C-O-I. 21.
-6-8

BIBLIOTECA DELL' UNIVERSITÀ
BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE
Bio.
b
6
Biografia

NOUVEAU
DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
ET
CRITIQUE.

NOUVEAU DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

POUR SERVIR DE

SUPPLEMENT

OU DE CONTINUATION AU

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

DE

Mr. PIERRE BAYLE.

PAR JAQUES GEORGE DE CHAUFEPIÉ.

TOME PREMIER.

A—BL.

A AMSTERDAM, { Chez Z. CHATELAIN, H. UYTWERF, F. CHANGUION, J. WETSTEIN, P. MORTIER, ARKSTE ET MERKUS, M. UYTWERF, ET M. M. REY.

A LA HAYE, Chez PIERRE DE HONDT.

M D C C L.

PREFACE.

L'Accueil qu'on avoit fait au *Dictionnaire Historique & Critique* de Mr. BAYLE, engagea le Libraire qui l'avoit imprimé, à former le Projet de faire travailler sur le même Plan, peu de tems après la mort du Savant de Rotterdam, afin de former un *Supplément*. Divers Savans se chargérent de faire un certain nombre d'Articles, mais ce Projet n'eut pas de suite. Je ne sache pas qu'il ait produit autre chose, que *les Mémoires concernant la Vie & les Ouvrages de plusieurs Modernes*, par Mr. ANCILLON. En 1733. quelques Gens de Lettres de Londres entreprirent de donner une nouvelle Traduction Angloise de l'Ouvrage de Mr. BAYLE; mais ne se bornant pas à la simple qualité de Traducteurs, ils se proposérent d'exécuter en partie le Projet, formé autrefois, de faire des Additions considérables à plusieurs Articles de leur Auteur, & de donner des Articles nouveaux, placés en leur rang parmi ceux de Mr. BAYLE: mais comme ces Messieurs travailloient principalement pour l'Angleterre, ils se sont attachés à faire connoître surtout les Hommes illustres, en tout genre, que la Grande-Bretagne a produits. Pour que le Lecteur soit mieux en état de juger de leur Plan, je vais les laisser parler eux-mêmes, en insérant ici, la *Préface* qu'ils ont mise à la tête de leur Ouvrage.

I. Projets de faire une Supplément au Dictionnaire de Mr. BAYLE.

PREFACE
DES TRADUCTEURS ANGLOIS DU DICTIONNAIRE DE BAYLE.

„ L'Utilité & l'importance d'un Dictionnaire Historique sont si évidentes, „ que l'expérience des Lecteurs à cet égard nous dispense d'en fournir des „ preuves. Nous passerons donc d'abord à l'examen des divers Essais que l'on „ a donnés en ce genre depuis la renaissance des Lettres. CONRAD GESNER est le premier qui a entrepris cette tâche dans sa *Bibliotheca Universalis* imprimée à Zurich en 1545 in-fol. Le savant NICOLAS ANTONIO, Auteur de la *Bibliothéque des Ecrivains d'Espagne* (*Bibliotheca Scriptorum Hispaniæ*) observe que l'Ouvrage de GESNER est extrêmement „ sec & imparfait, & rempli de fautes; mais cela n'est en aucune maniére „ surprenant, si nous considérons qu'il est le premier qui ait tenté ce dessein, „ qu'il manquoit des secours nécessaires pour l'exécuter; qu'il travailloit en „ même tems à d'autres Ouvrages; & qu'il donnoit ses Livres pour en retirer „ dequoi subsister (*a*). Nous avons deux Abrégés de sa Bibliothéque; le premier de la façon de CONRAD LYCOSTHENE, imprimé à Basle en „ 1551 in-4; l'autre par JOSIAS SIMLER, qui y a fait des Additions, „ Zurich 1555, 1574 & 1583 in-fol. Le *Dictionnaire Historique, Géographique, & Poëtique* de CHARLES ETIENNE, dressé sur les Mémoires & sur les Recueils de ROBERT ETIENNE, parut pour la premiére „ fois en 1596 in-4, & ensuite en 1621, 1628 & 1633. Cet Ouvrage, „ quoique fort imparfait & très-fautif, ne laissa pas d'être reçu favorablement „ du Public. Notre Compatriote Mr. NICOLAS LLOYD, Aggrégé du Collége de Wadham à Oxford, & ensuite Recteur de Ste. Marie Neurington proche de Lambeth dans la Province de Surrey (*b*), augmenta cet „ Ouvrage d'ETIENNE, & le publia à Oxford en 1670 in-fol. Il en a „ paru, après sa mort, une nouvelle Edition à Londres en 1686, avec de „ considérables augmentations & corrections de sa façon. On peut regarder „ avec raison cet Ouvrage, comme le premier Dictionnaire Historique, porté à quelque degré de perfection; car celui de JUIGNE, publié à Paris „ en

(*a*) *Voy.* Niceron *Mémoires p. s. à l'hist. des Homm. ill.* Tom. XVII. p. 350. 351.

(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. Col. 670. de l'Edit. de 1721.

„ en 1664, & dont il s'étoit fait huit Editions avant l'année 1673, n'eſt „ guére autre choſe qu'une Traduction Françoiſe de celui d'ETIENNE. „ Le Dictionnaire de Mr. LLOYD, qui étoit le fruit d'un travail de trente „ années, a été très-bien reçu du Public, qui lui a certainement beaucoup „ d'obligation des peines extraordinaires qu'il s'eſt données pour exécuter un „ Ouvrage auſſi utile. Nous tenons même de bon lieu, que le feu Docteur „ GUILLAUME LLOYD, Evêque de Worceſter, dont tout le monde „ connoit le ſavoir, avoit une ſi haute idée de ce Livre, qu'à force de le li- „ re il le ſavoit preſque tout par cœur. C'eſt ſur le plan de la premiére Edi- „ tion de Mr. LLOYD que MORERI forma ſon Dictionnaire Hiſtorique, „ qui parut pour la premiére fois à Lyon en 1674. en un Volume in-folio. „ Quelque tems après il entreprit d'en donner une ſeconde Edition, beaucoup „ plus ample que la premiére; il la commença à Lyon en 1681, mais il mou- „ rut avant qu'elle fût achevée; & le ſecond Volume, qui eſt moins com- „ plet que le premier, parut par les ſoins du Sieur PARAYRE. Depuis ce „ tems-là il s'eſt fait un grand nombre d'Editions de cet Ouvrage tant en „ Hollande, qu'en France, malgré les fautes énormes qui s'y trouvent, & „ qui frappent même ceux qui ne ſont que médiocrement ſavans. Et pour „ qu'on ne nous taxe pas de parler ainſi purement par préjugé, nous rappor- „ terons ici le jugement de quelques-unes des premiéres Têtes de la Républi- „ que des Lettres. Mr. MENAGE, le VARRON FRANÇOIS, dit en „ termes exprès (*c*) qu'il ne voudroit point lire ce Dictionnaire, parce qu'il „ y a beaucoup de fautes, & que s'il *s'en étoit mis quelqu'une dans la tête, il* „ *auroit de la peine à s'en corriger*. Mr. BAYLE a démontré combien ce „ Livre eſt fautif, dans preſque tous les Articles qui lui ſont communs avec „ MORERI; & dans ſon *Projet d'un Dictionnaire Critique*, imprimé à Rot- „ terdam en 1692, il ſe plaint d'un grand défaut qui régne dans tout l'Ouvra- „ ge, qui eſt la maniére de citer de MORERI: Il entaſſe, *dit-il* (*d*), tou- „ tes ſes citations à la fin de chaque Article, ſans faire voir qu'une telle cho- „ ſe a été dite par celui-ci, une telle autre par celui-là; enſorte qu'il faut „ quelquefois heurter à plus de cinq ou ſix portes, avant que de trouver à qui „ parler. C'eſt-là une faute prédominante dans pluſieurs autres Livres, dont „ les conſéquences ont été bien connuës à un Ecrivain intelligent & judicieux „ (*e*), qui nous a donné depuis peu l'Hiſtoire des Empereurs Romains. A „ cette conſidération j'ajoûte, que MORERI avance ſouvent mille choſes, „ ou qu'on ne trouve point dans ſes Citations, ou de quoi il ne fournit aucun „ garand, ou qui ſont toutes mutilées par le retranchement de certaines circon- „ ſtances, qui conſtituent l'eſpéce du fait, & qui en ſont le principal agrément. „ Enfin il ne fait pas toujours connoître les gens par les endroits les plus remar- „ quables. Nous n'ajoûterons encore que le ſentiment d'un ſeul Ecrivain, „ c'eſt l'ingénieux Auteur des *Mélanges d'Hiſtoire & de Litérature* (*f*). Il „ remarque que pour un Dictionnaire comme celui de MORERI, il faudroit „ que ce fût un parfait Philologue qui y eût mis la main; un homme univer- „ ſel, & conſommé dans tant de choſes différentes dont il traite; qui eût tou- „ te ſa matiére devant lui, & qui ſût faire un choix judicieux des Auteurs & „ des matériaux qu'il employe. Tout cela, *dit-il*, manque à MORERI. „ C'eſt un jeune-homme, qui n'ayant aucun fonds, lit les Livres à la hâte, „ ſans goût, & ſans choix; qui jette ſur le papier tout ce que le hazard lui „ fait tomber ſous les mains; & enfin qui copie fidélement les fautes des au- „ tres, & y ajoûte encore les ſiennes avec une extrême bonté. Quand il „ rencontre des Auteurs qui s'épanchent ſur des riens, il s'épanche avec eux; „ & quand il en trouve d'autres, qui ne s'expriment pas aſſez au long ſur des „ matiéres importantes, il laiſſe avec eux ces matiéres ſuſpenduës, n'ayant pas „ la force, ni la capacité de ſuppléer à leur défaut. Son Dictionnaire eſt un „ Ouvrage d'un très-bon deſſein, & d'une exécution très-difficile, comme ſont „ tous les Dictionnaires. Celui-ci eſt ſi mal exécuté, qu'il ne mérite, ni „ l'apro-

(*c*) *Menagiana.* Tom. I. p. 84. 85. Paris 1729.

(*d*) p. 387. 388.

(*e*) Mr. de Tillemont, dont la maniére de citer eſt de la plus grande exactitude.

(*f*) Publiés ſous le nom de *Vigneul-Marville.* Voy. Tom. I. p. 291. 292. Rotterdam 1700.

„ l'aprobation des Savans, ni l'aplication de ceux qui prétendent le devenir.
„ Il n'eſt bon que pour la Bourgeoiſie, à qui il ne tire pas à conſéquence
„ de ſavoir les choſes bien ou mal. Auſſi un Abbé illuſtre l'appelle-t-il le
„ Dictionnaire Bourgeois. Il eſt même très-dangereux à la Jeuneſſe, & aux
„ ignorans, qui prennent pour des Oracles tout ce qu'il dit. Au-lieu du ſoin
„ que l'on a pris de l'augmenter, il faloit prendre celui de le corriger, ou
„ plutôt de le refondre entiérement. Il eſt vrai qu'on engagea Mr. LE
„ CLERC à travailler à la Correction de ce Dictionnaire: mais il trouva,
„ comme il nous l'apprend dans ſa Vie (*g*), qu'il étoit impoſſible de ſatisfaire
„ les Savans à moins que de commencer ſur nouveaux fraix; ce que ſes autres
„ Etudes & ſes Occupations ne lui permettoient pas d'entreprendre; outre
„ que les Libraires n'étoient pas diſpoſés à lui fournir les Livres néceſſaires,
„ & à lui accorder le tems requis pour mettre un pareil travail dans un état un
„ peu ſupportable. Dans ſes Obſervations ſur l'Edition de MORERI de Pa-
„ ris 1699, inſérées dans les *Nouvelles de la République des Lettres* de Mr.
„ BERNARD (*b*), il dit, qu'il ne s'eſt nullement fait honneur de ces revi-
„ ſions de MORERI, & que ſon nom n'y auroit même jamais paru, ſi les
„ Libraires ne l'avoient comme contraint de l'y mettre. Qu'il a dit pluſieurs
„ fois à ſes amis, qu'il regardoit preſque comme perdu le tems qu'il y avoit
„ employé. Qu'il y a fort peu d'honneur à corriger un Livre rempli de tant
„ de fautes groſſiéres, & dont on ne peut rien faire qui ſoit digne de ſoi. Il
„ ajoûte enſuite (*i*), que la raiſon qui l'a engagé à parler ſi mépriſamment
„ de MORERI dans la Préface de l'Edition qu'il en a donnée, c'étoit de
„ peur, dit-il à ſes Amis, qu'on ne crût qu'il eſtimoit un Auteur ſi chetif,
„ puiſqu'il vouloit bien le corriger; car eſtimer un mauvais Livre, ou être
„ capable d'en faire un ſemblable, c'eſt à peu près la même choſe. Il dit en-
„ core (*k*) que MORERI n'entendoit le Latin que médiocrement, & le Grec
„ & l'Hébreu point du tout; que cet Ouvrage ne valoit pas la peine qu'on
„ s'attachât à en faire une correction plus exacte, puiſqu'il auroit fallu y faire
„ bien d'autres changemens, ſi l'on avoit voulu ſatisfaire les perſonnes habi-
„ les; ce qu'on y a fait ſuffiſoit, & au-delà, pour un *Dictionnaire Bourgeois*,
„ comme on l'a nommé avec raiſon (*l*). Ainſi tout ce que Mr. Le Clerc a
„ fait, ç'a été de corriger pluſieurs milliers de fautes, à meſure qu'elles ſe
„ préſentoient à lui en parcourant le Dictionnaire; enſorte qu'il y en reſte
„ encore un grand nombre, qui ne manque pas d'être groſſi à chaque nou-
„ velle Edition, par les perſonnes que les Libraires employent pour l'augmen-
„ ter, plutôt que pour le rendre meilleur & plus utile au Public.

„ A l'égard du Dictionnaire qui porte le nom de Mr. COLLIER, ce
„ n'eſt pour la plus grande partie qu'une mauvaiſe Traduction de MORE-
„ RI, deſorte qu'on y retrouve les mêmes fautes & de plus grandes encore.
„ Et pour ce qui eſt des Articles qui regardent l'Hiſtoire d'Angleterre, ils
„ ſont la plupart fort bien aſſortis au reſte de l'Ouvrage, pour l'exactitude.
„ C'eſt-là une vérité de fait, dont il n'y a pas d'Homme de Lettres qui ne
„ puiſſe ſe convaincre, en ſe donnant la peine d'en faire l'examen. Pour la
„ ſatisfaction du Lecteur, nous rapporterons ce qu'on trouve dans les *Nouvel-*
„ *les de la République des Lettres* de Mr. BERNARD (*m*), on nous apprend,
„ que lorſqu'on traduiſit MORERI en Anglois, on ne prit que les Articles
„ qui paroiſſoient les plus eſſentiels, & qui regardoient les perſonnes les plus
„ connuës. Mr. COLLIER trouva donc dequoi glaner abondamment, &
„ pour rendre ſon Supplément plus ample il profita de divers Auteurs, com-
„ me BAYLE, BAUDRAND, HOFFMAN, CHARLES ETIENNE,
„ & autres. Mais il s'eſt mis moins en peine de corriger leurs fautes, que de
„ les copier fidélement; encore a-t-il fait quelques bévuës, faute d'entendre
„ aſſez le François. Bien des gens ont été ſurpris, qu'en rapportant ce qu'on
„ trouve dans MORERI à l'Article CALVIN & CALVINISTES, il ait
„ retranché les correctifs que Mr. LE CLERC y avoit mis; ces Articles étant

(*g*) Imprimée en Latin à Amſterdam 1711. p. 73. 74. Voy. auſſi le *Parrhaſiana*. Tom. I. p. 395-397.

(*b*) *Février* 1700. Art. VII. p. 212.

(*i*) Ibid. p. 218.

(*k*) Ibid. p. 217.

(*l*) Ibid. p. 220. 221.

(*m*) *Novembre* 1705. Art. VII. p. 571-573.

„ tirés de MAIMBOURG, que l'on a convaincu de mille menſonges ſur cet-
„ te matiére. Mr. COLLIER n'ayant pouſſé ſon Supplément que juſqu'à
„ l'année 1688, un autre le continua, mais de la maniére du monde la plus
„ pitoyable. Nous n'en donnerons qu'un ſeul exemple ; il fait Mademoiſelle
„ de SCUDERI femme de Mr. DE SCUDERI ſon Frere.

„ Mais nous allons parler à-préſent d'un Ouvrage du mérite le plus ſolide &
„ le plus inconteſtable, le DICTIONNAIRE de Mr. BAYLE, ſi univer-
„ ſellement eſtimé, qu'il s'en eſt fait non ſeulement deux Editions pendant ſa
„ vie, en 1697 & en 1702, mais qu'il a été réïmprimé depuis à Genéve en
„ 1715, à Rotterdam en 1720, avec les Additions Poſthumes de l'Auteur
„ (qu'on réïmprima à Genéve en 1722 en guiſe de Supplément) & à Amſter-
„ dam en 1730; & nonobſtant la grande liberté avec laquelle ce célébre Ecri-
„ vain parle par-tout, il s'eſt fait une belle Edition de ſon Ouvrage, il n'y
„ a pas longtems, en France. C'eſt effectivement une vraye Bibliothéque,
„ un beau Tréſor d'Erudition, où l'on trouve l'Hiſtoire de la Vie & des Ou-
„ vrages d'un grand nombre de perſonnes illuſtres de différens pays & de dif-
„ férens ſiécles (*n*). L'Ouvrage de Mr. BAYLE n'a preſque rien de commun
„ avec celui de MORERI. C'eſt un Dictionnaire d'une eſpéce nouvelle &
„ ſinguliére. Il y régne une variété infinie. Dans le Texte, ou le Corps des
„ Articles, il fait avec beaucoup d'exactitude & de précifion l'hiſtoire des
„ perſonnes dont il parle, mais il ſe dédommage dans les Remarques qui
„ ſont au-deſſous du Texte, & qui lui ſervent de Commentaire. Il donne le
„ Caractére de ces perſonnes, il démêle les circonſtances de leur vie, & les
„ motifs de leur conduite ; il examine le jugement qu'on en a fait, ou qu'on
„ en peut faire. Il traite des matiéres très-importantes de Religion, de Mo-
„ rale, & de Philoſophie. Il ſemble même que le Texte ait quelquefois été
„ fait pour les Remarques. Les actions ou les ſentimens d'une perſonne ob-
„ ſcure & preſque inconnuë, lui donnent occaſion d'inſtruire ou d'amuſer
„ agréablement le Lecteur. Ainſi pluſieurs Articles qui ſemblent ne rien pro-
„ mettre, ſont ſouvent accompagnés des choſes les plus curieuſes. Il fait par-
„ tout la fonction d'un Hiſtorien exact, fidelle, deſintéreſſé, & d'un Criti-
„ que modéré, pénétrant, & judicieux.

(*n*) Des-Maizeaux *Vie de Mr. Bayle* à la tête de ſon Dictionnaire, p. LXXV.

„ L'applaudiſſement extraordinaire accordé ſi juſtement à cet Ouvra-
„ ge, fit ſouhaitter aux Anglois qui n'entendoient point l'Original, d'en
„ avoir une Traduction en leur Langue: on en fit une. Mais cette Traduc-
„ tion ayant été faite par pluſieurs perſonnes, dont la plupart n'étoient non
„ ſeulement point au fait du ſtile & de la méthode de l'Auteur, mais n'en-
„ tendoient pas le François, ni même leur propre Langue, elle fut généra-
„ lement mépriſée, ſur-tout par les Connoiſſeurs, qui furent particuliérement
„ choqués de trouver l'Ouvrage mutilé en divers endroits. Ces défauts ne
„ furent pas moins préjudiciables à l'intérêt des Libraires, que ſouverainement
„ injurieux au Public, à qui il ſembloit qu'on avoit eu deſſein d'en impoſer.
„ Telle étoit cependant la réputation de Mr. BAYLE, que cette Traduc-
„ tion, qui d'abord ſe donna à vil prix, monta enſuite à un prix exorbitant.

„ Outre les grands défauts dont on vient de parler, les Paſſages Grecs,
„ Latins, Eſpagnols, & Italiens n'étoient point traduits; & comme il y en a
„ une grande quantité, dont la plupart ſont fort curieux, les Lecteurs qui n'en-
„ tendent point ces Langues, ſont fruſtrés de l'intelligence d'une partie conſi-
„ dérable de l'Ouvrage.

„ Ces raiſons nous ont fait croire, qu'on recevroit avec plaiſir une nouvel-
„ le Traduction de cet excellent Ouvrage. Nous avons remédié aux dé-
„ fauts de la premiére, d'une maniére dont nous nous flattons que le Public ſera
„ content. Nous nous ſommes ſervis de nos meilleurs Traducteurs pour les
„ paſſages tirés des Auteurs anciens, & lorſque nous n'avons point eu de ver-
„ ſions, nous avons tâché de traduire nous-mêmes. A l'égard des Poëtes
„ modernes Latins, Eſpagnols, Italiens, & François, cités par Mr. BAY-

„ LE,

„ LE, ou nous les avons rendus en vers, ou nous avons eſſayé d'en donner
„ le ſens en Proſe Poëtique. Cela joint à la prodigieuſe variété de Sujets, de
„ Stiles, & ſur-tout de citations de vieux Auteurs François, auroit été preſ-
„ que capable de nous détourner de notre entrepriſe, quand l'inimitable Au-
„ teur n'auroit pas été lui-même extrêmement difficile.

„ Comme Mr. BAYLE ne s'étoit pas propoſé de faire un Dictionnaire
„ Univerſel, & qu'il a ſeulement choiſi les Articles qui avoient le plus de rap-
„ port à ſes vuës, ou pour leſquels il avoit des Matériaux tout prêts; il n'a rien
„ dit d'un grand nombre de perſonnes illuſtres par leur rang, par leurs digni-
„ tés, tels que des Empereurs, des Rois, des Princes &c. ou fameux par
„ leur habileté dans les Arts, dans les Sciences, & dans les Belles-Lettres.
„ Peu de tems après la mort de Mr. BAYLE, Mr. LEERS ſon Libraire
„ jugea qu'un Supplément au Dictionnaire Critique étoit ſi important, qu'il
„ forma le deſſein d'engager divers Savans d'Angleterre (*o*), d'Allemagne,
„ & de Hollande, à ſe charger de faire un certain nombre d'Articles (*p*).
„ Mais ce Projet n'ayant jamais été exécuté, nous avons tâché de ſuppléer à
„ cette omiſſion, en inſérant dans le Dictionnaire de Mr. BAYLE des Arti-
„ cles ſur les plus illuſtres perſonnages; nous avons auſſi amplifié & perfection-
„ né ſes Articles, lorſque la choſe nous a paru néceſſaire. Mais notre vuë
„ en cela a été de rendre cet Ouvrage curieux & inſtructif, plutôt que de le
„ groſſir, & voilà pourquoi nous en avons exclu tout ce qui appartient à la
„ Géographie, comme y étant abſolument étranger. Les nouveaux Articles
„ ſont dreſſés ſur les Auteurs Originaux (cités par-tout avec la plus grande
„ exactitude) ſans aucun égard pour les autres Dictionnaires Hiſtoriques,
„ ſi ce n'eſt pour en corriger les fautes; ils ſont auſſi ſelon la méthode de
„ Mr. BAYLE, c'eſt-à-dire avec des Remarques Critiques, placées ſous
„ le Texte, ce qui rendra l'Ouvrage moins gros; & nous avons tâché de
„ rendre ces Remarques agréables, par la variété des réflexions qui y en-
„ trent.

(*o*) Mr. Des-Maizeaux reçut une Lettre ſur ce ſujet.

(*p*) Voy. l'Avertiſſement de Mr. C. Ancillon au-devant de ſes *Mémoires concernant les Vies & les Ouvrages de pluſieurs Modernes*, &c. Amſt. 1709.

„ Nous croyons qu'on peut avancer avec juſtice, qu'il n'y a pas de Nation
„ qui puiſſe ſe glorifier d'avoir produit un plus grand nombre d'Hommes il-
„ luſtres dans toutes les Sciences, que la nôtre; & cependant il n'y en a au-
„ cune qui ait plus négligé de faire honneur à leur mémoire. Il eſt vrai qu'on
„ a vu quelques Eſſais en ce genre: JEAN BOSTON, Moine de St. Ed-
„ mundsbury en 1410 dreſſa un Catalogue des Ecrivains de la Grande-Breta-
„ gne, accompagné d'une courte Critique; JEAN LELAND a donné ſes
„ *Collectanea*, JEAN BALE ſon *Summarium Illuſtrium Majoris Britanniæ*
„ *Scriptorum* imprimé à Bâle en 1559 in-folio; & JEAN PITS ſes *Rela-*
„ *tion. Hiſtor. de Rebus Anglicis* imprimées après ſa mort à Paris en 1619
„ in-quarto. Mais comme le dernier de ces Auteurs n'a conduit ſon Ouvra-
„ ge que juſqu'au commencement du XVII. Siécle, & qu'ils ſont tous fort
„ défectueux & remplis de fautes, leurs Ouvrages ne peuvent ſatisfaire
„ les Savans outre que la Langue dans laquelle ils ont écrit, eſt incon-
„ nuë aux Lecteurs Anglois. Depuis ce tems-là le Docteur FULLER
„ dans ſes *Hommes Illuſtres d'Angleterre* (*Worthies of England*) imprimé à
„ Londres en 1662 in-folio, a tâché de faire connoître nos Grands-Hommes
„ tant dans l'Etat que dans l'Egliſe; mais, comme le remarque l'Evêque NI-
„ CHOLSON (*q*), cet Ouvrage fut compilé à la hâte, *pour procurer un pe-*
„ *tit profit à l'Auteur*, quoiqu'il ſoit mort avant que le Livre ait paru. Il y
„ corrige pluſieurs fautes de ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, mais il en fait
„ en même tems de nouvelles en plus grand nombre ..... BALE eſt
„ la principale ſource où il a puiſé pour la Vie des Hommes illuſtres; &
„ celle de ſes plus grands Héros ne ſont la plupart que des ébauches manquées,
„ où il mêle des contes & des fables. Il faut avoüer que Mr. WOOD a pris
„ beaucoup de peine dans ſes *Athenæ Oxonienſes*, mais ſon plan ſe borne aux
„ Ecrivains de l'Univerſité d'Oxford; & la plupart de ceux dont il parle, ſont

(*q*) *English Hiſtorical Library*, Part. I. p. 14.

„ des gens obſcurs, pendant que les plus illuſtres Ecrivains ne ſont rien moins „ que repréſentés tels qu'ils ont été. A cette Objection que les perſonnes ju„ dicieuſes & ſincéres font contre l'Ouvrage de WOOD en général, on peut „ ajoûter qu'il eſt exécuté avec beaucoup de négligence & d'inexactitude, „ qu'il y régne par-tout une grande partialité, qu'il n'y a point d'ordre, ni la „ moindre élégance de ſtile, en un mot, ſi nous nous en rapportons à l'Auteur „ cité ci-deſſus (r): Ses Livres ne ſont guéres qu'un Mêlange de Mémoires & „ de Remarques dans la même forme qu'il les recevoit de ſes Correſpondans, „ ſans être digérés ni mis en ordre, & placés ſeulement ſous le nom de l'Au„ teur, auquel ils ſe rapportoient principalement. Nous n'avons pas laiſſé d'en „ profiter là où cela étoit à propos, auſſi-bien que des autres Ecrivains, qui „ ont pu nous fournir des lumiéres & des ſecours pour l'exécution de notre Plan. „ Nous avons outre cela raſſemblé quantité de matériaux, diſperſez dans les „ Epitres dédicatoires, Préfaces, Oraiſons funébres, Brochures & petites Piéces détachées; & comme ces derniéres n'ont pour l'ordinaire qu'une durée „ fort courte, ſi on n'en profite tandis qu'on peut les avoir, elles courent riſque d'être entiérement perduës.

(r) Ibid. Part. II. p. 231. 232.

„ L'Hiſtoire Orientale eſt un vaſte champ, qui fournit des faits fort curieux „ & fort extraordinaires; le génie, le tour d'eſprit, les maniéres & les coutumes des diverſes Nations dont elle parle, ſont ſi différentes de celles des „ Européens, qu'une idée de leurs Perſonnages les plus célébres ne peut que „ faire plaiſir à un Lecteur curieux & intelligent. Ainſi nous eſpérons que les „ Articles que nous fournirons là-deſſus, ſeront bien reçus du Public; d'autant „ plus que nous n'avons pas ſimplement eu recours à la Bibliothéque de D'HERBELOT, & à d'autres Ouvrages écrits ſur ce ſujet dans les Langues Européennes, mais que nous avons encore conſulté des Auteurs & des Manuſcrits „ Orientaux mêmes.

„ On s'attend peut-être que nous parlions du reproche, que de Grands-Hommes & des Perſonnes qui aiment la vertu, ont fait à Mr. BAYLE, d'avoir „ favoriſé le Pyrrhoniſme, & de s'être laiſſé aller à une imagination trop libertine dans pluſieurs Articles. Mais comme ce reproche ne regarde que le „ ſeul travail de cet Auteur, dont nous ne ſommes pas en droit de rien retrancher, nous ne pouvons que condamner ce qui s'y trouve de blâmable, & „ nous aurions pris la liberté de faire quelques Remarques ſur ces endroits-là, „ ſi nous n'avions été prévenus par le célébre Mr. de CROUSAZ dans ſon *Examen du Pyrrhoniſme Ancien & Moderne*; nous aurons ſoin de faire uſage des Critiques de cet habile homme, & de celles d'autres Auteurs, dans les „ Articles de Mr. BAYLE, auquels elles ont du rapport *. Du reſte nous „ ſommes aſſurés qu'on ne pourra faire raiſonnablement aucune plainte contre „ notre propre travail, & nous taxer d'avoir paſſé les bornes d'une juſte liberté „ à l'égard de la Religion Révélée, ou celles de la plus ſévére modeſtie. Et „ nous ne doutons point qu'une rélation exacte de la Vie & des Ouvrages des „ Grands-Hommes ne ſoit infiniment plus avantageuſe à la Religion & à la „ Vertu, & ne contribuë davantage à en avancer les intérêts, que tous les efforts du Pyrrhoniſme ne peuvent leur nuire.

* Ces Meſſieurs n'ont que peu ou point rempli cet engagement, comme on pourra s'en convaincre.

„ Les Articles, dont les matériaux nous ſont parvenus trop tard pour les „ inſérer dans leur place naturelle, & entre autres l'Article de Mr. ALLIX, „ ſe trouveront à la ſuite de chaque Lettre †, à laquelle ils appartiennent. Ici „ nous ne pouvons nous diſpenſer de témoigner notre reconnoiſſance à quelques perſonnes diſtinguées par leur eſprit & par leur ſavoir, dont le ſecours & „ l'approbation nous paroiſſent le plus grand éloge de notre Ouvrage; & en „ particulier au Docteur JEAN MARTYN, Profeſſeur de Botanique dans „ l'Univerſité de Cambridge, & Membre de la Société Royale, à qui nous ſommes redevables de pluſieurs Articles, & de quantité de Remarques, principalement ſur la Médecine, la Botanique, & les autres Parties de l'Hiſtoire „ Naturelle.

† Ils ſont à leur place dans la Traduction.

„ Com-

„ Comme nous n'avons donc épargné ni peines ni dépenſes pour rendre no-
„ tre travail utile au Public, nous eſpérons que les Savans continuéront à nous
„ favoriſer & à nous encourager, & qu'ils n'auront point d'égard aux malignes
„ inſinuations de ceux qui voudroient leur perſuader, ſur l'étenduë de la pre-
„ miére Lettre de l'Alphabeth (qui avec les deux Lettres ſuivantes fait le tiers
„ du Dictionnaire de Mr. BAYLE) que notre Ouvrage ira à plus de huit Vo-
„ lumes, qui eſt le nombre auquel nous ſommes réſolus abſolument de nous
„ borner *. Et l'on ne doit pas regarder cela comme contraire à notre premier
„ Projet, qui n'étoit que de donner ſix Volumes, puiſque chaque Volume ne
„ contiendra préſentement que neuf Brochures de vingt feuilles chacune, au-
„ lieu de douze; parce qu'après y avoir penſé, nous avons cru que cela rendroit
„ les Volumes trop gros.

* Ces Meſſieurs ont pourtant été au-delà.

II. Occaſion de ce *Nouveau Dictionnaire Hiſtorique & Critique.*

Au commencement de l'année 1739 une Compagnie de Libraires me propoſa d'extraire du Bayle Anglois les Additions & les nouveaux Articles, de les traduire en François, & d'en faire un Corps, en forme de Supplément au Dictionnaire Hiſtorique & Critique, & pour cela de faire moi-même & des Additions & des Articles nouveaux, ſi je le jugeois à propos. Je m'engageai à ce travail, comptant de faire principalement la fonction de Traducteur. Vers la fin de l'année il s'éleva un différend entre Meſſieurs les Libraires, qui ſe termina par un Accord, en vertu duquel ils me demandérent de n'aller que juſqu'à la Lettre M inclusivement; un des Auteurs qui avoient travaillé à l'Ouvrage Anglois, devant achever le reſte. J'entrai dans les vuës de ces Meſſieurs avec d'autant plus de plaiſir, que je m'étois apperçu que je m'étois engagé à une entrepriſe & plus étenduë & plus difficile que je ne l'avois cru d'abord, comme je le dirai plus amplement dans la ſuite. J'achevai ma tâche en l'année 1743. Il y avoit déjà du temps que l'on avoit commencé l'impreſſion de l'Ouvrage, & on la pouſſa juſqu'à la Lettre E; il fallut alors la ſuſpendre; des dérangemens dans la Librairie écartérent quelques-uns des premiers Entrepreneurs, & d'autres prirent leur place: les choſes ont demeuré dans cet état trois ou quatre ans, ſans avancer ni reculer. Les Libraires s'attendoient de recevoir de Londres la ſuite de ce Dictionnaire, mais l'Auteur qui y devoit travailler ne les ayant pas ſatisfaits à cet égard, & livré à d'autres occupations Littéraires, ils rompirent avec lui, & vinrent me ſolliciter de me charger d'achever l'Ouvrage, dont j'avois fait une ſi conſidérable partie; diverſes raiſons me firent réſiſter à leurs inſtances. J'avois changé de ſituation, & par-là mes occupations ordinaires & de devoir étoient augmentées: j'avois, pour ainſi dire, perdu la trace de ce genre de travail, ayant même négligé bien des matériaux, qui auroient pu me ſervir, ſi j'avois eu le deſſein d'aller juſqu'au bout: Je connoiſſois mieux la difficulté de l'entrepriſe; d'aſſez grands ſecours, que j'avois eu dans les commencemens, me manquoient, c'en étoit aſſez pour autoriſer ma répugnance. Ces Meſſieurs étant revenus diverſes fois à la charge, je me rendis enfin il y a environ deux ans, & je me diſpoſai à donner tout un *Nouveau Dictionnaire Hiſtorique & Critique.* Le détail où je viens d'entrer, & que j'aurois bien voulu ſupprimer, étoit néceſſaire: le Lecteur comprendra par-là, pourquoi dans de certains Articles il n'eſt pas fait mention de Livres, dont on s'attendroit que j'aurois dû parler, ces Articles étoient imprimés avant la publication de ces Livres; pourquoi quelques-unes des premieres Lettres ſont moins remplies, qu'elles ne l'auroient pu être; tous les divers changemens arrivés dans le Projet de l'Ouvrage, ne m'ont pas permis d'y mettre la proportion que j'y aurois demandée, ſi j'en avois été toujours parfaitement le maître, & que pendant longtems je n'euſſe pas travaillé dans la vuë de finir à la Lettre M. J'ajoûterai ſeulement, qu'on ne doit pas être ſurpris de trouver depuis la Lettre H, des Articles qui paroiſſent d'une compoſition plus récente; il y en a effectivement pluſieurs, que j'ai ajoûtés à cette Lettre & aux ſuivantes, depuis que je repris mon travail en 1748. On trouvera à la fin des Lettres B, C, D, quel-

quelques Articles, dont les uns n'ont pu être insérés à leur place, parce que les Auteurs Anglois les ont donnés par voye de Supplément à la fin du X. Tome de leur Ouvrage, & les autres avoient été oubliés par celui qui avoit la direction de l'Edition; c'est à lui qu'on doit attribuër aussi la bizarrerie de recommencer le chiffre des pages à chaque Lettre. On s'en est apperçu trop tard pour y remédier.

III. Plan qu'on a suivi, pour la Traduction des morceaux tirés de l'Anglois.

Pour rendre compte à présent du Plan que j'ai suivi dans l'exécution de mon Projet, je commencerai par ce qui regarde la Traduction des Additions & des Articles nouveaux, qui se trouvoient dans le Bayle Anglois. Il y a longtems qu'on a remarqué qu'une bonne Traduction est plus difficile à faire, que bien des personnes ne le pensent. A mon avis il faut éviter deux extrémités, d'être trop Litéral, & d'être trop Paraphraste: dans le premier cas, on rend souvent son Auteur inintelligible, du-moins rebutant; dans le second, on court risque de lui faire dire ce qu'il n'a point dit. Souvent il y a de certaines choses, qui sont très-difficiles à rendre dans une autre Langue, que celle où l'Auteur a écrit; chaque Pays, chaque Nation a ses usages, qui différent des usages des autres Pays; chaque Peuple a son tour d'esprit particulier, certaines façons de penser qui lui sont propres; delà dans chaque Langue des expressions qui sont très-justes en elles-mêmes, mais qu'on ne peut guére transporter dans une autre Langue, sans qu'elles conservent toujours un air étranger. Ces Difficultés, qui sont communes à toutes les Traductions, sont plus grandes encore pour celles de l'Anglois. En général les Anglois ne se piquent pas d'une fort grande exactitude de stile; d'ailleurs, tel est le génie de leur Langue, qu'on n'y évite pas les équivoques aussi soigneusement, qu'on le doit faire dans la Langue Françoise, ce qui met en bien des occasions un Traducteur dans l'embarras, comme tous ceux qui en ont fait l'essai peuvent le témoigner. Mais une difficulté particuliére, que j'ai eu à vaincre, & que l'on ne rencontre pas ordinairement, c'est celle qui naît de la diversité des stiles. Quand on travaille sur un seul Auteur, on étudie ses tours d'expression, & au bout de quelques pages on y est fait. Ici il y a souvent dans un même Article, plusieurs stiles différens; d'ailleurs il y a des morceaux étendus, tirés d'Ecrivains du XVI. & du XVII. Siécle, & même de plus anciens, dont le Langage n'est pas aussi aisé à entendre, que celui de l'Anglois d'aujourd'hui, la Langue ayant, aussi-bien que les autres Langues modernes, assez considérablement changé. J'ai tâché de surmonter ces obstacles autant qu'il m'a été possible, & de rendre la pensée de mes Auteurs le plus clairement & le plus coulamment que j'ai pu. Je ne me flatte pas qu'il ne me soit point échappé bien des négligences, que je me sois trompé ici ou là au sens; je regarderois comme un miracle que cela ne me fût pas arrivé; mais j'espére que les personnes judicieuses auront assez d'indulgence, pour considérer la difficulté & l'étendue de l'Ouvrage, & pour ne pas exiger de moi une infaillibilité, dont personne, je pense, ne peut se vanter. Je ne dois pas oublier de dire, que j'ai rendu en Prose les vers Anglois que j'ai rencontrés; quelquefois même je me suis contenté d'indiquer en général ce qui en fait le sujet, quand il s'agit de comparer vers à vers pour le tour, on sent qu'il n'étoit guére possible d'en faire une Traduction, qui eût mis les Lecteurs François en état d'en juger; ceux qui entendent l'Anglois, & qui auront quelque curiosité sur cet Article, pourront avoir recours à l'Original; on n'a pas cru devoir remplir un Ouvrage François de vers Anglois.

IV. Idée générale des autres Parties de cet Ouvrage.

J'ai dit ci-dessus que je m'étois apperçu, que je m'étois engagé à une Entreprise plus difficile & plus étenduë que je ne l'avois cru d'abord. En examinant les Articles nouveaux, donnés par les Traducteurs Anglois de Bayle, je remarquai qu'il y en avoit un grand nombre qui étoient fort imparfaits, & sur lesquels ces Messieurs n'avoient pas fait toutes les recherches qu'on auroit naturellement attendu d'eux. Je fus frappé encore du grand nombre d'Articles, uniquement rélatifs à l'Angleterre, parmi lesquels il y en a, qui peuvent intéresser les Anglois, mais qui n'intéressent pas autant les Lecteurs d'autres Nations; en un mot je trouvai que mon Ouvrage manqueroit de variété, en ne don-

donnant que le travail des Auteurs de Londres; ce défaut n'a pas lieu dans leur Ouvrage, parce que leurs Articles ſont diſperſés parmi ceux de Mr. Bayle, mais en les rapprochant pour en faire un Corps particulier, on ſent que la variété diſparoiſſoit. Il fallut donc étendre mon Plan, & prendre de nouvelles meſures; & il m'arriva ce qui arrive à un homme, qui s'étant embarqué pour faire une petite promenade ſur l'eau, ſe trouve jetté en pleine mer, & contraint de faire un voyage de long cours. Je formai le deſſein I. D'ajoûter aux Articles qui me paroiſſoient le demander, ce qui pourroit les rendre plus complets, & plus intéreſſans; & II. De faire de nouveaux Articles, propres à donner à mon travail cette agréable variété, qui plaît généralement.

V. Caractére des Additions qu'on a faites aux morceaux traduits de l'Anglois.

Pour exécuter la premiére Partie de ce Deſſein, j'ai fait quatre choſes. I. J'ai ajoûté, ſoit dans le Corps des Articles, traduits de l'Anglois, ſoit dans les Remarques, des *Faits* oubliés ou négligés par les Auteurs; c'eſt ce dont on peut voir des exemples dans les Articles ſuivans, *Aaron Hariſſon*, *Abbadie*, *Abiram*, *Abrahab*, *Abſtinens*, *Accolti*, *Acominat* (Nicetas) *Acce d'Amide*, *Agaméde*, *Allix*, *St. Amand*, *Ambroiſe d'Alexandrie*, *Amurath* I & II. *Anaximéne* Orateur, *Anne Comnéne*; *Anniceris*, *Aratus* de Soles, *Archiméde*, *Archytas*, *Ariſtotime*, *Baluze*, *Baronius*, *Bayle*, *Bernardin de Sienne*, *Le Clerc*, *Empédocle*, *Enée de Gaze*, *Saint Ephrem*, *Ferrari (Ottavio) Grævius*, *Hérodien*, *Kettlewell*, & un grand nombre d'autres. II. J'ai donné des *Eclairciſſemens* ſur les Faits rapportés par les Auteurs Anglois, par exemple dans les Articles *Abbadie*, *Abibu*, *Abiram*, *Acace de Céſarée*, *Achaïe* (Prêtres d') *Agnés Soreau*, *St. Agobard*, *Beton*, *Bekker*, *Belon*, *Berton*, *Bérylle*, *Blake*, *Boileau*, *Callimaque*, *Collins* (Antoine) *Empédocle*, *St. Epiphane*, *Euſébe* de Céſarée &c. III. Quelquefois j'ai pris la liberté de critiquer mes Auteurs ſur de certains endroits, par exemple dans les Articles, *Abdoloryme*, *Acace de Bérée*, *Acominat* (Michel), *Agapius*, *Agathias*, *Anaſtaſe* le Bibliothécaire, *André* (Jaques) *Appien*, *Bayle*, *Blake*, *Camoëns*, *Dacier* (Anne), *Epiménide*, *Eſchine*, *Eudocie*, *Ferrari* (Ottavio) &c. IV. En d'autres occaſions j'ai fait quelques Réflexions ſur ce qu'ils rapportent d'autres Auteurs, par exemple dans les Articles, *Abraham*, *Agreſtis* (Jules) *Arria*, *Bacon* (François) *Gale* (Jean) Bacon (Roger) *Biddle*, *Clark* (Samuel) *Domne* &c. Outre les Articles que j'indique, on en trouvera un très-grand nombre d'autres du même genre, & j'oſe dire qu'il y en a pluſieurs qui ſe réduiroient à bien peu de choſe, ſans les Additions que j'y ai faites, comme il ſera aiſé de s'en convaincre par un Examen de quelques heures. Je ne parle point de quantité de petites Notes marginales, que j'ai miſes ici & là. J'ai corrigé en divers endroits des fautes, ou d'impreſſion, ou d'inattention & de négligence, rectifié, autant que je l'ai pu, les Citations, travail ingrat, dont on tient ordinairement aſſez peu de compte; mais je n'ai pu faire tout ce que j'aurois ſouhaitté à cet égard, ſur-tout quand il a été queſtion d'Ouvrages Anglois, que l'on trouveroit difficilement dans ce Pays: d'ailleurs, quelquefois les Citations de ces Meſſieurs ſont ſi vagues, que j'ai eu de la peine à les découvrir: quand il a été queſtion de choſes importantes je n'ai point épargné ma peine, & ce n'a pas été ſans ſuccès; mais quand la découverte de la Citation ne m'auroit pas dédommagé du tems que j'aurois mis à la chercher, je me ſuis contenté de la donner telle qu'elle étoit dans l'Original. Au reſte je ne me rends point reſponſable de tout ce que mes Auteurs avancent; lorſqu'on n'y trouve point de Remarque ou de Réflexion de ma façon, ce n'eſt pas une marque certaine d'approbation. Je n'ai eu ni le tems ni les moyens d'examiner tout, c'eſt à quoi je prie le Lecteur de faire attention, en cas qu'il trouve, ſoit dans les Récits, ſoit dans les Extraits d'Ouvrages, des choſes qui lui déplaiſent: je ne prétends être appellé à compte que ſur ce que j'ai dit de mon propre chef. Pour que le Lecteur puiſſe diſtinguer d'un coup d'œil mes Additions, je les ai renfermées entre deux Crochets, avec une (☞) main à la tête &

à la fin ADD. ou ADD. DU TRAD. Outre cela on trouvera dans la Table des Articles, ceux où il y a des Additions, marqués d'une Etoile (*).

VI. Caractère des Articles nouveaux.

A l'égard des Articles de ma façon, on les reconnoîtra à une main (☞) qui ſe trouve à la tête. J'ai tâché d'y répandre le plus de variété qu'il m'a été poſſible; j'ai ſuivi d'ailleurs le plan qu'a tracé Mr. BAYLE, de diſcuter & d'éclaircir les Faits dans les Remarques, d'y d'examiner les ſentimens, de faire quelquefois des digreſſions ou des eſpéces de petites Diſſertations ſur de certaines matiéres; on en peut voir quelques exemples dans les Articles ſuivans. *Anaſtaſe* I, *Bardanes*, *Bardeſanes*, *De Boiſſy*, Louis & Jean *Boivin*, *Cteſias*, *Dédale*, *Elie*, *Gondebaud*, *Gozon*, *Albon*, *Arria*, *Hartſoeker*, *Hincmar* de Reims &c. J'ai eu d'ailleurs l'avantage, que quelques perſonnes m'ont communiqué des Piéces Originales, ou des Mémoires, dont j'ai fait uſage, comme dans les Articles *Benoit* (Elie) *Le Cene*, *La Croze*, *Daillon*, *Eliſée*, *du Cange*, *Butini*, mais ſur-tout dans celui de *Jurieu* (Pierre). Je me flatte que ce dernier ſera plaiſir à tous ceux qui aiment la vérité, & qui ſont bien aiſes qu'on rende juſtice aux Savans. C'eſt un morceau entiérement neuf, & d'autant plus curieux, que les faits qui y ſont rapportés, n'avoient pas juſqu'à préſent été bien éclaircis. Mr. *Bayle*, aigri contre Mr. *Jurieu*, n'a rien négligé pour noircir ſa réputation; il trouve ce Théologien par-tout, & le déchire impitoyablement; Mr. *Des Maizeaux*, Panégyriſte de Mr. Bayle, a renchéri encore; peu à peu on s'eſt accoutumé à adopter ſans examen l'idée que l'un & l'autre ont donnée du Théologien de Rotterdam, & depuis un certain tems il ſemble qu'il ſoit du bel air de maltraiter Mr. *Jurieu*, & de le faire paroître ſur la ſcéne à propos ou non, pour lui dire des injures: le moindre Barbouilleur de papier s'imagine que cela donne du relief à ſes rapſodies. On verra par des preuves inconteſtables, que Mr. *Bayle* & Mr. *Des-Maizeaux*, ont été coupables d'une mauvaiſe foi, dont il y a peu d'exemples, & que ceux qui répétent leurs injures & leurs calomnies, parlent de ce qu'ils ne connoiſſent point; que Mr. *Jurieu* fut un des premiers Hommes de ſon tems, qui eut des défauts à la vérité, mais qui n'en eſt pas moins digne des égards & du reſpect de ceux qui ne ſe croyent pas diſpenſés de rendre juſtice au vrai mérite. L'Article de *Jurieu* étoit déjà imprimé, quand il m'eſt tombé entre les mains un Livre, imprimé à Paris en 1749 ſous le titre de *Nouveaux Mémoires d'Hiſtoire, de Critique & de Littérature*, par Mr. *l'Abbé d'Artigny*: Dans l'Art. 31 du Tom. I. l'Auteur a voulu parler de Mr. *Jurieu*, mais n'a fait que répéter ce qu'il a trouvé dans *Bayle* & dans *Des-Maizeaux*: il y a ajoûté les prétendues Anecdotes données au Public par Mr. l'Abbé d'Olivet, le Roman des Amours de Mr. Bayle avec Madame Jurieu, & l'*Avis aux Réfugiés* compoſé par la Roque: il eſt vrai qu'à l'Art. XXXIII. Mr. Artigny fournit lui-même des preuves, qui ne permettent pas de douter que Mr. Bayle ne ſoit l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiés*; & pour ſon commerce de galanterie avec Mme Jurieu, l'Auteur auroit dû rapporter du moins ce qu'on a dit là-deſſus, puiſqu'il indique au bas de la p. 337, où cela ſe trouve. Meſſieurs les Journaliſtes de Trévoux * remarquent avec raiſon, qu'aujourdhui on eſt aſſez perſuadé que l'*Avis aux Réfugiés* eſt véritablement de Mr. Bayle, & que ſes intrigues avec Madame *Jurieu* ſont un Roman ſans réalité. Ils renvoyent Mr. D'Artigny à ce que nous avons dit là-deſſus auſſi-bien que ſur l'Article de la négociation pour ſon changement de Religion, & ſur d'autres particularités: nous ajoûterons que pour avoir quelque choſe de complet, il faut attendre que l'Article de *Jurieu* paroiſſe, parce que l'on y trouvera l'éclairciſſement de quantité de faits, qui regardent le Critique de Rotterdam. Mr. D'Artigny donne auſſi deux Médailles; dont l'une doit avoir été faite à l'honneur de Mr. Jurieu, & l'autre contre lui, par ordre de Mr. le Comte d'Avaux. Ces deux Médailles ſe trouvent dans l'*Hiſtoire Metallique de Hollande* de Mr. Van Loon, *Tom.* III. p. 329 & ſuiv. je ne ſai comment

* Novembre 1749 p. 2418. 2419.

elles

elles m'ont échappé, en travaillant à mon Article de *Jurieu*. Curieux de m'éclaircir ſur ces Médailles, j'ai fait conſulter un Ami intime de Mr. Jurieu, qui vit encore, homme d'un âge fort avancé, mais qui a encore l'eſprit ſain & vigoureux, & la mémoire excellente. Il m'a fait écrire, qu'il n'a jamais rien entendu ni lu, qui ait le moindre rapport à ces Médailles; il s'eſt ſeulement rappellé je ne ſai quelle petite Figure ou Médaille de Mr. Jurieu, faite en Cire, quelle apparence qu'il n'eût eu aucune connoiſſance des deux Médailles en queſtion? Eſt-il concevable, que ni les Amis de Mr. Jurieu à l'occaſion de la Médaille faite en ſa faveur, ni ſes Ennemis à l'occaſion de celle de Mr. d'Avaux, n'euſſent parlé, ni écrit, ni donné le moindre ſigne de vie ſur un ſujet qui leur en donnoit tant de lieu? On dira peut-être qu'étant frappées en 1687, ces Médailles avoient été faites avant les grandes diſputes de Mr. Jurieu: mais les auroit-on ſitôt oubliées pour n'en faire aucun uſage? Mrs. Bayle, & de Beauval, n'auroient-ils jamais dit un mot là-deſſus? On peut dire encore, que ſouvent des Particuliers font frapper des Médailles pour leur plaiſir, ſans que le Public en ſoit informé: cela eſt vrai. Mais un homme, aſſez ami de Mr. Jurieu pour avoir fait frapper la premiére Médaille, n'en auroit-il pas du moins envoyé une à ſon Héros, chez qui pourtant on ne l'a jamais vuë pendant ſa vie, ni trouvée après ſa mort? N'en auroit-il pas régalé quelques-uns des Amis particuliers de Mr. Jurieu? Et de ſon côté le Comte d'Avaux, aſſez piqué contre ce Miniſtre, pour imaginer & faire exécuter une Médaille auſſi ſatirique que celle qu'on lui attribue, aura-t-il eu la modération de n'en laiſſer rien tranſpirer dans ces Provinces, où elle pouvoit produire le plus d'effet? Tout cela n'eſt guéres vraiſemblable. Je me ſuis adreſſé à Mr. Van Loon par Lettre, pour lui demander des éclairciſſemens; je l'ai prié de me dire s'il poſſéde ces Médailles, ou s'il les a vuës? & en ce cas, où? chez qui? ou enfin ſur quelle autorité il les a rapportées. Ce Savant m'a fait l'honneur de me répondre, qu'il avoit eu lui-même ces deux Médailles entre les mains, & qu'il ne doutoit pas qu'elles ne ſe trouvâſſent dans les Cabinets des Curieux, & entre autres dans le beau Cabinet de Mr. Fagel, Greffier de LL. HH. PP. les Etats-Généraux. J'ai pris la liberté de m'en faire informer chez ce Seigneur, qui a eu la bonté de me faire envoyer les deux Médailles en queſtion pour les examiner; elles ſont en Argent, & exactement telles que Mr. Van Loon les a données. Leur exiſtence n'eſt donc point douteuſe. Mais ce que je ſouhaitterois encore de voir éclairci, c'eſt de ſavoir, ſi l'on a quelque preuve qu'elles ſoient du tems, dont elles portent la date, & que l'une a été faite par ordre de Mr. le Comte d'Avaux? le ſilence des Auteurs Contemporains, de MM. Bayle & de Beauval en particulier, me paroit inconcevable. Je reviens à mon ſujet, dont je me ſuis écarté un moment. Il y aura peut-être des Savans, dont on croira que j'aurois dû parler, mais plus d'une raiſon m'en a empêché; la premiére, c'eſt que les ſecours néceſſaires m'ont ſouvent manqué, & que j'ai mieux aimé renoncer à pluſieurs Articles, qui auroient enrichi mon Ouvrage, ſi j'avois eu les moyens de les donner convenablement, plutôt que de copier ſimplement quelque Eloge imparfait, auquel je n'aurois eu rien à ajoûter. Une ſeconde raiſon, c'eſt que diſtrait par d'autres occupations indiſpenſables, j'ai été contraint d'abandonner des recherches, quelquefois commencées, faute de tems pour les perfectionner. Qu'il me ſoit permis de prier les perſonnes qui ſeront diſpoſées à concourir avec moi à l'inſtruction du Public, de me faire la grace de me communiquer les Mémoires qu'ils pourroient avoir pour la ſuite de mon Ouvrage; je leur en aurai une très-ſincére obligation, & ne négligerai rien pour en faire un bon uſage. On trouvera pluſieurs Articles, qui ſervent à éclaircir quelques-uns de ceux de Mr. *Bayle*, ou qui en ſont des Supplémens. En divers endroits j'ai même critiqué ce Savant, ſoit par rapport aux Faits, ſoit par rapport aux Raiſonnemens, mais je n'avance rien que preuve en main. On peut

consulter les Articles *Adamites*, *Berigardus*, *Knutzen*, & autres. On verra dans la suite de ce Dictionnaire, à l'Article des *Manichéens*, la réfutation de ce que Mr. *Bayle* a débité pour réhabiliter le Système des deux Principes; réfutation d'une nature assez différente des autres qui ont paru, puisque je ne l'attaque qu'en Philosophe, & au tribunal de la Raison seule. J'ai eu pour lui tous les égards qu'il m'a été possible, mais on ne doit pas trouver mauvais que j'aye appellé les choses par leur nom. J'en dis autant des autres Auteurs que j'ai eu occasion de relever; je ne pense pas qu'on ait sujet de me taxer d'avoir oublié les ménagemens que les Gens de Lettres se doivent les uns aux autres. Le seul cas où il m'est peut-être échappé quelques traits un peu vifs, c'est lorsque j'ai trouvé qu'on maltraitoit mal à propos d'autres Savans, par ignorance ou par malignité, ou par quelque autre motif aussi mépriſable; quelque soin que j'aye pris de m'observer, je ne disconviens pas qu'il ne me soit arrivé, mais bien rarement, de venger par quelque trait ironique ceux qu'on traitoit durement, sans légitime raison. J'ai cité avec toute l'exactitude & la fidélité possibles mes garands sur les Faits que je rapporte, j'ai remonté aux sources, le plus que j'ai pu; & quand j'ai été réduit à tenir les choses de la seconde main, la Citation l'indique: il sera aisé de s'en convaincre par l'examen.

A l'égard de la Religion, je n'ai pas eu dessein de favoriser le Pyrrhonisme & le Déisme; ceux qui cherchent des Armes pour les défendre, n'en trouveront point dans mon Ouvrage; je suis Chrétien, & j'en fais gloire; quand l'occasion s'est présentée, j'ai pris la défense du Christianisme hardiment, non en Controversiste, niais en Critique, en examinant, comme sur toute autre matiére, les raisonnemens de certains Auteurs.

Pour les Controverses qui divisent les Chrétiens entre eux, je n'y ai point touché, à moins que ce ne soit Historiquement; parce qu'il n'est pas question dans mon Ouvrage de Controverse, mais d'Histoire, de Critique, de Littérature. S'il se trouve quelques morceaux en ce genre, ce ne sont que des Extraits que les Auteurs Anglois ont donné des Ouvrages de certains Ecrivains, dont ils parlent, pour faire connoître leur méthode, & leur maniére de raisonner, ce qui dans le fond ressortit à la Classe Historique, & entre assez naturellement dans le plan d'un Ouvrage, tel que celui-ci. C'est sans doute sur ces endroits que tombe ce que disent Messieurs les Journalistes de Trévoux, en parlant de notre Ouvrage *. *Nous pouvons bien remarquer en passant, que ce Dictionnaire, dont nous avons vu jusqu'à la Lettre G. est extrémement curieux, & qu'avec quelques attentions* (surtout celle de retrancher les déclamations puériles contre les Catholiques) *on pourroit en faire un Livre excellent.* Ces Messieurs sont assez judicieux, pour comprendre, que des Extraits, destinés à faire connoître le caractére d'un Ouvrage & de l'Auteur, sont purement Historiques, & que supposé que ce soient des *déclamations puériles*, c'est pour le compte de l'Auteur, à qui un Lecteur intelligent ne peut manquer de rendre la justice qu'il mérite. Du reste j'ai été, quant à mon travail particulier, fort ménager sur cet article, par la raison que j'ai dite, qu'il ne s'agit point de controverse dans un Dictionnaire tel que celui-ci; & je ne vois pas qu'il vaille la peine de toucher à l'Ouvrage d'un autre, pour en retrancher des morceaux de ce genre, qu'il n'y a qu'à lire du pouce, desqu'ils déplaisent.

* Novembre 1749 p. 2418. 2419.

On ne trouvera point ici de Disputes personnelles, comme dans le Dictionnaire de Mr. Bayle, qui étoit si occupé de ses querelles, sur-tout avec Mr. Jurieu, qu'il les a fourrées par-tout. Dieu merci je n'en ai, ni ne souhaitte d'en avoir avec personne.

Au reste je ne me flatte point de n'avoir pas fait de fautes. Il pourra y en avoir de deux ordres. Les unes, qui ne seront de moi que par réflexion, je veux parler de celles des Articles Anglois, que je n'aurai pas remarquées & corrigées; mais j'espére qu'on considérera qu'il y a des sujets, sur lesquels j'ai dû m'en rapporter à mes Auteurs; & que sur d'autres il

m'a

m'a été difficile de voir tout. Les autres fautes ſeront celles où je ſerai tombé moi-même, je ſuis homme & ſujet à me tromper. Je me flatte, que quand on fera réflexion que Mr. Bayle lui-même, uniquement occupé de ce genre de travail, & qui y pouvoit donner tout ſon tems, n'a pas laiſſé de ſe tromper, & n'a pas craint de dire *, *l'affaire ne va pas mal pour certains Ouvrages, & ſur-tout pour les* Dictionnaires, *lorſqu'il n'y a dans chaque page l'un portant l'autre, que ſept ou huit choſes à corriger*, je me flatte, dis-je, qu'on aura encore plus d'indulgence pour moi, qui n'ai pu m'occuper de cet Ouvrage, que par voye d'acceſſoire à d'autres occupations, & qui m'y ſuis trouvé engagé, ſans avoir fait d'avance des préparatifs. D'ailleurs on manque quelquefois d'attention, on a un éblouiſſement, on croit voir & lire ce qu'il n'y a point dans un Auteur, en le parcourant trop à la hâte; tantôt on néglige par laſſitude ce que l'on auroit fait dans un autre tems; tantôt on eſt égaré par ſes Guides: enfin comment dans un Ouvrage d'auſſi longue haleine, auſſi varié, & roulant principalement ſur des faits, pourroit-on être entiérement exempt d'erreur? Les perſonnes, qui par amour pour la vérité, & par zéle pour la perfection des Sciences, releveront mes fautes, trouveront en moi la plus parfaite docilité, & je leur aurai plus d'obligation des Critiques dont ils me feront part, que des louanges qu'ils pourroient me donner. Quant à ceux qui n'ont d'autre but dans leurs Critiques que de prouver qu'un Auteur ne ſait pas tout, & qu'il n'eſt pas infaillible, je leur abandonne d'avance le champ de bataille, & ne leur diſputerai point la gloire à laquelle ils aſpirent. Ordinairement les querelles Litéraires dégénérent en diſputes perſonnelles, qui n'ont rien d'intéreſſant pour le Public; je me contenterai donc de mettre les Critiques bien fondées à profit, & pour celles qui ne le ſeront point, ce ſera au Public éclairé, & non à moi, à en faire juſtice. Je me ſuis apperçu trop tard, pour faire un *Errata*, de quelques fautes d'impreſſion qui ſe ſont gliſſées en quelques endroits; je me flatte que le Lecteur aura la bonté d'y ſuppléer.

* Hiſt. des Ouvrages des Savans *Mai* 1704. p. 216.

J'eſpére, ſi Dieu me conſerve la vie & la ſanté, que les deux autres Volumes de ce Dictionnaire ne retarderont pas autant que les premiers; j'ai pris les arrangemens néceſſaires pour cela, une partie du Troiſiéme Volume eſt imprimée déjà, & de grands morceaux de la ſuite de l'Ouvrage ſont en état d'être mis ſous preſſe: l'accueil que le Public fera aux deux que je publie à préſent, contribuera plus ou moins à m'encourager. On avoit deſſein d'abord de donner l'Ouvrage tout à la fois; mais diverſes perſonnes de Pays différens, ont témoigné tant d'empreſſement, qu'on s'eſt déterminé à publier ces deux Volumes, heureux s'ils juſtifient le deſir qu'on a eu de les voir!

Amſterdam le 15 Août 1750.

AVIS.

La crainte de groſſir trop les deux premiers Volumes a déterminé, après coup, à renvoyer la Lettre I. au troiſiéme Tome. Malgré ce changement imprévu, je n'ai pas cru devoir retrancher de la Préface ce qui regarde l'Article de *Jurieu*.

LISTE ALPHABETIQUE
DES ARTICLES DE CE
DICTIONNAIRE.

Ceux où il y a une main à la tête ne ſe trouvent point dans l'Anglois; ceux où l'on voit une Etoile ſont traduits de l'Anglois, mais avec des Additions Hiſtoriques & Critiques, ſoit dans le Corps des Articles, ſoit dans les Remarques; & ceux qui ne ſont diſtingués par aucune marque, ſont tels qu'ils ſe trouvent dans l'Anglois.

A.

☞ Agard. (Nicolas)
☞ Aagard. (Chrétien)
Aaron.
Aaron. (Iſaac)
* Aaron Hariſçon.
Aarſen *ou* Aerſen. (Pierre)
Aartgen *ou* Aertgen.
☞ Aba.
Aba *ou* Abou Hanifah *ſurnommé* Al-Nooman.
Abaddon.
☞ Abages *ou* Abaſges.
Abaka Khan.
Abances.
☞ Abantidas.
Abaris.
Abas (Schach) I.
Abas (Schach) II.
☞ Abaſçante.
☞ Abaſſa.
Abaſſon.
* Abbadie. (Jaques)
Abbas.
Abbaſſa.
Abbaſſides.
Abbaye.
Abbé.
Abbeſſe.
Abbon *ou* Albon.
Abbot (George)
☞ Abdalaſſiz.
Abdalcader *ſurnommé* Chilani.
Abdalcaher.
Abdalla fils d'Abdalmotleb.
Abdalla fils d'Ali.
* Abdalla fils d'Jaſſin.
Abdalla fils d'Ibrahim.
Abdalla fils de Jezid.
Abdalla fils de Mahomet.
Abdalla Ben Maſſud. *Voyez* Maſſud.
Abdalla fils de Moavie.
* Abdalla fils de Mondir.
Abdalla *dit* Montaſeb Billah.
Abdalla fils d'Omar.
Abdalla fils de Saba.
Abdalla fils de Zobaïr.
Abdallathif. *Voyez* Ulug-Beg.
* Abdalmalek *ou* Abdalmelik fils de Marvan.
Abdalmalek fils de Nouh.
Abdalmalek Ben Noah, Ben Manſor.
Abdalmalek fils de Saleh.
Abdalmalek Ben Zohar.
Abdal-Mothleb.
☞ Abdalrahman.
Abdalrafchid.
☞ Abdias de Babylone.
* Abdolonyme.
Abdon.
* Abel.
☞ Abenaxa. Aben-Ezra. *Voyez* Abraham Ben Meir.
☞ Abenhut.
Abgare *ou* Abgar.
Abiathar.
Abigaïl.
* Abihu.
* Abimelech.
* Abiram.
Abiſares.
* Abiſhag.
Abiſhaï.
Abiavius *ou* Ablabius.
Able *ou* Abel. (Thomas)
Abner.
Abradates.
* Abrahah.
* Abraham.
Abraham Ben Meir.
Abraham Uſque.
Abraham Roi d'Ethiopie.
Abſalom.
* Abſtinens.
* Abu-becr
☞ Abu-Jahia.
Abulaina.
Abulfarage.
Abulfeda.
Abulola Ahmed.
* Abumashar. (Giafar Ebn Mohammed Ebn Omar)
Abu-Nowas.
Abufaid Ebn Algiaptton.
Abu-Temam.
Abu-Yufof.
* Acace *de Céſarée.*
Acace *de Conſtantinople.*
* Acace *de Bérée.*
☞ Acace *de Mélitène.*
Acciaioli. (Donat)
Acciaioli. (Jean)
Accolti. (Bernard)
* Accolti, Famille.
Accurſius.
* Acephales.
Acefius.
Achab.
* Achaïe. (Prêtres d')
Achan.
Achard.
Achaye *ou* Achaie.
☞ Achaz.
Achille Tatius.
Achillini. (Alexandre)
Achillini. (Jean-Philothée)
☞ Achillini. (Claude)
* Achior.
* Achis.
Achmet I.
☞ Achmet II.
☞ Achmet III.
Achmet Geduc.
☞ Achmet.
Acilia, Famille.
Acmé.
* Acominat (Michel) Choniata.
* Acominat (Nicetas) Choniata.
* Aconce. (Jaques)
☞ Acoſta. (Joſeph)
Acremah.
☞ Acron.
* Acropolite. (George)
* Acropolite. (Conſtantin)
☞ Action. (Jean)
☞ Adalard *ou* Adalhard.
☞ Adalbert.
* Adam.
☞ Adam de Chamilli.
☞ Adam de Corlandon.
☞ Adam de Muremuth.
☞ Adaman *ou* Adamnan.
☞ Adamites.
☞ Addas.
Addiſon. (Lancelot)
Addiſon. (Joſeph)
* Al-Adedlidin-Allah.
Adelme.
Adimari. (Alexandre)
Adonija.
* Adce, en Latin *Ædius.*
Adce. (Flave)
Afrania.
* Agag.
* Agamède.
* Agapius.
* Agathias.
☞ Agelades *ou* Ageladas.
☞ Aghvans.
Agilnoth.
Agilonby. (Jean)
* Agnès Sorreau *ou* Sorel.
* Agobard.
* Agreſtis. (Jules)
☞ Agricius. (Cenſorius Atticus)
Agricola. (Cneius Julius)
* Agrippa *Caſtor.*
Agrippa. (Hérode)
Agrippa II.
Aguecchio. (Jean-Baptiſte)
Aiguillon. (François)
Aguirre. (Joſeph Saenz de)
Aidan *Evêque.*
Aidan *Roi.*
Ailbert *ou* Agilbert.
* Ailli. (Pierre d')
Ailrede.
Airay. (Henri)
Aiſtulphe.
* Alain Chartier.
Alamanni. (Nicolas)
Alamanni. (Louïs)
Alaric *ou* Alric.
Alaric *ou* Alver.
* Alaric.
* Alava. (Diego Eſquivel de)
Albani. (François)
Alberic.
Albert.
Albertet.
☞ Alberti. (Leandre)
☞ Alberti. (Philippe)
☞ Albertin. (Pierre)
☞ Albizi. (Barthelémi)
☞ Albohacen.
☞ Albon. (Jaques)
Albricius.
☞ Alcime.
Alcred.
* Alcuin.
Aldhun *ou* Aldun.
Aldred.
Aldulphe *ou* Ardulphe.
Alexandre Neckam.
Alexandre. (Noël)
Alexius. (Alexis d')
☞ Alfinger.
Alfred *ou* Elfred *le Grand.*
Alfred *ou* Alfrid.
Alfred fils d'Ethelred.
☞ Algaſie.
☞ Alhagib.
☞ Alhamar. (Mahomet) Ali.
Allam. (André)
Allemanc. (Pierre L')
* Allen. (Jean)
* Allen *ou* Allyn. (Guillaume)
Allen *ou* Alleyn. (Thomas)
Allen. (Thomas)
Alleſtry *ou* Alleſtree. (Richard)
Alley. (Guillaume)
* Allix. (Pierre)
Alpini. (Proſper)
Alvarez de Luna.
Alvarez. (Emanuel)
* Alvarez. (François)
Alvarez de Paz. (Jaques)
☞ Amalthée. (Jérôme)
Amalthée. (Attilius)
* Amand. (Marc-Antoine-Gerard, Sieur de Saint)
☞ Amato. (Michel d')
☞ Amboiſe. (Michel d')
* Amboiſe. (George d')
* Ambroiſe. *Ami* d'Origéne.
Ambroiſe de Milan. (Saint)
Ambroiſe. (Aurelien)
* Amelot de la Houſſaye. (Abraham Nicolas)
* Amelotte. (Denys)
* Ammirato. (Scipion)
Amontons. (Guillaume)
☞ Amphictyons.
* Amulon *ou* Amolon, *ou* Amalaire, *ou* Hamule.
* Amurath I.
* Amurath II.
Amurath III.
☞ Amyot. (Jaques)
Anacharſis.
* Anacreon.
* Anaſtaſe I.
* Anaſtaſe *le Bibliothécaire.*
* Anatole *Evêque de Laodicée.*
* Anaximandre *Philoſophe.*
* Anaximéne *Philoſophe.*
* Anaximéne *Orateur & Hiſtorien.*
Ancharan (Pierre d')
Ancillon. (Charles)

An-

Ancina. (Jean Juvenal)
Ancourt. (Florent Carton d')
Anderſon. (Edmond)
☞ Andranodore.
* André. (Jaques)
Andrews. (Lancelot)
Andriſcus.
Aneau *en Latin* Anulus. (Barthelémi)
Angelis. (Dominique de)
Angelus. (Chriſtophle)
☞ Angilbert.
Angnani *ou* Aygnani, (Michel) *ou* de Bologne.
Anicet.
Annand. (Guillaume)
* Anne Comnéne.
* Anniceris *Philoſophe.*
Antelmi. (Joſeph)
* Anthoine. (Nicolas)
* Anciſthéne *Philoſophe.*
* Antoine *le Triumvir.* (Marc)
Antonides vander Goes. (Jean)
* Antonin *le Bon.* (Tite-Auréle)
* Antonin *le Philoſophe.* (Marc-Auréle)
Antonin *Evêque d'Ephéſe.*
* Antonius Primus. (Marcus)
Anvari *ou* Anveri *Poëte Perſan.*
☞ Aper (Marcus) *Orateur.*
* Apollinaire Sidoine. (Caius Sollius)
* Apollinaire *le jeune.*
* Apollonius.
* Apoſtolius. (Michel)
* Appien.
Appius Clauſus *ou* Claudius Sabinus.
Appius Claudius *le Fil.*
* Aquila.
* Aquilia.
Aquilius. (Sévére)
Aquin. (St. Thomas d')
Arabelle *ou* Arbelle Stuart.
* Aragon. (Béatrix d')
* Aratus *Poëte.*
* Aratus *de Sicyone.*
Arbaud (François) *Sieur de Porchéres.*
☞ Arborius. (Cecilius Argicius)
☞ Arborius. (Emillus Magnus)
Arburthnot. (Alexandre)
* Arcade.
Arcere. (Antoine)
Arcefilas *Rois de Cyréne.*
Archelaus *fils d'Hérode* le Grand.
* Archelaus *Evêque de Caſcar.*
* Archiméde.
* Archycas *de Tarente.*
* Ardaſhir *ou* Artaxerxe.
Areteaphile.
Arethée *de Cappadoce.*
* Aretin (Leonard)
* Areus *Roi de Lacédémone.*
Arghun-Khan.
* Argonne. (Dom Bonaventure d')
* Ariſtote. (Louis)
* Ariſtée.
Ariſtide *Philoſophe Chrétien.*
* Ariſtippe.
Ariſtoméne.
* Ariſtophane.
* Ariſtotime.
Arminius. (Jaques)
Arnaud de Coutignac.
Arnaud de Meyrveilh.
☞ Arnaud de Villeneuve.
* Arnaud de Breſſe.
Arndt. (Jean)
Arnobe.
* Arnold. (Godefroi)
* Arnulphe *ou* Ernulphe.
* Arria.
* Arrien.
* Arſaces *Roi d'Arménie.*
Arſinoé.
* Arſinoé *Sœur de la précédente.*
Arſinoe. (Abul Modhaffer Zeinoddin)
☞ Artedus. (Pierre)
* Arundel. (Thomas)
Aſcham (Roger)
Aſhmole. (Elie)
Aſhwell. (George)
Aſpilcueta. (Martin)
Aſſerius Menevenſis *ou* de St. David.
Aſſheton. (Guillaume)
Athenée *Médecin.*
Athénodore *Cordylion.*
Athénodore fils de Sandon.
Atkyns. (Richard)
Atkins *ou* Etkins. (Jaques)
Atterbury. (Louïs)
Atterbury. (François)
Atticus Patriarche de Conſtantinople.
☞ Aubert. (Guillaume)
☞ Aubert. (Pierre)
Audley. (Thomas)
Avenpace.
Avenzoar.
Averroës.
☞ Augurinus. (Sentius)
Avicenne.
Aylmer. (Jean)

B.

☞ Bacchini. (Bernardin *ou* Benoît)
* Bacon. (Roger)
* Bacon. (François)
* Baconthorp. (Jean)
☞ Baeli. (François)
☞ Bagollus. (Sebaſtien)
* Baillet. (Adrien)
Bainbridge. (Jean)
Baker. (Thomas)
Baker. (Richard)
☞ Balducci. (François)
Bale. (Jean)
Baley. (Gautier)
Balliol. (Jean)
Ball. (Jean)
Ballanden. (Jean)
* Baluze. (Etienne)
* Baniſter. (Jean)
☞ Bankert. (Juſte van Trappen *dit.*)
☞ Bankert. (Adrien)
Banks. (Jean)
☞ Barbier d'Aucourt. (Jean)
Barclay *ou* Barcley. (Alexandre)
Barclay. (Robert)
☞ Bardanes *ou* Vardanes.
☞ Bardeſanes.
Barlow. (Thomas)
Barnard. (Jean)
Barnes. (Joſué)
Baron. (Pierre)
* Baronius. (Céſar) *Voy. à la fin de la Lettre* B.
* Barrow. (Iſaac)
Barwick. (Jean)
Barwick. (Pierre)
Baſingſtoke *ou* Baſinge. (Jean)
Baſinge. (Jaques)
Baſſantin. (Jaques)
Baſſet. (Pierre)
Baſtard. (Thomas)
Baſton. (Robert)
Bate. (Jean)
Bate. (George)
Batecumbe *ou* Badecumbe. (Guillaume)
Bates. (Guillaume)
Batmanſon. (Jean)
☞ Baudelot. (Charles-Céſar)
Baudrand. (Michel-Antoine)
Bauhin. (Jean)
Bauhin. (Gaſpard)
Baxter. (Richard)
* Baxter. (Guillaume)
* Bayle. (Pierre)
* Bayly. (Louïs)
Beaton *ou* Beton. (David)
Beaumont. (Jean)
Beaumont. (François)
☞ Beauſobre. (Iſaac de)
Beckington. (Thomas)
Becton *ou* Breton. (Joan)
* Bede.
Bedell. (Guillaume)
Bederic, *ou* de Bury. (Henri)
Behn. (Aphara)
Bekinſau *ou* Beckinſau. (Jean)
* Bekker. (Balthaſar)
Belgrave *ou* Bellogreve. (Richard)
* Bellini. (Laurent)
Belmeis *ou* Beaumes. (Richard de)
Belmeys. (Jean)
* Belon. Pierre)
Belvezer. (Aymeric de)
Bendlowes. (Edouard)
Benefield. (Sebaſtien)
* Benjamin de Navarre.
Bennet. (Chriſtophle)
Bennet. (Henri) *Comte d'Arlington.*
Bennet. (Thomas)
Benoiſt. (Saint)
Benoiſt.
Benoiſt de Peterborough.
* Benoiſt. (René)
☞ Benoiſt. (Elie)
Benſerade. (Iſaac de)
Bentham. (Thomas)
☞ Berigardus. (Claude)
Berkenhead. (Jean)
Bernard. (Edouard)
* Bernard. (Jaques)
* Bernardin de Sienne.
* Bernier. (François)
Bernouilli. (Jaques)
* Bertheau. (Charles)
☞ Bertius. (Pierre)
* Berton. (Guillaume)
* Beryllе de Boſtres.
Beſton *ou* Beſſodunus. (Jean)
Betterton. (Thomas)
Betts. (Jean)
Beveridge. (Guillaume)
* Beverland. (Adrien)
Beverley. (Jean)
Boulanius.
Boulanius. (Samuel)
☞ Bianchini. (François)
* Biddle. (Jean)
Bidloo. (Godefroi)
☞ Bigne. (Marguerite de la)
* Bignon. (Jérôme)
* Bigot. (Emeri)
Billingtley. (Henri)
Bilſon. (Thomas)
Blackall. (Offspring)
Blackwell. (George)
Blagrave. (Jean)
* Blake. (Robert)
Blount. *Famille*
Blount *ou* Blondus. (Jean)
Blount. (Jean)
Blount. (Charles)
Blount. (Thomas)
Blount. (Henri)
Blount. (Thomas-Pope)
Blount. (Charles)
Boadicée.
Bocconi (Sylvio)
Bodley. (Thomas)
Bodley. (Laurent)
☞ Boerhaave. (Herman)
* Boëthius *ou* Boëtius (Flavius Anicius Manlius Torquatus Severinus)
Boëthius *ou* Boeis. (Hector)
* Bogan. (Zacharie)
* Boileau Sieur Despreaux. (Nicolas)
Bois *ou* Boys. (Jean)
☞ Bois. (Philippe Goibaud *dit*)
☞ Boiſſy. (Jean-Baptiſte Thiaudiere de)
☞ Boivin. (Louis)
☞ Boivin. (Jean)
Boleyn. (Anne)
Bolton *ou* Boulton. (Edmond)
* Bona. (Jean)
Bond. (Jean)
Bonet. (Theophile)
☞ Borel. (Pierre)
Borelli. (Jean-Alphonſe)
Borgia. (Céſar)
Boriaſe. (Edmond)
Borough. (Jean)
☞ Bos. (Lambert)
Boſſu. (René le)
Boyle. (Richard)
Boyle. (Richard)
Boyle. (Roger)
Boyle. (Robert)
Boyle. (Charles) *Voy. à la fin de la Lettre* B.
Bracton. (Henri)
Bradwardine. (Thomas) *Voy. à la fin de la Lett.* B.
Brahé. (Tycho)
Branker. (Thomas) *Voy. à la fin de la Lettre* B.
Breretewood. (Edouard) *Voy. à la fin de la Lett.* B.
Briggs. (Henri)
Briggs. (Guillaume)
Brigham. (Nicolas) *Voy. à la fin de la Lettre* B.
☞ Briſſon. (Barnabé)
* Brockhuiſen. (Jean)
Brooke. (Robert) *Voy. à la fin de la Lettre* B.
Brounker *ou* Brouncker. (Guillaume)
Brown. (Thomas)
Brouwne. (Guillaume)
Brun. (Charles le)
Brunfels. (Othon)
Brunus. (Jordan)
Buck. (George) *Voy. à la fin de la Lettre* B.
Buckley. (Guillaume) *Voy. à la fin de la Lett.* B.
☞ Buddeus. (Jean François)
☞ Bull. (George)
Bull. (George) *Voy. à la fin* B.
Burnet. (Gilbert)
* Burnet. (Thomas)
☞ Burtini. (Pierre)

C.

☞ Cabral *ou* Capral. (Pierre Alvarez)
Caius *ou* Kaye. (Jean)
* Calamy. (Edmond)
Calamy. (Edmond)
Calamy. (Benjamin)
Calamy. (Jaques)
Calamy. (Edmond)
Caldwall *ou* Chaldwell. (Richard)
☞ Calliachi. (Nicolas)
* Callimaque.
☞ Callinus.
Calviſius. (Seth)
Camerarius. (Joachim)
* Camoëns. (Louis de)
* Campanella. (Thomas)
☞ Campiſtron. (Jean Galbert de)
☞ Campſon Gauri.
* Cange. (Charles du Freſne Sieur du)
☞ Cappel. (Louis)
Cardan. (Jérôme)
Carpenter. (George)

Cartes. (René des)
Casaubon. (Isaac)
Casaubon. (Meric)
Cassien. (Jules)
Cavalieri. (Bonaventure)
Cave. (Guillaume) *Voy. à la fin de la Lettre* C.
Cavendish. *Famille.*
Cavendish. (Guillaume)
Cavendish. (Guillaume)
Cavendish. (Guillaume)
Cavendish. (Guillaume)
Cavendish. (Charles)
Cavendish. (Guillaume)
Cavendish. (Guillaume)
Caxton. (Guillaume)
Cecil. (Guillaume)
Cene. (Charles le) *Voy. à la fin de la Lettre* C.
Cefalpin.
Chardin. (Jean)
Charlton *ou* Charleton. (Gautier)
Chaucer. Geoffroi)
Chaulieu. (Guillaume-Amfrye de)
Chcke. (Jean)
Chevremont. (Abbé de) *Voy. à la fin de la Lettre* C.
Chillingtworth. (Guillaume)
Chirac. (Pierre)
Clarke. (Samuel)
Claude. (Jean-Jaques)
Clerc. (Jean le)
Coke *ou* Cooke. (Edouard)
Colet. (Jean) *Voy. à la fin de la Lettre* C.
Collier. (Jérémie)
Collins. (Antoine)
Collins. (Jean)
Colomb. (Chriſtophle)
Commandin. (Frederic)
Congreve. (Guillaume)
Cordes. (Jean de) *Voy. à la fin de la Lettre* C.
Cotes. (Roger)
Cowell. (Jean) *Voy. à la fin de la Lettre* C.
Cowley. (Abraham)
Craghs. (Nicolas)
Creech. (Thomas)
Cromwell. (Olivier)
Croze. (Mathurin Veyſſiere la) *Voy. à la fin de la Lettre* C.
Creſias.
Cudworth. (Rodolphe)
Cumberland. (Richard)

D.

Dacier. (André)
Dacier. (Anne)
Daillon. (Benjamin de) *Voy. à la fin de la Lettre* D.
Dale. (Antoine van)
Danz. (Jean André)
Davenant. (Guillaume)
Davenant. (Charles)
Dawes. (Guillaume)
Dédale.
Demetrius de Phalére.
Denham (Jean)
Digby. (Kenelme)
Dinam *ou* Dyname.
Dithmar. (Juſte-Chriſtophle)
Dodwell. (Henri)
Donne. (Jean)
Dorſet. (Thomas Sackville Comte de)
Dryden. (Jean)
Duchat. (Jacob le)
Dugdale. (Guillaume)

E.

Chard. (Jean)
Echard. (Laurent)
Echebar, Achebar, *ou* Akebar.
Egeates. (Jean)
Egerton. (Thomas)
Egiſthe.
Elie.
Elien. (Claude)
Elifée.
Eliot. (Thomas)
Elius, en Latin *Elius.*
Empédocle.
Enée de Gaze.
Enée Sylvius.
Ennius. (Quintus)
Ennodius. (Magnus Felix)
Ephrem (Saint)
Epicharme.
Epictéte.
Epiménide.
Epiphane. (Saint)
Erpenius. (Thomas)
Eſchine.
Evagre *Scholaſticus.*
Eucratide.
Eudoxie.
Evelyn. (Jean)
Euhémére.
Eumelus.
Evremond. (Charles de St. Denis, Sieur de Saint)
Euſébe de Céſarée.
Euſtathe.
Euthydéme.
Euthymére.

F.

Abretti. (Raphael)
Fabricius. (François)
Fabricius. (Jean Albert)
Fagel. (Gaſpard)
Falkland. (Lucius Cary)
Fallope. (Gabriel)
Falſtaff. (Jean) *Voy.* Falſtolff.
Fanshaw. (Richard)
Faria de Souſa. (Emanuel)
Farnabe. (Thomas)
Falſtolf. (Jean)
Favorin.
Fauſtina. (AnniaGaleria)
Fauſtina. (Annia)
Fell. (Jean)
Ferrari. (Octavien)
Ferrari. (François Bernardin)
Ferrari. (Octavio)
Ferrier. (Vincent)
Fevre de la Boderie (Gui le)
Fevre. Tanneguile)
Fiddes. (Richard)
Flamſteed. (Jean)
Fleetwood. (Guillaume)
Fletcher. Jean)
Florinde.
Florus. (Julius)
Florus. (Lucius Annæus)
Fontaine. (Jean de la)
Forbes. (Patrice)
Forteſcue. (Jean)
Fox. (Jean)
Fraguier. (Claude François)
Freind. (Jean)
Froiſſard. (Jean)
Fuller. (Thomas)

G.

Ale. (Thomas)
Gale. (Jean)
Galien. (Claude)
Galilei. (Galileo)
Gallois. (Jean)
Gallus. Cornelius)
Garth. (Samuel)
Gataker. (Thomas)
Gataker. (Charles)
Gay. (Jean)
Geſtibrand. (Henri)
Geoffroi. (Etienne François)
Gesner. (Salomon)
Gilbert. (Guillaume)
Glanvill. (Joſeph)
Gliſſon. (François)
Godolphin. (Jean)
Godwin. (François)
Godwin. (Thomas)
Goerée. (Jean)
Goes. (Damien de)
Gondebaud.
Goulſton. (Théodore)
Gower. (Jean)
Gozon. (Dieu-Donné de)
Grabe. (Jean Erneſt)
Graechus. (Tiberius Sempronius)
Graechus. (Tiberius)
Graechus. (Caius)
Gravius. (Jean George)
Gravina. (Jean Vincent)
Graunt ou Grant. (Edouard)
Graunt. (Jean)
Greaves. (Jean)
Gregory. (Jean)
Gregory. (Jaques)
Gregory. (David)
Grenville, Greenville *ou* Granville. (Denis)
Grenville *ou* Granville. (George) *Voyez* Landsdown.
Grevil. (Foulques)
Grew (Nehémie)
Grindal. (Edmond)
Gronovius. (Jean Frédérie)
Gronovius (Jaques)
Guadagnolo. (Philippe)
Guarin.
Guarini. (Baptiſte)
Gudius (Marquard)
Guglielmini. (Domenico)
Guicciardin. (François)
Guichenon. (Samuel)
Guillaume *Le Breton.*
Guillim *ou* Agilliams. (Jean)
Guiſe. (Guillaume)
Gurney. (Edmond)
Gürtler. (Nicolas)

H.

Abington *ou* Abington. (Guillaume)
Haeket. (Jean)
Hadi.
Hakem *Ben Haſchem.*
Hakluyt. (Richard)
Hale. (Matthieu)
Hales. (Jean)
Hall. (Joſeph)
Hallage.
Hambden *ou* Hampden. (Jean)
Hemel. (Jean Baptiſte du)
Hammond. (Henri)
Hankius (Martin)
Hanneken. (Meno)
Hanneken. (Philippe-Louis)
Hardouin. (Jean)
Hariot *ou* Harriot. (Thomas)
Harpalus.
Harrington (Jacques)
Harſcher. (Nicolas)
Hartſocker. (Nicolas)
(Harvey. (Guillaume)
Haſan ou Haſſan.
Haſſenſtein. (Bohuſlas de Lobkowitz.
Hayward (Jean)
Hearne (Thomas)
Hecouet. (Philippe)
Hedelin *Abbé* d'Aubignac. (François)
Heineccius. (Jean Gottlieb)
Herbelot. (Barthelemi d')
Herbert. (Edouard)
Herbert. (George)
Herbert. (Thomas)
Heredia. (Jean Ferdinand d')
Herman. (Jacques)
Hérodien.
Herodore.
Heurnius. (Jean)
Heurnius (Otto)
Heylin. (Pierre)
Heyn *ou* Hein. (Pierre Pieterſz.)
Hickes. George)
Hinckelmann. (Abraham)
Hincmar, *Archevêque de Reims.*
Hobbes. (Thomas)
Hoburg *ou* Hohburg (Chriſtian)
Hodges. (Nathanael)
Hoffman. (Chrétien-Godefroi)
Holinshed *ou* Holingshed. (Raphael)
Holyoke *ou* Holyoake. (François)
Holyoke *ou* Holyoake. (Thomas)
Holſtenius. (Luc)
Homberg (Guillaume)
Homelius (Jean)
Honain, *Fils* d'Iſaac.
Hooke. (Robert)
Hooker. (Richard)
Hooper. (George)
Horneck. (Antoine)
Horrox. (Jérémie)
Hottinger. (Jean-Henri)
Howe. (Jean)
Howell. (Jaques)
Hoyer. (Anne-Oven)
Huber. (Ulric)
Hudibras.
Hudſon. (Jean)
Huet. (Pierre Daniel)
Hughes. (Jean)
Humphrey. (Laurent)
Hunnade. (Jean Corvin)
Hunnius. (Nicolas)
Hus. (Jean)
Hutten. (Ulric de)
Hutterus. (Elie)
Huybert. (Pierre)
Huygens. (Chrétien)
Hyde. (Edouard)
Hyde. (Thomas)

NOUVEAU DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

A.

AAGARD (Nicolas) nâquit à Wybourg, Capitale de la Jutlande Septentrionale, en 1612, de Laurent Nicolas Aagard, Paſteur de cette Ville, & de Marie Andreæ (*a*). Après avoir fait ſes premières études dans l'Ecole de Wybourg, il paſſa dans l'Univerſité de Copenhague (*b*). En 1637 il alla voyager; & de retour dans ſa Patrie, il fut fait, au commencement de l'année 1641, Recteur de l'Ecole de Hersloff; quatre ans après, Paſteur de ce Lieu; & peu de tems enſuite il fut établi Régent à Faxe dans la Zélande (*c*). En 1647 il fut appellé Profeſſeur en Eloquence à Sora ou Soor [*A*], & il fut en même tems Bibliothécaire & Secrétaire de l'Univerſité juſques en l'année 1657, qu'il mourut le 22 de Janvier [*B*]. Nicolas Aagard étoit un homme ſavant, qui cultiva la Poëſie Latine & Grecque (*d*), & même l'Hébraïque (*e*). Il s'eſt rendu aſſez fameux par pluſieurs Ouvrages, dont voici les principaux: *Aninadverſiones in Ammianum Marcellinum contra Boxhornium.* Auctore *Nic. Aagardo*, Prof. Sorano. Soræ, in-4. Il y a auſſi de lui les Traités ſuivans: *De optimo genere Oratorum. De Ignibus ſubterraneis. De Stylo Novi Teſtamenti. De Nido Phœnicis. De uſu Syllogiſmi in Theologia.*

(*a*) Alberti Thura *Idea Hiſtor. Litterar. Daniæ*, Part. I. C. 7. §. 3. p. 209. *Hafn. Burgi* 1723. in 8.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Id. ibid.

(*d*) Id. Part. II. C. 7. §. 3. p. 339. 362.

(*e*) Id. ibid.

[*A*] *Profeſſeur en Eloquence à Sora ou Soor.*] Ce fut le Roi Chrétien IV, qui en 1623 érigea l'Ecole de Sora en Univerſité, & y établit une Académie pour apprendre à monter à cheval. Il donna à cette nouvelle Univerſité des revenus conſidérables. Il établit un Préſident ou Recteur, qui avoit la ſurintendance ſur tout ce qui regardoit l'Univerſité; & pour le ſoulager dans l'exercice d'un emploi ſi pénible, le Fondateur régla qu'il y auroit annuellement un Doyen, élu d'entre les Profeſſeurs, mais dont l'autorité ſeroit néanmoins ſubordonnée à celle du Préſident. Cette Univerſité fut d'abord très floriſſante, & elle s'eſt très bien ſoutenue juſques en 1665, que les Finances du Royaume ſe trouvant épuiſées par les guerres que Frédéric III, fils de Chrétien IV, avoit eu à ſoutenir, on jugea à propos d'employer ailleurs ce qui reſtoit des fonds appartenans à l'Univerſité de Sora: quelques-uns des Profeſſeurs furent appellés à Copenhague, & les autres moururent ſans qu'on leur donnât de ſucceſſeurs (1).

[*B*] *Juſques en l'année 1657, qu'il mourut le 22 de Janvier.*] L'Auteur du Supplément de Moréri imprimé en 1716, & Mr. Luiſcius qui l'a copié, font paſſer Nicolas Aagard de l'Univerſité de Sora dans celle de Copenhague; j'ignore ſur quelle autorité. Ils citent, l'un & l'autre, *Konig Bibliotheca Vetus & Nova*: mais cet Auteur n'eſt pas toujours exact, & quelque utile que ſoit ſon Ouvrage, on lui a reproché bien des fautes. (2) D'ailleurs un Danois, qui écrit dans ſon propre Pays, ſur des Mémoires recueillis ſur les lieux mêmes, doit être mieux inſtruit qu'un étranger. Or Albert Thura rapporte poſitivement, que Nicolas Aagard n'a point quitté le poſte de Profeſſeur à Sora, & qu'il eſt mort dans cette Ville; & ce qu'il y a de déciſif, il ajoute que *George Oligeri Rofnebrantz*, Préſident de l'Univerſité, & le dernier qui ait occupé ce poſte, fit l'Eloge funèbre d'Aagard (3).

(1) Albert. Thura *Idea Hiſt. Litter Danor.* Part. I. Cap. 2. §. 11. p. 42. 44.

(2) Voy. Diction. de Bayle Art. Konig.

(3) Alb. Thura ubi ſup. p. 200.

AAGARD (Chretien), frère de *Nicolas*, nâquit auſſi à Wybourg en 1616. Il ſe diſtingua principalement dans les Belles-Lettres, & ſur-tout dans la Poëſie Latine. Olaüs Borrichius le met au rang des Poëtes les plus purs & les plus coulans de ſon tems: il donne ſur-tout de grands éloges au Poëme qu'Aagard fit ſur la mort de Chrétien IV, Roi de Danemarc, & qu'il publia en 1648, ſous le titre de *Threni Hyperborei*. On trouve toutes ſes Poëſies raſſemblées dans un Recueil de Poëſies Danois, imprimé à Leide ſous ce titre, *Delitiæ Poëtarum Danorum*, Lugd. Bat. 1693. en 2 volumes in 12. dont l'Editeur étoit *Frédéric Roſigard*, Prémier Secrétaire du Roi de Danemarc. Chrétien Aagard fut d'abord Recteur de l'Ecole de Rypen [*A*], & il occupa ce poſte juſqu'en 1646, qu'il fut appellé à Copenhague pour y être Régent du Collège Royal [*B*]. Il quitta cette place pour prendre la Chaire de Profeſſeur Ordinaire de Poëſie dans l'Univerſité de Sora, & ſut fait enſuite Profeſſeur Extraordinaire à Copenhague. Je ne trouve pas le tems précis de ces deux derniers changemens: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'en 1658 il quitta le Profeſſorat en Poëſie, & retourna à Rypen, le lieu de ſon prémier établiſſement, pour y être Lecteur en Théologie [*C*]. Il y mourut en 1664, âgé de qua-

[*A*] *Recteur de l'Ecole de Rypen.*] Rypen eſt une Ville de la Jutlande Septentrionale, & paſſe pour la plus ancienne: il y a une Ecole, qui eſt la prémière du Diocèſe, & la plus ancienne de tout le Royaume de Danemarc, ainſi été fondée en 1298 par les ſoins & aux dépens de *Chrétien* Evêque de Rypen. Dans les commencemens ce furent les Chanoines de la Cathédrale, qui enſeignoient la Jeuneſſe; dans la ſuite, on a partagé cette Ecole en ſix Claſſes. Le Recteur gouverne la ſixième, dans laquelle on étudie les Sciences les plus relevées. Il y a outre cela un Lecteur en Théologie, qui donne des leçons trois fois la ſemaine (1).

[*B*] *Regent du Collège Royal.*] Ce fut Frédéric II. Roi de Danemarc, qui fonda ce Collège en 1569. D'abord on n'y recevoit que douze Etudians; mais la généroſité de Frédéric le porta à augmenter ce nombre juſques à cent. Chrétien IV y en ajouta, à deux différentes repriſes, quarante-quatre; mais dans la ſuite le nombre a été réduit à cent, qui y ſont nourris & entretenus. Ceux qui y ſont reçus y demeurent trois ans, ou s'ils ſont Maîtres ès Arts, cinq ans. Le Collège eſt bien rentè, & a ſon Régent, que l'on choiſit ordinairement parmi les Profeſſeurs. On y enſeigne la Philoſophie & la Théologie (2). En 1641, ce Collège fut conſumé entièrement par un incendie; mais il fut rebâti en 1643, plus beau qu'auparavant. Cet établiſſement a beaucoup de rapport avec le Collège des Etats de Hollande à Leide, qui pourroit bien avoir été formé ſur ce modèle.

[*C*] *Lecteur en Théologie.*] Mr. Luiſcius s'eſt donc trompé encore ici. Il dit que Chrétien Aagard étoit Lecteur en Théologie & Miniſtre à Weſterwolfted. Je ne ſai s'il y a ſeulement une Ville de ce nom. Quoi qu'il en ſoit, il eſt

(2) Alb. Thura Part. I. C. 7. §. 3. p. 122. 124.

(a) Alb. Thura, *Idea Hist. Litt.*

quarante huit ans (a). Il y a eu encore d'autres Savans du même nom [D].

Dorat Part. 1. C. 5. §. 11. P. 65, 66.

évident, que le Savant dont il s'agit n'a été que Lecteur en Théologie, & que c'est à Rypen qu'il a exercé cette Charge.

[D] *Il y a eu encore d'autres Savans du même nom.*] Je trouve un *André Aagard*, qui après avoir été successivement Professeur en Logique & en Médecine dans l'Université de Copenhague, fut fait en 1698 Conseiller de Justice, & de la Chancellerie. Et un *Christiern Römer Aagard*, dont il y a deux Dissertations sur le *Nazaréat*, Nombres Ch. VI. & Juges Ch. XIII. en 1708 (3).

(3) *Id.* Part. 1. C. 7. §. 2. p. 171. & Part. II. C. 2. §. 2. p. 202.

AARON, dont le nom signifie, une *Montagne*, ou une *Montagne forte*, le premier Souverain-Pontife des Juifs, étoit du côté de son père, arrière-petit-fils, & du côté de sa mère, petit-fils de Levi: car Amram son père, fils de Kéhath, fils de Lévi, épousa Jocabed sa tante, fille de Kéhath, & fille de Lévi. (Exod. VI. 20. Nomb. XXVIII. 59.) Il naquit en Egypte, trois ans avant Moïse, 83 ans avant que les Israélites quittassent ce Pays, l'an du Monde 2430, de la Période Julienne 3140, avant J. C. 1574. Il épousa Elisabeth, fille d'Amminadab, & sœur de Nébasson, de la Tribu de Juda. Dieu aiant choisi Moïse pour délivrer les Enfans d'Israël de la servitude d'Egypte, fit choix d'Aaron pour porter la parole: lorsqu'il faudroit parler à Pharaon, à cause que Moïse, étant bègue, avoit de la peine à s'énoncer. Aaron, par l'ordre exprès de Dieu, alla au-devant de Moïse, & l'aiant rencontré au pied de la Montagne d'Horeb, ils revinrent ensemble en Egypte pour délivrer les Enfans d'Israel. Il accompagna son frère par-tout, parlant en son nom, soit au Peuple, soit au Roi. Les premiers Miracles furent faits avec sa Verge: ce fut elle, qui fut changée en Serpent, qui convertit les Eaux en Sang, qui remplit l'Egypte de Grenouilles, & qui couvrit ensuite ce Pays de Sauterelles: en un mot, Aaron eut beaucoup de part à tout ce que Moïse fit pour la délivrance des Israélites. L'Ecriture l'appelle, *le Prophète de Moïse*; & il en remplit les fonctions, même après que le Peuple eut passé la Mer Rouge. Ce fut lui qui recueillit de la Manne dans un Vase, qui fut mis depuis dans le Tabernacle. Il foutint, conjointement avec Hur, les mains de Moïse, tandis que Josué combattoit les Hamalékites. Il monta sur la Montagne de Sinaï avec deux de ses fils, Nadab & Abihu; & avec LXX Anciens du Peuple; mais ni lui ni eux ne s'avancérent que jusqu'à la moitié de la Montagne, d'où ils virent la Gloire de l'Eternel: Moïse & Josué seuls montérent jusqu'au sommet, où ils demeurérent 40 jours. Ce fut pendant leur absence, qu'Aaron, vaincu par les clameurs séditieuses du Peuple, éleva le Veau d'or, que les Israélites adorérent, de son aveu. Moïse, de retour, le censura vivement de cette action; mais Aaron tâcha de se justifier par les importunités du Peuple. Tout ceci arriva dans le troisième mois, après la sortie d'Egypte. Au premier mois de l'année suivante, Dieu l'établit Souverain-Sacrificateur, & il remplit les fonctions de cette éminente Charge durant tout le tems que les Israélites furent dans le Désert. Il mourut sur la Montagne de Hor dans la quarantième année après la sortie d'Egypte, âgé de 123 ans, l'an du Monde 2552, de la Période Julienne 3262, avant J. C. 1452. Nous ferons ci-dessous quelques Remarques [A] sur les Miracles faits avec sa Verge, & sur les tentatives des Magiciens d'Egypte pour les imiter.

[A] *Nous ferons ci-dessous quelques Remarques.*] L'Ecriture nous apprend, que la Verge d'Aaron devint un Serpent, lorsque par l'ordre de Moïse il l'eut jettée par terre; & qu'elle engloutit celles des Magiciens d'Egypte, lorsqu'ils eurent réuſſi à en faire autant. Nous trouvons auſſi, qu'ils produiſirent, par leurs Verges, des Grenouilles; & qu'ils changérent l'Eau en Sang. Mais ils tentérent inutilement d'égaler Moïse & Aaron dans les autres Miracles, comme la production des Poux, la mortalité ſur le Bétail, les Ulcéres &c.; ils avouérent que ceux-ci étoient l'ouvrage *du doigt de Dieu* [אלהים הוא אצבע, *Elohim Hou Etsbaa Hou.*] *C'eſt le doigt de Dieu* (1). Le *Targum*, ou la Paraphraſe Chaldaïque d'*Onkelos*, traduit, *c'eſt le plaie vient de Dieu*; & la Verſion Arabe porte, *un ſigne de cette nature eſt de Dieu*. Les principaux de ces Magiciens ſe nommoient *Jannès & Jambrès*, ainſi que nous l'apprenons de S. Paul (2): ils ſont même fameux chez les Auteurs Profanes, comme Pline (3) & Numénius (4) nous l'apprennent; & dans leurs Ecrits les Juifs les nomment, non ſeulement *Principes Præſtigiatorum* (*les Chefs des Magiciens*), mais auſſi ils diſent qu'ils étoient fils de Balaam. Origène (5) rapporte qu'il y avoit un Livre qui avoit pour titre, *Jannes & Jambres Libri*. Artapan (6) les nomme *Ιερεις ενια Μωσε*, *Prêtres de Memphis*; & Numénius, Philoſophe Platonicien, dont nous avons déja parlé, dit que c'étoient *Αιγυπτιων ιερογραμματεις, des Sages Egyptiens, inſtruits des choſes ſacrées, & qui ne le cédoient à perſonne pour la connoiſſance de la Magie; & que ce fut par cette raiſon qu'on les choiſit d'un commun conſentement pour les oppoſer à Moïſe* (c'eſt ainſi que les Païens appellent Moïſe) *le Conducteur des Juifs*; qu'il qualifie *d'Homme puiſſant auprès de Dieu par ſes prières*, ανδρι γενομενω θεω δυναστευοντι.

(1) Exod. VIII. 19.

(2) 2 Tim. III. 8.

(3) L. XXX. C. 1.

(4) Apud Euſeb. *Præp. Evang.* L. IX. C. 8.

(5) Tradat. 1. in *Matth.*

(6) In Euſeb.

Un ſavant Commentateur (7) attribue l'origine de ces Magiciens, à l'envie que le Démon a d'être le ſinge de la Divinité: il croit que comme Dieu admettoit les Patriarches à avoir un commerce très intime avec lui, de même le Démon a cherché à tenir les hommes dans ſa dépendance, en promettant de leur découvrir des ſecrets; & que lorſque Dieu a voulu confirmer la vérité par des Miracles, le Démon a inſtruit les ſuppôts de la manière dont ils devoient l'invoquer pour faire des choſes extraordinaires, propres à les confirmer dans leur erreur.

(7) Patrick in Exod.

Si le terme Hébreu, qui déſigne les *Enchantemens*, dont il eſt dit qu'ils ſe ſervoient, vient de *Lahat*, Flamme, (Gen. III. 24.) il ſemble roit qu'ils faiſoient les yeux des ſpectateurs, & qu'ils leur en impoſoient par des preſtiges. Mais on peut auſſi le dériver de *Laat*, *caché* ou *ſecret*; & alors cela nous donneroit lieu de penſer qu'ils uſoient de conjurations ſecrettes, ainſi que font les Enchanteurs, qui ont un commerce familier avec le Démon: c'eſt l'explication de la *Gemare*, *Sanhedrin* (8).

(8) C. VII. p. 20.

Un ſavant & judicieux Auteur (9) de ce tems a fait diverſes remarques curieuſes ſur le ſuccès qu'eurent les Magiciens d'Egypte, dans quelques-uns des eſſais qu'ils firent pour opérer des Miracles. Il ne croit pas que ces merveilles puiſſent ſe faire par aucune puiſſance naturelle. Encore moins adopte-t-il l'opinion de quelques Auteurs, qui prétendent qu'il n'y eut aucune métamorphoſe réelle, & que les Magiciens ou impoſérent aux ſpectateurs par des tours d'adreſſe, ou par l'affiſtance des Démons. S'ils euſſent voulu tromper Pharaon par des tours d'adreſſe, Moïſe & Aaron n'auroient-ils pas découvert la fourberie, en aiant une ſi belle occaſion? Suppoſer d'un autre côté qu'ils eurent le pouvoir, ou par eux-mêmes, ou par le ſecours des Démons, de faire paroître en apparence des Serpens, des Grenouilles, du Sang, tandis qu'il n'y avoit réellement rien de pareil; c'eſt ſuppoſer qu'ils ont fait des merveilles, dont il eſt auſſi difficile de rendre raiſon que du Miracle même. Mais la queſtion revient, S'ils n'avoient aucune ſcience ſecrette, pour faire de pareilles choſes, comment réuſſirent-ils dans quelques-unes des tentatives qu'ils firent pour s'oppoſer à Moïſe? Voici la réponſe de notre Auteur. 1. Il n'y a aucun lieu de penſer que le Roi ait cru, que les choſes qu'il exigeoit d'eux fuſſent du nombre de celles que leur Art pouvoit produire; au contraire, il ne leur ordonna de faire l'eſſai de leurs forces, que pour avoir ſi ces phénomènes merveilleux étoient un effet de l'Art, ou ſi c'étoient de vrais Miracles. 2. Quoique les Magiciens fiſſent l'épreuve de leurs forces, & qu'ils euſſent quelque ſuccès dans l'occaſion dont il s'agit, il ne paroît point qu'ils ſe promiſſent d'abord rien de pareil de leur Art: ils eſſayérent toutes les voies poſſibles, pour ſavoir à quoi s'en tenir; mais Dieu jugea à propos de les faire réuſſir à quelques égards, au-delà de leur attente, pour avancer ſes propres deſſeins. 3. Ce qui prouve qu'ils ne s'attendoient pas à un pareil ſuccès, c'eſt qu'ils ne purent imiter Moïſe en tout; ils tentérent inutilement de produire des Poux. Par où il paroît évidemment, que les Magiciens ignoroient eux-mêmes juſqu'où s'étendoit leur pouvoir, ſuppoſé qu'ils en euſſent quelqu'un: car ils eſſayérent d'égaler Moïſe en tout ce qu'il faiſoit, mais ils trouvérent, en en faiſant l'épreuve, qu'ils le ſurpaſſoient à quelques égards, & non à d'autres, où il n'y avoit pas plus de difficulté. S'ils avoient eu quelques règles fures dans leur Art, ils auroient vu du premier coup d'œil, ce qui leur étoit poſſible ou non, ſans faire aucun eſſai. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ils n'avoient point l'Art de faire rien de pareil. Il plut à Dieu de faire réuſſir leurs efforts à quelques égards, lorſqu'ils s'y attendoient le moins; mais ils étoient ſi éloignés d'en être ſatisfaits, qu'ils faiſirent la première occaſion où leur impuiſſance parut, pour reconnoître que Moïſe étoit certainement aſſiſté d'un Pouvoir Divin.

(9) Shuckford *Hiſt. du Monde Sacr. & Profan. T.* II. L. 9. P. 349-356. de la Trad. franç.

AARON (Isaac), Grec de naiſſance, fut fait priſonnier à Corinthe, lorſque cette Ville fut priſe

ſe par Roger Roi de Sicile, l'an de J. C. 1148. Aiant été emmené en Italie, il y apprit bientôt la Langue, & ſervit dans la ſuite d'Interprète à l'Empereur Manuel Comnène. Ce fut lui qui par ſes calomnies cauſa la diſgrace d'Alexis, un des plus illuſtres Seigneurs de l'Empire, qui avoit épouſé la nièce de Manuel. La perfidie d'Aaron ne demeura pas longtems impunie : il fut convaincu peu après de Magie & de Sortilège; on trouva chez lui un Ouvrage attribué à Salomon, pour évoquer les malins Eſprits; & dans une Tortue, le Portrait d'un homme aiant des fers aux pieds, & l'eſtomac percé d'un eſou. Cependant ſes crimes, quelque odieux qu'ils fuſſent, ne lui auroient que difficilement fait perdre la faveur de l'Empereur, qui lui-même faiſoit profeſſion de deviner, s'il n'eût pas trahi les intérêts de ce Prince, & cela dans le tems même qu'en ſa préſence il expliquoit ſes volontés aux Ambaſſadeurs des Peuples d'Occident. Pour le punir, l'Empereur lui fit crever les yeux. Le malheur de ſa condition ne fut pas capable de mettre un frein au panchant qu'il avoit au crime : il inſinua à Andronic Comnène, qui avoit uſurpé l'Empire, qu'il devoit priver ſes ennemis non ſeulement de la vue, mais auſſi de la langue. Mais ce malicieux & barbare conſeil lui fut funeſte à lui-même; car Iſaac, ſurnommé *l'Ange*, aiant chaſſé Andronic du Trône, fit couper la langue à Aaron. Voy. *Nicetas*, *Hiſt. de Manuel Comnene*, L. IV.

AARON Hariſçon, ſavant Rabbin Caraïte, qui écrivit une Grammaire Hébraïque, intitulée *Chelil Jophi*, c'eſt-à-dire, *le parfait en beauté* [*A*]. Cet Ouvrage fut imprimé à Conſtantinople en 1581. Quelques Auteurs croyent que cet Aaron eſt le même qu'*Aaron le Caraïte* [*B*], Auteur d'un Com-

(1) *Biblioth. Crit. de* Sainjore, *Tom. II. Ch. X. p. 201. 202.*

(2) Id. ibid.

(3) Id. p. 203.

(4) Id. p. 204.

(5) Id. ibid.

☞ [*A*] *Qui écrivit une Grammaire intitulée* Chelil-Jophi, *c'eſt-à-dire, le parfait en beauté.*] R. Subtai dans ſa Bibliothèque Rabbinique, qui eſt une des plus exactes, fait mention de ce Livre, qu'il intitule, *Keilath Jophi*, perfection de beauté. Buxtorf, qui n'avoit jamais vu aucun Ouvrage des Caraïtes, ne laiſſe pas de parler de celui-ci, dans l'Appendix qui eſt à la fin de la ſeconde Edition de la Bibliothèque Rabbinique, publiée par Buxtorf le fils en 1640 (1). Cet Appendix, comme nous l'apprend l'Auteur cité en marge, a été compoſé ſur les Mémoires d'Antoine Legrand, qui avoit demeuré à Conſtantinople. Buxtorf parle de la Grammaire dont il s'agit, comme d'un Livre manuſcrit, par où il paroit que Leger n'avoit pas vu l'imprimé, quoiqu'il eût demeuré à Conſtantinople. *Alter ejus*, dit-il, *liber, cui nomen Chelil Jophi) R. Abaronis Caraïtæ Grammatica MS.* On lit ces mots dans le titre : *C'eſt ici un Livre de Grammaire de la Langue Sainte, intitulé Kelil Jophi, à Conſtantinople.* L'année de l'Impreſſion y eſt marquée ſelon l'uſage ordinaire des Juifs, 5341 de la Création, ce qui répond à l'année de J. C. 1581 (2). Cet Ouvrage eſt très court, l'Auteur n'aiant eu d'autre deſſein que de publier un petit Abrégé de Grammaire : il ne contient que vingt-huit feuillets, en caractères Hébreux quarrés & aſſez gros. Il commence par les diverſes Conjugaiſons des Verbes, ſur leſquelles il s'étend, parce que de cette diverſité des Conjugaiſons naît la diverſité des ſignifications. Quoique cette Grammaire ſoit fort abrégée, elle ne laiſſe pas de donner beaucoup de lumière pour entendre le Texte Hébreu de la Bible, parce qu'il y explique pluſieurs locutions; & c'eſt à quoi ces Auteurs s'appliquent principalement, afin de faire mieux connoître les idioſtiſmes de la Langue Hébraïque. Mais cet Ouvrage ne peut être d'une grande utilité à ceux qui ſont encore novices dans cette Langue : car, outre qu'il eſt trop abrégé, & par conſéquent obſcur, il n'y dit preſque rien qui ne ſe trouve plus au long dans les Grammaires communes, & avec plus de netteté (3). Il eſt difficile d'accorder ce que l'Auteur de la Bibliothèque Critique dit ici, avec l'éloge qu'il a fait de cette Grammaire. Comment peut-elle donner beaucoup de lumière pour entendre le Texte Hébreu de la Bible, ſi elle eſt obſcure, & ne contient preſque rien qui ne ſe trouve avec plus de netteté dans les Grammaires ordinaires ? c'eſt au Lecteur à en juger. Mais ce qui mérite peut-être plus d'attention, c'eſt ce que le même Auteur dit (4), que l'on voit dans ce petit Traité, que les Caraïtes, qui ſont fort oppoſés aux Traditions des Juifs, qu'ils regardent comme de pures fictions inventées par les Rabbanites, font profeſſion de recevoir tout le Texte Hébreu de la Bible, tel qu'il a été fixé par les Juifs Maſſorétes. L'Auteur fait mention de la Maſſore, & de la plupart des minuties qu'on y trouve. Il parle de ce que les Juifs Rabbanites nomment, *Corrections des Scribes*; des Lettres *Grandes*, qui ſont en de certains mots plus grandes que les autres; il parle auſſi des diverſes leçons de Ben-Aſer & de Ben Nephtali &c. En un mot, il marque dans ſa Grammaire tout ce qu'on attribue ordinairement aux Juifs Maſſorétes, & l'on y trouve toutes les minuties des Grammairiens Juifs, qu'il n'y faut pas copier. D'où l'on doit conclurre, que les Caraïtes reçoivent tout le Texte Hébreu de la Bible, de la même manière qu'il eſt dans les Exemplaires des Juifs Rabbanites; que quelques Savans ont eu tort de regarder les Caraïtes comme de purs Sadducéens, ou du moins comme un rejetton des anciens Sadducéens; & que c'eſt ſans fondement ſolide, qu'ils ont cru que ſi les Caraïtes recevoient toute la Bible, ils n'admettoient pas les points-voyelles, qui ſont de l'invention des Maſſorétes (5). Les Caraïtes ne rejettent pas même abſolument toutes les Traditions, ils ſoutiennent ſeulement qu'elles n'ont pas la même autorité que l'Ecriture : ils veulent bien qu'on les allégue comme l'opinion des anciens Docteurs, comme des ſecours humains pour éclaircir & pour expliquer l'Ecriture, autant qu'on trouve qu'ils ont bien rencontré; mais ils ne veulent pas que l'on égale ces Traditions à l'Ecriture même, comme font les autres Juifs. Le Talmud, qui eſt le Recueil des Traditions, aiant paru au commencement du ſixième Siecle, les gens de bon-ſens parmi les Juifs furent ſi choqués des bagatelles, du galimathias, & des fables ridicules & incroyables dont il eſt plein, & de voir en même tems que l'on ofat ſoutenir que tout cela venoit de Dieu, qu'ils l'abandonnèrent, & ne voulurent fonder leur Foi que ſur l'Ecriture : ils ne regardèrent le Talmud que comme un Ouvrage humain, dont à la vérité on pouvoit ſe ſervir pour expliquer l'Ecriture, mais qu'il falloit bien examiner, pour voir ſi ſes explications étoient juſtes. Ce refus qu'ils firent d'admettre le Talmud, ne cauſa pendant quelque tems aucun Schiſme parmi eux (6). Mais vers l'an 750, Ananus Juif Babylonien de la race de David, & Saül ſon fils, tous deux ſavans dans ce qui faiſoit la ſcience des Juifs, ſe déclarèrent ouvertement pour la Parole écrite toute feule, & condamnèrent toutes les Traditions qui n'y étoient pas conformes; ce qui produiſit un Schiſme parmi les Juifs. Les uns ſoutinrent le Talmud & les Traditions; les autres les rejettèrent, comme de pures inventions humaines. Les premiers furent appellés Rabbanites; les autres qui ne reconnoiſſoient que l'Ecriture, eurent le nom de Caraïtes, comme qui diroit Scripturaires. Les Juifs prétendent que la véritable cauſe de ce Schiſme vint de l'ambition d'Ananus, qui piqué de ce qu'on lui avoit refuſé le titre de *Gaon* (c'étoit le plus haut titre du Docteur parmi les Juifs de ce tems-là), & d'avoir manqué entre la Charge d'Aſchamlocque ou Chef de la Captivité de Babylone, à laquelle il avoit prétendu en qualité de deſcendant de David, avoit fait naître ce ſujet de diviſion pour ſe venger (7). Mais il n'y a rien de plus ordinaire, comme le remarque judicieuſement Mr. Baſnage (8), que d'attribuer à ceux qui nous quittent, des mouvemens d'orgueil & de colère : outre qu'il eſt inconteſtable qu'il y avoit des Caraïtes avant le tems d'Ananus, & qu'il ne fit que rendre à leur doctrine, demeurée dans les ténèbres & l'obſcurité, ſon éclat & ſa lumière (9). Cette Secte ſubſiſte encore; & ceux qui en font profeſſion paſſent pour les plus habiles & les plus honnêtes gens de la Nation des Juifs (10). Il y en a fort peu dans Occident; la plupart ſont dans la Pologne, dans la Moſcovie, & dans l'Orient. Vers le milieu du dernier Siécle on en fit un dénombrement (11), par lequel il parut qu'ils ne ſont qu'un très petit nombre en comparaiſon du gros de la Nation, qui eſt du parti des Traditionaires. R. N. M. T. S. A.

☞ [*B*] *Que cet Aaron eſt le même qu'Aaron le Caraïte*]. Le P. Simon (12), en deux endroits différens, diſtingue Aaron Auteur du Commentaire ſur le Pentateuque, d'avec Aaron Hariſçon, Auteur de la Grammaire *Chelil Jophi*; mais à tort, comme on peut le conclurre de ce que le même Auteur, ſous le nom de *Sainjore*, nous apprend (13). *Comme il y a eu, dit-il, parmi les Sectaires Caraïtes, deux Rabbins qui portent le nom d'Aaron, l'un a mis au commencement de cette Grammaire, un petit Avertiſſement, où l'on a obſervé, que celui-ci s'appelle* Aharon Hariſçon baal hammoubchar, *c'eſt-à-dire, Aaron le premier, qui eſt l'Auteur d'un Commentaire ſur le Pentateuque nommé le Choiſi ou l'Excellent.* Il eſt ſurprenant, que Mr. Sainjore ait oublié de remarquer, que le P. Simon avoit mal à propos fait deux Auteurs, d'un ſeul & même homme : il auroit plus qu'il ajoute, que R. Subtai parle auſſi de ce Commentaire ſous le même titre dans ſa Bibliothèque Rabbinique, où il dit qu'il eſt auſſi ſur les Pſeaumes.

Comme l'Article d'Aaron Hariſçon eſt très imparfait, je crois devoir faire connoître ce Rabbin plus particuliérement. Cet Aaron étoit fils de Joſeph, & vivoit vers la fin du treizième Siècle; & on le nomme Aaron Hariſçon, ou *le premier*, pour le diſtinguer de l'autre Aaron Caraïte, qui vivoit plus de cinquante ans après. Ce Docteur a vécu quelque tems en Occident, puiſqu'il a combattu les rites des Juifs Allemands. Il fut un des principaux Tenans dans la Diſpute contre les Traditionaires (14). Il ne ſe contenta pas de faire voir *les Extravagances du Talmud*; & d'en compoſer un Traité ſous le titre de *Doctrine d'Aaron*, (*Moré Aharon*); mais il compoſa auſſi l'*Arbre de vie*, (*Ats Chaïim*), dans lequel il explique les principaux Dogmes des Caraïtes (15). Bartolocci (16) ſoutient qu'il rejettoit

(6) Prideaux *Hiſt. des Juifs*, T. IV. p. 69. 70. Edit. de 1722.

(7) V. Prideaux *ubi ſupra*.

(8) *Hiſt. des Juifs*, T. II. L. III. Ch. 17. §. 20. Edit. de 1716.

(9) Baſnage *Hiſt. des Juifs*, loc. cit.

(10) Scaliger *in Epiſt. Thebar.* C. 2. *apud* Prideaux *loc. cit.*

(11) Hottinger *in Theſ. Philol. inter addenda*, p. 111. 49. Prideaux *ubi ſupra.*

(12) Hiſt. Crit. du V. T. L. III. Ch. 29. p. 163. Acta Eruditorum *Catalog. des Auteurs Juifs*, p. 235.

(13) *Bibliath. Crit.* Tom. II. Ch. X. p. 202.

(14) Baſnage *ubi ſupra.*

(15) Baſnage *Hiſt. des Juifs* Tom. IX. L. IX. Ch. 1. p. 668 & 670.

(16) Bartolocci *Bibl. Rabbin.* Tom. I. p. 29.

Commentaire sur les cinq Livres de Moïſe, qui ſe trouve dans la Bibliothèque du Roi de France, & dans celle des Pères de l'Oratoire à Paris. *F. Morin, Exerc. Bibl. Simon, Hiſt. Crit.*

jettoit tous les Livres Sacrés, à l'exception de ceux de Moïſe : *c'eſt pourquoi*, dit-il, *on ne voit aucun Commentaire des Caraïtes ſur les Ecrits Prophétiques.* Mais il ſe trompoit évidemment, puiſqu'Aaron commenta les Pſeaumes de David, les Oracles d'Eſaïe & de Jérémie, & que ces Ouvrages ſont MSS. dans la Bibliothèque de Leide (17). Ce Docteur ſoutenoit que Dieu parloit aux Elémens, lorſqu'il diſoit, *Faiſons l'Homme*. En effet, il donnoit à l'Homme un corps compoſé d'Elémens. Il croyoit la Réſurrection des morts, mais il la bornoit *à la ſeule Maiſon d'Iſraël*. Quelque zèle qu'il eût pour ſa Secte, elle dégénéroit alors de ſa première ſévérité ; car elle commençoit à admettre tellement les Traditions, que Niſſi fils de Noé, qui vivoit alors, fut obligé d'expliquer la Miſchna, parce qu'on le lui demandoit avec empreſſement. Aaron fut auſſi obligé d'avoir quelque complaiſance pour ſes Diſciples, & afin de ne les pas dégoûter, il donna une explication allégorique à divers paſſages de l'Ecriture. Il ſoutient que les trois Perſonnages qui dînerent avec Abraham, étoient trois Prophètes (18). De ſe rétablir parmi les Caraïtes, dont on vient de parler, peut ſervir de clé à ce que le P. Simon (19) dit, qu'Aaron aſſure, *qu'il ne rejette que les Traditions mal fondées.*

Le ſecond Aaron Caraïte étoit fils d'Elie de Nicomédie, & vivoit en Orient l'an 1362. Il compoſa un Traité des Rites & des Obſervances de ſa Secte, pour les oppoſer à celles des Rabbanîtes. Il attaqua vivement Abendezra & les autres Défenſeurs des Traditions, qu'il avoit toujours pour objet dans ſon Ouvrage. Ce Traité fut traduit à Buda, & de là apporté en Allemagne. Il avoit publié un autre Ouvrage ſous le titre de *Cether Torah* (*la Couronne de la Loi*). C'eſt un Commentaire littéral ſur le Pentateuque, dans lequel il ſuit exactement la méthode des Caraïtes (20). Il y a de l'apparence, que c'eſt cet Ouvrage qui l'a fait confondre avec l'autre Aaron, qui, comme on l'a vu, a auſſi commenté le Pentateuque. Bartolocci ne parle point de ce ſecond Aaron, fils d'Elie, qu'il n'a point connu. Mr. Schupart l'a découvert, & a donné quelques Extraits de ſes Ouvrages, dont il avoit eu les Manuſcrits, & qu'il eſtimoit beaucoup. En effet, on doit eſtimer ces ſortes d'Ouvrages, qui ſont ſinguliers, & qui font connoître une Secte peu connue & fertile en Livres (21). L'Ouvrage de Mr. Schupart, dont Mr. Baſnage parle, eſt intitulé, CAT HAKKERAIM, *ſeu Secta Karraorum, Diſſertationibus aliquot Hiſtorico-Philologicis ſic adumbrata, ut e Codicibus Mſſ. ut plurimum, ortus; progreſſus ac dogmata ejuſdem præcipua eruta comparentur. Studio M. Jo. Gottof. Schupartii.* Lenæ in-4. 1701. On trouve un Extrait de ce Livre dans la *Nouvelle Bibliothèque Choiſie*, imprimée à Amſterdam en 2 vol. 1714. REM. DU TEAD.

(17) Baſnage *ubi ſupra.*

(18) Baſnage *ubi ſupra.*

(19) Simon *Hiſt. Crit. du V. T.* L. Ch. 29. p. 164.

(20) Baſnage *ubi ſupra* p. 672.

(21) Baſnage *ubi ſupra.*

AARSENS, ou plutôt AERSEN (PIERRE), Peintre, connu en Italie & en Flandre ſous le nom de *Pietro Lungo*, ou de Pierre le Long, à cauſe de ſa taille, étoit né à Amſterdam en 1519, de parens qui étoient venus de Purmerendt, Ville peu éloignée d'Amſterdam. Son pere étoit un Faiſeur de bas, qui avoit deſſein d'élever ſon fils dans ſa profeſſion [*A*] ; mais ſa mere trouvant que le jeune Pierre avoit de l'inclination pour la Peinture, n'y voulut jamais conſentir, & dit à ſon mari, que quand elle devroit filer jour & nuit pour gagner ſa vie, elle étoit fermement réſolue de laiſſer à ſon fils la liberté de ſuivre ſon génie : à quoi le bon-homme conſentit à la fin, pour le bien de la paix. Le prémier Maître de Pierre Aarſen fut Alart Claeſſer *, un des prémiers Peintres d'Amſterdam. Le jeune Aarſen marqua dans ſes commencemens un génie hardi, & ſon pinceau dégagé & libre lui acquit promptement de la réputation. Agé de 17 ou 18 ans, il alla à Boſſu dans le Haynaut, avec des Lettres de recommandation du Gouverneur d'Amſterdam [*B*], dans le deſſein d'y voir les piéces de différens Maîtres. De là il ſe rendit à Anvers, où il travailla ſous Jean Mandin, Walon. Il s'y maria, & entra dans la Société des Peintres. Aarſen ſe diſtinguoit principalement par des Tableaux deſtinés à repréſenter une Cuiſine, avec ſes utenſiles ; quoiqu'il brillât dans l'exécution de toutes ſortes de ſujets : ſes Tableaux pour des Autels, & autres (*a*), en ſont des preuves. On admiroit ſur-tout un Tableau de la Croix, où l'on voyoit un Soldat rompant avec une barre de fer les jambes des Brigands &c. qui fut briſé par la populace, au grés grand regret du Peintre [*C*], qui mourut le 9 de Juin 1585 (*b*), âgé de 66 ans. Il avoit fort petite mine, & s'il ne ſe fut diſtingué par ſon pinceau, il eût été peu connu, ne paroiſſant jamais qu'avec un très méchant habit [*D*]. Il laiſſa trois fils, qui furent Peintres, & qui ſe pouſſerent dans le monde. *Baldinucci, Notizie de' Profeſſori del Diſegno* &c.

* Ou *Claeſſen.*

(a) Baldinucci *Notizie de' Profeſſori* &c. Tom. I. p. 299. imprimé à Florence 1728.

(b) Baldinucci dit, qu'Aertsen mourut en 1563 : mais comme il dit en même tems, que notre Peintre mourut âgé de 66 ans à la date du 1563 eſt certainement fauſſe ; d'autant plus, que Baldinucci lui-même dit dans la ſuite, qu'Aerſen vivoit en 1566.

[*A*] *Qui avoit deſſein d'élever ſon fils dans ſa profeſſion.*] Selon toutes les apparences, Pierre Aerſen auroit été auſſi mauvais Négociant, qu'il fut habile Peintre. Il y a dans tous les grands génies, une vertu élaſtique ; quand on veut la forcer & la détourner de ſon panchant naturel, ou elle y revient, ou elle ſe perd. La Nature ſe développe dans ces occaſions ; & quand des perſonnes de ce caractère, ou par quelque revers de fortune, ou par quelque autre cauſe, ſe trouvent obligées de s'appliquer à des choſes auxquelles elles n'étoient pas deſtinées, la vie leur eſt à charge, & ils languiſſent de ne pouvoir faire valoir leur talent. Un Auteur n'eſt pas plus attaché à ſa triſteſſe, qu'ils le ſont à leur étude favorite ; leur eſprit s'y fixe, & toute autre occupation leur eſt ennuyeuſe & inſipide. Les parens de Nanteuil, qui fut dans la ſuite un fameux Graveur, ne vouloient pas lui permettre de ſe deſſiner ; & l'enfant ſe cachoit ſur un arbre pour y ſatisfaire ſon inclination favorite (*r*). On trouve divers exemples de ce panchant pour les Arts, dans les Pays civiliſés.

(*r*) *Reflexions Critiques ſur la Poëſie & ſur la Peinture*, Vol. II. p. 17.

[*B*] *Avec des Lettres de recommandation du Gouverneur d'Amſterdam.*] C'étoit, ſelon les apparences, le Protecteur de notre jeune Peintre ; ce qui devoit naturellement animer une imagination comme la ſienne, & ce fut vraiſemblablement un puiſſant ſtiguillon pour lui : ſes études qu'il alla plus loin qu'il n'auroit fait, lorſqu'il ſe vit, quoique né dans une condition obſcure, ſi fort eſtimé d'un Homme du prémier rang. La faveur des Grands fert autant à faire paroître un beau génie & à le mettre en état de ſe développer, que la chaleur du Soleil à faire croître les plantes. Quand un excellent Artiſte trouve de la protection, quelle vigueur cela ne donne-t-il pas à ſon imagination ! Il ſemble qu'on lui donne des ailes, & il s'élève avec la rapidité de l'aigle : *En chantant, elle monte, elle prend ſon eſſor vers le Ciel, comme pour y chercher des tons mélodieux* (2). Lorſqu'un contraire on néglige un beau génie, ſon feu s'éteint ; & accablé, pour ainſi dire, d'un poids énorme, il eſt incapable de rien produire, du moins qui ſoit digne de lui. *Non ſeulement il faut que les grands Maîtres ſoient recompenſés, mais il faut encore qu'ils le ſoient avec diſtinction.... Le Soldat Romain n'auroit plus fait de cas de cette Couronne de Chêne, pour laquelle il s'expoſoit aux plus grands dangers, ſi la faveur l'eût fait donner à des perſonnes qui ne l'auroient pas méritée* (3).

(2) *Walleriu.* à la Reine ſ. faiſant alluſion à la Mule.

(3) *Reflexions Critiq.* &c. Tom. II. p. 74.

[*C*] *Un Tableau de la Croix.....qui fut briſé par la populace, au très grand regret du Peintre.*] Dans le tems du ſoulévement en 1566, la Canaille ſe faiſit de cette belle piéce. Madame de Sonneveld, d'Alemar, offrit une ſomme conſidérable (4) pour la racheter, lorſque les Payſans en furent l'arrachement de l'Egliſe ; mais ils la foulépulace mettre en piéces des productions propres à faire honneur à ſon pays. Aarſen fut vivement touché de voir pluſieurs de ſes meilleurs Tableaux traités d'une maniére ſi ignominieuſe ; & il déplorait ſouvent ſon malheur, quand il conſidéroit que ſon nom étoit un danger de périr avec ſes Ouvrages. Aiant même fait de dures plaintes là-deſſus au peuple, il ſe vit plus d'une fois en danger d'être maſſacré. (5) Qu'il doit être douloureux à d'habiles Artiſtes, de voir une vile pomoins qui ſoit digne de lui. *Non ſeulement il faut que les grands Maîtres ſoient recompenſés, mais il faut encore qu'ils le ſoient avec diſtinction.... Le Soldat Romain n'auroit plus fait de cas de cette Couronne de Chêne, pour laquelle il s'expoſoit aux plus grands dangers, ſi la faveur l'eût fait donner à des perſonnes qui ne l'auroient pas méritée* (3).

(4) *L'Angloiſ* porce ſon *Creanveu* deux cens ſcus.

(5) Baldinucci *ibid.* p. 299.

[*D*] *Ne paroiſſant jamais qu'avec un très méchant habit.*] Aerſen étoit ſi négligé dans ſes habillemens, que ceux qui venoient à ſa boutique pour lui commander quelque ouvrage, le prenant pour le Broyeur de couleurs, & pour quelque autre du même ordre, lui demandoient où étoit ſon Maître (6).

(6) Baldinucci *ibid.* p. 300.

AARTGEN, ou plutôt AERTGEN, de Leide, étoit né dans cette Ville en 1498. Son pére, qui étoit un Cardeur de laine, obligea ſon fils à ſuivre la même profeſſion juſqu'à l'âge de 18 ans, qu'aiant déja fait voir par diverſes preuves que la Nature l'avoit formé pour le Deſſein [*A*], on fit quit-

[*A*] *Que la Nature l'avoit formé pour le Deſſein.*] L'ingénieux Auteur des *Reflexions Critiques ſur la Poëſie & la Peinture* obſerve, qu'il y a eu peu de grands Peintres, qui fuſſent nés de Peintres (1) ; que c'eſt le génie de ceux qui

(1) T. II. p. 14.

quitter au jeune Aertgen ſon métier, & on le plaça chez Corneille Engelhechtz *, ſous la direction duquel la force de ſon génie, dans un âge déja mûr, lui fit faire de rapides progrès dans la Peinture. Aertgen fut fort eſtimé des Peintres de ſon tems, & ſur-tout du fameux François Floris, qui étant curieux de le voir, ſe rendit exprès à Leide [B]. Notre Peintre ne travailloit jamais les Lundis; il les employoit entièrement à la débauche, les paſſant avec ſes Diſciples au cabaret. Il avoit auſſi coutume de courir les rues dans les nuits les plus obſcures, en jouant de la flûte Allemande. Il ſe trouva mal, plus d'une fois, de ces promenades nocturnes; car dans l'une, il reçut une bleſſure au viſage; & dans deux autres occaſions, il courut riſque de ſe noyer. Il perdit la vie fort malheureuſement en 1564 (a), âgé de 66 ans [C].

* Ou Regelhechtz.

(a) Baldinucci Notizie de' Profeſſ. Fiorentine 1725. vol. I. p. 149. & ſeq.

qui étoient né pour ſe diſtinguer dans les Arts & les Sciences, qui les a été chercher, pour ainſi dire, dans la maiſon de leurs parens, afin de les conduire ſur le Parnaſſe. (2) Roberval, ce fameux Géomètre, avant que de ſavoir qu'il y eût une Science nommée Géométrie, l'apprenoit, en traçant ſur la terre des figures avec ſa houlette, pendant qu'il gardoit les moutons dans ſon enfance. Il ſe trouva une perſonne qui fit attention aux amuſemens de cet enfant, & qui ſe chargea du ſoin de lui procurer une bonne éducation (3).

(2) Ibid. p. 25.

(3) Ibid. p. 27.

[B] *Se rendit exprès à Leide.*] Floris s'informa de la demeure d'Aertgen, qui étoit une petite chaumière à moitié ruinée, & déſagréablement ſituée près des remparts. S'y étant rendu, & n'aiant pas trouvé Aertgen, il témoigna à ſes Elèves l'envie qu'il avoit de voir ſon Ateliér, parce qu'il étoit venu de fort loin pour voir ſes ouvrages. Ils le menérent dans une petite chambre haute. Après avoir examiné les Tableaux, Floris ramaſſa un morceau de charbon, & ébaucha ſur la muraille, autant que la largeur le put permettre, un S. Luc, avec une tête de bœuf, & les armes du Peintre; & puis il ſe retira. Aertgen de retour apprit qu'il étoit venu un Etranger inconnu: il vole à ſa chambre, & à la première vue de l'ébauche, il s'écria: *Cette ébauche eſt ſi belle, qu'il faut que ce ſoit Floris.* Notre Peintre étoit ſi modeſte, & avoit une ſi médiocre opinion de lui-même, qu'il ne pouvoit comprendre qu'un auſſi grand Maitre ſe fût donné la peine de venir le voir. Floris l'envoya chercher, & lorſqu'ils furent enſemble, il ſollicita fortement ſon confrère de venir avec lui à Anvers, lui promettant que ſon travail y ſeroit richement récompenſé, & qu'il n'y ſeroit pas ſur un pied auſſi mépriſable qu'il l'étoit à Leide, à ſa honte & à celle de ſa profeſſion. Aertgen le remercia, lui témoignant qu'il trouvoit autant de douceur dans ſa pauvreté, que d'autres en pouvoient trouver dans de grandes richeſſes. Floris n'aiant pu le gagner, s'en retourna très mécontent (4).

(4) Baldinucci ubi ſup. p. 150. 151.

[C] *Perdit la vie fort malheureuſement.*] Comme il ſe rendoit pendant une nuit fort obſcure, il ſentit quelque néceſſité, & aiant quitté une partie de ſes habits pour y ſatisfaire, il les mit ſur une muraille, & ſe retira un peu à l'écart; mais en revenant ſur ſes pas, il manqua ſon chemin, tomba dans l'eau, & ſe noya (5).

(5) Ibid. p. 341.

ABA, nommé par d'autres *Alboin*, *Ovo* ou *Ova*, monta ſur le Trône de Hongrie vers la fin de l'an 1040 [A]. Il étoit beau-frère de S. Etienne, prémier Roi Chrétien de ce Royaume. Dès qu'il fut revêtu de la ſuprême Puiſſance, il en abuſa, aiant répandu beaucoup de ſang, & fait mourir cruellement les perſonnes les plus conſidérables du Conſeil; ce qui lui attira de vifs reproches de la part de S. Gérard, Evêque de Chonad [B]. Au commencement de ſon règne il défit *Pierre*, ſurnommé *l'Allemand*, ſon prédeceſſeur [C], & l'obligea à ſe retirer en Bavière. Au bout de deux ans, Pierre, ſoutenu par l'Empereur Henri III, ſurnommé *le Noir*, entreprit de faire une irruption en Hongrie. Aba fit tous ſes efforts pour détourner l'orage, & pour engager Henri à renoncer à ſes projets contre lui; mais il ne put y réuſſir. Il ſe mit donc en état de défenſe, & aiant levé une Armée, il ravagea toute l'Autriche & la Bavière, & s'en retourna avec un butin conſidérable. D'autres diſent que cette Armée fut battue par le Margrave Albert d'Autriche. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'on réſolut à Cologne où l'Empereur célébroit la Fête de Pâques, de s'oppoſer avec de plus grandes forces aux Hongrois. Aba envoya des Ambaſſadeurs à l'Empereur, pour lui offrir de rendre tous les priſonniers qu'il avoit faits, & de s'attacher à ſes intérêts, à condition qu'il le laiſſât paiſible poſſeſſeur de la Couronne de Hongrie. Mais l'Empereur, par le conſeil du Margrave Albert, refuſa les offres d'Aba, & marcha en Hongrie en 1043. Il ſerra Aba de ſi près, que ce Prince fut obligé de demander la paix; & pour donner du poids à ſes ſollicitations, il envoya de magnifiques préſens à Henri, & l'engagea par ce moyen à ſe retirer. Mais l'année ſuivante, les Grands de Hongrie, mécontens d'Aba, demandérent du ſecours à l'Empereur, qui ſe déclara une ſeconde fois contre Aba, & l'aiant attaqué avec toutes ſes forces, le défit entiérement. Le Roi de Hongrie ſe ſauva avec peine, aiant

[A] *Monta ſur le Trône de Hongrie vers la fin de l'an 1040.*] Moréri, ou celui qui y a fait des additions, s'eſt trompé ſur cet article. Il dit, qu'*Aba uſurpa la Couronne en 1042*; mais cette date eſt évidemment fauſſe. Le Roi Etienne mourut au mois d'Août 1038 (1); Pierre l'Allemand, fils de ſa ſœur, lui ſuccéda d'abord (2); & ce fut la troiſiéme année de ſon règne, qu'il fut obligé de ſe retirer en Bavière (3). Il paroit par-là, que c'eſt vers la fin de l'an 1042, ou tout au plus tard au commencement de 1041, qu'Aba monta ſur le Trône.

(1) Fleury, *Hiſt. Eccléſ.* Tom. XIII. p. 514.

(2) Id. p. 526. & Chevreau, *Hiſt. du Monde*, L. V. Ch. I. Tom. III. p. 452. Edition de Paris 1727. 8.

(3) Fleury, *ubi ſupra.*

[B] *Ce qui lui attira de vifs reproches de la part de S. Gerard Evêque de Chonad.*] Aba s'étoit rendu à Chonad, Capitale de la Province de Moriſſène. Gérard fut invité de la part des Evêques & des Seigneurs à venir couronner le nouveau Roi; mais il le refuſa: ainſi les autres Evêques lui mirent la Couronne, parce que c'étoit l'uſage de ce tems-là, que les Rois reçuſſent des Evêques la Couronne à toutes les grandes Fêtes (4). Aba entra donc dans l'Egliſe couronné, avec une grande ſuite de Clergé & de Peuple. Mais l'Evêque Gérard monta en chaire, & parla ainſi au Roi par Interprète, car il ne parloit que Hongrois: „ Le Carême eſt inſtitué pour procurer le pardon „ aux pécheurs, & la récompenſe aux juſtes. Tu l'as pro„ fané par des meurtres; & en me privant de mes enfans, „ tu m'as ôté le nom de pére. C'eſt pourquoi tu ne mé„ rites point aujourd'hui de pardon; & comme je ſuis „ prêt à mourir pour Jéſus-Chriſt, je te dirai ce qui doit „ t'arriver. La troiſiéme année de ton règne, le glaive „ vengeur s'élévera contre toi, & tu perdras avec la vie, „ le Royaume que tu as acquis par la fraude & la vio„ lence (5)". Si ce diſcours fut véritablement prononcé par Gérard, on ne peut douter qu'il n'eût l'eſprit de Prophétie, comme le prétend l'Abbé Fleury; qui aſſure, que cet Evêque prédit auſſi, qu'il s'éléveroit dans la Nation une violente ſédition, dans laquelle il mourroit lui-même. Je ne voudrois pas conteſter ces faits, n'aiant point de preuves en main pour les combattre. Quoique le don de Prophétie ait ceſſé généralement depuis le ſecond Siécle de l'Egliſe, il ne s'enſuit pas de-là, que Dieu ſe ſoit impoſé la loi de ne plus jamais dévoiler l'avenir dans quelques occaſions extraordinaires, & en faiſant prononcer des prédictions par un mouvement ſurnaturel. Autant que l'on doit être en garde ſur ce ſujet contre les illuſions du Fanatiſme, autant doit-on éviter auſſi les excès de l'Incrédulité. L'Auteur de la Vie du fameux Jaques Uſher, (ou Uſſerius) Archevêque d'Armagh (6), rapporte que ce Prélat prêchant en 1601 ſur Ezéch. VI. 6. prédit le malheur horrible, que les Catholiques firent des Proteſtans, quarante ans après; & qu'aiant vu décapiter Charles I. il dit, que l'uſurpation de Cromwel ne dureroit pas longtems, que le Roi ſeroit rappellé, mais que lui Uſher ne le verroit point. On aſſure auſſi qu'il prédit une autre fois, que la Religion dont l'Angleterre faiſoit profeſſion avant la Réformation, ſeroit un jour puiſſante dans le Royaume, & que ſon règne ſeroit violent, mais court, *ſhould be ſhort, but ſhort.* Enfin on dit que prêchant dans une Egliſe de Londres, il déclara à ſes Auditeurs, qu'un grand incendie conſumeroit bientôt une partie de la Ville. Si ces faits ſont véritables, c'eſt un exemple qui prouve que quelquefois Dieu fait prédire l'avenir, quoique le don de Prophétie ne ſubſiſte pas ordinairement dans l'Egliſe.

(4) Id. ibid.

(5) Id. ibid.

[C] *Au commencement de ſon règne il défit Pierre ſurnommé l'Allemand, ſon prédeceſſeur.*] Pierre étoit neveu d'Etienne, & lui ſuccéda. Il indiſpoſa les Hongrois contre lui, en donnant à des Allemans les Gouvernemens & les Charges: les Hongrois le chaſſérent, & choiſirent Aba pour Roi (7). L'Auteur de l'Article ABA, dans Moréri, s'eſt donc trompé encore ici, en diſant qu'*Aba uſurpa la Couronne, & qu'il détrôna Pierre l'Allemand*: ce fut Pierre lui-même, qui s'attira ſon malheur par ſa mauvaiſe conduite; & ce furent les Grands du Royaume, qui lui ôtérent une Couronne qu'il étoit indigne de porter. Je ne voudrois pas nier qu'Aba n'ait prouté du mécontentement des Hongrois pour ſatisfaire ſon ambition, qu'il n'ait encouragé leurs deſſeins contre Pierre; il y a beaucoup d'apparence: cependant l'on ne peut, à proprement parler, dire, qu'il ait uſurpé une Couronne, qui lui a été offerte.

(6) *The Life of the moſt Reverend Father in God* James Usher &c. *By Richard Parr.* London 1686. Voy. *Bibl. Univerſ. de Clerc*, Tom. III. p. 224. & 229.

(7) Fleury, *Hiſt. Eccléſ.* Tom. XII. p. 526. & Chevreau, *Hiſt. du Monde*, Liv. V. Ch. I. Tom. III. p. 452.

(a) Ali Sufcius' Article ABA.

aiant traverſé le Danube à cheval à la nage : ce qui ne lui ſervit de rien, car il fut maſſacré par ſes propres gens dans un Village nommé Schope (*a*). D'autres Hiſtoriens rapportent l'hiſtoire de ce Prince d'une manière fort différente [*D*].

(b) Hiſt. du Monde, ubi ſupra.

[*D*] *D'autres Hiſtoriens rapportent l'hiſtoire de ce Prince d'une maniere fort différente.*] J'ai principalement en vue Mr. Chevreau (*b*), dont la narration n'a paru mériter place ici, pour que le Lecteur puiſſe la comparer avec celle des Auteurs que Mr. Luiſcius a ſuivis. Aba, dit-il, devenu inſolent du trop grand honneur qu'il avoit reçu, envoya quelques Ambaſſadeurs à Henri, pour ſavoir de lui, s'il demandoit la paix ou la guerre. L'Empereur répondit ſimplement, *qu'il faiſoit la guerre, quand on n'y forjoit.* Mais le Hongrois aiant violé le Droit des Gens en la perſonne des Envoyés de Henri, celui-ci fit marcher une Armée contre Aba ; & l'aiant défait en deux batailles, le contraignit de promettre par ſerment, qu'il exécuteroit ce que l'Empereur voudroit exiger de lui. Aba ne fut pas de bonne foi, parce qu'il rompit le Traité quelque tems après ; & il fut réduit à implorer la clémence de Henri, qui lui pardonna. Comme il retomboit dans la même faute, l'Empereur, à qui des rechutes ſi fréquentes ne pouvoient plaire, marcha contre lui à la tête de ſix mille combattans choiſis, quoiqu'il en eût plus de cent mille à forcer, & que la plupart des gens de ſa ſuite tâchaſſent de le détourner du danger viſible où il s'expoſoit. Henri ne laiſſa pas de combattre, & ſi l'on en croit Mr. Chevreau, le Ciel combattit pour lui, par une obſcurité miraculeuſe qui ne fut ſuivie qu'aux Hongrois, & par un vent qui leur chaſſa la pouſſiére dans les yeux.

ABA (ou plutôt ABOU) HANIFAH, ſurnommé *Al-Nooman* [*A*], étoit fils de Thabet, & nâquit à Couſa [*B*] l'an 80 de l'Hégire. C'étoit le plus fameux Docteur des Mahométans Orthodoxes, & ſa Secte eſt la plus eſtimée des quatre, qu'ils ſuivent indifféremment. Il ne ſut pourtant pas fort eſtimé pendant ſa vie, juſques-là même que le Calife Almanzor [*C*] le fit mettre en priſon à Bagdat [*D*], parce qu'il avoit refuſé de ſouſcrire à la doctrine de la Prédeſtination abſolue, que les Mahométans appellent *Cadha*. Mais dans la ſuite, Abou Joſeph, le prémier Juge ou le Chancelier de l'Empire ſous le Calife Hadi [*E*], mit la doctrine de Hanif en ſi grand crédit, que pour être bon Muſulman, il falloit être Hanifite. Il mourut dans ſa priſon à Bagdat l'an 150 de l'Hégire ; & ce ne fut que 335 ans après ſa mort, l'an 485 de l'Hégire, & de J. C. 1092, que Melick Schah, Sultan de la Race des Selgiucides, lui bâtit un magnifique Tombeau dans cette Ville, auquel il joignit un Collége, deſtiné particuliérement pour ceux qui étoient de ſa Secte.

Les principaux Ouvrages de ce Docteur ſont le *Mesnad*, c'eſt-à-dire, le Fondement ou le Soutien, où il établit les principaux articles de la Religion Mahométane, par l'autorité de l'Alcoran & de la *Sonna* ou Tradition. Il écrivit auſſi un Traité, qu'il intitula *Filkelam*, c'eſt-à-dire, Théologie Scholaſtique; & un Catéchiſme ſous le titre de *Moallem*, c'eſt-à-dire, le Maître ou le Précepteur, dans lequel il ſoutient, *qu'un vrai croyant qui perſévére dans la foi*, ne peut être haï de Dieu, quoiqu'il tombe en divers péchés; que la *commiſſion* du péché (en ſoi) ne détruit point la grace de Dieu; & que cette grace n'eſt point incompatible avec la *commiſſion* du péché. Ces propoſitions, & diverſes autres du même genre, engagérent un certain *Vazai* à faire contre lui un Livre, intitulé *Eh telaf Abi Hanifah*, c'eſt-à-dire, les Contradictions d'Abou Hanif.

Pluſieurs Docteurs fameux ont écrit la Vie d'Abou Hanif avec de grands éloges, & entre autres Zamakh-Schari, Korderi, Marghinani, Deinouri, Sobalhazmouni, & Ebu Chalikan. Quelques-uns ont prétendu trouver ſon nom dans l'Ancien Teſtament, & ſoutiennent qu'il avoit été prédit dans ces Livres ſacrés, auſſi-bien que Mahomet. Tous leurs Hiſtoriens conviennent qu'il ſe diſtinguoit également par la connoiſſance, & par la pratique de la Loi Muſulmane; ſes mœurs étoient auſtéres, & il vivoit éloigné des affaires du ſiécle; en un mot, ils le regardent généralement comme le prémier & principal Docteur & Iman de leur Loi. Il n'y a que les Schiites, ou Sectateurs d'Ali (comme font tous les Perſans) qui n'en ont pas la même opinion, & qui le rejettent.

Abou Hanif, comme on l'a dit, étoit de Couſa; & un certain Malek, Chef d'une autre Secte, étoit de Médine. Un jour que ces deux Docteurs s'entretenoient familiérement enſemble, Malek, fai-

[*A*] *Al-Nooman ou Noman*, étoit originairement le nom d'un Roi, qui fut le prémier qui cultiva l'Anémone, fleur qui paroît de très bonne heure au Printems en Arabie; & c'eſt de-là que vient ce mot. On dit que ce nom fut d'abord donné à la fleur, & il y a de l'apparence qu'il fut donné à Abou-Hanif à cauſe qu'il fut un des prémiers Docteurs de la Loi Muſulmane.

[*B*] *Couſa*]. Ville de Chaldée (ou de l'Irack de Babylone) ſituée au côté droit ou ſur le rivage inférieur de l'Euphrate. Sa Longitude, ſelon les Arabes, eſt de 70 deg. 26 min. ce qui revient à 69 d. 26 min. ſuppoſant les trois froid de la Ville de Madain, il lui demandoit la permiſſion de bâtir une autre Ville pour eux; ce qu'aiant obtenu, il bâtit cette Ville, dont les maſſons n'étoient d'abord que de joncs & de roſeaux couverts de terre, & qui fut nommée Couſa, mot Arabe qui déſigne ces matériaux. On trouve le même récit dans le *Tarik Giafari*.

(1) Herbelot p. 877.

Mais d'autres (1) prétendent que ce nom lui a été donné à cauſe des mottes de ſable rouge, dont les plaines auprès de cette Ville ſont couvertes. Golius aſſure, (2) dans ſes Notes ſur Alfarganus, que cette Ville avoit pris ſon nom de la rondeur ou de ſes murailles, ou de la montagne qui étoit au milieu: qu'elle avoit été bâtie auprès Batra, par les Arabes, qui dans les commencemens de leur Empire bâtirent ainſi diverſes Villes ſur les bords du Tigre & de l'Euphrate, pour ſoumettre plus aiſément les Perſans. Malgré tout cela, ceux-ci ſoutiennent, & peut-être avec fondement, que c'eſt le Roi Houſcheuk, un des Princes de leur prémiére Dynaſtie nommée des Piſchadiens, qui a fondé cette Ville. Quoi qu'il en ſoit de ſon véritable fondateur, il eſt certain qu'Abul Abbas Saffah, le prémier Calife de la Race des Abbaſſides, en fit le Siége Royal & la Capitale de ſon Empire; mais il la quitta enſuite pour réſider à Anbar, qu'il abandonna auſſi pour le fixer à Haſchemiah, qu'il avoit lui-même fondée.

(2) Golius ad Alfarg. 125.

Couſa eſt à préſent entiérement enſevelie ſous ſes ruines, & n'eſt conſidérable que par le Tombeau d'Ali qui en eſt aſſez proche, & que les Schiites ſes Sectateurs viſitent avec une grande dévotion.

Les Mahométans ont une Tradition qui porte, que ce fut à Couſa, que Noé avec ſa famille s'embarqua dans l'Arche; & une autre, que le Serpent, qui ſéduiſit Eve, y a été relégué. Mais ce qui a donné occaſion à la derniére, c'eſt l'humeur querelleuſe & turbulente & le caractére malin des habitans (appellés *les Enfans du Serpent*) ſur quoi l'on trouve dans l'Hiſtoire des Abbaſſides, le conte ſuivant.

Les habitans de Couſa étant naturellement d'une humeur ſéditieuſe & difficile, ſe plaignoient toujours de leurs Gouverneurs. Ils portérent un jour leurs plaintes devant le Tribunal du Calife Ali Mamon, contre un de ſes Officiers, qu'ils accuſoient de n'être pas Muſulman, mais plutôt un Diable, ou un de ſes Satellites. Le Calife remarquant l'impertinence de l'accuſation, & qu'ils n'articuloient aucun crime, prit le parti de ſon Officier, & repréſenta qu'il s'étoit toujours conduit dans l'exercice de ſa charge avec juſtice, probité & intégrité. Sur quoi, celui qui portoit la parole au nom des Couſites, repliqua, que cela étoit vrai, & que tout ce qu'ils avoient avancé contre l'Officier, étoient de pures calomnies. „ Mais, a-„ jouta-t-il, comme il faut que la juſtice ſoit rendue à „ tout le monde, il n'eſt pas juſte que les Couſites ſeuls „ aient le bonheur d'avoir un Officier ſi bon & ſi équita-„ ble, & de priver les autres Provinces de l'Empire d'u-„ ne ſi grande & ſi précieuſe bénédiction. Nous prions „ donc Votre Majeſté, qu'elle envoie cet honnête-homme dans quelque autre de vos Provinces, pour qu'elles „ aient part au même bonheur que nous."

[*C*] *Almanzor.*] Voyez l'Article ABBASSIDES.

[*D*] *Bagdat.*] Voyez l'Article ABAKA-KHAN. On peut trouver une plus ample & plus exacte deſcription de cette Ville, dans les Notes de Georg. Gentius ſur le *Reſarium Politicum* p. 581. où il dit, qu'elle eſt à deux journées de l'ancienne Babylone, &c.

[*E*] *Le Caliſe Hadi.*] C'étoit le XIV. Calife de la Race des Abbaſſides, petit-fils d'Almanzor. Voyez ci-deſſous.

[*F*] *Qui*

faiſant réflexion ſur le lieu de la naiſſance de l'autre, lui reprocha qu'Ali, parlant des habitans de Couſa, avoit dit qu'ils étoient querelleurs & ſéditieux. *Oui*, repliqua d'abord Abou-Hanif ; *mais l'Alcoran lui-même taxe ceux de Médine d'être des Hypocrites en matière de Religion :* concluant avec raiſon, que ce dernier caractère étoit bien plus odieux. C'eſt Lama qui rapporte ces traits de raillerie de ces deux grands Docteurs, dans ſon Livre intitulé *Defter Lathaif*, Chap. I.

L'Auteur du *Rahilakhiat* rapporte l'opinion de notre Docteur ſur la *Somna* ou Tradition, dans ſes propres termes. *Nous recevons avec une entière ſoumiſſion les choſes que Dieu lui-même & ſes Prophètes nous ont enſeignées ; & nous choiſiſſons ce qu'il y a de meilleur, parmi celles qui nous viennent des Compagnons ou des Contemporains du Prophète. Mais pour ce qui eſt de celles qu'ont enſeigné les Docteurs qui ſont venus depuis, nous les regardons comme des Doctrines d'hommes ſujets aux mêmes paſſions & aux mêmes erreurs que nous.*

Houſſein-Vaez expliquant le verſet du Chapitre *Amram* de l'Alcoran, où Dieu dit, *qu'il a préparé le Paradis pour ceux qui répriment leur colère, & qui pardonnent les injures* [*F*], raconte une action d'Abou-Hanif, bien digne de louange, & qui mérite d'être rapportée. Ce Docteur aiant reçu ſans raiſon un ſoufflet, dit à celui qui l'avoit ainſi inſulté : *Je pourrois vous rendre injure pour injure, & me venger ; mais je ne le veux point. Je pourrois auſſi vous accuſer devant le Calife ; mais je ne veux pas être un délateur. Je pourrois, dans mes prières à Dieu, me plaindre de l'outrage que vous m'avez fait ; mais je m'en garderai avec ſoin. Enfin, je pourrois demander qu'au jour du Jugement, Dieu me vengeât ; mais à Dieu ne plaiſe que je conçoive cette penſée ! Au contraire, ſi ce terrible Jour arrivoit dans ce moment, & que mon interceſſion pût être de poids, je ne ſouhaiterois d'entrer dans le Paradis qu'avec vous.* Admirable exemple d'une ame calme, tranquille, & diſpoſée au pardon ! Où eſt le Chrétien qui pourroit porter la charité plus loin ? Un de leurs Poëtes dit excellemment ſur ce ſujet : *Homme inſenſé ! qui t'imagines que le vrai courage conſiſte dans une fureur aveugle, & dans une brutale valeur ; apprens à ſoumettre tes paſſions, & pardonne à tes ennemis : c'eſt-là la véritable valeur, digne d'une grande ame, & par laquelle on fait la conquête du Ciel.*

Les principaux Succeſſeurs de ce Docteur furent *Ahmed Benali*, *Al Giaſſas* & *Al Razi*, qui fut le Maître de *Naſſafi* ; & il y a dans le Temple de la Mecque une Moſquée qui leur eſt particulièrement conſacrée.

(a) *Roſar. Paſt. Muſſadini Sadi p. 39. & 41.*

[*F*] *Qui réprimент leur colère, &c.*] Muſaddin Sadi dans ſon *Roſarium Politicum*, rapporte ſur ce ſujet l'hiſtoire ſuivante (a). Un certain Roi condamna à la mort un de ſes Eſclaves, qui ne voyant aucune eſpérance de grace, ſe mit à le maudire. Ce Prince, qui n'entendoit point ce qu'il diſoit, le demanda à un de ſes Courtiſans. Celui-ci, qui avoit le cœur bon & diſpoſé à ſauver la vie au coupable, répondit : „ Seigneur, ce miſérable dit, *que le „ Paradis eſt préparé pour ceux qui modèrent leur colère, & „ qui pardonnent les offenſes* ; & il implore ainſi votre clémence." Ce que le Roi aiant entendu, il pardonna à l'Eſclave & lui accorda la vie. Sur quoi un autre Courtiſan, d'un méchant caractère & ennemi du précédent, s'écria, qu'il ne convenoit pas à un homme de ſon rang de mentir en préſence du Roi ; & ſe tournant vers ce Prince : „ Seigneur, dit-il, je veux vous inſtruire de la vérité : ce „ malheureux a proféré contre vous les plus indignes ma„ lédictions, & ce Seigneur vous a dit un menſonge for„ mel." Le Roi s'appercevant du mauvais caractère de celui qui tenoit ce langage, & de la haine qu'il avoit contre le prémier, lui répondit : „ Cela ſe peut ; mais ſon „ menſonge vaut mieux que votre vérité, puiſqu'il a tâ„ ché par ce moyen de ſauver un homme, au-lieu que „ vous cherchez à le perdre. Ignorez-vous jcette ſage „ maxime, *que le menſonge qui procure du bien, vaut mieux „ que la vérité qui cauſe du dommage ?*"

ABADDON. C'eſt le nom que S. Jean donne, dans l'Apocalypſe (*a*), au Roi des Sauterelles, à l'Ange du Puits de l'Abîme. L'Auteur Sacré dit que ce terme eſt Hébreu, & qu'il ſignifie en Grec Ἀπολλύων, c'eſt-à-dire, *Deſtructeur*. On croit que cet Ange-Roi eſt Satan ou le Diable [*A*]. Mais peut-être trouvera-t-on plus de vraiſemblance dans l'opinion de Mr. Le Clerc ſur ce ſujet. Il croit, avec le Docteur Hammond (*b*), que par les Sauterelles qui ſortirent du Puits de l'Abîme, on doit entendre les Zélateurs & les Brigands, qui pouſſés du Démon [*B*], affligérent ſi cruellement la Judée, & la ravagérent, avant que Jéruſalem fût priſe par les Romains. Abaddon, le Roi des Sauterelles, eſt peut-être Jean de Giſcala, qui aiant abandonné en trahiſon cette Forteresſe avant qu'elle ſe rendît à Tite (*c*), vint à Jéruſalem, où il devint bientôt Chef d'une partie des Zélateurs, qui le reconnurent pour Roi, pendant que les autres refuſérent de ſe ſoumettre à lui (*d*). Cette diviſion des Zélateurs fut la ſource d'une infinité de maux pour les Juifs.

(a) Ch. IX. 11.

(b) Hammond *ſur Apoc. IX.* avec les Notes de Le Clerc.

(c) Joſeph *de la Guerre des Juifs* L. IV. C. 2. de l'Ed. de Mr. Haverkamp.

(d) Id. ibid. C. 7.

[*A*] *On croit que cet Ange-Roi eſt Satan ou le Diable.*] Morérl le dit en termes formels. Le Docteur Hammond eſt d'accord avec lui là-deſſus ; & il ajoute, que ce Deſtructeur eſt peut-être l'Apollon des Païens, parce qu'Apollon étoit leur Jupiter *puniſſant*, & bien impitoiable, de ſorte qu'on le repréſentoit armé d'un arc & de flèches (1). Mais c'eſt avec raiſon que Mr. Le Clerc rejette cette opinion, comme n'étant fondée que ſur le rapport qu'il y a entre le mot d'*Apollyon* & le nom d'Apollon ; puiſqu'il ne paroît point que les Juifs aient jamais adoré des Divinités Romaines. Il faut pourtant remarquer auſſi, que Mr. Le Clerc lui-même s'eſt trompé, quand il dit, que Jean de Giſcala étoit le Chef des *Sicaires*. Joſeph dit ſeulement, que cet Incendiaire étoit comme le Roi d'une partie des Zélateurs (2).

(1) Aul. Gell. *Noct. Att.* L. V. C. 12.

(2) *De la Guerre des Juifs* L. IV. C. 7.

[*B*] *Pouſſés du Démon.*] Les Théologiens attribuent aſſez généralement toutes les mauvaiſes actions des hommes au Diable, comme s'il avoit toujours une entière influence ſur leur eſprit, & qu'il fût le maître de les faire tomber par ſes artifices dans ſes piéges. Nous n'entreprenons pas de déterminer comment cela peut s'accorder avec la Sageſſe & la Bonté de la Providence ; mais nous prions les Théologiens de réfléchir ſur quelques paſſages du N. T. où il eſt dit ; que *Satan tomba des Cieux* ; (3) que *les Anges qui n'ont pas gardé leur origine, ſont reſſerrés dans les chaînes éternelles, ſous obſcurité, juſqu'au jugement de la grande Journée* (4). Il ſemble que l'on peut inférer de ces paſſages, & de pluſieurs autres, que le Diable n'a pas l'ombre de pouvoir dans le monde ; & que ſi *quelqu'un eſt tenté*, c'eſt *lorſqu'il eſt attiré & amorcé par ſa propre convoitiſe* (5).

(3) Luc X. 18.

(4) Jude VI. 6.

(5) Jaq. I. 14.

☞ ABAGES ou ABASGES, Peuple barbare, voiſin des Saces, & qui habitoit vers le Caucaſe. Il étoit demeuré Idolâtre juſques au tems de l'Empereur Juſtinien, adorant des bois & des arbres ; mais ce Peuple embraſſa alors la Religion Chrétienne par un motif de reconnoiſſance, ſi l'on s'en rapporte aux Hiſtoriens. Leurs Rois avoient coutume, quand ils voyoient de beaux enfans, de les arracher à leurs parens pour les faire Eunuques, & les vendre chez les Romains ; puis ils faiſoient mourir les parens, de peur qu'ils ne ſe vengeaſſent. L'Empereur Juſtinien leur défendit cette cruauté ; & la joie qu'en eurent ces Peuples, les engagea à embraſſer la Religion Chrétienne (*a*) [*A*].

(a) Procop. *Hiſt. Arcète* Ch. 2. de la Trad. de Couſin.

(1) Evagre *Hiſt. Eccléſ.* L. IV. C. 22. de la Trad. de Couſin.

[*A*] *Les engagea à embraſſer la Religion Chrétienne.*] Evagre (1) rapporte la converſion de ce Peuple, d'une manière un peu différente. „ Les Abaſges, *dit-il*, s'étant „ accoutumés à une vie plus polie que celle de leurs An„ cêtres, firent profeſſion de la Foi. Juſtinien leur en„ voya Euphratas, Eunuque de ſon Palais, pour leur dé„ fendre de plus outrager la Nature, en coupant aux jeu„ nes garçons les parties qui font les hommes. Ces jeu„ nes garçons étoient élevés après cela aux principales „ Charges. Il fit auſſi bâtir une Egliſe dans leur Pays, en „ l'honneur de la Mère de Dieu, & y renvoya des Prê„ tres, qui inſtruiſirent très exactement ces peuples des „ vérités de notre Religion." L'Abbé Fleury croit (2) que c'eſt à cette converſion des Abages, qu'il faut rapporter une Loi de Juſtinien (3), qui défend ſous des peines très rigoureuſes de faire des Eunuques, & déclare libres tous ceux qui auront ſouffert cette injure ; car on ne le faiſoit que pour les vendre plus chérement.

(2) Fleury *Hiſt. Eccléſ.* Tom. VII. p. 177.

(3) Nov. 142.

ABAKA-

ABAKA KHAN, nom du XVIII. Empereur des Mogols, de la race de *Cingis* ou *Genghis Khan* (*a*). Voyez ci-dessous. Ce Prince succéda dans l'Empire à son père *Holagou Khan*, l'an 663 de l'Hégire [*A*], c'est-à-dire l'an de J. C. 1264. Aussi-tôt qu'il eut pris possession du Trône, il envoya

(*a*) Herbelot, *Bibl. Orient. p.* 1.

(1) Herbelot p. 441.

[*A*] *L'Hégire.*] Ce mot signifie en Arabe (1) une Fuite; mais ici & ailleurs, il se prend ordinairement pour désigner la fuite de Mahomet de la Mecque à Médine, lorsqu'il chercha à se dérober à la fureur & aux poursuites de ses ennemis; & c'est l'Epoque, de laquelle les Mahométans en général comptent leurs années. Sur cette Fuite voyez ci-dessous l'Article de MAHOMET.

Il paroît par leurs Historiens, qu'il y a eu une autre Fuite de plusieurs de ses Disciples, qui se réfugiérent auprès de *Negiarchi* Roi des Abyssins, avec lequel on dit que Mahomet entretenoit correspondance; circonstance qui peut étrendre du jour sur l'Accord ou Traité, qu'on prétend que Mahomet fit avec les Chrétiens, qui a été publié à la fin de la seconde Edition de la *Grammaire Turque de du Ryer*, imprimée à Paris en 1633, tel que le voici:

„ Mahomet Messager de Dieu, envoyé pour enseigner „ les hommes, & pour leur déclarer sa commission divine „ en vérité, à écrit les choses suivantes, c'est à savoir: „ Que la cause de la Religion Chrétienne, établie par „ Dieu, puisse demeurer libre dans toutes les parties de „ l'Orient & de l'Occident, aussi-bien parmi ceux qui sont „ du pays, que parmi ceux qui en sont voisins; aussi„ bien parmi ceux qui sont étrangers, que parmi ceux qui „ ne le sont pas. Je laisse à tous ces peuples-là le présent „ Ecrit, comme un Traité inviolable, & comme une dé„ cision parfaite de toutes les contestations & différends à „ venir, & comme une Loi, par laquelle la Justice est „ manifestée, & dont l'observation est enjointe étroite„ ment. C'est pourquoi tout homme faisant profession de „ la Foi des Musulmans, & qui violera ou rompra cet „ Accord à la manière des Infidèles, & transgressera les „ choses que j'y commande, il rompt l'Alliance de Dieu, „ résiste à la volonté & méprise son Testament, soit qu'il „ soit Roi, Prince, ou autre Fidèle. Par cet Accord, où „ je me fais engagé moi-même, à la prière des Chrétiens, „ tant en mon nom, qu'au nom de mes Disciples, d'entrer avec eux dans l'Alliance de Dieu, & dans la Paix „ des Prophètes, des Apôtres élus, des Saints fidèles „ leurs ancêtres & leurs défendans; par cette même „ Alliance donc, que je veux être exécutée aussi religieu„ sement qu'un Prophète envoyé de Dieu, ou un Ange, „ est exact à obéir à la Loi & à ses ordres, je promets de „ protéger leurs Magistrats dans mes Provinces avec mes „ forces. Je promets aussi de les défendre contre leurs „ ennemis, en paix & en guerre, & de conserver leurs „ Eglises, leurs Temples, leurs Oratoires, leurs Cou„ vents, & les lieux où ils font des Pélerinages, & de „ conserver aussi leur Religion & leurs biens, avec le même „ soin que je conserve les miens & ceux des Musulmans. „ Je promets aussi de les prendre en ma protection, & de „ les garantir de toutes les violences & de toutes les vex„ xations qu'on leur pourroit faire, & de repousser les „ ennemis qui voudroient leur faire du mal & à moi aussi, „ & de leur résister vigoureusement, tant en propre per„ sonne, que par mes Serviteurs. Car puisque je fais é„ tabli sur eux, je dois les défendre & les garantir de tou„ te adversité, & empêcher qu'aucun mal ne leur arrive, „ qui n'arrive auparavant aux miens. Je promets aussi de „ les exempter de toutes charges, de forte qu'ils ne se„ ront obligés de payer que ce qu'il leur plaira, sans que „ l'on puisse les troubler ou leur faire aucune peine pour „ cela. Un Evêque ne sera point ôté de son Diocèse, ni „ aucun Chrétien contraint de renoncer à la Foi, ni au„ cun Moine à sa profession, ni aucun Pélerin troublé „ dans son Pélerinage, ni aucun Religieux dans son Cou„ vent; & on ne pourra non plus ruïner leurs Temples, „ ou les convertir en Mosquées; parce que celui qui fait „ cela, rompt la présente Alliance de Dieu, s'oppose à „ son Messager &c. On ne mettra aucune Imposition sur „ les Moines ni sur les Evêques, ni sur aucune autre „ personne, que sur ceux qui sont obligés de payer des „ redevances, sans leur consentement. La taxe qu'on demandera aux riches Marchands, aux Pêcheurs de perles, à ceux qui ont des Mines d'or, d'argent ou de diamans, n'excédera pas un Ecu par an, & se prendra „ seulement sur ceux qui sont domiciliés & habitués dans „ un lieu fixe, & non pas sur les voyageurs, & sur ceux „ qui n'ont point de demeure assurée, qui ne seront sujets „ à aucune Imposition ou taxe, s'ils n'ont des biens ou des „ héritages. Ceux qui sont obligés légitimement de payer „ pour leurs terres à l'Empereur, payeront autant qu'un „ autre, & pas davantage, & on ne leur demandera rien „ au-delà de leurs forces & de leurs facultés. De même „ celui qui est taxé pour sa terre, pour ses maisons, & „ pour son revenu, ne sera pas chargé immodérément, „ ni opprimé par de plus grandes taxes que les autres tributaires du même ordre. Ces Confédérés (les Chrétiens) ne seront point obligés d'aller à la guerre avec les „ Musulmans, soit en qualité de Soldats, ou pour aller à la „ découverte; car ces Alliés ne sont point obligés d'aller à „ la guerre, & ce présent Traité avec eux porte qu'on ne „ pourra les y contraindre; au contraire, les Musulmans „ veilleront pour eux, & les défendront &c. On ne les obli„ gera point de fournir malgré eux des chevaux & des ar„ mes, & ceux qui en fourniront volontairement, en seront „ reconnus & récompensés. Aucun Musulman ne tour„ mentera les Chrétiens, & ne disputera avec eux, si ce „ n'est de civilité; il les traitera humainement, & s'abs„ tiendra de leur faire aucune violence de quelque manière que ce soit. S'il arrive à quelque Chrétien de commettre un crime involontaire, le Musulman est obligé „ de l'assister, d'intercéder pour lui, d'être sa caution, „ & d'accommoder son affaire; il tâchera même de racheter sa vie, & il ne l'abandonnera point dans fon infortune, ni ne le privera de son secours, à cause que „ par cette sainte Alliance, que j'ai faite avec eux, je suis „ convenu qu'ils doivent jouïr des mêmes avantages que „ les Musulmans, & souffrir ce qu'ils souffrent &c. de „ sorte qu'ils doivent partager avec eux la bonne & la „ mauvaise fortune. On doit de plus avoir un soin particulier de ne leur faire aucune violence en matière de „ mariage. On ne forcera point les pères à donner leurs „ filles à des Musulmans, & on ne les troublera point „ pour s'être opposés à de pareils mariages; parce que cette action doit être volontaire, & se faire au gré & au contentement des parties. Que si une femme Chrétienne se joigne à un Musulman, elle doit „ jouïr de la liberté de conscience, être dirigée par ses „ Docteurs, & être instruite en la doctrine de la Foi, sans „ aucun empêchement; il ne la tourmentera point, soit „ en la menaçant du divorce, soit en la sollicitant de „ changer de Religion; & s'il le fait, il sera regardé „ comme un homme qui mépriſe l'Alliance de Dieu, qui „ se rebelle contre son Messager, & comme un parjure. „ Si les Chrétiens veulent réparer leurs Eglises, leurs „ Monastères, ou autres lieux nécessaires à leur Religion, „ & qu'ils aient besoin de l'assistance & de la libéralité des „ Musulmans, ceux-ci sont obligés d'y contribuer de tout „ leur pouvoir, non à dessein de le redemander ou de s'en „ tirer récompense, mais gratuitement, & en conséquence de l'Alliance divine. Aucun Musulman n'obligera un Chrétien à quelque travail malgré lui, car celui-là „ est un oppresseur, un tyran, & un ennemi du Messager „ de Dieu. Voilà les choses qui ont été arrêtées entre „ Mahomet Messager de Dieu, & les Chrétiens. Les „ Conditions, auxquelles je les engage en conscience, „ sont: Qu'aucun Chrétien, soit ouvertement, soit en secret, n'aidera, ne cachera, ni ne donnera retraite à aucun Soldat ennemi des Musulmans, & on ne permettra „ point qu'un tel Ennemi soit reçu dans leurs maisons, „ dans leurs Eglises, Pays ou Territoires: Qu'ils n'enverront aucun secours, pour prendre, garder, ou défendre aucun lieu contre les Musulmans; ne leur fourniront ni armes, ni chevaux &c. & s'ils sont attaqués par „ quelque Ennemi, ils se retireront dans quelque Place, „ pour la fortifier, & combattront pour leur vie & pour „ leur Religion: Qu'ils fourniront pendant trois jours, à „ tout Musulman en marche, les choses nécessaires pour „ sa subsistance, & pour celle de ses bêtes, telles qu'ils „ en usent eux-mêmes; que s'il n'en est pas content, ils „ peuvent lui refuser &c. Et si quelque Musulman est obligé de se cacher dans leurs maisons, ils le cacheront „ de bon cœur, sans le découvrir à son Ennemi." Et après quelques autres Conditions, il conclud ainsi: „ Les „ Témoins des présentes Conditions faites entre Mahomet „ & les Chrétiens, & qu'ils sont obligés d'observer, sont,

„ *Abu Becre Assadik.*
„ *Othman Ben Affan.*
„ *Moavia Ben abi Sofcan.*
„ *Abu Adirin.*
„ *Abdalla Ben Masoud.*
„ *Hamza Ben Abdalmotaleb.*
„ *Zaide Ben Thabet.*
„ *Harfus Ben Zaid.*
„ *Saad Ben Moad.*
„ *Afamer Ben Zaid.*
„ *Abdalla Ben Omar Alaas.*
„ *Hafan Ben Thabet.*
„ *Aben Ben Alabas.*
„ *Zaide Ben Arcam.*
„ *Daoud Ben Gabeir.*
„ *Abu Abrifa Ben Ofair.*
„ *Omar Ben-Jamin.*
„ *Caab Ben Caab.*
„ *Omar Ben Alcatab.*
„ *Ali Ben Abi-taleb.*
„ *Abu-Addarda.*
„ *Abu Horain.*
„ *Abdalla Ben-alabbas.*
„ *Fodail.*
„ *Abdalla Ben Zaid.*
„ *Alzabair Ben Alaliam.*
„ *Thabet Benlaiz.*
„ *Othman Bermatun.*
„ *Aben Rebiah.*
„ *Giafer Ben-abi-taleb.*
„ *Talha Ben Abdalla.*
„ *Saad Ben Abade.*
„ *Saal Ben Baida.*
„ *Abu Anaalia.*
„ *Hafchem Ben-affia.*
„ *Caab Ben Malek.*

„ Puis

voya un de ſes frères réſider à Derbend ou Derbent [B] ſur la Mer Caſpienne, & un autre dans le Choraſan ou Khoraſſan [C], pour empêcher les deſcendans de (b) *Zagathai* ou *Giagathai*, autre fils de Genghiſcan, qui régnoient alors dans les parties Septentrionales de l'Aſie, de faire une irruption dans le cœur de ſon Empire. Il déclara enſuite *Soungiak* ou *Souziak Novian*, Général de ſes Armées & ſon Lieutenant dans toute l'étendue de ſon Empire ; & il fit *Schamſeddin Mohamet* (c) Grand-Vifir, ou Chancelier & Chef de ſon Conſeil; & Schamſeddin déclara ſon propre fils *Boha-eddin* Viſir d'Iſpahan, & ſon frère *Ala-eddin Athalmolk* Viſir de Bagdat [D]. Les Mahométans jouïrent d'une grande tranquillité ſous le régne de cet Empereur. Il répara les ruïnes de Bagdat, rétablit la Diſcipline parmi ſes Soldats Mogols, & tous ſes Sujets goûtérent les fruits de ſa ſageſſe & de ſa clémence. Schamſeddin rempliſſoit avec une grande exactitude les fonctions de ſa Charge; & Athalmolk travailla avec tant de ſoin à ſeconder les intentions de ſon Prince dans l'étendue de ſa juriſdiction de Bagdat, qu'en très peu de tems on vit le peuple accourir de tous côtés en foule dans cette Ville; enſorte que non ſeulement elle ſe rétablit bientôt dans ſon ancienne ſplendeur, qu'elle avoit perdue lorſque Holagou l'avoit priſe & ſaccagée, mais qu'elle devint l'Ecole des beaux Arts & des Sciences. Boha-eddin, Viſir & Gouverneur d'Iſpahan [E], ſe conduiſit d'une maniére bien différente. Au-lieu de marcher ſur les traces d'Athalmolk, il exerça ſa Charge avec une très grande ſévérité, enveloppant en bien des occaſions l'innocent avec le coupable, dans les Sentences qu'il rendoit; tellement que ſon imprudence & ſa cruauté occaſionnérent des plaintes générales contre lui: ce qui étant parvenu aux oreilles de Schamſeddin ſon pére, il lui conſeilla de modérer ſa rigueur, & d'épargner le ſang de ſes citoyens ; avis ſage, dont il ne profita point. Auſſi la Juſtice Divine le punit-elle, puiſqu'il mourut fort jeune. Au commencement du régne d'Abaka, *Barca-Khan*, un des deſcendans du même Zagathai ou Giagathai dont j'ai parlé, entreprit de pénétrer en Perſe par les détroits du Mont Caucaſe, où *Schamat* frére d'Abaka, qui réſidoit à Derbent, lui diſputa le paſſage, & l'aïant défait, le força de ſe retirer, l'an 664. de l'Hégire. Mais ce revers ne fit qu'animer davantage ce Prince : il remit promptement ſur pied une nouvelle Armée, compoſée de trois-cens-mille chevaux, qui menaçoit la Perſe d'une entiére déſolation, ſi Abaka n'eût marché avec toutes les forces de ſon Empire pour lui faire tête. Barca-Khan avoit conduit ſon Armée par les vaſtes plaines qui ſont au Nord de la Mer Caſpienne, nommées Kapgiack ; & aïant forcé les paſſages étroits qui ſont entre cette Mer & le Mont Caucaſe, qu'on appelle *les Portes de fer*, il s'étoit avancé juſqu'à la Riviére Kyr ou Cyrus. Lorſqu'Abaka fut arrivé à Tefflis Capitale du Gurghiſtan, ou Géorgie, & que les deux Armées étoient prêtes à ſe livrer bataille, Barca-Khan mourut, heureuſement pour la Perſe. Auſſi-tôt ſon Armée ſe diſſipa, & tous les Tartares Zagathais & de Kapgiack s'en retournérent chez eux.

(b) Voy. ci-deſſous.

(c) Voy. ci-deſſous.

L'an 666 de l'Hégire (qui répond à l'an 1267 de J. C.) *Borak Oglan*, autre Prince de la Race de Giagathai Khan, envoya à la Cour d'Abaka un homme nommé *Maſſoud-Beg*, qui fous prétexte de lui faire des compliments de félicitation de la part de ſon Maître, n'avoit réellement d'autre deſſein que de découvrir l'état des affaires d'Abaka, & d'obſerver de quelle maniére on pourroit le plus ſurement l'attaquer. Mais il ne put faire ſes obſervations ſi ſecrettement, qu'un Soldat ne s'en apperçût, qui en donna avis à Schamſeddin, Chef des Conſeils d'Abaka. Cet habile & prudent Miniſtre profita de l'avis, ſans donner le moindre ombrage à Maſſoud, qui fut reçu & traité avec toute ſorte de civilité. Après quelque ſéjour, il prit congé de la Cour, pour s'en retourner auprès du Roi ſon Maître Borak, & pour l'informer de ce qu'il avoit remarqué. Lorſqu'il fut parti, Schamſeddin le fit pourſuivre par quelques Cavaliers ; mais Maſſoud leur échappa par ſa diligence, aïant fait poſter des relais en divers endroits, deſorte qu'il fit manquer le projet du Viſir. Borak aïant reçu de lui toutes les lumiéres qu'il ſouhaitoit & dont il avoit beſoin, diſpoſa tout pour exécuter promptement le deſſein qu'il rouloit depuis quelque tems dans ſon eſprit, d'envahir la Perſe. Il leva un Corps de cent mille chevaux; & l'an 667 de l'Hégire, aïant paſſé le Fleuve Amou ou Gihon, il ſurprit la grande Province de Khoraſſan & s'en empara, n'y aïant trouvé qu'une très foible réſiſtance. De là il entra dans l'Adherbigian, où Abaka avoit raſſemblé ſes principales forces, & où les Tartares furent repouſſés. L'année ſuivante, les deux Armées s'étant rencontrées proche de Herat, ſe livrérent une ſanglante bataille, où la victoire, après avoir été longtems en balance, ſe déclara enfin en faveur d'Abaka, qui demeura non ſeulement maître du champ de bataille, mais auſſi du bagage & des dépouilles de l'ennemi. Après cette défaite, Borak fut obligé de repaſſer le Fleuve Amou; & Abaka aïant laiſſé *Beuſchin* ſon frére avec des Troupes ſuffiſantes pour la garde du Khoraſſan, retourna dans la Province d'Adherbigian. La même année, il envoya un autre de ſes frères, nommé *Mangou Timur*, en Syrie, pour venger les affronts & les pertes que les Mogols avoient ſouffertes de la part des Rois d'Egypte & de Syrie. Pour bien comprendre le ſujet de cette guerre, il faut ſavoir, qu'après la mort de Malek Saleh le dernier Roi d'Egypte de la famille de Saladin, *Codouz*, un des Mammelus ou Eſclaves du Roi décédé, s'empara de la Couronne, ſe fit proclamer Roi, & prit le nom de Malek Modhaffer. Holagou Empereur

" Puiſſent-ils tous être les Favoris de Dieu ! La Secrétai-
" re qui les a écrites eſt *Moati Ben Abi Sadhian*, Soldat
" du Meſſager de Dieu, un Lundi, dernier jour du qua-
" triéme mois de la quatriéme année de l'*Hégire*, à *Mé-*
" *dine*. Dieu veuille récompenſer tous ceux qui ſont té-
" moins de cet Ecrit ! Gloire ſoit à Dieu, Seigneur de
" toutes les créatures !"

Remarquez que d'Herbelot p. 30. cite un paſſage de l'Alcoran, où Mahomet déclare que les Chrétiens d'Arabie *profeſſent la véritable Foi*. Et il ſemble que cette doctrine n'eſt point contraire à la créance des Mahométans. Voyez Maracci, *Alcoran* p. 116. 132. 228. 704. & 793.

[B] *Derbent*] Ville ſituée au pied du Mont Caucaſe ſur la Mer Caſpienne, dans la Parthide ou Perſe, ſur les frontiéres de la Géorgie, & pas loin de la riviére *Kur*. Les Turcs l'appellent *Demir ou Temir-Capi*, les *Portes de fer* ; non qu'il y ait là aucune porte de fer, mais à cauſe de la ſituation avantageuſe & des fortifications de la Place : car autrefois elle étoit ſi forte, & le paſſage ſi étroit, qu'elle a arrêté de puiſſantes Armées; mais elle eſt à préſent fort déchue, & la baſſe Ville du côté de la mer eſt entiérement déſerte. On dit qu'elle a été bâtie par Alexandre le Grand, pour fermer le paſſage aux Scythes & aux Tartares ; mais il ſemble qu'elle ſoit beaucoup plus ancienne, & qu'elle ait pris ſon nom *Darabend*, d'un des Darius, Rois de Perſe. Elle eſt à 80 degr. de Longitude, & à 49. degr. de Latitude Septentrionale.

[C] *Khoraſſan.*] Mot Perſien, compoſé de *Khor* ou *Khour*, qui ſignifie *le Soleil*, & *Aſſan*, *un lieu habité* : ainſi on entend par-là, *un lieu fort peuplé du côté du Soleil levant*. Cette grande Province eſt ſituée à l'Orient de la Perſe, & elle confine du côté de l'Occident à l'Iraque Perſienne, ou la Chaldée. Voyez ci-deſſus.

[D] *Bagdat.*] Cette Ville eſt la Capitale de l'Iraque Babylonienne ; mais ce n'eſt pas Babylone même, & elle n'en eſt pas même voiſine, comme quelques-uns l'ont cru. Elle eſt ſituée ſur le côté Occidental du Tigre, au-lieu que Babylone étoit ſituée ſur les deux rivages de l'Euphrate, & à quelques milles de diſtance. La Ville de *Bagdat* fut bâtie par Almanſor Abugiafar, ſecond Calife de la Race des Abbaſſides. (Voyez Golius, *Notes* ſur les *Elementa Aſtronomica d'Alfarganus*, p. 121. 122. *Hiſt. Saracen.* L. 1. C. 3. Herbelot, Art. *Bagdat.*) Ce Calife s'étant dégoûté du ſéjour de *Couſa*, qui avoit été bâtie par ſon prédéceſſeur *Abu-Suffa*, il tranſporta ſes ſoldats & les habitans dans cette nouvelle Ville, dont il fit la Capitale de ſon Empire. Mais elle s'étendit bientôt juſqu'à l'autre côté du Tigre, aïant bien douze milles de tour, à ce qu'on dit. Golius (*ubi ſupra*) dit que *Bagdat* eſt à deux journées de chemin de l'ancienne Babylone.

[E] *Iſpahan*] Voyez ci-deſſus, & ci-après.

pereur des Mogols, & père de notre Abaka, après qu'il eut pris Bagdat, envoya un de ſes Généraux, nommé Kelt-Boga, contre ce Sultan Malek, qui défit ce Général en bataille rangée. Mais il ne jouït pas longtems des fruits de ſa victoire: Bondocdar, autre Eſclave du Roi Salch, aïant levé une Armée, défit Malek, & ſe ſaiſit à ſon tour du Trône. Ce nouveau Roi, avant que de s'engager dans la guerre contre les Mogols, voulut s'inſtruire par lui-même de l'état de leurs forces. Dans ce deſſein il parcourut *incognito*, accompagné de trois ou quatre perſonnes choiſies, les Pays de la Domination du Mogol, qui ſont en-deçà de l'Euphrate. De retour en Egypte, il dépêcha, par galanterie, un Courier à Abaka, qui venoit tout nouvellement de ſucceéder à ſon père Holagou, pour lui dire, qu'aïant fait pour ſe divertir un petit tour dans ſes Etats, il avoit laiſſé dans une certaine hôtellerie une bague d'un prix conſidérable, engagée pour quelques dépenſes qu'il y avoit faites; & qu'il prioit Abaka, comme ſon ami, de vouloir acquitter cette dette, & lui renvoyer ſa bague. Abaka lui répondit fort civilement, & lui renvoya la bague par un Exprés, chargé en même tems de Lettres fort obligeantes pour le Sultan. Ces deux Princes vécurent ainſi en paix, pendant tout le cours du règne de Bondocdar, & elle dura même fous celui Malek-Salch ſon fils. Mais celui-ci ne régna que deux ans, & eut pour Succeſſeur *Scifeddin Kelaoun*, ſurnommé *Alfi*; & ce fut ſous le règne de ce nouveau Sultan, qu'Abaka envoya ſon frére Mangon-Timur avec une nombreuſe Armée en Syrie, l'an de l'Hégire 669. Mais il ne fut pas plus heureux dans cette expédition, que ſon père; ſon Armée fut défaite par les Egyptiens, & leur Général tué. Peu après cette déroute, il s'éleva de grands troubles dans la Cour d'Abaka. Un certain Seigneur, nommé Magdelmolk Jezdi, aïant, de concert avec pluſieurs autres Grands, rendu de mauvais offices à Schamſeddin, indiſpoſa le Prince contre lui; enſorte que ce grand Miniſtre perdit de jour en jour ſon autorité; & peu après ſon frére Athalmolk fut arrêté, & recherché pour les affaires du Roi. Pendant que les choſes étoient dans cet état, Abaka mourut ſubitement à Hamadan, l'an 681, & l'on ſoupçonna Schamſeddin d'avoir hâté ſa fin par un breuvage. Il laiſſa un fils, qui ſe nommoit *Argoun Khan*, dont on trouvera l'Article ci-deſſous; mais ce fut ſon frére *Ahmed Khan*, qui lui ſuccéda. Abaka-Khan régna 17 ans, & quelques Auteurs diſent qu'il étoit Chrétien. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que quelque tems avant ſa mort, il célébra avec les Chrétiens la Fête de Pâques dans la Ville de Hamadan. Mais cela ne prouve nullement ſon Chriſtianiſme, parce qu'il étoit aſſez ordinaire dans ce tems-là, de voir les Chrétiens & les Mahométans ſe donner des preuves de charité fraternelle, en obſervant les mêmes Fêtes, chacun ſe faiſant un plaiſir de prévenir les autres en faiſant honneur à ces Solennités.

Les Etats d'Abaka étoient très conſidérables, & comprenoient de vaſtes Provinces, ſavoir:

Herbelot, p. 593.

1. Le *Khoraſan*, dont la Capitale étoit alors *Niſchiabur*, mais qui eut ſucceſſivement quatre Capitales, *Balkhe*, *Meru*, *Niſchiabur*, & *Herat*.
2. L'*Iraque Perſienne*, dont la Capitale étoit *Iſpahan*.
3. L'*Iraque Arabique*, ou de Babylone, dont la Capitale étoit *Bagdat*.
4. L'*Adherbigian*, ou la Médie, dont *Tauris* étoit la Métropole.
5. La Province de *Fars*, ou de *Perſe* proprement dite, dont la principale Ville étoit *Schiraz*, que quelques-uns croyent être l'ancienne Perſépolis.
6. Le *Khuziſtan* ou la Suſiane, dont *Schuſter* (l'ancienne Suſan) étoit la Capitale.
7. Le *Diarbékir* ou la Meſopotamie, dont la Métropole étoit *Muſſal* ou *Moſul*.
8. La Province de *Rûm*, ou l'Aſie Mineure, dont la Capitale étoit *Conia* ou Iconium.

Et tout cela ne faiſoit guères que le tiers de l'Empire de Giagathai Khan, qui comprenoit toute la Tartarie, le Pays des Mogols, l'Arabie, &c.

ABANTES. Ces Peuples venoient originairement de Thrace, & s'établirent dans la Phocide, Contrée de la Grèce, où ils bâtirent une Ville, qu'ils nommérent *Aba*, du nom d'Abas leur Chef; & il l'on s'en rapporte à quelques anciens Auteurs, ils vinrent enſuite dans l'Ile d'Eubée, aujourd'hui Négrepont. D'autres ſoutiennent, que les Abantes d'Eubée venoient d'Athènes, & qu'ils furent ainſi nommés d'Abas, un de leurs Rois. Les Curètes, anciens habitans de l'Ile de Créte, qui s'étoient établis dans la Phocide avant les Abantes, avoient coutume de ne laiſſer croître leurs cheveux que ſur le derriére de la tête, dont ils rafoient le devant de fort près, parce que leurs ancêtres avoient été tués par leurs ennemis, qui les arrêtoient par les cheveux de devant: c'eſt la raiſon qui leur fit donner le nom de Curètes, du terme Grec κυρὰ, qui ſignifie, l'action de raſer. Les Abantes avoient la même coutume, d'où vient qu'Homére les appelle ὄπιθεν κομόωντας, *ceux qui n'ont des cheveux que derriére*. Ce Peuple envoya une Colonie dans l'Ile de Chio, dont il n'y eut qu'une partie qui put former un établiſſement, le reſte aïant été repouſſé par Amphicle, un des deſcendans d'Hercule, qui régnoit alors dans cette Ile. Les Abantes étoient belliqueux, attaquant l'ennemi de près, & combattant de main à main. Bochart obſerve qu'il y a beaucoup de rapport entre le mot d'Abantes, & celui d'Eubée; car, dit ce Savant, *Abas* en Hébreu ſignifie *engraiſſer*: les Phéniciens donnoient ce nom à ceux qui paiſſoient des bœufs & d'autre bétail pour les engraiſſer, c'eſt-à-dire aux Bergers; & c'étoit-là l'occupation du Peuple dont il s'agit ici; & l'Ile d'Eubée a été appellée ainſi en Grec, à cauſe des excellens pâturages qu'il y a pour les bœufs. Herodot. L. I. c. 1. Plutarch. *in Theſeo.* Strabo, L. X. Pauſan. *in Achaicis.* Stephanus, *de Urbibus.* Euſtath. *in Homer.* Bochart, *in Canaan*, L. I. c. 13.

(*a*) Pauſanias *in Corinth.* L. II. c. 2.

(*b*) Id. ibid. & Plutarch. *in Arato* p. 1028. Edit. 1624. Paris. Plutarque dit, qu'on remit le Gouvernement à Timoclides & à Clinias.

(*c*) Plutarch. *ubi ſupra.*

☞ ABANTIDAS, fils de Paſcias, Tyran de Sicyone. Depuis longtems cette Ville gémiſſoit ſous le joug des Tyrans: elle fit enfin un effort pour le ſecouer. Timoclidas & Euthydème, qui s'étoient emparés de l'Autorité ſouveraine, furent chaſſés (*a*), & le Peuple donna le Gouvernement à Clinias, l'un de ſes plus braves citoyens (*b*). Mais dans le tems que le Gouvernement paroiſſoit ſe rétablir & prendre une meilleure forme, Abantidas, pour ſe ſaiſir de la Tyrannie, trouva le moyen de ſe défaire de Clinias, & de tous ſes parens & amis; il chaſſa les uns, & tua les autres. Il chercheroit auſſi Aratus fils de Clinias, qui n'avoit que ſept ans, pour le faire mourir; mais parmi le trouble & le déſordre, dont la maiſon étoit pleine lorſque le père fut tué, cet enfant ſe déroba avec ceux qui prirent la fuite, & errant par la Ville, il entra par hazard dans la maiſon de Soſo, ſœur d'Abantidas, laquelle avoit épouſé Prophante, frére de Clinias. Cette femme naturellement généreuſe, & perſuadée d'ailleurs que c'étoit ſous la conduite de quelque Dieu que cet enfant s'étoit réfugié chez elle, le cacha; & la nuit venue, elle l'envoya ſecrettement à Argos (*c*) [*A*]. Abantidas ne jouït pas fort longtems

(*a*) *In Corinthiac.* L. II. c. 8. de

[*A*]. *Elle l'envoya ſecrettement à Argos*] Pauſanias (1) rapporte la choſe un peu différemment: il ſemble inſinuer du moins, que Clinias mourut de mort naturelle, & qu'Aratus étoit dans un âge à ſe retirer de lui-même. *Quelques an-*

la Traduct. de l'Abbé Géloyn.

tems du fruit de fon crime : Dinias, & Ariſtote le Dialecticien, délivrérent Sicyone de ſa tyrannie. Il avoit coutume d'aſſiſter aux Harangues & aux Leçons qu'ils faiſoient en public, où ils avoient eu l'adreſſe de l'attirer, & il y envoit même quelquefois en lice avec eux : ils profitérent un jour de l'occaſion, pour le tuer (*A*) [*B*]. (*A*) Id. ibid.

années enſuite, dit-il, *Cinias étant mort, Abantidas uſurpa la ſouveraine Autorité. Sous ſon régne, Aratus, ſoit de gré ou de force, quitta ſa patrie & s'éloigna.* Mais comme la narration de Plutarque eſt plus circonſtanciée, il y a de l'apparence qu'il a été mieux informé que Pauſanias ; outre qu'il vivoit longtems avant lui, & qu'écrivant la Vie d'Aratus, il a ſans doute fait plus de recherches ſur ce ſujet que Pauſanias.

[*B*] *Ils profitérent un jour de l'occaſion, pour le tuer*]. Mot-tés, dans un Article de quatre lignes, a fait pluſieurs fautes. 1. Il dit, qu'*Abantidas*, *Général ou Roi des Sicyoniens*, *ſuccéda à Cinias*. Ne ſemble-t-il pas qu'Abantidas parvint légitimement à la ſuprême Puiſſance ? Il. Il dit, qu'Abantidas *fut tué par des étrangers*. S'il avoit lu Plutarque & Pauſanias, qu'il cite, il n'auroit pas avancé le contraire de ce qu'ils diſent. Plutarque rapporte le fait de la manière dont on l'a expoſé dans l'Article, & il n'y a pas un mot qui puiſſe faire ſoupçonner que Dinias & Ariſtote fuſſent étrangers. Et pour ce qui eſt de Pauſanias, il dit nettement le contraire de ce que Moréri lui fait dire : *Abantidas*, dit cet Hiſtorien, *fut tué par ſes propres Citoyens*. Naturellement on peut conclure de-là, que Dinias & Ariſtote étoient Sicyoniens, n'y étant rien dans Plutarque, qui puiſſe faire penſer le contraire.

ABARIS étoit Hyperboréen, ainſi que l'aſſurent Hérodote, Diodore de Sicile, Apollonius, & divers autres Auteurs. Il eſt vrai que Suidas & Euſèbe diſent qu'il étoit Scythe ; mais ils ſe trompent en prenant le Pays des Hyperboréens pour la Scythie. Entre autres lieux qu'il viſita dans ſes voyages, il paroit qu'il vint auſſi à Lacédémone, puiſque, ſelon quelques Auteurs, il y bâtit un Temple, qu'il dédia à Proſerpine Conſervatrice. Si les Hébrides, (Iles ſituées au Nord-Oueſt de l'Ecoſſe) ſont l'Hyperborée de Diodore, le célèbre Abaris étoit de ce Pays-là, & ſans doute un Druïde, aiant été Prêtre d'Apollon. Suidas, qui ignoroit la diſtinction des Hyperboréens Inſulaires d'avec les autres, le fait Scythe ; & pluſieurs autres, ſéduits par le même préjugé, ſont tombés dans la même erreur. Mais Diodore a très bien placé ſon Pays dans une Ile, & non dans le Continent. Il eſt certain qu'il y a une infinité d'erreurs & de fictions ſur le ſujet de notre Abaris, quoique tout le monde convienne qu'il voyagea dans la Grèce, & de là en Italie, où il converſa très familiérement avec Pythagore, qui le favoriſa plus qu'aucun autre de ſes Diſciples, en l'inſtruiſant de ſa doctrine (& particuliérement de ſes idées ſur la Nature) ſelon une méthode plus courte & plus claire qu'il ne l'enſeignoit aux autres : diſtinction qui ne put qu'être très avantageuſe à Abaris. A ſon retour, les Hyperboréens lui préſentérent l'Arc & la Flèche ſacrée, comme à un homme qui égaloit Apollon lui-même en ſageſſe ; & les Grecs ont bâti là-deſſus la fable, que porté ſur cette flèche il ſe tranſportoit dans l'air, traverſant les rivières, les mers, les forêts & les montagnes, de la même manière à peu près que le commun peuple, ſur-tout celui des Hébrides, croit que les Sorciers & les Sorcières traverſent l'air ſur leur manche à balai. L'Orateur Himérius, quoiqu'il ſoit du nombre de ceux qui ont été trompés par l'équivoque du nom d'Hyperboréens, ſemble avoir pris Abaris pour un Scythe ; mais d'ailleurs il donne une idée fort juſte de ſa perſonne, & lui attribue un excellent caractère. On ne doit pas être ſurpris qu'il parlât Grec avec beaucoup de facilité & d'élégance, ſi l'on fait réfléxion ſur le commerce qu'il y avoit anciennement entre les Grecs & les Hyperboréens ; & ces derniers n'auroient pas ſans doute envoyé d'Ambaſſadeur aux prémiers (comme le fut Abaris), ſi, outre les autres qualites requiſes, il n'eût pas poſſédé parfaitement leur Langue. Mais écoutons Himère lui-même. *Ils rapportent*, dit-il, *qu'Abaris étoit un Sage, Hyperboréen de Nation, qui du côté du langage paroiſſoit un Grec, & qui dans ſes habillemens & dans tout ſon extérieur reſſembloit à un Scythe.* Il eſt aiſé de prouver que cet habillement n'étoit pas celui des Scythes, qui ſe font toujours habillés de peaux ; mais que c'étoit celui que les habitans des Hébrides, & des Montagnes voiſines, ont toujours porté, & portent encore aujourd'hui : il n'y a qu'à faire la deſcription de cet habillement, pour diſſiper tout doute à cet égard. *Abaris*, continue Himère, *vint à Athènes avec un arc à la main, un carquois ſur les épaules, le corps enveloppé d'une couverture, les reins ceints d'un baudrier doré, & une grande culotte qui deſcendoit du milieu du corps juſques aux talons.* Le mouſquet & le piſtolet, inventés depuis, ne pouvoient faire partie de ſon équipage. Il paroit par ce détail, qu'il ne fit pas ſon entrée à Athènes monté ſur un bâton, comme le dit la Fable, mais habillé en vrai Ecoſſois. Pour ce qui eſt de ſes talens & de ſa capacité, ſes citoyens ne pouvoient faire un meilleur choix ; car nous apprenons du même Himère, *qu'il étoit affable & agréable en converſation, habile & ſecret dans le maniement des grandes affaires, pénétrant dans les circonſtances préſentes, circonſpect à prévenir les dangers à venir, recherchant la ſageſſe, aimant à ſe faire des amis, ſe confiant peu à la fortune & ne donnant rien au hazard, voyant tout confié à ſa prudence.* L'Académie ni le Lycée ne pouvoient fournir un homme doué de plus excellentes qualités, pour l'envoyer ſi loin & à des Nations ſi ſages, traiter d'affaires auſſi épineuſes qu'importantes. Si à tout cela nous joignons la conſidération de ſa ſobriété & de ſa tempérance dans le manger & le boire, & dans l'uſage de toutes les choſes que nous deſirons naturellement ; ſa candeur, la ſimplicité de ſes mœurs, la ſolidité & la ſageſſe de ſes réponſes ; toutes choſes bien atteſtées ; il faut avouer qu'il y avoit dans ce tems-là peu d'hommes comparables à Abaris.

L'Auteur dont nous avons extrait cet Article, ſe propoſoit d'expliquer ce qu'il y a de caché ſous cette expédition romaneſque d'Abaris ; ce que ſignifioit ſa Flèche ; la nature des Prédictions qu'Abaris répandit dans la Grèce, & le caractère de la Doctrine qu'il enſeigna à Crotone ; l'opinion des Hyperboréens, qui prétendoient que Latone, mère d'Apollon, étoit née parmi eux ; leur Cycle Aſtronomique, ſi exact, de 19 ans. Mais il a été prévenu par la mort, n'aiant que commencé ſon *Hiſtoire des Druïdes*, dans laquelle il avoit deſſein de traiter ces différens Articles. Pauſanias, *in Lacon.* Toland, *Hiſt. des Druïdes*, dans ſes *Oeuvr. Poſthum.* Tom. I. p. 161. &c. Voyez l'Art. HEBRIDES.

ABAS (SCHAH). Il y a eu deux Sophis de Perſe de ce nom. Le prémier, ſurnommé *Abas le Grand*, étoit le troiſième fils de Codabende, le ſeptième Roi de la Race des Sophis. Mirza Salmas, Prémier Miniſtre de ſon père, haïſſoit mortellement le jeune Abas, & il travailla à le faire périr, en perſuadant au Sophi ſon père, qu'il penſoit à exciter un ſoulèvement [*A*]. Abas, qui avoit toujours été extrêmement ſoumis à ſon père, informé du complot tramé contre lui, envoya deux Seigneurs de ſes Amis au Roi, pour l'aſſurer de ſa fidélité ; & l'affaire aiant été murement examinée, l'innocence d'Abas parut ſi clairement, qu'on fit mourir le Miniſtre. Codabende étant mort, Abas, âgé de dix-

[*A*] *Qu'il penſoit à exciter un ſoulèvement.*] Mirza-Salmas avoit ſes vues politiques, dans la trahiſon qu'il ménagea contre Abas ; car il avoit deſſein de ſacrifier ce jeune Prince aux intérêts d'Emir Hemſe ſon gendre, qu'il ſe flattoit d'élever par ce moyen au Trône (*i*). (*i*) Chardin *Voyage & Hiſtoire de la dernière Révolution de Perſe*, Pratiqué.

dix-huit ans feulement, lui fuccéda en 1585 [B]. A fon avénement à la Couronne, il trouva les affaires de Perſe en mauvais état, par les conquêtes des Tures & des Tartares [C]: ainſi il forma d'abord le deſſein de reconquérir, s'il étoit poſſible, les Provinces dont ils s'étoient emparés. Il entra donc avec une Armée dans celle de Khoraſan, battit Abdulla Prince des Tartares Usbecs, à qui il fit couper la tête, & fe rendit maître de cette Province. Il s'en retourna enſuite à Iſpahan, dont il avoit fait la Capitale de ſon Royaume, & l'embellit d'un grand nombre de beaux & de magnifiques édifices. Après cela il tourna fes armes contre les Turcs, prit la Ville de Tabris ou Tauris dans la Province d'Adherbigian, & entra enſuite dans la Province de Kilan, dont il ſoumit les habitans, qui s'étoient révoltés ſous le régne de Schach-Tamas. Il remporta pluſieurs victoires ſur les Turcs, & reprit ſur les Portugais l'Ile & la Ville d'Ormus [D]. La mort borna le cours de ſes victoires en 1629, après un régne de quarante-quatre ans. C'eſt le plus grand Prince, qui depuis pluſieurs ſiécles eût régné en Perſe. Auſſi les Perſans ont-ils la plus profonde vénération pour ſa mémoire, & c'eſt avec raiſon qu'ils le regardent comme le Reſtaurateur de leur Monarchie. Quoiqu'il eût donné dès le commencement de ſon régne de grandes eſpérances de ce qu'il ſeroit dans la ſuite, il ſurpaſſa néanmoins de beaucoup l'attente de ſes Sujets; & ſi l'on en excepte quelques actes de cruauté [E] que l'on peut lui reprocher avec juſtice, il avoit toutes les qualités qui forment les grands Monarques. Il étoit non ſeulement habile Guerrier, mais auſſi un des plus grands Politiques de ſon ſiécle; ce qui paroit par la maniére dont il fut ſe rendre abſolu dans ſon Royaume [F], & par les changemens qu'il fit dans le Gouvernement Civil, qu'il mit ſur un beaucoup meilleur pied qu'il n'étoit auparavant. Mais la ſupériorité de ſon génie, & ſon grand ſens, parurent ſur-tout par les ordres qu'il donna dans ſes derniers momens. Il commanda qu'on tînt ſa mort ſecrette, juſqu'à ce que la ſucceſſion fût aſſurée à Schach-Séphi ſon petit-fils; ce qui s'exécuta de la maniere ſuivan.e. On plaçoit tous les jours, dans la ſalle où s'adminiſtroit la Juſtice, le corps de Schach-Abas ſur un ſiége, les yeux ouverts, comme s'il vivoit, & le dos contre une tapiſſerie, derriére laquelle ſe tenoit caché Juſuf Aga, qui par le moyen d'un cordon de ſoie, faiſoit lever le bras à ce eadavre; tandis que Timerbeg propoſoit en peu de mots les griefs du peuple, qui ſe tenoit à l'autre bout de la ſalle, & à qui on rendoit juſtice de cette façon. On caeha par cet artifice la mort d'Abas pendant ſix ſemaines. Voyez *les Voyages en Perſe d'Olearius*, & de *Pietro della Valle*.

[B] *Abas lui ſuccéda en* 1585.] Moreri, (*& divers autres Lexicographes*) ont commis ici une faute de Chronologie, en diſant qu'Abas ſuccéda à ſes deux fréres Emir Hemſé, & Imael II (a): car Abas commença à régner en 1585, ainſi qu'il paroit par la fuite de l'Article même de Moréri. „ La mort, dit-il, mit fin à ſes victoires en „ 1629, après avoir régné quarante-quatre ans". Mais s'il ne commença à régner qu'en 1587, & qu'il foit mort en 1629, il ne peut avoir eu les quarante-quatre ans de régne, que Moréri lui donne.

(a) Voy. *l'Hiſtoire de la Grandeur, & Revolut. de Perſe*, Preface p. 15, 17.

[C] *Par les conquêtes des Turcs & des Tartares.*] Ces Conquêtes étoient fort grandes; car après la mort d'Ismael I, les Turcs avoient conſervé toute cette partie étendue de Pays, qui eſt entre Tauris & le Royaume de Caket, qui a plus de quatre-cens milles du Sud au Nord, & autant ou plus même en largeur, en tirant de la côte Occidentale de la Mer Caſpienne vers la Mer Noire: & ils avoient tant qu'eux & les Moſcovites en ont conquis dans la derniére Révolution. Il eſt vrai qu'ils viennent de pouſſer leurs Conquêtes encore plus avant dans le cœur de la Perſe, où ils poſſedent juſqu'à Amadan, qui eſt à plus de cent de huit milles au Sud de Tauris; mais, outre la côte Occidentale de la Mer Caſpienne, qu'ils ne poſſedent pas auſſi-bien, & dont ils étoient maîtres alors, ils avoient encore pris ſur la Perſe la Ville de Hagdat, avec toute la Meſopotamie & l'Aſſyrie (3). Abas reprit tous ces Pays, & conquit même pluſieurs Places ſur la Mer Noire & ſur la Mer Rouge (4).

(3) *Hiſt. de la Decad. Révol. de Perſe*, p. 19.

(4) Chardin *Voyag. en Perſe*, T. I. p. 124, 131, 187. Chalcondyle L. XXI.

[D] *Reprit ſur les Portugais l'Ile & la Ville d'Ormus.*] Ormus eſt une Ile de l'Aſie dans le Golphe Perſique, avec une Ville du même nom. Les Portugais, connoiſſant combien cette Place leur étoit avantageuſe & néceſſaire pour leur navigation aux Indes Orientales, en firent maîtres fous la conduite du Duc d'Albuquerque en 1507, & ils y bâtirent une forte Citadelle pour la défendre. Abas les prit, avec le ſecours des Anglois, le 25 d'Avril 1622, & les Portugais y perdirent plus de 8 millions d'écus (5).

(5) Hollert's *Voyages*, p. 30. & Tavernier, P. I. L. V. c. 21.

[E] *Quelques actes de cruauté que l'on lui peut reprocher avec juſtice.*] Abas fit durant le cours de ſon régne diverſes actions cruelles; ce qui fait un étrange contraſte dans un homme, qui étoit d'ailleurs un grand Prince: & ce qui prouve la vérité d'une maxime aſſez commune, Qu'il n'y a pas d'homme, quelque parfait qu'il ſoit, qui n'ait ſes défauts. La premiére action cruelle qu'il commit, fut en la perſonne même de ſon Gouverneur Murſchid-Kuli-kan, qui avoit été ſon meilleur ami, & auquel il étoit redevable de la Couronne. Kuli-Kan crut être en droit de prendre ſur ſon Prince la même autorité, qu'il avoit eue ſur lui pendant qu'il l'avoit fous ſa conduite, & puiſoit d'ailleurs trop valoir les ſervices qu'il lui avoit rendus: ce qui le rendit ſi odieux à Abas, qu'après avoir lui-même donné le premier coup à Kuli-Kan, il ordonna à un des Palfreniers de ce Seigneur de l'achever, & le récompenſa de cette action en le faiſant Eſtu ou Gouverneur d'Herat (6). Il porta même la cruauté plus loin; car il ordonna le lendemain qu'on maſſacrât tous les parens & amis de Kuli-Kan (7). Une autre action cruelle, que l'on peut lui reprocher, c'eſt d'avoir fait couper la tête au Prince Abdulla: action contraire au Droit de la Guerre & des Gens (8). Mais il ternit principalement ſa gloire par ſa cruauté envers ſes propres enfans. Aiant conçu injuſtement des ſoupçons contre eux, il fit crever les yeux aux deux plus jeunes, ne réſervant que Myrza-Séphi, l'aîné, pour ſon Succeſſeur. Et ce jeune Prince lui étant auſſi devenu ſuſpect, il commanda qu'on le fît mourir; ce qui ne fut pas plutôt exécuté, qu'il en eut le plus vif ſentiment & les remords de la conſcience le bourreliérent tellement, que pour expier ſon crime, il s'enferma pendant dix jours dans un lieu obſcur, pleurant ſans ceſſe, & ne porta que les habits les plus ſimples le reſte de ſa vie (9).

(6) Id. ibid. p. 32.

[F] *Par la maniére dont il ſut ſe rendre abſolu dans ſon Royaume.*] Avant qu'Abas montât ſur le Trône, le Royaume de Perſe étoit diviſé entre vingt petits Princes, dont chacun tranchoit du Souverain dans ſon département, & qui ſe liguoient toutes enſemble pour ſe maintenir dans l'indépendance; ce qui diminuoit conſiderablement la puiſſance & l'autorité des Rois de Perſe. Abas aiant formé le deſſein d'établir dans ſon Royaume un Gouvernement deſpotique & arbitraire, commença par travailler à ruïner les anciennes & les plus puiſantes Familles du Pays, & à affoiblir les vieilles Troupes qui lui faiſoient obſtacle. Il ne découvrit ſon deſſein, qu'après qu'il eut rempli ſes Troupes de Géorgiens & d'Arméniens, qui étant la plupart Chrétiens, haiſſent mortellement les *Courchez* (dont ſes Troupes étoient auparavant compoſées), qui deffendent des Turcomans & des Sarazins, ſi fameux dans l'Hiſtoire par les maux qu'ils ont faits aux Chrétiens (10). Il donna les grandes Charges de l'Etat à des étrangers, qui étant orig.nairement des Eſclaves, n'étoient attachés aux Grands par aucun lien, & n'avoient aucune relation avec eux. Enforte que le Gouvernement de Perſe, qui étoit anciennement fort doux, devint par ce moyen un des plus abſolus & des plus deſpotiques du monde (11). Abas donna à ſon Succeſſeur pour Maxime politique, de punir corporellement les Grands du Royaume, lorſqu'ils tomberoient dans quelque faute, & de n'infliger dans ces occaſions que des amendes pécuniaires au commun peuple. Il appuyoit cette Maxime d'une raiſon aſſez plauſible: c'eſt que les riches ſont infiniment plus ſenſibles à l'infamie d'une punition corporelle, qu'à la perte d'une partie de leurs biens; au-lieu que les pauvres ſentent plus vivement la perte du peu qu'ils poſſedent. Auſſi cette Maxime a-t-elle été fort ſuivie en Perſe depuis Abas: enſorte que lorſqu'il arrive que quelqu'un des Grands a commis un crime qui n'eſt pas capital, il eſt condamné à recevoir ſous la plante des pieds un certain nombre de coups de bâton, dont ils meurent aſſez ſouvent. Une autre Maxime, bien dangereuſe, qu'il preſcrivit ſecrettement à ſon Succeſſeur, ce fut, de ſemer la diviſion parmi ſes Sujets, s'il vouloit régner en paix. Abas lui-même pratiqua cette maxime avec beaucoup de ſuccés, en faiſant venir dans chaque Ville de ſon Royaume des Colonies étrangéres, qu'il mêloit dans leurs perſonnes & leurs effets à couvert de toute violence & de toute inſulte, pourvut avec tout le ſoin poſſible à la fureté des grands chemins, & fit pour cela d'excellens réglemens, & bien dignes d'imitation (12).

(7) Id. ibid. p. 36.

(8) Id. ibid. p. 42.

(9) Id. ibid. p. 52.

(10) Id. ib. p. 56.

(11) Id. ib. p. 52.

(12) Tavernier *Voyage*, T. I. L. V. Ch. 23.

ABAS (SCHACH), ſecond du nom, fils de *Séphi* & arriére-petit-fils d'*Abas le Grand*, étoit le neuviéme Roi de Perſe de la Race des Sophis. Ce Prince étoit à peine âgé de 13 ans, lorſqu'il ſuccéda à ſon pére

père Séphi en 1642, après avoir couru risque d'être mis hors d'état de lui jamais succéder. Schach Séphi son père, dont la cruauté alla jusqu'à ne pas épargner son fils unique, donna ordre à un de ses principaux Eunuques de passer le fer devant les yeux du jeune Abas, sans donner aucune raison de cet ordre barbare. Séphi ne doutoit pas, que l'Eunuque ne passât un fer rouge devant les yeux de son fils [*A*]: mais comme il ne s'étoit pas clairement expliqué là-dessus, l'Eunuque eut pitié du jeune Prince. Persuadé d'ailleurs, que le Roi lui-même, n'aiant pas d'autre héritier, se repentiroit dans la suite d'un ordre si cruel, il se prévalut de l'équivoque des termes, se contenta de passer un fer froid devant les yeux du Prince, & rapporta au Roi que ses ordres étoient exécutés. Cependant Abas, instruit par l'Eunuque, contrefaisoit si parfaitement l'aveugle, qu'il n'y avoit personne qui n'y fût trompé, & qui ne crût qu'il avoit réellement perdu la vue. Quand Schach Séphi se vit au lit de la mort, il déplora amèrement son malheur, de s'être privé lui-même du seul héritier auquel il pouvoit laisser sa Couronne, & d'avoir rendu Abas inhabile à lui succéder. Tandis qu'il s'abandonnoit ainsi à la plus vive douleur, & qu'il témoignoit sans cesse à ceux qui étoient autour de lui, qu'il mourroit content, s'il avoit la satisfaction d'avoir un fils pour lui succéder; l'Eunuque, le voyant près de sa fin, lui assura qu'il avoit le secret de rendre la vue au Prince, & qu'il étoit prêt à lui en donner des preuves. Le Roi, transporté de joie à cette nouvelle, dépêcha deux des principaux Seigneurs, avec ordre d'amener le Prince en sa présence; & le secret de l'Eunuque aiant réussi selon ses desirs, il en eut une si grande joie, qu'il vécut encore jusqu'au lendemain. Le règne d'Abas II. fut fort différent de celui de Séphi son père [*B*]; & il est inconteſtable, qu'après Ismael I. & Schach Abas le Grand, Abas II. a été le plus grand Prince de la Famille des Sophis; quoiqu'il ne fût pas exempt de défauts, non plus qu'Abas I. Il n'avoit que treize ans lorſqu'il monta ſur le Trône, comme on l'a remarqué ci-deſſus; & il confia le maniement des affaires de l'Etat à ſa mére, & à l'*Athémat-Doulet*, vénérable vieillard, en qui cette Princeſſe avoit une grande confiance. Ils gouvernérent le Royaume fort paiſiblement, pendant trois ans; juſqu'à ce que *Jani-Kan*, Seigneur puiſſant & accrédité, jaloux de la haute fortune de l'Athémat-Doulet, & donnant un faux ſens à un mot qui étoit échappé au Roi en converſation, vint, comme par ordre du Souverain, & aſſaſſina ce Miniſtre. La Reine-mére, outrée de cette action, & la regardant comme une inſulte faite à ſa propre perſonne, ſollicita le Roi de venger cet attentat. Abas, qui étoit alors âgé de ſeize ans, fut obligé de diſſimuler, & bien loin de punir Jani-Kan, il lui donna les Charges de l'Athémat-Doulet, & deux jours après le créa Généraliſſime de Perſe, ce qui mettoit trente mille hommes ſous ſes ordres. Ce nouveau Miniſtre ſe ſervoit maintenu plus longtems dans la faveur du Roi, malgré la haine que lui portoit la Reine-mére, s'il n'avoit conſpiré contre la vie de cette Princeſſe; ce qui contraignit Abas, dès qu'il en fut informé, de le faire mourir avec tous ſes complices [*C*]. Ce jeune Prince aiant établi ſon autorité par cet acte de vigueur, prit lui-même les rénes du Gouvernement en main. Agé de dix-huit ans, il mit le ſiége devant Candahar, qui s'étoit rendue ſous ſon pére au Grand-Mogol. Il s'en rendit maître, auſſi-bien que de toute la Province; & il conſerva cette Ville dans la ſuite, malgré tous les efforts du Monarque Indien, qui l'aſſiégea pluſieurs fois avec des Armées de trois-cens-mille hommes. La fuite du régne d'Abas le rendit l'amour de ſes Sujets, & la terreur de ſes voiſins. Il aimoit fort la Juſtice, & ne faiſoit aucune grace aux Gouverneurs de Province, ni aux autres Officiers publics, qui opprimoient le peuple: on en trouve divers exemples dans ſa vie [*D*]. Il avoit l'ame grande & noble, aimoit les Etrangers, & protégeoit ouvertement les Chrétiens [*E*], ne permettant point qu'on les inquiétât en aucune maniére pour leur Religion, parce, diſoit-il, que la conſcience des hommes relève de Dieu ſeul. Quant à moi, ajoutoit-il, mon devoir eſt de veiller au Gouvernement extérieur de l'Etat, & d'avoir ſoin que la Juſtice ſoit exactement rendue à tous mes Sujets, de quelque Religion qu'ils ſoient [*F*]. Il avoit conçu le deſſein d'étendre les limites de ſon Empire du côté du Septentrion; & dans cette vue il avoit fait de grands préparatifs. Tout le monde, généralement, étoit perſuadé qu'il auroit réuſſi; car il avoit levé

[*A*] *Ne paſſât un fer rouge devant les yeux de ſon fils.*] C'eſt une punition fort ordinaire en Perſe, de priver les criminels de la vue; ce qui ſe faiſoit autrefois en leur paſſant un fer rouge devant les yeux (1).

(1) Chardin *Voy. de Perſe T. II.*

[*B*] *Le régne d'Abas II. fut fort différent de celui de Séphi ſon pére.*] Le régne de Schach Séphi fut un tiſſu de cruautés & de maſſacres, & jamais il n'y eut de Prince plus cruel & plus ſanguinaire ſur le Trône de Perſe; enſorte que c'étoit un proverbe commun parmi les Perſans, qu'il étoit venu au monde avec les mains pleines de ſang. Abas I. avoit prédit qu'il baigneroit ſes mains dans le ſang, & la ſuite vérifia cet augure. Il commença à faire paroître ſa cruauté, en ordonnant que l'on crevât les yeux à ſon Frére unique. Enſuite il commanda qu'on précipitât du haut d'un rocher ſes deux Oncles, qu'Abas ſon pére avoit privés de la vue; alléguant pour raiſon, qu'étant aveugles, ils n'étoient bons à rien dans le monde. Il fit mourir la plupart des principaux Seigneurs du Royaume, dont pluſieurs étoient particuliérement attachés à ſa perſonne & à ſa famille. Il ne borna pas là ſa cruauté; car il fit brûler toutes vives, ſa Mére, ſa Tante, & quarante de ſes Concubines, dans une foſſe profonde, qu'il avoit fait creuſer exprès: exemple d'une barbarie plus grande, que celle de Caligula & de Néron.

[*C*] *De la faire mourir avec tous ſes complices.*] Tavernier (2) dit, que cela ſe fit par ordre de Séphi ſon pére; mais Chardin, mieux informé, & à divers égards beaucoup plus exact que Tavernier, attribue cette action à Abas II.

(2) Tavernier *Voyag. T. I. L. V. c. 1.*

[*D*] *On en trouve divers exemples dans ſa vie.*] Schach-Abas étoit ſi ſévére & ſi inflexible dans ces ſortes d'occaſions, qu'il ne pardonnoit jamais aux coupables (3): c'eſt de quoi l'on trouve un exemple remarquable dans la perſonne d'un de ſes *Nazars*, ou Grands-Maîtres de ſa Maiſon. Quoique cet homme fût fort dans ſa faveur, il le fit foucter, & expoſer tout nud pendant trois jours à l'ardeur du Soleil, & à l'inclémence de l'air pendant autant de nuits; & enſuite il le condamna à une priſon perpétuelle, & à porter toujours une chaîne au cou; parce qu'il s'étoit laiſſé corrompre par des préſens.

(3) Id. ib. L. V. c. 5. & 7.

[*E*] *Protégeoit ouvertement les Chrétiens.*] On peut attribuer les favorables ſentimens de ce Prince & des autres Rois de Perſe depuis Abas prémier, pour la Religion Chrétienne, à ce qu'ils étoient nés de méres Géorgiennes. Depuis qu'Abas le Grand eut conquis la Géorgie, les Sophis de Perſe rempliſſoient leur Haram ou Serrail de femmes de ce Pays; qui étant originairement Chrétiennes, conſervent non ſeulement de la vénération pour la Religion de leurs péres, mais auſſi l'inſpirent à leurs fils, qui ſont élevés ſous leurs yeux juſqu'à l'âge de ſept ans. Schach-Abas II. étoit ſi fortement prévenu en faveur de la Religion Chrétienne, qu'il n'y avoit rien qui le choquât davantage que d'en entendre dire du mal; & pluſieurs de ſes Courtiſans lui déplurent par cet endroit, & encoururent ſa diſgrace. Quelques-uns attribuent la mort de l'Athémat-Doulet, qui gouverna pendant ſa minorité, à l'invincible averſion qu'il découvrit dans ce Miniſtre pour le Chriſtianiſme; & les Arméniens de ſon tems diſoient communément entre eux, qu'Abas étoit plus Chrétien que Mahométan (4). Il n'y a pourtant pas grand fonds à faire ſur ce qui ſe débitoit dans ce tems-là parmi le peuple, qu'Abas avoit été baptiſé peu avant ſa mort par ſon Médecin, F. Raphael Capucin, qui étoit fort en faveur auprès de lui. On a d'autant plus de raiſon de douter de la vérité de ce fait, que Chardin ne dit pas un mot d'un événement ſi remarquable, dans ſon *Hiſtoire du Couronnement de Soliman*, quoiqu'il paroiſſe très bien inſtruit de toutes les circonſtances de la mort d'Abas. Il y a donc tout lieu de penſer, que ce n'eſt-là qu'un conte des Miſſionnaires de l'Egliſe Romaine.

(4) Chardin *Couronnem. de Soliman*, p. 169. de l'Ed. de Paris.

[*F*] *Que la Juſtice ſoit exactement rendue à tous mes Sujets, de quelque Religion qu'ils ſoient.*] On trouve un exemple frappant de cet eſprit de tolérance d'Abas, & de ſon équité impartiale envers ſes Sujets. Un Perſan avoit poignardé un Chrétien Arménien, parce qu'il avoit pris dans le baſſin d'une Moſquée un poiſſon, que le Perſan regardoit comme ſacré. Le coupable fut abſous pour peu de choſe par le *Sédre* ou Grand-Pontife du Royaume, qui déclara que l'Arménien avoit été juſtement tué. Schach-Abas, inſtruit du fait, ne fut pas de cet avis, & mépriſa le ridicule raiſonnement du Pontife, qui prétendoit, que de prendre un poiſſon ſacré, étoit un crime ſi énorme & un ſi grand ſacrilége, que le prémier qui s'en appercevoit, étoit en droit de le punir de mort. Abas cenſura ſévérement le Prêtre, le condamna à payer une amende au profit de la famille du mort, & punit le meurtrier, comme il l'avoit mérité.

levé une puiſſante Armée de Troupes choiſies, & il avoit trouvé le moyen de remplir ſes coffres, ſans fouler ſes Sujets, en laiſſant vacantes pluſieurs des grandes, mais peu néceſſaires Charges du Royaume, & en retranchant de ſa propre dépenſe: par cette ſage œconomie, il entroit plus de douze millions d'écus annuellement dans ſon Tréſor. Mais la mort arréta ſes grands deſſeins. Il tomba malade dans une de ſes maiſons de campagne, ſituée à ſix milles de Damagan, Ville de la Province de Tabriſtan; & après quatre mois de langueur, cauſée par une maladie vénérienne qui s'étoit répandue par tout ſon corps, il mourut le 25 de Septembre 1666, âgé de trente-ſept ans, laiſſant deux fils, ſans en avoir déſigné aucun pour ſon Succeſſeur.

(a) Galen. Lib. de dignoſc. & cur. morb. cap. 4. Edit. Græc. Baſileæ.

(b) Voy. Fabricii Bibl. Græc. Tom. XIII. p. 18.

(c) Hiſt. Littéraire de la France, Tom. I. Part. I. p. 230.

(d) Id. ibid.

☞ ABASCANTE exerçoit la Médecine à Lyon vers le commencement du ſecond Siécle (a): *Ἀσκεπιάδης ὁ Λουγδουνεύς*, dit Galien, qui le cite en trois endroits de ſes Ouvrages (b); ce qui fait préſumer qu'il ſe rendit célébre dans ſa profeſſion, puiſque Galien, qui ne fleuriſſoit que pluſieurs années après lui, & dans des lieux aſſez éloignés de Lyon, a eu connoiſſance de ſa perſonne & de ſes Ecrits. Il témoigne même avoir eu de l'eſtime pour lui, par l'honneur qu'il lui a fait de le mettre au rang des Médecins, dont il avoue avoir profité. Il eſt vrai qu'il en rapporte peu de choſe, ne nous aiant conſervé que le ſecret de ſon Antidote ou Contrepoiſon. On voit par-là qu'Abaſcante avoit écrit ſur la Médecine, mais on ne connoit point d'ailleurs ſes Ouvrages (c): ſeulement on peut conjecturer, qu'ils étoient en Gree, Langue fort commune à Lyon [A]. Ce qui porte à en juger ainſi, c'eſt qu'il n'étoit pas ordinaire aux Grecs de lire & de citer des Auteurs Latins (d). On ne ſait d'ailleurs rien de certain de ce Médecin Gaulois. Un Auteur moderne (e) a cru que c'étoit le même dont parle Pline le Jeune, dans une de ſes Lettres [B] à l'Empereur Trajan. L'on trouve encore d'autres perſonnes qui ont porté le nom d'Abaſcante, comme on peut le voir dans les Remarques [C].

(c) Conf. Epiſt. Bulæi Hiſt. Univerſitat. Pariſiens, Tom. I. Pag. 230. Hiſt. Littér. de la France ubi ſupra.

[A] *Langue fort commune à Lyon.* On ne peut guères douter que l'uſage de la Langue Grecque ne fût très commun à Lyon, & dans les lieux circonvoiſins. Leur proximité du Pays, qu'on a nommé depuis Provence, & où l'uſage de cette Langue étoit établi depuis longtems; le fréquent commerce de Lyon avec Marſeille, où le Gree étoit la Langue naturelle du pays: les Ecoles publics, & les Combats littéraires qui ſe donnoient à Lyon en Gree & en Latin depuis l'Empereur Caligula; l'abord du grand monde de l'Empire, que ces ſpectacles & la réſidence des Gouverneurs attiroient dans cette Ville; tout cela, joint à ce que l'on ſait que la Langue Grecque étoit alors fort connue dans tout l'Empire Romain, ne permet pas de douter qu'elle ne fût très commune dans cette partie des Gaules (1). D'ailleurs on voit que S. Pothin, S. Irénée & les autres Grecs qui vinrent à Lyon prêcher l'Evangile, & leurs Diſciples, qui étoient la plupart du pays, ſe ſervoient, non de la Langue Gauloiſe, ou de la Latine, mais de la Langue Grecque. Dans tout ce qu'ils font, & dont il nous reſte quelque monument ou quelque autre connoiſſance, ils n'employent que cette Langue pour leur Langue. S'agit-il d'écrire l'Hiſtoire de ceux d'entre les Fidéles, que Dieu appelloit à lui par le Martyre? c'eſt en Gree qu'on l'écrit. Faut-il écrire au Pape, ou à d'autres, ſur les affaires de l'Egliſe? c'eſt encore la Langue Grecque qu'on emploie; & ceux qui écrivent font des Fidéles du lieu, qui le font au milieu des fers. S. Irénée ſe trouve-t-il obligé d'écrire contre les Héréſies? il le fait auſſi en Grec, & ſon Ouvrage n'eſt pas ſeulement pour réfuter les Héréſiarques, il eſt encore pour faire revenir de l'erreur juſqu'aux femmes, qu'ils avoient ſéduites le long du Rhône (2).

(1) Hiſt. Littéraire de la France Tom. I. Part. I. p. 220.

(2) Iren. contr. Hæreſ. L. I. c. 13. p. 72. Edit. 1710. Pariſiis. 2p. cund. p. 219.

[B] *Un Auteur moderne a cru que c'étoit le même dont parle le Pline le Jeune, dans une de ſes Lettres.*] Pline, dans cette Lettre (3), ſollicite l'Empereur Trajan d'accorder le droit de Bourgeoiſie Romaine à un Abaſcante. *Item rogo indulgeat ſuis Quiritium L. Satrio Abaſcantio.* S'il s'agiſſoit de notre Médecin de Lyon, il ſe ſeroit nommé *Lucius Satrius Abaſcantius.* Mais il y a deux raiſons de douter que celui dont parle Pline, ſoit le même dont il eſt queſtion ici. En premier lieu, Galien qui le cite ne le nomme point Abaſcance, mais Abaſcante, ſans y ajouter d'autres noms, qui devoient naturellement ſe trouver à la tête de ſes Ouvrages, s'il en eût porté. En ſecond lieu, Pline ne lui donne point la qualité de Médecin, quoiqu'il eût une occaſion très naturelle de le faire, puiſque dans cette même Lettre il parle de Poſthumius Matinus, fon Médecin, auquel il ſouhaite de témoigner ſa reconnoiſſance, en obtenant de l'Empereur pour quelques-uns de ſes parens le droit de Bourgeoiſie Romaine, qu'il demande auſſi à la fin de la Lettre pour Lucius Satrius Abaſcantius, & pour deux autres. *Proxima infirmitas mea, Domine, obligavit me Poſthumio Marino medico: cui parem gratiam referre beneficio tuo poſſum, ſi præcibus meis..... indulſeris. Rogo ergo ut propinquis ejus des civitatem.* Il paroit qu'il auroit été très naturel, après avoir parlé d'un Médecin, de donner à Abaſcante cette qualité, s'il eût été de la même profeſſion.

(3) Plin. L. X. Ep. 6. Edit. 1599. an 12.

[C] *L'on trouve encore d'autres perſonnes qui ont porté le nom d'Abaſcante.*] On nous a conſervé une Epigramme Latine, qui porte le nom d'un *Quintus Sulpitius Abaſcantus.* Elle eſt ſur la paſſion qu'il avoit conçue pour une femme de mauvaiſe vie. Mais nous n'avons point d'autres preuves pour la croire d'Abaſcante le Médecin, que l'identité de nom; ce qui eſt un aſſez léger fondement. Au reſte, cette Piéce ne ſeroit pas honneur à ſa mémoire, même devant d'honnêtes Païens (4). Stace adreſſe le V. Livre de ſes *Silves* à un *Abaſcante*, & il traite de le conſoler de la mort de Priſcille ſa femme (5). Meurſius rapporte trois Inſcriptions Latines, où il eſt parlé de quelques autres du même nom, & en particulier d'un *Abaſcante* Aſiatnchi d'Auguſte (6). Enfin Spon & Wheler donnent une Inſcription Grecque qu'ils ont trouvée à Epheſe, proche des murs du Temple de Diane, enclavée dans les marbres d'un Portail ancien, & qui regarde un Abaſcante: *το μνημειον ΙΙ. Ουλπίε Αβασκαντου υιοτητα Ουλπίε Αβασκαντου υιοτητα &c. Le Tombeau de Publius Ulpius Abaſcante le jeune.* On trouve dans le même endroit encore, des fragmens avec des caractéres Latins, où il y a P. VERTUS ABASCANTUS JUNIOR; & il paroit que cet Abaſcante étoit d'une famille aſſez nombreuſe, y nians des noms de pluſieurs perſonnes de cette famille dans l'Inſcription, à ce qu'ont remarqué ces deux ſavans Voyageurs (7). Ainſi, quelque peu que l'on ſache de notre Abaſcante Médecin, c'eſt néanmoins celui de tous, ſur le ſujet duquel on a le plus de lumiéres.

(4) Hiſt. Littéraire de la France Tom. I. Part. I. p. 231.

(5) Statius Sylv. L. V. Ad Abaſcantium, Sylv. 1.

(6) Meurſius Rerum Att. Critic. Part. II. c. 9. p. 135 & ſeq. apud Fabric. Biblioth. Græc. T. XIII. p. 18.

(7) Spon & Wheler Voyage d'Italie, de Dalmatie &c. Tom. I. p. 132. Edit. de 1724. à la Haye.

☞ ABASSA, fameux Rebelle, qui fit trembler tout l'Empire Ottoman. Il ſe révolta ſous Muſtapha I., ſous prétexte de venger la mort de Sultan Osman (a) [A]. Ce Rebelle ravageoit les plaines de Cara-Iſſar, avec un Corps de quinze mille chevaux. Il avoit une ſi violente haine contre les Janiſſaires, que non contents de paſſer au fil de l'épée tous ceux de cette Milice qui tomboient entre ſes mains, il n'épargnoit ni leurs femmes, ni leurs enfans, ni même leurs parens. On avoit déja envoyé inutilement contre lui, Cigala Baſſa [B]. Les Janiſſaires de Conſtantinople demandérent à grands

(a) Rycaut Hiſt. de l'Emp. Ott. Tom. I. p. 2.

[A] *Sous prétexte de venger la mort de Sultan Osman.*] Osman, fils d'Achmet I. & petit-fils de Mahomet III., fut élevé à l'Empire en 1622. A la mort de ſon pére, comme il n'avoit que douze ans, & que l'état des affaires demandoit un homme mûr, on lui avoit préféré Muſtapha ſon oncle; mais l'imbécillité de ce Prince obligea les Grands à le renvoyer dans ſa Priſon, & à mettre Osman ſur le Trône. Les Janiſſaires aiant ſoupçonné le jeune Sultan d'avoir formé le deſſein de les faire périr pour former une nouvelle Milice, s'en ſoulevérent, & animés dans leur rebellion par quelques hommes de Loi, elle fermérent l'oreille à toutes les propoſitions qu'Osman leur fit faire. Ils entrérent dans le Serrail, cherchérent Muſtapha, qu'ils remirent ſur le Trône: & le lendemain s'étant rendus maîtres de la perſonne d'Osman, ils le conduiſirent en priſon aux Sept Tours, où le nouveau Grand-Viſir, pour mettre Muſtapha ſon maître en ſureté, aſſaſſina cet infortuné Prince (1). Abaſſa, pour autoriſer ſa révolte, publia qu'étant un jour à ſes dévotions dans une Moſquée, Osman lui étoit apparu, & le prenant par la main, lui avoit dit: *Mon fidéle Muſulman, le plus genereux de mes Eſclaves, je te commande de venger ma mort par celle de ſoixante mille Janiſſaires ou Spahis, dont je te demande un ſacrifice: la fortune accompagnera tes armes, & la victoire aura ſoin de couronner tes travaux* (2). La Continuation de Rebellyde dit, que c'étoit Mahomet qui lui étoit apparu; ce qui me paroit plus vraiſemblable, puiſqu'il donnoit bien plus de poids à ſes entrepriſes en s'autoriſant des ordres de ſon Prophéte, plutôt que de ceux d'Osman; & impoſture pour impoſture, il y a de l'apparence, qu'il a employé celle qui pouvoit lui être la plus avantageuſe.

(1) Conſtantin. de Theſſal. des Turcs de Chalcondyle L. X. p. 280. 281.

(2) Rycaut Hiſt. de l'Emp. Ott. Tom. I. p. 14. 15.

[B] *On avoit déja envoyé inutilement contre lui, Cigala Baſſa.*] Ce Général avoit marché contre les Rebelles avec des Troupes conſidérables: mais il ſe trouva bientôt hors d'état de faire tête à Abaſſa: l'épouvante ſe jetta parmi ſes ſoldats, enforte que le plus grand nombre déſerta, & qu'il ne lui reſtoit enfin qu'environ cinq-cens Janiſſaires & deux-cens Spahis (3).

(3) Id. p. 2.

[C] *Le*

grands cris, qu'on les menât contre les rebelles. Le Mufti & le Général des Janiſſaires ſe ſervirent de cette occaſion pour dépoſer Muſtapha, & pour placer Amurath IV ſur le Trône (*b*). L'inſolence des Troupes aiant de nouveau éclaté, les Miniſtres de la Porte approuvérent, & fomenterent peut-être ſecrettement la révolte d'Abaſſa, qui devenoit de plus en plus puiſſant, le Gouverneur de Babylone s'étant déclaré pour lui, & le Grand-Viſir aiant refuſé de s'avancer pour le combattre [*C*]. Ainſi, continuant à faire des progrès, il s'approcha de Conſtantinople, & vint camper à cinq petites journées de cette Capitale; ce qui joint aux fâcheuſes circonſtances où l'on ſe trouvoit par rapport au dehors, mit les Miniſtres de la Porte dans un grand embarras [*D*]. Après avoir de nouveau déclaré Abaſſa rebelle, parce que les Janiſſaires ne vouloient pas entendre parler de traiter avec lui, on fut pourtant obligé de penſer à le faire rentrer dans le devoir par la douceur; & les Janiſſaires y aiant enfin conſenti, on fit la paix avec lui [*E*]. Ce fameux Général vint enſuite à Conſtantinople, rendre ſes devoirs au Sultan [*F*]. En 1634 il marcha contre la Pologne, par les ordres d'Amurath; paſſa le Danube à la tête de ſoixante mille hommes; & ſans la lâcheté des Moldaves & des Valaques, il auroit certainement remporté une glorieuſe victoire [*G*]. Les Polonois, diſſimulant, envoyérent un Ambaſſadeur à Conſtantinople pour demander la continuation de la paix; mais ils n'obtinrent rien [*H*], Abaſſa aiant déterminé Amurath à rompre ouvertement avec la Pologne. Ce conſeil fut ſuneſte à ſon auteur: les circonſtances aiant changé tout d'un coup [*I*], Abaſſa fut facrifié aux intérêts de l'Etat, pour appaiſer les Polonois, & étranglé par ordre du Sultan (*c*).

(*b*) Idem p. 2.

(*c*) Id. p. 19.

[*C*] *Le Grand-Viſir aiant refuſé de s'avancer pour le combattre.* Ce Premier-Miniſtre, qui avoit ſans doute ſes vues, ne s'avançoit que très lentement en Aſie; il n'avoit pas avec lui plus de cinquante mille hommes, encore étoient-ce de jeunes ſoldats ſans expérience & ſans diſcipline. Abaſſa au contraire, venoit d'être joint par le Beglerbey de Natolie, & par tous les Spahis qui tenoient des Timariots conſidérables (4); enſorte qu'il ſe voyoit une Armée nombreuſe, compoſée des meilleures Troupes de l'Empire. Les Janiſſaires aiant preſſé le Viſir de les mener contre leur ennemi, il leur répondit d'abord froidement; & lorſqu'il eut appris le renfort qu'avoit reçu Abaſſa, il leva le maſque, & leur déclara nettement, „ qu'ils pouvoient marcher contre les rebelles, s'ils le trouvoient à propos; que pour „ lui, il demeureroit ſpectateur du ſuccès de la bataille, „ & qu'il ne vouloit pas contribuer à répandre ſi injuſtement le ſang d'un grand nombre de Muſulmans (5)".

(4) Voy. ſur la nature des Fiefs appelles *Timariots*, *Ricaut Etat préſent de l'Emp. Ottom.* L. III. ch. 2. & 4.

(5) Ricaut, *Hiſt. de l'Emp. Ottom.* Tom. I. p. 6.

[*D*] *Les circonſtances où l'on ſe trouvoit par rapport au dehors, mirent les Miniſtres de la Porte dans un grand embarras.* Les Turcs avoient eu du deſavantage dans la guerre contre l'Empereur. Bechir Bacha de Babylone venoit de ſe déclarer pour Abaſſa, & le mettoit en état de tout entreprendre; & l'on apprit en même tems, que le Roi de Perſe étoit entré en Turquie avec une nombreuſe Armée. Si l'on joint à cela la peſte & la famine, qui avoient fait de cruels ravages dans Conſtantinople, l'on aura une juſte idée de la ſituation embarraſſante où ſe devoient trouver les Turcs (6).

(6) Id. p. 24. 25.

[*E*] *On fit la paix avec lui.* Les conditions du Traité furent: „ Que le Gouvernement d'Erzerum demeureroit „ à Abaſſa. Que celui de Bosra ſeroit donné à ſon fils, „ & celui de Maraſcha au Kinja, ou Lieutenant-Général. „ Que l'on accorderoit une amniſtie, tant à Abaſſa, qu'à „ ceux qui avoient pris ſon parti. Que l'obſervation des „ Articles ſeroit jurée par le Grand-Viſir de la manière „ la plus ſolemnelle qu'il ſe pourroit, & qu'elle ſeroit „ confirmée en plein Camp des Janiſſaires, qui ſe charge„ roient de les faire exécuter." A ces conditions, Abaſſa rentra dans l'obéiſſance, & ſon Armée fut employée contre les Perſans (7).

(7) Id. p. 27.

[*F*] *Ce fameux Général vint enſuite à Conſtantinople, rendre ſes devoirs au Sultan.*] Le Grand-Viſir ſe rendit à Conſtantinople avec Abaſſa. On alla au-devant d'eux à Scutari, d'où leur train, groſſi par ceux qui les étoient allés joindre, fit une entrée pompeuſe dans la Capitale. Abaſſa attiroit les regards de tout le peuple; on couroit en foule pour voir ce grand Capitaine, qui avoit longtems tenu tête à toute la Puiſſance Ottomane, qui avoit jetté l'épouvante & le trouble dans toute l'Aſie, qui enfin employoit au ſervice de ſon Maitre les mêmes armes, avec leſquelles il faiſoit peu auparavant trembler tout l'Empire. Il rendit comme un nouvel hommage au Sultan, & toucha la terre du front, ſelon la coutume du Pays. Il proteſta, „ qu'il „ n'avoit jamais été qu'un très fidèle Sujet; qu'il n'avoit „ pris les armes que pour le ſervice de Sa Hauteſſe: que „ s'il s'étoit révolté en apparence, ce n'avoit été que „ dans le deſſein d'appaiſer les mines du grand Osman, „ par un ſacrifice de ceux qui l'avoient cruellement mis à „ mort; de brider l'inſolence des Janiſſaires, de leur ap„ prendre à mieux reſpecter leurs Princes, & de les con„ traindre à regarder comme un ſang ſacré & inviolable, „ le ſang des Empereurs Ottomans." Le Sultan, ſatisfait des raiſons de ce Bacha, lui fit préſent de trois Veſtes, ce qui étoit un triple honneur: il lui donna en même tems le Gouvernement de Boſnie, dont Abaſſa prit auſſi-tôt poſſeſſion. C'eſt la coutume parmi les Turcs, que quand le Sultan donne de tels Emplois, celui qui en eſt revêtu baiſe en public la manche de Sa Hauteſſe. Mais de peur que des marques d'honneur trop éclatantes n'irritaſſent les Janiſſaires & les envieux d'Abaſſa, il fut réſolu qu'il prendroit congé du Grand-Seigneur en particulier: ce qui étoit bien plus obligeant pour Abaſſa, que s'il eût eu une Audience de Cérémonie (8).

(8) Id. pp. 28. 29.

[*G*] *Sans la lâcheté des Moldaves & des Valaques, il auroit certainement remporté une glorieuſe victoire.*] Le Général Polonois, qui n'avoit ni aſſez de Troupes pour tenir la campagne, ni le tems d'en raſſembler, s'étoit poſté avantageuſement ſur une éminence entre le Tyr & la Ville de Choczin, afin d'être en état de ſecourir Camlnick, que les Turcs vouloient aſſiéger. Abaſſa, mépriſant le petit nombre des Polonois, réſolut de forcer leur Camp. Ceux-ci en aiant été avertis, prirent leurs précautions, & ſe défendirent vigoureuſement. Mais il y a de l'apparence qu'ils auroient enfin été forcés, ſi les Moldaves & les Valaques, après s'être battus fort mollement, n'avoient pris la fuite: ce qui obligea Abaſſa de faire ſonner la retraite, & de repaſſer le Tyr avec une diligence incroyable (9).

(9) Id. p. 29. 31.

[*H*] *Les Polonois... envoyérent un Ambaſſadeur à Conſtantinople..... mais ils n'obtinrent rien.* Les Polonois étoient actuellement en guerre avec les Moſcovites, & prêts à avoir auſſi les Suédois ſur les bras: ce fut ce qui les détermina à envoyer cette Ambaſſade, pour ſe plaindre d'Abaſſa, comme ſi ce Général eût agi contre les ordres, ou ſans la participation du Sultan. Mais l'Ambaſſadeur fut reçu avec une hauteur inſupportable. Le Sultan lui dit, „ que tous les Princes Chrétiens devoient recevoir les „ Loix des Empereurs Ottomans & leur payer tribut, ou „ qu'autrement ils éprouveroient toute la fureur de ſes „ armes." A quoi il ajouta, en prenant un cimeterre & en le tirant à demi, „ que c'étoit avec cela qu'il vien„ droit à bout de ſes ennemis; & qu'encore qu'il fût oc„ cupé à la guerre de Perſe, il ne craindroit point d'en „ entreprendre une autre contre la Pologne". L'Ambaſſadeur ſe retira, après avoir répondu d'une manière modeſte aux bravades du Sultan (10).

(10) Id. pp. 32. 33.

[*I*] *Les circonſtances aiant changé tout d'un coup.*] Ce fut par la paix qui ſe conclut ſubſtement entre les Moſcovites & les Polonois, ces derniers aiant remporté de ſignalés avantages ſur les prémiers. Amurath n'eut pas plutôt appris la concluſion de cette paix, qu'il commença à ne plus faire de bravades contre les Polonois: il envoya un Aga en Pologne, pour tâcher d'excuſer ce qui s'étoit paſſé; mais la Diète du Royaume aſſemblée pour-lors à Varſovie, inſtruite par l'Ambaſſadeur qui étoit de retour, approuva la réſolution du Roi de faire la guerre aux Turcs. Ceux-ci, effrayés de voir une Armée victorieuſe de ſe quatre-vingt-mille hommes prête à marcher contre eux, dans le tems qu'ils venoient de rompre avec le Perſe, firent de nouvelles démarches pour obtenir la paix; & comme c'étoit principalement Abaſſa, qui par ſes ſollicitations & par ſes impoſtures avoit été cauſe de la rupture, ce fut auſſi lui qui en porta la peine (11).

(11) Id. pp. 37-39.

ABASSON, fameux Impoſteur, qui vint en France, où il prétendit ſe faire paſſer pour un Prince Perſan. Il tira par ce moyen de diverſes perſonnes diſtinguées des ſommes conſidérables, qu'il dépenſa avec une troupe de débauchés & gens perdus. De France il alla à Iſpahan Capitale de Perſe, où il ſe cacha d'abord, ne faiſant d'autre métier que d'étudier du matin au ſoir la Langue & les mœurs des Perſans. Paul Lucas, qui nous rapporte dans ſes Voyages l'hiſtoire de cet Impoſteur, nous apprend qu'il l'avoit vu étudiant de cette manière. Au bout de quelques années, Abaſſon ſe croyant en état de jouer ſon rôle en public, perſuada à une Dame Perſane de ſa connoiſſance [*A*], qu'il étoit le frére

[*A*] *Perſuada à une Dame Perſane de ſa connoiſſance.*] C'eſt aſſez la coutume des Impoſteurs & des Héréſiarques, de gagner d'abord les femmes, parce qu'ils ſavent qu'elles ont en général un grand aſcendant ſur l'eſprit des hommes, & de leurs maris en particulier. Leur pouvoir eſt en bien des occaſions ſi grand & ſi étendu, que l'on voit des gens d'honneur & de qualité, qui ſeroient en état de rendre ſervice à leur Patrie, ſe réduire à la vie privée, parce qu'ils ne peuvent ſe réſoudre à dépendre d'une femme ſûte & ambitieuſe, devenue maîtreſſe d'une Cour, & diſpo-

frère du Roi de Perſe, fils comme lui de Sultan Soliman, & petit-fils d'Abas le Grand; & que ſa mère, Arménienne de nation *, l'avoit caché peu de tems après ſa naiſſance, pour le dérober à la cruauté du Roi, qui n'auroit pas manqué de l'immoler à ſa fureté, comme il avoit fait ſes autres frères. Il ajouta, qu'il avoit erré depuis ce tems-là en différens Pays, & qu'il avoit enfin pris le parti de revenir à Ispahan, pour chercher les moyens de délivrer la Perſe de la tyrannie d'un Prince, qui poſſédoit injuſtement la Couronne, puiſque c'étoit à lui Abaſſon qu'elle appartenoit par le droit de ſa naiſſance. Pour rendre le récit de cette hiſtoire plus vraiſemblable, il avoit eu l'adreſſe de faire graver ſur une émeraude le nom du Sultan Soliman, & celui d'un fils qui étoit mort en bas âge, dont la mère étoit Arménienne; & il ajoutoit, que ce Cachet lui avoit été donné afin qu'il pût, ſi l'occaſion s'en préſentoit, ſe faire reconnoître pour véritable fils de Soliman. En peu de tems il obtint tant de créance dans l'eſprit des Arméniens, qu'ils lui conſeillérent d'aller en Turquie demander du ſecours au Sultan, pour être rétabli ſur le Trône que ſon frère avoit uſurpé. Ils firent un fonds conſidérable pour ce voyage, & lui donnérent des Lettres de change pour les Marchands Arméniens de Conſtantinople. Abaſſon bien muni ſe rendit dans cette Ville, où il fut reçu à bras ouverts par les Arméniens. Le Grand-Seigneur, informé de ſon arrivée, lui fit offrir cinq-cens écus par jour, avec une Garde de Janiſſaires; mais il refuſa ces offres, comme indignes d'un Prince de ſon rang. Cette grandeur d'ame, comme parloient ſes amis, le rendit encore plus cher aux Arméniens, qui lui fourniſſoient libéralement dequoi ſoutenir une dépenſe proportionnée à ſa naiſſance. Mais ſa proſpérité ne dura guéres. Le Grand-Seigneur, qui commençoit à ſoupçonner Abaſſon, le fit prendre & conduire ſous une bonne garde à Lemnos; & il envoya en même tems un Aga à Iſpahan, pour s'informer de la vérité. Abaſſon, inſtruit de cette démarche du Sultan, en fut fort effrayé. Il s'adreſſa aux Conſuls François du Levant, pour obtenir par leur crédit la permiſſion de paſſer en France. Les Conſuls, trompés par le Cachet dont j'ai parlé, écrivirent au Comte de Pontchartrain en faveur de ce prétendu Prince. Mais avant qu'ils puſſent avoir réponſe, l'Aga avoit informé le Grand-Seigneur, qu'Abaſſon étoit un Impoſteur: ſur quoi ſa prétendue Majeſté Perſienne eut la tête coupée par ordre du Sultan, auſſi-bien que trois de ſes gens; & leurs têtes furent expoſées à la vue de toute l'Armée devant la tente du Grand-Viſir, pour apprendre aux Avanturiers comme Abaſſon à ne point abuſer de la crédulité du peuple par des fables, dont on découvre tôt ou tard l'impoſture.

* [C'eſt ce que dit Paul Lucas, & non Arabe, comme le diſent les Auteurs Anglois, ſans doute par mépriſe, comme il paroit par la ſuite même de leur Article. REM. DU TRAD.

(a) Paul Lucas *Voyage, en Turq. &c. en 1714. Tom. 1. p. 26-29.*

diſpoſant des Emplois & des Dignités. Madame de Maintenon étoit devenue ſi puiſſante ſous le régne du dernier Roi de France, que l'on ne pouvoit obtenir la moindre grace que par ſon canal; les Princes du Sang eux-mêmes étoient réduits à lui faire la cour. Mais il n'y avoit en cela rien de nouveau; l'Hiſtoire de la République Romaine fournit divers exemples ſemblables. Luculle, un des hommes les plus illuſtres de ſon tems, & dont l'Abbé de S. Réal dit, que la ſeule choſe qu'on pouvoit lui reprocher, *c'eſt qu'il ignoroit l'art d'être vicieux* (1); Luculle, malgré toutes ſes grandes qualités, ne put obtenir le Gouvernement de Cilicie, ni le Commandement des Armées contre Mithridate, qu'en s'aboüiſſant devant Praſcia, juſqu'à ſe déclarer ſon Amant. Cette femme étoit fameuſe à Rome pour ſon libertinage. Céthégus, pour-lors l'idole du Peuple, étoit paſſionné pour elle; & elle avoit tant de pouvoir ſur ſon eſprit, que pour obtenir quelque choſe de Céthégus, il falloit s'adreſſer à Praſcia; & l'on faiſoit la cour à Céthégus, pour avoir la faveur du Peuple. Luculle, quoiqu'il fût ennemi de Céthégus, & qu'il mépriſât Praſcia, fut pourtant obligé de leur témoigner des égards. Elle crut qu'il l'aimoit, & en devint plus fière, parce que Luculle étoit univerſellement eſtimé, & qu'il avoit paru juſqu'alors avoir peu de panchant à la galanterie. Praſcia reçut ſes foins avec plaiſir, & le réconcilia avec Céthégus: qui s'en rapportant aveuglément à ſa Maîtreſſe, faiſoit par-tout l'éloge de Luculle, & gagna ſi bien le Peuple en ſa faveur, qu'il lui fit obtenir le Gouvernement qu'il deſiroit (2). C'eſt ainſi qu'un homme d'un mérite ſupérieur parvint à un poſte honorable par le crédit d'une femme, & même d'une femme débauchée. Je ne fai ſi la Dame Perſane, à qui notre Abaſſon s'adreſſa, étoit du même caractére que Praſcia; mais il y a toute apparence qu'il auroit trouvé peu de créance parmi les Arméniens, s'il n'avoit été appuyé de tout le crédit de cette femme.

(1) Ouvrages de S. Réal, T. 1. p. 207.

(2) Id. ibid.

ABBADIE (JAQUES), célébre Théologien Proteſtant, nâquit en 1654 à Naï, Ville à quatre lieues environ de Pau en Béarn. Après qu'il eut fait ſes études claſſiques ſous les yeux & par les ſoins du fameux Mr. La Placette, pour-lors Miniſtre de Naï, on l'envoya à l'Académie de Sedan, où il étudia en Philoſophie & en Théologie. De là il alla en Hollande, & enſuite en Allemagne; & aiant été ordonné, & reçu Docteur en Théologie, il fut Miniſtre de l'Electeur de Brandebourg dans l'Egliſe Françoiſe de Berlin. Il quitta cette place en 1690, & étant venu en Angleterre, il fut pendant quelque tems Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe de la Savoye à Londres. Peu après, le Doyenné de Killalow en Irlande étant venu à vaquer, le Docteur Abbadie fut promu à cette Dignité, dont il a joui juſqu'à ſa mort. Il fit un voyage en Hollande *, pour y faire imprimer un de ſes Ouvrages. De retour à Londres, il tomba peu après malade & mourut à Ste. Marie la Bonne, près de Londres, le 25 de Septembre 1727, dans la ſoixante-& treiziéme année de ſon âge. Il étoit grand Défenſeur de l'ancienne & orthodoxe doctrine des Réformés, ainſi qu'il paroit par ſes Ouvrages, qui ſont en aſſez grand nombre [*A*]. Outre qu'il poſſédoit parfaitement les Langues Savantes, & les Auteurs Claſſiques,

* [Mr. Abbadie demeura plus de trois ans à Amſterdam. REM. DU TRAD.

[*A*] *Ses Ouvrages, qui ſont en aſſez grand nombre.* Il a publié les Ouvrages ſuivans: *Sermons ſur divers Textes de l'Ecriture*, Leide 1680. in-8. Ce volume contient quatre Sermons. *Panégyrique de Monſeigneur l'Electeur de Brandebourg*, Rotterdam 1684. in-8. *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne*, à Rotterdam 1684. 2 vol. in-8. Une ſeconde Edition du même Livre en 1688, avec des additions conſidérables. Cet Ouvrage a été réimprimé diverſes fois en France [& en Hollande], & traduit en Anglois & en Hollandois, &c. [Ce Traité eſt de tous les Ouvrages de Mr. Abbadie, le plus eſtimé. Dès qu'il parut, il enleva les ſuffrages de tout le monde. On ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici le jugement que portérent de cet Ouvrage des perſonnes, d'ailleurs peu favorablement prévenues pour les Réformés, ainſi qu'il paroit par le ſtile de Buſſi-Rabutin, de ſon ami Mr. Corbinelli, & de ſa parente Madame de Sévigné, dont le goût & l'eſprit ſont ſi connus par ſes Lettres. Voici ce que Mr. Corbinelli mandoit au Comte de Buſſi, dans une Lettre de Mai de Sevigné, du 10 de Mars 1687 (1). *Je viens d'achever de lire un Livre intitulé*, la Vérité de la Religion Chrétienne, *qui eſt à mon gré un Livre parfait.* Le Comte de Buſſi diſoit à Madame de Sévigné, dans une Lettre du 5 de Juillet 1688 (2): *Il faut chercher autre choſe que ce que nous voyons; & ſavez-vous bien ce qui me confirme dans ces ſentimens? C'eſt le ſecond Livre de la Vérité de la Religion. Nous le liſons à preſent ... & nous trouvons qu'il n'y a que ce Livre-là à lire au monde.* Madame de Sévigné ne s'exprime pas moins fortement dans ſa Lettre du 13 d'Août 1688 (3). *Il faut que je retienne encore à vous, pour vous dire la joie que j'ai de l'eſtime que je vous vois pour le ſecond Tome d'Abbadie. C'eſt le plus Divin de tous les Livres,* CETTE ESTIME EST GENERALE... *Je ne croi pas qu'on ait jamais parlé de la Religion, comme on fait dans celui-là,* je n'ajouterai plus que deux paſſages, qui prouvent combien cet Ouvrage avoit frappé & touché le Comte de Buſſi. Dans une Lettre du 15 Août 1688 (4) à Madame de Sévigné, il dit: *Madame de Coligny dit, qu'elle gageroit qu'Abbadie ne mourra point Huguenot, ne pouvant pas s'imaginer que Jeſus-Chriſt laiſſe périr un homme, qui l'a ſi bien proſecté. Et moi qui ne reſpont de rien, je dis, que ſi Abbadie meurt dans ſa Religion, cela me fait craindre & admirer la Providence.* Et dans la même Lettre: *Nous ſommes ſur les fins du ſecond Tome de la Vérité de la Religion. C'eſt un Livre Divin, je ne dis pas ſeulement pour la matiére, mais encore pour la forme. Je ne veux plus lire que ce Livre-là pour ce qui regarde mon ſalut. Il ne me ſervit pas quitter le monde, comme il y a obligé le Charmel, quand je ne ſervois non plus marié que lui; mais il me ſera bien mépriſer, & ſi m'en perfectionera le détachement par l'eſprit. Juſques ici je n'ai point été touché de tous les autres Livres, qui parlent de Dieu; & j'en voi bien aujourd'hui la raiſon;* c'eſt que la ſource m'en paroiſſoit douteuſe: *mais la vuë y eſt claire & nette dans le Livre d'Abbadie, ſi me fait vu-*

(1) *Lettres de Buſſi-Rabutin Tom. IV. Lett. 101. Paris 1711.*

(2) Id. Tom. V. Lett. 15.

(3) Id. ibid. Lett. 19.

(4) Id. ibid. Lett. 20.

ler

ques, il étoit versé dans l'Histoire tant Ecclésiastique que Profane. Mais il avoit fur-tout acquis une très grande réputation par l'élévation de son génie, par sa grande pénétration d'esprit, & par une éloquence mâle. [☞ Voyez quelques particularités dans la Remarque (*B*).

loir tous ce que je n'eſtimois pas. Encore une fois, c'eſt un Livre admirable; il me peint tout ce qu'il me dit; & en un mot, il force ma Raiſon *à ne pas douter de ce qui lui paroiſſoit incroyable.* Add. du Trad.] *Reflexions ſur la Preſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, compriſes en diverſes Lettres.* La Haye 1685. in-12. réimprimées à Rotterdam 1713. Mais l'Auteur a deſavoué ces deux Editions, comme pleines de fautes qui gâtent le ſens, & qui le rendent intelligible. [☞ Jene ſai ſur quels Mémoires les Auteurs Anglois aſſurent que Mr. Abbadie a deſavoué l'Edition de 1685. Elle a pourtant les caractères d'un Ouvrage avoué par ſon Auteur, puiſque l'on trouve à la tête une Epître Dédicatoire à l'Electeur de Brandebourg, & un Avertiſſement de l'Auteur; ce qui ne convient guères à une Edition ſubreptice & deſavouée. Sur-tout on ne peut guéres en avoir cette idée, ſi l'on fait attention à la manière dont Mr. Bayle parla de ces Lettres, & au jugement qu'il en porta, *Nouv. de la Rép. des Lettr.* Avril 1685. *Quoique toutes ces quatre Lettres ſentent un eſprit fort profond, la dernière eſt à mon avis la plus digne de reſonſe, & la plus reviſée de l'air d'Original.* Un homme tel que Mr. Bayle auroit-il parlé ſur ce ton, d'un Ouvrage *intelligible?* Add. du Trad.] *Les Caractères du Chrétien & du Chriſtianiſme, marqués dans trois Sermons ſur divers Textes de l'Ecriture, avec des Réflexions ſur les Afflictions de l'Egliſe.* La Haye 1685. in-12. *Traité de la Divinité de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt.* Rotterdam 1689. in-8. *L'Art de ſe connoître ſoi-même, ou la Recherche des ſources de la Morale. En deux Parties.* Rotterdam 1692. in-8. réimprimé diverſes fois en France, & traduit en diverſes Langues. La Verſion Allemande eſt imprimée à Ausbourg en 1712. in-8. *Défenſe de la Nation Britannique, où les Droits de Dieu, de la Nature, & de la Société, ſont clairement établis, au ſujet de la Révolution d'Angleterre, contre l'Auteur de l'Avis important aux Refugiés.* Londres 1692. in-8. réimprimé en Hollande. *Panégyrique de Marie Reine d'Angleterre, d'Ecoſſe, de France, & d'Irlande, de glorieuſe mémoire, dédié à Kenſington le 28 Décembre 1694.* La Haye 1695. in-12. *Hiſtoire de la dernière Conſpiration d'Angleterre, avec le détail des diverſes Entrepriſes contre le Roi & la Nation, qui ont précédé ce dernier Attentat.* Londres 1696. in-8. Cet Ouvrage fut compoſé par ordre du Roi Guillaume, ſur les Mémoires & Pièces originales, qui furent communiquées à l'Auteur par le Comte de Portland, & par Mr. Guillaume Trumbal Secrétaire d'Etat. Il fut réimprimé en Hollande, & traduit en Anglois. *La Vérité de la Religion Réformée.* Rotterdam 1718. 2. vol. in-8. Le Docteur Lambert, Evêque de Dromore en Irlande, jugeant cet Ouvrage très utile pour l'inſtruction des Catholiques-Romains de ſon Diocèſe, ſouhaita qu'un Eccléſiaſtique de ſes Amis le traduiſit en Anglois: mais cet Evêque n'ajant pas trouvé cette Verſion à ſon gré, ſe donna la peine de le traduire lui-même. *Le Triomphe de la Providence & de la Religion, ou l'ouverture des ſept Sceaux par le Fils de Dieu, ſon Pouvoir, la premiére partie de l'Apocalypſe clairement expliquée, par ce qu'il y a de plus connu dans l'Hiſtoire, & de moins conteſté dans la Parole de Dieu. Avec une nouvelle & très ſenſible Demonſtration de la Vérité de la Religion Chrétienne.* Amſterdam 1723. 4 vol. in-12. Outre ces Ouvrages, il a publié quelques autres petites Pièces, & quelques Sermons détachés. [☞ Parmi ces Sermons, il y en a un *ſur le Couronnement de l'Electeur de Brandebourg, prononcé à Berlin le* 13 *de Juin* 1688. Berlin 1688. in-12. Add. du Trad.] Et tous ces Ouvrages ont été reçus avec un applaudiſſement univerſel. Peu de temps avant ſa mort, il projetta une nouvelle Edition de tous ſes Ouvrages en IV volumes in-4. où il auroit ajouté quelques nouvelles Pièces qui n'avoient jamais paru: mais la mort l'a empêché d'exécuter ce deſſein.

[*B*] *Quelques particularités.*] Le Père Niceron (1) différe, & par rapport à la date de la naiſſance, & par rapport à celle de la mort de Mr. Abbadie. Il le fait naître en 1658, & mourir le 2 d'Octobre 1727; au-lieu que dans cet Article, on dit qu'il naquit en 1654, & qu'il mourut le 25 de Septembre. Comme les Auteurs Anglois ont été à portée d'être inſtruits, du moins par rapport au jour de la mort, le préjugé eſt pour eux. Mais d'un autre côté, le peu qu'ils diſent d'un homme tel que fut le Docteur Abbadie, donne lieu de penſer qu'ils n'ont pas cherché fort ſoigneuſement des Mémoires; & quoique le Père Niceron ne paroiſſe pas non plus en avoir eu de fort étendus, il nous apprend pourtant quelques particularités, que le Lecteur ſera bien aiſe de trouver ici. Mr. Abbadie étudia non ſeulement à Sedan, mais auſſi à Puylaurens & à Saumur; & ce fut à Sedan qu'il fut reçu Docteur en Théologie: au-lieu que par la manière dont on s'énonce dans l'Article, il ſemble qu'il n'ait reçu le degré de Docteur, que depuis ſa ſortie de France. Le P. Niceron nous apprend auſſi, que ce fut le Comte d'Eſpenſe, Premier Ecuyer de l'Electeur de Brandebourg, qui étant à Paris, engagea Mr. Abbadie à faire le voyage de Berlin. Que pendant qu'il fut Paſteur dans cette Ville, il fit divers voyages en Hollande, en 1684, 1686, & 1688, tant pour l'impreſſion de ſes Ouvrages, que pour différens ſujets. Que ce fut en 1688, que le Maréchal de Schomberg, qui venoit de paſſer en Angleterre avec le Prince d'Orange, engagea Mr. Abbadie, qu'il aimoit beaucoup, à venir l'y trouver. Que ce Seigneur l'emmena avec lui en Irlande fur la fin de l'Eté de l'année ſuivante 1689, & que ce ne fut qu'après qu'il eut été tué le 32 de Juillet 1690 à la bataille de la Boyne, que Mr. Abbadie ſe rendit à Londres, & fut fait Miniſtre de l'Egliſe de la Savoye.

(1) *Mém. des Hom. Illuſt.* T. 31. p. 181 & ſuiv.

En parlant de ſes Ouvrages, le même P. Niceron parloit avoir confondu le *Traité de la Verité de la Religion Chrétienne Reformée*, avec celui de la *Verité de la Religion Chrétienne*: du moins attribue-t-il au Docteur Lambert Evêque de Dromore en Irlande, une Traduction de ce dernier Ouvrage; au-lieu que l'on voit dans la Remarque (*A*), que c'eſt le *Traité de la Verité de la Religion Chrétienne Réformée*, que cet Evêque traduiſit, pour l'inſtruction des Catholiques-Romains de ſon Diocèſe; & cela paroit auſſi par le Titre de l'Edition des Ouvrages de Mr. Abbadie in-4. publié à Londres en 1727 ſous les yeux de l'Auteur: on y voit, que c'eſt la Traduction de *la Verité de la Religion Chrétienne Réformée*, dont le Docteur Lambert eſt l'Auteur. On prouctroit dans le Projet dont je viens de parler, & que l'on trouve dans la Bibliothèque Angloiſe (2), outre diverſes Pièces qui n'avoient jamais paru, deux nouveaux Ouvrages, dont le Public a, ſelon les apparences, ſujet de regretter la perte: une *Nouvelle maniére de prouver l'Immortalité de l'Ame*; & des *Notes ſur le Commentaire Philoſophique.* Je dis que le Public a ſujet d'en regretter la perte, car on m'a aſſuré, qu'il ne s'étoit rien trouvé parmi les papiers de Mr. Abbadie, du moins du premier de ces Ouvrages. Cela ne ſurprendra point ceux qui ſavent que ce Savant méditoit avec tant de force, qu'il avoit quelquefois ſes Ouvrages tout compoſés en tête, & ne les écrivoit qu'à meſure qu'il les faiſoit imprimer: ce qu'on fait de ſa propre bouche lui être arrivé, à l'égard de ſon Ouvrage ſur l'Apocalypſe. Rem. du Trad.]

(2) Tom. XV. Part. I. p. 275 & ſuiv.

* Ce nom s'écrit quelquefois avec un *h*, parce que les Arabes doublent très rarement les lettres; mais ils ſe ſervent ordinairement de cette marque (*a*) qu'ils nomment *Teſchid*, c'eſt-à-dire *le Doubleur*, & qu'ils mettent ſous les lettres

ABBAS *, fils d'Abdalmothleb ou Abdolmutalib, & oncle de Mahomet. Il fit d'abord la guerre à ſon neveu, qu'il regardoit comme un Impoſteur & un traître à ſa patrie. Mais Mahomet le vainquit, & le prit priſonnier à la bataille de Bedr, qui ſe donna la ſeconde année de l'Hégire, & il le mit à une très groſſe rançon. Un jour il s'en plaignit à Mahomet, lui diſant: *Pouvez-vous penſer qu'il ſoit juſte & raiſonnable, de réduire votre propre oncle à une ſi grande miſére, qu'elle deshonore votre famille, en le forçant de mendier de porte en porte?* Mahomet, qui ſavoit qu'Abbas avoit caché des ſommes conſidérables, lui repliqua: *Que deviendront donc ces bourſes d'or, que vous donnates à votre mére, le jour que vous partites de la Mecque?* Abbas, ſurpris que Mahomet fût inſtruit d'une choſe qu'il avoit cru fort ſecrette [*A*], conçut une opinion plus avantageuſe de ſon neveu qu'il n'en avoit eu auparavant, & commença à le regarder comme un perſonnage extraordinaire. Il lui promit non ſeulement de payer ſa rançon, mais auſſi d'embraſſer ſa nouvelle Religion, ce qu'il exécuta; & il déclara publiquement quelques années après, que Dieu lui avoit rendu au centuple l'argent qu'il avoit débourſé; & qu'il regardoit ceci comme un effet particulier de la faveur de Dieu envers lui [*B*], parce qu'il avoit embraſſé *la Religion Muſulmane.* Il devint dans la ſuite un des principaux Capitaines de Mahomet, & combattit ſous ſes étendarts à la bataille de Honain contre les Thakefites, l'an huitième de l'Hégire, peu de tems après la priſe de la Mecque. Ce fut dans cette bataille que Mahomet courut grand riſque de

dont ils veulent doubler la fin: *Abas* pour *Abbas* &c. Voy. *Erpenii Gramm. Arc.* p. 22.

[*A*] *Fort ſecrette.*] Il ſe peut qu'Abbas fût fort ſurpris de voir ſon ſecret découvert, & il eſt plus que probable que Mahomet avoit pu en être inſtruit ſans être Prophète; car quoiqu'il eût été chaſſé de la Mecque, il y avoit cependant des Amis & des Emiſſaires, qui pouvoient avoir eu connoiſſance de ce qui s'étoit paſſé entre Abbas & ſa nié-

re, & qui pouvoient en avoir informé Mahomet.

[*B*] *Un effet particulier de la faveur de Dieu envers lui.*] Je ne vois aucun fondement ſolide de cette foi, ou de cette hypocriſie (comme l'on voudra la nommer) d'Abbas, puiſque peu après la bataille de Bedr il ſe joignit à Mahomet, & eut beaucoup de part à ſes conſeils & à ſes

de la vie, & il l'auroit infailliblement perdue, ſi Abbas, qui avoit la voix extrêmement forte & ſonore, n'avoit rappellé & ranimé les ſuyards par ces paroles: *Seriez-vous de Dieu! ne ſuyez-vous donc pas que ſon Prophète eſt ici? Où fuyez-vous? & en quel lieu voulez-vous vous cacher? Quoi! vous êtes le Peuple fidèle, dont il eſt parlé dans l'Ecriture, & auquel s'adreſſent les promeſſes de Dieu; & vous avez la lâcheté d'abandonner ſon Prophète? &c.* Ces paroles, prononcées d'un ton fier & perçant, animérent tellement les Mahométans qui fuyoient, qu'ils revinrent à la charge, & dégagérent leur Prophète des mains de ſes ennemis. Notre Abbas fut non ſeulement vaillant Soldat, mais auſſi un grand Docteur de la Religion Mahométane, & y devint ſavant en peu de tems; car toute leur Science dans ce tems-là ſe réduiſoit à réciter & à expliquer les Chapitres de l'Alcoran, que Mahomet prétendoit recevoir de tems en tems du Ciel, & à conſerver le ſouvenir de certaines Hiſtoires apocryphes, qui ont paſſé depuis parmi les Turcs pour des Traditions Prophétiques. Cependant le fils de notre Abbas, appellé communément *Ebn-Abbas*, c'eſt-à-dire fils d'Abbas, le ſurpaſſa de beaucoup dans ce genre de ſavoir. Abbas fut toujours en grande vénération parmi les Mahométans, juſques-là que les Califes Omar & Othman ne paſſoient jamais devant lui à cheval, ſans mettre pied à terre pour le ſaluer. Il mourut l'an trente-deux de l'Hégire. Cent ans après ſa mort, un de ſes petits-fils, *Abul-Abbas*, ſurnommé *Saffah*, fut proclamé Caliſe; & c'eſt en ſa perſonne que commença la Dynaſtie des Abbaſſides, qui poſſédérent le Califat l'eſpace de 524 ans. Il y eut trente-ſept Califes de cette Famille, qui ſe ſuccédérent ſans interruption. Le fils de notre Abbas, *Ebn Abbas Abdalla*, couſin-germain de Mahomet, étoit petit-fils d'Abdalmothleb, aïeul de ce faux Prophète. Il fut un des principaux Docteurs Mahométans; & du nombre de ceux qui furent appellés par excellence *Sahabah*, c'eſt-à-dire, *Compagnons du Prophète*; & dans le Corps des Traditions [C], ſon autorité l'emporte ſur celle de tous les autres. On raconte de lui, que l'Ange Gabriel, qui avoit apporté l'Alcoran à Mahomet, lui apparut lorſqu'il n'avoit que dix ans, & lui donna la parfaite intelligence de ce Livre; & que c'eſt à cauſe de cela qu'on lui donna le titre de *Turgumian Alcoran*, c'eſt-à-dire, l'*Interprête de l'Alcoran*. Il mourut l'an 68 de l'Hégire, & à ſa mort l'on cria par-tout, *Le grand Rabbani* [D], c'eſt-à-dire, *le grand Maître, le grand Docteur des Muſulmans eſt mort.* Herbelot, pag. 3.

ſes actions, & qu'il eut part auſſi dans la ſuite à ſes rapines & à ſes conquêtes: ce qui augmenta en peu d'années leur fortune au centuple, comme le diſoit Abbas.

[C] *Le Corps des Traditions.* Tout le Corps de la Religion Mahométane, comme de celle des Juifs, a deux parties, le *Coran* ou l'Alcoran, & le Livre des Traditions appellé *Sonna*. Voyez l'Article ABOUBANIR.

[D] *Le grand Rabbani.* Le mot de *Rabbani*, ou de *Rabbana*, ſignifie en Arabe auſſi-bien qu'en Hébreu, *notre Maître, notre Docteur.* Les Mahométans appellent auſſi *Rabbanian* ou *Rabbanioun* (au pluriel) ceux de leurs Docteurs, qu'ils eſtiment les plus ſavans & les plus dévots. Voyez Herbelot p. 704.

ABBASSA, ſœur de Harun Raſchid, cinquième Caliſe de la race des Abbaſſides. (Voyez l'Article ABBASSIDES.) Le Caliſe ſon frère la maria à *Giafar* ſon Favori, à condition qu'ils ne coucheroient point enſemble. Leur paſſion réciproque leur fit oublier ou mépriſer cette condition, enſorte qu'il leur naquit un fils, qu'ils envoyérent ſecrettement à la Mecque, où ils le firent élever. Mais le Caliſe en aiant dans la ſuite été informé, cela cauſa le malheur de l'un & de l'autre [A]: car, ſelon quelques Auteurs, Giafar perdit par-là la faveur de ſon Souverain; & Abbaſſa, bannie du Palais Impérial, fut réduite dans la plus grande miſére. Quelques années après, Abbaſſa aiant rencontré une Dame du prémier rang, qu'elle avoit connue, celle-ci, ſurpriſe de la voir en ſi mauvais équipage, lui demanda comment elle, qui avoit été ſi riche, étoit devenuë ſi pauvre. Abbaſſa répondit: *Il y a eu un tems, où j'avois quatre cens Eſclaves à mon commandement: mais ma condition eſt ſi fort changée, qu'à préſent deux peaux de mouton me ſervent, l'une de chemiſe, & l'autre de robe.* Elle ajouta, *qu'elle attribuoit ſes infortunes à l'ingratitude, dont elle avoit payé les bienfaits qu'elle avoit reçus de Dieu dans le tems de ſa proſpérité: mais qu'aiant recommu ſon crime, elle en faiſoit pénitence, & qu'elle vivoit contente.* La Dame lui fit préſent de cinq-cens Dragmes d'argent (environ la valeur de ſept ou huit Livres ſterling); ce qui donna autant de joie à Abbaſſa, que ſi on l'avoit rétablie dans ſa prémiére grandeur.

On

[A] *Cauſa le malheur de l'un & de l'autre.*] Un des principaux Hiſtoriens Perſans (1) raconte la choſe de la maniére ſuivante. „ Harun Raſchid avoit une ſœur nommée Abbaſſa, qu'il aimoit tendrement; & un Favori, „ appellé Giafar, dans la converſation duquel il prenoit „ beaucoup de plaiſir. Il le vit privé tout d'un coup de „ l'un & de l'autre, ſa ſœur s'étant retirée dans l'apparte„ ment le plus ſecret des femmes, où elle ne vouloit re„ cevoir que rarement les viſites du Caliſe; & Giafar aiant „ perdu la gaieté & la bonne humeur qu'il faiſoit briller „ ordinairement dans la converſation. Harun, chagrin „ de ce changement, en eut bientôt découvert la cauſe, „ qui étoit l'amour que Giafar & Abbaſſa avoient conçu „ l'un pour l'autre: & pour ſatisfaire, juſques à un cer„ tain point, leur paſſion, dont il remarqua la violence, „ il réſolut de les marier enſemble, eſpérant par ce moyen de jouïr ſans obſtacle des agrémens de la converſation de l'un & de l'autre. Il eſt vrai qu'il y attacha une dure condition, qui étoit, qu'ils ne coucheroient jamais enſemble, & qu'ils n'auroient, de quelque maniére que ce fût, aucun commerce familier, qu'en ſa préſence. Malgré cette défenſe, la paſſion de la jeune „ Princeſſe fit qu'elle ſollicita vivement Giafar, qui étoit „ jeune & galant, de la voir plus familiérement. Giafar, „ qui n'étoit pas moins amoureux qu'elle, ne put réſiſter „ longtems à ſes ſollicitations, & ils trouvérent bientôt le „ moyen de ſatisfaire ſecrettement leurs deſirs. Abbaſſa „ devint enceinte peu après, & accoucha d'un fils, mais „ ſi ſecrettement, que le Caliſe n'en aurait jamais rien „ ſu, ſi une de ſes Eſclaves ne l'avoit trahie. Elle avoit „ envoyé d'abord ſon enfant à la Mecque, pour l'y faire „ nourrir; ce qui étant venu aux oreilles du Caliſe, il „ entreprit le voyage de la Mecque, ſous prétexte d'y aller en Pélerinage: mais avant qu'il y arrivât, on avoit „ tranſporté l'enfant dans la Province d'Yémen ou Arabie Heureuſe, ſi ſecrettement, qu'Harun n'en put trouver ni trace ni veſtige. Sur quoi l'on dit que le Caliſe prit la réſolution de faire périr Giafar avec toute ſa famille, qui étoit celle des Barméciens, & qui étoit très nombreuſe." Un autre Auteur célébre raconte cet événement de cette maniére (2). „ L'an de l'Hégire 188, „ (de J. C. 727) Al-Raſchid fit empriſonner les Barméciens, & mourir Giafar; ce qu'on attribue à la paſſion ſuivante. Raſchid, lorſqu'il faiſoit la débauche pour ſe délaſſer des affaires, avoit ordinairement Giafar & Abbaſſa avec lui, pour partager ſes plaiſirs; & il trouvoit tant d'agrément dans leur converſation, qu'il ne pouvoit ſe paſſer ni de l'un ni de l'autre. Il arriva un jour, „ que dans un de ces entretiens joyeux, Raſchid dit à „ Giafar: *Je veux te donner Abbaſſa pour femme*; mais „ *ſeulement pour la regarder, & pour avoir ſoin de veiller „ en ma préſence, & non pour la toucher ni pour avoir commerce avec elle en particulier.* Giafar accepta le parti à cette condition; mais comme ils étoient tous deux jeunes, ils trouvérent bientôt l'occaſion de ſatisfaire leurs deſirs, enſorte qu'Abbaſſa devint enceinte & accoucha de deux jumeaux. Raſchid, informé de la choſe, en fut tellement irrité, qu'il fit tranchér la tête à Giafar, & confina Jahia ſon pére, & ſon frére Fadhel (3), dans la priſon de Rakka, où ils demeurérent juſqu'à leur mort. Il écrivit enſuite à tous les Gouverneurs de ſon Empire, leur ordonnant de faire arrêter tous les Barméciens qui ſe trouveroient dans l'étendue de ſa domination, & il s'empara en même tems de tous leurs biens. Il ordonna enſuite qu'on enfermât Abbaſſa dans une Tour, où elle fut miſe dans un puits, ou dans une baſſe-foſſe (4). Ainſi envoyé chercher ſes enfans, ils parurent à ſes yeux comme deux perles orientales, & il ne put s'empêcher de pleurer en les regardant; mais à la fin il ordonna qu'on les jettât dans un puits, ou dans une foſſe, que l'on remplit d'abord de terre." Quelques autres Auteurs Arabes parlent de cet événement, mais d'une maniére obſcure. Erpenius (5) en dit quelque choſe, mais il ne parle que d'un fils.

[B] *Nous*

(1) Khondemir.

(2) Abul Pharage, *Hiſtoire des Dynaſties des Califes, ou des Successeurs de Mahomet.*

(3) Il y eut deux autres freres emprſonnés. Voy. les Articles FADHEL & GIAFAR.

(4) *Puccé*, terme dont ſe ſert ici comme ſi Abbaſſa avoit été miſe vive dans une foſſe: mais je préfere ici, qui porte qu'elle fut étroitement renfermée, ou miſe dans une baſſe-foſſe.

(5) In *Hiſt. Saracen.*

On trouve dans le Recueil Arabe, intitulé *Saba*, que cette Princeſſe avoit un beau génie, & faiſoit très bien des vers ; & Abou Hagélah rapporte, qu'il y a d'elle un Sonnet très touchant, adreſſé à Giafar ſon mari. Nous en donnons dans les Remarques une Stance traduite de l'Arabe [*B*].

[*B*] *Nous en donnons une Stance traduite de l'Arabe.*] Ces vers furent faits après leur ſéparation, & elle s'y plaint d'être privée du plaiſir de jouïr de ſa compagnie, par les ordres cruels de ſon frère. *J'avois reſolu de cacher mon amour dans le fond de mon triſte cœur ; mais hélas ! mes ſoupirs échapez malgré moi, trahiſſent ce que je voulois cacher ; & puiſqu'ils ne peuvent vous rappeller, mon honneur & mon ſecret ſont tous deux perdus. Ou s'il faut que je cede à ſes ordres (6) ſecrets, je fauverai ma vie, mais je ſerai infortunée. Quoi qu'il arrive enfin, je ne mourrai point ſans être plaint & vengée, puiſque ma triſte fin ne peut manquer de faire connoître mon barbare aſſaſſin.*

(*a*) De Natalis.

Abbaſſa adreſſa ces vers à Giafar ſon mari, avant qu'elle permît qu'il violât les ordres rigoureux de ſon frère. On y voit les plus tendres ſentimens de l'amour qu'elle avoit pour lui, & le combat que ſa paſſion livroit contre la loi qu'on leur avoit impoſée. Elle lui écrit en termes ambigus & obſcurs, afin que le Caliſe ne pût reconnoître que cette Piéce venoit d'elle.

ABBASSIDES. Ce fut l'an centiéme de l'Hégire, qui répond à l'an 719 de notre Ere vulgaire, & ſous le Caliſat d'Omar ſecond, que Mahomet, fils d'Ali, petit-fils d'Abdallah, & arriére-petit-fils d'Abbas (*a*), commença à faire éclater ſes prétentions au Caliſat. Il étoit appuyé par pluſieurs des principaux Seigneurs de l'Empire, qui envoyérent douze perſonnes choiſies dans le Khoraſan & en d'autres Provinces, pour ſoulever les peuples en faveur des Abbaſſides contre les Ommiades, qui étoient pour-lors en poſſeſſion du Caliſat. Ces Emiſſaires publiérent par-tout, que les Abbaſſides étoient les véritables enfans de la Famille du Prophéte, entant qu'ils deſcendoient de Haſchem & d'Abdalmothleb, aieux de Mahomet : que les Ommiades avoient uſurpé ſur eux l'Empire, qui auroit dû être héréditaire dans leur Famille, & qui appartenoit légitimement au ſang de leur prémier Prince & Légiſlateur. (Voyez les Articles OMAR fils d'Abdelaziz, & MARVAN). Mais comme les Abbaſſides traitérent les Ommiades d'Uſurpateurs, les Deſcendans d'Ali en firent autant aux Abbaſſides, (quoiqu'avec moins de ſuccés) ; car il y avoit longtems qu'ils prétendoient que le Caliſat leur appartenoit de droit & directement, étant les plus proches parens de Mahomet : prétention qui cauſa de fréquens troubles ſous l'Empire des Abbaſſides. (Voyez l'Article ALIDES). On compte trente-ſept Caliſes de la Famille d'Abbas, qui régnérent depuis l'an 132 de l'Hégire, juſques à l'an 656, pendant cinq-cens vingt-trois années Arabiques ou Lunaires, deux mois & vingt-trois jours. Cette Famille ſe multiplia ſi prodigieuſement, que l'an 200 de l'Hégire, ſous le Caliſat d'Al-Mamon, le nombre tant d'hommes que de femmes de cette Maiſon, montoit à 33000. Malgré cela, après qu'ils eurent régné cinq-cens vingt-trois ans, les Egyptiens &c. l'an de l'Hégire 656, refuſérent de reconnoître leur autorité, & proclamérent Moez Fathimite, Caliſe ; enſorte que l'autorité des Abbaſſides demeura éteinte, juſqu'à ce que Saladin, l'an de J. C. 1171, la rétablit *. Cette Famille, ruïnée par les Tartares en la même année 656, reprit néanmoins, environ trois ans après, quelque ombre d'autorité en Egypte, du moins par rapport à la Religion. Bibars, Sultan des Mammelucs, l'y rappella, & la maintint ; enſorte que lorſque Sélim, Empereur des Turcs, conquit l'Egypte, il y trouva encore un de ces phantomes de Caliſes, nommé Moſtanged-billa, qu'il emmena à Conſtantinople. L'Hiſtoire de ces derniers Abbaſſides, Caliſes d'Egypte, a été écrite par Diarbécri, & inſérée dans la Chronique qui a pour titre *Alkamiſi*. Mais l'Hiſtoire de la prémiére Race a été écrite par divers Auteurs, ſavoir Tarick-al-Abbas, Akhbar-Beni-al-Abbas, Abdalla fils de Huſſein, & le fils de Bader Katcb ; & Soiouthi a fait un Ouvrage particulier ſur-leur excellence, intitulé, *Aſſas fifadhl beni al Abbas*. On ſait qu'après la mort de Mahomet, ſuccédérent comme Caliſes, 1. Abubéker. 2. Omar. 3. Ochman, après la mort duquel le Caliſat fut ſucceſſivement le partage des Alides, des Ommiades, & des Abbaſſides. Voyez les Articles ALIDES & OMMIADES. Les Abbaſſides ſe ſuccédérent dans l'ordre indiqué dans la Remarque [*A*].

(*a*) Herbelot p. 4.

* Voyez les particularités de cette Revolution, dans les Extraits d'*Aboulfeda* ch. 5. Publiées à Leide par Mr. *Albert Schultens* dans la *Vie de Saladin*.

[*A*] *Les Abbaſſides ſe ſuccédérent dans l'ordre indiqué.*]

1. Le prémier Caliſe de la Race des Abbaſſides fut *Aboul Abbas Soffah*, comme on l'a vu. Il étoit fils de Mahomet, fils d'Ali, fils d'Abdalla, fils d'Abbas : voyez ci-deſſus. Il régna quatre ans & neuf mois.
2. *Abonjafar Almanſor*, frére de ſon prédéceſſeur, régna deux ans.
3. *Mahadi*, fils d'Almanſor, régna dix ans & un mois.
4. *Hadi*, fils de Mahadi, régna un an & trois mois.
5. *Harun-Raſchid*, fils de Mahadi, & frére de ſon prédéceſſeur, régna dix ans & huit mois.
6. *Amin*, fils de Harun Raſchid, régna quatre ans & neuf mois.
7. *Al-Mamon*, fils de Harun & frére d'Amin ſon prédéceſſeur, régna vingt ans & trois mois.
8. *Motaſſem*, fils de Harun, & frére des deux précédens, régna huit ans, huit mois, & huit jours.
9. *Vathec*, fils de Motaſſem, régna cinq ans, neuf mois, & treize jours.
10. *Motavakkel*, fils de Motaſſem, & frére de Vathec, régna quatorze ans, neuf mois & neuf jours.
11. *Montaſſer*, fils de Motavakkel, régna ſix mois.
12. *Muſtein*, fils de Motaſſem, & frére de Vathec & de Motavakkel, régna trois ans, neuf mois, & dix jours.
13. *Motaz*, fils de Motavakkel & frére de Montaſſer, régna trois ans, ſix mois, & vingt & un jour.
14. *Motadi*, fils de Vathec, & petit-fils de Motaſſem, régna onze mois & deux jours.
15. *Motamed*, fils de Motavakkel, régna vingt-trois ans.
16. *Moktadhed*, fils de Moffic (qui ne fut jamais Caliſe), & petit-fils de Motavakkel, régna neuf ans & neuf mois.
17. *Moktaffi*, fils de Moctadhed, régna ſix ans, ſept mois, & vingt jours.
18. *Moktader*, fils de Moctadhed & frére de Moctaffi, régna quatorze ans & onze mois.
19. *Cader*, fils de Moctadhed, & frére de Moctader & de Moctaffi, régna un an, cinq mois & ſept jours.
20. *Radhi*, fils de Moctader, régna ſix ans, dix mois & dix jours.
21. *Moctafi*, fils de Moctader & frére de Radhi ſon prédéceſſeur, régna ſix ans, onze mois & quinze jours.
22. *Moſtacfi*, fils de Moctafi, régna un an, quatre mois, & deux jours.
23. *Mothi*, fils de Moctader, & frére de Radhi & de Moctafi, régna vingt-neuf ans & ſix mois.
24. *Tbai*, fils de Mothi, régna dix-ſept ans, dix mois, & dix jours.
25. *Cader*, fils d'Iſhac (qui ne fut jamais Caliſe), & petit-fils de Moctader, régna quarante & un an, & quatre mois.
26. *Caim ou Cajem*, fils de Cader, régna quarante-quatre ans, & ſix mois.
27. *Moctadi*, fils de Mohammed ou Mahomet (qui ne fut point Caliſe), & petit-fils de Caim, régna dix-neuf ans & cinq mois.
28. *Moſtedaher*, fils de Moctadi, régna vingt-cinq ans, ſix mois, & quinze jours.
29. *Moſtercaſched*, fils de Moſtedaher, régna dix-ſept ans, & deux mois.
30. *Raſched*, fils de Moſtercaſched, régna deux ans.
31. *Moctaki*, fils de Moſtedaher, régna vingt-quatre ans & onze mois.
32. *Moſtanged*, fils de Moctaki, régna onze ans.
33. *Moſtadhi*, fils de Moſtanged, régna trois ans & huit mois.
34. *Naſſer*, fils de Moſtadhi, régna quarante-ſix ans, & onze mois.
35. *Daher* ou *Dhaher*, fils de Naſſer, régna neuf mois, & quinze jours.
36. *Moſtanſer*, fils de Daher, régna dix-huit ans, & onze mois.
37. Le dernier Caliſe de Bagdat fut *Moſtaſem*, fils de Moſtanſer, qui régna onze ans, & ſept mois. Deux ou trois ans après ſa mort, & le renverſement de ce Caliſat, il parut en Egypte un autre Moſtanſer, Prince de la même Famille, qui fut reconnu pour Caliſe (c'eſt-à-dire Succeſſeur de Mahomet) dans ces quartiers-là, & qui fonda la ſeconde Dynaſtie des Abbaſſides. Mais ceux-ci ne poſſédérent le Caliſat, que rélativement aux ſeules matiéres de Religion ; & n'aiant point d'Etats, ils ne prétendirent jamais à aucune puiſſance temporelle. Voyez ce qui en eſt dit dans l'Article ; & pour ce qui eſt de leur ſucceſſion, voyez l'Article MOSTANSER, & les autres auxquels on a renvoyé.

* *L'Hiſtoire des Khalifes* publiée par Erpenius, finit à ce Caliſe.

ABBAYE. C'eſt le nom qu'on donna aux Monaſtères, tant d'Hommes que de Femmes [*A*], lorſque leurs Supérieurs prirent le titre d'*Abbés* & d'*Abbeſſes*. On diſtingue en Allemagne les Abbayes en *Singulières* & *Collégiales*. Les Allemans nomment les premières, *Gefürſtete Abteyen*, c'eſt-à-dire, *Abbayes de Prince*, parce que leur Abbé eſt Prince de l'Empire, & a voix dans le Collége des Princes. Le plus conſidérable de tous eſt l'Abbé de *Fulde*, qui eſt Chancelier de l'Impératrice, & le Primat de tous les Abbés d'Allemagne; tellement que dans les Diètes de l'Empire il a prétendu plus d'une fois le pas ſur l'Evêque de Hildesheim, & même ſur l'Archevêque de Cologne. Ces Abbayes *Singulières* d'Allemagne ſont, *Fulde*, *Kempten*, *S. Gall*, *Elwangen*, *Berchtoldsgaden*, *Corwey*, *Prum*, *Stavelo*, *Weiſſenburg*, *Luterburg*, *Murbach*. Les Abbayes *Collégiales* ſont, *Weingarten*, *Salomonszweyer*, *Schuſſenriedt*, *Peterhauſen*, *Zwyfalten*, *Merchtal*, *S. Pierre*, *S. Heimeran*, *Urſperg*, *Quedlinburg*, *Eſſen*, *Herford*, *Andlau*. Il y a outre cela un grand nombre d'Abbayes qui ont été ſéculariſées, & annexées au Domaine de quelques Princes: telle eſt l'Abbaye de *Hirſfeld*, qui a le titre de Principauté, qui fut accordée au Prince de Heſſe-Caſſel par le Traité de Munſter. Voyez *Otto Mencken*, dans ſes Notes ſur *Hornius*; où il obſerve, que le Grand-Maître de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem a ſéance dans la Diète avec les Abbés qui ſont Princes. Les Abbeſſes ont auſſi rang dans le Collége des Prélats de l'Empire: mais comme il ne ſeroit pas de la bienſéance qu'elles aſſiſtaſſent en perſonne aux Diètes, où ſe traitent des affaires d'Etat, elles y envoyent des Députés. Il y a quinze de ces Abbayes, que je mets dans le même ordre qu'Imhoff dans ſa *Notitia S. Romani Germanici Imperii Procerum*, L. III. Cap. 29. *Eſſenden*, *Buchau*, *Quedlinburg*, *Andlau*, *Lindau*, *Herford*, *Gernrode*, *Ratisbonne* deux Abbayes, *Borſcheid*, *Gandersheim*, *Heggenbach*, *Gutenſel*, *Roten-Munſter*, *Hainich*. L'Abbé de Lindau & les quatre derniers ſont du Cercle de Suabe, les autres appartiennent au Cercle du Rhin. Il y a auſſi des Abbayes *Royales & Impériales*, qui ſont des Monaſtères fondés & rentés par des Rois & des Empereurs [*B*], dont elles relévent immédiatement, n'étant point ſoumiſes à la Juriſdiction Epiſcopale. Elles ont le privilége, que les Abbés y ſont établis & inveſtis du Temporel par le Prince même, qui leur en donne l'Inveſtiture par la Croſſe. Cette coutume eſt fort ancienne, comme il paroit par une Chartre de l'Empereur Henri II. de l'an 1012, & par l'Hiſtoire de Louis VI, Roi de France, écrite par Suger. Adam, Abbé de S. Denis, étant mort, les Moines élurent d'une voix unanime Suger à ſa place; mais cette élection ne put avoir lieu, juſqu'à ce que le Roi, qui n'en avoit pas été immédiatement informé, eût établi Suger de ſon autorité Royale, comme un Sujet qui lui étoit agréable. Ces Abbayes étant fondées par la généroſité des Princes, les Abbés étoient auſſi tenus à de certains ſervices, & en particulier à ſervir dans leurs Armées [*C*], ou à y envoyer des gens à leur place, comme du Cange le prouve par divers exemples d'Abbés de S. Denis, & de S. Sulpice à Bourges. Ils faiſoient hommage au Roi, en ces termes: *Je deviens votre homme-lige, & je promets de vous être fidèle juſques à la mort.*

Il n'y eut pas d'Abbayes de Femmes, du moins en France, avant l'an 567, que la Reine Radegonde, quatrième femme de Clotaire I., fonda à Poitiers le Monaſtère de *Ste. Croix*. Pluſieurs femmes ſuivirent ſon exemple; déſorte qu'inſenſiblement le Royaume fut rempli d'Abbayes, dont quelques-unes étoient riches, & de fondation Royale, comme celles de *Chelles*, de *Poiſſi*, &c. Dès le troiſième Siècle, il y eut diverſes Filles qui firent vœu de Célibat, comme nous l'apprenons de Tertullien & de Cyprien. Elles vivoient chez leurs parens, ou avec quelqu'un de leurs proches, & n'étoient point confinées dans des Cloitres; elles portoient ſeulement un voile, lorſqu'elles paroiſſoient en public, & qu'elles alloient faire leurs dévotions avec les autres Chrétiens: telles furent Paula & Euſto-

(1) *Cum ſis primordia fidei, paucæ quidem, ſed probatiſſimi monachorum nomine, ſeu feruntur, qui à bona memoria Evangeliſta Marco, qui primus Alexandriæ velut Pentifex profuit, retinam ſuſceperint vivendi.* Caſſian. L. II. de inſt. Cœnob. c. 5. C'eſt-à-dire: *Dans le commencemens du Chriſtianiſme, il y eut un petit nombre d'hommes, & plus encore de femmes, qu'on appella Moines, qui recurent leur régle de vie de l'Evangeliſte S. Marc, premier Evêque d'Alexandrie.* Selden, dans ſes *Origines Eccl. Hieronym.* p. 31. & 141. a prouvé par des autorités inconteſtables, qu'avant le tems de Démétrius XI. Patriarche d'Alexandrie, l'an 175, il n'y avoit aucun Evêque dans toute l'Egypte, & que S. Marc n'a jamais été Evêque d'Alexandrie, ni n'y a établi d'Evêque. (2) Fra-Paolo, *Traité des Bénéfices*, p. 32. 32. Ed. d'Amſt. 1706. (3) Mezeray, *Abrégé de l'Hiſt. de France*, T. II. p. 678.

(*A*) *C'eſt le nom qu'on donna aux Monaſtères, tant d'Hommes que de Femmes.*] La Vie Monaſtique commença en Egypte vers l'an 300, qu'un grand nombre de Chrétiens perſecutés furent obligés de prendre la fuite, & de quitter leur Pays. Il y a cependant des Auteurs qui prétendent qu'il y avoit des Moines en Egypte longtems auparavant (1). D'Egypte la Vie Monaſtique paſſa en Grèce, où vers l'an 370 S. Baſile lui donna la forme qu'elle y a aujourd'hui. S. Athanaſe l'introduiſit avant ce tems-là en Italie, l'an 350: cependant elle ne fit pas de grands progrès à Rome ni dans les lieux voiſins, avant l'an 500, que S. Equice & S. Benoit donnérent des Régles, & la répandirent dans toute l'Italie: mais l'Inſtitut du prémier ne dura pas longtems. Dans ce tems-là les Moines n'étoient que Laïques, & non Eccléſiaſtiques; & ils étoient obligés de travailler pour ſubſiſter, quoiqu'ils reçuſſent quelquefois des aumônes de perſonnes charitables, & quelques petits dons des Egliſes des Villes où ils avoient des Couvens. L'Abbé Trithème dit, qu'il y avoit de ſon tems quinze mille Monaſtères de Moines Bénédictins, outre les petits Couvens de cet Ordre (2). Quel nombre prodigieux de fainéans inutiles, de vermine d'Egliſe, ſans ces Couvens ne devoient-ils pas contenir! Il faut pourtant avouer, que les Moines Bénédictins ſe ſont quelquefois rendus utiles au Public; leurs Monaſtères étoient comme autant de Séminaires, où ils recevoient & défrayoient des Gentilshommes & autres Voyageurs, & inſtruiſoient la jeuneſſe (3).

(*B*) *Rentés par des Rois & des Empereurs.*] Les prémiéres Abbayes n'étoient pas fort riches; les Moines & les Religieuſes, auſſi-bien que le Clergé, étoient entretenus des aumônes & des libéralités du peuple; ils ne poſſédoient rien en propriété. Mais ils trouvérent bientôt, dans la folle & ſuperſtitieuſe crédulité des Laïques, un fonds abondant, ſûr & inépuiſable, d'immenſes richeſſes; & le Clergé Séculier & Régulier aida de tout ſon pouvoir à faire valoir ce fonds. On frangea des milliers de Saints & de Reliques, que l'on expoſa à la vénération des peuples dans les Egliſes & dans les Couvens, où ils faiſoient une infinité de Miracles. Il faudroit des Volumes, pour faire connoitre ces Saints, ces Reliques, & leurs prétendus Miracles. On conſervoit dans l'Egliſe du Monaſtère de Glaſton en Angleterre diverſes Reliques de grand prix, entre autres, *quelques reſtes du Tombeau de Rachel, de l'Autel ſur lequel Moïſe verſa de l'huile, de la Verge de Moïſe, de la Manne, du Tombeau d'Ejaïe, & des Reliques des trois jeunes Hebreux qui furent délivrés de la fournaiſe.* (*De Sepulchro Rachel; de altare Moyſi, in quo fundebat oleum; de virga Moyſi, qua educit filios Iſrael de Ægypto; de Manna filiorum Iſraël; de Sepulchro Iſaïæ prophetæ; reliquiæ de tribu Pueris, quos liberavit Dominus de camino ignis ardentis* &c. (4); & ils n'étoient pas moins bien pourvus de Reliques du Nouveau Teſtament. Ils montroient, entre autres, des morceaux du Lieu où Jéſus-Chriſt étoit né, deux pièces de la Créche où on l'avoit couché, un morceau de l'Or que les Mages lui préſentérent; ils avoient auſſi une partie du Tombeau de la Vierge Marie, un peu de lait de cette Sainte, deux Croix de cryſtal, dont l'une étoit prétendu au fameux Roi Arthur (5). Tous les autres Monaſteres étoient également fournis de pareilles Reliques, & fouvent le même Saint, ou la même partie du Saint, ſe trouvoit en différentes Egliſes, & en divers Couvens. C'eſt ainſi que les Moines de S. Heimeran de Ratiſbonne, & ceux de S. Denis en France, ſe glorifient également d'avoir le Corps de S. Denis l'Aréopagite; & l'on montre la tête de Jean Baptiſte en trois ou quatre endroits. Ces Saints & ces Reliques faiſoient tous les jours des miliions de Miracles, par où l'on trompoit le peuple, qui ſe rendoit en foule aux Couvens & aux Egliſes, & à qui on faiſoit payer cher ſa ſuperſtitieuſe crédulité. Conſultez l'Auteur cité (6). Outre cela, les Moines & les Prêtres Séculiers avoient l'art d'enchanter les veuves, les vieilles filles, & autres bigots, juſques au point qu'ils les obligeoient de deshériter leurs propres parens, & de donner leurs biens aux Egliſes & aux Monaſtères; enſorte que l'on voyoit quelquefois un père deshériter ſes enfans, pour enrichir des Moines pareſſeux, ou des Prêtres avides. Ces choſes altérent à la fin ſi loin, que les Princes furent obligés d'y mettre ordre (7). Charlemagne fit une Loi expreſſe ſur ce ſujet (8), par laquelle il défendit que les Egliſes ou les Monaſtéres reçuſſent aucun Legs, lorſque les enfans ou les parens étoient deshérités.

(*C*) *A ſervir dans leurs Armées.*] Mézéral remarque (9), que dans le X. Siècle, malgré les défenſes des Princes & des Conciles, les Evêques & les Abbés portoient les armes, & paroiſſoient en campagne: coutume, qui s'étoit changée en loi. Le Clergé ſupérieur vivoit dans ce tems-là plus en Princes, qu'en Apôtres de Jéſus-Chriſt & qu'en Miniſtres de l'Evangile: ils étoient ambitieux, orgueilleux, & plongés dans toutes ſortes de vices.

(4) *Monaſt. Anglic.* Ed. Lond. Ann. 1655. *in Bibl. Critic.* de Mr. de Sainjore, T. III. p. 342.

(5) Id. ibid. p. 141.

(6) *Bibl. Crit.* de Sainjore, T. III. c. 12. 31.

(7) Fra-Paolo, *Traité des Benef.*

(8) Ibid. dans les Notes.

(9) *Abregé de l'Hiſt. de France*, T. II. p. 464.

Eustochium, auxquelles S. Jérôme écrivit diverses Lettres. On ne fonda des Monastères pour ces Religieuses, que vers la fin du sixième Siècle. On prétend que l'Abbaye de *Jouare* en France est une des plus anciennes, qu'elle a été fondée vers le milieu du quatrième Siècle, & qu'elle a eu pour première Abbesse Thelechilde, qui instruisit dans la Religion Bertille, première Abbesse de Chelles. Christophle Justel observe, que l'on a quelquefois donné des Abbayes à des Femmes mariées (*a*). Il fait mention d'une Charrtre, qui regarde le Monastère de Brioude, datée de l'an 870, „ Comme les „ Seigneurs, dit-il, prirent alors le nom des Bénéfices Ecclesiastiques dont ils jouïssoient par la faveur „ des Rois, & se nommèrent Abbés, Abbés Laïques, *Abbates Laici*, *Abbates Milites*, *Abbatiol*, „ *Abbatiarii*, quoiqu'ils ne fussent point Abbés, jouïssant seulement des revenus de leurs Abbayes, ce „ dont il y a divers exemples dans l'Histoire; il arriva aussi que l'on donna de pareils Bénéfices à des „ Femmes mariées. C'est ainsi qu'Alpaïs, femme du Comte Bégon, étoit Abbesse de S. Pierre à „ Reims; Thietberge, femme de Lothaire, étoit Abbesse d'Avenai en 864; Berthe, belle-mère „ d'Othon I., étoit Abbesse de Mersetsein en 952; Rothilde, belle-mère de Hugues le Grand, étoit „ Abbesse de Chelles; Ogine, mère de Louis IV, & Gerberge sa femme, furent successivement „ Abbesses de Ste. Marie de Laon." Voyez ABBE'.

(*a*) *Hist de la Maison d'Auvergne* L. I. ch. 6.

ABBE' (*a*). Ce nom a été donné particulièrement aux Supérieurs des Moines. Les Grecs les appellent *Archimandrites*, 'Αρχιμανδρίτης. Les anciens Abbés étoient, ou des Moines, qui avoient fondé des Monastères qu'ils gouvernoient eux-mêmes, ainsi que firent S. Antoine, & S. Pacome; ou ils étoient établis par ceux qui avoient institué la Vie Monastique dans de certains Pays; ou enfin ils étoient élus par tous les Moines du Couvent. Le quatrième Canon du Concile de Chalcédoine, tenu l'an 451, ordonna que tous les Abbés de l'Orient, & leurs Monastères, dépendroient des Evêques; on statua la même chose en Occident, par le XXI. Canon du premier Concile d'Orléans, par le XIX. du Concile d'Epaone, par le XXII. du second d'Orléans, par les Constitutions de Charlemagne, & dans le Canon *Monasteria* 18. *Quæst.* 2. Mais l'ambition des Abbés & des Moines fut si grande, que malgré toutes ces Loix & ces Constitutions, il y eut dans ce tems-là divers Monastères, qui refusèrent de se soumettre à la Jurisdiction des Ordinaires; & il paroît par les Actes du Concile tenu à Carthage l'an 525, sous l'Archevêque Boniface, que le Fondateur d'un Monastère, s'il n'étoit pas dans les Ordres Sacrés, avoit la liberté de se soumettre ou à l'Archevêque de Carthage, ou à tel autre Evêque d'Afrique qu'il voudroit, malgré les oppositions de l'Evêque du Diocèse. Le Concile d'Arles, en l'an 455, confirma aussi le privilège dont le Monastère de Lérins jouïssoit, de ne point être sous la Jurisdiction de l'Evêque de Fréjus. Depuis ce tems-là, quelques Abbés obtinrent, & pour eux-mêmes, & pour leurs Abbayes, l'exemption de la Jurisdiction des Ordinaires [*A*]; à quoi les Evêques ont quelquefois consenti, sur la demande du Roi, ou du Fondateur du Monastère. Les Abbés ont eu séance dans les Conciles [*B*], mais après les Evêques. Quelques-uns ont porté la Crosse & la Mitre: il y en a même eu, qui ont prétendu jouïr des droits de la Jurisdiction Epiſcopale; & il s'en est trouvé qui avoient le privilège, non seulement de donner la Tonsure à leurs Moines, mais aussi d'administrer les Ordres inferieurs. Il y a des Auteurs, qui prétendent que le Pape Innocent VIII accorda à l'Abbé de Cîteaux le pouvoir d'ordonner des Diacres & des Sous-Diacres, de consacrer par la bénédiction Epiſcopale des Abbesses, des Autels, des Calices, &c. Les grands biens que les

(*a*) Pasquier dans les *Recherch.* L. III. c. 2. remarque, que dans la primitive Eglise, les Titres étoient plutôt des noms de Charge, que d'honneur & de dignité, & que le nom d'*Abbé*, ou Père, fut introduit dans le IV. Siecle, pour satisfaire l'ambition de ceux qui prétendoient à la prééminence; & que c'est de là que le titre d'*Abbé* tire son origine. S. Jerome, dans son Commentaire sur

Galat. V. se plaint que par une ambition detestable, les hommes ont osé prendre un titre que Jesus-Christ attribue à bien peu, qui est *Abba*, c'est-à-dire Pere.

[*A*] *L'exemption de la Jurisdiction des Ordinaires.*] Ce furent d'abord les Evêques, qui accordèrent des Exemptions aux Couvens; & tous les Grands qui fondoient des Monastères, avoient la vanité de leur procurer diverses immunités, qui dans les commencemens ne consistoient que dans la franchise de certains droits & impôts. Dans la suite ils obtinrent de nouveaux privileges: & particulièrement le droit d'élire leurs Abbés, de régler la Discipline de leurs Couvens, & qu'à leur requisition l'Evêque ordonneroit les Prêtres qu'ils présenteroient. Ils en vinrent enfin à tâcher de se rendre indépendans des Ordinaires; ce qu'ils ne purent pourtant obtenir qu'avec le consentement des Evêques, sous l'autorité du Pape, & avec l'agrément du Roi (1). Ces Exemptions augmentèrent de jour en jour, le Pape prétendit à la fin, que c'étoit à lui seul à les accorder; & il entreprit de soumettre tous les Monastères immédiatement au S. Siége, malgré les grands & fortes oppositions des Evêques Diocésains (2). Ces faveurs ne s'accordoient pas gratis; les Abbés & les Moines dépouilloient leurs Monastères de ce qu'il y avoit de plus précieux, pour se mettre dans l'indépendance, & ils se rendoient tributaires du Pape, en payant annuellement une certaine somme à la Chambre Apostolique. Le désordre étoit dans ces tems-là la corruption de leurs mœurs, qu'ils n'épargnoient ni soins ni dépenses, pour pouvoir se livrer à leurs vices sans être controllés. Tous les Abbés étoient pourtant obligés, immédiatement après leur élection, d'écrire à l'Evêque, pour lui rendre obéissance (3), & comme la plupart refusoient de s'acquitter de ce devoir, le Concile de Reims fit un Canon exprès pour les y obliger. Mais ils avoient si peu de disposition à la soumission, que Henri II. Roi d'Angleterre fit de grandes plaintes à Innocent II. contre Hugues Archevêque de Rouen, parce qu'il vouloit obliger les Abbés de Normandie à lui rendre obéissance. Le Pape voyant la chaleur avec laquelle ce Roi lui en écrivoit, manda à l'Archevêque, qu'il eût à relâcher pour quelque tems de la rigueur de son droit, de crainte de plus grands inconvéniens (4).

(1) Mézerai *Abregé de l'Hist. de France*, T. II. p. 669.

(2) Id. ibid. p. 870.

(3) Ib. ibid.

(4) Coke 9 *Rep. Prof.* 7.

[*B*] *Les Abbés ont eu seance dans les Conciles.*] En Angleterre, avant la Conquête, ils étoient fouvent appellés à la *Witenagemote*. C'est ainsi que le Roi Canut tint dans la cinquième année de son regne, une *Witenagemote* (4) composée d'Evêques, de sept Ducs, de sept Comtes, de plusieurs Abbés &c. où l'Abbé de Bury fut affranchi de la Jurisdiction Epiſcopale de l'Evêque d'Elmham (5): ce qui prouve qu'en Angleterre, c'étoit le Roi, & le Grand Conseil ou les Etats de la Nation, qui accordoient les Exemptions aux Monastères, sans qu'il fut question le moins du monde, de l'Evêque de Romé. Les Abbesses même étoient appellées aux *Witenagemotes*, comme on le voit par le Code de Loix dressé dans la *Witenagemote* tenue à Barkhamsted par Wighted Roi de Kent; les Decrets y furent signés par le Roi, les Evêques de Cantorberi & de Rochester, les Abbés & les Abbesses (6). Les Femmes de naissance & de qualité prenoient séance au Conseil avec les *Witas*, ou Sages Saxons. Bede nous apprend (7), que l'Abbesse Wilda présida à une Assemblée Ecclesiastique. Dans le Grand Conseil tenu par Wighted à Beconcel en 694, les Abbesses eurent séance & part aux délibérations, & cinq d'entre elles signérent les Decrets de cette Assemblée, conjointement avec le Roi, les Evêques & les Nobles (8). Tous les Abbés qui possédoient leurs Terres à titre de Baronie, étoient membres des Parlemens Normands: il y en avoit vingt-six de cet ordre (9), savoir les Abbés de Glastenbury, Cantorbery, Weitminster, S. Albans, S. Edmundsbury, Peterborough, Colchester, Evesham, Winchcomb, Croyland, Battle, Reading, Abingdon, Waltham, Shrewsbury, Cirencester, Glocester, Bardenai, S. Bennet de Holme, Thorney, Ramsey, Hide, Malmsbury, York, Selby; auxquels il faut ajouter Tavistock, en vertu d'une Patente particulière. Il y avoit encore deux Prieurs, qui avoient séance en Parlement, les Prieurs de S. Jean, & de Coventry; celui de S. Jean avoit le pas sur tous les Barons Laïques (10). Divers autres Abbés & Prieurs, qui n'étoient pas Barons, furent souvent appellés au Parlement, en qualité de Pairs, & négligés quand le Roi le trouvoit à propos (11). Il arrivoit quelquefois aussi que ces Abbés ne se soucioient point de prendre séance au Parlement. Ainsi l'Abbé de S. Jacques auprès de Northampton, ayant été appellé comme Baron au Parlement, l'an 12 d'Edouard II., démanda d'être rayé de la Lille des Barons, ne tenant point son Abbaye à titre de Baronie, ou de service in *Capite*, mais en *Fief libre*: & demande lui fut accordée, & son nom rayé de la Liste (12). De même l'Abbé de Leicester étant appellé au Parlement, en qualité de Baron, demanda d'être effacé de la Liste des Barons, parce que son Abbaye avoit été fondée par Robert de Bellaunont Comte de Leicester, & par conséquent qu'il ne la tenoit point in *Capite*; sur quoi le Roi déclara, *quod idem Abbas, & successores sui de veniendo ad Parliamenta & Consilia nostra, vel heredum nostrorum, quieti sint, & exonerati in perpetuum*, „ que cet Abbé & ses Successeurs étoient dispensés pour „ toujours de se trouver au Parlement & dans les Con„ seils du Roi (13).

(5) Thornlowgh Gurdon *Hist. of the High Court of Parliament*, Vol. I. p. 87.

(6) Id. ibid. p. 56. & 57.

(7) Bede, L. III. c. 25. p. 135. L. IV. c. 23. 24.

(8) Spelm. Conc. T. I. p. 189. 198. Cité par Gurdon *Hist. of Parliam.* Vol. I. p. 202. 202. 207.

(9) Thom. Gurdon, *ubi supra* p. 192.

(10) Arkins *Ancient and present State of Glocestershire.*

(11) Gurdon p. 193.

(12) Selden *Titles of honour*, p. 731. 734.

(13) Ex duobus Codicibus Infirmulis in the Exchequer Lond. Paris. IV. p. 45. 49.

les Monaſtères acquirent avec le tems [C], excitérent bientôt l'avarice & la cupidité des Laïques [D]: car dès le cinquième Siécle, les Rois & les Princes s'emparérent des plus riches Monaſtères en France & en Italie, ſoit pour jouïr eux-mêmes des revenus, ſoit pour en gratifier leurs Favoris; & quoique les Papes & les Evêques s'oppoſaſſent de tout leur pouvoir à cet abus, ils ne purent pourtant réuſſir à y remédier, que ſous le règne du Roi Dagobert, qui fut fort affectionné à l'Egliſe, c'eſt-à-dire (dans le ſtyle des Catholiques-Romains) au Clergé. Mais cet abus recommença ſous Charles Martel; pluſieurs Seigneurs Laïques s'emparérent d'une partie des biens qui appartenoient aux Monaſtères, & prirent la qualité d'Abbés. On trouve dans l'Hiſtoire divers Princes & Seigneurs Temporels, qui jouiſſoient de ce titre. Il eſt vrai que Pepin & Charles renouvellérent les Loix, publiées contre ceux qui s'emparoient des revenus Eccléſiaſtiques: cependant malgré ces Loix, & les ſollicitations réitérées des Evêques, les Laïques demeurérent en poſſeſſion des Monaſtères, & les Princes en accordoient même les revenus à leurs Officiers, en récompenſe des ſervices qu'ils leur avoient rendus; & c'eſt de-là que vient le nom de *Bénéfice*. Charles le Chauve fit des Loix pour rendre cet uſage moins général & moins onéreux; mais ſans beaucoup de ſuccès, puiſqu'il continua ſous ſes ſucceſſeurs, & que Philippe I. & Louis VI, & dans la ſuite les Ducs d'Orléans, ſont appellés Abbés de S. Aignan d'Orléans, dans l'Hiſtoire de l'Egliſe de cette Ville par Hubert. Les Ducs d'Aquitaine prirent le titre d'Abbés de S. Hilaire de Poitiers; les Comtes d'Anjou, celui d'Abbés de S. Aubin; & les Comtes de Vermandois, celui d'Abbés de S. Quentin. Cet abus teſſa enfin ſous les premiers Rois de la troiſiéme Race. Avant ce tems-là, les plus grands Seigneurs ne dédaignoient point le titre d'Abbé, qui n'étoit pas moins honorable que celui de Comte ou de Duc. Ils avoient coutume de choiſir un des Moines pour gouverner à leur place, qui s'appelloit Doyen. Dans quelques Couvens, les Moines éliſoient eux-mêmes un Supérieur, qu'ils appelloient Abbé. Hugue, Duc & Gouverneur d'Orléans & de la Province d'Anjou, qui fut en grande faveur auprès de Charles le Chauve, de Louis le Bégue & de ſes enfans, eſt ſouvent nommé Abbé dans l'Hiſtoire de ce tems-là. Le Clergé travailla ſouvent à remédier à cet abus, & l'an 892 les Prélats de France tinrent un Concile Provincial à Reims, dans lequel ils menacérent Baudouin Comte de Flandre de l'excommunier, parce qu'il s'étoit ſaiſi de l'Abbaye de St. Waaſt près d'Arras, & s'en nommoit Abbé. Dans la ſuite, les revenus des Abbayes ne furent plus accordés à des Laïques: mais les Clercs Séculiers tâchérent d'avoir les Abbayes *en Commende*, ce que le peuple leur accorda. Il ſemble que ces *Commendes* n'aient été d'abord accordées que pour un tems limité: l'uſage les a rendues enſuite perpétuelles; quoique le Pape les accorde ſeulement comme une grace particuliére, avec diſpenſe, & à condition que celui qui eſt nommé à l'Abbaye, prendra l'Ordre de Prêtriſe, auſſi-tôt qu'il ſera en âge. On ne donnoit d'abord que très rarement les Abbayes en Commende à des Prêtres Séculiers; mais cet uſage a tellement prévalu aujourd'hui, que la plupart des Abbayes ſont tenues en Commende [E], c'eſt-à-dire, qu'un Prêtre Séculier porte le titre d'Abbé, & jouït des deux tiers des revenus de l'Abbaye, comme tenant la place d'un Abbé Régulier, quoiqu'il n'ait ni autorité ni juriſdiction ſur les Moines. En conſéquence du Concordat fait en-

[C] *Les grands biens que les Monaſtéres acquirent.*] Pour que le Lecteur ſoit en état de juger juſques où alloient leurs richeſſes, nous allons lui mettre devant les yeux un détail du nombre & des revenus des Abbayes d'Angleterre, lorſqu'elles furent ſupprimées du tems du Roi Henri VIII. Selon Cambden dans ſa *Britannia*, le nombre des Abbayes qui furent ſupprimées alloit à ſix-cens quarante-cinq, & leurs revenus annuels montoient à cent-trente-cinq mille cinq-cens & vingt livres Sterling, dix huit Chapitres, & dix ſols. Outre cela, ce qu'on retiroit des beſtiaux, des bois, des mines de plomb, des cloches, de ce qui ſe fourniſſoit pour l'entretien & les ornemens des Egliſes, alloit à des ſommes très conſidérables, comme on le peut conclurre de ce qui fut emporté du Monaſtére d'Edmundsbury. Il paroit par les Mémoires, que les Viſiteurs de ce Convent en emportérent cinq mille marcs en or ou en argent, outre pluſieurs joyaux de grand prix. Et à l'égard des revenus des Abbayes, les Viſiteurs les diminuoient ſouvent, pour leur propre profit; enſorte que ſi l'on en faiſoit le calcul exactement & à la maniére de notre tems, on trouveroit, ſelon les apparences, que les Terres rendoient vingt fois autant (14). Je ne parle pas des gains qui ſe faiſoient par le moyen des Reliques, ce qui me rappelle pourtant l'Hiſtoire ſuivante. *Un Moine de S. Aſtaire, appellé Frere Ogerun, rapporte, qu'étant allé à Jeruſalem, le Patriarche lui montra pluſieurs Reliques, & entre autres celles-ci: un peu du doigt du S. Eſprit, auſſi ſain & auſſi entier qu'il avoit jamais été: le mouſſeau du Seraphin qui apparut à S. François: une des dents du* Verbum caro factum: *des tabillement de la Ste. Foi Catholique: quelques rayons de l'Etoile qui apparut aux trois Rois en Orient: une phiole de la Sueur de S. Michel, quand il combattit le Diable: un bas de Joſeph &c. leſquelles choſes, ajoute le Moine, j'ayes fort decotement mis mi (15).*

[D] *L'avarice & la cupidité des Laïques.*] Dans les commencemens du Chriſtianiſme, l'Egliſe n'avoit point de biens immeubles: prémiérement, parce que les Chrétiens ne prenoient aucun ſoin d'en acquérir, perſuadés que la fin du Monde étoit proche: ſecondement, parce que ſelon les Loix Romaines, aucune Société ou Communauté ne pouvoit poſſéder des biens, ni recevoir des Legs, ſans le conſentement du Sénat ou du Prince (16). Cela n'empêcha pourtant pas l'Egliſe d'amaſſer de ſi grandes ſommes depuis l'an 220, qu'elles firent envie aux Empereurs mêmes; & ce fut pour ce ſujet que Dioclès ſe ſaiſit de la perſonne de S. Laurent, Diacre Romain, pour s'emparer du Tréſor de cette Egliſe (17). Mais le Diacre ſe doutant de l'avidité du Tyran, diſtribua tout en une fois aux pauvres l'argent qui s'y trouvoit, comme l'on avoit coutume de faire lorſque l'Egliſe étoit menacée de perſécution. En effet, la plupart des perſécutions qu'elle ſouffrit depuis la mort de l'Empereur Commode, furent à cette occaſion; d'autant que les Princes & leurs Capitaines des Gardes, venant à manquer d'argent, ne cherchoient point d'autre expédient que de ſe ſaiſir des biens de l'Egliſe Chrétienne (18).

[E] *La plupart des Abbayes ſont tenues en Commende.*] C'eſt une choſe que les Moines ne ſouffrent qu'avec peine, & contre laquelle ils font des plaintes amères. L'an 1673, Mr. Des Bois publia un Livre contre cet Abus, intitulé: *L'Abbé Commendataire*; & l'année ſuivante, Mr. de Froimond publia une ſeconde Partie ſur le même ſujet. Peu de tems après, il parut une troiſiéme Partie, contenant une Lettre écrite par Mr. Schouten, avec quelques réflexions de Mr. de Bonnecfol (19). Les Abbés Commendataires ſont très rudement traités par les Auteurs de cet Ouvrage, qui font voir entre autres choſes, combien il eſt dur, que des Abbés jouïſſent de la plus grande partie des revenus des Monaſtéres, ſans faire aucune fonction, & ſans prendre le moindre ſoin de leurs Moines. Quoique Mr. Bayle paroiſſe vouloir faire l'apologie des Abbés Commendataires, l'on s'apperçoit aſſez qu'il raille finement. *Dans le fond, il n'eſt pas impoſſible de juſtifier les Abbés Commendataires, car il eſt fort apparent que leur qualité, leur éclat & leur magnificence rendent indirectement plus grands ſervices à leur Egliſe & à leur Patrie, & contribuent à l'affoiblíſſement des Huguenots* (20), *tout autrement que ne feroient la retraite, les Ecrits, les Sermons & les auſteres d'un Régulier* (21). Quoique le P. Simon croie que ces Abbés Réguliers ſont plus à charge que les Abbés Commendataires (car au-lieu que ceux-ci, dit-il, ne diſpoſent que de la troiſiéme partie du revenu de leurs Abbayes, la ſeconde étant deſtinée à l'entretien des Religieux, & la troiſiéme aux charges; les Abbés Réguliers diſpoſoient de tout, faiſoient mourir de faim les Moines, & diſpoſoient le revenu, en menant une vie fort éloignée de leur profeſſion:) je fais pourtant perſuadé, ajoute-t-il, que les Religieux ne ſouhaitent pas qu'on rétablíſſe les Abbés Réguliers avec le pouvoir qu'ils avoient autrefois: & il cite l'Abbé Trithéme qui décrit fort naïvement la corruption étrange & la vie ſcandaleuſe des Abbés Réguliers de ſon tems. Le Lecteur ne ſera pas fâché de voir ici l'Apoſtrophe que Trithéme leur fit dans une Harangue prononcée l'an 1493. „ Vous, Meſſieurs les Abbés, qui ſ„ tes des ignorans, & ennemis de la ſcience du Salut, „ qui paſſez des journées entiéres dans les plaiſirs impu„ diques, dans l'yvrognerie, & dans le jeu, qui vous „ attachez aux biens de la Terre, que répondrez-vous à „ Dieu & à votre Fondateur S. Benoit"? (22) Trithéme aſſure de plus, que de dix mille Monaſtéres, il n'y en avoit pas mille qui gardaſſent tant ſoit peu la Régle, & que les Abbés étoient tous plongés dans la débauche (23). Les Abbés étoient anciennement obligés de prêcher leurs Moines en de certains jours, & il y avoit un Statut dans l'Ordre de Cîteaux, qui ordonnoit aux Abbés de prêcher tous les Dimanches de l'année, excepté celui de la *Trinité*, qu'ils en étoient diſpenſés à cauſe de la difficulté de la matiére (24). Ce qui fait voir, en paſſant, combien l'on avoit des idées peu avantageuſes de leur ſavoir.

(14) Collier *Eccleſiaſt. Hiſt. of Great Britain.*

(15) Henri Etienne, *Traité préparatif à l'Apologie pour Herodote*, ch. 39.

(16) Fra-Paolo *Traité des Benef.* p. 13. & 14.

(17) Prudence fait parler ainſi un Miniſtre de Decius à St. Laurent: *quid Cæſaris ſibi, Cæſari dea, nunc poſtulantibus? ni ſalutor, haud ullam tuæ fore ait Deus pecuniæ.* Donne à Cæſar ce que tu tiens de lui, ſi tu reconnoſſe de Cæſar, que tu tiens de lui ton bien qui lui appartient: je te demande une choſe juſte; car ſi je ne me trompe, ton Dieu ne fait point battre de monnoie. Fra-Paolo *ib. in Not.*

(18) Fra-Paolo *ibid.*

(19) Bayle *Rép. des Lett.* T. IV. p. 1031-1034.

(20) Ceci a été écrit en 1685, avant la derniere ruine des Réformés par la revocation de l'Edit de Nantes.

(21) Bayle *ibid.*

(22) *Hiſt. des Revenus Eccl.* par Jerôme à Coſta (le P. Simon) *apud Bayle* T. I. p. 251. 252.

(23) Id. *ibid.*

(24) Vigneul-Marville, *Melange de l'Hiſtoire & de Litterature*, T. I. p. 6c.

entre le Roi François *I.* & le Pape Léon X, les Abbés Commendataires sont choisis par le Roi; mais ils reçoivent l'investiture de l'Abbaye en Commende par les Bulles du Pape. Quelques-uns s'appelloient *Abbés Cardinaux.* Quand on separoit deux Abbayes, auparavant combinées, on appelloit *Abbé Cardinal*, celui qui gouvernoit une de ces Abbayes en Chef. Ce titre fut donné par honneur à quelques Abbés: c'est ainsi que le Pape Calixte le donna par une Bulle particulière à l'Abbé de Clugni, qui s'appelle quelquefois lui-même *l'Abbé des Abbés.* Ponce, Abbé de Clugni, prit cette qualité dans le Concile tenu à Rome l'an 1116: ce que Cajetan Chancelier du Pape désapprouva, parce que ce Titre étoit nouveau, & qu'il appartenoit plutôt à l'Abbé du Mont-Cassin, ce Monastère aiant été le prémier où l'on observa la Règle de S. Benoit, & cet Abbé aiant été appellé le Vicaire de S. Benoit dans tout l'Ordre, par les Papes & les Empereurs. Les Canons Réguliers ont donné aussi le titre d'Abbé à ceux qui sont à la tête de quelque Chapitre: il est parlé de ces Abbés, & ils sont distingués de ceux qui sont Supérieurs de Moines, dans le second Concile d'Aix-la-Chapelle: il en est fait mention aussi dans les Constitutions de Charlemagne: on trouve même dans quelques Chapitres de Canons Réguliers, le titre d'Abbé donné par honneur à des Ecclésiastiques qui n'étoient d'aucun Chapitre. Dans l'Eglise Grecque, quelques Abbés se nomment *Abbés Oecuméniques*, (*Oecumenici, Universales*) imitant le style fier du Patriarche de Constantinople. Le Grand-Maître de la Chapelle Royale prenoit aussi la qualité d'Abbé; & les Statuts de S. Benoit font mention de certains Moines, qui s'appelloient *Abbés en second.* Dans les commencemens de la fondation des Monastères, les Abbés n'étoient pas Prêtres: dans la suite du tems, quelques-uns reçurent l'Ordre de Prêtrise, mais non pas tous. Quelquefois le Chef ou le Recteur d'une Paroisse s'appelloit Abbé; & si nous nous en rapportons à Mr. du Cange, il y avoit dans chaque Paroisse trois principaux Officiers. 1. L'*Abbé* ou le *Gardien*, qu'on appelle à present *Recteur.* 2. Le *Prêtre* ou le *Chapelain.* 3. Le *Sacristain*, qui étoit au dessous de l'Abbé & du Chapelain. Le Prêtre ou Chapelain avoit la cure des Ames; la fonction de l'Abbé étoit d'avoir l'œil sur la conduite du Prêtre, & de prendre soin que la Paroisse ne manquât de rien. Quelques Evêques ont porté le titre d'Abbés, parce que leurs Evêchés étoient originairement des Abbayes: tels étoient les Evêques de Catane & de Mont-Réal en Sicile, qui étoient élus par les Moines. Le prémier Magistrat de la République de Gènes a été aussi appellé Abbé, comme cela paroit par le Traité conclu entre cette République & Charles Roi de Sicile, l'an 1307: dans ce Traité, Nicolas Frambe est souvent nommé l'Abbé du Peuple, *Abbas Populi.* Blondeau, *Biblior. Can.* Pierre Diacre, *Chron.* L. IV. Hugues Evêque de Clugni. Besli, *Hist. des Comtes de Poitou.* L'*Abbé Commendataire.* Du Cange, *Glossarium Latinitatis.*

ABBESSE, Supérieure de Religieuses ou de Chanoinesses, dans les Monastères de Filles. Quoique les Religieuses soient plus anciennes dans l'Eglise que les Moines, il y a eu pourtant des Abbés, avant qu'il y eût des Abbesses. Les prémières Vierges qui se consacrerent à Dieu, se retiroient dans la maison de leurs pères. Dans la suite, au quatorzième Siècle, elles se mirent à vivre en commun dans un Couvent; & comme elles n'avoient pas encore d'Eglises particulières, elles se rendoient, sous la conduite de leur Supérieure, à celle de la Paroisse: mais du tems de S. Grégoire, il y avoit des Eglises dans tous les Couvens de Religieuses. Dans les commencemens, l'élection de l'Abbesse se faisoit par la Communauté, qui choisissoit ordinairement parmi les plus anciennes Religieuses, celle que l'on jugeoit la plus capable de gouverner toutes les autres. Quand l'Abbesse, dont la Dignité étoit à vie, étoit élue, elle recevoit la benédiction de l'Evêque. Quelques Abbesses ont usurpé des privilèges, qui ne leur appartenoient point [*A*]. Voyez ABBÉ.

(1) *Bibl. Critiq. de Mr. de Sainte, T. 1. p. 296. & 297.*

[*A*] *Quelques Abbesses ont usurpé* &c.] Il est certain, dit le P. Simon (1), que lorsque des filles se trouvent à la tête d'une Communauté, elles font hardies & entreprenantes. Quelques Abbesses ont entrepris de donner la benédiction Epiſcopale, en imposant les mains, & en faisant le signe de la Croix; & quoique Charlemagne le défendit, elles méprisèrent sa défense & suivirent leur train ordinaire. Il y en a même eu de si pleines de bonne opinion, & si prévenues de leurs lumières & de leur capacité, qu'elles ont osé administrer le Baptême, & même prêcher. Le Pape Innocent III donna des ordres très sévères pour réprimer l'orgueil de ces Abesses, qui osoient s'attribuer les fonctions Epiſcopales, nullement convenables à leur sexe.

ABBON ou ALBON, Abbé de Fleury ou de S. Benoit sur la Loire, vivoit dans le dixième Siècle. Il nâquit dans le territoire d'Orléans. Son père s'appelloit Létus, & sa mère Ermengarde. Il fit ses prémières études dans l'Abbaye de Fleury, où il reçut les prémiers principes des Sciences sous deux savans Prêtres, Gunbole & Chrétien. Vulfade, pour-lors Abbé de ce Monastère, lui donna l'Habit Religieux. Abbon fit de grands progrès dans la Grammaire, l'Arithmétique, & la Dialectique; & il alla ensuite à Paris & à Reims, pour se former aux autres Sciences. Il revint à Orléans, & y apprit la Musique. Il fit après cela, par ordre de son Abbé, & sur l'invitation pressante d'Osuald * Evêque de Worcester, un voyage en Angleterre, où il demeura deux ans, pendant lesquels il instruisit les Moines d'une Abbaye de Benédictins, qu'Osuald avoit fondée †. Cet Evêque ordonna Abbon Prêtre. Aiant gagné l'estime du Roi, & des principaux Seigneurs, il en reçut de magnifiques présens, & s'en revint à son Couvent, dont il avoit été élu Abbé. Fulbert de Chartres le nomme, dans une de ses Lettres, *le plus savant Philosophe & Docteur de toute la France.* Il défendit vigoureusement les droits des Moines contre quelques Evêques, qui prétendoient usurper les Dixmes qui appartenoient aux Monastères; ce qui lui fit un grand nombre d'ennemis, enforte qu'il fut obligé de faire son Apologie, que l'on trouve dans ses Lettres. Il fit deux voyages à Rome; le prémier sous le Pontificat de Jean XV; & le second, qu'il entreprit par ordre du Roi, sous Grégoire V. Il accommoda le différend, qui s'étoit élevé entre le Pape & le Roi de France, au sujet d'Arnoul Archevêque de Reims, qui avoit été déposé par un Concile tenu dans cette Ville; ce qui avoit tellement irrité le Pape, qu'il menaçoit de jetter un Interdit sur tout le Royaume. Abbon, aiant obtenu du Pape quelques nouveaux privilèges pour son Abbaye, revint en France, & apporta avec lui le *Pallium* pour l'Archevêque. Notre Abbé, invité par quelques Moines, entre lesquels étoit Aimoin, vint en Gascogne pour réformer le Monastère de *la Réole* sur la Garonne: mais les Réglemens qu'il voulut faire aiant déplu aux femmes des environs & aux Moines Gascons, qui n'avoient pas envie de renoncer à leurs débauches, ils excitèrent une sédition contre lui (*a*), dans laquelle il fut tué le 13 de Novembre 1004, jour auquel le Martyrologe de France & celui de S. Benoit marquent sa Fête. C'étoit un Auteur fameux [*A*]. Voyez la Lettre circulaire des Moines de Fleury sur la

* Les Auteurs Anglois l'appellent *Ardchrévêque*, mais l'Abbé Fleury le nomme *Evêque.*

† Cette Abbaye s'appelloit *Ramsey.*

(*a*) *Mézeray, Abrégé de l'Hist. de France, T. II. p. 446.*

[*A*] *C'étoit un Auteur fameux.*] Il écrivit la *Vie* de quelques *Papes*, tirée de l'Histoire d'Anastase le Bibliothécaire; une *Apologie*, adressée au Roi Hugues Capet & à Robert son fils; la *Vie d'Edmond Roi d'Angleterre*; diverses *Lettres* au Pape Grégoire V, & à quelques autres personnes; un *Recueil de Canons* ou de Loix Ecclésiastiques, que le

la mort d'Abbon, & fa Vie par Aimon fon Diſciple. Glaber, L. 3. Fulbert de Chartres, *in Epiſt.* Sigebert, *de Viris Illuſtribus*, c. 140. & *in Chron. ad Ann.* 990. Trithem. *in Chron.* Du Sauſſay. Voſſius. Du Breuil. Le P. Mabillon, *Act. Sanct. Benedict.* Tom. I. & *in Analectis.* Baillet, *Vies des Saints.*

le ſavant Père Mabillon a publié; un *Traité des Cycles*; & quelques autres petits Ouvrages. Son Apologie, & quelques-unes de ſes Lettres, ont été imprimées au Louvre en 1687, & à la fin du *Codex Canonum vetus* (1).

(1) Du Pin *Bibl. des Auteurs Eccl.* X. ſiecle.

ABBOT (GEORGE). Nous croyons que le Lecteur ne ſera pas fâché de trouver ici quelques additions à l'Article de ce digne & illuſtre Prelat, que Mr. Bayle, qui n'entendoit point l'Anglois, n'a pu faire connoître parfaitement. Le motif qui fit ſuſpendre l'Archevêque Abbot de ſes fonctions & de l'exercice de ſa Juriſdiction (*a*), comme porte la Commiſſion, étoit, qu'il ne pouvoit actuellement remplir en perſonne ces fonctions, qui étoient d'ailleurs de ſon reſſort. Mais la véritable raiſon [*A*], c'eſt que le Roi étoit perſuadé que le nombre des Non-Conformiſtes augmentoit conſidérablement par ſa douceur & ſon indulgence (*b*). Mylord Clarendon traite Abbot fort durement, dans le portrait qu'il en fait. „ Il avoit été, dit-il, Chef ou Maître d'un des plus pauvres Colléges d'Oxford, & avoit „ aſſez de faveur pour la Province. C'étoit un homme bizarre dans ſes manières, d'un air aigre & „ chagrin, ce qui dans ce tems-là paſſoit pour gravité. On le fit Evêque, ſans qu'il eût jamais été „ Miniſtre, Vicaire ou Curé d'aucune Egliſe Paroiſſiale d'Angleterre, ou Doyen d'aucune Cathédra- „ le; auſſi ignoroit-il totalement la vraie conſtitution de l'Egliſe Anglicane, & les droits & les inté- „ rêts du Clergé [*B*], comme cela a paru par toute ſa vie. Il n'enviſageoit la Religion Chrétienne, „ que du côté de la haine qu'on avoit pour le Papiſme; & ceux qui étoient le plus animés à cet é- „ gard, avoient le plus de part à ſon eſtime: car il prenoit très peu de ſoin de faire obſerver exacte- „ ment la Diſcipline de l'Egliſe, & de veiller à la conformité aux Canons établis; & comme il n'a- „ voit pas étudié fort à fond l'ancienne & ſolide Théologie, il adhéroit uniquement à la doctrine de „ Calvin, & par cela même il n'avoit pas auſſi mauvaiſe opinion de la Diſcipline de ce Reformateur, „ qu'il auroit dû (*c*)." Malgré cela, Abbot étoit fort aimé & eſtimé du peuple d'Angleterre, auquel ſa diſgrace & ſon exil le rendirent plus cher. Avant qu'il ſe rendît à ſa maiſon de Ford, le bruit de ſa diſgrace lui attira une grande foule de perſonnes qui venoient prendre congé de lui; ce qui augmenta le mécontentement de la Cour. Et quand il ſe fut rendu à Ford, au-lieu de faire ſes ſoumiſſions au Roi [*C*], il dreſſa un ample Mémoire ſur ſon affaire; & par-là il irrita de nouveau la Cour contre lui (*d*). Cependant, ſur la fin de l'année 1628, Abbot rentra en apparence en grace auprès du Roi [*D*]. Aiant été mandé à Whitehall, il fut reçu à la deſcente de ſa barge par l'Archevêque d'Yorck & par le Comte de Dorſet. Celui-ci l'introduiſit avec beaucoup de folennité chez le Roi, qui lui préſenta la main d'un air gracieux, le priant de ne pas manquer de ſe trouver deux fois la ſemaine au Conſeil (*e*). Malgré cette apparente révolution, & ce retour extérieur de faveur, il eut dans la ſuite peu d'agrément dans l'exercice de ſes fonctions: ſoit que le douleur de s'être rendu coupable par mégarde d'un meurtre, lui eût tellement accablé l'eſprit, qu'il en fût devenu indolent & peu appliqué: ſoit qu'il ne pénétrât pas la Politique de la Cour, & qu'il crût qu'en levant ſa ſuſpenſion, on avoit moins ou deſſein de lui rendre juſtice, que de plaire à un certain Parti dans la Chambre des Communes; tandis que la principale partie de ſon autorité étoit entre les mains de l'Evêque de Londres (*f*), que l'on vit dans la ſuite ſon ſucceſſeur. Je n'entreprends point de déterminer laquelle de ces cauſes inita ſa fin: ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que l'une ou l'autre y contribua (*g*). Voici le portrait que fait de

(*a*) Baker's *Chron.* p. 460.

(*b*) La Neve *The Lives &c. of all the Protestant Biſhops ſince the Reformation*, Vol. I. Part. I. p. 101. 102.

(*c*) Clarendon, *Hiſt. of the Grand Rebellion*, apud La Neve loc. cit. p. 103. 104.

(*d*) La Neve ibid.

(*e*) Id. ibid.

(*f*) Laud.

(*g*) La Neve *ubi ſupra* p. 110.

[*A*] *La véritable raiſon &c.*] Si nous en croyons Mr. de Rapin, le Roi * & ſes Miniſtres étoient irrités contre l'Archevêque, parce qu'il avoit refuſé de donner ſon Approbation (1) au Sermon du Docteur Sibthorp, dans lequel ce Courtiſan ſoutenoit juſques au plus haut point la doctrine de l'Obéiſſance paſſive & de la Non-réſiſtance; prétendant que le Roi ſeul avoit le pouvoir de faire des loix; & que lorſque les Princes commandent des choſes que les Sujets ne peuvent exécuter, ou parce qu'elles ſont contraires aux Loix de Dieu & à celles de la Nature, ou parce qu'elles ſont impoſſibles, les Sujets ſont pourtant obligés en conſcience de ſubir humblement le châtiment de leur déſobéiſſance, ſans réſiſtance, ſans murmure, & même ſans ſe plaindre ſeulement; que c'eſt ainſi qu'ils doivent rendre l'obéiſſance *paſſive*, quand ils ne peuvent s'acquitter de l'*active*. Sibthorp ajoute, qu'il ne connoît pas d'autres cas que ceux-là, où les Sujets ſoient pas obligés d'obéir à leur Prince (2). C'étoient-là des opinions qu'Abbot ne pouvoit goûter, quelque agréables qu'elles fuſſent au Roi & à ſes Miniſtres. L'Evêque de Londres auroit bien donné l'Approbation néceſſaire pour le Sermon de Sibthorp; mais cela ne répondoit pas aux vues du Miniſtère, qui cherchoit un prétexte pour ſuſpendre Abbot, & qui dans ce deſſein lui fit demander la ſienne, bien ſûr qu'il ne la donneroit pas, & on prit de-là occaſion d'aigrir de plus en plus l'eſprit du Roi contre lui. Ce Prince lui-même envoya deux fois un des Gentilshommes de ſa Chambre, pour tâcher d'ébranler Abbot; mais ce fut inutilement, l'Archevêque demeura inflexible; & c'eſt ce qui lui attira la diſgrace du Roi.

* Charles I.

(1) Voy. La Neve ibid. p. 101.

(2) Rapin *Hiſt. d'Angleterre*. T. VII. p. 134.

[*B*] *Il ignoroit les droits & les interêts du Clergé.*] Il faut avouer qu'Abbot ne travailla point à aggrandir le Clergé, ni à en étendre le pouvoir. Mais on ne peut diſconvenir auſſi, qu'il ne connût aſſez bien la conſtitution de l'Angleterre, & les véritables intérêts de l'Etat. Il étoit fans contredit de l'intérêt de la Grande-Bretagne, de maintenir le Roi Frédéric ſur le Trône de Boheme, pour fortifier le Parti Proteſtant. C'eſt ce qu'Abbot avoit parfaitement bien compris; enforte que lorſqu'on reçut à Londres la nouvelle que les Etats de Boheme avoient offert la Couronne à l'Electeur Palatin, l'Archevêque, qui étoit alors attaqué de la goute, & qui ne pouvoit ſe rendre à la Cour, écrivit à Nawnton Secrétaire d'Etat: „ qu'il croyoit que l'Electeur devoit accepter „ la Couronne, & que l'Angleterre devoit appuyer ſes „ prétentions; & qu'auſſi-tôt que l'on auroit reçu la nou- „ velle de ſon Couronnement, il falloit faire ſonner tou- „ tes les cloches, & allumer par-tout des feux de joie, „ pour faire connoître à toute l'Europe, que le Roi é- „ toit reſolu de maintenir ſon gendre (3)". Le Roi ne voulut pas ſuivre cet avis, parce qu'il étoit fondé ſur des raiſons favorables au Puritaniſme. Frédéric fut abandonné, & tout le monde fait les ſuites de cet abandon. Ce ſeul exemple prouve, qu'Abbot entendoit les intérêts de la Grande-Bretagne. Une autre preuve de ſon intelligence dans les affaires d'Etat, & de ſon zèle pour la Religion Proteſtante, c'eſt la manière vigoureuſe dont il s'oppoſa au projet de mariage entre le Prince de Galles & l'Infante d'Eſpagne, & à la Tolérance univerſelle pour les Papiſtes. On peut voir dans Rapin (4) & dans les Auteurs qu'il cite, la Lettre qu'Abbot écrivit au Roi Jaques I. ſur ces deux affaires. Cette Lettre fait voir, dit cet Hiſtorien, que ce n'eſt pas ſans fondement que l'Archevêque paſſoit pour Puritain, dumoins ſelon les idées de la Cour, qui regardoit comme Puritains tous ceux qui refuſoient d'attribuer au Roi un pouvoir ſans bornes (5).

(3) Rapin ibid. p. 131.

(4) Ibid. p. 221.

(5) Ibid. p. 222.

[*C*] *Au-lieu de faire ſes ſoumiſſions au Roi.*] Quelles ſoumiſſions pouvoit-il faire au Roi, ſi ſa faute ne conſiſtoit qu'en ce qu'il avoit refuſé ſon Approbation à un Sermon qui tendoit à bouleverſer toute la conſtitution de l'Etat, & qu'il n'avoit pas voulu entrer dans les vues du Miniſtère, qui vouloit lever de l'argent ſur le peuple par des voies contraires aux Loix? Voilà quels étoient ſes crimes. Crimes par rapport à un Prince qui tendoit au Deſpotiſme, & par rapport à un Miniſtre ambitieux & corrompu; mais qui doivent le rendre illuſtre aux yeux de tous les bons Patriotes, & cher à toute la Nation, pour la cauſe de laquelle il a ſouffert.

[*D*] *Rentra . . . . en grace auprès du Roi.*] Ni Mr. Wood (6), ni Mr. Bayle, ni Mr. de Rapin, ne parlent de cette circonſtance; ils s'expriment tous d'une manière qui donne à entendre, qu'Abbot ne fut jamais rétabli dans ſes fonctions. Mais Mr. La Neve, comme nous l'avons vu, dit expreſſément, que ſa ſuſpenſion fut levée. Mr. Wood eſt tombé dans une autre erreur. „ Enfin, dit-il, „ Abbot s'étant trouvé coupable d'un meurtre involon- „ taire, ſe retira pour quelque tems à Guildford; & vint „ enſuite à Croydon, où il mourut dans ſon Palais (7)." Il eſt pourtant certain qu'il fut pleinement déchargé, & qu'en conformité, il y eut un Acte exprès de pardon, qui paſſa

(6) *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 505.

(7) Id. ibid.

de l'Archevêque Abbot, le Docteur Welwood dans ses Mémoires. „ C'étoit un homme d'un caractère fort doux & modéré, & qui dans toute sa conduite parut peu disposé à étendre l'Acte d'Uniformité au-delà de ce qui étoit absolument nécessaire pour maintenir la paix de l'Eglise, & les prérogatives de la Couronne. Nullement propre pour la Cour, quoique d'ailleurs trés savant, il étoit ou incapable, ou peu disposé à s'accommoder aux opinions régnantes; & par une roideur hors de saison, il donna plus d'une fois occasion à ses ennemis de le dépeindre comme un homme mal intentionné pour les Prérogatives Royales, ou trop attaché aux intérêts du Peuple, & par conséquent peu propre aux affaires du Gouvernement (*b*)." Abbot parut sur la fin de sa vie être devenu plus févère envers les Non-Conformistes; car un des derniers actes qu'il fit, fut un acte de Discipline pour établir la Conformité, même au-delà des règles prescrites: il ordonna que les Paroissiens de Crayford, dans la Province de Kent, recevroient le Sacrement de la Cène à genoux au bas des degrés par où l'on monte à la Table de la Communion (*i*). Cet Archevêque étoit extrêmement charitable, comme on le voit par l'état que donne de ses aumônes & charités Mr. la Neve (*k*); & l'on dit, que tout l'argent qu'il pouvoit épargner, il l'envoyoit à la Reine de Bohème, pour les intérêts de laquelle il étoit extrêmement zélé, aussi-bien que pour ceux du Palatinat. Outre les Ouvrages mentionnés par Mr. Bayle, Abbot écrivit diverses autres Pièces [*E*].

(*b*) Apud La Neve ibid. p. 111.

(*i*) Id. ibid.

(*k*) Ib d. p. 114. 115.

passa les Sceaux, & qui est daté du 22 Nov. 1621, que l'on peut voir dans la Continuation du Recueil d'Actes de *Rymer* par *Sanderson*, vol. XVII. p. 337-340 (8).

[*E*] *Abbot écrivit diverses autres Pièces.*] Une *Préface* à la tête de *l'Examen* de *George Sprat*. Londres 1608. in-4. Un *Sermon* prêché à Winchester le 26 de Mai 1608, aux Funerailles de Thomas Comte de Dorset, sur Esaïe XL. 6. Londres 1608 in-4. Une *Rélation de sa Disgrace*, en deux Parties, écrite en 1627 (9). Son *Jugement sur l'Agenouillement au nom de Jésus*. Ham. 1632. 8. Une *Lettre à l'Archevêque d'Yorck*, pour l'exhorter à se conformer au desir du Roi *, qui souhaitoit que personne ne prêchât qu'en habit décent, en date du 4 de Septembre 1622, imprimée en 1642. in-4. Une *Lettre au Dr. Williams* Evêque de Lincoln Garde des Sceaux, sur le même sujet, imprimée en 1642. Plusieurs *Discours*, prononcés dans le Parlement, & en d'autres occasions (10).

(8) La Neve *ubi sup.* p. 99.

(9) Rushworth *Coll.* Vol. I. p. 434.

* Jaques I.

(10) Wood *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 555.

☞ ABDALASSIZ, fils de *Muza*, Gouverneur d'Afrique. Le Comte Julien aiant sollicité Muza de se rendre maitre de l'Espagne, il y envoya d'abord Tarif, & ensuite il y passa lui-même, & il poussa vigoureusement les conquêtes que Tarif avoit commencées. Abdalassiz, qui étoit demeuré en Afrique, aiant appris les heureux succès de son pére, se sentit piqué du desir de partager la gloire qu'il acquéroit. Il passa donc en Espagne, & vint trouver Muza à Mérida (*a*), dont il venoit de se rendre maitre par un stratagême assez singulier [*A*]. Le jeune Maure se plaignit à son pére, du peu de part qu'il lui avoit donné jusques-là à la gloire qu'il acquéroit, & qu'il partageoit avec d'autres qui devoient lui être moins chers. Le Général, charmé de ces nobles sentimens, confia à son fils le commandement d'un petit Corps d'Armée nouvellement arrivé d'Afrique (*b*). Abdalassiz marcha vers Valence, qu'il prit, aussi-bien qu'Alicante, & les autres Places de ces quartiers-là, après avoir vaincu en bataille une Armée des Naturels du pays, qui s'étoient opposés à lui (*c*). Il assujettit aussi de nouveau Séville, que les habitans, avec le secours de quelques-uns de leurs voisins, avoient reprise sur les Maures. L'Espagne étant assujettie, le Calife rappella Muza, pour prévenir les suites de la jalousie & de la mesintelligence qu'il y avoit entre Tarif & lui [*B*]. Avant que de quitter l'Espagne, Muza établit son fils à Séville en qualité de Gouverneur-Général de tout le Pays (*d*). Abdalassiz se conduisit avec une prudence, qui fit beaucoup espérer aux Maures, & n'effaroucha point les Chrétiens [*C*]. Il prit même avec ceux-ci une espèce de liaison, en épousant *Egilone* [*D*] veuve du dernier Roi des Goths. Il se démentit pourtant enfin; les délices de l'Espagne l'amollirent [*E*], & l'excès

(*a*) D'Orléans *Révol. d'Espagne*, Tom. I. p. 27.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Id. ibid.

(*d*) Id. p. 29.

[*A*] *Dont il venoit de se rendre maitre par un stratagême assez singulier.*] Mérida étoit une Colonie Romaine, autrefois l'une des plus belles & des plus riches du pays compris sous le nom de *Lusitanie* (1). Elle conservoit encore des restes de son ancienne grandeur au tems de la Conquête de l'Espagne par les Maures, & Muza souhaita fortement de s'en rendre maitre. Il eut le bonheur de défaire en deux occasions les courageux habitans de cette Ville, qui étoient sortis de leurs murailles pour le combattre (2); & il mit ensuite le siège devant la Ville. Les habitans résistérent, tant qu'ils eurent des vivres; mais enfin la faim les obligea de penser à se rendre. Ils demandérent malgré cela des conditions si avantageuses, que Muza ne put se résoudre à les leur accorder. Ils reprirent donc courage, à quoi ne contribua pas peu le rapport de leurs Envoyés, qui dirent que le Général Maure étoit si cassé, qu'il mourroit de défaillance avant qu'ils mourussent de faim (3). Muza, informé de la cause de leur résistance, se servit du stratagême suivant. Il se fit peindre les cheveux, & se donnant pour tromper les autres, ce faux air de jeunesse par lequel les vieillards s'en imposent souvent à eux-mêmes, il rappella les Députés, sous prétexte que leur valeur l'engageoit à les contenter. Ce spectacle les surprit en effet: un Historien célèbre (4) dit qu'ils crurent Muza véritablement rajeuni, & qu'ils se soumirent sans honte aux loix d'un homme, en faveur duquel la Nature sembloit avoir changé les siennes. Mais tout cela a l'air bien romanesque.

[*B*] *La jalousie & la mesintelligence qu'il y avoit entre Tarif & lui.*] Ces deux Généraux n'étoient d'accord que par politique. Muza avoit déja fait paroitre sa jalousie contre Tarif, qui avoit dissimulé: mais deux hommes de ce caractère, & qui regardoient la gloire l'un de l'autre d'un œil d'envie, ne pouvoient manquer de faire éclater tôt ou tard leur ressentiment; ce qui auroit fourni aux Chrétiens une occasion favorable de profiter de la division des Maures. Le Calife craignant cela, rappella Muza, qui fut enfin la victime de cette jalousie. Tarif envoya sous-main des informations à Damas, qui firent condamner son Concurrent à avoir la tête tranchée. Ses amis obtinrent, à la vérité, qu'il en seroit quitte pour une amende pécuniaire; mais ce vieux Général mourut de chagrin (5).

[*C*] *N'effaroucha point les Chrétiens.*] Abdalassiz s'y prit avec toute la sagesse d'un homme consommé dans le Gouvernement. Il n'ôta point aux habitans du pays leurs anciennes possessions; & par-là il se concilia leur bienveillance, & les empêcha de penser si fort à de nouvelles révolutions. D'un autre côté, pour se fortifier par le secours des Africains qui passoient en foule en Espagne, Abdalassiz leur donna les terres incultes, & abandonnées par les Goths que la guerre avoit fait périr ou contraint de déserter (6).

[*D*] *Il prit avec ceux-ci une espèce de liaison en épousant Egilone.*] Tous les Historiens ne conviennent pas de la vérité de ce fait, & je ne sai s'il est fort aisé de décider la question. Quoi qu'il en soit, l'Auteur des *Révolutions d'Espagne* narre cette histoire avec beaucoup d'agrément, mais d'une manière qui sent fort le Roman (7): le Lecteur en jugera. Le Prince Maure (Abdalassiz) voulut voir la Reine Egilone, femme du dernier Roi des Goths, qu'on avoit retenue captive à Tolède depuis la mort de son mari. Il lui trouva encore assez de beauté pour *l'aimer aussi-tôt qu'il la vit*. L'humanité & la politesse avec laquelle il la reçut, fit soupçonner à la Princesse l'impression qu'elle faisoit sur lui. Elle en fut troublée, & parut en craindre des suites funestes à son honneur. Abdalassiz la prévint avec une civilité, qu'elle n'attendoit pas d'un Sarazin, & qui augmenta l'agitation de cette Reine. *Pourquoi me demandez-vous, lui répondit-elle, ce que mes malheurs trop connus ne vous laissent pas ignorer? J'ai été Reine, je suis Captive; est-il un plus triste état? Votre générosité seule peut en adoucir la rigueur. Respectez le sang des Rois. Accordez à mes larmes, ce qu'un aussi grand Capitaine que vous ne peut me refuser sans flétrir sa gloire. Conservez-moi ce qui me reste de la mienne, c'est tout ce que je desire de vous. A cela près, tout m'est bon; & quoique vous puissiez ajouter de mauvais traitemens à mes chaines, je vous regarderai toujours comme mon Bienfaiteur.* La vertu d'Egilone toucha encore plus Abdalassiz, que sa beauté. Il l'estima autant qu'il l'aimoit, & sa passion devenant *respectueuse*, lui fit chercher tous les moyens de la faire consentir à l'épouser. Il y réussit enfin. Que ne peut point, dit l'Historien, sur le sexe foible, l'assiduité & la flatterie! Peut-être la Captivité & la crainte entrérent-elles dans les motifs, qui aidérent à persuader cette Princesse.

[*E*] *Les délices de l'Espagne l'amollirent.*] L'abondance & les délices sont ordinairement un écueil dangereux pour des Guerriers, qui ont essuyé de grands travaux. C'est à cette cause que Tite-Live (8), attribue le dépérissement des affaires des Carthaginois en Italie, lorsque la bataille de

(1) Pompon. Mela *de Situ Orbis* L. II. c. 6.

(2) D'Orléans *Révol. d'Espagne*, Tom. I. p. 24. & 25.

(3) Id. p. 26.

(4) Mariana *Hist. d'Espagne* L. VI.

(5) D'Orléans *Révol. d'Espagne*, Tom. I. p. 39.

(6) Id. p. 34.

(7) Id. p. 34-36.

(8) Tit. Liv. L. XXIII. n. 18.

(e) Id. p. 40. (f) Id. ibid. (g) Id. p. 49.

cès de ſon faſte le rendit odieux aux principaux de ſa Nation (e). Il ſe forma des factions contre lui, & l'on prétend qu'Egilone même y entra, parce qu'elle étoit jalouſe de ſes Maitreſſes (f). Quoi qu'il en ſoit, il fut aſſaſſiné dans une Moſquée (g).

dè Cannes ſemblôit les avoir mis en état de faire périr Rome. Les délices de Capoue amollirent tellement leur courage, que s'ils ſe ſoutinrent encore quelque tems, ce fut plutôt par l'éclat de leurs victoires paſſées, que par leurs forces preſentes. Un célèbre Hiſtorien moderne (9) doute cependant, que tout ce que Tite-Live dit là-deſſus ſoit bien juſte & bien fondé. „ Quand on examine, dit-il, avec ſoin toutes les circonſtances de cette Hiſtoire, on a de la peine à ſe perſuader qu'il fallût arrêter le peu de progrès qu'eurent les armes d'Annibal, dans la fuite, au ſéjour de Capoue. C'en eſt bien une cauſe, mais la moins conſidérable : & la bravoure avec laquelle les Troupes battirent depuis ce tems-là des Conſuls & des Préteurs, prirent des Villes à la vue des Romains, maintinrent leurs conquêtes, & reſtèrent encore quatorze ans en Italie ſans en pouvoir être chaſſés ; tout cela porte aſſez à croire que Tite-Live exagère les pernicieux effets des délices de Capoue". On ne peut guères diſconvenir, qu'il n'y ait bien du vrai dans ces réflexions du judicieux Mr. Rollin. Et peut-être que ſi l'on ſavoit exactement toutes les circonſtances de l'hiſtoire d'Abdalaſſis, il ſe trouveroit moins coupable auſſi. N'y a-t-il pas beaucoup d'apparence que Tarif, qui hériſſoit le père, & qui ne négligea rien pour le perdre, n'aura pas eu plus de bonne volonté pour le fils, & aura profité des plus petites circonſtances pour le rendre odieux ?

(9) Rollin Hiſt. Ancienne Tom. I. p. 362. Edit. de Hollande.

ABDALCADER, ſurnommé *Ghili* & *Ghilani*, parce qu'il étoit de la Province de Ghilan [*A*] en Perſe, étoit Scheikh ou Docteur d'une très grande réputation parmi les Muſulmans, pour la ſainteté de ſa vie. Jafei (*a*) a écrit ſon Hiſtoire dans un Ouvrage particulier, & différent de celui où il a raſſemblé les Vies des Hommes illuſtres par leur piété; & il lui a donné pour titre, *Aſina al Mecaſſed*, c'eſt-à-dire, l'*Hiſtoire excellente*. Noureddin-al-Kahani lui a donné auſſi de grands éloges dans ſon Livre intitulé, *Les Secrets de Bahagiat-al-Aſſrar*, c'eſt-à-dire, *de la Vie ſpirituelle*. Sa Vie a été auſſi écrite en Turc par Mahammed-Ben-Hadſin-Gian, & par Ebn-Hagi-Hadſan, natif d'Anatinople; & Muſtadin Sadi, dans le ch. 2. de ſon Guliſtan ou *Roſarium*, nous a donné la Prière [*B*] qu'il faiſoit étant à la Mecque. Voyez *Herbelot*, p. 5.

(a) Voyez ſon Article ci-deſſous.

[*A*] *La Province de Ghilan.*] On donne communément le nom de *Ghilan* à quatre différentes Provinces en Perſe, en les diſtinguant par quelque épithète. Les plus connues ſont *Ghilan Reſchat*, & *Ghilan Lach Schan* (1). Les habitans de cette Province ſe nourriſſent généralement de pain fait de riz, qui y croît en abondance. Cette Province abonde auſſi en poiſſon, en volaille &c.

(1) Voy. les Remarques ſur le *Reſolution Polit.* p. 161.

[*B*] *Nous a donné la Prière &c.*] La Prière dont il s'agit ici, eſt rapportée par Muſtadin Sadi en ces termes (2): „ Dieu tout-puiſſant ! pardonne-moi mes péchés; mais ſi tu me trouves digne de châtiment, fai que je me relève „ aveugle au jour de la Réſurrection, de peur que je ne „ rougiſſe de paroître dans l'Aſſemblée des Saints". L'Auteur ajoute la Prière qu'il fit lui-même, dans le même tems & dans le même lieu : „ O Dieu tout-puiſſant ! comme „ moi ton Serviteur je ne t'oublie jamais, veuille auſſi te „ ſouvenir quelquefois de moi". Cette dernière reſſemble aſſez à celle qu'on trouve ſur le Tombeau de Martin Eltingbrod.

(2) Voy. *Roſar. Politic.* p. 149.

Here lyeg I Martin Eltingbrod;
Have mercy on my ſoul, Lord God!
As I would do, if I were God,
And thou wer't Martin Eltingbrod.

C'eſt-à-dire, „ Ci gît Martin Eltingbrod. Seigneur Dieu, „ aye pitié de mon ame, comme je ſerois ſi j'étois Dieu, „ & que tu fuſſes Martin Eltingbrod ". Et dans le ſond, ſi l'on examine murement la choſe, on trouvera que c'eſt une Prière juſte & religieuſe, qu'un homme de bien peut faire à un Dieu juſte ; & qui a quelque rapport avec cette apoſtrophe d'Abraham à Dieu, Gen. XVIII. 25. *Le Juge de toute la Terre ne fera-t-il pas juſtice ?* ou avec le langage de Job, Ch. XXIII. où il demande de plaider avec Dieu ſur la cauſe de ſes afflictions. Je ne trouve pourtant pas que tous les Muſulmans ſe préſentent avec tant de hardieſſe devant le Trône de grace. Le même Auteur, parmi pluſieurs autres Prières, rapporte la ſuivante, faite à la Mecque par un autre *. „ O Dieu miſéricordieux ! qui „ as ſeul l'autorité de pardonner, tu fais mieux que moi „ ce qui peut être utile à un homme ignorant & pécheur. „ Je viens te demander le pardon des défauts que j'apperçois dans mes actes de dévotion. Les Méchans, qui „ ſe repentent, prient pour obtenir la rémiſſion de leurs „ péchés; & les gens de bien te ſuppliient d'agréer leur „ culte Impartfait. Les Serviteurs demandent la récompenſe de leurs ſervices, & les Marchands le prix de „ leurs marchandiſes. Mais moi, je ne me préſente devant toi qu'avec l'eſpoir d'un Eſclave, & non avec la „ confiance d'un Serviteur. Je t'adreſſe mes prières, comme un Pauvre, & non comme un Marchand. Fai donc „ de moi ce que tu trouveras à propos ; car ſoit que tu „ veuilles me faire périr, ſoit que tu daignes me recevoir „ en grace, je me remets entièrement entre tes mains, & mets „ ma tête à tes pieds: car étant ton Eſclave, je ne veux „ te rien demander, mais je ſoumets avec plaiſir ma volonté à la tienne ". J'avoue, qu'il y a dans cette Oraiſon, les ſentimens de la plus profonde ſoumiſſion à la volonté de Dieu, & à cet égard on peut l'appeller une éjaculation pieuſe ; mais comme il n'y a aucune demande, on ne peut la regarder comme une Prière. Voyez Selden, *Comment. ſur l'Origine de l'Egliſe d'Alexandrie*, p. 57. 58. ſur la Liturgie Muſulmane, dans lequel on a inſéré une Prière dont on prétend que ſe ſervoit Jéſus-Chriſt, fort différente de celle que nous appellons l'Oraiſon Dominicale. La voici :

* Voyez ci-deſſous dans l'Article 18 A, une Priere bien plus ſolennelle, adreſſée par un Mahometan à Jéſus-Chriſt.

* *Prière de Jéſus fils de Marie, auquel ſoit Paix (c'eſt-à-dire Salut.)*

„ O Dieu ! je ne puis écarter le mal que je hais, ni „ acquérir le bien que je ſouhaite. D'autres puiſſent-ils „ la récompenſe que j'ai méritée, ou attendue. Il y a „ pourtant dans le Ciel une récompenſe réſervée à mes „ travaux : mais pour le préſent, il n'y a pas d'homme „ plus miſérable que moi. O Dieu ſouverainement adorable ! accorde-moi cette faveur, que je ne ſois ni l'objet des railleries de mes ennemis, ni celui du mépris „ de mes amis, & ne permets pas qu'ils m'attaquent par „ rapport à ma Religion. Accorde-moi de ne faire du „ Monde, ni l'objet de mes méditations, ni celui de mon „ attachement ; & ne donne aucune puiſſance ſur moi à „ ceux qui n'auroient aucune pitié de moi. C'eſt ce que „ je te demande pour l'amour de tes miſéricordes, ô le „ plus miſéricordieux des Etres miſéricordeux!

Ils diſent que c'eſt la Prière qu'il fit dans le Jardin, la nuit qu'il fut livré. Mais elle a une grande conformité avec la Prière ordinaire, dont les Mahométans ſe ſervent encore aujourd'hui dans leur particulier, & que voici en Arabe (3):

(3) Voy. *Mahometiſm Explain'd*, Vol. II. p. 104.

Ta Allamdu Lillahi et Aslammin ! et Rahamlu et Rahamu ! Maliki youm Diu; Wiakan nabodom : Waiakana Jharin; Hedina ſirat el Muſtakima ſirat el adina : Anaimta alihim Mugudrabi, alihim Woladalin. Amin. „ O Dieu qui vis „ éternellement ! le Tout-puiſſant Seigneur de toutes choſes ! Tout-bon ! Tout-miſéricordieux ! Roi & Juge du „ Jour du Jugement ! que j'adore ſeulement, & duquel ſeul j'attends le pardon de mes péchés; conduis-moi dans la voie de ceux que tu as inſtruits par ta grace ; mais préſerve-moi de la route dans laquelle marchent le Juif „ pervers, & le Chrétien aveugle. Amen ". Voyez fur leurs Prières & ſur leur Culte, *Reland*, *de la Religion Mahométane*.

* Dans l'Original cette Priere eſt en vers Perſans, & il y en a pluſieurs de ſemblables.

Ajoutons à ces Prières, celle qu'on dit que Mahomet fit, lorſqu'il fayoit de la Mecque, & qui ſe trouve dans les Notes ſur le Guliſtan, p. 617. *O Dieu ! qui vois que je ſuis forcé de quitter la Ville qui m'eſt la plus chère, conduis-moi dans celle que tu chériſ le plus.* Et ils diſent que Dieu l'aiant conduit à Médine, a déclaré par-là que cette Ville eſt plus ſainte que la Mecque.

ABDALCAHER, Grammairien célèbre, Auteur des *Aouamel*. Ce Livre a été commenté par Ebn Hefcham; il ſe trouve manuſcrit dans la Bibliothèque du Roi de France, n°. 1086, & a été imprimé à Rome avec une Traduction Latine ſous le titre de *Centum Regentes*, c'eſt-à-dire, *les cent Particules Arabiques, qui régiſſent après elles des noms de différens cas dans la Conſtruction de cette Langue.* Ce même Auteur a auſſi compoſé un Abrégé du Dictionaire Arabe de Giauhari, & l'a intitulé *Mohktar al Schab* : il ſe trouve auſſi dans la même Bibliothèque, n°. 1088. Le nom entier de cet Auteur eſt *Mohammed Ben Aboubecr Ben Abdalcaher al Razi ou Raji.* Il étoit natif de la Ville de Rai [*A*].

[*A*] *Rai.*] Ce nom s'écrit différemment par les Auteurs, *Rei*, *Ruy*, *Ray*, *Raja*, *Rea* &c. Il y avoit deux Villes de ce nom (1), l'une en Egypte, & l'autre dans le Pays des Golius *Not. ſur Alfergenus* p. 210. 211. où il dit que *Rai* en Egypte n'eſt qu'à un (1) Voy. Luxembourg du Grand-Caire.

Par-

Parthes. Il s'agit ici de cette dernière, qui selon les uns appartenoit à la Province de Delle, & selon d'autres à celle de Khorasan. C'étoit autrefois une Ville fameuse & fort peuplée, située dans une plaine ouverte ; elle étoit couverte du côté du Nord par une montagne escarpée, qui paroissoit suspendue au-dessus de la Ville, & elle étoit du côté du Nord-Ouest à une journée de Com ou Kom, Ville de l'Iraque Persienne. Ces deux Villes, selon Abulféda, bornent le Desert de Khorasan du côté de l'Ouest. Quelques Astronomes mettent Rai à un degré & demi plus à l'Orient, & à un degré plus au Sud, que Chazbin, dont Abulféda dit qu'elle est éloignée de trente Parasanges (2). quoique Hamdalla ne fasse cette distance que de vingt-sept Parasanges. On prétend que c'est la plus ancienne Ville de la Parthie, parce qu'il paroissoit par les Mémoires des Mages, que Huxenk, premier Législateur des Persans, l'avoit réparée, & qu'elle avoit été ensuite rebâtie par Menughir fils de Féridun, le sixième Roi de Perse de la Famille des Pischdadiens.

(2) Voy. la Parasange est à peu près 4 milles d'Angleterre.

On dit que ces *Pischdadiens* (3) ont été la première Famille des Rois de Perse, ainsi nommée de *Pisch*, qui en Persan signifie premier, & de *Dad*, qui signifie Justice; comme s'ils avoient été nommés ainsi, parce qu'ils avoient été les premiers Administrateurs de la Justice. Le premier Roi de cette Race, Caïoumarrath, civilisa les peuples, & leur fit quitter une vie sauvage & errante, pour bâtir des maisons & des Villes, & pour cultiver la terre. On prétend que la première Ville qu'il fonda fut Jetchar (qui est peut-être Schiraz) qu'il bâtit avec autant de soin, de travail & de dépense, que s'il avoit eu dessein de laisser à la postérité un monument éternel de sa puissance & de ses richesses ; & c'est aussi dans cette Ville que lui & ses successeurs pendant longtems ont fait leur résidence, & tenu leur Cour. Elle a été aggrandie par divers Rois, & particulièrement par Hafchenkch ou Huxenk dont j'ai parlé, & par Schimschid. On compte Féridun pour le cinquième Roi de cette Dynastie, & Gerschu ou Jerschasufus (qui est peut-être Darius Hystaspe) pour le dernier. A cette Famille succéda celle des *Kianans*, qui donna neuf Rois, dont le premier fut Keicabadas; & on nomme le dernier Aiskander Darabi (c'est-à-dire Alexandre fils de Darius *, qu'ils appellent ainsi parce qu'ils prétendent qu'il étoit né du dernier Darius Roi de Perse, d'une fille de Philippe de Macedoine.) Ils disent aussi que Cyrus, qui rétablit les Juifs dans la Palestine, étoit fils de Bahman, le fils d'Esfendiar sixième Roi de cette Famille, qui l'avoit eu d'une femme Juive, & que son père le fit Gouverneur de Babylone. Ils ajoutent que la mère, aussi-bien que la femme du Roi Bahman, étoit Juive, & qu'elle descendoit du Roi David. De-là vient que l'on trouve souvent dans les Auteurs Persans, leurs Rois nommés la *Postérité de David*, les *Successeurs & les Héritiers de Salomon* &c. Et ils assurent que Salomon tenoit aussi sa Cour & avoit son Palais à Schiraz ou Cyropolis en Perse. La troisième Race des Rois de Perse est celle des *Ischganiens*, dont on en compte vingt-cinq. Ils nomment le premier Schahar, qui est le Sapor des Romains (4), & le dernier Bihram. Ils appellent la quatrième Race celle des *Sofans*. C'est ainsi qu'écrit mon Auteur ; mais je croirois que ce doit être *Schafchans* ou *Schekkans*. Ils comptent trente & un Rois de cette Dynastie, dont ils appellent le premier Ardeschir Babégan fils de Schafchan, & le dernier Isdeschird ou Isdégerde fils de Schéoriari, qui s'étant fait haïr de ses Sujets par son gouvernement injuste & tyrannique, fournit aux Arabes & aux Mahométans l'occasion (5) de foumettre la Perse à leur domination.

* Alexandre le Grand.

(3) Voy. les Notes sur le *Rekarium Politicum* p. 389. 600.

(4) Voy. *Rekarium Polit.* p. 112. & 339.

(5) Il semble que les Persans se soient pour la plupart de pareil soumis volontairement aux Arabes, comme à leurs Libérateurs.

ABDALLA, fils d'Abdalmothleb, & père du faux Prophète Mahomet. Mircond rapporte dans la Vie de Mahomet, p. 3. plusieurs prédictions qui se trouvoient de fon tems dans les Livres des Juifs & des Arabes, touchant fa perfonne ; mais il y a grande apparence que toutes ces Prophéties ont été forgées, pour flatter Mahomet. Mircond écrit auſſi dans le même Ouvrage, p. 4. qu'Abdalla avoit été recherché pour épouſe par une puiſſante Reine de Syrie ; laquelle avoit appris de ſes Docteurs, qu'il devoit naître de lui un fils, qui ſeroit un des plus grands Conquérans, & qui ſe rendroit maître, ou par lui-même, ou par les ſiens, d'une grande partie du Monde.

ABDALLA, fils d'Ali, qui avoit épouſé Fatime fille de Mahomet.[1] Il étoit oncle des deux premiers Califes de la Race des Abbaſſides, Saffah & Almanſor. Ce fut lui qui travailla le plus à établir ſa Maiſon ſur les ruïnes de celle des Ommiades (*a*), & qui aſſura l'Empire à Saffah ſon neveu. Mais ne pouvant ſouffrir qu'après la mort de Saffah, Almanſor ſon neveu lui ſuccédât à ſon préjudice, il prit les armes & ſe fit proclamer Calife. Il ne jouït pas longtems de cette Dignité ; car aiant été défait par Abou-Moſlem Général de l'Armée d'Almanſor, il prit la fuite & ſe retira à Baſſora, où ſon frère Soliman, qui y commandoit pour Almanſor, le tint caché pendant quelque tems : mais enfin aiant été découvert, on l'enferma dans une maiſon dont les fondemens étoient faits en partie de pierres de ſel, & le Calife ſon neveu aiant fait couler de l'eau au pied de ce bâtiment qui ne demeura pas longtems ſans tomber, il fut accablé & enſeveli ſous ſes ruïnes. *Herbelot*, p. 6.

(*a*) Voyez l'Article des OMMIADES, une excuſe ſion baſsante que cet Abdalla fit faire de 12 des principaux de cette Famille.

ABDALLA, fils d'Iaſſin, prémier Docteur des Almoravides, ou Marabouths d'Afrique [*A*], étoit natif de Cairoan en Afrique. Ce fut lui qui condamna à la mort Giauhar-Gédali, prémier Chef & Prince des Marabouths, pour avoir contrevenu à la Loi, qu'il s'étoit impoſée lui-même.

[*A*] *Marabouths d'Afrique.*] Ces Marabouths étoient originairement une eſpéce de Religieux parmi les Muſulmans d'Afrique. On les nommoit auſſi *Molathémiah* & *Molathémoun*, parce qu'ils ſe couvroient tout le viſage d'un voile, qui s'appelle en Arabe *Letham*. Ils ſont auſſi nommés *Morabetha* & *Morabithus* ; & par les Auteurs Eſpagnols, *Almoravides*. Ce furent ceux de cette Secte, qui firent de ſi vaſtes conquêtes en Eſpagne, & qui foumirent à leur domination en huit mois de tems, ce que les Eſpagnols n'ont que difficilement reconquis dans l'eſpace de huit-cens ans.

Antoine Guévara Evêque Eſpagnol parle de cette Conquête des Maures dans ſes *Lettres familiéres* p. 227 en ces termes : „ Ce fut l'an de J. C. 752, le cinquiéme du mois „ de Juillet, qui étoit un Dimanche, que ſe donna cette „ malheureuſe bataille entre les Goths (qui étoient alors „ maîtres de l'Eſpagne) & les Alarnes, c'eſt-à-dire les „ Almoravides, ſur les bords de la riviére de Guadalce„ té près de Xérés de la Frontéra, dans laquelle le Roi „ Rodrigue fut batu, & le Royaume d'Eſpagne perdu. „ Le Général des Maures s'appelloit Muza. Il profita de „ ſa victoire avec tant d'activité, que dans l'eſpace de „ huit mois, il ſe rendit maître de tout le Pays, depuis „ Xérés de la Frontéra juſques aux montagnes de Horn„ dada, proche de la Ville d'Onnia ; & ce que l'on peut „ regarder comme le plus grand malheur, c'eſt que les „ Maures foumirent en huit mois de tems, ce qu'on a é„ té près de huit-cens ans à reconquérir : car c'eſt-là l'in„ tervalle qui s'eſt écoulé entre la ruïne de l'Empire des „ Goths, & la priſe de Grenade ". Voyez auſſi la Rélation qu'a donnée de cette bataille Alphonſe Evêque de Carthagéne en Eſpagne, (qui dit qu'elle dura huit jours entiers ſans interruption) dans ſon Livre intitulé *Anacephaleoſis*, Cap. 44.

[☞ Le Père d'Orléans dit que les plus célébres Ecrivains, après bien des recherches, n'ont pu convenir de l'année que ſe donna cette bataille. Les uns, dit-il, la marquent en 712, les autres en 713, & pluſieurs en 714 : ce qui eſt bien des années avant l'Epoque marquée par Antoine Guévara. *D'Orléans, Revol. d'Eſpagne* T. I. p. 16. ADD. DU TRAD].

ABDALLA, fils d'Ibrahim, fils de Scharokh, fils de Tamerlan, eſt ordinairement qualifié du titre de *Mirza*, c'eſt-à-dire Fils de Prince, comme tous les autres deſcendans de la Famille de ce Conquérant. Ibrahim ſon père étant mort, il poſſéda en Souveraineté la Province de Fars, ou Perſe proprement dite, dont Schiraz eſt la Capitale, du conſentement de ſon aieul Scharokh, qui vivoit encore l'an 850 de l'Hégire, qui eſt l'an 1445 de Jéſus-Chriſt : mais il en fut dépouillé par Mohammed Mirza fils de Baiſangor, un autre fils de Scharokh, & qui étoit ſon couſin-germain, l'an 854. Cet accident l'obligea de ſe réfugier auprès d'Ulug-Beg ſon oncle, qui étoit l'aîné de tous les enfans de Scharokh, & qui régnoit dans la Tranſoxane. Ulug-Beg le reçut très bien, & lui donna ſa fille en mariage. Enfin Ulug-Beg aiant été tué dans la bataille qu'il donna contre Abdallathif ſon fils, avec un autre de ſes enfans, & Abdallathif n'aiant joui que ſix mois du fruit de ſon parricide, Abdalla, en qualité de gendre d'Ulug-Beg, prit poſſeſſion de ſes Etats. Il n'en jouït qu'une ſeule année:

car Abufaid fils de Mohammed, fils de Miranſchah, fils de Tamerlan, qui étoit par conſéquent ſon couſin-germain, & qui régnoit dans le Khoraſan, lui déclara la guerre, & le défit en bataille rangée, où il périt l'an 855 de l'Hégire. Voyez les Articles ABDALLATHIF & ULUG-BEG. On dit qu'Abdallathif fut tué à coups de flèche par ſes propres Soldats, ſoit par hazard, ſoit à deſſein; ce qui fut regardé comme une punition divine de ſon parricide. Ceci arriva l'an 854 de l'Hégire. *Khondemir.*

ABDALLA, fils de Jézid ou Yézid, Juriſconſulte célèbre parmi les Muſulmans. Il fut Diſciple des Docteurs Abu-Horeira, & Ebn-Abbas, tous deux compagnons de Mahomet, & vécut juſques à l'an 100 de l'Hégire. Il diſoit qu'un Docteur ſage & habile devoit laiſſer pour héritage à ſes Succeſſeurs & à ſes Diſciples, l'aveu de ſa propre ignorance ſur pluſieurs points de Droit; & qu'il ne devoit point rougir de dire ſouvent, *La-Adri*, c'eſt-à-dire, *Ceci me paſſe*, *Je ne le ſai pas* [*A*]. Voyez GEHEL.

[*A*] *Je ne le ſai pas.*] Cet aveu paroit être imité de Pythagore & d'autres Philoſophes, qui apprenoient à leurs Elèves à avouer leur ignorance, pour les former à la modeſtie, & aux autres vertus ſolides, ſans leſquelles toutes les connoiſſances & toute la Science ne ſont que les ſources de l'orgueil, de la préſomption, de l'amour-propre, d'un mauvais caractère, & de toutes ſortes de diſpoſitions vicieuſes & d'actions mauvaiſes.

ABDALLA, fils de Mahomet, & frère de Mondir ou Almondir [*A*], étoit le ſeptième Caliſe de la Race des Ommiades en Eſpagne. Il fut proclamé dans Cordoue l'an 275 de l'Hégire, de J. C. 889: il y régna 25 ans, & en vécut 73. Omar, Prince de ſa Cour, ſe révolta deux fois contre lui: il lui pardonna la première; mais à la ſeconde, il le preſſa ſi fort, qu'il fut obligé de ſe jetter parmi les Chrétiens, où il ſe fit baptiſer, feignant d'être Chrétien. Abdalla réduiſit à ſon obéiſſance la Ville de Séville, qui s'en étoit ſouſtraite pendant les troubles de la Guerre Civile. *Tharikh-Magrebi.*

[*A*] *Almondir.*] Alphonſe Evêque de Carthagène, dans ſon *Anacephaleoſis* cap. 66. & Roderic Archevêque de Tolède, dans ſa *Chronique*, le nomment *Almanſor* ou *Almanzor*. Il fit de grandes conquêtes en Caſtille, Léon, dans les Aſturies, dans le Royaume de Valence &c.

ABDALLA BEN MASSUD. Voyez MASSUD.

ABDALLA, fils de Moavie, & petit-fils de Giafar frère d'Ali. Pluſieurs prétendoient qu'il avoit droit au Califat, à cauſe de la proximité de ſon ſang avec la famille d'Ali; enfin que dans le tems que les peuples commencérent à ſe dégoûter du gouvernement des Ommiades, & à jetter les yeux ſur les Abbaſſides pour les élever à la Souveraine Puiſſance, fortifié d'un gros Parti qui s'étoit formé dans la Ville de Couſa, où la mémoire d'Ali étoit en grande vénération, il y fut proclamé Caliſe. Mais les Capitaines qui commandoient dans ces quartiers-là au nom de Mervan II. l'en chaſſérent bientôt, & l'obligérent de s'enfuir dans la Province de Khoraſan, où Abou-Moſlem, qui fomentoit le parti des Abbaſſides, le fit aſſaſſiner peu après. Pendant ſon ſéjour en Khoraſan, on lui demanda comment il avoit joint en ſa perſonne, les noms d'Abdalla & de Giafar, qui étoient héréditaires dans la famille d'Ali, avec celui de Moavie leur ennemi juré? Il répondit, que ſon grand-père étant en compagnie de Moavie, prémier Caliſe de la Race des Ommiades, reçut nouvelle de la naiſſance d'un fils, & que Moavie lui dit alors: *Je te ferai préſent de mille pièces d'or, ſi tu lui veux donner mon nom.* Mon aïeul, ajouta-t-il, conſentit à ce marché, & je fuis devenu ainſi le fils de Moavie. On lui dit alors, ce qui a paſſé depuis en proverbe: *Vous vous êtes chargé d'un vilain nom* [*A*] *pour fort peu d'argent*; & l'événement fit voir que le nom de Moavie qu'il portoit, & qui étoit odieux à toute la famille & parenté d'Ali, fut la principale cauſe des malheurs & de la mort d'Abdalla.

[*A*] *Un vilain nom.*] C'eſt un Proverbe parmi les Arabes, *qu'un mauvais nom eſt de mêchant augure, & que celui qui le porte périt tôt ou tard.*

* Herbelot p. 7.

ABDALLA, fils de Mondir ou d'Almondir [*A*], huitième [*B*] Caliſe d'Eſpagne, commença ſon règne l'an 295 de l'Hégire [*C*], qui répond à l'an 907 ou 908 de J. C. & mourut l'an 300. Son frère, nommé Abdalrahman, troiſième du nom, lui ſuccéda. Voyez ABDALRAHMAN.

[*A*] *Fils de Mondir ou Almondir.*] Il paroît par l'Article d'Abdalla Fils de Mahomet ci-deſſus, que cet Abdalla étoit neveu du prémier. Les Auteurs Eſpagnols parlent beaucoup des actions de cet Almondir pére de notre Abdalla, & ils le nomment généralement Almanſor.

[*B*] ☞ Les Auteurs Anglois diſent le dix-huitième, comme ils mettent auſſi Abdalla fils de Mahomet pour le dix-ſeptième: mais j'ai ſuivi ici d'Herbelot, qui les compte pour les ſeptième & huitième. REM. DU TRADUCT.

[*C*] ☞ *L'an 295 de l'Hégire.*] Il y a ici, auſſi-bien que dans un grand nombre d'autres Articles, évidemment cr-reur, pour les années de J. C. que l'on fait répondre à celles de l'Hégire. L'Anglois porte l'an 893 de J. C; mais ſelon le calcul de l'Article Abdalla fils de Mahomet, l'an 295 de l'Hégire répond à l'an 907 ou 908 de notre Seigneur: & ſi l'on place, comme quelques-uns, l'Hégire plus tard encore, l'année de J. C. devra être retardée à proportion, bien loin de l'avancer. Il paroît auſſi par cet Article, qu'Abdalla fils de Mahomet n'a régné que 20 ans, au-lieu de 25 qu'on lui donne. Il y a ici de la confuſion, auſſi-bien que dans Herbelot. REM. DU TRAD.

* Ebn-Barrick Vol. II.

ABDALLA * dit *Mohtaſeb Billah*, chaſſa d'Afrique les Aglabites, & mit ſur le Trône un de la famille d'Ali, nommé Obeidallah, lequel étant bien établi, fit mourir cet Abdalla [*A*], auquel il devoit ſon élévation. Voyez OBEIDALLA.

[*A*] *Fit mourir cet Abdalla.*] On a vu les Princes récompenſer de cette manière les ſervices qu'on leur avoit rendus, dans des Pays bien plus civiliſés que l'Afrique. Ce fut ainſi que Henri VII récompenſa le Lord Stanley; Richard III, le Duc de Buckingham; Edouard IV, le Comte de Warwick; & Henri IV, les trois Percys. La cauſe de l'ingratitude des Princes, dit Machiavel (1), c'eſt qu'il eſt plus aiſé de venger une injure, que de reconnoître un bienfait; le dernier eſt onéreux, au-lieu que le prémier eſt doux. Et il remarque dans ſon *Prince* (2), que ce qui rend ſuſpects ceux qui ont contribué à l'élévation des Princes, c'eſt que ce ſuccès eſt dû ou à leur prudence, ou à leur crédit; deux choſes qui donnent de l'ombrage.

(1) Machiavel *Diſc.* L. 1. c. 29.

(2) Ch. 8.

ABDALLA, fils d'Omar, étoit un des plus ſavans Arabes entre les contemporains ou compagnons de Mahomet; de-là vient qu'il eſt honoré du titre de *Sahaba*, c'eſt-à-dire Compagnon. Il s'eſt rendu auſſi très célèbre pour ſa libéralité [*A*]; car il donnoit juſqu'à 30 mille Dragmes (environ cinq cens

[*A*] *Célèbre pour ſa libéralité.*] C'eſt une choſe admirable, que de voir juſques à quel point les Peuples Orientaux,

cens Livres ſterling) en une ſeule fois ; & il mit généreuſement en liberté plus de mille de ſes Eſclaves. Il mourut l'an 73 de l'Hégire.

ABDALLA, fils de Saba, porta la vénération qu'il avoit pour Ali, juſqu'à l'adoration. Il fut néanmoins ſuſpect de Judaïſme, enſorte qu'il eſt également en horreur aux Sunnites & aux Schiites [*A*], c'eſt-à-dire, aux Orthodoxes & aux Hétérodoxes, parmi les Muſulmans.

ABDALLA, fils de Zobaïr. Après la bataille de Kerbéla *, dans laquelle Houſſain fils d'Ali fut tué, les habitans de la Mecque & de Médine, voyant que Jézid ou Yézid (*a*), ſecond Calife de la Race des Ommiades, employoit toutes ſes forces pour exterminer la Maiſon d'Ali, ſe ſoulevérent contre lui, & proclamérent pour Calife des Muſulmans cet Abdalla, deſcendant d'Ali, l'an 62 de l'Hégire. Jézid, aiant appris cette révolte, envoya un de ſes Prévôts à la Mecque, avec un Colier ou Joug d'argent, pour preſent à Abdalla ; avec ordre de lui dire de ſa part, que s'il vouloit ſe ſoumettre & porter ce joug, il le laiſſeroit vivre paiſiblement à la Mecque ; mais que s'il refuſoit de le reconnoitre pour Calife, il viendroit lui-même lui mettre ce colier au cou, & le conduiroit en cet état à Damas. Abdalla aiant refuſé ces conditions, Jézid envoya en Arabie une puiſſante Armée, qui prit la Ville de Médine, & vint aſſiéger la Mecque, où Abdalla s'étoit retiré & fortifié. Il y fut ſi vivement attaqué par les gens de Jézid, que le Temple, regardé comme ſacré, fut brulé & détruit. Mais la nouvelle de la mort de Jézid étant arrivée pendant le ſiége, ſavoir l'an 64 de l'Hégire, l'Armée de Jézid ſe retira, & reprit le chemin de Damas ; & Abdalla, délivré des attaques d'un ſi puiſſant ennemi, demeura paiſible poſſeſſeur du Califat. Il fut d'abord reconnu de toutes les Provinces de l'Empire, à la réſerve de la Syrie & de la Paleſtine, qui rendirent hommage à Moavie fils de Jézid. Abdalla jouït de cette Dignité pendant neuf ans, c'eſt-à-dire juſqu'à l'an 73 de l'Hégire, qui étoit la 72e de ſon âge ; car il fut le prémier qui naquit à Médine, après l'arrivée de Mahomet en cette Ville. Ce fut donc en cette année 73, que le Calife Abdelmelik fils de Marvan, ſucceſſeur de Moavie, qui régnoit en Syrie, envoya Hégiage Général de ſes Armées pour former le ſiége de la Mecque [*A*], & pour forcer Abdalla qui s'y étoit enfermé. Abdalla ſe défendit pendant ſept mois, & donna de grandes marques de courage, tant à ſoutenir les aſſauts de l'ennemi, qu'à endurer les dernières extrémités de la faim & de la ſoif. Mais enfin ne pouvant tenir plus longtems, après s'être préparé par un breuvage de Muſc, que ſa mére, âgée de 90 ans, lui préſenta elle-même pour l'encourager à la défenſe, il fit un dernier effort pour faire lever le ſiége. Il tua véritablement un grand nombre d'ennemis, de ſa propre main ; mais enfin accablé par la multitude, il fut obligé de ſe retirer, & de ſe retrancher dans l'enceinte du Temple, où peu après, dans un aſſaut, il fut abbattu par un coup de pierre, qui lui ôta la vie. On lui coupa la tête, & on l'envoya au Calife Abdelmélik. Cette courageuſe mére d'Abdalla, dont nous avons parlé, étoit petite-fille d'Abubéker, prémier Calife ou Succeſſeur de Mahomet, & ſe nommoit Aſma. Pendant le ſiége, elle exhortoit ſon fils au combat par ces paroles: *Mon fils, combattez pour Dieu; & vainqueur du vaincu, vous vivrez éternellement.* L'on rapporte, que la nouvelle qu'elle reçut de la priſe de la Mecque & de la mort de ſon fils, lui cauſa une ſi grande émotion, que ſes Ordinaires lui revinrent, quoiqu'elle fût âgée de 90 ans, & qu'elle en mourut cinq jours après. Abdalla étoit très vaillant, mais avare au dernier point ; ce qui fit dire depuis aux Arabes en forme de Proverbe : *Qu'il n'y a point eu de vaillant homme qui n'ait été libéral, juſqu'à Abdalla fils de Zobaïr.* Voyez ci-deſſus l'Article ABDALLA fils d'Omar. Il fut auſſi fort eſtimé pour ſa piété. Il avoit tant d'application à ſes dévotions, & étoit ſi recueilli dans ſes prié-

res

* Herbelot p. 7.

(*a*) Ebn Said Batrick, Vol. II. p. 360.

taux, & particuliérement les Perſans & les Arabes, même avant Mahomet, eſtimoient les actes de libéralité & de charité, & en faiſoient gloire. Ils racontent ſur ce ſujet pluſieurs hiſtoires d'un certain Khatem Taj, Seigneur Arabe (avant Mahomet), qui dépenſa, pendant ſa vie, tout ſon bien en œuvres de charité ; tellement que ſon nom eſt encore fameux aujourd'hui dans la Perſe & l'Arabie, dont les peuples le célébrent ſouvent en vers de la maniére ſuivante : *Quoiqu'il y ait longtems que Khatem Taj ſoit au nombre des morts, ſa charité envers les pauvres éternise ſon nom, & lui aſſure l'immortalité.* L'Editeur du Guliſtân ou *Roſarium Politicum*, dans ſes Notes p. 586. 587. a recueilli quelques-unes des plus éclatantes preuves de la libéralité & de la généroſité de Khatem Taj, de ſa mére & de ſa fille ; deſorte que ces vertus paroiſſent avoir été héréditaires dans cette famille. Il eſt vrai qu'il y a quelque choſe de bizarre pour nous autres Européens, dans ce qu'on rapporte de lui, qu'il fit tuer & apprêter un de ſes plus beaux Chevaux Arabes, pour le ſervir aux Envoyés de l'Empercur. Mais quiconque ſera réfléxion ſur la différence des mœurs & des coutumes, dans les divers Pays, & conſidérera que ce qui paroit barbare dans un lieu, eſt un acte de généroſité & de politeſſe dans un autre, ne ſera nullement ſurpris que Khatem Taj, ou tel autre Seigneur Arabe avant le tems de Mahomet, ait régalé ſes Hôtes de chair de Cheval rôtie ; d'autant plus que la chair de Chameau rôtie & bouillie eſt encore aujourd'hui un mets fort ordinaire parmi eux. L'Auteur du Guliſtan a tâché, en divers endroits de cet Ouvrage, de donner à ſes Lecteurs les plus grandes idées de la Généroſité & de la Libéralité. Voyez p. 435-455. & p. 233. Il approuve fort cette Sentence, gravée ſur le Tombeau de Bihram Roi de Perſe : *La main libérale vous mieux que le bras robuſte ;* parce que l'autorité des Princes a des appuis plus ſolides, dans la Bonté & la Munificence, que dans la force des armes. Voyez ſur la Libéralité, &c. l'Article KHATEM-TAJ.

[*A*] *Schiites.*] Ce font ceux qui ſuivent la doctrine d'Ali, comme font tous les Perſans, & ceux qui ſe ſoumirent au gouvernement des Alides. Ils font regardés comme Héréticques par le reſte des Muſulmans. Les *Sunnites* compoſent une des quatre Sectes eſtimées Orthodoxes, & que l'on peut ſuivre indifféremment. On a bâti dans le Temple de la Mecque quatre Moſquées, où ces quatre Sectes, ſavoir, *les Hanéfites, les Hanbélites, les Schafaïtes, & les Malchites*, ſont chacune leurs dévotions. Voyez *Reland*, *de Relig. Mohamm.* p. 120. 139. Mais quand on oppoſe les Sunnites aux Schiites, le nom de Sunnites comprend alors tous les Muſulmans Orthodoxes. Voyez ibid. pag. 36. 139. 140. Le ſavant Réland dit, „ que la différence la plus eſſentielle qu'il y a entre les „ Sunnites & les Schiites, c'eſt que ceux de la prémiére „ Secte, tels que ſont en général les Turcs, les Tartares, „ les Arabes, les Afriquains & les Mogols, regardent „ Abubéker, Omar & Othman, comme les légitimes Succeſſeurs de Mahomet ; au-lieu que ceux de la Secte des „ Schiites, compoſée des Perſans & de tous les Peuples „ qui en relévent, de pluſieurs Nations des Indes Orientales, comme les habitans de Golconde, de la Côte de „ Coromandel &c. regardent Abubéker comme un uſurpateur, & prétendent que la ſucceſſion appartenoit légitimement à Ali & à ſes deſcendans, qui étoient du ſang du Prophéte, & les autres point ". Enſorte que cette différence d'opinion regarde plutôt la Politique, que la Religion. Auſſi Mr. Reland dit-il, p. 129. „ que pluſieurs des Perſans ſont Schafaïtes, & pluſieurs des „ Turcs Hanéfites, c'eſt-à-dire de la même Religion. Ils „ ne laiſſent pourtant pas de ſe perſécuter cruellement les „ uns les autres, à cauſe du droit de ſucceſſion dont il a été parlé.

[*A*] *Pour former le ſiége de la Mecque.*] Ebn Said Batrick, dans ſa Vie du Calife Abdelmélik, nous donne la Relation de ce ſiége. L'an 13 du Califat d'Abdelmélik, dit-il, il envoya Hégiage Ebn Joſeph à la Mecque, pour aſſiéger Abdalla fils de Zobaïr dans le Temple ; & Hégiage abbattit par les pierres qu'il fit lancer, le haut de la maiſon ou du Palais d'Abdalla. Celui-ci craignant que la maiſon ne tombât ſur lui, & preſſé par ſa mére de livrer combat à l'ennemi, répondit aux reproches de lâcheté qu'elle lui faiſoit : *O ma mére, je ne crains pas la mort, mais les cruautés auxquelles je ſerai expoſé, ſi je ſuis pris.* Sa mére lui repliqua : *Mon fils, quand le garçon a la gorge coupée a ſi*

res, qu'un Pigeon s'étant posé sur sa tête [B], il fut longtems avant que de s'en appercevoir. La famille de Zobaïr, père de notre Abdalla, passoit communément parmi les Arabes pour être sujette à la folie; voyez là-dessus l'Article HEGIAGE, & l'entretien qu'eut ce Capitaine avec un Payſan Arabe. Cette famille n'étoit pas moins ennemie des Alides, que des Ommiades, & les uns & les autres la perſécutérent.

ne craint pas d'être écorché. Ce même Auteur rapporte, qu'elle lui prépara un breuvage d'une livre entière de Muſc, avant qu'elle pût l'animer au dernier combat, où il périt. Ce qui peut donner de légitimes ſoupçons ſur le caractère de ce courage extraordinaire.

[B] *Un Pigeon s'étant poſé ſur ſa tête.*] Il y a de l'apparence, que c'eſt ce qui a donné occaſion à l'hiſtoire du Pigeon de Mahomet, & qu'on a pris l'un pour l'autre.

ABDALLATHIF. Voyez ULUG-BEG.

ABDALMALEK ou ABDALMELIK, fils de Marvan, cinquième Caliſe de la Race des Ommiades, commença ſon régne l'an 65 de l'Hégire [A], l'an de J. C. 684 & le finit l'an 86 de l'Hégire. On lui donna par ſobriquet le ſurnom de *Rafch al begiarat*, c'eſt-à-dire, la *Sueur de la pierre*, à cauſe de ſon extrême avarice. On lui donna auſſi le nom d'*Alborzehib*, à cauſe de ſon halcine, dont l'extrême puanteur faiſoit mourir les mouches qui s'arrêtoient ſur ſon viſage. Il ſurpaſſa tous ſes prédéceſſeurs en puiſſance, & par l'étendue de ſon Empire; car ce fut ſous ſon régne que les Indes furent conquiſes en Orient, & ſes Armées pénétrérent juſques dans l'Eſpagne en Occident. Ce fut dans cette Province qu'il fit chercher un Château, que l'on diſoit avoir été bâti par les Fées, dans les Montagnes les plus reculées du Pays. La fable porte que ce Château fut découvert, & que l'on trouva ſur la porte, en caractères anciens, quatre Vers, dont voici le ſens:

Ce n'eſt pas une entrepriſe facile, d'ouvrir la Porte de ce Château:
La Dent de fer que tu y vois, Paſſant téméraire, n'eſt pas celle de la Serrure, mais bien celle d'un furieux Dragon.
Sache donc qu'aucun ne ſera en état de rompre ce Charnue,
Si le Deſtin ne met la Clé à la main de celui qui entreprendra de l'ouvrir.

Ce Caliſe étendit auſſi ſon Empire vers le Midi, en ſe rendant maître de la Mecque, où Abdalla fils de Zobaïr s'étoit cantonné; & ſes Troupes défirent enſuite Maſuab, frére du même Abdalla. Il étoit dans le Château de Couſa, quand on lui apporta la tête de Maſuab; & un de ceux qui étoient auprès de ſa perſonne, lui dit, qu'il ne pouvoit s'empecher de lui faire part d'une réflexion qu'il faiſoit ſur une avanture qui lui paroiſſoit fort ſingulière. *J'ai vu*, dit-il, *apporter dans ce même Château la tête de Houſſain fils d'Ali, à Obeidalla, qui l'avoit défait; celle d'Obeidalla, à Mokhtar ſon vainqueur; celle de Mokhtar, à Maſuab; & celle de Maſuab que l'on vous préſente maintenant.* Abdalmalek fut extrêmement ſurpris & troublé de ce diſcours, & commanda à l'heure même, qu'on démolit ce Château, pour détourner un préſage ſi funeſte pour lui. On rapporte que ce Caliſe ſongea une nuit, qu'il urinoit dans le Portique ſacré de la Mecque; & qu'aiant fait ce ſonge quatre fois conſecutivement, un certain Saad, homme habile & intelligent dans l'explication des Songes, lui prédit, que quatre de ſes fils (*a*). joüiroient du Caliſat l'un après l'autre: ce que l'événement vérifia dans la ſuite. Ce Prince étoit ſi grand ennemi de la Maiſon d'Ali, qu'il ne pouvoit ſouffrir que Ferozdac, Poëte illuſtre parmi les Arabes, l'eût loué en divers endroits de ſes Ouvrages. Voyez les Articles FEROZDAC, MOKHTAR, HEGIAGE, SCEHBIB, & MASAAB; & celui de SCHANBA Maîtreſſe de Géniil, qui fit une réponſe très ſpirituelle à ce Caliſe. Il régna 20 ou 21 ans, & eut pour ſucceſſeur *Valid*, l'aîné de ſes fils, dont trois autres, outre Valid, ſavoir *Soliman*, *Yezdid* ou *Yezid*, & *Heſcham*, furent ſucceſſivement Caliſes. Il fut enterré hors de la porte de Damas. On remarque ſa grande modération envers les Chrétiens [B], en ce qu'il ne voulut pas leur ôter une Egliſe qu'il leur avoit demandée, & qu'ils lui refuſérent, quoiqu'il leur en eût offert le double de ce qu'elle valoit. Voyez *Ben Schunab*, *Bina Kiti*, *Haſed Abru*, & *Elm Said*, Vol. II. p. 364.

(*a*) Quoi de plus bas que ce ſonge? *uriner*. Quoi de plus noble que la choſe ſignifiée? *la poſſeſſion du Caliſat*. Voilà un merveilleux rapport.

[A] *Commença ſon régne &c.*] Elm Said Batrick, dans ſa *Chronig. d'Alexandrie* Vol. II. p. 372. dit: „ qu'il mou„ rut le 10 du mois de *Shawal*, l'an 84 (pour 85) de „ l'Hégire, âgé de 62 ans, après en avoir régné vingt". Voyez ſon Portrait dans l'Auteur cité.

[C] Il régne ici la même confuſion dans les dates. Abulfarage dit qu'Abdelmélik mourut l'an 85 de l'Hégire: ſelon ce calcul, ſon régne doit avoir commencé en 62, l'an 682 de J. C. & il eſt mort l'an 703 de Notre Seigneur. ADD. DU TRAD.]

[B] *Sa grande modération envers les Chrétiens.*] Elm Said Batrik remarque & cenſure (Ibid. p. 364.) la conduite imprudente des Chrétiens de Damas envers cet Empereur; & le même obſerve, qu'il ordonna que l'on iroit en Pélerinage à Jéruſalem, & non à la Mecque, à cauſe d'Abdalla fils de Zobaïr.

(*a*) Herbelot p. 2. Khondemir. Lebtarikh.

ABDALMALEK (*a*), fils de Nouh ou Noé, fils de Naſſer, cinquième Roi de la Race des Samanides, ſuccéda à ſon pére Noé. Il eut à ſoutenir de grandes guerres contre Rocneddoulas, Prince de la Maiſon des Bouides: mais enfin, après pluſieurs combats, ce dernier fut obligé de payer à Abdalmalek le tribut annuel de deux cens mille Drachmes d'or, qui avoit été autrefois ſtipulé avec Noé ſon pére. Sous le régne de ce Prince, Alpteghin ou Olupteghin, duquel les Sultans Gaznévides tirent leur origine, parvint de ſimple Soldat qu'il étoit d'abord, au Généralat des Armées, & obtint le Gouvernement de la grande Province de Khoraſan. Abdalmalek régna ſept ans, & mourut d'une chute qu'il fit en travaillant ſon cheval dans le Manége, ou, ſelon quelques-uns, en jouant au mail à cheval dans l'Hippodrome, l'an 350 de l'Hégire, de J. C. 961.

(*a*) Herbelot p. 2. Khondemir. Lebtarikh.

ABDALMALEK BEN NOAH BEN MANSOR [A], le neuvième & dernier (*a*) Prince des Samanides. Il ſuccéda à ſon frére Manſor, après qu'il lui eut fait crever les yeux & ôté la Couronne, par le crédit de deux Capitaines Turcs, nommés Faik & Tozon [B], qui avoient toutes les forces

[A] *Abdalmalek..... le dernier Prince.*] On ne trouve guéres dans l'Hiſtoire, de Prince plus malheureux que cet Abdalmalek, lequel en careſſant & en avançant les meurtriers de ſon frére, en confiant le gouvernement de ſes Etats à des Eſclaves & à de lâches Flatteurs, en n'aiant que des forces étrangéres pour appui, & en pillant & opprimant ſes Sujets, perdit par-là non ſeulement la liberté, la Couronne & la vie, mais auſſi fut la cauſe de la deſtruction de ſa Famille & de ſa Poſtérité, & de la ruïne totale d'un puiſſant & floriſſant Empire.

[B] *Faik & Tozon.*] Ces deux Turcs avoient été Eſclaves de Noé, pére d'Abdalmalek. Son frére Manſor les avança dans ſes Armées, mais ils portérent la perfidie & l'ingratitude juſqu'à dépoſer & maſſacrer leur bienfaiteur; ce qui devoit bien faire ſentir à Abdalmalek, ce qu'il pouvoit attendre d'eux.

[C] *Mais*

ces de l'Etat sous leurs ordres. Cependant Mahmoud, fils de Sebekteghin, Sultan des Gaznévides, aiant appris ce qui s'étoit passé, s'avança avec une puissante Armée jusques dans la Province de Khorasan. Faik & Tozon résolurent de se soumettre à lui, & de lui demander la paix. Dans ce dessein, ils menérent avec eux leur Roi Abdalmalek, marchant aux deux côtés de son cheval, dont ils tenoient la bride & les étriers, comme pour lui faire honneur. Mahmoud les reçut fort bien, & leur accorda la paix qu'ils lui demandoient: mais elle ne fut pas de longue durée. Quelques brouilleries qui s'élevérent peu après, donnérent lieu à Mahmoud de leur faire une si rude guerre, qu'il les obligea de se fauver, l'un dans la Ville de Bokhara, & l'autre dans celle de Nisabur. Il ne laissa pas longtems Abdalmalek possesseur tranquille de ses Etats, car il s'en empara sous prétexte de le protéger. C'est ce qui donna occasion à Ilkhan, Roi du Turquestan [C], d'entrer avec de grandes forces dans le Khorasan, feignant de vouloir assister Abdalmalek contre Mahmoud. Il s'approcha de Bokhara, qui en étoit la Capitale, & causa la ruine entière d'Abdalmalek: car celui-ci se voyant accablé, plutôt que soulagé par un si puissant secours, & ne sachant ni comment s'en défaire, ni comment se défendre contre de si grandes forces, il résolut de prendre la fuite & de se cacher. Ilkhan se rendit par ce moyen facilement maître de la Ville capitale; & aiant été bientôt informé du lieu où Abdalmalek s'étoit retiré, il fe faisit de sa personne & l'envoya prisonnier au Château de Dizghend, situé aux extrémités du Turquestan. Ceci arriva l'an 389 de l'Hégire, de J. C. 999; année fatale à l'Empire & à la Famille des Samanides. Car Ibrahim, qui étoit de la même Famille Royale, courut véritablement encore de Province en Province, pendant six ans, avec le titre de Sultan; mais il ne fut jamais regardé que comme un Prince dépouillé: en effet, il n'avoit qu'un fort petit nombre de Troupes, avec lesquelles il fut enfin défait & tué par un des Généraux du Sultan Mahmoud. Notre Abdalmalek n'avoit encore régné que 6 mois & 17 jours, lorsque Mahmoud fils de Sebekteghin fit passer la Monarchie des Samanides, qui avoit donné à l'Orient de très puissans & très vaillans Princes, à la Famille des Gaznévides, l'an de J. C. 999.

[C] *Mahmoud fils de Sebekteghin..... & Ilkhan Roi du Turquestan.*] On voit ici deux Princes voisins, qui marchent avec de grandes forces au secours d'un Monarque opprimé: mais l'évènement fit voir dans quelles vues & avec quel dessein. Chacun d'eux fe faisit de ce qu'il put, tandis que le pauvre Monarque, abandonné de ses propres Sujets, au-lieu de tirer quelque secours de ces appuis étrangers, vit hâter par leur moyen sa ruine & celle de sa famille. Je conjecture que l'ingénieux Auteur du *Goliſtan* a eu cet infortuné Prince en vue (1), dans le récit suivant: „ Un certain Roi de Perse aiant employé „ toutes fortes de voies & de moyens injustes pour piller „ & opprimer ses peuples, il y eut un grand nombre de „ gens riches & de Marchands, qui se retirérent avec „ leurs effets dans les Pays étrangers, pour mettre leur „ liberté & leurs biens à couvert. Peu de tems après, la „ guerre étant survenue, le Prince trouva son Royaume „ désert, ses revenus considérablement diminués, son Ex- „ pargne épuisée, & ne se vit d'autre ressource pour repousser l'ennemi, que la force des armes, qui augmenta le mal; car Sadi dit:

(1) *Reflexion Politique.*

Que le Prince, qui veut avoir en tems de guerre les secours nécessaires,
Doit gouverner ses peuples avec douceur & humanité en tems de paix;
Parce que des Eſclaves, quoique chargés de chaines dorées, aiment à secouer le joug d'un Maître tyrannique.
Voulez-vous des gens qui vous servent volontairement? traitez-les comme des hommes libres.

„ Il arriva dans le même tems, qu'on lut en présence de „ ce Prince, un morceau d'Histoire du Livre intitulé *le* (2) *Trésor des Princes* (2), qui contenoit l'histoire de Suhac, un des plus puissans Princes de l'Orient, qui avoit été déposé, & Féridun, homme privé, mis en sa place. Le Roi aiant demandé à un des Courtisans „ qui étoit près de sa personne, & qui se trouva homme „ de bon conseil, *comment ce Féridun, qui n'avoit ni Armées, ni trésors, ni partisans, avoit pu parvenir au Trône? Comment?* repliqua le Courtisan; *comment votre Majesté l'a entendu: le peuple estimant son équité & sa libéralité, s'assembla en foule auprès de lui, & d'un consentement universel le mit en poſſeſſion de la Couronne.* A quoi il ajouta: *Puisque votre Majesté veut que l'amour des peuples soit la plus grande sureté des Princes, comment peut-elle, en prêtant l'oreille à de mauvais Conseillers, indisposer comme elle fait ses Sujets, à moins qu'elle ne soit lasse de régner? Ce puisque les Rois régnent par la faveur des peuples, ils doivent en faire autant de cas que de leur vie.* A ce discours le Roi demanda à celui qui l'avoit tenu, *par quels moyens il pourroit gagner les peuples? Ah Seigneur!* répondit-il, *tous Prince qui veut que ses Sujets l'aſſiſtent volontairement, doit être juſte, bon & humain; enforte que les Sujets aient à sauver leur libertés & leur bien avec son autorité. Car un Prince injuſte ne mérite pas plus le titre de Roi, qu'un Loup couvert d'une peau de Brebis celui de Berger; & un Roi qui fait ſervir les Loix à des choſes injuſtes, renverſe les fondemens de ſon Empire.* Le Roi irrité d'un discours si libre, mais généreux, fit mettre le Courtisan en prison. Mais peu après, les Grands & le Peuple se révoltérent contre lui: ceux qui avoient quitté leur Pays, revinrent, & donnérent de nouvelles forces à la rébellion; & les Ministres mêmes de l'oppression & leurs créatures aimt pris parti contre lui, tous se réunirent pour le détrôner. Car, dit Sadi:

(2) Célèbre Ouvrage Persien.

„ Si un Roi veut, quoiqu'à l'ombre des Loix, commettre des injuſtices,
„ Ceux-là mêmes, qui ſont les Miniſtres de ſa tyrannie, deviennent en cas de révolution ſes plus grands ennemis.
„ C'eſt pourquoi, les Princes doivent ſe conciller l'amour de leurs Sujets en tems de paix, afin qu'ils les mettent en ſureté en tems de guerre.
„ Le Sujet le moins courageux devient intrépide, & combat pour la défenſe d'un Roi bon & équitable".

ABDALMALEK (*a*) fils de Saleh [*A*], fils d'Abdalla, fils d'Abbas, ou, comme l'écrivent les Orientaux, *Abdalmalek Ben-Saleh, Ben-Abdalla, Ben-Abbas*, étoit du sang du Prophète Mahomet. Le Calife Harun-Rafchid lui donna le Gouvernement d'Egypte; & en l'y envoyant, il lui donna les instructions suivantes [*B*]: *Regardez-vous dans votre charge, comme un homme qui négocie avec Dieu pour ſes ſerviteurs. Un ſage Négociant, lorſqu'il s'apperçoit points de profit dans ſon commerce, ſe retire à tems avec ſon capital. Lorſque vos Troupes, ne leur permettez jamais de piller les lieux, que vous ne ſoyez en ſureté; & en fait de ruſes de guerre, avez plus de ſoin de cacher les vôtres, que de découvrir celles de l'ennemi:* ou autrement, *travaillez plus à faire réuſſir vos deſſeins, qu'à éluder ceux de l'ennemi.* Il posséda ce Gouvernement jusqu'à l'an de l'Hégire 178, qu'il fut déposséde par le même Calife, qui le soupçonna de briguer l'Empire, & d'avoir cabalé avec les Barmecides. On ajoute, que Ha-

(*a*) Herbelot. p. 9. Bibliothèque.

[*A*] *Abdalmalek fils de Saleh.*] Cet Abdalmalek paroit avoir été parent assez proche de Harun, & fils de cet Abdalmalek, auquel Giafar fit de si magnifiques promesses de la part du Calife; dont il fera parlé dans l'Article de GIAFAR.

[*B*] *Lui donna les inſtructions ſuivantes.*] Ces instructions renferment les plus excellentes maximes de la Prudence & de la Politique. La première regarde la Religion & la Justice. La seconde, le Commerce. La troisième, la Guerre & les Conquêtes. Et la dernière, la Police en général. Muſtadin Sadi nous a donné dans le Ch. III. de son *Roſarium Politicum*, plusieurs excellentes Règles ou Maximes sur le Gouvernement: j'en choisirai quelques-unes, pour faire connoître également le génie des Peuples Orientaux, & les idées qu'ils ont fur l'autorité des Princes, & sur les Libertés des Sujets. *Deux choſes ſont pernicieuſes pour l'Etat & pour la Religion, un Prince livré à ſes paſſions, & un Clergé ignorant. Comment peut-on attendre de l'obeiſſance, de ceux qui ont ſecoué le joug de l'obeiſſance due à Dieu? Un Prince doit régler ſa colère par rapport à ſes ennemis, de manière qu'il ne devienne pas la terreur de ſes amis. L'homme eſt formé d'une argile humide: il doit avoir ſoin de ne pas paroître compoſé de feu. Le Prince qui aime ſon méchant, eſt ennemi des gens de bien, & ſes amis mêmes deviennent ſes ennemis. Il eſt plus avantageux aux Princes d'avoir égard au bien de leurs peuples, qu'à leur propre grandeur: car c'eſt par la faveur de leurs peuples qu'ils régnent. Un Tyran n'entend pas mieux l'art de régner, qu'un Loup à être Berger. Les Sujets humains & pacifiques d'un Prince, ſont les meilleurs Soldats en tems de guerre. N'informez jamais le Prince des artifices de ſes Courtiſans, à moins que vous ne le teniez par les oreilles &c.*

[C] *La*

Harun le fit enſuite arrêter, & le commit à la garde de Fadhel ſon Viſir [C]; qu'il demeura en priſon juſqu'à la mort de Harun; & qu'Amin aiant ſuceédé à ſon pére, le remit en liberté & lui donna le Gouvernement de Syrie, qu'il poſſéda juſqu'à ſa mort.

[C] *Le commit à la garde de Fadhel.*] Il ſemble qu'il n'y avoit guéres de politique à Harun, de mettre un homme, ſoupçonné d'avoir conſpiré avec les Barméeides, ſous la garde de Fadhel, qui étoit un des Chefs de cette Famille: ce qui me fait croire que cette commiſſion fut donnée (1) plutôt au Succeſſeur de Fadhel dans le Viſiriat; d'autant plus qu'il y a de l'apparence que dans ce tems-là, Fadhel étoit en priſon avec tous ceux de ſa Famille. Voyez ci-deſſous l'Article de FADHEL &c.

(1) On trouve qu'un autre *Fadhel* fils de Rabia fuceéda à Fadhel le Barmeeide.

(a) Herbelot p. 9.

ABDALMALEK (*a*) BEN ZOHAR [*A*], célébre Médecin, connu des Européens ſous le nom d'*Avenzoar*. Il étoit Arabe d'origine, Eſpagnol de naiſſance, & Mahométan de Religion; mais fort eſtimé parmi les Chrétiens, par ſon habileté en Médecine, ſur laquelle il a écrit divers Livres. Voyez l'Article ZOHAR.

[*A*] *Ben-Zohar.*] Le mot de *Ben* ſignifie *Fils*, généralement dans toutes les Langues Orientales, en Hébreu, Chaldéen, Syriaque, Samaritain &c. Mais les Arabes, les Perſans & les Turcs écrivent & prononcent communément *Ebn* ou *Ibn*, & c'eſt de-là que les Eſpagnols & les autres Européens ont formé le mot d'*Aven*; c'eſt ainſi qu'au-lieu de *Ben-Ezra*, de *Ben-Roſched*, de *Ben-Sinal*, & autres ſemblables, nous écrivons & prononçons ordinairement, *Aven Ezra*, *Avenroſched*, ou *Averroct*, *Avenci-na* ou *Avicenne*, & autres noms de cet ordre, comme *Atenpace* ou *Avempace* &c. quoique ces noms doivent être rangés ſous ceux d'*Ezra*, de *Roſched*, de *Pace*, de *Sina*, de *Zohar* &c. C'eſt pourquoi voyez ces Articles.

ABDAL-MOTHLEB, ou, comme d'autres écrivent, *Abdol-Motalleb* [*A*], fils de Haſchem, père d'Abdalla, & aieul de Mahomet le Prophéte des Muſulmans. Nous avons déja parlé de lui dans la Vie de ſon fils Abdalla, & nous en parlerons plus amplement dans celle de ſon petit-fils Mahomet, & dans l'Article ABRAHAH. Nous rapporterons pourtant ici, que dans nos Dictionaires ordinaires, on dit qu'il étoit ſi extraordinairement beau, que toutes les femmes qui le voyoient, en devenoient amoureuſes: ce qui peut avoir donné occaſion à ce que diſent les Arabes, qu'une lumière prophétique brilloit ſur ſon front, comme ſur celui de ſes anéctres & de ſes deſcendans. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que c'étoient des gens bien faits & gracieux, d'un rang diſtingué & de condition noble. Abdal-Motlheb prit grand ſoin de l'éducation de Mahomet, mais il mourut lorſque celui-ci n'étoit âgé que de huit ou neuf ans: cependant quelques Auteurs lui donnent les uns cent & dix, & les autres ſix-vingts ans de vie.

[*A*] *Ou, comme d'autres écrivent, Abdal Motalleb.*] Mr. Gagnier, Profeſſeur en Langues Orientales à Oxford, dans ſa *Vie de Mahomet*, a raſſemblé divers paſſages concernant cet Abdalmothleb, ou Abdol Motalleb, ainſi qu'il le nomme; particuliérement p. 71. 72. il parle de ſon Ambaſſade vers Nagiaski Roi d'Ethiopie, des ordres qu'il reçut, de ſa priére à la Mecque, &c. p. 83. de la fête qu'il fit à la naiſſance de Mahomet &c. Voyez les Articles ABRAHAH, & MAHOMET, où ſe trouve le détail de toutes ces circonſtances.

(a) Les Auteurs Anglois n'ont pas fait cet Article, quoiqu'ils aient renvoye dans celui d'ABDALLA *fils de Mendir au Abindez* ainſi on a cru devoir y ſuppléer.

& ABDALRAHMAN (*a*), ou comme nos Hiſtoriens écrivent, *Abdérame*, ou *Abdéramène*. Il y a eu trois Califes de ce nom en Eſpagne.

Le *prémier* étoit fils de Moavie, & petit-fils de Heſcham, Calife de la Race des Ommiades. Il fut ſurnommé *Al-Adel* ou *Adahil*, c'eſt-à-dire, le Juſte. Voyant ſa Maiſon humiliée en Aſie & en Afrique, il vint en Eſpagne l'an 139 de l'Hégire, de J. C. 756; & y aiant trouvé beaucoup de partiſans, il ſe fit proclamer Roi à Cordoue, & fut reconnu par les Arabes dans tout l'Occident pour légitime Calife. Comme c'étoit un homme d'eſprit & grand guerrier, il ſe rendit redoutable aux Chrétiens, quoiqu'il ne réuſſît pas dans ſa prémiére expédition contre les Aſturiens [*A*]; mais dans la ſuite, l'ambition de Maurégat, fils naturel d'Alphonſe I. ſurnommé *le Catholique*, lui fut avantageuſe. Maurégat ſe rendit ſon Tributaire [*B*], pour s'emparer par ſon appui de la Couronne du jeune Alphonſe fils de Froſla, & petit-fils d'Alphonſe I. Abdalrahman régna 32 ans, & laiſſa ſa Couronne à *Heſcham* ſon fils, l'an 172 de l'Hégire, de J. C. 789.

Abdalrahman ou Abdéramène II. du nom, étoit fils de Hakem, & petit-fils de Heſcham, & ſut le quatriéme Calife d'Eſpagne de la Race des Ommiades. C'étoit un Prince fier & entreprenant. Aiant demandé à Ramire, ſucceſſeur d'Alphonſe le Chaſte, l'infâme Tribut auquel Maurégat avoit aſſujetti ſon Pays (*b*), ce Prince leva en diligenee une Armée, où chacun s'empreſſa de le ſuivre. Sa marche prévint celle de l'ennemi. Abdéramène aiant paru, & les Armées ſe trouvant en préſence près d'Alvéda non loin de Logrogno, on combattit durant deux jours [*C*] avec beaucoup d'opiniâtreté: mais enfin la victoire ſe déclara pour les Chrétiens, & Abdéramène fut obligé de ſe ſauver dans ſa Capitale. Sous ſon régne les Mahométans ſe diviſérent en pluſieurs Factions, qui ſe firent la guerre les unes aux autres. Pendant ces deſordres, les Chrétiens reprirent Barcelonne: mais les troubles s'étant calmés, ce Calife s'en rendit maitre pour la ſeconde fois, & prit la Ville de Valence, qu'Abdalla ſon grand-oncle avoit ſoulevée contre lui. Après ces guerres étrangéres & domeſtiques, ce Prince s'appliqua aux ouvrages de la paix: il fit paver la Ville de Cordoue, & y fit conduire des eaux par un très bel Aqueduc. Il régna 31 ans, & mourut l'an 238 de l'Hégire, de J. C. 852.

Abdalrahman ou Abdéramène III. étoit fils de Mondir ou Almondir, & frére d'Abdalla. Il fut le neuviéme (*c*) Calife d'Eſpagne, & régna plus de 50 ans, aiant ſuceédé à Abdalla ſon frére, l'an 300 de l'Hégire. Ce fut le prémier qui changea de nom, & qui prit la qualité d'*Emir-Almoumenin*, c'eſt-à-

(*b*) D'Herbelots *Bibliot. d'Orient*, T. I. p. 1.

(*c*) Herbelot dit *huitiéme*; mais il y a faute, puiſqu'il compte lui-méme *Abdalla*, predeceſſeur d'Abdalrahman, pour le huitiéme.

[*A*] *Sa prémiére expédition contre les Aſturiens.*] Froſla fils d'Alphonſe I. étoit pour-lors Roi d'Aſturie. Comme c'étoit un Prince habile & heureux à la guerre, il chaſſa Abdalrahman non ſeulement de la Galice, mais du Portugal même, où il lui fit lever le ſiége qu'il avoit mis devant Liſbe.

[*B*] *Maurégat ſe rendit ſon Tributaire.*] Cet Uſurpateur, qui deshonora le Trône par ſes vices, n'eut pas honte de s'obliger à livrer tous les ans au Roi de Cordoue cent Filles Chrétiennes, deſtinées à ſervir de victimes à l'incontinence des Maures.

[*C*] *On combattit durant deux jours.*] Le ſuccès de la prémiére journée ne fut pas heureux pour les Chrétiens. Abdalrahman ou Abdéramène avoit de vieilles Troupes, diſciplinées de longue main. La plus grande partie de celles de Ramire étoient nouvellement levées & peu aguerries, & elles auroient été taillées en piéces à cauſe de leur peu de fermeté & d'ordre, ſi la valeur du Chef & des Officiers ne les eût ſoutenues. La nuit, qui ſurvint, ſauva les reſtes de l'Armée Chrétienne. A la faveur de l'obſcurité, le Roi de Léon ſe retira ſur une montagne voiſine, où s'étant retranché, il trouva ſes Troupes conſidérablement diminuées, & leur courage fort rallenti. Mais Ramire, enhardi par un ſonge ou vrai ou ſuppoſé, fut ſi bien animer ſes Soldats, que chacun aiant repris ſes armes & ſon rang, on retourna aux ennemis, qui ſe virent arracher une victoire qui avoit paru aſſurée. On dit qu'il y eut 60 mille hommes de tués du côté des Maures: mais n'auroit-on pas un peu groſſi ce nombre pour faire plus d'honneur à Saint Jaques, qui étoit apparu, à ce qu'on dit, à Ramire, & que l'on crut voir dans la mêlée?

à-dire, de Commandeur des Fidèles ; d'où est venu le titre si fréquent dans nos Auteurs, de *Miramolin*. Abdéraméne III. étoit un grand Roi, brave, agissant, aimant l'Ordre, la Justice, & le Bien public ; & n'aiant de vices, que ceux que la Raison corrige rarement dans une fausse Religion. Il eut de grandes guerres avec les Rois de Léon, & avec ceux de Navarre. Il attaqua Sanche Abarca Roi de Navarre, qui trop foible pour lui résister fans secours, en demanda à Ordogno II. Roi de Léon, qui le vint joindre avec l'élite de ses Troupes. Ils trouvérent le Roi de Cordoue dans la Vallée de Jonquéra, où se donna une des plus sanglantes batailles que l'on eût vues depuis longtems. Abdalrahman remporta une victoire complette, après une résistance opiniâtre de la part des Chrétiens. Il fut moins heureux quelques années après : car Ramire II. Roi de Léon, & Gonsalve Comte de Castille, le défirent entiérement, deforte qu'il ne se fauva qu'avec vingt-cinq Cavaliers. On dit qu'il mourut l'an 350 de l'Hégire, de J. C. 961, âgé de 74 ans.

ABDALRASCHID (*a*), ou comme d'autres écrivent, *Abderraschid*, fils du Sultan Mahmoud. Ce Prince, après avoir passé la plus grande partie de sa vie en prison, en fut tiré enfin à la mort de son neveu Ali fils de Massoud, & proclamé Sultan des Gaznévides. Il fut le septiéme Prince de cette Dynastie, ou le huitiéme, si l'on compte Mahomet l'Aveugle. Ce fut lui qui donna le Gouvernement de la Province de Ségestan à Togrul, Turc de naissance [*A*], qui avoit été nourri à la Cour de Maudoud fils de Massoud, Sultan de Gazna. Abdalraschid le prit tellement en affection, qu'il lui laissa un pouvoir presque absolu. Mais Togrul abusa bientôt de la facilité de ce Prince, agissant partout en Souverain : il poussa même l'ingratitude jusqu'à détrôner & à massacrer son Maître & son Bienfaiteur. Aiant assemblé secrettement des Troupes, il vint à l'improviste attaquer Abdalraschid dans sa Ville capitale de Gazna. Le Prince, surpris d'une attaque si imprévue, se retira dans le Château, avec le peu de gens qu'il avoit auprès de lui. Togrul se rendit maître en peu de tems de la Ville, prit le Château d'assaut, & massacra inhumainement le Sultan & toute sa famille, à la réserve d'Auca, fille de Massoud, qu'il épousa ; & s'empara ainsi de la Couronne & des Etats de ses Maitres. C'est à cause de cette Usurpation, que Togrul fut surnommé communément *Kafernamet*, c'est-à-dire, l'Ingrat. Sa perfidie le rendit si odieux à ses nouveaux Sujets, que *Kharkhir*, qui gouvernoit les Provinces des Indes dépendantes de la Couronne de Gazna, les trouva tout disposés à secouer le joug. Aiant appris la nouvelle de cette étrange révolution, il écrivit si fortement aux Grands de la Ville de Gazna, & à la Princesse Auca elle-même, qu'ils se soulevérent d'un commun accord contre le Tyran, qui fut tué peu de tems après dans son propre Palais, & fur son Trône même. On fit savoir aussitôt cette exécution à Kharkhir, qui étant venu à Gazna, fit proclamer Calife, avec le consentement des principaux Seigneurs de l'Etat, *Pérokhzad* fils de Massoud, qui avoit échappé à la cruauté du Tyran. La mort d'Abdalraschid arriva l'an 445 de l'Hégire, de J. C. 1053.

(*a*) Herbelot p. 10. Khondemir, Lebtarikh.

[*A*] *Togrul, Turc de naissance.*] Dans ce tems-là, les principales forces de l'Empire étoient composées de Turcs, ce qui faisoit que ces Etrangers possédoient les premiéres Charges de l'Etat : abus que l'on a remarqué ci-dessus dans l'Article d'ABDALMALIK *Ben Noah*. Mais il faut remarquer ici, que ce Togrul ou Thogrul Beg n'est pas cet autre du même nom & du même pays, & qui fut le premier Sultan de la Race des Samanides.

ABDIAS de Babylone. On peut voir dans l'Article de Mr. Bayle, l'Histoire de la découverte de l'Ouvrage qui porte son nom. On se propose seulement ici de communiquer au Lecteur quelques Remarques curieuses, sur l'Auteur de cette Histoire fabuleuse [*A*], fur les fources où il a puisé, & fur les motifs qui ont fait inventer tant de mensonges. Quant à l'Auteur de cet Ouvrage, ce n'est certainement ni *Abdias* ou *Adde* [*B*], ni *Craton* Disciple des Apôtres [*C*]. Il n'est point vrai non plus, que l'Original en fût en Hébreu, comme on le dit dans la Préface [*D*]; & qu'un certain *Eutrope* l'ait traduit d'Hebreu en Grec; ni que *Jules Africain*, Auteur Grec, l'ait mis en Latin. Mr. Fabricius (*a*) a prouvé par l'Ouvrage même, qu'il a été composé en Latin. Mais l'Auteur a copié & interpolé des Mémoires anciens, dont la plupart étoient originairement en Grec, & quelques-uns en Syriaque, comme l'Histoire de Simon & de Jude. On trouve dans sa Narration quantité de façons de parler Grecques, & en quelques endroits plusieurs Hébraïsmes (*b*). A l'égard du tems où a vécu l'Auteur, on ne sauroit le mettre plus tôt, que vers la fin du V. Siécle; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il a vécu dans le VI., & peut-être plus tard encore (*c*) [*E*]. Le faux Abdias n'a pas inventé

(*a*) *Codex Apocryph. N. T. T. I. p. 389.* dans les Notes.

(*b*) De Beaufobre, *Hist. du Manich.* T. I. Part. II. L. II. Ch. VI.

(*c*) De Beaufobre *ubi supra.*

[*A*] *Cette Histoire fabuleuse.*] Tous les Savans conviennent que cet Ouvrage est un tissu de fables. Mélanchthon, qui l'avoit vu en manuscrit, n'y fut pas trompé. Il l'envoya à George Prince d'Anhalt, & lui manda : „ Que „ l'Empereur Julien aiant interdit aux Chrétiens l'entrée „ des Ecoles où l'on expliquoit les Tragédies de Sopho„ cle & d'Euripide, Apollinaire en composa à l'imitation „ de ces Poëtes, fur les fouffrances des Apôtres & des „ Martyrs. *J'aimerois mieux*, ajoutoit-il, *lire ces Pièces, que l'Histoire du faux Abdias* (1)".

(1) Fabric. *ubi sup.* p. 391. Ap. de Beaufobre *ubi supra.*

[*B*] *L'Auteur de cet Ouvrage n'est certainement ni Abdias ou Adde &c.*] La plupart des Savans regardent Abdias comme un personnage imaginaire. Mr. de Beaufobre croit que l'on se trompe (2), & que c'est un homme très réel, dont le nom a été feulement un peu déguisé par les Grecs ou par les Latins. Ce savant & judicieux Critique conjecture, qu'Abdias est THADÉE, que les Syriens nomment ordinairement ADDÉE. La Tradition générale des Orientaux porte (3) que S. Thomas envoya Thadée à Edesse; que celui-ci étoit du nombre des soixante & dix Disciples, & avoit vu Jésus-Christ en chair; qu'il prêcha dans l'Empire des Parthes, ou des Perses, qu'il fut le premier Evêque, non de Babylone à la vérité, mais d'Edesse, & qu'il fonda la plupart des Eglises Orientales. Ce qu'on dit d'Abdias dans l'Histoire Apostolique, convient à *Adde*; & il a été facile de mettre Abdias, qui est un nom connu dans l'Ancien Testament, en la place d'*Adas*, *Addas*, ou *Addæus*, qui n'est connu que des Syriens. J'observerai avant que de finir cette Remarque, que Mr. Du Pin (4) s'est trompé assez grossiérement fur le sujet d'Abdias, qui étoit, dit-il, *de Babylone*. Ce n'est pas parce que l'on supposoit dans cette Histoire, qu'il étoit de Babylone, qu'il est appellé *Abdias de Babylone* ; mais parce qu'il est dit, qu'il fut établi Evêque de Babylone par les Apôtres Simon & Jude.

(2) De Beaufobre *ubi supra.*

(3) Eusèbe *H. E.* L. I. c. 11. Tillemont, T. I. p. 919. & *Note* V. p. 1102. Assemani *Bibl. Orient.* passim. Ap. de Beaufobre *ubi supra.*

(4) *Bibl. des Aut. Eccles.* T. I. p. 19.

[*C*] *Ni Craton Disciple des Apôtres.*] Mr. Fabricius dit (5), qu'il est fait mention dans des Fragmens publiés par Etienne Prætorius, d'un certain *Craton*, Disciple des Apôtres Simon & Jude. On trouve aussi dans l'Histoire fabuleuse de S. Jean, écrite par Melitus, un Philosophe nommé *Craton*, qui fut converti par S. Jean (6).

(5) Fabric. *ubi sup.* p. 628. in Not. apud de Beaufobre.

(6) Fabric. *Cod. Apocryph. N. T.* Tom. II. p. 607.

[*D*] *Dans la Préface.*] Il y a dans cette Préface des choses, qui sont contraires à d'autres que l'on trouve dans l'Ouvrage même; ce qui fait soupçonner à Mr. de Beaufobre (7), que cette Préface est un morceau coufu à l'Histoire par quelque Latin fort ignorant.

(7) *Ubi supra.*

[*E*] *A l'égard du tems où a vécu l'Auteur, on ne sauroit le mettre plus tôt que vers la fin du V. Siécle &c.*] Voici les raisons, fur lesquelles Mr. de Beaufobre se fonde. I. L'Auteur de l'Histoire Apostolique a copié la Traduction Latine des *Recognitions de Clément, par Rufin*. Ce qu'il y a même de fort plaisant, c'est qu'aiant trouvé dans cette Traduction, que S. Pierre *congédia la Multitude*, (MULTITUDINEM MISSAM FECIT) il a mis dans fon Histoire, que S. Pierre *fit le Sacrifice* (SACRIFICIUM FECIT); aiant pris le mot de *missa* pour l'office & la célébration de l'Eucharistie. II. Il dit ailleurs, que le Roi des Indes *demanda la Tonsure à S. Thomas*, qui l'ordonna Diacre. Or la Tonsure Ecclésiastique n'a commencé à être en ufage que dans le IV. Siécle; encore ne fut-ce qu'en quelques endroits seulement, & parmi les Moines, ou parmi ces Filles qu'on appelle aujourd'hui Religieuses. III. Enfin l'Auteur fait mention de l'*Adoration de la Croix*, dans la Vie de S. Philippe, où il introduit l'Apôtre difant aux Scythes : *Abattez-moi ce Mars, & le brisez. Dressez en sa place la Croix de notre Seigneur, &* L'ADORREZ. Cet en-

té les faits qu'il raconte ; il a fuivi des Auteurs plus anciens, dont il a compilé les Mémoires [F], comme on l'a remarqué; en y ajoutant, comme c'eſt la coutume, des faits nouveaux & de nouvelles circonſtances. Le but de l'Hiſtoire d'Abdias & des Mémoires dont elle a été priſe, a été de recommander la Continence & le Célibat, & d'engager les Femmes & les Maris à vivre enſemble comme s'ils étoient frères & ſœurs [G]. Ces fabuleux Ecrivains ont auſſi eu deſſein de perſuader, que tous les Apôtres avoient ſouffert le Martyre; ce qui n'eſt pas vrai, ſelon les apparences [H].

(a) De Beauſobre *ubi ſupra.*

(9) De Beauſobre *Hiſt. du Manich.* T. I. Part. II. L. II. ch. 4.

(10) On peut voir *l'Hiſtoire de Jean par Mellitus* dans Fabricius *Cod. Apoc. N. T.* Tom. II. p. 604. & ſuiv.

(11) De Beauſobre *Hiſt. du Manich.* T. I. Part. II. L. II. ch. 6.

(a) Quinte-Curce L. IV.

(1) Liv. XVII.

(2) *D. Fort, Alex.* p. 340.

(3) Ibid.

(4) Ovid. *Metam* L. X. Fab. 9.

(5) Ibid.

(6) Ovid. Ibid. Fab. 9.

(b) Diodor. Sic. L. XVII. Quinte-Curce L. IV.

(7) L. XVI.

(8) L. XVII.

(12) Hieronym. *adv. Jovin.* Cap. XIV. p. 134. col. 2.

(13) De Beauſobre *ubi ſupra.*

(14) De Beauſobre *ubi ſupra* in Not.

(15) Clemens Alex. *Strom.* L. IV. p. 502.

(16) De Beauſobre *ubi ſupra.*

(17) Hieronym. *adv. Jovin.* Cap. XIV. p. 134. col. 2.

(18) Hieronym. *adv. Jovin.* Cap. XIV. p. 134. col. 2.

(19) Hieronym. *adv. Jovin.* Cap. XIV. p. 134. col. 2.

(20) Hieronym. *adv. Jovin.* Cap. XIV. p. 134. col. 2.

din. Quand la Ville fe fut rendue à Alexandre le Grand, il dépoſa Straton, & s'informa s'il n'y avoit aucun des deſcendans de Cinyras en vie [C], pour le placer ſur le Trône. On crut d'abord, que toute la race étoit éteinte; mais enfin on penſa à Abdolonyme, & on en parla à Alexandre [D], qui envoya ſur le champ des Soldats pour le lui amener. Ils trouvérent ce bon-homme occupé à ſon Jardin, heureux dans ſa pauvreté, & ignorant entiérement la guerre qui faiſoit trembler toute l'Aſie. Ils eurent beaucoup de peine à lui perſuader qu'ils agiſſoient ſérieuſement. Alexandre ne douta point de ſon illuſtre naiſſance; quand il vit la majeſté qui régnoit dans ſa perſonne; & lui aiant demandé, de quelle manière il avoit ſupporté ſa pauvreté, *Je ſouhaite*, répondit Abdolonyme, *de ſoutenir auſſi bien ma nouvelle condition. Ces mains ont pourvu à mes beſoins; je n'ai eu rien, & rien ne m'a manqué.* Alexandre fut ſi ſatisfait de cette réponſe, qu'il lui donna non ſeulement tout ce qui avoit appartenu à Straton, mais qu'il lui fit auſſi de riches preſens du butin fait ſur les Perſes, & qu'il augmenta ſes Etats. Cowley a fait de belles réfléxions ſur la Vie Ruſtique [E], tirées de cette Hiſtoire (c): mais il s'eſt trompé, en ſuppoſant qu'Abdolonyme vivoit dans une agréable retraite, cultivant un Jardin qui lui appartenoit en propre [F], qu'il quitta malgré lui pour la Couronne.

(c) Edit. in folio 1672. p. 113.

l'autre, & en rapportant qu'Alynome deſcendoit de Cinyras, dire qu'il fut fait Roi de Paphos ou de Cypre, au lieu de Sidon & de Phénicie.

[C] *S'informa s'il n'y avoit aucun des deſcendans de Cinyras en vie.*] Juſtin différe ici des autres Hiſtoriens; il dit qu'Alexandre paſſa ceux d'une grande naiſſance, parce qu'il vouloit que le Roi ne fe crût pas redevable de la Couronne à la grandeur de ſa naiſſance, mais à la générosité de ſon bienfaiteur. *Quem Alexander, cum operam ollocare ad gratos exhortationes, hortoſque irrigandos ſolitus eſſet, majori etiam exhibendum, regem fecerat, ſpretis nobilibus, ne generis id, non dantis beneficium putarent* (9).

(9) Juſtin. L. XI. c. 10.

[D] *On en parla à Alexandre.*] Diodore de Sicile & Quinte-Curce nous apprennent, qu'Alexandre commit le ſoin de placer un Roi ſur le Trône de Sidon à Epheſtion, qui l'offrit à un Sidonien de ſes amis. Le jeune-homme refuſa ſes offres, & lui recommanda Abdolonyme, comme étant de la Famille Royale.

[E] *Cowley a fait de belles réfléxions.*] Voici en ſubſtance le ſens des vers de Cowley: „ Heureux, cent fois heu„ reux, l'homme, qui loin du tumulte, & exempt de „ crainte & d'eſpérance, vit des fruits de ſon champ & „ de ſon jardin! Son champ lui fournit ce dont la ſimple „ nature a beſoin; & ſon jardin lui offre libéralement par „ ſon ombre & par ſes fruits, des plaiſirs innocens. Il „ voit, ſans que cette vue altére ſa tranquillité, le poids „ onéreux des grandeurs, ambitionné par des inſenſés, „ & poſſédé par les méchans..... C'eſt ainſi que le ſage Abdolonyme paſſoit ſa vie, lorſque les Envoyés d'un grand Roi vinrent lui offrir une Couronne & le trouvérent, à leur grand étonnement, occupé à cultiver ſon jardin. Ce ne fut qu'à regret, & malgré lui, qu'il quitta ſa campagne chérie, pour occuper le Trône; il ne put s'empêcher de s'arrêter ſouvent, de tourner ſouvent les yeux vers le lieu qu'il quittoit, & on l'entendit plus d'une fois s'écrier: Hélas! je quitte un Royaume bien plus propre à rendre heureux, que celui que je vais poſſéder.

[F] *Cultivant un Jardin qui lui appartenoit en propre.*] Diodore de Sicile (10) dit qu'il vivoit dans une extrême pauvreté, πένητα καὶ ἀπεῤῥηκὼς, & qu'il étoit à travailler au Jardin & occupé à tirer de l'eau pour l'arroſer, κατέλαβεν αὐτὸν ἐν τοῖς κήποις μισθῷ μὲν ἀντλοῦντα. Quinte-Curce (11) rapporte, qu'il travailloit à un Jardin avec une petite bêche, & qu'il étoit occupé à tirer les mauvaiſes herbes: *ob inopiam ſubarbuum hortum exigua colentem ſtipe .... quum ſteriles herbas eligens Abdolonymus repurgabat.* Plutarque (12) dit, qu'il étoit pauvre, aſſiſté des autres, & qu'on le trouva dans un Jardin, dont il arroſoit les couches: σπέρτα καὶ λάχανα διέσπειρεν ἐκ τοῦ παραῤῥυέντος ὕπνῳ μικροῦ, ἐπὶ τούτου δὲ πεμφθέντες ἐκεῖ, τὸν μὲν ἐν κηπουρικῇ σκάπτοντα κάμνειν. Juſtin (13) dit qu'il vivoit dans la miſére, & qu'il s'occupoit à tirer de l'eau pour les Jardins.

(10) L. XVII.

(11) L. IV.

(12) *De Fortun. Alex. p.* 340.

(13) Juſtin *ubi ſupra.*

ABDON. C'eſt, ſelon pluſieurs Ecrivains, le nom de l'Homme de Dieu, ou Prophète, qui vint à Béthel pour cenſurer Jéroboam, des Encenſemens qu'il faiſoit au Veau qu'il avoit élevé dans ce lieu. Le Prophète *cria contre l'Autel & dit: Autel! Autel! ainſi a dit l'Eternel; Voici un Fils naîtra à la Maiſon de David, qui attra nom Joſias: il ſacrifera ſur toi les Sacrificateurs des Hauts-Lieux, qui font des Encenſemens ſur toi, & on brulera les os des hommes ſur toi* (a) [A]. Cette prédiction irrita ſi fort le Roi, qu'il étendit ſa main contre le Prophète, & ordonna qu'on le ſaiſît: mais il fut bientôt puni de ſon emportement; *ſa main devint ſeche, tellement qu'il ne la put retirer à lui* (b): & il ſe fit en même tems un autre Miracle, que le Prophète avoit prédit, pour confirmer la vérité de ſa prophétie [B]; *l'Autel ſe fendit, & la cendre fut répandue de deſſus l'Autel* (c). Le Roi, frappé d'étonnement, rentra en lui-même, calma ſa colére, & demanda au Prophète de prier pour lui, afin que ſa main fût rendue ſaine. La demande du Roi lui fut accordée, & ſa main guérie, comme il l'avoit deſiré. Il invita le Prophète dans ſon Palais pour s'y rafraîchir, & lui offrit de lui faire un préſent; mais l'Homme de Dieu refuſa de ſe rendre à l'invitation du Roi, & de recevoir aucun préſent de lui, diſant, que l'Eternel lui avoit commandé *de ne manger point de pain, & de ne boire point d'eau dans ce lieu, & de ne retourner point par le même chemin qu'il y étoit allé* (d). *Il s'en alla donc par un autre chemin.* Il y avoit dans ce tems-là un vieux Prophète, qui demeuroit à Béthel. Celui-ci aiant été informé par ſes fils, de tout ce que l'Homme de Dieu avoit fait, courut après lui, & l'aiant trouvé aſſis ſous un chêne, il l'invita à venir chez lui prendre quelque nourriture. Mais Abdon le refuſa, parce que Dieu lui avoit ſévérement défendu de retourner à Béthel, & d'y manger ou boire quelque choſe que ce ſût. L'autre renouvella ſes inſtances, lui déclara qu'il étoit auſſi Prophète, & qu'un Ange lui avoit parlé de la part de l'Eternel, & lui avoit commandé de ramener Abdon dans ſa maiſon pour y prendre quelque rafraîchiſſement (e). *Mais il lui mentoit.* Abdon ne ſoupçonnant point l'impoſture, & fatigué du voyage, ſe laiſſa gagner, & retourna avec ce Prophète, dans la maiſon duquel il mangea du pain & but de l'eau. *Mais comme ils étoient aſſis à table, la parole de l'Eternel fut adreſſée au Prophète qui l'avoit ramené, & il cria à l'Homme de Dieu: Ainſi a dit l'Eter-*

(a) 1. Rois XIII. 2.

(b) *Ibid.* v. 4.

(c) *Ibid.* v. 5.

(d) *Ibid.* v. 9.

(e) v. 18.

[A] *On brulera les os des hommes ſur toi.*] C'eſt ici une des prophéties les plus claires de toute la Bible. Le Roi, qui devoit exécuter les choſes prédites, eſt expreſſément nommé; & l'événement (1) eſt rapporté avec une clarté hiſtorique, ſans être enveloppé d'aucune allégorie ou voile ſous des expreſſions métaphoriques, quoiqu'il ne dût arriver que plus de trois cens-cinquante ans après (2). Il eſt vrai que les Savans conviennent que *les Livres des Rois* ont été écrits après la Captivité de Babylone (3), & les Incrédules pourroient ſoupçonner que ces prophéties ont été faites après coup. Mais l'on doit remarquer, que la matière de ces Livres a été tirée d'anciens Mémoires écrits longtems avant la Captivité; comme cela paroît par divers paſſages, & en particulier par ce qui eſt dit 1 Rois VIII. 8. que l'Arche eſt demeurée *juſqu'à aujourd'hui* dans le lieu où Salomon l'avoit fait placer: manière de s'exprimer, que l'on ne peut attribuer qu'à un Auteur qui vivoit avant la deſtruction du Temple. Voyez auſſi Ch. IX. 21. XII. 19. Quelques Ecrivains prétendent que Jérémie eſt l'Auteur des Livres des Rois; d'autres les donnent à Eſdras. Mais ce ne ſont-là, comme l'obſerve Mr. Le Clerc (4), que de pures conjectures, qui n'ont aucun fondement ſolide.

(1) Voy. 2. Rois XXIII. 15.

(2) Clericus in 1. Reg. XIII. 2.

(3) Id. *Diſſ. de Auctor. Lib. Hiſt. Sect.* 6.

(4) Loc. cit.

[B] *Pour confirmer la vérité de ſa prophétie.*] Prédire un événement longtems avant qu'il arrive, eſt ſans contredit une bonne preuve de la divinité de la Miſſion d'un Prophète. Mais cette preuve n'eſt concluante, qu'après que l'événement a vérifié la prophétie. Dans l'occaſion dont il s'agit ici, la prédiction d'Abdon ne pouvoit convaincre Jéroboam, que ce Prophète étoit divinement inſpiré; parce que ce Prince ne pouvoit comparer la prophétie avec l'événement, qui ne devoit arriver qu'au bout de trois cens cinquante ans. Il fallut donc que la prédiction fût confirmée par un Miracle, afin que perſonne ne pût révoquer en doute ſa divinité. Il eſt bien vrai que Dieu avoit averti les Iſraélites, de ne pas ajouter foi indifféremment à tout Prophète, quand même il feroit des Miracles (5): mais cet avis ne regardoit que des Prophètes qui entreprendroient de les engager dans l'Idolatrie; au lieu qu'Abdon vouloit les détourner du ſervice des faux Dieux, & les ramener au Culte de l'Eternel; & par conſéquent le Miracle, qui accompagna la Prophétie, démontroit invinciblement, qu'elle ne manqueroit pas de s'accomplir.

(5) Deut. XIII. 1. 2& ſeq.

l'Eternel: Parce que tu as été rebelle à l'arche de l'Eternel, & n'as point gardé le commandement que l'Eternel ton Dieu t'avoit commandé .... ton corps n'entrera point au ſépulcre [C] *de tes Pères (f).* L'évènement vérifia la menace. Abdon ne ſe fut pas plutôt mis en chemin ſur un Ane que le Prophète lui avoit prêté, *qu'un Lion le rencontra & le tua* [D], *& ſon corps étoit jetté par terre dans le chemin, & l'Ane & le Lion ſe tenoient auprès du corps* [E]. Le vieux Prophète l'aïant appris, vint & enleva le corps, & le mit dans ſon propre Sépulcre; & il ordonna à ſes fils de mettre les ſiens, quand il ſeroit mort, auprès de ceux d'Abdon: *Car, dit-il, ce qu'il a prononcé à haute voix ſuivant la parole de l'Eternel, contre l'Autel qui eſt à Béthel, & contre toutes les maiſons des Hauts-Lieux qui ſont dans les Villes de Samarie, arrivera infailliblement* (g). L'Ecriture parle de quelques autres perſonnes, qui ont porté le nom d'*Abdon* [F]. Hieron. *de Loc. Hebr.*

(f) v. 20-22.

(g) Ibid. v. 32.

[C] *Au Sépulcre de tes Pères.*] C'étoit anciennement la coutume, que chaque Famille avoit ſon Sépulcre particulier, qui étoit ſouvent dans l'enceinte de la maiſon. C'eſt ce qui paroît à l'égard des Grecs, par ces paroles de Platon (6), *οἱ δὲ ἀπ' ἐκείνων πράττουσι καὶ ἔλαττον τὸ τῆ πόλει ἀνιᾶσθαι τοῖς, ἐκεῖ ἐν τῶν οἰκείων τοῦτοις*, c'eſt-à-dire: „ Les „ anciens (*Grecs*) enterroient les morts dans leurs mai„ ſons; mais nous ne faiſons pas de même". Et par rapport aux Romains, Servius (7) dit: *Apud majores omnes in domibus ſepelichantur, unde ortum eſt, ut Lares colerentur in domibus*; c'eſt-à-dire: „ Du temps de nos ancê„ tres, on enterroit les morts dans les maiſons: d'où eſt „ venue la coutume d'honorer les Lares ou Dieux domeſ„ tiques dans les maiſons." C'étoit par cette raiſon, que chaque Famille avoit ſon Tombeau particulier, dans lequel il n'étoit pas permis de mettre aucun étranger. "Ἐκ-δοῦναι τοίνυν, dit Démoſthène (8), *εἰς τὸ μνημεῖον μηδενὸς, ὃν ἐκεῖνοι πρὸς αὐτὸ γένους κατανεύουσι.* „ Il n'entroit dans le „ Tombeau de la famille, où tous ceux, qui étoient de „ la famille, avoient droit d'être mis." Et il n'étoit pas permis auſſi de mettre des étrangers dans ces Tombeaux: *Tu ne ſera, vetat ſis tu murgim aenuerte vim gentis in vim ſuam*; (9) „ Qui voudroit permettre qu'un étran„ ger fût enſeveli dans le Tombeau de ſa Famille?" Il y a de l'apparence, que la tendreſſe des enfans pour leurs parens, a été le premier motif qui les a engagés à conſerver chez eux leurs Corps, qui étoient ordinairement embaumés. Le même principe leur a fait ſouhaiter d'être enſevelis avec eux auxquels ils devoient la vie; & on regardoit comme un malheur, & même comme un opprobre, d'être enterré dans un lieu étranger. Auſſi, quand quelqu'un mouroit hors de chez lui, on oignoit ſon corps de miel, ou on le couvroit de cire, pour qu'il ne ſe corrompît point avant qu'on l'eût tranſporté dans ſa maiſon (10). Les Juifs auſſi ont toujours regardé comme un grand malheur, de n'être point enſevelis dans le Sépulcre de leurs pères; & Dieu, pour les tenir dans le devoir, les menaçoit ſouvent, qu'ils ſeroient privés de cet avantage, s'ils lui déſobéiſſoient. Mais cette menace renfermoit un châtiment plus ſévère par rapport à Abdon, comme l'évènement le fit voir; ſavoir, qu'il ſeroit tué avant que d'arriver chez lui (11).

(6) In Minoë.

(7) Ad. VI. Æneid. v. 152.

(8) In Eubul. p. 32.

(9) Id. ibid.

(10) Voſſ. Notes Ant. Rom. L. V. c. 19. p. 448.

(11) Cleric. in 1. Reg. XIII. 22.

[D] *Un Lion... le tua.*] Il paroît d'abord ſurprenant, qu'Abdon ait été ſi promptement & ſi ſévérement puni pour un crime, qu'il n'avoit commis, ce ſemble, que par ignorance, auquel même il n'avoit été engagé que par l'artificieuſe menſonge d'un autre Prophète: & que l'Ecriture ne diſe abſolument rien de la punition de l'impoſteur. Abdon, plein de reſpect pour les ordres de Dieu, avoit refuſé d'entrer au Palais du Roi, & de recevoir aucun préſent de lui; mais lorſqu'un Prophète ſemblable à lui l'invita au nom de Dieu lui-même à prendre quelque rafraîchiſſement, n'eut-il pas lieu de penſer que Dieu, ſatisfait de ſon obéiſſance, n'exigeoit pas de lui de plus grands efforts? Du moins ſemble-t-il que ſon crime n'étoit pas ſi odieux. Au-lieu que le Prophète qui ſéduiſit Abdon, prétendant que Dieu lui avoit envoyé un Ange pour lui ordonner de ramener Abdon à Béthel, étoit doublement coupable, de tromper ſon frère, & de ſe ſervir du nom de Dieu pour donner du crédit à ſon menſonge. Mais ne précipitons pas nos jugemens, lorſqu'il s'agit des voies du Grand Etre. Abdon n'ignoroit pas les ordres rigoureux, que Dieu lui avoit donnés; & il ne devoit pas les enfreindre, ſans une révélation auſſi claire & auſſi préciſe que la première. La ſimple parole d'un autre Prophète ne ſuffiſoit pas pour excuſer ſa déſobéiſſance. Il devoit ſoupçonner que les Prêtres Idolâtres avoient gagné cet homme pour le ſéduire, & pour le faire agir contre ce qu'il avoit lui-même déclaré au Roi; afin que le peuple le regardant comme un faux Prophète, n'eût aucun égard à ſes cenſures, & perſévérât dans ſon Idolatrie. Si nous enviſageons le crime d'Abdon ſous ce point de vue, il nous paroîtra d'une très dangereuſe conſéquence, & propre à rendre inutile la commiſſion que Dieu lui avoit donnée pour Jéroboam. A l'égard du Prophète qui trompa Abdon, nous ne ſommes pas obligés de ſuppoſer qu'il demeura impuni, quoique l'Ecriture n'en diſe rien. Les Hiſtoires Sacrés rapportent ſouvent les plus méchantes actions, ſans aucune marque d'improbation, & ſans les cenſurer; mais il ne s'enſuit pas de-là qu'ils approuvent ces actions, ou qu'ils nous les propoſent comme des exemples dignes d'imitation. Il faut remarquer, qu'il y a eu des Prophètes, qui quoiqu'inſpirés de Dieu pour annoncer des évènemens futurs, n'étoient pourtant rien moins que gens de bien. C'eſt ce qui paroît clairement par ce que dit notre Sauveur, en parlant du dernier jour: *Pluſieurs me diront en ce jour-là, Seigneur! Seigneur! n'avons-nous pas* prophétiſé *en ton Nom? & n'avons-nous pas jetté hors les Diables en ton Nom? & n'avons-nous pas fait pluſieurs prodiges en ton Nom? Et alors je leur declarerai ouvertement: Je ne vous ai jamais connus: départez-vous de moi, vous qui faites le métier d'iniquité* (12).

(12) Matth. VII. 22, 23.

[E] *L'Ane & le Lion ſe tenoient auprès du corps.*] On trouvera peut-être étrange, qu'un animal auſſi féroce qu'un Lion, ſe fût tenu tranquillement auprès d'un Ane & d'un corps mort, ſans les dévorer. Mais, comme le remarque Mr. Le Clerc ſur ce paſſage, il paroît par-là, que c'étoit Dieu lui-même qui avoit envoyé ce Lion pour punir le Prophète, afin que tout le monde reconnût que ſa mort n'étoit pas un effet du hazard, mais une punition du crime qu'il avoit commis en déſobéiſſant aux ordres de Dieu.

[F] *Quelques autres perſonnes, qui ont porté le nom d'Abdon.*] Nous trouvons dans l'Ecriture trois autres perſonnes de ce nom. Le premier eſt *Abdon Piratonite* fils de Hillel, qui ſuccéda à Elon, & qui jugea Iſrael huit ans (13). De ſon tems, ainſi que nous l'apprend Joſeph (14), les Juifs jouïrent d'une ſi profonde paix, qu'il n'eut pas occaſion de rien faire de mémorable à la guerre. La ſeule choſe extraordinaire que l'Hiſtoire rapporte de lui, c'eſt qu'il eut 40 fils & 30 petits-fils, montans ſur 70 ânons. Il mourut, ſelon Joſeph (15), fort âgé, & fut enſeveli avec grande magnificence à Pirathon, en la terre d'Ephraïm, en la montagne des Hamalékites (16).

(13) Judges XII. 13, 14.

(14) Antiq. Judaïq. L. V. c. 9.

(15) Ibid.

(16) Judges XII. 15.

Le ſecond *Abdon* mentionné dans l'Ecriture étoit fils de Jéhiel & de Maacha (17), & c'eſt tout ce que nous en ſavons.

(17) 1 Chr. VIII. 29. & IX. 36.

Le troiſième *Abdon* étoit fils de Michée. Le Roi Joſias l'envoya avec quatre autres perſonnes à Hulda la Prophétiſſe, pour lui demander ſon avis ſur le Livre de la Loi, qui avoit été trouvé dans le Temple (18).

(18) 2 Chr. XXXIV. 20.

ABEL, fils d'Adam: Mr. Bayle ſuppoſe, avec la plupart des Commentateurs, que Dieu fit deſcendre le feu du Ciel, pour marquer que le Sacrifice d'Abel lui étoit agréable. Mais un très ſavant & judicieux Théologien eſt d'un autre ſentiment. Il eſt vrai, *dit-il* (a), qu'il y a dans l'Hiſtoire Sainte divers exemples de Sacrifices, conſumés par un feu miraculeux & céleſte; mais l'Ecriture l'a marqué en termes exprès, lorſque cela eſt arrivé: au-lieu que dans l'occaſion dont il s'agit ici, on ne trouve aucune mention d'un tel feu; & nous ne devons pas ſuppoſer des Miracles ſans néceſſité. Il y a tout lieu de croire que Caïn, étant d'un caractère impie, ſe ſervoit mis aſſez peu en peine que ſon Sacrifice fût conſumé par le feu, ou non. Il eſt donc naturel de chercher quelque autre marque de l'approbation de Dieu, & de ſa faveur, dont Caïn ait pu être touché, & qui ait été capable d'exciter ſon reſſentiment. Il eſt vrai que Moïſe rapporte, immédiatement après avoir dit que Caïn & Abel offrirent des Sacrifices, que Dieu eut égard à l'oblation d'Abel, & qu'il n'eut point égard à celle de Caïn; mais l'on ne doit pas conclurre de-là, que les marques de l'approbation divine ſuivirent d'abord le Sacrifice. Il eſt très probable que ce ne fut qu'avec le tems, qu'Abel connut [A] qu'il étoit agréable

(a) Cecile B. pris d'un Manuſcrit, qu'a laiſſé un Profeſſeur en Philoſophie de Leide, mort il y a quelques années.

[A] *Ce ne fut qu'avec le tems qu'ils connurent.*] Il n'y a aucune raiſon, qui oblige de croire qu'Abel fut tué la première année qu'il eut un Troupeau à lui. La maniére dont cette Hiſtoire nous eſt rapportée, nous inſinue qu'Abel & Caïn vécurent pluſieurs années, l'un comme Berger, & l'autre comme Laboureur; & l'on peut ſuppoſer, ſans faire violence au Texte, que lorſqu'ils retirèrent quelque profit de leur travail, ils en offrirent les fruits à Dieu, & qu'ils continuérent pendant pluſieurs années à s'acquitter de ce devoir. *Abel*, dit l'Hiſtorien Sacré, *étoit Berger, mais Caïn étoit Laboureur; & il arriva au* bout de quelque tems *&c.* Ces paroles, *au bout de quelque tems*, en Hébreu מִקֵּץ יָמִים (*mikkets jamim*) ſignifient quelquefois *au bout de quelques* ou *de pluſieurs années*, comme

gréable à Dieu, & Caïn qu'il ne l'étoit point. Le prémier prospéra, & vit son Troupeau augmenter: Caïn au contraire s'apperçut qu'il ne fleurissoit point, & que la terre ne lui fournissoit pas d'abondantes récoltes: ce furent-là les voies par lesquelles Dieu fit connoitre qu'il avoit agréé le Sacrifice d'Abel, & qu'il n'avoit point eu égard à celui de Caïn; & c'est ce qui aigrit l'avare Caïn contre son frère. Voyant que Dieu le bénissoit beaucoup plus que lui, il résolut enfin de le tuer. Selon cette hypothèse, il est facile de comprendre, pourquoi *Dieu eut égard* à l'offrande d'Abel, & non à celle de Caïn: c'est qu'Abel étoit homme de bien, & qu'il présenta son Sacrifice par un principe de Religion [*B*], selon ce que dit l'Ecriture, *que par la foi il offrit un plus excellent Sacrifice que Caïn, par laquelle il a obtenu témoignage d'être juste* (*b*); au-lieu que Caïn étant méchant, un acte de Religion purement cérémoniel ne pouvoit plaire à Dieu (*c*). L'Ecriture dit qu'*Abel offrit des prémiers-nés de son bétail, & de leur graisse* (*d*). Les Interprètes ne sont pas d'accord sur le sens de ces paroles. Quelques-uns croyent qu'Abel offrit un Holocauste des prémiers-nés de son bétail. D'autres soutiennent qu'il n'offrit que du Lait & de la Crême. Nous donnerons dans les Remarques, les raisons que l'on allégue en faveur de l'une & de l'autre opinion [*C*]. C'est une chose remarquable, que l'Eglise Grecque, qui célèbre la Fête de tous les Patriarches & de tous les Prophètes, n'ait pas fait cet honneur à Abel: on ne trouve son Nom dans aucun Catalogue de Saints, ni dans aucun Martyrologe, avant le

(*b*) Hebr. XI. 4.

(*c*) Tout ceci est tiré du même Mss.

(*d*) Genèse IV. 4.

me on peut le voir Deut. XIV. 28. *au bout de trois ans*, où le mot de *trois* détermine le nombre des années. Mais n'y aiant point de nombre marqué dans le passage en question, on peut le traduire, *au bout de quelques années*.

[*B*] *Par un principe de Religion.*] C'est ce que dit Joseph (1). *Αβελων θυσιαστήριον ἱδρύσατο, καὶ πάντα τοῖς ἐν αὐτῷ πρωτοτόκοις καρποῖς τὸν Θεὸν τιμῶσι παρεῖχε καρποῖς*, c'est-à-dire : *Abel étoit très juste, il regardoit Dieu comme présent à toutes ses actions, & ne pensoit qu'à lui plaire.* L'Historien Juif donne encore une autre raison de la préférence que Dieu donna au Sacrifice d'Abel fur celui de Caïn : c'est que Dieu préfère les productions libres de la Nature, à ce que l'avarice des hommes extorque d'elle comme par force. *Θεὸς τοῖς αὐτοματοις καὶ παντὶ θόρυ γιγνόμενα τιμᾶσθαι, ἀλλ' οὐχὶ τοῖς παρ' ἐτέρων ἀδόντων καὶ πόνου κατὰ βίαν πορισθεῖσι* (2) : mais c'est-là une mauvaise raison; car puisque Dieu avoit maudit la terre, & condamné l'homme à la labourer, comment ces Etre infiniment bon pouvoit-il desapprouver le Sacrifice de Caïn, qui lui présentoit les prémices de son travail, & le fruit de fa fueur ?

(1) Joseph. *Antiq. Jud.* L. I. ch. 2. de la Trad. d'Arnaud d'Andilly.

(2) Joseph. ibid.

[*C*] *Les raisons que l'on allégue en faveur de l'une & de l'autre opinion.*] Ceux qui plaident en faveur de la prémière, disent, 1. Que Dieu lui-même avoit appris à ses fervir (*a*) : & il n'y a aucune raison de croire qu'ils n'employassent que des peaux de bêtes mortes naturellement, ou qu'ils les tuassent feulement pour en avoir la peau. Et comme ils ne mangeoient la chair d'aucune créature qui eût vie : il s'ensuit de-là, qu'ils les offroient en Sacrifice, ou en Holocauste, & qu'ils réfervoient la peau pour s'en vêtir. On objecte contre cette opinion, que les Troupeaux n'étant pas encore alors fort nombreux, il n'y a guères d'apparence que Dieu ait voulu les diminuer, en ordonnant qu'on lui en offrît une partie. Mais il est évident, que les animaux de tout ordre avoient eu affez de tems pour se multiplier, puisque Caïn & Abel étoient déjà affez âgés, lorsqu'ils firent leur prémier Sacrifice. Les Rabbins croyent que ces Sacrifices étoient des Holocaustes, & ils prétendent, que cet ordre de Sacrifices étoit le feul qui fût en ufage avant la Loi, qu'il étoit permis à chaque particulier d'en offrir, & que les Juifs accordoient aux Prêtres le privilège d'en offrir dans le Temple de Jérusalem. Mais divers Auteurs, parmi lesquels est l'illustre Grotius, font d'une autre opinion. Ils soutiennent qu'Abel n'offrit que du Lait ou de la Crême de son bétail. Ils remarquent, que l'on n'offroit à Dieu que ce qui fervoit de nourriture aux hommes; & comme avant le Déluge ils n'usoient point de viande, ils ne facrifioient auffi aucune créature vivante. Et pour justifier ce qui a été dit ci-dessus, que les Troupeaux n'étoient pas fort nombreux dans l'ancien Monde, ils citent ces deux anciennes Loix de Triptolème : *Ζῶα μὴ σύνεθμα : Qu'on ne faffe point de mal aux animaux. Θεὸς παρεῖναι ἀγαλλεται : Qu'on honore les Dieux par des offrandes de fruits* (*a*). Dracon fit dans la fuite la même Loi, comme on peut le voir dans l'Auteur cité (5); & parmi les Athéniens & les Lacédémoniens, c'étoit un crime capital de tuer un taureau (6). Mais toutes ces autorités ne décident rien, & ne font rien au fait, parce qu'il est question du nombre des animaux avant, & non après le Déluge. Il faut avouer pourtant, que la prémière raison est forte, s'il est certain que les hommes n'ayent pas mangé de chair. Nos Verfions disent, qu'*Abel offrit des* prémiers-nés *de fa bergerie, & de leur* graiſſe. Grotius & Mr. Le Clerc observent, que par *les premiers-nés*, il faut entendre les meilleurs, & que le terme בכור signifie fouvent, tout ce qui excelle dans fon genre. Ils remarquent encore que le mot חלב (*khalab*) que l'on a traduit par celui de *graiſſe*, fignifie auffi du *lait*, ou de *graiſſe du lait*, c'est-à-dire de la *crême* ; & c'est ainfi que les LXX l'ont fouvent rendu, & en particulier Genèſe XVIII. 8. où nos Verfions portent auffi, *du lait*. Enfin Mr. Le Clerc remarque, que les anciens Egyptiens offroient du lait à leurs Dieux; & il cite Diodore de Sicile, qui dit (7) que les habitans de l'Ile de Méroë *ἐξαιροῦσι καὶ τριακοσίους χοὰς καθ' ἑκάστην ἡμέραν γαλακτος ἐπιπλέον ἀπομαλάσσοντες τὰ τῶν Θεῶν ἐπιμελῆ, ἐνίοτε κοσμοῦντες τὰ τῶν Θεῶν ἐπιμελῆ, envient coutume de remplir tous les jours trois cens ſoixante vaiſſeaux de lait, en invoquant les noms de leurs Dieux.* Voilà les raisons que l'on allègue de part & d'autre. Nous ne décidons point entre les deux opinions : il l'on en juge avec impartialité, ce que nous avons dit fuffit pour faire voir qu'aucune des deux n'est fuffifamment prouvée.

(*a*) Genèſe III. 21.

(3) Diodor. de Bibl. L. IV. Sect. 22.

(4) Clericus in Genef. cap. IV. 4.

(5) Porphyr. de Abſtin. L. IV. Sect. 22.

(6) Varro de Re Rufl. L. II. c. 5. Voy. auſſi Elian. Var. Hiſt. L. V. c. 14.

(7) L. I. p. 29.

La queſtion fur l'origine des Sacrifices, s'ils font d'inſtitution divine ou humaine, & pluſieurs autres queſtions qui font liées avec celle-là, ont été le ſujet de bien des diſputes parmi les Chrétiens. Les plus illuſtres Auteurs Arminiens foutiennent, que la Religion Naturelle, ou le Syſtême de Devoirs qui réſulte des différentes rélations que nous avons dans le Monde, aiant été la Religion prémitive, tous les actes extérieurs du Culte, & particulièrement les Sacrifices, étoient uniquement des témoignages du reſpect, que la Lumière naturelle nous preſcrit comme un hommage dû à la Divinité. C'eſt ce qu'ils prétendent prouver par l'exemple d'Abel, qui par la foi feule, & ſans aucun précepte poſitif de Dieu, c'eſt-à-dire, par le *diktamen* de la Raiſon feule, découvrit qu'il falloit honorer Dieu, en lui offrant ce qu'on poſſede de plus précieux; & qui en conſéquence, *préſenta les prémiers-nés de ſa bergerie, & leur graiſſe.* Au-lieu que Caïn préſentoit ſa que les moindres fruits de la terre ; ce qui fit que Dieu rejetta ſon offrande, comme indigne de lui, qui mérite les plus reſpectueux hommages de ſes créatures, & qui doit être honoré par ce qu'elles poſſedent de plus excellent & de plus noble.

Pour prouver que la Religion primitive étoit la Religion Naturelle, ils remarquent, que la maniére dont Dieu parla à Caïn, fait voir qu'il ne lui donnoit point de nouvelle Loi dans cette occaſion ; mais qu'il le rappelloit ſeulement aux principes de la Raiſon, qui devoient mettre un frein à ſa paſſion, & calmer ſon reſſentiment contre ſon frère. *Si tu fais bien*, dit Dieu, *ne ſera-t-il pas reçu ?* Comme s'il diſoit : Sens la ſatisfaction que procure la conviction d'avoir bien fait. *Si tu fais mal, le péché eſt à la porte*; c'eſt-à-dire, la punition du péché, les terreurs & les remords d'une mauvaiſe conſcience. Comme s'il lui eût dit : Ta propre Raiſon te dicte cela de la maniére la plus claire. Et à l'égard des paroles qui ſuivent immédiatement & que nos Verſions traduiſent, *ſes deſirs ſe rapporteront à toi, & tu auras ſeigneurie ſur lui* ; le judicieux Epiſcopius (8), qui défend le Syſtême dont il s'agit ici, leur donne un tout autre ſens. Voici ſes paoles : „ Quare ad te ſit appetitus (*ſic enim lege*) ejus, *peccati ſci-* „ *lices, id eſt, ſi remedium vis, cura ut peccatum ſub tua* „ *poteſtate ſit ; & dominaberis ei, id eſt, fac ut ei domi-* „ *neris.*" Il paroît par ce paſſage, que ce Savant entend le *péché*, par le mot que nos Verſions rendent *ſes deſirs* ; & qu'il croit que Dieu ordonna à Caïn de veiller ſur lui-même, de peur que le péché ne prît l'aſcendant ſur lui. (9) Un ſavant Hiſtorien * fait ſur cette explication la Remarque ſuivante. Il me ſemble que les termes de l'Original ne font en aucune maniére ſuſceptibles de ce ſens. תשוקתו (*teshukato*) eſt, non le deſir qu'on a pour quelque choſe, mais le deſir de quelqu'un ; de même 12 (10) ne ſignifie pas une choſe inanimée, mais une perſonne: & l'expreſſion אתיו תשוקת (*eleka teshukato*) ſignifie en Hébreu, *il te reſpectera volontiers*. ADD. DU TRAD.]

(8) *Inſt. Theol.* L. I. c. 2.

* Shuckford. *Hiſt. du Monde Sacr. & Profane*, T. I. p. 5.

Philon (9) fait conſiſter le défaut du Sacrifice de Caïn en deux choſes. 1. Qu'il ne l'offrit pas aſſez promptement, mais *auſſi après quelques jours*. 2. Qu'il n'offrit que des fruits de la terre, & non les prémiers fruits, comme Abel offrit les prémiers-nés de ſon bétail. Mais le paſſage de l'Ep. aux Hébreux (10), où il eſt parlé du Sacrifice d'Abel, ne favoriſe point du tout cette penſée. L'Auteur Sacré y dit clairement, que ce fut la foi d'Abel, qui fit préférer ſon Sacrifice à celui de Caïn, *cette Foi, qui eſt une ſubſiſtance*, ou une ferme attente (ὑπόστασις) *des choſes qu'on eſpére* (11) ; c'eſt-à-dire, la perſuaſion que Dieu récompenſera les gens de bien, ou dans cette vie, ou dans une autre. C'eſt à cela qu'il faut rapporter le paſſage du Targum de Jéruſalem, cité par Mr. Bayle (12), & ce que Jonathan B. Uziel dit ſur ce paſſage : *que Caïn nia le Jugement à venir, & les récompenſes des Juſtes; au-lieu qu'Abel ſoutint, qu'il y auroit des récompenſes pour les gens de bien dans une autre vie.*

(9) De Sacrif. Cain & Abel. p. 1007.

(10) Ch. XI. 4.

(11) v. 1.

(12) Art. ABEL Rem. [B].

le dixième Siècle, ni même dans le nouveau Martyrologe Romain ; quoiqu'on l'invoque avec divers autres Saints, dans plusieurs Litanies de l'Eglise Romaine, qu'on récite pour des personnes qui font à l'article de la mort.

☞ ABENAXA, fameux Capitaine des Maures d'Afrique nommés *Almoravides*. Ce Général fut envoyé en Espagne par Joseph Téphin Roi de Maroc, à la sollicitation de Benabet Roi de Séville, & de son gendre Alphonse VI, Roi de Castille & de Léon [*A*]. Le Monarque Afriquain, qui avoit de grandes vues, envoya Abenaxa pour commencer l'exécution de ses desseins. Celui-ci aiant débarqué en Espagne avec l'Armée qu'il commandoit, la mena au Roi de Séville, & feignit de n'être venu que pour favoriser ses desseins. Mais on vit bientôt que ce n'étoit pas l'intention du Roi de Maroc, & encore moins celle de son ambitieux Général. Abenaxa se trouvant le plus fort, fit querelle à Benabet; & les deux Partis en étant venus aux mains, le Roi de Séville perdit la bataille & la vie, & son Royaume devint la proie du Vîctorieux. On crut que le Général Almoravide en prenoit possession au nom du Roi de Maroc son Maitre, mais on ne fut pas longtems sans être détrompé: il se déclara Roi lui-même, & poursuivant sa victoire contre les Maures du voisinage, il trouva tant de facilité à les soumettre, qu'il se vit bientôt en état de ranger tous sa domination les plus éloignés. Plusieurs se fournirent volontairement, & d'eux-mêmes; & ce nouvel Empire se trouva, en peu de tems, assez puissant & assez étendu, pour donner lieu à Abenaxa de prendre l'ancien titre de Miramolin, qu'avoient pris ceux des premiers Conquérans qui établirent la puissance des Maures en Espagne. Ce nouveau Monarque ne s'en tint pas là: après avoir soumis les Maures, il tourna ses armes contre les Chrétiens, & déclara la guerre au Roi de Castille. Il commença par attaquer les Places, que Benabet, son prédécesseur, avoit données en dot à sa fille, en la mariant à Alphonse: les Places furent enlevées, & Abenaxa défit les Comtes Garcie & Rodrigue, que le Roi de Castille avoit envoyés pour les défendre. Ce Monarque marcha lui-même contre l'Ennemi; mais il perdit une seconde bataille, près de Badajoz. Il ne perdit pourtant pas courage; il ramassa les débris de son Armée, & étant revenu contre son ennemi, il le poussa si vigoureusement, qu'Abenaxa fut obligé de se renfermer dans Cordoue, où Alphonse l'assiégea. Un échec, que les Maures reçurent dans les combats que les deux partis se livroient à la vue de la Ville, engagea le nouveau Miramolin à proposer au Roi de Castille un accommodement si avantageux [*B*], que ce Prince ne crut pas devoir le refuser. Abenaxa n'avoit pas eu le tems encore d'établir l'ordre dans sa nouvelle Conquête: il profita de la paix, qu'il venoit de conclurre, pour affermir sa domination. Mais il ne jouït pas longtems du fruit de sa perfidie, soit envers Benabet, soit envers son Maitre; & après avoir usurpé injustement une Couronne, il finit ses jours d'une manière ignominieuse. Joseph Téphin Roi de Maroc, son légitime Souverain, irrité de ce que le perfide Abenaxa avoit employé ses Troupes à se faire Roi, passa en Espagne avec une formidable Armée, & attaqua Séville, dont il fe rendit maitre, aussi-bien que de la personne d'Abenaxa, à qui il fit trancher la tête; ce qui arriva vers l'an 1089 ou 1090 (*a*).

(*a*) D'Orleans, *Révol. d'Espagne*, T. I. L. II.

[*A*] *A la sollicitation de Benabet Roi de Séville, & de son gendre Alphonse VI, Roi de Castille & de Léon.*] Alphonse avoit porté ses armes dans l'Andalousie, & dompté Benabet Roi de Séville; c'est presque tout ce qu'on sait de cette guerre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Alphonse, devenu veuf dans le cours de cette expedition, conçut de l'amour pour Zaïde fille de Benabet; qu'il épousa cette Princesse, après qu'elle eut embrassé le Christianisme; & qu'il augmenta ses Etats, de plusieurs Villes données en dot à la nouvelle Reine. Benabet étant en fort bonne intelligence avec Alphonse, voulut profiter de l'Alliance qu'il avoit contractée avec un Roi puissant, pour réunir à la Couronne de Séville ce qui reſtoit aux Mahométans de leurs Conquêtes deçà la Mer. Ces deux Princes firent donc entre eux un Traité secret, dont les Ecrivains de ce tems-là ne nous ont point rapporté les conditions. L'on sait seulement qu'ils convinrent d'écrire tous deux en Afrique, pour inviter les Almoravides à favoriser une entreprise, dont ils se promettoient de grands avantages pour l'intérêt des deux Nations (*t*).

(*t*) D'Orleans, *Révol. d'Espagne*, T. I. L. II.

[*B*] *Engagea le nouveau Miramolin à proposer au Roi de Castille un accommodement si avantageux, que ce Prince ne crut pas devoir le refuser.*] Par ce Traité, le Miramolin rendoit hommage à Alphonse de ses Conquêtes, il devenoit son Tributaire, & lui donnoit une grosse somme d'argent comptant (*z*). Sans doute qu'Abenaxa, en proposant de pareilles conditions, ne cherchoit qu'à gagner du tems, pour s'affermir sur le Trône; & qu'il n'aimoit observé les conditions de ce Traité, qu'autant de tems qu'il lui en auroit fallu pour s'affurer l'indépendance qu'il avoit cherchée en trahissant son Allié, & son Roi.

(*z*) Id. ibid.

ABEN-EZRA. Voyez ABRAHAM BEN MEIR.

☞ ABEN-HUT, Prince Maure, issu des anciens Rois de Saragosse, qui entreprit vers l'an 1228 ou 1229, de détruire la puissance des Almohades en Espagne. La Religion fut le prétexte dont il se servit pour couvrir ses ambitieux desseins. Les Almohades avoient une Croyance & des Cérémonies différentes de celles des autres Mahométans: il s'érigea donc en Réformateur, pour paroître zélé, & non rebelle. C'étoit un homme d'un caractère très propre à jouer ce rôle, & à y réussir; plein de feu, hardi, artificieux, éloquent, aiant du talent pour la guerre, & ne profitant de la ruïne de ceux à qui il la faisoit, que pour enrichir ceux qui l'y suivoient: qualités très propres à assurer les plus grands succès, à ceux qui méditent une révolution. Aben-Hut engagea des Provinces entières dans la Faction: il se rendit maitre de la Murcie; Grenade se soumit à lui; & tant de Villes d'Andalousie, & même de l'Estramadure le reconnurent pour Roi ou pour Protecteur, qu'il devint en peu de tems Monarque presque universel des Maures d'Espagne. Ferdinand III, Roi de Castille, & fils d'Alphonse, Roi de Léon, craignant de voir les Mahométans d'Espagne réunis sous un même Chef, crut qu'il lui étoit important d'empêcher une union, qui ne pouvoit être que funeste à la Chrétienté. Il marcha donc contre Aben-Hut, qui continuoit ses conquêtes. Le Prince Maure, qui redoutoit les armes de Ferdinand, & qui ne vouloit pas exposer sa fortune au hazard d'une bataille, temporisa si à propos, qu'il lassa le Castillan, & le contraignit à s'en retourner sans rien faire, pour rétablir dans ses Etats ses Troupes affoiblies. Ferdinand ne tarda pas à revenir, & il se disposoit à pousser vivement Aben-Hut, qui venoit de perdre une grande bataille contre Alphonse, père de Ferdinand; mais il fut obligé de suspendre l'exécution de ses projets, pour s'assurer le Trône de Léon, que son père venoit de laisser vacant par sa mort. Aben-Hut continua en attendant à affermir son nouvel Empire; mais son ambition le trahit enfin. Appellé par Aben-Zaën Roi de Valence [*A*], ou plutôt Usurpateur de cette Couronne, il se disposoit à aller au secours de ce Prince, que

[*A*] *Appellé par Aben-Zaën Roi de Valence, ou plutôt Usurpateur de cette Couronne.*] Aben-Zeith, Roi de ce Pays, avoit pris des liaisons secrettes avec Jaques I. Roi d'Arragon, dont il redoutoit la puissance; & vouloit même s'en faire un appui contre diverses Factions, dont l'Empire Maure étoit plein. L'intelligence de ces deux Rois étant venue à la connoissance d'Aben-Zoën, Sarrazin puissant dans le Royaume de Valence, il s'en servit pour rendre Aben-Zeith odieux aux siens; & fit tant qu'il le détrôna, & l'obligea d'aller chercher un asyle auprès du Roi

que le Roi d'Arragon preſſoit vivement, lorſque dans le même tems Cordoue lui demanda du ſecours [B]. Il ſe trouvoit pour-lors à Ecija, Place ſituée entre Séville & Cordoue, & il avoit une groſſe Armée. Incertain s'il la mènceroit ou à Cordoue, ou à Valence, il conſulta un Transſuge Eſpagnol, qui s'étoit attaché à lui, & qui le trahit [C]. Il prit le parti d'aller à Valence; & comme il étoit à Almérie, tout prêt à faire embarquer ſes Troupes, il périt par la perfidie d'un de ſes Capitaines, qui ſe ſaiſit de lui, & le jetta dans une tonne d'eau, où ce Prince ambitieux finit ſes jours (a).

(a) D'Orleans, Revol. d'Eſpagne, T. II. Liv. III.

Roi d'Arragon. Ce Monarque lui donna des terres, & ce Maure alors peu après embraſſé le Chriſtianiſme, jaques le maria richement, & l'aianr bien établi, il déclara la guerre à Aben-Zaën. Il le pouſſa ſi vivement, qu'après avoir pris pluſieurs Places conſidérables, il aſſiégea à l'entrée de la plaine où eſt ſituée Valence, la Forteresſe de Moncada & celle de Murcros, & s'en étant rendu maitre il les raſa, n'aiant pas le tems de s'arrêter au ſiége de la Ville, & ces Places en étant trop près pour eſpérer de les conſerver juſqu'à la prochaine Campagne. Aben-Zaën, effrayé de voir l'ennemi ſi près du ſiége de ſon Empire, & ſe voyant à la veille d'y être attaqué, implora le ſecours d'Aben-Hut (1).

(1) D'Orleans, Revol. d'Eſpagne, T. II. L. III.

[B] *Cordoue lui demanda du ſecours dans le même tems.*] Voici à quelle occaſion. Un Parti, ſorti de cette Ville pour faire des courſes ſur les Caſtillans, avoit été enlevé par un Parti Caſtillan ſorti d'Ubéda. Ces priſonniers, ſoit qu'ils fuſſent mécontens de celui qui commandoit dans Cordoue, ſoit pour ſe racheter, offrirent à ceux qui les avoient pris, de leur donner entrée dans la Ville par un fauxbourg qu'ils occupoient; & la propoſition aiant été acceptée, les Caſtillans y avoient été introduits, s'étoient ſaiſis de quelques Tours, d'une Porte, & s'étant retranchés, avoient envoyé avertir ceux qui commandoient dans la Province, du beſoin qu'ils avoient de ſecours. Le Roi lui-même s'y rendit du fond de l'Eſpagne, où il étoit alors; & c'eſt ce qui obligea les Cordouans d'avoir recours à Aben-Hut (2).

(2) Id. ibid.

[C] *Il conſulta un Transſuge Eſpagnol ---- qui le trahit.*] Cet Eſpagnol ſe nommoit Don *Laurent Suarez*. Soit amour pour ſon Pays, ſoit deſir de profiter de l'occaſion de s'y procurer un établiſſement avantageux en rendant un ſervice important, ce qui eſt le plus vraiſemblable, il trahit Aben-Hut. Il ſe ſemblant d'aller obſerver les Caſtillans, & s'entendit avec Ferdinand, enſorte qu'il rapporta à Aben-Hut, contre la vérité, que le Roi de Caſtille étoit en état de ſoutenir une bataille ſans quitter priſe, & ſans lever le ſiége. Le Roi Maure eut l'imprudence de l'en croire, ce qui le détermina à abandonner abſolument le deſſein de ſecourir Cordoue, pour mener ſes Troupes à Valence (3): réſolution qui lui fut fatale, puiſqu'elle lui coûta la vie. C'eſt ainſi que ceux qui ſe livrent à l'ambition, s'aveuglent ſouvent eux-mêmes, & périſſent quelquefois lorſqu'ils paroiſſent être au plus haut point de grandeur, & par les mêmes voies qu'ils ont employées pour s'élever. Un traitre & un perfide n'eſt pas en droit d'attendre de la part des autres, plus de fidélité qu'il n'y a eu lui-même; & l'Hiſtoire fournit un nombre infini d'exemples de ces ambitieux, qui ont été les victimes de la perfidie de ceux en qui ils s'étoient confiés.

(3) Id. ibid.

ABGARE ou Abgar. C'eſt le nom de pluſieurs Rois d'Edeſſe en Syrie. D'Herbelot remarque très bien (a), que ce Nom eſt Syriaque d'origine, & qu'il ſignifie *boiteux*; & que ceux-là ſe trompent, qui écrivent *Agbar*, & qui croyent qu'il vient du mot Arabe *Akbar*, qui ſignifie *grand*. La Tradition des Orientaux, tant Muſulmans que Chrétiens, eſt, qu'un Roi d'Edeſſe de ce nom écrivit une Lettre à Jéſus-Chriſt [A], & que Notre Seigneur lui répondit, & lui envoya en même tems un Mouchoir, ſur lequel ſa Divine Face étoit empreinte. L'Hiſtoire ſe trouve dans Euſèbe (b), qui la rapporte de la manière ſuivante: „ La Divinité de notre Sauveur & de notre Maitre s'étant fait connoitre à tous les hommes par les effets miraculeux de ſa puiſſance, elle attira „ une infinité de perſonnes des Pays étrangers, & fort éloignés de la Judée, par l'eſpérance d'être „ guéris des maladies & des autres incommodités qu'elles ſouffroient. Abgare, qui commandoit avec „ beau-

(a) Herbelot p. 11.

(b) Euſèbe Hiſt. Eccleſ. L. 1. ch. 13. de la Traduction du Préſident Cousin.

[A] *Qu'un Roi d'Edeſſe de ce nom écrivit une Lettre à Jéſus-Chriſt.*] Abgare dit-on, fit Troiſième Evêque d'Edeſſe; & cet Evêque, après avoir gouverné cette Egliſe plus de 12 ans, fut tué par ordre d'Abgare, fils & ſucceſſeur du prémier, mais qui étoit idolâtre. Aſſemann, dans ſon III. Tome, p. 212. rapporte que ce fut ſous le régne de cet Abgare, que l'Ecriture fut traduite pour la prémière fois en Syriaque; & il cite deux cens quatre-vingt-ſix Auteurs différens, ſur la Vie d'Abgare. Voyez auſſi Tom. I. pag. 514, 515. où il allégue & examine diverſes autorités ſur la Canonicité de ces Lettres; ce qu'a fait auſſi Grabe, dans ſes Notes ſur le prémier Tome du *Spicilegium*. Nous avons de plus la Critique qu'a fait de ces Lettres le Traducteur d'Euſèbe, qui dit, que quoiqu'Euſèbe & S. Jérôme aient cru ces Lettres véritables, Iſidore n'a point été de ce ſentiment, ni Gélaſe Evêque de Rome, qui dans un Concile de ſoixante & dix Evêques, tenu l'an 494, fit un Decret, par lequel ces Lettres furent mîſes au rang des Apocryphes; & il fait remarquer eu même tems au Lecteur, que les Ecrivains poſtérieurs, comme Damaſcène, & le fabuleux Nicéphore, ont orné cette Hiſtoire d'un grand nombre de circonſtances fabuleuſes. Par exemple: que dans le même tems qu'Abgare écrivit à Jéſus-Chriſt, ce Prince envoya auſſi un Peintre, avec ordre de le bien examiner, & de tirer ſon Portrait d'après nature; mais que le Peintre ne put y réuſſir, à cauſe de l'éclat lumineux qui brilloit ſur la face du Sauveur; ſur quoi Jéſus-Chriſt aiant pris un mouchoir, l'appliqua ſur ſon viſage", & l'en tira avec l'empreinte exacte de ſes traits, qu'il envoya à Abgare. Nicéphore a ajouté encore d'autres fables à ce récit: il rapporte que le Roi de Perſe envoya un Peintre à Jéſus, & qu'il rapporta le Portrait du Sauveur & celui de Marie à ſon Maître: Que du tems de l'Empereur Juſtinien, les Edeſſéens étant affligés, & réduits aux plus grandes extrémités ſans eſpoir de délivrance, & n'attendant plus que leur entière ruine, ils ſe ſouvinrent au milieu de leur deſeſpoir, de ce Portrait, auquel ils eurent recours, & qui leur procura une heureuſe délivrance par ſa protection. Mais s'il y eût eu quelque choſe de vrai en tout cela, Euſèbe n'auroit pas manqué de l'inférer dans ſon Hiſtoire. Le prémier, qui rapporte quelque choſe de pareil, vivoit plus de cent ans après Euſèbe. Il eſt vrai que Procope raconte une Hiſtoire, qui paroit avoir quelque rapport avec cela (1): Que Choſroës Roi de Perſe eut envie de ſe rendre maître d'Edeſſe, parce qu'il y avoit une Tradition, ſur laquelle on faiſoit grand fonds, que cette Ville ne ſeroit jamais priſe, étant protégée par la ſainte Face. Notre Abgare, qu'il nomme *Angar*, régnoit alors à Edeſſe, & étoit un des hommes les plus ſages de ſon tems. Souhaitant de s'allier avec les Romains, il vint à Rome, où il eut des conférences avec Auguſte, qui fut tellement ſurpris de ſa profonde ſageſſe, & ſi charmé de ſa converſation, qu'il ne put ſe réſoudre à le perdre, & à le laiſſer retourner chez lui, quelque inſtance qu'il fît. Abgare aiant un jour été à la chaſſe dans le voiſinage de Rome, & aiant pris nombre de bêtes en vie, il prit auſſi de la terre des divers endroits où ces animaux ſe tenoient ordinairement, & fit porter le tout à Rome. Dans le tems qu'Auguſte étoit au Cirque, Abgare l'alla trouver, & lui montra les animaux, & la terre qu'il avoit fait apporter, en lui faiſant remarquer la terre propre à chaque eſpéce. Il la fit mettre par monceaux différens dans le Cirque, & alors on vit chaque animal ſe placer ſur le monceau qui lui convenoit. Auguſte regarda ce ſpectacle avec admiration, ſurpris que la Nature ſeule portât les animaux à rechercher le terrein qui leur étoit naturel. Sur quoi Abgare ſe proſternant devant lui, lui dit: *Seigneur, quelle ne doit pas être la violence du deſir que j'ai de retourner dans mon Pays natal, moi qui y ai une femme, des enfans, & un petit Royaume?* Auguſte touché du ſpectacle, & des ſollicitations d'Abgare, lui permit, quoiqu'à regret, de partir; & le pria de lui demander quelque choſe, par où il pût lui marquer ſon eſtime pour ſa perſonne. Abgare lui demanda de faire bâtir un Cirque à Edeſſe; ce qui lui aiant été accordé, il partit. Lorſqu'il fut de retour à Edeſſe, ſes Sujets lui demandérent *ce qu'il leur apportoit de bon de la part de l'Empereur?* Il répondit: *Je vous apporte une triſteſſe ſans perte, & une joie ſans profit:* déſignant par-là la folie des Jeux & des Spectacles. Abgare étant devenu vieux, continue Procope, il fut extrêmement tourmenté de la goute; & aiant eu inutilement recours à l'art des Médecins, le bruit des Miracles de Jéſus-Chriſt vint juſqu'à lui, ce qui l'engagea à lui écrire, & le Sauveur lui répondit, &c. Ils foutiennent, dit Procope, que Jéſus-Chriſt ajouta par Apoſtille au bas de ſa Lettre, *que la Ville d'Edeſſe ne ſeroit jamais priſe ou conquiſe par les Barbares:* circonſtance entiérement inconnue aux Hiſtoriens de ces tems-là. Mais ceux d'Edeſſe foutinrent dans la ſuite, que cela s'étoit trouvé dans la Lettre; & l'aiant fait graver ſur une Table, ils la mirent au-deſſus des portes de leur Ville, comme pour la défendre & la garder. Elle fut pourtant ſoumiſe aux Perſes, pas fort longtems après. Mais, diſent-ils, elle ne fut pas conquiſe; car après qu'Abgare eut reçu la Lettre de Jéſus-Chriſt, il crut, & proſpéra; mais étant mort enſuite, ſon fils, qui étoit un imple, lui ſuccéda, & opprima cruellement ſes Sujets; & craignant d'en être puni par les Romains, il ſe révolta contre eux & ſe mit ſous la protection des Perſes, dont il reçut Garniſon chez lui. Mais longtems après, les Edeſſéens maſſacrérent la Garniſon, & remirent leur Ville ſous la domination des Romains, &c. Procope rapporte enſuite une penſée ſingulière, que lui & d'autres perſonnes de ſon tems avoient fur ce ſujet. C'eſt que, quoique jé-

(1) *Hiſt. de la Guerre de Perſe*, L. II. ch. 12. de la Trad. de Cousin.

„ beaucoup de réputation dans un petit Etat assis au-delà de l'Euphrate, & qui étoit consumé par u-
„ ne maladie incurable, aiant appris par le témoignage uniforme de plusieurs, les guérisons miracu-
„ leuses que le Sauveur avoit opérées, lui écrivit pour le supplier d'avoir la bonté de le soulager. Le
„ Sauveur, au-lieu de l'aller trouver, lui fit l'honneur de lui récrire, & de lui promettre de lui en-
„ voyer un de ses Disciples, qui le guériroit, & qui procureroit son salut & celui des siens. Il s'ac-
„ quitta de cette promesse: car après son Ascension, Thomas, l'un des douze Apôtres, envoya
„ Thadée, l'un des soixante & dix Disciples, prêcher l'Evangile à Edesse, & accomplir la promes-
„ se du Sauveur. La mémoire de ces choses, dit Eusèbe, s'est conservée dans les Archives d'Edes-
„ se, qui contiennent les Actes d'Abgare. J'en ai tiré la Lettre [*B*] & la Réponse du Sauveur, que
„ j'ai traduites du Syriaque. *Abgare, Roi d'Edesse, à Jésus Sauveur, qui est apparu à Jerusalem, Sa-*
lut.

Jésus-Christ n'eût pas écrit cette Apostille, il vouloit laisser à ceux d'Edesse la persuasion où ils étoient à cet égard, que cela empêcheroit leur Ville d'être prise; ou de les rendre inexcusables, s'ils chanceloient dans la Foi: ou, ce qui revient à la même chose, que Jésus-Christ *vouloit leur laisser croire un mensonge, pour les confirmer dans la Foi.*

[*B*] *Sa Lettre.*] Il paroit assez extraordinaire que ces Lettres, dont les plus sages Ecrivains de l'Eglise Romaine reconnoissent la fausseté, soient défendues comme Canoniques & véritables par des Auteurs Protestans. C'est une chose de fait nécessaire. Le Père Simon (2), & Mr. Du Pin (3) ne font aucune difficulté de dire que ces Lettres sont supposées; tandis que le Dr. Parker (4), le Dr. Cave (5), & le Dr. Grabe (6) soutiennent que *l'on ne doit pas les rejetter.* Le dernier n'est pas, à la vérité, si décidé là-dessus: *Je n'ofe dire*, dit-il, *qu'elles soient incontestablement véritables* (7); mais il prefère pourtant plusieurs argumens en faveur de celle de Jésus-Christ, & il tâche de répondre à tout ce que l'on objecte contre cette Pièce. Nous allons proposer avec candeur les raisons des deux partis, en faisiant au Lecteur la liberté d'en juger.

Le Dr. Grabe, qui soutient l'authenticité de ces Lettres, cite le témoignage d'Ephrem le Syrien, & celui de Procope (8): le premier vivoit fur la fin du IV. Siècle, & le dernier certainement vers l'an de J. C. 530. Voyez le passage de Procope dans la Remarque [*A*]. Le témoignage de Procope, dit le Dr. Grabe, mérite d'autant plus de foi, qu'il n'étoit ni superstitieux, ni crédule; qu'il n'étoit nullement partial; & qu'il déclare dans sa Préface, qu'il n'a été animé d'aucun autre principe, que de l'amour de la vérité; & c'eſt ce qui paroit dans tout fon Ouvrage. L'on voit en particulier que dans cette Hiſtoire d'Abgare, il a fait uſage de l'eſprit de diſcernement, qui convient à un Hiſtorien, puiſqu'il doute de la prétendue promeſſe de Jéſus-Chriſt, que la Ville d'Edeſſe ne ſeroit jamais priſe, & qu'ainſi il diſtingue très bien le vrai d'avec le faux dans ces Lettres. Que c'eſt une choſe aſſez rare que de voir moignage unanime de tous les Hiſtoriens, qu'il y a eu en Syrie un Roi d'Edeſſe, nommé Abgare, & que la réputation de Jéſus-Chriſt s'eſt répandue juſques dans la Syrie, ainſi que cela paroit par la paroles de S. Matthieu Ch. IV. 24. Pourquoi donc Abgare, accablé d'une grande maladie, n'auroit-il pas pu par Lettres implorer le ſecours du Sauveur (9)? L'autorité d'Euſèbe fournit un autre argument, qui eſt bien fort propre à faire établir l'authenticité des Lettres de Jéſus-Chriſt & d'Abgare. Euſèbe étoit un Hiſtorien ſoigneux & exact, qui recherchoit les anciens Mémoires, & conſultoit les Originaux: c'eſt d'ailleurs un Auteur ancien, & il affure poſitivement qu'il *a reçu lui-même ces Lettres des Archives d'Edeſſe.* Τὰς ἐντεῦθεν αὐτὸ τῶν ἀρχείων τῶν αὐτοβοήτων (10). Voilà les principaux Argumens, que nous avons pu trouver qu'on alléguât pour prouver la *Canonicité* de ces Lettres. Voyons ce que diſent ceux qui prétendent que celles ſont fauſſes: mais nous ne produirons que celles des raiſons, auxquelles il y a le moins à répliquer; ou ſi l'on a fait quelque objection importante, nous la rapporterons.

I. On ſuppoſe généralement, que Jéſus-Chriſt n'a point été à Edeſſe, ou il avoit pris lui-même copie de ces Lettres, & qu'il les avoit traduites de Syriaque en Grec; mais c'eſt ce qui n'eſt nullement prouvé. Ceux qui font dans cette penſée, ont été trompés en s'en rapportant à la Verſion Latine de Valois, ſans faire attention à ce qu'il y a dans l'Original d'Euſèbe (11). Cet Hiſtorien dit: Ὅσων δὲ αὖν καὶ αὐτὸν ἐνωσάμην τῶν ἐντεῦθεν αὐτὸ τῶν ἀρχείων ταῖς ἀναβιβλοθήκαις, καὶ τινὰ τούτων ἐξαίρων ἐκ τῶν ἔτι σωζομένων ἐν αὐτοῖς ἀντιγράφων φέρων. Valois traduit: *Operæ pretium igitur fuerit, ipſas Epiſtolas audire, quas ex Archivis deprompſas, e Syrorum lingua, fideliter tranſtulimus in hunc modum;* c'eſt-à-dire: *il ne ſera pas inutile, d'entendre les Lettres mêmes, tirées des Archives, & QUE NOUS AVONS FIDELEMENT TRADUITES du Syriaque de cette manière* *: au-lieu qu'il y a mot à mot dans le Grec, QUI TIRÉES OU REÇUES *des Archives, ont été* TRADUITES *du Syriaque.* Ce qu'il y a de plus vraiſemblable, c'eſt qu'Euſèbe lui-même ne fut jamais à Edeſſe, puiſqu'il ne le dit point, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, s'il eût fait ce voyage (12).

II. Ni nos Evangiles, ni aucun Ecrivain des trois prémiers Siècles, ne parlent de ces Lettres, & de cette Hiſtoire de Jéſus-Chriſt & d'Abgare. Il eſt vrai qu'il y a pluſieurs circonſtances de la Vie du Sauveur, dont il n'eſt fait aucune mention dans les Evangiles, le deſſein de ceux qui les ont écrits n'aiant point été de rapporter généralement tout ce que Jéſus-Chriſt avoit fait ou dit. Mais d'un autre côté, convenoit-il à leur but d'omettre une Hiſtoire auſſi remarquable que celle-ci? N'avoient-ils pas même une raiſon très preſſante de la rapporter, puiſqu'il s'éleva une diſpute, non ſeulement entre eux & les Chrétiens ſortis du Judaiſme, mais auſſi entre eux-mêmes, ſur cette queſtion, Si l'Evangile devoit être annoncé aux Gentils, ou s'il falloit en borner la prédication aux Juifs? Or ſi cette Hiſtoire étoit véritable, & qu'elle eût été connue des Apôtres, il ne pouvoit y avoir aucun lieu à cette diſpute, puiſque la Lettre de Jéſus-Chriſt auroit d'abord décidé la queſtion, par la promeſſe qu'il fait de faire prêcher l'Evangile à ce Roi Païen & à ſa Ville (13). Je ne trouve pas, qu'aucun de ceux qui plaident en faveur de la Canonicité de ces Lettres, ait répondu à la dernière partie de cet Argument, dont Mr. Le Clerc s'eſt ſervi le premier dans ſon *Hiſtoire Eccleſiaſtique*, qui a été imprimée après la ſeconde Edition du *Spicilège* de Grabe (14). Pour ce qui eſt de la prémière partie de l'Argument, favoir, le ſilence des Ecrivains des trois prémiers Siècles, le Dr. Grabe y répond, qu'il n'eſt point fait mention de la Lettre de Jéſus-Chriſt, parce qu'elle ne contient aucun Dogme ni aucun Précepte de la Religion Chrétienne: outre que l'Original ſe gardant dans les Archives d'Edeſſe, les Chrétiens ne pouvoient pas aiſément le voir; & qu'il n'étoit pas facile de connoitre s'il étoit de la propre main du Sauveur, parce qu'il n'y avoit que peu de perſonnes en Etat, le même il y en avoit, à qui la main de Jéſus-Chriſt fût connue (15). Mr. Reading a publié une nouvelle & belle Edition d'Euſèbe, avec la Verſion & les Notes de Valois, augmentées de quelques Remarques, dit que les Pères Grecs n'ont point parlé de ces Lettres, parce qu'ils n'entendoient point le Syriaque (16). Mais il ne dit rien de l'Objection de Mr. Le Clerc, qu'il n'ignoroit pourtant point, ſelon les apparences.

III. La Lettre, qui eſt ſous le nom du Sauveur, fait différer la guérifon d'Abgare, juſques à ce qu'après l'Aſcenſion de Jéſus-Chriſt, un de ſes Diſciples vienne l'opérer en perſonne. Mais ce Divin Sauveur a toujours guéri d'abord, ceux qui s'adreſſoient à lui avec foi, comme Abgare déchiroit qu'il le faiſoit; & il donnoit cette guérifon de conſolation pour lui, que la promeſſe d'une guériſon renvoyée à un avenir incertain? Rien de plus propre à ébranler ſa foi; & Jéſus-Chriſt, qui pouvoit par un ſeul mot le guérir, auroit-il écrit de cette manière (17)? Le Dr. Grabe répond, que telle étoit l'œconomie de la Miſſion de Jéſus Chriſt, qu'il *n'étoit envoyé que vers les brebis perdues de la Maiſon d'Iſrael* (18); & c'eſt par cette raiſon, qu'avant ſa Réſurrection, il avoit expreſſément défendu à ſes Diſciples d'aller vers les Gentils (19). Mais ne pouvoit-on pas repliquer, que comme Jéſus guérit la Fille de la Femme Cananéenne ou Syrophénicienne (20), il auroit pu auſſi guérir le Roi d'Edeſſe?

IV. Il n'eſt en aucune manière vraiſemblable, qu'un Prince Païen ait reconnu auſſi promptement la Divinité de notre Sauveur, qu'Abgare paroit le faire dans la Lettre. Les termes dont il se convient nellement à un Païen: Ὅτε σὺ εἶ ὁ θεὸς, — ἢ ἄλλος τις τῶν θεῶν. L'Article n'fait voir, que par ὁ θεὸς, il faut entendre ici le *Père*, par excellence; façon de parler tout à fait particulière à ceux qui ne reconnoiſſent qu'un Dieu. Un Païen devoit naturellement dire Σὺ εἶ τις, *Deus quiſquis*: *Si tous êtes quelque Dieu, ou le Fils d'un Dieu* (21).

V. Voici un autre Argument, qui ſert de réponſe à ce qui a été dit ci-deſſus en faveur d'Euſèbe. Quelque avantageuſe idée qu'en aient bien des gens, les Critiques les plus judicieux le regardent comme un Hiſtorien fort crédule & négligent, & ſur lequel il n'y a pas grand fonds à faire. „ Perſonne, dit Scaliger, n'a plus contribué à l'Hiſtoire „ de l'Egliſe Chrétienne, & perſonne auſſi n'a commis de „ plus grandes bévues (22)." Et dans un autre endroit: „ Si l'on doit juger du favoir d'un homme par ſa grande „ lecture, perſonne ne peut refuſer à Euſèbe la qualité „ de Savant. Mais ſi l'on ne doit regarder comme un „ vrai Savant que celui qui a lu avec jugement, Euſèbe ne „ paroitra pas tel (23)." Il eſt inconteſtable, que malgré tout ce que l'on peut alléguer en ſa faveur, on trouve dans ſes Ouvrages diverſes parties de partialité & de crédulité, pour ne rien dire de pis: outre que très ſouvent il ſe fie trop à ſa mémoire (24). De-là il eſt aiſé de juger du degré de créance qu'il mérite, dans tout ce qu'il nous raconte de Jéſus-Chriſt & d'Abgare. Cependant l'Auteur dont nous avons tiré ces Remarques, croit que cette Hiſtoire a été interpolée (25). C'eſt, dit-il, ce qui a pu ſe faire aiſément, parce que c'eſt la fin d'un Livre. Et ce qui rend cette conjecture d'autant plus vraiſemblable, ſelon le même Auteur, c'eſt qu'Euſèbe, en racontant dans le Ch. I. du Livre ſuivant ce que les Apôtres ont fait, & ce qui leur eſt arrivé, après l'Aſcenſion du Sauveur, rapporte cette Hiſtoire très ſuccintement, & ſans aucune des circonſtances par leſquelles nous avons prouvé qu'elle eſt ſup-

(2) *Hiſt. Critiq. du N. T.* P. I. c. 1.

(3) *Hiſt. du Canon*, T. II. c. 6. §. 1.

(4) *Dr. Maſter of the Law of Nature, and the Chriſt. Rel. Etab.* p. 14. *and* Part. II. p. 125. &c.

(5) *Hiſtor. Litt. to Chriſt. Vol. I.* p. 23.

(6) *Spicileg. Patr.* T. I. p. 4. *& in Notis* p. 329.

(7) Id. ibid.

(8) Voy. Grabe *ubi ſupra* p. 1. 2. & Jeremy Jones *New Method of ſettling the Canonical Authority of the New Teſtament*, Vol. II. p. 7. 8.

(9) Tout cela eſt tiré de la Préface du Dr. Grabe.

(10) *Hiſt. Eccleſ.* L. I. c. 11. p. 17. Edit. de Reading.

(11) Jones *ubi ſup.* Vol. II. p. 31.

* Le Préſident Cousin a commis la même faute. Voyez la Verſion dans l'Article même. REM. DU TRAD.

(12) Id. ib.

(13) Id. ib. & Clerici *Hiſt. Eccl. Sæc. I. Ann.* XXIX §. 13. p. 132.

(14) Cette ſeconde Edition parut en 1714. & l'Hiſtoire de Mr. le Clerc en 1716.

(15) Grabe *Spicileg.* Vol. I. *in Notis* p. 321.

(16) Ad Euſeb. *Hiſt. Eccl.* L. I. c. 13. *in Notis Variar.* Not. 6. col. 2.

(17) Jones *ubi ſup.* Nat. Alexander *in Hiſt. Sacr.* T. I.

(18) Matth. XV. 24.

(19) Matth. X. 5.

(20) Matth. XV. 28.

(21) Clericus *ubi ſup.* & Jones *loc. cit.* p. 20.

(22) *Blondh. Triberef.* c. 19. *apud* Jones *loc. cit.* p. 25.

(23) *In Chron. Euſeb. apud eund.* ibid.

(24) Jones *loc. cit.*

(25) Id. ibi.

„ *lui. J'ai appris les guérisons que vous faites, sans le secours des herbes, ni des remèdes : que vous rendez la vue aux Aveugles, que vous faites marcher droit les Boiteux, que vous guérissez la Lépre, que vous chassez les Démons & les Esprits impurs, que vous délivrez des Maladies les plus invétérées, & que vous ressuscitez les Morts. Ainsi appris toutes ces choses, je me suis persuadé, ou que vous étiez Dieu, ou que vous étiez Fils de Dieu, qui étiez descendu sur la Terre pour y opérer ces merveilles. C'est pourquoi je vous écris, pour vous supplier de me faire l'honneur de venir chez moi, & de me guérir de la maladie dont je suis tourmenté. J'ai oüi dire que les Juifs murmurent contre vous, & qu'ils vous tendent des pièges.*

„ *J'ai une Ville, qui, bien que fort petite, ne laisse pas d'être assez propre, & qui suffira pour nous deux.*

„ ABGARE (*d*). On dit que Jesus répondit à cette Lettre, par le même Courier qui l'avoit apportée, & qui se nommoit *Ananias*. Voici la Réponse: *Vous êtes heureux, ô Abgare! d'avoir cru en moi, sans m'avoir vu; car il est écrit de moi, que ceux qui n'auront vu ne croiront pas, afin que ceux qui ne m'auront pas vu croyent, & soient sauvés. A l'égard de ce que vous me priez de vous aller trouver, il faut que j'accomplisse ce pour quoi j'ai été envoyé, & qu'après cela je retourne vers celui qui m'a envoyé. Lorsque j'y serai retourné, j'envoierai un de mes Disciples, qui vous guérira, & qui vous donnera la vie, à vous, & à tous les vôtres.*

„ JESUS [*C*]. Voici, continue Eusebe, ce qui est écrit après ces Lettres, en Langue Syriaque: Après que Jésus fut monté au Ciel, Judas, qui s'appelloit aussi Thomas, envoya Thaddée, l'un des soixante & dix Disciples, à Abgare; qui étant venu, logea chez Tobie, fils de Tobie. Le bruit de son arrivée, & des miracles qu'il avoit faits, s'étant répandu, on dit à Abgare, qu'il étoit arrivé un Apôtre, selon que Jésus lui avoit promis; & Abgare aiant appris les miracles surprenans qu'il faisoit, & les guérisons extraordinaires qu'il opéroit au nom & par la puissance de Jesus-Christ, fe douta que c'étoit celui que Jésus-Christ lui avoit promis dans sa Lettre. Il envoya donc chercher Tobie, l'hôte de Thaddée, & s'informa à lui &c. Le jour suivant, Tobie mena Thaddée à la Cour; & lorsqu'il entra, Abgare vit quelque chose d'extraordinaire & d'éclatant sur le visage de cet Apôtre, qui l'obligea de se prosterner pour le saluer; dont les Grands de sa Cour, qui étoient présens, & qui n'avoient rien remarqué de semblable, furent surpris d'étonnement. Abgare dit à Thaddée: *Etes-vous le Disciple de Jesus Fils de Dieu, qui m'a écrit, Je vous envoierai un de mes Disciples, &c.?* Thaddée lui répondit: *J'ai été envoyé vers vous par le Seigneur Jésus, parce que vous avez cru en lui; & si vous croyez en lui de plus en plus, vous verrez tous les desirs de votre cœur accomplis.* Abgare reprit: *J'ai tellement cru en lui, que j'avois dessein d'attaquer à main armée les Juifs qui l'ont crucifié, si je n'en avois été détourné par l'appréhension de la puissance des Romains.* Thaddée lui dit: *Jesus notre Seigneur & notre Dieu a accompli la volonté de son Pere, & après l'avoir accomplie, il est monté au Ciel auprès de lui.* Abgare répondit: *Je crois en lui, & en son Pere. Pour cela,* repartit Thaddée, *je mets la main sur vous au Nom de Jésus notre Seigneur.* Et pendant qu'il la mettoit, Abgare fut guéri de sa maladie. Et il s'étonna de ce que Thaddée, non plus que Jésus-Christ, n'employoit ni le secours des herbes, ni celui des remèdes, pour la cure des maladies. Il ne fut pas seul guéri de la sorte: Abde, fils d'Abde, s'étant jetté aux pieds de Thaddée, fut guéri de la Goute de la même manière..... Après cela Abgare lui dit: Je vous prie de nous raconter de quelle manière Jésus est venu sur la Terre, son Incarnation, &c. *Je ne vous en dirai rien maintenant,* repartit Thaddée; *mais comme j'ai été envoyé ici pour y publier l'Evangile, si vous avez agréable d'assembler demain tous les habitans de votre Ville, je leur prêcherai la parole de Dieu, & je leur répandrai cette semence de vie. Je leur parlerai de l'avénement du Sauveur, du sujet pour lequel il a été envoyé par son Pere, & des mystères qu'il a révélés dans le Monde. Je parlerai de sa puissance sur les Démons, de la petitesse & de la bassesse extérieure de son humanité, de la manière dont il s'est humilié, jusqu'à mourir du supplice de la Croix, auquel il s'est soumis; de sa descente aux Enfers, de sa Résurrection, des Morts qu'il a ressuscités, de la Compagnie qu'il a emmenée au Ciel en montant vers son Pere, au-lieu qu'il étoit descendu seul du Ciel sur la Terre; comment il est assis à la droite de son Pere, comment il en viendra, environné de puissance & de majesté, pour juger les vivans & les morts, &c.* Cela arriva, dit Eusebe, en l'an 43 de J. C. & nous l'avons traduit mot à mot du Syriaque."

supposée & fausse. Il est vrai pourtant, qu'il renvoie au premier narré; mais il falloit bien interpoler cet endroit, puisque le premier l'étoit.

[*C*] *Qui vous donnera la vie, & à tous les vôtres.* JESUS.] Cedrene, & d'autres Ecrivains, nous représentent non seulement cette Lettre comme signée du nom de Jésus, mais ils rapportent aussi l'inscription du Cachet dont elle étoit cachetée, qu'ils disent avoir été en caractères Hébreux, qui signifioient en Grec, Ὁὶν θνῆτὸν θεῶμα θεῖον, c'est-à-dire, *L'admirable & divine Apparition de Dieu.* Lambécius Lib. V. N. II. p. 207. nous a donné l'empreinte de ce Cachet de la Lettre, mais avec une autre Légende. Comme ni Eusebe, ni aucun des Anciens, ne parlent de cela, on peut le regarder comme une fiction de plus nouvelle date. Et je ne vois pas non plus, qu'il y ait aucune raison solide de croire aucune de ces deux Lettres authentique, malgré tous les efforts qu'ont fait le Dr. Cave dans son *Historia Literaria*, & d'autres, pour en maintenir la vérité; sur-tout de celle de Jésus-Christ, dont les Ecrits auroient dû être d'une bien plus grande autorité que ceux d'un Apôtre ou Evangéliste, & dont par conséquent il devoit du moins être fait mention (s'ils n'étoient rapportés) par les Auteurs Sacrés du Nouveau Testament.

ABIATHAR, Souverain-Sacrificateur des Juifs, étoit fils d'Ahimélech, qui avoit possédé la même Dignité, & qui avoit reçu David chez lui [*A*]; ce qui irrita si fort Saül, qui haïssoit David, qu'il fit mourir Ahimélech & quatre-vingt-cinq Prêtres, Abiathar aiant seul échappé à ce terrible massacre.

(1) *Hist. du Peuple de Dieu*, Tom. IV. p. 165. Paris 1728. in-4.

[*A*] *Fils d'Ahimélech.... qui avoit reçu David chez lui.*] Le Pere Berruyer (1) rapporte ce qui se passa entre David & Ahimélech, de la manière suivante. „ Vous ne fa-„ vez pas, dit David à Ahimélech, que l'ordre du Roi „ presſoit fi fort, que ni moi, ni le peu de monde qui est „ avec moi, nous n'avons pas eu le tems de manger. Je „ dois garder un fi grand secret, que je ne puis paroître „ que devant vous. Si vous avez donc ici quelque chose „ de prêt, ne fût-ce que cinq ou fix pains, ou quoi que „ ce soit enfin que vous aurez à la main, faites-moi le „ plaisir de me le donner dans mon besoin. Je le ferois „ volontiers, reprit Ahimélech; mais je n'ai point en ce „ moment de pains communs, dont il soit permis aux „ Laïques de manger. Je ne pourrois vous offrir que du „ pain sanctifié, encore faudroit-il que vous & vos gens „ fussent purifiés, & fur-tout qu'aucun de vous n'eût eu „ de commerce avec les femmes. Ne vous inquiétez „ point, dit David au Grand-Prêtre: s'il ne s'agit que du „ commerce des femmes, vous pouvez nous rendre le „ bon office que nous vous demandons; depuis trois jours „ que nous sommes partis, nous n'en avons point approché. Je vous répons de tous mes gens fur cet article, „ & vous pouvez compter fur ma parole. D'ailleurs, „ tout ce qu'ils portent d'équipage est pur, selon les termes de la Loi. Peut-être que fur la route on aura pu „ contracter quelque fouillure légale, mais on aura soin „ de fe purifier aujourd'hui; je me charge de veiller que „ tout foit dans l'ordre. Sur cette assurance, le Grand-„ Prêtre Ahimélech, n'aiant point d'autres pains que „ ceux de Propoſition, qu'on avoit enlevés de la préſence du Seigneur, ou de devant l'Arche, crut pouvoir „ uſer de diſpenſe dans une occaſion ſi ſingulière, & ne „ balança plus à donner à David les pains ſanctifiés." C'est ainſi que cet entretien, que l'Ecriture rapporte avec toute la ſimplicité imaginable, eſt raconté par le Révérend Pére, qui a ſu y mettre toute l'aiſance & la vivacité d'une converſation de notre tems.

facre. Il devint enſuite Souverain-Pontife, & donna ſouvent à David des preuves de ſa fidélité, ſurtout dans le tems de la révolte d'Abſalom; car il voulut ſuivre David & emporter l'Arche avec lui. Mais aiant conſpiré dans la ſuite avec Adonija, pour l'élever ſur le Trône de David ſon père, Salomon, irrité contre Abiathar, le dépouilla du Souverain-Sacerdoce, & l'envoya en exil, l'an 2990 du Monde, 1014 ans avant J. C. Et ainſi s'accomplit en ſa perſonne, ce que Dieu avoit prédit à Héli, que ſa poſtérité ſeroit détruite à cauſe des crimes de ſes deux fils, 1 Sam. XXII. Joſeph, *Antiq.* L. VII. & VIII. Uſſer. *Annal.*

ABIGAÏL, Femme de Nabal [*A*], homme avare, brutal & malfaiſant, qui demeuroit au Deſert de Mahon, & qui avoit ſes poſſeſſions en Carmel. David, pourſuivi par Saül, avoit toujours eu de grands égards pour tout ce qui appartenoit à Nabal. Un jour ſe trouvant dans une grande néceſſité, il envoya fort civilement vers lui [*B*], pour le prier de lui fournir & à ſes gens quelques proviſions. Nabal répondit d'une manière dure & offenſante [*C*]; ce qui irrita ſi fort David, que pour ſe venger de cet outrage, il réſolut d'exterminer Nabal & toute ſa maiſon: mais Abigaïl étant venue au-devant de lui avec des rafraichiſſemens, calma ſon reſſentiment. David fut charmé d'Abigaïl [*D*], & il lui donna bientôt des marques de l'inclination qu'il avoit conçue pour elle; car Nabal étant mort dix jours après, David lui fit ſavoir qu'il avoit deſſein de l'épouſer. Abigaïl témoigna d'abord, qu'elle ne ſe croyoit pas digne de cet honneur; mais enſuite elle vint trouver David, qui l'épouſa, l'année de la mort de Samuel, ſavoir l'an D. M. 2975, & 1060 avant J. C. 1 Sam. XXV. Il y a eu auſſi une autre Abigaïl, fille de Nahas, ſœur de Téruja, mère de Joab, 2 Sam. XVII. 25.

[*A*] *Femme de Nabal.*] Le P. Berruyer a encore été habile Peintre ſur ce ſujet. „ Les richeſſes de Nabal, dit-il, conſiſtoient en vignes & en bleds, mais ſur-tout en pâturages, où il nourriſſoit juſqu'à mille chévres, & trois „ mille moutons. Ses grands biens n'étoient rien en comparaiſon du tréſor qu'il poſſédoit dans la chaſte Abigaïl „ ſon épouſe, la femme de ſa Tribu la plus accomplie. „ Nabal, pour le malheur d'Abigaïl, n'étoit pas digne „ d'elle, & jamais alliance ne fut plus mal aſſortie. La „ femme étoit belle, attentive, prudente, ménagère, „ d'une grande douceur & d'une extrême vigilance. Le „ mari au contraire étoit un homme débauché, violent, „ capricieux, emporté, mépriſant; à qui il n'étoit pas „ permis de dire une parole, qu'auſſitôt il ne fût en colére; qu'un homme ſi peu conſeil irritoit toujours, & conduiſoit „ infailliblement au plus mauvais parti; un homme, en „ un mot, dont une femme vertueuſe avoit toujours, ou „ les excès à ſupporter, ou les écarts à redreſſer, ou les „ extravagances à diſſimuler: homme d'ailleurs ſans religion, & auſſi mauvais Idolâtre, que ſon épouſe étoit „ régulière & ſervente (1).

(1) *Hiſt. du Peuple de Dieu*, Tom. IV. p. 202.

[*B*] *David . . . envoye fort civilement vers Nabal.*] Voici le tour moderne que Mr. Henry donne à ce meſſage (2). „ Dites à Nabal, que je vous envoie pour lui faire des „ complimens de ma part, & pour m'informer de ſon état „ & de celui de ſa famille.". Mais cet ancien cenſeur dans la ſuite David d'avoir eu, à ce qu'il lui ſemble, trop de condeſcendance. „ Il me ſemble, dit-il, que David faiſoit trop d'honneur à Nabal, de le nommer, „ *l'homme qui vit.* David ſavoit bien, que *c'eſt en la faveur de Dieu qu'eſt la vie*, & non dans les faveurs du „ monde. Et il fut bien payé, par la réponſe brutale de „ Nabal, d'avoir eu tant d'égards pour un miſérable ver „ de terre.

(2) *Expoſit. of the Books of the Old Teſtam.* Vol. II. fol. 1 Sam. XXV.

[*C*] *Nabal répondit d'une manière dure & offenſante.*] Il paroît par les prémices verſées du Chapitre, d'où ces circonſtances ſont tirées, que David avoit envoyé un meſſage très honnête à Nabal, aiant ordonné à ſes gens *de le ſaluer en ſon nom*, & de lui ſouhaiter bonheur *à lui, à ſa maiſon, & à tout ce qui lui appartenoit.* Mais quelle réponſe fit Nabal? une réponſe pleine de mépris. *Qui eſt David? & qui eſt le fils d'Jſaï?* Il ajoute même un affreux mauvais compliment pour les meſſagers: *Aujourd'hui eſt crû le nombre des ſerviteurs, qui ſe débandent d'avec leurs Maitres.* David voulut ſe venger d'un pareil affront: il ordonna à quatre cens hommes de ceindre leur épée, & ſe mit à leur tête, jurant, *qu'il ne laiſſeroit rien de reſte, ni de ſoir & le matin, de ce qui appartenoit à Nabal* (3). Cependant Abigaïl étant venue au-devant de David, à l'inſu de ſon mari, elle le gagna bientôt par ſa beauté & par ſes profondes ſoumiſſions:

(3) 1 Sam. XXV. 21.

[*D*] *David fut charmé d'Abigaïl.*] L'Auteur de l'*Hiſtoire du Peuple de Dieu* raconte l'origine & les progrès de la paſſion de David, de la manière ſuivante: „ *Dans le peu de momens qu'il avoit vu Abigaïl, David avoit remarqué qu'elle étoit fort belle, mais encore plus diſtinguée par la modeſtie, qu'elle étoit libérale, prudente, & remplie d'une haute piété.* Il l'avoit plaint, *en faiſant réflexion qu'une femme ſi accomplie étoit* l'épouſe d'un ſi méchant homme: mais il n'avoit pu que la plaindre. Il fit plus: quand il eut appris la mort de Nabal, il la jugea digne d'un meilleur ſort; il ſouhaita de ſe l'attacher: & il ne crut pas trop faire pour elle, que de lui propoſer l'alliance d'un homme que Dieu deſtinoit à être ſon Roi. Il avoit déja deux femmes. . . . . Mais comme la Loi lui permettoit d'en avoir juſqu'à dix, il ne crut pas pouvoir uſer plus à propos de ſon privilége, que dans l'occaſion qui ſe préſentoit. Il laiſſa paſſer le tems qu'Abigaïl devoit à la bienſéance, avant que de ſe mettre à de nouvelles propoſitions; & ce terme expiré, il lui envoya quelques-uns de ſes Officiers, lui offrir dans ſa perſonne un époux digne d'elle, *dont la tendreſſe lui ſeroit oublier les chagrins de ſon premier engagement.* Ce fut ſur le Carmel que ſe traita ce mariage, par les Députés de David. „ Nous venons, dirent-ils à Abigaïl, de la part *d'un homme qui ne vous eſt pas inconnu*, vous aſſurer de ſon cœur, & vous préſenter ſon alliance; David veut être l'époux d'Abigaïl. C'eſt à vous de voir, ſi l'offre eſt d'une nature à être rejettée. Conſultez votre religion, votre ſageſſe, vos intérêts, & rendez-nous au-plutôt une réponſe préciſe. Moïl répondit Abigaïl en ſe proſternant juſqu'à terre; moi devenir l'épouſe de David, mon Seigneur & mon Roi! Dites à votre Maitre, que je ſuis la plus humble de ſes ſervantes, que je ne prétens qu'à l'honneur de laver les pieds de ſes ſerviteurs, & que je m'eſtimerois trop heureuſe, s'il me deſtinoit à cet emploi. C'étoit en dire aſſez, & ce conſentement n'étoit pas équivoque. Les Députés entendirent bien ce langage, & charmés du ſuccès de leur commiſſion, ils partirent pour en porter à leur Maitre l'agréable nouvelle; faiſant promettre cependant à Abigaïl, qu'elle les ſuivroit de près, & qu'elle ne differeroit pas un mariage conclu dans le Ciel, avant qu'on y penſât ſur la Terre. Abigaïl s'y prépara avec toute la diligence, que demandoit d'elle la diſpoſition de la Providence. Elle ſe fit accompagner de cinq de ſes filles, depuis longtems à ſon ſervice; elle monta ſur ſon âne, & elle arriva peu de tems après les Envoyés de David. Le mariage fut célébré. Le mariage y fut célébré avec bien moins de magnificence, qu'il ne convenoit à la dignité de l'époux: mais avec une abondance des bénédictions du Ciel, infiniment préférables aux pompes paſſagéres des mariages des Rois (4).

(4) *Hiſt. du Peuple de Dieu*, Tom. IV. p. 213. 214. 215.

ABIHU, frère de *Nadab*, & fils d'*Aaron*. Ces deux frères eurent l'avantage de monter avec leur père ſur la Montagne de Sinaï, & d'y contempler la Gloire de l'Eternel, que l'Ecriture (*a*) nous dépeint de la manière la plus ſublime [*A*]. Mais aiant enſuite mis dans leur Encenſoir un Feu étranger,

(*a*) Exod. XXIV.

[*A*] *D'y contempler la Gloire de l'Eternel &c.*] Il ne ſe peut rien de plus auguſte, que la deſcription que nous en fait l'Ecriture. *Ils virent le Dieu d'Iſraël, & il y avoit comme un ouvrage de carreaux de Saphir deſſous ſes pieds, comme ſont proprement les Cieux au tems ſerein. . . . Et une nuée couvrit la montagne, & la Gloire de l'Eternel demeura ſur la montagne de Sinaï, & la nuée la couvrit pendant ſix jours; & le ſeptiéme jour il appella Moïſe du milieu de la nuée, & l'aſpect de la Gloire de l'Eternel étoit au ſommet de la montagne, comme un feu conſumant* (1). Milton nous offre les plus majeſtueuſes images ſur de pareils ſujets. „ En ſa préſence, tout ce qu'il y a de plus faint dans les „ Cieux n'eſt que comme la lueur des étoiles; & c'eſt dans ſa contemplation, que les Bienheureux goûtent un bonheur ineffable. A ſa droite ſe voit l'Image reſplendiſſante de ſa gloire, ſon Fils unique (2). " Et ailleurs: „ Là le Père Eternel, dans le ſein duquel le Fils étoit enviſonné de bonheur, comme d'une Montagne embraſée, dont le ſommet eſt inviſible par l'éclat qui l'environne (3)." La grandeur des images élève l'ame au-deſſus de tout ce qu'il y a de terreſtre, & la tranſporte par un noble eſſor, comme dans le Ciel. Il y a dans l'Ecriture quantité d'endroits, qui ſurpaſſent infiniment tout ce qu'il y a de plus ſublime dans Milton. „ L'excellent Cantique de Moïſe (Exod. XV.)", dit le ſavant & ingénieux Mr. Rollin (4), „ peut paſſer à bon droit pour „ une des plus éloquentes Piéces de l'Antiquité. Le tour „ en eſt grand, les penſées nobles, le ſtile ſublime & „ magnifique, les expreſſions fortes, les figures hardies; „ tout y eſt plein de choſes & d'idées, qui frappent l'eſ-

(1) Exod. XXIV. 10. 35. 16. 17.

(2) Milton *Parad. Perdu*, L. III. vers 60 & ſuiv.

(3) Ibid. L. V. vers 595. & ſuiv.

(4) *De la Maniere d'Enſeigner & d'Etudier &c.* T. II. p. 474. Ed. d'Amſt. 1732.

* Je n'ai pu trouver l'Edition ſur laquelle les Auteurs Anglois ont cité cet endroit. Celle dont je me ſuis ſervi differe un peu: ce qui eſt en *Italique*, eſt traduit ſur l'Anglois, & ne ſe trouve point dans mon Exemplaire de l'*Hiſtoire du Peuple de Dieu.* R.M. DU TRAD.

ger, au-lieu du Feu sacré dont Dieu avoit ordonné que l'on se servît dans ces occasions, ils furent d'abord punis de leur désobéissance [B]; car la flamme s'élança vers eux avec tant de violence, qu'elle leur brula tout l'estomac & le visage, & ils moururent sans qu'il fût possible de les secourir. Ceci arriva dans le Tabernacle auprès de la Montagne de Sinaï, l'an D. M. 2514, & avant J. C. 1490 (b). Moïse fit emporter leurs corps hors du Camp, pour les y enterrer honorablement. Et quoique tout le Peuple pleurât cette étonnante catastrophe, Moïse défendit à Aaron, & à ses deux fils Eléazar & Ithamar, de la pleurer; afin de faire connoître, qu'étant honorés de la Dignité du Sacerdoce, la gloire de Dieu leur étoit plus sensible que leur affliction particulière. Joseph, *Antiq.* L. III. ch. 9.

(b) Lévit. X.

„ prit & saisissent l'imagination. Cette Pièce, qui, selon „ le sentiment de quelques personnes, a été composée par „ Moïse en vers Hebreux, surpasse tout ce que les Pro„ fanes ont de plus beau dans ce genre. Virgile & Horace, „ les plus parfaits modèles de l'Eloquence Poëtique, n'ont „ rien qui en approche. Personne n'a plus d'estime que „ moi pour ces deux grands-hommes, & je les ai étudiés „ avec une grande application & un grand plaisir, pen„ dant plusieurs années. Cependant, quand je lis ce que „ Virgile dit à la louange d'Auguste au commencement du „ troisiéme Livre des Géorgiques (5), & à la fin du huiti„ éme de l'Enéide (6), & ce qu'il fait chanter au Prê„ tre d'Evandre en l'honneur d'Hercule dans le même Li„ vre (7): quoique ces endroits soient très beaux, je les „ trouve rampans au prix de notre Cantique. Virgile ne „ paroît tout de glace, & Moïse tout de feu. Il en est „ de même d'Horace dans les Odes 14. & 15. du IV. Li„ vre, & dans la dernière des Epodes. Ce qui semble „ favoriser ces deux Poëtes & les autres Profanes, c'est „ qu'ils ont le nombre, l'harmonie, & l'élégance du sty„ le, qu'on ne trouve point dans l'Ecriture Sainte. Mais „ aussi l'Ecriture Sainte, que nous avons, n'est qu'une „ Traduction: & l'on sait combien les meilleures Traduc„ tions Françoises de Cicéron, de Virgile, & d'Horace, „ défigurent ces Auteurs. Or il faut qu'il y ait bien de l'é„ loquence dans la Langue originale de l'Ecriture, puis„ qu'il nous en reste encore plus dans ses copies, que „ dans tout le Latin de l'ancienne Rome, & dans tout le „ Grec d'Athènes. Elle est ferrée, concise, dégagée „ d'ornemens étrangers, qui ne ferviroient qu'à ralentir „ son impétuosité & son feu. Ennemie des longs circuits, „ elle va à son but par le plus court chemin. Elle aime à „ renfermer beaucoup de pensées en peu de mots, pour „ les faire entrer comme des traits; & à rendre sensibles „ les objets les plus éloignés des sens, par les images vi„ ves & naturelles qu'elle en fait. En un mot, elle a de „ la grandeur, de la force, de l'énergie, avec une ma„ jestueuse simplicité, qui la mettent au-dessus de toute „ l'Eloquence Paienne. Que l'on prenne seulement la pei„ ne de comparer les endroits que je viens de citer de „ Virgile & d'Horace, avec *le Cantique de Moïse*, & l'on „ sera convaincu de ce que je dis." Un autre ingénieux Auteur (8) parle de la manière la plus noble, du stile & du langage de l'Ecriture Sainte. „ Nous n'avons, dit-il, „ aucun Auteur à produire, qui le soit élevé jusqu'à la „ majesté & à la grandeur des Attributs de Dieu, com„ me les Auteurs Sacrés. Il n'y a qu'une Inspiration du „ Ciel, qui puisse rendre les hommes capables de par„ ler dignement de Dieu; & il n'y a que l'Esprit de „ Dieu, qui puisse exprimer sa grandeur, & dépeindre sa „ gloire. Les plus grands génies, & les esprits les plus „ élevés du Paganisme, sont bas & rampans, en compa„ raison de ces Hommes divins. La sublime majesté, & „ la magnificence *Royale* des Poëmes de l'Ecriture, fur„ passent la portée d'un esprit mortel. Prenez les plus ex„ cellens Poëmes de l'Antiquité, & ceux où il règne le „ plus de feu, & lisez-les, comme nous faisons l'Ecritu„ re, dans une Traduction en prose: ils paroîtront froids „ & plats. Horace, Virgile, Homère, perdent toute „ leur force & tout leur feu; à peine peut-on les fuppor„ ter, & a-t-on la patience de les lire (9). Au-lieu que „ l'Ecriture Sainte, même dans nos Versions, conserve „ sa majesté & sa grandeur, & surpasse les Ouvrages les „ plus brillans & les plus estimés de la Grèce & de Rome. [B] *Et ils furent d'abord punis de leur désobéissance.*] Quoique l'Ecriture Sainte explique affez clairement en quoi les deux fils d'Aaron se rendirent coupables, plusieurs Interprètes les chargent d'une complication de crimes. On les a taxés (10) de s'être abandonnés aux excès de l'yvrognerie & de la débauche, dans le tems même qu'ils devoient être occupés des objets les plus sérieux. Moïse, après avoir rapporté leur mort tragique, donne à Aaron & à ses enfans l'ordre suivant de la part de Dieu: *Vous ne boirez point de vin ni de cervoise, ni vous ni vos fils, ni vos femmes, quand vous entrerez au Tabernacle d'Assignation, de peur que vous ne mouriez. C'est une ordonnance perpétuelle en vos âges, afin que vous puissiez discerner entre ce qui est saint & profane, entre ce qui est net ou ce qui est souillé* (11). Quelques Savans, fondés sur la circonllance dans laquelle cette Loi fut donnée, conjecturent que Nadab & Abihu s'étoient enyvrés, dans les repas qu'ils firent de la chair des victimes, que Moïse avoit immolées en les Inaugurant dans le Sacerdoce. D'autres (12) ont accusé ces deux fils d'Aaron d'avoir entrepris d'entrer dans le Saint des Saints: voici fur quoi l'on fonde cette pensée. Il est dit, que ce fut *devant l'Eternel*, qu'ils offrirent du Parfum allumé à un feu étranger. On compare ces paroles avec ce que Moïse dit dans un autre endroit (13), que l'Eternel lui dit: *Parle aux Enfans d'Israel & dis-leur, qu'ils n'entrent point en tout tems dans le Sanctuaire, au dedans du Voile, devant le Propitiatoire qui est fur l'Arche, afin qu'ils ne meurent point.* On conclud de la confrontation de ces deux paſſages, qu'il y a de l'apparence que Nadab & Abihu avoient eu l'audace de vouloir entrer dans ce Lieu facré. Mais le mot d'*après* défigne fouvent un tems indéterminé; & l'expreſſion, *en la préſence de l'Eternel*, s'étend à tous les appartemens du Tabernacle. Enfin, quelques Docteurs Juifs (14), & le fameux Bochart (15), ont taxé Nadab & Abihu d'avoir empiété fur les fonctions de la Souveraine-Sacrificature, & d'avoir péché en cela même, qu'ils entrérent dans le Lieu Saint pour y offrir du Parfum; ce qu'on prétend avoir été un Privilége, qui n'appartenoit qu'au Souverain-Pontife. Mais c'eſt ce qui n'eſt rien moins que prouvé: au contraire, de fortes raiſons perſuadent que les Sacrificateurs ſubalternes offroient le Parfum dans le Lieu Saint, lorſqu'on immuloit dans le Parvis les victimes pour le Sacrifice continuel. Il eſt donc plus naturel de s'en tenir au récit de Moïſe, qui fait expreſſément le crime de Nadab & d'Abihu, en ce qu'ils offrirent du Parfum avec un feu étranger (16). REM. DU TRAD.]

(5) Vers 56. 59.
(6) Vers 671. 728.
(7) Vers 227. 30.

(8) *A Diſſertation on reading the Claſſics, and forming a juſt Stile*, p. 217. London printed for J. Bowyer 1713. in-12.

(9) Le Lecteur Anglois pourra juger ſi cette Critique n'eſt pas un peu trop lourde.

(10) *Patrick in Levit.* X. 1.

(11) Lévit. X. 9.

(12) Le Clerc in *Levit.* X. 1.

(13) Lévit. XVI. 1.

(14) Aben-Ezra *ſur Levit.* X. 1.

(15) Bochart *Hier.* Part. I. Lib. II. c. 49.

(16) Saurin *Diſſ. Hiſt. ſur la Bible*, T. I. Diſſ. 36.

ABIMELECH, fils naturel de Gédéon [A], qui l'avoit eu de Druma (a) ſa Concubine. Après la mort de ſon père, il ſe rendit à Sichem, le lieu de la naiſſance de ſa mère. Ses parens, pour le mettre en état de s'emparer du Trône au préjudice des enfans légitimes de Gédéon, lui fournirent une ſomme d'argent, qu'il employa à attirer auprès de lui une troupe de Bandits [B]; & étant venu à leur tête dans la maiſon de ſon père, il tua ſoixante-neuf fils légitimes que Gédéon avoit eus de différentes femmes: il n'y eut que *Jotham*, le plus jeune de tous, qui échappa par la fuite à ce maſſacre. Abimélech s'empara enſuite de l'Autorité Souveraine, qu'il exerça de la manière la plus tyrannique. Mais quelques jours après, Jotham aiant appris que les Sichémites étoient aſſemblés près de la montagne de Guérizim, il monta ſur un des côteaux de cette montagne, d'où il leur reprocha leur ingratitude, ce qu'il fit par cet Apologue: Que les Arbres voulant un jour ſe choiſir un Roi, s'adreſ-

(a) C'eſt Joſeph *Antiq.* L. V. ch. 7. qui nous fournit ce nom, l'Ecriture aiant gardé le ſilence là-deſſus.

[A] *Fils naturel de Gédéon.*] Mr. *Matthieu Henry*, Commentateur auſſi eſtimé, que ſimple & naturel, (1) s'exprime ainſi: „ Abimélech étoit le *bâtard* de Gédéon: c'eſt ainſi qu'il faut „ le nommer, plutôt que du nom modeſte de *fils naturel*; „ car il ne reſſembla en aucune manière à ſon père". Il ajoute enſuite cette curieuſe réflexion politique: „ On „ peut dire de ce *Métore* ou *Feu-folet* de Prince, (Abimé„ lech), qui fut non le protecteur, mais le fleau de ſon „ pays, ce qui a été dit d'un Tyran: qu'il s'étoit élevé „ en Renard, qu'il avoit régné en Lion, & qu'il étoit „ mort comme un Chien (2)". Le Lecteur ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici encore quelques-unes des réflexions de ce ſage & judicieux Théologien ſur Abimélech. „ Nous apprenons ici par quels artifices Abimelech „ s'éleva, & s'aggrandit . . . . Perſonne n'eût penſé à faire un tel *compagnon* Roi, s'il n'y eût penſé lui-même le premier. Et conſidérez, je vous prie, comment il eut l'art de ſe faire choiſir . . . . combien il étoit peu capable de régner ſur Iſrael, & quelle apparence il y avoit qu'il pût le défendre, lui qui, au-lieu d'arrêter d'abord le cours de l'Idolatrie, & de la punir, devint pour ainſi dire *Penſionnaire* d'une Idole. Quels Soldats engagea-t-il? Il prit à ſon ſervice une troupe de gens perdus, *l'écume & le rebut de leur pays*, des gens ruinés, ſans cervelle, & abandonnés à la débauche; car il n'y avoit que des gens de ce caractère, capables de le reconnoître pour leur Chef, & ils étoient les plus propres à le ſervir dans l'exécution de ſes deſſeins: tel Maître, tel Valet . . . . Le diſcours de Jotham rapporté ici (Juges IX), décèle un homme ſi ſage & d'un ſi excellent caractère, en un mot *un homme ſi accompli*, que l'on ne peut que déplorer la perte des fils de Gédéon . . . . (3).

(1) *An Expoſition of the Hiſtorical Books of the Old Teſtament.* Vol. II. on *Judges* IX. Ed. London 1708.

(2) Id. ibid.

(3) Id. ibid.

[B] *Une troupe de Bandits.*] Voici le Commentaire d'un Corps de Théologiens ſur ce paſſage (4). *Une bande de déſeſpérés*, de gueux, de furieux, *enfans de Belial, qui n'avoient aucune crainte de Dieu.*

(4) *Annotations upon all the Books of the Old and New Teſt.* Vol. I. on *Judg.* IX. London 1651.

férent à l'Olivier, au Figuier & à la Vigne, pour leur offrir cette Dignité ; mais que ceux-ci l'aient refusée, ils s'adreſſerent à l'Epine [C], qui accepta leurs offres, leur promettant de les couvrir de son ombre. Il conclut son discours [D], que les Sichémites écoutérent dans un profond silence, en souhaitant, que si Dieu n'approuvoit point leur choix, le feu pût sortir du milieu d'eux, & consumer Abimelech; & d'Abimelech, pour dévorer les habitans de Sichem, & la Maison de Millo (b). Dieu exauça ses vœux. Trois ans aprés, ceux de Sichem, las de la tyrannie & des cruautés d'Abimelech, le chaſſerent de leur Ville, & crurent se mettre à couvert de son ressentiment, en se mettant sous la protection d'un Prince nommé Gahal [E]. Mais Abimélech surprit Gahal, mit son Armée en déroute, & fit paſſer tous les habitans de Sichem au fil de l'épée, rasa leur Ville, & y fit semer du sel. Ensuite il brula la Tour des Sichémites, & la Maison ou le Temple de leur Dieu Berith, & mille personnes de l'un & de l'autre sexe furent consumées dans cet incendie. Il alla de là mettre le siége devant une Ville nommée Thébetz, où voulant mettre le feu à une Tour, dans laquelle un grand nombre de personnes s'étoient retirées, une Femme jetta sur lui une groſſe pièce de meule, qui lui fracaſſa le crane [F]. Abimélech jugeant le coup mortel, & voulant prévenir la tache dont il croyoit que sa mémoire auroit été souillée, fi un coup parti de la main d'une Femme l'avoit fait mourir, ordonna à son Ecuyer de l'achever; ce qui fut exécuté. Il mourut l'an D. M. 2771, avant J. C. 1233. Jug. IX. Joſeph, *Antiq.* L. V. ch. 9.

(a) Joſeph rapporte ce vœu d'une autre maniére, L. V. ch. 9.

[C] *Ils s'adreſſerent à l'Epine.*] Il y a quelque chose de singulier dans ces réflexions de Mr. Henry sur l'Epine : „ L'Epine, dit-il, eſt une plante de néant, qui ne peut „ être utile au nombre des arbres : inutile, & ne produi- „ sant aucun fruit; & qui eſt plutôt nuiſible, parce qu'el- „ le *dechire & pique*, & fait du mal. Elle eſt née par la „ malédiction, & ſa fin eſt d'être brulée. Tel étoit Abi- „ mélech; & malgré cela, il fut choiſi pour gouverner „ par les Arbres, & même par tous les Arbres..... *L'Epine* ne balança point à ſe charger du Gouvernement; „ il l'accepte d'abord, comme s'il fût né & élevé pour „ l'Empire. *Il fait des bravades*, & il les aſſure, qu'ils „ le trouveront auſſi bien diſpoſé pour eux qu'ils l'é- „ toient pour lui. Voyez avec quelle vanité il s'exprime „ vſ. 15; quelles promeſſes il fait à ſes fidéles Sujets! *Ils n'ont qu'à venir, & à ſe repoſer avec confiance ſous ſon om- bre.* Bel embrage, pour s'y repoſer avec confiance !..... „ Plutôt pour être déchirés, s'ils approchent trop de lui. „ Si vous n'êtes pas fidéle, que le feu ſorte de l'Epine „ (choſe peu propre à jetter du feu), & qu'il conſume „ les Cédres du Liban; quoiqu'elle prenne plus aiſément „ le feu, & ſoit bien plus expoſée à en être conſumée..... „ Les Sichémites, qui avoient été les premiers à élever „ Abimélech, furent auſſi les premiers à l'abandonner, „ & à *regimber contre lui*. Les Sichémites, continue Mr. „ Henry, mangérent & burent, & maudirent Abimélech. „ Ils ne ſe contentérent pas de dire de lui tout le mal „ qu'ils pouvoient, dans leurs propos de table & dans „ leurs chanſons à boire, mais ils lui ſouhaitérent enco- „ re tout le mal qu'ils pouvoient. *Ils lui jurent de mauvaiſe „ ſa ruine*, avec d'auſſi grands cris, que s'il les avoient „ hués à ſa proſpérité. Cependant l'autorité de Gaal dans „ Sichem ne fut pas de longue durée, & celui qui s'étoit „ vanté d'écarter Abimélech, fut bientôt écarté lui-même, „ ſans qu'il en ſoit plus parlé. *Exis Gabal* (5)". Que de traits comiques dans ce Commentaire !

(b) Henry *ubi ſupr.*

[D] *Il conclut ſon diſcours.*] On découvre ſans peine le but général de l'Apologue de Jotham : il vouloit faire ſentir aux Sichémites l'extravagance du choix qu'ils avoient fait, en prenant pour Roi un homme qui n'étoit pas plus en état de les protéger, que l'Epine le ſeroit de couvrir des arbres de ſon ombre. S'il y a de la difficulté, elle conſiſte à déterminer ce qu'il faut entendre par l'Olivier, le Figuier, & la Vigne. Quelques-uns ont cru, que par l'Olivier il falloit entendre Othoniel, qui étoit de la Tribu de Juda, que Jérémie (6) coupare à l'Olivier. Par le Figuier, ils ont entendu Débora, dont le nom en Hébreu ſignifie une *Abeille*; & bien ne reſſemble mieux à la douceur des figues, que le miel de l'Abeille. Enfin ils ont cru, que la Vigne repréſentoit Gédéon, qui étoit de la famille de Joſeph, comparée à un rameau fertile, Geneſe XLIX. Ce qui ſemble favoriſer cette explication, c'eſt que Gédéon avoit refuſé la Royauté qu'on lui avoit offerte; & peut-être avoit-on fait la même offre à Othoniel & à Débora (7). Quoi qu'il en ſoit, il n'eſt nullement néceſſaire de chercher des vues particuliéres dans chaque trait d'une Parabole : il ſuffit qu'elles concourent au but général de celui qui la propoſe; il y en a néceſſairement qui ne ſervent que d'ornement, & pour faire la liaiſon. C'eſt ce que l'on peut appliquer à la Parabole de Jotham, dont le grand but eſt de reprocher aux Sichémites le choix inſenſé qu'ils avoient fait d'Abimélech. Au reſte, cet Apologue eſt la plus ancienne Piéce de cet ordre qui ſoit connue. REM. DU TRAD.

(6) Ch. XL. 16.

(7) Saurin *Diſc. Hiſt. & Crit. ſur la Bible*, T. III. Diſc. XIV. Edit. in-f.

[E] *D'un Prince nommé Gabal.*] L'Hiſtoire Sainte ne dit point qu'il fût Prince; il eſt nommé ſimplement *Gabal fils de Hebed.* On conjecture qu'il étoit de la famille d'Hémor, parce qu'il ſignifia à ceux de Sichem, que s'ils vouloient un Roi, il étoit auſſi digne qu'ils le choiſiſſent parmi les deſcendans d'Hémor, qui avoit autrefois régné ſur eux; & l'on croit qu'il penſoit à lui-même, ſur ce qu'il ajouta : *Je voudrois qu'on me donnât ce peuple ſous ma conduite : je chaſſerois Abimélech.* REM. DU TRAD.

[F] *Une groſſe piéce de meule, qui lui fracaſſa le crane.*] Il y a trois circonſtances remarquables dans la mort d'Abimélech, dit Mr. Henry (8). I. Qu'il fut tué avec une pierre, comme il avoit tué ſes fréres *ſur une pierre.* 2. Qu'il eut le crane briſé; châtiment convenable à une tête coupable, qui avoit porté une Couronne uſurpée. 3. Que la pierre fut jettée ſur lui par une femme, vſ. 53. Conſidérez ſon orgueil inſenſé, en ce qu'il fut ſi ſenſible à cette petite circonſtance de ſon malheur (d'être tué par une femme). Aucun ſoin de ſon ame, qui devoit lui être ſi précieuſe; pas le moindre mot de priére pour implorer la miſéricorde divine; mais il a grand ſoin de *recommander ſa réputation déſabrée, parce qu'il n'y a plus de moyen de raccommoder ſon crane fracaſſé.*

(4) Henry *ubi ſupra.*

ABIRAM, Lévite ſéditieux, qui de concert avec *Coré* & *Dathan*, ſe rebella contre Moïſe & Aaron. Ils prétendirent avoir part au Gouvernement du Peuple; mais Dieu punit leur orgueil & leurs murmures. Moïſe les pria de venir ſe préſenter devant l'Autel avec leurs Encenſoirs, afin qu'on vît ſi Dieu vouloit les choiſir pour exercer le Sacerdoce. Ils s'y préſentérent, & auſſi-tôt la terre s'ouvrit ſous leurs pieds & les engloutit [A], eux, leurs tentes & leurs biens [B]; & dans le même tems le Feu du Ciel con-

[A] *La terre s'ouvrit.... & les engloutit.*] Voici comme Joſeph décrit cette terrible cataſtrophe. „ On vit la „ terre trembler, & être agitée avec autant de violence, „ que les flots de la mer le font par les vents dans une „ grande tempête. Tout le peuple fut tranſi de crainte, „ & alors la terre s'ouvrit avec un bruit épouvantable : „ elle engloutit ces ſéditieux avec leurs familles, leurs „ tentes, & généralement tout leur bien; & après ſe re- „ ferma, ſans qu'il parût aucune trace d'un événement ſi „ prodigieux (1).

(1) Joſeph, *Antiq.* L. IV. ch. 3.

C'eſt une choſe aſſez digne d'attention, que le ſilence de Moïſe ſur la cauſe du châtiment infligé à *Coré*, ait fait croire communément, & c'eſt la penſée de quelques Savans, qu'il fut engloutí avec Dathan & Abiram; mais d'autres croyent qu'il fut du nombre de ceux qui furent conſumés par le Feu du Ciel : ç'a été l'opinion de Joſeph. Ce qui lui donne de la vraiſemblance, c'eſt que Coré étoit allé à l'entrée du Tabernacle d'Aſſignation, & qu'il ne paroît point qu'il ait quitté ce poſte, où le Feu céleſte fit auſſi un ſi terrible ravage. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que toute ſa famille ne périt pas avec lui; on en trouve la Généalogie dans le I. Livre des Chroniques; ils font mis au rang de ceux qui préſidoient ſur la Muſique dans le Temple; & pluſieurs Pſeaumes portent leur nom au titre, ſoit qu'ils en aient été les Auteurs, ſoit qu'ils aient été connus pour les chanter (2). ADD. DU TRAD.

(2) Saurin *Diſc. Hiſt. ſur la Bible*, T. III. Diſc. 60. de l'Ed. in-f.

[B] *La terre s'ouvrit.... & les engloutit, eux, leurs tentes & leurs biens.*] Les Incrédules, qui voudroient faire paſſer Moïſe pour un Impoſteur, l'ont attaqué en particulier ſur cette circonſtance de ſon Hiſtoire. Ils ont tâché de donner à cet événement ſi merveilleux, & ſi déciſif en faveur de la divinité de ſa Miſſion, un tour qui pût le faire paſſer pour une fourberie de ce Grand-Homme. C'eſt ce qu'a fait l'Auteur de l'*Hiſtoire des Sévarambes*, qui a entrepris de tracer un Plan de Religion établie ſur les feuleſſlumiéres de la Nature, (Religion qui n'exiſta jamais que dans l'imagination des Déiſtes), & qui a affecté ſous des noms empruntés, & avec quelques légers déguiſemens, de porter ſourdement des coups à la vérité des faits qui ſervent de fondement à la divinité de la Révélation. Voici ce que débite ſur ce ſujet l'Auteur en queſtion (3). „ Cet *Impoſteur* fit creuſer une grande foſſe dans ſon bo- „ cage, qu'il fit remplir de matiéres combuſtibles; & „ puis la fit couvrir ſi adroitement, qu'il ne paroiſſoit pas „ qu'on eût remué la terre dans cet endroit. Enſuite il „ fit faire un Cabinet de verdure deſſus, qui couvroit „ non ſeulement cette foſſe, mais auſſi une bonne por- „ tion de terre ferme tout auprés. Il y fit mettre des ſié- „ ges, pour faire aſſeoir toutes les perſonnes qui de- „ voient être de l'Aſſemblée, & en fit poſer la moïté ſur „ la

(3) Sauvin. *Hiſt. des Sévarambes*, Tom. II. p. 194 & ſuiv. Edit. de 1702.

consuma deux cens cinquante de leurs partisans. Ceci arriva au Desert en Kadès-Barné, l'an D. M. 2515, avant J. C. 1489. Nomb. XVI. Joseph, *Antiq.* L. IV. ch. 2.

„ la fosse, & l'autre moitié fur la terre ferme, laiſſant un „ eſpace entre deux. Il avoit ſi bien ajuſté toutes choſes, „ que l'on pouvoit, par un chemin pratiqué du dehors „ juſques à la foſſe, allumer les matières combuſtibles „ qu'il y avoit fait mettre, & en tirant une cheville, fai„ re abîmer la machine qui ſupportoit la terre dont elle „ étoit couverte. Quand le jour, dont on étoit conve„ nu, fut arrivé, les perſonnes qui devoient compoſer „ l'Aſſemblée, ne manquérent pas de ſe trouver au boca„ ge; & *Strouk'aras* les fit mener ſous la verdure qu'il a„ voit fait faire pour les recevoir, & fit aſſeoir ceux de „ ſon parti ſur les ſiéges qui étoient poſés ſur la terre fer„ me, & ſes Adverſaires ſur ceux qu'on avoit arrangés „ ſur la foſſe.... Il alla trouver l'Aſſemblée, & com„ mença la Conférence avec ceux qui s'oppoſoient à ſa „ Doctrine.... Mais voyant que le parti contraire perſiſ„ toit dans ſon incrédulité, & qu'il demandoit des témoi„ gnages aſſurés de l'autorité dont il ſe vantoit, alors il „ ſe leva ſur ſes pieds, & hauſſant ſes bras vers le Ciel, „ il pria le Soleil ſon pére de faire un miracle qui prou„ vât la vérité de ſes paroles, & qu'il fit ouvrir la terre „ pour l'engloutir, s'il avoit rien avancé de faux; ou qu'il „ punit de la même manière, ceux qui s'oppoſoient à la „ doctrine céleſte.... Il n'eut pas plutôt achevé de pro„ noncer cette imprécation, que ceux qui avoient le ſi„ gnal firent ablmer dans la foſſe profonde les innocens „ infortunés, qui étoient deſſus; & l'on en vit ſortir in„ continent après une épaiſſe fumée, qui fut ſuivie de „ flammes.... Ainſi, par cette ruſe déteſtable, *Strouka„ ras* fit périr les principaux de ſes Ennemis, & s'établit „ plus que jamais dans l'eſprit du peuple par ce miracle „ prétendu."

Il regne, dans tout ce morceau, autant de malignité que de mauvaiſe-foi. Dathan & Abiram étoient-ils raſſemblés dans un petit eſpace de terrein? Leurs tentes & tous leurs biens ne furent-ils pas engloutis avec eux? Et quelle prodigieuſe foſſe, que celle où tout cela auroit pu entrer! Comment Moïſe put-il exécuter aſſez ſecrettement un tel projet, ſans que des gens intéreſſés, & que l'envie & la jalouſie rendoient vigilans, n'en euſſent aucune connoiſſance? Le Feu céleſte, qui conſuma les 250 hommes, ne parut pas dans le même endroit où la terre s'étoit ouverte; & Dieu ne ſceila-t-il pas ces deux premiers miracles par un troiſiéme, en faiſant périr par un genre de mortalité, dont l'Hiſtoire ne détermine pas la nature, quatorze mille & ſept-cens Iſraélites? Déſigner de cette manière les faits, pour les rendre ſuſpects d'impoſture, n'eſt-ce pas ſe rendre coupable de malignité, de mauvaiſe-foi, en un mot de *Friponnerie Laïque* (4)? RE M. DU TRAD.

(4) On fait allusion à l'Ouvrage du Dr. Edmond Ley, contre les Incrédules, traduit depuis peu de l'Anglois ſous le titre de *Friponnerie Laïque.*

ABISARE'S [*A*], Roi de cette partie des Indes, qui eſt au-delà du fleuve Hydaſpe [*B*]. Quand Alexandre le Grand marcha à ſon Expédition des Indes, Abiſarés avoit réſolu de joindre ſes forces à celles de Porus [*C*] ſon Allié, pour s'oppoſer de concert à Alexandre: mais Porus s'étant engagé ſeul, & aiant été défait, Abiſarés envoya ſon frére avec d'autres Ambaſſadeurs [*D*] au Monarque Grec, chargés de lui offrir de l'argent (*a*) & quarante Eléphans en préſent, comme auſſi la perſonne même & les Etats d'Abiſarés. Le Conquérant ordonna qu'Abiſarés lui-même eût à ſe rendre immédiatement auprés de lui, menaçant, en cas de refus, de marcher contre lui avec une puiſſante Armée. Il ſemble qu'Abiſarés ait envoyé une ſeconde Députation à Alexandre, compoſée d'Arſace ſon frére, & d'autres perſonnes de ſes parens. Ils dirent qu'Abiſarés étoit malade au lit, ce qui l'empêchoit de ſe rendre auprés de lui; & leur rapport aiant été confirmé par les Ambaſſadeurs qu'Alexandre avoit envoyés au Roi Indien, le Monarque Grec ſe contenta de l'excuſe, & le laiſſa non ſeulement tranquille poſſeſſeur de ſes Etats, mais auſſi les augmenta (*b*). Quinte-Curce rapporte une réponſe bien noble de ce Prince à Alexandre [*E*]. Abiſarés mourut enſuite de maladie. L'Expédition d'Alexandre ſe fit la deuxiéme année de la 113e. Olympiade, 327 ans avant J. C.

(*a*) C'eſt ce que nous dit *Arrien* L. V. p. 115. Mais p. 114. il ne parle que de 60 Eléphans: enſuite qu'il s'agit peut-être d'une autre Ambaſſade. APPIANOT &c. Henr. Stephani Anno 1575. in-fol.

(*b*) *Poſtea dit Legati Abiſares ad Alexandrum venerunt, petentes ut ſibi Regnum, omnia dictioni ejus, ita ut mandatum erat, permitteret, ſimulatoque invitum ſibi remittere ad Regem.* Quint-Curt. L. 8. cap. 13. Ed. Snakenburg. 1724. in-4. C'eſt-à-dire: *Le jour ſuivant, les Ambaſſadeurs d'Abiſarés vinrent à Alexandre, & lui remirent tout les Etats de leur Souverain; & après s'être mutuellement juré la foi, ils furent renvoyés.*

[*A*] *Abiſarés.*] Diodore de Sicile le nomme *Embiſarus*; Arrien & Quinte-Curce, *Abiſares*; & Strabon, *Abiſarus*.

[*B*] *Roi de cette partie des Indes qui eſt au-delà du fleuve Hydaſpe.*] Un des montagnes de ce Pays, dit Strabon (1), il y a une prodigieuſe multitude (*κυνοκεφάλων*) de Singes avec des queues, tellement que lorſque les Macédoniens (qui compoſoient l'Armée d'Alexandre le Grand) virent un grand nombre de ces animaux, comme rangés en bataille ſur les montagnes, (car ces animaux, auſſi-bien que les Eléphans, ont quelque entendement) ils les prirent pour une Armée, & s'avancérent avec diligence contre eux, comme s'ils avoient marché à l'ennemi; juſqu'à ce que Taxile, qui étoit avec Alexandre, deſcendu les Soldats. Car ces Singes de deux manières. Premiérement, comme ces animaux imitent tout ce qu'ils voyent faire, & nomment ſur les arbres; lorſque les Chaſſeurs les voyent aſſis ſur les branches, ils apportent un vaiſſeau rempli d'eau, & s'en lavent le viſage & les yeux à leur vue; enſuite ils mettent de la glu dans le vaiſſeau, au-lieu d'eau, & vont ſe cacher à quelque diſtance. Les Singes deſcendent alors des arbres, & ſe barbouillent ſi bien de glu, qu'ils ne peuvent plus ouvrir les yeux; & on les prend en vie. C'eſt-là la prémiére manière de les prendre; voici l'autre. Les Chaſſeurs ſe mettent une eſpéce de ſac, fait en forme de manteau, & ils en laiſſent d'autres où il y a du poil frotté de glu, & ſe retirent; & lorſque les Singes ſe ſont habillés de ces eſpéces de „ manteaux, on les attrappe facilement." Quoique pluſieurs Anciens ne paſſent pas pour fort véridiques ſur des ſujets de cette nature, cependant les nôtres que pluſieurs Singes, qu'on a apportés en Europe, ont faits, & les traits ſinguliers que rapportent divers Voyageurs fameux, rendent la relation de Strabon vraiſemblable. Parmi les hiſtoires plaiſantes qu'on raconte de ces animaux, en voici une que rapporte P. Labat (2): „ Un Singe, „ dans l'Ile de S. Chriſtophle, dont la mére avoit été „ tuée, & qui avoit été pris à cette occaſion, fut apporté au P. Cabaſſon, qui l'éleva. Ce petit animal s'aſſectionna tellement à lui, qu'il ne le quittoit jamais, „ deſorte qu'il falloit l'enfermer avec ſoin, toutes les fois „ que le Pére alloit à l'Egliſe, car il n'avoit point de chaîne pour l'attacher. Il s'échappa une fois; & s'étant allé cacher au-deſſus de la Chaire du Prédicateur, il ne ſe montra que quand ſon Maître commença à prêcher. Pour-lors il s'aſſit ſur le bord, & regardant les geſtes „ que faiſoit le Prédicateur, il les imitoit dans le mo„ ment avec des grimaces & des poſtures, qui faiſoient rire tout le monde. Le P. Cabaſſon, qui ne ſavoit pas le ſujet d'une pareille immodeſtie, les en reprit d'abord avec aſſez de douceur: mais voyant que les éclats de rire augmentoient au-lieu de diminuer, il entra dans une ſainte colére, & commença d'invectiver, d'une manière très vive, contre le peu de reſpect qu'ils avoient pour la parole de Dieu. Ses mouvemens, plus violens qu'à l'ordinaire, firent augmenter les grimaces & les poſtures de ſon Singe, & le rire de l'Aſſemblée. A la fin quelqu'un avertit le Prédicateur, de regarder au-deſſus de ſa tête ce qui s'y paſſoit. Il n'eut pas plutôt apperçu le manége de ſon Singe, qu'il ne put s'empêcher de rire comme les autres; & comme il n'y avoit pas moyen de prendre cet animal, il aima mieux abandonner le reſte de ſon Diſcours, n'étant plus lui-même en état de le continuer, ni les Auditeurs de l'écouter."

(1) ΣΤΡΑΒΩΝΟΣ &c. Amſterdam. apud Joannem Wolters 1707. L. XV. p. 1021.

[*C*] *Abiſarés avoit réſolu de joindre ſes forces à celles de Porus.*] Selon Diodore de Sicile (3), „ Alexandre avoit „ inſpiré tant de terreur à Abiſarés, qui étoit arrivé trop „ tard pour faire la jonction de ſon Armée avec celle de „ Porus, qu'il ſe força de ſe ſoumettre à lui, & d'accepter les conditions qu'il voudroit lui impoſer."

(3) L. XVII. ch. 20.

[*D*] *Mais Porus . . . . aiant été défait, Abiſarés envoya ſon frére &c.*] Quinte-Curce (4) dit qu'Abiſarés envoya des Ambaſſadeurs à Alexandre, avant qu'il livrât bataille à Porus. *Abiſares, qui prius quam cum Poro dimicaretur, legatos ad Alexandrum miſerat.*

(4) L. IX. c. 1. Edit. *ad ſupra.*

[*E*] *Quinte-Curce rapporte une réponſe bien noble de ce Prince à Alexandre.*] *Rurſus adeo* (legatos) *miſit* *, *politicum omnia falſorum quæ imperaſſet, modo ne cogeretur corpus ſuum dedere; neque enim aut fine regio imperio viduram, aut regnaturum eſſe captivum. Cui Alexander nuntiari juſſit: ſi gravaretur ad ſe venire, ipſum ad eum eſſe venturum* (5). C'eſt-à-dire: „ Abiſarés envoya une autre Ambaſſade à Alexandre, pour l'aſſurer, *qu'il feroit tout* „ *ce qu'il lui commanderoit, excepté de livrer ſa perſonne; parce qu'il ne pouvoit vivre ſans régner, ni régner étant eſclave.* Alexandre répondit, *que s'il avoit de la peine à venir, il iroit le trouver.*" Et certainement, Alexandre avoit un juſte ſujet d'attaquer les Etats de ce Monarque, qui ne lui avoit jamais fait aucune injure. Mais ſous quel prétexte encore? Celui de civiliſer le Genre-humain! Motif auſſi louable que celui de ceux qui, ſous prétexte de Religion, maſſacrent les gens pour le ſalut de leur ame. Sur ce beau principe, quelle boucherie les Eſpagnols n'ont-ils pas fait parmi les pauvres Américains!

* *Abiſares.*

(5) Id. ibid.

(2) *Nouveau Voyage aux Iles de l'Amerique.* T. V. p. 9. Ed. in-4.

pour le réchauffer [*A*] dans sa vieillesse. Elle coucha avec le Roi, qui n'entreprit point d'attenter à sa chasteté (*a*). Dans la suite Adonija, un des fils de David, pria Bathséba, mère de Salomon, de vouloir intercéder auprès de son fils, afin qu'il lui accordât la permission d'épouser Abishag, fille qui elle étoit encore vierge. Mais Salomon ayant pénétré les vues d'Adonija dans cette demande [*B*], qui étoient de se ménager une occasion favorable d'usurper la Couronne, le fit mourir l'an D. M. 2990, avant J. C. 1014. Joseph, *Antiq.* L. VII. & VIII.

(*a*) Joseph. *Antiq.* L. VII. ch. 7. dit que David étoit trop vieux pour traiter quelque chose de cette nature à la modestie.

[*A*] *Abishag . . . . qu'on choisit pour . . . . réchauffer David.*] Joseph raconte cet événement de la manière fuivante. „ Ce fage & admirable Roi étant accablé sous le „ poids des années, étoit tellement affoibli, qu'il ne lui „ restoit plus de chaleur naturelle; & tout ce que l'on em„ ployoit pour le couvrir, ne pouvoit lui en donner. Les „ Médecins consultés jugérent unanimement, que le seul „ remède étoit de faire coucher auprès de lui une jeune „ fille, pour l'échauffer, comme on échaufferoit un en„ fant; & l'on choisit la plus belle de tout le Pays, nom„ mée Abishag, qui fut mise dans le lit du Roi, & le „ réchauffa uniquement (1)." L'élegant Pere Berruyer tiarre ainsi cette hiſtoire. „ Le Roi (David), tout ro„ buſte qu'il avoit été dans ſa jeuneſſe, paroiſſoit tom„ ber tous les jours : on ne jugeoit pas qu'il pût du„ rer encore longtems. Ses chagrins, ſes frayeurs, ſes „ fatigues, ſes maladies, ſes guerres continuelles l'avoient „ tellement épuiſé, qu'à ſa ſoixante-dixiéme année de ſon „ âge, où il entroit, la chaleur naturelle ſembla prête à „ s'éteindre : & quelques moyens dont on uſât, il n'étoit „ plus poſſible de l'échauffer. Il n'avoit rien perdu ce„ pendant de la force de ſon eſprit, & il gouvernoit en„ core avec une autorité & une ſageſſe, qui rendoient ſa „ vie précieuſe. Ses Médecins, pour la prolonger, s'a„ viſérent d'un expédient, qui réuſſit au moins pour quel„ que tems. Il faut, lui dirent-ils, que nous cherchions „ au Roi notre Seigneur, une jeune vierge bien née, & „ d'un tempérament fain : elle ſera employée à ſervir le „ Roi, elle ſe tiendra auprès de lui, & s'il l'échauffe, „ *& la vigueur de ſa jeuneſſe contribuera à rétablir ſes for„ ces affoiblies* *. Le Roi y conſentit, en prenant toutes „ les précautions que ſa prudence & ſa religion lui ſugge„ roient. On rapporta tout Iſraël pour trouver la per„ ſonne qui convenoit, & le choix tomba ſur une fille de „ Sunam, nommée Abiſhag. Elle étoit *jeune, belle, & „ vertueuſe*. David en fut charmé. Il la mit au nombre „ de ſes femmes. Elle ne le quittoit ni jour ni nuit, mais „ quoiqu'il l'eût épouſée, il vécut toujours avec elle „ dans une parfaite continence. Aidé de ce ſecours, le Roi „ intirme ſe ſoutint la vie; mais il n'étoit plus en état d'a„ gir par lui-même, ni de ſortir de ſon Palais (2).

(1) Joſeph. *Antiq.* L. VII. ch. 11.

* Cela n'eſt point dans mon Edition. REM. DU TRAD.

Mr. Henry cenſure les Medecins, d'avoir preſcrit un tel remede. „ Ils lui (à David) ordonnérent de pren„ dre une jeune Concubine ; ordonnance inſenſée ! de „ preſcrire des noces à un homme qui ne devoit penſer „ qu'aux préparatifs de ſes funerailles. Mais ils ſavoient „ ce qui pouvoit plaire à leurs paſſions, & par cela mê„ me, ils chercherent à ſatisfaire celle de David, ſous „ prétexte d'avoir ſoin de ſa ſanté. Il devoit, ſur une af„ faire de cette nature, conſulter ſes Prophétes, auſſi„ bien que ſes Médecins. Ce qui peut nommoins les ex„ cuſer, c'eſt le tems dans lequel ils vivoient, où les „ plus gens de bien ſe permettoient, par ignorance, la „ pluralité des femmes.

(2) *Hiſt. du Peuple de Dieu*, Tome. IV. p. 129. 130.

[*B*] *& Les vues d'Adonija dans cette demande.*] Divers Interpretes ont condamné la ſévérité de Salomon dans cette occaſion ; mais ils n'ont fait réflexion ni ſur le caractére d'Adonija, ni ſur la nature de la demande qu'il fai„ ſoit. Ce Prince étoit d'un caractére entreprenant, com„ me il venoit de le faire voir, par la tentative qu'il avoit faite pour s'emparer du Trône, pendant la vie de ſon pe„ re ; & ce qui marquoit qu'il n'avoit pas perdu de vue ſes prétentions, c'eſt qu'il parle de ſes droits à la Couronne, „ dans le tems même qu'il ſait ſemblant d'y renoncer. Mais rien ne décéle mieux les deſſeins cachés, que la nature de „ la demande qu'il fait : il ſollicite une choſe, qui dans l'Orient avoit toujours été le privilége du Succeſſeur au Trône ; le droit de poſſéder les Concubines de ſon prédéceſ„ ſeur. La Politique, & la Religion même, qui demandoient également que Salomon prévînt l'effuſion du ſang qu'une guerre Civile auroit cauſée, l'obligeoient à arrêter les deſ„ ſeins d'Adonija dans leur ſource, ſe le privant de la vie. Sa réponſe à Bathséba la mére fournit naturellement ces idées : *Pourquoi*, dit-il, *demandez-vous Abishag pour Adonija ? Demandez plutôt que je lui cede mon Royaume, pour parce qu'il eſt mon aîné* (3). On voit par ces paroles, que Salomon avoit pénétré dans les vues ſecrettes de ſon frére, & qu'il regarda la demande, comme un nouvel attentat contre lui (4). REM. DU TRAD.

(3) 1 Rois II. 22.

(4) Voy. l'Article ADONIJA.

ABISHAÏ, fils de Tſéruja, & frére de Joab, eſt mis au rang des plus fameux Guerriers qui vivoient ſous le régne de David. L'Ecriture nous apprend qu'il tua lui ſeul trois-cens hommes avec ſa Javeline. Il demeura toujours conſtamment attaché au parti de David, & il auroit voulu punir Séméï du traitement injurieux qu'il fit à ce Monarque, & tuer Saül [*A*]. Il ſe trouva à la bataille, qui ſe donna contre les partiſans d'Iſboſeth, dans laquelle il ſe ſignala beaucoup. Il tua enſuite dans une autre bataille dix-huit mille Idumécns, & rendit cette Nation tributaire. Dans une autre bataille contre les Philiſtins, il tua un Géant, nommé *Jiſ'bi-bénob*, des deſcendans de Rapha, qui avoit une Javeline dont le fer peſoit trois-cens ſicles, & qui étoit ceint d'une nouvelle Epée, avec laquelle il avoit deſſein de tuer David. 1 Sam. XXVI. 2 Sam. XXI. Joſeph, *Antiq.* L. VII. Ch. 1. 7. & 10.

[*A*] *Il auroit voulu . . . . tuer Saül.*] Voici de quelle maniére ce fait eſt rapporté par l'Auteur de l'*Hiſtoire du Peuple de Dieu* (1). „ *Le ſurlendemain* David apprit que Saül étoit dans le Camp, prit ſon parti ; & s'étant „ fait ſuivre par deux de ſes Braves, lorſqu'il faiſoit en„ core aſſez de jour pour diſcerner les objets, il s'ap„ procha ſecrettement par des chemins couverts du Camp „ de Saül. Il reconnut à loiſir la tente du Roi, où le „ Prince s'étoit enfermé pour dormir, alant auprès de lui „ Abner fils de Ner. Il vit autour de la tente tous les ſol„ dats étendus ſur la terre, accablés de fatigue, & plon„ gés dans le ſommeil. Il remarqua, que de l'endroit où „ il étoit juſqu'au centre du Camp, il n'y avoit point de „ Garde avancée, ni de Sentinelle alerte. Tandis qu'il „ examinoit ſoigneuſement ces diſpoſitions, le plus tou„ ba, & il ne reſta plus de lumiére, qu'autant qu'il en „ falloit pour ſe conduire. Hé bien, dit gaiement Da„ vid à deux de ſes Officiers, Achiméléch & Abiſaï, le„ quel de vous deux eſt d'humeur à me ſuivre dans le „ Camp de Saül ? Tous deux l'euſſent fait avec une égale „ ardeur, & à quelque péril qu'il fallût s'expoſer. Mais „ Achiméléch en céda la gloire à Abiſaï, neveu de Da„ vid, qui lui répondit à l'inſtant : Ce ſera moi, ſi vous „ le voulez, qui aural l'honneur de vous accompagner." Le récit ſuivant eſt de main de maître. „ David, ſuivi „ du ſeul Abiſaï, pénétra, *pendant la nuit*, au milieu de „ l'Armée ennemie : il perça juſqu'à la tente de Saül, & „ il y entra doucement : il conſidéra attentivement le Roi, „ qui dormoit d'un profond ſommeil, alant auprès de ſa „ tête ſon javelot enfoncé dans la terre, & Abner à quel„ ques pas de lui, dormant de ſon côté fort tranquille„ ment. Le reſte des ſoldats dormoient auſſi, & pas un „ ſeul ne veilloit, tant on ſe défioit peu de David & de ſa „ troupe. L'occaſion eſt belle, dit Abiſaï, je ne crois „ pas que vous la manquiez pour cette fois : c'eſt le Sei„ gneur qui vous livre de nouveau Saül entre les mains ; „ le laiſſerez-vous échapper ? Ne remarquez-vous point „ d'abuſer imprudemment des miſéricordes du Ciel, ſi „ vous écoutez toujours vos délicateſſes & vos ſcrupules ? „ Laiſſez-moi faire, je vous réponds de tout. D'un ſeul „ coup je lui paſſerai la lance dans le corps, & je l'enfon„ cerai juſques dans la terre. Croyez-moi, il n'y faudra „ pas revenir ; & il n'aura pas le tems d'appeller du ſe„ cours. Que dites-vous, Abiſaï ? reprit David (*trem„ blant à la vue du danger où tenoit ſon ennemi*). Dieu vous préſerve d'un pareil attentat ! Quel eſt l'homme, qui oſera porter la main ſur l'Oint du Seigneur, & qui ne „ deviendra pas un ſacrilége ? Vive Dieu ! continua-t-il, „ ſi le Seigneur ne frappe lui-même Saül, s'il ne meurt „ de ſa mort naturelle, ou s'il ne périt dans un combat, „ il ne mourra point. Il ne ſera pas dit au moins, j'en „ atteſte de nouveau le Seigneur, qu'au mépris de l'onc„ tion ſacrée, j'aye attenté ſur la vie de mon Souverain. „ Oſons quelque choſe de plus généreux, & de plus di„ gne de nous. Saiſiſſez-vous ſeulement de la lance qui „ eſt au chevet du Roi, & du vaſe d'eau qu'on a laiſſé au„ près de lui ; abandonnez-moi le reſte, & vous ver„ rez l'œuvre de Dieu. Abiſaï eut de la peine à ſe „ rendre, & ſe récrioit toujours contre l'imprudence de David. Mais le Héros termina la querelle : il „ prit le vaſe & la lance, & il commanda à ſon neveu de „ le ſuivre. Ils s'en retournérent, comme ils étoient ve„ nus, ſans qu'aucun, ni Officier, ni Soldat, ſe réveil„ lât, ni qu'on eût le moindre ſoupçon de ce qui s'étoit „ paſſé dans la tente du Roi. Cette épée & cette lance u„ niverſelle dans trois mille ſoldats parut ſi ſingulière à „ Abiſaï, qu'il jugea, ce qui étoit vrai, que le doigt de „ Dieu étoit là.

(1) Tom. IV. p. 127. 128.

ABLAVIUS (*a*) ou ABLABIUS, que quelques-uns font Egyptien, mais ſans fondement [*A*], fut

(*a*) Ecoutez la nomme *Ablavius* ou *Elafius*,

Hiſt. Eccl. T. III. p. 37. Brun. 1728.

[*A*] *Que quelques-uns font Egyptien, mais ſans fondement.*] „ Nous n'avons qu'Eunape, qui parle de lui un „ peu

fut *Préfet du Prétoire* sous Constantin le Grand [*E*], depuis l'an de J. C. 326, jusques à l'an 337 [*C*]. Ablavius eut beaucoup de crédit à la Cour de cet Empereur, & se défit de Sopatre son concurrent. Il eut quelques Emplois en Afrique dès l'an 314 (*b*), s'il est vrai que la Lettre de Constantin, par laquelle les Evêques d'Afrique eurent ordre de se rendre au Concile d'Arles, fût adressée à Ablavius; mais le Manuscrit porte le nom d'*Ælaphius* (*c*), par où il est plus vraisemblable qu'est désigné *Ælianus*, Proconsul d'Afrique dans ce tems-là, qu'Ablavius, qui étoit Consul en 331. Il avoit une magnifique maison à Constantinople, qui fut depuis le Palais de Placidie, fille de Théodose le Grand. Constantin le laissa en mourant pour servir de Conseil à Constance; mais celui-ci le déposa d'abord de sa Charge, comme pour céder aux Soldats. Ablavius étant ainsi disgracié, se retira dans une maison de plaisance qu'il avoit dans la Bithynie: mais il n'y fut pas longtems tranquille. Constance lui envoya plusieurs Officiers de l'Armée, dont les premiers avoient ordre de lui rendre une Lettre, par laquelle il sembloit le déclarer son Successeur à l'Empire. Ablave, persuadé qu'on vouloit effectivement l'élever au Trône, demanda où étoit la Pourpre qu'on lui envoyoit; & lur cela d'autres Officiers entrérent, & le tuérent [*D*].

(*b*) Il étoit Député ou Lieutenant de Constantin. *Hist. de Constantin*, p. 148.

(*c*) Son nom étoit *Ablavius*, selon Tillemont & Fleuri.

„ peu amplement; & tout ce que nous en pouvons tirer, „ c'est qu'il étoit plutôt de tout autre Pays, que de l'Egypte. Car il fait une longue & fotte hiſtoire de sa naiſſance en une Ville, où un Egyptien, forti de ſon Pays, „ étoit alors dans une hôtellerie (1).

(1) Tillemont, *Hiſt. des Empereurs*, T. IV. Note 51.

[*B*] *Ablavius . . . fut* Préfet du Prétoire *ſous Conſtantin le Grand.* Le P. Varennes nous fait l'hiſtoire d'Ablavius de la manière ſuivante (2). „ Il étoit d'une naiſſance ſi obſcure, que juſques à préſent on ignore de quel Pays il étoit. Il parvint à la Dignité de Grand-Maître „ de l'Empire, ſi ce fut par ſa bonne fortune, ou par ſon „ mérite, c'eſt ce que je ne puis décider. Il étoit Chrétien, ſi c'eſt à lui, comme il y a toute apparence, que „ Conſtantin écrivit ſur le Concile d'Arles, tenu à l'occaſion des Donatiſtes. On l'accuſe pourtant d'avarice & „ de cruauté, & on attribue ſes crimes, auſſi-bien que „ ſon élévation, à la trop grande bonté de l'Empereur; „ mais cela ne vlendroit-il pas autant de la jalouſie des „ Courtiſans, & de l'envie qu'ils portoient à la fortune „ d'Ablavius? Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il n'y a „ qu'Eunape & Zoſime, tous deux Païens, qui ſoient ſes „ accuſateurs. Ils le récrient contre lui, comme aiant été „ la cauſe de la mort de Sopater, qu'ils attribuent à la jalouſie qu'Ablave conçut du crédit que ce Philoſophe avoit auprès de Conſtantin. Mais faut-il s'étonner, qu'après avoir ſi fort calomnié leur Souverain, & blêſſé ſa „ réputation, ils aient diffamé ſon Favori? Le haut point „ de grandeur auquel Ablavius fut élevé, & la Religion „ qu'il profeſſoit ſur-tout, & à laquelle il fut principalement redevable de ſa bonne fortune: voilà quels furent „ ſes véritables crimes, aux yeux de gens que l'envie, „ & les préjugés du Paganiſme, avoient prévenus contre „ ſa mémoire. Il eſt vrai qu'il perdit la vie ſous Conſtan- „ ce; mais que peut-on inférer de-là? Uniquement, que „ la trop grande faveur, que cet Empereur lui témoigna, „ & non celle de Conſtantin le Grand, lui inſpira un trop „ grand orgueil, qui lui fut fatal; & comme c'étoit un „ homme ambitieux, il devint enfin la victime de la haine publique.

(2) *Ubi ſupra* p. 147.

[*C*] *Depuis* 326 *juſques à l'an* 337.] Voici ce que Tillemont dit ſur ſes Emplois (3). „ Il avoit quelque Charge „ dans l'Afrique en 314. Il en avoit auſſi quelqu'une en „ Italie, l'année ſuivante; & il eut le Conſulat en 331. „ On voit par le Code, qu'il étoit Préfet du Prétoire en „ 326, & dans les années ſuivantes, juſqu'en 335. Il „ ne fut même dépoſſédé de cette Charge, qu'en 337, par „ Conſtance.

(3) *Tillemont, ubi ſupra*, p. 322.

[*D*] *D'autres Officiers entrérent & le tuérent.*] Eunape (4) raconte la choſe plus en détail. „ Conſtance, dit-il, „ lui envoya de Conſtantinople pluſieurs Officiers de l'Armée, dont les prémiers avoient ordre de lui préſenter „ des Lettres de ſa part, avec les mêmes reſpects, & les „ mêmes cérémonies, qu'on obſervoit à l'égard des Empereurs. Ablave, perſuadé qu'on vouloit effectivement „ l'élever à l'Empire, reçut les Lettres avec un air de „ hauteur & de fierté, qui choqua tout le monde; & il „ demanda du même air, où étoit la Pourpre qu'on lui „ envoyoit? Les Officiers répondirent, que pour eux, „ on ne leur avoit donné que les Lettres; mais que d'autres aveient été chargés du reſte, & qu'ils étoient à la porte. Ablave croyant n'avoir plus rien à craindre, „ ordonna qu'on les fit entrer; & eux, au-lieu de le revêtir de la Pourpre, le jettérent ſur lui, & le déchirérent en pièces.

(4) C. 4. P. 40. dans Tillemont *ubi ſupra*.

ABLE ou ABEL (THOMAS), fut reçu Bachelier à Oxford le 4 de Juillet 1513 (*a*), & prit le Degré de Maître ès Arts le 27 de Juin 1516 (*b*). Théologie. Il fut enſuite (*c*) Chapelain de la Reine Catherine, femme de Henri VIII; & il eſt appellé par un certain Auteur (*d*), *Vir longe doctiſſimus, qui Reginæ aliquando in muſicarum tactu & linguis operam ſuam navarat*; c'eſt-à-dire, *un très ſavant homme, qui avoit autrefois montré la Muſique & les Langues à la Reine.* En 1529 & 1530 il ſe montra un des plus zélés Avocats contre le Divorce [*A*] de la Reine, & un des plus paſſionnés ennemis des injuſtes procédures du Roi. Il écrivit dans ce tems-

(*a*) Wood, *Faſti Oxon.* Vol. I. p. 29.

(*b*) Id. ibid. p. 34.

(*c*) Strelin's *Hiſt. of the Reformat.*

(*d*) Thom. Bouchet, *Hiſt. Eccleſ. du Martyr. Prior. Ord. Min. D. Franciſci*, Ingolſt. 1281. in-12. p. 2. ſol. 42. b.

[*A*] *Un des plus zélés Avocats contre le Divorce.*] Il avoit été fait Chapelain de la Reine, & nous ne doutons point qu'Able ne fût perſuadé en ſa conſcience, que le Divorce étoit illégitime. Mais s'il avoit raiſon, & ſi les circonſtances où ſe trouvoit le Roi ne juſtifioient pas la diſſolution de ſon mariage, c'eſt une autre queſtion, qui n'eſt pas aiſée à décider. Il ſemble, il eſt vrai, que le Divorce ne ſoit permis aux Chrétiens, qu'en eas d'adultère. Si c'étoit-là une Loi morale, fondée ſur la nature des choſes, la diſpute ſeroit finie: mais ce qui prouve le contraire, c'eſt la permiſſion que Dieu accorda aux Juifs, de renvoyer leurs femmes, & de ſe remarier (1); car il n'y a aucune raiſon d'œconomie, qui puiſſe anéantir une Loi morale. Si donc la Loi contre le Divorce n'eſt qu'une Loi poſitive, elle doit, auſſi-bien que tous les autres Préceptes poſitifs, céder aux Devoirs moraux, quand ils ſe trouvent en oppoſition avec elle. La queſtion ſe réduit donc à ceci: S'le Roi ſe trouvoit dans des circonſtances, où il ne pût ſe diſpenſer de réguler la Reine, ſans violer quelque Devoir moral? Divers hommes diſtingués ont ſoutenu que ſon Divorce étoit légitime: on peut voir leurs raiſons dans l'*Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre* par l'Evêque Burnet, & en divers autres Ouvrages; ainſi nous n'y inſiſterons point. Mais puiſque nous parlons ici du Divorce, rapportons ſur ce ſujet un paſſage ſingulier d'un Auteur ingénieux. „ Le Divorce, dit-il, étoit permis dans la Religion „ Païenne, & il fut défendu aux Chrétiens. Ce changement, qui parut d'abord de petite conſéquence, eut „ inſenſiblement des ſuites terribles: on ôta non ſeulement toute la douceur du mariage, mais auſſi l'on donna atteinte à ſa fin; en voulant reſſerrer ſes nœuds, on „ les relâcha; & au-lieu d'unir les cœurs, comme on le „ prétendoit, on les ſépara pour jamais. On compta pour rien les dégoûts, les caprices, & l'inſociabilité des humeurs: on voulut fixer le cœur, c'eſt-à-dire, ce qu'il „ y a de plus variable & de plus inconſtant dans la Nature: on attacha, ſans retour & ſans eſpérance, des „ gens accablés l'un de l'autre, & preſque toujours mal aſſortis; & l'on fit comme ces Tyrans, qui faiſoient „ lier des hommes vivans à des corps morts. Rien ne contribuoit plus à l'attachement mutuel, que la faculté du Divorce: un mari & une femme étolent portés à „ ſupporter patiemment les peines domeſtiques, ſachant „ qu'ils étoient maîtres de les faire finir. Il n'en eſt pas de même des Chrétiens, que leurs peines préſentes déſeſpérent pour l'avenir. De-là viennent les dégoûts, les diſcordes, les mépris; & c'eſt autant de perdu pour la poſtérité. „ A peine a-t-on trois ans de mariage, qu'on ſe néglige l'eſprit, ſentiel: on paſſe enſemble trente ans de froideur: il ſe „ forme des ſéparations inteſtines, auſſi fortes, & peut-être plus pernicieuſes, que ſi elles étoient publiques. „ Si de deux perſonnes ainſi liées, il y en a une, qui „ n'eſt pas propre au deſſein de la Nature, & à la propagation de l'Eſpèce, ſoit par ſon tempérament, ſoit par ſon âge, elle enſevelit l'autre avec elle, & la rend auſſi inutile, qu'elle l'eſt elle-même. Il eſt aſſez difficile de faire bien comprendre la raiſon, qui a porté les Chrétiens à abolir le Divorce. Le mariage, chez toutes les Nations du monde, eſt un contrat ſuſceptible de toutes les conventions, & on n'en a dû bannir que celles qui auroient pu en affoiblir l'objet. Mais les „ Chrétiens ne le regardent pas dans ce point de vue: auſſi ont-ils bien de la peine à dire ce que c'eſt. Ils ne le „ font pas conſiſter dans le plaiſir des ſens; au contraire, „ il ſemble qu'ils veulent l'en bannir autant qu'ils peuvent: mais c'eſt une image, une figure, & quelque „ choſe de myſtérieux, que je ne comprends point (2)." L'Auteur de ces réfléxions prétend, que l'abolition du Divorce eſt cauſe, que l'Europe eſt moins peuplée à préſent, qu'autrefois. Cependant, il y a lieu de croire, que quelque zélé qu'il ſoit pour procurer la liberté du Divorce, il n'admettroit pas toutes les raiſons, pour leſquelles quelques Juifs prétendent qu'il eſt permis à un homme de renvoyer ſa femme. Rabbi Illlel ſoutient, qu'il ſuffiſoit que la femme eût fait trop cuire la viande d'un repas, pour que le mari fût en droit de la renvoyer. Le fameux Akiba pouſſa l'indulgence encore plus loin, décidant, que lorſqu'un trouvoit une femme plus belle & plus commode que

(1) Deut. XXIV. 1.

(2) *Lettres Perſanes*, T. II. Lett. 112. p. 169 & 170.

tems-là un Traité, *De non diſſolvendo Henrici & Catharinæ matrimonio*; pour montrer, que le mariage de Henri & de Catherine ne devoit pas être diſſous. En l'an 1534, il fut atteint du crime *de mépris de tribuſian* (ſous le nom de Thomas Able) pour avoir eu part à l'affaire d'Elifabeth Barton (*c*) la Religieuſe de Kent. Dans la ſuite, aiant nié la Suprémacie du Roi ſur l'Egliſe [*B*], il fut pendu & mis en quartiers à Smithfield le 30 de Juillet 1540. On croit qu'il avoit écrit d'autres Ouvrages, mais ils ſont perdus. Je trouve un autre *Th. Able*, qui a écrit contre la *Gangræna* de Tho. Edwards: mais étant poſtérieur d'un Siècle entier, (car il vivoit en 1646) ce ne peut être le même dont on a parlé dans cet Article. Wood, *Athenæ Oxonienſ.* Vol. I. p. 54.

(*c*) Voyez l'Article de cette Religieuſe.

que la fienne, il étoit permis de quitter celle-ci, pour prendre l'autre (2).

(1) Buſnage, *Hiſt. des Juifs*, T. VI. L. VI. ch. 21. p. 111. *Edit.* de 1716.

[*B*] *Ainſi nié la Suprémacie du Roi ſur l'Egliſe.*] Il n'eſt nullement ſurprenant, qu'un homme élevé dans tous les préjugés de l'Egliſe Romaine, ait nié la Suprémacie du Roi dans les affaires Eccléſiaſtiques; & s'il ſuivit en cela les mouvemens de ſa conſcience, on ne peut diſconvenir que ſon fort n'ait été bien triſte, & digne de pitié. Mais s'il le fit par un eſprit de faction & de cabale, comme il y a lieu de le ſoupçonner par la part qu'il avoit eue à l'affaire de la Religieuſe de Kent, il avoit à tous égards mérité le châtiment qu'il ſouffrit. Car malgré qu'en aient tous ces Eccléſiaſtiques, qui voudroient que l'Egliſe fût indépendante de l'Etat, tous les plus ſavans Politiques ſoutiennent, que l'Autorité Civile doit s'étendre ſur les affaires Eccléſiaſtiques, comme ſur les Civiles. *Nulla in re*, dit Grotius (4), *magis eluceſcit vis ſummi Imperii, quam quod in ejus poteſtate eſt, quatuor religia publice exteræ curatur; idque præcipuum inter majeſtatis jura ponunt omnes, qui politica ſcripſerunt*, c'eſt-à-dire: „ Il n'y a rien, en „ quoi la Puiſſance Souveraine éclate davantage, que „ dans le droit qu'elle a de régler quelle Religion doit „ s'exercer publiquement; & c'eſt-là, de l'aveu de tous „ les Politiques, une des principales prérogatives des „ Souverains." Si l'on demande, pourquoi la Religion Romaine étoit la dominante en Angleterre ſous la Reine Marie, & la Proteſtante ſous la Reine Elifabeth? je réponds, parce que c'étoit la volonté de ces Reines, ou de ces Reines & du Parlement (5). Il eſt démontré, que lorſque les Empereurs furent Chrétiens, ils réglèrent tous les affaires Eccléſiaſtiques. Ὁσῶ γ' ἐγκυκλοπαίδου ἔσχηκα (*a*) βιβλιδίῳ τὰ τῆς ἐκκλησίας πράγματα κρίνειν (6). Et rien n'eſt plus juſte; car, comme dit très bien Optat de Mileve (7), l'Etat n'eſt pas dans l'Egliſe, mais l'Egliſe dans l'Etat: *non enim Reſpublica eſt in Eccleſia, ſed Eccleſia in Reſpublica.* C'eſt conformément à cela, que nos *Articles* portent: *Que la Prerogative, que nous voyons par l'Ecriture, que Dieu tait-même a donnée aux Princes tres-glorieux, de gouverner tout ce que Dieu avoit commis à leurs ſoins, ſoit Eccléſiaſtique, ſoit Politique, appartient à ſa Majeſté* (8). L'objection la plus importante, que l'on peut faire contre l'autorité du Souverain dans les matières de Religion, & dans les affaires Eccléſiaſtiques, c'eſt que cela rend l'Etat de la Religion incertain, & dépendant de la volonté & du bon-plaiſir de ceux qui gouvernent. Rien de plus vrai, non ſeulement par rapport aux affaires de la Religion, mais auſſi par rapport à toutes les affaires d'Etat en général. Mais le Souverain doit-il être dépouillé de ſes droits, ſous prétexte qu'il en peut abuſer? & n'y a-t-il pas le même danger à craindre, en quelques mains que l'on dépoſe le pouvoir de régler les affaires Eccléſiaſtiques? La Religion des Juifs n'a-t-elle pas, en pluſieurs occaſions, été & altérée & rétablie par les Rois? & ce qu'il faut ſur-tout obſerver, le droit de ces Rois a-t-il jamais été conteſté (9)? Il eſt donc certain que le Souverain doit avoir le pouvoir d'établir la Religion qu'il croit la meilleure. Mais en même tems, la Raiſon & le Chriſtianiſme nous enſeignent, que chaque particulier doit jouir du droit de ſuivre le *dictamen* de ſa Conſcience; & que la *non-conformité* avec la Religion dominante ne doit priver perſonne d'aucun Droit Naturel, ni d'aucun Droit Civil, à moins que l'on ne veuille ſoutenir avec Hobbes, que l'Etat étant une *Perſonne* par lui-même, la Religion & le Culte doivent y être uniformes: parce que ce que chacun fait ſelon ſes lumières particulières, ne peut être l'action, ni par conſéquent le Culte de la Société Civile; car tout ce qui ſe fait par la Société Civile, eſt fait par celui ou par ceux qui gouvernent, & eſt cenſé ſe faire par le conſentement de tous les Sujets, c'eſt-à-dire, uniformément. *Totis* (10) *civitatibus quantum unaquaque eſt perſona, ratio naturalis imperat* cultus publici uniformitatem; *nam quæ actiones ſunt a ſingulis, ſecundum priorum rationes, ea civitatis actiones non ſunt, neque ergo civitatis cultus; quod autem fit a civitate, id fit ex ſententia ejus, vel eorum, qui ſummum habent imperium, ideoque conſenſu civium ſimul omnium, id eſt uniformiter.* Suivant ce Syſtême, les particuliers ne ſont pas reſponſables de ce qu'ils font, en ſe conformant à la Religion établie, en obtiſſant au Magiſtrat Civil par rapport au Culte public.

(2) Buſnage, *Hiſt. des Juifs*, T. VI. L. VI. ch. 21. p. 111. *Edit.* de 1716.

(3) Id. ibid.

(4) *De Imperio ſummarum Poteſtatum circa Sacra*, c. 8. §. 2. p. 220.

(5) Socrate *Hiſt. Eccl.* L. V. dans la Preface.

(6) Optat. Milev. L. III. ap. Grotium *de Imp. Summ. Poteſt.* c. 1. §. 7. p. 2.

(7) Optat. Milev. L. III. ap. Grotium *de Imp. Summ. Poteſt.* c. 1. §. 7. p. 2.

(8) *Artic. de Relig.* Art. 37.

(9) Tout ceci eſt tiré de Grotius, *de Imp. Summ. Poteſt.* c. 8. §. 2. mais le paſſage eſt trop long pour l'inſérer entier.

(10) Hobbes *de Cive* c. 15. §. 15. verſus finem p. 275.

ABNER, fils de Ner, beau-père de Saül, & Général de ſes Armées. Il ſervit toujours ce Prince avec beaucoup de fidélité & de courage; & après ſa mort, il mit Iſboſeth ſon fils ſur le Trône. Ce Roi régna paiſiblement deux ans ſur Iſrael: mais au bout de ce tems-là, la guerre s'étant déclarée entre Iſrael & la Tribu de Juda, qui avoit élu David pour Roi, Abner avec l'élite de ſes Troupes marcha contre ce Prince, qui le défit. La prudence & la valeur d'Abner étoient la principale reſſource d'Iſboſeth; ainſi il fit une perte irréparable lorſque ce Général s'étant dégoûté [*A*] de ſon ſervice, paſſa dans le parti de David, auquel il fit rendre Michol ſa femme. Abner aſſemhla enſuite les Chefs de ſon Armée [*B*] & les Anciens d'Iſrael, auxquels il repréſenta, que puiſque Dieu avoit fait oindre David pour Roi, ce ſeroit en vain que l'on s'oppoſeroit à la volonté du Ciel; & de cette manière il les diſpoſa à ſe déclarer en faveur de David. Il ſe rendit d'abord auprès de ce Prince, qui le reçut avec de très grandes marques d'affection. Joab craignant que le mérite d'Abner n'éclipſât le ſien [*C*], &

[*A*] *Abner s'étant dégoûté de ſon ſervice.*] Voici quelle fut l'occaſion de ſa querelle avec Iſboſeth. „ Ce Prince „ ſuppoſant qu'Abner avoit débauché une des Concubi„ nes de Saül ſon père: *Pourquoi*, lui dit-il, *as-tu couché* „ *avec la Concubine de mon pere?* (2 Sam. III. 7.) c'eſt-à-„ dire, pourquoi as-tu couché avec elle? crime dont il „ l'accuſe, ou parce que d'autres l'en avoient intruit, ou „ par jalouſie & fur des ſoupçons ſans fondement, igno„ rant ſi le fait étoit vrai ou non. Abner, dans ſa répon„ ſe, ne l'avoue, ni ne le nie. Mais quoi qu'il en ſoit, „ que cela fût vrai ou faux, il ſemble que le mécontentement d'Iſboſeth venoit, non ſeulement de ce qu'Ab„ ner avoit deshonoré ſon père, qui étoit ſon Roi & ſon „ Souverain, en couchant avec ſa Concubine; mais prin„ cipalement de ce qu'il remarquoit le grand pouvoir qu'il „ avoit, étant Général de l'Armée, & ſon crédit, ſi ample. Il ſoupçonna qu'il avoit l'ambition d'aſpirer à la „ Couronne, & qu'il tâchoit de ſe frayer un chemin au „ Trône en s'emparant de la Concubine du Roi, dont il „ avoit deux fils; ce qui pouvoit donner quelque couleur „ à ſes prétentions, quand il ſeroit défait d'Iſboſeth (1)." On pourroit peut-être ſoupçonner, qu'Iſboſeth lui-même étoit amoureux de cette Concubine, & qu'il ne put ſouffrir qu'Abner fît ſon rival. C'eſt une choſe aſſez ordinaire, que dans tous les Siècles la plupart des Princes ſe ſont permis, ſur-tout dans leurs amours, de beaucoup plus grandes libertés que le reſte des hommes: ils s'imaginent que leur naiſſance leur donne le privilége de ſatisfaire tous leurs deſirs; ce qui ne doit pas ſurprendre, quand on fait attention à la manière dont ils ſont ordinairement élevés.

(1) *Annotations on the Book of the Old and New Teſtament*, Vol. I. on 2 Sam. III. 7.

[*B*] *Abner aſſemhla les Chefs de ſon Armée &c.*] Il eſt clair qu'Abner n'étoit pas mauvais Politique. Dégoûté par le traitement que lui avoit fait Iſboſeth, il réſolut de l'abandonner, & de paſſer du côté de ſon ennemi. Peut-être fut-il bien aiſe de ce que cette occaſion ſe préſentoit, parce qu'il voyoit que les affaires d'Iſboſeth alloient en décadence, & que celles de David alloient tous les jours de mieux en mieux: c'eſt ce qui fait voir qu'Abner avoit la véritable eſprit de la Cour, qui eſt de ſe ranger du côté le plus heureux. Pour ſe mettre même mieux dans l'eſprit de David, il lui fit rendre Michol ſa femme, ne doutant point qu'elle ne diſpoſât ce Monarque en ſa faveur; outre qu'en le ſervant ſur un pareil ſujet, & en lui faiſant obtenir ce qu'il demandoit, il ſe frayoit naturellement une route pour s'avancer dans la ſuite. Il eſt vrai, qu'il y en a qui diſent qu'Abner ne fit que ſon devoir en abandonnant Iſboſeth, ſachant que la Couronne appartenoit à David: mais la manière dont Abner le quitta, ne lui fait pas honneur. Si Iſboſeth s'étoit montré moins ſenſible qu'il ne fit à l'affront qu'on lui faiſoit, Abner n'auroit pas porté ſon reſſentiment ſi loin. Mais quand les vrais Coutiſans ſouhaitent une occaſion, ſi elle ne ſe préſente d'elle-même, ils ſont charmés de la faire naître. Il n'avoit d'eſpoir que dans une révolution; il prit le parti de ne rien négliger pour en procurer une. Dans ce deſſein, il ſonda d'abord les Tribus, & trouvant tout diſpoſé comme il le ſouhaitoit de ce côté-là, il eut une entrevue ſecrette (ſelon les apparences) avec David, qui le reçut, comme il étoit naturel, parfaitement bien; & Abner, trouvant que les choſes n'étoient pas moins bien diſpoſées de ce côté-là, réſolut de lever le maſque, & de ſe révolter en ſe déclarant ouvertement: mais Joab le prévint.

[*C*] *Joab craignit que le mérite d'Abner n'éclipſât le ſien.*] Autre Courtiſan. Joab concluant que la gloire d'Abner obſcurciroit la ſienne, réſolut de ſe défaire de lui. Rien n'eſt capable d'arrêter les ambiteux, duſſent-ils ſe baigner dans le ſang pour ſatisfaire leur paſſion favorite. Mais ce-

& qu'il ne ſe trouvât obligé de lui céder le commandement de l'Armée, le ſuivit, comme il s'en retournoit pour aſſembler les Iſraélites, afin qu'ils éluſſent David pour Roi ; & l'aiant tiré à part ſous prétexte qu'il avoit quelque choſe de particulier à lui communiquer, il le tua en trahiſon, l'an du Monde 2956, avant J. C. 1048. David fut vivement touché, quand il reçut la nouvelle de cette horrible action, & il proteſta devant Dieu, qu'il n'y avoit aucune part [*D*] : il fit même des imprécations contre Joab & contre ſa maiſon [*E*]. Il ordonna qu'on enterrât publiquement Abner, ce qui ſe fit de la manière la plus ſolennelle, David lui-même aiant ſuivi le corps. Ce Monarque lui fit dreſſer enſuite à Hebron un Mauſolée magnifique, ſur lequel il fit graver une Epitaphe, qu'il avoit compoſée lui-même à ſa louange. Quelques Auteurs croyent que David compoſa à cette occaſion le Pſeaume CXXXIX. *Eternel, tu m'as ſondé & tu m'as connu, &c.* comme pour témoigner devant Dieu & devant les hommes, que le barbare aſſaſſinat d'Abner n'avoit point été commis par ſon ordre. 2 Sam. III. Joſeph, *Antiq.* L. VII. ch. 1.

celui-ci ſe ſatisfit de la manière la plus baſſe & la plus lâche. S'il eût été véritablement homme de cœur, il auroit attaqué ſon Rival ouvertement & généreuſement ; mais ſon ame étoit peu ſuſceptible de ſentimens héroïques : il réſolut donc de l'aſſaſſiner de la manière la plus indigne. La politique d'Abner l'abandonna dans cette occaſion ; quoique, ſelon les apparences, Joab employât les paroles les plus attrayantes, & les plus propres à l'empêcher d'être ſur ſes gardes. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il l'aſſaſſina de ſang-froid, en ſe ſurprenant par une feinte amitié.

[*D*] *Il proteſta . . . . qu'il n'y avoit aucune part.*] David paroit avoir agi en politique, dans cette occaſion : car puiſqu'il étoit Roi, il devoit avoir d'abord fait juſtice de Joab. Mais il n'étoit pas encore affermi ſur le Trône, & Joab étoit puiſſant & accrédité ; ce qui fit qu'il n'oſa pas procéder contre lui. Mr. Henry dit ſur ce ſujet : „ Qui „ voudroit deſirer d'avoir du pouvoir, tandis que celui „ qui a le nom d'en avoir, & qui en eſt reſponſable, n'o- „ ſe cependant en faire uſage (2)?

[*E*] *Il fit des imprecations contre Joab & contre ſa maiſon.*] *Je ſuis innocent*, dit David, *& mon Royaume auſſi, devant l'Eternel à jamais, du ſang d'Abner fils de Ner. Qu'il repoſe ſur la tête de Joab, & ſur toute la maiſon de ſon pere, & que la maiſon de Joab ne ſoit jamais ſans homme découlant, ou aiant lépre, ou s'appuyant ſur un bâton, ou tombant par l'épée, ou aiant diſette de pain* (3). Certainement ce n'étoit pas en qualité d'Homme de Dieu, que David faiſoit ces imprécations : mais il n'étoit qu'homme alors ; & quoiqu'homme de bien, il n'étoit pas exempt de foibleſſe. *Humanum eſt errare.*

(2) *An Hiſtorical Expoſition of the Books of the Old Teſtam.* Vol. II. on 2 Sam. III. London 1708 in-folio.

(3) 2 Sam. III. 28. 29.

ABRADATES, Roi de la Suſiane. Sa femme Panthée [*A*] aiant été faite priſonnière dans une bataille, donnée contre les Aſſyriens par Cyrus le Grand, elle fut deſtinée par ceux qui l'avoient priſe, aux embraſſemens de Cyrus : mais ce Monarque, bien loin de rien entreprendre contre ſon honneur, quoiqu'elle fût d'une grande beauté, la traita au contraire de la manière la plus honorable. Panthée fut ſi charmée d'un procédé ſi noble, qu'elle engagea ſon mari à paſſer avec ſes Troupes du côté de Cyrus. Abradates aiant demandé à ſon épouſe, comment il pourroit reconnoître les égards que ce Prince avoit eus pour elle, & la douceur avec laquelle il en avoit agi, elle lui répondit, que ce ſeroit en agiſſant avec lui auſſi généreuſement qu'il avoit fait avec elle. Abradates parut enſuite devant Cyrus, & lui offrit ſes ſervices. Ce Monarque les aiant acceptés, Panthée équipa ſon mari pour le combat [*B*], l'exhorta à ſe conduire courageuſement [*C*], & lui dit un tendre adieu [*D*]. Abradates alla enſuite joindre Cyrus, & les Armées s'étant engagées, il combattit avec une grande intrépidité ; mais comme il preſſoit les bataillons Egyptiens, qui marchoient fort ſerrés, il fut renverſé de ſon char, & étant abandonné des ſiens, il périt dans le combat. Panthée aiant trouvé ſon corps, le mit dans ſon propre chariot & le porta ſur le bord du Pactole. Ses Eunuques & ſes Eſclaves creuſérent une foſſe ſur un petit tertre, tandis qu'aſſiſe par terre, elle tenoit la tête d'Abradates dans ſon giron, & lui mettoit tous les ornemens qu'elle portoit elle-même. Cyrus aiant appris cette triſte nouvelle, ſe rendit au lieu où Panthée étoit aſſiſe auprès du corps. Ce funeſte ſpectacle lui arracha des larmes. Après avoir parlé à la Princeſſe de la manière la plus tendre, il voulut lever une des mains d'Abradates ;

(1) Xenophon. Κύρου Παιδείας Θεῶν. Hutchinſon. L. V. p. 314-317. in-4. Oxon. 1727.

[*A*] *Sa femme Panthée.*] Elle fut faite priſonnière par Cyrus, & le portrait (1) que Xénophon fait de ſa beauté & des craintes dont elle fut agitée, eſt admirable. „ Cyrus, „ dit-il, donna Panthée en garde à Araſpe, avec la plus „ belle tente. Cette Princeſſe étoit femme d'Abradates Roi „ de la Suſiane, qui n'étoit pas pour-lors au Camp . . . „ Cyrus ordonna à Araſpe de la garder, juſqu'à ce qu'il „ la prît pour lui-même. Araſpe, en recevant cet ordre, „ demanda à Cyrus : Avez-vous vu cette Princeſſe, pour „ me commander de la garder ? Non, répondit Cyrus. „ Mais moi je l'ai vue, reprit Araſpe, quand je l'ai choi- „ ſie pour vous ; & effectivement nous ne la connoiſſions „ pas, quand nous entrames pour la première fois dans ſa „ tente. Nous la trouvames aſſiſe par terre, aiant ſes Eu- „ mes autour d'elle, & habillée de la même manière qu'el- „ les ; mais après que nous les eumes conſidérées toutes, „ pour découvrir laquelle étoit la Maitreſſe, elle nous „ parut d'abord ſurpaſſer toutes les autres, quoiqu'elle „ eût un voile, & les yeux baiſſés contre terre. Quand „ nous la priames de ſe lever, toutes ſes femmes ſe levé- „ rent avec elle ; & ce fut alors que nous vîmes combien „ elle l'emportoit, pour la taille, le port & la beauté, „ quoiqu'elle n'en fît pas parade. Et comme elle verſoit „ des larmes, qui couloient non ſeulement ſur ſes habits, „ mais même juſqu'à terre, le plus ſgé de la compagnie „ lui dit : Ne vous affligez point, Madame ; car quoique „ nous ayons appris que vous avez un mari d'un mérite „ diſtingué, nous vous en deſtinons pourtant un autre, „ qui ne le cède à Abradates, ni pour le corps, ni pour „ l'eſprit, ni pour le pouvoir ; & c'eſt Cyrus, Prince aſſuré- „ ment digne d'admiration, autant qu'homme du monde. „ Auſſi-tôt que Panthée eut entendu ces paroles, elle dé- „ chira ſes habits, & s'abandonna aux cris : ſes femmes „ ne faiſoient pas moins de lamentations ; & ce fut alors „ qu'on vit ſon viſage, ſa gorge & ſes mains. Sachez „ donc, Cyrus, continua Araſpe, que non ſeulement „ moi, mais tous ceux qui l'ont vue, ſont perſuadés que „ jamais on ne vit une ſi belle femme dans toute l'Aſie." Araſpe preſſa fort Cyrus de la voir ; mais il le refuſa, craignant que ſes charmes n'euſſent trop d'empire ſur lui, & ne miſſent obſtacle à ſa gloire & à ſes grands deſſeins.

[*B*] *Panthée équipa ſon mari pour le combat.*] „ Abrada- „ tes étant ſur le point de mettre ſa cuiraſſe, qui n'étoit „ que de lin piqué, ſelon la mode de ſon pays, Panthée „ ſa femme lui vint préſenter un caſque, des braſſars, & „ des braſſelets d'or, avec une cotte d'armes de ſa hau- „ teur, plilſée par en-bas, & un grand pennache de cou- „ leur de pourpre. Elle avoit fait préparer toute cette „ armure ſecrettement, ſur les autres de ſon mari. Abra- „ dates fut fort touché en la voyant, & dit à Panthée : „ Falloit-il, ma chére femme, que vous vous dépouillaſ- „ ſiez de vos propres ornemens, pour m'en faire une ar- „ mure ? Panthée lui repliqua : Ce ne ſont pas les orne- „ mens, que j'eſtime le plus ; mais pourvu que vous pa- „ roiſſiez auſſi aimable aux autres qu'à moi, vous ſerez „ mon plus grand ornement. En diſant cela, elle le re- „ vêtit de cette armure ; mais malgré les efforts qu'elle „ faiſoit, elne ne put s'empêcher de répandre quelques „ larmes (2).

(2) Id. ibid. L. VI. p. 463. 464.

[*C*] *L'exhorta à ſe conduire courageuſement.*] „ Abrada- „ tes étant revêtu de ſon armure, Panthée ſe retirer tous „ ceux qui étoient préſens, & lui dit : Mon cher Abrada- „ tes, s'il y a une femme qui cheriſſe ſon mari plus que „ ſa propre vie, c'eſt moi aſſurément ; & je me perſuade „ que vous n'en doutez point. A-je beſoin d'en alléguer „ des preuves ? Non, je me flatte que ce que j'ai fait pour „ vous, doit vous en convaincre plus fortement que tout „ ce que je pourrois dire. Mais, quel que ſoit mon amour „ pour vous, je jure pourtant par notre amour même, „ que j'aime mieux mourir avec vous glorieuſement, que „ de vivre avec vous dans l'infamie ; tant j'ai à cœur vo- „ tre honneur & le mien &c. (3)" Quel noble combat entre l'amour & la gloire!

(3) Id. ibid. & p. 465.

[*D*] *Et lui dit un tendre adieu.*] On vient de voir dans la Remarque [*C*], la manière noble dont elle exhorte ſon mari à combattre courageuſement. Xénophon ajoute enſuite : „ Abradates, charmé de ce diſcours, s'écria, en „ touchant ſa tête & en levant les yeux vers le Ciel : O „ Jupiter ! fai que je paroiſſe en cette occaſion, digne „ mari de Panthée, & digne ami d'un auſſi généreux bien- „ faiteur que Cyrus ! Cela dit, il monta ſur ſon char. „ Panthée ne pouvant plus l'embraſſer, voulut encore bal- „ ſer le char où il étoit ; & après qu'il eut commencé à „ marcher, elle le ſuivit doucement, juſqu'à ce qu'Abra- „ dates aiant tourné la tête, l'apperçut, & lui cria : Pre- „ nez courage, ma chére Panthée, & retirez-vous (4).

(4) Id. ibid.

tes ; mais elle se sépara du corps, aiant été coupée d'un coup de cimeterre. Panthée prit cette main, la baisa, & tâchant ensuite de la rajuster le mieux qu'elle put au bras, elle s'écria : *O Cyrus ! le reste est comme ceci.* Elle continua ses tendres plaintes [*E*] ; & Cyrus aiant pleuré quelque tems sans parler, tâcha de la consoler, en l'assurant qu'il feroit rendre à son époux tous les honneurs qui lui étoient dus, en faisant ses obsèques ; & qu'elle-même pourroit se retirer où elle souhaiteroit. La Princesse le pria de ne point s'inquiéter de ce qui la regardoit, & lui dit qu'il seroit bientôt instruit du lieu où elle avoit dessein d'aller. Le Roi l'aiant quittée, elle ordonna à ses Eunuques de se retirer, afin qu'elle pût donner un libre cours à ses larmes ; & déterminée à mourir, elle prit la feuille de ses Femmes à qui elle avoit permis de demeurer auprés d'elle, de la mettre après sa mort dans la même fosse avec son mari. Cette femme voulut en vain la détourner d'attenter à sa vie, Panthée fut inflexible : elle tira un poignard dont elle s'étoit munie, se le plongea dans le sein, & aiant panché sa tête sur le corps de son mari, elle expira. Cyrus, informé de cette tragédie, accourut pour secourir Panthée ; mais il étoit trop tard : tout ce qu'il put faire, fut de leur élever dans le lieu même un magnifique Tombeau. Cet événement arriva la première année de la 58e. Olympiade, 548 ans avant J. C. Xenophon. *Cyropad.* L. V. VI. & VII.

[*E*] *Panthée continua ses tendres plaintes.*] „ Hélas ! dit-„ soit-elle à Cyrus, c'est moi qui fus la première cause „ de cette catastrophe. Mais si reprenant ensuite : C'est „ peut-être autant à vous, Cyrus, dit-elle, qu'il faut at-„ tribuer ; car si j'ai été assez simple pour l'exhorter à fai-„ re quelque grande action, pour justifier jusqu'à quel „ point il étoit votre ami ; je ne fais, hélas ! que trop „ bien, qu'il n'auroit pas craint le triste sort qui l'atten-„ doit, quand même il l'auroit prévu, pourvu qu'il eût „ pu vous rendre quelque important service. Le voilà „ mort, sans la moindre tache de lâcheté ; tandis que „ moi, qui l'ai excité à cette entreprise, je fuis encore „ en vie (5). (5) Ibid. Pag. 507.

(a) Herbelot p. 22. Khondemir. Hofein Waez.

ABRAHAH, appellé aussi (*a*) *Abou-Jackoum*, avec le surnom d'*Al-Asbram*, qui signifie en Arabe, *le Balafré* ; & de *Don-Alfil*, c'est-à-dire, *Maître de l'Elephant*. Il étoit Gouverneur ou Prince de l'Yémen, ou Arabie Heureuse, sous le Négushi, ou Najashi, Empereur des Abyssins, du tems d'Abdal-Motalleb aïeul de Mahomet. Dans le Chapitre 105 de l'Alcoran, intitulé *Sourat-Alfil*, c'est-à-dire, *Chapitre de l'Eléphant*, il est parlé de la punition de ce Prince, qui aiant plusieurs Eléphans dans son Armée, entreprit d'affliger la Ville de la Mecque [*A*]. Voici l'histoire de cette Expédition, comme elle est rapportée par les principaux Interprètes de ce Chapitre. Abrahah, qui commandoit dans Sanaa, Ville capitale de l'Yémen, voyant que la plupart des Arabes prenoient en une certaine saison de l'année le chemin de la Province nommée Hegiaz, sur les confins de l'Arabie Deserte, pour visiter le *Caabah* ou la *Maison quarrée*, qui est dans le Temple de la Mecque, crut qu'il falloit détourner ces Sujets d'un Culte qu'il estimoit superstitieux, en établissant un autre Lieu, qui attirât également leur curiosité & leur dévotion. Dans ce dessein, il fit bâtir dans la Ville de Sanaa un Temple, qui par sa structure & ses ornemens surpassoit de beaucoup celui de la Mecque. Ce Temple étoit une Eglise Chrétienne magnifique ; car les Abyssins faisoient profession de la Religion Chrétienne, & l'avoient étendue dans tout leur voisinage en Arabie. Cependant Abrahah ne put réussir dans son dessein, sans y employer la force ; parce que ceux d'entre les Arabes, qui n'avoient pas embrassé le Christianisme, avoient un tres grand panchant pour l'Idolatrie, & trouvoient dans les

[*A*] *Entreprit d'affliger la Ville de la Mecque.*] On trouve un Abrégé de cette Histoire d'Abrahah, dans les Notes de Maracci sur le Ch. 105 de l'Alcoran, & dans la seconde Partie de l'*Introduction à la Vie de Mahomet*, du savant Mr. Gagnier (1), qui remarque, d'après ce même Chapitre, que cet événement arriva l'année même que Mahomet naquit, & notre Ere vulgaire 569 ; comme si Dieu l'eût envoyé pour délivrer miraculeusement le saint Temple. Mr. Gagnier remarque de plus, que les Abyssins s'étoient rendus maîtres de toutes les parties Méridionales de l'Arabie, dont ils avoient chassé ou fournis les habitans (les Homérites), après avoir vaincu *Dhu-Nowas*, le dernier de leurs Rois, environ soixante & dix ans avant la naissance de Mahomet. Ce malheureux Prince, animé embrassé le Judaïsme, exerça les plus grandes cruautés contre les Chrétiens, comme de les faire précipiter dans une fournaise de feu creusée en terre (2), où ils perissoient misérablement dans les flammes. Cette barbarie engagea le Roi d'Abyssinie, qui étoit Chrétien, d'envoyer une puissante Armée contre lui. *Dhu-Nowas* aiant été défait, se trouva si pressé, qu'il poussa son cheval dans la mer, où il se noya. Les Abyssins dirent que ce Prince s'appelloit *Caleb* (S. *Elesbas*) ; qu'il fut invité à passer en Arabie par les Lettres du Patriarche d'Alexandrie, qui l'exhortoit à venger la mort de tant de Chrétiens, que Dhu-Nowas avoit fi cruellement fait périr ; que Caleb prit la mer avec un grand nombre de Vaisseaux, & une fort grosse Armée ; qu'il défit Dhu-Nowas en deux grandes batailles, le tua dans la dernière, & conquit son Royaume (3). A ce rapport Du Fresnoy [*a*] ne fait quelque tems après, que notre Abrahah fut fait Vice-Roi ou Gouverneur d'Arabie, pour le Roi d'Abyssinie. Mais Mr. Gagnier nous a fourni quelques circonstances, que d'Herbelot a omises (4). Quand Abrahah fut arrivé à Tiyef, qui est environ à une journée de la Mecque, il envoya un de ses Officiers nommé *Al-Asswad*, fils de Maksoud, pour se saisir des troupeaux & autres effets des habitans, avec une Lettre qui contenoit ces mots : *Je n'ai pas dessein de faire la guerre, je ne suis venu que pour détruire le Temple ou Caaba.* Abdal-Motalleb, aïeul de Mahomet, & Prince des *Coraïchites*, lui répondit : *Quant à nous, comme Dieu ne nous en a jamais donné la permission, nous ne pouvons consentir à la destruction de la Maison ; nous en laissons le soin à Dieu, à qui elle appartient : déjorne que toute la querelle est entre Dieu & votre Roi ; car pour ce qui est de nous, nous ne sommes pas en état de vous résister.* Après cela il se rendit, avec l'Envoyé, au Camp d'Abrahah, qui le reçut très respectueusement, étant descendu de son Trône ; & après l'avoir placé à côté de lui, il lui demanda le sujet de sa venue. Abdal-Motalleb lui répondit, que c'étoit pour lui demander la restitution des troupeaux & des effets qu'on avoit enlevés. Le Roi repliqua : *Je croyois que vous étes venu pour me supplier de ne point détruire le Caaba, qui est l'objet de votre Culte religieux. Sire*, reprit Abdal-Motalleb, *les troupeaux & les effets m'appartiennent, c'est pourquoi je les reclame ; mais pour la Maison de Dieu, comme elle lui appartient, il saura bien la défendre.* Sur quoi le Roi lui rendit les troupeaux, &c. & Abdal-Motalleb s'en retourna. En faisant attention à de certaines circonstances de l'Histoire d'Abrahah, & à la Chronologie, il semble que ce fait le même personnage que Procope, dans son *Histoire de la Guerre de Perse* (5), nomme *Abram*. Cet Historien raconte que pendant la Guerre de Perse, *Hellisthée* Roi d'Ethiopie, Chrétien très zelé, aiant appris que les Homérites, que Mr. Gagnier appelle *Hemyarites*, de la côte opposée d'Arabie, dont une partie étoient Juifs & les autres Païens, accabloient excessivement d'impôts les Chrétiens de ces quartiers-là, envoya une Flotte & une Armée contre eux, qui les battit & tua leur Roi, avec un grand nombre d'autres ; qu'il établit *Eſimiphée*, Homérite Chrétien, pour Roi, & qu'après les avoir rendu tributaires, il s'en retourna. Mais il se trouva dans l'Armée d'Ethiopie nombre de gens déréglés, qui refuſérent de s'en retourner avec le Roi, & qui demeurérent & s'associérent avec les Homérites, attirés par la beauté du Pays, & par la bonté du terroir. Quelque tems après le peuple mit Eſimiphée en prison, & éleva sur le Trône un certain *Abram*, qui étoit aussi Chrétien (6). Cet homme avoit été élevé d'un Marchand Romain, qui demeuroit pour les affaires de son négoce à Adulis, Ville d'Ethiopie. Irrité, pour punir Abram & ses complices, envoya trois mille hommes contre lui, sous le commandement d'un de ses parens. Mais ces Soldats, détruisant aussi de s'habituer dans un Pays si agréable, entretinrent secrettement correspondance avec Abram, & aiant tué leur Général dans le combat, ils se joignirent à l'ennemi. Hellisthée, irrité de cette perfidie, envoya une autre Armée, qui revint avec grande perte. Découté pour-lors d'attaquer Abram, il défendit toute hostilité. Ce Prince étant mort, Abram conſentit à payer tribut à *Negushi* son successeur, & paroît si se maintint dans le Gouvernement, à titre de Vice-Roi. Tout cela, dit Procope, arriva *après* ; c'est-à-dire selon moi, après la mort de Justinien, qui mourut âgé de quatre-vingt-trois ans, l'an de J. C. 565, environ quarante ans avant la naissance de Mahomet. Ainsi la Chronologie s'accorde à faire d'*Abram* & d'*Abrahah* un seul & même homme, qui étoit ou Roi, ou Vice-Roi des Homérites ou Hémyarites, c'est-à-dire, des Arabes Chrétiens de ce tems-là.

(1) Pag. 69. 70.

(2) Ce fait est aussi rapporté dans le chap. 85 de l'Alcoran.

(3) Voyage d'Abyssinie du P. Lobo, Tom. I. Diſſ. V. au comm. & Diſſ. VII. à la fin.

(4) Gagnier, ibid. p. 71.

(5) Lib. I. cap. 20. de la Trad. de Coulin.

(6) Il faut remarquer, qu'il y avoit dans ce tems-là beaucoup de Chrétiens en Arabie, dont plusieurs se joignirent à Mahomet.

les prieres mêmes du territoire de la Mecque, & dans fon Temple, dequoi nourrir leur superstition. Malgré cela, Abrahah trouva moyen, par différentes voies, d'en engager plusieurs à se faire Chrétiens. D'un autre côté les *Coraïschites*, qui avoient la garde & l'intendance du Temple de la Mecque, voyant diminuer le concours & la dévotion des peuples, & par conséquent les profits & les avantages qu'ils retiroient de leur Ministère, décriérent tant qu'ils purent le Temple de Sanaa, & employérent enfin une indigne fourberie, pour étouffer le zèle des Arabes pour ce nouveau Temple. Ils envoyérent pour cet effet à Sanaa un homme de la famille de Kénana, lequel par ses artifices trouva moyen d'obtenir quelque Charge (*b*) dans ce Temple. Cet homme prit occasion une nuit, qui précédoit une Fête très solennelle, & que le Temple étoit paré extraordinairement, d'y entrer, & de profaner abominablement & le Temple & ses ornemens, en y faisant ses ordures. Aussi-tôt qu'il eut commis cet attentat, il prit la fuite, & publia par-tout où il passoit, la nouvelle de cette profanation. Abrahah aiant appris ce qui s'étoit passé, résolut de venger sur les Coraïschites ce prétendu sacrilége, d'afficher la Mecque, & d'en détruire le Temple. Pour cet effet il fit marcher fon Armée, dont les Eléphans (*c*) faisoient la principale force, vers la Province d'Hégiaz, & se mit lui-même à la tête, monté fur un de ces animaux, nommé *Mahmoud*. Cet Eléphant se faisoit distinguer par sa grosseur & par sa blancheur, & ces deux qualités lui avoient acquis le titre de Chef ou de Maître des autres. Aussi-tôt que les Coraïschites eurent appris la marche de ce Prince, & qu'il menoit contre eux de si terribles animaux, qui n'avoient point été vus dans l'Arabie jusqu'alors, ils désespérérent absolument de pouvoir défendre leur Ville ni fon territoire. Ils résolurent donc de l'abandonner, & de se retirer, avec ce qu'ils avoient de meilleur, dans les montagnes voisines. Abrahah ne trouvant aucune résistance dans sa marche, pilla & ravagea tout ce qu'il rencontra; jusqu'à ce qu'il arriva à la vue de la Mecque. Mais lorsqu'il voulut s'avancer fur fon Eléphant (*d*) pour reconnoître la Place, cet animal, à la seule vue des murailles de la Ville, tourna la tête si brusquement & avec tant d'impétuosité, qu'il fut cause que tous les autres Eléphans de l'Armée, qui le fuivoient comme leur Chef, firent le même mouvement, & la mirent entiérement en déroute. Les Coraïschites, qui étoient retranchés fur les sommets des montagnes, virent ce desordre avec étonnement, ignorant quelle pouvoit en être la cause; lorsqu'ils apperçurent une prodigieuse troupe d'oiseaux, qui s'élevoit comme un nuée du côté de la mer, & qui vint fondre tout d'un coup fur l'Armée d'Abrahah. Le plumage de ces oiseaux étoit noir, & le bec verd; & ils étoient fuivis d'une autre bande, dont le plumage étoit verd, & le bec jaune. Tous ces oiseaux étoient armés chacun de trois pierres (*e*); ils en tenoient une au bec, & deux autres avec leurs serres; & chaque pierre portoit écrit le nom de celui qu'elle devoit frapper. Elles tombérent toutes en même tems avec une telle violence fur les Abyssins, qu'ils en furent tous assommés (*f*), à la réserve d'Abrahah, qui demeura seul en vie, pour porter en Ethiopie la nouvelle de cette terrible défaite. En effet ce Général, après avoir vu fon Armée détruite par un si étrange accident, repassa la Mer Rouge, & alla trouver le Négiashi, pour l'informer de son desastre. Mais la Justice divine, disent les Historiens, qui vouloit laisser un exemple mémorable de la punition de ceux qui avoient osé entreprendre la ruine d'un Temple bâti par Abraham, ne voulut pas laisser ce malheureux Prince impuni. Car un de ces oiseaux, exécuteurs de la vengeance du Ciel, le fuivit de lieu en lieu dans toute sa route, avec sa pierre au bec; desorte que lorsqu'il fut devant l'Empereur des Abyssins, & qu'il lui faisoit le récit de sa triste avanture, ce Prince lui aiant demandé de quelle espéce étoient ces oiseaux, Abrahah lui montra celui qui voloit fur fa tête; & dans le même tems cet oiseau lui lança fa pierre, & le fit tomber mort, au pied du Trône de l'Empereur

(*b*) Il ne fait où il étérbelot a pris cette circonstance, que cet Auteur *témoigne quelque Charge*: il semble seulement sûre qu'elle fut dans le Temple, à la desobéissance & s'y étoit cachée.

(*c*) Il y a des Auteurs qui doutent qu'il eût plus d'un Eléphant, favoir celui qui s'appelloit *Mahmoud*, d'autres lui en donnent treize.

(*d*) Quand cet Eléphant fut tourné vers la Mecque, il s'agenouilla, & ne voulut point marcher, jusqu'à ce qu'il fe tournât brusquement, comme s'il n'avoit été poussé vers l'Yémen ou vers tout autre lieu que la Mecque. Je ne trouve aucun Auteur, qui dite que Mahmoud mit les autres Eléphans de l'Armée en desordre. Il faut srouver que Mr. d'Herbelot brode un peu.

(*e*) Les Orientaux disent, que ces pierres n'étoient pas tout-à-fait si grosses que des veches; mais qu'elles tomboient avec tant de violence, qu'elles brisoient le casque, la tête & tout le corps des hommes (quelques-uns disent même des Eléphans) & les tuoient ainsi. (*f*) Ces pierres ne tuérent pas tout, ce ne fut que ceux qu'elles touchérent; car plusieurs échappérent, & s'enfuirent avec Abrahah dans l'Yémen: mais ils furent tous tues en chemin, excepté Abrahah. *Abulfeda*, & les autres Auteurs que j'ai consultés, ne disent point qu'Abrahah fut tué par une pierre, ni qu'il vint en Ethiopie; mais au contraire, qu'il fut attaqué d'une maladie de Corruption, enforte que fes reins tombérent par pieces, & qu'il mourut à Sanaa fa Capitale. Ils disent que le seul qui fe rendit en Ethiopie, fut un certain *Abu-Yacsum*, dont ils racontent la même hiftoire, que d'Herbelot fait d'Abrahah. Ce qui a caufé la mepriſe, c'eſt qu'Abrahah étoit auſſi ſurnommé *Abu-Yacsum*, de ſorte que l'on a pris deux differens hommes pour une ſeule & même perſonne.

ABRAHAM. Quoique l'Hiſtoire de ce Patriarche ſoit ſuffiſamment connue, nous ajouterons cependant ici un ſupplément à ce que Mr. Bayle en a dit; parce que nous aurons occaſion de faire part au Lecteur de diverſes Remarques, qui peut-être ne lui déplairont point.

Abraham étant âgé de ſoixante & quinze ans, Dieu lui ordonna de quitter le Pays de ſa naiſſance, & ſa parenté (*a*), & d'aller dans une terre étrangére. En même tems Dieu lui promit beaucoup de bonheur, & une nombreuſe poſtérité; ajoutant, *qu'il ſeroit bénédiction, & qu'en lui toutes les familles de la Terre* (*b*) *ſeroient bénies* [*A*]. Abraham obéit, & vint au Pays de Canaan avec Sara ſa femme, & [*A*] *Qu'il ſeroit bénédiction, & qu'en lui toutes les familles de la Terre ſeroient benies.*] Un grand nombre de Commentateurs entendent cette promeſſe du Meſſie, qui devoit être un des deſcendans d'Abraham, & procurer le Salut à toutes les Nations de l'Univers. Ce qui leur a fait donner ce ſens à ces paroles, c'eſt que S. Paul les applique à Jéſus-Chriſt (1), & que ce qui eſt dit ici, *en toi*, ſe trouve expliqué Ch. XXII. 18. par *en ta Semence*: expreſſion que l'Apôtre preſſe, parce qu'elle eſt au ſingulier (2). *Les proméſſes ont été faites à Abraham, & à ſa Semence: il ne dit point, & aux Semences, comme parlant de pluſieurs, mais comme d'un ſeul, & à ta Semence, qui eſt Chriſt.* Et le Dr. Sherlock (3) tâche de prouver, que ces paroles ne peuvent recevoir un autre ſens. Mais ſi un Lecteur dépréoccupé, & qui n'auroit jamais entendu parler du raiſonnement de S. Paul, examinoit ces paroles ſelon les régles de la Critique, je ne doute pas qu'il ne leur donnât le même ſens qu'à celles-ci de Jacob, lorſqu'il bénit les deux fils de Joſeph (4): *Il les bénit, diſant: Iſrael bénira en toi, diſant, Dieu te faſſe tel qu'Ephraim & Manaſſé.* Conformément à ce tour d'expreſſion, ces paroles, *en toi, ou en ta Semence, toutes les Nations de la Terre ſeront bénies*, ne ſignifient autre choſe, ſinon: Quand quelqu'un voudra ſouhaiter du bonheur à une Nation, il dira, *Que cette Nation ſoit auſſi heureuſe qu'Abraham, ou, que ſa Semence, la Poſtérité d'Abraham.* Voilà quel ſemble être le ſens naturel & littéral de ces paroles (5). Et pour ce qui eſt de l'application que S. Paul en fait à Jéſus-Chriſt, Mr. Le Clerc remarque (6), que c'eſt une manière de raiſonner allégorique, fort commune parmi les Juifs dans ce tems-là; & qu'ils pourroient l'employer également contre les Arabes, les Idumées & les Samaritains, qui ſe glorifient auſſi d'être la Poſtérité ou la Semence d'Abraham: les Juifs peuvent dire, que la promeſſe ne parlant que *d'une Semence*, elle doit néceſſairement ſe rapporter aux ſeuls deſcendans d'Iſaac, excluſivement à la poſtérité des autres enfans d'Abraham. Il y a plus: à conſidérer ce raiſonnement en lui-même, il n'eſt rien moins que ſolide, parce que le mot זרע (*Zerah*) *Semence*, eſt un mot *collectif*, qui ſignifie en général poſtérité, ſoit qu'il s'agiſſe d'une, ou de pluſieurs Nations. Les Savans ont même remarqué, que les Hébreux n'employent jamais ce terme au pluriel, que pour ſignifier les Graines ou les Semences des Plantes. Cependant, puiſque cette méthode allégorique étoit en uſage parmi les Juifs, S. Paul pouvoit très bien en faire uſage contre eux. Mais ce n'eſt pas ſur de pareilles Allégories, que le Chriſtianiſme eſt fondé: il a pour appuis la Réſurrection, les Miracles de Jéſus-Chriſt & des Apôtres &c. (7). Qu'il nous ſoit permis de remarquer ici: „ Que dans ce ſiécle de Pyrrho-„ niſme, où le Chriſtianiſme eſt ſi vivement attaqué, & „ comme aſſiégé de prés, le vrai moyen de le défendre „ n'eſt pas d'aggrandir ſes fortifications, & de faire enfor-„ te que pour le mettre à couvert des inſultes des aſſié-„ geans,

(1) Galat. III. 8.

(2) Ibid. v. 2.

(3) *De l'uſage & des fins de la Prophétie*, Diſc. V.

(4) Genèſe XLVIII. 20.

(5) Voy. Hammond, *Not. ſur Gal.* III. 8.

(6) In Galat. III. 16.

(7) Cleric, *loc. cit.*

(a) Genèſe XII. 1.

(b) Ibid. v. 2. 3.

& Lot fils de son frère. Après y avoir voyagé de côté & d'autre, la famine qui survint l'obligea d'aller en Egypte. Sa femme, quoique déja sur l'âge *, étoit encore fort belle. Abraham, craignant qu'elle ne donnât dans la vue aux Egyptiens, & qu'ils ne le tuassent pour en jouïr, s'ils la connoissoient pour sa femme, la pria de dire qu'elle étoit seulement sa sœur, *afin qu'à cause d'elle* les Egyptiens *lui fissent du bien* (c) [B]. Sara y consentit, & elle ne fut pas longtems à trouver l'occasion d'exercer sa complaisance & son obéissance à cet égard; car ils ne furent pas plutôt arrivés en Egypte, qu'elle fut enlevée & conduite dans la maison de Pharao, qui croyant qu'elle n'étoit que sœur d'Abraham, avoit dessein d'en faire sa femme: mais Dieu l'aiant affligé d'une plaie, il découvrit la tromperie, & renvoya Sara à son mari, en lui faisant des reproches de son déguisement [C]. Abraham quitta ensuite l'Egypte, *étant devenu très puissant en bêtail, en argent & en or* (d); & il revint au Pays de Canaan, où Dieu trouva à propos de lui renouveller les promesses qu'il lui avoit faites, & de l'assurer que sa postérité posséderoit ce Pays, où il demeuroit alors comme étranger. Cette même promesse fut réitérée encore dans la suite; & Abraham aiant témoigné quelque defiance (car *il dit*, *Seigneur Eternel, à quoi connoitrai-je que je le posséderai* (e) ?) Dieu confirma sa promesse par un Miracle [D]. Pendant tout le tems dont on vient de parler, Abraham n'avoit point eu d'enfans, ni même apparence

* Elle avoit dans ce tems-là environ 66 ans.

(c) Genèse XII. 12. 13.

(d) Genèse XIII. 2.

(e) Genèse XV. 8.

„ geans, on ait besoin de plus de secours qu'il n'en peut „ aisément fournir: mais plutôt, comme d'habiles Ingénieurs, de démolir ses foibles dehors, qui ne servent „ qu'à couvrir & à loger l'ennemi, qui peut de là le battre en ruïne avec plus de succès; & de se renfermer „ dans ses retranchemens naturels & solides, qui se trouveront à la fin imprenables (8).

(8) *A Defense of the Letter to Dr. Waterland* p. 3.

[☞ La cause du Christianisme en général n'est pas si fort intéressée dans cette question, qu'on semble le supposer ici. Je ne crois pas qu'aucun Théologien ait jamais entrepris de fonder sur la promesse faite à Abraham, la vérité de la Religion Chrétienne. On peut en avoir fait usage dans la dispute avec les Juifs; mais qui ne sait que l'objet de cette dispute est, à bien des égards, différent de celui de la dispute qui s'agite avec les Déistes? N'est-il pas à craindre qu'en suivant la méthode de quelques Critiques modernes, on ne s'expose aux attaques d'un Ennemi, en tâchant d'avoir de l'avantage sur un autre? Quoi qu'il en soit, s'il y a quelque difficulté dans le sens, qui détermine la promesse faite à Abraham à porter sur le Messie; celui que l'on veut y substituer en est-il exempt? En voici une, qui paroit mériter quelque réfléxion. Après qu'Abraham a donné à Dieu la plus éclatante preuve de sa foi & de son obéissance, par le Sacrifice de son Fils unique; cet Etre infini, pour le récompenser des pénibles efforts qu'il avoit faits, lui renouvelle les promesses qu'il lui avoit faites, & lui dit: *En ta Semence seront benies toutes les Nations de la Terre.* Cela ne signifie, selon les Critiques dont nous parlons, autre chose sinon: Quand quelqu'un voudra souhaiter du bonheur à une Nation, il dira: *Que cette Nation soit aussi heureuse qu'Abraham*, ou *que la Semence, la Postérité d'Abraham.* Mais étoit-ce là une si grande récompense, une récompense proportionnée à une foi si admirable, à une obéissance si héroïque, que celles dont Abraham venoit de donner de si brillantes preuves? L'Auteur de l'Epitre aux Hébreux, au Ch. XI. ne permet pas de douter que la foi d'Abraham ne portât ses vues sur des objets plus nobles qu'une prospérité mondaine; & indépendamment de son témoignage, on ne peut guères concevoir, qu'un homme capable des efforts que ce saint Patriarche avoit faits, & prêt à consommer un aussi terrible Sacrifice que celui auquel il s'étoit déterminé, bornât ses espérances à des biens terrestres. Encore moins peut-on concevoir, dans cette supposition, que le Scrutateur des cœurs, qui connoissoit la noblesse des vues d'Abraham, se soit borné, dans une occasion où il veut lui témoigner combien il lui étoit cher, à lui promettre un aussi mince avantage, que celui qu'on veut que la promesse exprime; & qu'il n'ait fait envisager à Abraham aucune bénédiction spirituelle, auxquelles sa foi persuade naturellement qu'il étoit du moins aussi sensible qu'aux temporelles. J'ajouterai ici la solide remarque du judicieux Mr. Shuckford (9). „ Cette expression, dit-il, *bénir une* „ *personne en un autre*, particulièrement lorsqu'elle est expliquée par cette addition, *Dieu te fasse comme à un tel*, „ (ce qui est le cas de la bénédiction d'*Ephraïm* & de *Manassé*) se comprend aisément. On voit sans difficulté, „ qu'elle signifie que cette personne est proposée en exemple des bénédictions, ou des biens que l'on souhaite. Il n'est pas nécessaire de recourir ici au génie particulier de la Langue Hébraïque.... Mais il n'en est „ pas de même de cette autre expression, *une personne sera bénie en toi*, ou *par toi*. Lorsqu'elle est ainsi seule, „ sans aucune addition qui en détermine le sens, elle signifie évidemment, *tu béniras*, ou *tu rendras cette personne heureuse, en étant le moyen ou la cause de sa prospérité.* Dans un endroit l'expression est, *Israel bénira en toi*; & le sens est clair, parce qu'il est dit, comment „ Israel bénira, savoir en disant, *Dieu te fasse tel qu'Ephraïm & Manassé!* Dans l'autre passage il y a, *toutes les Familles de la Terre seront benies en toi*, ou *par toi*: „ c'est-à-dire, seront rendues heureuses par toi; car c'est-là le sens naturel de cette expression. Dans le Ch. „ XLVIII. de la Genèse, le verbe *bénir* est actif, au-lieu „ que Genèse XII. 3. & XXII. 18. il est passif; ce qui „ fait une grande différence. ADD. DU TRAD.]

(9) *Hist. Sacrée & Prof.* T. I. L. V. p. 213.

[B] *Afin qu'à cause d'elle les Egyptiens lui fissent du bien.*] Fauste le Manichéen calomnioit Abraham à cette occasion, comme si en faisant passer Sara pour sa sœur, il n'avoit eu d'autre dessein que de s'attirer des présens de la part du Roi d'Egypte & de celui de Guérar (10): ce qui marqueroit certainement un grand fond d'avarice, pour ne rien dire de pis (11). Les paroles du Patriarche doivent s'entendre, comme s'il avoit dit: *Afin qu'ils ne me fassent aucun mal à cause de vous, & qu'ils ne m'ôtent pas la vie pour vous posséder.* Abraham pouvoit regarder comme une faveur, de ne recevoir aucun tort de la part des Egyptiens. C'est la remarque de Mr. Le Clerc, que nous soumettons au jugement du Lecteur.

(10) Genèse XX. 2. 14.

(11) *Le Clerc* sur Gen. XII. 13.

[C] *En lui faisant des reproches de son déguisement.*] Il avança une fausseté manifeste, en disant que Sara étoit sa sœur. Mentir n'est autre chose, que parler, ou agir, de manière & à dessein de persuader aux autres, que ce que nous savons être faux, est vrai. Or dans quelle vue Abraham dit-il que Sara étoit sa sœur? N'étoit-ce pas pour assurer aux Egyptiens qu'elle n'étoit point sa femme? Ainsi il pécha toujours contre la vérité, quand même Sara auroit été réellement sa sœur; car ce n'est pas le son des paroles qu'il faut considérer, mais leur sens, & le but dans lequel elles sont prononcées. Ce ne fut pas seulement dans cette occasion, & avec Abimélech, qu'Abraham dissimula; il le fit aussi dans une autre occasion, bien plus importante. Lorsqu'il alloit pour sacrifier son Fils, en laissant ses deux Serviteurs, il leur dit: *Demeurez ici avec l'âne; moi & l'enfant irons jusques-là pour adorer, & puis nous reviendrons* (12). Mr. Saurin (13) examine cette question, mais il la laisse indécise. „ Croira-t-on qu'Abraham parloit par un esprit prophétique, & que c'est „ à cela que S. Paul fait allusion, lorsqu'il dit que ce Patriarche *avoit estimé que Dieu pouvoit ressusciter Isaac* (14)? „ Mais cet esprit prophétique, en le disculpant d'une „ faute, ne diminue-t-il point de la grandeur de son Sacrifice? Y aura-t-il un grand effort d'obéissance à avoir „ percé le flanc d'un Fils, qu'il savoit par révélation devoir ressusciter bientôt? Supposera-t-on qu'Abraham se „ proposoit de rapporter les os d'Isaac? Mais cette supposition n'est-elle pas plutôt d'un esprit qui veut donner une solution à quelque prix que ce puisse être, que „ de celui qui la donne réellement? Un homme qui va „ réduire son fils en cendres par un Holocauste, peut-il „ se promettre d'en rapporter les os? Et quand il les „ auroit rapportés en effet, auroit-il pu dire en sincérité, „ *nous reviendrons, moi & l'enfant?* Quoi qu'il en soit „ sur cette question, & quand Abraham ne pourroit pas „ être disculpé de mensonge sur cet article, (ce que „ nous ne décidons pourtant point) il est certain que sa „ faute paroitra légère, quand on la comparera avec ce „ qu'il y eut d'héroïque dans son obéissance."

(12) Genèse XXII. 5.

(13) *Discours sur la Bible*, T. I. Disc. 20. Ed. in-8.

(14) Hebr. XI. 19.

Nous nous contenterons de remarquer, que la plupart des Jurisconsultes, & particulièrement Grotius, Puffendorf & Mr. Barbeyrac, prétendent, que lorsqu'un mensonge ne peut avoir aucune facheuse conséquence, & que l'on peut prévenir par-là un grand mal, ou procurer un grand bien, il n'est point criminel. Et c'étoit-là certainement le cas d'Abraham, dans l'occasion dont nous avons parlé; comme tout homme dégagé de préjugés en conviendra, je m'assure. Il n'est pas nécessaire d'avertir, que quand on parle d'un grand mal, & d'un grand bien, cela doit s'entendre par comparaison. Un moindre mal est un bien en comparaison d'un plus grand mal, & un moindre bien est un mal en comparaison d'un plus grand bien.

[D] *Dieu confirma sa promesse par un Miracle.*] Le Miracle est rapporté Genèse XV. 17. & le Lecteur peut consulter le judicieux Mr. Shuckford sur ce passage (15). Nous remarquerons ici, que la défiance d'Abraham ne peut être blâmée: c'étoit la seconde fois que Dieu lui promettoit une nombreuse postérité, & il n'avoit pas encore d'enfans: sa femme étoit stérile, & ils étoient tous deux déja avancés en âge; ensorte que le Patriarche pouvoit soupçonner que les Révélations qu'il avoit, n'étoient que des songes & des illusions. Il y eut donc de la prudence à lui, de souhaiter que Dieu les confirmât par un Miracle. Il est bien vrai, que les Prodiges & les Miracles ne prouvent pas toujours la divinité d'une Révélation; mais lorsque ce que l'on suppose révélé n'a rien d'incompatible avec les devoirs moraux, & avec ce que nous connoissons des Perfections Divines, & est appuyé d'un Miracle, la saine Raison dicte, que l'on doit croire que c'est la Divinité elle-même qui se révèle: autrement il seroit impossible que Dieu révélât quelque chose que ce soit au Genre-humain. Mr. Le Clerc observe sur la question d'Abraham, qu'on peut

(15) *Hist. Sacrée & Profane*, T. I. p. 292. note *b*.

parence d'en avoir aucun, car *ſa femme étoit ſtérile* (*f*) ; c'eſt pourquoi *elle lui dit : Vien, je te prie, vers ma Servante ; peut-être ſerai-je édifiée de par elle* (*g*). Abraham conſentit à ſa demande, & Agar eut un fils, qui fut nommé *Iſmael* (*h*). Dans la ſuite, Dieu traita de nouveau Alliance avec le Patriarche, & lui changea ſon nom [*E*] d'*Abram* en celui d'*Abraham* ; & pour ſceller l'Alliance, il ordonna au Patriarche de ſe circoncire, lui & tous les mâles de ſa famille. Il faut remarquer, que cette Cérémonie ne fut établie qu'après qu'Abraham fut de retour d'Egypte ; d'où il ſemble qu'on pourroit conclurre, que ce ne fut pas d'Abraham que les Egyptiens reçurent ce Rite. On trouvera dans les Remarques, quelques réflexions ſur ce ſujet [*F*]. Dieu aiant fait cette Alliance avec Abraham, lui promit dans le même tems, qu'il auroit un fils de Sara ſa femme. Cette promeſſe ſurprit le Patriarche, qui étoit alors âgé de près de cent ans (*i*), & ſa femme de près de quatrevingt-dix : mais Dieu aiant reïteré ſa promeſſe, Abraham y crut ; & pour prouver ſa foi & ſon obéiſſance, il ſe circoncit d'a-

(*f*) Geneſe XI. 30.

(*g*) Geneſe XVI. 2.

(*h*) Voyez l'Article AGAR.

(*i*) Geneſe XVII. 17. il eſt dit qu'Abraham étoit alors âgé de cent ans ; mais vſ. 24.

il eſt dit qu'il n'en avoit que quatre-vingt-dix-neuf.

peut l'entendre dans ces ſens : *Comment connoitrai-je, quand le tems ſera venu que je poſſederai le Pays de Canaan ? (Quomodo cognoſcam, tempus adeſſe, quo mihi Chanabanitis poſſidenda tradetur)* (16). Queſtion à laquelle Dieu répond, que la poſtérité d'Abraham ſeroit affligée pendant quatre-cens ans dans un Pays étranger (17) ; & qu'à la quatrième génération, ils retourneroient au Pays de Canaan (18).

(16) *In Gen.* XV. 8.

(17) Geneſe XV. 13.

(18) Verſ. 16.

[*F*] Je ne ſai ſi l'on ne donne pas priſe aux Incrédules, en ſuppoſant qu'Abraham pût ſoupçonner que les Révélations qu'il avoit, n'étoient que des ſonges & des illuſions. Du moins me paroit-il, que ce Patriarche ne put avoir aucun doute ſur la divinité de la Révélation qui lui étoit adreſſée ; & il me ſemble que l'on peut aſſigner une raiſon bien plus naturelle, de la demande qu'il fit à Dieu. Que le Patriarche ne pût douter de la divinité de la Révélation, c'eſt ce qui me paroit évident, ſi l'on fait réflexion, que c'étoit ici la quatrième fois que Dieu ſe révéloit à lui, & qu'il s'étoit conduit en homme bien convaincu qu'il n'agiſſoit que par les ordres du Ciel. Il avoit quitté ſa patrie ; & il n'étoit ni d'un âge ni d'un caractère à faire une pareille démarche, ſans une pleine conviction de la divinité de la Révélation. Lorſque Dieu ſe révéla à lui pour la ſeconde fois, après qu'il fut arrivé au Pays de Canaan, Moïſe remarque, *qu'il bâtit un Autel à l'Eternel qui lui étoit apparu*, Geneſe XII. 7. Ce n'eſt pas là l'action d'un homme qui ait le moindre doute, le moindre ſoupçon. D'où lui ſeroient donc venus ces prétendus ſoupçons, qu'on lui attribue ? De ce qu'il n'avoit pas encore d'enfans ? de ce que Sara étoit ſtérile ? de ce qu'ils étoient l'un & l'autre âgés ? Mais l'Hiſtoire Sacrée dit en termes exprès, Gen. XV. 6. *qu'Abraham* crut *à l'Eternel, & que cela lui fut imputé à Juſtice.* Quel eſt donc le ſens de cette demande : *A quoi connoitrai-je que je le poſſederai ?* Qu'on y faſſe attention : Abraham ne doute point, ne demande point de Miracle ; je ne ſai où l'on a pris cette idée, que les paroles du Texte ne réveillent point. Le Patriarche demande à Dieu, à quel caractère il pourra connoître le tems, l'époque de l'accompliſſement de ſes promeſſes. Et la faute fait voir, que c'eſt-là le ſens naturel de la queſtion, puiſque Dieu révele à Abraham le tems précis où il dégagera ſes promeſſes : ce que Mr. Le Clerc a très judicieuſement obſervé, comme on l'a vu ci-deſſus. ADD. DU TRAD.

[*E*] *Et lui changea ſon nom.*] C'étoit la coutume des Orientaux, non ſeulement de donner à leurs enfans des noms qui fuſſent de bon augure, mais auſſi de changer leurs noms, quand il leur arrivoit quelque choſe d'extraordinaire. C'eſt ce dont on trouve divers exemples dans l'Ecriture (19) ; mais ni Mr. Le Clerc (20), ni Mr. Saurin (21) qui l'a ſuivi, ne citent aucun paſſage de l'Hiſtoire Profane.

(19) Geneſe XXXII. 28. Ruth I. 20. Dan. I. 7. Matth. XVI. 18.

(20) *In Geneſ.* XVII. 5.

(21) *Diſc. ſur la Bible*, T. I. Diſc. 31.

[*F*] *On trouvera dans les Remarques, quelques réflexions ſur ce ſujet.*] L'origine de la Circonciſion a été depuis peu le ſujet d'une diſpute très vive : nous allons expoſer avec candeur, les raiſons propoſées de part & d'autre. Cette diſpute a été occaſionnée par les Remarques ſuivantes de l'Auteur du *Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde*, „ Il eſt (22), on s'en étoit toujours tenu aux notions de „ la Bonté Divine, que la Lumière naturelle fournit, „ les Egyptiens & les autres Nations Païennes n'auroient „ jamais penſé que de *retrancher le prépuce* (ce qui ne ſe „ peut faire ſans beaucoup de douleur & ſans danger) pût „ être un devoir religieux, agréable à un Dieu Infini„ ment bon & bienfaiſant, qui ne fait rien en-vain ; beau„ coup moins quelque choſe qui ſe doive retrancher, même avec un extrême danger & une vive douleur, & que la „ Nature avoit exigé une pareille opération, comme elle „ eſt la même dans tous les tems, elle l'exigeroit encore. „ Cette Inſtitution, comme Marsham (23) & d'autres l'ont „ prouvé, a commencé venir des Egyptiens, qui regardoient „ comme des profanes, ceux qui ne l'obſervoient point ; „ & ce fut après qu'Abraham eut été en Egypte, qu'il re„ çut la Circonciſion, vraiſemblablement pour rendre ſa „ poſtérité agréable aux Egyptiens, dont ils devoient dé„ pendre pendant quelques ſiecles. Et ce qui rend cette „ penſée d'autant plus vraiſemblable, c'eſt que ce ne fut „ que peu de tems après que Dieu eut ordonné à Moïſe „ d'aller en Egypte, que *l'Eternel le rencontra ſur le „ chemin en l'hôtellerie, & chercha à le faire mourir* (24), „ parce qu'il n'avoit pas circoncis ſon fils. Et lorſque Joſué circoncit les Iſraélites, (la Circonciſion aiant été négligée pendant leur ſéjour dans le Déſert, qu'ils n'eurent point de commerce avec les Egyptiens) Dieu lui„ même dit, *Aujourd'hui j'ai roulé arriere de vous l'opprobre d'Egypte* (25)." Cet Auteur n'aiant point cité les paſſages, ſur leſquels il ſe fonde, nous les ajoutcrons ici. Sanchoniathon rapporte l'origine de la Circonciſion à Saturne. Ὁ Ἴαῤῥ, dit-il, *τὸν ἴδιον ἑαυτοῦ τὸν αἰδοῖον περιτέμνεται, τοὺς πειθομένους τοῦ τοῦ αὐτοῦ συμπαθεῖς κατεργάζεται. Lire, c'eſt-à-dire Circoncit ou Inſtruit, ſe circoncit lui-même, & obligea tous ſes compagnons d'en faire autant* (26). Hérodote rapporte que c'étoit anciennement la coutume des Egyptiens, de ſe circoncire par raiſon de propreté (27). *Τὰ αἰδοῖα περιτετμημένοι καθαρότητος εἵνεκεν* ; & il prouve que les Ethiopiens &c. étoient originaires d'Egypte, parce qu'ils obſervoient la Circonciſion : *Οἵτινες μὲν πάντων ἀνθρώπων Κόλχοι καὶ Αἰγύπτιοι καὶ Αἰθίοπες περιτέτμηνται σφι αἰσχὴ τὰ αἰδοῖα. Φοίνικες δὲ καὶ Σύροι, οἱ τὴν Παλαιστίνην, καὶ αὐτοὶ ὁμολογέουσι παρ' Αἰγυπτίων μεμαθηκέναι. Συροὶ δὲ οἱ περὶ Θερμώδοντα καὶ Παρθένιον ποταμὸν καὶ Μακρωνες τοῦτον ἀτρεκέστατοι ἐοντες σφέα Κόλχων φασὶ μεμαθηκέναι, ἄτερ γὰρ τῶν οἱ περιτετμημένοι διάφορον μοῦνοι πρὸς τοὺς Αἰγυπτίους φασιν ποιέειν κατὰ ταὐτά. αὐτὰρ δὲ Αἰγυπτίων καὶ Αἰθιόπων οὐκ ἔχω εἰπεῖν ὁκότεροι παρὰ τοῦ ἑτέρους ἔμαθον* (28). „ Les habitans de Colchos, les Egyptiens & „ les Ethiopiens, ſont les ſeuls qui obſervent de tout tems „ de ſe faire circoncire : car les Phéniciens & les Syriens „ de la Paleſtine avouent qu'ils l'ont appris des Egyp„ tiens. Mais les Syriens, qui habitent les rives du Ther„ modon & du Parthénie, & les Macroniens leurs voiſins, „ prétendent qu'ils l'ont appris de ceux de Colchos. Ce „ ſont-là les ſeules Nations qui pratiquent la Circonci„ ſion : en quoi ils imitent les Egyptiens. Mais ſi ceux-ci „ l'ont reçue des Ethiopiens, ou ſi les Ethiopiens la tien„ nent d'eux, c'eſt ce que je ne puis dire. Joſeph remarque ſur ce paſſage, que de tous les Peuples de la Paleſtine, il n'y avoit que les Juifs, qui ſe fiſſent circoncire. *Τῶν δὲ Παλαιστίνων κατοικούντων μόνοι τοῦτο ποιοῦσι Ἰουδαῖοι* (29). Mais il n'obſerve rien, ſur ce qu'Hérodote dérive cette coutume de l'Egypte. Diodore de Sicile dit auſſi que les Peuples de la Colchide circonciſoient leurs enfans, l'aiant appris cet uſage par une ancienne Tradition) : *διὸ καὶ παρὰ τοῖς γόνοις, τοῦτοις ὡς πάλαι τὸ περιτέμνειν τοὺς γονεῖς παῖδας, ἐξ Αἰγύπτου μεταναστῆναι ἱστορίαν* (30). Voilà quels ſont les principaux Argumens, que l'on produit pour prouver que la Circonciſion eſt originairement un Rite Egyptien. Et l'on a remarqué de plus, que les Egyptiens étoient ſi amoureux de leurs propres Cérémonies, & qu'ils mépriſoient celles des autres Nations à un tel point, qu'ils ſe feroient regardés comme ſouillés, s'ils avoient converſé familièrement avec des étrangers (31). Scrupuleuſement attachés aux coutumes de leurs ancêtres, dit Hérodote, ils n'en reccvoient point d'autres, *σπανιώτατα χρήσασθαι ἑτέροισι ἄλλοι ἀλλοῖα ἐκνενικόσι* (32). Bien des gens, dit Mr. Le Clerc (33), ne peuvent ſe perſuader, que Dieu ait inſtitué une Cérémonie ſi difficile à pratiquer, ſi indécente lorſqu'il s'agit de perſonnes d'âge, & ſi peu utile à l'avancement de la Piété & de la Vertu ; & c'eſt ce qui leur fait croire, qu'Abraham l'aiant vu pratiquer en Egypte, & par les Serviteurs qu'il avoit emmenés avec lui de ce Pays-là, inſtruit d'ailleurs de ce que les Egyptiens alléguoient pour juſtifier une coutume ſi déraiſonnable en elle-même, il crut devoir l'imiter ; & que Dieu, par un effet de ſa bonté infinie, voulut bien condeſcendre à la foibleſſe d'Abraham, juſqu'à lui preſcrire un Rite, que le Patriarche avoit déjà approuvé dans les autres. Mr. Le Clerc ne décide pourtant pas la queſtion, mais laiſſe la déciſion au jugement du Lecteur, qu'il renvoie à Spancer (34).

(22) *Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde*, p. 71. Edit. Francof. in-4.

(23) *Canon Chron.* p. 71.

(24) Exod. IV. 24.

(25) Joſué V. 9.

Voyons à préſent les Raiſons de ceux qui ſoutiennent que la Circonciſion eſt d'inſtitution Divine, & qu'elle ne vient d'aucun Peuple du Monde. Ils répondent d'abord ſur le paſſage de Sanchoniathon, que l'on ne peut faire grand fonds ſur ſon témoignage, par rapport à un point d'une ſi grande antiquité : outre qu'ils prétendent qu'Ilus n'eſt autre qu'Abraham lui-même : c'eſt ce que Mr. Schuckford a porté preſque juſqu'à la démonſtration (35). Et pour ce qui eſt des autres Auteurs Profanes qu'on cite, on répond en général, qu'ils n'ont eu guères de connoiſſance de l'Hiſtoire des tems qui ont précédé la guerre de Troie ; & quand ils diſent qu'une choſe étoit *de tout tems, dès le commencement*, ils entendent par-là, qu'elle étoit d'une grande antiquité, d'un tems inconnu (36).

(26) Euſeb. de *Prep. Evang.* L. I. p. 38. 2 pud Marsham *Canon. Chron.* p. 71.

(27) *Herod.* L. II. c. 37. ap cond. P. 74.

2. Il paroit clairement par l'Ecriture, que c'eſt Dieu lui-même qui a inſtitué la Circonciſion, pour être un Sceau de l'Alliance qu'il avoit traitée avec Abraham. Delà vient qu'elle devoit être obſervée par chaque deſcendant d'Abraham, ſous peine d'être retranché du Peuple, s'il la négligeoit (37).

(28) *Herod.* L. II. c. 104. & *Strabo* L. XVII. p. 824.

(29) Joſeph *Contre Appion*, L. I. ch. 2.

(30) Diod. Sic. L. I. p. 27.

(31) Clerici *in Geneſ.* XVII. 10.

(32) *Herod.* L. II. c. 78. & 91.

(33) Ubi ſupra.

3. Cette Cérémonie fut établie pour diſtinguer les Juifs des autres Nations ; ce qui n'auroit ſervi de rien, ſi la Circonciſion avoit été déja pratiquée en Egypte.

(34) *Br Leg. Hebr.* L. I. c. 4. §. 4.

(35) *Hiſt. Sacrée & Profane* T. II. p. 27.

(36) Schuckford ch. V. I. p. 115.

(37) Spencer *de Leg. Hebr.* L. I. c. 4. §. 6.

(k) Ibid. v. 25. d'abord lui-même, & Iſmael ſon fils, qui avoit treize ans (*k*), *& tous les hommes de ſa maiſon, tant ceux qui étoient nés dans la maiſon, que ceux qui avoient été achetés par argent.* Au bout d'un an, Sara eut un fils, conformément à la promeſſe de Dieu. Mais quand Iſaac eut atteint l'âge de quinze, ou ſelon d'autres, de vingt-cinq ans, il plut à Dieu de *tenter* [*G*] Abraham, en lui ordonnant d'offrir ce fils bien-aimé en Holocauſte. Le Patriarche obéit, & il avoit déja le bras levé pour égorger la Victime, lorſque l'Ange de l'Eternel l'appella, & empêcha la conſommation du Sacrifice, en lui déclarant que Dieu étoit ſatisfait de la promptitude de ſon obéiſſance. Ce Sacrifice d'Abraham, quoiqu'il n'ait pas été conſommé, a fourni aux Incrédules un ſpécieux prétexte d'attaquer la divinité de l'Hiſtoire de Moïſe. Nous examinerons leurs Objections, & nous y répondrons, dans les Remarques [*H*]. Abraham eut pluſieurs autres enfans, d'une femme nommée *Ketura;* mais il n'eſt pas certain ſi elle a été réellement ſa femme, & s'il l'épouſa après la mort de Sara *. Ce Patriarche mourut en *bonne vieilleſſe*, âgé de cent ſoixante & quinze ans.

* Voyez l'Article KETURA.

Les Mahometans ont une haute eſtime pour Abraham, & voici de quelle manière ils racontent ſon Hiſtoire. Ce Patriarche, diſent-ils, naquit en Chaldée; & Dieu s'étant révélé à lui, il commença ſa Miſſion en allant à la Mecque, & en y bâtiſſant le Temple, qu'on y a depuis tant révéré. Après ſon retour, il déclara qu'il étoit un *Prophète envoyé de Dieu*, & l'alla dire au Roi de Chaldée nommé *Nimroud* (c'eſt ainſi qu'ils prononcent le nom de *Nembroth*), lequel étoit Idolâtre, avec tout ſon Royaume, adorant, entre autres Idoles, *le Feu*, de même que leurs Voiſins. Abraham le trouva à *Urga* Ville de Méſopotamie, qui depuis a été nommée *Caramit*, & qu'on nomme à préſent *Diarbékir*, où étoit le grand Temple, dédié au Feu. Il l'exhorta publiquement à quitter le culte du Feu, & à renoncer à ſon Idolatrie, pour adorer le vrai Dieu. Nembroth fort irrité conſulta les Mages, qui étoient les Prêtres

(*i*) Id. ib. 4. Il n'y a guères d'apparence que les Egyptiens & les autres Nations aient établi de ſi bonne heure une Cérémonie, qui ne peut s'obſerver qu'avec beaucoup de douleur. On ne peut douter qu'ils n'euſſent eu de l'horreur pour un uſage ſi pénible & ſi défagréable, ſi quelque raiſon importante ne les avoit engagés à l'introduire parmi eux. Mais quelle autre raiſon aſſignera-t-on que celle-ci, qu'ils avoient appris, ſoit des Iſraélites, ſoit de leurs Ancêtres, que Dieu lui-même l'avoit inſtituée (*i*)?

5. Il n'eſt pas concevable que Dieu, traitant ſolennellement Alliance avec Abraham, ait voulu la confirmer par une Cérémonie, qui étoit déja en uſage parmi les Egyptiens idolâtres: ſur-tout Abraham aiant été en Egypte, & ne pouvant ignorer qu'ils étoient circoncis (39).

(*l*) Id. ib. 6. Enfin, ſi l'on ne reconnoît que la Circonciſion doit ſon origine à l'ordre donné à Abraham ſur ce ſujet, on ne peut que très difficilement rendre raiſon de ce que de toutes les Nations Païennes, il n'y a que les Egyptiens qui la pratiquent la Circonciſion, ſavoir, les Phéniciens, les Egyptiens, ceux de Colchos, les Ethiopiens, les Idumées, les Troglodytes, les Homérites, les Sarazins & les Turcs. Car qui il n'y ait que ces Peuples-là qui ſe circonciſent, c'eſt ce qui paroît par le témoignage des anciens Auteurs, cités par Grotius (40). Mais ſi nous ſuppoſons qu'Abraham eſt le premier qui ait pratiqué la Circonciſion, il eſt aiſé de rendre raiſon de ce que ces Nations ſont les ſeules qui l'obſervent. Car Grotius prouve par des autorités inconteſtables, que tous ces Peuples (excepté les Egyptiens & les Phéniciens) tirent leur origine d'Abraham par Iſmaël, par les Enfans de Kétura, par Eſaü, & par les dix Tribus diſperſées (41). Voilà quelles ſont les principales Raiſons, qu'on allégue pour & contre l'origine divine de la Circonciſion; & à l'exemple de Spencer, nous abandonnons la déciſion au Lecteur.

(40) *De Pentat. Rel. Chriſt. L. I. §. 16. Note 61.*

(41) Spencer *ubi ſup.*

[*G*] *Il plut à Dieu de tenter Abraham.*] Il paroît d'abord étrange, que Dieu ait dit ici (42) *tenter* un homme; ſur-tout puiſque S. Jaques (43) nous apprend, *que Dieu ne peut être tenté de maux, & qu'auſſi il ne tente perſonne.* Et certainement ſi Dieu connoît non ſeulement tout ce qu'un homme voudra faire, mais auſſi tout ce qu'il peut faire dans toutes les circonſtances poſſibles, s'il pénètre les replis les plus cachés de ſon cœur, il ſemble qu'il n'a pas beſoin de le mettre à l'épreuve. Ceux qui ſoutiennent que Dieu tenta véritablement Abraham, diſent que ce ne fut pas proprement pour connoître lui-même, mais pour faire connoître aux autres la grandeur de la foi du Patriarche. Mais Mr. Le Clerc remarque très bien, qu'il n'y a rien de plus ordinaire dans l'Ecriture que cette expreſſion. Il croit donc que ce ne fut qu'un Ange, qui pour connoître juſqu'où Abraham portoit ſa piété, voulut éprouver le Patriarche par cet ordre extraordinaire (44). Au reſte, comment cette penſée peut s'accorder avec l'Hiſtoire d'Abraham, & avec les éloges que S. Paul donne à ſa foi, c'eſt ce que nous laiſſons au jugement du Lecteur. [*G* Mr. Le Clerc n'eſt pas l'auteur de cette penſée: c'eſt Epiphane *, qui l'a propoſée le prémier. Mais il eſt aiſé de voir, qu'elle eſt plus ſingulière que ſolide. ADD. DU TRAD.]

(42) Genèſe XXII. 1.

(43) Jaq. I. 13. où l'Apôtre employe le même terme *πειράζω*, dont les Septante ſe ſervent Gen. XXII. 1.

(44) Clericus *ad hunc locum.*

* Epiphanius, *Inſtit. Theol. L.* II. c. 2. P. 42.

[*H*] *Nous examinerons leurs Objections, & nous y répondrons.*] Qu'un Etre miſéricordieux, qui ne peut ſe plaire à rendre ſes créatures malheureuſes, exige des Sacrifices de Victimes humaines, & ordonne à un Père de conſumer ſon Fils par le feu, c'eſt, dit-on, ce qui ne peut jamais s'accorder avec la Raiſon. Et que le Père du Genre-humain prenne plaiſir à des actions cruelles, c'eſt ce qui eſt abſolument incompatible avec ſon *caractère moral.* Si la nature des choſes eſt le fondement de ſa conduite, & la règle de ſes actions, comment peut-on concevoir qu'il commande une choſe, qui bien loin de procurer quelque bien à l'homme, ne peut que le rendre malheureux? Mr. Chubb croit, que la choſe commandée à Abraham étoit moralement mauvaiſe (45): & il y a lieu de croire, que tout homme capable de ſentiment, penſera de la même manière. Comment donne un pareil ordre a-t-il pu venir d'un Etre bon & bienfaiſant? Ou ſi nous ſuppoſons que la choſe n'étoit pas injuſte en elle-même, elle devoit du moins paroître telle à Abraham; ce qui revient au même. Comment pouvoit-il croire, que le même Dieu qui lui avoit promis un Fils, qui le lui avoit donné dans ſa vieilleſſe, & qui l'avoit aſſuré que par le moyen de ce Fils il deviendroit le Père d'une nombreuſe Poſtérité, lui ordonnât à préſent d'offrir ce Fils bien-aimé en holocauſte? Abraham ne devoit-il pas ſoupçonner que cet ordre étoit une illuſion du Démon, puiſqu'il étoit non ſeulement contraire aux promeſſes de Dieu, mais auſſi à ſa nature bienfaiſante?

(45) *Supplem. to the Previous Queſt.* P. 12.

On peut répondre, 1. Qu'Abraham aiant eu un commerce fi fréquent & ſi familier avec Dieu, ne pouvoit ſe tromper ſur le caractère des révélations qui venoient de ſa part. L'on doit ſuppoſer, que Dieu voulant exiger d'Abraham un ſi pénible Sacrifice, s'eſt révélé avec une clarté & une évidence ſi lumineuſe, qu'il n'a pu reſter ni doutes ni ſoupçons au Patriarche ſur l'origine célefte de l'ordre qui lui étoit adreſſé. Que Dieu puiſſe ſe révéler de cette manière, c'eſt ce qu'on ne peut conteſter, dès qu'on reconnoît ſa puiſſance infinie. Suppoſant donc qu'Abraham étoit pleinement convaincu que le commandement venoit de Dieu, je réponds en 2. lieu, Que l'injuſtice de l'action ne pouvoit mettre obſtacle à la promptitude de ſon obéiſſance; il devoit naturellement raiſonner de la manière ſuivante: „ Ce commandement que je reçois me paroît cruel & injuſte, contraire à la Bonté de Dieu, & ſemble anéantir toutes ſes promeſſes. Mais je ſai que ce Père de miſéricorde ne permettra pas que je tombe „ dans une erreur invincible; je fréquent commerce que „ j'ai eu avec lui, me perſuade, que cet ordre part immédiatement de lui; & quoiqu'il ne ſemble cruel d'immoler mon propre Fils, Dieu eſt puiſſant pour le récompenſer d'une autre manière. Quoique ce Sacrifice, „ que Dieu exige de moi, paroiſſe incompatible avec ſes premières promeſſes, il eſt pourtant fidèle, il eſt infiniment ſage; il trouvera quelque autre voie pour accomplir ſes promeſſes, quand il devroit même pour cela reſſuſciter mon Fils des morts (46). J'ai d'autant plus de panchant à me le perſuader, que Dieu m'a donné ce „ Fils dans un tems où ma femme étoit comme morte par rapport à la fécondité, & hors d'état d'avoir des enfans (47). Celui qui m'a donné un Fils dans ma vieilleſſe, eſt en état de le reſſuſciter d'entre les morts après „ que je le lui aurai offert en holocauſte, conformément „ à l'ordre exprès que j'en ai reçu de lui. " En raiſonnant de cette manière, Abraham pouvoit très-bien être perſuadé, que Dieu avoit de bonnes raiſons d'exiger de lui ce Sacrifice, quoique la choſe fût de la nature moralement mauvaiſe. Mais comment peut-on concevoir, que Dieu lui-même ait commandé un Sacrifice ſi inhumain, que l'on doit ſuppoſer contraire à la nature bienfaiſante? On peut répondre à cela par les paroles de l'ingénieux Mr. Chubb (48): *Que Dieu ne donna point cet ordre dans l'intention qu'il l'exécutât, mais pour prendre occaſion de-là de faire connoître à Abraham & à toute la Poſtérité l'injuſtice des Sacrifices humains.* Si cette ſolution ne ſatisfait point, qu'il nous ſoit permis de hazarder une conjecture. C'eſt une choſe aſſez connue, que l'Ecriture attribue ſouvent à Dieu des actions, comme s'il en étoit immédiatement l'auteur, quoiqu'il les permette ſeulement par ſa Providence. On convient auſſi, que les Nations parmi leſquelles Abraham converſoit, avoient coutume de ſacrifier leurs Enfans à leurs fauſſes Divinités. Pourquoi ne pourroit-on pas ſuppoſer qu'Abraham fut diſpoſé à donner au vrai Dieu la même preuve d'amour & de foi, que les Païens donnoient à leurs Idoles? Bien loin que cela diminue en rien le prix de ſa foi, au contraire cela en prouve la grandeur, puiſqu'il ſe conſia en Dieu juſques au point de ſe réſoudre à lui immoler ſon Fils unique, malgré la promeſſe qu'il lui avoit faite, que ce ſeroit par le moyen de ce Fils qu'il deviendroit Père d'une nombreuſe Poſtérité. Dieu agréa le motif de la réſolution d'Abraham, mais il abhorra le Sacrifice même; & pour faire voir qu'il le déteſtoit, il arrêta Abraham, avant qu'il eût accompli ſon deſſein.

(46) Hébr. XI. 19.

(47) Rom. IV. 18. 19. Voy. Shuckford. *Hiſt. Sacr. & Prof. T.* II. p. 220.

(48) *Supplem. to the Previous Queſt.* p. 12.

tres du Feu, pour savoir quel châtiment il devoit faire d'un tel blasphémateur. Ils répondirent, qu'il falloit le livrer au Feu. Sur cela le Roi fit préparer un grand bucher, & fit mettre Abraham dessus; mais le Feu n'y voulut point prendre: de quoi Nembroth étant fort consterné, il en demanda la raison aux Mages. Ils répondirent, qu'il y avoit un Ange qui voloit à l'entour du bucher, & qui empêchoit qu'il ne s'allumât. Le Tyran demanda s'il n'y avoit pas moyen de le chasser. Ils répondirent qu'il y en avoit un, savoir, de faire commettre contre le bucher quelque action abominable; parce que l'Ange s'enfuiroit, de peur de la voir. Nembroth ordonna là-dessus à un jeune-homme, qui étoit là, de commettre inceste avec sa sœur, en présence de tout le monde: mais l'Ange ne se retira pourtant point, il demeura toujours auprès d'Abraham. Nembroth, confus & enragé, chassa Abraham de sa présence & de son Royaume (*l*). Les Persans ont tiré ces Contes des Rabbins, qui prétendent qu'Abraham fut retiré du feu des Chaldéens. (Voyez la Remarque [*A*] de l'Article ABRAHAM, dans Mr. Bayle, & la Note marginale (14).) Les Mahométans racontent aussi, que Nembroth fit la guerre à Abraham, & qu'étant prêt de se jetter sur lui avec ses Troupes, il lui envoya dire: *O Abraham, il faut maintenant combattre; où est l'Armée de ton Dieu?* Le Patriarche répondit: *Elle va venir;* & en même tems le Ciel s'obscurcit, & il vint une nuée de moucherons, qui rongérent les Soldats de Nembroth jusqu'aux os (*m*). Voyez l'Article IBRAHIM.

(*l*) Chardin *Voyages en Perse*, T. IX. p. 254. Ed. in-12.

(*m*) Id. ib. T. V. p. 18. Note 2.

ABRAHAM BEN MEIR, nommé communément ABEN-EZRA, fameux Rabbin, né à Tolède en Espagne (*a*), selon quelques Auteurs. Il vivoit dans le douzième Siècle (*b*). Les Juifs l'appellent ordinairement מפר *Hhacham*, c'est-à-dire *le Sage* [*A*]. Il excelloit dans la Philosophie, la Médecine, l'Astronomie, & la Poësie. C'étoit aussi un fameux Grammairien. Il étoit Cabbaliste, & Commentateur de l'Ecriture [*B*]. Il entendoit plusieurs Langues, & particulièrement l'Arabe. C'étoit un homme d'un grand génie, & qui avoit une si grande passion d'augmenter ses connoissances, qu'il passa la meilleure partie de sa vie à voyager. Après avoir vu l'Angleterre, la France, l'Italie, la Grèce, & divers autres Pays, il mourut dans l'Ile de Rhodes, dans sa soixante & quinzième année (*c*) [*C*], l'an de J. C. 1165, selon le P. Simon (*d*). Il a écrit un grand nombre de Livres, & en particulier des *Commentaires sur l'Ecriture*, qu'il explique d'une maniere fort littérale; & au jugement du P. Simon (*e*), aucun Auteur ne l'a jamais expliquée plus judicieusement. Mais son style est souvent trop concis, & obscur; ce qui a obligé quelques autres Juifs à faire des Explications de ses Commentaires. Nous donnerons les Règles qu'Aben-Ezra preferit pour l'interprétation de l'Ecriture [*D*]. Il n'osoit rejetter entièrement la *Cabbale*, quoiqu'il fût très bien qu'il n'y avoit pas grand fonds à y faire; mais il craignit de s'attirer la haine de ses contemporains, qui y étoient fort attachés, & celle du peuple, qui estimoit beaucoup le Livre nommé *Zohar*, rempli d'explications Cabbalistiques, & qui regardoit cet Ouvrage comme étant d'un grand prix. Aben-Ezra se contenta de dire, que cette maniére d'expliquer l'Ecriture n'étoit pas sure; & que s'il falloit avoir égard à la Cabbale de leurs Pères, il n'étoit pas convenable d'y ajouter de nouvelles explications, ni d'abandonner les Saintes Ecritures aux caprices des hommes. Cette circonspection d'Aben-Ezra vint d'une dispute qui s'éleva de son tems parmi les Juifs, sur la maniére d'expliquer l'Ecriture. Les Talmudistes voulurent empêcher leurs Disciples d'étudier les Sciences, & prétendoient qu'ils fuivissent aveuglément leurs principes; alléguant, que l'étude des Langues & des Sciences humaines étoit devenue criminelle, & avoit été condamnée depuis le tems de l'Empereur Tite, de peur que le peuple, dispersé parmi les Nations, & charmé de la politesse de leurs Ecrits, ne se laissât entraîner à leur Idolatrie (*f*). C'étoit-là faire dépendre

(*a*) Jul. Bartolocci *Bibl. magn. Rabbin.* T. I. p. 16.

(*b*) Wolf. *Bibl. Hebr.* Vol. I. p. 72.

(*c*) Bartolocci ibid.

(*d*) *Catalogue des Auteurs Juifs. Hist. Crit. du V. T.* p. 536.

(*e*) *Hist. Crit. du V. T.* p. 574.

(*f*) Basnage *Hist. des Juifs*, Tom. IX. l. IX. c. 5. p. 144.

(1) Ad Ann. 4018. ap. Wolf. *Bibl. Hebr.* T. I. p. 72.

(2) *Hist. Crit. du V. T.* p. 535.

(3) Basnage, *Hist. des Juifs*, T. IX. l. IX. ch. 10. p. 556.

(4) Genèse XII. 4.

(5) Bartolocci *ubi supra.*

(6) Ubi sup. p. 538.

(7) *Hist. Crit. du V. T.* p. 536.

[*A*] *Les Juifs l'appellent* le Sage.] R. David Ganz (1) croyoit ce titre fort au-dessous du mérite d'Aben-Ezra; c'est pourquoi il l'appelle *Sapientem magnum & mirabilem*, le grand & admirable Sage. Et le P. Simon (2) dit, qu'Aben-Ezra étoit un des plus savans Rabbins qu'il y ait jamais eu parmi les Juifs.

[*B*] *Commentateur de l'Ecriture.*] Au-lieu de suivre la méthode ordinaire de ceux qui l'avoient précédé, il étudia le sens grammatical & littéral des Auteurs Sacrés, & il le développa avec tant de pénétration & de jugement, que les Chrétiens mêmes le préfèrent à la plupart de leurs Interprètes. Il a montré le chemin aux Critiques, qui foutiennent aujourd'hui que le Peuple d'Israël ne passa point au travers de la Mer Rouge; mais qu'il y fit un cercle pendant que l'eau étoit basse, afin d'engager Pharaon à les suivre, & qu'il fut submergé par le mouvant (3).

[*C*] *Dans sa soixante & quinzième année.*] C'est ce qui paroit par ce qu'il dit lui-même, lorsqu'il sentit les approches de la mort. Il s'appliqua ce qui est dit d'Abraham (4): *Septuaginta quinque annorum erat Abraham, cum egredetur* (סרתי Mecharan) *de Haran*: c'est-à-dire: *Abraham étoit âgé de soixante & quinze ans, lorsqu'il sortit de Haran.* En changeant un peu la dernière syllabe, il en faisoit סרתי *Mecharon*, & ajoutoit את השלים *ab kholam*, c'est-à-dire, *de ista ira hujus sæculi (du feu de la colére du Siècle)* „ Abraham étoit âgé de soixante & quinze ans, quand „ il sortit du feu de la colére de ce Siècle (5). " Mr. Basnage dit qu'il mourut l'an de J. C. 1174 (6): & le P. Simon (7) dit qu'il étoit à Rome l'an 1146, & dans l'Ile de Rhodes en 1156, où il mourut en 1165. On ne peut dire avec certitude lequel des deux a raison.

[*D*] *Les Régles qu'Aben-Ezra preferit pour l'interprétation de l'Ecriture.*] Il faut mention de cinq différentes Manières d'interpréter l'Ecriture. La prémiére est celle de ceux qui s'étendent fort au long sur chaque mot, & qui font une infinité de digreffions, employant dans leurs Commentaires tout ce qu'ils savent, soit de Philosophie, ou de Mathématiques, ou de quelque autre Art. Il rapporte pour exemple un certain Rabbin Isaac, qui avoit composé deux Livres sur le prémier Chapitre de la Genèse; & il parle de quelques autres Juifs, qui à l'occasion d'un seul mot, ont fait des Traités entiers de Physique, ou de Mathématiques, ou de Cabbale. Aben-Ezra réfute cette Méthode d'expliquer l'Ecriture Sainte, en foutenant que l'on doit s'attacher simplement à l'interprétation des paroles du Texte, & que ce qui appartient aux Arts & aux Sciences, doit être traité dans des Livres séparés.

Sur la seconde Méthode dont il parle, voyez la Remarque [*E*].

La troisième consiste à réduire tout en Allégories, & à trouver par-tout des mystères cachés, sans s'arrêter au sens littéral. Aben-Ezra rejette entièrement cette Méthode, parce qu'il est difficile, qu'en la suivant on ne s'éloigne entièrement du sens littéral. Il ne nie point cependant, qu'il n'y ait des endroits dans l'Ecriture, qui ont un sens plus sublime que le littéral, comme lorsqu'il est parlé de *la circoncision du cœur*; mais alors ce sens plus sublime est littéral, & le véritable sens. Il avoue aussi qu'il y a des endroits, qu'on ne peut expliquer sans y reconnoître quelque mystère; comme ce paſſage de la Genèse (8), où il est parlé de *l'Arbre de Science de bien & de mal.*

(8) Genèse II. 17.

La quatrième Méthode est celle des Juifs Cabbalistes, lesquels réduisent tout le sens des Livres Sacrés à de vaines & ridicules fubtilités, qui ne consistent qu'en des jeux d'esprit, & des mystéres qu'on trouve fur les Lettres de l'Alphabet Hébreu, fur les Nombres, fur les Mots qu'on coupe d'une certaine façon. Aben-Ezra rejette auſſi cette Méthode, qui semble avoir passé de l'Ecole des Platoniciens dans celle des Juifs.

Enfin la cinquième Manière d'interpréter l'Ecriture, est de rechercher avec exactitude la signification propre de chaque mot, & d'expliquer les paſſages le plus littéralement qu'il est poſſible. Aben-Ezra a fuivi cette Méthode, dans ſes Commentaires fur l'Ecriture Sainte. Il nous apprend, qu'Onkélos, qui a écrit fur le Pentateuque, est ordinairement exact dans ſa Traduction, & qu'il a découvert aux autres Juifs pluſieurs choſes qui étoient cachées; qu'il fait, à la vérité, quelquefois le fens allégorique, mais qu'il le fait à deſſein, & dans des endroits, où les plus ſtupides peuvent entendre le littéral. D'où Aben-Ezra conclud, que le Texte de l'Ecriture Sainte peut être expliqué de différentes manières, & que toutes ces différentes manières ne ſont point oppoſées au véritable ſens littéral; deſorte que quand on rencontre deux interprétations, dont l'une eſt conforme à la Tradition des anciens Interpétes, on la doit préférer aux autres, & ne pas ſuivre toujours la Méthode des Caraïtes, qui prétendent que l'on doit rejetter cette Tradition, lorſqu'elle eſt oppoſée à l'Ecriture & à la Grammaire (9).

(9) Simon *ubi supra*, p. 571. &c.

Voilà en général les Régles qu'Aben-Ezra propoſe pour bien expliquer l'Ecriture; & quoiqu'il défére beaucoup à la Tradition de ſes Péres, il n'approuve point cependant une

pendre la Religion de la Tradition ſeule. Aben-Ezra entra fort avant dans cette diſpute, appellant *Sadducéens*, ceux qui combattoient l'uſage des Traditions : mais on croit que c'étoient les Caraïtes, qu'il a confondus avec ces anciens Héréſiques, parce qu'ils étoient du même ſentiment ſur cette queſtion (*g*). Aben-Ezra ne donnoit pourtant pas dans tous les excès des Traditionnaires ; mais il trouvoit que les Caraïtes avoient tort *de rejetter les Traditions, de mépriſer l'Autorité, & de donner trop à la Raiſon, comme faiſoient les Chrétiens.* Ces paroles lui ont attiré la cenſure du P. Simon [*E*] ; mais Mr. Basnage l'a défendu, comme le Lecteur peut le voir dans la Remarque.

(g) Ibid. p. 260.

une infinité de rêveries qui ſont répandues dans tous leurs Livres, & il cherche toujours dans tous ſes Commentaires le ſens le plus littéral & le plus naturel qu'il lui eſt poſſible.

(10) Ibid. [*E*] *La cenſure du P. Simon.*] „ Aben-Ezra, dit-il (10), „ accuſe les Caraïtes, qu'il nomme Sadducéens, de conſulter leur Raiſon, ſans avoir égard à l'Autorité ; & il „ accuſe les Chrétiens du même défaut. Cette Méthode, priſe dans le ſens d'Aben-Ezra, eſt à la vérité ſujette „ à l'illuſion, parce que la Religion conſiſte en des faits, que la Raiſon ſeule ne peut découvrir. Mais on remarquera qu'il accuſe ſans aucun fondement les Caraïtes & les Chrétiens, d'autant que les uns & les autres „ n'ont rejetté que les Traditions qu'ils ont cru être mal fondées, comme font la plupart de celles qui ſont rapportées dans les Livres du Talmud. On ne peut néanmoins nier, que les Caraïtes ne conſultent quelquefois „ trop leurs Sens & leur Raiſon dans les points de la Religion." Mr. Baſnage (11) répond à cela, que c'eſt-là changer entièrement l'état de la queſtion, & ne pas toucher au nœud de la difficulté ; parce qu'il n'y a perſonne aſſez fou pour rejetter ce qu'il croit vrai, & pour croire ce qui lui paroît évidemment faux. Mais on diſputoit ſur trois choſes. Premièrement, les Caraïtes ne vouloient point qu'on ajoutât à la Loi écrite, de nouveaux Préceptes, qu'on débitoit ſous le titre de Loi orale, & de Traditions venues de Moïſe. Secondement, Aben-Ezra & ſes partiſans objectoient aux Caraïtes l'Autorité des Pères, par la ſucceſſion & la bouche deſquels la Tradition avoit paſſé. Les Caraïtes prétendoient que ces Traditions n'avoient pas été fidélement tranſmiſes ; ce qui fournit à Aben-Ezra un prétexte de les accuſer de mépriſer l'Autorité des Anciens. En troiſième lieu, comme les principes des Caraïtes étoient bien liés, ils diſoient qu'il falloit conſulter ſa Raiſon pour l'intelligence de l'Ecriture, au-lieu de ſuivre aveuglément celle des autres : Aben-Ezra les accuſe, à cauſe de ce troiſième principe, de *donner trop à la Raiſon.* Le crime de ce Docteur ne conſiſte donc pas à attribuer aux Caraïtes des ſentimens qu'ils n'avoient pas, mais à combattre des ſentimens juſtes & raiſonnables. Le P. Simon, qui ne veut pas que les Caraïtes ſoient ſi ſemblables aux Réformés, eſt obligé de changer leurs principes, & de les faire raiſonner peu conſéquemment. Il y avoit ſans doute des Chrétiens, en ce tems-là, qui raiſonnoient comme les Caraïtes. Il falloit ſur-tout qu'ils rejettaſſent la Tradition, lorſqu'ils diſputoient contre les Juifs, qui objectoient à leurs adverſaires une ſucceſſion non interrompue de Docteurs, qui avoient tous expliqué l'Ecriture d'une maniere différente des Chrétiens. C'étoit ſur-tout le principe des prémiers Chrétiens, qui ne vouloient pas qu'on fît dépendre la Religion de la ſucceſſion des Perſonnes, & de la Tradition des Docteurs.

(11) Baſnage *Hiſtoire.*

ABRAHAM USQUE, Juif Portugais, qui a traduit l'Ancien Teſtament de l'Hébreu en Eſpagnol [*A*]. Cette Verſion a été imprimée pour la prémiére fois à Ferrare en 1553 (*a*). Elle répond tellement mot pour mot au Texte Hébreu, qu'on a de la peine à l'entendre ; outre qu'elle eſt écrite dans un vieil Eſpagnol, qu'on ne parloit que dans les Synagogues. L'Auteur de la Préface aſſure qu'on a ſuivi, autant qu'il a été poſſible, la Verſion de Pagnin, & ſon Dictionaire ; mais le P. Simon croit qu'il n'a parlé de cette manière, que pour empecher les Inquiſiteurs de traiter cette Verſion comme Hérétique (*b*). Il y a de l'apparence qu'Abraham Uſque aura fait uſage de quelques anciennes Gloſes de Juifs Eſpagnols [*B*], ce qui rend fa Traduction entièrement barbare & inintelligible (*c*). Le Compilateur (car ce n'eſt qu'une eſpéce de Compilation) étoit tellement perſuadé de la difficulté qu'il y avoit à traduire l'Ecriture Sainte, qu'il a cru être obligé de marquer avec des étoiles un grand nombre de paſſages, où le ſens lui paroiſſoit douteux & incertain [*C*]. Mais ceux qui ont fait réimprimer cette Verſion en l'an 1630, avec quelques corrections, ont retranché la meilleure partie de ces étoiles, au-lieu qu'on les devoit plutôt augmenter (*d*). Cette Traduction ne peut être preſque utile qu'à des Juifs Eſpagnols, ſi ce n'eſt qu'on s'en veuille ſervir comme d'un Dictionaire, pour traduire à la lettre les mots Hébreux. Elle peut même ſervir de Grammaire, parce que les noms & les verbes y ſont auſſi traduits ſelon la rigueur Grammaticale. Le Traducteur n'eſt pas néanmoins parvenu à cette grande exactitude qu'il s'étoit propoſée, & il ne paroit pas avoir toujours bien rencontré dans le choix des Rabbins qu'il ſuit ; car il a laiſſé pluſieurs endroits, que l'on pourroit traduire encore plus exactement, tant ſelon le ſens, que ſelon la Grammaire. Il s'attache, tantôt à la Paraphraſe Chaldaïque, tantôt à Kimhi, ou à Raſci, tantôt à Aben-Ezra, ou à quelque autre Rabbin : mais il ne le fait pas avec diſcernement. Outre que cette grande exactitude Grammaticale ne s'accorde pas toujours avec le ſens [*D*], il ne l'a pas même attrappée ; car il a retranché en divers paſſages certaines particules, & par-là il a entiérement bouleverſé le ſens.

(a) Simon, *Hiſt. Crit. du V. T.* p. 510.

(b) Id. ibid.

(c) Id. ibid.

(d) Id. ibid.

[*A*] *A traduit l'Ancien Teſtament de l'Hébreu en Eſpagnol.*] Comme c'eſt ici un Dictionaire Critique, il convient à notre Plan, de marquer les fautes où les Auteurs ſont tombés. Mr. Arnauld, Docteur de Sorbonne, a cité diverſes Bibles, qui ne ſe trouvent point ; & il ſuppoſe que cette Traduction d'Abraham Uſque a été faite par un Chrétien. Il cite auſſi une Verſion Françoiſe de la Bible, comme faite par un Catholique-Romain, quoique Calvin en ſoit certainement l'Auteur (1). Il paroit par-là, combien peu on doit ſe fier à la plupart des Ecrivains, & combien eſt néceſſaire un Ouvrage de l'ordre de celui-ci, dans lequel on rectifie les erreurs des plus grands Hommes ; puiſqu'un homme auſſi fameux que Mr. Arnauld, a commis de ſi grandes bévues.

(1) Simon, *Hiſt. Crit. V. Ttt.* p. 415.

[*B*] *Anciennes Gloſes de Juifs Eſpagnols.*] Quelques Ecrivains attribuent à D. Kimhi une Verſion Eſpagnole, à laquelle il ne penſa jamais. Mais il eſt vrai que les Juifs d'Eſpagne, & ſur-tout ceux qui procurérent l'Edition de Ferrare, avoient quelques anciennes Remarques ou Gloſes, dont Kimhi pouvoit être l'Auteur (2), & dont Abraham Uſque fit uſage dans ſa Traduction.

(2) Id. ibid. p. 414.

[*C*] *Où le ſens lui paroiſſoit douteux & incertain.*] Geneſe l. 2. où la Vulgate porte *ferebatur*, & notre Verſion *ſe mouvoit*, Abraham Uſque a traduit *ſe movia* ; & il a ajouté en même tems une étoile ſur ce mot, pour montrer qu'il étoit équivoque dans l'Hébreu, & qu'on pouvoit l'interpréter différemment. C'eſt ce qu'il a fait en divers endroits, ainſi que nous l'avons remarqué, pour montrer l'incertitude de la Langue Hébraïque (3).

(3) Ibid. p. 415.

[*D*] *Cette grande exactitude Grammaticale ne s'accorde pas toujours avec le ſens.*] M. Simon (4) remarque très bien, qu'il faut mettre de la différence entre un Dictionaire, & une Traduction. Dans le prémier, on explique les mots ſelon leur ſignification propre ; au-lieu que dans l'autre, il eſt quelquefois néceſſaire de détourner les mots de leur ſignification propre & primitive, pour donner du ſens à toute la période. Cela eſt vrai de toutes ſortes de Livres en général, dans quelque Langue qu'ils ſoient ; mais cela l'eſt ſur-tout de la Bible : & il ne ſeroit pas difficile de prouver, que la plupart des difficultés qu'on rencontre dans l'Ecriture, ne ſont fondées que ſur la Traduction trop littérale de certains paſſages ; & ſouvent on bâtit des Syſtêmes ſur des Textes traduits ainſi, non ſelon le ſens, mais ſelon les mots. Car il faut remarquer, que les Langues n'aiant pas été formées par des Philoſophes ou des Grammairiens, mais par le Peuple, par l'uſage & la coutume, on doit faire moins attention à la conſtruction des mots, qu'à la penſée de l'Auteur & à toute la ſuite de ſon diſcours.

(4) *Hiſt. Crit. du V. T.* p. 312.

ABRAHAM, Roi d'Ethiopie, commença à régner en 448 [*A*]. Il occupa le Trône pendant vingt-

(1) *Voyages Hiſtoriq. d'Abyſſinie*, T. I. p. 102. Ed. d'Amſt. 1728.

[*A*] *En* 448.] Selon le P. Lobo (1), les Abyſſins ſoutiennent encore aujourd'hui, qu'Abraham, un de leurs Rois, qui a régné depuis *Lalibala*, non ſeulement étoit Prêtre, mais que deux Anges lui apportoient le pain & le vin avec leſquels il célébroit. Abuſélah, cité par Lobo, (2) dit : *Æthiopiæ Reges omnes ſunt Sacerdotes, Liturgiam celebrantes ſuper altaria : & ſummâ Regnum obtinent, nihil quidquam manu propria accidere ſolent : ſi quis contra fecerit, amit-*

(2) Id. ibid.

vingt-sept ans, savoir, treize ans avec son frère *Ayhia*, & quatorze ans seul, selon Marius Victorius. Ce Prince fut extrémement zelé pour la Religion Chrétienne. On rapporte qu'il confina tous les Princes de la Famille Royale dans une Forteresse [*B*], de peur que l'ambition ne les portât à quelque crime ; & il régla, qu'il n'y auroit que le seul Heritier de la Couronne, qui demeureroit en liberté : coutume, qu'on dit qui s'observe encore en Ethiopie. Genebrard, *in Chron.* Alvarez, *Hist. Æthiop.* c. 58.

amittit jus Liturgiæ, &c. c'est-à-dire : „ Tous les Rois „ d'Ethiopie font Prêtres, & ils célèbrent les saints Myf„ tères fur les Autels. Tant qu'ils font Rois, ils ne tuent „ rien de leur propre main ; & s'ils le font, ils ne peu„ vent plus célébrer, & celui qui ce malheur arrive, „ est privé pour toujours de la célébration des Mysteres. „ Lorsque le Roi entre dans le Sanctuaire, il ôte fa Cou„ronne, qui est la marque de fa Dignité, il demeure de„bout & tête nue, jusqu'à ce que le peuple ait reçu la „ Communion, & il n'y a perſonne qui ne la reçoive. „ Que si lui-même veut communier, il communie le der„nier. Et s'il a tué quelque chose, il n'y a plus ni pac„tes ni conditions qui obligent ces Sujets à lui rendre o„bissance.

[*B*] *Qu'il confina tous les Princes de la Famille Royale dans une Forteresse.*] Nous trouvons fur ce sujet dans le Père Lobo (3) les particularités suivantes. „ Autrefois, dit-il, on tenoit les Princes comme prisonniers fur la „ montagne de Guexen ; on s'informoit des mœurs & des „ inclinations de chacun d'eux, & lorsqu'on étoit convenu du Prince qu'on devoit placer fur le Trône, le Vi„ceroi ou Gouverneur de Tigré alloit avec quelques-uns „ des principaux, & une partie des Troupes, prendre le „ nouveau Roi. Le Gouverneur rangeoit fon monde au „ pied du rocher, & avec les premiers il montoit au lo„gis du Roi élu, lui attachoit une boucle d'or à l'oreil„le, ce qui étoit la première marque de fa Dignité ; en„suite on mandoit à tous les autres Princes de venir re„connoitre leur Roi, & le saluer. Ces Princes étoient „ aussi-tôt renfermés. Le nouveau Roi defcendoit au pied „ de la montagne, & se montroit à fes Troupes. Les „ principaux Officiers, pied à terre, le falutoient, puis le „ conduisoient dans la tente qu'on lui avoit préparée. Il „ y entroit à cheval ; puis étant defcendu, un des princi„paux Eccléſiaſtiques l'oignoit d'une huile de senteur, „ pendant que tous les Prêtres chantoient des Pseaumes. „ On le couvroit d'un Manteau Royal, on lui mettoit la „ Couronne fur la tête, & une Epée nue à la main, & „ on le plaçoit dans fon Trône. Enſuite le Grand-Aumô„nier montoit fur un lieu élevé, & annonçoit au Peu„ple & à l'Armée, qu'ils faiſoient régner un tel. Tous „ répondoient par de grands cris de joie, en donnant „ mille bénédictions & souhaitant toutes fortes de propſpé„rités au nouveau Roi." Le même Auteur (4) nous dit enſuite, que cette coutume a duré pendant deux cens ans, jusqu'au règne de *Nod*, père de *Dorsel*, qu'elle fit abolie. Il y eut quelques circonſtances particulières au Couronnement de *Sisnes*, en 1609, dont une fut (5), que le Roi étant arrivé près de l'Egliſe d'Axuma, il mit pied à terre, & trouva de jeunes filles qui tenoient un cordeau tendu à travers la rue pour l'empêcher de paſſer. Elles lui demandérent jusqu'à trois fois, qui il étoit. Il fe retira en arrière à la prémière demande, & répondit, qu'il étoit le Roi de Jérufalem & de Sion. Les filles répondirent, qu'il n'étoit pas leur Roi. A la troiſième demande, le Roi tira fon épée, coupa le cordeau, & toutes les filles criérent, qu'il étoit véritablement leur Roi, le Roi de Sion. Alors on entendit le bruit des tambours, des trompettes & des autres inſtrumens." Ce même Auteur nous apprend auſſi, que les Ethiopiens n'ont qu'un Catalogue fort confus de leurs Rois, & qui ne marque, ni en quel tems, ni combien ils ont régné (6). Le plus fameux de leurs Rois est *Lalibala*, dont les Abyſſins content des choſes merveilleuſes. „ Le bienheureux Lalibala, dit le Père Tellez, ce pur Contemplateur des Myſtères du Ciel. Lorſque ce Saint fut né, ſes père & mère fongérent à l'élever dans la crainte de Dieu ; & étant parvenu à l'âge de raiſon, l'Empereur ſon frère, qui avoit ſoin de ſon éducation, connut qu'il devoit lui ſuccéder. Il en conçut tant d'envie, qu'il le fit fouetter longtems ; mais aucun coup ne porta ſur lui, un Ange du Seigneur l'en garantit, & lui dit qu'avant que de mourir, il bâtiroit dix Egliſes ; ce „ qu'il a fait, & il eſt mort en paix (7)." Autrefois ces Rois ne ſe montroient point à leurs peuples ; à préſent ils le font trois ou quatre fois par an. Mais jamais on ne voit manger le Roi, il n'eſt vu que de ceux qui lui portent les morceaux à la bouche ; & lorſqu'il donne audience, il eſt caché derrière un rideau.

(1) Id. ib. p. 329.

(4) Id. p. 322.

(5) Id. p. 320.

(6) Id. p. 313.

(7) Id. p. 316. & 323.

ABSALOM, fils de *David*, & de *Mahaca* fille de *Talmaï* Roi de Gueſur (*a*), étoit frère de *Thamar*, fille de David, qui fut violée par *Amnon* [*A*] ſon frère ainé, d'une autre mère. Abſalom épia pendant deux ans l'occaſion de tirer vengeance de l'affront fait à ſa ſœur, & enfin il fit aſſaſſiner Amnon dans une Fête qu'il avoit préparée pour les Fils du Roi. Il prit la fuite, & ſe retira auprès de Talmaï Roi de Gueſur, & demeura à ſa Cour pendant trois ans. Au bout de ce tems-là, il obtint de David, par le moyen de Joab, la permiſſion de revenir, à condition qu'il ne ſe préſenteroit jamais devant le Roi. Après avoir demeuré ainſi deux ans à Jérufalem, privé de la vue de ſon père, il envoya vers Joab, pour l'engager à intercéder auprès de lui en ſa faveur. Mais Joab différant de répondre à ſon meſſage, il ordonna qu'on mît le feu à ſon champ ; ce qui obligea Joab à venir, & à lui reprocher le tort qu'il lui faiſoit. Cependant Abſalom obtint de lui, qu'il ſolliciteroit David de lui accorder la permiſſion de le voir ; & cela lui fut enfin accordé. Il ne fut pas plutôt rentré en grace auprès de ſon père, qu'il commença à conſpirer contre lui. Il s'inſinua dans les bonnes graces du peuple, avec toute l'adreſſe & tout l'artifice poſſible. Il étoit affable & prévenant, & d'ailleurs extraordinairement bien fait de ſa perſonne : ces qualités ſervirent à avancer ſes ambitieux projets. Pour les exécuter plus ſurement, il prétexta un Vœu, qu'il diſoit avoir fait pendant ſon exil, de ſacrifier à Hébron ; & il s'y rendit pour ce deſſein. Ce fut là qu'il trouva moyen de ſe faire proclamer Roi, & de porter les Iſraélites à ſe révolter contre ſon père [*B*], qui fut obligé de s'enfuir de Jérufalem. Abſalom s'y rendit peu après, & coucha avec les Concubines de ſon père, ſelon le conſeil d'*Abitophel* [*C*], qui lui conſeilla auſſi de pourſuivre David, pendant que ſes Troupes étoient fatiguées de leur fui-

(*a*) 1 Chron. III. 2.

[*A*] *Violée par Amnon.*] Nos Verſions portent, que *quand Roi David eut ouï toutes ces choſes, il en fut fort courroucé.* Mais la Vulgate a donné une toute autre force à ce mot : *audiens autem auditis Rex David verba hæc, contristatus est valde, & tristitia contristare ſpiritum Amnon filii, quoniam diligebat eum, quia primogenitus erat ei.* C'eſt-à-dire : „ Quand „ le Roi David eut entendu cela, il en fut fort affligé ; „ mais il ne voulut pas à cauſe de cela donner du chagrin „ à Amnon ſon fils, parce qu'il l'aimoit, comme étant „ ſon aîné (1)." La dernière partie de ce verſet ne ſe trouve point dans le Texte Hébreu, ni dans aucune des Verſions faites ſur ce Texte. S. Jérôme ne l'a point mis dans ſa Verſion. Mais les Septante l'ont mis dans quelques-uns de leurs Exemplaire (2) ; il eſt clair auſſi que Joſeph l'a lu dans ceux dont il s'eſt ſervi (3) ; & il n'eſt pas ſans vraiſemblance, que c'eſt lui qui a donné occaſion aux Interprètes Grecs de l'ajouter dans leurs Copies. Il eſt difficile d'excuſer le ſilence & l'inaction de David dans cette affaire, ſur-tout s'il n'a été animé d'aucun autre motif que de ſa tendreſſe particulière pour Amnon. Peut-être auſſi, que ſe ſentant lui-même coupable, il ne put ſe réſoudre à punir un crime, auquel il pouvoit avoir donné occaſion par ſon propre exemple. Je dis cela, en ſuppoſant la Canonicité de la dernière partie de ce verſet ; mais les meilleurs Critiques en doutent.

(1) 2 Sam. XIII. 21.

(2) Edit. Nobilii & Lamb. Bos, in-4. 1709.

(3) L. VII. c. 7.

[*B*] *De porter les Iſraélites à ſe révolter contre ſon père.*] Il paroît d'abord ſurprenant, qu'Abſalom ait pu engager tant de gens à ſe révolter contre un Monarque auſſi diſtingué par ſon mérite & par ſes victoires, que l'étoit David. Mais l'étonnement ceſſera, ſi l'on fait réflexion, qu'il ſe trouvoit un grand nombre de perſonnes qui avoient eu beaucoup de crédit ſous le règne de Saül, & qui étoient entièrement négligées : que d'autres, qui avoient ſuivi le parti d'Iſboſeth, craignoient d'être punis : que le Roi s'étoit rendu odieux, en laiſſant la cruauté de Joab impunie, & en ſouffrant qu'il traitât le peuple avec tant de hauteur & de violence. Ajoutez à cela, les crimes perſonels de David, ſon adultère, le meurtre qu'il avoit commis ; ce qui devoit naturellement faire craindre à chacun d'être outragé par les endroits les plus ſenſibles, l'honneur & la vie : enfin le nom & le pouvoir de Bathſéba, que les femmes ne devoient pas regarder de bon œil. Toutes ces circonſtances pouvoient aiſément diſpoſer la Nation à la révolte. Il y a divers exemples des mauvais effets, que les paſſions déréglées des Rois produiſent pour leur Gouvernement. C'eſt ce qui fit chaſſer les Piſiſtratides & les Tarquins, & divers autres Princes dont parle Ariſtote dans ſes *Politiq.* L. I. c. 10.

[*C*] *Coucha avec les Concubines de ſon père, ſelon le conſeil d'Abitophel.*] Ahitophel lui donna ce conſeil, pour rendre la réconciliation entre Abſalom & ſon père impoſſible ; & afin que le peuple, qui avoit embraſſé leur parti, vît qu'il n'y avoit aucun eſpoir d'accommodement. Ahitophel connoiſſoit le caractère inconſtant & l'humeur légère des Juifs,

fuite. Mais cet avis ne fut pas suivi, par l'adresse de *Cuſcaï*, qui étoit ſecrettement dans les intérêts de David, & qui repréſenta, qu'il ſeroit très dangereux d'attaquer des gens que leur état rendoit deſeſpérés. Ahitophel voyant que ſon avis à cet égard n'étoit point ſuivi, s'étrangla lui-même de deſeſpoir [D]; pendant que Cuſcaï fit avertir David de paſſer promptement le Jourdain [E]. L'Armée d'Abſalom, quoique fort ſupérieure en nombre, fut défaite dans la forêt d'Ephraïm [F], & il y eut vingt mille hommes de tués. Comme il s'enfuyoit, il demeura arrêté par ſes cheveux, qui s'embarraſſérent dans les branches d'un chêne, & il reſta ſuſpendu en l'air [G], juſqu'à ce que Joab vint, qui le perça de trois dards [H]; quoique David eût expreſſément ordonné qu'on eût ſoin de ſa vie. On

& il vouloit les attacher inviolablement aux intérêts d'Abſalom, en leur faiſant voir qu'ils ne devoient point eſpérer de pardon de David. Il leur montra la néceſſité de maintenir ſur le Trône le Prince qu'ils y avoient élevé, à moins qu'ils ne vouluſſent s'expoſer volontairement à la vengeance du Conquérant, ſi jamais il redevenoit le maître du Royaume. L'allarme qu'Abſalom fit à David, étoit le plus outrageant qu'un fils pût jamais faire à ſon pere. Jacob en mourant ſit voir à Ruben, combien il étoit ſenſible à une injure de cet ordre (4). Homere nous apprend que Phénix aiant commis inceſte avec une des Concubines d'Amyntor ſon pere, ce Prince le maudit de la maniére la plus ſolennelle, en le dévouant à toutes les Furies (5). Arimaïs, frere de Séſoſtris, abuſa, pendant l'abſence de ſon frére, de ſes Concubines, de la même maniére qu'Abſalom fit de celles de ſon pere. C'étoit la ſeule choſe que Séſoſtris lui eût défendue à ſon départ, & Arimaïs n'entcprit de lui faire cet outrage, qu'après qu'il eut pris la réſolution d'exciter une rebellion (6). Il paroit qu'Ahitophel crut qu'Abſalom avoit le droit de ſe ſervir des Femmes de ſon prédéceſſeur; ce qui étoit généralement la coutume parmi les Perſes, comme nous en avons un exemple dans le Mage Smerdis, qui ſe ſervit des mêmes Concubines qu'avoit eues Cambyſes ſon prédéceſſeur : Ἔσχε πάντα ἀ Καμβύσης δυνατὰ τῷ οἴκῳ ὦν ἐπαίδησε : τὸν αὐτὸν δὲ τοῦτον τρόπον ἔσχε ἀ Μάγος. Καὶ γυναῖκα συνοικίει, τὴν τοῦ πάλαι μαγεύσι τὸν ἐ Κασσάνδανος γονῆαι (7). *Cambyſe avoit tout Etat, comme Phédyme, que le Mage prit avec les autres Femmes de Cambyſe.* Ce qu'il y a à remarquer dans cette hiſtoire, c'eſt que le Mage ſe faiſoit paſſer pour l'anyoxares, frére de Cambyſe; & que les Perſes ne trouvérent point étrange qu'un Prére ſe ſervit des Concubines de ſon Frére mort. Nous pouvons conclurre de cette action d'Abſalom, que cet uſage étoit fort ordinaire dans les anciens tems, & parmi les autres Princes de l'Orient.

[D] *S'étrangla lui-même de deſeſpoir.*] Quelques Ecrivains croyent qu'il mourut d'une Epidemie. D'autres, qu'il fut ſuffoqué de colére & de rage, en voyant le parti d'Abſalom ruiné par un conſeil ſi imprudent. D'autres diſent, qu'il ſe fit étrangler par un de ſes ſerviteurs. Mais l'opinion la plus commune des Interpréres eſt, qu'il ſe pendit lui-même ou s'étrangla de deſeſpoir, quand il vit, que ſi David avoit le tems de raſſembler ſes forces & de ſe fortifier, la ruine d'Abſalom étoit inévitable. Il faut obſerver ici, que dans ce tems-là les Juifs ne mettoient pas la ſépulture, & n'infligeoient aucune note d'infamie, à ceux qui étoient coupables du meurtre d'eux-mêmes, puiſqu'Ahitophel *fut enſeveli*, tranquillement, *au Sépulcre de ſon pere.* Joſeph dit que ceux qui ſe tuent eux-mêmes ſont odieux à Dieu & aux hommes, & que Moïſe a ordonné que leurs corps demeurent ſans ſépulture juſqu'après le coucher du Soleil, quoiqu'il fût permis d'enterrer auparavant ceux qui ont été tués à la guerre. Διὰ τοῦτο μισοῦσιν ἀνθρ τὸν θεὸν τῶν, ὁμ ἀνθρ τὸν ἑαυτὸν ἀποκτείνασιν. Τοὺς γὰρ πολεμίους ἑαυτοῦ ἀνθρ μὲν ἡμεῖς μίσομεν ἐπὶ ὁσίοις κτάσθαι πρόπτιν ὑπάντ' κάιτοι ἐ σκολιοῖς ὄντιτιν ὁμωτὸν ὀργάσασι (9). Mais nous ne trouvons point de Loi de Moïſe ſur ce ſujet. Il paroit par le récit de Joſeph, que ceux qui attentoient à leur propre vie, étoient traités de la même façon que ceux qui avoient été pendus pour quelque crime (10).

[E] *Cuſcaï fit avertir David de paſſer promptement le Jourdain.*] On voit ici que Cuſcaï avoit paſſé dans le parti d'Abſalom, conformément aux deſirs de David, afin de traire ce jeune Prince : action qui ne paroit pas fort honorable, ni au Roi, ni à Cuſcaï ſon ami. Il eſt vrai qu'Abſalom étoit traître & rebelle à ſon pere. Mais eſt-il permis de faire le mal, ou de le conſeiller, afin qu'il en arrive du bien ? Eſt-il permis d'employer la trahiſon contre un traître, ou d'en impoſer à un menteur par des fictions & des menſonges ? Les crimes de ces perſonnes juſtifient-ils le mal qu'on fait pour s'en venger ? On répond à cela, que David ne conſeilla point à Cuſcaï de trahir Abſalom, ou de violer les loix de l'amitié & de la Vérité dans cette occaſion. Il ſouhaita ſeulement qu'il paſſât du côté d'Abſalom, pour empêcher l'effet des pernicieux conſeils d'Ahitophel ; de la même maniére qu'un Général envoie des Eſpions dans le Camp ennemi, pour découvrir ce qui s'y paſſe ; ou comme un Prince ſe ménage des Intelligences dans les Cours étrangéres, pour pénétrer les deſſeins de ſes ennemis, & ſe précautionner contre les réſolutions qu'ils preunent à ſon préjudice. C'étoit à Abſalom à être ſur ſes gardes : l'injuſte guerre qu'il faiſoit à ſon pere, mettoit David en droit de le traiter en Ennemi, & d'employer également contre lui l'artifice & la force ouverte. On n'a jamais prétendu, qu'il fût défendu à quelqu'un de déguiſer ſes véritables intentions dans un tems de guerre : c'eſt ſur ce principe qu'eſt fondé l'uſage des Stratagêmes, qui y a toujours été permis d'employer. Quoi qu'il en ſoit, comme nous ne ſommes pas obligés de juſtifier toutes les actions de David, nous laiſſons à chacun la liberté d'en penſer ce qu'il lui plaira (11).

[F] *L'Armée d'Abſalom..... fut défaite dans la forêt d'Ephraïm.*] L'Ecriture dit, que *la forêt conſuma beaucoup plus de peuple que l'épée.* Quelques-uns périrent dans les précipices, d'autres furent écraſés ſous les pieds par ceux qui fuyoient, d'autres moururent de leurs bleſſures, & d'autres de faim. Joſeph aſſure, *qu'il périt plus de peuple pendant qu'ils fuyoient au travers de la forêt & des precipices, que dans la bataille.* Φάσγανα δὲ δύο ἄνδρῶν ἦσ ἐπαγγέλων ἕκαστος τοῦ μὲν ἐλαύνοντων πολλοὺς δὲ ἀπόντ, τὰ ἐπαγγέλματα πίστιν πλείονα ἢ μαχομένης (12). Les Verſions Chaldaïque, Arabe & Syriaque, & les Rabbins, diſent *qu'il périt plus de peuple par les bêtes ſauvages dans la forêt, que par l'épée.*

[G] *Il reſta ſuſpendu en l'air.*] Il pendoit ſans avoir rien qui le ſoutint, & il ſe trouva tellement engagé par le cou dans les branches, par la rapidité de la courſe de ſon mulet, qu'il ne lui fut pas poſſible de ſe dégager (13). Joſeph croit qu'il étoit ſuſpendu par ſes cheveux, qui étant fort longs, s'étoient entortillés autour des branches de l'arbre (14). Le grand Bochart adopte cette penſée, dans ſa *Lettre ſur le ſoda des cheveux d'Abſalom* ; mais dans un autre de ſes Ouvrages(15), il dit ſeulement, qu'il demeura engagé entre les branches des arbres, & que ſa monture aiant paſſé entre ſes jambes, il étoit ſuſpendu entre Ciel & Terre. *Hefit inter ramos arborum, qui jumento progreſſo pependit inter Cælum & Terram.* Le ſavant Sébaſt. Schmid (16), après avoir remarqué, que Théodoret croyoit qu'Abſalom étoit demeuré ſuſpendu par la tête entre les branches des arbres, & non par les cheveux, ajoute, que cette penſée eſt contraire à l'opinion commune reçue ; mais il ſe trompe fur ce dernier article, du moins n'eſt-il pas fondé ſur les termes exprés de l'Ecriture. Il répond à cela, que le Texte Hébreu porte, *que ſa tête ſe tint au chêne* ce qui n'a pas de ſens, ſi on parle de ſes cheveux. Mais il ne paroit pas y avoir de raiſon qui oblige d'entendre de ſes cheveux ces paroles, וַיִּתֵּן רֹאשׁוֹ בָּאֵלָה, *il tint par la tête au chêne*, puiſqu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'il fût ſans caſque, & que la tête y étoit à couvert. Outre qu'il eſt dit dans la ſuite, que Joab le perça, *pendant qu'il étoit encore vivant*, au milieu du chêne : or il n'y auroit eu rien d'extraordinaire qu'il fût demeuré longtems en vie, s'il avoit été ſuſpendu ſeulement par ſes cheveux, car cette ſituation ne pouvoit lui cauſer la mort : au-lieu que cela ſemble ſignifier, que lorſque Joab vint à lui, il n'étoit pas entiérement mort, mais qu'il s'en falloit peu.

[H] *Joab vint, qui le perça de trois dards.*] Nos Verſions portent, *qu'il les fcha au cœur d'Abſalom.* Mais le terme de l'Original ne ſignifie pas proprement *le cœur*, puiſqu'il ſeroit mort alors ſur le champ, & qu'il n'auroit pas été néceſſaire que les Soldats de Joab l'euſſent achevé, comme le verſet ſuivant nous apprend qu'ils le firent. Auſſi le mot du Texte ſignifie-t-il ſeulement *le milieu du corps* ; ainſi les dards ne le tiérent pas d'abord, mais lui laiſſérent un reſte de vie (17). Rimbi s'eſt imaginé, que quelques-uns des crimes d'Abſalom ſe voyent viſiblement dans ſon châtiment : car il fut percé d'abord de trois dards, parce qu'il avoit volé le cœur du Roi, celui des deux cens hommes qui l'avoient ſuivi à Hébron, & celui de tout Iſraël ; & comme il avoit outragé les dix des Concubines de ſon pere, dix jeunes hommes l'environnérent & le tuérent.

On agite une queſtion ſur cette action de Joab : on demande, s'il fut blâmable de tuer Abſalom, contre l'ordre formel de David ? On répond (18), que dans cette occaſion Joab devoit avoir plus d'égard au bien général de l'Etat, & à celui du Roi lui-même, qu'à l'inclination particuliére que David avoit pour ſon fils, & à ſes ordres, qui étoient évidemment contraires à l'exacte Juſtice, & au ſalut même du Roi. Abſalom étoit un traitre, un rebelle, & le plus dangereux Ennemi du Royaume. La Loi de Dieu le condamnoit à la mort, en qualité de fils rebelle à ſon pere (19), & en qualité d'inceſtueux (20). Le Roi ne devoit pas être écouté dans cette affaire, puiſqu'il avoit plus d'égard à ſon affection particuliére, qu'au bien général de ſes Sujets. Le monde a toujours donné de grands éloges aux péres, qui ont ſacrifié la tendreſſe paternelle au bien & à l'avantage de leurs Etats. Voilà les raiſons qui ont pu déterminer Joab à tuer Abſalom, comme un Ennemi du Roi & du Royaume. Il avoit déja mérité la mort par le meurtre d'Amnon ; & quoique David l'eût reçu en grace après ce crime, & lui eût témoigné toute l'indulgence imaginable, il avoit eu l'ame aſſez laſche pour attenter à la couronne & à la vie de ſon pere, & il avoit pouſſé ſes deſſeins juſques à l'extrémité : enforte qu'il n'y avoit aucune raiſon d'eſpérer qu'un homme d'un caractére auſſi cruel & auſſi ambitieux, revînt jamais à lui.

[I] *On*

(4) Geneſe XLVIII. 4.

(5) Iliad. l. 1.

(6) Joſeph. d'excir. Ant. jud. l. 2. c. 5.

(7) Herodot. l. III. c. 68.

(8) Voyez Grotius in Deut. de Judæa profectura.

(9) Joſeph. de la Guerre des Juifs, l. III. ch. 27.

(10) Deut. XXI. 22.

(11) Voy. Calmet, Comm. Liter. ſur II. Rois XV. 14.

(12) Joſeph. l. c. VII. ch. 9.

(13) Patrick ſur 2 Samu. XVIII. 9.

(14) Joſeph. ubi ſupra.

(15) Hieroz. P. I. l. II. c. 9.

(16) Ad. Clericum in 2 Sam. XVIII. 9.

(17) Patrick & Cleric. in locum.

(18) Grot. in loc.

(19) Deut. XXI. 18. 21.

(20) Lévit. XVIII. 29.

On jetta ſon corps dans une foſſe dans la forêt, & on le couvrit d'un monceau de pierres [*I*]. Son père le pleura amérement (*b*). Ceci arriva l'an D. M. 2981, avant J. C. 1023. Il avoit dreſſé de ſon vivant une Colomne dans la Vallée du Roi, pour perpétuer ſa mémoire [*K*]. Il avoit trois fils, & une fille [*L*]. Le poids des cheveux d'Abſalom a fort partagé les Critiques, comme on le verra dans la Remarque [*M*].

(*b*) 2 Sam. XVIII. 31. XIX. 1-4.

(21) Joſué VII. 26.

[*I*] *On le couvrit d'un monceau de pierres.*] C'eſt ainſi qu'on en avoit agi avec *Hacan*, après qu'il eut été lapidé dans la vallée d'Acor (21). Adrichomius, dans ſa *Deſcription de la Terre Sainte*, dit que ce monument ſubſiſte encore aujourd'hui, & que tous les Voyageurs qui paſſent auprès, ont coutume d'y jetter des pierres, pour marquer l'horreur qu'ils ont de la révolte d'Abſalom contre ſon père. Le ſavant Dougthey (22) a prouvé par divers exemples, qu'on érigeoit de pareils monumens à l'honneur des perſonnes diſtinguées parmi les Grecs; mais il n'y a guères d'apparence, que l'Armée de David ait eu deſſein de faire par-là honneur à Abſalom.

(22) *Anal. Sacra*, p. 1. Exercuſſ. 95.

[*K*] *Il avoit dreſſé de ſon vivant une Colomne dans la Vallée du Roi, pour perpétuer ſa mémoire.*] Il eſt parlé de cette Vallée Geneſe XIV. 17. Elle n'étoit pas loin de Jéruſalem. Ce fut là qu'il eut deſſein d'ériger ſon nom par un bâtiment magnifique, à ce que Raſi & d'autres Docteurs Juifs s'imaginent. Dougthey, dans ſon *Voyage de la Terre Sainte* ch. 15. dit, *que ce bâtiment ſubſiſte encore dans la vallée de Joſaphat*; mais c'eſt certainement un monument ſuppoſé, ainſi que Wagenſeil (23) l'a remarqué. Car Joſeph, qui mérite plus de créance que ces Auteurs, dit que c'étoit ſeulement *une Colomne de marbre* ou de pierre, στήλην λίθου, *à deux ſtades de Jeruſalem* (24), dans un lieu où étoient les Haras des Rois, comme le rapportent quelques Ecrivains, & où l'on avoit coutume de travailler les chevaux (25). Dougthey a prouvé qu'il étoit fort ordinaire parmi les Grecs, de placer de ſemblables Colomnes ſur les Tombeaux (26): mais la Colomne dont il s'agit, n'appartenoit point à un Tombeau; elle appartenoit à un Cénotaphe. Cette Colomne ſe nommoit *le Lieu d'Abſalom*, ſelon la Verſion Angloiſe; mais le mot Hébreu יד ſignifie *une Main*, la Main d'Abſalom, c'eſt-à-dire *ſon ouvrage*. Rabbi Kimhi remarque, que ce mot ſignifie quelquefois la même choſe que celui de *Maſom*, *une place*, comme Eſdre LVI. 5. On trouve dans le Texte Hébreu (27), *que Saül s'étoit fait dreſſer une Main ou une Place ſur le mont Carmel* [מציב לו יד], ce que l'Auteur de la Vulgate entend d'un Arc de triomphe, comme un monument de la victoire qu'il avoit remportée ſur les Hamalekites. Les Juifs le font imaginés (28), qu'Abſalom, après être dégagé du chêne, avoit eu le tems de dreſſer ce monument, qu'ils nomment *la Main d'Abſalom*, parce qu'il y avoit fait graver une Main.

(23) Wagenſeil *ſur Sota* p. 221.

(24) Joſeph, *Antiq.* L. VII. ch. 9.

(25) Patrick *in loc.*

(26) *Anal. Sacr.* Exc. 96.

(27) 1 Sam. XV. 12.

(28) *Auctor Tradit Hebr. in Lib. Reg.* ap. Calmet *in loc.*

[*L*] *Il avoit trois fils, & une fille.*] C'eſt ce qui paroît par 2 Sam. XIV. 27. Mais, comme Kimhi & les autres Docteurs Juifs le remarquent, ils étoient morts avant lui. Le nom de ſa fille étoit *Thamar*, & l'on trouve en divers Exemplaires Grecs & Latins une addition à ce 27. verſet, qui porte, *que Thamar fut mariée à Roboam fils de Salomon, & qu'elle fut mère du Roi Abia*. Mais cela ne ſe trouve point, ni dans l'Original Hébreu, ni dans la Vulgate, ni dans l'Edition des Septante de Complute, & ne peut être d'aucune autorité, ne pouvant ſe concilier que très difficilement avec la Chronologie. On lit au 2. Liv. des Chroniques (29), que Roboam épouſa *Mahaca fille d'Abſalom*: mais il eſt évident que c'eſt une perſonne différente de Thamar; & que le mot de *fille* dans ce paſſage eſt mis pour celui de *petite-fille*. Mahaca étoit donc fille de Thamar.

(29) Ch. XI. 20.

[*M*] *Le poids des cheveux d'Abſalom a fort partagé les Critiques.*] L'Ecriture nous dit, *que quand il faiſoit couper ſes cheveux, ce qui arrivoit une fois l'an, parce qu'il étoit incommodé de leur poids, il peſoit les cheveux de ſa tête deux cens ſicles au poids du Roi.* Il y a diverſes difficultés dans ce paſſage, qui méritent quelque attention pour les éclaircir. *La première eſt*, ſi Abſalom coupoit ſes cheveux toutes les années? *Secondement*, s'il coupoit tous ſes cheveux, ou ſeulement une partie? *En troiſième lieu*, ſi le poids de deux cens Sicles étoit le poids de toute ſa chevelure, ou ſeulement de ce qu'il faiſoit couper? *Quatrièmement*, ce que c'étoit que le poids du Roi?

1. Il y a dans l'Hébreu, *depuis la fin des jours juſqu'aux jours*, dans qu'il y ait aucun tems particulier de marqué. Les Septante ont rendu l'Hébreu mot à mot, ἀπὸ τέλους ἡμερῶν εἰς ἡμέρας. Le Targum traduit, *à des tems réglés*; c'eſt-à-dire, quand ils devenoient trop longs & trop épais; ce qui pouvoit arriver une fois en deux ans, plus ou moins, comme le remarque Bochart.

II. Les Iſraélites portoient les cheveux fort longs, ainſi qu'il paroît par l'Ecriture & par Joſeph (30), qui nous dit que les Gardes du Roi Salomon avoient de longs cheveux flottans ſur leurs épaules, & qu'ils les pouvoient tous les jours *de petites paillettes d'or*, χρύσματα χρυσᾶ, qui faiſoient briller leurs cheveux comme de l'or, lorſque les rayons du Soleil donnoient deſſus. Il n'eſt donc pas vraiſemblable qu'Abſalom coupât tous ſes cheveux, qui faiſoient ſon principal ornement.

(30) *Antiq.* L. VIII. ch. 2.

III. On voit par expérience, que les cheveux ne croiſſent dans un an, qu'environ quatre pouces en longueur: ainſi ce qu'il faiſoit couper ne pouvoit guéres peſer deux cens Sicles, puiſque dans cette ſuppoſition, ce qui reſtoit auroit dû peſer du moins quatre ou cinq fois autant, ce qui eſt abſolument impoſſible.

IV. Mais la plus grande difficulté conſiſte à déterminer ce que c'eſt que *le poids du Roi* & le poids ordinaire, n'a été comme qu'après que les Juifs ont été ſoumis aux Chaldéens; & que l'Auteur des deux Livres de Samuel vivoit vers la fin de la Captivité de Babylone, ou peu après, lorſque les Juifs étoient accoutumés depuis 60 ou 70 ans aux poids Babyloniens, & ignoroient les poids Hébreux, qui depuis longtems n'étoient plus en uſage: que cet Auteur, pour ſe faire mieux entendre, a ſubſtitué le poids connu, à la place de celui qu'il trouvoit marqué dans les Mémoires ſur leſquels il travailloit; ce qui lui a fait dire que les cheveux d'Abſalom peſoient deux cens Sicles, poids de Babylone, poids du Roi, auquel les Juifs étoient alors ſujets. Or le Sicle de Babylone peſoit le tiers du Sicle Juif, qui étoit égal à 219 grains poids d'Angleterre; ainſi le Sicle Babylonien peſoit 73 grains.

(31) Voy. *la Diſſertation ſur ce ſujet* dans le Journal de Trevoux, Août 1702. Art. 1. p. 175.

Les Rabbins, & quelques autres Ecrivains (32), qui prétendent que ces deux cens Sicles étoient le prix que valoient les cheveux d'Abſalom, & non ce qu'ils peſoient, prétendent que lui ou ſes Serviteurs vendoient ces cheveux aux femmes de Jéruſalem, pour en faire des perruques. Bochart (33) a fait voir, combien il eſt abſurde de s'imaginer que le fils d'un Roi ait vendu ſes cheveux, ou que quelqu'un ait voulu les acheter, fut-tout à un ſi haut prix, puiſque les perruques n'étoient pas connues dans ce tems-là.

(32) Sanctius, Salazar, Emmanuel Sa.

(33) *Lettre à Michel Paſchalius*, à la fin de la deux. Edit. de ſon *Phaleg.*

D'autres ſe ſont imaginés, qu'Abſalom aiant coupé ſes cheveux en divers tems, les avoit gardés juſqu'à ce qu'il y en eût le poids de deux cens Sicles. Mais cela rend la remarque de l'Ecriture puérile, puiſqu'il n'y auroit rien d'extraordinaire en cela.

Bochart (34) conjecture, que les cheveux d'Abſalom ne peſoient deux cens Sicles, que parce qu'il les poudroit d'une poudre d'or; ce qui étoit fort ordinaire dans ce tems-là, & devoit augmenter fort le poids des cheveux: & il démontre que ces deux cens Sicles ne faiſoient pas plus de trois livres & deux onces de notre poids. Mais l'Ecriture parle du poids réel des cheveux, & non d'un poids purement accidentel. Les Septante ont réduit ce poids de deux cens Sicles à la moitié, ils ne parlent que de cent Sicles; ce qui s'accorde avec le ſentiment de ceux qui prétendent qu'il s'agit de Sicles d'or, ou des Sicles du Roi, qui n'avoient que la moitié du poids de ceux du Sanctuaire. Mais il faudroit prouver auparavant cette différence entre le poids ordinaire & celui du Sanctuaire, entre le Sicle d'or & celui d'argent.

(34) *Epiſt. de Caſuris Abſalom.*

Il réſulte de-là, qu'il faut s'en tenir aux deux cens Sicles Babyloniens, qui peſoient chacun ſoixante & treize grains, poids d'Angleterre.

ABSTINENS, Secte d'Hérétiques, qui parurent en France & en Eſpagne ſur la fin du troiſième Siécle, dans le tems que Dioclétien & Maximien perſécutoient l'Egliſe. On dit que c'étoit une branche des Manichéens & des Gnoſtiques. Ils ſoutenoient que le Mariage étoit défendu, & qu'il falloit s'abſtenir de manger de la chair (*a*); & ſi l'on doit en croire Philaſtrius [*A*], ils diſoient que la chair n'avoit pas été créée par Dieu, mais par le Diable (*b*). Baronius (*c*) croit, que les Abſtinens

(*a*) Philaſtrius *de Hæreſib.* in Bibl. maxim. Patrum T. V. p. 710.

(*b*) Ibid.

(*c*) *Annal.* ad Ann. 288.

[*A*] *Si l'on en doit croire Philaſtrius.*] Ce qui nous fait parler ainſi d'une manière douteuſe, c'eſt que nous ſavons bien peu de choſes des anciens Hérétiques; encore les Hiſtoires que nous en avons, ſont abrégées en elles-mêmes, ſont écrites par de leurs Ennemis, qui rarement ont été leurs contemporains: leurs propres Ouvrages ſont perdus, enſorte qu'il faut s'inſtruire de leurs opinions, dans les Livres de ceux qui ne les rapportent que pour les réfuter. Mais qui ne ſait, combien il faut être retenu & circonſpect dans ces ſortes d'occaſions, & qu'on ne peut guéres s'en rapporter au témoignage d'un homme qui parle de ſes adverſaires? qu'il eſt naturel de préſumer qu'il les a noircis pour les rendre odieux, & qu'il a repréſenté leurs opinions de la manière la moins avantageuſe & la plus choquante, pour ſe rendre la victoire plus aiſée? En diſant cela, nous ne prétendons pas accuſer les Pères d'avoir volontairement & de deſſein prémédité déguiſé le caractére & les ſentimens des Hérétiques. Mais les Pères étoient faillibles, on pouvoit leur en impoſer, & leur zéle pour la Foi Orthodoxe a pu quelquefois les entrainer, & les ſéduire: ainſi l'on ne doit pas recevoir aveuglément comme véritable, tout ce qu'ils diſent ſur le compte des Hérétiques; mais il faut examiner avec impartialité les rélations qu'ils nous ont données des anciennes Héréſies,

ſtinens & les Hiéracites étoient les mêmes [B]. Moréri, & Mr. Luiſcius après lui, prétendent que ce qui eſt rapporté des Hiéracites ne s'accorde point avec les Sentimens des Abſtinens, & qu'ils approchent bien plus des Encratites. Mais les Opinions ou les Héréſies, qui leur ont fait donner le nom d'Abſtinens, ſont les mêmes que celles des Hiéracites & des Encratites : il ſemble donc du moins, que c'étoit une branche de ces Hérétiques. Il ne faut pas s'imaginer qu'ils avançaſſent leurs ſentimens à la manière des Enthouſiaſtes, ſans prétendre les appuyer d'aucune raiſon : ils les défendoient par des argumens du moins ſpécieux. „ Le Mariage, diſoient-ils, étoit permis ſous l'Ancien „ Teſtament, mais il eſt défendu depuis la venue de Jéſus-Chriſt. Quel autre droit pouvoit-il avoir, „ que pouvoit-il prêcher, ou quelle action digne de louange pouvoit-il recommander, ſi ce n'eſt ce- „ là ? Etoit il venu pour inſpirer aux hommes la crainte de Dieu ? mais c'eſt ce que la Loi avoit déja fait. Etoit-ce pour proſcrire l'Envie, l'Avarice, l'Injuſtice, &c. ? mais tout cela eſt contenu „ dans l'Ancien Teſtament. Il ne pouvoit donc avoir d'autre vue, que de prêcher la Continence au „ Monde; aiant pratiqué lui-même cette Chaſteté, dans laquelle on ne peut obtenir la vie éternelle (d)." Ainſi raiſonnoient les Abſtinens, prétendant que leur Abſtinence étoit la véritable Réforme, que Jéſus-Chriſt avoit eu deſſein d'établir dans le Monde. Ils ſe ſervoient de quelques paſſages du Nouveau Teſtament, par leſquels ils prétendoient appuyer leurs opinions. Ils inſiſtoient particuliérement ſur ces paroles de l'Apôtre : *Sans la ſanctification, perſonne ne verra le Seigneur* (e) ; d'où ils concluoient, que pour être ſaint, un homme devoit s'abſtenir abſolument de tout commerce charnel avec les femmes. Et quand on leur objectoit, que le même Apôtre dit, *que le Mariage eſt honorable entre tous, & le lit ſans tache* (f) ; ils répondoient par les paroles de S. Paul (g) : *Il y a de la différence entre la femme mariée, & la Vierge. La Femme qui n'eſt point mariée, a ſoin des choſes qui ſont du Seigneur, pour être ſainte de corps & d'eſprit ; mais celle qui eſt mariée, a ſoin des choſes du monde, comment elle plaira à ſon mari.* Sur ce paſſage, ils raiſonnoient de la manière ſuivante: S'il y a ſéparation entre Dieu & une Femme mariée, comment peut-il y avoir communion entre eux? Et ſi la Femme ne cherche pas à plaire à Dieu, mais à ſon Mari, comment peut-elle hériter la vie éternelle? De-là vient que quand l'Apôtre donne cet avis, *que chaque Mari ait ſa Femme, & chaque Femme ſon Mari* (h), ſa penſée n'eſt pas, que le Mariage ſoit une choſe louable depuis la venue de Jéſus-Chriſt; mais qu'il doit ſeulement être toléré, pour *éviter* ou *éloigner* un plus grand mal, ſavoir *la Fornication* (i). S'il eſt permis de hazarder une conjecture, n'y a-t-il pas lieu de penſer, que ce qui fit donner ces Hérétiques dans une ſi étrange opinion, fut une fauſſe notion de la ſévérité de la Morale de l'Evangile [C] ? Expliquant dans un ſens littéral les paſſages qui nous ordonnent *de ne point marcher ſelon la chair, mais ſelon l'eſprit* (k), *de crucifier la chair avec ſes paſſions & ſes convoitiſes* (l) &c. il eſt probable qu'ils croyoient que les plaiſirs du mariage étoient incompatibles avec la ſévérité des devoirs de l'Evangile. Peut-être auſſi étoient-ils dans la penſée, que la fin du Monde étoit proche; & par conſéquent, qu'il ne convenoit pas aux Diſciples de Jéſus-Chriſt de penſer à la propagation du Genre-humain.

(d) Epiphan. *ad. verſ. Hæref.* L. II. T. II. p. 710.

(e) Hebr. XII. 4.

(f) Ch. XIII. 4.

(g) 1 Cor. VII. 34.

(h) Ibid. v. 2.

(i) Epiphan. *ubi ſupra.*

(k) Rom. VIII. 1.

(l) Galat. V. 24.

(1) Cleric. *Hiſt. Eccleſ.* Sæc. I. ad ann. 76. §. 1.

(2) Par où l'on ne doit nullement entendre que la Phyſique.

(3) Epiphan. *Hæreſ.* 67.

* Fleury, *Hiſt. Eccl.* T. II. p. 411.

(a) C'eſt-à-dire *Anxiliaires ou Protecteurs*, à cauſe qu'ils favoriſerent & ſecoururent Mahomet, lorſqu'il ſe retira dans leur Ville.

(b) *Hyſt.*

Voyez l'Auteur cité en marge (1).

[B] *Les Hiéracites.*] C'étoient les Sectateurs de *Hiérax* Egyptien, qui vivoit dans le troiſiéme Siécle. Il poſſédoit parfaitement toutes les Sciences que l'on enſeignoit dans la Grèce, & excelloit en particulier l'Aſtrologie & la Magie (2). Outre les Héréſies dont il eſt parlé dans l'Article, il nioit la Réſurrection du Corps & n'admettoit que celle de l'Ame ; il ſoutenoit qu'il n'y auroit que ceux qui vivoient dans le Célibat, qui ſeroient ſauvés; que les enfans, qui meurent avant l'uſage de la Raiſon, ſont exclus du Royaume des Cieux ; que Melchiſédec étoit le S. Eſprit: il diſtinguoit auſſi la ſubſtance du Fils, ou du *Logos*, d'avec celle du Pére, & il les comparoit à une Lampe à deux mêches; comme s'il y avoit une ſubſtance commune, de laquelle le Pére & le Fils tiraſſent la leur (3).

[C] Hiérax étoit de Léonto. Il ſondoit principalement ſes erreurs ſur un Livre Apocryphe, nommé *la Montée d'Eſaïe*. Il s'attira des Sectateurs par l'auſtérité de ſa vie, car il s'abſtenoit du vin, & de la plupart des viandes ordinaires; il n'admettoit entre ſes Diſciples, que des Vierges, des Veuves, ou des Continens : & il ſéduiſit pluſieurs de ceux qui pratiquoient en Egypte la Vie Aſcétique. Il écrivit un grand nombre de Livres en Grec & en Egyptien, entre autres une Explication de l'Ouvrage de ſix Jours, mêlée de pluſieurs fables. Il compoſa auſſi pluſieurs Cantiques. Il vécut plus de quatre-vingt-dix ans, & juſques à la fin il avoit la main bonne pour écrire, & * Fleury, ſes yeux n'étoient point affoiblis *. ADD. DU TRAD.

[C] *La ſévérité de la Morale de l'Evangile.*] Si l'on prend les paroles de Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres dans un ſens littéral, & ſans aucune modification, je ne vois pas que l'on doive blâmer les Abſtinens d'avoir ſoutenu que le Mariage étoit défendu ſous l'œconomie de l'Evangile. Quand les Diſciples dirent au Sauveur, *Il n'eſt par bon de ſe marier*, il ne les contredit point ; il ſemble au contraire, par ſa réponſe, approuver ce qu'ils avoient dit. *Tout ne comprennent pas cela*, leur dit-il, *mais ceux auxquels il eſt donné ; car comme il y a des Eunuques qui ſont nés tels, & d'autres qui ont été faits Eunuques par les hommes, il y en a auſſi qui ſe ſont faits Eunuques eux-mêmes, pour le Royaume des Cieux. Que peut comprendre cela, le comprenne* (4). Il ſemble, qu'en faiſant attention à l'occaſion dans laquelle ces paroles furent prononcées, il eſt naturel d'en conclurre, que ſi le Mariage n'eſt pas un obſtacle direct au Salut, du moins il le rend plus difficile. Et quand S. Paul recommande de *chercher les choſes qui ſont en haut, de penſer aux choſes qui ſont en-haut, & non à celles qui ſont ſur la Terre, & cela parce que nous ſommes morts* (5) ; ne peut-on pas inférer de-là, que nous devons nous regarder comme morts au Monde; & par cette raiſon, ne penſer à aucune choſe de la Terre, mais nous occuper uniquement à aſſurer notre Salut par la pratique des Vertus Chrétiennes ? Et puiſque le Mariage entraine après lui une infinité de ſoins & d'affaires, n'eſt-il pas incompatible avec ce renoncement à ſoi-même que S. Paul exige? Si ce furent ces raiſons, qui firent croire aux Abſtinens que le Mariage étoit défendu ſous l'Evangile, ils étoient du moins excuſables, puiſqu'ils n'erroient que pour avoir pris trop à la lettre divers paſſages du Nouveau Teſtament. Or qui déciderа juſqu'où l'on doit s'en tenir au ſens littéral, & quand il faut donner lieu au ſens allégorique ? C'étoit en preſſant de cette manière le ſens littéral du Nouveau Teſtament, que Mr. Bayle a ſoutenu, qu'une Société de Chrétiens qui ſuivroient à la rigueur les maximes de l'Evangile, ne ſeroit jamais en état de ſe défendre, il ſeroit abſolument accablé par des Chrétiens mondains, gouvernés par un Souverain ambitieux. Et c'eſt ſur les mêmes principes, que l'on a avancé il n'y a pas longtems, que ſi l'on propoſoit dans les Armées la pure doctrine de l'Evangile, ſans aucun adouciſſement & ſans aucun déguiſement, elle inſpireroit aux hommes plutôt la mélancolie, que cette gaieté qui rend brave & courageux (6).

(4) Matth. XIX. 11. 12.

(5) Coloſſ. III. 1-3.

(6) *An Inquiry into the Origine of Honour &c.* p. 211.

ABU-BECR [A], prémier Calife & Succeſſeur de Mahomet. La mort de Mahomet s'étant divulguée, une partie des habitans de Médine, qui ſont ſurnommés par les Muſulmans *Anſars* (a), s'aſſemblérent pour lui élire un Succeſſeur, & jettérent d'abord les yeux ſur *Saad* fils d'Obâda, un de leurs compatriotes (b). Les principaux de ceux de la Mecque, qu'on nomme *Mohageroun* (c), les vinrent trouver, & leur repréſentérent, qu'ils auroient pu de leur côté élire auſſi un Calife, puiſque leur droit étoit inconteſtable: mais qu'ils n'avoient pas cru qu'on dût procéder à cette Election de manière à diviſer le Muſulmaniſme en deux Factions, ce qui auroit pu le ruïner entiérement: Que leur ſen-

Saracen. *Elmacin.* P. II. Lugd. Bat. 1625.

(c) C'eſt-à-dire *Refugiés*, parce qu'ils avoient été chaſſés de la Mecque avec Mahomet.

[A] *Abu-Becr.*] Il eſt rapporté dans le ſecond volume du Livre intitulé *Raoudhatoel-Ahbab*, que le nom propre d'Abu-Becr, pendant qu'il étoit Idolâtre, c'eſt-à-dire avant qu'il fe fit Muſulman, étoit *Abdal-Caaba*, *Le Serviteur de la Caaba*, ou Temple de la Mecque ; & que Mahomet changea ce nom en celui d'*Abdalla*, qui ſignifie *Serviteur de Dieu*. Mahomet l'honora auſſi de deux titres particuliers, dont le prémier eſt *Seddik* (dont on a parlé dans le Texte de l'Article), c'eſt-à-dire, *Temoin fidéle & authentique*, parce qu'il avoit atteſté le Miracle du Voyage nocturne de Mahomet, que les Mahométans nomment *Al Mirâj*, ou l'Aſcenſion. Le ſecond titre que Mahomet lui donna eſt celui d'*Atik*, qui ſignifie *délivré du feu d'Enfer*, & par conſéquent prédeſtiné (1).

(1) Herbelot p. 18. 19.

[B] *Khaled*

(d) Ils y donnerent tous leur contentement, excepté Ali fils d'Abu-Taleb & les autres Hashemites, qui firent connoître qu'ils desapprouvoient cette Election, en flottant leurs mains l'une contre l'autre. Mais Ali ajoutant vu que tout le monde étoit content lui, donna bon contentement avec les Hashemites. *Hist. Sarac.* Elmacini p. 16. Selon Mr. Ockley (Tom. I. p. 4. *& l'Hist. des Sarasins*) un des Anians craignant les conséquences de cette opposition, crut tout haut, qu'ils auroient deux Califes, un de chaque parti; mais ce mouvement n'eut pas de suites.

sentiment étoit de ne faire qu'un seul Corps de tous les Musulmans, qui d'un commun accord éliroient un Successeur, sans distinction d'*Auxiliaire* ou de *Réfugié*. L'affaire ne fe passa point sans de grandes contestations; mais enfin Abu-Becr, qui avoit le plus contribué à pacifier les deux Partis, fut élu unanimement (*d*) par tous les Chefs du Musulmanisme, le jour même de la mort du Prophète, & le lendemain reconnu généralement par tout le Peuple. Les Sectateurs du Parti d'Ali soutiennent néanmoins opiniâtrement, qu'Ali ne donna jamais son consentement à cette élection, non plus qu'aux deux suivantes, d'*Omar* & d'*Othman*. Cependant la mort de Mahomet aiant causé une grande révolution dans les esprits des Arabes, plusieurs de leurs Tribus quittérent la nouvelle Religion, pour reprendre l'ancienne; desorte que le prémier foin d'Abu-Becr fut, ou de châtier ces Apostats, ou de les ramener au Mahométisme. Il envoya dans ce dessein un de ses plus vaillans Capitaines, nommé *Khaled* (*e*) fils de Walid, qui en partie par force, en partie par adresse, les réduisit tous à leur prémiére obéissance (*f*). Cette Expédition étant terminée, & l'autorité d'Abu-Becr bien établie dans l'Arabie, les Mahométans fongérent auſſi-tôt aux Conquêtes du dehors; & à cette occasion Khaled remporta une signalée victoire [*B*]. L'an 13 de l'Hégire, Abu-Becr se trouva attaqué d'une fiévre lente, qui l'aiant réduit en peu de tems à l'extrémité, il prit la résolution de déſigner ſon Successeur. Pour cet effet il jetta les yeux fur *Omar*; mais il y trouva d'abord quelques oppositions de la part de ſes parens: il les furmonta néanmoins, & parut mourir tranquille & content. Il avoit régné deux ans, trois mois, & neuf jours (*g*). Elmacin dit, qu'il étoit grand & baſané: ſelon d'autres, il étoit bien fait & maigre; il avoit la barbe claire, & il aimoit l'ajuſtement. Il étoit ſobre, dévot, & mépriſoit ſouverainement les richeſſes. Auſſi-tôt qu'il fut mort, Omar fit une prière ſolennelle pour lui, & le fit enterrer dans la maiſon d'Aiſcha ſa fille (*h*), à côté du Tombeau de Mahomet ſon gendre. Il favoriſa extrêmement les Savans (*i*), & mourut à l'âge de ſoixante-trois ans. Sa Généalogie ſe réunit avec celle de Mahomet dans la perſonne de *Hamuza*, qui étoit ſon cinquiéme aïeul en ligne directe (*k*). Mahomet honora Abu-Becr du titre de *Seddik* [*C*]; & il fut, à ce que quelques-uns prétendent, le prémier (*l*) qui embraſſa la Religion [*D*] de ce faux Prophète. Il ſe glorifioit de ſon grand deſintéreſſement [*E*], & il fit à cet égard une action mémorable, qui a été louée dans [*F*] l'Alcoran. Ni

(e) Elmacin p. 17. dit que ceux qui perſiſtérent dans leur apoſtaſie, furent mis à mort. (*f*) Ou ſelon d'autres, 2 ans, 4 mois, & 4 jours prés. *Idem* p. 18. (*g*) Id. ibid. (*h*) Id. p. 19. (*i*) Herbelot *Bibl. Orient.* p. 18. (*k*) Selon Mr. Gagnier, Tom. I. p. 109. de la *Vie de Mahomet*, Cadige fut de tous les noms la prémiere qui crut en Mahomet; c'eſt à cauſe de cela que le Prophete dit, dans le Livre *Al Sahih*: *Entre les hommes il y en a pluſieurs de parfait, mais je n'en trouve que quatre parmi les femmes, Aſia femme de Pharaon, Marie, fille d'Imrana, Cadige, fille de Khouailed, & Faxime fille de Mahomet.* Le prémier homme qui embraſſa le Mahométiſme fut *Ali* fils d'Abu-Taleb, ſelon divers célébres Auteurs. Ockley, *Hiſt. of the Saracens*, T. I. p. 2. London 1718. in-4.

rabe patle do ſon extrême paſſion pour les plaiſirs de l'amour.

(f) Herbelot ſe trompe ici.

(g) Ockley *Hiſt. of the Saracens*: T. I. p. 5. qui aſſure auſſi que Mahomet étoit auſſi: *Dieu, dans le nom ſoit beni, a donné au Monde trois hommes choiſis, ou de ceux qui ſont avec lui; & ce ſeroient* (déſignant Abu-Becr) *a choiſi ce qui eſt avec Dieu.*

(7) Herbelot p. 19. & Elmacin p. 18.

(8) Ockley, *Hiſt. of the Saracens*, p. 118.

(9) Herbelot p. 19.

(10) P. 18.

(11) P. 19.

(12) Ethiopien, Arpat conſequent de patens Chrétiens.

[*B*] *Khaled remporta une ſignalée victoire.*] Ce Général avoit été envoyé par Abu-Becr pour ſoutenir Mothanna, qui s'étoit déja fort avancé dans l'Iraque ou Chaldée, dont les Perſans étoient alors les maîtres. Ces deux Généraux s'emparérent des deux Villes de Hira & d'Anbar, & de quelques autres, où Mothanna demeura pour les tenir dans l'obéiſſance; & Khaled reçut ordre de paſſer avec ſes Troupes en Syrie pour combattre celles d'Heraclius, qui s'étoient aſſemblées de toutes parts pour s'oppoſer aux entrepriſes des Arabes, qui avoient déja refuſé de lui payer le tribut ordinaire. L'Armée de Khaled n'étoit pour-lors que de trente-ſix mille hommes, qui trouvérent campés ſur les bords de la riviére de Barmuk * à la vue de l'Armée des Grecs, qu'on faiſoit monter juſqu'au nombre de deux-cens mille hommes. Khaled étoit ſur le point de leur donner bataille, lorſqu'il reçut un Courier de Médine, qui lui apportoit la nouvelle de la mort d'Abu-Becr. Ce Courier étant dit que c'étoit Omar: Je ne ſuis donc plus Général de l'Armée, repliqua Khaled; car il ſavoit qu'il n'étoit pas trop bien dans l'eſprit de ce nouveau Calife. Le Courier lui répondit auſſi-tôt, qu'il avoit deviné, & qu'*Amr Obeidah* devoit prendre ſa place. Malgré cette nouvelle, Khaled ne laiſſa pas de livrer bataille aux Grecs, parce qu'on ne pouvoit plus l'éviter. Il les défit entiérement, remporta une victoire complette, & prit leur Camp, où il ſe trouva un butin immenſe. Après ce grand avantage ſi conſidérable, comme il s'agiſſoit de partager le butin, il alla trouver Abou-Obcidah, lui fit part de toutes les nouvelles qu'il avoit reçues de Médine, & lui remit le Commandement de l'Armée. On fit enſuite le partage des dépouilles des Grecs à la cinquiéme partie du butin fut envoyée à la Mecque, & les quatre autres diſtribuées entre les Chefs & les Soldats (2). Selon Elmacin (3), Khaled entra par ordre d'Abu-Becr dans l'Iraque, où il conclut la paix avec tous les habitans, & avec ceux de la Ville de Sawada, à condition qu'ils payeroient Tribut; à quoi ils conſentirent; & ce fut-là le prémier Tribut que l'on apporta à la Mecque. [Ne faut-il pas Médine?] Il prit enſuite Anbar, Ainal Yaman, & envoya les priſonniers à Médine. . . . Khaled gagna cette année pluſieurs batailles, dans leſquelles il y eut un grand nombre d'Infidéles de tuez, & où l'on fit un prodigieux butin. Voyez l'Article KHALED.

* Il y a de l'apparence, que d'Herbelot a pris cette bataille pour celle de *Yermek* dont on trouve le détail dans Ockley, *Hiſt. of the Saracens*, Vol. I.

(2) D'Herbelot p. 18. Cet Auteur paroit s'être trompé ſur; bien des circonſtances, que l'on a rapportées ſur ſon autorité.

(3) *Hiſt. Sarac.* p. 17.

(4) Herbelot p. 19.

[*C*] *Seddik.*] Mot Arabe, qui ſignifie Juſte, Veritable, Homme de bien.

[*D*] *Le prémier qui embraſſa la Religion de ce faux Prophète.*] La converſion d'Abu-Becr engagea pluſieurs des principaux de la Mecque à ſe faire Mahométins. On dit que ſon pére, (ſon fils & ſon petit-fils furent tous trois du nombre de ceux que l'on qualifie du titre de Compagnons de Mahomet (prémiers Diſciples), ce qui n'eſt arrivé à aucun autre Muſulman (5). Mahomet avoit coutume de dire de lui: *Quiconque veut voir un prédeſtiné, qu'il regarde Abu-Becr* (6). Ce fut auſſi lui, ſelon Abulfaragius & divers autres Auteurs, qui ramaſſa les Verſets de l'Alcoran, qui étoient écrits ſur des feuilles ſéparées; il en fit un volume, qu'il diviſa par Chapitres, & lui donna le nom d'*Al Moshaf*, qui ſignifie le Livre par excellence; à l'imitation des Grecs, qui avoient donné le nom de Bi-blia à l'Ecriture Sainte. Il remit enſuite cet Original de l'Alcoran comme en dépôt entre les mains de *Hafſa*, fille d'Omar & veuve de Mahomet (7). Jean André, Maure de naiſſance, mais qui embraſſa enſuite le Chriſtianiſme, & Eutychius, ſont d'un autre ſentiment: ils croyent que ce Recueil fut fait par Othman, le troiſiéme Calife; en quoi ils ſe trompent (8).

[*E*] *Il ſe glorifioit de ſon grand déſintéreſſement.*] Abu-Becr ſe vantoit de n'avoir jamais pris une ſeule drachme d'aucun Muſulman, & de n'avoir tiré du Tréſor de l'Etat, que ce qui lui étoit néceſſaire pour l'entretien d'un Chameau qui lui portoit de l'eau, & d'un Eſclave Abyſſin qui le ſervoit: outre l'habit dont il étoit vêtu. Modération rare dans un Prince (ſur-tout deſpotique), & dont on ne trouveroit guéres d'exemples parmi les Princes Chrétiens. Il commanda qu'auſſi-tôt après ſa mort, l'on portât ces trois choſes à Omar ſon Succeſſeur; ce qui fut exécuté. Quand Omar les eut reçues, il pleura, & dit: *Dieu faſſe miſéricorde à Abu-Becr! mais il a vécu d'une maniére ſi vertueuſe, que ceux qui viendront après lui, auront bien de la peine à imiter un ſi excellent modéle* (9). Selon Elmacin (10), il prit trois Statéres hors du Tréſor, comme par voie de récompenſe pour lui; & il dit à Aiſcha: *Voyez, Prohibteſſe, les richeſſes qu'Abu-Becr a amaſſées pendant ſon régne, & reſtituez-les aux Muſulmans.* Aiant fait l'examen & le calcul de tout ce qu'il laiſſoit, il ſe trouva que le tout n'alloit pas à plus de cinq Statéres; ce qui aiant été rapporté à Omar, il dit: *Dieu faſſe miſericorde à Abu Becr! car il a laiſſé une pénible tâche à ſes Succeſſeurs.* Le même Auteur (11) remarque encore, qu'il avoit coutume, tous les Vendredis, de diſtribuer l'argent que l'on avoit apporté au Tréſor, entre les Soldats, les Savans, & ceux qui par leur travail avoient mérité quelque récompenſe.

[*F*] *Une action mémorable, qui a été louée dans l'Alcoran.*] Dans le Chapitre intitulé *Walali*. Voici l'Hiſtoire. Un Infidéle, nommé *Ommiar*, avoit un Eſclave Muſulman nommé *Bilal* (12), qu'il tourmentoit fort au ſujet de ſa Religion: mais au-lieu d'ébranler par-là ſa conſtance, il ne faiſoit que l'affermir dans ſa foi. En effet, Bélal demandoit toujours à ſouffrir davantage, pour pouvoir donner un témoignage plus ſenſible de ſon attachement au Muſulmaniſme. Abu-Becr, touché de compaſſion pour ce pauvre Eſclave, qu'il voyoit maltraiter en ſa préſence, dit un jour à ſon Maitre, qu'il avoit tort d'affliger ainſi un Serviteur de Dieu. Ommias lui répondit: Si ce mauvais traitement que je lui fais vous touche ſi fort, achetez-le, je vous le donnerai pour mille écus: ou ſi vous vou-

Ni Mr. d'Herbelot, ni Mr. Ockley ne parlent de diverſes particularités curieuſes de la Vie d'Abu-Becr (qui avoit d'abord été Marchand, comme l'étoient généralement tous ceux de ſa Tribu) avant ſon élévation au Califat: comme par exemple, la gageure qu'il fit ſur la parole de Mahomet, & qu'il gagna: les marques qu'il donna de la foi qu'il avoit en ce faux Prophète [G]: la cenſure qu'il fit à *Abu Jahl*, qui avoit une haine mortelle contre Mahomet: la manière dont il l'accompagna dans ſa fuite [H]: comment ils ſe ſauvérent de la Caverne où ils s'étoient retirés: ce qui leur arriva ſur la route en allant à Médine [I]: l'entrée d'Abu-Becr dans cette Ville avec le Prophète [K], & le diſcours qu'il fit (*m*) auſſi-tôt que Mahomet fut expiré [L]. Mr. Ockley s'étend fort ſur les guerres d'Abu-Becr, & entre autres particularités, il nous donne un Diſcours, dont une partie contient les traits les plus admirables d'une grande humanité, & que ce Calife adreſſa à *Yézid Ebn Abi Sophyan* [M], à l'occaſion de la ſommation que le Caliſe avoit adreſſée à tous les Mahométans de réparer Médine, pour

(*m*) Ga-gnier, *Vie de Mahomet.*

voulez, je le changerai pour votre Eſclave *Noſtas*. (Ce Noſtas, ou *Anoſtas*, étoit Grec de Nation, & Chrétien.) A ces paroles Abu-Becr dit à Noſtas, qui étoit préſent: Si tu veux te faire Mahométan, je te donnerai les mille écus, que l'on demande pour Bélal, avec leſquels tu pourras te racheter, quand l'échange ſera fait. Mais Noſtas aiant refuſé de conſentir à un marché ſi injurieux à la Religion qu'il profeſſoit, Abu-Becr l'échangea pour Bélal, auquel il rendit la liberté, dès qu'il lui eut été mis entre les mains (13).

(13) Herbelot p. 19.

[G] *Les marques qu'il donna de la foi qu'il avoit en ce faux Prophète.*] Quand Mahomet raconta ſon voyage nocturne de la Mecque à Jéruſalem, & de là au Ciel, en préſence d'une grande foule de peuple, & qu'il fit le détail de toutes les merveilles qu'il avoit vûes; quelques-uns entrérent chez Abu-Becr (qui ne ſe trouva pas alors dans l'Aſſemblée) & lui dirent: *Savez-vous ce que prétend votre Compagnon* (Mahomet)? *Il dit qu'il a été dans le Temple de Jéruſalem, & qu'il eſt revenu à la Mecque dans une même nuit.* Abu-Becr répondit: *Le Envoyé de Dieu dit-il vrai?* Oui, reprirent-ils. *Hé bien*, repliqua-t-il, *je declare & atteſte, que ſi Mahomet le dit, la choſe eſt veritable. Quoi!* inſiſtérent-ils, *voulez-vous affures comme un fait véritable, que dans une ſeule nuit Mahomet a été en Syrie & eſt revenu à la Mecque?* Cela eſt-il croyable? Oui, reprit encore Abu-Becr, *je foutiens que tout ce qu'il dit ſur ce ſujet eſt vrai, quoique vous l'accuſiez de menſonge.* Mais, dirent-ils, il raconte pourtant des choſes bien extraordinaires! *Et que dites-vous, s'il vous faiſoit à vous-même une pareille relation?* Abu-Becr ne leur répondit autre choſe, ſinon, que *s'il le diſoit ainſi, cela étoit vrai.* Et comme ils paroiſſoient extrêmement ſurpris, Abu-Becr ajouta: *Qu'y a-t-il en tout cela, qui ſoit incroyable? Je jure par Dieu* (14), *que s'il diſoit qu'il eſt monté cette nuit juſques dans le ſeptiéme Ciel, & qu'il eſt revenu la même nuit, ou que s'il aſſuroit avoir fait ce voyage dans une heure, foit de jour ſoit de nuit, je croirois que cela n'eſt fait . . .* Abu-Becr alla enſuite trouver Mahomet, & lui demanda ſi tout cela étoit vrai. Il lui répondit qu'oui. Mais Abu-Jahl aiant dit au Prophète: *O Mahomet! s'il eſt vrai, comme vous le dites, que vous ayez été dans le Temple de Jéruſalem, donnez-nous en une deſcription; car pour moi, j'y fuis entré plus d'une fois.* Abu-Becr fut tellement conſterné de ce diſcours, qu'il tomba par terre & le Prophète ſe mit ſur lui, & lui dit à l'oreille tout doucement: *Je vois extrêmement embarraſſé, Abu Becr; car il faiſoit nuit quand j'y fuis entré, ainſi il m'eſt impoſſible d'en faire la deſcription . . .* On raconte pourtant que l'Ange Gabriel ſe tira bientôt d'embarras, en lui apportant un Plan du Temple, par le moyen duquel il fut en état d'en faire une deſcription exacte (15).

(14) Il y a dans l'Arabe *Wallah*, ſerment fort ordinaire parmi les Arabes, qui ne croyent point que ce ſoit proférer le Nom de Dieu, que de s'en ſervir de cette maniere, mais que c'eſt au contraire un hommage que l'on rend à ſa Toute-puiſſance & à ſon Immenſité. De-là vient qu'on trouve ce ſerment employé par les plus religieux d'entre eux. Ockley, *Hiſt. of the Sarracens*, T. I. p. 313. Note.

(15) Gagnier, *Vie de Mahomet*, T. I. p. 250. 257.

[H] *La manière dont il l'accompagna dans ſa fuite.*] Mahomet étant obligé de s'enfuir, de peur d'être tué par les Coraïſchites, il ſe rendit tout droit à la maiſon d'Abu-Becr, & lui déclara qu'il avoit reçeu la permiſſion de s'enfuir. Vous accompagnerai-je? lui dit Abu-Becr. Oui, repliqua le Prophète; & Abu-Becr ſe mit à pleurer. Ils partirent donc enſemble, avec Abdollah, qui étoit Idolâtre, mais qui avoient une fort grande confiance en eux. Etant arrivés à la Caverne de Thur, qui eſt une Montagne éloignée de la Mecque d'environ une heure, du côté de la mer, ils s'y tinrent cachés pendant trois jours. Abu-Becr, en s'en allant, avoit ordonné à Abdollah ſon fils de demeurer à la Mecque, pour entendre ce qu'on diroit d'eux pendant le jour, & de venir ſur le ſoir leur en faire le rapport. Il avoit auſſi pourvu à leur ſubſiſtance, aiant donné ordre à Amer, fils de Fohaira, ſon Serviteur, de prépaer un troupeau, & de le faire approcher le ſoir de la Caverne, avec les autres proviſions qui leur étoient néceſſaires. Outre cela Alma, fille d'Abu-Becr, les viſitoit fréquemment le ſoir, & leur apportoit des rafraîchiſſemens. Les Coraïſchites aiant apprîs en même tems, que l'Envoyé de Dieu (c'eſt ainſi que les Mahométans nomment Mahomet) avoit pris la fuite, ils en furent fort conſternés, & envoyérent des Eſpions & des Coureurs dans tous les environs de la Mecque. Ceux-ci, aiant enfin bien battu la campagne, s'approchérent de la Caverne. Il ſe trouva là par hazard un homme, qui les voyant ſi occupés à chercher, leur dit: Il eſt impoſſible, que ce que vous cherchez, ſoit dans cette Caverne. Abu-Becr, qui l'entendit, fut fâſi de frayeur: mais le Prophète le raſſura par ces mots: Ne vous déconragez point, car Dieu eſt avec nous. Cependant les Eſpions s'en allérent, aiant vu deux Colombes qui avoient fait leur nid à l'entrée de la Caverne, & y avoient pondu deux œufs. Ils apperçurent auſſi une toile d'araignée qui couvroit toute l'ouverture. Quand les Eſpions ſe furent retirés, Abdollah, leur Guide Idolâtre, vint avec un chameau de charge, & un autre de ces animaux, qui leur appartenoient. Alma, fille d'Abu-Becr, leur apporta auſſi des proviſions: mais aiant oublié d'apporter une courroie pour attacher le bagage, & les proviſions courant riſque de tomber par terre, elle coupa ſa ceinture en deux, & d'une partie elle attacha le bagage, & ſe ceignit de l'autre: ce qui lui a fait donner dans la ſuite le nom de *la fille à double ceinture* (16). Mahomet & Abu-Becr arrivérent ſains & ſaufs à Médine.

(16) Ib. T. I. p. 218. & ſuiv.

[I] *Ce qui leur arriva ſur la route en allant à Medine.*] Mahomet & Abu-Becr étant arrivés à un certain Bourg nommé Giamia, ſitué dans le territoire de Codaïd, lieu fort abondant en eaux, ils paſſérent devant la tente d'une femme qui s'appelloit Omm-Maled, & dont le mari ſe nommoit Barza. Elle étoit aſſiſe pour-lors à l'entrée de ſa tente, occupée à manger & à boire. Ils la prièrent de leur donner des fruits & des proviſions, qu'ils offrirent de lui payer argent comptant: mais ils ne purent rien obtenir d'elle. Cependant ils commencoient à ſouffrir de la diſette. Mais l'Envoyé de Dieu aiant vu au travers des fentes de la tente, une brebis qui n'avoit preſque que la peau & les os, il l'appella, & lui aiant froté doucement la tête avec la main benig, il en ſortit d'abord une grande quantité de lait. Il fit enſuite apporter une coupe, qu'il remplit, & la préſenta à Omm-Maled, qui en but un peu: il en donna auſſi à ſes Compagnons, ce qu'il falloit pour étancher leur ſoif, & en but lui-même autant qu'il en avoit beſoin. Après cela il remplit la coupe une ſeconde fois, la laiſſa à la femme, & après l'avoir payée, continua ſon voyage. Le mari étant revenu à la maiſon, & aiant apprîs ce qui s'étoit paſſé, courut à grand'hâte après le Prophète, & crut en lui (17).

(17) Ibid. T. I. p. 294. 295.

[K] *L'entrée d'Abu-Becr dans Medine avec le Prophète.*] Etant arrivés à une petite diſtance de Medine, ils trouvérent environ cinq cens habitans de cette Ville, qui étoient venus au-devant d'eux. Mahomet monta alors ſur un piéce de paraſol fait de branches d'olivier, * aiant Abu-Becr à ſon côté. Mais comme la plupart des Anſars ou Auxiliaires n'avoient jamais vu le Prophète auparavant, ils prirent Abu-Becr pour lui, & le félicitérent fur ſon heureuſe arrivée. Abu-Becr, qui marchoit ſous le paraſol, les reçut très civilement. Pendant que cela ſe paſſoit, le Prophète gardoit le ſilence, ſe tenant clos & caché ſous le paraſol: mais l'ombre s'étant retirée de deſſus ſa tête, & Abu-Becr aiant étendu ſon habit pour garantir Mahomet des rayons du Soleil, le peuple s'apperçut de ſa mépriſe, & reconnut diſtinctement l'Envoyé de Dieu (18).

* Mr. Gagnier (cité ici) dit *de Pelsmer. B. D. T.*

(18) Ibid. T. I. p. 300.

[L] *Le Diſcours qu'il fit auſſi-tôt que Mahomet fut expiré.*] Le peuple fut terriblement conſterné à la nouvelle de ſa mort, & preſque pas un ne vouloit croire que cela fût poſſible. Abu-Becr courut promptement à la maiſon de Mahomet, & étant entré dans la chambre, il découvrit ſon corps, le baiſa, & s'écria: *Envoye de Dieu! tiens-moi lieu de pére & de mére. Ty repans encore une odeur agréable, auſſi-bien mort, que vivant. Je jure par celui qui tient mon ame en ſa main, que Dieu ne te fera pas goûter une double mort pour toujours.* Et étant ſorti ſur le champ, il parla ainſi au peuple, qui étoit aſſemblé: *O vous, qui que vous ſoyez, qui jurez d'une ſi exécrable maniere que l'Envoyé de Dieu n'eſt pas mort, je vous conjure de m'écouter un moment;* & après avoir adreſſé à Dieu les prières ordinaires, il dit: *Si quelqu'un révere Mahomet juſqu'au point de croire qu'il n'eſt pas mort, il ſe trompe; car Mahomet eſt certainement mort: mais au contraire, celui qui adore Dieu, eſt dans le droit chemin; car Dieu vit & ſubſiſte éternellement. Mais que Mahomet fût mort, Dieu lui-même l'a déclaré, dans ces paroles, qu'il lui a adreſſées:* O Mahomet, tu mourra certainement, & ils (*les Idolâtres*) mourront auſſi (19). *Et dans un autre endroit* (20): Mahomet n'eſt qu'un Apôtre, ſemblable aux autres Apôtres qui l'ont précédé. *Si donc par cette raiſon il doit mourir, ſoit de mort violente, ſoit de mort naturelle, voudriez-vous pour cela revenir? Sachez donc, que quiconque retourne à l'Idolâtrie, il ne peut faire aucun tort à Dieu; mais ceux qui recevront avec reconnoiſſance la grace de Dieu, il les recompenſera.* Les Hiſtoriens nous apprennent que ce Diſcours calma les eſprits du peuple, qui fit de grands gémiſſemens, & verſa une grande abondance de larmes, ne doutant plus de la mort de l'Envoyé de Dieu (21).

(19) Alcoran ch. 39. v. 30.

(20) Ibid. Ch. 3. v. 144.

[M] *Un Diſcours . . . que ce Calife adreſſa à Yézid Ebn Abi Sophyan.*] Il l'avoit déclaré Général des forces deſtinées pour cette expédition. C'eſt ici le Diſcours qu'il lui tint: „ Yézid, prenez garde de ne point opprimer ni mé„ contenter vos Troupes; mais prenez conſeil avec eux „ dans toutes vos affaires; & ayez ſoin de faire toujours

(21) Ibid. T. II. p. 296. 297.

„ ce

pour les envoyer ensuite conquérir la Syrie. Le même Auteur nous apprend, qu'on répandit divers bruits sur la cause de la mort d'Abu-Becr. Les uns disoient qu'il avoit été empoisonné par les Juifs, en mangeant du ris avec *Hareth Ibn Caldah*, & que l'un & l'autre étoient morts en moins de douze mois après. Mais au rapport d'Aïscha, il s'étoit baigné un jour qu'il faisoit froid; ce qui lui causa une fièvre, dont il mourut en moins de quinze jours. Le Lecteur verra dans les Remarques sa dernière volonté [*N*]. Quand il désigna Omar pour son Successeur, celui-ci souhaita d'en être dispensé, disant, qu'il n'avoit pas besoin de cette place: à quoi Abu-Becr lui répondit, que la place avoit besoin de lui; & ainsi il l'établit Calife malgré qu'il en eût. Après avoir donné à Omar les instructions qu'il jugea nécessaires, & que ce dernier se fut retiré, Abu-Becr éleva ses mains, & dit: „ O Dieu! „ je ne me propose en ceci que le bien du Peuple, & je crains néanmoins qu'il ne se divise, quoique „ j'aye établi pour les gouverner le plus homme de bien qu'il y ait parmi eux. Ils font tes serviteurs; „ que ta main les unisse, & fais prospérer leurs affaires. Rends-le un bon Gouverneur; étens la „ doctrine du Prophète de Grace; & rends ses Disciples gens de bien." Un Auteur Arabe (Nischaburi) a rassemblé dans un petit Livre les Sentences & les Bons-mots de Mahomet & de ses Successeurs; & entre celles qu'il rapporte d'Abu-Becr, il y a les deux suivantes: *Les hommes actions sont un préservatif contre les atteintes de l'adversité. La mort est la chose la moins considérable, quand elle est passée, mais la plus dure auparavant* (*n*). Il y a eu divers autres Personnages de ce nom [*O*].

(*n*) Ockley *Hist. of the Saracens, V.* I. p. 113. & *suiv.*

„ ce qui est juste & droit; car ceux qui font autrement, ne „ prospéreront point. Quand vous combattrez vos Ennemis, agissez en homme de cœur, & ne tournez point „ le dos. Si vous remportez la victoire, ne tuez ni les „ petits enfans, ni les vieillards, ni les femmes: ne détruisez point les palmiers, & ne brulez aucun champ de „ blé; ne coupez point d'arbres fruitiers; ne faites aucun „ tort au bétail, à l'exception des animaux que vous tuerez pour la nourriture de vos gens. Lorsque vous ferez quelque Traité ou Convention, ayez soin de tenir „ votre parole. Vous trouverez sur votre route, des „ Religieux qui mènent une vie solitaire dans des Monastères, & qui se proposent de servir Dieu de cette manière; laissez-les en repos, ne les tuez point, & ne „ détruisez point leurs Couvens. Vous trouverez une autre sorte de personnes, qui appartiennent à la Synagogue de Satan, & qui font tonsurés: ne manquez pas de leur fendre la tête, ne leur faites point de quartier, à „ moins qu'ils ne se fassent Mahométans, ou qu'ils ne „ payent tribut (22)." Voici encore les instructions qu'il donna à *Amrou*, un autre de ses Généraux: „ Ayez foin de vivre d'une manière religieuse, & de vous propofer „ votre salut éternel dans toutes vos entreprises. Regardez-vous vous-même comme un homme qui doit mourir: pensez toujours à la fin des choses, & souvenez-vous que nous devons tous mourir dans peu, & resusciter pour l'exécution desquels Abu-Becr envoyoit Amrou!

(22) Ockley *ubi sup.* T. 2. p. 24. 25.

(23) Ibid. P. 29.

(24) De la réalité des choses qui regardent la vie à venir, qu'ils ont mises & tournées en ridicule pendant leur vie. Ibid. T. I. p. 116.

[*N*] *Sa dernière volonté.*] La voici. „ C'eſt ici le Teſtament d'Abu-Becr Ebn Abi Kohapha, qu'il fit dans le „ tems qu'il étoit prêt à quitter ce monde, pour entrer dans l'autre: tems où les Incrédules croyent, où les „ Méchans feront convaincus (24), & où les Menteurs „ diront la vérité. J'établis Omar Ebn Ol Chitab mon „ ſucceſſeur ſur vous; c'eſt pourquoi écoutez-le & lui o-

„ béissez. S'il fait ce qui eſt juſte & équitable, il ſera ce „ que j'attends de lui, ſelon que je le connois. S'il fait „ le contraire, chacun ſera récompenſé ſelon ſes œuvres. „ Je ne me propoſe que votre plus grand bien, mais j'ignore les choſes cachées & l'avenir; mais ceux qui font „ mal, en éprouveront les ſuites." Bien vous ſoit. La grace & la bénédiction de Dieu ſoit avec vous (25)."

(25) Id. ib.

[*O*] *Il y a eu divers autres Perſonnages de ce nom.*] Un *Abu-Becr* fils d'Abdalla, ſurnommé *Al Dharir*, c'eſt-à-dire, l'Aveugle. C'eſt un Saint Muſulman, dont la Vie a été écrite par Jafei. On cite de lui cette Sentence: *Celui qui croit pouvoir contenter ſes deſirs par la poſſeſſion des choſes qu'il ſouhaite, eſt ſemblable à celui qui veut étouffer du feu avec de la paille.* Un autre Saint Muſulman de ce nom, interrogé *quelle étoit la plus petite choſe que Dieu eût créé?* répondit, *C'eſt le Monde, puiſque ſelon l'Alcoran, il ne pèſe pas plus devant Dieu, qu'une aile de moucheron; mais celui qui l'eſtime & qui le recherche, eſt encore plus petit & plus léger que lui.* Un autre *Abu-Becr Schashani*, très vaillant homme, étoit né dans la Province de Mazandéran. On le met au nombre des trois grands Capitaines, qui ont le plus retardé les progrès de Tamerlan dans l'Asie. Les ſoldats de ce Prince le craignoient à un tel point, qu'un Cavalier Tartare voyant que ſon Cheval ne vouloit point boire à l'eau, ou le retiroit de la mangeoire, diſoit ordinairement: *Il ſemble que mon cheval ait vu Abu-Becr Schashani dans l'eau, ou dans ſon avoine* (26).

(26) Herbelot *Bibl.* p. 20.

[*P*] Herbelot parle encore de quelques autres qui ont porté le nom d'Abu-Becr: d'un Abubecr, Médecin des chevaux de l'Ecurie d'un Sultan d'Egypte, dont il y a un Ouvrage qui ſe trouve dans la Bibliothèque du Roi de France, n. 940. Il parle encore de deux autres Auteurs de ce nom; & enfin d'un Prince des Almoravides, & d'un petit-fils de Tamerlan, tous deux nommés Abu-Becr. ADD. DU TRAD.]

ABU-JAHIA. C'eſt le nom de l'Ange de la Mort, que les Arabes appellent auſſi *Azraïl* ou *Azariel*. Les Perſans le nomment dans l'ancien Langage de leur Pays, *Melek-el-mont*, le *Roi de la Mort*; ce qui a quelque rapport avec le titre que l'Auteur de l'Epître aux Hébreux donne au Diable (*a*), qu'il appelle, *celui qui avoit l'Empire de la mort*. Les Perſans appellent auſſi cet Ange, *l'Ange à vingt mains*, pour faire entendre comment il peut ſuffire à retirer toutes les Ames: car ils croyent, auſſi-bien que les Arabes, que Dieu lui a donné la commiſſion de ſéparer les Ames des Corps; & c'eſt auſſi l'opinion des Rabbins, qui appellent cet Ange *Azrael*. On ne croit pourtant pas que ce ſoit d'eux, que les Perſans ont pris leurs idées ſur ce ſujet [*A*]. Les Mahométans croyent (*b*) qu'au jour du Jugement, au ſon de la trompette d'*Iſrafiel*, toutes les Créatures, les Hommes, les Anges, les Génies [*B*], les Animaux, mourront en un inſtant [*C*]; & qu'*Azariel*, l'Ange de la Mort, mourra le dernier, enſorte que Dieu ſeul demeurera vivant. Les Perſans diſent auſſi, qu'il y a un *Ange Gardien de la Sépulture*, qu'ils appellent *l'Ange de Tranſport* [*D*]. Il y a de plus deux *Anges Examinateurs*, qui

(*a*) Hebr. II. 16.

(*b*) Reland *de Rel. Mohamm.* L. I. c. 6. Note (*q*) p. 42.

[*A*] *On ne croit pas que ce ſoit d'eux (des Rabbins) que les Perſans ont pris leurs idées ſur ce ſujet.*] Chardin remarque (1), que l'on croit que c'eſt des Mages de Perſe, que les Mahométans Perſans ont eu connoiſſance de cet Ange. Les Mages l'appellent *Mordad*, c'eſt-à-dire, *Donneur de mort*, ou *qui a donné la mort*, parce que c'eſt lui qui vient tirer l'Ame hors du Corps. Un des Mois des Mages portoit ce nom de Mordad; & aujourd'hui il ſe prend en Perſe pour toute choſe lugubre, funeſte, ou ſouillée, impure, & de mauvais augure.

(1) *Voyages en Perſe*, Tom. VII. ch. 4. p. 344. 18-12.

[*B*] *Les Génies.*] Les Mahométans diſtinguent les Anges & les Génies. De ceux-ci, il y en a de Fidèles & d'Infidèles. Ils ſont appellés *Génies*, dit un Lexicographe Arabe, *parce qu'on les craint & qu'on ne les voit pas: c'eſt quelque choſe d'oppoſé aux Hommes*; c'eſt-à-dire, d'une nature différente. De-là vient, qu'ils diſtinguent le *Monde des Anges*, le *Monde des Hommes*, & le *Monde des Génies* (2).

(2) Reland *de Rel. Mohamm.* L. II. p. 185. 264.

[*C*] *Toutes les Créatures.... mourront en un inſtant.*] Mr. Réland, qui nous apprend cette circonſtance, l'a tirée d'un Abrégé manuſcrit de la Théologie Mahométane, en Eſpagnol, mais écrit en caractères Arabes. Le même Auteur (3) rapporte les particularités ſuivantes de ce qui doit ſuivre cette mortalité générale. Dieu reſſuſcitera d'abord un Ange, qui ſonnera de la Trompette, pour que chaque Ame aille ſe réunir à ſon Corps. A l'égard des Bêtes, de quelque ordre qu'elles ſoient, elles reſſuſciteront auſſi; & après qu'elles auront porté la peine du mal qu'elles ont fait, elles ſeront réduites en poudre, & il n'en reſtera aucune, à l'exception de l'Ancſſe de Balaam, du Chameau de Mahomet, & d'un petit nombre d'autres, qui ont mérité d'avoir place dans le Paradis de Mahomet. Les Hommes qui ſeront reſſuſcités, ſeront raſſemblés dans un même lieu, où ils ſeront gardés par des Anges, de peur qu'ils ne prennent la fuite. Ils demeureront dans ce lieu pendant pluſieurs années, ou pluſieurs Siècles, (il y a diverſité d'opinions là-deſſus) ſans recevoir ni révélation ni ordre du Ciel. Quelques-uns croyent que ce lieu, où tous les hommes ſeront raſſemblés, ſera la Syrie. On dit que les Juifs ſont perſuadés, que c'eſt dans la Paleſtine que les morts doivent reſſuſciter.

(3) Id. ibid. L. I. c. 6. p. 53. 55.

[*D*] *L'Ange de Tranſport.*] Les Perſans diſent, que c'eſt cet Ange qui règle les places des défunts dans le terre, prenant garde que chacun ſoit digne du lieu où il eſt enterré; c'eſt-à-dire, que ſi par hazard on a mis un méchant en terre proche d'un homme de bien, l'Ange de Tranſport prend le méchant & le jette à la voirie, ne ſouffrant pas qu'il repoſe près du Fidèle: comme au contraire, ſi un homme de bien a été enſeveli en quelque lieu ſouillé, comme dans un Pays d'Infidèles, l'Ange de Tranſ-

qui ſont ſubir à chaque homme, dès qu'il eſt mort, un examen très ſévère [E] ſur ſa vie paſſée.

Tranſport le fait paſſer par deſſous terre en Pays de Fidèles. Opinion, qui paroît devoir ſon origine à la doctrine des Rabbins, qui enſeignent, que les corps des Juifs, enterrés hors de la Judée, y ſeront tranſportés par deſſous terre au dernier jour, & qu'ils ne pourront reſſuſciter qu'en ce Pays-là. Les Mahométans de Perſe aſſurent que l'Ange de Tranſport plaça ainſi Noé, & puis Ali leur grand Saint, dans le ſépulcre d'Adam (4).

[E] *Deux Anges Examinateurs, qui ſont ſubir à chaque homme . . . un examen très ſévère.*] Ces deux Anges s'appellent *Monkir*, & *Nakir* ou *Nekir*. Ils ſont noirs, & d'une figure affreuſe. Auſſi-tôt qu'une perſonne adulte a été étendue dans le ſépulcre, que la foſſe eſt couverte & fermée, l'Ame rentre dans le Corps, & ces deux Anges font lever la perſonne ſur ſon ſéant, *vêtuë en corps & en ame* (ce ſont les termes de leurs Docteurs). Ils l'interrogent enſuite ſur ſa foi: 1. Sur *l'unité de Dieu*: 2. Sur *la miſſion de Mahomet*: & enſuite 3. Sur *ſes œuvres*. Ils lui demandent: *Qui eſt ton Seigneur? Qui eſt ton Prophète? Quelle eſt ta Religion? Où eſt ton Kahlah?* c'eſt-à-dire, ſe côté où l'on ſe tourne en faiſant ſes prières. *Quels ſont les Juges & Gardiens du Sépulcre? Quelles bonnes œuvres as-tu faites?* Cet Examen s'écrit dans un Livre, qui ſera produit au Jugement univerſel; & ce Jugement particulier eſt ſuivi d'un preſſentiment certain de l'état où l'on ſera éternellement après la Réſurrection (5). Mr. Réland obſerve, que tous les Mahométans n'admettent point cet Examen du Sépulcre (6).

(4) Chardin *ubi ſup.* p. 244.

(5) Chardin *ubi ſup.* P. 45. 46.

(6) Reland *ubi ſup.* c. 2. p. 28.

ABULAINA, Docteur célèbre, très connu par ſes reparties & ſes bons-mots [A]. Il étoit fort pauvre, & faiſoit tous les jours ſa cour au Viſir Iſmael, fils de Bélal. Un jour ſa fille, qui étoit d'une très grande beauté, lui dit: *Mon père, vous allez tous les jours chez le Viſir; ne lui parlez-vous point de vos beſoins? Oui*, répondit le père; *mais il n'écoute pas ce diſcours. Mais*, repliqua-t-elle, *ne voit-il pas votre pauvreté? Comment la verroit-il?* répondit Abulaina; *il ne me regarde pas ſeulement.* Alors la fille lui cita fort à propos ce verſet de l'Alcoran contre les Idoles: *Ne ſervez point ce qui n'entend point, ce qui ne voit point, & ce qui ne vous apporte aucun profit* [B] (a).

(a) Herbelot, *Biblioth. Orient.* p. 24.

[A] *Très connu par ſes reparties & ſes bons-mots.*] L'Aventure ſuivante donna occaſion à Abulaina d'en dire un. Moïſe, fils du Calife Abdalmalek, aiant fait mourir ſecrettement dans la priſon un des Amis de ce Docteur, fit courir le bruit qu'il s'étoit évadé. Abulaina, interrogé un jour ſur ce prétendu Evenement, répliqua par ces paroles, qui ſe trouvent dans l'Alcoran (1): *Moïſe le frappa & il en mourut.* Le Prince aiant appris ce qu'Abulaina avoit dit, le fit venir, & le menaça de le punir, s'il ne tenoit pas ſa langue en bride. Abulaina, ſans ſe déconcerter le moins du monde, lui repliqua par les paroles qui ſuivent immédiatement celles que l'on vient de rapporter: *Voules-vous me tuer aujourd'hui, comme vous tuates hier cet homme?* Le Prince trouva cette citation faite ſi à propos, qu'il modéra ſa colère, & réſolut de fermer la bouche à ce Docteur par des préſens, plutôt que par des menaces. Une autre fois le Calife ſe plaignit, qu'Abulaina le faiſoit paſſer pour un homme ſans cœur; mais le Docteur s'juſtifia bientôt par ces paroles: *L'homme véritablement noble eſt modeſte & retenu; au contraire l'homme vil & de baſſe extraction eſt ordinairement impudent & téméraire* (2). C'eſt ainſi qu'un de nos Poëtes a dit: (3)

L'Homme en ſa propre force a mis ſa confiance:
Vere de ſes grandeurs & de ſon opulence,
L'éclat de ſa fortune enfle ſa vanité.

Et ailleurs:

Ces hommes, qui n'ont point encore
Eprouvé la main du Seigneur,
S'flattent que Dieu les ignore,
Et s'enyvrent de leur bonheur.

(1) Ch. 28.

(2) Herbelot p. 24.

(3) Rouſſeau, *Ode* L. 1. Od. 3. &c 10. On a cru pouvoir ſubſtituer ces vers à ceux du Poëte Anglois, dont ils expriment aſſez bien la penſée.

Le mot du Docteur, & la manière dont le Calife le reçut, prouvent qu'ils étoient tous deux hommes de ſens.

[B] *Ne ſervez point ce qui n'entend point, ce qui ne voit point, & ce qui ne vous apporte aucun profit.*] Excellente leçon pour ceux qui ſont ſouvent inutilement leur cour aux Grands! Il y a des vers Turcs ſur ce ſujet, dont le ſens eſt très beau:

C'eſt une choſe digne d'étonnement, que les gens du monde
font la cour aux créatures, & abandonnent le Créateur.
Ils oublieux de demander à celui qui eſt riche, & ils aberdent du ſecours auprès de ceux qui ſont eux-mêmes dans
la néceſſité de demander (4).

(4) *Lamaï Lubbaſſ.*

ABULFARAGE. Comme Mr. Bayle n'eſt pas fort exact dans ce qu'il dit ſur le ſujet de ce Grand-Homme, nous avons cru devoir y ſuppléer par cet Article.

Abulfarage naquit l'an de J. C. 1226 (*a*). Il fut ſurnommé *Bar-Hebræus*, c'eſt-à-dire, *fils d'un Hébreu*, parce que ſon père étoit d'extraction Juive [A]. Dès ſon enfance il s'appliqua aux Langues Grecque, Syriaque & Arabe; enſuite il s'attacha à la Philoſophie & à la Théologie, & étudia la Médecine ſous ſon père, un des plus fameux Médecins de ſon tems. A l'âge de vingt ans, il fut ordonné Evêque de Guba, par Ignace, Patriarche des Jacobites, comme il le rapporte lui-même dans ſa Chronique Syriaque (*b*). L'année ſuivante, ſavoir l'an 1247 de J. C. le même Patriarche le tranſféra au Siége de Lacabéna; & quelques années après, à celui d'Alep. Enfin il fut fait Primat des Jacobites de l'Orient [B] vers l'an 1266; & il poſſéda cette Dignité juſqu'à ſa mort, qui arriva en 1286 (*c*). Il s'attendoit à mourir cette année-là, qui étoit la ſoixantième de ſon âge; car il diſoit, qu'il étoit né lorſque Jupiter & Saturne étoient en conjonction dans le Signe du Verſeau; que vingt ans après, il étoit encore en conjonction dans le Signe de la Balance, lorſqu'il fut fait Evêque; qu'au bout de vingt autres années, lorſqu'il avoit été élevé à la Dignité de Primat, ces deux Planètes s'étoient trouvées en conjonction dans les Jumeaux; & que ſe trouvant de nouveau en conjonction dans le Verſeau au bout de vingt ans, il comptoit que le tems de ſa mort étoit venu (*d*) [C]. A ſon enterrement

(a) Aſſemann. *Bibl. Orient.* T. II. p. 244.

(b) P. II. fect. 122. *ap. cund.* p. 245.

(c) Aſſemann. ibid. p. 246.

(d) Abulpharag. in *Hiſt. Dynaſt.* ap. cund. p. 263.

[A] *Parce que ſon père étoit d'extraction Juive.*] Nous croyons que c'eſt dans ce ſens qu'il faut prendre ces paroles de Mr. Aſſeman: *Abulfaragius patre Aaron medico natus eſt, ex quo Bar-Hebræi, id eſt, Hebræi filii, cognomentum traxit* (1). „ Le père d'Abulfarage étoit Aaron Médecin, d'où il a eu le ſurnom de fils d'un Hébreu: " ce qui n'auroit aucun ſens, ſi Aaron n'avoit été Hébreu d'extraction. Il paroit par-là, que c'eſt ſans raiſon que Pocock, & Mr. Bayle après lui, ont dit, qu'on ne peut deviner pourquoi Abraham Echellenſis le nomme *Gregoire Bar-Hebræus*, puiſqu'il eſt nommé ainſi dans le Titre de ſes Ouvrages (2).

[B] *Primat de l'Orient.*] Les Syriens donnent le nom d'*Orient* à la Chaldée & à l'Aſſyrie, & celui d'*Occident* à la Syrie & à la Méſopotamie (3).

[C] *Que le tems de ſa mort étoit venu.*] Dans une Grammaire écrite en Syriaque, & qui manuſcrite ſe trouve dans la Bibliothèque du Vatican, on trouve à la fin ces paroles: *Tranſactо illo anno, quo ſe moriturum putabat, quum nequaquam moreretur, ajebat juxta illud Apoſtoli; non oportet reſpicere ad elementa hæc infirma & miſera, neque obſervare menſes, aut dies, aut tempora annorum: non enim Deus tollit animam, uſque dum cogitet cogitationem, quam nemo effugere queat, juxta dignam laudе admonitionem, quam ſapiens ille Theocritus ad Dioſidem habuit. Hortatus ille de geſtibus ſuis & de mortis expectatione. Atque ita gaudens & lætus obiit, migraturque ad Dominum die 30 Julii, Anno 1597* * (Chriſti 1286) &c. (4). C'eſt-à-dire: „ Quand l'année dans laquelle il croyoit mourir fut paſſée, & qu'il ſe trouva encore en vie, il ſe ſervit des paroles de l'Apôtre (5): Nous ne devons pas penſer *aux rudiments foibles & pauvres* de ce Monde, *ni obſerver les jours, les mois, les tems & les années.* Car Dieu ne prend l'Ame à l'un, que lorſqu'il a réſolu d'exécuter l'Arrêt auquel aucun mortel ne peut échapper. Jugées ici, Abulfarage lui-même a rapporté ſes propres actions, & la manière dont il s'attendoit „ à la mort. Il finit ſa vie avec joie le 30 de Juillet de „ l'an 1597 *de l'Ere des Grecs* (de J. C. 1286)." Il y a ici une grande inexactitude, ſi ce n'eſt une fauſſeté palpable; car l'année 1597, dans laquelle on dit qu'Abulfarage eſt mort, & où il eſt mort véritablement, étoit l'année qu'il regardoit comme ſa dernière, ainſi qu'il le dit lui-même dans les paroles citées dans le Texte de l'Article. Cela étant, comment peut-on dire qu'il n'eſt pas mort cette année-là? Aſſeman remarque cette contradiction, que nous ne voyons aucun moyen de lever; car ſon frère lui-même dit (6), qu'il avoit toujours cette année dans l'eſprit, qu'il y tomba malade, qu'il ne voulut prendre aucune médecine, & qu'il mourut enfin le 30 de Juillet.

(1) Aſſeman. *Bibl. Orient.* T. II. p. 244.

(2) Ibid. p. 245.

(3) Ibid. p. 252. Not. L.

* De l'Ere des Grecs.

(4) *Apud. eund.* p. 263. Not. T.

(5) Galat. IV. p. 10.

(6) Ap. Aſſeman. ibid. p. 264.

[D] *Non*

terrement ſon corps fut ſuivi d'un nombreux cortège, non ſeulement de perſonnes de ſa Secte, mais auſſi d'Arméniens & de Grecs [D], qui aſſiſtérent tous au Service que l'on fit à cette occaſion. Outre l'Hiſtoire dont Mr. Bayle parle, Abulfarage a écrit plus de trente autres Traités, dont pluſieurs roulent ſur la Philoſophie, ou ſur la Théologie. Aſſeman nous en a donné un Catalogue, trop étendu pour l'inſérer ici. Il paroitra par quelques-uns de ſes raiſonnemens, que nous donnerons dans les Remarques, combien il étoit profond dans la Philoſophie & dans la Théologie [E]. Ses ſentimens ſur l'Euchariſtie font beaucoup plus raiſonnables que ceux de l'Egliſe Romaine, & fort éloignés du Dogme de la Tranſubſtantiation [F]. Il avoit une opinion bien extraordinaire ſur le ſujet de ceux qui ne ſont ni entiérement vertueux, ni abſolument vicieux : il prétendoit qu'ils ne ſeroient jamais admis dans le Ciel, ni précipités en Enfer; mais qu'ils ſeroient en ſéqueſtre dans le Paradis où Adam fut d'abord placé [G]. Comme Abulfarage a vécu dans le treiziéme Siécle, fertile en Miracles de tout ordre, on ſera peut-être ſurpris qu'il n'en ait fait aucun, ou qu'il ne s'en ſoit point fait en ſa faveur; mais

[D] *Non ſeulement de perſonnes de ſa Secte, mais auſſi d'Arméniens & de Grecs.*] Il eſt aſſez ordinaire en Orient, de voir les Chrétiens de Sectes différentes s'aſſembler dans une même Egliſe, & participer au même Culte Divin. Abulfarage lui-même (7) dit, que les Neſtoriens ſe trouvoient journellement dans ſon Egliſe avec les Jacobites; & Oléarius obſerve que les Chrétiens, de quelque Secte qu'ils ſoient, ne font aucune difficulté de faire leurs dévotions enſemble (8). Il paroit par-là, que la diſtance reuve de ſentimens ne mettroit pas obſtacle à la réunion dans un même Culte, ſi ces Conducteurs bigots & ambitieux n'animoient le zéle aveugle du Peuple.

(7) *In Chron.* P. 111. ap. cund. p. 260.

(8) Tiré d'un petit Livre François intitulé, *La Tromperie du Chriſtianiſme*, imprimé à Saumur, mais ſans date.

[E] *Combien il étoit profond dans la Philoſophie & dans la Théologie.*] Les Argumens par leſquels il prouve que Dieu voit & entend, peuvent auſſi prouver qu'il a l'Odorat, le Goût & le Tact. Voici comment il raiſonne: *Deus vivit; atqui omne vivens videre & audire naturâ poteſt; omne autem quod naturâ videre & audire poteſt, nec tamen videt aut audit, privationis vitio & auditus nomine, hoc eſt exacitatis & ſurditatis titulo neceſſario appellari debet; Deus igitur, quem ibi nominibus nuncupari nefas eſt, neceſſario ſequitur quod audiat & videat* (9). „ Dieu vit : or tout Etre qui „ vit, voit & entend naturellement ; & tout ce qui par „ ſa nature peut voir & entendre, & qui ne voit ni n'en„ tend point, doit être dit être privé de la vue & de „ l'ouïe, c'eſt-à-dire, doit être appellé aveugle & ſourd. „ Mais comme il y a du blaſphéme à donner cela à „ Dieu, il s'enſuit qu'il voit & entend." *Dicimus quod Creator omnia quæ exiſtunt comprehendit. Atqui eolores & voces ſunt ex iis, quæ exiſtunt; eolores igitur & voces Creator comprehendit: Quum autem eorum comprehenſio per auditum & viſum auxiliatrix ſint, neceſſario ſubſertur Creatorem videre & audire* (10). „ Nous diſons que le Créateur „ comprend tout ce qui exiſte ; les couleurs & les ſons „ ſont du nombre des choſes qui exiſtent, & ils ne peu„ vent être compris que par la vue & par l'ouïe : il faut „ donc que le Créateur voit & entend." Mais tout cela ſe doit prendre dans un ſens ſpirituel & métaphorique; car Abulfarage lui-même s'étant fait cette objection: L'Ame voit & ſent &c. par les organes du Corps ; mais comme Dieu n'a point de Corps, ni par conſéquent d'organes, comment peut-il voir & entendre? Il répond, que l'Ame a beſoin d'organes, parce qu'elle eſt imparfaite; mais que Dieu étant ſouverainement parfait, il n'en a pas beſoin. Voilà des exemples de ſes raiſonnemens Philoſophiques. Par rapport à la Théologie, il ſoutient avec tous les Jacobites, qu'il n'y a qu'une ſeule Nature en Jéſus-Chriſt; au-lieu que les Théologiens Orthodoxes diſent qu'il y a en lui deux Natures, la Nature Divine & la Nature Humaine, unies en une ſeule & même Perſonne. Voici de quelle manière il raiſonne pour défendre ſon ſentiment. „ Dire que deux différentes Natures ſont unies „ enſemble, ſignifie, que par leur union, il s'eſt formé „ un ſeul Tout. Mais il eſt impoſſible que cela ne ſoit „ qu'un ſimple nom, ſans la choſe nommée; ſans quoi Jé„ ſus-Chriſt ſeroit un pur rien ; ce qui eſt une abſurdité „ manifeſte. Il s'enſuit donc, que ce qui exiſte de l'u„ nion des deux Natures doit être une choſe de réel, „ qui doit être ou une Subſtance, ou un Mode. Ce ne „ peut être un Mode, il faut donc que ce ſoit une Sub„ ſtance. Or une Subſtance doit être, ou commune, ou „ particuliére. Elle ne peut être commune, parce que „ dans ce cas-là, le nom de Chriſt pourroit appartenir à „ diverſes Eſpéces, & à divers Individus, ce qui eſt im„ poſſible. Car on appelle Subſtance commune, celle „ dont le nom & la définition peuvent être appliqués à „ tous les Individus, qui peuvent être compris ſous le „ nom général & commun. Par conſéquent, ce qui ré„ ſulte de l'union de Natures différentes, doit être une „ Subſtance particuliére & unique. Mais une Subſtance „ particuliére n'eſt autre choſe, qu'une Nature ou une „ Perſonne ſingulière & unique. De-là il s'enſuit, que Jé„ ſus-Chriſt, qui n'eſt pas un pur rien, mais quelque cho„ ſe de réel, qui n'eſt pas un Mode, mais une Subſtan„ ce, non une Subſtance commune, mais particuliére, „ doit n'avoir qu'une Nature & une Perſonne (11)." C'eſt-là le principal Argument des Jacobites, qu'ils appuient par celui-ci : „ Le nom d'*Homme* peut s'appliquer „ à Pierre & à Paul, qui ſont par cela même deux Hom„ mes. Si donc on peut appliquer le Nom de *Chriſt* à „ la Nature Divine & à la Nature Humaine, il y aura „ deux Natures, & deux Chriſts. Or comme il n'y a „ qu'un ſeul Chriſt, il n'y a donc auſſi en lui qu'une ſeu„ le Nature (12)." Aſſeman a voulu réfuter ces raiſonnemens d'Abulfarage & des Jacobites ; mais ſa réfutation eſt ſi ſubtile & ſi Scholaſtique, que nous craindrions d'ennuier & de fatiguer le Lecteur, ſi nous en donnions ici la traduction. Nous nous contenterons de remarquer, que ces diſtinctions ſubtiles, & ces raiſonnemens Scholaſtiques, bien loin de ſervir à défendre la Religion contre les chicanes des Incrédules & des Hérétiques, ſemblent au contraire n'avoir été inventées que pour expoſer l'Evangile à la raillerie de ſes ennemis, & pour leur fournir un ſpécieux prétexte de le rejetter. Le Pere Simon avoit que les Jacobites ne different des Orthodoxes, que dans la manière d'exprimer leurs ſentimens (13).

(9) Abulpharag. *Candelabrum Sanctor. de Fundam. Eccleſ.* Fundam. 2. cap. 4. §. 1. & 2. *ap.* Aſſem. *ubi ſup.* p. 226.

(10) Ibid.

(11) Id. *ap.* eund. p. 229.

(12) Ibid.

[F] *Fort éloignés du Dogme de la Tranſubſtantiation.*] Ses paroles ſont : *Quemadmodum Natura humana Domini, non naturæ, ſed proprie nuncupatæ Naturæ Divinæ, Deus dicitur & eſt; ita & panis hic & vinum non natura corpus & ſanguis ſunt, ſed propter gratiam Spiritus, qui ipſis habitat, Corpus & Sanguis Chriſti dicuntur.* C'eſt-à-dire : „ Comme la Nature Humaine de notre Seigneur n'eſt pas appellée Dieu, parce qu'elle l'eſt naturellement ; mais „ qu'elle eſt appellée & eſt véritablement Dieu, à cauſe „ de ſon union avec la Nature Divine: de même ce Pain „ & ce Vin ne ſont pas naturellement le Corps & le Sang „ de Chriſt ; ils ne ſont nommés ainſi, qu'à cauſe de la „ grace du S. Eſprit, qui vient ſur eux (14)." Il explique plus pertinliérement de quelle manière cela doit s'entendre, en répondant à l'Objection ſuivante : „ Si le „ Pain & le Vin ſont appellés le Corps & le Sang de Dieu, „ à cauſe de la grace du S. Eſprit ; & ſi le Corps & le „ Sang ſont Dieu, parce qu'ils ſont unis avec la Divini„ té ; il s'enſuit que ce Pain & ce Vin ſont auſſi Dieu." A quoi il répond : „ Si nous diſions que le Pain & le Vin „ ſont naturellement le Corps & le Sang (*de Chriſt*), & „ que le Corps & le Sang ſont naturellement Dieu, l'ob„ jection porteroit coup. Mais nous ne diſons rien de „ ſemblable : nous diſons ſeulement, que le Pain & „ le Vin ſont le Corps & le Sang (*de Chriſt*), à cauſe de la „ grace du S. Eſprit ; & [*que ce Corps & ce Sang ſont*] „ le Corps & le Sang de Dieu, non naturellement, mais „ en vertu de leur union avec Dieu (15)." Il paroit par-là, que les Jacobites ſont fort éloignés de croire la Tranſubſtantiation. C'eſt ce que le P. Simon auroit dû remarquer, quand il traite des opinions des Jacobites ; mais il garde un profond ſilence (16) : ſi ce n'eſt pas là pécvariquer, je ne ſai quel nom on donnera à une pareille omiſſion. Le but du P. Simon étoit de faire voir la conformité que les Chrétiens Orientaux ont preſque en tout avec l'Egliſe Romaine, & que lorſqu'ils diffèrent, ce n'eſt que dans la manière de s'exprimer, dans quelques coutumes, dans quelques cérémonies indifférentes. Voyez la Préface de l'Ouvrage cité ci-deſſus. Mais nous aurons occaſion d'examiner juſqu'où il a réuſſi dans ſon deſſein, quand nous ferons connoitre les Sectes dont il a parlé.

(13) Ibid. p. 294.

(14) Abulpharag. *ubi ſupra*, Fundam. Vl. c. 2. §. 4. *ap.* Aſſem. p. 293.

(15) Ibid. p. 294.

(16) Voy. le chap. cité en marge, Cétation (11).

[G] *Qu'ils ſeroient en ſéqueſtre dans le Paradis où Adam fut d'abord placé.*] Voici ce qu'il dit : *Dicimus beaui fruſtra creatus eſt Paradiſus, eſt Adam ſtatim ex eo pulſus & relegatus fuit : ſed initio ejidem Adam & Eva in eo habitarunt : poſt eorum vero deceſſum animæ Juſtorum, ut Patrum eorum, qui Deo placuere, Abrahæ ilimirum & Iſaac & Jacob, & Prophetarum & Juſtorum, & Latronis dexteri, & Apoſtolorum & Martyrum & Confeſſorum, & Anachoretorum, ibi habitarunt, & nunc habitant. Sed & Enoch atque Elias ibidem ſerpere manent. Atque ibi quidem uſque ad reſurrectionem. Poſt reſurrectionem vero, quum non omnes homines regno cælorum digni ſint, nec omnes pœnis infernalibus & Diabolo paratis, hoc eſt tenebris exterioribus tradantur ; ſed medius plurium ſtatus erit, inter ſummique hoc extremum ; haud inverſimile eſt, nonnullos homines, qui nec in omnibus perfecti ſunt, nec in omnibus imperfecti & impii, ad æternam Paradiſi habitationem deſtinari ; quod & verax ille comprobat, qui ait.*, In Domo Patris mei multæ manſiones ſunt ; *cur enim fieri nequit, ut una ex illis manſionibus Paradiſus ſit* (17)? C'eſt-à-dire : „ Nous di„ ſons que le Paradis n'a pas été créé en-vain, quoiqu'A„ dam en ait d'abord été banni. Car Adam & Eve y de„ meurérent en premiére inſtance ; mais après qu'ils en „ eurent été chaſſés, il devint le ſéjour des Ames des Juſ„ tes, comme de celles des Patriarches qui ont été agré„ ables à Dieu, Abraham, Iſaac & Jacob, des Prophè„ tes, du Brigand converti, des Apôtres & des Martyrs, „ des Confeſſeurs & des Anachorètes : tous ceux-cl habi„ tent le Paradis. Et Enoch & Elie y ſont avec leurs Corps, „ & y demeureront juſqu'à la Réſurrection. Mais comme „ après la Réſurrection tous les hommes ne ſeront ni di„ gnes du Ciel, ni n'auront mérité les peines de l'Enfer „ préparées au Diable, c'eſt-à-dire, d'être jettés *dans les*

(17) Ap. Aſſem. ib. p. 294.

mais lui-même en rapporte deux. Le prémier arriva peu de tems après qu'il fut parvenu à la Primatie. Comme il confacroit dans les jours de Paques le Chrême ou la Sainte Huile, il arriva qu'elle augmenta ſi prodigieuſement après la conſecration, qu'au-lieu qu'auparavant elle ne rempliſſoit pas le vaſe où elle étoit, elle auroit enfuite paſſé les bords, s'il ne l'eût promptement verſée dans un autre vaſe (*f*); ce qui fut regardé comme un grand Miracle [*H*]. L'autre arriva en l'an 1285. Abulfarage le raconte de la maniére ſuivante. L'Egliſe de S. Jean Bar-Nagore aiant été ruinée par des Bandits, Abulfarage bâtit une nouvelle Egliſe avec un Monaſtére dans un lieu plus fûr, & la dédia au même Saint. Aiant ſouhaité d'avoir dans cette nouvelle Egliſe les Reliques du Saint, il envoya quelques perſonnes pour les tirer de deſſous les ruïnes de la vieille Egliſe; mais ils ne les purent trouver. Le Saint s'apparut à quelques Chrétiens, & leur dit, qu'à moins que le Primat ne vînt lui-même, on ne trouveroit point les Reliques. Abulfarage aiant appris cela, n'en voulut rien croire, & feignant d'être malade, il ſe renferma dans ſa chambre depuis le Vendredi juſqu'à la nuit du Dimanche ſuivant; lorſqu'après avoir fait ſes prières du ſoir, étant encore à moitié éveillé, il vit un jeune Garçon tout rayonnant de gloire [*I*], qui lui dit que les Reliques repoſoient ſous l'Autel de la vieille Egliſe. Le Primat alla ſur le champ, avec ſon frére & deux Evêques, à la quête de ces précieuſes Reliques, & les trouva au lieu marqué (*g*). Voici le Portrait d'Abulfarage, tiré de la main de ſon frére.

(*f*) Id. ib. MS. cand. p. 230.

„ Qui ne déploreroit, dit-il, l'infortune des célébres Jacobitcs, en les voyant privés de ce Grand-
„ Homme, de cet excellent Philoſophe? Lui ſeul étoit en état de répondre d'une maniére ſatisfaiſan-
„ te aux Etrangers, tant ſur les matiéres Eccléſiaſtiques, que ſur les Sciences Profanes. Perſonne
„ ne peut écrire des Lettres auſſi pleines de ſens, auſſi belles, auſſi bien tournées, que celles de ce
„ Grand-Homme, à qui Dieu avoit accordé la connoiſſance de toutes les Sciences. Ce fameux Pré-
„ lat fut toujours occupé, depuis l'âge de vingt ans juſqu'à ſa mort, à compoſer & à écrire d'excel-
„ lens Ouvrages (*h*)." Le ſavant Pocock s'eſt trompé, quand il a dit dans ſa Préface, que notre Abulfarage eſt le même qu'*Abulfarage Abdalla Ebn-Attiba* [*K*]. A l'égard de ce qu'on dit, qu'Abulfarage renonça au Chriſtianiſme à ſa mort, voyez la Remarque [*L*].

(*g*) Ib. p. 200. 161.

(*h*) Baſilius, ap. Aſſem. ib. p. 267.

ténébres de debors; il doit y avoir un état mitoyen entre ces deux-là. Il n'eſt donc pas ſans vraiſemblance, „ que ceux qui n'auront été ni entiérement vertueux, ni abſolument vicieux, habiteront éternellement dans le „ Paradis; ce qui eſt confirmé par ces paroles de celui „ qui eſt la Vérité même: *Il y a pluſieurs demeurez dans la „ maiſon de mon Pére.* Pourquoi le Paradis ne ſeroit-il pas „ une de ces demeures?" Aſſeman remarque fur ce paſſage, que ſi Abulfarage parle des Auteurs, comme il ſemble le faire, il doit avoir pris ſes idées des Pélagiens, qui niant le Péché originel, ſoutenoient, que ceux qui mouroient ſans avoir été baptiſés, & ſans avoir eu des vertus ſurnaturelles, & qui étoient auſſi exempts de grands vices, ni n'obtiendroient le Ciel, ni ne ſeroient condamnés aux peines de l'Enfer, mais iroient dans un lieu mitoyen. Mais, ajoute Aſſeman, ſi Abulfarage parle des Enfans, cette opinion a été ſoutenue par d'autres Théologiens, qui croyent qu'il eſt probable que les Enfans ſe-
(*i*) Id. ib. p. 231. journeront dans ce Monde, & par conſéquent dans le Paradis. Il n'eſt pourtant pas apparent que le Paradis, s'il n'a pas été détruit par le Déluge, échappe à l'Embraſement univerſel (*i*).

[*H*] *Comme un grand Miracle.*] Aſſeman prétend expliquer ce Miracle par des raiſons naturelles. Le Temple, dit-il, étoit petit, & rempli de peuple; ce qui avec la vapeur des cierges, & celle de l'encens, a pu échauffer l'air à un tel degré, qu'il a rendu le baume plus fluide, & l'a fait ſortir du vaſe dans aucun Miracle (*19*).

(*19*) P. 230. Note 1.

[*I*] *Il vit un jeune Garçon tout rayonnant de gloire.*] Ici Aſſeman (*20*) ne veut point encore reconnoître de Miracle. Cela peut, dit-il, avoir été un rêve d'Abulfarage, ou une hiſtoire inventée pour exciter la dévotion du peuple. Et il obſerve, que S. Auguſtin reproche de ſemblables viſions aux Donatiſtes. Aſſeman n'auroit point douté de cette hiſtoire, ſi c'eût été quelque Auteur Catholique qui la rapportât: mais il ne ſant pas avouer qu'il ſe ſoit fait quelque Miracle, parmi ceux qu'on nomme Hérétiques.

(*20*) Ibid. p. 261. Note 1.

[*K*] *Le ſavant Pocock s'eſt trompé quand il a dit, &c.*] Car notre Abulfarage lui-même rapporte la mort d'Abulfarage Abdalla Ebn-Attiba, & donne un Catalogue de ſes Ouvrages (*21*). „ Sur la fin du mois d'Octobre de l'an-
„ née 1355 de l'Ere des Grecs (*de J. C.* 1043) *dit-il, mou-
„ rut* Abulfarage, Moine Neſtorien très pieux, homme
„ ſavant & Philoſophe. Il avoit écrit un Commentaire en
„ Arabe ſur l'Ancien & le Nouveau Teſtament; il avoit
„ auſſi expliqué les Livres d'Ariſtote, & cenſuré les Pa-
„ triarches Neſtoriens de ce qu'ils négligeoient les Scien-
„ ces Eccléſiaſtiques. Mais, ſelon moi, il étoit peu verſé dans la Langue Syriaque." Il paroît par-là, qu'Abulfarage Abdalla Ebn-Attiba vivoit environ deux cens ans avant notre Abulfarage: & Pocock lui-même (22) met la mort d'Ebn-Attiba en l'an 435 de l'Hégire, c'eſt-à-dire de J. C. 1044. Il eſt donc ſurprenant qu'il ait pu dire dans ſa Préface, que c'étoit le même que notre Abulfarage.

(*21*) *Ex Chron. Syriac.* P. I. fol. 122. ap. Aſſemann. ubi ſup. p. 309.

(*22*) *Ou paſſa*, Abulfarage *traduit par* Pocock p. 231.

[*L*] *Qu'Abulfarage renonça au Chriſtianiſme à ſa mort.*] Pocock dit, que c'étoit-là un conte inventé par ceux qui voyoient d'un œil d'envie, un ſi ſavant homme parmi les Chrétiens. Il ajoute, que ſi Abulfarage eût été un Apoſtat, les Chrétiens n'auroient jamais parlé de lui avec autant d'eſtime, mais l'auroient plutôt excommunié: au lieu que même après ſa mort, ils le nomment *notre Saint Pére, le Prince des Chrétiens; la plus pure Suſſiance des Jacobites. (At non ab aliis hoc dictum videtur, quam ab iis, qui tantam eruditionem Chriſtianis inviderent. Si apoſtatam egiſſet, nequaquam eum tanto honore, ſed anathematis potius & diris proſequenti fuiſſent Chriſtiani, apud quos, Pater noſter* Sanctus, Chriſtianorum Princeps primarius, Sectæ Jacobitiæ puriſſima Subſtantia, *etiam poſt mortem audit.*) Renaudot prétend que cette raiſon n'eſt pas convaincante, parce que ces titres regardent non la conduite, mais la dignité: ainſi les Chrétiens ont pu les donner à Abulfarage, malgré ſon apoſtaſie. Aſſeman répond en niant purement & ſimplement ce que dit Renaudot; mais il ne le réfute, ni n'entreprend de le réfuter. Dans une Note qui ſe trouve au commencement d'un Manuſcrit d'Abulfarage, on aſſure formellement, non ſeulement qu'il étoit Chrétien de la Secte des Jacobites, mais auſſi qu'il eſt mort dans les ſentimens de cette Secte.

ABULFEDA étoit le ſixiéme Deſcendant d'*Ayub*, ou *Job*, pére du fameux Saladin (*Salahoddin Yuſef*) par un autre fils, nommé Schahinſchah Seifoddin (*a*). Salahoddin (ainſi que nous le nommerons dans la ſuite) auquel cette famille dut principalement ſa grandeur & ſa fortune, quitta l'Egypte, qu'il poſſédoit depuis quelques années, pour faire une invaſion en Syrie (l'an de l'Hégire 570 (de J. C. 1174); & s'étant rendu maître de cette Province (*b*), il donna Hama & quelques autres Villes & Terres à ſon neveu Takioddin Omar, fils de Schahinſchah; & ſa poſtérité en droite ligne en a joui ſous les Rois d'Egypte, ſans interruption, juſqu'à l'an 698 (de J. C. 1298). Mais cette année-là, Mahmud fils de Mohammed, couſin-germain de notre Abulfeda, & Prince de Hamah, étant mort, Salar & Bibars al Jaſhenkir, qui étoient à la tête des affaires en Egypte, fous le Sultan Al Malec al Naſer Ebn Kélaoun, pour-lors mineur, ôtérent Hamah & ſes dépendances aux Ajubites, & en donnérent le Gouvernement à des Lieutenans établis par la Cour d'Egypte. Les choſes demeurérent en cet état juſqu'à l'an 710 (de J. C. 1310), que Naſer, après s'être remis l'année précédente en poſſeſſion du Trône, dont Bibars l'avoit chaſſé il y avoit onze mois, rendit à Abulfeda les Etats de ſes ancêtres (*c*), dont il joüit paiſiblement juſqu'à ſa mort, qui arriva en 733 (de J. C. 1332) (*d*). Il étoit âgé de ſoixante ans [*A*]. Il ne faut pas oublier, que pendant les douze derniéres années de ſa vie, ce Prince eut le Titre ſouverain de Sultan ou Roi, qui lui fut donné l'an 720 (de J. C. 1320) par Naſer (*e*), mais ſans aucune augmentation

(*a*) Abulfeda *Hiſt. Gen.* T. III.

(*b*) Voy. *Excerpta ex Hiſt. Univ. Abulfedæ edita per* Schultens *ad calcem Vitæ Saladini c. 9.*

(*c*) Abulfed. *Hiſt. Gen.* T. III.

(*d*) Al Jenabi *Hiſt. Gen.* §. 36.

(*e*) Abulfeda *ubi ſup.* Schultens *in Præfat. ad Vit. Saladin.*

(*1*) Abulfeda *Hiſt. Gen.* ubi ſupra.

[*A*] *Sa mort arriva en 733. Il étoit âgé de ſoixante ans.*] C'eſt-à-dire, ſoixante années Lunaires: car il étoit né l'an 672 de l'Hégire (de J. C. 1273) à Damas, où ſon pére Nuroddin Ali & ſa famille s'étoient retirés, fur le bruit qui s'étoit répandu d'une Irruption des Tartares (*1*). Cette Ville ſervit de retraite encore en deux autres occaſions, à cette branche de la famille d'Ayub; car Abulfeda aiant quitté Hamah par ordre du Sultan, ſe retira à Damas, par la crainte qu'il avoit du Gouverneur Afendamar; & il étoit dans cette Ville, quand il reçut la nouvelle de ſa nomination à la Principauté, & de la tranſlation d'Afendamar du Gouvernement de Hamah à celui d'Alep

(*f*) Herbelot, *Bibl. Orient. Art. Abulfeda;* Prideaux, dans la Notice des Auteurs, à joutez à sa *Vie de Mahomet*, & La Roque, dans la Preface à sa traduction

tation de ſes Etats. Si l'on compare ce que l'on vient de dire dans cet Article, avec ce que Mr. Bayle dit d'Abulféda, l'on s'appercevra que ce Savant s'eſt mépris à divers égards. Trompé par Greaves, (auſſi-bien que pluſieurs autres Ecrivains (*f*), pluſ verſés encore dans l'Hiſtoire Orientale que ne l'étoit Mr. Bayle) il a confondu notre Prince de Hamah avec un Roi d'Egypte, qui ne commença à régner que dix ans après la mort de l'Abulféda dont nous parlons [*B*]. Les Ecrits que ce Prince a laiſſés à la poſtérité, ſont des monumens de ſa capacité & de ſon ſavoir, non ſeulement en fait de Géographie, mais auſſi dans toutes les autres Sciences, comme la Juriſprudence, la Médecine, la Philoſophie, l'Aſtronomie, l'Hiſtoire & la Poëſie [*C*]. Je parlerai dans les Remarques, de la Critique qu'un Savant a faite des deux principaux Ouvrages de notre Auteur, & de ce qu'on y a répondu [*D*]. Quelque appliqué qu'Abulféda fût à l'Etude, il ne négligea pourtant point l'Art militaire. Dans ſa

de la *Deſcription de l'Arabie*, d'Abulféda.

(2) Id. ibid.

(1) Al Jannabi *ubi ſup.*

lep (2). Al Afdal Ali, fils & ſucceſſeur d'Abulféda, ſitant été dépoſé, ſe retira dans la même Ville, où il mourut l'an 746, de J. C. 1345 (3).

[*B*] *Trompé par Greaves, il a confondu notre Prince de Hamah avec un Roi d'Egypte.*] Cette erreur de Greaves, fort extraordinaire pour un ſi grand homme, a été découverte par Mr. Gagnier (4), & mérite un examen particulier.

Mr. Greaves trouva dans un Manuſcrit Arabe, intitulé *Al Sacerdun* (ou plutôt *Al Sukkerdan*, mot Perſan, qui ſignifie, *un Mets ſucré*), le paſſage ſuivant, dans la Verſion Latine. *Rex ipſe, Dominus tellegiſtus* (5), *Al Malec Tan Abulfeda Ismael, filius al Malec al Naſer, fedit ſuper thronum* [in Hamah] *poſt annotionem fratris ſui Al Malec al Naſer Ahmed, feria quinta, XXII die (menſis) al Muharram, anno* DCCXLIII *(Hegiræ) & regnavit donec obiit VI die (menſis) Rabie poſteriori, anno (Hegiræ)* DCCXLVI (6). C'eſt-à-dire : „ Al Malck-al-Saleh-Omadoddin-Abulféda-Iſmael, fils d'Al-Malec-al-Naſer, monta ſur le Trône [de Hamah] après la dépoſition d'Al-Malec-al-Naſer-Ahmed, un Jeudi, 22 du mois Al-Moharram, l'an 743, & régna juſqu'à ſa mort, arrivée le 6 du dernier mois „ Rabia, de l'an 746." Greaves, trompé par la conformité des noms, (guide peu ſûr) fans autre examen a conclu d'abord que ce paſſage parloit de notre Abulféda (7), & non d'un autre ; & n'a point fait de difficulté par cette raiſon, d'inférer ces mots [*de Hamah*], qui ne ſe trouvoient point dans l'Auteur, comme une choſe qui ſuivoit naturellement. Mais s'il avoit examiné ce qui précède & ce qui ſuit, il auroit vu que l'Auteur donne dans cet endroit la ſucceſſion des Mammelucs, Sultans d'Egypte, de la Race des Barbites (& non des Circaſſiens ou Boïtites, comme Mr. Gagnier l'a dit par inadvertence (8)) & que le paſſage en queſtion parle d'un Roi de cette Dynaſtie, qui eſt le ſeizième dans le Catalogue de ces Princes donné par Pocock (9).

Il faut remarquer encore, qu'outre l'addition indiquée ci-deſſus, Mr. Gagnier accuſe Mr. Greaves d'avoir fourré dans ſa Verſion du Sukkerdan, le nom d'Anas ; ce que je n'ai pas de peine à croire que ce nom ne ſe trouve point dans le Manuſcrit de la Bibliothèque Bodléienne, que Mr. Gagnier a conſulté. Mais d'un autre côté, je panche à croire, que Greaves a lu le nom d'Anuleda dans ſa Copie, & ne l'a point ajouté de ſon chef ; fans quoi il n'auroit pas manqué d'en avertir, en mettant ce nom entre deux crochets, auſſi-bien que ces mots [*de Hamah*], qui ſe trouvent diſtingués de cette manière dans le Texte Latin & Arabe. Ce qui me confirme dans cette penſée, c'eſt que je trouve ce nom dans une Copie manuſcrite du même Livre, que j'ai devant les yeux, où le paſſage ſe trouve en termes un peu différens de ceux dans leſquels il a été rapporté ci-deſſus : le voici mot à mot littéralement qu'il eſt poſſible. Les paroles ſont : „ Son „ frère (c'eſt-à-dire, le frère du Prince dont il vient de „ parler) Al-Malec-al-Saleh-Omadoddin-Abulféda-Iſmael, „ fils d'Al-Malec-al-Naſer, monta ſur le Trône, à la dé„ poſition de ſon frère Al-Naſer-Ahmed, un Jeudi 22 de „ ſil' Moharram, l'an 743 (de J. C. 1342). La durée de „ ſon régne fut de trois ans, deux mois, & quelques „ jours." Le Lecteur pourra ſentir à préſent le peu de fondement qu'il y a à la raiſon que Mr. Bayle fait ſur le ſujet de l'exacte & judicieux Pocock (10), qu'aucun Européen n'a encore ſurpaſſé, s'il y en a qui l'aient égalé, dans la connoiſſance de la Langue & des Auteurs Arabes.

[*C*] *Les Ecrits que ce Prince a laiſſés à la poſtérité, ſont des monumens de ſa capacité, & de ſon ſavoir.*] Outre ſa *Géographie*, qu'il acheva l'onzième année de ſon régne, de l'Hégire 721, de J. C. 1321, (& non avant qu'il fût monté ſur le Trône, comme le dit Mr. Bayle) il a écrit les Ouvrages ſuivans : Une *Hiſtoire univerſelle depuis la Création du Monde juſqu'à ſon temps*, qu'il continua dans la ſuite juſqu'à l'an 730, de J. 1329. (11). Un *Abrégé des Loix Civiles des Mahométans*, ſelon les déciſions d'Al Schafei, de la Secte duquel il étoit. Un *Traité de Médecine*, écrit à la manière du *Canon* d'Avicenne. Quelques *Poëſies* (12). Il eſt auſſi, ſelon les apparences, l'Auteur des *Tables Aſtronomiques*, dont on trouve une Copie dans la Bibliothèque Bodléienne, qui marquent le cours des Planètes dans les années des Arabes, des Perſans, des Syriens, des Grecs & des Juifs, comparées enſemble. Les Règles & les Problèmes ſont en vers, avec une explication en proſe au-deſſous. Il y a au titre du Livre, que c'eſt l'ouvrage d'Omaddoddin Iſmael, fils de Zeinoddin Omar, Sultan de Hamah ; ce qui ſemble déſigner notre Abulféda, quoique ce nom ne ſe trouve point parmi ſes autres Titres, & que ſon père ſoit appellé Zeinoddin Omar, au-lieu de Nuroddin Ali (13). De tous ces Ouvrages, eſtimés tous excellens dans leur genre, il n'y a eu d'imprimés que quelques morceaux de ſa *Géographie*, & de ſon *Hiſtoire Univerſelle*. Pluſieurs Savans ont eu deſſein de publier le prémier de ces Ouvrages ; car outre Erpénius & Schickard, nommés par Mr. Bayle, Greaves, & après lui Samuel Clark, Guillaume Guiſe, à Oxford, & Thévenot, dit-on, en France, ont entrepris cette tâche, mais ont tous été prévenus par la mort (14), ou par quelque autre obſtacle, qui les a arrêtés (15). Greaves a ſeulement publié la Deſcription des deux Provinces dont parle Mr. Bayle, qui par la manière dont il s'exprime, paroît l'avoir priſe pour la Géographie entière. Greaves l'a faite imprimer après la mort de Traduction de la Deſcription de l'Arabie, qui en 1712 a été inſérée avec l'Original, dans le troiſième Volume des *Geographiæ veteris Scriptores Græci minores* de Mr. Hudſon, par Mr. Gagnier ; c'eſt ſur cette Edition principalement, que Mr. La Roque a fait ſa Traduction de cette Deſcription de l'Arabie, qui eſt à la fin de ſon *Voyage de la Paleſtine*. On a deux grands Exemplaires de ſa ſecond Ouvrage, qui donnent une idée fort avantageuſe du reſte : l'un, qui contient la *Vie de Mahomet*, a été publié en Latin avec des Notes, par Mr. Gagnier (16) ; & l'autre, contenant la *Vie & les Actions de Saladin*, publié auſſi avec une Verſion Latine, par Mr. Schultens (17).

[*D*] *Je parlerai dans les Remarques, de la Critique qu'un Savant a faite des deux principaux Ouvrages de notre Auteur, & de ce qu'on y a répondu.*] Je parle de ce formidable Critique, l'Abbé Renaudot, qui a enveloppé divers autres Ecrivains dans la rude cenſure qu'il a faite d'Abulféda. Il l'accuſe d'ignorance, en ce qu'il n'a pas ſu que l'Anclen Teſtament avoit été traduit en Arabe ; parce que, pour excuſer les fautes qu'il peut avoir commiſes dans l'Hiſtoire des Juifs, il allégue, que les anciens Livres de ce Peuple ne ſont pas en Arabe, mais en Hébreu (18) ; ce qui, dit Renaudot, a trompé le ſavant Pocock, quand il a fondé ſa conjecture ſur l'antiquité de la Verſion Arabe ſur ſon témoignage (19). On a répondu : 1. Que Pocock a déchargé Abulféda du reproche d'ignorance à cet égard, en obſervant qu'il paroît par les paroles de cet Auteur, qu'il ne ſe trouvoit pas de ſon tems de Verſion du Texte Hébreu en caractères Arabes ; car c'eſt ainſi qu'il faut néceſſairement entendre ce qu'il dit, puiſque l'Ecriture avoit été traduite en Arabe longtems auparavant par R. Saadias (20), (& peut-être par d'autres) mais écrite en caractères Hébreux, comme c'eſt encore leur coutume, afin qu'ils puiſſent être lus par ceux qui ſont de différente Religion (21). 2. Que le Dr. Pocock ne s'appuie point du tout du témoignage d'Abulféda, pour ſoutenir ſa conjecture ſur l'antiquité de la Verſion Arabe, comme cela paroît par ce que l'on vient déja de dire, & par ce que Pocock ajoute, qu'il ne veut pas affirmer avec trop de précipitation, que la Verſion dont il s'agit ait été miſe pour la première fois en caractères Sarazins dans ce tems-là (c'eſt-à-dire du tems d'Abulféda, qui tranſcrivit lui-même quelques parties des Livres Hiſtoriques, par le ſecours de quelqu'un qui entendoit l'Hébreu & l'Arabe) Aben-Ezra diſant, que Saadias lui-même *mit la Loi en Langue & caractère Iſmaélite* (22). Il. Renaudot accuſe Abulféda d'une ignorance égale par rapport au Concile de Nicée, & il dit qu'il a copié Al-Makin & Elmacin, ſans être en état de juger de l'infidelité de la narration de ces Hiſtoriens. Il le condamne comme ignorant honteuſement ce qui regardoit le Chriſtianiſme, parce qu'il trouve dans une Copie MS. de l'Hiſtoire d'Abulféda, quelques Notes marginales & Corrections en grand & mauvais caractère (preuve certaine, à ce qu'il croit, que c'eſt l'Auteur lui-même qui a pris cette liberté, & non quelque Critique), parmi leſquelles il y a un mauvais Abrégé de la Doctrine Chrétienne, tiré de quelques Catalogues d'Hérétes, & pareil à celui qui ſe trouve au commencement de la Préface du Concile de Nicée traduit par Echellenſis, écrit par un homme également ignorant en Théologie & en Hiſtoire Eccléſiaſtique. Après quoi il lui inſulte en ces termes : *En hominem infidelem & barbarum, quem ſæculo decimo quarto vugas alterius, qui nono ſæculo vivebat, tranſcribentem audire nos jubet Seldenus, omnium antiquorum teſtimonio inſuper habito* (23). C'eſt-à-dire : „ Voyez cet homme infidèle & barbare, qui dans le quatorzième Siècle „ copioit les fables d'un autre, qui vivoit dans le neu„ vième Siècle, & que Selden veut que nous écoutions „ ſans avoir égard au témoignage de tous les Anciens." Ce qui a occaſionné cette rude ſortie, c'eſt la citation que Selden fait d'un paſſage d'Abulféda, où il dit, que „ l'an vingtième de Conſtantin, il aſſembla deux mille „ quarante-huit Evêques, parmi leſquels il en choiſit „ trois cens dix-huit, qui anathématiſèrent Arius, parce qu'il

(3) *Ie Prenat. ad Abulfed. Vitam Moh.* p. 4. & ſeqq.

(4) Les termes de l'Original ſont, *al Malec al Saleh Omaddin*, qui n'ont pas les titres & les qualités qui devroient point le traduire.

(5) Ap. Greaviun, *in Prof. ad Abulfed. Deſcr. Chorſmiæ & Maurarahnaræ.*

(6) Les titres & les noms au long ſe trouvoient, *Al-Malec al Moayad-Omaddin-Abulfeda Iſmaël-Ebn-Ali*, Prince de Hamah.

(7) Ubi ſup. p. 6.

(8) *Sup. Jpicm. Hiſt. Dynaſt.* p. 34.

(9) Voyez la Remarq. [*A*] dans l'Art. ABULSOLA, de Bayle.

(10) Ap. Schultens *Prof. ad Vitam Saladini.*

(11) Al Jannabi, *ap.* Gagnier *ubi ſup.* p. 9.

(12) Voy. Gagnier *ubi ſup.* p. 12.

(13) Voyez Gagnier *ubi ſup.* p. 9.

(14) Th. Smith in *Vita Greavii.*

(15) Voy. Renaudot, Preface aux *Relationicés Indes & de la Chine* p. 12. 13. Mr. Gagnier promet publier auſſi, il y a quelques années, un Projet pour imprimer *la Geographie d'Abulfeda*; mais il ne trouva pas les encouragemens néceſſaires.

(16) Oxford 1721. fol.

(17) *Al eadem Vita Saladini.* Lugd. Bat. 1732.

(18) Abulf. Hiſt. Gric. ap. Pocock. *Prof. ad Vit. Leid. Arab. Pr.* 2. in Tom. VI. *Bibl. Polygl. Angl.*

(19) Renaudot *Hiſt. Patriarch. Alexand.* p. 77 & ſuiv.

(20) R. Saadias eſt mort en l'an de J. C. 947.

(21) Pocock *ubi ſupra.*

(22) Id. ib. Voy. Gagnier *ubi ſupra.*

(23) Renaudot, *ubi ſup.*

sa jeunesse, il fuivit fon père dans plusieurs Expéditions. Il fervit dans les guerres contre les Tartares, & contre les François en Syrie, d'abord fous Almanfor Kélaoun, Sultan d'Egypte, qui battit les Tartares, & prit plusieurs Villes & Châteaux fur les Chrétiens, entre autres Tripoli, Ville extrémement forte, que ni Salahoddin, ni aucun autre Roi d'Egypte, n'avoit ofé attaquer, comme le témoigne Abulféda, qui fe trouva à l'aſſaut de cette Ville l'an 688 (de J. C. 1289.) Il fervit auſſi fous Salahoddin, ſurnommé Khalil, fils & ſucceſſeur de Kélaoun, qui prit Acre ou Ptolémaïs, après un ſiége meurtrier, & la ruïna en 690 (de J. C. 1291). Et l'an 702 (de J. C. 1302) Gazan Khan, Empereur des Tartares Mogols, aiant fait entrer ſes Troupes en Syrie, lous le commandement de Kotlu Schah, Abulféda avec les forces de l'Hamah, qu'il commandoit, ſe joignit à l'Armée Egyptienne, qui avoit ſes Généraux particuliers, & ils remportérent enſemble une victoire ſignalée ſur les Tartares. Il parle de pluſieurs autres Expéditions moins importantes, auxquelles il a eu part avant & après ſon élevation au Trône (g); particuliérement d'une dans l'Arméníe mineure, où il prit la Ville de Malatia ou Mélitène, l'an de l'Hégire 715 (de J. C. 1315) (h).

(g) Abulf. *Hiſt. Gen.* T. III. Voy. Gagnier *Præfat. ad Abulfedæ Vit. Mahammedis.*

(h) Abulf. *in Deſcr. Syriæ*, cap. Aſiem. *in Diſſ. de Monopoſitis.*

„ diſoit que Jéſus-Chriſt avoit été créé (24).“ Mais Abulféda dit expreſſément, qu'il a pris ces paroles du Canon Géographique d'Al-Bîrúni, qui fleuriſſoit vers l'an 385 (de J. C. 995). Par où il paroît, que Renaudot s'eſt un peu précipité à accuſer Abulféda de les avoir copiés d'Al-Makrizi ou d'Eutychius. Il auroit pu copier le dernier; mais il ne pouvoit copier Al-Makrizi, puiſqu'il n'eſt né que trente-ſix ans après la mort d'Abulféda, en l'an 769 (de J. C. 1367). Quoi qu'il en ſoit, Selden ne fait point valoir cette Hiſtoire, il la donne telle qu'elle eſt; car il remarque très bien, comme Renaudot lui-même l'avoue, que le prodigieux nombre de deux mille quarante-huit Evêques pourroit difficilement ſe trouver, en raſſemblant tous les Evêques qui ſe trouvent dans les *Notices des Evêques* de tout le Monde. Et pour ce qui eſt de l'ignorance d'Abulféda en ce qui regarde la Doctrine Chrétienne, la preuve tirée des Additions marginales, dont on a parlé, n'eſt d'aucun poids, puiſqu'il n'y a pas la moindre raiſon qui prouve qu'elles ſoient de notre Auteur, & que c'eſt une pure imagination de Renaudot (25). III. Il en veut encore à un autre Ouvrage d'Abulféda ſon *Syſtême de Géographie*. Le grand défaut qu'il y trouve, c'eſt qu'il y varie dans la poſition des lieux qu'il nomme, & qu'elle n'eſt pas toujours la même, la différence étant quelquefois de pluſieurs degrés, tant par rapport à la Longitude, que par rapport à la Latitude. C'eſt ce qu'il nomme un défaut d'exactitude; il croit qu'il eſt impoſſible de juſtifier à cet égard la négligence & l'incapacité de l'Auteur; & il laiſſe enſuite juger au Lecteur, ſi l'on doit attendre de grands ſecours de cet Ouvrage, ſi fort vanté depuis près de deux ſiécles, pour rétablir la Géographie Orientale (26). On a répondu à cela, que ce que Renaudot regarde comme un défaut dans cet Ouvrage, eſt un jugement de pluſieurs autres Savans, qui en fait le mérite, parce qu'Abulféda aiant marqué les diverſes poſitions des Lieux, ſelon différens Auteurs, l'on peut, en les comparant les unes avec les autres, & avec les Obſervations modernes, trouver plus aiſément la véritable ſituation des Lieux. Doit-on compter pour rien, qu'il y a plus de ſoixante Auteurs de marque cités dans la Géographie d'Abulféda, ainſi que Greaves l'aſſure? N'y a-t-il aucune utilité à retirer, pour éclaircir la Géographie Orientale, des Obſervations d'un ſi grand nombre d'Ecrivains? Sur-tout ſi l'on conſidére, que les diſtances des Lieux ſont marquées par Parafanges, Milles, Stations, Journées &c. (27). Et dans le fond, il y a de l'injuſtice à attendre autre choſe de notre Auteur, qu'un détail & un Recueil fidéle de ce que les meilleures Géographes ont dit avant lui: à moins que l'on n'exige qu'il ſe fût tranſporté en perſonne dans tous les Lieux dont il fait la deſcription, pour y prendre leur véritable poſition, l'Aſtrolabe à la main. Avant que de quitter notre Critique, il ſera bon de remarquer, qu'il s'eſt trompé auſſi lui-même ſur l'année de la mort d'Abulféda, qu'il place treize ans plus tard qu'il ne faut, en l'an de J. C. 1345. (28).

(24) Selden *Comm. in Eutychii Origines.*

(25) Gagnier *ubi ſupra.*

(26) Renaudot *Preface ou Avertiſſement ſur les Indes & la Chine*, p. 13.

(27) Gagnier *ubi ſupra.*

(28) Id. ib.

Il ne faut pas oublier de remarquer ici, qu'on ne doit pas confondre Abulféda avec *Ismaël*, ſurnommé *Schabinſchah*, qui a auſſi compilé une Hiſtoire Univerſelle, dont la plus grande partie eſt copiée mot à mot de l'Ouvrage de ce Prince. Ce ſont deux hommes différens; mais la grande conformité de noms, & celle de divers paſſages tirés de l'un & de l'autre, les a fait prendre par quelques Auteurs pour un ſeul & même Ecrivain (29). C'eſt ce qui eſt arrivé particuliérement à Maracci, *in Prodromo ad Refut. Alcorani* &c. & au Docteur Prideaux, dans la Notice d'Auteurs à la fin de ſa *Vie de Mahomet*. [Que cet Article eſt propre à rendre circonſpect en fait de Critiques! On y voit les plus grands Hommes ſe tromper ſur des choſes en apparence aiſées à éclaircir; critiquer, & cenſurer même avec hauteur, ſans raiſon & mal à propos, d'autres Savans. Ecueil de tous côtés! ADD. DU TRAD.]

(29) Voy. Gagnier *ubi ſup.* p. 26.

ABULOLA AHMED, fameux Poëte Arabe, étoit de la Tribu de Tonoukh, & né à Maarra-al-Noman, Ville de Syrie dans le territoire de Hems, en l'an de l'Hégire 363 (de J. C. 973). Il mourut en 449 (de J. C. 1057) (*a*). Son père & pluſieurs autres de ſa famille étoient célébres par leur ſavoir. Abulola n'avoit que trois ans, lorſqu'il perdit la vue par la petite Vérole; ce qui fit qu'on prit d'autant plus de ſoin de ſon éducation, pour tâcher de réparer ce défaut par les lumiéres de l'eſprit & par les qualités de l'ame (*b*). Les ſoins que l'on ſe donna ne furent pas perdus; car comme il avoit de très heureuſes diſpoſitions naturelles, il poſſéda bientôt ce qu'il y a de plus délicat & de plus poli dans les Sciences, & devint un excellent Poëte. Et quoiqu'il déclarât qu'il ne ſe ſouvenoit de rien de ce qu'il avoit vu dans ſon enfance, excepté de la couleur *rouge*, ſes peintures ſont pourtant juſtes & vives (*c*) [*A*]. Abulola entreprit une ſeule fois le voyage de Bagdad, où il demeura un an & demi, pour jouïr de la converſation des Savans de cette Ville; & il revint enſuite à Maarra, d'où il ne ſortit plus depuis. Khakani & Féléki, deux Poëtes Perſans, étoient ſes Diſciples (*d*). Il fut violemment accuſé par quelques perſonnes de Zendiciſme [*B*], ou de nier la Providence & la

(a) Ebn Schohnah. Pocock *Spec. Hiſt. Arab.* p. 364. Herbelot *Bibl. Orient.* Art. ABULOLA.

(b) Golius *in App. ad Gram. Arab. Erpenii*, p. 226.

(c) Id. ibid.

(d) Herbelot *ubi ſup.*

[*A*] *Ses peintures ſont juſtes & vives.*] C'eſt ce qui paroît par pluſieurs paſſages de divers de ſes Ouvrages; mais en particulier, dans celui qu'il a intitulé *l'Etincelle*, comme le deſtinant à être un eſſai de ſon génie & de ſes connoiſſances. Il eſt auſſi un plus grand Ouvrage, dont le titre eſt pris de la nature des Rimes; il y traite des choſes intellectuelles, de la vanité & du mépris du Monde, comme il avoit traité dans le précédent, des objets viſibles & ſenſibles (1). Golius a publié la prémiére Partie du prémier de ces Ouvrages, avec une Verſion Latine (2), & un petit eſſai du dernier en Arabe ſeulement (3).

(1) Golius *in App. ad Gram. Arab. Erpenii* p. 226. &c.

(2) J. Fabricius avoit déja publié la même Piéce, avec une Verſion Latine, (mais moins exacte que celle de Golius) & avec des Notes, dans ſon *Specimen Arabicum*, imprimé à Roſtock en 1618.

(3) In Append. ad *ſupra.*

[*B*] *Il fut violemment accuſé par quelques perſonnes de Zendiciſme.*] Voici les paſſages, ſur leſquels on fonde généralement cette accuſation, traduits auſſi littéralement qu'il eſt poſſible.

1. *Nous foldrons, & décelons par-là notre folie, puiſque les mortels qui habitent ce Monde ont plutôt ſujet de verſer des pleurs.*
2. *L'Homme, ce vain phantôme, tel qu'un verre, eſt briſé par le tems en piéces, qui ne ſont d'aucun uſage; & quoique ces diverſes piéces doivent être refondues enſemble, ce fragile compoſé ne peut jamais ſe rétablir.*

Ces paroles paroiſſent nier formellement la Réſurrection. En voici qui ſemblent anéantir toutes les Religions ſans diſtinction.

1. *Je conſidére avec étonnement le Mage, & ſes deux Principes oppoſés* " *m'épouvantent. Je ne ſais pas moins frapé de voir l'Indien ſe laver le viſage avec l'urine étande des vaches.*
2. *Les Chrétiens me révoltent, en diſant que Dieu eſt capable d'injuſtice, & que ſes deſſeins peuvent être traverſés:*
3. *Et les Juifs, lorſqu'ils prétendent, que Dieu ſe plaît à l'effuſion du ſang, & qu'il aime l'odeur des Sacrifices.*
4. *Je ne ſuis pas moins ſurpris, d'entendre qu'un Peuple s'eſt fait raiſon, des exactions de la Terre, pour ſemer des cailloux & pour baiſer une pierre †.*
5. *Que toutes ces idées ſont contraires à la Raiſon! Certainement tous les hommes ſont aveugles, & ignorent la vérité (4).*
1. *Jéſus eſt venu, & a aboli la Loi de Moſſe. Mahomet l'a ſuivi, avec ſes cinq Prières par jour.* 2. *On dit qu'il n'y a plus de Prophéte à attendre; ainſi le Peuple erre à l'aventure, depuis le matin juſqu'au ſoir.* 3. *Ai-je, qui que tu ſois, depuis que tu profeſſes une de ces Religions, joui tout ſeul de la lumiére & des influences des effeſtes Planéteaux?* 4. *Si tu ne réponſ impertinemment, j'élèverai ma voix contre toi; mais ſi tu parles de bonne foi, je continuerai à parler tout bas (5).*
1. *Les Chrétiens errent ici & là dans leur voie, & les Mahométans ſont tout-à-fait hors du chemin. Les Juifs ne ſont plus que des Momies, & les Mages de Perſe des Rêveurs.*
2. *Le Genre-humain eſt donc partagé en deux Claſſes: les uns*

† Le Bien & le Mal, par le mélange deſquels cette Secte ſuppoſe que tout s'eſt formé. Voy. l'Art. ZOROASTRE.

‡ Ce ſont les Cérémonies que les Pélerins font à la Mecque.

(4) *Ap.* Ebn Schohnah MS.

(5) *Ap.* rend. Herbelot Art. ABULOLA.

la Résurrection; accusation, qui paroit avoir été occasionnée par de certains endroits de ses Ouvrages, qui favorisent certainement beaucoup l'Irreligion. D'autres ont vigoureusement défendu sa Religion (c) [C], malgré la liberté qui régne dans quelques-uns de ses Ecrits. Quoi qu'il en soit, il parut avoir adopté sur la fin de sa vie les sentimens des Philosophes Indiens, en s'abstenant depuis l'âge de quarante-cinq ans de l'usage de la Chair, des Oeufs & du Lait, & en évitant de tuer aucun Animal (f); & l'Inscription qu'il fit mettre sur son Tombeau, semble l'insinuer [D]. Qu'il est facile à l'Homme de tomber, même de l'Athéïsme, dans la Superstition!

(c) Id. ibid. Pocock in Not. ad Portam Mosis p. 238-241.

(f) Herbelot & Pocock ubi sup.

uns ont de l'esprit, & n'ont point de Religion: les autres ont de la Religion, & peu d'esprit (6).

(6) Ap. eund. & Herbelot ubi supra.

On peut ajouter à ces Paſſages la réponſe qu'il fit au Cady Al-Mamari. Ce Juge lui diſoit un jour, ce que le peuple publioit de deſavantageux contre lui. Abulola répondit: *Qu'eſt-ce que le Genre-humain à affaire avec moi, puiſque je lui ai quitté mes prétentions à ſon Monde?* Le Cady ajouta, *Et à ſon Monde à venir auſſi?* & notre Poëte repliqua: *Oui, Cady, & à ſon Monde à venir*: paroles qu'il répéta à diverſes reprſes (7).

(7) Pocock ubi ſupra.

Mais ces dernières paroles, auſſi-bien que les prémiers vers, ſont ſuſceptibles d'un ſens plus favorable que celui qu'on leur donne ordinairement. Il ſemble en vouloir dans ces vers, à de certains Hérétiques Mahométans, qui croyoient que l'on reviendroit dans ce Monde. Et ſa réponſe au Cady portoit peut-être plutôt contre leurs idées groſſieres de la vie à venir, qu'ils conçoivent ſemblable à celle-ci (en s'imaginant, qu'on y mangera, que l'on y boira, que l'on y aura des femmes, des Palais &c.), que contre un état futur en général. Peut-être que la perte de ſa vue le rendoit un Cenſeur plus rigide des actions des autres, ce qui a pu lui attirer à lui-même leur Critique (8).

(8) Id. ibid.

[C] *D'autres ont vigoureuſement défendu ſa Religion.*] Ils pouvoient produire en preuve les vers ſuivans:

1. *Le Genre-humain eſt formé pour vivre à jamais. Et cette Secte orgueilleuſe* (9) *ſe trompe, qui penſe Que les hommes ſont créés pour rentrer dans le néant.*

2. *Quand le tems de leur épreuve ſera fini, les uns jouiront du bonheur, & les autres ſouffriront les maux qu'ils ont mérités.*

3. *La mort n'eſt qu'un ſommeil, pendant lequel les facultés actives ſont en repos.*
Mais nous eſpérons une vie immortelle ci-après,
Qui ſera comme le reveil d'un très long ſommeil (10).

(9) Les Sadducéens ou Zendiks.

(10) Ap. Pocock ubi ſup. p. 234.

Voyez auſſi ce qu'on a dit pour ſa défenſe, dans la Remarque précédente.

[D] *L'Inſcription qu'il fit mettre ſur ſon Tombeau.*] C'étoit: *Hadin janiib abi aleyya wala janetsob ala ahad*; c'eſt-à-dire: *Voilà le crime de mon père envers moi, mais je n'ai commis le même contre perſonne.* Paroles que l'on croit fondées ſur l'opinion de quelques Philoſophes, qui croyent que d'engendrer un enfant & de le faire naître, eſt un crime envers lui, à cauſe des dangers & des maux auxquels il eſt expoſé par-là; car, comme dit un Poëte:

Παῖδας φυτεῦσαι ὤνομ' ἀνθρώπου τέχνῃ,
Πόνους ὁρᾶσας εἰς ὅσους φυτεύομεν (11).

(11) Euripid. Fragm. p. 511. Ed. Barnef.

Il ne convient pas aux hommes d'engendrer des enfans, Voyant à combien de maux on les expoſe.

Quelque ſens que l'on donne à cette Epitaphe d'Abulola, elle ne ſignifie autre choſe, ſinon que les enfans ſont ſujets à la mort à cauſe du péché de leurs péres; que lui-même n'en a procréé aucun; & qu'ainſi il n'a tranſmis ni le péché, ni la mort, à aucun (12).

(12) Pocock ubi ſup. p. 244.

ABU-MASHAR (GIAFAR-EBN-MOHAMMED-EBN-OMAR) connu ordinairement ſous le nom d'*Abumaſar*, étoit le Prince des Aſtronomes de ſon tems. Il étoit né dans la Ville de Balkhe, dans la Province de Khoraſan, d'où il vint à Bagdad ſous le Calife Almamon. Il fut d'abord un de ceux qui faiſoient leur affaire de conſerver les Sentences de Mahomet, qu'on ſavoit par tradition. Il haiſſoit mortellement le fameux Philoſophe Al-Kendi, contre lequel il excitoit la canaille, lui reprochant ſon application à la Philoſophie. Al-Kendi, pour ſe délivrer de ſes perſécutions, engagea quelqu'un à lui recommander l'étude de l'Arithmétique & de la Géométrie, auxquelles il s'appliqua: mais avant que d'y avoir fait de grands progrés, il donna dans l'Aſtrologie Judiciaire, & ceſſa de perſécuter Al-Kendi. On dit qu'il avoit plus de quarante-ſept ans, quand il commença à étudier l'Aſtrologie. Le Calife Al-Moſtain le fit ſouetter pour avoir prédit une choſe, qui arriva. On rapporte quelques épreuves qu'on fit pour eſſayer ſa Science [A]. Quelques Ecrivains prétendent que cet Auteur mourut l'an 190 de l'Hégire (de J. C. 805); mais d'autres, plus vraiſemblablement, mettent ſa naiſſance dans cette année, & ſa mort en 272 (de J. C. 885), car Abulfarage nous apprend qu'il mourut à Waſet, âgé de plus de cent ans [B], & qu'il étoit l'Aſtrologue & l'intime ami d'Al-Mouaffec (frère du Calife Al-Motamed) qui mourut en 279. Abu-Mashar étoit fort adonné au vin, & connu pour ſon yvrognerie (a). C'étoit un homme qui avoit de grands talens. Il écrivit divers Ouvrages ſur l'Aſtronomie, & l'Aſtrologie Judiciaire [C]. Selon cet Auteur, dans ſon Livre intitulé *Olif*, ou *Milliers d'années*, la Religion Chrétienne ne devoit durer que quinze cens années Lunaires. On voit que ce grand Docteur étoit fort loin de ſon calcul, [& que ſi les autres qu'il a faits ne ſont pas plus juſtes, on n'y voit pas pas faire grand fonds.]

(a) Ex Abulfarag. *Hiſt. Dyn.* p. 171. &c.

[A] *Quelques épreuves qu'on fit pour eſſayer ſa Science.*] On rapporte que le Calife Almamon, pour éprouver ſa Science, fit cacher un des ſiens dans une chambre, & le fit aſſeoir ſur un mortier d'or, poſé dans un baſſin plein de ſang; puis demanda à Abumaſar, où étoit cet homme? Abumaſar, aiant fait ſes Obſervations Aſtronomiques, lui répondit: *Je le vois placé ſur une Montagne d'or, au milieu d'une Mer de ſang.* On raconte auſſi (1), qu'une Dame aiant perdu ſon Cachet, qui étoit dans ſa bague, regarda Abumaſar, qui lui dit auſſi-tôt, que le Sceau de Dieu avoit pris le ſien; & il arriva qu'après l'avoir longtems cherché, elle le trouva dans ſon Alcorran, que les Mahométans diſent être le Sceau des promeſſes de Dieu, comme ils appellent auſſi Mahomet le Sceau des Prophétes (2).

(1) Dans le *Kadi Alakbar.*

(2) Herbelot, p. 27.

[B] *& Agé de plus de cent ans.*] Je n'ai pu vérifier la citation d'Abulfarage; mais ſi elle eſt exacte, & qu'Abumaſar ait vécu au-delà d'un ſiécle, il doit être mort longtems après le Prince Moüaffec: étant né l'an 190 de l'Hégire, il doit avoir vécu ſur ce pied-là juſques après l'an 290. Cela paroit un peu confus, du moins fort incertain. REM. DU TRAD.]

[C] *Il écrivit divers Ouvrages ſur l'Aſtronomie, & l'Aſtrologie Judiciaire.*] Il eſt Auteur du *Madkhal*, ou *Introduction à l'Aſtronomie*. Il a fait auſſi un *Zige*, ou des *Tables Aſtronomiques*. Un Traité intitulé *Ekhtiarat*, ou *Jugemens choiſis*. Quelques-uns lui attribuent auſſi les Livres intitulés, *Aſkam*, Jugemens; & *Aſrar-al-Nogioum*, les ſecrets des Aſtres; & un autre nommé *Ekteran al Kaoukeb*, de la Conjonction des Planétes. Mais le plus fameux de tous ſes Ouvrages eſt celui des *Olif*, dans lequel il traite de la naiſſance, de la durée & de la fin du Monde. C'eſt dans ce Traité, qu'il ſoutient que le Monde a été créé, les ſept Planétes étant enſemble au prémier degré du Signe du Bélier; & qu'il finira lorſque les mêmes Planétes ſe rencontreront enſemble au dernier degré du Signe des Poiſſons, dans leur aſcendant ou tête du Dragon. Il marque auſſi dans cet Ouvrage les Epoques des Empires & des Religions, avec le terme de leur durée (3).

(3) Id. p. 28.

ABU-NOWAS (*a*), Poëte Arabe du prémier ordre, nommé auſſi *Haſſan-Ebn-Abdalawwal-Ebn-Ali-Al-Hakemi*. Il naquit dans la Ville de Baſra, l'an de l'Hégire 145 (de J. C. 762) & mourut l'an 195 (de J. C. 810) ſous le Califat d'Al-Amin. Il ſortit de ſon Pays natal pour s'établir à Couſa; mais il n'y demeura pas fort longtems: Harun-al-Raſchid voulut l'avoir auprés de ſa perſonne à Bagdad, & lui donna un appartement dans le Palais, avec Maſab & Rékashi, deux autres grands Poëtes. Le ſurnom d'Abu-Nowas lui fut donné à cauſe de deux touffes de cheveux, qui lui tomboient en boucles ſur le cou. Ses principaux Ouvrages ont été recueillis en un ſeul Corps, (nommé par les Arabes *Divan*) par différentes perſonnes; ce qui fait qu'il y a beaucoup de différence entre les divers Exemplaires de cet Auteur. On en doit un à *Sûli*; *Ali-Ebn-Hamza-al-Iſfahâni* en a fait un ſecond;

(a) Herbelot le nomme *Abu Novas.*

(*b*) Ouvrage Persan.

& *Ibrahim-al-Tabari* un troiſième. On trouve dans le *Nighiariſtan* (*b*) une Hiſtoire qui regarde ce Poëte [*A*], & une autre dans le *Defter Lataïf* (*c*) de *Lamaï* [*B*].

(*c*) Herbelot p. 532.

[*A*] *Une Hiſtoire qui regarde ce Poëte.*] Herbelot la rapporte de la manière ſuivante. Le Calife Harûn-al-Raſchid faiſant la ronde une nuit autour du Palais, trouva une des Filles de la Reine, qui s'étoit endormie. Il voulut ſe ſervir de cette occaſion, pour obtenir d'elle ce qu'elle lui avoit déja pluſieurs fois refuſé. Cette fille ſe trouvant à ſon réveil extrêmement preſſée par ce Prince, ne put trouver d'autre moyen de s'en délivrer, que de le prier d'attendre au lendemain, lui promettant qu'elle ſatisferoit alors ſes deſirs. Harûn la laiſſa aller ſur cette promeſſe, & ne manqua pas de lui envoyer le lendemain un meſſage, pour lui demander de ſe trouver à l'aſſignation. La jeune perſonne, qui avoit autant d'eſprit que de ſageſſe, ne lui fit d'autre réponſe, que de lui envoyer ce demi-vers Arabe (il n'y en pas davantage dans l'Original) qui a paſſé depuis en Proverbe:

(1) Herbelot a mal entendu ce demi-vers.

(11) *Les paroles que les filles donnent la nuit, Ne ſont que pour boire la venue du jour.*

Le Calife, bien ſurpris de cette réponſe, commanda auſſi-tôt, qu'on ne laiſſât ſortir du Palais aucun des Poëtes qui y demeuroient; puis les aiant fait venir en ſa préſence, il leur dit ce vers, & leur ordonna de faire quelque Stance, ou quelque Chanſon, où ce vers entrât. Chacun de ces Poëtes y travailla de ſon mieux; mais Abu-Nowas fut celui qui excella, au jugement de tout le monde; car il enchérit ſi à propos ce vers dans les ſiens, qu'il ſembloit décrire naïvement ce qui s'étoit paſſé entre le Prince & cette fille. Son habileté cependant penſa lui coûter la vie; car Harûn aiant fait des préſens aux autres Poëtes, lui dit qu'il avoit mérité la mort, pour avoir vu ce qui s'étoit paſſé dans l'appartement ſecret de ſon Palais, entre lui & cette jeune fille. Abu-Nowas, fort étonné de ce diſcours, proteſta au Calife, qu'il n'étoit point forti ce jour-là de ſon appartement, & qu'il pouvoit en produire des témoins. Les témoins furent oüis ſur ſa juſtification, & le Calife appaiſé lui fit des préſens, comme aux autres Poëtes. C'eſt ainſi que d'Herbelot raconte cette Hiſtoire: mais on la trouve rapportée d'une manière bien plus vraiſemblable & plus agréable, dans une Collection manuſcrite d'Hiſtoires en Arabe, d'où nous l'avons traduite de la manière ſuivante (2): „ Le Calife Harun-al-Raſchid ren- „ contra une nuit une femme de ſon Haram ou Serrail, „ avec laquelle il n'avoit eu commerce de quelque tems, „ qui rodoit autour du Palais, & qui avoit bu juſques à „ la gaieté. Son ajuſtement étoit fort négligé, ce qui „ aiant fait entrevoir des beautés cachées, alluma la „ paſſion du Prince ſi vivement, qu'il deſira de la ſatisfai- „ re ſur le champ. La Dame lui dit, que comme il l'a- „ voit abandonnée depuis ſi longtems, elle ne s'étoit pas „ attendue à l'honneur de ſa viſite, & que par conſéquent „ elle n'étoit pas dans un état propre à le recevoir: le „ Prince ne voulut entendre juſqu'au lendemain, afin „ qu'elle eût le tems de ſe préparer à recevoir ſes embraſ- „ ſemens, & à l'attendre. Le Calife y conſentit, & „ donna ordre le lendemain, que l'on n'admît perſonne „ dans ſon appartement, que cette Dame: mais il atten- „ dit inutilement, car elle ne vint point. Sur quoi s'étant rendu auprès d'elle, & lui faiſant des reproches de „ ſon manque de parole, elle lui répondit par le demi-„ vers ſuivant:

(2) Hiſtoire tirée d'un MS. Arabe. [*Riviere de Prony* a fort judicieuſement tourné cette petite Hiſtoire, ſous le titre de *Conte Oriental*, dans le Tom. VI. p. 193. de ſes *Oeuvr.* Paris 1711. in-8. R. D. T.].

Le jour anéantit les promeſſes de la nuit.

„ Le Calife aiant entendu cela, ſe leva, & demanda quels „ Poëtes étoient à la porte? On lui dit qu'il y avoit Abu-„ Nowas, Al-Rékashi, & Maſub. On les fit entrer. Ha-„ run leur commanda de faire chacun une Stance, dans „ laquelle ce demi-vers entrât naturellement. Ils obéi-„ rent, & voici le ſens de la Stance d'Abu-Nowas:

Je rencontrai l'objet de mon amour dans le Palais,
A l'heure favorable aux Amans, où règne le ſilence.
Celle qui me charme avoit bu du vin;
Mais au-lieu de lui donner la fièvre, il l'avoit rendue réſervée.
Elle treſſaillit. Le voile d'un bleu céleſte qui la couvre,
tombe; ſa robe entr'ouverte,
Et les Zéphirs, qui voltigent autour d'elle,
Découvrent des beautés, qu'un Poëte ne peut dépeindre.
Tranſporté, je m'écrie: Venez, ma chère, couronner
Selon vos promeſſes mes deſirs. Elle répond avec dédain,
Le jour anéantit les promeſſes de la nuit.

„ Harun aiant entendu ces vers, cria à Abu-Nowas, „ *Dieu te maudiſſe!* (expreſſion d'admiration parmi les „ Arabes), *tu as dépeint la ſcène qui s'eſt paſſée, auſſi na-* „ *turellement que ſi tu y avois été préſent*: ſur cela il ordonna „ qu'on donnât à Abu-Nowas dix mille pièces d'argent, „ & cinq mille ſeulement à chacun des autres Poëtes.

[*B*] *Une autre dans Lamaï.*] Ce Poëte voyageant en Egypte, fut régalé magnifiquement par les principaux Seigneurs de la Cour. Un jour il préſenta un Poëme de ſa façon au Souverain & à Safie ſa Maîtreſſe, qui étoit de Nation Abyſſine, & douée d'une extrême beauté: mais il fut reçu fort froidement, & n'obtint aucune gratification. Le Poëte piqué contre l'un & l'autre, & aiant appris que le Prince avoit donné à ſa Maîtreſſe une robe fort riche, chargée d'un grand nombre de pierreries, ſe laiſſa échapper ces vers adreſſés au Monarque:

Mes vers ont été perdus à votre égard,
Comme vos pierreries à l'égard de Safie.

Le Prince en aiant eu connoiſſance, manda le Poëte, pour ſavoir s'il en étoit l'Auteur. Abu-Nowas répondit au Roi, qu'il avoit fait quelques vers à ſa louange & à celle de Safie; mais que peut-être ſes ennemis y avoient fait quelque changement pour lui rendre un mauvais office; & en diſant cela il répéta les mêmes vers, en y changeant une ſeule lettre (3), ce qui faiſoit que le ſens en étoit:

(3) En changeant la lettre *Ain* en *Hamza*.

Mes vers à votre louange ont brillé de même
Que les pierreries éclatent ſur l'habit de Safie (4).

(4) Herbelot, p. 532.

(*a*) A cauſe du courage qu'il fit paroître en combattant les rebelles.

ABUSAID EBN-ALGIAPTON, ſurnommé auſſi *Behadir-Khan* (*a*), Sultan des Mogols de la Race de Gengchis-Khan, ſuccéda à ſon père l'an 717 de l'Hégire (de J. C. 1317) & fut couronné dans la Ville de Sultanie. Il fit d'abord l'Emir Giouban-Novian Généraliſſime de ſes Armées, & il confirma Raſchid & Aliſchah, Viſirs de ſon père, dans leurs Charges; & comme il n'étoit âgé que de douze ans, l'Emir Giouban gouvernoit tout l'Empire, en qualité de ſon Tuteur. L'an 718, (de J. C. 1318) Raſchid fut diſgracié par les intrigues d'Aliſchah, qui avoit gagné l'Emir Giouban, maître dans ce tems-là de toutes les forces de l'Empire; & quelque tems après ce Viſir fut mis à mort. La même année, Baïſar, Prince de la Famille Royale des Mogols, ſe révolta, & ſe mit en devoir de marcher contre la Capitale; mais il fut défait dans la Province de Khoraſan par l'Emir Houſſain Kurkan, qui l'obligea à la fin de ſe ſauver au-delà du fleuve Amou, où il fut tué quelque tems après. Dans le même tems que ce ſoulévement éclata, le Sultan apprit que Schah Uzbek, Khan des Tartares, avoit traverſé le Kapgiack, & s'étoit rendu maître de la Ville de Derbent. Abuſaïd marcha d'abord contre lui, avec le peu de Troupes qui étoient auprès de ſa perſonne, & il fut joint par l'Emir Giouban, qui étant en marche pour ſoutenir l'Emir Houſſain dans le Khoraſan, étoit revenu ſur ſes pas pour ſecourir ſon Maître. Quand l'Armée d'Abuſaïd fut ainſi renforcée, Schah Uzbek craignit d'en venir à une bataille, & ſe retira des Etats du Sultan; mais Giouban tomba ſur ſon arrière-garde, & lui tua beaucoup de monde. Après cette victoire, l'Emir Giouban aiant fait fouetter ſelon la rigueur de la Diſcipline des Mogols, quelques-uns des principaux Officiers de l'Armée du Sultan, qui n'avoient pas fait leur devoir pendant ſon abſence, ils firent un complot entre eux, & aiant fuivi à la piſte l'Emir qui marchoit du côté de la Géorgie, ils lui livrèrent bataille, & le défirent entièrement. Lui-même eut bien de la peine à ſe ſauver: il eut pourtant le bonheur de ſe rendre à Sultanie. Abuſaïd craignant leur pouvoir, ſe retira de ſa Capitale (Sultanie); mais enfuite il livra bataille aux rebelles, & remporta une victoire complette. L'an 721 (de J. C. 1321) le Sultan maria ſa fœur Satibeg à l'Emir Giouban, & les noces furent célébrées avec la dernière magnificence. Timurtaſch fils de l'Emir, s'étant révolté, fut défait par ſon père, qui l'amena priſonnier au Sultan; mais ce Prince lui pardonna, à la conſidération de Giouban. Le Viſir Aliſchah étant mort, Saïn, Lieutenant-Général de Giouban, à qui il rendit dans la ſuite de bien mauvais offices, fut pourvu de cet Emploi. La même année, l'Emir Giouban maria ſa fille Bagdad-Khatoun, une des plus grandes Beautés de l'Aſie, à l'Emir Haſſan Ilkhani, fils du Scheik Hoſain: mais ce mariage lui fut très funeſte [*A*]; & Damaſhk Khowajah, fils de Giouban, aiant abuſé de l'autorité de ſon père, & lié une in-

[*A*] *Maria ſa fille Bagdad Khatoun .... mais ce mariage lui fut très funeſte.*] Malheureuſement pour eux, le Sultan Abu-

intrigue avec une des Femmes du feu Sultan Algiapton, père d'Abusaïd, fut tué (*b*) par ordre du Sultan, qui prit la résolution de se défaire de Giouban lui-même. Celui-ci aiant eu connoissance de ses desseins, leva une puissante Armée pour faire tête à son Maitre; mais il fut dans la suite abandonné par plusieurs de ses principaux Officiers; &, par l'ingratitude de Gaythoddin surnommé Malecksurt (*c*), on lui coupa la tête [*B*], qui fut apportée au Sultan. Le Meurtrier ne fut pourtant pas récompensé, comme il s'y attendoit: car pendant que cela se passoit; le Scheik Hassan avoit répudié sa femme Bagdad-Khatoun, fille de Giouban, & l'avoit envoyée au Serrail du Sultan. Cette condescendance pour les desirs du jeune Monarque, lui procura le Poste que Gayathoddin se flattoit d'occuper à la Cour; & l'on dit à celui-ci, qu'il pouvoit s'en retourner. Scheik Hassan fut néanmoins disgracié quelque tems après, sur des bruits qu'on répandit; mais le Sultan en aiant reconnu la fausseté, le rétablit dans sa faveur [*C*]. Abusaïd mourut l'an 736 de l'Hégire, âgé de trente-deux ans, dont il en avoit régné dix-neuf, ou selon d'autres, seulement dix-huit. Son corps fut transporté à Sultanie, avec la pompe & la magnificence convenable à un si grand Monarque. L'Histoire de Giouban & de sa

(*b*) Vée. la Rem. [*d*]

(*c*) Fils de Kaiqûd, qui avoit peri par les intrigues d'Alitchah, comme on l'a remarqué.

Abusaïd devint amoureux d'elle, & la demanda en mariage à son père; & quoique, selon les Loix des Mogols, tout particulier soit obligé de répudier sa femme, lorsque le Sultan veut l'épouser, Giouban n'y voulut jamais consentir (1). Il s'emporta même à des paroles peu respectueuses contre le jeune Monarque, quoique ce qu'il exigeoit de lui ne fût contraire ni aux Loix, ni à son devoir. Abusaïd diſſimula le reſſentiment que ce refus lui inſpiroit; & l'Emir Giouban, se flattant que l'absence guériroit la passion du Sultan, envoya sa gendre & sa fille à Curabagh (2), & emmena Abusaïd, contre son gré, à Bagdad, pour qu'il y paſſât l'Hiver. Mais cette séparation, au-lieu de refroidir la passion du Sultan, ne fit que lui donner de jour en jour de nouvelles forces. Le Viſir Saïn (*c*)-devint Lieutenant-Général de Giouban, comme on l'a remarqué) fomenta l'averſion d'Abusaïd contre l'Emir, en faiſant à ce Monarque divers faux rapports sur le ſujet de Giouban & de ſes enfans. Damaſhk Khowrash fils de l'Emir, un des principaux Officiers de la Maiſon du Sultan, & qui approchoit le plus souvent de ſa perſonne, apprit les mauvais offices que le Viſir Saïn rendoit à ſon père, & lui en fit un fidèle rapport. L'Emir prit dans cette conjoncture une réſolution bien hardie. Sous prétexte d'aller appaiſer quelques mouvements, qui s'étoient élevés dans la Province de Khoraſan, il ſortit bruſquement de Bagdad & s'en vint à Sultanie, emmenant avec lui le Viſir Saïn, comme pour ôtage de ſon fils, qu'il laiſſoit à la Cour auprès de Abuſaïd. Damaſhk étoit chargé du ſoin de toutes les affaires, que l'Emir Giouban ſon père, qui en avoit l'entier maniement, ne communiquoit qu'à lui ſeul. Mais Damaſhk abuſant de l'autorité de ſon père pendant ſon abſence, diſpoſoit de tout d'une maniere à faire voir que l'Emir n'avoit à Abuſaïd que le nom de Sultan. Ce Prince, ennuié d'être toujours en tutèle, découvrit ſon chagrin à quelques-uns de ſes Confidens, parmi leſquels il y en eut un qui lui rapporta, que Damaſhk entretenoit un commerce ſecret avec une des Femmes du feu Sultan Algiapton ſon père. Abuſaïd les aiant fait épier, fut bientôt convaincu par les propres yeux de la vérité du rapport; & il ne lui en fallut pas davantage pour lui faire ligner la mort de ce Miniſtre inſolent, qui après lui avoir ravi ſon autorité, l'attaquoit auſſi en ſon honneur. Ce fut l'an 727, (de J. C. 1326) qu'Abuſaïd réſolut de ſe défaire de Damaſkh: mais aucun des ſiens n'oſa entreprendre un coup ſi hazardeux, & il fallut que le Deſſin s'en mêlât. Il arriva dans ce tems-là, que quelques têtes de rebelles, qui s'étoient révoltés dans les Provinces, furent apportées du Palais du Sultan. Le bruit s'étant répandu que c'étoient les têtes de l'Emir Giouban & de ſes adhérens, qui s'voient été envoyées du Khoraſan, Damaſhk fut ſi effrayé, que ſans examiner plus avant la vérité du fait, il ſortit la nuit du Palais avec dix hommes ſeulement, & prit la fuite. Abuſaïd le fit ſuivre auſſi-tôt par un des ſiens, nommé Meſſi-Khowajah, qui l'aiant atteint lui coupa la tête, & l'apporta au Sultan.

(1) Selon Khondemir, Damaſhk s'oppoſa à la paſſion du Sultan pour Bagdad-Khatoun ſa ſœur; ce qui irrita ſi fort Abuſaïd, qu'il engagea Melik à le défaire de Damaſhk.

(2) Abuſaïd paſſoit ordinairement l'Hiver dans cette Ville.

(*a*) Rem. [*d*]

[*B*] *On lui coupa la tête.*] Cet Emir, avant que de quitter le Khoraſſan où il étoit venu, comme on l'a remarqué (*a*), fans prétexte d'appaiſer quelques Troubles, dut tuer le Viſir Saïn, auteur de tous ces maux, pour ſe venger de la mort de Damaſhk ſon fils; & le Sultan de ſon côté nomma pour Viſir Gayathoddin Mohammed, homme ſavant, & fils du feu Viſir Rafchid. Giouban aiant porté les choſes à ce point, ſe mit en marche pour ſe rendre maître de la Cour, & de la perſonne du Sultan. Il vint dans la Ville de Semnan, où il viſita Rocnoddin-Alaaddoulat-Semnani, homme vénérable pour ſa ſainteté, & dont le Sépulcre eſt encore viſité par les Mahométans. Après quelques conférences qu'ils eurent enſemble, l'Emir lui promit avec ſerment, qu'il ſuivroit ſes avis de point en point; & pour lui prouver la ſincérité de ſes intentions, il lui propoſa de faire lui-même de ſi part vers le Sultan, pour lui demander les Aſſaſſins de ſon fils, & les conditions d'une bonne paix. Le Scheik s'étant chargé de cette commiſſion, fut reçu fort honorablement par le Sultan; mais ce Prince refuſa abſolument de livrer à l'Emir les Aſſaſſins de Damaſhk, & ne voulut entendre à aucune ſorte de Traité avec Giouban. Le Scheik rapporta ces mauvaiſes nouvelles à l'Emir, qui outré de ce refus, ne garda plus aucunes meſures avec le Sultan, & vint camper à une journée de l'*Ordou*, ou Camp Impérial, en un lieu nommé Couha. Mais il ne garda pas longtems ce poſte: car pluſieurs de ſes principaux Officiers, qui lui devoient toute leur fortune, l'abandonnérent avec trente mille chevaux, & paſſérent du côté de leur Souverain. Après cette déſertion, l'Emir à qui la prudence ne permettoit pas de ſe fier à ce qui lui reſtoit de Troupes, tant qu'elles ſeroient proche de celles du Sultan, fut-tout aiant le mauvais exemple de leurs compagnons devant les yeux, quitta ſon Camp, & prit la route du Deſert de Nonbendigian, pour ſe retirer en Khoraſſan. Cette longue & difficile marche, jointe à la déſertion de pluſieurs Officiers qui chercherent leur fortune ailleurs, affoiblit tellement ſon Armée, qu'il ne ſe trouva plus en état de ſoutenir ſon parti dans cette Province. Il prit donc la réſolution de paſſer au Turqueſtan, Pays où ſe trouvoient pluſieurs grands Princes, qui faiſoient ſouvent des entrepriſes ſur les Etats d'Abuſaïd. Ce deſſein auroit été, ſelon les apparences, très avantageux à l'Emir: mais ſon mauvais deſtin fit qu'étant arrivé ſur le fleuve Morgab, il changea tout à coup de réſolution, & rebroufſa chemin, pour s'aller jetter entre les bras de Gayathoddin Malecksurt, qu'il avoit élevé dès ſa jeuneſſe, & pouſſé aux premiers Emplois dans les Armées. Ce Maleck ne lui fut pas plus fidèle que les autres: car aiant reçu dans ce même tems un Exprès du Sultan, avec des dépêches pleines de promeſſes, s'il vouloit lui envoyer la tête de Giouban, la première viſite de cet ingrat, fut celle qu'il lui fit rendre par le Bourreau. L'Emir ne put jamais obtenir ſeulement la grace de lui parler. Voyant donc qu'il falloit mourir, il lui fit demander trois choſes. La premiére, qu'auſſi-tôt que ſa tête ſeroit ſéparée du corps, il envoyât un de ſes doigts, qui avoit deux extrémités, au Sultan Abuſaïd. La ſeconde, qu'il fit tranſporter ſon corps à Médine, pour y être enterré dans une Chapelle qu'il y avoit fait bâtir. Le troiſiéme, qu'il fit mener à Gilaïr ſon fils, qu'il avoit eu de Satibeg, ſœur d'Abuſaïd, à la Cour du Sultan ſon oncle. Ces trois choſes lui furent accordées, & l'Exécuteur lui trancha la tête. Maleck l'envoya d'abord au Sultan, & partit peu après, pour aller recevoir la récompenſe de ſa perfidie. Mais il fut bien ſurpris, quand il apprit en chemin, que l'Emir Scheik Haſſan avoit répudié Bagdad-Khatoun, fille de Giouban, & l'avoit envoyée au Serrail du Sultan. Ce qui augmenta encore plus ſon chagrin, fut la nouvelle qu'il reçut, que le Scheik Haſſan, par la condeſcendance qu'il avoit eue pour les deſirs du Sultan, avoit obtenu le Poſte que lui-même s'étoit flatté d'obtenir à la Cour, & que Bagdad-Khatoun s'étoit entiérement rendue maîtreſſe de l'eſprit du Prince. Ces fâcheuſes nouvelles lui firent prendre la réſolution, avant que de paſſer plus avant, d'envoyer ordre en Khoraſſan de faire mourir Gialaïr fils de Giouban, à qui il avoit conſervé la vie, ſelon la parole qu'il en avoit donnée à ſon père, quoique ce fût contre les ordres du Sultan. Après cette exécution, il continua ſa route vers Carabag, où Abuſaïd faiſoit ſon ſéjour. Mais le grand crédit de Bagdad-Khatoun fille de Giouban, que le Sultan avoit ſolennellement épouſée, fit qu'il fut reçu fort froidement, & qu'on le regarda plutôt comme le meurtrier du père de la Suhane, que comme un homme qui avoit rendu un grand ſervice au Sultan. On le fit même attendre dans ſon Camp, tout le tems qu'il fallut pour faire tranſporter les corps de Giouban & de Gialaïr, du Khoraſſan juſqu'à Aougian; où on les remit, par ordre du Sultan, entre les mains des Pélerins de la Mecque. Abuſaïd fit compter quarante mille *dinars* à ces gens-là, afin qu'ils ſe chargeaſſent de faire enterrer ces corps à Médine; & donna pour toute récompenſe à Maleck, la permiſſion de s'en retourner chez lui. L'Emir Giouban, dont nous venons de voir la cataſtrophe, avoit pluſieurs enfans pour homme de bien, aimant la juſtice, & grand zélateur de la Religion qu'il profeſſoit (5).

(1) Herbelot p. 32. 21.

(*d*) Herbelot p. 14. 21. qui nous apprend de plus, d'après le *Nizamiaſſan* & le *Giamasbi*, que Giouban avoit rendu de grands ſervices à Abuſaïd; l'aiant délivré de pluſieurs de ſes ennemis qui avoient attaqué les Provinces de Khoraſan & d'Aderbigian, & aiant domté pluſieurs rebelles qui s'étoient ſoulevés.

[*C*] *Scheik Haſſan fut diſgracié ..... mais le Sultan ..... le rétablit dans ſa faveur.*] L'an 732 de l'Hégire (de J. C. 1331) quelques gens envieux de la fortune de Scheik Haſſan, & irrités du grand pouvoir que la Sultane avoit dans toutes les affaires, ſemérent des bruits ſourds contre la conduite de cette Princeſſe, que l'on accuſoit d'entretenir toujours un commerce ſecret avec ſon premier mari. Ces bruits vinrent inſenſiblement juſqu'aux oreilles du Sultan, qui relégua d'abord le Scheik Haſſan au Château de Kamakh, & témoigna beaucoup de froideur à ſa nouvelle épouſe. Mais la fauſſeté de ces accuſations aiant bientôt été découverte, & les auteurs d'une ſi noire calomnie punis, Abuſaïd rétablit la Sultane & Scheik Haſſan dans ſes bonnes graces, & confera même à celui-ci le Gouvernement d'une partie de ſes Etats, appellée *Rûm*, dans l'Aſie

sa Famille est un exemple de l'inconstance des Grandeurs humaines [*D*]. La mort d'Abusaïd est rapportée diversement [*E*]. Il fut le dernier Monarque de la Race de Genghiskan; & après sa mort, arrivée la même année que Tamerlan naquit, l'Empire devint un théatre de carnage & de désolation (*d*).

(*d*) Herbelot p. 564. & suiv.

(6) Id. ibid. fic nineure (6).

[*D*] *L'Hiſtoire de Giouban & de ſa famille eſt un exemple de l'inconſtance des Grandeurs humaines.*] Nous l'avons vu l'uteur d'Abuſaïd, Prémier Miniſtre, & beau-frère du Sultan par ſon mariage avec Satibeg. Mais il y a de l'apparence, que le refus qu'il fit de permettre le divorce de Bagdad-Khatoun ſa fille, pour ſatisfaire la paſſion du Sultan, fraya le chemin à ſa ruïne, que la mauvaiſe conduite de Dameshk ſon fils acheva entiérement. Les volontez des Rois ne ſouffrent point de contradiction, furtout quand il s'agit de ſatisfaire leur amour & leur ambition. Ainſi il n'eſt pas étonnant qu'Abuſaïd ait porté ſon reſſentiment ſi loin, furtout ſi l'on fait réflexion, que c'étoit un Monarque ábſolu, né dans un climat chaud. On a vu Gioubán & Dameshk périr à l'occaſion de Bagdad-Khatoun; & le Succeſſeur d'Abuſaïd la fit mourir elle-même: ſur quoi voyez la Remarque [*E*].

[*E*] *La mort d'Abuſaïd eſt rapportée diverſement.*] On dit que Schah Uzbeck aïant fait en 735 (de J. C. 1334) une ſeconde irruption dans les Etats d'Abuſaïd, ce Sultan ſe mit en marche pour combattre ſon ennemi: mais qu'à peine fut-il arrivé dans la Province de Schirvan, qui fait partie de la Médie, que la chaleur & la malignité de l'air lui cauſerent une maladie dangereuſe, & que pendant qu'il étoit dans les remédes & qu'il prenoit le bain, il tomba en ſyncope & mourut peu aprés. Mais ſelon l'Auteur de la Préface du *Zefer-nameh*, la Sultane Bagdad-Khatoun aïant reconnu du refroidiſſement dans l'eſprit du Sultan à ſon égard, elle l'empoiſonna. Arbah-Khan, Succeſſeur d'Abuſaïd, la fit mourir, accuſée d'avoir trempé dans la mort de ſon mari, & convaincue d'intelligence avec Schah Uzbek, qui lui diſputoit la Couronne (7).

(7) Id. ibid.

ABU-TEMAM, ou Habib-Ebn-Aous-Al-Hareth-Ebn-Cais, ſurnommé *Al-Tayi*, à cauſe qu'il étoit d'une Tribu des Arabes, ſurnommée *Tay*, de laquelle ſont ſortis trois des Perſonnages les plus célébres de cette Nation, ſavoir *Hatem*, *Daüd*, & *Abu-Témam*. Le prémier étoit le modéle de la généroſité & de la libéralité. Le ſecond étoit illuſtre par ſa probité & par ſa piété. Et le troiſiéme, dont il s'agit ici, paſſe pour le Prince des Poëtes Arabes, & il n'y a que *Monatabbi*, qui puiſſe lui diſputer cette prééminence. Ebn Khalécan dit, qu'il y a des Ecrivains qui prétendent que le pére d'Abu-Témam étoit Chrétien (comme l'étoient généralement tous ceux de la Tribu de Tay, du tems de Mahomet), & qu'il s'appelloit *Tédûs*, ou, ſelon la conjécture de Pocock, *Théodoſe*, qui a pu par corruption être changé en *Aous* (*a*). Ce grand Poëte naquit l'an 190 de l'Hégire (de J. C. 805) à Giaſſem, Bourgade ſituée entre Damas & Tibériade. D'autres le font naître en 188 ou 192 de l'Hégire (de J. C. 803 ou 807), ou en 172 (de J. C. 788). Il fut élevé en Egypte, & mourut à Mouſſal ou Moſul (proche du lieu où étoit autrefois Ninive) l'an 231 de l'Hégire (de J. C. 846). D'autres diſent qu'il mourut (ſelon le tems où ils placent ſa naiſſance) en 228 ou 232 de l'Hégire (de J. C. 842 ou 846). Sa vie fut courte, comme Filſof (*b*) le lui avoit prédit, diſant que la vivacité de ſon eſprit & le feu de ſon génie conſumeroit ſon corps, de même que la lame d'une épée Indienne mange ſon fourreau. Il fut le Panégyriſte de pluſieurs Califes, dont il chanta les louanges, & deſquels il reçut de fort grands bienfaits. Il ramaſſa toutes ſes Poëſies dans un Volume ou *Divan*, qu'il intitula *Al-Hamaſah* (*c*). Bakhtéri, autre Poëte Arabe fort eſtimé, étant interrogé, quel étoit le meilleur Poëte, Abu-Témam ou lui? répondit: *Les Vers d'Abu-Témam, qui ſont bons, ſurpaſſent mes plus beaux; mais ce qu'il y a de mauvais dans mes Ouvrages, eſt plus ſupportable que ce qu'il y a de bas dans les ſiens.* Bakhtéri fleuriſſoit à peu prés dans le même tems qu'Abu-Témam. Il reçut un jour, de la main d'un Prince, cinquante mille piéces d'argent (*d*) pour un Poëme qu'il lui avoit preſenté, avec ce compliment, *Mon préſent eſt beaucoup au deſſous de celui que vous m'avez fait.* Et aïant compoſé une Elegie ſur la mort d'un autre, on lui donna cet éloge: *Celui dont les vertus ont été célébrées par un tel Poëte, ne peut jamais mourir* (*e*).

(*a*) Pocock *Specim. Hiſt. Arab.* p. 320.

(*b*) *Filſof* ſignifie un Philoſopher c'eſt le mot Grec changé un peu, enſorte qu'on ne ſait ſi c'eſt ici un nom propre, ou non.

(*c*) Mr. d'Herbelot le nomme ici. Le *Divan*, intitulé *Al-Hamaſah*, eſt un Recueil d'extraits tirés des anciens Poëtes Arabes, fait par Abu-Témam. Il fut neanmoins auſſi eſtimé par cette Collection, que par ſes propres Ouvrages. Pocock *Specimen Hiſt. Arab.* ubi ſupra.

(*d*) Ces Pieces étoient des *Drachmes*, ce qui n'étoit pas une grande ſomme. (Herbelot dit que c'étoient des pieces d'or).

(*e*) Herbelot p. 402.

ABU-YUSOF, ou Abu-Joseph, eſt le même que *Yacûb* ou *Jacob-Ebn-Ibrahim-Ebn-Habib-al-Couſi*, qui fut Compagnon d'Al-Gioneid, & Diſciple des ſameux Docteurs Amash, & Jahia-Ebn-Saïd-Al-Anfari. Les Califes Al-Hadi & Harun-al-Raſchid le firent Prémier Juge de Bagdad, & il fut le prémier qui porta le titre de *Cady-al-Kodat*, c'eſt-à-dire Juge des Juges, qui eſt une Dignité approchante de celle de Chef de Juſtice & de Chancelier parmi nous. Ce fut lui auſſi, qui donna un habit particulier aux Docteurs de la Loi, & qui mit en vogue la doctrine d'Abu-Hanifah. Il amaſſa de fort grands biens en tres peu de tems, & il les devoit plutot à ſon induſtrie qu'à la fortune, car il étoit déſiſif & fertile en expédiens; nous en donnons un exemple dans la Remarque [*A*]. Ce Docteur aïant avoué un jour ſon ignorance ſur une queſtion qui lui fut propoſée, on lui reprocha qu'il recevoit de fort groſſes penſions du Tréſor Royal, & que cependant il ne s'acquittoit pas de ſon devoir, puiſqu'il ne décidoit pas les points de Droit ſur leſquels on le conſultoit. Mais il répondit agréablement: *Je reçois du Tréſor, à proportion de ce que je ſai; mais ſi je recevois à proportion de ce que je ne ſai pas, toutes les richeſſes du Calife ne ſuffiroient pas pour me payer* (*a*).

(*a*) Herbelot, p. 22.

[*A*] *Il étoit fertile en expédiens &c.*] Le Calife Harun-al-Raſchid étant devenu amoureux d'une des Eſclaves & Concubines de ſon frére Ibrahim, voulut l'acheter de lui, & lui offrit trente mille *Dinars* ou Ecus d'or: mais Ibrahim avoit juré, qu'il ne la vendroit ni ne la donneroit à perſonne. Cependant comme le Calife ſon frére le preſſoit fort, & vouloit avoir cette Eſclave à quelque prix que ce fût, il conſulta Abu-Yuſof ſur ce qu'il y avoit à faire dans cette occaſion. Ce Docteur lui dit: *Si vous voulez éviter le parjure, donnez-la à moitié, & vendez-la à moitié au Calife.* Ibrahim, ravi de cet expédient, envoya auſſi-tôt ſon Eſclave à ſon frére, qui ne laiſſa pas de lui envoyer la ſomme entiére qu'il lui avoit offerte; & Ibrahim, qui étoit charmé de s'être tiré d'un ſi grand embarras, fit préſent de cette ſomme au Cady. Harun aiant en ſa poſſeſſion la fille qu'il avoit ſi ardemment deſirée, voulut en louër dés la même nuit; mais la Loi s'oppoſoit à ſes deſirs: car ſelon les Loix des Mahométans, un frére ne peut coucher avec la Concubine de ſon frére, ſi elle n'a auparavant été mariée à un autre. Abu-Yuſof, conſulté ſur cette difficulté, conſeilla au Calife de faire épouſer cette femme à un de ſes Eſclaves, à condition qu'il la répudieroit d'abord, & la lui remettroit entre les mains. Ce mariage fut fait: mais l'Eſclave, devenu amoureux de ſa nouvelle épouſe, ne voulut point entendre parler de divorce, & la voulut retenir, malgré l'offre qu'on lui fit de dix mille Dinars. Ce fut alors qu'Abu-Yuſof eut beſoin de toutes les ſubtilités de la Juriſprudence, pour ſatisfaire en même tems & à ſa conſcience & à la paſſion de ſon Maître. Il s'en tira encore heureuſement, en conſeillant au Calife de faire préſent de cet Eſclave peu traitable, qui lui appartenoit, à la femme même qu'il venoit d'épouſer; ajoutant, que par ce moyen le mariage ſeroit diſſous, puiſque ſelon la Loi Muſulmane, une femme ne peut être mariée à ſon propre Eſclave. Ceci aiant été exécuté, le Divorce ſuivit, & la femme fut remiſe au Calife. Ce Prince fut ſi bon gré au Cady des expédiens qu'il lui avoit fournis, qu'il lui fit compter les dix mille Dinars qui avoient été offerts à l'Eſclave. Mais ce ne fut pas-là tout le gain que le Docteur fit dans cette occaſion: car le Calife aiant fait préſent de cent mille Dinars à cette femme, qu'il aimoit éperdument; elle, en reconnoiſſance du bon office qu'Abu-Yuſof lui avoit rendu en la délivrant des mains d'un Eſclave pour la faire paſſer dans les bras d'un grand Monarque, lui fit préſent de dix autres mille Dinars: déſorte que cet habile Juriſconſulte gagna cinquante mille Ecus d'or dans une ſeule nuit (*a*).

(*a*) Herbelot. *de Vit.*

(*a*) Du Ni-fier, cité par Herbelot p. 22. 23.

ACACE, ſurnommé *le Borgne*, parce qu'il l'étoit en effet (*a*), fut Evêque de Céſarée dans la Pa-

(*a*) *Vit. Illuſt.* c. 98.

Paleſtine, & ſuccéda au fameux Euſebe, dont il avoit été Diſciple, en l'an 340 (*b*). Il ſe joignit au parti des Euſébiens [*A*], & commença à ſe diſtinguer en 341 au Concile d'Antioche [*B*], compoſé d'Evêques du parti d'Euſébe. Six ans après, il fut dépoſé par le Concile de Sardique, avec pluſieurs autres Evêques, qui s'étoient déclarez pour ſes ſentimens [*C*]. Mais pour ſe venger des Orthodoxes qui les avoient dépoſés, ils s'aſſemblérent entre eux à Philippopolis en Thrace [*D*], où ils anathématiſérent à leur tour Athanaſe, Oſius Evêque de Cordoue, le Pape Jules, & tous leurs adverſaires.

(*b*) Conc. *Hiſt. Labbe.* p. 155. Ed. Londin. 1672.

Aca-

[*A*] *Il ſe joignit au parti des Euſébiens.*] Cette Secte prit ſon nom d'Euſébe, l'Auteur de l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique*, que l'on ſuppoſe avoir favoriſé Arius. Voici ce qu'il penſoit ſur la Trinité. Il déclare en pluſieurs endroits, que le *Verbe* eſt Dieu, & le Fils de Dieu. Il ſoutient expreſſément, qu'il n'a pas été tiré du néant, & créé dans le tems; mais qu'il étoit engendré de toute éternité de la ſubſtance du Pére. Il rejette abſolument le ſentiment de ceux qui diſoient que le *Verbe* avoit été produit de rien, & qui le mettoient au rang des créatures. Mais il paroît inſinuer en pluſieurs endroits, & principalement dans ſon *Traité contre Marcel* (1), que le Fils n'eſt pas égal au Pére, & qu'on ne lui doit point le même degré d'adoration. Il ſoutient cette même opinion dans tous ſes autres Ouvrages, dans leſquels il reçoit le ſentiment de ceux qui ſoutenoient que le Fils avoit été tiré du néant, & n'étoit point d'une même ſubſtance avec le Pére, ni de toute éternité: mais il ſemble admettre quelque inégalité entre le Pére & le Fils, & ſoutenir que la connoiſſance du Fils eſt en quelque maniére dépendante & inférieure à celle du Pére (2). De-là vient qu'il ne ſe fit point de peine de reconnoître dans le Concile de Nicée, que le Fils étoit Dieu de toute éternité; & de rejetter en termes exprès la doctrine d'Arius, qui ſoutenoit que le Fils avoit été tiré du néant, & n'étoit point d'une même ſubſtance avec le Pére, ni de toute éternité: mais il ſemble admettre quelque inégalité entre le Pére & le Fils, & ſoutenir que la connoiſſance du Fils eſt en quelque maniére dépendante & inférieure à celle du Pére (2). De-là vient qu'il ne ſe fit point de peine de reconnoître dans le Concile de Nicée, que le Fils étoit Dieu de toute éternité; & de rejetter en termes exprès la doctrine d'Arius, qui ſoutenoit que le Fils avoit été tiré du néant, & n'étoit point d'une même ſubſtance avec le Pére, ni de toute éternité: mais il ſe fit toujours de la peine d'approuver le terme de *Conſubſtantiel*, qui ſignifie que le Fils eſt de la même ſubſtance que le Pére; & quand il ſouſcrivit à ce terme, il y donna un ſens fort éloigné de celui qui établit l'égalité du Pére & du Fils. Dans la Lettre qu'il écrivit à ſon Egliſe: *Quand on affirme*, dit-il, *que le Fils eſt conſubſtantiel au Pére, on entend ſeulement que le Fils de Dieu n'a aucune reſſemblance avec les créatures qui ont été faites par lui, & qu'il en a une parfaite avec ſon Pére par qui il a été engendré, & non d'une autre hypoſtaſe ou d'une autre ſubſtance.* Ce qui fait voir qu'Euſébe n'a point approuvé ce terme, entant qu'il établit une parfaite égalité entre le Pére & le Fils; mais ſeulement entant qu'il établit la reſſemblance du Fils avec le Pére, & qu'il ſignifie que le Fils eſt engendré du Pére. On doit obſerver ici, qu'Athanaſe, dans le *Traité des Synodes*, & dans le Livre *de la Doctrine du Concile de Nicée*, témoigne qu'il n'approuve en aucune maniére l'explication qu'Euſébe donnoit à ce terme. Mais ce qui le rendit ſuſpect d'Hétérodoxie fut ce article, ce furent principalement les liaiſons qu'il eut avec les Evêques du parti d'Arius, les louanges qu'il leur a toujours données, ſon ſilence affecté dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique ſur ce qui regarde le Concile de Nicée, & la maniére peu avantageuſe dont il en parle dans ſes Livres de la Vie de Conſtantin. Il eſt bien plus difficile de le défendre ſur ſon opinion par rapport au S. Eſprit; car il aſſure (3) qu'il n'eſt point véritablement Dieu. *Le S. Eſprit*, dit-il, *n'eſt ni Dieu, ni Fils de Dieu, parce qu'il ne tire point ſon origine du Pére, comme le Fils, étant au nombre des choſes qui ont été faites par le Fils.* Ce que nous avons dit juſques ici des ſentimens d'Euſébe, fait voir d'un côté, que c'eſt à tort que Socrate, Sozoméne, & quelques Auteurs modernes l'excuſent de s'être écarté des notions reçues ſur la Trinité; & d'autre côté, que c'eſt une grande injuſtice de l'appeller Arien, & même le Chef des Ariens, comme a fait S. Jérôme, puiſqu'il rejette formellement ce qui fait le caractére diſtinctif de la doctrine d'Arius, que le Verbe a été de rien, qu'il n'eſt point de la ſubſtance du Pére, mais d'une autre ſubſtance, & qu'il y a eu un tems où il n'exiſtoit point (4).

(1) Lib. II. c. 7.

(2) *Hiſt. Eccl.* L. I. c. 2. *Prep. Ev.* L. IV. c. 5.

(3) *Theſaur. de Trinitate. Evang. De Eccleſ. Theol.* L. III.

(4) Du Pin *Nouv. Bibl. des Auteurs Eccléſ.* T. II. p. 7.

[*B*] *Au Concile d'Antioche.*] Les Evêques d'Orient avoient renoncé au dernier qu'ils avoient eu de comparoître au Concile d'Occident, ou de prendre le Pape pour Juge du différend qu'ils avoient avec Athanaſe, s'aſſemblérent à Antioche au commencement de l'an 341, & y tinrent un Synode de quatre-vingt-dix Evêques, ou environ. L'occaſion de ce Synode étoit, la célébration de la Dédicace de l'Egliſe d'Antioche; mais ils en profitérent pour dreſſer de nouvelles Formules de Foi, & pour faire des Canons touchant la Diſcipline de l'Egliſe. Dans la premiére de ces Formules de Foi, ils déclarent qu'ils ne ſont point Sectateurs d'Arius, & qu'ils n'ont point d'autre Foi que celle qu'ils ont reçue par Tradition: qu'ils reçoivent Arius, à cauſe qu'ils ont reconnu qu'il avoit pluſieurs ſentimens Orthodoxes; mais qu'ils ne le ſuivent point dans les autres. Cette Profeſſion eſt ſuivie d'une Confeſſion de Foi, dans laquelle ils ne ſe ſervent point du terme de *Conſubſtantiel*, mais ils déclarent, *qu'ils croyent en un ſeul Fils unique de Dieu, coéxiſtant avec ſon Pére qui l'a engendré, par qui toutes choſes ont été faites; & au S. Eſprit* (5). Voilà la premiére Formule de Foi, faite depuis celle du Concile de Nicée. Elle fut bientôt ſuivie d'une ſeconde, faite par les mêmes Evêques dans le même Concile. Ils s'étendent plus au long ſur les Attributs de Jéſus-Chriſt: ils diſent, *qu'il eſt engendré par le Pére avant tous les Siécles, Dieu de Dieu, Parfait du Parfait, l'Image parfaite de la Divinité, de la Subſtance, de la Puiſſance, du Conſeil & de la Gloire du Pére.* Ils ajoutent, *que le Pére, le Fils, & le S. Eſprit, ne ſont pas trois Noms différens, mais trois Hypoſtaſes, & qu'ils ſont un de volonté: ὡς εἶναι τῷ μὲν ὀνόματι τρία· τῷ δὲ συμφώνῳ ἓν.* Ils prononcent Anathéme contre ceux qui diſent, *qu'il y a eu un tems ou un ſiécle avant que le Verbe fût engendré, ou qu'il eſt une Creature formée comme les autres Creatures* (6). Mais il y a de l'apparence, que diverſes expreſſions de ces Formules de Foi déplurent à pluſieurs Evêques de ce Concile; ce qui obligea Théophrone de Tyrnde d'en faire une troiſiéme, qui fut approuvée de toute l'Aſſemblée. Il y déclare, *qu'il croit en Jeſus-Chriſt, Fils unique de Dieu, Dieu Verbe, Puiſſance & Sageſſe, par qui ont été créées toutes choſes, qui eſt engendré du Pére avant tous les ſiécles, Dieu Parfait d'un Dieu Parfait, qui exiſte dans le Pére en Hypoſtaſe.*

(5) Id. ibid.

(6) Id. ibid.

Ce Concile d'Antioche, tenu en 341, dura fort diſtingué d'un autre qui fut compoſé en partie des mêmes Evêques, qui s'aſſemblérent vers le commencement de l'année 342; car ce dernier ſe tint après la juſtification d'Athanaſe, & lorſque les Evêques d'Orient renvoyérent les Légats du Pape, qu'ils avoient retenus juſqu'au mois de Janvier 342. Ce Synode écrivit une Lettre à Jules, dans laquelle les Péres s'excuſoient d'aller à Rome pour ſe trouver au Concile qu'il y avoit convoqué; alléguant pour prétexte la guerre de Perſe, & le peu de tems qu'il y avoit eu entre celui où ſa Lettre leur avoit été rendue, & le terme fixé pour la tenue du Concile. Ils étoient mécontens de ce que Jules avoit écrit ſeul, & n'avoit adreſſé ſa Lettre qu'à Euſébe: ils ſe plaignoient auſſi, de ce qu'il avoit reçu à ſa Communion Athanaſe & Marcel, qui avoient été condamnés & dépoſés. Ce fut dans ce ſecond Synode, que fut dreſſée la quatriéme Confeſſion de Foi, rapportée, auſſi-bien que les autres, par Athanaſe. Elle approche fort de celle de Nicée, à l'exception du terme de *Conſubſtantiel*, qu'on y a omis. Ils la dreſſérent, comme le remarque Athanaſe, pour l'envoyer en Occident à l'Empereur Conſtant.

[*C*] *Six ans après, il fut dépoſé par le Concile de Sardique, avec pluſieurs autres Evêques qui s'étoient déclarés pour ſes ſentimens.*] Les Empereurs Conſtance & Conſtant, voulant rétablir la paix dans l'Egliſe, convoquérent un Synode des Evêques d'Orient & d'Occident à Sardique (7). Il y vint cent Evêques d'Occident, & ſoixante & treize Evêques d'Orient (8): mais ceux d'Orient aiant déclaré aux Occidentaux qu'ils n'aſſiſteroient point au Concile, ſi l'on ne ſéparoit de la Communion Eccléſiaſtique, Athanaſe, Marcel & les autres Evêques qui avoient été condamnés, & les Evêques d'Occident n'aiant point voulu recevoir cette condition, le Concile fe diviſa, & les Orientaux ſe retirérent. Les Occidentaux, dont Oſius étoit le Chef & le Préſident (9), ne laiſſérent pas de tenir le Concile en leur abſence, de traiter des Articles de Foi, d'examiner les accuſations intentées contre Athanaſe & les autres Evêques Catholiques, & de faire des Canons concernant la Diſcipline de l'Egliſe. A l'égard des matiéres de Foi, ils confirmérent tous qu'il ne falloit point faire de nouvelle Formule de Foi, mais qu'il falloit s'en tenir à celle de Nicée. Néanmoins quelques particuliers en voulurent faire une nouvelle, à l'imitation des Orientaux; mais tout le Concile déſapprouva leur deſſein. Théodoret nous a donné cette Formule de Foi dans ſon Hiſtoire (10). Ils examinérent enſuite les accuſations perſonnelles, portées contre Athanaſe & contre Marcel d'Ancyre. Le premier ſe juſtifia, & fut abſous. Le ſecond aiant allégué qu'Euſébe & ſes Adverſaires avoient pris, comme des Propoſitions qu'il avançoit, ce qu'il ne propoſoit que comme des difficultés, fut auſſi rétabli. On rétablit encore Aſclépas Evêque de Gaze, & l'on excommunia & dépoſa Théodore d'Héraclée, Narcyſſe de Néroniade, Etienne d'Antioche, George de Laodicée, Ménophante d'Ephéſe, Urſace de Singedun, Valens de Murſe, Patrophile de Scythople, & Acace de Céſarée (11).

(7) Socrate L. II. ch. 20.

(8) Du Pin *Bibl. Ec. T.* II. p. 127.

(9) Theodoret L. II. ch. 15. Sozoméne L. III. ch. 12. *Concil. T.* IV. p. 825.

(10) L. II. ch. 8.

(11) Theodoret. *ibid.*

Ils firent auſſi divers Canons concernant la Diſcipline; mais ces Canons n'ont jamais été reçus par l'Egliſe comme des Loix générales, & n'ont pas été mis dans le Code des Canons approuvé par le Concile de Chalcédoine; l'Orient ne les a jamais reçus, & les Evêques d'Afrique ne les ont jamais voulu reconnoître. Enfonne, comme le remarque Mr. Du Pin (12), qu'il n'y a eut que les Papes qui s'en ſoient ſervis, & qui les ont ſouvent cités ſous le nom du Concile de Nicée, pour leur donner plus de poids & d'autorité.

(12) *Biblioth. T.* II. p. 329.

[*D*] *Ils s'aſſemblérent entre eux à Philippopolis en Thrace.*] Les Evêques d'Orient aiant quitté le Concile de Sardique, s'aſſemblérent à Philippopolis, & écrivirent de ce lieu une Lettre qu'ils datérent de Sardique, adreſſée à tous les Evêques du Monde. Ils y déclarent fortement contre Athanaſe, Marcel d'Ancyre & Aſclépas, & les font paſſer pour des Scélérats. Ils déclarent qu'ils ont refuſé de ſe joindre aux Occidentaux, parce qu'ils avoient reçu à leur Communion des Evêques dépoſés en Orient; & par cette

(c) Hieronym. ubi supra.

Acace eut beaucoup de part à l'exil du Pape Libère, & à l'élévation de Félix au Siége de Rome (c) [E]. Il ordonna S. Cyrille Evêque de Jérusalem, l'an 351 [F]; mais s'étant brouillé dans la fuite avec

cette même raison, ils excommunient Osius de Cordoue, Protogène, Gaudence, Maximin, & Jule de Rome. Ils se plaignent, qu'on bouleverse tout le Monde, qu'on y remplit tout de troubles, pour un ou deux Méchans. Ils accusent les Evêques d'Orient d'orgueil, & les reprennent de vouloir établir une Loi nouvelle, en ce qu'en donnant la liberté de faire passer en révélation, ce qui avoit déjà été décidé en Orient. Ils remarquent, que l'ancienne Discipline de l'Eglise est contraire à cette pratique, & que les Jugemens rendus en Orient doivent être confirmés en Occident, comme ceux d'Occident sont reçus en Orient. Ils prouvent cette Regle par plusieurs exemples. Enfin ils ajoutent à cette Lettre une Confession de Foi, dans laquelle ils font profession de croire, que *le Fils de Dieu a été engendré du Pere avant tous les siécles, & est Dieu de Dieu, Lumiere de Lumiere, qui a été toute éternité éternel.* Et ils condamnent ceux qui disent, *que le Fils a été fait de rien, ou qu'il est d'une autre substance que de la substance Divine, & qu'il n'est pas de Dieu, ou qu'il y a eu un temps qu'il n'étoit pas le Fils de Dieu.* Ils anathématisent aussi ceux qui disent, *qu'il y a trois Dieux, ou que Jesus-Christ n'est pas Dieu, ou qu'il y a plus d'un seul Christ Fils de Dieu, ou qu'il est la même Personne que le Pere & le S. Esprit.* Cette Lettre, qui se trouve encore dans les *Fragmens de S. Hilaire* (13), est adressée à Grégoire d'Alexandrie, à Acace de Césarée, à Patrophion de Nicomédie, & à plusieurs autres Evêques, & entre autres à Donat de Carthage. C'est pourquoi les Donatistes l'allégueront dans la Conférence de Carthage; & les Evêques Catholiques, ignorant cette Histoire, dirent que le Concile de Sardique avoit été composé d'Evêques Ariens (14).

(13) Conc. 414. Ser. & Concil. T. II. p. 659.

(14) Du Pin Tom. II. p. 227.

[E] *Acace eut beaucoup de part à l'exil du Pape Libère, & à l'élevation de Félix au Siege de Rome.*] L'Empereur Constance, voyant que Libère étoit presque le seul qui défendit Athanase, & desirant confirmer la condamnation par une autre grande autorité que celle de l'Evêque de Rome, lui envoya un Eunuque, pour le prefter de souscrire à la condamnation de ce Prelat; mais ce fut inutilement: la feule réponse qu'il put obtenir de lui fut, qu'il souhaitoit un Concile libre, où l'on commençât par une Confession de Foi conforme à celle de Nicée, dont on exclut tous les Ariens, & où l'on anathématisât leur erreur. L'Empereur aima mieux cette réponse, que rien, & envoya Gouverneur de Rome de le faire d'abord de Libère, & de l'envoyer à la Cour; ce qui fut exécuté. Quand il fut en présence de l'Empereur, il refusa de signer la condamnation d'Athanase. Constance lui reprocha qu'il avoit été condamné par toute la Terre: *Vous etes le seul Evêque du Monde*, ajouta-t-il, *qui, pour defendre un Impie (Athanase) troublera la paix de l'Eglise.* A quoi Libère répondit: *Quand le seul le seul le seul Evêque, la Cause de la Foi n'en est pas moins bonne; car il ne s'est trouvé autrefois que trois Jeunes-gens qui refusassent aux ordres du Roi.* Il demanda ensuite, que l'on assemblât un Concile; mais qu'avant que d'examiner la Cause d'Athanase, tous les Evêques fussent obligés de souscrire au Symbole de Nicée. Constance s'étoit emporté contre Athanase, en le faisant auteur de l'inimitié que lui portoit son frere Constant avoit eue contre lui. Libère lui répondit: *Vous ne devez pas, ô Empereur, vous servir des Evêques pour vengers vos inimitiés; leurs maux ne doivent pas être exercés qu'à bénir & à sanctifier: ai ὃ χρὴ τὸν ἐκκλησιαστικὸν τῶν τῆ αγιωσύνη ὑποκειμένων ἀρίθμον* (15). On lui donna encore trois jours pour délibérer; & comme il ne changea point de sentiment, il fut envoyé en exil deux jours après à Bérée, ville de Thrace. L'Empereur, l'Impératrice & l'Eunuque Eusebe lui offrirent de l'argent pour faire son voyage; mais il le refusa, & s'en alla gaiement au lieu de son exil (16). Le Clergé de Rome ainsi privé de son Chef, s'engagea par un Serment solennel de n'elire personne en la place de Libère, tant qu'il seroit en vie. Mais Constance fe servant du ministère d'Epictète Evêque de Centumcelle en Italie, fit ordonner Evêque un Diacre nommé Félix, qui étoit lui-même du nombre de ceux qui avoient juré qu'on n'éliroit point d'Evêque à la place de Libère. S. Jérôme dit expressément, qu'Acace eut part à cette Ordination: *In tantum autem jubi Constantio Imperatore claruit, ut Liberii locum Romæ, Felicem Arianum Episcopum constituerit* (17). Le même Pere, & l'Historien Socrate (18), accusent Félix d'Arianisme: le dernier avoue pourtant, que quelques-uns disoient qu'il n'étoit point Arien, & qu'il fut contraint par force d'accepter l'ordonner. Mais Théodoret (19), Sozomène (20) & Ruffin (21) disent qu'il n'a été Arien que de Communion, & non pas de Doctrine. *In Liberii locum*, dit Ruffin, *Felix Diaconus sine ab Hæreticis subrogatur; & non tam fefta diverfitate, quam communionis & ordinationis controversia* (il doit peut-être y avoir *conventionis*) *maculatur.* Baronius panche auffi à décharger Félix de l'imputation d'Arianisme (22). Quoi qu'il en soit, tous les Anciens conviennent que fon Ordination n'étoit pas légitime. Athanase dit (23), qu'il fut ordonné dans le Palais, fans le consentement du Peuple, & fans être élu par le Clergé, par Epictète, en présence de trois Eunuques, & de trois Evêques, qui pouvoient paſſer plutôt pour des Eſprits (*κατασκόποι*) que pour des Evêques; que le Peuple ne voulut pas permettre qu'il entrât dans l'Eglise, & fe retira de fa Communion. S. Jérôme dit, qu'il fut un Anti-Pape. Optat & S. Auguſtin, dans leurs *Catalogues des Papes*, ne font point mention de Félix, & mettent Damase après Libère; & c'eſt à tort que quelques Auteurs modernes le mettent dans le Catalogue des Papes. On l'a mis pourtant au nombre des Martyrs, dans la plupart des Martyrologes.

Libère, qui avoit témoigné tant de réſolution & de fermeté dans le tems de paix, ne put ſouffrir longtems les défagrémens de l'exil. Il n'y avoit pas encore été deux ans, qu'il ſe laiſſa aller aux perſuaſions de Demophile, Evêque de la Ville où il étoit relégué: il ſouſcrivit non ſeulement à la condamnation d'Athanaſe, mais il approuva auſſi une Formule de Foi Hérétique. Les Savans ne conviennent pas entre eux, ſi ce fut la première, ou la ſeconde Formule de Sirmich, qu'il approuva. S. Jérôme dit expreſſément, qu'il fut obligé de ſouſcrire à l'Hérésie: *ad subscriptionem Hæresios compulit* (24); & tous les Anciens parlent de la chute de Libère, comme de l'approbation de l'Arianiſme (25). Quoi qu'il en ſoit, il écrivit une Lettre de Communion aux Evêques d'Orient, dans laquelle, après avoir déclaré Athanaſe exclus de ſa Communion, & reconnu qu'il avoit approuvé la Confeſſion de Foi que Démophile lui avoit préſentée, il les prie d'employer leur crédit & leurs prieres auprés de l'Empereur, afin qu'il fût rappellé de ſon exil, & qu'il puiſſe retourner dans l'Egliſe que Dieu lui a confiée. Il joint auſſi en même tems deux Lettres pour la même fin, l'une à Urſace & à Valens, & l'autre à Vincent de Capoue: elles ſont rapportées dans les *Fragmens de S. Hilaire.*

Libère fut rappellé bientôt après; car l'Empereur étant content de la ſouſmiſſion, le fit venir à Sirmich, où il trouva des Députés des Evêques d'Orient & d'Occident. On y tint une eſpéce de Concile, dans lequel on fit une Collection des Formules de Foi qui avoient été approuvées par les Demi-Ariens, dans laquelle le *Fils* étoit déclaré *ſemblable au Pere en ſubſtance.* Libère y ſouſcrivit, & on le renvoya à Rome avec une Lettre du Concile adreſſée à Félix, qui portoit, que Libère & lui gouverneroient l'Egliſe de Rome en commun. Mais Libère ne fut pas plutôt arrivé à Rome, que Félix fut contraint de ſortir de la Ville; & aiant voulu y rentrer par force, il en fut chaſſé honteuſement (26). Libère ſe voyant paiſible poſſeſſeur de ſon Siége, comme il avoit ſouſcrit malgré lui à la condamnation d'Athanaſe & aux Formules des Ariens, il ſe repentit bientôt de ce qu'il avoit fait, fit profeſſion de la Foi du Concile de Nicée, & le réunit à vec Athanaſe. Il écrivit une Lettre à tous les Evêques du Monde l'an 362, dans laquelle il veut que tous les Evêques, qui aiant été ſurpris, avoient approuvé l'erreur des Ariens; mais il anathématiſe pour toujours les Chefs de leur parti, & ceux qui ne reconnoient point de leur erreur (27). Enfin les Demi-Ariens ſe voyant opprimés par les Anoméens, qui avoient plus de crédit auprés de l'Empereur Valens, eurent recours à Libère, & lui envoyérent l'an 366 Euſtathe de Sébaſte, avec Silvain & Theophile Evêques de Cilicie. Libère ne voulut pas d'abord les recevoir, diſant qu'ils étoient du parti d'Arius; mais ils l'aſſurérent qu'ils avoient renoncé à cette doctrine, & qu'ils faiſoient profeſſion de croire que le Fils étoit ſemblable en tout au Pere, & de la même ſubſtance que lui: ils firent même profeſſion de la Foi du Concile de Nicée, approuvérent le terme de *Conſubſtantiel*, & condamnérent les Symboles de Rimini & de Sélecucie. Libère aiant reçu d'eux ces déclarations, écrivit en leur faveur en Orient. Il mourut peu de tems après, l'an 366 (28).

[F] *Il ordonna S. Cyrille Evêque de Jeruſalem l'an* 351.] S. Cyrille fut ordonné Prêtre de l'Egliſe de Jéruſalem par Maxime, Evêque de cette Ville; mais ſi nous en croyons S. Jérôme, il ne voulut faire que les fonctions de Diacre, tandis que cet Evêque vécut (29). Socrate (30) & Sozomène (31) nous apprennent, qu'Acace de Céſarée & Patrophile de Scythopole chaſſérent Maxime, & mirent Cyrille à la place. Mais S. Jérôme, qui parle de Cyrille d'une maniére qui fait voir qu'il ne reconnoît pas ſuffiſamment ſur ſon ſujet, puiſqu'il le traite par-tout d'Arien, dit que Maxime étoit mort, quand Cyrille fut ordonné. Il l'accuſe d'avoir perſécuté Heraclius, qui avoit été ordonné Evêque par les Catholiques après Maxime, & de l'avoir réduit à demeurer au rang des Prêtres: *Heraclium, quem moriens Maximus in ſuum locum ſubſtituerat, varia fraude ſollicitans, de Epiſcopo in Presbyterum regredacit* (32). Le même Pere (33) & Ruffin (34) rapportent, qu'il a fouvent varié dans la Foi & la Communion. Du Pin avoue le fait, par rapport à la Communion (35). Cyrille fut d'abord dans la Communion d'Acace; enſuite il la quitta; depuis il communiqua avec les Evêques du parti d'Acace, l'an 357; il les abandonna enſuite, pour ſe joindre à Baſile d'Ancyre & aux Demi-Ariens; enfin il ſe réunit aux Orthodoxes. Mais Mr. Du Pin aſſure, qu'il n'a jamais changé de créance, qu'il a toujours cru le Fils ſemblable au Pere en ſubſtance, ſans condamner le terme de *Conſubſtantiel*: c'eſt Acace qui a varié dans ſa Foi, puiſqu'il a tantôt ſigné, que le Verbe étoit ſemblable en ſubſtance; & tantôt condamné cette Doctrine, pour approuver le Dogme des Anoméens. Mais Mélece les réunit tous, & leur fit approuver le terme de *Conſubſtantiel*. Mr. Du Pin remarque, qu'il ne faut pas croire S. Jérôme ſur le ſujet de Cyrille, parce qu'il étoit prévenu en faveur de Paulin, contre Mélece, & contre tout ſon Parti (36).

[G Mr.

(15) Théodoret L. II. ch. 16.

(16) Id. ib.

(17) *De Viris Illuſt. c.* 98.

(18) *Hiſt. Eccleſ. L.* II. ch. 37.

(19) L. II. ch. 13.

(20) L. IV. ch. 10.

(21) L. I. ch. 22.

(22) *Annal. Eccleſ.* ad Ann. 355. p. 726. T. III. Edit. Romæ. 1604.

(23) *Epiſt. ad Solitar.*

(24) *De Viris Illuſt. c.* 97.

(25) Du Pin *ubi ſup. p.* 72.

(26) Sozomene L. IV. ch. 15.

(27) *Fragm. Hilarii.*

(28) Hieronym. & Marcellin. *in Chron.* Du Pin *Bibl. T.* II. p. 77.

(29) Du Pin ibid. p. 314.

(30) L. II. ch. 30.

(31) L. IV. ch. 19.

(32) Hieron. *in Chron.*

(33) Id. ib.

(34) L. X. ch. 23.

(35) *Ubi ſupra.* p. 341. Not. (*h*).

(36) Id. ib. p. 344.

(d) On les nommoit ainsi (*Αὐτοματοι*) parce qu'ils soutenoient, que le fils étoit semblable en tout à son Pere.
(e) Epiphan. *advers. Haeres.* T. I. L. III. c. 22. p. 876. Ed. Colon. 1622.
(f) Aubert. Miraeus in S. Hieronym. *de Viris Ill.* c. 98.
(g) Fo-besii *Instit. Theol.* L. 1. c. 2. §. 7.
(h) *Haeref.* 72.

vec lui, il le fit deposer [G]; & par un effet de son ressentiment contre lui, il quitta le parti des Demi-Ariens, pour se joindre aux Anoméens (d), & défendit fortement ces derniers aux Conciles de Séleucie [H] & de Constantinople [I]. Mais il se repentit bientôt d'avoir pris ce parti, & aiant fait ordonner Méléce (e), Pélage & divers autres Evêques, dont la doctrine étoit Orthodoxe, il se réunit aux Catholiques, & signa le Symbole de Nicée dans le Concile d'Antioche fous l'Empereur Jovien [K]. Il mourut vers l'an 366 (f). C'étoit un homme qui avoit beaucoup d'esprit & de favoir [L]. Il donna fon nom à la Secte des Acaciens (g). Il compofa pluſieurs Ouvrages avant que d'être Evêque, & particuliérement un Livre contre Marcel d'Ancyre, dont S. Epiphane rapporte un Fragment (h). Quelque tems après qu'il fut Evêque, il écrivit la *Vie d'Eufebe* fon prédéceſſeur (i). S. Jérôme dit (k) qu'il écrivit VII volumes de *Commentaires fur l'Eccléſiaſte* [M], VII autres volumes *fur diverſes Queſtions*, συμμικτων ζητημάτων, & pluſieurs Traités fur différentes matières. Il y a pluſieurs autres Perſonnages, qui ont porté le nom d'Acace; un Martyr fous l'Empereur Déce (l); un Patriarche de Conſtantinople dans le V. Siécle (m); un Patriarche d'Antioche, qui fuccéda à Baſile en 458, & qui mourut en 459 (n); un Evêque d'Amide en Méſopotamie (o); un Evêque de Bérée dans la Paleſtine (p); un Evêque de Mélitine dans le V. Siécle (q); un fameux Rhétoricien, du tems de Julien l'Apoſtat (r). Oléarius s'eſt trompé (s) en ſuppoſant que ce que Mr. Du Pin dit de l'Auteur d'un Mémoire fur l'affaire d'Acace Evêque de Conſtantinople, écrit l'an 486 (t), regarde notre Acace de Céſarée; car celui-ci étoit mort plus d'un Siécle avant l'autre. Sur les deux Acaces, Evêques de Conſtantinople & de Bérée, voyez les deux Articles ſuivans.

(i) Socrate L. II. ch. 4. (k) *De Viris Ill.* c. 98. (l) Tillemont. *Hiſt. Eccl.* T. III. p. 11. (m) Evagre L. 1. (n) Id. L. III. ch. 22. (o) Socrate L. VII. ch. 21. (p) Id. L. VI. ch. 21. (q) Du Pin *Bibl.* T. III. (r) Suidas. (s) *Bibl. Eccleſ.* T. I. p. 5. Ed. Jenæ 1711. (t) Du Pin *Bibl.* T. IV. p. 262.

[☞ Mr. Du Pin, en croyant mettre Cyrille au-deſſus d'Acace, lui attribue un caractére bien plus mépriſable & plus odieux. Cyrille, dit-il, n'a point varié dans la Foi, mais dans la Communion. Agit-il ſelon ſes principes, & ne ſe joindre à une Communion, que parce qu'on eſt perſuadé que la vérité s'y trouve, c'eſt ce qu'a fait Acace: en changeant d'idées, il a changé de pauti. Se joindre à une Communion, que l'on eſt perſuadé qui maintient des Erreurs eſſentielles, c'eſt ce qu'a fait Cyrille: Orthodoxe dans la Foi, il n'a pas laiſſé de s'unir à des gens qui, ſelon ſes principes, enſeignoient des Erreurs capitales. Que l'on compare la conduite de l'un & de l'autre, & que l'on juge. Acace aura été, ſi l'on veut, un eſprit léger, inconſtant, *flottant à tout vent de doctrine*, & n'aiant point de principes ſolides. Mais quel nom donnera-t-on au caractére de Cyrille? Ce ne ſera pas qu'il y a de Prêtres à qui il ſoit aſſez peu connu, pour ſoupçonner qu'il ait agi par un eſprit de tolérance. AND. DU TRAD.]

[G] *S'étant brouillé dans la ſuite avec lui, il le fit dépoſer.* Les différends, qu'ils eurent pour les Prérogatives de leurs Siéges, les brouillérent bientôt enſemble. Le Concile de Nicée (37) avoit donné à l'Evêque de Jéruſalem le prémier rang entre tous les Evêques de ſa Province, ſans toucher aux droits de l'Egliſe de Céſarée, Métropole de cette de Jéruſalem. Cet honneur donna occaſion à l'Evêque de Jéruſalem de s'attribuer divers privilèges extraordinaires; & nous voyons que Maxime, prédéceſſeur de Cyrille, ſe mêla d'ordonner des Evêques dans la Paleſtine, & d'aſſembler un Concile de la Province. Cyrille voulant ſe maintenir dans la jouiſſance des mêmes prérogatives, fut troublé par Acace de Céſarée, qui ne put ſouffrir que l'Egliſe de Jéruſalem s'attribuât un droit qui appartenoit légitimement à la ſienne. Il aſſembla donc un Concile vers l'an 356, dans lequel il dépoſa Cyrille, ſous prétexte qu'il avoit vendu les Ornemens de l'Egliſe & les Vaſes ſacrés, pour aſſiſter les pauvres dans un tems de famine (38); & il mit en ſa place Euphrone, qui étoit, ſelon les apparences, Evêque d'Heuchéropolis (39).

(37) Canon VII.

[H] *Il dépoſa fortement ces derniers au Concile de Seleucie.* Ce Concile étoit compoſé de cent ſoixante Evêques de deux différens Partis, tout à fait oppoſés. Il y en avoit environ quarante d'Ariens, qui ſoutenoient que le Fils de Dieu n'étoit point ſemblable en ſubſtance à ſon Père. Les autres, appellés Demi-Ariens, faiſoient profeſſion de croire le Fils ſemblable en ſubſtance au Père, & rejettoient l'erreur d'Arius & d'Aétius, ils étoient cent & cinq de ce Parti. Les autres Evêques étoient apparemment des Défenſeurs de la Conſubſtantialité. Il y avoit un Officier de la Cour, de l'Empereur, appellé Léonas, préſent au Concile pour empêcher le deſordre. Les Demi-Ariens ſoutinrent qu'il falloit examiner les Cauſes perſonnelles, avant que de traiter les matières de Foi. Les Ariens au contraire, dont les Chefs étoient Acace de Céſarée, George d'Alexandrie, Urane de Tyr, & Eudoxe d'Antioche, prétendirent qu'il falloit commencer par les matières de Foi, & l'emportérent ſur les autres. Ils propoſérent de rejetter le Symbole de Nicée, & d'en dreſſer un nouveau; à quoi l'autre Parti s'oppoſa. Les conteſtations aiant été fort loin, Léonas déclara qu'il mettoit fin au Concile, & s'aſſeina le lendemain de l'Aſſemblée. Les Acaciens prirent de-là occaſion de ſe retirer: les autres Evêques les aiant cités de comparoître, dépoſérent Acace, George d'Alexandrie, Urane de Tyr, & fix autres Evêques, & en excommunierent neuf. Enfin la Cauſe aiant été débattue en préſence de l'Empereur, il engagea tous les Evêques des deux Partis à ſouſcrire au Symbole de Nicée, qui avoit été ſigné à Rimini (40).

[I] *Et à Conſtantinople.* Le Concile fut tenu par les Acaciens, l'an 360: il étoit compoſé de cinquante Evêques. Ils y appellérent les Evêques de Bithynie de leur Parti, & ils approuvérent & publiérent dans ce Synode, la Formule de foi du Concile de Rimini, avec de tres petits changemens (41). Enſuite ils condamnérent Aétius, & ils excommuniérent trois Evêques, qui ne voulurent pas conſentir à ſa condamnation. Mais Mr. Du Pin obſerve (42), que comme ils ne le connoiſſoient que par Politique & pour plaire à l'Empereur, ils ſe vengérent enſuite ſur tous les Evêques qui leur avoient été contraires dans le Concile de Séleucie, dépoſérent les Chefs des Demi-Ariens ſous divers prétextes, & ordonnérent en leur place des perſonnes du Parti d'Aétius.

(40) Du Pin T. II. p. 334. Socrate L. II. ch. 39. 40. Sozom. L. IV. ch. 14.

(41) Socrate L. II. ch. 41.

(42) Du Pin T. II. p. 335.

[K] *Il ſigna le Symbole de Nicée dans le Concile d'Antioche ſous l'Empereur Jovien.*] Les Acaciens voyant l'Empereur Jovien favorable aux Orthodoxes, ſe joignirent à Méléce Evêque d'Antioche, & tinrent un Concile dans cette Ville l'an 363, dans lequel ils déclarérent qu'ils embraſſoient la Foi du Concile de Nicée, & qu'ils recevoient le terme de *Conſubſtantiel*: mais en même tems ils ajoutérent, qu'il falloit entendre ce terme dans le ſens qui ſignifie que le Fils de Dieu eſt engendré de la Subſtance de ſon Père, & qu'il eſt ſemblable en Subſtance à ſon Père; qu'il ne falloit pas croire, qu'il y eût quelque paſſion dans cette Génération ineffable; qu'on ne devoit pas ſe ſervir du mot de *Subſtance*, en prenant ce mot dans ſon ſens naturel; que l'on ne s'en étoit ſervi que pour détruire l'erreur d'Arius, qui diſoit que le Verbe étoit tiré du néant, erreur qui avoit été renouvellée par les Anoméens. Ces Evêques, après avoir fait cette déclaration dans la Lettre qu'ils adreſſérent à l'Empereur, approuvérent le Symbole de Nicée tout entier. Les Evêques qui aſſiſtérent à ce Concile étoient, Acace, Méléce d'Antioche, Baſile de Samoſate, Pélage de Laodicée en Syrie, Irénen de Gaza, & Athanaſe d'Ancyre (43).

(43) Socrate L. III. ch. 25. Sozomène L. VI. ch. 4. *Conciliar.* T. II. p. 827.

[L] *C'étoit un homme qui avoit beaucoup d'eſprit & de ſavoir.*] Sozomène dit (44) *qu'il avoit beaucoup de pénétration, parloit bien, & qu'il étoit infatigable pour venir à bout de ſes deſſeins.* Φύσεις τε ἔρωτος ἐν τοῖς λόγοις ἐπιδεικνύμενος, καὶ τὸ βεβιωκέναι ἐν ἔργοις ἀγαθοῖς. Philoſtorge dit, *qu'il étoit hardi dans la diſpute, fort intelligent dans les affaires, & qu'il exprimoit heureuſement & avec facilité ſes penſées.* καὶ ὃς ὁ Ἀκάκιος διαφανὴς μὲν ἐν τοῖς λόγοις, ἱκανοδίδακτος δὲ περὶ τὰ πράγματα καὶ φύσιν ἔχων, ἣν λέγω δυδακτὸν τὸ γνωστὸν ἁπλῶς (45). Mais le même Auteur ajoute enſuite, *qu'il parloit autrement qu'il ne penſoit.* Ἕτερος μὲν ὢν τὸν βίβλον, ἕτερος δὲ τοῖς γράμμασιν (46).

(44) Liv. IV. ch. 25.

(45) Philoſtorg. L. IV. ch. 12.

(46) Id. ib.

[M] *Sept Volumes de Commentaires ſur l'Eccléſiaſte.*] Mr. Du Pin (47) dit en général, *ſur l'Ecriture*; & le Docteur Cave (48) dit, *XVII Volumes ſur l'Eccléſiaſte, & VI de Queſtions Diverſes*; & ce dernier a raiſon. Mr. Du Pin, & les Auteurs de cet Article, paroiſſent ne pas avoir conſulté l'endroit même de S. Jérôme qu'ils citent, où il y a en termes exprès: *Acacius, Ceſarienſis Eccleſiæ in Paleſtina Epiſcopus, elaboravit in Eccleſiaſten decem & ſeptem Volumina, & συμμίκτων ζητημάτων ſex, & multos præterea diverſiſque tractatus.* „ Acace, Evêque de Céſarée dans la Paleſtine, ... a compoſé ſur l'Eccléſiaſte dix-ſept Volumes, & ſix de Queſtions diverſes, & „ pluſieurs Traités ſur diverſes matières." Il y a de l'apparence que ces dix-ſept Volumes n'étolent autre choſe, qu'un Commentaire partagé en dix-ſept Livres. REM. DU TRAD.

(47) Du Pin *Bibl.* T. III. p. 122.

(48) Cave *Hiſt. Liter. Sacr.* IV. p. 156. T. I. Edit. London. 1612.

ACACE, d'abord Adminiſtrateur ou Recteur de l'Hôpital des Orphelins, & enſuite Patriarche de Conſtantinople, vivoit dans le cinquiéme Siécle. Il ſuccéda à Gennade dans le Siége de Conſtantinople (a) l'an de J. C. 471, & mourut en 489, après avoir tenu le Siége pendant dix-ſept ans & neuf mois (b). Il étoit ſi ambitieux, qu'il prétendit que ſon Siége devoit avoir la prééminence ſur ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem. Son deſſein étoit vraiſemblablement, d'acquérir peu à peu au Patriarche de Conſtantinople tout le pouvoir & toute l'autorité qu'avoit l'Evêque de Rome: mais comme il étoit extrêmement fin & ruſé, il prétendit ſeulement d'abord, que l'Egliſe de Conſtantinople devoit avoir le prémier rang après celle de Rome; & pour parvenir à ſon but, il obtint de

(a) Evagre *Hiſt. Eccl.* L. II. ch. 11.
(b) Pagi ad *An.* 489.

(c) Baron. ad ann. 472.

l'Empereur Léon le rétablissement & la confirmation des Privilèges dont les Eglises, & particulièrement celle de Constantinople, avoient joui autrefois (c). Il paroit par les termes du Decret de l'Empereur, qu'Acace avoit de plus grandes vues [A]. Le Pape Simplicius le comprit bien, & craignant qu'Acace n'ufurpât toute fon autorité, il s'oppofa à lui, autant qu'il lui fut poſſible; mais comme fes Lettres font perdues, nous ne pouvons favoir au juſte les oppoſitions qu'il fit. Felix III fon Succeſſeur réſiſta vigoureuſement à Acace, comme nous le verrons. Celui-ci, quoiqu'il fût ſecrettement dans les intérêts des Eutychiens, parut d'abord fort zélé pour le Concile de Chalcédoine [B], dans lequel l'Héréſie d'Eutyches avoit été condamnée. Baſiliſque, qui avoit uſurpé l'Empire, aiant écrit une Lettre circulaire, dans laquelle il condamnoit le Concile de Chalcédoine (d) [C], Acace témoigna être pénétré de la plus vive douleur, & fouleva tous les Moines & le Peuple [D] de Conſtantinople.

(d) Evagre H. E. L. III. ch. 4.

[A] *Acace avoit de plus grandes vues.* Voici les termes de l'Empereur, tels que les rapporte Baronius (1): *Ne confanctum quoque religioſiſſimæ hujus civitatis Ecclefiam, & matrem noſtræ pietatis & Chriſtianorum ordinatricem religionis omnium, & ejusdem regiæ urbis fanctiſſimam fidem, privilegia, & honores omnes, fuper Epiſcoporum ordinationibus, & jure ante alios reſidendi, & cætera omnia, quæ ante nos ſtrum Imperium, vel nobis imperantibus, habuiſſe dignoſcitur, habere in perpetuum firmiter regiæ urbis ſtatuto judicamus & ſancimus* (2). C'eſt-à-dire: „ Nous ordonnons „ & ſtatuons par conſéquent pour notre Ville Royale, que „ la Sainte Egliſe de cette très religieuſe Ville, la Mère de „ notre piété, & de tous les Chrétiens Orthodoxes, joüira à „ jamais de la très ſainte Loi (*à preſent établie*) dans ladite „ Ville, & de tous les Privilèges & Honneurs qui regar- „ dent l'Ordination des Evêques, avec le droit de préſi- „ ance, dont cette Ville a joui ſoit avant notre règne, ſoit „ depuis notre avénement au Trône." Quoiqu'il ne ſoit pas parlé expreſſément de Rome dans le Decret, cependant comme il eſt conçu en termes fort généraux, l'Empereur peut bien avoir eu deſſein, ſinon expreſſément, du moins d'une maniére enveloppée, de foumettre l'Egliſe de Rome à celle de Conſtantinople; & Baronius croit que ce fut Acace lui-même qui dicta ce Decret: car, dit-il (3), un Prince pieux, tel qu'étoit Léon, ne pouvoit rien de plus que l'Egliſe de Conſtantinople étoit la Mére de tous les Chrétiens, & de la Religion Orthodoxe. Il y a tout lieu de penſer qu'Acace, voyant que l'Empire d'Occident fleuriſſoit, crut que le Capitale de cet Empire devoit prendre à tous égards la place de l'ancienne Rome (4). Baronius entreprend de le réfuter, en diſtinguant l'Autorité Temporelle d'avec l'Autorité Spirituelle; la premiére étant attachée à la perſonne de l'Empereur, en quelque lieu qu'il ſe trouve; & la ſeconde étant été attachée par Jéſus-Chriſt lui-même à la Ville de Rome. Excellent argument, en ſuppoſant l'infaillibilité du Pape! mais c'eſt ſuppoſer ce qui eſt en queſtion. Naturellement on puiſeroit que les Villes, où les Princes tiennent leur Cour, doivent avoir des Eccléſiaſtiques plus ſavans & plus habiles que les autres Villes; & que par conſéquent, s'il ſurvient quelques diſputes ſur des matieres de Foi ou de Diſcipline, qui ne ſe puiſſent décider ſur les lieux où elles naiſſent, le meilleur parti eſt de les faire décider par ceux du Clergé qui ſont proche de la Cour. Cela ſuppoſé, à la vérité, que les Eccléſiaſtiques ſont avancés à proportion de leur mérite & de leur ſavoir; nous n'entreprendrons pas de déterminer juſqu'où cela ſe vérifie.

(1) Annal. ad ann. 472.

(2) L. XVI. Cod. de Sacroſanct. Eccleſ.

(3) Ibid.

(4) Baron. ibid.

[B] *Acace parut d'abord fort zélé pour le Concile de Chalcédoine.* Pierre, ſurnommé le *Foulon*, faiſoit publiquement profeſſion des ſentimens d'Eutyches; ce qui l'avoit fait dépoſer du Siége Epiſcopal d'Antioche, mais il y avoit été rétabli par l'Empereur Zénon, à l'inſu duquel il écrivit une Lettre à Acace, dans laquelle il défendoit l'Héréſie Eutychienne. Acace, quoiqu'il fût fon ami, & qu'il eût eu la principale part à ſon rétabliſſement, fut néanmoins ſi choqué de ſon Héréſie, qu'il aſſembla dans Conſtantinople un Synode de Evêques, dans lequel les opinions de Pierre furent unanimement condamnées. *Petrus Fullo Epiſtolam quamdam blaſphemiæ plenifſimam ſcripſit ad Acacium, quando ejus opera expulſo Calendonio in ſedem Antiochenam reverſus fuit. Hanc cum Acacius acceſſiſſet, exhorreſcens tot blaſphemiorum involucrum, toſtat Serpentum..... ad dementem hominem cunandum Conſtantinopoli Concilium Epiſcoporum congregavit, qui omnium Orthodoxorum unanimi conſenſu injuſtum ille tyriani Fullonis error condemnatus fuit* (5). Après le Concile, Acace écrivit une Lettre à Pierre le Foulon, dans laquelle il l'exhortoit à ne point s'éloigner du chemin battu, à moins qu'il ne voulût être privé du Sacerdoce; & de ſuivre les Péres du Concile de Chalcédoine. *Abſolutus Synodo Acacius literas ad Petrum Fullonem dedit, illique eum exhortatus, ne viam non tritam incedat, ſicque a Dei Sacerdotio alienus ſiat, ſed ut vitam frequatur, quam ſentent ſunt Patres Chalcedonenſes* (6). On voit par-là, combien Acace parut zélé pour la Foi Orthodoxe: mais nous verrons dans la ſuite (7), que tout cela n'étoit qu'affectation & politique.

(5) Concil. T. IV. ad ann. 482.

(6) Ibid.

(7) Dans la Remarque [D].

[C] *Dans laquelle il condamnoit le Concile de Chalcédoine.)* Voici un abrégé de cette Lettre ou Edit. Il confirme d'abord les Loix des Empereurs ſes Prédéceſſeurs, ſur le ſujet de la Trinité. Il dit, que l'union & la concorde de tous les Chrétiens étant le plus ferme boulevart de ſon Autorité & le moyen le plus efficace pour procurer leur Salut, il ordonne que le Symbole de Nicée ſoit reçu ſeul dans toutes les Egliſes & les Aſſemblées des Orthodoxes; cette Régle de Foi ſuffiſant pour renverſer toutes les Héréſies, & pour réunir tous les membres de l'Egliſe. Il confirme auſſi le Concile de Conſtantinople, & celui d'Epheſe. Mais il condamne comme contraire au Concile de Nicée, tout ce qui peut troubler la paix des Egliſes, & remplir le Monde de confuſion & de déſordre, comme le Livre de Léon, & tout ce qui a été fait au Concile de Chalcédoine, ſoit par rapport à la Foi, ſoit pour l'explication du Symbole. Voici ſes propres termes: *Τὰ δὲ διὰλου τὸν ἐνεστῶτα καιρὸν ἀχθέντα τοῖς ἁγίοις τοῦ θεοῦ ἐκκλησίαις καὶ τῇ τῶν τοῦ κόσμου πάντων, διὰπαλῆ τὸν ἀσέβειαν τῶν Νεστορίου, ἢ πάλιν τὰ τὸ Καλχηδόνι ἐν ὁμῷ πίστει ἐκτεθεὶ συμβόλῳ, ἢ πρᾶγματα, διδασκαλίας, ἢ διαλέξεις, ἢ σύγχυσιν ἐκτεθεῖσαν εἰς παραπλησίαν τὸ κατὰ τὸ ἁγίαν συμβόλῳ τῶν τὸν ἁγίων πατέρων, διστοῦσιν ἐνταῦθα τὸ καὶ ἐν τῇ ἁγίᾳ καὶ οἰκουμενικῇ συνόδῳ, ὅπερ τῶν ἀνωτέρῳ ἁγιατάτων ἐπισκόπων ἀνακτίσασθαι ἐδόθη καὶ πυρὶ παραδίδοσθαι* (8). C'eſt-à-dire: „ Les choſes, „ qui ont troublé l'union & l'ordre des ſaintes Egliſes de „ Dieu & la paix de tout le Monde, ſavoir le Livre de „ Léon ainſi qu'on l'appelle, & tout ce qui a été dit ou „ fait à Chalcédoine, ſoit en diſputant, en enſeignant ou „ en expliquant les Articles de Foi, tendant à innover „ dans le ſaint Symbole dreſſé par les trois cens-dix-huit „ Péres *(du Concile de Nicée)*; *toutes ces choſes* ſeront a- „ nathématiſées & brulées, en quelque lieu qu'elles ſe „ trouvent." L'Empereur condamne auſſi ceux qui nient que le Fils unique de Dieu ſe ſoit incarné, & foit né de la Vierge Marie, & qui ſoutiennent qu'il a eu un corps venu du Ciel, ou un corps purement phantaſtique. Il exige de plus, que tous les Evêques ſignent cette Lettre; & il déclare ceux qui ſeront quelque choſe qui y ſoit contraire, en quelque maniére que ce ſoit, fidéles, perturbateurs du repos de l'Etat & de l'Egliſe, ennemis de Dieu & de l'Empereur; il les condamne, s'ils ſont Evêques ou Eccléſiaſtiques, à être dépoſés, & s'ils ſont Moines ou Laïques, à être bannis, à la confiſcation de leurs biens, & à d'autres peines rigoureuſes. Baronius & d'autres Ecrivains déclarent fortement contre Baſiliſque, à l'occaſion de cette Lettre; mais nous avons du panchant à croire que ce Prince eut deſſein de diſſiper les ſcrupules, que le Concile de Chalcédoine pouvoit faire naître dans l'eſprit des Chrétiens gens de bien, mais peu éclairés. Pour renverſer l'Héréſie d'Eutyches, ce Concile étoit entré dans un détail ſi particulier touchant la Perſonne de Jéſus-Chriſt & l'Union des Natures Divine & Humaine dans une Hypoſtaſe, qu'il ne pouvoit qu'embarraſſer extrêmement ceux qui n'étoient point Lettrés, & qui n'entendoient rien aux diſtinctions ſubtiles des Philoſophes & des Théologiens. Voici la Définition du Concile, telle qu'Evagre la rapporte (9). *Τὸν σωζόμενον τὸ μυστηρίου λόγον τελοῦντας τὸν διὰπαλῆ τὸν τῶν ἑνωθεὶ φύσεων συλλογὴν, φῶς τοὺς ἐκ τῶν δύο φύσεων τὸν Χριστὸν πρόσωπον, ἢ συγχύσεως ἐπινοοῦσι αὐτὶ ἑνώσεως, τοῦ τὸν ἀφράστου ἢ ἀτόπου τοῦτο μόνου τὸν ἀφράστου ἢ ἀτόπου τοῦτο μόνου παραπλησίως ἐξάγοντας, μὴ δὲ μᾶλλον τὸν ἑνωθεὶ φύσεως τὸν Κύριον μυθεύοντας, μὴδὲ ἐξ μᾶλλον τὸν ἑνωθεὶ ἀπολλυμένης τὸν ἀκολουθίας ἐκ τῶν ἑνωθεὶ φύσεων συγχύσεως ἀπαντες ἐκβλέπομεν..... ἐκ τὸν αὐτὸν ἐκ τῶν Χριστὸν, Υἱὸν, Κύριον, μονογενῆ ἐν δύο φύσεων ἀσυγχύτως, ἀτρέπτως, ἀδιαιρέτως, ἀχωρίστως, γνωριζόμενον, οὐδαμοῦ τὸν τῶν φύσεων διαφορὰς ἀναιρεῖσθαι διὰ τὸν ἕνωσιν, σωζομένης δὲ μᾶλλον τὸν ἰδιότητα ἑκατέρας φύσεως, καὶ εἰς τὸ πρόσωπον, καὶ μίαν ὑπόστασιν συντρεχούσης αὐτῷ· οὐκ ἐν εἰς δύο τεμνόμενον ἢ μερίζομενον, ἢ διαιρούμενον.* C'eſt-à-dire: „ Il *prononce* „ nion des Saints, ceux qui n'ont point honte d'aſſujet- „ tir aux paſſions & aux ſouffrances la Divinité du Fils u- „ nique de Dieu. Il rejette auſſi ceux qui mêlent & qui „ confondent les deux Natures du Fils de Dieu. Il condamne ceux qui s'imaginent que la forme de Serviteur, „ que le Chriſt a priſe parmi nous, eſt une forme céleſte, „ ou d'une autre nature que la nôtre. Enfin il prononce „ anathéme contre ceux qui diſent, qu'avant l'Union hypoſtatique, il y avoit deux Natures: mais qu'il n'y en a eu plus qu'une, après l'Union.... Nous confeſſons „ & enſeignons d'une voix unanime, un Jéſus-Chriſt Fils, „ Seigneur, Unique (reconnu) en deux Natures, ſans „ confuſion, ſans diviſion, ſans ſéparation, ſans changement: que l'union des deux Natures, bien loin de détruire leurs différences, conſerve plutôt les propriétés de l'une & de l'autre Nature, ſubſiſtant en une Perſonne & en une *Hypoſtaſe*, & n'étant point partagées en „ deux Perſonnes." Si l'on compare ce Decret du Concile de Chalcédoine avec la Lettre de l'Empereur Baſiliſque, on s'appercevra que ce Prince eſt d'accord avec le Concile ſur ce qu'il y a d'eſſentiel; & qu'il rejette ſeulement certaines diſtinctions ſubtiles, & explications curieuſes, qui bien peſées, ne ſont propres qu'à embarraſſer les Conſciences, & à faire naître des diviſions & des querelles parmi les Chrétiens.

(8) Ap. Evagr. *H. E.* L. III. cap. 4. p. 336. Edit. Reading.

(9) *H. E.* L. III. ch. 4.

[D] *Soulevа tous les Moines & le Peuple de Conſtantinople.*] Le Docteur Cave, qui paroit avoir eu une haute idée

* Le Pape Léon, dans ſa Lettre à Flavien, que le Concile approuve.

tinople contre Basilisque, comme contre un Hérétique (c). Basilisque, effrayé, révoqua sa prémiere Lettre, comme si elle avoit été surprise, ordonna qu'elle fût supprimée, & en publia une autre, par laquelle il confirmoit le Concile de Chalcédoine (f) [E]; &, ce qu'Acace souhaitoit principalement, ordonnoit qu'il joüit du droit d'ordonner les Evêques des diverses Provinces. Acace, parvenu au plus haut point de puissance & d'autorité, fit bientôt voir que son zele contre les Sectateurs d'Eutyches n'avoit été que pure Politique, puisqu'il fut grand ami & un des principaux foutiens de Pierre Monge, Eutychien, qui aiant été chassé du Siége d'Alexandrie, fut rétabli par le crédit d'Acace (g), malgré les Lettres que le Pape Simplicius lui écrivit pour le prier de s'opposer, autant qu'il pourroit, au rétablissement de cet Hérétique. Dans le même tems, l'Empereur Zénon, qui avoit chassé Basilisque du Trône qu'il avoit usurpé, publia un Edit d'Union * [F], adressé aux Evêques, au Clergé, aux Moines, & au Peuple d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye & de la Pentapole. Son dessein étoit d'étouffer par cet Edit toutes les disputes & les dissensions, en maintenant le Symbole de Nicée, & condamnant expressément Nestorius & Eutyches (h). Il y a de l'apparenee qu'il fut dressé par Acace lui-même (i). Pierre Monge y aiant fait soufrir, il sembloit n'y avoir plus de raisons de le soupçonner d'Hétérodoxie. Cependant le Pape Félix III, qui venoit de succéder à Simplicius, rejetta l'Edit de l'Empereur, & épousa les intérêts de Jean Talaia ou Talaida [G], qui avoit été chassé du Siége d'Alexandrie par les partisans de Pierre Monge. Félix, pour terminer le procés qu'il y avoit entre ces deux Compétiteurs, & vraisemblablement pour humilier l'orgueil d'Acace, qui par la faveur de l'Empereur étoit tout-puissant dans l'Orient, assembla un Synode à Rome, dans lequel on cenelut d'écrire une Lettre à l'Empereur de Constantinople, pour se plaindre de l'injure faite à l'Eglise & à la Foi Catholique, par ceux qui l'avoient trahie, demandant qu'ils fussent punis: que l'on écrivoit aussi une Lettre à Acace, pour lui faire des reproches fur l'indulgence qu'il témoignoit aux Hérétiques, & pour le sommer de comparoitre devant le Pape, afin de répondre à tous les chefs d'accusation portés contre lui; & que l'on prieroit l'Empereur de l'y contraindre (k). Ces Lettres furent apportées à Constantinople par Vital & Misene, tous deux Evêques, & par Félix Protecteur de l'Eglise de Rome. L'Empereur répondit au Pape, qu'il ne devoit pas s'émouvoir si fort pour l'affaire de Jean Talaida, qui, bien qu'il eût juré de ne jamais prétendre au Siége d'Alexandrie, avoit violé fon ferment, & commis toutes fortes de facrilèges; que Pierre Monge n'avoit été élevé à ce Siége qu'après mûr examen, & qu'il avoit signé de fa propre main la Foi du Concile de Nicée (l). Je fuppofe, que ce fut à l'inftigation d'Acace, que l'Empereur fit cette réponfe. Acace engagea auffi Vital & Mifene à eommuniquer avec lui [H] & avec fes partifans, ou, comme les nomme Evagre, avec les Hérétiques (m). Le Pape aiant été inftruit de la prévarication de fes Légats, aſſembla un Synode contre eux, dès qu'ils furent de retour à Rome, & les priva de leurs Evêchés: il excommunia auſſi Acace & Pierre Monge (n); eependant, il ne jugea pas à propos d'envoyer d'abord à Acace la Sentence prononeée contre lui, dans l'eſpérance, dit Valois (o), qu'il ſe repentiroit, & renoncеroit à la Communion des Hérétiques. Mais Acace ſe confian en la faveur de l'Empereur, bien loin de changer de conduite, étendit ſon pouvoir & ſon autorité plus que jamais; car il dépoſa Calandion Evêque d'Antioche, qu'il avoit

(c) Evagre lib. c. 7.

(f) Id. ibid.

(g) Evagre lib. c. 13, & 20.

* On le nomme *Henoticon.*

(h) Ap. Evagr. lib. c. 14.

(i) Theophan. *Chronogr.* p. 30.

(k) Id. ibid. c. 12. Voy. auſſi Valois *Diſſ. de Acacio Conſtantinop. Eccleſ.* à la fin du III. Vol. des *Hiſt. Eccl. Script.* Ed. Gr. de Reading.

(l) Id. ibid. ch. 20.

(m) Ib. d. ch. 21.

(n) Valois *Diſſ. de Acacio* c. 2.

(o) Ibid. c. 3.

(10) Cave *Hiſt. Lit.* Sæc. V. p. 304.

(11) Evagre *H. E.* L. III. ch. 7.

(12) Theophan. *Chronogr.* p. 34.

(13) Evagre *H. E.* L. III. ch. 7.

(14) Id. ib. ch. 14.

(15) Sæc. V. cap. 1. in *Diſſ.* XVIII.

(16) Ap. Evagr. L. III. c. 30. in *Not. Var. Not.* 2.

(17) 1 Cor. I. 10.

(18) *In Diſſ. de duobus Synod. in quib. Acacius damnatus eſſe cap.* XI.

(19) Evagre *H. E.* L. III. ch. 12.

(20) *Id. Chronogr.* p. 91.

(21) *In Diſſ. de Acacio* c. 2.

Idée d'Acace, dit, „ qu'il défendit la Foi Catholique „ avec une invincible conſtance; & que par le crédit qu'il „ avoit auprès du peuple & des Moines de Conſtantino„ ple, il mena les choſes au point que l'Empereur, crai„ gnant une Sédition, révoqua ſon prémier Edit." *Acacius incitâta animæ conſcientiâ ſyſtem Catholicum propugnavit, & authoritate ſua apud plebem C. P. & Monachos effecit, ut tumultum graviſſimum veritus Baſiliſcus Edictum . . . revocaverit* (10). On croiroit, à entendre Cave, que l'Empereur craignit ſeulement une Sédition, mais que le peuple ne s'étoit pas encore foulevé: cependant Evagre dit poſitivement, qu'Acace συχνάκις τὸ μανιῶδες τοῦ τε Ἰωάν (11), *ſoulera les Moines & le Peuple.* Théophane n'accuſe point Acace d'avoir été l'auteur de la Sédition; mais il dit qu'Acace, „ voyant une grande foule d'Ec„ cléſiaſtiques & de Moines de Conſtantinople aſſemblés „ pour maintenir le Concile de Chalcédoine, il en fut ſi „ effrayé, qu'il feignit d'être de leur ſentiment, & pré„ cha contre Baſiliſque & Zénon. Τῶ πλήθει τῶν τε μονα„χῶν ΚΠ. ὑπερμαχόντων τὰ ἁγίας ἐν Χαλκηδόνι συνόδου ἀφθο„δίᾳ Ἀκάκιος, τὸ πλῆθη ὑποφρυττὶν αὐτοὺς ὑποκριτικῶς ὡσὰν τοῦ ἐκείνων δόγματος ποιεῖ Βασιλίσκου καὶ Ζήνωνος φρονήσαντα (12). Ce qui s'accorde mieux avec toute la conduite d'Acace, qui fut grand ami & le principal appui de Pierre le Foulon & de Pierre Monge, deux Evêques Eutychiens.

[E] *Il confirma le Concile de Chalcédoine.*] Evagre le dit en termes exprès: & immédiatement après, il nous donne la Lettre de Baſiliſque (13), dans laquelle Neſtorius & Eutyches ſont formellement condamnés, & où il n'eſt fait aucune mention du Concile de Chalcédoine; mais l'Empereur n'oublie pas de rétablir Acace dans le droit d'ordonner les Evêques dans les diverſes Provinces. Le Concile de Chalcédoine avoit donné ce privilège aux Archevêques de Conſtantinople; & ce Concile rejetté, Acace auroit perdu ſon droit: ce fut-là, ſelon les apparences, la ſeule raiſon qui engagea cet ambitieux Prélat à s'oppoſer à la prémiére Lettre de l'Empereur, & à l'obliger d'en écrire une autre; & le ſilence, qui y règne ſur le Concile de Chalcédoine, ſemble être un artifice d'Acace, qui favoriſant les Eutychiens ſecrettement, ne vouloit pas que ce Concile fût directement approuvé.

[F] *Un Edit d'Union.*] Cet Edit produiſit l'effet que l'on ſe propoſoit, en ce qu'après qu'il eut été lu, les habitans d'Alexandrie ſe réunirent à l'Egliſe Catholique & Apoſtolique (14). L'Edit ne fut pas expreſſément condamné par l'Egliſe, de peur d'offenſer l'Empereur, & d'exciter de plus grandes diviſions; & parce que Zénon, bien loin de rejetter directement le Concile de Chalcédoine, condamnoit en termes formels l'Eutychianiſme, & dans ſes Lettres particuliéres aux Evêques de Rome recevoit ce même Concile. Noel Alexandre (15) prouve par les termes mêmes de l'Edit, qu'il ne contenoit aucune Hérésie. Mais, dit l'Auteur dont nous empruntons cette remarque, l'Edit de Zénon étoit préjudiciable à la Foi Orthodoxe, & favorable aux Hérétiques, en ce qu'il ne faiſoit aucune mention de la Lettre de S. Léon, ni des déciſions du Concile de Chalcédoine, & qu'il ne condamnoit point ces mots, *ce dualnie & in duabus Naturis (de deux & en deux Natures)* qui étoient les termes caractériſtiques, qui diſtinguoient la Foi Orthodoxe de l'Hérésie Eutychienne (16). Mais l'Empereur parloit avoit eu deſſein de réunir les Chrétiens, & de finir leurs querelles & leurs diviſions; ainſi il étoit en droit de ſupprimer ces expreſſions de Parti, qui n'étoient propres qu'à entretenir l'animoſité & la diviſion entre ceux qui doivent être *bien unis en un même ſens, & en un même avis* (17): & il feroit à ſouhaiter, que l'on bannît de tous les Symboles les expreſſions de Parti.

[G] *Jean Talaia ou Talaida.*] C'eſt ainſi que Libérat le nomme; mais Valois (18) croit qu'il s'appelloit plûtôt *Thalaïa*, *l'Ennuyeux*, ce que le terme Grec Θαλάσσιος ſignifie. Ce Jean étoit Oeconome ou Tréſorier de l'Egliſe de S. Jean Baptiſte à Alexandrie. Il fut député à Conſtantinople, pour ſupplier l'Empereur de laiſſer aux habitans d'Alexandrie la liberté d'élire un Succeſſeur à Timothée, pour-lors Evêque de cette Ville, quand il ſeroit mort. L'Empereur découvrit bientôt que cet homme ambitieux convoitoit la Dignité Epiſcoale pour lui-même: il exigea donc de lui un ſerment, qu'il ne l'occuperoit jamais, après quoi il accorda à ceux d'Alexandrie leur demande, & publia une Loi, par laquelle il autoriſoit le Clergé & le Peuple d'Alexandrie à élire eux-mêmes un Evêque après la mort de Timothée. Celui-ci étant mort peu de tems après, Jean, au préjudice de ſon ſerment, donna de l'argent pour ſe faire élire, ce qui lui réuſſit au gré de ſes deſirs. L'Empereur n'en fut pas plutôt averti, qu'il le fit chaſſer, & qu'il ordonna que Pierre Monge ſeroit rétabli ſur le Siége de cette Egliſe (19). On peut juger par-là des vues qu'avoient les Papes Simplicius & Félix III, en prenant le parti d'un homme coupable de Simonie & de Parjure; mais ce ne ſont-là que des crimes légers, en comparaiſon de l'Héréſie.

[H] *Acace engagea auſſi Vital & Miſene à communiquer avec lui.*] Quand les Légats du Pape furent arrivés à Abyde, en allant à Conſtantinople, ils y furent retenus par ordre de Zénon & d'Acace; on leur prit leurs Lettres, on les mit en priſon, & Zénon les menaça de les faire pendre, s'ils ne communiquoient avec Acace & Pierre Monge, & ne les regardoient comme Orthodoxes. Voilà ce que rapporte Théophane (20). Valois ajoute (21) d'après le Pape Gélaſe, que lorſque l'Empereur & le Patriarche virent qu'ils ne pouvoient intimider les Légats par les menaces, ils tâchérent de les gagner par de belles paroles; &, ce qui eſt bien plus efficace, par des préſens: leur promettant de plus avec ferment, que les hoſtilités qu'ils prendroient avec Acace & Pierre Monge, ne pré-

(p) Valois ibid. Evagre L. III. ch. 16.

voit lui-même ordonné pour ce Siège, & il y rétablit Pierre le Foulon (p), qui l'avoit déja occupé, mais qui avoit été déposé comme Hérétique. Le Pape l'aiant appris, tint à Rome un autre Synode de quarante-trois Evêques, dans lequel Acace & Pierre le Foulon furent encore excommuniés. Turus Protecteur de l'Eglise de Rome fut envoyé à Acace, pour lui remettre la Lettre du Pape, qui contenoit la Sentence d'excommunication & de déposition [I]. Cette Lettre, avec la Sentence, aiant été remise à Acace, non par Tutus lui-même, mais par quelques Moines, excita une sédition, dans laquelle il y eut plusieurs Moines de tués, & d'autres furent mis en prison (q). Acace reçut la Sentence, fans s'en mettre en peine; & pour ne demeurer point en reste avec le Pape, il fit rayer son nom des Sacrés *Diptyques*, c'est-à-dire, de la Liste des Evêques dont on faisoit mention dans les Prières publiques; ce qui étoit rompre toute Communion avec lui. Il déposa aussi tous les Evêques Orthodoxes (r), & en mit d'Hérétiques en leur place; & étant soutenu par l'Empereur, il jouit paisiblement de son Evêché jusqu'à sa mort, arrivée l'an 488 (s). Il n'est pas aisé de tracer le véritable Caractère de cet Evêque, parce que tout ce que nous savons de lui, nous est venu par le canal de ses ennemis déclarés. Si les faits qu'ils rapportent sont véritables, il semble qu'on en peut conclurre, qu'Acace étoit un homme fort ambitieux; qui n'avoit d'attachement pour la Religion, qu'autant qu'elle pouvoit servir à ses vues; qui étant Eutychien dans le cœur, se déclara pour le Concile de Chalcédoine, uniquement parce que ce Concile avoit confirmé les Privilèges de son Siège; & qui rejetta ce Concile, ou du moins ne s'embarrassa pas d'en fuivre les Decrets, auſſi-tôt que son credit & son pouvoir furent bien affermis: un homme fier, qui ne pouvoit souffrir que l'Evêque de Rome eût la prééminence sur lui, & qui soutint les Eutychiens pour s'opposer au Pape, & pour avoir occasion d'étendre son autorité. Suidas dit, qu'il étoit si orgueilleux, & si avide d'honneur & de gloire, que son Portrait fut mis de fon conſentement dans l'Eglise; ce qu'aucun Evêque n'avoit permis avant lui. Les Auteurs Catholiques-Romains en disent généralement beaucoup de mal: mais si l'on étoit bien inſtruit de toutes les circonſtances de ſa conduite, peut-être que ſes actions paroîtroient dans un autre point de vue. Il y a dans la Sentence d'excommunication un endroit, qui mérite qu'on y faſſe attention [K]. On a deux Lettres d'Acace, l'une adreſſée à Pierre le Foulon, qui eſt en Grec & en Latin (t); l'autre, qui n'eſt qu'en Latin (v), au Pape Simplicius, ſur l'état de l'Egliſe d'Alexandrie (x).

(q) Theophan. *Chronogr.* p. 92.

(r) Godeau, *Hiſt. Eccleſ.* T. III. p. 666.

(s) Cave *Hiſt. Lit.* p. 363.

(t) *Concil.* Tom. IV. p. 1098.

(v) Cave *Hiſt. Lit.* p. 364.

(x) *Concil.* T. IV. p. 1080.

préjudicieroient en rien à la Cauſe qu'ils étoient chargés d'aquiter.

[I] *La Sentence d'excommunication & de dépoſition.*] Les Grecs blâment cette Sentence, pour deux raiſons. La première, parce qu'Acace n'avoit pas été condamné par un Concile, mais par le Pape lui-même, qui feul avoit ſigné la Sentence. Et il eſt certain que les deux Synodes tenus à Rome, dans leſquels il fut condamné, n'avoient pas été aſſemblés pour cela. Le premier avoit été convoqué contre Vital & Miſène, Légats du Pape, qui furent dépoſés pour avoir prévariqué, ainſi qu'on l'a dit; & Acace y fut ſeulement fortement cenſuré, au rapport d'Evagre (22). Le ſecond Synode ſe tint à l'occaſion des diviſions de l'Egliſe d'Antioche: Pierre le Foulon y fut condamné, pour avoir envahi le Siége Epiſcopal de cette Ville; & Pierre Monge Evêque d'Alexandrie, & Acace, y furent condamnés comme fauteurs & partiſans de Pierre le Foulon (23). Si donc un Evêque ne peut être légitimement condamné, que dans un Synode tenu particuliérement à ſon occaſion, la plainte des Grecs eſt bien fondée. Pour ce qui eſt de leur autre raiſon, que le Pape ſeul avoit ſigné la Sentence d'Acace, Félix lui-même y répond en ces termes: *Quotiès intra Italiam propter Eccleſiaſticas cauſas, præcipue fidei, colligentur Domini Sacerdotes, conſuetudo retinetur, ut ſucceſſor Præſulum ſedis Apoſtolicæ, ex perſona cunctorum totius Italiæ Sacerdotum, ſuxta ſollicitudinem fidei Eccleſiaſtum omnium competentem, cuncta conſtituat* (24).

„ Quand les Prêtres du Seigneur en Italie ſont aſſemblés
„ pour des affaires Eccléſiaſtiques, & particuliérement
„ pour celles qui concernent la Foi, c'eſt la coutume,
„ que le Succeſſeur des Evêques du Siége Apoſtolique ré-
„ gle & décide tout au nom de tous les Prêtres d'Italie,
„ comme étant chargé du ſoin de toutes les Egliſes. "
C'eſt ainſi que le Pape prononce dans ſa propre Cauſe; mais l'Egliſe Grecque n'étoit pas obligée de ſe ſoumettre à ſa déciſion. Ils ſe plaignent en ſecond lieu, qu'Acace n'avoit été ni entendu, ni convaincu ſelon les Loix Eccléſiaſtiques. A quoi Gelaſe répond, „ qu'Acace lui-même aiant mis ſon
„ crime au jour dans ſes Lettres, c'étoit un aveu ſuffiſant,
„ ſans qu'on eût beſoin d'un plus ample examen." *Cum proprium crimen ſuis litteris ipſe detexerit, nec audiri debuerit jam ſponte confeſſus* (25). Mais c'étoit-là une pure pétition de principe, puiſqu'Acace n'a jamais avoué qu'il eût rien fait qui méritât cenſure.

(22) L. III. ch. 21.

(23) Valois *ad Evagr. H. E. L.* III. c. 21. Not. 1.

(24) *Felicis Epiſt.* 2. Valeſ. ibid.

(25) Gelaſ. *ap. eund.* ibid.

[K] *Un endroit qui mérite qu'on y faſſe attention.*] Voici de quelle manière le Pape s'exprime: *Subitum tibi nomen & munus miniſterii ſacerdotalis agnuſce, Sanctî Spiritus judicio, Apoſtolica authoritate damnatus, nunquamque anathematis vinculis exuendus* (26). „ Sachez que vous êtes pri-
„ vé du nom & de la dignité de Prêtre, condamné par le
„ S. Eſprit, & par l'Autorité Apoſtolique, *& que vous*
„ *ne ſerez jamais délié des chaînes de cet anathême.*" Ici l'orgueilleux Pontife livre ſon ennemi au Diable, ſans retour & pour jamais. Valois lui-même (27) trouve cela d'une rigueur exceſſive, indigne du Vicaire de Jéſus-Chriſt. Mais, ajoute-t-il, le Pape, qui déſira toujours la converſion d'Acace, ne put avoir deſſein de l'excommunier pour toujours; il ſe propoſa ſeulement de le menacer, que s'il ne ſe repentoit, cette Sentence d'excommunication ne ſeroit jamais levée. C'eſt ce que Valois confirme par un paſſage du Pape Gélaſe; mais nous laiſſons juger au Lecteur, ſi les paroles de Félix ſont ſuſceptibles d'une telle modification.

(26) Valeſius *Proleg. de Acacio* c. 6.

(27) Ibid.

ACACE, Evêque de Bérée en Syrie, vivoit dans le quatrième Siècle, & au commencement du cinquième. Aiant été élevé dès ſa jeuneſſe dans un Monaſtère, on dit qu'il fut toujours très réglé dans ſes mœurs (a). Pendant qu'il étoit encore Prêtre, & Abbé d'un Monaſtère, il engagea Epiphane à écrire contre les Hérétiques. Acace fut ſi fort eſtimé par Flavien (b) qui fut dans la ſuite Evêque d'Antioche (c), qu'il l'employa dans une affaire de la dernière importance. Il y avoit un fameux Solitaire, nommé *Julien*, & *Saba* par les Syriens, que les Orthodoxes & les Ariens, dans les diſputes qu'ils avoient, prétendoient également avoir dans leur parti. Flavien, pour confondre les Ariens, envoya Acace vers le Solitaire, pour l'engager à venir à Antioche, afin d'y réfuter publiquement les menſonges des Ariens, & de confirmer la Foi Orthodoxe. Acace réuſſit dans ſa commiſſion: Julien ſe rendit à Antioche, & ſi nous en croyons Théodoret (d), ce Solitaire fit un grand nombre de Miracles durant ce voyage. Quelque tems après, ſavoir l'an 381, Acace fut promu à l'Evêché de Bérée, & ſacré par Euſebe Evêque de Samoſate (e). Il aſſiſta la même année (f) au Concile de Conſtantinople, où il ſe trouva cent cinquante Evêques (g). Acace fut enſuite envoyé à Rome par Flavien (qu'il avoit ſacré d'Evêque d'Antioche) pour réconcilier l'Egliſe d'Orient avec celle d'Occident, qui étoient depuis longtems en différend à l'occaſion de Flavien lui-même, & de Paulin, l'un & l'autre Evêques d'Antioche en même tems [A].

(a) Sozomene *H. E.* L. VII. ch. 28.

(b) Theodoret. *H. E.* L. IV. ch. 27.

(c) Id. L. V. ch. 23.

(d) L. IV. ch. 27.

(e) Id. L. V. ch. 4.

(f) Id. ib. ch. 8.

(g) Socrate L. V. ch. 8.

[A] *L'un & l'autre Evêques d'Antioche en même tems.*] Pour éclaircir cecí, il faut reprendre l'hiſtoire d'un peu plus haut. Sous le règne de l'Empereur Conſtance, qui favoriſoit les Ariens, un certain Mélèce avoit été élevé ſur le Siége d'Antioche (1). Il ne précha que ſur des ſujets de Morale; mais alant dans la ſuite propoſé la doctrine du Concile de Nicée, & ſoutenu la *Conſubſtantialité* du Verbe, l'Empereur en fut ſi piqué, qu'il l'exila, & Eudoſius, Arien, fut mis à ſa place (2). Ceux qui étoient affectionnés à Mélèce, s'éloignérent des Ariens, & s'aſſemblérent à part. Ce ne furent pourtant pas tous les Orthodoxes; car pluſieurs d'entre eux ſe faiſoient un ſcrupule de tenir pour Mélèce, parce qu'il avoit été ordonné par les Ariens (3), qui croyoient qu'il étoit dans leurs ſentimens (4). Ainſi l'Egliſe d'Antioche étoit diviſée en deux Partis, ſans compter celui des Ariens. Quelque tems après, Paulin fut ſacré Evêque du Parti Orthodoxe à Antioche (5), déſorte qu'il y eut trois Evêques pour cette Egli-

(1) Socrate *H. E.* Liv. II. ch. 44.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Theodoret *H. E.* L. II. ch. 31.

(5) Socrate *H. E.* L. III. ch. 6.

celui de Paulin (*b*), dont les partisans après sa mort avoient élu Evagre, au-lieu de se soumettre à Flavien. L'Empereur Théodose [*B*] étant à Rome, les Evêques d'Occident se plaignirent à lui de Flavien, qu'ils dépeignoient comme un Tyran, priant l'Empereur de le faire déposer. Théodose, qui favorisoit Flavien (*i*), prit sa défense: il conseilla aux Evêques de se réconcilier avec lui, & de donner la paix à l'Eglise, Paulin étant mort, & Evagre aiant été ordonné contre les régles; & pour les y engager d'autant plus, il leur dit que toutes les Eglises d'Orient avoient reconnu Flavien pour leur Primat. Ce conseil de l'Empereur eut tant de pouvoir sur les Evêques d'Occident, qu'ils promirent d'étouffer leur animosité, & de recevoir honnêtement les personnes que Flavien pourroit envoyer pour cimenter l'union & la bonne intelligence avec eux. Sur cette assurance, Flavien députa à Rome Acace, à la tête de plusieurs Evêques, Prêtres & Diacres, tous gens de mérite; & ces Députés terminérent le différend, qui avoit duré 17 ans (*k*). Acace, après avoir heureusement exécuté sa commiſſion, alla en Egypte, & revint par la Syrie, apportant à Flavien des Lettres de paix & d'union, de la part des Evêques d'Occident & d'Egypte (*l*). Ceci arriva peu après son Epiſcopat.

Chryſoſtome (bouche d'or) eut été sacré Evêque de Conſtantinople (*m*). Acace, qui dans ce tems-là paroiſſoit n'avoir aucune haine pour ce Grand-Homme, devint bientôt son plus grand ennemi & son plus violent perſécuteur; soit par orgueil, par envie, ou par eſprit de vengeance: car il se plaignit, qu'à son arrivée à Conſtantinople, Chryſoſtome ne l'avoit pas bien reçu (*n*), & qu'il avoit paru le mépriſer; ce qui l'irrita ſi fort, qu'il réſolut de ſe venger [*C*]. S'étant ligué avec Théophile & d'autres Evêques [*D*], qui avoient formé le deſſein de faire déposer Jean Chryſoſtome, ils tinrent un Concile hors de Conſtantinople, dans le Bourg *du Chêne* près de Chalcédoine, & citérent Chryſoſtome à y comparoître, pour répondre aux chefs d'accuſation portés contre lui. Il refuſa de s'y rendre, alléguant que pluſieurs d'entre eux, & Acace en particulier (*o*), étoient ſes ennemis déclarés; & il en appella à un Concile Oecuménique. Sur ce refus, le Concile *du Chêne*, ſans avoir égard à ſes raiſons,

(*b*) Theodoret. L. V. ch. 23.

(*i*) Theodoret. L. V. ch. 23.

(*k*) Theodoret. L. V. ch. 23.

(*l*) Sozomène L. VIII. ch. 3.

(*m*) Voy. Remarq. [*E*].

(*n*) Pallad. *Dial. de Vita Chryſoſt.* p. 48.

(*o*) Pallad. dial. p. 72.

(*a*) Id. ib. ch. 9.

(*b*) Id. L. IV. ch. 21.

Egliſe; Mélèce, qui par l'ordre de l'Empereur Julien fut rappellé de ſon exil; Euzoïus, l'Evêque des Ariens; & Paulin, celui d'une partie des Orthodoxes (6). Euzoïus fut dans la ſuite transféré par les Ariens au Siege d'Alexandrie (7). [*C*] Socrate, & Théodoret qui rapporte la même hiſtoire, L. IV. ch. 20. 21. ne diſent point qu'Euzoïus ait été fait Evêque d'Alexandrie. „ Les Ariens, dit Socrate, „ reprenant courage, firent auſſi-tôt ſavoir la nouvelle de „ ſa mort (*d'Athanaſe*) à l'Empereur (*Valens*) qui étoit alors à Antioche. *Euzoïus, Evêque des Ariens de cette „ Ville-là*, lui demanda permiſſion *d'aller rétablir Lucius*. „ L'Empereur ... l'envoya avec Magnus, Intendant de „ ſes Finances ..... Ils ſe faiſirent de Pierre & le mirent „ en priſon, chaſſérent les Eccléſiaſtiques, & placérent „ Lucius ſur la Chaire de l'Egliſe.“ Théodoret dit, qu'Euzoïus arriva d'Antioche à Alexandrie, & mit Lucius en poſſeſſion des Egliſes.“ Si Euzoïus a été fait Evêque d'Alexandrie, ce que j'ignore, ce fait n'eſt certainement pas fondé ſur le témoignage de Socrate allégué ici, cet Hiſtorien n'attribuant à Euzoïus, que d'y avoir inſtallé Lucius. ADD. DU TRAN.] Mélèce aiant été exilé une ſeconde fois par l'Empereur Valens, fut rappellé par Gratien. Lorſqu'il revint à Antioche, ceux qui favoriſoient ſon Parti firent tous leurs efforts pour lui faire partager le Siége Epiſcopal avec Paulin. Celui-ci aiant foutenu que les Régles de l'Egliſe ne pouvoient permettre qu'un Evêque ordonné par les Ariens partageât l'Autorité Epiſcopale, ceux du Parti de Mélèce l'établirent par force dans une autre Egliſe hors de la Ville, pour qu'il pût y exercer ſes fonctions. Ce nouvel établiſſement fit naître une furieuſe conteſtation, qui fut enfin appaiſée à ces conditions, dont les deux Partis convinrent: Que tous ceux qui prétendroient à l'Evêché d'Antioche, s'aſſembleroient par ſerment à ne point accepter l'Epiſcopat, juſqu'à ce que Mélèce & Paulin fuſſent tous deux morts: & qu'auſſitôt que l'un des deux viendroit à manquer, l'autre ſeroit reconnu ſeul & légitime Evêque. Il y en eut ſix qui prêtérent ce ſerment, & Flavien étoit du nombre (8): mais il parut qu'il ne faiſoit guéres de cas de ce ſerment. Mélèce ne fut pas plutôt mort, que ſon Parti, au mépris de l'accord fait avec le Parti de Paulin, élut Flavien, qui ne fit point difficulté d'accepter l'Epiſcopat, & de ſe faire ſacrer (9). Paulin étant mort peu de tems après, ſes partiſans élurent Evagre, ne voulant point ſe ſoumettre à Flavien. Il eſt clair qu'en cela ils avoient raiſon, cet homme étant indigne, par ſon parjure, d'occuper dans l'Egliſe le haut rang qu'il y tenoit. On peut juger par-là, combien Acace étoit ſcrupuleux ſur l'article de la probité, puiſqu'il foutenoit les intérêts d'un Evêque coupable d'un double crime, d'abord de parjure, & enſuite d'avoir entretenu le Schiſme dans l'Egliſe, où l'accord fait entre Mélèce & Paulin avoit rétabli la paix. Ce nouveau Schiſme, cauſé par Flavien, dura du moins dix-ſept ans (10).

[*B*] *L'Empereur Théodoſe étant à Rome.*] Ou Théodoret, qui rapporte ceci, doit s'être trompé par rapport au tems, ou Sozomène; car ce dernier Hiſtorien nous dit (11), que Jean Chryſoſtome, peu après ſon élévation ſur le Siége de Conſtantinople, ſe propoſa de réunir les Egliſes d'Orient & d'Occident, diviſées au ſujet de Paulin; qu'il prit lui-même Théophile (Evêque d'Alexandrie) de ſe joindre à lui pour réconcilier Flavien avec l'Evêque de Rome. Théophile y aiant conſenti, Acace & Iſidore furent envoyés à Rome. Or ce ne fut qu'après la mort de Théodoſe, au commencement du régne d'Arcadius, que Jean fut fait Evêque de Conſtantinople. Ce qui me ſeroit croire que Théodoret s'eſt trompé, c'eſt qu'il met toute cette affaire ſous le Pape Innocent I. Succeſſeur d'Anaſtaſe I. Or Anaſtaſe ne fut élu Evêque de Rome, qu'après la mort de Théodoſe (12).

[*C*] *Qu'il réſolut de ſe venger.*] Si nous devons en croire Palladius, qui a écrit la Vie de Chryſoſtome, Acace étoit ſi peu maître de ſa paſſion, qu'il lui échapa devant quelques Eccléſiaſtiques ſes ennemis, de dire, qu'il vouloit être égal à Chryſoſtome, & (13) *qu'il lui donneroit un or à ronger.* Mais nous devons avertir le Lecteur, que cette Vie de Chryſoſtome eſt un Panégyrique tout pur.

[*D*] *S'étant ligué avec Théophile & d'autres Evêques.*] Théodoret, qui rapporte la même hiſtoire (14), ne nomme point les Evêques qui conſpirérent contre Chryſoſtome; & il en donne pour raiſon, que malgré la perſécution qu'ils excitérent contre Chryſoſtome, c'étoient des gens eſtimables à d'autres égards. Voici ſes propres termes: Διεγνωκότας τον κατὰ τοῦτο τοιοῦτον αὐτοῖς βαθμὸν φυλάξαι, τον καλὸν αὐτῶν τῶν ἐπιτηδευμάτων αὐτοὺς ἀποστερῆσαι· ὁ δὲ λόγος αὐτῶν ἰσχὺν τοῖς ἔπειτα γενομένοις παρέσχετο πλείστην. C'eſt-à-dire: „ Lorſque j'entreprens d'écrire les injuſtices que ce Grand-Homme (Chryſoſtome) a ſouffertes, „ je ſuis en quelque ſorte retenu par le reſpect des autres „ vertus de ceux qui ont commis ces Injuſtices; c'eſt ce „ qui m'obligera à paſſer leurs noms ſous ſilence, autant „ qu'il me ſera poſſible.“ Cette retenue paroît un effet d'humanité & de charité Chrétienne; mais elle ne s'accorde pas avec l'impartialité d'un Hiſtorien, dont le devoir eſt de mettre dans tout leur jour les défauts, auſſi-bien que les vertus, de ceux dont il parle. On prétend à la vérité, que cette régle ne doit pas s'obſerver dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique; que pour inſpirer aux Lecteurs une haute eſtime pour la Religion Chrétienne, il faut leur donner une idée avantageuſe de ceux qui pendant pluſieurs Siécles, & même depuis le commencement du Chriſtianiſme, ont gouverné l'Egliſe; qu'ainſi un Hiſtorien prudent doit relever tout ce qu'il y a de louable dans la vie & dans les actions des anciens Chrétiens, & excuſer ou pallier ce qu'ils ont dit ou fait de mauvais (15). Mais c'eſt-là une maxime bien dangereuſe, & qui tend non ſeulement à introduire un parfait Pyrrhoniſme dans l'Hiſtoire, mais auſſi à rendre le Chriſtianiſme ſuſpect, puiſque les Incrédules peuvent conclurre de-là, que les Chrétiens ſe déſient de leur cauſe, & qu'ils craignent que les vices & les faux raiſonnemens de leurs anciens Docteurs ne ſoient connus (16). Comme la vérité de la Religion Chrétienne ne dépend point de la bonne ou de la mauvaiſe conduite de ceux qui la profeſſent, pourquoi ne feroit-il pas permis de mettre dans leur vrai jour les vices, auſſi-bien que les vertus des anciens Evêques & Péres? Nous inirons cette Remarque par un paſſage curieux de Melchior Canus (17), Evêque Romain qui aſſiſta au Concile de Trente, cité par Mr. Le Clerc. *Doienter boc dico, potius quàm contumeliosè, multo a Laertio ſeverius vitas Philoſophorum ſcriptas, quam a Chriſtianis vitas Sanctorum: longeque incorruptius & integrius Suetonium res Cæſarum exponſiſſe, quam expoſuerunt Catholici, non res dicam Imperatorum, ſed Martyrum, Virginum & Confeſſorum. Ibi enim in probis, aut Philoſophis, aut Principibus, nec vitia, nec vitiorum ſuſpiciones tacent. Noſtri autem plerique, vel affectibus ſuperiorum, vel de induſtria quoque ita multa confingunt, ut eorum me nimirum, non ſolum pudeat, ſed etiam tædeat. Hoc enim intelligo Eccleſiæ Chriſti, eam nihil utilitatis attuliſſe, tum incommodationis plurimum. . . . Certum autem eſt, qui fide & fallaciter hiſtoriam eccleſiaſticam ſcribunt, ea tirone bonæ atque fanctæ eſſe non poſſe, tantaque eorum narrationem luventam eſſe, aut ad quæſtum, aut ad errorem; quorum alterum ſædum eſt, alterum pernicioſum.* „ Je le dis avec douleur, & non dans le deſſein „ d'inſulter à perſonne: Laerce a écrit avec plus de cir„ conſpection les Vies des Philoſophes, que les Chré„ tiens n'ont écrit celles des Saints; & Suétone eſt plus „ impartial & plus vrai dans l'Hiſtoire des Empereurs, „ que ne le font les Ecrivains Catholiques, je ne dirai „ pas dans celles des Princes, mais dans celle des Mar„ tyrs, des Vierges & des Confeſſeurs. Car ces Auteurs „ ne

(6) Socrate L. V. ch. 5.

(7) Id. ib. ch. 9.

(8) Sozomène L. VI. ch. 35.

(9) Id. ib. ch. 9.

(10) Théodoret L. V. ch. 23.

(11) *H. E.* L. VIII. ch. 3.

(12) Voy. *les Notes* de Valois & de Guillaume Loweth, *ſur Théodoret* L. V. ch. 24. Ed. de Reading, à Cambridge 1720.

(13) *De Vitâ Chryſoſt.* p. 49.

(14) Theodoret. L. V. ch. 34.

(15) Valois traduit, *multa ipſorum inficiant, (ils me font rougir de honte.)* Mais le mot *Arrugêsque* ſignifie auſſi *refoutent quelqu'un*, & c'eſt, à ce que je crois, de-là que qu'il faut lui donner ici. [Le Préſident Cousin, dont on a ſuivi ici la Verſion, l'a entendu de cette manière. B. D. T.]

(16) Voy. Clerici *Ars Crit.* Vol. III. Ep. V. p. 160.

(17) Id. ib.

sons, le déposa, comme si toutes les accusations intentées contre lui eussent été pleinement prouvées (*p*): ils obtinrent même de l'Empereur la confirmation de leur Sentence, accusant Chrysostome d'avoir prêché contre l'Impératrice Eudoxie, & de l'avoir appellée Jézabel dans un de ses Sermons. L'Empereur envoya un Officier du Palais avec quelques Soldats, pour chasser Chrysostome de son Siége (*q*). Le Prélat obéit, & se retira à la Campagne: mais quelques jours après, un fléau désolant la chambre de l'Empereur [*E*], il rappella Chrysostome, & le rétablit dans son Siége Epiſcopal (*r*); dont il avoit demeuré vraiſemblablement en poſſeſſion juſqu'à ſa mort; s'il n'eût eu l'imprudence de donner à ſes ennemis un ſpécieux prétexte de le rendre odieux à ſon Souverain. L'Impératrice Eudoxie aiant fait fondre ſa Statue en argent, la fit placer proche du Temple à Conſtantinople (*s*); ce que Chryſoſtome n'eut pas plutôt appris, qu'il déclama contre elle de la manière la plus injurieuſe & la plus indécente [*F*]. Cette conduite fournit à ſes ennemis, & particuliérement à Acace, une belle occaſion de l'accuſer auprès de l'Empereur. Mais ils ne firent cette démarche, qu'après avoir tenu un autre Concile contre Chryſoſtome, dans lequel ils firent la lécture d'un Canon dreſſé dans un Concile d'Antioche tenu par les Ariens, qui portoit, que ſi un Evêque ou un Prêtre, après avoir été dépoſé, foit juſtement, foit à tort, retournoit à ſon Egliſe ſans la permiſſion d'un Synode, il ne ſeroit plus admis, mais abſolument chaſſé (*t*). On jugea Chryſoſtome ſelon ce Canon, & il fut chaſſé en conſéquence, mais non toutefois ſans l'aveu de l'Empereur, qui lui envoya dire, qu'il ne pouvoit aller à l'Egliſe d'un Evêque, qui avoit été condamné par deux Conciles (*v*). Chryſoſtome fut banni enſuite, & mourut peu de mois après. Si nous en croyons Palladius, Acace & Antiochus preſſant l'Empereur de conſentir à la dépoſition de Chryſoſtome, lui dirent, *que le crime de la dépoſition de Jean foit ſur notre tête, ἐπὶ τὴν κεφαλὴν ἡμῶν ἡ ἐκείνου καθαίρεσις* (*x*). Godeau (*y*) rapporte qu'Acace, étant âgé de cent & dix ans, écrivit une Lettre à l'Empereur Théodoſe le Jeune, pour lui conſeiller de confirmer la Sentence prononcée contre Cyrille Evêque d'Alexandrie, qui avoit été dépoſé dans une Aſſemblée de Schiſmatiques: mais comme cet Auteur ne cite point ſes garans, il n'eſt pas poſſible de vérifier le fait. Les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques donnent une idée fort avantageuſe d'Acace. Sozomène dit (*z*), que ce qui lui a paru digne de louange dans la conduite de cet Evêque, c'eſt que quand il fut promu à la Dignité Epiſcopale, il laiſſa ſa maiſon ouverte à toutes les heures du jour, déſorte que les habitans de la Ville & les étrangers y entroient, s'ils vouloient, au tems même de ſon repas & de ſon ſommeil [*G*]. Et Théodoret aſſure (*aa*), que c'étoit un homme d'une prudence très éclairée, & d'une vertu très pure. Nous ne conteſterons point ſa prudence, qui n'étoit que pure politique & artifice: mais nous avons de la peine à concevoir, comment on peut concilier ſa grande vertu avec la haine qu'il porta à Chryſoſtome, & avec la part qu'il eut aux perſécutions excitées contre lui; à moins que l'on ne diſe, comme nous l'avons obſervé dans la Remarque *E*, qu'Acace n'y eut aucune part, qu'après que Chryſoſtome eut ſi violemment déclamé contre l'Impératrice Eudoxie. Si cela eſt, Acace n'eſt point blâmable, d'avoir contribué à l'éloignement d'un Prédicateur ſi emporté. Il parvint à une grande vieilleſſe, étant âgé de cent-dix ans, quand il mourut.

(*p*) Sozomène L. VIII. ch. 17.

(*q*) Palladius *ubi ſup.* p. 73.

(*r*) Id. ibid.

(*s*) Theophan. *Chron.* p. 54. Sozom. L. VIII. ch. 20.

(*t*) Palladius. p. 72. & Socrate L. VI. ch. 18.

(*v*) Socrate ibid.

(*x*) Pallad. p. 82.

(*y*) *Hiſt. de l'Egliſe*, T. III. p. 225.

(*z*) L. VII. ch. 28.

(*aa*) L. V. ch. 27.

„ ne cachent ni les défauts réels des Philoſophes & des „ Empereurs les plus eſtimés, ni ceux qu'on leur a attri- „ bués. Mais la plupart de nos Ecrivains font ou ſi paſ- „ ſionnés, ou ſi peu ſinceres, que j'en ai non ſeulement de „ honte, mais qu'ils me donnent du dégoût. Car je ſuis „ perſuadé, que bien loin d'avoir fait par-là du bien à „ l'Egliſe, ils lui ont au contraire fait beaucoup de tort. „ . . . Et il eſt inconteſtable, que ceux qui écrivent „ l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, en y mêlant des fauſſetés ou „ des déguiſemens, ne peuvent être des gens droits & ſin- „ céres; & que leurs Ouvrages ne ſont compoſés que „ dans quelque vue d'intérêt, ce qui eſt une lacheté: ou „ pour en impoſer aux autres, ce qui eſt pernicieux." [*E*] *Un fléau déſolant la chambre de l'Empereur.*] Palladius ſeul parle de ce fléau, ſans dire ce que c'étoit; & Socrate (18), Sozomène (19), Théodoret (20) & Théophane (21) qui rapportent fort au long l'hiſtoire de la dépoſition de Chryſoſtome, ne diſent pas un mot de ce fléau. Ils diſent ſeulement que le peuple s'étant ſoulevé avec fureur, obligea l'Empereur de rétablir Chryſoſtome; & il y a de l'apparence que c'eſt à ce fléau dont parle Palladius. Les mêmes Hiſtoriens ne rapportent point qu'Acace ait été mêlé en aucune manière dans cette affaire, avant le rétabliſſement de Chryſoſtome; mais ſeulement lorſqu'il eut été exilé quelques mois après. Peut-être pourroit-on ſoupçonner que Palladius, qui eſt plutôt un Panégyriſte qu'un Hiſtorien, a eu deſſein de repréſenter ſes Héros, aſſiſté par un pouvoir miraculeux, comme le furent autrefois les anciens Patriarches & Prophétes (22). [*G* Remarquons ici, qu'il y a fouvent peu de fonds à faire ſur les citations des Auteurs. Fleury *, en faiſant l'hiſtoire de ce qui ſe paſſa au ſujet de Chryſoſtome, dit *que la nuit*, qui ſuivit le jour de ſon départ, *il furvint un grand tremblement de terre, qui ébranla même la chambre de l'Empereur*; & c'eſt ce que dit poſitivement Théodoret dans l'endroit cité au commencement de cette Remarque. A la vérité, il ne dit point que la chambre de l'Empereur ait été ébranlée: mais en comparant ſon récit avec ce que dit Palladius, qu'un fléau déſola la chambre de l'Empereur, il eſt aſſez naturel de penſer qu'il a eu en vue le tremblement de terre dont parle Théodoret, & qu'il a voulu dire que ce tremblement ſe fit ſentir juſques dans la chambre de l'Empereur. Cela eſt d'autant plus vraiſemblable, que Théodoret dit que ce fut *un furieux tremblement*. C'eſt donc à tort qu'on dit ici, que Palladius eſt le ſeul qui parle de ce fléau, & qu'on cite Théodoret parmi ceux qui n'en diſent rien. ADD. DU TRAN.]

(18) L. V. ch. 16. &c.

(19) L. VIII. ch. 17. &c.

(20) L. V. ch. 34.

(21) *In Chron.* p. 21.

(22) Pallad. *de Vita Chryſoſt.* p. 75.

* *Hiſt. Eccl.* Tom. V. p. 372.

(23) Ce Sermon ſe trouve dans le VII. Vol. des Ouvrages, p. 541. Edit. Savil.

[*F*] *Il déclama contre elle* (l'Impératrice) *de la manière la plus injurieuſe & la plus indécente.*] Il commença un de ſes Sermons (23) par les paroles ſuivantes: Πάλιν Ἡρωδιὰς μαίνεται, πάλιν ταραττόμεθα, πάλιν ὀργίζεται, πάλιν ἐπὶ πίνακι τὴν κεφαλὴν Ἰωάννου ζητεῖ λαβεῖν (24): „ Herodias „ entre de nouveau en fureur; elle s'agite encore avec „ violence; elle danſe encore, & demande une ſeconde fois qu'on lui apporte la tête de Jean ſur un baſſin." Il y a à la vérité des gens, qui doutent que Chryſoſtome ait jamais prononcé ces paroles; mais il ne paroît guéres raiſonnable de rejetter le témoignage des Hiſtoriens qui rapportent ce fait, puiſqu'ils vivoient près du tems de Chryſoſtome. Il eſt vrai que Socrate favoriſoit les Novatiens, auxquels Chryſoſtome s'oppoſa; mais quoiqu'il ne diſſimule pas ſes défauts, il paroît d'ailleurs rendre au Patriarche de Conſtantinople la juſtice qu'il mérite. Ce qu'il y a de ſur, c'eſt que perſonne ne nie que Chryſoſtome n'ait prononcé une ſorte invective contre Eudoxie, dans l'occaſion dans laquelle Socrate lui fait dire les paroles que nous venons de rapporter. On ne peut diſconvenir auſſi, qu'un homme qui inſulte ſi publiquement au Trône, mérite un châtiment ſévére; & que ſi c'eût un Evêque, il n'a aucun ſujet de ſe plaindre, lorſque ſon emportement eſt puni par la dépoſition & par l'exil.

(24) Socrate L. VI. ch. 18. Sozomène L. VIII. ch. 20. Theoph. *in Chron.* p. 54.

[*G*] *Au tems même de ſon repas & de ſon ſommeil.*] Sozomène admire fort cette conduite, & il la regarde comme une preuve de la vertu d'Acace, ou du moins des efforts qu'il faiſoit pour être vertueux: Ἄγαμαι δὲ τούτου μᾶλλον, ἐγὼ ὅτου ἕδιον, ὡς ἂν σπουδάσαι ἀρχὴν τὸ πάντων τῆς κακίας τοῖς ἀνθρώποις παρεισαμιγνύσθαι τυχὸν ἐπιτήδειον· ὅτι δὲ φιλοσοφίᾳ προσέκειτο ὑπὸ τῆς ἐξουσίας ἐκείνων, ὃ τῶν σωφρόνων ἔργον μετὰ κινδύνων ἂν δέοι, καὶ τὰ πανδεινὰ τίκτει πράγματα (26). „ J'avoue que j'ai admiré cette conduite, ſoit qu'il la tint pour être toujours maître de lui- „ même, ſoit qu'il voulût ſe munir contre les mauvais „ penchans de la Nature, en ſe mettant dans la néceſſité „ d'être toujours ſur ſes gardes pour ne pas être ſurpris „ par quelqu'un dans quelque faute, & pour s'obliger à „ être conſtamment occupé de bonnes choſes." Ce raiſonnement de Sozomène me paroît pas trop juſte. Car, quelque vicieux que ſoit un homme, il choiſit rarement ſa propre maiſon pour en faire le théatre de ſes déſordres. Outre cela, de ce qu'un homme tient ſa maiſon ouverte, il ne s'enſuit pas qu'il n'eſt ni avare, ni injuſte, ni ambitieux, s'il eſt naturellement porté à ces vices. Ainſi Acace pouvoit laiſſer en tout tems à chacun la liberté de l'approcher, ſans être pour cela plus vertueux. On peut dire auſſi, que c'eſt une marque de vanité & d'orgueil, de laiſſer ſa maiſon ouverte de cette manière, pour que tout le monde ſoit témoin du bien que l'on fait. D'où l'on peut conclurre que Sozomène ignoroit l'art de louer ſagement, puiſqu'il fait l'éloge d'Acace de cette manière.

(25) Nouvelles de la Rép. des Lettres, Fevr. 1704. p. 161. 162.

(26) Sozomène L. III. ch. 22.

☞ ACACE, Evêque de Mélitène ou Mélitine, dans la Seconde Arménie, fleuriſſoit vers l'an 431. Il fut un de ceux qui s'oppoſérent le plus vivement à Neſtorius, & qui ſe déclarérent le plus hau-

hautement en faveur de Cyrille. Il fit néanmoins beaucoup de tort à celui-ci dans l'esprit de l'Empereur Théodose le Jeune, en soutenant que la Divinité pouvoit souffrir ; ce qui révolta si fort Théodose, qu'il eut pendant longtems de l'éloignement pour Cyrille & ses partisans (*a*). Acace assista au Concile d'Ephèse (*b*) l'an 431, & il s'y distingua par la manière dont il en agit contre Nestorius, dont il faisoit profession d'être ami. Etant arrivé à Ephèse, il vit Nestorius, & eut avec lui divers entretiens, qui ne servirent de rien, Acace ne cherchant pas tant à s'éclaircir, qu'à faire renoncer Nestorius à ses sentimens (*c*). Il crut d'abord y avoir réussi, & l'on prétend que le Patriarche lui dit qu'il renonçoit aux opinions qu'il avoit eues jusqu'alors, & qu'il étoit persuadé. L'Evêque Arménien fit alors un Discours, dans lequel il exhorta ses Collègues à s'entremettre pour procurer la paix [*A*] ; c'est-à-dire, comme la suite de fa conduite le fit voir, de faire à Nestorius la grace de ne pas le déposer, puisqu'il seroit desormais de leur sentiment. Quoi qu'il en soit, le Concile d'Ephèse aiant ouvert ses séances, parmi bien des irrégularités qui s'y commirent, on fit servir de preuve contre Nestorius ce qu'il avoit dit dans la conversation à Acace, ou ce que celui-ci lui faisoit dire [*B*]. Lorsqu'il fut de retour en Arménie, il maintint avec beaucoup de vigueur les décisions du Concile d'Ephèse ; & quelques années après, les Ecrits de Théodore de Mopsueste [*C*] commençant à faire du bruit, il écrivit, de concert avec Rabula Evêque d'Edesse, aux Evêques d'Arménie, pour les exhorter à ne pas recevoir les Livres de Théodore. Les Evêques de Cilicie, qui ne pouvoient souffrir que l'on parlât mal d'un homme qui avoit été autrefois l'ornement de leur Province, se plaignirent d'Acace & de Rabula, prétendant qu'ils n'agissoient que par jalousie & par passion. Les Evêques d'Arménie, assez embarrassés, ne savoient à qui croire. Ils s'assemblèrent en Concile des deux Provinces en question, qualité de Métropolitain, fut un des Présidens ; & Rabula, quoiqu'il ne fût pas de ces Provinces, en laissa pas de s'y trouver. Ils ne firent point condamner les Ouvrages de Théodore ; mais ils obtinrent qu'on députeroit à Constantinople, pour savoir si Proclus, qui en tenoit alors le Siège, approuveroit la Doctrine de Théodore, ou celle d'Acace & de Rabula. La Lettre, ou, comme dit Fleury (*d*), *le Libelle* des Arméniens fait bien voir pourtant que les sentimens du Concile s'accordoient avec ceux

(*a*) Cave *Hist. Lit.* Sæc. V. p. 328.

(*b*) Voyez Basile Art. NESTORIUS, Rem. [*A*]. Du Pin *Bibl.* Tom. III. P. II.

(*c*) Dupin *Hist. de Nestorius*, L. II. p. 124.

(*d*) *Hist. Eccles.* T. VI. p. 158.

[*A*] *Un Discurs, dans lequel il exhorta ses Collègues à s'entremettre pour procurer la paix.*] Le P. Doucin (1) représente Acace comme très éloquent, & l'emportant en cela de beaucoup sur Cyrille. *Il ne fut rien dit*, ce sont les termes de l'Historien du Nestorianisme, *ni de plus solide, ni de plus touchant* (dans le Concile) *sur la Divinité du Messie, que ce qu'en dit ces Orateur célebre.* Si c'étoit-là aller au but, c'est ce dont nous laissons le jugement à ceux qui savent fur quoi rouloit proprement la dispute. Qu'on lise la Lettre de Nestorius à Célestin Evêque de Rome, & l'on verra que le P. Doucin tout le Discours d'Acace pour un endroit qui étoit un hors-d'œuvre parfait, puisque Nestorius ne nioit en aucune manière la Divinité du Verbe. Cette Homélie d'Acace fe trouve en Grec & en Latin dans le Tome III. p. 283. des *Conciles*. Il y a auſſi de lui en Latin une Lettre à Cyrille, qui fe trouve dans le Recueil de *Lupus* ou *Le Loup*, num. 172.

(1) *Hist. du Nestorian.* L. II. p. 124.

[*B*] *On fit servir de preuve contre Nestorius, ce qu'il avoit dit dans la conversation à Acace, tu ce que celui-ci lui faisoit dire.*] Rapportons le fait dans les propres termes de l'Historien du Nestorianisme, dans lequels on verra en paſſant un trait aſſez curieux du caractère de Cyrille & des diſpoſitions où il étoit à l'égard de Neſtorius. „ Il reſ„ toit encore une choſe à faire ; c'étoit de s'aſſurer de le „ Novateur (Neſtorius) depuis ſon arrivée à Ephèſe n'avoit „ point changé de ſentiment, bien QU'EN CE CAS-LÀ „ MEME S. CYRILLE DOUTAT SI ON POUVOIT „ LUI PARDONNER..... On interrogea donc Théo„ dore (*l'Evêque d'Ancyre*) & Acace, & on les obligea „ de dépoſer avec ferment ce qu'ils avoient entendu de „ lui-même depuis fort peu de jours. Ces deux Prélats „ eurent peine à perdre un homme, qu'ils avoient aimé. „ La Religion l'emporta toutefois ſur leur tendreſſe ; ils „ rencontrèrent l'un après l'autre les entretiens qu'ils „ voient eu avec lui (2). " Singulière tendreſſe, qui permettoit de faire valoir contre un Accuſé, ce qu'il pouvoit avoir dit dans un entretien familier ! Etrange amitié, qui ſe réduiſoit à dépoſer contre un homme, qui quand ſes ſentimens auroient été auſſi odieux qu'on les repréſentoit, ce qui n'eſt nullement décidé encore, devoit du moins n'être jugé que ſur ce qu'il avouoit, & non ſur des rapports de prétendus Amis ! Le P. Doucin paroit avoir ſenti, que le procédé d'Acace ne fut pas fort digne de louange, puiſqu'il fait intervenir ici un Serment, dont les autres Ecrivains Eccléſiaſtiques ne parlent point.

(2) *Hist. du Nestorian.* L. II. p. 134. 135.

[*C*] *Les Ecrits de Théodore de Mopsueste.*] Théodore de Mopſueſte, Prêtre d'Antioche, Diſciple de Diodore Evêque de Tarſe & Métropolitain de la Province de Cilicie, fut élu Evêque de Mopſueſte vers le commencement du cinquième Siècle. Il paſſoit pour avoir été le Maître de Neſtorius : ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il avoit été compagnon de Jean Chryſoſtome. Il avoit écrit un grand nombre d'Ouvrages, mais il n'en eſt que des titres & des fragmens. Il avoit compoſé des *Commentaires* ſur la plupart des Livres de l'Ecriture ; un grand Ouvrage *de l'Incarnation, contre les Apollinariſtes & les Eunomiens*, diviſé en quinze Livres ; vingt-cinq Livres *contre Eunomius*, quatre *contre Apollinaire*, & pluſieurs autres (3). Peu d'années après le Concile d'Ephèſe, les Neſtoriens recherchérent & firent beaucoup valoir les Ecrits de Théodore & ceux de Diodore ſon Maître, morts tous deux dans la Communion de l'Egliſe, & qui avoient courageuſement ſoutenu la Foi Orthodoxe contre les Ariens (4). Ceux qui étoient dans les ſentimens de Neſtorius, prétendoient trouver de la conformité entre la Doctrine de Théodore & la ſienne, & juſtifier par-là qu'il n'avoit fait que ſuivre la Doctrine des Anciens. Quoi qu'il en ſoit, l'eſtime des Neſtoriens pour Théodore, & pour ſes Ouvrages, fut fatale à ceux-ci : tout ce qui étoit oppoſé à Neſtorius & au Neſtorianiſme ſe déclara contre Théodore de Mopſueſte, & on le dépeignit comme un dangereux Hérétique : ce ne fut pourtant que plus d'un Siècle après, dans le ſecond Concile de Conſtantinople en 553, que Théodore de Mopſueſte & ſes Ecrits furent condamnés, par les intrigues de Théodore Evêque de Céſarée. Les opinions d'Origène furent la ſource de tous les troubles, que cette affaire cauſa dans l'Egliſe. Pélage Diacre Romain, de concert avec quelques Moines, porta par une fauſſe verſion contre Théodore Evêque de Céſarée & grand admirateur d'Origène, engagea l'Empereur Juſtinien à condamner Origène, & à le faire condamner par une Aſſemblée qui ſe tint à Conſtantinople en 541 (5). Théodore de Céſarée employa les mêmes armes que Pélage : cet Evêque étoit Eutychien, & ennemi du Concile de Chalcédoine : cependant il promit à Juſtinien, que lui & tous ceux de ſon Parti ſe réuniroient, & approuveroient le Concile de Chalcédoine, ſi l'on vouloit condamner 1. Théodore de Mopſueſte & ſes Ecrits ; 2. les Ecrits de Théodoret contre S. Cyrille, & 3. la Lettre d'Ibas. L'Empereur donna un Edit, portant condamnation de ces trois Articles, qui furent le ſujet de tant de diſputes pendant tout le ſixième Siècle, ſous le nom des *Trois Chapitres*. Faut-il que les paſſions des hommes ſe jouent ainſi de la confiance des Souverains, & qu'elles ſacrifient les intérêts de la Religion à des vues de vengeance ! L'Empereur publia en 545 un Edit, par lequel il condamnoit les Trois Chapitres. L'année ſuivante 546, ils furent auſſi condamnés dans un Concile de Conſtantinople. On prononça une Sentence plus ſolennelle encore en 553, dans le II. Concile de Conſtantinople. Mais tandis que l'Orient ſe déclaroit contre les Trois Chapitres, preſque tout l'Occident en prit la défenſe, & l'on vit une prodigieuſe confuſion dans l'Egliſe, pour une choſe de très peu de conſéquence. Rien de plus ſenſé, & de plus Chrétien en même tems, que les réflexions de Mr. Du Pin ſur cette matière (6). „ De quelle utilité étoit-il de condamner „ les Trois Chapitres ? & pourquoi les défendre avec „ tant d'opiniâtreté ? Ceux qui les condamnoient, & ceux „ qui les ſoutenoient, faiſoient profeſſion de la même „ Foi, ils reconnoiſſoient les mêmes Conciles..... Pourquoi ne pas vivre en paix, tant les uns avec les autres ? „ pourquoi ſe condamner ? pourquoi s'excommunier ? „ pourquoi ſe perſécuter mutuellement ? L'Egliſe en eût été beaucoup mieux, ſi Théodore n'eût jamais inventé „ la condamnation des Trois Chapitres, & ſi l'Empereur „ Juſtinien ne ſe fût point mis en tête de faire condamner par les Evêques, bongré malgré qu'ils en euſſent. L'Egliſe eût joui d'une profonde paix : quantité de ſaints Evêques d'Orient & d'Occident n'euſſent pas été détournés de la conduite de leurs Diocèſes, pour s'arrêter à des conteſtations frivoles. On n'eût pas exilé, perſécuté & chaſſé pluſieurs grands Perſonnages, „ capables de rendre de très utiles ſervices à l'Egliſe. ". Comme nous n'avons plus les Ecrits de Théodore de Mopſueſte, il eſt aſſez difficile de décider ſi c'étoit avec fondement qu'on lui attribuoit des Héréſies. Ce qu'on peut dire de plus ſage, c'eſt (7) que quoiqu'il y eût dans ſes Ouvrages des expreſſions trop dures, qui ſembloient favoriſer l'opinion de ceux qui admettoient deux Perſonnes en Jéſus-Chriſt, il faut remarquer qu'il avoit écrit avant la condamnation des opinions de Neſtorius, & dans un tems où il s'agiſſoit de combattre ceux qui confondoient les deux Natures ; ce qui devoit lui faire pardonner ces ſortes d'expreſſions, d'autant plus que l'on en trouvoit de ſemblables dans d'autres Auteurs, & qu'il avoit fait profeſſion en d'autres endroits de reconnoître une Perſon-

(3) Du Pin *Bibl.* Tom. III. p. 90.

(4) Theodoret *H. E.* L. V. ch. 40. & Fleury *H. E.* T. VI. p. 195.

(5) Du Pin T. V. p. 190. 191.

(6) Du Pin *ubi supra* p. 206.

(7) Du Pin ibid.

ceux du Préſident & de ſon Ami [D]. L'Hiſtoire Eccléſiaſtique ne nous apprend rien de plus ſur le ſujet d'Acace de Mélitène; il paroît ſeulement qu'il étoit déja ſur l'âge, dans le tems que les Ecrits de Théodore de Mopſueſte commencérent à faire du bruit.

ne & deux Natures en Jéſus-Chriſt. Ajoutons, qu'il auroit fallu rendre à Théodore de Mopſueſte la même juſtice par rapport à ſes ſentimens, qu'on a rendue & qu'on rend aux Péres des trois prémiers Siécles par rapport à la manière dont ils ſe ſont exprimés ſur la Divinité du Verbe. Si l'on vouloit preſſer tous leurs termes à la rigueur, n'y trouveroit-on pas autant de raiſons de les taxer d'Héréſie, que l'on en trouvoit dans les Ecrits de Théodore? Jamais il n'y auroit eu tant de troubles dans l'Egliſe, ſi l'on n'avoit ſuivi la déteſtable maxime, de tirer des expreſſions d'un homme, des conſéquences à l'infini; & de lui attribuer ces conſéquences, comme ſi c'étoient des Propoſitions qu'il eût enſeignées en termes exprés.

[D] *Les ſentimens du Concile s'accordoient avec ceux du Préſident & de ſon Ami.*] Ce Libelle des Arméniens étoit un vrai *Libelle* de nom & d'effet; & c'eſt à regret, & en rougiſſant, que l'on trouve des Piéces de cette nature dreſſées par des Aſſemblées d'Evêques Chrétiens. Voici ce Libelle, tel que le rapporte Fleury (8). „ Il y a eu „ un homme pernicieux, ou plutôt une bête féroce, „ avec une figure diabolique d'homme, portant fauſſe- „ ment le nom de Théodore (*ce nom ſignifie en Grec*, Don „ de Dieu), qui a eu l'habit & le nom d'Evêque; caché „ dans un coin du Monde, & dans un lieu obſcur, à „ Mopſueſte, Ville mépriſable de la Seconde Cilicie: défendu principalement de Paul de Samoſate, quoiqu'il „ ſe ſoit auſſi ſervi des paroles de Photin, & des autres „ Héréſiarques, dans ſon Livre de l'Incarnation. Il étoit ſi rufé & ſi hardi, qu'il vouloit faire périr tous les „ hommes par la piquûre & le venin de ſa langue de „ ſerpent." A la ſuite de ce bel Exorde venoient des Extraits des Ecrits de Théodore; & la concluſion étoit, de prier Proclus de condamner Théodore, comme l'avoit été Neſtorius. Le portrait que Théodoret nous fait de Théodore, eſt bien différent (9). Il l'appelle „ l'Ornement & la Lumière de la Religion, le Défenſeur de „ la Foi, l'Eunemi & l'Exterminateur des Erreurs. Il „ s'acquitta, dit-il, l'eſpace de trente-ſix ans des fonctions „ de la Charge Epiſcopale, combattant continuellement „ les Ariens, les Eunomiens, les Apollinariſtes, & veillant ſans ceſſe ſur ſon Troupeau." Ces louanges ſont peut-être exceſſives; mais il n'eſt guères vraiſemblable auſſi, qu'elles portent toutes à faux.

(8) *Hiſt. Eccléſ.* T. VI. p. 198.

(9) *Theodo. de Ll. Ec. L.V. ch. 40.*

ACCIAIOLI (Donat), dont Mr. Bayle parle, étoit d'extraction Royale. Il deſcendoit du côté paternel, de Juſtin, neveu de Juſtinien Empereur de Conſtantinople, & des Ducs d'Athénes & de Corinthe. Ses Ancêtres avoient joui des prémiéres Dignités dans le Royaume de Naples; comme de celle de Sénéchal (eſpéce de Chef de Juſtice), de la Viceroyauté de Sicile, & du Généralat des Armées. Pluſieurs avoient auſſi occupé les prémiers Poſtes dans la Republique de Florence, & avoient rempli diverſes Ambaſſades vers différentes Puiſſances de l'Europe, particuliérement auprès de tous les Princes de la Morée, & des Iles voiſines. Il y en avoit eu d'honorés du Cardinalat; d'autres qui avoient fondé de magnifiques Monaſtéres de Chartreux à Florence, à Naples & ailleurs; d'autres qui s'étoient ſignalés de la manière la plus glorieuſe, & entre autres les *Acciaioli de l'Aſſomption*, qui allérent en Amérique. Notre Acciaioli étoit fils de Néri Acciaioli & d'Hélène Strozzi. Il étudia dans ſon enfance ſous Jaques Ammanti de Luques, & enſuite ſous Jean Argyropule de Conſtantinople; & il fut bientôt regardé comme le plus grand Orateur, Philoſophe, Mathématicien, en un mot comme l'homme le plus ſavant de ſon tems. On verra ci-deſſous [*A*] la Liſte de quelques-uns de ſes Ouvrages, omis par Mr. Bayle. Chriſtophle Landini fit ſon Oraiſon funébre d'une manière trés éloquente, & Politien honora ſa mémoire par cette Inſcription:

Donatus nomen; Patria eſt Florentia; gens mi
Acciajola domus; claras eram eloquio.
Francorum ad Regem, patriæ dum Orator abirem,
In Ducis Augusteri manibus occubui.
Sic vitam impendi patriæ; quæ me inde relatum
Inter Majorum nunc cineres ſepelit (a).

(a) *Iſtoria degli Scrittori Fiorentini, del P. Giulio Negri*, in Ferrara 1722.

C'eſt-à-dire: „ Donat eſt mon Nom; ma Patrie, Florence; ma Famille, celle des Acciaioli. J'étois „ fameux par mon éloquence. En allant en Ambaſſade vers le Roi de France, je finis ma courſe „ dans les murs de Milan. C'eſt ainſi que j'ai employé ma vie au ſervice de ma Patrie; qui aiant fait „ tranſporter mon corps, a mêlé mes cendres avec celles de mes Aieux."

[*A*] *On verra ci-deſſous la Liſte de quelques-uns de ſes Ouvrages, omis par Mr. Bayle.*] Selon l'Auteur de l'Hiſtoire des Ecrivains de Florence (1), Acciaioli compoſa auſſi ces Ouvrages ſuivans.

(1) *Iſtoria degli Scrittori Fiorentini del P. Giulio Negri*, in Ferrara 1722. in-folio.

Libri tres de Anima.
Laudato ab ipſo habita in aude principe patria, in funere Francisci Patvodæ, qui in bello contra Turcas obierat in Pannonia; & cui, ſupote de ſe optime meritis, Civitas Florentina parentavit.
Orationes eloquentiſſimæ, quas, ingenti auditorum plauſu, habuit ad Paulum II, ad Sixtum IV, ad Francorum Regem, ad Senenſes, ad Mediolani Ducez; apud quos ſæpe pro ſua Republica Oratoris munus implevit.
Liber cui titulus, Rei familiaris cura, *Joanni Oricellario dicatus.*
Tractatus de bono & malo Operæ, Joanni Oricellario ſacer.

Il traduiſit auſſi en ſa Langue maternelle les douze Livres de l'*Hiſtoire de Florence*, de Léonard Arétin; & il dédia cet Ouvrage aux principaux Magiſtrats de cette Ville. Cette Traduction fut imprimée à Veniſe chez Jaques Roſſi, en 1476. On conſerve dans la Bibliothéque des Strozzi à Florence, un Manuſcrit in-folio de Lettres originales en Latin, écrites par Donat Acciaioli, dont aucune n'a été publiée, excepté une ſeule à Alemanno Rucellai, en date du 14 de Mars 1454. Il y a eu pluſieurs de ſes Ouvrages, qu'on n'a pas trouvés.

Il y a eu un de ſes Deſcendans, fameux par ſon amour pour les Belles-Lettres, qui fut élevé dans le Séminaire de Rome, & ſi fort admiré pour la beauté de ſes talens, qu'on l'obligea de donner une Harangue, qu'il fit à la Fête du S. Eſprit dans la Chapelle du Pape, en préſence d'Urbain VIII. Il donna la Piéce ſuivante: *Oratio ſub titulo*, Phœnix ab igne redivivus, *a ſe habita de Sancti Spiritus adventu. Impreſſa primo Romæ, anno* 1642, *& iterum evulgata anno* 1645. (2).

(2) Id. ibid.

ACCIAIOLI (Jean) fils de Marcel, de la même famille que Donat Acciaioli, naquit à Florence. Ce Gentilhomme abandonna le Barreau, où il tenoit déja le rang de Sénateur, & renonça à toutes les eſpérances de Grandeur du côté du Monde, qu'une naiſſance illuſtre, des biens conſidérables, & la réputation de ſes talens, pouvoient avec juſtice lui faire concevoir, pour entrer dans les Ordres Sacrés; & il ſe conduiſit auſſi d'une manière convenable au Caractére qu'il avoit pris. Fermement réſolu de ſuivre la violente inclination qu'il ſe ſentoit pour toutes les Sciences, & aiant reçu de la Nature un génie capable de tout, il s'appliqua à l'Etude, ſous la direction de Clément Tomaſino, par les ſoins extraordinaires duquel il devint en très peu de tems profond Philoſophe. Après qu'il eut appris le Latin, le Grec, l'Hébreu, le Chaldaïque & l'Arabe, ſe ſentant une ardeur extraordinaire pour ce qu'il y avoit de plus neuf & de plus rare dans les Sciences, il alla à Bologne, où il s'attacha aux Etudes les plus ſublimes. Après s'être ainſi armé de toutes piéces, il entreprit le voyage de Padoue, où il diſputa avec les fameux Pandaſio & Piccolomini, ſatisfaiſant avec une promptitude & une facilité admirable, à toutes les queſtions qui regardoient les Sciences. La Nobleſſe Vénitienne ſe rendit en foule à Padoue, pour entendre un ſi grand homme, & il s'acquit une gloire immortelle devant eux,

eux, & devant les deux Savans que j'ai nommés. Il n'acquit pas moins de réputation à Florence, où il disputa auſſi publiquement en 1565, pendant pluſieurs jours, en préſence d'un grand nombre de Savans. Acciaioli étoit regardé comme un Oracle dans toutes les Sciences; & les plus illuſtres Savans de ſon tems fréquentoient ſa maiſon, pour le conſulter ſur leurs doutes, & pour aſſiſter aux Conférences qu'il tenoit chez lui. Il n'a laiſſé qu'un ſeul Ouvrage: *Multa Doctiſſimorum Problematum Monumenta, magno ſtudio & ingenio elucubrata.* François Bocchi parle de lui avec de grands éloges, dans ſes *Eloges des Ecrivains célèbres de Florence;* Baptiſte Arrighi, François Vérino, & la première Partie des *Notizie Litterarie ed Iſtoriche dell' Academia Fiorentina* (a), ſont auſſi mention de lui.

(a) Id. ibid. p. 258. 259.

ACCOLTI (BERNARD), fils de Laure Fédérighi Dame noble de Florence, & du fameux Benedetto (frère du Cardinal Pierre) Secrétaire de la République de cette Ville. Il fut ſurnommé *l'Unique ou le Nompareil*, à cauſe de ſa prodigieuſe étendue d'eſprit, du grand nombre de Sciences qu'il poſſédoit, & de ſon admirable talent pour la Poëſie; ce qui lui procura une place d'Académicien à la Cour d'Urbin. Son grand mérite lui acquit ſi fort la faveur du Pape Léon X, le Mécène de ſon tems, que pour donner une preuve de la haute eſtime qu'il avoit pour Accolti, il le créa généreuſement en 1520, Prince de Népi. Cette haute Dignité, à laquelle ce Grand-Homme ſe vit élevé (bonheur qui n'eſt arrivé à guères de Poëtes) ne l'empêcha pas de continuer à compoſer avec autant de ſoin qu'auparavant. Il a écrit diverſes Pièces [*A*]. Pluſieurs Ecrivains célèbres, & entre autres Louis Arioſte, & Balthazar Caſtiglione, parlent de lui avec de grands éloges (*a*).

(a) *Iſtoria de Fiorentini Scrittori.*

[*A*] *Il a écrit diverſes Pièces.*] Entre autres, il y a un *Recueil de belles Poëſies*, imprimé à Veniſe en 1519 & 1553. *La Libéralité du Pape Léon X*, Poëme MS. *Deux Lettres* écrites de Rome à *Pierre Arétin*, & inſérées dans le Recueil de Lettres écrites par divers Savans à Pierre Arétin, publié par François Marcellini, & imprimé à Veniſe en 1551.

Accolti fit l'Epitaphe du fameux Poëte Séraphin d'Aquilée, qui mourut en 1500. La voici:

Qui giace Serafin. Partirsi or puoi:
Sol d'aver viſto il ſaſſo che lo ſerra,
Aſſai ſei debitor agli occhi tuoi (1).

C'eſt-à-dire:

(1) *Iſtoria de Scritt. Fiorent.*

„ Ci gît Séraphin. Paſſe à préſent ton chemin, & compte
„ que tu és aſſez redevable à tes yeux, puiſque tu as vu le
„ marbre ſous lequel il repoſe.

ACCOLTI. C'eſt le nom d'une ancienne Famille de Toſcane, qui a produit pluſieurs Grands-Hommes.

I. BENOIT ACCOLTI *l'Ancien*, nommé ainſi pour le diſtinguer d'un autre du même nom, qui vivoit vers l'an 1450. Il nâquit à Arezzo en Toſcane, & fleuriſſoit vers l'an 1376 (*a*). Il compoſa la même année un Traité, qu'il dédia à l'Empereur Charles IV, dans lequel il exhortoit ce Prince à paſſer en Italie, après qu'il auroit fait couronner Wenceſlas ſon fils Roi des Romains, pour appaiſer les troubles qui agitoient ce Pays, & pour arrêter les deſſeins de ceux qui avoient uſurpé en Toſcane, non ſeulement les droits de l'Empire Romain, mais auſſi ceux du Pape même. On trouvera une idée de ce Traité dans la Remarque [*A*].

(a) *Caſ. Oudin Comm. de Script. & Script. Eccl. T. III. Sæc. 14. col. 2146.*

II. BENOIT ACCOLTI *le Jeune*, qu'on ſuppoſe avoir été petit-fils du précédent (*b*). Il étoit né à Arezzo en 1415, & fleuriſſoit vers l'an 1450 (*c*). Il compoſa divers Ouvrages [*B*].

(b) Oudin *ubi ſup.* col. 2152.

(c) Voſſius *de Hiſt. Lat.* L. III. c. 7.

III. PIER-

[*A*] *On trouvera une idée de ce Traité dans la Remarque.*] Il ſe conſerve parmi les Manuſcrits, qui ont été tranſportés de la Bibliothèque Ambroſienne de Milan dans celle de l'Empereur, *Cod.* 138. comme nous l'apprenons de Lambécius (1), qui dit que le nom de l'Auteur n'eſt marqué que par les Lettres initiales *B de A*, & que ce Traité n'a jamais été publié. En voici le titre: *Incipit Tractatus de habilitate temporis ad proceſſum verſus Italiam, tum propter Electionem Imperatoris Romanorum, tum propter diſcordias Italorum; & primo deprecatio bortatus, ad movendum pectus Cæſareum ſine retardatione debere ingredi Italiam ad pacificendum diſſidia & ad confutandum rebelles.* C'eſt-à-dire: „ Ici commence le Traité, pour prouver que c'eſt
„ le tems convenable d'entreprendre une expédition en
„ Italie, ſoit pour l'élection d'un Roi des Romains, ſoit
„ à cauſe des diviſions des Italiens; & d'abord une priére
„ & une exhortation pour engager l'Empereur à paſſer
„ ſans délai en Italie, pour appaiſer les diviſions, & pour
„ ranger à leur devoir les rebelles." Suit la Préface, adreſſée à Charles IV, Empereur d'Allemagne & Roi de Bohême. L'Auteur introduit d'abord l'Italie, accablée de maux, s'adreſſant elle-même à l'Empereur, pour l'engager à prendre ſa cauſe en main. Il fait enſuite, par une autre profopopée, parler l'Italie à l'Empereur de la manière ſuivante: *Sequitur lacrimabilis Arenga Italiæ querulantis ſuper abſentia ſui naturalis Domini, & eum revocare nitentis. Quæ occaſio meum deſideriabilem Dominum tenuit tot annis? quæ tanta oblivionis hebetudo a calore cordis ejus miſerabilem me projecit, quemadmodum mei vultus ſibi nunquam innotuiſſet imago? &c.* C'eſt-à-dire: „ Suit la triſte
„ Harangue de l'Italie, ſe plaignant de l'abſence de ſon
„ Seigneur naturel, & le rappellant. Quelle
„ affaire a retenu mon cher Seigneur, depuis tant d'an-
„ nées? Quel ſombre nuage d'oubli m'a éloignée, in-
„ fortunée que je ſuis, de ſa tendre affection, comme
„ s'il ne m'avoit jamais connue? &c." La Préface finit par la Dédicace du Livre, & par ſa diviſion en douze Chapitres. A la fin de ce Traité il y en a un autre, intitulé: *Epiſtola de Succeſſore ipſius, inclyto videlicet Filio Domino Domino Wenceſlao Romanorum & Bohemiæ Rege potentiſſimo.* C'eſt à-dire: „ Lettre ſur le Succeſſeur de l'Em-
„ pereur, ſavoir ſon très illuſtre Fils, Mon Seigneur,
„ Mon Seigneur, Wenceſlas, très puiſſant Roi des Ro-
„ mains & de Bohême." Ce Traité commence ainſi: *Sacri Imperii fidelium univerſitas plenitudine gaudiorum lasciviens hilareſcat, jucundis exultet applauſibus, &c.* A cela ſe trouve joint, *Notitia Status Hetruriæ: (Etat de la Toſcane)* dans lequel on voit les Villes & les Châteaux qui s'étoient ligués contre l'Empereur & l'Empire Romain, & ceux qui de l'autre côté s'étoient tenus dans l'obéiſſance.

(1) *Comm. Bibl. Cæſar. Vindobon. c. 8. p. 817.*

Le ſtyle de ces Traités eſt affecté & empoulé, comme le Lecteur l'aura vu par ce que nous en avons cité; & c'étoit-là le défaut général des Ecrivains de ce ſiecle barbare, où le goût de la belle Littérature étoit abſolument éteint.

[*B*] *Il compoſa divers Ouvrages.*] *Libri quatuor de Bello a Chriſtianis contra Barbaros geſto pro Judæa & Sancto Sepulchro recuperanda;* c'eſt-à-dire: „ Quatre Livres de la Guer-
„ re des Chrétiens contre les Infidèles, pour le recou-
„ vrement de la Paleſtine & du Saint Sépulcre." Cet Ouvrage a été publié à Francfort en 1574, par Robert Winter, dans ſes *Collectanea varia*, p. 1171. où il a pour titre, *Harangues Militaires de la Guerre faite par les Chrétiens contre les Barbares.* Il fut publié encore en Latin à Florence en 1623, in-4. avec des Notes de Thomas Dempſter, homme diſtingué par ſon érudition pour ce tems-là. On a une autre Piéce de Benoit Accolti, intitulée, *De Præſtantia Virorum ſui ævi*, „ Des Hommes de
„ ſon tems," écrite en forme de Dialogue & dédiée à Coſme de Médicis, Duc de Florence, qui eſtimoit beaucoup l'Auteur: cette Piéce a été imprimée in-8. à Parme en 1692. Il fit auſſi un ample Recueil de *Lettres*, & autres Piéces, concernant les affaires publiques, qui ſe conſerve encore manuſcrit dans les Archives de Florence (2).

(2) Oudin *ubi ſupra.*

[☞ Voici quelques particularités ſur la perſonne & ſur les Ouvrages de ce *Benoit Accolti*, que me fournit le P. Niccron (3). Son pére s'appelloit *Michel Accolti*, Avocat & Profeſſeur en Droit à Florence. Sa mére étoit Marguerite Roſelli. Après avoir fait avec ſuccès ſes Humanités, il ſe tourna, à l'exemple de ſon pére, du côté de la Juriſprudence, qu'il étudia d'abord à Florence, & enſuite à Bologne, où il fut reçu Docteur. En 1453 la Ville d'Arezzo le députa à Florence, pour aſſiſter en ſon nom aux funerailles de Charles Arétin. En 1459 il fut élu Secrétaire de la République de Florence, après la mort du Pogge, & il remplit cette Charge pendant ſept ans, juſqu'à ſa mort, arrivée en 1466. Il mourut à Florence âgé de 51 ans.

(3) *Mém. des Hommes Illuſt.* T. XXXVII. p. 207.

Le prémier Ouvrage dont il eſt parlé, Rem. [*B*] parut pour la prémiére fois à Veniſe en 1532. in-4. par les ſoins de François Cheregat, qui en décerra le Manuſcrit. Il y a auſſi une ſeconde Edition de Veniſe de 1582, auſſi in-4. & une de Groningue de 1731. Cet Ouvrage a été traduit en Italien par François Baldelli, & imprimé à Veniſe en 1549 in-8. Yves Duchat, de Troyes en Champagne, en a donné une Traduction Françoiſe & Grecque: il y a joint quelques particularités tirées de Guillaume de Tyr: l'une & l'autre Traduction ont été imprimées à Paris en 1620. in-8. (4). J'ajouterai ici, qu'on ne parle pas dans cet Article de FRANÇOIS ACCOLTI, fameux juriſcon-

(4) Id. p. 208. 209.

ſulte,

III. Pierre Accolti, fils de Benoit Accolti Gentilhomme d'Arezzo, & de Laure Fédérighi, nâquit vers l'an 1455. Il s'attacha à l'étude du Droit, fut Profeſſeur en cette Science, & l'enſeigna avec applaudiſſement. Il fut enſuite fait Vicaire de Rome par le Pape Jules II. qui le créa Cardinal du Titre de S. Euſèbe, au mois de Mars de l'an 1511 (*d*). Il eut ſucceſſivement les Evêchés d'Ancone, d'Arras, de Crémone, de Cadix, & l'Archevêché de Ravenne. Il compoſa divers Traités Hiſtoriques, & mourut à Rome l'onzième de Décembre 1532.

(*d*) Voſſius & Ondin *ubi ſupra.*

IV. Benoit Accolti, nâquit à Florence le 29 d'Octobre 1497. Il étoit neveu, ou ſelon Léandre Alberti [*C*], petit-fils du précédent, & fils de Michel Accolti, & de Lucrèce Alemanni. Il fit de ſi grands progrès dans l'étude du Droit, & poſſédoit ſi parfaitement la Langue Latine, qu'on l'appella le Cicéron de ſon tems. Le crédit de ſon oncle, & ſon propre mérite, le firent extrêmement conſidérer à la Cour de Rome, enſorte que Léon X lui donna l'Eveché de Cadix; Adrien VI l'honora de celui de Crémone, & de l'Archevêché de Ravenne; & Clément VII le créa Cardinal le 3 de Mai 1527. Ce Pontife l'engagea à écrire un *Traité des Droits du Pape ſur le Royaume de Naples.* Il laiſſa d'autres Ouvrages, & particuliérement diverſes Pièces de Poëſie. Il mourut à Florence en 1549.

V. François Accolti, Evêque d'Ancone, étoit frère de Benoit. C'étoit un homme d'eſprit & de mérite, & dont on eſpéroit beaucoup; mais il mourut jeune, de la peſte, ſous le Pontificat d'Adrien VI.

VI. Benoit Accolti, fameux pour avoir été le Chef d'une Conſpiration contre le Pape Pie IV. Il avoit pour complices Pierre Accolti ſon couſin, le Comte Antoine de Canoſſa, le Chevalier Peliccione, Proſper d'Ettore, & Thaddée Manfrédi, tous gens abîmés de dettes, & d'un caractère entreprenant. Le motif, ou plutôt le prétexte de cette Conſpiration étoit, qu'ils ſoutenoient que Pie IV n'étoit pas vrai Pape, & qu'il falloit s'en défaire, pour en mettre un autre en ſa place. Accolti anima ſes complices par de magnifiques promeſſes; il s'engagea de donner Pavie à Antoine, Crémone à Thaddée, Aquilée à Peliccione, & cinq mille écus de rente à Proſper. Mais quelques-uns de ceux qui s'étoient chargés de faire le coup, aiant manqué deux ou trois fois de courage, quoiqu'ils euſſent occaſion d'exécuter leur deſſein, Accolti, qui étoit accuſé d'avoir demeuré à Genève, commença à devenir ſuſpect au Pape, en lui demandant des Audiences trop fréquentes; deſorte qu'il fut arrêté avec ſes compagnons, & puni avec eux, après qu'ils eurent conſeſſé leur crime. Ceci arriva en 1562 (*e*).

(*e*) Pier. Valerian. *de Infel. Lit. Thuan. L. XXXVI. Aubert. Hiſt. des Cardin.*

(*f*) *Dictionn. Patt.* I. p. 21.

ſalte, contemporain de Benoit le Jeune. Moréri dit qu'il vivoit vers l'an 1649. Un Auteur moderne (?) rapporte un trait fort ſingulier de ce Juriſconſulte. Il enleva, avec l'aide de ſon Valet, pluſieurs pièces de viande chez un Boucher. Deux de ſes Ecoliers, fort ſuſpects par d'autres tours, furent mis en priſon comme auteurs de ce vol. Accolti ent beau s'en accuſer lui-même, on n'en crut rien: on s'imagina que ce qu'il en faiſoit, c'étoit pour ſauver ces jeunes-gens. Enfin la choſe aiant été éclaircie, moyennant quelque argent qu'il en eouta aux deux priſonniers pour avoir leur liberté, Accolti donna de bonnes preuves que lui ſeul avoit fait le vol. Sur quoi on lui demanda, ce qui pouvoit l'y avoir porté, lui qu'on eu auroit cru ſi peu capable. *Ça été*, dit-il, *tout exprès pour montrer de quel avantage eſt une réputation bien établie.* Add. du Trad.]

[*C*] *On ſelon Léandre Alberti, petit-fils du précédent.*] Voici ce que nous trouvons dans Voſſius (*6*): *Ac Leander Albertus in Italia ſua cum iſta ſcriberet (edidit autem opus hoc ſuum anno 1560) eundem etiam ſupereſſe ait; atque addit Avum ei fuiſſe Petrum de Accoltis Arretinum, qui Epiſcopus Ancontanus fuit, atque a Papa Julio II anno 1511 creatus eſt itidem Cardinalis tituli S. Euſebii.* C'eſt-à-dire: *Léandre Alberti nous dit dans ſon* Italie *qu'il publia en* 1550) *que ce Cardinal vécoit encore; & il ajoute que ſon* Grand-Père étoit *Pierre Accolti d'Arezzo, Evêque d'Ancone, & qui fut créé Cardinal du Titre de S. Euſèbe par le Pape Jules II. en* 1511.

(*6*) *De Hiſt. Lat. L. III. c. 7.*

Accursius, ou Accorso, nommé *Azzone*, parce qu'il fut Diſciple du fameux *Azo* ou *Azzone*. Il alla à Bologne pour entendre celui-ci, & il y fit ſes études. Il ſe diſtingua ſi fort dans la Juriſprudence, qu'aiant perdu ſon nom & ſon ſurnom, il retint ſeulement celui d'Accorſo, & fut appellé ainſi, ſelon Michel Poccianti, à cauſe de la vivacité de ſon génie, qui le mettoit en état de répondre avec une promptitude & une facilité étonnante, à quelque queſtion que ce fût qu'on lui propoſât. Sous l'Empereur Frédéric II. à l'âge de trente-ſept ans, ou, ſelon François Bocchi, à celui de 27, il s'appliqua ſi fort à l'étude du Droit Civil & Canon, qu'il y fit en fort peu de tems de grands progrès, & fut regardé comme le Prince des Juriſconſultes. Toute la Ville de Bologne, qui étoit partagée en deux Partis Littéraires, entre Bulgario & Martin Creſſi, deux célèbres Profeſſeurs en Droit, ſe réunit en faveur d'Accorſo, qui par ſa pénétration & par ſon profond ſavoir attira tous les Diſciples dans ſon Ecole. Interrogé, pourquoi il commençoit ſi tard l'étude du Droit, il répondit: *Se tarde quidem incipere, ſed eo maturius abſoluturum:* „ Qu'il commençoit tard, mais qu'il auroit plus „ tôt achevé." Verini en fait l'éloge ſuivant:

Juris conſultos interpres Accurſius omnes
Excellit, brevibuſque notis enigmata rerum
Expoſuit, nulluſque error reperitur in illis.

C'eſt-à-dire: *Le Commentateur Accurſe ſurpaſſe tous les Juriſconſultes: il a expliqué en peu de mots les points les plus difficiles, ſans qu'on y trouve la moindre erreur* (*a*). Eloge hardi, & qui contredit la maxime univerſellement reçue, *Humanum eſt errare.*

(*a*) *Maria. de gli Scriit. Fiorent. p.* 2. 2.

Acephales, Secte d'Hérétiques, nommés ainſi du terme Grec ἀκέφαλος, parce qu'ils n'avoient point de Chef. Quelques Ecrivains ont donné ce nom à ceux qui refuſérent d'adhérer, ſoit à Jean Patriarche d'Antioche, ſoit à S. Cyrille d'Alexandrie, pendant les diſputes qu'ils eurent enſemble [*A*] du tems du Pape Sixte III, & après le Concile d'Ephèſe. Mais les Acéphales ne parurent pro-

[*A*] *Qui refuſérent d'adhérer, ſoit à Jean Patriarche d'Antioche, ſoit à S. Cyrille d'Alexandrie, pendant les diſputes qu'ils eurent enſemble.*] Voiel l'origine & les progrès de ce différend. Ce Jean d'Antioche avoit été élevé dans le Monaſtère de S. Euprèpe, au voiſinage d'Antioche, où il avoit eu Neſtorius & Théodoret pour compagnons d'étude. A la mort de Théodote en 427, il fut promu à l'Evêché d'Antioche; & environ deux ans après, ſon amitié pour Neſtorius le porta à ſe déclarer contre les Ecrits de S. Cyrille, & à les condamner. Lorſque l'Empereur Théodoſe aſſembla le Concile d'Ephèſe en 431, Jean fit tous ſes efforts pour empêcher qu'on n'examinât les ſentimens de Neſtorius, & que l'on n'y fouſcrivît à d'autre Symbole qu'à celui de Nicée; voulant faire condamner les *Chapitres* de S. Cyrille, comme contraires à ce Symbole. Il arriva à Ephèſe cinq jours après l'ouverture du Concile, & aiant appris que Neſtorius étoit déjà condamné, il tint le même jour, dans le lieu de ſa demeure, un Concile des Evêques de ſon Parti, dans lequel il dépoſa Cyrille, & Memnon Evêque d'Ephèſe. Le Concile le cita: & aiant refuſé de comparoître, il fut excommunié. Quand il fut de retour à Antioche, il continua à défendre avec beaucoup de vigueur Neſtorius, pendant très long-tems, quoiqu'il parût rejetter ſes ſentimens; & la raiſon pour

proprement que vers l'an 482. C'étoit le Parti qui fuivoit les erreurs de Pierre Monge, Evêque d'Alexandrie (*a*); mais ils ſe ſeparérent de lui, quand ils furent qu'il avoit ſouſcrit aux Decrets du Concile de Chalcédoine, qu'ils avoient en horreur (*b*) [*B*]. En général, leur Doctrine étoit la même que celle des Eutychiens [*C*], & directement contraire aux déciſions du Concile de Chalcédoine, qui avoit condamné l'Eutychianiſme (*c*). Cette Secte ſe partagea en quatre Branches, diſtinguées par quelque ſentiment particulier [*D*].

(*a*) Forbef. *Inſtruct. Hiſt. Theol.* L. III. c. 14.

(*b*) Liberat. *in Breviar.* c. 18. *Nicephor. Callift.* L. XVI. c. 23. 17. 20.

(*c*) Forbef. *ubi ſupra.*

pour laquelle il diſoit qu'il ne pouvoit jamais ſe réſoudre à le condamner, c'eſt qu'il étoit perſuadé que Neſtorius étoit Orthodoxe dans le fond, & qu'il s'étoit ſeulement exprimé en termes trop peu mesurés. Il fe reconcilia pourtant enfin avec Cyrille par les ſoins de l'Empereur, & condamna Neſtorius (1).

(1) Cave *Hiſt. Litt. Sæc.* V. p. 322. Edit. Londin. 1688.

(2) *Loco ſupra citato.*

[*B*] *Ils ſe ſeparerent de lui, quand ils furent qu'il avoit ſouſcrit aux Decrets du Concile de Chalcédoine, qu'ils avoient en horreur.*] Jubinal (2) nous apprend, que lorſque Pierre Monge eut obtenu l'Evêché d'Alexandrie, il écrivit à Acace & à Simplicius, qu'il approuvoit le Concile de Chalcédoine; & dans le même tems, pour ménager ceux d'Alexandrie, qui étoient ennemis de ce Concile, il les aſſuroit, qu'il en rejettoit les Decrets. Mais quand cette conduite double & artificieuſe fut connue, pluſieurs de ceux qui avoient de l'éloignement pour le Concile de Chalcédoine, ſe ſéparérent de lui, & refuſérent même de communiquer avec lui, après qu'il eut nommément anathématiſé ce Concile. Ils portérent même le reſſentiment ſi loin, que de ſe ſéparer de ceux de ſes Succeſſeurs, qui avoient lon nom dans leurs Dipptques. Léonce (3) rapporte auſſi, que lorſqu'Athanaſe fucceda à Pierre Monge dans la Dignité Epiſcopale, les Acéphales refuſérent de communiquer avec lui, quoiqu'il eût anathématiſé le Concile de Chalcédoine, parce qu'il avoit reçu ſon prédéceſſeur. *Τῶν δὲ Πέτρου διαδόχων Ἀθανάσιος. Καὶ τούτου δεχθέντος τὴν διοικησιν τὴν τοῦ Μάρκου, πᾶσι καὶ τοῦτο ἀκοινώνητον οἱ Ἀκέφαλοι, διότι ἐ Πέτρου ἐδέχετο.* Un Diacre de la Paleſtine, nommé Eſaïe, fut ſacré Evêque & envoyé à Alexandrie; mais quelques-uns d'entre eux refuſérent de le reconnoître (4).

(3) Leontius Scholaſtic. Byzant. *Libro de Sectis*, Act. V.

(4) Liberat. *ubi ſupra.*

[*C*] *En général, leur Doctrine étoit la même que celle des Eutychiens.*] Nous trouvons qu'on leur attribua cette Doctrine dans le Concile de Conſtantinople, que Mennas Patriarche de cette Ville y tint l'an 536. Les Moines de Jeruſalem & de Syrie préſéntérent à ce Concile une ſonguë Requête, dans laquelle ils décrivoient au long les maux que l'Egliſe ſouffroit de la part des Acéphales, les blaſphémes qu'ils prononçoient contre le Concile de Chalcédoine, les violences qu'ils exerçoient, les meurtres mêmes qu'ils avoient commis; ils les accuſoient d'avoir réordiné & rebaptiſé pluſieurs perſonnes, & d'être coupables des déréglemens les plus honteux. Ils prioient le Concile d'anathématiſer en particulier, Sévére d'Antioche, Pierre d'Apamée, Zoaras, & leurs Sectateurs, & de demande fut d'abord accordée, & l'Empereur Juſtinien commanda par ſon Edit, que la Sentence du Concile contre eux ſeroit exécutée: il les bannit de Conſtantinople, condamna leurs Ecrits au feu, & fit défenſe aux Copiſtes de les écrire à l'avenir, ſous peine d'avoir la main droite coupée. Il fit enſin très expreſſes défenſes à ceux qui étoient dans les ſentimens de Neſtorius, d'Eutychés, de Sévére, ou des autres Hérétiques, de exciter aucune ſedition, ni d'apporter aucun trouble à la paix de l'Egliſe (5). Jean Damaſcéne (6) nomme ces Hérétiques, *Egyptiens*, & *Monophyſites*.

(5) Du Pin *Bibl. des Aut. Eccleſ.* T. V. p. 188.

(6) *Libro de Hæreſ.*

Il y a un long Diſcours de Ruſticus le Diacre, qui vivoit dans ce tems-là, contre les Acéphales, dans lequel il tâche de prouver', qu'il y avoit en notre Sauveur deux „ Natures entiéres & parfaites, unies en une ſeule Perſonne; & qu'il étoit conſubſtantiel au Pére, par rapport à ſa Divinité, & conſubſtantiel à nous, par rapport à ſon humanité." *Chriſtum noſque Deo Patri, neque nobis eſſe conperſonalem, ſed pro dualtas in una perſona integris ſeu perfectis naturis Chriſtum eſſe Deo Patri conſubſtantialem ſecundum Deitatem, & eundem Chriſtum eſſe nobis conſubſtantialem ſecundum humanitatem* (7). Léonce, cité ci-deſſus, a auſſi réfuté avec ſoin les Erreurs de cette Secte (8). Baronius (9) dit que cet Ecrivain vivoit du tems de Juſtinien l'Ancien; mais Léonce lui-même (10) parle d'Eulogie Patriarche d'Alexandrie, contemporain du Pape Grégoire I. & qui fut élevé ſur le Siége d'Alexandrie ſous l'Empereur Tibére II. l'an 581, & mourut ſous Phocas en 608, comme Baronius lui-même nous l'apprend.

(7) Forbef. *ubi ſupra.*

(8) *Lib. de Sectis*, Act. 6. & 9.

(9) *Ap. Spondanum* A. D. 533. §. 1.

(10) *Lib. de Sectis*, Act. 2.

[*D*] *Cette Secte ſe partagea en quatre Branches, diſtinguées par quelque ſentiment particulier.*] Ils furent partagés en *Corrupticeles*, *Incorrupticeles*, *Agnoëtes*, & *Tritoïtes*. Les *Corrupticeles* étoient les Sectateurs de Sévére d'Antioche, dont nous avons parlé; lequel interrogé, ſi le Corps de notre Sauveur, avant ſa réſurrection, étoit corruptible ou non? répondit, qu'il étoit corruptible, ſujet aux mêmes infirmités de la Nature que les nôtres, & qu'il avoit eu beſoin de la même manière de nourriture & de repos. Cette réponſe de Sévére engagea quelques-uns de ceux d'Alexandrie à demander à Julien, Evêque d'Halicarnaſſe, ſon ſentiment ſur ce ſujet. Celui-ci répondit, que le Corps de notre Seigneur étoit incorruptible avant ſa réſurrection, & qu'il n'avoit été qu'en apparence, & non réellement, ſujet à la faim, à la ſoif, au ſommeil &c. C'eſt de ce Julien que tira ſon origine la Secte des *Incorrupticeles*, *Phantaſiaſtes* ou *Aphthardociles*, qui ſondoient leur opinion ſur ce raiſonnement-ci: Que ſi l'on ſuppoſe que le Corps de notre Seigneur étoit corruptible, il faut reconnoître en lui deux Natures, l'une incorruptible & l'autre corruptible (11). Mais Sévére prétendoit d'un autre côté, que la *Corruptibilité* du Corps de Jéſus-Chriſt ne détruiſoit point l'unité de nature. Pluſieurs des anciens Péres ont combattu l'opinion des *Incorrupticeles*, comme Juſtin Martyr (12), Athanaſe (13), S. Baſile (14), Grégoire de Nyſſe (15), S. Chryſoſtome (16), S. Grégoire de Nazianze (17), S. Ambroiſe (18), & S. Cyrille d'Alexandrie (19). [☞ Il ne faut pas croire que tous ces Péres aient combattu les Acéphales. Ceux-ci n'aiant paru qu'au 482, il eſt impoſſible que Juſtin Martyr qui vivoit vers le milieu du II. Siécle, & que tous les autres Péres, cités ici, qui vivoient dans le IV. Siécle, excepté S. Cyrille, aient diſputé contre des gens qui n'exiſtoient point. Il auroit donc fallu s'exprimer avec plus d'exactitude, en remarquant que le ſentiment des Incorrupticeles n'étoit pas nouveau dans l'Egliſe, & qu'il avoit été ſoutenu & combattu en divers tems: au-lieu que ceux qui n'ont pas une idée préciſe du tems dans lequel ont vécu les Péres, s'imagineroient que Juſtin Martyr, Athanaſe &c. ont écrit contre une Secte, née vers la fin du V. Siécle. ADD. DU TRAD.]

(11) Leontius *ib. Act.* 5.

(12) *Orat. contra Gentes.*

(13) *De Incarnatione.*

(14) *De Gratiarum actione.*

(15) *Contra Eunomium.*

(16) *Homil. 26. in Joannem.*

(17) *Orat. in Sanctum Lumina.*

(18) *De Fide ad Gratianum.*

(19) *Epiſt. ad Succeſſum.*

Pendant que les Eutychiens diſputoient ainſi entre eux ſur la corruptibilité ou l'incorruptibilité du Corps de Jéſus-Chriſt, Thémiſte Diacre, (& non, comme le ſuppoſe faufſement Nicéphore (20), Thémiſte Philoſophe Païen, qui vivoit dans le IV. Siécle) demanda à Timothée, Evêque d'Alexandrie, qui étoit de la Secte des Acéphales, ſi Jéſus-Chriſt avoit ignoré quelque choſe, puiſqu'il étoit ſujet à la Corruption? Timothée décida en faveur de la négative. Sur quoi Thémiſte ſe ſépara de ſa Communion, & forma la Secte des *Agnoïtes*, appellé auſſi de ſon nom, *Themiſtiens*, qui ſoutenoient que notre Sauveur avoit ignoré certaines choſes, & particuliérement le tems de la fin du Monde, & du Jugement dernier; ainſi que Sophronius Patriarche de Jeruſalem le ſoutient dans ſa Lettre à Serge Patriarche de Conſtantinople, qui fut lue dans la Seſſion onziéme du VI. Concile Occuménique de Conſtantinople en 680. Il prétend auſſi, que le Sauveur ignoroit où étoit le Sépulcre de Lazare, puiſque, ſelon le témoignage de S. Jean (21), il demanda aux ſeurs de Lazare, *où on l'avoit mis?* Eulogе Patriarche d'Alexandrie combattit cette opinion des *Agnoëtes*, comme nous l'apprend Photius (22): & ſon Ouvrage fut approuvé par le Pape Grégoire le Grand (23), comme nous l'informe la Foi de l'une & de l'autre Egliſe, d'Orient & d'Occident.

(20) Nicephor. Callift. L. XVII. c. 27.

(21) Ch. XI. 14.

(22) *Bibl. Cod.* 230.

(23) L. X. Epiſt. 35.

La Secte des *Tritoïtes* dut ſon origine à Jean le Grammairien, ſurnommé Philopone, Eutychien. Le fondement de ſon erreur étoit, qu'il confondoit la Nature avec l'Hypoſtaſe ou Perſonne: d'où il inféroit, que n'y aiant qu'une ſeule Hypoſtaſe ou Perſonne en Jéſus-Chriſt, il devoit néceſſairement n'y avoir qu'une ſeule Nature, qui étoit la Divine. Il alloit même plus loin, ſoutenant que puiſqu'il y avoit trois Hypoſtaſes ou Perſonnes dans la Trinité, il y avoit par conſéquent trois Natures. Il nioit auſſi la Réſurrection du Corps, qu'il combattit dans un Livre qu'il écrivit ſur cette matiére, & auquel répondirent Théodoſe, Conon, Eugéne & Thémiſte, qui étoient tous Eutychiens (24).

(24) Photius *Bibl. Cod.* 22. 23. *Vide etiam* Franc. Ignat. Hyacinth. *Hiſt. Eccleſ.* T. II. p. 59. 60.

ACESIUS, Evêque Novatien, que l'Empereur Conſtantin appella au Concile de Nicée en 325 (*a*). Socrate nous a rapporté dans ſon Hiſtoire, un Entretien que l'Empereur eut avec Acéſius [*A*], &

(*a*) Du Pin *Bibl. T. II.* p. 147.

(1) Socrate *H. E.* L. I. ch. 10.

[*A*] *Un entretien que l'Empereur eut avec Acéſius.*] Cet Hiſtorien dit (1), qu'il ne veut pas omettre un fait remarquable, qui prouve le deſir ſincére qu'avoit Conſtantin de rétablir la paix dans l'Egliſe: c'eſt qu'il manda au Concile Acéſius, Evêque des Novatiens. Lorſque la Formule de Foi eut été dreſſée, & ſignée par tous les Membres de l'Aſſemblée, l'Empereur demanda à Acéſius, s'il y conſentoit, & s'il demeuroit d'accord de ce qui avoit été ordonné touchant la célébration de la Fête de Paques? Le Concile n'a rien défini de nouveau, répondit Acéſius; ſa-

& il censure Eusebe & les autres Ecrivains d'avoir omis ce fait [B], qui se trouve aussi dans un autre Historien [C]. Mais il y a un savant Critique, qui en révoque la vérité en doute [D].

re pénitence, sans qu'ils puſſent eſpérer le pardon des Prêtres, ni d'autres que de Dieu, qui a seul le droit de remettre les péchés: ἐκείνῳ δὲ τὰς ἁμαρτίας, ὡς παρὰ τὸν ἱερέα τίσιον. Sur quoi l'Empereur lui répondit en raillant: *Prenez une échelle, Acéſius, & montez seul au Ciel.* Θεὶς, ὦ Ἄκεσιε, κλιμακα, καὶ μόνος ἀναβαθὶς εἰς τὸν οὐρανὸν.

(c) Ibid.

[B] *Et il censure Eusebe & les autres Ecrivains d'avoir omis ce fait.*] Il dit, que cette hiſtoire n'a été rapportée ni par Euſebe, ni par aucun autre Ecrivain; mais qu'il l'a apprîſe d'un homme digne de foi, παρὰ ἀνδρὸς πιστοῦ μάλιστα ἀγνοήσαντος, qui racontoit dans un âge fort avancé, ce qu'il avoit vu lui-même dans le Concile. Ce qui me fait juger, dit Socrate (2), que ceux qui ont ſupprimé ce fait, l'ont ſupprimé par un motif ſemblable à celui par lequel pluſieurs Hiſtoriens ont paſſé tous ſilence des choſes fort importantes, foit par averſion pour quelques perſonnes, ſoit par le deſir d'en favoriſer d'autres.

(1) Annot. in L. I. c. 10. H. E. Socratis.

[C] *Qui ſe trouve auſſi dans un autre Hiſtorien.*] Cet Hiſtorien eſt Sozomène, qui paroit avoir ſuivi Socrate, comme l'a remarqué le docte Valois (3), quoiqu'il ait fait quelques légers changemens dans la maniére dont il rapporte le fait. Il ne cite aucune autorité, non plus que Socrate; mais il commence ſon récit, en alléguant un ſimple rapport, λέγεται δὲ νῦν βασιλέα, c'eſt-à-dire, *On dit que l'Empereur*, &c. (4). Il dit qu'Acéſius alléguoit pour (4) Sozomene H. E. L. I. ch. 22. raiſon de ce qu'il ne communiquoit pas avec l'Egliſe, le différend qui s'étoit élevé entre Novat & Corneille ſous le régne de Déce; déclarant, qu'il tenoit que ceux qui avoient commis quelque péché depuis leur Baptême, étoient indignes de la Communion de l'Egliſe. Et il ajoute, que la réponſe de Conſtantin fut, non un éloge, mais un trait de raillerie contre Acéſius, qui ſuppoſoit que ceux de ſon Parti étoient exempts de péché, ἀναμαρτήτους, quoiqu'ils fuſſent hommes comme les autres.

[D] *Il y a un ſavant Critique, qui en révoque la vérité en doute.*] Ce Critique c'eſt le docte Henri Valois. Il doute de la vérité de cette hiſtoire, pour les raiſons ſuivantes (5). L. Parce qu'elle n'eſt fondée ſur l'autorité d'aucun ancien Ecrivain. II. Ni Socrate, ni Sozoméne ne diſent que Meſſire Acéſius étoit Evêque: circonſtance néceſſaire pour rendre leur récit croyable. III. Il n'eſt pas vraiſemblable que Conſtantin ait appellé un Evêque d'Hérétiques à un Concile de l'Egliſe; car ſi cet Empereur invita Acéſius pour rétablir l'union & la paix générale dans l'Egliſe, il auroit dû par la même raiſon appeller au Concile de Nicée les Evêques des autres Sectes d'Hérétiques. IV. Ce que Socrate dit, qu'il tient ce récit d'un homme fort âgé, qui avoit été préſent lui-même au Concile de Nicée, eſt entiérement lucroyable. Ce vieillard étoit Auxanon Prêtre Novatien, qui alla au Concile de Nicée avec Acéſius, & qui conta cette hiſtoire à Socrate, étant vécu juſqu'au tems de Théodoſe le Jeune, comme Socrate lui-même nous l'apprend (6). Or il eſt certain que depuis le Concile de Nicée juſqu'au commencement du régne de Théodoſe, il y a cu quatre-vingt-trois ans: ainſi, en ſuppoſant qu'Auxanon avoit vingt ans quand il ſe trouva au Concile de Nicée, & en y en ajoutant quatre-vingt-trois, il devoit avoir plus de cent ans, quand il conta cette hiſtoire à Socrate. Que le Lecteur juge, dit Valois, quel égard mérite le témoignage d'un homme accablé tout le poids des années, & outre cela Hérétique; *Æſtimet igitur Lector, quanti faciendum ſit teſtimonium hominis* DE CREPITI & HÆRETICI. Quoi qu'il en ſoit, nous laiſſons aux Lecteurs ſavans & non prévenus, à juger de la force de ces objections contre la vérité du fait rapporté par Socrate: mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer ſur la derniére, que quoiqu'Auxanon fut Hérétique, cela feul n'eſt pas une raiſon de rejetter ſon témoignage, comme Valois ſemble le ſuppoſer, puiſque Socrate nous aſſûre, que c'étoit *un homme digne de foi*, ἀνὴρ πιστοῦ μάλιστα γνωσθέντος. Et Valois lui-même avoue que Socrate n'étoit point Novatien (8).

(2) Annot. in L. I. c. 10. H. E. Socratis.

(4) H. E. L. I. ch. 13.

(7) De Vita & Scriptis Socratis & Sozomeni, præmiſſa Hiſt. Eccl. Socratis &c.

(a) Voy. Calmet Dict. de la Bible, T. I. p. 21. 6c. conde Ed. Geneve 1730.

(b) 1 Rois XVI. 30.

(c) 1 Rois XVI. 31.

(d) Ch. XVIII. 5.

ACHAB, fils d'Omri Roi d'Iſrael, ſuccéda à ſon pére l'an du Monde 3086 (a). Il ſurpaſſa tous ſes prédeceſſeurs en impiété & en méchanceté (b). Il épouſa Jézabel, fille d'Ethbaal Roi des Sidoniens [A]. Cette Princeſſe l'engagea dans l'Idolatrie, & établit le Culte de Baal (c). Dieu, irrité des crimes d'Achab, lui envoya le Prophéte Elie, qui lui annonça, que pendant trois ans il n'y auroit ni roſée ni pluie ſur le Pays. Le Prophéte aiant exécuté ſa commiſſion, ſe retira, de peur qu'Achab ou Jézabel ne le fiſſent mourir. La ſécheresſe aiant duré trois ans, Achab envoya Abdias, Intendant de ſa Maiſon, pour chercher de l'eau & quelques pâturages dans le Pays, afin que tout le bétail ne périt pas (d). Comme il y alloit, il rencontra Elie, qui lui commanda d'aller dire à Achab, qu'Elie étoit là. Achab vint auſſi-tôt, & fit d'amers reproches au Prophéte, qui lui répondit d'une maniére très ſorte, & lui dit de faire aſſembler tout le peuple ſur le Mont Carmel, *avec les Prophétes de Baal, & les Prophétes des Bocages* [B]. Lorſqu'ils furent tous aſſemblés, Elie fit deſcendre le feu du Ciel, qui conſuma ſon Sacrifice; après quoi il obtint de Dieu, que la pluie tombât, & que la terre recouvrât ſa prémiére fertilité. Cela arriva l'an du Monde 3096, avant J. C. 904, & avant l'Ere Vulgaire 908. Six ans après, Benhadad Roi de Syrie, avec trente-deux Rois [C], vint aſſiéger Samarie (e). Il envoya des Ambaſſadeurs dans la Ville pour dire à Achab, que tout ce qu'il avoit de plus précieux, ſes Femmes & ſes Enfans, étoient à lui [D]; ce qu'Achab reconnut. Mais Benhadad aiant envoyé une ſeconde fois, pour lui intimer de lui remettre le lendemain tout ce qu'il poſſédoit, ſoit

(e) Ch. XX. 2.

[A] *Il épouſa Jezabel, fille d'Ethbaal Roi des Sidoniens.*] Ce fut ce qui aggrava les crimes d'Achab. Il eſt bien vrai qu'il y avoit eu, avant lui, des Rois qui avoient épouſé des femmes étrangéres; mais on dit qu'ils les obligeoient à remplir certaines conditions, & à embraſſer le Judaïſme, au-lieu qu'Achab n'exigea rien de pareil de Jézabel: en un mot, l'événement fit voir que ce fut-là le plus grand de ſes crimes. Jézabel étoit une femme violente & impérieuſe, & fort attachée au culte des Idoles (1); cruelle à l'excés, & ne ſe contentant pas de protéger l'impiété & les autres vices, mais aiant leur établiſſement pour récompenſes; tellement que pour dire une femme hautaine, impie & cruelle, on dit, c'eſt une Jézabel (2). Gratius la compare à Tullie femme de Tarquin, à Fulvie femme de Marc-Antoine, & à Eudoxie femme d'Arcadius. Ethbaal, ſon pére, étoit Roi des Sidoniens, ou Tyriens; car il y a de l'apparence, que dans ce tems-là, les Rois de Tyr étoient maîtres de tout le Pays des Sidoniens, & de la Ville même de Sidon. Salomon parle des Sidoniens, comme de Sujets du Roi de Tyr (3). Joſeph dit (4) qu'il étoit Roi des Tyriens & des Sidoniens, & il le nomme *Ithobal*, Ἰθόβαλον τὸν Τυρίων καὶ Σιδωνίων βασιλέα. Ce Prince n'a pas été inconnu aux Auteurs Profanes. L'Hiſtorien Ménandre, cité par Joſeph (5), le nomme *Ithobale* (6), & nous apprend (7), „ que du tems de ce „ Prince, il y eut une grande ſécheresſe qui dura depuis „ le mois d'Hyperberetæus, juſques au même mois de l'an„ née ſuivante; & que ce Prince fit faire de grandes Priéres, qui furent ſuivies d'un grand tonnerre." C'eſt-là, vraiſemblablement, la ſécheresſe mentionnée dans l'Ecriture, ſous le régne d'Achab, qui avoit épouſé la fille d'Ethbaal (8).

(1) 1 Rois V. 6.

(2) Ubi ſupra.

(3) Contra Apion. L. I. c. 21.

(4) Ἐθβάλ. loc.

(5) Antiq. L. VIII. c. 6.

(6) Calmet Comm. Lett. in locum.

[B] *Les Prophétes de Baal & les Prophétes des Bocages.*] Les prémiers étoient au nombre de quatre cens cinquante, & les autres quatre cens. Ils mangeoient tous *à la table de Jezabel*. Mais Mr. Le Clerc croit qu'elle ne les entretenoit ainſi, que pendant le tems de la famine, le peuple qu'ils ſéduiſoient ſe trouvant hors d'état de leur payer, comme à l'ordinaire, ce qui étoit néceſſaire pour leur entretien. Le ſoin de Jézabel pour ce grand nombre de Prêtres, eſt une forte preuve de ſon zéle & de ſon attachement à l'Idolatrie. Selden (9) conjecture que אשרות *Aſtaroth* ſignifie peut-être *les Prophétes d'Aſtarte*; ce qui ſe peut, quoiqu'il ne s'enſuive pas de-là que אשרה ſoit le nom de la Déeſſe: c'étoit le Bocage, dans lequel elle étoit peut-être adorée par ces faux Prophétes. *Les Prophétes des Bocages* n'accompagnérent point ceux de Baal ſur le Mont Carmel; mais l'Ecriture les met du nombre (10).

(9) De Diis Syr. Synt. II. cap. 2.

(10) Antiq. L. VIII. ch. 8.

[C] *Benhadad Roi de Syrie avec trente-deux Rois.*] Joſeph le nomme (10) *Adad*, & *fils d'Adad* (11); & les Septante, *fils d'Adar* (12). Juſtin, après Trogue Pompée, le nomme (13) *Adarez*. Il étoit fils d'un Roi de Syrie du même nom, qui, à la ſollicitation d'Aſa Roi de Juda, avoit fait une irruption dans le Royaume d'Iſrael du tems de Baaſa (14). Les trente-deux Rois, qui accompagnoient Benhadad, étoient de petits Princes Syriens & Arabes, ou tributaires ou alliés du Roi de Syrie. Chaque Ville avoit ſon Roi. Les Septante & Joſeph mettent cette guerre après l'Hiſtoire de Naboth.

(11) Ἀδὰδ Βασ. Adep.

(12) Υἱὸς Ἀδὰρ.

(13) L. XXXVI. c. 2.

[D] *Etoient à lui.*] Il n'y avoit d'autre droit, que celui que lui donnoit la ſupériorité de ſes forces. Achab, dans ſa réponſe, ſe reconnut Vaſſal de Benhadad, diſpoſé à payer le tribut qu'il trouveroit à propos de lui impoſer, & il ſe ſoumit volontairement. C'eſt de cette maniére que Paul Emile voulut que Perſée Roi de Macédoine ſe remît, lui & ſon Royaume, entre les mains des Romains, *ut ſe ſuaque in fidem & clementiam populi Romani permitteret* (15). Mais la maniére dont Achab l'entendoit, étoit fort éloignée des prétentions de Benhadad: celui-ci prétendoit diſpoſer des biens & des Sujets du Roi d'Iſrael, comme étant à lui, ainſi qu'il s'en expliqua par ſes ſeconds Envoyés: au-lieu qu'Achab ne ſe ſoumettoit que dans l'eſpérance d'obtenir des conditions plus douces & plus favorables, comme d'être obligé de payer tribut, & d'a-

(14) 1 Rois XV. 18. 19.

(15) Livius L. XLIV.

cheter

soit lui, soit ses Sujets, Achab convoqua les Anciens du Peuple, qui lui conseillérent de ne point accorder sa demande au Roi de Syrie. Ses Ambassadeurs s'en retournérent, & informérent Benhadad de cette résolution, dont il fut extrêmement irrité [E]. En même tems un Prophete vint trouver Achab, pour l'assûrer que Dieu livreroit ses ennemis entre ses mains, *par les Valets des Gouverneurs des Provinces* [F]. L'évenement répondit à la prédiction: ces Valets, suivis de l'Armée d'Israel, mirent les Syriens en fuite; mais Benhadad se sauva avec fa Cavalerie. Le Prophete revint encore trouver Achab, pour l'avertir que Benhadad reviendroit l'année suivante; ce qui arriva comme il l'avoit prédit. Le Roi de Syrie s'étoit campé à Aphek [G]. L'Armée d'Israel étoit beaucoup plus foible que celle des Syriens; mais un Prophete vint assûrer les Israélites de la victoire, & conformément à fa prédiction, les Syriens furent entiérement défaits. Benhadad eut recours à la clémence d'Achab, qui fit Alliance avec lui, & conclut un Traité, qui irrita extrêmement Dieu contre lui (*f*) [*H*]. Cela arri-

(*f*) Ibid. 35. & suiv.

(16) Grotius, Le Clerc & Calmet, *in locum.*

cheter la paix par quelque présent considérable (16).

[*E*] *Dont il fut extrêmement irrité.*] Il exprima son ressentiment par une hyperbole des plus outrées: *Ainsi me fassent les Dieux, & ainsi y ajoutent, si la poudre de Samarie suffit pour que chacun du peuple qui me suit en ait plein son poing* (17). La Vulgate traduit dans le même sens: *Si sufficerit pulvis Samariæ pugillis omnis populi, qui sequitur me.* Ce qui signifie, selon quelques Interprétes (18): „ Si chacun de mes Soldats prenoit une poignée de la „ terre de Samarie, il n'en resteroit rien (19)." Ou, si l'on veut exprimer la chose plus fortement: „ Le Pays entier ne „ suffiroit pas à mes gens, si chacun d'eux prenoit autant „ de terre, qu'il peut s'en attacher à ses foulliers." Peut-être pourroit-on les expliquer de cette maniére: „ Je dé-„ truirai Samarie au point, qu'il n'en reſtera pas même la „ grnée de terre"; & à les prendre dans ce sens, on peut y appliquer ce paſſage d'Ezéchiel (20), où le Prophète, menaçant Tyr d'une totale destruction, dit: *Je raclerai la poudre hors d'elle, & la rendrai semblable à une pierre séche.* Joſeph a donné un tout autre ſens aux paroles de Benhadad. Il dit que ce Prince menaça Achab d'élever des terraſſes plus hautes que les murailles de Samarie, ce qui lui ſeroit facile, quand chacun de ſes Soldats ne mettroit qu'une poignée de terre: Ἀνταῖρε γὰρ ἑκάστῳ τῶν ἐμῶν στρατιωτῶν χῶμα τοῦτο ἐπιτιθέντι αὐτοῦ τὸν ὁμοῖον κατὰ δύναμιν τῶν ἀναβάσεων. Les Septante ont rendu ce paſſage d'une maniére très ſingulière: *Et incontinent s'éleva Samarie, vers ellemême, mettre le mont, vers mettre ici.* Ce qui ſignifie: *Samarie ne ſuffira pas aux Renards, à tout le Peuple, & aux Soldats qui ſont avec moi.* Par où il auroit inſinué, que le Pays ne pouvoit contenir ſon Armée, & que ſi elle entroit en Samarie, il n'y auroit pas ſeulement place pour un Renard. Le mot Hébreu שועל peut ſignifier un *Renard*, une *main*, une *poignée* (21).

(17) 1 Rois XX. 10.

(18) Grotius, Junius, Malduu. Menoch.

(19) Voy. Munſter. *Quidam in Pseudal. Chald. Interp.*

(20) Ch. XXVI. 4.

[*F*] *Les Valets des Gouverneurs des Provinces.*] La Vulgate porte: *Per pedisſequos Principum Provinciarum*, les Valets des pied. Mr. Le Clerc traduit: *per famulos Præfectorum Provinciarum*: les Serviteurs. La Verſion Angloiſe dit: *Ni les jeunes-gens des Gouverneurs*, & à la marge, *les Serviteurs.* Le terme de l'Original eſt équivoque, & peut ſignifier les *Fils* & les *Serviteurs* des Gouverneurs des Provinces. Les Commentateurs ſont partagés là-deſſus. Joſeph les nomme *les Fils des Gouverneurs*; mais mal, ſelon Mr. Le Clerc. D'autres ſuppoſent auſſi que c'étoient les Fils des principaux Officiers du Roi; tandis qu'il y en a qui en font les Serviteurs, les Valets de pied des Gouverneurs. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'ils ſurmontoient un Corps peu conſidérable, ſoit pour la force, ſoit pour l'expérience; & par conſéquent peu propre à exécuter ce qu'on attendoit d'eux dans cette occaſion (22).

(21) Voy. Calmet.

(22) Idem.

[*G*] *Le Roi de Syrie s'étoit campé à Aphek.*] Ce fut par le conſeil & par les ſollicitations de ſes Serviteurs, que Benhadad entreprit cette expédition. On lui dit, que ſi les Iſraélites avoient eu de l'avantage dans la Campagne précédente, c'étoit à cauſe que leurs Dieux étoient des *Dieux de Montagnes*; & que s'il les attaquoit en rase campagne, il remporteroit ſurement la victoire. On voit en cela un exemple du panchant que les hommes ont à rejetter le mauvais ſuccès de leurs deſſeins, ſur une toute autre cauſe que leur mauvaiſe conduite. On charge la Fortune de la faute; & les flatteurs de Benhadad n'avoient garde de lui découvrir la véritable cauſe de ſon malheur: ſon orgueil, ſon injuſtice & ſon ambition ne lui permettoient pas d'entendre des vérités déſagréables. Auſſi ſes Courtiſans, prévenus de l'opinion que le Gouvernement du Monde étoit partagé entre différentes Divinités, dont les unes préſidoient à un lieu, & les autres à un autre, lui perſuadérent que l'Empire du Dieu des Juifs s'étendoit principalement ſur les Montagnes, & que s'il pouvoit attirer les Iſraélites dans la Plaine, ils ſeroient privés de la protection de leur Divinité Tutélaire. Ce qui contribua ſans doute à confirmer les Syriens dans la penſée bizarre, que le Dieu d'Iſrael étoit *un Dieu de Montagnes*, c'eſt que le Temple, & les principaux & les plus anciens Autels, étoient ſur des lieux élevés. Dieu avoit donné la Loi ſur la Montagne de Sinaï, & l'avoit renouvellée dans la Terre promiſe ſur les Montagnes de Guérizim & d'Ebal. Le Miracle arrivé depuis peu ſur le Mont Carmel, étoit connu par tout le Pays. Enfin la victoire remportée ſur les Syriens à Samarie, qui étoit ſituée ſur une Montagne, ſembloit favoriſer cette opinion. Les Païens croyoient que chaque Peuple, chaque Pays, chaque Ville, avoit ſon Dieu particulier; les Montagnes, les Forêts, les Fontaines, les Mers, les Rivières avoient leurs Divinités particuliéres: Neptune avoit l'Empire de la Mer, Jupiter celui de la Terre, Pluton celui des Enfers, & Vulcain étoit le Dieu du Feu (23). Les Grecs & les Romains avoient leurs *Oréades*, ou *Nymphes de Montagnes.* *Faunoſque, Satyroſque, & monticolas Sylvanos* (24). Ils croyoient que ces Nymphes & Pan, qu'ils nomaioient *ἐμβάτην, le Montagnard*, inſpiroient des terreurs paniques à des Armées entiéres. Telle fut la frayeur qui s'étoit emparée des Syriens dans le prémier combat, que toute leur Armée avoit été miſe en fuite par un Corps ſi peu conſidérable. De-là la vénération que pluſieurs Nations avoient pour les Montagnes, non pour les Montagnes mêmes, mais pour les Divinités qui y habitoient. Maxime de Tyr, Diſſert. XXXVIII, dit que le Mont Atlas ſervoit de Statue & de Temple aux Peuples d'alentour: τοῖς ἀλλοφύλοις γείτοσι ἱερὸν τὸν ὄρος ἄγαλμα ἐ Ἄτλας ὄρος. Ce qui inſinue, que cette Montagne tenoit lieu de Statue & de Temple à la Divinité, qu'on ſuppoſoit y habiter. Il dit quelques lignes plus bas, que c'étoit-là le Temple, le Dieu, la Statue des Libyens, & celui qu'ils atteſtoient dans leurs ſermens. Λιβύων γὰρ τοῦτο τὸ ἱερὸν, τοῦτο θεὸν, τοῦτο ὄρος, ὃς ἄγαλμα. Il nous apprend auſſi, que le Mont Olympe, dans la Lycie, vomit du feu, non comme l'Etna, mais d'une maniére plus modérée & plus tranquille; & que ce feu étoit le Temple & la Statue des Lyciens: par où il paroit, qu'ils croyoient que quelque Divinité réſidoit dans cette Montagne, tout comme les Siciliens & les Grecs ſe perſuadoient que Vulcain avoit fixé ſon ſéjour dans le Mont Etna. Ils lui avoient auſſi dédié une Caverne, qu'ils croyoient être honorée particuliérement de ſa préſence, & que Gratius (25) nomme *Vulcane condita domus*, & il s'adreſſe au Dieu en ces termes:

(23) Idem.

(24) Ovide.

(25) Cyneget. verſ. 433.

Te primum, Vulcane, loci, pacemque precamur,
Incole ſanctæ tuam; des ipſis ultima rebus
Auxilia &c.

Maxime de Tyr met auſſi les Cappadociens au nombre des Nations qui adoroient des Montagnes; & Strabon (26) le confirme auſſi. Il y avoit en Syrie une Montagne que l'on nommoit *la Face de Dieu*, θεοῦ πρόσωπον. Et ſi nous nous approchons plus du Pays & du Peuple dont il s'agit ici, nous trouverons, comme le remarque Mr. Le Clerc, que le Mont Carmel étoit regardé comme une Divinité. Tacite (27) dit, que Carmel eſt le nom d'une Montagne & d'une Divinité qui eſt entre la Judée & la Syrie, & que l'on y adore, conformément à la Tradition ancienne, ſans Temple ni Statue, mais ſeulement par un Autel; & Suétone (28) nous apprend que Veſpaſien y ſacrifia. Il eſt donc évident, que les Syriens crurent que les Dieux qu'on adoroit à Samarie, défendoient la Montagne ſur laquelle ils habitoient. *Mais combattons contre eux*, dirent-ils, *dans la campagne, & nous ſerons plus forts qu'eux.* Ils entreprirent de combattre, non ſeulement leurs ennemis, mais les Dieux mêmes, ainſi que le remarque Mr. Le Clerc; car on ſuppoſoit que les Dieux de chaque Pays, & de chaque Peuple, combattoient en fa faveur, tellement qu'il y avoit autant d'oppoſition entre les Dieux, qu'entre les hommes, comme on le voit dès le tems d'Homére. Il y a ſur ce ſujet un paſſage de Virgile (29), à l'occaſion du combat naval d'Actium:

(26) L. VII. p. 291. Ed. Paſil.

(27) L. II. p. 316. Ed. Hiſtor. 1681.

(28) Cap. 5. *apud Cleric, in locum.*

(29) Æneid. L. VIII. v. 698. & ſuiv.

Omnigenumque Deûm monſtra & latrator Anubis
Contra Neptunum & Venerem, contraque Minervam
Tela tenent; ſævit medio in certamine Mavors,
Celatus ferro, triſtéque ex æthere Diræ,
Et ſciſſa gaudens vadis Diſcordia pallâ,
Quam cum ſanguineo ſequitur Bellona flagello.
Actius hæc cernens arcum intendebat Apollo
Deſuper, omnis eo terrore Ægyptus & Indi,
Omnis Arabs, omnes vertebant terga Sabæi.

[*H*] *Qui irrita extrêmement Dieu contre lui.*] Il y a quelque choſe de ſingulier & de remarquable, dans la maniére dont Dieu lui fit connoître ſa colére dans cette occaſion. L'Ecriture nous dit, *qu'un des Fils des Prophètes dit à un de ſes compagnons, ſuivant la parole de l'Eternel, Frappe-moi:* mais que celui-ci aiant refuſé de le faire, le prémier lui déclara, que dès qu'il l'auroit quitté, un Lion le tueroit; ce qui arriva, comme il l'avoit dit. Le Prophète trouva enſuite un autre homme, qui le frappa, ſelon ſa demande, & le bleſſa: après quoi il ſe déguiſa & ſe barbouilla le viſage de pouſſiére, & s'étant mis ſur le paſſage du Roi, il lui cria, qu'étant dans la bataille, un homme lui avoit confié un priſonnier, à condition qu'il en répondroit ſur ſa vie, ou qu'il payeroit un talent, s'il le laiſſoit échapper; mais que dans l'embarras du combat, le priſonnier s'étoit ſauvé. Sur quoi le Roi lui ré-

pondit,

arriva l'an du Monde 3104. L'année suivante, Achab voulant faire un Jardin potager, demanda à Naboth de Jizréhel, qu'il lui vendit sa Vigne, qui étoit à sa bienséance : mais Naboth aiant refusé ses offres [I], Achab fut fort chagrin de ce refus. Jézabel aiant fu la cause de son déplaisir, envoya des Lettres, cachetées du Sceau du Roi, aux Anciens de Jizréhel, pour leur ordonner d'accuser Naboth de blasphéme contre Dieu & contre le Roi, & de le faire mourir; ce qui aiant été exécuté, Achab s'empara de la Vigne. Mais comme il s'en retournoit de Jizréhel à Samarie, le Prophéte Elie vint à sa rencontre, & lui dénonça de la part de Dieu les plus terribles malheurs fur lui & fur sa famille, & que lui & Jézabel sa femme périroient tous deux de mort violente, accompagnée d'infamie. Achab, effrayé de cette Sentence, donna quelques marques de repentir [K]; fur quoi Dieu déclara à son Prophéte, qu'il n'exécuteroit pas cet Arrêt pendant la vie d'Achab lui-méme, mais pendant celle
(z) Ch. XXI. de son fils (g). Deux ans aprés, Achab sollicita Josaphat Roi de Juda, de se liguer avec lui contre Benhadad Roi de Syrie. Josaphat y consentit, mais il souhaita que l'on consultât Dieu fur le succés de l'entreprise. Quatre cens Prophétes, assemblés par Achab [L], lui promirent une heureuse réussite. Cependant Josaphat l'aiant fortement pressé de consulter un Prophéte de l'Eternel, il se détermina avec

pondit, qu'il avoit lui-méme prononcé fa Sentence. Alors le Prophéte se découvrit, & lui dit, que puisqu'il avoit laissé aller un homme que Dieu avoit dévoué à l'Interdit, fa vie & celle de fon Peuple payeroient pour celle de Benhadad & des Syriens. Cette hiftoire a fourni une difficulté, qu'il faut éclaircir. C'eft qu'il femble bien cruel, qu'un homme périffe d'une mort violente, pour avoir refufé de frapper le Prophéte. Nous répondons, que le terme que nos Verfions ont traduit par *tuer* (*un Lion te tuera*) eft le méme que celui qui dans le vf. précédent eft rendu par *frapper* (*Frappe-moi, je te prie*); ce qui fignifie également *bleſſer*, & *tuer*. La Vulgate & Mr. Le Clerc l'ont auſſi traduit *percutiet*, (*percutiet te Leo*); & ce Savant remarque, qu'en adoptant méme le fens le plus rigoureux, celui de *tuer*, on ne trouvera pas qu'il y ait eu de la difproportion entre le châtiment & la faute, fi l'on fait réflexion que c'étoit un Prophéte, ou un des Fils des Prophétes, qui commanda au nom de l'Eternel de le frapper. Car quoiqu'il paroiffe contraire à l'humanité & au bon ordre, de bleſſer quelqu'un; celui à qui l'ordre s'adreſſoit, auroit dû faire réflexion, que lui étant donné par un Prophéte, Dieu le difpenſoit des Loix ordinaires par quelque raiſon particuliére, & qu'ainſi il pouvoit obéir fans manquer à fon devoir. Car de qui un Prophéte pouvoit-il attendre de l'obéiſſance, fi ce n'eſt d'un autre Prophéte? Et fi l'ordre de dépoſſéder s'étoit répandu parmi le peuple, c'en étoit fait de la Religion Judaïque. Joſeph (30), & d'autres Ecrivains (31), diſent que le Prophéte qui demanda à l'autre de le frapper, étoit Michée, dont il eſt parlé dans la ſuite. La bleſſure de ce Prophéte étoit un ſigne de ce qui devoit arriver à Achab : c'eſt-là une de ces actions prophétiques, deſtinées à repréſenter ſans le ſecours des paroles (32). Le Prophéte ſe déguiſa d'abord, pour qu'Achab répondit avec une entiére liberté, parce qu'il voulloit tirer l'arrêt de fa condamnation de ſa propre bouche. Dans ce deſſein il inventa, comme Nathan, une eſpéce de Parabole; & pour donner plus de vraiſemblance à la choſe, il ſe fit bleſſer, & voulut en être lui-méme le ſujet. Mais, dira-t-on peut-être, importoit-il ſi fort, qu'Achab ſe condamnât lui-méme, pour que le Prophéte s'y prit d'une ſi étrange maniére, juſques à ſe faire bleſſer, afin que le Roi ne le reconnût point? On peut répondre, que cela n'étoit pas à la vérité néceſſaire par rapport à Achab lui-méme; mais qu'il étoit très avantageux pour tout le Peuple Iſraélite, d'être bien inſtruit que c'étoit juſtement que Dieu puniſſoit Achab, & que toutes les Alliances avec les Nations idolâtres, toujours ennemies des Juifs, étoient défendues. Mr. Le Clerc remarque, qu'il paroit par cette hiſtoire, que tout déguiſement n'eſt pas défendu; mais ſeulement ceux qui ſont inutiles ou nuiſibles, ſoit pour le préſent, ſoit dans la ſuite. Toute cette hiſtoire fut imaginée par le Prophéte, mais avec toute la vraiſemblance poſſible; il montroit ſes plaies, comme s'il les avoit reçues réellement de quelqu'un qui lui eût donné un priſonnier en garde. *En hæc etiam hiſtoria liquere poteſt non omnes fictiones eſſe damnandas, ſed eas tantum, quæ ſunt aut inutiles, aut noxiæ, vel qua tempore proferuntur, vel poſtea. Eſt enim hæc hiſtoria ficta a Propheta, & ita ficta, ut nihil ſimilitus vero fingi poſſet; cum vulneratum ſe ſe offenderet quaſi ab eo, qui captivum fidei ejus commiſerat.* A l'égard de la colére de Dieu contre Achab, parce qu'il avoit épargné Benhadad, *qui avoit été dévoué à l'Interdit*, il n'eſt pas certain que le Prophéte qui lui avoit promis la victoire, lui eût ordonné d'exterminer entiérement les Syriens : mais, comme ils n'étoient pas de ces Nations que Dieu avoit condamnées à une totale deſtruction, il ſemble raiſonnable de ſuppoſer qu'Achab avoit reçu quelque commandement particulier dans cette occaſion. Quoi qu'il en ſoit, s'il n'eut pas d'ordre particulier & exprès, ainſi que le remarque Mr. Le Clerc, il pouvoit aiſément conclurre de l'opinion régnante dans ce tems-là, & de l'uſage des Rois Hébreux, de quelle maniére il devoit en agir avec un Prince fier, ambitieux, cruel, idolâtre, & ennemi du vrai Dieu. Quoique le procédé d'Achab parût en apparence un acte de clémence, il n'étoit pourtant rien moins que tel, puiſque l'on ne doit pas en avoir pour ces ravageurs de Provinces, ennemis communs du Genre-humain, que l'indulgence encourage à faire de nouvelles entrepriſes, comme on le vit en Benhadad. Dieu avoit accordé la victoire à Achab, il avoit livré un méchant Prince entre ſes mains, afin qu'il le punît, & non pour qu'il le traitât avec tant d'humanité. Outre qu'il ne paroit pas qu'Achab fût d'ailleurs un Prince ſi humain, puiſqu'il avoit ſouffert que Jézabel ſa femme fît tuer un ſi grand nombre de Prophétes. Il eſt donc vraiſemblable, qu'il épargna Benhadad par quelque motif particulier, moins conforme à la Loi de Moïſe, & dont ſon penchant à l'Idolatrie fut le principe. Le judicieux Commentateur, cité ci-deſſus, obſerve, que de nous avions une connoiſſance exacte de toutes les circonſtances de cette hiſtoire, nous y trouverions dequoi éclaircir bien des articles, qui nous paroiſſent à préſent obſcurs, à cauſe de la narration de l'Hiſtorien, qui ne lui a pas permis de détailler toutes les particularités. *Si plenam habiturus rerum hiſtoriam, ex circumſtantiis, in compendiaria narratione omiſſis, multa colligere poſſemus, quæ nunc nos fugiunt.* Remarque, dont on peut faire l'application à un grand nombre d'autres endroits de l'Ecriture Sainte, où nous trouvons des difficultés, qui naiſſent uniquement de l'ignorance où nous ſommes de toutes les circonſtances des faits dont il s'agit.

[I] *Naboth aiant refuſé ſes offres.* Cet Iſraélite témoigna un grand éloignement à ſe défaire de ſa Vigne : *Dieu ne plaiſe*, dit-il à Achab, *que je te donne l'héritage de nos peres!* Il y avoit une Loi formelle, qui portoit, *que la terre ne devoit point abſolument être vendue* (33). Cette Loi fubſiſtoit encore chez les Iſraélites dans toute ſa vigueur malgré la corruption générale, il y avoit encore quelques gens de bien, tels que Naboth, qui obſervoient ſcrupuleuſement les Loix de la Nation. Il ne ſe trouvoit pas dans le beſoin, qui étoit le ſeul cas où il fût permis de ſe défaire de ſon héritage : *Si tes freres ſont appauvri, & vend quelque choſe de ce qu'il poſſéde &c.* (34). Naboth prévoyoit que ſi la Vigne étoit une fois vendue au Roi, & convertie en Jardin, il ne pourroit jamais la recouvrer, pas même au tems du Jubilé, qu'on n'obſervoit pas exactement ſous un régne auſſi dérégle que l'étoit celui d'Achab. S. Ambroiſe (35) donne de grands éloges à l'attachement jaloux, que Naboth témoigna pour les Loix de ſon Pays, & pour l'honneur de ſes Aieux. Il crut que ce ſeroit imprimer une tache à ſa mémoire, & violer le reſpect dû à ſes Ancêtres, que d'aliéner l'héritage qu'ils lui avoient tranſmis. Il ſe perſuada qu'un homme de bien ne doit pas balancer entre le devoir & l'Intérêt, & il aima mieux riſquer ſa vie en conſervant ſon honneur, que de ſe procurer quelque avantage accompagné d'infamie : *Maluit periculum cum honeſtate, quam utilitatem cum opprobrio* (36).

[K] *Donna quelques marques de repentir.* Les Interprétes ſont partagés ſur la nature de la repentance d'Achab; ſi elle étoit ſincére, ou non. Le P. Calmet a rapporté avec beaucoup de clarté les arguments qu'on allégue de part & d'autre fur ce ſujet. Il eſt évident par le vſ. 29, que Dieu, touché de l'humiliation de ce Prince, révoqua, du moins en partie, la Sentence prononcée contre lui, & réſolut de faire tomber le châtiment dénoncé, non ſur ſa perſonne, mais ſur ſon fils & ſur ſa poſtérité. Cette conſidération n'a pourtant pas empêché d'illuſtres Ecrivains de regarder le repentir d'Achab comme hypocrite (37). Ils ſuppoſent que la ſeule crainte du châtiment engagea ce Prince à revêtir l'extérieur de la pénitence; & que quoique Dieu pénétre au travers de ces dehors, il voulut bien, pour faire voir combien le vrai repentance lui eſt agréable, en récompenſer juſqu'à un certain point, même les apparences. On ajoute, qu'Achab ne montra pas la ſincérité de ſon repentir par des fruits convenables : il ne démolit point les Idoles, ne renonça point à ſes Superſtitions, ne reprima point Jézabel, ne reſtitua point la Vigne de Naboth; en un mot, il ne ſe purgea point par une conduite vertueuſe, de la fauſſe imputation d'*être vendu à faire le mal*. Grotius, Le Clerc & Calmet croyent que cette repentance fut ſincére dans le tems même qu'il la fit paroître, mais qu'elle fut imparfaite & paſſagére. Quoi qu'il en ſoit, elle lui ſauva une partie du châtiment dénoncé. Il paroit que c'a été le ſentiment de Tertullien (38), & de S. Chryſoſtome (39).

[L] *Quatre-cens Prophétes aſſemblés par Achab.*] Mr. Le Clerc nous dit, qu'ils prétendoient être des Prophétes du vrai Dieu : *Qui ſe veri Dei Prophetas profitebantur.* Par où il paroit, dit-il, qu'Elie ſe trompoit, quand il diſoit, qu'il étoit le ſeul Prophéte demeuré de reſte : puiſqu'il n'eſt pas vraiſemblable, que depuis ce tems-là il s'en fût élevé un ſi grand nombre : mais ils pouvoient s'être tenus cachés par la crainte de Jézabel. Grotius croit qu'ils étoient Idolâtres, & qu'ils prophétiſoient au nom du Dieu des Amor-

(30) *Antiq. L. VIII. 6.*

(31) *Voy. Serth. a Lapide & Calmet.*

(32) *Calmet & Grotius.*

(33) Lévit. XXV. 23.

(34) Vſ. 25.

(35) L. III. *Officior.*

(36) Voy. Calmet in *locum.*

(37) S. Cirr. *Hom.* X. in Ezech. Lyran. Cajetan. Hugo Cardin. Theodoret & Procopie.

(38) L. IV. *adverſ. Marcion.* c. 10.

(39) *Epiſt. ad Theodor. lapſ.*

avec beaucoup de répugnance à faire venir Michée fils de Jimla [*M*], qui d'abord lui promit un succès favorable; mais Achab l'aiant fommé de dire la vérité, il lui répondit, *qu'il avoit vu tout Iſrael épars ſur les montagnes, comme un troupeau de Brebis qui n'a point de Paſteur*, & que Dieu avoit permis à un Eſprit de menſonge d'entrer dans les Prophètes de Baal [*N*]. Achab, indigné de la hardieſſe avec laquelle Michée lui parloit, donna ordre qu'on le mît en priſon, & qu'on l'y traitât avec rigueur, juſqu'à ce qu'il fût retourné en paix. Les deux Rois ſe rendirent à Ramoth de Galaad, & Achab pria Joſaphat de combattre avec ſes habits ordinaires; mais il ſe déguiſa lui-même, parce qu'il ſavoit que le Roi de Syrie avoit commandé à ſes Soldats de ne combattre que contre le Roi d'Iſrael: ce qui fit que Joſaphat fut attaqué par les Syriens, qui ne le quittèrent que lorſqu'ils s'apperçurent de leur mépriſe. Mais un homme aiant tiré une flèche au hazard, bleſſa Achab, qui mourut ſur le ſoir. On le tranſporta à Samarie, où il fut enterré. Son chariot & ſes armes furent lavés au Vivier de Samarie, & les Chiens léchèrent ſon ſang, ſelon la prédiction du Prophète (*b*). Cela arriva l'an du Monde 3107, avant J. C. 893, avant l'Ere Vulgaire 897. (*b*) Ch. 22.

Amorrèens: *Idololatræ, qui nomine Dei Amorræorum vaticinabantur*: ce qu'il confirme par la demande de Joſaphat, qui ſouhaita qu'on appellât un *Prophète de l'Eternel*, par oppoſition aux autres. Le P. Calmet remarque, que c'étoient ſelon les apparences *les Prophètes des Bocages*, qui ne s'étoient pas rendus ſur le Mont Carmel avec ceux de Bahal (40).

(40) 1 Rois XVIII. 19. & 22.

[*M*] *Ce Prince ſe détermina avec beaucoup de répugnance à faire venir Michée fils de Jimla.* Il haïſſoit ce Prophète, parce qu'il ne prophétiſoit jamais que du mal, quand il étoit queſtion de lui. Sa haine étoit ſouverainement déraiſonnable, puiſque le Prophète n'annonçoit que ce que Dieu avoit déterminé, ſoit bien, ſoit mal. Mais tel eſt aſſez généralement le caractère des Tyrans, qu'ils n'aiment point à entendre la vérité, à moins qu'elle ne ſoit conforme à leurs inclinations & à leurs intérêts. *Sed eo ingenio ſunt Tyranni, qui verum audire non paſſunt, niſi eum eorum uoluptatibus congruat* (41). C'eſt ainſi qu'Agamemnon, dans Homère, reproche à Calchas, qu'il *étoit un Prophète de malheur, dont la bouche ne lui donna jamais une réponſe favorable* (42).

(41) Cicero Comment. in 1 Reg. c. XXII. 8.

(42) Iliad. L. 1. v. 106.

Μάντι κακῶν, ὁ πάντοτ' ἐμοὶ τὰ κράσσον' ἔτυμα.

C'étoit une coutume aſſez généralement répandue, de n'entreprendre aucune affaire importante, avant que d'avoir conſulté les Devins: les Rois étant toujours une trompe de faux Prophètes à leur dévotion, qui par leur ordre promettoient toujours un ſuccès favorable, pour inſpirer aux ſoldats plus de courage & de réſolution. Tels étoient les Haruſpices & les Augures des Grecs & des Romains, dont les réponſes ou répandoient la terreur dans les eſprits, ou les rempliſſoient d'eſpérance. Quinte-Curce dit finement, que „ rien n'eſt ſi puiſſant que la Superſtition, pour tenir en bride une populace. Quelque inconſtante & furieuſe qu'elle ſoit, quand elle a une fois „ l'eſprit frappé d'une vaine image de Religion, elle obéit bien mieux à des Devins, qu'à ſes Chefs." *Nulla res efficacius multitudinem regit, quam ſuperſtitio: obnoxia quin impotens, ſeva, mutabilis; ubi vana religione capta eſt, melius Vatibus, quam Ducibus fuis paret* (43). Et c'eſt ce dont l'Hiſtorien donne un exemple dans la ſuite.

(43) L. IV. c. 10. *apud* Clericum, *ubi ſupra.*

[*N*] *Que Dieu avoit permis à un Eſprit de menſonge d'entrer dans les Prophètes de Baal.* Mr. Le Clerc dit, que pour prévenir les fâcheuſes conſéquences que l'on pourroit tirer de cette hiſtoire, il faut d'abord faire cette réflexion: c'eſt que le diſcours de Michée ne doit pas ſe prendre à la rigueur, & dans un ſens abſolument littéral: qu'il ne s'agit que d'une Viſion ſymbolique, dans laquelle Dieu lui avoit fait voir, comment un ſi grand nombre de Prophètes prophétiſoient fauſſement, parce qu'ils étoient animés, non de l'Eſprit de Vérité, mais par une baſſe flatterie. Ainſi l'on ne doit pas plus preſſer les circonſtances de cette Viſion, que l'on fait celles d'une Parabole, dans laquelle on ne fait attention qu'au but de celui qui parle. Deux raiſons principales appuient cette explication. La première eſt, que Dieu eſt repréſenté, ſéjant & dirigeant ce qui regardoit le Peuple Juif, non de la manière qu'il le fait ordinairement, mais à la manière des hommes, & ſelon l'uſage ordinaire des Rois de la Terre. On voit Dieu aſſis ſur ſon Trône, environné des bons & des mauvais Anges, qu'il conſulte ſur les moyens d'inſpirer à Achab le deſſein d'aller à Ramoth de Galaad. On propoſe divers expédiens, que Dieu déſapprouve. Enfin un Eſprit menſonger ſe préſente, & offre ſon ſecours. On l'accepte, parce que c'étoit le moyen le plus ſûr de faire réuſſir le deſſein projetté. Pour peu qu'on ait de juſtes idées de la Providence, il n'y a perſonne qui s'imagine, que Dieu gouverne le Monde de cette manière. La ſeconde raiſon qui prouve, que ce n'étoit-là qu'une Viſion ſymbolique, eſt priſe de la nature même de la choſe. La Véracité & la Sainteté de Dieu ne permettent pas qu'il envoie dans les Prophètes un Eſprit de menſonge auquel ils ne puiſſent réſiſter: puiſqu'il s'enſuivroit de-là, que Dieu lui-même ſeroit l'Auteur du menſonge, & que les hommes ne ſeroient en aucune façon criminels, ni blâmables: & ſi les Prophètes, dont il s'agit, n'étoient pas en état de diſtinguer entre l'inſpiration Divine & celle du Démon, ils n'étoient nullement coupables. Ajoutez à cela, que ſi l'on ſuppoſe qu'il ſoit jamais arrivé que les Prophètes du vrai Dieu, parlant ſincèrement & ſe croyant divinement inſpirés, ont cependant été ſéduits par l'Eſprit de menſonge; cela ne pouvoit qu'affoiblir l'autorité de la Prophétie, & la décréditer, tant dans l'eſprit des Prophètes eux-mêmes, déſormais hors d'état de diſtinguer une véritable inſpiration d'avec une fauſſe, que dans l'eſprit du Peuple, convaincu par expérience que les vrais Prophètes, auſſi-bien que les Impoſteurs, pouvoient ſe tromper dans leurs prédictions, & ſe croire inſpirés, tandis qu'ils ne l'étoient réellement point. Quiconque, dit Mr. Le Clerc, peſera ces raiſons, & d'autres que l'on pourroit alléguer, ne pourra s'empêcher de conclurre, que cette Viſion n'eſt nullement un récit de ce qui s'étoit paſſé réellement dans le Ciel. *Qui hæc, aliaque quæ omittimus apud ſe expendent, facile, nihil falſo, intelligent bene viſionem pro re verâ apud Deum geſta non eſſe habendam.* Le P. Calmet panche pour le même ſentiment que Mr. Le Clerc, & il remarque que Dieu, dans ſes révélations au Genre-humain, s'accommode à notre portée, & ſouvent même à nos préjugés. Les Juifs ſe repréſentoient Dieu dans le Ciel, tel qu'un Roi dans ſon Royaume; les bons & les mauvais Eſprits, comme les exécuteurs & les inſtrumens de ſes deſſeins, les uns à ſa droite & les autres à ſa gauche; & comme les Princes de la Terre n'entreprennent guères rien qui ſoit de conſéquence, ſans l'avis de leur Conſeil, Dieu eſt repréſenté délibérant de la même manière ſur le ſujet d'Achab. Tout cela, dans doute, ne doit pas ſe prendre au pied de la lettre, dit le ſavant Commentateur; nous ſavons que Dieu n'a que faire ni d'avis, ni de ſecours étrangers, pour entreprendre ni pour exécuter ſes volontés. *Qui a connu la penſée du Seigneur, ou qui a été ſon Conſeiller?* (44). On ſait auſſi, que les mauvais Anges ne ſe trouvent pas auprès de Seigneur, & à la gauche de ſon Trône dans le Ciel; l'Ecriture de l'Ancien & du Nouveau Teſtament nous apprend, *qu'ils ſont tombés du Ciel, & détenus dans des chaînes d'obſcurité* (45). Cependant Job nous repréſente les mauvais Anges devant le Seigneur, à peu près comme fait ici Michée: ce qui nous doit perſuader, que telle étoit l'idée & la manière de le concevoir, non ſeulement parmi les Hébreux, mais auſſi parmi les autres Peuples, qui n'étoient point plongés dans l'Idolatrie. Pour ce qui eſt de la nature de l'Eſprit de menſonge qui entra dans les Prophètes, Mr. Le Clerc croit, que ces quatre cens Prophètes étoient *des Prophètes de l'Eternel*, ou du moins des Diſciples des vrais Prophètes; mais qui n'étoient point inſpirés dans cette occaſion, parce qu'ils étoient venus dans le deſſein de flatter Achab. Cette diſpoſition d'eſprit où ils étoient, de dire faux pour plaire à ce Prince, les rendant indignes des influences de l'Eſprit de Dieu, Dieu permit à un Eſprit malin de les tromper, quoiqu'il leur eût été facile de diſtinguer ſes inſpirations de celles de Dieu. Ils furent donc coupables à deux égards; de s'être laiſſés aller à une lâche & baſſe adulation, & de s'être livrés avec trop de précipitation aux ſuggeſtions d'un Eſprit malin. Il faut remarquer auſſi, que les termes n'emportent pas un commandement direct ou une approbation, mais une ſimple permiſſion; c'eſt-à-dire, que Dieu n'empêcha point l'Eſprit malin de ſéduire les Prophètes. Ainſi, tantôt que toutes ces circonſtances contribuoient à avancer l'accompliſſement des deſſeins de Dieu, auſſi peu y avoit-il d'approbation du mal de ſa part. C'eſt ainſi que Jéſus-Chriſt diſoit à Judas (46): *Ce que tu fais, fais-le bientôt*: quoique le Sauveur fût bien éloigné de lui commander, ou d'approuver ce qu'il avoit deſſein de faire. C'eſt ainſi encore que Dieu diſoit à Eſaïe (47): *Engraiſſe le cœur de ce peuple, & rends ſes oreilles peſantes, & bouche ſes yeux*: paroles, qui n'étoient qu'une prophétie de ce qui devoit arriver. Le paſſage, que nos Verſions traduiſent, *l'Eternel a mis un Eſprit menſonger en la bouche de tous ces Prophètes, qui ſont à toi*, Mr. Le Clerc le traduit de cette manière (48): *Nunc autem Jehova* PASSUS EST *eſſe Spiritum mendacii in ore iſtorum omnium Prophetarum*: „ Dieu „ A PERMIS qu'un Eſprit de menſonge ſoit dans la bou„ che de tous ces Prophètes:" & il prouve par divers paſſages de l'Ecriture, & particulièrement par Geneſe XX. 6. Exod. XII. 23. & Pſeaume XVI. 10. que le terme Hébreu נתן (*Natan*) ſignifie très ſouvent *permettre* qu'une choſe arrive ou ſe faſſe. Rabbi Salomon dit, que cet Eſprit de menſonge étoit l'Ame de Naboth, qui étoit venue pour ſe venger d'Achab (49).

(44) Rom. XI. 34.

(45) Eſaïe XL. 12. Luc. X. 18. Jude vſ. 6. Apoc. XII. 9.

(46) Jean XIII. 27.

(47) Ch. VI. 10.

(48) 1 Rois XXII. 22.

(49) Voy. Grotius & Calmet *in locum.*

(*a*) Cave *Hiſt. Lit.*

ACHAÏE (PRETRES D') (*a*) ſont ceux qu'on dit avoir été préſens au Martyre de l'Apôtre S. An-

p. 16. Edit. London. G.

André en l'an 59, & qui en dressèrent des Actes, adressés à toutes les Eglise du Monde. Cette Pièce se trouve en Latin dans Lipoman & Surius, (a) mais elle n'est pas reçue dans l'Eglise Romaine, tels que Bellarmin (c) & le Père Labbe (d), reçoivent ces Actes comme légitimes; Baronius paroit douter de leur autorité (e); & Tillemont (f) & du Pin (g) les rejettent absolument. Un Auteur Allemand (h) a rassemblé avec soin les raisons des deux partis. Enfin un Ecrivain postérieur (i) a entrepris de prouver la vérité de ces Actes; mais l'on verra dans les Remarques, comment il y a réussi [A].

(a) Jonius *Bibl. Sanct. Eccles. T.* I. p. 6. Ed. Jene 1711.

(b) Ad D. 30 Novembris.

(c) *De Script. Eccles.* T. I. p. 1051. & suiv.

(d) T. I *Diss.* p. 4. & *in App.* p. 077.

(e) *Ad Ann.* 44. sect. 42. & *ad Ann.* 69. sect. 34.

(f) *Mem.* (g) *Bibl.* T. I. p. 11. (h) Christoph. Henricich *in Pandect Brandeb.* (i) Nat. Alexander *Hist. Eccl.* Sæc. I. c. 10. art. 2.

[A] *L'on verra dans les Remarques, comment il y a réussi.*] Il se fonde principalement sur l'autorité des Pères; cependant il ne cite aucune autorité antérieure à la fin du VIII. Siècle. Il produit Ethère Evêque en Espagne en 789. Remi d'Auxerre en 880. Pierre Damien en 1057. Lanfranc de Cantorbéri en 1070. S. Bernard en 1115. Yves de Chartres en 1092, qui ne peuvent être des Témoins compétens de la vérité d'un fait arrivé fept cens, ou mille ans, avant qu'ils fussent nés. Il allégue, que l'Eglise Romaine lit ces Actes dans l'Office de S. André; mais cela ſe peut très bien, ſans que pour cela la Piece ſoit autentique; puiſqu'il y a pluſieurs Pièces fabuleuſes & fauſſes, inſérées dans les Bréviaires Romains les plus corrects (1). Il eſt certain que les Anciens avoient des Actes de S. André, mais qui avoient été fort corrompus par les Manichéens, comme cela paroit par S. Auguſtin (2), Philaſtre (3) & le Pape innocent IV (4); & Gélaſe les met au rang des Apocryphes (5). Eucher Lugdunenſe (6) nous apprend que les Hérétiques avoient forgé divers Livres ſous le nom des Apôtres, comme les Evangiles de Pierre, de Thomas & de Mathias, & les Actes d'André, de Jean & des autres Apôtres: ὑ ὡς Ἀνδρέα ϗ Ἰωάνην ϗϊ ἄλλων Ἀποστόλων Πραξεις. Il ajoute, qu'une cun Succeſſeur légitime des Apôtres n'a fait mention de ces Livres-là dans ſes Ouvrages. Outre que la maniere dont ils ſont écrits, eſt fort éloignée de la ſimplicité des Apôtres; & les ſentimens font ſi ouvertement contraires à la Doctrine de l'Egliſe, qu'on ne peut douter qu'ils n'aient été compoſés par des Hérétiques. Epiphane nous dit auſſi (7), *qu'une des Hereſies des Encratites étoit, de mettre dans le Canon de l'Ecriture, les Actes d'André, de Jean, de Thomas, & d'autres Ecrits Apocryphes.* Ἐν τοῖς δὲ γραφικοῖς φερομένοις παῤ ἐκείνοις Ἀκτοῖς τῶν Ἀποστόλων Πράξεις, τοῦ Θωμᾶ, τοῦ Ἀνδρέου καὶ ἄλλων τινῶν. Mais les Actes d'André étoient différens de ceux que nous avons aujourd'hui, qui paroiſſoient être l'Ouvrage de quelque Moine ou de quelque autre Auteur du moyen Age. Il s'y trouve pluſieurs choſes, qui ne conviennent en aucune maniére au Siécle des Apôtres. Le tour du titre même eſt nouveau & ſingulier: *Ab oriente Eccleſiis, quæ ſunt Orientis & Occidente, & Meridiano, & Septentrione.* C'eſt-à-dire: *De toutes les Egliſes d'Orient & d'Occident, du Septentrion & du Midi.* Outre qu'il eſt peu croyable que S. André, en partant au Proconſul, ſe ſoit ſervi de ces antithéſes recherchées: *L'Arbre de Tranſgreſſion, & l'Arbre des Paradis: La Terre immaculée dont le premier Homme a été formé, & la Vierge immaculée dont Chriſt eſt né homme parfait;* ou qu'il ait avancé tant de choſes affectées & abſurdes ſur le ſujet de la Croix. Penſion raiſonnablement bien forte, car toute une Province ſe fait aſſemblée pour tuer Egée, & pour tirer un Apôtre de priſon? On ne peut guéres concevoir auſſi, que l'Apôtre ait parlé à un Proconſul ſeant ſur ſon Tribunal, en termes ſi peu reſpectés, que de l'avoir appellé, *Fils de la Mort, Vijon d'Enfer, (Filium mortis & ſiſtulam æternis paratam incendiis)*, & qu'il ait oſé lui reprocher ſon impudence; ce ſont-là des traits incompatibles avec la douceur de l'Apôtre. Je n'inſiſterai point ſur les étranges circonſtances qui accompagnent, dit-on, ſon crucifiement. Je remarquerai ſeulement, que le Myſtére de la Trinité ſe trouve expliqué dans cette Pièce d'une maniére, qui donne juſte ſujet de ſoupçonner qu'elle a été forgée après le Concile de Nicée. L'Auteur paroit auſſi être dans le ſentiment des Grecs modernes au ſujet du S. Eſprit, qu'il dit procéder du Pére, & demeurer dans le Fils: queſtion à laquelle on ne penſa que pluſieurs Siécles après les Apôtres. Il eſt vrai que Baronius dit, que cet article du S. Eſprit ne ſe trouve point en divers anciens MSS. Mais qui fait, comme le remarque Mr. Du Pin (8), s'il n'a pas pluſtôt été effacé dans quelques-uns, qu'ajouté dans d'autres? Il a'oute enfuite, avec ſa candeur ordinaire, que cette Piéce doit être regardée du moins comme douteuſe, *dont on ne peut point ſe ſervir*, comme dit S. Jérôme, *pour prouver quelque Dogme de Foi.* En un mot, nous trouvons que le Docteur Cave, convaincu par ces raiſons, rejette toute cette Piéce, comme le fruit d'une fraude pieuſe, & la production abſurde de quelque Moine zélé. *Tota horum Actuum compages plam fraudem & ineptum Monachorum ingenium & zelum manifeſto ſapit* (9).

(1) Cave *Hiſt. Litt.* p. 12. Edit. Colon. Allobrog. 1720.

(2) *Lib. de Fide rerum Manich.*

(3) *De Hæreſ.* N. 40.

(4) *Ep. ad Exuperant.*

(5) *In Conc. Rom.*

(6) *Hiſt. Eccl.* L. III. cap. 25.

(7) *Adv. Hæreſes* T. I. L. II. p. 400. Edit. Colon. 1682.

[Jouissons ici quelques Remarques, qui mettront au fait de la Piéce dont il s'agit. Il y a proprement deux Piéces, auxquelles on donne le nom d'*Actes de S. André*; l'une ancienne, qui eſt univerſellement rejettée; & l'autre qui n'eſt que la même retouchée, & que quelques Catholiques défendent. Celle qui eſt ancienne, & trouvée en Grec dans la Bibliotheque d'Oxford. Sandius, qui l'avoit lue, dit (10), „ que c'eſt la même choſe que le Livre intitulé, LA PASSION *de S. André écrite par les Prêtres d'Achaïe*; & qu'au reſte, ce n'eſt qu'un tiſſu de fables ridicules, dans lequel il n'a rien trouvé qui ſente le Manichéiſme, ſi ce n'eſt dans les Articles ſur leſquels les Manichéens conviennent avec les Montaniſtes." L'accuſation qu'on intente aux Manichéens, d'avoir corrompu ces Actes de S. André, paroit aſſez dée. Philaſtre (11) & Turibe (12) le diſent; cependant cela n'eſt point prouvé. Ces Actes ne valoient rien dans leur origine, & les Manichéens n'ont fait que les recevoir, parce qu'ils favoriſoient leurs Erreurs ſur le Mariage. Ce ſont les Catholiques, qui ont pris de ces faux Actes ce qui les accommodoit; & ils en ont compoſé de nouveaux, en inſérant dans l'Hiſtoire de l'Apôtre des menſonges manifeſtes, pour autoriſer leurs nouvelles Pratiques. Tel eſt, par exemple, ce TEMPLE, que *S. André bâtit* A LA MERE DE DIEU (13). Cela n'étoit pas certainement dans les anciens Actes approuvés par les Manichéens; ils ne connoiſſoient point de *Mére de Dieu*, & déteſtoient la coutume d'élever des Temples aux Saints (14). Je finirai cette Remarque en obſervant, que c'eſt un motif aſſez ſingulier, que celui qui a fait prendre an P. Noel Alexandre la défenſe de ces Actes. Il avoue aſſez manifeſtement, qu'il ne s'y intéreſſe que parce qu'on y trouve un paſſage qui établit la Préſence réelle du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement de l'Euchariſtie. „ Il y a, dit-il, des Critiques Hétérodoxes, qui tâchent „ de nous enlever ce Monument de l'Antiquité, parce „ qu'il dépoſe évidemment en faveur de la Préſence réelle du Corps de J. Chriſt dans l'Euchariſtie; mais nous ne foutrirons jamais que les ennemis de la Vérité nous faſſent cette injure (15). " N'eſt-ce pas là une des preuves les plus déciſives de la nouveauté de ces Actes? *Cela eſt bien net pour le premier Siécle*, ainſi que dit Mr. de Tillemont, par rapport à ce qu'on y trouve ſur l'Article de la Trinité (16). ADD. DU TRAD.]

(8) *Bibl. T.* I. p. 18.

(9) Cave *ubi ſup.*

(10) Sand. *Nucl. Hiſt. Eccl.* p. 11.

(11) Philaſtr. *Hæreſ.* 87. *de Apocryphis.*

(12) *Ep. ad Elad. & Cepon.*

(13) Nicetas *Paneg. S. Andreæ*, apud Combef. *Auctuarium Noviſſ. Bibl. PP.* Part. I. p. 378.

(14) De Beauſobre *Hiſt. Crit. de Manich.* T. I. Part. II. L. III. ch. 5.

(15) Nat. Alexander Sæc. I. p. 109. 110.

(16) De Beauſobre *ubi ſupra.*

ACHAN [A], fils de Carmi de la Tribu de Juda, ſe trouva à la priſe de Jéricho [B]. Il cacha

(1) Joſué VII. 1.

[A] *Achan.*] Achan étoit *fils de Carmi, fils de Zabdi, fils de Zara*, comme nous l'apprend l'Hiſtoire Sainte (1). Juda eut deux fils, Thamar, Pharez & Zara; Zara fut père de Zabdi, & Zabdi de Carmi, dont Achan étoit fils: ne voilà que cinq Chefs de famille, pour remplir l'eſpace de deux-cens ſoixante-cinq ans; enſorte qu'il eſt évident, qu'aucun d'eux ne peut avoir eu des enfans avant l'âge de cinquante ou de cinquante-cinq ans. Ce nom, qui eſt nommé dans les Chroniques (2) *Achar*, par alluſion certainement à ſon action, car il eſt appellé עכר *(Achar Ocher)*, *celui qui trouble Iſrael*; & l'on trouve la même alluſion, quoiqu'exprimée plus obſcurément, dans le verſ. 25. du ch. VII. de Joſué, où le mot d'*Achor* ſignifie *Trouble* (3).

(2) Chron. II. 7.

(3) Voy. Le Clerc *in loc.*

(4) Joſué VI. 7.

[B] *Se trouva à la priſe de Jéricho.*] Dieu ordonna d'une maniére particuliére aux Iſraélites de traiter cette Ville avec la derniére rigueur. Il commanda *qu'on mit la Ville & tout ce qui s'y trouveroit à l'Interdit* (4); c'eſt-à-dire, qu'elle devoit être abſolument détruite, ſans aucun ménagement. Il y avoit parmi les Juifs divers ordres d'Interdits, ou de Dévouemens de cette nature. Quelquefois tous les habitans d'une Ville, & tout le bétail, étoient exterminés; d'autres fois, on épargnoit les femmes & les enfans; & ſouvent, le peuple & les plus riches dépouilles étoient épargnés. En un mot, l'étendue & la maniére de ce Dévouement, ou de l'Interdit, dépendoit entiérement de la volonté de celui qui avoit le droit de dévouer. Les Cananéens, qui étoient les ennemis de Dieu, furent tous condamnés à périr (5): Dieu commanda qu'ils fuſſent tous exterminés, & paſſés au fil de l'épée, & défendit de faire aucune alliance avec eux. Nous ne voyons pourtant point qu'ils aient tous été traités avec la même rigueur que Jéricho, puiſque l'on conſerva leurs Villes & leurs dépouilles. Et quoique Moïſe eût dévoué à l'Interdit les Villes de Sihon Roi de Hesbon, le bétail & le butin furent pourtant conſervés pour les Conquérans (6). Mais par rapport à Jéricho, la ſévérité fut poſſible auſſi loin qu'elle pouvoit aller: *Tout ce qui étoit en la Ville, depuis l'homme juſqu'à la femme, depuis l'enfant juſqu'à l'homme ancien, même juſqu'au bœuf, & au menu bétail, & à l'âne, fut mis au tranchant de l'épée* (7): *ſeulement ils mirent* L'ARGENT & L'OR, *& les vaiſſeaux d'airain & de fer, au Tréſor de la Maiſon de l'Eternel* (8). L'Interdit fut même perpétué ſur cette Ville; car l'Ecriture nous apprend que Joſué fit, contre celui qui entreprendroit de rebâtir Jéricho, cette Imprécation: *Maudit ſoit de par l'Eternel, celui*

(5) Deut. VII. 2.

(6) Deut. II. 35.

(7) Joſué VI. 21.

(8) Vſ. 24.

cha quelque portion du butin, contre le commandement exprès de Dieu: crime qui eut des suites très fu-

celui qui relèvera Jéricho ; il la fondera sur son premier-né, & posera les portes sur son puîné-né (9). On trouve dans l'ancienne Histoire, divers exemples de pareilles imprécations, contre ceux qui rebâtiroient des Villes ennemies, dont la puissance avoit donné de la jalousie, ou dont on détestoit la violence & la perfidie. Les Romains firent un Decret solennel, rempli des plus fortes exécrations (10), contre ceux qui rebâtiroient Carthage, qui avoit été leur Rivale pour l'Empire, & dont la situation avantageuse ne pouvoit que leur inspirer les plus vives allarmes, & jamais elle étoit rebâtie. Agamemnon prononça auſſi de pareilles exécrations contre ceux qui rebâtiroient Troye, & Cræsus contre ceux qui rebâtiroient Sidène ; *& c'étoit-là une ancienne coutume*, dit Strabon (11). *Εἶτα ἐξ ἀκατασκεύου μίσει τῶ Ἀγαμέμνονι κατὰ παλαιὸν ἔθος καθάπερ καὶ ὁ Κροῖσος ἔφασκε τὸν Σάρδεις εἰς τὸ ὁ τύραννος Πλουσίας κατέφυγε ἀφ' οὗ ἔθνη κατὰ τῶν τυχόντων πόλει ἢ τόπων.* Les Ioniens dévouérent à la plus sévère vengeance ceux qui entreprendroient de rebâtir les Temples que les Perſes avoient détruits ; afin que leurs ruïnes fuſſent dans tous les âges un éternel monument de l'impiété des Barbares, & du peu de confiance que l'on pouvoit avoir en ceux qui avoient porté l'audace juſqu'à faire la guerre aux Dieux mêmes (12). Les Grecs défendirent auſſi de relever les Temples que les Perſes avoient brulés, & ordonnérent de les laiſſer toujours enſevelis ſous leurs ruïnes, comme des monumens publics de la haine qu'il y avoit entre les deux Nations (13).

Les imprécations de Joſué eurent leur effet. Sous le régne d'Achab, Hiel de Béthel entreprit de rebâtir Jéricho (14) ; mais il perdit Abiram ſon fils aîné, lorſqu'il en jetta les fondemens ; & Ségub ſon plus jeune fils, quand il éleva les portes. Dans quelques Exemplaires des Septante, l'hiſtoire de Hiel eſt inſérée dans le verſet 26. du Chap. VI. de Joſué ; mais les noms ſont altérés : *Et* Oziel ou Asozan) *le bâtit ainſi qu'il avoit dit par* Jéricho), *il perdit Abiram ſon fils aîné, quand il jetta les fondemens ; & ſon plus jeune fils qui lui reſtoit, quand il dreſſa les portes. Καὶ ἔτως ἐτοίησεν Ὀζιὰ ὃ ἐν Βαιθὴλ ὃν τρόπον ἐλάλησεν ἐν πρωτοτόκῳ αὐτοῦ Ἐβιρὰμ καὶ ἐν τῷ ἐλαχίστῳ διεσπάρησαν ἐκ τῶν πυλῶν αὐτῆς.* Ce qui eſt une traduction très défectueuſe du paſſage du Livre des Rois, où ce fait eſt rapporté.

Il ne paroit pourtant point que Jéricho ait été entiérement abandonnée, juſqu'au tems de Hiel ; on voit par pluſieurs endroits de l'Ecriture, qu'il y avoit des habitans avant ce tems-là. Les Ecrivains qui ſuppoſent que la Ville des Palmiers étoit la même que Jéricho, doivent néceſſairement ſuppoſer auſſi qu'elle fubſiſtoit peu après le tems de Joſué, puiſque vers les commencement des Juges, les Enfans de Jethro Kénien tortirent de la Ville des Palmiers, pour chercher un établiſſement plus avantageux (15). Eglon Roi de Moab prit la Ville des Palmiers ſur les Iſraélites (16). Et ſur le commencement de David, elle étoit entiérement traitée par le Roi des Ammonites, qui leur avoit fait raſer la moitié de la barbe & fendre leurs vêtemens par le milieu, demeurérent à Jéricho juſqu'à ce que leur barbe fût revenue (17). Il y avoit donc alors une Ville de Jéricho, mais qui étoit probablement près des ruïnes de l'ancienne Ville de ce nom (18). C'eſt ce que confirme Joſeph, qui dit qu'il y avoit de ſon tems, auprès de Jéricho, une Fontaine très abondante, dont les eaux arroſoient le pays voiſin : *Παρὰ δὲ τὴν Ἰερειχοῦτα, τὴν πηγὴν ἀναβλύζειν, καὶ τοῦ ἀρδεῖν λιτουργοῦσιν, κατὰ τὴν παλαιὰν ἀναβλύζουσα πολλὴ, τὸν ἴσον πρότον τῆς ἀφίσεως* (19). Il eſt évident, par la manière dont cet Auteur parle de l'ancienne Jéricho, près de laquelle il dit qu'étoit cette Source, qu'il la diſtingue de la nouvelle Ville, qui étoit ſituée au milieu de la Campagne.

L'ancienne Ville ne fut jamais rebâtie juſqu'au tems de Hiel ; & quoique la vengeance céleſte eût viſiblement été contre celui qui avoit entrepris de la rebâtir, on ne voyons pas que perſonne ſe foit fait un ſcrupule d'y aller demeurer, lorſqu'elle fut une fois rebâtie. Les Prophètes Elie & Eliſée y ſéjournérent quelque tems; notre Sauveur lui-même l'honora de ſa préſence ; & dans les tems poſtérieurs à la deſtruction de la Ville, c'étoit une Place importante. A préſent Jéricho eſt entiérement abandonnée, n'y alant guéres que trente ou quarante méchantes cabanes, qui ſervent de retraite à de pauvres Turcs. La Campagne eſt fertile ; il faneuds en croit les Anciens pour ſa beauté & ſa fertilité, eſt à préſent inculte, & ne produit que quelques arbres, & quelques fruits ſauvages (20).

Il ne ſera pas inutile d'examiner, à l'occaſion de la deſtruction de Jéricho, quelques Objections que l'on a faites contre le traitement rigoureux fait aux Cananéens. Un Auteur de ce tems (21) déclame fortement contre les *Juifs, attaquant* (par l'ordre de Dieu, dont on ne parle point ici) *une Nation libre & indépendante . . . ; & pour prétexte qu'elle étoit Idolâtre, exterminant non ſeulement les hommes & les femmes, mais auſſi les enfans incapables d'Idolatrie.* Il repréſente cette conduite, *comme n'aiant jamais eu de pareille en fait d'injuſtice & de cruauté ; & il aſſûre les Théologiens de maintenir qu'elle n'eſt pas contraire à la Loi de la Nature.* Sur quoi un Auteur judicieux a remarqué (22), que quoiqu'un Prince Temporel n'ait pas le droit de punir & de faire mourir les Sujets, unlquement parce qu'ils ſont Idolâtres; le Roi Spirituel & invisible poſſede ce droit inconteſtablement. L'Idolatrie eſt une rebellion formelle & directe contre Dieu, qui peut, ſelon toutes les Loix de la Juſtice & de l'Equité, détruire une Nation coupable de cette impiété, & incorrigible. Et dans ce cas-là, il eſt parfaitement égal, ſelon la Raiſon & l'Equité naturelle, que Dieu exterminе les Nations (dont les iniquités ſont *à leur comble* & crient vengeance) par le *Feu*, par l'*Eau*, par la *Peſte*, la *Famine*, ou par l'Epée d'un autre Peuple, ſuſcité par lui-même & chargé directement de la commiſſion d'exécuter ſes Arrêts. L'Auteur du *Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde* allégue trois raiſons, pour éluder la force de cette réponſe à ſes Objections.

I. Contre ce que les Juifs ſe diſoient chargés immédiatement de la part de Dieu lui-même, de la commiſſion d'exterminer les Cananéens, il allégue ; *qu'aucun homme ne peut être auſſi ſûr d'avoir reçu un pareil ordre de Dieu, qu'il eſt ſûr par les lumiéres naturelles, que l'Etre Souverain lui a défendu une action de cette nature.* On répond à cela, qu'il eſt abſurde de dire, que Dieu ne puiſſe par ſa puiſſance infinie, donner une auſſi pleine certitude de ſa volonté, lorſqu'il veut la révéler, que celle qui nait des raiſons les plus convaincantes que la lumière naturelle fournit. Or s'il peut donner une telle certitude, il s'enſuit que la vie des hommes dépendant en propriété de Dieu, pour en diſpoſer comme il le trouve à propos, ſelon que la Raiſon le dicte à chacun ; la même Raiſon doit dicter, que lorſque Dieu commande d'ôter la vie à quelqu'un, cet ordre n'eſt pas plus contraire à la Loi de la Nature, que la Révélation, qui défendent aux hommes de ſe tuer les uns les autres ſans cauſe, (ce qui ſeul doit porter le nom de *meurtre*) que ne l'eſt l'ordre du Magiſtrat Civil, lorſqu'il fait exécuter à mort un Criminel coupable des plus grands crimes contre les Loix du Pays. On ne peut ſuppoſer raiſonnablement, que Dieu ordonne à un Homme ou à un Corps de Nation, par voie de révélation, de détruire un autre Homme, ou un autre Corps de Nation, *ſans cauſe*. Mais de ſuppoſer, qu'il ne peut donner de certitude qu'un pareil ordre vient de lui, c'eſt ce qui eſt ſouverainement déraiſonnable & abſurde. On peut même défier l'Auteur de l'Objection, de produire quelque raiſon, qui juſtifie la conduite d'un Juge Temporel, lorſqu'il fait exécuter des coupables à mort, que cette même raiſon ne juſtifie auſſi clairement & auſſi fortement la Providence Divine, lorſqu'elle ordonne par une révélation expreſſe d'exterminer des hommes coupables de la violation des Loix de Dieu. Il eſt donc contraire à la Raiſon, de ravir à l'Etre infini un droit que l'on accorde aux hommes. A l'égard des Enfans qui ſouffrent avec leurs parens Idolâtres, il ſaut en revenir à la figc & bonne diſpenſation de Dieu, qui ſait qu'il vaut mieux pour eux de mourir, quoiqu'innocens, que de vivre plus longtems.

II. On objecte, *que Dieu a mille moyens de punir de mort les Nations coupables, ſans commander aux hommes de faire des choſes qu'il leur a défendues par la Loi Naturelle... Si Dieu ſe propoſoit d'inſpirer, par ce qu'il fait, de la terreur aux autres, n'agiroit-il pas d'une manière ſi ſignalée & ſi ſurnaturelle, que tout le monde y reconnût ſon doigt?* On répond à cela, que Dieu a voulu faire ſervir ce qu'il exécute par les Juifs, à leur faire connoître ſa haine pour l'*Idolatrie* ; & qu'en les employant à la punir dans une autre Nation, il a eu deſſein de leur inſpirer plus efficacement, & à leur poſtérité, de l'éloignement pour ce crime, par un châtiment auſſi mémorable que miraculeux, infligé par leur moyen aux ennemis de la vraie Religion, & aux adorateurs des faux Dieux. Ainſi la raiſon de la deſtruction des Cananéens eſt claire, & l'exécution de l'Arrêt par les armes des Hébreux alloit au but auquel Dieu le deſtinoit. Et plus les Juifs avoient de panchant à l'Idolatrie, ce dont on fait le ſujet d'une autre Objection, plus la voie que Dieu employoit en les faiſant ſervir d'inſtrumens pour punir l'Idolatrie, étoit propre à *corriger* ce malheureux panchant ; puiſqu'ils voyoient d'un côté la vengeance divine tomber par leur miniſtère ſur les Idolâtres; & que d'un autre côté Dieu leur déclaroit en même tems, qu'il ne ſe vengeroit pas moins ſévérement d'eux & de leurs enfans, s'il leur arrivoit d'abandonner le culte du vrai Dieu, & de ſe livrer au culte des Idoles.

III. Le troiſiéme Argument, que l'Auteur du *Chriſtianiſme*, &c. (23) produit pour appuier ſon Objection, eſt: *Si les Iſraélites eurent une commiſſion Divine d'exterminer les Cananéens, ceux-ci auroient dû en être inſtruits ; pour ne pas réſiſter à des gens qui agiſſoient par les ordres du Ciel : ſans cela, il y auroit eu deux droits oppoſés en même tems ; chez les Iſraélites, le droit de détruire les Cananéens ; & chez les Cananéens, le droit que la Loi Naturelle donne, de défendre leurs vies.* On répond (24), que cet argument eſt préciſément le même que celui-ci : „ Si Dieu ſe propoſoit „ de détruire quelqu'un par un Jugement immédiat, ſoit „ par l'eau, ſoit par le feu, ou par la peſte, &c. il doit „ le lui faire connoître, pour qu'il ne réſiſte point, en „ travaillant à échapper au feu, à l'eau, ou en prenant „ des remédes contre la peſte: *autrement il y auroit en même tems deux droits oppoſés*; en Dieu, le droit d'ôter la „ vie à l'homme (qui eſt ſa créature) quand & de quelle „ manière il lui plait; & en l'homme, le droit que la Loi „ Naturelle lui donne, d'employer tous les moyens légi„ times qu'il a en main, pour conſerver ſa vie." Le cas eſt le même; & il eſt déraiſonnable de prétendre la raiſon perſe de ces deux droits oppoſés, que l'on voit journellement

(9) Vſ. 26.

(10) Zonaras *Annal.* L. 12. p. 468.

(11) Strabo L. XIII. p. 414. Edit. Caſauboni 1587.

(12) Iſocrates in *Panegyr.*

(13) Diodore L. XI. Pauſanias in *Phocic.* ch. 33.

(14) 1 Rois XVI. 34.

* Voyez les Variantes de cet paſſage dans l'Edition des Septante, de *L. Bas.* R. D. T.

(15) Juges I. 16.

(16) Juges III. 13.

(17) 2 Sam. X. 4. 5.

(18) Doubdan *Voyage de la Terre Sainte* ; ch. 37.

(19) Joſeph. *de Bello Judaic.* L. IV. c. 27.

(20) Calmet *Commen.* ſur Joſué ch. VI.

(21) *Le Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde*, p. 271. 272. en Anglois.

(22) Jackſon *Remarks on a Book entitled*, Chriſtianity &c. p. 49. & ſuiv.

(23) P. 274 & 275.

(24) Jackſon *ubi ſupr.* p. 52.

funestes pour les Israelites [C]; car Josué aiant envoyé trois mille hommes contre la Ville de Haï, ils furent battus & mis en fuite. Dans cette cruelle circonstance, Josué se prosterna en terre devant l'Eternel, & le supplia dans les termes les plus touchans, de vouloir avoir pitié de son Peuple. Dieu instruisit d'abord Josué du sujet du malheur qui étoit arrivé, qui étoit, *qu'ils avoient pris de l'Interdit*, & il lui ordonna de *sanctifier le Peuple*. Josué convoqua tout le Peuple, & Achan fut saisi d'entre toutes les Tribus, par la direction de Dieu [D]: il confessa qu'il avoit détourné [E] un riche vêtement de Babylone [F], deux cens Sicles d'argent, & un lingot d'or du poids de cinquante Sicles, & qu'il les avoit cachés en terre dans sa tente. Aiant ainsi fait un avou public de son crime, Josué ordonna dans les postes & dans les assions des hommes. N'a-t-je pas le droit de penser pour moi-même, & d'agir conformément au jugement que je porte? Et un autre n'a-t-il pas le même droit de penser pour lui-même, & d'agir d'une manière opposée, en suivant aussi le jugement qu'il porte?

[C] *Crime qui eut des suites très funestes pour les Israelites.*] L'Ecriture nous dit, *que les Enfans d'Israel commirent forfait en l'Interdit*, parce qu'Achan en avoit pris; & *que la colère de l'Eternel s'enflamma contre eux* (25). Il est naturel de demander, comment il peut être dit, que les Israélites *commirent forfait*, puisqu'Achan seul étoit coupable? Et comment *la colère de Dieu* pût être justement allumée contre tout Israel, puisqu'il n'y avoit qu'un seul homme qui eût péché? On répond, 1. Qu'il est ordinaire dans le style de l'Ecriture, aussi-bien que dans le langage vulgaire, d'attribuer à tout un Corps, ce qui ne regarde qu'un seul de ses membres, ou un petit nombre d'entre eux. C'est ainsi que S. Matthieu (26) nous dit, que les Disciples murmurérent contre Marie-Magdelaine, de ce qu'elle avoit répandu le précieux oignement sur la tête de Jésus; quoiqu'il n'y eût que Judas à qui cela déplut. Et le même Evangéliste applique aux deux Brigands, qui furent crucifiés avec le Sauveur, ce qui ne regardoit que l'un d'entre eux (27). L'on trouve le même tour d'expression dans les Auteurs Profanes les plus exacts, comme l'a remarqué Donat sur Térence (28).

(25) Josué VII. 1.

(26) Ch. XXVI. 8. compare avec Jean XII. 4. & Marc XIV. 3.

(27) Ch. XXVII. 44.

(28) Hecyra *Act.* II. *Scen.* 2.

II. Le crime d'Achan étoit considéré comme celui de tout le Peuple, tant que le Peuple permettoit qu'il demeurât impuni. Il est vrai que les Chefs & le Peuple l'ignorérent d'abord; & par conséquent, qu'il ne pouvoit leur être imputé, comme s'ils avoient négligé de le punir. Mais Dieu voulut leur faire sentir combien il étoit dangereux de violer ses ordres, & la manière dont il punit tout le Corps de la Nation, d'un crime dont Achan seul étoit coupable. Et il n'y a aucune injustice dans cette conduite; parce que les châtimens extérieurs, dont il nous visite, sont en général plutôt des effets de la Miséricorde, que de la Justice; ce sont des moyens, par lesquels il exerce notre patience, ranime notre zéle pour son service, & réveille notre attention sur notre conduite. Cette réflexion est justifiée par les heureux effets, que le malheur d'un petit nombre de personnes produisit fur Josué, fur les Anciens, & fur tout le Peuple. Et c'eſt ce qui dévoile les avantages, que les gens de bien retirent des calamités publiques (29).

(29) Calmet *in loc.*

(30) Comment *in* Jos. VII. 1.

La judicieuse Mr. Le Clerc remarque, qu'il y a de l'apparence que plusieurs personnes eurent connoissance du crime d'Achan, ou qu'on auroit négligé de prendre des précautions pour empêcher la violation de l'ordre de Dieu. Ce fut quelque chose de pareil, qui allluma la colére contre les Israélites; car quoiqu'ils fussent coupables d'autres crimes, qui les rendoient dignes de sa vengeance, il faut pourtant supposer qu'il eut particuliérement en vue ce crime-ci, dans le châtiment qu'il leur infligea (30).

[D] *Achan fut saisi d'entre toutes les Tribus, par la direction de Dieu.*] S. Jérôme croit que cela se fit en jettant le Sort; & il rend ces paroles de nos Versions, *il arrivera que la Tribu que le Seigneur aura saisie*, par celles-ci, *quamcunque Tribum fors invenerit*, (*Heber des Tribus, fut laquelle le tombera le Sort.*) Joseph repréſente la chose de la même manière, *κατὰ φῦλον ἐκλῆρο, ils jetterent les Sorts par Tribus* (31).

(31) Joseph. *Antiq.* L. V. ch. 2.

Il eſt évident, qu'il n'eſt point parlé de Sorts dans l'Original; & Mr. Le Clerc ne croit pas l'on s'en ſervit dans cette occaſion; mais qu'Eléazar, revêtu de ſes habits pontificaux, ſe tint debout, & prononça ce que Dieu lui inſpira. Les Rabbins diſent, que l'on fit paſſer chaque Tribu devant l'Arche, & que la Tribu coupable ſe trouva arrêtée, ſans pouvoir avancer. D'autres ſoutiennent, que chaque Tribu paſſa devant le Souverain-Sacrificateur, revêtu de l'Ephod, & qu'il parut que c'étoit la Tribu de Juda qui étoit coupable, parce que la pierre précieuſe, ſur laquelle étoit gravé le nom de cette Tribu, perdit à l'inſtant ſon éclat (32).

(32) Pay. Variable, Meilleur Diuſius, Bonifcrius.

Mais il eſt plus vraiſemblable, que l'on ſuivit dans cette occaſion la méthode la plus ordinaire: on jetta le Sort pour découvrir premiérement la Tribu, enſuite la Famille, après cela la Maiſon, & enfin la Perſonne particuliére. On ſuivit cette même voie dans l'élection de Saül pour Roi (33), & dans le cas de Jonathan, lorſque contre l'ordre exprès de ſon pére, il eut goûté du miel (34). Le Pays de Canaan fut partagé au Peuple par le Sort (35). Et le Bouc Azazel étoit choiſi de la même manière (36).

(33) 1 Sam. X. 20. 21.

(34) 1 Sam. XIV. 41. 42.

(35) 1 Chr. XXIV. 5—9. & ſuiv.

(36) Lévit. XVI. 8.

On trouve fort communément l'uſage du Sort dans l'Ecriture: il paroît même ſucceſſif pour des choſes qui regardent la Religion, & Dieu ſemble l'avoir approuvé en pluſieurs occaſions. Ce fut lui qui dirigea le Sort pour découvrir Achan & Jonathan, dans les occaſions dont on a parlé. Et cette même voie réuſſit heureuſement aux Mariniers qui ſe trouvérent en danger de faire naufrage à cauſe de Jonas (37). Les Apôtres ſuivirent auſſi cette voie, lorſqu'il fut queſtion de remplir la place de Judas (38). Enfin Salomon dit, *qu'on jette le Sort au giron, mais que tout ce qui en doit arriver eſt de par l'Eternel* (39). Et, *que le Sort fait ceſſer les procés, & fait partage entre les puiſſans* (40).

(37) Jonas I. 7.

(38) Act. I. 26.

(39) Prov. XVI. 33.

(40) Prov. XVIII. 18.

Cependant, comme le remarque le P. Calmet (41), ni ces exemples, ni ces autorités ne peuvent juſtifier abſolument l'uſage du Sort. Et il n'y a que le commandement exprès de Dieu, & une autorité ſuperieure à toutes les Loix humaines, qui puiſſe juſtifier la conduite de Joſué pour la découverte d'Achan, & celle de Saül par rapport à Jonathan. Comme Dieu n'a jamais promis d'une manière abſolue de découvrir par cette voie les crimes cachés, on ne peut jamais en faire uſage à cette fin, ſans le tenter d'une manière très préſomptueuſe, à moins que d'avoir un ordre formel de ſa part. L'uſage du Sort eſt encore moins convenable dans les Elections, tant Civiles qu'Eccléſiaſtiques. Il eſt vrai que nous avons deux exemples de cet ordre, l'un dans l'Election du premier Roi d'Iſrael, & l'autre dans celle d'un Apôtre pour ſuccéder à Judas; mais cela ſe fit par la direction de Dieu lui-même. Ce fut un Prophéte qui préſida à la prémiére; & les Apôtres qui firent la ſeconde. Outre que les Apôtres n'en vinſſent là qu'après avoir employé tous les moyens que la prudence leur put ſuggérer, en choiſiſſant deux hommes d'un mérite reconnu, & après avoir demandé à Dieu par leurs prières, de vouloir les diriger. *Adhibitis Apoſtoli ſors ducta deſignat, quia ubi ex fide integra & oratione præmiſſa ſors dicitur, ea, quæ Dei voluntas continet in occulto, ſors humanis declarat in manifeſto* (42). Les Loix de l'ancienne Egliſe interdiſoient fort ſévérement l'uſage du Sort dans l'Election des Evêques: *Sortis vitia in electionibus ſequentia damnatione prohibemus*, dit le Pape Honorius. Et il eſt certain, que ce ne pourroit qu'être une ſource de confuſion, de conſter au hazard, une choſe auſſi importante que le choix de ceux qui doivent être revêtus de Caractére, fur-tout y aiant aſſez d'autres voies pour examiner s'ils ont les qualités requiſes, ou non. A l'égard de l'exemple des Mariniers qui réuſſirent, en jettant le Sort, à découvrir Jonas, on ne peut pas raiſonnablement dire que Dieu approuvât leur action: il paroît qu'ils n'agirent que par un principe de ſuperſtition; & il eſt inconteſtable, que le ſuccés extérieur d'une action n'en prouve point la bonté Intrinſéque. Concluons. Le partage de la Terre de Canaan par le Sort, fe fit ainſi par l'ordre de Dieu: ainſi nous ne pouvons douter qu'il ne ſe foit fait équitablement; & les Théologiens reconnoiſſent, que l'uſage du Sort eſt légitime dans de pareilles occaſions.

(41) Comm. ſur Joſué. ch. VII. 14.

(42) Origenes *Homil.* 23. *in Jeſuam.*

[E] *Il confeſſa qu'il avoit détourné.*] Auſſi-tôt que le Sort fut tombé ſur Achan, Joſué l'exhorta, de la manière la plus douce & la plus tendre, à confeſſer ſon crime. *Mon fils*, lui dit-il, *donne, je te prie, gloire à l'Eternel le Dieu d'Iſrael, & lui fai confeſſion* &c. L'homnéteté avec laquelle il traite Achan, quoiqu'il le connût pour l'auteur de toute la confuſion & de l'anpoiſſe où ils étoient, eſt le caractére d'un cœur noble & généreux. Grotius (43) obſerve ſur ce paſſage, que l'on peut en tirer une preuve que les Israélites croyoient l'immortalité de l'Ame. Car il n'y a pas d'apparence, qu'il ait pu y avoir d'autre conſidération qui ait fait avouer à Achan un crime, qui l'expoſoit néceſſairement à être puni de mort. Et les Juifs croyent que Dieu pardonnea de pareils crimes, quand les coupables en font l'aveu & ſouffrent la mort. *Victor binc recte colligi poſſe aliquas de animorum permanſione poſt mortem. Quo enim alia ſpe adduktus homo eſt, ut crimen capitale fateretur? Eſt autem ſententia Judaorum, confeſſione & morte, crimnibus talibus ventam a Deo impetrari.*

(43) In loc. cum.

[F] *Un . vêtement de Babylone.*] Il y a dans l'Hébreu אַדֶּרֶת שִׁנְעָר, *un vêtement de Sçinhar*. Aquila dit ἔνδυμα βαβυλωνικὸν, *un babillement long de Babylone*. Symmaque, ἔνδυμα Σινάϐ, *vêtement de Sinnar*. Les Septante, ἔνδυμα ποικίλον, *un vêtement bigarré*, ou de *diverſes couleurs*. Babylone étoit ſituée dans la plaine de Sçinhar, ainſi que portent nos Verſions (44). Nous trouvons Σενάαρ τῆς Βαβυλωνίας, dans *Hiſtée de Milet*; *Singara*, dans Ptolomée & dans Pline; & *Singarena*, dans Ammien Rufus. Les vêtemens de Babylone étoient célébres parmi les Anciens. L'Ecriture diſtingue quelquefois ceux qu'elle nomme *Adorés*, par l'épithéte de *telus*; ce qui pourroit faire croire qu'ils reſſemblaient aux Tapis de Turquie, dont la fabrique eſt fort ancienne, & vient originairement d'Orient. Moiſe compare Eſaü à un *Adoret*, ou *vêtement de poil* (45). Et Zacharie (46) dit, que les Prophétes à venir *ne ſeront plus vêtus d'une manteline velue pour tromper*. Il paroît par d'autres paſſages, que cette eſpéce d'habillement étoit quelquefois très magnifique, & que les Princes en portoient. C'eſt ainſi que le Roi de Ninive *ſe dépouilla de ſa robe ou de ſon Adoret*, & ſe couvrit d'un ſac, à la prédication de Jonas (47). Joſeph dit, que le vêtement qu'Achan

(44) Gen. XI. 2.

(45) Genèſe XXV. 25.

(46) Ch. XIII. 4.

(47) Jonas III. 6.

donna qu'on le saisît de lui & de ses enfans [G], & qu'on les menât dans la Vallée d'Achor, où il fut lapidé & réduit en cendres [H], & l'on dressa un grand monceau de pierres sur lui [I]. Dès que cette expiation fut faite, Haï fut pris par stratagême, & douze mille des ennemis passés au fil de l'épée (a).

(a) Josué VII. VIII. & IX.

(48) Antiq. L. V. ch. 1.

chun dérobа, étoit un habillement Royal, tout tissu d'or, χλανίδα βασιλικὴν ὅλην χρυσοῦν ὑφασμένην (48).

(49) Voy. Bonfrer. in Jos. VII. 21.

Les Anciens conviennent tous, que ces habillemens Babyloniens étoient de diverses couleurs (49); mais quelques Ecrivains croyent qu'on les fabriquoit ainsi de différentes couleurs; d'autres, qu'on les brodoit: d'autres enfin, qu'ils étoient peints. Silius Italicus est du sentiment des prémiers:

Vestis spirantes referens sub tegmine vultus,
Quæ radio celat Babylon (50).

(50) Liv. XIV.

Martial favorise la pensée de ceux qui font pour la broderie:

Non ego prætulerim Babylonica picta superbe
Texta, Semiramis quæ variantur acu (51).

(51) Liv. VIII. Epigr. 28. Vid. & sand. in Apocharistis.

Pline paroît être de la dernière opinion: *Colores diversos picturæ intexere Babylon maxime celebravit & nomen invasit* (52). Et Apulée (53) s'exprime de la même manière. La Vulgate nomme ce vêtement, *pallium coccineum (un manteau ou une robe d'écarlate;)* ce qui ne paroît guères conforme aux termes de l'Original.

(52) Liv. VIII. c. 48.

(53) Florid. L. I.

[G] *Josué ordonna qu'on le saisît de lui & de ses enfans.*] L'Ecriture nous dit, que *Josué, & tout Israël avec lui, prirent Achan fils de Zara, & l'argent & la manteline & le lingot d'or, & ses fils & ses filles, & ses bœufs & ses ânes, & ses brebis & sa tente, & tout ce qui étoit à lui, & les menèrent en la Vallée d'Achor ... Et tous les Israélites les lapidèrent, & les brûlèrent au feu après les avoir lapidés* (54). On peut expliquer ce passage de cette manière: que les fils & les filles d'Achan furent amenés, pour recevoir avec le reste du Peuple les exhortations que Josué leur fit, d'éviter un attentat pareil à celui pour lequel Achan venoit d'être puni, & non dans le dessein de les faire mourir avec leur père. Ceux qui adoptent ce sens, entendent ces paroles qui suivent, *il les lapidèrent*, d'Achan & de son bétail (55). Mais il est probable que ses enfans eurent part à son crime, & par conséquent aussi au châtiment. Car s'ils n'eût été tels, où seroit un exemple révoltant, dans un Jugement aussi solennel que celui-ci, d'avoir enveloppé les fils & les filles d'Achan dans la même punition, s'ils avoient été innocens. Et il est hors de doute que la Loi de Moïse avoit décidé le contraire d'une manière formelle: *On ne fera point mourir les pères pour les enfans, & on ne fera point aussi mourir les enfans pour les pères, mais on fera mourir un chacun pour son peché* (56). Les Talmudistes assurent que les enfans d'Achan furent complices de son crime, parce qu'il lui étoit impossible de cacher dans sa tente ce qu'il avoit dérobé, sans qu'ils en eussent connoissance. Mais S. Augustin (57) & plusieurs autres célèbres Interprètes (58) croyent, que quoique les enfans fussent innocens du crime de leur père, il n'y avoit pourtant point d'injustice à les faire mourir; parce que Dieu, qui est le Souverain Juge de toutes les créatures, & qui fait dans toute sa conduite les règles éternelles & immuables de la Justice & de la Vérité, est toujours en droit de reprendre la vie, qu'il ne nous a donnée que pour autant de tems qu'il le juge à propos, sans s'être attreint à tel ou à tel moment. Outre qu'il étoit absolument nécessaire de faire un exemple dans les commencemens, pour tenir le Peuple en respect, & pour lui inspirer une entière & parfaite soumillion aux ordres de Dieu.

(54) Josué VII. 24. 25.

(55) Voy. Grotius in locum.

(56) Deut. XXIV. 16.

[H] *Il fut lapidé & réduit en cendres.*] Il fut d'abord lapidé, pour adoucir la rigueur du supplice, qui auroit été certainement plus rude, s'il avoit été brulé vif. Il est bien vrai que les Rabbins disent, que la manière de brûler les Criminels étoit celle-ci: On les enterroit jusqu'au cou, on les étranglioit, & ensuite on leur versoit du plomb fondu dans la bouche (59). Ils disent aussi, qu'Achan fut brulé comme Sacrilège; & lapidé, parce qu'il avoit violé le Sabbat, en dérobant & en cachant son vol ce jour-là (60). Il est vrai que la violation du Sabbat fut punie dans le Désert par le supplice de la Lapidation (61), & le Sacrilège par celui du feu. Mais ce sont là des subtilités mal placées. Le cas d'Achan étoit tout particulier; & il est très probable que Dieu, sans avoir égard aux Loix ordinaires, ordonna à Josué d'infliger à ce coupable la peine qu'il fabit.

(57) Quæst. 2. in Jos. ap. Calmet in locum.

(58) Mosius, & Lapide, Junius, Menoch. Bonfrer.

[I] *On dressa un grand monceau de pierres sur lui.*] Joseph le nomme τάφον ἄτιμον, *un Monument ou Sepulcre d'infamie* (62). Quelques Commentateurs croyent que la Lapidation d'Achan, dont il a été parlé ci-dessus, ne fut autre chose que ce monceau de pierres, dont on couvrit les cendres (63). Mais il y a bien plus d'apparence qu'il fut lapidé d'abord, ensuite brulé, & qu'enfin on éleva ce monceau de pierres sur ces cendres, pour marquer combien les Israélites détestoient ce crime. On en fit de même au Roi de Haï (64), & longtems après à Absalom, mort pendant la rebellion contre David son père (65). Peut-être Achan fut-il attaché à un poteau, pour être brulé, & qu'il fut lapidé au même endroit; enforte qu'il fut lapidé & brulé en même tems. C'est-là encore l'usage ordinaire parmi les Turcs (66). Quand un homme est condamné au feu, ils font un grand feu auprès du poteau auquel il est lié, du côté d'où vient le vent, tellement que le vent porte la flamme & la fumée directement vers le criminel; & en même tems tous ceux qui font profession lui jettent des pierres, enforte qu'il est brulé & lapidé en même tems.

(59) Joh. Hottinger. Jus Hebr. Leg. 22.

(60) Munster. ex Heb. ap. Calmet in locum.

(61) Nomb. XV. 32-35.

(62) Antiq. L. V. ch. 1.

(63) Serar. Bonfrer.

(64) Josué VIII. 29.

(65) 2 Sam. XVIII. 17.

(66) Roger, Terre Sainte L. II. ch. 1. p. 126. apud Calmet in locum.

ACHARD [A], Evêque d'Avranches en Normandie, fleurissoit dans le douzième Siécle. Les Auteurs ne sont pas d'accord entre eux sur sa patrie [B]. Il fut Chanoine Régulier de l'Ordre de S. Augustin, & second Abbé de S. Victor à Paris. Il succéda à Gilduin en 1153 (a), & fut promu à l'Evêché d'Avranches en 1162 (b) [C]. Il fut fort dans la faveur de Henri II. Roi d'Angleterre, jusqu'à être Parrain d'Aliénor, fille de ce Prince, & ensuite femme d'Alphonse IX, Roi de Castille. Achard mourut le 29 de Mars 1172, & fut enterré dans l'Eglise de la Ste. Trinité de l'Abbaye de Luzerne dans le Diocèse d'Avranches. Voici son Epitaphe, que l'on y voit encore: *Hic jacet Achardus Episcopus, cujus charitate ditata est paupertas nostra.* „ Ci git l'Evêque Achard, par la charité duquel notre pauvreté a été enrichie." C'étoit un homme distingué par son savoir & par sa piété. Il employa sa jeunesse à l'étude des Belles-Lettres & de la Philosophie, & il consacra la dernière partie de sa vie à une étude soutenue de la Théologie (c). Il composa divers Ouvrages, dont on trouvera le Catalogue dans les Remarques [D].

(a) Oudin Comm. de Scrip. Eccles. Antiq. T. II. Col. 1298.

(b) Id. ibid. Col. 1299.

(c) Pits. de Scrip. Angl. ex Iolando & Boleno MSS. Antherius.

(1) Vossius de Hist. Lat. L. II. c. 52.

(2) Dans son Index Auctorum, à la tête de son Glossarium media & infimæ Latinit. Col. 79.

(3) Cave Hist. Lit. Sæc. VIII.

(4) Ubi supra.

(5) Univers. Parisien. in Catal. p. 715.

(6) In Gallia Christian. T. IV. p. 925. in Abbatibus S. Victoris Parisiensis.

[A] ACHARD.] Arnoul Wion, *in Ligno vitæ*, le nomme mal *Archard* (1). Le savant du Cange parle d'un Archard qui étoit Moine de Chirvaux, & qui fleurissoit en 1140 (2). Et le Médecin Cave (3) ne parle que du dernier, auquel il attribue deux Ouvrages, qu'on donne généralement au prémier.

[B] *Les Auteurs ne sont pas d'accord entre eux sur sa patrie.*] Vossius dit qu'il étoit *Bridlingtonienſis*, de Bridlington en Angleterre (4). Du Boulay (5) rapporte, qu'il étoit de Northumberland. Mais les Frères de Ste. Marthe nous apprennent qu'il étoit Normand de naissance, d'une famille noble de la Comté de Domfront; & c'est ce qui peut avoir donné occasion de le croire Anglois, parce que la Normandie appartenoit dans ce tems-là au Roi d'Angleterre (6).

[C] *Il fut promu à l'Evêché d'Avranches en 1162.*] Il parvint à cette Dignité par la faveur de Henri II. Roi d'Angleterre; mais son élévation déplut à Louis Roi de France, qui le renvoya d'abord, & lui défendit de faire aucun acte de Jurisdiction dans l'Abbaye de S. Victor à Paris, comme il paroît par la Lettre suivante au Prieur & aux Frères du Monastère. *Audovicus, Dei gratia Francorum Rex, Priori & universis Fratribus sanctiVictoris, salutem & dilectionem. Ecclesia ista & beneficia Prædecessorum nostrorum, & Ecclesiæ Parisiensis fundata est, unde & specialius eam diligimus. Vocatus est Abbas vester ad aliam Ecclesiam. Non volumus quod res Ecclesiæ, cujus curam ad nos spectaliter jocitas, in aliqua minoretur, sed crescat. Unde & regia authoritate vobis præcipimus, ut Abbas Achardus de catero nullam alienandi vel accipiendi res Ecclesiæ ullius habeat facultatem, neque eo præsente verbum alicujus de Electione incipiatis. Valete* (7).

(7) Ouvr. 2. in Jos. ap. Calmet in locum.

[D] *Il composa divers Ouvrages dont on trouvera le Catalogue dans les Remarques.*] *De Tentatione Christi*, dont on conserve le Manuscrit dans la Bibliothèque de S. Victor à Paris, qui commence ainsi: *Duellus est Jesus in deserto ut tentaretur à Diabolo &c. De Serie Lectionis Evangelicæ sufficit hucusque. In sermone præsenti, non oportet peregrinari, sed etiam tantillum &c.* Il composa un autre Ouvrage, *De Divisione Animæ & Spiritus*, qui est aussi en Manuscrit dans la Bibliothèque de S. Victor, & qui commence: *Subsistentia interior, quæ una cum corpore constituit hominem &c.* Il y en a aussi une Copie dans la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, *Cod.* 1558, & une autre dans la Bibliothèque du Collège de Bennet, *Cod.* 291. *num.* 9. avec ce titre: *Magistri Achardi Tractatus de Divisione Animæ & Spiritus.* Il y a dans la Bibliothèque de l'Abbaye de Clairvaux un Manuscrit intitulé, *Sermones Magistri Achardi* (8). Il a laissé aussi *la Vie de S. Gilbin Moine*, que Mr. Boyle a omise (9). Cette Vie fut publiée à Douai en 1626 in-12. par Arnold Raïsius; mais attribuée à Achard ou à Archard Moine de Clairvaux par du Cange (10), Cave (11) & Mr. du Pin (12), qui disent qu'il étoit Moine de Cîteaux, & Maître des Novices dans l'Abbaye de Chirvaux, du tems de S. Bernard.

(8) Id. ibid.

(9) Vossius de Hist. Lat. L. II. c. 52.

(10) Ubi supra.

(11) Ubi supra.

(12) Bibl. T. IX. p. 192.

ACHAYE, ou plutôt ACHAIE, fils du Roi Ethfin ou Ethuin, fut élevé sur le Trône d'Ecoſſe [*A*] après la mort de Solvatius, l'an de J. C. 788 (*a*). Pendant qu'il n'étoit que particulier, il vivoit très familièrement avec la Nobleſſe; ce qui lui donna occaſion de s'inſtruire particulièrement de toutes les cauſes de la haine & des animoſités, qui régnoient depuis fort longtems parmi les Nobles; & craignant qu'à la fin elles n'excitaſſent de nouveaux troubles, & n'enveloppaſſent tout le Royaume dans une guerre Civile, il employa tous ſes ſoins, dès qu'il fut ſur le Trône, à rétablir l'union parmi la Nobleſſe. Dans cette vue il l'aſſembla, & adoucit d'abord, & enfin étouffa entièrement leurs haines mutuelles (*b*) par ſa généroſité. Après avoir ainſi uni le cœur de ſes Sujets, il s'employa à prévenir la guerre, qui étoit prête d'éclater entre l'Ecoſſe & l'Irlande, à l'occaſion de quelques Pirates Irlandois, qui après avoir infeſté la Comté de Cantyr, avoient été entièrement défaits par les Hébridiens; ce qui avoit tellement irrité les Irlandois, qu'ils avoient réſolu d'en tirer vengeance. Achaie pour les appaiſer leur envoya un Ambaſſadeur, qui leur repréſenta les dangers de la guerre, & les avantages de la paix; & que le but de la guerre étant de faire enfin une bonne paix, ils pouvoient ſe la procurer dès à préſent ſans effuſion de ſang, les Ecoſſois étant diſpoſés à entretenir la bonne intelligence qui ſubſiſtoit depuis longtems entre les deux Nations. Les Irlandois, fiers de leurs forces, ne voulurent pas ſe rendre à ces raiſons: ils répondirent, qu'ils n'entendroient à aucunes conditions de paix, qu'ils n'euſſent tiré vengeance de l'injure qu'ils avoient reçue, ou que les Ecoſſois ne leur euſſent donné une ſatisfaction convenable. Sur cela, l'Ambaſſadeur ſe retira. Il n'étoit pas encore arrivé en Ecoſſe, qu'une prodigieuſe Armée d'Irlandois fit deſcente dans une Iſle nommée Yla (*c*), qu'ils pillèrent & ravagèrent; mais en s'en retournant chez eux avec un butin conſidérable, ils furent tous ſubmergés. Achaie l'aiant appris, jugea qu'après avoir vu périr leurs gens par un coup de la Providence, ils lui demanderoient eux-mêmes la paix, qu'ils venoient de refuſer avec tant de hauteur. Il ne ſe trompa point: au bout de quelques jours, les Irlandois lui envoyérent une Ambaſſade, pour reconnoître leur faute, & pour le ſupplier humblement de leur donner la paix. Le Roi leur accorda leur demande [*B*], au grand contentement de l'une & de l'autre Nation. Peu de tems après la concluſion de cette paix, Charlemagne envoya une Ambaſſade à Achaie, pour le ſolliciter de s'allier étroitement avec lui contre les Anglois [*C*], dont les Pirates infeſtoient ſi fort la mer, que le Commerce en étoit interrompu (*d*). Comme cette Alliance étoit une affaire de la dernière conſéquence pour tout le Royaume, le Roi convoqua un grand Conſeil des Principaux de la Nation, pour prendre leurs avis. L'affaire fut vivement débattue dans cette Aſſemblée, les uns s'oppoſant à l'Alliance, & les autres l'approuvant [*D*]. Enfin le plus grand nombre l'emporta pour conclurre le Traité. Le Roi

(*a*) Joh. Leslæus *de Origine & Moribus Scotorum*, p. 173.

(*b*) Boetius *Scotor. Hiſt.* L. X. fol. 124. verſo.

(*c*) La plus Méridionale de ces Iſles qui ſont à l'Oueſt de l'Ecoſſe: elle abonde en froment & en beſtail; il y a auſſi de bonnes Mines de plomb.

(*d*) Leslæus *ubi ſupra.*

[*A*] *Fut élevé ſur le Trône d'Ecoſſe.*] C'eſt ainſi que Hollingshead traduit ces paroles de Bocce: *Achaius ad Reipublicæ curam eſt aſſumptus* (1). Leſley s'exprime en termes plus forts: *Achaius*, dit-il, *unus ex omnibus, & propter prudentiam, qua pollebat acerrimus, & propter pietatem, qua excellebat ſingulari, dignus eſt judicatus, qui Scotiæ ſceptra moderaretur* (2). C'eſt-à-dire: „ Achaie, qui ſurpaſ„ ſoit tous les autres en prudence & en piété, vertus qu'il „ poſſédoit dans un degré éminent, fut jugé trouver digne „ de porter le Sceptre d'Ecoſſe." Bel éloge pour ce Monarque! Il ſemble que l'on peut conclurre de ce récit de Bocce & de Leſley, que dans ce tems-là la Couronne d'Ecoſſe n'étoit pas héréditaire, mais élective.

(1) Boetius *Hiſt. Scotor.* L. X. fol. 124.

(2) Leslæus *de Morib. & Reb. geſt. Scot.* p. 173.

[*B*] *Le Roi leur accorda leur demande.*] Il fit auparavant une cenſure très ſévère aux Irlandois, reprochant à leurs Ambaſſadeurs, qu'ils étoient un peuple opiniâtre, qui ne devenoient ſages qu'à leurs dépens; qu'ils négligeoient ſouvent leurs véritables intérêts, & s'expoſoient volontairement à de grands dangers; qu'ils étoient fots, paſſionnés, & orgueilleux, dans le tems qu'ils devoient être modeſtes & humbles. Il ajouta, que leur dernière défaite étoit un effet de la vengeance célefte, par lequel il paroiſſoit que Dieu ne laiſſoit point impunis ceux qui font un aucun ſujet légitime faiſoient la guerre à leurs voiſins, dans le tems que ceux-ci leur demandoient la paix. Que malgré tout cela, il vouloit bien oublier les anciennes injures, & la dernière qu'ils lui avoient faite, & conclurre la paix avec eux, pour leur faire voir qu'il étoit un vrai Diſciple de J. Chriſt. Le Lecteur verra peut-être avec plaiſir les propres paroles d'Achaie, telles que Bocce les rapporte (3). *Ad hoc Achaius, Hibernicos gentem contumacem non niſi verberibus affectos ſapere. Quod conſuluit, averſari frequentius, ultroque eligere incommoda, ineptire, furere, inſultare, quum utilitate oporteret, reſpondit. Vultus, quo non hominum, ſed aquiſſima Dei ultione recenter eſſent affiſti, documenta eſſe mortalibus, quum ſuperiore bello inferiis nullis laceſſitus injuria proximos ſuppliciter petentes pacem impio bello laceſſere. Verum injuriis & veteribus & recentibus poſthabitis, ut ſe verum Chriſti cultorem, qui pacem adeo laudavit, exauſtæ & commendatæ cupit agere offendere mortalibus Hiberniæque populo (tametſi id parum merito) petitam pacem libenter concedere.*

(3) *Ubi ſup.* fol. 125.

[*C*] *Contre les Anglois.*] C'étoit la Nation qui s'étoit établie depuis peu de tems en Angleterre. Ils étoient Saxons d'origine, comme il paroît par ce morceau de la Harangue de l'Ambaſſadeur de Charlemagne à Achaie: *Tenant plerique populi Galliam, eam impiis armis infeſtantes, Saxones, Friſones, Normani, & omnium maxime Angli, qui Saxonici ſanguinis tiri nunc in Britannia habitantes exantlatis, aut ſubactis, regnum adepti, & maria & terram rapinis piraticis, ac cruentis incurſibus fadiſſime adimpleni* (4). C'eſt-à-dire: „ Preſque toutes les Nations en veulent à „ la France, qu'ils attaquent d'une manière injuſte; ſels „ ſont les Saxons, les Friſons, les Normands, & particulièrement les Anglois, qui ſont du ſang Saxon, & qui „ ont depuis peu envahi la Bretagne, dont ils ont ou chaſſé ou ſubjugué les habitans. Ceux-ci infeſtent la mer & „ la terre par leurs courſes & par leurs pirateries.

(4) *Ap.* Boet. *ubi ſupra* fol. 125. verſo.

[*D*] *Les uns s'oppoſant à l'Alliance, les autres l'approuvant.*] Bocce nous rapporte deux beaux Diſcours, comme prononcés dans cette occaſion: mais il y a beaucoup d'apparence qu'il les a compoſés lui-même, à l'imitation des anciens Hiſtoriens. Cependant, comme il eſt aſſez vraiſemblable qu'ils contiennent, du moins en ſubſtance, ce qui fe dit dans le Conſeil du Roi, je crois qu'on en verra ſi bien avec plaiſir l'abrégé. Le Gouverneur de Marr (*Culmanus Præfectus Marriæ*), homme célèbre pour ſon intégrité, repréſenta au Roi, qu'il ne falloit pas tant avoir égard aux avantages préſens que cette Alliance pouvoit procurer, qu'aux maux dont elle pouvoit infailliblement être la ſource. „ Car quelles ſeront, dit-il, les ſuites de cette Alliance avec les François, qui ſont fort éloignés de nous, contre les Anglois, qui ſont nos voiſins, & dont l'amitié ne peut que nous être très avantageuſe? Nous aurons un ennemi à la porte & chez nous, & un Allié au-delà des mers, au gré duquel nous ſerons obligés de faire la guerre à notre voiſin: car il s'agit de combattre pour un étranger; ce ſera pour ſes intérêts que nous nous éloignerons de nos maiſons, & que nous nous expoſerons aux coups; ce ſera pour ſes intérêts que nous riſquerons la perte entière du Royaume, celle de nos biens, & de notre vie même. L'Alliance de la France rendra à la vérité le nom Ecoſſois fameux par tout le Monde: mais, à mon foible jugement, nous courons avec empreſſement après un vain nom, après une gloire frivole, pour nous couvrir d'une infamie éternelle, en provoquant les Anglois, & en perdant une liberté que nos aïeux ont acquiſe au prix de leur ſang, & pour laquelle ils ont ſi ſouvent combattu contre les Bretons, les Romains, les Pictes, & enfin contre les Saxons eux-mêmes. Que peut-il y avoir de plus pernicieux pour un Peuple libre, que de ſe ſoumettre volontairement à un joug étranger, & de faire dépendre entièrement ſa fortune & ſa liberté, que les animaux mêmes défendent juſqu'à la mort, du bonplaiſir d'une Nation étrangère? Si les François manquent à leurs promeſſes, ſi au milieu de la guerre, que nous aurons commencée pour leurs intérêts, ils nous abandonnent, & font alliance avec nos ennemis; à quel Juge ſupérieur aurons-nous recours? Quand cette Alliance avec la France ſera jurée, nous aurons toujours à faire avec nos ennemis, & rarement avec nos Alliés. Pour ce qui eſt du Commerce, nous ne recevrons pas de France, d'Eſpagne, & de la Germanie, les marchandiſes que nous ſouhaitons; mais ſeulement celles que les Anglois voudront bien laiſſer paſſer. En tems de tempête, il n'y aura aucun Port qui puiſſe ſervir de retraite à nos vaiſſeaux marchands; il faudra, ou qu'ils faſſent naufrage, ou qu'ils deviennent la proie de l'ennemi." Telles furent les raiſon de Coleman, auxquelles *Albian (Albianus)* Gouverneur des Hébrides (5) répondit de la manière ſuivante: „ Si les autre Nations qui habitent l'Ile d'Albion (6), favoir les Anglois, les Ecoſſois, les Pictes & les Bretons, pouvoient être étroitement & inviolablement unies, & ſi l'on étoit ſûr que les Anglois obſerveſſent fidèlement leurs promeſſes & les Traités que l'on ſeroit avec eux, je ſerois du ſentiment de Coleman. Mais puiſque les Ecoſſois, les Pictes & les Bretons ont toujours été expoſés aux trahiſons & aux perfidies des Anglois, il faut choiſir, ou d'être toujours les victimes de leurs trahiſons, ou d'avoir des Alliés, par la puiſſante aſſiſtance deſquels „ nous

(5) Iles ſituées à l'Oueſt de l'Ecoſſe.

(6) La Grande-Bretagne.

Roi envoya en France Guillaume son propre frère, avec Clément, Jean surnommé Scot, Raban & Alcuin, quatre des premiers de la Nation [*E*], accompagnés de quatre mille hommes (*e*). Ils partirent avec les Ambaſſadeurs de Charlemagne, & étant arrivés en France, l'Alliance y fut conclue à des conditions très avantageuſes pour les Ecoſſois [*F*]. Achaie, pour éternifer la mémoire d'une Alliance ſi ſolennelle, ajouta aux Armes d'Ecoſſe un double Champ, ſemé de Fleurs-de-Lis (*f*). Quelque tems après, il envoya un ſecours de dix mille hommes à Hungue Roi des Pictes, pour l'aſſiſter contre Adelſtan Roi des Weſt-Angles ou de Weſtſex, qui l'avoit attaqué injuſtement, & qui avoit ravagé une partie de ſes Etats (*g*). Hungue, avec ce ſecours, remporta une victoire ſi complette ſur les Saxons, qu'Achaie & lui jouïrent pendant le reſte de leur règne d'une profonde paix (*h*). Achaie, après avoir régné trente-deux ans, mourut l'an 819 (*i*).

(*e*) Id. p. 175.

(*f*) Boetius *ubi ſupra* fol. 185. 188.

(*g*) Lesleus *ubi ſup.* p. 176.

(*h*) Boetius *ibid.* p. 191.

(*i*) Id. ibid. Lesleus *ubi ſup.* p. 175. Buchanan. *Rer. Scot. Hiſt.* L. V. p. 166.

„ nous ſoyons en état de réſiſter à nos perfides voiſins. Conſidérez leur bonne-foi, ou plutôt leurs trahiſons! „ Les Bretons invitent les Saxons à les ſecourir contre „ leurs ennemis, ils les reçoivent avec hoſpitalité, ils „ les comblent de préſens, & ces perfides Alliés devien„ nent des ennemis; au-lieu d'être des Libérateurs, ils „ tournent leurs armes contre ceux qu'ils étoient venus aſſiſter, & après en avoir tué un grand nombre, ils „ chaſſent les autres de leur pays, & s'en rendent les „ maîtres. Quel Traité a jamais été faceré pour cette Na„ tion, quand elle a eu intérêt de le rompre, ou qu'elle „ en a eu le pouvoir? Et comment pouvons-nous eſpé„ rer qu'ils ſoient fidéles à notre égard, puiſqu'ils ne le „ font pas entre eux? S'ils ne nous attaquent pas à préſent, ce n'eſt ni à leur fidélité, ni à leur amour pour „ la Juſtice, ni au reſpect pour les Traités, qu'il faut „ l'attribuer, mais à leurs broüilleries & à leurs diviſions „ domeſtiques. Qu'ils ſoient une fois tranquilles chez eux, „ & vous éprouverez bientôt par une funeſte expérience, „ que ſoulant aux pieds tous les Traités, ils tourneront leurs „ armes contre nous. Je ne connois donc d'autre moyen de „ nous mettre à couvert de leurs trahiſons, que l'Alliance qu'on nous propoſe. Les Ambaſſadeurs François nous offrent ce que nous ne pouvions guéres eſpérer. Le „ Monarque auquel obéiſſent la France, l'Eſpagne & la „ Germanie, recherche notre Alliance contre les Anglois. Quel homme de bon-ſens peut mépriſer une pa„ reille offre? Devons-nous, nous qui habitons une des „ extrémités de la Terre, rejetter une Alliance avec les „ François, qui nous y ſollicitent d'eux-mêmes? avec les „ François, qui par leur fidélité envers Dieu & envers „ les hommes, ont acquis l'Empire de l'Univers? Cette „ Alliance, ſi nous y entrons de bonne grace, nous unira „ en même tems avec l'Eſpagne, avec la Germanie & avec „ toutes les autres Nations ſoumiſes à Charles; ce qui „ nous mettra en état de faire notre Commerce avec ſû„ reté, & avec ſureté (7). „ Nous laiſſons au jugement du Lecteur, ſi les raiſons d'Albian ſatisfont bien aux difficultés de Coleman, & ſur-tout à celles qui étoient fondées ſur l'éloignement de la France, & ſur la facilité avec laquelle les Anglois pouvoient intercrompre le Commerce des Ecoſſois. Nous n'ajouterons qu'une ſeule réfléxion ſur ce ſujet: Quel bonheur n'eſt-ce pas pour les Anglois & pour les Ecoſſois (du moins pour les premiers) d'être à préſent réunis ſous le Loix d'un même Souverain! puiſque cette union prévient les guerres, qui cauſerent autrefois tant de ravages parmi eux.

(7) Boetius *ubi ſup.* fol. 186. 187.

[*E*] *Quatre des premiers de la Nation.*] Mézéray ne parle que d'Alcuin & de Clément, qu'il nomme Claude Clément (8); mais comme ſa narration différe eſſentiellement de celle de Boece & de Lesley, il ſera bon de rapporter ſes propres termes. „ Cette même année (790), dit-il, „ commença, à ce qu'on tient, l'Alliance indiſſoluble „ d'entre la France & l'Ecoſſe. Charles aiant envoyé un „ ſecours de quatre mille hommes au Roi Archaye, le„ quel lui fit préſent (dit les Auteurs de ce pays-là) „ de Claude Clément & d'Alcuin Anglois-Saxon, deux „ Savans perſonnages pour le tems. Ils ajoutent, qu'ils „ vinrent à Paris, & qu'ils y dreſſerent des Ecoles „ publiques, commencement de cette fameuſe Univerſité, mére de toutes celles qui ſont dans l'Europe. „ Nous remarquerons ſur ce paſſage, 1. Que nous ne ſavons où Mézéray a trouvé que Charles envoya quatre mille hommes à Achaïe. Ni Boece, ni Lesley, n'en diſent rien: mais le prémier nous apprend, qu'Achaïe envoya avec les Ambaſſadeurs un Corps de Troupes conſidérable (9): & Lesley ajoute que ce Corps étoit de quatre mille hommes, qu'Achaïe envoya pour aſſiſter Charles, qui avoit la guerre dans ce tems-là avec les Ennemis du Nom Chrétien (10). 2. Boece & Lesley diſent, que Raban & Alcuin retournérent en Ecoſſe, mais que Clément & Jean demeurérent en France (11). Lesley ajoute, que lorſque ces deux derniers ſouhaiterent de s'en retourner, Charles les engagea à reſter, & qu'il envoya l'un à Pavie, & l'autre à Paris, (deux Villes dans leſquelles il avoit déja jetté les fondemens de deux Univerſités) pour y inſtruire la Jeuneſſe dans les Langues & dans les Sciences: par où il paroît, dit Lesley, que ſi les Belles-Lettres & les Sciences fleurirent dans ces Univerſités, on en a originairement obligation aux Ecoſſois (12). Mais ces Auteurs ne diſent point, comme le prétend Mézéray, que ces Savans dreſſerent à Paris des Ecoles, qui donnérent naiſſance à l'Univerſité d'aujourd'hui. Boece dit auſſi, qu'Alcuin fut Précepteur de Charlemagne (13); mais Buchanan prétend que ce fut Jean Scot (*Scotus* ou *Albinus*) (14). Nous examinerons ailleurs (15) qui des deux a raiſon. 3. Que veut dire Mézéray, en diſant qu'Achaïe fit préſent à Alcuin & de Clément à Charles? puiſqu'il paroît par Lesley, que les deux Savans qui demeurérent en France, y furent engagés par Charles lui-même? Si Mézéray avoit indiqué ſes ſources, comme un Hiſtorien le doit faire, nous aurions pu examiner de quel côté eſt la mépriſe: mais comme il ne cite aucun Auteur, la cenſure ſur ſon Hiſtoire, il eſt ſeul reſponſable des erreurs qui s'y trouvent.

(8) Mézéray *Abrégé de l'Hiſt. de France*, T. I. p. 242.

(9) Boetius *ubi ſupra* fol. 191.

(10) Lesleus *ubi ſup.* p. 175.

(11) Id. ib.

[*F*] *A des conditions très avantageuſes pour les Ecoſſois.*] C'eſt ce qui paroît par les principaux Articles du Traité que voici. I. L'Alliance entre la France & l'Ecoſſe n'eſt point bornée à un certain tems, mais elle ſera éternelle. II. Les injures & les guerres que les Anglois feront à une des Nations, regarderont l'autre, comme s'il s'agiſſoit d'elle. III. Si les François font attaqués par les Anglois, les Ecoſſois envoieront une Armée au ſecours des prémiers, qui ſeront obligés de l'entretenir à leurs frais. IV. Si les Ecoſſois ſont attaqués par les Anglois, les François leur donneront du ſecours, & défraieront les Troupes qu'ils envoieront à cette fin. V. Tout homme, ſoit particulier, ſoit dans les Emplois, de l'une des deux Nations, qui aſſiſtera les Anglois contre l'autre, ſoit de conſeil, ſoit d'armes ou de munitions, ou de quelque autre maniére que ce ſoit, ſera réputé traître aux deux Nations. VI. L'une des deux Nations ne pourra faire ni paix ni trêve avec les Anglois, ſans le conſentement de l'autre (16).

(12) Lesleus ibid.

(13) Boetius *ubi ſup.* fol. 191.

(14) Buchanan. *Hiſt. Scot.* p. 166.

(15) Voyez l'article ALCUIN.

(16) Boet. *ubi ſupra* fol. 188. Lesl. *ubi ſup.* p. 174. 175.

✿ ACHAZ, fils de Jotham Roi de Juda, ſuccéda à ſon père l'an du Monde 3262, avant J. C. 742 (*a*). Ce Prince étoit âgé de vingt ans [*A*] quand il monta ſur le Trône, & il régna ſeize ans. Au-

(*a*) 2 Rois XVI. 1.

[*A*] *Ce Prince étoit âgé de vingt ans.*] L'âge d'Achaz lorſqu'il monta ſur le Trône, forme une difficulté aſſez importante: car il faut qu'il ait été père d'Ezéchias à l'âge d'onze ans, s'il eſt vrai qu'il n'en eût que vingt, quand il ſuccéda à Jotham. Achaz régna ſeize ans; il en avoit donc trente-ſix quand il mourut: or Ezéchias étoit âgé alors de vingt-cinq ans: il faut donc qu'il ſoit né l'an onziéme de la vie de ſon père, ce qui n'eſt guéres vraiſemblable. S. Jérôme (1) parle d'un Juif, qui ſoutenoit qu'Ezéchias n'avoit pas commencé à régner d'abord après la mort de ſon père, mais qu'il s'étoit paſſé un aſſez long tems avant qu'il fût en poſſeſſion de la Souveraine Puiſſance: il prétendoit qu'il s'étoit élevé des ſéditions après la mort d'Achaz, qui avoit occaſionné cet interrégne. Mais ce ſentiment n'eſt appuié d'aucune raiſon, & il y en a pluſieurs qui le combattent. En voici une ſeule, qui eſt déciſive: c'eſt qu'il eſt impoſſible d'aſſigner le tems de cet interrégne. Nous liſons 2 Rois XVII. 1. qu'*Oſée Roi d'Iſrael commença à régner l'an douziéme d'Achaz*; & Chr. XVIII. 1. qu'*Ezéchias commença à régner la troiſiéme année d'Oſée*. Or Achaz étant régné ſeize ans, la troiſiéme année d'Oſée concourt avec la ſeiziéme d'Achaz; & la prémiére d'Ezéchias concourant avec la troiſiéme d'Oſée, il s'enſuit évidemment, qu'Ezéchias monta ſur le Trône immédiatement après la mort de ſon père. Cappel, dans ſa Chronologie (2), conjecture qu'Ezéchias a régné deux ou trois ans conjointement avec ſon père. Mais cela augmente la difficulté, bien loin de la lever, puiſqu'il eſt dit en termes exprès, 2 Rois XVIII. 2. *qu'il étoit âgé de vingt-cinq ans, quand il commença à régner*: d'où il s'enſuivroit, ſelon la penſée de Cappel, qu'Achaz auroit eu deux ou trois ans de moins, quand Ezéchias naquit; contre que l'Hiſtoire Sainte dit que ce ne fut qu'après la mort d'Achaz, qu'Ezéchias commença à régner, 2 Rois XVI. 20. Tremellius (3) prétend avec d'autres (4), qu'Achaz avoit vingt ans, quand Jotham ſon père commença à régner; & comme celui-ci régna ſeize ans, cela donneroit ſeize ans de vie de plus à Achaz; ce qui lèveroit entiérement la difficulté. Mais on ne peut prouver par aucun exemple, que les années des Rois ſoient comptées par le tems auquel leur père commença à régner. Le P. Berruyer (5) croit qu'Achaz avoit vingt-cinq ou trente ans, quand il parvint à la Couronne; & que les vingt ans dont parle l'Hiſtorien Sacré, regardent le tems que Jotham avoit régné depuis qu'Oſias ſon père avoit été frappé de la Lépre. „ Achaz, *dit-il*, devoit être âgé de vingt-cinq à „ trente ans, lorſqu'il monta ſur le Trône de Juda, puiſ„ que ſon fils Ezéchias, qui lui ſuccéda au bout de ſeize „ ans, en avoit vingt-cinq à la mort du Roi ſon père. „ Mais ſon extrême impiété, & les excés dont il ſe glori„ fe

(1) *Epiſt. ad Pittalum, quæ eſt* CXXXII.

(2) Voy. Bochart *Epiſt. ad Carbonellum*, *ad calcem vol. Phaleg.* p. 912. Edit. 1712.

(3) Uſſerii *Annal.* p. 48. Bertram 1656.

(4) Parei *Adverſar.* in 2 Reg. XVI. 1.

(5) *Hiſt. du Peuple de Dieu*, Tom. V. p. 9.

Au-lieu de marcher sur les traces de Jotham ſon père, il s'abandonna à toutes ſortes d'impiétés & de crimes (*b*). Auſſi Dieu ſuſcita contre lui Rézin Roi de Syrie, & Pékach Roi d'Iſraël, qui s'étant ligués contre lui, entrérent dans ſon Pays avec une grande Armée, & après l'avoir pouſſé de lieu en lieu, l'obligérent à ſe jetter dans Jéruſalem, où ils l'aſſiégérent. Leur deſſein étoit, en prenant cette Ville, d'extirper entiérement la Maiſon de David, & d'établir le fils de Tabéal [*B*] pour Roi ſur Juda (*c*). Mais Dieu, qui vouloit ſeulement punir Achaz, & non détruire entiérement la Poſtérité de David, diſſipa les complots des deux Rois confédérés, qui furent obligés de s'en retourner. Rézin avoit retiré le plus d'avantage de cette Expédition; car il s'étoit rendu maître d'Elath, ſituée ſur la Mer Rouge; & par-là du Commerce de l'Océan [*C*], dont les Juifs avoient été en poſſeſſion depuis le

(*a*) Ibid. v. 5. 4.

(*c*) Iſaïe VII. 6.

„ re juſqu'à la fin de ſes jours, oppoſés à la ſainteté & „ au zéle de Jotham, ont engagé les Hiſtoriens Sacrés à „ compter les années du fils par celles du pére; & c'eſt „ de-là que nous liſons qu'Achaz commença de régner à „ vingt ans, c'eſt-à-dire, la vingtiéme année depuis que „ Jotham avoit pris l'adminiſtration du Royaume, lorſ„ qu'Oſias fut frappé de la Lépre. Diſtinction légitime„ment accordée aux grands ſervices que le pieux Mo„ narque avoit rendus à la République des Juifs; & ou„ bli d'Achaz encore plus juſtement dû aux crimes dont „ ce Prince fans Religion deshonora ſa mémoire." Ajoutons tel la judicieuſe Critique qu'a fait de ce paſſage le ſavant Continuateur des Diſcours ſur la Bible (6). Le P. Berruyer, dit-il, fait-il exactement le tems, auquel Ozias fut puni de ſa témérité, & renfermé juſques à la fin de ſes jours? Si l'Hiſtoire Sacrée n'en fait aucune mention, comment ſait-il qu'il s'écoula vingt ans depuis cette époque inconnue, juſques au régne d'Achaz? Quel exemple pourroit-il produire pour juſtifier la méthode ſinguliére, ſelon laquelle il prétend que les Auteurs des Livres des Rois & des Chroniques ont ſuppoſé, non les années d'Achaz, quoiqu'il ſoit nommé, mais celles du plus grand ordre de Jotham? puiſque lorſqu'il eſt dit, qu'Achaz étoit âgé de vingt ans quand il commença à régner, cela ſignifie, ſuivant le P. Berruyer, qu'il y avoit vingt ans que Jotham, qui venoit de mourir, avoit pris l'adminiſtration du Royaume de Juda? Si les Hiſtoriens ne daignent pas parler des années d'Achaz lorſqu'il monta ſur le Trône, & cela à cauſe de ſon impiété, pourquoient-ils en détail ce qui arriva ſous ſon régne? Pourquoi indiquent-ils le nombre exact des années qu'il porta la Couronne? Cette ſolution du Jéſuite eſt plus embarraſſante, que la difficulté qu'il veut lever. Bochart (7) remarque d'abord, que lorſqu'il eſt dit qu'Ezéchias avoit vingt-cinq ans lorſ„ qu'on pére mourut, cela peut s'entendre de vingt-quatre années accomplies, & de la vingt-cinquiéme commencée; & fur ce pied-là, Achaz pouvoit avoir environ douze ans, quand Ezéchias vint au monde. Mais cela même eſt-il conſidérable, que l'on puiſſe être pére à douze ans? Le ſavant Auteur prétend, que quoique la choſe ſoit extraordinaire, elle n'eſt pas néanmoins ſans exemple. S. Jérôme rapporte (8), qu'un jeune garçon de dix ans engroſſa la nourrice; voici le fait tel que le rapporte ce Pére, pour ceux qui entendent le Latin: *Audivi, Domino teſte nen mentior; Quidam muliercula cum exfoſſitum nutrires infantem, & infillaret vibus, ac murieis dicto fungeretur, cubantque cum ea parvulus, qui uſque ad decimum jam perveneral annum; accidit ut plufquam puellicia patitur je mero ingurgitaret, accenſaque libidine, obſervatis moribus ad coitum aucerat infantem. Prima deinceps alterius nuptis & cæterarum deinceps fertis conſuetudinem; necdum dum menſes fluerunt revisi, hæc ecce famine uterus intumuit.* Joſeph Scaliger (9) dit, que c'étoit une choſe de notoriété publique, qu'une jeune fille de dix ans, de Lectoure Ville du Bas Armagnac, avoit eu un fils de ſon couſin-germain qui n'avoit pas deux ans. *In civitate Lectoratenſi Novempopulaniæ, puer minor annorum duodecim genuit ex puella conjobrina ſua, quæ nondum decimum expleverat.* Rem notam narro, & cujus adhuc memoria recens eſt in Aquitania. *Pater ipſe, qui natus ſe Patri meo teſtatus eſt, quod alioqui tunc ne pueri quidem ignorabant.* Voilà un fait certainement digne d'attention, connu de tout le monde, dont la mémoire ſubſiſte encore au tems même où je parle, & dont on eſt inſtruit par la bouche même d'un des Intéreſſés. Busbeque (10) rapporte, qu'il eſt rare dans la Colchide de trouver des filles adultes, qui ſoient vierges, la plupart étant mères à dix ans: *Paucas invenire eſt adultas, quæ ſint virgines. Ofjendiuntur quippe matres anno ætatis decimo. Quod admirere, neque propter corporis parvitatem eredat, juſſe infantem proferrum, grandi rana haud multo majorem, cum aloqui gens procera ſit.* Bochart ajoute à ces exemples, ce que raconte Mandelſlo (11), que dans les Indes, tant les hommes que les femmes ſont beaucoup plus tôt en état d'avoir des enfans, que dans les autres Pays; enſorte qu'il n'y en a point, qui à l'âge de dix ou douze ans ne puiſſent être pére ou mére. A cette occaſion ce Voyageur rapporte un fait, qu'il déclare tenir de gens graves & dignes de foi: c'eſt que ſous le régne de Schach Choram Empereur des Mogols, qui vivoit encore alors, il y avoit en 1 Agra une jeune fille de ſix ans, qui étoit accouchée d'un fils; & que le Sultan, frappé d'une choſe ſi extraordinaire, avoit fait élever la mére & le fils dans ſon Palais. Enfin, un exemple plus récent ſe trouve dans l'Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences (12). Mr. de Fontenelle rapporte, que la ſœur du célébre Académicien Hombergh, qui étoit née à Batavia, fut mariée à l'âge de huit ans, & qu'elle fut mére à neuf. Un ſi grand nombre d'exemples prouvent, qu'il n'y a aucune abſurdité à ſuppoſer qu'Achaz n'étoit que dans ſa douziéme année, quand

(*b*) Deſprez Hiſtor. Critic. de sanctis, continuat. par Mr. Roquet, Tom. VI. Diſc. XVI. p. 366. 377.

(*c*) Bochart Epiſt. in 2 Reg. XVI. 20. & XVIII. 1. ad ferm. vulg. Fabric. p. 921. 922.

(*d*) Ep. ad Vitalian.

(*e*) Exift. ad Genesim Cæſarei, ap. Bochart. ubi ſupra.

(*f*) Voyage des Indes, p. 212. apud Bochart. ubi ſupra.

(*g*) Eloges des Acadé. mic. Tom. I. p. 302. Edit. de 1731.

il devint pére d'Ezéchias. La choſe eſt extraordinaire, mais l'expérience prouve qu'elle n'eſt pas impoſſible; & cela nous ſuffit.

[*B*] *Leur deſſein étoit . . . . . d'établir le fils de Tabéal pour Roi ſur Juda.*] Le Prophéte Iſaïe, qui nous apprend cette circonſtance, ne nous dit point qui étoit cet homme, & il n'en eſt parlé que dans ce ſeul endroit de l'Ecriture. Il y a de l'apparence que c'étoit quelque Juif puiſſant & factieux, qui s'étant révolté contre Achaz, avoit excité & fomenté cette guerre, dans le deſſein de le chaſſer du Trône & d'y monter à ſa place (13). Un ſavant Moderne (14) conjecture que Tabéal, בן טבאל, étoit ici pour *Tabrimmon* טברמון, & *Hadad Rimmon* רמון הדד étant comme ſynonymes. Or Tabrimmon étoit une Famille conſidérable de Syrie, de laquelle étoit Benhadad, qui occupoit le Trône de Syrie du tems d'Aſa Roi de Juda (15). Et le Savant dont nous parlons préſume que Tabéal ou Tabrimmon étoit un homme de cette Famille, dévoué au parti de Rézin. Il n'eſt pas aiſé de decider la queſtion, quoique la conjecture du Docteur Prideaux ait quelque choſe de plus ſimple & de plus naturel.

[*C*] *Rezin avoit retiré le plus d'avantage de cette expédition, car il s'étoit rendu maître d'Elath . . . . & par-là du Commerce de l'Ocean.*] Vitringa croit (16) que la Ville d'Elath étoit la principale cauſe de la guerre que Rézin fit à Achaz. *Cauſam flagrantis æſtus Rezinis Syri adverſus Achazum haud dubie fuiſſe infuriam boſtilem Syris illatam ab Uzzia rege, qui occupaverat Elathum ad Sinum Arabicum olimpium Syris.* II. Reg. XIV. 22. coll. cum II. Reg. XVI. 6. Mais il ſe trompe, Elath n'aiant jamais appartenu aux Syriens. Ce fut ſur les Idumécns, qui s'étoient révoltés contre Iſraël ſous Joram fils de Joſaphat (17), qu'Ozias reprit Elath & le fortifia de nouveau (18). Cette Ville eſt appellée par Joſeph Ελαια, *Elaia* (19), & Ηλαθ, *Elath* (20). Théodoret la nomme Αιλα, *Ailan*, & Αιλαμ, *Ailam*, & il nous apprend qu'elle ſe nommoit autrefois Αιλαν, *Ailan* (21). Procope décrit exactement la ſituation de cette Ville (22). *Αιλα δε η Σαλαθα εστιν εσχατη της Ιουδαιας πολεως προς τη αιγυπτιων αιγιαλω. Και πολις μεν Αιλας καλειται προς τη ταυτης εστι δεξι, πολις δε Σαλαθα αγχιβυθιος κειται προς τη αιγυπτιων θαλασσης. Και αυτην ιδιοις ενοικησαι βουλομενοι τοις εν Αιγυπτιων προς αυτοις ορμωσι κεχρηνται λιμενι· ενθα δη χρυσ τροφον ανθρωποι ινδοι πλειστον δοσοι προς βορρα οικουσι. εστι γη αυτη την ερυθραιαν ικανηνδε γινεται μεχρι δη της Ιουδαιων καλουμενης χωρας, Αιλα πολεως εκδυσις ες Αιγυπτον ηδε· χρονος δε αυτοις ενιαυτος.* „ Cette Mer (la *Mer Rouge*) „ qui commence aux côtes des Indes, borne de ce côté-„ là les terres de la Domination Romaine. La Ville d'*Ai*„ la eſt ſituée fur la côte de cette Mer, à l'endroit où „ elle forme un Golphe fort étroit: ceux qui y entrent „ en tournant du côté de la Paleſtine ont à leur droite les „ Montagnes d'Egypte, qui couvrent vers le Midi, & à „ leur gauche un Deſert qui s'étend fort loin vers le Sep„ tentrion. On voit la terre des deux côtés, depuis cet „ endroit-là juſques à l'île de Joſabé, qui eſt bien à la vûë „ des flades d'Aila." Euſébe (23) dit qu'Elath étoit à dix milles de Pétra du côté de l'Orient, *απο ε σταδιων Πετρας προς ανατολας.* Cette Ville étoit autrefois Epiſcopale, & l'on trouve le nom de quelques-uns de ſes Evêques dans les Conciles (24). David aiant conquis le Royaume d'Edom (25), fe trouva en poſſeſſion d'Elath & d'Eſiongueber (26), deux Villes qui en faiſoient partie: il compriſ l'avantage qu'il pouvoit tirer de leur ſituation ſur la Mer Rouge pour le Commerce, & il en profita habilement. Ce fut de ces deux Ports qu'il envoya des Flottes en Ophir & en Tarſis, qui lui produiſirent les immenſes richeſſes qu'il amaſſa, & qu'il remit à Salomon ſon Succeſſeur, pour aider à la conſtruction du Temple (27). En faiſant une ſuppoſition ſi naturelle ſur la maniére dont David avoit acquis ſes grands tréſors, l'on n'a pas beſoin de recourir avec les Rabbins au ſecret de la tranſmutation des métaux (28), il eſt auſſi de répondre à la difficulté propoſée par l'Auteur de l'*Hiſtoire Critique de la Philoſophie* (29). „ Quel que ſoit, *dit-il*, le détail de cette opulence, „ (*de David*) on n'en peut rien conclurre qui favoriſe les „ ſuppoſitions des Juifs Cabbaliſtes en faveur de la Chy„ mie. Il reſte cependant une difficulté, qui n'eſt pas „ légére: ſavoir, de quels lieux David avoit tiré ces ri„ cheſſes immenſes, de quel art on ſe ſervoit alors pour „ fondre les matiéres extraites de la mine, pour les pu„ rifier, pour en former après des maſſes & des lingots." J'avoue avec l'Auteur, qu'il eſt très difficile de dire rien de fort certain fur ces derniers articles; mais pour ce qui eſt des lieux d'où David avoit tiré ſes richeſſes, il eſt naturel de ſuppoſer, que le Commerce qui ſe faiſoit par Elath & Eſiongueber, en a été la véritable ſource. Salomon augmenta beaucoup ce Commerce: il alla en perſonne dans ces deux Ports (30), il les fit fortifier, il y fit conſtruire des vaiſſeaux, & y fit venir des Villes maritimes de la

(13) Prideaux Hiſt. des Juifs. &c. T. I. p. 1.

(14) Vitringa Comm. in Eſaiam. T. I. fur Eſaie ch. VII.

(15) 1 Rois XV. 18.

(16) Comm. in Eſaiam T. I. ad Cap. VII. 2.

(17) 2 Rois VIII. 8.

(18) 2 Rois XIV. 22. 2 Chron. XXVI. 2.

(19) Antiq. Judaig. L. VIII. ch. 2.

(20) Antiq. L. IX. ch. 12.

(21) Theodoret Quæſt. in Lib. IV. Reg. Quæſt. 44. & in Jeremiam Cap. XLIX.

(22) De Bel. Perſico, L. I. c. 19.

(23) In Onomaſt. ad vocem Elath.

(24) Voy. Reland. Paleſtina illuſt. T. III. in Voce Ailà, P. 814. 817.

(25) 2 Sam. VIII. 14. 1 Rois XI. 15. 16. 1 Chr. XVIII. 13.

(26) 1 Rois IX. 26. 2 Chron. VIII. 17.

(27) Prideaux Hiſt. des Juifs &c. T. I. p. 9.

(28) Hiſt. Critiq. de la Philoſophie. T. I. L. I. ch. 4. §. 2.

(29) Id. ib.

(30) 2 Chr. VIII. 17.

le règne de David. Achaz perſévérant toujours dans ſes crimes malgré les marques de la Bonté Divine qu'il avoit reçues [D], Dieu ramena l'année ſuivante (d) contre lui les mêmes ennemis, qui remportèrent des avantages conſidérables [E]. Les Iduméens & les Philiſtins aiant fait à leur tour de grands ravages dans la Judée, Achaz, au-lieu de ſe détourner de ſon mauvais train, & de rechercher le Seigneur ſon Dieu, eut recours aux hommes; il dépouilla le Temple de tout l'or & de tout l'argent qu'il y trouva, & l'envoya à Tiglath-Pileſer Roi d'Aſſyrie [F], pour l'engager à venir à ſon ſecours. L'Aſſyrien, charmé de trouver une ſi belle occaſion de ſoumettre la Syrie & la Paleſtine à ſon Empire, accepta les offres de l'imprudent Achaz. Il marcha d'abord contre Rézin, prit Damas, & conquit la Syrie. Il tourna enſuite ſes armes contre Pékach, & ſe ſaiſit de tout ce qui appartenoit au Royaume d'Iſraël au-delà du Jourdain, & de toute la Galilée. Après quoi il s'avança vers Jéruſalem, & tira encore tout ce qu'il put d'Achaz; puis s'en retourna paſſer l'Hiver à Damas. Achaz, obligé de diſſimuler, ſe rendit dans cette Ville pour faire ſa cour à Tiglath-Pileſer, dont il s'étoit déclaré

(d) 2 Rois XVI.

la Paleſtine autant de gens de mer qu'il lui fut poſſible, & ſur-tout des Tyriens (31), que Hiram Roi de Tyr, ſon ami & ſon allié, lui fournit. Après le Schiſme des dix Tribus, les Rois de Juda, à qui l'Idumée étoit reſtée, continuèrent le Commerce de ces deux Ports, & ils ſe ſervirent principalement d'Eſiongnéber juſqu'au tems de Joſaphat. Mais une Flotte que ce Roi de Juda y avoit équipée conjointement avec Achazia Roi d'Iſraël, y aiant péri, ce Port perdit ſa réputation. Joſaphat pour prévenir un pareil accident, les Vaiſſeaux du Roi furent tranſportés à Elath, d'où Joſaphat fit partir l'année d'après une Flotte pour Ophir. Les Iduméens aiant ſecoué le joug de Juda ſous Joram, fils & ſucceſſeur de Joſaphat, le Commerce des Juifs par la Mer Rouge fut interrompu juſqu'au règne d'Hoſias: celui-ci reprit Elath, & y établit l'ancien Commerce, qui continua juſqu'au règne d'Achaz. Alors Rézin Roi de Syrie ſe ſaiſit d'Elath, d'où il chaſſa les Juifs, & mit des Syriens en leur place. Tiglath-Pileſer aiant vaincu Rézin & conquis ſes Etats, s'empara auſſi d'Elath, & en laiſſa le Commerce aux Syriens. Dans la ſuite il paſſa aux Tyriens. Les Ptolomées étant devenus maîtres de l'Egypte, bâtirent des Ports ſur la côte Occidentale de la Mer Rouge (Elath & Eſiongnéber étoient ſur la côte Orientale), & enlevérent bientôt aux Tyriens le profit d'un Négoce ſi lucratif. Ils établirent leur principale Foire à Alexandrie. Quand on a eu découvert une route pour aller aux Indes en doublant le Cap de Bonne-Eſpérance, les Portugais ont été maîtres pendant quelque tems de ce Commerce, qui eſt aujourd'hui preſque entièrement entre les mains des Hollandois & des Anglois (32).

(10) 1 Rois IX. 27. 2 Chron. VIII. 18. & IX. 10. 21.

(11) Prideaux, *Hiſt. des Juifs*, Tom. I. p. 8—15. Quoiqu'on a rapporté ce détail ſur le Commerce des Indes.

(12) Prideaux, *Hiſt. des Juifs*, Tom. I. p. 8—15.

(13) Eſaïe VII. 11.

[D] *Achaz perſéverant toujours dans ſes crimes, malgré le marque de la Bonté Divine qu'il avoit reçue.*] Dieu lui avoit envoyé le Prophète Eſaïe, pour le raſſurer lui & ſon peuple: il lui fit même offrir un Miracle pour ſigne, & lui donna à choiſir ou dans le Ciel ou ſur la Terre (33). Achaz, obſtiné dans ſon aveuglement, refuſa d'une manière artificieuſe: *Je ne demanderai point* de Signe, *& je ne tenterai point le Seigneur.* S. Ambroiſe a cru, que ce Prince marqua par-là de l'humilité, & qu'il témoignoit par cette réponſe qu'il reconnoiſſoit ſes fautes; & que s'il ne voulut point de Miracle, c'eſt ou parce qu'il s'en reconnoiſſoit indigne, ou parce qu'il n'en avoit pas beſoin, étant aſſez perſuadé de la puiſſance de Dieu, quoique pour mener une vie libre, il adorat les Idoles. Mais d'autres Interpretes (34) regardent la priére d'Achaz comme hypocrite & impie; ils prétendent qu'il avoit moins de confiance en Dieu qu'aux Idoles, & qu'il étoit peu touché des Miracles du vrai Dieu, parce qu'il les regardoit comme inférieurs à ceux des Baalins & d'Aſtaroth. D'autres Savans (35) tiennent le milieu entre ces deux opinions, & diſent que ce qui l'empêcha d'accepter un Miracle, fut l'exceſſive confiance qu'il avoit, non aux fauſſes Divinités qu'il adoroit, mais aux moyens humains qu'il avoit employés. Si cette ſuppoſition eſt véritable, elle prouve qu'Achaz étoit à la fois impie & inſenſé; qu'il croyoit les Cauſes ſubalternes indépendantes de la puiſſance de Dieu, & par conſéquent qu'il étoit à l'Etre Souverain l'empire & la direction de l'Univers. En vain dit-il qu'il ne veut pas tenter Dieu; cette excuſe eſt fauſſe: recevoir avec reſpect l'offre d'un Miracle de la part de Dieu, & en conſéquence de cette offre en demander un, ce n'eſt pas tenter Dieu, c'eſt recevoir avec ſoumiſſion les gages qu'il veut bien donner de ſa faveur. „ Achaz, dit un illuſtre Ecrivain (36), ne fit que montrer ſon ingratitude, en ce „ que pour n'être point redevable à Dieu, il ne voulut „ ni accepter la grace qu'il lui offroit, ni la reconnoître „ pour une grace. Auſſi le Prophète indigné, & animé de l'Eſprit de Dieu, ne laiſſa pas de lui donner deux Signes, dont l'un devoit s'accomplir bientôt, & l'autre ſeulement quelques ſiécles après (37).

(14) S. Jérôme, S. Cyrille, S. Baſile, Robert &c.

(15) Pereira, & Sanchez, *alii quæ.*

[E] *Dieu ramena les mêmes ennemis . . . qui remportèrent des avantages conſidérables.*] Rézin & Pékach partagérent leurs forces en trois Corps; l'un ſous la conduite de Rézin, l'autre ſous celle de Pékach, & le troiſiéme ſous celle de Zicri, homme puiſſant d'Ephraïm; & pour embarraſſer davantage Achaz, ils l'attaquérent avec ces trois Armées à la fois, en trois différens endroits de ſes Etats. Rézin, après avoir fait un grand butin & beaucoup de priſonniers, reprit le chemin de Damas. Pékach marcha contre Achaz, fur lequel il remporta une victoire complette, étant taillé en piéces ſix-vingt mille hommes. Dans cette terrible journée, Zicri tua de ſa propre main Mahaléja fils du Roi, & quelques-uns des principaux Seigneurs. Je ne fai ſur quelle autorité Prideaux avance (38) que Zicri mena ſon Armée contre Jéruſalem, & que ce fut dans cette Ville qu'il tua Mahaléja & les autres: l'Ecriture n'en dit rien, & par la manière dont elle raconte ce fait, il paroit que ce fut dans la bataille que Zicri fit ces actes de valeur, & non qu'il ait de ſang-froid maſſacré le fils d'Achaz & les principaux du Royaume. Pourquoi le charger d'une action ſi odieuſe, n'y aiant rien dans l'Hiſtoire qui y oblige (39)? L'Armée d'Iſraël ne laiſſa pas pourtant de profiter de ſa victoire; elle prit les Villes & la Campagne, & emmena juſqu'à deux cens mille priſonniers (40). Ce fut dans cette occaſion, qu'un Prophète nommé *Hoded*, & qui n'eſt connu que par ce ſeul trait de zéle, capable de l'immortaliſer, ofa arrêter cette Armée victorieuſe, & qui revenoit triomphante à Samarie: il lui fit les reproches les plus vifs, & lui adreſſa les plus fortes cenſures. *Voici*, leur dit-il (41), *l'Eternel le Dieu de vos peres, indigné contre Juda, les a livrés entre vos mains, & vous les avez tués en furie, déſorte que ce crime eſt parvenu juſques aux Cieux. Et maintenant vous faites votre compte de vous aſſujettir pour ſerviteurs & pour ſervantes les enfans de Juda & de Jeruſalem. N'eſt-ce pas vous ſeuls, qui êtes coupables envers l'Eternel votre Dieu? Maintenant écoutez-moi, & ramenez les priſonniers, que vous avez pris d'entre vos freres: car l'ardeur de la colére de l'Eternel eſt ſur vous.* Ce diſcours, quoiqu'adreſſé à des gens qui avoient renoncé le Dieu d'Iſraël pour ſe proſtituer devant les Idoles, ne laiſſa pas de faire ſon effet. Dieu, qui ne vouloit point la ruine totale de Juda, ſuſcita quatre des principaux d'Ephraïm; *Hazarja* fils de Jéhohanan, *Berechia* fils de Meſſillémoth, *Ezéchias* fils de Sçallum, & *Hamaſa* fils de Hadlaï; qui firent valoir leur autorité parmi les Troupes, pour procurer la liberté aux priſonniers, & la reſtitution de tout le butin. Chofe étonnante! toute cette Armée, compoſée principalement d'Idolâtres qui avoient abandonné le Dieu d'Iſraël, fut docile à cette voix de ſes Chefs: *Vous ne ferez point entrer ici ces priſonniers; car vous prétendez nous rendre coupables devant l'Eternel, en ajoutant de nouveaux péchés à ceux dont nous ſommes déja coupables* (42). On rendit les priſonniers & le butin, à la perſuaſion de ces Grands. „ Ils n'imitérent point leurs ſemblables, (dit un homme „ diſtingué lui-même par ſon rang, & dont le caractére „ donne du poids à cette réflexion.) Ils n'imitérent point „ leurs ſemblables, qui ſouvent ſont un uſage criminel de „ leur élévation, pour opprimer les pauvres & les mal„ heureux, au-lieu qu'elle leur impoſe l'obligation ſtricte „ d'être bienfaiſans & de protéger les foibles. Dieu éléve l'homme, afin qu'il devienne meilleur; & l'homme „ emploie toute Dieu ſes propres bienfaits. Encore u„ ne fois, les Princes d'Ephraïm n'imitérent point cette „ conduite. Attachez à leur devoir, & craignant la co„ lére divine, ils revêtirent ceux de Juda qui étoient pau„ vres, ou que les Soldats avoient dépouillés, chaſſé„ rent des vivres abondamment aux autres, firent panſer „ les bleſſés, les ramenérent juſqu'à Jéricho, & donné„ rent des chevaux à ceux qui en avoient beſoin (43). „ Se tromperoit-on beaucoup, en conjecturant que ces quatre généreux Guerriers étoient du nombre des gens de bien, qui au milieu de l'idolatrie régnante en Iſraël, n'avoient point *fléchi le genou devant Baal?*

(16) *La Monarchie des Hebreux*, par le Marquis de S. Philippe, Tom. III. p. 99.

(17) Voyez Eſaïe VII. & VIII. & conſultez Prideaux *Hiſt. des Juifs*, &c. Tom. I. p. 4. *Monarchie des Hebreux*, Tom. III. p. 100—103. & *Diſſ. Hiſt. & Critiq. ſur la Bible* continuée par Mr. Roques, Tom. VI. Diſc. XVI. p. 404—418.

(18) Prideaux, *ubi ſupra*, p. 6.

[F] *Il* (Achaz) *dépouilla le Temple de tout l'or & de tout l'argent qu'il y trouva, & l'envoya à Tiglath-Pileſer Roi d'Aſſyrie.*] Le Roi de Juda pécha non ſeulement contre Dieu, en préférant le ſecours des hommes à celui qu'il pouvoit attendre de l'Etre Souverain; mais auſſi contre les devoirs de ſon rang, & contre les régles de la ſaine Politique. Quelle baſſeſſe, quelle lâcheté, dans le meſſage qu'il fait faire au Roi d'Aſſyrie! *Je ſuis ton ſerviteur, & ton fils: monte & me délivre de la main du Roi des Syriens & de la main du Roi d'Iſraël, qui ſe levent contre moi* (44). Il commence par ſe déclarer Sujet d'un autre Souverain, & ternit par cet indigne abaiſſement la ſplendeur de la Maiſon de David, de Salomon & de Joſaphat, ces Rois qui firent trembler l'Orient. „ S'il m'étoit permis „ d'oublier mon ſujet pour un moment, (dit le ſage Au„ teur Eſpagnol (45) que j'ai déja cité) je ne pourrois que „ faire remarquer ici, combien il eſt difficile à un Prince „ de s'abaiſſer ſans ſe déshonorer. Quand un Monarque ſi puiſſant dans ſon cœur par l'effet d'une vertu morale, „ il ne doit cependant jamais paroître s'humilier; & il ne „ peut renoncer un ſeul moment à l'extérieur éclatant & „ pompeux de ſa Souveraineté. Qu'il ſoit humble, ou „ ſuperbe, c'eſt ſon affaire; mais il doit toujours paroître „ grand, & jaloux de ſa gloire. Dieu, dont la droiture „ eſt ſouveraine, approuve la bienfaiſance de chaque é„ tat, ſans quoi les divers degrés, qu'il a établis entre

(19) 2 Chr. XXVIII. 7.

(20) Les LXX. en mettent trois cens mille; mais le texte Hebreu porte deux cens mille, 2 Chron. XXVIII. 5.

(41) 2 Chr. XXVIII. 9. 10. 11.

(42) 2 Chr. XXVIII. 13.

(43) Le Marquis de S. Philippe, *Monarchie des Hebreux*, Tom. III. p. 110.

(44) 2 Rois XVI. 7.

(45) *Monarchie des Hebr.* Tom. III. p. 116. 117.

claré lui-même Vassal & Tributaire. Ce voyage lui fournit une nouvelle occasion d'augmenter ses crimes, & de profaner le Temple du vrai Dieu [G]; & le Souverain-Pontife eut la lâcheté de prêter son ministère aux desseins impies de son Souverain [H]. Enfin après un règne de seize ans, l'impie Achaz mourut, âgé de trente-six ans; & on lui refusa après sa mort l'honneur d'être mis dans le Tombeau des Rois [I].

Je ferai quelques Remarques, sur ce que Moréri & Mr. Luiscius ont dit de ce Prince [K].

„ les diverses conditions, seroient inutiles. Un Prince „ est coupable, lorsqu'il prostitue sa Majesté, & qu'il la „ cache sous des apparences basses, parce que Dieu lui „ demandera compte de la Dignité dont il l'a revêtu. Les „ Dignités viennent toutes de Dieu, & par conséquent „ on en doit user comme d'un bien qui nous est confié, „ & dont nous ne sommes pas propriétaires. On n'en u- „ se point pour la fin qui les a fait instituer, si on ne les „ exerce avec une extrême attention. *Que les Rois s'hu- „ milient devant Dieu, & ils seront assez loüables. Qu'ils „ croyent qu'ils ne meritent point leur grandeur, & qu'ils „ penseni que l'élevation de leur condition est une grace du „ Ciel; ils ne tomberont jamais dans l'orgueil.* Du reste „ Les Princes (dit le même Auteur) (46). ne doivent ja- „ mais conseiller la diminution de leurs forces. Autre- „ ment ils inspireront de l'audace à leurs ennemis, & au- „ tant vaudroit qu'ils les avertîssent de saisir l'occasion de „ les vaincre. Il suffit que le Prince lui-même sache ce „ qu'il peut & ce qu'il ne peut pas faire, afin de propor- „ tionner ses desseins à son pouvoir; mais il doit réserver „ cette connoissance pour lui-même. Le respect consiste „ dans l'opinion que les hommes conçoivent de nous, „ fur ce qu'ils s'imaginent de notre mérite & de notre „ puissance, bien plus que fur ce qu'ils en voyent. Ils „ respectent toujours ce qu'ils ne connoissent qu'en par- „ tie. Où ils entrevoyent quelque chose de brillant, ils „ en fouqeonnent cent fois davantage. Il suffit pour di- „ minuer la grande opinion qu'ils ont de nous, d'etaler à „ leurs yeux notre personne, telle qu'elle est. Alexandre „ étoit au dessous de l'idée avantageuse que ses ennemis „ s'étoient formée de sa puissance: cependant cette idée „ seule lui gagna je ne sai combien de Victoires, & lui „ soumit les Peuples de l'Asie. Il en fut de même des „ Romains, du tems de la République. Mais dès que les „ autres Nations virent qu'ils pouvoient être vaincus, el- „ les les attaquérent, les vainquirent, & détruirent leur „ Empire. Il n'est plus de Grandeur invincible, dès qu'on „ ose l'attaquer.

(46) Id. ib. p. 118. 119.

[G] *Ce voyage fut fournir une nouvelle occasion d'augmenter ses crimes, & de profaner le Temple du vrai Dieu.*] Pendant son séjour à Damas, Achaz y vit un Autel consacré à l'Idolatrie, dont la forme lui plut si fort, qu'il en fit tirer le modéle, & l'envoya à Jérusalem au Souverain-Sacrificateur, avec ordre d'en faire construire un semblable. A son retour il célébra des Fêtes à l'honneur des Idoles, & leur sacrifia fur le nouvel Autel; il ordonna, que ce seroit désormais fur cet Autel-là, que l'on offriroit *l'Holocauste du matin, l'Oblation du soir, & l'Holocauste du Roi & du Peuple, dont le sang devoit être répandu fur l'Autel* (47). Il fit ôter l'Autel d'airain de Salomon; il fit renverser le Mer d'airain; & enfin, il *ôta aussi de la Maison de l'Eternel le Toit ou le Couvert du Sabbath, qu'on avoit bâti au Temple, & l'entrée du Roi, qui étoit en dehors à cause du Roi des Assyriens.* Les Savans font fort partagés, lorsqu'il s'agit de déterminer ce que c'étoit que *le Musach*, ou *Couvert du Sabbath*. Quelques-uns ont cru (48), que c'étoit un endroit du Temple, où l'on s'assëioit les jours de Sabbath pour assister aux Sacrifices, & pour entendre la lecture de la Loi. Vatable (49) conjecture, que c'étoit une espéce de Pupitre environné d'une galle, où étoient assis les Prêtres & les Lévites, lorsqu'ils enseignoient la Loi au Peuple. Beaucoup de Savans, se fondant fur les dernières paroles du Texte, entendent ce passage d'une maniére fort différente. Ils prétendent qu'Achaz profana le Temple, & qu'il n'y laissa qu'une entrée du côté de son Palais, aiant fait fermer les autres, pour se fortifier davantage, & afin que les ennemis ne pussent arriver à son Palais, qu'après avoir fait le siége du Temple; & qu'il fit démolir le Parvis nommé *Musach*, parce qu'il étoit un obstacle à ce dessein (50). Théodoret & Lira (51) disent qu'Achaz eut dessein de flatter le Roi d'Assyrie par le mépris qu'il témoigna pour le Dieu d'Israël, en étant toute communication de son Palais avec le Temple. D'autres enfin croyent que le *Musach* étoit une espéce d'Armoire, placée à l'entrée du prémier Parvis du Temple, où le Roi mettoit ses aumônes le jour du Sabbath, quand il alloit au Temple (52). Quoi qu'il en soit, Joseph dit (53), qu'il porta l'impiété jusques à cet „ horrible excès, de ne se contenter pas de dépouiller „ le Temple de tous les trésors; il le fit même fermer, „ afin qu'on ne pût y honorer Dieu par les Sacrifices fo- „ lemels qu'on avoit accoutumé de lui offrir."

(47) 2 Rois XVI. 12-15.

(48) Voy. Walphii *Comment. in* II. Reg. XVI. 18. *dans le Comm. de Mastrius sur les Livres des Rois.*

(49) *Dans les Grands Coll. g.* T. III. fur 2 Rois ch. XVI.

(50) *Mr. Iacrithis des Hebr.* T. III. p. 122. 123.

(51) Wolphius ubi *supra.*

(52) Id. ib. & *Monarchie des Hebr.* loco citato.

(53) *Antiq. Jud.* Liv. IX. ch. 13.

[H] *Le Souverain-Pontife eût la lâcheté de prêter son ministére aux desseins impies de son Souverain.*] Ce Pontife s'appelloit *Urie*; & au-lieu de le fouvenir des devoirs que lui impofoit le caractère auguste de Souverain-Sacrificateur de l'Eternel, au-lieu d'imiter le zéle d'Asarias, qui résista à Ozias lorfqu'il entreprit fur les fonctions du Sacerdoce (54), & de Jéhoiada, qui s'opposa à l'impie Athalie; le lâche Urie entra dans toutes les vues criminelles d'Achaz. Rien ne feroit plus mal placé, que d'alléguer ici l'obéïffance due aux ordres des Souverains. Il n'appartient qu'à des ames qui aiment la fervitude, & qui préferent la gloire des hommes à celle de Dieu, de foutenir que l'on doit une obéïffance illimitée à un homme mortel, & que l'on eft tenu de facrifier même les devoirs les plus facrés, aux indignes caprices d'un Prince orgueilleux & impie. Voici le langage d'un bon Citoyen, d'un digne Miniftre des Autels; c'eft celui que Racine fait tenir à Jéhojada (55):

(54) 2 Chr. XXVI. 16-18.

(55) *Athalie*, Act. IV. Scen. 3.

Promettez fur ce Livre & devant ces Temoins,
Que Dieu fera toujours le premier de vos soins;
Que fevére aux mechans, & des bons le refuge,
Entre le pauvre & vous, vous prendrez Dieu pour Juge.
Hâtez! vous ignorez.....
. . des lâches flatteurs la voix enchanteresse:
Bientôt ils vous diront, que les plus saintes Loix,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux Rois;
Qu'un Roi n'a d'autre frein que fa volonté même,
Qu'il doit immoler tout à fa grandeur fuprême.

[I] *On lui refusa après fa mort l'honneur d'être mis dans le Tombeau des Rois.*] Rien de plus fage, que la défiation que fait Ifaïe des vains Auteurs de notre tems (56). „ Ces „ juftes marques de mépris, que les Peuples donnent à la „ mémoire des Rois qui fe font montrés indignes de la „ Couronne, font fans doute d'excellentes leçons pour „ les Princes appellés à monter fur le Trône. Mais mal- „ heureusement il n'arrive que trop, que les idées de „ Juftice & de Piété, qui avoient frappé les Souverains „ au jour de leur Sacre, s'effacent & s'oublient, pour „ faire place à de pernicieuses maximes, qui font le mal- „ heur du Peuple, & l'opprobre éternel des Rois qui les „ fuivent."

(56) *Dict. Hift. & Critiq. continu. par Mr. Roques*, T. VI. Dict. 16. p. 422. 423.

[K] *Je ferai quelques Remarques, fur ce que Moréri & Mr. Luiscius ont dit de ce Prince.*] Ces deux Auteurs ont broüillé l'Hiftoire d'Achaz, & confondu les tems. Moréri dit qu'Achaz *porta à* Tiglath-Piléfer *tout l'or qu'il avoit dans les Tréfors & tout ce qui fe trouva de plus precieux dans le Temple.* L'Hiftoire dit en termes exprès le contraire, qu'il *envoya* tout cet or en préfent au Roi d'Affyrie (57). Joſeph, que Moréri paroit avoir fuivi, dit à la vérité, que lorſqu'Achaz alla trouver Tiglath-Piléfer à Damas, il lui porta tout l'or & l'argent qui fe trouva dans le Temple & dans fes Tréfors (58); mais il avoit rapporté auparavant, que le Monarque Juif avoit envoyé des Ambaſſadeurs avec de riches préſens à l'Aſſyrien: il faloit donc du moins diſtinguer les tems, comme l'a fait Joſeph, & ne pas confondre ainſi les circonſtances. Mr. Luiſcius, ordinairement le Copiſte de Moréri, a pourtant corrigé cette faute; mais II. il en a adopté une autre. Moréri & lui confondent les deux différentes Expéditions de Rézin & de Pékach; la prémiére, dans laquelle ils mettent inutilement le ſiége devant Jéruſalem, avec la feconde, dans laquelle Pékach remporta la ſignalée victoire dont on a parlé (59), après que Rézin ſe fut retiré à Damas chargé de butin & de prifonniers. Il faut dire pourtant, que ces deux Auteurs ont ſuivi Joſeph, qui ne diſtingue point ces deux Expéditions (60), quoiqu'il paroiſſe clairement par l'Ecriture, que les évenemens rapportés ſe font paſſés en des tems différens. Auſſi tous les Auteurs judicieux qui ont conſulté l'Hiſtoire Sacrée, ont-ils rapporté les faits dans leur ordre naturel, ainſi qu'on peut le voir en recourant à ceux qui ſont cités en marge (61). J'ajouterai ſeulement, qu'il y a des Savans (62) qui mettent la bataille avant le ſiége de Jéruſalem, & qui placent ces deux Expéditions dans un ordre oppoſé à celui que j'ai ſuivi.

(57) 2 Rois XVI. 8. & 2 Chron. XXVIII. 21.

(58) *Antiq. Judaiq.* L. IX. ch. 13.

(59) Remarq. [E].

(60) Le ſavant Lightfoot ne fait auſſi des deux Expéditions qu'une ſeule, mais fans raiſon.

(61) Prideaux *Hiſt. des Juifs.* T. I. p. 3. 5. *Monarchie des Hebr.* T. III. p. 93. 106.

(62) Alting. *Diſſert. Heptades duæ. Appendix.* Groningæ 1671. Viringa *in Epiſt. c.* 7.

ACHILLE TATIUS [A] étoit d'Alexandrie en Egypte, & eſt l'Auteur d'un Roman fameux. Le tems dans lequel il a vécu eſt fort incertain [B]. Il paroit par divers endroits de ſon Roman,

(1) *De Hiſt. Græc.* L. III. p. 157.

[A] *Achille Tatius.*] Peut-être étoit-il le fils, ou l'affranchi d'un Tatius, comme le conjecture Voſſius (1).

[B] *Le tems dans lequel il a vécu eſt fort incertain.*] Voſſius le place parmi les Ecrivains d'un tems incertain. Le ſa-

& 158. Ed. in-folio. Amſtel. 1699.

man, qu'il étoit encore Païen quand il le composa, fur-tout par la digreſſion libertine qu'il s'eſt permiſe ſur l'amour des garçons [C]. Mais il ſe fit enſuite Chrétien, & parvint même à l'Epiſcopat, comme nous l'apprenons de Suidas. Nous ferons part au Lecteur du jugement de Photius, & de celui d'un ingénieux Auteur moderne, ſur le Roman d'Achille Tatius [D]; & nous ajouterons quelques Remarques ſur le Titre & ſur les Editions de cette Pièce [E]. Il compoſa divers autres Ouvrages [F].

(2) *De l'Origine des Romans.*

ſavant Mr. Huet (2) nous dit que Photius met Héliodore après Jamblique, & avant Damaſe, qui vivoit du tems de l'Empereur Juſtinien; & qu'à ce compte, Achille Tatius doit être plus ancien, quoiqu'il avoue qu'il ne trouve rien de certain pour appuïer cette opinion.

[C] *Sur-tout par la digreſſion libertine, qu'il s'eſt permiſe ſur l'amour des garçons.*] On a retranché ce morceau dans la Traduction Angloiſe de ce Roman imprimée à Londres en 1720, & intitulée *Les Amours de Clitophon & Leucippe, en ſix Nouvelles.* 1. *La force de l'Amour.* 2. *La nouvelle Epouſe fruſtrée.* 3. *Les Amans en peine.* 4. *La Vertu ſa propre recompenſe.* 5. *La Veuve Coquette,* 6. *L'heureuſe Tromperie.*

[D] *Nous ferons part au Lecteur du jugement de Photius, & d'un ingénieux Auteur moderne, ſur ce Roman.*] Le premier nous dit, que le ſtyle en eſt excellent, la compoſition belle, les périodes nettes & coulantes; mais que les ſentimens ſont d'une obſcénité extrême, enſorte que la lecture en eſt fort dangereuſe. Que de reſte, ſi l'on excepte les noms des perſonnes dont il raconte les aventures, & le libertinage choquant qui y règne par-tout, il a beaucoup de rapport, pour la conduite de l'Hiſtoire, avec l'Hiſtoire Ethiopique d'Héliodore (3). Il nous apprend dans un autre endroit (4), que le Roman de Jamblique, intitulé *l'Hiſtoire Babylonienne*, Βαβυλωνικὰ (5), étoit écrit avec un peu plus de décence & de modeſtie que celui d'Achille Tatius, mais pourtant avec beaucoup moins de retenue que celui d'Héliodore; en ces trois Auteurs on en a peu près le même but, dans la compoſition de leurs Hiſtoires amoureuſes. Mais le ſtyle & le tour d'Achille Tatius eſt extrêmement doux & coulant, quoique trop licentieux.

(3) Photii *Biblioth.* Cod. 87. p. 206. Edit. Rothom. 1653.

(4) Ibid. Cod. 94. p. 231.

(5) Voy. Suidas.

L'Auteur moderne eſt le fameux Mr. Huet Evêque d'Avranches, qui a enrichi le Public d'un Diſcours curieux ſur l'*Origine des Romans.* Il dit qu'Achille Tatius n'eſt pas comparable à Héliodore, ſoit pour les mœurs, ſoit pour la variété des événemens, ſoit pour le dénouement de l'intrigue. Son ſtyle, plus ſimple & plus naturel, l'emporte ſur celui d'Héliodore, qui eſt plus forcé & plus affecté. Quelques-uns diſent qu'il étoit Chrétien, & Evêque. C'eſt une choſe étrange, qu'on ait ſi promptement oublié l'obſcénité de cet Ouvrage; juſques-là, que l'Empereur Léon, ſurnommé *le Philoſophe*, en a fait l'éloge fur l'article de la modeſtie, dans une Epigramme que nous avons encore; & un permit non ſeulement, mais même en recommanda la lecture la plus appliquée, à ceux qui vouloient le former à la chaſteté. Voïlus doute, ſi l'on doit attribuer cette Epigramme à Photius, Patriarche de Conſtantinople, ou à l'Empereur Léon (6).

(6) Voſſ. *in lib. ſupra.*

[E] *Quelques Remarques ſur le Titre & ſur les Editions de cette Pièce.*] Suidas dit, qu'il écrivit Ἐφεσιακὰ, c'eſt-à-dire, *des Amours*, & entre autres, τὰ κατὰ Λευκίππην καὶ Κλειτοφῶντα, *l'Hiſtoire de Leucippe & de Clitophon.* Annibal Crucci, de Milan, traduiſit cet Ouvrage en Latin, mais très mal, comme cela parut lorſque Commelin publia l'Original Grec à Heidelberg, ſur un MS. de la Bibliothèque Palatine. Le ſavant Saumaiſe en publia une Edition plus correcte, avec des Notes & des Corrections, à Leide en 1640, in-12.

[F] *Il compoſa divers autres Ouvrages.*] En particulier une *Hiſtoire Mêlée*, Ἱστορία σύμμικτον, dans laquelle il parle de pluſieurs Hommes illuſtres; un Ouvrage *Bryologique*; & un ſur *la Sphère* (7). Il y a encore un Fragment de ce dernier, qui a été publié par Pierre Victor ſur un MS. de la Bibliothèque de Médicis à Florence, avec Hippolyte de Bithynie. Il paroît par le Titre de ce Fragment, qu'il faiſoit partie du Traité de la Sphère; le voïci: Ἐκ τῶν Ἀχιλλίου περὶ ἀστρογνωσίας εἰς Ἄρατον φαινόμενα, c'eſt-à-dire, *Extraits d'Achille, pour ſervir d'Introduction aux Phénomènes d'Aratus.*

(7) Suidas.

ACHILLINI [A] (ALEXANDRE) naquit à Bologne, d'une ancienne & noble Famille [B], & étoit fils de Claude Achillini. Il fut Docteur en Philoſophie & en Médecine, & Profeſſeur en ces deux Facultés dans l'Univerſité de Bologne. C'étoit le Philoſophe le plus fameux du quinzième & du ſeizième Siècle [C], Sectateur conſtant & Interprète exact d'Averroès ſur la Philoſophie [D]. Mais il ſe fit principalement admirer comme un prodige, par la fubtilité & la force avec laquelle il argumentoit dans les Diſputes particulières & publiques [E]. Il fit des progrès ſi rapides dans ſes études, qu'il

[A] ACHILLINI.] En Latin *Achillinus*; mais les Italiens le nomment communément *Achillini*: Léandre Alberti (1), Hippolyte (2), & pluſieurs Vies imprimées l'appellent *Achillino*; variété de terminaiſons d'un même nom, fort ordinaire aux Italiens, par rapport aux noms de famille. Je ne puis m'empêcher de remarquer ici, que dans *la Deſcription de l'Italie d'Alberti*, imprimée à Bologne en 1550 in-fol. (ce qui eſt la première & la plus curieuſe Edition de cet Ouvrage) on trouve, au-lieu d'*Achillini* ou d'*Achillino*, par une faute groſſière d'impreſſion, *Achlino*; mais dans l'Edition de Veniſe in-4. chez Laurent d'Avanci 1567, il y a *Achilino*, avec une feuille, & c'eſt ainſi que le nomme auſſi Vizani (3). Il eſt appellé de *Achillinis*, dans le Titre du Livre de Bartholomée Coclès: *Chiromantiæ ac Phyſiognomiæ Anaſtaſis, cum approbatione Magiſtri Alexandri de Achillinis.*

(1) *Deſcription d'Italie.*

(2) Dans ſa Traduction des *Eloges de Paul Jove.*

(3) *Hiſt. de Bologne* L. X. p. 511.

[B] *D'une ancienne & noble Famille.*] J'avance ce fait fur l'autorité de Jean Vittorio Roſſi, connu ſous le nom de *Janus Nicius Erythræus* (4), qui parlant dans la Vie de Claude Achillini, des avantages que la Nature lui avoit accordés, fait mention entre autres, *de l'ancienne Nobleſſe de ſa Famille, étant de celle des Achillini.* (*Antiquum generis Nobilitatem, utpote in Achillina familia nato.*)

(4) *Pinacoth.* I. p. 200.

[C] *C'étoit le Philoſophe le plus fameux du XV. & du XVI. Siècle.*] Philippe Thomaſin (5) le nomme, *Primi nominis Philoſophus*, un Philoſophe du prémier ordre; Simler (6), *Philoſophus eminentiſſimus*, un des plus grands Philoſophes; Jean-Antoine Bumald, dont le vrai nom étoit Ovide Montauban, dans ſa *Bibliotheque de Bologne*, dit de notre Achillini, qu'il s'acquit le nom de *Philoſophe* (*Magni Philoſophi cognomentum adeptus*); & que tous les Ecrivains du Siécle précédent lui donnoient, ſans conteſtation, le rang fur tous les Philoſophes: *Omnesque antrahi facuit Scriptores eidem palmam Philoſophorum facile concedentes.* Et Caſtus, cité par Montauban, le nomme un *ſecond Ariſtote (un altro Ariſtotele).* Léandre Alberti lui donne la même épithète dont on honore Alexandre de Macédoine, *le Grand Achillino, noble Philoſophe, (quel magno Alleſſandro Achilino, nobil Filoſofo.)* Orlandi (7) dit, qu'il a été Philoſophe fameux, Préſident vif en chaire, & Diſputeur ſubtil, *Filoſofo famoſo, acerrimo Catteddratico, & acutiſſimo Argomentatore.* Roſſi en fait l'éloge ſuivant: *Viſſit paulo hac noſtra ſuperior ætas Alexandrum Achillinum, docentem Patavii Philoſophiam, & admirata eſt bominis ingenium, eruditionem, & doctrinam.* „ Le Siécle paſſé a vu Alexandre Achillini, qui enſeignoit „ la Philoſophie à Padoue, & il a admiré ſon génie, ſon é„ rudition & ſon ſavoir." Comène (8) l'appelle *Vir doctiſſimus, & inſignis utroque ſæculo decimo quinto & ſexto Philoſophus*; Savant diſtingué, & Philoſophe fameux du quinzième & du ſeizième Siécle.

(5) *Hiſt. Gymnaſ. Patavin.* T. I. L. III. Sect. 2. c. 8.

[D] *Sectateur conſtant & Interprète exact d'Averroès.*] Averroès a été le prémier, qui ait fait un Commentaire ſur toutes les Oeuvres d'Ariſtote; ce qui a fait dire au *Dante*, dans ſon *Inferno* ch. 4.

Averroïs ch' il grand commento feo.
Averroes, l'Auteur du grand Commentaire.

Par cet Ouvrage il s'étoit acquis dans les Ecoles une autorité preſque égale, & chez quelques-uns, égale à celle d'Ariſtote. *Quem*, dit Louis de Vives (9), *Philoſophi de noſtra Schola, qui poſt eum ſcripſere, ita ſunt amplexati, ut pene auctoritate Ariſtotelis adæquarint.* „ Lequel les Phi„ loſophes de notre Ecole, qui ſont venus depuis lui, „ ont ſi fort ſuivi, qu'ils ont preſque égalé ſon autorité à „ celle d'Ariſtote." Et dans un autre endroit (10): *Hic eſt Averroes, quem aliquorum dementia Ariſtotelis parem fecit.* „ C'eſt cet Averroes, que la folie de quelques-uns „ a fait aller de pair avec Ariſtote." De tous ſes Sectateurs, qui furent nommés de ſon nom *Averroïſtes*, il n'y en a pas eu de plus fameux que notre Achillini. Il étoit, ſelon le témoignage de Jove (11), *accuratus Averroïs Interpres*, un Interprète exact & fidèle d'Averroes, aux opinions duquel il demeura conſtamment attaché, ce qui le rendit célèbre. *Secutus*, dit le même Jove, *opiniones Averroïs, quibus totius ingenii ſui ſumma nitebatur.* Ces paroles ſignifient à la lettre, que toute la réputation de ſon génie étoit fondée ſur les opinions d'Averroes; c'eſt-à-dire, qu'il fut principalement fameux par ſon attachement aux opinions de ce Philoſophe: mais le Traducteur Italien Hippolyte Orio leur a donné un autre ſens, en les rendant ainſi: *Haveva ſeguito Averroe, con le cui opinioni ei diſendeva la chiara fama del nobile ingegno ſuo.* „ Il ſuivoit Averroes, par les opinions duquel il ſoutenoit „ la brillante réputation de ſon ſublime eſprit;" comme ſi Jove avoit dit, *totius ingenii ſui famam tuebatur.* Il ſemble n'avoir pas bien entendu le mot, *nitebatur.* Claude Achillini, petit-fils du frère de notre Achillini, dans une Lettre à Jaques Acarriſio, lui donne le nom de *Grand Averroiſte (quel grande Averroiſta)*; & Ghilini (12), *Famoſo Averroiſta, che con tanta fama, e gloria del ſuo nome publicamente leſſe Filoſofia nello ſtudio di Padoa:* „ Fameux „ Averroïſte, qui a enſeigné avec tant de réputation & de gloire la Philoſophie dans l'Univerſité de Padoue."

(6) Voſſius *ubi ſupra.*

(7) *Notizie degli Scritt. Bolognes.*

(8) *Hiſt. Gymnaſ. Patavin.* T. I. L. III. Sect. 2. c. 8.

(9) *De diſſipl.*

(10) P. 54.

(11) *In Elog.*

(12) Id. ib.

qu'il parvint au Professorat de très bonne heure [*F*], & il s'en acquitta d'une manière, qui lui attira l'applaudissement & l'admiration de tout le monde; enforte que fon nom devint fameux par toute l'Italie. Il demeura à Bologne jusqu'à l'année 1506, que l'Université de Padoue le choisit pour succéder à Antoine Francatiano, dans la première Chaire de Philosophie [*G*]. Achillini fe rendit à Padoue, où fa réputation attira une fi grande foule d'Etudians à fes Leçons, qu'il excita contre lui l'envie de fon Collègue, Pierre Pomponace [*H*], Philosophe, & Averroïste auſſi-bien que lui, homme d'un grand nom, mais avide de gloire, & qui ne pouvoit enviſager le grand nombre de Diſciples, que comme une preuve de la réputation du Maitre; outre qu'Achillini avoit de l'avantage ſur lui dans les Diſputes. Il tâcha donc ſous-main de lui enlever ſes Diſciples; & dans les Diſputes, pour cluder la force de ſes argumens auxquels il ne pouvoit répondre, il eut recours à un moyen, qui ne manque jamais de réuſſir auprès de la multitude, mais qui eſt une preuve certaine de la foibleſſe de la cauſe qui s'en ſert: je veux dire, qu'il tournoit les choſes en raillerie, & mêloit des plaiſanteries à ſes argumens. Mais la malice & les artifices de l'Antagoniſte d'Achillini ne portérent atteinte ni à ſa réputation, ni à la force de ſes raiſons. Il ne demeura pas longtems à Padoue: la dangereuſe guerre, où la

lini ſe rendoit par-tout où il y avoit des Diſputes, donnant des preuves de ſa grande habileté à argumenter. Mais il fréquentoit ſur-tout les Diſputes publiques, que l'on nommoit *Chapitres généraux*, ou Aſſemblées générales, parmi les Moines. Montauban eſt mon garant. *Philoſophiam*, dit-il, *ſummo celebritate docuit Patavii, & Bononiæ, ubique diſputando, in Capitulis profeſtim generalibus Franciſcanorum, Dominicanorum, aliorumque.* „ Il enſeigna la Phi„ loſophie à Padoue & à Bologne, avec beaucoup de ré„ putation, diſputant par-tout, & particuliérement dans „ les Chapitres généraux des Franciſcains, des Domini„ cains, & d'autres." Les Diſputes Scholaſtiques conſiſtoient principalement à remporter l'avantage ſur ſon Antagoniſte, & à ſe ménager la victoire ſur lui, en l'embarraſſant par les ſyllogiſmes qu'on lui pouſſoit. On peut avec raiſon appliquer à cette eſpéce de Philoſophes & de Diſputeurs, ce que je me ſouviens d'avoir lu quelque part, ſur le ſujet des *Hiberrois* ou Irlandois, renommés pour être de ſubtils Logiciens & Métaphyſiciens:

Gens ratione furens, & mentem poſita chimæris.

Notre Achillini étoit Maitre-paſſé dans ce genre de Diſpute; ce qui le fit admirer comme un génie ſupérieur. Orlandi rapporte, qu'il étoit un très ſubtil Diſputeur, & que dans les *Cercles* (13), où il argumentoit ſans être connu, on diſoit communément par matiére de proverbe, *c'eſt ou le Diable, ou Achillini: (Vu acutiſſimo argomentatore, unde ne circoli, dove argomentava, e non era conoſciuto, paſſò in proverbio qu'eſt' aut Diabolus aut Achillinus.)* Il n'eſt pas le ſeul, que ſes talens extraordinaires ont fait couparer au Diable. J'ai oui raconter que la même choſe arriva à Erafme, la première fois qu'il ſe trouva avec Thomas Morus, dont il n'étoit connu que de réputation; & ainſi de pluſieurs autres. Je ne fuis pas ſurpris, qu'on loue de cette maniére un Diſputeur ſubtil, tel que notre Achillini, ou quelque homme fin & ruſé; parce que l'idée que nous nous faiſons du Diable, eſt celle d'un Eſprit qui ne ſe ſert des connoiſſances qu'il a, & qui ſurpaſſent de beaucoup celles des hommes, que pour nous ſéduire & nous tromper par des raiſonnemens ſubtils & impoſans; & nous ne ſavons que trop par une fatale expérience, qu'il eſt bien rare que ſes artifices ne triomphent de notre Raiſon. De-là vient que l'on croit généralement, que le Serpent qui ſéduiſit Eve, dont l'Ecriture dit, *qu'il étoit ruſé par deſſus toute bête des champs*, étoit le Diable. Ce qui m'étonne, c'eſt qu'un homme qui ſe diſtingue dans la profeſſion, ſoit plutôt qualifié du nom de Diable, que de celui d'Ange. Il eſt bien vrai, que le Diable eſt d'une nature Angélique, & qu'il ſeuble que le Vulgaire ignorant lui attribue une connoiſſance, & une puiſſance, ſupérieures à celles des Anges; mais tout le monde ſait & ſoutient, que ſa ſcience & ſon pouvoir ne ſervent qu'à faire du mal. Pourquoi donc un homme orné de talens extraordinaires, que l'on regarde comme des dons du Ciel, & qui rendent celui qui les poſſéde l'objet de l'admiration, pourquoi, dis-je, un tel homme eſt-il plutôt comparé au Diable, porté de ſa nature au mal, qu'à un Ange, naturellement porté au bien? Et quelle peut être l'origine de cette façon de parler, *C'eſt ou le Diable, ou un tel?* Je tiens par la-deſſus un ſentiment, que je conjecture qui ne me paroit pas fans vraiſemblance. Les Anciens donnoient le nom de Δαίμων, *Démon*, à la Divinité, aux Etres ſpirituels, & à ceux d'entre les hommes qui ſe faiſoient admirer par leur ſageſſe & par leur vertu; mais le mot Δαίμων tiant dans la ſuite changé de ſignification, & les Chrétiens s'en étant ſervis pour déſigner particuliérement le Diable, l'expreſſion dont nous recherchons l'origine, ſubſiſta néanmoins, quoique le terme de *Démon* fût détourné à ſignifier un mauvais Ange, au-lieu d'en déſigner un bon, ou la Divinité même; tellement que ce qui ſignifioit auparavant, *C'eſt Dieu, ou un Ange, ou un tel*, eſt devenu le proverbe d'aujourd'hui, *C'eſt le Diable, ou un tel.*

[*F*] *Il parvint au Profeſſorat de bonne heure.*] Si nous nous en rapportons à Orlandi (14), notre Achillini commença à donner des Leçons à Bologne en 1484; ainſi il n'avoit alors guéres que vingt ans, puiſque le même Auteur nous apprend qu'il mourut dans ſa quarante-huitiéme année, en 1512; & à ce compte, il doit être né en 1464. Jove ne dit point qu'il ait été Profeſſeur à Bologne avant que de venir à Padoue. A la fin de ſes Livres *de Intelligentiis & de Elementis*, il eſt qualifié, Profeſſeur public & ordinaire de la Théorie en Médecine; *Publice Theoreticam Medicinæ, & ordinarie docentem.* A la fin du Traité *de Oribus: Philoſophiam publice & ordinarie docente.* Et dans le Livre *De ſubjecto Phyſionomiæ & Chiromantiæ: Ambas ordinarias & Philoſophiæ, & Medicinæ Theoreticæ publice docente.* Montauban & Orlandi diſent ſenſiblement en termes généraux, qu'il fut Profeſſeur public dans les deux Villes. Mais Tomaſin & Comnène ne conviennent pas au ſujet de la Chaire qu'il remplit à Bologne. Tomaſin, parlant de lui à l'occation de ſa vocation à Padoue, dit, *Alexander Achillinus, qui diu Bononiæ docuerat primo loco Philoſophiam.* „ Alexandre Achillini, qui avoit longtems „ enſeigné la Philoſophie à Bologne dans la première pla„ ce," c'eſt-à-dire, qui y avoit occupé la première Chaire de Philoſophie. Comnène dit au contraire, qu'il enſeigna la Doctrine d'Ariſtote & d'Averroës, *primum Bononiæ & minoribus exedris, mox e prima Philoſophiæ Patavii*, d'abord à Bologne dans les Chaires inférieures, & enſuite dans la première Chaire de Philoſophie à Padoue: paroles, dans leſquelles on voit qu'il met de la différence entre la Chaire de Bologne & celle de Padoue, nommant la première, *minor exedra*, & l'autre, *prima exedra*; & qu'Achillini n'occupoit pas la première Chaire à Bologne, comme il fit à Padoue. Il ſe peut, que comme il avoit été longtems Profeſſeur à Bologne, il y avoit obtenu la première Chaire, peu de tems avant que d'aller à Padoue. Cette conjecture peut s'accorder avec ce que dit Tomaſin, mais non avec les paroles de Comnène. Et quand même il auroit occupé la première Chaire de Philoſophie dès l'âge de vingt ans, on ne doit pas en être fort ſurpris, ſi l'on fait réflexion, que l'étude des Langues Grecque & Latine, & des Belles-Lettres en général, étoit fort négligée dans ce tems-là; & que l'on faiſoit paſſer les jeunes gens, de la Grammaire Latine, à ce qu'on appelloit la Philoſophie.

[*G*] *Dans la première Chaire de Philoſophie.*] Je fuis ſurpris de ne point trouver Achillini dans la Liſte des Profeſſeurs de l'Univerſité de Padoue, dans l'Ouvrage d'Antoine Riccoboni, *de Gymnaſio Patavino.* Tomaſin rapporte, fur la foi des Regiſtres de cette Univerſité, tout ce que nous avons dit. *Anno 1506, 7. Novembris, Alexander Achillinus, qui diu Bononiæ docuerat primo loco Philoſophiam, ad hanc ſedem facegiſſe Patavinam.* Qu'il s'agiſſe de la première Chaire, c'eſt ce qui paroit par le titre du Chapitre, qui contient la Liſte des Profeſſeurs en Philoſophie de cette Chaire. *Profeſſores Philoſophiæ ordinarie, primo loco, ab anno 1500 uſque ad 1653.* Et Comnène confirme la choſe, dans le paſſage cité dans la Note précédente.

[*H*] *L'envie de ſon Collégue Pierre Pomponace.*] On peut appliquer à toutes les profeſſions en général ce mot d'Héſiode:

(15) Καὶ κεραμεὺς κεραμεῖ κοτέει, καὶ τέκτονι τέκτων, Καὶ πτωχὸς πτωχῷ φθονέει, καὶ ἀοιδὸς ἀοιδῷ. (15) *Oper. & Dies*, v. 25.

Ce qui revient à ceci: *L'Artiſan porte envie à l'Artiſan, le Gueux au Gueux, & le Poëte au Poëte.* De même un Philoſophe, un Théologien, portera autant & plus d'envie à ceux de ſa profeſſion, que le moindre Artiſan à ceux du même métier. Ce que l'on doit attribuer non ſeulement à ce que les Profeſſeurs ſont payés, auſſi-bien que les Artiſans; mais ſur-tout à l'ambition & à l'orgueil, paſſions ordinaires parmi les hommes, & qui les portent à agir contre ce que leur profeſſion même exige d'eux. La Philoſophie & la Théologie devroient inſpirer à ceux qui les enſeignent, la douceur, la charité, la patience, & toutes les autres vertus morales; mais l'expérience fait voir le contraire, & l'on voit très ſouvent que ceux qui les enſeignent ne font pas plus gens de bien que les autres, & quelquefois moins. Tel eſt le pouvoir des paſſions humaines: ce qui ne doit pas paroître étrange, puiſqu'elles font un don de la Nature, qui nous coute cher quelquefois; mais les Arts & les Sciences s'acquiérent par l'application & l'étude, & comme elles ne peuvent jamais atteindre à la perfection de la Nature, elles ne peuvent auſſi jamais en ſoumettre entiérement les paſſions:

Naturam expellas furca licet, uſque recurret.

Au reſte, le ſens que l'on a donné aux paroles d'Héſiode, paroit le plus naturel, quoique les Interprétes les entendent

(13) *Cercles, Circoli*, c'étoient des Diſputes qui ſe faiſoient dans les Ecoles des Ordres Réguliers, qui enſeignoient la Philoſophie & la Théologie, pour exercer les Ecoliers. Le nom Italien répond au Latin *Corona*, & l'un & l'autre déſignent un nombre de perſonnes debout, ou aſſiſes, en cercle.

(14) *Nenz. de Scriſt. Bologn.*

la République de Venise se trouva engagée contre la Ligue de Cambrai, fit cesser les Leçons des Professeurs de cette Université [I]; ce qui obligea Achillini de se retirer dans sa Patrie [K]. Il y fut reçu avec les mêmes marques d'estime & de distinction, qu'on lui avoit données avant son départ, & fut fait pour la seconde fois Professeur en Philosophie dans cette Université [L]. Il passa le reste de sa vie à Bologne, où il mourut [M], & fut enterré avec grande pompe dans l'Eglise de S. Martin des Carmes (a). Janus Vitalis fit les vers que l'on mit sur son Tombeau [N]; & Pierre Pomponace, son ancien Collégue & son Antagoniste, lui succéda. On trouvera dans les Remarques son Caractère [O], &

(a) Lrand. Alberti *Descript. d'Italie.* Orlandi *loc. cit.*

dent communément, non de l'envie, mais d'une louable émulation, dont Hésiode parle dans cet endroit. Il est certain que la connexion de mande ce sens-là, quoique les termes ne l'expriment point; & je conjecture que ces deux vers ont été déplacés, & qu'ils doivent être mis après le vers soixième, où le Poëte dépeint cette espèce de contention, qui est la source des dissensions & des guerres parmi les hommes. Si le Lecteur veut prendre la peine d'examiner tout le passage, je me flatte que cette conjecture ne lui paroîtra pas mal fondée. J'ajouterai, qu'à fulvre le fens ordinaire, je ne comprends point ce que πλουτὸς, (le Gueux) fait ici; puisqu'il est évident que le Poëte parle des Artisans, & de ceux qui tâchent de se furpasser en adresse: or les Gueux n'entretiennent certainement point de cette Classe de personnes. Je remarquerai aussi, que je trouve ce passage cité autrement par Prisicien, selon l'édition de Hanau de 1605, publiée par Putschius, qui a fait un Recueil de tous les anciens Grammairiens, en corrigeant fur les MSS. Dans cette édition, estimée la meilleure, on a fondu les deux vers en un, & au-lieu de Φθονέει il y a Φθονίει:

Καὶ πλουτὸς πλουτῷ Φθονίει, καὶ τέκτονι τέκτων.

Mais dans une très ancienne édition, faite à Venise en 1476, que j'ai devant moi, les deux vers, avec une partie de celui qui précède, & le commencement du fuivant, se trouvent tels que nous les avons dans Hésiode.

[I] *Les leçons des Professeurs de cette Université* (de Padoue).] Paul Jove, qui avoit été Disciple de Pomponace, parle d'Achillini en ces termes: *Quum Patavii Philosophiam profiteretur, solida, constantissima doctrina famam obtinuit, vel ipso Pomponatio acri æmulo insidiosa ambitiosæ scholiam ejus æquipolante.* „ Pendant qu'il professa la Phi„ losophie à Padoue, il eut constamment la réputation „ d'un homme solidement savant, quoique Pomponace fût „ son rival, & qu'il tâchât par toutes sortes d'artifices, „ que son ambition lui fuggéroit, de rendre son Ecole „ desirée." *In coronis, confestuque doctorum, quum exercitatione peritiili ad prætorium porticum disputaretur, ita mirus evadebat, ut sæpe ancipiti & cornuto Achillini enthymate circumcenti, sufpenso facetiarum jaculo adversarii impetum ex iisis gyris & mæandris explicatus eluderet.* „ Dans „ les Cercles, & les Assemblées de Savans, lorsqu'on „ s'exerçoit utilement à la dispute, il se tiroit admira„ blement bien d'affaire; enforte que lorsqu'il étoit em„ barrassé des argumens trop subtils d'Achillini, il les é„ ludoit par quelque trait de plaisanterie." Malgré cela le même Jove remarque, qu'Achillini l'emportoit sur fon rival, par l'infirmonstable force de fa doctrine, quoique Pomponace divertit l'Auditoire agréablement par ses bonsmots & ses railleries. *Sed æmulum in corona veteratorie disputantem, & risum salsa dicacitate sapius excitantem, ipse invicto doctrinæ robore superabat.* Le Lecteur peut consulter Mr. Bayle dans l'Article POMPONACE, où il fait une réflexion fur cette manière de répondre aux argumens d'Achillini.

[K] *De se retirer dans sa Patrie.*] Achillini occupa la première Chaire de Philosophie à Padoue, depuis la fin de l'année 1506, jusques en 1509, qu'il quitta cette Ville. Je fixe cette date par ce que dit Jove: *Concidente autem Patavino Gymnasio inter exorti belli strepitum, Bononiam reversus.* „ L'Université de Padoue étant tombée par la „ guerre, il retourna à Bologne (16). L'année 1509 fut la première de la guerre que les Vénitiens eurent contre la Ligue de Cambrai; tems auquel Padoue fe trouva dans une dangereuse fituation, tantôt en la puissance des Allemands, tantôt reprise par les Vénitiens, & enfuite affligée & attaquée, quoique fans fuccès: tellement que l'on ne peut fuppofer que les Professeurs aient continué leurs leçons dans ce tems de trouble. On peut voir le détail de cette guerre dans un Livre Italien, écrit par André Mocénigo, intitulé *La Guerra di Cambrai*, imprimé à Venise en 1562. in-8.

(16) Joh. Input. Verus *Rer. Venet.* L. III.

[L] *Pour la seconde fois Professeur en Philosophie dans cette Université.*] Jove, dans l'Eloge d'Achillini, ne dit point qu'il ait été Professeur une seconde fois à Bologne, après avoir quitté Padoue; il dit que Pomponace, le dit que la guerre s'étant déclarée, Pomponace professa la Philosophie à Bologne, après la mort d'Achillini. *Exorto bello Veneto post Achillini mortem Bononiæ professus est.* Paroles qui fuppofent naturellement, qu'il succéda dans le Professorat à Achillini; ce qui est confirmé par Comnène en termes exprès, comme on le verra dans la Remarque fuivante.

[M] *Où il mourut.*] Orlandi dit formellement qu'il mourut en 1512, dans fa quarante-huitième année. Mais Simler lui donne un an de plus: *Ætatis fuæ quadragesimo nono.* Et Jove dit qu'il mourut, *n'aiant par encore cinquante ans*, (*quum nondum quinquagesimum explevisset annum.*) Comnène dit la même chose; *nondum quinquagenarius e-*

bisse dicitur: mais il met fa mort en 1525; & à ce compte, il feroit né en 1475, & n'auroit pu donner des leçons de Philosophie eu 1484, comme le rapporte Orlandi, puisqu'il n'auroit eu que neuf ans, âge où il auroit été incapable de cet emploi. Comnène s'est certainement trompé, car il se contredit lui-même. *Patavino Gymnasio silere jusso per bellorum & faderis Cameracensis tumultus, se recepit in patriam, in qua iterum aliquandiu docuit, nempe ad annum 1525, circa quem nondum quinquagenarius ebisse dicitur.* „ La guerre & les troubles excités par la „ Ligue de Cambrai aiant fait cesser les leçons dans l'U„ niverfité de Padoue, il se retira dans fa Patrie, où il „ enseigna encore pendant quelque tems, jusqu'à l'an „ 1525, où l'on dit qu'il mourut, n'aiant pas encore cin„ quante ans." Le mot *aliquandiu*, marque un court espace de tems; & Jove, que Comnène fuit, s'exprime effectivement de manière à faire croire qu'Achillini mourut peu de tems après fon retour à Bologne. *Bononiam reversus excessit è vita:* „ de retour à Bologne, il mourut." Il revint à Bologne en 1509, comme on l'a prouvé dans la Remarque [K]. Ainfi, fi Achillini a vécu jusqu'en 1525, il aura été Professeur du moins treize ou quatorze ans, en fuppofant, ou qu'il ne fut pas d'abord fait Professeur à Bologne, ou qu'il ne quitta Padoue qu'après l'an 1509: intervalle de tems trop long, pour être défigné par le terme *aliquandiu*, quelque tems. Et il n'eût guère vraisemblable auſſi, qu'un homme d'une auſſi grande réputation qu'Achillini, ait demeuré pendant dix ou douze ans dans l'Université de fa Ville, fans être placé. Ce qui me confirme dans mon fentiment, ce font ces paroles d'Orlandi, „ qu'il enſeigna publiquement à Padoue & à Bologne depuis „ l'an 1484 jusques en 1512." *Publice Lectitavit in patria & Bologna, dall' anno 1484 fino al 1512*; façon de parler, qui marque qu'Achillini fut Professeur pendant tout ce tems-là. Il n'auroit pu s'exprimer ainſi, s'il y avoit eu dans cet eſpace un intervalle de plusieurs années, dans lequel il eût été fans Caractère public. Et il n'y a aucune raison de douter de l'exactitude d'Orlandi à cet égard; ce qu'il avance eſt confirmé par Vizani, qui étoit de Bologne, & qui a écrit une Hiſtoire fort exacte de fa Patrie. „ Dans ce tems-là (1512) *di-là*, mourut à Bologne Alexandre Achillini, Philosophe célèbre, & d'un grand „ génie." *In quel tempo* (1512) *morì Alessandro Achillini Bolognese, Filosofo di grand fama, e di acutissimo ingegno**.

* Crefcimbéni, d'après Caſtro (*Synth. Vet.*, p. 411.) fait non feulement fa mort à cette année, mais il en marque même le jour, ſavoir le 19 de Septembre.

[N] *Les vers que l'on mit sur son Tombeau.*] Les voici, tels que Paul Jove les rapporte:

Hospes, Achillinum tumulo qui quæris in isto,
Falleris, ille suo junctus Aristoteli.
Elysium colit, & quæ rerum hic differe causas
Vix potuit, plenis nunc videt ille oculis.
Tu modo, per campos dum nobilis umbra beatos
Errat, dic longum, perpetuumque vale.

C'eſt-à-dire: „ Paſſant, qui cherchez Achillini dans ce „ Tombeau, vous l'y cherchez en-vain, puiſqu'il eſt uni „ avec fon Ariſtote. Il habite l'Elyſée, & contemple à „ découvert la Nature & ſes cauſes, qu'il ne connut „ qu'imparfaitement pendant ſa vie. Bornez-vous donc, „ tandis que cette grande Ombre erre dans les Champs „ des Bienheureux, à lui dire un long & éternel adieu.

[O] *Son Caractère.*] Paul Jove, qui l'avoit connu, & qui avoit aſſiſté à ſes leçons, nous dit qu'Achillini étoit un homme que ſa bonne-foi & ſa grande ſimplicité rendoient incapable de brigue & de flatterie, & qu'il ſervoit de jouet & de riſée aux jeunes Ecoliers, naturellement éveillés & inſolens, quelque eſtimé qu'il fût pour ſon ſavoir. Mais il n'étoit jamais plus expoſé à leurs railleries, que lorſqu'il ſe promenoit, parce qu'il ſe balançoit en marchant, & qu'il portoit un habit rouge hors de mode, à manches ferrées, fans plis par derrière, & bordées d'une peau de loutre; marquant par un fouris perpétuel, & par un langage niais, une grande ſimplicité, ou un eſprit toujours occupé. Tel eſt le Portrait que Paul Jove fait d'Achillini dans ces paroles: *Erat enim a summa ingenii simplicitate, ambiendi adulandique prorsus imperitus, usque adeo, ut salsæ petulantique Juventuti, quanquam doctrinæ nomine in honore esset, ridendus videretur quum deambularet undulatis passibus, coccinea in toga exoleti moris, astritas fcilicet bibente manicas & nullis a tergo defluentibus rugis, lutrina pelle fimbriatas: residentique semper fronte, & sermone pingui, vel inepti, vel contemplantis ingenii vitia fatentur.* Il paroît par-là, qu'il étoit très aiſé à un railleur homme d'eſprit, tel qu'étoit Pomponace, de tourner Achillini en ridicule, de l'expoſer à la riſée des Ecoliers & des autres Auditeurs, & de ſe débarraſſer avec honneur par ce moyen de ſes argumens. Ces manières ſingulières firent du tort à Achillini, qui avoit à faire à de jeunes gens portés naturellement à tourner leurs Maîtres en ridicule & à les mépriſer, & à un Antagoniſte qui avoit toutes les qualités requiſes dans un Profeſſeur. On peut voir

& le Catalogue de ses Ouvrages [*P*], qu'il dédia tous fans exception à Jean Bentivogli [*Q*].

voir fon Caractère dans Paul Jove. Mais c'eſt une preuve de la ſolide réputation qu'Achillini s'étoit acquiſe, que malgré cela, il l'ait conſervée parmi la Jeuneſſe, toujours plus ſenſible, auſſi-bien que la multitude, au ridicule, même apparent, qu'au mérite réel, dont elle n'eſt pas ſuge compétent. A moins que le mérite ne ſoit ſouteau d'une grande réputation, il réſiſte rarement au ridicule, qui fait de bien plus profondes impreſſions que le mérite, parce qu'il nourrit les plus puiſantes paſſions du cœur humain, l'amour-propre & l'orgueil. Le ridicule, je le répete, a tant de pouvoir, qu'il fait oublier le mérite de celui qui s'y trouve expoſé, & qu'on ne l'enviſage plus que comme un objet de diverti∫ſement & de raillerie. Un homme malin, qui a le talent de ridiculiſer ſon adverſaire, eſt un ennemi plus dangereux que le plus mordant Satyrique, ou que le plus violent Déclamateur; & j'aimerois mieux avoir un *Swift* de mon côté, que tous les Scaligers, les Saumaiſes, les Gravius, les Gronovius & les Beutlers enſemble. Car pour ce qui eſt du mérite & de la réputation, Achillini, auſſi-bien que pluſieurs autres, devoit beaucoup à l'ignorance de ſon Siécle, où toute la Philoſophie conſiſtoit en devaines & inutiles ſpéculations, & ſe réduiſoit à des termes vuides de ſens. Il ne s'agiſſoit pas de rechercher la vérité par une ſaine Logique & par des Expériences, mais de ſuivre aveuglément les ſentimens des autres. Si Ariſtote & Averroes n'euſſent pas été en grande vénération, que ſeroit devenu tout le mérite d'Achillini, & à quoi ſe ſeroit réduite ſa grande réputation? De nos jours, un grand Philoſophe Averroiſte, tel qu'il étoit, ſeroit une fort petite figure. Cette Philoſophie Scholaſtique ne mérite pas d'autre nom, que celui que Rabelais donne plaiſamment à la Théologie Scotiſte, *Barbouillamenta Scoti*; & nous pouvons dire de même, *Barbouillamenta Scholaſtica*.

[*P*] *Le Catalogue de ſes Ouvrages.*] Voiei ſes Ouvrages Philoſophiques: *De Intelligentia*, Lib. V. *De Orbibus*, Lib. IV. *De Univerſalibus. De Phyſico Auditu. De Elementis*, Lib. III. *De Subjecto Phyſionomiæ* (17) *& Chiromantiæ. De Subjecto Medicinæ. De prima Potentiæ Syllogiſmi. De Diſtributionibus* (18). *De propoſitione Motuum.* Tous ces Ouvrages furent imprimés en un volume in-folio à Bologne chez *Benoît Hector*, 1494, & réimprimés à Veniſe en 1545, in-fol. chez *Jérôme Scot*, *cum Annotationibus excellentiſſimi Auctoris* Pamphili Montii Bonontienſis, *Scholaſtæ Patavinæ publici Profeſſoris*. J'ai vu cette dernière édition, & j'en garantis la date. Mais je trouve que Sinler, Montauban & Orlandi la mettent en 1568: peut-être le même Imprimeur en a-t-il fait deux éditions, l'une en 1545, & l'autre en 1568. J'en ai vu une autre de Veniſe de l'an 1608, in-fol. *per Bonetum Locatellum Presbyterum Bergomenſem*, qui ne contient que les Traités *De Intelligentiis*, *De Orbibus*, *De Univerſalibus*, *De Elementis*, *De Principiis Circumantiæ & Phyſionomiæ*, *Metaſicæ libri Aleſſandrini*, *De ſubjecto Medicinæ*. Le petit Traité *de Chiromantiæ & Phyſionomiæ principiis*, avoit déja été imprimé à Bologne chez *Jean Ant. de Benedictis*, en 1503. in-fol. C'eſt le ſeul Ouvrage, que je trouve marqué par Geſner dans ſa *Bibliotheque*, publiée à Zurich en 1545.

(17) Montauban à mis par erreur, *Philoſophia*.

(18) Orlandi met *de Diſtributionibus*.

Ses Ouvrages de Médecine étoient: *In Mundini Anatomiam Annotationes*, imprimées à Veniſe en 1522, chez *Cæſar Arrivabeni*, dans le *Faſciculus Medicinæ de Jean de Ketam*, in-fol. & à Bologne en 1524, chez *Jerome Benoit*.

Vander Linden fait mention d'un autre Ouvrage, que ni Montauban, ni Orlandi, ni aucun de ceux qui ont parlé des Ouvrages d'Achillini, n'ont marqué: *De Humani Corporis Anatomia*; *apud Johannem Antonium & F. de Sabio*, 1521. in-4. Il ne marque point le lieu de l'impreſſion, mais les noms des Imprimeurs me feroient conjecturer que c'eſt Veniſe. Il laiſſa quelques autres Ouvrages, qui n'ont pas été imprimés (19). *De Subſtantia Orbis. De Mixtis*, Lib. XII. *Metaphyſicæ*, *Rhetoricæ Ariſtotelis correctæ*, Lib. I. *Tractatus de Anima.*

Orlandi parle de quelques-unes de ſes Poéſies, qui ſe trouvent dans le Recueil de celles qui furent faites ſur la mort de Scrain dall' Aquila, & il le met au rang des Poétes de Bologne: mais je n'en puis juger, n'ayant vu de lui qu'un ſeul Sonnet *. Si ſes Poéſies ne valent pas mieux que ſa Philoſophie, il ne mérita guéres le nom de Poéte. Pour ce qui eſt de ſon ſtyle, il eſt comme celui des autres Scholaſtiques: *Stylus barbarus*, dit Geſner; & Comnène dit qu'il ſuivoit ſi fort à la lettre les explications d'Averroes, que le Lecteur avoit ſouvent beſoin d'un Dictionnaire pour entendre ſa Philoſophie. *In his (libris) palam Peripateticum Scitam profeſſus, in obſcuris Averroïs interpretationibus inhæret, ut ſæpe nonnullatore opus ſit, qui eam philoſophandam intelligas.* Monti, qui prit la peine de faire des Remarques ſur ſes Ouvrages Philoſophiques, dit dans ſon Epitre Dédicatoire à Sébaſtien Foſcarini: *Et quatenus author locis non paucis obſcurus eſt, quibus intelligendis non parum torqueretur juventus, in hujus viri lectione non ſatis verſata, nos Scholia noſtra in margine adnotimus, quibus rem ipſam quanta potuimus brevitate explicavimus.* Comnène remarque très bien, que c'eſt cette obſcurité qu'avoit en vue Latonius, dans une Epigramme rapportée par Paul Jove. *En reſpexit Latonius apud Jovium hoc diſtichо* (20):

Quiſquis Averroën cenſes bibuiſſe cerebrum,
Fallèris; haud eſt me paſſus habere meum.
Regula non fallit, propter quod quodlibet unum
Talitter affectum eſt, ſed magis illud erat.

(19) Montalbanus & Orlandi.

* Dans Crefcimbéni.

(20) Il auroit parlé plus excellement, en difant *terſa ſtylo*.

J'avoue que cette Epigramme ne paroit auſſi obſcure, que le Philoſophe dont elle parle.

[*Q*] *Qu'il dédia tous . . . à Jean Bentivogli.*] Je tiens cette particularité de Claude Achillini, dans la Lettre citée ci-deſſus, à Jacques Accurſio. Il parle du Cardinal Bentivoglio: *Rimuovo alla memoria di sua Eminenza l'humiliſſima e antica ſervitu principiata fin al tempo di quel grande Averroiſta Aleſſandro Achillini, fratello di mio avo, che indrizzo tutte le opere ſue al nome di Gio. Bentivogli.* . . . Je „ renouvelle à ſon Eminence la mémoire de l'ancien & „ humble dévouement, commencé dès le tems du grand „ Averroïſte Alexandre Achillini, frere de mon aieul, „ qui dédia tous ſes Ouvrages à Jean Bentivogli."

(a) Bumald. *Biblioth. Benin.* p. 116. 117. Orlandi. *Notic. Iſtor. de Scritt. Bologn.* p. 162.

ACHILLINI (*a*) (JEAN-PHILOTHÉE) [*A*], frère cadet d'Alexandre, fut Profeſſeur en Belles-Lettres. Quoiqu'il s'appliquât à la Philoſophie & à la Théologie, ſe ſentant de l'inclination pour la Poéſie & de la facilité à verſifier, il cultiva ce talent, & compoſa quelques Poéſies; ce qui a fa fait mettre au nombre des Poétes du quinziéme Siécle [*B*]. Mais ſa réputation comme Poéte n'égala point celle de ſon frére comme Philoſophe, quoiqu'ils la duſſent l'un & l'autre au mauvais goût de leur tems [*C*]. Il contribua beaucoup à l'avancement des Sciences parmi ſes compatriotes, pour leſ-

Crefcimbeni *Comment. Iſtorici della vulg. Poeſ. Vol. II. p. 2. L. III. N. 78.*

[*A*] *Jean-Philothée.*] En Italien, *Giovanni Filoteo.* Bumald, ou Montauban, le nomme en Latin, *Joannes Philotæus*: il auroit fallu dire *Philoteus*, avec un *e*, conformément à l'Etymologie Grecque de ce nom. Les Italiens, qui n'aiment pas les aſpirations, l'ont changé en *Filoteo*. Cela n'excuſe pourtant pas Montauban, qui écrivoit en Latin.

[*B*] *Ce qui l'a fait mettre au nombre des Poëtes du quinziéme Siécle.*] Quoique notre Achillini ait vécu quelques années après l'an 1500, c'eſt-à-dire au commencement du ſeiziéme Siécle, ſon ſtyle, ſemblable à celui des Poëtes du quinziéme, l'a fait mettre parmi ceux de ce Siécle-là; & c'eſt par cette raiſon que Crefcimbeni (1) l'a mis dans ce rang. *Quantunque il ſuo ſtile ſi dichiari Poeta del detto Secolo* (XV) *e denaro eſſe noi il ponghiamo: nondimeno ciſſe alcuni anni ancora del ſeguente.* Il ajoute: *Quindi addiviene, che il mentovato, Bunaldi metta il ſuo fiorire negli anni* 1513. „ De-là vient, *dit-il*, que Bumaldi date ſa „ réputation de l'année 1513." Mais je ne trouve rien là-deſſus dans l'Endroit de Bumaldi, qu'il cite. Celui-ci donne ſeulement un Catalogue de ſes Ouvrages, avec la date de leurs éditions, & il marque, entre les autres, le Poéme intitulé *Viridarium*, imprimé en 1513. *

[*C*] *Quoiqu'il la duſſent l'un & l'autre au mauvais goût de leur tems.*] Je ne puis dire poſitivement à quel degré de réputation notre Achillini étoit parvenu, pour la Poéſie. Gyraldi n'en parle point. Léandre Alberti en parle avec éloge, mais en termes généraux, le nommant *huomo d'eleganttiſſimo, & curioſiſſimo ingegno, come facilmente dall' opere da lui laſciate ſi può giudicare*; „ un homme „ d'un beau génie, comme il eſt facile d'en juger par les „ Ouvrages qu'il a laiſſés." Mais ſuppoſé qu'il ait eu de la réputation dans ces tems-là, il eſt certain qu'il la perdit dans le Siécle ſuivant, que l'on vit revivre la Poéſie Italienne, & qu'elle fut portée au plus haut point de perfection. „ Il avoit auſſi, *dit Crefcimbeni en parlant de* „ *lui*, beaucoup de talent pour la Poéſie Italienne, qu'il „ ornoit de tout ce que lui fourniſſoient les Sciences qu'il „ poſſédoit. Cependant la poſtérité ne l'honora pas de „ grands éloges, parce qu'alors fleuri dans le tems où l'i- „ gnorance étoit ſi fon plus haut point dans le ſeiziéme „ Siécle, ſavoir vers l'an 1490, que les partiſans de Pi- „ baldéo avoient même corrompu encore ce faux goût de „ Poéſie, il s'y abandonna auſſi, quoiqu'on trouve ici & „ là des pierres préciéuſes dans la fange." *Elbe altresì fecondo tema nelle rime volgari, le quali arricchì largamente colle Scienze, che profeſſava. Con tutto ciò non molto applauſo ſegue dalla poſterità, perche, ſiccome egli fiorì nel colmo della barbarie del Secolo XV. cioè circa gli anni* 1490, *quando il ſeguaci del Tibaldeo corcano anche deformata quella ſpuria maniera; coſì camminando per entro quella, anch' ſpargendo gemme tra'l fango.* Je n'ai vu aucune de ſes Poéſies; mais autant que j'en puis juger par les vers cités en divers endroits par Montauban, dans ſon *Appendix* à la *Bibliotheca Benenienſis*, & par le Sonnet que rapporte Crefcimbéni, il ne méritoit guéres plus, que le reſte de ſes Contemporains, d'être mis au rang des bons Poéſes Italiens. Sa diction ne valoit pas mieux que ſon ſtyle; elle étoit, au jugement de Crefcimbéni, fort rude & fort inexacte. *La lingua delle ſue Poeſie è non poco incolta e ſcorretta.*

* L'Edition de Bumaldus dont je me ſers eſt de 1641. *Bibliotheca Patavina Hiſtoriam Virorum illuſtrium*, &c. & je n'en connois pas d'autre.

lesquels il fonda une Académie [D]. Je n'ai pu découvrir d'autres particularités de sa vie, ni le tems précis de sa mort. Je trouve seulement qu'il fut enterré dans la même Eglise que son frère [E]. Outre ses Poëties, il composa d'autres Ouvrages, dont on parle dans les Remarques [F]. Il ne faut pas le confondre avec l'Auteur du *Somnium Viridarii*, qui se cacha sous le nom de Philothée Achillini [G].

(a) Orlandi le nomme *Diologgia*, mais le véritable titre est tel que nous le marquons. De Livre sous mes yeux, tout je ne puis m'y tromper; il est imprimé à Bologne en 1632. in-4. chez *Charles Zenaro*. Mais que ce soit *Diologgia*, ou *Dialogetia*, la foimation du mot est étrangere pour moi, quoique l'Auteur lui-même l'explique de la maniere suivante: *Diologgia, overo Stile cazioni, e della natu- ralezza del parlare, & peculiarità del suo autore*, *e sin vera di Bo- logna &c.* » Dialogo- gia, ou » des fonc- tions & de » la nature » du langage, & particulierement du plus ancien & plus juste, celui de Bolo- gne. » Mais cette explication ne me donne pas une idée plus nette de la formation du mot *Diologgia* ou *Dialogetia*. Montauban faisoit volontiers grande montre de faveir, quoiqu'il n'en eût qu'un tres mediocre, en donnant des titres singuliers à ses Livres, & en y fourant beaucoup de citations, tellement qu'à cet egard il mérite à juste titre le nom de *Docteur Bolognois*.

retta. Il employoit beaucoup de termes du Dialecte vulgaire de Bologne, comme on peut le voir dans l'Ouvrage de Montauban intitulé *Diologgia* (2), dans lequel il se trouve souvent cité.

[D] *Il fonda une Académie.*] Parmi les Académies de Bologne, dont Orlandi a donné la Liste au commencement de son Livre, on trouve celle *del Viridario*, fondée par Achillini l'an 1511, pour l'avancement des Sciences. Elle prit pour Symbole un *Laurier*, avec ce mot, *E spe in spem.*

[E] *Il fut enterré dans la même Eglise que son frère.*] C'eſt ce que nous apprend Alberti dans ſa Deſcription d'Italie. En parlant de Bologne & de l'Egliſe des Carmes, il dit qu'Alexandre Achillini & Jean ſon frère, que je prens pour notre Jean-Philothée, y ſont enterrés. *Nella Chie- ſa di S. Martino del Carmelitani ripoſati l'oſſa del magno A- leſſandro Achillini, & di Gio. ſuo fratello.*

[F] *Il compoſa d'autres Ouvrages.*] En voici le Catalogue, que j'ai tiré de Montauban & d'Orlandi.

Eſpoſizione del Magnifichiſſimo Meſſer Antonio Rodolfo Germa- nico, circa li narrauni tutte le ſorti di Pierro, di Sibilla, la carteta dell' Arvii antiche e moderne, i muſicali Inſtrumenti, i Colloſſi, le nove Maje, la diverſità degli Alberi, le Cavalcature, gli abiti antichi, e moderni, e gli accidenti diverſi. Ceci Ouvrage eſt in-4. ſans date, & ſans nom de Lieu ni d'Imprimeur. Orlandi croit qu'il a été imprimé à Bologne en 1500. *Senza Impreſſione*, ce ſont ſes termes, *ma ſembra ſtampa di Bologna del 1500.*

Collettanee Grecche, Latine, e Volgari, di diverſi moderni Autori, nella morte del Serafino dall' Aquila. Bologna 1504, chez *Caligula Bazaliero*, in-8. Dans ce Recueil ſe trouvent les vers de ſon frère; & à ce que je crois, la Vie de Séraſino dall' Aquila, dont Orlandi parle.

Viridario. Bologna 1513. chez *Girol. Plat.* in-4. Cet Ouvrage eſt un Poëme, par Stances, que les Italiens appellent Ottava Rima. Je ne doute pas qu'il n'ait donné à ce Poëme le nom de *Viridario*, par rapport à l'Académie de ce nom, qu'il avoit établie. Il y parle des Savans, des fameux Peintres, des habiles Sculpteurs & Artiſles de Bologne & des environs de cette Ville. Et par cette raiſon l'Ouvrage en lui-même eſt plus eſtimable que le ſtyle: auſſi eſt-il ſouvent cité par Montauban dans ſon *Appendix Pictorum*, &

atque Sculptorum, ſen etiam Machinamentariorum Bonon. ar- tigiarum; Livre cité par pluſieurs, au témoignage d'Orlandi; *Libro citato da multi.*

Annotazioni della volgar Lingua Bologneſa, 1536. chez *Vincenzio Bonardo.* Ce Livre doit être fort rare, puiſque Creſcimbeni, qui a tant écrit ſur l'Hiſtoire de la Poëſie Italienne, & qui avoit tous les ſecours poſſibles pour un pareil Ouvrage, avoue qu'il n'en avoit point vu.

Il Fedele, Poëme en V Livres, conſiſtant en cent Chanſons (3) & 15238 vers. L'Auteur parle dans cet Ouvrage d'un grand nombre de choſes (4), ſous le voile de différentes métaphores, comme Poëte, comme Philoſophe, comme Théologien. Montauban en parle comme d'un Manuſcrit. Mais Creſcimbeni dit qu'il l'avoit vu imprimé.

Orlandi fait auſſi mention d'une *Epître*, & d'un *Recueil de Rimes* ou d'un *Art de rimer* MS. Mais je crains qu'il ne ſe ſoit trompé, puiſqu'autant que je le puis conjecturer, il avance ce fait ſur une citation en marge (5), de la *Diologgia* de Montauban, où ſe trouve en même tems cité le Poëme d'Achillini, *Il Fedele*. Mais j'ai remarqué que Montauban cite très ſouvent le *Rimario Bolognoſe antico* tout ſeul, & que la citation *Æneid.* 1. qui vient immédiatement après celle du *Fedele* d'Achillini, ſe rapporte à ce vers de Virgile, qui ſe trouve dans le Texte, & qui eſt le 578. du premier Livre:

Tyrioque nihil tralla diſcrimine agetur.

Outre que les citations en marge ſont en grand nombre & ſans aucun renvoi, à la fuite l'une de l'autre, & ſans ordre. Tout cela bien conſidéré, je dis que le Lecteur peut aiſément ſe tromper au mot du Texte, auquel la citation ſe rapporte, & qu'il eſt difficile de ſavoir s'il y a une ou pluſieurs citations rélatives au même endroit. C'eſt ce qui me fait douter de la vérité de ce que dit Orlandi, qui, malgré tout ce qu'il rapporte d'Achillini, ne cite que l'autorité de Bumaldus, c'eſt-à-dire de Montauban, qui dans ſa *Bibliotheca Bononienſis* (6) ne fait aucune mention de ces deux MSS. mais ſeulement du Poëme *Il Fedele*. Il eſt vrai qu'il a mis un *&c.* par où il ſemble marquer qu'il y avoit d'autres MSS. d'Achillini, qu'il n'avoit pas vus, ou des Traités deſquels il ne ſe ſouvenoit pas.

[G] *Sous le nom de Philothée Achillini.*] Dans le Supplément de Moréri on le nomme *Jean Philothée Achillini*; mais Placcius, & tous les Auteurs dont il parle, le nomment ſeulement *Philothée*, & non pas *Jean-Philothée*.

(3) Montauban les nomme *Cantilenæ*, & Orlandi, *Cantilue*; mais j'ignore ſi l'Auteur lui-même leur a donné ce nom, ou non, n'ayant pas vu le Livre; & il n'eſt pas ſûr qu'Orlandi l'eût vu; il pourroit bien n'avoir fait que copier Montauban. Je croirois que l'Auteur a employé le nom de *Cantici*, ſorte de Poëme en uſage parmi les Anciens. Dans le ſeizieme Siécle, Girolamo Britonio donna ce nom à un grand Poëme de la même nature: Voy. Creſcimb. *Comment.* Vol. I. L. III. c. 20.

(4) *De omnibus ferè diſſeruit rebus*, dit Montauban. *Di varie coſe*, Orlandi. *D'ogni genere di Scien-* *ze*, Creſcimbeni. (5) Pag. 29. (6) Pag. 117.

☞ ACHILLINI (Claude), petit-fils de Jean-Philothée [A], & fils de Cléarque Achillini, & de Polyxène Buoi, naquit à Bologne en 1574. Après avoir appris la Grammaire & les Belles-Lettres, & s'être appliqué à la Philoſophie, il paſſa à l'étude du Droit, & ſe pouſſa ſi promptement, qu'il reçut le Bonnet du Docteur à l'âge de vingt ans, le 16 de Décembre 1594 (a). Achillini ne crut pas que ce titre le diſpenſât d'acquerir de nouvelles lumieres: il voulut profiter des Leçons de Céſar Crémonin Profeſſeur à Padoue [B]. Ce Savant lui trouvant du goût pour la Poëſie, l'exhorta à s'y appliquer, & à y chercher un amuſement pour ſe délaſſer de ſes études ſérieuſes [C]. Il ſuivit ce conſeil, qui étoit conforme à ſon inclination: ainſi, malgré les occupations que lui donnérent depuis ſes différens Emplois, il compoſa dans ſes momens de loiſir des Poëſies qui lui firent honneur, & lui acquirent de la réputation [D]. Après avoir paſſé quelque tems à Padoue, il revint à Bologne, où il enſeigna le Droit avec un grand concours d'Auditeurs (b). Il ne quitta cet Emploi que pour aller à Rome, où il demeura longtems dans le Palais du Cardinal Olivier Séraphin Razali [E]. Ce Cardinal

(a) Niceron *Mem. des Hom. Il- luſt.* Tom. XXXIII. p. 71.

(b) Id. p. 74.

[A] *Petit-fils de Jean-Philothée.*] Vittorio Roſſi, Lorenzo Craſſo (1), Moréri & d'autres le font petit-fils d'*Alexandre Achillini*. Mais Ghilini (2) donne poſitivement à Claude la qualité de petit-neveu d'Alexandre. Je ne fai ſi Alexandre Achillini a jamais été marié; mais ſi on juger par ſon caractère, il n'y a guères d'apparence. Mr. de la Monnoye, qui dans ſes Notes ſur Baillet met Ghilini au nombre de ceux qui ſe ſont trompés ſur ce point, s'eſt trompé lui-même (3).

[B] *Des Leçons de Céſar Crémonin Profeſſeur à Padoue.*] Achillini avoit étudié la Philoſophie ſous Frédéric Pendaſi & Flaminio Papazzoni, qui l'enſeignoient alors à Bologne; le Droit ſous Hercule Gualandi ſon parent, & ſous Annibal Marcheſoni & Jerôme Boccadiferi, fameux Profeſſeurs dans la même Univerſité. Ce fut ſans doute pour pouſſer ſes études Philoſophiques, qu'il alla entendre les leçons de Crémonin, qui étoit Profeſſeur en Philoſophie (4).

[C] *Un amuſement pour ſe délaſſer de ſes études ſérieuſes.*] Ce conſeil de Crémonin étoit très judicieux. Il faut à un homme d'étude quelque amuſement, qui en délaſſant l'eſprit, lui donne le tems de reprendre une nouvelle vigueur. La Poëſie eſt ſans contredit un des amuſemens les plus convenables, dès qu'on a du talent pour y réuſſir. On a vu divers Savans diſtingués imiter à cet égard Achillini, & donner quelques momens aux Muſes: tels ont été Mr. Godeau Evêque de Vence, le fameux Iſaac Barrow, & le célébre Réland.

[D] *Il compoſa des Poëſies, qui lui firent honneur & lui acquirent de la réputation.*] Il en fut, auſſi-bien que ſon grand-père, un peu redevable au mauvais goût de ſon tems; car il avoit donné dans un ſtyle empoulé, & les vers étoient remplis de penſées trop hardies & peu naturelles (5). Un Sonnet qu'il fit ſur la priſe de Sluze, & ſur la délivrance de Cazal en 1629, plut tellement au Cardinal de Richelieu, qu'il lui envoya une Chaine d'or du prix de mille écus. Mais ce fameux Sonnet, qu'on admira en Italie & en France, étant fort inginalement remply de vers burleſques par un Poëte Milanois attaché aux intérêts de l'Eſpagne, en devint ridicule, & on ne le regarda plus dans la ſuite qu'avec mépris (6). Cela ne prouve pourtant point que le Sonnet fût mauvais, & qu'il ne méritât pas les éloges qu'on lui avoit donnés: il n'y a rien de plus facile que de tourner la plus belle Piéce en riolée, & de la travestir en burleſque; mais en eſt elle moins bonne? L'Enéide de Virgile eſt-elle moins eſtimée, parce que Scarron a fait le Virgile Travesti? On eut donc peut-être tort de mépriſer le Sonnet d'Achillini; du moins ce mépris étoit-il mal fondé, s'il ne dut ſon origine qu'au tour burleſque qu'y donna le Poëte Milanois. Mais tel eſt le caractere de la plupart des hommes, qu'ils ne jugent pas d'un Ouvrage par lui-même, mais par la maniére dont on le leur préſente.

[E] *Dans le Palais du Cardinal Olivier Séraphin Razali.*] Ce Prélat avoit une eſtime toute particuliére pour Achillini, & il eut toûjours tant d'affection pour lui, que le plus ſûr moyen d'obtenir quelque grace du Cardinal, étoit d'employer l'entremiſe d'Achillini (7).

(1) *Elogii degli Huomini Letterati*, Part. II. p. 161. *apud* Niceron, *Mem. des Hommes Illuſt.* Tom. XXXIII.

(2) *Teatro de' Huomini Letterati*, T. I. p. 32. *ap. eund.*

(3) Niceron *loc. cit.*

(4) Voyez Bayle, article Cremonin.

(5) Niceron *ubi ſupra.*

(6) Id. ibid.

(7) Id. ibid.

[F] *Achil-*

nal étant mort au mois de Mars de l'année 1609, Achillini retourna à Bologne, où il continua d'enſeigner la Juriſprudence: mais il la quitta enſuite, parce qu'on lui refuſa une Chaire vacante; & il alla à Ferrare, où il fut fait Prémier Profeſſeur. Pendant qu'il occupoit ce Poſte, on le choiſit pour accompagner en qualité d'Auditeur, l'Archevêque de Bologne, que le Pape Paul V envoyoit en Eſpagne, pour ménager la paix entre le Roi Philippe III, & Charles-Emanuel Duc de Savoye. Ce Prélat aiant réuſſi dans ſa négociation, fut créé Cardinal; & peu de tems après, il ſuccéda à Paul V, ſous le nom de Grégoire XV. Achillini ne profita pas, comme il l'avoit eſpéré, de l'élévation de ſon Maitre [*F*]. Il en fut en quelque maniére dédommagé par Odoard Farnèſe Duc de Parme, qui lui donna la prémiére Chaire en Droit de cette Ville, & le fit ſon Conſeiller d'Etat, avec des appointemens conſidérables, qui n'avoient encore été accordés à perſonne. La guerre l'aiant obligé d'abandonner un poſte ſi avantageux, Bologne fut de nouveau ſon aſyle, & on y rendit plus de juſtice à ſon mérite; il eut des appointemens raiſonnables, & reçut des marques de l'eſtime qu'on avoit pour lui [*G*]. Vers la fin de ſa vie, il paſſoit la plus grande partie de ſon tems à une maiſon de campagne appellée *il Saſſo*. Ce fut là qu'il mourut le prémier d'Octobre 1640, âgé de ſoixante-ſix ans [*H*]. Son corps fut porté à Bologne, & enterré dans l'Egliſe de S. Martin des Carmes, où étoit la Sépulture de ſes Ancêtres. On trouvera dans les Remarques le Catalogue de ſes Ouvrages [*I*].

[*F*] *Achillini ne profita pas, comme il l'avoit eſpéré, de l'élevation de ſon Maitre.*] Après ſon retour d'Eſpagne, Achillini étoit retourné à Bologne. Dés qu'il eut appris la nouvelle de l'élection du Cardinal Ludoviſio, il ſe tranſporta à Rome, & fut admis à baiſer les pieds du nouveau Pape; mais il ne retira aucun fruit de ſon voyage, & il eut le chagrin de voir mourir Grégoire XV après un peu plus de deux années de Pontificat, ſans qu'il eût rien fait pour lui. Peut-être ce Pontife fut-il prévenu par la mort, & que ce qu'il n'avoit pas fait d'abord pour Achillini, il l'auroit fait dans la ſuite. Il eſt aſſez difficile qu'un Prince, & ſur-tout un Pape, ſatisfaſſe d'abord tous ceux qui croyent être en droit d'attendre des faveurs de lui.

[*G*] *Et reçut des marques de l'eſtime qu'on avoit pour lui.*] Il fut aggrégé au Collége des Docteurs en Droit Civil & Canon de Bologne; cette Ville l'envoya même dans la ſuite pour ſes affaires particuliéres au Pape Urbain VIII. Ce Pontife, qui connoiſſoit ſon mérite, lui donna de grandes marques de ſon eſtime, & lui accorda tout ce qu'il ſouhaitoit. Achillini étoit auſſi Membre de l'Académie *Della Notte* de Bologne, où il portoit le nom d'*Il Solingolo*, & de celle des *Incogniti* de Veniſe (a).

[*H*] *Agé de ſoixante-ſix ans.*] Moréri dit de ſoixante-trois; je ne ſai qui des deux a raiſon, du Pére Niceron, ou de lui. Ils ſont d'accord ſur l'année de la mort. Je pancherois pourtant à croire la date du P. Niceron la véritable: on ſait que Moréri n'eſt point exact, & le P. Niceron paroit avoir conſulté un plus grand nombre d'Auteurs, comme Crefcimbéni, *Iſtoria della volgar Poeſia*; Ghilini, *Teatro d'Huomini Letterati*; *Gloria degli Incogniti*, & Orlandi *Notizie degli Scrittori Bolognoſi*. Ce qui me ſurprend, c'eſt que le P. Niceron n'ait pas relevé Moréri là-deſſus.

(a) Id. ibid.

[*I*] *Le Catalogue de ſes Ouvrages.*] Le voici, tel que me le fournit le P. Niceron (9).

Mercurio e Marte, Torneo Regale, fatto nel ſuperbiſſimo Teatro di Parma, nell'arrivo della Ser. Principeſſa Margherita di Toſcana, Moglie del Ser. Odoardo Farneſe. In Parma 1628. in-4.

Teti e Flora, Prologo della gran Paſtorale, recitato in Parma per honorar l'arrivo della Ser. Princip. Margherita di Toſcana. In Parma 1628. in-4.

Dum Lauream in Collegio Bononienſi conferret, Ill. Camilli Alberto Boſchetto hac dicebat Claudius Achillini. 1632. in-4. p. 11. Ce Diſcours en Proſe n'a rien de digne d'attention.

Poeſie di Claudio Achillini. In Bologna 1632. in-4. Il n'y a dans cette Edition que des Poéſies. It. *Rime & Proſe*, in Venetia 1651. in-12. On trouve dans celle-ci un Diſcours Académique, & des Lettres. Chaque Edition qui a ſuivi, a été augmentée de quelques Piéces; il y en a deux, une de 1656, & une de 1662, toutes deux à Veniſe in-12.

Lettera al Cavalier Fr. Ottavio Piccolomini d'Arragona, Eſpugnatore del Re' di Suecia. In Modena 1633. in-4.

Vindiciæ fecundum fidem Marſilii, circa mortem Aſdrubalis Caſalii, quas poſtulat Cl. Achillinus. Laudæ 1633. in-folio.

Epiſtola ad Jacobum Gaſſendium. Parmæ 1635. in-4.

Cartelli di Claudio Achillini, in Bologna 1664 in-4. Ce ſont des Cartels de défi, faits ſuivant les regles de la Chevalerie. On voit à la tête, ſa Vie, par Joſeph-Maria Pannini. Moréri ne parle que des Poéſies & des Lettres d'Achillini, ſans faire mention des autres Ouvrages, qui lui étoient apparemment inconnus.

(9) Loc. cit.

ACHIOR, Général des Ammonites, qui parla avec tant de liberté à Holopherne de la puiſſance des Juifs [*A*], & de la protection toute particuliére dont Dieu les avoit toujours favoriſés (*a*). Il lui dit, que ce Peuple deſcendoit des Chaldéens, & que leurs ancêtres habitérent anciennement en Méſopotamie; mais qu'aiant refuſé d'adorer les Dieux des Chaldéens, ils furent obligés de quitter ce Pays, & s'établirent dans celui de Canaan, dont ils étoient en poſſeſſion dans le tems qu'Achior parloit. Il raconta enſuite le voyage de Jacob en Egypte, les Miracles que Moïſe fit pour mettre les Iſraélites en liberté, & leurs conquêtes dans le Pays de Canaan. Il conclut en diſant que ſon avis étoit, qu'avant que d'entreprendre le ſiége de Béthulie, on s'informât ſi les Juifs avoient offenſé Dieu & provoqué ſa colére contre eux; puiſque ſans cela, on les attaqueroit en-vain, Dieu n'aiant jamais manqué de les défendre contre leurs ennemis, quand ils s'étoient montrés obéiſſans à ſes Loix. Son avis fut reçu avec une extrême indignation, & irrita à un tel point les principaux Chefs de l'Armée, qu'ils vouloient le mettre en piéces. Holopherne lui-méme lui fit des reproches en termes blaſphématoires [*B*], & il ordonna à ſes Soldats de ſe ſaiſir de lui, de le conduire à Béthulie, & de le livrer entre les mains

(a) Judith V. 5. & ſuiv.

[*A*] *Qui parla avec tant de liberté à Holopherne, de la puiſſance des Juifs &c.*] Quand Holopherne eut appris que les Juifs avoient fermé les paſſages des montagnes, & qu'ils s'étoient préparés à la guerre, il appella tous les Princes de Moab & les Capitaines d'Ammon, & leur demanda, quel étoit donc ce Peuple, qui avoit entrepris de lui réſiſter? *Quelles ſont*, dit-il (1), *les Villes où il habite, quelle eſt la multitude de ſon Armée, & en quoi gît leur force & leur puiſſance, & quel Roi ou Capitaine d'entre eux s'eſt levé pour conduire leur Armée?* Ce paſſage a fourni une objection contre l'autorité du Livre de Judith. Comment ſe peut-il, dit-on, que ce Général & ſes Officiers aient eu ſi peu de connoiſſance d'un Peuple, contre lequel ils avoient fait la guerre il n'y avoit que peu d'années, & dont ils avoient entendu le Hiſtorien cujeſſé en Chaldée, comme on ſuppoſe qu'avoient fait les Officiers du Roi d'Aſſyrie à Manaſſé? Il y a plus: il paroit par le Livre même (2), *qu'ils étoient nouvellement retournés de la Captivité, & il n'y avoit que peu de tems que tout le Peuple de la Judée s'étoit aſſemblé, & les vaiſſeaux & le Temple & l'Autel avoient été purifiés de leur pollution.* Il eſt évident par ces paroles, qu'ils ne faiſoient que de revenir de la Captivité de Babylone, & par conſéquent il eſt abſurde de ſuppoſer que les Aſſyriens ignoraſſent ſi fort ce qui regardoit ce Peuple. On répond deux choſes à cette objection (3). I. Qu'Holopherne n'avoit jamais été dans la Judée, quoique les Rois d'Aſſyrie y euſſent porté la guerre plus d'une fois, ſoit en perſonne, comme avoient fait Tigla-th-Piléſer, Salmanaſar & Sennachérib, ou par leurs Généraux, comme Eſarhaddon. Il. Qu'il fit peut-être ces queſtions, non par ignorance, mais par raillerie & pour inſulter aux Juifs, comme s'il avoit dit: „ Quel eſt „ ce Peuple préſomptueux & téméraire, qui a l'audace „ de réſiſter aux ordres du Roi mon Maître, & de s'oppoſer à mon Armée?" Il y a nombre de queſtions, que l'on voit qui ne partent pas d'ignorance, par la maniére dont elles ſont propoſées. Il faut cependant avouer, que le ſoin qu'Holopherne prit d'aſſembler tous les Princes des Pays limitrophes de la Judée, pour s'informer à eux de l'état du Peuple Juif, & la réponſe d'Achior, prouvent qu'il étoit réellement dans l'ignorance à cet égard. Peut-être auſſi eut-il deſſein de ſavoir, ſi ce Peuple n'avoit pas fait quelque Alliance avec les Arabes & les Egyptiens, qui étoient plus puiſſans & plus redoutables qu'il ne l'étoit lui-même.

(1) Judith V. 3.

(2) Judith IV. 2.

(3) Voy. Calmet Comm. Litt. ſur Judith V. 4.

[*B*] *Holopherne lui-même lui fit des reproches en termes blaſphématoires.*] *Qui es-tu toi, Achior*, lui dit-il, *qu'aujourd'hui tu oſes faire le Prophéte entre nous, & oſes dire qu'il ne faut point combattre le Peuple de Jeruſalem, parce que ſon Dieu le défendra? ET QUI EST DIEU, SINON NABUCHODONOSOR? .... Ils périront entiérement, à dix le Roi Nabuchodonoſor, & SERONT DE TOUTE LA TERRE* (4). Et l'on voit dans le Chap. III (5), *qu'il avoit reſolu d'exterminer tous les Dieux de la Terre, afin que toutes les Nations adoraſſent Nabuchodonoſor ſeul, & que toutes Langues & Tribus l'appellaſſent Dieu.* Ce genre de folie n'étoit

(4) Judith VI. 2. 4.

(5) VI. 10.

mains des Juifs [C]. Mais n'aiant pu approcher de la Ville, à cause des Tireurs de fronde qui lançoient des pierres fur eux, *ils liérent Achior, le laiſſerent au pied de la Montagne, & s'en retournérent vers leur Maitre* (*b*). Les Iſraélites l'aiant vu, deſcendirent, & déliérent, & l'emmenérent à Béthulie. Il les inſtruiſit alors de la raiſon qui lui avoit attiré ce traitement de la part des Aſſyriens: ſur quoi Ozias, fils de Micha, de la Tribu de Siméon, un des Gouverneurs de la Ville, le reçut chez lui (*c*). Judith aiant quelque tems après coupé la tête à Holopherne, l'apporta dans Béthulie. Achior, à la prémiére vue de cet objet, fut ſaiſi de frayeur, & tomba en défaillance; mais étant revenu à lui, il témoigna à Judith ſa joie & ſa reconnoiſſance dans les termes les plus forts, & renonçant ſur le champ au Paganiſme, il embraſſa la Religion des Juifs (*d*) [D]. Selon quelques-uns, cet événement

(*b*) Ch. VI. 10.

(*c*) Ch. VI. 17.

(*d*) Ch. XIV. 9.

n'étoit pas particulier à ce Monarque; la plupart des Rois de l'Orient exigent de leurs Sujets des honneurs, qui approchent fort de l'adoration. Les flatteurs de Darius lui propoſérent de faire un Edit, par lequel il fût défendu de *faire aucune requête à quelque Dieu ou homme que ce fût, ſinon au Roi, durant trente jours*, ſous peine d'être jetté dans la foſſe des Lions (6). Quinte-Curce nous apprend que Darius Codoman, marchant au milieu de ſon Armée, étoit reſpecté comme un Dieu (7): *Rex curru paulo ante vectus, & Deorum, a ſuis, honoribus cultus.* Alexandre le Grand aiant formé le deſſein de ſe faire rendre les mêmes honneurs divins que l'on avoit rendus aux Rois de Perſe, les prédéceſſeurs, trouva des gens aſſez lâches pour flatter ſon orgueil & ſon impiété, en aſſurant que la coutume d'élever les Rois au-deſſus de la condition mortelle, & de les mettre au rang des Dieux, étoit non ſeulement pieuſe, mais auſſi prudente & avantageuſe: *Perſas non pie tantum, ſed etiam prudenter Reges ſuos inter Deos colere, Majeſtatem enim Imperii ſalutis eſſe tutelam* (8). Les Egyptiens n'avoient pas moins de vénération pour leurs Souverains, & ils les regardoient comme infiniment élevés au-deſſus de la condition des autres hommes (9). Mais les Grecs avoient généralement de l'horreur pour ces cérémonies: il eſt vrai que la Religion avoit très peu de part à leur averſion à cet égard, & que c'étoit plutôt un effet de leur raiſon & de leur caractére grand & noble, qui les élevoit au-deſſus de ces lâches & ſerviles complaiſances, en leur faiſant ſentir l'injuſtice & le danger de ces prétentions ſuperbes des Rois. Car quelle conſidération peut empêcher un Peuple qui ſe voit adoré comme un Dieu, de ſe livrer avec une licence effrénée à ſes paſſions? L'Hiſtoire nous apprend que les Athéniens condamnérent Timagoras à la mort, pour avoir adoré le Roi de Perſe ſelon la coutume (10). Plutarque (11) rapporte que Cimon l'Athénien ne put traiter d'aucune affaire avec Artaxerxès, parce qu'il refuſa de ſe proſterner devant lui. Et Sporchius & Bulis, deux Lacédémoniens, quoique priſonniers, ne purent jamais être déterminés à rendre à ce Prince l'adoration que l'on exigeoit de ceux qui approchoient de ſa perſonne (12). Martial raille ceux qui donnoient à des mortels les titres de *Dieu* & de *Seigneur*, en leur diſant, qu'il n'appartient qu'aux Perſes de donner dans une ſi baſſe adulation:

Fruſtra blanditiæ venitis ad me,
Attritis miſerabiles labellis;
Dominum, Deumque non ſum.
. . . . . .
Ad Parthos procul ite pileatos (13).

(6) Daniel VI. 7.

(7) Lib. V.

(8) Cleo in Quint. Curt. L. VIII.

(9) Diod. Sic. L. I. p. 57.

(10) Voy. Suidas & Valere Maxime.

(11) Dans la Vie d'Artaxerxes.

(12) Juſtin L. VI. Hiſtor. dot. L. VII.

(13) Epigr. L. X. Ep. 62.

[C] *Il ordonna à ſes Soldats de ſe ſaiſir de lui, de le conduire à Bethulie, & de le livrer entre les mains des Juifs.*] La généreuſe liberté avec laquelle Achior expliqua ſes ſentimens, & le mauvais traitement qu'elle lui attira, ne ſont pas ſans exemple dans l'Hiſtoire. Nous liſons dans Quinte-Curce (14) que Darius, étant ſur le point de livrer bataille à Alexandre le Grand, demanda à Charidéme Général Athénien, ce qu'il penſoit de ſon Armée. Il répondit, qu'elle pouvoit être propre à inſpirer de la terreur aux Peuples voiſins, mais qu'elle n'étoit pas aſſez diſciplinée ni aſſez aguerrie pour réſiſter aux Troupes d'Alexandre; dont il fit en même tems un magnifique éloge, par rapport à leur admirable diſcipline. Il conclut, qu'il falloit oppoſer aux Macédoniens des forces pareilles aux leurs, & que le meilleur uſage que Darius pouvoit faire de l'or de l'argent qui brilloient ſur les armes de ſes Soldats, étoit d'en acheter de bonnes Troupes Grecques. *Pari robore opus eſt; in illo terra, qua hos genuit, auxilia quærenda ſunt; argentum illud atque aurum ad conducendum militem mitte.* Darius, qui étoit par lui-même d'un caractére doux & traitable, fut offenſé d'une réponſe ſi libre, & fit trainer Charidéme au ſupplice. Mais il reconnut bientôt ſon erreur, & s'en repentit; car il perdit la bataille, & eut pour-lors ſujet de regretter la perte d'un Général, qui lui avoit donné un conſeil ſi prudent & ſi fidéle.

(14) L. III. Voy. auſſi Diod. Sic. L. XIV. p. 877.

[D] *Il embraſſa la Religion des Juifs.*] L'Hiſtoire dit (15), *qu'Achior aiant vu toutes les choſes que le Dieu d'Iſrael avoit faites, crut fermement à Dieu, & circoncit la chair de ſon prépuce, & fut ajoûté à la Maiſon d'Iſrael, juſqu'à ce jour.* La Vulgate porte: *Tunc Achior videns virtutem, quam fecit Deus Iſrael, relicto Gentilitatis ritu, credidit Deo, & circumcidit carnem præputii ſui, & appoſitus eſt ad populum Iſrael, & omnis ſucceſſio generis ejus uſque in hodiernum diem.* C'eſt-à-dire:

„ Alors Achior „ voiant ce que la toute-puiſſance de Dieu avoit fait en „ faveur d'Iſrael, abandonna les Superſtitions Paiennes, „ crut en Dieu, ſe circoncit, & fut incorporé au Peuple „ d'Iſrael, avec toute ſa race, juſqu'à aujourd'hui." L'on voit que juſqu'ici Achior n'avoit conſidéré le Dieu d'Iſrael, que comme le Dieu d'un Peuple particulier (16); il n'avoit jamais révoqué en doute ſa puiſſance, & les Miracles qu'il avoit faits en faveur d'Iſrael: mais il ne penſoit pas que ce pouvoir s'étendît ſur d'autres que ſur le Peuple qu'il avoit choiſi. Peut-être auſſi cruſoit-il que le Dieu d'Iſrael étoit un de ces Dieux *Communs* (*Dii Communes*) (17) qui recevoient les adorations de pluſieurs Nations différentes, ſans qu'elles renonçaſſent pour cela aux Divinités particuliéres de leur Pays. Mais lorſque Achior eut vu un événement ſi étrange, il abandonna ſes anciennes Superſtitions, & le Culte des Divinités Paiennes, pour faire hommage au ſeul Dieu d'Iſrael. Il ne ſe borna pas même à faire profeſſion de la véritable Religion; il voulut auſſi recevoir la Circonciſion, le caractére diſtinctif du Peuple Juif. Il y avoit deux ſortes de Proſélytes parmi les Juifs. Les uns, qui demeuroient incirconcis, n'étoient point tenus d'obſerver les Cérémonies de la Loi; on les nommoit *Proſélytes de la Porte*: tel fut Naaman le Syrien (18). Achior auroit pu demeurer dans le rang des Proſélytes de cet ordre, s'il l'avoit jugé à propos; les Anciens des Juifs, en le recevant dans Béthulie, lui donnérent le choix de cette qualité, ou de celle de *Proſélyte de la Juſtice*, qui recevoit la Circonciſion, & s'obligeoit à l'obſervation de toute la Loi. Cette circonſtance ſe trouve dans la Vulgate, qui raconte ce qui ſe paſſa dans cette occaſion, plus en détail qu'on ne le trouve dans le Grec, le Syriaque, ou dans nos Verſions ordinaires. Voici ces deux verſets de la Vulgate, qui n'ont été omis dans les autres Editions, & qui ſuivent immédiatement le verſ. 16. du Ch. VI. de notre Verſion. Vſ. 17. *Dicentes: Deus patrum noſtrorum, cujus tu virtutem prædicaſti, iſte ſibi hanc dabit vindictam, ut cunctas nationes tu interimas videas.* Vſ. 18. *Cum vero Dominus Deus noſter dederit hanc libertatem ſervis ſuis, fit & tecum Deus in medio noſtri, ut ſicut placuerit tibi, ita cum tuis omnibus converſeris nobiſcum.* * Vſ. 17. „ En diſant: Le Dieu de nos „ Peres, dont vous avéz relevé la puiſſance, a ſu en „ récompenſera, & vous fera cette grace de voir vous-„ même la perte de ceux (qui ont voulu vous faire pé-„ rir.) Vſ. 18. Et lorſque le Seigneur notre Dieu aura mis „ ainſi ſes Serviteurs en liberté, qu'il ſoit auſſi votre Dieu „ au milieu de nous, afin que, ſelon qu'il vous plaira, „ vous viviez avec nous, vous & tous ceux qui vous appartiennent.

(15) Judith XIV. 9.

(16) Voy. Calmet in loc.

(17) Voy. Servius ſur Æneid. L. XII. & *Dii Communes* aux gratinaires.

(18) 2 Rois V. 17.

* Verſion de Sacy.

Mais une queſtion, qui ſe préſente naturellement ici, c'eſt, comment Achior, qui étoit Ammonite, a-t-il été admis parmi le Peuple de Dieu, puiſque la Loi de Moïſe portoit en termes exprés (19): *L'Ammonite & le Moabite n'entreront point en la Congrégation de l'Eternel, même leur diviéme génération n'y entrera point?* On peut répondre principalement deux choſes. 1. Que ces paroles ſont ſuſceptibles de divers ſens. Quelquefois elles ne marquent que le droit d'entrer dans le Temple, comme dans les Lamentations de Jérémie (20): *Les Nations ſont entrées en ton Sanctuaire* (de Jéruſalem), *à l'égard deſquelles tu avois donné ce commandement, Elles n'entreront point dans ta Congrégation.* Et Philon Juif (21) croit que les Eunuques, que la Loi avoit mis au même rang que les Ammonites & les Moabites, ne pouvoient entrer avec le reſte du Peuple dans le Porche du Temple. Dans d'autres paſſages, *entrer dans la Congrégation du Seigneur*, ſignifie, devenir Membre de la Société & de l'Egliſe Judaïque, devenir Proſélyte; ainſi que cela paroit par le Livre de l'Exode (22), où au-lieu de *ſi quelque étranger habite parmi toi*, la Vulgate porte, *quod ſi quis peregrinorum in vicinum voluerit tranſire colonum*, „ ſi quelqu'un des étrangers „ veut vous être aſſocié." Les Septante, & les Verſions Chaldaïque & Arabe, favoriſent ce ſens de la Vulgate. L'Original Hébreu même, de notre Verſion, éloivent auſſi s'entendre de cette maniére, comme il paroit par la ſuite: *Que tout mâle lui appartenant ſoit circoncis, & alors il s'approchera pour faire la Pâque*; car perſonne n'étoit admis aux cérémonies & aux privilèges des Juifs, à moins qu'il ne fût circoncis. Il. On voit encore évidemment, qu'il n'étoit défendu ni aux Ammonites, ni aux Moabites, ni même aux Cananéens, de ſe convertir au vrai Dieu, & d'entrer dans la Congrégation du Seigneur. Mais il étoit expreſſément défendu aux Juifs de leur donner aucune part aux Charges, aux Privilèges & aux Honneurs de la Nation: quelques Ecrivains ont même ſoutenu, qu'il ne leur étoit pas permis d'épouſer une femme Juive. Le zéle d'Achior eut donc quelque choſe de bien grand, en ce qu'il ſe joignit à un Peuple univerſellement regardé avec mépris par les autres Nations, & n'aiant aucune eſpérance ni pour lui, ni pour ſa poſtérité, de jouïr d'aucun des avantages temporels, particuliers à ce Peuple.

(19) Deut. XXIII. 3.

(20) Ch. I. 10.

(21) *De Victim. Oſferenib.*

(22) Ch. XII. 48.

nement arriva du tems de Manassé [E] Roi de Juda, l'an du Monde 3348, avant J. C. 652, & avant notre Ere Vulgaire 656. Mais il y en a d'autres qui placent les événemens de cette Histoire après le retour de la Captivité de Babylone (e).

(e) Voy. Calmet, Diction. de la Bible, au mot ACHIOR.

Ostenditur magnus Ammonitæ fervor pro Lege Dei, quod populo satis contempto ac aggregato, in quo ipse, pollicitique ejus, nihil aliud quam Dei favorem sperare poterant, ab honoribus & consortio excluſi (23). S. Thomas d'Aquin (24), & plusieurs autres Auteurs, croyent que l'on fit une exception à la Loi en faveur d'Achior, en considération du service qu'il avoit rendu aux Juifs.

(23) Genebrius in Tabulis XIV. 6.

(24) 1. 2. Quæſt. 101. Art. 3. Ad. 1.

[E] *Selon quelques-uns, cet événement arriva du tems de Manassé, Roi de Juda.*] Si l'on en croit Mr. Bayle, (25) c'eſt inutilement que l'on ſe donne la peine de fixer le tems des événemens racontés dans le Livre de Judith. „ De tous les Livres, dit-il, que les Proteſtans ont rejettés comme Apocryphes, il n'y en a point qui mérite mieux que celui-là cette ſtatérifure; car le parti le „ plus raiſonnable que l'on puiſſe prendre, eſt de dire „ que c'eſt un Roman pieux. " Ce Savant paroit avoir cru que l'on ne peut admettre la vérité de l'Hiſtoire de Judith, ſans donner gain de cauſe à l'Egliſe Romaine, qui met ce Livre au rang des Canoniques. Mais ce ſont là deux queſtions fort différentes: *L'Hiſtoire de Judith peut-elle je conciliер avec la vérité de l'Hiſtoire tant ſacrée que profane?* ou: *Cette Hiſtoire a-t-elle été écrite par un Auteur inſpiré?* On peut décider la première affirmativement, ſans que cette déciſion influe ſur la ſeconde. Les Proteſtans croyent que les Livres des Machabées ſont des Livres hiſtoriques véritables; mais ils ne croyent pas que leurs Auteurs aient été inſpirés. Le Pyrrhoniſme auroit peut-être été mieux placé ici, que dans bien d'autres endroits. Suppléons à ce que Mr. Bayle n'a pas fait, & faiſons voir que les faits rapportés dans le Livre de Judith peuvent ſe concilier avec la vérité de l'Hiſtoire; du moins affez pour obliger à ne pas décider ſi hardiment, *que c'eſt un Roman pieux.*

(25) Dictionn. Pref. in Lib. Judith.

Il faut remarquer d'abord, que le Livre de Judith avoit été écrit originairement en Chaldaïque. C'eſt ſur cet Original, que l'on n'a point, que S. Jérôme fit la Verſion Latine, qui ſe trouve dans la Vulgate. Le Pere dit dans ſa Préface, qu'il a rendu le ſens, ſans s'attacher à la lettre; qu'il a retranché les varietés vicieuſes, qui ſe trouvoient en différens Exemplaires, n'aiant conſervé que ce qui lui paroiſſoit être conforme dans l'Original. Voici ſes propres paroles: *Magis ſenſum e ſenſu, quam ex verbo verbum transferens. Multorum Codicum varietatem vitioſiſſimam amputavi: ſola ea quæ intelligentia integra in verbis Chaldæis invenire potui, Latinis expreſſi* (26). Outre la Verſion de S. Jérôme, il y en a deux autres, l'une Grecque & l'autre Syriaque. Quelques-uns attribuent la première à Théodotion, qui vivoit ſur la fin du ſecond Siécle; mais il eſt certain qu'elle eſt beaucoup plus ancienne, puiſqu'on la trouve citée dans l'Epître de Clément Romain aux Corinthiens, écrite plus d'un Siécle auparavant. La Verſion Syriaque a été faite ſur la Grecque, auſſi-bien que la Françoiſe qui ſe trouve parmi les Livres Apocryphes dans nos Bibles.

(26) Hieronym. Pref. in Lib. Judith.

Je remarque, en ſecond lieu, que ces Verſions contiennent un grand nombre de circonſtances qui ne ſe trouvent point dans celle de S. Jérôme, & qui ſont vraiſemblablement, du moins quelques-unes, de ces corruptions du Texte, que ce Pere trouva indignes d'être dans ſa Verſion. C'eſt ce que l'on ſoupçonne avec raiſon du vſ. 14. du Ch. I. dont la date eſt directement contraire à celle du vſ. 1. Cette contradiction ne ſe trouve point dans la Verſion Latine, qui par conſéquent eſt préférable ſur cet article, & vraiſemblablement ſur tous les autres où elle diffère.

Pour décider ſa queſtion ſur la vérité du fonds de cette Hiſtoire, il s'agit de fixer le tems précis où Judith vivoit. Je dis la vérité du fonds de l'Hiſtoire; car il y a de l'apparence que l'Auteur a orné ſon récit, pour faire honneur à ſon Héroïne. C'eſt ce que l'on voit ſouvent dans les Hiſtoires les moins ſuſpectes: ainſi, en faiſant cette ſuppoſition, je tâche ſur-tout de n'en point faire. L'on verra dans la ſuite l'uſage que je ſerai de cette remarque.

Euſébe & George Syncelle (27) croyent que cette Hiſtoire eſt arrivée après le retour de la Captivité; mais le premier la place ſous Zambyle, & l'autre ſous Darius. Un grand nombre d'autres Savans, parmi leſquels ſont Du Pin (28), Prideaux (29) & un Auteur plus moderne encore (30), placent cette Hiſtoire avant la Captivité, ſous le regne de Manaſſé Roi de Juda; avec cette différence cependant, que les uns prétendent que l'Aſſyrien Holopherne, qui fut défait & décollé par Judith, étoit le même que Saosduchin, dont il eſt parlé dans le Ch. IV. de Tobie; & les autres, que c'eſt Phraorte ſon fils.

(27) Du Pin Diſſert. Prelim. T. I. ch. 3. §. 2.

(28) Du Pin ubi ſupra.

(29) Hiſt. des Juifs T. I. p. 63 & ſuiv.

(30) De la Neuville, Livre de Judith avec des Refl. & des Notes Critiq. Paris 1731. Voy. Journal des Savans Mars 1729.

(31) De la Neuville ubi ſupra.

(32) Du Pin ubi ſupra.

Il y a des raiſons très fortes, contre le ſentiment de ceux qui placent cette Hiſtoire après le retour de la Captivité de Babylone. 1. Nul Auteur Sacré ou Profane ne reconnoit aucun Prince appellé Nabuchodonoſor, depuis le retour des Juifs juſqu'à J. C. Toutes les Hiſtoires prouvent qu'il n'y en a point eu (31). Il eſt certain que depuis le retour des Juifs de Babylone, il n'y avoit plus de Roi dans la Médie, ni dans l'Aſſyrie; & cependant il paroit par le Livre de Judith, que c'étoient les deux plus grands Empires de l'Orient, qui ſe diſputoient la domination de toute l'Aſie; au-lieu qu'après la Captivité, l'Empire des Perſes étoit à ſon plus haut point de puiſſance (32). Ill. Ninive, qui du tems de Judith étoit floriſſante & la Capitale de l'Aſſyrie, étoit ruinée du tems des Rois de Perſe. IV. Arphaxad, qui bâtit Ecbatane, ou qui l'aggrandit & la fortifia, ne peut être que Déjocès, ou Phraorte ſon fils, qui vivoient longtems avant Cyrus, le Reſtaurateur des Juifs.

J'avoue, que la ſeconde opinion n'eſt pas exempte de difficultés. On y oppoſe, 1. Que l'Hiſtoire de Judith fait exercer le Souverain-Sacerdoce à Joakim ou Eliakim, car on convient que ces deux noms ſont les mêmes; & que cependant, ni dans Joſeph, ni dans l'Ecriture, on ne trouve aucun Pontife de ce nom, avant la Captivité. 2. Qu'Achior Chef des Ammonites parle à Holopherne du Temple (33), comme s'il avoit été depuis peu renverſé juſques aux fondemens; ce qui n'arriva pourtant que la dernière année du régne de Sédécias, & ne peut par conſéquent ſe rapporter à aucun tems précédent; d'autant plus qu'il eſt dit expreſſément dans le vſ. 2. du Ch. IV. que les Juifs *étoient nouvellement retournés de la Captivité*, lorſqu'Holopherne attaqua la Judée. 3. Que ce Livre donne toute l'autorité au Grand-Prêtre Eliakim, ſans qu'il y ſoit fait-la moindre mention du Roi, ni qu'il y ait rien qui inſinue qu'il y eût quelque autre forte de Gouvernement dans le Pays; ce qui ne peut convenir qu'à un tems où il n'y avoit point de Roi parmi les Juifs. 4. Qu'à la fin du Livre, il eſt dit que Judith vécut cent-cinq ans, & que perſonne n'éprouvanta plus Iſraël pendant ſa vie, ni même longtems après ſa mort. Or ſuppoſant qu'elle eût quarante-cinq ans lorſqu'elle alla trouver Holopherne, (car il n'eſt pas vraiſemblable que dans un âge plus avancé, il lui fût reſté aſſez de beauté pour charmer un homme de ce caractére) il faut pour la faire vivre cent-cinq ans, lui donner encore ſoixante ans de vie, ce qui recule ſa mort juſqu'à la quatrième année de Sédécias; tems où l'Etat des Juifs avoit été pendant pluſieurs années exceſſivement agité & troublé par les Babyloniens, & où il fut détruit bientôt après par les mêmes ennemis: ce qui rend également la vie & la mort de cette Héroïne incompatibles avec le tems où l'on vient de les placer. C'eſt de cette maniére que le ſavant Prideaux (34) propoſe les Objections, que l'on peut faire contre le ſentiment qu'il adopte. On ne le taxera certainement point de ne les avoir pas miſes dans tout leur jour. Voici ſes Réponſes (35).

(33) Judith V. 18.

(34) Hiſt. des Juifs, Tom. I. p. 62. 89.

(35) ibid. p. 89. & ſuiv.

A la première Objection: 1. Que quoique l'Ecriture ne faſſe mention d'aucun Pontife, avant la Captivité, du nom de Joakim ou d'Eliakim, il ne s'enſuit pas qu'il n'y en ait point eu; l'Ecriture ne nous aiant point donné une Liſte exacte de tous ceux qui ont été revêtus de cette Dignité, juſques à la Captivité. La Liſte qui paroit la plus complette, eſt celle du Ch. VI. du Livre des Chroniques; mais ce n'eſt que la deſcendance en ligne directe de la Famille Pontificale depuis *Aaron* juſqu'à *Jehoſiadak* fils de Séraja, qui étoit Grand-Sacrificateur au tems de la Captivité. Il s'en trouve pluſieurs dans cette Généalogie, qui n'ont jamais exercé le Souverain-Sacerdoce; comme d'un autre côté, pluſieurs de ceux qui ont joui de cette Charge ne s'y trouvent pas. Les Pontifes de la Maiſon d'*Ithi* ſont des exemples du dernier; il n'en eſt point parlé: & ceux de la branche aînée, excluſ par celle d'Héli, ſont des exemples du premier; ils ſe trouvent dans cette Généalogie, quoiqu'ils n'aient jamais été revêtus du Souverain-Pontificat. Il eſt apparent que depuis Salomon juſqu'à la Captivité, il arriva aſſez d'autres cas ſemblables, pour empêcher que cette Généalogie ne fût un Catalogue exact des Souverains-Sacrificateurs. Ce qui le démontre, à mon avis, c'eſt que quatre Souverains-Pontifes, nommés dans l'Ecriture, ne ſe trouvent point dans cette Généalogie, ſavoir, *Joſiada*, & *Zacharie* ſon fils, qui exercérent le Souverain-Sacerdoce ſous Joas; *Azaria*, [illegible] Ozias; & *Urie*, ſous Achaz, Rois de Juda. A l'égard des Généalogies des Souverains-Pontifes, qui ſe trouvent dans Eſdras & dans Néhémie, ce ne ſont que des parties imparfaites de celle du Ch. VI. de I. Livre des Chroniques. Et pour le Catalogue de Joſeph, il eſt ſi corrompu, qu'à peine s'y trouve-t-il cinq noms qui conviennent avec l'Ecriture. Toutes ces conſidérations prouvent que Joakim ou Eliakim a pu être Souverain-Pontife du tems de Manaſſé, quoiqu'il ne ſoit pas fait mention de lui, ni dans Joſeph, ni dans l'Ecriture. Mais 2. il n'eſt pas certain que cet Eliakim ne ſoit pas nommé dans l'Ecriture. Il y a des Savans qui croyent que c'eſt le même que cet Eliakim fils de Hilkija, que Manaſſé fit Ecrivain Miniſtre, après qu'il fut de retour de Babylone, & dont il eſt parlé dans le Ch. XXII. verſ. 22. d'Eſaïe: ç'a été l'opinion de S. Jérome & de S. Cyrille, parmi les Anciens; & l'on ne peut diſconvenir, que ce qu'Eſaïe dit de lui, ne convienne fort bien au perſonnage que Joakim fait dans le Livre de Judith. Eſaïe prédit que Dieu mettroit le Gouvernement de l'Etat entre ſes mains, en le ſubſtituant à Sebna qui avoit été Premier Miniſtre; qu'il ſeroit de père aux habitans de Jéruſalem & à la Maiſon de Juda; & que la Clé de la Maiſon de David ſeroit miſe ſur ſes épaules, pour ouvrir & fermer comme il le jugeroit à propos.

Pour ce qui eſt de l'Objection priſe du vſ. 2. du Ch. IV. & du verſ. 16. du Ch. V. les paroles ſur leſquelles elle eſt fondée ne ſe trouvent point dans la Verſion de S. Jérôme, qui a été faite ſur l'Original Chaldaïque; ainſi on peut les met-

mettre au rang de ces corruptions que ce Père avoit refutées. Il eſt vrai qu'il a conſervé ce qui eſt dit de la Captivité & de la diſperſion des Juifs, de leur rétabliſſement récent dans leur Patrie; mais rien n'empêche qu'on ne l'explique de la Captivité au tems de Manaſſé, & non de celle de Babylone. Ce qui prouve qu'il ne peut être queſtion de la deſtruction totale du Temple, c'eſt qu'il eſt dit dans le vers. 2. du Ch. IV. *que les Enfans d'Iſraël étoient nouvellement retenus de la Captivité, & reſſemblés depuis peu, les Vaſes, l'Autel, & la Maiſon de Dieu avoient été* PURIFIE'S *de leur profanation.* Le Temple & l'Autel n'avoient donc pas été détruits, puiſqu'on n'avoit fait que les purifier (36).

(16) Du Pin *ubi ſupra.*

On répond à la troiſième Objection, que Manaſſé étoit peut-être occupé alors en quelque endroit à défendre le Royaume, & qu'il avoit laiſſé pour cette raiſon à Joakim toute l'adminiſtration des affaires à Jéruſalem pendant ſon abſence. Que ſi l'on ſuppoſe que c'étoit cet Eliakim dont parle Eſdre, & qui ſe trouvoit alors revêtu de cette pleine autorité que le Prophète lui attribue; en ce cas il ne faudroit pas être ſurpris qu'il ne fût parlé que de lui dans toute cette affaire, & qu'il ne fût fait aucune mention de ſon Maître.

A l'égard de la dernière Difficulté, le Docteur Prideaux avoue qu'il ne peut y ſatisfaire. Mais il remarque, que l'impuiſſance où l'on eſt d'éclaircir ce point, n'eſt pas une raiſon de rejetter l'Hiſtoire toute entière. A peine, dit-il, eſt-il une Hiſtoire écrite, qui, dans le Siécle preſent, ne paroiſſe, par rapport au tems, aux lieux, & aux autres circonſtances, chargée de contradictions apparentes, qu'on a bien de la peine à concilier, quand le ſouvenir de ces faits vient à s'effacer de la mémoire des hommes. Combien plus hommes-nous ſujets à nous méprendre, quand nous portons les yeux ſur des objets qui ſont éloignés de nous de deux mille ans, & que nous ne pouvons appercevoir qu'à la foible lueur de quelques reſtes d'Hiſtoire, ſi obſcurs & ſi peu ſuivis, que nous ſommes réduits à marcher à tâtons, quelque lumière que nous en puiſſions tirer? Ce qui paroît ici de plus probable, c'eſt que l'Hiſtorien, pour faire plus d'honneur à ſon Héroïne, a porté trop loin la durée de la paix qu'elle procura à ſa Nation: ainſi j'aime mieux reconnoître que cette circonſtance eſt feinte, que de rejetter pour ce ſeul article toute cette Hiſtoire, qui a d'ailleurs un air de vérité dans tout le reſte. Mr. Du Pin (37) & le P. de la Neuville (38) croyent pouvoir lever la Difficulté par le calcul qu'ils font, mais qui ne paroît certainement pas ſatisfaiſant, dès qu'on n'eſt pas reſolu de ſoutenir tout ce qui favoriſe le Syſtême que l'on a adopté. Qu'il me ſoit permis de hazarder une conjecture. Le verſet ſur lequel roule toute la Difficulté, ne ſeroit-il pas une de ces interpolations vicieuſes dont parle S. Jérôme? Il l'a adopté dans ſa Verſion, je l'avoue; mais le plaiſir de voir couronner l'éloge de Judith par un trait auſſi brillant que celui d'avoir aſſuré une longue paix à ſa Patrie, n'auroit-il pas émouſſé dans cet endroit le goût critique de ce Père? REM. DU TRAD.]

(17) *Ubi ſupra.*

(18) *Ubi ſupra.*

ACHIS fils de Maoch, Roi de Gath. David craignant les deſſeins que Saül formoit contre ſa vie, prit le parti de ſe refugier auprès de ce Monarque [*A*]. Quand les Officiers du Roi l'eurent vu, ils dirent à ce Prince que c'étoit ce David, ſi fameux dans ſon Pays pour les injures qu'il avoit faites aux Philiſtins pendant la guerre [*B*]. David en fut ſi effrayé, qu'il contrefit le fou [*C*], juſqu'à

[*A*] *De ſe refugier auprès de ce Monarque.*] Il paroît d'abord ſurprenant, que David, qui ne pouvoit douter de la haine que lui portoient les Philiſtins, comme à leur plus grand ennemi, ſe foit remis ainſi lui-même au pouvoir d'Achis, & qu'il ait même approché avec lui l'Epée de Goliath, que ſa grandeur extraordinaire devoit faire reconnoître. On pourroit peut-être dire, que Dieu le lui avoit commandé. Mais il y a beaucoup d'apparence, que s'il conſulta Dieu, ce ne fut qu'en général ſur le ſuccès du deſſein & du voyage qu'il alloit entreprendre, & que Dieu ne lui répondit auſſi que d'une manière générale, ſans faire mention d'aucune circonſtance particulière du voyage; puiſque ſans cela le Souverain-Sacrificateur, & Doëg Iduméen, auroient ſu le mal qu'il avoit deſſein de ſe retirer. Il n'y a pas la moindre apparence, qu'il ait pu croire qu'il ne ſeroit pas reconnu à Gath: mais on peut ſuppoſer aſſez naturellement, qu'il penſa qu'Achis ſeroit charmé d'avoir une ſi belle occaſion de faire paroître ſa générosité envers un ennemi, & d'attacher un homme de cette importance à ſes intérêts; & il eſt évident que David n'auroit jamais penſé à quitter ce Roi, s'il ne s'étoit apperçu que les Courtiſans tramoient ſa ruïne. Achis fit bien voir dans une autre occaſion, qu'il connoiſſoit ſes véritables intérêts à cet égard, puiſqu'il reçut David parfaitement bien, lorſqu'il ſe retira une ſeconde fois auprès de lui. L'Hiſtoire fournit divers exemples de Grands-Hommes, qui ont été réduits à recourir à la protection de leurs ennemis, & qu'on a reçus avec toute la civilité & la cordialité poſſibles. Thémiſtocle chercha une retraite chez les Perſes, Alcibiade chez les Lacédémoniens, & Coriolan chez les Volſques. Et il eſt certain, que la meilleure Politique demande que l'on accorde un aſyle aux Grands-Hommes du parti de ſes ennemis, puiſque c'eſt un moyen infaillible de ſe fortifier contre eux, & de les affoiblir.

[*B*] *Si fameux dans ſon Pays pour les injures qu'il avoit faites aux Philiſtins pendant la guerre.*] *N'eſt-ce pas ici*, diſent-ils (1), *ce David Roi du Pays?* &c. Grotius dit (2), que le terme de *Roi* ſignifie *Général* dans ce paſſage, & qu'il ſe prend quelquefois ainſi improprement, comme Deuter. XXXIII. 5. où il entend de Moïſe Chef des Hébreux, ces paroles, *& a été Roi entre les droits.* Le P. Calmet remarque (3), qu'il n'eſt pas vraiſemblable que les Philiſtins fuſſent inſtruits de la déſignation de David à la Royauté; mais qu'ils purent croire, que s'étant conduit avec tant de valeur & de prudence pour la défenſe des intérêts de ſa Nation, la Couronne ne pouvoit que paſſer ſur ſa tête, ſi elle avoit jamais à ſortir de la famille de Saül. D'autres prétendent que l'excluſion de Saül, & le choix de David, étoient connus parmi les Juifs, & que cette connoiſſance n'étoit même répandue juſques chez les Philiſtins. D'autres croyent que ces paroles marquent ſeulement, que Saül faiſoit tout par le miniſtère de David, ce qui faiſoit que les Juifs regardoient ce dernier comme leur Roi. Vatable & Piſcator entendent ce paſſage d'une toute autre manière: Ils s'imaginent que ces paroles, *N'eſt-ce pas ce David Roi du Pays?* doivent s'entendre du Pays des Philiſtins, puiſqu'ils s'étoient engagés par Goliath à ſe ſoumettre au Vainqueur (4).

(1) 1 Sam. XXI. 11.

(2) *In locum.*

(3) *In locum.*

(4) 1 Sam. XVII. 9.

[*C*] *Il contrefit le fou.*] *Il changea ſon maintien devant eux, & contrefit le fou entre leurs mains, & marqueoit les poteaux des portes, & faiſoit couler ſa barbe ſur ſa barbe* (5). Les termes de l'Original, que nos Verſions ont rendu par, *il marqueoit les poteaux des portes*, ſont ויתו על־ דלתות השער, *il traçoit des figures ſur les poteaux des portes* (6). Les Septante traduiſent, ἐτυπανιζεν ἐν ταῖς θύραις πύλης, *il tambouriniot contre les portes de la Ville.* C'eſt conformément à ce ſens, que S. Jérôme (7) dit, *tympanizabat ad portam civitatis*; & la Vulgate porte ici, *impingebat in ualua portæ.* Le ſavant Louis Cappel (8) croit que les Septante ont lu dans l'Original חתף, la Racine חתף, *battre le tambour.* Les Rabbins diſent (9) que David écrivoit ſur les portes ces paroles, *Achis Roi de Gath ne doit cent mille fois de pièces d'or* (10). *Il faiſoit auſſi couler la bave ſur ſa barbe*, écumant tout comme font les Epileptiques, ainſi qu'on le voit en divers endroits de l'Evangile (11). Les Anciens avoient peur de ceux qui étoient dans cet état, s'imaginant que leur bave pouvoit communiquer le même mal: effectivement qu'il y ait des traitoient comme des fous, ainſi qu'Achis fit David. C'eſt ce dont nous avons un exemple dans *les Captifs* de Plaute:

(5) 1 Sam. XXI. 13.

(6) Voy. *Jonath. R. Solomon, Abenezer, Grotius, Tanchum*, &c.

(7) *In Prophet. in Pſ.* XXXIII.

(8) *Critic. Sacr.* L. IV. cap. 5. §. 34.

(9) *Abrabanel* &c.

(10) *In Miſchnach.*

(11) MATT. IX. 18. Luc IX. 39.

Tyndarus.
Hîc homo rabioſus habetur eſt in Aitide.
. . . . . .
Nam iſtic baſtis inſectatus eſt domi matrem & patrem.
Et illic iſti, qui ſputatur, morbus interdum venit (12).

(12) Act. III. Sc. 4.

[☞ Un Savant de nos jours * a entrepris de faire l'apologie de la conduite de David dans cette occaſion. Il ſe propoſe de prouver, 1. Que quand même David auroit contrefait le fou, il n'auroit point péché. II. Qu'il n'a point contrefait le fou, comme on le croit ordinairement. III. Qu'il n'eut pas à la Cour de Gath le moindre accès de folie, foit feinte, ſoit véritable.

I. La folie n'eſt point un crime: c'eſt une maladie d'eſprit, ou plutôt de cerveau; & l'on ne remarque pas que David, dans ſa prétendue folie, ait rien dit de criminel. Il ſe contente de faire quelques geſtes d'inſenſé. Et pourquoi ne lui auroit-il pas été permis de ſe tirer d'un extrême péril, par cette prudente diſſimulation? 1. Il s'agiſſoit de ſauver ſa vie: & n'a-t-on pas droit d'entreprendre tout ce qui n'eſt point crime, pour ſe garantir de la mort? Qu'on blâme des diſſimulations qui tirent leur origine, ou de l'eſprit de tyrannie, ou de l'envie de ſe diſpenſer de devoirs eſſentiels, ou d'un principe de ſuperſtition; rien de plus juſte. Mais condamnera-t-on un *Solon*, qui ne contrefait le fou, qu'afin de pouvoir impunément détourner ſes concitoyens d'Athènes, de leur réſolution d'abandonner Salamine ſa patrie aux habitans de Mégare? † un *Lucius Junius Brutus*, qui contrefit le ſtupide, de peur de devenir ſuſpect à Tarquin le Superbe, qui avoit déja fait mourir ſon père & ſon frère aîné? ‡. Pourquoi condamneroit-on David, quand il auroit eu recours au même artifice? 2. Si la néceſſité de ſauver ſa vie ne lui fait pas, lui ſaura-t-on mauvais gré d'avoir trompé les Philiſtins, avec qui Iſrael étoit alors en guerre? Depuis quand eſt-il défendu de ſe ſervir de ſtratagêmes avec des Ennemis?

II. Que ſi l'on perſiſte à ſoutenir, que la diſſimulation étoit criminelle dans cette occaſion, il y a une autre reſource: c'eſt de ſoutenir avec un Savant de Leipſic *, que tout ce qu'on lit dans le Texte Sacré de Samuël, conduit naturellement à juger que David fut frappé de la crainte d'une mort préſente, juſques à en perdre l'eſprit pour quelques momens. 1. On ſoutient que la feinte ne pouvoit guères avoir lieu, dans l'état où David ſe trouvoit. Ce Prince auroit feint d'être fou, ou dès le moment qu'il

(4) Voy. *Jonath. R. Solomon, Abenezer, Grotius, Tanchum*, &c.

(5) *In Prophet. in Pſ.* XXXIII.

(6) *Critic. Sacr.* L. IV. cap. 5. §. 34.

(7) *Abrabanel* &c.

(8) *In Miſchnach.*

(9) MATT. IX. 18. Luc IX. 39.

(10) Act. III. Sc. 4.

* Mr. *Dumeſt*, Paſteur & Profeſſeur à Rotterdam, dans une Diſſertation Epiſtolaire inſérée dans les *Diſſ. Hiſt. & Crit.* de Mr. *Saurin* T. IV. Diſc. 14. Edit. in-8.

† Diogen. Laërtius L. *in Solone*, p. m. 30. 31.

‡ Dionyſ. Halic. *Antiq. Rom.* L. IV. p. 263. & ſeq.

* Joh. Chriſt. Orth. *Diſput. de delirium eorum ſimulatore*, ch. 1. & 2. Sam. XXI. 13-16. Lipſiæ 1706. in-4.

(a) 1 Sam. XXI. 10. & suiv.

(b) Calmet *Dictionn. de la Bible*, au mot ACHIS.

qu'à ce qu'il eût trouvé l'occasion de se sauver (*a*). Ceci arriva l'an du Monde 2944, avant J. C. 1056, & avant l'Ere Vulgaire 1060 (*b*). Trois ou quatre ans après, il envoya encore vers Achis, lui offrant ses services & lui demandant sa protection [*D*]. Le Roi, qui connoissoit la valeur de David, & qui étoit instruit de l'inimitié qui régnoit entre Saül & lui, lui accorda la permission de venir à Gath avec fix cens hommes, & d'y amener leurs femmes & leurs enfans. Lorsqu'ils y eurent demeuré quelque tems, David demanda à Achis de lui donner quelque lieu dans une des Villes de la Campagne [*E*], pour y demeurer. Le Roi lui accorda fa demande fur le champ, & lui donna Tſiklag [*F*]. Pendant que David demeura dans cette Ville, il fit avec ſes gens de fréquentes courſes ſur

ſe vit ſaiſi par les gens du Roi, ou ſeulement lorſqu'il fut en la préſence d'Achis. Le Texte eſt contraire au premier parti; il affure expreſſément que la cauſe de cette folie fut une ſuite du diſcours que les Officiers d'Achis tinrent à ce Roi en préſence de David. Et comment adopter la ſeconde idée? Il n'étoit plus tems de commencer à feindre ſous les yeux d'Achis; ſes Officiers ſe feroient apperçus de l'artifice, & en auroient averti leur Maître. 2. Le Texte Sacré dit expreſſément, *que* David *fut frappé juſqu'au cœur, & qu'il commença à craindre extrêmement Achis, Roi de Gath.* La terreur qui s'empara de ſon ame, cauſa un bouleverſement général en lui, & affecta le cerveau. Il y a divers exemples de perſonnes, ſur leſquelles une ſubite frayeur a fait de pareilles impreſſions. 3. Les expreſſions de l'Auteur Sacré conſidérées naturellement à une véritable folie: *David changea ſon maintien.* Il y a dans l'Hébreu, *ſon goût*, c'eſt-à-dire, *la Raiſon, ſes* leurs yeux, *& il fit du fol.* Le verbe Hébreu *Halal*, employé comme il l'eſt ici, ſignifie conſtamment dans l'Ecriture une folie véritable, & nullement feinte; & il n'y a rien dans le Texte, qui oblige à s'éloigner de ce ſens-là, qui convient fort bien à la ſimplicité de l'Hiſtoire. *Et il marquoit les battans de la porte.* David, tout méditabond dans ſon délire, & n'ayant rien à la main pour écrire, grattoit avec ſes doigts ſur la porte, à peu près comme il arrive à ceux qui ont une fièvre maligne: la matière indécente de *laiſſer découler ſa ſalive ſur ſa barbe*, eſt une ſuite naturelle & ordinaire du délire.

III. Quelque ingénieux que ſoit ce Syſtême, le Savant de Rotterdam ne croit pas devoir l'adopter, & il penſe que David fut attaqué d'une convulſion épileptique. Voici les raiſons ſur leſquelles il ſe fonde. 1. L'examen des termes mêmes de l'Original, qui conviennent parfaitement à une attaque d'Epilepſie; c'eſt ce que l'on découvre en conſultant la Verſion des LXX, & la Vulgate. *David changea ſon maintien*, ou *ſon goût*. Les LXX traduiſent, ἐλλαίωσε τὸ πρόσωπον αὐτοῦ, & la Vulgate, *immutavit os ſuum*, il *changea de viſage*. Ce qui fait préférer cette Verſion à celle du Savant de Leipſic, c'eſt ce qui eſt ajouté, *à leurs yeux, ou en leur préſence*. On fait bien aſſurément ſubit, qui arrive dans le viſage de la perſonne qui tombe en Epilepſie. *Et il ſe fit du ſol entre leurs mains.* Les LXX diſent, παρίστανε τὸν ταῖς χερσὶν αὐτῶν, *il s'agitoit, ou ſe dibattoit entre leurs mains.* Le Verbe ענע, *Halal*, ſignifie en général, *s'agiter, ſe tremouſſer*, de quelque manière que ce ſoit. Au reſte, notre Auteur conjecture, que ce qui précède dans la Verſion des LXX, *il ſe contreſit en ce jour-là*, eſt une de ces additions qui ont paſſé de la marge dans le texte; auſſi-bien que les ſuivantes, *il tambourinoit ſur les portes de la Ville.* La Vulgate favoriſe encore plus ſon opinion: *Et collabebatur inter manus eorum, (il tomboit entre leurs mains).* Le terme de *collabi*, auſſi-bien que ceux de *cadere & corruere*, ſont affectés à l'Epilepſie. *Et il marquoit les poteaux des portes.* Les LXX traduiſent, ἦν ὑπτιαίνει ἐπὶ τὰ θύρατα τῆ πύλης, & la Vulgate dit, *Et impingebat in oſtia, (Et il ſe heurtoit, ou, il ſe dibattoit entre les poteaux de la porte).* On voit ſur-tout qu'il s'agit de l'Epilepſie, par le diſcours d'Achis à ſes Officiers: *Vous voyez bien*, leur dit-il *que ces homme étoit furieux. Eſt-ce que je manque d'inſenſés, pour me faire venir celui-ci, afin qu'il fit des folies en ma préſence?* Les LXX, *qui entendoient mieux l'Hébreu que nous*, traduiſent ſans détour, ἰδοὺ ὅδε ἄνδρα ἐπιλήπτου, ἵνατί εἰσηγάγετε αὐτὸν πρός με; μὴ ἐπιλήπτων ὑμῶν, ὅτι εἰσηγάγετε τοῦτον ἐπιλαμβανόμενον μοῦ; *Pourquoi m'avez-vous amené cet homme? Ne voyez-vous pas qu'il étoit* attaqué d'Epilepſie? *Aſſ-je beſoin d'Epileptiques, que vous l'ayez amené pour être ſaiſi du Haut-mal en ma préſence?* Voilà qui eſt bien déciſif en faveur du ſentiment dont il s'agit. 2. Il eſt plus naturel de penſer ici à l'Epilepſie, qu'à la Folie ou à la Fureur. Si l'on a quelques exemples de perſonnes, qu'une grande frayeur ait rendu folles ou furieuſes, il eſt beaucoup plus ordinaire d'en voir à qui une peur ſubite a cauſé des accès d'Epilepſie. Le ſavant Auteur en rapporte un exemple ſingulier, que l'on peut voir chez lui, & dans la ſource *. L'Hiſtorien Sacré attribue à David les trois marques caractériſtiques du Mal-Caduc, la *Chute*, la *Convulſion*, l'*Ecume*. D'ailleurs l'horreur qu'Achis témoigne, prouve qu'il y eut autre choſe que de ſimples démonſtrations de folie; car bien loin que les Anciens euſſent de l'averſion pour ceux qui paroiſſoient ſimples & imbécilles, ils en tenoient dans leurs maiſons pour s'en divertir. L'Auteur en cite diverſes preuves †. Mais on évitoit avec ſoin les Epileptiques, & on regardoit leur rencontre comme de mauvais augure, ainſi que l'Auteur le prouve encore ‡. Enfin le Savant dont je rapporte les penſées, croit trouver des indices de la nature du mal dont il ſuppoſe que David fut attaqué, dans les Cantiques d'actions de graces qu'il compoſa après être échappé d'un ſi grand péril: tels ſont les Pſeaumes XXXIV & LVI. L'Auteur y ajoute le XXXI. & le CXVI. & il entre là-deſſus dans des détails curieux, que l'on peut voir dans ſa Diſſertation. Il prévient, avant que de finir, une Objection que l'on pourroit peut-être faire: c'eſt qu'en ſuppoſant que David fut attaqué d'Epilepſie, il ſemble que l'on donne occaſion de douter de l'inſpiration des excellens Cantiques de ce Prince, ou du moins, de diminuer l'eſtime de ſes Ouvrages ou de ſa perſonne. Il demande que l'on conſidère, 1. Que dès que les accès de l'Epilepſie ſont paſſés, l'eſprit reprend ſa liberté, & eſt bientôt auſſi ſain qu'auparavant. 2. Suppoſé que de fréquentes attaques affoibliſſent l'eſprit, David n'en eut qu'un ſeul accès. 3. On a vu de grands Hommes ſujets à ce mal, qui n'en ont pas été moins eſtimés: un *Jules Céſar*, par exemple, * & un *Platon* célèbre Philoſophe Platonicien. Concluons. Si le ſentiment que l'on vient de rapporter n'eſt pas pleinement prouvé, il eſt certain néanmoins qu'il eſt appuié de raiſons plauſibles, qui méritent qu'on y faſſe attention, & qu'on les compare pour la ſolidité avec celles de tel autre Syſtême que l'on voudra ſe faire ſur cet événement ſinguliér de la vie de David. R EM. DU TRAD.]

[*D*] *Il envoya encore vers Achis, lui offrant ſes ſervices & lui demandant ſa protection.*] Le ſavant Patrick ſoutient (13), qu'il n'eſt pas certain que ce fut le même Achis, dont il eſt parlé dans le Ch. XXI. auprès duquel David avoit cherché un aſyle, la première fois qu'il prit la fuite; mais qu'il ſemble plutôt que ce ſoit un autre, qui eſt diſtingué du premier par le nom de ſon père. D'un autre côté, le P. Calmet ſuppoſe que ce fut le même que le premier (14). Quoi qu'il en ſoit, ou il avoit invité David à ſe retirer auprès de lui, dans l'eſpérance de ſe ſervir utilement de ſa valeur & de ſa prudence, pendant la guerre; ou David avoit envoyé vers lui pour conclurre un Traité, & il avoit ſa parole royale qu'il le protégeroit.

On demandera peut-être, comment David pouvoit entrer légitimement en Alliance avec les Ennemis de ſon Pays & de ſon Dieu? Comment la prudence put-elle lui permettre de ſe confier aux Philiſtins, Nation perfide, & ennemie des Juifs? N'étoit-ce pas expoſer ſa Religion au plus éminent danger? Qu'étoit devenue cette confiance en Dieu, qui éclata toujours dans ſa conduite? Si l'on ſuppoſe qu'il ſuivit les maximes de la Politique humaine dans cette occaſion, comment rendre raiſon de ſa conduite entant qu'il étoit *un homme ſelon le cœur de Dieu?* Et il eſt certain que l'on apperçoit un grand changement dans ſa conduite, dès qu'il fut à la Cour d'Achis: il en agit d'une manière pleine d'artifices avec ce Prince, qui voit la plus grande confiance en lui; il ſe jetta de ſa propre autorité ſur les *Geſſuriens*, les *Guiriens* & les *Amalécites*; il affoiblit ſon légitime Souverain, en engageant un ſi grand nombre de braves gens à le ſuivre (15); enfin il ſe joignit à l'Armée des Philiſtins, & il ſe mit en devoir de combattre contre ſon Roi & ſon Pays. On répond à cela (16), qu'il n'eſt pas facile de faire l'apologie de toute la conduite de David, pendant ſon ſéjour parmi les Philiſtins; quoique d'un autre côté, il ne ſoit point être pas juſte auſſi de le condamner ſur les articles, à l'égard deſquels l'Ecriture n'a pas deſapprouvé ſes démarches, & dont on ne connoît pas toutes les circonſtances particulières. Si David prit le parti de ſe retirer auprès d'Achis, de ſon chef, & ſans avoir conſulté Dieu ſur cette affaire, on ne peut douter qu'il n'ait mis ſa Religion & ſa vie en danger. Mais il n'y a pas la moindre apparence, qu'un homme auſſi diſtingué par ſa piété, qui n'entreprenoit rien ſans avoir conſulté Dieu, ait négligé de le faire dans une occaſion auſſi importante que celle-ci, ou de prendre ſes précautions, en obtenant d'Achis des aſſurances ſolennelles d'une entière ſureté. Pour ce qui eſt des autres traits de la conduite que l'on objecte, ſon intelligence avec Achis, ſes courſes ſur les Gueſſuriens & les Guiriens, nous les examinerons chacun en leur rang, dans les Remarques ſuivantes.

[*E*] *De lui donner quelque lieu dans une des Villes de la Campagne.*] Il le cette demande, pour ne pas s'expoſer à l'envie. Peut-être avoit-il trop l'air d'un Roi, ainſi ſuivi d'un grand nombre de gens à ſon ſervice, dont pluſieurs, ſelon les apparences, étoient tous-à-fait autour de ſa perſonne. Outre qu'il pouvoit remplir les devoirs de ſa Religion avec plus de liberté dans une Ville écartée, ſans choquer les Philiſtins, qui adoroient d'autres Dieux (17). A ces raiſons Mr. Le Clerc en ajoute une troiſième; c'eſt qu'il lui étoit plus facile de faire des courſes pour piller: *fere prædarum de victinis populis agendarum rationem habebat* (18).

[*F*] *Et lui donna Tſiklag.*] Dans le partage de la Terre de Canaan, cette Ville échut d'abord à la Tribu de Juda (19), & enſuite à celle de Siméon, qui eut une partie des terres aſſignées à celle de Juda (20). Mais les Philiſ-

* *Plutarch. in Cæſare, T. I. p. 715. Suidas in Voce.*

(13) *Commentary upon the firſt Book of Samuel*, Ch. XXVII. 2.

(14) *Sur ce paſſage.*

(15) 1 Chr. XII. 1. 2. & ſuiv. 1 Samuel XXVII. 2.

(16) Voy. Calmet *Comm. Lit.* ſur 1 Rois XXVII. 1.

(17) Voy. Calmet & Patrick, *in loc.*

(18) *Comment.* ſur 1 Sam. XXVII. 5.

(19) Joſué XV. 31.

(20) Joſué XIX. 5.

* *Vide S. Barrow's I. 6. 14. 32.*

† *Dict. Hiſt. & Crit. de Beurin, T. IV. p. 410. 411.*

‡ *Ib. p. 412.*

sur ceux qui habitoient dans son voisinage [G], pillant & ravageant tout, & massacrant hommes & femmes, pour ne pas être découvert; & il faisoit accroire en même tems à Achis, qu'il venoit de piller le Pays de Juda [H]. Par-là il gagna pleinement la confiance de ce Monarque, qui se flatta que ces ravages ôteroient à David tout moyen de se réconcilier avec sa Nation, & qu'ainsi il demeureroit toujours attaché à son service (c). Deux ans après, les Philistins s'étant mis en campagne pour combattre les Israélites, Achis ordonna à David de l'accompagner à l'Armée, & lui dit, qu'il lui confieroit même sa personne [I]. Mais les Philistins soupçonnèrent sa fidélité, & demandèrent au Roi de le renvoyer [K]; ce qu'il fit à la fin avec beaucoup de répugnance, & en donnant à David les plus fortes assurances de la confiance qu'il avoit en lui (d) [L]. David s'en retourna donc le lendemain à Tsiklag, que les Amalékites avoient pillée pendant son absence. Il ne demeura que peu de tems auprès du Roi de Gath après la bataille de Guilboah, dans laquelle Saül & ses Fils furent tués.

(c) 1 Sam. XXVII. 12.

(d) Ch. XXIX. 6. 9.

Il

(21) Ch. XXVII. 6.

Philistins l'ayant prise, ils en demeurèrent les maîtres, jusqu'au tems qu'Achis la donna comme un appanage à David & à ses Successeurs, ainsi qu'on le voit dans le I. Livre de Samuel (21), où on lit, que *Tsiklag s'il demeurée aux Rois de Juda jusques à ce jour.* Passage par lequel il paroit que l'Auteur de ce Livre vivoit après la division du Royaume, en Royaume de Juda, & en Royaume d'Israel (22).

(22) Le Clerc & Calmet *sur ce passage.*

[G] *Il fit de fréquentes courses sur ceux qui habitoient dans son voisinage.*] C'étoient les Gueſsuriens, les Guirziens, & les Amalékites. On ne connoit guères le premier de ces Peuples; tout ce que l'on sait, c'est qu'ils habitoient au Midi de la Palestine, dans le Pays qui est entre le Nil & le Pays des Philistins, *depuis Sihor, qui est au devant d'Egypte* (23). Les Gueſsuriens & les Guirziens étoient des restes des Cananéens, que Dieu avoit ordonné d'exterminer (24). Les Amalékites les plus voisins de la Palestine avoient été détruits par Saül, mais non ceux qui étoient plus éloignés; ou peut-être ceux-ci s'étoient-ils retirés de ce côté-là, lorsqu'ils apprirent que Saül venoit les attaquer. Les paroles suivantes, que *David ne laissoit ni homme ni femme en vie* (25), doivent s'entendre de ceux qui demeuroient dans ces quartiers-là; car il y avoit encore des Amalékites en d'autres endroits (26), condamnés aussi par Dieu à être détruits. Abarbanel s'est imaginé que tous les Peuples dont il est fait mention ici, étoient ennemis d'Achis & de ses Sujets; enforte qu'il ne se plaignit point de ce que David faisoit des courses fur eux (27).

(23) Jos. XIII. 2. 3. & XV. 1.

(24) Voy. Grotius *in locum.*

(25) 1 Sam. XXVII. 11.

(26) Ch. XXX. 1.

(27) Patrick *in locum.*

[H] *Il faisoit accroire à Achis, qu'il venoit de piller le Pays de Juda.*] Quand ce Prince lui demandoit : *Contre quel tous êtes-vous fortes aujourd'hui?* David répondoit : *Contre le Midi de Juda, contre le Midi des Jerahméélient, & contre le Midi des Kéniens* (28). Tous ces Pays étoient au Midi de la Judée; les Jérahméélites faisoient partie de la Palestine; & les Kéniens, de la famille de Jéthro, étoient leurs voisins & leurs alliés. On ne peut disconvenir, que la réponse que David faisoit à Achis ne fût pleine d'artifice, & conçue en termes si équivoques, que ce Prince pouvoit en conclurre qu'il avoit fait des irruptions dans le Pays de Juda. De pareilles équivoques ne peuvent certainement être justifiées, & font peu dignes du caractère que l'Ecriture attribue en général à David. Grotius nous renvoie au passage suivant de Diphile, Poëte Comique, qui vivoit peu après Ménandre, & qu'il applique à la conduite de David dans cette occasion & en d'autres pareilles :

(28) 1 Sam. XXVII. 10.

Τπελαμβάνω τὸ ψεῦδος ἐνὶ σωτηρίᾳ
Λεγόμενον ὠδὶ περιπεπλῶσθαι δυσχερές (29).

(29) Ap. Gell. *ad Lib.* 1 Reg. XXI. 1.

C'est-à-dire : *Je pense qu'un homme qui dit un mensonge pour sauver sa vie, ne s'emmet point de crime.* Il cite aussi deux vers d'Euripide fur le même sujet. Mais, comme ce Grand-Homme le remarque, quelque criminelle que soit une pareille dissimulation, l'on doit pardonner quelque chose à ces Siècles, où la Vie à venir n'étoit pas si clairement révélée. *Condonandum aliquid illis temporibus, lante multum vita aterna* (30).

(30) Id. ib.

[I] *Achis ordonna à David de l'accompagner à l'Armée, & lui dit, qu'il lui confieroit même sa personne.*] Lorsqu'il l'avertit que lui & ses gens l'accompagneroient à la guerre, David lui répondit : *Certainement tu connoitras ce que fera ton ſerviteur* (31). Le sens naturel de ces paroles est, qu'il donneroit au Roi des preuves de la fincérité de son attachement à ses intérêts, en combattant avec toute la valeur dont il étoit capable; c'est ainsi qu'Achis, & tout homme dépréoccupé, devoit nécessairement les entendre. Mais la question est, si c'étoit-là la penſée de David, & s'il parloit sincérement dans cette occasion? S'il usa de quelque équivoque ou réservation mentale, & si par une réponse si ambiguë il eut dessein d'amuser feulement Achis, dans le tems qu'il étoit résolu de ne rien faire de ce que ce Prince pouvoit raisonnablement attendre de lui; s'il chercha seulement quelque voie de le dégager de ses promesses, & de sauver son honneur, où étoit la fincérité? Dire que David entendoit, qu'il passeroit du côté de sa Nation, en abandonnant les Philistins, ou du moins qu'il demeureroit neutre pendant la bataille, c'est donner à fa conduite un tour qui ne lui est rien moins qu'honorable. La générosité d'Achis, & la confiance qu'il avoit en lui, méritoient un autre retour de fa part. Dire auſſi, que David étoit résolu de combattre pour les Philistins contre ſes propres concitoyens, & prétendre qu'il pouvoit le faire légitimement, pour défendre ſon allié dans une guerre juſte, & pour maintenir les juſtes prétentions qu'il avoit au Trône d'Israel, contre Saül, qui l'avoit injuſtement perſécuté; c'eſt entreprendre de lo juſtifier d'avoir violé les devoirs les plus indiſpenſables de la Nature, pour ſatisfaire ſa vengeance; c'eſt ſoutenir, que l'honneur de ſe montrer fidèle à ſon Allié, le mit en droit de fouler aux pieds ce qu'il devoit à ſa Patrie, à ſes Frères, à ſon Roi, & à ſa propre Conſcience. Il eſt évident par-là, qu'il n'eſt guères poſſible de juſtifier David dans cette occaſion, & qu'il faut avouer qu'il s'engagea avec trop de précipitation à ſuivre Achis dans cette guerre (32).

(31) 1 Sam. XXVIII. 2.

(32) Voy. Calmet *ſur ce paſſage.*

[ ] J'ajouterai ici les fages réflexions, qu'un illuſtre Théologien fait ſur la conduite de David dans cette occaſion, & dans toutes celles dont il eſt parlé dans cet Article (33). „ Reconnoiſſons, que David pécha dans les circonſtances que nous venons de rapporter; mais évitons de le trop charger. N'avançons, ni que David avoit réſolu de tourner ſes armes contre ſon Roi, & contre ſes compatriotes; ni qu'il avoit réſolu de les tourner contre les Sujets de ſon Bienfaiteur. Diſons plutôt, qu'il eſpéra que Dieu lui fourniroit des moyens pour ſe diſpenſer d'en combattre aucun. Eſpérance qui, quoique très téméraire, & digne par cela même du courroux de Dieu, fut pourtant couronnée, par ſa miſéricorde. Ne doutons pas que David, en commettant les fautes qui peuvent lui être ici reprochées, ne pêchât en homme qui reſpecte la vertu, dans le tems même qu'il s'en éloigne; & ne croyons qu'il n'éprouvât beaucoup de combats, qu'il ne ſentit beaucoup de regrets, qu'il n'adreſſât au Ciel beaucoup de prières pour lui demander la grace de ne pas tomber dans des crimes, dont il n'évitoit pas néanmoins les occaſions. Mettons-nous en la place d'un Fugitif pourſuivi par un Ennemi redoutable, & toujours en danger de ſuccomber ſous ſes coups. Après tout, reſpectons une vie dont les taches ſervent moins à la décrier, qu'à relever cette longue ſuite d'actions héroïques, qui l'ont rendue ſi digne de ſervir de modèle. ADD. DU TRAD."

(33) Saurin *Diſc. Hiſt. & Critiq. ſur la Bible*, T. IV. Diſc. 16. p. 436. 437.

[K] *Demandèrent au Roi de le renvoyer.*] C'étoit avec raiſon, que les Chefs des Philiſtins jugérent que David, pour ſe réconcilier avec Saül, pourroit les abandonner dans la chaleur du combat, & paſſer du côté des Iſraélites. Et c'eſt ici que l'on remarque une particulière diſpenſation de la Providence en faveur de David, en le tirant de cette manière du pas le plus embarraſſant où il pût ſe trouver. S'il fût demeuré dans l'Armée des Philiſtins, quand même il n'auroit pas tiré l'épée contre ſes compatriotes, ſon ſéjour parmi leurs ennemis auroit pu être un grand obſtacle à ſon élévation au Trône: car y a-t-il de l'apparence, que les Juifs euſſent reconnu les ſervices qu'il avoit, s'il eût perſiſté dans une liaiſon ſi étroite avec leurs ennemis? ou que les Philiſtins lui euſſent permis d'aller prendre poſſeſſion d'un Royaume, avec lequel ils étoient continuellement en guerre? (34).

(34) Patrick, Le Clerc, & Calmet, ſur 1 Sam. XXIX. 4.

[L] *Avec beaucoup de répugnance, & en donnant à David les plus fortes aſſurances de la confiance qu'il avoit en lui.*] Il jura à David, qu'il ne doutoit point de ſon intégrité. *L'Eternel eſt vivant*, lui dit-il (35). Ce ſerment avoit quelque choſe d'extraordinaire, de la part d'un Philiſtin. Il jura par le Dieu que David adoroit, pour retenir plus de créance; ou peut-être avoit-il profité de ſes inſtructions ſur le vrai Dieu, quoiqu'il adorât d'autres Divinités en même tems. C'eſt ainſi que le Prophète Sophonie (36) reproche aux Juifs, de *jurer par l'Eternel, & par Malcham*, ou *Milchom*, Dieu des Ammonites. Les Païens avoient coutume de jurer par les Dieux des Nations avec leſquelles ils avoient commerce. Louis Cappel (37) croit que l'Ecriture, en rapportant le ſerment d'Achis, l'a exprimé en ces termes, *L'Eternel eſt vivant*, pour marquer que ce Prince fit à ſa manière un Serment auſſi ſolennel & auſſi inviolable, que celui que les Juifs faiſoient en jurant au nom de l'Eternel. Quand David ſe plaignit à Achis, de ce qu'il lui refuſoit la liberté de combattre contre ſes ennemis, ce Prince lui dit, *qu'il ſavoit qu'il lui paroiſſoit bon comme un Ange de Dieu* (38): ce qui ſignifie, qu'il croyoit David auſſi incapable de le trahir, que s'il eût été un Ange deſcendu du Ciel. La notion de bons & de mauvais Anges étoit répandue dans tout l'Orient, parmi les Païens auſſi-bien que parmi les Juifs (39). Et cette expreſſion, *tu es comme un Ange de Dieu*, ſe trouve en divers endroits de l'Ecriture, & marque le plus profond reſpect pour la perſonne, & la perſuaſion que l'on a de ſa ſageſſe, de ſon équité & de ſa droiture. C'eſt ainſi que Jacob dit à Eſaü (40), *qu'il avoit ſa face, comme la face de Dieu, ou d'un Ange.* La Femme envoyée

(35) 1 Sam. XXIX. 6.

(36) Ch. I. 5.

(37) *Not. Crit. ad* Exod. VI. 2.

(38) 1 Sam. XXIX. 9.

(39) Voy. Sanctius, *in locum.*

(40) Genèſe XXXIII. 10.

(e) 2 Sam. I. 1. 2. &c. Il quitta Tſiklag pour aller à Hébron dans la Tribu de Juda (e); & depuis ce tems-là, il n'eſt plus fait aucune mention d'Achis dans l'Ecriture.

(41) 2 Sam. XIV. 17. (42) Ibid. v. 20. par Joab pour obtenir le retour d'Abſalom, dit à David, *qu'il étoit comme un Ange de Dieu* (41), & *qu'il étoit ſage comme un Ange de Dieu pour connoître toutes choſes* (42). Méphiboſeth lui parla de la même manière (43). Tel eſt le génie des Peuples Orientaux; leurs expreſſions ſont généralement fortes, ſublimes & figurées. (43) 2 Sam. XIX. 27.

ACHMET, I. de ce nom, ſuccéda à ſon père Mahomet III, l'an 1013 de l'Hégire (de J. C. 1604). Pluſieurs circonſtances favorables concoururent à le faire parvenir tranquillement à l'Empire. La première fut, que ſon père avoit fait mourir Mahomet ſon fils aîné; car tandis que celui-ci vivoit [*A*], Achmet ne pouvoit avoir la moindre eſpérance de monter ſur le Trône. En ſecond lieu, il ne fut pas obligé de répandre le ſang de la Famille Royale, ſelon les maximes ordinaires de la cruelle Politique des Sultans. Achmet n'avoit qu'un ſeul frère, qui n'avoit alors que quatre ans, & auquel il conſerva la vie [*B*], parce que l'on ignoroit ſi Achmet pourroit avoir des enfans, n'aiant point eu juſques-là de commerce avec les femmes. La troiſième circonſtance favorable pour Achmet, fut qu'il ſe trouva dans le Serrail, quand Mahomet ſon père mourut; tellement qu'il monta ſur le Trône dans le moment même qu'il devint vacant. En quatrième lieu, dès qu'il eut pris poſſeſſion de l'Empire, il éloigna du Serrail la Sultane ſon aieule [*C*], qui avoit eu beaucoup de pouvoir ſous Mahomet père d'Achmet; & la Sultane mère d'Achmet, qui étoit née en Boſnie, prit ſa place dans le Serrail [*D*]. Le nouveau Sultan, pour ſe rendre agréable à ſes Sujets, paroiſſoit tous les jours en pu-

[*A*] *Tandis que Mahomet vivoit.*] Mahomet III, peu avant ſa mort, fit tuer ſon fils aîné à ſa jalouſie & à des raiſons d'Etat; parce que ce jeune Prince, de concert avec ſa mère, fomentoit les broüilleries & les troubles dans l'Empire, & excitoit l'humeur ſéditieuſe des Janiſſaires, vraiſemblablement dans le deſſein de ravir le Sceptre à ſon père. Le Muſti & le Grand-Viſir approuvérent la mort de ce Prince, comme néceſſaire pour prévenir une guerre Civile, qui ſe ſeroit vraiſemblablement allumée. Par ſa mort, Achmet ſe vit élevé ſur le Trône, dans un tems où il n'auroit pu s'attendre qu'à périr par les ordres de ſon frére aîné, qui finit lui-même malheureuſement ſa vie par les mains du Bourreau (1).

(1) Sagredo *Hiſt. de l'Emp. Ottom. traduite de Italien par Mr. Laurent, T. V. L. 10. p. 240.*

[*B*] *Achmet n'avoit qu'un ſeul frére . . . . auquel il conſerva la vie.*] Ce jeune Prince s'appelloit Muſtapha. Quand il fut devenu grand, ſon frére conçut de la jalouſie contre lui; elle alla même ſi loin, qu'il ordonna enfin à deux Muets de l'étrangler. Il donna cet ordre, préciſément au moment qu'il alloit s'embarquer ſur le Canal du Serrail pour aller ſe divertir: mais une violente tempête, qui s'éleva tout d'un coup, l'obligea de reprendre promptement terre, & de révoquer l'ordre qu'il avoit donné contre ſon frére; aiant regardé cette tempête comme une marque que le Ciel n'approuvoit point la mort de Muſtapha. Ainſi ce Prince fut ſauvé comme par miracle, & les craintes d'Achmet ceſſérent pour quelque tems. Cependant, comme la jalouſie d'Etat ne ſe déracine guéres entiérement, Achmet ne fut pas longtems à concevoir de nouveaux ſoupçons contre ſon frére. Il donna ordre de le faire mourir; mais il ne l'eut pas plutôt donné, qu'il fut attaqué d'une violente colique. Il la prit encore pour un avertiſſement du Ciel, qui lui défendoit de ſe rendre coupable d'une pareille cruauté, & il révoqua une ſeconde fois l'ordre qu'il avoit donné. C'eſt à cette colique accidentelle, que Muſtapha fut redevable de la vie; & l'on peut aſſûrer (dit l'Auteur ſur le témoignage duquel nous rapportons ceci) que ce Prince eut plus d'obligation au ventre de ſon frére, qu'à celui de ſa mére. Les deux accidens dont nous venons de parler, firent une ſi profonde impreſſion ſur l'eſprit d'Achmet, que la haine & la jalouſie qu'il avoit conçues contre ſon frére ſe changérent en une grande amitié & une tendreſſe extraordinaire, juſques-là, qu'il le choiſit pour lui ſuccéder, préférablement à ſes enfans; ce qui étoit fans exemple dans l'Empire Ottoman (2).

(2) Ibid. ibid. p. 304.

[*C*] *Il éloigna du Serrail la Sultane ſon aieule.*] Elle s'appelloit *Baffa*, & étoit de Veniſe, de la famille des Baſſo. Elle avoit été faite Eſclave fort jeune, ſur un vaiſſeau qui conduiſoit ſon père à l'Ile de Corfou, dont il alloit être Gouverneur. Dès qu'elle fut entrée dans le Serrail, Amurath en devint amoureux, & en eut pluſieurs enfans, entre autres, Mahomet père d'Achmet. Comme elle étoit d'une grande beauté, elle conſerva pendant pluſieurs années beaucoup de pouvoir ſur Amurath, qui durant tout ce tems-là ne s'attacha point à d'autre femme. Mais la Sultane Validé, mére d'Amurath, jalouſe du crédit de Baffa, réſolut de le détacher d'elle; & dans cette vue elle tâcha de lui faire prendre de l'amour pour quelque autre. Il y avoit alors dans le Serrail une Eſclave, qui étoit plus ſpirituelle & plaiſante, que belle; danſeuſe en perfection, & aiant l'art de joindre la juſteſſe de ſa voix à celle de ſes pieds. Amurath témoignoit quelque inclination pour elle; mais quoiqu'il parût être plus touché de ſes belles qualités que de ſa perſonne, Baffa ne laiſſa pas d'en concevoir une violente jalouſie; & craignant qu'à la fin cette paſſion naiſſante ne la privât de l'amour d'Amurath, elle tenta toutes ſortes de moyens pour en arrêter les progrès. Elle eut recours à quelques Juives, qui avoient part à ſa confidence, & leur fit faire quelques fortilèges pour empêcher Amurath d'avoir commerce avec ſa nouvelle Maîtreſſe. Mais par malheur pour Baffa, toute l'entrepriſe fut découverte par la Validé, qui en inſtruiſit le Sultan. Cela l'irrita à tel point, que ſon amour ſe changea en une haine mortelle, & qu'il prit la réſolution de n'avoir jamais de commerce avec ſa femme. Les charmes dont Baffa ſe ſervit, produiſirent un effet tout oppoſé à celui qu'elle en attendoit. Amurath voulant éprouver ſi ces enchantemens l'empêcheroient de jouïr d'autres femmes, eut commerce avec pluſieurs, ce qu'il n'avoit jamais fait; & il y trouva tant de plaiſir, qu'il en voyoit quelquefois deux ou trois dans une même nuit. Comme la Religion Mahométane ne permet pas à un homme de paſſer des bras d'une femme dans ceux d'une autre, ſans s'être auparavant purifié, le fréquent uſage du Bain qu'il employoit deux ou trois fois dans une nuit, ruïna entiérement ſon tempérament, & lui cauſa des attaques d'Epilepſie. C'eſt ainſi que Baffa perdit l'affection de ſon mari, par les moyens qu'elle avoit cru propres à l'attacher à elle ſeule; & elle perdit en même tems tout ſon crédit & toute ſon autorité, ſans que tous ſes artifices & toutes ſes intrigues puſſent les lui faire recouvrer pendant la vie d'Amurath (3). Mais lorſqu'après ſa mort, Mahomet, fils de ce Prince & de Baffa, fut monté ſur le Trône, elle rentra en poſſeſſion de ſon autorité, & eut tant de part au Gouvernement de l'Empire, que le Sultan lui-même n'oſoit entreprendre la moindre affaire ſans ſon conſentement (4). Elle avoit ordonné à tous les Bachas, de n'entretenir le Sultan que de bonnes nouvelles, & de ne jamais l'informer des diſgraces qui arriveroient à l'Empire, de peur que le chagrin qu'il en concevroit n'altérât ſa ſanté; ou plutôt, de peur qu'il ne prît la réſolution d'aller commander ſes Armées en perſonne, ce qui auroit fait perdre à la Sultane tout ſon pouvoir (5). C'eſt ainſi que les pauvres mortels ſont quelquefois les victimes de l'ambition ou de l'avarice d'une femme; & que la Souveraine Puiſſance, établie pour le bonheur de tous, ne ſert qu'à procurer l'avantage d'un petit nombre, au préjudice & ſouvent à la ruïne totale de Nations entiéres. On ne doit pourtant pas en rejetter toute la faute ſur les Princes; car s'il y en a, qui, comme Mahomet III, ſont indolens, & négligent les affaires de l'Etat, pour s'abandonner aux plus indignes & aux plus honteuſes paſſions; il y en a auſſi qui voudroient faire ſervir leur autorité au bonheur de leurs Sujets, ſi cela dépendoit d'eux: mais obſédés par d'ambitieux Miniſtres, & par d'artificieux Courtiſans, ils ſervent les malheurs de leur Peuple. „ Il n'y „ a preſque jamais, *dit un ſingénieux Auteur* (6), de Prince ſi méchant, que ſon Miniſtre ne le ſoit encore davantage. S'il fait quelque action mauvaiſe, elle a preſque toujours été ſuggérée; de maniére que l'ambition des Princes n'eſt jamais ſi dangereuſe, que la baſſeſſe d'ame de ſes Conſeillers . . . . . Un Prince a des paſſions; le Miniſtre les remue, c'eſt de ce côté-là qu'il dirige ſon Miniſtére; il n'a point d'autre but, n'en veut connoître. Les Courtiſans ſe réduiſent par leurs ſoupages, & lui ſe flatte plus dangereuſement par ſes conſeils, par les deſſeins qu'il lui inſpire, & par les maximes qu'il lui propoſe." C'eſt ce qui a lieu ſur-tout dans les Pays où le Gouvernement eſt arbitraire, comme en Turquie. On y voit fourmiller une ſemence artificieuſe, & un Miniſtre avare & ambitieux, envelopper l'Etat dans mille maux, ſous un Prince voluptueux & indolent. Heureux par conſéquent le Peuple, qui a un Conſeil National, ou un Parlement, auquel il eſt permis d'approcher du Trône, & d'expoſer au Souverain les maux & les griefs de la Nation! Mais ſous un méchant Prince, „ ces „ Compagnies ſont toujours odieuſes. Elles n'approchent „ des Rois, que pour leur dire de triſtes vérités; & pendant qu'une foule de Courtiſans leur repréſentent ſans ceſſe un Peuple heureux ſous leur Gouvernement, elles viennent démentir la flatterie, & apporter aux pieds du Trône les gémiſſemens & les larmes dont elles ſont dépoſitaires (7)."

(3) Ibid. ibid. Liv. IV. L. VIII. p. 238-241.

(4) Ibid. T. V. L. IX. p. 2.

(5) Ibid. p. 32.

(6) *Lett. Perſanes.* T. II. Lett. CXXII. p. 221. Edit. de 1721. in-12.

[*D*] *La Sultane, mère d'Achmet, prit ſa place dans le Serrail.*] Elle étoit de Boſnie. Le Bacha Mahomet Gira en avoit fait préſent au Sultan Mahomet. C'étoit une femme d'une grande beauté, qui danſoit parfaitement bien, & touchoit agréablement divers inſtrumens. Pour reconnoître la faveur que Gira lui avoit faite en l'introduiſant auprès du Sultan, elle lui fit de riches préſens, ſur-tout en pierre-

(7) Ibid. ibid. Lett. CXXXIV. p. 264. 265.

ries

public; & l'on fit courir le bruit, qu'il vouloit aller lui-même commander ſon Armée en Hongrie: le Muſti même déclara Hérétiques tous ceux qui ne le croiroient pas, quoiqu'il n'ignorât point que ce bruit n'avoit été répandu que pour amuſer le peuple. Achmet fut circoncis ſelon la coutume des Mahométans, qui ne circonciſent leurs enfans qu'à l'âge de treize ans, à l'imitation d'Iſmael, qui le fut à cet âge, & dont les Arabes prétendent être les deſcendans. Auſſi-tôt qu'Achmet fut guéri, on lui préſenta pluſieurs belles femmes, pour être honorées de ſes premiers embraſſemens; & à cette occaſion il ſe fit de grandes réjouiſſances parmi le peuple [E]. Les Turcs étoient alors en guerre avec l'Empereur, mais ils ne la pouſſoient pas fort vigoureuſement; ce qui, joint aux grands progrès des Rebelles en Aſie [F], & à la foibleſſe du Gouvernement qui étoit entre les mains d'une femme (a), fournit au Sophi de Perſe (b) une belle occaſion d'attaquer avec avantage les Provinces du Sultan, & de ſe remettre en poſſeſſion de celles qu'il avoit auparavant perdues. Il ſe mit en campagne avec une puiſſante Armée, & s'étant joint aux Géorgiens, il ſe rendit maître de la plus grande partie des Pays que les Turcs avoient uſurpés ſur les Perſans. On ne ſauroit dire à quel point on en fut touché à la Porte, dans un tems où tout l'Empire étoit déchiré par des factions & des diviſions inteſtines. On envoya pourtant un habile Général contre les Perſans; mais il eut le malheur d'être entiérement défait dans la première bataille qu'il donna. Il manda ſa diſgrace à Achmet, & le ſollicita de s'avancer juſqu'à Alep, ou à Damas, pour rétablir par ſa préſence les affaires de l'Empire. Mais ce jeune Prince étoit tellement plongé dans les plaiſirs, & livré aux charmes de la vie molle & voluptueuſe du Serrail, qu'il ne s'embarraſſoit point du tout de l'Etat, & qu'il ſembloit avoir abſolument oublié la gloire que ſes prédéceſſeurs avoient acquiſe, pour ſuivre l'exemple de ſon père, dont l'indolence avoit déja mis l'Empire ſur le panchant de ſa ruïne. On obtint cependant d'Achmet, de s'avancer juſqu'à Burſe, & de déclarer qu'il marcheroit en perſonne contre les Rebelles. On dépenſa quelques millions pour faire les préparatifs de ce voyage, comme c'eſt toujours la coutume, quand le Sultan doit aller lui-même commander l'Armée. Achmet ſe rendit à Burſe, où il demeura quatre jours; mais comme ſa ſeule préſence ne ſuffiſoit pas pour vaincre l'ennemi, & qu'il falloit pour cela une bonne Armée, qu'il n'avoit point, il retourna à Conſtantinople, ſans avoir fait aucune choſe que dépenſer des ſommes conſidérables. Ce qui contribuoit au mauvais état de l'Empire, c'étoit que l'argent qu'on levoit ſur le peuple, au-lieu d'être porté au Tréſor, étoit diſſipé par les Receveurs, qui s'enrichiſſoient aux dépens du Public. Pour trouver de l'argent, le Muſti conſeilla à Achmet de prendre des Procureurs des Moſquées, celui qu'ils avoient en caiſſe [G], deſtiné à des uſages pieux, & qui alloit à des ſommes conſidérables. Cet avis fut ſuivi; mais en peu de tems le Sultan ſe trouva encore dans le beſoin, pour pouſſer la guerre de Perſe. Dervis Grand-Viſir trouva un expédient d'avoir de l'argent, qui lui couta cher [H], & qui néanmoins ne fut pas encore ſuffiſant pour rétablir les affaires de l'Empire, qui avoit trois différentes guerres à ſoutenir; ſavoir contre l'Empereur, contre les Perſans, & contre les Rebelles. Achmet ſe détermina enfin à faire la paix avec l'Empereur, que ſes Miniſtres engagérent à accepter les conditions qu'on lui offroit, malgré les fortes oppoſitions de Baſta [I], Général de ce Monarque en Tranſilvanie. Cette paix auroit dû naturellement mettre Ach-

(a) La mère d'Achmet.

(b) C'étoit Abas le Grand, dont on a parlé.

ries & en veſtes magnifiques (8). Elle eut bientôt dans le Serrail autant de crédit & de pouvoir, qu'en avoit eu Baſſa, dont elle prit la place (9). Quand celle-ci reçut ordre de ſe retirer, elle ne put cacher ſa douleur & ſon reſſentiment: en s'en allant avec ſes femmes qui pleuroient, elle verſa auſſi des larmes, & de dépit briſa les vitres du Serrail. Elle demanda inſtamment la liberté de voir le Sultan; mais elle ne put obtenir du Grand Viſir, d'avoir cette conſolation. Ce Miniſtre fit plus; pour empêcher toute entrevue entre elle & Achmet, il perſuada à ce jeune Prince, que cette Sultane & toutes ſes femmes étoient Sorcières; qu'après s'être emparées du Gouvernement par leurs enchantemens, elles avoient ruïné l'Etat par leur mauvaiſe conduite. Il eſt certain que cette Princeſſe avoit vendu toutes les Charges, politiques & militaires, ne favoriſant que ceux qui étoient riches, & négligeant les gens de mérite. Elle avoit détourné le Sultan des exercices de la guerre, & l'avoit efféminé en le tenant renfermé dans le Serrail; en un mot, dit l'Auteur cité (10), elle avoit fait de grands biens à la Chrétienté, & de grands maux à la Turquie.

(8) Sagredo, ubi ſup. T. V. L. X. p. 245.

(9) Ibid. p. 247.

(10) Id. ib. p. 244. 245.

[E] *Et à cette occaſion il ſe fit de grandes réjouiſſances parmi le peuple.*] Outre les feux & autres démonſtrations publiques de joie, on éleva une eſpéce de Ville, qu'on nomma *l'Ivoire*, on l'affiſgea, on y donna des aſſauts, & enfin elle fut priſe. Le Sultan y entra par la bréche aux acclamations des Soldats & du Peuple, qui regardoit cela comme un heureux préſage des victoires futures du Sultan (11). Mais leurs eſperances furent trompées, le Sultan n'aiant réuſſi preſque aucune de ſes entrepriſes.

(11) Rycaut, *Abrégé nouveau de l'Hiſt. gén. des Turcs*, Tom. III. p. 290. 291.

[F] *Aux grands progrès des Rebelles en Aſie.*] La révolte avoit commencé dans la Caramanie, ſous Mahomet III. Les Rebelles publioient que leur Général étoit un Prince du Sang Ottoman, nommé *Selim*, fils d'Amurath, & frére de Mahomet. Un grand nombre de mécontens, toujours amoureux de la nouveauté, & qui trouvent leur avantage dans la guerre Civile, ſe joignirent à eux. Mahomet fit tous ſes efforts pour étouffer cette Rebellion dès ſa naiſſance. Sélim fut taüé, & livré au Sultan pour une ſomme d'argent. Ce Chef infortuné fut amené à Conſtantinople, où le Sultan lui-même l'examina en ſecret. Il ſoutint conſtamment qu'il étoit frére du Sultan: il lui expliqua de quelle maniére il avoit été ſauvé par la mére, lorſque Mahomet avoit fait étrangler dix-neuf de ſes frères (12): il dit qu'on l'avoit caché, & que le Viſir Mahomet avoit mis ſecrettement à ſa place un autre enfant, qui lui reſſembloit. Le Sultan voulut ſavoir le ſentiment des Bachas là-deſſus. Ils déclarérent que cette hiſtoire leur paroiſſoit très vraiſemblable: ſur quoi Mahomet réſolut de ſacrifier ce jeune Prince à ſa fureté. Mais ſa mort n'éteignit pas la Rebellion: elle dura pluſieurs années, même après la mort d'Achmet, & affoiblit beaucoup l'Empire Ottoman (13).

(12) Sagredo ubi ſupra p. 2.

(13) Id. ib. p. 104. 105.

[G] *Le Muſti conſeilla à Achmet de prendre des Procureurs des Moſquées, d'argent qu'ils avoient en caiſſe.*] Les raiſons que le Muſti allégua pour autoriſer un procédé ſi extraordinaire, étoient: „ Qu'il eſt juſte, que chaque „ partie contribue quelque choſe à la conſervation du „ tout; & comme toutes les maiſons ſont néceſſairement „ enveloppées dans la ruïne générale d'une Ville, de même la ruïne de la Monarchie entraine néceſſairement „ celle de la Religion & des Moſquées (14)." Le Muſti lui-même ne ſe fit aucune peine de donner cet avis par écrit. Et certainement, il eſt très juſte & très raiſonnable que le Clergé, auſſi-bien que les Laïques, paye ſa part des Taxes publiques, néceſſaires pour le maintien de l'Etat.

(14) Id. ib. p. 211. 212.

[H] *Dervis Grand-Viſir trouva un expédient d'avoir de l'argent, qui lui couta cher.*] Il obligea trois Juifs extrêmement riches, de payer une groſſe ſomme, ſous prétexte qu'ils avoient reçu quelques tonneaux d'huile, ſans payer les droits. Les Juifs ſont fort riches en Turquie, parce qu'ils prennent la Ferme de diverſes branches des Revenus publics, & qu'ils ont part à la Monnoie; ſans parler des richeſſes qu'ils amaſſent par le Commerce. Dervis, parfaitement inſtruit de tout cela, ſe propoſa de les ruïner: mais les Juifs en aiant eu le vent, réſolurent de le prévenir. Ils cabalérent ſecrettement contre lui, & décriérent ſon Miniſtére, lui imputant tous les malheurs de l'Empire; & ils femérent de l'argent parmi ceux qui approchoient du Sultan, à qui l'on fit adroitement entendre que le Viſir poſſédoit d'immenſes richeſſes. Achmet ajouta facilement créance à ces diſcours: il envoya ordre au Viſir de le venir trouver. Dervis obéit, & le Sultan commanda qu'on lui coupât la tête ſur le champ, & voulut être lui-même témoin de l'exécution. Il gagna par cette mort huit cens mille écus. Les Juifs ne rejouirent extrêmement de la mort d'un homme qui avoit juré leur ruïne (15).

(15) Ibid. p. 271. 272.

[I] *Achmet ſe détermina enfin à faire la paix avec l'Empereur, que ſes Miniſtres engagérent à accepter les conditions qu'on lui offroit, malgré les fortes oppoſitions de Baſta.*] Baïta étoit fils de Démétrius, Gentilhomme Albanois: mais il étoit né dans le Monſterrat en Italie, où ſon père étoit Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-légers. Baſta avoit fait paroître dès ſa jeuneſſe beaucoup de valeur, & il étoit né pour la guerre. Il porta d'abord les armes ſous le fameux Duc d'Albe en Flandre, & aiant paſſé par tous les degrés, il parvint enfin au Généralat de toutes les Forces de la Maiſon d'Autriche, Poſte dans lequel il accrut ſa réputation & celle des Armées Allemandes (16). Il commanda celles de l'Empereur contre les Turcs, fur leſquels il gagna pluſieurs victoires; mais la gloire qu'il acquit lui ſuſcita beaucoup d'ennemis à la Cour. Quand on fit à l'Empereur les propoſitions de la paix, dont il eſt parlé dans l'Article, ce Prince ſouhaita de ſavoir le ſentiment de

(16) Id. ib. p. 157.

Achmet en état de faire la guerre en Perſe avec plus de vigueur & de ſuccès; mais que peut-on attendre de Troupes mal payées, mal diſciplinées, ſous un Prince mou & efféminé, & gouverné par une femme? Les Perſans remportérent divers avantages, & en 1615 ils gagnérent une grande bataille contre les Turcs. Cette victoire n'empêcha pas cependant le Sophi de conclurre la paix avec Achmet la même année, & de terminer une guerre qui duroit depuis cent-cinquante ans, & qui n'avoit été interrompue de tems en tems que par de courtes paix, ou plutôt par des ſuſpenſions d'armes. Il paroitra peut-être ſurprenant, que malgré leurs heureux ſuccès, les Perſans aient dans ce tems-là conſenti à faire la paix avec les Turcs. Mais il faut conſidérer, que les Pays qui appartenoient au Sophi, aiant été pendant longtems le théatre de la guerre, & toujours foulés, ou par leurs propres Armées, ou par l'ennemi, les terres étoient demeurées en friche, & le Pays ſe trouvoit épuiſé d'hommes; enſorte que le Sophi étoit dans la néceſſité de finir la guerre, qui, de quelques heureux ſuccès qu'elle fût accompagnée, auroit enfin ruiné ſes Etats. Avant que la paix fût conclue, on avoit envoye contre les Perſans, Naſuf, homme riche & vain [K], Albanois de naiſſance; mais il revint bientôt à Conſtantinople, où Achmet le reçut avec de grandes marques de diſtinction. Naſuf, qui avoit apporté un million avec lui, commença à faire paroitre ouvertement ſon orgueil & ſa fierté: il engagea le Sultan à quitter Conſtantinople, & perſtada au peuple, que c'étoit pour des affaires de la derniere conſéquence. Cependant il n'avoit d'autre but, que de gouverner le Sultan plus abſolument, & de l'engager avec moins de peine à conclurre la paix avec les Perſans; en quoi il réuſſit, comme on l'a vu. A cette occaſion le Sophi aiant envoyé un Ambaſſadeur au Sultan, ce Prince voulut par vanité faire montre de ſa magnificence devant lui. Dans ce deſſein il retourna à Conſtantinople, où il fit ſon entrée à cheval, ſuivi de tous ſes enfans. C'étoit une nouveauté pour les Turcs, les Empereurs Ottomans n'aiant jamais permis que leurs enfans paruſſent en public; mais ce fut une invention de Naſuf, qui gouvernoit entiérement l'Empire, avec une inſupportable hauteur. Elle cauſa enfin ſa ruine, comme il le méritoit [L]. La mort d'Achmet ſuivit bientôt celle du Viſir. Ce Monarque mourut en 1616, âgé d'environ vingt-ſix ans. Il étoit de moyenne taille, d'une complexion délicate, & marqué de petite vérole; il avoit les yeux de travers & le regard farouche. C'étoit un Prince ſans éducation, vain, préſomptueux & ignorant. Son emportement & ſa cruauté, qui étoient extrêmes, cauſérent la mort de pluſieurs de ſes meilleurs Officiers. Elevé de ſa mére & de ſes Favorites, elles ſeules gouvernérent, ou plutôt ruinérent l'Empire, ſous ſon nom. Il penſoit profondément, & forma pluſieurs grands projets; mais ſon inconſtance & ſon peu de courage l'empêchérent toujours de les exécuter. Négligeant les plus importantes affaires, il s'amuſoit à des bagatelles. En un mot, il dégénéra tout à fait de la gloire & des vertus de ſes ancêtres. Sa vie fut courte & obſcure, & il mourut dans la force de ſon âge & de ſes vices (c). La ſeule choſe remarquable qu'il fit, ce fut de bâtir une Moſquée, qu'il ſe propoſa de rendre plus ſuperbe & plus magnifique, qu'aucune de celles que ſes prédéceſſeurs avoient bâties. Dans cette vue, il y employa un nombre prodigieux d'Ouvriers, & dépenſa cinq millions d'or, qui auroient été mieux employés pour ſes Armées en Perſe & en Hongrie. Les Turcs diſent, que la vanité eut plus de part à cet édifice, que la dévotion; parce qu'il falloit commencer par le renter, & ne le point bâtir qu'on n'eût conquis ſur les Chrétiens un

(c) Prin de l'hiſtoire de Soyrede, T. V. L. X. p. 242-322.

de Baſſa, qui répondit de la maniére ſuivante: „ La „ Chrétienté & la Turquie ſont deux Elémens contraires; „ il eſt impoſſible qu'ils ſoient proches l'un de l'autre, „ ſans ſe faire la guerre. Le Sultan, qui voit que votre „ Majeſté Impériale eſt en état de lui faire tête, propoſe „ des tréves, qui ſont des remédes propres à endormir „ la valeur. A préſent que les Soldats ſont en haleine, „ & qu'ils ne combattent jamais les Turcs ſans les vain„ cre, ceux-ci voudroient les plonger dans la moleſſe, & „ leur faire oublier l'art de la Guerre, afin d'en venir plus „ aiſément à bout, quand ils ne ſeront plus aguerris." Il conſeilloit enſuite à l'Empereur, de ſolliciter le Pape d'envoyer des Légats à latere à tous les Princes Chrétiens, afin de les engager à réunir leurs forces pour le maintien de la Cauſe du Chriſtianiſme, & de les y obliger par les Cenſures Eccléſiaſtiques, s'ils refuſoient de le faire. Il continuoit enſuite de cette maniére: „ La Liberté, a „ quelque prix qu'on l'achéte, eſt toujours plus glorieu„ ſe que la Servitude, de quelque paix & de quelque tran„ quillité que celle-ci nous flatte. Ne ſouffrons pas que „ les infidéles nous obligent à faire la paix ou la guerre „ ſuivant leur caprice: c'eſt-là une eſpéce de dépendance, qui dégénéra enfin en Eſclavage. Ce n'eſt ni volontairement, ni pour nous faire plaiſir, qu'ils veulent „ traiter avec nous; ils y ſont forcés par le mauvais état „ de leurs affaires: c'eſt aux Perſans, & non à eux, que „ nous ſommes redevables de la paix qu'ils nous offrent. „ Ce ſont les Soldats du Sophi, qui par les victoires „ qu'ils ont remportées ſur eux, leur ont inſpiré cette „ humeur pacifique. Mais cette humeur ne leur durera „ qu'auſſi longtems que leurs troubles & leur brouilleries „ domeſtiques dureront; dès qu'elles ſeront finies, ils „ nous attaqueront de nouveau, avec d'autant plus de „ fureur, qu'il n'y aura pour-lors rien qui s'oppoſe à leur „ ambition. Ils ne ceſſent de faire la guerre, que pour „ reprendre haleine; & ils la recommenceront dès que „ leurs forces ſeront rétablies, & que les nôtres ſeront „ diminuées & affoiblies par notre moleſſe & par notre „ indolence. Mais nous devons faire réfléxion, que ce „ qui convient aux intérêts de notre ennemi, eſt oppoſé „ aux nôtres. Et ſi nous ne voulons pas les trahir, nous „ devons pouſſer vigoureuſement la guerre contre les „ Turcs, pendant qu'ils ne ſont pas en état de nous faire tête (17)." Telles furent les raiſons, que Baſſa allégua à l'Empereur pour le détourner de faire la paix avec le Sultan. Mais les Miniſtres, qui, comme nous l'avons dit, portoient envie à la réputation de Baſſa, donnérent un mauvais tour à ſes raiſons. Ils dirent, que les Soldats opinoient toujours à la guerre, & que l'on avoit de la peine à les y faire renoncer, parce qu'ils s'y enrichiſſoient; que l'avis de Baſſa étoit dicté par l'amour-propre; & qu'en fait de guerre, il ne diroit jamais, *c'eſt aſſez*. Ils repréſentérent auſſi à l'Empereur, que ſon Epargne étoit épuiſée; que les Turcs étoient encore puiſſans; & que la paix étoit néceſſaire pour le bien de ſes Sujets, fatigués par une longue guerre, & pour celui de ſes Provinces, déſolées pour en avoir été pendant ſi longtems le théatre (18). Ce qu'il y eut de plus ſurprenant, dans cette affaire, c'eſt que l'Empereur envoya des préſens au Sultan pour la valeur de cent cinquante mille florins, tandis que les Turcs eux-mêmes auroient acheté la paix bien cher (19). Mais il y a de l'apparence, que ce fut le fruit des intrigues de quelques Courtiſans, qui avoient leurs vues particuliéres; & l'on ſait qu'il n'eſt pas toujours aiſé de trouver le nœud des intrigues de Cour.

(17) Ibid. p. 271-291.

(18) Ibid. p. 282.

(19) Ibid.

[K] *Naſuf, homme riche & vain.*] Son orgueil s'accrut par ſon alliance avec la famille du Sultan, dont il épouſa la fille, quoiqu'elle ne fût âgée que de cinq ans. De pareilles alliances font ſi avantageuſes aux Bachas, & leur procurent de ſi immenſes richeſſes, qu'ils ſont tous rivaux, lorſqu'il s'agit d'une fille du Grand-Seigneur, & qu'ils l'épouſent très jeune, de peur d'être ſupplantés par un autre. La vue de Naſuf, en épouſant cette jeune Princeſſe, étoit d'avoir un prétexte honorable de quitter le commandement de l'Armée, & de s'approcher de la perſonne du Sultan, pour être maître des affaires de l'Empire. Mais l'indolent & foible Achmet ne pouvoit régler lui-même.

[L] *Naſuf gouvernoit l'Empire avec une inſupportable hauteur, qui cauſa enfin ſa ruine, comme il le méritoit.*] Les autres Bachas, ne pouvant ſouffrir plus longtems ſon orgueil, l'accuſérent d'empêcher le Sultan de s'inſtruire du véritable état des affaires, de lui cacher toutes les mauvaiſes nouvelles, & de ne l'informer que de ce qui pouvoit lui faire plaiſir. Ils diſoient, qu'il avoit porté l'avarice & la témérité juſqu'à s'approprier la moitié des cent baſtes de ſoie, que l'Ambaſſadeur de Perſe avoit apportées en préſent pour le Grand-Seigneur. Sur ces accuſations, Achmet ordonna fur le champ d'étrangler cet avide Miniſtre, de crainte qu'il ne ſe rendît maître de toutes les richeſſes de l'Empire. Naſuf laiſſa en mourant plus de richeſſes, qu'aucun des Viſirs les prédéceſſeurs, parce qu'il avoit tyrannifé lui ſeul, plus que tous les autres enſemble. On trouva plus d'un million de féquins en différens endroits de ſa maiſon, outre mille & dix-huit fabres enrichis de pierres précieuſes, entre leſquels il y en avoit un qui étoit garni de diamans, & qui fut eſtimé cinquante mille écus. Il ſe trouva auſſi chez lui une grande quantité de tapis d'or, & toutes ſortes de riches étoffes du Perſe. Il y avoit dans ſes écuries plus de mille chevaux, dont les harnois étoient brodés d'or & parſemés de perles; & il nourriſſoit dans ſes Villages plus de ſix mille chameaux (20).

(20) Ibid. p. 321. 322.

un Royaume, afin de lui en assigner les revenus pour sa dot. Le Mufti déclara aussi publiquement, que les prières que l'on adresseroit à Dieu dans cette Mosquée, ne lui seroient point agréables, tant que cette conquête ne seroit pas faite (*d*).

(*d*) Ibid. p. 103.

☞ ACHMET II., le troisième fils de Sultan Ibrahim qui monta sur le Trône des Ottomans, succéda en 1691 à Soliman II. * son frère. Les peuples conçurent de grandes espérances à l'avénement de ce Prince à l'Empire [*A*]; mais elles ne furent pas remplies. Achmet parvint au Trône dans un tems, où l'Empire avoit de grandes guerres à foutenir, fur-tout contre l'Empereur & les Vénitiens. La première chose qu'il fit après son élévation, fut d'envoyer un nouveau Sceau, un Cimeterre garni de diamans, & une Veste de martres zibelines au Grand-Vifir Oglu Kiuperli, frère d'Achmet & fils de Mahomet Kiuperli, pour l'encourager, & lui faire connoitre qu'il le confirmoit dans fa Charge (*a*). Ce Miniſtre étoit alors à la tête de l'Armée Ottomanne en Hongrie, réfolu de hazarder une bataille contre les Impériaux. Elle fe donna le 19 d'Août 1691, près de Salankémen [*B*], dont elle a pris fon nom. Les Turcs, après avoir vu la victoire pancher de leur côté, furent entièrement défaits, & firent une perte conſidérable [*C*] dans cette grande journée. Le Grand-Vifir étant mort de fes bleſſures après avoir paſſé la Save, Ali-Bachi fut nommé pour remplir fa place; mais avant qu'il eût pu fe rendre à Belgrade, on apprit que l'Armée s'étoit diſperſée, n'aiant ni armes, ni bagage. La plupart des Soldats marchérent droit à Andrinople, où le Sultan étoit encore. Ils avoient à prétendre, outre leurs arrérages, le préſent ordinaire qu'on leur fait à l'avénement d'un nouvel Empereur; & comme le Tréſor étoit vuide, leur approche allarma autant la Cour & la Ville, que ſi l'Armée ennemie eût été aux portes (*b*). Enfin les débris de l'Armée étant arrivés avec les principaux Officiers, le Grand-Vifir tint un Divan, où il fut réſolu de maintenir Sultan Achmet fur le Trône; que ſa Hauteſſe paſſeroit l'Hiver à Andrinople, & que l'on travailleroit avec diligence à fabriquer de la monnoie d'argent [*D*] pour le payement des Troupes (*c*). Ce qui augmentoit le trouble parmi les Turcs, c'étoit une grande famine, un tremblement de terre à Smyrne, & les déſordres que commettoient de grandes troupes de Rebelles en Aſie, aux environs de Scbaſte: mais l'eſperance de cet argent que l'on fabriquoit à la Monnoie, retint les Soldats dans le devoir. Peu de tems après, on tint encore un grand Conſeil, où l'on réſolut de continuer la guerre, on dépoſa le Cham des Tartares, & l'on fit étrangler pluſieurs Bachas & autres Officiers, qu'on accuſoit de n'avoir pas fait leur devoir à la bataille de Salankémen. Pendant qu'on ne parloit que de guerre, la Cour Ottomanne étoit partagée en pluſieurs Factions. Le Grand-Vifir, qui étoit fort âgé, infirme & cruel, ne penſoit qu'à ſe maintenir, & à détruire fes ennemis: mais aiant voulu auſſi faire perir le Caïmacan d'Andrinople dont il étoit fort jaloux, il précipita ſa propre perte [*E*]. Son ſucceſſeur Halil, Bacha de Diarbékir en Méſopotamie, ne conſerva cette haute Dignité guéres plus d'un an; il s'en démit volontairement en 1693; & la même année il arriva pluſieurs autres changemens conſidérables dans les grands Emplois. Muſtapha Bacha, qui avoit été Caïmacan & Sérafquier en Hongrie, fut fait Grand-Vifir: mais les affaires ne prirent pas un tour plus favorable ſous ſon Miniſtère, que ſous les précédens; la guerre continua avec peu de ſuccès pour les Turcs [*F*], & il y eut en peu de tems deux

* Ricaut le nomme *Sultan Ismael II.* mais c'eſt proprement Soliman III, qu'il faut le nommer, tous les Hiſtoriens donnant à Soliman *le Magnifique* le nom de Soliman II.

(*a*) Ricaut *Hiſt. de l'Emp. Ottom.* Vol. III. p. 245.

(*b*) Ibid. p. 250.

(*c*) Id. ibid.

[*A*] *Les peuples conçurent de grandes eſpérances à l'avénement de ce Prince à l'Empire.*] Ce qui nit qu'on s'attendoit à un grand changement, c'eſt qu'Achmet étoit bien plus vif & plus gai que ſes frères, & fur-tout que Soliman fon prédéceſſeur, qui étoit un Prince ſtupide, ſimple & imbécille, & qui fut plus propre à être Dervis qu'Empereur (1). Ainſi il étoit naturel d'attendre quelque choſe de plus, d'un Prince qui avoit de la vivacité: du moins y avoit-il lieu d'eſpérer qu'il s'appliqueroit avec plus d'activité aux affaires de l'Empire.

(1) Ricaut *Hiſt. de l'Emp. Ottoman.* Vol. III. p. 243.

[*B*] *Elle ſe donna le 19 d'Août 1691 près de Salankémen.*] L'Armée Impériale étoit commandée par le Prince Louis de Bade. Le Grand-Vifir, par l'avis des François, qui étoient en grand nombre dans ſon Armée (2), ſe campa de manière, qu'il ôta aux Impériaux tout moyen de recevoir des Convois; enſorte qu'ils ne pouvoient manquer de périr, s'ils ne faiſoient déloger les Turcs de leur poſte. Ce qui augmenta leur malheur, fut la défaite de mille braves hommes d'un de leurs Régimens, & la perte de 250 chariots chargés de vivres, outre celle de cent barques qui appartenoient aux Vivandiers. Les Impériaux, ſans reſſource & au deſeſpoir, marchérent droit aux Turcs à la pointe du jour. Juſques à ſix heures, le combat ſe foutint avec aſſez d'égalité; mais enſuite la victoire parut ſe déclarer pour les Turcs, & les Généraux Chrétiens deſeſpéroient de ſauver un ſeul homme de cette ſanglante action, n'aiant aucun lieu où ils puſſent ſe retirer. Cependant ils ne ſe déconcertérent point, & aiant fait enforte de maintenir le combat juſques vers le ſoir, ils forcérent enfin le Camp des Turcs, ce qui cauſa la déroute entière de ceux-ci. Cette bataille fut extrêmement ſanglante, ſurtout vers la fin, la rage & le deſeſpoir empêchant les Turcs de demander quartier, & la fureur des Chrétiens ne leur permettant pas d'en donner (3).

(2) Ricaut *ubi ſupra*, p. 247.

[*C*] *Firent une perte conſidérable.*] Les Turcs perdirent plus de vingt-cinq mille hommes. On trouva dans leur Camp cent cinquante-quatre piéces de canon de tout calibre, plus de dix mille tentes, tous les chameaux, mulets & autres bêtes de ſomme. On trouva auſſi dans les tentes du Vifir, dix chariots chargés de monnoie de cuivre; dans celle du Tréſorier, 54 caiſſes de la même monnoie, 22 caiſſes d'argent, & 24 caiſſes remplies de Caftans. On prit grand nombre de Drapeaux, d'Etendarts, de Queues de cheval, & entre autres l'Etendart du Grand-Vifir, que l'Empereur envoya au Pape (4).

(3) Id. p. 248.

(4) Id. p. 249.

[*D*] *De la monnoie d'argent.*] Quand Achmet monta fur le Trône, le Gouvernement payoit en monnoie de cuivre, qu'il donnoit pour de bon argent, & refuſoit enſuite de la recevoir fur le même pied. Ce déſordre cauſa une émotion populaire, que le Caïmacan appaiſa par de belles promeſſes, & par l'eſpérance que l'on eut de voir exécuter le projet du nouveau Sultan, de faire batre de la monnoie d'argent, & de réduire celle de cuivre à la moitié de la valeur pour laquelle on l'avoit reçue juſqu'alors dans les payemens ordinaires (5).

(5) Id. p. 249.

[*E*] *Il précipita ſa propre perte.*] Le Grand-Vifir eut la hardieſſe de demander la tête du Caïmacan au Sultan. Ce Prince, qui aimoit le Caïmacan à cauſe de ſa prudence, & de ſon habileté dans les affaires, fut tellement indigné de l'injuſte demande du Vifir, qu'il ordonna fur le champ à ſes Eunuques noirs de l'ôter de ſa préſence & de l'étrangler, comme un infidèle & indigne Miniſtre. Les Eunuques en aiant pitié, contre leur naturel, intercédérent pour lui: fur quoi le Sultan le fit conduire dans une chambre voiſine, pendant qu'il envoya chercher le Caïmacan. Ce Miniſtre, effrayé du meſſage, le crut perdu, & ne douta point que le Sultan ne le ſacrifiât à la haine du Prémier Miniſtre. Il fut agréablement ſurpris, lorſqu'Achmet lui offrit la Charge de Grand-Vifir; mais, par une rare modeſtie, il la refuſa (6): fans doute auſſi que la prudence l'engagea à ne point accepter une Dignité ſi difficile à ſoutenir dans un tems de trouble & de confuſion. Un ambitieux n'enviſage que l'agrandiſſement; l'éclat des grandes Dignités l'éblouit au point, de ne pas appercevoir les précipices dont elles ſont environnées: au-lieu qu'un homme ſage conſidère les dangers, & évite de s'y expoſer, en ne ſe livrant pas mal à propos aux mouvemens déréglés de l'ambition. On vit un exemple de cette ſageſſe en Galba, qui fut Empereur après Néron. Malgré les eſpérances qu'il avoit pu concevoir de parvenir à la ſuprême Puiſſance, fur ce qu'Auguſte lui avoit dit un jour, *Et toi, Galba, tu goûteras auſſi de l'Empire*, & fur ce qu'on avoit prédit à ſon père que l'Empire entreroit dans ſa famille; il réſiſta pourtant après la mort de Caligula à ceux qui le preſſoient de penſer au Trône: modération, qui le fit aimer de l'Empereur Claude, dont il fut toujours conſidéré comme un homme d'un mérite extraordinaire.

(6) Id. p. 253.

[*F*] *La guerre continua avec peu de ſuccès pour les Turcs.*] Outre les desavantages qu'ils eurent contre les Chrétiens, ils eſſuiérent auſſi des revers en Aſie. Dès l'année précédente, deux Princes de l'Arabie Deſerte pillérent tout le Pays aux environs de Damas; & ils arrêtoient tous les Pélerins qui alloient à la Mecque, pour leur faire payer le *Cafar*, ou Droit de péage, qu'ils exigeoient. Les Troupes que l'on envoya contre eux périrent preſque toutes: les Arabes ouvrirent leurs écluſes, & inondérent le Pays de manière, qu'il y périt ſix à ſept mille Turcs, & le reſte tomba entre les mains de ces Rebelles, & fut taillé en piéces, ou fait priſonnier: il n'y eut que le Bacha de Boſnie & quatorze autres, qui ſe ſauvérent, d'une Armée de vingt-cinq mille hommes (7).

(7) Id. p. 251. & 260.

[*G*] *Deux*

deux incendies à Conſtantinople [G]. Auſſi ce Prémier Miniſtre fut-il dépoſé au commencement de l'année 1694, quoique fur un aſſez léger prétexte [H]. Ce changement perpétuel de Miniſtres cauſoit beaucoup de confuſion dans les affaires, les Miniſtres Etrangers n'aiant le tems d'entrer en matière avec aucun [I]. Deux grandes Factions diviſoient alors la Cour & l'Empire, où tout étoit en deſordre par la foibleſſe des derniers Sultans, & particuliérement par celle d'Achmet. C'étoit néanmoins un Prince d'un aſſez bon naturel, qui ne craignoit aucun mal, & qui n'en ſouhaitoit auſſi à perſonne (d); mais cela ne remédioit à rien. Le Miniſtére du ſucceſſeur de Muſtapha ne fut pas plus heureux que celui de ſes prédéceſſeurs; les Impériaux remportérent divers avantages ſur lui en Hongrie; & les Vénitiens ſe rendirent maîtres de l'Iſle de Scio, en peu de jours, & preſque ſans coup férir. Ces mauvais ſuccés répandirent la terreur & le deſeſpoir parmi les Turcs: on n'entendoit que des imprécations contre le Gouvernement [K], & tout ſembloit concourir à jetter le trouble dans les eſprits [L]. Pendant que l'on préparoit cependant toutes choſes pour la Campagne de 1695, on fut extrémement ſurpris d'apprendre la nouvelle de la mort du Sultan. Ce Prince étant à l'agonie, ſouhaita de voir Sultan Muſtapha, ſon néveu & ſon ſucceſſeur; mais on ne put jamais lui perſuader de l'aller trouver: il fallut qu'Achmet ſe contentât de donner ordre à ceux qui étoient auprés de lui, de dire à Muſtapha, qu'il le prioit de laiſſer vivre ſon fils. Achmet II. étoit d'une humeur gaie & agréable. Comme il étoit Poéte & Muſicien, il faiſoit des vers, & les chantoit lui-même; il jouoit auſſi de pluſieurs inſtrumens. Ce qui donne une idée avantageuſe de ſon caractére, c'eſt qu'il en agit trés bien avec ſon frére Mahomet IV, qui avoit été dépoſé [M].

(d) Id. p. 261.

[G] *Deux incendies à Conſtantinople.*] Le prémier conſuma plus de vingt mille boutiques & maiſons; & le ſecond, qui arriva le 26 d'Août 1693, prit avec beaucoup plus de violence que le précédent; il conſuma la quatriéme partie de la Ville. La Peſte ſe joignit à tout cela, déſorte que l'Empire Ottoman étoit réduit dans un état pitoyable (8).

(8) Id. p. 260. 261.

[H] *Quoique ſur un aſſez léger prétexte.*] Ce Miniſtre aiant voulu ſe divertir à la chaſſe, ſes ennemis y conduiſirent adroitement le Sultan, qui aiant oui aboyer les chiens, demanda ce que c'étoit. On lui répondit, que le Viſir ſe divertiſſoit à la chaſſe, & qu'il ſeroit mieux d'employer ſon tems à veiller aux affaires de l'Empire, qu'à un divertiſſement qui convenoit plus à ſon Maître qu'à lui; mais qu'il ne falloit pas s'en étonner, que c'étoit ſa coutume. Le Sultan en fut tellement irrité, qu'il l'envoya appeller ſur le champ, & donna ſa Charge à Ali Bacha (9). Exemple frappant des fâcheuſes ſuites de l'envie & de la jalouſie, qui empoiſonnent les actions les plus innocentes; & preuve ſenſible du peu de fonds qu'il y a à faire ſur la faveur des Princes, à qui l'ombre d'une faute eſt capable de faire oublier les ſervices les plus importans, & les plus belles qualités.

(9) Id. p. 262.

[I] *Les Miniſtres étrangers n'aiant le tems d'entrer en matiére avec aucun.*] On voit juſqu'à quel point ces changemens perpétuels de Miniſtres arrêtoient le cours des affaires, par une Lettre que Mylord Paget, alors Ambaſſadeur d'Angleterre à la Porte, écrivoit à une perſonne de diſtinction à Vienne, du 24 Avril 1694. „ On change ſi ſouvent de Miniſtres ici, qu'un Ambaſſadeur peut „ à peine traiter deux fois avec la même perſonne. On „ y a changé tous les Grands Officiers de l'Empire, à „ l'exception du ſeul Mufti. Il a fallu pour cela employer „ tant de perſonnes imbécilles, & incapables de gouver„ ner, que cela pourroit ſuffire pour renverſer le Gou„ vernement du monde le mieux établi. Car, comme le „ hazard ſeul préſide au choix de ces Officiers, on ne „ ſauroit favoir s'ils ſeront capables ou non de remplir „ les devoirs de leurs Charges. Et ſuppoſé même qu'ils „ en fuſſent très capables, on ne les y laiſſe pas aſſez de „ tems pour en pouvoir tirer de l'avantage, &c. (10).

(10) Id. p. 263.

[K] *On n'entendoit que des imprécations contre le Gouvernement.*] Voici un fait, qui prouve combien le mécontentement étoit grand. Un jour après les prières de la grande Moſquée, où il y a toujours un grand concours de peuple, il arriva que le monde demeurant à genoux dans un profond ſilence, ſuivant la coutume, un Turc hardi, homme d'eſprit, & bon Orateur, monta en chaire, & s'écria: „ Muſulmans! vous êtes tous obligés en „ cette occaſion de défendre la Foi, votre Patrie, & le „ Gouvernement. Vous n'ignorez pas que les Chrétiens „ nous attaquent par mer & par terre, que nous avons „ un Sultan qui ne ſonge à rien, & un Grand-Viſir qui „ n'entend ni les affaires Politiques, ni les Militaires. „ Courons donc tous à la porte de notre Muſti, & de„ mandons un changement de Gouvernement. Ne voyez„ vous pas bien, que notre Viſir eſt un fou, & un capri„ cieux obſtiné & ignorant, qui commet tous les jours „ des extravagances?" Le Caimacan prévint les mutmeries, que de pareilles Harangues auroient pu produire, en faiſant étrangler l'Orateur & vingt-deux autres (11).

(11) Id. p. 265.

[L] *Tout ſembloit concourir à jetter le trouble dans les eſprits.*] Outre les malheurs réels, la ſuperſtition & la crédulité du peuple en inventa d'imaginaires. L'on rapporte, qu'il ſe trouva un morceau de cire dans la baſe d'une Pyramide renverſée, avec ces paroles en caractéres Grecs: *Au bout de trois cens ans, cette Monarchie ſera expoſée à la ruine & à la deſtruction par des ennemis domeſtiques & étrangers. Cette Ville ſera infeſtée de la contagion, & réduite en un monceau de pierres par des tremblemens de terre* (12). Suppoſé la vérité du fait, il y a beaucoup d'apparence que ce morceau de cire n'avoit pas trois cens ans d'antiquité, & qu'il y avoit des gens qui n'ignoroient pas comment il ſe trouvoit là.

(12) Id. p. 266.

[M] *Il en agit très bien avec Sultan Mahomet ſon frére.*] Dans ſa bonne humeur, il lui rendoit quelquefois viſite, & l'encouragéoit à ſe divertir, & à ne point ſe chagriner du changement de ſa fortune. *J'ai été*, lui diſoit-il, *priſonnier 40 ans, pendant que vous étes ſur le Trône, & je faiſois alors ce que vous faites. Mon tour eſt venu à préſent, & vous aurez peut-être encore le vôtre.* Enſuite il jouoit de quelques inſtrumens, & lui diſoit: *Mon frére, vous m'avez laiſſé vivre; j'en ſerai de même à votre égard, ne vous affligez point* (13).

(13) Id. p. 244.

ACHMET III, fils de Mahomet IV, fut élevé ſur le Trône Ottoman en 1703, lorſque Muſtapha II. ſon frére fut dépoſé au mois de Juillet (a) [A]. Ceux qui l'avoient placé ſur le Trône, exigérent de lui, qu'il éloignat de ſa perſonne la Sultane ſa mére, qui leur étoit ſuſpecte; ce qu'il leur accorda, leur aiant trop d'obligation pour ne pas leur donner cette marque de complaiſance; ou plutôt, étant dans la néceſſité de ménager des gens, qui auroient pu encore le faire déſcendre du rang où ils l'avoient fait monter par leur rebellion. Mais dans la ſuite, ce Monarque fit bien voir que les Princes haiſſent les Traitres, lors même qu'ils ont recueilli le fruit de la Trahiſon: il fit périr ſucceſſivement les Chefs des ſéditieux qui avoient détrôné ſon frére (b). Achmet eut un avantage ſur ſon prédéceſſeur: ce fut de trouver l'Empire en paix au dehors, quand il y parvint [B]. Naturellement avare, il s'appliqua à amaſſer des tréſors. Il accorda ſa protection à Charles XII, Roi de Suéde, lorſqu'après la bataille de Pultawa, ce Prince ſe retira à Bender. Charles tâcha par ſes intrigues d'engager la Porte à déclarer la guerre au Czar Pierre I. [C]; mais quoiqu'il ſe fût fait un fort Parti à la Cour

(a) Ricaut *Hiſt. de l'Emp. Ott.* Vol. III. p. 170. & ſuiv.

(b) Voltaire, *Hiſt. de Charles XII.* Tom. II. p. 2.

[A] *Muſtapha II. ſon frére fut dépoſé au mois de Juillet.*] Je ne puis m'empêcher de remarquer ici, combien il y a peu de fonds à faire ſur certains Livres que l'on met entre les mains de la Jeuneſſe, & où l'on devroit apporter toute l'exactitude poſſible. J'ai en vue le Livre intitulé, *La Science des Perſonnes de la Cour, de l'Epée & de la Robe*, de Mr. de Clerigni, continué par Mr. de Limiers, Edit. d'Amſt. 1723. en 4 vol. in-12. Voici ce qu'on dit dans cet Ouvrage (1): „ Depuis ce tems-là *(depuis la* „ *Paix de Carlowitz, conclue en* 1699) Muſtapha demeu„ ra en repos, & ne voulut point écouter les inſtances „ que les Mécontens lui firent de les ſecourir, *juſqu'à l'an*„ *née* 1716, qu'il. *remplit la paix*, en attaquant les Véni„ tiens dans la Morée, qui leur avoit été cédée, & qu'il „ reprit ſur eux. Il *mourut en* 1701, après un régne a„ gité de divers troubles domeſtiques." On voit d'abord dans ces paroles, une contradiction qui ſaute aux yeux. Muſtapha *rompt la paix en* 1716, & il *meurt en* 1701. Il y a outre cela deux fautes groſſiéres. 1. Muſtapha n'eſt point mort en 1701, puiſqu'il a régné juſqu'en 1703. II. Ce ne fut pas par ſa mort, qu'il laiſſa le Trône vacant, car il fut dépoſé; & c'eſt par-là qu'Achmet III ſon frére parvint à l'Empire en 1703, & non en 1701, comme on le dit immédiatement après. C'eſt abuſer le Public, que de coudre de pareilles Suites à des Ouvrages bons en eux-mêmes.

(1) Tom. III. p. 121.

[B] *De trouver l'Empire en paix au dehors, quand il y parvint.*] Muſtapha avoit conclu la paix avec toutes les Puiſſances Chrétiennes en 1699 par le Traité de Carlowitz, dont l'Angleterre & la Hollande avoient été les Médiateurs.

[C] *Il tâcha par ſes intrigues d'engager la Porte à déclarer*

Cour Ottomane, il ne put cependant réuſſir d'abord dans ſes deſſeins: ce ne fut que par une ſuite des révolutions ordinaires à la Porte [D], qu'il vit enfin la guerre déclarée entre les Turcs & les Ruſſiens. Le ſuccès ne répondit pas aux grandes eſpérances qu'il avoit conçues: le Grand-Viſir, peu verſé dans l'Art de la Guerre, ne profita pas de l'occaſion qu'il eut de faire périr le Czar avec toute ſon Armée [E], & conclut la paix avec beaucoup de précipitation. Ce fut peu après, que l'on découvrit un projet de dépoſer Achmet, dont les auteurs furent punis [F]. Le Sultan avoit un Favori, qui forma de grands deſſeins [G] contre les Chrétiens. En 1715, la guerre fut déclarée contre les Vénitiens, qui, quoique ſecourus par le Pape & par les Chevaliers de Malte, perdirent la Morée. Mais l'Empereur aiant envoyé une Armée en Hongrie, donna aux Vénitiens le tems de reſpirer: d'autant plus que le fort de la guerre tomba ſur la Hongrie, où les Turcs firent des pertes conſidérables, les armes de l'Empire aiant été toujours triomphantes ſous la conduite du Prince Eugène de Savoye. Cette guerre ſe termina par la Paix de Paſſarowitz, conclue en 1718. En 1724, Achmet, profitant des troubles qui agitoient la Perſe, tourna ſes armes de ce côté-là. Ses Troupes s'emparérent de la Géorgie, entrérent en Perſe & s'avancérent juſqu'à Tauris, qu'elles aſſiégérent; pendant qu'Achmet Bacha de Babylone faiſoit le ſiége d'Amadan. Les Turcs furent battus devant Tauris [H], mais ils eurent leur revanche du côté d'Amadan [I]; & l'année ſuivante ils entrérent en Perſe, & y pouſſérent fort avant leurs Conquêtes [K]. Malgré ces heureux commencemens, Aſzraff, ſucceſſeur de Myrr-

rer la guerre au Czar Pierre I.] Dès que Charles XII fut ſur les terres des Turcs, il forma le deſſein d'armer l'Empire Ottoman contre ſes ennemis. Il fit partir un Envoyé Extraordinaire pour Conſtantinople, qui fut accompagné du Comte Poniatowski, homme habile, inſinuant, ſouple, né avec le don de perſuader, & de plaire à toutes les Nations (2). Auſſi gagna-t-il en peu de tems la bienveillance du Grand-Viſir, & il eut l'adreſſe de faire tenir une Lettre du Roi de Suède à la Sultane Validé, mère d'Achmet, qui commença à prendre du crédit dans le Serrail. Il ſe lia étroitement avec un François nommé Bru. Cet homme ne ceſſoit de raconter les exploits du Roi de Suède au Chef des Eunuques de la Sultane, & celui-ci charmoit ſa Maîtreſſe par ſes récits. La Sultane prenoit hautement le parti de ce Prince: le Serrail s'elle ne l'appelloit que *ſon Lion*; elle ſollicita le Sultan en ſa faveur; elle paſſa même par deſſus les Loix auſtères du Serrail, au point d'écrire pluſieurs Lettres au Comte Poniatowsky (3). Le Grand-Viſir, très habile Miniſtre, favoriſoit auſſi le Roi de Suède. Cependant les intrigues, & ſur-tout l'argent de la Moſcovie, moyen puiſſant pour réuſſir à la Porte, empêchérent que toutes ces favorables diſpoſitions n'euſſent alors leur effet (4).

[D] *Par une ſuite des révolutions ordinaires à la Porte, il eſt enfin la guerre déclarée.*] Le Grand-Viſir Chouloury déplaiſoit à la Sultane-mère; le Kiſlar Aga Chef des Eunuques noirs, & l'Aga des Janiſſaires, le haiſſoient: ces trois perſonnes, foutenues par le Favori du Sultan, entreprirent de faire tomber Chouloury. Ce vieux Miniſtre, qui avoit longtems & bien ſervi ſon Maître, fut dépouillé de ſa Dignité & de ſes richeſſes; on lui ôta ſa femme, fille du dernier Sultan Muſtapha, & il fut relégué à Caſſa dans la Tartarie Crimée (5). Numan Kiuperli, petit-fils d'Achmet Kiuperli, eut le Sceau de l'Empire. Ce nouveau Viſir étoit d'une probité rigide. Son prédéceſſeur ne payoit point les Janiſſaires, du Tréſor impérial, mais de l'argent qu'il faiſoit venir par ſes extorſions. Numan les paya de l'argent du Tréſor. Le Sultan lui en aiant fait des reproches, & lui aiant allégué l'exemple de ſon prédéceſſeur, il lui fit cette généreuſe réponſe: *S'il avoit l'art d'enrichir ta Hauteſſe par des rapines, c'eſt un art que je fais gloire d'ignorer* (6). Auſſi fut-il dépoſé au bout de deux mois de Miniſtère. Il eut pour ſucceſſeur Baltagi Méhémet, qui avoit déja été Grand-Viſir avant Chouloury. Baltagi trouva le parti du Roi de Suède dominant dans le Serrail, & le Sultan déterminé à la guerre contre le Czar: ainſi il fallut qu'il obéît à l'ordre qu'il reçut d'aller combattre les Moſcovites avec deux-cens mille hommes (7).

[E] *Ne profita pas de l'occaſion de faire périr le Czar avec toute ſon Armée.*] Le Czar fit la même faute avec les Turcs, que le Roi de Suède avoit commiſe avec lui; il mépriſa trop ſon ennemi. Il prit ſon chemin vers la Moldavie & la Valachie, avec une Armée de quatre-vingt mille hommes; & aiant engagé Cantémir Prince de Moldavie à ſe joindre à lui, il s'avança dans le Pays, & arriva au mois de Juin 1711 ſur le bord Septentrional du fleuve Hiérafe, aujourd'hui le Pruth, près d'Yaſſi Capitale de la Moldavie. L'Armée Turque aiant paſſé le Danube, ſuivit l'Armée Moſcovite avec tant de diligence, qu'elle parut bientôt en préſence, la rivière de Pruth entre deux. Le Czar, qui comptoit ſur les Moldaves, s'en vit abandonné; ils portérent toutes leurs proviſions à l'Armée Ottomane, & les Valaques leurs voiſins ſe joignirent auſſi à eux. Ainſi le Czar ſe vit tout d'un coup ſans vivres & ſans fourrages. Les Turcs paſſérent la rivière, dont il ne leur diſputa point le paſſage; ils ſe campérent de l'autre côté; & le Monarque Ruſſien ſe trouva la rivière de Pruth derrière lui, près de cent cinquante mille Turcs devant, & environ quarante mille Tartares, qui le harceloient continuellement à droite & à gauche (8). Après beaucoup de pertes & de marches ruineuſes, le Czar, pouſſé vers le Pruth, ſe vit réduit à n'avoir pour tous retranchemens, que des chevaux de friſe & des chariots. Cependant les Turcs l'attaquérent deux fois ſans ſuccès. Enfin, lorſque le Monarque Ruſſien au deſeſpoir ne ſe propoſoit que de périr par une mort glorieuſe, ſa femme, la fameuſe Catherine, le tira d'embarras. Elle engagea le Czar à demander lui-même au Grand-Viſir: elle ramaſſa en même tems ſes pierreries, tout ſon argent, & tout celui qu'elle put raſſembler, & compoſa de tout cela un préſent conſidérable, qu'elle envoya à Oſman Aga, Lieutenant du Grand-Viſir. Ce Miniſtre preſſé vivement par l'Envoyé Ruſſien qui lui avoit apporté la Lettre du Czar, & par les remontrances d'Oſman, d'ailleurs n'aiant point l'ame guerrière, ſe réſolut de conclurre la paix à des conditions très avantageuſes à ſon Maître, auxquelles le Czar ſouſcrivit. Ainſi le Traité fut commencé, conclu & ſigné le 21 de Juillet 1711, ſans que les intérêts du Roi de Suède y euſſent été le moins du monde ménagés; & le Czar avec toute ſon Armée échapa à un danger auſſi grand, qu'aucun Prince en ait jamais couru (9).

[F] *L'on découvrit un projet de dépoſer Achmet, dont les auteurs furent punis.*] Ce fut le vieux Viſir Chouloury relégué pour-lors à Mitilen, qui forma ce deſſein. Le Czar, échapé du péril, ne ſe preſſoit pas d'accomplir les conditions du Traité qu'une dure néceſſité l'avoit forcé de conclurre; enſorte que le Grand-Viſir, qui en étoit reſponſable, craignant avec raiſon l'indigneſſion de ſon Maître, n'oſoit s'aller préſenter devant lui. Chouloury voulut profiter de cette occaſion, pour ôter l'Empire à Achmet, & pour mettre ſur le Trône le Prince Ibrahim neveu d'Achmet, & fils aîné de Muſtapha II. Il ſalloit, pour réuſſir dans ce projet, engager le Grand-Viſir Méhémet Baltagi à prévenir la colère du Sultan, & à marcher droit à Conſtantinople avec les Janiſſaires. Comme Méhémet n'étoit rien moins que hazardeux, le vieux Viſir ne s'adreſſa qu'à Oſman Aga, qui gouvernoit entièrement Méhémet. Mais les Lettres furent interceptées, & Chouloury & Oſman eurent la tête tranchée, ſupplice infame en Turquie. A l'égard du Grand-Viſir, il fut puni par l'exil, d'avoir été choiſi ſans le ſavoir pour être l'inſtrument des deſſeins des autres: on le bannit à Lemnos, où il mourut trois ans après (10).

*[G] *Le Sultan avoit un Favori, qui forma de grands deſſeins.*] Son nom étoit *Coumourgi Alli-Pacha*. Il étoit fils d'un Porteur de Charbon. L'Empereur Achmet II, oncle d'Achmet III, aiant rencontré dans un petit bois près d'Andrinople, Coumourgi encore enfant, fut frappé de ſon extrême beauté, & le fit conduire dans ſon Serrail. Il plut à Muſtapha fils aîné de Mahomet IV, & ſucceſſeur d'Achmet II, à Achmet III, ſucceſſeur de Muſtapha ſon frère, fit de ce jeune-homme ſon Favori. Je remarquerai ici en paſſant, deux mépriſes de Mr. de Voltaire dans l'endroit cité ici: il fait Achmet II. père d'Achmet III, qui étoit fils de Mahomet IV, auſſi-bien que Muſtapha; & il fait de Muſtapha le ſucceſſeur de Mahomet. Il y a de l'apparence que c'eſt un défaut d'attention, peut-être même une faute d'impreſſion.

[H] *Les Turcs furent battus devant Tauris.*] Le Prince Thamas, fils de Schah Huſſein, alla attaquer les Turcs dans leurs retranchemens devant Tauris, & il le fit avec tant de vigueur, qu'il remporta ſur eux de ſi belles éclatantes & des plus complettes victoires, puiſqu'il y eut vingt mille Turcs de tués dans cette bataille, & preſque autant de priſonniers (12).

[I] *Ils eurent leur revanche du côté d'Amadan.*] Le Prince Thamas aiant délivré Tauris, envoya une partie de ſon Armée ſous la conduite de Flagella-Kan, contre le Bacha de Babylone, pour lui faire lever le ſiége d'Amadan. Mais, ſoit que ce Général n'eût pas toute la capacité néceſſaire pour cette entrepriſe, ou que le fort des Perſans fût de n'être pas heureux, il fut mis en fuite par le Bacha, qui peu après prit Amadan par ſurpriſe (13).

[K] *Pouſſérent fort avant leurs conquêtes.*] Ils entrérent dans la Perſe par trois endroits différens, avec trois Armées. L'une tomba ſur la Géorgie, où elle ne trouva nulle réſiſtance. Gengéa, Capitale d'une Principauté de même nom, Ville célèbre par le commerce de Soie, & l'une des plus belles & des plus riches de la Perſe, ne tint que deux jours, & ſe rendit aux Turcs par Capitulation. L'Armée, qui entra en Perſe du côté d'Erivan, prit cette Place d'aſſaut dès la première attaque. Enfin Tauris, autrefois la Capitale de Perſe, & la plus grande Ville du Royaume après Iſpahan, tomba auſſi en la puiſſance des Turcs, & fut preſque auſſi-tôt priſe qu'aſſiégée (14). Enfonte que les Turcs tenoient près de cent cinquante lieues de long dans la Perſe (15).

[L] *Le*

(9) Voltaire, *Hiſt. de Charles XII. Tom. II. p. 7.*

(2) Id. p. 7. 8.

(3) Id. p. 15. 16.

(4) Id. p. 20.

(5) Id. p. 30. 37.

(6) Id. p. 58.

(7) Id. p. 44-46.

(8) Id. p. 323-327.

(9) Id. p. 47-55.

(10) Id. p. 64. 65.

(11) Id. p. 19.

(12) *Hiſt. de la dern. Révolut. de Perſe*, Tom. II. p. 221. 222.

(13) Id. p. 223.

(14) Id. p. 253-257.

(15) Id. p. 270.

Myrr-Magmud fils de Myrr-Weis, foutint la guerre contre eux avec tant de fuccès, qu'ils réſolurent au bout de deux ans de faire la paix avec lui. Elle fut conclue au contentement réciproque des deux partis, & publiée à Conſtantinople le 18 de Novembre 1727 (c). Mais cette paix ne dura pas long-tems. Aſtaraff, vivement attaqué par le fameux Thamas Kouli-Kan, Général des Troupes du Prince Thamas, fut obligé de fuir, & aiant été pris, il expia par ſa mort le crime de ſa rebellion. Par cette révolution, le Traité conclu avec Aſtraff ſe trouva rompu. Le jeune Sophi demandoit aux Turcs la reſtitution de toutes leurs Conquêtes, & ne vouloit conſentir à la continuation de la paix qu'à cette condition. Les Turcs de leur côté ne pouvoient ſe réſoudre à rendre ce qui leur avoit couté tant de ſang & de dépenſe. Le Sophi, pour amuſer les Turcs, feignit de vouloir terminer l'affaire par un Traité : il envoya un Ambaſſadeur, qui arriva à Conſtantinople au mois de Juin 1730. Mais il avoit à peine entamé ſa négociation avec le Grand-Viſir, qu'on reçut nouvelle que les Perſans avoient recommencé les hoſtilités : ainſi la guerre fut de nouveau déclarée. Le Sultan & le Grand-Viſir réſolurent de ſe mettre en marche, pour faire croire qu'ils étoient déterminés à s'aller mettre à la tête de l'Armée. Ils fortirent de Conſtantinople le 3 d'Août, & allérent camper à Scutari, ſous prétexte d'y attendre que tout fût prêt pour continuer leur marche (d). Malgré toutes ces démonſtrations, la Cour Ottomanne étoit fort irréſolue ſur le parti qu'elle devoit prendre. Cette irréſolution fit murmurer les Soldats. Le murmure fit éclater la révolte, dont les ſemences étoient depuis longtems dans tous les eſprits [L]. Trois hommes de néant [M] entrepriſrent de faire deſcendre Achmet du Trône ; ils excitérent un ſoulèvement dans Conſtantinople [N], & groſſirent en peu de tems leur Parti par l'abſence de ceux qui auroient pu mettre obſtacle à la rebellion [O]. Quand le Sultan fut inſtruit du véritable état des choſes, il prit le parti de revenir à Conſtantinople. De retour dans le Serrail il tint Conſeil, & dans le partage des avis, il ſe détermina à tenter les voies de la douceur [P]; mais inutilement. On voulut enſuite employer la force [Q], qui réuſſit auſſi peu. Achmet en revint donc à la négociation [R]. Pendant ce tems-là, le nombre des Rebelles groſſit par la jonction des Milices, qui depuis longtems avoient la rebellion dans le cœur; ce qui jetta la Cour dans le deſeſpoir, d'autant plus que les Revoltés avoient coupé l'eau & les proviſions qui

(c) *Hiſt. de la dern. Revolut. de Perſe*, Tom. II. p. 287.

(d) *Relation des 2 dern. Rebellions arrivées à Conſtantinople, en 1730 & 1731.* p. 4. 5.

[L] *La murmure fit éclater la révolte, dont les ſemences étoient depuis longtems dans tous les eſprits.*] Dès longtems auparavant, on remarquoit parmi les Troupes & parmi le Peuple un mécontentement général du Gouvernement ; & l'on diſoit tout publiquement, qu'on pourroit bien aiſément voir éclater une rebellion. La rareté des vivres, la cherté des denrées, la miſére où le manque de Commerce avoit réduit tout le Pays, la multitude & le poids des impôts, & les vexations qu'on avoit à ſouffrir de la part des Troupes qui alloient en Perſe, avoient produit un dégoût général parmi le Peuple. La nouvelle du renouvellement de la guerre avec la Perſe, toujours défagréable, & ſouvent funeſte aux Turcs, avoit achevé d'aigrir les eſprits, qui n'attendoient qu'une occaſion de faire paroître leur chagrin. Le mécontentement des Soldats, les intrigues ſecrettes, à ce que l'on croit, de quelques Gens de Loi & de quelques Prédicateurs peu ſatisfaits du Miniſtére, & l'inquiétude de quelques miſérables qui ne reſpiroient qu'un changement, firent enfin naître une rebellion ouverte (*a*).

(*a*) *Relat. des 2 dern. Rebell. de Conſtantin. en 1730 & 1731.* p. 6. 7.

[*M*] *Trois hommes de néant entreprirent de faire deſcendre Achmet du Trône.*] Ils ſe nommoient *Patrona Khalil*, *Muſtub*, & *Emir Hali*. Les deux premiers furent les principaux Chefs des Rebelles. Patrona étoit Albanois de Nation ; il avoit été autrefois *Levend*, c'eſt-à-dire Soldat de Marine, & avoit ſervi ſur la Galére *la Patrona*, d'où il avoit pris le nom de Patrona (17). Il avoit même, pendant qu'il ſervoit dans la Marine, été condamné à mort pour un aſſaſſinat, & n'avoit échapé au châtiment que par la généroſité d'un Officier (18). Patrona étoit enſuite devenu Janiſſaire ; & comme tous les Soldats Turcs exercent quelque métier, celui de Patrona étoit de vendre de vieux habits. Muſtub étoit auſſi Janiſſaire & Vendeur de fruits ; il avoit l'eſprit élevé, une éloquence naturelle ; &, ce qui le rendit fur-tout conſidérable dans le Parti des Rebelles, c'eſt qu'il ſavoit lire & écrire, choſe d'autant plus eſtimée, qu'elle eſt rare en Turquie, du moins parmi le Peuple (19). Tels furent les principaux inſtrumens de la Révolution qui arriva en 1730. Ce qui fait bien voir la vérité des réflexions d'un Auteur moderne (20) ſur le ſujet des Princes d'Orient. „ Le plus mauvais parti, *dit-il*, que les Princes d'Aſie aient pu prendre, c'eſt de ſe cacher comme ils font. Ils veulent ſe rendre plus reſpectables ; mais ils font reſpecter la Royauté, & non pas le Roi, & attachent l'eſprit des Sujets à un certain „ Trône, & non pas à une certaine Perſonne. Cette „ Puiſſance inviſible qui gouverne, eſt toujours la même „ pour le Peuple. Quoique dix Rois qu'il ne connoit „ point ſe ſoient égorgés l'un après l'autre, il ne ſent au„ cune différence ; c'eſt comme s'il avoit été gouverné „ ſucceſſivement par des Eſprits. Si quelqu'un des Sujets „ forme quelque réſolution, il ne faudra l'accuſer ſur „ l'Etat .... mais il n'a qu'à aller à la ſource du pouvoir, „ & il ne lui faut qu'un bras, qu'un inſtant. Un Mé„ contents en Aſie va droit au Prince, étonne, frappe, „ renverſe. Malheureux le Roi qui n'a qu'une tête ! Il „ ſemble ne réunir toute ſa puiſſance ſur elle, que pour „ indiquer au prémier ambitieux l'endroit où il la trouve„ ra toute entiére."

(17) Id. p. 7. 8.

(18) Id. p. 23.

(19) Id. p. 62.

(20) *Lettr. Perſan.* Lett. C. p. 111. & ſuiv. du Tom. II.

[*N*] *Ils excitérent un ſoulèvement dans Conſtantinople.*] Patrona s'y prit d'une manière auſſi adroite que hardie. Ainſi fait proviſion de bon vin & de ce qui étoit néceſſaire pour un régal, il invita ſes Confidens & ſes Amis au nombre de douze ; & parmi la joie & l'ouverture qu'inſpire le vin, il leur dit ; „ qu'il avoit eu une Révélation en „ ſonge, qu'il devoit ſe défaire des Miniſtres, & dépoſer le Grand-Seigneur lui-même, qui s'étoient rendus „ Tyrans ... que pour cela il étoit réſolu de ſe mettre à „ la tête des Mécontens, & qu'il ne leur demandoit autre „ choſe, que de s'aſſocier avec lui dans l'accompliſſement „ d'un ſi louable deſſein." Tous les Convés applaudirent à ſa réſolution, & s'étant engagés par un ſerment ſolennel à s'aſſiſter fidélement l'un l'autre, ils ſixérent le Jeudi 28 de Septembre pour le jour de l'exécution. Ils s'aſſemblérent au jour marqué, & s'étant partagés en trois bandes, ils marchérent le ſabre à la main, avec un Drapeau déployé, criant par-tout „ que les Marchands & les „ Artiſans euſſent à fermer leurs boutiques, & que tout „ bon Muſulman eût à ſuivre leur Drapeau à la Place „ d'Et-Meidan, où l'on devoit leur communiquer les juſ„ tes plaintes qu'on avoit à faire contre le préſent Mi„ niſtére." Ces cris répandirent en un inſtant la confuſion dans toute la Ville (21).

(21) *Relat. des 2 dern. Rebell.* &c. p. 9-11.

[*O*] *Groſſirent en peu de tems leur Parti par l'abſence de ceux qui auroient pu mettre obſtacle à la rebellion.*] Le Sultan & le Grand-Viſir étoient à Scutari. Muſtapha Général de la Mer, & Caïmacan, qui en cette qualité devoit veiller à la tranquilité publique, ſe trouvoient obligés de s'y rendre, & s'occupoit à faire planter des tulipes à ſa Campagne. Le Reis Effendi étoit auſſi à une de ſes maiſons, où livré à l'indolence, il traitoit de bagatelles & de fables tous les avis qui lui venoient de ces prémiers mouvemens. Deſorte qu'il n'y avoit dans la Ville aucun Grand d'autorité, propre à y rétablir l'ordre, que l'Aga des Janiſſaires, & le Kiaïa du Grand-Viſir : mais ce dernier, qui avoit plus à craindre de la fureur du Peuple qu'un autre, prit la fuite. L'Aga des Janiſſaires marcha avec ſa Garde ordinaire contre les Rebelles, mais n'aiant pu rien faire, il paſſa à Scutari, & fut s'enfermer dans une de ſes maiſons, ſans faire part au Grand-Viſir de ce qui ſe paſſoit, de peur qu'il ne le fit mourir (22). Les Rebelles aiant ainſi le champ libre, groſſiſſoient leur Parti à vue d'œil, forçant tous ceux qu'ils rencontroient à ſe joindre à eux.

(22) Id p. 11-13.

[*P*] *Il ſe détermina à tenter les voies de la douceur.*] Je nomme ainſi le parti qu'il prit d'envoyer ſimplement ordonner aux Rebelles de ſe retirer. Quoique cet ordre fût accompagné de menaces, c'étoit pourtant une voie de douceur dans une circonſtance où il falloit autre choſe que de ſimples paroles, pour ramener une troupe de Séditieux à leur devoir.

[*Q*] *On voulut enſuite employer la force.*] On réſolut de ſuivre l'avis que le Grand-Viſir avoit donné d'abord, de former un Corps de Troupes pour l'oppoſer aux Rebelles. Pour cet effet, on choiſit les Boſtangis, Milice deſtinée pour la culture des Jardins, & pour la garde du Serrail. La plupart s'étant cachés, on jetta les yeux ſur les Troupes Marines : mais Patrona trouva moyen d'intimider celles qu'on avoit déja aſſemblées ; ainſi les eſpérances, conçues de ce côté-là, allérent auſſi en fumée (23).

(23) Id. p. 20-23.

[*R*] *Achmet en revint à la négociation.*] Le Sultan envoya l'Aſſéki Aga, un des principaux Officiers des Boſtangis, demander aux Rebelles ce qu'ils déſiroient de lui. Ils répondirent, „ qu'ils prioient le Sultan de leur faire „ remettre vifs, le Mufti, le Grand-Viſir Ibrahim, Muſ„ tapha Caïmacan & Général de la Mer, & le Kiaïa Ma„ homet, tous deux gendres du Grand-Viſir. Que du „ reſte, ils étoient contens de ſa Hauteſſe, & qu'ils lui „ ſouhaitoient toutes ſortes de proſpérités." Sur cette réponſe, le Sultan fit arrêter le Kiaïa, comme il avoit déja fait le Caïmacan ; mais il ne put ſe réſoudre à en faire autant au Mufti & au Grand-Viſir, & il envoya prier les Rebelles de ſe contenter de leur dépoſition. Ils perſiſtérent à demander le Grand-Viſir. Le Sultan lui fit redemander le Sceau de l'Empire, & le fit garder, eſpérant encore de trouver moyen de ſauver un homme qu'il aimoit, & qui étoit ſon gendre (24).

(24) Id. p. 24. 25.

[*S*] *Ach-*

qui ſe portoient au Serrail. Achmet prit alors le parti de ſacrifier ſes principaux Miniſtres à la fureur des Rebelles [S]; mais comme il ne les leur remit pas en vie, ils ne furent pas contens, & demandérent la dépoſition d'Achmet, & qu'on mît ſur le Trône Mahomet ſon neveu [T]. En-vain le vieux Sultan tâcha de les appaiſer, en leur offrant des préſens conſidérables & toutes les Victimes qu'ils demanderoient; ils furent inflexibles, & ils vinrent à bout de leurs deſſeins par les conſeils & le crédit d'un nommé *Iſpiri-Zadé* [V], Prédicateur ordinaire de la Cour & de la Moſquée de Ste. Sophie. Cet homme ſe rendit au Serrail le ſoir du 1. d'Octobre, lorſque le Sultan étoit dans la Chambre Impériale, & que tous les Miniſtres, les Gens de Loi, & les Grands de l'Empire étoient dans un Pavillon, conſternés, & agités de divers mouvemens. Dès qu'il parut, chacun s'empreſſa de lui demander ce qui ſe paſſoit. Il dit que les Rebelles vouloient abſolument qu'Achmet quittât le Trône, & que n'aiant pu leur faire changer de réſolution, il étoit venu pour faire part de cette nouvelle. Perſonne ne lui aiant fait de réponſe, & ne ſe mettant en devoir d'annoncer une pareille nouvelle au Sultan, *Iſpiri-Zadé* réſolut d'y aller lui-même [X]. Achmet, voyant qu'il n'y avoit plus de remède, courut droit à l'appartement du Sultan Mahomet ſon neveu, le prit par la main, & le conduiſit à la Chambre Impériale, où il le plaça lui-même ſur le Trône, le ſalua en qualité d'Empereur, & après lui avoir donné avec beaucoup de tendreſſe ſes avis [T], il fut s'enfermer lui-même dans la Priſon dont il venoit de tirer ſon neveu. Ce fut le troiſiéme Sultan dépoſé depuis moins d'un demi-ſiécle [Z].

[S] *Achmet prit alors le parti de ſacrifier ſes principaux Miniſtres à la fureur des Rebelles.*] Ce Prince aiant fait une tentative inutile pour ſouſtraire ſon Viſir à leur fureur, le fit condamner à la mort, lui, le Caïmacan & le Kiaïa. Ils furent étranglés le 30 de Septembre au ſoir, & le lendemain on envoya les trois cadavres, chacun ſur un char différent, à l'Et-Meidan (25).

(25) Id. p. 30-32.

[T] *Ils ne furent pas contens, & demandérent la dépoſition d'Achmet, & qu'on mît ſur le Trône Mahomet ſon neveu.*] Ce fut la vie de leur propre fureté, qui porta les Rebelles à cet excès. Ils conſidéroient qu'Achmet étoit naturellement cruel; qu'aiant fait mourir ceux qui avoient détrôné ſon frére pour le mettre lui-même ſur le Trône, ils ne pouvoient eſpérer d'en être mieux traités, s'ils le laiſſoient en état de ſe venger des outrages qu'ils lui avoient faits; au-lieu qu'en faiſant régner Sultan Mahomet ſon neveu, qui languiſſoit en priſon depuis vingt-ſept ans, ils avoient lieu d'eſpérer que ce Prince les épargneroit par reconnoiſſance de la liberté qu'ils lui auroient procurée, & de ſon élévation au Trône (26). Mais comme il falloit quelque prétexte pour colorer leur entrepriſe, non contens des plaintes amères qu'ils avoient déja faites contre Achmet, de ce qu'il ne leur avoit pas fait remettre vifs les trois Miniſtres, dont il leur avoit envoyé les corps, ils feignirent de croire, & crurent peut-être véritablement, que ce n'étoit point le corps du Grand-Viſir qu'il leur avoit envoyé; & ſous ce prétexte, ils ſe rendirent à la porte du Serrail. Là ils demandérent à grands cris, qu'on leur remît le véritable Viſir; & comme puiſqu'Achmet n'avoit pas tenu ſes promeſſes, & qu'il vouloit toujours en dépit des Loix protéger le Miniſtre qui avoit déſolé l'Empire, il ne méritoit plus de régner, & qu'il falloit le détrôner pour mettre en ſa place Mahomet, qu'ils avoient déja proclamé Empereur (27). Achmet éprouva alors, que „ rien ne rapproche plus les Princes de la condition de leurs Sujets, que cet immenſe „ Pouvoir qu'ils exercent ſur eux: rien ne les ſoumet „ plus aux revers, & aux caprices de la Fortune. L'uſa„ ge où ils ſont de faire mourir tous ceux qui leur déplaiſent, au moindre ſigne qu'ils font, renverſe la pro„ portion qu'il doit être entre les fautes & les peines, qui eſt „ comme l'ame des Etats, & l'harmonie des Empires (28)." La conduite des Rebelles fit voir qu'il n'y a que les premiéres démarches qui coutent, & que dès qu'on eſt engagé à un certain point, on ſe porte ſans peine aux dernié-res extrémités, fur-tout dans les Gouvernemens deſpotiques; parce que „ voyant la mort certaine, & ne voyant „ rien de pis, un *homme* ſe porte naturellement à troubler „ l'Etat & à conſpirer contre le Souverain, ſeule reſſour„ ce qui lui reſte (29). " Et l'on peut dire, qu'à fuivre les régles de la prudence humaine, des gens qui ont levé l'étendart de la révolte contre leur Souverain, dans un Pays où la plus légére faute eſt punie de mort, doivent naturellement mettre celui qu'ils ont offenſé, dans l'impuiſſance de ſe venger, s'ils ne veulent périr.

(26) Id. p. 33.

(27) Id. p. 34. 35.

(28) *Lettr. Pers.* T. II. Lett. XCIX. p. 222.

(29) Id. ib. p. 112.

[V] *Ils vinrent à bout de leurs deſſeins par les conſeils & par le crédit d'un nommé Iſpiri-Zadé.*] Cet hypocrite, ſous un air ſimple & pénitent, cachoit une ambition démeſurée. Il avoit ſouvent reçu de grandes faveurs du Sultan, qui ne l'empêchérent pas de ſe rendre coupable de la plus noire ingratitude. Il alla trouver les Rebelles, les fortifia par ſes pernicieux conſeils dans leur malheureux deſſein, leva toutes les difficultés qui pouvoient ſervir à leur faire changer de réſolution, & ſe chargea lui-même de ménager cette affaire (30). On voit par cet exemple, qu'il ſe trouve dans toutes les Religions des Eccléſiaſtiques ſactieux, à qui les plus criminels attentats contre la Majeſté des Souverains ne coutent rien.

(30) *Relat. des 3. Dern. Rebell. &c.* p. 16.

[X] *Iſpiri-Zadé réſolut d'y aller lui-même.*] Quand ce perfide parut devant le Sultan, Achmet lui dit: *Hé bien, qu'y a-t-il de nouveau? Les Rebelles ſont-ils tranquilles à l'Et-Meidan? Pourquoi ne ſe retirent-ils pas, afin que chacun puiſſe vaquer à ſes affaires? J'ai fait tout ce que j'ai pu, & je ne devois. Je les ai comblés de faveurs, & leur ai promis de leur faire juſtice de ceux dont ils croyent avoir raiſon de ſe plaindre. Que demandent-ils, & que ſouhaitent-ils davantage?* Iſpiri-Zadé lui répondit avec un air également ferme & modeſte: *Seigneur, ton régne eſt fini, & tes Sujets ne veulent plus te reconnoître pour Empereur.* Achmet ſe levant alors, lui dit en colére: *Eh pourquoi ne me le dis-tu pas d'abord, toi qui venois ici tous les jours? Pourquoi tant tarder à parler?* (31)

(31) Id. p. 38.

[Z] *Après lui avoir donné avec beaucoup de tendreſſe ſes avis.*] Entre autres choſes qu'Achmet dit à ſon neveu: *Souvenez-vous*, lui dit-il, *que votre père ne perdit le Trône que je vous cède aujourd'hui, que pour avoir eu une complaiſance trop aveugle pour le Mufti Feïzulla Effendi; & que je ne le perdi moi-même que par mon excès de confiance en Ibrahim Bacha, mon Viſir. Profitez de ces exemples. Ne vous attachez pas trop à vos Miniſtres, & ne vous repoſez ſur eux qu'avec beaucoup de circonſpection. Si j'avois toujours ſuivi mon ancienne Politique de ne laiſſer jamais trop longtems mes Miniſtres en place, ou de leur faire rendre ſouvent un compte exact des affaires de l'Empire, j'euſſe peut-être fini mon régne auſſi glorieuſement que je l'ai commencé. Adieu: je ſouhaite que le votre ſoit plus heureux, & je vous recommande mes Fils, & ma propre Perſonne* (32). Il faut avouer qu'il régne dans ce diſcours un air de nobleſſe, & qu'il renferme des conſeils ſi ſages, que l'on ne peut s'empêcher de l'admirer.

(32) Id. p. 39.

[Z] *Le troiſiéme Sultan dépoſé depuis moins d'un demi-ſiécle.*] Mahomet IV, père d'Achmet, fut dépoſé en 1687; Muſtapha ſon fils aîné, & frére d'Achmet, en 1703; & Achmet lui-même en 1730. Il ſemble que c'ait été la deſtinée de la famille de Mahomet IV. Le tems apprendra ſi le Sultan régnant Mahomet V, fils de Muſtapha II. & petit-fils de Mahomet IV, ſera plus heureux que ſon pére, ſon grand-pére, & ſon oncle.

ACHMET GEDUC, Général fameux ſous Mahomet II. & Bajazet II., étoit Albanois de naiſſance (*a*), & vivoit dans le quinziéme Siécle (*b*). En 1480, Mahomet II. l'envoya ſur les côtes de la Poulle, avec une Armée navale de cent voiles, montée de vingt mille hommes, pour piller ſeulement, à ce qu'on publioit, le Pays, & pour faire des Eſclaves. Cette Flotte étant venue devant Otrante, Achmet conclut que la Garniſon avoit peur, parce qu'elle ne fit point de ſortie, mais ſe tint renfermée dans la Ville; ce qui l'encouragea à faire deſcente avec ſes forces. Après avoir ravagé le Pays & fait un butin immenſe, ſans avoir trouvé la moindre réſiſtance, il réſolut d'attaquer la Ville, perſuadé qu'elle ne lui couteroit pas beaucoup de ſang. Le ſuccès répondit à ſes eſpérances; car les Chrétiens ne s'étant que peu ou point défendus, les Turcs ſe rendirent bientôt maîtres de la Ville, qu'ils prirent d'aſſaut (*c*). L'Archevêque & le Gouverneur François Zurlo s'étant retirés avec les principaux habitans dans l'Egliſe Cathédrale, y furent tous taillés en piéces; on emmena les femmes & les enfans en Gréce, où ils furent vendus au plus offrant pour Eſclaves. Achmet voulant porter lui-même au Sultan la nouvelle de ſa conquête, & l'informer des meſures qu'il falloit prendre pour faire de plus grands progrès dans le Royaume de Naples, fit voile avec ſa Flotte vers Conſtantinople, après avoir laiſſé huit mille hommes à Otrante, avec des munitions pour toute une année. Mais Mahomet II. étant mort peu de tems après, & ſa mort aiant été ſuivie de grands troubles dans l'Empire Ottoman, Achmet ne put retourner en Italie, comme il ſe l'étoit propoſé; & le Duc de Calabre aiant mis le ſiége devant Otrante, & s'étant rendu maître des dehors de la Place, la Garniſon, ſans eſpérance de recevoir du ſecours de Turquie, lui rendit la Ville à des conditions très avantageuſes.

(*a*) Sagredo *Hiſt. de l'Emp. Ott.* Tom. I. L. II. p. 300.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Sagredo, ibid. p. 328. 329.

Mahomet II. mourut en 1482. Il ne laiſſa que deux fils, Bajazet & Zizim, Muſtapha ſon fils ainé étant mort huit ou neuf ans (*d*) avant lui [*A*]. Bajazet & Zizim prétendoient tous deux au Trône, & ils réſolurent de décider le différend à la pointe de l'épée. Achmet ſe rangea du côté du premier [*B*], & par ſa valeur & par ſa bonne conduite il affermit la Couronne ſur la tête de Bajazet (*e*). Mais ce Grand-Homme appriſt bientôt par une triſte expérience, qu'une vertu trop éclatante, & un trop haut point de gloire, ſont des crimes impardonnables aux yeux d'un Tyran. Bajazet oublian les obligations qu'il avoit à Achmet [*C*], ôta la vie à celui à qui il étoit redevable du Trône (*f*). Nous parlerons de Zizim, frére de Bajazet, en ſon lieu.

(*d*) Id. ibid. p. 95.

(*e*) Id. ibid. p. 295. 297.

(*f*) Id. ibid. p. 300.

[*A*] *Muſtapha ſon fils ainé étant mort huit ou neuf ans avant lui.*] Il mourut peu de tems après la grande victoire que les Turcs remportérent ſur les Perſans en 1473. C'eſt-là tout ce qu'en dîſent Sagrédo (1), & Vanel (2), qui a copié & ſeulement abrégé le prémier. La maniére dont ils s'expriment au ſujet de la mort de Muſtapha, ne donne aucun lieu de penſer que ce Prince ait péri de mort violente : c'eſt-là pourtant la vérité, ſi l'on s'en rapporte à l'Abbé de Vertot, qui nous apprend en même tems diverſes particularités curieuſes ſur le ſujet d'Achmet Géduc ; on les trouvera dans cette Remarque, & dans les ſuivantes. Voici, ſelon Mr. de Vertot, quelle fut l'occaſion de la mort de Muſtapha. „ Ce jeune Prin-„ ce, dit-il (3), le compagnon des travaux & de la gloi-„ re de ſon pére, l'appui de ſon Trône, & l'eſpérance „ de ſes Sujets, au milieu de tant de lauriers, ſe vit ar-„ ſi après frappé de la foudre. Achmet Géduc, un des „ principaux Bachas de la Porte, avoit une femme d'une „ rare beauté. Le jeune Sultan eut le malheur de la ren-„ contrer, comme elle alloit au Bain ; & malgré l'auſté-„ re précaution qu'on preſcrit aux femmes de cette Na-„ tion, de ne paroître en public que voilées, elle ne „ put réſiſter au plaiſir ſecret de lui laiſſer entrevoir com-„ bien elle étoit aimable. Un coin de ſon voile lui échap-„ pe, mais qu'elle reprit auſſi-tôt. Elle ne ſe montroit „ avec tant de réſerve, qu'afin d'être regardée avec plus „ de curioſité. Les Courtiſans, nation ſervile, ne man-„ quérent pas de donner des louanges criminelles aux „ deſirs du jeune Prince, qui, depuis les grands-ſéiours „ qu'il avoit faites à la guerre, ſe croyoit au-deſſus des „ Loix. Il la ſuit juſqu'au Bain, entre malgré les Gar-„ des dans un lieu interdit aux hommes, la ſurprend „ dans un état peu décent, & emporté par ſa paſſion, en „ obtient des faveurs, qui apparemment ne lui firent pas „ éprouver beaucoup de réſiſtance. Achmet en eſt bien-„ tôt averti : outré de cette inſulte, il court au Serrail, „ ſe jette aux pieds de Mahomet, s'arrache la barbe, „ déchire ſa veſte & ſon turban, & par ſes cris & ſes „ larmes apprend au Sultan le malheur de ſa femme, ou „ plutôt le ſien. Mahomet commençoit déja d'avoir de „ l'inquiétude de l'humeur fiére & hautaine de ſon fils ; „ mais pour ne pas s'abaiſſer juſqu'à blâmer cette violen-„ ce devant un de ſes Sujets, il diſſimula cette offenſe-„ ment, & regardant avec mépris le Bacha : *Ta femme* „ *& toi, lui dit-il, n'êtes-vous pas mes eſclaves, & trop* „ *honorés de contribuer à la ſatisfaction de mes enfans ?* Il le renvoya avec une ſi dure réponſe ; mais en même tems „ il manda Muſtapha, & avec cet air qui faiſoit trembler „ les plus grands de ſa Cour, il lui fit des reproches ſan-„ glans, le chaſſa de ſa préſence ; & ajant appris que ce „ jeune Prince étoit ſorti du Serrail plein d'indignation „ & en murmurant d'un traitement ſi dur, trois jours a-„ près il l'envoya étrangler.

[*B*] *Achmet ſe rangea du côté du prémier.*] On ſut furpris qu'Achmet né Soldat, & élevé dans les armes, qui d'ailleurs du vivant de Mahomet avoit eu des différends aſſez vifs avec Bajazet, l'eût préféré à Zizim Prince plein de valeur & de mérite, au-lieu que Bajazet étoit d'un caractére fort différent. Mais ce fut apparemment par des vûtes de Politique, & par rapport à ſon intérêt particulier, plutôt que pour celui du public. Il ſe flatta que ſous un Prince peu guerrier, & abîmé dans la débauche, il ſeroit plus néceſſaire & plus conſidéré, que ſous la domination d'un Sultan qui voudroit lui-même commander ſes Armées (4). C'eſt ainſi que la deſtinée d'un des plus puiſſans Empires de ce tems-là dépendit de la volonté d'un ſeul homme, & que Bajazet fut redevable de la Couronne à l'amour-propre & à l'ambition d'Achmet. Si le fait eſt vrai, on ne peut aſſez admirer que ce ne ſoit-là une tache dans la vie de ce Grand-Homme.

[*C*] *Bajazet . . . . ôta la vie à celui à qui il étoit redevable du Trône.*] Voici quelle fut l'occaſion, ou le prétexte de ſa mort. Zizim, après que ſon Armée eut été défaite par Achmet, ſe retira à Rhodes ; & ſe mit ſous la protection du Grand-Maître (5) des Chevaliers de Rhodes (6). Bajazet apprit cette nouvelle avec chagrin, craignant toujours que ſon frére ne vînt enfin à bout de lui ravir le Sceptre. Il envoya donc des Ambaſſadeurs au Grand-Maître, ſous prétexte de propoſer un Traité de Commerce entre les Sujets du Sultan & ceux de l'Ordre de Rhodes, mais en effet pour tâcher de faire périr ſecrettement Zizim. Cette Ambaſſade indigna le Grand-Maître de conſeiller à ce Prince de ſe retirer en France, ce qu'il fit. Le Grand-Maître envoya enſuite des Ambaſſadeurs à Conſtantinople, pour conclurre la paix avec la Porte. Achmet fut un des Commiſſaires, que Bajazet leur donna. La négociation penſa échouer d'abord, par un préliminaire qu'Achmet demanda, ſavoir, que le Grand-Maître ſe reconnût Vaſſal du Grand-Seigneur, & qu'en cette qualité il lui payât un tribut annuel. Cette propoſition fut rejettée par les Ambaſſadeurs avec beaucoup de hauteur. Achmet, le plus fier de tous les hommes, leur dit que ſon Maître iroit en perſonne, & à la tête de cent mille hommes, lever lui-même ce tribut. Les Ambaſſadeurs, ſur de pareilles menaces, voulurent rompre la conférence & ſe retirer. Mais Paléologue, l'autre Commiſſaire de la Porte, aiant dit en langage Turc à Achmet, que le Sultan vouloit à quelque prix que ce fût conclurre ce Traité, Achmet n'inſiſta plus ſur ſa propoſition. Comme il croyoit cependant que le Sultan ſe deshonoreroit par un pareil Traité, il en abandonna entiérement la conduite à Paléologue, qui le conclut bientôt ; & entre autres conditions, l'on convint que le Sultan feroit remettre tous les ans aux Chevaliers de Rhodes trente-cinq mille ducats pour l'entretien & la garde de Zizim. Achmet ne put entendre parler des ſommes que le Sultan s'étoit obligé de payer tous les ans, ſans frémir d'indignation ; il ſe plaignit hautement, que par un Traité ſi honteux on avoit profitué la gloire de l'Empire, & indigné ment deshonoré l'Empereur ; & paſſant ſes diſcours, il lui échappa des railleries aſſez vives contre la perſonne même de ſon Maître. Bajazet en fut bientôt inſtruit. Les Cours des Princes ne manquent point de ces gens, qui par des rapports empoiſonnés, & débités avec art, tâchent de perdre leurs ennemis. Achmet en avoit un très dangereux dans la perſonne d'un Bacha, appellé *Jinan*, dont il avoit épouſé la fille, qu'il avoit répudiée à cauſe de ce qui s'étoit paſſé entre elle & Muſtapha, comme on l'a rapporté dans la Remarque [*A*]. Ifac fut ſi piqué de cet affront, qu'il réſolut de s'en venger. Il prositta de l'occaſion qu'Achmet lui fournit par ſes diſcours imprudens ; il les rapporta au Sultan, affaiſonnés du poiſon dont les Courtiſans ne ſont point avares ; & ſous prétexte de zéle pour le ſervice du Prince, il lui inſinua, que dans un Viſir auſſi puiſſant qu'Achmet, & qui étoit adoré des Soldats, de pareilles railleries ne pouvoient partir que d'un homme qui méditoit quelque révolte. En pareille matiére, & ſur-tout dans un Gouvernement auſſi déſpotique que celui des Turcs, le ſeul ſoupçon eſt un crime. Bajazet, toujours embarraſſé & défiant, comme ſont tous les Princes foibles, réſolut de ſe défaire d'Achmet : d'ailleurs, naturellement ingrat, il avoit de la peine à voir tous les jours un homme, dont la grandeur des ſervices étoit au-deſſus des récompenſes. Il invita donc la plupart des Chefs & Officiers à un ſuperbe feſtin. Malgré les défenſes de la Loi, on y but beaucoup de vin. Le Sultan, qui avoit ſes deſſeins particuliers, & qui vouloit faire parler Achmet, fit toujour le diſcours ſur la paix qu'il venoit de conclurre avec les Chevaliers de Rhodes ; & il ajouta, que n'aiant plus d'ennemis, il vouloit diminuer la paie des ſoldats, & priver même de leurs Emplois les Officiers qui n'étoient pas affectionnés au Gouvernement. Achmet, le pére des gens de guerre, naturellement fier & impatient, prit feu, & dans la chaleur du vin, il dit tout haut, que l'affection des Soldats étoit le plus ferme appui du Trône, & qu'un Sultan ſur-tout, qui avoit encore un frére vivant (7), ſeroit mal conſeillé d'irriter la Milice. Quelques Auteurs prétendent qu'Achmet n'eut pas plutôt prononcé ces paroles, qu'il fut poignardé. D'autres diſent que ſa mort fut différée de quelque tems, & ils rapportent les circonſtances ſuivantes : Que lorſque le compagnie ſe ſépara, Bajazet fit prélent à chacun des Bachas d'une veſte de brocard, avec une coupe remplie de piéces d'or ; mais qu'on ne mit devant Achmet qu'une veſte noire, qu'il regarda comme un triſte augure de ſa deſtinée. Il fut confirmé dans ſes préſentimens qu'il en avoit, lorſque voulant ſuivre ceux qui ſe retiroient, le Sultan lui ordonna de reſter, ſous prétexte d'une affaire importante, dont il vouloit l'entretenir. Achmet ne doutant plus qu'il n'allât être étranglé, s'écria plein de fureur : *Cruel Tyran, puiſque tu voulois me faire mourir, pourquoi m'as-tu forcé d'offenſer Dieu, en buvant d'une liqueur défendue ?* Comme Achmet alloit être exécuté, le Chef des Eunuques, voyant Bajazet yvre de vin & de colére, ſe jetta à ſes pieds & lui dit : *Seigneur, ne te preſſe point de le faire mourir. Tu ſais combien il eſt cher à tes Janiſſaires : attens juſqu'à demain, pour voir de quelle maniére ils apprendront les nouvelles de ſa mort, & pour-lors tu en accéderas ſelon ta volonté abſolue.* La peur, le plus puiſſant reſſort que l'on pût faire agir auprès de ce Prince foible & timide, eut ſon effet ordinaire. Bajazet différa la mort d'Achmet, & le fit jetter à demi nud & chargé de fers dans un cachot. Le ſils d'Achmet, qui attendoit ſon pére à la porte du Serrail, ne le voyant point ſortir, en demanda des nouvelles aux autres Bachas ; mais la phpart étoient ſi yvres, que tout ce qu'il en put tirer, c'eſt qu'il avoit paru que le Grand-Seigneur étoit fort irrité contre lui. Ce jeune homme, tremblant pour la vie de ſon pére, court au Corps de garde des Janiſſaires, & leur dit : *Mes chers Compagnons, le Sultan vient de faire arrêter mon pére ; ſouffrirez-vous qu'on faſſe périr cruellement votre General, avec lequel depuis tant d'années vous mangez du pain & du ſel* (8) ? Les

(1) *Hiſt. de l'Emp. Ottom.* T. I. L. II. p. 295.

(2) *Abrégé de l'Hiſt. génér. des Turcs* T. II. p. 169.

(3) *Hiſt. des Cheval. de Malte*, T. III. L. VII. p. 12. Edit. in-12.

(4) Vertot *ubi ſup.* p. 234. 235.

(5) Pierre d'Aubuſſon.

(6) Nommés depuis *Chevaliers de Malte.*

(7) Zizim.

(8) Conſtantium de *Hiſt. des Turcs de Chalcondyle* L. III. cha. 4. p. 293.

Les Janissaires à ces nouvelles prirent les armes, & marchèrent droit au Serrail, demandant à grands cris qu'on leur en ouvrit les portes. Le bruit de ce tumulte passa bientôt à l'appartement de Bajazet. Ce Prince parut à une fenêtre, & parla à cette Milice en fureur. *Que voulez-vous, mes Compagnons*, leur dit-il, *& quelle est la cause de ce tumulte ? Tu l'apprendras tout à l'heure*, s'écrièrent-ils, *Peregne de Philosophe. Où est Achmet ? nous voulons le voir, ou nous jurons venger sa mort.* Le timide Sultan, voyant toute cette Milice en fureur & animée contre lui, répondit : *Achmet est dans mon Serrail plein de vie, & je ne l'ai retenu que pour conférer avec lui d'affaires de conséquence.* Bajazet étoit si effrayé de la contenance & des menaces des Janissaires, qu'il commanda qu'on amenât promptement Achmet. Il parut à la porte du Serrail, la tête & les jambes nues, & n'ayant pour vêtement qu'une simple camisole, comme un homme destiné à la mort, & qu'on alloit exécuter. Les Janissaires, indignés de voir ce grand Capitaine traité si indignement, arrachèrent le turban à un des principaux Officiers du Serrail, & le mirent sur la tête d'Achmet. Ils commandèrent en même tems qu'on lui apportât une veste, & après l'en avoir revêtu, ils le conduisirent jusques dans son Palais, avec de grands cris, & comme s'ils eussent remporté une victoire signalée. Achmet, soit par grandeur d'ame, soit qu'il craignât qu'on ne lui fît un nouveau crime de l'affection des Soldats, les conjura de modérer leurs transports de joie. *Bajazet*, leur dit-il, *est notre Souverain ; & qui fait si je ne me fuis pas attiré [m] indignation par ma fuite ?* Enfin par ces prières, il vint à bout de calmer la sédition. Mais il apprit par son expérience, qu'un Sujet ne remporte jamais d'avantage fur son Souverain, qui ne lui devienne à la fin funeste à lui-même. Bajazet dissimula quelque tems son ressentiment : Achmet rentra, en apparence, dans ses bonnes graces : mais dans un voyage que la Cour fit à Andrinople, & lorsque toutes les craintes furent dissipées, le Sultan le fit étrangler. Tel fut le sort d'un des plus grands Capitaines de l'Empire Ottoman : mais qui, pour s'être cru trop nécessaire, se rendit suspect à son Maitre, & odieux aux autres Bachas (9)

(9) Verrot *ubi supra* p. 156-162.

ACHMET, Bacha, l'un des premiers Généraux de Soliman surnommé *le Magnifique*, & celui qui contribua le plus au succès du Siége de Rhodes, & à la prise de cette Ville, dans le tems que le Sultan étoit prêt à abandonner son entreprise (*a*). Comme il étoit habile Ingénieur, il changea la méthode qu'on avoit suivie dans la conduite du Siége. Il résolut de ménager le sang des Soldats, & avant que de les ramener à l'assaut, de le préparer par un nouveau feu, & fur-tout par la sappe & la mine, & par d'autres Ouvrages souterrains, en quoi il excelloit (*b*). Comme il ne s'agit point ici de faire l'Histoire de ce fameux Siége, il suffira de dire, que la Place fut enfin réduite à se rendre à Soliman. Revenons à Achmet. Le Sultan l'envoya en Egypte en 1524, à la tête d'une puissante Armée, pour étouffer une rebellion qui s'y étoit élevée [*A*], & pour prendre le Gouvernement de ces grandes Provinces. Achmet battit d'abord les Rebelles en quelques occasions (*c*). Mais après avoir établi la réputation de sa valeur & la crainte de ses armes, il tâcha de gagner les Mécontens par la douceur. Les tributs par fon ordre furent considérablement diminués ; & comme il affiroit secrettement à se rendre indépendant & maitre absolu de ce Royaume, il prit adroitement ses mesures [*B*]. Lorfqu'il crut être assez affermi, il eut la hardiesse de prendre ouvertement le nom & les ornemens de Souverain ; & pour se mettre en état de soutenir l'effort des armes de Soliman, infiniment jaloux de son autorité, il chercha à se faire un appui & des alliances parmi les Princes Chrétiens, & il forma le projet de faire retomber Rhodes entre les mains de ses anciens Maitres [*C*]. Mais avant qu'ils eussent pu faire aucun mouvement, Soliman, instruit de la rebellion d'Achmet, envoya contre lui, à la tête d'une puissante Armée, son Favori, appellé Ibrahim, Albanois de naissance, & auffi bon Général, qu'adroit Courtifan. L'entrée de cette Armée en Egypte jetta une consternation générale parmi les partisans d'Achmet. Il ne laissa pas, en homme de courage, de se préparer à soutenir la guerre : mais il fut mal obéi par ses nouveaux Sujets [*D*], & il éprouva qu'un Traitre doit s'attendre à être trahi. Il fut étouffé dans le Bain, & Ibrahim envoya auffi-tôt fa tête au Grand-Seigneur (*d*).

(*a*) Verrot *Hist. des Cheval. de Malte*, T. III. L. VIII. p. 399 & luiv. & IX. p. 442. Ed. in-12.

(*b*) Id. ibid. p. 349.

(*c*) *Continuation de l'Hist. des Turcs de Chalcondyle*, L. IV. ch. 16. p. 419.

(*d*) Id. ibid. p. 490.

[*A*] *Le Sultan l'envoya en Egypte ..... pour étouffer une Rebellion qui s'y étoit élevée.*] Pour l'intelligence de ce fait, il faut savoir, que lorsque Soliman vint mettre le siége devant Rhodes, Muftapha fon beau-frère commandoit fon Armée fous lui. Le fuccès n'ayant pas d'abord répondu à ses espérances, il s'en prit à Muftapha, dont il avoit fujet de vivre assez mal, & le destitua de fon emploi, & en revêtit Achmet. Mais à la prière de fa sœur, femme de Muftapha, Soliman l'envoya en Egypte en qualité de Beglierbei. Il n'y réuffit pas mieux qu'il avoit fait au siége de Rhodes : soit incapacité pour les affaires du Gouvernement, soit avarice, & qu'il tyrannisât ces peuples nouvellement foumis à l'Empire des Turcs, il se fit un foulèvement général dans les Provinces. Une Armée prodigieuse d'Arabes & d'Egyptiens le vint affiéger dans le Grand-Caire, dont les habitans, par le même motif, entretenoient des rélations secrettes avec les Rebelles (1). La femme de Muftapha, allarmée du péril où elle se trouvoit exposée avec fon mari, eut recours au Grand-Seigneur fon frère, auquel elle demanda du fecours, & de vouloir envoyer un fucceffeur à fon mari, dans un poste si difficile. Il y envoya donc Achmet (2).

(1) *Contin. de Chalcondyle*, L. IV. ch. 16. p. 489. & Verrot *Hist. des Cheval. de Malte*, T. III. L. IX. p. 442. 443.

(2) Id. ibid.

[*B*] *Il prit adroitement ses mesures.*] Achmet eut soin d'éloigner les Officiers Turcs, odieux aux Egyptiens, en même tems qu'il fit remplir leurs places par des Seigneurs de cette Nation ; & pour s'attacher un Corps de Troupes qui ne dépendit que de lui, il remit fur pied l'ancienne Milice des Mammelus, qu'il tira de leurs Montagnes éloignées, où ils étoient dispersés depuis que les Turcs s'étoient maitres de l'Egypte. Il s'en fit des Gardes, & augmenta leur solde ordinaire. En un mot, il ne négligea rien pour se les attacher (3).

(3) *Contin. de Chalcondyle*, ubi supra & Verrot *ubi supra* p. 443. & 444.

[*C*] *Il forma le projet de faire retomber Rhodes entre les mains de ses anciens Maitres.*] Achmet envoya un de fes partifans au Pape & au Grand-Maitre, pour leur proposer une Ligue contre Soliman. Cet Agent prétexta à l'un & à l'autre des Lettres de fon Maitre, par lesquelles il leur mandoit, que fi les Chevaliers arrivoient devant Rhodes avec un Corps de Troupes, ils pouvoient compter, à la faveur des intelligences qu'il avoit dans la Place, de s'en rendre les maitres : ou du moins qu'une de ses créatures, qui commandoit dans les deux Tours du Port, les y recevroit au prémier ordre qu'il verroit de fa part. Ces propositions furent reçues avec joie ; mais l'impuiffance des Chevaliers qui ne purent agir promptement, & la diligence de Soliman à envoyer une Armée contre le Rebelle, fit avorter ce projet, qui n'aboutit qu'à la perte de celui qui l'avoit formé (4).

(4) Les mêmes, aux mêmes endroits.

[*D*] *Il fut mal obéi par ses nouveaux Sujets.*] Une autorité ufurpée n'eft jamais bien affermie dans les commencemens d'une nouvelle domination. Plusieurs de ses principaux Chefs, fous différens prétextes, évitérent de se déclarer ouvertement contre leur légitime Souverain. Ibrahim, averti de cette disposition, leur promit une ample amnistie, & même des récompenses, s'il se défaisoient de ce Rebelle ; ce qu'ils firent (5). Le Continuateur de Chalcondyle rapporte le fait un peu différemment. Selon lui, la frayeur feule engagea les partifans d'Achmet, avant l'arrivée même d'Ibrahim, d'étouffer le Rebelle dans le Bain ; & ce furent eux, selon cet Auteur, qui envoyérent la tête d'Achmet à Conftantinople (6).

(5) Verrot *ubi supra* p. 449. 450.

(6) *Contin. de Chalcondyle*, loc. cit.

ACILIA, nom d'une Famille Romaine, qui étoit divisée en trois branches, d'*Aviola*, de *Balbus*, & de *Glabrio*. Elle a produit plusieurs Grands-Hommes ; nous parlerons de quelques-uns.

I. MARCUS ACILIUS GLABRIO étoit Conful l'an de Rome 562. Antiochus le Grand Roi de Syrie, aiant déclaré la guerre aux Romains, Acilius fut envoyé contre lui, avec dix mille hommes de pied, deux mille chevaux, & quatorze Eléphans (*a*). Antiochus fe faisit du Défilé des Thermopyles en Theffalie, & ce fut là où le Conful lui livra bataille, & l'obligea de se retirer avec une perte considérable. Acilius mit enfuite le siége devant Héraclée, & la prit (*b*). Il força les Etoliens, qui avoient pris le parti d'Antiochus, de lui abandonner la Campagne, & il les assiégea dans Naupacte, Ville fituée fur le Golphe de Corinthe, & nommée aujourd'hui Lépante : mais il leur accorda enfin la paix, à la prière de T. Quintius Flaminius (*c*). Ainfi finit, fous la conduite d'Acilius, la guerre contre Antiochus dans la Grèce. Ce Conful bâtit le Temple de la Piété à Rome fur le Marché aux Herbes, pour accomplir un vœu qu'il avoit fait avant la bataille des Thermopyles (*d*). La

(*a*) Tite-Live, Liv. XXXVI. ch. 14. Appien, *de Bello Syriaco*, p. 99. Edit. H. Stephani 1593, dit, qu'il avoit vingt mille hommes de pied, & plusieurs Eléphans.

(*b*) Tite-Live, ibid. ch. 25.

(*c*) Ibid. c. 33. 34. 35.

(*d*) Valer. Maxim. L. III. c. 5. §. 1. Voy. Tite-Live L. XLI. c. 34.

La raiſon qui fit donner à ce Temple le nom de Temple de la Piété, eſt digne de remarque [A]. Il fut dédié par ſon fils M. Acilius Glabrio, qui y plaça la Statue équeſtre de ſon père, la première de cet ordre qu'on eût jamais vue à Rome & dans toute l'Italie (e). II. Caius Acilius, un des Soldats de Jules Céſar, qui fit une action de courage extraordinaire [B]. III. Acilius Aviola, Lieutenant de Tibère dans les Gaules, ſous le quatrième Conſulat de cet Empereur, & le ſecond de Druſus, appaiſa les mouvemens excités dans ces Provinces par Julius Florus, & Julius Sacrovir (f). Sa mort eut (g) quelque choſe de fort ſingulier [C]. IV. Acilius Butas, Prétorien, & fameux par ſes diſſipations & ſes débauches ſous l'Empereur Tibère [D]. V. Acilius Glabrio, Conſul ſous Domitien, conjointement avec Trajan, qui dans la ſuite fut Empereur (h). Domitien bannit Acilius, un des plus célébrés, ſi nous ne portions pas trop loin l'admiration pour les Anciens, tandis que nous regardons d'un œil envieux, ou du moins ſans attention & ſans curioſité, les actions des perſonnes de notre temps & de notre pays." *Quis quidem in expugnatione non ego protestorum diorum millium in utrisque partibus facinora, feliciá profectò aquanda, ſi tua, ut teterrimi admirarentur flumus, ita noſtrorum invidi, certe non incuriosi eſſemus.* Le premier exemple de courage, eſt celui d'un Soldat de la Garniſon Eſpagnole, qui aiant perdu la main droite, ſe retira un peu à l'écart, attacha le bâlcheron de ſon bras bleſſé, & s'en ſervit ſi bien en la conduiſant de la main gauche, qu'il tua & bleſſa pluſieurs des ennemis, & les obligea enfin de ceſſer leur attaque de ce côté-là du Fort. " Tranſmettons, dit l'Hiſtorien, la gloire de ce vaillant homme à la poſtérité, conjointement avec celle d'Acilius, Soldat de Jules-Céſar, que l'Antiquité a ſi fort célébré. L'un & l'autre ſuppléérent à la perte de leurs mains par leur valeur : mais le dernier a ſi ſeulement ſaire ſervir ſa gauche au même uſage que la droite, après avoir eu celle-ci coupée ; au-lieu que le premier n'a pas voulu que l'ennemi pût ſe glorifier de l'avoir privé de ſa main, l'aiant remiſe en état de ſervir comme auparavant, & aiant armé ſon bras bleſſé, d'une nouvelle vigueur contre l'ennemi. Le Soldat de Tolède, nullement inférieur à celui de Rome pour la gloire de ſon action, mérite d'être honoré du nom d'Acilius, tant qu'on ignorera le ſien propre." *Est ad posteros hujus quoque bellatoris fama cum Attilio Cæſaris militæ, veterum præconiis decantato . . . . Nempe uterque miniſterium ambitiosæ manus virtute ſupplevit ; ſed ille uſum dexteræ amiſſæ in laevam transtulit ; hic ne amiſſâ quidem reſinquens perculſæ lacum gloriandi, ſuam quoque rem reſtituit, vulnuique ipſum in hoſtem feroctius armacit. Ut proſectò Tolentinus non infra Romanum factî gloria, quamdiu nomine carebit ſuo, in Attilii cognomentum adopteri meritò poſſit* (11). Il rapporte enſuite l'hiſtoire d'un Officier Anglois de l'Armée du Comte de Leiceſter, qui s'appelloit *Edouard Stanley*. Etant à la tête de ſa Troupe, à l'attaque d'un Fort de la Ville de Zutphen, un des aſſiégés pouſſa ſa pique contre lui. Stanley la ſaiſit, pour la lui arracher ; mais n'aiant pu en venir à bout, il s'y attacha, & ſe laiſſa enlever juſques ſur le rempart du Fort, où il combattit avec tant de valeur, qu'il mit l'ennemi en fuite, & que ſes gens profitèrent de l'occaſion pour eſcalader le rempart, & ſe rendirent maîtres du Fort. Le Comte de Leiceſter le créa Chevalier, & le récompenſa très généreuſement, pour une ſi belle action.

[C] *Sa mort eut quelque choſe de fort ſinguller.*] Les Médecins & les Domeſtiques l'aiant cru mort, on le laiſſa quelque tems dans cet état, après quoi on le porta ſur le bucher qu'on lui avoit préparé. Mais auſſi-tôt que le feu fut allumé, il reprit ſes ſens, & cria qu'il vivoit, priant ſon Gouverneur, le ſeul qui ſe trouvât là préſent, de vouloir le ſecourir ; mais la flamme prit ſi fort le deſſus pendant ce tems-là, qu'elle l'étouffa (12). Le même malheur arriva à L. Lamia, Patricien, que l'on entendit crier du deſſus le bucher (13). Pline rapporte auſſi ces deux hiſtoires (14).

[D] *Fameux par ſes diſſipations & ſes débauches ſous l'Empereur Tibère.*] On trouve dans Sénèque (15) une agréable peinture de ſon caractère, mêlée de réflexions ſages & ingénieuſes ſur les vices & les déſordremens de pluſieurs perſonnes de ce tems-là. „ Comme ils ont deſſein, dit-il, „ de ſe conduire d'une manière toute oppoſée à la „ Nature, ils l'abandonnent enfin entièrement. Fait-il „ jour ? ils vont ſe coucher. La nuit commence-t-elle à „ répandre ſes ombres ? ils s'aſſeoient à table ; du „ corps, & ſe mettent à table pour dîner. Le jour ap„ proche-t-il ? ils ſoupent. Il eſt indigne d'eux, de vivre „ à la manière ordinaire : il y a de la baſſeſſe, à faire „ comme le vulgaire groſſier. Ludions le jour au public, „ mais conſacrons le matin à nos plaiſirs. Je parle de ces „ gens-là, à peu près comme les morts : car quelle différence y a-t-il entre leur manière de vivre, & des funérailles, puiſqu'ils ne vivent qu'à la lueur des flambeaux (16) ? Je me rappelle nombre de gens du même tems, „ qui avoient coutume de vivre de cette façon, & particulièrement Atilius (17) Butas, Prétorien, qui après „ avoir conſommé un immenſe patrimoine, fe plaignit à „ Tibère de ſa pauvreté. Cet Empereur lui répondit : „ *Butas, vous vous reveillez trop tard.* Montanus Julius, „ aſſez bon Poëte, & fort connu par ſes liaiſons avec Tibère, dont il encourut enfin la diſgrace, aimoit fort à „ réciter ſes vers, dans leſquels il ſe plaiſoit beaucoup à „ faire des deſcriptions du lever & du coucher du Soleil. „ Quel-

(e) Valer. Max. lib. Inp.

(f) Tacit. Annal. L. III.

(g) Vid. Lipſium in Hiſt. Taciti citatum.

(h) Xiphilin. Epit. Dion. Caſſii, p. 224. ſous l'an 91. de J. C. de la Trad. du Préſid. Cousin.

(1) Hiſt. Nat. L. VII. c. 36.

(2) L. V. c. 4. §. 7.

(3) L. VII. c. 36.

(4) Solin. Polyhiſt. cap. 7.

(5) M. Ant. Delrio Not. in loc.

(6) Sueton. in Jul. Cæſare, c. 62.

(7) Juſtin. L. II. c. 9. Vor. Herodot. L. VI. c. 114.

(8) L. III. c. 2. §. 22.

(9) Ibid. Strada, à l'occaſion de la valeur que deux Soldats firent paroître au Siége de Zutphen, a fait une réflexion à peu près pareille à celle de Valere Maxime. „ Leurs actions, *dit-il* „ (10), méritent d'être au nombre de celles que l'Antiquité a le plus célébrées, ſi nous ne portions pas trop

(10) *De Bello Belgic. Dec. II. L. VIII.*

(11) Strada ibid.

(12) Val. Max. L. I. c. 8. §. 12.

(13) Ibid.

(14) L. VII. c. 52.

(15) *Epiſt.* 122. p. 317. *Edit. Parisienſis* 1607.

(16) *Ad ſales ex cereos vivunt.*

(17) Je conjecture que c'eſt *Acilius*, comme on lit ordinairement.

(a) Valer. Max. ubi ſup.

(b) Ibid.

(c) Ibid.

(d) Ibid.

(e) Ibid.

(f) Ibid.

(g) Ibid.

(h) Ibid.

(i) Ibid.

(k) Ibid.

(l) Ibid.

(m) Ibid.

(n) Ibid.

(o) Ibid.

(p) Ibid.

(q) Ibid.

(r) Ibid.

(s) Ibid.

(t) Ibid.

(u) Ibid.

(v) Ibid.

(w) Ibid.

(x) Ibid.

(y) Ibid.

(z) Ibid.

(aa) Ibid.

(bb) Ibid.

(cc) Ibid.

(dd) Ibid.

(ee) Ibid.

(ff) Ibid.

(gg) Ibid.

(hh) Ibid.

(ii) Ibid.

(kk) Ibid.

(ll) Ibid.

(mm) Ibid.

(nn) Ibid.

(oo) Ibid.

(pp) Ibid.

(qq) Ibid.

(rr) Ibid.

(ss) Ibid.

(tt) Ibid.

(uu) Ibid.

(xx) Ibid.

(yy) Ibid.

(zz) Ibid.

(aaa) Ibid.

(bbb) Ibid.

(ccc) Ibid.

(ddd) Ibid.

(eee) Ibid.

(fff) Ibid.

(ggg) Ibid.

(hhh) Ibid.

(iii) Ibid.

(kkk) Ibid.

(lll) Ibid.

(mmm) Ibid.

(nnn) Ibid.

(ooo) Ibid.

(ppp) Ibid.

(qqq) Ibid.

(rrr) Ibid.

(sss) Ibid.

(ttt) Ibid.

(uuu) Ibid.

(xxx) Ibid.

(yyy) Ibid.

(zzz) Ibid.

(aaaa) Ibid.

(bbbb) Ibid.

(cccc) Ibid.

(dddd) Ibid.

(eeee) Ibid.

(ffff) Ibid.

(gggg) Ibid.

(hhhh) Ibid.

(iiii) Ibid.

(kkkk) Ibid.

(llll) Ibid.

(mmmm) Ibid.

(nnnn) Ibid.

(oooo) Ibid.

(pppp) Ibid.

(qqqq) Ibid.

(rrrr) Ibid.

(ssss) Ibid.

(tttt) Ibid.

(uuuu) Ibid.

(xxxx) Ibid.

(yyyy) Ibid.

(zzzz) Ibid.

Acilius, & le fit tuer quelque tems après (*i*) [*E*]. Lloyd, Moréri, & Collier, ont fait bien des fautes fur tous ces Articles.

(*i*) Suetoñ. in Domitian. c. 10.

„ Quelqu'un, en colère de ce qu'il en avoit récité toute „ la journée, aiant dit qu'il ne méritoit pas qu'on l'écoutât, Natta Pinarius répondit en raillant : *Ne fuis-je pas bien bon, moi qui fuis prêt de l'écouter depuis le Soleil levant, jusqu'au Soleil couchant ?* Un jour que Montanus „ répétoit ces vers-ci:

„ *Incipit ardentes Phœbus producere flammas,*
„ *Spargere je rubicunda dies, jam vrfitis hirundo*
„ *Argutis reditura cibos imitetur nidis*
„ *Incipit, & molli partitos ore miniſtrat;*

„ Varus, Chevalier Romain, compagnon de L. Vinicius, & Parasite très connu, qui se foutenoit par ces „ bouffonneries, s'écria : *Butas vient de le coucher.* Mais „ quand le Poëte en vint aux vers suivans:

„ *Jam ſua paſtores ſtabulis armenta locarunt,*
„ *Jam dare ſopitis nox nigra ſilentia terris*
„ *Incipit;*

„ le même Varus se mit à dire: *Que dit-il ? Il fait nuit ? je m'en vais au lever de Butas.* Rien n'étoit plus connu que ce genre de vie, contraire à l'ordre naturel, „ que bien des gens menoient dans ce tems-là, auſſi-bien „ que lui .... J'ai entendu faire le conte suivant à Pédo Albinovanus, qui narroit parfaitement bien, & qui „ demeuroit au-deſſus de la maiſon de Sp. Papinius, un „ de ces ennemis du jour (18). A neuf heures du soir, „ dit-il, j'entends un bruit de fouets. Je m'informe de „ la raiſon ; il me répond, qu'il compte avec ſes domeſtiques. Vers minuit, j'entends un tintamarre horrible: „ je demande ce que c'eſt : l'exerce, me dit-il, ma voix. „ Sur les deux heures du matin, je m'informe de ce que „ ſignifie un bruit de roues : il me répond, qu'il va ſortir en voiture. A la pointe du jour, j'entends courir „ de côté & d'autre, appeller les Valets ; les Cuiſiniers, „ & ceux qui ont la garde de la Cave, ſont en mouvement. Qu'y a-t-il ? On me dit, qu'il demande du vin „ doux & du bouillon, qu'il ſort du Bain. Son ſouper, „ direz-vous, duroit-il ſi longtems, qu'il ne fût pas ſini „ avant le jour ? Non, il vivoit fort frugalement, & il „ ne dépenſoit rien, ſinon la nuit. De-là vendit, que „ quand le peuple l'appelloit avare & ladre, Ajoutez, „ diſoit Pédo, que c'eſt un Lutin, un de ces gens qui „ vivent à la lueur des flambeaux (19).

(18) Lucifug.

(19) Illum & Lucretium dicetis.

[*E*] *Le fit tuer quelque tems après.*] Xiphilin rapporte (20) qu'Andrien Glabrio, & Ulpien Trajan, eurent pendant leur Conſulat les mêmes préſages ; mais qui leur annonçoient une deſtinée bien différente, puiſqu'ils promettoient la Souveraine Puiſſance au dernier, & menaçoient le premier de la mort. Voici quelle fut l'occaſion de ſon malheur (21). Domitien l'accuſa d'avoir embraſſé les mœurs & les coutumes des Juifs, & de plus, de s'être battu contre les bêtes farouches dans l'Amphithéâtre. Mais la principale raiſon de ſa perte fut, que Domitien portoit envie à ſa vertu. Cet Empereur aiant obligé Acilius, pendant le tems même de ſon Conſulat, de l'accompagner aux Juvénales (22) & de ſe battre contre un Lion d'une extraordinaire grandeur, il fut aſſez heureux pour tuer le Lion, ſans recevoir la moindre bleſſure. Juvénal parle de cet Acilius (23) :

(20) Xiphilin. p. 234.

(21) Id. ib. p. 286. 287.

(22) Strabo Strabonem. Juvenilia.

(23) Sat. IV. vi. 94, 95. *Proximus ejuſdem properabat Acilius ævi,*
Cum juvene indigna, quem mors tam ſævis maneret,
Et dominî gladiis jam deſignata.

L'ancien Scholiaſte nous dit ſur ce paſſage, que cet Acilius étoit Conſul ſous Domitien, qui ordonna qu'on fît mourir ſon fils, & qui ne lui conſerva la vie, que pour qu'il reſſentît plus vivement toute l'amertume de la perte qu'il avoit faite. *Acilius Conſul ſub Domitiano fuit, indigenus patî, quæ paſſus eſt. Hujus filium juvenem cum occideret, ipſum Acilium ſervavit, qui penas ſentiret orbitatis.*

[*F*] *Lloyd, Moréri, & Collier, ont fait bien des fautes ſur tous ces Articles.*] Nous marquerons ces fautes, ſous chaque chef auquel elles ſe rapporteront.

Dans l'Article de Manius Acilius Glabrio, Moréri dit, qu'il marcha contre Antiochus *avec ſept cens chevaux, & quinze Eléphans* ; au-lieu que Tite-Live & Appien diſent poſitivement qu'il avoit deux mille chevaux dans ſon Armée, & le prémier ne lui donne que quatorze Eléphans. [☞ Cette faute a été corrigée en partie dans l'Edition de Moréri d'Amſterdam 1692, que j'ai actuellement ſous les yeux : on a rectifié le nombre des chevaux, mais non celui des Eléphans. Add. du Trad.] Il s'eſt trompé auſſi en parlant de la Statue que le fils de ce Conſul lui dreſſa, aiant traduit *auratam ſtatuam*, ce qui ſignifie ſeulement *une Statue dorée*, par *une Statue d'or pur.* Moréri, Lloyd & Collier ſe ſont auſſi trompés dans l'hiſtoire de cette femme qui nourrit ſa mère de ſon lait, en diſant, que c'étoit un père qui fut nourri par ſa fille : & ils ne laiſſent pas de citer Valère Maxime ſur ce ſujet, quoique cet Auteur, comme nous l'avons vu, rapporte le fait d'une tout autre manière. Mr. Collier a même rapporté abſolument de travers une circonſtance, en diſant, *que le Senat avoit interdit toute ſorte de nourriture à cet homme* : au-lieu que la femme dont il s'agit devoit être étranglée ; mais le Geolier en aiant pitié, ne voulut pas lui donner la mort de cette manière, & aima mieux la laiſſer mourir de faim. Ce qui, ſelon les apparences, a trompé ces Ecrivains, c'eſt qu'ils ont confondu cette hiſtoire, avec ce que Valère Maxime rapporte (24) de Cimon, vieillard fort âgé, qui fut nourri auſſi de cette manière en priſon, en tetant Péro ſa fille. La prémière de ces hiſtoires, ſelon cet Auteur, étoit avant ſon tems un ſujet fort ordinaire, ſur lequel les Peintres exerçoient leur pinceau ; & pluſieurs habiles mains modernes ne l'ont pas négligé.

(24) Valer. Max. L. V. c. 4. Exemp. Extern. 1.

Dans l'Article d'Acilius Butas, Moréri traduit le mot de *Prætorius* dans Sénèque (25) par *Preſet du Prétoire* ; au-lieu que cette dernière Dignité s'exprime toujours en Latin par *Præfectus Prætorio.*

(25) Epiſt. 122.

Dans l'Article d'Acilius Glabrio, *Conſul ſous Domitien*, Mr. Collier dit, *que cet Empereur fit tuer le fils d'Acilius, ſous prétexte qu'il avoit combattu contre les bêtes ſauvages ; mais en effet, parce qu'il redoutoit ſa valeur, aiant tué un Lion en Afrique.* Il paroit avoir tiré cela de Lloyd, quoiqu'il diffère dans une circonſtance : car le dernier dit, que *le fils d'Acilius avoit tué un Lion dans les montagnes d'Albanie.* Ces deux Auteurs ne citent aucune autorité pour appuier ce qu'ils avancent ; & l'on a vu ci-deſſus, que Dion Caſſius rapporte le fait d'une maniére très différente.

ACME', Juive de Nation, étoit au ſervice de Livie femme d'Auguſte [*A*]. Antipater, fils d'Hérode le Grand, fut la mettre dans ſes intérêts [*B*] ; mais une des tentatives qu'elle fit pour lui rendre ſervice, lui fut fatale à elle-même. Aiant fabriqué une Lettre adreſſée à l'Impératrice Livie ſa Maîtreſſe ſous le nom de Salomé ſœur d'Hérode, afin d'expoſer celle-ci à la colère de ce Prince, la fourberie fut découverte [*C*], & Acmé fut punie d'une manière proportionnée à l'énormité du crime

[*A*] *Au ſervice de Livie femme d'Auguſte.*] Joſeph dit, ὑπῆρχεν ἐπὶ ἰωλίᾳ τῇ Καίσαρος γυναικὶ. *Elle étoit au ſervice de Julie femme de Céſar.* Sur quoi il faut remarquer que Joſeph & d'autres Auteurs donnent toujours à Livie le nom de Julie, après qu'Auguſte l'eut adoptée dans la famille Julia ; comme le rapporte Tacite (1).

(1) Annal. I. 1. Vid. Caſaubon ibi Sueton. p. 291.

[*B*] *Antipater, fils d'Hérode le Grand, fut la mettre dans ſes intérêts.*] Antipater étoit le fils aîné d'Hérode, qui l'avoit eu d'une femme d'Afcalon, nommée Doris (2). Il aigrit fort ſon pére contre Alexandre & Ariſtobule, qu'il avoit eus de Marianne, qu'il les fit enfin étrangler (3). Quand Antipater ſe fut ainſi défait de ſes frères, ſon ambition le porta à entreprendre fur la vie de ſon pére, pour s'aſſurer la Couronne (4). Mais ce deſſein fut découvert, dans le tems même qu'Hérode l'avoit envoyé vers Auguſte avec de très grands préſens & ſon Teſtament, par lequel il le déclaroit ſon ſucceſſeur au Trône (5). A ſon retour de Rome, il fut accuſé d'avoir conſpiré ; & aiant été condamné par Hérode & par Quintilius Varus, pourlors Gouverneur de Syrie, il fut reſſerré en priſon, juſqu'à ce que ſon pére eût envoyé à Rome pour inſtruire Auguſte de cette affaire (6). Enfin Hérode le fit mourir, parce que, ſur un bruit qui s'étoit répandu de la mort de ce Prince, Antipater avoit tâché de corrompre ſon Geolier, pour qu'il le mît en liberté (7).

(2) Joſeph. Antiq. L. XIV. ch. 21.

(3) Id. L. XVI. ch. 6.

(4) L. XVII. ch. 1.

(5) L. XVII. ch. 4. 5.

(6) Id. ch. 7.

(7) Id. ch. 9.

[*C*] *Aiant fabriqué une Lettre . . . . . la fourberie fut découverte.*] Pendant qu'Antipater étoit en priſon pour avoir voulu attenter à la vie de ſon pére, on intercepta une Lettre qu'Antiphilus écrivoit d'Égypte à Antipater, dans laquelle il lui diſoit : „ Je vous ai envoyé une Let„ tre d'Acmé, qui m'importe de la vie, puiſque vous ne „ doutez point que ſi cela étoit fu, deux très puiſſantes „ familles ne concouruſſent à me perdre." Hérode aiant lu cette Lettre, fit chercher celle dont elle parloit ; mais on ne la put trouver, & le Serviteur d'Antiphilus, qui avoit apporté celle qu'on avoit lue, aſſurerit hardiment qu'il n'en avoit pas eu d'autre. Comme le Roi étoit dans cette peine, un de ſes amis apperçut une couture dans la camiſole du meſſager, & jugea que l'on pourroit bien y avoir caché la Lettre. On en fit la viſite, & la Lettre s'y trouva. Elle portoit ces mots : „ Acmé à Antipater. „ J'ai écrit au Roi votre pére en la manière que vous l'„ vez deſiré, & j'ai mis dans le paquet la copie d'une „ Lettre ſuppoſée de Salomé à ma Maîtreſſe. Je ſuis aſ„ ſurée que dès qu'il l'aura lue, il punira cette Princeſſe, „ comme coupable d'avoir conſpiré contre lui." Ακμὴ Ἀντιπάτρῳ. Ἔγραψά σοι πατρὶ σου οἷος ἤθελες ὑπογεγράφθαι, καὶ ἀντίγραφον ἐπιστολῆς ἣν ἔπεμψα κυρίᾳ ἐκ μέρους Σαλώμης ἐγχείρον. τὸν ἀναγνόντα δεῖ ἐν τεμαχίσματι Σαλώμην ἐκ ὑπόπτου. La Lettre fuſſemme attribuée à Salomé avoit été fabriquée par Antipater, mais Acmé l'avoit écrite ; & voici ce qu'elle diſoit à Hérode : „ Acmé au Roi Hé-

(2) Joseph. Antiq. L. XVII. ch. 5. & 7. Edit. Havercamp. ou 7. & 9. de la Trad. d'Arnaud d'Andilli.

me (*a*). Moreri a fait ici plusieurs fautes [*D*] dans un Article fort court.

„ rode. Comme j'ai un très grand soin de découvrir tout „ ce qui peut se passer de contraire à vos intérêts, ainsi „ trouvé une Lettre écrite par Salomé à l'Impératrice ma „ Maîtresse, par laquelle elle la supplie de faire enforte „ qu'elle puisse épouser Silleus, j'en ai pris une copie, „ que je vous envoie au péril de ma vie. Vous me fe- „ rez, s'il vous plaît, la grace de la brûler, puisqu'il y „ doit de ma vie, si la chose étoit découverte (8)." Cette prétendue Lettre de Salomé contenoit les choses du monde les plus outrageantes contre Hérode, & l'accusoit des crimes les plus odieux (9). Quand Hérode connut toute la méchanceté de son fils, il fut si irrité contre lui, qu'il voulut le faire mourir sur le champ, pour avoir ainsi entrepris sur sa vie & sur celle de sa sœur, & pour avoir même corrompu la maison de César, afin de réussir dans ses desseins. Salomé de son côté excitoit le ressentiment de ce Prince, en témoignant la plus vive affliction, & en demandant qu'il la fît mourir, si l'on pouvoit prouver qu'elle fût coupable le moins du monde. Hérode se fit aucunement Antipater, & lui commanda de dire sans crainte tout ce qu'il savoit contre elle. Comme il ne répondit rien, le Roi lui dit, que toute sa conduite étant si criminelle, il déclaroit de moins qu'elle n'étoit ses complices. Il nomma Antiphilus, comme le seul qui fût entré dans ces pernicieux complots. Hérode, frappé du crime, eut d'abord dessein d'envoyer son fils à Auguste, pour recevoir le châtiment qu'il méritoit; mais craignant ensuite que les amis d'Antipater ne le fauvaffent en chemin, il le renvoya en prison, & écrivit à Auguste pour l'informer de

(3) L. XVII. ch. 7.

(9) Joseph de la Guerre des Juifs L. I. ch. 20.

fun crime, avec charge à ses Ambassadeurs de lui faire connoître comment il avoit gagné Acmé, & de lui faire voir la copie des Lettres qu'on avoit interceptées. Αὐτὸς δὲ πείσεται τῶν ἐγκλημάτων ἐκεῖ τιμωρίαν τῶν ὑπὸ, ὀπόσα τε Ἀκμὴ συγκαταμιγνύειν αὐτῷ, καὶ ἀντίγραφα τῶν ἐπιστολῶν (10). Auguste fit d'abord mourir Acmé, & laissa à Hérode la liberté de punir Antipater comme il voudroit, soit en l'envoyant en exil, soit en le condamnant à la mort (11). Et ce fut en conséquence de cette permission, qu'Hérode le fit mourir, comme nous l'avons rapporté ci-dessus (12).

(10) Antiq. L. XVII. c. 5. Tom. I. p. 842. Ed. Havercamp.

(11) C. 7. p. 847.

(12) Dans la Remarque [B].

[*D*] *Moreri a fait ici plusieurs fautes.*] Il dit, que c'étoit une femme de la plus haute qualité parmi les Juifs : mais il ne cite aucune autorité pour le prouver. Joseph dit seulement qu'elle étoit *Juive de naissance, τὸ μὲν γένος Ἰουδαία* (13), & *au service de Julie, ou Livie, ἐν τοῖς Ἰουλίας θεραπαινίσι* (14). Moréri rapporte aussi d'une manière fausse & inintelligible, l'intrigue d'Acmé contre Salomé. Il dit, *qu'elle écrivit une Lettre à Hérode, comme si elle venoit de sa Maîtresse, contre Salomé* : au lieu que la Lettre qu'elle écrivit étoit en son propre nom, & renfermoit la prétendue Lettre de Salomé à Livie, pleine de plaintes & d'accusations contre Hérode (15). [☞ Je ne trouve point l'Article d'Acmé dans l'Edition de Moreri de 1692: c'est une addition des Editions suivantes, que l'auteur a qui le copie ordinairement, a suivie dans un petit Article, dans lequel se trouvent les fautes qu'on reprend ici dans Moreri. ADD. DU TRAD.]

(13) Antiq. L. XVII. c. 5. p. 841. T. I.

(14) De Bello Jud. L. I. c. 32. T. II. p. 138.

(15) Voy. Remarque [C].

ACOMINAT (MICHEL) CHONIATA, étoit Phrygien de naissance, & fut Archevêque d'Athènes. Il fleurissoit en 1204, mais il étoit déja avancé en âge (*a*). Il écrivit plusieurs Livres d'Histoire; on en trouve un fragment dans la Bibliothèque Impériale à Vienne (*b*), qui contient cinquante-sept feuillets. On trouvera le Catalogue de ses autres Ouvrages dans les Remarques [*A*].

(a) Cave *Histor. Lit.* Sæc. XIII. p. 701. 702.

(b) *Cod. MSS.* XXVI.

[*A*] *On trouvera le Catalogue de ses autres Ouvrages dans les Remarques.*] On a encore de lui, une *Oraison funèbre sur la mort de son Frère*, imprimée avec les Oeuvres de Nicétas à Paris en 1566, & à Francfort en 1568, & dans la Bibliothèque des Pères Tom. XXV. p. 180. Léo Allatius en a cité quelques endroits en Grec & en Latin. On a dans la Bibliothèque du Roi à Paris (2), son *Traité de la Croix*, & le *Discours* dans lequel il montre *que la Ville d'Athènes est fort différente de ce qu'elle étoit autrefois* (3). Il y a sous le nom dans la Bibliothèque Impériale (4) les Manuscrits suivans. *Prothoria, contra reprehendentes, quod agré adlucescetur ad specimen ingenii sui edendum.* Replique, à ceux qui le blâmoient de ce qu'il ne publioit aucun Ouvrage. ☞ L'Auteur de cet Article se trompe fort: de deux Ouvrages de Michel Acominat, il n'en fait qu'un seul. La *Prothoria*, & *Contre ceux qui le blâmoient de ce qu'il ne publioit point d'Ouvrage*, ce sont deux Pièces différentes *. Ce qui a causé vraisemblablement cette mépriſe, c'est que l'Auteur du fuitet Cave, dont il a pris ce Catalogue des Ouvrages d'Acominat: or dans Cave ces deux Ouvrages font à la suite l'un de l'autre. Je ne sai ce que c'est que la *Prothoria* : je

(1) *Allatius Hastinger.* p. 197.

(2) *Cod.* 141. Voy. Labbe *in Specimine Nov. Bibliot. tom. 2 MSS. Libror.* p. 74.

(3) Ibid. *Cod.* 2016. Voy. Labbe p. 111.

(4) Parmi les *MSS. Barocciani*, N. 131. Voy. le *Catalogue de la Biblioth. Bodléienne*, p. 15. 16. 29. Cave *Hist. Lit.* l. c.

* Voy. *Fabricii Biblioth. Græc.* Tom. VI. p. 402. Note b.

conjecture, que c'est quelque Discours *sur un sujet donné* ; du moins c'est ce que signifie le terme Grec. Ni Cave, ni Oudin, ni Fabricius, ne disent ce que c'est que cet Ouvrage. ADD. DU TRAD.] *Encomium Nicetæ Choniatæ.* Eloge de Nicétas Choniata. *Oratio habita Athenis.* Harangue faite à Athènes. *Catecheſis prima.* Première Catéchèſe. *Sermo in Media Quadrageſima.* Homélie pour la Mi-Carême. *Sermo in Feſto Palmarum.* Sermon prêché le Dimanche des Rameaux. *Aliquatum Nicephori Patriarchæ.* Discours de Nicéphore Prêtreur. *Sermo cum primùm ingreſſus Euripum Eubœum.* Discours fait lorſqu'il alla voir pour la première fois l'Euripe d'Eubée. *Epiſtolæ variæ.* Diverſes Lettres. *Homilia de creatione Hominis.* Homélie sur la création de l'Homme. *Lamentatio de mortui Alexii hi.* Plainte sur la mort d'Adyephe. *Controverſia judicialis inter Animam & Corpus.* Procès juridique entre l'Ame & le Corps, qui commence : Τὸ τὸ λογικὸ μέρος. *Lettres à l'Archevêque de Naupathe. Oraiſon ſur Jean l'Ange, Empereur*, qui mourut sur le Trône en 1185. Elle commence : Εἰ Σολομὼν τὸν τῶ γυναικῶν. *Oraiſon funèbre ſur Neophyte Archimandrite des Moines d'Athènes*, qui commence : Εἰ Σολομὼν τὸν τῶ γυναικῶν. *Ad Euſtathium Theſſalonicenſem Monodia.* Oraiſon funèbre d'Euſtathe de Theſſalonique. (5).

(5) Voy. Oudin *Com. de Script. Eccleſ. Sæc.* XII. T. II. c. 1712.

ACOMINAT (NICETAS) CHONIATA, frère de Michel Acominat, n'avoit que neuf ans, lorſqu'il fut mené à Conſtantinople chez ſon frère, ſous les yeux & par les ſoins duquel il fut élevé. Il entra enſuite à la Cour, & fut Secrétaire ſucceſſivement d'Alexis Comnène, & d'Iſaac l'Ange. Il parvint par degrés à la Dignité de Sénateur de Conſtantinople, de Grand-Logothète, de Secrétaire d'Etat, & de Grand-Chambellan de l'Empereur. Mais la Fortune, après l'avoir longtems favoriſé, l'abandonna enfin. Lorſque les Latins ſe rendirent maîtres de Conſtantinople en 1204 [*A*], il fut obli-

[*A*] *Lorſque les Latins ſe rendirent maîtres de Conſtantinople en* 1204.] L'Empire & l'Egliſe d'Orient furent expoſés à différentes révolutions ſous le régne de Nicétas. L'Empereur Iſaac l'Ange, après avoir régné neuf ans, ſe vit privé de la Couronne en l'année 1195, par Alexis ſon frère, qui prit le ſurnom de Comnène. Celui-ci fit arrêter Iſaac, & ſon fils Alexis : mais le dernier ſe ſauva de Conſtantinople, & ſe réfugia en Allemagne auprès de l'Empereur Philippe de Souabe ſon beau-frère, par le conſeil duquel il ſe jolgnit à l'Armée des Croiſés, qui étoit prête à partir pour la Paleſtine. Il leur propoſa, qu'avant qu'ils fiſſent voile pour la Terre-Sainte, ils chaſſaſſent l'Uſurpateur du Trône de Conſtantinople, & l'y rétabliſſent; s'engageant de ſe joindre à eux dans leur expédition, avec toutes les forces qu'il pourroit raſſembler. Ces propoſitions aiant été faites aux Croiſés qui étoient aſſemblés à Veniſe, par les Ambaſſadeurs de Philippe & par les Députés d'Alexis, furent acceptées par les Vénitiens & les François, qui mirent le ſiége devant Conſtantinople en 1203, & la prirent au bout de huit jours. Le vieux Alexis ſe ſauva par mer à Zagora, ile de Thrace. Iſaac fut mis en liberté, & rétabli ſur le Trône avec Alexis ſon fils. Cet Empereur s'engagea à reconnoître l'autorité du Pape, à éteindre le Schiſme, & à ſe réunir avec tous ſes Sujets à l'Egliſe Romaine. Ne ſe trouvant pas en état de remplir d'abord ſes engagemens, il perſuada aux Princes Croiſés de remettre leur départ pour la Paleſtine juſqu'au Printems de l'année ſuivante. En attendant, l'Armée Latine étoit campée aux portes de Conſtantinople, & l'averſion naturelle qu'il y avoit entre eux & les Grecs, occaſionnoit de fréquentes querelles. Ce fut dans une de ces diſputes, que quelques Soldats Latins, ſe voyant inſultés par les Bourgeois, mirent le feu à la Ville, dont une partie fut conſumée. Cet accident rendit les Latins, & les deux Empereurs qu'ils avoient rétablis, odieux aux Grecs, & fournit à un Prince du Sang, nommé Murzuphle (1), l'occaſion de s'emparer du Trône. Ce fut par ſes conſeils qu'Alexis refuſa de s'acquitter des promeſſes qu'il avoit faites aux Croiſés, ce qui cauſa une guerre ouverte: & les Grecs n'aiant pas eu le ſuccès qu'ils avoient eſpéré, le peuple de Conſtantinople ſe crut trahi par ſes Souverains, & proclama Nicolas Canabe Empereur. Murzuphle s'étant rendu maître de la perſonne d'Alexis, ſe fit reconnoître lui-même pour Empereur, fit charger Canabe de fers, étrangla Alexis en priſon, & hâta la mort d'Iſaac. Mais les Croiſés le punirent bientôt de ſa perfidie. Ils mirent d'abord le ſiége devant Conſtantinople, & la prirent d'aſſaut le 12 d'Avril 1204. Murzuphle s'étant échappé la nuit précédente, les Grecs avoient élu à ſa place pour Empereur Théodore Laſcaris. La Ville fut expoſée au pillage, & les Soldats y commirent toutes les cruautés & tous les déſordres,

(1) Nommé ainſi à cauſe qu'il avoit les ſourcils épais, & qui ſe joignoient.

* Mr. Fabricius, *Bibl. Grec.* T.VI. p. 402. dit qu'il vécut jusqu'aux dernieres années de l'Empereur Henri, sœur de Baudouin, lequel ne mourut qu'en 1216. R. D. T.

obligé de prendre la fuite avec sa femme qui étoit enceinte, & avec ses enfans, pour se dérober aux malheurs de la guerre. Il se retira à Nicée en Bithynie, où il mourut peu après l'année 1206 *. On ne fait pas le tems précis de sa mort (*a*). Michel Acominat son frére, Archevêque d'Athénes, fit son Panégyrique, comme on l'a dit dans l'Article précédent (*b*). Nicétas a écrit une Histoire en vingt & un Livres, depuis la mort d'Alexis Comnéne en 1118, où Zonare finit la sienne, jusques à l'année 1203. Il y a eu différentes éditions de cette Histoire [*B*], que les plus judicieux Critiques ont estimée [*C*]. Il composa aussi divers autres Ouvrages, dont on trouvera le Catalogue dans les Remarques [*D*].

(*a*) Ondin. *Comm. de Script. Eccl.* Sec. XII. T. II. Col. 1702-1711.

(*b*) Remarque [*A*].

ordres, qui sont ordinaires dans de pareilles occasions. Les Latins s'étant ainsi rendus maitres de Constantinople, élurent pour Empereur Baudouin, Comte de Flandre, & pour Patriarche Thomas Morosini, Vénitien; car on étoit convenu avant l'élection, que si l'Empereur étoit François, le Patriarche seroit Vénitien. Ils s'emparérent de toutes les Eglises, & y mirent des Prêtres Latins. Ils étendirent aussi leurs Conquêtes, réduisirent à leur obéissance presque tout ce que les Empereurs Grecs possédoient en Europe, & en firent le partage entre eux. Murzuphle & le vieux Alexis étant tombés entre les mains des Latins, le prémier fut mis à mort, & l'autre confiné en prison; ensorte qu'il ne resta que Théodore Lascaris, qui s'étoit sauvé en Asie, & avoit placé le siége de son Empire à Nicée (2), où notre Nicétas Acominat s'établit aussi, & mourut. Il trouve dans son Histoire une belle occasion de faire tout ce que les Empereurs Grecs possédoient en Europe, & en firent le partage entre eux. Murzuphle & le vieux Alexis étant tombés entre les mains des Latins, le prémier fut mis à mort, & l'autre confiné en prison; ensorte qu'il ne resta que Théodore Lascaris, qui s'étoit sauvé en Asie, & avoit placé le siége de son Empire à Nicée (2), où notre Nicétas Acominat s'établit aussi, & mourut. Il trouve dans son Histoire une belle occasion tragique de la prise de Constantinople: Il y dépeint avec les couleurs les plus vives, les excès de barbarie que les Latins commirent. Mais un Auteur Catholique-Romain (3) a rejetté son témoignage sur cet article, parce qu'il étoit Grec, *& un homme peu digne de foi*, dit-il: *Nicetæ itaque hac in re testimonium, utpote viri Græci* (4), *ac fabulisse admodum fidei, contemni merito debet.* Et le même Auteur, immédiatement après, reconnoit *que les Latins commirent bien des crimes & des sacrilèges dans cette occasion*; & il dit, que l'Auteur anonyme de la Vie du Pape Innocent III, conseille ingénument la même chose.

(2) Du Fin *Nouv. Bibl. des Auteurs Eccles.* T. X. p. 57. 88.

(3) Fr. Ignat. Hyacinthus in *Hist. Eccles.* T. V. Colloq. 1.

(4) C'est ainsi que je crois qu'il faut lire, & non *Græcus*, comme il y a dans la seconde Edition, *Augustæ Vindelic.* 1727.

[*B*] *Il y a eu différentes Editions de cette Histoire.*] Jérôme Wolfius la publia en Grec & en Latin, avec des Notes, à Bâle en 1557. in-folio. [☞ Il publia fon Edition sur un MS. qu'Antoine Fugger avoit eu de Constantinople par le moyen de Jean Dernschwan, d'Alexandre Chartophylax Patriarche de Constantinople, & d'un Latin qui en avoit aussi un autre. Mss. C'est à cet Alexandre que Wolfius attribue des vers, qui se trouvent dans le MS. à la tête de la Préface de Nicétas, où cet Auteur vante la clarté de son style. Οὐκ οἶδα τί φῶ, ὑπὲρ ἐκείνου ξυνιέναι, ξυνῆκα τὰ σαφῆ τῆσδε τῆς ἱστορίας, τὰ δὲ σκοτεινὰ καὶ βαρυηδόνα ἐγκόλπια. „ Que veut dire ceci? Chonïata s'y vous vantez la clarté de votre style, & vous êtes plus obscur „ que le Tartare! „ Wolfius ajoute que ce reproche est fondé, fur-tout par rapport à la Préface, où à force d'imiter Homère, il est obscur & embarrassé. „ Et ſi toute „ l'Hiſtoire, *continue Wolfius*, avoit été dans ce goût, „ j'aurois mieux aimé être condamné aux carrières, que „ de travailler à la traduire. " * Add. du Trad.] La seconde Edition de Wolfius a été réimprimée à Paris en 1566. ☞ Mr. Fabricius dit 1567; & il ajoute qu'elle a été jointe dans cette Edition & dans les deux ſuivantes, avec Zonare, Nicéphore Grégoras & Chalcondyle. Add. du Trad.] à Francfort en 1568, in-folio; [☞ ajoutez Bâle, 1568.] à Genève en 1593. in-4. [☞ cette dernière Edition eſt préférable aux autres, en ce qu'il y a à la tête de l'Ouvrage une Chronologie, des Sommaires au devant de chaque Livre, & des Notes morales & politiques en marge, le tout par les ſoins de Simon Goulart. *Id.* du Trad.] à Genève en 1593. in-fol. & de 1647 des Auteurs de l'Hiſtoire Byzantine, eſt faite ſur celle de Goulart: il n'y a de plus qu'un Gloſſaire de Charles Annibal Fabroti (5). [☞ Il y a auſſi une Verſion Italienne de l'Hiſtoire de Nicétas, par *Tojfo Horologgi*, imprimée à Veniſe en 1562. in-4. où l'on a ajouté la Traduction d'un autre Auteur, qui contient ſix Livres d'Annales, des Vies des Empereurs de Conſtantinople, depuis Conſtant qui commença à régner en 634, juſqu'au commencement du régne de Léon l'Arménien, en 813. R.] On y a joint auſſi, *Voyage & Fleur d'Hiſtoire d'Orient*, ou *des Tartares*, *& du paſſage dans la Terre Sainte*, par *Haiton* Arménien, petit-fils du Roi, lequel, par ordre du Pape Clément V, dicta cette Hiſtoire en François, ſi toutefois, au mois d'Août 1307. & qui fut miſe en Latin par *Nicolas Salconi*, que le ſavant Cave nomme mal *Falconius*. * Add. du Trad.] En 1702, & 1705, Jean Bolwin publia en deux volumes in-folio, *l'Hiſtoire Byzantine de Nicéphore Grégoras*, avec la Verſion Latine, Italienne, Françoiſe & Angloiſe de Pierre Boiſtuau, ſurnommé le Boiſtuau, & de François de Belleforeſt. Cette Verſion eſt fort libre, & ſouvent infidèle. Le Lecteur trouvera dans le Journal des Savans de l'année 1705. le Jugement que M. Boivin le jeune en a porté. Il y a auſſi une Verſion Françoiſe de cette Hiſtoire, par Mr. Cousin, Préſident de la Cour des Monnoies, imprimée à Paris en 1678. en 2. vol. in-12. [☞ Mr. Fabricius dit 1679. & ajoute que cette Verſion eſt plus exacte que celle de Boiſtuau, & que celle de Bolwin.]

(5) Daniel de Neſtel, *in Breviario Script. Comment. Lambecii de Biblioth. Cæſar. Vindobon.* Part. V. Col. 26.

(6) *Ubi ſupra.*

(7) *Hiſt. Litter. Franç.* XIII. Part. II. p. 426.

(8) *Polit. L. C. p. 9. 12.*

(9) Mr. Fabricius, *Bibl. Grec.* T. VI. p. 402. & in la Note marginale [*a*].

(10) Cave, & Ondin *ubi ſupra.*

(11) Cave & Ondin *ubi ſupra.*

(12) P. 404.

(13) Cave *ubi ſupra.*

(14) Du Cange *in Catalogo MSS. Græc. quem ſubjunxit Glof. Vet. & Infimæ Græcitatis*, Col. 1706.

(15) Dit Cange *in Catalogo MSS. Græc. quem ſubjunxit Glof. Vet. & Infimæ Græcitatis*, Col. 1706.

(16) *Ubi ſupra.*

* Fabricii *Bibl. Græc.* T. VI. p. 402. & in la Note marginale [*a*].

† Fabricius *ubi ſupra* p. 404.

(1) Ondin *ubi ſupra*, & Oudinus *in Bibl. Script. Eccleſ.* T. II. p. 11. Edit. Lenæ 1722.

* Fabricii *Bibl. Græc.* T. VI. p. 404.

(4) Oudin *ibid.* Col. 1710.

* *Bibl. Græc. ubi ſupra.*

[*C*] *Que les plus judicieux Critiques ont eſtimé.*] Lipſe (10) dit, que parmi les Auteurs Grecs du bas Age, il y en a deux qui ne ſont pas mépriſables. Le prémier eſt Nicétas Choniatès, à préſent, dit-il, très peu connu, mais lufiniment digne de l'être. C'étoit un des bons eſprits, s'il y en eut, de ſon Siécle. Son ſtyle eſt travaillé, & limité de celui des Poëtes & fur tout d'Homère. Sa maniére de narrer les faits eſt claire, nette, ſans enflure, dégagée de fortiſes, conciſe & fidèle. On y trouve fréquemment d'utiles & fages réfléxions, & il juge des choſes avec autant de ſolidité que de liberté. Voici le paſſage en Latin, du ſtyle expreſſif, quoique particulier, de Lipſe: *Jam inter infimos quoque Græcos duo ſunt, quos non contemno. Prior eſt Nicetas Choniates. Is parum adhuc vulgo notus, fateor, ſed digniſſimus notitiâ; purum retinuæque ingenium, & aliud illo ævo. Stylus ejus operoſus, Pindar & Homerum ſape reſipiens: ut res & narratio ipſa diſtinctæ, compoſitæ, ſine vanitate, ſine ineptiis, brevis, quod ſatis eſt, & fida. Crebra apud eum & opportuna monita; juſtitia non libera ſalum, ſed jana.* Voſſius remarque (11), qu'il a lu ſoigneuſement & qu'il imite Nicétas, qui rend ſon ſtyle quelquefois un peu dur, à cauſe du tour poëtique & ſingulier qui y régne, ſur-tout dans la Préface, qui eſt fort embarraſſée. Le reſte de l'Ouvrage eſt plus doux & plus coulant, ainſi qu'il le prouve dans la Préface; dans laquelle il me paroît, dit Voſſius, qu'il a voulu faire parade de ſa fertilité à forger des termes nouveaux; & s'il avoit ſuivi cette méthode dans ſon Hiſtoire, elle auroit été moins eſtimable qu'elle ne l'eſt à préſent. *Diligens fuit Homeri lector ac imitator, adeo ut ab poëticum atque inſolentem dictionem, quandoque durior fiat: cum primis in præfatione, quæ ſane jalebroſa*; in *exteris mollius fluit*; *quod & de ſe in præfatione promittit. Ut mihi videntur præfatione ea oſtentare calluſſe, quam laudandus ſcirem: quod ſi pariter in hiſtoria feciſſet, profecto quidem multo minus etiam laudis mereretur quam nunc habetat.* Si le Lecteur veut voir les jugemens que d'autres Ecrivains ont portés de cet Ouvrage, il peut conſulter *Cenſura celebrium Authorum* de Thomas Pope Blount (12).

(12) P. 404.

[*D*] *Il compoſa auſſi divers autres Ouvrages, dont on trouvera le Catalogue dans les Remarques.*] Le *Tréſor de la Foi Orthodoxe*, en XXVII Livres, dont les cinq prémiers ont été traduits en Latin & publiés avec de ſavantes Notes, par Pierre Morel, à Paris en 1580. & à Genève en 1592, in-8. & dans la *Bibliothéque des Péres* Tom. XXV. p. 54. Il y a un Fragment du XX. Livre, *ſur la conduite qu'on tenoit avec ceux qui avoient renoncé au Mahométiſme pour embraſſer la Religion Chrétienne*, imprimé en Grec & en Latin, ſans le nom de Nicétas, parmi les *Sacrenica* de Sylburge, Heidelberg 1595, in-8. pp. 74-(13). Cave dit avoir vu une très belle Copie de cet Ouvrage dans la Bibliothéque Bodléienne (14), où il ſe trouve encore. Acominat a auſſi écrit une *Hiſtoire de Mahométisme, ſelon Mahométane*, qui eſt en Grec parmi les MSS. de la Bibliothéque de Colbert, num. 4753, avec ce titre: Τὰ ὑπὸ τοῦ Μωαμὲθ πραχθέντα περὶ τὴν θρησκείαν τῶν Ἰσμαηλιτῶν ἐν ἐπιτόμῳ βιβλίῳ παλαιοτάτῳ, ὑπὸ Νικήτου τοῦ Χωνιάτου συγγραφέντα. (15). *Les Loix de la Religion de Mahomet, ſelon les Turcs, tirées de l'Alcoran, avec la Réfutation de Choniata.* Le Docteur Cave (16) ne croit pas que cet Ouvrage ſoit partie du *Tréſor de la Foi Orthodoxe*. On a auſſi de Nicétas, *Comparaiſon de l'Eſté & de l'Hiver*, & que *l'Hiver eſt préférable*, qui commence, Πολλοὶ μὲν δὴ. *Six Lettres* Grecques, parmi les MSS. Barocciens dans la Bibliothéque Bodléienne, num. CXXXI.

[☞ J'ajouterai ici d'après le docte Fabricius *, quelques Remarques ſur le *Tréſor de la Foi Orthodoxe*. Ce Savant cotte trois Editions de Paris, de la Verſion de Morel, de 1561, de 1579 (qui eſt apparemment celle que Cave & Oudin mettent en 1580.) & de 1610, in-8. Il ne parle point de l'Edition de Genéve de 1592, mais d'une autre de la même Ville de 1629, avec une Table, & des Notes d'un Orthodoxe, ainſi que porte le titre. Le Tome XXV. de la *Bibliothéque des Péres*, où l'Ouvrage a été inſeré, eſt de l'Edition de Lyon; & c'eſt le XII. de l'Edition de Cologne 1618. Mr. Fabricius nous apprend auſſi, que Nicétas compoſa cet Ouvrage en faveur d'un Auti, qui avoit été obligé auſſi-bien que lui de quitter

(13) *Ubi ſupra.*

(15) Du Cange *in Catalogo MSS. Græc. quem ſubjunxit Glof. Vet. & Infimæ Græcitatis*, Col. 1706.

* *Biblioth. Græc. Tom. VI. p. 418. 419. 420.*

Constantinople, quand cette Ville fut prise par les Latins. Il y explique d'abord la Doctrine Orthodoxe : il rapporte ensuite toutes les Hérésies jusques à son tems, & les réfute, soit par l'autorité des anciens Docteurs, soit par ses propres raisonnemens. L'Ouvrage entier se trouve en Grec en plus d'un endroit *, & jusques à présent il n'a pas vu le jour (comme il le mériteroit) à cause de son étendue, puisqu'il feroit bien deux Volumes in-folio. Pierre Morel croyoit que l'Exemplaire fur lequel il avoit traduit les cinq premiers Livres, étoit de la propre main de Nicétas. Voici ce qu'il dit dans sa Préface, adressée à Jean de S. André, Doyen de Carcassonne, qui avoit acheté l'Exemplaire, & l'avoit remis à Morel pour le traduire. *Cujus beneficii nomine bona posteritas tibi gratias immortales habebit, ubi reficiendis vetustissimum Thesauri Orthodoxiæ beati Nicetæ Choniatæ exemplar, ut quod a Nicetâ ipso dejectipsum fit, post auctoris mortem ad* Michaëlem Choniatem *Athenienfium præfulem, virtus hereditaria jure transisse, qua item mortuo in manus* Theodori Scutariotæ, *Leviticæ Cyziceni veniffe, Cyzicoque à Turcis vaftata, in frequentiffima illa vaftitate asyum ibi monafterii, quæ fuit in Athos monte, deportatum, atque inde tandem Lutetiam advectum, venaleque a Græco quodam expofitum, nullius ante paucos admodum annorum notitiæ nactum (propter deformitatem nimiam) præter unum Joannem a Sancto Andrea . . . . . nos fe indice quoque aperis, feu clenchus quo fummus illorum Thefauri capita notantur, a* Niceta *ipfo compofitus & fcriptus, quemadmodum & libri omnes hujus operis, exceptis duobus ultimis, qui a Theodoro Scutariota fcripti funt.* En deux mots, Morel dit, que cet Exemplaire, écrit par Nicétas, passa après sa mort à Michel son frere, après la mort duquel il tomba entre les mains de Théodore Scutariota de Cyzique ; & à la prise de cette Ville par les Turcs, il fut porté dans un des Monastères du Mont Athos, d'où un Grec l'apporta à Paris, où il fut acheté par Jean de S. André. Tout, dit-il, est de la main de Nicétas, excepté les deux derniers Livres, qui sont de celle de Théodore. ADD. DU TRAD.

* Voyez Fabricius à l'endroit cité, où l'on voit un détail exact des Bibliothèques où se trouve cet Ouvrage, soit en entier, soit en partie.

ACONCE (JAQUES) [*A*] étoit ami intime de François Betti, Romain [*B*]. Ils quittérent tous deux l'Italie pour cause de Religion [*C*]. Betti fut le prémier qui se retira : il se rendit à Bâle, où il attendit Aconce, qui l'y vint trouver un peu plus de deux mois après, & ils allérent ensemble à Zurich [*D*]. Aconce publia peu après son Livre *de Methodo* [*E*], qu'il dédia à son Ami Betti. De Zurich il alla à Strasbourg, & de là en Angleterre, où il mourut [*F*]. Il laissa quelques-uns de ses papiers à Jean-Baptiste Castiglioni, qui publia une petite Pièce Italienne de lui [*G*]. Ramus avoit une

[*A*] *Aconce (Jaquet).*] En Italien *Giacomo Contio* ; & c'est *Contio*, & non *Aconio*, que les Italiens l'appelloient ordinairement. J'en ai pour garant le témoignage de son meilleur Ami Betti, qui dans une Lettre (1) au Marquis de Pescaire son Maître, le nomme de ce nom.

(1) Cette Lettre est imprimée en 1557, in-8. sans nom de Lieu & d'Imprimeur ; mais autant que l'on puis juger par le papier & par le caractère, elle est imprimée à Zurich. Elle date est du 10 Octob. 1557 ; peu de tems après qu'il eut quitté l'Italie.

[*B*] *Etoit ami intime de François Betti.*] Les expressions tendres & affectueuses, qu'il emploie dans la Dédicace de son Livre *de Methodo*, font des preuves convaincantes de ce que j'avance. *Communes fere*, dit-il en parlant à Betti, *quo diu fuftinuimus labores ac follicitudines, eadem propemodum ftudia, idem velle, ac nolle, & quod omnia fuperent, eadem de religione fententia, idemque fumptum relinquendæ ob eam rem patriæ conflium, ita arcto nos vinculo conjunxerunt, ut conjunctius jam effe nihil poffit. Certe quæ defiderari a perfecta fuffuit amicitia, ea omnia ut in me præfens funt omnia ; amorem verò erga te meum, cui multa magna in re expertus unquam es, tibi tamen aëre notum effe confido, ut plane injurius tibi fim, fi illum vel fufpicer ullo indigere teftimonio.* „ Les peines & les soins que nous a-„ vons eus pendant longtems en commun, les mêmes é-„ tudes à peu près, une même volonté, &, ce qui est „ plus que tout cela, les mêmes idées sur la Religion, & „ le dessein formé de concert de quitter notre Patrie par „ ce motif, nous ont unis par des nœuds si étroits, que „ rien ne peut en égaler la force. Vous m'avez aussi donné toutes les preuves, que l'on peut exiger de la plus „ parfaite amitié ; & quoique je n'aye pu vous témoigner „ mon affection dans aucune occasion importante, je me „ persuade cependant qu'elle vous est si connue, que je „ croirois vous faire injure, si je fouçonnois seulement „ qu'il fût nécessaire de vous en donner des preuves."

[*C*] *Pour cause de Religion.*] La Réformation avoit fait dans ce tems-là de fort grands progrès en Italie, fur-tout parmi les Gens-de-Lettres ; & il la Cour de Rome n'avoit pas employé toutes fortes d'artifices & de voies violentes pour en arrêter le cours, ou si les Protestans d'Italie eussent eu l'appui & la protection de quelque Prince puissant, il y a tout lieu de penser, que l'Italie auroit suivi l'exemple de l'Allemagne, de la Suisse, &c. ou du moins, que l'état de la Religion y feroit fort différent de ce qu'il y est aujourd'hui. Mais les avantages que les Princes d'Italie & leurs familles pouvoient espérer de la Cour de Rome, & les intérêts préfens qu'ils avoient à ménager par rapport à d'autres Princes plus puissans, mirent de grands obstacles à la Réformation dans ce Pays-là. Les dangers & les persécutions, auxquels étoient exposés ceux qui embrassoient la Doctrine de Luther & de Calvin, les firent prendre à quitter l'Italie, & à chercher un asyle parmi les Protestans. Aconce fut du nombre des Gens-de-Lettres, que cette raison obligea d'abandonner ce Pays (2). Ce fut en l'année 1557, comme il paroît par la date de la Lettre de Betti, citée en marge dans la Remarque [*A*] (3). Betti dit dans cette Lettre, qu'après avoir quitté l'Italie, il se rendit d'abord à Bâle, à cause qu'Aconce n'avoit pu se retirer encore, comme on l'a dit ci-dessus ; qu'il l'attendit dans cette Ville ; & qu'étant arrivé à Zurich, & l'y étant enfin rendu, ils allérent ensemble à Zurich. Ce fut de là que Betti écrivit au Marquis de Pescaire son Maître, pour le justifier, & pour l'instruire des raisons qui l'avoient obligé de quitter son service. Or il est naturel de supposer, qu'il écrivit cette Lettre peu après qu'il eut quitté son Maître & l'Italie, c'est-à-dire, aussitôt que lui & Aconce fon Ami furent hors de danger, & en lieu de sureté, où ils pussent déclarer librement les motifs qui leur avoient fait prendre la résolution de fe retirer. Ce fut-là la raison qui l'empêcha d'écrire dès qu'il fut arrivé à Bâle, parce que, comme on l'a dit, Aconce ne s'étoit pas encore rendu auprès de lui, & qu'en écrivant alors, il l'auroit indubitablement exposé, à cause que l'on n'ignorait pas qu'il étoit fon intime Ami, & qu'on l'auroit soupçonné d'adhérer à ce que l'on nommoit les nouvelles Opinions. Betti attendit donc à écrire, qu'Aconce fe fût rendu auprès de lui, & qu'il fût hors de danger. Or la Lettre étant datée du 16 Octobre 1557, on ne peut douter que ce ne soit dans cette année-là qu'Aconce quitta l'Italie. Pendant fon séjour à Zurich, Aconce lia amitié avec Frisius, Simler, & d'autres Savans, mais particulièrement avec Jean Wolf.

(2) *Peuter Evangelicæ veritatis profitentes exterminati.* Il y en parlant de lui-même dans l'Epître Dédicatoire de fon Livre à la Reine Elisabeth.

(3) Il ne faut pas donner les propres termes de Betti, n'ayant pas la Lettre même, mais seulement un Extrait que j'en fis il y a quelques années,

[*D*] *Ils allérent ensemble à Zurich.*] Le Pays des Grisons, la Suisse & Genève, étoient dans ce tems-là l'asyle ordinaire des Italiens persécutés ; parce que c'étoient les Pays Protestans les plus voisins de l'Italie. Ceux des Réfugiés pouvoient entretenir fans peine correspondance avec leurs parens & leurs amis, par le commerce continuel qu'il y avoit entre ces Pays & l'Italie : outre que la réputation de plusieurs des Réformateurs & des Grands-hommes de ces quartiers-là, engageoit beaucoup d'Italiens à venir s'y établir, & à y fonder des Eglises Italiennes ; & l'on trouve encore aujourd'hui dans ces Pays plusieurs Familles Italiennes, qui descendent de celles qui s'y retirérent au tems de la Réformation.

[*E*] *Son Livre de Methodo.*] Ce fut à Bâle, en 1558, qu'il publia cet Ouvrage, dont le vrai titre est : *Jacobi Acontii Tridentini de Methodo, hoc eft, de recta inveftigandarum tradendarumque Scientiarum ratione.* Il fut imprimé par Pierre Perna, Imprimeur Italien, qui s'étoit établi à Bâle : c'est un petit Volume in-8., qui n'a que cent trente-huit pages. On le réimprima ensuite à Genève en 1582. *Per Euftathium Vignon, multo quam antea caftigatior, ainsi* que porte le titre ; & enfin, comme le remarque Mr. Bayle, en 1658, dans le Recueil de Differtions *de Studiis bene inftituendis.* [Le Père Niceron * ne marque ni l'Edition de Bâle, ni celle de Genève ; mais il en indique une autre à Leide en 1617. ADD. DU TRAD.]

[*F*] *En Angleterre où il mourut.*] Je ne trouve pas, en quel tems Aconce alla en Angleterre ; mais ce qu'il y a de fûr, c'est qu'il y étoit en 1562, qui est l'année de la date de la Lettre de Wolfius, il publia en 1565 fon Livre intitulé *Stratagemata Satanæ*, & mourut peu de tems après. Cranfieus, qui étoit en Angleterre en 1607, dit que l'on croit ce fait de personnes dignes de foi. Et Simler fixe fa mort, quoique d'une manière douteuse, à l'an 1566. *Obiit in Anglia, ni fallor, anno* 1566. [Le P. Niceron fournit une date plus précise encore : il remarque, qu'Aconce ne peut être mort avant le 6 de Juin 1566, puisqu'on a une de ses Lettres, qui porte cette date *. ADD. DU TRAD.]

[*G*] *Une petite Pièce Italienne de lui.*] Ce Jean-Baptiste Castiglioni étoit un Gentilhomme Italien, qui avoit d'abord été prémier Maître de la Langue Italienne, & qui fut enfuite Gentilhomme de la Chambre de la Reine Elisabeth, qui l'estimoit beaucoup. C'est ce que m'apprend Pierre Bizari, autre Italien, qui demeura dans ce tems-là longtems en Angleterre, & qui fut Membre du Collège de S. Jean à Cambridge. *Ma in particolare*, dit-il (4) en parlant de la Reine Elisabeth, *poffede ella ottimamente la noftra più ricca, e più elegante favella, di cui fuo principal precettore è ftato il Sig. Gio. Battifta Caftiglioni, born Gentiluomo della camera privata di lei ; il quale è ofo ornata di generofe maniere, e di cofi nobili, & honorate creanze, che meritamente per quello, e per lo fuo valore, è cariffimo a cofi gran Reina.* „ Elle possède fur-tout parfaitement notre „ belle & agréable Langue, dont laquelle elle a eu pour „ principal Maître, le Sieur Jean-Baptiste Castiglioni, à „ présent Gentilhomme privé de fa Chambre ; qui par son „ habileté dans tout ce qu'il faut pour former un Gentil-„ homme & un homme d'honneur, & son grand mérite à „ plusieurs autres égards, est fort estimé de cette grande „ Reine." Aconce laissa quelques-uns de ses papiers entre les mains de ce Gentilhomme, lequel y trouva en Italien, une *Exhortation à la Croisade de Dieu*, écrite de la propre main d'Aconce, & que le style lui fit juger être de lui ; ce qui l'engagea à la publier, en la dédiant à la Reine Elisabeth. Voici le titre de cet Ouvrage : *Una Efor-*

* *Mém. des Hom. ill. &c.* Tom. XXXVI. p. 42.

* *Mém. des Hom. ill. &c.* Tom. XXXVI. p. 42.

(4) Dans *les Héroïnes des Guerres de Hongrie &c.* en Italien, p. 2. imp. à Lyon par Rovillio 1558. in-8.

ne haute opinion du savoir d'Aconce dans les Mathématiques, & lui écrivit une Lettre fort obligeante [H]. Ses *Stratagemata Satanæ* ont été traduits en différentes Langues [I]. C'étoit un homme qui avoit une grande pénétration & un jugement solide [K], beaucoup de modestie & de modération [L] sur les matières de Religion; ce qui l'a exposé à la censure de quelques Théologiens [M]. Il seroit à souhaiter que nous eussions tous les Ouvrages qu'il a composés [N].

(5) Ce Wolf étoit Anglois, il avoit été en Italie, pour y apprendre à imprimer, & il imprimoit dans ce tems-là divers Ouvrages Italiens.

(6) Parmi les Lettres de Ramus, p. 292.

tazione al Timor di Dio, con alcune rime Italiane, nuovamente messe in luce. In Londra, appresso Gio. Wolfio (5) *fercitore dell' Illustrissimo Signor Filippo Sidnei*; sans date. Cette petite Pièce a été inconnue à Mr. Bayle & au Père Niceron; il l'un ni l'autre n'en parlent. ADD. DU TRAIN.]

[H] *Une Lettre fort obligeante.*] La Lettre est datée 14 *Kalend. Januarii* 1565, de Paris (6). Ramus y dit: *Jacobi Acostii nomen & præclaris ingenii monumentis jam pridem orbi notum atque illustre est, sed tamen Fr. Lasicii Poloni e Britannia reditu nobis etiam jucundum, eorumque factum est. Etenim cum Doctor in eo insula & Mathematis præsertim deditus esse cuperem, & ad te forte fortuna Lasicius delatus esset, operæ pretium nobis fuit Lucretium reverfum de humanitate & gratia, de variis & recondidis artibus Acostii narranteun audire, inter quas laudes cum Archimedeam illam de machinis & urbium munitionibus Geometriam audivissem, non putavi tantam dodi & ingenui animi falutandi occasionem mihi prætermittendam esse. Interea Bibliopola noftri Francofurti Lutetiam reverfi attulerunt ad libros* Stratagematum, *quorum lectione non solum recreatus sum vehementer, sed quibusdam apud nos melioris & notæ & literaturæ Theologis legendos proposui, qui modestiam orationis, & disputationis prudentiam mirifice comprobarunt. Libellum autem* de Methodo *multò jam ante legeram, non abhorrentem quidem ab inftitutis noftris, sed neque plane convenientem. Equidem mirifico desiderio teneor tua omnia perigendi ac cognoscendi, præsertim si Geometricum aliquid & Mechanicum commentatus es; ita enim studiis modo tuis deditus fum: ea de causa scribo etiam ad Joannem Dium; literas noftras eodem fasciculo concludi, jatis confisus te pratinus ei redditurum; nec dubito utramque vestrum, nec unquam dubitabo quemquam vestri fimilem, provocare gratiâ vel scripiendi vel etiam referendi. Hæc enim liberalis animi commune inter bonos, & humanitati deditos esse arbitror.* „ Le nom de Jaques Aconce étoit connu & célèbre depuis longtems „ par d'illustres monumens de son savoir. Mais il nous „ est devenu & plus estimable & plus cher par le retour „ de Jean Lasicius, Polonois, arrivé d'Angleterre. Comme je souhaitois de connoître les Savans, & sur-tout „ les Mathématiciens de cette île, & que Lasicius avoit „ eu l'avantage de vous voir, je crus qu'il m'importoit, „ lorsqu'il fut de retour à Paris, de l'entendre parler de „ votre politesse, de votre affabilité, & de vos lumières „ sur plusieurs sujets, même peu connus; & lui ainsi en particulier entendu faire l'éloge de cette Géométrie qui „ a pour objet les Machines de Guerre & les Fortifications à la manière d'Archimède, je n'ai pas voulu perdre l'occasion qui se présentoit d'assurer de mon estime „ un homme d'un si grand mérite, & si distingué par son savoir. Dans le même tems, nos Libraires, qui revenoient de Francfort, apportèrent avec eux huit Livres „ des *Stratagèmes*, dans la lecture desquels j'ai non seulement goûté un plaisir infini, mais aussi j'ai proposé à „ plusieurs de nos meilleurs & de nos plus savans Théologiens de les lire, qui ont fort approuvé dans le style „ modeste, & votre retenue dans la traitation du sujet. „ Il y avoit longtems que j'avois la votre petit Livre *de Methodo*, qui, quoiqu'il ne soit pas fort éloigné du plan que je fuis, n'y est pas non plus tout à fait conforme. Je souhaite ardemment de voir & de connoître tous vos Ouvrages, sur-tout fur la Géométrie & sur la „ Méchanique, si vous avez écrit quelque chose fur ces „ Sciences, auxquelles je me fuis entièrement dévoué. „ C'est pour cette raison que j'écris tous votre couvert à „ Jean Dee (7), persuadé que vous voudrez bien lui remettre ma Lettre; & je ne me ferai jamais aucune peine d'importuner aucun de vous deux, ni ceux qui vous ressemblent, si de cette manière je parviens à avoir de votre caractère. C'est-là, selon moi, une liberté que „ des Savans & des gens de bien ont droit de prendre réciproquement.' On voit par cette Lettre, la haute estime que Ramus avoit pour Aconce & pour ses Ouvrages, & le jugement que les plus habiles Théologiens Français portoient de son Livre intitulé *Stratagemata Satanæ*.

(7) Fameux Mathématicien Anglois, du tems de la Reine Elisabeth.

[I] *En différentes Langues.*] La même année que ce Livre parut à Bâle chez Perna, in-8. (1565), il en parut chez le même une Traduction Françoise, in-4. Il n'y est point fait mention du Traducteur, & on n'y trouve même rien qui marque que ce soit une Traduction; tellement que ceux qui ignorent qu'Aconce a écrit en Latin, pourroient aisément s'y tromper, & le prendre pour l'Original. C'est par une merveille méprise, que La Croix du Maine met Aconce dans le Catalogue des Auteurs François. J'en ai vu aussi une Traduction Angloise, imprimée à Londres en 1648, mais qui ne contenoit que les quatre premiers Livres. Le Traducteur n'y a pas mis son nom. Il promettoit de donner le reste de l'Ouvrage, si le Public goûtoit le commencement; mais j'ignore s'il a dégagé sa promesse.

[K] *Une grande pénétration & un jugement solide.*] Ses Ouvrages prouvent ce que j'avance; & ceux qui voudront se donner la peine de les lire, admireront également & sa manière de raisonner, & sa méthode. J'ajouterai un trait de son jugement sûr, en ce qui regardoit les Livres & les Auteurs. François Patrice de Salo, qui demeuroit en Italie, publia, étant encore fort jeune, des Dialogues en Italien sur l'Histoire & la Rhétorique. Aconce les ajant lus, prévit d'avance que Patrice deviendroit avec le tems un Grand-Homme. *Equidem*, dit-il à Wolfius, après avoir fait l'éloge de Patrice, *ferio dico, ex iis quæ videre licuit, ita concicio effeturum eum, ji virtuti aliquantulus (vix enim virilem ingressus ji ætatem) ut quod invideat fecultum noftrum antiquitati ingeniorum quidem præstantia habiturum non sit &c.* Le passage est trop long pour le transcrire entièrement, le Lecteur le trouvera à la fin de la Lettre dont on a parlé. Aconce ne se trompa point dans ses conjectures; Patrice remplit dans la suite pleinement les espérances qu'on avoit conçues de lui.

[L] *Beaucoup de modestie & de modération.*] La manière dont il traite un sujet aussi délicat que celui fur lequel roule son Ouvrage intitulé *Stratagemata Satanæ*, prouve bien clairement sa modestie, & sa prudence; puisque pour éviter d'offenser personne, il a supprimé les noms de ceux qui vivoient encore, quelque jour qu'il eût répandu fur de certains endroits de son Livre, en les nommant. Il rend compte dans sa Préface, du Plan qu'il a fuivi dans la composition de cet Ouvrage, & il en prouve une seconde Edition plus ample & plus exacte, *minus jejuna & incompta*; regardant celle qu'il publioit, comme un Avorton, *quasi abortum*.

[M] *La censure de quelques Théologiens.*] La modération & l'esprit de tolérance d'Aconce donneroit lieu à bien des réflexions; mais comme elles pourroient paroître étrangères à notre dessein, il elles étoient trop étendues, je me contenterai d'en faire deux. La première, c'est que, selon plusieurs Grands-Hommes aussi judicieux que modérés, la seule voie de maintenir la paix & l'union dans l'Eglise par rapport à l'unité de la Foi, c'est de ne pas charger les hommes d'un trop grand nombre d'Articles de foi, & de ne leur proposer que ceux qui se trouvent formellement exprimés dans l'Ecriture, en n'employant que les termes que le S. Esprit a dictés aux Auteurs Sacrés, ou du moins d'équivalens; de se tolérer mutuellement avec charité fur les Articles controversés, & qui dépendent de l'explication de quelques passages obscurs. Cette méthode de bannisoit entièrement de l'Eglise Chrétienne, l'odieux titre d'Hérétiques, qu'on se donne si libéralement les uns aux autres. C'étoit-là, dit-on, la pratique de l'Eglise Judaïque, dans le sein de laquelle il y avoit diverses Sectes, & particulièrement celle des Sadducéens, dont les sentimens feroient passer aujourd'hui, si ce n'étoit pour Athée, du moins pour Déiste, celui qui en feroit profession; & cependant ils n'étoient exclus ni du Temple, ni des Emplois Ecclésiastiques ou Civils, privilège dont ils jouissoient, parce qu'ils se conformoient au Culte public que l'on rendoit à Dieu. Mais si cette conduite de l'Eglise Judaïque paroit à quelques-uns un fort argument en faveur de la Tolérance en matière de Foi, il semble qu'elle en fournit un très puissant contre ceux qui peu satisfaits de jouïr de la liberté de fulvre leurs Idées, refusent de s'unir avec les autres dans un même Culte public établi par les Loix, & se laissent pas cependant de se plaindre de ce qu'ils font exclus des Emplois Civils & Ecclésiastiques. Qu'il me soit permis de remarquer, quoi qu'en disent ces habiles gens, qui insistent fur une Tolérance fi étendue, que malgré celle que les Juifs accordoient, il ne laissoit pas d'y avoir des différentes & quelquefois de fort grandes querelles parmi eux. La diversité d'opinions fur la Religion a une grande influence fur les actions des hommes, & fur leur conduite les uns envers les autres. Ma seconde réflexion est, qu'il n'est pas étonnant qu'Aconce ait été maltraité par quelques Théologiens, puisque tous ceux qui ont été modérés en matière de Religion, ont éprouvé le même traitement de la part de ces Théologiens qui prétendent que tout le monde doit penser comme eux, ou ne point penser du tout. Il se trouve des Théologiens de cet ordre dans toutes les Communions, comme il y a de mauvais Citoyens dans tous les Etats; mais notre Eglise a le bonheur d'en avoir moins de cette espèce qu'aucune autre.

[N] *Tous les Ouvrages qu'il a composés.*] Simler, dans sa *Bibliothèque*, marque: *Ars numerandorum Oppidorum, Italicè primo descripta, & posteà in Latinam Linguam translata. Præterea Libri de Dialectica, copti quidem scribi, sed ut arbitror non absoluti.* Ces deux Ouvrages n'ont jamais été imprimés, & j'ignore entre les mains de qui ils se trouvent les Manuscrits.

(a) Niceron *Mém. des Hommes. &c.* ✠ ACOSTA (JOSEPH) nâquit à Médina del Campo, Ville du Royaume de Léon en Espagne, vers l'an 1539 (a). Il entra fort jeune, n'aiant pas encore quatorze ans accomplis, dans la Société des

Infr. T. XIII. p. 56.

des Jésuites, où il avoit déja quatre frères ainés [*A*], qu'il surpassa en science & en capacité. Il enseigna longtems & en divers endroits de l'Espagne, & il fut le prémier de son Ordre, qui professa la Théologie à Ocana, Ville de la Nouvelle Castille (*b*). En 1571 il passa aux Indes Occidentales, & fut le second Provincial du Pérou *. Il y disputa contre un Religieux, qui avoit donné dans des opinions extraordinaires [*B*]. Acosta, après avoir demeuré dix-sept ans en Amérique, revint en Espagne en 1588, & s'insinua dans les bonnes graces de Philippe II. en l'entretenant fort au long de tout ce qui regardoit le nouveau Monde. Il alla ensuite à Rome, pour rendre compte au Général de son Ordre, Claude Aquaviva [*C*], de l'état de la Religion dans les Indes. Le Général le renvoya en Espagne en 1589, avec la Charge de Visiteur de l'Arragon & de l'Andalousie. Les Jésuites Espagnols étoient alors divisés. Il y en avoit qui souhaitoient que l'Espagne eût un Général particulier. Quoiqu'Acosta, & par son mérite, & par son crédit en Cour, pût aspirer à une pareille Dignité, il se borna à proposer à Aquaviva d'assembler un Chapitre général, pour calmer les esprits. Ce Général, bien loin de goûter cette proposition, fit tous ses efforts pour en empêcher l'effet; il envoya en Espagne le P. Alphonse Sanchès, pour obtenir du Roi qu'une pareille Assemblée ne fe tînt point; mais Acosta avoit fait son coup, & s'étoit fait nommer par le Roi pour aller à Rome solliciter de sa part le Pape de faire assembler ce Chapitre. Acosta partit pour Rome, au commencement du mois d'Août 1592, & agit si puissamment auprès de Clement VIII, que ce Pape ordonna qu'il se tiendroit un Chapitre général. Aquaviva s'étoit déja vengé fur Acosta d'avoir seulement proposé la chose, en l'excluant de la Charge de Provincial [*D*]; & pendant la tenue du Chapitre, dont il n'avoit pu l'exclurre, il l'envoya loger à la Pénitencerie de S. Pierre, ordonna qu'on ouvrit toutes ses Lettres, & lui fit tout le mal qu'il put. Mais aiant eu le dessus dans l'Assemblée, il le continua par bienséance [*E*] Supérieur de Valladolid, où Acosta retourna en 1594. Il fut ensuite Recteur à Salamanque, où

(*b*) Id. ibid.

* Nic. Antonio *Bibl. Hisp.* T. I. p. 614.

[*A*] *Où il avoit déjà quatre frères ainés.*] Ces quatre frères étoient, *Jerôme Acosta*, qui causa bien des brouilleries parmi les Jésuites par son caractère vif & impétueux, qui ne pouvoit rien souffrir; *Jaques Acosta*, *Christophle*, & *Bernardin Acosta*, mort au Mexique le 29 de Mai 1615. (1).

[*B*] *Il y disputa contre un Religieux, qui avoit donné dans des opinions extraordinaires.*] Ce Religieux s'appelloit *François de la Croix*. Acosta en rapporte l'histoire dans son Livre de *Temporibus novissimis*. Il ne le nomme pas, à la vérité; mais Alegambe nous apprend son nom dans l'Article d'*Alphonse Barzena*. Cette histoire est curieuse; la voici, telle que la fournit le Père Niceron (2). „ J'ai connu ici au Pérou, dit Acosta, un Professeur en Théologie, qui passoit pour un prodige de Science & de Piété. Il s'attacha à une Dévote, qui prétendoit qu'un Ange lui révéloit de grands mystères; & quoiqu'elle fût d'un esprit fort médiocre, il la consultoit comme un Oracle sur les questions les plus relevées de la Théologie. Il s'infatua même tellement de ce qu'elle lui disoit, & de ce qu'elle lui promettoit d'avantageux & d'extraordinaire, que fur la parole il effaya de faire des Miracles, & en vint jusqu'à le persuader qu'il en faisoit effectivement. Les Propositions qu'il avançoit étoient fi extraordinaires, qu'il fut mis à l'Inquisition, où on l'examina pendant cinq années. Il soutenoit sérieusement, qu'il seroit Roi & Pape, le Saint Siège devant être transféré aux Indes; que Dieu lui avoit accordé une fainteté, qui surpassoit celle des Apôtres, & de tous les Chœurs des Anges; que Dieu lui avoit même offert l'union hypostatique, mais qu'il ne l'avoit point acceptée; qu'il devoit être le Rédempteur du Monde quant à l'efficacité, Jésus-Christ ne l'aiant été que quant à la suffisance. Il prétendoit changer la face de l'Eglise, donner des Loix douces & aisées, ôter la Confession, dispenser les Ecclésiastiques du Célibat, & permettre la pluralité des Femmes. Il disoit toutes ces extravagances avec tant d'assurance, que nous étions surpris de lui voir la tête si saine d'ailleurs. On nous fit disputer contre lui pendant deux jours. Il nous dit, que si Doctrine étant infiniment au-dessus de la Raison, il ne la pouvoit prouver que par l'Ecriture Sainte & par les Miracles: que quant à l'Ecriture, il avoit des passages plus clairs & plus forts que ceux dont S. Paul s'est servi pour prouver que Jésus-Christ est le Messie. Il en cita effectivement par cœur un très grand nombre, & de très longs, tirés des Prophètes, des Pfeaumes & de l'Apocalypse, qu'il tourna si bien en allégories pour les ajuster à son fystême, qu'il nous eut fait voir même tems de l'admiration, & de la pitié. Pour ce qui est des Miracles, il nous soutint qu'il en avoit fait plusieurs, & même d'aussi grands que la Résurrection de Jésus-Christ, puisque lui-même étoit véritablement mort & ressuscité, & que sa personne n'en pouvoit douter. Lorsqu'on le conduisit à la mort, il leva les yeux au Ciel, dans l'espérance qu'il en descendroit un grand feu, qui dévoreroit tous les spectateurs; mais nous n'en vîmes point d'autre, que celui qui le réduisit en cendres." Je ne fai ce qui sera arrivé au Lecteur, & s'il se fera attendu à voir cette histoire finir d'une manière si tragique: j'avouerai naturellement que je ne m'y attendois point, & que le détail des erreurs, ou plutôt des extravagances du P. François de la Croix, m'a fait penser qu'il auroit été condamné à finir ses jours en prison, comme un homme dont l'esprit étoit dérangé. Il est vrai que c'étoit oublier les barbares maximes de l'Inquisition, & des Jésuites, qui ne font guères capables de pitié. Je trouve, entre plusieurs exemples des extravagances dont l'Esprit humain est capable, que l'Histoire nous fournit, celui d'un prétendu Hérétique, qui dans un siècle où on ne les épargnoit guères, eut le bonheur de tomber entre les mains d'une Assemblée d'Evêques assez raisonnables pour le reconnoître pour ce qu'il étoit. Voici le fait. Vers l'an 1148, un Gentilhomme Breton (3) nommé *Eon de l'Etoile*, homme presque sans Lettres, se dîfoit être le Juge des vivans & des morts, fur l'allusion grossière de son nom avec le mot *Eon*, dans cette conclusion des Exorcismes, *per eum qui judicaturus est*. Cette imagination, tout absurde qu'elle étoit, ne laissa pas de lui servir à séduire une grande multitude de people ignorant, des extrémités de la France, c'est-à-dire de Bretagne & de Guiénne. On prétend même qu'il employoit des prestiges, mais il y a de l'apparence que cela étoit dans le goût des Miracles du pauvre P. de la Croix. Il fut mis en prison à Reims, l'Archevêque de cette Ville le réservant au jugement d'Eugène III, qui devoit s'y rendre pour présider à un Concile qu'il y avoit convoqué (4). Eon fut amené devant le Concile. Le Pape lui demanda, qui il étoit? *Je suis*, dit-il, *celui qui doit venir juger les vivans & les morts & le fîecle par le feu.* Comme il avoit à la main un bâton fait par le haut comme une fourche, on voulut favoir ce que c'étoit que ce bâton. *Cela fignifie*, répondit Eon, *un grand mystère. Tant que ce bâton demeure comme vous le voyez, les deux pointes tournées vers le Ciel, Dieu est le maître des deux parties du Monde, & me laisse dominer fur la troisième. Mais fi je viens à le tourner autrement, enforte que les deux pointes touchent la Terre, alors j'entre en poffeffion des deux tiers du Monde, & n'en laisse qu'un tiers à Dieu.* Les Peres du Concile eurent pitié de cet homme; il fut jugé insensé, plutôt qu'Hérétique, & on chargea l'Abbé Suger, comme Régent en France, de l'enfermer; ce qui fut fait (5). Voilà ce qu'il faut faire à de tels Hérétiques, & non pas les brûler gravement & cruellement. Je me dois pas oublier pourtant, que le Concile de Reims fe démentit, en livrant au feu (par le moyen du bras séculier) quelques-uns des Disciples d'Eon. Il falloit aussi leur donner un logement aux Petites-maisons: & non pas brûler des gens, parce qu'ils *ne reconnoissent pas à leur faîte* *; comme si l'dépendoit d'un homme, de fe guérir lui-même d'un dérangement de cerveau!

(1) Niceron *Mémoires Hom. Illustr.* Tome XXX. p. 56.

(2) *Ubi supra*, p. 57-59. qui a la fin de l'Article, dit qu'il est tiré d'une Bibliothèque manuscrite des Voyageurs.

(3) Fleury *Hist. Eccles.* T. XIV. p. 619.

(4) Fleury *ibid.* & De Lannes, *Provinciales d'Eudoxe III.* L. III. Nancy 1737.

(5) Fleury, & De Lannes, *ubi supra.*

* Ce sont les termes de l'Abbé Fleury.

[*C*] *Claude Aquaviva.*] Il avoit été fait Général des Jésuites en 1581. On remarque de lui, qu'après son élection, il donna fa main à baiser à tous ceux qui venoient le féliciter fur fa nouvelle Dignité, ce qui n'avoit encore été pratiqué que par le Pape & par les Souverains (6). Ce trait fait voir, qu'Aquaviva étoit d'un caractère fier & fuperbe.

[*D*] *L'étoit déja vengé fur Acosta . . . . en l'excluant de la Charge de Provincial.*] Outre que le Général étoit mécontent d'Acosta, il faut remarquer, que selon le témoignage de ceux qui ont donné quelque connoissance du Gouvernement intérieur de la Société Jésuitique, le mérite y est rarement récompensé; les Charges font fouvent remplies par les Sujets les plus Indignes, elles font même très fouvent le prix des plus grands crimes. C'est de quoi l'on trouve plusieurs exemples dans l'Ouvrage cité (7). Ainsi Acosta fut encore fort heureux d'en être quitte à si bon marché. Mais on verra dans la Remarque suivante, à quoi il fut redevable des ménagemens qu'on garda avec un homme qui avoit osé déplaire au Général de fon Ordre.

[*E*] *Il le continua par bienséance Supérieur de Valladolid.*] C'est ce que dit le P. Niceron; mais c'est ce qui n'a pas l'ombre de vraisemblance. Un homme aussi abfolu que l'est le Général des Jésuites (8), ne s'embarrasse guères des règles de la bienséance; & il n'y a pas de doute qu'Aquaviva n'eût fait sentir à Acosta tout le poids de son indignation, s'il n'avoit été retenu par un motif plus puissant que celui-là. Ce qui l'arrêta fans doute, ce fut la bienveillance que le Roi d'Espagne avoit pour Acosta, & la faveur du Pape, auprès duquel il avoit eu assez de crédit pour obtenir une chose, à laquelle son Général s'opposoit. Il y a tout lieu de penser, que ce fut à ces deux puis-

(6) *Memoires des Jesuites*, Ch. III. Rem. I. Amst. 1722.

(7) Id. Ch. VIII. *dans les Remarques*, & Ch. IX. & à la fin, Extrait du *Testament* de Jesuite *sur l'échafaut* Ch. IX.

(8) Id. Ch. VIII. *dans les Remarques.*

où il mourut le 15 de Février 1600, âgé de 60 ans [*F*]. On trouvera le Catalogue de ſes Ouvrages dans les Remarques [*G*].

puiſſans Protecteurs, que notre Jéſuite fut redevable des égards que l'on eut encore pour lui. Aquaviva craignit, ſelon les apparences, de compromettre ſon autorité dans cette occaſion, s'il entreprenoit d'abaiſſer trop un homme, qui avoit eu l'adreſſe de n'agir qu'à l'ombre de l'Autorité Royale.

[*F*] *Il mourut le 15 de Février 1600, âgé de 60 ans.*] Alegambe, ſuivi en cela par Moréri, & celui-ci par Mr. Laffichu, mettent ſa mort en 1599; mais Sotwel la place une année plus tard (9). Nic. Antonio met auſſi ſa mort en 1599. *

(9) Niceron *ubi ſupra*, p. 62.

* *Bibl. Hiſp. T. I. p. 614.*

[*G*] *On trouvera le Catalogue de ſes Ouvrages dans les Remarques.*] *Hiſtoria natural y moral de las Indias. En Sevilla* 1590. in-4. revûe & corrigée, *ibid.* 1591. in-8. *Madrid* 1608 & 1610. in-4. Cette Hiſtoire eſt fort eſtimée, & a été ſouvent citée avec éloge. Antoine de Léon remarque, dans l'Appendice de ſon *Abregé de la Bibliothèque Orientale & Occidentale*, qu'Acoſta a tiré beaucoup de choſes de deux Ouvrages manuſcrits de Didace Duran, Dominicain, ſur la Nouvelle Eſpagne (10). L'Ouvrage d'Acoſta a été traduit en diverſes Langues; en Latin, par *Jean Hugue de Linſchoten*, dans la neuvième partie des grands Voyages. Il y en a auſſi une Traduction Françoiſe, qui a pour titre, *Hiſtoire naturelle & morale des Indes, traduite du Caſtillan de Joſeph Acoſta, par Robert Regnault.* Paris 1598. & 1606. in-8. Le Traducteur dit dans ſa Préface, que les Eſpagnols avoient fait bruler par Edit tous les exemplaires de l'Hiſtoire d'Acoſta, pour dérober aux autres Nations la connoiſſance des Indes; mais les différentes Editions, qui s'en ſont faites en Eſpagne, prouvent que c'eſt-là un conte inventé pour faire valoir

(10) Nic. Antonio *Bibl. Hiſp. T. I. p. 614.*

(11) Id. ib.

De Natura novi Orbis Libri duo, imprimé deux fois à Salamanque en 1589 & 1595. in-8. & à Cologne 1596. in-8. Il a traduit depuis ces deux Livres en Eſpagnol, & les a fait entrer dans ſon Hiſtoire des Indes.

De Promulgatione Evangelii apud Barbaros, ſive de procurandâ Indorum Salute, Libri ſex, imprimé à Salamanque en 1588, & à Cologne en 1596. in-8. Cet Ouvrage, dit le P. Niceron (12), contient de fort bonnes choſes, & mérite d'être lu.

(12) *Ubi ſupra.*

De Chriſto Revelato Libri novem, imprimé à Rome en 1590. in-4. & à Lyon en 1592. in-8.

De Temporibus noviſſimis Libri quatuor, imprimé avec l'Ouvrage précédent.

Concionum Tomi tres, à Salamanque en 1596. in-4. à Veniſe en 1599. in-8. & à Cologne en 1600 & 1609. in-8. Ces Sermons, écrits en Latin, ſont d'un ſtyle ſimple. Il y en a deux, & quelquefois trois pour chaque jour. L'Auteur y a fait entrer des traits d'Hiſtoire, des paſſages des Poëtes, & des raiſonnemens Philoſophiques, ſuivant le goût de ſon tems (13).

(13) Id. ib.

Il a mis en Latin les Decrets du troiſième Concile de Lima; mais je ne ſai, dit le P. Niceron, ſi cela a été imprimé. Moréri & Mr. Laffichu citent cet Ouvrage ſous le titre de *Concilium Limenſe*; mais comme ils ne parlent point des Editions des Ouvrages, on ne doit s'ils veulent dire que celui-ci a été imprimé ſous ce titre (14). Quoi qu'il en ſoit, il paroît que le P. Acoſta étoit laborieux & ſavant.

(14) Nic. Antonio dit: *Concilium Limenſe III. digeſtis & Latine tranſlatis*, mais il n'indique aucune Edition.

ACREMAH, fils d'Abu-Jahl, qui étoit Idolâtre (*a*). Acrémah fut un des proſcrits (*b*) que Mahomet excepta de l'Amniſtie générale, & qu'il avoit réſolu de faire mourir, lorſqu'il prit la Mecque. Le jour que ce Prophête fit ſon entrée dans cette Ville, Acrémah s'enfuit du côté de la mer: mais Omm-Hakim ſa femme, fille d'Al-Hareth-Ebn-Hesham, qui avoit auparavant embraſſé l'Iſlamiſme, s'étant jettée aux pieds de l'Envoyé de Dieu (c'eſt ainſi que les Mahométans nomment Mahomet) obtint ſon pardon, & courut d'abord après ſon mari. En arrivant ſur le bord de la mer, elle trouva Acrémah déja embarqué ſur un vaiſſeau, qui étoit prêt à faire voile. Elle ſe mit dans une barque, & ſe fit mener à bord du vaiſſeau, où elle aſſura ſon mari qu'elle avoit obtenu ſa grace, & l'engagea à revenir à la Mecque. Peu après elle l'introduiſit auprès de Mahomet, qui le reçut très bien, & lui parla en ces termes: *Soyez le bien-venu, Fugitif; je vous pardonne, à condition que vous ferez la double Profeſſion de Foi.* Acrémah obéit ſur le champ. Puis baiſſant la tête par modeſtie, il dit à Mahomet: *Vous êtes le Pere des hommes, & je m'aſſure que vous me tiendrez votre promeſſe. De mon côté, autant que j'ai été votre Ennemi, & que j'ai été oppoſé à la voie de Dieu, autant ſerai-je votre Serviteur, & attaché à la voie de Dieu, & je combattrai pour ſa défenſe juſqu'à la derniere goutte de mon ſang.* La Converſion de cet Idolâtre fut extrêmement agréable à Mahomet [*A*]. Comme il n'y avoit que peu de tems qu'Acrémah étoit marié, le Prophête, pour lui témoigner à lui & à ſa femme ſa bienveillance, nomma Acrémah Colonel d'un Régiment de la Tribu de Hawazen: ce fut la dot de ſa femme. Acrémah eut part dans ſa fuite à toutes les guerres que Mahomet ſoutint, combattant courageuſement en faveur de la nouvelle Religion, juſqu'à ce qu'il remporta la Couronne du Martyre, aiant été tué à la bataille de Bernuec, ſous le Califat d'Abu-Becr; & ce qu'il y eut de remarquable, c'eſt que l'on trouva dans ſon corps plus de ſoixante-dix bleſſures, ſoit de coups de ſabre, ſoit de lance, ou de fléche (*c*). Abu-Jahl ſon pére étoit un des plus violens ennemis de Mahomet, & de ſa Religion [*B*].

(*a*) *Abu-Jahl* ſignifie *Pere de la Folie*, Sobriquet que ſes ennemis lui donnerent par dérision. Son vrai nom étoit *Abu'l-Hacm, Pere de la Sageſſe.* Son propre nom étoit *Amru Ebn Heſham*, Makhſoumite.

(*b*) Ils étoient en tout onze hommes & ſix femmes, ſelon *Al-Beidavi*; mais Abulfeda ne compte que ſix hommes & quatre femmes.

(*c*) Gagnier, *Vie de Mahomet*, T. II. p. 138. 139.

[*A*] *La converſion de cet Idolâtre fut extrêmement agréable à Mahomet.*] Le contentement de Mahomet n'en fut pas doute de ce qu'Abu-Jahl, pere d'Acrémah, avoit été un de ſes plus grands ennemis. On raconte ſur le ſujet de la Converſion d'Acrémah, que Mahomet en rêvant ſe trouva un jour en Paradis, & qu'il y vit d'abord une machine fort uſitée dans le Levant, de laquelle on ſe ſert pour tirer de l'eau d'un puits. Il demanda, à qui appartenoit cette machine; & on lui répondit, qu'elle appartenoit à Abu-Jahl. Mahomet, fort ſurpris d'entendre ce nom: *Qu'eſt-ce qu'Abu-Jahl*, dit-il, *a de commun avec le Paradis, où il ne doit point entrer?* Il arriva cependant quelque tems après ce ſonge, que notre Acrémah ſe fit Muſulman, ce qui cauſa une tres grande joie à Mahomet, & il comprit alors l'explication de ſon ſonge: car Abu-Jahl avoit été comme la machine pour tirer ſon fils du fond du puits de l'Infidélité, pendant que lui-même s'y étoit plongé (1). Le Lecteur ne peut manquer de remarquer ici un étonnant contraſte entre les images: celle du ſeau eſt auſſi baſſe, que celle du lieu où on l'élève eſt auguſte.

(1) Herbelot, *Bibliot. Orient.* p. 21.

[*B*] *Abu-Jahl étoit un des plus violens ennemis de Mahomet, & de ſa Religion.*] Il étoit un des principaux de ſa Tribu, & il avoit été intime ami de Mahomet; mais dans la ſuite, il l'inſulta dans toutes les occaſions qui ſe préſentérent, & inventa contre lui les plus noires calomnies, depuis que Mahomet eut entrepris de le faire renoncer à l'idolatrie, dans une Fête à laquelle il l'avoit invité avec quelques autres. Quoi qu'il en ſoit, les Sectateurs de Mahomet témoignérent autant de zéle à le défendre, que ſes ennemis à le perſécuter: c'eſt ce dont on a un exemple, entre autres, dans cet Abu-Jahl. On ſait que Mahomet étoit dans une maiſon ſur le mont Safa, nommée dans la Loi *la Maiſon des roſeaux*, où il s'étoit retiré pour ſe mettre à couvert des entrepriſes de ceux de la Tribu de Coraïſch, il arriva qu'Abu-Jahl paſſa par-là, & inſulta Mahomet, vomiſſant contre lui mille injures, auxquelles le Prophête ne répondit pas un mot; ce qui obligea Abu-Jahl à le laiſſer en repos, & il ſe rendit dans l'Aſſemblée des Coraïſchites. Peu de tems après, Hamza oncle de Mahomet étant revenu de la chaſſe, apprit de quelle maniére indigne le Prophête avoit été maltraité; il ſe mit en fort grande colére, & voir un homme, que Dieu honoroit de tant de graces, traité ſi indignement; & irrité de ce que ſon neveu étoit devenu à un tel point l'objet de la haine de la Tribu des Coraïſchites, il jura hautement de le venger. Il ſe retira ſur le champ chez lui, pour s'y rafraîchir un moment; après quoi, aiant ſon arc ſur l'épaule, il ſe rendit au lieu où les Coraïſchites étoient aſſemblés, s'approcha d'Abu-Jahl, & lui donna un coup de fléche, il lui en déchargea un ſi grand coup, qu'il le bleſſa dangereuſement à la tête, en diſant, *Eſt-ce toi qui as vomi tant d'injures contre Mahomet mon parent, & contre ſa Religion?* Tous ceux de la Tribu de Malchizam ſe mirent en devoir de ſecourir Abu-Jahl; ſur quoi Hamza ſe déclara en faveur de la Religion de Mahomet: mais Abu-Jahl nia le fait, croyant que perſonne n'avoit entendu ce qu'il avoit dit, & la choſe n'alla pas plus loin (2). Une autre fois Habib Ebn Malec aiant demandé à Mahomet de faire un Miracle, qui fût capable d'obſcurcir le Soleil en plein midi, Abu-Jahl, qui étoit préſent, ſe leva tout tranſporté, & frappant des mains il s'écria: *C'eſt fort bien dit, ô Habib Ebn Malec! vous ne pouviez pas nous faire un plus grand plaiſir; cela eſt tout à fait conſolant, & nous réjouit le cœur.* Mais Mahomet lui repliqua vivement: *Aſſieds-toi*, lui dit-il, *chien, le plus mépriſable & le plus objet de ta famille & de tes concitoyens* (3). Sur cela Mahomet s'étant retiré pour donner à ſa petite troupe de Hashémites le tems de reſpirer, avant que d'opérer le grand Miracle que Habib lui demandoit, les Arabes crurent qu'il étoit dans l'impuiſſance de le faire, & ſe mirent à faire des huées, & à s'écrier, que les Hashémites alloient être couverts de confuſion. Abu-Jahl ſe leva de ſa place, & donna ordre à ſes ſervitteurs de préparer ſur le champ du charbon pilé avec de l'urine de chameau *, & de le tenir prêt dans un grand baſſin

(2) Gagnier, *Vie de Mahomet* T. I. p. 124.

(3) Id. ibid. p. 166.

* C'eſt un charriment parmi les Arabes, qui s'uſitent ſouvent de la part de la juſtice.

bassin pour le lendemain, afin d'en noicir le visage & les habits des Hashémites, aussi-tôt qu'ils paroîtroient (4). Cependant le Prophète fit les Miracles qu'on lui avoit demandés, & il opéra sur le champ le premier, qui étoit de couvrir la terre de ténèbres; ensuite il fit aussi le second, qui étoit, de faire descendre la Lune dans sa manche, & cette Planète aiant passé ensuite avec une merveilleuse agilité par sa robe, se partagea en deux portions égales, & remonta au Ciel. Le savant Mr. Gagnier rapporte fort au long toutes les circonstances de ce Miracle, dans la *Vie de Mahomet* (5). Mais parmi les Mahométans mêmes, les gens d'esprit ne croyent pas ce conte ridicule, qui est contraire à divers égards à l'Histoire. Ce fut quelque tems après, que Mahomet publia fon voyage nocturne au Ciel. Comme il étoit assis sur le pas de la porte de la Mosquée, Abu-Jahl, qui ne le quittoit pas plus que fon ombre, vint fe mettre à côté de lui, & lui dit en raillant: *N'y a-t-il rien de nouveau?* Mahomet lui répondit: *J'ai fait cette nuit un voyage. Et où?* reprit Abu-Jahl. *Au Temple de Jerusalem*, répliqua Mahomet. *Quelle merveille!* dit Abu-Jahl; *vous avez fait cette nuit le voyage de Jerusalem, & vous êtes de retour ici ce matin!* Le Prophète étant raconté quelques particularités de fon voyage, & entre autres, qu'il avoit vu à Jerufalem Jésus fils de Marie, & Ibrahim (Abrahan) l'ami de Dieu; Abu-Jahl lui demanda, qui il y avoit encore vu? *J'y ai vu aussi*, dit Mahomet, *Jean fils de Zacharie, celui qui fit jugne du doigt. Il eſt roux, petit & gros. Je vous le montrerai à votre retour. Je n'ai jamais vu personne qui lui ressemble mieux que toi, Abu-Jahl; & toi aussi, Maëam fils d'Abul-Hur.* Maëam entendant cela, lui dit: *Envoyé de Dieu, je n'aime point que tu me compares à lui.* Mais Mahomet, pour le consoler, reprit d'abord: *Il y a une différence infinie entre toi & lui; car il eſt Infidèle, & toi tu es un vrai Fidèle* (6).

(4) Id. ibid. p. 168.

(5) Tom. I. p. 177. & suiv.

(6) Id. ibid. p. 255.

(7) Ibid. p. 234.

(8) Id. ibid. p. 328.

(a) Suidas, & Gefner *Bibliother. in Acron.*

(b) Diogen. Laert. *de Vit. Philoſ.* L. VIII. p. 219. *Laud.* 1664. Stanley *Hiſt. Phi-*

✠ ACRON fils de Xénon (*a*), étoit d'Agrigente, une des plus considérables Villes de Sicile; & par conséquent conciteyen autli-bien que contemporain d'Empédocle (*b*) [*A*], avec lequel on dit qu'il avoit étudié à Athènes (*c*). Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'Acron eſt mis au rang des fameux Médecins qui ont vécu avant Hippocrate (*d*). On dit qu'il fut l'Auteur de la Secte des Empiriques [*B*]. Plutarque rapporte (*e*) qu'Acron fe trouva à Athènes, du tems de la terrible Peſte qui ravagea cette Ville au commencement de la guerre du Péloponnèſe [*C*]; & il lui attribue d'avoir fait allumer de grands feux auprès des malades [*D*]. Acron avoit une grande opinion de lui-même; ce qu'il fit pa-

loſ. Part. VIII. *in Empedocle* cap. 3. Le Clerc *Hiſt. de la Medecine*, Part. I. L. II. ch. 7.

(c) Gefner *ubi ſupra.*

(d) Le Clerc *Hiſt. de la Medecine*, Part. I. L. II. ch. 3.

Hiſt. de la Médec. ubi ſupra. Fabricius *Bibl. Grec.* Tom. XIII. p. 32. (e) *De Iſide &*

Oſiride p. 383.

[*A*] *Contemporain d'Empédocle.*] C'eſt ce dont tous les Auteurs conviennent; mais ils varient fur le tems précis où Acron a fleuri. Morèri dit que c'étoit du tems d'Artaxerxès Longuemain, l'an 310 de Rome; mais cela eſt bien vague. D'autres (1) le placent vers la LXXX. Olympiade; quelques-uns vers la LXXIV. (2). Je crois qu'en confrontant toutes les différentes dates, on ne s'éloignera guères de la vérité, en les plaçant, Empédocle & lui, vers l'an du Monde 3560, avant J. C. 440.

[*B*] *On dit qu'il fut l'Auteur de la Secte des Empiriques.*] C'eſt Pline qui le rapporte (3). *Alii ſcripſere ab experimentis ſe cognominatæ Empiricen, ortâ in Sicilia ab Acrone Agrigentino, Empedoclis Phyſici auctoritate commendato.* „ Il s'éleva une nouvelle Secte, qui fe nommoit l'Empirique, & dont Acron d'Agrigente en Sicile, recommandé par le Philoſophe Empédocle, fut l'auteur." Mais le ſavant Auteur de l'*Hiſtoire de la Medecine* (4) remarque, que la Secte Empirique, dont Pline veut parler, n'a commencé que fort longtems après Acron. Celui-ci étoit bien Empirique, à la manière des Aſclépiades, ou defendus d'Héraclide, & de tous les autres Médecins qui l'avoient précédé; c'eſt-à dire, que fa Médecine rouloit toute fur l'expérience, fans beaucoup de raiſonnement: mais il n'étoit pas pour cela de la Secte Empirique, les premiers Médecins n'aiant proprement point fait de Sectes. Il eſt bien vrai que les Empiriques rapportoient leur origine à Acron, afin d'avoir l'avantage de l'antiquité par deſſus les Médecins Dogmatiques, qui n'avoient commencé qu'avec Hippocrate: mais les véritables Empiriques, qui prirent ce nom, parurent fort longtems après leur Auteur, Sérapion d'Alexandrie, ou Philinus de l'Ile de Cos (5). C'eſt Galien qui nous apprend ce fait (6). Τὸς δὲ Ἐμπειρικὸς πρότερον φασὶν Ἀκρων, ὁ πρῶτον αὐτὸν ἀποκαλέσαντα· ἀπὸ τῆς λογικῆς αἱρέσεως, τὰς αἱρέσεις λαβὼν πάσας Ἡρακλείδου, ὃ καὶ συναγωγὴν. Φίλωνι δὲ καὶ Σεραπίωνι τοῖς ἀπὸ τῶν τὸν αἱρετὸν, ἵνα μὴ παραπίπτωμεν τὰς λογικὰς [ἐν αἱρετικοῖς ἰατρικοῖς ὁ Κῶος προσεῖπεν] ΑΚΡΩΝΑ τὸν Ἀπραγματικὸν φασὶν ἀληθῆναι αὐτὸς, „ Philinus, de Cos, donna naiſſance à la Secte des Empiriques, & il fut le premier qui fe ſéparat des Dogmatiques; à quoi Hérophile, dont il „ fut l'Auditeur, lui donna occaſion. Mais *les Empiriques*, voulant paroître plus anciens & l'emporter à cet „ égard fur les Dogmatiques (dont Hippocrate de Cos étoit le Fondateur), diſent qu'ils avoient pour fondateur „ Acron d'Agrigente." Il y a donc beaucoup d'apparence que Pline s'eſt trompé, & qu'il a adopté ce que les Empiriques débitoient de l'antiquité de leur Secte, fans avoir aſſez examiné ſi c'étoit avec raiſon qu'ils faiſoient remonter leur origine ſi haut.

(1) Fabricius *Bibl. Grec.* T. XIII. p. 32.

(2) Freind. *Hiſtor. Med. Temp.* Part. I. L. III. c. 8. Il parle d'Empedocle; mais Acron étant ſon contemporain, il faut lui aſſigner à peu près la même date.

(3) Plin. *Hiſt. Nat.* L. XXIX. c. 1.

(4) Le Clerc *Hiſt. de la Médecine*, Part. I. L. II. ch. 1.

(5) Le Clerc *ubi ſupra*, Part. II. L. II. ch. 1.

(6) In *Iſagoge*, T. IV. Edit. Baſil. p. 182. & Fabricium *Bibl. Grec. loc. cit.*

[*C*] *Plutarque rapporte qu'Acron ſe trouva à Athènes..... au commencement de la guerre du Péloponnèſe.*] Il eſt aſſez difficile de concilier ce que Plutarque dit, avec l'Hiſtoire; ou il faut qu'Acron ait été contemporain d'Hippocrate, ce qui ne s'accorde point avec ce que tous les Auteurs, qui parlent de ce Médecin Sicilien, diſent, qu'il a vécu avant Hippocrate. La guerre du Péloponnèſe commença vers la fin de la troiſième année de la LXXXVII. Olympiade; & ce fut la ſeconde année de la guerre, que la Peſte fit de ſi terribles ravages dans Athènes. Hippocrate étoit alors déjà en grande réputation, puiſqu'Artaxerxès avoit voulu l'engager à venir en Perſe, où la Peſte s'étoit fait ſentir avant que de paſſer dans l'Attique, & que ce Grand-Homme refuſa les magnifiques offres du Monarque Perſan, pour donner ſes ſoins à ſes compatriotes. Il ſe rendit à Athènes dès qu'il fut mandé, & ne fortit point de la Ville que la Peſte ne fût ceſſée (7). Il faudroit donc qu'Acron & lui fe fuſſent connus, puiſqu'ils ſe feroient trouvés en même lieu, dans des circonſtances où il étoit impoſſible qu'ils ne ſe rencontraſſent. Cependant il paroît par le paſſage que l'on a cité de Galien dans la Remarque [*A*], qu'Acron étoit beaucoup plus ancien qu'Hippocrate; & il n'y a guères d'apparence, que deux Médecins fi fameux ſe foient trouvés enſemble dans une occaſion pareille, ſans qu'on en trouve quelque trace. Il faut donc, ou que Plutarque ſe ſoit trompé en attribuant à Acron un remède employé quelque autre Médecin, peut-être par Hippocrate lui-même; ou que ceux qui font Acron beaucoup plus ancien qu'Hippocrate, aient ignoré qu'il a été fon contemporain, peut-être plus âgé que lui, mais aiant pourtant veu & fleuri en même tems, & s'étant même trouvés enſemble dans une occaſion d'éclat.

[*D*] *Il lui attribue d'avoir fait allumer de grands feux auprès des malades.*] Plutarque dit, que les Médecins prétendent que c'eſt un remède contre la Peſte, d'allumer un grand feu; parce que la chaleur rarefie & diſſout & diſſipe les vapeurs malignes dont il eſt chargé: & qu'Acron s'acquit beaucoup de gloire à Athènes dans le tems de la Peſte, en guériſſant grand nombre de perſonnes par le moyen du feu qu'il faiſoit allumer auprès des malades. Διὰ τοῦτο γὰρ ὁ ἄνθρωπος ἐν ταῖς νόσοις ἐν τοῖς μεγίστοις δοκεῖ τοῦ ἰατροῦ τὸ πῦρ ἐπινοῆσαι· τὸ γὰρ πῦρ ἐναντίον τῷ λοιμῷ· καὶ γὰρ ὁ λοιμὸς πᾶς τὰ λεπτομερῆ δεῖται· Ἄκρωνα γοῦν ἐν Ἀθήναις ὑπὸ τῶν μάγων λεγόμενον παρακαίειν τοὺς νοσοῦντας, ὡς τοῦ πυρὸς ἐκλύοντος. Cet remède avoit été connu des Egyptiens. Soldas rapporte qu'un Médecin de cette Nation, nommé *Iachen*, favoit arrêter les progrès de la Peſte, & qu'à cauſe de cela il fut enſeveli dans un magnifique Tombeau; & lorſque quelque maladie épidémique regnoit, les Prêtres alloient à fon Temple, où après avoir fait les ſacrifices accoutumés, ils prenoient du feu de deſſus l'Autel, & en allumoient des buchers, diſpoſés en divers endroits de la Ville, deſorte que ce feu chaſſoit la corruption de l'air, & arrêtoit le cours de la maladie (8). Cet uſage des Egyptiens, que l'Auteur de l'*Hiſtoire de la Medecine* avoit préfent à l'eſprit, lui a fait voir dans Plutarque ce qui n'y eſt point. Il dit que Plutarque attribue à Acron, d'avoir conſeillé *d'allumer de grands feux par toutes les rues* (9): au-lieu que Plutarque dit qu'il fit allumer du feu auprès des malades. Ce qui s'entend naturellement des mal-

(7) Rollin *Hiſt. Anc.* T. III. p. 420. 421.

(8) Le Clerc *Hiſt. de la Medec.* Part. I. L. II. ch. 3.

(9) Id. ibid. ch. 7.

fons

(*f*) Diogen. Laert. L. VIII. *in Empedocle* p. 329.

paroitre par la demande qu'il fit au Sénat d'Agrigente, de lui accorder un lieu pour y élever un Tombeau à ſon père, parce qu'il étoit le plus excellent des Médecins (*f*). Mais Empédocle s'oppoſa à ſa demande, & empêcha qu'elle ne lui fût accordée (*g*) [*E*]. Suidas (*b*) attribue à Acron deux Ouvrages [*F*]. On ignore le tems de ſa mort.

(*g*) Id. ibid.

(*b*) Suidas *in voce* Ἄκρων.

ſons & des appartemens où ils ſe tenoient. Moréri s'eſt trompé plus groſſièrement encore : il dit qu'*Acron délivra la Ville d'Athenes de la peſte par le ſecret de ſes parfums, avec leſquels il purifioit l'air. Il avoit*, ajoute-t-il, *appris ce ſecret des Egyptiens.* Plutarque, comme on l'a vu, ne dit rien de pareil. Tout ce qui paroît pouvoir donner occaſion à la mépriſe de Moréri, ou de ceux qu'il a ſuivis, c'eſt que Plutarque, en parlant de l'effet que le feu produit, ajoute, qu'il eſt bon de bruler certains bois odoriférans. Je ne ſai où Moréri a pris, qu'Acron avoit appris ce ſecret des Egyptiens : aucun des Auteurs, qui parlent d'Acron, n'en dit un mot. Il n'eſt pas impoſſible qu'il eût entendu parler de la pratique des Egyptiens, que nous avons rapportée au commencement de cette Remarque ; mais il pouvoit auſſi par ſa propre expérience avoir découvert cette propriété du feu : du moins ne faut-il pas avancer un fait de cette nature, ſans en avoir quelque garant.

[*E*] *Empédocle s'oppoſa à ſa demande, & empêcha qu'elle ne lui fût accordée.*] Moréri fait dire ici à Diogène Laerce, préciſément le contraire de ce qu'il dit. Selon lui, cet ancien Auteur raconte, qu'*Acron alant demandé aux Agrigentins un lieu dans la Ville pour s'y bâtir un Tombeau, on le lui accorda.* Voici le paſſage de Diogène Laerce (10):

(10) Diogen. Laert. L. VIII. *in Empedocle* p. 329.

Ἄκρωνα δὲ ἰατρὸν ἀνέῤῥ. Ἀγρ. τῆς βουλῆς εἰς ταφικὸν αὐτῷ τόπον αἰτούντος, διὰ τὸν ὃν τοῖς ἰατροῖς ἀκρότητα, παρῄτησεν ὁ Ἐμπεδοκλῆς, εἰκάσιον, τὰ τε ἄλλα φιλοτιμούμενος διαλαμβάνειν καὶτοι καὶ τοιοῦτον ἐμνήσθησαν τινὲς ὡς ἐπιγεγραμμένου ἐπιτάφιον, ἢ τοῦτο :

Ἄκρον ἰατρὸν Ἀκρῆν Ἀκραγαντῖνοι πατρὶς ἔκτα
Κρυπτὶς κρημνὸς ἀκρῆ πατρὶ δ' ἀκρότατος.

„ Acron le Médecin ayant demandé au Conſeil un lieu „ pour y bâtir un Tombeau à ſon père, parce qu'il tenoit „ le premier rang entre les Médecins; Empédocle s'avan„ ça, & après avoir fait un diſcours ſur l'égalité, pour „ s'oppoſer *à ſa demande*, il dit à Acron : Quelle Epita„ phe voulez-vous que l'on grave ſur votre Tombeau ? „ celle-ci ? *Acron Agrigentin, le plus éminent des Méde„ cins, fils d'un père éminent, gît dans ce lieu éminent*, à „ *l'endroit le plus éminent de la Patrie éminente.*" Il y a dans le Grec un jeu de mots, qui ne peut ſe rendre dans une autre Langue. Il paroît clairement par la manière dont Diogène Laerce s'exprime, que l'oppoſition d'Empédocle empêcha les Agrigentins d'accorder à Acron ſa demande. Il raconte ce fait entre pluſieurs autres, par leſquels il fait voir le crédit qu'Empédocle s'étoit acquis dans ſa Ville. Il faut remarquer que le même Auteur obſerve, que le dernier vers ſe trouve été autrement, & attribué à Simonide (11). Du reſte, il eſt aiſé de voir que ce n'étoit-là qu'une raillerie d'Empédocle, pour tourner en ridicule la vanité d'Acron ; & que Plinc a eu tort de prendre cette Epitaphe ſérieuſement.

(11) Id. ib. & Fabric. *Biblioth. Graec.* Tom. XIII. p. 12.

[*F*] *Suidas attribue à Acron deux Ouvrages.*] Cet Auteur dit, qu'Acron avoit écrit en Langue Dorique un Livre intitulé, *l'Art de la Médecine*, & un Livre *de la manière de vivre ſainement. Τέχνην περὶ ἰατρικῆς. Δωρὶς διάλεκτος. περὶ τροφῆς ὑγιεινῆ βιβλία.* Il ajoute, qu'Acron fut un de ceux qui firent des Obſervations ſur les Vents ; ce qu'un Savant (12) entend de ces Vents dangereux, dont Empédocle avoit ſu arrêter les funeſtes effets (13). A l'égard de la Langue dans laquelle Acron écrivit ſes Ouvrages, Mr. Le Clerc obſerve que la Dialecte Dorique étoit celle dont on ſe ſervoit en Sicile. Mais il y en avoit une autre raiſon : Acron étoit Pythagoricien, auſſi-bien qu'Empédocle (14), & les Pythagoriciens préféroient la Dialecte Dorique à toutes les autres (15).

(12) Fabricius *Bibliot. Graec.* T. I. p. 430.

(13) Menagii *Observ. ad Diog. Laert.* p. 221.

(14) Fabricius *ibid. ſup.*

(15) Diog. Laert. *in Empedocle* p. 328.

ACROPOLITE (GEORGE) nâquit à Conſtantinople (*a*). Il fut élevé à la Cour de l'Empereur Jean Ducas, qui ſiegeoit à Nicée. George avoit dix-ſept ans, lorſqu'il commença ſes études [*A*]. Il étudia les Mathématiques, la Poëſie & la Rhétorique, ſous Théodore Exaptérigus, & Nicéphore Blemmidas. A l'âge de vingt & un an, il diſputa ſavamment en préſence de l'Empereur contre Nicolas le Médecin, ſur les Eclipſes de Soleil. Il fut dans la ſuite élevé à la Dignité de Grand-Logothète, & employé dans les plus importantes affaires de l'Empire. Il fut envoyé en diverſes Ambaſſades par les Empereurs Grecs, & particuliérement par Jean Ducas, qui l'envoya à Lariſſe pour faire la paix avec Michel Deſpote d'Epire. Le même Empereur le nomma Commiſſaire dans l'examen de l'affaire de Michel Comnène, accuſé d'être entré dans une Conſpiration. Théodore Laſcaris, fils de Jean, à qui Acropolite avoit enſeigné la Logique, le fit Gouverneur de toutes les Provinces Occidentales de l'Empire. Vers l'an 1255, il fit la guerre à Michel l'Ange, qui s'étoit révolté contre Théodore, & il fut fait priſonnier. Aiant obtenu ſa liberté en 1260, par l'entremiſe de l'Empereur Michel Paléologue, ce Prince l'envoya en Ambaſſade vers Conſtantin Prince de Bulgarie. A ſon retour de cette Ambaſſade, il ſe donna entièrement à l'inſtruction de la Jeuneſſe, & s'acquitta pendant pluſieurs années avec beaucoup d'honneur de cet emploi ; mais enfin, épuiſé de travail, il le réſigna à Holobole. En 1272, il fut un des Juges nommés pour décider l'affaire de Jean Vecchus, Patriarche de Conſtantinople. L'année d'après, l'Empereur l'envoya au Pape Grégoire X, pour rétablir la paix & l'union entre l'Egliſe Grecque & la Romaine ; ce qu'il fit, l'aiant jurée au nom de l'Empereur, dans le ſecond Concile de Lyon en 1274 [*B*]. Il alla en Ambaſſade vers Jean Prince de

(*a*) Cave *Hiſt. Lit. Sacc.* XIII. p. 731.

[*A*] *Lorſqu'il commença ſes études.*] Cela n'eſt pas aſſez exact. Acropolite avoit déjà appris les élémens des Sciences à Conſtantinople, comme le remarque le Docteur Cave (1), que l'Auteur de cet Article a ſuivi. J'ajouterai ici deux choſes, ſur le ſujet de George Acropolite. C'eſt qu'il étoit né en 1220, comme on peut le conclurre de ce qu'il dit lui-même, qu'il avoit vingt & un an, lorſqu'Irène, fille de Théodore Laſcaris & femme de Jean Ducas, mourut en 1241 (2). La ſeconde choſe que j'ai à remarquer, c'eſt qu'il étoit d'une illuſtre naiſſance, puiſque parent de l'Empereur. C'eſt encore une circonſtance qu'il rapporte lui-même dans ſon Hiſtoire (3) : il dit de ſa famille, γένος περιφανὲς, *d'une origine illuſtre.* Par ce que je viens d'obſerver du tems de ſa naiſſance, il paroît qu'il mourut à l'âge de ſoixante-deux ans, étant mort au mois de Décembre de l'année 1282 (4). REM. DU TRAD.

(1) Cave *Hiſt. Lit. Sacc.* XIII. p. 731.

(2) Acropolita *Hiſt.* c. 39. *apud* Fabricium *Bibl. Graec.* T. VI. p. 449.

(3) Id. c. 97. *apud* eund. *ubi ſupra.*

(4) Fabricius *loc. ſupra citato.*

[*B*] *Pour rétablir la paix & l'union entre l'Egliſe Grecque & la Romaine ; ce qu'il fit &c.*] Nous tâcherons de mettre le Lecteur pleinement au fait de toute cette affaire, en la rapportant dans ſes principales circonſtances. Michel Paléologue s'étant rendu maître de l'Empire, & prévoyant que le Pape ne manqueroit pas d'armer tous les Princes d'Occident pour reprendre Conſtantinople, réſolut, pour le mettre à couvert d'une redoutable Croiſade qu'il avoit lieu de craindre, de propoſer la réunion de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Romaine. Dans ce deſſein il choiſit Nicolas Exépuce de Crotone, Grec de naiſſance, mais qui avoit été élevé dans l'Egliſe Romaine, pour l'envoyer au Pape Urbain IV, & il le fit aſſurer, qu'il étoit perſuadé que les Latins avoient la même Foi ; le priant d'envoyer un Légat pour conclurre, le plus tôt qu'il ſeroit poſſible, l'accommodement entre les deux Egliſes. Le Pape envoya d'abord deux Légats avec l'Evêque de Crotone ; cependant la réunion ne ſe fit point alors, parce que l'Empereur ſe croyant hors de danger, ne pouſſa point l'affaire. Mais les Légats aiant accordé aux Grecs certaines choſes, qui déplurent à Clément IV ſucceſſeur d'Urbain, ce nouveau Pontife envoya à Michel une Confeſſion de Foi, conçue dans les termes les plus clairs & les plus forts, ſur-tout par rapport à la Proceſſion du S. Eſprit du Père & du Fils ; à quoi il ajouta la doctrine de l'Egliſe de Rome ſur le Baptême, le Purgatoire, l'Enfer, les ſept Sacremens, ſpécialement ſur l'Euchariſtie faite avec du pain non levé, l'indiſſolubilité du Mariage, la permiſſion des troiſièmes & quatrièmes Noces, & enfin ſur la Primauté de l'Empereur créignant que l'armement que S. Louis Roi de France, & Charles Duc d'Anjou Roi de Sicile, faiſoient dans ce tems-là, ne fût deſtiné contre lui, écrivit à S. Louis peu de tems après la mort de Clément, qu'il étoit prêt d'abjurer le Schiſme, & qu'il le choiſiſſoit pour Arbitre de ce différend. Grégoire X aiant été élu Pape, l'Empereur lui envoya des Ambaſſadeurs, chargés d'une Lettre, par laquelle il lui témoignoit, qu'il deſiroit fortement la réunion. Le Pape lui répondit, que la meilleure voie pour terminer les différends des deux Egliſes, étoit que le Patriarche, les Evêques & tout le Clergé de l'Egliſe Grecque ſignaſſent la Confeſſion de Foi dreſſée par Clément IV ; & qu'il comparût lui-même, ou du moins envoyât ſes Ambaſſadeurs à un Concile général, qu'il avoit deſſein de convoquer. Paléologue fit tous ſes efforts pour procurer l'union, & y employa la force, auſſi-bien que la perſuaſion. Les Grecs s'y oppoſérent d'abord fortement, & ſur-tout le Patriarche Joſeph, que l'on ne put jamais engager à approuver la réunion ; ce qui obligea l'Empereur d'envoyer des Ambaſſadeurs au Pape, pour l'aſſurer qu'il faiſoit tout ce qui dépendoit de lui pour avancer l'accommodement, mais que cette affaire ne pouvoit pas ſe conclurre en ſpeu de tems, parce qu'il falloit aſſembler des Evêques fort éloignés. Le Pape, en faiſant réponſe à l'Empereur, lui marqua, que pluſieurs perſonnes croyoient que les Grecs

(a) Cave *Hist. Litt. hist. pa.* Du Pin *Nouv.*

de Bulgarie en 1282, & mourut immédiatement après son retour (*b*). George de Chypre, Patriarche de Constantinople, en parle en termes magnifiques [*C*]. Il écrivit une Histoire, & divers autres Ouvrages [*D*].

(b) *Bibl. des Aut. Eccléf.* Tom. X. p. 93.

n'agiſſoient pas ſincérement dans la recherche de cette union, & qu'ils avoient deſſein de tirer l'affaire en longueur. L'Empereur, pour lever ce ſoupçon, obligea le Patriarche Joſeph de ſe retirer dans un Monaſtere de Conſtantinople, juſqu'à ce que la réunion fut conclue, ou manquée; à condition que ſi la choſe ne réuſſiſſoit pas, il demeureroit ſur ſon Siége, & que ſi elle réuſſiſſoit, & qu'il ne voulût pas approuver le Traité d'union, on éliroit un autre Patriarche en ſa place. La plupart des autres Evêques Grecs ſuivirent les ſentimens de l'Empereur; deſorte qu'il envoya des Ambaſſadeurs au Pape, chargés d'une Lettre, dans laquelle il déclaroit que l'Egliſe Grecque approuvoit la Confeſſion de Foi envoyée de Rome, qu'elle reconnoiſſoit la Primauté de cette Egliſe, & demandoit ſeulement qu'on leur permît de réciter le Symbole ſans l'addition. Les Evêques Grecs envoyérent auſſi un Député de leur part, chargé d'une Lettre de l'Archevêque d'Ephèſe & de trente Evêques Grecs, qui approuvoient l'union, & blâmoient la réſiſtance du Patriarche Joſeph. Ces Lettres furent rendues au Pape, & au Concile général aſſemblé à Lyon en 1274. George Acropolite jura au nom de l'Empereur, de maintenir la Confeſſion de Foi dont j'ai parlé, de reconnoître la Primauté de l'Egliſe de Rome, & d'abjurer le Schiſme. Le Député des Evêques Grecs en fit autant en leur nom; & l'Union étant ainſi conclue, le Pape entonna le *Te-Deum*, & fit réciter en Grec & en Latin la Confeſſion de Foi, en répétant deux fois l'Article de la Proceſſion du S. Eſprit. Le Pape écrivit enſuite à Michel Paléologue, à Andronic ſon fils, & aux Evêques Grecs, pour les féliciter de leur réunion, & pour les exhorter d'achever de réduire ceux qui n'étoient pas encore rendus. Au retour des Ambaſſadeurs, le Patriarche Joſeph fut dépoſé; & Jean Vecchus, qui avoit été auparavant dans les mêmes ſentimens que lui, fut élu en ſa place, & récita le nom de *Grégoire* dans les Diptyques, l'appellant *Pape Oecuménique*. Ce nouveau Patriarche travailla ſortement à confirmer la réunion, & l'Empereur envoya des Ambaſſadeurs au Pape, pour l'informer que la choſe étoit achevée. Cependant pluſieurs Grecs étant encore fort éloignés de cette réunion, le Pape Jean XXI envoya des Légats à l'Empereur, qui promit d'accompagner de quelques Ambaſſadeurs s'étoient engagés dans le Concile de Lyon: il envoya même de nouveaux Ambaſſadeurs à Rome, pour affurer le Pape, qu'étant aſſemblé un Concile d'Evêques Grecs, on avoit renouvellé l'approbation donnée à ce qui s'étoit fait au Concile de Lyon. Ces Ambaſſadeurs furent chargés des Lettres de l'Empereur Michel, de ſon fils Andronic & de celles de Vecchus & du Concile des Grecs, qui contenoient une Confeſſion de Foi un peu différente de celle de Clément IV, particuliérement ſur l'article de la Proceſſion du S. Eſprit: mais qui étoit pourtant la même en ſubſtance. Ces Lettres, quoiqu'écrites en 1277, ne furent rendues qu'après la mort de Jean XXI, à Nicolas III ſon ſucceſſeur, qui ſe plaignit du changement que les Evêques Grecs avoient fait à la Confeſſion de Foi, cryant d'eux qu'ils ſignaſſent celle de Clément IV, & qu'ils ajoutaſſent au Symbole le mot de *Filioque*. Il envoya ſes Légats, chargés d'inſtructions ſur ce ſujet, & avec ordre exprès de repréſenter aux Grecs, que les Latins étoient ſurpris que le Patriarche & les Evêques Grecs n'euſſent pas envoyé au Siége de Rome la confirmation de leurs Dignités, & l'abſolution des Cenſures qu'ils avoient ci-devant encourues. Les Evêques Grecs ne firent pas de réponſe à ces propoſitions de Nicolas, qui ne furent point exécutées; & les Empereurs Michel & Andronic ſe contentérent de ſigner encore une fois, en leur nom, une Déclaration pareille à celle que George Acropolite avoit faite dans le Concile de Lyon. Leurs Lettres ne furent pas rendues au Pape Nicolas, mais à Martin IV ſon ſucceſſeur, lequel étant lié d'intérêt avec Charles Roi de Naples & de Sicile, excommunia l'an 1281 l'Empereur Paléologue, comme Schiſmatique, & Fauteur du Schiſme des Grecs. Michel en fut tellement irrité, qu'il empêcha une fois que l'on ne récitât le nom du Pape dans les Diptyques, & qu'il fut tout prêt de rompre l'Union. Il ne le fit pas néanmoins, quoique Martin renouvellât ſes Cenſures; & elle continua juſqu'à la mort de Michel, quoique pluſieurs Moines Grecs l'attaquaſſent ſouvent dans leurs Ecrits contre le Patriarche Vecchus, qui les réfuta fortement. Mais après la mort de Michel Paléologue, arrivée au mois de Décembre 1283, Andronic ſon fils ſe déclara contre l'Union, & ne voulut pas même que l'on rendît à ſon père les honneurs funèbres, que l'on avoit coutume de rendre aux Empereurs Grecs. Vecchus ſe retira dans un Monaſtère, & Joſeph remonta ſur le Siége Patriarchal de Conſtantinople: mais il fut traverſé par les partiſans d'Arſénius; & enfin George de Chypre, ſurnommé *Grégoire*, fut fait Patriarche après la mort de Joſeph. Il relégua Vecchus au mont Olympe, d'où il fut rappellé pour comparoître au Concile qu'Andronic aſſembla en 1284 dans le Palais de Blaquerne à Conſtantinople, dans lequel il fut condamné, & tous les Archevêques & Evêques qui avoient ſoutenu le plus fortement l'Union, furent dépoſés. Vecchus fut enſuite confiné dans le Château de S. George en Bithynie, avec deux de ſes Eccléſiaſtiques, nommés Conſtantin Méliténiote, & George Métochite. Vecchus y mourut quelque tems après; & ſes deux Compagnons, qui furent mis en liberté, ſans qu'ils euſſent pourtant changé de ſentimens, continuant à les défendre, furent enfin envoyés en exil, où ils moururent (*c*). Nous avons fait part au Lecteur de ce morceau d'Hiſtoire Eccléſiaſtique, parce qu'il s'agit d'un Siécle dont les événemens ſont en général aſſez peu connus; & qu'il eſt propre à fournir bien des réflexions aux gens de bon-ſens, ſur le trille état où ſe trouvoit la Religion, par l'ambition & l'avarice de ceux que leur caractére obligeoit le plus fortement à faire briller les vertus oppoſées à ces vices. Si la conduite des Chrétiens, & ſur-tout celle des Miniſtres qui prêchent la Religion, étoit conforme aux principes de l'Humanité & de la Charité, elle défendroit la Religion auprès de tous ceux qui ſont droits & qui aiment la vérité: car il eſt certain que la plus redoutable objection que l'on fait contre elle, fera toujours pris des vices de ceux qui la profeſſent. Mais ſi l'on examine, ſelon ces régles, la conduite des Egliſes d'Orient & d'Occident, & ſur-tout celle de la dernière, qu'elle doit paroître choquante! On voit que le ſeul motif qui engagea Michel Paléologue à procurer la réunion, ce fut le deſſein de ſe maintenir ſur le Trône de Conſtantinople, dont il s'étoit emparé par des voies aſſez criminelles. L'on voit auſſi, que Du Pin lui-même (6), quoique bon Catholique, avoue que ce qui engagea le Patriarche à ſe communier cet Empereur, ce fut ſon attachement aux intérêts de Charles Roi de Naples & de Sicile, qui étoit ennemi de Paléologue. Mais c'eſt aſſez prévenir le Lecteur ſur un ſujet, où les réfléxions ſe préſentent ſi naturellement.

(c) Du Pin *Nouv. Bibl. des Aut. Eccléſ.* T. X. p. 89 & ſuiv.

[*C*] *George de Chypre, Patriarche de Conſtantinople, en parle en termes magnifiques.*] Dans l'Eloge d'Acropolite, qu'il a mis à la tête de l'Hiſtoire de cet Auteur, il dit, *qu'il jurpaſſoit tout ceux de ſon tems dans toutes les Sciences, & ſa vaſte main ſéloit emparée de tout: qu'il égaloit Ariſtote pour la Philoſophie, & Platon dans la connoiſſance des choſes divines & pour l'éloquence Attique.* Mais c'eſt-là un éloge outré, qu'il faut attribuer, ou à l'amitié que George de Chypre avoit pour lui, ou au mauvais goût de ce Siécle-là, incapable de juger du mérite d'Ariſtote & de Platon. Il faut avouer néanmoins qu'Acropolite étoit un Ecrivain ſavant, diligent, prudent & ſolide.

(6) *Ubi ſupra.*

[*D*] *Il écrivit une Hiſtoire, & divers autres Ouvrages.*] Le premier eſt une Continuation de l'Hiſtoire Grecque, depuis la priſe de Conſtantinople par les Latins, juſqu'à ce qu'elle fut repriſe par Michel Paléologue l'an 1261. Cet Ouvrage aiant été trouvé à Pera, fut acheté par George Cantacuzéne, & apporté de Conſtantinople par George Douza, & donné au Public avec une Traduction Latine de ſes Notes, par ſon frère Théodore Douza, à Leide, 1614. in-8. [⊛ Mr. Du Pin dit que l'Hiſtoire d'Acropolite fut achetée de Cantacuzène. L'Auteur de la Remarque a fuivi Cave, qui dit, « *Continuavit Nicephorum Gregoram* Fabricius * dit que cet Ouvrage fut trouvé *dans la Bibliothèque* de Cantacuzène; que Théodoſe Zygomale de Naupli le tranſcrivit; & que George Douza en tira une copie, qu'il apporta en Hollande. Le même Savant marque une Edition d'Orléans, de la même année que celle de Genève dont on va parler. ADD. DU TRAD.] En 1615 on l'imprima à Genève ſans Notes, à la fin de Chalcondyle, in-folio. Léo Allatius la publia à Paris en 1651 in-folio, beaucoup plus parfaite, avec une nouvelle Verſion & des Notes, & il y ajouta une longue Diſſertation ſur les Auteurs qui ont parlé le nom de *George*, & ſur leurs Ecrits: *De Georgiis & eorum Scriptis.* Il faut remarquer, que Léo Allatius a donné deux Editions de cette Hiſtoire; l'une qui n'en eſt que l'Abrégé, dans lequel il y a beaucoup de choſes retranchées, qui eſt la même que Douza avoit publiée; & l'autre plus complette, traduite par Léo Allatius lui-même. Acropolite écrivit auſſi un *Traité de la Foi, de la Vertu, & de l'Ame.* Trente *Prières*, dont il ſe ſervoit après que Conſtantinople en eut été repriſe, & dont il parle dans ſon Hiſtoire. Un *Diſcours à l'Empereur Michel ſur la priſe de Conſtantinople.* Une *Explication ſur les Sermons de Grégoire de Nazianze* (7). Léo Allatius a publié auſſi une Piéce intitulée: (8) *Adverſus eos, qui dicunt, ideo Spiritum Sanctum dici Spiritum Filii, quod habeat eandem atque filii naturam, vel quod dignis ab eo ſuppeditetur*: „ Contre ceux „ qui diſent que le S. Eſprit eſt appellé l'Eſprit du Fils, „ parce qu'il eſt de même nature que le Fils, ou parce que „ celui-ci le donne à ceux qui en ſont dignes. "

* Fabricius *Biblioth. Græc.* Tom. VI. p. 451.

(7) Cave & Du Pin *aux ſupra.*

(8) *Græcia Orthod.* T. I. p. 250.

ACROPOLITE (CONSTANTIN) fils de George, & ſurnommé *le jeune Métaphraſte*, νέος Μεταφράστης, fut Grand-Logothète ou Chancelier, & fleuriſſoit à Conſtantinople vers l'an 1270 (*a*), ſous les Empereurs Michel Paléologue & Andronic ſon fils. Il paroit par un endroit de l'Hiſtoire de George Pachymère (*b*), qu'il étoit fils de George Acropolite. Cet Hiſtorien nous apprend, que l'Empereur Michel, qui avoit pris Conſtantin de chez ſon père Grand-Logothète, pour le faire élever

(a) Oudin. *Comm. de Script. Eccleſ.* T. III. Sæc. XIII. Col. 661.

(b) L. VI. c. 26.

ver & inſtruire à ſa Cour, fut extrêmement irrité contre lui, à cauſe de ſon obſtination dans le Schiſme; qu'il lui ôta toute la part qu'il avoit eu à ſa faveur, & l'éloigna de ſa Cour, ce qui arriva la pénultiéme année de ſon régne. Mais Conſtantin recouvra bientôt auprès d'Andronic, fils de Michel, ce qu'il avoit perdu auprès du pére, & fut élevé à la Dignité de Grand-Logothéte, l'an 1294. Il fut un Défenſeur zélé de la Cauſe des Grecs contre les Latins (c). Il écrivit divers Ouvrages [A]. Le tems de ſa mort eſt incertain.

(c) Oudin. ubi ſupra. Cave Hiſt. Litt. Sæc. XIII. Part. II. p. 422.

[A] *Il écrivit divers Ouvrages.*] Sur-tout ſur la Proceſſion du S. Eſprit. Léo Allatius (1) dit en avoir vu deux, dont les Auteurs Grecs parlent; l'un qui commence, *Ἀφῆς ἡμοῦσαι*, & l'autre, *Ἐπειδὴ τοῦ ἁλῶναι λόγου τῶν ἀντιγράφων ἡμῖν*. On a divers Fragmens MSS. de ces Traités. Pachymére nous apprend (2), que l'Hérodore de Muzalon brûla l'Ouvrage d'Acropolite avec le ſien, parce qu'ils ne traitoient que des Dogmes, *περὶ δογμάτων*. [a] L'Auteur de cette Remarque a ſuivi Cave & Oudin, & ceux-ci ont ſuivi Léo Allatius, qui entend le paſſage de Pachymére, de Conſtantin Acropolite; mais il s'eſt trompé, & a trompé ceux qui l'ont ſuivi: il s'agit d'un Ouvrage de George Acropolite. Il n'y a qu'à lire le paſſage, pour s'en convaincre. *Συγγράμματα τὰ παλαιὰ μεγάλου λογοθέτου τοῦ Ἀκροπολίτου ἡμοῦσαι τῶν. Ils traiterent de la même maniére l'Ouvrage d'Acropolite l'ancien, Grand-Logothéte.* Qui ne voit que le titre d'ancien Grand-Logothéte ſert à diſtinguer George Acropolite, de Conſtantin ſon fils, qui avoit été revêtu de la même Dignité? Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que Léo Allatius lui-même a entendu ce paſſage de George Acropolite, dans un autre endroit. * ADD. DU TRAD.] Conſtantin compoſa auſſi une *Harangue ſur la Ste. Martyre Théodoſe*, qui étoit née à Conſtantinople, & qui ſouffrit ſous Léon l'Iſaurien, à l'occaſion du Culte des Images. Léo Allatius en parle dans ſa Diſſertation *de Script. Simeon.* (3) & il en cite quelques endroits dans un autre de ſes Ouvrages (4). Nous avons auſſi de Conſtantin une *Oraiſon ſur le S. Martyr Neophyte* (5); une autre ſur *S. Theodore Tiro* (6); une troiſiéme ſur *S. Jean Damaſcéne* (7). Ce dernier Eloge eſt fort long, & il a été publié ſous le nom de l'Auteur par les Continuateurs de Bollandus (8). Léo Allatius en a donné quelques Extraits (9).

(1) *De Conſens. Orient. & Occid. L.* II. c. 15. num. 14. col. 779. 720.

(2) Lib. VII. c. 2.

(3) Ibid. p. 109. (7) Ibid. p. 111. (8) Tom. II. ad d. 6. *Menſis Maii* p. 731.

(4) Allat. *de Script. Simeon.* p. 105.

(5) Ibid. p. 144. Voy. Fabricii Bibl. Græc. T. VI. p. 449. in Notis.

(6) *Adv. Hottinger.* p. 200.

(9) Leo Allat. *de Script. Simeon.* p. 105.

☞ ACTON (Jean), ou ACTONA, Anglois de naiſſance, fleuriſſoit vers la fin du treiziéme Siécle, l'an 1290, ſous le régne d'Edouard I. (*a*) Après avoir étudié pendant pluſieurs années à Oxford, il y reçut le Bonnet de Docteur en Droit Civil & Canon. Il fut fait dans la ſuite Chanoine de Lincoln, où il ſemble qu'il paſſa le reſte de ſa vie; du moins ne trouve-t-on pas qu'il ait occupé quelque autre Emploi. Il s'appliqua à donner des leçons (*b*), ſans doute pour l'inſtruction de la Jeuneſſe; & il compoſa un grand nombre d'Ouvrages [*A*], qui ſe trouvent encore manuſcrits dans les Bibliothéques d'Angleterre. Il eſt vrai qu'il y en a pluſieurs, qu'on doute qui ſoient de lui [*B*]: quelques-uns ſont attribués à un autre *Jean Acton*, auſſi Chanoine de Lincoln, mais qui vivoit près d'un Siécle après celui-ci [*C*].

(*a*) Oudin. *Comm. de Script. Eccl.* T. III. Sæc. XIII. col. 646. 647. & Pitſæus *de Ill. Angliæ Script.* ad Ann. 1250. p. 372.

(*b*) Oudin. ubi ſupra.

[*A*] *Il compoſa un grand nombre d'Ouvrages.*] Il y a dans la Bibliothéque Bodléienne un MS. intitulé: *Orbonis & Otobonis Conſtitutiones Legatinæ, cum Apparatu Johannis Acton, Canonici Lincolnienſis.* Dans la Bibliothéque de l'Univerſité d'Oxford: *Joannes Acton profundiſſimus Gloſſator ſuper Conſtitutiones Orbonis & Ottobonis quondam Legatorum in Anglia.* C'eſt, ſelon les apparences, le même Ouvrage ſous un titre un peu différent. J'en dis autant de deux ou trois MSS. qui ſe trouvent à Cambridge, & dont Oudin rapporte le titre (1). Il y en a un pourtant, qui paroît être différent, ſous ce titre, *Joannes Acton in Conſtitutiones Provinciales.* On a de lui, une *Somme des Péchez*, ſous le titre de *Scpculum*: une *Somme de Juſtice*: un Traité *du Soin Paſtoral*: un *Traite moral du Poiſon.* Aucun de ces Ouvrages n'a été imprimé; & comme je ne trouve point d'Auteur qui parle de leur mérite, je conjecture que le Public n'y perd pas beaucoup. Tout le fruit que l'on peut tirer de pareils Ouvrages, c'eſt d'y voir la maniére de penſer du Siécle dans lequel ils ont été écrits; ce qui ſert toujours à faire connoître les progrés que l'Eſprit humain a faits dans l'Art de raiſonner.

(1) Oudin. *Comm. de Script. Eccleſ.* T. III. col. 647.

[*B*] *Il y en a pluſieurs qu'on doute qui ſoient de lui.*] Quelques-uns de ces Ouvrages ſont attribués à Robert Groſſeteſte, Evêque de Lincoln, qui vivoit un demi-ſiécle avant Jean Acton. Ce qui occaſionne ce doute, c'eſt que le dernier a affecté d'écrire ſur les mêmes matiéres que le premier (2). Les Ouvrages attribués à l'un & à l'autre ſont, la *Somme de Juſtice*, le *Traité du Soin Paſtoral*, & le *Traité du Poiſon.* On trouve celui-ci dans la Bibliothéque de l'Univerſité de Cambridge, ſous le Titre de *Tractatus Lincolnienſis de Veneno*. „ Le Traité de Lincoln *ou de l'Auteur* „ de Lincoln, ſur le Poiſon (3)"; & à la fin il y a cette Remarque: *Explicit Tractatus de Veneno a Domino Lincolnienſi compoſitus, Roberto Groſſeteſt, alii dicunt quod ille ſit Tractatus moralis de Peccato Magiſtri Joannis Acton Cancellarii Lincolnienſis.* „ Traité du Poiſon, compoſé par Robert „ Groſſeteſte Evêque de Lincoln; quelques-uns diſent „ que c'eſt ici le Traité moral du Poiſon, de Maître Jean „ Acton Chanoine de Lincoln." Le Traité *du Juſte-au-moi, ou de ceux qui préſident dignement*, eſt auſſi attribué à Guillaume Des Monts, autre Chanoine de Lincoln, qui fleuriſſoit vers l'an 1320 (4). Du Pin, en le mettant parmi les Ouvrages du dernier, le nomme *la Somme pour les Paſteurs* (5).

(2) Oudin ubi ſupra.

(3) Oudin ubi ſupra.

(4) Oudin ubi ſupra.

(5) Du Pin *Nouv. Bibl. des Aut. Eccl.* T. XI. p. 71.

[*C*] *Quelques-uns ſont attribués à un autre Jean Acton, auſſi Chanoine de Lincoln, mais qui vivoit près d'un Siécle après celui-ci.*] Ces Ouvrages ſont ceux que l'on trouve marqués les premiers dans la Remarque [*A*]. Ce qui il y a de ſurprenant, c'eſt qu'Oudin (6) qui parle de ce ſecond Acton, & qui le diſtingue du prémier, a mis ſous ſon nom les mêmes Ouvrages qu'il a attribués au prémier, ſans en avertir: tellement qu'on ne ſait auquel des deux il faut les donner, ainſi cité l'un & l'autre Chanoines de Lincoln; & il y a beaucoup d'apparence que l'on ne ſait pas trop bien lequel des deux Acton en eſt le véritable Auteur. J'aurois conjecturé que l'on a fait d'un même homme deux Auteurs différens, mais cette conjecture ne peut avoir lieu: le ſecond Jean Acton eſt très diſtinct du prémier, il vivoit vers l'an 1380, & fut un des plus zélés partiſans de la Doctrine de Wiclef. On trouve parmi les MSS. de la Bibliothéque Bodléienne un Recueil d'Opuſcules de Wiclef contre les mœurs corrompues des Eccléſiaſtiques & des Moines de ſon tems, où il y a, *une Proteſtation de Jean Acton pour Philippe Repingtun détenu en priſon à Londres l'an* 1382. (*Proteſtatio Joannis Acton pro Philippo Repingtun in carcere Londini detento anno Domini* 1382.) Dans un autre MS. d'Ouvrages de Wiclef, qui eſt dans la même Bibliothéque, il y a deux Confeſſions d'Acton, l'une ſur le Sacrement de l'Autel: *Magiſtri Acton Confeſſio in materia de Sacramento Altaris*, & l'autre adreſſée à l'Archevêque de Cantorbéri: *Alia ejuſdem Confeſſio, quam ſcripſit Archiepiſcopo Cantuarienſi* (7).

(6) Oudin. ubi ſupra. col. 1170.

(7) Ibid. Bibl. Univ. de la Hollande T. IV. p. 434.

☞ ADALARD, ou ADALHARD, Abbé de Corbie dans le huitiéme & le neuviéme Siécle. Il naquit vers l'an 753, d'une famille illuſtre, puiſqu'il eut pour pére le Comte Bernard fils de Charles Martel, & qu'il ſe trouvoit par-là neveu du Roi Pepin le Bref, & couſin-germain de Charlemagne (*a*). Dés ſon enfance il fut élevé à la Cour, qui ne le corrompit pourtant point: ce fut pour lui une Ecole, où il apprit avec les Lettres à aimer la Vertu (*b*). Il avoit à peine vingt ans, lorſqu'il renonça à la vie du Monde, & ſe retira de la Cour (*c*) [*A*]. Il choiſit le Monaſtére de Corbie pour le lieu de

(*a*) Paſchaſe Radbert, *Vita Adal. in Act. SS. Benedict.* T. V. p. 306. etc. Fleury *Hiſt. Eccleſ.* T. X. p. 91.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Id. ibid. Fleury ubi ſupra.

(*d*) Id. ibid.

(*e*) Id. ibid.

(*f*) Idem T. X. p. 91.

(*g*) Radb. *Vita Adal.* n. 8.

(*h*) *Hiſt. Litter. de la France* T. IV. p. 414.

(*i*) *Hiſt. Eccleſ.* T. X. p. 91.

(*k*) Fleury *Hiſt. Eccl.* T. XI. p. 411.

(*l*) Id. ibid.

(*m*) Mézeray *Abregé de l'Hiſt. de France* T. I. p. 224.

[*A*] *Il avoit à peine vingt ans, lorſqu'il renonça à la vie du Monde, & ſe retira de la Cour.*] Le motif de ſa retraite eſt rapporté diverſement. L'Auteur de ſa Vie (1), & les ſavans Bénédictins de S. Maur (2) diſent en général, qu'Adalard aimant la Vertu, les exemples contraires qu'il voyoit à la Cour lui inſpirérent du dégoût pour le Monde. Mais l'Abbé Fleury (3) dit quelque choſe de plus particulier: il rapporte, que Adalard ne put ſouffrir le divorce de Charlemagne avec la fille de Didier Roi des Lombards. Cette Princeſſe s'appelloit Ermengarde. Charles n'avoit vécu qu'un an avec elle: un bout de ce tems-là, il la répudia, parce que ſes infirmités la tenoient continuellement au lit, & qu'elle étoit incapable d'être mére (4); & il épouſa dans la ſuite Hildegarde, de la prémiére Nobleſſe des Suéves (5). Quoique l'Empereur fuivit en cela *le conſeil des plus ſaints Evêques* (6), Adalard ne put ſe réſoudre à approuver le divorce, ni à rendre ſervice à celle que l'Empereur épouſa, Ermengarde étant vivante. Il voulut témoigner hautement combien il déſapprouvoit la choſe, en quittant la Cour (7). Les *ſaints Evêques*, qui conſeillérent à Charlemagne le divorce, ſuivirent plutôt les maximes de la Cour, que celles de l'Evangile, en s'accommodant au goût & aux inclinations d'un Prince qui aimoit le Sexe, de l'aveu de tous les Hiſtoriens. Mezéray (8) rapporte le fait d'une maniére, qui fait naître naturellement cette penſée. *Charles*, dit-il, *avoit répudié Ermengarde fille de Didier*, diſant, *qu'elle étoit infirme*; prétexte, *qui n'agréa pas* à beaucoup de gens de bien, *particuliérement à Adelard couſin du Roi*, qui pour ce ſujet *ſe retira de la Cour dans un Monaſtére.* Il paroît par ce récit, qu'A-

de sa retraite ; après l'année de Noviciat, il y fit profession vers l'an 773 , & fut chargé du soin du Jardin (*d*). Mais le desir de se voir encore dans une plus grande obscurité , & la crainte peut-être des tentations auxquelles l'éclat de sa naissance l'exposoit, lui firent quitter Corbie pour aller en Italie, où il se retira au Mont Cassin (*e*). Ce fut là qu'il fit connoissance avec le célèbre Paul Warnefride. Il ne demeura pourtant pas longtems en Italie , Charlemagne l'aiant fait redemander (*f*). Peu de tems après son retour en France , il fut élu, du consentement de l'Abbé de Corbie, pour être son successeur. Mais il fit briller fur-tout ses grands talens dans un Poste bien plus éminent. Charlemagne aiant établi Pepin fon fils puîné Roi d'Italie, lui donna pour Conseiller & Prémier Ministre l'Abbé Adalard (*g*), qui fe conduisit d'une manière qui lui mérita l'estime & l'amour des Peuples , & même des Grands [*B*]. Charlemagne lui-même en faisoit tant de cas, qu'il le rappelloit quelquefois en France pour le consulter [*C*]. Ses talens & fa faveur lui fuscitèrent des envieux , & il devint la victime de leur jalousie, quelques années après la mort de Charlemagne. L'Empereur Louis , Prince foible & timide, à qui on rendit Adalard fuspect , l'exila dans l'Ile de Héro [*D*] aujourd'hui Noir-moutier. Il y demeura fept ans, & au bout de ce tems-là, en 822 , il fut rappellé, rétabli dans fon Monastère, & l'Empereur le fit même revenir à la Cour & le combla de nouveaux honneurs (*h*). Il parut avec distinction à l'Assemblée des Etats, qui se tint à Compiegne en 823 ; & la même année il établit la célèbre Abbaye de Corwey, ou la nouvelle Corbie, en Saxe (*i*) [*E*]. Enfin il mourut âgé d'environ foixante & douze ans, le 2 de Janvier 826. Hildemanne Evêque de Beauvais, l'un de ses Disciples, fit fon Epitaphe [*F*]. Adalard fut un homme d'un grand mérite. Il poſſédoit parfaitement trois Langues , la Latine , la Tudesque , & la Françoise (*k*). Il avoit tant d'éloquence , & un si grand attachement pour la Doctrine de S. Auguſtin , qu'on l'appelloit *l'Auguſtin de fon tems* (*l*). On le furnomma auſſi *l'Autoine de fon ſiècle* [*G*], pour l'attention qu'il avoit à imiter les vertus des gens de bien qu'il connoiſſoit (*m*). A l'égard de ſes Ouvrages [*H*], ce qui en reſte n'eſt que la moindre partie de

(*a*) Ibid.

(*b*) Sleidan & Hist. Littér. de France, loc. cit.

(*c*) Fleury ubi ſupra, & Rac. Vita Adal. n. 14.

(*d*) Ibid.

(*e*) Hiſt. Litt. de la France T. IV. p. 426.

(*f*) Id. ibid.

(*g*) Hiſt. Litt. de la France T. IV. p. 427.

(*h*) Radb. Vita Adal. p. 14. 21. Alcuin Ep. 107. Fleury Hiſt. Eccléſ. T. X. p. 92. & Hiſt. Litt. de Fr. loc. cit.

qu'Adalard n'étoit pas le feul qui desapprouvât le divorce de Charles, & que les Evêques qui le conseillèrent ne doivent pas tout à fait être mis au rang des *Saints*. Je remarquerai ici en paſſant, que le paſſage de Mézéray, que je viens de rapporter, eſt entièrement corrompu dans l'Edition dont je me ſers (9): on y lit que *Charles avoit repudié Hildegarde fans de Didier*, ce qui eſt une double faute : cette Princeſſe s'appelloit Emengarde , & elle étoit fille de Didier , & non pas ſa ſœur (10).

[*B*] *Il ſe conduiſit d'une manière , qui lui mérita l'eſtime & l'amour des Peuples , & même des Grands.*] On diſoit que c'étoit un Ange venu du Ciel (11) : Il étoit inacceſſible aux préſens, la terreur des Grands , & la conſolation des pauvres. Il réprima d'abord la tyrannie des puiſſans, rétablit la Juſtice, & retint chacun dans les bornes de ſes fonctions (12). Les Villes de Spolète & de Bénevent ſe faiſant une cruelle guerre, il alla juſqu'à Bénevent, & établit entre elles une paix ſolide. Le Pape Léon III eſtimoit ſi fort la probité d'Adalard, qu'il diſoit hautement de lui, que s'il étoit capable de le tromper, il ne ſe fieroit jamais à aucun François (13). Quel bonheur pour les Peuples, d'être gouvernés par des Miniſtres de ce caractère ! mais malheureuſement , il y a peu d'Adalards.

[*C*] *Charlemagne lui-même en faiſoit tant de cas , qu'il le rappelloit quelquefois en France pour le conſulter.*] C'eſt ce que l'on conclud de ce que Hincmar de Reims dit (14), que dans ſa jeuneſſe il avoit vu Adalard auprès de cet Empereur tenir le prémier rang dans ſon Conſeil : *Inter primos Conſiliarios primum.* Il étoit certainement à la Cour de France en 800, puiſqu'il fut un de ceux que Charlemagne députa à Rome pour la fameuſe queſtion de la Procéſſion du S. Eſprit, qui avoit été agitée dans un Concile tenu à Aix-la-Chapelle (15).

[*D*] *L'Empereur Louis, à qui on rendit Adalard ſuſpect , l'exila dans l'Ile de Héro.*] Les Hiſtoriens varient ici. Les ſavans Auteurs de l'*Hiſtoire Littéraire* diſent , *que la diſgrace, dont on ignore encore la véritable cauſe, s'étendit ſur toute ſa famille.* Les mêmes inſinuent, que ce fut peu de tems après la mort de Charlemagne, qu'Adalard fut exilé. *Il ne tarda pas . . . . à devenir l'objet & la victime de la jalouſie* (16). L'Abbé Fleury ſemble auſſi avoir cru que cet exil fuivit preſque d'abord la mort de Charlemagne (17); ce qui n'eſt pas tout à fait exact, comme on le verra. Si l'on s'en rapporte à Mézéray & à Fleury , la cauſe de la diſgrace d'Adalard n'eſt pas inconnue , il fut enveloppé dans celle de Vala ſon frère. Mézéray dit (18), qu'à ſon avènement à la Couronne , Louis fils de Charles *reſolut particulièrement Wala , homme d'entrepriſe , qui étoit Prince du jang , & allié ou grand'part aux affaires ſous ſon père , eût pu aſſurer à ſa ſucceſſion , ou s'appelloit Bernard Roi d'Italie , qui étoit fils de l'aîné* ; & le même Auteur (19) après avoir rapporté la Conſpiration de Bernard contre ſon oncle, & le chatiment que Louis en fit, ajoute, que l'Empereur fit raſer les freres bâtards , de pour qu'ils ne ſe portaſſent à de ſemblables conſpirations ; & qu'il chaſſa en même tems Adalard , & Wala ſon frère. L'Abbé Fleury a ſuivi Mézéray (20). Il paroit par-là, qu'Adalard fut exilé à l'occaſion de ſon frère, & l'on ne ſera pas ſurpris que l'un & l'autre fuſſent ſuſpects à Louis , tous deux qui avoient été Miniſtres de Bernard reveu de Louis, ainſi la rebellion de ce jeune Prince fournit une occaſion aux envieux d'Adalard & de Wala de les rendre ſuſpects à l'Empereur. On voit auſſi par-là, que leur diſgrace fut poſtérieure à la mort de Charlemagne de plus de trois ans, ce Prince étant mort le 28 de Janvier 814 , & Bernard s'étant révolté en 817, & aiant été jugé en 818 (21). Je ne ſai où Cave (22) a pris, qu'Adalard avoit trempé dans la conſpiration contre Louis. *Claruit* , dit-il , *anno 822, quo Adalbiſæ ſuæ reſtitutus eſt , poſtquam ob initam cum Bernardo rege contra Ludovicum Pium conjurationem, in Aquitaniam relegatus fuerat.* Aucun Auteur n'accuſe Adalard d'avoir eu part à la rebellion de Bernard; & il y a de l'apparence , que ni lui ni ſon frère n'en auroient été quittes à ſi bon marché, s'ils euſſent été convaincus de ce crime, puiſque Bernard & ſes Complices furent traités très ſévèrement (23). Il y a d'ailleurs une autre inexactitude dans ce que dit Cave, qu'Adalard *à ſecuri l'an* 822. Il y avoit longtems, comme on le peut voir dans l'Article, qu'il tenoit un rang diſtingué : il reparut alors ſur le Théâtre, où il avoit déjà joué un rôle aſſez brillant.

[*E*] *La même année , il établit la célèbre Abbaye de Corwey , ou la nouvelle Corbie , en Saxe.*] Cette Abbaye tient encore aujourd hui un rang diſtingué , l'Abbé étant Prince de l'Empire. Pendant l'exil d'Adalard , Adalard le jeune , Abbé de Corbie pendant cet intervalle , avoit jetté les fondemens d'un établiſſement en Saxe (24) ; mais comme le lieu qu'il avoit choiſi étoit ſtérile , notre Adalard , revenu de ſon exil , alla lui-même en Saxe avec Vala ſon frère , qui s'étoit fait Moine , & ils choiſirent un autre endroit ſur le Véſer, où ils fondèrent le Monaſtère de Corwey , qui y fubſiſte encore aujourd'hui ; & l'Empereur Louis confirma cette fondation par une Charte datée du 27 de Juillet de l'an 823. (25).

[*F*] *Son Epitaphe.*] Un autre Ecrivain , qui ſe mêloit de Poëſie , fit tur la mort d'Adalard une Eclogue ou Paſtorale , où il fait parler les deux Corbies ſous les noms de Galatée & de Philis (26). Voici l'Epitaphe que fit Hildemanne (27):

Hic jacet eximius meritis venerabilis Abbas
Noſter Adalhardus , dignus honore jenex ,
Regia progenies , Paradiſi jure colonus ,
Vir caritate probus , moribus atque fide.
Quem jub hoc tumulo recubis tu quicque viator ,
Corne quid es , quid eris , mors quia cuncta rapit :
Nam poſt Octavas Domini bis carne ſolutus ,
Succeſſente die , ajtra petiſcit evani.

[*G*] *On le ſurnomma auſſi l'Autoine de ſon ſiècle.*] C'eſt ſous ce nom qu'Alcuin ſon ami lui adreſſe une de ſes Lettres , où l'on voit que ce n'étoit pas la ſeule qu'il lui adreſſât écrite : il l'y qualifie *ſon très cher fils* ; ce qui pourroit faire conjecturer , qu'Adalard avoit été ſon Diſciple (28).

[*H*] *A l'égard de ſes Ouvrages.*] Le principal eſt perdu : c'étoit un *Traité touchant l'ordre eu l'état du Palais & de toute la Monarchie Françoiſe.* Voici ce qu'en diſent les habiles Bénédictins (29): „ Il étoit diviſé en deux Parties, & „ l'Auteur y décrivoit de quelle ſorte les choſes ſe com„ portoient ſous les régnes de Pepin le Bref & de Charle„ magne. La prémière Partie étoit employée à repréſenter l'ordre ou la diſpoſition du Palais , quels en é„ toient les Officiers , & leurs fonctions. L'autre Partie „ rouloit ſur le Gouvernement de tout l'Etat , commen„ çant par les Aſſemblées ſolennelles ou Parlemens , qui „ ſe tenoient deux fois l'année. Hincmar , Archevêque „ de Reims , étant prié par les Seigneurs de Neuſtrie de „ leur donner des inſtructions pour la conduite de leur „ jeune Roi Carloman , ... leur envoya ſon XIV. O„ puſcule, intitulé, *Pour l'inſtruction du Roi Carloman.* Ce „ Prélat ne crut pas pouvoir mieux réuſſir dans l'exécu„ tion de ce deſſein , que de ſe ſervir du Traité d'Ada„ lard, dont il avoit une copie , qu'il avoit faite lui-mê„ me ; il le fondit dans ſon Ouvrage. C'eſt un des E„ crits le plus eſtimable de Hincmar. On y trouve non „ ſeulement de grands principes pour former un jeune „ Roi, mais auſſi d'excellentes maximes pour la réforma„ tion de l'Eglife & de l'Etat. L'uſage , au reſte , que „ Hincmar en cette occaſion fit du Traité de notre Abbé, „ eſt la principale cauſe qu'on a négligé de nous conſer-

„ ver

(*i*) Hiſt. Litter. & Fleury, ubi ſupra. Alcuin. Ep. 107.

(9) C'eſt celle de 1682. Amſt.

(10) Voyez Mézéray Inſtitution, ubi ſupra p. 202.

(11) Radb. Vita Adal. n. 7. Hiſt. Litt. de France T. IV. p. 426. Fleury Hiſt. Eccl. T. X. p. 92.

(12) Fleury ibid.

(13) Hiſt. Litt. de France, & Fleury ubi ſupra.

(14) Hincm. Hiſt. Reg. c. 12. ap. Hiſt. Litt. de la France ubi ſupra.

(15) Anal. 109. Mabillon. Ann. Ord. S. Bened. L. XXVII. n. 72. Hiſt. Litt. de France loc. cit. Fleury T. X. p. 86.

(16) Hiſt. Litter. ubi ſupra.

(17) Fleury T. X. p. 130.

(18) Mézéray Abr. de l'Hiſt. de France T. I. p. 283.

(19) Id. p. 290.

(20) Fleury T. X. p. 138.

(21) Mézéray ubi ſupra, & Fleury T. X. p. 136. & 144.

(22) Cave Hiſt. Litt. Sec. IX. p. 441.

(23) Mézéray & Fleury loc. cit.

(24) Hiſt. Litter. de France, T. IV. p. 426. & Fleury Hiſt. Eccléſ. T. X. p. 122.

(25) Fleury ubi ſupra p. 123.

(26) Hiſt. Litter. de France ubi ſupra.

(27) Id. ib.

(28) Id. p. 427.

(29) Id. p. 429.

de ceux qui étoient sortis de sa plume, comme on peut le voir dans les Remarques.

„ ver l'Original. Cependant Fréher, dans ſes *Origines Palatines*, Part. II. p. 3. ne laiſſe pas de lui aſſigner un „ titre, comme s'il avoit encore exiſté de ſon tems." Adalard avoit auſſi dreſſé des Statuts pour le bon ordre de ſon Monaſtère, après qu'il fut de retour de ſon exil : ces Statuts ont été publiés par Dom Luc D'Achéri, dans le IV. Volume de ſon *Spicilège* (30). Mais cette Edition eſt très imparfaite, aiant été faite d'après des feuilles volantes à peine liſibles, & y aiant d'ailleurs une Table de 61 Chapitres non publiés : auſſi l'Editeur ne donne-t-il à ces Statuts que le titre de Fragmens. On ne laiſſe pourtant pas d'y voir quel étoit dans ce tems-là l'état de l'Abbaye de Corbie (31). Dom Mabillon (32) a donné dans un Ouvrage, un Jugement rendu par Adalard, dans le tems qu'il étoit au timon des affaires en Italie : ce Jugement fut prononcé à Spolère, la cinquiéme année du regne de Bernard fils de Pepin. Cette Piéce prouve, qu'Adalard eut part au Gouvernement ſous Bernard, comme il en avoit eu ſous Pepin père de ce Prince. Paſcaſe Radbert, dans ſa Vie d'Adalard, a conſervé un fragment d'une de ſes Lettres à l'Empereur Lothaire, dont les ſavans Bénédictins portent un jugement très avantageux (33). „ On y „ découvre, dit-il, des traits de cette Eloquence „ qu'il loue en lui, & qui lui avoit fait donner le ſurnom „ d'Augustin. Ce morceau doit nous faire regretter la „ perte du reſte de la Piéce ;" & de pluſieurs autres Let-

„ tres qu'il avoit écrites, ſoit en qualité de particulier à „ ſes amis, ou comme Miniſtre aux Puiſſances ſur leſ af- „ faires d'Etat." Le uniéme Hiſtorien de la Vie de notre Abbé a fait entrer dans ſon Ouvrage pluſieurs Extraits des derniers diſcours qu'il tint à ſes Moines, dans ſa dernière maladie. „ Si Paſcaſe n'y a rien changé, diſent les „ Auteurs que je viens de citer, l'on y trouve une dic- „ tion plus pure qu'elle n'étoit alors dans l'uſage commun, „ pour exprimer les ſentimens d'une foi vive, & d'une „ piété auſſi tendre que ſolide." Je ne ſai ſi Paſchaſe a fait des changemens ; mais il écrivoit dans un tems où le ſtyle n'étoit pas meilleur que dans celui d'Adalard, & il ne ſeroit pas ſurprenant qu'un homme de naiſſance, & d'un eſprit cultivé, eût parlé mieux que l'on ne faiſoit communément de ſon tems. Enfin, on trouve dans le Catalogue des Lettres & des Ecrits de Hincmar à Odon Evêque de Beauvais, dreſſé par Flodoard, un Ecrit intitulé, *Item pro ratione Lunæ Paſchalis & lectione quam Adalardus Abbas inde compoſuit* ; par où il paroît qu'Adalard avoit fait quelque Traité ſur la ſupputation des Tems, pour trouver la Lune qui doit régler la Fête de Paques. C'eſt tout ce que l'on en ſait (34). Dom Mabillon avoit promis de donner au Public les Ecrits d'Adalard ; mais il s'eſt borné à donner une Liſte des Sommaires de 52 ſujets, qu'il avoit touchés dans ſes Diſcours à ſes Moines (35).

(30) Cave *Hiſt. Litter. Sæc.* IX. p. 521. *Hiſt. Littér. de France* ubi ſup. p. 487.

(31) *Hiſt. Littér. de France* loc. cit.

(32) *Mabillon Iſtitutiones* T. I. p. 14. &c.

(33) *Hiſt. Littér. de la France*, T. IV. p. 488.

(34) Flodoard. L. III. c. 22. in T. XVII. *Bibl. PP. Edit. Lugd.* 1677.

(35) Mabill. *Act. Ord. Bened.* T. V. p. 300. n. 7. & p. 737. & 738.

✠ ADALBERT, fameux Impoſteur & Fanatique dans le huitiéme Siécle, étoit Gaulois de Nation (*a*). Dès ſa premiére jeuneſſe, il ſe fit connoître ou pour un Impoſteur, ou pour un dangereux Enthouſiaſte (*A*). Il publia qu'un Ange lui avoit apporté des extrémités du Monde les Reliques d'une ſainteté extraordinaire, en vertu deſquelles il pouvoit obtenir de Dieu tout ce qu'il lui demanderoit (*b*). Il réuſſit par-là à ſe faire ſuivre par une grande multitude de Payſans & de Femmes (*B*), qui le regardoient comme un homme Apoſtolique, & comme un vrai Thaumaturge. Pour ſoutenir la prétendue Miſſion, il gagna à force d'argent des Evêques ignorans, qui lui conférérent l'Epiſcopat, contre les Canons (*c*). Cette Dignité lui donna tant d'orgueil, qu'il oſoit ſe comparer, & même ſe préférer aux Apôtres & aux Martyrs. Refuſant de conſacrer des Egliſes en leur honneur, il le faiſoit au ſien propre (*d*). Il diſtribuoit de ſes ongles & de ſes cheveux, pour qu'on les vénérât autant & de la même maniére que les Reliques de S. Pierre. Il faiſoit élever de petites Croix & de petits Oratoires dans les Campagnes, près des Fontaines, & par-tout où la fantaiſie lui en prenoit, & engageoit ſes Sectateurs à y faire des Priéres publiques ; enſorte que le peuple quittoit les anciennes Egliſes, pour s'y aſſembler, au mépris des Evêques, en diſant : *Nous ſerons aidés par les mérites de Saint Adalbert* (*e*). Quand quelqu'un ſe préſentoit devant lui pour confeſſer ſes péchés, il diſoit qu'il étoit inutile d'en faire le détail, qu'il les connoiſſoit ; & diſoit : *Vos péchés paſſés vous ſont remis, allez en paix dans vos maiſons, ſurs de votre abſolution.* Boniface Archevêque de Mayence le fit condamner au Concile de Soiſſons, tenu au mois de Mars de l'an 744 (*f*). Mais Adalbert aiant refuſé de ſe ſoumettre aux déciſions de cette Aſſemblée, Boniface écrivit au Pape Zacharie, pour l'informer de cette affaire, & de celle d'un certain Clément, Hibernois de Nation [*C*]. Le Pape aſſembla un Concile à Ro-

(*a*) Bonifac. *Epiſt. Advocat. Epiſt.* Ep. 111. p. 188. *Magnet.* 1605. in-4. (*b*) Boniface. *ubi ſupra.* Fleury *Hiſt. Eccléſ.* T. IX. p. 395. *Hiſt. Littér. de la France* T. IV. p. 92.

(*c*) Les mêmes.

(*d*) Les mêmes.

(*e*) Fleury *ubi ſupra.*

(*f*) *Hiſt. Littér. de France* T. IV. p. 81. Fleury *Hiſt. Eccléſ.* T. IX. p. 275.

[*A*] *Il ſe fit connoître, ou pour un Impoſteur, ou pour un dangereux Enthouſiaſte.*] J'aurois du panchant à croire qu'il étoit l'un & l'autre ; du moins ſi tout ce que les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques en diſent eſt exactement vrai, & ſi les Extraits de trois Ouvrages qu'on lui attribuoit ſont fidéles. Comme ce que l'on en ſait n'eſt que par le canal de ceux qui le condamnérent, l'on pourroit ſoupçonner peut-être, que le portrait qu'ils en font eſt un peu chargé. Ce qui me fait préſumer cependant qu'Adalbert étoit un Impoſteur & un Fanatique, eſt que les Auteurs le repréſentent, c'eſt la douceur avec laquelle on le traita au Concile de Rome tenu en 748 ſous le Pape Zacharie. Ce Pontife regarda Adalbert comme un homme qui avoit perdu le ſens ; on ſe borna à le dépoſer du Sacerdoce, en l'anathématiſant, s'il perſiſtoit dans ſes erreurs (1). & l'on ſe contenta de l'avoir fait enfermer (2). Peut-être Adalbert commença-t-il par l'impoſture, & finit par le Fanatiſme ; & qu'à force de dire aux autres qu'il étoit un homme divin, il parvint enfin à le perſuader à lui-même. La paſſage de l'un à l'autre n'eſt pas ſi difficile qu'on le croiroit ; le Fanatiſme conduit aiſément à l'impoſture, & celle-ci au Fanatiſme. Une imagination échauffée par les projets qui portent de l'une de ces deux fources, fait bien du chemin en peu de tems ; & quand une fois elle s'eſt livrée à des chiméres, à quels excès ne mène-t-elle pas ? Le Monachiſme fourniroit ſans peine bien des preuves de la vérité de cette réflexion.

[*B*] *Il réuſſit par-là à ſe faire ſuivre par une grande multitude de Payſans & de Femmes.*] On ne doit pas être ſurpris qu'Adalbert trouvât des Sectateurs, ſur-tout dans un Siécle ſuperſtitieux. Des opinions conformes au goût dominant, qui régnoit pour les pratiques de dévotion bizarres, ne pouvoient que lui attirer des partiſans. Un air impoſant, des manéres auſtéres, un ton d'autorité, des révélations prétendues, en faut-il davantage pour ſurprendre les hommes ? Dans le fond, il n'eſt pas plus extraordinaire de voir le peuple s'attacher à un homme tel qu'on nous dépeint Adalbert, que de voir les Grands d'Eſpagne s'abaiſſer juſqu'à ſervir d'*Archers* à l'Inquiſition, & conduire au ſupplice les malheureux que ce Tribunal affreux a condamnés au feu (3). L'expérience a fait voir que la Superſtition a un pouvoir inſini ſur la plupart des hommes ; & Superſtition pour Superſtition, il n'eſt pas ſurprenant que l'une s'empare des eſprits auſſi-bien que l'autre. La vénération des Reliques & des Saints une fois établie, tout ce qui ſe produit à ce titre a les mêmes droits ; & il eſt même naturel, que celles que l'on vante comme ainant une Sainteté peu commune, l'emportent ſur les autres. Un Saint vivant vaut bien un Saint mort ; & quel reſpect ne devoient pas inſpirer des Reliques apportées des extrémités du Monde par un Ange ? A la vérité, on n'avoit là-deſſus que le témoignage d'Adalbert lui-même ; mais avoit-on, & a-t-on encore ſur toutes celles que l'on produit, des preuves plus fures ? Le tout ne ſe réduiſoit pas au témoignage de quelque Adalbert ? Qui ſait quelque Pélerin ? C'eſt ce qu'il ſeroit aiſé de ſuſſiſter, ſi ceux qui font au fait ſur cet article, n'en avoient mille & mille preuves, qu'il ſeroit inutile de rappeller ici.

[*C*] .... *& de celle d'un certain Clément... Hibernois de Nation.*] Je ne ſai ſi ce Clément étoit un auſſi grand Hérétique, que Boniface le repréſentoit : celui-ci étoit fort libéral à donner ce titre à ceux dont les opinions lui déplaiſoient, témoin le pauvre Virgile, qu'il fit condamner comme Hérétique, parce qu'il ſoutenoit qu'il y a des Antipodes. La manière dont le Pape expoſe les ſentimens de Virgile, ſans doute fur ce que lui en avoit écrit Boniface, me ſeroit ſoupçonner que l'on pourroit bien avoir mal expoſé les ſentimens de Clément, pour le rendre odieux. Voici comment le Pape parle des opinions de Virgile : *Quant à ſa perverſe doctrine, s'il eſt prouvé qu'il ſoutienne qu'il y a un autre Monde, & d'autres hommes ſous la Terre, un autre Soleil & une autre Lune, condamnés-le de l'Egliſe* (4). Voyons à préſent les erreurs que l'on attribuoit à Clément. Il *rejette*, dit Boniface (5), les Canons & les Conciles, les Traités & les Expéditions des Peres, de S. Jérôme, de S. Auguſtin, de S. Grégoire. *Il ſoutient qu'il peut être Evêque, après avoir eu deux fils en adultére. Il introduit le Fanatiſme, traitant ſon Seigneur d'un Chrétien épouſe la veuve de ſon Frére. Il dit que Jeſus-Chriſt dépendant aux Enfers, en a délivré tous les Damnés, même les Infidéles & les Idolâtres ; & ſoutient pareillement autres erreurs touchant la Prédeſtination.* Dans ce Catalogue des Héréſies de Clément, l'on apperçoit d'abord une opinion, qui ſeule ſuffiſoit pour le faire mettre au rang des Hérétiques : c'eſt de n'avoir point déféré aux déciſions des Conciles & des Péres. Il y a beaucoup d'apparence que Clément vouloit s'en tenir à l'autorité de l'Ecriture, & ne s'en rapporter aux Explications des Péres, qu'autant qu'elles étoient conformes à la Révélation. Il n'en falloit pas davantage pour le faire regarder comme un Monſtre, & il

(1) Fleury *Hiſt. Eccléſ.* T. IX. p. 298. 299. & *Hiſt. Littér. de France* T. IV. p. 81.

(2) *Hiſt. Littér.* loc. cit.

(3) *Mémoir. de la Cour d'Eſpagne*, T. II. p. 54. La Haye 1691.

Rome [D], ou Adalbert & Clément furent condamnés, avec les Ecrits du prémier [E]. Depuis cette époque, on ne trouve plus rien dans l'Histoire fur ces deux hommes. On fait seulement, que Boniface les avoit fait enfermer après le Concile de Soissons, par ordre de Carloman & de Pepin; ainsi il y a de l'apparence qu'ils finirent leurs jours en prison (g).

(g) *Hist. Littér. de la France* ubi supra.

il ne feroit pas étonnant qu'on lui eût imputé des crimes imaginaires, des opinions auxquelles il n'avoit jamais pensé. Pour ce qui est de son sentiment fur la defcente de Jésus-Christ aux Enfers, il n'étoit pas fi différent de celui de quelques Pères, qu'il dût être mis au nombre des Hérétiques. En faisant defcendre, comme eux, Jésus-Christ aux Enfers, il avoit une idée affez avantageuse de l'efficace de la prédication du Sauveur, pour fe perfuader qu'il avoit fait impreffion fur les Damnés; & avoit-il fi grand tort à cet égard? Dès que l'on fuppofe que Jésus-Christ eft allé dans le féjour des Damnés, & qu'il y a prêché l'Evangile & publié le Salut, il eft affez naturel de fuppofer que des gens livrés aux plus affreux malheurs, embraffent avec joie une occafion favorable de s'en délivrer. Enfin, l'accufation d'avoir eu deux fils en adultère, pourroit bien n'être fondée que fur l'opinion de la néceffité du Célibat des Prêtres, dont on s'étoit entêté depuis longtems, quoiqu'il n'y eût pas encore de Loi pofitive qui leur défendît le Mariage. Clément étoit peut-être marié, & avoit deux fils; ce que le zélé Boniface pouvoit nommer adultère, avec autant de raifon qu'il attribuoit à Virgile de foutenir qu'il y avoit un autre Soleil & une autre Lune, parce qu'il croyoit des Antipodes. Je n'en dirai pas davantage fur ce fujet; mais je ferois fort tenté de rayer Clément l'Hibernois de la Lifte des Hérésiarques: du moins je ne vois pas de preuves qui me perfuadent qu'il y doive être inférit.

[D] *Le Pape aſſemble un Concile à Rome.*] Mr. Fleury (6) dit que ce Concile s'aſſembla le 25 d'Octobre de l'an 746. Dom Maballon le met en 745 (7). Mais les Auteurs de l'*Hiſtoire Littéraire de la France* prétendent que fa véritable date doit fe prendre de celle de la Lettre de Boniface (8) à Zacharie, qui précéda ce Concile: or il eft certain, difent-ils, qu'elle ne fut écrite au plus tôt que vers la fin de l'an 747, ou même feulement en 748; puifque Boniface affure qu'il y avoit près de trente ans qu'il étoit l'homme du S. Siége, ce qu'il commença d'être en 719.

(6) *Hiſt. Eccléſ.* T. IX. p. 296.

(7) *Annal. Ord. Bened.* L. XXII. n. 8. 40. Hiſt. Littér. de France T. IV. p. 81.

(8) Bonifac. Epiſt. 115.

[E] *Où Adalbert & Clément furent condamnés, avec les Ecrits du prémier.*] Le prémier dont il foit fait mention (9), étoit l'Hiſtoire de fa propre Vie. Il paroit par le commencement, qui fe trouve dans les Actes du Concile, que ce n'étoit qu'un tiſſu de viſions, d'impoſtures & d'extravagances. Adalbert s'y repréſentoit né de parens ſimples, mais couronné de Dieu dès le ſein de fa mère. Il difoit que celle-ci, avant que de le mettre au monde, avoit cru voir fortir un Vean de fon côté droit; ce qui, ſelon lui, ſignifioit la Grace qu'il avoit déja reçue par le miniſtère d'un Ange (10). Un autre Ecrit d'Adalbert eſt une prétendue Lettre, qu'il attribuoit à Jéſus-Chriſt, & qu'il ſuppoſoit être venue du Ciel par le miniſtère de S. Michel, & avoir été trouvée à Jéruſalem. Il paroit, diſent les ſavans Bénédictins (11), que cette Lettre eſt la même que Mr. Baluze a fait imprimer ſur un Manuſcrit de Tarragone, dans ſon Appendice aux Capitulaires des Rois de France (12). Du reſte, ajoutent-ils, quoique la Lettre ne contienne rien de mauvais en ſoi, elle ne porte aucun caractère qui puiſſe la faire dire deſcendue du Ciel. Le point fur lequel elle inſiſte le plus, & qui y eſt répété juſqu'à ennuier, eſt la Sanctification du Dimanche (13). Le dernier Ecrit de la façon d'Adalbert, étoit une Formule de Prières, qu'il avoit compoſée à l'uſage de ſes Sectateurs, qui commençoit ainſi: „ Seigneur Dieu tout-puiſſant, Père „ re de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, Alpha & Oméga, „ qui êtes aſſis fur le Trône ſouverain, fur les Chéru„ bins & les Séraphins.“ Et enſuite: „ Je vous prie & „ vous conjure, Ange Uriel, Ange Raguël, Ange Tu„ buel, Ange Michael, Ange Inias, Ange Tubuas, Ange Sabaoth, Ange Simiel &c. (14).“ Le Concile étoit d'avis de brûler ces Ecrits; mais le Pape voulut les conſerver, pour faire foi de la juſtice de la Sentence. Cependant il ne paroiſſent plus parr, excepté ce qui ſe trouve dans les Actes du Concile inſérés dans les Lettres de Boniface, & ce que Mr. Baluze a publié de la Lettre ſuppoſée de J. C. (15).

(9) *Concil.* T. VI. p. 1559. Pariſiis 1629. cite par *Fleury & l'Hiſt. Litt.*

(10) Fleury *ubi ſupra* p. 297. & *Hiſt. Littér.* loc. cit.

(11) *Hiſt. Littér.* T. IV. p. 80.

(12) Baluz. *Capitul.* T. II. p. 1256-1259.

(13) *Hiſt. Litt.* ubi ſupra.

(14) Fleury *Hiſt. Eccléſ.* T. IX. p. 298.

(15) *Hiſt. Littér. de France*, ubi ſupra.

ADAM. Outre les particularités curieuſes, que Mr. Bayle a tirées des Rabbins & de divers autres Ecrivains fur le ſujet de notre prémier Père, on trouve encore dans les Légendes Orientales un grand nombre de circonſtances fabuleuſes, dont nous donnerons ici les plus ſingulières, ce petit détail entrant naturellement dans notre plan.

Le nom d'*Adam*, dans les Langues Orientales, eſt un nom générique, qui ſignifie *Homme* en général, & par excellence, le prémier Homme (a). Il eſt ſurnommé par les Arabes Aboulbaſchar, c'eſt-à-dire, *le Père de tous les hommes* (b), & qualifié du titre de Séfi Allah, c'eſt-à-dire, *l'Homme créé par par Dieu (c) ou choiſi de Dieu* (d). Les Mahométans, & particulièrement les Perſans, l'appellent auſſi quelquefois, *Adam le Prophète*, *Adam le Calife*, titre qu'ils ne donnent qu'aux Légiſlateurs, & à leurs Vicaires ou Succeſſeurs directs (e). Les Légendes des Perſans diſent, que le nom du prémier Homme étoit *Adamab* (f). Les Muſulmans croyent qu'il eſt le prémier des Prophètes, & qu'il a écrit dix Livres par inſpiration Divine (g). L'Alcoran marque de quelle matière il a été formé [A]. Dieu aiant commandé aux Anges de ſe proſterner devant Adam, & de le reconnoitre pour ſon Vicaire & pour ſon Lieutenant en Terre, une grande partie d'entre eux obéit: mais *Eblis* ou *Lucifer*, avec ceux de ſon parti, refuſérent de le faire, à cauſe de la baſſeſſe de l'origine d'Adam [B]. Il ne ſe peut rien de plus ridicule, que la maniére dont ils racontent que l'Ame vint animer ſon Corps: ils diſent que l'Ange Gabriel l'obligea d'y entrer, en jouant du flageolet (h). Le récit de Khondémir ſur la création d'Adam, a quelque choſe de bizarre [C]; on y voit divers Anges envoyés de Dieu pour tirer, des entrailles de la Terre, de quoi former l'Homme, & les plaintes de la Terre fur ce ſujet. Les Orientaux ont auſſi des idées très ſingulières fur la maniére dont Adam fut vêtu: ils diſent, que

(a) *Voyages de Chardin en Perſe*, T. IX. p. 191. Amſt. 1711. in-8.

(b) Herbelot *Biblioth. Orient.* p. 81.

(c) Chardin ubi *ſupra*.

(d) Herbelot ibid.

(e) Chardin *loc. cit.*

(f) *The Relation of the Perſees*, p. 7. printed for Francis Conſtable, 1630. in-4. *by Henry Lord.*

(g) Herbelot ibid.

(h) Chardin ibid.

[A] *L'Alcoran marque de quelle matière il a été formé.*] Voici les termes: *Nous avons créé & formé l'Homme, en partie de terre jablonneuſe, & en partie de limon puant; mais pour les Génies, nous les avions déja créés, & formés d'un feu très ſubtil* (1). Quelle beauté que celle du corps de notre prémier Père, quoique formé d'une matière ſi vile! „ Le Créateur le forma avec tant de ſoin, qu'il lui donna „ tous les traits de ſon image (2). Couvert de gloire en „ naiſſant, il paroiſſoit, quoique nud, revêtu de la ſou„ veraine puiſſance; ſon front grand & majeſtueux, & „ ſon regard impoſant, marquoient ſa ſupériorité (3). Un Commentateur de l'Alcoran dit fur les mêmes que nous avons rapportées, que Dieu fit pleuvoir pendant plufieurs jours fur la terre, dont il forma le corps d'Adam; & qu'après l'avoir formé, il laiſſa ſécher cette terre plufieurs jours, avant que de l'animer (4).

[B] *Eblis ou Lucifer, avec les partiſans, refuſérent de le faire.*] Les Anges, qui ſont quelquefois appellés Génies, furent formés d'un feu très pur, qui avoit été détaché de la matière la plus groſſière, tel que celui des foudres du Ciel (5). Sur le refus qu'ils firent de rendre hommage à Adam, Dieu demanda à Eblis la raiſon de ſa deſobéiſſance. Il répondit, qu'il étoit d'une nature plus excellente que l'Homme, & que par conſequent il ne devoit pas lui être fournis. „ Car tu nous as créés, dit-il à Dieu, d'u„ ne matière élevée, ſubtile, & lumineuſe; & cette nou„ velle Créature eſt formée d'une matière baſſe, groſſière „ & ténébreuſe (6).“ Un Auteur Oriental remarque, qu'Eblis ne devoit pas juger de l'excellence de l'Homme, par les qualités de la matière dont il avoit été formé; mais qu'il devoit conſidérer dans l'Homme la main de Dieu qui l'avoit formé, & le ſouffle de ſon Eſprit dont il l'avoit animé. Cette réflexion a été pareillement faite par un autre Ecrivain, de la maniére ſuivante: „ Lorſqu'Adam eut „ été formé, le Démon ne conſidéra que le corps, qu'il „ regardoit comme une Idole de terre: car il ne pénétra „ pas dans ce qui étoit caché au dedans: il ne vouloit „ pas paſſer pour l'adorateur d'une figure. Mais tu te „ trompes, Lucifer; Adam n'eſt point une ſimple „ figure ou Idole: car ſi tu ouvres les yeux, tu dé„ couvriras en lui un rayon de la Majeſté de Dieu, qui „ l'anime & l'embellit.“ Un Poëte Perſan anonyme dit ſur le même ſujet: „ Cette maiſon d'argile renferme un „ tréſor, qui ne ſe trouve dans aucune des Créatures: & „ toute magnifique que cette maiſon paroit, elle n'eſt „ pourtant d'aucun prix, ſi vous la comparez à ce Tréſor. „ Car, en un mot, celui qui habite ce Palais, eſt le Roi „ des Hommes, le Monarque de la Terre.

[C] *Le récit de Khondémir ſur la création d'Adam, a quelque choſe de bizarre.*] Dieu aiant réſolu de créer Adam, commanda à Gabriel de prendre une poignée de terre, de chacun des ſept étages de la Terre. Gabriel aiant pris ſon vol pour exécuter les ordres de Dieu, vint ici-bas, & déclara à la Terre, que Dieu vouloit tirer de ſes entrailles de quoi former l'Homme, qui en devoit être le Monarque, & le Lieutenant de Dieu. La Terre, effrayée de cette propoſition, pria Gabriel de repréſenter à Dieu la crainte qu'elle avoit que cette Créature, dont elle devoit fournir la matière, ne ſe rebellât un jour contre lui, & n'attirât ſur elle la malédiction divine. Gabriel, ému de com-

(1) Chapitre *de l'Hiſtoire De la Pierre.*

(2) Rocheſter, *Satyre contre l'Homme.*

(3) Milton *P. R.* IV. p. 28. du Tom. II. *de la Trad. Franç.* Paris 1729.

(4) Herbelot p. 54.

(5) Id. ibid.

(6) On peut voir l'effet que produiſit cette réponſe, dans le Chapitre de l'Alcoran cité ci-deſſus, & ailleurs.

que Dieu le revêtit d'habits admirables & conformes à ſa dignité [D]. Pour ce qui eſt de la chute, les idées des Arabes ne différent pas beaucoup de celles que nous en donne l'Ecriture [E]; mais celles des Perſans ſont très différentes [F]. Hakem, fils de Haſchem, a cru que Dieu avoit communiqué à Adam un rayon de la Divinité, qui étoit paſſé ſucceſſivement de lui aux autres Prophètes (i). Un des douze Imams (k) diſoit, qu'il y avoit eu trois Adams avant le nôtre, & qu'il y en auroit dix-ſept après lui (l). Les Arabes ont marqué le nombre des Enfans qu'il eut d'Eve [G], & ils rapportent qu'il vit toute ſa poſtérité ſous la figure de Fourmis [H]. Ils déſignent auſſi le lieu où il fut enterré [I]. Chardin, d'après les Légendes des Mahométans, parle de la Chapelle qu'Adam bâtit à la Mecque [K] ſur le modèle du quatrième Ciel, après qu'il eut été chaſſé du Paradis céleſte; & de la manière dont il jetta des pierres au Diable, lorſqu'il vint l'aborder, après lui avoir fait commettre le Péché fatal, qui eſt la ſource du Péché originel (m). On donne une raiſon ridicule, de la diverſité des couleurs de la peau des hommes: c'eſt que Dieu prit de pluſieurs ſortes de terre, pour former le corps d'Adam; qu'elles étoient toutes différentes en couleurs & en qualités; & que c'eſt-là la cauſe, pour laquelle il y a des hommes blancs, noirs, jaunes & rouges, & qu'ils ſont différens d'humeurs & de complexion (n). Les Banians nomment le prémier Homme *Pourous*, & ſa Femme *Parcontee*. Selon eux, Dieu aiant créé le Monde, & toutes les Créatures qui le compoſent, forma l'Homme, comme un Etre capable de connoître les œuvres du Créateur. Ils diſent, qu'à la voix & à l'ordre de Dieu, la Terre fit ſortir cette excellente Créature de ſes entrailles, que ſa tête parut la prémière, & enſuite ſucceſſivement les autres parties de ſon corps, dans lequel Dieu ſouffla la vie & le mouvement; ce qui ne fut pas plutôt fait, que l'on en vit des marques, ſes lèvres devinrent vermeilles, ſes paupières s'ouvrirent, ſes membres ſe mirent en mouvement, & l'Homme employa les prémières opérations de ſon eſprit à reconnoître & à adorer ſon Créateur (o). Selon l'Auteur dont nous avons pris ces particularités, le prémier Homme & la prémière Femme eurent quatre Fils; & la rélation de la mа-

(i) Herbelot p. 16.

(k) Les douze Imams ſont Ali, & ſes onze prémiers Succeſſeurs & Deſcendens en ligne directe.

(l) Id. ibid.

(m) Chardin T. VII. p. 182.

(n) Herbelot p. 14.

(o) *Hiſt. de la Relig. des Banians*, par Henry Lord. Paris 1667.

compaſſion pour la Terre, préſenta à Dieu ſa requête; mais Dieu la refuſa, & donna la commiſſion à Michel, & enſuite à Azrafel, leſquels revinrent tous deux porter à Dieu les plaintes de la Terre. Enfin Dieu envoya Azrael, qui, ſans faire aucun compliment à la Terre, enleva de force ſept poignées des ſepts différens lieux ou étages de ſa maſſe, qu'il porta dans l'Arabie en un lieu qui ſe trouve maintenant entre les Villes de la Mecque & de Thayef. Cette terre aiant été pétrie des mains des Anges, Dieu en forma un modèle de ſa propre main, lequel étant devenu ſec, demeura longtems expoſé au même lieu à la vue des Anges, qui le viſitoient ſouvent. Eblis ou Lucifer, qui étoit l'un d'entre eux, non content de regarder ce moule de tous les côtés, le toucha, & lui frappant ſur la poitrine & ſur le ventre, il s'apperçut par le retentiſſement qu'il étoit creux. Il dit alors: „ Cette Créature, qui „ ſera vuide par dedans, aura beſoin de ſe remplir ſou- „ vent, & par conſéquent ſera ſujette à tomber en plu- „ ſieurs tentations (7).”

(7) Herbelot p. 55.

[D] *Dieu le revêtit d'habits admirables, & conformes à ſa dignité.*] Voici ce qui eſt dit ſur ce ſujet dans le Chapitre de l'Alcoran, intitulé *Al Arâf*. Dieu y parle ainſi: „ Nous vous avons donné des habits deſcendus du Ciel; „ les uns pour couvrir votre honte, & d'autres pour vous „ parer, & pour vous défendre. Mais le plus précieux „ de tous ces vêtemens eſt la robe de piété & d'innocen- „ ce, dont nous vous avons revêtu.” L'Auteur du *Bahr al Hakaik* dit, que cette robe de piété & d'innocence n'eſt pas cet habit groſſier & rude (nommé *Kirbah*), que les Religieux Muſulmans portent par humilité & par pénitence; mais que ce ſont les habitudes louables & vertueuſes, qui regardent l'eſprit & le cœur (8). C'eſt ainſi que Milton, parlant de nos prémiers Parens après leur chute, dit: „ L'innocence, dont le voile leur avoit dérobé la „ connoiſſance du mal, les avoit abandonnés. La juſte „ confiance, la pureté naturelle, qui faiſoient leur gloire, „ s'étoit éloignée d'eux, & les tenoit laſſés expoſés à la „ honte du crime, Dieu les couvrit (9).”

(8) Herbelot p. 56.

(9) Milton L. IX.

[E] *Pour ce qui eſt de ſa chute, les idées des Arabes ne différent pas beaucoup de celles que nous en donne l'Ecriture.*] Après que Dieu eut revêtu Adam d'habits merveilleux, comme on l'a dit ci-deſſus, & qu'il eut orné ſon âme des habitudes excellentes de toutes les Sciences, tous les Anges, à l'exception d'Eblis, ſe proſternèrent devant Adam; & Eblis à cauſe de ſa déſobéiſſance fut chaſſé du Paradis, & Dieu donna ſa place à Adam. Ce fut là qu'Eve fut tirée de ſon côté gauche, pendant qu'il dormoit, & qu'elle lui fut donnée pour femme. Il reçut bientôt après l'ordre de Dieu, qui lui défendoit de manger du fruit d'un certain arbre; & ce fut alors qu'Eblis le maudit. S'aſſeiant avec le Paon & le Serpent, il s'accolla d'Adam & d'Eve, & fit tant, après un long entretien qu'il eut avec eux, qu'il les engagea à manger du fruit défendu. Mais à peine eurent-ils mangé le morceau fatal, que les habits, dont Dieu les avoit revêtus, tombèrent à leurs pieds; ce qui leur fit connoître le péché qu'ils avoient commis, en les couvrant de honte & de confuſion à la vue de leur nudité. Ils coururent incontinent vers un figuier, pour ſe couvrir de ſes feuilles, & ne furent pas longtems ſans entendre la voix de Dieu, qui prononça ces paroles: *Deſcendez, & ſortez tous de ce lieu. Vous deviendrez ennemis les uns des autres, & vous aurez ſur terre votre habitation & votre ſubſiſtance pour un tems* (10).

(10) Herbelot p. 55.

[F] *Mais celles des Perſans ſont fort différentes.*] Ils diſent que Dieu permit à Adam de manger de tous les fruits du Paradis, ſans diſtinction: l'avertiſſant ſeulement, que s'il ne mangeoit que *des fruits des arbres*, la digeſtion de ces alimens légers ſe feroit ſi parfaitement, que la plus groſſière partie pourroit s'évaporer par les pores: mais que s'il mangeoit *du froment*, il arriveroit que cet aliment groſſier ſeroit un marc dans ſon eſtomac, qui ne pourroit ſe diſſiper par les pores, comme la matière des autres fruits; & que ce marc étant une vilaine ordure qui ſalit le lieu où on la rend, on ne le ſouffriroit point en Paradis, s'il devenoit ſujet à une telle malpropreté, mais qu'il en ſeroit chaſſé. Eve ne fit pas aſſez d'attention à l'avertiſſement de Dieu: elle mangea du froment, à l'inſligation du Diable, & en fit manger à ſon mari. Ils en mangèrent tant, qu'ils en eurent l'eſtomac chargé: c'eſt ce qui leur ouvrit les yeux; & en même tems Gabriel les vint mettre hors du Ciel, de peur qu'ils ne le ſouillaſſent, comme ils auroient fait, s'ils y euſſent demeuré davantage. Les Mahométans diſent cependant, qu'Adam & Eve ne péchèrent point en mangeant de ce grain, mais qu'ils auroient mieux fait de n'en point manger; & qu'ils ne furent pas chaſſés du Paradis par manière de châtiment, mais pour empêcher qu'ils ne le ſouillaſſent (11). Les différentes Sectes des Mahométans ſont fort partagées ſur la qualité du fruit défendu: les uns diſent que c'étoit le Raiſin; d'autres, la Figue des Indes, appellée par cette raiſon *Figue d'Adam*; & d'autres, que c'étoit un autre fruit, qu'ils ne nomment point.

(11) Chardin T. VII. p. 42. 43.

[G] *Le nombre des Enfans qu'il eut d'Eve.*] Lorſqu'Adam fut précipité du Paradis, il tomba dans l'Ile de Sérendib ou Ceylan; & Eve à Gilda, Port de la Mer Rouge, pas loin de la Mecque. Après une ſéparation de plus de deux cens ans, nos prémiers Parens ſe rejoignirent dans l'Ile de Sérendib, où ils multiplièrent. Eve accoucha vingt fois, & à chaque fois elle eut deux jumeaux, dont l'un étoit mâle & l'autre femelle (12). Un autre Auteur (13) dit, qu'Eve *n'accoucha que huit fois*, qu'elle accouchoit toujours d'un garçon & d'une fille, & que ces enfans ſe marioient enſemble. [☞ Mon Edition de Chardin porte, qu'Eve n'eut que huit enfans en *quatre* couches, quatre garçons & quatre filles. On cite dans l'Anglois l'Edition in-4. Tom. III. p. 179. Amſt. 1711. ADD. DU TRAD.]

(12) Herbelot p. 16.

(13) Chardin T. IX. p. 297.

[H] *Il vit toute ſa poſtérité ſous la figure de Fourmis.*] C'eſt ce qui arriva, dit-on, à cette occaſion. Dieu, voulant paſſer un contract entre lui & l'Homme, par lequel tout le Genre-humain s'obligeroit de le reconnoître pour ſon Souverain Maître, il aſſembla tous les hommes ſous la figure de Fourmis, mais doués pourtant d'intelligence, dans la Vallée de Nooman près du Mont Arafat, ou, ſelon l'Auteur du *Lébab*, dans la Plaine de Dahia aux Indes; & ce fut là que Dieu dit, comme nous le trouvons dans l'Alcoran (14): „ Nous avons pris des témoins, „ afin que les hommes ne diſent pas au jour du Jugement: „ Nous ne ſavons rien de ce contract; & qu'ils ne diſent „ pas pour excuſer leur impiété: Nos pères ont idolatré „ avant nous; nous avons été leurs imitateurs, comme „ leurs deſcendans; nous perdrez-vous, Seigneur, pour „ ce que des fous & des ignorans ont commis contre „ vous?” Les témoins dont il eſt parlé dans cet endroit, ſont les Anges, qui dépoſeront contre eux d'entre les hommes qui prétexteront leur ignorance (15).

(14) Dans le Chap. *Al Arâf*.

(15) Herbelot p. 14.

[I] *Il déſignent auſſi le lieu où il fut enterré.*] Khaithémah dit qu'Adam fut enterré près de la Mecque ſur le mont Abouçaïs. Mais pluſieurs autres veulent que Noé aiant mis ſon corps dans l'Arche, le fit porter après le Déluge à Jeruſalem, par Malchiſédec fils de Sem, ſon petit-fils; & c'eſt-là auſſi l'opinion des Chrétiens Orientaux. Les anciens Perſans aſſurent qu'il fut enterré dans l'Ile de Sérendib, où ſon Sépulcre étoit gardé par des Lions, du tems que les Géans ſe faiſoient la guerre (16).

(16) Herbelot p. 16. Chardin T. IX. p. 298. Voy. *Voyages de P. della Valle* Part. IV. p. 172. *in Appx. ou preſſo Viaggi Moſcovia &c.* 1650.

[K] *De la Chapelle qu'Adam bâtit à la Mecque.*] Adam aiant été chaſſé du Paradis céleſte, & envoyé ſur la Terre, il pria Dieu, que pour le conſoler de ſon exil, il lui fût permis de bâtir une Chapelle ſur le modèle du quatrième Ciel, où il avoit habité avec les autres Prophètes, vers laquelle il pût tourner ſes regards quand il ſeroit en voyage, & dans laquelle il pût faire ſes prières, quand il ſeroit

manière dont ils rencontrérent leurs Femmes, renferme de belles images, semblables à celles que nous trouvons dans la defcription que Milton fait de nos prémiers Parens [*L*].

roit préſent, & dont il pût faire le tour en proceſſion, comme il avoit vu les Anges faire la proceſſion autour du Trône de Dieu. Ils ajoutent, que non ſeulement Dieu exauça la prière d'Adam, mais même qu'il créa un Temple glorieux & reſplendiſſant ſur le modéle du quatriéme Ciel, ou ſur le modéle d'un Temple qui eſt au quatriéme Ciel; qu'il le plaça au même endroit où eſt à préſent la Mecque, & qu'Adam y exerça ſon Culte religieux durant toute ſa vie. Mais ſes Deſcendans s'étant rendus indignes d'y entrer, à cauſe de leur corruption extrême, Dieu retira ce Temple, enforte qu'il ne parut plus. De quoi les hommes étant fort affligés, ils en bâtirent un autre de même figure, autant qu'ils purent s'en ſouvenir; & celui-ci dura juſqu'au Déluge, ou par-delà, comme quelques Auteurs le prétendent. D'autres diſent que le Temple de la Mecque a été bâti par Abraham (17). Gabriel enſeigna à Adam toutes les cérémonies qu'il devoit pratiquer autour de ce Sanctuaire, pour obtenir le pardon de ſon péché, & une véritable réconciliation avec Dieu (18).

[*L*]. *La relation de la manière dont ils rencontrérent leurs Femmes, renferme de belles images &c.*] Les noms de ces quatre Fils étoient, *Brammon*, *Cutery*, *Schuldery*, & *Urije*. Ils tournérent leurs pas chacun vers les quatre points oppoſés de la Terre, pour ſe chercher des femmes. En allant vers l'Orient, *Brammon* arriva à un vallon, au travers duquel coulât un ruiſſeau. En y deſcendant, il apperçut une femme qui ſe défaiſoit au ruiſſeau. Ils étoient tous deux nuds: l'innocence n'avoit pas honte alors de laiſſer paroître à découvert les parties les plus ſecrettes du corps; & comme ils n'avoient commis aucun crime, ils n'avoient pas beſoin de voile pour les dérober à la vue (19). C'eſt ainſi que Milton dit: „ l'œil n'étoit encore chaſte à cauſe de leur nudité; la préſence de Dieu, ou celle des „ Anges, ne les en avoient pas fait rougir: ils ignoroient „ le mal (20). " Brammon s'adreſſa à cette Femme, & l'engagea à devenir ſon épouſe. Le Soleil, pour en témoigner ſa joie, ſervit de flambeau nuptial, en ſe parant d'un nouvel éclat, & darda agréablement ſur eux ſes rayons dorés. La Lune argentine ſéma la ſolitude de leurs repos; tandis qu'une Muſique célefte, ſemblable au ſon éclatant de la trompette, accompagné du bruit du tambour guerrier, fit retentir l'air de ſes tons mélodieux (21). De même, aux noces d'Adam & d'Eve, „ le Ciel & ſes „ Conſtellations verſérent leurs plus douces influences: la „ Terre & les Montagnes treſſaillirent: les Oiſeaux marquérent leur joie: les Zéphirs charmans firent entendre „ aux bois leurs tendres ſoupirs, & de leurs ailes fecouë„ rent en badinant les roſes & les parfums des arbriſſeaux." La femme que *Cutery*, le ſecond fils, rencontra, eſt dépeinte des mêmes traits que Cutery lui-même. Elle s'avança, dit notre Auteur, avec une démarche auſſi martiale que majeſtueuſe. Ses cheveux flottoient agréablement ſur ſes épaules; le vent les avoit mis dans un beau deſordre; chaque Zéphir qui en changeoit la diſpoſition, répandoit en même tems de nouvelles graces ſur ſa perſonne, & lui donnoit plus de majeſté (23). Tel eſt en partie le portrait que Milton fait d'Eve. „ Sa chevelure épaiſſe, ondoyante & longue, tomboit comme un voile „ juſqu'au bas de ſa taille fine & déliée. L'or de ſes treſſes blondes ſe recourboit avec grace. Ainſi la Vigne demandant un ſupport, ſe replie devant l'Ormeau (24). La grace étoit dans ſes pas, le Ciel dans ſes regards, & „ dans chaque geſte la dignité & l'amour (25)." La deſcription de la prémiére entrevûe d'*Urije*, quatriéme fils de *Pourou*, avec la femme qui lui étoit deſtinée pour compagne, n'eſt pas moins poëtique: nous la donnerons dans les propres termes de l'Auteur, qui ont quelque choſe de noble & de grand, quoiqu'il ait écrit il y a plus d'un Siécle. „ *Urije* allant par hazard jetté les yeux ſur elle, . . . deſcendit pour conſidérer de plus près ſa beauté, dont les „ traits méritoient cette attention. Elle étoit d'une blan„ cheur éblouiſſante: ſes cheveux étoient parſemés de „ poudres odoriférantes, dont le vent répandoit l'odeur „ de manière, qu'elle le frappa en s'en approchant: ce „ qui excita plus vivement le deſir qu'il avoit de voir de „ près, celle qui à une ſi grande diſtance le charmoit ſi „ fort. A ſon approche, ſon viſage ſe couvrit d'une mo„ deſte rougeur. Elle s'enfuit pourtant, pour lui demander, par quelle avanture il venoit interrompre ſes promenades, dans un lieu qu'elle ſeule avoit toujours „ habité? Il lui répondit, que Dieu, l'Auteur de la lu„ miére, le Créateur de tous les objets viſibles, l'avoit „ envoyé pour admirer ſa merveilleuſe & rare beauté; (*c'eſt-là fixer la date de l'origine des complimens*) qu'il „ n'avoit pas voulu qu'elle fût ainſi cachée dans un deſert, „ mais qu'il l'avoit réſervée pour que ſes yeux euſſent le „ bonheur de la voir & de l'admirer." L'Auteur rapporte, que cette femme rebuta les témoignages d'amour d'Urije, & s'éloigna de lui; mais que l'aiant cherchée de nouveau, il la trouva dans un vallon où elle cueilloit des fleurs pour ſe réjouïr par la variété de leurs odeurs, & lui adreſſa la parole en ces termes: „ O vous qui êtes plus „ aimable que toutes les fleurs, & que tous les parfums „ que la terre produit, vous dont les charmes m'ont enchanté, & me forcent de vous offrir de nouveau ma „ tendreſſe, je vous conjure de ne pas me fuir." Mais elle le quitta une ſeconde fois avec dédain; ce qui le plongea dans la plus amére douleur, & lui arracha cette plainte amoureuſe: „ Cieux! ſous la voute azurée deſquels je fuis à préſent, ſoyez témoins des maux que je ſouffre! ſi vous arbres verds, ſi vous étiez capables de quelque ſentiment, témoins de toutes mes plaintes, „ vous pleureriez en diſtillant la gomme, à la vue de l'angoiſſe de mon cœur (26). Elle ſe rendit enfin à ſes deſirs, & devint ſon épouſe."

(17) Chardin T. VII. p. 376. 375.

(18) Herbelot p. 55.

(19) Henry Lord *Hiſt. de la Reüg. des Banians.*

(20) *Paradis perdu*, L. IV.

(21) *Hiſt. de la Reüg. des Banians.*

(22) *Paradis perdu*, L. VIII.

(23) *Hiſt. de la Reüg. des Banians &c.*

(24) *Paradis perdu*, L. IV.

(25) Id. L. VIII.

(26) *Diſcovery of the Sect of the Banians*, p. 24-28. ou *Hiſt. de la Reüg. des Banians.*

☞ ADAM DE CHAMILLI, Evêque de Senlis, fleuriſſoit dans le treiziéme Siécle, depuis l'an 1230 juſques en 1250. Il étoit François de Nation, & fut d'abord Moine de l'Ordre de Cîteaux, & enſuite Abbé de Charlieu dans le Diocéſe de Senlis (*a*). En 1230, il ſuccéda à Guérin Evêque de Senlis (*b*). Il fonda en 1232 la Paroiſſe de S. Etienne, proche de cette Ville (*c*). Il aſſiſta à divers Conciles Provinciaux, & au Concile Général que le Pape Innocent IV aſſembla contre l'Empereur Frédéric à Lyon en 1245, & dans lequel, par un attentat odieux, il oſa prononcer contre ce Prince une Sentence de dépoſition. Adam de Chamilli ſurvécut environ cinq ans à la tenue de ce Concile, & mourut vers l'an 1250. Son corps fut tranſporté dans l'Abbaye de Charlieu qu'il avoit autrefois gouvernée, & inhumé dans le Chœur. Il y a de lui un Recueil de Sermons, qui ſe trouve manuſcrit dans la Bibliothéque de Longpont, Monaſtére de l'Ordre de Cîteaux. Il commence par ces paroles: *Jette ton pain à vau-l'eau, & tu le trouveras au bout de pluſieurs années.* (*Mitte panem tuum ſuper tranſeuntes aquas, & poſt multa tempora invenies eum* (*d*).)

(*a*) Oudin *de Script. Eccleſ.* T. III. Sæc. XIII. col. 196.

(*b*) Id. ibid. & tit. Pm *Biblioth. des Aut. Eccl.* T. X. p. 87.

(*c*) Oudin *ubi ſupra.*

(*d*) Oudin *loc. cit.*

☞ ADAM DE CORLANDON, Chanoine & Doyen de Laon, fleuriſſoit vers la fin du douziéme, & dans le commencement du treiziéme Siécle. Il étoit également diſtingué par ſa naiſſance & par ſes mœurs, & il ne ſe diſtingua pas moins par ſon ſavoir depuis l'an 1190 (*a*). Il fut fait Doyen de l'Egliſe de Laon vers l'an 1195, ou 1196. Ce fut pendant qu'il occupa cette Dignité, qu'il eut occaſion de faire paroître ſa fermeté & ſon courage. Enguerrand de Coucy, avide de biens, ſe mit à piller les terres qui appartenoient à l'Egliſe de Laon. Adam de Corlandon crut qu'il falloit lui réſiſter, & aiant ſurpris quelques-uns des pillards, il les fit mettre en priſon, juſqu'à ce qu'ils euſſent fait reſtitution (*b*). Enguerrand, irrité de leur détention, ſe rendit à Laon à main armée, fit enfoncer les portes de l'Egliſe, enleva par force Adam du milieu de ſes confréres, & le retint priſonnier (*c*). L'Evêque de Laon, irrité d'une pareille violence, faite à un homme de mérite, excommunia Enguerrand, & fit publier la Sentence d'excommunication dans toute l'étendue du Diocéſe; & en même tems les Chanoines de Laon écrivirent des Lettres de plainte aux Chapitres de Reims, de Soiſſons, de Cambray, d'Arras & autres, leur demandant du ſecours contre les entrepriſes d'un impie, qui foulоit aux pieds les Loix divines & humaines (*d*). Cette affaire dura trois ans. Enfin Enguerrand aiant promis au Pape de réparer le mal qu'il avoit fait, il fut abſous de l'excommunication, & Adam de Corlandon remis en liberté, & reçu de ſon Chapitre comme un généreux Défenſeur des Immunités Eccléſiaſtiques (*e*). Il paroit par le Chartulaire de l'Egliſe de Laon, qu'il fut Doyen de cette Egliſe juſqu'en 1223. Il eſt mort vers l'an 1226, & a été inhumé dans le milieu du Chapitre de S. Martin de Laon, où ſon Tombeau ſe voit, couvert de marbre, avec une Epitaphe (*f*). Il avoit été

(*a*) Oudin *de Script. Eccleſ. Tom.* II. Sæc. XII. col. 1702.

(*b*) Oudin *ubi ſupra* col. 1703.

(*c*) Id. ibid.

(*d*) Id. ibid.

(*e*) Id. col. 1707.

(*f*) Id. col. 1708.

été Disciple de Michel Archevêque de Sens (*g*). On trouvera dans les Remarques quelque chose sur ses Ouvrages [*A*].

(*g*) Id. col. 1702.

[*A*] *On trouvera dans les Remarques quelque chose sur ses Ouvrages.*] Il composa pour l'usage du Chapitre de Laon: *Ordinarius Ecclesiæ, sive Ordo divini officii in Ecclesia Laudunensi*, L'Ordre de l'Office Divin dans l'Eglise de Laon," dans lequel on trouve ce qu'il faut observer à cet égard, fur-tout aux jours de Fêtes solennelles. Antoine Bellot, Chanoine de Laon, publia cet Ouvrage en 1662 à Paris, avec de grandes & inutiles Additions, en deux volumes in-folio (1). Il écrivit outre cela: *Solutiones de diversis Quæstionis fur l'Ecriture Sainte*, qui se trouvent en trois volumes in-folio, manuscrits. A l'égard du tems de la composition de cet Ouvrage, on conjecture qu'il l'écrivit entre l'an 1194 & l'an 1200, parce qu'il l'a dédié à Michel Archevêque de Sens, son ancien Maître, qui monta fur le Siège Archiépiscopal l'an 1194 au mois d'Avril, & qui mourut au mois de Décembre de l'an 1199 (2). Il y a de l'apparence que cet Ouvrage feroit plus curieux & plus intéressant pour le Public, que celui que Bellot a publié: on y verroit du moins de quelle manière notre Adam expliquoit l'Ecriture, dans un tems où cette étude, n'étoit rien moins qu'ordinaire.

(1) Oudin *de Script. Eccles.* T. II. Sec. XII. col. 1702.

(2) Oudin *ubi supra.*

☞ ADAM DE MUREMUTH, Chanoine de l'Eglise de S. Paul à Londres, étoit Anglois de naissance, & vivoit dans le quatorzième Siècle (*a*). C'étoit un homme favant dans le Droit, & très habile dans le maniement des affaires, tant Politiques qu'Ecclésiastiques (*b*); aussi y eut-il beaucoup de part fous le règne d'Edouard III (*c*), qui l'employa, aussi-bien que les Archevêques de Cantorbéri, en différentes Ambassades (*d*). Le Chapitre de Cantorbéri le nomma Administrateur de l'Evêché d'Exceter, en 1327, le Siège étant vacant (*e*). Il fleurissoit principalement vers l'an 1342 [*A*], & l'on ignore de combien il a survécu à cette époque. Il écrivit l'Histoire de fon tems, aux événemens de laquelle il avoit eu part, rapportant auſſi les affaires de Rome & de France (*f*). On lui attribue deux Chroniques différentes, mais dont il n'y a que la première qui lui appartienne [*B*].

(*a*) Cave *Hist. Litter. Part.* II. p. 501.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Id. ibid.

(*d*) Id. ibid.

(*e*) Id. ibid.

(*f*) Cave *ubi supra.*

[*A*] *Il fleurissoit principalement vers l'an* 1342.] Voſſius (1) & Morèri (2) le font vivre juſques à l'an 1380: mais il n'y a aucune apparence qu'il ait vécu juſqu'à cette année. La date de Voſſius n'eſt fondée que ſur celle de la ſeconde Chronique attribuée à Adam de Muremuth, qui s'étend depuis l'an 1345 juſques à l'an 1380. Il eſt certain que ſi cet Ouvrage étoit de lui, on ne pourroit douter qu'il n'ait vécu juſques à cette année-là; mais, outre qu'il auroit dû être extrêmement vieux, puiſqu'en 1327 il étoit déja dans les Emplois, l'on verra dans la Remarque ſuivante, que cet Ouvrage n'eſt point de notre Auteur, & que ce n'eſt qu'une continuation du ſien; ce qui fait préſumer avec quelque raiſon, qu'il eſt mort peu après l'année 1346, où finit ce qu'on nomme *la première Chronique d'Adam de Muremuth.*

(1) *De Hist. Lat.* L. III. c. 3.

(2) Article ADAM DE MUREMUTH.

[*B*] *On lui attribue deux Chroniques différentes, mais dont il n'y a que la première qui lui appartienne.*] Voſſius, ſuivi par Morèri, ne balance point à attribuer l'un & l'autre de ces Ouvrages à Adam de Muremuth; mais le docte Cave a fouguenté que le ſecond n'eſt pas de lui. *Alterum*, dit-il, *modo ab eodem Auctore, non ufque adeo certum eſt, profectum, ad annum* 1380 (3). Et Oudin (4) me paroît avoir prouvé la choſe d'une manière à ne laiſſer aucun doute. Il remarque, que la Chronique de notre Adam qui ſe trouve & dans la Bibliothèque de l'Univerſité d'Oxford, & dans celle du Collége de Ste. Marie Magdelaine, eſt auſſi dans la Bibliothèque Cottonienne, (*Claudius Lit. E. Cod. B. num.* 27.) ſous ce titre: *Continuatio Chronicorum Angliæ Regum, cum interpoſitione querundam caſuum contingentium, in Curia Romana, & regno Franciæ, per Adamum Mirimouth, Canonicum Londoniæ.* Cet Ouvrage commence à l'an 1303, & s'étend juſques à l'an 1340: & il y a enſuite des Additions ou Continuations, qui prouvent clairement que cette Suite n'eſt pas du même Auteur, par leurs titres mêmes. On trouve dans la même Bibliothèque (*Nero Litt. D. Cod.* 10. n. 2.) *Tractatus ſive Continuatio Magiſtri Ade de Merymuth ad annum* 1346 *inclusive.* Et ce qui décide la queſtion, (*Cleopatra Litt. H. Cod.* 16. *num.* 10.) *Annales ab anno* 28 *Regis Edwardi* I. *ad annum* 41 *Regis Edwardi* III. *hoc eſt ab anno* 1299 *ad annum* 1367. *Nempe ad annum* 1325 *per Robertum de Reading Monachum S. Petri Weſtmonaſterienſis, cum continuatione ad annum* 1345 *per Merimouth, & inde per Joannem de R. Monachum Weſtmonaſterienſem ad annum* 1367. Il paroît clairement par là, que l'Ouvrage d'Adam de Muremuth ne s'étend tout au plus que juſqu'à l'an 1345 ou 1346: car les dates varient là-deſſus, depuis 1340 juſques à 1346; & qu'il y a déja un Continuateur juſques en 1367; & vraiſemblablement les treize années ſuivantes, depuis 1367 juſques en 1380, ſont encore d'une autre main.

(3) Cave *Hist. Litt. Part.* II. p. 501.

(4) Oudin *de Script. Eccles.* T. III. Sec. XIV. col. 2652.

☞ ADAMAN ou ADAMNAN, Moine & enſuite Abbé du Monaſtère de Hi, Ile de l'Ecoſſe (*a*), étoit Ecoſſois de Nation. Il ſuccéda à Faïlbée dans le gouvernement du Monaſtère en 679 (*b*). Il fut envoyé en Ambaſſade par ſa Nation en 701, vers Alfred Roi de Northumberland; & ayant goûté pendant ſon ſéjour en Angleterre la manière de célébrer la Pâque à la Romaine (*c*), il travailla à ſon retour à l'introduire parmi les ſiens: mais ſes efforts à cet égard furent infructueux. Il réuſſit mieux en Irlande, où il alla (*d*), y aiant établi preſque par-tout la coutume de célébrer la Pâque dans le même tems & de la même manière que le faiſoit l'Egliſe de Rome. Il ne vécut qu'un an après ſon retour dans ſon Monaſtère, étant mort au mois d'Octobre de l'an 704 [*A*] âgé de ſoixante-quatorze ans, & de quatre-vingts ſelon d'autres. On a quelques Ouvrages de lui [*B*].

(*a*) Cave *Hist. Litter. Scr.* Vii. p. 691. Voſſius *de Hist. Lat.* L. II. c. 17.

(*b*) Cave *loc. cit.*

(*c*) Id. ibid.

(*d*) Id. ibid. & Voſſius *loc. cit.*

[*A*] *Etant mort au mois d'Octobre de l'an* 704.] Il y a évidemment une faute dans Oudin (1), qui met ſa mort au mois d'Octobre de l'année 714. Mais Cave, qui l'a placée en 704, a fuivi un Ecrivain qui a traité expreſſément des choſes Irlandois (2). Fleury dit qu'il mourut le 23 de Septembre de l'année 705 (3): je ne fai ſur quelle autorité.

(1) Oudin *de Script. Eccles.* T. I. Sec. VII. col. 1666.

(2) Waræus *de Script. Hibern.* L. I. c. 23. 35.

(3) *Hist. Eccles.* T. IX. p. 128.

[*B*] *On a quelques Ouvrages de lui.*] Waræus (4) lui attribue un Traité de la manière de célébrer légitimement la Pâque, *De Paſchate legitimo*; & quelques Réglemens, *Canones.* Mais on ne publie de lui *trois Livres de la Vie de S. Colomban premier Abbé de Hi*, publiés par Caniſius (5) & par d'autres (6). Il compoſa auſſi une Deſcription des Lieux Saints, *De Locis Terræ Sanctæ Lib. III.* Cet Ouvrage a été publié d'abord à Ingolſtad en 1619, par les ſoins du Jéſuite Gretſer, & enſuite par Dom Mabillon, *Siècle III. des Saints de l'Ordre de S. Benoît*, Tom. II. p. 502 (7). Il compoſa cet Ouvrage ſur la rélation d'un Evêque Gaulois nommé Arculphe, qui avoit fait le voyage de la Terre Sainte; c'eſt ce que nous apprend Bède, dont voici les termes (8): *Scripſit idem de Locis Sanctis librum legentibus multo utiliſſimum, cujus author erat dum eodo ad illicando Gallicorum Epiſcopus Arculphus, qui Locorum gratia Sanctorum venerat Hieroſolymam.* Dans la ſuite, Bède rapporte quelques particularités touchant cet Arculfe. Tout ce que l'on ſait, c'eſt qu'il étoit Gaulois, & qu'il avoit été ordonné Evêque en France. Comme il n'eſt parlé nulle part de l'Egliſe qu'il gouvernoit, il y a tout lieu de penſer qu'il n'étoit qu'Evêque régionaire (9). Le génie d'Arculfe le porta à voyager, & il entreprit de viſiter les Lieux Saints de la Paleſtine. Après avoir paſſé neuf mois à Jéruſalem, il alla à Damas & à Tyr: de là il paſſa à Alexandrie en Egypte, dans l'Ile de Crète, & de là il ſe rendit à Conſtantinople. Il alla enſuite en Sicile & à Rome. Au bout de quelque tems, le deſir de retourner en ſon Pays lui fit reprendre la mer. Il fut jetté par un vent contraire ſur les côtes des Iles Britanniques, où après avoir couru divers dangers, il aborda à l'Ile de Hi. Adaman, Abbé du Monaſtère, reçut très bien; & l'on croit même qu'Arculphe borna là ſes courſes, & finit ſes jours dans ce Monaſtère. C'eſt ce qu'on fonde ſur la qualité que lui donne quelquefois Adaman, en le nommant, *notre frère Arculphe.* Quoiqu'il en ſoit, dès les premiers jours qu'il fut à Hi, l'Abbé, qui aimoit les Sciences, l'engagea à lui raconter par ordre ce qu'il avoit vu de plus remarquable dans ſes voyages; & à meſure qu'Arculphe en faiſoit la rélation, Adamnan la redigeoit par écrit. Cet Ouvrage fut compoſé au plus tard en 698, puiſqu'Adamnan le preſenta cette année à Alfrid Roi de Northumberland. Il fut auſſi-tôt répandu dans le Public, & devint fort célèbre dans les Siècles poſtérieurs (10). Bède en parle avec éloge, comme on l'a vu ci-deſſus, & comme il paroît par ces paroles qu'il ajoute: *Fecitque opus, ut dixi, multis utile, & maxime illis, qui longitur ab eis locis, in quibus Patriarcha & Apoſtoli erant, jacerati, ea tantum de his, quæ lectione didicerint, norunt.* Auſſi Bède en a non ſeulement inſéré un précis dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique (11), mais il en a auſſi tiré le fond de ſon petit Traité des Lieux Saints, *De Locis Sanctis* (12).

(4) Waræus *de Hibern.* L. I. c. 23. 35.

(5) *Hist. Eccles.* T. IX. p. 128.

(6) Waræus *loc. cit.*

(7) *Lect. Antiq.* T. V. Part. II. p. 162.

(8) Oudin *ubi ſupra*, & Cave *loc. cit.*

(9) Oudin & Cave *loc. cit.*

(10) Id. p. 651. Beda *ubi ſupra.*

(11) Cap. 17. & 18.

(12) *Hiſt. Litter. de France*, *loc. cit.*

☞ ADAMITES, Secte, à ce que l'on prétend, qui faiſoit profeſſion de la *Nudité religieuſe*, c'eſt-à-dire, de faire les exercices de Religion tout nuds. On a attribué la même erreur ou extrava-

gance aux *Picards* de Bohême, & aux *Turlupins*; & si ce que l'on débite sur le sujet de toutes ces différentes Sectes étoit exactement vrai, ce seroit avec raison que Mr. Bayle dit (*a*), *qu'on ne sauroit assez admirer qu'une semblable fantaisie se soit si souvent renouvellée parmi les Chrétiens.* Mais tant s'en faut, puisqu'au contraire l'on peut soutenir avec fondement, que l'*Adamisme* ou la *Nudité religieuse* est une folie dont aucune Secte Chrétienne ne fut jamais capable [*A*]; comme l'on se propose de le prouver, après un favant Critique de notre tems (*b*), qui a pris autant de soin d'examiner l'Histoire des Hérésies avec un esprit critique, que d'autres en ont pris peu, sans en excepter même Mr. Bayle, qui a adopté sans beaucoup de réflexion tout ce qu'il a trouvé d'accusations odieuses sur le compte des Adamites, tant anciens que modernes [*B*]. Il ne s'agit dans cet Article que de l'Adamisme ancien; on parlera de l'Adamisme moderne dans les Articles des *Picards* & des *Turlupins*. On a attribué la profession de la Nudité religieuse aux *Gnostiques*, aux *Adamiens*, & aux *Priscillianistes* d'Espagne: examinons-en s'il est avec raison.

Les *Gnostiques* sont les prémiers, que S. Epiphane (*c*) accuse d'Adamisme. Il dit, qu'ils affectoient de *prier* ENTIEREMENT NUDS: *εὐχονται γύμνοι ὅλῳ τῷ σώματι*: pas la moindre partie du corps qui fût couverte. Mais, soit que par les Gnostiques on entende les Disciples de Simon; soit que l'on prétende, que l'opinion de la nécessité de la Nudité religieuse ait été introduite dans cette Secte par Prodicus, à qui Théodoret l'attribue; leur Adamisme est une pure chimère [*C*], qui n'est appuyée que sur le témoignage de S. Epiphane, dont l'autorité n'est pas d'un grand poids [*D*].

A la suite des Gnostiques, viennent les *Adamites* ou les *Adamiens*, comme les nomme S. Epiphane (*d*). On dit que ces Sectaires se dépouilloient, ayant que d'entrer dans le lieu de leur assemblée, & y faisoient le Service Divin TOUT NUDS. Mais il est difficile de comprendre que des Critiques judicieux aient pu adopter cette fable. Outre que ce qu'Epiphane en rapporte n'est fondé que sur des OUÏ-DIRE [*E*], il y a variation & contradiction dans ce qu'il dit des Adamiens

(*a*) Diction. Critiq. *Art.* TURLUPINS, Rem. [*A*].

(*b*) Mr. de Beauſobre, *Diſſ. ſur les Adamites*, à la fin de l'*Hiſt. de la Guerre des Huſſites* par Mr. Lenfant T. II. & *Bibl. Germ.* T. IV. XIX. XXI. XXII.

(*c*) *Hæreſ.* XXVI. N. 5.

(*d*) *Hæreſ.* LII.

[*A*] *La Nudité religieuſe eſt une folie dont aucune Secte Chrétienne ne fut jamais capable.* En soutenant cette Thèſe, avec Mr. de Beauſobre, je ne prétends pas nier qu'il n'y ait eu, comme le dit ce Savant, des Fous, des Fanatiques, des Furieux, capables des plus grandes extravagances: tels, par exemple, que ces Moines de Palestine dont parle Evagre (1) dans son Hiſtoire Eccléſiaſtique, & dont Mr. Bayle lui-même a dit (2), *qu'il y a de l'apparence, qu'ils étoient effectivement fous*; & tels que ces Anabaptiſtes, qui coururent nuds dans les rues d'Amſterdam en 1535. De pareils exemples prouvent ſeulement, qu'il y a eu de tout tems des Fous, des Fanatiques, dignes des petites-maiſons; mais cela ne prouve point qu'il y ait jamais eu aucune Secte Chrétienne qui ait fait profeſſion de *Nudité*, & qui ait affecté de faire le Service Divin dans cet état. Et c'eſt ce que je nie, & ce dont on verra par la ſuite qu'il n'y a aucune preuve, qui puiſſe ſatisfaire des eſprits qui ne ſe payent pas de l'autorité de gens, ou crédules, ou de mauvaiſe-foi.

(1) *Hiſt. Eccleſ.* L. I. c. 21.

(2) Art. ADAMITES, Rem. [*E*].

[*B*] *Mr. Bayle . . . a adopté ſans beaucoup de réflexion tout ce qu'il a trouvé d'accuſations odieuſes ſur le compte des Adamites, tant anciens que modernes.*] C'eſt ce qu'on peut voir dans les Articles de ſon Dictionaire qui regardent ce ſujet. Mr. Bayle avoit de grandes lumières, c'eſt ce que perſonne de bon-ſens ne conteſte; mais il n'en a pas toujours fait un bon uſage, comme on en fournira quelques preuves dans le cours de cet Ouvrage. A moins que d'être réſolu, comme le font certaines gens, d'admirer tout ce qu'a fait Mr. Bayle, on ne peut qu'approuver la réflexion que fait Mr. de Beauſobre à l'occaſion des Picards, mais qui eſt applicable à tous les prétendus Adamites. „ Mr. „ Bayle, dit-il (3), a mis dans ſon Dictionaire un Article des PICARDS; mais au lieu d'y employer ce diſcernement critique, dans lequel il ſemble qu'il excelle, il s'eſt contenté de copier fidélement *Enée Sylvius* & *Paſquillus*. Je m'imagine qu'il eût été moins facile & moins crédule, ſi ces deux Hiſtoriens avoient attaqué la réputation d'une Secte de Philoſophes. Au moins, quand il s'agit de la Nudité des *Gymnoſophiſtes*, il n'eſt pas auſſi traitable que ſur celle des Picards. Je ne ſai ſi c'eſt que Mr. Bayle n'étoit pas fâché de trouver du ridicule & de l'impudence dans une Secte Chrétienne. On pourroit le ſoupçonner, quand on penſe qu'il compoſe ſoit un DICTIONAIRE CRITIQUE, dont le but eſt d'examiner & de corriger ce qu'on a dit de faux, d'incertain, ou de ſuſpect, ſur les perſonnes dont il parle, & ſur les ſujets qu'il traite. Cependant il n'a pas daigné jetter un ſeul regard *critique* ſur les pauvres Picards, non plus que ſur les TURLUPINS leurs prédéceſſeurs (ajoutez, ni ſur les ADAMITES). Il les a reproduits ſur la ſcène avec le maſque difforme, que leur ont donné leurs Bourreaux.

(3) *Diſſ. ſur les Adamit.* I. Part. p. 308. du T. II. *de la Guerre des Huſſites.*

[*C*] *Leur Adamiſme eſt pure chimère.*] S'il s'agit des Gnoſtiques Diſciples de Simon, il eſt conſtant que bien loin de faire profeſſion de Nudité dans le Service Divin, ils ſomnoient que c'eſt une extrême irrévérence, que de ſe préſenter devant Dieu dans cet état. C'eſt ce que dit moigne un anelen Auteur; & ſon témoignage eſt d'autant plus digne de foi, qu'il eſt tiré d'un raiſonnement que Simon & ſes Sectaires faiſoient, pour montrer que le Créateur du Monde n'eſt pas le Dieu ſuprême, l'Etre infiniment parfait, infiniment bon. Voici la ſubſtance de ce raiſonnement (4). „ La connoiſſance du Bien & du Mal „ étant abſolument néceſſaire à l'homme, il eſt impoſſible „ que le Dieu ſuprême, l'Etre infiniment ſaint & bon, „ lui ait interdit l'uſage d'un fruit qui devoit lui procurer „ cette connoiſſance. Il n'eſt pas moins impoſſible que „ le Dieu ſuprême eût voulu punir l'homme pour avoir „ mangé d'un fruit, qui non ſeulement lui apprit à diſtinguer le Bien d'avec le Mal, mais à couvrir, devant ſon „ Créateur, les parties du corps que la pudeur fait cacher. Quoi? l'homme s'appercoit qu'il eſt malheureux „ de paroître nud devant celui qui l'a formé; il le convie „ pour lui témoigner ſon reſpect; & au-lieu de lui en faire voir bon gré, le Créateur le condamne à mourir, & „ maudit le Serpent qui lui a ouvert les yeux ſur ſon de„ voir!" Tel eſt le raiſonnement que l'Auteur des *Réognitions* fait faire à Simon: d'où il s'enſuit, que ni lui, ni ſes Diſciples, n'ont jamais pratiqué la Nudité. Que ſi l'on prétend que cette impudente cérémonie peut avoir été introduite dans le Culte de cette Secte par Prodicus, on avance une choſe infoutenable. Il y avoit introduit la coutume de ne prier jamais: c'eſt ce que nous apprend Clément d'Alexandrie (5). „ Les Diſciples de Prodicus, „ dit-il, enſeignent qu'il ne faut point prier; mais ils ne „ ſe glorifient pas d'être les inventeurs de cette opinion. „ Ils l'ont priſe de cette Secte de Philoſophes que l'on „ appelle Cyrénaïque." D'ailleurs le même Auteur, qui réfute ſi fréquemment les Gnoſtiques, ne leur reproche nulle part la *Nudité*. Et lorſqu'il a rapporté *les bruits*, que l'on faiſoit courir du Culte impur des Carpocratiens & des Prodiciens, il leur laiſſe au moins quelque reſte de pudeur: il dit (6) qu'avant de commettre leurs abominations ſecrettes, ces Hérétiques avoient la précaution d'éteindre les flambeaux qui les auroient fait rougir. Cela ne s'accorde pas avec l'impudence d'aſſeoir une entière Nudité dans le Service Divin. Ce qui va encore à la décharge des Gnoſtiques, c'eſt que Plotin, qui avoit eu beaucoup de commerce avec eux, & qui avoit même des amis dans cette Secte, ne les accuſe nulle part d'une *Nudité Cynique*; quoiqu'il ne les épargne pas, & qu'il s'étende ſur leurs Dogmes & leurs Pratiques, dans le Livre qu'il écrivit contre eux (7). Il n'y a donc aucune preuve de l'Adamiſme des Gnoſtiques, puiſque l'autorité de S. Epiphane n'eſt pas fort conſidérable, comme on va le voir dans la Remarque ſuivante.

(4) *Recognit.* L. II. n. 51. p. 441. *ed.* de Beauſobre *ubi ſupra* p. 314. Part. II. de la *Diſſ. ſur les Adamites.*

(5) *Strom.* L. VII. p. 722.

(6) *Strom.* L. III. p. 430.

(7) De Beauſobre *ubi ſupra.*

[*D*] *S. Epiphane . . . dont l'autorité n'eſt pas d'un grand poids.*] La plupart des Savans conviennent de la vérité de ce qu'a dit Mr. Du Pin (8), que c'étoit un homme fort crédule, de fort peu d'eſprit; qui n'avoit nil diſcernement, ni juſteſſe d'eſprit; qui ajoutoit foi trop légèrement à de faux mémoires, & à des bruits incertains." Et il eſt fûr que ſon Article des Gnoſtiques eſt rempli de fables ridicules. Voici le jugement qu'en porte à cette occaſion Mr. de Beauſobre (9). „ Je compare, *dit-il*, „ les Livres de ce Père touchant les Hérèſies, à un tas „ de minéraux, où, parmi un peu d'or & d'argent, il y „ a beaucoup de terre & de vils métaux; *mais au-lieu* „ *d'en faire la ſéparation*, les Auteurs Hérétiologues *entaſſent pêle-mêle, dans leurs Collections, tous les materiaux* „ *qu'ils trouvent* dans un Auteur ſi peu judicieux & ſi paſſionné.

(8) *Bibliot. Eccleſ.* T. II. p. 301.

(9) De Beauſobre *ubi ſupra.*

[*E*] *Ce qu'Epiphane en rapporte n'eſt fondé que ſur des* OUÏ-DIRE.] C'eſt ce dont Mr. Bayle lui-même convient (10). Après avoir rapporté tout ce que l'on attribue aux Adamites, il ajoute: *Voilà tout ce que S. Epiphane en rapporte, non pas pour l'avoir lu dans quelques Livres, ou pour l'avoir appris de quelqu'un d'entre eux, mais ſur ce qu'il en avoit* OUÏ DIRE *à pluſieurs autres perſonnes: il ne fait point ſi de ſon tems cette Secte étoit entièrement abolie, ou ſi elle ſubſiſtoit encore.* S. Epiphane ajoute même, *qu'il ne ſait ſi cette Secte a jamais exiſté, telle qu'on lui en a fait la deſcription.* Il eſt difficile de comprendre qu'un Critique, tel que Mr. Bayle, ait vu ce paſſage, en ait donné la ſubſtance, & ait cependant pu digérer ce tas d'impertinences qu'on débite ſur le ſujet des Adamiens, ſans faire la moindre petite remarque, qui pût faire ſentir le peu de fonds qu'il y a à faire ſur ce qu'un Auteur crédule débite ſur des *ouï-dire*. C'eſt avec juſte raiſon que le Savant de Berlin (11) obſerve, que ſur un pareil témoignage, on ne doit pas faire une ſi grande injure à quelque Société Chrétienne, que de l'accuſer d'avoir affecté la Nudité des deux Sexes dans le

(10) Artic. ADAMITES.

(11) De Beauſobre *ubi ſupra.*

miens [*F*] : ce qui doit naturellement faire croire que c'eſt-là une Secte imaginaire, inventée par la malignité, ſous quelque léger prétexte, divulguée enſuite, & reçue ſans examen. On peut voir un exemple pareil dans les Remarques [*G*].

On prétend que l'Adamiſme fut porté en Eſpagne vers la fin du quatrième Siècle, par un Moine Egyptien originaire de Memphis (*e*), & nommé *Marc*, qui inſpira ſes ſentimens à une femme de qualité nommée *Agape* & au Rhéteur *Helpidius* ; & ceux-ci les enſeignérent à un Noble Eſpagnol nommé *Priſcillien*, qui devint le Chef de la Secte des Priſcillianiſtes. Mon deſſein n'eſt pas de faire ici l'Hiſtoire de cette Secte & de ſon Chef : on peut conſulter là-deſſus l'Article de PRISCILLIEN dans Mr. Bayle. Je n'ai à en parler que relativement à l'Adamiſme, dont on accuſa les Priſcillianiſtes. Voici ce que dit Sulpice Sévère (*f*) : „ Que Priſcillien fut ouï deux fois devant Evodius Préfet du „ Prétoire, & qu'il fut convaincu des crimes dont on l'avoit accuſé ; qu'il ne nia pas même qu'il ne „ ſe fût adonné aux Sciences défendues, qu'il n'eût enſeigné des *Doctrines obſcénes*, qu'il n'eût fait „ des Aſſemblées nocturnes avec des femmes impudiques, & qu'il n'eût accoutumé *d'y prier tout nud* „ avec elles." Voilà qui paroît précis, ſur-tout venant de la part d'un Hiſtorien contemporain. Cependant il y a bien des raiſons qui détruiſent ce témoignage. Les crimes qu'on attribue à Priſcillien & à ſes Sectateurs, ne s'accordent point avec ce que les Hiſtoriens diſent d'ailleurs des mœurs & de la conduite des uns & des autres [*H*]. La conviction & la confeſſion, dont parle Sulpice Sévére, ſont avec raiſon ſuſpectes [*I*]. Je ne diſconviens pas que les Priſcillianiſtes n'euſſent des

(*e*) Sulpice Sévére *Hiſt. Sacr.* L. II. p. 297. 299. & *la Trad. de Giry*, I'an 1630.

(*f*) Id. p. 299. 300.

le Service Divin ; & que l'on doit mettre au rang des fables & des calomnies toute Héréſie folle & impudente, dès qu'elle eſt deſtituée de preuves.

[*F*] *Il y a variation & contradiction dans ce qu'il dit des Adamiens.*] Du moins s'il eſt l'Auteur des Sommaires, qui ſont à la tête de ſes Livres des Héréſies. En voici quelques exemples, que Mr. de Beauſobre a recueillis (12). Il dit dans le Sommaire de l'Héréſie LII. que les Adamiens condamnoient le Mariage ; & dans l'Article même, il ne dit pas un ſeul mot de cette Erreur, qui étoit capitale. Il les repréſente tous, dans ce Sommaire, comme des Moines qui vivent dans la continence ; & dans l'Article, il dit qu'il y en a ſeulement quelques-uns parmi eux qui s'appellent les CONTINENS, & qui ſe vantent d'être vierges. S. Epiphane dit encore dans ce Sommaire, que les *Adamiens* ont pris leur nom *d'un certain Adam*, mais dans l'Article, ils s'appellent *Adamiens*, parce qu'ils prétendent que leur Egliſe eſt le *Paradis terreſtre*, & qu'ils ſont les imitateurs d'Adam & d'Eve, lorſque ceux-ci étoient encore dans l'état d'innocence. Voilà quelque choſe de plus fort. Selon S. Epiphane „ ces gens-là *font nuds* „ dans leurs Aſſemblées religieuſes, afin d'avoir le plaiſir de raſſatier leurs yeux d'un ſpectacle malhonnête" ; & il témoigne en même tems, qu'ils étoient ſi ſévéres obſervateurs de la chaſteté, qu'ils puniſſoient d'une excommunication perpétuelle les fautes commiſes contre cette vertu. Tant de variations & de contradictions ne ſuffiſent-elles pas pour faire mettre au rang des fables ce que S. Epiphane dit des Adamiens ? Et Mr. Bayle, qui s'eſt attaché à maintenir leur chaſteté (13), ne devoit-il pas rentir que rien n'étoit moins compatible avec cette vertu, que la Nudité religieuſe qu'il leur attribue?

(12) Id. ib.

(13) Art. ADAMITES Rem. [C].

[*G*] *On peut voir un exemple pareil dans les Remarques.*] Les Chrétiens qui avoient facilité aux Idoles, & donné du ſcandale, étoient obligés de faire pénitence ; exclus des Aſſemblées, ils ſe tenoient à la porte en pleurant, ſe jettoient aux pieds de leurs Freres & de leurs Paſteurs, afin de les fléchir, & d'obtenir la Communion de l'Egliſe. Il n'en fallut pas davantage aux Païens, pour leur faire dire que les Chrétiens adoroient dans leurs Evêques, ce que la pudeur ne permet pas de nommer. *Alii eos ferunt Antiſtitis & Sacerdotis calore genitalia* (14). Quelle extravagante calomnie innocente aura pu faire dire de même, que les Adamiens faiſoient leur Service tout nuds : ſur quoi Mr. de Beauſobre propoſe une conjecture, qui a quelque vraiſemblance (15). On ſait, que les Macédoniens & les Romains ſe dépouilloient en partie, lorſqu'ils demandoient des graces avec une profonde humilité : *Eratque Macedonum mos, ſi quid ſuppliciter expoſcerent, SEMINUDOS, & interiori tantum amictu tunica, obteſtari ; quod a Romanis quoque uſurpatum memiſſimus, ut* NUDO PECTORE ET DEJECTA TOGA AD HUMERIS *genu nixi, nonnunquam humi deſecti* (16). Plutarque rapporte (17), qu'Auguſte, conjurant le Sénat de ne pas le forcer à accepter la Dictature, *s'abaiſſa juſqu'à la Nudité*, τῆς γυμνότητος ἐκκυψαντα, ſi on l'en croit, ce qu'Amiot a fort bien rendu : *Mais lui, fléchiſſant le genouil, jettant bas ſa longue robe & découvrant ſa poitrine, ſupplia le Senat de le deſcharger d'un état ſi odieux.* Je ſuppoſe, dit le ſavant critique de Berlin, qu'un Chrétien, ou quelque Société de Chrétiens ait prié de la forte ; & je ne ſuppoſe rien que de très poſſible. Ne paroît-il pas par la première Epitre aux Corinthiens (18), que les Grecs, qui avoient d'ordinaire la tête découverte, voulurent prier & prophétiſer de même, ſans mettre un voile ſur leur tête, comme le pratiquoient les Juifs ? S. Paul approuva leur uſage, mais cet uſage étoit celui de leur Nation. Il n'eſt pas impoſſible qu'une *Nudité Romaine* ou *Macédonienne* ait été tranſformée en une *Nudité Cynique*, & qu'elle ait ſervi de fondement à la *Légende ridicule* des ADAMIENS.

(14) Vid. *Minut. Fel.* & Not. *Rigalt.*

(15) De Beauſobre *ubi ſupra.*

(16) Alex. ab Alex. *Diet. Gen.* L. II. c. 19.

(17) Plutarq. *dans Auguſte*, ch. IX. p. 1162. Trad. *d'Amiot*, ſp. de Beauſobre *ubi ſup.*

(18) 1 Cor. XI.

[*H*] *Les crimes qu'on attribue à Priſcillien & à ſes Sectateurs, ne s'accordent point avec ce que les Hiſtoriens diſent d'ailleurs des mœurs & de la conduite des uns & des autres.*] Nous n'avons pas beſoin d'autre témoin que de Sulpice Sévére lui-même ; rien de plus beau que le portrait qu'il fait de Priſcillien (19). Ce perſonnage, dit-il, n'avoit pas „ moins d'eſprit & d'érudition, que de graces naturelles, „ de bien & de naiſſance. Auſtére d'ailleurs, s'exerçant „ dans les jeûnes, dans les veilles, ſupportant la faim, „ la ſoif, deſintéreſſé, ufant de tout avec une extrême „ modération, inſpirant du reſpect & de la vénération à „ ceux qui l'approchoient." *Priſcillianus familia nobilis, præditus opibus, acer, inquies, facundus, multa lectione eruditus, diſſerendi & diſputandi promptiſſimus. . . . Præterea multa in eo animi & corporis bona erant. Vigilare multum, famem ac ſitim ferre poterat : habendi minime cupidus, utendi pareſſimus* (20). Certainement, voilà un Chef d'Adamites coupable des plus grandes impuretés, qu'on n'a guéres l'air d'un Cynique impudent : voyons ſi paroît ſes Diſciples, il ſe trouve des gens qui lui reſſemblent. Sa Jérôme parle de *Latronien*, qui fut décapité avec lui, ſans nous en dire aucun mal (21). C'étoit un homme ſavant, qui réuſſiſſoit ſi bien dans la Poéſie, qu'on le mettoit en parallèle avec les Poëtes du tems d'Auguſte. *Tiberien*, qui ne fut condamné qu'à l'exil, étoit un autre Savant, dans lequel S. Jérôme ne trouve à reprendre que trop d'enflure dans l'un ſtyle : mais ce n'eſt pas-là de l'Adamiſme. S. Ambroiſe (22) parle avec une tendre compaſſion du vieux Evêque *Hyginus*, qui fut auſſi envoyé en exil, & qui *n'aima plus que le ſouffle*, n'étoit pas un ſujet propre à ſe laiſſer ſéduire aux appas de l'impudicité. En général, la Secte Priſcillienne ſe diſtinguoit par la lecture des Livres Sacrés, par des jeûnes fréquens, par des pénitences rigoureuſes : „ deſorte, dit Sulpice Sévére, qu'on reconn„ noiſſoit plûtôt les Priſcillianiſtes à la modeſtie dans leurs „ habits, & à la pâleur de leurs viſages, qu'à la différence de leurs ſentimens." *Cum quis pallore potius, aut veſte, quam ſide Hæreticus æſtimaretur* (23). Voici un autre témoignage, bien avantageux aux mœurs des Priſcillianiſtes : c'eſt celui de *Latinius Pacatus*, Orateur Païen, & qui parvint par ſon mérite à la Dignité Proconſulaire ſous les Empereurs Chrétiens. Dans le Panégyrique de Théodoſe, que cet Orateur prononça devant ce Prince après qu'il eut vaincu Maxime, il parle en ces termes : „ Pourquoi „ m'arrêté-je à raconter la mort de tant d'hommes, puiſque „ la cruauté eſt allée juſqu'à répandre le ſang des femmes ? On a exercé les dernières rigueurs contre un Sexe, qu'on épargne dans les guerres mêmes. Et quelles „ étoient les raiſons importantes d'une telle barbarie ? „ quels crimes peuvent avoir fait traîner au ſupplice la „ veuve d'un illuſtre Poëte ? Elle n'avoit point d'autre „ crime, que celui d'ETRE TROP RELIGIEUSE, TROP „ APPLIQUÉE AU SERVICE DE LA DIVINITÉ." *De virorum mortibus loquor ? quum deſcenſum recorder ad ſanguinem fœminarum & in ſexum cui bella parcunt, non parcere ſæviturn ? Sed nimirum graves fuberant invidioſæque cauſæ, ut vacua ſi quando clari Vatis matrona rapereture. Diſciplinatur enim, atque etiam exprobrabatur mulieri viduæ* NIMIA RELIGIO, & DILIGENTIUS CULTA DIVINITAS (24). La veuve dont parle Pacatus, étoit *Eucbrocie*, veuve de *Delphidius*, dont Auſone a fait l'éloge dans ſes *Profeſſeurs de Bordeaux*. Elle eut la tête tranchée, auſſi-bien que les autres Priſcillianiſtes. Mais ſi elle eût été coupable d'une infame débauche, ſi le bruit qu'on fit courir de ſa fille *Procule*, qu'étant groſſe de Priſcillien, elle avoit eu recours à des moyens déteſtables pour faire périr ſon fruit, étoit cela cût été vrai, ou s'il eût paſſé pour vrai, l'Orateur eût-il oſé dire à Théodoſe & à toute ſa Cour, qu'Eucbrocie n'étoit coupable *que de trop de piété* ? Voilà donc les Chefs des Priſcillianiſtes, ces prétendus adamites, auxquels on rend témoignage d'avoir été des gens réglés, auſtéres dans leurs mœurs, & donnant dans une dévotion exceſſive. Des gens de ce caractére n'ont guéres l'air de s'être abandonnés aux honteux excès qu'on leur impute.

[*I*] *La conviction & la confeſſion dont parle Sulpice Sévére, ſont avec raiſon ſuſpectes.*] Soit que l'on examine le caractére des *Témoins* qui dépoſérent, ſoit que l'on faſſe attention à celui des *Parties* & des *Juges*, ſoit que l'on conſidére *la maniére dont on extorqua la confeſſion* à Priſcillien, on y trouve de juſtes raiſons de douter de la réalité des crimes qu'on lui imputoit & à ſes Sectateurs.

A l'égard des *Témoins*, Sulpice Sévére nous apprend lui-directement, qui ils étoient, le quel étoit leur caractére, lorſqu'il nous dit : „ Que *Maxime* ſe contenta d'exiler

(19) Sulpice Severe *Hiſt. Sacr.* L. II. p. 297. 298.

Erreurs [K]; mais je révoque en doute les impuretés, l'Adamisme dont on les a accusés; je n'en vois ni ombre ni trace: au contraire, je vois que les Conciles d'Espagne, qui ont condamné les Priscillianistes, ne les ont jamais traités fur le pied d'une Secte coupable d'impuretés [L]. Ainſi, juſqu'à la fin

„ pour quelque tems dans les Gaules, *Tertulle*, *Potamius*, „ & *Jean*, parce que c'étoient des PERSONNES VILES, „ & dignes de miſéricorde, *pour avoir conſeſſé leurs crimes* & PROUVERT LEURS COMPLICES, ſans attendre la Queſtion." *Tanquam viliores perſonæ, & digni miſericordia, quia ante queſtionem & ſe & ſocios prodidiſſent* (25). Il ne paroît pas qu'il y ait eu d'autres Témoins contre Priſcillien & ſes Sectateurs, que ces *perſonnes viles*, dont la dépoſition volontaire ne peut être de poids contre des Evêques & des perſonnes d'une condition diſtinguée.

(25) Sulpic. Sévere *Hiſt. Sacr.* L. II. P. 120.

Les *Partiſes* de Priſcillien n'étoient pas plus eſtimables. Le Chef de la bande étoit un Evêque Eſpagnol nommé *Ithace*, dont Sulpice Sévère a fait le portrait en ces termes: „ Il ne ſe foucioit de rien, rien n'étoit ſacré pour lui: c'étoit un homme audacieux, babillard, impudent, ſuper„ be, gourmand, débauché." *Cette Ithacienne nôtre penſ, nihil ſanctî habuiſſe definito. Fuit enim audax, loquax, impudens, ſumptuoſus, ventri & guiæ plurimum impertiens* (26). Cet homme tâchoit d'envelopper dans l'accuſation de Priſcillianiſme, & de faire périr, tout ce qu'il y avoit d'hommes diſtingués par leur faveur ou par leurs vertus. Voici les propres paroles de l'Hiſtorien: *Hic ſtultitiæ eo uſque proceſſerat, ut omnes etiam* SANCTOS VIROS, QUIBUS AUT STUDIUM ERAT LECTIONIS, AUT PROPOSITUM ERAT CERTARE JEJUNIIS, *tanquam Priſcilliniſi ſocios, aut Diſcipulos, in crimen arceſſeret* (27). Ithace eut même la hardieſſe d'accuſer S. Martin de cette Héréſie. Ses adhérens ne valoient pas mieux que lui, & il ne tint pas à eux que S. Martin ne fût livré à la mort, pour s'être oppoſé à leurs violences. Des gens d'un caractère ſi odieux, & capables de conſpirer contre S. Martin, dont tout le monde honoroit la vertu, n'étoient-ils pas capables de conſpirer contre des innocens, & de leur ſuppoſer tous les crimes imaginables pour les faire périr? Sulpice Sévère ne donne pas une Idée plus avantageuſe des Evêques des Gaules, qui conſpirérent avec les *Ithaciens* à la perte des Priſcillianiſtes. „ Leurs diſcordes, *dit-il*, mettoient tout en confuſion. Ils n'agiſſoient que par haine, „ ou par faveur. Ils perdoient tout par paſſion, ou „ par leur légéreté; par leur envie, par leur eſprit de parti, par leur avarice, leur arrogance, leur pareſſe. Un „ petit nombre donnoit des conſeils ſalutaires: mais le „ grand nombre ne formant que des deſſeins inſenſés, & „ les pourſuivant avec opiniâtreté, les autres étoient contraints de céder; de ſorte que le Peuple de Dieu, avec „ tout ce qu'il y avoit de gens de bien, devenoient l'objet de leur mocquerie & le jouet de leur inſolence." *Et inter, cum maxime diſcordiis Epiſcoporum turbari ac miſceri omnia cernerentur, cunctaque per eos odio, aut gratia, metu, inconſtantia, invidia, factione, libidine, avaritia, arrogantia, deſidia, eſſent deprovata; paucis primo bonis adverſum pauciora bona conſurgentes, infamiæ conflictu & pertinaciæ ludibrio certabant: inter hæc plebs Dei, & optimus quiſque prohro atque ludibrio habebatur* (28). Ce caractère des Parties de Priſcillien ne favoriſe pas plus les idées qu'on a voulu en donner, que celui des Témoins.

(26) Id. ib. p. 119.

(27) Id. ib.

(28) Id. ib. in fine.

Voyons quels étoient les *Juges*. *Maxime*, fédult par les Evêques *Magnus* & *Rufus*, n'eut pas plutôt pris le parti de la rigueur, qu'il choiſit un Juge propre à ſeconder ſes intentions. Ce Juge fut *Evode* Préfet du Prétoire, *homme dur & ſévere*. *Maxime* en vouloit aux biens ainſi, des coupables riches, tel qu'étoit Priſcillien, lui convenoient. Pacatus dit, „ que les Evêques *Ithaciens* s'étoient acquis „ la faveur de cet Empereur avare, de ce *Phalaris*, en lui „ faiſant des préſens, & en lui fourniſſant les moyens de „ dépouiller les riches." *Hos tile Phalaris in amicis habebat, bi in oculis ejus, atque etiam in oculis erant: nec injuria, a quibus toi ſimul votiva veniebant avaro divitum bona* (29). Sulpice Sévère ajoute, que Maxime refuſa pendant quelques jours de voir S. Martin, qui venoit lui demander la vie des Priſcillianiſtes, parce que ce Prince en vouloit à leurs biens. *Quia, ut plerique tum arbitrabantur, avaritia retinebat, ſiquidem in eorum bona inhiaverat* (30). Qui ne voit que l'Innocence même auroit ſuccombé, ſi elle avoit été pourſuivie par de tels accuſateurs, & accuſée devant de tels Juges? Mr. Bayle, qui a ſi bien ſu dépeindre les uns & les autres (31), & qui a pris occaſion de leur conduite de blâmer, & avec raiſon, les Perſécuteurs, n'avoit plus qu'un pas à faire, pour décharger Priſcillien & ſes Diſciples des odieuſes accuſations intentées par des gens d'un ſi indigne caractère. Comment ne l'a-t-il pas fait? C'eſt une eſpèce d'énigme. Car je ne penſe pas que l'on prétende attirer valoir la pureté de la Doctrine de Priſcillien lui-même, pour prouver les crimes qu'on lui impute. Je dis *prétendue confeſſion*; car il n'eſt rien moins que certain qu'il ait fait l'aveu qu'on lui attribue. Sulpice Sévère n'avoit point vu les Actes du procès: & quand il les auroit vus, qui pourroit aſſurer qu'ils fuſſent authentiques? Le ſupplice des Priſcillianiſtes fut ſi odieux dans l'Egliſe, que les Accuſateurs & les Juges avoient un égal intérêt à charger ces miſérables des plus grands crimes (32). Et ſeroit-ce la premiére fois que les Perſécuteurs auroient falſifié de pareils Actes, pour juſtifier leurs cruautés? Mais en ſuppoſant la réalité de la confeſſion de Priſcillien, que peut-on conclurre d'une confeſſion extorquée par les tourmens, comme le fut celle-ci? Sulpice Sévère l'inſinue, quand il dit, que *Tertulle* & ſes deux compagnons *confeſſerent ſans attendre la Queſtion*; & Pacatus le dit poſitivement: il parle *des tourmens* de ces malheureux, *gemitus & tormenta miſerorum*. Une confeſſion de cette nature ne paſſera jamais pour une conviction, dans l'eſprit des gens qui jugent ſans prévention; ſur-tout lorſqu'il s'agit d'un homme, d'ailleurs auſſi réglé, auſſi auſtére dans ſes mœurs, qu'on nous dépeint Priſcillien.

(29) Lat. Paneg. ad Theod. P. 232. ub ſupra.

(30) Sulpic. Sever. Dial. III. c. 2.

(31) Artic. PRISCIL. Rem. [C].

[K] *Je ne diſconviens pas que les Priſcillianiſtes n'euſſent des Erreurs.*] Il eſt aſſez difficile de favoir préciſément quelles Erreurs ils enſeignoient: on a eu ſoin de ſupprimer leurs Livres & leurs Apologies. Mais ce qu'il y a de ſûr, c'eſt ce que S. Auguſtin (33) avoue, que leurs Livres ne contenoient rien qui ne fût ou Catholique, ou très peu différent de la Foi Catholique. Et malgré cela, il ne laiſſe pas de dire, que leur Religion n'étoit qu'un mélange des Erreurs Gnoſtiques & Manichéennes: deux aſſertions bien oppoſées, & aſſez difficiles à concilier. Quoi qu'il en ſoit, on reproche à Priſcillien, d'avoir enſeigné que le Fils de Dieu étoit *ὁμόουσιος, inæqüible*, ou, *pour né*; & comme c'eſt-là la propriété du Pére, cela a fait dire que les Priſcillianiſtes étoient Sabelliens; ce qui, ſelon Mr. de Beauſobre (34), n'eſt pas vrai, ſi l'on entend par-là qu'ils confondoient les Perſonnes du Pére & du Fils. Ils croyoient la préexiſtence du Fils; mais ils ne croyoient pas que le Verbe fût Fils de Dieu: ce titre ne convenoit, ſelon eux, à Jéſus-Chriſt, qu'entant qu'il eſt né de la Vierge. Ils diſoient, que l'Ecriture n'appelle jamais le Verbe, *Fils de Dieu*. On les accuſe auſſi d'avoir cru, *que l'Ame étoit conſubſtantielle à Dieu*, parce qu'elle en tiroit ſon origine. On pourroit avoir mis au rang de leurs Principes, une Conſéquence qu'on en tiroit; la méthode eſt aſſez commune, & n'eſt rien moins que nouvelle. Ce qui favoriſe cette conjecture, c'eſt que quelques-uns, dont on vénére la mémoire, ont cru que l'Ame émanoit de Dieu, ſans la croire conſubſtantielle à Dieu. On attribue auſſi à Priſcillien, d'avoir recommandé le Menſonge: mais il n'y en a d'autre preuve que le témoignage d'un nommé *Frontin*, qui ſe trouva de ſe ranger parmi les Priſcillianiſtes, pour découvrir leurs ſecrets, & qui dit qu'une de leurs Maximes étoit,

„ Jurez, parjurez-vous, mais ne révélez rien."
Jura, perjura, ſecretum prodere noli.

(32) De Beauſobre *ubi ſupra.*

(33) Hæref. LXX.

(34) De Beauſobre *ubi ſupra.*

Ce que je viens de dire dans cette Remarque, fait voir que c'eſt même faire beaucoup, que d'avouer que les Priſcillianiſtes ont eu des Erreurs; puiſqu'il ne paroît qu'incertitude & obſcurité dans ce que l'on fait ſur ce ſujet, & que l'on auroit peut-être bien de la peine à prouver d'une manière ſatisfiſante, à un homme qui ſoutiendroit à pur & à plein l'Orthodoxie des Priſcillianiſtes, qu'ils ont eu des Erreurs tant ſoit peu importantes. J'ai veu de S. Auguſtin me ſemble d'un grand poids; & l'on va voir dans la Remarque ſuivante, que ce que leur ont attribué des Abbréviateurs graves, ne méritoit ni qu'on fît tant de bruit, ni qu'on les traitât auſſi cruellement.

[L] *Les Conciles d'Eſpagne qui ont condamné les Priſcillianiſtes, ne les ont jamais traités ſur le pied d'une Secte coupable d'impuretés.*] Nous avons des Actes des Conciles de Saragoſſe & de Tolède, tenus à la premiére cinq ou ſix ans avant le ſupplice de Priſcillien, & le ſecond douze ou treize ans après. C'eſt naturellement dans ces Actes, que l'on doit chercher les Erreurs & les Crimes des Priſcillianiſtes. Mais tout ce qu'on trouve dans celui de Saragoſſe, ne mérite tout au plus que cenſure, en tant que c'étoient des irrégularités (35). On y dit, 1. Que chez les Priſcillianiſtes, des *Femmes* & des *Laïques* enſeignent. Il s'agit d'*Agape* qui avoit inſtruit Priſcillien, du Rhéteur *Helpidius*, & de *Priſcillien* lui-même, qui étoit Laïque au tems de ce Concile, & ne fut ordonné Evêque d'Avila que depuis. 2. Que les Priſcillianiſtes faiſoient des Aſſemblées à part, loin dans des maiſons particuliéres, ou à la campagne & dans des lieux écartés. 3. Qu'ils jeûnoient le dimanche, & qu'ils ne s'en abſtenoient, pas même le Dimanche; ce qui étoit contre la Loi Eccléſiaſtique. 4. Qu'ils pratiquoient des auſtérités nouvelles, comme de *marcher* NUDS PIEDS, (ce qui pourroit bien avoir été toute la Nudité de Priſcillien). 5. Qu'il y en avoit qui revoient l'Euchariſtie, ſans la manger dans l'Egliſe. 6. Or y dit enfin, que des Prêtres *prenant pour prétexte le Luxe & la Vanité des Eccléſiaſtiques*, quittoient leur Miniſtére, pour embraſſer la Vie Monaſtique. Voilà tout ce qui ſe trouve à la charge des Priſcillianiſtes, dans les Canons du Concile de Saragoſſe. Quelle apparence qu'on ait négligé les points capitaux, les *Proſtitutions*, la *Nudité*, les *Parjures*? Le ſilence du Concile eſt une démonſtration de l'innocence des accuſés, ſur ces articles. En vain diroit-on, que ces myſtéres d'iniquité, ignorés dans le tems de la tenue du Concile de Saragoſſe, ſe ſont découverts dans la ſuite; puiſque le Concile de Tolède, aſſemblé quatorze ou quinze ans après le ſupplice des Priſcillianiſtes, garde auſſi un profond ſilence ſur ces infamies. On n'en apperçoit aucune trace, ni dans les dix-huit Anathémes que cette Aſſemblée fulmina contre ces Sectaires, ni dans les

(35) Lat. Concil. Tom. III. pag. 377.

Juge-

fin du quatrième Siècle, on ne trouve point de véritables Adamites; & tout ce que l'on débite sur ce sujet, & que Mr. Bayle a adopté sans examen, doit être mis au rang des fables & des calomnies. Et l'on verra dans les Articles PICARDS & TURLUPINS, de nouvelles preuves de ce qu'on a avancé au commencement de cet Article, que l'*Adamisme ou la Nudité religieuse, est une folie dont aucune Secte Chrétienne ne fut jamais capable.*

Jugemens rendus contre plusieurs de leurs Evêques, ni dans les Retractations de ceux qui furent réunis à l'Eglise (36). Cinq Evêques renoncent au Pricillianisme. L'un retracte l'opinion de *l'innascibilité* du Fils de Dieu: un autre, celle que l'*Ame Humaine est de même nature que la Divinité*. Mais nul d'eux ne retracte, n'anathématise les Cérémonies profanes, la Morale impie de la Secte. Les Evêques *Donat, Acurius, Emilius*, sont *déposés*; & l'on allégue pour toute raison, qu'*ils ont préféré la Communion de ceux qui périssent*, à la Communion de l'Eglise: *Maluisse [illegible] sequi conjortium Perditorum* (37). On dépose de même l'Evêque *Heremus* & tout son Clergé, „ parce qu'ils „ se font écrités volontairement & sans qu'on les interro„ geât, que *Priscillien a été Catholique, que c'est un saint „ Martyr.*" *Qui sponte, nec interrogati, Priscillianum Catholicum, Sanctumque Martyrem clamassent* (38). Qui pourra concevoir, que la Secte Prisciliennne soit *la plus impure de toutes les Sectes*, & que l'on n'oblige pas des Evêques qui l'abandonnent, à détester & à anathématiser des abominations auxquelles ils ont eu part? Sur-tout, qui pourra comprendre qu'on n'en fasse aucun reproche à quatre Evêques obstinés, qui refusent la paix que le Concile de Tolède leur offre? Il y a plus: *Symphose* Evêque Prisillianiste, mais réconcilié avec l'Eglise par l'abjuration de son Hérésie, est qualifié par le Concile, UN PIEUX VIEILLARD, *Religiosus Senex*. Comment ce titre peut-il convenir à un homme qui a vécu plus de vingt ans dans la plus impure Secte du monde? *Dilitinius*, fils de Symphose & Evêque d'Astorga, abjure auſſi le Prisillianisme; & il eſt en Eſpagne en ſi grande odeur de Sainteté, qu'on en célèbre la Fête tous les ans. *Clarus egregia sanctitate, cujus memoria anniversario natali die in Hispania colitur* (39). Enfin on voit dans le Jugement du Concile, que S. Ambroiſie avoit travaillé à appaiſer le Schiſme des Priſcillianites, qui troubloit toute l'Eſpagne. On étoit convenu de certains Articles, par la médiation de S. Ambroiſe, moyennant quoi le Clergé Priſcillianiſte devoit conſerver ſes Dignités & ſes Bénéfices. On ignore ce qui empêcha l'exécution de ce projet d'accommodement; mais S. Ambroiſe mourut vers l'an 396, & Simplicien lui ſuccéda avant que l'affaire fût terminée. Or ce projet ſeul démontre que les Priſcillianiſtes n'étoient point infectés des *Hérésies* & des *Impuretés* qu'on leur attribuoit; car en ce cas-là, on n'auroit jamais conſervé l'honneur du Miniſtère à leurs Evêques, ni à leurs Prêtres: la Diſcipline vouloit qu'on les mît en pénitence, & qu'on les dégradât pour toujours. Jamais on n'auroit toléré dans le Miniſtère, des Adamites accoutumés à faire le Service Divin *tout nuds*, & à ſe fouiller par toutes ſortes d'impuretés. Jamais S. Ambroiſe, Simplicien, & Sirice Evêque de Rome, n'auroient été les Médiateurs d'une Paix, qui ſe ſeroit faite à ces conditions (40). Concluons, que tout ce qu'on a dit des Priſcillianiſtes, & des autres Adamites qui les ont précédés, doit être mis au rang des menſonges qu'on a débités de tout tems contre les Hérétiques, que les Pères ont eru légèrement, & qu'ils ont plus légèrement encore tranſmis à la Poſtérité dans leurs Ecrits. C'eſt le ſentiment & la concluſion du ſavant Mr. de Beauſobre; & il n'y a perſonne, tant ſoit peu dégagé de préjugés, qui n'y ſouſcrive.

(36) *Concil. T. III. p. 150. ap.* de Beauſobre *ubi ſupra.*

(37) Id. ib.

(38) Id. ib.

(39) In *Not. ad Concil. Tolet. p. 392. apud* eundem.

(40) De Beauſobre *ubi ſupra.*

☞ ADDAS ou ADAS, nommé par quelques-uns BUDDAS (*a*), étoit un des douze Diſciples de Manès (*b*). On conjecture qu'il étoit Meſopotamien, ou Syrien; & que ſon nom eſt le même que celui d'*Adée* ou *Thadée*, commun entre les Syriens (*c*). Les Grecs en ont fait *Adantus*, "Αδαντος (*d*): ce qui peut avoir cauſé l'erreur de S. Auguſtin, qui a confondu *Addas* avec *Adimante* [*A*]. Addas fut un des premiers Miſſionnaires du Manichéiſme; l'Hérésiarque l'envoya en Scythie [*B*], c'eſt-à-dire dans les Provinces voiſines de la Perſe, au-delà du fleuve Oxus. Ce qui rend du moins ce voyage aſſez vraiſemblable, c'eſt que Manès alla chercher dans ces quartiers-là un aſyle contre la perſécution de Sapor; & il eſt aſſez naturel de ſuppoſer, qu'il ſe retira dans un lieu où il avoit déja des Amis & des Diſciples (*e*). Lorſqu'Addas revint de ſa Miſſion, il trouva Manès en priſon. C'eſt-là tout ce que l'on ſait des actions d'Addas. Il compoſa un Livre, auquel il donna le titre de MODIUM (*f*). Cet Ouvrage fut réfuté par Diodore Evêque de Tarſe (*g*), l'un des plus ſavans hommes de l'Antiquité; mais dont les Grecs ont laiſſé périr les Ecrits, parce qu'il paſſe pour avoir jetté les fondemens du Neſtorianiſme. Ebed-Jeſu (*h*) dit, que les Neſtoriens ont en Syriaque les vingt-cinq Livres, qu'il compoſa contre les Manichéens.

(*a*) Voy. Fabricii *Bibl. Græc.* T. V. p. 257.

(*b*) De Beauſobre *Hiſt. Crit. du Manich.* T. I. Part. I. L. I. ch. 7. §. 2.

(*c*) Id. Part. II. L. II. ch. 7. §. 1.

(*d*) Id. ibid.

(*e*) Id. Part. I. L. I. Ch. VII. §. 2.

(*f*) Id. Part. II. L. II. Ch. VII. §. 4. & Fabric. *Bibl. Græc.* T. IX. p. 402.

(*g*) Photii *Biblioth. Cod.* 55.

(*h*) Caye *Hiſt. Litt.* T. II. p. 215.

[*A*] *S. Auguſtin a confondu Addas avec Adimante.*] Les Grecs les diſtinguent; & cela eſt néceſſaire, pour faire le nombre de douze Diſciples que l'on donne à Manès. On croit que ce fut Adimante qui porta l'Héréſie Manichéenne dans l'Afrique Proconſulaire, où elle avoit fait de grands progrès dès l'an 290, douze ou treize ans après le ſupplice de l'Héréſiarque (1). Ce qui fait conjecturer qu'Adimante fut le Prédicateur du Manichéiſme en Afrique, c'eſt l'amour & la vénération que les Manichéens de cette Province avoient pour ſa mémoire. *Après* MANICHÉE *notre bienheureux Père*, dit Fauſte, *c'eſt le ſeul* ADIMANTE *qui mérite toute notre admiration* (2). Cette préférence, que les Manichéens d'Afrique donnoient à Adimante ſur tous les Diſciples de leur Maître, femble inſinuer qu'il avoit été leur Apôtre; c'étoit le Saint, le Patron de la Secte dans ce Pays-là. Il eſt certain d'ailleurs que Manès *l'avoit envoyé en divers climats pour prêcher ſes erreurs* (3). Ce qui ſemble confirmer cette conjecture, c'eſt qu'on trouve dans les Anathèmes qu'on faiſoit prononcer en Occident à ceux qui abjuroient le Manichéiſme, ces paroles ſi honorables à Adimante: „ Jnanathématiſe quiconque „ croit, que la promeſſe du Paraclet n'a pas été accom„ plie le jour de la Pentecôte, qui ſuivit de près l'Aſcen„ ſion du Seigneur, mais pluſieurs années après, dans la „ perſonne de MANÈS, ou *dans celle d'*ADIMANTE *ſon* „ Diſciple (4)." Et encore: „ Anathème à quiconque „ croit, que l'Eſprit Paraclet eſt venu dans ADIMAN„ TE." Ces Anathèmes ſuppoſent que les Manichéens d'Afrique, qui s'étoient répandus en Italie, mettoient en parallèle le Diſciple avec le Maître, & attribuoient ſi bien à l'Eſprit étoit venu dans Manès, ou dans Adimante; ce qui fait voir la vénération qu'ils avoient pour le dernier. Or on ne peut guères en aſſigner d'autre cauſe, que celle qu'il avoit été leur Apôtre. Les Egyptiens, les Syriens, les Orientaux, les Grecs, ne parloient point ainſi d'Adimante. Il avoit écrit en Latin un Traité, dans lequel il entendoit montrer, que l'Evangile & la Loi ſont trop oppoſés & trop incompatibles, pour venir du même Eſprit & de la même Autorité. S. Auguſtin le réfute (5).

(1) De Beauſobre *Hiſt. du Manich.* Part. II. L. II. ch. 7. §. 6.

(2) *Fauſt. ap. Aug.* L. 1. *c.* de Beauſobre *loc. cit.*

(3) Severe de Sicile, *Hiſt. du Manich.* p. 50. apud eund.

(4) De Beauſobre *ubi ſupra.*

Puiſque j'en ſuis ſur les Diſciples de Manès & leurs Ecrits, je placerai ici une Remarque, qui pourroit m'échapper. C'eſt que le ſavant Mr. de Beauſobre (6) s'eſt trompé, quand il a dit, que Mr. Fabricius n'a pas mis dans ſa liſte des Auteurs Grecs, ARISTOCRITE Diſciple de Manès, qui compoſa un Ouvrage ſous le nom de *Théophile*, ou de *Sageſſe de Dieu*. Son but étoit de montrer, qu'au fond toutes les Religions, Paienne, Judaïque, Chrétienne, convenoient dans le Principe & dans les Dogmes, & ne différoient que dans quelques Cérémonies. Mr. Fabricius le nomme en deux endroits (7) dans la même page, & le met expreſſément dans la liſte qu'il donne des Manichéens dont les Anciens ont fait mention: ARISTOCRITUS, dit-il, *autor libri quem inscripsit* Θεοφάνειαν, *in quo conatus eſt offendere, Ethnicismum, Judaismum & Chriſtianiſmum eſſe unum idemque dogma.* Il faut que le ſavant & laborieux Mr. de Beauſobre n'ait pas conſulté cet endroit, ou que ſa mémoire l'ait trompé.

(5) *Hiſt. Litter.* T. II. p. 471.

(6) Id. ibid.

(7) Fabricii *Bibl. Græc.* T. V. p. 257.

[*B*] *L'Hérésiarque l'envoya en Scythie.*] J'ai ſuivi la leçon ordinaire, & le ſentiment de Mr. de Beauſobre. Le Docteur Cave (8), conformément au Manuſcrit de la Reine Chriſtine, fait aller Addas en Syrie; mais il y a beaucoup d'apparence que c'eſt une faute du Manuſcrit, & qu'il faut lire *Scythie*, au-lieu de *Syrie*. Addas alla dans les Provinces voiſines de la Perſe, au-delà du fleuve Oxus, comme on le dit dans l'Article.

(8) Caye *Hiſt. Litter.* T. II. p. 471.

ADDISON (LANCELOT) nâquit à Mauldismeaburne dans la Paroiſſe de Crosby-Ravensworth, dans le Comté de Weſtmorland, de Lancelot Addiſon, Miniſtre de ce Lieu. Après avoir appris la Grammaire dans l'Ecole d'Appleby dans le même Comté, il fut envoyé au Collège de la Reine à Oxford, en 1650 (*a*). Il fut reçu Bachelier-ès-Arts le 25 de Janvier 1654 (*b*), & Maître-ès-Arts le 4 de Juillet 1657 (*c*). Aiant été choiſi pour un des *Fils de la Terre* *, dans l'Acte Public célébré en 1658, il fit un Diſcours, où il y avoit des traits fort vifs contre ceux de l'Univerſité, qui étoient dans ce tems-là dans des idées rigides; ce qui lui attira des affaires. Il fut obligé d'en demander par-

(*a*) Wood *Athenæ Oxon.* Part. II. col. 970. Edit. 2. 1721.

(*b*) Wood *Faſti Oxon.* p. 105.

(*c*) Ibid. p. 115.

* On donne ce nom à un jeune Etudiant, qui dans les Actes publics fait des Déclamations arbitraires, qui font ſouvent très farciques. &c. T.

don à genoux, & de retracter ce qu'il avoit dit. Il quitta quelque tems après l'Université, & vécut dans la retraite, dans un lieu près de Pethworth dans le Comté de Suſſex, juſqu'au rétabliſſement du Roi Charles II. Le Docteur Henri King, qui étoit alors Evêque de Chicheſter, aiant été informé par des Gentilshommes du Comté de Suſſex, du mérite d'Addiſon, & de ce qu'il avoit ſouffert pour le Parti Royal, le prit ſous ſa protection, & l'auroit avancé, ſi, contre l'avis de ce Prélat, il n'avoit accepté une place de Chapelain à Dunquerque. Il demeura dans cette Ville, juſqu'à ce qu'elle fût rendue aux François en 1662. Etant alors retourné en Angleterre, il accepta la place de Chapelain de Tanger, où il demeura pluſieurs années. Il fit un tour en Angleterre au commencement de 1670, dans le deſſein de retourner à Tanger; mais ſa place aiant été donnée à un autre dans cet intervalle, il ſe vit ſans emploi, & preſque hors d'état de ſubſiſter. Un Gentilhomme de mérite, informé de ſa ſituation & de ſa capacité, lui procura la petite Cure de Mileſton ou Milſton, près d'Amesbury ou Ambrosebury dans le Comté de Wilts, où il ſe retira. Dans la ſuite il fut fait Prébendier de l'Egliſe de Salisbury, & Chapelain ordinaire de Charles II. En 1675, il prit le degré de Bachelier & de Docteur en Théologie (*d*). En 1683, étant alors, ſelon Mr. Wood, Archidiacre de Coventry, les Commiſſaires chargés des affaires Eccléſiaſtiques le nommérent Doyen de Lichfield, en conſidération des ſervices qu'il avoit ci-devant rendus à Tanger, & pour le dédommager des pertes qu'il avoit faites par un incendie dans le Comté de Wilts. Il fut inſtallé le 19 de Juin 1683 (*e*). Il auroit été vraiſemblablement élevé à l'Epiſcopat peu après la Révolution, ſi le Miniſtère ne l'eût regardé comme trop attaché au Parti contraire. Il mourut en 1703, & fut enterré dans la partie Occidentale du Cimetière de l'Egliſe de Lichfield (*f*). Le Doyen Addiſon eut de *Jeanne Gulſtone* ſa femme, ſix enfans. *Jeanne*, l'ainée de tous, née le 23 d'Avril 1671. *Joſeph*, dont nous parlerons dans l'Article ſuivant. *Gulſton*, né en Avril 1673, mort Gouverneur du Fort S. George aux Indes Orientales. *Dorothée*, née en Mai 1674. *Anne*, née en Avril 1676. *Lancelot*, le plus jeune de ſes fils, en Novembre 1680; lequel après avoir été dans le Collége de la Reine, a été dans la ſuite Maître-ès-Arts & Membre du Collége de la Madeleine à Oxford. Une des filles, [on ne marque point laquelle] épouſa en premières noces le Docteur Sartre, Miniſtre de Montpellier, & dans la ſuite Prébendier de Weſtminſter; & en ſecondes noces elle a épouſé Daniel Combes Ecuyer. Mrs. Gulſton & Lancelot Addiſon ont été fort eſtimés pour leur favoir dans les Belles-Lettres. Mr. Addiſon, pendant qu'il fut à Milſton, avoit 120 Liv. Sterling de revenu; & après ſa mort, ſon ſucceſſeur pourſuivit en Juſtice Joſeph ſon Héritier, pour des dépériſſemens à la Cure. Le Docteur Addiſon a fait pluſieurs Ouvrages, dont on parlera dans les Remarques [*A*].

(*a*) Wood *Athen. Oxon.* ubi ſupra.

(*e*) Le Neve *Fasti Eccleſ. Anglicani*, p. 122.

(*f*) Le Neve *ubi ſup.*

[*A*] *Le Docteur Addiſon a fait pluſieurs Ouvrages.*] *La Barbarie Occidentale, ou Récit abregé des Revolutions des Royaumes de Fez & de Maroc. Avec un détail des Mœurs, Coutumes, Sacrez, Civiles, & Domeſtiques, qui ſont maintenant en uſage dans ces Pays. Par Lancelot Addiſon, Chapelain ordinaire du Roi.* A Oxford, au Théatre, 1671. in-8. pp. 226. Il aſſure dans ſa Préface, qu'il n'a négligé aucun des moyens, qui lui ont paru propres pour s'aſſurer de la vérité des faits qu'il rapporte, du moins autant que la nature du ſujet le lui a permis; qu'il a profité du commerce qu'il a eu avec les Maures & les Juifs, pour étendre ou corriger les Remarques qu'il avoit faites, en voyageant dans ce Pays: tellement que ces Remarques ne ſont pas des Obſervations dreſſées à la hâte, mais le fruit des recherches les plus exactes pendant pluſieurs années, ſur les mœurs & les coutumes de cette Nation. En un mot, qu'il ne s'eſt pas contenté d'examiner une fois ou deux, les choſes dont il parle, mais qu'il a écarté tout ce dont il n'a pu pleinement être aſſuré: ſon but n'étant point d'amuſer le Public par des récits romaneſques & fabuleux, mais de l'inſtruire exactement de la vérité, & de n'avancer rien dont il ne ſoit bien aſſuré. Il dit que ce qui l'a empêché de parler des Colléges & des Académies de ce Pays, c'eſt qu'il n'y en a point; & pour ce qui eſt des Imprimeries, les Maures ſont ſi éloignés d'en avoir, qu'ils témoignent la plus grande ſurpriſe, lorſqu'ils voyent quelque ancien Livre dans leur Langue; ce dont Mr. Addiſon donne quelques exemples.

L'Etat preſent des Juifs, principalement dans la Barbarie; contenant un détail exact de leurs Coutumes, tant Sacrées, que Profanes. Avec un Diſcours abregé ſur la Miſna, le Talmud, & la Gémare. Par L. Addiſon, l'un des Chapelains ordinaires du Roi, & Auteur des Revolutions & des Coutumes preſentes des Royaumes de Fez & de Maroc. Londres 1675. in-8. pp. 239. La Dédicace eſt adreſſée à Mr. Jo. Williamſon, Secrétaire d'Etat &c., & datée *de Milſton près d'Ambresbury dans le Comté de Wilts, le 28 Janvier 1674-75.* Il nous apprend dans ſon Introduction, qu'il ne ſe propoſoit dans cet Ouvrage que de faire la fonction d'Hiſtorien fidèle, ſans chercher à plaire d'une autre manière au Lecteur, que par un récit clair & ſimple de la vérité; & que dans cette vue, il a apporté les mêmes ſoins & fait des recherches de même nature, que dans ſon premier Ouvrage. Si Mr. Basnage eût vu ce Traité, il y auroit trouvé bien des lumières pour compléter ſon Hiſtoire des Juifs.

L'Eſtat Turc, ou Diſcours ſur l'antiquité, l'utilité & la neceſſité de catechiſer, & ſur les avantages qu'on en peut retirer pour guerir les maux preſens de l'Egliſe Angloiſe. Par L. Addiſon, un des Chapelains ordinaires du Roi. In-12. (1).

(1) Wood *Athen. Oxon.* col. 971.

Defenſe modeſte du Clergé, où l'on examine briévement l'origine, l'antiquité, & la neceſſité de l'Etat Eccléſiaſtique; & l'on recherche les cauſes, tant fauſſes que véritables, du mépris que l'on a maintenant pour lui. On trouve cet Ouvrage, avec quelque changement dans le titre, mentionné dans le Catalogue des Livres imprimés, ou en vente, chez W. Crooke en 1680, à la ſin d'une Pièce intitulée: *Conſidérations ſur la réputation, la fidelité, les mœurs & la Religion de Thomas Hobbes de Malmesbury, écrites par lui-même en forme de Lettre à un Sutant*, Imprimées chez le même Crooke en 1680. L'Ouvrage du Docteur Addiſon ſe trouve dans ce Catalogue ſous le titre ſuivant: *Defenſe modeſte du Clergé, où l'on examine briévement ſon origine, ſon antiquité, ſa neceſſité; & l'on recherche les cauſes, tant fauſſes que véritables, de ce qu'il eſt ſi avili, ſi negligé, & ſi injuſtement mepriſé. Par L. A. D. D.* in-8. Cet Ouvrage a été réimprimé en 1709 par les ſoins du Docteur Hickes, avec deux autres Pièces, l'une de Samuel Gliſton, intitulée, *Sermon ſur la Benédiction Sacerdotale*, &c. imprimé en 1620; & l'autre du Docteur Pierre Heylin, intitulée, *Diſcours pour détromper le peuple ſur l'article des Dixmes* &c. imprimé en 1628, ſous le nom de *Phil. Treleine*, qui eſt l'anagramme de leur vrai nom. Ces trois Diſcours furent publiés de nouveau pour les oppoſer à l'Ouvrage intitulé, *Les Droits de l'Egliſe Chrétienne*; & ils furent imprimés in-8. Le Docteur Hickes publia le Livre d'Addiſon ſous ſon premier titre, marqué par Wood, & ſans le nom de l'Auteur; & il dit dans la Préface qu'il a miſe à la tête de ce Recueil, que la *Defenſe du Clergé* avoit été publiée à Londres par W. Crooke en 1677. Mais il avoue, que l'Auteur de cette Pièce anonyme a pris tant de ſoin de ſe cacher, que malgré toutes les recherches qu'il a pu faire, tant à Londres que dans les deux Univerſités, il n'a pu abſolument découvrir s'il étoit Eccléſiaſtique ou Laïque; quoiqu'il panche à croire qu'il étoit Laïque, parce qu'il parle toujours du Clergé en troiſième perſonne, comme n'étant point de ce Corps. Il déclare auſſi, qu'il ne fait rien de l'Ouvrage, ſinon qu'il lui a été communiqué par un de ſes Amis, qu'il nomme. Il ajoute, que l'Auteur de cette Pièce, quel qu'il ſoit, traite ſon ſujet avec beaucoup de force & de préciſion, & qu'il y a mêlé très judicieſſement l'Erudition Sacrée avec la Profane; que ſon ſtyle eſt noble & élevé, qu'il y régne un tour d'éloquence proportionné à la dignité du ſujet. Si le Docteur Hickes eût vu le *Catalogue des Livres* imprimés par Crooke, Libraire du Docteur Addiſon, il n'auroit pas été en doute ſur l'Auteur de cet Ouvrage, & l'auroit attribué ſans balancer à ce Docteur.

Le premier Etat du Mahométiſme, ou particularités ſur ſon Auteur & ſur ſa Doctrine. Lond. 1678. in-8. (2). Ce Livre fut réimprimé l'année ſuivante, avec quelque changement dans le titre: *La Vie & la Mort de Mahomet, l'Auteur de la Religion des Turcs; ou l'on trouve un détail de ſa Tribu, de ſes parens, de ſa naiſſance* &c. 1679. in-8. pp. 156. Dans un court Avertiſſement, l'Auteur nous apprend qu'il s'eſt attaché à donner un récit exact & fidèle de la vie & de la doctrine de Mahomet, & à dévoiler les fables qu'on avoit crues juſqu'alors ſur l'un & ſur l'autre de ces articles. Il ajoute, qu'il n'a d'autre deſſein en publiant cet Ouvrage, que de faire voir quelle étoit Mahomet, dont l'exécrable Doctrine a impoſé juſques à préſent d'une manière ſi groſſière à la meilleure partie du Monde. Ce Livre contient 24 Chapitres. Le Docteur Addiſon, parlant des moyens qui ont contribué à la propagation du Mahométiſme, marque entre autres la *Tolérance* (3), clairement preférée dans l'Alcoran, ſur-tout par rapport aux Chrétiens. Il fait mention du Traité d'Alliance (4) conclu, à ce que l'on prétend, entre Mahomet & les Chrétiens; & des idées différentes, que les Savans ont eues de cette Pièce. Gabriel Sionite la publia en France, d'après l'Original, qu'on diſoit avoir été trouvé dans un Monaſtère du Mont Carmel. Elle fut réimprimée en Allemagne par

(2) Wood *ubi ſupra.*

(3) Ch. XVII. p. 100. 102. marquées par abus 92. 93.

(4) Ch. XVIII.

par les soins de Jean Fabricius, en 1638. Grotius la croyoit supposée. Hottinger, qui ne l'avoit jamais vue, n'osa la condamner. Le Dr. Addison dit, qu'on peut la regarder comme un des artifices de Mahomet, pour affermir son autorité, qui étoit encore naissante. Mais il changea bien de langage, quand il la vit dans la suite bien établie: Il ajouta plusieurs Chapitres dans l'Alcoran, dans lesquels il dénonce la mort, la prison & l'esclavage aux *Infidèles*, nom par lequel il désigne particulièrement les Chrétiens. Mr. Addison nous apprend ensuite, qu'ayant demandé à une personne bien versée dans l'Arabe, ce qu'il pensoit de ce Traité de Mahomet avec les Chrétiens, il lui avoit répondu, que lorsqu'il l'avoit lu, il l'avoit regardé comme une Pièce supposée, à cause que le style ne ressembloit point du tout à celui de l'Alcoran; que dans l'Edition Arabe & Latine on trouve une Préface de l'Imprimeur, qui dit que cette Pièce avoit été apportée d'Orient par un Capucin nommé *Pacifique Scaliger*, & qu'il y a de l'apparence qu'elle a été forgée par ce Missionnaire. L'Ouvrage d'Addison, dont il s'agit, se trouve aussi avec le titre suivant: *Le premier ETAT du MAHOMETISME, qui contient une Histoire exacte de Mahomet, l'Auteur de la Religion des Turcs; les Prophéties de sa venue, sa Genealogie, ses Parens, sa Tribu, sa naissance, son éducation, ses mariages, les inquiétudes de sa vie, ses pretendues révélations, la composition de l'ALCORAN, les Armes qu'il tint à LA MECQUE, où il fit ses premiers prosélytes, &c. la Relation de ses disputes contre les Juifs, des Guerres qu'il soutint, de la preparation de sa Doctrine, de son Paradis, de ses Miracles, & des principales circonstances de sa mort.* A quoi on a ajouté *l'Etat du Christianisme dans ce temps-là. Seconde Edition. Par l'Auteur de l'Etat présent des Juifs.* A Londres, imprimé pour Will. Crooke, 1687. in-8. pp. 136. Ce titre est de la fabrique du Libraire, l'Edition étant page pour page la même que la précédente.

Preparation au Sacrement, ou Méthode courte, claire, & sure pour s'approcher de la Table de l'Eucharistie, & recevoir dignement la Cène du Seigneur. Recueillie pour l'usage familier de chaque Communiant. Par L. Addison, D. D. Doyen de Litchfield. A quoi l'on a ajouté, *le Compagnon du Communiant, ou Recueil de Devotions à son usage.* A Londres, pour W. Crooke, 1686. in-12. pp. 153. (5). Mr. Wood marque une édition du prémier de ces Traités, en 1681. Dans la Dédicace (*au très honorable Rob. Hyde, Ecuyer, mon respectable Protecteur & Patron*) l'Auteur dit: „ L'Ouvrage suivant a été destiné d'abord pour l'usage de „ mes Paroissiens (vos Vassaux); & m'étant déterminé à „ l'exposer au jugement du Public, je n'ai pu balancer sur „ le choix de celui à qui je le devois offrir &c." On voit ensuite l'Avertissement suivant, *au Libraire au Lecteur*; „ Ainsi déjà imprimé deux fois cette *Preparation*, je la „ produis une troisième fois, uniquement dans la vue de „ rendre service au Public. J'ai tâché solliciter l'Auteur de me fournir des additions, mais il a été fourd à toutes mes propositions &c. J'ai pourtant obtenu de lui, d'ajouter un *Recueil de Devotions*, qui ne le cède à „ aucun autre de ce genre."

L'état de TANGER *sous le Gouvernement du Comte de Tirlot &c.* A Londres, in-4. 2. Edit. (6).

Mr. Wood lui attribue auſſi l'Ouvrage ſuivant: *Le Catéchumène, ou Propoſſion de Foi d'une jeune Perſonne avant ſa réception à la Ste. Cène; pour ſervir à bien entendre la nature du Sacrement.* Londres 1690. in-12. C'eſt-là le titre, ſelon Mr. Wood: mais nous le trouvons auſſi ſous le ſuivant: *Le Catéchumene, ou Compte qu'une jeune Perſonne rend au Miniſtre, de ſes progrez dans la conoiſſance de la Religion, avant que d'être admiſe la prémiére fois à la Table du Seigneur. Publié par les ſoins de deux Théologiens diſtinguez de l'Egliſe Anglicane.* A Londres, W. Crooke, 1690. in-12. pp. 100. On trouve après le titre, deux *Lettres*; l'une à *l'Auteur*, ſignée *L. A.* qui approuve non ſeulement l'Ouvrage, mais qui témoigne auſſi *l'ordre de ſa vie qu'il avoit de le voir rendu public*; la ſeconde, au *Libraire*, ſignée *Jo. Scott*, qui recommande & approuve le Livre. Il paroît par-là, que le Dr. Addiſon n'eſt pas l'Auteur de cette petite Piéce, quoiqu'elle ſoit imprimée dans le Catalogue, qui ſe trouve à la fin du *Sacrifice Journalier des Chrétiens*, &c.

XPIETOΣ ΑΠΤΟΘΕΟΣ, *ou Hiſtoire de l'Hereſie qui nie la Divinité de Jeſus-Chriſt.* A Londres, pour Robert Clavell, au Paon, dans le Cimetière de S. Paul, 1696. in-8 pp. 107.

Mr. Wood marque encore les ſuivans. *Le Sacrifice journalier des Chrétiens dignement offert, ou Diſcours pratique ſur la maniére de bien prier. Par L. Addiſon, Doyen de Litchfield.* Imprimé pour Robert Clavell, 1693. in-12. *Hiſtoire du Milléſarſiſme. Le veritable uſage des deux Sacremens, le Baptême & la Ste. Cène, & l'obligation où ſont les Chrétiens de participer fréquemment au dernier.* Ces trois dernières Ouvrages, auſſi-bien que le *Catéchumène*, ſont attribuez au Docteur Addiſon, dans le Catalogue imprimé à la fin du *Sacrifice journalier* du Chrétien, 1698. [☞ Tous ces Ouvrages du Docteur Addiſon ſont en Anglois: on s'eſt contenté d'en donner les titres en François, afin que le Lecteur pût ſavoir de quoi ils traitent. ADD. DU TRAD.]

(5) Dans le Catalogue des Livres, qui ſe trouve à la fin, il y a: *Dr. Jos. miſére du Clerc*, où l'on examine les raiſonnemens du mépris que l'on a pour lui. *Par L. A. D. D. & Doyen de Litchfield.* Prix 1 Sh. 6 d.

(6) Wood Athen. tom. iii. pag.

ADDISON (JOSEPH) fils aîné de Lancelot dont nous venons de parler, nâquit à Wilſton près d'Ambroſebury dans le Comté de Wilts; & comme il ne promettoit pas de vivre, il fut baptiſé le jour même de ſa naiſſance, qui étoit, comme il paroît par les Regiſtres de l'Egliſe, le 1. de Mai 1672 *, & non 1671, comme Wood, & d'autres après lui, l'ont avancé. Il fut d'abord envoyé à l'Ecole d'Amesbury ſous Mr. Naiſh, à préſent Sous-Doyen de Salisbury. De là il paſſa dans l'Ecole de Salisbury, ſous Mr. Taylor. Il alla enſuite à la Chartreuſe de Londres, ſous le ſavant Docteur Ellis; & ce fut là qu'il fit amitié avec Mr. Richard Steele. „ Cette amitié, (dit l'Auteur des *Mémoires de Mr. Steele*) dura autant que leur vie, ſi l'on excepte l'intervalle de quelques petits différends pour des affaires d'intérêt, qui finirent toujours bien de part & d'autre. Ce fut Mr. Addiſon qui l'introduiſit „ le prémier auprès des Comtes d'Halifax & de Sunderland, qui lui firent avoir la place de Gazetier, „ un de ſes prémiers Emplois." On rapporte par tradition, dans le lieu où Mr. Addiſon eſt né, une petite avanture qui lui arriva étant enfant. Pendant qu'il étoit encore à l'Ecole de la Campagne, il commit quelque légére faute, & il eut tant de peur d'être châtié, qu'il s'enfuit de chez ſon père & ſe fauva dans les champs, où il ſe nourrit de fruits, & ſe cacha dans le creux d'un arbre; mais il y fut découvert, par le moyen d'une récompenſe que l'on promit à ceux qui le trouveroient, & on le ramena chez ſes parens. De la Chartreuſe de Londres il paſſa à Oxford, où il entra dans le Collége de la Reine. On dit que ce fut là qu'il fit connoiſſance avec Mylord Halifax, le grand Protecteur des Gens-de-Lettres, qui n'a pas laiſſé d'être dépeint d'une maniére très ſatyrique (choſe trop ordinaire) par un Homme de qualité fort connu par la bienveillance qu'il a témoignée à quelques-uns des Hommes les plus illuſtres de ſon tems. Nous donnerons quelques traits de la Pièce que nous avons en vue, où il ne laiſſe pas d'y avoir de l'eſprit [*A*]. Après avoir été deux ans à Oxford, quelques-uns de ſes vers, qu'on vit par hazard entre les mains du Docteur Lancaſter, qui étoit alors Doyen de ce Collége, firent juger ſi favorablement de lui, qu'on l'élut Membre du Collége de la Madeleine (*a*), où il prit le degré de Bachelier & de Maitre-ès-Arts. Il employa ſes prémiéres années à l'étude des anciens Auteurs Grecs & Latins, & cette étude lui forma le goût, & lui donna ce tour d'eſprit noble & mortel Tamerlan, quoiqu'il ſoit réduit à préſent à prendre un ton plus bas, *Rowe* eſt à moi & au Parti des Whigs. J'aide à *Garth* à polir ſes Piéces un peu groſſiéres, & je lui apprens à chanter en beaux vers les louanges de notre Parti. *Walsh*, qui quoiqu'il ait jamais écrit, paſſe pour homme d'eſprit & Critique, *Walsh* vote pour nous. Les Comédies obſcénes & ſans Intrigue de *Vane*, nous ont vanté une fois..... Nous pouvons ſurement faire fonds ſur Addiſon; à la faveur d'une penſion, l'on gagne toujours un ami. Il ſera entrer les Alpes de mon nom, & ſera connoître ſon Protecteur dans le Pays des Claſſiques. Tous ceux dont je viens de parler, payent à mon mérite le tribut qui lui eſt dû, me nomment leur *Horace* & leur *Mécéne*. Les Princes ne ſont point fermes ſur le Trône, qu'ils n'y ſoient ſoutenus par les Enfans d'Apollon. Auguſte eut Virgile & Horace, & Naſſau plus heureux eut les Montagues. Mais Anne, cette malheureuſe Reine Tory, ſera-

(a) Ticket, *Vie de Mr. Addiſon*, à la tête de ſes Ouvrages.

* Ces particularités ont été fournies par un Gentilhomme, qui a vu les Regiſtres.

[*A*] *Nous donnerons quelques traits de la Piéce que nous avons en vue &c.*] Elle eſt intitulée *La Faſhion démaſquée*, & a été imprimée dans un des volumes des *State-Poems* in-8. 1703. On dit que Mylord Halifax y eſt dépeint ſous le nom de *Bathille*, & on y trouve auſſi le Portrait des Poëtes auxquels il donnoit penſion. „ Enfin Bathille ſe lève, paré des plumes d'autrui, & illuſtre par les projets „ des autres. Plein de bonne opinion, & ridiculement „ fou, il prétend dire une bonne nouvelle. Demi-Politique, habillard & bruyant, il attend ſans courage, ergueilleux ſans mérite, & propre à conduire des têtes „ ſans cervelle, avec des geſtes tiers, & un air aſſuré, il „ tient à ſes compagnons de débauche ce langage: Ayez „ ſoin de ce qui regarde la Politique, j'aurai ſoin moi „ que les Muſes nous ſecondent. Tous les Poëtes ſont à „ ma dévotion; dès que je parle, ils écrivent; je les inſpire. C'eſt pour moi que *Congréve* a déploré en vers lugubres la mort de Talora. *Rowe*, qui a chanté l'in-

& juſte, par lequel il s'eſt ſi fort diſtingué [B]. Il donna de bonne heure des preuves de ſon admirable talent pour la Poëſie, par un petit Poëme Anglois adreſſé à Mr. Dryden ſur ſes Traductions [C]. Cette Pièce fut bientôt ſuivie de la Traduction du *quatrieme Livre des Georgiques de Virgile*, dont Mr. Dryden a parlé d'une maniere fort avantageuſe [D], à l'exception de l'Hiſtoire d'Ariſtée. (*a*) Id. ibid. Il fit auſſi un *Eſſai ſur les Géorgiques*, que Dryden a mis à la tête de ſa Traduction de ce Poëme (*b*) [E]. On a encore quelques autres Pièces qu'il a compoſées dans ſa jeuneſſe, entre autres, une *Ode pour la Fête de Sainte Cecile, à Oxford*; l'*Hiſtoire des Achéménides & de Polyphême, tirée du troiſieme Livre de l'Eneide, & traduite en vers Anglois, du ſtyle de Milton*; & les *Caractéres des principaux Poëtes Anglois*. A la fin de ce dernier Ouvrage, il inſinue qu'il avoit deſſein d'entrer dans les Ordres, à quoi ſon pere le ſollicitoit très fortement [F]. Cette Pièce eſt de l'an 1694, & elle eſt adreſſée à Mr.

„ ſentira les traits de la vengeance des Poëtes.

[B] *Cette étude lui forma le goût, & lui donna ce tour d'eſprit noble & juſte, par lequel il s'eſt ſi fort diſtingué.* „ Il
(*a*) *Life of Mr. Addiſon.* „ prit, dit Mr. Tickell (a), leur ſtyle & leur tour, auſſi „ parfaitement que les jeunes gens prennent l'accent Fran- „ çois, ou le bon air. Un commerce familier, contract- „ té de bonne heure avec les Auteurs Claſſiques, donne „ ce qu'on peut appeller *la bonne éducation en fait de Poë- „ ſie.* Comme les graces dont il orne l'eſprit ne l'aban- „ donnent jamais, lorſqu'il les a acquiſes dans la jeuneſſe; „ auſſi ne les acquiert-il que bien rarement, lorſqu'on s'y „ applique trop tard. Il n'y a peut être rien de plus dif- „ ficile que d'*approfondir* le génie naturellement ſauvage, „ & de *civiliſer* l'imagination. Nos anciens Poëtes An- „ glois en général abondent en penſées forcées, & en „ phraſes affectées; & ceux-là même, qu'on regarde com- „ me les plus exacts, font trop amoureux de beautés peu „ naturelles, & ſemblent chercher quelque choſe de plus „ que la perfection. Si l'exemple & les préceptes de Mr. „ Addiſon ont fait que l'on demande aujourd'hui une plus „ grande préciſion, nous en ſommes redevables au ſoin „ qu'il prit de ſe former ſur les anciens modéles, & de ſe „ rendre la juſteſſe des penſées & la pureté du ſtyle fa- „ miliéres."

[C] *Un petit Poëme Anglois adreſſé à Mr. Dryden.*] Il eſt daté du Collége de la Madeleine à Oxford, le 2 de Juin 1693. L'Auteur n'avoit alors que vingt-deux ans. Cette Pièce eſt un compliment fort délicat à Mr. Dryden, ſur ſes Traductions de *Virgile*, d'*Horace*, de *Juvenal*, de *Perſe* & d'*Ovide*. Ce fameux Poëte ſe trouvoit alors dans des circonſtances fâcheuſes, par le changement arrivé dans le Miniſtére, & par la diſgrace de ceux de ſes Amis qui avoient du crédit à la Cour. Comme il avoit été engagé fort avant dans le Parti oppoſé à la Révolution, il ſe vit privé de la qualité de Poëte couronné, dès que Guillaume parvint à la Couronne. Cependant la vivacité & le feu poétique de Mr. Dryden ne furent étouffés ni par l'âge, ni par ces déſagréables circonſtances; c'eſt ſur quoi Mr. Addiſon lui fait, dans la Pièce en queſtion, un compliment parfaitement bien tourné. „ Ni les injures du „ tems, ni celles de l'âge, ne peuvent donc rallentir ton „ ardeur, & étouffer ton feu poétique? Bien différent „ de ton Ovide: écrivant pendant ſon exil, la douleur „ glaçoit ſa veine, la triſteſſe l'empêchoit de donner l'eſ- „ lor à ſes penſées, & ſa Muſe penſive & accablée dé- „ mentit ſur la fin de ſes jours le génie Romain." Il conclut par des vœux pour la ſanté & la proſpérité de Mr. Dryden, afin qu'il pût achever ſa Traduction des Métamorphoſes d'Ovide; & il finit par une alluſion fine à ce Poëte: *Alors ton Ovide métamorphoſé ainſi, nous fera voir un changement plus noble.*

[D] *Celui-ci fut bientôt ſuivi de la Traduction du IV. Livre des Géorgiques de Virgile, dont Mr. Dryden a parlé d'une maniere fort avantageuſe.*] Voici ſes paroles: „ L'in- „ génieux Mr. Addiſon d'Oxford ne m'a pas donné moins „ de peine que les deux autres, & par les mêmes raiſons „ (parlant de deux fameux Poëtes, dont les Ouvrages, dit Mr. Dryden, lui avoient donné aſſez de peine, pour faire que les ſiens ne fuſſent pas au-deſſous de leurs): „ & „ après *ſes Abeilles*, mon dernier *Eſſain* mérite *à peine* une „ ruche (2)."

(*b*) Dryden's *Virgil.* Vol. III. p. 222. London, printed for J. Tonſon 1709. in-8.

[E] *Eſſai ſur les Géorgiques, que Dryden a mis à la tête de ſa Traduction de ce Poëme.*] Mr. Tickell après avoir rapporté, que Mr. Dryden avoit fait un compliment à Mr. Addiſon ſur ſa Traduction du *quatriéme Livre des Géorgiques*, ajoute, „ qu'il eſt ſurpris qu'il n'ait pas en même „ tems témoigné à Mr. Addiſon l'obligation qu'il lui avoit „ pour ſon *Eſſai ſur les Géorgiques*." Cette remarque a attiré à Mr. Tickell une Critique aſſez rude de la part de Mr. Richard Steele, qui le blâme d'avoir taxé Dryden d'avoir gardé le ſilence ſur l'obligation qu'il avoit à Mr. Addiſon: tandis qu'il paroît, dit Steele, que le dernier avoit ſoulagé de la même peine ce même Dryden. Voici les mots de Steele (3). „ Mr. Dryden, dans ſon *Virgile*, après avoir a- „ voué qu'un *jeune-homme de mérite* lui avoit fait apper- „ cevoir pluſieurs fautes dans ſa Traduction de Virgile, „ qu'il avoit tâché de corriger, continue de cette manié- „ re: *Deux autres de mes Amis, gens de mérite auſſi, n'ont* „ *pas voulu être connus, me voyant preſſé par le tems, ont eu pitié de moi, & m'ont fourni la Vie de Virgile, les deux Préfaces ſur les Eclogues & les Géorgiques*, & tous „ les Argumens en proſe pour toute la Traduction. Si Mr. Addiſon étoit un de ces deux Amis, & ſi la Préface des *Géorgiques* eſt ce que l'Editeur nomme *Eſſai ſur les Géorgiques*, comme on peut l'aſſurer, puiſque ces deux Pièces ſont mot pour mot les mêmes; Mr. Tickell a blâmé mal à propos Mr. Dryden, qui, quoiqu'il ait ſupprimé le nom de Mr. Addiſon, l'a néanmoins déſi-

(3) Dans ſa Dédicace de la 2. Edition du *Drummer* ou *Tambour* adreſſée à *Mr. Congreve*, in-4. 1722.

„ gné d'une maniere à le faire reconnoître par tous ceux „ qui ſont verſés dans ces matiéres, & avec un éloge „ proportionné à ſon mérite, fur-tout ſi l'on fait attention „ au caractére de celui qui le donne." Cet Eſſai eſt une excellente Critique ſur les Géorgiques, eſpéce de Poëme, que quelques Ecrivains ont mis dans la même Claſſe que les *Eclogues* ou Paſtorales, mais qui en eſt très différent, ainſi que Mr. Addiſon l'a fait voir. Il obſerve, que cette ſorte de Poëſie, „ eſt toute entiére pour l'imagination, qui „ ſe plaît dans les campagnes & dans les bois, & s'exer- „ ce ſur ce qu'il y a de plus agréable dans la Nature. En „ nous donnant ſes leçons, elle offre à notre eſprit une „ charmante variété de vues & de payſages, & elle a l'art „ d'égayer ſes préceptes les plus ſecs, & de les faire ref- „ ſembler à ſes deſcriptions." En un mot, notre Critique définit LA GÉORGIQUE, une *partie de la Science Oeconomique de la Campagne, traitée d'une maniere agreable, & ornée de toutes les beautés & les graces de la Poëſie.* Virgile, dit-il, a choiſi les préceptes de cette Science, les plus utiles, & en même tems les plus ſuſceptibles d'ornemens. Souvent il fond le précepte dans la deſcription, & il peint par l'action du *Campagnard*, ce qu'il a deſſein d'apprendre au Lecteur. Il a ſoin d'orner ſon ſujet par des digreſſions agréables & ménagées à propos, qui en naiſſent naturellement, & qui ont du rapport avec l'objet principal des *Georgiques*. Son ſtyle eſt plus élevé que le langage familier & ordinaire; il abonde en métaphores, en *Grécifmes* & en *circonlocutions*, pour rendre ſes vers plus *pompeux*. Mr. Addiſon conclud ſon Eſſai par cette Remarque: „ C'eſt que les Géorgiques de Virgile font le Poëme le „ plus complet, le plus travaillé, & le plus fini de toute „ l'Antiquité. L'Enéide eſt d'un genre plus noble; mais „ le Poëme des Géorgiques eſt plus parfait dans le ſien. „ Il y a dans l'Enéide un plus grand nombre de beautés; „ mais celles des Géorgiques ſont plus délicates. En un „ mot, le Poëme des Géorgiques eſt auſſi parfait, que „ le peut être un Poëme compoſé par le plus grand Poë- „ te dans la fleur de ſon âge, lorſqu'il a l'invention faci- „ le, l'imagination vive, le jugement mûr, & que tou- „ tes ſes facultés ſont dans toute leur vigueur & leur ma- „ turité."

[F] *Il avoit deſſein d'entrer dans les Ordres, à quoi ſon pere le ſollicitoit très fortement.*] Voici les vers, où il inſinue ce deſſein:

. . . . . *and now, dear friend, receive*
The laſt poor preſent, that my Muſe can give.
I leave the arts of Poetry and Verſe
To them, that practiſe 'em with more ſucceſs.
Of greater truths I'll now prepare to tell;
And ſo at once, dear Friend and Muſe, farewell.

Voici le ſens: „ Recevez cher Ami, le dernier petit „ préſent, que ma Muſe peut vous offrir. J'abandonne déſ- „ ormais l'art de faire des vers, à ceux qui y réuſſiſſent „ mieux que moi. Je me prépare à annoncer de plus „ grandes vérités. Je prends donc, cher Ami, & vous ma „ Muſe, à jamais congé de vous." Paul Ferri, ſavant Théologien de France dans le XVII. Siécle, a publiant un volume de Poëſies pendant qu'il étoit encore Etudiant en Théologie, mais prêt à être promu au Miniſtére, finit ſon Avertiſſement au Lecteur par une penſée pareille à celle de Mr. Addiſon:

Sat ludo nugiſque datum (4).

(4) Bayle *Diction.* Art. PAUL FERRI Rem. [*b*].

Mr. Tickell nous apprend, que „ le caractére extraor- „ dinairement grave & ſérieux, & la modeſtie de Mr. „ Addiſon, qui ſembloient devoir contribuer le plus à lui „ faire embraſſer l'état Eccléſiaſtique, y mirent principa- „ lement obſtacle. Ces qualités, *ajoute-t-il*, qui ſont le „ véritable ornement du Sacerdoce, lui firent enviſager „ les devoirs du Miniſtére comme trop difficiles à rem- „ plir, & l'en rendirent digne, dans le tems même qu'el- „ les l'empêchérent d'y entrer. C'eſt un bonheur, que „ cela ait tourné depuis autant à l'avantage de la Vertu „ & de la Religion, à la défenſe de laquelle il conſacra „ ſes veilles avec d'autant plus de ſuccès, qu'il s'y occu- „ pa volontairement, & non par devoir & par néceſſité „ d'emploi. Le Monde ſe réconcilia enfin avec la Sageſ- „ ſe & la Vertu, lorſqu'on les vit recommandées avec „ autant d'eſprit & de grace, du moins, qu'on les avoit „ vues tournées en ridicule depuis un demi-ſiécle." Cet endroit a attiré à Mr. Tickell une Critique fort vive de la part de Mr. Steele, qui dans la Dédicace du *Drummer* ou *Tambour*, à Mr. Congréve, s'exprime de la maniére ſuivante (5). „ Vous ſavez très bien, que ce ne furent „ pas-là les motifs qui déterminérent Mr. Addiſon à en- „ trer

(5) P. 12.

à Mr. Henri Sacheverell, fi fameux dans la fuite ſous le nom du Docteur Sacheverell. Ils étoient alors intimes amis ; mais les différens principes, dans leſquels ils ſe trouvérent dans la ſuite par rapport aux affaires d'Etat, les brouillérent [G]. Mr. Addiſon ne ſe diſtingua pas moins par la beauté de ſes Poëſies Latines, qui furent publiées dans les *Muſæ Anglicanæ* [H], & auxquelles Boileau a donné de grands éloges [I]. En 1695, il fit un Poëme à la louange du Roi Guillaume, à l'occaſion d'une des Campagnes de ce Monarque; il l'adreſſa à Mylord Somers Grand-Chancelier, qui le reçut avec une bonté peu commune, & fit demander à l'Auteur d'être du nombre de ſes amis. A l'âge de vingt-huit ans, Mr. Addiſon eut envie de voir la France & l'Italie ; & Mylord Somers, grand Protecteur des Lettres, lui procura par ſon crédit une penſion du Roi, de trois-cens livres ſterling, pour le mettre en état de voyager (c). En 1701, il écrivit une *Lettre d'Italie à Mylord Halifax*, qui a été regardée comme le meilleur de ſes Ouvrages de Poëſie, par ceux qui ont le goût de l'Antiquité [K]. Mr. Salvini, Profeſſeur en Langue Grecque à Florence, l'a traduite en Italien. La Rélation de ſes Voya-

(c) Id. ibid.

„ trer dans le Monde ; & comme ce fut vous qui contri-
„ buates à le lier avec Mylord Halifax, je ne doute pas
„ que vous ne vous ſouveniez des preſſantes & vives inſ-
„ tances que ce Seigneur fit au Principal du Collége, pour
„ qu'il ne preſſât pas Mr. Addiſon d'entrer dans les Or-
„ dres. Il ſe fondoit principalement ſur la corruption des
„ Gens d'Affaires, qui manquent d'une bonne éducation.
„ Et je me ſouviens, comme ſi j'avois lu la Lettre hier,
„ qu'il la finiſſoit en diſant, quelqu'un pût prendre
„ occaſion de ce qu'il faiſoit, de le repréſenter comme
„ peu affectionné à l'Egliſe, il ne lui ſeroit pourtant ja-
„ mais d'autre tort, que d'empêcher Mr. Addiſon d'y en-
„ trer. Il a plu à Mr. le Secrétaire Tickell, ſi zélé pour
„ ſa réputation, d'attribuer à ſon air ſérieux & à ſa conduite modeſte, cette envie que les perſonnes du premier rang eurent de s'attacher Mr. Addiſon, lorſqu'il étoit encore jeune."

[G] *Les différens principes, dans leſquels ils ſe trouvérent dans la ſuite par rapport aux affaires d'Etat, les brouillerent.*] En 1710, Mr. Addiſon publia diverſes Feuilles volantes, ſous le titre du *Whig Examineur*, contre celle qui étoit intitulée *l'Examineur*, qui ſe publioit par le Parti oppoſé. Dans une de ces Feuilles (d), il prend occaſion de diviſer ce que les Anglois appellent *Non-ſenſe*, (ce qu'on peut appeller en François *défaut de bon-ſens*) en *haut Non-ſenſe* & *bas Non-ſenſe*. „ Le dernier, *dit-il*, eſt le caractére d'un Auteur froid, qui, d'un ſtyle ſans eſprit, & traine ſervilement au travers des ténébres & de la confuſion. Un Ecrivain de cette trempe tâtonne dans ſon chemin au milieu des contradictions, & rampe parmi les abſurdités. *Videt vult pauper, & eſt pauper.* Il n'a ni ſens, ni eſprit ; & il ne prétend à aucun des deux. Au contraire, le haut Non-ſenſe fait grand bruit, & cherche querelle ; il eſt monté ſur de grands mots, & marche fiérement avec ce cortége ; il a quelque choſe qui reſſemble à une force mâle, & il ſait bien venir d'*Hercule Non-ſenſe*, dans la Comedie du *Nid des Fous*. En un mot, votre haut Non-ſenſe a un air majeſtueux en apparence, & un extérieur qui effraye, à peu près comme l'Ane d'Eſope, couvert de la peau du Lion." Il ajoute enſuite, que „ comme les Ecrivains raiſonnables ont été comparés au Vin, ces deux ordres d'Ecrivains peuvent être comparés à de la *petite Biere*. Le *bas Non-ſenſe* reſſemble à cette qui eſt en bouteille, qui n'a réellement pas plus de force & d'eſprit que l'autre ; mais qui mouſſe & écume, & à la faveur d'un peu d'air qui y eſt mêlé, imite les mouvemens & le feu d'une plus noble liqueur." Après avoir ainſi diſtingué les deux eſpéces de *Non-ſenſe*, il nous dit, qu'on trouve le premier dans toutes les productions de *Grub-ſtreet*. „ Mais, *continue-t-il*, je ne crois pas qu'aucun de nos Ecrivains ait attrappé le ſublime du Non-ſenſe, que le Docteur S..... (*qui tenuit alors de publier ſon fameux Sermon*) & l'Auteur de cette Lettre (*à l'Examineur*) en fait de Politique. Ces deux Auteurs, chacun dans leur genre, ont beaucoup de conformité entre eux." Ce trait public de mépriſe contre le Docteur Sacheverell, eſt une preuve convaincante que leur amitié & leur ancienne union ne ſubſiſtoit plus.

(d) N. 4. du jeudi 5 Octobre.

[H] *Ses Poëſies Latines.... furent publiées dans les* MUSÆ ANGLICANÆ.] Elles furent inſérées dans le ſecond volume des *Muſarum Anglicanarum Analecta, ſive Poëmata quædam melioris notæ, ſeu ballotini inedita, ſeu ſparſim edita*, & dédiées à Mr. Montague, pour-lors Chancelier de l'Echiquier, & depuis Mylord Halifax, grand Protecteur & excellent Juge de la belle littérature, & qui connoiſſoit parfaitement le prix des beaux Ouvrages de ce genre, comme il le fit voir par l'amitié dont il honora dans la ſuite Mr. Addiſon. Ces Pièces Latines étoient au nombre de huit. I. *Pax, Gulielmi auſpiciis, Europæ reddita*, 1697 : La Paix rendue à l'Europe, ſous les auſpices de Guillaume. II. *Barometri Deſcriptio* : Deſcription du Baromètre. III. ΠΥΓΜΑΙΟ-ΓΕΡΑΝΟ-ΜΑΧΙΑ, *ſive Prælium inter Pygmæos & Grues commiſſum* : Le Combat des Pygmées & des Grues. IV. *Roſarvallo, delineata ad altare Coll. Magd.* Oxon. Poëme ſur le Tableau de la Réſurrection, qui eſt au-deſſus de l'Autel du Collége de la Madeleine à Oxford. V. *Spheriſterium* : Le Jeu de boule. VI. *Ad D. D. Hannes inſignifſimum Medicum & Poëtam* : Ode à Mr. Hannes, très illuſtre Médecin & Poëte. VII. *Machinæ geſticulantes, Anglicè* : Les Marionettes. VIII. *Ad inſignifſimum Virum, D. Tho. Burnetum, Sacræ Theoriæ Telluris Autorem* : Ode au célébre Dr. Th. Burnet, Auteur de la Théorie ſacrée de la Terre. Ces Pièces ont été traduites en Anglois par le Docteur Sewel du Collége de S. Pierre à Cambridge, Auteur de la Tragédie intitulée *Le Chevalier Gautier Raleigh* ; par Mr. Newcomb, du Collége de Chriſt à Oxford ; & par Mr. N. Amhurſt, du Collége de S. Jean à Oxford. Le Docteur Sewel remarque, „ que le ſtyle de ces Pièces eſt pur, „ élégant, & tendre : la verſification aiſée, nombreuſe, & heureuſement variée ſelon la nature des ſujets ; „ qu'on n'y trouve ni tours forcés, ni affectations puéri-„ riles, ni rien de plat & de bas ; en un mot, aucun de „ ces caractéres qui décelent un goût faux, & un manque „ de jugement. Les images ſont choiſies avec art & différemment le plus exquis, miſes en œuvre avec toute la délicateſſe d'imagination poſſible, & placées dans le plus „ beau jour. Il n'y en a aucune ; qui ne frappe d'abord, „ & qui n'attire l'attention. Les Deſcriptions, auſſi juſtes que frappantes, ſont concevoir à l'eſprit une grande attente, lorſqu'elles ne ſont que commencées ; & ſurpaſſent de beaucoup ſon attente, lorſqu'elles ſont achevées." Un autre Auteur (7) dit au ſujet du Poëme ſur la Réſurrection : „ Que cette Pièce eſt, au jugement des meilleurs Connoiſſeurs, la plus belle qui ſe ſoit faite ſur ce ſujet, dans aucun Siécle & dans aucune Langue. Elle excelle non ſeulement en qualité de beau Poëme, mais auſſi comme Copie fidéle & exacte du Tableau original de l'Autel du Collége de la Madeleine, Copie ſi bien ornée des plus nobles figures, & des graces les plus vives de la Poëſie, que le Lecteur a un double plaiſir, en voyant la Poëſie & la Peinture, ces deux Sœurs, ſe prêter mutuellement des beautés. C'eſt certainement, *continue-t-il*, quelque choſe d'admirable, de trouver dans l'eſpace d'un petit nombre de pages, toutes les plus terribles circonſtances de cette dernière & redoutable Epoque du Tems. Ce Poëme eſt un excellent abrégé de tout ce qui a été, ou pourra jamais „ être dit ſur cet important ſujet. . . . ." Il trace enſuite le caractére de Mr. Addiſon en général, „ qui ſe diſtingue, *dit-il*, dans tous ſes Ouvrages par la force des „ images, par une varieté d'expreſſion noble & naturelle, „ qu'aucun de nos Modernes n'a ſaiſie auſſi parfaitement, „ que l'on ne trouve même que rarement dans les Anciens, depuis Virgile & Horace."

(7) Mr. Amhurſt dans la *Preface* à la tête de la Traduction Angloiſe de l'Ouvrage.

[I] *Auxquelles Boileau a donné de grands éloges.*] Mr. Tickell dit que l'Angleterre eſt redevable à Mr. Addiſon, de l'idée avantageuſe que ce fameux Poëte François conçut du génie Anglois pour la Poëſie, par la lecture des *Muſæ Anglicanæ*, dont Mr. Addiſon lui fit préſent. On a avancé un peu légérement à cette occaſion, qu'entre autres marques de politeſſe que Boileau donna à Mr. Addiſon, il dit, qu'il n'auroit jamais écrit contre Perrault, s'il eût vu auparavant de ſi excellentes Pièces de ſa compatriotes. Mais Mr. Tickell croit un pareil diſcours auſſi *impertinent*, qu'indigne de Boileau, dont la Diſpute avec Perrault rouloit principalement ſur quelques paſſages des Anciens, qu'il avoit entrepris de défendre contre les fauſſes idées que ſon Adverſaire y donnoit. „ Le véritable compliment, *dit-il*, „ qu'il (*Mr. Boileau*) fit, étoit : Que cet Ouvrage lui avoit donné une tout autre idée qu'il n'avoit du génie „ Anglois ; & qu'il ne doutoit pas qu'il n'y eût d'excellentes Pièces dans la Langue d'un Pays, où l'on poſſédoit ſi parfaitement l'eſprit de l'ancienne Rome. "

[K] *Lettre.... qui a été regardée comme le meilleur de ſes Ouvrages de Poëſie* (ſic.) Ce Poëme eſt une belle deſcription de l'Italie. Il y exprime l'extrême ſatisfaction qu'il goûtoit à la vue des Rivières, des Forêts, des Montagnes &c. célébrées par les anciens Poëtes. „ De quelque côté que je tourne mes yeux ravis, je découvre des objets qui me charment, des vues qui m'enchantent. Des campagnes Poëtiques m'environnent de toutes parts, & il me ſemble que je me promène dans la Terre des „ Poëtes. C'eſt ici que les Muſes firent entendre leur voix tant de fois, qu'il ne ſe trouve aucune Montagne „ qu'elles n'aient chantée, aucun Boſquet qu'elles n'aient célébré, aucun Ruiſſeau qui ne coule harmonieuſement." Il fait enſuite la deſcription des Monumens anciens des Romains, de leurs Amphithéatres, de leurs Arcs de Triomphe, de leurs Statues, des Palais modernes & des Temples. Mais il prend de-là occaſion de déplorer l'état malheureux où l'oppreſſion & la tyrannie réduiſent les habitans de ce Pays, malgré tant d'avantages & tant d'agrémens que l'Art & la Nature leur offrent (8). Il conclud en s'adreſſant à la Liberté, qu'il repréſente comme la fource principale du bonheur dont jouit l'Angleterre, d'ailleurs à tant d'autres égards ſi fort inférieure à l'Italie. „ Nous n'envions point un climat plus chaud, & ſitué „ ſous un ciel plus doux : nous ne murmurons point d'habiter des lieux peu fortunés, & de voir les froides Pleia-

(8) Un certain Gentilhomme a fait des vers, auſſi agréables que littéraires, ſur la ſuperſtition ; l'orgueil & la pauvreté des Italiens. Mr. de Voltaire en a fait une très belle imitation dans les *Lettres ſur les Anglois*.

Voyages, qui parut en 1705, & qu'il dédia à Mylord Somers, eut bientôt l'applaudissement général, quoique le gros des Lecteurs ne la reçût d'abord qu'assez indifféremment [*L*]. Il recueillit les matériaux de ses *Dialogues sur les Médailles*, dans le Pays des Médailles; & ce fut à Vienne en 1703 (*d*), qu'il commença à donner une forme à l'Ouvrage. Cette Pièce a paru après sa mort, & a été publiée par Mr. Tickell, qui a traduit la plus grande partie des Citations Latines en Anglois, pour l'usage de ceux qui n'entendent point les Langues savantes. On y trouve un grand nombre de choses curieuses sur les Médailles, écrites avec tout l'esprit & tout l'agrément, que la forme de Dialogue permet & demande naturellement [*M*]; & il y a à la tête un beau Poëme de Mr. Pope [*N*]. En 1702, Mr. Addison se préparoit à retourner en Angleterre, lorsque ses amis lui firent savoir qu'il avoit été choisi pour aller en qualité de Secrétaire du Roi Guillaume, à l'Armée du Prince Eugène, qui venoit de commencer la guerre en Italie. Mais la nouvelle de la mort du Roi, qu'il apprit à Genève, rendit ce choix inutile & sans effet. Et comme il vit qu'il n'avoit point d'avancement à espérer en Angleterre, parce que tous ses Protecteurs avoient été disgraciés au commencement du nouveau Règne, il visita l'Allemagne avant que de s'en revenir. A son retour, il acquitta généreusement plusieurs dettes qu'il avoit contractées pendant qu'il étoit à l'Université, & en paya même les intérêts (*e*). Il demeura fans emploi jusqu'en 1704, lorsque les glorieux succès du Duc de Marlborough lui fournirent un sujet digne du génie qui paroit dans son Poëme intitulé *la Campagne*, lequel, au jugement d'un certain Auteur (*f*), est le plus beau de ses Ouvrages, & fort supérieur à son *Caton*. On trouvera dans les Remarques, le jugement d'un ingénieux Ecrivain de Hollande fur ce Poëme [*O*]. Mylord Godolphin Grand-Trésorier, excellent Juge en matière de Poësie, vit cet Ouvrage, lorsqu'il n'étoit encore

(*d*) Id. ibid.

(*e*) Id. ibid.

(*f*) *The Critick*, Vol. I. n. 12. Mars 24. 1718.

„ des briller fur nos têtes. C'est la Liberté qui couronne „ notre île; c'est elle qui embellit nos Rochers arides, & „ nos sombres Montagnes."

[*L*] *La Relation de ses Voyages . . . . . eut bientôt l'applaudissement général, quoique le gros des Lecteurs ne la reçût d'abord qu'assez indifféremment.*] La réputation de ces Voyages augmenta d'année en année, & on en rechercha les Exemplaires avec tant d'empressement, que le prix alla au quadruple de ce qu'ils avoient valu d'abord, jusqu'à ce que l'on en donnât une seconde Edition. „ Il n'est pas „ difficile de comprendre, dit Mr. Tickell, pourquoi cet „ Ouvrage fut regardé d'abord avec tant d'indifférence „ par le gros des Lecteurs, qui s'attendoient à une Relation, dans le goût ordinaire, des Coutumes, & de la „ Constitution des divers Gouvernemens d'Italie; à des „ réflexions fur le génie des Peuples; à une description „ du Pays, & des Edifices qui s'y trouvent. Ils furent „ donc fort trompés, lorsqu'au-lieu de pareils détails, ils „ trouvérent la Relation d'un Voyage Poëtique, contenant des Remarques fur l'état présent de ce Pays, comparé avec le portrait qu'en font les Auteurs Classiques, „ & d'autres Observations aussi peu communes. On peut aisément s'imaginer, qu'un Lecteur de bon-sens, mais „ qui n'a pas le goût fin, examinant ces endroits du Livre, qui en font plus de la moitié, s'étonne qu'un Ecrivain, qui fait paroître un jugement fi solide quand „ il parle ailleurs de sujets plus importans, se soit arrêté à ces bagatelles, & qu'il s'ennuie de voir que l'Auteur ait tant donné à de purs amusemens. Il se trouve peu de gens assez amoureux des Anciens, pour faire la plus petite occasion de rappeller ce qu'ils y ont lu, & de se rendre la connoissance de leurs Ouvrages de plus en plus familière. Les personnes qui font dans ce „ goût, peuvent jouir ici du plaisir de voir des Remarques fur un ancien Poëte, recueillies fur les côteaux & „ dans les vallées mêmes où le Poëte écrivoit. Le Tybre & le Pô expliquent les vers composés fur leurs rivages; les „ Alpes & l'Apennin fervent de Commentateurs aux Auteurs auxquels ils fervirent de sujet, il y a tant de fidéles. Excepté la conversation avec les Auteurs en personne, c'est le plus fûr moyen de les bien entendre; „ c'est une espéce de Critique courte & agréable, qui découvre du premier coup d'œil le faux des Conjectures, „ que certains Savans font dans leur Cabinet, fans connoitre les lieux. Si la connoissance des Belles-Lettres „ est de quelque utilité, il y a certainement du mérite à „ illustrer ceux qui en font les plus parfaits modéles; & „ le Monde savant ne peut regarder comme mal employées, quelques années consacrées à une occupation si „ agréable." Mr. Tickell remarque ensuite, que cet Ouvrage peut être regardé comme un ample Commentaire fur *la Lettre* de Mr. Addison, *écrite d'Italie*. Mais écoutons l'Auteur lui-même, dans la Préface de ses Voyages. „ Pour moi, comme j'ai pris connoissance de divers Lieux „ & de diverses Antiquités dont personne n'a encore parlé, „ je crois aussi, que parmi les choses qui me font communes avec d'autres, il y en a peu qui ne soient, ou mises dans un nouveau jour, ou accompagnées de réflexions particuliéres. J'ai eu soin fur-tout d'examiner les divers passages des anciens Poëtes, qui ont quelque rapport aux Lieux, ou aux Curiosités que j'ai rencontrées. „ Car avant que de me mettre en voyage, je me fuis rafraîchi la mémoire des Auteurs Classiques, & j'en ai fait des extraits, dont j'ai cru que je pourrois avoir besoin dans la suite. Il faut que j'avoue que ce n'a pas été un des moindres plaisirs que j'ai eus dans mes Voyages, que d'examiner ces différentes Descriptions fur „ les lieux mêmes, & de comparer l'état naturel des Pays „ avec les Descriptions que les Poëtes nous en ont données. Pour éviter cependant la confusion, qu'un trop „ grand nombre de citations fait naître, j'ai seulement „ rapporté les vers qui nous donnent quelque idée des „ Lieux, ou qui renferment quelque chose de plus que le „ simple nom, qui puisse les rendre recommandables."

[*M*] *On y trouve un grand nombre de choses curieuses fur les Médailles, écrites avec tout l'esprit, & tout l'agrément, que la forme de Dialogue permet & demande naturellement.*] Les Personnages qu'il fait parler, font représentés comme étant tous „ très versés dans les Belles-Lettres, & comme aiant voyagé dans les Pays les plus civilisés de l'Europe; ce qui les met en état de s'entretenir de mille „ différens sujets, fans tomber dans les lieux-communs fi „ ordinaires, de critiquer ou des Pays entiers, ou des „ Particuliers. Et comme ils font Amis intimes, *dit l'Auteur*, ils prennent la liberté de ne pas penser toujours „ de la même manière, ou de citer quelque trait en Latin, fans craindre qu'on les taxe de pédanterie ou d'impolitesse." Tel est le caractére général, que l'Auteur donne de ses Interlocuteurs; & il a foutenu le Dialogue entre eux, avec toute la justesse que demande la nature de cette sorte d'Ouvrage. *Philander* est un homme de qualité, qui se connoît parfaitement en Médailles. Le caractére de *Cynthio* est de faire main-basse fur tout ce qui n'est plus pour la montre, que pour l'utilité: „ Il préfére toujours le bon-sens aux Arts & aux Sciences, & il se fait souvent un plaisir de paroître ignorant, afin de tourner mieux en ridicule ceux qui veulent le faire valoir „ par leurs Livres & par leur Savoir; quoique l'on puisse en même tems très bien voir, qu'il n'auroit pas été en état d'attaquer fuccessivement diverses parties de l'Erudition, s'il n'eût lui-même été favant." *Eugène*, le troisiéme Interlocuteur, „ cherche plus à plaire qu'à briller dans la conversation; ce qui le fait plus aimer, mais non autant admirer que Cynthio." Mr. Addison a empruntè cette manière d'écrire en forme de Dialogue, des Anciens, dont les Ouvrages les plus délicats font dans ce goût, qui a été fuivi par un grand nombre de célébres Ecrivains Italiens, François & Anglois. Mais il y a peu de Copies de ces nobles Originaux de la Grèce & de Rome, qui l'emportent fur celle de notre Auteur.

[*N*] *Il y a à la tête un beau Poëme de Mr. Pope.*] Il le commence par une belle réflexion: c'est que les plus beaux Monumens de l'Antiquité, les Arcs de Triomphe, les Temples, les Tombeaux, ont été détruits ou par l'injure des tems, ou par les irruptions des Barbares, ou par le zéle des Chrétiens; & que les Médailles seules conservent la mémoire des plus grands Hommes de l'Antiquité. De-là il prend occasion de railler finement les excès, dans lesquels quelques Antiquaires font tombés fur ce sujet. „ Le „ zéle Antiquaire fixe fes regards attentifs fur quelque de „ près; il examine la légende, & vénére la rouille; c'est „ un vernis bleu, qui la rend agréable, & facrée. L'un „ travaille à acquérir un Pescennius; l'autre, dans ses rêveries, croit tenir un Cécrops; le pauvre Vadius, depuis longtems finement hypocondre, ne peut goûter de plaisir, tant qu'un Bouclier qu'il voudroit confidérer, n'est pas net; & Curion, luquiet à la vue d'un beau revers, foupire après un Othon, tandis qu'il oublie fa maîtreſſe." Il s'adresse ensuite à Mr. Addison de la manière fuivante. „ La vanité est leur partage; & le favoir le tien. Retouchée de ta main, la gloire de Rome brille d'un nouvel éclat; fes Dieux & fes Héros reparoiſſent avec honneur; fes guirlandes flétries refleurissent; & tu engages à ne point rougir de cette étude. Elle plait à ceux que la Poëſie charme: les Vers & la Sculpture fe donnent la main, & un Art prête des images à l'autre."

[*O*] *Le jugement d'un ingénieux Ecrivain de Hollande fur ce Poëme.*] „ Ce n'est pas proprement, *dit-il* (*o*), un „ Poëme Epique dans les formes; mais c'est un Ouvrage „ incomparable, en vers héroïques, par lequel l'Auteur „ célébre avec toute la magnificence poſſible, l'heureuſe „ Campagne de Hochſtet, & les grandes actions du Héros Anglois, qui mit par-là le fondement à cette haute „ réputation qu'il a acquiſe dans toute l'Europe. On peut „ dire, qu'il ne manque rien dans cette Pièce, & que „ Mr. Addiſon, foutenu par la beauté du ſujet, y eſt autant au deſſus de Mr. Addiſon, qu'il eſt ſupérieur dans „ toutes ſes autres Pièces à la plupart des autres Poëtes, „ de quelque Nation qu'ils puiſſent être. Je ne crois pas

„ don-

(*o*) *Diſſertation ſur la Poëſie Angloiſe*, dans le *Journal Littéraire*, T. IX. p. 119.

core qu'à l'endroit où se trouve la Comparaison si applaudie de l'Ange [P]; & pour témoigner jusqu'à quel point ce Poëme lui plaisoit, il donna quelques jours après à l'Auteur une place de Commissaire des Appels, que le fameux Mr. Locke avoit laissée vacante, en passant dans le Conseil de Commerce. Un Gentilhomme, parent de Mr. Addison, nous a appris des particularités curieuses de cette circonstance de sa vie [Q]. En 1705, il accompagna Mylord Halifax à Hanovre; & en 1706, il fut fait Secrétaire de Mr. Charles Hedges Secrétaire d'Etat; Emploi dont il s'acquitta si bien, que le Comte de Sunderland aiant été fait Secrétaire d'Etat au mois de Décembre de la même année, le continua dans cette place tous lui, & justifia par ce choix, qu'un Ministre d'Etat peut recevoir de grands secours des Gens-de-Lettres. Le goût des Opéras aiant commencé dans ce tems-là à se répandre en Angleterre, Mr. Addison, à la prière de quelques-uns de ses Amis, en composa un sous le titre de *Rosemonde*. Il se proposa dans cette Pièce, d'inspirer de l'émulation aux Musiciens Anglois, & de les exciter à se mettre en état de se passer de secours étrangers; & en même tems, de donner aux spectateurs dans leur propre Langue, quelque chose de plus exact & de plus régulier que les Opéras Italiens. Rosemonde ne réussit pourtant pas sur le Théatre, soit par le défaut de la Musique, pour la-

„ donner à cet Auteur un éloge outré, en lui ôtant pro-
„ mettre, que si les Belles-Lettres ne tombent pas entié-
„ rement dans le mépris en Angleterre, cet Ouvrage fe-
„ ra un monument plus illustre & plus durable de la gloi-
„ re de Mylord Marlborough, que le Palais de Blenheim,
„ que le Parlement lui a fait bâtir pour transmettre à la
„ postérité les faits héroïques de ce Héros, & la recon-
„ noissance de sa Nation."

[P] *La Comparaison si applaudie de l'Ange.*] On en trouve un magnifique éloge dans le *Tatler* ou *Babillard*, n. 43. où il y a un Discours sur les absurdités où tombent les Poëtes, & sur-tout les Auteurs de Tragédies, en fait de Comparaisons. Voici le passage, qui roule sur celle de Mr. Addison, dans lequel on voit régner un vrai goût de bonne Critique *. „ Quand il s'agit de décrire une ter-
„ meté héroïque, rien n'est plus forcé d'ordinaire, rien
„ n'est plus contraint, que ce que l'on fait dans la plupart
„ des Tragédies. Veut-on nous y représenter le Héros s'ar-
„ mant lui-même contre la grandeur de ses maux, ou tâ-
„ tant son courage à la vue d'un dessein hazardeux qu'il
„ médite? on l'introduit à la chasse des Figures, & les
„ essayant presque toutes successivement, comme pour en
„ trouver quelqu'une qui convienne à son état, ou à ses
„ projets. Cela est-il naturel? Il l'est en partie, à la vé-
„ rité, lorsque la description est faite par le Poëte. Ce
„ Poëte se considérant comme simple spectateur d'un ob-
„ jet qui l'étonne, & dont il veut donner la peinture, il
„ en est si rempli, & son imagination en est si échauffée,
„ qu'il recourt naturellement aux Comparaisons & aux
„ Métaphores, pour se décharger de ce grand nombre
„ d'idées qui s'offrent en foule. Mais en ceci même il
„ est aisé de se méprendre au choix des lunages, quand
„ il en faut pour cet Héroïsme parfait, qui consiste à
„ conserver la tranquillité de l'Esprit au milieu des plus
„ grands dangers, & à s'y posséder si bien soi-même, que
„ l'on agisse sans trouble. Les anciens Poëtes ont quel-
„ quefois comparé cette sérénité de courage à la fermeté
„ des Rochers, qui soutiennent, sans s'en ébranler, la
„ fureur des vents, & des flots irrités; ne prenant pas
„ garde, que c'est faire peu d'honneur aux hommes, que
„ de les mettre en parallèle avec des corps destitués de
„ sentiment & de vie. D'autres n'ont pas moins manqué
„ de justesse, en recourant aux Lions de la Libye: non
„ plus que ceux qui font paroître, en ces occasions, les
„ Loups, les Aigles, & les Tigres; puisque c'est moins
„ faire l'éloge de Héros, que celui de ces Brutes. Il n'y
„ auroit rien à dire aux Comparaisons, que l'on tire de
„ Mars, de Pallas, de Bacchus & d'Hercule, si cela pou-
„ voit faire fur nous l'impression qu'il faisoit fur les Pa-
„ tens. Cette image sublime que l'on cherche vainement
„ ailleurs, elle se trouve dans le Poëme intitulé *la Com-*
„ *pagne*. La Peinture est, à mon avis, aussi grande
„ qu'aucune qu'on ait jamais donnée. On y voit un An-
„ ge, Ministre de la colère du Ciel, qui agit, qui cau-
„ se des ordres: mais qui ne perd rien de son calme,
„ au milieu des Elémens qu'il confond, & parmi les hor-
„ reurs que la Vengeance Divine déploie par son minis-
„ tère. Ainsi, des mêmes traits où tout tout ensemble,
„ & le Général qui commande nos Troupes, & la grande
„ Reine qui lui a confié ses Armées. Ce n'est pas tout.
„ On nous rappelle aussi l'idée d'un Evénement, dont le
„ Lecteur est d'autant plus frappé, que la mémoire, en-
„ core toute récente, en est des plus terribles.

„ *En ce jour, le plus grand de sa noble carrière,*
„ *L'Ame de Marlborough se montre toute entière.*
„ *Ferme, & sans s'émouvoir, dans le choc furieux*
„ *Qui porte la terreur & la mort en tous lieux,*
„ *Il voit tout, pense à tout, & sa haute Prudence*
„ *Ne laisse en vuë endroit désirer sa présence.*
„ *Il soutient, au besoin, tous les Corps chancelans;*
„ *Les Pequedz au combat par lui sont rappellez;*
„ *Et tranquille toujours dans le sein de l'orage*
„ *Qu'excitent sous ses loix le Dépit & la Rage,*
„ *Il en règle à jon gré les divers mouvements.*
„ *Tel l'Ange du Seigneur, lorsque les Elémens*
„ *Par lui sont déchaînés contre un Peuple coupable,*
„ *Et que des Ouragans le tonnerre effroyable*
„ *Gronde; comme naguère Albion l'entendit:*
„ *Perdant par dans les airs, d'éclats tous retentis,*
„ *Le Ministre du Ciel, calme & ferein lui-même,*
„ *Sous les ordres vengeurs du Monarque suprême,*
„ *Des bruyants Tourbillons anime le courroux,*
„ *Et des Vents qu'il conduit dirige tous les coups.*

Mr. Oldminxon (10) observe à cette occasion, que „ la
„ pensée est certainement sublime; mais, *ajoute-t-il*, le
„ Critique a furement oublié Milton, quand il dit, *qu'el-*
„ *le est aussi sublime, qu'aucune qu'il y ait jamais eu.*" Pour
prouver le contraire, il nous renvoie à un endroit de
Milton, où il représente le Fils de Dieu chassant du Ciel
les Anges rebelles (11). Il remarque en même tems, que
Mr. Congrève, dans son Ode fur la prise de Namur, a
une pensée qui a quelque rapport avec celle de Mr. Addi-
son. „ Au milieu de cet orage, Guillaume demeure fer-
me & intrépide: il donne d'un visage serein les ordres
les plus redoutables, qui excitent la frayeur, dans le
tems même qu'on y obéit avec plaisir. La Mort, ac-
compagnée de mille feux, voltige autour de lui, sans
le toucher; le Feu respecte sa tête sacrée; & l'Eclair
n'ose toucher les Lauriers qui la couronnent." L'Au-
teur des Notes fur la *Dunciade* de Mr. Pope (12) dit que
cette Critique est injurieuse, en donnant à entendre, que
c'est Mr. Addison lui-même qui a composé la feuille du
Tatler, citée ci-dessus, & qu'il loue lui-même fi excessive-
ment son propre Ouvrage, en disant que la *Comparaison*
qu'il a employée est aussi sublime, qu'aucune qu'il y ait ja-
mais eu. Voici les propres termes de Mr. Oldminxon.
„ J'ai de la peine à croire que Mr. Addison fasse l'Auteur
„ de ce Tatler, y aiant des louanges dont il est l'objet
„ (13). "

[Q] *Des particularités curieuses de cette circonstance de sa vie.*] Son récit diffère à quelques égards de celui de Mr. Tickell. L'Auteur, qui est Mr. Budgell, dans la *Vie de Mylord Orrery, dernier mort* (14), s'exprime d'une ma-
nière fuivante. „ Peu de tems après la bataille de Blein-
heim, Mylord Godolphin follicita Mr. Boyle, depuis
Lord Carleton, & qui étoit alors Chancelier de l'Echi-
quier, d'aller trouver Mr. Addison, pour l'engager à
composer quelque chose, qui pût transmettre à la Pos-
térité la mémoire d'une action si glorieuse. Comme je
crois que le fait est peu connu, & qu'il fait honneur à
Mylord Halifax, dont je respecte & chéris la mémoire,
je vais en faire part à mes Lecteurs. Le Comte Godol-
phin aiant reçu la nouvelle de la Victoire de Bleinheim,
& rencontrant Mylord Halifax, lui dit dans un transport
de joie, qu'il falloit conserver à jamais la mémoire d'u-
ne si grande Victoire, & que ce seroit dommage qu'el-
le fût ensevelie dans l'oubli. Il ajouta, qu'il étoit fur
que lui Mylord Halifax, le Protecteur déclaré des Gens
de Lettres, connoissoit quelque Ecrivain, dont la plu-
me pourroit dignement tracer les merveilles de cette
grande journée. Mylord Halifax répondit, qu'à la vé-
rité, il connoissoit un homme très capable d'exécuter
ce dessein, mais qu'il ne lui conseilleroit jamais de l'en-
treprendre. Le Grand-Tréforier étant demandé la rai-
son d'une réfolution si étrange, Mylord Halifax lui ré-
pondit avec beaucoup de vivacité, qu'il avoit longtems
remarqué avec indignation, que tandis qu'un grand nom-
bre de fots & d'impertinens Auteurs verroient aux dé-
pens du Public, on n'avoit pas honte de laisser languir
dans l'obfcurité, ceux qui saifoient réellement honneur
à leur Pays & à leur Siècle: que pour lui, il ne fouhai-
teroit pas que ceux qui ont du talent & du génie, per-
dissent leur tems à faire l'éloge d'un Ministre, qui n'au-
roit pas assez d'équité ou de générosité pour leur rendre
justice. Mylord Godolphin répondit d'un air tranquille,
qu'il feroit attention à ce qu'il venoit d'entendre, & qu'il
tâcheroit defformais de ne plus donner lieu à de pareils
reproches; mais que fur le sujet en question, fi My-
lord Halifax vouloit bien nommer quelqu'un, capable de
célébrer dignement la Bataille de Bleinheim, il lui pro-
mettoit qu'il ne se repentiroit pas d'avoir excité l'on
génie fur un événement fi mémorable. Sur cette pro-
messe, Mylord Halifax lui nomma Mr. Addison: mais
il exigea que le Grand-Tréforier envoyât chez-lui; ce
qu'il promit de faire, & Mr. Boyle eut ordre de l'aller
trouver. Mr. Addison, qui étoit alors assez mal logé,
fut surpris de recevoir le lendemain matin une visite du
Chancelier de l'Echiquier, qui, après lui avoir exposé
la commission dont il étoit chargé, ajouta que pour l'en-
courager, le Grand-Tréforier l'avoit déjà nommé Com-
missaire des Appels, & qu'il ne devoit même regarder
ce Poste, que comme un gage de quelque avancement
plus

* On a fui-vi la Traduction du *Babillard* ou *Nouvel-liste Philosophe*, Amst. 1715. T. II. p. 33. & fuiv.

(10) *Art of Logic and Rhetoric*, p. 305.

(11) *Paradis perdu*, L. VI.

(12) L. III. vers 199.

(13) *Art of Logic and Rhetoric*, p. 304.

(14) P. 150.

(c) Spectateur n. 445. *en Anglois.*

(d) Le traducteur du *Guardian* à deplu à *Mr. Dennis*, comme nous le voyons dans les *Letres* Vol. II. p. 281. imprimées en 1721, où il dit: „ Cette figure „ *d'Ironie* „ eſt un de-

laquelle quelques perſonnes prétendent que la Langue Angloiſe n'eſt pas propre [*R*]; ſoit que l'on fût trop prévenu en faveur du goût Italien, qui prit dans ce tems-là entiérement le deſſus. Cependant cette Piéce a été admirée avec raiſon du coté de la Poëſie; &, comme le remarque Mr. Tickell, *elle a donné autant de plaiſir dans le Cabinet, que d'autres en ont donné ſur le Théatre, avec tout le ſecours des Voix & des Inſtrumens.* Vers le même tems, la Comédie, intitulée *le Mari tendre*, parut avec un Prologue de Mr. Addiſon; & Mr. Richard Steele lui dédia cette Piéce, ſans l'en avertir: dans la ſuite il a même appris au Public, qu'il étoit redevable à Mr. Addiſon des Scénes les plus intéreſſantes (*g*). Le Comte de Wharton aiant été fait Viceroi d'Irlande en 1709, choiſit Mr. Addiſon pour être Secrétaire d'Etat de ce Royaume; & les émolumens de la Charge de Garde des Archives du même Royaume aiant été conſidérablement augmentés, il fut pourvu en même tems de cet Emploi, pour lui marquer la bienveillance dont la Reine l'honoroit. Ce fut pendant ſon ſéjour en Irlande, qu'il découvrit que Mr. Richard Steele étoit l'Auteur du *Tatler* ou *Babillard*: il s'en apperçut à une Remarque ſur Virgile, qu'il lui avoit communiquée. Il contribua dans la ſuite au ſuccès de cet Ouvrage, par pluſieurs Piéces de ſa façon [*S*]. Il a eu auſſi beaucoup de part au *Spectateur*, & au *Guardian* (*d*) Ou

„ lumeaux interrompus par le violent mouvement d'une Gigue dans la maiſon voiſine." Il raille enſuite beaucoup ſa (ſa manière) ſur le nom de *Neſtor Ironſide*, en introduiſant des perſonnages ridicules, tous des noms forgés de la même façon, mais parmi leſquels il a oublié *Neſtor Bienfide*, c'eſt-à-dire, *Neſtor Edroguë.*

„ plus conſidérable. En un mot, le Chanceller lui dit tant de choſes obligeantes, & de la manière la plus gracieuſe, que Mr. Addiſon animé & encouragé entreprit le Poëme, qu'il publia dans la ſuite ſous le titre de *La Campagne*: Poëme digne des actions qu'il célébre, & où la préſence d'eſprit, par laquelle le Duc de Marlborough ſe diſtingua ſi fort pendant le Combat, eſt illuſtrée par une Comparaiſon plus noble, qu'aucune de celles que l'on trouve dans Homére, ou Virgile. Le Grand-Tréſorier tint la promeſſe que Mr. Boyle avoit faite en ſon nom; & peu aprés que ce Poëme eut paru, Mr. Addiſon fut avancé à un Poſte conſidérable.

[*R*] *Soit par le défaut de la Muſique, pour laquelle quelques perſonnes prétendent que la Langue Angloiſe n'eſt pas propre.*] C'eſt ce que l'on verra dans les paroles d'un ingénieux Ecrivain, Ami de Mr. Addiſon, l'Auteur de *l'Odeau Createur de l'Univers, à l'occaſion des Fragmens d'Orphée.* „ Je ne ſai, dit-il (15), d'où vient l'opinion qui „ s'eſt répanduë depuis quelque tems parmi bien des gens, „ que des paroles Angloiſes ne ſont pas propres pour la „ Muſique. Je conviens, que la Langue Angloiſe n'eſt „ ni ſi douce, ni ſi abondante en voyelles, que l'Italienne; mais cela ne prouve pas, qu'elle ne ſoit pas ſuſ„ ceptible d'harmonie. Que l'on prenne garde, que „ trop de délicateſſe à cet égard, ne faſſe tomber dans un „ goût efféminé. Un juſte mélange de conſones eſt abſo„ lument néceſſaire pour lier les mots, qui ſans cela ne „ ſont pas formés, & perdent toute leur force. Comme la „ Muſique du Théatre exprime une grande variété „ de paſſions, il n'eſt pas néceſſaire, même pour l'agré„ ment du ſon, que toutes les ſyllabes languiſſent avec „ cette douceur, qui naît de la multitude des voyelles. " Il s'attache enſuite à faire voir, combien il eſt raiſonnable d'encourager les Opéras Anglois. Le morceau eſt ſi beau & ſi plein de bon-ſens, que nous ne pouvons nous refuſer au plaiſir de le mettre ici. „ Mais, *dit-il*, ce qui eſt certainement d'une bien plus grande conſéquence „ en fait de Piéces de Théatre, c'eſt qu'elles ſoient dans „ une Langue entendue des ſpectateurs: c'eſt ce qui ſemble n'avoir pas beſoin de preuve. Le plus grand plai„ ſir de la Muſique vocale naît de l'aſſociation des idées, „ que les paroles & les ſons réveillent en même tems: & „ lorſque ces idées ſont defunies, elle ne ſont que la „ moitié de l'impreſſion; ou lorſqu'elles ſont *impropre*ment „ unies, l'impreſſion eſt imparfaite. Il eſt très vraiſem„ blable, que le plaiſir que nous recevons des tons les „ plus pathétiques des Inſtrumens, vient en partie de „ quelques idées que nous y attachons, ou de certaines „ paſſions, que ces tons paroiſſent exprimer. Si par cet„ te raiſon l'on peut écouter avec plaiſir les Airs d'Opé„ ra, lors même que l'on n'en entend point les paroles, „ il eſt pourtant impoſſible que le *Recitatif*, qui ne peut „ faire naître de pareilles idées, procure aucun plaiſir, „ parce que ce n'eſt pas tant un chant, qu'une manière „ de parler meſurée & cadencée. Et il y a de l'apparence „ que l'uſage en a été introduit par la même raiſon, qu'Ariſtote donne de celui du Vers *Iambique* dans la Tragédie Grecque: c'eſt que, quoiqu'il n'ait pas l'agrément „ & l'harmonie des vers d'un autre ordre, il convient „ mieux à l'Action & au Dialogue, parce qu'il approche „ plus du langage ordinaire. C'eſt ainſi que la *Muſique „ recitative* doit ſon origine au changement naturel des „ tons de la voix lorſqu'on parle, & n'eſt proprement „ qu'une eſpéce de prononciation *mediée*." Il remarque aprés cela, „ que le ſuccès de ces ſortes de Piéces dépend principalement de la Muſique; & qu'il eſt certainement très difficile de renfermer les Scénes dans le „ peu d'eſpace que demande l'alternative continuelle de „ Récitatif & d'Airs, & de bien choiſir, pour exprimer „ la penſée, les paroles & les ſyllabes les plus propres à „ mettre le Compoſiteur en état de déployer ſon art. Malgré ces difficultés, l'exemple de quelques Opéras, écrits dans notre Langue avec une grande beauté de penſées & d'expreſſions (*pour ou il entend certainement la Rofemonde de Mr. Addiſon, & un petit nombre d'autres*) a fait voir que la Poëſie eſt ſuſceptible des agrémens de „ la Muſique, ſans perdre rien de ſa beauté." C'eſt avec raiſon qu'il remarque, que les vers auſſi-bien que les penſées de l'Opéra de *Roſemonde* ſont d'une grande beauté. Mais quelques-uns des plus habiles Compoſiteurs ont dit, qu'il n'étoit pas propre à être mis en Muſique: cependant c'eſt l'Auteur du *Cantique de Debora & de Barac*, ſi admirable pour le Chant, qui a fait une partie des Airs qui ſont dans *Roſemonde*. Mais le plus habile Muſicien qu'il y ait préſentement en Angleterre, aiant été fouvent ſollicité par ſes Amis d'exercer ſon génie ſur cette Piéce, a toujours dit, qu'il lui étoit impoſſible de le faire avantageuſement à cet égard, & en un mot, que cette Piéce n'eſt pas propre à être un Opéra; & comme l'harmonie des nombres eſt ſi belle dans Roſemonde, cette déclaration a paru une eſpéce de paradoxe à tout le monde, excepté aux *Adeptes* de la Muſique. La plus grande partie de ces Artiſtes préferent toujours le ſon aux ſens; & aprés qu'un Poëte s'eſt donné bien de la peine à mettre le dernier dans ſes vers, le Muſicien l'oblígera ſouvent à l'en ôter, pour lui ſubſtituer des *Je-ne-ſai-quoi* ſonores & mélodieux, ou de tronquer ſes vers de maniére, qu'ils ſont auſſi mutilés que la Statue de Paſquin à Rome. Un des grands avantages de la Muſique des Grecs & des Romains étoit, qu'en général le Poëte étoit en même tems le Muſicien, & celui qui exécutoit, tant pour la voix, que pour les inſtrumens; talens qui de notre tems ſe trouvent rarement ou jamais réunis dans un même ſujet: en un mot, on ſe fert de la Poëſie aujourd'hui, comme d'une eſpéce de *bloc* ſur lequel, s'il eſt permis d'employer cette figure, *on friſe & poudre* la Muſique. Il eſt vrai qu'il y a dans *Roſemonde* une choſe, dont le Compoſiteur peut ſe prévaloir pour grimper ſur quelque air: c'eſt que Roſemonde, qui eſt le principal Perſonnage, eſt empoiſonnée par la Reine Eléonor, ce qui lui fait quitter la Scéne plus tôt qu'il ne le faudroit pour ceux qui aiment la Muſique; car, comme il eſt naturel de donner le principal Perſonnage à la plus belle voix (& il y en a peu qui le ſoient parfaitement) ceux qui voyent repréſenter Roſemonde ſont privés d'une partie du plaiſir qu'ils rechercheint, par la mort ſuppoſée ou par l'abſence de cette Sirene. On pourroit cependant remédier à cet inconvenient, s'il étoit poſſible de raſſembler des voix, qui toutes fuſſent excellentes. Mais cette circonſtance qui fait le défaut d'une Tragédie en Muſique, eſt une grande beauté dans une Tragédie *de recitation*, à laquelle puis m'exprimer ainſi; parce que le ſpectateur eſt agréablement ſurpris de trouver que Roſemonde n'eſt pas morte, comme il l'avoit cru, & qu'elle n'a pris qu'un breuvage aſſoupiſſant. Nous remarquerons encore une choſe ſur cette Piéce, à quoi il paroit qu'on n'a pas fait attention: c'eſt que les Caractéres Comiques qui y ſont (le Sieur *Truffy*, *Grideline* &c. qui ſemblent devoir faire un effet ridicule dans une Tragi-Comédie) y ont fait un effet admirable; ce qui a paru ſur-tout à l'égard du dernier, lorſqu'il a été repréſenté par le facétieux Mr. *Leverridge*. Un Opéra ſérieux a quelque choſe de trop froid & de trop languiſſant, & à moins qu'il ne ſoit animé par quelques traits de Comique, on le trouve ennuieux; l'oreille ſe laſſe de n'entendre que des tons, quelque harmonieux qu'ils puiſſent être.

[*S*] *Il contribua dans la ſuite au ſuccès de cet Ouvrage, par pluſieurs Piéces de ſa façon.*] „ Dans la derniére feuille, dit Mr. Tickell (16), & dans la Préface du dernier „ Volume, Mr. Richard Steele a fait honneur à Mr. Addiſon, des Piéces de ce Recueil qui ont été les mieux „ reçues. Mais comme cette déclaration n'étoit qu'en termes généraux, ſans qu'on indiquât au Public les feuil„ les dont il s'agiſſoit, Mr. Addiſon, ami de la gloi„ re qui lui revenoit de ſes propres productions, & trop „ délicat pour prétendre rien à celle qui appartenoit aux „ autres, trouva à propos dans la ſuite de diſtinguer ce „ qui étoit de lui dans les *Spectateurs* & dans les *Guar*„ *dians*, par des marques auxquelles le Lecteur le moins „ attentif ne pouvoit ſe tromper. " Le Chevalier Steele a regardé ces paroles, comme un reproche qu'on lui faiſoit de n'avoir pas reconnu, autant qu'il le devoit, ce qu'il y a dans ſes Ecrits de la main de Mr. Addiſon; & il allégue pour ſa juſtification (17) les éloges ſuivans qu'il a donnés à cet illuſtre Auteur: „ Le ſeul ſecours que j'ai „ eu de plus, eſt celui d'un Bel-Eſprit qui ne veut pas me „ permettre de le nommer (18). Il ne ſauroit pourtant „ trouver mauvais que je le remercie des fréquens ſervi„ ces qu'il m'a rendus. Il eſt vrai que je n'ai dû en attendant trop grave & ſcrupuleux aux amuſans & agréables prédeceſſeurs: le Lecteur ſe plaint de ne trouver rien qui le divertiſſe: pour d'inſtruction, ils ſoient d'accord; pas ſeulement de cha-

(15) Mr. Jean Hughes, dans ſa Preface ſur ſon Opera Anglois, *Calypſo & Telemaque.*

(16) Dans la *Vie de Mr. Addiſon.*

(17) Dédicace du *Drummer* ou *Tambour*, à Mr. Congreve, P. 7. 8.

(18) Voy. la Piéce à la tête du *Babillard*, T. I. Amſt. 1744.

ou *Mentor moderne*, qui parurent dans les années 1711, 1712, 1713, & 1714. Les feuilles qui font de lui dans le Spectateur, font marquées à la fin par quelqu'une des lettres du mot de CLIO [*T*]. Mr. Tickell nous apprend, que pendant que cet Ouvrage paroiſſoit, les Auteurs différens ſe communiquoient rarement les feuilles qu'ils faiſoient; que Mr. Addiſon faiſoit peu ou point d'uſage des Lettres fans nombre, qu'on adreſſoit au Spectateur; & qu'auſſi il n'auroit pu fournir à cet Ouvrage autant qu'il a fait, & d'une maniére ſi agréable & ſi pleine de goût, s'il n'y avoit inſéré pluſieurs Piéces qu'il avoit minutées ſur de petits papiers, & qu'il raſſembloit de tems en tems, pour les mettre en ordre, & leur donner la forme ſous laquelle elles ont paru. Telles ſont, *Eſſais ſur l'Eſprit: Les Plaiſirs de l'Imagination: la Critique de Milton*, & quelques autres. On a traduit en François pluſieurs Volumes de cet Ouvrage, qui ont été reçus avec un applaudiſſement univerſel [*V*]; & Mr. Ri-

„ tendre, avec autant de raiſon, de qui que ce ſoit, que „ d'une perſonne avec qui j'ai été lié très intimement dès „ l'enfance, & à qui d'ailleurs les plus belles choſes ne „ coutent preſque rien. Peu s'en faut, que ſa généroſi„ té ne m'ait été nuiſible. Il régne, dans tout ce qu'il „ écrit, tant d'invention, d'enjouement, d'eſprit, & de „ ſavoir, qu'il m'en a pris comme aux Princes, que le „ malheur de leurs affaires oblige à implorer la protec„ tion d'un puiſſant Voiſin. J'ai été preſque détruit par „ mon Allié; & après l'avoir appellé à mon ſecours, il „ n'y a plus eu moyen de me ſoutenir ſans lui. C'eſt de „ ſa main que viennent ces Portraits ſi finis d'Hommes & „ de Femmes, ſous les différens titres des *Inſtrumens de* „ *Muſique*, de l'*Embarras des Nouvelliſtes*, de l'*Inventai*„ *re du Théatre*, de la *Deſcription du Thermométre*, qui „ font, à mon avis, les principales beautés de cet Ou„ vrage.

(19) *Tat.* Vol. 2. n. 271.

„ Pour ce qui eſt de l'Ouvrage même, dit Mr. Steele „ (19), l'accueil qu'on lui a fait, eſt la preuve la plus ſû„ re de ſon prix. Mais je pécherois contre la ſincérité & „ la candeur que tout honnête-homme doit avoir, ſi je „ ne reconnoiſſois que les Piéces les plus généralement „ goûtées ſont d'autres perſonnes; & celles qu'on a le „ plus critiquées, de moi. Celui qui m'a donné du ſe„ cours pour ces excellens Diſcours ſur l'immortalité de „ l'Ame, fut la gloire de la Vie-à-venir, & ſur les plus „ grandes idées de Religion & de Vertu, eſt trop de „ mes amis pour les reclamer; mais auſſi je ne mériterois „ guéres ce qu'il fait pour moi, ſi je me faiſois honneur „ de ces Piéces. Je dois avouer en même tems, que je „ crois que c'eſt à lui qu'on eſt redevable des traits les „ plus ſpirituels, qui ſe trouvent dans les productions de „ Mr. Bickerſtaff." Mr. Steele demande enſuite, ce que „ Mr. Tickell veut dire, lorſqu'il dit, *que le Tatler ceſſa, comme il avoit été entrepris, ſans la participation de Mr. Addiſon.* „ Qu'il parle clairement, dit Mr. Steele, & qu'il „ dife, *ſans ſa connoiſſance*: pourquoi cette reſtriction? „ pas auſſi bien à fon but? Si, comme il le dit, il fe hon„ ne au caractére de Mr. Addiſon, entant qu'Auteur, il „ me relève, dans le tems qu'il veut m'abaiſſer; puiſqu'il „ approuvé à tout le monde, ce que je n'ai jamais fait ſi „ clairement, que je fais à tous égards l'Auteur du *Tat*„ *ler*. Il dit avec raiſon, que le ſecours que Mr. Addi„ ſon m'a donné de tems en tems pendant que cette feuil„ le a paru, *n'a pas peu contribué à en augmenter la réputa*„ *tion, ſur-tout lorſque par le changement du Miniſtére, il* „ *eut le loiſir d'y travailler plus aſſidument.* Cela annon„ blit l'Ouvrage, je l'avoue, il le rendit plus important, „ que ce n'avoit été mon deſſein; car je ne me propoſois „ pas tant cette élégance, cette beauté, cette préciſion, „ qui régnent dans ſes Ecrits, que de tourner en ridicu„ le, de la maniére la plus intelligible, certains travers de „ la vie humaine dans toutes les différentes Profeſſions, „ qui ſont du tort à ce qui eſt véritablement Grand & „ Bon. Après cet aveu, vous me verrez, tel que vous „ ſouhaitez. Je me réjouis d'avoir été élevé, & que mes „ petits talens, quels qu'ils ſoient, aient ſervi à faire bril„ ler les grandes qualités d'un Ami que je chériſſois, & „ qui n'auroit jamais permis qu'elles euſſent paru au grand „ jour que fous ce voile. Enſorte que tout ce que l'Edi„ teur a dit, ſoit à deſſein, ſoit par incapacité, vous de„ vez le réduire à ceci: que Steele a été aſſez droit & aſ„ fez ſincére, pour ne pas avouer qu'il dût rien à Mr. „ Addiſon, comme Ecrivain; cependant quelque choſe qu'il „ dife, il eſt certain, que ſi Steele doit à Mr. Addiſon, „ le Public eſt redevable à Steele, de Mr. Addiſon. Mais „ l'Editeur eſt animé d'un zéle ſi ſervent & ſi fanatique „ pour ſon Héros, qu'il ne veut point permettre qu'on „ cache rien de ce qui le regarde; quoiqu'on le faſſe par „ ſon ordre exprés. Ce que je n'ai jamais dit être de Mr. „ Addiſon, je l'ai fait pour ſuivre ſa volonté, contre mon „ panchant, & mon zéle naturel pour mes Amis. J'ai „ ſouffert patiemment qu'on me calomniât & qu'on m'at„ taquât ſur pluſieurs Piéces, qu'on publie à préſent être „ de lui, & qui contenoient des railleries & des traits in„ directs contre des perſonnes d'eſprit, qui ont rendu à „ préſent leur bienveillance, à proportion de l'eſprit „ que je perds, & qu'ils croyoient que j'avois employé „ contre eux (20)." Avant que de finir cette Remarque, nous ajouterons ce qu'on nous a fourni ſur la raiſon, qui engagea l'Auteur du *Tatler* à ſe cacher ſous un nom ſuppoſé. On nous apprend que cela ſe trouve dans une Feuille ſur différens ſujets, de ce tems-là, qui contient une Conférence entre Mr. *Heſter Ryley* & *Maître Aaron Hill*, où le dernier dit: „ Mon parent (Bickerſtaff) eſt auſſi „ peu de la famille des Bickerſtaffs, que je ſuis véritable„ ment de l'âge que je me donne: ce qui ne vient d'au„ cune inclination qu'il ait à en impoſer au Public, mais

(20) *Dédicace du Drummer*, p. 9. 10.

„ de la connoiſſance qu'il a de ſon goût corrompu. La „ préſomption & la bonne opinion de ſoi-même ſont les „ maladies épidémiques de notre Siécle. Un Fou ou un „ Fripon ne veut pas que tel ou tel particulier entrepren„ ne de le dépeindre: l'eſprit de Parti & les préjugés ſont „ ſi communs, & leur influence eſt ſi générale, que ſi „ quelqu'un veut être *cru* de tout le monde, il ne doit ê„ tre *connu* de perſonne. Sans cela, au-lieu de profiter de „ ſes bons avis, on tâche de juſtifier ſes propres défauts, „ en travaillant à découvrir à & mettre au jour les foibleſ„ ſes du donneur d'avis (21).

(21) *Mr Heſt. Ryleys Viſions*, 2. p. 107. *Printed* 1710.

[*T*] *Sont marquées à la fin par quelqu'une des lettres du mot de CLIO.*] Mr. Tickell nous apprend, comme on l'a dit dans la Remarque précédente, „ que Mr. Addiſon „ trouva à propos de diſtinguer ce qui étoit de lui dans „ les Spectateurs & dans les Guardians, par des marques, „ auxquelles le Lecteur le moins attentif ne put ſe trom„ per." Mr. Steele a critiqué vivement ce paſſage. „ J'ai „ remarqué, dit-il (22), que l'Editeur ne veut pas me „ permettre d'obéir à aucun des ordres de Mr. Addiſon, „ en gardant le ſilence ſur ce qu'il ſouhaitoit de tenir ca„ ché. Je ne puis m'empêcher de dire pour l'éclairciſſe„ ment du fait dont il s'agit, que j'ai bien voulu prendre „ ſur mon compte le ſoin d'avoir marqué les Spectateurs „ qui étoient de lui, quoique je n'en aye eu connoiſ„ ſance qu'après coup; parce qu'il me ſembla que c'é„ toit-là un petit excès de ſenſibilité dans mon Ami, „ & je crus, puiſque la choſe étoit faite, qu'il valoit „ mieux que l'on penſât que c'étoit moi qui les avois diſ„ tingués, que l'Auteur lui-même. Ce qui fait voir a„ vec combien de précipitation & peu de jugement ce *zélateur* expoſe le fait. Je demande au Lecteur, s'il „ peut y avoir un autre motif, que le déſir formé de „ me dénigrer, qui ait pu engager l'Editeur à dire, pour „ exalter Mr. Addiſon, qu'il prit ce ſoin pour que je ne „ m'attribuaſſe pas la gloire de ſes Ouvrages: tandis que „ j'ai bien voulu dire, que je l'avois fait moi-même par „ amitié pour lui." Mais pour juger de toute cette affaire, voyons de quelle maniére Mr. Steele s'exprimoit ſur la part que Mr. Addiſon avoit au *Spectateur*. „ Je me flat„ te, dit-il (23), que la liberté que donne naturellement „ un caractére déguiſé & feint, ſervira d'apologie & d'ex„ cuſe à pluſieurs choſes qu'on a dites du *Spectateur* & de „ ſes Ouvrages. Mais l'on pourroit me taxer avec raiſon „ d'une vanité des plus grandes, ſi je ne diſois un mot „ des moyens que j'ai eus pour ſoutenir pendant ſi long„ tems & avec tant de ſuccès cet Ouvrage. Toutes les „ feuilles marquées C, L, I, O, c'eſt-à-dire, toutes cel„ les que *j'ai diſtinguées* par quelqu'une des lettres qui „ forment le nom de la Muſe CLIO, m'ont été four„ nies par le Gentilhomme, du ſecours duquel je me fuis „ glorifié dans la Préface & dans la Conclution du *Tatler*. „ Je fais bien plus glorieux d'une amitié auſſi ſoutenue, „ que je ne le ſerois de l'honneur qui me reviendroit d'ê„ tre cru l'Auteur de quelques Piéces, que lui ſeul eſt ca„ pable de produire. Je me ſouviens, que lorſque j'ache„ vai le *Mari tendre*, je lui dis, que je ne ſouhaitois rien „ avec plus d'ardeur, ſinon que nous puſſions quelque „ jour publier un Ouvrage en commun, qui eût pour ti„ tre *Le Monument*, en mémoire de notre amitié. Je „ ſouhaite de tout mon cœur, que les Piéces qui ſe trou„ vent ici de moi, faſſent autant d'honneur à ce nom ſa„ cré, que celles, que *j'ai apprêté au Lecteur à diſtinguer*, „ ſont ſavantes, ſpirituelles & polies. Quand on repré„ ſenta la Comédie dont je viens de parler, on applaudit „ à tant de traits qui me viennent de la même main, que „ j'ens mauvaiſe opinion de moi-même, de n'avoir ja„ mais fait publiquement l'aveu, après avoir employé „ d'autres Amis pour l'engager à publier des Piéces de „ Théatre, & d'autres Ouvrages qu'il a par devers lui. „ Je finirai en diſant ce que je me crois obligé de dire ſur „ ce ſujet, pour que le Lecteur ſoit mieux en état de ju„ ger de mes productions; que le meilleur Commentaire „ qu'on puiſſe y faire, c'eſt de m'apprendre que l'Original „ du *Mari tendre* ſe trouve en Angleterre, ou ailleurs." [*V*] *Ont été reçus avec un applaudiſſement univerſel.*] Voici le jugement que porte de cet Ouvrage l'Auteur cité dans la Remarque [*O*]. „ Les plus Beaux-Eſprits d'Angleter„ re, *dit-il* (24), ont employé *dans le Spectateur* toute la „ délicateſſe du ſtyle, & tout le feu de l'imagination. „ C'eſt un Ouvrage admirable, qui a gardé une grande „ partie de ſes graces & de ſa beauté dans la Traduction „ Françoiſe. Il eſt ſi varié du côté du ſtyle & du côté „ des ſujets, qu'on peut avancer que les François n'ont „ rien à oppoſer à cette production, qui puiſſe la valoir „ en tout." Mr. Jean Hughes, Auteur du *Monaſtere Laïque*, dans ſa Préface ſur cet Ouvrage, trace de la ma„ niére ſuivante le caractére du *Spectateur*, auquel ſes Diſ-

(22) *Dédicace du Drummer*, p. 11.

(23) *Spectat.* n. 559.

(24) *Diſſertation ſur la Poéſie Angloiſe*, dans le *Journal Latter*. T. IX. p. 159. 169.

(i) Vol. I. p. 202.

Richard Blackmore on a fait un très bel éloge dans ſes *Eſſais* (*i*); le voici. „ On a fait, ſoit dans „ notre Pays, ſoit dans les Pays étrangers, un aſſez grand nombre d'Ouvrages ſur des ſujets de Mo„ rale, écrits avec beaucoup de vivacité & d'eſprit, & deſtinés à tourner en ridicule le Vice & la „ Folie, & à contribuer à avancer la décence & la régularité des Mœurs. Mais les productions de „ ce genre, qui ont paru en dernier lieu chez nous, l'emportent ſur toutes celles qu'on a jamais pu„ bliées dans ce goût, dans quelque Pays & dans quelque Siècle que ce ſoit, pour la beauté & la no„ bleſſe des ſentimens, la fertilité de l'invention, la variété des ſujets, les traits ſurprenans d'Eſprit „ & d'une Imagination agréable, la délicateſſe de la Critique, la pureté & le choix des expreſſions, „ la beauté & la dignité du ſtyle. Le Lecteur me prévient ſans doute, & ſent que je parle du *Tatler* „ & du *Spectateur*, qui ont, la plupart, toute la perfection de compoſition, & tous les agrémens „ d'eſprit & d'enjouſtment, qui ſont néceſſaires pour plaire & pour inſtruire; & ce n'eſt qu'à l'extré(k) N. 45. „ me dépravation de ces tems corrompus, qu'il faut attribuer le peu d'effet que ces excellens Ouvra„ ges ont produit." Mr. Addiſon a parlé dans le *Freeholder* (*k*), de cet éloge du Chevalier Blackmore, de la manière ſuivante: „ Pour ce qui eſt des *Tatlers*, & des *Spectateurs* en particulier, qui ont de „ l'obligation à cet agréable & ſage Auteur de l'éloge qu'il en a fait, ils ont été ſi fort répandus en „ feuilles volantes, & ont été depuis réimprimés en ſi grand nombre, qu'il faut eſpérer qu'ils auront „ parmi cette multitude de Lecteurs, acquis quelques partiſans à la Sageſſe & à la Vertu, s'ils ne leur „ ont pas fait des Sectateurs." La ſituation des affaires en Angleterre en 1713 aiant rendu la doctrine de la Liberté de ſaiſon, Mr. Addiſon travailla à en réveiller les ſentimens dans la Nation par ſon excellente Tragédie de *Caton*. Cette Pièce fut reçue avec un applaudiſſement univerſel, & tous les Par-

(ii) Eu 1714.

cours ſervent comme de ſuite. „ Le Public eſt redeva„ ble à un Auteur diſtingué par ſon mérite, qui vit enco„ re (25), d'une manière d'écrire, qui n'eſt pas moins a„ gréable qu'aucune de celles que les plus fameux Ecri„ vains de l'Antiquité ont miſes en uſage. Les meilleurs „ Ecrivains de Rome ont généralement mis leurs penſées „ en forme de Dialogue, ou de Converſation, où tous „ les Interlocuteurs étoient Philoſophes, & les entretiens „ ſérieux; & ils avoient même emprunté cette méthode „ de Platon, & d'autres Auteurs Grecs, qu'ils faiſoient „ profeſſion d'imiter. Mais d'introduire un nombre de „ perſonnes d'humeur & de caractère différens, agiſſant „ dans une occaſion ſuppoſée, qui produiſe une variété „ d'incidens & de diſcours, & où chaque feuille forme „ une Pièce complette, dans le tems même qu'elle fait „ partie d'un tout, c'eſt-là l'invention de l'Ecrivain dont „ on vient de parler, & qui du premier coup ſemble l'a„ voir portée à la perfection. Un autre Ecrivain, auſſi ſpirituel que poli, nous donne le caractère général des Ou„ vrages de Mr. Addiſon en ces termes: „ Je puis, dit-il, „ recommander Mr. Addiſon, comme un vrai modèle en „ fait d'Ecrits Poëtiques..... Cet Auteur eſt plus tra„ vaillé: à l'exemple de Virgile ſon grand Maître, il a „ peſé chaque terme, & il n'y a pas d'expreſſion dans ſes „ Ecrits, à laquelle on en puiſſe ſubſtituer une autre plus „ juſte & plus énergique (26)." Ce dernier trait eſt peut-être un peu outré. Nous ne devons pas oublier de dire, que le *Babillard*, le *Spectateur*, & le *Guardian*, ont été traduits dans la plupart des Langues de l'Europe, & qu'ils ont produit dans les Pays étrangers divers Ouvrages dans le même goût. Les François avoient, il y a quelque tems, leur *Babillard*, les Hollandois; leur *Spectateur*; & les Allemands avoient, il y a quelques années, leur *Guardian*: cette dernière Feuille paroiſſoit à Hambourg, & ſe faiſoit par une Société de perſonnes, qui entendoient l'Anglois. Ils traduiſirent pluſieurs *Spectateurs*, qui n'avoient pas encore paru en Allemand; ce qui donna tant de réputation à leur *Guardian*, qu'il s'en débitoit ordinairement neuf ou dix mille. C'eſt ce que nous apprennent les Auteurs de Mr. Addiſon (27), qui dit auſſi, „ que lorſque „ *l'ancien Spectateur* fut abandonné par ceux qui l'avoient „ d'abord entrepris, il fut d'abord repris par quelques„ uns *des beaux Eſprits* d'Angleterre, dont les heureux „ Ecrits de différens ordres ont été reçus du Public avec „ tout l'applaudiſſement poſſible; & cependant ces Meſ„ ſieurs même trouvèrent, à leur grand étonnement, que „ la choſe ne réuſſiſſoit pas, & ils curent la prudence non „ ſeulement de mettre fin à leur entrepriſe, mais auſſi de „ cacher leurs noms." Mr. Addiſon dit ſur ce ſujet, „ qu'il regardoit l'entrepriſe d'écrire des *Spectateurs*, comme pareille à celle des Amans de Pénélope, qui voulu„ rent ſe ſervir de l'arc d'Ulyſſe, mais qui s'apperçurent bientôt qu'il n'y avoit perſonne qui pût s'en ſervir comme il faut, que la main qui avoit coutume de le tendre." Le même Ecrivain rapporte deux petites Hiſtoires, par leſquelles il paroît, que de tous les Caractères qui ſe trouvent dans le Spectateur, celui du Chevalier *Roger de Coverly* étoit le Caractère favori de Mr. Addiſon. „ Peu de „ tems avant qu'il abandonnât le Spectateur (prévoyant „ que quelque Auteur alerte ſe faiſiroit de la plume dès „ qu'il l'auroit quittée) il dit à un de ſes Amis, avec un „ certain feu qui ne lui étoit pas ordinaire: *Par D.. , „ Je veux tuer le Chevalier Roger, pour que perſonne ne „ l'aſſaſſine.* Auſſi le *Spectateur* 517. ne contient-il qu'u„ ne relation de la mort de ce vieux Chevalier, & quel„ ques-unes des circonſtances qui y avolent contribué." Voici un autre exemple de la tendreſſe de Mr. Addiſon pour le Chevalier Roger. Mr. Steele, dans un de ſes *Spectateurs* (28) „ avoit un peu étourdiment fait enlever „ par le vieux Chevalier une femme de mauvaiſe vie dans „ le Covent-Garden (29). Mr. Addiſon fut ſi fâché, „ quand il lut cette feuille, qu'il fit venir ſur le champ un „ caroſſe, il ſe rendit chez ſon ami Steele, & ne voulut „ jamais le quitter, qu'il ne lui promît qu'il ne touche„ roit jamais au Caractère du Chevalier Roger.

(27) Voy. *The Bee*, or an Universal Weekly Pamphlet, n. 1. p. 26. 27.

(28) N. 410. Vol. VI.

(29) Le ſpectateur a trompé de lieu; c'eſt devant le Cloître du Temple.

Avec quelque applaudiſſement que le *Spectateur* fût reçu, il fut pourtant attaqué, (ce qui eſt le ſort ordinaire des meilleurs Ouvrages.) Il parut en 1711 une Brochure intitulée, *l'Eſpion du Spectateur* (30). On dit dans la Préface: „ qu'il y a des *raiſons graves de peindre exactement* „ *les deſſeins & la conduite du* SPECTATEUR. La ty„ rannie qu'il prétend exercer ſur les Sens & ſur la Rei„ ſon de ſes compatriotes, & le peu de diſcrétion avec „ laquelle il les accable du *poids* de ſes *ſpeculations jour*„ *nalières*, obligé à l'arrêter dès les premiers pas qu'il „ fait. Qu'il ſache que ſon autorité n'a que des fonde„ mens imaginaires, que ſes idées reſſemblent aux nuées „ & aux brouillards, dont il prétend couvrir ſa propre „ conduite. Prenons garde qu'en le ſuivant, nous ne „ perdions *Eſprit*, *Vertu*, & *Religion*. Car pour le „ regardons comme la pierre de touche de l'eſprit & la ré„ gle du jugement, & qu'il ſoit dans le fond plat ſur l'un, „ & qu'il exerce l'autre ſur des *bagatelles* (N. 10.), il nous „ ſera impoſſible à la fin le *Naturel* & le Savoir." L'Auteur ſe met enſuite en devoir de montrer à quel danger la Vertu ſe trouve expoſée par le *Spectateur*. „ La Vertu, dit-il, eſt une choſe trop ſérieuſe & d'un trop „ grand prix, pour la perdre ainſi. Quoique le *Specta*„ *teur*, ſous prétexte de *l'égayer par des traits d'eſprit* (N. „ 10.) puiſſe à préſent nous en faire prendre l'odieux pour „ le corps, il ne faut pas permettre pourtant qu'il en vienne à faire d'Ariſtote un bouffon, & à tourner Epictète en ridicule." Enfin, ſelon lui, le *Spectateur* mettoit la Religion même en danger. „ La profeſſion, dit-il, auſſi-bien que le „ caractère du Clergé, ont quelque choſe de trop ſacré, „ pour être fourrés dans des Feuilles de cet ordre; & qui „ fait ſi le Spectateur, qui des *l'âge de deux mois* marquoit „ *ſon averſion pour les gretins* (N. 1.), & qui a été admiré „ avec un *Theologien*, qui ſous prétexte de la *délicateſſe* „ *de ſa tante*, s'eſt déchargé *de tous les ſoins & de toutes* „ *les fonctions de ſa profeſſion, pour ſe trouver dans des cof*„ *feries* (N. 2.); qui fait, dis-je, ſi le Spectateur n'a pas „ deſſein de former contre les Eglises nouvelles Egli„ ſes, ou du moins, s'il ne s'oppoſera point à ce qu'on y „ bâtiſſe des *Clochers?*"

(30) Imprimée pour Jean Morphew. Elle contient 24 pages in-8. Voy. Part. I.

(31) Le ridicule Mr. Deonis (dans les *Lettres ſatiriques, Morales & Critiques*) critique quelques-uns des *Spectateurs* de Mr. Addiſon (mais ſans qu'il paroiſſe avoir ſu qu'ils ſoient de lui) qui parlent du *Janſeniſme* du *Temple*, un des perſonnages dont il s'agit dans ces feuilles. Il dit, que le Filou, Shadwell croit que le Filou a vec ſon cornet à dés, eſt dans le *Tatler* plus honnête homme que ce beau diſcoureur du Temple, qui avec ſes figures, ſes faux traits & ſa batailles, veut nous faire à la fois la bourſe & la vie. „ Il ſe peu après, parlant du N. 40. du *Spectateur*, „ il ſoutient „ qu'il y a „ autant „ d'impertinences, „ de contes, de traits „ étourdis, „ & de con„ tradictions, qu'il y a preſque de lignes, propoſées avec cet air inſolent & de hauteur, qui accompagne l'Erreur & l'Illuſion; tandis que la Vérité, ſemblable à la Divinité qui l'inſpire, ſe montre d'un air calme & modeſte." Dennis *Letters* Vol. II. p. 407. 408. London 1721. Il y a bien de l'impertinence dans cette Critique, mais nous n'en trouvons aucune dans le Diſcours qui en fait le ſujet. (32) *Art of Logic and Rhetoric*, p. 205, 206. Ouvrage ſec, imité de l'agréable Ouvrage du P. Bouhours, *la Maniere de bien penſer*, & qui ne tient rien moins que ce que le titre promet.

(*l*) Mr. de Voltaire remarque à l'occasion des honneurs auxquels Mr. Addison fut élevé & des biens qu'il acquit, „ qu'en „ France il „ eut été de „ quelque „ Académie, & „ aurait pu „ obtenir

Partis, quelque divisés & quelque opposés qu'ils fussent les uns aux autres, s'accordérent à lui donner les éloges qu'elle méritoit (*l*). Elle fut représentée pendant un mois de suite, & pour-lors l'indifposition d'un des principaux Acteurs empêcha de continuer à la donner. La Reine fit savoir à l'Auteur, qu'elle verroit avec plaisir qu'il la lui dédiât (*m*); mais comme il avoit d'autres vues fur cet article, il se trouva dans la nécessité, pour satisfaire d'un côté à son devoir, & de l'autre à son honneur, de la faire paroitre fans Dédicace. Mr. Pope en fit le Prologue, qui est très beau, & le Docteur Garth l'Epilogue. On l'a traduite en François & en Italien, & elle a été représentée dans presque toutes les Langues [*X*]. Immédiatement après qu'elle eut été rendue publique, Mr. George Sewell, qui a été dans la suite Medecin, & qui est l'Auteur de la Tragédie *Le Chevalier Walter Raleigh*, publia une Brochure intitulée, *Remarques fur Caton, Tragédie par Mr. Addifon*, contenues dans une Lettre à .... datée du 25 d'Avril 1713. in-4. (*n*). Il y a dans cette Pièce plusieurs Remarques pleines d'esprit, en faveur de la Tragédie dont il s'agit [*T*]. Mr. Addifon garda cette Tragédie, sans

„ de Caton quelques traits contre le Portier d'un homme en place." *Lettr. fur les Anglois*, Lett. XXIII. (*m*) Bien des personnes crovent, que quelques-uns des Caractéres de cette Tragedie reflechissent fur des gens (les Torys) alors en credit, qui pour détourner les reflexions que cela auroit pu occasionner, affecterent d'y applaudir de concert avec les Whigs, ce qui procura à cette Piece une approbation générale. (*n*) Imprimée pour A. Baldwin in Warwick-Lane, 1713.

(*o*) Cette dure Critique en merite encore moins d'être bien une auffi forte.

(*p*) Ibid. p. 66.

„ visiblement dans les ménagemens qu'il garde en parlant du Caractére des Auteurs, n'y aiant pas de plus fûr moyen de faire valoir le sien, que de faire honneur à celui des autres (33). En faifant le Critique, le Spectateur sent toujours son homme du monde."

Voici un autre paffage du même genre, dans le même Critique. „ Je ne puis m'empêcher de remarquer, dit-il (34), que dans les *Tatlers*, les *Guardians*, & les *Spectateurs*, les Critiques sont trop communes, trop superficielles, & pas toujours justes. Celle de Milton est plutôt un recueil des beautés qui le rencontrent dans le *Paradis perdu*, qu'une Critique exacte fur l'œconomie & la disposition de ce Poëme. Les citations des autres Poëtes font dans le même goût; & ce qui certainement rend ces Pièces fi dignes d'éloges, c'eft qu'il y en a plusieurs qui font de la main des Amis des Auteurs de ces feuilles, ou de ceux des Libraires. Il eft vrai que fur d'autres fujets, ces feuilles font peut-être les Pièces les plus polies & les plus agréables qu'il y ait dans aucune Langue moderne. Avec cette haute & juste opinion que j'ai de ces Auteurs, il doit m'être permis de remarquer, qu'il y a trop d'artifice dans leurs remarques fur les Ecrivains & fur leurs Ecrits. Il eft rare qu'ils parlent de ceux qui n'ont pas encore une réputation établie; ce qui eft contraire à cette remarque du Spectateur, N. 291 : *Une des grandes marques à laquelle vous reconnoîtrez un Critique qui n'a ni goût ni favoir, c'eft qu'il fe bazardera rarement à louer un endroit de quelque Auteur, qui n'ait pas encore été remarqué.* Cependant ceux qui connoiffent un peu les *Tatlers*, les *Guardians* & les *Spectateurs*, n'ont pas befoin qu'on leur dife, que la plupart des morceaux qui font louer dans ces feuilles, étoient déja bien connus des gens de goût, quoiqu'ils ne fuffent pas auffi communs qu'ils le font devenus depuis."

[*X*] *On l'a traduite en François & en Italien, & elle a été repréfentée dans preſque toutes les Langues.*] La Traduction Françoife de Mr. Boyer parut à Londres en 1713. Elle a auffi été traduite par l'Abbé du Bos, mais il n'y a eu que les trois premiéres Scénes de cette Verfion d'imprimées (35). L'Abbé Salvini en a fait une Traduction Italienne, „ & cette Tragédie aiant été repréſentée à Livourne pendant le Carnaval, par les *Accademici Comparti*, *di titi*, elle fut reçue avec tant d'applaudiſſemens, que „ l'Auteur fut obligé de la faire imprimer à Florence (36)." Mr. Tickell nous apprend, qu'il n'a pu favoir fi la Traduction du Signor Valetta, jeune Gentilhomme Napolitain, a jamais été imprimée. Il y a une Traduction Latine du fameux Soliloque de Caton, qui eft au commencement du cinquiéme Acte; Traduction que *l'on ne peut aſſez admirer*, comme le remarque celui qui l'a publiée dans le *Spectateur* (37), *ſoit pour la conciſion du ſtyle, ſoit pour la pureté & la beauté de l'expreſſion & du tour.* On l'attribue au Docteur François Atterbury, Evêque de Rocheſter. Les Jéſuites du Collége Anglois de S. Omer ont mis toute la Pièce en Latin, & l'ont fait repréſenter par leurs Ecoliers avec une grande magnificence & beaucoup d'applaudiſſemens; & ils ont envoyé un Exemplaire de leur Traduction à Mr. Addiſon.

[*T*] *Il y a dans cette Piéce pluſieurs remarques pleines d'eſprit, en faveur de la Tragédie dont il s'agit.*] Dès le commencement de cette Brochure, l'Auteur témoigne n'approuver la Piéce, & il dit, „ qu'après avoir fait concevoir à toute la Ville une grande attente, elle l'a pleinement ſatisfaite." Il réduit enſuite ſes Obſervations aux Chefs ſuivans. I. Il donne d'abord une idée générale du Caractére de Caton, pour faire voir plus clairement, avec quelle juſteſſe ce Caractére, & les ſentimens qui en font partie, ſe ſoutiennent juſques à la fin. II. Il s'attache après cela à montrer avec combien d'exactitude les autres Caractéres ſont diſtingués l'un de l'autre, & ſervent à la conduite de toute la Piéce. III. Il finit en remarquant certains traits d'une beauté extraordinaire, & il fait voir combien ils ſont exactement conformes, non ſeulement au véritable eſprit de la Poëſie, mais auſſi aux meilleures régles de la Critique. Nous croyons que le Lecteur ne ſera pas fâché de trouver ici un Extrait un peu plus détaillé de cette Piéce, parce qu'il arrive, par le nè fut quelle ſtatiſté, que les Brochures, même les plus excellentes, ſont négligées & oubliées du Public dans très peu de tems, & ne ſe trouvent plus que dans les Cabinets des Curieux.

(33) Cette dure Critique en merite encore moins d'être bien une auffi forte.

(34) Ibid. p. 66.

(35) Supplem. *des Nouvelle Liter.* du 17. Octob. 1716.

(36) *Nouvelle Liter.* du 25 Juill. 1716. p. 11.

(37) Tom. VI. Difc. 56. de la Trad. Françoiſe du Spectateur.

Notre ſpiritueſ Auteur dit „que pour ſe faire une idée générale de Caton, il faut ſe rappeller l'état des choſes „ dans le tems où il vivoit; Siécle vicieux & corrompu, „ dans lequel les beaux principes de l'ancienne généroſi„ té Romaine étoient tombés dans l'oubli, & étoient ſervile„ ment établi, où l'on ne voyoit que Partis oppoſés, „ nimés par des Chefs violens & ambitieux, & ſoutenus „ par l'Artifice, la Diſſimulation & l'Hypocriſie. En un „ mot, le Siécle de Caton étoit un Siécle dans lequel, „ comme le dit Cicéron, il étoit auſſi dangereux pour un „ homme de bien, d'avoir part aux affaires & d'entrer „ dans les Emplois publics, qu'il étoit indigne de lui & „ qu'il y avoit de lâcheté à s'en retirer." Ce fut dans un tel Siécle, continue notre Critique, que parut Caton; ne ſe conduiſant que par les principes de l'honneur & de l'équité; également éloigné de craindre les factions, & de s'y laiſſer entraîner; plein des idées les plus pures de l'ancienne République, & zélé dans réſerve pour ſon maintien; s'oppoſant ouvertement à ſes ennemis, tant couverts que déclarés. Quand la Guerre Civile éclata, il ſe rangea du parti de Pompée, auſſi-bien que tous les Sénateurs, & tous ceux qui aimoient leur Patrie; parce qu'on ne le regardoit pas comme un ennemi auſſi dangereux que Céſar; & Caton en fon particulier ſe hatoit, que par le crédit qu'il avoit fur ſon eſprit, il l'engageroit à rétablir les choſes fur l'ancien pied, s'il étoit vainqueur.

Le Docteur Sewell s'attache enſuite à caractériſer Caton, comme homme public, & comme homme privé, en ſuivant Lucain, qui fur cet article a eu autant égard à la vérité, qu'aucun Hiſtorien. Ce Poëte, dans le ſecond Livre de ſa *Pharſale*, a parfaitement bien dépeint la ſimplicité des mœurs, la modeſtie des habits, les idées philoſophiques, & la maniére de vivre de Caton; ſon zéle pour l'Etat, ſes angoiſſes à la vue des calamités dont il le voyoit menacé; la maniére généreuſe avec laquelle il s'intéreſſa aux maux de ceux qui ſouffroient avec lui; ſon oubli de lui-même, quand Brutus vint le conſulter dans le ſilence de la nuit. L'Auteur donne une belle Traduction de ces endroits, & il remarque enſuite, avec combien de juſteſſe, & de conformité avec ces portraits, le Caractére de Caton eſt ſoutenu dans toute la Tragédie de Mr. Addiſon. Dans le ſecond Acte, dit-il (32), nous le voyons affligé & preſſé dans Utique par Céſar, & délibérant avec un petit nombre de Sénateurs, qui avoient ſuivi le parti de la Liberté. Dans une ſi preſſante occaſion, il régle avec tranquillité leurs délibérations, & répond à Céſar avec une courage ſupérieur à ſa fortune. Et quoique dans cette délibération il prononce diverſes Sentences, qui auroient été mal placées dans la bouche d'un autre, elles ſont pourtant juſtes & à propos dans la ſienne, ſelon cette régle de Quintilien : *Les Sentences doivent proprement être miſes dans la bouche d'un homme d'autorité, afin que le caractére de la perſonne donne un nouveau poids à l'impreſſion du ſujet.* Nous avons, dans le troiſiéme Acte, une nouvelle preuve de ſa grandeur d'ame, lorſqu'il ſe hazarde ſans armes au milieu d'une troupe de Conſpirateurs, que le caractére reſpectable de ſa Vertu étonne ſi fort, qu'ils n'oſent exécuter leur deſſein, dans le moment que l'occaſion s'en préſente : ce qui a du rapport avec cet endroit du I. Livre de l'Enéide, où Virgile compare la maniére dont la préſence de Neptune appaiſe les flots irrités & les vents en fureur, à celle dont la préſence d'un homme ſage & vertueux calme en un inſtant un tumulte populaire. Après que Caton a remis les Mutins entre les mains de la Juſtice, il prend ſagement occaſion de cette circonſtance, de recommander à ſes Amis leur précieuſe *Liberté*, & il le retire auſſi tranquille que s'il n'étoit rien arrivé. On voit dans le IV. Acte, une plus grande preuve encore de ſa fermeté, lorſque ſon frére Portius lui apporte la nouvelle de la mort de ſon fils Marcus. Avant que Portius ait achevé ſa rélation, Caton, ſans penſer à la perte de ſon fils, s'informe ſeulement de quelle maniére il s'eſt conduit; & quand il apprend qu'il l'a fait glorieuſement, il s'écrie, *Je ſuis ſatisfait!* Notre Critique obſerve, que cet exemple de fermeté reſſemble aſſez à celui qu'on voit dans les Horaces de Corneille, & que Mr. Boileau a remarqué dans ſa Préface fur Longin; c'eſt lorſqu'on dit au Pére des trois Horaces, que deux de ſes Fils ont été tués dans

(32) *Obſervations &c.* p. 8.

„ parle cré„ dit de „ quelques „ femmes „ une pen„ ſion de „ 1200 li„ vres, ou „ bien „ qu'on „ l'auroit „ mis à la „ Baſtille, „ tous pré„ texte „ qu'un auteur apperçoit dans ſa „ Tragédie

sans être achevée, pendant plusieurs années; & l'on voit qu'elle étoit connue avant que d'avoir paru sur

dans le combat contre les trois Curiaces, & que le troisième a pris la fuite. Ce vieux Romain s'affige seulement de la fuite honteuse de ce dernier; & leur Sœur qui est présente, lui saint dit: *Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?* il répond brusquement: *Qu'il mourût.* Si nous considérons Caton sous un autre point de vue, nous voyons la tendresse pour Juba, les soins généreux qu'il prend pour lui inspirer des sentimens de vraie grandeur, & pour relever ses espérances par l'idée de ce à quoi il pouvoit aspirer, plutôt comme à des récompenses de sa Vertu, qu'à des choses dues à la naissance. Si nous l'envisageons comme Philosophe, nous le voyons faire usage de la Philosophie pour prendre le meilleur parti qu'il peut, afin de se dégager du Monde & de César. On apperçoit une admirable variété dans le beau discours qu'il tient sur ce sujet; sa résolution, ses espérances d'immortalité, & cependant son incertitude sur le *tems* & le *lieu*; ce qui le fait un peu balancer, jusqu'à ce que la vue du *Livre* & de l'*Epée* lui fait reprendre courage. Il y a un passage de Cicéron, qui semble appuier l'incertitude de Caton sur cet article.

„ Tandis que je lis, *dit-il*, le Livre de Platon, je fuis „ charmé, & comme entraîné par les preuves de l'*Immortalité de l'Ame*, & de *son existence dans une autre vie*. „ Mais dès que j'ai quitté le Livre, je retombe dans le „ doute, & toute ma conviction précédente m'abandonne „ & s'évanouit." Caton, après avoir dormi profondément (caractère d'une Conscience tranquille & sans reproche) exécute son dessein, & témoigne même en mourant, s'intéresser tendrement à ce qui regardoit son Fils, la Fille & les Amis; & puis il expire en priant les Dieux, plein de dégoût pour le monde, & avec une forte de doute fur l'action qu'il faisoit.

Le Docteur Sewell passe ensuite à l'examen de la manière dont les autres Caractères sont distingués l'un de l'autre, chose fort négligée dans la plupart des meilleures Pièces de Théatre Anglois. *Portius* & *Marcus* sont parfaitement distingués, du côté de leur Caractère, de leurs mœurs & de leur tempérament & l'on apperçoit cette différence dans tout le cours de la Pièce, par l'opposition qui règne entre leurs sentimens, quoiqu'ils soient amis. L'un est calme & de sang-froid, tandis que l'autre est plein de feu & de vivacité. Ils agissent tous deux par les mêmes principes d'Honneur & de Vertu, & se proposent d'imiter l'exemple de leur Père. L'aîné le considère comme le Défenseur de la Liberté & de la Patrie; le cadet le regarde comme l'Ennemi de César. L'un imite fa fagesse & la Philosophie; & l'autre son zèle pour Rome. Le Critique indique plusieurs autres différences dans leurs Caractères; & il remarque par rapport à celui de *Juba*, qu'il est entièrement neuf. Celui-ci prend Caton pour modèle, à quoi il est particulièrement animé par son amour pour Marcia. Sa confusion lorsque la passion est découverte, son respect pour l'autorité de Caton, son entretien avec Syphax fur fa supériorité des exercices de l'Esprit fur ceux du Corps, en un mot, tous les traits de ce Caractère sont admirables. La différence n'est pas moins sensible entre les Caractères vicieux, que celle qu'on vient de remarquer entre les Caractères vertueux. *Sempronius* & *Syphax* sont tous deux lâches, traitres, & hypocrites; mais chacun à leur manière: la perfidie du Romain, & celle de l'Africain, font auſſi différentes que leur humeur. *Decius*, l'opposé de Sempronius, est, quoiqu'ami de Caton, d'un caractère doux, tranquille & porté à la compassion, sensible aux maux de tous ceux qui souffrent, quels qu'ils soient, & aiant du penchant à fuivre les voies de la douceur, non tant par foiblesſe, que parce qu'il est touché des malheurs auxquels il voit fa Patrie en proie. Les deux Filles font animées du même esprit que leurs Pères. Celle de Caton s'intéresſe vivement pour son Père, & pour la cauſe de la Vertu: elle met un frein à une violente passion, en faiſant réflexion fur ce qu'elle étoit à Caton; &, par un artifice admirable du Poëte, elle fait paroître combien elle eſtimoit ſon Amant, à l'occaſion de fa mort ſuppoſée. Cet incident eſt auſſi naturel, qu'il étoit néceſſaire; & il fait diſparoître du théatre tout ce dans cette paſſion, d'indigne de la fille de Caton. D'un autre côté, *Lucie*, d'un caractère doux & tendre, ne peut déguiſer ſes ſentimens; mais après les avoir déclarés, la crainte des conſéquences la fait réſoudre à étouffer le tout que prendront les affaires, avant que de rendre ſon Amant heureux. Voilà le caractère timide & ſenſible de ſon Père Lucius; & en même tems ſon attachement pour Martia l'engage auſſi avant, que l'amitié de Lucius pour Caton. Le Docteur Sewell obſerve que la Pièce eſt très bien compoſée de ces Caractères, & que dans le *Dénouement*, qui eſt d'un ordre *mixte*, la Vertu malheureuſe eſt abandonnée au hazard & aux Dieux; mais que tous les autres Perſonnages vertueux ſont récompenſés.

A l'égard des beautés particulières de cette Tragédie, le Critique obſerve, que les paſſions, que le Caractère de Caton peut principalement exciter, ſont l'*Indignation*, l'*Admiration*, & la *Pitié*. L'indignation, en voyant la plus éminente Vertu opprimée par un Tyran heureux: l'Admiration, à la vue d'un Patriote, qui au milieu de ſes malheurs, ſe montre grand, vertueux, & intrépide: la Pitié, à la vue du mauvais ſuccès de ſes efforts pour la Cauſe publique, & de ſes malheurs domeſtiques, d'autant plus propres à toucher les autres, qu'il en eſt lui-même peu touché. Le Docteur Sewell ajoute, qu'il auroit mauvaiſe opinion d'une Aſſemblée qui n'y ſeroit pas ſenſible. Il remarque, que la plupart des diſcours de Caton ſont pleins d'indignation contre Céſar; & que, ſelon Quintilien, les Apoſtrophes & les Interrogations conviennent le mieux à cette paſſion, & en relèvent les ſentimens. C'eſt ce dont on trouve divers beaux exemples au II. Acte, dans les diſcours de Caton & de *Decius*, particuliérement lorſque Décius lui dit, combien Céſar étoit en peine pour ſa vie. Caton replique:

- - - - - - - - - - - - Quoi!
Il veut ſauver Caton? qu'il ſauve ſa Patrie.

Nous en avons un autre exemple bien délicat dans le IV. Acte, où Juba dit en parlant de Céſar:

Tant que Caton vivra, Céſar devra rougir
De l'Empire honteux qu'il tente d'acquerir.

Caton répond:

Lui rougir! lui, qui vit les plaintes de Pharſale?

Le nom ſeul de Pharſale, ſans y rien ajouter, marque l'indignation la plus forte. Voici encore une autre beauté, que notre Critique fait remarquer. Il n'y a rien de plus ordinaire aux Poëtes, que d'avoir occaſion d'exprimer *l'impoſſibilité* d'une choſe: mais quelle peine ne ſe donnent-ils pas à cet égard? Tantôt, *vous remueriez auſſitôt l'Olympe*; tantôt, *vous atteindriez plutôt aux Aſtres*. Les plus modérés ſe contentent

De faire remonter les fleuves vers leur ſource.

Mais le Poëte, dans le I. Acte, fait voir un jugement exquis. Lorſque Sempronius dit à Portius, qu'il ſeroit au comble du bonheur, ſi Caton lui pouvoit lui accorder ſa fœur Martia; Portius répond: „ Quoi, Sempro- „ nius! oſeriez-vous parler d'amour à Martia, dans le „ tems même que la vie de ſon père eſt menacée? Vous „ pourriez auſſi-tôt entretenir de votre paſſion une Veſ- „ tale, tremblante & effrayée à la vue du feu ſacré prêt „ à s'éteindre ſur l'Autel." Cette Image eſt neuve, belle, & convient parfaitement aux circonſtances, n'y aiant rien de plus conforme aux idées d'un Romain, que cette impoſſibilité; outre que la majeſté de la Religion donne beaucoup de nobleſſe & de grandeur à la penſée.

Une autre remarque du même Auteur, c'eſt qu'il paroît par le Dialogue *De Oratoribus* (39), attribué par les uns à l'Acite, & par d'autres à Quintilien, que Cariatius Materniſt une Tragédie ſur ce même ſujet: & il eſt probable, par ce qu'Horace dit dans la I. Ode du II. Livre, adreſſée à Pollion, que Caton étoit un des principaux Perſonnages de la Tragédie, qu'il lui conſeilloit de ne pas encore faire paroître, pour attendre que les affaires fuſſent dans un état plus tranquille; l'exhortant à choiſir plutôt un ſujet, qui ne pût pas autant déplaire à pluſieurs perſonnes de ce tems-là. (39) Cap. 2. & 3.

Le Docteur Sewell finit en remarquant, que la Tragédie de Caton n'eſt nullement une Pièce *Théatique*, & deſtinée à ſoutenir un certain Parti; mais que le Caractère de Caton eſt tiré d'après nature, ſans aucun égard aux circonſtances du tems où la Pièce a paru. Et il eſt très certain que le Caractère de Caton eſt juſte, & conforme à la vérité de l'Hiſtoire. Cependant Mr. Tickell aſſure, comme on le voit dans l'Article ci-deſſus, que Mr. Addiſon fut déterminé par l'état des affaires, à faire paroître ſa Tragédie, & à la donner au Théatre dans le tems qu'il le fit.

Le Docteur Sewell a ajouté à ſes Remarques un Poëme ſur cette Tragédie, dans lequel, après s'être plaint de ce que les Opéras avoient ſi longtems triomphé & de la Poëſie en général, & de la Tragédie en particulier, il dit que cette Pièce a réveillé le Public, & l'a fait ſortir de la ſtupide indolence où il étoit tombé, „ Ceux dont les ſens „ étoient aſſoupis, les ſentent ranimés; ils deviennent „ ſuſceptibles de paſſions, comme auparavant; & la Na- „ ture, étouffée dans leur ſein, ne laiſſe pas de faire ſen- „ tir ſes mouvemens, malgré le préjugé, & de les rendre „ ſenſibles." Il applaudit à la fermeté de Caton, & il obſerve, que *l'Eſprit de Rome* brille avec plus d'éclat dans ſon Caractère ſeul, que dans tout le Corps des Sénateurs. „ Remarquez, dit-il, la juſteſſe des penſées du Poëte, „ qui dans les moindres choſes eſt ſans défaut; ſimple & „ ſans ornemens affectés, il remue le cœur; ſans parures „ inutiles & recherchées, il charme. Il reproduit ſur la „ Scène l'Amour, le ſujet ordinaire & uſé des anciennes „ Tragédies; mais c'eſt un Amour digne d'une Vierge Ro- „ maine; un Amour vertueux & chaſte, produit par la „ Nature, & non par une imagination déréglée." Il invite enſuite les Anglois à faire honneur à leur nouveau Poëte, & à le placer fort au-deſſus des plus admirés de leurs Poëtes anciens, *Johnſon*, & *Shakeſpear*. „ Tandis „ qu'Apollon le couronne de Laurier, Muſes, levez-vous; „ & vous, Poëtes, inclinez-vous, faites hommage à ce „ mérite ſupérieur, en l'admirant; & qu'on le place à côté du ſiége d'Apollon."

[Z] *Mr.*

sur le Théatre, par le compliment adreſſé ſur ce ſujet à l'Auteur [Z]. Mr. Deſchamps l'aiant vue, en fit une ſur le même ſujet & ſous le même titre, que l'on a oppoſée à celle de Mr. Addiſon [AA]. Mr.

[Z] *Mr. Addiſon garda cette Tragédie ſans être achevée pendant pluſieurs années* &c.] Mr. *Webſter*, de l'Egliſe de Chriſt à Oxford, ſollicita Mr. Addiſon de faire paroitre ſon Caton, par les vers ſuivans:

And thou, ô Addiſon, no more detain
The free-born Cato, ſtruggling in his chain:
'Tis Liberty he loves; diſcloſe thy waſt deſign,
And let us ſee that every Muſe is thine.

„ Et toi, ô Addiſon, ne retien plus captif le libre Caton, qui s'agite dans ſes chaines: c'eſt la Liberté qu'il aime. Dévoile toute l'étendue de ton génie, & ſaiſnous voir qu'il n'y a aucune des Muſes qui ne t'inſpire." Mr. Tickell nous dit „ que cette Tragédie parut en 1713, l'Auteur aiant fait alors la plus grande partie du dernier Acte, pour finir la Piéce, qu'il avoit gardée dans ſon Cabinet depuis pluſieurs années. Il étoit fort jeune à l'Univerſité, lorſqu'il forma le deſſein de faire une Tragédie ſur ce ſujet, & il en fit même quelque choſe; mais il ne reſte pas une ligne à préſent, de ce premier eſſai. Il y travailla proprement pendant qu'il voyageoit, & il la retoucha à ſon retour en Angleterre, ſans qu'il eût aucun deſſein formé de la produire ſur le Théatre. Ce ne fut qu'à la ſollicitation de ſes amis du prémier rang, qu'il ſe détermina à y mettre la dernière main, dans un tems où ils crurent qu'il étoit à propos de faire valoir la doctrine de la Liberté." Cet endroit a fourni à Mr. Steele un nouveau ſujet de cenſurer Mr. Tickell, avec ſa vivacité & ſa févérité ordinaire: nous donnerons ſa Remarque en entier, parce qu'elle contient quelques particularités qui regardent la Tragédie de Caton, & ſon Auteur. „ Toute la Ville ſait, dit-il (40), combien je m'employai à l'y porter. Et vous, qui connoiſſez ſi bien la Ville, le Théatre, & les Hommes, vous pouvez juger combien il falloit prendre de meſures, pour faire goûter une Piéce de cette nature, quelque excellente qu'elle fût. Je promis à l'Auteur, avant qu'on la repréſentât, que je raſſemblerois les prémiers jours un Auditoire compoſé de ſi bons juges, qu'il ſeroit impoſſible au peuple d'en empêcher le ſuccès, & de mettre le moins du monde au hazard les applaudiſſemens qu'elle méritoit; & je m'acquittai fidélement de ma promeſſe. Si je rapporte cette circonſtance, c'eſt non ſeulement pour faire voir combien j'ai été *bon Aide de Camp* de Mr. Addiſon; mais auſſi pour montrer, que l'Editeur voile autant le mérite de l'Ouvrage, que j'ai foin de le mettre au jour. Le narré que fait Mr. Tickell, & dans lequel il repréſente cette Piéce commencée, abandonnée, repriſe, & enfin perfectionnée après de ſi longues pauſes, ſeroit croire à ceux qui ne connoiſſent point Mr. Addiſon, qu'elle ne fut faite qu'à force de peine & de travail, & que ce fut plutôt un fruit du ſavoir & de l'application de l'Auteur, qu'une production de ſa capacité & de ſon génie. Mais je puis vous aſſurer, que jamais Piéce qui a acquis quelque réputation à ſon Auteur du côté de l'eſprit & de la conduite, n'a été faite en moins de tems, quoiqu'il s'en ſoit paſſé beaucoup avant qu'elle n'eût été achevée. Si je m'en ſouviens bien, le cinquiéme Acte fut fait dans moins d'une ſemaine: car c'étoit une qualité remarquable dans l'Auteur, que lorſqu'il s'étoit déterminé, & qu'il avoit fait le plan de ce qu'il vouloit écrire, il pouvoit en ſe promenant dicter avec autant de facilité & de liberté qu'un autre pouvoit écrire, ſans qu'il perdît de vue la liaiſon des penſées & l'exactitude du ſtyle. Je lui ai ſouvent ſervi de Secrétaire de cette manière &c."

(40) Dédicace du *Drummer*, p. 15. 16.

[AA] *Que l'on a oppoſée à celle de Mr. Addiſon.*] On a même préféré cette Tragédie de Mr. Des Champs à celle de Mr. Addiſon, dans le *Mercure Galant*; Recueil digne d'une pareille Critique. Des Champs dédia ſon *Caton* au Duc d'Orléans, & il fut traduit en Anglois, en vers non rimés, & imprimé, avec le *Parallèle de cette Piéce & de la Tragédie de Caton*, de Mr. *Addiſon*, à Londres 1716. L'Auteur de ce Parallèle prétend faire voir, par l'Analyſe des deux Tragédies, que celle de Mr. Addiſon eſt très défectueuſe du côté de l'œconomie de la Fable; au lieu que la Tragédie Françoiſe eſt très belle: que les Epiſodes du Poëte Anglois ſont abſolument détachés de l'action principale, qu'ils la cachent & la font diſparoitre aſſez ſouvent: au lieu que les Epiſodes du Poëte François tiennent au ſujet, en ſond le nœud, & en produiſent le dénouement: en un mot, que *la conſtitution de la fable*, dans la Tragédie Françoiſe, *eſt réguliére, merveilleuſe, vraiſemblable, intereſſante, & grande.* Mr. Des Champs feint que Porcie, fille de Caton, étant toubée entre les mains des Parthes, après la déroute de Craſſus, ou la fit paſſer à la Cour d'Arſaces pour la fille de ce Roi: & qu'après la mort de ce Prince, elle devint Reine des Parthes. *Il a tenté*, comme il le dit lui-même (41), *de jetter par-là un intérêt de tendreſſe entre elle & Céſar*; ce qu'il n'auroit pu faire, ſi elle s'étoit connue pour fille de Caton. Caton eſt ſurpris de voir ſa fille ſur le Trône, & auſſitôt lieu d'en tirer du ſecours pour ſoutenir la Liberté, il croit commettre un crime que de garder un Sceptre dans ſa famille, & il prend auſſi-tôt le parti d'obliger Porcie à renoncer à la Couronne. Ce changement ſubit ſurite Pharnace Roi de Pont, qui devoit épouſer la Reine, & il prend la réſolution de faire aſſaſſiner Caton. Il le fait propoſer à Céſar, qui aiant horreur d'une pareille trahiſon, en fait avertir Caton. Pharnace au deſeſpoir veut perdre Caton & Céſar, ſe rend maître du lieu de la Conférence, de Porcie & d'Utique. Le péril de Céſar fait accourir ſes Troupes; Pharnace eſt chaſſé: mais les Romains qui ſuivoient Caton ſe joignent aux Troupes de Céſar; & Caton n'aiant plus de parti à prendre, que de ſe ſoumettre à Céſar, ou de ſe tuer, choiſit le dernier. Voilà le dénouement de la Tragédie de Mr. Des Champs. L'Auteur du *Parallèle* donne enſuite divers endroits de la Piéce Françoiſe, pour en oppoſer les beautés à celles de la Tragédie Angloiſe, quoiqu'il avoue *qu'il a été embarraſſé pour le choix.* Il relève enſuite les morceaux qu'il produit, & les compare aux plus beaux endroits de Cornéille & de Racine. Et il conclud enfin par ces paroles: „ Le Procès eſt inſtruit; prononce, Mylord. Je l'ai dit, & je ne m'en repens pas; je conſens d'être jugé, même par un ANGLOIS. Au reſte, je n'ai point eu d'autre intention, que d'exciter entre Mr. Addiſon & Mr. Des Champs une émulation, qui anime le dernier à marcher ſur les pas de Corneille, & qui pouſſe le prémier à donner un Corneille à l'Angleterre." Malgré ces louanges exceſſives, la Piéce de Mr. Des Champs n'eut pas en Angleterre le moindre ſuccès, & y fut généralement mépriſée par les Connoiſſeurs. Elle a eu le même ſort parmi les perſonnes ſavantes & de goût dans les autres Pays; & un des Auteurs du *Journal Littéraire* en aiant fait l'éloge, ſon Confrére (que nous avons été obligés de déſavouer cet éloge en termes formels. „ A l'égard de Mr. Addiſon, *dit-il* (42), les Etrangers peuvent juger de ſon génie par les volumes qu'on a déja publiés en François du Spectateur; mais nous ne ſaurions lui refuſer les plus grands éloges, quand il n'auroit fait de ſa vie, que ſon *Caton*. Nous ne ſavons pas comment, dans un de nos Journaux, on a gliſſé parmi les Nouvelles Littéraires de la Haye, des louanges exceſſives pour le *Caton* François, & très injurieuſes à la Piéce de Mr. Addiſon. Nous ſommes ſi éloignés de les approuver, que nous croyons que le Parallèle que les François ont fait de ces deux Ouvrages, égale tous les mépris injuſtes que les Anglois de tous les ages ont fait éclater contre les François. Ce n'eſt point exagération; il ne ſe peut rien de plus outrageant que de mettre au-deſſus d'un Ouvrage des plus parfaits que la Nation Angloiſe ait produit, une Piéce qui ne peut pas ſeulement aller de pair avec le plus foible Ouvrage de Pradon." Cette Critique eſt très judicieuſe; mais elle ſeroit peut-être plus juſte, ſi au-lieu d'attribuer ce ridicule *Parallèle entre le Caton de Mr. Des Champs, & celui de Mr. Addiſon*, aux François en général, l'Auteur avoit remarqué, comme on l'a fait dans un autre Journal, que les Anglois ne rendroient pas juſtice à la Nation Françoiſe, s'ils lui imputoient les ſentimens de l'Auteur qui a compaaré le Caton François avec le Caton Anglois, & qui a même été aſſez peu ſenſé pour donner la préférence au prémier (43).

(41) Dans ſa Préface.

(42) *Journal Littér.* ubi ſup. p. 212.

(43) *Suppl. des Nouv. Littér.* du 17 Octob. 1716. p. 127.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire mention d'une autre Critique, d'un Auteur anonyme (44). On voit clairement qu'il a eu deſſein, en travaant des défauts dans la Tragédie de Caton, de venger la Nation Françoiſe, de la préférence que Mr. Addiſon a donnée aux Ecrivains Anglois ſur les Ecrivains François, dans quelques-uns de ſes *Spectateurs*. Mais il y a de l'apparence que ce trop officieux Champion ne ſera guéres plus avoué des François, que l'Auteur du *Parallèle* entre les deux Catons. Pour le dire en un mot, il n'avoit ni la candeur, ni la capacité requiſes, pour remplir la tâche qu'il avoit entrepriſe. Il critique en Mr. Addiſon des fautes qu'il n'a point faites, & qui doivent être miſes ſur le compte du Traducteur François. Par exemple, il met au rang des *fautes contraires au ſens-commun*, les prémiers mots de la Tragédie, ſelon la Traduction de Mr. Boyer: *Le Ciel s'obſcurcit, & ſe couvrant d'affreux nuages, n'annéne qu'avec peine le jour fatal, qui doit décider du ſort de Caton & de Rome.* Ou, ſelon Mr. Hullin:

(44) Voy. *Nouv. Litt.* du 2 & du 16 Janv. 1717.

L'Aurore ſe couvrant d'un voile ténébreux,
N'annonce qu'à regret un jour ſi malheureux:
Jour fatal à Caton, & plus funeſte à Rome,
Puiſqu'il va décider du ſort de ce grand homme.

„ Il eſt contre toutes les régles du Poëme Dramatique, dit-il, d'ouvrir la Scéne par la cataſtrophe de la Piéce, & de l'énoncer dès les prémiéres paroles, qui nous apprennent que *c'eſt ici le jour fatal, qui doit décider du ſort de Caton.* C'eſt dire expreſſément, *qu'il faut que Caton meure, ou qu'il ſe ſoumette enfin à Céſar.* Mais Mr. Addiſon a eu ſoin d'éviter une faute ſi groſſiére: il n'y a rien d'approchant dans l'Original, que l'Abbé Du Bos a très bien rendu de la maniére ſuivante, auſſi conforme au *bon-ſens*, qu'aux régles du *Poëme Dramatique*: *L'Aurore ſe léve! Qu'elle a l'air ſombre! Quels nuages lui couvrent le front! N'amèneroit-elle qu'à regret ce grand jour, ce jour mémorable, qui doit enfanter la deſtinée de Caton &*

Mr. Dennis a fait auſſi une Critique de Caton [*BB*]; mais elle lui attira l'indignation d'un Ecrivain diſtin-

de Rome ? En un mot, les fautes que l'Auteur dont j'ai parlé prétend trouver dans l'œconomie de cette Tragédie, ou ne s'y trouvent point, ou ne ſont pas des fautes, ou ſont des fautes que l'on peut également imputer à Corneille & à Racine, & que jamais perſonne ne s'eſt aviſé de reprocher à ces Grands-Hommes. Il ſeroit aiſé d'en produire des exemples, & de réfuter ce Critique d'une manière à le réduire au ſilence.

(45) Traduit en Anglois par Mr. *Lockman.*

Mr. de Voltaire, dans ſon *Diſcours ſur la Tragédie* (45) adreſſé à Mylord Vicomte *Bolingbroke*, & mis à la tête de la quatrième Edition de ſon *Eſſai ſur les Guerres Civiles de France*, & *ſur la Poeſie Epique* (46), après avoir remarqué les défauts du Théatre François, où les Bancs qui y ſont, reſſerrent trop la Scène, & par-là rendent la repréſentation de l'action entière impraticable; ajoute : „ Ce „ défaut eſt cauſe que les Décorations, tant recommandées par les Anciens, ſont rarément convenables à la „ Pièce. Il empêche ſur-tout que les Acteurs ne paſſent „ d'un appartement dans un autre, aux yeux des Spectateurs, comme le pratiquoient fagement les Grecs & les „ Romains, pour conſerver à la fois l'unité du Lieu, & „ la vraiſemblance." Il montre enſuite, que les Ecrivains François n'oſeroient entreprendre de produire ſur leur Théatre l'Ombre de Pompée ou le Génie de Brutus, parmi une foule de jeunes-gens, que les Critiques feroient ſiffler ſes chûtes ſi fréquentes que comme l'occaſion de dire un bon-mot. „ Comment, dit-il, apporter au milieu „ d'eux, le Corps de Pompée devant Caton ſon père, qui „ s'écrie: *Te voilà, mon fils ! Arrêtez, mes Amis: plaignez-le de tout mon cœur, afin que mes yeux ſe rempliſſent de ce ſanglant objet, & que je compte les glorieuſes bleſſures. Que la mort eſt belle, lorſque c'eſt pour les intérêts de la Vertu qu'on l'a reçue ! Qui ne voudroit être à la place de ce jeune-homme ? Ah ! pourquoi ne peut-on mourir plus d'une fois pour la Patrie ! ... Hélas ! mes Amis, ne gémiſſez pas d'une perte particuliére : c'eſt Rome qui demande nos larmes; Rome ! la Maîtreſſe de l'Univers. Heiaz ! Rome n'eſt plus... O Liberté ! O Vertu ! O Patrie !*

(46) Voici le Caractére de Caton, bien deſſiné-tement tracé dans le Diſc. 11. du I. Tom. du *Guardian* ou Mentor Moderne : *Le Cavalier ou principal Perſonnage conſiſte uniquement à agir, ou par le ſeul motif de l'Amour de la Patrie : il l'exerce de ſon ame toute ſa tendreſſe pour l'intérêt particulier de ſa famille ; & même ſi Heros-traite de la ſatisfaction à la voix malheureuſe, parce qu'elle ne ſ'eſt attirée des ſatisfactions que par ſon attachement pour les Loix de la République & pour ſa Précieuſe Liberté. Cet homme-là peut un mot, qui ne ſoit digne du plus vertueux des hommes ; & les ſentimens qu'il exprime, ne ſont convenables pas ſeulement à un homme de bien, qui vit dans une Société mortelle, mais ils ſont d'une telle nature, qu'ils peuvent paſſer avec une même vertu pour ſe ſervir dans le ſéjour éternel de la gloire.* Voy. ſur le Caractére général de la Piece, *Diſc.* 39. & ſur la beauté des Comparaiſons, *Diſc.* 33.

Cton, dern. Scène du IV. Acte.

„ Voilà ce que Mr. Addiſon ne craignit point de faire repréſenter à Londres. Voilà ce qui fut joué, traduit en „ Italien, dans une Ville d'Italie. Mais ſi nous „ hazardions un tel Spectacle à Paris, n'entendez-vous „ pas déja ce Parterre qui ſe récrie, & ne voyez-vous pas „ nos femmes qui détournent la tête ?" Le même Auteur, dans l'Epître Dédicatoire de ſa *Zaire* à Mr. Falkener Marchand Anglois, a fait mention de faire l'éloge du Caton de Mr. Addiſon, & il le critique en même tems ſur quelques articles.

Cette heureuſe ſimplicité
Fut un des plus dignes partages
De la ſavante Antiquité.
Anglois, que cette nouveauté
S'introduiſe dans vos uſages.
Sur votre Théatre irrité
D'horreurs, de gibets, de carnages,
Mettez donc plus de vérité,
Avec de plus nobles images.
Abdiquez l'eſprit ſanguinaire,
C'eſt le Peuple des Sages :
Mais il étoit trop concerté,
Et dans ſon Caton ſi vanté,
Ses deux Filles, en vérité,
Sont d'inſipides perſonnages.
Imitez du grand Addiſon,
Seulement ce qu'il a de bon.

Le même Auteur, dans les *Lettres* qu'il vient de publier *ſur les Anglois* (47), nous dit: „ Que le premier Auteur „ Anglois, qui ait fait une Piéce raiſonnable, & écrite d'un bout à l'autre avec élégance, c'eſt l'illuſtre Mr. „ Addiſon. Son *Caton* d'Utique eſt un chef-d'œuvre pour „ la dictée & pour la beauté des vers. Le rôle de Caton eſt, à mon gré, fort au-deſſus de celui de Cornélie „ dans le *Pompée* de Corneille; car Caton eſt grand ſans enflure; & Cornélie, qui d'ailleurs n'eſt pas un perſonnage néceſſaire, vile quelquefois au galimathias. Le „ Caton de Mr. Addiſon me paroit le plus beau perſonnage, qui ſoit ſur aucun Théatre (48). Mais les autres „ rôles de la Piéce n'y répondent pas; & cet Ouvrage ſi „ bien écrit eſt défiguré par une intrigue froide d'amour, „ qui répand ſur la Piéce une langueur qui la tue." „ Il nous apprend enſuite : „ Que la coutume d'introduire „ l'Amour à tors & à travers dans les Ouvrages Dramatiques, paſſa de Paris à Londres vers l'an 1660, avec „ nos rubans & nos perruques. Les femmes, qui parent „ les Spectacles comme ici (à *Paris*), ne veulent plus „ ſouffrir qu'on leur parle d'autre choſe que d'amour. Le ſage Mr. Addiſon eut la molle complaiſance de plier „ la ſévérité de ſon Caractére aux mœurs de ſon tems, & „ gâta un chef-d'œuvre pour avoir voulu lui plaire. Depuis lui, les Piéces ſont devenues plus régulières, le „ peuple plus difficile, les Auteurs plus corrects & moins „ hardis." On pourroit peut-être former des doutes ſur cette *aſſertion* de Mr. de Voltaire, *que Mr. Addiſon eſt le premier Auteur Anglois, qui ait compoſé une Tragédie raiſonnable*; du moins les Tragédies de Mrs. *Otway* & *Rowe*, & *l'Epouſe affligée* de Mr. *Congreve*, ſont regardées généralement par tous les Critiques, non ſeulement comme de belles Piéces, mais auſſi comme des Piéces régulières, quoiqu'elles aient été faites avant le *Caton* de Mr. Addiſon.

Un Auteur célébre (49) a jugé tout autrement de l'intrigue amoureuſe, qui ſe trouve dans Caton, & que Mr. de Voltaire critique ſi fort. „ Dans notre Siécle corrompu, dit-il, il faut qu'un Poëte ait bien du talent, pour „ donner dans les grands endroits de ſa Piéce, aſſez d'admiration à des gens libertins, pour les rendre attentifs à une paſſion qu'ils n'ont jamais reſſentie, ou dont „ ils n'ont aſſez que les apparences. *Ce Chef-d'œuvre*, „ qu'on appelle CATON, qui a fait tant d'honneur à „ notre Nation & à notre Langue, *excelle autant par les paſſions des Amans qu'on y introduit, que par la nobleſſe des ſentimens du Heros.* Leur amour généreux, qui ne fait que les Caractéres du ſecond ordre, eſt plus héroïque que ce qu'il y a de plus grand dans les principaux Caractéres de la plupart des Tragédies." Mr. Steele donne pour exemple de l'Héroïſme qui régne dans cette intrigue d'amour, la générоſité réſonſe que Juba fait à Marcie, lorſqu'elle lui fait des reproches ſur ce qu'il l'entretenoit de ſa paſſion dans un tems, où le bien de la Cauſe commune demandoit qu'il fût occupé d'autres penſées. Cette réponſe commence ainſi : *Vos reproches ſont juſtes, vertueuſe Marcie ; je me hâte d'aller joindre mes Troupes &c.*

Le ſavant Dr. Fiddes critique les deux vers ſuivans de cette Tragédie :

Quand le foible devoir balance le deſir,
Une femme eſt perdue ; hâtez, c'eſt choiſir.

„ Je ne ſai, dit le Docteur (50), ſi c'eſt-là un compliment fort obligeant pour les Dames. Il eſt vrai que „ c'eſt une femme Paienne qui parle; mais c'eſt une femme qui fait profeſſion de la vertu la plus rigide, à quoi „ l'on doit toujours avoir égard, devant un Auditoire „ Chrétien. Pourquoi une femme tomberoit-elle, dès „ qu'il lui arrive de faire un faux-pas ? Pourquoi n'accordera-t-on pas au Sexe cette liberté d'ame, qui fait „ le vrai triomphe de la Vertu, de réſiſter à une paſſion, „ qu'elle a d'abord imprudemment conçue ? Que ſi ces „ paroles n'ont été deſtinées qu'à engager les Dames à ſe „ précautionner contre les premiers mouvemens d'une paſſion amoureuſe, & à éviter des avances ludécentes, „ le Poëte de l'Auteur a été trop loin ; mais il auroit dû „ dans ce cas-là, énoncer la choſe en forme d'avis, & „ non d'une manière ſi générale, & par voie de réflexion." Il nous ſemble pourtant, que le Poëte a mis ces paroles dans la bouche de Marcie, comme un avis à ſon Sexe, par lequel elle lui inſinue, que le moyen de ne pas ſuccomber aux tentations de cet ordre, c'eſt d'éviter les moindres apparences de foibleſſe. Voici le Caractére qu'on donne des Amans de cette Tragédie (51): „ Ils ſont plus tendres, & en même tems plus ſages, que „ tous ceux qui paroiſſent dans les autres Tragédies. Occupés conſtamment de la grande Cataſtrophe que l'approche de Céſar devoit enfanter, on y voit la pudeur „ d'une Héroïne ſe ſoutenir noblement, quoiqu'elle ſe laiſſe échapper une déclaration ouverte de tendreſſe; „ dans un tems où ſa Patrie & ſa famille ſont menacées „ des plus accablans malheurs. C'eſt-là un effort d'art, „ dont certainement peu de génies ſont capables."

(47) *Tom. I. Lettr.* XVIII. *ſur la Tragédie.*

(48) *Mr. Dennis a aſſez fait voir le défaut de Caton.*

C'eſt une Brochûre, dont le but étoit, pour employer les propres termes du Critique, *de faire voir, combien la conduite de la Tragédie de Caton eſt abſurde.* Cette Brochure fut imprimée chez Bernard Lintott. Mr. Dennis nous apprend enſuite, *que le grand nombre d'admirateurs de cette Tragédie, dont le zéle exceſſif étoit un effet de leur ignorance exceſſive, & qui s'étoient retranchés dans la beauté des ſentimens de cette Piéce* (52), l'avoit engagé depuis à écrire deux fort longues Lettres à un Gentilhomme, dans leſquelles il tâchoit de prouver, *que les ſentimens de la Tragédie de Caton ſont auſſi peu raiſonnables que la conduite ou l'œconomie de la Piéce* (53). Mais qu'aiant perdu les copies de ces Lettres, par un aſſez mauvais tour, par lequel on a voulu auſſi enlever de ſes Gentilhommes tous les papiers, il va tâcher de ſe rappeller, autant qu'il lui ſera poſſible, quelques-unes de ſes Remarques; ce qu'il fait enſuite en fept Lettres, dont nous allons donner quelques Extraits.

(49) *Steele*, dans le *Lover* ou *Enamoured*, p. 28. Londres pour J. Tonſon, 1715. in-12.

(50) Dans la Préface, en forme de Lettre, ſur certains Remarques publiées ſur l'*Iliade* d'Homére à l'occaſion du Projet d'une nouvelle Verſion Angloiſe de ce Poëme par *Mr. Pope*, adreſſée à Mr. le Docteur *Sherlock*, par *Richard Fiddes*, p. 101. 102. à Londres pour J. Wyat 1716. in-12.

(51) *Mentor moderne* T. I. Diſc. 12.

Mr. Dennis a auſſi fait un Traité ſur le Caractére de Caton, qu'il a intitulé : *Original Letters Familiar, Moral and Critical*, by Mr. Dennis. Vol. II. p. 203.

(52) Id. ib.

(53) Id. ib.

(54) Id. p. 80

distingué, qui dévoila parfaitement & d'une manière agréable ce qu'il y avoit d'impertinent & de passionné dans sa façon de critiquer. La Pièce étoit intitulée, *Rélation de l'étrange & déplorable frénésie de Mr. J----n D----is, Officier de la Douane, par le Dr. Robert Norris.* Il est impossible de donner l'extrait d'une Pièce d'un goût si singulier, & nous ne pouvons procurer un plus agréable divertissement au Lecteur, que de le renvoyer à cette Pièce même, qui est pleine de sel & d'esprit. Mr. Addison eut dessein de faire une autre Tragédie sur la mort de Socrate [*CC*]. Le Ministère aiant changé sur la fin du

(55) Id. ib. p. 305.

„ *Bleinheim,'à Bleinheim!*" Mais le Critique semble avoir satisfait lui-même à sa question (quoiqu'il ne veuille pas l'avouer) par cette objection qu'il se fait ; que la journée de Pharsale avoit ruiné la fleur de l'Armée de la République (55). Il est vrai qu'il remarque un peu plus bas, „ que comme une grande passion est excitée par une grande surprise, elle s'occupe toujours du dernier désastre." Mais pourquoi ne réfléchiroit-elle pas sur la première cause de ces désastres, quelque nombreux qu'ils soient, lorsque c'est à cette cause qu'ils doivent tous leur origine ?

Dans sa seconde Lettre, parmi plusieurs autres choses, Mr. Dennis critique cet endroit du Discours de Sempronius à Portius: *Bon jour, Portius, embrassons-nous ; mais embrassons-nous encore une fois, tandis que nous jouissons encore tous deux de la Liberté.* N'y a-t-il pas, dit notre Critique, quelque chose de comique dans ces embrassemens de deux hommes qui se voyoient à toute heure ? (56) Mais on peut répondre par une autre question : Qu'y a-t-il de plus naturel, que deux Amis, qui s'attendent à chaque instant à tomber dans l'esclavage, & peut-être à ne se revoir jamais, s'embrassent de la manière la plus tendre ? Mr. Dennis observe ensuite : „ Que ce phantôme de Sénat, (à Utique) tout burlesque, étoit composé d'une *troupe de faquins, qui n'avoient jamais vu Pharsale* (57)." Que si quelqu'un demande à ce Critique, d'où il fait que c'étoient de tels faquins, il répond : „ Y a-t-il quelqu'un qui puisse s'imaginer, que s'ils avoient été véritablement de l'Ordre des Sénateurs, César les eût traités comme il fit, en faisant perdre tous ceux qui tombèrent entre ses mains ?" Belle consultation !

(56) Id. ib. p. 307.

(57) Id. p. 308.

La troisième Lettre commence par la critique de ces paroles de Syphax à Sempronius: *Sempronius, tout est prêt; j'ai fondé mes Numides l'un après l'autre, & je les ai trouvés tous disposés à la révolte.* „ Où est la Politique, où est la Prudence, dit le Critique, de les faire tous à un „ les Soldats obéïssent à leurs Commandans, & il est „ dangereux de confier le secret d'une Conspiration à un „ si grand nombre (58)." Cette réflexion paroit juste.

(58) Id. p. 401. qui doit être 311.

Après avoir critiqué plusieurs autres endroits, il entreprend dans sa quatrième Lettre, la critique de la Scène de Juba & de Syphax. „ Cette Scène, dit Mr. Dennis, „ quoiqu'excessivement louée, n'est qu'un tissu de fautes „ grossières. Syphax est ouvré dans les invectives qu'il „ fait contre les Romains, & Juba encore plus dans leur „ défense (59)." Il conclud ses invectives contre cette Scène par ces paroles : „ Que diront-nous du goût & du „ jugement de ces Admirateurs ? Crains-tous-nous de nous „ écrier avec indignation, *quantum est in rebus inane !*" Il cite ensuite quelques endroits de cette Scène, qui sont fi beaux, qu'un Lecteur qui a du goût, ne peut que s'étonner de celui du Critique. Donnons-en, pour exemple, fa Remarque fur cet endroit où Juba tient à Syphax, qui avoit fort relevé le courage & la valeur des Numides ; le discours suivant : „ Tout cela sont des vertus d'un ordre „ inférieur, des qualités qui conviennent dans la force du „ corps. Une ame Romaine a des vues plus sublimes : „ elle se propose de polir & de civiliser un Monde barbare, & de le mettre dans la sage dépendance des Loix ; „ de rendre l'homme doux & sociable ; de cultiver des esprits fauvages, de les apprivoiser par la Sagesse, & par „ les Arts, les ornemens de la vie : ce sont-là des vertus qui font honneur à la Nature Humaine, qui rélèvent le cœur, & qui changent de fiers barbares en „ hommes." Ici Mr. Dennis, au-lieu d'admirer la beauté de sentiment & la noblesse d'expreffion de cet endroit, fait cette exclamation : „ Hé bien, Monfieur, pouvez-vous, „ sans une juste *indignation*, voir en Juba cette lâche *admiration* pour une Nation, qui dans l'exécution de ses „ projets, pour parvenir à la Monarchie universelle, tâche de réduire les Rois d'Afrique en esclavage (60)?" Mais l'illustre Auteur lui-même n'a pas affoibli cet éloge, par ce qui fuit, & qu'il fuppofe que Syphax repliques & ce qu'il y a d'assez plaifant, que le Critique lui-même cite ? *Patience, fille du Ciel, excuses le zele d'un vieillard! Que sont ces merveilleux Arts, cette politesse Romaine, ces manières douces, qui rendent les hommes si traitables ? C'est un masque pour déguiser nos passions, c'est l'art d'exprimer par vos regards le contraire de ce que nous pensons, de mettre l'ame aux fers, & de rompre tout commerce entre elle & la langue ; en un mot, de faire de nous des Etres tout différens de ce que la Nature & les Dieux ont eu dessein d'en faire.* Que la chute de ce discours eft noble ! Mais le Critique, au-lieu de l'admirer, fait la réflexion fuivante : „ Il n'y a ici, dit-il, que deux ou trois des penfées qui „ fe trouvent dans Salluste, tandis que cet excellent Hiftorien emploie des pages entières à décrire la prodigieuse „ corruption des mœurs Romaines (61)." Enforte qu'il faudroit que Mr. Addifon eût employé autant de pages que Salluste, & alors il auroit donné à fa Pièce une juste étendue.

(59) Id. p. 317.

(60) Id. p. 322.

(61) Id. p. 323.

Mr. Dennis continue, dans fa cinquième Lettre, fes Remarques fur la Scène de Syphax & de Juba. Ici le Critique, après être entré dans quelque détail, foutient, „ que le Caractère de Juba (qu'il a qualifié auparavant de *Petit-Maître & de jeune barbe*) eft entièrement changeant, & digne de mépris, pour un homme de bon „ fens, dans le temps que l'Auteur tâche de le rendre eftimable & agréable ; mais auffi, qu'il eft choquant & digne de mépris, à l'égard de ces qualités mêmes, par „ lefquelles l'Auteur veut le faire eftimer & aimer ; qui „ font, l'eftime & l'admiration qu'il a pour les Romains. „ Car en admirant les Romains de fon tems, il admiroit „ non feulement la plus corrompue & la plus vicieufe de „ toutes les Nations . . . mais auffi une Nation . . . „ qui travailloit à ruïner & rendre efclave la Numidie „ (62)." Mr. Dennis eft terriblement en colére contre tous les Romains en général; car peu après il les nomme, *les monstres fléaux du Genre-humain.* Mais on doit fuppofer que Juba parle des Romains vertueux, renfermés dans Utique.

(62) Id. p. 321. 322.

La fixième Lettre porte contre la première Scène du fecond Acte, où l'on voit le Sénat aſſemblé. Mr. Dennis examine fi elle mérite l'applaudiſſement, avec lequel elle a été reçue des Spectateurs & des Lecteurs. Le Critique examine, 1. A quel deſſein Caton, qui préſide dans l'Aſſemblée, l'a convoquée. 2. De quelle manière il parle. 3. Les diſcours mêmes qu'il tient (63). Il remarque fur le fecond chef, „ qu'auſſi-tôt que Caton propoſe fi l'on doit faire la Paix, ou continuer la Guerre, Sempronius ſe lève, & fe déclare pour la Guerre. Sur quoi „ Caton le contredit fur le champ, fans attendre que les „ autres Sénateurs fe foient expliqués fur ce ſujet (64). „ Ce qui, obſerve notre Critique, eſt contre toutes les „ régles qu'on obſerve dans les Conſeils, ſoit dans ceux „ du Paruaſſe, ſoit dans ceux du Monde ; parce qu'une „ pareille maniére d'agir eſt auſſi peu conforme à la Raiſon, qu'au bon ſens & à la connoiſſance des Paſſions (65)." Il eſt inconteſtable, que c'eſt la méthode qui devroit s'obſerver dans tous les Conſeils ; mais il eſt démontré par l'Hiſtoire, *que cela ne ſe fait point*, ſinon dans les Conſeils du Paruaſſe, (pour ſuivre la diviſion du Critique) du moins dans ceux du Monde. Mr. Dennis vient enſuite au troiſiéme chef (les Diſcours mêmes) ; & il commence par l'examen de celui de Caton : *Pères, nous voici encore une fois réunis en corps ; c'eſt l'approche de Céſar qui nous raſſemble.* Mr. Dennis, qui nomme dans la ſuite ce Diſcours *une heureuſe Harangue*, dit (66), „ qu'il en „ commencera l'examen par *la queue* ; parce que, dit-il, „ ce n'eſt proprement que dans les quatre dernières lignes, que Caton propoſe à ce *pharaon de Sénat* le „ point de la queſtion, ſavoir, ſi l'on fera la Paix, ou „ ſi l'on continuera la Guerre : ce qui eſt, dit-il, propo„ ſer un al la queſtion (67)." Il foutient que les fix prémiéres lignes du diſcours de Lucius (qu'il qualifie en paſſant *de fou*) ne ſont que *des fleurs poétiques* (68) ; les voici: *Mes penſees, je l'avoue, ſont tournées du côté de la paix. Nos querelles ont deja rempli l'Univers de veuves & d'orphelins. La Scythie gémit de nos guerres injuſtes, & les éclairs les plus recules ſont à moitié dépenſées par les diviſions intéſtines des Romains. Il eſt tems d'épargner le Genre-humain, & de ceſſer de faire couler le ſang.* A coup ſûr, c'eſt la prémiére fois que de ſi nobles réflexions ſortent de la bouche d'un fou. Mais le Critique paroit piqué contre tout le Sénat d'Utique.

(63) Id. p. 326.

(64) Id. p. 327.

(65) Id. ib.

(66) Id. p. 329.

(67) Id. ib.

(68) Id. p. 344.

Dans fa feptième & dernière Lettre, il attaque encore Juba (auquel il en veut fur-tout), & il critique ce que Caton dit, après avoir écouté Décius, l'Envoyé de Céſar: *Sot fans* (de Céſar) *pour mes fait une offre inſultante, qu'inutiles. Preſomptueux mortel ! les Dieux ont ſoin de Caton. Céſar veut-il monter ſa grandeur d'ame ? Priez-le d'employer ſes ſoins pour mes amis qui ſont ici ; & de faire un bon uſage de l'injuſte pouvoir qu'il a uſurpé, en protegeant des gens qui valent mieux que lui.* „ Ce qui eſt, dit Mr. Dennis, „ tout autant que s'il diſoit : Céſar fait voir de l'inſolence & de la vanité, en voulant prendre ſoin de moi ; „ mais il montrera ſa grandeur d'ame, en prenant ſoin de „ ces *faquins* qui ſont autour de moi, & qui valent plus „ que Céſar, autant que je vaux plus qu'eux. Remarquez „ enſuite la Conſequence. N'eſt-ce pas là dire en bon „ François : Tant que les Dieux auront ſoin de moi, „ que le Diable ait ſoin de mes Amis qui ſont ici ? N'a„ voit-il pas, ſix lignes auparavant, dépeint Céſar avec „ des couleurs auſſi noires, qu'aucun Moderne pourroit „ dépeindre le Diable (69)?" Telle eſt la Critique polie de Mr. Dennis.

(69) Id. p. 355. 350.

Nous aurions parlé de la Brochure, où il critique la *conduite* de la Tragédie de Caton, avant que de venir aux *Lettres*, dont nous avons donné quelques traits; mais celles-ci nous étant tombées les prémiéres entre les mains, & en aiant donné d'aſſez longs Extraits, nous croyons que les Lecteurs ne feront pas fâchés que nous nous diſpenſions d'un plus long examen de la Critique de Mr. Dennis.

[*CC*] *L'Acte autre Tragedie ſur la mort de Socrate.*] „ Quel-

du règne de la Reine Anne, Mr. Addiſon, qui vit que ce changement lui fermoit l'entrée aux Charges, ſe tourna du côté de l'étude, & penſa à compoſer un Dictionaire Anglois, Ouvrage qui lui paroiſſoit manquer à la Langue Angloiſe. Il réſolut de prendre pour modèle le Dictionaire *della Cruſca*, & il choiſit le prémier volume des Sermons de l'Archevêque Tillotſon, publiés par lui-même, pour y marquer les principales phraſes. Mais étant rentré peu après dans les Emplois, ce beau projet n'eut point de ſuites. Après la mort de la Reine Anne, il fut fait Secrétaire des Lords-Juſticiers; & le Comte de Sunderland étant devenu Viceroi d'Irlande au mois de Septembre 1714, il fut choiſi une ſeconde fois pour être Secrétaire d'Etat de ce Royaume; & lorſque ce Comte eut réſigné ſa Charge, Mr. Addiſon fut mis au nombre des Commiſſaires du Commerce. Mr. Budgell (*o*) nous a donné le détail d'une converſation entre Mylord Halifax & Mr. Addiſon, à laquelle lui-même fut préſent: ce fut peu avant qu'ils alaſſent au-devant du feu Roi George I. lorſqu'il mit pied à terre à Greenwich pour la prémiére fois après ſon élévation au Trône. Mylord Halifax dit à Mr. Addiſon, qu'il comptoit ſur la Baguette blanche, & que dès qu'il l'auroit, il le recommanderoit au Roi pour être un des Secrétaires d'Etat. „ Mr. Addiſon répondit (je ſuis perſuadé, dit Mr. Budgell, que ce fut avec beau-„ coup de ſincérité,) qu'il n'aſpiroit pas à un Poſte ſi élevé, & qu'il le prioit de ſe ſouvenir qu'il „ n'étoit pas *un des Parleurs dans la Chambre des Communes*. Mylord Halifax repliqua bruſquement: „ *Allons, cher Addiſon, point de modeſtie hors de ſaiſon. Je te fais Secrétaire d'Etat dans cette vûe, & „ ce ſeroit te déplacer, que de ne pas te donner cette Charge, puiſqu'il n'y a pas d'homme en Angleterre qui „ la mérite mieux. Si tu pouvois ſeulement ſurmonter cette ridicule ſimplicité, qui te fait écouter tranquille-„ ment pendant une heure & demie un homme qui n'a pas la dixiéme partie de ton bon-ſens, ſ'en ſervir cher-„ mé. Mais comme je crois la choſe impoſſible, il faut faire ce que nous pouvons. Ta plume a déja fait „ honneur à ton Pays, & j'oſe aſſurer qu'elle n'en fera pas moins à ton Roi.*" Madame Manley fut fort irritée contre Mr. Addiſon, de ce qu'il avoit quitté les Muſes pour ſe donner aux Affaires [D]; quoiqu'elle lui donne en même tems les plus grands éloges, comme cela paroit par la Suite de ſon ingénieuſe Satyre, intitulée *l'Atlantis*. Le *Freeholder* fut entrepris dans le tems que la Rebellion éclata en Ecoſſe [*EE*]. Le plan du *Traité ſur la Religion Chrétienne* fut formé, à ce que Mr. Tickell nous ap-

(*o*) *Letter to Clemens King of Stamford*, p. 207.

„ que peu que ce ſuiet paroiſſe promettre, dit Mr. Tickell, „ il y auroit pourtant de la préſomption à cenſurer le „ choix de Mr. Addiſon, fameux par le talent qu'il avoit „ de tirer du terroin le plus ingrat les plus belles plantes. „ Cela fait voir, qu'il croyoit qu'il étoit indigne de la „ Tragédie de la faire rouler toujours ſur ces ſortes d'a-„ ventures & d'intrigues, auxquelles le goût romaneſque „ de notre tems l'a bornée; & qu'il auroit voulu, à l'ex-„ emple de ſes prédéceſſeurs Grecs, faire écrire le Poë-„ me Dramatique, *à décrire de nos ames toutes les foi-„ bleſſes, à nous faire chérir & cultiver l'Humanité, le „ plus bel ornement de notre Nature; à rendre les orgueil-„ leux modeſtes, à adoucir les affligés, & à nous inſpi-„ rer la ſoumiſſion due aux ordres de la Providence* (70).

(70) *Spectat.* n. 39.

„ [*DD*] *Madame Manley fut fort irritée contre Mr. Addi-„ ſon, de ce qu'il qu'il avoit quitté les Muſes &c.*] „ Moi „ (dit cette Dame) qui ne fuis pas fort en état de juger „ du mérite des Grecs, je fuis pourtant enchantée de Ma-„ ron (ſoms ſous lequel elle déguiſe Mr. Addiſon) & ſoi & „ concins que les Grecs, meilleurs Juges de ſon mérite, „ doivent l'être bien auſſi. Quand je le conſidére „ dans la Galerie de Sergius (71), je ne puis lui refuſer „ quelque choſe qui approche d'une priére, comme une „ offrande que lui doivent tous ceux qui le peuvent lire. „ Qu'il eſt triſte, que de miſérables intérêts politiques „ l'aient détouné des routes de l'Helicon, l'aient arraché „ des bras des Muſes, pour le jetter dans ceux d'un vieux „ Politique artificieux! Pourquoi faut-il qu'il ait préféré „ le gain à la gloire! Pourquoi faut-il qu'il ait préféré „ le parti d'être un Spectateur inutile, à celui de célé-„ brer ces actions qu'il ſait ſi dignement caractériſer & „ embellir! Virgile lui-même, ni Homere le grand Maître „ de Virgile, n'ont rien de plus délicat que Maron. Maron! „ le ſeul des Poëtes véritablement inſpiré, a pu ceſſer „ d'être lui-même; a pu ſe réſoudre à avilir ſon ame divi-„ ne, à proſtituer ſon génie, ſes nobles talens, pour de „ l'or! Il a pu détourner les yeux de deſſus les délicieux „ jardins du Parnaſſe, dont il étoit déja en poſſeſſion, „ pour ſe jetter dans le labyrinthe des Affaires! Adieu „ donc, Maron! Tant que vous n'abandonnerez pas votre „ artificieux Protecteur, il faut que la Renommée vous „ abandonne (72)." Pour être cette Dame, qui cenſure ſi vivement notre illuſtre Auteur de s'être engagé dans les Affaires, lui auroit-elle donné des éloges, s'il ſe fût tourné du côté du Parti pour lequel elle étoit ſi hautement déclarée. Cette circonſtance, auſſi-bien que la liberté avec laquelle elle critique tout le monde, avec raiſon ou à tort, dans tout le cours de ſon Ouvrage, nous fait croire que cette accuſation eſt de peu de poids. Les louanges ſont une viande un peu creuſe: ainſi tout Ecrivain, peu favoriſé par lui-meme des biens de la fortune, feroit blamable de refuſer des offres avantageuſes de la part du Miniſtére, lorſqu'elles n'ont rien qui ne s'accorde avec les loix de l'Honneur & de la Juſtice.

(71) *Mylord Halifax.*

(72) *Memoirs of Europe towards the cloſe of the eight Century*, Vol. II. *Letters by Richardus* &c. p. 153. London 1716. in-8.

[*EE*] *Dans le tems que la Rebellion éclata en Ecoſſe.*] Il nous apprend lui-même (73), que la raiſon qui le détermina à prendre ce titre, c'eſt *que les raiſons d'un Auteur perdent une partie de leur poids, lorſque l'on croit qu'il n'écrit que pour reſſource, & qu'il n'a point de véritable intérêt dans la cauſe qu'il défend.* „ C'eſt-là, *dit-il*, le cas d'un „ homme qui prend la plume pour défendre la propricté; „ tandis qu'il ne poſſéde rien. Il ce n'eſt peut-être quelque „ Libelle ou quelque Vaudeville, auquel il a part. On peut „ ſoupçonner que le zéle pour la Liberté, que fait éla-„ ter un Citoyen de *Grub-Street*, n'a d'autre principe que „ la crainte d'être mis en priſon; & quoi qu'il dife, il „ n'écrit pas tant pour établir la fureté publique, que pour „ gagner quelque choſe. Que le Gouvernement ſe bou-„ leverſe, il n'a rien à perdre qu'une vieille écritoire. Je „ ne doute pas, *continue-t-il*, qu'à la vue du titre de cet-„ te Feuille, le Lecteur ne conçoive du reſpect pour l'Au-„ teur, puiſqu'il peut être ſûr que ſe ſuis un homme aſſez „ conſidérable pour avoir du moins quarante Chelings de „ rente par an. Je préſere ce titre à tout autre, parce „ que c'eſt celui dont je me ſais le plus de gloire, & qui „ me rappelle le plus vivement le bonheur du Gouver-„ nement ſous lequel je vis." Il nous dit enſuite, *qu'il „ ſe fera une affatre de faire attention au bonheur du Siécle dans lequel il vit.* „ Et puiſque tant de méchans Ecrivains, „ *dit-il*, ont travaillé à colorer une mauvaiſe Cauſe, je „ ſerai tout ce qui dépendra de moi pour en maintenir „ une bonne, qui dans le fond n'a beſoin d'autre appui, „ que d'être clairement expliquée. Pendant que pluſieurs „ de mes braves Compatriotes ſont occupés à pourſuivre „ des Rebelles, à moitié défaits par les reproches de leur „ conſcience & par le ſentiment de leur crime, je travail-„ lerai à pouſſer ces victoires pour le bien de mes Conci-„ toyens, en étendant leurs ſuccès juſques ſur les eſprits, „ & en les réconciliant avec l'intérêt de leur Roi, de leur „ Pays, & de leur Religion. Dans ce deſſein, je tâche-„ rai dans cette Feuille (qui paroitra le Lundi & le Ven-„ dredi) d'ouvrir les yeux à mes Compatriotes ſur leurs „ propres intérêts, de leur faire connoitre quels ſont les „ privilèges d'un *Freeholder* Anglois, dont ils jouiſſent a-„ vec moi; & de leur faire ſentir combien ces avantages „ ſont aſſurés par le maintien des droits de Sa Majeſté, „ par ſon Gouvernement, & par ſon Caractére perſonel. „ La ſeule grace que je demande à mes Lecteurs, c'eſt de „ lire ces Feuilles dans le même eſprit de candeur & d'im-„ partialité, dans lequel elles ſont écrites; & je ne de-„ mande d'autre diſpoſition en leur faveur, que celle qu'on „ peut ſuppoſer être naturelle à tous les hommes, le de-„ ſir d'être heureux, & la bienveillance pour ceux qui „ leur procurent le bonheur." A la fin de cet Ouvrage, il nous dit (74) *qu'il a tâché de faire de chaque Feuille un Eſſai diſtinct ſur quelque ſujet particulier, ſans s'écarter du point ſur lequel chaque Diſcours roule.* „ Il eſt vrai, *dit-il*, que la plupart ſont des Eſſais ſur le Gouvernement, „ mais relatifs à la ſituation préſente des Matiéres dans la „ Grande-Bretagne; enſorte que s'ils ont le bonheur de „ durer plus longtems que ne ſont en général les Ouvra-„ ges de cette nature, les Lecteurs à venir y verront l'é-„ tat des choſes, dans le tems qu'ils ont été écrits. . . . „ Pour ce qui eſt des raiſonnemens, j'en dois laiſſer le „ jugement aux autres. J'ai eu ſoin de les rendre con-„ formes à notre Conſtitution, & de n'y mêler ni animo-„ ſité ni paſſion, qui ſe gliſſent ſi fréquemment dans les „ Ouvrages de Politique. Une bonne Cauſe a auſſi peu „ beſoin d'aigreur pour ſe ſoutenir, qu'elle eſt néceſſaire „ à une mauvaiſe. Car il eſt certainement à remarquer, „ qu'un Auteur eſt ſertile en invectives, à proportion qu'il „ eſt violent; & que s'il paroit animé, c'eſt plutôt parce qu'il „ manque de bonnes raiſons pour défendre ſon opinion, que „ parce qu'il a découvert quelque choſe de pernicieux dans „ celle de ſon Antagoniſte. Un homme expoſé aux traits „ ſatyriques des Ecrivains de cette claſſe, eſt comme ce-„ lui à qui on applique un fer froid dans la main: il peut „ y avoir des termes injurieux & diffamans, gravés ſur le „ fer; mais il ne laiſſe aucune marque, ni empreinte. Il nous dit enſuite, *qu'à l'égard de celles de ces feuilles qui ſont d'un ſtyle plus gai, le Lecteur lui-même jentira ſans peine, combien cela étoit néceſſaire pour exciter l'attention dans des matéres de cette nature; & qu'il les regardera peut-être avec indulgence, en conſidérant qu'il n'y en a aucune où il n'y ait*

(74) N. 55. 29 Juin 1716.

apprend, vers la fin du règne de la Reine Anne, tems auquel Mr. Addiſon avoit ſoigneuſement lu les Ouvrages des Anciens, dont il en avoit tiré les matériaux. Ses occupations pour les Affaires d'Etat l'empêchérent d'exécuter ſon deſſein, juſqu'à ce qu'il eût quitté la place de Secrétaire d'Etat; & la mort ne lui permit pas de l'achever, aiant à peine rempli la moitié de ſon plan. Il s'étoit propoſé, comme il paroit par l'Introduction, de faire ſervir les témoignages des Juifs, auſſi-bien que ceux des Paiens, à établir la vérité de l'Hiſtoire de l'Evangile. Il étoit plus appliqué à cet Ouvrage, que ſa ſanté ne pouvoit le permettre; & il avoit pris depuis longtems la réſolution de conſacrer ſon talent poëtique à des ſujets de Religion. Il eſt même aſſez vraiſemblable qu'il avoit formé le deſſein, comme on nous l'apprend, de faire une Paraphraſe Angloiſe d'un grand nombre de Pſeaumes. Mr. Addiſon fut fait Secrétaire d'Etat au mois d'Avril 1717; mais le retour des accès de ſon Aſthme, qui le travailla pendant tout le tems qu'il exerça cet Emploi, l'obligea enfin de le réſigner. Délivré des angoiſſes de ce mal, ſa ſanté ſe rétablit au point que ſes Amis commençoient à eſpérer qu'ils le poſſéderoient encore quelques années; mais une longue & douloureuſe rechute, accompagnée d'Hydropiſie, priva le Public de ce Grand-Homme. Il mourut dans l'Hôtel de Holland près de Kenſington, le 17 de Juin 1719. Il n'a laiſſé qu'une fille, de la Comteſſe de Warwick & Holland, qu'il avoit épouſée en 1716 (*p*). Mr. Richard Steele publia, après ſa mort, une ſeconde Edition de ſa Comédie intitulée *The Drummer, or the Haunted Houſe*; c'eſt-à-dire, *Le Tambour, ou la Maiſon hantée par les Eſprits* [*FF*]. Quoique cette Piéce fût digne du génie de ſon Auteur, elle ne réuſſit pourtant pas ſur le Théatre (*q*). Les diſputes politiques ſous le règne de la Reine Anne le mirent aux mains avec le ſpirituel Mr. Prior, qu'il traita avec une aigreur & un mépris, qui ne lui étoient pas ordinaires [*GG*]. Un grand Poëte

(*p*) Mr. Tickell, *Vie de Mr. Addiſon.*

(*q*) Voyez Remarque [*FF*].

ait quelque choſe de moral, & qu'elles ne contiennent rien de contraire à la bienſéance & aux bonnes mœurs. „ Il eſt „ évident, *dit-il*, que le but de tout l'Ouvrage a été, de „ détruire dans l'eſprit du peuple, les préjugés, que les „ Ennemis du Gouvernement établi lui avoient inſpirés contre la Famille Royale, & de dévoiler dans ce deſſein leur „ vrai caractère, de mettre la conduite de Sa Majeſté, ſi hor„ riblement déguiſée, dans ſon vrai jour, de faire voir la juſ„ tice & la néceſſité des oppoſitions que nous avons faites „ aux entrepriſes du Prétendant, ſi nous prenons quelque „ intérêt à notre Religion & à nos Libertés; en un mot, „ d'inſpirer aux peuples le deſir de jouïr de leur bon„ heur." Voici le jugement qu'a porté de cet Ouvrage un Auteur étranger (75). „ Le but de l'Auteur, ou des „ Auteurs, eſt de faire voir à ces ſortes de perſonnes (les *Freebooters* de la Grande-Bretagne) leur véritable intérêt, & la conduite qu'il leur eſt utile de tenir dans la ſituation où ſe trouve à préſent leur Pays. Il le fait „ d'un ſtyle léger & gracieux; & ſort ſouvent il joint aux „ meilleurs raiſonnemens, toute la parure agréable qui „ ſait valoir la jolie bagatelle. On prétend que le Public „ doit cette belle Piéce, qui paroit les Lundis & les Ven„ dredis, à Mrs. *Addiſon & Philips*." Cet Auteur ſemble s'être trompé, en attribuant quelques-unes de ces Feuilles à Mr. Phillips: Mr. Tickell les donne toutes à Mr. Addiſon; & d'ailleurs le ſtyle & le tour, qui ſont les mêmes dans tout l'Ouvrage, prouvent qu'il eſt bien de lui.

(75) *Journal Littér.* T. VIII. Part. I. p. 209.

[*FF*] *Mr. Richard Steele publia après ſa mort une ſeconde Edition de ſa Comédie intitulée* THE DRUMMER.] Il en avoit donné la première Edition ſans le nom de l'Auteur, avec une Préface, dans laquelle il apprenoit au Public „ qu'elle avoit demeuré quelques années entre les mains „ de l'Auteur; mais l'aiant vue, *dit-il*, j'en eus ſi bonne „ opinion, que je lui perſuadai d'y faire quelques addi„ tions & quelques changemens, & de la faire paroître „ ſur le Théatre. J'avoue qu'elle me plut extrêmement, „ & qu'elle me parut d'autant meilleure, qu'on n'y trou„ ve point de ces comparaiſons & de ces reparties re„ cherchées, que nous, qui avons écrit avant lui, avons „ mis dans nos Piéces, pour nous accommoder au mau„ vais goût, qui depuis quelques années s'eſt emparé du „ Théatre Anglois. Je conviens que l'Auteur auroit eu peut„ être un peu plus de complaiſance à cet égard, qu'il n'a „ eu, ſi, avant que de compoſer ſa Piéce, il avoit aſſiſté „ plus ſouvent aux repréſentations de Théatre. Je ſuis confirmé dans l'idée avantageuſe que je m'étois faite de cette Comédie, par l'approbation de meilleurs Juges „ que moi, à qui elle fut communiquée, qui remarquè„ rent, que les Scènes étoient véritablement dans le goût „ de Molière, & qu'il régnoit dans toute la Piéce un en„ jouement aiſé & naturel. Je ne doute pas que le Lec„ teur ne s'en apperçoive, & qu'il ne découvre bien des „ beautés qui ont échappé aux Spectateurs. Il y a des „ traits trop fins, pour être ſentis de tout le monde dans „ une nombreuſe Aſſemblée. A la première lecture, il „ ſemble à nos Confrères, qu'elle reſſembloit à un Tableau dont les traits ſont trop délicats pour être appercus à quelque diſtance. Comme elle n'eſt pas dans le goût ordinaire, le ſuccès en ſut douteux au commencement; mais il a augmenté à chaque fois qu'on l'a repréſentée; & en pluſieurs endroits elle a donné occaſion à „ un jeu auſſi juſte & auſſi agréable, que j'en aye jamais „ vu ſur le Théatre."

Mais Mr. Tickell n'alant pas mis cette Comédie dans ſon Edition des Oeuvres de Mr. Addiſon, Mr. Steele jugea à propos d'en donner une ſeconde Edition, avec une Epître Dédicatoire à Mr. Congréve, qui contient quelques remarques ſur la Préface de Mr. Tickell. Il nous dit dans cette Epître (76) que ce fut lui *qui fit paroître la première fois cette Piéce ſur le Théatre, & qui prit ſoin de la faire imprimer*; & que la Copie (77) fut vendue au Libraire cinquante Guinées. Il continue enſuite de cette manière: „ Il n'y a perſonne, qui en liſant la Préface que j'y ai mi„ ſe, puiſſe s'imaginer que je lui euſſe donné autant de „ louanges, ſi je n'avois ſu que l'homme que je chériſſois „ le plus, y avoit part, ou ſi j'avois cru que quelque au„ tre y eût mis la main autrement que pour l'écrire. Et „ quand j'aurois ignoré, dans le tems de l'accord pour la „ repréſenter, & du marché pour la Copie, qu'elle étoit „ de Mr. Addiſon, je crois que je l'aurois reconnu à cha„ que page. Car c'étoit, de tous les hommes, celui qui „ poſſédoit le plus le talent de plaire par un certain agré„ ment naturel: & il le poſſédoit ſi parfaitement, qu'il „ m'a ſemblé plus d'une fois, après avoir paſſé une nuit „ tête à tête avec lui, que j'avois eu le plaiſir de m'entre„ tenir familiérement avec Térence & Catulle, dont l'eſ„ prit & le naturel avoient cet agrément délicat & plein „ de charmes, au-delà de ce que perſonne la jamais eu. „ Ceux qui liront cette Piéce, après avoir lu qu'elle a „ été faite par Mr. Addiſon, ou ſous ſa direction, ne „ manqueront pas, je m'aſſure, de remarquer des beau„ tés qui leur ont échappé; ils s'étonneront de n'y a„ voir pas juſqu'à préſent fait attention; & ils verront „ qu'il n'y a pas un mot, qui ne convienne avec toute la „ préciſion poſſible au caractére de celui qui le prononce. „ On y voit régner cet enjouement agréable, cette ſaty„ re délicate, & cette fine raillerie, qu'on remarquoit en „ Mr. Addiſon, quand il étoit libre avec ſes amis; je dis „ quand il ſurmontoit *ſon extraordinaire* timidité, qui eſt „ comme un voile, qui couvre & cache le mérite le plus „ éclatant, & que les talens n'étoient voilés que par ſa „ modeſtie, qui relève le beauté de ce qu'on voit, & fait „ eſtimer ce qui demeure caché."

(76) P. 14.

(77) P. 4.

„ *Le Drummer* n'apas fait grande figure ſur le Théatre, „ quoique parfaitement bien repréſenté. Quand je penſe „ à cela, je ne puis m'empêcher d'en dire plus encore du „ Théatre, que de la Comédie. Quand je parle ici du „ Théatre, j'entens le goût général qui régne à préſent „ à l'égard de ce qui paroit ſur le Théatre, où tout ce „ qui n'eſt pas violent, & ſi je l'oſe dire, groſſièrement „ plaiſant, ne peut paroître ſans courir riſque d'être blâmé „ & mépriſé. On publie cette Piéce de nouveau, & on „ la donne comme une Piéce de cabinet, deſtinée à faire „ paſſer une heure agréablement à des perſonnes qui pen„ ſent: car il faut que le Lecteur n'ait aucune prévention pour ſe plaire à un amuſement (*quod nequeo monſtrare, & ſentio tantum*) qui ne peut être goûté autant qu'il le „ mérite, que par ceux des Gens-de-Lettres qui ont le „ goût le plus délicat, par ceux du Grand Monde qui „ ont eu une bonne éducation, & par celles des Dames „ qui ſont le moins livrées aux plaiſirs des ſens." Comme Mr. Addiſon n'étoit pas connu pour l'Auteur du *Drummer*, à la première repréſentation, cette Piéce fut ſifflée pas, quoique repréſentée ſur le Théatre de *Drury-Lane*. Mais Mr. Rich n'eut pas plûtôt informé la Ville par les affiches, que le *Drummer* étoit de notre Auteur, que pendant pluſieurs fois le Théatre fut accablé de monde, quoiqu'il eût été très peu fréquenté depuis quelques années: preuve que la foule des Spectateurs ſont d'excellens Juges des Piéces Dramatiques.

[*GG*] *Les diſputes politiques le mirent aux mains avec le ſpirituel Mr. Prior, qu'il traita avec une aigreur & un mépris qui ne lui étoient pas ordinaires.*] En 1710, Mr. Addiſon publia une Feuille intitulée le *High Examinator*, dont le but étoit, comme il nous l'apprend (78), *de critiquer les Ecrits des autres, & d'accorder une reviſion aux jugemens léjers par les injuſtes Sentences de l'Examinateur.* „ A „ conſidérer, *dit-il*, la manière dont cet Auteur s'y eſt „ pris juſqu'à préſent, on pourroit à plus juſte titre appel„ ler ſa Feuille *l'Ecouteur*: du moins ſon examen reſſemble à celui qui ſe fait à la Queſtion ou ſur la Roue. „ J'ai toujours admiré un Critique qui découvre les beau„ tés d'un Auteur; mais je n'en ai jamais vu aucun, qui „ ſe fût une affaire de relever les fautes des autres, qui „ ne tombât lui-même dans de plus grandes: comme le „ Bourreau vaut pouvoir moins, que celui qui paſſe par „ ſes mains." Il dit enſuite: *Il y a une ſi choquante* familiarité, *tant dans ſes railleries, que dans ſes politeſſes, qu'on ne peut guéres longtems méconnoître l'Auteur.* „ Le reſte „ de la Préface, *dit-il*, a quelque choſe de ſi pédant, & de

(71) N. r.

de notre tems a publié après la mort de Mr. Addiſon une Critique très vive contre lui [*HH*]; & Mr. Welſted, autre Poëte, a auſſi critiqué ſon ſtyle [*II*]. Pour honorer la mémoire de ce Grand-Homme, auquel le Public eſt redevable de tant d'excellentes Inſtructions, nous finirons cet Article en rapportant le Jugement avantageux que divers Ecrivains du prémier ordre en ont porté [*KK*], & par l'ex-

„ de ſi peu naturel, que je ne m'y arrêterai point .... Avant que de quitter ce ſujet, je donnerai un avis à l'Auteur: c'eſt qu'il ſera bien d'expliquer ſa penſée un peu plus clairement à l'avenir. J'avoue qu'il a le talent de rimailler fur des ſujets connus. Quand il nous apprend en Langue intelligible, de quelle manière Syrifca perdit ſa cueiller dans une grotte &c. il eſt drôle & divertiſſant. Mais quand il fatyriſe énigmatiquement, il devroit conſidérer que tous ſes traits de raillerie font perdus, excepté pour le petit nombre d'Amis joyeux qui ſont du ſecret. . . . La critique ſuivante ſur les Aſtres, paroit n'être placée là, que pour avoir occaſion de parler de Mr. Bickerſtaff, que l'Auteur tâche par-tout d'imiter, & des Ecrits duquel il abuſe. Mais je remarque „ l'*Examinateur* à l'avis que la Grenouille donnoit à ſa „ fille, qui s'enfloit pour égaler le Bœuf:

„ ——— *Non ſi te ruperis, inquit,*
„ *Par eris.*"

[*HH*] *Un grand Poëte de notre tems a publié une Critique très vive contre lui.*] Voici ce qui regarde Mr. Addiſon dans cette Piéce, où l'on attaque divers autres Ecrivains. „ Laiſſons déparcilles gens ou pais? Mais s'il ſe trouvoit un „ homme inſpiré par Apollon lui-même & par la Gloire; enrichi de toutes ſortes de talens, & de tout ce qu'il faut pour „ plaire; né pour écrire avec agrément, & pour faire trouver des charmes dans ſon commerce; porteroit-il l'ambition juſqu'à ne pouvoir ſouffrir „ l'exemple des Ottomans, un frère près du Trône? le regarderoit-il avec „ mépris, ou même avec frayeur? & le haïroit-il, parce qu'il apperçoit en lui les mêmes qualités qui ont fervi à ſa propre élévation? le blâmeroit-il, en ſaignant de le louer? lui appliaudiroit-il, en le regardant de mauvais œil? & apprendroit-il aux autres à en rire, ſans fourire lui-même? Souhaiteroit-il de le bleſſer, tandis qu'il craindroit de porter le coup? Habile à démêler les fautes, ſeroit-il timide à les déſapprouver? Seroit-il également réſervé à diſtribuer le blâme & la louange, Enneni timide, & Ami ſoupçonneux? Redouteroit-il les ſots, & ſeroit-il affligé de flatteurs? Obligeroit-il toujours de mauvaiſe grace? & lorſque deux Rivaux ſe diſputent le prix, leur donneroit-il raiſon à tous deux, en préférant tantôt l'un tantôt le moins digne? & tel que Caton, ne ſeroit-il occupé qu'à donner la loi dans ſon petit Sénat, & à relever ſon propre mérite; tandis que ceux qui l'environnent admirent tout ce qu'il dit, & s'épuiſent en louanges autant ingantes? Ciel! quel malheur, ſi le trouvoit un tel homme „ & qu'il ſeroit alliigeant que ce fût A..... n'** ? On a accuſé vivement (à l'occaſion de ces vers) Mr. Pope d'ingratitude envers Mr. Addiſon; lequel, dit-on, *l'avoit tiré de l'obſcurité, & lui avoit procuré le commerce & l'amitié de toute ma*re *Nobleſſe, & de concert avec ces Grands-Hommes avoit ſi puiſſamment ſoutenu ce Poëte naiſſant, qu'il a trouvé par-là les moyens de lever ſouvent des contributions extraordinaires ſur le Public. Auſſi-tôt qu'il a été expiré, cet Auteur ramaſſant ſon reſſentiment, a diffamé la mémoire de ſon Ami defunt, par un Libelle; & , ce qu'il y a de plus odieux, l'a expoſé au mépris du Public.* Voilà l'accuſation intentée à Mr. Pope dans un de nos Papiers publics (79), à laquelle l'Auteur de la *Preface de la Dunciade* (80) a répondu en termes auſſi forts que réjouiſſans. „ Accuſation grave! l'Accuſateur eſt inconnu! la perſonne accuſée ne peut être témoin dans ſa propre Cauſe! La perſonne à l'occaſion de laquelle on l'accuſe eſt morte! „ Mais s'il ſe trouve encore quelqu'un de ces Nobles dont „ Mr. Addiſon a procuré l'amitié à notre Auteur; oui „ même, s'il ſe trouve encore une ſeule perſonne dont il „ ait procuré la ſouſcription, qu'il ſe montre, afin que „ la vérité ſoit miſe dans un plein jour! *Amicus Plato, „ Amicus Socrates, ſed magis amica Veritas.* Pour dire la „ choſe comme elle eſt, toute cette hiſtoire du Libelle „ eſt un *menſonge* : j'en atteſte les perſonnes de probité, „ qui, pluſieurs années avant la mort de Mr. Addiſon, „ ont vu & approuvé les vers en queſtion, non à titre de „ Libelle, mais de reproche d'Ami, envoyés de la main „ même de l'Auteur à Mr. Addiſon en particulier, & jamais publiés (qu'après que nos *Journaux*, & que *Curl* „ leur propre Libraire, les ont eu imprimés). Je ne „ nommerai ici qu'une ſeule perſonne, mais dont le nom „ ſuffira pour établir la vérité de ce que j'avance; c'eſt „ Mylord Comte de *Burlington.*"

[*II*] *Mr. Welſted, autre Poëte, a auſſi critiqué ſon ſtyle.*] Cet Auteur, dans la Préface de ſes Poëſies, donne ſon jugement ſur Mr. Addiſon en ces termes: „ Un Auteur de notre tems a porté fort loin, je l'avoue, la manière d'écrire en forme de Eſſai, & a laiſſé après lui de beaux modéles d'une diction choiſie & pure. Son déſaut, s'il en a un, ſemble être d'affecter trop des phraſes courtes, qui ne ſont pas aſſez liées, ou qui n'ont pas de liaiſon naturelle les unes avec les autres; la chaîne eſt quelquefois rompue, & il y a trop de périodes coupées: ce qui eſt auſſi le défaut des Ecrivains Françoiſ; du moins les meilleurs Critiques de cette Nation prétendent, que leur Langue a ſouffert à cet égard, „ par trop de raſinement, & que leurs anciens Auteurs ont quelque choſe non ſeulement de plus mâle & de plus „ nerveux, mais auſſi de plus libre & de plus dégagé. L'Auteur Anglois, dont je parle, a ſuivi, ou ſemble avoir ſuivi ſourdement Mr. de Fontenelle: il l'a ſi bien étudié, qu'il a parfaitement réuſſi à l'imiter, & qu'on peut même dire qu'il en a pris quelque choſe. D'ailleurs, s'il m'eſt permis de dire librement ma penſée ſur une matière qui eſt en quelque manière de mon ſujet, il y a en lui quelque choſe qui ſent trop l'imitation, c'eſt-à-dire, que l'art y paroit trop; on apperçoit ſans peine le fil qui ſert à le conduire." Nous ſerons une ſeule remarque ſur la Proſe de Mr. Welſted (qui a donné au Public de très belles Piéces de Poëſie, & entre autres des vers, que Mr. Steele a honorés de l'épithéte de *très beaux*). C'eſt qu'il paroit tomber ſouvent dans l'extrémité oppoſée à celle qu'il reproche à Mr. Addiſon. Il eſt vrai que ceux des François, qui imitent Mr. de Fontenelle, font des périodes trop courtes, & qu'ils en mettent quelquefois trois ou quatre dans un petit nombre de lignes. Il faut garder un juſte milieu; & c'eſt une choſe de fait, qu'une période exceſſivement longue devient peſante & ennuieuſe. Pour ce qui eſt du fond de la Remarque de Mr. Welſted, que Mr. Addiſon a imité Mr. de Fontenelle, il y a pourtant une différence eſſentielle à obſerver: c'eſt que le dernier eſt quelquefois ſi fin, qu'il en devient obſcur, au-lieu que le prémier eſt toujours clair & intelligible.

[*KK*] *Le jugement avantageux que divers Ecrivains du prémier ordre en ont porté.*] Mr. Pope, dans ſon Epître ſur le Traité des Médailles de Mr. Addiſon, lui adreſſe ce beau compliment: „ O! quand l'Angleterre, ſentant ſa grandeur, aſpirera-t-elle par une noble émulation à la même gloire que les Grecs & les Romains? Verra-t-elle ſes Guerres conſacrées par des Médailles, monumens durables? ..... Alors les Siécles futurs contempleront avec plaiſir quel fut l'air des Platons, & des „ Newtons, & le rapport qu'ils ont entre eux: alors on verra dans une ſuite d'illuſtres Poëtes, „ là un Virgile, „ ici un Addiſon." Le Docteur Fiddes cite ces paroles du Spectateur:„ Tous ceux qui ont lu les Critiques qu'on „ faites de l'Odyſſée, de l'Iliade, & de l'Enéide, ſa„ vent bien, que quoiqu'elles reconnoiſſent en général „ qu'il y a de grandes beautés dans ces Poëmes, perſonne n'a jamais entrepris de marquer les traits frappans „ & de Maître, qui avoient échappé aux autres." Et il nous dit enſuite: „ Que le ſpirituel Auteur pouvoit s'appliquer avec raiſon cette remarque à lui-même. Tout le monde convient que Mr. Addiſon a découvert une foule de beautés dans *le Paradis perdu de Milton*, dont „ pluſieurs ſeroient peut-être demeurées inconnues pen„ dant longtems (81)." Mais dans un autre endroit le Docteur reprend Mr. Addiſon, de s'être attribué une Remarque, qui n'étoit rien moins que nouvelle (82). Mr. de Voltaire, dans ſon *Eſſai ſur la Poëſie Epique* (83), nous dit „ que Mr. Addiſon eſt le prémier, qui ait examiné de „ près tous les matériaux qui ont ſervi à la conſtruction „ de l'Enéide; & après avoir remarqué, que Mr. Addiſon *a emprunté de Lucain quelques couleurs pour peindre ſon Caton*, il ajoute, „ que cet ancien Poëte ne pouvoit revoir plus d'honneur, que par Corneille & par Mr. „ Addiſon, deux hommes ſi ſupérieurs à lui de toutes „ manières (84)." Il dit dans un autre endroit (85), qu'on peut dire que Milton n'eſt devenu célébre, que depuis „ que Mr. Addiſon, le meilleur Critique auſſi-bien que le meilleur Ecrivain de ſon Siécle, a expoſé au jour „ les beautés cachées du *Paradis perdu*, & a établi par-là „ toujours la réputation de cet Ouvrage." Mr. Paul Rolli, dans ſes *Remarques ſur l'Eſſai de Mr. de Voltaire*, aiant entrepris de défendre Milton contre les Critiques de cet ingénieux Auteur, prie le Lecteur (86) „ de conſulter „ ceux des *Spectateurs*, que le célébre Mr. Addiſon a „ crits ſur le *Paradis perdu de Milton*: alors, *dit-il*, il reprendra les juſtes idées, que cet Eſſai a comme aſſoupies. C'eſt là qu'il verra Homére dans ſon vrai jour, & quelles différentes impreſſions certains endroits du *Paradis perdu* ont fait ſur l'eſprit de Mr. Addiſon & ſur celui de Mr. de Voltaire." Il remarque enſuite (87): „ Qu'il y a un certain point de goût & de perfection, qui „ rend les Auteurs & les Critiques, lorſqu'ils y ſont parvenus, membres d'une même Société, qu'on appelle „ *la République des Lettres.* Amelot *, la Bruyére, l'Archevêque de Cambray &c., Addiſon, les Auteurs du *Spectateur* & du *Tatler* &c., Bembo, Caſtiglione, della „ Caſa &c. peuvent par rapport à leur ſtyle, paſſer pour „ des gens d'un même Pays: ils penſent d'une manière é„ galement parfaite, & leur ſtyle eſt également proportionné à leurs penſées .... Quand je lis les Ouvrages „ d'Addiſon, il me ſemble que je lis Platon; on trouve „ dans l'un & dans l'autre, une manière de penſer & d'écrire, claire, ſuivie, & polie." L'Abbé du Bos, aiant cité un paſſage du Spectateur, nomme Mr. Addiſon *un des plus grands Poëtes Tragiques d'Angleterre* (88); & dans un autre endroit, *un des plus illuſtres Poëtes Anglois* (89); & il compoſe ſouvent l'autorité de Mr. Addiſon, dans ſes *Réflexions ſur la Poëſie & la Peinture.*

[*LL*] *L'ex-*

Miſcellanies, by Dr. Swift and A. Pope Eſq. the laſt vol. p. 219, 220. printed for B. Motte 1732. in-12.

(79) Voy. *le Journal de Mylord* du 8 de Juin 1725.

(80) P. 22. de la 2. Edit. in-8. 1729.

(81) Voy. Dr. Fiddes *Preface*y *Epiſtle concerning ſome remarks upon Homer, to Dr. Swift* p. 22. 23.

(82) Id. p. 87.

(83) P. 11. Edit. de 1728. *à la Haye.*

(84) P. 51.

(85) P. 131.

(86) P. 3.

(87) P. 12.

**Ne ſeroit-ce pas* Amyot? R. D. T.

(88) *Reflex. Critiq. ſur la Poëſie & ſur la Peinture* T. I. Sect. XLII. p. 340.

(89) Ibid. T. II. Sect. XXXIX. p. 102.

l'extrait de quelques-unes des Pièces faites à l'occasion de ſa mort [*LL*]. Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, on a encore diverſes autres Pièces de lui ; entre autres, un Epilogue des *Enchanteurs Bretons*, Pièce de Mylord Lansdown. *Traduction de la III. Ode du Livre III. d'Horace. Traduction du II. & du III. Livre des Métamorphoſes d'Ovide*, avec *l'Hiſtoire de Salmacis & d'Hermaphrodite*, tirée du IV. Livre ; & des Remarques ſur quelques-unes de ces Hiſtoires. Un *Prologue pour Phèdre & Hippolyte*, Tragédie de Mr. Edmond Smith. *Vers à la Princeſſe de Galles, en lui envoyant la Tragédie de Caton*, Nov. 1714. *Poëme au Chevalier Kneller, ſur ſon Portrait du Roi*. Dernière Concluſion du Conte Tarif. Etat préſent de la Guerre, & Examen de la néceſſité d'une Augmentation de Troupes*, 1707. *Le Whig Examinateur*. Quelques-uns lui attribuent auſſi une Diſſertation qu'on dit compoſée en 1692 : *Diſſertatio de inſignioribus Romanorum Poëtis*, Diſſertation ſur les principaux Poëtes Latins. Et le *vieux Whig*, deux Brochures à l'occaſion du Bill ſur la Pairie (*r*). Finiſſons cet Article par deux particularités qui regardent encore les Ouvrages & le Caractère de Mr. Addiſon †. Il y a de lui une Epigramme, qui ne ſe trouve point parmi ſes Ouvrages [*MM*], & qu'il fit étant Membre de la Coterie de *Kit-Cat*, en 1703. Les Beaux-Eſprits, dont elle étoit compoſée, avoient coutume de célébrer en vers, parmi les pots & les verres, les Dames diſtinguées par leur beauté ; & parmi ces Pièces, qui ſont comme autant d'Epigrammes, il y en a une de Mr. Addiſon. L'autre particularité regarde une réponſe, auſſi vive que ſpirituelle, qu'il fit, dit-on, à l'occaſion de certains vers, qu'on lui avoit donnés pour les examiner, & y faire les corrections qu'il trouveroit à propos. Ces vers lui furent remis par un certain Auteur, qui ſe fit preſenter par un ſes Amis. Mr. Addiſon les prit, & les trouva très mauvais. S'étant apperçu qu'il y avoit plus d'une douzaine de vers d'Homère à la tête, en forme de texte, il ſe contenta de les effacer, ſans faire aucun changement au reſte de la Pièce, qu'il rendit. Ce que l'Auteur ajant vu, il pria ſon Ami d'en demander la raiſon à Mr. Addiſon, s'attendant qu'il auroit trouvé ſa Pièce ſi belle, qu'elle n'avoit pas beſoin d'ornemens étrangers. Mais l'Ami s'en étant informé, Mr. Addiſon lui répondit : „ Que tandis que les Statues de Caligula avoient „ été toutes d'une pièce, le peuple y avoit fait peu d'attention ; mais que lorſqu'il entreprit de placer „ les têtes des Dieux ſur d'auſſi indignes épaules, il profana ces têtes ſacrées, & ſe rendit lui-même ridi„ cule. Par cette raiſon, dit-il, je n'ai pas fait plus de difficulté d'ôter les vers d'Homère de ce Poëme, „ que

[*LL*] *L'extrait de quelques-unes des Pièces faites à l'occaſion de ſa mort.*] La principale eſt celle dont Mr. Tickell eſt l'Auteur, adreſſée au Comte de Warwick. Mr. Richard Steele la nomme de la *Proſe rimée* (*qq*) ; mais à tout, comme ceux qui ſont capables d'en juger, en conviendront. Il commence par s'excuſer de ce qu'il n'a pas payé plutôt à la mémoire de Mr. Addiſon le tribut qu'il lui devoit, une profonde douleur étouffant ſe ſeu poëtique. Il décrit enſuite ſes funerailles, d'une manière forte & touchante. Il déclare que le ſouvenir de Mr. Addiſon lui ſera toujours préſent, & qu'il ſe ſera toujours un devoir d'honorer ſa mémoire avec tous les égards dûs à un ſi grand Homme. Il le repréſente ſe promenant parmi les Tombeaux des Rois, des Généraux, des Savans, des Défenſeurs de la Patrie, & de ceux qui par leurs leçons & par leurs exemples ont montré le chemin du Ciel aux autres ; & il dit, que jamais on ne vit dans les lieux où ils repoſent, ni dans le ſéjour du bonheur où ils habitent, de plus noble & de plus grande Ame, d'Ombre dont la venue fût plus agréable, que celle de Mr. Addiſon. Il ſe retrace à lui-même quelles doivent être les occupations de cette grande Ame, dans le degré d'élévation où elle ſe trouve dans l'autre Monde ; il implore ſon ſecours pour toutes les circonſtances triſtes & épineuſes de ſa vie ; il ſe dépeint toujours occupé de l'Image reſpectable de Mr. Addiſon. „ Elle ne manque guères, dit-il, de ſe „ préſenter à moi dans les ſonges que je fais : mon Imagination me la retrace, lorſque j'ai les yeux ouverts : „ à la Ville, à la Cour, au Spectacle, tout m'en rappel„ le le ſouvenir : ſi j'erre tout penſif dans la ſolitude de „ la Campagne, il me ſemble le voir par-tout. Là, je me „ dis, il raiſonnoit avec force & éclaircilloit quelque im„ portante vérité, ou ſi chantoit quelque Air ſérieux ; ici, „ il nous enſeignoit avec patience à nous conduire ſage„ ment. Cenſeur ſincère, Ami ſévère, ailleurs, il nous „ apprenoit à vivre ; &, ce qui eſt la véritable ſageſſe, il „ nous apprenoit à mourir." Mr. Tickell s'adreſſe enſuite poëtiquement à la Maiſon de campagne de la Famille de Warwick, dont la vue réveille en lui le ſouvenir des plaiſirs qu'il y a goûtés dans la compagnie de Mr. Addiſon ; mais qui a perdu par ſa mort tous ſes charmes. Il finit en déplorant d'une manière touchante la perte de Mr. Craggs, intime Ami de Mr. Addiſon, & auquel il avoit dédié les Ouvrages de celui-ci peu de jours avant que la mort l'enlevât, immédiatement après Mr. Addiſon. „ Adieu, „ dieu donc, couple heureux ! dont les Poëtes à venir „ célébreront l'union, à l'envi les uns des autres, dans „ les nouvelles Langues que le tems enfantera. Adieu, „ ô vous que la gloire unit, dont l'amitié fut à toute é„ preuve, & que ni les révolutions du monde, ni le tom„ beau même n'ont pu ſéparer !" [Les Lecteurs pourront juger par ce qu'on vient de rapporter de la Pièce de Mr. Tickell, qu'elle n'eſt rien moins que mépriſable du côté des penſées ; & autant elle eſt capable d'élever l'ame, elle ne l'eſt pas non plus pour la verſification. Du reſte, je m'en rapporte à ceux qui connoiſſent les fineſſes de la Poëſie Angloiſe. Edd. du Trad.]

Nous avons auſſi un morceau d'une Pièce en vers faite par Mr. George Sewell, à l'occaſion des funerailles de Mr. Addiſon dans l'Abbaye de Weſtminſter, dont il avoit été témoin (91). Il dit entre autres choſes : „ Terre, „ ouvre avec joie ton ſein dévorant ! Enorgueilli-toi, ô „ Mort ! & triomphe ſur ce tombeau ! Tu fais la con„ quête la plus glorieuſe, & d'un ſeul coup tu enlèves la „ moitié du Savoir de notre Ile. Dans les batailles, où „ l'épée fait de cruels ravages, & où tu paſſes en triom„ phe ſur des monceaux de corps privés de vie, un Eſ„ prit qui penſe, conſidère avec douleur le ſort de ceux „ qui ont fini leur courſe, quelquefois à la moitié de leurs „ jours : mais la perte d'un Platon ou d'un Addiſon le tou„ che plus vivement encore, & lui fait répandre des lar„ mes plus amères." Apoſtrophant enſuite Mr. Addiſon, il dit : „Grand Poëte ! que de penſées diverſes vinrent trou„ bler mon eſprit, quand je te contemplai au nombre des „ morts, diſtingué ſeulement par un Tombeau plus magni„ fique que celui des autres, pour faire dire, quel eſt „ l'Homme illuſtre qui repoſe ici ? C'eſt lui, m'écrial„ je ! Alors il s'éleva dans mon eſprit des penſées im„ pies, mais que ta vertu réprima & diſſipa. Tel eſt le „ pouvoir des cendres des gens de bien ; elles répan„ dent du ſein même du ſépulcre de ſecrettes influen„ ces ; leurs tombeaux donnent des leçons ; & elles par„ lent dans le ſilence de la pouſſiere avec l'éloquence la „ plus vive.

Il n'y a pas en juſques aux Dames, qui n'aient voulu honorer la mémoire de Mr. Addiſon. Nous avons une *Sommation en forme de Lettre adreſſée à Mr. Steele ſur la mort de Mr. Addiſon*, par une Dame. Elle commence ainſi : „ Steele, le ſi je te parois trop préſomptueuſe, & ſi mes vers „ peu limés bleſſent la délicateſſe de ton oreille, épargne pourtant ce que j'écris ſans art ; jamais homme poli ne „ blâma l'eſprit des Dames." Elle ſe plaint enſuite de ce qu'il n'a pas rendu à la mémoire de Mr. Addiſon ce qu'il lui devoit. Elle s'adreſſe à Mr. Addiſon lui-même, ſur les ſoins qu'il a pris d'inſtruire le beau Sexe, & de lui inſpirer par ſes leçons le goût de la véritable Vertu. Elle fait l'éloge des beaux Caractères de *Marcia* & de *Lucie* dans *Caton*, & elle invite les Dames à ſe former ſur de ſi beaux modéles. Elle parle enſuite de l'Opéra de *Roſemonde*, & elle dit entre autres choſes : „ La Beauté eſt un piége, „ quand elle n'eſt pas accompagnée de la Vertu ; un Corps „ Angélique doit être animé par un Eſprit Angélique." Venant enſuite à ſes autres Ecrits, elle dit à Mr. Steele, que c'eſt à lui à faire ſentir combien Mr. Addiſon étoit ſavant, que c'eſt-là une tâche qui ſurpaſſe les forces d'une femme ; & voici comment elle caractériſe ce Grand-Homme : „ Il touchoit le cœur, & commandoit aux paſſions ; „ c'étoit la Nature même qui agiſſoit, mais il ſavoit la „ guider. Son ſtyle eſt noble, ſes ſentimens délicats, & „ on le trouve par-tout Ami du Genre-humain.

[*MM*] *Une Epigramme qui ne ſe trouve point parmi ſes Ouvrages.*] Peut-être n'étoit-elle pas parmi ſes papiers ; peut-être auſſi le ſpirituel Editeur de ſes Ouvrages ne l'a-t-il pas trouvée digne de figurer avec les autres Pièces, auſſi belles que travaillées, de cet illuſtre Auteur. Quoi qu'il en ſoit, elle ne paroîtra peut-être pas indigne de ſon génie à nos Lecteurs. La voici.

On the Lady Manchester.

While haughty Gallia's Dames, that ſpread
O'er their pale cheeks, an artful red,
Behold this beauteous Stranger there (93),
In native charms, divinely fair ;
Confuſion in their looks they ſhew'd,
And with unborrow'd bluſhes glow'd.

C'eſt-à-dire : „ Quand les fières Dames de France, qui „ couvrent leurs joues pâles d'un rouge artificiel, appercurent cette belle Etrangère, brillante comme une Di„ vinité, quoique parée des ſeuls attraits qu'elle tient de „ la Nature ; leurs regards annoncérent leur confuſion ; u„ ne rougeur naturelle ſe répandit ſur leur viſage."

* Il y a une très belle Traduction de cette Pièce en vers Francois, dans la *Bibliothèque Angloiſe* T. VI. p. 450. & ſuiv. R. D. T.

† Voy. *Memoirs of Mr. Addiſon's Life and Writings*, prefixed to a Book entitled, *The Chriſtian Poet, a Miſcellany of Divine Poems* : written by the late Mr. Secretary Addiſon, in-8. 1728.

‡ Il vient de paroître à Londres un *Diſcours ſur la Littérature ancienne & moderne, par Mr. Addiſon*, 1729. dont on peut voir la Traduction dans la *Bibliothèque Britannique*. Tom. XIV. Part. II. Art. IV. R. D. T.

(90) Voy. *ſon Epître Dédicatoire*, dans la ſeconde Edit. du *Drummer* p. 17.

(91) Imprimée dans la *New Collection of Original Poems by the Author of Sir Walter Raleigh*. in-8. 1720. p. 13.

(92) Le Comte de Manchester, Ambaſſadeur d'Angleterre à Paris, y avoit mené avec lui ſon Epouſe.

* Dans la Chapelle de Henri VII.

„ que ce Voleur qui enleva la tête d'argent de deſſus la Statue de bronze, dans l'Abbaye de Weſt-„ minſter *.

AL-ADED-LIDIN-ALLAH. C'étoit le ſurnom d'*Abu-Mohammed-Abdallah*, fils de Yuſsf, le fils d'Al-Hafedh onzième (*a*) & dernier Caliſe d'Egypte de la Race d'Ali & de Fatime. Il ſuccéda à ſon couſin Al-Fayez l'an de l'Hégire 555, de J. C. 1160 (*b*); mais il ne fut Souverain que de nom; toute l'autorité du Gouvernement aiant été entre les mains des Viſirs, pendant ſon règne. Le principal de ces Miniſtres étoit Al-Saleh-Talayé-Ebn-Zoreic, qui avoit été auſſi Viſir d'Al-Fayez, & qui par ſes oppreſſions & ſes cruautés, par leſquelles il chercha à ſe maintenir en crédit, contribua beaucoup à affoiblir le Royaume (*c*). Al-Saleh aiant été aſſaſſiné en 556 (de J. C. 1161) par les intrigues de la tante du Caliſe, ce Viſir, qui ne mourut pas ſur le champ de ſes bleſſures, envoya chercher Al-Aded pour lui faire des reproches, ſuppoſant qu'il avoit eu connoiſſance de l'attentat commis contre lui, & qu'il y avoit conſenti; mais le Caliſe lui jura qu'il ignoroit pleinement la choſe, & pour ſe juſtifier hautement & ſe mettre à couvert de tout ſoupçon, il remit ſa tante au pouvoir de Salek, qui la fit mourir, & expira peu après, aiant obtenu d'Al-Aded, avant que de mourir, que ſon fils Al-Adel-Zoreic remplîroit ſa place (*d*). En 558 (de J. C. 1162) Al-Adel fut la victime de ſon imprudence. Aiant entrepris, contre les avis que ſon père lui avoit donnés, d'ôter le Gouvernement de la Haute Egypte à Shawer, homme puiſſant, celui-ci le dépoſſéda du Viſiriat, & le fit mourir. Mais Shawer trouva bientôt un plus puiſſant Compétiteur en la perſonne de Dargham, qui l'attaqua & le défit. Il ſe retira en Syrie, pour demander du ſecours à Nouroddin-Mahmud-Ebn-Zenghi, Roi de Damas. En attendant, Dargham, gouvernoit tout en Egypte à ſa fantaiſie; & il en hâta la ruïne, en faiſant mourir les principaux Officiers, pour n'avoir perſonne qui pût lui tenir tête (*e*). En 559 (de J. C. 1163) Nouroddin, à la ſollicitation de Shawer, & ſur la promeſſe que celui-ci lui fit de lui payer le tiers des revenus de l'Egypte, ſi par ſon aſſiſtance il pouvoit ſe rétablir dans ſes Dignités, Nouroddin, dis-je, envoya une puiſſante Armée dans ce deſſein, ſous le commandement d'Aſaddoddin-Shircuh, qui fut accompagné dans cette expédition par Salahoddin Yuſof, ſon neveu. Shircuh arrivé en Egypte, défit les forces que Dargham avoit envoyées contre lui, & Dargham lui-même fut tué en ſe retirant du Caire. Enſuite le Général Syrien rétablit Shawer dans le Viſiriat: mais ce bienfait fut payé d'ingratitude. Au-lieu de s'acquitter de ſa promeſſe, il traita avec les François (*f*), & avec leur ſecours il obligea Shircuh de ſe retirer en Syrie, ſans la récompenſe promiſe [*A*]. Le procédé perfide de Shawer cauſa enfin ſa ruïne. Car comme il ne tint pas mieux ſa parole aux François, qu'il avoit fait aux Syriens, & qu'il ſe ligua tantôt avec les uns, tantôt avec les autres, ſelon que ſon intérêt préſent le demandoit, les François le mirent enfin dans la néceſſité d'appeller de nouveau Shircuh à ſon ſecours. Celui-ci revint pour la troiſiéme fois en Egypte en 564 (de J. C. 1168), & aiant obligé à ſon tour les François de ſe retirer, il ſe ſaiſit bientôt de Shawer, & le fit mourir. Al-Aded lui-même, informé de ſa détention, aiant fait demander ſa tête (*g*). Après cette exécution, le Caliſe inveſtit Shircuh de la Charge de Viſir: mais il ne jouït de cette nouvelle Dignité guéres que deux mois, au bout deſquels il mourut, laiſſant Salahoddin pour ſon Héritier. Celui-ci aiant été créé Viſir par Al-Aded, ſe rendit en peu de tems maître abſolu de l'Egypte (*h*). En 567 (de J. C. 1171) Nouroddin, que Salahoddin reconnoiſſoit en apparence pour ſon Souverain, & qui étoit entiérement dévoué aux Caliſes de Bagdad de la Race d'Abbas, envoya ordre à Salahoddin de faire ſupprimer dans les Prières publiques le nom du Caliſe d'Egypte, & de ſubſtituer en ſa place celui du Caliſe de Bagdad; & malgré les remontrances de Salahoddin, qui craignoit qu'il n'y eût du danger à entreprendre un ſi grand changement, Nouroddin perſiſta à vouloir qu'on exécutât ſon ordre: tellement que l'on pria publiquement pour Al-Moſtadhi, pour-lors Caliſe de Bagdad [*B*], & le nom d'Al-Aded fut ſupprimé ſans le moindre tumulte; & c'eſt de cette Epoque qu'il faut compter la fin du Gouvernement des Caliſes de la Race d'Ali en Egypte, après qu'ils y eurent régné deux-cens ſoixante-douze ans. Al-Aded ignoroit entiérement ce qui ſe paſſoit: comme il étoit attaqué de la maladie dont il mourut peu de tems après [*C*], perſonne ne l'inſtruiſit de cette révolution (*i*). On dit que ce Caliſe étoit un des plus zélés partiſans de la Famille & de la Secte d'Ali, & qu'il avoit une haine implacable pour la mémoire des quatre prémiers Succeſſeurs de Mahomet, contre leſquels il déchargeoit ſouvent ſa bile par des invectives; & par cela même il étoit ennemi juré des Sunnites, qu'il ne ſe faiſoit aucun ſcrupule de faire mourir ſimplement pour leurs opinions (*k*). Il mourut âgé de 23 ans (*l*). Son extrême ſujettion à ſes Viſirs ne donne guéres occaſion de parler de ſon caractére, & de ſes talens pour le Gouvernement. Divers Auteurs rapportent un ſonge qu'il fit [*D*], qui lui préſageoit quelque

(*a*) Il fut l'onziéme qui regna en Egypte, mais le quatriéme de cette Famille qui prit le titre de *Caliſe*.

(*b*) Ebn Khalecan & Nokhbat al Tawarikh, Mſs. Abulfaraje met la mort d'Al Fayez une année plus tard. *Hiſt. Dynaſt.* p. 391.

(*c*) Ebn Khalecan Mſs.

(*d*) Voy. l'Article de TALAYE-EBN-ZORRIC.

(*e*) Idem. Abulfeda *in Hiſt. Gen. Vid. Excerpta ex eadem apud* Schultens, *ad calcem* Vitæ Saladini p. 1. 2. & *Vita Saladini* p. 30. &c.

(*f*) C'eſt-à-dire avec Amaury Roi de Jéruſalem. Voy. *Guillelm. Tyr. Hiſt.* L. XIX.

(*g*) Voy. un plus ample detail de ces evenemens, dans les Articles de SHIRCUH & de SHAWER.

(*h*) Voy. l'Article de SALAHODDIN.

(*i*) Abulfed *da ubi ſup.* p. 32. &c. Bahaoddin *in Vita Saladini* p. 32. Abulfarag. *Hiſt. Dyn.* p. 404. &c. Ebn-Khalecan Mſs.

(*k*) Ebn-Khalecan *in Vita al Aded.*

(*l*) Nokhbat al Tawarikh.

[*A*] *Il traita avec les François* &c.] Mr. l'Abbé de Vertot (1) prétend que Dargham avoit déja antécedemment traité avec Amaury, auquel il s'étoit engagé de payer un certain tribut, qu'il avoit refuſé, & de le dédommager en même tems des frais de la guerre par une groſſe ſomme. Shawer, après ſon rétabliſſement, pour engager le Roi de Jéruſalem dans ſon parti, outre une augmentation du tribut auquel ſon prédéceſſeur s'étoit ſoumis, promit encore à ce Prince des ſommes conſidérables; & par ce moyen il trouva celui de ne pas remplir les engagemens dans leſquels il étoit entré avec Nouroddin. REM. DU TRAD.

(1) *Hiſt. des Cheval. de Malte*, T. I. p. 157. 188.

[*B*] *L'on pria publiquement pour Al-Moſtadhi, pour-lors Caliſe de Bagdad.*] On dit que Salahoddin ſe trouva embarraſſé pour trouver quelqu'un qui rompît la glace, perſonne n'oſant être le prémier à prier pour le Caliſe de Bagdad. Un Aveugle, nommé *Al Amir al Alem*, nouvellement arrivé en Egypte, s'appercevant de la peine où étoit Salahoddin, lui offrit ſon ſervice, & le prémier Vendredi du mois Moharram, il monta en chaire avant le Prédicateur, & pria pour Moſtadhi, ſans que perſonne fût le contredire (2).

(2) Abulfeda *Hiſt. Dyn.* p. 404.

[*C*] *Comme il étoit attaqué de la maladie dont il mourut peu de tems après.*] L'Abbé de Vertot * rapporte la mort d'Al Aded d'une maniére fort différente. „ Ce Caliſe, *dit-il*, „ ſurvécut peu à un ſi grand changement. On prétend „ même que ſa mort ne fut pas naturelle, & que Nour-„ din, zélé & dévot, ſelon les principes de ſa Religion, „ pour éteindre le Schiſme dans le ſang de ce malheu-„ reux Prince, envoya des ordres ſecrets à Saladin de s'en „ défaire. Mais, ſoit que les ordres en fuſſent venus de „ Damas, ſoit que la vie d'Adad euſſat toujours quelque „ inquiétude à l'ambitieux Saladin, IL EST CERTAIN „ *qu'il le fit étrangler* dans le bain." Le ſavant Auteur de l'Hiſtoire de l'Ordre de Malte ne cite pourtant aucun garant de cette *pleine certitude* du fait qu'il rapporte; ainſi il y a lieu de douter qu'il ſoit auſſi avéré qu'il veut le perſuader. REM. DU TRAD.

* *Hiſt. des Cheval. de Malte* T. I. p. 209.

[*D*] *Divers Auteurs rapportent un ſonge qu'il fit.*] Il ſongea, qu'un Scorpion ſortant d'une des Moſquées du Caire, étoit venu le piquer. Il ſe réveilla, plein de frayeur, & fit appeller des gens qui puſſent lui donner l'explication de ce ſonge. Ceux-ci lui dirent, que cela ſignifioit qu'il ſortiroit de cette Moſquée un homme qui lui feroit beaucoup de préjudice: ſur quoi il ordonna au Gouverneur de la Ville de faire la recherche dans cette Moſquée, & de voir quelles gens il y avoit. On amena devant le Caliſe un homme, qui s'y trouva; c'étoit un Religieux Soſi, nommé *Nojmoddin al Jawshani*. Interrogé par le Caliſe ſur le lieu d'où il venoit, & ſur la raiſon qui l'avoit obligé de ſe retirer dans ce Temple, il répondit d'un air ſi ſincére & d'une maniére ſi ſatisfaiſante, qu'Al-Aded jugeant que c'étoit un ſujet trop ſimple & trop foible pour pouvoir lui faire aucun mal, lui donna quelque argent, lui ordonna de prier pour lui, & le renvoya d'où il étoit venu. Quand Salahoddin eut réſolu d'anéantir l'autorité de la Famille d'Ali, n'oſant l'entreprendre ſans avoir l'approbation des Docteurs de la Loi & des Savans, il en aſſembla un grand nombre pour avoir leur avis ſur ce ſujet: entre autres, *Nojmoddin al Jawshani* ſe trouva dans l'Aſ-

que chose de sinistre de la part d'un de ceux qui contribuèrent le plus à sa déposition; & d'autres ont remarqué, que le surnom qu'il prit étoit de mauvais augure [E].

(c) Ebn-Xolecan, Ebn-Shohnah, Abulfeda in Exercitis ubi sup. p. 14.

l'Assemblée, & en donnant son avis, il insista si fortement & d'une manière si étendue sur les crimes & sur l'Hérésie des Califes Fatimites, qu'il entraîna tous les autres, & les engagea à prononcer contre eux; & ainsi il vérifia le songe d'Al-Aded (3).

[E] *Le surnom qu'il prit étoit de mauvais augure.*] C'est une Tradition vulgaire en Egypte, que lorsque cette Famille commença d'affermir son autorité, elle donna ordre à un Savant de faire une Liste des surnoms, que les Califes pourroient prendre, lorsqu'ils parviendroient à la Souveraine Puissance. Sur quoi ce Savant donna une Liste où le dernier surnom étoit *Al-Aded*; & il est remarquable, qua c'a été le surnom du dernier Calife de cette Famille (4).

(4) Ebn-Khalecan.

(a) Bale (en Latin Balæus) Appendice Aldelmum, Dunstallum, & Bladudum.

ADELME (*a*), ou ALDHELM, étoit, selon Cambden, fils de Kenred, & neveu d'Ina Roi des Ouest-Saxons. Après avoir été élevé & instruit dans le Monastère de S. Augustin de Cantorbéry, il retourna dans son Pays, où il fut pendant trente ans Abbé de Malmesbury, & prémier Evêque de Sherburn. Il fut aussi le prémier Anglois qui écrivit en Latin, & qui cultiva la Poëtie Angloise. Il écrivit un Livre pour ramener les Bretons à l'observation légitime de la Pâque. Bède parle avec de grands éloges de son savoir. Les Moines ont débité plusieurs fables sur son sujet [A]. S'étant rendu à Rome pour s'y faire facrer Evêque de Sherburn, il censura le Pape Sergius, à l'occasion d'un bâtard qui lui étoit né depuis peu: il y a pourtant des Auteurs qui s'inscrivent en faux contre ce fait [B]. De retour dans son Pays, il y vécut en grande estime jusques à sa mort, arrivée en 709. Son corps fut inhumé à Malmesbury, où il fut en grande vénération (*b*), Adelme aiant été canonisé dans la suite. Fuller (*c*) dit qu'on a cru qu'il étoit de Malmesbury; peut-être, parce qu'il y passa la plus grande partie de sa vie, & qu'il y mourut. Bale en fait un portrait très avantageux [C], & Cambden en fait aussi une mention honorable [D]. Sa Vie a été écrite par Guillaume de Malmesbury.

(b) Fuller Worthies p. 147. London 1662. folio. Anglorum Speculum, or the Worthiest Englishmen in Church and State, p. 149. London 1684. in-8.

(c) Ibid. p. 147.

[A] *Les Moines ont débité plusieurs fables sur son sujet.*] Ils rapportent, qu'une poutre pour le batiment de son Eglise s'étant trouvée trop courte, Adelme lui donna par ses prières la longueur requise (1). Les Légendes Romaines rapportent quelque chose de pareil de notre Sauveur & de Joseph son père, dans le tems qu'ils exerçoient le métier de Charpentier. Les Moines racontent encore, „ qu'un jour Adelme pendit ses habits aux rayons du So„ leil, qui les fouttint miraculeusement (2)." Le Miracle le trouve plus en détail dans le *Brévaire de Salisbury*, Leçon 7. „ La réputation d'Adelme s'étant répan„ due jusques à Rome, le Pape Sergius l'invita par Let„ tres à y venir, & il reçut très honorablement cette invi„ tation glorifia par des Miracles: car un jour qu'il célé„ broit la Messe dans l'Eglise de Latran, il dea fa chasu„ ble, croyant la donner à un de ses Assistans; mais n'y „ en aiant aucun, un rayon du Soleil, qui passoit par une „ des fenêtres, empêcha cet habillement pendant long„ tems de tomber, en faveur du Saint (3)."

(1) Fuller, & Anglorum Spec. Ibid.

(2) Id. ibid.

[B] *Il y a pourtant des Auteurs qui s'inscrivent en faux contre ce fait.*] A cette occasion on rapporte un autre Miracle. „ Un enfant étant né à Rome d'un commerce Il„ légitime, & le père en étant inconnu, il le répandit „ un bruit injurieux au Pape, à cette occasion. Adelme „ l'aiant appris, ordonna qu'on apportât l'enfant, qui n'a„ voit que vingt jours. Le Saint lui commanda de dire, „ si le Pape étoit coupable, ou non? & l'enfant répon„ dit qu'il étoit innocent (4)." Fuller rapporte aussi ce fait (5).

(3) *Reflections upon the Breviaries of the Roman Church* &c. p. 142. London 1674. in-4.

(4) Idem p. 143.

(5) Fuller's Worthies, p. 147.

[C] *Bale en fait un portrait très avantageux.*] Il dit qu'Adelme étoit fi savant, tant dans les Sciences Profanes que Sacrées, qu'il surpassoit de beaucoup tous les Théologiens de son tems. Il entendoit parfaitement les Auteurs Grecs & Latins, tant Poëtes qu'autres, & écrivoit bien. Il avoit extrêmement la Musique, & jouoit parfaitement de toutes sortes d'instrumens. La plûte chofe qu'on peut lui reprocher, c'est que quoiqu'il n'ignorât point les dereglemens du Pape Sergius, il étoit pourtant très lié avec lui. Il n'est point blâmable, de n'avoir pas méprisé le commerce des femmes, comme font ordinairement les Hypocrites. C'eût une faute, que ce que les Papistes rapportent de lui, que pendant qu'il étoit Abbé, il avoit coutume de coucher toutes les nuits avec de jeunes filles, fans attenter à leur virginité, pour réprimer les aiguillons de la chair. Voici le Latin de Bale: *Et hoc difficilius, adeo literis divinis & humanis incumbebat, ut omnes sui temporis Theologos longè superaverit. Erat quidem tam eximie quam prosa Latine & Græce doctissimus, ingenio & sermone nitidus: atque in rebonis Poëmatis, Cœlo Sedulio vati, ut reflet sunt Boetius & Beda, per omnia familiimus. Artem Musices omnibus mundi delitiis præstitit, instrumentorum omnium peritiam peræpposite callens. Sed unum hoc in eo defiderium occurrit, quod cum Sergio primo Pontifice Romano longam conjunctudinem habeat (cujus interim non ignoratus inceptum) cauterio persussam avertebat confcientiam. Shirehurnenfis Ecclesiæ, quæ nunc Salisburia dicit, ordinatus Præsul, post 34 alterius regiminis annos, Evangelii prædicationi obnixè intitiabatur.*

(a) Voy. Gloria degli Incogniti p. 13. Negri

ADIMARI [A] (ALEXANDRE) (*a*) fils de Bernard, & l'un des hommes les plus distingués qui soient fortis de l'ancienne & illustre Famille d'Adimari de Florence [B], naquit à Florence en 1579

[A] *Adimari.*] En Latin *Adimarus*, *Adimarius*, & *Ademarius*, ainsi qu'il y a fous fon Portrait dans les *Gloire degli Incogniti*, ou les *Hommes Illustres de l'Academie des Incogniti de Venise;* Ouvrage imprimé à Venise chez Francois Valvasenie en 1647. in-4. Je trouve auffi cette Famille appellée *De Adimariis*; & qu'Adimar ou Odimar Evêque de Volterre, dont le nom eft le même, en étoit (1). Notre Adimar a fait un Sonnet fur lui, comme étant un des cinquante Hommes illuftres de fa Famille, qu'il célèbre.

(1) Ughell. Ital. Sacr. Volaterr. Episcop. T. 1. p. 1440.

[B] *L'ancienne & illuftre Famille d'Adimari de Florence.*] *L'antichiffima*, dit Negri, *e nobiliffima famiglia degli Adimari hà dato per più fecoli alla fua Republica, e Patria Fiorenze più di cinquanta foggetti riguardevoli, chi per la Porpora, o per Legazioni alle Corone ed a Cavrilli, come Alemanno; chi per le Mitre epifcopali, come Filippo, e Roberto; chi per effimazione di non ordinaria veltezza bontà, comme Ubaldo; chi per la Letteratura, come lo Storico Dubitabile*

1579 [C]. Dès sa jeunesse il s'appliqua à l'étude des Belles-Lettres, & particulièrement à celle de la Langue Grecque & de la Poëſie ; & il donna des preuves de ſon habileté à l'un & à l'autre égard, par une Traduction de Pindare en vers Italiens [D], & par d'autres Poëſies de ſa compoſition. Le Grand-Duc de Toſcane [E], en conſidération de ſon mérite & de ſes ſervices [F], honora un de ſes fils de l'Ordre de S. Etienne [G]. Mais il eut le ſort ordinaire des Savans & des Courtiſans: il eſſuya bien des traverſes & des perſécutions [H], qu'il ſupporta avec beaucoup de courage & de tranquillité, juſques-là, que dans le tems qu'il courut le plus de danger, il fit de la Poëſie ſon occupation & ſon plaiſir [I]. Il étoit en grande eſtime parmi les Savans, & fut Membre de l'Académie des *Incogniti* de Veniſe. Il mourut en 1649 dans la ſoixante-dixième année de ſon âge, s'étant acquis une grande réputation par ſes Poëſies, qui ſont la plus conſidérable partie de ſes Ouvrages [K]. On trouvera dans les Remarques le jugement que Creſcimbéni porte de ſon ſtyle [L].

Iabella. Ce qui ſignifie : „ La très ancienne & noble Famille „ d'Adimari a donné pendant pluſieurs Siècles à la Répu„ blique de Florence, ſa Patrie, plus de cinquante Saints „ diſtingués ; les uns par le Cardinalat, par des Ambaſ„ des auprès des Rois, & à des Conciles, comme Ala„ manno ; d'autres par l'Epiſcopat, comme Philippe & Ro„ bert ; ceux-ci par leur éminente piété, comme Ubald; „ ceux-là par leur ſavoir, comme l'Hiſtorien Dolabella." Notre Alexandre lui-même a fait un Poëme intitulé *Clio*, où il fait en cinquante Sonnets l'éloge de cinquante Hommes illuſtres de ſa Famille ; c'eſt ce Poëme que Negri a en vue dans le paſſage qu'on vient de citer. Seulement il a ajouté le *plus*, n'étant pas encore complet au nombre de cinquante. Ugellnus Verinus, qui a traité en vers Latins des Familles illuſtres de Florence, parle de celle d'Adimari de la manière ſuivante (2):

Quin & vicini Feſulano è vertice montis
Venit ſanguineis notus bellator in armis
Adimar; unde genus clari duxere nepotes;
Cum Longobardos victor Pipinius hoſtes
Diruit, & noſtram majorem reddidit urbem;
Iis multos ramos, mutato nomine proles
Sciudit, & plures complexa nepotibus urbes.
Ex hac illuſtris proſluxit Trotta propago,
Quo tunc auſtilis ſoje Alexandria pwer,
Armipotens genus, & ſacrit memorabile chartis.

(1) Dans ſes *Diſcorſi* p. 2. Diſc. 1. & dans ſon *Tratta della Le Chirf. e Voyou. hiſtoriol.* p. 517.

(2) Diſc. 1. P. 46.

Don Vincenzio Borghini (3) Auteur Florentin, autant & plus eſtimé pour ſes Ecrits ſur Florence, met la Famille d'Adimari au rang des plus anciennes & des plus illuſtres de cette Ville; quoiqu'il ne convienne pas de la vérité de ce qu'avance Vérinus, que la Famille des *Trotti* d'Alexandrie eſt une branche des Adimari. Il ne nomme point Vérinus ; mais je ne doute pas qu'il n'ait cet Auteur en vue, quand il dit (4) : *Souviennni ora d'un che ſcriſſe in verſi Latini delle Famiglie noſtre, e diſſe molte coſe, encorche è non par che è ne japeſſe molto.* „ Je me rappelle un certain „ Auteur, qui a écrit en vers Latins ſur nos Familles, & „ qui en dit bien des choſes, quoiqu'il paroiſſe avoir été aſſez peu inſtruit ſur ce ſujet." Les Armes de cette Famille ſont un Ecu parti or & azur. *Scutum æqualiter bipartitum aureum & cæruleum.*

[C] *En* 1579.] La date de ſa mort, arrivée en 1649, fixe la date de ſa naiſſance à l'année 1579.

[D] *Une Traduction de Pindare en vers Italiens.*] Adimari s'eſt acquis plus de réputation parmi les Savans par cette Traduction, que par tous ſes autres Ouvrages. L'Auteur des *Glorie degli Incogniti* aſſure que cette Traduction a été célébrée avec les plus magnifiques éloges par les meilleures plumes du tems, *Celebrata con ſuperbiſſimi encomii dalle prime penne del ſecolo*; & dans les vers qui ſont au-deſſous de ſon Portrait, on remarque que cet Ouvrage vaut ſeul tous les autres :

Plurima ſcripſiſti, vir docte, volumina : verum
Cunctorum pondus Pindarus unus habet.

(3) *Glorie degl' Incogniti.*

(4) Hubner *Geneal. Tab.* 302.

[E] *En conſidération de ſon mérite & de ſes ſervices.*] L'Auteur que j'ai déjà cité, dit que le Grand-Duc l'employa non ſeulement dans les affaires de l'Etat, mais auſſi dans celles de ſa Maiſon. *Datoſi al ſervigio publico è ſtato adoperato dal grand Duca ſua ſignore in diverſi officii e governi, non meno che in domeſtici affari.*

(7) Spond. *Annal. Eccleſ. ad ann.* 1554. *Bonan. Ord. Equeſt. e Milit. p.* 113.

[G] *De l'Ordre de S. Etienne.*] Cet Ordre fut inſtitué (7) par Coſme I. Grand-Duc de Toſcane l'an 1560. Il lui donna le nom de S. Etienne, en mémoire de la victoire ſignalée que l'Empereur avoit remportée ſur les François, qui aſſiſtoient Pierre Strozzi contre lui. La bataille ſe donna à Marciano, lieu ſitué ſur les frontières du territoire Florentin & Siennois, le 2 d'Août 1554, Fête de S. Etienne Pape & Martyr. Pie IV confirma cet Ordre en 1562, en lui accordant divers privilèges. A l'égard du nom du fils d'Adimari, qui fut fait Chevalier de S. Etienne, je crois qu'il s'appelloit *Bernardin*, fondé ſur le titre de Chevalier que Negri lui donne : *Il Cavaliere Bernardino ſuo figliuolo.*

(8) *Glorie degl' Incogniti.*

[H] *Bien des traverſes & des perſécutions.*] Je ne ſaurois dire, quelle fut la cauſe de ces traverſes & de ces perſécutions qu'Adimari eut à eſſuyer, l'Auteur (8) dont je tiens cette particularité n'en parlant qu'en termes généraux ; peut-être pour ne pas choquer des perſonnes qui vivoient encore.

[I] *Il fit de la Poëſie ſon occupation & ſon plaiſir.*] C'eſt le même Auteur qui nous apprend cette circonſtance ; fur quoi je ne puis m'empêcher de faire une petite réflexion. Ce n'eſt pas une légère conſolation à un homme expoſé à des traverſes & à des perſécutions, de pouvoir paſſer quelques heures du jour à lire & à écrire. Le plaiſir qu'un homme de Lettres goûte dans l'étude ; a quelque choſe de ſi touchant, & en même tems de ſi conforme à la nature de l'ame, que, comme une eſpèce de charme contre la douleur, il calme & écarte pour un tems ces penſées & des réflexions triſtes & funeſtes, qui contribueroient un homme la plus miſérable de toutes les créatures, s'il en étoit toujours occupé. L'Etude diſtrait l'eſprit par d'agréables & d'inſtructives images, & en l'y appliquant, elle nous rend inſenſibles à nos diſgraces. Orotius, Walter Raleigh, & pluſieurs autres, étant en priſon, paſſoient leur tems de cette manière, & profiterent de l'occaſion de ſe rendre utiles au Public par nombre de ſavans Ouvrages, qui ont immortaliſé leur nom. Mais d'un autre côté, quelle triſte condition, que celle de ces gens du bel-air, qui mépriſent les Sciences, qui tournent l'Etude en ridicule, & au lieu de cultiver leur eſprit & de le nourrir par de ſolides connoiſſances, ſe livrent entierement à d'inutiles amuſemens & à des plaiſirs frivoles ! Que deviendront-ils, ſi jamais ils ſont expoſés à quelque revers, ou affligés de quelque maladie ? Comment paſſeront-ils leur tems ? Comment pourront-ils ſoutenir, ou alléger le poids accablant des maux qui les affligent ? Leur ignorance, & la privation de ces plaiſirs qui ſont les ſeuls qu'ils connoiſſent, & dans la jouiſſance deſquels ils font conſiſter leur fageſſe & leur félicité, leur fera trouver leurs maux infiniment plus grands, & leurs infortunes plus accablantes, qu'elles ne le ſont réellement ; enſorte que ne trouvant ni au dedans ni au dehors aucun moyen de ſe rendre leur condition, ſinon heureuſe, du moins plus ſupportable, ils ne pourront qu'être les victimes de l'abbattement & du déſeſpoir. Il ſeroit à ſouhaiter, que ceux qui n'aiment point, & qui mépriſent même la lecture, vouluſſent du moins imiter les anciens Héros, qui ne croyoient pas ſe deshonorer, de ſavoir quelque Art mécanique (9). Mais nos Gentilshommes ne s'eſtiment eux-mêmes, qu'à proportion qu'ils vivent dans l'ignorance & dans l'oiſiveté ; & ils mépriſent tous les Héros & les Grands-Hommes de l'Antiquité, auſſi-bien que les Savans modernes. Nous n'avons rien à dire à ces Meſſieurs, que ni la Raiſon ni l'Exemple ne peuvent perſuader, que ce que Horace dit de l'Avare *:

(9) Voy. *Elian. Var. Hiſt. L.* VII. *c.* 14. *s.*

* Sat. I. vers. 63.

Quid facias illi ? jubeas miſerum eſſe.

[K] *La plus conſidérable partie de ſes Ouvrages.*] L'Auteur de *La Gloria degli Incogniti*, qui eut vécu pendant qu'Adimari vivoit encore, donne le Catalogue de ceux de ſes Ouvrages qui avoient paru alors (en 1647), & de ceux qu'il avoit deſſein de publier. Mais dans la ſuite, Negri nous a donné dans la *Bibliotheque*, à l'Article ALESSANDRO ADIMARI, une Liſte plus ample & plus détaillée de tous ſes Ouvrages, tant imprimés que manuſcrits, qu'il ſeroit trop long & trop ennuyeux d'inſerer ici. Le Lecteur peut conſulter le Livre de Negri, pour ſatisfaire ſa curioſité. Je ne ferai mention que des plus curieux, & qui ont été le plus applaudis. *Della Parafrasi in Pindaro, Lib.* 4. *Oſſervazioni e Confronti fra Pindaro, & Orazio.* Il n'a paru que ſix Livres de ſon *Coro delle nove Muſe*, entre leſquels eſt la *Cite*, qui conſiſte en cinquante Sonnets ſur autant de Perſonnages illuſtres de ſa Famille. L'Abbé Eugène Gamurini, dans ſa quatrième Partie de ſes *Familles Illuſtres de Toſcane & d'Ombrie*, cite l'Hiſtoire de notre Adimari.

[L] *Le jugement que Creſcimbéni* (10) *porte de ſon ſtyle.*] *Il Pindarico*, dit-il, *fu lo ſtile dell' Adimari, il quale gli fece ſommo onore anche in altri componimenti di ſua invenzione. Ma allorche volle maneggiare le proprie frafi, e forme volgari, anch' eſſo ſ'ingannò co' moderni novatori, come apertamente manifeſtano i nove volumi delle ſue rime &c.* Ce qui ſignifie, „ que le ſtyle d'Adimari étoit le Pindarique, „ qui lui a fait beaucoup d'honneur, même dans les Ou„ vrages de ſon invention. Mais quand il ſe ſervoit de „ ſon ſtyle naturel & ordinaire, il ne réuſſiſſoit pas (com„ me tous les autres Novateurs en fait de Poëſie), & c'eſt „ ce dont on trouve des preuves évidentes dans les neuf „ volumes de ſes Poëſies."

(10) *Comment. intorno all' Iſtor. della Volg. Poeſ.* Vol. II. p. 2. L. V. m. 45.

ADO-

ADONIJA, quatrième fils de David & d'Haggith (*a*), naquit à Hébron (*b*) dans le tems que son père y étoit reconnu pour Roi d'une partie d'Israel, pendant que l'autre partie obéissoit encore à Isboseth fils de Saül. Adonija, voyant qu'Amnon & Absalom ses frères aînés étoient morts, ne douta pas que la Couronne ne lui appartînt par le privilége de sa naissance. Et comme David son père étoit tombé sur la fin de sa vie dans un état de foiblesse, qui ne lui permettoit pas de vaquer aux affaires du Gouvernement, il crut qu'avant sa mort il devoit tâcher de se faire reconnoître pour Roi [*A*]. Il se donna donc un equipage magnifique, & *s'établit des chariots & des gens de cheval, & cinquante Archers marchant devant lui.* Adonija étoit alors l'aîné de la Famille Royale, très bien fait de sa personne, aimé du Roi son père, & aiant un puissant Parti dans la Cour. Il s'étoit lié principalement avec Joab Général des Armées de David, & avec le Grand-Prêtre Abiathar [*B*]. Mais ni le Grand-Prêtre Tsadock [*C*], car alors il y avoit deux Grands-Prêtres dans le Royaume, ni Bénaja fils de Jehojada [*D*] Capitaine des Gardes du Roi, ni le Prophête Nathan [*E*], ni le gros de l'Armée de David [*F*] n'étoient point dans son parti. Un jour donc, Adonija aiant fait un grand festin à tous ses adhérens, il y invita tous les fils du Roi, à l'exception de Salomon, & les principaux de Juda, excepté Nathan, Tsadock & Bénaja. Son dessein étoit de s'y faire proclamer Roi, & de se mettre en possession du Gouvernement ayant la mort de David; mais son entreprise tourna fort mal. Nathan aiant appris ce qui se passoit, alla trouver Bathséba mère de Salomon, & lui conseilla de som-

(*a*) Joseph. *Antiq.* L. VII. c. 14. la nomme *Egithe.*

(*b*) 2 Sam. III. 4.

[*A*] *Il devoit tâcher de se faire reconnoitre pour Roi.*] Il n'est pas surprenant, qu'un fils qui étoit aimé de la Maison, & qui réunissoit tant de qualités qui parloient en sa faveur, regardât la Couronne comme lui appartenant de droit. David avoit vu l'équipage qu'il s'étoit donné, & qui ne convenoit véritablement qu'à l'Héritier présomptif de la Couronne, sans lui faire aucune reprimande; tellement que ce silence pouvoit être regardé par Adonija & par le peuple, comme un aveu tacite. Il faut aussi remarquer, qu'il n'y avoit encore rien de réglé dans le Royaume de Juda, pour la succession au Trône. Dieu avoit ordonné, que celui qu'il choisiroit, seroit Roi: *Tu ne manqueras point d'établir Roi sur toi, celui que l'Eternel ton Dieu aura choisi. Tu établiras pour Roi sur toi un d'entre tes frères, & ne pourras établir sur toi un homme étranger lequel ne soit ton frère.* (*a*). C'étoit de cette manière que Saül & David étoient parvenus à la Royauté. On n'avoit égard dans l'élection, ni au sang, ni à la famille; mais seulement au mérite personel, & à ce que Dieu déterminoit. Mais en considération de la famille de David, Dieu voulut bien changer cet établissement, & lui promit à lui, & à sa postérité à jamais, la possession du Royaume (*b*). Tout Israel étoit instruit de ce que Dieu avoit décidé à cet égard; mais il n'y avoit encore rien de fixe par rapport à l'ordre de la succession, & Dieu n'avoit point déclaré si ce seroit le fils aîné qui succéderoit à son père. Cependant, comme c'étoit la coutume établie généralement chez toutes les Nations, de donner l'Empire aux aînés, ainsi qu'il paroît clairement par l'Hérodote (*c*) & Justin (*d*), & que cette coutume paroît la plus conforme à la Nature, Adonija se porta ouvertement pour succeſseur de David, & prit une autorité & un train convenable à cette qualité; soit qu'il ignorât, soit qu'il fît semblant d'ignorer la promesse que le Roi son père avoit faite à Bathscha, de laisser le Royaume à son fils Salomon, promesse que Dieu avoit scellée de son approbation: *L'Eternel l'aima, ce qu'il manda par le ministère de Nathan le Prophète, qui lui imposa le nom de* JEDIDIA (Aimé de l'Eternel) *à cause de l'Eternel* (*e*). Le peuple, qui balançoit entre Adonija & Salomon, attendoit que le Roi s'expliquât, afin de reconnoître celui des deux qu'il auroit désigné pour son succeſseur: *Les yeux de tout Israel sont sur toi*, dit Bathscha à David (*f*), *pour que tu leur declares qui doit être assis sur le Trône du Roi mon Seigneur après lui.* Par où il paroît qu'on avoit moins égard au droit de la naissance, qu'au choix & à la volonté du Roi. Et l'on voit que la même chose a eu lieu parmi les Juifs de Juda, qui succédérent à David: l'aîné succéda selon le cours ordinaire, quand le Roi mourut sans s'être particulièrement expliqué sur ce sujet; mais aussi il arriva très souvent, que les Rois déshéritérent leur succeſseur longtems avant leur mort (*g*).

(*a*) Deut. XVII. 15.

(*b*) 2 Sam. VII. 16.

(*c*) L. VII. c. 2.

(*d*) L. II. c. 30. *Antamenes maximus natu Attalo privilegio regnum sibi vindicabat; quod jus, & ORDO NATURÆ ipsa scribitur delet.*

(*e*) 2 Sam. XII. 24. 25.

(*f*) 1 Rois I. 20.

(*g*) Voy. *Calmet* & *Le Clerc*, in locum.

[*B*] *Il s'étoit lié principalement avec Joab Général des Armées de David, & avec le Grand-Prêtre Abiathar.*] Ces deux puissantes têtes avoient des raisons particulières de soutenir ses prétentions, comme de son côté il avoit besoin de leur assistance. Joab, qui étoit Général des Armées, avoit intérêt à le placer sur le Trône, pour maintenir sa propre autorité: il aspiroit à demeurer toujours à la tête de l'Armée, & il ne pouvoit mieux réussir dans ce dessein, qu'en aiant un Roi qui lui fût redevable de la Couronne, & qui dépendît toujours en quelque manière de lui. Et d'un autre côté Adonija, qui connoissoit Joab pour homme de tête & d'un génie entreprenant, & qui savoit le crédit qu'il avoit parmi les Soldats & parmi le Peuple, ne pouvoit choisir de meilleure voie pour avancer ses desseins, que d'engager un homme de ce poids & de ce caractère dans ses intérêts. Abiathar n'avoit guères moins de crédit parmi les Sacrificateurs & les Lévites, que Joab parmi les Soldats. Les Prêtres étoient fort respectés parmi les Juifs, & formoient un Corps considérable dans l'Etat, distingué par le rang & par les emplois de ceux, qui le composoient; deforte qu'il étoit d'une grande conſequence à Adonija d'avoir dans ses intérêts un homme qui étoit le Chef d'un Corps fi puissant (*a*).

(*a*) Voy. *Calmet* in locum.

[*C*] *Le Grand-Prêtre Tsadock.*] Abiathar & Tsadock étoient Souverains-Pontifes en même tems; ils étoient de différentes familles, quoique tous deux de la race d'Aaron; Abiathar étoit de la famille d'Ithamar, & Tsadock de celle d'Eléazar. Le prémier avoit été extrêmement favorisé à David, dans le tems que, perſécuté par Saül, il étoit obligé de chercher son salut dans la fuite: l'autre avoit été Grand-Prêtre dans le Tabernacle fous le règne du feu Roi; & David, par un ordre particulier, dont on n'avoit point vu jusques-là d'exemple, les laissa tous deux en possession du Souverain-Sacerdoce. Il y a beaucoup d'apparence, qu'il n'y avoit pas une grande harmonie entre ces deux Pontifes, puisque l'un se déclara pour Adonija, & l'autre pour Salomon. Tsadock fut le plus heureux: car lorſque Salomon fut monté sur le Trône, il dépoulla Abiathar du Sacerdoce, & y confirma Tsadock.

[*D*] *Benaja fils de Jehojada.*] Bénaja étoit distingué par sa valeur (9), & David l'avoit établi sur les Kéréthiens & les Péléthiens (10), que l'on suppoſe avoir été les Soldats de sa Garde. Dans la fuite, Salomon lui donna le Commandement général de ſes Armées à la place de Joab (11). Ces deux Guerriers, Joab & Bénaja, se regardoient comme rivaux; & ce fut vraiſemblablement ce qui les empêcha d'embraſſer le même parti.

(9) 2 Sam. XXIII. 20.

(10) 2 Sam. VIII. 18. & XX. 23.

(11) 1 Rois II. 35.

[*E*] *Le Prophète Nathan.*] Il avoit beaucoup de part à l'eſtime de David. Divers Auteurs (12) ont cru qu'il lui avoit confié l'éducation de Salomon, & que ce Prince, lorſqu'il fut monté sur le Trône, lui donna une autorité fort étendue sur ſa Maiſon, enforte qu'on le nommoit communément, *le Père du Roi.* On fonde cette opinion, que Nathan avoit élevé Salomon, sur un paſſage du ſecond Livre de Samuel cité ci-deſſus (13), où il est dit que ces paroles que portent nos Verſions: *Il manda par le miniſtère de Nathan le Prophète, qui lui impoſa le nom de Jedidia*, quelques Interprètes traduiſent: *Miſit eum in manu Nathan Prophetæ, & vocavit eum Amabilis Domino*, c'eſt-à-dire: *David envoya ſon fils Salomon à Nathan, qui le nomma Aimé de Dieu*, ou, comme Pierre Comeſtor lit, *Commiſit eum in manu Nathan, (Il le remit entre les mains de Nathan).* Mais la traduction de la Vulgate, *miſit eum in manu Nathan*, eſt plus conforme à l'Original & aux Septante, auſſi-bien qu'à notre Verſion: tellement qu'il n'y a aucun fondement ſolide dans l'opinion dont il s'agit.

(12) Lyran. Hugo Cardin. P. Comeſtor. Genebrard. L. I. *Chronol.* Pineda *de Reb. Salomon.* c. 19. Menoch. *apud* Calmet.

(13) Rem. [*A*].

[*F*] *Ni le gros de l'Armée de David.*] Notre Verſion porte, que *Schimhi, Rehi, & les vaillans hommes que David avoit, n'étoient point du parti d'Adonija* (14). Quelques Auteurs (15) ont cru, que ce Schimhi étoit le même que Nébat, père de Jéroboam qui régna ſur les dix Tribus. Ce Schimhi, diſent-ils, étoit Gouverneur de Salomon. Mais tout cela eſt fort incertain. Quoi qu'il en ſoit, il eſt évident que c'eſt un perſonnage différent de ce Sémél qui maudit David lorſqu'il fuyoit devant Abſalom (16), & qui fut tué par les ordres de Salomon (17). Les paroles que nos Verſions rendent, *les vaillans hommes que David avoit*, ſont dans la Vulgate, *Robur exercitus David*, (*la force de l'Armée de David*): ce qui déſigne, ſelon les apparences, ſes Gardes, qui étoient les Kéréthiens & les Péléthiens, ou les Mercenaires Troupes qu'il eût, & vraiſemblablement les ſeules Troupes réglées qui ſuſſent à ſa ſolde. Mais l'Armée dont Joab étoit le Général, étoit compoſée de tous ceux du peuple qui étoient en état de porter les armes. Le nombre en étoit très conſidérable; mais ils n'étoient pas toujours réunis, ni ne formoient un corps régié & permanent. Le ſavant Père Calmet a propoſé quelques nouvelles conjectures ſur ces paroles: *Schimhi, & Rehi, & les vaillans hommes que David avoit.* Il obſerve que les Septante ont: *Schimhi & ſes amis, les vaillans hommes de David*; les Verſions Syriaque & Arabe, *Schimhi & Daia, les Héros ou Géans de David.* Ajoutons le ſens que Joſeph donne à ce paſſage: il dit *que Semei, l'ami de David, & tous les plus vaillans hommes, s'oppoſerent avec deſſein à Adonija: οἱ γὰρ Σεμεὶ ὁ Δαυίδου φίλος, καὶ πάντες οἱ δοξάσαντες.* Mais D. Calmet croit qu'il faut traduire: *ni les Ecoutans, ni les Voyans, ni les Hommes vaillans de David, n'étoient avec Adonija.* Les Ecoutans & les Voyans, dit-il, déſignent *le Public*, ainſi qu'il paroît par le vſ. 20, où on lit, *que les yeux de tout Iſrael étoient ſur David &c.* ce qui marque ceux qui étoient informés des intentions du Roi & du choix de Dieu; ou peut-être les Prophètes & les Fils des Prophètes, tant les Maitres que les Diſciples,

(14) 1 Rois I. 8.

(15) *Author. Tradit. Heb. in Libr. Regum & Salom. ap. Tofat.*

(16) 2 Sam. XVI. 7. 6.

(17) 1 Rois II. 44.

sommer David de la promesse qu'il lui avoit faite, que Salomon regneroit après lui [G]; l'assurant qu'il surviendroit en même tems, pour l'appuier. La chose fut exécutée sur le champ. David renouvella sa promesse en faveur de Salomon, & commanda à Tsadock, Nathan, & Bénaja, de faire monter ce jeune Prince sur sa mule, & de le mener à la fontaine de Gihon, afin que Tsadock & Nathan le sacrassent là; après quoi ils devoient le ramener, & le mettre sur le Trône en la place de son père [H]. Adonija & tous ceux de son parti furent bientôt informés de ce qui se passoit, par Jonathan fils d'Abiathar, dans le tems qu'ils étoient au milieu de leur festin. Ils furent saisis d'une si grande terreur à cette nouvelle, qu'ils se retirérent fur le champ chez eux. Mais Adonija, qui avoit de grandes raisons de craindre le ressentiment de Salomon, s'enfuit dans le Tabernacle, & saisit les cornes de l'Autel [I]. Salomon l'aiant appris, envoya vers lui, & lui fit promettre sa grace, à condition qu'il se conduisît bien; faute de quoi, il devoit s'attendre à la mort. Cette promesse dissipa ses craintes, & il se rendit auprès de Salomon, pour le remercier avec toute la soumission possible. Mais quelque tems après, David étant mort, Adonija engagea Bathséba à demander au Roi Salomon de lui accorder pour femme Abisag la Sunamite, qui avoit servi à David pour le soigner dans sa vieillesse [K]. Cette demande irrita fort Salomon; il répondit à sa mère d'un ton sévère: *Et pourquoi demandes-tu Abisag la Sunamite pour Adonija? Demande plutôt le Royaume pour lui (parce qu'il est mon aîné), même pour lui, pour Abiathar le Sacrificateur, & pour Joab fils de Tseruja.* Et en même tems il jura, qu'il feroit mourir Adonija le même jour [L]; ce qui fut exécuté par Bénaja fils de Jéhojada dont le crédit étoit très grand parmi les Juifs.

[G] *Que Salomon régneroit après lui.*] On peut demander, dans quel tems David avoit fait cette promesse à Bathséba, l'Ecriture n'en faisant point distinctement mention. La plupart des Interprètes (18) supposent, qu'après la mort du premier fils qu'il avoit eu de Bathséba, David, pour la consoler de cette perte (19), lui promit que si Dieu lui donnoit un autre fils, il le déclareroit fon Successeur. Mais il y a plus de vraisemblance dans l'opinion de Grotius, Le Clerc, & Calmet, qui supposent que cette promesse avoit été faite par l'ordre & par la direction de Dieu. Il semble avoir révélé à David, qu'il auroit un fils, auquel il réfervoit l'honneur de lui succéder, & celui de bâtir le Temple (20). David se persuada pleinement, que Salomon étoit celui en qui ces promesses devoient avoir leur accomplissement, quand le Prophète Nathan vint, & lui donna le nom d'*Aime âe Dieu*; & il y a de l'apparence que ce fut alors qu'il déclara à Bathséba, que son fils lui succéderoit. Adonija lui-même reconnut *que c'étoit de par l'Eternel*, que le Royaume étoit venu à son frère (21). Le choix que David fit de Salomon, & la promesse à Bathséba fur ce sujet, ne précédérent pas la prophétie de Nathan; c'en fut feulement l'effet. Nous voyons, que dans le discours que Bathséba fit à David, elle lui représenta les fâcheuses conséquences qu's'enfuivroient, s'il ne se déclaroit en faveur de son fils. *Moi & mon fils Salomon*, dit-elle, *serons tenus pour coupables.* Ce que Grotius (22) explique en cette manière: „ Nous serons mis „ à mort, pour avoir entrepris de nous emparer du Trô„ ne:" *Rei mortis crimine regni affectati.* Salomon aiant de justes prétentions à la Couronne, en vertu des promesses de Dieu & des vôtres, Adonija ne manquera pas de trouver quelque prétexte pour se défaire d'un si dangereux Rival; & mui-même je ferai inévitablement enveloppé dans fa perte. L'Original peut auffi recevoir le fens que lui ont donné Vatable & Elius: *Moi & mon fils Salomon seront déchus de nos espérances.* Mais Tirinus & d'autres Interprètes, mentionnés par Vatable, expliquent le paffage ainfi: *Moi & mon fils serons traités comme des criminels; moi comme une adultère, & lui comme le fruit d'un mariage illégitime.*

[H] *Le sacrafiât-là, après qui ils devoient le ramener & le mettre fur le Trône en la place de fon père.*] Ce Sacre se faifoit avec l'huile fainte, dont on oignoit le Grand-Prêtre. Mais cette cérémonie se pratiqua rarement dans la fuite, lorfque le Royaume fut devenu héréditaire dans la Famille de David; on ne l'obferva, que lorfqu'il y avoit eu quelque différend pour la fucceffion. Salomon & Joas furent oints, parce qu'ils avoient eu des compétiteurs à la Couronne. *Apud Hebræos, Reges extra controversiam super Hæredes negotium fuchabant; sed exortis controversiis adhibita unctio ad majorem cautionem* (28). C'étoit une chofe abfolument défendue parmi les Perfes, de s'affeoir fur le Trône du Roi, à moins que ce ne fût par fon ordre exprès, comme nous l'apprenons de Sivant Barn. Briffon (24); & c'étoit la cauſe de cela, qu'ils avoient coutume d'inſtaller leurs Rois, en les plaçant fur le Trône de leurs prédéceſſeurs. Plutarque nous apprend (25), que lorſqu'Artaban, qui avoit été choiſi pour Arbitre entre les fils de Darius, eut jugé le Royaume à Xerxès, Artamène *prit d'abord ſon frère par la main droite & le plaça ſur le Trône du Roi.* τον ἀδελφὸν ἐκ δεξιᾶς εἰς τὸ θρόνον ἐκάθισε τοῦ βασιλέως.

[I] *Saiſit les cornes de l'Autel.*] Quelques Commentateurs (26) croyent qu'il s'enfuit à Gibaon, où il y avoit un Autel des holocauſtes. D'autres, comme Vatable & Pierre Martyr, s'il ſe retira ſeulement auprès de l'Autel d'airain du Tabernacle, qui étoit en Sion. Cette dernière penſée paroît la mieux fondée, parce que l'Autel d'airain avoit des cornes, & qu'il y a tout lieu de douter ſi aucun des Autels, qui étoient de pierre, en avoit. Il ſemble d'ailleurs, qu'il s'agit du même Autel, où Joab ſe réfugia (27). Quoi qu'il en ſoit, la Loi de Moïſe ne permettoit pas que l'Autel ſervît d'aſyle à ceux qui étoient coupables de crimes volontaires; ce privilége étoit reſtraint à ceux qui avoient le malheur de tuer quelqu'un par ignorance, ou par mégarde: à l'égard de ceux qui étoient coupables de meurtre volontaire, on les arrachoit ſur le champ de l'Autel, & on les faiſoit mourir (28). Les Temples & les Autels étoient regardés généralement chez tous les Peuples, comme des Aſyles. Cela paroît en particulier par ce que dit Virgile (29):

Talibus orabat dictis, arafque tenebat.

& Plaute (30):

Ego interim hanc aram occupabo. Th. *quid ita?*
Tr. *nullam rem ſapis.*
Ne enim illi hux conjugere poſſint queſtioni quos dabit.

Le Lecteur trouvera pleinement dequoi ſatisfaire ſa curioſité ſur les anciens Aſyles, dans l'Ouvrage de George Kirtchuſius, *De jure Aſylorum* (31). Le reſpect, que l'on avoit pour les Lieux ſacrés, alloit ſi loin, qu'on ſe faiſoit quelquefois un ſcrupule d'en tirer les plus grands criminels. Quelquefois on les laiſſoit pourtant à abandonner les Autels, en allumant du feu tout autour: car on étoit perſuadé généralement, que le droit d'Aſyle n'appartenoit qu'aux innocens; ce que fait dire à Euripide:

Ἐγὼ δ' ὅτι μὴ δίκαιος· ἀλλ' οὐκ ἐμὲ
Βωμὸν πυρσεύσει τ' οἶκος χαίρειν ἐᾷ
Πρὸς τὸν δίκαιον ἀγωνίᾳ ἀεὶ δ' ὑφίσταμαι θεοῖς·
Κακὸν γὰρ ἀνὴρ χρὴ κακοῦς σώζειν ἀεί.

C'eſt-à-dire: „ Quant à moi, je ne balance point à li „ vrer à la Juſtice, un homme atteint & convaincu de „ crime, & qui ſe dérobe à la rigueur des Loix en ſe réfu„ giant aux pieds des Autels; car il eſt juſte que celui „ qui fait mal, en ſouffre la peine."

[K] *De lui accorder pour femme Abiſag Sunamite &c.*] Adonija dit à Bathséba, *qu'elle ſavoit bien que le Royaume lui appartenoit, & que tout Iſrael s'attendoit qu'il régneroit* (32). Par où il donnoit à entendre, qu'il avoit des droits à la Couronne, en qualité de fils aîné de David, droits reconnus par le peuple; & qu'il auroit pu diſputer le Trône à Salomon, à la faveur du puiſſant Parti qu'il s'étoit fait: mais qu'il avoit renoncé à tout deſſein de cette nature, dès qu'il avoit vu que Dieu s'étoit déclaré pour Salomon. Quelques Ecrivains (33) ont cru, que c'étoit Joab qui avoit ſuggéré à ce jeune Prince de demander Abiſag pour ſa femme, dans l'eſpérance de s'élever ſur le Trône, & d'en chaſſer Salomon. Son Parti ſubſiſtoit encore; Joab, Abiathar & tous les autres qui s'étoient attachés à ſes intérêts, étoient encore diſpoſés à appuyer ſes prétentions. Adonija étoit l'aîné, bien fait de ſa perſonne, & aimé du peuple; & s'il eût épouſé Abiſag, qui avoit été femme du feu Roi, ce mariage auroit certainement pu contribuer beaucoup au ſuccès de ſes deſſeins. Mais nous n'avons pourtant pas de preuves poſitives, que ce fût-là ſon intention: l'humeur pouvoit avoir autant de part à cette démarche, que l'ambition. Grotius ſe déclare formellement pour l'opinion qu'on vient de rapporter. Il dit, que le motif qui fit ſouhaiter à Adonija de poſſéder Abiſag, fut, qu'elle avoit été femme du Roi ſon père. Or il étoit contre l'uſage parmi les Juifs, que les femmes ou les concubines du Roi décédé fuſſent à d'autres qu'à ſon Succeſſeur. Ainſi, en demandant Abiſag, Adonija inſinuoit qu'il avoit des droits légitimes à la Couronne: & il tâtoit par cette voie Salomon, afin que ſi par une crainte de jeune-homme il lui accordoit ſa demande, il pût enſuite entreprendre quelque choſe de plus important. Ce qui le porta à s'adreſſer à Bathséba, ce fut ſans doute, qu'en général les femmes ſont moins au fait des affaires d'Etat, & qu'en même tems elle ſont aſſez diſpoſées à favoriſer celles d'amour. *Multæ ſatis erant in Judæa feminæ, ſed hanc voluit, quod Regi fuiſſet. Non ferebat autem mos Hebræorum, ut aut qui in miniſterio fuerant regio, ulterius ſe quam Regis ſucceſſoris miniſterio addicerent; aut quæ uxores aut concubinæ fuerant, privato ſociarentur. Hanc ergo cupiens, jus ad ſe regni pertinere oſtendit, tentatque animum Salomonis, ut ſi motu juvenili hoc ei conceſſiſſet, audaret mox majora. Mulierem autem aggreditur, ut regnandi ignaram, ita amoribus facilem.*

[L] *Il jura qu'il feroit mourir Adonija le même jour.*] Cette

(18) *Author. Tradit. Heb in Reg. Tollatur, Mercer. Tirinus* &c.

(19) 2 Sam. XII. 24.

(20) 1 Chr. XXII. 10. & XXVIII. 5. & 2 Sam. VII. 12. 13.

(21) 1 Rois II. 15.

(22) *In loc.*

(23) Grotius *in loc.*

(24) *De Regno Perſico* L. I. p. 20.

(25) *De Fraterno amore*, p. 482. *Plutarchi Oper.* T. II. Edit. Paſif. 1624.

(26) Mecnoch. Malvenda.

(27) 1 Rois II. 28.

(28) Exod. XXI. 14.

(29) *Æneid.* 6.

(30) *Moſtel.* Act. V. Scen. I.

(31) C. III.

(32) 1 Rois II. 15.

(33) Voy. Theodoret *Quæſt.* 7. Abul. Quæſt. 20. Dionyſ. Carthuſ. Hugo Card. ad V. 17. *apud* Calmet *in locum.*

hojada [*M*]. Cet événement arriva, selon Usſérius, l'an du Monde 2990, avant J. C. 1010, & avant l'Ere Vulgaire 1014.

te action de Salomon a été censurée par des Ecrivains du prémier ordre, qui le taxent d'en avoir agi envers ſon frère avec trop de cruauté & de précipitation. Adonija, diſent-ils, étoit-il convaincu de trahiſon, par cette demande ? Ne devoit-on pas obſerver les régles ordinaires de la Juſtice dans cette occaſion ? Etoit-il ſuffiſamment prouvé, qu'il ne ſouhaitoit d'épouſer Abiſag, que dans le deſſein de ſe révolter & de s'emparer du Trône ? Et Salomon ne pouvoit-il pas ſe mettre à couvert de ſes entrepriſes, ſans ôter la vie à ſon frère ? Une punition ſi prompte ſemble marquer quelque reſte de reſſentiment en Salomon, qui paroit avoir fait cette occaſion de punir Adonija des prémiers deſſeins qu'il avoit formés pour ſe rendre maitre du Royaume, & qui avoient un prétexte ſpécieux, en ce qu'il étoit l'aîné des fils de David. „ Je conſens, dit-on „ veut, *dit Mr. Le Clerc*, que l'on faſſe l'apologie de „ la conduite de Salomon ; mais il eût été plus digne „ d'éloge, s'il en eût agi avec plus de douceur envers un „ frére coupable, & s'il eût épargné ſes jours." *Tam ſibitum ſupplicium de fratre ſumptum videri potuit nimis celeriter vindicata oveaſtina, ab regnum affectatum ; nec id ſine ſpecie juris, quia Adonija maximus erat natu filiorum Davidis. Facile patior Salomonis famam defendi, ſed magis laudari potuit, ſi omittor rege fratrem delinquentem ſuſpecta vitæ ejus peperciſſet.* D'un autre côté * Théodoret (34), Procope, & le plus grand nombre des Commentateurs, juſtifient la conduite de Salomon dans cette occaſion. Un Prince, diſent-ils, ne peut toujours ſuivre à la rigueur les régles d'une Morale parfaite : la Politique & le Bien de l'Etat l'obligent ſouvent à faire des choſes contraires aux préceptes de l'Evangile. Il eſt évident qu'Adonija formoit des deſſeins de s'emparer du Trône ; il avoit déja entrepris de s'en ſaiſir, contre la volonté de David, & au préjudice de Salomon, auquel il n'ignoroit pas qu'il étoit promis. La demande qu'il fit d'Abiſag, ſemble ſe faire dans les mêmes vues & avec la même intention ; & quoiqu'il n'eût peut-être pas ces deſſeins, & qu'il n'apperçût pas les conſéquences de ſa demande, Salomon n'étoit pas obligé de le ſavoir, ni de l'expliquer favorablement : c'étoit aſſez que la choſe fût criminelle en elle-même, & d'une dangereuſe conſéquence pour le Royaume ; on ne juge jamais les coupables par leurs intentions, mais par leurs actions. D'ailleurs, c'étoit une occaſion critique, où tout délai pouvoit être dangereux : il y a de certains crimes, qu'il faut punir ſur le champ, ſans autre délibération. Mais que le Lecteur juge, s'il y a aucune raiſon de Politique, qui puiſſe juſtifier une rigueur *contraire aux préceptes de l'Evangile*, & s'il y a aucune conſidération d'intérêt, qui puiſſe diſpenſer un Prince *de ſuivre les régles les plus parfaites de la Morale.* La Morale eſt invariable dans ſa nature ; elle oblige le Prince, comme le moindre de ſes Sujets ; & la cruauté & l'ambition ſont d'autant plus criminelles dans le prémier, qu'elles ont de bien plus grandes ſuites, que dans des perſonnes d'un rang inférieur.

[*M*] *Ce qui fut executé par Benaja fils de Jehojada.*] Il étoit ordinaire anciennement aux Rois, d'employer à de pareilles exécutions, ceux de leurs Officiers ou de leurs Courtiſans, qu'ils conſidéroient le plus. C'eſt ainſi que Romulus fit tuer Rémus ſon frère par le Centurion Fabius Céler ; & parmi les Romains, c'étoient les Soldats qui donnoient la Queſtion aux criminels, & qui les exécutoient. C'eſt de-là que Tertullien tire un argument pour diſſuader les Chrétiens d'aller à la guerre, ainſi de n'être pas obligés de ſe prêter à de pareils miniſtéres (35). La même coutume étoit établie chez les Perſes. C'eſt ainſi qu'Arioch, Chef de l'Armée de Nébucadnézar Roi de Babylone, fut envoyé pour mettre à mort les Sages de Babylone, qui n'avoient pu expliquer le Songe du Roi (36).

* Voy. Article Abisag Rem. [B].

(34) *Procop. in 3. Reg.*

(35) *De Corona Militis*, c. 11.

(36) Dan. II. 24.

AËCE (Aëtius en Latin) naquit à Amide [*A*], Ville de Méſopotamie. Les Auteurs, qui ont écrit l'Hiſtoire de la Médecine, ſont fort partagés ſur le tems dans lequel il a vecu [*B*]. Caſtellan s'eſt trompé viſiblement (*a*), lorſqu'il a dit qu'Aëce avoit enrichi *Paul d'Egine*. Merclkin a ſuivi Caſtellan, & dit en termes exprés, qu'il eſt poſtérieur à Paul d'Egine (*b*) : c'eſt ce qui ne ſe peut, puiſque ce dernier fait mention d'Alexandre de Tralles, & qu'Alexandre parle d'Aëce. Il fit ſes études à Alexandrie, & il paroit par divers endroits de ſes Ouvrages, qu'il ſuivoit la méthode des Egyptiens. Son *Tetrabiblion*, ainſi qu'on le nomme, eſt un Recueil des Ecrits des Médecins qui avoient vécu avant lui, & ſur-tout de Galien : il y a pourtant diverſes choſes neuves, dont on doit avoir obligation à l'Auteur. Le Docteur Freind paroit avoir critiqué Mr. Le Clerc à tort ſur le ſujet d'Aëce [*C*].

(*a*) *In hoc* (Aëtio) *Artemus Caſtellum contra-Ebam, Oribaſium explicatum, Paulum Æginetam amplia-tum.* Caſtellan. *de Vitiis Medic. Sibaſt.*

(1) Le Clerc, *Eſſai d'un Plan pour ſervir à la Continuation de l'Hiſtoire de la Médecine*, p. 766.

(2) *Lindenius renovat.* p. 12.

(3) Freind *Hiſt. de la Médecine*, (en Anglois) Part. I. p. 6.

(4) *In Paradiſ. Brandenburg.* apud *Fabric. Bibl. Græc.* T. VIII. p. 211.

(5) Jonſius *de Script. Hiſt. Philoſ.* L. IV. n. 2. p. 237. *Jenæ* 1716.

(6) *De Nobilitate*, p. 212. apud *Fabricium* ubi ſupra p. 319.

(7) Villemont *Mémoir.* T. VI. Part. II. p. 279.

(8) t. *Tetrabiblion* L. II. c. 173. *apud* Fabricium *Bibl. Græc.* T. VIII. p. 320.

(9) Photii *Bibl.* Cod. 221.

[*A*] *Né à Amide.*] Ptolomée nomme cette Ville *Ammæa*. Elle étoit ſituée ſur le Tigre. Les Perſes l'allant aſſiégée, s'en rendirent maitres, & paſſerent au fil de l'épée tous les Romains qu'ils y trouvérent. Conſtantin le Grand la rétablit.

[*B*] *Les Auteurs . . . . ſont fort partagés ſur le tems dans lequel il a vécu.*] Mr. Le Clerc (1) le met avec Oribaſe, Alexandre de Tralles, & Paul d'Egine, dans le quatriéme Siécle. Les uns le placent ſous l'an 350, d'autres en 435, & d'autres en 455. Meſſieurs (2) femble adopter ce dernier ſentiment. Mais le Docteur Freind prétend qu'il a vécu beaucoup plus tard. Il nous dit (3), „ qu'il eſt évident, même par ſes „ propres Ouvrages, qu'il n'a pas écrit avant la fin du „ cinquiéme, ou le commencement du ſixiéme Siécle ; „ car il renvoie non ſeulement à S. Cyrille Archevêque „ d'Alexandrie, qui mourut en 444, mais auſſi à Pierre „ Archiatre, qui étoit Médecin de Théodoric ; & par „ conſéquent il doit avoir vécu plus tard." [*a*] Quelques Auteurs confondent Aëce avec l'Hérétique, & le ſurnomment *l'Athée*. Janus Cornario, qui a traduit les Ouvrages du Médecin d'Amide, parle d'une maniére douteuſe là-deſſus ; mais Hendreich (4) le confond avec l'autre Aëce, quoiqu'il le faſſe vivre pourtant en 437 ; & Merclin, par une autre mépriſe, l'appelle Diſciple d'Eunome, tandis qu'Aëce l'Hérétique a été le Maître d'Eunome. Jonſius (5) le fait vivre dans le ſixiéme Siécle, ſous l'Empereur Juſtinien (5) ; fur quoi fondement, c'eſt ce que j'ignore. Tiraquan (6) s'eſt auſſi trompé, lorſqu'il dit qu'Europe a écrit la Vie d'Aëce Médecin du tems de Conſtantin le Grand, qui avoit recueilli les Ouvrages des Médecins qui l'avoient précédé : c'eſt la Vie d'Oribaſe, dont Aëce a pris pluſieurs choſes, & non celle d'Aëce, dont il ne parle ſeulement pas, qu'Europe a écrite. Il eſt certain que notre Aëce doit être diſtingué d'Aëce l'Hérétique, qui étoit auſſi Médecin ; mais ce dernier étoit d'Antioche de Syrie, au-lieu que l'autre étoit d'Amide. D'ailleurs Aëce l'Hérétique exerça la Médecine avant l'empire de Julien, fous lequel ou après lequel a écrit Oribaſe, cité & extrait par Aëce d'Amide. Enfin Aëce d'Antioche avoit eu pour Maitre en Médecine un certain Sopolis, Médecin qui couroit le pays (7) ; au-lieu que notre Aëce nomme ſon Maitre Lucius (8). A l'égard de l'Europe même, l'Auteur l'a diviſé en ſeize Livres. Le partage en IV Parties (*Tetrabiblos*) n'eſt point de lui, & cette diviſion a été inconnue à Photius. Qui a donné l'Argument des ſeize Livres (9). Voici le titre du Livre, ſelon Photius : *Βιβλίον ἱστορικὸν ἐν λόγοις ιϛ'. Ouvrage de Médecine en ſeize Livres.* Il n'y a que les huit prémiers Livres qui aient juſques à préſent paru en Grec, à Veniſe en 1534, in-folio, chez Aſulanus & Aldе. Les huit derniers ſe trouvent manuſcrits en diverſes Bibliothéques, entre autres dans celle de l'Empereur à Vienne (10). Janus Cornario publia une Verſion Latine de ſix Livres, depuis le VIII. juſqu'au XIII. qui étoient les ſeuls qu'il avoit pu recouvrer. Jean-Baptiſte Montanus, Médecin de Vérone, traduiſit enſuite les ſept prémiers & les trois derniers, & donna ainſi tout l'Ouvrage en Latin, qui parut chez Froben à Bâle en 1535, in-folio. Cornario donna enſuite après une nouvelle Verſion de tout l'Ouvrage, qu'il avoit faite à Francfort, où il exerçoit la Médecine en 1541, & qui fut imprimée à Bâle en 1542, in-folio : il l'avoit faite ſur deux Exemplaires, ainſi comparé d'ailleurs le tout avec Galien & Paul d'Egine. Cette Verſion a été réimprimée à Bâle en 1549 in-folio, & à Genève en 1567, dans le Recueil des principaux Médecins, de H. Etienne. Il y a auſſi deux Editions de Lyon, de 1539 & de 1560, la prémiére in-folio, & la ſeconde in-12 (11). Add. du Trad.]

[*C*] *Le Docteur Freind paroit avoir critiqué Mr. Le Clerc à tort, ſur le ſujet d'Aëce.*] I. Il dit (12), „ que Mr. le „ Clerc donne que trois pages à ces quatre Auteurs „ (13) ; & qu'il croit en alléguer une bonne raiſon, en „ diſant que ce n'étoient que des Compilateurs. " Je ne trouve pas que Mr. Le Clerc donne aucune raiſon de ce qu'il n'emploie que trois pages à parler de ces Auteurs. Il ne marque non plus aucun mépris pour eux, parce qu'ils n'ont été que des *Compilateurs* ; au contraire, il parle d'eux avec de grands égards, & il reconnoit que nous leur avons beaucoup d'obligation. „ Mais, *continue le Docteur* „ *Freind*, on-lis compilé de maniére, qu'il n'y ait abſolument rien de neuf, ni qui ſoit à cet, dans ces gros „ volumes qu'ils nous ont laiſſés ? Tant s'en faut. Car, „ quoique j'avoue qu'il n'y a pas un grand nombre de „ choſes, à proportion de l'étendue de leurs Ouvrages, „ & qu'il y en a beaucoup de celles qu'on peut trouver „ dans Galien & dans d'autres ; il y en a pourtant auſſi, „ qui peuvent contribuer à perfectionner réellement la „ Médecine ; & l'on y trouve d'ailleurs une grande partie „ de ce qui regarde l'Hiſtoire de cet Art : ce qui peut du „ moins ſatisfaire notre curioſité, ſi cela ne nous rend „ pas plus ſavans pour le fond des choſes." Ce jugement n'eſt pas fort différent de celui de Mr. Le Clerc. „ Ces „ quatre Auteurs, *dit-il*, je veux dire Oribaſe, Aëtius, „ Alexandre de Tralles, & Paul d'Egine, renferment „ toute l'ancienne Médecine Grecque, & en font, pour „ ainſi dire, la clôture. On y peut donc chercher, ou-

(10) Lambec. *le Bibl. Vindob.* L. VI. p. 102. *apud* Fabricium *ubi ſup. loc.*

(11) *Voy.* Fabricii *Bibl. Græc.* T. VIII. p. 211. 212.

(12) *Hiſt. de la Médecine* Part. I. p. 10.

(13) Oribaſe, Aëce, Alexandre de Tralles, & Paul d'Egine.

„ tre la plus grande partie de ce qui eſt déja dans les Li-
„ vres des Médecins précédens ; diverſes choſes qui ne
„ s'y trouvent plus, & que le tems nous a ravies, ſans
„ compter ce que ces derniers Auteurs peuvent avoir
„ fourni de leur (14)". Il. Le Docteur Freind obſerve,
que „ Mr. Le Clerc dit, *ces deux* (15) *Auteurs contien-*
„ *nent tout ce qu'il y a d'eſſentiel pour la Theorie &*
„ *pour la Pratique, ſur-tout en fait d'Anatomie & de Chi-*
„ *rurgie.* Mais je dois remarquer, *dit-il*, qu'Aëce dans
„ ſon gros Ouvrage a omis entiérement l'Anatomie, &
„ l'uſage des parties ; & ce qu'il y a de réſulté à la Chi-
„ rurgie eſt diſperſé çà & là confuſément, & eſt auſſi im-
„ parfait que peu méthodique en comparaiſon de ce que
„ nous trouvons ſur ce ſujet dans Paul (16). Et pour ce
„ qui eſt d'Oribaſe, à peine y a-t-il, dans les trois diffé-
„ rens Ouvrages qui nous reſtent de lui, quelque choſe
„ qui regarde la Chirurgie, au moins pour les opérations
„ manuelles (17)." Jamais Mr. Le Clerc n'a dit, que *chacun* de ces Auteurs contînt ce qu'il y a d'eſſentiel dans l'Anatomie & dans la Chirurgie : il dit que deux d'entre eux, pris enſemble, le contiennent ; & le Docteur Freind lui-même avoue, „ qu'Oribaſe a décrit toutes les „ parties du corps humain connues de ſon tems, qu'il a „ marqué l'uſage de chacune d'elles, *& qu'il eſt le pré-* „ *mier* qui ait donné la deſcription des Glandes Salivai-„ res, ou omiſe par Galien, ou perdue avec quelqu'un „ de ſes Ouvrages (18)." Il convient auſſi, „ qu'Aëce „ lui-même entendoit la pratique de la Chirurgie, & que „ pour ce qui regarde les yeux en particulier, il eſt plus „ étendu que Celſe lui-même (19)." Enfin il dit, „ que „ quiconque examinera avec attention Aëce & Paul, trou-„ vera qu'ils ont fur la Chirurgie bien des choſes qu'on „ ne trouve ni dans Galien, ni ailleurs (20)." Mais ſi Oribaſe a excellé pour l'Anatomie, & Aëce pour la Chirurgie, Mr. Le Clerc a pu dire avec fondement, que ces *deux Auteurs* contiennent tout ce qu'il y a de plus important dans ces deux parties de la Médecine.

(14) Le Clerc *Eſſai d'un Plan* &c. p. 767.

(15) Oribaſe & Aëce.

(16) Freind *ubi ſupra* p. 11. 12.

(17) Id. ib. p. 13.

(18) Id. ib. p. 12. 13.

(19) Id. ib. p. 14.

(20) Id. ib. p. 102.

AËCE (Flave), Général fameux, étoit né en Moëſie (*a*), & vivoit dans le cinquiéme Siécle. Son pére s'appelloit Gaudence, & ſa mére étoit d'une famille noble & riche d'Italie. Dès ſon enfance, il porta les armes ſous ſon pére, qui par ſa valeur & ſon courage étoit parvenu par degrés, de ſimple Soldat, au poſte de Général de la Cavalerie (*b*). Après avoir ſervi dans les Gardes Prétoriennes, Aëce parvint au Commandement des Armées ; & par ſa prudence & ſa bonne conduite, il s'acquit une haute réputation (*c*). Vers l'an 423, l'Empereur Honorius l'envoya à la tête d'une puiſſante Armée contre les Francs, qui venoient de faire une irruption dans les Gaules. Aëce les défit, & les obligea de reprendre le chemin de la Germanie, d'où ils étoient venus. Mais bientôt ils revinrent dans les Gaules avec une ſi puiſſante Armée, qu'Aëce, effrayé de leur nombre, ſe retira en Eſpagne. Honorius en fut irrité à un tel point contre lui, qu'il lui ôta le Commandement des Armées, pour le donner à Caſtin, dans l'eſpérance que celui-ci, qui étoit d'une ancienne & noble famille, pourroit faire tête à l'ennemi. Mais l'Empereur fut trompé dans ſon attente ; le nom ſeul des Francs remplit ce Général d'une ſi grande terreur, qu'il ne put tenir devant eux : ce qu'Honorius prit ſi fort à cœur, que l'on crut que cela avoit contribué à ſa mort (*d*). Après la mort d'Honorius, Jean prémier Secrétaire d'Etat ſe ſaiſit de l'Empire, & ſe rendit maître de Ravenne, ſoutenu par Caſtin Général de la Cavalerie ; & Aëce, pour maintenir Jean dans ſon uſurpation, entra en Italie à la tête de près de ſoixante-mille Huns *. A ſon arrivée, il trouva que Jean avoit été défait & tué [*A*] par les Troupes de Valentinien, qui ſuccéda à Honorius. Il ne laiſſa pas pourtant de livrer bataille à Aſpar, Général de Valentinien, & il y eut beaucoup de monde tué de part & d'autre. Mais enfuite Aëce, pour ſe mettre dans les bonnes graces de l'Empereur [*B*], fema de l'argent parmi les Barbares, & par-là les engagea à poſer les armes, & à s'en retourner tranquillement chez eux : ſervice que l'Empereur reconnut, non ſeulement en lui pardonnant d'avoir pris le parti de l'Uſurpateur, mais en l'élevant à la Dignité de Comte (*e*). Aëce trouva bientôt l'occaſion de donner à l'Empereur des preuves de ſa fidélité & de ſa reconnoiſſance. Les Francs étant rentrés dans les Gaules, & s'étant rendus maîtres d'une partie du Pays, Aëce tomba ſur eux, en tua un grand nombre, & reprit les Provinces ſituées le long du Rhin, dans leſquelles les Francs avoient deſſein de s'établir (*f*). Ce ſervice lui valut l'année ſuivante la Charge de Général de la Cavalerie, & la qualité de Patrice (*g*). L'an 433 (*h*) il fut Conſul avec Flavius Valerius, mais lorſque l'année de ſon Conſulat fut finie, on le dépouilla de l'Emploi de Général de la Cavalerie ; & Boniface, qui quelques années auparavant s'étoit révolté contre l'Empereur, & s'étoit retiré en Afrique, fut rappellé, & revêtu de cette Charge. Aëce l'aiant appris avec indigna-

(*a*) L'ancienne Moëſie, tant la haute que la baſſe, compreniot les Provinces, connues aujourd'hui ſous le nom de Servie & de Bulgarie.

(*b*) *Ad Majoris Equitum cuſtos eſt.* Gregor. Turon. L. II. *ap.* du Cheine *Hiſt. France. Script. contemp.* T. I. p. 377.

(*c*) Gregor. Turon. *ibid.*

(*d*) German. Chron. L. IV. *ap.* Fiſtor. *Rer. Germ. Script.* T. II. p. 642.

* A. de J. C. 425.

(*e*) Philoſtorg. L. XII. n. 14. & Hermann. Contract. *Chron.* ad ann. 425. *ap.* Pithœ. T. I. P. I. p. 137.

(*f*) Hermann. Contr. *Chron.* ad ann. 428. & Marian. Scot. ad ann. 439. *ap.* Pithœ. Ib. p. 137. & 605.

(*g*) Id. ibid.

(*h*) Selon Marian. Scot. ou en 432. ſelon Petau *Rationar. Temp.* P. I. L. VI. c. 22.

[*A*] *Jean avoit été défait & tué.*] Socrate (1) & Philoſtorge (2) rapportent avec des circonſtances différentes, la défaite de l'Uſurpateur. A en croire le prémier, ce ne fut pas pas ſans Miracle que la choſe arriva. Jean aiant envahi l'Autorité Souveraine, envoya des Ambaſſadeurs à Théodoſe, pour lui témoigner qu'il eſpéroit que ce Prince l'affermiroit à l'Empire : mais l'Empereur reçut les Ambaſſadeurs avec mépris, & les envoya en exil, ſelon Philoſtorge ; & ſelon Socrate, il ſe contenta de les faire arrêter. Il envoya enſuite Ardabure, & Aſpar ſon fils, contre le Tyran. Ardabure alla d'abord à Salone Ville de Dalmatie, & de là ſe mit ſur mer pour paſſer à Aquilée ; mais il eut le malheur d'être jetté par la tempête dans un endroit où il tomba entre les mains du Tyran, à qui cette priſe fit concevoir de grandes eſpérances, ſe figurant que Théodoſe ne ſeroit plus difficulté de le reconnoître pour légitime Empereur, pour faire relâcher ſon Général bienaimé. En effet, lorſque Théodoſe apprit cette nouvelle, il craignit beaucoup que l'Uſurpateur ne fît mourir Ardabure. Aſpar, fils de ce Général, étoit de ſon côté fort en peine du parti qu'il prendroit, & ne ſavoit s'il'quoi ſe réſoudre ; lorſqu'un Ange lui apparut ſous la forme d'un Payſan, & lui montra un endroit par où il pouvoit paſſer un étang proche de Ravenne, pour ſe rendre dans cette Ville, où Jean étoit alors, & où il retenoit Ardabure priſonnier. Quoique perſonne n'eût jamais paſſé par cet endroit, qui étoit naturellement impraticable, Aſpar y paſſa avec la même facilité, que s'il eût marché ſur terre ferme. Il arriva donc avec ſon Armée à Ravenne, dont il trouva les portes ouvertes, le Tyran n'aiant pas cru qu'il pût venir par ce chemin : il y entra ſans peine, & fit bien priſonnier. Tel eſt en ſubſtance le récit de Socrate. Mais Philoſtorge rapporte, qu'Ardabure & Aſpar, aiant pris avec eux Placidie & Valentinien, paſſérent à travers la Pannonie & l'Illyrie, & prirent de force la Ville de Salone : que le pére & le fils ſe ſéparérent alors : qu'Ardabure monta ſur la Flotte pour aller combattre le Rebelle ; & qu'Aſpar s'étant mis à la tête de la Cavalerie, & aiant prévenu par ſa diligence la nouvelle de ſa marche, ſe rendit maître d'Aquilée ſans coup férir, & laiſſa Placidie & Valentinien, juſqu'à ce qu'il vît le tour que prendroient les affaires. Mais Ardabure aiant été affaibli d'une violente tempête, tomba avec deux galéres entre les mains de l'Uſurpateur, qui le traita fort civilement, parce qu'il ſouhaitoit de faire un accommodement avec Théodoſe. Comme il avoit une pleine liberté d'entretenir les Chefs de l'Armée ennemie, il les porta à trahir leur Maître. Il manda à l'heure même Aſpar ſon fils, & lorſqu'il fut arrivé avec ſes Troupes, il donna un petit combat, reçut Jean, qui lui fut livré par ſes Soldats, & le fit conduire à Aquilée, où Placidie & Valentinien ſe trouvoient. Ce récit de Philoſtorge paroîtra ſans doute plus vraiſemblable à tous les Lecteurs de bon ſens, que la narration merveilleuſe de Socrate. De tous les Auteurs (3) que l'on peut conſulter, il eſt le ſeul qui parle de l'apparition de l'Ange. Philoſtorge ajoute, que Jean eut la tête tranchée, après qu'on lui eut coupé la main droite. Il avoit joui un an & demi de l'Autorité Souveraine.

(1) *H. E.* L. VII. c. 21.

(2) L. XII. n. 13.

[*B*] *Mais Aëce, pour ſe mettre dans les bonnes graces de l'Empereur.*] Moréri & ſes Traducteurs Hollandois, David van Hoogſtraaten, Matthieu Brouerius van Nideck, & Luiſcius, ont fait une bévue groſſiére, en diſant, qu'à la mort d'Honorius, Aëce ſe déclara pour Valentinien, & que ce fut par cette raiſon que l'Empereur le prit à ſon ſervice. Il eſt évident, par le témoignage des Auteurs que nous avons cités, qu'Aëce ſoutint d'abord le parti de l'Uſurpateur, & qu'il combattit même le Général de l'Empereur ; & Paul Diacre (4) dit en termes exprès, que l'Empereur pardonna à Aëce, parce que ce fut lui qui trouva moyen de faire retourner chez eux les Huns, qu'il avoit amenés au ſecours de Jean. *Data Aëtio venia, eo quod Hunos, quos per ipſum Joannes acceperat, ejus ſtudio remeaſſent ad propria.* (☞ On critique ici Moréri à tort ; il dit clairement, „ qu'en 424 Aëce entra en Italie à la „ tête d'une Armée de Huns, qu'il conduiſoit au ſecours „ de Jean." Il ajoute quelques lignes aprés, „ que la „ bonne fortune de Valentinien lui fit trouver un défen-„ ſeur de l'Empire en la perſonne d'Aëtius, qu'il retint à „ ſon ſervice." Le fait eſt vrai, & eſt énoncé d'une maniére qui ne contredit pas le reſte. Add. du Trad.)

(3) Vid. Hermannid Contr. *Chron.* p. 137. Marianni Scoti *Chron.* numerum ſp. Pithœ. T. I. P. I. Papir. Maſſ. *Hiſt. Calam. Gall.* p. 98. Profper A. quit. p. 199. 204. *ſtrumque ap.* du Cheine, *Hiſt. Scriptor. France. coetan.* T. I.

(4) Lib. XIV.

[C] Aëce

gnation [C], livra bataille à Boniface, & la perdit; mais Boniface mourut peu après, d'une blessure qu'il avoit reçue dans le combat (*i*). Aëce se retira sur ses terres, où il vécut en homme privé: mais ses ennemis étant venus l'affaillir même dans sa retraite, il se sauva en Dalmatie, d'où il se rendit par la Pannonie chez les Huns; & par leur appui & l'attachement qu'ils avoient pour lui, il fit sa paix avec l'Empereur, & fut rétabli dans sa Charge de Général de la Cavalerie, & dans tous ses honneurs (*k*): ceci arriva l'an 436 (*l*). Il remporta enfuite pluſieurs Victoires ſur les Bourguignons, les Francs & les Goths, & en particulier une ſur le fameux Attila, qui ſe nommoit *le Fleau de Dieu*. Dans cette occaſion, Aëce fit voir que ſa prudence & ſa ſageſſe égaloient ſon courage. Attila, craignant que les Romains ne ſe joignirent aux Viſigoths contre lui, écrivit à Valentinien, qu'il n'en vouloit qu'aux Viſigoths; & à ceux-ci, qu'il n'avoit deſſein d'employer ſes armes que contre les Romains. Cet artifice ne trompa point Aëce. Dès qu'il fut inſtruit de la marche d'Attila, il écrivit à Théodoric Roi des Goths, pour l'inviter à ſe joindre aux Romains contre les Huns: il fit auſſi alliance avec les Francs, les Sarmates, les Bourguignons, les Saxons, & avec pluſieurs autres Peuples de la Germanie; & aiant aſſemblé une nombreuſe Armée, il marcha contre Attila. Ils ſe livrérent bataille, & le combat dura depuis neuf heures juſqu'à la nuit. Aëce eut tout l'honneur de cette journée (*m*), dans laquelle il y eut cent quatre-vingt mille hommes de tués. Cette bataille (*n*) ſe donna dans les plaines de la Champagne (*o*), l'an de J. C. 453. Cependant, ſi nous devons juger de l'étendue de la Victoire d'Aëce, par ce qu'Attila exécuta encore dans la ſuite, nous ſerons convaincus qu'il s'en fallut beaucoup, que le Roi des Huns ne fût entiérement défait; puiſqu'il rentra l'année ſuivante en Italie, où il fit de grands ravages, pilla & brula la plupart des Villes (*p*): ce qu'on attribue au trop de précaution, ou peut-être à l'ambition d'Aëce. Craignant que l'entiére défaite d'Attila ne rendit les Goths trop puiſſans pour l'intérêt des Romains, il voulut affoiblir les Huns & les Goths, fans ruïner ni les uns ni les autres. Dans ce deſſein, il diffuada Thoriſmond (dont le père Théodoric Roi des Goths avoit été tué dans la bataille) de pourſuivre Attila, lui repréſentant, qu'il étoit à craindre que quelqu'un de ſes frères ne s'emparât de la Couronne pendant ſon abſence, & qu'il ſeroit mieux de s'en retourner chez lui avec ſon Armée, pour prendre poſſeſſion du Trône (*q*). Un autre Auteur rapporte ce fait d'une manière un peu différente, ainſi qu'on peut le voir dans les Remarques [D]. Après tant de glorieuſes Victoires, & ſur-tout celle qu'il avoit remportée ſur Attila, Aëce revint à Rome, où le peuple le reçut avec de grands applaudiſſemens; ce qui fit concevoir de la jalouſie à l'Empereur Valentinien, qui craignit qu'Aëce, parvenu à un ſi haut point de gloire, n'entreprît d'envahir l'Empire. L'Empereur & ce Général s'étoient jurés une amitié éternelle, & ils étoient convenus de marier une des filles de ce Prince au fils d'Aëce: mais un jour qu'Aëce inſiſtoit ſur la concluſion de ce mariage, l'Empereur le tua de ſa propre main [E]. L'ou croit qu'il y fut porté par un certain Eunuque, nommé Honorius, qui avoit beaucoup de pouvoir ſur ſon eſprit, & qui haïſſoit ſecrettement Aëce (*r*). Ce

(*i*) Idatii *Chr.* ap. du Cheſne *ubi ſup.* p. 288. & Proſper. *Aquit. Chr.* ap. eund. p. 299. N. 205. Paulus Diac. L. XV. p. m. 160.

(*k*) Proſper *ibid.*

(*l*) Sigeb. Gembac. *Chronogr.* ap. Pithoe. T. I. P. I. p. 710.

(*m*) Godefroi Viterbenſ. *Chr.* P. XVI. ap. Pithoe. T. II. p. 279. 280. Paulus Diacon. L. XV.

(*n*) Paulus Diac. *ibid.* Sigeb. Gembl. ap. Pithoe. T. I. P. II. p. 716.

(*o*) C'eſt ainſi que Papire Maſſon explique, *Campi Catalaunici. Hiſt. Calamit. Gallic.* ap. du Cheſne T. I. p. 204.

(*p*) Sigeb. Gembl. *in Chronogr.* ap. Pithoe. T. I. P. II. p. 692. 708.

(*q*) Paul. Diac. L. XIV. Proſper. Aquit. *Chron.* ap. du Cheſne T. I. p. 204. 205.

(*r*) Sigeb. *ubi ſup.* Pithoe. T. I. P. II. p. 697. 708.

(*s*) *De Reb. Vandal.* L. I. p. 3. Edit. Grotii Amſt. 1655.

(*t*) Idatius, *Citat. a* Pap. Maſſ. *ap.* du Cheſne *ubi ſup.* p. 205. 206.

[C] *Aëce l'aiant appris avec indignation.*] La jalouſie & la haine entre ces deux Généraux étoient d'ancienne date, & avoient déja été funeſtes à l'Empire. Environ deux ans après la mort d'Honorius, Boniface voyant qu'Aëce l'emportoit ſur lui, prit cet affront ſi fort à cœur, qu'il réſolut de s'en venger aux dépens même du bien de l'Etat. Dans ce deſſein il ſe rendit en Eſpagne, & il excita les Vandales à paſſer en Afrique & à s'en rendre maîtres. Ils y réuſſirent (*s*), aiant à leur tête Boniface, qui ſe fouſtint pendant pluſieurs années contre l'Empereur Valentinien. Mais en 432 Boniface revint en Italie, & fut fait Général de la Cavalerie (*6*), comme on l'a rapporté dans l'Article. Les Auteurs dont nous tenons cette particularité, ne nous apprennent point comment Boniface avoit fait ſa paix avec l'Empereur, ni par quelle raiſon il avoit été rappellé. Il y a de l'apparence, qu'Aëce étoit devenu ſuſpect à Valentinien, & que ce Prince redoutoit le pouvoir & le grand crédit que ce Général s'étoit acquis.

[D] *Un autre Auteur rapporte ce fait d'une maniere un peu différente.*] Cet Auteur eſt Idace, qui prétend, que quand Thoriſmond fils de Théodoric vit que ſon père avoit été tué dans la bataille, il réſolut de venger ſa mort; & qu'avec ſes Goths il pourſuivit l'ennemi, & combatit pendant trois jours. Aëce, qui ne ſouhaitoit pas que les Huns fuſſent entierement défaits, ſe rendit pendant la nuit auprès d'Attila, & lui dit: „ Je ſouhaiterois que ce „ Pays pût être délivré des perfides Goths par ta valeur & „ ta conduite, mais cela ne ſe peut à préſent. Tu n'as „ combatu encore que contre la moindre partie de leurs „ Troupes: Théodoric, frére de Thoriſmond, s'avance avec „ une Armée nombreuſe des plus braves Gothsqu'ne pourras „ jamais leur réſiſter, ni échapper à leur furie." Aëce donna auſſi dix mille écus à Attila, pour l'engager à ſe retirer avec ſes Huns dans la Pannonie. Il alla enſuite trouver Thoriſmond, à qui il tint le même langage, l'aſſurant que cette même nuit Attila avoit reçu un puiſſant renfort de Pannonie; il ajoua, qu'il étoit informé, que Théodoric avoit uſurpé la Couronne, ou du moins, qu'il étoit prêt à s'en emparer; qu'ainſi il étoit de l'intérêt de Thoriſmond de s'en retourner ſur le champ dans ſon Pays, pour s'aſſurer du Trône; & Thoriſmond donna dix mille écus à Aëce, pour qu'il favoriſât la retraite des Goths (*t*). Sur quoi Papire-Maſſon remarque très judicieuſement, qu'il n'y a aucune apparence qu'un auſſi habile Général qu'Aëce, ait quitté ſon Armée pour ſe mettre entre les mains de l'ennemi. Bien loin que cette démarche fût digne de louange, c'auroit été une haute imprudence, ou plutôt un trait de folie; quoiqu'il ne ſoit pas impoſſible qu'Aëce ait envoyé quelqu'un à Attila, pour le tromper. Nous obſerverons pourtant ici, que Papire Maſſon, dans ſes remarques ſur le paſſage qu'il cite d'Idace, ſuppoſe qu'Aëce donna dix mille écus à Attila, pour l'obliger à s'en retourner dans la Pannonie; au-lieu que dans le paſſage cité il y a, qu'Attila donna dix mille écus à Aëce, pour qu'il pût s'en retourner comme il vouloit dans la Pannonie. *Attila dedit Aëtio decem millia ſolidorum, ut pro ſuo ingenio Pannoniam repederet.* Mais comme cela fait un ſens abſurde, je croirois que les noms d'Attila & d'Aëce ont été tranſpoſés. Il y a pourtant quelque difficulté à ſuppoſer qu'Aëce ait offert de l'argent à Attila, dans le tems qu'il prétendoit lui donner en ami un avis charitable: cette offre ne pouvoit que rendre ſa démarche ſuſpecte. J'avoue que je ne ſai comment lever cette difficulté; ce qui me fait pancher à croire toute cette hiſtoire ſuppoſée. Du reſte, Maſſon ſuppoſe que les dix mille écus dont il eſt parlé, étoient des écus d'or; autrement, dit-il, l'offre auroit été trop peu de choſe, pour engager Attila à ſe retirer.

[E] *L'Empereur le tua de ſa propre main.*] Voici de quelle manière & à quelle occaſion, ſelon Procope (8). Il y avoit un Sénateur nommé Petrone Maxime, (petit-fils de Maxime vaincu par Théodoſe), qui avoit une femme d'une grande beauté, mais auſſi vertueuſe que belle. L'Empereur en devint amoureux; mais n'aiant pu l'engager à répondre à ſes vœux, ni par ſoins, ni par préſens, ni par promeſſes, ni par menaces, il réſolut d'employer la force. Pour exécuter ce lâche deſſein, il engagea un jour Maxime au jeu, & lui aiant gagné plus d'argent qu'il n'en avoit ſur lui, il prit ſa bague pour gage. Enſuite il envoya chez Maxime, dire à ſa femme de ſe rendre ſur le champ chez l'Impératrice, qui vouloit lui parler; & pour qu'elle ne ſe défiât de rien, le Meſſager lui montra la bague de ſon mari, comme une preuve que c'étoit par ſon ordre qu'il venoit. Cette Dame, voyant la bague, ne fit aucune difficulté de ſe rendre au Palais; & lorſqu'elle y fut arrivée, ceux qui étoient du ſecret, la conduiſirent dans un appartement écarté, où l'Empereur vint d'abord la trouver, & lui ravit par force, ce qu'elle chériſſoit plus que la vie. La bague qu'on lui avoit montrée, lui fit croire que ſon mari étoit complice de cette indigne trahiſon; ce qui fit que lorſqu'elle fut de retour chez elle, elle lui reprocha vivement l'infamie dont il s'étoit couvert auſſi-bien qu'elle, en favoriſant ſon deshonneur. Maxime, ſurpris, lui apprit par quel artifice l'Empereur étoit venu à bout d'exécuter ce lâche attentat. Dès ce moment ils réſolurent de ſe venger, & Maxime forma le deſſein de tuer l'Empereur & de s'emparer du Trône. Mais trouvant l'exécution de ce deſſein impoſſible, tant qu'Aëce vivroit, il réſolut de le perdre auſſi, & cela par le moyen de l'Empereur lui-même, afin que ce Prince ſe rendît odieux aux Soldats, qui aimoient & eſtimoient infiniment leur Général. Pour parvenir à ſes fins, Maxime s'adreſſa à l'Eunuque Héraclius, premier Valet de Chambre de l'Empereur, & lui dit, qu'il avoit entendu lui-même parler Aëce d'une manière, qui faiſoit voir qu'il uſurperoit bientôt l'Empire, s'il n'étoit prévenu. Héraclius ne manqua pas d'inſtruire d'abord l'Empereur de l'affaire; & comme une ame lâche & méchante eſt toujours défiante, Valentinien ajouta foi à la calomnie, & réſolut la mort d'Aëce. Comme il étoit occupé de ce deſſein, il demanda à un de ſes Courtiſans, ſi la mort d'Aëce pouvoit être de quelque préjudice à l'Empire. Le Courtiſan lui répondit: „ Seigneur, ſi vous le tuez, vous couperez „ votre bras droit avec le gauche." Cette ſage réponſe ne

Ce Grand-Homme étoit d'une taille médiocre, mais bien prise, & aiant l'air mâle: il étoit bon Cavalier, Archer adroit, & Soldat infatigable. Il ne brilloit pas moins par les qualités de l'ame, que par celles du corps. Egalement propre aux Arts de la paix & à celui de la guerre; exempt d'avarice, & parfaitement desintéressé; brave & généreux; supportant les injures, sans nourrir de ressentiment; ferme dans les résolutions qu'il avoit prises après mure délibération, il n'étoit pas aisé de l'y faire renoncer; & jamais il ne prêta l'oreille aux insinuations malignes des Courtisans, même contre le plus grand de ses ennemis (*s*). Tel est le portrait que Grégoire de Tours fait de ce fameux Général. La seule chose qu'on puisse blâmer en lui, c'est l'ambition, qui l'empêcha de pouvoir s'accorder avec Boniface son rival; & il est assez vraisemblable que ce fut le même principe, qui l'empêcha de poursuivre Attila, après la victoire qu'il avoit remportée sur lui. Peut-être craignit-il, que si la guerre finissoit, il ne perdît tout son crédit & son pouvoir. C'est ce qui arrive souvent aux grands Généraux: ils se voyent négligés en tems de paix, & réduits à mener une vie privée. Aëce avoit été Consul trois fois; en 432 ou 433, avec Flave Valérius; en 437, avec Sigiswolte; & en 446, avec Q. Aurelius Symmachus (*t*).

(*s*) Gregor. Turon. *ap.* du Chesne T. 1. p. 377.

(*t*) Vor. Petavii *Ration. Temp.* P. 1. L. VI. c. 12.

ne put faire changer de résolution à Valentinien. Un jour donc, qu'il étoit entouré de ses Gardes, il leur commanda de tuer Aëce; d'autres disent qu'il le tua de sa propre main (*g*).

(*g*) Voy. la Citation (*r*).

Æ. Tous les Noms qui commencent en Latin par la Diphthongue Æ, & que l'on prononce en François comme s'ils commençoient par un E, se trouveront à la lettre E, selon leur rang.

AFRANIA, femme de Licinius Buccio Sénateur Romain, fameuse par son effronterie, & par sa hardiesse à plaider elle-même les procès qu'elle avoit [*A*]. Elle vécut jusqu'au second Consulat de Jules Césâr [*B*]. Valére Maxime fait mention de deux autres Dames Romaines, qui plaidoient elles-mêmes en public; mais il en parle plus avantageusement que de notre Afranie.

[*A*] *Sa hardiesse à plaider elle-même les procès qu'elle avoit.*] Elle étoit d'une humeur querelleuse, & s'engageoit perpétuellement dans des procès. Elle ne voulut jamais fouffrir qu'aucun Avocat plaidât pour elle, comparoissant toujous en personne, pour défendre elle-même sa cause. Elle se rendit fameuse par cette conduite, desorte qu'il étoit passé en Proverbe, d'appeller une femme hardie & querelleuse, une Afranie. Valére Maxime l'a dépeinte en des termes, que les Dames me dispenseront de traduire. *Afrania.... pro se semper apud Prætorem verba fecit: non quod Advocatis defitchetur, sed quod impudentiâ abundabat. Itaque insultitiis foro latrotilus assiiue tribunalia exercendo, multebris calumniæ notissimum evasit exemplum; adeo ut pro crimine improbis famivarum moribus Afranite nomen objicitur* (*i*).

(*i*) L. VIII. c. I. Exemp. 3.

[*B*] *Usque ad secund Consulat de Jules Césâr.*] Moréri dit que c'étoit sous le prémier Consulat de Jules Césâr, l'an de Rome 695, avant J. C. 50. Voici les termes de Valére Maxime: *Prorogavit autem spiritum suum ad C. Cæsarem iterum, atque P. Servilium Cass.* „ Elle vécut jusques au tems que C. Césâr étoit Consul pour la *seconde* „ fois, avec P. Servilius." Ce qui prouve que Moréri s'est trompé. Valére Maxime conclud ce qu'il dit fur le sujet de cette Dame, par une réflexion assez singulière: „ c'est qu'il vaut mieux marquer le tems où un pareil „ monstre est mort, que celui où il est né." *Tale enim monstrum magis quo tempore extinctum, quam quo sit ortum, memoria tradendum est.* Quelque prétiqué que les Anciens eussent contre les femmes qui parloient en public, il y a pourtant une Société Chrétienne parmi nous, qui prétend qu'elles ont le droit de prêcher, aussi-bien que les hommes. Leurs principaux Auteurs, & particulièrement Mr. Barclay (2), mettront le Lecteur au fait des raisons fur lesquelles ils fondent ce paradoxe.

(2) Apologie Th. X.

AGAG, Roi des Hamalékites. Ces Peuples aiant inhumainement attaqué, dans le Desert, les Israélites accablés de fatigue après leur sortie d'Egypte, & aiant même fait périr ceux qui n'étoient pas en état de fuivre le gros de l'Armée, Dieu accorda non seulement à Josué la victoire fur eux, mais aussi il jura *d'effacer entièrement la mémoire d'Hamalek de dessous les Cieux* [*A*], & d'avoir guerre avec lui *d'âge en âge* (*a*) [*B*]. Cet événement arriva, selon Usserius, l'an du Monde 2513, avant J. C. 1487, & avant l'Ere Vulgaire 1491. Environ quatre cens ans après, Dieu se fouvint de l'inhumanité avec laquelle Hamalek en avoit agi avec fon Peuple, & il ordonna à Samuel de venir dire à Saül de marcher contre Hamalek, de le détruire entièrement, & de n'épargner rien de ce qui seroit à lui (*b*) [*C*]. Saül donna donc ses ordres pour assembler le Peuple, & il trouva, à la revue qu'il en fit, deux

(*a*) Exod. XVII. 14. & 16. Deut. XXV. 17.

(*b*) 1 Sam. XV. 3.

[*A*] *D'effacer entièrement la mémoire d'Hamalek de dessous les Cieux.*] Cette prédiction, ou menace, eut son accomplissement du tems de Saül, qui eut un entre particulier d'exterminer entièrement les Hamalékites; & quoiqu'il négligeât d'exécuter cet ordre selon fa teneur, ils furent tellement affoiblis depuis ce tems-là, qu'ils ne purent jamais se rétablir dans leur ancienne splendeur, ni faire aucun mal aux Israélites: il n'en est même plus parlé du tout dans les derniers tems de la Monarchie des Hébreux; ils se confondirent avec les Idumées & les Arabes. Philon Juif (1) dit, que le Roi des Hamalékites craignant que les Israélites ne puissent être tentés, refolut de les prévenir; que dans ce dessein, il s'avança contre eux avec fon Armée, pour s'opposer à leur passage, déterminé à les attaquer avec toutes ses forces, s'ils lui résistoient. On trouve dans la Version Latine du Livre de Judith (2) un passage qui n'est ni dans le Grec, ni dans nos Versions, dans lequel cette Armée des Hamalékites est représentée comme très formidable, compofée de chariots, de gens de cheval, & de soldats bien armés, & pleins de confiance & de courage. *Memores effote Moysi servi Domini, qui Amalec confidentem in virtute sua, & in potentia sua, & in elypeis suis, non ferre pugnando, sed precibus sanctis orando deseeit.*

(1) L. I. *de vita Moïs.* 47. Calmet *Comment. fur Exod.* XVII. 14.

(2) Ch. IV. 23.

[*B*] *D'avoir guerre avec lui d'âge en âge.*] La Version Angloise porte: *Parce que l'Eternel a juré, que l'Eternel auroit guerre avec Hamalec d'âge en âge* (3). L'Original a quelque chose d'obscur. On peut traduire: *Parce que la main fur le Trône de l'Eternel, l'Eternel a guerre contre Hamalek* [ce qui est à peu près notre Version Françoise] comme s'il avoit dit: Parce que la main des Hamalékites a attaqué le Trône de l'Eternel, il leur fera la guerre jusqu'à ce qu'il les ait entièrement détruits. Il est probable, qu'Israel eût appellé le Trône de Dieu, parce que Dieu l'avoit choifi pour dominer fur les Hamalékites. Les Septante ont rendu ce paffage de la manière fuivante: *Parce que l'Eternel combat avec une main cachée* (d'une manière invisible) *contre Hamalek dans toutes les générations.* Ὅτι ἡ χειρ κυριακὴ πολεμεῖ πρὸς τὸν Ἀμαλὴκ ἀπὸ γενεᾶς εἰς γενεάς. Il est évident qu'ils ont lu le Texte original d'une autre manière que nous; ils ont lu כסאה כסא *ceſusah*, c'est-à-dire *cacle*, au lieu de כס יה *ces jah*, ce qui fignifie le *Trône de l'Eternel*. On peut auffi expliquer ces paroles, *la main fur le Trône, par l'Etat en aura guerre contre Hamalek*, comme s'il étoit dit, que Dieu auroit levé fa main fur fon Trône, pour jurer folennellement de détruire Hamalek. L'Auteur de la Paraphrase Chaldaïque l'a expliqué, comme il Moïse disoit: *C'est une chose refolue ou determinée devant le jurement de la part du Terrible dans la Majesté de l'effoi de son Trône de fa gloire, que Dieu fera la guerre à Hamalek.* Mr. Le Clerc lit dans le Texte *Nes*, *l'Enseigne*, au lieu de *Ces*, le Trône, la différence entre les deux lettres initiales étant très petite. Selon cette conjecture, il faut expliquer le paffage ainfi: *Parceque Hamalek a levé la main contre l'Enseigne de l'Eternel, l'Eternel lèvera fa main à jamais contre Hamalek.* (*Quia manus contra vexillum Domini, bellum Domini in Amalec.*) Ce fens eft très naturel, & renferme une allufion à la menace de Dieu, & au nom que Moïse donna à l'Autel qu'il dreffa après la victoire, & qu'il nomma *Jehova Nissi*, *l'Eternel mon Enseigne*. Châtillon a fait la même remarque à l'égard de *Ces*, auquel il a fubftitué *Nes*; mais il donne un autre fens au paffage: *L'Eternel a pris l'Enseigne en fa main pour détruire Hamalek à jamais*; tel qu'un Général, qui le drapeau ou l'étendard à la main, marche contre l'ennemi (3).

(3) Voy. Calmet *in loc.*

[*C*] *De le détruire entièrement, & de n'épargner rien de ce qui seroit à lui.*] L'ordre étoit très rigoureux: *Fai monrir tant les hommes que les femmes, tant les adultes que ceux qui tettent, tant les bœufs que le menu bétail, tant les chameaux que les ânes* (4). Quelques Interprètes observent fur ce paffage, que les Israélites étoient obligés en conscience d'exécuter l'ordre de Dieu fans la moindre refriction, fans examen, & fans pitié; & que Dieu ne leur avoit laiffé que le mérite de l'obéiffance. Comme il eft le maî-

(4) 1 Sam. XV. 3.

tre

deux cens mille hommes de pied, outre dix mille hommes de la Tribu de Juda. Il entra, à la tête de cette Armée, dans le Pays des Hamalékites, & tailla en pièces tout ce qu'il trouva, depuis Havila jusques à Sur, qui est vis-à-vis de l'Egypte. Mais lui & le Peuple épargnèrent Agag le Roi ennemi, avec ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux, & de plus beau & de plus précieux parmi les dépouilles [D]. Alors Dieu témoigna à Samuel combien il étoit irrité de la désobéissance de Saül, l'assûrant qu'il se repentoit de l'avoir fait Roi [E]. Samuel fut extrémement touché & affligé, *& cria à l'Eternel toute la nuit.* Le lendemain il se rendit auprès de Saül, qui étoit de retour avec son Armée à Guilgal, où il offroit à Dieu des holocaustes du butin qu'il avoit fait sur les Hamalékites. Aussi-tôt que ce Prince vit Samuel, il lui adressa la parole d'un ton de joie, & lui dit, *qu'il avoit fait le commandement de l'Eternel* [F]. Mais Samuel lui demanda, ce que signifioit ce bêlement de brebis, & ce mugissement de bœufs, qu'il entendoit? Saül répondit, que le Peuple avoit réservé ce qu'il y avoit de meilleur parmi les brebis & les bœufs, pour un Sacrifice solennel, & qu'il avoit exterminé le reste: fur quoi le Prophète lui déclara, que Dieu l'avoit rejetté, pour donner le Royaume à un autre, à cause de sa désobéissance [G]. Il ordonna enfuite, que l'on amenât Agag. Quand ce Prince fe

(5) Voy. Calmet *in locum.*

tre absolu de la vie & des biens des hommes, il n'y avoit dans ce commandement rien que de très juste (5). Mr. Le Clerc dit, qu'un massacre fi général, & une pareille destruction, doivent être envisagés comme la Peste, qui enléve l'innocent & le coupable: tandis que la mort, qui un châtiment pour le dernier, Dieu peut fuffifamment récompenser & dédommager le prémier d'une autre manière. Un enfant, par exemple, quelque regretté qu'il foit de ses parens, a fujet de bénir Dieu de ce qu'il le retire dans l'enfance, & de ce que lui épargnant les maux & les misères de cette vie, il le transporte dans le séjour du Bonheur. *Internecio ejusmodi, quasi pestis quædam ducta bacenda, quæ tollumtur innocris cum noxiis, quia noxii plectuntur morte innocentium, quos Deus aliunde sua magnis beneficiis cumulare potest. Certe nullus infans, licet parentibus multum defletus, non habebit Deo gratias, quia in infantia mortuus, hoc est, ereptus vitæ miseriis fuerit, ut beatetur.* Mais nous avons répondu aux difficultés que l'on fait entre le traitement que les Israélites firent aux Nations Cananéennes, dans l'Article d'ACHAN (6). [*&*] J'ajoute-rai ici l'excellente folution, qu'un illustre Théologien de notre tems a propofée fur le cas particulier dont il s'agit ici (7). Des particuliers qui compofent un Corps de Peuple, font punissables du crime de ceux qui compofoient ce Corps longtems auparavant, lorfqu'ils paroiffent approuver ce crime, lorfqu'ils l'imitent, & qu'ils témoignent par leurs actions qu'ils auroient tenu la même conduite, s'ils avoient été dans les mêmes circonftances. C'eft fur ce principe que Jefus-Chrift difoit aux Juifs de fon tems, que Dieu leur alloit redemander *tout le fang qui avoit été répandu fur la terre, depuis Abel le juste, jusqu'à Zacharie fils de Barachie* (8). Or felon ce principe, les Hamalékites du tems de Saül étoient coupables des mêmes injuftices, que leurs pères avoient exercées quatre-cens ans avant eux. Qu'on fuive ce Peuple à la trace; on le verra depuis Moïfe jusques à Saül, acharné contre les Israélites. Qu'on fe rappelle toutes les oppreffions, qui donnérent occafion aux exploits d'Ehud, à ceux de Gédéon, à ceux de Jephté, & à ceux même de Saül (9); on reconnoîtra fans peine, que les Hamalékites renouvelloient, pour ainfi dire, dans chaque moment de leur fubfiftance, l'indigne traitement que leurs pères avoient fait aux Israélites fortans d'Egypte. Dieu n'avoit différé de les punir, que par un effet de fon fupport; mais ce fupport même, loin de devoir deffervir à adoucir leur fentence, ne fervoit, par l'abus qu'ils en avoient fait, qu'à la rendre plus rigoureufe, & qu'à en preffer l'exécution. Pour ce qui eft des enfans à la mammelle, la folution de Mr. Le Clerc me paroit tout-à-fait fatisfaifante. ADD. DU TRAD.]

(6) Rem. [2].

(7) Sauzin *Dict. Hift. & Critiq. fur la Bible* T. IV. Dic. XXX. P. 290. & fuiv. Edit. in 4.

(8) Matth. XXIII. 35.

(9) Juges III. 13. VI. 3. X. 12. 1 Sam. XIV. 48.

[D] *Mais lui & le Peuple épargnérent Agag le Roi ennemi, avec ce qu'il y avoit de meilleur, &c.*] Qui que ce fût qui en fit la propofition, ils convinrent tous de fauver Agag; & il y a beaucoup d'apparence, que Saül fut le principal auteur de ce deffein. Joſeph (10) dit qu'il épargna Agag, à cauſe de la taille avantageuſe, de la beauté extraordinaire, & de la bonne mine de ce Prince; fe laiſſant conduire par fon inclination & par fon caprice, au-lieu d'exécuter le commandement de Dieu. Cette action mal placée, & très dangereuſe pour lui-même dans cette occaſion. Il étoit même peu juſte, ajoute-t-il, d'épargner un homme qui avoit été le principal auteur des maux que les Juifs avoient ſouffferts, Σώσαι δ' οὐκ ἐ δικαιον, ὃς τὰ πρῶτα ἐς ἡμᾶς ἐξήρξε κακά. Et comme le Peuple conſerva tout ce qu'il y avoit de précieux, *il détruiſit tout ce qui n'étoit d'aucune valeur.* Cette avarice des Juifs étoit directement contraire à l'ordre de Dieu, qui les obligeoit à détruire tout ce qu'il avoit dévoué à l'interdit, afin que l'on vît qu'ils n'agiſſoient pas par avarice, mais par un principe d'obéiſſance aux ordres du Ciel; puiſque ſans cela, l'on auroit pu les ſoupçonner de n'avoir pas tant eu en vue d'exécuter les volontés divines en détruiſant les Cananéens, que de s'emparer de ce qui leur appartenoit. *Alioquin Hebræi vifi fuiſſent non tam nomine Dei de Chananæis pœnas exegiſſe, quam divitias ſibi ex eorum internecione quæſiviſſe* (11).

(10) *Antiq. Judaïq.* L. VI. ch. 8.

(11) Le Clerc *in locum.*

[E] *Qu'il le repentoit de l'avoir fait Roi.*] Dieu ne ſe conduit jamais mal, ni ne prend des réſolutions dont il ait ſujet de ſe repentir dans la ſuite. Il ne change ni de ſentimens ni de conduite, pour prendre un parti plus juſte & plus ſage, après en avoir pris un autre. Ses lumières ſont toujours les mêmes, ſans augmentation ni diminution. Ainſi le *repentir* ne lui convient proprement point. Mais il arrive ſouvent que Dieu prive de la protection ceux qu'il en avoit favoriſés d'une manière toute particulière, & auxquels il avoit fait les plus grandes promeſſes, parce qu'ils ſe ſont rendus indignes de ſes graces. Le changement de leur conduite en produit un dans la manière extérieure dont Dieu en agit avec eux, & c'eſt ce que l'Ecriture exprime généralement par le terme de *repentir* (12). Mr. Le Clerc remarque, que comme les hommes, lorſqu'ils ſe repentent, changent de manière d'agir: de même lorſque Dieu agit autrement qu'il n'avoit fait, on dit qu'*il ſe repent*: *Quia homines pœnitentia ductí contrario agunt ili, quæ antea egerant, ideo eum Deus aliter ſe gerere incipit, quam antea, cum pœnitere homines dicunt* (13). Patrick obſerve ſur ce paſſage, „ que le Repentir en Dieu n'emporte „ que la volonté d'un changement, & non de tout changement, mais celui de la ſentence divine prononcée; „ ce que l'Ecriture appelle *Repentir*. Procope de Gaze dit, *Pœnitentia Dei eſt diſpenſationis ipſius mutatio*: „ Le Repentir en Dieu, n'eſt autre choſe que le change„ ment de diſpenſation de ſa part."

(12) Voy. Juſtin *Martyr ad Græcos* p. 22. 23. *apud* Calmet.

(13) Le Clerc *in locum*, & in Genef. VI. 6.

[F] *Qu'il avoit fait le commandement de l'Eternel.*] Mr. Le Clerc obſerve, qu'il tenoit ce langage, parce qu'il avoit exterminé tous les Hamalékites qui étoient tombés entre ſes mains, excepté Agag; foit qu'il n'eût pas bien compris l'ordre de Dieu, ſoit qu'il eût pris la liberté de l'expliquer à ſa manière: *ſive non ſatis intellexiſſet mandata Dei, ſive audaciùs ea interpretaſſet.* Mais il Saül avoit failli pour n'avoir pas pleinement compris le ſens des ordres de Dieu, ſon ignorance auroit diminué ſon crime, & il n'auroit pas mérité un châtiment auſſi ſévère que celui qui lui fut dénoncé par Samuel. Il faut donc bien plutôt, que ſa déſobéiſſance fut accompagnée de circonſtances véritablement criminelles, & non qu'elle fut l'effet d'une ſimple ignorance. Patrick ſuppoſe *qu'il fut ſi inſenſible à la faute qu'il avoit commiſe, qu'il ofa même en gloriſier.*

[G] *A cauſe de ſa déſobéiſſance.*] Rien de plus beau & de plus noble, que le ſentiment qu'exprime la cenſure que Samuel lui adreſſe. *L'Eternel prend-il plaiſir aux holocauſtes & aux ſacrifices, comme à ce qu'on obéiſſe à ſa voix? Obéir vaut mieux que ſacrifice, & ſe rendre attentif vaut mieux que la graiſſe des moutons* (14). Ce principe ſe trouve inculqué de la manière la plus forte par David (15), Salomon (16), & les Prophètes (17). Joſeph explique ce paſſage de la manière ſuivante. „ Ce ne ſont pas „ les victimes, répondit Samuel, qui ſont agréables à „ Dieu; mais les hommes juſtes qui obéiſſent à ſes vo„ lontés, & qui ne croyent rien de bien fait que ce qu'il „ ordonne. Car on peut, ſans le mépriſer, ne lui point „ offrir de ſacrifices: mais on ne ſauroit lui déſobéir ſans „ le mépriſer; & ceux qui lui déſobéiſſent, ne ſauroient „ lui offrir de véritables ſacrifices, & qui lui ſoient agréa„ bles. Quelque graſſes que ſoient les victimes qu'ils lui „ immolent, & quelque pures que ſoient leurs offrandes „ en elles-mêmes, il les rejette & en a de l'averſion, par„ ce que ce ſont plutôt des effets de leur hypocriſie, que „ des marques de leur piété. Mais au contraire, il re„ garde d'un œil favorable ceux qui n'ont d'autre deſir „ que de lui plaire, & qui aimeroient mieux mourir, que „ de manquer au moindre de ſes commandemens. Il ne „ leur demande point de victimes, & lorſqu'ils lui en offrent, quelque mépriſables qu'elles ſoient, il les reçoit „ de meilleur cœur, que tout ce que les riches lui font „ rouler offrir (18)." Ce paſſage mérite bien les réflexions de ceux qui prétendent égaler les devoirs poſitifs aux devoirs moraux, ou même donner aux prémiers la préférence ſur les autres: c'eſt-là changer l'ordre naturel des choſes, & aller contre le grand but du Chriſtianiſme. Les Sacrifices, dit Mr. Le Clerc à cette occaſion, avoient été établis de Dieu; mais ce n'étoient pourtant que des Cérémonies purement extérieures, par leſquelles les hommes faiſoient l'aveu de leurs péchés, en demandant le pardon, & par leſquelles ils rendoient leurs hommages à Dieu, ou lui témoignoient leur reconnoiſſance. Or des Cérémonies de cette nature ne pouvoient être d'aucun prix devant Dieu, à moins qu'elles ne fuſſent accompagnées du deſſein de lui obéir fans réſerve, & d'un vif ſentiment de reconnoiſſance envers lui. Un homme véritablement religieux ne choiſira jamais, parmi les devoirs de la Religion, ceux qu'il trouve à propos de remplir, tandis qu'il négligе les autres. De-là vient que Samuel oppoſe ici l'Obéiſſance aux Sacrifices, parce que le Peuple ſ'étoit

(14) 1 Sam. XV. 22.

(15) Pſ. L. 13. 14. LI. 16. 17.

(16) Eccleſ. V. 1.

(17) Eſaïe I. 11. 12. LXVI. 1. Jerem. VII. 22. Oſée VI. 6. Michée VI. 6. 7. 8. Zachar. VIII. 16.

(18) *Antiq. Judaïq.* L. VI. ch. 8. *Tradudt. d'Andilli.*

se présenta devant Samuel, il dit: *Pour vrai, l'amertume de la mort est passée* [*H*]. Mais Samuel lui reprocha ses cruautés passées, *& le mit en pièces devant l'Eternel en Guilgal* [*I*]. Ainsi mourut Agag, vers l'an du Monde 2930, avant J. C. 1070, & avant l'Ere Vulgaire 1074.

s'étoit attaché à une partie de ce que Dieu avoit commandé, tandis qu'il avoit négligé d'exécuter l'ordre qui regardoit la totale destruction des Hamalékites, & la manière de les exterminer. Samuel continue à mettre le crime de Saül dans tout son jour, en lui disant, *que la rebellion est péché de Devinement, & que l'obstination est Idole & Marmousets* (19). La Magie, l'Idolatrie, & le Culte superstitieux & impie des Marmousets ou *Teraphim*, ainsi que porte l'Original, étoient des choses fouvenimment odieuses à Dieu. Le terme Hébreu *Kesem* fignifie en général toute forte de Magie, de Divination, de Sortilège. Les *Teraphims* étoient des Idoles, ou de petites figures magiques. Il y a de l'apparence que ces Téraphims étoient originairement des Idoles des Chaldéens; les Téraphims de Laban (20), ceux du Roi de Babylone (21), le nom même de *Téraphim*, qui paroît venir de la même Racine Hébraïque que *Seraphim*, & qui fignifie, *brulans, le Feu, le Soleil*, adorés par les Perſes: tout cela donne de la vraisemblance à cette conjecture. Les Téraphims rendoient quelquefois des Oracles (22), mais on ignore comment & de quelle manière. Maimonidès rapporte (23) que les Sabéens avoient des figures d'or, qui repréſentoient le Soleil, & d'argent, qui repréſentoient la Lune; qu'ils les plaçoient dans des niches, & leur attribuoient la vertu de découvrir l'avenir, par une influence ſecrette des Aſtres. La plupart des Rabbins confondent les *Teraphims* avec les *Talismans*. Le Traducteur Perſan a rendu le mot Téraphim par celui d'*Aſtrolabe*. Rabbi Moïſe Nachman croit que c'étoient des eſpèces d'Horloges, qui marquoient les heures, & qui découvroient ce qui devoit arriver. Louis de Dieu prétendoit que c'étoient les *Dieux Penates*, que l'on adoroit pour obtenir la proſpérité de la famille: il fait venir *Teraphim* de *Teraph*, qui ſignifie en Arabe & en Ethiopien, *faire qu'une choſe abonde*. Rachel n'emporta les Téraphims de Laban ſon père, que dans l'eſpérance d'emporter avec elle la proſpérité de la famille; ce qui fut peut-être le motif qui fit ſouhaiter à Laban de les recouvrer. [a] Un Auteur moderne (24) croit, que ces Téraphims de Laban n'étoient que des Pierres, ſur leſquelles étoient marqués les noms des ancêtres de Laban. Car comme les Anciens dreſſoient de groſſes Pierres, ou de grandes Colonnes, en l'honneur de leurs Dieux, ils en avoient auſſi de plus petites & de portatives en l'honneur de leurs Ancêtres, qui étoient autant eſtimées chez eux, que le ſont chez nous les Portraits de famille. C'eſt ce qui fit que Rachel eut ſi grande envie d'emporter ces Téraphims, & que Laban porta ſi fâché qu'on les lui eût enlevés. Dans les ſiècles ſuivans, lorſqu'on eut changé en Statues ces Monumens érigés en l'honneur des Dieux, on changea auſſi en petites Images, ceux qu'on avoit dreſſés en la mémoire des Ancêtres; & il ſemble que ce ſoit l'origine des Dieux *Penates*, ou Domeſtiques, dont il eſt ſi ſouvent fait mention dans la ſuite des tems. ADD. DU TRAD.] Perezius (25), Bonfrerius, Rivet (26) & pluſieurs autres Ecrivains, croyent que les Idoles en général ſont fouvent déſignées par le mot de *Teraphim*; ce qui n'eſt pas non plus ſans vraiſemblance (27).

(19) 1 Sam. XV. 23.

(20) Genèſe XXXI. 30.

(21) Ezéch. XXI. 21.

(22) Juges XVII. 5. XVIII. 5. Zacharie X. 2.

(23) *More Nevochim* Part. III. c. 29.

(24) Schuckford *Hiſt. du Monde Sacr. & Prof.* T. I. p. 339.

(25) Sur Genèſe XXX. 19.

(26) Sur Oſée I. 3.

(27) Calmet *in loc.*

[*H*] *Quand ce Prince ſe préſenta devant Samuel, il dit,* Pour vrai, l'amertume de la mort eſt paſſée.] Nos Verſions portent, qu'Agag vint devant lui, *d'un air gracieux* (28); ce qui eſt conforme à l'Hébreu. Les Septante ont traduit, *Agag tremblant. Ayoxy τρομων.* La Vulgate, *pinguiſſimus & tremens: (Il étoit replet, & vint en tremblant.)* Mais ces dernières Verſions ne ſont fondées que ſur des conjectures, n'y aiant rien de ſemblable dans l'Hébreu; & il paroit par la ſuite, qu'Agag ſe flattoit fort d'échapper à la mort: *Certainement la mort eſt paſſée.* Il eſt vrai que la Vulgate a rendu ces paroles autrement: *Une mort amère va-t-elle m'arracher du Monde?* (*Siccine ſeparat amara mors?*) & les Septante: *Si cela eſt ainſi, à mon amère! il ſera, πικρὸς ὁ θανατός.* la Paraphraſe Chaldaïque: *Qu'eſt-ce que l'amertume de la mort, mon Seigneur?*

(28) 1 Sam. XV. 32.

[*I*] *Mais Samuel lui reprocha ſes cruautés paſſées, & le mit en pièces devant l'Eternel en Guilgal.*] Samuel dit: *Comme ton épée a privé les femmes d'enfans, ainſi ta mère ſera privée d'enfans entre les femmes* (29). Par où la prophétie c'étoit un Tyran ſanguinaire & cruel, qui ne fut pas puni purement à cauſe des péchés de ſes ancêtres, comme quatre ceus ans auparavant, mais à cauſe de ſa propre cruauté. (30). La vue d'Agag excita tellement le zèle de Samuel, qu'il ordonna à l'Exécuteur de la juſtice de le faire mourir; ou peut-être le fit-il de ſa propre main, comme Guédeon tua Zéba & Zelmuna (31). Ce qui ne prouve pourtant pas que Samuel ait continué d'exercer les fonctions de Juge après le Sacre de Saül: mais il fut autorisé peut-être à cette action par un ordre exprès de Dieu, ou il s'y porta à l'imitation des Lévites, qui détruiſirent ceux qui avoient adoré le Veau d'or (32), & de Phinées qui tua Zimri & Cozbi (33). La mort d'Agag avoit été prédite plus de quatre cens ans auparavant, par Balaam, ſelon la Verſion Vulgate (34): *Tolletur propter Agag Rex ejus, & auferetur regnum illius.* „ Son Roi ſera ôté à „ cauſe d'Agag, & ſe Royaume ſera enlevé." Mais le Texte Samaritain & les Septante ont, *Son Royaume ſera élevé par deſſus Gog, & ſon Royaume ſera étendu.* Quelques Exemplaires des Septante portent Og, au-lieu de *Gog*. On ſait que le Roi de Baſan ſe nommoit Og; mais il avoit déja été défait & tué, & tout ſon Pays ſubjugué par les Iſraélites, tellement que Balaam ne pouvoit naturellement l'avoir en vue. Les anciens Interprètes Grecs ont lu, auſſi-bien que les Septante, Og; & il y a eu quelques Pères (35) qui ont entendu ce paſſage, de la victoire que le Fils de Dieu doit remporter ſur *Gog & Magog*, par où l'on déſigne ſouvent l'Antechriſt. S. Ambroiſe (36) lit, *Attolletur regnum ejus in altum: Son Royaume ſera élevé.* Philon Juif (37): *Son Royaume s'accroîtra fans ceſſe, & ſera élevé de jour en jour à un plus haut point de gloire. Καὶ ἐπαυξήσεται ἡ τοῦ βασιλέως ἐξουσία ἐπὶ τὸ μεῖζον καὶ ἐπὶ τὸ ὑψηλότερον.* Mais, comme le remarque le P. Calmet, il faut lire alors *Gag*, un *Jomme*, au-lieu de *Gog*. Enfin Grotius croit que toutes ces Verſions ſont fautives, & que l'Original Hébreu donne le vrai ſens: *ſed verius quod in Hebræo legitur.*

(29) 1 Sam. XV. 33.

(30) Patrick *in locum.*

(31) Jug. VIII. 20. 21.

(32) Exod. XXXII. 27.

(33) Nomb. XXV. 8.

(34) Nomb. XXIV. 7.

(35) Origen. *Homil.* 17. *in Num.* Keiſch. 1. IX. *Prap. c.* 3. Cyprian. L. I. *ad Quirin. Teſtim.* 10.

(36) *Epiſt.* 50.

(37) L. I. *de Vita Moſis.*

(a) Le Mont Orchomene eſt en Theſſalie, d'où la Ville qui en eſt proche eſt appellée Orchomene. Mais il y avoit auſſi une Ville de ce nom en Béotie, & c'eſt de cette dernière qu'Ergène étoit Roi.

AGAMEDE, fils d'Ergénus Roi des Orchoméniens (*a*), & frère du célèbre Trophonius [*A*], fut auſſi-bien que ſon frère un fameux Architecte, & ils s'acquirent beaucoup de réputation par leurs Ouvrages (*b*). Cicéron (*c*) & Plutarque (*d*) rapportent, qu'après qu'ils eurent achevé le Temple d'Apollon à Delphes, ils y vinrent rendre leurs hommages au Dieu, & le prièrent de leur accorder ce qu'il jugeoit de plus utile à l'Homme; qu'Apollon répondit, que dans trois jours (*e*) il leur accorderoit leur demande, leur ordonnant en même tems de ſe réjouïr; & qu'au bout des trois jours on les trouva morts, Apollon le plus ſage des Dieux voulant faire connoitre par-là, que la mort étoit ce qu'il pouvoit accorder de plus avantageux aux Hommes [*B*]. C'eſt dommage qu'une hiſtoire, qui donneroit un ſi beau

(*b*) Pauſanias *in Boeotic.* p. 599.

(*c*) *Tuſc. Queſt.* L. I. *verſus finem.* (*d*) *In Conſol. ad Apoll.* Oper. T. II. p. 109. (*e*) Selon Cicéron, mais *ſept*, ſelon Plutarque.

[*A*] *Frère du célèbre Trophonius.*] C'eſt ce que diſent preſque tous les Ecrivains, & Pauſanias lui-même, qui ajoute pourtant, qu'il y en avoit qui croyoient que Trophonius étoit fils d'Apollon; opinion qu'il regarde comme la plus vraiſemblable, parce que Trophonius rendoit des Oracles, comme Apollon (1).

(1) *In Boeotic.* p. 599. ou de la Trad. Franç. T. IV. p. 104.

[*B*] *Que la mort étoit ce qu'il pouvoit accorder de plus avantageux aux Hommes.*] C'a été le ſentiment de pluſieurs Sages Païens & Chrétiens. Et il eſt vrai que lorſqu'on fait réfléxion à combien de maux les hommes ſont ſujets depuis le moment de leur naiſſance juſqu'à la fin de leur vie, on conclud naturellement, que le plus grand bien, le plus délivrés des miſères de ce Monde, eſt le plus avantageux pour eux. Rien de plus vrai que ce que dit l'Auteur du Livre de Job (2), que *l'homme né de femme eſt de courte durée, & plein d'ennui*, ou, comme on peut traduire, *parce qu'il eſt plein d'ennui*; tellement que c'eſt par un effet de la ſageſſe de la Providence, que l'homme, étant auſſi miſérable qu'il eſt, ne vit pas longtems. Il eſt bien vrai que la mort peut paroître un mal à ceux qui ſont heureux dans le Monde; mais leur nombre eſt bien petit, en comparaiſon de celui des miſérables. J'avoue qu'il y a des gens qui prétendent qu'il y a moins de mal dans le Monde, que de bien; ce qu'ils croyent prouver en remarquant qu'il n'y a pas d'homme ſur la Terre, quelque miſérable qu'il ſoit, qui ne deſire de vivre (3). Mais qu'il me ſoit permis de demander, s'ils entendent par-là, qu'à conſiderer le total de bonheur de ceux qui ſont heureux, & le total de miſère de ceux qui ſouffrent, le prémier emportera la balance? Ou s'ils veulent dire, que toutes choſes compenſées par rapport à la même perſonne, le bien l'emporte ſur le mal? Dans le prémier cas, quelque conſolation eſt-ce pour moi, que le nombre des heureux ſurpaſſe celui des miſérables, ſi je ſuis au rang des derniers? Ou quel avantage me revient-il, que ſur le total il y ait plus de bien que de mal, ſi je n'ai que des miſères pour mon partage? A l'égard de la ſeconde propoſition, que tout compté, chaque individu joüit de plus de bien qu'il ne ſouffre de mal, je doute qu'elle ſoit d'accord avec l'Expérience, je ne dirai pas par rapport à chaque perſonne, mais ſeulement par rapport à un grand nombre. Car pour ce qui eſt de la crainte de la mort & de l'amour de la vie, qu'on remarque dans les hommes, elles ne viennent pas de ce qu'ils ſont perſuadés par expérience, qu'il y a plus de bien que de mal dans la vie; en voici la preuve: les meilleurs Chrétiens, qui ſont perſuadés que le bonheur le plus parfait les attend au ſortir de cette vie, ont ſouvent autant de foibleſſe aux approches de la mort, que les autres hommes; ils l'éloigneroient, s'ils pouvoient, *lors même que l'âge & des maux compliqués* les

(2) *Nouvell. de la Rep. des Lettres*, Mai 1703. p. 563. 564.

(3) Ch. XIV. 1.

beau champ aux Orateurs & aux Prédicateurs, ſe trouve contredite par un des meilleurs Ecrivains de l'Antiquité; c'eſt Pauſanias, qui rapporte la mort de Trophonius & d'Agamède d'une tout autre manière. Il dit (*f*) qu'ils bâtirent un Tréſor pour Hyriéus Roi de Thèbes [*C*], & qu'en le conſtruiſant, ils pratiquerent un ſecret, dont eux ſeuls avoient connoiſſance, & par le moyen duquel, en otant une pierre, ils pouvoient entrer ſans que l'on s'en apperçût. Hyriéus y aiant mis ſon argent, chaque nuit ils en déroboient quelque choſe. Le Tréſor paroiſſoit toujours bien fermé, on ne voyoit aucune fracture ni aux ferrures ni aux portes; & cependant l'or & l'argent d'Hyriéus diminuoient ſans ceſſe, ce qui le mettoit fort en peine. Enfin il s'aviſa de tendre des pieges dans les vaſes où étoit cet argent. Agamède entra, à ſon ordinaire; mais comme il voulut mettre la main dans un des vaſes, il ſe ſentit pris. Trophonius, voyant ce malheur arrivé, ne fut faire autre choſe que de couper la tete à ſon frère [*D*] & de l'emporter, afin qu'on ne pût reconnoître le corps: action à laquelle il ne ſe porta, que par la crainte qu'Agamède ne fût appliqué à la Queſtion & ne découvrît tout le myſtère; & lui-meme fut englouti quelque tems après, par la terre qui s'ouvrit ſous ſes pieds. Ce récit eſt fort différent de celui de Cicéron & de Plutarque; & Moréri, quoiqu'il cite Pauſanias, ne dit pas un mot de

(*f*) *In Boeotic.* ou *Beotic.* ou *Lupus.*

les ont comme attachés à un lit de langueur. Dira-t-on qu'ils ne craignent ſi fort la mort, que parce qu'ils ſavent que le Monde leur offre un bonheur ſupérieur à celui qui les attend dans le Ciel? Dans ce cas, ils ſeroient pires que les Païens & les Infidèles. Il faut donc avouer, que quoiqu'ils ſoient perſuadés que le bonheur du Ciel ſurpaſſe de beaucoup celui dont on peut jouir ſur la Terre, ils ne laiſſent pas de craindre la mort & d'aimer la vie: d'où il s'enſuit, que la crainte de la mort & l'amour de la vie, que l'on remarque généralement dans les hommes, ne prouvent nullement, qu'ils aient reconnu par expérience, qu'il y a plus de bien que de mal dans le Monde. Comment donc décider la queſtion? Je tiens perſuadé qu'elle ne peut l'être, parce que chacun juge ſelon qu'il eſt heureux ou malheureux, ou du moins, ſelon qu'il croit l'être. Un homme qui a tout à ſouhait, qui peut ſe ſatisfaire en tout à ſon gré, qui eſt d'un bon tempérament, & qui jouït d'une ſanté vigoureuſe, jugera qu'il y a plus de bien que de mal dans le Monde. Au contraire, un homme obligé à travailler pour avoir le néceſſaire, qui ne peut jamais ſatisfaire ſes deſirs, & qui par un travail pénible & continuel ruïne ſes forces & ſa ſanté, fouriendra qu'il y a plus de miſère que de bonheur ſur la Terre. D'ailleurs, nous ne ſommes pas Juges compétens du bonheur & de la miſère des autres; cela dépend beaucoup de la ſituation de leur eſprit, & des circonſtances où ils ſe trouvent: la même choſe, qui paroit un bien à l'un, eſt regardée comme un mal par un autre, ſelon la diſpoſition où ils ſe trouvent, & la diverſité des circonſtances. Puis donc que la crainte de la mort, & l'amour de la vie, ne ſont pas des preuves que les hommes ont en partage plus de bien que de mal, & puiſque nous ne ſommes pas Juges compétens du bonheur & du malheur des autres, il nous eſt impoſſible de déterminer s'il y a plus de bien que de mal dans le Monde; n'ai par conſéquent, ſi la mort eſt toujours ce qui peut être le plus avantageux aux hommes. Ce qu'on pourroit peut être hazarder de dire ſur ce ſujet, c'eſt que la mort eſt un bien pour un homme qui eſt plus miſérable qu'il n'eſt heureux; & même, que quelque heureux qu'il ſoit, la mort ne peut être un mal pour lui, en faiſant abſtraction d'une autre vie, puiſqu'elle le met dans un état d'inſenſibilité, où il n'a aucun ſentiment de ce qu'il a perdu; & en ſuppoſant une vie à venir, la mort eſt ſans contredit pour un homme de bien, le plus heureux événement qui lui puiſſe arriver, & qu'il puiſſe ſouhaiter, puiſqu'il le met en poſſeſſion d'une félicité parfaite. Pourquoi donc tous les hommes, ou du moins le plus grand nombre, craignent-ils tant la mort? C'eſt parce qu'ils ne conſiderent pas ce que la mort eſt, & qu'ils ne ſont occupés que des objets & des agrémens du Monde. De-là cette invincible crainte de la mort; crainte nourrie par l'éducation, & augmentée par les exemples que nous avons ſans ceſſe devant les yeux. „ Ont fait peur à nos gens, *dit Montagne*, de „ nommer la mort, & la plupart s'en ſeignent comme du „ nom du Diable. Et parce qu'il s'en fait mention aux „ Teſtamens, ne vous attendez pas qu'ils y mettent la „ main, que le Médecin ne leur ait donné l'extrême ſentence. Et Dieu fait lors, entre la douleur & la frayeur, „ de quel bon jugement ils vous le baillſent. Parce que „ cette ſyllabe frappoit trop rudement leurs aureilles, „ que cette voix leur ſembloit malencontreuſe, les Romains avoient appris de l'amollir ou l'eſtendre en péri- „ phraſes. Au-lieu de dire, *il eſt mort*, *il a ceſſé de vi-* „ *vre*, diſent-ils, *il a vécu*. Pourvu que cette vie, ſoit- „ elle paſſée, ils ſe conſolent: nous en avons empruntè „ notre *feu maître Jean* (4).” Mais ſi la mort n'eſt pas un mal, & qu'elle ſoit au contraire un très grand bien pour la meilleure partie du Genre-humain, on demande, quelle ſorte de mort eſt la plus ſouhaitable? A quoi l'on peut répondre avec Céſar, *La moins attendue*, & *la* *plus courte* (5). Une mort ſubite prévient ces craintes & ces terreurs, qui s'emparent ordinairement de nous aux approches de la mort, & qui augmentent toujours par les cris & les larmes de nos parens & amis, qui environnent notre lit, & qui ſemblent avoir deſſein de nous faire ſentir plus vivement la perte de ce que nous laiſſons dans le Monde: ſans parler des douleurs & des angoiſſes qui accompagnent pour l'ordinaire une mort lente. Une ſeule impréveue nous délivre de tout ce qu'il y a d'effrayant dans les circonſtances dont nous venons de parler, & qui font réellement de la mort *le Roi des épouvantemens*. On objectera peut-être, qu'une mort ſubite peut être dangereuſe par rapport au Salut, puiſqu'elle ne nous laiſſe pas le tems de témoigner à Dieu notre repentance, ſans laquelle nous ne pouvons eſpérer d'obtenir le pardon de nos péchés. Mais ceux qui font une pareille objection, montrent qu'ils connoiſſent bien peu le génie de la Religion Chrétienne, puiſque l'Evangile nous apprend que nous ſerons jugés, non ſur la maniére dont nous ſortons morts, mais ſur celle dont nous aurons vécu. Un homme de bien n'a pas beſoin de cette repentance, qui ſe produit au lit de la mort; & la douleur la plus profonde dans les derniers momens, ne peut jamais expier les déſordres d'une vie paſſée dans le crime. S'il ſuffiſoit pour obtenir le Salut éternel, de ſe repentir à l'heure de la mort, il n'y auroit pas d'homme, quelque méchant qu'on le ſuppoſe, qui fût damné; puiſqu'il eſt impoſſible que les plus méchans mêmes ne ſe repentent, quand ils ſont réflexion, que leurs crimes les rendront éternellement malheureux.

(4) *Eſſais de Montagne* L. 1. ch. 19. p. m. 92.

(5) Idem L. II. ch. 13. p. 280.

[*C*] *Hyriéus Roi de Thèbes.*] Moréri (6) & Geſner (7) diſent qu'il étoit de Béotie, & qu'ainſi on reçu chez lui avec beaucoup d'hoſpitalité Jupiter, Mercure & Neptune, ils lui promirent, pour le récompenſer, de lui accorder tout ce qu'il leur demanderoit. Il répondit, qu'il ne ſouhaitoit autre choſe que d'avoir un fils, quoiqu'il ne ſe ſouciât pas d'ailleurs d'être marié. Les trois Dieux lui accordérent ſa demande, & aiant uriné dans la peau du bœuf qu'Hyriéus avoit ſacrifié à Jupiter; il en nâquit dix mois après un fils, qui fut nommé *Urion*, de ὕειν, qui ſignifie *Uriner*; & ce nom fut changé enſuite en celui d'*Orion*. Mais Hygin, dont cette Hiſtoire eſt tirée, dit qu'Hyriéus étoit Roi de Thèbes (8).

(6) Article HYRIE R.

(7) *In Onomaſtico*, où il le nomme HYRIEUS.

[*D* 27.] *Ne fut faire autre choſe que de couper la tête à ſon frère.*] Hérodote (9) rapporte une Hiſtoire à peu près pareille, d'un Architecte Egyptien & de ſes deux fils, qui parurent peu de tems après la priſe de Troie, vers l'an du Monde 2849; mais il ne nous apprend ni le nom de cet Ouvrier, ni celui de ſes enfans. Voici le fait, tel qu'on le lui avoit raconté. Rhampſinitus Roi d'Egypte fit batir joignant ſon Palais un édifice pour mettre ſes tréſors, qui étoient immenſes. L'Architecte, inſtruit de l'uſage auquel ce lieu étoit deſtiné, ajuſta une des pierres du mur de telle maniére, qu'on pût l'ôter & la remettre ſans qu'il y parût, afin d'y avoir entrée quand il voudroit, & d'y prendre autant d'argent qu'il en auroit beſoin. En mourant il révéla ſon ſecret à deux fils qu'il avoit, qui allérent bientôt en faire l'épreuve, & emportérent du Tréſor ce qu'ils purent. Y étant revenus une ſeconde & une troiſiéme fois, le Roi s'apperçut du larcin, & fit tendre un piége, auquel un des freres fut pris: celui-ci deſeſpérant de pouvoir ſe dégager, obligea ſon frère de lui couper la tête, & de l'emporter avec lui, de peur qu'on ne le reconnût. Rhampſinitus, irrité de ſe voir trompé ainſi, fit expoſer le corps en public, & donna ordre qu'on lui amenât ceux qui paroîtroient le plus touchés de ce ſpectacle. D'un autre côté, la mére des deux freres fut ſi pénétrée de douleur de ſon fils, & de voir ſon corps ignominieuſement expoſé, qu'elle menaça ſon autre fils de le déceler, s'il ne trouvoit moyen d'enlever le corps. Il y réuſſit par un artifice aſſez ſingulier: il chargea ſur des ânes des outres de vin, & s'étant déguiſé, il les conduiſit vers l'endroit où étoit le corps; alors il fit enfoncer que plusieurs de ſes outres ſe délièrent. Les Gardes étant accourus, ſe mirent à boire: il en témoigna d'abord de la colére, mais s'étant mis enſuite à boire avec eux, il les enyvra ſi bien, qu'il lui fut facile d'emporter le corps de ſon frère. Rhampſinitus l'aiant appris, ne négligea rien pour découvrir un voleur ſi hardi & ſi adroit: il ordonna à la fille de condefendre aux deſirs de tous ceux qui viendroient la trouver, à condition qu'ils lui déclaraſſent les actions les plus mauvaiſes & les plus ingénieuſes qu'ils pouvoient avoir faites; & ſi quelqu'un lui parloit du Tréſor, de l'arrêter. Le voleur ſe préſenta un des premiers, & s'étant déclaré, il ſe ſauva en préſentant à la Princeſſe une main qu'il avoit coupée du corps de ſon frère. L'Hiſtoire porte que le Roi, frappé d'un tour ſi ingénieux, déclara qu'il pardonnoit non ſeulement au coupable, mais qu'il le choiſiſſoit pour ſon gendre. Tout cela ſent bien le Roman, & le *Père de l'Hiſtoire* paroît ici paſſablement ſalutieux. REM. DU TRAD.]

(8) Hygin. Fab. 195. *Et ex Joſeph. Periton Aſtronomicon* L. II. Conſteil. 34. *& in numerico eum* Vide etiam Th. Munkeri *in Mythic. Graeck Latin.* T. I.

(9) *Euterpe*, ou L. II c. 121. p. 130-136.

dè ce que nous venons de rapporter [E]. Il a fait outre cela pluſieurs fautes dans cet Article [F]. Agamède & Trophonius avoient auſſi bâti une Chambre nuptiale ſuperbe, pour Amphitryon & Alcmène; & on la montroit à Thèbes par curioſité (g). Ces deux Architectes furent honorés l'un & l'autre par des Sacrifices (h).

(g) Pauſanias ibid. p. 29.

(h) Id. ibid. p. 110. &c.

[E] *Morèri, quoiqu'il cite Pauſanias, ne dit pas un mot de ce que nous venons de rapporter.*] C'eſt-là une grande omiſſion. Mais la manière dont il s'exprime eſt encore moins exacte. Après avoir rapporté la mort ſubite d'Agamède & de Trophonius, il dit que Pauſanias ajoute, que ces mêmes Ouvriers avoient bâti dans l'Arcadie le fameux Temple de Neptune. Ce tour d'expreſſion ne peut que faire prendre le change au Lecteur, en lui faiſant croire que Pauſanias rapporte de la manière qu'il a dit, la mort ſubite de ces deux hommes, quoiqu'il la raconte d'une manière très différente, ainſi que nous l'avons remarqué.

[F] *Il a fait outre cela pluſieurs fautes dans cet Article.*] I. Il dit, que l'on trouvoit une mort certaine dans le Temple de Neptune, quand on avoit la témérité d'y entrer, contre la défenſe expreſſe qu'en avoit fait la Divinité qu'on y adoroit; fur quoi il cite Pauſanias, quoique cet Auteur diſe ſeulement, que ceux qui avoient bâti ce Temple, en avoient fermé l'entrée avec un cordon de laine (*μετὰ βαθυτέρων ἰσχίων*), parce que la crainte du Dieu étoit alors aſſez forte pour tenir les hommes en reſpect, ou peut-être parce qu'il y avoit dans le cordon une vertu ſecrette, pour empêcher le peuple d'entrer dans le Temple. II. Il dit auſſi, que Pauſanias parle de la naiſſance miraculeuſe de ces deux perſonnes; cependant Auteur ne fait mention d'aucun Miracle. III. Enfin il dit, que Pauſanias les croyoit frères; quoiqu'il diſe en termes exprès, qu'il a du panchant à croire que Trophonius étoit fils d'Apollon (10).

(10) Pauſan. in *Boeot.* T. IV. p. 104. de la Trad. Franç.

AGAPIUS, Ecrivain obſcur, dont aucun des Anciens n'a parlé, que Photius ſeul (a). Agapius tenoit un rang conſidérable parmi les Manichéens. Le Docteur Cave croit (b) que c'eſt le même Agapius dont parle Pierre de Sicile (c), qui le met au nombre des premiers Diſciples de Manès ou Manichée, & qui avoit écrit un Ouvrage ſous le titre d'*Epitalogue*. Il eſt vrai que l'on peut oppoſer à cela, que Photius paroit le faire contemporain d'Eunome, contre lequel il dit qu'il a écrit. Mais en ſuppoſant même qu'Agapius a écrit contre Eunome, ce peut être le même que le Diſciple de Manès, pourvu que l'on ſuppoſe en même tems, qu'il étoit fort âgé dans ce tems-là. Manichée ne publia pas ſes Erreurs avant l'an 277, & il vécut encore longtems après; ainſi Agapius peut avoir été ſon Diſciple fur la fin du Siècle. Eunome publia ſon Héréſie ſous l'Empereur Conſtance: or il n'y a aucune difficulté à ſuppoſer qu'Agapius vivoit encore alors, & qu'il a même vécu après la mort de Conſtance, puiſque Cyrille de Jéruſalem, qui vivoit ſous le règne de cet Empereur, dit en termes exprès (d), qu'il y avoit encore un homme en vie, qui avoit vu Manichée en perſonne. Epiphane (e), qui écrivoit en 374, aſſure qu'il y avoit encore de ſon tems des perſonnes qui avoient converſé avec Hermas Diſciple de Manès, & qui lui en avoient appris diverſes particularités [A]. Cet Agapius avoit écrit un Ouvrage diviſé en vingt-trois Livres, & un autre partagé en cent & deux Chapitres, qu'il avoit dédié à *Uranie*, femme de ſa Secte, & ſa compagne d'étude (f). Nous donnerons une idée de ſa Doctrine dans la Remarque [B]. Le Docteur Cave dit (g), que ſi l'on compare ce que Photius nous apprend de ſa Doctrine, avec *la Formule d'admiſſion des Manichéens*, que Cotelier a publiée en premier lieu, & qui l'a été enſuite par Tollius, on y trouvera beaucoup de lumières pour entendre ſon Syſtême. Photius le nomme *un homme déteſtable & impie* (h).

(a) Cod. 179. p. 402.

(b) *Hiſt. Lit.* Diſſ. I. p. 1.

(c) *Hiſt. Manich.* p. 30.

(d) *Catech.* VI. p. 141.

(e) *Hæreſ.* LXVI. num. 12.

(f) Συμβιάσασαν.

(g) *Ubi ſupra.*

(h) Τὸν μιαρὸν καὶ δυσσεβῆ.

[A] *Ce qu'il lui en avoient appris diverſes particularités.*] Tout ce que l'on avance dans cet Article, pour prouver qu'Agapius qui a écrit contre Eunome peut avoir été Diſciple de Manichée, eſt fondé ſur l'autorité du Docteur Cave; mais n'en eſt pas moins contraire à l'Hiſtoire, & au ſentiment des plus ſavans Modernes. Placer le commencement de l'Héréſie Manichéenne à l'an 277, c'eſt la placer dix ans trop tard, & confondre le tems où elle commença à être connue dans l'Empire Romain & à y faire du bruit, avec le tems de ſa naiſſance. Faire vivre Manichée juſques à la fin du troiſième Siècle, c'eſt contredire manifeſtement tous les Hiſtoriens. S. Epiphane met l'époque de l'origine du Manichéiſme à l'an 261; mais c'eſt trop l'avancer: en voici la preuve. Manès eſt né en 240, comme cela paroit par la Chronique d'Edeſſe. Il a été Prêtre à *Arbaza*, comme le témoigne Abulpharage: il ne peut avoir reçu l'Ordre de Prêtriſe, que vers l'âge de vingt-quatre ans, & environ l'an 264. Le même Auteur rapporte qu'il fut au commencement fort zélé pour la Foi, & qu'il la défendit contre les Mages, les Juifs, & les Païens. Il faut donc qu'il ait demeuré dans la Communion de l'Egliſe du moins deux ou trois ans, juſques vers l'an 267 ou 268. Auſſi Abulpharage met-il la naiſſance de l'Héréſie Manichéenne ſous Aurélien, qui fut créé Empereur en 270, ou en 269. Mais il faut obſerver, qu'Abulpharage avance l'empire d'Aurélien de quelques années; ainſi il y a tout lieu de croire, que Manès commença à découvrir ſon Héréſie vers l'an 268 (1). Quant au tems où cette Héréſie commença d'être connue dans l'Empire Romain, tous les Auteurs conviennent, que ce fut la première ou la ſeconde année de Probus, l'an 276 ou 277; & c'eſt de cette irruption du Manichéiſme, qu'il faut entendre ce que diſent ſur le commencement de cette Héréſie les anciens Auteurs, ſans quoi il eſt impoſſible de concilier les Ecrivains Orientaux avec les Grecs & les Latins (2). A l'égard du tems de la mort de Manès, il règne un concert ſi unanime entre les Hiſtoriens pour la mettre en 277, qu'il faudroit des preuves bien fortes pour adopter le ſentiment du Docteur Cave, qui fait vivre Manès juſques à la fin du troiſième Siècle. Le ſeul article fur lequel les Savans ſont en diſpute à cet égard, c'eſt ſorſqu'il s'agit de déterminer ſi ce fut Varanès I. ou Varanès II. fon fils adoptif, qui fit mourir Manès. Mr. de Beaufobre (3) ſe détermine en faveur du prémier, & les raiſons fur leſqueles il appuie ſon ſentiment paroiſſent conchantes. REM. DU TRAD.]

[B] *Une idée de ſa Doctrine*] Voici ce que Photius nous en apprend, dans l'Extrait qu'il a donné (4). Agapius ſoutenoit, qu'il y avoit un mauvais Principe, ſubſiſtant par lui-même, & oppoſé de toute éternité à Dieu. Il nomme ce Principe, *la Nature, la Matière, Satan, le Démon, le Prince de ce Monde, le Dieu de ce Siècle*; & lui donne encore divers autres noms. Il enſeignoit: Que l'homme pèche néceſſairement & involontairement: Que le Corps eſt la plus vile partie de l'homme: Que l'Ame eſt une portion de l'Eſſence Divine, & de la même nature: Que J. Chriſt étoit l'Arbre de vie du Paradis. Il reconnoiſſoit la Conſubſtantialité des Perſonnes Divines. Il parloit comme les Orthodoxes, du Corps & du Sang de J. Chriſt, de ſa Croix, de ſa Mort, de ſon Baptême, de ſa Sépulture, de ſa Réſurrection. Il croyoit la Réſurrection des morts, & le Jugement dernier; mais il exprimoit tous ces articles en termes équivoques, & propres à y faire trouver de l'abſurdité. Il repréſentoit le Soleil & la Lune comme des Divinités, diſant qu'ils étoient de la même nature que Dieu; & il chantoit des Hymnes à leur honneur, & leur rendoit tous les devoirs du Culte. Il diſoit que leur lumière n'étoit point du reſſort des ſens, que l'Ame ſeule l'appercevoit. Il regardoit auſſi l'Air comme une Divinité, à l'honneur de laquelle il chantoit auſſi des Hymnes; mais pour le Feu & la Terre, il les traitoit avec mépris, comme des Elémens vils & abjets. Il condamnoit le Mariage, & l'uſage des Viandes, prétendant que c'étoit une choſe abominable de nous en permettre l'uſage. Il n'uſoit point de Vin, pour éviter, diſoit-il, l'yvrognerie. Il témoignoit le dernier mépris pour l'Ancien Teſtament, pour Moïſe & les Prophètes, & même pour Jean Baptiſte le Précurſeur de notre Seigneur: il attribuoit même toutes leurs actions & toutes leurs paroles au mauvais Principe, qui eſt toujours oppoſé à Dieu. Il tordoit quelques paſſages des Evangiles & des Epitres de S. Paul, pour appuier ſon Syſtême; il ſe ſervoit auſſi des *faux Actes des douze Apôtres*, & en particulier de ceux de *S. André*, Ouvrages que les Anciens ont prétendu avoir été forgés par les Manichéens. Il favoriſoit la Métempſycoſe, & ſoutenoit que ceux qui portoient la Vertu au plus haut point, devenoient des Dieux; & que ceux qui ſe livroient aux dernier excès du Vice, étoient condamnés au feu & à l'obſcurité; mais que pour ceux qui avoient tenu un milieu entre la Vertu & le Vice, ils retourneroient dans leurs corps. Il citoit Platon & les autres Ecrivains du Paganiſme, avec le même reſpect que J. Chriſt, les appellant *Sacrés & Divins*. Son ſtyle étoit quelquefois aſſez noble, d'autres fois bas & rampant. Il voulioit ſe mêler auſſi de raiſonner philoſophiquement, mais alors il n'y avoit que confuſion & ignorance dans ce qu'il diſoit. Enfin Photius dit, qu'il manquoit de génie & d'invention; mais qu'il avoit le malheureux talent d'être fort habile à corrompre & à falſifier la vérité. D'ailleurs, ſes Ouvrages étoient ſi pleins d'abſurdité & d'impieté, qu'ils ne pouvoient que faire honte aux Manichéens & à leur Doctrine.

(1) De Beaufobre *Hiſt. du Manich.* T. I. Part. I. L. I. ch. 10. p. 122.

(2) Id. ibid. p. 123.

(3) *Hiſt. du Manich.* T. I. Part. I. L. II. ch. 4. p. 205-210.

(4) Cod. 179.

AGA-

AGATHIAS, ou, comme il se nomme lui-même dans ses Epigrammes, AGATHIUS, surnommé *Scholasticus*, étoit un Historien Grec, qui vivoit dans le sixiéme Siécle, sous l'empire de Justinien. Il nous apprend dans la Préface de son Histoire, qu'il étoit de Myrine, Colonie des anciens Eoliens dans l'Asie Mineure, située à l'embouchure du Pythique; & il dit ailleurs que cette Ville d'une autre du même nom, qui étoit dans la Thrace. Son pére s'appelloit Memnon, & il fut lui-même Avocat à Smyrne (*a*), selon le témoignage de Suidas [*A*]: ce qui a fait croire à Christophe Persona, qu'il étoit né à Smyrne, quoiqu'il nous apprenne pourtant lui-même qu'il étoit de Myrine (*b*). Il étudia les Loix dans les Ecoles établies pour cela, d'où il eut le titre de *Scholasticus*, ou *Avocat*. Il avoue qu'il avoit eu dans sa jeunesse une forte inclination pour la Poésie, & qu'il l'avoit fuivie en faisant de petites Piéces en vers hexamétres, & d'un style gai & galant, qu'il publia fous le titre de *Daphniaca*. Il nous apprend auſſi, qu'il étoit l'Auteur d'un Recueil d'Epigrammes de divers Auteurs, dont on conjecture que nous avons encore une partie fous ſon nom dans l'Anthologie Grecque [*B*]. On eſt en doute ſur la Religion qu'il profeſſoit [*C*]. Il écrivit l'Hiſtoire d'une partie du régne de Juſtinien, en cinq Livres, à la ſollicitation d'Eutychianus Secrétaire d'Etat, qui étoit ſon intime ami, & qui lui fournit, ſelon les apparences, des Mémoires curieux, pour le mettre en état de perfectionner ſon Ouvrage. Il dit dans ſa Préface, qu'il ne commença ſon Hiſtoire qu'après la mort de Juſtinien, ſous l'empire de Juſtin II. Il ne commence qu'à la vingt-ſixiéme année de Juſtinien, où Procope finit. Il loue fort cet Hiſtorien, quoiqu'il différe quelquefois de lui [*D*]. Nous di-

(*a*) Συσκευασε λογους.

(*b*) Voy. Voſſius *de Hiſt. Græc.* L. II. c. 22.

[*A* ☞] *Il fut lui-même Avocat à Smyrne, ſelon le témoignage de Suidas.*] Voſſius & d'autres, qui avancent ce fait ſur l'autorité de Suidas, ſe ſont trompés. Il eſt certain qu'Agathias fut Avocat, & qu'il plaida; c'eſt ce qu'il nous apprend lui-même en divers endroits: mais il ne dit nulle part en quelle Ville. Ce qui a donné occaſion à la méprife, c'eſt que George le Syncelle rapporte que *Myrine* étoit appellée par quelques-uns auſſi *Smyrne*, Μυρινα ἡ καὶ Σμυρνα λεγομενη, ὑφ' ὧν ὁ Ἀγαθιας (1): d'où il eſt arrivé, que l'on a mis dans quelques Manuſcrits de Suidas, *Agathias Smyrnæus*, au-lieu de *Myrinæus*, Σμυρναιος pro Μυρινιαιος. C'eſt cette derniére qualification, que l'on trouve dans le Manuſcrit du Vatican & dans celui de Paris; & Suidas n'a voulu dire autre choſe, ſinon qu'Agathias étoit de Myrine, & qu'il avoit été Avocat. Mr. Fabricius conjecture (2), que c'eſt à Byzance, ou Conſtantinople, qu'il plaida; & il fonde ſa conjecture ſur une Epigramme d'Agathias, qui ſe trouve dans l'Anthologie L. III. p. 332. où il déplore la mort de ſa mére (nommée *Periclée*) qu'il avoit perdue à l'âge de trois ans dans cette Ville, où il nous apprend lui-même qu'il étoit revenu après avoir fini ſes études à Alexandrie (3). REM. DU TRAD.]

(1) Syncell. p. 181. ap. Fabric. *Bibl. Græc.* T. VI. p. 260. *Not. b.*

(2) *Bibl. Græc.* ubi ſup. *Not. c.*

(3) *Hiſt.* L. II. p. 81. apud Cund. *loc. cit.*

[*B* ☞] *Dont on conjecture que nous avons encore une partie ſous ſon nom, dans l'Anthologie Grecque.*] *Méſange*, natif de Gadare Ville de Syrie, eſt le premier qui a fait un Recueil d'Epigrammes Grecques, qu'il nomma *Anthologie*, à cauſe qu'aiant choiſi ce qu'il trouva de plus brillant & de plus fleuri parmi les Epigrammes de quarante-ſix Poëtes anciens, il regarda ſon Recueil comme un Bouquet de fleurs, & attribua une fleur à chacun de ces Poëtes. Après lui, *Philippe* de Theſſalonique fit, du tems de l'Empereur Auguſte, un ſecond Recueil, tiré ſeulement de quatorze Poëtes. *Agathias* en fit un troiſiéme. Enfin *Planude*, Moine de Conſtantinople, qui vivoit en 1380. fit le quatriéme, qu'il diviſa en ſept Livres, dans chacun deſquels les Epigrammes ſont rangées ſelon les matiéres par ordre alphabétique; c'eſt l'Anthologie, telle que nous l'avons aujourd'hui (4). Il y a dans la Bibliotheque du Roi de France un Manuſcrit de l'Anthologie, où l'on trouve des Epigrammes de ſix-vingts Auteurs, parmi leſquels il y en a pour le moins trente dont il ne ſe voit rien dans l'Anthologie imprimée; quelques-uns même de ces Poëtes ne ſe trouvent point dans le Catalogue des Poëtes Grecs de Voſſius (5): tel eſt un certain *Thallus*, dont Mr. Boivin rapporte une Epigramme ſur le jour de la naiſſance de l'Empereur. On trouve le nom de Thallus dans une Inſcription ancienne, rapportée par Gruter:

THALLO
ABASCANTI
AUG. LIB.
AB EPISTULIS
LIB.

Voilà un Thallus Abaſcante, Affranchi & Secrétaire de l'Empereur. Il y a de l'apparence qu'un Affranchi, qui étoit parvenu à l'emploi de Secrétaire du Prince, & qui par conſéquent avoit quelque érudition, n'aura pas manqué de célébrer le jour de la naiſſance de ſon Maitre, non ſeulement par des Sacrifices, mais auſſi par des Vers de ſa façon. Il ſe trouve dans l'Anthologie imprimée une Epigramme ſous le nom de Thallus, où il eſt parlé de deux Citoyens de la Ville de Milet, morts en Italie; & la maniére pathétique dont le Poëte déplore ce malheur, fait croire à Mr. Boivin qu'ils étoient peut-être fes compatriotes, & qu'il étoit par conſéquent Milefien (6). REM. DU TRAD.]

(4) Rollin. *Hiſt. Ancienn.* Tom. XII. p. 44. Edit. de Hollande.

(5) *Mémoir. de l'Acadén. des Inſcript.* au Tom. II. p. 152. 154. Amſt. 1719.

(6) Ib. p. 161. 162.

[*C*] *On eſt en doute ſur la Religion qu'il profeſſoit.*] Dans le commencement de ſon Hiſtoire, voulant faire connoître les François de ſon tems, il fait leur éloge, & les loue particuliérement par cet endroit, qu'ils étoient tous Chrétiens, & qu'ils avoient de juſtes idées de la Divinité. Mais dans ſon troiſiéme Livre, voulant rendre raiſon du nom de *Fort de S. Etienne*, que portoit de ſon tems la Forteresſe d'*Onagoris* en Colchide, il rapporte, *qu'on diſoit* que le premier Martyr des Chrétiens avoit été lapidé dans ce lieu; φασὶν, ἢ δὲ: preuve très forte qu'il étoit Paien, comme c'eſt l'opinion commune, & en particulier celle de Voſſius & de pluſieurs autres, qui ſe fondent ſur ce paſſage. Ni Procope, ni lui, ne contiennent point contre les Chrétiens, comme la plupart des Ecrivains Paiens ont fait, à l'exemple de Zoſime. Il eſt vrai que l'on eſt peut-être redevable de cette modération au tems où ces deux Hiſtoriens vivoient, qui n'étoit rien moins que favorable au Paganiſme; deſorte que la crainte peut les avoir tenus en bride (7). ☞ La preuve du Paganiſme d'Agathias ne paroitra peut-être pas auſſi forte à tout le monde, qu'elle l'a paru à l'Auteur de cette Remarque; ſur-tout ſi l'on compare le paſſage de l'Hiſtoire qui regarde les François, avec celui ſur lequel on fonde l'opinion de Voſſius. Voici les propres termes de l'Auteur dans le prémier (8): Χριστιανοι ὄντες ἀκριβεστερον τουτων, οἷς τα ΘΕΟΔΟΣΙΑΣ χωρια ἐστι. *Ils ſont tous Chrétiens, & imbus de la VERITABLE Doctrine, ou de la Doctrine Orthodoxe.* Voilà qui eſt bien plus conciuant en faveur du Chriſtianiſme d'Agathias, que le ſimple, *on dit*, ne l'eſt pour ſon Paganiſme. Qui ne ſait, que les Hiſtoriens employent quelquefois ce tour d'expreſſion, non qu'ils doutent de la vérité du fait qu'ils rapportent, mais pour adoucir ce que ces faits pouvoient avoir d'odieux & d'incroyable pour les Paiens? C'eſt ce dont on trouve divers exemples dans Joſeph, pour quelques-uns de ſes faits, de la vérité deſquels il n'y a aucune apparence qu'il doutât. Je pancherois donc à croire avec le ſavant Mr. Fabricius, qu'Agathias étoit Chrétien (9). AD. DU TRAD.]

(7) *La Mothe le Vayer*, T. VII. p. 148. Paris 1684.

(8) *Hiſt.* L. I. p. 13. *ap.* Fabric. *Bibl. Græc.* T. VI. p. 261. *Not. f.*

[*D*] *Quoiqu'il différe quelquefois de lui.*] C'eſt de quoi il ſeroit aiſé de produire un grand nombre d'exemples. Nous nous bornerons à un ſeul, qui a quelque choſe de frappant: c'eſt ſur le Caractére de la Nation françoiſe de ce tems-là. Procope la repréſente comme un Peuple ſans foi, & le plus perfide qu'il y ait au monde. Agathias au contraire, après avoir fait voir que les François étoient extrêmement polis & civiliſés, & avoient ſur bien des articles adopté les Loix Romaines, ajoute, qu'il n'y avoit rien de plus eſtimable en eux, que leur exactitude dans l'adminiſtration de la Juſtice, qu'ils rendoient ſans diſtinction de perſonnes, leurs Rois mêmes y étant aſſujettis: ce qui faiſoit que cette Nation vivoit dans une concorde extrême. Comme la Juſtice eſt une vertu d'une grande étendue, & qui renferme toutes les autres, elle ne peut ſubſiſter ſans la Fidélité; d'où il s'enſuit, qu'il n'y a rien qui y ſoit plus contraire, que de manquer à ſa parole. Ainſi Agathias ne pouvoit réfuter d'une maniére plus forte l'accuſation de Procope, & juſtifier plus ſolidement le Caractére de la Nation Françoiſe, que de lui attribuer l'amour dominant de la Juſtice (10). Quelque oppoſés que ces deux Auteurs ſoient ſur cet article, ils s'accordent ſur celui de la grandeur & de l'indépendance de l'Empire de France. Procope reconnoit, dans le III. Livre de la *Guerre des Goths*, que de tous les Rois du monde, eux ſeuls & les Empereurs Romains avoient le privilége d'avoir leur image empreinte ſur la monnoie d'or; juſques-là que le Roi de Perſe, qui ſe donnoit tant de titres faſtueux, n'oſoit s'attribuer ce droit. Agathias, parlant du Roi Théodebert, dit, qu'il fut ſi irrité de ce que l'Empereur Juſtinien avoit pris, parmi ſes autres titres, celui de *Franciſque*, comme s'il avoit conquis la France & l'avoit ſoumiſe à ſon Empire, qu'il forma par cette ſeule raiſon le deſſein de ſubjuguer la Thrace, d'aſſiéger Conſtantinople, & de renverſer l'Empire Romain dont cette Ville étoit la Capitale. Il eſt vrai qu'Agathias nomme ce projet un *deſſein extravagant*, dans la ſuppoſition que Théodebert auroit péri dans cette expédition: cependant il reconnoit que ce Roi avoit porté les choſes ſi loin, que ſi la mort ne l'eût prévenu comme il étoit à la chaſſe du Taureau ſauvage, rien n'auroit pu retarder ſon entrepriſe, & qu'il eſt impoſſible de décider quel en auroit été le ſuccès. La Mothe le Vayer, en rapportant ce fait, y ajoute la réflexion ſuivante: „ Tant y a que ce ſont des témoi„ gnages irréprochables du pouvoir abſolu de notre Mo„ narchie, qui n'a jamais reconnu que Dieu pour ſupé„ rieur, & ſelon le mot d'un bon Gaulois à Alexandre,

(9) Fabricius *ubi ſup.*

(10) La Mothe le Vayer, *ubi ſupra.*

dirons encore quelque chofe ſur le caractére de ſon Hiſtoire, dans la Remarque [*E*]. Elle a été imprimée à Leide en 1594, in-4. en Grec, avec la Verſion Latine de Bonaventure Vulcanius, & à Paris de l'Imprimerie Royale en 1660, in-folio. Evagre fait mention de cet Hiſtorien (*c*), qui commence, dit-il, ſon Hiſtoire où Procope a fini la ſienne, & la conduit juſqu'au tems où Coſroes le Jeune ſe réfugia chez les Romains, & fut rétabli par Maurice. Il ajoute, que l'Ouvrage n'avoit pas encore paru.

(*c*) *H. E.* L. V. *c.* 24.

(11) Id. ib. p. 152.

„ *que le Ciel ſeul au-deſſus d'elle* (11)." Pour revenir aux Jugemens oppoſés d'Agathias & de Procope, & à l'égard de celui le premier paroit avoir été ſonpé en raiſon, nous en donnerons encore un exemple, tiré du IV. Livre. Il témoigne être très inécontent de Procope, d'avoir non ſeulement affirmé qu'Arcadius confia la tutele de ſon fils & de l'Empire à Iſdigerde Roi de Perſe (ce qu'aucun Auteur digne de foi n'avoit avancé auparavant); mais auſſi d'avoir loué cette action comme très prudente; ajoutant, que quoiqu'Arcadius fût à d'autres égards un Prince foible, il s'étoit conduit dans cette occaſion en homme ſage & prudent. Cela s'appelle, dit Agathias, juger des choſes par l'événement, comme fait ordinairement le peuple; puiſque, ſi l'on examine cette action ſelon les maximes de la ſaine Raiſon, jamais Prince ne fit une démarche plus digne de cenſure, qu'Arcadius dans cette occaſion. N'étoit-ce pas donner la brebis à garder au loup, que de mettre ſon fils & ſon Empire entre les mains de ſon plus grand ennemi, par une confiance, quelquefois excuſable parmi des particuliers, mais qui ne peut être juſtifiée dans une occaſion où il s'agiſſoit de la ſureté d'un jeune Prince & de celle d'un Empire, d'autant plus expoſé à l'envie, qu'il étoit ſupérieur à tous les autres? En un mot, tout homme qui penſe, ſera du ſentiment d'Agathias, & conclurra avec lui, que quelque heureux qu'ait été l'événement, il y a plus de ſujet d'admirer la probité du Roi de Perſe, que la prudence d'Arcadius (12).

(12) Ibid. p. 152.

[*E*] *Nous dirons encore quelque choſe ſur le caractére de ſon Hiſtoire.*] On y trouve nombre de Lettres, & de Harangues directes, comme celles de Narſes dans les deux prémiers Livres, celles d'Alcc dans le troiſiéme, celle des Députés de Colchos dans le quatriéme, & celle de Béliſaire dans le cinquiéme. Il ne ſe borne pas à pénétrer dans les plus ſecrets motifs, pour développer le principe des évenemens; mais il en porte auſſi très ſouvent ſon jugement: ce qui eſt contraire à la méthode de Xénophon & de Céſar, quoique conforme à celle d'autres Ecrivains de nom. Son ſtyle eſt fleuri & coulant, quoi qu'en diſent Sigonius & Du Verdier, qui le repréſentent comme bas & rude; jugement mépriſé par les plus judicieux Critiques.

✠ AGELADES ou AGELADAS, Statuaire d'Argos, vivoit en même tems qu'Onatas ſils de Micon d'Egine (*a*), vers l'an du Monde 3543, comme on peut le recueillir de ce que dit Pauſanias, qui les fait contemporains. Cet Hiſtorien rapporte, qu'il avoit vu à Olympie un Char de bronze attelé de deux chevaux, que Dinamène, fils d'Hicron I. Tyran ou Roi de Syracuſe, avoit conſacré à Jupiter, pour acquitter le vœu que ſon pére avoit fait à Jupiter Olympien pour pluſieurs victoires remportées à la Courſe des chevaux; que c'étoit un ouvrage d'Onatas, & qu'on y liſoit cette Inſcription:

(*a*) Pauſanias *in Arcad.* p. 134. du T. III. *de la Trad. Franç.*

D'Onatas à ce Char reconnoi l'induſtrie:
Micon étoit ſon pére, Egine ſa patrie.

En comparant ce récit avec ce que le même Auteur ajoute enſuite, qu'Onatas étoit contemporain d'Agélades, on peut fixer à peu près le tems où celui-ci a vécu. Pauſanias parle de pluſieurs Ouvrages de ce Statuaire. D'une Statue de Timaſithée de Delphes, qui avoit été proclamé trois fois Vainqueur au Pancrace à Olympie, & autant à Delphes (*b*). Dans un autre endroit (*c*) il dit, qu'on voyoit à Egium dans l'Achaïe pluſieurs Statues de bronze, comme un Jupiter enfant & un jeune Hercule qui n'a point encore de barbe, qui étoient des Ouvrages d'Agélades d'Argos. Enfin il rapporte (*d*) qu'il y avoit dans le Temple de Delphes, des Chevaux de bronze & des Statues de Captives, que les Tarentins avoient conſacrées à Apollon en action de graces de la victoire qu'ils avoient remportée ſur les Meſſapiens, Nation barbare de leur voiſinage; & il ajoute, que les Chevaux & les Captives étoient de la façon d'Agélades. Il paroit par tous ces divers Ouvrages, qu'Agélades s'étoit acquis de la réputation dans ſon Art; & on ne peut douter qu'il n'ait été au rang des plus habiles Ouvriers, puiſque Pauſanias dit en termes exprès (*e*) au commencement de ſon Voyage d'Elide, qu'en parlant des Statues qui ont été la récompenſe du Mérite & de la Vertu, il ne ſera mention que de ceux qui ont excellé ſur tous les autres, *ou qui ont eu des Statues faites de la main des plus habiles Ouvriers.*

(*b*) Pauſanias *in Achaic.* T. III. p. 32.

(*c*) Pauſanias *in Achaic.* T. III. p. 109.

(*d*) Id. *in Phocic.* T. IV. p. 155.

(*e*) Id. *in Elid.* T. III. p. 2.

✠ AGHVANS, Nation preſque inconnue juſques à notre tems, qu'elle s'eſt rendue fameuſe par la Conquete de la Perſe, ſous Myrr-Magmud fils de Myrr-Weis. Cette Nation, originaire de la Province de Szyrvan, qu'on nommoit anciennement la Grande Albanie [*A*], & qui eſt ſituée entre la Mer Caſpienne & le Mont Caucaſe, fut autrefois ſubjuguée par Tamerlan (*a*), qui ne put la réduire qu'après bien des batailles, où il en tua un grand nombre. Mais le caractére indocile & remuant de ce Peuple, qui ſe ſoulevoit dès qu'il s'en preſentoit la moindre occaſion, détermina ce fameux Conquérant à le tranſporter dans une autre contrée; & afin de les tenir mieux dans la dépendance, il les plaça entre la Perſe & les Indes, ſur les confins de ces deux Empires qu'il avoit également ſoumis à ſa domination, dans la Province dont Candahar [*B*] eſt la Capitale, & qui eſt également

(*a*) *Hiſt. de la dern. Rev. de Perſe* T. I. p. 140. & ſuiv.

[*A*] *Originaire de la Province de Szyrvan, qu'on nommoit anciennement la Grande Albanie.*] On prétend que leur nom ſeul ſuffit pour établir qu'ils ſont Albanois d'origine. Dans la Langue Arméniéne on change notre Lettre L en GH, & notre B en V conſonne. Des *Albani* on a fait *Aghvans* (1).

(1) *Hiſt. de la dern. Rev. de Perſe* T. I. p. 141. 142.

[*B*] *Dont Candahar eſt la Capitale.*] Cette Ville eſt très conſidérable, tant par l'avantage de ſon aſſiette qui la rend la plus forte Place de Perſe, que parce que c'eſt le grand paſſage de toutes les Caravanes qui vont aux Indes & qui en reviennent (2). Elle eſt à la même latitude qu'Iſpahan, dont elle eſt éloignée de trois-cens cinquante lieues Perſanes. On peut en voir le Plan dans Tavernier. Cette Ville a eu pendant un tems ſes Princes particuliers, qui ſe maintenoient par la jalouſie mutuelle des deux Puiſſances entre leſquelles ils ſe trouvoient ſitués. Mais enfin Schah-Abas le Grand trouva moyen d'engager le Prince de Candahar à ſe mettre ſous ſa protection, à condition que ce ſeroit toujours un Prince de ſa race qui commanderoit dans Candahar, comme Vaſſal & Tributaire du Roi de Perſe (3). Schah-Abas obſerva religieuſement ce Traité pendant ſa vie, & continua le Gouvernement de Candahar à Alimerdan-Kan, fils du Prince qui s'étoit ſoumis à lui. Mais Schah Séfi aiant ſuccédé à ſon aieul, la Cour de Perſe changea de maximes. Les immenſes richeſſes qu'Alimerdan-Kan poſſédoit, tentérent les Miniſtres qui gouvernoient pendant la jeuneſſe de Séfi, & qui l'avoient déja porté à faire mourir pluſieurs des principaux Seigneurs du Royaume. Le Prince de Candahar aiant reçu des ordres réitérés de ſe rendre à la Cour, ne douta point qu'on n'en voulût à ſa vie (4). Il prit donc le parti de ſe retirer auprès du Grand-Mogol, à qui il livra Candahar (5). Schah-Abas II. fils de Séfi, la reprit en 1650 (6); & depuis ce tems-là elle eſt toujours demeurée à la Perſe, malgré tous les efforts que ſi à trois diverſes repriſes l'Empereur des Mogols Cha-Géhan pour la remettre ſous ſon obéiſſance. L'on rapporte (7) à cette occaſion une réponſe bien généreuſe, qu'Alimerdan-Kan fit à ce Monarque, qui l'avoit comblé de faveurs, & qui lui faiſoit même l'honneur de l'appeller ſon pére. Cha-Géhan, au deſeſpoir d'avoir perdu trois grandes Armées ſans avoir réuſſi à reprendre Candahar, prit un jour Alimerdan-Kan à part, & le pria de lui dire ſincérement ce qu'il pourroit faire pour rentrer en poſſeſſion de cette Ville. Le Prince Perſan lui répondit: *Quand vous trouverez un autre traître comme moi, vous reprendrez Candahar* (8). Aureng-Zeb, ſucceſſeur de Cha-Géhan, forma le deſſein de profiter de la jeuneſſe de Schah Soleiman fils & ſucceſſeur d'Abas II. pour tenter une nouvelle entrepriſe ſur Candahar; mais il en fut détourné par les ſages conſeils de la Princeſſe ſa ſœur (9), & cette Place

(2) Tavernier *Voyag. de Perſ.* L. V. ch. 24.

(3) Id. ibid.

(4) *Hiſt. de la dern. Rev. de Perſe* T. I. p. 144. 145.

(5) Tavernier *ubi ſupra.*

(6) Id. ibid.

(7) Id. ibid.

(8) Id. ibid.

(9) Chardin, *Couronnem. de Soliman*, p. 305.

ment frontière de la Perſe à l'Orient, & des Etats du Mogol à l'Occident. Les Aghvans étoient répandus dans toute la Province; ils y vivoient la plupart ſous des tentes à la manière des Tartares, étant endurcis au chaud & au froid, & faits à eſſuyer toutes les rigueurs des ſaiſons. Chez eux, les Maitres & les Eſclaves, les Chevaux & le Bétail habitent pêle-mêle ſous la même tente; & cette Nation eſt ſi accoutumée à la pourriture & à la mal-propreté, que ſi un cheval vient à crever à côté d'eux, ils l'y laiſſent pourrir, ſans ſonger à le tranſporter ailleurs; ne faiſant pas plus d'attention à la puanteur qui en ſort, que s'ils n'avoient point d'odorat (*b*). Ils vivent de peu, comme preſque tous les Orientaux, & ſe contentent de ce qu'ils trouvent, bon ou mauvais [*C*]. Ils n'ont point d'autre table pour manger que la terre même; ni d'autre nape que leur pain, qu'ils font cuire dans des tourtières en forme de galettes aſſez minces. Ils mangent la viande à demi cuite, après l'avoir fait paſſer ſur la flamme ou ſur les charbons; c'eſt à quoi ſe réduiſent leurs plus grands feſtins. Ils ſe contentent pour toute boiſſon d'un peu d'eau, n'y aiant peut-être point de Nation, qui ait plus d'éloignement pour l'uſage du vin (*c*). Leur manière de s'habiller n'eſt pas moins ſimple que leurs mets: ils portent une robe qui leur deſcend juſqu'aux talons, & qu'ils relèvent vers la ceinture; ils y joignent une eſpèce de caleçon fort large & de ſimple toile: pour les jambes, elles ſont toujours nues [*D*]. La ſeule propreté dont ils font uſage, eſt de porter au cou un morceau de groſſe toile aſſez long & aſſez large, qui leur deſcend par devant comme une eſpèce de longue bavette, dont ils ſe ſervent pour défendre des injures de l'air, & principalement pour couvrir leurs armes, quand il tombe de la pluie (*d*). A l'égard de la tête, qui eſt raſe, hors une petite touffe de cheveux qu'ils laiſſent à côté de chaque oreille, ils n'ont pour la couvrir qu'une manière d'écharpe, dont ils l'enveloppent à pluſieurs tours, & dont un bout ſe rabat ſur l'épaule, tandis que l'autre ſe redreſſe en forme de crête au deſſus de la tête; ce qui, de la façon dont ils l'accommodent, a quelque choſe d'aſſez noble (*e*). Il n'y a que leurs Santons, qui ſont comme leurs Religieux ou leurs Prêtres [*E*], qui ne coupent point leurs cheveux; mais auſſi ne les peignent-ils jamais. Les Aghvans n'ont pas le teint abſolument noir, mais d'un baſané fort brun, & tirant ſur le noir. Ils ſont aſſez mal faits de corps, mais d'une conſtitution nerveuſe & robuſte, d'une adreſſe & d'une agilité à cheval qui eſt étonnante; juſques-là, que s'ils laiſſent tomber quelque choſe à terre, ils le ramaſſent facilement ſans deſcendre de cheval (*f*). Leurs femmes vont le viſage découvert, contre l'uſage de preſque tout l'Orient. Elles portent des pendans d'oreille, ſoit de verre, ſoit d'autre matière pareille, qui deſcendent juſqu'à la ceinture. Elles ont la tête raſe, de même que les hommes; mais elles y attachent des queues de cheval, qu'elles replient autour de la tête, & qu'elles font retomber juſqu'à terre. Elles uſent auſſi de caleçons de toile, & de bottines; & ſe couvrent le corps d'une longue robe, qu'elles ſerrent d'une ceinture au deſſous de la mamelle (*g*). Les Aghvans ſont faits pour la guerre; ils y font plus portés d'inclination & plus exercés qu'aucune autre Nation, toute leur vie preſque ſe paſſant dans un brigandage continuel à la façon des Tartares, & à faire des excurſions ſur leurs voiſins pour les piller. Avant qu'ils euſſent conquis la Perſe, ils étoient à demi nuds, & ſans autres armes défenſives que le bouclier, ou une cuiraſſe de cuir fort dur, qu'ils mettoient en double: mais depuis ils ſe ſont ſervis des cuiraſſes de fer, qu'ils trouvérent dans les dépouilles de leurs ennemis vaincus. Ils ne font propres qu'à combattre en pleine campagne. Autant qu'ils ſont braves & déterminés dans les batailles, autant ſont-ils laches & mous dans les ſiéges, auxquels ils n'entendent rien. Ils obſervent une Diſcipline exacte, & ſe raſſemblent ſous leurs drapeaux au prémier ſignal (*h*). Ce qui les rend redoutables dans l'action, c'eſt la manière dont ils combattent, qui les met dans la néceſſité de vaincre ou de périr [*F*]. Outre l'épée & la pique,

(*b*) Ibid. p. 154.

(*c*) Ib. p. 156. 157.

(*d*) Ib. p. 159.

(*e*) Ibid.

(*f*) Ib. p. 160.

(*g*) Ibid.

(*h*) Ib. p. 165.

ce eſt demeuré depuis à la Perſe. On peut juger de la richeſſe de cette Ville, par le tribut qu'elle payoit au Roi, qui étoit de douze livres d'or pour chaque jour de l'année; ſans y comprendre bien d'autres droits, non plus que les amendes & les confiſcations (10). Il n'eſt pas ſurprenant, qu'une Ville de cette importance ait été un objet d'envie pour les deux Puiſſances oppoſées: ſouvent les Princes ſe brouillent pour des choſes bien moins importantes que la poſſeſſion d'une Ville, qui joint à tant d'avantages, celui de donner au Prince qui en eſt le maître, une entrée facile dans les Etats de ſon voiſin, tandis qu'il eſt lui-même à couvert par une Forteresse preſque imprenable, la Place aiant été fortifiée par des Ingénieurs Européens que Cha-Géhan y envoya pendant qu'il la poſſédoit.

(10) *Hiſt. de la dern. Revol. de Perſe*, T. I. p. 322.

[*C*] *Se contentent de ce qu'ils trouvent, bon ou mauvais.*] Dans la prodigieuſe marche qu'ils firent par les Deſerts qu'il leur fallut traverſer pour ſe rendre à Iſpahan, au commencement de l'année 1722, ils ſe contentérent, durant la plus grande partie d'une longue & ennuieuſe route, d'un peu de bled griſſé ſur le feu: ce fut toute la nourriture des prémiers Officiers, & de Maghmud même, comme du ſimple Soldat (11). Lorſqu'ils ſe furent rendus maitres de Zulfa, Bourg habité par les Arméniens à un bon quart de lieue d'Iſpahan, ils y trouvérent du ſavon, qu'ils prirent & mangérent comme du ſucre, n'en aiant jamais vu auparavant; car le ſavon n'entre pour rien dans leur leſſive, qui eſt une des plus grandes délicateſſes dont ait jamais entendu parler. Ils n'en ont point d'autre que de mettre leur linge dans la boue, & de l'y pétrir avec les pieds; après quoi ils le lavent dans de l'eau froide. Ils mangent des choux tout crus, comme nous mangeons des laitues & autres herbes en ſalade (12). Voici encore un exemple du peu d'attention qu'ils font à ce qu'ils mangent. Nazir-Ulla, l'un des prémiers Capitaines de leur Armée, ſe trouvant chez un Marchand Arménien de Zulfa, celui-ci lui préſenta un grand vaſe, rempli d'avoir quelques livres de cloux de giroſle, le priant d'en goûter. Nazir-Ulla mangea le tout ſans autre façon, & quoiqu'il y en eût aſſez pour en crever, il n'en fut pas ſeulement incommodé (13).

(11) *Hiſt. de la dern. Revol. de Perſe*, T. II. p. 22. 23.

(12) Ib. T. I. p. 151. 256.

(13) Ibid.

[*D*] *Pour les jambes, elles ſont toujours nues.*] Les plus aiſés ſe ſervent de ſouliers ou de pantouſles en allant à cheval, auſſi-bien que d'une eſpèce de bottines d'un cuir très dur, qu'ils ne quittent plus dès qu'ils les ont chauſſées une fois; déſorte qu'elles y reſtent juſqu'à ce que la pourriture les faſſe tomber (14). Après s'être rendus maitres

(14) Ib. p. 157.

de la Perſe, ils ont pourtant pris en partie l'habit Perſan, ſavoir la veſte qui ne va que juſqu'aux genoux; ce qui fait voir une bigarrure de magnificence & de gueuſerie fort riſible, puiſqu'on voyoit ſouvent une veſte d'or accompagnée d'un large caleçon de groſſe toile, & d'une chauſſure fort groſſière (15).

(15) Ib. p. 118.

[*E*] *Leurs Santons, qui ſont comme leurs Religieux ou leurs Prêtres.*] On prétend que les Aghvans étoient anciennement Chrétiens du Rit Arménien; mais que privés du ſecours & des inſtructions de leurs Prêtres & de leurs Docteurs, que Tamerlan leur avoit enlevés pour les pouvoir amener plus facilement au Mahométiſme, ils s'y étoient peu à peu laiſſés aller (16). C'eſt ce qui ne ſurprendra que ceux qui ignorent combien le défaut d'inſtruction peut apporter de changement dans les idées des hommes. Comme le gros d'une Nation eſt ordinairement aſſez ignorant en matière de Religion, dès qu'il ne ſe trouve plus au milieu d'elle de gens qui en faſſent une étude particulière, & qui communiquent leurs lumières aux autres, il eſt fort naturel qu'elle perde entièrement la connoiſſance des vérités les plus importantes, & qu'elle ſe laiſſe aller aux erreurs qu'on lui propoſe. Il faut bien peu connoitre les hommes, ou vouloir ignorer volontairement le caractère ordinaire de l'Eſprit humain, pour prétendre, comme le ſont en général les Déiſtes, que la Religion pourroit ſe maintenir ſans un Miniſtère réglé & public. Je ne crains pas de m'avancer trop en ſoutenant, qu'une Nation où il n'y auroit point de Docteurs, n'y ſeroit pas d'office à étudier la Religion & à l'enſeigner aux autres, tomberoit au bout d'une ou deux générations dans un état qui approcheroit fort de l'Athéiſme, ſinon dans l'Athéiſme tout pur; ſurtout ſi l'on réduit, comme le prétendent ces Meſſieurs, toute la Religion à la Religion Naturelle. Comme l'Expérience fait voir, que le nombre de ceux qui raiſonnent n'eſt pas le plus grand; ſi les hommes étoient obligés pour connoitre la Religion, de méditer eux-mêmes, de réfléchir, de raiſonner, de poſer des principes, de tirer des conſéquences, ſans que perſonne ſe donnât la peine de leur ſervir de guide, ils tomberoient bientôt dans un entier oubli des vérités les plus ſimples: au-lieu que les inſtructions des Miniſtres publics de la Religion entretiennent non ſeulement la connoiſſance, mais auſſi donnent occaſion aux plus groſſiers de penſer à des choſes, dont ils ne s'occuperoient peut-être jamais ſans cela.

(16) Ib. p. 141.

[*F*] *Qui les met dans la néceſſité de vaincre ou de périr.*] Voici comment. Ils placent d'abord à la tête de l'Armée, & comme Enfans perdus, ce qu'ils ont de meilleures

Trou-

pique, qu'ils manient fort bien, ils ont encore le pistolet. La manière dont ils traitent les prisonniers qu'ils font à la guerre, n'a rien de la barbarie des autres Nations de l'Orient: ils regardent comme un excès d'inhumanité dont ils ont horreur, l'usage de ceux qui les vendent pour Esclaves. Il est bien vrai qu'ils les gardent chez eux fur ce pied-là, & qu'ils s'en font fervir; mais ils les traitent avec bonté & en ont foin, & pour l'ordinaire, ils leur rendent la liberté au bout d'un certain tems, quand ils en font contens (*i*). Ils ne font pas moins différens des autres Peuples de l'Afie du côté des bonnes mœurs: car on ne peut leur reprocher aucun de ces excès d'incontinence & de diffolution, fi communs chez leurs voifins; & s'il y en a parmi eux qui aient quelque foibleffe en ce genre, ils s'en cachent comme d'un vice qui n'eft ni ordinaire, ni autorifé dans leur Pays (*k*). Telle eft la Nation qui conquit il y a environ dix-huit ans la Perfe, par une fuite d'événemens dont on aura occafion de parler ailleurs (*l*).

(*i*) Ib. p. 106.

(*k*) Ib. p. 107.

(*l*) Voy. les Articles de NADIR-CHAH & de DJENGHISCHAGHMUD.

Troupes, qu'ils appellent *Najacheï* & *Pechluan*, ce qui fignifie, *Boucliers* & *Lutteurs*. Ceux-ci commencent la charge, & vont fondre impétueufement fur l'ennemi, fans garder ni ordre ni rang dans leur attaque, ne fongeant qu'à l'enfoncer, & à ouvrir un chemin au refte de l'Armée qui les fuit. Mais quand le combat eft une fois engagé, ces *Najacheï* fe retirent le long des flancs à la queue de l'Armée, où ils forment une Arrière-garde, qui n'a plus d'autre emploi que de forcer à combattre ceux qu'ils ont mis aux mains avec l'ennemi, & d'empêcher que perfonne ne recule. Dès qu'ils apperçoivent quelqu'un qui lâche le pied & qui fe retire, ils tombent fur lui & le font retourner à grands coups, ou ils le tuent, s'il n'avance pas. Par cette difpofition d'ordre de bataille, une Armée fe trouve entre deux feux, aiant d'un côté l'ennemi en tête, & de l'autre fon Arriere-garde à la queue, qui lui ôte tout moyen de retraite. Ces *Najacheï* font chargés d'enlever les corps de ceux qui font tués dans le combat; mais pour les corps de ceux qui ont été tués en fuiant, on n'en prend aucun foin (17).

(17) Ib. pp. 161–163.

AGILNOTH [*A*], Anglois de naiffance & Archevêque de Cantorbéry, étoit fils d'un Gentilhomme nommé Agelmar (*a*), & vivoit dans l'onzième Siécle. Il fut fort en faveur auprès de Canut I. Il étoit Doyen de Cantorbéry, lorfqu'il fut élevé fur le Siége Archiépifcopal de cette Ville en 1020 (*b*). Deux ans après, il alla à Rome, pour recevoir le Pallium des mains mêmes du Pape, qui le reçut avec beaucoup de diftinction, & lui donna de grandes marques d'eftime (*c*). A fon retour il paffa par Pavie, où il acheta un Bras de S. Auguftin, pour cent talens d'argent & un talent d'or; & il fit préfent de cette précieufe & rare Relique à Léofrik Comte de Coventry (*d*), pour nourrir & affermir l'Idolatrie, dit Bale (*e*). Agilnoth obtint auffi de Canut la permiffion de tranfporter de Londres à Cantorbéry le Corps de S. Elphége Martyr (*f*). A cette occafion, l'Auteur qui rapporte ce fait (*g*), ajoute une remarque, qui décele autant fa crédulité, qu'elle fait voir le bon-fens du Roi [*B*]. Guillaume de Malmesbury dit, que quoiqu'il y eût dix ans qu'Elphége fût mort, fon Corps étoit encore frais & fain, comme fi le fang y eût toujours circulé; ce qui fut regardé comme un grand Miracle (*h*). Agilnoth avoit tant de pouvoir fur l'efprit du Roi, qu'il l'engagea à aller à Rome, pour y obtenir du Pape l'abfolution de fes péchés. Ce voyage fut pourtant avantageux à la Nation [*C*]. Bale, qui paroit avoir été de mauvaife humeur contre notre Archevêque, l'accufe d'avoir porté le Roi à reconnoitre des enfans étrangers pour les fiens; & de l'avoir engagé à refigner la Couronne à un Crucifix de Winchefter, qui avoit condamné le Mariage des Eccléfiaftiques, un Moine parlant par le moyen d'un tuyau, pour faire croire au Roi & au Peuple que c'étoit le Crucifix qui parloit (*i*). Il eft difficile de décider, jufques à quel point Bale eft digne de foi à cet égard, car il ne cite que Polydore Virgile; mais l'on verra par ce que nous allons dire, qu'Agilnoth étoit un très bon Eccléfiaftique, & qui favoit très bien fe prévaloir de la faveur du Roi pour le bien de l'Eglife (c'eft-à-dire du Clergé). Il obtint de Canut, en faveur de l'Eglife de Ste. Marie de Glafton, le rétabliffement de tous les Privilèges dont elle avoit été auparavant en poffeffion. Nous ne pouvons décider, fi les Chartes de ces Privilèges font fuppofées, ou non; car perfonne n'ignore, qu'on a depuis longtems accufé les Moines d'avoir forgé des Chartes Royales. Quoi qu'il en foit, à la prière d'Agilnoth, le Roi accorda à cette Eglife les mêmes Immunités pour les Terres qui lui appartenoient, que celles dont jouiffoient les Terres de la Couronne; & il défendit fous des peines févères, à tous Juges & Officiers publics, d'exercer aucun acte de Juriſdiction fur les Terres du Monaftère de Glafton, laiffant le Jugement de toutes les Caufes, tant Civiles qu'Eccléfiaftiques, à l'Abbé feul (*k*). Si ma mémoire ne me trompe, j'ai lu en quelque endroit, qu'Agilnoth avoit été élevé dans le Monaftère de Glafton: ce qui peut l'avoir rendu fi zélé à obtenir des Privilèges pour ce Monaftère, ou à faire confirmer ceux dont il jouiffoit. Il engagea auffi le Roi à envoyer de l'argent à des Eglifes étrangères (*l*). Tandis qu'il travailloit ainfi pour l'intérêt des autres Eglifes, il n'oublioit point ceux de la fienne. En 1037, il acquit pour fes Moines un fonds de Terre, nommé *Godmorefbiam*, qui lui couta foixante-douze marcs d'argent pur (*m*). Il établit auffi les Moines dans le Couvent de S. Edmond (*n*); & il y a de l'apparence, qu'en faifant tranſférer le Corps de S. Elphége à Cantorbéry, il eut principalement en vue d'enrichir par ce moyen les Moines & le Clergé de cette Ville. C'eft fans doute ce zèle pour l'Egliſe, cette attention qu'il eut à procurer des avantages au Clergé, qui lui acquit le furnom de *Bon*, que les anciens Auteurs, que nous avons cités, lui donnent généralement. Il mourut le 30 d'Octobre 1038 (*o*), aiant jouï dix-huit ans de la Dignité Archiépifcopale (*p*). Pitfeus, Auteur Catholique-Romain, en fait un magnifique éloge. *C'étoit*, dit-il, *un homme en qui la Piété égaloit le Savoir, & la Libéralité*

(*a*) *Nobilis viri Agelmari filius.* Simeon. Monach. Dunelm. *De Geſt. Reg. Angl.* in Hiſt. Angl. Script. ed. a Rog. Twyden. T. I. col. 377.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Id. ibid. Et in *Chron. de Mailros* ap. *Rer. Angl. Script.* vet. T. I. p. 155.

(*d*) H. de Knyghton *De Event. Angl.* l. I. c. 1. in *Hiſt. Angl. Script. X.* col. 2211.

(*e*) Balæus *Illuſt. Majer. Britan. Script. Summarium* fol. 71.

(*f*) Archevêque de Cantorbéry fous le Roi Ethelred. *Guil. Malmesb.* L. II. c. 10. in *Rer. Angl. Script. poſt Bedam*, p. 62.

(*g*) *Chron.* J. Brompton. ap. *Hiſt. Angl. Script. X.* T. I. col. 909.

(*h*) Guillelm. Malmesb. *ubi ſupra.*

(*i*) Balæus *ubi ſupra.*

(*k*) G. Malmesb. *ubi ſup.* p. 71.

(*l*) Id. ibid. p. 76.

(*m*) *Evidentia Eccleſ. Cantuar.* Ap. *Hiſt. Angl. Script. X.* T. II. col. 2225.

(*n*) *Alf. Pontif. Cantuar.* ibid. col. 1651.

(*o*) Pitfeus *Relat. Hiſt. de Reb. Angl. ad ann.* 1038. p. m. 133.

(*p*) Pitfeus *Ibid.* Guil. Malmesb. *ubi ſup.* p. 100. *Chron. de Mailros ubi ſup.* p. 155. 156. ad ann. 1020. 1038.

(1) Pitfeus *Relat. Hiſt. de Reb. Angl.* p. 132. Ingulphus *Hiſt. Britt. Scriptor. Summar.* fol. 71.

(2) En l'an 1067. Simeon Dunelm. in *Geſt. Reg. Ang.* & Radulph. Diceto, in *Abbrev. Chron.* ap. *Hiſt. Ang. Script. X.* T. I. p. 197. & 422.

(3) *Alla Pontif. Cantuar. Anal. Gervaſio.* ib. T. II. col. 1654.

[*A*] AGILNOTH.] A peine trouve-t-on deux Auteurs, qui s'accordent fur ce nom. Pitfeus & Bale le nomment *Acbelnot* (1). D'autres le nomment *Agelnoth*, *Egelnoth*, ou *Etbelnoth*, comme on peut le voir en conſultant les Auteurs cités dans l'Article. Mais il n'y en a aucun, qui le nomme *Acbelnot*. Il y a cu un autre *Agilnoth*, *Aegelnoth*, ou *Alnoth*, qui étoit Abbé de Glafton fous le règne de Guillaume le Conquérant (2), & qui fut dépofé dans un Synode tenu à Londres par Lanfranc Archevêque de Cantorbéry (3); mais on ignore la raiſon de fa dépofition.

[*B*] *Qui décéle autant ſa crédulité, qu'elle fait voir le bon-ſens du Roi.*] Le Roi, dit-il, avoit toujours témoigné faire peu de cas des Saints Anglois (& ſelon les apparences, de tous les Saints en général, par où il faut entendre leurs Reliques, ou peut-être ceux dont la Sainteté étoit équivoque). Il ajoute, qu'on rapporte que le Roi dînant un jour dans le tems de la Pentecôte à Wilton dans le Comté de Wilts, il railla ſur S. Edithe fille du Roi Edgar, diſant, qu'il ne pouvoit ſe perſuader que la fille d'un voluptueux Tyran comme celui-là, fût au nombre des Saints. Agilnoth entreprit de convaincre le Roi, & aiant ordonné qu'on ouvrit ſur le champ le Tombeau de la Sainte, elle ſe leva, & regarda le Roi en face, d'un air fier. Le Roi, ſurpris & effrayé, tomba en foibleſſe; & étant revenu à lui-même, il eut honte de ſon imprudence, & ſe réjouit d'avoir le tems de ſe repentir (4). Voilà ce que raconte mon Auteur, qui n'a pas le moindre doute ſur la vérité de cette hiſtoire. S'il y a quelque choſe de vrai, il ſe peut que les Moines aient fait un tour de leur métier; & que comme le Roi avoit aſſez de bon-ſens pour mépriſer les Saints & pour s'en moquer, il fut auſſi aſſez prudent pour ne pas irriter le Clergé, ou pour l'appaiſer dans cette occaſion, par des témoignages apparens de repentir.

(4) J. Brompton *Chron.* ibid. T. I. p. 909.

[*C*] *Ce voyage fut pourtant avantageux à la Nation.*] Il obtint de l'Empereur & du Pape, que les Anglois & les Danois, qui traverſeroient les Terres de leur domination pour aller à Rome, ſoit pour affaires, ſoit par dévotion, ſeroient exemts de toute taxe ou impôt. Aiant auſſi repréſenté que les Archevêques de ſon Royaume ſe trouvoient incommodés des grandes dépenſes, qu'ils étoient obligés de faire pour aller recevoir en perſonne le Pallium, le Pape lui accorda une diminution des frais: c'eſt ce que Canut

Libéralité le disputoit à l'Humilité. Il ajoute, qu'Agilnoth fut, par ſes leçons & par ſes conſeils, adoucir le caractère fier & ſauvage du Roi, & lui inſpirer la généroſité & la pitié. Le même Auteur nous apprend que ce Prélat s'attacha à l'étude des Sciences ſacrées & profanes, & qu'il fit de grands progrès dans les unes & les autres. Il écrivit divers Ouvrages [*D*], outre ceux qui ſe trouvent mentionnés dans la Remarque *D*. Bale dit qu'il y en a quelques autres, dont on ignore les titres: *Fertur & alia, quorum tituli non manifeſtantur* (*q*).

(*q*) Bale in *Centur.* 2.

(5) Nommé la *Ailnoth.*

(6) *Ap.* G. Malmesb. L. II. p. 74. *Rer. Angl. poſt Bedam.* Pitseus *ubi ſupra.*

Canut lui-même nous apprend dans une Charte adreſſée à Agilnoth (5) Archevêque de Cantorbéry, & à Alfrie d'Yorck (6). Il dit dans la même Pièce, qu'il étoit très content de ſon voyage de Rome, aiant réuſſi au gré de ſes deſirs.

[*D*] *Il écrivit divers Ouvrages.*] Une *Lettre au Comte de Coventry*, en lui envoyant le Bras de S. Auguſtin. Un *Volume de Lettres* à diverſes perſonnes. Un Livre à l'*honneur de la Vierge Marie*, adreſſé à Fulbert Evêque de Chartres. Bale rapporte, qu'Agilnoth dit dans ce Livre, que la Vierge avoit viſité Fulbert, & l'avoit fortifié avec ſon lait dans le tems qu'il étoit malade. Voici les paroles mêmes de Bale, qui donneront une idée de ſon ſtyle: *In Libro ſuo de Maria laudibus, ſignatur hic præſeſtorum Patronus, hanc Virginem Fulbertum Carnotenſem Epiſcopum viſitaſſe, lacteque ſuo refoviſſe ægrotum* (7).

(7) Balæus *ubi ſupra.*

AGLIONBY (Jean) Théologien Anglois, d'une bonne famille de Cumberland. Il entra en 1583 dans le Collège de la Reine à Oxford, dont il fut élu Membre peu de tems après. Aiant pris les Ordres, il ſe diſtingua par des Sermons également ſavans & bien tournés. Il voyagea enſuite dans les Pays étrangers, & lia connoiſſance avec le Cardinal Bellarmin, qui lui montra un jour dans ſa Bibliothèque le Portrait du Docteur Guillaume Whitaker de Cambridge, célèbre Ecrivain ſur les matières de Controverſe contre les Papiſtes, & lui dit, que *c'étoit le plus ſavant Hérétique qu'il eût jamais lu.* A ſon retour, Aglionby fut fait Chapelain de la Reine Elifabeth. Il prit en 1600 le degré de Docteur en Théologie, & devint Principal du Collège de S. Edmond. Vers ce tems-là il parvint auſſi au Rectorat d'Iſlip près d'Oxford; & peu après il fut mis au nombre des Chapelains ordinaires du Roi Jaques I. Il poſſédoit toutes les Sciences; ſur-tout les Pères, & la Théologie Scholaſtique (*a*). Iſaac Wake, dans ſon *Rex Platonicus, ſive Muſæ regnantes*, en fait un portrait très avantageux. Il mourut à Iſlip le 6 de Février 1609, âgé de quarante-trois ans, & fut enterré dans l'Egliſe du lieu, où l'on trouve ſon Epitaphe ſur ſon Tombeau. Mr. Wood aſſure, qu'il eut beaucoup de part à la Verſion du Nouveau Teſtament, entrepriſe en 1604 par les ordres du Roi Jaques I. [*A*].

(*a*) Wood *Athenæ O.* xon. Vol. I. col. 354. 355. Edit. 1721.

[*A*] *Qu'il eut beaucoup de part à la Verſion du Nouveau Teſtament, entrepriſe en 1604 par les ordres du Roi Jaques I.*] La Verſion de la Bible fut conclue dans la Conférence tenue à Hamptoncourt entre les Commiſſaires Epiſcopaux & ceux des Puritains, en Janvier 1603-4. Elle fut commencée en 1606. Fuller (1) a donné la Liſte des Traducteurs, qui va à quarante-ſept; mais on n'y trouve point le nom d'Aglionby, quoique Mr. Wood aſſure qu'il a eu beaucoup de part à la Verſion du Nouveau Teſtament: mais il ne cite aucun autorité. Les Traducteurs des quatre Evangiles, des Actes des Apôtres & de l'Apocalypſe, furent, le Docteur *Ravis*, Doyen de l'Egliſe de Chriſt, & enſuite Evêque de Londres; le Docteur *Abbot*, Maître du Collège de l'Univerſité, dans la ſuite Archevêque de Cantorbéry; le Docteur *Eedes*; Mr. *Thomſon*; Mr. *Savill*; Mr. *Perryn*; le Docteur *Ravens*; Mr. *Harmar*; qui s'aſſemblèrent à Oxford. Les Traducteurs des Epîtres de S. Paul & des Epîtres Catholiques s'aſſemblèrent à Weſtminſter, & furent, le Docteur *Barlowe*, du Collège de la Trinité à Cambridge, Doyen de Cheſter, & enſuite Evêque de Londres; le Docteur *Hutcherſon*; le Docteur *Spencer*; Mr. *Fenton*; Mr. *Rabbet*; Mr. *Sanderſon*; Mr. *Dakins*. Il y a de l'apparence que le Docteur Aglionby fut un des Théologiens que le Vice-Chancelier choiſit dans les deux Univerſités, pour faire, conjointement avec les autres Chefs des Colléges, la reviſion de toute la Verſion, quoiqu'ils ne fuſſent pas du nombre des Traducteurs. C'eſt le ſeul moyen de concilier ce que Mr. Wood aſſure, avec ce que les autres rapportent.

(1) *Church Hiſtory B.* X. Voy. Collier *Eccleſ. Hiſt.* Vol. II. B. VIII. p. 632.

AGNÈS SOREAU, ou Sorel, ſurnommée *la belle Agnès*, étoit native & Dame de Fromenteau, Village de la Touraine dans le Diocèſe de Bourges. Charles VII, Roi de France, qui la connut dans le tems qu'elle étoit au ſervice de la Reine, en devint paſſionnément amoureux, & lui fit préſent de ſon Château de Beauté-ſur-Marne. Agnès reprochoit ſouvent au Roi ſon indolence, & pour l'animer à chaſſer les Anglois du Royaume, elle l'aſſura qu'un Aſtrologue lui avoit prédit, qu'elle ſeroit aimée du plus grand Roi du Monde; mais qu'elle voyoit bien que cette prédiction ne le regardoit point, puiſqu'il négligeoit de ſe remettre en poſſeſſion d'un Etat que ſes Ennemis avoient uſurpé; & qu'ainſi elle ſe verroit obligée, pour l'accomplir, de paſſer à la Cour du Roi d'Angleterre. Ces reproches touchérent ſi vivement Charles VII, qu'il prit les armes & ſe mit en devoir de chaſſer les Anglois du Royaume (*a*). Jean Chartier (*b*) n'oublie rien pour juſtifier la tendreſſe que le Roi avoit pour elle; il prétend qu'elle étoit très légitime, & renfermée dans les bornes de l'honnêteté. Mais d'autres Auteurs aſſurent qu'il en eut deux filles; *Charlotte*, mariée à Jaques de Brezé Comte de Maulévrier; & *Marguerite*, mariée à Olivier de Coitivi, Seigneur de Taillebourg. Elle mourut le neuvième jour de Février 1450, au Château du Ménil [*A*] à un quart de lieue de Jumièges, & non pas à Jumièges même, comme divers Auteurs l'ont écrit. Elle n'avoit que quarante ans. On mit ſon cœur & ſes entrailles à Jumièges, & ſon corps fut porté au Château de Loches, où elle fut enterrée au milieu du Chœur de l'Egliſe, ſous une Tombe de marbre noir [*B*]. Il ſe répandit un bruit après ſa mort, qu'elle avoit été empoiſonnée [*C*]. Le Roi François I. écrivit de ſa pro-

(*a*) Voy. Monſtrelet, Du Haillan, la Chronique de S. Denis, ſur Charles VII; & Bower *Hiſt. Eccleſ.* T. XXII. p. 510. Ed. de Bruxelles 1716.

(*b*) *Hiſtoire de Charles VII.*

[*A*] *Elle mourut le neuvième jour de Février 1450.*] Les Hiſtoriens ne ſont pas d'accord ſur l'année & ſur le jour de ſa mort. L'Auteur de ces Articles a ſuivi le Continuateur de l'Abbé Fleury; mais Mézéray * met ſa mort en 1449, & c'eſt cette date qu'on a ſuivie dans l'Edition de Moréri de Paris 1712, où l'on place la mort d'Agnès au dernier jour de Février 1449. Rem. du Tabs.

* *Abrégé de l'Hiſt. de France T.* III. p. 572.

[*B*] *Au milieu du Chœur .... ſous une Tombe de marbre noir.*] Sa figure y eſt de marbre blanc, avec deux Anges qui tiennent un Carreau, ſur lequelle elle repoſe ſa tête, & deux Agneaux à ſes pieds. Agnès avoit fait de grands biens à cette Egliſe; cependant après ſa mort, les Chanoines demandérent à Louis XI la permiſſion d'ôter ce Tombeau du milieu du Chœur, ſous prétexte qu'il les incommodoit dans les Cérémonies. Ils eurent que l'averſion de ce Prince pour Agnès paſſeroit juſqu'à ſes cendres; mais au-lieu de conſentir à leur demande, il blâma leur deſſein, & leur reprocha leur ingratitude envers une ſi généreuſe Bienfaitrice.

[*C*] *Qu'elle avoit été empoiſonnée.*] Jaques Cœur, fort attaché aux intérêts du Dauphin, qui hériſſoit cette Dame, fut ſoupçonné d'avoir prêté ſon miniſtère à ce Prince pour l'exécution de ce deſſein. Cet homme étoit devenu fort riche & fort puiſſant, quoiqu'il fût d'une condition très médiocre, étant fils d'un ſimple habitant de Bourges. Le Roi le vit, le goûta, connut ſa prudence, & en fut ſi content, qu'il le chargea du ſoin de ſes Finances, lui donna une place dans ſon Conſeil, & l'employa dans les plus importantes affaires (1). Tant de faveurs lui attirérent des envieux; on l'accuſa d'avoir pillé l'Etat dans l'adminiſtration des Finances; d'avoir rendu un Chrétien au Soudan d'Egypte, pour éviter la perte de ſes marchandiſes; d'avoir empoiſonné la belle Agnès; d'avoir envoyé au Soudan de Babylone, à l'inſu du Roi, un Turc nois complet, pour en faire faire de même, & équiper ſes Cavaliers à la manière des François. Jaques Cœur fut arrêté ſur ces accuſations, & enfermé dans le Château de Luſignan en Poitou. On lui fit ſon procès, à la requête de Jean Dauvet Procureur-Général du Parlement de Paris. Mais quoique l'accuſé ſe juſtifiât ſur tous ces chefs, on ne laiſſa pas de conſiſtuer tous ſes biens, de le condamner à quatre-cens mille écus envers le Roi, & de le reléguer dans l'Iſle de Chypre; où il trouva encore le moyen, par ſa grande capacité, de faire une fortune conſidérable. Il y mourut, à ce qu'on croit, en combattant contre les Infidèles. Une Demoiſelle, qui l'avoit accuſé d'avoir empoi-

(1) *Hiſt. de Charles VII par* Matthieu Coucy, & Theaty *ubi ſup.*

propre main des vers sous le Portrait de la belle Agnès [D].

(c) Fleury ubi supra p. 521.

poſonné Agnès, convaincue de calomnie, fut chaſſée de la Cour & exilée. On fit juſtice à Jaques Cœur après ſa mort ; & le Dauphin, devenu Roi ſous le nom de Louis XI, rétablit ſon fils Geoffroi dans une partie des biens de ſon père (2).

[D] *Le Roi François I. écrivit . . . . . des vers ſous le Portrait de la belle Agnès.*] Se trouvant un jour dans la maiſon d'Artus Gouffier de Boiſſi Comte d'Eſtampes, autrefois ſon Gouverneur & pour-lors Grand-Maître de France, il s'amuſa à feuilleter un portefeuille, qui étoit dans la chambre de Madame de Boiſſi. Cette Dame, qui étoit de la Maiſon d'Hangeſt, aimoit la Peinture, & y avoit deſſiné le Portrait de diverſes Perſonnes illuſtres, entre autres celui d'Agnès Sorel. Le Roi fit des Deviſes & des Vers pour chacun de ces Portraits, & écrivit ceux-ci de ſa propre pour main la belle Agnès :

Plus de louange & d'honneur tu mérite,
La cauſe étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un Cloître ouvrer
Cloſe Nonnain, ou bien dévot Hermite.

Ces vers ſe trouvent parmi les Poëſies de Melin de S. Gelais.

(a) Il eſt quelquefois nommé *Agobert, Agobalde, ou Agebaldus.*

AGOBARD (*a*), Archevêque de Lyon, a été l'un des plus célèbres & des plus ſavans Prélats du neuvième Siècle. Cave (*b*) & Oléarius (*c*) aſſurent qu'il étoit François : mais Du Pin (*d*) dit qu'on n'en a point de preuve certaine. Il étoit né en 779, comme l'a remarqué le P. Mabillon (*e*) d'après un petit Martyrologe, où il paroit y avoir de courtes remarques de la propre main d'Agobard. En 782, il paſſa d'Eſpagne en France. En 804, Leidrade Archevêque de Lyon l'ordonna Prêtre ; & neuf ans après, il l'établit ſon Coadjuteur & Chorévêque (*f*). Au commencement de l'empire de Louis le Débonnaire en 816, Leidrade s'étant déterminé à ſe retirer dans le Monaſtère de Soiſſons [celui de S. Médard], Agobard, du conſentement de l'Empereur & de tout un Concile d'Evêques François (*g*), fut mis ſur le Siége Archiépiſcopal de Lyon, conformément au choix que Leidrade avoit fait de lui pour lui ſucceder. On voulut pourtant trouver à redire à l'ordination d'Agobard, prétendant que les Canons ne permettent pas qu'un Evêque ſe choiſiſſe à lui-même un ſucceſſeur (*h*). Cependant il jouït paiſiblement de ſon Siége, juſqu'au tems qu'il en fut chaſſé par Louis le Débonnaire, pour avoir pris le parti de ſon fils Lothaire, & avoit été un des principaux auteurs de ſa dépoſition, faite dans l'Aſſemblée d'Evêques tenue à Compiegne l'an 833. Car Louis le Débonnaire s'étant pourvu contre l'injuſtice & la violence qui lui avoit été faite par Lothaire, & par les Evêques de ſon parti, fit faire le procès à ceux-ci dans le Concile de Thionville, tenu l'an 835. Ebbon Archevêque de Reims y fut contraint d'avouer ſa faute, & de ſe ſoumettre à la dépoſition. Agobard, qui s'étoit retiré en Italie avec les autres Evêques de ſon parti, fut cité au Concile par trois fois ; & n'y aiant point comparu, il fut dépoſé. Son affaire fut remiſe ſur le tapis l'année ſuivante 836, dans une Aſſemblée tenue à Tramoye près de Lyon ; mais elle demeura indéciſe, à cauſe de l'abſence des Evêques, à qui ſeuls il appartenoit de dépoſer leur confrère. Enfin les enfans de Louis le Débonnaire aiant fait leur paix avec lui, ils ménagérent le rétabliſſement d'Agobard, qui aſſiſta l'an 838 à une Aſſemblée qui ſe tint à Paris par ordre de Louis le Débonnaire. Il rentra même dans les bonnes graces de cet Empereur, auprès duquel il mourut en Xaintonge, l'an 840, le cinquième jour de Juin (*i*). Son Egliſe lui donne le titre de Saint. Il n'eut pas moins de part aux affaires de l'Egliſe de ſon tems, qu'à celles de l'Empire ; & fit voir par ſes Ecrits & par ſa conduite, qu'il étoit plus ſavant Théologien, qu'habile Politique. Il fut un grand Défenſeur de la Diſcipline & des Loix de l'Egliſe. Lorſqu'il avoit une ſois embraſſé un ſentiment, il s'y attachoit juſqu'à l'opiniâtreté, & il n'étoit pas aiſé de l'y faire renoncer (*k*). Il étoit peu favorable au Culte des Images [*A*]. Il écrivit un Traité, intitulé *Adverſus Dogma Felicis ad Ludovicum Imp.* contre Félix d'Urgel, pour prouver que Jéſus-Chriſt eſt véritablement Fils de Dieu par nature, & non ſeulement par adoption & par grace. Il écrivit auſſi divers Traités contre les Juifs [*B*], &

(b) Cave & Du Pin ubi ſupra.

(c) Cave p. 419.

(d) Du Pin ubi ſupra.

(e) Annal. Italiæ §. 14. p. 61.

(f) Voy. Du Pin ubi ſupra, & Note (*a*).

(g) On ne fait point quel eſt ce Synode. Mr. Baluze croit que c'eſt celui de Mayence de l'an 813 : mais ce Synode eſt ſous Charlemagne, & Leidrade ne ſe retira, & ne fit ordonner Agobard, que ſous Louis le Débonnaire. Voy. Du Pin.

[*A*] *Il étoit peu favorable au Culte des Images.*] C'eſt ce qu'avoue Mr. du Pin lui-même (1), qui dit, que quoiqu'il ſemble d'abord n'attaquer que leur Adoration, contre laquelle il allégue pluſieurs paſſages des Péres, il foutient enſuite qu'on ne doit pas ſe ſervir de ces ſignes viſibles & extérieurs pour ſe repréſenter des choſes ſpirituelles, ni leur rendre un Culte, même relatif aux Saints qu'elles repréſentent. Il prétend que dans l'Antiquité l'on a conſervé les Images de Jéſus-Chriſt & des Apôtres, plutôt à cauſe de l'amour qu'on leur portoit & pour ſe ſouvenir d'eux, que par Religion ou pour les honorer. Il avoit même qu'il ſeroit à propos, à cauſe des ſuperſtitions où l'on eſt tombé à leur occaſion, de les ſupprimer tout à fait. On trouve ces Propoſitions dans ſon Livre *de Picturis & Imaginibus* ; ce qui a mis les Ecrivains Catholiques Romains dans un grand embarras. Papyre Maſſon avoue ingénument dans ſa Préface à la tête des Ouvrages d'Agobard, „ qu'en découvrant les erreurs des Grecs ſur „ le ſujet des Peintures & des Images, il a ſouvent abſo„ lument que l'on ne devoit point les admettre, *ſans toutefois* „ *dit le ſavant Auteur*, que nous autres Catholiques ap„ prouvons tous, en ſuivant ſur cet article le ſentiment „ de Grégoire le Grand.“ *Græcorum errores de Imaginibus & Picturis manifeſte detegens, negat eas adorari debere ; quam ſententiam omnes Catholici probamus, Gregorii Magni teſtimonium de illis ſequimur.* Mr. Baluze s'eſt exprimé avec plus de précaution dans ſes Notes ſur Agobard : Il dit, que l'Archevêque de Lyon n'a rien écrit ſur cet article, qui ne fût conforme à l'opinion générale de l'Egliſe Galliſcane de ſon tems. Il s'eſt trouvé cependant un Auteur de l'Egliſe Romaine (2) de notre tems, qui a oſé avancer, qu'Agobard a cru que l'on devoit rendre quelque Culte religieux aux Images des Saints : *Sanctorum imaginibus cultum aliquem & religioſum eſſe exhibendum* ; ce qu'il prétend que le P. Noel Alexandre (3) a clairement prouvé contre Mr. Daillé & les autres Antagoniſtes des Images. Mais pour laiſſons au Lecteur à décider, comment l'on peut ſe tirer de la difficulté qui naît d'expreſſions auſſi claires & auſſi fortes, que le ſont celles d'Agobard. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les plus ſavans Ecrivains de l'Egliſe Romaine ont avoué que c'eſt une choſe inconteſtable, qu'Agobard ne favoriſoit point le Culte des Images.

(1) *Ubi ſupra* p. 4.

(2) *Fr. Ign. Hyacinthe. Ord. Franc. Prad. Hiſt. Eccl. T. VIII. p. 111. Aug. Vindelic. 1757.*

(3) Diſſ. VI. *in Hiſt. Sec. VIII. p. 13.*

[☞ On trouve fur ce ſujet deux aveux, qui méritent bien d'avoir ici leur place. Le prémier eſt de l'Abbé Fleury, & le ſecond des ſavans Auteurs de l'*Hiſtoire Littéraire de la France*. Voici de quelle manière le prémier s'exprime ſur ce délicat ſujet (4). „ Ce Traité d'Agobard (*celui des Images*) n'eſt preſque autre choſe qu'un „ recueil de paſſages de S. Auguſtin & de quelques autres „ Péres, pour montrer qu'il n'eſt permis d'adorer que „ Dieu ſeul, qu'on ne peut le repréſenter par aucune i„ mage, & qu'on ne doit rendre AUCUN CULTE, MÊME RELATIF, aux Images des Saints. Il ne veut pas „ ſeulement qu'on les nomme *Saintes*, il paſſe juſqu'à „ dire, qu'à l'exemple du Serpent d'airain, IL FAUT „ LES BRISER, lorſque le peuple en abuſe. Il permet „ ſeulement de les garder pour l'inſtruction & la mémoi„ re. En un mot, DE TOUS LES ECRIVAINS DE „ L'EGLISE GALLICANE, C'EST LE PLUS OPPO„ SÉ AUX GRECS touchant le Culte des Images.“ Voilà qui eſt net, & ſans équivoque. Les ſavans Bénédictins ne parlent pas moins clairement (5) : „ Le titre qu'il „ a donné à cet Ecrit (*le Traité des Images*) fait d'abord „ voir, qu'il ne prétend y attaquer que ceux qui ren„ doient aux Images une vraie adoration. . . . . Cepen„ dant Agobard va plus loin dans la ſuite de ſon Traité, „ & en voulant dégager l'eſprit de l'aſſujettiſſement des „ ſens, pour l'élever à quelque choſe de plus parfait, „ ſemble avoir ſoubaité qu'on pût ſe paſſer de ces ſignes „ viſibles. IL PAROIT MÊME, à ne rien diſſimuler, „ PANCHER DU CÔTÉ DE CEUX QUI BLAMENT „ LE CULTE DES IMAGES. Et c'eſt pourquoi NOS „ FRERES SEPARÉS, qui en font ennemis, ſe font tant „ d'eſtime de ce Traité, & le citent quelquefois avec „ complaiſance.“ On ne peut que louer la candeur de ces Auteurs ; & j'ajouterai, que la manière dont ils s'expriment, en nommant les Proteſtans, *Péres ſéparés*, titre ſi différent de celui que les Auteurs de Rome donnent à ceux qui ne ſont pas de leur Communion, n'eſt pas moins digne d'éloge, & offre un exemple qui mérite d'être imité. ADD. DU TRAD.]

(4) *Hiſt. Eccleſ. T. XX. p. 214.*

(5) *Hiſt. Litter. de France. T. IV. p. 575.*

[*B*] *Il écrivit auſſi divers Traités contre les Juifs.*] *De Injuſtitia Judæorum, ad Ludovicum Imp.* „ De l'Inſolen„ ce des Juifs, à l'Empereur Louis.“ Il ſe plaint dans cet Ecrit, que les Commiſſaires envoyés par l'Empereur à Lyon, avoient pris parti pour les Juifs contre l'Egliſe, & avoient fait divers Decrets en leur faveur ; qu'ils avoient même été juſques à parler pour les Juifs, & à menacer quelques Evêques. Agobard, qui étoit abſent lorſque ce la

& d'autres Ouvrages, dont on trouvera l'Extrait dans les Remarques [C]. Son ſtyle eſt ſimple, clair

la arriva, en écrivit aux Commiſſaires, qui n'eurent aucun égard à ſes repréſentations. Il s'adreſſa donc directement à l'Empereur, pour lui expoſer, que l'unique cauſe de cette perſécution que les Juifs lui faiſoient & à ſes Confréres, étoit, qu'ils avoient défendu aux Chrétiens, de vendre aux Juifs des Eſclaves Chrétiens, & de ſouffrir que les Juifs vendiſſent des Chrétiens pour envoyer en Eſpagne, & qu'ils euſſent des Chrétiens chez eux à leurs gages, ou que des femmes Chrétiennes obſervaſſent le Sabbat avec eux, & travailliaſſent le Dimanche; de manger avec eux en Carême; d'acheter d'eux de la chair ou du vin; en un mot, d'avoir avec eux aucun commerce, à cauſe qu'ils blaſphémoient tous les jours le nom de J. Chriſt. Il décrit enſuite l'inſolence des Juifs, qui ſe voyoient ſoutenus par l'autorité des Commiſſaires, & il finit en priant l'Empereur d'arrêter le deſordre. Cette Remontrance fut accompagnée, ou ſuivie, d'une autre Lettre écrite en ſon nom, & au nom de Bernard Archevêque de Vienne, & d'un autre Evêque, nommé *Eoof* ou *Taof*. Ils alléguent des autorités des Péres & de l'Ecriture Sainte, pour juſtifier la ſévérité dont ils uſoient contre les Juifs. Ils rapportent l'exemple de S. Hilaire, qui ne vouloit pas les ſaluer, & celui de S. Ambroiſe, qui écrivit qu'il aimoit mieux ſouffrir la mort, que de permettre qu'une Synagogue, qui avoit été bâtie par les Chrétiens, fût rebâtie. A ces autorités ils joignoient celles de S. Cyprien & de S. Athanaſe, l'un & l'autre fort contraires aux Juifs. Enfuite ils alléguent des Canons de Conciles d'Eſpagne & d'Agde, qui défendent aux Chrétiens de manger avec les Juifs; & l'Ordonnance du premier Concile de Mâcon, qui déclare que ſelon l'Edit de Childebert, Il n'eſt pas permis aux Juifs d'être Juges; ni Receveurs des deniers publics, ni de paroître en public la Semaine Sainte, & qui renouvelle encore la défenſe faite aux Chrétiens de manger avec eux. Ceci eſt confirmé par les Canons du prémier & du troiſiéme Concile d'Orléans, & par le Concile de Laodicée, qui défend aux Chrétiens d'avoir commerce avec eux. On n'oublie pas l'action de S. Jean, qui ſe retira du bain y ayant vu entrer Cérinthe, qui étoit un Hérétique de la Secte des Juifs. Ils accuſent les Juifs de leur tems, d'être pires que Cérinthe; de croire Dieu corporel; d'avoir des idées baſſes & groſſiéres de la Divinité; de croire que les Lettres de leur Alphabet ſont éternelles; de croire que la Loi a été écrite pluſieurs années avant la création du Monde; d'être perſuadés qu'il y a pluſieurs Mondes, & pluſieurs Terres; d'introduire pluſieurs fables ſur l'Ancien Teſtament; de dire des blaſphémes contre Jéſus-Chriſt; de mêler de faux Actes de Pilate; de traiter les Chrétiens d'Idolâtres, parce qu'ils honorent les Saints; & de faire des actions infames dans leurs Synagogues. D'où ils concluent, que ſi l'on doit ſe ſéparer des Hérétiques, on doit à plus forte raiſon n'avoir aucun commerce avec les Juifs: ce qu'ils appuient de pluſieurs paſſages de l'Ecriture Sainte (6). Agobard écrivit diverſes autres Piéces ſur le ſujet des Juifs. *De Judaicâ Superſtitionibus.* Des Superſtitions des Juifs. *Liber de Baptiſmo Judæorum Mancipiorum.* Du Baptême des Eſclaves des Juifs. *Epiſtola exhortatoria ad Nebridium Epiſcopum Narbonenſem, de cavendo convictu & ſocietate Judaica.* Lettre à Nébride Evêque de Narbonne, ſur la néceſſité d'éviter le commerce des Juifs. *Epiſtola ad Proceres Palatii contra præceptum Imperii de Baptiſmo Judæorum Mancipiorum.* Lettre aux premiers Officiers du Palais (7), contre l'Ordonnance impie, qui défendoit de baptiſer les Eſclaves des Juifs. *Epiſtola ad Matfredum Proceremn Palatii.* Lettre à Matfrede, Grand-Officier de la Cour (8). [C] Voici le dernier Ecrit, que regarde les différends entre les Juifs. Agobard ſollicite Matfrede de faire ceſſer les ſourberies, les injuſtices, & autres deſordres, qui déſoloient le Lyonnois (9). ADD. DU TRAD.

(6) Du Pin *ubi ſupra* p. 142. 143.

(7) Hildoin *Archi-Chapelain, & Wala alors Abbé de Corbie.*

(8) Cave *ubi ſupra.*

(9) *Hiſt. Litter. de France T.* IV. p. 575.

[C] *D'autres Ouvrages, dont on trouvera l'Extrait dans les Remarques.*] I. *Liber adverſus Legem Gundobaldi, & impia Certamina quæ per eam geruntur.* „ Diſcours contre la „ Loi de Gondebaud, & les Combats impies qu'elle ordonne. Cette Loi ordonnoit, que les procès & les différends qu'avoient les particuliers, ſeroient décidés par un Combat ſingulier, ou par quelque autre Epreuve, plutôt que par la dépoſition des témoins. Il repréſente combien cette Loi, qui a été faite par un Prince Arien, eſt contraire à l'eſprit de l'Evangile, & à l'humilité que les Chrétiens doivent avoir les uns pour les autres, & à la paix de l'Etat & de l'Egliſe. Il remarque, qu'elle n'eſt ni de Moïſe, ni de l'Evangile; que la Religion Chrétienne ne s'eſt point établie par ces ſortes de Combats, mais au contraire par la mort de ceux qui les ont bravés. Il paroît, qu'Avitus Evêque de Vienne, qui avoit eu des Conférences ſur la Religion avec Gondebaud, & qui avoit converti Sigiſmond ſon fils, avoit deſapprouvé cette coutume. Il ſe plaint de ce qu'on reſpectoit ſi peu les Canons de l'Egliſe de France; & il déclare enfin, qu'il combattroit que tous les ſujets du Roi n'euſſent qu'une même Loi: mais parce qu'il croit cela preſque impoſſible, il demande qu'au moins on abolîſſe cet uſage, qui eſt ſi injuſte & ſi préjudiciable à l'Etat. II. *Ad Bernardum Epiſcopum, de privilegiis & jure Sacerdotii.* „ Traité du Privilége & des Droits du Sacer„ doce, à Bernard Evêque de Vienne.“ Il obſerve dans cet Ecrit, que tous les Chrétiens étant les membres de Jéſus-Chriſt, qui eſt le Souverain-Pontife, ſont des Rois & des Prêtres du Seigneur; que l'on ne doit point écouter les Prêtres, lorſqu'ils enſeignent une doctrine contraire à celle de Jéſus-Chriſt. Il déplore les deſordres de ſon tems, où l'on donnoit l'Ordre de Prêtriſe à des gens ſans capacité, ſans talens, que les grands Seigneurs prenoient chez eux, pour s'en ſervir aux plus bas offices. Il exhorte les Laïques à avoir du reſpect pour les Sacremens; & il avertit les Evêques, de bien prendre garde de ne pas participer aux péchés des autres, en élevant au Sacerdoce des perſonnes, ou vicieuſes, ou ignorantes, ou incapables de bien s'acquitter de leur Miniſtére. III. *De Grandine & Tonitruis Liber.* „ Traité de la Gréle & des Tonner„ res.“ C'eſt un Ecrit très ſenſé, pour détourner le peuple de l'opinion où il étoit, qu'il y avoit des Sorciers qui pouvoient exciter des tempêtes, faire gronder le tonnerre, tomber la gréle, par leurs enchantemens. Il établit avoir d'abord par pluſieurs paſſages de l'Ecriture, que c'eſt une grande impudence & une cîpéce de ſacrilége, d'attribuer aux hommes ce qui n'appartient qu'à Dieu. Il ſe moque de l'imagination de ceux qui ſuppoſoient qu'il y avoit en l'air une région, où ſe tranſportoient les bleds & les fruits, que la gréle faiſoit tomber. Il montre par pluſieurs paſſages de l'Ecriture, que c'eſt Dieu ſeul qui punit les hommes par ces fléaux; que tout ce qui ſe fait dans l'air, eſt l'effet de ſa puiſſance, ſoit qu'il le faſſe par lui-même, ou par les Anges, ou par les hommes; qu'il eſt ſeul le Créateur & le Moteur de l'Univers; que ſi ces méchans avoient le pouvoir d'écraſer & de faire périr ainſi les hommes, tous leurs ennemis auroient ce ſort; que l'on ne voit pas que les hommes aient entrepris de remuer ainſi l'Air & le Ciel, dont ils ignorent la nature; que la plupart des Hiſtoires que l'on conte ſur ce ſujet, étant bien examinées, ſe trouvent fauſſes, quoiqu'il y ait des gens aſſez inſenſés pour s'expoſer à la mort en les avouant, ainſi qu'il s'eſt arrivé peu de tems auparavant, lorſqu'on avoit accuſé Grimoald Duc de Bénevent d'avoir fait répandre par-tout une poudre, qui avoit fait mourir tous les bœufs. Comment, dit-il, pourroit-on trouver une poudre qui eût la vertu de ne tuer que les bœufs, ſans nuire aux autres animaux? Comment en tranſporter une aſſez grande quantité? Et où trouver aſſez de ſemeurs pour en répandre par-tout (10). IV. *Liber contra Objectiones Fredegiſi Abbatis.* „ Réponſe aux „ Objections de Fredegiſe, Abbé de S. Martin de Tours.“ Cet Abbé aiant critiqué quelques endroits d'un Ecrit d'Agobard, celui-ci ſe vit obligé de ſe défendre. La prémiére expreſſion que Fredegiſe reprenoit, étoit, *que celui qui eſt humble, alors des ſentimens peu avantageux de lui-même, doit ſe croire ſujet à l'erreur.* L'Abbé objectoit, que Jéſus-Chriſt étoit humble, & que cependant il étoit bien certain qu'il ne s'étoit pas cru ſujet à l'erreur. Agobard répond, que ſa maxime ne ſe doit pas entendre de Jéſus-Chriſt, auquel elle n'eſt nullement applicable, ce divin Sauveur s'étant dépouillé volontairement de ſa Majeſté, pour s'abaiſſer & s'humilier, ſans ceſſer d'être puiſſant & impeccable; mais il la confirme à l'égard de tous les hommes, qui ſont ſujets à l'erreur & au péché. Fredegiſe l'accuſoit auſſi d'avoir attaqué l'autorité de l'Ecriture Sainte & des Interprétes, parce qu'il avoit remarqué, qu'ils n'avoient pas toujours obſervé les régles de la Grammaire. Agobard répond, que cela ne doit point faire douter de la vérité des choſes qui ſont rapportées dans l'Ecriture Sainte; que les Interprétes en ont ainſi uſé, non pour s'accommoder à la portée des ſimples, ou pour mieux exprimer le ſens de l'Original; qu'il n'eſt pas permis de douter de l'autorité des Auteurs dont le S. Eſprit s'eſt ſervi pour écrire les Livres Canoniques; ni de croire qu'ils aient dû écrire autrement qu'ils n'ont fait. Qu'après les Originaux, on doit encore reconnoître l'autorité de la Verſion des Septante, & la Verſion Latine de S. Jérôme faite ſur le Texte Hébreu. „ Ne pas mépriſer les Verſions Latines, faites ſur celle des Septante par des Ca„ tholiques; mais qu'il y a pluſieurs Interprétes que l'on peut juſtement corriger & reprendre, tels que ſont ces fameux Hérétiques demi-Juifs, Aquila, Théodotion, & Symmaque, auſſi-bien que quelques Interprétes Latins, que S. Jérôme a repris. Et qu'enfin à l'égard des Commentateurs, on doit ſuivre la régle de S. Auguſtin, qui laiſſe la liberté d'en juger, & de rejetter ce qu'on ne trouve pas juſte ou véritable dans leurs Ecrits, maintenant enfuite en particulier la queſtion de l'inſpiration des Livres Sacrés, il dit que c'eſt une abſurdité de croire, que le S. Eſprit ait inſpiré aux Prophétes & aux Apôtres les termes & les mots dont ils ſe ſont ſervis. Pour le prouver, il allégue l'exemple de Moïſe, qui, parce qu'il a de la difficulté à parler; il produit le témoignage de S. Jérôme, qui reconnoit qu'il y a de la différence de ſtyle entre les Ecrits des Prophétes & des Apôtres, dont les uns écrivent plus noblement & plus éloquemment, les autres avec moins de grandeur & de politeſſe, & quelquefois le même différemment en différens Ecrits. On ne peut pas attribuer cette différence au S. Eſprit, il faut l'attribuer aux hommes; & par conſéquent ce ſont eux, & non pas le S. Eſprit, qui ſont Auteurs des mots & des expreſſions dont ils ſe ſervent, quoiqu'il leur inſpire les ſujets & le ſens de ce qu'ils doivent écrire. Dans la réponſe à la troiſiéme Objection, il attaque le ſentiment de ſon Adverſaire, qui ſoutenoit que l'on pouvoit dire que les Auteurs étoient

(10) Du Pin *ubi ſupra* p. 144.

clair & naturel ; mais fans élévation & fans ornement. On trouve dans ſes Ouvrages un grand nombre de Citations de longs paſſages de l'Ecriture Sainte & des Péres, ſelon la coutume de ce tems-là. Il raiſonne aſſez juſte ſur les matiéres qu'il traite, & écrit comme un homme verſé dans la Doctrine des Péres, & dans la Diſcipline de l'Egliſe (*l*). Il y avoit pluſieurs Siécles, que les Ecrits de notre Prélat étoient enſevelis dans l'obſcurité, lorſque Papyre Maſſon en trouva par hazard un Manuſcrit dans la boutique d'un Relieur à Lyon, qui alloit le mettre en piéces pour en couvrir des Livres. Maſſon le publia à Paris en 1603, in-8. (*m*), & le Manuſcrit fut mis après ſa mort dans la Bibliothéque du Roi. Mais Maſſon aiant laiſſé quantité de fautes dans ſon Edition, Mr. Baluze en donna une plus correcte à Paris en deux volumes in-8. 1666, d'après le même Manuſcrit * & avec des Notes de l'Editeur. Il y ajouta le Traité d'Agobard *contre les quatres Livres d'Amalaire ſur les Offices Eccléſiaſtiques*, (*Contra quatuor Libros Amalarii Liber*) ſur un ancien Manuſcrit qui appartenoit à Pierre Marnes, qu'il collationna avec un autre Manuſcrit de Chiflet. C'eſt ſur cette nouvelle Edition, qu'on a reimprimé les Oeuvres d'Agobard dans la Bibliothéque des Péres (*n*). Moréri n'a fait que peu de fautes dans cet Article.

(*l*) Du Pin *loc. ſupra* p. 350.

(*m*) Cave *ubi ſupra* p. 440, Du Pin p. 350, & l'Editeur, diſent que ce fut en 1605. C'eſt ce que diſent auſſi les Auteurs de *l'Hiſtoire Litteraire de France* T. IV. p. 382. K. D. T.]

* C'eſt ce que dit Mr. Du Pin ; mais les Auteurs de *l'Hiſtoire Litteraire de France* diſent que Mr. Baluze avoit retouvé des Manuſcrits plus parfaits. K. D. T.

(*n*) T. XIV. p. 334. [de l'Edit. de Lyon en 1677.]

toient crées dans le Corps, & avec le Corps, quoique les Philoſophes croyent le contraire, & que S. Auguſtin en ait douté. Il répond enſuite à une demande, qui lui avoit été faite par ſon Adverſaire : *Si la Verité étoit autre choſe que Dieu ?* Il répond, oui, que la Vérité ne ſe prend pas toujours pour Dieu même, quoique l'on ne puiſſe douter que Dieu ne ſoit la Vérité. Enfin il ſe défend ſur une quatriéme queſtion, d'avoir ſoutenu que l'on peut dire, que les Juifs de l'ancienne Loi étoient Chrétiens, parce qu'ils croyoient en Jéſus-Chriſt, & qu'ils étoient oints de l'huile inviſible de la Grace, auſſi-bien que ceux qui ont été juſtes parmi les Gentils (11). V. *Epiſtola ad Bartholomæum Epiſcopum Narbonenſem, de quorundam inluſione ſignorum.* Agobard écrivit cette Lettre, en ſon nom & au nom d'Hildegiſe & de Flore, qui étoient du Clergé de Lyon, à Barthelemi Evêque de Narbonne. Il parle d'un certain mal, qui prenoit ſubitement aux perſonnes, & les faiſoit tomber comme des Epileptiques : il y en avoit même qui tenoient tout d'un coup une bouteille, qui leur laiſſoit une plaie incurable. Cela arrivoit aſſez ordinairement dans les Egliſes ; & les peuples effrayés faiſoient des préſens conſidérables aux Egliſes, pour en être préſervés. Agobard déſapprouve cette pratique, & recherchant l'origine de ce mal, il dit qu'il n'en faut point chercher d'autre cauſe que la volonté de Dieu, qui punit ainſi les hommes par le miniſtére d'un Ange. Il rapporte enſuite pluſieurs exemples de ſemblables châtimens, tirés de l'Ecriture, dans leſquels Dieu a exercé la juſtice par des Anges, & même par des animaux. Il prétend que ces ſortes de châtimens ne ſe font point par le miniſtére des Démons, quoiqu'il avoue, que Dieu permet quelquefois qu'ils inquiétent & tourmentent les hommes. Revenant enſuite à la queſtion de Barthelemi, ſavoir, ce qu'on devoit penſer de la pratique de ceux, qui venant aux Egliſes dans leſquelles ils avoient été frappés de ce mal, apportoient des préſens ; il dit, que la crainte fait faire à ces gens ce qu'ils ne devroient pas faire, & les empêche de faire ce qu'ils devroient : car ils feroient mieux, dit-il, de donner l'aumône aux pauvres & aux étrangers, de s'adreſſer aux Prêtres pour recevoir l'Onction, ſelon le précepte de l'Evangile & de l'Apôtre, de jeûner, de prier, & de pratiquer des oeuvres de charité. Il eſt vrai, ajoute-t-il, que ſi l'on employoit comme il faut les oblations qu'on fait aux Egliſes, elles ſeroient une action de charité ; mais parce qu'à préſent elles ne ſervent qu'à contenter la cupidité & l'avarice des hommes, & non pas à honorer Dieu & à ſecourir les pauvres, c'eſt une occaſion de donner du bien à des gens qui brulent d'une avidité inſatiable, & qui ſe contentent de l'accumuler, ou de le dépenſer mal à propos. VI. *Epiſtola ad Lugdunenſes, de modo Reginimis Eccleſiaſtici.* „ Lettre au Clergé de Lyon, ſur la maniére „ de gouverner une Egliſe. " Elle fut occaſionnée par une diſpute, qui s'éleva entre eux ſur le Gouvernement de l'Egliſe. Il les exhorte d'une maniére touchante à s'appliquer entiérement au bien de l'Egliſe, à ſe dépouiller de toute paſſion humaine, en renonçant à des deſſeins peu juſtes & irréguliers. VII. *De Diſpenſatione Eccleſiaſticarum Rerum Liber.* „ Livre de la Diſpenſation des biens „ Eccléſiaſtiques." Il fait des remontrances dans cette Piéce ſur l'abus qui régnoit alors, les Laïques s'emparant des biens de l'Egliſe, deſtinés à l'entretien des Miniſtres & au ſoulagement des pauvres, ou les détournant à des uſages étrangers. Il ſe plaint non ſeulement des Laïques ſur ce ſujet, mais auſſi des Evêques, des Abbés, & d'autres Eccléſiaſtiques, quand ils font des biens de l'Egliſe un autre uſage que celui qui eſt conforme aux Ordonnances de l'Egliſe & des Péres. VIII. *Liber contra Judicium Dei*, ſive *de Divinis Sententiis, cum breviſſimis admotationibus, contra damnabilem opinionem putantium divini judicii veritatem igne*, vel *aquis*, vel *conflictu ferrum fieri.* Ce Traité eſt contre les Epreuves qui ſe faiſoient de l'innocence d'une perſonne, ou par le Combat ſingulier, ou en tenant un Fer chaud, en mettant les doigts dans l'Eau chaude, & autres Epreuves de cette nature. Il fait voir que cet uſage eſt contraire à l'eſprit de l'Evangile, à la Charité Chrétienne, à la droite Raiſon, & aux principes de notre Religion. IX. *Sermo exhortatorius ad plebem de fide veritate & voitus boni ſuſtitutione.* Ce Sermon roule ſur les principaux Articles de la Foi Chrétienne, la Trinité, l'Incarnation, la Réſurrection, l'Union de J. Chriſt avec l'Egliſe, la néceſſité de la Grace pour réſiter aux tentations, la Patience dans les afflictions, le devoir de la Priére &c. le tout confirmé par des paſſages de l'Ecriture & des Péres. X. *De Diviſione Imperii Francorum inter filios Ludovici fidelitis Epiſtola.* „ Lettre de la „ mentation ſur le partage de l'Empire François." Cette Lettre fut adreſſée par Agobard à Louis le Débonnaire en 833. lorſque cet Empereur faiſoit la guerre contre ſes Enfans. XI. *De Comparatione utriuſque Regiminis Eccleſiaſtici & Politici, & in quibus Eccleſiæ dignitas præfulgeat Imperiorum Majeſtati.* „ Parallèle entre le Gouvernement „ Eccléſiaſtique & Politique, dans lequel on fait voir à „ quels égards l'Egliſe l'emporte ſur l'Empire." Cet Ecrit eſt une réponſe à l'ordre que l'Empereur avoit donné aux Grands, tant Eccléſiaſtiques que Laïques, de ſe tenir prêts à combattre pour lui, les uns avec l'épée, les autres avec la langue. Il ajouta à cette Piéce la ſuivante, XII. *Epiſtola Gregorii IV Papæ ad Epiſcopos Regni Francici.* „ Lettre du Pape Grégoire IV aux Evêques de Fran„ ce." XIII. *Liber Apologeticus pro filiis Ludovici Pii Imperatoris adverſus Patrem.* „ Apologie pour les Fils de „ l'Empereur Louis le Débonnaire contre leur Pére." Agobard tâche de montrer dans cet Ecrit, qu'ils n'avoient pris les armes que pour le bien de l'Etat, n'aiant deſſein que de punger la Cour des cabales & des crimes, de rétablir l'union & la bonne intelligence entre eux & leur Pére, & principalement de réprimer l'ambition déréglée de leur Belle-mére, qu'ils avoient fait enfermer une fois, & qui depuis étant remiſe en liberté, animoit leur Pére contre eux, & ſuſcitoit continuellement des tumultes & des déſordres. Ils accuſent l'Empereur, d'avoir fauſſé ſon ſerment ; de lever des Troupes, qu'il faiſoit plutôt employer contre les Barbares ; & ils taxent la Reine de faire des actions indécentes en préſence de tout le monde, & même des Evêques. Agobard ajoute, qu'il eſt de l'intérêt public de travailler au repos & à la paix de l'Etat ; que pour le faire avec fruit, il faut recourir à la ſource de ces maux, qui n'eſt autre que les déréglemens, les débauches & l'ambition de la Reine (qu'il compare à Jézabel & à Dalila) ; laquelle poſſedant entiérement l'eſprit de l'Empereur, lui a fait connoître une infinité d'injuſtices & de crimes, pour leſquels il a été obligé de ſe mettre en pénitence, & de céder le Trône à ſon Fils. Ces dernières paroles font voir que ce Livre a été fait quelque tems après que Louis le Débonnaire fut dépoſé en 833. XIV. *Cartula porrecta Lotharios Augusto in Synoda Compendii.* C'eſt un Acte ou Atteſtation qu'Agobard donna à Lothaire dans la fameuſe Aſſemblée de Compiegne en 833, de tout ce qui s'y s'étoit fait pour la dépoſition de Louis ſon Pére. Il y a de l'apparence que les autres Evêques donnérent auſſi de pareilles Atteſtations à Lothaire. XV. *Epiſtola ad Ebbonem Epiſcopum Remenſem, de Spe & Timore.* „ Lettre à Ebbon Archevêque de Reims, ſur l'eſpéran„ ce & la Crainte." C'eſt un Recueil de paſſages de l'Ecriture ſur ces ſujets. Cette Lettre n'eſt que la Préface d'un Traité que nous n'avons point. XVI. *De Divina Pſalmodia Liber.* „ Traité de la Divine Pſalmodie." Il y défend les uſages de l'Egliſe de Lyon, contre Amalaire Diacre de Metz : c'eſt la penſée de Mr. Baluze. XVII. *De Correctione Antiphonarii Liber.* „ De la Correction de „ l'Antiphonier." Les Ouvres d'Agobard finiſſent par deux Pieces de Poéſie ; l'une eſt l'Epitaphe de Charlemagne ; & l'autre eſt un Poéme ſur la Tranſlation des Reliques de S. Cyprien, S. Spérat &c. S. Pantaléon, Martyrs, que l'on apporta d'Afrique & d'Arles à Lyon (12). [*&* Ces Poéſies ne ſont proprement qu'une aſſez mauvaiſe Proſe miſe en meſures ; mais elles ſont eſtimables pour les traits hiſtoriques qu'elles contiennent. ADD. DU TRAD.]

(11) Du Pin *ubi ſupra* p. 344. 345.

(12) Cave *ubi ſupra.*

(*a*) Le *Centurion* commandoit cent hommes.

AGRESTIS (JULES), Capitaine ou Centurion (*a*) de l'Armée de Vitellius, ſe diſtingua par une action auſſi ſurprenante que courageuſe : voici à quelle occaſion. Antonius, qui avoit abandonné le parti de Vitellius pour ſe déclarer en faveur de Veſpaſien, avoit pris, pillé & ravagé la Ville de Crémone. Vitellius, au-lieu de faire des efforts pour réparer ſa perte, ne cherchoit qu'à la cacher au peuple par toutes ſortes de voies [*A*]. Agreſtis, à qui cette indolence, ou plutôt cette ſtupide diſſi-

[*A*] *Vitellius . . . . . ne cherchoit qu'à cacher ſa perte au peuple par toutes ſortes de voies.*] Tacite fait une réflexion fort

dissimulation étoit insupportable, ne négligea rien pour réveiller le courage de l'Empereur; mais inutilement. Il obligea pourtant Vitellius de l'envoyer reconnoitre les forces de l'Ennemi, & s'instruire de ce qui s'étoit passé à Crémone. Lorsqu'il y fut arrivé, il n'essaya point de surprendre Antonius en agissant en Espion; mais il lui déclara franchement pourquoi il étoit venu, & le pria de lui montrer tout. Antonius lui fit voir le champ de bataille, les ruines de Crémone, & les Légions prisonnieres. Agresiis retourna auprès de Vitellius, qui refusa d'ajouter foi à son rapport, traitant tout ce qu'il disoit de fausletes, & l'accusant meme de s'être laissé corrompre. „ Puisqu'il vous faut, lui dit Agrésis, de „ plus fortes preuves, & que ma vie & ma mort vous sont également inutiles, je vous donnerai un „ témoin irréprochable de mon rapport." Sur quoi s'étant retiré, il confirma par une mort volontaire la vérité de ce qu'il avoit dit [B]. Quelques-uns disent qu'il fut tué par ordre de Vitellius; mais tous tombent d'accord de son courage & de sa fidélité. Voilà tout ce que Tacite nous apprend d'Agresiis.

(1) Tacit. *Hist. l.* III. p. m. 343.

fort fage sur ce sujet. „ Vitellius, dit-il, par une sotte „ & honteuse dissimulation, celoit sa défaite, & au-lieu „ d'en arrêter le mal, en différoit le remède. Car en „ l'avouant, il lui restoit encore des forces & de l'espé- „ rance: mais le danger s'augmentoit par la dissimulation, „ & en publiant que tout alloit bien, il aggravoit le mal „ (1)." C'est ce qui arrive souvent, même aux particuliers, qui ruinent entierement leurs affaires, lorsque par honte ou par orgueil ils en cachent le mauvais état; tandis qu'ils auroient prévenu leur chute, en se découvrant à tems à quelques amis. Et quand les Princes ou leurs Ministres tâchent de cacher les malheurs de l'Etat, qu'ils affectent de le représenter comme étant florissant, dans le tems même que le Négoce dépérit, & que les Entrepreneurs entreprennent tous les jours sur la Liberté & sur les biens des Sujets, cette conduite est le préface infaillible d'une ruine prochaine. C'est ce dont on a un exemple en Vitellius, qui fut la victime de sa stupidité, après un regne fort court (2). Ajoutons ici ce que Tacite dit sur la dissimulation de cet Empereur. „ On ne parloit point de „ guerre à la Cour, il étoit défendu de s'en entretenir „ par la Ville, ce qui ne faisoit que redoubler l'envie „ qu'on avoit d'en parler; & quelque qu'on n'eût dit que „ la vérité, si on avoit été libre, on en disoit plus qu'il „ n'en étoit, parce qu'il étoit défendu. D'ailleurs les „ Chefs des Ennemis ne manquoient pas d'augmenter à „ dessein la renommée de leur victoire; de sorte qu'il n'y „ trouvé dans leur Camp des Espions de Vitellius, ils les „ promenérent par-tout, leur firent montre de leurs for- „ ces, & les renvoyérent ensuite à Rome; ce qui piqua „ tellement Vitellius, qu'il les fit tous mourir, après les „ avoir examinés en particulier (3)."

(2) D'environ 8 mois. Sueton. in *Vitell.* c. 13.

(3) Tacite *ubi supra.*

[B] *Il confirma par une mort volontaire la vérité de ce qu'il avoit dit.*] Cette action avoit quelque chose de grand & de noble. Quelle preuve de la fidélité de ce Capitaine pour son Prince, & de son amour pour sa Patrie! Heureux les Princes, qui ont de pareils Conseillers! & heureuse la Nation, où ceux qui approchent du Trône ne craignent pas de dire la vérité, non seulement aux dépens de leur fortune, mais aux dépens même de leur vie! L'Angleterre peut se glorifier d'avoir de tels Citoyens, qui aiment mieux facrifier leurs intérêts particuliers, que d'entrer dans des projets contraires à la Liberté de la Nation; & l'on ne peut douter que des gens aussi généreux, & aussi zélés pour le bien public, ne facrifiassent leur vie, plutôt que de trahir la confiance que l'on a en eux. Quand un homme subit volontairement la mort, on ne peut en général avoir de soupçons contre la sincérité; & quand il meurt pour soutenir la vérité d'un fait dont il a été témoin oculaire, on ne peut révoquer ce fait en doute. C'étoit-là le cas des Apôtres, par rapport à la Résurrection de Jésus-Christ. Mais il faut remarquer, que ceux qui n'ont pas vu le Seigneur, mais qui ont cru la Résurrection sur le témoignage des autres qui l'avoient vu, ne peuvent proprement être appellés des Témoins de la Résurrection, quoiqu'ils aient souffert la mort pour la Religion Chrétienne. Le terme de *Martyr*, (*Μαρτυς*) signifie proprement *un Temoin*; ainsi on ne peut nommer Martyrs, que ceux qui ont vu Jésus-Christ ressuscité, & qui sont morts pour maintenir la vérité de sa Résurrection. Il seroit à souhaiter, que ceux qui écrivent pour la défense du Christianisme, fissent réflexion là-dessus, & qu'ils ne produisissent pas comme Témoins de la Résurrection, des personnes mortes dans le second & le troisième Siècle. Quoique leur mort volontaire soit une preuve de leur sincérité, ce ne peut en être une de la vérité de la Résurrection de Jésus-Christ, dont ils n'avoient pas été témoins.

[C] Je ne fai si l'Auteur de cette Remarque a quelque Ecrivain en vue; mais je n'ai lu aucun Apologiste de la Religion Chrétienne, qui produise comme *Témoins* de la Résurrection de Jésus-Christ, des personnes mortes dans le second & le troisième Siècle. On allégue bien la confiance des Martyrs, comme une circonstance qui fait en faveur de la Religion Chrétienne en général: mais je n'ai vu nulle part, qu'on ait prétendu que le Martyre des Chrétiens des tems postérieurs, fait une preuve particuliere de la vérité de la Résurrection de Jésus-Christ; & si l'on nomme *Martyrs* tous ceux qui ont souffert la mort pour la cause du Christianisme, c'est parce qu'ils rendent témoignage de la vérité, non comme Témoins oculaires des faits, mais comme des gens persuadés véritablement de la Divinité de l'Evangile, & parce que leur confiance au milieu des tourmens témoigne que Dieu les assistoit. ADD. DU TRAD.]

✠ AGRICIUS (CENSORIUS ATTICUS), nommé par d'autres AGROETIUS, fleurissoit dans le IV. Siècle à Bourdeaux, où il fut Professeur (*a*). Il étoit issu d'une famille aussi illustre par sa noblesse, qu'il le devint ensuite lui-même par la gloire qu'il s'acquit dans l'Art de bien parler (*b*). Il possédoit parfaitement toutes les beautés de la Langue Grecque & de la Latine, & pouvoit à juste titre aller de pair en ce genre de Littérature avec les plus illustres Professeurs de Rhétorique. Auffi Ausone (*c*) dit-il, qu'il auroit mérité un des prémiers rangs par son Eloquence, quoiqu'il ne le place qu'après plusieurs autres [*A*]. Le même Siècle qui vit naître notre Agrice, le vit mourir (*d*): il pouvoit être né vers l'an 315, & il paroit qu'il ne vivoit plus vers 370 (*e*). Il laissa une veuve & des enfans, dont il n'y avoit qu'une fille d'établie. On trouve peu après le milieu du Siècle suivant, un Agrèce Evêque dans les Gaules, qui aida de ses libéralités S. Rustique pour faire bâtir l'Eglise de Narbonne. Il descendoit peut-être de la famille de notre Rhéteur. On a d'Agricius un Traité, ou Fragment de Traité, *De la propriété & de la différence de la Langue Latine* [*B*].

(*a*) Ausonii *Commentar. Professt. Burdigal.* num. XIX. p. 62. Amstelod. 1639.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) *Loc. cit.*

(*d*) Id. ibid.

(*e*) *Hist. Littér. de France*, T. I. P. II. p. 103.

[*A*] *Ausone dit qu'il auroit mérité un des prémiers rangs par son Eloquence* &c.] Voici de quelle manière Ausone s'exprime:

Eloquii merito primis annumde, fuisti,
Agrici, positus posteriore loco.
\- - - - - - - -
Tam generis tibi celsus apex, quam gloria fandi,
Gloria Athenæi cognita sede loci,
Natario, & claro quondam delata Pateræ,
Egregie multos excoluit juvenes.

(1) Sidon. S. V. Ep. 10. p. 344. ap. *Hist. Littér. de France*, T. I. P. II. p. 302. 303.

S. Sidoine, voulant relever le mérite des Ecrits de Sapaude, qui faisoit un des plus grands ornemens des Gaules pour les Lettres au V. Siècle, dit, que l'on y voyoit toute la régularité du discours que l'on avoit aduirée dans Agricе (1).

[*B*] *On a d'Agricius un Traité, ou Fragment de Traité, de la propriété & de la différence de la Langue Latine.*] *De Orthographia, proprietate & differentia Sermonis, ad Eucherium Episcopum.* Ce Traité d'Agrice est comme un supplément à celui de Flavius Caper ancien Grammairien, intitulé *de Orthographia libellus* (2); & il parle de Caper avec éloge, comme d'un Ecrivain célèbre par divers Ouvrages. Dans ce Traité, Agrice examine la différence qu'il y a entre les termes qui paroissent synonymes; par exemple, entre *temperantia*, *temperatio* & *temperies*. Il avertit que le prémier se dit des personnes, le second des choses, & le troisième de l'air & des vents. De même entre *percussus*, & *percussus*: On se sert, dit-il, du prémier, lorsqu'il s'agit du corps; & de l'autre, lorsqu'on parle de l'esprit. Il appuie ce qu'il avance, de l'autorité des meilleurs Auteurs Latins, dans la lecture desquels on voit qu'il étoit très versé (3). Cet Ouvrage paroit être à peu près du même genre, que celui que l'Abbé Girard a donné des *Synonymes François*; Ouvrage également utile & agréable. Ce reste de Traité d'Agrice a été imprimé plusieurs fois avec les anciens Grammairiens, qui ont écrit sur le même sujet. George Fabricius fut le prémier qui le donna au Public. Ensuite Bonaventure Vulcanius le fit réimprimer à Bâle en 1577, à la fin des *Origines* d'Isidore de Séville. Il parut encore à Hanau en 1605, par les soins d'Elie Putschius, toujours avec les anciens Grammairiens Latins. Et dès l'an 1585, Denis Godefroy l'inséra dans son gros Recueil des anciens Auteurs de la Langue Latine, qui a été fouvent imprimé (4).

(2) Fabricius *Bibliot. Lat.* T. II. p. 471. 472. Venetiis 1728. in-4.

(3) *Hist. Littér. de France* ubi supra.

(4) Id. ibid.

AGRICOLA (CNEIUS JULIUS) étoit de Fréjus en Provence. Son père, Julius Græcinus, était

étoit Sénateur, & fameux par ſon éloquence: il fut tué par ordre de Caligula, pour n'avoir pas voulu entreprendre l'accuſation de Marcus Silanus. Sa mère, Julia Procilla, fut une Dame d'une vertu exemplaire (a). Il étudia la Philoſophie & le Droit à Marſeille, autant que cela convenoit à un Romain & à un Sénateur. Il porta ſes premières armes dans la Grande-Bretagne, ſous Suétonius Paulinus; & étant retourné à Rome, il épouſa Domitia Décidiana, avec laquelle il vécut fort paiſiblement & dans une grande union. Il fut Queſteur en Aſie ſous le Proconſulat de Salvius Titianus: mais ni les délices & l'opulence de ſa Province, ni l'avarice du Proconſul, ne purent le corrompre, quoique le Proconſul fût homme à diſſimuler les vices de ſon Queſteur, pour une ſemblable connivence. Il fut enſuite Tribun du Peuple & Préteur, ſous Néron. Sous Veſpaſien, il fut envoyé dans la Grande-Bretagne vers Vettius Bolanus; & à ſon retour à Rome, l'Empereur l'honora de la Dignité de Patrice, & lui donna le Gouvernement d'Aquitaine. Il gouverna cette Province à peu près trois ans; & à ſon retour il fut fait Conſul, & enſuite Gouverneur de la Grande-Bretagne, où il ſe diſtingua également par ſon courage & par ſa prudence en diverſes Campagnes; il ſoumit les Ordoviciens & l'Ile de Mona, & s'appliqua à réformer les abus occaſionnés par l'avarice & la négligence des Gouverneurs précédens; il arrêta toutes ſortes de vexations, & fit adminiſtrer la Juſtice d'une manière impartiale. Veſpaſien étant mort, Tite ſon fils, qui connoiſſoit le mérite d'Agricola, le continua dans le Gouvernement de l'Angleterre. Il marcha d'abord vers les parties Septentrionales, où il fit quelques conquêtes; & il donna ordre auſſi qu'on y bâtît des Forts, pour ſervir de retraite aux Romains pendant l'Hiver. Il employa l'Hiver ſuivant à tâcher de faire prendre aux Bretons les mœurs Romaines [*A*]. Dans ſa troiſième Campagne, il avança juſqu'à la Twede. Dans la quatrième, il ſubjugua les Peuples qui ſont entre la Twede & les deux Baies connues ſous le nom de Friths d'Edinbourg & de Dunbritton, dans leſquelles ſe déchargent les deux rivières Glotta & Bodotria; il bâtit dans ces quartiers-là des Châteaux & des Forteresſes, pour tenir comme renfermées les Nations qui n'étoient pas encore ſoumiſes. Il pouſſa plus loin pendant la Campagne ſuivante, dompta quelques Peuples, & mit des Troupes le long des côtes qui ſont vis-à-vis de l'Irlande, dans le deſſein de faire une deſcente dans cette Ile, de l'état de laquelle il étoit exactement informé par un Seigneur qui en avoit été banni. A la ſixième Campagne, il paſſa la rivière Bodotria, & alla avec ſa Flotte, la première que les Romains aient jamais eue dans ces mers, reconnoître les Ports & les côtes vers le Nord. Pendant qu'il s'avançoit vers les parties Septentrionales, il apprit que les Peuples de ces quartiers venoient fondre ſur lui avec une puiſſante Armée, & il la mit en déroute. Au commencement de la Campagne ſuivante, les Bretons aſſemblèrent une Armée de trente mille hommes, ſous le commandement de Galgacus, qui fit à ſes Troupes un très beau Diſcours [*B*]. Agricola harangua auſſi les ſiennes. Les Bretons furent défaits, & il en périt dix mille; au-lieu que les Romains ne perdirent que trois cens quarante hommes. Domitien aiant reçu la nouvelle de cette victoire, devint jaloux d'Agricola, & le rappella [*C*] ſous prétexte de lui donner le Gouvernement de Syrie. On ſoupçonna que ſa mort avoit été cauſée par le poiſon, que cet Empereur lui avoit fait donner [*D*]; & il mourut à tems pour n'être pas témoin des déréglemens & des cruautés, qui furent les ſuites de la tyrannie de Domitien. Tacite l'Hiſtorien, qui étoit gendre d'Agricola, a écrit ſa Vie, dans laquelle il fait un très beau portrait

(a) Tacit. *Vit. Agricol. c. 4. & de Tradall. d'Abancourt.*

[*A*] *De faire prendre aux Bretons les mœurs Romaines.*] Il crut qu'il n'y avoit pas de plus fût moyen de les empêcher de ſe ſoulever & de prendre les armes, qu'en leur diſſipant leurs mœurs, en leur fourniſſant de nouveaux divertiſſemens, & en leur inſpirant du goût pour les coutumes des Romains. Bientôt on vit dans la Grande-Bretagne des Temples magnifiques, des Portiques, des Bains, & autres bâtimens tant publics que particuliers. La Nobleſſe Bretonne faiſoit inſtruire ſes enfans dans les Lettres; & eux, qui avoient auparavant en horreur la Langue Latine, devinrent paſſionnés pour la belle Eloquence. Ils prirent même l'habit Romain. En un mot, comme le remarque Tacite (1), ils en vinrent à appeller Politeſſe ou Civilité, ce qui faiſoit partie de leur Servitude: *Idque apud imperitos humanitas vocabatur, cum pars ſervitutis eſſet.* Juba, dans la Tragédie de *Caton*, exprime parfaitement ce prétexte Romain, de vouloir civiliſer les Peuples. „ Une „ ame Romaine a des vues plus élevées; elle ſe propoſe „ de polir & de civiliſer un Monde barbare, de le mettre „ dans la ſage dépendance des Loix, de rendre l'homme „ doux & ſociable, de cultiver des eſprits ſauvages, de „ les apprivoiſer par la Sageſſe & par les Arts, les ornemens de la vie. Ce ſont-là des vertus qui ſont honneur „ à la Nature Humaine, qui réforment le cœur, & qui „ transforment les plus fiers barbares en hommes."

(1) *Vita Agricol. c. 21. ad fin.*

[*B*] *Galgacus, qui fit à ſes Troupes un très beau Diſcours.*] C'étoit un homme de mérite & de naiſſance, & ſon Diſcours eſt une des plus violentes Satyres que l'on ait fait contre les Romains. Tacite n'a pas laiſſé de le rapporter tout entier: nous nous contenterons d'en donner un abrégé, & de tranſcrire ce qui regarde le caractère des Romains. „ Quand je conſidère le ſujet de la guerre, & la „ néceſſité où nous nous trouvons, & que je vois votre „ courage & votre union, j'ai grande eſpérance que ce „ jour affranchira la Bretagne de la Domination Romaine. Car vous n'avez point appris à ſervir, & il n'y a „ plus après cela d'eſpérance, puiſque la terre & la mer „ ſont occupées par les Romains. Ainſi la guerre, qui „ eſt toujours le parti le plus honorable pour des gens de „ cœur, eſt auſſi le plus ſûr, même pour les lâches." Il dit enſuite, que leur éloignement les avoit dans les commencemens mis à couvert des entrepriſes des Romains; mais qu'à préſent ces ennemis les ont pourſuivis juſques aux extrémités de leur Ile. „ Ces Brigands du Monde, *dit-il*, ne trouvant plus de terres à ravager, ſe „ jettent ſur la mer. Si l'ennemi eſt riche, ils ſont avares; s'il eſt pauvre, ils ſont ambitieux. L'Orient & l'Occident n'ont pas été capables d'aſſouvir leur convoitiſe; ils ambitionnent également la conquête des „ contrées les plus riches, & des plus pauvres. Tuer, ravir, maſſacrer, c'eſt RENDRE en leur langage; & „ quand ils ont tout réduit en Déſert, c'eſt ce qu'ils appellent PAIX." *Raptores orbis, poſtquam cuncta vaſtantibus deſuere terræ, & mare ſcrutantur; ſi locupleſ hoſtis eſt, avari; ſi pauper, ambitioſi. Quos non Oriens, non Occidens ſatiaverit; ſoli omnium opes atque inopiam pari affectu concupiſcunt: auferre, trucidare, rapere, falſis nominibus, imperium; atque, ubi ſolitudinem faciunt, pacem appellant* (2). Il dépeint après cela les miſères, les injuſtices, les oppreſſions qu'ils ſouffroient de la part des Romains; il les anime par l'exemple de Boadicée, il leur repréſente l'importance de la bataille qu'ils alloient livrer, & finit en diſant, qu'en marchant au combat, ils penſaſſent à leurs Ancêtres & à leur Poſtérité: *Proinde ituri in aciem, & majores veſtros & poſteros cogitate.*

(2) Id. ibid. ch. 7.

[*C*] *Devint jaloux d'Agricola & le rappella.*] Cet Empereur reçut la nouvelle de cette victoire avec une joie apparente, mais avec une Inquiétude réelle. Il voulut de ſe faire décerner le Triomphe ſur la Germanie, ſans aucune raiſon, & avoit même loué des gens pour faire dans cette occaſion le perſonnage d'Eſclaves; ce qui l'avoit expoſé à la riſée de tout le monde. Il ne pouvoit donc voir qu'avec chagrin, que l'on combât généreuſement Agricola de louanges pour ſa victoire; & il ne ſouffroit qu'avec impatience, qu'un particulier l'emportât ſur lui. Il crut néanmoins devoir diſſimuler ſa haine, juſqu'à ce qu'il vit jour à la faire éclater. Il fit donc décerner à Agricola par le Sénat les Ornemens du Triomphe, avec une Statue couronnée de laurier: il fit même courir le bruit, qu'il lui deſtinoit le Gouvernement de Syrie, vacant par la mort d'Atilius Rufus. Tacite dit, que pluſieurs prétendoient que Domitien lui envoya les Expéditions de ce Gouvernement par un de ſes plus fidèles Affranchis, avec ordre de les lui délivrer, s'il le trouvoit encore en Angleterre; mais que l'Affranchi l'aiant trouvé comme il paſſoit la mer, il étoit revenu ſans lui rien dire de ſa commiſſion. L'Hiſtorien ne fait ſi le fait eſt véritable, ou ſi on l'a inventé ſur la connoiſſance qu'on avoit du caractère de Domitien. Agricola entra dans Rome la nuit, pour ne pas donner le moindre ombrage, & il vécut de la manière la plus propre à ne cauſer aucune bleſſure à l'Empereur. Mais ſa vertu ſimpliſte pour l'expoſer à la haine de Domitien. Il fut accuſé diverſes fois en ſon abſence, non qu'il fût coupable de quelque crime, mais parce que le Prince étoit jaloux de ſon mérite & de ſa réputation, & que ſes ennemis employoient le moyen le plus ſûr pour le perdre, qui étoit de faire ſon éloge. *Cauſa periculi non crimen ullum, aut querela læſi cujuſquam, ſed infenſus virtutibus Princeps, & gloria viri, ac peſſimum inimicorum genus, laudantes* (3).

(3) Id. ibid.

[*D*] *On ſoupçonna que ſa mort avoit été cauſée par le poiſon, que cet Empereur lui avoit fait donner.*] Mr. de Rapin Thoyras dit en termes exprès, *que Domitien l'avoit fait empoiſonner* (4); & Dion Caſſius nous dit, *que Domitien lui ôta la vie* *. Tacite dit ſeulement, que c'étoit un bruit

(4) Tom. I. L. 1.

* Ἔσφαξε δὲ αὐτὸν ὁ Δομετιανός. Dion in Tito p. 212. Ed. R. Steph. 1551.

ge-

trait de ce Grand-Homme [*E*], & déplore sa mort en termes aussi beaux que touchans [*F*]. Moréri a fait plusieurs fautes dans cet Article [*G*].

général, quoiqu'il ne puisse rien asseurer là-dessus : *nihil comperti affirmare ausim* (5). Mais il nous apprend, que pendant le cours de sa maladie, l'Empereur l'envoya visiter plus souvent que les Princes n'ont de coutume, tant par ses principaux Affranchis que par ses Médecins, pour s'informer de la santé : foit qu'il y prît réellement intérêt, ou par affectation. Le jour même qu'il mourut, comme il baiſoit peu à peu, on mandoit par des Courriers exprès ſon état à Domitien; & perſonne ne put s'imaginer, qu'on ſe fût tant hâté pour lui porter une mauvaiſe nouvelle. *Suprema quidem die momenta deficientis per diſpoſitas curſores nuntiata conſtabat, nullo eredente ſic adeclerari quæ triſtia audirent.* Lorſqu'il lut le Teſtament d'Agricola, & qu'il vit qu'il l'inſtituoit ſon héritier, conjointement avec ſa femme & ſa fille, il s'en fit honneur, comme d'une marque de l'eſtime qu'Agricola avoit pour lui; étant ſi aveuglé par la flatterie, comme le remarque Tacite, que de ne pas voir qu'un bon père ne choiſit jamais ſon Prince pour héritier, à moins qu'il n'ait affaire à un mauvais Prince. *Statis conſtabat lecto teſtamenta Agricolæ, quo coheredem optimæ uxori & piiſſimæ filiæ Domitianum ſcripſit, lætatum eum, velut honore judicioque : tam cæca & corrupta mens aſſiduis adulationibus erat, ut neſciret à bono patre non ſcribi heredem, niſi malum Principem* (6).

(5) Tacit. *ubi ſupra.*

(6) Id. ibid.

[*E*] *En fait un très beau portrait.*] Il étoit de belle taille, plûtôt petit que grand, aiant l'air agréable & martial, d'une phyſionomie qui marquoit de la bonté, & même de la grandeur d'ame. On peut dire qu'il a vécu longtems, quoiqu'il ait été emporté au milieu de ſa courſe (à l'âge de 55 ans), puiſqu'il avoit acquis les véritables biens, qui conſiſtent dans la Vertu, & qu'il avoit établi ſa réputation ſur les plus ſolides fondemens. Il n'aimoit pas les richeſſes, quoiqu'il en eût d'aſſez grandes. Il avoit goûté tous les plaiſirs, qui naiſſent du ſentiment d'avoir fait ſon devoir dans les plus grands Emplois. Il avoit été décoré de tous les Titres d'honneur, qui ſouvent injuſtement accordés, avoient été pour lui les récompenſes d'un mérite réel. On peut dire qu'il a été heureux, comme le remarque Tacite, de n'avoir pas été témoin des miſéres, dont l'Empire Romain fut bientôt accablé dans les dernières années de Domitien, & d'être mort au plus haut point de ſa gloire, laiſſant ſa femme & ſa fille en vie, ſa famille floriſſante, ſes amis & ſes alliés en bon état : *Filia atque uxore ſuperſtitibus, poteſt videri etiam beatus, incolumi dignitate, florente fama, ſalvis affinitatibus & amicitiis, futura effugiſſe.* Un homme d'une auſſi éminente vertu n'auroit pu ſurvivre à un ſiécle auſſi corrompu que l'étoit celui de Domitien, que Tacite nous repréſente comme plus cruel envers les gens de bien, que Néron même. Le dernier commandoit ſeulement les crimes, mais n'étoit pas préſent à leur execution, & en détournoit les yeux : mais une partie des maux de ceux qui ſouffroient ſous Domitien, étoit de le voir & d'en être vus : *Nero tub ſtudiorum oculos, juſtitiæ ſcelera, non ſpectavit : præcipua ſub Domitiano miſeriarum pars erat, videre & aſpici.*

[*F*] *Il déplore ſa mort en termes auſſi beaux que touchans.*] C'eſt une belle apoſtrophe à Agricola lui-même. Le Lecteur verra peut-être avec plaiſir la traduction de ce morceau d'Eloquence, quoiqu'il ſoit aſſez difficile de rendre en notre Langue la force & la concision du ſtyle de Tacite. Voici comment l'a fait le célébre d'Ablancourt, à la Verſion duquel on a feulement fait quelques petits changemens, pour la rendre plus conforme à l'Original. „ Ce qui aggrave ma douleur & celle de ta fille, c'eſt qu'outre la perte d'un père, nous avons le regret de n'avoir „ pu te donner nos ſoins pendant ta maladie, te ſoulager, nous raſſaſier de ta vue & de tes embraſſemens. „ J'aurois recueilli tes derniers ſoupirs, tes dernières paroles, dont nous n'aurions jamais perdu le ſouvenir. „ Le ſujet de nos regrets eſt de t'avoir perdu par cette „ longue abſence de quatre années. Tu n'as ſans doute „ manqué de rien, ô le meilleur père du monde ! aiant „ auprès de toi une tendre Xpouſe. Mais tes yeux ont „ deſiré quelque choſe en mourant, & il te falloit d'autres larmes encore, que celles qu'on a verſées ſur ton „ tombeau. S'il y a quelque lieu deſtiné pour les gens „ de bien après cette vie, & que, ſelon l'opinion des „ Sages, l'ame des Grands-Hommes ne périſſe pas avec „ le corps, puiſſes-tu repoſer en paix, & nous retirer de „ nos regrets & de nos plaintes, en nous rappellant à la „ contemplation de tes vertus, que nous ne devons ni „ déplorer ni regretter ! Que nous t'honorions par une „ juſte admiration. C'eſt-là le véritable honneur & la „ meilleure preuve de piété que nous, qui ſommes ta famille, puiſſions te donner. C'eſt-là ce que je repréſenterai auſſi à ta fille & à ta femme, qu'elles doivent honorer la mémoire d'un tel père, d'un tel mari, en ne perdant jamais le ſouvenir de ſes paroles & de ſes actions, & en s'occupant plutôt du caractère de ſon ame, que de la forme extérieure de ſon corps. Non que je veuille empêcher qu'on ne te dreſſe des Statues de marbre & d'airain; mais ces Images ne ſont pas moins paſſagéres & périſſables que le corps qu'elles repréſentent; il n'y a que la forme de l'ame qui ſoit immortelle, & qui ne s'exprime ni par le pinceau ni par le burin, mais par nos mœurs & nos actions. Tout ce que nous avons aimé & admiré en Agricola, eſt encore vivant, & ſubſiſtera à jamais dans la mémoire des hommes; & la gloire de ſes actions s'étendra dans tous les Siécles. Pluſieurs des Anciens demeureront enſevelis dans les ténébres de l'oubli, ſans qu'il reſte aucun ſouvenir de leur „ nom & de leur gloire; mais Agricola vivra dans l'Hiſ„ toire, le Temple de l'Immortalité." *Quidquid ex Agricola amavimus, quidquid mirati ſumus, manet, manſurumque eſt in animis hominum, in æternitate temporum, fama rerum. Nam multos veterum velut inglorios & ignobiles oblivio obtues, Agricola poſteritati narratus & traditus ſuperſtes erit* (7).

(7) Id. ibid. *à la fin.*

[*G*] *Moreri a fait pluſieurs fautes dans cet Article.*] I. Il dit, „ que lorſqu'Agricola fut nommé Queſteur ou Tré„ ſorier de l'Aſie, il ſe gouverna avec beaucoup d'intégri„ té, ſans ſe laiſſer corrompre par le mauvais exemple de „ SON PREDECESSEUR LUCIUS SALVIUS OTHO „ TITIANUS." Mais il paroît par Tacite, que Salvius Titianus étoit Proconſul d'Aſie, dans le même tems qu'Agricola y étoit Queſteur, & que c'eſt à faux qu'on le nomme ſon Prédéceſſeur; outre que l'Hiſtorien ne l'appelle que Salvius Titianus, & non comme Moréri. Il dit, qu'Agricola „ paſſa en Irlande, Pays inconnu pour„ lors aux Romains, & qu'il le ſoumit. " Tacite ne dit rien de pareil : il rapporte ſeulement, qu'Agricola forma le deſſein de paſſer dans cette Ile; mais il ne l'exécuta point. III. Il dit que „ lorſqu'Agricola revint à Rome, „ Domitien ne voulut point qu'il entrât de jour dans la „ Ville, de peur qu'il ne fût honoré d'un Triomphe pu„ blic." Mais Tacite nous apprend qu'Agricola n'entra ainſi dans la Ville, que pour ne pas donner d'ombrage à Domitien, & non que l'Empereur eût donné aucun ordre à ce ſujet. IV. Il dit, „ que ſi l'on en croît Tacite, Veſ„ paſien promit ſa fille en mariage à Agricola." Cet Hiſtorien ne dit rien de ſemblable : & il paroît qu'Agricola avoit épouſé longtems auparavant Domitia Décidiana, qui lui ſurvêcut.

(a) Euſeb. *Hiſt. Eccleſ.* L. IV. c. 7. Hieron. *de Vir. Ill.* c. 21.

(b) Cave *Hiſt. Litt.* in Sæc. II.

AGRIPPA, dit CASTOR (*a*), floriſſoit ſous l'Empereur Hadrien vers l'an 132 (*b*). C'étoit un homme très ſavant (*c*). Il écrivit un excellent Ouvrage contre l'Héréſie de Baſilide, où il découvroit toutes les Erreurs de cet Héréſiarque, & les combattoit avec beaucoup d'exactitude. Euſebe dit (*d*) qu'Agrippa remarquoit, que Baſilide avoit écrit vingt-quatre Livres de Commentaires ſur l'Evangile [*A*]; qu'il avoit forgé des Prophétes qui n'exiſtérent jamais, auxquels il donnoit des noms extraordinaires, tels que ceux de *Barcabas* & *Barcoph* [*B*], pour ſurprendre ceux qui admirent ces ſortes de nou-

(c) Euſeb. & Hieron. *ubi ſupra.*

(d) Ubi ſupra.

[*A*] *Que Baſilide avoit écrit vingt-quatre Livres de Commentaires ſur l'Evangile.*] S. Jérôme nous apprend auſſi cette particularité (1). *Adverſum viginti quatuor Baſilidis hæretici volumina, quæ in Evangelium conſecerat, ſcribimus diſſertuit.* Valois, dans ſes Notes ſur Euſebe (2), obſerve, que cet Hiſtorien ne dit point, ſur quel des Evangiles Baſilide avoit écrit, ſi c'étoit ſur celui de S. Matthieu, ou ſur celui de S. Marc. C'eſt ce qui lui fait ſuppoſer, que Baſilide commenta ſon propre Evangile, qu'il avoit publié ſous ſon nom, & dont Origéne (3) fait mention, qui le nomme τὸ κατὰ Βασιλίδην Εὐαγγέλιον, *l'Evangile ſelon Baſilide.* S. Ambroiſe (4) & S. Jérôme (5) en ont auſſi parlé. On trouve un Fragment du XIII. Livre de Baſilide, dans la Diſpute d'Archélaüs avec Manés (6), & un autre dans Epiphane (7). On nommoit ces Livres *Exégétiques* (8), & Clément d'Alexandrie (9) a donné quelques Extraits du Livre XXIII. ſous ce titre. Le Lecteur peut conſulter le *Spicilegium* de Grabe (10).

(1) *De Vir. Illuſt.* c. 21.

(2) *Loco ſupra cit.*

(3) Homil. 1. *in Lucam.*

(4) *Præfat. in Lucam.*

(5) *In Matthæum.*

(6) Cap. 55. Vid. & A. Fabricii *Nor. in S. Hieron. de Vir. Illuſt.* c. 21.

(7) *Hæreſ.* XXIV. num. 1.

(8) Ἐξηγητικὰ.

(9) L. IV. p. 506, 509.

(10) Tom. II. p. 55. &c.

[*B*] *Barcabas & Barcoph.*] Ruffin dit, *Barchabas & Barebob*; S. Jérôme, *Barcabian & Barcob* (11); Nicéphore (12), *Barcabian & Barcoph.* Dans un Ouvrage qui paſſe ſous le nom de S. Jérôme, *De Hæreſibus* (13), on lit, *Barcobham & Bareobbet.* Le nom de Barcoph reſſemble aſſez pour le ſon à celui du Prophéte *Barchor*, dont parle Clément d'Alexandrie (14), qui cite Iſidore fils de Baſilide, ὡς τῷ πρώτῳ τῆ Προφητικῆ Παιχορ ἐξηγούμενος. Epiphane (15) explique le mot de *Barcabham*, par *Filz de Paillardiſe*, ou de *Parricide* : „ car, dit-il, Cabba ſignifie *Paillardiſe* „ en Syriaque, & *Parricide* en Hébreu." Euſebe (16) dit, que *Coph* (17) ſignifie *Vocation* (18); & S. Jérôme (19) l'explique de même par celui de *Vocatio*. [☞ Jajouterai ici une remarque d'un autre genre : c'eſt qu'il n'y a guéres de vraiſemblance dans ce que dit Euſebe, que Baſilide avoit ſuppoſé ces Livres. S'il avoit voulu en impoſer aux Chrétiens par de fauſſes Ecritures, il les auroit produites ſous des noms vénérés par toute l'Egliſe, & non ſous des noms barbares & inconnus : c'eſt ainſi qu'en ont uſé les impoſteurs. Il y a beaucoup plus d'apparence

(11) *De Vir. Illuſt.* c. 21.

(12) L. III.

(13) C. II.

(14) *Strom.* p. 664. *ap.* Alb. Fabric. *ubi ſupra.*

(15) *Hæreſ.* XXIV. 2.

(16) *Præp. Ev.* L. X. c. 5.

(17) Κωφ.

(18) Κλῆσις.

(19) *Ep. 151. ad Paulum.*

nouveautés. Il dit auſſi que cet Hérétique enſeignoit, que c'étoit une choſe indifférente de manger des viandes ſacrifiées aux Idoles; qu'il étoit permis de renoncer à la Foi, dans des tems de perſécution; qu'il obligeoit ſes Diſciples, à l'exemple de Pythagore, à garder un ſilence de cinq ans [C]. Théodoret rapporte (e) qu'Agrippa-Caſtor refuta Iſidore fils de Baſilide, dans un Ouvrage qu'il écrivit contre lui. Voilà tout ce que l'on ſait de cet Auteur, dont les Ouvrages ſont ſi bien perdus, qu'il ne nous en reſte aucun Fragment conſidérable.

(e) *De Hæret. Fab. L. I. c. 4.*

que ces prétendus Prophètes étoient des Apocryphes des Juifs, leſquels ne laiſſoient pas d'avoir de l'autorité, bien qu'ils ne fuſſent pas compris dans le Canon des Ecritures. Telle étoit par exemple la *Prophetie d'Enoch*, citée par S. Jude: telles encore celles d'*Heldam* & de *Modad*, alléguées par Hermas dans ſon *Paſteur* *. Les Juifs avoient des Livres Prophétiques (20) qu'on fait monter au nombre de LXX ou de LXXII, qui n'avoient pas la même autorité que les Livres Sacrés, mais qu'on ne laiſſoit pas de reſpecter, comme on le voit par les citations qui s'en trouvent dans le Nouveau Teſtament. Cependant *Barcabbas* & *Barcoph* pouvoient être auſſi des Prophètes Syriens ou Chaldéens, que l'on vénéroit dans l'Orient, & que Baſilide, qui y avoit voyagé, avoit apportés à Alexandrie, parce qu'ils favoriſoient ſes Erreurs (21). ADD. DU TRAD.]

* *Lib. I. Viſ. 2. c. 3.*

(20) *Conſtitet Nic. in Conſt. Apoſt. L. IV. c. p. 291.*

[C] *Il obligeoit ſes Diſciples . . . . . à garder un ſilence de cinq ans.*] Mr. Le Clerc dit, qu'il faiſoit cela pour éprouver mieux leur extravagance & leur ſtupidité (22); & que certainement il avoit tout de lieu compter ſur la folie d'un homme qui gardoit le ſilence pendant ſi longtems, & qui ſuivoit un Impoſteur qui faiſoit & qui enſeignoit tant de choſes abſurdes. *Sectatoribus ſuis quinquennale ſilentium, Pythagoricorum more, imponebat; quod factum ab eo videtur, ut eorum ſtultitia experimentum ſumeret: ac ſane bona fide confanire eum intelligere poterat, qui per quinquennium ſilentio ſibi impoſito, planum tot abſurda docentem & facientem adjectari juſſinebat* (23).

(21) De Beauſobre *Hiſt. Crit. du Manich. T. I. P. II. L. I. ch. 7. p. 122. 123.*

(22) Voy. Artic. BASILIDE.

(23) Clerici *Hiſt. Eccleſ. p. 589.*

AGRIPPA (HERODE) étoit fils d'Ariſtobule, & petit-fils d'Hérode le Grand. Peu avant la mort de ſon grand-père, il alla à Rome, où il lia connoiſſance avec Druſus fils de Tibère, & s'inſinua dans ſon amitié. Il ſe mit auſſi fort bien dans l'eſprit d'Antonia, femme de Druſus frère de Tibère, & mère de Germanicus & de Claude, qui fut depuis Empereur. Quoiqu'Agrippa fût naturellement généreux & libéral, il n'oſa ſuivre ſon inclination, tant que Bérénice ſa mère vécut, de peur d'encourir ſon indignation: mais auſſi-tôt qu'elle fut morte, il fit des dépenſes ſi exceſſives, ſur-tout en préſens qu'il faiſoit aux Affranchis de Tibère pour gagner leur amitié, qu'il ſe trouva accablé de dettes & hors d'état de ſatisfaire ſes Créanciers. Druſus ſon ami étant mort, il fut contraint de quitter Rome, & de ſe retirer dans le Château de Malatha en Idumée, pour y paſſer miſérablement ſa vie. Sa femme, qui étoit ſa couſine germaine [A], trouva pourtant le moyen de lui procurer quelque ſecours [B], Hérode le Tétrarque lui aiant donné la principale Magiſtrature de Tibériade. Mais Hérode lui aiant un jour reproché le bien qu'il lui faiſoit, & ſa pauvreté, Agrippa s'en trouva ſi offenſé, qu'il ſe retira auprès de Flaccus Gouverneur de Syrie, avec qui il avoit fait amitié à Rome. Flaccus le reçut très bien, ainſi qu'il avoit déja fait Ariſtobule ſon frère; & l'inimitié qui étoit entre Agrippa & Ariſtobule, n'empêcha pas Flaccus de témoigner ſon affection à l'un & à l'autre. Mais Ariſtobule n'eut point de repos, juſqu'à ce qu'il eût inſpiré au Gouverneur de Syrie une violente haine pour Agrippa [C]. Il y réuſſit ſi bien, que ſon frère aiant perdu l'amitié de Flaccus, ſe trouva réduit à la dernière néceſſité. Il ſe retira à Ptolémaïde, où n'aiant pas de quoi vivre, il réſolut de s'en retourner en Italie, & fut obligé d'emprunter de l'argent pour faire ſon voyage [D]. Lorſqu'il fut arrivé à Putéoli *, il écrivit à l'Empereur † qui étoit alors à Caprée, qu'il étoit venu pour lui rendre ſes devoirs, & qu'il le ſupplioit d'agréer qu'il l'allât trouver. L'Empereur lui répondit ſur le champ d'une manière très favorable, qu'il ſeroit le très bien venu. Sur quoi Agrippa s'étant rendu auprès de Tibère, ce Prince le reçut avec toutes ſortes de marques de diſtinction, & le fit loger dans ſon Palais. Mais le lendemain l'Empereur reçut des Lettres d'Hérennius, par leſquelles il lui mandoit qu'aiant fait preſſer Agrippa de rendre trois-cens mille piéces d'argent, qu'il avoit empruntées du Tréſor, & dont le tems qu'il avoit pris pour les rendre étoit expiré, il avoit pris la fuite. Ces Lettres irritérent tellement Tibère contre Agrippa, qu'il défendit aux Huiſſiers de ſa Chambre de le laiſſer entrer, qu'il n'eût payé ce qu'il devoit. Agrippa trouva bientôt le moyen d'avoir de l'argent, & en acquittant ſa dette il ſe mit ſi bien dans l'eſprit de l'Empereur, qu'il lui ordonna de prendre ſoin de Tibère Néron ſon petit-fils, fils de Druſus. Mais le deſir qu'avoit Agrippa de reconnoitre les faveurs dont il étoit redevable à Antonia, fit qu'il négligea de répondre aux vues de Tibère & à la confiance qu'il avoit en lui, & qu'il fit tous ſes efforts pour plaire à Caius Caligula, petit-fils d'Antonia. Un jour donc, qu'il étoit dans ſon chariot avec lui, il lui dit, qu'il étoit tems que Tibère fit place à Caius, qui méritoit mieux que lui de régner. Mais ce diſcours lui couta cher; car aiant été

* Aujourd'hui *Pouzzol*, dans le Royaume de Naples.

† Tibère.

[A] *Qui étoit ſa couſine-germaine.*] Hérode eut deux filles de *Mariamne*, fille d'Hircan. L'aînée s'appelloit *Salampſo*, & épouſa *Phaſael*, fils de Phaſael frère aîné d'Hérode. La cadette, nommée *Cypros*, fut mariée à *Antipater* neveu d'Hérode, & fils de Salomé ſa ſœur. Phaſael eut cinq enfans de Salampſo, trois garçons, *Antipater*, *Herode* & *Alexandre*; & deux filles, *Alexandra*, mariée à Timius, Noble de Chypre, dont elle n'eut point d'enfans, & *Cypros*, qui épouſa Agrippa (1). Il paroît par-là, qu'elle étoit couſine-germaine de ſon mari, puiſqu'elle étoit petite-fille d'Hérode par Cypros ſa fille, comme lui étoit ſon petit-fils par Ariſtobule ſon fils.

(1) Joſeph. *Antiq. Jud. L. XVIII. c. 7.*

[B] *Trouva pourtant le moyen de lui procurer quelque ſecours.*] Elle fit tout ce qu'elle put pour le diſſuader de ſe retirer en Idumée, & écrivit à Hérodiade ſœur d'Agrippa, qui avoit épouſé Hérode le Tétrarque, pour la conjurer de l'aſſiſter. Elle obtint ce qu'elle demandoit. Hérode & Hérodiade envoyérent querir Agrippa, & lui donnérent une ſomme d'argent, avec la principale Magiſtrature de Tibériade, ainſi que nous l'avons dit.

[C] *Ariſtobule n'eut point de repos, juſqu'à ce qu'il eût inſpiré au Gouverneur de Syrie une violente haine pour Agrippa.*] Agrippa lui-même fournit à ſon frère, par ſon imprudence, l'occaſion de le déſervir; voici comment. Ceux de Damas aiant diſputé avec ceux de Sidon touchant leurs limites, & l'affaire devant être jugée par Flaccus, les prémiers offrirent une ſomme conſidérable à Agrippa, pour qu'il employât en leur faveur le crédit qu'il avoit auprès du Gouverneur, & il promit de faire tout ce qu'il pourroit. Ariſtobule le découvrit, & en douna avis à Flaccus, qui s'étant informé de l'affaire, trouva que la choſe étoit véritable, ce qui lui fit abandonner Agrippa (2).

(2) Ibid. c. 8.

[D] *Et fut obligé d'emprunter de l'argent pour faire ſon voyage.*] Il ordonna à Martias ſon Affranchi, de faire tout ce qu'il pourroit pour trouver de l'argent. Martias alla trouver Protus, Affranchi de Bérénice mère d'Agrippa, qui l'aiant recommandé par ſon Teſtament à Antonia, avoit été cauſe qu'elle l'avoit reçu à ſon ſervice. Martias le pria de lui vouloir prêter de l'argent ſur ſon Obligation pour ſon Maître; mais Protus lui répondit qu'Agrippa lui en devoit déja. Cependant il tira de lui une Obligation de vingt-mille Drachmes Attiques (3), & ne lui en donna que dix-ſept mille cinq-cens, & retint les deux mille cinq-cens qui reſtoient, malgré tout ce qu'Agrippa put faire (4). Aprés avoir touché cette ſomme, il alla à Anthédon, où aiant trouvé un vaiſſeau, il ſe préparoit à continuer ſon voyage, lorſqu'Hérennius Capiton, qui avoit dans Jamnia l'adminiſtration des Finances, envoya des gens de guerre pour lui faire payer trois-cens mille piéces d'argent, qu'on lui avoit prêtées du Tréſor de l'Empereur, dans le tems qu'il étoit à Rome. Agrippa les aſſura, qu'il ne manqueroit pas d'y ſatisfaire; mais auſſi-tôt que la nuit fut venue, il fit lever l'ancre, & prit la route d'Alexandrie. Quand il y fut arrivé, il pria Alexandre, un des principaux Magiſtrats de cette Ville, de lui prêter deux-cens mille piéces d'argent. Alexandre répondit, qu'il ne les lui prêteroit pas, mais qu'il les prêteroit à Cypros ſa femme, parce qu'il admiroit ſa vertu & ſon amour pour ſon mari: ainſi elle fut ſa caution. Alexandre lui donna cinq talens (5), avec aſſurance de lui faire payer le reſte à Putéoli; ne jugeant pas à propos de lui donner toute la ſomme à la fois, de peur que, prodigue comme il étoit, il

(3) La Drachme Attique vaut, ſelon Breiewood, ſept ſols & demi de notre monnoie; deſorte que 20000 Drachmes font 625 L. ſterling. Mais ſelon le Dr. Bernard, la Drachme vaut 8 ſols & un quart; ainſi 20000 Drachmes font 687 L. 10 chelings.

(4) Joſeph. *ubi ſupra.*

(5) Le Talent d'or, (monnoie d'Alexandrie, dont il ſemble qu'il s'agit ici) faiſoit 7200 L. St. Celui d'argent en étoit la ſoixantième partie, Voy. Prideaux *Hiſt. des Juifs*, Préface p. XX.

été rapporté à l'Empereur, Agrippa fut mis en prison [E], où il demeura jusqu'à la mort de Tibère. Caligula étant parvenu à l'Empire, lui rendit non seulement la liberté, mais lui mit auſſi le Diadème ſur la tête, & l'établit Roi ou Tétrarque d'une grande partie de la Judée. L'année ſuivante il obtint de Caligula la permiſſion d'aller dans ſon Royaume, pour y mettre ordre aux affaires. Ainſi on vit, contre toute ſorte d'apparence, ce Prince revenir avec la Couronne ſur la tête, après l'avoir vu réduit à quitter par miſère ſa Patrie. Les uns avoient peine à en croire leurs yeux; les autres admiroient la fermeté & la conſtance qu'il avoit témoignée, & qui l'avoit enfin fait parvenir à l'accompliſſement de ſes vœux (*a*). Son Royaume s'accrut bientôt par l'orgueil & l'ambition d'Hérodias ſa ſœur [F], qui étoit mariée à Hérode Tétrarque de Galilée (*b*). Agrippa retourna peu de tems après à Rome, où il obtint de Caligula la révocation de l'ordre que cet Empereur avoit donné, de placer ſa Statue dans le Temple de Jéruſalem [G]; mais cette faveur fût bientôt révoquée

(*a*) Joſeph. *Antiq.* L. VIII. c. 8.

(*b*) Id. ibid. c. 9.

(*c*) Joſeph. *ubi ſupra.*

il ne la dépenſât avant le tems (6).

[E] *Agrippa fut mis en priſon.*] Eutychus un des Affranchis d'Agrippa, qui conduiſoit le chariot, entendit ce que ſon Maître diſoit, & n'en parla point alors; mais quelque tems après, Agrippa l'ayant accuſé de l'avoir volé, il s'enfuit. Lorſqu'il eut été pris & amené devant Piſon Préfet de Rome, pour être interrogé, au-lieu de répondre à l'accuſation intentée contre lui, il dit qu'il avoit un ſecret à déclarer à l'Empereur, qui lui importoit de la vie. On l'envoya auſſi-tôt à Caprée, où étoit Tibère, qui le fit mettre en priſon, & l'y laiſſa longtems, ſans s'entendre & ſans approfondir l'affaire. Agrippa prit Antonia, qui avoit beaucoup de part à la faveur de Tibère, de l'engager à entendre Eutychus, pour ſavoir de quel crime il l'accuſoit. Elle s'acquitta de la commiſſion. Tibère lui répondit, que ſi Eutychus vouloit accuſer fauſſement ſon Maître, il en étoit aſſez puni par ce qu'il avoit ſouffert en priſon: qu'Agrippa devoit prendre garde de ne pas s'engager imprudemment dans la pourſuite de cette affaire, ni la pouſſer trop vivement, de peur que le mal qu'il vouloit faire à ſon Affranchi ne retombât ſur lui. Cette ſage réponſe, au-lieu de rallentir Agrippa dans ſa pourſuite, le fit preſſer encore davantage. Antonia d'obtenir cet éclairciſſement de l'Empereur: déſorte qu'un jour que Tibère ſe faiſoit porter en litière pour prendre l'air, & que Caius

(7) Caligula.

(7) & Agrippa marchoient devant lui, Antonia lui renouvella ſa priére. „ Je prens les Dieux à témoin, répondit „ Tibère, que c'eſt contre mon ſentiment, & ſeulement „ pour ne vous pas refuſer, que je ferai que vous ne „ ſirez de moi." Auſſi-tôt il ordonna qu'on amenât Eutychus devant lui. Tibère lui demanda, ce qu'il avoit donc à dire contre celui à qui il étoit redevable de la liberté? „ Seigneur, lui dit-il, un jour que Calus, que je vois ici „ préſent, & Agrippa étoient enſemble dans un chariot, „ & que j'étois à leurs pieds pour le conduire, Agrippa

(8) Parlant de Tibere.

„ dit à Calus après quelques autres diſcours: *Ne verrai-* „ *je jamais arriver le jour, auquel ce vieillard* (8) *s'en ira* „ *en l'autre Monde, & vous laiſſera le maître de l'Empire?* „ *Tibère ſon petit-fils ne peut y mettre obſtacle, puiſqu'il* „ *vous ſera facile de vous en défaire. Que toute la Terre ſe-* „ *roit heureuſe, & que j'aurois de part à ce bonheur!*" Tibère eut d'autant moins de peine d'ajouter foi à ce diſcours, qu'il ſavoit qu'Agrippa, au-lieu de s'attacher à Tibère ſon petit-fils, s'étoit donné tout entier à Calus: ainſi, ſans balancer il dit à Macron Commandant des Gardes Prétoriennes: *Prenez cet homme* (en montrant Agrippa) *& l'enchainez.* Mais comme Macron ne pouvoit s'imaginer que ce fût d'Agrippa qu'il lui parlât, il différa à exécuter cet ordre, juſqu'à ce qu'il fût plus particuliérement informé de ſa volonté. Tibère, après avoir fait quelques tours dans l'Hippodrome, voyant encore Agrippa, dit à Macron: *Ne vous avois-je pas commandé de faire enchainer cet homme? Quel homme, Seigneur?* lui répondit Macron. *Agrippa*, lui dit Tibère. Alors Agrippa eut recours aux priéres, & le conjura par la mémoire de ſon fils, avec lequel il avoit été nourri, de lui pardonner cette faute; mais toutes ſes priéres & ſes ſupplications furent inutiles, & les Soldats le menérent en priſon, avec ſon habit de pourpre (9). Un jour qu'Agrippa étoit avec d'autres priſonniers devant le Palais, il s'appuia contre un arbre, ſur lequel un Hibou vint ſe poſer. Un Allemand, qui étoit du nombre des priſonniers, demanda à un des Soldats qui les gardoit, qui étoit celui qui étoit appuié contre l'arbre; & aiant appris que c'étoit un des plus conſidérables d'entre les Juifs, il demanda de pouvoir lui parler, comme pour s'informer de lui des coutumes de ſon Pays. Le Soldat lui accorda ſa demande, & s'étant approché d'Agrippa, l'Allemand lui parla en ces termes: „ Je vois

(9) Joſeph. ibid.

„ bien qu'un ſi grand & ſi fubit changement de fortune „ vous afflige, & que vous aurez peine à croire, que par „ la direction de la Divine Providence votre délivrance „ eſt très proche. Mais je prends à témoin les Dieux que „ j'adore, & ceux que l'on révére en ce Pays, qui nous „ ont mis dans ces liens, que ce que j'ai à vous dire n'eſt „ point pour vous donner de vaines eſpérances; car je ſai „ que lorſqu'on n'en voit point l'accompliſſement, elles „ ne ſervent qu'à aggraver nos infortunes. Je veux donc „ vous apprendre, non ſans danger pour moi-même, ce „ que cet oiſeau, qui vient de voler ſur votre tête, vous „ préſage. Vous vous verrez bientôt libre, & élevé à „ une ſi grande puiſſance, que vous ſerez envié de ceux „ qui ont maintenant compaſſion de votre infortune. Vous „ ſerez heureux pendant tout le reſte de votre vie, & „ laiſſerez des enfans, qui ſuccéderont à votre bonheur. „ Mais lorſque vous verrez paroître une autre fois ce même oiſeau, ſachez qu'il ne vous reſtera plus que cinq „ jours à vivre." Cette prédiction parut ridicule à Agrippa, & lui donna alors autant d'envie de rire, qu'elle lui cauſa d'admiration & d'étonnement, quand il la vit s'accomplir. Joſeph, qui rapporte ce fait (10), ne témoigne aucun doute ſur ſa vérité. Nous laiſſons au Lecteur à décider, ſur quelles preuves des faits de cette nature doivent être fondés, pour qu'un homme raiſonnable ne les croie pas inventés après coup.

(10) Ibid.

[F] *Son Royaume s'accrut bientôt par l'orgueil & l'ambition d'Hérodias ſa ſœur.*] Elle ne put regarder ſans envie la proſpérité de ſon frére, qui l'élevoit au-deſſus de ſon mari. Elle bruloit de jalouſie, & ſon orgueil ſe révoltoit, quand elle conſidéroit qu'Agrippa, qui avoit été contraint de ſe mettre ſous leur protection parce qu'il n'avoit pas le moyen de payer ſes dettes, étoit comblé d'honneur & de gloire. Un ſi grand changement de fortune lui étoit inſupportable, & principalement lorſqu'elle le voyoit marcher en habit royal, environné & ſuivi d'une foule de peuple. C'eſt ce qu'elle reprochoit ſans ceſſe à Hérode ſon mari. „ Quoi! lui diſoit-elle, Agrippa, fils d'un particulier, portera-t-il une Couronne; & vous, qui êtes „ fils de Roi, & que tous vos proches ſouhaitent de voir „ revêtu de la Royauté, vous contenterez-vous de mener „ une vie privée, & n'aſpirerez-vous pas à l'honneur de „ porter le Sceptre? Si vous avez pu ſouffrir juſques ici „ d'être dans une condition moins élevée que n'étoit celle de votre père, commencez du moins à préſent à ſouhaiter un honneur qui eſt dû à votre naiſſance. Ne ſouffrez pas que vous ſoyez inférieur à un homme que „ vous avez autrefois nourri. Ne ſoyez pas ſi lache, que „ de ne pas travailler, dans l'abondance de tant de biens „ dont vous jouiſſez, à obtenir ce qu'il a acquis lorſqu'il „ étoit dans la dernière néceſſité, & qu'il manquoit de „ tout. Ayez honte de marcher après celui, qui s'eſt vu „ réduit à ne pouvoir vivre ſans votre aſſiſtance. Allons „ à Rome, & n'épargnons ni peines, ni dépenſes, puiſ- „ qu'il n'y a pas tant de plaiſir à conſerver des tréſors, qu'à „ les employer pour acquérir un Royaume." Hérode allégeoit le repos, & ſe déſoit de la Cour Romaine: il ſe tint ce qu'il put pour détourner ſa femme de ce deſſein: mais plus elle l'y voyoit oppoſé, plus elle le preſſoit. Elle le tourmenta tant, qu'il conſentit enfin d'aller à Rome. Agrippa n'en eut pas plutôt avis, qu'il envoya Fortunat un de ſes Affranchis vers l'Empereur, avec des préſens, & des Lettres qu'il lui écrivit contre Hérode; & il ordonna à ſon Envoyé de ſe ménager une Audience particuliére de l'Empereur. Fortunat arriva à Putéoli auſſi-tôt qu'Hérode. Caligula étoit alors à Bayes (11), où Hérode & Fortunat le rendirent. Après qu'Hérode eut fait la révérence à l'Empereur, Fortunat lui préſenta les Lettres d'Agrippa. Caligula les lut à l'heure même, & trouva, qu'il accuſoit Hérode d'avoir conſpiré avec Séian contre Tibère, & de favoriſer actuellement Artaban Roi des Parthes, contre l'Empereur: ce qu'il prouvoit en diſant, qu'Hérode avoit dans ſes Arſenaux dequoi armer ſoixante-dix mille hommes. L'Empereur, ému de cette accuſation, demanda à Hérode, s'il étoit vrai qu'il eût une ſi grande quantité d'armes? Hérode, qui ne pouvoit le dénier, en convint. L'Empereur crut que la trahiſon étoit alors vérifiée; ainſi il lui ôta ſa Tétrarchie, qu'il joignit au Royaume d'Agrippa, & envoya le Tétrarque en exil à Lyon dans les Gaules; il confiſqua même tout ſon argent: mais aiant ſu qu'Hérodias étoit ſœur d'Agrippa, il lui offrit cet argent, dans la créance qu'elle ne voudroit pas ſuivre ſon mari dans ſa diſgrace, & lui dit, que quant à elle, il lui pardonnoit pour l'amour de ſon frére. Mais cette généreuſe Princeſſe lui répondit: „ Vous agiſſez, Seigneur, „ d'une manière digne de vous, en me faiſant cette bonté; mais mon amour pour mon mari ne me permet „ pas de la recevoir. Comme j'ai eu part à ſa proſpérité, „ il n'eſt pas juſte que je l'abandonne dans ſa mauvaiſe „ fortune." Une ſi grande généroſité étant inſupportable au lâche cœur de Caligula, il envoya Hérodias en exil avec ſon mari, & donna tout leur bien à Agrippa. C'eſt ainſi qu'elle fut punie de l'envie qu'elle portoit au bonheur de ſon frére (12). Nous remarquerons ici en paſſant, que cette Hérodias eſt la même, dont la fille aînée danſé devant Hérode, lui plut ſi fort, qu'il s'engagea par ſerment à lui accorder tout ce qu'elle lui demanderoit: & qui, pouſſée par ſa mére, demanda qu'on lui donnât la tête de Jean-Baptiſte dans un plat (13).

(11) Ferét Ville de la Campanie.

(12) Id. ib. c. 9.

(13) Matth. XIV. 6-9. Marc. VI. 22-24.

[G] *Il obtint de Caligula la révocation de l'ordre que cet Empereur avoit donné, de placer ſa Statue dans le Temple de Jeruſalem.*] L'Empereur avoit donné des ordres très précis ſur ce ſujet à Pétrone. Agrippa ſe trouvoit alors à Rome. Un jour il fit un feſtin ſuperbe à Caligula: ce Prince fur-

(c) L. LIX. p. m. 757.

quée [*H*]. Dion Caſſius dit (*c*) qu'Agrippa, conjointement avec Antiochus Roi de Comagène, contribua à inſpirer à Caligula des ſentimens tyranniques; & il y a quelque apparence qu'il n'auroit pas été ſi avant dans la faveur de cet Empereur, s'il ne l'eût flatté, & s'il n'eût, ſinon loué, du moins approuvé toutes ſes folies, ſes extravagances & ſes crimes. Après la mort de Caligula, Agrippa conſeilla non ſeulement à Claude d'accepter l'Empire, que l'Armée lui offroit (*d*), mais auſſi il contribua beaucoup à le faire Empereur [*I*]. Claude ne fut pas ingrat de ce ſervice: dès qu'il ſe vit en poſſeſſion de la Souveraine Puiſſance, il confirma Agrippa dans le Royaume qu'il avoit reçu de ſon prédéceſſeur; & fit ſur ce ſujet un Edit, par lequel, après lui avoir donné de grandes louanges, il ajouta aux Etats dont il jouiſſoit déja, la Judée & la Samarie, comme lui appartenant avec juſtice, parce qu'elles avoient été poſſédées par le Roi Hérode ſon aïeul. Claude lui donna auſſi Abila, que Lyſanias avoit poſſédée, avec toutes les terres du Mont Liban. Le Traité d'Alliance d'Agrippa avec le Peuple Romain fut gravé ſur une Table de cuivre, que l'on mit au milieu de la grande Place du Marché à Rome (*e*). Agrippa étoit ſi bien dans l'eſprit de Claude, qu'à ſa conſidération il donna deux Edits en faveur des Juifs (*f*), dont nous parlons dans les Remarques [*K*]. Après l'envoi de ces deux Edits, Agrippa retourna dans ſon Royaume, & il mit dans le Temple de Jeruſalem la Chaine d'or que Caligula lui avoit donnée en mémoire de ſa priſon, & qui étoit du même poids que celle de fer avec laquelle il avoit

(d) Joſeph. *Antiq.* L. XIX. c. 3.

(e) Id. ibid. c. 4.

(f) Id. ibid.

ſurpris d'une telle ſomptuoſité, & touché de la généroſité d'Agrippa, qui ne négligeoit rien pour plaire à ſon Souverain, lui dit: „ Ce n'eſt pas d'aujourd'hui, que j'ai „ reconnu votre affection pour moi; vous m'en avez don- „ né des preuves, même avec péril, du vivant de Tibè- „ re; & je vois qu'il n'y a rien que vous ne continuiez „ de faire pour me la témoigner. Ainſi, comme il me ſe- „ roit honteux de me laiſſer ſurpaſſer par vous, je veux „ réparer ce que j'ai manqué à faire juſques ici, & ajou- „ ter de ſi grandes faveurs à mes faveurs précédentes, que „ votre bonheur à venir ſurpaſſe de beaucoup celui dont „ vous jouiſſez à préſent." Caligula, en lui parlant ainſi, ne doutoit point qu'Agrippa ne lui demandât de grandes Terres, ou les Tributs de quelques Villes. Mais ce Prince, qui étoit préparé depuis longtems à demander autre grace, prenant cette occaſion pour l'obtenir, lui répondit, que lorſqu'il s'étoit attaché à lui durant la vie de Tibère, ce n'avoit été par aucune vue d'intérêt particulier, mais ſeulement par le déſir d'acquérir ſes bonnes graces; que les bienfaits dont il l'avoit honoré avoient déja ſurpaſſé toutes ſes eſpérances, & qu'encore que l'Empereur pût lui faire de nouvelles faveurs, il étoit pleinement ſatisfait de ce qu'il avoit eu la bonté de faire pour lui. Caligula, étonné d'une ſi grande modération, le preſſa de lui demander de nouvelles graces, étant prêt de lui accorder tout ce qu'il deſireroit. „ Seigneur, lui ré- „ pondit alors Agrippa, puiſque votre extrême bonté pour „ moi, fait que vous me jugez digne de vos faveurs, je „ vous ferai une demande, qui ne regarde point l'aug- „ mentation de mes richeſſes, parce que votre libéralité „ m'a mis en état de n'en avoir pas beſoin. La grace que „ je vous demanderai, eſt d'une nature à vous acquérir „ une grande réputation de piété, & à vous rendre Dieu „ favorable dans tous vos deſſeins; & cette grace me ſe- „ ra plus avantageuſe, qu'aucune de tant d'autres que „ vous m'avez faites. Je vous ſupplie donc inſtamment, „ de révoquer l'ordre que vous avez donné à Pétrone, de „ mettre votre Statue dans le Temple de Jeruſalem." Caligula admira la généroſité d'Agrippa, d'avoir préféré la conſervation des Loix de ſon Pays, & le Culte du Dieu qu'il adoroit, à l'agrandiſſement de ſon Royaume & à l'augmentation de ſes revenus. Il lui accorda ſa demande, & écrivit à Pétrone, que s'il avoit déja fait mettre ſa Statue dans le Temple, il falloit l'y laiſſer; mais que ſi elle n'y étoit point encore, il ne forçât pas les Juifs à l'y recevoir (14). Philon rapporte cette affaire un peu différemment (15). Il dit que Pétrone écrivit à Vitellius, ſur l'ordre qu'il lui avoit donné de placer ſa Statue, & qu'il lui manda, que ſi l'on pouſſoit les Juifs à bout, il étoit à craindre qu'ils ne priſſent quelque réſolution deſeſpérée, & qu'ils ne miſſent le feu à leurs blés, qui étoient à maturité la plupart: ce qui irrita fort l'Empereur contre eux. Agrippa, qui n'avoit aucune connoiſſance de ces Lettres, vint, ſelon ſa coutume, pour faire ſa cour à Caligula. Ce Prince le regardant avec des yeux de colère, lui dit: „ Voyez quels hommes-gens ont vos compatriotes! eux „ ſeuls refuſent de reconnoître Caius (16) pour Dieu; „ ils ſemblent courir volontairement à leur perte par leur „ opiniâtreté. J'ai donné ordre de mettre dans leur Tem- „ ple la Statue de Jupiter (17), & ils ſe ſont aſſemblés, „ comme par volées, de toutes les Villes & de la Campagne, pour venir en apparence en état de ſupplians, „ & pour témoigner en effet le mépris qu'ils font de mes „ commandemens." Ce diſcours fit frémir Agrippa d'horreur: il fut ſi vivement touché, qu'il s'évanouït, & il ſeroit tombé, ſi on ne l'eût ſoutenu: on le porta à ſon logis, où il demeura longtems ſans connoiſſance. A cette occaſion Caligula dit: „ Si Agrippa qui m'a toujours tant „ aimé, & qui m'eſt obligé de tant de bienfaits, a une ſi „ forte paſſion pour les Coutumes de ſon Pays, que ne „ pouvant ſouffrir que l'on y contrevienne pour peu que „ ce ſoit, un mot que je lui ai dit l'a fait tomber en foi- „ bleſſe; que dois-je attendre des autres Juifs, que nulle „ conſidération ne porte à renoncer pour me plaire à leurs „ ſentimens?" Agrippa étant revenu de ſon évanouiſſement, écrivit une Lettre à l'Empereur, pour ſe juſtifier de la néceſſité où il ſe trouvoit de prendre en main la cauſe de ſa Patrie, & il finiſſoit par ces mots: " La ſeule grace que je vous demande, eſt de ne point toucher aux Loix de mon Pays; „ & ſi vous me la refuſez, quelle opinion aurient de „ moi non ſeulement tous les Juifs, mais tous les hommes du Monde? N'auroient-ils pas ſujet de croire, ou „ que j'aurois trahi ma Patrie, ou que j'aurois perdu votre faveur & votre amitié, qui ſont les deux plus grands „ maux qui me pourroient arriver? Cependant je ne pourrois éviter de tomber dans l'un ou dans l'autre; car il „ faudroit que je fuſſe un traître, ſi, continuant à jouïr „ de l'honneur de vos bonnes graces, je ne fauvois mon „ Pays, & n'obtenois que le Temple, qui en fait la gloire, ne fût pas fauſſié; puiſque c'eſt une choſe connue, „ que vous prenez l'avis de vos meilleurs Amis ſur les „ affaires de l'Empire. Que ſi j'ai le malheur de ne vous „ être plus agréable, ne me faites point charger de chaînes, comme Tibère; mais faites-moi d'abord donner „ la mort: car je ne fais plus aucun cas de la vie, ſi j'ai „ perdu vos bonnes graces." Cette Lettre calma la colère de l'Empereur, & il écrivit à Pétrone ce que nous avons rapporté ci-deſſus.

(14) Joſeph ubi ſupra c. 11.

(15) *Anbaſſade de Philon.* Ch. XV. & XVI. à la fin de l'*Hiſt. de la Guerre des Juifs de* Joſeph, *de la Trad.* d'Andilli.

(16) Caligula.

(17) Par où il s'entend lui-même.

[*H*] *Cette faveur fut bientôt révoquée.*] Caligula aiant eu avis que les Juifs menaçoient de prendre les armes, il conſidéra cette hardieſſe comme une entrepriſe andacieuſe & inſupportable, faite contre ſon autorité: il ſe mit dans une colère incroyable, & renouvella à Pétrone les ordres de mettre ſa Statue dans le Temple. Mais le vaiſſeau qui portoit ces Lettres, aiant eu les vents contraires, Pétrone avoit déja appris la mort de Caligula, lorſque la Lettre lui fut rendue; enſorte qu'il ne le crut pas obligé d'obéir aux ordres qu'elle portoit (18).

(18) Joſeph. ubi ſupra.

[*I*] *Agrippa contribua beaucoup à faire Claude Empereur.*] Pendant que Claude étoit parmi les Soldats, qui venoient de le choiſir pour Empereur, & qu'Agrippa, qui étoit avec lui, l'exhortoit à accepter l'Empire, le Sénat ſe prirer Agrippa de s'y rendre, pour avoir ſon avis dans la conjoncture préſente. Il y alla, & proteſta qu'il étoit prêt de donner ſa vie pour maintenir la dignité du Sénat; mais il ajouta, qu'il croyoit qu'ils devoient plutôt conſidérer ce qui leur étoit utile, que ce qui leur étoit agréable; que s'ils étoient réſolus de reprendre la Souveraine Autorité, ils avoient beſoin d'argent, d'armes & de Soldats, pour ne pas ſuccomber dans une ſi grande entrepriſe. On lui répondit, que le Sénat ne manquoit ni d'hommes, ni d'armes, ni d'argent, pour faire la guerre; & qu'il pourroit ramaſſer quantité d'Eſclaves, à qui il donneroit la liberté. „ Je ſouhaite, *repartit Agrippa*, que votre deſſein ait le „ ſuccès que vous eſpérez; mais la part que je prens à „ vos intérêts m'oblige de vous dire, que je vois une ex- „ trême différence entre ce grand nombre de vieux Soldats qui ont embraſſé le parti de Claude, & ces nou- „ velles levées que vous voulez faire: ce ſont gens incapables de diſcipline, & qui à peine ſavent ſe ſervir d'une „ épée. C'eſt pourquoi je fuis d'avis que vous envoyiez „ des Députés à Claude, pour lui perſuader de ne point „ accepter l'Empire, & je m'offre d'aller avec vos Députés." Cette propoſition fut approuvée. Agrippa partit, accompagné de quelques Sénateurs, & après avoir eu particulier à Claude la confirmation où étoit le Sénat, il lui perſuada de parler en Prince déja en poſſeſſion du Trône. Claude fuivit cet avis, & par ce moyen il s'aſſura la poſſeſſion de l'Empire (19).

(19) Id. L. XIX. c. 3.

[*K*] *Claude . . . . . donna deux Edits en faveur des Juifs, dont nous parlons dans les Remarques.*] Dans le premier de ces Edits, l'Empereur dit: „ Il paroit par divers „ Titres, que les Rois d'Egypte ont depuis longtems accordé aux Juifs qui demeurent dans Alexandrie, les „ mêmes Privilèges qu'aux autres habitans. Auguſte, après avoir joint cette Ville à l'Empire, les leur confirma; il leur accorda auſſi la liberté de vivre ſelon leurs „ Loix, & de ſuivre leur Religion, avec défenſe à toute „ perſonne de les y troubler. Mais lorſque Caius oſa entreprendre de ſe faire adorer comme Dieu, les autres habitans d'Alexandrie prirent cette occaſion pour animer l'Empereur contre les Juifs, parce qu'ils refuſoient „ de l'adorer. Et comme il n'y a rien de plus injuſte que „ de les perſécuter pour un tel ſujet, nous voulons & ordonnons qu'ils ſoient maintenus dans la pleine jouiſſance de tous leurs Privilèges." Dans l'autre Edit, l'Empereur déclare, „ qu'Hérode & Agrippa, ſes deux Amis „ particuliers, l'aiant prié d'accorder aux Juifs répandus „ dans tout l'Empire Romain, les mêmes Privilèges qu'il „ avoit accordés à ceux d'Alexandrie, il le leur a-

„ voit

voit été enchaîné. La réflexion que Joseph fait fur ce ſujet, n'eſt guères bien fondée [L]. Agrippa s'acquitta auſſi des vœux qu'il avoit faits, & fit offrir pour lui des Sacrifices dans le Temple. Il commença enſuite à faire quelques actes de Souveraineté: il ôta le Pontificat à Théophile fils d'Ananus, & le donna à Simon ſurnommé Canthara, fils de Boëtus Grand-Sacrificateur, dont Hérode le Grand avoit épouſé la fille (*g*): par où il paroit qu'Agrippa ſuivit l'exemple de la plupart des Grands, qui donnent les principaux Emplois à leurs parens & amis, préférablement à d'autres. Simon ne poſſéda pas longtems cette haute Dignité: car Agrippa croyant que Jonathas en étoit plus digne, il la lui offrit; mais Jonathas aiant refuſé de l'accepter [M], Mathias ſon frère en fut revêtu (*h*). Agrippa, pour témoigner aux habitans de Jéruſalem ſa reconnoiſſance des marques d'attachement & d'affection qu'ils lui avoient données en diverſes occaſions, leur remit l'Impoſition, qui ſe payoit pour chaque maiſon. Peu de tems après, des jeunes-gens de Doris furent aſſez téméraires pour mettre une Statue de l'Empereur dans la Synagogue des Juifs. Agrippa en fut ſi irrité, qu'il alla auſſi-tôt trouver Pétrone qui commandoit dans la Syrie, pour ſe plaindre de cet attentat. Ses plaintes produiſirent leur effet; le Gouverneur écrivit aux habitans de Doris, que l'Empereur vouloit que les Juifs jouiſſent d'une entière liberté dans ce qui regardoit leur Religion (*i*) [N]. Agrippa entreprit de fortifier la Ville de Jéruſalem, en y faiſant de nouveaux ouvrages; mais avant qu'ils fuſſent achevés, Vibius Marſus Gouverneur de Syrie écrivit ſur ce ſujet à l'Empereur, & lui repréſenta, que cela étoit dangereux, en cas de révolte de la part des Juifs: ſur quoi Claude manda à Agrippa de ſe déſiſter de cette entrepriſe, & il n'oſa déſobéir (*k*). Ce Prince, dit Joſeph (*l*), étoit naturellement ſi libéral, ſi bienfaiſant, & ſi affectionné envers ſes Sujets, qu'il n'épargnoit rien pour rendre ſon règne célèbre par ſes grandes & louables actions; en quoi il étoit fort différent d'Hérode ſon aïeul, qui étoit méchant, cruel, & qui préféroit les Grecs aux Juifs. Agrippa au contraire étoit doux & obligeant envers tout le monde, traitoit auſſi bien ſes Sujets que les Etrangers, & prenoit particuliérement plaiſir à ſoulager les affligés. Il faiſoit ſon ſéjour ordinaire à Jéruſalem; & il étoit ſi religieux obſervateur des anciennes Coutumes des Juifs, qu'il ne ſe paſſoit pas de jour qu'il n'offrît des Sacrifices à Dieu. Nous donnons dans les Remarques un exemple frappant de ſa clémence & de ſa générosité, & un autre de ſa colère & de ſon indignation [O]. Il dépenſa des ſommes conſidérables à embellir diverſes Villes (*m*). Il étoit ſi conſideré des Princes ſes voiſins & des Grands-Hommes de ſon tems, qu'étant à Tibériade en Galilée, Antiochus Roi de Comagène, Sampſigéram Roi des Emeſſéniens, Cotis Roi de la petite Arménie, Polémon Prince de Pont, & Hérode Roi de Chalcide frère d'Agrippa, vinrent le trouver; & il les traita avec une pompe & une magnificence, qui firent connoître qu'il étoit digne de recevoir de tels hôtes. Lorſque tous ces Rois étoient enſemble, Marſus Gouverneur de Syrie vint auſſi rendre viſite à Agrippa, qui, par reſpect pour la Majeſté Romaine, alla au-devant de lui; & ce fut-là la prémière cauſe de leur mésintelligence. Car tous ces Rois, qui étoient venus viſiter Agrippa, étant avec lui dans un même chariot, Marſus regarda cette grande union entre tant de Princes, comme dangereuſe pour l'Empire, & il leur fit ſavoir à tous, qu'ils euſſent à s'en retourner dans leurs Etats. Agrippa fut ſi offenſé de cet ordre, que depuis ce tems-là il ne put ſouffrir Marſus (*n*), & qu'il ſollicita ſouvent l'Empereur de lui ôter le Gouvernement de Syrie; ce qui n'arriva pourtant qu'après la mort d'Agrippa (*o*). Ce Prince étant à Céſarée, il y célébra des Jeux ſolennels en

(*g*) Id. ibid. c. 5.

(*h*) Id. ibid. c. 6.

(*i*) Id. ibid.

(*k*) Id. ibid. c. 7.

(*l*) Id. ibid.

(*m*) Ibid.

(*n*) Ibid. c. 7.

(*o*) Id. l. XX. c. 1.

voit très volontiers accordé, non ſeulement en conſidération de deux ſi grands Interceſſeurs, mais auſſi parce que la fidélité & l'affection des Juifs pour les Romains les rendoient dignes de cette grace. Il ajoute, qu'il leur accorde cette liberté, pour les obliger par cette preuve de ſa bonté à ne point mépriſer la Religion des autres Peuples, mais à ſe contenter de vivre tranquillement dans la leur (20)."

(20) Id. ib. c. 4.

[L] *La réflexion que Joſeph fait ſur ce ſujet, n'eſt guères bien fondée.*] Agrippa, dit-il (21), fit appendre cette chaîne dans le Temple, afin qu'étant ainſi expoſée aux yeux de tout le monde, on pût y voir un illuſtre exemple des viciſſitudes de la fortune, & apprendre, que lorſqu'elle a dépouillé les hommes des honneurs dont ils jouiſſoient, elle peut les relever, & les rétablir dans une plus grande proſpérité. Juſques-là, la réflexion eſt juſte. Mais on ne peut que blâmer l'Hiſtorien, quand il ſuppoſe enſuite, qu'Agrippa avoit été mis en priſon contre le reſpect dû à ſa naiſſance, pour une cauſe aſſez légère; puiſque ſi un homme eſt coupable, ſa qualité n'eſt pas un titre qui doive lui aſſurer l'impunité du crime. Et c'eſt toujours un crime, ſur-tout dans un particulier tel qu'étoit Agrippa, de témoigner qu'il ſouhaite la mort de ſon Roi & de ſon Souverain.

(21) Id. ib. c. 5.

[M] *Jonathas aiant refuſé de l'accepter.*] „ Je vous ſuis „ trop obligé, *dit-il* (22), de me vouloir faire tant d'hon„ neur; mais Dieu ne me jugeant pas digne de ce ſacré „ Emploi (23), il me ſuffit de l'avoir poſſédé une fois: „ je ne pourrois maintenant le reprendre auſſi innocem„ ment que je fis la prémière fois. Mais ſi vous voulez „ conſérer cette Dignité à une perſonne qui la mérite „ beaucoup mieux que moi, & que ſa piété doit rendre „ beaucoup plus agréable à Dieu, je ne craindrai point „ de vous propoſer mon frère." Une réponſe ſi modeſte plut ſi fort à Agrippa, qu'il déféra à la prière de Jonathas.

(22) Id. ib. c. 6.

(23) Le Souverain-Sacerdoce.

[N] *Que l'Empereur voulut que les Juifs jouiſſent d'une entière liberté, dans ce qui regardoit leur Religion.*] Il y a dans la Lettre de Pétrone aux Magiſtrats de Doris, un endroit remarquable. „ J'ai appris, *dit-il* (24), qu'au préjudice de l'Edit de Claude, par lequel il permet aux „ Juifs de vivre ſelon leurs Loix, quelques-uns des vô„ tres ont eu l'inſolence de profaner leur Synagogue en y „ plaçant la Statue de l'Empereur, & ont ainſi offenſé é„ galement leur Religion, & la piété de l'Empereur, qui „ veut que chaque Divinité ſoit honorée dans le Temple qui lui eſt conſacré." Il ſeroit inutile de faire des réflexions ſur ces paroles; il eſt aiſé à tout Lecteur intelligent, de voir quelles conſéquences on en peut tirer.

(24) *Ap.* Joſeph. *ibid.* c. 6.

[O] *Un exemple frappant de ſa clémence & de ſa générosité, & un autre de ſa colère & de ſon indignation.*] Voici l'exemple de clémence. Un Docteur de la Loi, nommé *Simon*, eut l'audace de l'accuſer publiquement dans Jéruſalem, d'être un vicieux, à qui l'on devoit refuſer l'entrée du Temple, parce qu'elle ne devoit être permiſe qu'aux perſonnes chaſtes & vertueuſes. Le Gouverneur de la Ville en aiant donné avis à Agrippa, il lui manda de lui envoyer Simon; & il le rencontra, que lorſqu'il arriva à Céſarée, ce Prince étoit au Théatre. Il lui commanda de s'aſſeoir auprès de lui, & lui dit ſans s'émouvoir: Dis-moi, je vous prie, quels ſont donc les vices dont vous „ m'accuſez?" Simon fut ſi couvert de confuſion, que ne ſachant que répondre, il le pria de lui pardonner. Agrippa lui pardonna à l'heure même, diſant, que les Rois doivent préférer la clémence à la rigueur; & il le renvoya avec des preſens (25). Voici un exemple de la ſévérité d'Agrippa. Silas, Général de ſes Troupes, lui avoit été très fidele durant toute ſa mauvaiſe fortune, & il n'y avoit point de travaux qu'il n'eût entrepris, ni de périls auxquels il ne ſe fût expoſé pour lui. Cet Officier croyant que ſes ſervices le mettoient en droit de parler avec beaucoup de liberté à ſon Maître, lui en rappelloit fréquemment le ſouvenir, pour l'obliger à les reconnoître. Agrippa regarda ces diſcours comme autant de reproches, & il en fut ſi irrité, que non ſeulement il priva Silas de ſa Charge, mais qu'il l'envoya en priſon. Quelque tems après, ſa colère étant calmée, il ſe rappella le ſouvenir de tant de ſervices que Silas lui avoit rendus, & il l'envoya chercher, pour aſſiſter au feſtin qu'il donnoit le jour de ſa naiſſance. Mais comme Silas étoit incapable de diſſimuler, & qu'il étoit perſuadé que le Roi lui avoit fait une grande injuſtice, il dit à quelques-uns des conviés: „ Vous voyez que cet honneur que le Roi me fait aujourd'hui; mais il ne durera guères, il m'en privera, „ tout comme il m'a privé honteuſement de la Charge „ que ma fidélité m'avoit acquiſe. Car peut-il ſe perſuader que je ceſſe de parler avec liberté? Comme ma conſcience ne me reproche rien, je publierai toujours hautement de quelles peines je l'ai tiré, les travaux que j'ai „ ſoufferts pour ſa conſervation & pour ſa gloire, & que „ les chaînes & l'obſcurité d'une priſon en ont été la récompenſe. Une ſi grande injure n'eſt pas du nombre de „ celles qui ſe peuvent oublier, & je ne m'en ſouvien„ drai pas ſeulement tout le reſte de ma vie, mais encore après ma mort." Il ne ſe contenta pas de parler de la ſorte aux conviés, mais il les pria auſſi de le dire au Roi; & ce Prince, connoiſſant alors que ſa folle étoit incurable, le fit remettre en priſon (26). C'eſt certainement une foibleſſe, que de vanter ainſi ſes ſervices; mais c'eſt une foibleſſe que l'on doit ſupporter, ſur-tout dans les vieux ſerviteurs: en témoigner du reſſentiment, eſt pour l'ordinaire la marque d'un cœur peu généreux.

(25) Id. l. XX. c. 7.

(26) Ibid.

en l'honneur de l'Empereur, auxquels assistérent tous les Grands & toute la Noblesse de la Province. Le second jour, Agrippa vint dès le grand matin au Théatre, avec un habit dont le fond étoit d'argent, & travaillé avec tant d'art, que lorsque le Soleil le frappa de ses rayons, il éclata d'une ſi vive lumiere, qu'on ne pouvoit le regarder ſans être touché d'un reſpect mêlé de crainte. Agrippa paroiſſant ainſi avoir quelque choſe de divin, ces lâches Flatteurs, dont les diſcours empoiſonnés répandent un venin mortel dans le cœur des Princes, commencérent à crier, „ que juſques alors ils n'avoient „ conſideré leur Roi que comme un homme, mais qu'ils voyoient à préſent qu'ils devoient le révérer „ comme un Dieu, & le prier de leur être favorable, puiſqu'il paroiſſoit qu'il n'étoit pas, comme les „ autres, d'une condition mortelle." Agrippa ſouffrit cette impiété, qu'il auroit dû châtier très rigoureuſement. Mais auſſi-tôt aiant levé les yeux, il apperçut un Hibou au deſſus de ſa tête, ſur une corde tendue en l'air; & il ne douta pas que cet oiſeau ne lui préſageât ſon malheur, comme il lui avoit préſagé autrefois ſa bonne fortune. Au même moment il ſentit ſes entrailles déchirées par des douleurs inſupportables; & ſe tournant vers ſes Amis, il leur dit: „Voilà celui que vous traitez d'im- „ mortel, qui eſt tout prêt de mourir; cette néceſſité inévitable ne pouvoit être une plus prompte conviction de la vanité & de la fauſſeté de vos flatteries. Mais il faut vouloir tout ce que Dieu „ veut. J'étois trop heureux, & il n'y avoit point de Prince de qui je duſſe envier la félicité." En achevant ces paroles il ſentit augmenter ſes douleurs. On le porta dans ſon Palais, & le bruit s'étant répandu qu'il étoit prêt de rendre l'eſprit, auſſi-tôt tout le Peuple s'aſſembla, la tête couverte d'un ſac, & fit des prières pour ſa conſervation & ſon rétabliſſement. Ce Prince les voyant proſternés, ne put retenir ſes larmes. Cependant ſes cruelles douleurs n'aiant point diſcontinué durant cinq jours, elles l'emportérent en la cinquante-quatriéme année de ſa vie, & la ſeptiéme de ſon régne (*p*), l'an de J. C. XLIV (*q*). S. Luc rapporte la fin d'Agrippa d'une maniére différente (*r*). Il dit qu'Agrippa, revêtu de ſon habillement royal, & aſſis ſur ſon Tribunal, harangua le Peuple, qui s'écria, *Voix de Dieu & non pas d'homme!* Mais qu'un Ange du Seigneur le frappa à l'inſtant, parce qu'il n'avoit pas donné gloire à Dieu; & qu'il mourut rongé de vers. Joſeph remarque (*s*), qu'encore que ſes revenus fuſſent très grands, il étoit ſi libéral & ſi magnifique, qu'il étoit ſouvent obligé d'emprunter.

(*p*) Id. L. XIX. c. 7.
(*q*) De l'Ere Vulgaire.
(*r*) Act. XII. 21-23.
(*s*) *Ubi ſup.*

AGRIPPA II. fils du précédent, étoit à Rome, quand ſon pére mourut. Il n'avoit alors que dix-ſept ans. L'Empereur Claude, à la Cour duquel il étoit élevé, voulut d'abord l'envoyer en Judée, prendre poſſeſſion du Royaume de ſon pére; mais ſes Amis & ſes Affranchis, qui avoient un grand crédit auprés de lui, lui firent changer de réſolution, en lui repréſentant, que c'étoit tout ce qu'un homme d'âge & d'une prudence conſommée pouvoit faire, que de bien gouverner ce Royaume, & d'y maintenir le bon ordre & la tranquillité. L'Empereur ſe rendit à ces raiſons, & envoya Cuſpius Fadus pour gouverner la Judée, qui par-là devint Province de l'Empire Romain (*a*). Claude ordonna expreſſément à ce nouveau Gouverneur, de châtier très ſévérement ceux de Céſarée & de Sébaſte, qui avoient outragé la mémoire d'Agrippa avec la derniére indignité [*A*]. Quoiqu'Agrippa n'eût aucune autorité, il ne laiſſoit pas d'être dans les bonnes graces de l'Empereur, & de ſavoir en profiter en faveur des Juifs, auxquels il rendit un grand ſervice dans une occaſion de conſéquence [*B*]. Hérode Roi de Chalcide & frére d'Agrippa I. étant mort quatre ans après ſon frére (*b*), Claude donna ſon Royaume au jeune Agrippa (*c*). Mr. Le Clerc (*d*) dit qu'avant ce tems-là, l'Empereur avoit accordé à Agrippa une autorité ſouveraine ſur le Temple de Jéruſalem, & le droit de conférer la Charge de Grand-Pontife; mais ce Savant s'eſt trompé, ainſi qu'on le fait voir dans les Remarques [*C*]. Après qu'Agrippa eut été trois ou quatre ans Roi de Chalcide, Claude lui ôta ce Royaume, & lui donna en la place les Provinces qu'avoit poſſédées Philippe fils d'Hérode le Grand (*e*), outre la Province d'Abila, qui étoit de la Tétrarchie de Lyſias (*f*). Agrippa aiant reçu ces faveurs de l'Empereur, penſa à établir ſes ſœurs. Il maria Druſille à Azize Roi des Emeſſéniens, qui embraſſa la Religion Judaïque. Cette Princeſſe avoit été promiſe auparavant à Epiphane, fils du Roi Antiochus, qui avoit promis de ſe faire Juif; mais n'aiant pas tenu la parole, ce fut une raiſon pour rompre le mariage. Mariamne, une autre des ſœurs d'Agrippa, épouſa Archélaüs fils de Chelcias, à

(*a*) Tacit. *Hiſt.* L. V.
(*b*) Uſſerii *Annal.*
(*c*) L'an de J. C. 48.
(*d*) *Hiſt. Eccléſ. ad ann.* 46. p. 361.
(*e*) Ces Provinces ecoutent la Batbanée & la Trachonite.
(*f*) Joſeph. *Antiq.* L. XX. c. 5.

[*A*] *Ceux de Céſarée & de Sébaſte. . . . avoient outragé la mémoire d'Agrippa avec la derniére indignité.*] Auſſi-tôt qu'ils apprirent la nouvelle de ſa mort, ils oublièrent tous les bienfaits qu'ils avoient reçus de lui. „ Leur diſcorde „ ingratitude, *dit Joſeph* (1), paſſa juſques à vouloir noir- „ cir ſa mémoire par des injures & des outrages ſi indi- „ gnes, que je n'oſerois les rapporter. Quelques-uns eu- „ rent l'inſolence de prendre les Tableaux des Princeſſes „ ſes filles, pour les porter dans ces lieux infames, où „ une honteuſe proſtitution raſſemble les victimes de „ l'impudicité publique; & après les avoir expoſés à la „ vue de tout le monde pendant quelque tems, ils les fi- „ rent ſervir aux plus indignes & aux plus honteux uſa- „ ges. Ils firent même des feſtins publics dans les rues, „ offrirent des ſacrifices à Caron, & burent à la ſanté les „ uns des autres, pour témoigner leur joie de la mort d'A- „ grippa. Ce fut de cette maniére qu'ils reconnurent les „ obligations qu'ils avoient à Hérode le Grand, aïeul d'A- „ grippa, qui n'avoit pas ſeulement bati leurs Villes, „ mais auſſi les avoit embellies de ces ſuperbes Temples, „ & de ces Ports admirables, qui les rendoient ſi célé- „ bres.

(1) *Antiq. Jud.* L. XIX. c. 7.

[*B*] *Il rendit un grand ſervice (aux Juifs) dans une occaſion de conſequence.*] Voici quelle fut cette occaſion. Fadus Gouverneur de Judée avoit mandé les Sacrificateurs & les Principaux de Jéruſalem, pour leur ordonner de la part de l'Empereur, de remettre dans la Forteresſe Antonia les Habits Pontificaux, dont il n'eſt permis qu'aux Souverains-Sacrificateurs de ſe ſervir, pour y être gardés par les Romains; & comme il appréhendoit que ce commandement n'excitât quelque révolte, il avoit amené avec lui des Troupes à Jéruſalem. Ces Sacrificateurs n'oſérent refuſer d'obéir; mais ils prièrent Longinus & Fadus de leur permettre de députer vers l'Empereur, & de ne rien changer en attendant ſa réponſe. Leur demande leur fut accordée, à condition qu'ils donneroient leurs enfans en ôtage juſqu'au retour des Envoyés; ce qu'ils firent ſans difficulté. Quand les Envoyés furent arrivés à Rome, Agrippa obtint de l'Empereur, qu'il leur donnât une réponſe favorable. Claude les fit venir, & leur dit qu'il leur accordoit ce qu'ils deſiroient; mais qu'ils en remerciaſſent Agrippa, parce que c'étoit en conſidération de ſa priére qu'il leur faiſoit cette grace. Il écrivit auſſi aux Magiſtrats, au Sénat & au Peuple de Jéruſalem une Lettre qui mérite d'être rapportée. „ Vos Députés, *dit l'Empe-* „ *reur*, m'ont été préſentés par Agrippa, que j'ai nourri „ & élevé auprés de moi, & pour lequel j'ai beaucoup „ de conſidération. Ils m'ont rendu graces du ſoin que „ je prens de votre Nation, & prié avec grande inſtance „ de continuer à vous laiſſer la garde de la Couronne & „ des Ornemens Pontificaux de votre Grand-Prêtre, com- „ me avoit fait Vitellius. Je leur ai accordé leur deman- „ de, tant par un mouvement de piété, que parce que „ *je crois juſte de permettre à chacun de vivre dans la Reli-* „ *gion de ſon Pays* (2)." C'eſt-là ce que la Raiſon dicte à tout homme, qui ne ſe laiſſe pas ſéduire par les préjugés de la vaillance & de l'éducation, ou par des vues d'intérêt.

(2) Id. L. XX. c. 1.

[*C*] *Ce Savant s'eſt trompé, ainſi qu'on le fait voir dans les Remarques.*] Voici les propres termes: *Idem Agrippa (Junior) poteſtatem in Templum Jeroſolymitanum & Rerum Ærarium, juſque Pontifices Maximos eligendi, cum nullus eſſet Judææ Rex, impetravit; & mox amoto Simoni Cantharæ Joſephum Canei vel Camydis filium ſuffecit.* Ce qui ſignifie: „ Le même Agrippa (le jeune) obtint le pouvoir ſur „ le Temple & ſur le Tréſor Sacré, & le droit de conférer „ la Charge de Souverain-Sacrificateur, parce qu'il n'y „ avoit point alors de Roi en Judée. Il ôta d'abord le „ Pontificat à Simon Canthara, & le donna à Joſeph fils „ de Canée." Mr. Le Clerc cite *Joſeph. Antiq. Judaïq.* L. XX. Ch. 1. Mais nous trouvons dans ce paſſage de Joſeph, que ce fut Hérode Prince de Chalcide & frére d'Agrippa le Grand, qui demanda cette faveur à l'Empereur, & qui l'obtint. Il paroît pourtant que dans la ſuite Agrippa eut le pouvoir d'établir & de dépoſer les Souverains-Sacrificateurs: car Joſeph nous apprend (3) qu'après

(3) *Antiq. Jud.* L. XX. ch. 8.

à qui elle avoit été fiancée par Agrippa son père. Bérénice, l'aînée des sœurs d'Agrippa, avoit été mariée à Hérode son oncle, & après sa mort elle demeura quelque tems veuve; mais sur le bruit qui se répandit, qu'elle avoit des habitudes criminelles avec son frère, elle fit proposer à Polémon Roi de Cilicie de l'épouser, & d'embrasser pour cela le Judaïsme; afin de persuader au Public, que les bruits répandus contre elle étoient faux. Ce Prince accepta le parti, parce qu'elle étoit extrêmement riche; mais ils ne furent pas longtems ensemble: elle le quitta par impudicité, à ce que l'on prétend; & Polémon, abandonne de sa femme, abandonna aussi la Religion qu'il avoit embrassée pour l'épouser (*g*). Les autres sœurs d'Agrippa ne furent pas plus vertueuses que Bérénice [*D*]. Après la mort de Claude, Néron fon successeur augmenta encore le Royaume d'Agrippa de quatre Villes avec leurs Territoires, Abila & Juliade dans la Pérée, & Tarichée & Tibériade dans la Galilée (*b*). Agrippa, pour embellir le Palais qu'il avoit proche du Temple à Jérusalem, y fit bâtir un Appartement haut, qui avoit une fort belle vue sur toute la Ville, & dont il découvroit tout ce qui se faisoit à l'entour du Temple. Les Principaux de Jérusalem en furent très mécontens, parce que la Loi ne permettoit pas de voir ce qui se passoit dans le Temple, sur-tout lorsqu'on y offroit les Sacrifices. Ils firent donc bâtir un mur si haut, qu'il étoit entièrement au Palais d'Agrippa la vue sur le Temple. Le Roi en fut très offensé, aussi-bien que Festus Gouverneur de Judée. On commanda aux Juifs d'abattre le mur; mais aiant représenté, qu'ils aimoient mieux souffrir la mort, que de voir détruire la moindre partie du Temple, on leur permit de députer vers l'Empereur fur cette affaire. Ils envoyérent à Rome dix des principaux Habitans, avec Ismael le Souverain-Sacrificateur, & Chelcias Garde du Trésor Sacré. Néron les entendit; & Poppée sa femme, qui avoit de la piété, aiant intercédé pour eux, non seulement il leur pardonna en sa faveur ce qu'ils avoient fait, mais il leur accorda que le mur qu'ils avoient fait demeureroit. Les dix Députés s'en retournérent à Jérusalem avec cette agréable nouvelle; mais Poppée retint Ismael & Chelcias à Rome, comme pour être de la fidélité de leur Nation (*i*). Cependant les Juifs aiant été traités fort durement par leur Gouverneur Florus, prirent enfin la résolution de faire la guerre aux Romains. Agrippa, qui prévoyoit les funestes conséquences de cette guerre, fit tous ses efforts pour en détourner les Juifs [*E*]. Le Peuple répondit, que ce n'étoit pas contre les Romains, ni contre l'Empereur, qu'ils vouloient prendre les armes, mais contre Florus leur Gouverneur, dont la tyrannie étoit insupportable. „ Mais vos actions, ne montrent-„ elles pas, leur répondit Agrippa, que c'est aux Romains que vous en voulez, puisque vous refu-„ sez de payer le Tribut à l'Empereur, & que vous avez abattu la Galerie qui joignoit le Temple à „ la Forteresse Antonia (*k*)? Si vous voulez donc faire voir que vous n'avez pas dessein de vous ré-„ volter, hâtez-vous de payer le Tribut & de rebâtir ce que vous avez démoli; car c'est à l'Empe-„ reur que cet argent est dû & que cette Forteresse appartient, & non pas à Florus (*l*)." Le Peuple s'étant laissé persuader par ce conseil, Agrippa crut que la guerre n'étoit plus à craindre; & pour étouffer toutes les semences de rebellion, il tacha de persuader au Peuple d'obéir à Florus, jusqu'à ce que l'Empereur lui eût donné un successeur. Mais cette proposition irrita si fort les Juifs, qu'ils chassérent Agrippa de la Ville avec des paroles offensantes; quelques-uns même lui jettérent des pierres. Alors ce Prince, voyant qu'il étoit impossible d'arrêter la fureur de ces factieux, se retira dans son Royaume, en faisant de grandes plaintes de la manière injurieuse dont on l'avoit traité (*m*). Les Principaux de Jérusalem, après avoir fait tout ce qu'ils purent pour appaiser la sédition, à laquelle ils n'avoient aucune part, envoyérent des Députés à Florus & à Agrippa, pour les prier de venir à Jérusalem avec des Troupes, afin d'étouffer la révolte, avant qu'elle se fortifiât davantage. Florus, qui ne cherchoit qu'à allumer le feu de plus en plus, ne rendit point de réponse à ces Députés. Mais Agrippa, qui vouloit sauver la Ville, & conserver aux Juifs leur Temple & leur Patrie, leur envoya trois

(*g*) Joseph. *ubi supra.*

(*b*) Joseph. *de la Guerre des Juifs.* l. II. c. 22.

(*i*) Joseph. *Antiq.* l. XX. c. 7.

(*k*) Ou les Prétoires étoient ordinairement en garnison.

(*l*) Joseph. *de la Guerre des Juifs* l. II. c. 28.

(*m*) Ibid. c. 29.

près la mort de Festus, le Roi Agrippa ôta le Souverain-Sacerdoce à Joseph, pour le donner à Ananus. Le père de ce dernier s'appelloit aussi Ananus, & fut considéré comme l'un des plus heureux hommes du monde, parce qu'il jouït de cette grande Dignité autant qu'il voulut, & qu'il eut cinq fils qui la posséderent tous après lui; ce qui n'est jamais arrivé à d'autres. L'Historien Juif donne, dans l'endroit cité, quelques autres exemples, qui prouvent qu'Agrippa disposoit comme il vouloit des Emplois Ecclésiastiques.

[*D*] *Les autres sœurs d'Agrippa ne furent pas plus vertueuses que Bérénice.*] *Drusille* quitta son mari peu de tems après son mariage; voici à quelle occasion. Comme c'étoit la plus belle femme de son tems, Félix Gouverneur de Judée conçut une violente passion pour elle. Il lui envoya proposer par un Juif nommé Simon, Cypricn de nation, fort son ami & fort fivant dans la Magie, de vouloir donner son mari pour l'épouser, lui promettant de la rendre la plus heureuse femme du monde. Drusille, qui souffroit beaucoup par l'envie qu'elle portoit à Bérénice sa sœur, à cause de sa beauté, fut bien aise de trouver une occasion de se délivrer de ses Inquiétudes, & du tourment que cela lui causoit: elle accepta la proposition de Félix, & abandonna le Judaïsme pour l'épouser. Elle eut de lui un fils nommé Agrippa, qui périt avec sa femme dans l'embrasement du mont Vésuve, sous le règne de Tite. *Mariamne* quitta Archélaüs son mari, pour épouser Démétrius, le plus qualifié & le plus riche des Juifs d'Alexandrie, dont il étoit Alabarque, & elle en eut un fils nommé Agrippin (4).

(4) Id. ibid. c. 5.

[*E*] *Agrippa ..... fit tous ses efforts pour les détourner de la guerre.*] Voici le discours qu'il leur fit: „ Si je vous voyois tous résolus à faire la guerre aux Romains, je „ n'entreprendrois pas de vous donner des conseils, puis-„ que lorsque tous généralement se portent à embrasser le „ plus mauvais parti, il est inutile de proposer des cho-„ ses avantageuses. Mais je suis persuadé que la princi-„ pale & la plus sage partie desire de conserver la paix. „ Il est vrai que la jeunesse de quelques-uns les empêche „ de connoitre les maux de la guerre; que d'autres se „ laissent flatter par une vaine espérance de liberté; & qu'il „ y en a aussi, qui par avarice espérent de trouver leur „ avantage particulier dans les malheurs publics de la Na-„ tion. Mais si vous voulez m'écouter, je vous dirai ce „ que je crois vous être le plus utile, & je tâcherai d'em-„ pêcher que les mauvais conseils d'un petit nombre de „ gens qui n'ont que leur intérêt particulier en vue, ne „ causent la perte de tout l'Etat." Il leur représenta ensuite, qu'étant sous la domination des Romains, il leur étoit fort inutile de parler tant de Liberté: qu'il ne s'agissoit pas de Liberté alors, puisque le prétexte de leur rébellion n'étoit pas leur affujettiffement aux Romains, mais les mauvais traitemens de leurs Gouverneurs. Agrippa leur fit voir, que les plaintes & les murmures n'étoient pas le moyen d'adoucir leurs Gouverneurs, mais l'obéissance & la soumission. Les petites fautes, dit-il, qu'on leur reproche, les irritent, & les portent à en commettre de beaucoup plus grandes, & à ne pas craindre d'exercer ouvertement leurs violences. Il ajouta, que quand même ils n'auroient que trop sujet de se plaindre de leurs Gouverneurs, leur ressentiment ne devoit pourtant pas s'étendre à tous les Romains, & à l'Empereur même, puisqu'ils n'étoient pas responsables de la conduite des Gouverneurs. „ Est-ce par leur ordre, *dit-il*, qu'on vous opprime? „ Peuvent-ils voir de l'Occident ce qui se passe dans l'Ori-„ ent, & n'est-il pas très difficile qu'ils soient exacte-„ ment informés de ce qui nous regarde?" Mais il nous semble que c'est-là une assez mauvaise raison, puisque si les Romains ne pouvoient suffire à gouverner avec équité ces Nations éloignées, ils ne devoient pas les avoir soumises à leur Empire:

Pourquoi . . . . . .
Ne pouvant nous régir, vous avez-vous conquis (5)?

(5) *Fables de la Mothe* L. III. Fab. 13.

Agrippa leur représenta de plus, que leurs Gouverneurs n'étant point perpétuels, ils pouvoient espérer d'en voir de plus équitables, que ceux dont ils se plaignoient. Il les pria de considérer, qu'ils manquoient de toutes les choses nécessaires pour faire la guerre aux Romains, auxquels les plus fameuses Nations avoient été obligées de se foumettre. Il leur prêcha avec beaucoup d'éloquence l'*Obéissance passive*, & il n'oublia pas d'appuler ce qu'il dit, de motifs puisés dans la Religion. „ Considérez, *dit-*„ *il*, que quand même vos ennemis seroient plus foibles „ que vous, vous ne pourriez vous promettre un succès „ favorable dans cette entreprise. Car si vous observez „ religieusement le Sabbath, vous ne fauriez éviter d'è-

trois mille hommes commandés par Darius, & leur donna pour Général Philippe fils de Joachim. Ce secours néanmoins ne put appaiſer la révolte, qui ſe termina par la ruïne totale de la République des Juifs, ainſi qu'on peut le voir dans Joſeph (*n*). Dans le tems que Veſpaſien fit la guerre aux Juifs, Agrippa lui envoya deux mille hommes de Troupes auxiliaires (*o*) : par où il paroît, auſſi-bien que par ce que nous avons déja dit, que quoique ce Prince fût Juif de Religion, il ne laiſſoit pas d'être entiérement dévoué aux Romains. Auſſi eut-il beſoin de leur ſecours, pour rétablir la paix dans ſon Royaume, lorſque ceux de Tibériade & de Tarichée ſe révoltérent; car ce fut par le courage & la bonne conduite de Tite fils de Veſpaſien (*p*), qu'ils furent réduits à leur devoir. Pendant que cet Empereur aſſiégeoit Gamala, Agrippa s'étant approché des murailles pour exhorter les habitans à ſe rendre, il fut bleſſé au bras, d'un coup de pierre qu'on lança contre lui. Cette action irrita fort les Romains, non ſeulement à cauſe de l'eſtime & de l'affection qu'ils avoient pour Agrippa; mais auſſi parce qu'ils voyoient par-là, à quoi des étrangers devoient s'attendre de la part des Juifs, puiſqu'ils n'épargnoient pas un Roi de leur Nation & de leur Religion (*q*). Agrippa ne mourut pourtant point de cette bleſſure: il vécut juſques à la troiſiéme année de Trajan, & mourut à Rome l'an de J. C. 100. Il fut le ſeptiéme & dernier Roi de la Famille d'Hérode le Grand (*r*). Ce fut devant ce Prince, & devant Bérénice ſa ſœur, que S. Paul plaida ſa cauſe [*F*] à Céſarée (*s*).

(*n*) *De la Guerre des Juifs* L. II. & ſuivans.

(*o*) Joſeph. *ibid.* L. III. c. 2.

(*p*) Id. ibid. c. 31. 42.

(*q*) Joſeph. *de la Guerre des Juifs* L. IV. c. 2.

(*r*) Clerici *Hiſt. Eccleſ.* ad ann. C. §. 7. p. 522.

(*s*) Act. XXV. XXVI.

„ tre forcés, ainſi que vos ancêtres l'ont été par Pom-
„ pée, qui choiſiſſoit ce jour-là pour avancer ſes travaux,
„ pendant qu'ils n'oſoient ſe défendre. Et ſi vous ne
„ craignez point de violer la Loi, en combattant alors
„ comme aux autres jours, pourquoi dites-vous que vous
„ ne prenez les armes que pour maintenir vos Loix ? &
„ comment pouvez-vous eſpérer du ſecours de Dieu, dans
„ le même tems que vous l'offenſerez volontairement en
„ déſobéiſſant à ſes commandemens ? On ne peut ce-
„ pendant dans la guerre, que par la confiance que l'on a en ſon
aſſiſtance, ou en celle des hommes ; & lorſque l'une &
„ l'autre manquent, peut-on ne pas tomber dans l'eſcla-
„ vage?" Il leur repréſenta après cela la déplorable condition où ils ſe trouveroient réduits, s'ils étoient vaincus par les Romains, leur Ville réduite en cendres, toute la Nation paſſée au fil de l'épée, pour ſervir d'exemple aux autres Nations, & les empêcher de réſiſter à la Puiſſance Romaine. Il finit ſon diſcours en prenant les Anges de Dieu à témoins de ſa ſincérité, & en jurant par tout ce qu'il y avoit de plus ſacré, qu'il n'avoit manqué à rien de ce qu'il avoit cru pouvoir contribuer au ſalut de la Nation; & il conclut par ces paroles : „ Que ſi vous fuiviez
„ mon conſeil, nous jouirons tous de la paix. Mais ſi
„ vous continuez à vous laiſſer emporter à la fureur qui
„ vous agite, je ne ſuis pas réſolu de m'engager avec
„ vous dans des périls qu'il vous eſt ſi facile d'éviter (6).

(4) Joſeph. *de la Guerre des Juifs* L. II. c. 24.

[*F*] *Ce ſu devant ce Prince, & devant Bérénice ſa ſœur, que S. Paul plaida ſa cauſe à Céſarée.*] Cette circonſtance me donne occaſion de faire les remarques ſuivantes. I. Quand S. Paul fut accuſé devant Feſtus, ce Gouverneur croyoit que les Juifs avoient à ſa charge des choſes d'une tout autre nature, que celles qu'ils lui imputoient (7): il s'imagina qu'ils l'accuſeroient peut-être de ſédition ou de meurtre (8). Mais quand il entendit qu'il ne s'agiſſoit que de queſtions de leur Religion, & rélatives à *Jéſus qui étoit mort, & que S. Paul ſoutenoit être vivant* (9), il parut faire peu de cas de cette affaire, & être diſpoſé à la finir promptement en jugeant S. Paul à Jéruſalem. Il paroît ſurprenant que Feſtus, & ſur-tout Agrippa, ſemblent ignorer l'Hiſtoire de Jéſus-Chriſt, & ce qui regardoit la Religion établie par les Apôtres. C'eſt une preuve que le Chriſtianiſme n'avoit pas encore fait de grands progrès; & effectivement ce ne fut qu'après la ruïne de Jéruſalem, que l'Evangile ſe répandit parmi les Gentils : juſques à ce tems-là, les Chrétiens ne ſe ſéparérent point des Juifs, & ils obſervérent les Fêtes & les Cérémonies de la Loi. C'eſt-là, vraiſemblablement, la raiſon de l'ignorance de Feſtus & d'Agrippa ſur le ſujet des Chrétiens. II. On accuſoit S. Paul *d'enſeigner par-tout contre le Peuple, la Loi, & le Temple ; d'avoir amené des Grecs dans le Temple, & d'avoir profané ce Saint Lieu* (10). Il y a de l'apparence que cette accuſation étoit fondée ſur la doctrine que S. Paul prêchoit, ſavoir, que ceux qui étoient en Chriſt, n'étoient plus ſous la Loi, & par conſéquent n'étoient plus tenus d'en obſerver les Cérémonies, & particuliérement la Circonciſion. Sur quoi il faut remarquer, que cet Apôtre avoit déja écrit ſes Epîtres aux Romains & aux Galates, quand il comparut devant Félix, Feſtus, & Agrippa (11); & tout le monde ſait les efforts qu'il fait dans ces Epîtres, pour détourner les Chrétiens de l'obſervation de la Loi de Moïſe. Il y a donc quelque lieu d'être ſurpris que S. Paul ne diſe rien ſur cette accuſation, ni dans ſon diſcours au Peuple de Céſarée (12), ni dans celui qu'il fit devant le Grand-Prêtre Ananias (13), ni dans celui qu'il prononça en préſence d'Agrippa, dans lequel on s'attendroit naturellement qu'il auroit dû expliquer toute la doctrine de l'Evangile, pour convertir ce Roi. Mais on peut répondre, que pour convaincre un Juif de la vérité de la Religion Chrétienne, il faut commencer par lui prouver la Divinité de la Miſſion de Jéſus-Chriſt ; car c'eſt naturellement le révolter, & lui faire concevoir des préjugés difficiles à vaincre, que de commencer par vouloir le faire renoncer aux Cérémonies de la Loi de Moïſe. III. Agrippa dit à S. Paul : *Tu me perſuades à peu près d'être Chrétien* (14). On peut demander, quelle force d'argumens l'Apôtre employa pour convaincre Agrippa de la vérité de la Religion Chrétienne? Il eſt vrai que cette queſtion ne peut avoir lieu, ſi l'on ſuppoſe qu'Agrippa eut deſſein de ſe moquer de S. Paul ; mais je panche plutôt à croire qu'il parloit ſérieuſement (15). S. Paul commence ſon diſcours par le récit de ce qui le regardoit perſonnellement, & de la manière dont il avoit été converti. Il parle enſuite de ſa doctrine, ſur le ſujet de laquelle il dit ſeulement, *qu'il n'en prêche que les choſes, que tant les Prophètes, que Moïſe, ont prédites devoir arriver à ſavoir, qu'il falloit que le Chriſt ſouffrit, & qu'il fût le premier de la réſurrection des morts, qui dût annoncer la lumière aux Peuple & aux Gentils* (16). Il en appelle à Agrippa lui-même, ſur la vérité de ce qu'il dit, & il s'en rapporte à la connoiſſance que ce Roi avoit des anciens Prophètes, *auxquels il croyoit* (17). Il ne paroît pas que S. Paul ait employé aucun argument pour convaincre le Roi ; comment donc pouvoit-il être à peu près perſuadé d'être Chrétien ? S'il eſt permis de donner quelque choſe à la conjecture, on pourroit ſuppoſer que S. Luc n'a rapporté que l'abrégé du diſcours de S. Paul, en omettant des choſes qu'il avoit déja rapportées ailleurs. Il y a de l'apparence que S. Paul inſiſta ſur les Miracles de Jéſus-Chriſt, ſur ſa Réſurrection, ſur les Merveilles arrivées le jour de la Pentecôte ; c'eſt ce que ſa réponſe à Feſtus ſemble même inſinuer (18) : *Le Roi ſait ces choſes*, dit-il, *je ſuis perſuadé qu'il n'en ignore aucune ; car cela n'a point été fait en quelque coin.* Ces paroles n'ont aucun rapport avec la dernière partie du diſcours de l'Apôtre, où il parle des Prophéties de l'Ancien Teſtament touchant le Chriſt ; & elles ne peuvent regarder que quelque événement public & connu, tel que les Miracles arrivés à la mort & à la réſurrection du Sauveur, & ceux du jour de la Pentecôte. Ce ſont ces Miracles, que je préſume que S. Paul vouloit de rapporter, lorſqu'Agrippa déclara qu'il étoit à peu près Chrétien. Mais ce n'eſt-là qu'une conjecture, que j'abandonne au jugement du Lecteur.

(5) *De la Guerre des Juifs* L. II. c. 25.

(6) Joſeph. *ibid.* L. III. c. 2.

(7) Act. XXV. 18.

(8) Vers. Act. XXI. 28.

(9) Act. XXV. 19.

(10) Act. XXI. 28.

(11) L'Epître aux Romains fut écrite l'an de J. C. 58, celle aux Galates vers le même tems, & ce fut l'an 60 que S. Paul comparut devant Agrippa. Voy. *Le Clerc Hiſt. Eccleſ.* ad ann. 58. & 60.

(12) Act. XXII.

(13) Act. XXIII.

(14) Ch. XXVI. 28.

(15) Mr. Le Clerc ne décide point. *Sed ferio, ſonjeo*, dit-il. *Hiſt. Eccl.* ad ann. 60. §. 5.

(16) Act. XXVI. 22. 23.

(17) Ibid. v. 26. 27.

(18) Vers. 26.

AGUCCHIO (JEAN-BAPTISTE) Archevêque d'Amaſie, Ville de Natolie, naquit à Bologne le 20 Novembre 1570. Il eut l'avantage d'être élevé ſous les yeux & la direction de ſon oncle Philippe Séga, que le Pape Innocent IX éleva au Cardinalat, en conſidération de ſon mérite, & ſous ceux de ſon frére Jérôme Agucchio, qui fut fait Cardinal par Clément VIII en 1604. Le Cardinal Séga l'aimoit & l'eſtimoit infiniment, à cauſe de la beauté de ſon génie, & des grands progrès qu'il avoit faits dans les Belles-Lettres [*A*]. Il l'emmena avec lui en France, lorſqu'il y alla en qualité de Légat du Pa-

[*A*] *Des grands progrès qu'il avoit faits dans les Belles-Lettres.*] Il s'appliqua de bonne heure à l'étude. Dés ſon enfance, au-lieu de ſe livrer aux jeux & aux amuſemens ordinaires de cet âge, il s'occupa utilement à cultiver les Lettres, & à jetter des fondemens, ſur leſquels il pût bâtir dans la ſuite l'édifice des plus ſolides connoiſſances. Après avoir paſſé par les degrés inférieurs des Sciences, il s'appliqua à la Logique, pour ſe mettre en état de penſer & de raiſonner clairement ſur toutes ſortes de ſujets; il étudia enſuite la Philoſophie & la Juriſprudence, & il prit le degré de Docteur en cette derniére Faculté. Cependant il almoit principalement les Belles-Lettres, étude de dans laquelle un homme de goût trouve tant de plaiſir, par la variété & l'utilité des belles connoiſſances qu'elle lui offre, qu'elle ne manque guéres de fixer ceux qui s'y ſont une fois attachés. Agucchio acquit une connoiſſance parfaite des Langues Latine & Italienne, & écrivoit très bien dans l'une & dans l'autre. Mais le ſavant Lecteur verra peut-être avec plaiſir ce qu'en dit Nicius Erythræus, dans ſon beau Latin. *Nullum ille ætatis ſuæ partem ſtudiorum labori detraxit, ſed unamquamque habuit in illis exten-ſam. Primum puerilec annos, non ludis, non æqualium ſtu-diis, ſed humaniſſimis politiſſimorum artium literis dedit ; a quibus cum exceſſit, ad eos magiſtros venit, qui regulam tra-dunt, qua vera & falſa judicentur, quæque quibus propoſi-tis, quæque non ſint, conſequentia, videlicet Dialecticam. Qua arte inſtructus Philoſophiæ & Juris Civilis eſt curſum ingreſſus. Quo confecto, eorum, quibus jus eſt Juris Civi-lis*

Pape. Aguecchio s'y acquit ſi fort la confiance du Cardinal, que Lanfranc Margoti ſon Secrétaire en conçut de la jalouſie, demanda ſon congé, & s'en retourna à Rome, où il fut enſuite fait Cardinal par Paul V (*a*). Après la mort du Cardinal Séga, Aguecchio devint Secrétaire du Cardinal Pierre Aldobrandini, neveu de Clément VIII; il l'accompagna en France, lorſqu'il fut envoyé en qualité de Légat vers Henri IV, & il écrivit une belle Rélation de ce Voyage. A ſon retour, le Cardinal lui confia l'Intendance de toute ſa Maiſon; emploi qu'il remplit juſqu'à la mort de Clément VIII, & du Cardinal Aguecchio ſon frére. Alors ſon peu de ſanté l'obligea de ſe retirer de la Cour [*B*]. Mais le Cardinal Aldobrandini l'obligea à rentrer chez lui, pour y remplir le même emploi, & il y demeura tant que ce Cardinal vécut. Après la mort de ce Protecteur, Grégoire XV l'engagea à accepter la Charge de ſon Secrétaire, dont il s'acquitta avec un applaudiſſement général juſques à la mort de ce Pontife, qui avoit deſſein de récompenſer ſes ſervices par le Chapeau de Cardinal. Urbain VIII l'envoya en 1624 Légat à Veniſe, où il ſe fit généralement eſtimer, quoiqu'il ſoutînt les droits du Siége de Rome avec tout le zéle & toute la vigueur poſſible. La Peſte, qui régna en Italie en 1630, l'obligea de ſe retirer dans le Frioul, où il mourut en 1632. Il y a de l'apparence, que s'il eût vécu plus longtems, il ſeroit parvenu aux prémiéres Dignités de l'Egliſe. Nicius Erythræus nous a tracé ſon Portrait [*C*]. Il écrivit divers Ouvrages [*D*].

(*a*) Joh. Nic. Erythræus *Pinacoth.* 1ii. p. 191. Ed. *Coloniæ Ubiorum* 1648.

lis publice interpretandi facultatem dare, votis omnibus declaratus eſt Juris ejuſdem Interpres atque Magiſter. Sed pulcherrima elegantium literarum ſpecies ac forma ejus ad ſe animum magis attraxit, atque arctius ſibi conjunxit. In primis exactam atque perfectam ſtruiſque linguæ notitiam tenuit, Latinæ nimirum & Etruſcæ, & in unaquaque earum ſcripſit elegantiſſime. (1).

(1) *Pinacoth. Territ.* p. 190.

[*B*] *Son peu de ſanté l'obligea de ſe retirer de la Cour.* Il en obtint la permiſſion, pour rétablir ſa ſanté, altérée par la fatigue des voyages, & le poids des affaires dont il avoit été chargé. Après qu'elle fut rétablie par le repos & la tranquillité de la retraite, il réſolut de ne plus retourner à la Cour, ni ſe mêler des affaires, mais de s'attacher entiérement à la Religion (car il étoit dans les Ordres) & à l'étude. Dans ce deſſein il lia commerce avec tout ce qu'il y avoit dans ce tems-là de Savans à Rome, & tint de fréquentes Conférences chez lui, où il s'entretenoit avec une parfaite liberté. Il vécut de cette manière avec beaucoup d'agrément, juſqu'à ce qu'il fut obligé de rentrer dans les Affaires publiques (2).

(2) *Ibid.*

[*C*] *Nicius Erythræus nous a tracé ſon portrait.* Aguecchio, *dit-il*, ſe diſtingua fort par le talent qu'il avoit pour écrire des Lettres. Oeconome habile, il ne fit jamais de tort aux Domeſtiques au profit du Maître, & en agit toujours bien avec eux, ſans que l'intérêt du Maître en ſouffrit. Quoiqu'un peu auſtére dans ſes mœurs, il ne laiſſoit pas d'être poli & agréable avec ſes amis. Il poſſédoit preſque toutes les Sciences, & s'exprimoit fur toutes ſortes de ſujets, d'une manière auſſi coulante que pleine de ſavoir, ſur la Politique, les Devoirs du Prince, la Nature, les Vices, les Paſſions, la Modération, la Continence, l'Hiſtoire, la Philoſophie, la Théologie, & principalement ſur la Morale; ne faiſant que peu de cas des vaines ſubtilités de la Scholaſtique. Le ſeul défaut qu'il eût, c'étoit de n'être nullement généreux, & diſpoſé à fecourir ſes amis dans leurs beſoins. *Magnam in ſcribendis Epiſtolis habuit gloriam. Oeconomus fummus, ita tamen ut nihil familiaribus, quibus præerat, detraheret, quod dominis adderet, ſed eo fine domiorum damno large copioſeque traſtabat. Paululum ſeveris moribus tribebatur, quamvis in communi amicorum conjunctione omnem humanitatem amenitatemque exerceret. Erat in omni genere ſermonis & humanitatis pene perfectus, & de quacunque re, quæ in diſputationem caderet, docte copioſeque diſſereba: de Republica, de Principis officio, de Natura, de Vitiis hominum, de Cupiditatibus, de Modo, de Continentia, de Hiſtoria, de Philoſophia, de Theologia, de ea, inquam, quæ ad mores pertinet, non autem de ea, quæ in diſſerendi ſubtilitate verſatur; nam hanc numquam attigerat. Unum in eo vitium deprehendebatur, quod fidem ac benevolentiam ſuam amicis, ad eos ſublevandos adjuvandoſque, non præſtaret.*

[*D*] *Il écrivit divers Ouvrages.* Traité des Comètes & des Météores. La Vie du Cardinal Séga, & celle de Jerôme Aguecchio ſon frére. Les Antiquités de Bologne. Une Hiſtoire en Latin, dont Nicius Erythræus parle, mais qui n'avoit point paru encore. *Avis aux Nonces Apoſtoliques ſur la manière de traiter avec les Rois & les Princes des affaires du Pape. Diſcours ſur la manière de bien gouverner.* Ces deux derniers Ouvrages n'avoient point paru, dans le tems qu'Erythræus écrivoit ſa *Pinacotheca*.

AGUILLON (François), Jéſuite, étoit né à Bruxelles. Il profeſſa pendant pluſieurs années la Philoſophie dans l'Univerſité de Douai, la Théologie à Anvers, & d'autres Sciences en d'autres Villes. Il fut Recteur du Collége des Jéſuites à Anvers. Il étoit grand Mathématicien, & fut le prémier qui introduiſit l'étude des Mathématiques parmi les Jéſuites des Pays-Bas. Il poſſédoit pluſieurs Langues. Judicieux, pénétrant, & fort ſavant, il ſe diſtingua auſſi par ſa patience & ſon courage [*A*]. Il mourut à Anvers le 20 de Mars 1617, dans la cinquantiéme année de ſa vie. Il écrivit un Traité d'Optique, *Opticorum Lib. VI. Philoſophicis juxta ac Mathematicis utiles*, imprimé à Anvers chez Plantin en 1613, in-folio. Il travailloit à ſa *Catoptrique* & à ſa *Dioptrique*, quand il mourut (*a*).

(*a*) Alegambe *Bibliotb. Script. Soc. Jeſu* p. 112. Edit. Antwerp. 1643. in-folio.

[*A*] *Il ſe diſtingua auſſi par ſa patience & ſon courage.*] Alegambe rapporte, que lorſque ſes confréres furent attaqués de la Peſte, il ne laiſſa pas, malgré le péril auquel il s'expoſoit, de les viſiter & de les ſecourir de tout ſon pouvoir. Dès ſon enfance, il avoit été fort travaillé d'un Aſthme, qui ne lui donnoit guéres de relâche; & jamais cependant on ne put l'engager à demander à Dieu ſa guériſon, s'en remettant entiérement à ce qu'il plairoit à la Providence: il ſouhaitoit même ſouvent, que Dieu voulût aggraver ſes douleurs, plutôt que de diminuer ſon épreuve en lui donnant du ſoulagement, parce qu'il la ſupportoit volontairement. Avant que de mourir, il répéta ſouvent ces paroles: „ Que la volonté de Dieu ſoit „ faite! je m'y ſoumets entiérement. Je ſuis diſpoſé à „ tout ce qu'il lui plaira d'ordonner de moi.“ *Fiat voluntas Dei: in ea conquieſco; ad Dei nutum me penitus finge-*

(1) Alegambe p. 112.

re volo. Et dans le tems qu'il ſouffroit les plus cruelles douleurs, il dit avec beaucoup de tranquillité: „ J'ai à „ préſent les maux que j'ai ſouvent deſirés, & demandés „ à Dieu (1).“ Une pareille réſignation eſt ſans contredit, de toutes les vertus, la plus difficile à pratiquer: la douleur eſt une choſe dont la Raiſon ſeule ne triomphe guéres; & quelque grand que puiſſe avoir été le nombre des Stoïciens de ſpéculation, je ne fai s'il y en a jamais eu beaucoup qui n'aient démenti leurs principes, quand il a été queſtion de la pratique. Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que de ſérieuſes réflexions ſur la Religion, la ferme perſuaſion du mérite qu'il y a à ſouffrir ſes maux avec réſignation, & des récompenſes dont elle ſera couronnée, ſont infiniment plus efficaces que les raiſonnemens les plus pompeux de la Philoſophie.

AGUIRRE (Joseph Saenz de). Mr. Bayle n'aiant qu'ébauché cet Article, nous y ſupléerons ici. Aguirre naquit le 24 de Mars 1630. Il prit en 1668 le degré de Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Salamanque, & profeſſa longtems la Théologie. Il mourut à Rome le 19 d'Août 1699 (*a*). Il ſe diſtingua par une vie exemplaire; & bien loin que les Dignités auxquelles il fut élevé apportaſſent quelque changement à ſa ſimplicité naturelle, il donna au contraire un rare exemple de modeſtie, en retractant publiquement la Doctrine de la Probabilité qu'il avoit ſoutenue, auſſi-tôt qu'il fut convaincu qu'elle étoit contraire à la pureté de la Morale Chrétienne. Son prémier Ouvrage avoit pour titre, *Ludi Salmanticenſes, ſive Theologia Florulenta* [*A*], imprimé en 1668. En 1671

(*a*) Du Pin *Bibl. des Aut. Eccl.* T. XVIII. p. 248.

[*A*] *Avoit pour titre* Ludi Salmanticenſes, ſive Theologia Florulenta.] Ce font des Diſſertations, qu'il compoſa, ſelon l'uſage de l'Univerſité de Salamanque, avant que d'y recevoir le Bonnet de Docteur. Il y traite des bons & des mauvais Anges, & y mêle beaucoup de traits d'érudition. Il en a cependant fait lui-même la cenſure dans la dernière édition de ſa *Théologie de S. Anſelme*. Voici ce qu'il y trouve à redire; d'y avoir donné à quelques perſonnes des louanges exceſſives; d'y avoir exprimé certaines choſes d'une manière moins grave & moins ſérieuſe qu'il ne falloit; d'y avoir donné trop de poids & trop de force à l'opinion d'un ſeul Docteur, quelque pieux & ſavant; & d'y avoir cité des Hiſtoriens ſuppoſés tous le nom de Dexter, de Maxime, de Luitprand, & de Julien de Pérez (1).

(1) Du Pin *ubi ſupra*

1671 il donna trois Tomes in-folio de *Philosophie*, & en 1675 un *Commentaire sur les dix Livres de Morale d'Aristote*. En 1677 il publia un autre Livre fous ce titre: *Traité des Vertus & des Vices, ou Disputes fur la Philofophie Morale d'Ariftote.* Il n'y traita des Vertus & des Vices, que felon les lumières de la Raifon; & il fuivoit dans ce Traité les principes de la Probabilité, qu'il a depuis abandonnés. Il s'appliqua enfuite à l'étude des Ouvrages de S. Anfelme, & publia divers Livres de Théologie felon les principes de cet Auteur [*B*]. En 1683 il donna un aſſez gros Livre contre la Déclaration de l'Aſſemblée du Clergé de France de 1682, touchant la Puiſſance Eccléſiaſtique & Politique, fous le titre de *Défenſe de la Chaire de S. Pierre* [*C*]. Mr. Du Pin a critiqué fa *Collection des Conciles d'Eſpagne* [*D*]. Aguirre avoit deſſein de publier quelques autres Ouvrages [*E*].

[*B*] *Publia divers Livres de Théologie felon les principes de cet Auteur.*] En 1679, & dans les deux années ſuivantes, il fit imprimer à Salamanque ſa *Théologie de S. Anſelme*, qu'il a depuis augmentée & fait imprimer à Rome en trois volumes in-folio, l'an 1690. En 1693 & 1694, il s'attacha principalement au *Monologe* de cet Auteur, comme au plus conſidérable de ſes Ouvrages, pour l'importance de ſon ſujet, qui renferme tout ce que la Foi nous enſeigne touchant la Nature & les Attributs de Dieu. Il y traite deux fortes de queſtions; les unes ſont celles que les Théologiens ont agitées dans les Ecoles, & ſur leſquelles ils ont tenu des opinions différentes; les autres ſont les Articles les plus importans de la Religion, contre les Athées, les Païens, les Juifs, les Hérétiques & les Schiſmatiques. Le Cardinal d'Aguirre ne touche que légèrement les premières dans ſon Commentaire; mais il y approfondit les ſecondes, & il appuie ce qu'il avance, par l'autorité de l'Ecriture, des Conciles & des Pères. Outre les queſtions traitées par S. Anſelme, il en propoſe d'autres, qui n'ont été introduites dans l'Ecole que dans les Siècles ſuivans; mais en les examinant, il rapporte toujours quelque paſſage de S. Anſelme pour appuier le ſentiment qu'il embraſſe. Le premier Tome contient les vingt-ſept premiers Chapitres du *Monologe*, & les Tomes ſuivans contiennent des Commentaires ſur les autres Chapitres (2).

(2) Du Pin *ibid.* p. 249.

[*C*] *Défenſe de la Chaire de S. Pierre.*] Cet Ouvrage fut compoſé & imprimé en un an de tems. Quelques-uns ont publié qu'il n'étoit pas d'Aguirre, mais d'un autre Docteur de Salamanque, qui l'avoit compoſé dans le tems que parut la Déclaration du Clergé de France: mais il s'eſt défendu fortement contre ce ſoupçon. Quoi qu'il en ſoit, cet Ouvrage lui procura le Chapeau de Cardinal, que le Pape Innocent XI lui donna en 1686.

[*D*] *Mr. Du Pin a critiqué ſa Collection des Conciles d'Eſpagne.*] Après avoir dit, qu'Aguirre a inſéré dans cette Collection, non ſeulement les Actes des Conciles, mais encore pluſieurs anciennes Pièces, & qu'il y a joint quantité de Diſſertations de ſa compoſition; Il ajoute, qu'il y en a pluſieurs pour ſoutenir les fauſſes Décrétales des Papes. C'eſt une choſe étonnante, dit Mr. Du Pin, qu'il ne ſoit point revenu de cette erreur, & qu'il ait voulu défendre une cauſe inſoutenable. Mais il paroît qu'il avoit plus d'étude & de lecture, que de beauté d'eſprit & de critique. Mr. Bayle (3) a remarqué, qu'il avoit déclaré dans ſon *Prodromus*, qu'il étoit réſolu de maintenir pour bonnes les Décrétales des Papes.

(3) Article AGUIRRE, Rem. [C].

[*E*] *Aguirre avoit deſſein de publier quelques autres Ouvrages.*] En particulier, un quatrième Tome de la *Théologie de S. Anſelme*; un ſecond Volume des *Luſi Salmanticenſes*, ou *Theologia Floriulenta*; un Volume de *Lettres*, écrites à des Princes & à des Savans; deux Volumes d'*Oeuvres mêlées*; une *Apologie*, pour montrer que Jean Gerſon, Abbé de l'Ordre de S. Benoît, eſt le véritable Auteur des quatre Livres de *l'Imitation de Jeſus-Chriſt*, attribués à Thomas à Kempis; & les *Oraiſons de S. Anſelme avec des Notes.* [*a*] Le P. Niceron (4) prétend que d'Aguirre a contribué à l'Edition de la *Bibliothèque Ancienne* de Nicolas Antonio. ADD. DU TRAD.]

(4) *Mém. des Hom. Illuſt.* T. III. p. 210.

AIDAN, célèbre Evêque d'Ecoſſe dans le ſeptième Siècle, qu'Oſwald Roi de Northumberland employa pour travailler à la converſion des Anglois [*A*] (*a*). Aidan, à ſon arrivée à la Cour d'Oſwald, demanda que le Siège Epiſcopal d'York fût transféré dans la Sainte Ile *; ce qui lui fut accordé d'abord. Il obtenoit ſans peine tout ce qu'il ſouhaitoit, le Roi ſe croyant obligé de ſuivre ſes avis en tout ce qui avoit du rapport à la Religion. Ce Prince avoit même tant de zèle pour l'avancement du Chriſtianiſme, que comme Aidan ne ſavoit pas bien l'Anglois, il lui ſervoit ſouvent d'Interprète, avec ſes Capitaines & ſes Officiers; car ce Prince aiant demeuré longtems en Ecoſſe pendant ſon exil, en avoit appris parfaitement la Langue (*b*). Comme Aidan réuſſiſſoit heureuſement dans ſa Miſſion, pluſieurs de ſes Compatriotes ſe rendirent auprès de lui pour l'aſſiſter, & prêchèrent dans toutes les Terres de l'obéïſſance d'Oſwald: deſorte que la Religion Chrétienne fit de grands progrès. Le peuple s'aſſembloit en foule pour les écouter; on bâtit des Egliſes en pluſieurs endroits; le Roi accorda des Terres pour l'entretien des Monaſtères, & un grand nombre d'Anglois ſe mettoient ſous la conduite de ces Sociétés Religieuſes. Il y a de l'apparence que ce genre de vie leur fut particulièrement recommandé par les Miſſionnaires Ecoſſois, qui étoient la plupart des Moines, auſſi-bien qu'Aidan lui-même, qui étoit du Monaſtère de Hi, dont la Juriſdiction s'étendoit ſur les autres Couvens des Ecoſſois & des Pictes. Aidan ſe conduiſoit dans l'exercice de ſon Miniſtère d'une manière vraiment pieuſe & exemplaire [*B*]. Nous avons déja vu qu'il avoit beaucoup de pouvoir ſur l'eſprit

(a) Beda *Eccleſ. Hiſt. Gent. Angler.* L. III. c. 3.

* On nomme *la Sainte Ile*, ou *Holy-Iſland*, la ſeptantrionale de *Northumberland*, qui eſt à quatre milles de Warwick en Forêt. R. D. T.

(b) Id. ibid. *Voy.* Collier *Eccleſ. Hiſt. of Great Britain* Vol. I. Book II. Cent. 7. p. 37. Edit. 1708.

[*A*] *Qu'Oſwald Roi de Northumberland employa pour travailler à la converſion des Anglois.*] Ce Prince, qui avoit beaucoup de zèle & de zele pour la Religion Chrétienne, réſolut d'employer tous les moyens poſſibles pour faire renoncer ſes Sujets au Paganiſme. Dans cette vue il envoya en Ecoſſe (où il avoit été obligé autrefois de ſe retirer) pour demander qu'on lui envoyât quelque homme ſavant pour inſtruire ſes Sujets. Le Clergé d'Ecoſſe lui en envoya d'abord un; mais comme c'étoit un homme dur & auſtère, les Anglois ne le goûtèrent point, & il ne fit aucun fruit parmi eux. Il revint donc dans ſon Pays, & rendit compte de ſa Miſſion dans un Synode, où il dit, que les Anglois étoient un Peuple farouche & intraitable, dont il n'y avoit rien à eſpérer, & auquel on ne pouvoit être d'aucune utilité. L'Aſſemblée délibéra ſur les moyens qu'on pourroit tenter. Aidan, qui ſe trouva dans l'Aſſemblée, s'adreſſant au Prêtre qui étoit revenu d'Angleterre, lui dit, qu'il ne s'y étoit pas pris comme il falloit; qu'il avoit été trop dur dans ſes inſtructions, & ne s'étoit pas proportionné à la foibleſſe & aux préjugés d'un Peuple groſſier; qu'il n'avoit pas ſuivi le précepte de l'Apôtre, *en les nourriſſant d'abord de lait*, & en leur propoſant les vérités les plus ſimples, pour les rendre capables de recevoir des inſtructions plus relevées, & des préceptes plus parfaits. A ce diſcours, tous les aſſiſtans tournèrent les yeux ſur Aidan, & conclurent unanimement, qu'il étoit digne de l'Epiſcopat, & qu'il n'y avoit perſonne plus propre à inſtruire des Infidèles, *puiſqu'il excelloit en Diſcrétion, qui eſt la mère des vertus.* Il fut donc ſacré & envoyé en Angleterre. *Tunc ait Aidanus (nam & ipſe concilio intererat) ad eum, de quo agebatur, Sacerdotem: Videtur mihi, frater, quia durior juſto indoctis auditoribus fuiſti, & non eis juxta Apoſtolicam diſciplinam primo lac de-ſtrinx mollioris porrexiſti, donec paulatim enutriti verbo Dei*

(c) Beda L. III. c. 5.

ad capienda perfectiora, & ad faciendа ſublimiora Dei præcepta ſufficerent. Qua auditu, omnium qui conſidebant ad ipſum ora & oculi converſi diligenter quod dicerat obſervabant, & ipſum eſſe dignum Epiſcopatu, ipſum ad erudiendos incredulos & indoctos mitti debere decernunt, qui gratia diſcretionis, quæ virtutum mater eſt, aute omnia probatur imbutus; ſicque illum ordinantes ad prædicandum miſerunt (1).

[*B*] *Aidan ſe conduiſoit . . . . . d'une manière vraiment pieuſe & exemplaire.*] Il appuioit ſes leçons par ſon exemple, & pratiquoit lui-même les maximes qu'il preſerivoit aux autres. Détaché des biens du monde, il avoit une parfaite indifférence pour les plaiſirs de la vie. Tout ce que le Roi ou les Riches lui donnoient, il le diſtribuoit aux Pauvres. Il alloit ordinairement à pied, à moins qu'une preſſante néceſſité ne l'obligeât à prendre un cheval. Il s'arrêtoit chez ceux qu'il rencontroit, pauvres ou riches, pour les inſtruire dans la Religion Chrétienne, s'ils étoient Infidèles; ou s'ils étoient Chrétiens, pour les fortifier dans la Foi, & les exciter à l'aumône & aux bonnes œuvres. Il avoit tant de zèle, qu'il vouloit que tous ceux qui l'accompagnoient, Clercs ou Laïques, s'appliquaſſent tous les jours à lire l'Ecriture, & à apprendre les Pſeaumes. *Cujus doctrinam id maxime commendabat omnibus, quod non aliter quam virebat eum ſuis, ipſe docebat. Nihil enim hujus mundi quærere, nil amare curabat. Cuncta, quæ ſibi à regibus vel diviti bus hujus ſæculi donabantur, mox pauperibus, qui occurrerent, erogare gaudebat. Diſcurrere per cuncta & urbana & ruſtica loca, non equorum dorſo, ſed pedum inceſſu vellet, niſi ſi major forte neceſſitas compulliſſet, ſolebat. Quatenus ubicunque aliquos vel divites, vel pauperes, incedens obſervaſſet, confeſtim ad hos diverſens, vel ad fidei ſacramentum, ſi infideles eſſent, invitaret, vel ſi fideles, in ipſa eos fide confortaret, atque ad elemoſynas hortorumque operum exercitionem & verbis excita-vet*

prit d'Oſwald, qui étoit un grand Prince [C]. Ils étoient tous deux de l'Egliſe d'Ecoſſe ou de Bretagne, & ils moururent dans les principes de cette Egliſe [D]. Après qu'Oſwald eut perdu la vie dans une bataille, Aidan s'acquit l'eſtime d'Oſwin fils d'Oſrick, de la famille du Roi Edwin, qui régnoit ſur cette partie qu'on nommoit la *Déire*, & qui au bout d'un règne de neuf ans fut tué en trahiſon par le Roi Oſwy, qui avoit ſuccédé à ſon frère Oſwald (*c*). Bède fait un portrait fort avantageux d'Oſwin, & il rapporte un fait très remarquable d'Aidan & de lui [*E*]. Cet Evêque ne ſurvêcut à Oſwin

(*c*) Id. ibid. c. 14.

vret & faſtis. In tantum autem vita illius a noſtri temporis ſegnitia diſſabat, ut omnes qui eum eo inſcedebant, ſive aſtenſa ſive laici, meditari deberent, id eſt, aut legendis ſcripturis, aut pſalmis diſcendis operam dare. Hæc erat quotidianum opus illius, & omnium, qui eum eo erant fratrum, ubicunque locorum devenirent (2). Il paroit par ce paſſage, que la Religion Romaine n'étoit pas encore corrompue au point où elle le fut dans la ſuite. On n'avoit pas encore interdit aux hommes la liberté d'examiner la nature & les fondemens de la Religion, l'Ecriture Sainte n'étoit pas miſe au rang des Livres dangereux, on ne la cachoit pas au peuple, & on ne croyoit pas qu'il fallût une permiſſion pour la lire. Les Homélies Saxonnes exhortent le peuple très fortement, à lire ſréquemment l'Ecriture, & inſpirent „ d'une manière preſſante ſur les avantages qui reviennent „ de cette lecture, qui font éclairer l'eſprit, & de ré- „ primer les paſſions; de réveiller l'attention ſur les plus „ grands intérêts, & de donner à la crainte du Jugement „ à venir de l'influence ſur la vie. Car, dit, elle, un „ homme un Aveugle s'égare aiſément, de même ceux „ qui ignorent la Parole de Dieu, ne peuvent que faire „ bien des faux-pas & bien des écarts (3)." Mais revenons au Caractère d'Aidan. Quand il euangeoit avec le Roi, ce qui arrivoit rarement, il entroit avec un ou deux Clercs, & après avoir pris un peu de nourriture, il ſe hâtoit de ſortir, pour vaquer avec les ſiens à la lecture ou à la prière. Ni le reſpect ni la crainte n'empêchoient Aidan de reprendre avec vigueur les perſonnes puiſſantes; & quand il lui recevoit chez lui, il ne leur faiſoit point de préſent en argent, mais ſeulement en vivres; & s'ils lui donnoient de l'argent, ou il le diſtribuoit aux Pauvres, ou il en rachetoit des Captifs. Pluſieurs de ceux qu'il avoit ainſi délivrés, furent ſes Diſciples, & il en éleva quelques-uns juſques au Sacerdoce. *Et ſi forte venuſſiet, (quod tamen raro evenit) ut ad Regis convivium vocaretur, intrabat cum uno Clerico aut duobus, & ubi paulum refciebatur, accelerabat ocyus ad legendum cum ſuis, ſive ad orandum egrediens . . . . Nunquam diviſibus honoris ſive timoris gratia, ſi qua deliquiſſent, reticebat, ſed aſperа illos intuitione corrigebat. Nullam potentibus ſæculi pecuniam, excepta ſolummodo eſca, ſi quos hoſpitio ſuſcepiſſet, unquam dare ſolebat. Sed ea potius quæ ſibi a divitibus donaria pecuniarum largiebantur, vel in uſus pauperum (ut diximus) diſpergebat, vel ad redemptionem eorum, qui injuſte ſue fuerant venditi, diſpenſabat. Denique multos, quos pretio dato redemerat, redemptos poſtmodum ſuos diſcipulos fecit, atque ad ſacerdotalem uſque gradum eruditendo atque inſtituendo provexit* (4).

(1) *Nota bene.* *ad c. 2. L. III. Bede. Voy.* Collier *Eccleſ. Hiſt.* Vol. I. L. II. c. 7. p. 88.

(2) Id. ibid.

(3) Bede ubi ſupra.

(4) Bede ubi ſupra.

[C] *Il étoit un grand Prince.*] Ce Roi avoit ſuccédé à ſon frère Anfrid, qui avoit été mis en déroute & tué par Cadwallo Roi des Bretons. Ce dernier marcha avec une nombreuſe Armée contre Oſwald, mais il fut défait & tué dans un lieu que les Anglois nommérent *Heafen-field*, (*Champ céleſte*) le même qu'on appelle aujourd'hui *Hallidun* (5). Oſwald donna de grandes marques de piété avant la bataille. Il ſe mit à genoux avec toute ſon Armée, & pria Dieu humblement de donner un heureux ſuccès à ſes armes. Il planta auſſi lui-même une Croix à la tête de ſon Camp, mais dans l'un & l'autre action cuite, ni à aucun Saint, ainſi que cela paroit par le récit de Bède (6); quoique l'on commençât déjà à avoir une dévotion ſuperſtitieuſe ſur cet article, & que cet Hiſtorien rapporte un Miracle, qu'il dit avoir été opéré par le bois de cette Croix. Oſwald étoit beaucoup plus puiſſant qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, puiſqu'il réunit toute l'Ile ſous ſa domination, & que les Bretons, les Pictes, les Ecoſſois & les Anglois lui obéiſſoient. Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'il fût le ſeul Roi de la Grande-Bretagne: ce que l'on vient de dire doit s'entendre de cette manière, que les autres Princes lui rendoient une ſorte d'hommage. Tant de gloire & de grandeur ne lui inſpira cependant point d'orgueil, ni ne le rendit pas moins attentif au bien du moindre de ſes Sujets. On rapporte de lui un trait remarquable. Un jour de Pâques, qu'il étoit à table avec Aidan, & qu'il y avoit un beau plat d'argent devant lui, comme ils alloient bénir la table, l'Aumônier du Roi entra, & lui dit qu'il étoit venu une grande quantité de Pauvres, qui attendoient quelque aumône: il ordonna ſur le champ, qu'on leur diſtribuât les mets qui venoient d'être ſervis devant lui, & qu'on mît le plat d'argent en pièces pour le leur diſtribuer auſſi. Bède nous apprend qu'Aidan fut ſi charmé de cet acte de charité, que prenant le Roi par la main, il lui dit: *Puiſſe cette main ne jamais périr!* Vœu qui fut accompli: car le Roi aiant été tué dans un combat, & ſon bras & ſa main ſéparés du corps, ils ne ſe corrompirent point; & après les avoir fait enchâſſer dans de l'argent, ils furent gardés dans l'Egliſe de S. Pierre de la Ville de *Bebba* *. Le même Hiſtorien dit qu'Oſwald par ſa prudence fit ceſſer les anciennes animoſités, qui régnoient entre les Royaumes de Bernicie & de Déire, & les réunit en un ſeul Etat (7).

* Qu'on nomme à préſent *Bamborrow*, dans le Northumberland.

(5) Id. ibid. c. 12.

(6) Lib. III. c. 2.

(7) L. III. c. 6.

[D] *Ils étoient tous deux de l'Egliſe d'Ecoſſe ou de Bretagne, & ils moururent dans les principes de cette Egliſe.*] Ils célébroient la Pâque différemment de l'Egliſe Romaine, & par cette raiſon étoient indépendans du Siége de Rome; parce que le Moine Auguſtin avoit exigé la conformité ſur cet article, comme une condition eſſentielle, ſans laquelle les Bretons, & par conſéquent ceux qui étoient dans les mêmes idées qu'eux, ne pouvoient être reçus à la Communion de l'Egliſe Romaine (8). Le portrait avantageux que Bède fait d'Oſwald & d'Aidan, quoiqu'ils ne ſe conformaſſent point aux coutumes de l'Egliſe Romaine, qu'ils ne reconnuſſent point l'Autorité du Pape, & ne ſe fuſſent point à ſes Réglemens, donne occaſion de faire une obſervation importante. C'eſt que quoique cet Hiſtorien vécût dans cette Egliſe, il ne regardoit pourtant pas le Pape comme le Centre néceſſaire d'union, ni ne croyoit que toute l'Egliſe Chrétienne fût indiſpenſablement obligée de reconnoître ſes ordres & ſon autorité. S'il avoit été dans cette penſée, ainſi que le remarque Mr. Collier (9), il n'auroit eu garde de faire d'Oſwald & d'Aidan deux ſi grands Saints, ni ne ſe ſeroit ſi fort étendu ſur le nombre des converſions qu'ils firent, & ſur l'état floriſſant où ils aiment le Chriſtianiſme: il n'auroit pas rapporté leurs Miracles, ni tant inſiſté ſur les guériſons opérées par l'attouchement de leurs Reliques. Il eſt évident, que les aiant regardés comme de grands Saints pendant leur vie, il ne peut avoir douté qu'ils n'aient été récompenſés dans le Ciel à proportion de leur Sainteté: d'où il s'enſuit que, ſelon Bède, quoiqu'un homme vive lors de la députation du Pape, & n'obſerve ni les Coutumes ni la Diſcipline de l'Egliſe de Rome, il peut être extraordinairement favoriſé de Dieu, & parfaitement heureux dans l'autre vie.

(8) *Bede fait un portrait fort avantageux d'Oſwin, & il rapporte un fait très remarquable d'Aidan & de lui.*] Il dit qu'Oſwin étoit un Prince très bien fait, & d'un excellent caractère; aiant des manières honnêtes & obligeantes pour tout le monde, tant pour les pauvres que pour les riches; ce qui le fit généralement aimer & eſtimer, juſques-là que les perſonnes de la première qualité ſe rendoient de toutes les quartiers de l'Ile à ſa Cour, pour lui offrir leurs ſervices. Entre autres qualités, il ſe diſtinguoit ſur-tout par une grande humilité, comme il paroit par l'exemple ſuivant. Il ſe préſent à Aidan d'un très beau cheval, parce que cet Evêque en avoit quelquefois beſoin, quoiqu'il allât ordinairement à pied. Quelque tems après, Aidan rencontra un Pauvre, qui lui demanda la charité; & étant deſcendu de cheval, il le lui donna avec tout le harnois, qui étoit très riche: car cet Evêque étoit ſi plein de compaſſion, qu'il ne pouvoit voir un Pauvre ſans l'aider. Le Roi aiant appris la choſe, dit à Aidan, lorſqu'il vint dîner le lendemain avec lui: „ Monſieur l'Evêque (10), pourquoi avez-vous donné à un Gueux mon „ Cheval, que vous deviez garder pour vous-même? Si „ ce pauvre homme avoit beſoin d'une monture, ne pou- „ viez-vous pas lui en donner une de moindre valeur? „ Ou s'il avoit d'autres beſoins, ne pouviez-vous pas le „ ſecourir d'une autre manière, ſans lui donner ſi aſſu- „ ment ce dont je vous avois fait préſent?" L'Evêque répondit: „ Votre Seigneurie paroit ne pas avoir fait ré- „ flexion ſur la choſe: je ſuis perſuadé, qu'autrement ei- „ le conviendroit qu'un *fils de Dieu* doit être préféré à „ celui d'une Cavale." Après quoi ils allérent ſe mettre à table. Peu de tems après, le Roi étant revenu de la chaſſe, & ſe tenant debout auprès du feu, environné de ſes Serviteurs, il ſe rappella tout d'un coup ce qu'Aidan lui avoit dit; & aiant ôté ſon épée, qu'il donna à un de ceux qui étoient avec lui, il alla trouver l'Evêque, & ſe jetta à ſes pieds, le priant d'oublier ce qu'il lui avoit dit au ſujet du Cheval, & l'aſſurant qu'il n'en parleroit jamais, & qu'il ne lui arriveroit plus de cenſurer ſa charité, ou de vouloir lui preſcrire des bornes. L'Evêque, troublé de voir le Roi dans cette poſture, le releva d'abord, & lui promit de lui pardonner ſans réſerve, à condition qu'il reprendroit ſa bonne humeur. Aidan devint triſte à ſon tour, & pleura amérement. Un de ſes Prêtres lui aiant demandé en Langue Ecoſſoiſe, que le Roi & ceux qui étoient avec lui n'entendoient point, quelle étoit la cauſe de ſon affliction, il répondit, que c'étoit parce qu'il prévoyoit que le Roi ne vivroit pas longtems: „ Car, ajouta-t-il, jamais je ne vis un Prince ſi humble; „ d'où je conclus qu'il ſera bientôt enlevé, car cette Nation „ n'eſt pas digne d'un tel Roi." Aidan ne fut que trop bon Prophète: le Roi fut tué peu de tems après; & ce bon Evêque lui-même mourut douze jours après lui, & reçut, ſelon l'expreſſion de Bède (11), la récompenſe éternelle de ſes travaux. *Quem dum presbyter ſuus lingua patria, quam rex & domeſtici ejus non noverant, quare lacrymaretur interrogaſſet: Scio inquit, quod non multo tempore vitam vivere deſinet rex. Nunquam enim vidi antehac tam humilem regem. Unde animadverto citius illum ex hac vita rapiendum. Non enim digna hæc gens talem habere rectorem. Nec multo poſt dira Antiſtitis præſagia triſti regis funere, de quo ſupra dixi-*

(9) *Eccleſ. Hiſt.* Vol. I. L. II. c. 7. p. 91.

(10) *Domine Amyles.*

(11) L. III. c. 14.

(d) Ibid. Ibid.

Oſwin que douze jours, & mourut le dernier jour d'Août de l'an 651 (*d*). Bède rapporte divers Miracles faits par notre Evêque; mais la crédulité & la ſuperſtition de ce Siécle ſuffiſent pour les rendre ſuſpects.

mus, impleta sunt. Sed & ipſe antiſtes Aidan non plus quam duodecimo poſt occiſionem regis, quem amabat, die, id eſt Pridie Kalendarum Septembrium, de ſeculo ſublatus, perpetua laborum ſuorum a Domino præmia recepit.

(a) Buchan. *Rer. Scot. L. V. p. 159.* & Calvif. *ad ann. 570. & 604.*

AIDAN, Roi d'Ecoſſe, ſur la fin du ſixiéme & au commencement du ſeptiéme Siécle (*a*), étoit fils de Gontran ou Goram. Gontran aiant été tué par Donald, Aidan fut obligé de s'enfuir en Irlande avec ſa mére, pour ſe dérober aux piéges d'Eugéne III, qu'on avoit placé ſur le Trône (*b*). Dans la ſuite, ſous le régne de Conwall [*A*], *Cholumbus* (*c*) fameux Abbé, qui étoit auſſi allé en Irlande, retournant en Ecoſſe, amena avec lui Aidan par ordre du Roi, pour le remettre en poſſeſſion de ſes Etats; mais à peine eurent-ils mis pied à terre, qu'ils apprirent que Conwall étoit mort, & que Kinnatill ſon frére avoit été élu en ſa place par les ſuffrages unanimes du Peuple. Quoiqu'il y eût tout ſujet de craindre que le retour d'Aidan ne déplût au nouveau Roi, Cholumbus jugea pourtant à propos de continuer ſon voyage avec le jeune Prince; & contre l'attente de tout le monde, il fut très bien reçu du Roi, qui embraſſa avec beaucoup d'affection Aidan, & lui dit qu'il monteroit bientôt ſur le Trône, & qu'il naîtroit de lui un Prince qui délivreroit l'Ecoſſe de bien des maux [*B*]. Kinnatill déclara ſur ſon lit de mort, qu'il avoit eu deſſein d'abdiquer la Couronne & de rétablir Aidan ſur le Trône; mais il avoit été prévenu par une maladie: il fut attaqué le vingtiéme jour de ſon régne d'une éſquinancie très violente, qui l'obligea de garder la chambre. Il remit alors le ſoin du Gouvernement à Aidan, & la fiévre étant ſurvenue, il mourut après un régne de quatorze mois. Avant que d'expirer, il céda la Couronne à Aidan, par le conſeil de Cholumbus; & après la mort de Kinnatill (*d*), cet Abbé couronna le nouveau Roi *, & lui fit à cette occaſion un beau Diſcours, de même qu'au Peuple [*C*], qui prêta le ſerment de fidélité quand Cholumbus eut fini. La premiére action mémorable qu'Aidan fit après ſon Couronnement, fut de réprimer l'audace de certains Voleurs, qui déſoloient le Comté de Galloway. Il établit enſuite trois Aſſemblées annuelles des principaux de la Nation, qui devoient ſe tenir dans les Comtés de Galloway, de Lockquabyr (*e*) & de Caithneſs, pour délibérer ſur les affaires du Royaume, & pour rendre la juſtice au Peuple. Ces Aſſemblées reſſemblóient aſſez à ce que nous nommons à préſent les *Aſſiſes* (*f*). Cholumbus fut prié de ſe s'y trouver, pour veiller ſur ce qui intéreſſoit la Religion. Toute la Nation étoit d'autant plus portée à obéir à ſon pieux Roi, que Cholumbus leur avoit dit que c'étoit une choſe très agréable à Dieu; enforte que la Juſtice & l'Equité fleurirent quelque tems en Ecoſſe ſous le Gouvernement d'Aidan. Mais ce bonheur ne fut pas de longue durée. Quelques jeunes Gentilshommes qui étoient à la chaſſe, aiant eu querelle, commirent un meurtre horrible. Le Roi envoya ſes Officiers pour ſe ſaiſir des meurtriers; mais ceux-ci, ne ſe croyant pas en ſureté dans ſes Etats, ſe retirérent auprès de Brudée Roi des Pictes. Aidan lui envoya des Ambaſſadeurs, pour redemander les coupables, comme c'étoit l'uſage en pareil cas; mais Brudée, par une pitié mal-entendue & hors de ſaiſon, traina l'affaire en longueur, & tâcha, ſinon de les juſtifier, du moins d'exténuer leur crime. Ce procédé produiſit enfin la guerre entre les Ecoſſois & les Pictes; parce qu'Aidan, irrité contre Brudée qui l'avoit importuné pour obtenir la grace des criminels, & avoit refuſé de les remettre à ſes Ambaſſadeurs, ordonna à ſes Sujets de piller le Comté d'Angus (*g*), où ils tuérent beaucoup de monde & firent un butin conſidérable. Les Pictes, vivement piqués de cette invaſion, uférent de repréſailles, tombérent ſur le Comté de Galloway, & n'épargnérent pas à leur tour les Ecoſſois. La querelle dégénéra en guerre déclarée, on leva des Troupes de part & d'autre, & les deux Nations en vinrent à une bataille prés du Comté de Galloway. Après un ſanglant combat, la victoire ſe déclara enfin en faveur des Ecoſſois: mais la joie de ce ſuccès ne put contrebalancer la vive douleur que les Ecoſſois reſſentirent, en apprenant qu'Arthur, le fils aîné du Roi, qui commandoit l'Armée, avoit été tué. Cholumbus aiant été informé de cette guerre, vint trouver Aidan, & le cenſura vivement de l'avoir entrepriſe. Il lui dit, qu'il commençoit à oublier les Loix de Dieu, puiſqu'il s'étoit engagé dans la guerre avec une Nation alliée des Ecoſſois, dans une guerre où tant d'innocens avoient péri, & un grand nombre d'autres avoient été ruïnés; & cela pour un ſujet peu important, pour une injure dont il auroit pu aiſément avoir ſatisfaction. Il lui déclara en même tems, que s'il ne ſe hâtoit de réparer le mal qu'il avoit fait, il attireroit infailliblement ſur lui & ſur toute ſa famille la vengeance divine. Aidan effrayé de ſes menaces, & ne ſachant comment juſtifier ſa conduite, pria le Saint Homme de lui dire de quelle maniére il pourroit expier ſon crime: mais l'Homme de Dieu ne lui répondit rien, & voulut ſe retirer. Le Roi fit ſes efforts pour le retenir; il le ſupplia de ne pas l'abandonner, & de ne pas refuſer ſes conſolations & ſes conſeils à un homme, que lui-même avoit placé ſur le Trône par l'autorité de Dieu; il s'avoua coupable, & proteſta en même tems qu'il ſe repentoit, promettant avec des ſoupirs & des larmes qu'il ſubiroit une pénitence pour expier ſon crime. Ces ſoumiſſions & ces marques de repentir touchérent enfin Cholumbus, & l'engagérent à travailler au rétabliſſement de la paix entre les Pictes & les Ecoſſois. Il alla trouver Brudée, & par ſa prudence il conclut la paix & renouvella l'alliance entre les deux Nations. Mais il s'alluma bientôt une nouvelle guerre entre elles. Edelfred Roi des Northumbres, qui haïſſoit mortellement les Ecoſſois, engagea Brudée à les attaquer de nouveau, ſous prétexte que par le dernier Traité les Ecoſſois n'avoient pas donné aux Pictes une ſatisfaction proportionnée à l'injure qu'ils leur avoient faite. Edelfred promit de les aſſiſter de toutes ſes for-

(b) An de J. C. 516. Boet. *Hiſt. Scot. L. IX. fol. 162. verſo & 163.*

(c) Les Hiſtoriens Latins le nomment *Columba*, & les Ecrivains François *Colomban*. C'eſt de lui que l'Iſle appellée *Cholmkill* en Irlande a pris ſon nom, parce qu'il y fonda un Monaſtére.

(d) Buchan. *ibid.* Calvif. *ibid.*

* En 570.

(e) Ou *Lequabrea*.

(f) Leſſius *de Morib & Reb. geſtis Scot. p. 130.*

(g) Appellé *Horeſtia* par Boëtius, *fol. 262 verſo.*

(1) *Apud Leſſium, De Morib. & Reb. geſt. Scot. p. 130.*

(2) Quelques Ecrivains le nomment auſſi *Brudus*.

(3) D'autres diſent douze mois. Buchan. *Rer. Scot. L. V. p. 160.*

[*A*] *Sous le régne de Conwall.*] On voit par la Généalogie de Fergus II. (1), qu'Aidan III, Conwall, & Kinnatill, qui régnérent ſucceſſivement en Ecoſſe, étoient couſins-germains d'Aidan. Congall leur pére étoit frére de Goram, qui lui ſuccéda, & qui fut pére d'Aidan.

[*B*] *Qu'il naîtroit de lui un Prince, qui délivreroit l'Ecoſſe de bien des maux.*] Ce Prince fut Eugéne IV (2), fils d'Aidan, qui ne monta pas ſur le Trône immédiatement après ſon pére; car Kenneth Keir, fils de Conwall, fut élu après la mort d'Aidan: mais ce Prince n'aiant pas vécu quatre mois (3) après ſon élection, Eugéne lui ſuccéda. On prétend que Kenneth lui-même, du conſentement des Nobles, remit le Royaume à Eugéne avant que de mourir. Boëce, qui rapporte cette circonſtance, dit auſſi, qu'Aidan aiant demandé à Cholumbus, lequel de ſes enfans régneroit en Ecoſſe, le Saint Homme inſpiré de Dieu, & ſachant que les autres fils d'Aidan ſeroient tués dans une bataille, lui montra Eugéne (4).

[*C*] *Cholumbus..... fit à cette occaſion un beau Diſcours au Roi & au Peuple.*] Il exhorta d'abord la Nation à obéir au Roi, qu'eux-mêmes, par la direction de la Providence, avoient élu. Il retraça enſuite indirectement au Roi, les devoirs auxquels il étoit obligé; ſavoir, d'adminiſtrer la juſtice impartialement à tous ſes Sujets; de maintenir la tranquillité publique, autant qu'il ſeroit en ſon pouvoir; de ne jamais inſulter ou provoquer ſes Voiſins, ni de laiſſer impunies les injures qu'ils lui feroient. Il fit voir enſuite comment la Piété, & la pratique de toutes les Vertus Chrétiennes, ne manqueroient pas d'attirer ſur le Roi & ſur ſes Sujets les bénédictions du Ciel; & il les menaça des plus grands malheurs, s'ils abandonnoient la vraie Religion, & ſe livroient à la corruption. Il conclut ſon Diſcours, en les ſollicitant de ne pas provoquer la colére du Ciel contre eux, en devenant orgueilleux & inſo-

(4) Boëc. *Scot. Hiſt. L. IX. fol. 171. verſo.*

forces, parce qu'il savoit que les Ecossois étoient extrêmement animés contre les Saxons. Aidan, ne se trouvant pas en état de faire tête aux Pictes & aux Saxons réunis, fit alliance avec les Bretons, & on stipula, que si l'une des deux Nations étoit attaquée par les Pictes & les Saxons, l'autre seroit obligée de lui donner du secours. Les Saxons, aiant appris ce Traité, attaquérent les Bretons, dans le dessein d'attirer les Ecossois hors de leur propre Pays. Aidan (*b*) marcha d'abord avec son Armée à leur secours. Cenlin (*i*) Roi de Wessex, allié d'Edelfred, & qui avoit dessein de l'aller joindre avec une puissante Armée, fut prévenu par les Ecossois & les Bretons, qui le combattirent, & le défirent, lui aiant tué beaucoup de monde, & entre autres Cuthwin son fils. Aidan ne voulut pas permettre à ses Soldats de poursuivre l'ennemi, parce qu'Edelfred n'étoit pas éloigné; en quoi il fit paroître sa prudence, puisqu'il fut bientôt obligé de combattre les forces d'Edelfred & de Brudée réunies, que Cenlin avoit même joint avec les débris de son Armée. Les Ecossois & les Bretons furent mis en déroute, & Aidan lui-même airoit été tué, si Dongar son troisiéme fils ne s'étoit mis au devant du coup qu'on lui portoit. Ce jeune Prince perdit la vie, en faisant cette belle & généreuse action (*k*). Mr. de Rapin rapporte cette Histoire d'une manière différente, comme on le verra dans les Remarques [*D*]. Aidan rétablit bientôt les affaires de son Royaume, par une grande victoire qu'il remporta sur les Saxons & les Pictes, dont les circonstances méritent d'être connues [*E*]. On dit, que Dieu révéla le succès de cette bataille à Columbus, pendant qu'il étoit en prières en faveur du Roi & de son Peuple, dans le Monastère de Cholumbkill dont il étoit Abbé; & qu'au moment même où les Saxons commencérent à prendre la fuite, le Saint Homme dit ouvertement à ses Confréres, que le Roi étoit victorieux, & les Saxons battus (*l*). Environ onze ans après cette victoire, les Saxons & les Pictes ravagérent cette partie de l'Ecosse qui étoit frontière des Terres qu'ils occupoient; ce qui obligea les Bretons & les Ecossois à prendre la résolution d'unir leurs forces contre l'ennemi commun. Aidan, quoique fort âgé, se mit le prémier en campagne, & aiant inutilement attendu les Bretons, il pilla les Terres des Saxons. Edelfred profitant de l'occasion, tomba sur les Ecossois, pendant qu'ils étoient dispersés, & en tua un grand nombre. Cette victoire lui coûta pourtant assez cher, son frére Théobald aiant été tué dans le combat, & quelques Régimens (*m*) entiérement défaits. Aidan prit cette perte si fort à cœur, aussi-bien que la mort de Cholumbus qui arriva vers le même tems (*n*), qu'il mourut peu après, l'an de J. C. 606, aiant régné vingt-sept ans, selon Boëce (*o*); mais Buchanan (*p*) lui donne trente-quatre ans de régne, & dit qu'il mourut en 604 (*q*). Eugéne son fils régna après lui; mais il ne lui succéda pas d'abord, ainsi qu'on l'a dit dans la Remarque *B*.

(*h*) Bede l'a nomme *Aedanis*, ou *Aidanus*. Apud Iunc. *ubi supra* fol. 161.

(*i*) Mr. de Rapin le nomme *Ceolin. Hist. d'Angl.* T. I. L. II.

(*k*) Boët. & Buchan. *ubi supra.*

(*l*) Boët. *ibid.*

(*m*) *Cohortes.*

(*n*) Buchan. *ubi supra* p. 159.

(*o*) Boët. fol. 171.

(*p*) *Ubi supra.*

(*q*) Boëce met le commencement de son régne à l'an 579; mais Buchanan le met à l'an 570, en quoi il a été suivi par Calvisius.

insolens par la prospérité (5).

[*D*] *Rapin rapporte cette Histoire d'une manière différente.*] Il dit (6), que comme la nécessité de leurs affaires avoit autrefois obligé les Bretons à faire venir les Saxons dans leur Pays, pour les défendre contre les Ecossois; un besoin non moins pressant les engagea à implorer le secours des Ecossois contre les Saxons. Que cette résolution étant prise d'un commun unanime, ils envoyérent des Ambassadeurs à Aidan Roi d'Ecosse, pour tâcher de l'engager dans leur querelle. Ils lui firent représenter, „ que leur ruïne alloit infailliblement entrainer la sienne, „ & que les desseins des Saxons n'alloient pas à moins „ qu'à se rendre maîtres de toute l'Ile, dont une grande „ partie étoit déja entre leurs mains: que si ce Peuple „ étranger venoit enfin à bout de conquérir toute la partie Méridionale (7) possédée par les Bretons, les Ecossois ne devoient pas espérer de pouvoir demeurer tranquillement dans le Nord, puisque selon les apparences „ ils ne seroient pas mieux traités que les Pictes, qui avoient „ déja perdu une partie de leur Pays. Ils ajoutérent à ces „ considérations, que celui qui commandoit les Saxons étoit un Prince actif & ambitieux, capable de former des „ projets dont tous les Voisins devoient également craindre les suites, si on ne prenoit soin de bonne heure de „ s'opposer à ces progrés." Ces raisons, dit Mr. de Rapin, aiant été assez fortes pour perfuader le Roi d'Ecosse, il se mit à la tête d'une puissante Armée, & alla joindre les Bretons pour attaquer ensemble l'ennemi commun. Céolin étant averti de sa marche, se hâta, autant qu'il lui fut possible, d'aller à sa rencontre avec toutes les Troupes qu'il put assembler. Mais comme les Rois voisins fes compatriotes ne s'empreſſérent pas beaucoup à lui donner du secours, il s'en falloit bien que les forces ne fussent égales à celles des Bretons & des Ecossois. Quelque grande que fût la supériorité de ses ennemis, il ne laissa pas de les attaquer avec beaucoup de courage; mais enfin, après avoir disputé assez longtems la victoire, son Armée, accablée par le nombre, fut taillée en pièces: ce ne fut même qu'avec peine qu'il put se sauver lui-même. Cette victoire releva tellement le courage des Bretons, que déja ils commençoient à former des projets pour chasser entiérement les Saxons de l'Ile: mais ils étoient bien éloignés de pouvoir les exécuter. Les Princes Saxons, contens de voir Céolin humilié, ne crurent pas qu'il fût de leur intérêt de laisser conserver aux Bretons & aux Ecossois l'avantage qu'ils avoient acquis par leur victoire. Les prompts fecours qu'ils donnérent à leur Monarque, le mirent bientôt en état d'avoir fur pied une Armée beaucoup plus nombreuse que la précédente. Dés qu'il put se mettre à la tête de ces nouvelles Troupes, il alla chercher ses ennemis, & dans une seconde bataille il répara par une victoire signalée, l'affront qu'il avoit reçu dans la prémiére. Aidan se retira dans son Pays, après sa défaite. Tel est le récit de Mr. de Rapin. Il est facile de voir en quoi il diffère de celui que nous avons donné dans le corps de l'Article, d'après Boëce & Buchanan. Mr. de Rapin ne dit pas un mot ici d'Edelfred, dont il ne commence à parler que fur l'an 586 (8), (où il le nomme *Adelfrid*), & il place la bataille dont nous avons parlé, entre l'année 578 & 584: desorte qu'on ne fait comment le concilier avec Boëce & Buchanan. De pareilles contrariétés entre des Historiens célébres, ne peuvent qu'introduire le Pyrrhonisme historique. Mr. de Rapin dit auſſi dans une Note (9), que quelques-uns ont dit qu'Aidan fut tué dans le combat: & il cite *Buchanan*, Liv. V, qui bien loin de dire rien de pareil, est parfaitement d'accord avec Boëce fur le fujet d'Aidan.

(5) Boët. fol. 167. verso, & 168.

(6) *Hist. d'Angl.* T. I. L. II. p. 115.

(7) De l'Angleterre.

[*E*] *Une grande victoire . . . . . dont les circonstances meritent d'être connues.*] Edelfred, un an après la victoire qu'il avoit remportée fur les Ecossois & les Bretons, entra avec les Pictes dans le Comté de Gallenway, s'épétant de s'en rendre maître fans peine, & de profiter de la consternation que la dernière défaite avoit répandue parmi les Ecossois. Mais Aidan étant survenu à l'improviste, chassa les pillards dans leur Camp, & joignit la suite fi vivement les Bretons dans un vallon étroit d'Annandale. Edelfred occupa toutes les avenues du vallon, & crut que l'ennemi ne pouvoit lui échapper. Mais Aidan aiant fortifié son Camp, comme s'il eût eu dessein de demeurer dans cet endroit, fe retira avec les Bretons & les Ecossois à marée baſſe; & aiant paſſé des gués qui lui étoient connus, il entra dans le Cumberland, & enfuite dans le Northumberland, ravageant tout le Pays par où il paſſoit. Cette retraite imprévue força Edelfred & Brudée à prendre la route du Northumberland, pour chercher l'ennemi. Ils marchérent jour & nuit, jusqu'à ce qu'ils l'euſſent trouvé; & il fe donna un terrible combat. Les Bretons & les Ecossois remportérent enfin la victoire, reprirent le butin que l'ennemi avoit fait dans le Comté de Galloway, & le rendirent à ceux à qui il appartenoit. Aidan avoit autre Généraux dans fon Armée, outre lui-même; Conhance & Alencrine, tous deux Bretons; & Calan & Modoe, deux Nobles d'Ecosse (10). Boëce dit, que Cholumbus mourut l'année d'après cette victoire, & qu'Aidan le fuivit bientôt. Mais Buchanan met la mort d'Aidan environ onze ans plus tard (11).

(8) Boët. fol. 198.

(9) P. 130.

(10) Boët. & Buchan. *ubi supra.*

(11) Voy. Citation (*p*) de l'Article.

AILBERT [*A*], Gaulois de naiſſance, vivoit dans le ſeptiéme Siécle. Il paſſa en Irlande pour y étudier l'Ecriture, & demeura aſſez longtems dans ce Pays (*a*). En s'en retournant en France il paſſa par l'Angleterre, & étant à Winchester, Cénowald Roi de Weſſex lui propoſa de s'arréter dans ſes Etats, pour travailler à l'inſtruction de ſes Sujets. Ailbert accepta ſes offres, & aiant été ſacré Evêque, il alla faire ſa réſidence à Dorchester. Mais comme il ne put bien apprendre l'Anglois, le Roi, qui n'entendoit pas d'autre Langue, ſe dégoûta de lui, & crut qu'il avoit beſoin d'un Evêque qui

(*a*) *Alb. Fleetf. Cont. Aut. Gervaſio, in Hiſt. Angl. Scriptt. X.*

cem, T. II. col. 1615. ed. à Rog. Twiſden. Lond. 1652.

[*A*] AILBERT.] Mr. de Rapin le nomme *Agilbert*, & c'eſt ainſi qu'il eſt auſſi nommé par Gervaſius ou Gervais, & par Richard Middleton. Thomas Stubb le nomme *Gilbert*. Ces Auteurs n'en parlent qu'en paſſant. Mais Jean Brompton, qui s'étend beaucoup ſur ſon ſujet, le nomme *Ailbert*, auſſi-bien que Henri Huntendon (1); & l'on a cru devoir ſuivre ces derniers.

(1) Voy. *Hiſt. Angl. Script. X.* col. 791. 756. 1635. 1650. & *Hiſt. Angl. Script. poſt Bedam p.* 332.

qui entendît la Langue du Pays, pour travailler avec succès à l'inſtruction de ſes Sujets. Il partagea donc ſon Royaume en deux Diocèſes, & laiſſant Ailbert à Dorcheſter, il fit venir à Wincheſter, où il tenoit ſa Cour, un Evêque nommé *Wina*, Anglois de Nation, & qui avoit fait ſes études en France. Ailbert fut extrêmement piqué, que le Roi eût fait ce partage ſans le conſulter; & ſur-tout, qu'il eût donné la preference à ce nouvel Evêque, en le plaçant dans ſa Ville Capitale, tandis qu'il le laiſſoit dans une Ville de Campagne. Il demanda donc ſon congé, & ſe retira en France, où il fut bientôt fait Evêque de Paris (*b*). Mais Cénowald ne s'étant pas accommodé de Wina, le congédia auſſi, & rappella Ailbert; qui ne trouvant pas à propos de quitter ſon Eveché, envoya Leuthère ou Eleuthère ſon neveu en ſa place. Celui-ci fut fait Evêque de tout le Weſſex, & gouverna cet Evêché très longtems (*c*). Ailbert retourna depuis en Angleterre en 664, & aſſiſta au Concile qui ſe tint dans le Monaſtère de Whitby ou Stranelagh, ſur la queſtion de la célébration de la Paque (*d*). On trouvera dans les Remarques le détail de ce qui ſe paſſa dans ce Concile [*B*]. Je n'ai pu découvrir me tems que les Juifs : au-lieu que l'Egliſe Romaine renvoyoit la Fête au Dimanche ſuivant.

(*b*) H. Huntendon. *Hiſt. L. III. in Rer. Angl. Script. poſt Bedam*, edit. ab H. Savile An. 2701. p. 311. Joh. Bromton *ap.* Rog. Twiſden *ubi ſupra* T. I. col. 918. Rapin *Hiſt. d'Angleterre*, T. I. L. III. p. 255.

(*c*) Joh. Bromton *ubi ſupra.*

(*d*) Rapin *ubi ſupra.*

[*B*] *On trouvera dans les Remarques le détail de ce qui ſe paſſa dans ce Concile.*] Pour que le Lecteur ne ſoit pas dans l'embarras de chercher ce qui regarde la Diſpute ſur la célébration de la Paque, nous en donnerons ici l'hiſtoire en peu de mots. Cette Diſpute commença en Orient, dans le ſecond Siècle. Les Egliſes d'Aſie célébroient la Paque le quatorzième de la Lune de Mars, en quelque jour de la Semaine qu'elle arrivât, & finiſſoient le Carême ce jour-là; au-lieu que les Egliſes d'Occident jeûnoient juſques au Dimanche ſuivant, jour de la Réſurrection du Sauveur. Il ſe tint divers Conciles ſur ce ſujet, tant en Orient qu'en Occident; mais aucun des deux Partis ne voulut céder, chacun prétendant avoir la Tradition pour ſoi; ce qui eſt toit dans le fond très probable. Les Orientaux ſoutenoient que S. Jean étoit l'auteur de la pratique qu'ils ſuivoient, & les Occidentaux alléguoient l'autorité de S. Pierre & de S. Paul. En ſuppoſant la vérité de ces Traditions, il ſembloit qu'on devoit naturellement conclurre, que la choſe étoient indifférente en elle-même, puiſque les Apôtres n'avoient pas été d'accord ſur ce ſujet. Malgré cette différence, les deux Partis vécurent en paix, juſques au tems du Pape Victor I. qui excommunia les *Quartodecimani* (*a*), Cette entrepriſe du Pape cauſa beaucoup de trouble dans l'Egliſe, & Irénée Evêque de Laon, quoiqu'il fût dans les mêmes ſentimens que Victor, ne put s'empêcher de lui reprocher qu'il avoit violé les loix de la charité, pour une choſe de ſi peu de conſéquence. Il lui allégue l'exemple d'Anicet, de Pie, d'Hygin & de Téleſphore, qui malgré cette différence, avoient toujours entretenu la paix avec les Egliſes d'Aſie : il ajoute, qu'il auroit agi plus chrétiennement, s'il eût imité Anicet, qui avoit donné de la propre main l'Euchariſtie à Polycarpe, quoique celui-ci penſât autrement que lui ſur cet article. La hauteur de Victor, bien loin de ramener les Egliſes d'Aſie à ſon opinion, ne ſervit au contraire qu'à les confirmer plus fortement dans leur pratique. Elles ne crurent pas être obligées de ſe ſoumettre à l'Evêque de Rome, parce qu'il ne pouvoit prouver ce qu'il avançoit au ſujet des Apôtres S. Pierre & S. Paul; quoiqu'elles euſſent été auſſi aſſez embarraſſées à prouver que leur uſage venoit de l'Apôtre S. Jean. Car, comme le remarque Socrate (*b*), „ ni le „ Sauveur, ni les Apôtres n'ont donné aucun précepte ſur ce ſujet; ils n'ont point penſé à ordonner des fê- „ tes, ils n'ont eu ſoin que de recommander la Piété. „ Ainſi la célébration de la Fête de Pâques s'eſt introdui- „ te dans les Egliſes, de la même maniére que pluſieurs „ autres coutumes, ... Cette qui obſervoient le quatorzié- „ me jour de la Lune, rapportent l'origine de cette cou- „ tume à S. Jean; & les Romains & les autres Peuples „ d'Occident aſſurent qu'ils ont reçu leur uſage de S. Pier- „ re & de S. Paul: mais ni les uns ni les autres ne produi- „ ſent aucun témoignage, par lequel ils puiſſent prouver „ ce qu'ils avancent; d'où il me ſemble que l'on peut „ conclurre, que la Paque s'obſerve dans chaque Pays, „ conformément à l'uſage qui y a eu lieu d'abord." Tous les gens raiſonnables regarderont cette diſpute comme très peu importante: cependant, pour établir l'uniformité juſques dans les moindres choſes, le Concile d'Arles en 314 ſtatua, que toutes les Egliſes célébreroient la Paque le même jour, ſavoir le Dimanche après le quatorziéme de la Lune de Mars, lorſqu'elle tomberoit après l'Equinoxe du Printems. Ce Decret fut confirmé par le Concile de Nicée en 325, & l'Empereur Conſtantin envoya des ordres dans toutes les Provinces de l'Empire pour le faire obſerver, diſant dans la Lettre qu'il écrivit à cette occaſion, que ce Decret étoit fondé ſur le petit nombre de ceux qui obſervoient le quatorziéme de la Lune, & ſur la conformité que leur uſage avoit avec celui des Juifs. Par la même raiſon, le Concile ordonna qu'on célébreroit la Paque le Dimanche après la pleine Lune de Mars; & conformément à cette déciſion, toutes les Egliſes célébroient la Paque un Dimanche. Mais il reſta encore un doute, qui occaſionna quelque diverſité dans la pratique, la choſe n'étant point été décidée. Quand le quatorziéme de la Lune tomboit ſur un Dimanche, les Egliſes d'Orient célébroient la Paque ce jour-là même, & par conſéquent un même

Le Roi Oſwy étant ſort inſtruit dans la Religion Chrétienne par des Moines Ecoſſois, & la Reine par un Prêtre qui ſuivoit le Rit Romain, il arrivoit quelquefois que le Roi célébroit la Paque, tandis que la Reine étoit encore en Carême. Oſwy ſouhaita fortement que le jour de Pâques pût être fixé de maniere, que tout le monde célébrât la Fête en même tems. Il aſſembla donc un Concile à Whitby. Les Membres de l'Aſſemblée étoient partagés, les uns favoriſant les Ecoſſois, & les autres ceux du Parti Romain. Chacun tâcha de gagner le plus de voix qu'il lui fut poſſible: mais le Parti Romain fut plus actif & plus habile que celui des Ecoſſois. Le prémier trouva un prétexte de faire inviter Ailbert, Evêque de Paris, à ſe trouver au Concile. Il s'y rendit avec un Prêtre nommé Agathon, & ſe mit à la tête du Parti Romain. Les Chefs de l'autre Parti étoient le Roi lui-même, & Colman Evêque des Northumbres, ſoutenu de tous les Prêtres & les Moines Ecoſſois, & de tous ceux qui avoient été ordonnés en Ecoſſe. Le Roi ouvrit le Concile par un Diſcours, où il repréſenta, combien il ſouhaitoit que tous ſes Sujets obſervaſſent la Paque le même jour. Enſuite il pria Colman de rapporter les raiſons, ſur leſquelles la pratique de l'Egliſe d'Ecoſſe étoit fondée. Colman dit, que c'étoit une coutume de tout tems obſervée en Ecoſſe; que Columbus, Aidan & Finan ne s'en étoient jamais départis; & que ſi leur autorité ne ſuffiſoit pas, il pourroit alléguer celle de S. Jean, l'Apôtre bien-aimé de Jéſus-Chriſt. Après qu'il ſe fut un peu étendu ſur le même ſujet, Ailbert fut prié de rapporter ce qui ſe pouvoit alléguer pour réfuter ce que Colman avoit avancé. Ce Prélat s'en étant excuſé ſur ce qu'il ne parloit pas aſſez bien la Langue Angloiſe, requit qu'on écoutât le Prêtre Wilfrid, qui étoit du Parti de Rome. Wilfrid, qu'Ailbert avoit ſelon les apparences bien inſtruit auparavant, répondit à Colman avec beaucoup de chaleur. Il expliqua la maniere dont l'Egliſe Romaine fixoit le jour de Pâque, & aſſura que toutes les Egliſes du Monde ſe conformoient à cet uſage; ajoutant, qu'il n'y avoit que les Ecoſſois, les Pictes, & les Bretons, qui perſiſtaſſent dans leur folle opiniâtreté. Colman lui repliqua, qu'en parlant de cette maniére, il foiſoit un tort extrême à la mémoire de S. Jean, qui n'auroit pas établi une coutume oppoſée, s'il y avoit eu de la folie. Alors Wilfrid, voyant qu'il avoit donné quelque ſujet de ſcandale, entreprit de juſtifier S. Jean ſur ce qu'il avoit été obligé de conſerver quelque choſe du Judaïſme, pour ne pas ſcandaliſer les Juifs Aſiatiques; tant de même que par une ſemblable raiſon, S. Paul avoit fait circoncire Timothée. Enſuite il aſſura, que l'Egliſe Romaine fuivoit exactement ce que S. Paul & S. Pierre avoient établi ſur ce ſujet. Il lui auroit été certainement bien difficile de prouver ce qu'il avançoit; mais comme Colman & le reſte des Ecoſſois n'étoient pas fort ſavans, & que leur but n'étoit pas tant d'amener les Romains à leur uſage, que de s'en tenir à leur pratique, ils continuérent à s'appuier de l'autorité de S. Jean & de Columbus. Mais Wilfrid, aprés avoir mis S. Jean à couvert de la maniére que nous l'avons dit, demanda d'un air triomphant à Colman, s'il prétendoit mettre Columbus en parallèle avec S. Pierre, le Prince des Apôtres, à qui J. Chriſt avoit dit, *Tu es Pierre, & ſur cette Pierre j'edifierai mon Egliſe ?* L'Hiſtoire ne marque point ce que Colman répondit; car il faut remarquer, que nous ne tenons ce qui ſe paſſa dans ce Concile, que des partiſans de Rome. Quoi qu'il en ſoit, il paroit que le Roi Oſwy fut convaincu que S. Pierre avoit reçu quelque prérogative par deſſus les autres, puiſqu'il ſe détermina enfin à ſe déclarer pour la pratique que cet Apôtre avoit établie à Rome, & à la préférer à celle de S. Jean. Quelqu'un a dit, qu'il ſe laiſſa perſuader par cette conſidération, que S. Pierre tenoit les Clés du Ciel, lui en refuſeroit l'entrée, s'il s'obſtinoit à s'oppoſer à ce que cet Apôtre avoit établi. Oſwy ne ſe fut pas plutôt déclaré pour les Romains, que la pluralité des voix fut pour eux. Ainſi Colman & ſes partiſans perdirent leur cauſe (*d*).

(*a*) On nommoit ainſi ceux qui célébroient la Paque le quatorziéme de la Lune.

(*b*) *Hiſt. Eccleſ.* L. V. ch. 22.

(*a*) Rapin, *Hiſt. d'Angleterre*, T. I. L. III. p. 242. &c.

AILLI (PIERRE D'). Nous ajouterons ici quelques particularités ſur le ſujet de ce Grand-Homme, omiſes par Mr. Bayle, ou qui lui ont été inconnues. Mr. Lenfant (*a*) nous apprend qu'il étoit fils d'un Boucher, *ex patre Lauione* (*b*); ce qui, bien-loin de faire aucun tort à ce Cardinal, ne fert qu'à relever ſon mérite, par lequel il s'éleva au-deſſus de ſa naiſſance. Il eſt vrai que quelques Ecrivains ont dit, que Pierre d'Ailli étoit de la noble & ancienne Famille des *D'Ailli* de Picardie; mais c'eſt une erreur, comme le Comte d'Ailli l'a aſſuré à l'un des Plénipotentiaires de Sa Majeſté Britannique

(*a*) *Hiſt. du Concile de Conſtance* T. I. L. I. p. 54. &c. Ed. de 1727.

(*b*) C'eſt ce que témoigne *Edouard Piquet*, Avocat de Cambrai, qui avoit vu à Compiegne l'Epitaphe du pere de notre Cardinal.

tique à Cambrai (c). Il fut fait Archidiacre de Cambrai en 1391. En 1411, Jean XXIII le fit Cardinal Prêtre du titre de S. Clryſogone. Le même Pape l'envoya Légat en Allemagne, ſur-tout dans les Provinces de Mayence, de Cologne, de Treves, de Saltzbourg, de Prague, & dans le Diocéſe de Cambrai, qui appartenoit alors à la Province de Reims. Pendant cette Légation il compoſa divers Ouvrages, auſſi-bien qu'à Conſtance, où il fit paroître beaucoup de zéle pour la Réformation de l'Egliſe. Il mourut en 1419 ou 1420, & non en 1425 ou 1426, comme l'ont dit Onuphre, Ciaconius & Bellarmin (d). Mr. Bayle s'eſt auſſi trompé, en diſant que ce fut en 1425. Mr. de Launoi (e), remarque, qu'il y eut à Bayeux près en même tems dans l'Académie de Paris un autre *Pierre d'Ailli*, ſans qu'on ſache s'ils étoient parens. Il foutint dans le Concile de Conſtance, que pluſieurs Conciles avoient erré, non ſeulement dans le Fait, mais dans le Droit; & ce qui eſt encore plus, dans la Foi (f). C'eſt une Piéce digne de réflexion, que le Sermon qu'il prononça devant ce Concile, ſur l'Office ou le Devoir de l'Empereur, du Pape & des autres Membres du Concile, dans l'affaire de l'Union & de la Réformation de l'Egliſe [A]. Il foutint formellement, qu'un Concile Général eſt au deſſus du Pape [B]. Il entreprit de confondre Jean Hus, ſur l'article de la Tranſſubſtantiation, par une pure ſubtilité de Métaphyſique [C]. Il écrivit auſſi avant la convocation du Concile, un Traité de la néceſſité de la Réformation de l'Egliſe, tant dans le Chef que dans les Membres [D]. Il témoigna être

(c) Lenfant *hiſt. pac.*

(d) M. ibid.

(e) *Hiſt. Gymnaſ. Navarr.* T. 1. p. 500. & Von der Hardt *Vit. Petr. de Alliac.* T. 1. p. 450. *cites par* Lenfant.

(f) Lenfant *hiſt. pacif.* T. 1. p. 72.

(1) Ch. XXI. 25.

[A] C'eſt une Piéce digne de réflexion, que le Sermon qu'il prononça devant ce Concile &c.] Il avoit pris pour ſon Texte ces paroles de S. Luc (1) : *Il y aura des Signes dans le Soleil, dans la Lune & dans les Etoiles.* Selon lui, le Pape eſt le *Soleil*; l'Empereur eſt la *Lune*, parce qu'il préſide à la Nuit, c'eſt-à-dire aux choſes temporelles; & les *Etoiles* ſont les divers Ordres d'Eccléſiaſtiques. A l'égard des *Signes* ou des Merveilles, il les trouve dans le Concile, qu'il regarde comme le Ciel, où ſont le Soleil, la Lune & les Etoiles, & qui doit préſenter au Monde le ſpectacle agréable de la Réformation & de l'Union de l'Egliſe. *Que ſint iſta ſigna cæleſtia, quæ verba præditta nobis futura pronunciant. Pro quo pendendum nobis eſt, quod in Cœlo ſpirituáliter intelleƈto, hoc eſt in ſacra generali Concilio, qua univerſalis repræſentatur Eccleſia, in Sole, Luna, & Stellis apparere inciptura ſigna multa, ſigna magna, ſigna ſitque cæleſtia, ſua multitudine ſtupenda, ſua magnitudine miranda, ſua novitate jucunda, que plurimis retroactis temporibus fuerunt abſcondita, futernisque triſtia ſigna illis omnino contraria* (2). Il ſoutient enſuite, qu'il ne peut y avoir de Réformation dans l'Egliſe, ſans ſon Union; ni d'Union, ſans ſa Réformation. Et après avoir repréſenté les qualités que doit avoir un Pape, pour être le Soleil de l'Egliſe, il ſoutient qu'un Pape, à qui ces qualités manquent, eſt moins un Pape, qu'un Fantôme & une Idole de Pape. „ Si, par exemple, *dit-il*, un Pape entre illégitimement dans l'Egliſe par une ambition criminelle, ſi „ les mœurs ſont malhonnêtes & ſcandaleuſes, s'il gouverne „ ne lichement ou tyranniquement, il ne fauroit être regardé comme le Soleil de l'Egliſe. O! plût à Dieu que la „ très-Sainte-Trinité briſât ces trois *Statues*, qui ſe font „ érigées dans l'Egliſe! Je l'ai dit il y a longtems: autant „ que la Trinité des Perſonnes eſt adorable en Dieu, autant eſt abominable la Trinité des Papes." Voici comme il s'explique ſur la part que doit avoir l'Empereur dans les affaires du Concile. „ Il a voulu s'y trouver, *dit-il*, „ non pour y préſider, mais pour s'y rendre utile; non „ pour décider avec autorité des affaires Eccléſiaſtiques „ & Spirituelles, mais pour maintenir par ſa puiſſance ce „ qui ſera réſolu dans le Concile: non qu'il veuille ſe „ mêler de former des Decrets, ou de les confirmer; mais „ plutôt de les obſerver religieuſement lui-même, de réprimer & de dompter les rebelles & les deſobéiſſans, „ avec le Glaive temporel." Il réduit à trois choſes, tout ce que le Concile ſe doit propoſer pour objet dans ſes délibérations: c'eſt, la Réformation de l'Egliſe, ſon Union & ſon Gouvernement, & de bonnes coutumes pour prévenir les Schiſmes, & les autres deſordres." Comme il juge, „ qu'il n'y a qu'un Concile général qui puiſſe „ mettre l'Egliſe dans cet état, il en conclud que c'eſt une „ erreur pernicieuſe que celle des Flatteurs du Pape, qui „ oſent dire, au préjudice de l'autorité du Concile, que „ le Pape n'eſt pas obligé d'en faire les délibérations, & „ qu'il faut s'en tenir au jugement du Pape, s'il eſt contraire à celui du Concile. Cette opinion, *dit-il*, n'eſt „ fondée que ſur quelques Décrétales (3) mal entendues, „ & quelques Droits prétiſts, qu'on a mal-à-propos tirés „ de Droit Naturel & Divin, au préjudice de l'Egliſe (4).

(2) Von der Hardt T. I. p. 449. 450.

(3) Von der Hardt T. VI. p. 60. & *Oper.* Gerſon. Part. II. p. 970. *ap.* Lenfant *loc. cit.* p. 119.

(4) *Vey.* Lenfant *ubi ſupra.*

[B] Qu'un Concile Général eſt au-deſſus du Pape.] Dans la ſixiéme Seſſion du Concile de Conſtance, il y eut une conteſtation, ſavoir, ſi la Doctrine de Wiclef ſeroit condamnée au nom du Pape, ou ſeulement au nom du Concile ſans parler du Pape. D'Ailli ſoutint cette derniére opinion, parce que le Concile eſt au-deſſus du Pape, qui ne fait lui-même qu'une partie du Concile. Il alla même juſqu'à dire, que le Concile étoit tellement au-deſſus du Pape, qu'il pouvoit le dépoſer. Les Théologiens qui n'étoient pas de ſon ſentiment, ne manquérent pas d'en donner avis à Jean XXIII. Mais dès que Pierre d'Ailli en fut informé, il lui écrivit à lui-même, qu'il rendroit raiſon de ſa conduite & de ſon ſentiment aux Cardinaux & aux Théologiens aſſemblés en Concile. C'eſt ce qu'il fit par un Mémoire, qui eſt inſéré dans le Traité qu'il compoſa à Conſtance, touchant *l'Autorité du Concile ſur le Pape*, & où il ſoutint ſon ſentiment par ces raiſons (5): „ 1. „ Que pluſieurs Decrets des Conciles, & même pluſieurs Papes, ſe ſont exprimés de cette manière, *le Concile ordonne ou définit*; témoin le Concile de Jéruſalem, qui parle de la part de l'Aſſemblée, & non de la part de „ S. Pierre en particulier. 2. Que le Pape Grégoire avoit dit qu'il vénéroit les quatre Conciles Généraux comme les quatre Evangiles, par cette raiſon, qu'ils ont été établis par un conſentement univerſel; il s'enſuit évidemment de-là, que c'eſt aux Conciles Oecuméniques à décider ſur les matiéres de la Foi. 3. Que l'autorité du Concile par deſſus le Pape a lieu, ſur-tout dans les cas, où il s'agit de juger entre des Papes concurrens; comme cela arriva dans le Schiſme de Symmaque & de Laurent, où les Evêques, aſſemblés par Théodoric, parlent au nom du Concile & point au nom du Pape. 4. Que c'eſt une erreur, & même, ſelon quelques-uns, une Héréſie, de ſoutenir, comme font quelques-uns, que le Concile n'a aucune autorité par lui-même, mais ſeulement par le Pape, qui en eſt le Chef; parce qu'il s'enſuivroit de-là, que le Concile de Piſe n'auroit point eu d'autorité, n'étant été aſſemblé par aucun Pape; & que par conſéquent Jean XXIII auroit été mal élu, puiſqu'il avoit ſuccédé à Alexandre V, élu par ce Concile. 5. Que le même Concile a bien été au-deſſus du Pape, puiſqu'il en a dépoſé deux; & que tout autre Concile Général en peut uſer de même. 6. Que le Concile avec le Pape, lorſqu'il y eſt préſent, ne faiſant qu'un ſeul & même Corps myſtique, dont le Pape eſt la Tête, on ne peut pas dire qu'un ſeul Membre ait plus d'autorité que le Corps. 7. Qu'enfin on peut condamner de-là, combien eſt fauſſe l'opinion de quelques Juriſconſultes, qui prétendent *qu'il n'y a que le Pape qui ait le droit de décider dans un Concile, ou de dire s'il y a que celui de conſeiller; que le Pape peut ne pas ſuivre l'avis ou la délibération du Concile, au-lieu qu'il faut s'en tenir au jugement du Pape, quand même il ſeroit oppoſé à celui du Concile.* Pour montrer la fauſſeté de cette opinion, le Cardinal ſoutient que l'Egliſe Univerſelle, & par conſéquent le Concile qui la repréſente, a reçu de Jéſus-Chriſt, & non du Pape, le privilége de ne pouvoir errer dans la Foi: privilége que le Pape n'a point, puiſqu'il peut errer."

(5) Von der Hardt T. I. p. 437. 476. Lenfant *ubi ſupra* p. 77. 78.

[C] Par une ſubtilité de Métaphyſique.] On accuſoit Hus d'avoir ſoutenu, *que le Pain materiel devenoit dans le Sacrement de la Ste. Cène, après la Conſecration & la prononciation des paroles.* Il répondit à cet article, en prenant Dieu à témoin, qu'il n'avoit jamais avancé cette Propoſition, & que même il ne l'avoit jamais crue. Il avoua ſeulement, que l'Archevêque de Prague lui aiant défendu de ſe ſervir du terme de *Pain*, il n'avoit pu y conſentir, parce que dans le Chap. VI. de l'Evangile ſelon S. Jean, Jéſus-Chriſt s'appelle pluſieurs fois le *Pain des Anges*, qui *eſt deſcendu du Ciel* (6) *pour donner la vie au Monde*; mais qu'il n'avoit jamais parlé de *Pain materiel*. Le Cardinal de Cambrai tenant en ſa main un papier, qu'il diſoit avoir reçu la veille, lui demanda s'il croyoit *l'Univerſel à parte rei*; ce qui eſt une pure ſubtilité de Métaphyſique, dont les meilleurs Philoſophes ſe moquent aujourd'hui, comme d'une diſpute de mots. Hus aiant répondu qu'il le croyoit, parce que c'étoit la doctrine de S. Anſelme & de quelques autres Docteurs, le Cardinal lui dit néanmoins, que pour lui prouver qu'il falloit, ou renoncer à *l'Univerſel à parte rei*, ou croire que le Pain materiel demeure après la Conſécration. Hus ſe tira d'affaire en diſant, que *la Tranſſubſtantiation étoit un Miracle*(7), qui ne devoit point être tiré à conſéquence pour les choſes naturelles; à peu près comme ont fait quelques-uns des plus habiles Philoſophes de nos jours, quand on a voulu tirer de leurs principes des conſéquences contre la Préſence réelle & la Tranſſubſtantiation. Au fond, l'objection du Cardinal de Cambrai ne regardoit pas plus Hus, que tous les Scotiſtes, qui croyoient *l'Univerſel à parte rei*; & il faut avouer que c'étoit-là une chicane bien indigne de ce Préat; qui auſſi-bien ſe contenter de la déclaration formelle de Hus, vouloit lui extorquer une Héréſie par des ſubtilités d'Ecole (8).

(6) Il veut dire *le Pain de Dieu, le Pain de Vie.* Voyez ſon Traité du *Corps de Chriſt*, fol. 163.

(7) *Deficit ſolutio in hoc ſingulari pano materiali, ſimile tali Tranſſubſtantiatione; cum ille tunc mutatur, vel tranſit in corpus Chriſti, ſicut tranſit Tranſſubſtantiatur; ſed illi ſingulariter ſubſtantialiter inhærent in aliis ſingularibus, ſubſtantiatur.* Op. Huſ. fol. XII. 2.

[D] Un Traité de la néceſſité de la Réformation de l'Egliſe, tant dans le Chef que dans les Membres.] Ce Traité, qui n'avoit point encore paru, eſt devenu public par les ſoins de Mr. le Docteur *Vonder Hardt*, qui l'a tiré d'un Manuſcrit de Vienne, & qui l'a partagé en trente Chapitres. Le premier Chapitre eſt employé à repréſenter en général la corruption de l'Egliſe, & à réfuter la prétendue Infaillibilité du Pape. „ Il ne faut pas s'imaginer, *dit* „ *Pierre d'Ailli*, que S. Pierre, en recevant les Clés de

(8) Lenfant *ubi ſup.* T. I. L. III. p. 129. 130.

être d'avis, qu'il étoit néceſſaire de diminuer le nombre des Monaſtères & des Moines [E], & qu'il falloit permettre au Peuple de travailler les jours de Fête après le Service divin [F]. Il ſe montra favorable aux Juifs [G]. [Voyez ſon Epitaphe dans les Remarques [H].]

„ l'Egliſe, ſoit devenu impeccable, puiſque pendant tout „ le tems qu'il a été ſur la Terre, il a pu *errer* & *pécher*, „ ſelon l'uſage qu'il faiſoit de ſa Liberté. C'eſt une er„ reur de dire, que dès qu'un homme eſt fait Pape, il „ devient *Saint* par cela ſeul, comme le diſent les Cano„ niſtes; qui prétendent que le Siége Papal rend le Pa„ pe Saint, ou le ſait tel. On lit bien, qu'il y a eu des „ Papes Hérétiques, Sorciers, avares, fuperbes, ou cri„ minels à d'autres égards; mais c'eſt un grand paradoxe, „ de dire que leur élection leur confère la Sainteté." Dans le ſecond Chapitre, il fait voir que pour donner la paix à l'Egliſe, il falloit obliger les trois Concurrens à céder; que celui qu'on éliroit enſuite, devoit être un homme éclairé, de bonnes mœurs, & capable de ce Miniſtère. Pour réuſſir dans ce choix, il n'eſt pas d'avis, non plus que Gerſon, qu'on s'en repoſe ſur les Cardinaux ſeuls, mais il veut qu'on leur aſſocie les plus habiles d'entre les Prélats; parce que ſi les Cardinaux étoient les maîtres de l'élection, ils ne manqueroient pas de la faire tomber ſur l'un d'entre eux, au grand ſcandale de l'Egliſe. „ O plût „ à Dieu, *dit-il à la fin de ce Chapitre*, que je puſſe voir „ enſemble les trois Papes Concurrens dans leurs habits „ Pontificaux, ſe portant tous trois comme Papes, & of„ ficiant en même tems pontificalement! Je ſuis aſſuré „ qu'ils auroient tant de confuſion de ſe voir tous enfem„ ble dans cet état, qu'ils ne balanceroient pas à réunir „ l'Egliſe ſous un même Chef." Le troiſième Chapitre eſt contre les Réſervations, & les autres pratiques Simoniaques. Il prétend que l'Egliſe avoit été environ huit cens ans, ſans entendre parler de Réſervations. Dans le quatrième Chapitre, il veut qu'on oblige le Pape à obéir aux Decrets du Concile; & que s'il y contrevient, les Archevêques & les Evêques doivent être autoriſés à lui déſobéir, & à rejetter ſes Bulles. Dans le Chapitre ſuivant, il dit qu'il ne faut pas permettre que le Pape faſſe aduantir ler le Patrimoine ou les Terres de l'Egliſe Romaine par ſes Neveux, ou par ſes Parens; mais par des Cardinaux, dont la prudence & la probité ſoient connues, & qui ſoient choiſis du conſentement de tout leur Collége. Il ſoutient au Chapitre ſixième, que ſi ce Patrimoine eſt bien adminiſtré, il y en aura aſſez pour entretenir le Pape fort honnêtement, ſans qu'il ſe réſerve les Bénéfices Eccléſiaſtiques, au préjudice des Egliſes & de leurs Pafteurs. Dans le même endroit, il repréſente fortement, que c'eſt un grand abus de donner des Archevêchés, des Evêchés, des Abbayes *en Commende* aux Cardinaux; parce qu'ils les font gouverner par des mercénaires, qui n'ont aucun ſoin des Troupeaux du Seigneur. „ Eſt-il néceſ„ ſaire, *dit-il*, que les Cardinaux vivent avec tant de faſ„ te & de pompe? Et qu'un homme, qu'on voyoit marcher hier dans les rues accompagné d'un ſeul Clerc, é„ tant fait aujourd'hui Cardinal (FORTUNA ANNUENTE) veuille occuper tant de place, qu'à peine le Monde entier lui ſuffit, & qu'il marche avec un auſſi grand „ train, que s'il étoit à la tête d'une Armée tout prêt à „ livrer bataille?" C'eſt un Cardinal, qui parle ainſi des Cardinaux. Les autres Chapitres ſont employés, premièrement contre les Réſervations, dont il attribue l'origine à Boniface VIII, à Jean XXII, à Benoît XII, à Clément VI, & à ſon ſucceſſeur. Enſuite contre la Simonie; contre l'incapacité & l'indignité des Perſonnes qu'on avançoit aux Charges Eccléſiaſtiques; contre les Commendes & Titulaires, & contre ceux qui ne prennent pas les Ordres: abus, qui ſe commettoit fréquemment en Allemagne. Il propoſe dans le Chapitre treizième, une Confédération entre l'Empereur & le Pape, par laquelle ils s'engagent de s'aſſiſter l'un l'autre de leurs forces & de leur autorité, pour recouvrer les biens uſurpés tant ſur l'Empire que ſur l'Egliſe, en Italie & ailleurs. Dans les Chapitres quatorzième & quinzième, il parle premièrement d'engager les Princes Turcs & Païens, qui ſe convertiſſent au Chriſtianiſme, à joindre leurs armes au Pape & à l'Empereur, qu'ils ne feront aucun Traité avec les Infidèles & les Schiſmatiques. Secondement, il propoſe de marquer un *Paſſage général* (9) *pour aller conquerir la Terre Sainte*, comme cela s'étoit pratiqué ſous le Pape Urbain II. & ſous l'Empereur Henri V, dans un tems de Schiſme; & de lever pour cela les Décimes par toute la Chrétienté, pendant l'eſpace de trois ans. Il prétend qu'une pareille Expédition peut beaucoup avancer l'Union, parce qu'elle purgeroit la Chrétienté d'un grand nombre de mauvais Sujets, qui la troublent & qui la diviſent. „ Il vaut bien mieux, *dit-il*, ordonner des Déci„ mes pour une entrepriſe pieuſe, que d'en accorder, „ comme font les Papes, aux Princes Chrétiens pour ce „ faire la guerre les uns aux autres." Pierre d'Ailli fait deux remarques, dans les Chapitres ſeptième & neuvième, qui méritent d'être rapportées. L'une, que par leurs Réſervations, les Papes avoient aliéné de l'Egliſe Romaine pluſieurs Royaumes, comme ceux de Sicile, de Bohême, de Hongrie, d'Angleterre, de Suède, de Danemarc; parce que depuis Boniface IX, il n'alloit plus d'Eccléſiaſtiques de ces Royaumes en Cour de Rome pour obtenir des Bénéfices. L'autre, c'eſt que comme c'étoit la Simonie de Jean XXIII qui avoit foulevé Jean Hus, & ſuſcité tous les troubles de Bohême, on ne pouvoit eſpérer de les aſſoupir, que par la Réformation de la Cour de Rome (10).

[E] *Qu'il étoit néceſſaire de diminuer le nombre des Monaſtères & des Moines.*] Il en vouloit ſur-tout aux Moines Mendians, qui étoient en grand nombre, & à charge à tout le monde. Il croyoit qu'il falloit empêcher une ſi grande bigarrure dans les Ordres, qui ne pouvoit donner lieu qu'à des diſtinctions de vanité & d'orgueil. Mais écoutons-le parler lui-même. *Videtur quod tanta Religioſorum numeroſitas & varietas non expediat, quæ inducit ad varietatem morum, & quandoque ad contrarietatem, & repugnantiam obſervationum, & ſæpe ad ſingularitatem & ad ſuperbiam, & tanam exaltationem unius ſtatus ſuper alium. Et maxime videtur neceſſarium, ut diminuerentur Ordines Mendicantium, quia toi ſunt & in numero Conventuum, & in numero ſuppoſitorum, ut eorum ſtatus ſit onerosus hominibus, damnoſus leproſis, bopitalibus, ac aliis vere pauperibus, quibus convenit jus & verus titulus mendicandi, ipſe tuuque Curatis parochialibus, & ſi bene conſideretur, etiam prædictis omnibus Eccleſiæ ſtatibus* (11).

[F] *De travailler les jours de Fête après le Service divin.*] Le grand nombre de Fêtes étoit un abus, dont on ſe plaignoit hautement en ce tems-là. Pierre d'Ailli s'exprimoit là-deſſus bien fortement, dans ſon Traité de la Réformation, auſſi-bien que ſur le grand nombre d'Images & de Peintures que l'on voyoit dans les Egliſes. „ Excepté les „ Dimanches & les grandes Fêtes inſtituées par l'Egliſe, „ il devroit être permis, *dit-il*, de travailler les jours de „ Fête après l'Office, tant à cauſe des débauches & des „ excès à quoi la plupart du monde emploie ces jours-là, „ que par conſidération pour les gens de travail, qui „ ont beſoin de tout leur tems pour gagner leur vie (12).

[G] *Il ſe montra favorable aux Juifs.*] Les Juifs avoient été expoſés depuis longtems à de grandes perſécutions. On les chaſſa d'Angleterre en 1291 (13), de France en 1295, & de quelques endroits d'Allemagne en 1298. Les Papes Innocent III & Clément V avoient donné des Bulles pour rechercher les Juifs Uſuriers, & pour les obliger à remettre aux Chrétiens les intérêts des ſommes que ces derniers empruntoient d'eux. Ils furent ſouvent maſſacrés, ſous prétexte qu'ils avoient crucifié des enfans Chrétiens, ou qu'ils avoient dérobé des hoſties conſacrées. Mais Pierre d'Ailli, & Henri de Heſſe Docteur célèbre ſon contemporain, ſe déclarérent en faveur des Juifs, le prémier dans ſon Traité de la *Réformation*, & le ſecond dans ſon *Conſeil de Pate* (14). Pierre d'Ailli veut abſolument qu'on laiſſe les Juifs converts maîtres de leurs biens, de peur que la néceſſité ne les faſſe apoſtaſier, & accuſer les Chrétiens d'impiété. *Item ut Judæorum converſorum bona non rapiant, ſed ad vitæ neceſſitatem eis poſſidere permittant, ne ejuſdem compulſi apoſtatent, & Chriſtianos impietatis arguant* (15). Quoi qu'il en ſoit, le Réglement du Collége Réformatoire de Conſtance ne s'étend pas fort loin ſur le ſujet des Juifs. Il porte ſeulement, que lorſqu'un Juif voudra ſe convertir, il ne ſera obligé de rendre que la moitié de ſes biens, tant meubles qu'immeubles, en reſtitution des uſures faites ſur les Chrétiens; & que par aumône, on lui en laiſſera l'autre moitié pour ſon entretien & pour celui de ſa famille. Le Lecteur ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici en Latin cet *équitable* Decret du Concile. *Quia, ut expertum eſt, quamplurimi Judæi utriuſque ſexus homines, per uſuram acquiſita reſtituere metuentes, ad Chriſtianiſmum ſuſcipiendum aliàs fatis inclinati, feorſim abierunt, in ſua perfidia tanquam deſperati remanentes: Ideo hac Synodus ſacro-ſancta decernit & ordinat, quod Judæus ad Fidem Catholicam venire volens, non niſi in quantum medietas ejus ſubſtantiæ, tam in mobilibus quam immobilibus, ſe extendit, eis à quibus uſuras, ſi ſuperſint, recepit, aliquatin hæredibus ſecundum proportionem uſurarum receptarum, reſtituere teneatur; reliqua medietate ſibi & ſuis liberis abſque mendicitate educandis, in modum eleemoſynæ miſericorditer dereliſta* (16).

[H] *& Voyez ſon Epitaphe.*] Le Cardinal d'Ailli eſt enterré à Cambrai; voici ce qu'on lit ſur ſon Tombeau :

Hic jacet
Reverendus Pater
Dominus
PETRUS DE ALLIACO,
Theologiæ Doctor,
Quondam Epiſcopus Cameracenſis:
Orate pro eo.

Mors raptuit Petrum, petram ſubiit putre corpus,
Sed petram Chriſtum Spiritus ipſe petit.
Quiſquis ades, precibus fer opem, ſemperque memento
Quod præter mores omnia morte cadunt.
Nam quid amor Regum, quid opes, quid gloria durent,
Aſpicis: hæc aderant tunc mihi, nunc abeunt (17).

REM. DU TRAD.]

(9) *Paſſagium generale.*

(10) Lenfant *ubi ſup.* T. II. I. VII. p. 295. & ſuiv.

(11) Alliac. *ap. Gerſon* T. II. p. 911. *apud* Lenfant *ubi ſup.* T. II. L. VII. p. 345.

(12) Ger. ſon *ibid.* p. 91. & Lenfant *ubi ſup.* p. 117.

(13) Cave *Hiſt. Litter.* T. II. p. 464.

(14) *Apud* Geſon T. II. p. 838.

(15) Alliac. *apud* Gerſon. T. II. p. 915.

(16) Lenfant T. II. L. VII. p. 362. 362.

(17) Aug. Oldoini *Athenæum Romanum*, p. 512. Sæc. XII. p. 672. du T. III.

AILRED, EARED, ELRED ou ETHELRED, Moine de l'Ordre de Cîteaux & Abbé de Rivesby dans le Comté de Lincoln (a), fleuriſſoit vers l'an 1150. Il fut élevé en Ecoſſe avec Hen-

(a) Cave *Hiſtor. Litt.*

Henri, fils du Roi David. Etant retourné en Angleterre, il se retira dans le Monaſtère de Rivesby, où il ſe diſtingua par la ſainteté de ſa vie, & par l'étendue de ſon ſavoir; car il poſſédoit toutes les Sciences. Son mérite ſeul l'éleva à la Dignité d'Abbé de ſon Monaſtère, où il compoſa divers Ouvrages [*A*]. Il fut en grande eſtime ſous les règnes d'Etienne & de Henri II.; & les Miracles, qu'on prétendit qu'il avoit faits après ſa mort, le firent canoniſer. Léland, qui nous apprend ces particularités (*b*), prétend qu'il étoit né en Ecoſſe, & qu'il vint enſuite en Angleterre. Le Docteur Cave croit qu'il étoit Anglois de naiſſance, mais qu'il fut élevé en Ecoſſe, où il refuſa un Evêché qu'on lui offrit, pour revenir en Angleterre. Dempſter (*c*) diſcute ce point avec beaucoup d'exactitude. Ailrède mourut le 12 de Janvier 1166 (*d*). Il s'appliqua à la Spiritualité, & tâcha d'imiter S. Bernard dans ſa manière d'écrire.

(*b*) *Dens autor Vir nanus. Collectan. cited par* Oudin *Comm. de Script. & Script. Eccleſ. T. II. Sæc. XII. col.* 1427.

(*c*) *In Appratu ad Hiſt. Scot. in Merolog. de 3 Januar. & in Hiſt. Eccl. L. V. c.* 457.

(*d*) Cave *& Oudin ubi ſupra.*

[*A*] *Il compoſa divers Ouvrages.*] *Hiſtoria de Vita & Miraculis S. Edwardi Regis & Confeſſoris.* „ La Vie & „ les Miracles de S. Edouard, Roi & Confeſſeur," imprimée parmi les *Hiſtoriens Anglois* publiés par Twiſden à Londres en 1652 (1). *La Vie du Roi S. Edouard*, en vers Elégiaques, dédiée à Laurent Abbé de Weſtminſter, ſe trouve manuſcrite à Cambridge dans le Collège de Genvil & de Caius (2). *Genealogia Regum Anglorum.* „ Généalogie des Rois d'Angleterre," imprimée dans le Recueil de Twiſden (3). *De bello Standardii tempore Stephani Regis, anno* 1138 (4). „ Hiſtoire de la Guerre de l'E„ tendard ſous le Roi Etienne, en 1138." *Hiſtoria de Sanctimoniali de Watthun* (5). „ Hiſtoire de la Religieuſe „ de Watthun." *Sermones de Tempore & Sanctis.* „ Ser„ mons ſur le Tems & les Saints." *In Iſaiam Prophetam Sermones XXXI.* „ Trente & un Sermons ſur le Prophè„ te Iſaïe." *Speculum Charitatis, Libris III. cum Compendio ejuſdem.* „ Le Miroir de la Charité, en trois Li„ vres, avec l'Abrégé de ce Traité." *Tractatus de Puero Jeſu duodecenni, in illud* Luc. II: *Cum factus eſſet Jeſus* &c. „ Traité ſur ces paroles de S. Luc: *Jeſus étant* „ *âgé de douze ans*," publié par David Camérarius (6). *De ſpirituali Amicitia Lib. III.* „ De l'Amitié ſpirituelle, „ en trois Livres." Les cinq dernières Pièces ont été données au Public par Richard Gibbon Jéſuite de Douay, en 1631; dans la *Bibliotheque de Citeaux* (7); & dans la *Bibliotheque des Péres* (8). *Regula ad Inclusas seu Moniales.* „ Règle pour les Religieuſes," ſauſſement attribuée à S. Auguſtin, mais imprimée ſous le nom d'Ailrède dans le *Recueil des Règles* de Holſtenius (9). *Tractatus de Dominica infra Octavas Epiphaniæ, & Sermones XI de oneribus Iſaiæ.* „ Traité du Dimanche avant l'Octave de „ l'Epiphanie, & onze Sermons ſur les *Charges* d'Eſaïe," imprimés parmi les Ouvrages de S. Bernard. Le Lecteur trouvera dans Baie & dans Pitſéus le détail des autres Ouvrages d'Ailrède, qui ne ſe trouvent plus, ou qui n'ont jamais été imprimés; & dans Oudin (10) un Catalogue exact des Ouvrages qui ſont encore manuſcrits, & des Bibliothèques où ils ſe trouvent. Son *Miroir de Charité* eſt un très bel Ouvrage, plein de Maximes ſolides ſur l'Amour de Dieu, & ſur les autres Vertus Chrétiennes. Le *Traité de l'Amitié* eſt en forme de Dialogue: il y fait voir, qu'il ne peut y avoir de véritable Amitié, qu'entre des perſonnes Chrétiennes & vertueuſes.

(1) P. 369.

(2) *Cluſſ.* B. *Cal.* 52.

(3) P. 147.

(4) Ibid. p. 317.

(5) Ibid. p. 415.

(6) *De Scotorum ſeriſtudine* L. III. c. 42. Panſ. 1632.

(7) T. V. p. 16.

(8) Tom. XXIII. p. 1.

(9) Part. III. p. 109.

(10) *Ubi ſupra* col. 1428-1452.

AIRAY (Henri), Théologien Calviniſte d'Angleterre. Il étoit natif de Weſtmorland; & il apprit les principes de la Grammaire par les ſoins de Bernard Gilpin, ſurnommé *l'Apôtre du Nord*. En 1579, âgé de 19 ans, il alla au Collège de S. Edmond à Oxford, où Gilpin, qui l'y avoit envoyé, l'entretint généreuſement, & lui laiſſa même un Legs par ſon Teſtament, en date du 27 d'Octobre 1582. Peu de tems après il entra dans le Collège de la Reine, où il paſſa par tous les plus bas emplois, de *pauper Puer ſerviens* (*a*) & de *Porte-cotte* (*b*); & aiant pris le Degré de Maitre-ès-Arts, il fut fait Membre du Collège en 1586. Vers le même tems il entra dans les Ordres, & prêcha fouvent & avec zéle dans l'Univerſité, & ſur-tout dans l'Egliſe de S. Pierre-en-Orient, qui eſt joignant le Collége de la Reine. En 1594 il prit le Degré de Bachelier en Théologie, & quatre ans après il fut élu Prévôt ou Principal de ſon Collège. En 1600 il fut reçu Docteur en Théologie, & au bout de ſix ans il fut fait Vice-Chancelier de l'Univerſité. Dans cette Charge il ſe montra Défenſeur zélé des Opinions Calviniſtes, qui étoient alors la Doctrine régnante dans l'Egliſe d'Angleterre. Il fut en grande eſtime parmi ceux de ſon Parti [*A*], & compoſa divers Ouvrages [*B*]. Il mourut dans le Collége de la Reine le 10 d'Octobre 1616, à l'âge de cinquante-ſept ans, & fut inhumé dans la Chapelle du Collége. On a érigé à ſa mémoire deux Monumens avec des Inſcriptions (*c*).

(*a*) *Pauvre Enfant ſervant.* Ce ſont ceux qui ſervent les Membres du Collége à la Table commune & dans leurs Chambres, & qui font tous les autres bas ouvrages du Collége.

(*b*) *Tabardiers, ou Tabardarius*, auſſi nommés, parce qu'ils portoient des Cottes ou des Robes, à peu près comme les Heraults d'armes.

Il y a eu un autre Auteur du même nom, Christophle Airay, né à Cliſton en Weſtmorland, qui entra dans le Collége de la Reine à la S. Michel de l'année 1621, & qui fut enſuite Membre de ce Collége & Maitre-ès-Arts. En 1642 il prit le Degré de Bachelier en Théologie, & fut fait Vicaire de Milford dans le Comté de Hamp. Il mourut le 18 d'Octobre 1670, âgé de ſoixante-neuf ans, & fut enterré dans le Chœur de l'Egliſe de Milford. Outre diverſes Pièces dont parle Mr. Wood, il compoſa, *Faſciculus Præceptorum Logicalium, in gratiam Juventutis Academiæ compoſitus.* „ Recueil des Préceptes de la Logique, à l'uſage des Etudians de l'Univerſité," à Oxford 1660, ſeconde Edition, in-8. (*d*). On trouvera ſon Epitaphe dans les Remarques [*C*].

(*c*) Wood *Athenæ Oxon.* Vol. I. col. 402. 409. de la 2. Edit. de 1721.

(*d*) Wood Vol. II. col. 470.

[*A*] *Il fut en grande eſtime parmi ceux de ſon Parti.*] Ils diſent, que malgré la réſolution qu'il avoit priſe de demeurer inconnu, & l'inclination qu'il avoit pour une vie retirée, ſa probité, ſon ſavoir, & le zéle infatigable avec lequel il rempliſſoit les fonctions de ſon Miniſtère, brilloient avec tant d'éclat, qu'il ne put ſe cacher aux yeux du monde, & qu'on le tira bientôt de ſa retraite pour l'élever aux prémières Dignités de l'Univerſité. Il ne ſe diſtingua pas moins par le ſoin & la prudence qu'il fit paroître dans le Gouvernement du Collége: & pluſieurs Grands-Hommes, tant de l'Etat que de l'Egliſe, ſe ſont formés ſous lui.

[*B*] *Il compoſa divers Ouvrages.*] Ils furent tous imprimés après ſa mort; en voici la Liſte: *Lepons ſur l'Epître de S. Paul aux Philippiens.* Londres 1618. in-4. C'étoient des Sermons qu'il avoit prêchés dans l'Egliſe de S. Pierre à Oxford, & que Chriſtophle Potter, Membre du Collége de la Reine, publia après ſa mort. *La juſte & néceſſaire Apologie du Procès ſur la Reſtorie de Charlton d'Ormeve dans le Comté d'Oxford.* Londres 1621. in-8. publiée par Potter. *Traité contre la Génuflexion au Nom de Jéſus.* Mr. Wood ne dit point, quand il a été imprimé. C'étoit là un des principaux points de la diſpute qu'il y avoit entre les Puritains & quelques Membres de l'Egliſe Anglicane, & qui produiſit divers Ecrits de part & d'autre. Th. Beacon, ancien Calviniſte, avoit traité ce ſujet il y avoit longtems; & les Docteurs Guilliaume Whitaker & André Willet, deux fameux Théologiens contemporains de Henri Airay, publiérent auſſi des Traités ſur cette matière.

[*C*] *On trouvera ſon Epitaphe dans les Remarques.*] *Memoriæ ſacrum Chriſtophori Airay, S. T. Bac. olim Coll. Reg. Oxon. Socii, & hujus Eccleſiæ Vicarii vigilantiſſimi, Viri ſummæ integritatis, judicii acrimini, & ingenii literarum omnium capacis, qui difficillimo ſæculo inter æſtuantes rerum fluctus, clavum rectum tenuit. Mortalitatem tandem exuit* 18 *Octob.* 1670. *annos natus* 69 &c. „ A la Mémoire „ de Chriſtophle Airay, Bachelier en Théologie; d'abord „ Membre du Collége de la Reine à Oxford; & enſuite „ Vicaire très vigilant de cette Egliſe; illuſtre par ſon in„ tégrité exemplaire, par ſa pénétration, par ſon juge„ ment, & par un génie propre à toutes les Sciences. Il „ ſut ſuivre toujours la route de la ſageſſe, au milieu des „ violens orages qui agitérent ſon Siécle. Il mourut le „ 18 d'Octobre 1670. âgé de 69 ans &c."

AISTULFE, vingt-deuxiéme Roi des Lombards (*a*), ſuccéda à ſon frére Rachis, qui ſe retira dans un Monaſtère, l'an 750 (*b*). Dans ce tems-là, les Empereurs de Conſtantinople avoient déja perdu tout ce qu'ils poſſédoient en Italie, excepté l'Exarchat de Ravenne. Rome avec ſon Duché, qui comprenoit une partie de la Toſcane & de la Campanie; s'étoit révoltée l'an 726, & érigée en Etat indépendant ſous le Gouvernement d'un Sénat. Les Lombards, zélés pour le Culte des Images, & ſous prétexte de prendre le parti du Pape, s'emparérent dans le même tems des Villes de l'Exarchat; & Aiſtulfe ſe rendit enfin maitre de la Ville de Ravenne en 752, & mit fin à l'Exarchat (*c*). Les

(*a*) *Excerpta Chron. S. Vincentii de Vulturno.* Apud du Cheſne *Hiſt. Franc. Script. T.* III. p. 693.

(*b*) Petav. *Ration. Temp.* P. I. L. VIII. c. 7. p. 216.

(*c*) Paul. Diacon. *Hiſt. Langobard. L.* VI. c. 49. Du Cheſne T.

II. p. 205. Sigon. *de Regn. Ital. ad ann.* 736, 752. *ap.* Newton *Obſervat. upon the Prophec. of Daniel* p. 78.

Les Papes virent à regret ce Pays entre les mains des Lombards, perſuadés qu'il auroit été mieux entre les leurs: d'ailleurs, tant qu'il appartenoit aux Empereurs de Conſtantinople, ils pouvoient eſpérer de s'en rendre les maitres, à cauſe que l'éloignement de ces Princes les empechoit de maintenir leur autorité en Italie, & d'y défendre ce qui leur appartenoit. Ainſi le Pape Etienne III, qui favoit mieux comment il devoit s'y prendre avec l'Empereur Grec, qu'avec les Lombards, comme le remarque Mr. Newton (*d*), ſe rendit auprès d'Aiſtulfe, pour le ſolliciter de rendre l'Exarchat à l'Empereur [*A*]. Mais n'aiant point réuſſi dans ſon deſſein, il alla en France *, & perſuada au Roi Pepin de faire la guerre aux Lombards, pour reprendre ſur eux l'Exarchat & la Pentapole, & en faire préſent à S. Pierre (*e*). Pendant ce tems-là, Aiſtulfe tâcha de ſe rendre maitre de Rome, après avoir mis cette Ville & tous les environs ſous contribution, & exigé un Ecu d'or par tête de tous les habitans de Rome (*f*). Pepin commença par envoyer des Ambaſſadeurs à Aiſtulfe, pour lui demander de ne point commettre d'hoſtilités ſur le Territoire de Rome, & de rendre les Places qu'il avoit priſes, que le Pape reclamoit comme étant du Patrimoine de S. Pierre. Aiſtulfe reçut les Ambaſſadeurs fort honorablement, mais il refuſa de conſentir à leurs demandes; & il envoya à ſon tour un Ambaſſadeur à Pepin, ſans doute pour lui repréſenter les droits qu'il avoit ſur les Terres que le Pape reclamoit [*B*]. Le Roi de France, voyant qu'Aiſtulfe ne s'étoit pas rendu aux remontrances de ſes Ambaſſadeurs, entra l'année ſuivante en Italie, & s'avança juſqu'à Maurienne (*g*). Auſſi-tôt qu'Aiſtulfe en eut appris la nouvelle, il marcha à la tête de toutes ſes forces contre les François; mais ſon Armée fut défaite, & lui-même fut obligé de ſe retirer dans Pavie, Capitale de ſes Etats. Pepin le ſuivit promptement, & ſe campa proche de Pavie, après avoir brulé & ravagé tout le Pays par où il avoit paſſé. Aiſtulfe ſe trouvant à l'étroit, propoſa des Articles de paix: il promit de ne plus molester le Pape, de rendre tout ce qui appartenoit à l'Egliſe, & de ne jamais s'éloigner de l'obéiſſance qu'il devoit au Roi de France. Pepin, qui, ſelon l'Auteur que je ſuis (*h*), étoit un Prince doux, accepta les propoſitions d'Aiſtulfe, qui jura l'obſervation de ſes promeſſes, & donna même des Otages pour en aſſurer l'accompliſſement. Pepin, après avoir fait conduire le Pape à Rome avec beaucoup de ſolennité, retourna en France avec un butin conſidérable. Mais Aiſtulfe oublia bientôt toutes ſes promeſſes, qu'il n'avoit faites, ſelon les apparences, que dans le deſſein de les rompre dès qu'il en trouveroit l'occaſion. L'année d'après, pour ſe venger du Pape, il aſſiégea Rome [*C*]. Le Pape écrivit d'abord à Pepin [*D*], & lui manda, que s'il ne marchoit en diligence contre les Lombards, il l'excommunieroit, & le priveroit de la Vie éternelle, ſelon le pouvoir qui lui en avoit été donné: *Pro data sibi potentia alienationem fore (Regem) a Regno Dei & Vita æterna.* Pepin craignant que ſes Sujets ne ſe révoltaſſent, & ſe ſentant redevable à l'Egliſe de Rome, marcha promptement en Italie, fit lever le ſiége de Rome, aſſiégea lui-même les Lombards dans Pavie, & les contraignit de rendre l'Exarchat de Ravenne & la Pentapole [*E*] au Pape, & de les lui céder pour toujours [*F*] (*i*). Il envoya l'Abbé Fulrad,

(*d*) Ibid. * L'an de J. C. 753.

(*e*) Newton *ibid.*

(*f*) *Excerpta Chron. St. Vincent.* ap. du Cheſne *ubi ſup.* T. III. p. 693.

(*g*) Comté de Savoie.

(*h*) Frederic. Scholaſt. *Chron.* ap. du Cheſne T. I. p. 774.

(*i*) Newton *ubi ſupra* p. 79.

[*A*] *Etienne III. . . . . ſe rendit auprès d'Aiſtulfe pour le ſolliciter de rendre l'Exarchat à l'Empereur.*] Le ruſé Pontife, qui ne penſoit qu'à s'aggrandir, n'ignoroit pas que l'Empereur étant fort éloigné, & environné d'ennemis de tous côtés, n'étoit pas en état de maintenir ſon autorité en Italie; au-lieu que le Roi des Lombards, qui étoit plus voiſin, pouvoit conſerver toutes les conquêtes qu'il faiſoit, & tenir les Papes plus en reſpect. Sous prétexte de plaider la cauſe de l'Empereur. Etienne plaidoit donc la ſienne propre: très aſſuré que ſi une fois il pouvoit tirer l'Exarchat des mains des Lombards, il s'en rendroit maitre ſans peine. Aiſtulfe avoit aſſez de lumières, pour s'appercevoir que les Papes n'étoient déja que trop puiſſans, & que leur tyrannie deviendroit inſupportable, s'ils pouvoient joindre le Glaive temporel au Glaive ſpirituel, dont il ne favoit que trop qu'ils ſe ſervoient avec beaucoup d'orgueil & d'inſolence. Mais la ſtupidité de Pepin eſt inconcevable. Il n'ignoroit pas quelle étoit déja la puiſſance des Papes, quoiqu'ils n'euſſent point encore de Domaines, puiſqu'il devoit la Couronne à Zacharie. Il devoit ſavoir que leur Autorité n'auroit plus de bornes, dès qu'ils deviendroient auſſi Princes temporels. Cependant, par un excès de reconnoiſſance, Pepin forgea des chaines, dont lui-même pouvoit être chargé. C'eſt à lui que les Papes ſont redevables de leur Puiſſance, qu'ils ſurent porter en très peu de tems à un ſi haut degré, qu'ils régnoient réellement ſur tous les Souverains de l'Europe.

[*B*] *Aiſtulfe . . . . envoya . . . . un Ambaſſadeur à Pepin* &c.] Cet Ambaſſadeur fut Carloman, propre frère de Pepin, & Moine Bénédictin. Il avoit ordre de répondre à tout ce que les Envoyés du Pape pourroient alléguer, & de s'oppoſer à leurs deſſins. Mais les efforts furent inutiles; car le Roi aiant découvert les artifices d'Aiſtulfe, ſe confirma de plus en plus dans la réſolution de ſoutenir la cauſe de l'Egliſe & du Pape. La manière, dont s'exprime l'Auteur qui nous apprend ces particularités, mérite d'être rapportée. *Nefandiſſimus Aiſtulphus*, dit-il (1), *Carolomannum fratrem benigniſſimi Pipini Regis in Monaſterio beati Benedicti, in quo devote per evolutum temporis ſpacium monachice degebat, diabolicis eum ſuaſionibus ſuadens, Francia provinciam ad obſiciendum atque averſandum cauſa redemptionis ſanctæ Dei Eccleſiæ & Reipublicæ Romanorum, direxit. Dumque illuc conjunxiſſet, nitebatur omnino, & vehementius decertabat, Sanctæ Dei Eccleſiæ cauſas ſubvertere, juxta quod a prafato nec dicendo Aiſtulfo Tyranno fuerat directus. Sed protinatæ Domino minime valuit fui germani Chriſtianiſſimi Pipini Regis Francorum in hoc fumiſſimum cor inclinare. Potius autem comperta nequiſſimi Aiſtulphi verſutia, tota ſe virtute idem excellentiſſimus Pipinus Francorum Rex profeſſus eſt decertare pro cauſa ſanctæ Dei Eccleſiæ, ſicut priſdem jam fato benigniſſimus ſupponderat Pontifex.* „ L'abominable Aiſtulfe envoya en France Carloman, „ frère du très bénin Roi Pepin, & qui depuis quelque „ tems vivoit très pleuſement dans le Monaſtère des Bé- „ nédictins. Il l'engagea par ſes diaboliques perſuaſions, „ à combattre la cauſe & à s'oppoſer à la délivrance de la „ ſainte Egliſe de Dieu, & de la République Romaine. „ Quand il ſe fut rendu en France, il fit de grands ef- „ forts, conformément aux directions que lui avoit don- „ né Aiſtulfe, (Tyran indigne d'être nommé) pour cou- „ batre les intérêts de la ſainte Egliſe. Mais, graces „ à Dieu, il ne put venir à bout de fléchir le cœur & d'é- „ branler la fermeté de Pepin ſon frère, le Roi très Chré- „ tien des François. Car cet excellent Prince aiant dé- „ couvert l'artifice du pernicieux Aiſtulfe, déclara qu'il „ vouloit combattre pour la cauſe de la ſainte Egliſe, ainſi qu'il l'avoit promiis au très ſaint Pontife." On a traduit ce paſſage le plus littéralement qu'il a été poſſible, pour donner aux Lecteurs, qui n'entendent point le Latin, une idée du ſtyle des Moines qui ſe ſont mêlés d'écrire l'Hiſtoire.

[*C*] *Il aſſiégea Rome.*] Il avoit levé pour ce deſſein une puiſſante Armée, & aiant enfermé la Ville de tous côtés, il l'attaqua tous les jours pendant trois mois. Il ravagea par le fer & par le feu tous les environs, & fit tous ſes efforts pour ſe rendre maitre de la Ville. Il fit même ouvrir les Tombeaux des Saints, & enleva leurs Reliques, à la perte de ſon ame: *Corpora Sanctorum effodiens eorum ſacra Myſteria ad magnum animæ ſuæ detrimentum abſtulit* (2). Il ne reprit auſſi le Fort ou la Ville de Narni (3), qu'il avoit remiſe aux Ambaſſadeurs de Pepin, & qui appartenoit de droit à S. Pierre (4).

[*D*] *Le Pape écrivit d'abord à Pepin.*] C'eſt ce que dit Mr. Newton (5), d'après Sigonius; mais un autre Auteur dit qu'il ſe rendit lui-même en France par mer (6). Il le pourroit, que le Pape écrivit à Pepin avant que d'aller le trouver; ou peut-être auſſi que l'Auteur cité a confondu les deux guerres qu'Aiſtulfe fit au Pape. Voici ſes termes: *Aiſtulfus Longobardorum Rex Ravennam cepit, Romamque obſedit menſibus tribus: qua ex cauſa Pontifex in Francium ad excellentiſſimum Regem Pipinum ire compulſus eſt.* C'eſt-à-dire: „ Aiſtulfe Roi des Lombards prit „ Ravenne & aſſiégea Rome pendant trois mois: ce qui „ obligea le Pape de ſe retirer en France auprès du très „ excellent Roi Pepin." Il paroit par ces paroles, que cet Auteur a cru que le ſiége de Rome ſuivit immédiatement la priſe de Ravenne, quoiqu'il y ait eu pluſieurs années entre ces deux événemens (7).

[*E*] *L'Exarchat de Ravenne & la Pentapole.*] Aiſtulfe fut obligé de rendre Ravenne, Rimini, Peſaro, Cenca (8), Céſenne, Sinigaglia, Forli, Forlimpopoli, Monfeltro, Narni (9), & pluſieurs autres Villes, qui ſont à préſent à peine connues, mais qui étoient dans ce tems-là encore conſidérables.

[*F*] *De lui céder pour toujours.*] L'Auteur d'un Livre intitulé, *Les Droits de l'Empereur ſur l'Etat Eccleſiaſtique*, traduit de l'Italien en François & imprimé en 1713 à Utrecht, ſoutient que ce ne fut pas au Pape, qui n'y a voit aucun droit, que Pepin rendit l'Exarchat, mais à la République Romaine: qu'à la vérité il le donna, & ſe glorifia dans la ſuite de l'avoir donné au Pape; mais l'Auteur prétend que cette donation étoit illégitime & nulle (10). Cet Ouvrage fut dédié à l'Empereur, & compoſé

(1) Anaſtaſ. Biblioth. *in Vita Stephan.* III. *apud* du Cheſne T. III. p. 210.

(2) Id. ibid. p. 211.

(3) Dans l'Ombrie, & qui eſt à préſent de l'Etat Eccleſiaſtique.

(4) Id. ibid.

(5) *Ubi ſupra.*

(6) Leo Marſicanus *Chron. Monaſt. Caſſin.* Apud eundem T. III. p. 645.

(7) Rhegino *Chron.* ap. Pithœum *Script.* T. I. Part. I. p. 82. *id.* p. 8 *Burch. Gothelf. Stravia*, 1726.

(8) Ville, que l'on croit que la Mer a ſubmergée.

(9) Anaſtaſius *ubi ſup.* p. 212.

(10) Voy. *les Droits de l'Emp.* p. 82. 43.

rad, l'un de ſes Conſeillers, pour recevoir toutes ces Villes d'Aiſtulfe & en prendre poſſeſſion, & pour tirer des Otages de chacune (*k*), qui furent remis entre les mains du Pape, lequel devint ainſi Seigneur de Ravenne & de l'Exarchat, à peu de Villes près. Les Clés furent envoyées à Rome, & miſes ſur l'Autel de S. Pierre, *in ſignum veri & perpetui Dominii*, *ſed pietate Regis gratuita*, comme porte la Légende d'une monnoie de Pepin. Cela arriva en 755 (*l*). Aiſtulfe ſe propoſoit de reprendre ces Villes, mais il fut prévenu par la mort: il mourut d'une chute de cheval étant à la chaſſe, l'an 756 (*m*). Les Ecrivains d'entre les Moines lui donnent les titres les plus odieux, & parlent de lui dans les termes les plus diffamans: mais comme ils ne rapportent aucune action qui puiſſe juſtifier le portrait deſavantageux qu'ils en font, il eſt naturel de ſuppoſer qu'ils ont tâché de noircir ſa réputation, parce qu'il s'oppoſa à l'ambition & à l'avarice du Pape. Il n'en falloit pas davantage, pour le faire mettre au rang des plus abominables Tyrans.

(*k*) Anaſtaſ. *apud* du Cheſne *ubi ſup.* T. II. p. 222.

(*l*) Newton *ubi ſupra.*

(*m*) Anaſtaſ. *ubi ſup.* Sigebert Gembl. *ad ann.* 756. *ap.* Piſtor. *ubi ſup.* T. I. Part. II. p. 775.

ſé dans le tems du différend de ce Prince & du Pape au ſujet du Duché de Commachio. Nous remarquerons ici, qu'Anaſtaſe, en parlant de l'Exarchat de Ravenne & de la Pentapole, s'exprime d'une manière, qui ſemble ſuppoſer qu'ils appartenoient à la République de Rome, *jura Reipublicæ*. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il joint toujours l'Etat & l'Egliſe, *Sanctæ Dei Eccleſiæ & Reipublicæ jura*. Lorſque Conſtantin Copronyme envoya des Ambaſſadeurs à Pepin pour reclamer en ſon nom la Ville & l'Exarchat de Ravenne, auſſi-bien que les autres Villes & Terres qu'Aiſtulfe avoit uſurpées ſur l'Empire, Pepin répondit, que ces Villes & ces Terres ne pouvoient en aucune façon être aliénées de la puiſſance de S. Pierre, & du Droit de l'Egliſe Romaine, ou de l'Evêque du Siége Apoſtolique. *Nulla penitus ratione eaſdem Civitates a poteſtate beati Petri, & jure Eccleſiæ Romanæ, vel Pontificis Apoſtolici ſedis quoquo modo alienari* (11). Il eſt vrai, que là on trouve le Pape joint à S. Pierre & à l'Egliſe; mais en pluſieurs autres endroits il n'eſt fait aucune mention du Pape, mais ſeulement de S. Pierre & de la République Romaine. Il eſt bon de remarquer auſſi, que d'abord le Pape ne reclamoit pas ces Villes pour lui-même, mais pour l'Empereur Conſtantin: ce qui prouve qu'il n'y avoit aucun droit. Et en vertu de quelle Loi, la violence, & la conquête qu'il en fit, purent-elles donner à Pepin le droit d'en diſpoſer?

(11) Anaſtaſ. *ubi ſup.*

ALAIN CHARTIER, ou CHARRETIER, Secrétaire de Charles VII Roi de France, fameux par les Ouvrages qu'il compoſa, tant en proſe qu'en vers [*A*]. Il étoit né en 1386 (*a*). Le plus conſidérable de ſes Ouvrages eſt ſa *Chronique de Charles VII*: elle contient une Hiſtoire très étendue du règne de ce Prince, qui à ſon avénement à la Couronne trouva le Royaume plein de trouble & de confuſion, & ſut le pacifier par ſa ſage conduite. Bernard Girard (*b*), dans la Préface de ſon Hiſtoire de France, le nomme *un excellent Hiſtorien*, qui a fait le détail de toutes les Affaires, de tous les Evénemens, Cérémonies, Diſcours, Repliques, où il a été lui-même préſent, ou dont il a été informé d'ailleurs. Giles Corrozet (*c*) rapporte un fait très particulier qui le regarde [*B*]. Paſquier en fait un portrait des plus avantageux [*C*].

(*a*) Paſquier *Recherches de la France*, L. VI. ch. 16. Ed. d'Amſterd. 1723.

(*b*) Cité par Du Verdier Vau-Privas, *Biblioth.* p. 17. Ed. de Lyon 1585.

(*c*) Du Verdier *ibid.*

[*A*] *Fameux par les Ouvrages qu'il compoſa, tant en proſe qu'en vers.*] Nous avons de lui en Proſe: *Le Curial. Le Quadrilogue. La Genealogie des Rois de France depuis S. Louis, & l'extinction du faux Droit prétendu ſur le Royaume de France par les Anglois. Demandes & Reponſes d'Amours.* Voici les Ouvrages en Vers: *Libelle de Paix. Le Brévioire des Nobles. La Dame ſans merci, Complainte envoyée aux Dames par les Pourſuivans. Le Livre des Quatre-Temps. L'Hoſpital d'Amours. Regret d'un Amoureux. Balades. Le Débat du Gras & du Maigre. Morale de Raiſon, Entendement, & de l'Acteur.* Toutes ces Pièces ont été imprimées en un Volume in-8. à Paris chez Galiot du Pré, en 1529. *Chroniques du Roi Charles VII, contenans les Faits & Geſtes dudit Sieur, lequel trouva ſon Royaume en grand trouble, & néanmoins le laiſſa paiſible.* Cet Ouvrage a été imprimé à Paris in-folio chez François Regnard, en 1528. Il commence à l'année 1402. [☞ Placius (1) rapporte un paſſage d'André du Cheſne, dans ſa *Bibliothéque des Auteurs de France* Ch. VI. p. 58. 59. par lequel il paroît qu'il y a eu des Editions antécédentes à celle qui eſt marquée ici, & qu'il eſt du moins douteux que Chartier ait fait lui-même la derniére Chronique, ſi c'eſt la même dont il s'agit, comme la date me le fait penſer. Voici le paſſage de Du Cheſne: „ CHRONIQUE ou *Hiſtoire des Rois Charles VI & VII, commençant en l'an* „ *1402 & finiſſant l'an* 1461. à Paris, chez Samuel Thibouſt, & chez Pierre le Mur, 1616. in-4. *Cette Chroni*„ *que a été imprimée cy-devant, ſous le nom de* Maiſtre ALAIN CHARTIER Notaire des Roys Charles VI & VII. *Mais véritablement il n'en eſt pas l'Auteur, ains* „ BERRY premier Héraut des Charles VII. *Car un Manuſcrit d'icelle, bien parchemin & d'eſperiture ancienne, apparoiſant à* M. Bigod Conſeiller en la Cour des Aydes de Rouen, *le teſmoigne fort clairement en ces termes:* „ Je BERRY premier Heraut du Roy de France, mon naturel & Souverain Seigneur, & Roy d'Armes de ſon „ pays de Berry, honneur & reverence. A tous ceux qui ce petit Livre verront plaiſe ſçavoir, que au 16 an de mon age, qui fut l'an mille quatre-cent & deux, je eu „ voulenté, & fermay ma penſée &c. *Le reſte eſt tout ſemblable aux imprimés, excepté quelques changemens de mots par endroits. Et certes tous les Manuſcrits de cette Chronique, leſquels j'avois veus devant cestuy-cy*, ne ſpéciſient le nom d'aucun *Auteur: ce qui m'avoit induit à la remettre entre les Oeuvres dudit* Chartier, *ſuivant la foy des premieres impreſſions, encore que la diverſité du ſtile m'en fiſt aucunement douter. Mais ores que l'Auteur d'icelle eſt cogneu, il faut lui reſtituer ce qui eſt ſien.*" ADD. DU TRAD.]

(1) *De Script. & Script. Anonymis & Pſeudonym.* Cap. XIV. p. 101. & 102.

[*B*] *Gilles Corrozet rapporte un fait très particulier qui le regarde.*] Cet Auteur, dans ſon *Recueil de pluſieurs Dits mémorables de Perſonnes illuſtres de la Chrétienté*, rapporte que Marguerite, fille du Roi d'Ecoſſe, & femme du Dauphin, qui depuis fut le Roi Louis XI, paſſant un jour dans une Salle où Alain Chartier, Secrétaire de Charles VII, homme d'un grand ſavoir, fameux Poëte & Orateur, & diſtingué par la beauté de ſa diction Françoiſe, étoit endormi ſur un banc, elle l'alla baiſer à la bouche, en préſence de toutes les perſonnes qui l'accompagnoient. Quelques-uns lui aiant témoigné leur ſurpriſe, de ce qu'elle avoit baiſé un homme qui étoit fort laid, elle repliqua: *Ce n'eſt point l'homme que je baiſe, mais la bouche, de laquelle ſont ſortis tant d'excellens mots & tant de diſcours ſages.* Ce qui fait voir que cette Princeſſe étoit perſuadée que les qualités de l'ame ſont ſupérieures à celles du corps: maxime qui ſeroit d'un grand uſage aux Dames, ſi elles la prenoient pour régle. Car ſi Adam lui-même, dans *Milton*, obſervoit, que même avant ſa chute, Eve, *belle à l'exterieur, étoit moins parfaite par rapport aux facultés internes* (2); combien les filles d'Eve doivent-elles être *moins parfaites*, elles qu'une éducation déſectueuſe, que mille préjugés rendent moins aimables, lors même qu'elles ſont ornées de toutes les graces de la beauté & de la jeuneſſe; & qui doivent néceſſairement tomber dans le mépris, quand l'âge a flétri ces ornemens extérieurs? Parmi les *Dialogues des Morts* de Mr. de Fontenelle, il y en a un très agréable entre Marguerite d'Ecoſſe & Platon, ſur ce baiſer qu'elle donna à Alain Chartier. [☞ Du Cheſne & Belli, qui ont fait des recherches exactes touchant Alain Chartier, ainſi que le remarque Mr. de la Monnoye (3), ne citent point d'Auteur plus ancien, qui ait rapporté le fait dont il s'agit dans cette Remarque, que Jean Bouchet, dans ſes *Annales d'Aquitaine* & dans ſa XIII. *Epitre familiére*. Il le ſavoit apparemment par tradition, étant né l'an 1475, trente ans après la mort de Marguerite. Ce baiſer a immortaliſé cette Princeſſe. Santeuil en rappella bien à propos le ſouvenir dans ſa Pièce intitulée, *Poëta in rure Cantilliaco a Duce Borbonia multatus ob ejus laudes præterniſſas.* Voici les vers où il en parle (4):

Nec licuit ſummis epulas contingere labris,
Regales epulas, nec deliare liquores.
Non ita deſpexit quondam Regina Poëtam,
Nec caſta erubuit dare labris oſcula doctis.

Voici la traduction:

. . . . . Je ne pus ſomoi:
Des lévres ſeulement effleurer tant de mets.
Par un loyer plus digne, une Auguſte Princeſſe
Du mérite d'Alain reconnut la nobleſſe,
Imprimant ſur ſa bouche un baiſer genéreux.

Paſquier a auſſi rapporté ce fait (5). ADD. DU TRAD.]

(2) *Paradiſe perdu*, L. VIII. p. 315.

(3) *Menagiana* T. IV. p. 103. Ed. d'Amſterd. 1716.

(4) Id. ibid. *Je ne trouve point ailleurs la Piéce entiére, avec la Traduction qu'en a faite Mr.* de la Monnoye.

(5) *Recherches de France*, ubi ſup.

[*C*] *Paſquier en fait un portrait des plus avantageux.*] Il étoit, dit-il (6), „ grand Poëte de ſon tems, & encores „ plus grand Orateur, comme l'on peut voir par ſon *Curial*, & *Quadrilogue*, leſquels deux Oeuvres il nous laiſſa pour éternelle mémoire de ſon eſprit. Il fut Secrétaire du Roi, étant grandement favoriſé de pluſieurs „ grands Seigneurs pour ſon beau dire". Et il le compare à Sénéque „ à cauſe de l'infinité de belles Sentences, „ deſquelles il eſt confit de ligne à autre," & dont Paſquier en rapporte pluſieurs dans l'endroit cité. [☞ Il le nomme un *Auteur non de petite marque, ſoit que nous conſidérions en lui la bonne liaiſon de paroles & mots exquis, ſoit que nous nous arrêtivons à la gravité des ſentences.*]

(6) *Ubi ſupra.*

ALAMANNI (Nicolas), Savant du dix-septième Siècle, étoit né de parens Grecs, & fut élevé dans le Collége, fondé par Grégoire XIII pour ceux de cette Nation. Il fit de grands progrès dans les Sciences, & se distingua également par la beauté de son génie, & par la pureté de ses mœurs. Il entra ensuite dans les Ordres [A]: mais comme il étoit peu accommodé des biens de la fortune, il se mit à enseigner la Langue Grecque à plusieurs personnes de condition, & gagna l'amitié de Scipion Cobellutius, qui étoit dans ce tems-là Secrétaire des Brefs du Pape Paul V, & qui avoit une grande passion de savoir le Grec. Par ce moyen il devint Secrétaire du Cardinal Borghèse [B], & depuis Garde de la Bibliothèque du Vatican [C]. Il publia l'*Histoire de Procope*, & une *Description de S. Jean de Latran*. Il mourut d'une maladie, que lui causèrent les soins & l'assiduité avec lesquels il veilla sur l'érection du grand Autel de l'Eglise de S. Pierre à Rome (a) [D].

(a) Jan. Nic. Erythræus *Pinacoth.* I. p. 225. 226.

[A] *Il entra ensuite dans les Ordres.*] Erythræus dit, qu'il avoit peut-être dessein de passer en Grèce & de s'y établir, & que ce fut dans cette vue qu'il prit le Sous-Diaconat d'un Evêque Grec; mais qu'aiant conçu de plus grandes espérances d'avancement dans l'Eglise Romaine, il se tourna de ce côté-là, & reçut les autres Ordres dans cette Eglise. *Dedit etiam cum aliis facris de more militiæ Ecclesiasticæ nomen: & quoniam, fortasse habebat in animo in Græciam navigare, ubique vitæ suæ domicilium conflituere, a Græco Episcopo in Subdiaconorum ordinem ac numerum adscribi voluit: sed postquam a Latinis ortæ splendoræ illi spes effulgere visa est, ad id, unde secundus reflus suis flatus ostendebatur, vela dedit, & ad Latinorum castra transiit; ab eisdem reliquis sacris ordinibus initiatus est.* Il paroit par ce passage, que l'intérêt feul détermina Alamanni à se joindre à l'Eglise Romaine, & que ce fut le seul qui décida les Controverses agitées entre les Grecs & les Latins, en faveur des derniers. Il est assez surprenant, qu'un aufli zélé Catholique-Romain qu'Erythræus, ait rapporté cette particularité dans l'Eloge d'Alamanni, puisqu'elle ne fait guères d'honneur à son caractère, ni à l'Eglise Romaine, qui semble avoir dû principalement son triomphe aux avantages qu'elle étoit en état de procurer.

[B] *Il devint Secretaire du Cardinal Borghèse.*] Ce Cardinal aiant besoin de quelqu'un qui pût lui écrire les Lettres Latines, le Cardinal Lanfranc Margotti chargea Scipion Cobellutius de lui chercher un homme de Lettres, qui fût propre à cet emploi. Cobellutius, sans penser à aucun de fes anciens Amis, parmi lesquels il y en avoit de très capables de remplir ce poste, jetta les yeux fur Alamanni; mais celui-ci, qui n'avoit jamais mis en pratique pour les affaires, ce qu'il avoit appris dans l'Ecole, se trouva peu propre à cet emploi, n'aiant ni ftyle, ni tour, & n'obfervant point du tout les bienséances requises par rapport à la dignité de celui dont il tenoit la plume, ou des personnes auxquelles il écrivoit; & le Cardinal Margotti se plaignit fouvent de ce qu'il fourroit du Grec dans fes Lettres Latines, ce qui étoit fouverainement ridicule. *Qui quoniam quod in fabulis dicitur, nunquam ad ufum contulerat, neque in verborum ac fententiarum gravitate in fcribendo, neque ejus, qui fcribebat, neque eorum, ad quos fcribebatur, honoris ac dignitatis gradum confervabat, minus ad id munus idoneus habebatur; ac fæpe auditus eft queri Lanfrancus, quod ille, in Epiftolis, Latinis verbis Græca mifceret, quo nihil fieri potuit ineptius.* C'eſt-là un défaut aſſez commun parmi les Savans, & dont parle le ſpirituel Auteur de diverſes Lettres ſur l'Education publiées dans le Spectateur, & particuliérement dans celle du n. 353 du cinquième Volume. Il dit, „ que le défaut de méthode dans l'Education de la Jeuneſſe, eſt ſur-tout viſible dans pluſieurs Savans, qui, tandis qu'ils admirent le ſtyle de Démoſthène & de Cicéron, manquent d'expreſſions pour dire les choſes les plus communes. J'ai vu, *dit-il*, une Lettre d'un de ces Orateurs Latins, capable de faire rire le plus petit Procureur." Le Plan que cet Ecrivain propoſe revient à ceci: c'eſt que les Maîtres devroient le faire accoutumer leurs Diſciples à écrire des Lettres dans leur Langue maternelle. „ Au-lieu de les embarraſſer, *dit-il*, de compoſer des Epîtres Latines, des Thèmes & des Vers, il faudroit établir un commerce réglé entre deux Enfans, ſur quelque affaire ſuppoſée, ou ſur quelque ſujet que leur Imagination leur fourniroit, en leur laiſſant quelquefois la liberté de s'entretenir de ce qu'ils jugeroient à propos; & prendre garde en même tems, qu'aucun des deux ne manquât à point nommé de répondre à „ la Lettre de ſon Correſpondant." Ces avis ſont très judicieux, & l'on remarque en général, que lorſque la connoiſſance du Monde & des Hommes ſe trouve jointe avec celle des Livres dans un ſujet, cet aſſemblage forme un homme parfait. Cicéron & Pline le Jeune, deux des plus grands Hommes de l'Antiquité, réuniſſent dans leurs Lettres le caractère de Philoſophe & d'Homme du Monde; leur éloquence eſt aiſée & naturelle, & proportionnée aux ſujets fur leſquels ils écrivent. Pour ce qui eſt du reproche qu'on faiſoit à Alamanni, de mêler du Grec avec le Latin dans ſes Lettres, c'eſt un défaut qui a été fort commun parmi les Savans, fur-tout dans le tems du renouvellement des Lettres. Henri Etienne en parle (1), & il remarque, que ni Pline, ni Cicéron, n'ont jamais employé de termes Grecs, à moins qu'ils ne vinſſent très à propos, & qu'ils ne fuſſent très expreſſifs: au-lieu, dit-il, qu'aujourd'hui beaucoup de gens farciſſent leurs Ecrits, & furtout leurs Lettres, de mots & de phraſes Grecques, non qu'elles expriment mieux ce qu'ils veulent dire, que le Latin, mais parce qu'ils veulent faire parade de ce qu'ils ſavent; & s'ils en ſavoient davantage, ils ne manqueroient pas d'en mettre encore plus dans leurs Lettres. *Cæterum hoc quoque isti obfervandum eſt, qui Linguam Græcam callent, quam aptas voces Græcas, & quam non temerè fuis Latinis Epiſtolis Plinius immiſceat. Quam cautionem Ciceronem etiam adhibuiſſe videmus; quum bodie contra plerique in fua ſcripta, fuaſque præſertim Epiſtolas vocabula Græca infarciant, non quod aptiora ſint Latinis, ſed quod ea quum norint, etiam naſſe ſibi vident; quod ſi multa noſſent, totas illis Epiſtolas refarcirent.*

(1) *Præfat. in Plinii E. piſt.* p. 16. Edit. Jacob. Stoer. 1630.

[C] *Garde de la Bibliothèque du Vatican.*] Cette place étant devenue vacante par la mort de Balthazar Anſidéus, & le Cardinal Borgheſe aiant un ſi grand crédit à Rome, qu'il n'y avoit que ceux de ſa Maiſon qui puſſent parvenir à quelque Emploi conſidérable, Alamanni fut choiſi pour remplir la place d'Anſidéus, à laquelle il étoit très propre par ſon Erudition Grecque & Latine: auſſi s'en acquitta-t-il avec autant de ſuccès que d'application (2).

(2) Jan. Nic. Erythræus *ubi ſupra.*

[D] *Il mourut d'une maladie, que lui cauſerent les ſoins & l'aſſiduité avec leſquels il veilla ſur l'érection du grand Autel de l'Egliſe de S. Pierre à Rome.*] Comme on vouloit orner cet Autel de grandes Colonnes de cuivre, dont le poids étoit par conſéquent conſidérable, il fallut creuſer la terre aſſez profondément pour jetter des fondements. Alamanni fut chargé de veiller à ce que perſonne n'enlevât de cette terre arroſée du ſang de tant de Martyrs, & dans laquelle leurs os ſe trouvoient mêlés. Mais il s'acquitta de cette charge avec plus d'aſſiduité & de vigilance, que ſa ſanté ne le permettoit, paſſant des journées entières ſans quitter ſa place; enſorte que les vapeurs & les exhalaiſons de cette terre nouvellement remuée le ſaiſirent tellement, qu'il tomba dangereuſement malade de mourir. Ecoutons ce qu'en dit Nicius Erythræus dans ſon Pinacothe: *Cum enim ejus templi ara maxima æneis columnis, ingenti magnitudine jummoque artificio elaboraſſe, ad umbellam eidem impoſitam juſſiſſetque, exornanda eſſet, quo paria tanto operi fundamenta jacerentur, neceſſe fuerat alte circa aram terram effodere; cui operi ille cuſtos eſt additus, ut videlicet daret operam, ne quis ſacrilegus, vel quiſquam aliud nimis curioſe religioſus, quidquam ex illa humo, tot Martyrum, eruore imbuta, jacriſque eorumdem oſſibus admiſta, ſurriperet: ſed cum illi munere diligentius, quam ejus virium ratio pateretur, incumberet, neque totos dies ſe loco moveret, aceſſit ut vaporibus, qui ex commota illa humo exhalabant, totor corpore conceptis, lethalem in habem incurreret, ex eaque brevi moreretur.*

(a) Lunge en Italien.

ALAMANNI (Louis (a)) nâquit à Florence le 28 d'Octobre 1495. Pierre Alamanni ſon père, & Geneviève Paganelli ſa mère, étoient tous deux de familles nobles, & de la Faction des *Paſchi* qui tenoit pour les Médicis, contre les *Poppolani* partiſans de la Liberté (b). Il fit ſes études dans ſa Patrie. Quelques-uns prétendent qu'il y eut pour Maître Jaques Diaccéto; mais il eſt probable qu'ils ſe trompent [A]. L'amitié, qu'Alamanni contracta avec Buondelmonte & Diaccéto, lui devint funeſte

(b) *Biblioth. Ital.* T. I. p. 261. note (A).

[A] *Mais il eſt probable qu'ils ſe trompent.*] Alamanni & Diaccéto étoient à peu près du même âge; & Benoit Varchi nous apprend, que Louis Alamanni, Zénobe Buondelmonte, Jaques Diaccéto, Antoine Brucciolì, furent Diſciples de François Cattani de Diaccéto (1). Ainſi les Auteurs dont nous parlons, ont pris un Diaccéto pour l'autre. Car il eſt à remarquer, qu'il y avoit en même tems à Florence trois Savans de ce nom, deux nommés *François*, & l'autre *Jaques*. Les deux *François* étoient diſtingués par les ſurnoms de *Patonazzo* (le violet) & de *Nero* (le noir), qui étoient les couleurs des habits qu'ils avoient coutume de porter; & le prémier eſt celui dont Varchi a écrit la Vie. Pour ce qui eſt de *Jaques*, qui étoit beaucoup plus jeune qu'eux, on le diſtinguoit par le nom de *Diaccetino*, qui eſt le diminutif de Diaccéto. Quelques Auteurs leur ont donné le nom de *Gbiacceto*; mais cette différence ne doit pas ſurprendre, parce que les Florentins prononcent *Gbiacceto* & *Diaccetto* de la même manière (2). Nous remarquerons ici, que le P. Niceron a raiſon de ne pas être trop déciſif: car quoiqu'Alamanni fût à peu près du même âge que Jaques Diaccéto, & qu'ils euſſent étudié ſous le même Maître, il auroit pu cependant étudier ſous Jaques. L'on voit quelquefois dans les Académies, qu'un jeune-homme aiant fini ſes études par-

(1) Varchi, *dans la Vie de F. Cattani de Diaccetto. Apud* Niceron *Mém. des Hom. ill.* T. XIII. p. 53.

(2) Niceron *ibid.*

neſte dans la ſuite. Ils formérent enſemble (c) une Conjuration contre Jules de Médicis [B]; mais le complot aiant été découvert, il fût obligé de s'éloigner de ſon Pays. Buondelmonte & lui ſe retirérent par différentes routes à Veniſe, où le Sénateur Charles Cappello les reçut dans ſon Palais. Mais l'année ſuivante 1523, Jules de Médicis aiant été élu Pape ſous le nom de Clément VII, ils ne ſe crurent pas en ſureté à Veniſe, & formérent le deſſein de ſe retirer en France. En paſſant à Breſcia, ils furent arrêtés & mis en priſon, on ne ſait pour quel ſujet; peut-être à la ſollicitation du Pape: mais Charles Cappello l'aiant appris, travailla ſi efficacement pour eux, qu'ils furent mis en liberté. Ce ſervice fut cauſe que Cappello aiant été envoyé quelques années après en Ambaſſade à Florence, y fut traité avec beaucoup de diſtinction par les Seigneurs Florentins. Alamanni fuyant le reſſentiment du Pape, demeura ſucceſſivement en différens endroits, tantôt en France, tantôt à Gênes, attendant toujours un changement favorable, qui pût le rendre à ſa Patrie. Ce changement arriva en 1527. Car l'Armée de l'Empereur Charles-Quint aiant pris alors la Ville de Rome, & le Pape s'étant retiré dans le Château S. Ange où il étoit comme priſonnier, les Florentins, qui tenoient le parti du Peuple, profitérent de cette occaſion pour rétablir la Liberté; ils chaſſérent les Médicis, & rappellérent les Bannis, & entre autres Alamanni & Buondelmonte. Cependant les progrès de l'Empereur en Italie firent apprehender à Nicolas Capponi, qu'on avoit choiſi pour être un des principaux Magiſtrats de Florence (d), quelque nouvelle diſgrace; & cette appréhenſion le portoit à s'accommoder avec ce Prince. Pluſieurs étoient de ſon avis, & dans le Conſeil qui ſe tint pour délibérer ſur ce ſujet, Alamanni fit un long Diſcours pour appuier l'opinion de Capponi. Mais le crédit de ceux qui étoient d'un avis contraire, l'emporta, & Alamanni commença à devenir ſuſpect aux partiſans de la Liberté; ce qui l'engagea à paroître rarement à Florence, & à aller paſſer la meilleure partie du tems à Gênes. La République de Florence aiant levé des Troupes en 1528, Alamanni fut élu Commiſſaire-Général, & on lui en envoya la Patente à Gênes, où il étoit alors. Lorſqu'il vit les affaires des François entiérement ruinées en Italie, il fit de nouvelles tentatives pour engager les Florentins à ſe détacher de leur parti, & à ſe joindre à celui de l'Empereur: mais tous ſes efforts furent inutiles, & ne ſervirent qu'à le rendre odieux au Peuple; ce qui l'obligea à quitter Florence. Cependant lorſque la tréve eut été conclue entre l'Empereur & François I., les Florentins envoyérent des Ambaſſadeurs à Charles-Quint, pour faire leur paix; mais ce Prince ne voulut point les recevoir, qu'ils ne promiſſent de rendre la Puiſſance Souveraine aux Médicis. Sur leur refus, l'Armée de l'Empereur & les Troupes du Pape s'emparérent de la meilleure partie de la Toſcane, & mirent le ſiége devant Florence. Dans cette extrémité, les Florentins eurent recours à François I.; mais ne le trouvant pas diſpoſé à les ſecourir, ils s'adreſſérent à ceux de leurs Citoyens, qui étoient bannis. Alamanni, qui aimoit véritablement ſa Patrie, oubliant tous les mauvais traitemens & toutes les injures qu'il avoit reçu, ramaſſa tout l'argent qu'il put [C] pour défendre ou rétablir la Liberté de ſes Concitoyens; mais il étoit trop tard, les Florentins furent obligés de ſe rendre le 10 d'Août 1530. La forme du Gouvernement fut auſſi-tôt changée, & Alexandre de Médicis ſe mit en poſſeſſion de l'Autorité Souveraine. Les Principaux du Parti du Peuple furent mis à mort, d'autres bannis en différens endroits; & du nombre de ces derniers fut Louis Alamanni, qui fut exilé en Provence. Comme il n'obſerva point ſon Ban, il fut cité, & déclaré rebelle en 1532. Se voyant par-là hors d'eſpérance de retourner jamais dans ſa Patrie, il vint s'établir en France, où il trouva un Protecteur dans la perſonne de François I., & où ſon talent pour la Poëſie lui douna les moyens d'amaſſer du bien. Ce Prince, qui l'aimoit, lui fit beaucoup de bien, l'employa en différentes affaires importantes, & l'honora du Collier de l'Ordre de S. Michel. Henri Duc d'Orléans, qui ſuccéda à François I. en 1547, aiant épouſé en 1533 Catherine de Médicis, cette Princeſſe prit Alamanni à ſon ſervice, & le fit ſon Maître-d'Hôtel. La mort de Clément VII arrivée en 1534, & celle d'Alexandre de Médicis qui fut tué en 1537, firent eſpérer aux Florentins de pouvoir rétablir le Gouvernement Populaire. Ils prirent les armes dans ce deſſein, & Alamanni ne manqua pas de les y animer par ſes Lettres. Il eſt même à préſumer qu'il fit un voyage à Florence, pour les y exhorter plus efficacement; car il paroît par un de ſes Sonnets, que ſix ans après s'être retiré en France, il avoit paſſé en Italie, d'où il étoit revenu peu de tems après dans ce Royaume. Vers l'an 1540, il fut aggrégé à l'Académie des *Infiammati*, qui ſe forma dans ce tems-là à Padoue par les ſoins de Daniel Barbaro, & d'Ugolin Martelli (e). L'an 1544, la paix aiant été conclue entre l'Empereur & le Roi de France, François I. envoya Alamanni en Ambaſſade à Charles-Quint; & ce fut alors qu'il lui arriva quelque choſe d'aſſez particulier, que l'on peut voir dans les Remarques [D]. Après la mort de François I., Henri II. qui lui

(c) L'an 1522.

(d) Les Florentins tenoient le parti de la France contre l'Empereur.

(e) Razzi, *dans la Vie de Varchi*. Ap. Nicéron *ubi ſupra* p. 63.

parvient au Proſeſſorat, avant que ſes compagnons aient fini les leurs; enforte que ceux-ci peuvent être ſes Diſciples.

[B] *Ils formérent enſemble une Conjuration contre Jules de Médicis.*] Le père d'Alamanni avoit été fort attaché à la Maiſon de Médicis, & lui-même étoit aimé de Jules de Médicis, qui gouvernoit alors la République de Florence. Le Cardinal avoit fait défenſe de porter des armes la nuit dans les rues. Alamanni, penſant que cette défenſe ne le regardoit point, fut trouvé une nuit avec des armes, & obligé de ſubir la peine portée par l'Ordonnance (3). Il regarda cela comme une injure, & il en fut ſi piqué, qu'il ſe lia avec Buondelmonte & Diaccettino, qui étoient mécontens du Cardinal: ils formérent enſemble une Conjuration, ſous le ſpécieux prétexte du bien-public, & dans le deſſein de s'acquérir par la mort le titre de Libérateurs de la Patrie. La mort du Pape Léon, arrivée le 2 de Décembre 1521, leur parut une occaſion favorable pour exécuter leur complot, dans lequel ils trouvérent moyen de faire entrer pluſieurs perſonnes, entre autres un couſin d'Alamanni, nommé comme lui (4), Nicolas Martelli, & Antoine Bruccioli. Mais leurs deſſeins furent bientôt découverts. Jaques Diaccettino aiant été mis en priſon ſur quelques indices vers le 22 de Mai 1522, Brucciolí ſortit auſſi-tôt de Florence, & alla avertir Alamanni, qui étoit alors à la campagne. Celui-ci, voyant bien qu'il n'y avoit pas de tems à perdre, ſe retira dans le Duché d'Urbin. Sa fuite fut ſi précipitée, qu'il ne ſongea point à avertir ſon couſin, qui étoit à Arezzo, de ce qui ſe paſſoit. Cet oubli fut cauſe de la perte de ce dernier; car il fut arrêté peu de tems après, & conduit à Florence, où il eut la tête tranchée avec Diaccettino le 7 de Juin ſuivant. Quant à notre Alamanni & à Buondelmonte, ils furent proſcrits, & leur tête fut miſe à prix (5). Les Journaliſtes de la *Bibliothéque Italique* (6) ont mal traduit ces paroles du Journal de Veniſe, *e poſto taglia di cinque cento fiorini d'oro per uno*, par celles-ci, *ils furent mis à l'amende de 500 florins d'or*, au-lieu de dire, *on mit 500 fl. d'or ſur la tête de chacun d'eux.*

[C] *Alamanni . . . . ramaſſa tout l'argent qu'il put.*] Il ramaſſa de côté & d'autre quinze ou vingt mille écus, comme le rapporte Nardi (7), ou même quarante mille, ſelon Segni (8), qu'il facilita pour la Liberté de ſa Patrie (9), les aiant portés de Lyon à Gênes, d'où il les fit paſſer à Piſe. Benoît Varchi, qui dans ſon Hiſtoire de Florence (10) rapporte cet événement aux mois de Mars & d'Avril de l'an 1530, le raconte autrement. Il dit qu'Alamanni s'étoit lui-même tranſporté à Florence, de Gênes où il avoit toujours demeuré, après avoir fait un tour à Barcelonne; & qu'il avoit trouvé moyen par ſes ſollicitations de tirer du Roi de France vingt-deux mille écus, dont il avoit envoyé une partie à Piſe, & porté lui-même l'autre à Florence. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il donna par-là une grande preuve de ſon zéle pour la Liberté, & de ſon amour pour ſa Patrie.

[D] *Ce fut alors qu'il lui arriva quelque choſe d'aſſez particulier.*] Parmi les Poëſies qu'il avoit compoſées à la louange de François I. étoit un Dialogue ſatyrique contre l'Empereur, où entre autres traits, le Coq faiſoit ce reproche à l'Aigle:

. . . . . Aquila grifagna,
Che per piu divorar duo becchi porta.

(3) Ni le P. Niceron, ni les Auteurs de la *Bibliothéque Italique*, ne diſent quel genre de peine c'étoit: peut-être étoit-ce une amende.

(4) Il n'étoit pas ſon frére, comme le diſent les Auteurs de la *Biblioth. Italiq.* T. I. p. 263, mais fils de Thomas ſon couſin germain: *Pref. ad Cogine*, dit le *Journal de Veniſe*. Apud Niceron *ubi ſupra* p. 53. note (a).

(5) Niceron *ubi ſupra* p. 54. 56.

(6) Tom. I. p. 263.

(7) *Apud* Niceron *ubi ſupra p.* 59.

(8) *Ap.* eundem p. 60.

(9) *Biblioth. Italiq.* T. I. p. 264.

(10) Imprimée en Allemagne 1721. Voy. Niceron *ubi ſupra* & T. I. p. 61.

lui succéda, ne témoigna pas moins de bienveillance à Alamanni. Il l'envoya en 1551 à Gênes, pour engager cette République à recevoir ses Vaisseaux dans ses Ports, & à donner un libre passage aux Troupes qu'il avoit dessein d'envoyer en Italie. Il l'avoit outre cela chargé d'une commission secrette, de voir les Sénateurs qui étoient attachés aux intérêts de la France, & de ménager par leur moyen quelque soulévement, qui retirât la République du parti de l'Espagne, & la foumit à la France. Alamanni fit tout ce qu'il put pour y réuſſir, mais ſes ſoins & ſes efforts furent infructueux. Ce voyage fut le dernier qu'il fit en Italie. De retour en France, il mourut à Amboiſe où il étoit avec la Cour, le 18 d'Avril 1556 [*E*], dans ſa ſoixante-uniéme année. Il fut marié deux fois, & ſes deux femmes étoient Florentines, de familles nobles. Il épouſa la prémiére, nommée *Alexandra Serriſtori*, à Florence en 1516, avant ſon exil; & la ſeconde, appellée *Madeleine Buonajuti*, en France. Elle étoit Dame d'Atour de Catherine de Médicis, & après la mort d'Alamanni, elle ſe maria en ſecondes noces, en 1558, à *Jean-Baptiſte de Gondi*. Alamanni eut pluſieurs enfans, dont les deux plus connus étoient [*F*] probablement de la prémiére femme. On trouvera dans les Remarques le Catalogue de ſes Ouvrages [*G*].

„ Cette Aigle, d'une humeur carnacière, n'eſt armée de „ deux becs crochus, que pour pouvoir mieux dévorer." L'Empereur avoit lu cette Pièce. Alamanni aiant paru devant lui, & lui aiant fait un Diſcours où il s'étendoit fort ſur ſes louanges, & dont toutes les périodes commençoient par le mot d'*Aquila* (Aigle); ce Prince, qui l'avoit écouté avec beaucoup d'attention, ſe contenta de lui répondre par les deux vers cités. Alamanni, ſans ſe démonter, lui repliqua ſur le champ: „ Sire, puiſque ces vers „ ſont parvenus juſqu'à votre Majeſté, je ne diſconviens „ d'un point de les avoir faits. Mais j'écrivois alors comme „ Poëte, à qui la fiction étoit permiſe; & je parle aujour„ d'hui en Ambaſſadeur, à qui il n'eſt pas permis de s'é„ carter de la vérité. Je parlois alors en jeune-homme; „ à préſent je parle en vieillard. Je ſuivois le deſeſpoir „ dont m'animoit le ſouvenir de ma Patrie; aujour„ d'hui je ſuis tranquille, & exemt de toute paſſion." Cette réponſe plut ſi fort à l'Empereur, qu'il dit à Alamanni, que ſon exil ne devoit point lui faire de peine, puiſqu'il avoit trouvé un Protecteur tel que le Roi de France; mais que Florence devoit plutôt s'affliger d'avoir perdu un Sujet de ſon mérite (11).

(11) Nicetон *ubi ſup.* p. 61—65. *Bibliuth. Italig.* T. I. p. 264. 265.

[*E*] *Il mourut à Amboiſe. . . . le* 18 *d'Avril* 1556.] Jérôme Ghilini dit (12) qu'il mourut à Paris, & qu'il fut enterré dans l'Egliſe des Cordeliers; mais Laurent Ridolfi, ſon Compatriote & ſon Ami, qui étoit alors en France, & qui par cette raiſon eſt plus croyable que Ghilini, dit (13) qu'il mourut à Amboiſe. On trouve dans le ſecond Livre des Lettres de Pierre Aretin, une Lettre de ce Savant à Louis Alamanni, datée de Veniſe le 10 de Juin 1562; mais il eſt ſûr, qu'il y a une faute d'impreſſion dans la date (14).

(12) *Teatro d'Huomini illuſt.* p. 226.

(13) Dans ſon Dialogue intitulé *Arcetrifia*, imprimé à Lyon en 1200.

(14) Nicetон *ubi ſup.*

[*F*] *Dont les deux plus connus étoient probablement de ſa prémiére femme.*] Voici ſur quoi l'on ſe fonde. On a une Lettre d'Annibal Caro à Alamanni, datée du mois de Décembre 1539, dans laquelle il fait ſes compliments à Nicolas & à Baptiſte, ſes fils. Et Nicolas Martelli, dans la Dédicace du Recueil de ſes Lettres, qui eſt de l'année 1546, & adreſſée à Madeleine Buonnuti ſeconde femme d'Alamanni, dit à cette Dame, qu'elle avoit à peine encore vingt-deux ans. Elle avoit donc en 1539 tout au plus quinze ans, âge trop peu avancé pour avoir déjà deux enfans à qui l'on pût faire des compliments. Ce qu'on vient de dire eſt confirmé par ce que MM. de Ste. Marthe diſent de Baptiſte Alamanni dans la *Gallia Chriſtiana*. On y voit, qu'il naquit en Italie le 30 d'Octobre 1519; qu'étant venu en France avec ſon pére, il fut d'abord Aumônier de la Reine Catherine; qu'en 1555, il fut fait Evêque de Bazas; qu'il quitta cet Evêché en 1558, pour paſſer à celui de Mâcon; & qu'il mourut le 13 d'Août 1581. Le P. de Ste. Marthe s'eſt trompé, lorſqu'il a dit dans la ſeconde Edition de la *Gallia Chriſtiana* (15), que l'Evêque de Mâcon étoit fils de Louis Alamanni, qui *pro tuenda patriæ libertate mortem oppetierat*, „qui étoit mort pour „ la défenſe de la Liberté de ſa Patrie." Il confond notre Alamanni avec celui qui fut décapité. On a en manuſcrit quelques Lettres de Baptiſte, entre autres une datée de Lyon le 29 de Mai 1545, où il marque que le Roi lui avoit donné un mois auparavant l'Abbaye de Belleville dans le Beaujolois, qui valoit mille écus par an. L'autre fils d'Alamanni, nommé *Nicolas*, a été Capitaine aux Gardes, & Chevalier de l'Ordre de S. Michel (16).

(15) Tom. I. p. 1210.

(16) Nicetон *ubi ſupra.*

[*G*] *Le Catalogue de ſes Ouvrages.*] I. *Opere Toſcane*, chez Sébaſtien Gryphius, à Lyon 1532. in-8. C'eſt la prémiére & la plus belle Edition que l'on ait du Recueil des Poëſies Italiennes d'Alamanni, pluſieurs piéces étoient peut-être déja été imprimées ſéparément. Dans la Dédicace il dit: „ On me blâmera peut-être, d'avoir écrit en vers non „ rimés, contre l'uſage ordinaire des meilleurs Poëtes qui „ ont écrit en notre Langue. A quoi je réponds, que la „ rime ne convient point du tout aux ſujets qui doivent „ être traités en forme de Dialogue, parce qu'elle leur „ donne un air d'affectation ridicule ... Par rapport à des „ ſujets plus relevés, la rime, qui a quelque choſe de „ mou & de tendre, plutôt que de noble & de grand, ôte „ au Poëme de ſa dignité . . . elle y donne un tour trop „ périodique, une ennuyeuſe uniformité; elle gêne, & „ s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, elle empriſonne les „ penſées, & ne laiſſe aucun lieu à la nobleſſe, à la liber„ té & à la variété d'idées." Il paroit par-là, que les vers non rimés n'étoient pas encore fort en uſage dans le tems qu'Alamanni écrivoit; & comme Triſſino & lui étoient contemporains, l'on pourroit douter lequel des deux les a le prémier employés, ſi l'on ne pouvoit fixer la date de leurs Ouvrages. Mais ce qui décide en faveur de Triſſino, c'eſt que ſa *Sophoniſbe*, qu'il dédia à Léon X en 1520, étoit faite avant qu'Alamanni compoſât ſa *Coltivazione*, qu'il fit étant déja fur l'âge, & avant ſon *Diluvio Romano*, où il décrit l'inondation du Tybre arrivée en 1531. Alamanni écrivit tous ſes autres Ouvrages en France après l'année 1522, qui fut celle où il fut obligé de quitter ſa Patrie. Ainſi les Piéces de Triſſino en vers non rimés aiant paru avant celles d'Alamanni, il ſemble que la gloire de les avoir inventés appartient au prémier. Pluſieurs Beaux-Eſprits préferent le *Diluvio Romano* d'Alamanni à la ſeconde Ode d'Horace. Selon Mr. Bianchini, ſes Satyres ſont d'un ſtyle trop élevé: ſes Hymnes ſont des imitations heureuſes de Pindare: la *Coltivazione* rappelle Homére & Virgile: & ſes Epigrammes ſont fort dans le goût de Martial (17).

(17) *Biblioth. Ital.* T. I. p. 265. 266.

Le prémier Volume de ſes *Opere Toſcane* contient des Elégies, des Eclogues, des Sonnets, la Fable de Narciſſe, qui ſe trouve auſſi dans un Recueil intitulé, *Prima Parte delle Stanze di diverſi illuſtri Poeti, raccolte da Lodovico Dolce. In Venegia* 1570 in-12. *Il Diluvio Romano.* La *Fable d'Atalante.* Douze *Satyres*, dont Mario degli Andini a inſéré la ſixiéme, la ſeptiéme, la neuviéme & la dixiéme dans ſon Recueil intitulé *Satyre di cinque illuſtri Poeti. In Venetia* 1565, in-12; & François Sanſovino les a miſes toutes dans ſon Recueil de Satyres, en ſept Livres, imprimé à Veniſe en 1560 in-8. *Salmi Penitentiali.* Il y en a ſept, qu'il compoſa à l'imitation de ceux de David, dans une maladie dangereuſe qu'il eut en 1525. Le P. François de Trévile les a inſérés dans un Recueil qu'il a publié, intitulé, *Salmi Spirituali di diverſi eccellenti Autori, ton alcune Rime Spirituali. In Vinegia* 1572. in-12. Ils ſe trouvent auſſi dans le Livre ſecond des *Rime Spirituali* imprimé dans la même Ville en 1550. in-16. II. Le ſecond Tome de ſes *Opere Toſcane* fut imprimé à Lyon en 1533. in-12, & contient entre autres Piéces moins conſidérables, *La Fable de Phaëton* en vers non rimés, & la *Tragedie d'Antigone*, traduite de Sophocle. III. *La Coltivazione*, à Paris chez Robert Etienne, 1546. in-4. Cette Edition eſt fort belle, & a été faite ſous les yeux de l'Auteur. Elle a été ſuivie de celles de Florence des années 1546, 1549, 1569, 1590, toutes in-8. Les frères Jean-Antoine & Gaëtan Volpi en ont donné une nouvelle ſous ce titre: *La Coltivazione di Luigi Alamanni, e le Api di Giovanni Rucellai Gentiluomini Fiorentini. Colle Annotationi di Ruberto Titi, ſopra le Api, e con gli Epigrammi Toſcani dell' Alamanni. Si è aggiunta una nuova Lettera del Sign. Giov. Cheroazzi Vicentino, in diſeſa del Triſſino, due copioſe Tavole non più ſtampate, e varie notizie intorno alla vita e agli Scritti de' due Poeti. In Padova* 1718. in-4. pp. 555. La *Coltivazione* avoit toujours paru ſeule juſqu'à l'an 1590, que les Giunti y joignirent le *Api di Giovanni Rucellai*, & les *Annotazioni di Ruberto Titi*. Cette Edition de 1590 eſt fort défectueuſe, quoique Haym, dans ſon Catalogue des Auteurs Italiens, la traite de *bella e correttiſſima edizione*. IV. *Gyrone Cortéſe.* Paris 1548. in-8. réimprimé l'année ſuivante à Veniſe, avec des additions qui ne ſont que dans le titre, car il n'y a pas un mot de plus dans le Livre. Alamanni compoſa ce Poëme par ordre du Roi François I. & par eulx de Henri II.; mais il n'a fait proprement que traduire un Roman François fort eſtimé alors, qui a pour titre, *Gyron le courtois.* C'eſt ce qu'il dit lui-même dans ſon Epitre Dédicatoire à Henri II. où il décrit l'Origine & les Loix des Chevaliers Errans de la Grande-Bretagne, appellés ordinairement les *Chevaliers de la Table Ronde.* V. *La Accerchide.* Florence 1570. in-4. François Bocchi, dans ſes *Eloges des Savans Florentins*, & Michel Poccianti, dans ſon *Catalogue des Ecrivains de Florence*, citent mal cette Piéce; le prémier, en la nommant *Forechides*; & le ſecond, en lui donnant le titre de *Farchide.* Le ſujet de ce Poëme eſt la priſe de l'ancienne Ville d'*Avaricum*, dont Jules-Céſar fait mention, & que l'on croit être Bourges dans le Berri. Il s'y eſt propoſé pour modéle l'Iliade d'Homére: ce ſont en effet les mêmes événemens, il ſemble qu'il n'y ait que les noms de changés. C'eſt Baptiſte Alamanni qui a fait imprimer ce Poëme. VI. *Flora*, Comédie. Florence 1556. & 1601. in-8. Cette Piéce n'a pas eu l'approbation du Public, parce qu'il l'a compoſée en vers de treize ſyllabes, qui avoient déja échoué auparavant dans une Tragédie d'Alexandre Pazzi, intitulée *Didone.* VII. *Epigrammi.* Elles avoient paru avec la *Coltivazione* en 1590, & elles ont paru de nou-

nouveau dans l'Edition des Volpi. Dolce en a auſſi inſéré une grande partie dans le V. Livre des *Rime di diverſi*. Elles ſont précédées d'une Epitre Dédicatoire d'Alamanni à la Princeſſe Marguerite Ducheſſe de Savoye, datée du 8 de Janvier 1546: ce qui donne lieu de croire qu'il s'en eſt fait une Edition avant celle de 1590, peut-être plus ample. VIII. *Orazione & Selva*. Ni le lieu, ni l'année de l'impreſſion ne ſont marqués dans ce Livre. Le *Diſcours*, eſt celui qu'il fit en 1529 *à la Milice de Florence*. Varchi, qui en parle dans le VIII. Livre de ſon Hiſtoire, dit qu'Alamanni alant fort peu de voix, il ne fut preſque point entendu, & que pour cette raiſon l'on fit imprimer ſon Diſcours auſſi-tôt après. Ainſi il doit avoir été imprimé en 1529, ou tout au plus tard en 1530. La *Sylve*, qui y eſt jointe, eſt la 2. du ſecond Tome des *Opere Toſcane*. IX. *Rime*. Elles ſe trouvent en divers Recueils de Poëſies Italiennes. X. *Lettera alla Marcheſa di Peſcara*, inſérée dans le prémier Livre de la *Nuova ſcelta di Lettere di diverſi*, *di Bernardino Pio*, à Veniſe 1582 in-8. & dans l'*Idea del Secretario*, *di Bartholomeo Zucchi*, *Parte II*. Veniſe 1606. in-4. XI. *Lettera a Pietro Aretino*, inſérée dans le I. Livre des Lettres écrites à Pierre Arétin. XII. *Orazione*, inſérée dans l'Hiſtoire de Varchi, & dans le *Journal de Veniſe* Tom. 22. p. 252. C'eſt le Diſcours qu'il fit pour exhorter les Florentins à s'accommoder avec Charles-Quint. XIII. *Canzone*, dans le *Journal de Veniſe*, Tom. 32. p. 364. XIV. On a des *Sybilles* de ſa façon ſur l'Iliade & l'Odyſſée d'Homère. Celles qui ſont ſur l'Iliade, ont paru pour la prémiére fois dans l'Edition d'Homère faite à Cambridge l'an 1689. in-4. Joſué Barnes les a auſſi faits entrer avec celles qui ſont ſur l'Odyſſée, dans ſa belle Edition d'Homère publiée en 1711. in-4. XV. *Delle lodi di Filippo Saſſetti*. Ce Diſcours ſe trouve dans un Recueil intitulé *Proſe Fiorentine*, à Florence 1720. in-8. Tom. IV. (18).

(18) Niceron *ubi ſup.* pag.

ALARIC ou ALRIC, Roi de Suède, vivoit vers le tems de Jules-Céſar, ſi l'on doit s'en rapporter à Jean Magnus (*a*). Il ſuccéda à ſon oncle *Lindorm*, aiant été élu par la Nobleſſe de Suède, ſans attendre le conſentement des Goths. Ceux-ci ſe croyant mépriſés [*A*], réſolurent de ſe venger des Suédois; mais ils crurent devoir attendre une occaſion favorable pour faire éclater leur reſſentiment. Pendant ce tems-là, Alaric ne négligeoit rien pour perſuader à ſes Sujets, qu'il travailloit de tout ſon pouvoir au bonheur public. Il tourna ſes armes contre la Norvège, & s'étant rendu maître d'une partie de ce Royaume, il y établit *Gauthon* ſon fils pour Roi. Il mit enſuite des Gouverneurs dans les principaux endroits du Pays conquis, auxquels il recommanda fortement la juſtice & la modération, pour ne donner aucun ſujet aux Peuples nouvellement ſoumis de ſe révolter. Il leur preſcrivit auſſi d'avoir plus d'égard à la vertu & au mérite, qu'au bien, afin de convaincre tout le monde qu'il étoit un bon Prince, le Pére de ſes Sujets, & non leur Tyran. Il travailla après cela à adoucir l'eſprit des Goths irrités contre lui, & à rétablir l'ancienne union entre eux & les Suédois; mais la haine que les prémiers avoient conçue contre les autres avoit déja jetté de ſi profondes racines, qu'il ne fut pas aiſé de la détruire. Les Goths, perſuadés qu'ils devoient avoir plus d'égard à leur honneur, qu'aux vœux des Suédois, avoient élu auſſi un Roi, qui ſe nommoit *Geſtill* ou *Geſtiblinde*, deſcendu de leurs anciens Princes. Cette élection, dit notre Auteur, cauſa dans le Nord autant de troubles, que la mort de Jules Céſar, arrivée dans ce tems-là, en cauſa à Rome [*B*]. Alaric voyant que les Goths avoient animé Geſtill contre lui, oublia ſa prémiére douceur, & devint un Tyran ſi cruel, qu'au-lieu du titre de Pére de ſon Peuple, il mérita celui d'Ennemi de ſon Pays. Car pour ſe mettre en état de faire la guerre à ſon Concurrent, il accabla les Suédois de tant de nouvelles taxes, que de Sujets fidéles qu'ils étoient, il s'en fit des Ennemis: ce qui fit qu'on ne put aiſément diſtinguer qui Alaric craignoit le plus, de ſes Sujets, ou des redoutables Goths. Ceux-ci étoient puiſſans, non ſeulement par eux-mêmes, mais auſſi par l'alliance qu'ils avoient faite avec Roller Roi de Norvége. Alaric étoit parent de Roller, & il s'attendoit à en être puiſſamment ſecouru; mais il fut trompé dans ſon attente. Car quoique Roller ne jugeât pas à propos d'aſſiſter les Goths en perſonne, parce qu'il n'étoit pas encore bien affermi ſur le Trône, il envoya néanmoins une Armée au ſecours de Geſtill, ſous le commandement d'Eric ſon frére, qui s'engagea avec d'autant plus de plaiſir dans cette Expédition contre Alaric, que celui-ci avoit établi Gauthon ſon fils, Roi de cette partie de la Norvége qu'il avoit conquiſe. Eric tourna d'abord ſes armes contre Gauthon, & l'aiant tué dans le combat, il ſe flatta qu'il lui ſeroit aiſé de remporter la victoire ſur le pére. Alaric, quoique vivement touché de la mort de ſon fils, ne perdit pourtant pas courage: il leva une puiſſante Armée, avec laquelle il auroit été en état de vaincre ſes ennemis, s'il avoit tenté une bataille; mais il préféra un combat ſingulier [*C*] avec Eric, dans lequel il eut le malheur de perdre la vie. Eric fut dangereuſement bleſſé; mais il guérit de ſes bleſſures, & devint Roi de Suède & de Gothie, après la mort de Geſtill (*b*).

(*a*) Jo. Magnus *Goth. & Suec. Hiſt.* L. IV. c. 14. p. 102.

(*b*) Id. ibid. Cap. XIV-XVII. p. 145-149.

[*A*] *Ceux-ci ſe croyant mépriſés.*] Selon l'ancienne coutume, la Nobleſſe des deux Royaumes, de la Gothie & de la Suède, devoit concourir à l'élection d'un Roi. Les Goths regardérent donc comme une infraction faite à leurs privileges, qu'on les eût négligés dans cette occaſion, & qu'on eût mépriſé leurs ſuffrages. Les Goths étoient vaillans & généreux à bien faire & ſouffrant tout, plutôt que le mépris; deſorte qu'ils n'étoient jamais contens, qu'ils n'euſſent vengé pleinement l'injure qu'ils croyoient avoir reçue (1).

(1) Joan. Magnus *Hiſt. Goth. & Suec.* L. IV. c. 14. p. 146.

[*B*] *Cette élection cauſa dans le Nord autant de troubles, que la mort de Jules-Céſar, arrivée dans ce tems-là, en cauſa à Rome.*] Voici comment s'exprime ſur ce ſujet notre Auteur. „Comme non ſeulement la Ville de Rome, mais „ auſſi toute l'Italie, fut inondée du ſang des Sénateurs „ & des meilleurs Citoyens; & que l'épée ne ceſſa de tra„ vager, que lorſque le cruel Triumvirat, d'Antoine, de „ Lépide & d'Octave, eut vengé ſur toute la République „ Romaine, de la maniére la plus ſanglante, la mort d'un „ ſeul homme: de-même les Royaumes du Nord, & ſur„ tout la Suède & la Gothie, ravagés par les armes de „ trois puiſſans Princes, Alaric, Geſtill & Eric, furent „ enfin obligés de ſe ſoumettre à Eric ſeul. Et le même „ fort, qui après une grande effuſion de ſang ſoumit la „ République Romaine à Auguſte, mit auſſi le Septen„ trion ſous la domination d'un ſeul Roi (2).

(2) Id. ibid. c. 15. p. 147.

[*C*] *Il préféra un combat ſingulier.*] Il tâcha d'abord, dans une Conférence qu'il eut avec Eric, de le détacher du parti de Geſtill, en lui repréſentant la parenté qui étoit entre eux, & l'alliance que le grand-pére & le pére d'Eric avoient toujours eue avec la Suède. Mais Eric étoit trop généreux pour entrer dans ſes vues, & pour abandonner celui au ſecours duquel il étoit venu. Alaric eſſaya une autre voie, celle-là ne lui aiant pas réuſſi. Il propoſa donc à Eric un Duel entre Geſtill & lui, & de remettre la déciſion de leur querelle au ſort d'un combat ſingulier. Mais Eric lui repréſenta, que Geſtill étant caſſé de vieilleſſe, il n'étoit pas en état d'accepter un pareil combat; & comme il ne lui auroit pas été honorable de refuſer de prendre la place de celui qu'il étoit venu ſecourir, il propoſa à Alaric le Duel avec lui-même. Alaric accepta la propoſition, & combattit contre Eric; mais il eut le malheur de ſuccomber, ainſi qu'on l'a dit (3).

(3) Ibid. c. 16. p. 148. 149.

ALARIC ou ALVER, fils de Dager [*A*], fut élevé ſur le Trône de Suède après la mort de ſon pére, non ſeulement à cauſe des grandes actions par leſquelles il s'étoit déja acquis beaucoup de gloire,

[*A*] *Fils de Dager.*] Il eſt impoſſible d'accorder le récit de Puffendorf, avec celui de Jean Magnus. Le prémier (1) dit, qu'*Alric*, ainſi qu'il le nomme, étoit fils d'*Agnius*, & avoit un frére nommé *Eric*; & il rapporte d'*Alver*, fils ſelon lui d'Alric, ce que Magnus dit de notre Alaric ou Alver. Puffendorf dit auſſi (2), qu'*Ingo* & *Alver* étoient fréres, & qu'Alver étant retourné en Suède après ſon Expédition contre les Ruſſiens, il trouva que ſa femme *Baca* avoit eu un commerce criminel avec ſon frére; que pour ſe venger de cet affront, il perça ſon frére d'un coup d'épée: mais que celui-ci, nonobſtant la bleſſure mortelle qu'il avoit reçue, porta un coup à Alver, qui en mourut ſur le champ: deſorte qu'ils furent tous deux inhumés près d'Upſal, dans une plaine qu'on nomme *Finewald*. Il y a donc ici à remarquer, 1. Que ſelon Puffendorf, *Alric* & *Alver* ſont deux Rois différens, pére & fils: au-lieu que ſelon Magnus, c'eſt un ſeul & même homme. II. Selon Puffendorf, *Ingo* & *Alver* étoient fré-

(1) *Introd. à l'Hiſt.* T. V. p. 17. Ed. de 1721.

(2) Ibid. p. 32.

re, mais auſſi à cauſe des grandes eſpérances que toute la Nation avoit conçues de lui. Il envoya des Commiſſaires aux Ruſſiens, qu'il avoit vaincus avant que de parvenir à la Couronne [B], afin d'exiger d'eux le Tribut qu'ils s'étoient engagés de payer à la Suède : mais les Ruſſiens tuérent les Commiſſaires, & firent dire à Alaric, qu'au-lieu de lui payer Tribut, ils étoient réſolus de lui faire la guerre. Ce Prince, irrité de leur trahiſon, leva une puiſſante Armée pour les punir. Dans le tems que les deux Partis étoient prêts à en venir à une bataille, Hildigern, un des principaux Officiers des Suédois, demanda à Alaric de lui permettre d'appeller en Duel le plus brave des ennemis, pour vuider avec lui tout le différend. Le cartel aiant été accepté, les Ruſſiens choiſirent pour leur Tenant, Haldan frére d'Hildigern. Celui-ci, qui connoiſſoit ſon frére, quoiqu'il n'en fût pas connu, fit tout ce qu'il put pour ſe diſpenſer de combattre contre lui, ſans pourtant ſe faire connoitre : il allégua qu'Haldan étoit trop jeune, & n'étoit pas un adverſaire digne de lui. Mais Haldan aiant donné pluſieurs preuves de ſa valeur & de ſon courage, Hildigern fut enfin obligé d'en venir au combat, dans lequel il fut bleſſé à mort; & pour-lors il ſe fit connoitre à ſon frére [C], & expira peu de momens après. Alaric, malgré la mort de ſon Champion, livra bataille aux Ruſſiens, & répara par une victoire complette la perte de ce brave Officier. Les Ruſſiens, vaincus, furent obligés de payer le Tribut aux Suédois; & Alaric retourna triomphant chez lui. Il paſſa le reſte de ſa vie en paix, uniquement occupé à établir de bonnes Loix, pour maintenir l'union & la tranquillité parmi ſes Sujets; & mourut enfin dans un âge avancé (a). Il paroit par-là, dit notre Auteur (b), qu'Eric d'Upſal s'eſt trompé, en diſant qu'Alaric fut mis à mort par Eric ſon frére, que l'impatience de régner porta à le tuer à coups de bride (c), n'aiant pas trouvé d'autres armes ſous ſa main. Alaric eut pour ſucceſſeur *Ingo* ou *Ingemar*, ſon fils aîné.

(a) Joan. Magnus *Hiſt. Goth. & Suec.* L. VII. c. 27-29. p. 252-254.

(b) Magnus *ibid.* c. 29. p. 254.

(c) Puffendorf dit auſſi qu'Alaric fut tué par ſon frere. Voy. Rem. [A].

frères : mais ſelon Magnus, Ingo ou Ingemar étoit fils d'Alver ou Alaric. Ill. Alver eſt tué par ſon frére, ſi nous en croyons Puffendorf; & ſelon Magnus, il meurt paiſiblement au milieu de ſa famille. Il eſt impoſſible de concilier de telles contrariétés : & il eſt très difficile de découvrir la vérité, à l'égard des anciennes Hiſtoires de toutes les Nations, ſans en excepter même les Romains.

[B] *Qu'il avoit vaincu avant que de parvenir à la Couronne.*] Vers la fin du régne de ſon pére, il commanda la Flotte de Suède contre les Ruſſiens; & il ſe conduiſit avec tant de prudence & de valeur, qu'en fort peu de tems il répandit ſes Troupes par toute la Ruſſie, & obligea leur Prince à demander la paix, & à payer Tribut à la Suède (1).

(1) Magnus *Hiſt. Goth. & Suec.* L. VI. c. 26. p. 171.

[C] *Il ſe fit connoitre à ſon frére.*] Cette hiſtoire a quelque choſe de ſi ſingulier & de ſi touchant, que nous ne doutons pas que le Lecteur ne la trouve ici avec plaiſir. *Drott* ou *Drotha*, leur mére, étoit fille de Harald Roi de Norvége, qui fut tué dans une bataille par *Gunnon* ou *Gunnar* Roi des Goths. Après ſa victoire, ce Prince épouſa *Drotha*, & il en eut *Hildigern*, auquel il donna le Royaume de Norvége, dès qu'il eut atteint l'âge de raiſon. Mais celui-ci gouverna ſes Sujets d'une maniére fort tyrannique, ſon pére l'envoya en exil : ſur quoi il ſe ſauva en Suéde (4), où il ſervit dans les Armées d'Alaric. Cependant les Goths s'étant laſſés du Gouvernement du Roi Gunnon, ſe révoltérent tous la conduite de *Burchar*, fils du Prince ou Gouverneur de l'Ile de Schonen (5), qui tua le Roi, & épouſa Drotha ſa veuve, dont il eut *Haldan*. Ce Prince, qui étoit encore fort jeune dans le tems dont nous parlons, étoit nouvellement venu de Dannemar en Ruſſie, pour y ſervir ſans doute en qualité de Volontaire. Lorſqu'Hildigern apprit que c'étoit ſon propre frére qu'il devoit combattre, il refuſa de le faire, & prétexta les raiſons qu'on a vues dans le Texte de cet Article. „ Quant à moi, *dit-il*, je me ſuis „ rendu fameux par la mort de ſoixante-dix des plus bra- „ ves Guerriers; au-lieu que Haldan ne fait que commen- „ cer ſes exercices. Qu'il s'éprouve préméirement avec „ ſes pareils, & qu'il vienne après cela me combattre, „ s'il en a le courage. Haldan, ſans s'émouvoir le moins „ du monde de ce diſcours, répondit : Si je te parois trop „ jeune ou trop foible pour toi, qu'un autre des tiens „ vienne ſe meſurer avec moi." Sur quoi il s'en préſenta un, que Haldan eut bientôt expédié. Il en vint enſuite deux, & puis trois à la fois, qui eurent tous le même ſort. Enfin il combattit contre ONZE, fur leſquels il remporta auſſi la victoire. Hildigern voyant que Haldan avoit acquis par-là un degré de gloire égal à la ſienne, ne put plus ſe diſpenſer de combattre contre lui; & aiant reçu un coup mortel au travers de ſes armes, il dit à Haldan : „ O! Haldan, je ſuis ton frére utérin : Drotha qui t'a allaité, m'a auſſi donné la vie. Mais hélas! tous quelles différentes étoiles! Tu és né pour être heureux, & „ moi pour mourir ainſi à la fleur de mes jours." Haldan frappé, & pénétré de douleur, lui répondit : „ O! mon „ frére, puiſque vous me connoiſſez, pourquoi garder „ un cruel ſilence? Si je vous avois connu, j'aurois tou- „ né mon épée contre moi-même, plutôt que contre vous : „ j'aurois verſé la dernière goutte de mon ſang, pour „ vous ſauver la vie. O! plût au Ciel que je puſſe mourir „ avec vous, & que le même tombeau nous renfermât! „ C'eſt votre faute, mon frére; par votre ſilence vous „ m'avez rendu parricide. Malheureux que je ſuis! je „ pleurerai votre perte, tant que je vivrai." Hildigern s'excuſa en diſant, qu'il n'avoit pas voulu ſe découvrir, de peur qu'on ne crût qu'il évitoit le combat; ou, ce qui eſt bien plus inhumain & plus dénaturé, parce qu'il étoit déterminé à combattre ſon propre frére. Aiant dit cela, il expira (6).

(4) Idem p. 221. & Puffendorf *ubi ſupra* p. 18.

(5) *Satrapa Schonengiæ fuit.*

(6) Joan. Magnus *ubi ſupra.*

ALARIC, ce fameux Roi, ou plutôt Général des Goths, entra dans la Thrace à la tête de deux-cens mille hommes (*a*), & ravagea tous les Pays qu'il traverſa. Il faut pourtant remarquer, qu'Alaric n'avoit pas une grande autorité ſur les Goths; car il paroit par ce que dit Zoſime (*b*), qu'il avoit été un des Généraux de Théodoſe contre le Tyran Eugéne [A], & qu'il fut fort piqué de ce qu'au-lieu de lui donner le Commandement de toute l'Armée, on ne lui confioit que les Troupes étrangéres, avec leſquelles il avoit combattu contre Eugéne. Il commença donc à murmurer, & à méditer de ſe ſoulever. Ruffin lui fit dire ſecrettement, qu'il s'avançât dans le pays avec toutes ſes Troupes [B]. Sur cet avis, Alaric partit de Thrace, alla en Macédoine & en Theſſalie, pillant & en-

(*a*) Joan. Magnus *Hiſt. Goth. & Suec.* L. XV. c. 8. p. 456.

(*b*) *Hiſt. Rom.* L. V. p. 741. de la Trad. de Cousin, in-8.

[A] *Zoſime dit qu'il avoit été un des Généraux de Théodoſe contre le Tyran Eugéne.*] Voici les paroles de Zoſime : Ἡγεμόνευε δὲ καὶ στρατιωτῶν ἑτέρων ὁμίλων, ἀλλὰ μόνοις εἶχε τοῖς Βαρβάροις ὁ Θεοδόσιος ἐπιχεῖρα κατὰ τυράννου, ὅτε σὺν αὐτῷ τὴν Εὐγενίου τυραννίδα καθεῖλε : „ Il étoit irrité „ de ce qu'il n'avoit pas le commandement de toutes les „ Troupes, mais ſeulement celui des Barbares, *que Théodoſe lui avoit donné* lorſqu'il renverſa la tyrannie d'Eugé- „ ne." Mais Socrate dit (1) qu'Alaric étoit allié des Romains, & qu'il avoit rendu ſervice à l'Empereur Théodoſe contre le Tyran Eugéne : Ἀλαρὶχῳ συνεπεμπτῷ ὑπὸ Ῥωμαίοις πρὸς τὸν βασιλέα Θεοδόσιον εἰς τὸν κατὰ Εὐγενίου ὃ τυραννικὸν πόλεμον συμμαχήσοντι. Sur quoi Valois obſerve (2), „ que Zoſime, dans le cinquiéme Livre de ſon Hiſtoire, „ écrit qu'Alaric, après l'Expédition contre le Tyran Eu- „ géne, dans laquelle il avoit été d'un grand ſecours aux „ Romains, n'eut aucun commandement dans les Trou- „ pes Romaines, mais qu'il s'en retourna en Thrace avec „ les ſeuls Barbares QU'IL AVOIT AMENÉS AVEC „ LUI." Il eſt aiſé de s'appercevoir que ces paroles ſont très différentes de celles de Zoſime, que Valois prétend citer. Pour que l'on ne penſe pas que nous en impoſions à ce Savant, voici ſes termes : *Zoſimus in Libro quinto ſcribit, Alaricum poſt expeditionem adverſus Eugenium Tyrannum, in qua egregiam operam navaverat, nullis Romanorum copiis præfectum fuiſſe, ſed in Thraciam reverſum ſo-*

(1) *Hiſt. Eccleſ.* L. VII. c. 10.

(2) Ad. Socrat. *ibid.* n. 2.

las QUOS DUCTAVERAT *Barbaros retinuiſſe.* Socrate ajoute (3), qu'Alaric avoit été élevé aux premiéres Charges de l'Empire, en récompenſe des ſervices qu'il avoit rendus à l'Empereur Théodoſe.

(3) *Ubi ſupra.*

[B] *Ruffin lui fit dire ſecrettement, qu'il s'avançât dans le Pays avec ſes Troupes.*] Théodoſe, pére d'Arcadius & d'Honorius, laiſſa Stilicon & Ruffin Tuteurs de ces jeunes Princes (4). Ces deux hommes ſe rendirent ſi puiſſans, que leurs ordres étoient des Loix (5). Mais Stilicon prétendant que l'Empereur en mourant l'avoit chargé de prendre un ſoin égal des deux jeunes Princes ſes enfans, entreprit de ſupplanter Ruffin, contre lequel il avoit de la jalouſie, parce qu'il avoit en Orient une autorité égale à celle que lui-même avoit en Occident. Il avoit donc deſſein d'aller trouver Arcadius à Conſtantinople, dans l'eſpérance de s'emparer de toute l'autorité. Ruffin uſa de toute l'adreſſe imaginable pour détourner ce voyage de Stilicon, en affoibliſſant les forces d'Arcadius. Dans ce deſſein il envoya dans les Provinces de l'Orient, & ſur-tout dans la Gréce, des Gouverneurs qu'il connoiſſoit incapables de faire tête à l'ennemi; & il follicita alors Alaric d'attaquer la Gréce, lui donnant avis qu'il s'en rendroit aiſément maître (6). C'eſt ainſi que l'ambition & la jalouſie de deux Grands-Hommes cauſérent la ruine de l'Empire, la déſolation de bien des Provinces, & firent couler des torrens de ſang.

(4) Suidas *in voce Θεοδόσιος.*

(5) Zoſime L. V. p. 740.

(6) Zoſime *ibid.*

[C] *Il*

enlevant tout ce qu'il trouvoit (*c*). Mais les Theſſaliens s'oppoſérent à ſon paſſage aux environs de l'embouchure du Fleuve Pénée (*d*), & lui tuérent environ trois mille hommes (*e*). Il ne laiſſa pas de s'avancer dans la Grèce, qu'il deſola par-tout. Il n'y eut que la Ville de Thèbes dont il ne ſe rendit pas maître, tant à cauſe de ſa force, que par l'impatience qu'il avoit de prendre Athènes, dont il eſpéroit de s'emparer ſans peine. Mais il fut trompé dans ſon attente, ſi nous en croyons Zoſime [C]; quoiqu'il paroiſſe par S. Jérôme (*f*), qu'Alaric prit Athènes. Claudien dit auſſi (*g*), *que les Méres Athéniennes portérent de cruelles chaines*; & Eunape diſoit à Maxime (*h*), que la ruine des Temples & des Lieux ſacrés de l'Attique avoit été prédite, & que la prophétie fut accomplie quand Alaric entra en Grèce. Après avoir ravagé tout ce pays, Alaric retourna en Epire, avec un immenſe butin. Stilicon vint au ſecours de la Gréce, & étant abordé dans le Péloponnèſe (aujourd'hui la Morée) il contraignit les Barbares de ſe retirer à Pholoé (*i*), où ils auroient bientôt été défaits, dans la diſette de vivres où ils étoient, ſi au-lieu de ſe livrer au plaiſir & à la débauche, Stilicon les avoit bien reſſerrés. Mais pendant qu'il ſe divertiſſoit avec des Bâteleurs & des femmes perdues, il permit à ſes Soldats de piller tout ce que les ennemis avoient laiſſé; & il fut enfin obligé de s'en retourner en Italie, après avoir augmenté par les ravages de ſes Troupes les miſéres de la Grèce. Voilà ce que rapporte Zoſime (*k*). Mais Claudien raconte la choſe d'une maniére très différente [D]. Après avoir demeuré cinq ans en Epire, Alaric réſolut de porter la guerre en Occident [E]. Il traverſa la Pannonie, & n'aiant trouvé que très peu de réſiſtance, il entra en Italie, ſous le Conſulat de Stilicon & d'Aurélien (*l*), l'an de J. C. 400 (*m*). Pendant deux ans il ne fit rien de remarquable, ne faiſant que donner de petits combats aux Troupes de l'Empereur; & il commençoit déja à ſe repentir de ſon entrepriſe: mais en 402, comme il étoit campé proche de Polenzo (*n*), Stilicon s'avança contre lui avec une puiſſante Armée [F], & l'attaqua à l'improviſte le jour de Pâques (*o*), eſpérant que la Fête du jour empêcheroit les Goths de ſe défendre, ou que la plupart ſeroient occupés à boire & à ſe divertir (*p*), & qu'ainſi il en auroit bon marché. Mais il ſe trompa dans ſon calcul; car quoiqu'Alaric le prît pour l'amour de J. C. de remettre le combat au lendemain, & qu'il y eût un grand nombre de Goths de tués dans le commencement de la bataille, ils prirent enfin les armes, & tombérent avec tant de furie ſur l'Armée de l'Empereur, qu'ils la défirent entiérement, le rendirent maîtres du Camp ennemi, & firent un butin inéſtimable, ſi nous en croyons Jean Magnus, dont le récit eſt confirmé par Caſſiodore (*q*), Jornandès (*r*) & Oroſe (*s*). Claudien & Prudence au contraire (*t*) diſent que les Goths furent entiérement défaits. Mais ſi l'on décide la queſtion en examinant les ſuites de cette bataille, l'on ſera convaincu, que bien loin qu'Alaric fût entiérement défait, il fut en état peu de tems aprés de combattre encore Stilicon; & que ce ne fut qu'après des pertes réitérées, & lorſqu'un grand nombre de Goths eut déſerté, qu'il ſe vit obligé de reprendre le chemin de la Pannonie (*v*), Stilicon lui-même aiant été accuſé d'avoir favoriſé ſa retraite [G]. Voilà quel fut le ſuccès de la prémiére invaſion des Barbares en Italie, dont Zoſime ne dit pas un mot; & ce qu'en dit Paul Diacre (*x*) eſt extrémement obſcur & confus, & n'a ſervi qu'à tromper ceux qui l'ont ſuivi (*y*). Pendant qu'Alaric étoit dans la Pannonie, Stilicon conclut publiquement la paix avec lui, à condition qu'il ſe retireroit en Epire; ce qu'il fit, s'attendant que Stilicon tiendroit la promeſſe qu'il avoit faite, de ſoumettre l'Illyrie à l'Empire d'Occident & à l'obéiſſance d'Honorius (*z*). Mais Stilicon n'aiant pas tenu ſa parole, Alaric rentra dans la Pannonie, d'où il envoya des Ambaſſadeurs à Stilicon, qui étoit pour-lors à Ravenne, pour lui demander de l'indemniſer du tems qu'il avoit perdu en Epire; menaçant d'entrer en Italie, ſi on ne lui donnoit ſatisfaction. Stilicon aiant laiſſé les Ambaſſadeurs à Ravenne, ſe rendit à Rome, pour conſulter avec l'Empereur ſur la réponſe qu'il convenoit de faire à Alarie. Le Sénat s'étant aſſemblé, la pluralité des avis fut de refuſer la demande de ce Prince, & de

(*c*) Zoſime *ibid.*

(*d*) Grande Riviére de Theſſalie, qu'on nomme auſſi *Salampria*.

(*e*) Socrate *Hiſt. Eccleſ.* L. VII. c. 10.

(*f*) Ep. 3. au *Heliodi.*

(*g*) Claudien. *l. in Ruffin.* verſ. 191. *Nec ſe tot Cecropias transſſent virtutis matres.*

(*h*) Sigonius *in imper. Occident.* Oper. T. I. Part. II. ed. a Philipp. Argelato, *Mediolani* 1732. col. 317. not. 16.

(*i*) Montagne de la Morée, qu'on nomme auparavant Mont Artſia.

(*k*) *Ubi ſupra* p. 745.

(*l*) Jornandes *de Reb. Get. Arod. Sigon. ubi ſupra* col. 362. not. 56.

(*m*) Petav. *Rat. Temp.* P. I. L. VI. c. 10. [Cette citation eſt fauſſe. Pétau met l'entrée d'Alaric en Italie après la défaite de Radagaiſe en 405, ou 406. R. D. T.]

[C] *Il fut trompé dans ſon attente, ſi nous en croyons Zoſime.*] Il rapporte, que lorſqu'Alaric fe fut approché des murailles à la tête de ſon Armée, il vit Minerve la Protectrice d'Athènes (τὴν προμάχου Ἀθηνᾶν) qui en faiſoit le tour, armée de la même maniére qu'elle paroit dans ſes Images; & Achille au haut des murailles, dans l'équipage où il a été décrit par Homére, lorſqu'emporté de colére il marchoit contre les Troyens pour venger la mort de Patrocle. Alaric, épouvanté de ce ſpectacle, perdit l'envie d'attaquer la Ville; & aiant fait la paix avec les habitans, il fut reçu ſolemnellement, il entra dans Athènes avec une petite ſuite. Il y fut reçu très civilement, mangea avec les prineipaux, qui lui firent des préſens, & ſe retira enſuite de l'Attique, ſans y avoir commis aucune hoſtilité (*i*). Tel eſt le récit de Zoſime, lequel, comme on le dit dans le corps de l'Article (8), eſt contredit par d'autres Auteurs; & le ſavant Janvier Salinas (*k*) croit que toute cette hiſtoire eſt une fable forgée par Zoſime, pour flatter les Miraeles ſuppoſés de Paganiſme chancelant.

[D] *Claudien raconte la choſe d'une maniére très différente.*] Il dit qu'à l'arrivée de Stilicon, Alaric effrayé raſſembla ſes Soldats diſperſés, & occupés à piller le pays, & qu'il ſe retranena dans ſon Camp, qu'il fortifia d'un foſſé; mais que Stilicon s'étant approché avec ſon Armée dans le deſſein de combattre Alaric, celui-ci fut obligé de faire fortir la fienne de ſes retranchemens. Dans le tems que les deux Armées étoient prêtes à combattre, Stilicon reçut une Lettre d'Arcadius, écrite à l'inſtigation de Ruffin, dans laquelle cet Empereur lui ordonnoit de ne point ſe mêler des affaires d'Orient. Ces ordres l'obligérent à reprendre le chemin d'Italie; au-lieu que s'il avoit vaincu Alaric, comme il l'auroit peut-être fait, cette Victoire auroit prévenu les malheurs dont l'Italie fut enſuite accablée (10). Quelque différent que ce récit paroiſſe de celui de Zoſime, on peut cependant les concilier, ſi l'on ſuppoſe avec Oroſe, qui étoit contemporain de Ruffin & de Stilicon, que ce dernier favoriſoit l'invaſion d'Alarie. Voiel les propres termes d'Oroſe: *Quid uterque* (Ruffinus & Stilicho) *egerit, quidve agere conatus ſit, exitus utriuſque docuit; cum alius ſibi, alius filio affectans regale faſtigium, ut rebus reperte turbatis, neceſſitas Reſpublicæ ſectatus ambitus tegeret, gentiſque barbaræ ille immiſit, hic fecit* (11): „ On a vu par l'événement, ce que ces deux „ hommes (*Ruffin & Stilicon*) ont fait, & avoient deſſein de faire; l'un aſpirant à l'Empire pour lui-même, „ & l'autre pour ſon fils. Eſpérant que l'Etat étant tout „ d'un coup rempli de troubles, la néceſſité des tems couvriroit leur ambition criminelle, le prémier (Ruffin) appella dans l'Empire les Barbares, & le ſecond (Stilicon) „ les favoriſa." Si le fait eſt vrai, il eſt aiſé de penſer, que Stilicon, étant dans le Péloponnèſe, ne s'embaraſſa guéres de combattre Alarie, ni de le vaincre; & que ce fut-là le motif qui l'obligea à permettre à ſes Soldats de vivre dans le libertinage, pour donner à Alaric le tems & les moyens de ſe ſauver: ou du moins, qu'il fut charmé que la Lettre de l'Empereur l'autoriſât à ne point attaquer les Barbares.

[E] *Alaric réſolut de porter la guerre en Occident.*] Valois (12) nous dit, qu'après qu'Alarie eut ravagé toute la Gréce, il fut fait Général de la Cavalerie en Illyrie; & il cite là-deſſus Claudien, qui dit:

. . . . . *Vaſtator Achivæ*
Gentis, & Epirum nuper populatus inultam,
Præſidet Illyricis. Jam quos obſedit amicus
Ingreditur muros, illis reſponſa daturus,
Quorum conjugibus potitur, natoſque peremit.
Hæ noſtres penſare ſolent (13).

Il paroît certainement par ces vers, qu'Alaric eut quelque autorité en Illyrie; mais je doute que *præſidere Illyricis* ſignifie, être Général de la Cavalerie, *Magiſter Equitum*. Quoi qu'il en ſoit, Sozomène dit (14) en termes exprès, que Stilicon engagea Honorius à donner à Alarie la Charge de Maître de la Milice, ou de Général de la Cavalerie.

[F] *Stilicon s'avança contre lui avec une puiſſante Armée.*] Oroſe dit (15) qu'il y avoit un certain Juif, nommé *Saul*, qui commandoit les Alains, auquel Stilicon avoit laiſſé tout le ſoin du combat; & que ce fut lui qui ouvrit l'avis d'attaquer les Goths le jour de Pâques. Et Jean Magnus dit (16) que Stilicon en avoit donné l'ordre lui-même, & que dans le même tems il alla à Rome: tellement que ſelon cet Auteur, il ne commandoit pas l'Armée en perſonne. C'eſt ce que confirment Claudien (17), Caſſiodore (18), Prudence (19), & Paul Diacre (20).

[G] *Stilicon lui-même aiant été accuſé d'avoir favoriſé ſa retrai-*

(*n*) Autréfois Ville de la Ligurie à mais à préſent Village de Piémont.

(*o*) Le 6 d'Avril.

(*p*) Joan. Magnus *ubi ſupra* c. 9. p. 457.

(*q*) In Chron. *de Arcadio & Honorio.*

(*r*) *De Rebus Get.* c. 30. p. 653.

(*s*) L. VII. c. 37.

(*t*) *Ap. Sigon. ubi ſupra* col. 171.

(*v*) Vid. Sigon. *ibid.*

(*x*) Paul. Diacon. L. XIII. p. 151. dans *Hiſtoriæ Rom. Epitomæ*. Amſt. 1617. in-16.

(*y*) Sigon. *ubi ſupra* col. 173. & in not. num. 89.

(*z*) Zoſime L. V. p. 761.

(10) *In Notis ad Socrat. Hiſt. Eccl.* L. VII. c. 10. not. L. p. 315. Edit. Reading.

(11) Claudian. in *Ruffin.* L. II.

(12) *Hiſt. Eccleſ.* L. VIII. c. 25.

(13) L. VII. c. 25.

(14) *Hiſt. Geth. & Succ.* L. XV. c. 10. p. 488.

(15) *De Bell. Get.*

(16) *In Chron.*

(17) *In Ruffin.* L. II. p. 241.

(18) Eus. XIII. p. 155.

(7) Id. ibid. p. 746.

(8) Citations (*f*) (*g*) (*h*).

(9) *In notis ad Sigonium de Imp. Occid.* T. I. p. 1. col. 353. not. 16.

(10) Et Claudiano *ap.* Sigon. *ibid.* col. 352.

(11) Oroſ. L. VII. c. 37. *ap.* Sigon. *ibid.* not. 28.

de lui faire la guerre. Stilicon & quelques-uns de ſes Courtiſans furent d'un avis contraire, qui l'emporta [H], & il fut conclu de donner à Alaric quatre mille livres d'or pour avoir la paix avec lui (aa). Stilicon aiant été tué quelque tems après, les Soldats qui étoient en garniſon dans les Villes d'Italie, maſſacrérent les femmes & les enfans de tous les Barbares ou Etrangers qu'ils trouvérent (bb), & pillérent leurs biens. Ceux-ci ſe réfugiérent auprés d'Alaric, & le ſollicitérent de déclarer la guerre aux Romains: mais ce Prince deſirant de maintenir la paix qu'il avoit conclue avec Stilicon, envoya ces Ambaſſadeurs à Honorius, pour lui demander quelque argent, & en même tems, qu'on lui donnât Aëce & Jaſon [I] en ôtage; s'engageant d'envoyer auſſi quelques-uns des principaux des ſiens pour ôtages à l'Empereur, d'obſerver la paix, & de reprendre, à ces conditions, avec ſon Armée le chemin de la Pannonie. Mais l'Empereur aiant refuſé d'accepter ces propoſitions [K], Alaric réſolut d'entrer de nouveau en Italie. Il rappella de la Haute Pannonie Ataulphe ſon beau-frére, avec les Huns & les Goths qu'il commandoit. Mais ſans attendre qu'il fût arrivé, il marcha juſqu'au Pô, ſans rencontrer d'ennemis; & aiant paſſé ce Fleuve, il continua ſa marche & s'avança tout droit vers Rome, ſe rendant maître de toutes les Villes & de tous les Châteaux qu'il trouva ſur ſon paſſage. Il arriva enfin devant cette Capitale de l'Univers, & en forma le ſiége, qui fut fatal à Sérène, veuve de Stilicon. Le Sénat craignant qu'elle ne trahît les Romains, & qu'elle ne fût d'intelligence avec Alaric, ordonna qu'on la fît mourir, dans la créance qu'Alaric léveroit le ſiége, lorſqu'il ne pourroit plus prendre la Ville par trahiſon. Mais ils ſe trompérent; ce Prince ſerra la Ville de plus prés, & s'étant rendu maître du Tibre, il empécha l'entrée des vivres. Malgré cela, les Habitans réſolurent de ſoutenir le ſiége, quoique la diſette commençât déja à ſe faire ſentir; ſe flattant que l'Empereur, qui étoit à Ravenne, viendroit à leur ſecours, ou qu'il leur en envoieroit. Mais voyant que l'Empereur les oublioit abſolument, & étant réduits à la derniére extrémité, ils envoyérent des Ambaſſadeurs à l'Ennemi (on doutoit qu'Alaric commandât l'Armée en perſonne). Quand les Ambaſſadeurs parurent devant Alaric, il les reçut avec beaucoup de fierté, & leur propoſa des conditions ſi dures [L], qu'ils ne crurent pas devoir les accepter, ſans en avoir conféré avec le Sénat. Ils demandérent donc une ſuſpenſion d'armes, qui leur aiant été accordée, ils s'en retournérent à Rome, & y rapportérent les conditions qu'Alaric offroit. Les Romains, aprés avoir fait des Sacrifices à la maniére du Paganiſme [M], renvoyérent les Ambaſſadeurs à Alaric, qui accorda enfin les conditions ſuivantes: Que la Ville payeroit cinq mille livres d'or, & trente mille d'argent; qu'elle donneroit quatre mille tuniques de ſoie, trois mille toiſons teintes en écarlate, & trois mille livres de poivre; & Alaric demanda en ôtage les enfans des meilleures familles: moyennant quoi il promettoit non ſeulement d'entretenir la paix avec les Romains, mais auſſi de ſe joindre à eux pour faire la guerre à leurs ennemis. Les Romains aiant informé l'Empereur de ce qui ſe paſſoit, il agrea ces conditions, & la paix fut conclue. Alaric retira ſon Armée du voiſinage de Rome, & marcha en Toſcane, où il ſe campa (cc). Quelque tems aprés, Ataulphe, qu'Alaric avoit invité à venir en Italie, comme nous l'avons dit, arriva à la tête d'une Armée. Honorius l'aiant appris, raſſembla tout ce qu'il put trouver de Troupes, & les envoya contre Ataulphe, avec ordre exprés d'empécher ſa jonction avec Alaric. Les Troupes de l'Empereur aiant rencontré l'Armée d'Ataulphe, lui donnérent bataille, & lui tuérent onze-cens (dd) hommes, n'en aiant perdu que dix-ſept. Il y a de l'apparence qu'Alaric enviſagea cette action, comme une infraction à la paix qui avoit été conclue; car nous trouvons que Jove Préfet du Prétoire lui envoya une Ambaſſade, pour le prier de venir conférer prés de Ravenne touchant la paix: par où il paroit que la paix conclue dans le tems du ſiége de Rome, avoit

(aa) Id. ib.

(bb) Il y avoit un grand nombre d'Alains, de Vandales, de Goths &c. établis en Italie.

(cc) Zoſime L. V. p. 780. 781.

(dd) Sigonius dit 1100, quoiqu'il ſuive Zoſime, qui ne parle que d'onze cens, Ἑωσφόρος γοῦν φησιν. L. V. p. 784.

retraite.] On prétend, qu'il ſe propoſoit d'entretenir le trouble & le déſordre dans l'Empire, afin de parvenir plus aiſément à ſon but, qui étoit d'élever ſon fils à la Pourpre. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'Orole l'accuſe d'avoir eu ce deſſein (21). Voici ſes termes: *Alarichum cunctamque Gothorum gentem, pro pace optima & quibuscunque jeditbus ſuppliciter & ſimpliciter orantem, oculto fadere fovens (Stilicho), publice autem & bellì & pacis copia negata, ad terrendum terrendamque Rempublicam referuans.* „ Stilicon favoriſoit ſecrettement Alaric & les Goths, qui „ demandoient en grace qu'on leur accordât la paix & „ quelques terres pour s'y établir; & publiquement il re„ fuſoit d'entrer dans aucun traité avec eux, afin d'affoi„ blir & de troubler l'Empire par ce moyen.

[H] *Qui l'emporta.*] Ceux qui étoient d'avis de faire la guerre, demandérent à Stilicon, pourquoi il vouloit faire une paix honteuſe? Il répondit, que c'étoit pour l'intérêt de l'Empereur; qu'Alaric avoit demeuré longtems en Epire, afin de faire la guerre conjointement avec lui en Orient, & de ſoumettre l'Illyrie à l'obéiſſance d'Honorius. Il ajouta, qu'il auroit été lui-même à la tête de l'Armée, ſi la Lettre de l'Empereur ne l'en eût empêché; ſur quoi il produiſit la Lettre d'Honorius, & dit que Sévére, fous prétexte d'entretenir la bonne intelligence entre les deux Empereurs (22), avoit été cauſe qu'un ſi beau deſſein avoit échoué. Ceux d'entre les Sénateurs, qui opinérent pour Stilicon, le firent par crainte: comme le remarque Zoſime; & Lampade, rougiſſant de la lâcheté des Romains, s'écria: „ Ce n'eſt pas là une paix, c'eſt „ un pacte par lequel on ſe ſoumet à la ſervitude." *Non eſt iſta pax, ſed pactio ſervitutis:* & aprés avoir dit cela, il ſe réfugia dans l'Egliſe (23).

[I] *Aëce & Jaſon.*] Sigonius les nomme (24) fils de Gaudence & de Jove, *Aëtium & Jaſonem Gaudentii & Jovii filios*; ce qui ſignifie naturellement, que le prémier étoit fils de Gaudence, & le ſecond de Jove. Mais Jannvier Salmas (25) remarque ſur cet endroit, qu'Aëce étoit fils de Jove, & il cite Zoſime, qui dit (26): *Ἀέτιον υἱὸν Ἰωβίου, ἀντὶ ὁμήρου γενόμενον παῖδα, τῆς Ῥωμαίων ἀρχῆς.* Mais ce ſavant Pére n'a, ſelon les apparences, jetté les yeux que ſur la Verſion Latine, qui l'a trompé, parce qu'elle n'eſt pas exacte. Il y a: *Aëtium & Jaſonem*, ILLUM *Jovii*, HUNC *Gaudentii filium*; où ILLUM ſe rapporte à Aëce, & HUNC à Jaſon. Mais le Grec peut ſignifier, qu'Aëce étoit fils de Gaudence, & c'eſt ainſi que Sigonius l'a entendu. Et ſuppoſé qu'il y eût de l'équivoque, Grégoire de Tours (27) & Jornandès (28) la lévent, en diſant formellement, qu'Aëce étoit fils de Gaudence. Ainſi le P. Salinas s'eſt trompé.

[K] *L'Empereur aiant refuſé d'accepter ces propoſitions.*] Zoſime (29) remarque, que les conditions propoſées par Alaric étoient trés équitables, & que l'Empereur commit une haute imprudence en les rejettant. Il devoit faire de deux choſes l'une: ou remettre la guerre à un autre tems, & obtenir une tréve pour un peu d'argent: ou s'il vouloit faire la guerre, il devoit raſſembler toutes ſes Troupes, & boucher les paſſages par leſquels l'ennemi pouvoit entrer en Italie; il devoit choiſir des Généraux habiles & expérimentés, qui puſſent tenir les Ennemis en reſpect. Mais Honorius ni n'accepta la paix que lui propoſoit Alaric, ni ne fut prudent dans le choix de ſes Généraux: car il en choiſit qui ne pouvoient qu'exciter le mépris des Ennemis. Ainſi il fut lui-même l'auteur de tous les malheurs, dont l'Empire fut accablé.

[L] *Il les reçut avec beaucoup de fierté, & leur propoſa des conditions . . . dures.*] Les Ambaſſadeurs lui dirent, que les Romains étoient prêts de ſe ſoumettre, pourvu qu'ils puſſent obtenir des conditions ſupportables; mais que ſi une fois ils prenoient les armes, rien ne pourroit les empêcher de lui donner bataille. Alaric répondit à ces dernières paroles, que *plus le loin eſt épais, plus il eſt aiſé à couper*: par où il vouloit dire, que lorſque les Romains ſeroient réunis en un Corps, il en viendroit plus facilement à bout. Il accompagna cette réponſe d'un éclat de rire, pour inſulter aux Ambaſſadeurs; & il ajouta, qu'il ne lèveroit point le Siége, qu'on ne lui eût donné tout l'or & tout l'argent qui étoit dans la Ville, & tous les meubles & les Eſclaves étrangers qu'il y trouveroit. Un des Ambaſſadeurs lui aiant demandé ce qu'il laiſſeroit donc aux habitans? il répondit brufquement, *La vie* (30).

[M] *Les Romains, aprés avoir fait des Sacrifices à la maniére du Paganiſme.*] Zoſime rapporte (31) à ce ſujet une circonſtance, qui, ſi elle eſt véritable, a quelque choſe de ſurprenant. Il dit que Pompéian Préfet de la Ville, aiant deſſein d'obſerver les Cérémonies anciennement en uſage en Italie, jugea à propos de communiquer la choſe à l'Evêque (le Pape Innocent I.), qui préférant la conſervation de la Ville à ſa propre opinion, permit ſecrettement d'obſerver toutes les Cérémonies que l'on croiroit néceſſaires. Mais Sigonius (32) paroit douter de la vérité de ce fait; & le P. Salinas dans ſa Note ſur cet endroit de Sigonius (33), obſerve que Sozoméne, qui étoit Novatien (34), & par conſéquent piqué contre le Pape Innocent, parce qu'il avoit chaſſé les Novatiens de Rome,

(21) L. VII. c. 37.

(22) Arcadius & Honorius.

(23) Zoſime L. V. p. 768.

(24) L. X. *de Gothil. Imper.* col. 192.

(25) Ibid. not. 165.

(26) *Ubi ſupra* p. 775.

(27) Greg. Turon. *Hiſt. Franc.* L. II. *apud* du Cheſne *Hiſt. Franc. Script. ætat.* T. I. p. 277.

(28) *De Get. Gent. Origine & Reb. geſt.* apud eund. ibid. p. 225.

(29) L. V. p. 775.

(30) Zoſime L. V. p. 779.

(31) Ibid. p. 780.

(32) *Ubi ſupra* col. 197.

(33) Ibid. not. 179.

(34) Socrate *Hiſt. Eccl.* L. VII. c. 9.

voit été rompue. Alaric étant à Rimini, qui n'eſt qu'à trente milles de Ravenne, Jove s'y rendit. Alaric demanda une ſomme d'argent annuellement, une certaine quantité de vivres, & la liberté de s'établir avec ſes Goths dans la Vénétie (*ee*), la Dalmatie, & la Bavière (*ff*). Jove envoya ces conditions à l'Empereur, & lui écrivit en même tems pour lui propoſer de faire Alaric Général des Armées (*gg*), (Maître de l'une & de l'autre Milice) afin qu'étant adouci par cet honneur, il ſe relâchât des conditions qu'il prétendoit. Honorius aiant lu la Lettre de Jove, blâma ſa témérité, & lui fit réponſe, que c'étoit à lui, qui étoit Préfet du Prétoire, & qui devoit ſavoir en quel état ſe trouvoit le Tréſor de l'Empire, à régler la penſion & la quantité de vivres qu'Alaric demandoit; mais que quant à lui, il n'accorderoit point la Charge de Général à Alaric, ni à aucun de ſa Nation. Jove lut cette Lettre à Alaric, qui en fut extrêmement irrité. Il commanda à ſes Troupes de marcher vers Rome, pour venger l'injure faite à ſa Nation & à ſa perſonne, par le refus de la Charge qu'il s'étoit flatté d'obtenir. Mais ſa colére s'étant calmée, & ſouhaitant de vivre en bonne intelligence avec l'Empereur, il lui envoya quelques Evêques en qualité d'Ambaſſadeurs, pour le ſolliciter de ne pas expoſer la Ville de Rome à la fureur des Barbares, mais de faire plutôt la paix aux conditions raiſonnables qu'il lui propoſoit. Car il rabattoit beaucoup de ſes prémiéres prétentions: il ne demandoit plus la Charge de Général pour lui, ni toutes les Provinces qu'il vouloit d'abord; mais ſeulement les parties de la Bavière ſituées le long du Danube. Il repréſentoit, que ce ne ſeroit pas une grande perte pour l'Empereur, puiſqu'on ne tiroit pas grand Tribut de ces pays, à cauſe des fréquentes courſes des Nations voiſines. Il ſe déſiſtoit auſſi du Tribut ou de la Penſion qu'il avoit demandée, & s'offroit de faire une Ligue, par laquelle il s'obligeroit à tourner ſes armes contre tous les ennemis de l'Empire. Tout le monde admira la modération d'Alaric; mais Jove dit, qu'on ne pouvoit même accorder ces conditions, à cauſe du ſerment par lequel on s'étoit obligé à ne point traiter avec lui [*N*]. Alaric ſe voyant mépriſé & outragé par le refus des conditions raiſonnables qu'il propoſoit, fit marcher ſes Troupes vers Rome, à deſſein d'y mettre le ſiége, & de le continuer juſqu'à ce qu'il l'eût réduite. Quant il fut arrivé devant la Ville, il informa les habitans de la perfidie d'Honorius, & menaça de mettre la Ville à feu & à ſang, s'ils ne ſe joignoient à lui pour faire la guerre à l'Empereur. Comme ils avoient peine à ſe réſoudre, il attaqua le Port, & s'en étant rendu maître, il ôta les vivres aux Romains; ce qui les obligea enfin de ſe ſoumettre à ce qu'il vouloit, & à le recevoir (*hh*) dans la Ville (*ii*). Alaric ſe rendit au Palais, & déclara Empereur Attale, Gouverneur de Rome; & Attale à ſon tour l'éleva aux plus hautes Dignités de la Guerre. Après avoir maintenu Attale pendant quelque tems contre Honorius, Alaric le dépoſa, & le réduiſit à la privée. Il le reint pourtant après de lui, juſqu'à ce qu'il eût conclu la paix avec l'Empereur, & qu'il eût obtenu qu'Attale ne perdroit point la vie (*kk*). Les conditions de la paix furent, qu'il y auroit Alliance entre l'Empereur & Alaric; qu'il s'établiroit avec ſes Goths dans les Gaules; & qu'il porteroit les armes contre les ennemis d'Honorius. Mais cette paix ne fut pas de longue durée. Un certain *Sarus*, Général de quelques Barbares, qui en vouloit à Ataulphe beau-frére d'Alaric, & qui jugeoit d'ailleurs qu'il n'étoit pas de ſon intérêt que les Romains & les Goths fuſſent en bonne intelligence, fondit bruſquement ſur les gens d'Alaric. Celui-ci, irrité de cette perfidie, retourna vers Rome, & la prit par intelligence; il en abandonna le pillage à ſes Soldats, mais il donna des ordres très précis qu'on ne fit aucun mal à ceux qui ſe ſeroient réfugiés dans les Egliſes (*ll*). Ceci arriva l'an 409, ſelon Pagi (*mm*). Alaric, après avoir ravagé une partie de l'Italie, entreprit de paſſer en Sicile; mais une tempête l'aiant obligé de reprendre terre, il aſſiégea Coſence, & après s'en être rendu maître il y mourut l'an 411 (*nn*), onze ans après ſa prémiére entrée en Italie. Les Goths l'enterrérent dans le lit de la Riviére Baſſento, qui paſſe près de Coſence: ils détournérent la Riviére, & après y avoir enterré le corps d'Alaric, ils firent reprendre à l'eau ſon cours; & pour qu'on ne ſût point le lieu, ils maſſacrérent tous les Eſclaves qui l'avoient vu. Ils choiſirent Ataulphe, beau-frére d'Alaric, pour lui ſucceder (*oo*).

(*ee*) La Vénetie comprenoit anciennement la Marche Trevilane, le Duché de Venife, le Padouan, le Vicentin, & les parties Occidentales du Frioul, avec une partie du Ferrarois.

(*ff*) Le Pays des Noriques.

(*gg*) *Dum nunc iterum per eum pro-vehi Magiſtrum utrumque Militiæ.*

(*hh*) L'an 409. Auct. Pagi ad h. ann.

(*ii*) Zoſime L. V. & VI. p. 714-792.

(*kk*) Ibid. L. VI. p. 794. 795.

(*ll*) Sozomene L. IX. c. 9.

(*mm*) Ad h. ann.

(*nn*) Pagi ad h. ann.

(*oo*) Joan. Magnus ubi ſupra p. 490. 491. Sigonius ubi ſupra col. 404 413.

(*ll*) *Hiſt. Eccleſ.* L. II. c. 6.

Rome, ne parle point de ce fait, quoiqu'il faſſe mention du ſiége (35). Il y a de l'apparence qu'il n'aurait pas épargné le Pape, s'il avoit ſu quelque choſe à ſa charge.

[*N*] *A cauſe du ſerment par lequel on s'étoit obligé à ne point traiter avec lui.*] Jove avoit fait jurer l'Empereur, qu'il ne ſeroit point la paix avec Alaric; & lui-même jura en touchant la tête d'Honorius, & obligea tous ceux qui avoient des Emplois d'en faire autant. Sur quoi Zoſime remarque, que ſi le ſerment avoit été fait au nom de Dieu, on auroit pu eſpérer qu'il en pardonneroit la violation, étant miſéricordieux; mais qu'aiant été fait par la tête de l'Empereur, il n'étoit pas permis de le violer (36). [Ce n'eſt pas Zoſime qui tient ce langage: il rapporte que c'étoit celui de Jove & de ſes Amis: & l'on ne voit pas qu'il l'approuve: au contraire, il ajoute: *Voilà la précaution de ces gens abandonnés du Ciel.* ADD. DU TRAD.]

(36) Zoſi. L. V. p. 787.

ALAVA (DIEGO ESQUIVEL DE), célébre Evêque Eſpagnol du ſeizième Siécle, étoit natif de Vittoria, Ville d'un petit Pays nommé Alava, qui fait partie de la Biſcaye en Eſpagne. Il étudia le Droit Civil & Canon à Salamanque, & ſe diſtingua ſi fort par ſon ſavoir, qu'après avoir paſſé par diverſes Cours de Judicature, il fut fait Préſident du Conſeil de Grenade. Etant entré enſuite dans les Ordres, il devint Evêque d'Aſtorga, & aſſiſta au Concile de Trente (*a*). Avant l'ouverture du Concile, il propoſa dans une Congrégation générale des Evêques qui étoient à Trente, de lire publiquement les Bulles du Pape qui contenoient les Pouvoirs des Légats. Mais le Cardinal de Ste. Croix, l'un des Légats, craignant que ſi l'on en favoit le contenu, cela ne donnât occaſion à quelques Evêques de borner l'autorité des Légats, jugea à propos de tenir la Bulle ſecrette, pour s'en ſervir en tems & lieu. Ainſi, pour éluder la propoſition d'Alava, il répondit, que tous les Evêques aſſemblés ne formant qu'un ſeul Corps, il faudroit, ſi on faiſoit la lecture des Bulles du Pape touchant les Légats, lire auſſi les Bulles par leſquelles chaque Evêque étoit établi dans ſon Evêché; ce qui iroit à l'infini, puiſqu'à l'arrivée de chaque Evêque, il faudroit recommencer la lecture de toutes les Bulles. Par ce tour d'adreſſe, le Cardinal trouva moyen d'empêcher le Concile d'avoir connoiſſance du pouvoir dont les Légats étoient revêtus (*b*). Il avoit effectivement raiſon de craindre que le Concile ne fût offenſé de celui que le Pape avoit donné aux Légats, puiſqu'il étoit entiérement illimité [*A*]. Lorſqu'après l'ouverture du Concile on propoſa l'affaire de la Pluralité des Bénéfices, Alava voyant que

(*a*) Nic. Antonio *Bibliath. Hiſp.* T. I. p. 201.

(*b*) Fra-Paolo *Hiſt. du Concile de Trente* T. I.

[*A*] *Il étoit entiérement illimité.*] Voici en ſubſtance la Bulle. Paul III dit: „ Qu'il envoie ſes Légats à „ Trente comme des Anges de paix, pour préſider au „ Concile, & faire tous les Decrets & Canons qu'il con„ viendra, & les publier dans les Seſſions, ſelon la cou„ tume. Il leur donne pouvoir de propoſer, de conclurre, „ d'exécuter tout ce qui ſera néceſſaire pour extirper les „ Erreurs, pour ramener les Peuples égarés à l'obéiſſan„ ce du S. Siége, & pour rétablir la Liberté Eccléſaſti„ que: de décider & de déterminer, en matiére d'Hé„ réſie, & en toute autre concernant la Foi Catholique: „ de réformer l'Egliſe dans tous ſes Membres, ſoit Ec„ cléſiaſtiques, ſoit Séculiers: & de procurer la paix entre „ les Princes Chrétiens: de faire & d'ordonner tout ce „ qu'ils jugeront être de l'honneur de Dieu, & de la pro„ pagation de la Foi: de réfréner par les cenſures & les „ peines Eccléſiaſtiques, tous les opiniâtres & les rebel„ les, de quelque rang & condition qu'ils ſoient, quand „ ils ſeroient Rois ou Prélats (1)." Il n'eſt pas étonnant que le Cardinal de Ste. Croix ſe fît de la peine de montrer

(1) Fra-Paolo *Hiſt. du Concile de Trente* L. II. p. 101. 104.

que les Pères ne pouvoient s'accorder sur les Dispenſes, propoſa de défendre toutes les Commendes, & l'Union de deux ou de plus de Bénéfices en un même ſujet, quoique cette Union ne fût que pour la vie de celui qui en jouïſſoit; puiſque les Commendes & ces Unions n'étoient que des prétextes pour pallier la pluralité des Bénéfices, & une invention nouvelle pour aſſouvir l'ambition & l'avarice du Clergé, au grand ſcandale de tout le monde. Il ajouta, qu'il étoit honteux de ſouffrir davantage un ſi dangereux abus. Mais les Evêques Italiens, qui poſſédoient de ces Bénéfices, ne goûtèrent point cette reforme (c). Nous ne trouvons pas qu'il ſoit parlé davantage d'Alava dans l'Hiſtoire de Fra-Paolo; & Nicolas Antonio dit (d) qu'il n'aſſiſta au Concile que depuis la cinquième juſques à la neuvième Seſſion: mais il ſe trompe, puiſqu'il paroît par ce que nous avons dit, qu'Alava étoit à Trente avant l'ouverture du Concile. Lorſqu'il fut de retour en Eſpagne en 1548, il fut transféré à l'Evêché d'Avila, & conſerva en même tems la Préſidence du Conſeil de Grenade. Il fut fait enſuite Evêque de Cordoue, & mourut le 17 de Mars 1562. Martin Aſpilcuéta, Docteur en Théologie, qui le cite, le nomme *Illia* (e); mais c'eſt peut-être une faute d'impreſſion*. Alava compoſa un Ouvrage ſavant, intitulé, *de Conciliis Univerſalibus, ac de his quæ ad Religionis & Reipublicæ Chriſtianæ reformationem inſtituenda videntur.* „ Des Conciles Oecuméniques, & des meſures néceſſaires pour réformer „ la Republique & l'Egliſe Chrétienne," imprimé à Grenade en 1582 in-folio (f), & par conſéquent après la mort de l'Auteur. Nicolas Antonio parle de quelques autres perſonnes du nom d'Alava, dont nous dirons un mot dans les Remarques [B].

(c) Id. ibid.

(d) *Ubi ſupra.*

(e) *In Cap. Novit.* num. 104. *de Reſcriptis.*

* [En Eſpagnol, le *b* & l'*v* confonſe ſe confondent dans la prononciation: ainſi d'*Alava* on a pu faire *Alaba* & *Illa*. R. D. T.]

(f) N. Antonio *ubi ſupra.*

cette Bulle, puiſqu'elle étoit toute autorité au Concile, & le rendoit abſolument inutile. Car quoique le Pape diſe dans ſa Bulle, que les Légats agiront en tout de concert avec le Concile; ce n'étoit-là qu'un compliment, qui ne rendoit pas le pouvoir, qu'il donnoit à ſes Légats, moins choquant.

[B] *Quelques autres perſonnes du nom d'Alava.*] I. *Don Diego d'Alava de Beaumont*, ſorti d'une Famille illuſtre de Biſcaye. Son père François d'Alava étoit Membre du Conſeil de Guerre, & Grand-Maître de l'Artillerie du Roi d'Eſpagne. Diégo, après avoir étudié le Latin, le Grec, la Philoſophie & le Droit, s'appliqua aux Mathématiques; & s'étant rendu habile dans cette Science, il étudia lui-même ſous Maître l'Art militaire avec tant de ſuccès, qu'il acquit une connoiſſance parfaite de tous les devoirs d'un Général; ce qu'il fit voir par un Ouvrage qu'il publia, intitulé: „ Le parfait Capitaine, & le nouvel „ Art de l'Artillerie." *El perfecto Capitan inſtruido en la diſciplina militar, y nueva Ciencia de Artilleria.* Cet Ouvrage, qu'il dédia à Philippe II. fut imprimé à Madrid en 1590 in-folio, avec l'Approbation du ſavant François Sanctius, célèbre Profeſſeur de Salamanque (2). II. *François Ruiz de Vergara d'Alava*, auſſi diſtingué par ſa haute vertu & par ſa probité, que par ſon érudition. Après avoir pris le degré de Docteur dans l'Univerſité de Salamanque, il y fut fait Profeſſeur en Droit. Il entra enſuite dans le Conſeil de Grenade, & fut honoré de l'Ordre de S. Jacques. Il fut fait après cela Conſeiller du Grand Conſeil de Caſtille, Emploi qu'il occupoit encore dans le tems que Nicolas Antonio écrivoit ſa *Bibliotheque d'Eſpagne*. Il publia: *La Hiſtoria del Colegio de San Bartolome Mayor de la Univerſidad de Salamanca*: „ L'Hiſtoire du Collège de „ S. Barthélemi l'ancien, de l'Univerſité de Salmanque", imprimée à Madrid, à ce que croit Nic. Antonio. Il eut ſoin auſſi, par l'ordre de Philippe IV, de la dernière Edition de la *Regla y Eſtablecimientos nuevos de la Orden y Cavalleria del Apoſtolado San Yago*: „ Les Statuts & les nou„ veaux Réglemens de l'Ordre des Chevaliers de Saint „ Jaques," imprimés à Madrid en 1655. in-folio (3). III. *Léon d'Alava*, Licentié en Théologie, & ami du Cardinal Colonna. On a de lui, *Orationes tres in Urbe habitæ, ad Sixtum V. duæ, ad Gregorium XIII. una*: „ Trois Hâ„ rangues faites à Rome, deux à Sixte V, & une à Gré„ goire XIII," imprimées à Rome en 1591. in-4. (4). [Je remarquerai ici, que Mr. du Pin (5) nomme l'Evêque d'Alforqa, qui fait le ſujet de l'Article, d'aſſiſta au Concile de Trente, *Jayues d'Alava*, & non *Diego*. ADD. DU TRAD.]

(2) N. Antonio *Bibliotheca Hiſp. T.* I. p. 203.

(3) Id. ibid. *In Append.* p. 324.

(4) Ibid. p. 322.

(5) *Bibl. des Aut. Eccleſ. T.* XV. p. 56.

ALBANI (FRANÇOIS) nâquit à Bologne le 17 de Mars 1578 (a). Son père étoit un Marchand de Soie, qui ſe propoſoit de lui faire embraſſer ſa profeſſion; mais le violent panchant qu'il avoit pour la Peinture [A], le porta à s'y adonner entièrement après la mort de ſon père, au grand regret de ſes parens. Il n'avoit alors que douze ans. Il étudia d'abord ſous Denis Calvert, où étoit dans ce tems-là le Guide [B] (b), avec lequel il lia une intime amitié, & qu'il ſuivit dans l'Ecole des Carraches (c). Cependant cette amitié ſi forte ne dura pas toujours [C]. Albani alla à Rome, où il

(a) Felſina Pittrice *Vite de Pittori Bolognesi*, T. II. p. 324. Bologna 1678. in-4.

(b) Felibien *Entretiens ſur les Vies des Peint.* T. III. p. 322. *Trevoux* 1725.

(c) Sandrart *Academia Pictura Erud.* p. 122. Norimb. 1683. in-folio.

[A] *Le violent panchant qu'il avoit pour la Peinture.*] Auguſte Albani ſon père avoit deſſein de lui donner une bonne éducation; mais s'étant apperçu qu'il ne faiſoit que peu de progrès dans la Grammaire, il lui enſeigna l'Ariduité tique, pour le mettre en état de lui être utile dans les affaires de ſon Négoce. Comme François n'avançoit guères dans l'Art de compter, ſon père, remarquant la forte inclination qu'il avoit pour la Peinture, demanda à quelques mauvais Peintres qui travailloient chez lui, s'ils lui conſeilloient de permettre à ſon fils de s'attacher à cet Art? Ils lui répondirent, que ſon fils pouvant lui être d'une grande utilité dans ſa profeſſion, il auroit tort de lui laiſſer prendre le pinceau. Le père, trompé par ces barbouilleurs, n'auroit pas manqué de le détourner de la Peinture; mais étant mort peu de tems après, Albani fut rendu en liberté de ſuivre ſon inclination & ſon génie (1).

(1) Felſina Pittrice T. II. p. 324.

[B] *Il étudia d'abord ſous Denis Calvert, où étoit . . . . le Guide.*] L'amitié du Guide fut fort utile à Albani, le prémier étant déjà fort avancé, quand l'autre entra chez Calvert. Le Maître ſe contentoit de tracer une ébauche, qu'il donnoit à Albani à copier, le laiſſant d'ailleurs à la direction du Guide, ſous lequel il profita beaucoup, parce qu'il l'inſtruiſoit avec douceur & agréablement, au-lieu que la ſévérité de Calvert faiſoit de la peine à Albani; ce qui fit qu'il le quitta à la fin (ſous prétexte qu'il ne vouloit plus s'attacher à la Peinture) & qu'il ſuivit le Guide ſon Ami dans l'Ecole des Carraches (2), où il fit de grands progrès. Les Tableaux d'Albani marquent beaucoup de génie, & font d'une grande douceur. Il avoit d'ailleurs toutes les parties d'un grand Peintre (3).

(2) Id. p. 225. & Sandrart *Academ. Pictur.* p. 18.

(3) *Painting illuſtrated in 3 Dialog. by* W. Aglionby p. 59. London 1685. in-4.

[C] *Cette amitié ſi forte ne dura pas toujours.*] Le Guide & Albani parurent charmés de ſe trouver enſemble chez Louis Carrache; mais la froideur fit inſenſiblement entre eux, ſoit qu'Albani fût jaloux de voir que le Guide le ſurpaſſoit, ou que le Guide vît avec un œil d'envie les rapides progrès de ſon Ami. Quelle que'n fût la cauſe, il eſt certain qu'ils tâchérent dans la ſuite de ſe ſurpaſſer l'un l'autre. Mais il ſemble qu'Albani avoit le plus de tort: car quand le Guide faiſoit quelque belle Piéce d'Autel, ſon Concurrent ne manquoit pas d'y oppoſer un Tableau de ſa façon. Cette eſpéce de guerre dura quelque tems, pendant lequel ils ne laiſſoient pas de parler l'un de l'autre avec eſtime (4). Il ſembloit qu'ils poſſédaſſent parfaitement tous deux l'eſprit de Cour, en ſe louant ainſi réciproquement, dans le tems qu'ils ne négligeoient rien pour éclipſer la réputation l'un de l'autre. Il arrive aſſez ſouvent que l'Envie domine trop chez les Poëtes, les Peintres, les Sculpteurs, & chez tous ceux qui cultivent les Beaux-Arts avec ſuccès. Animés par l'ambition, ils travaillent non ſeulement à s'élever autant qu'il leur eſt poſſible par l'étude & l'application, mais auſſi à rabaiſſer ceux qui excellent dans les Arts & les Sciences auxquelles ils s'attachent. L'exemple d'Albani prouve, combien cette paſſion eſt capable d'étouffer tous les ſentimens d'amitié & de politeſſe, dans un caractére naturellement doux & aimable pour la ſociété. Malgré les grandes obligations qu'il avoit au Guide, qui l'avoit inſtruit avec tout le ſoin & toute l'affection poſſible, il ne laiſſa pas d'être bleſſé de la réputation que celui-ci s'étoit acquiſe. Il ſemble que les Beaux-Arts devroient naturellement inſpirer à ceux qui les cultivent, de la complaiſance & de l'affection pour leurs ſemblables: l'on voit cependant qu'ils produiſent ſouvent un effet tout oppoſé, & qu'ils font non ſeulement oublier les plus grandes obligations, mais qu'ils inſpirent même de l'averſion pour le Bienfaiteur. Que d'Ecrivains & d'Artiſtes, qui brulent d'envie & de jalouſie! Quelle ſecrette ſatisfaction, que dis-je, ſecrette? quelle ouverte ſatisfaction ne reſſentent-ils pas, lorſqu'ils voyent leurs Rivaux blâmés! Avec quelle avidité ne recherchent-ils pas des hiſtoires préjudiciables à la réputation de leurs Concurrens, ſi quelquefois ils n'en font les Inventeurs! L'on diroit qu'ils ſe conſidérent avec leurs Rivaux, comme les deux plats d'une balance, dont l'un baiſſe néceſſairement à proportion que l'autre s'éléve. Il faut pourtant avouer que cet eſprit d'envie régne beaucoup moins dans ceux qui ont des talens & du génie, que dans ceux qui n'en ont point. L'envie & la médiſance paroiſſent être le caractére dominant des derniers. Incapables d'acquérir de la réputation par leurs productions, ils tâchent de ſe diſtinguer par une voie plus aiſée & moins pénible, en attaquant la gloire & les ouvrages des gens de mérite. Comme les plus grands génies ne brillent pas également en tout, *le petit-peuple* de leur Art les attaque ſur les choſes dans leſquelles ils ne prétendent point exceller, ou ils cherchent à diui-

(4) Id. ibid. & p. 226.

il demeura plusieurs années, & se maria : mais sa femme étant morte en couche, les instances de ses parens l'engagérent à revenir à Bologne ; & à la sollicitation de ses frères (qui le trompérent dans la suite) il se remaria (*d*). Il y eut quelque chose de singulier dans le motif qui le détermina à de secondes noces [*D*]. Il entendoit assez bien certaines parties des Belles-Lettres ; mais il ne savoit pas le Latin, à son grand regret, ce qui l'obligeoit à se servir des meilleures Traductions Italiennes des Auteurs qui pouvoient lui être de quelque usage dans son Art. Quand il fut parvenu à l'âge de raison, il aima passionnément la lecture. Il étoit sur-tout charmé de la Jérusalem du Tasse, qu'il avoit toujours dans son Atelier ; & il prioit ceux de ses Amis, qui le venoient voir, de lui en lire quelque chose, pendant qu'il travailloit (*e*). Il excelloit dans toutes sortes de Tableaux, mais sur-tout dans les petites Pièces, quoiqu'il fût très mécontent qu'on n'estimât pas autant les grandes, qu'il avoit faites pour des Autels. Comme il aimoit beaucoup à peindre des Femmes [*E*], il y réussissoit aussi parfaitement ; mais il n'avoit pas autant de talent pour représenter des Hommes (*f*). Malgré le plaisir qu'Albani avoit à représenter des nudités, & particuliérement des Femmes, il étoit néanmoins très chaste [*F*] (*g*). Il peignoit quelquefois des Sujets de l'Histoire Sainte ; mais ces Sujets amoindrissoient le mérite par rapport à celles-là même où ils se distinguent. Parlez à ces Censeurs, de Mr. Pope : ils vous diront, qu'il versifie parfaitement bien, que c'est ton talent ; mais .... ajouteront-ils, ôtez-lui sa cadence .... il ne lui restera rien. Ils vous en diront autant de Dryden, & des autres Poëtes dont les Ouvrages font honneur à l'Angleterre. Si vous parlez du mérite poëtique de ces Ecrivains, on vous dit d'abord, qu'ils n'étoient point savans : ce qui signifie souvent, un homme qui à la tête remplie de mille choses, qu'un bon génie fait gloire d'ignorer. Non que nous prétendions par là donner atteinte au mérite réel du vrai Savant, qui joint un goût délicat à une grande érudition ; au contraire, ce dernier fait la gloire des Belles-Lettres, & est auſſi digne de respect, qu'il est rare de le trouver.

(*d*) Felsina Pittrice p. 229. & suiv.

(*e*) Id. p. 234.

(*f*) Id. p. 206. & 257. Felibien Vies des Peintres T. III. p. 325.

(*g*) Malvasia, Pittura p. 122.

[*D*] *Le motif qui le détermina à de secondes noces.*] Sa seconde femme (Doralice) étoit d'honnête famille, (celle des Fioravanti) ; mais elle n'avoit pas beaucoup de bien : cependant sa beauté, son esprit & son mérite empêchérent Albani de s'arrêter à l'intérêt. Nous voyons assez généralement que les grands Poëtes, & sur-tout les excellens Peintres, ont choisi de belles personnes pour leurs Femmes ou leurs Maitresses. Occupés continuellement à peindre ce qu'il y a de plus beau & de plus aimable, il est naturel qu'ils soient sensibles aux charmes d'une beauté. Il semble à Albani que ce parti lui seroit d'autant plus avantageux, qu'outre qu'il auroit la satisfaction d'avoir une femme très estimable, il trouveroit en elle un modèle d'une grande beauté, qui pourroit lui servir pour ses ouvrages, dans en chercher d'autres, quand il voudroit peindre une Vénus, les Graces, des Nymphes, ou d'autres Divinités, qu'il prenoit souvent plaisir de représenter. Le choix qu'il avoit fait lui réussit ; la femme se trouva tout-à-fait propre à ce qu'il souhaitoit ; car avec la fraicheur de son âge & la beauté de son corps, il reconnut en elle tant d'honnêteté, tant de graces, & des manières de bienfaire si propres à être peintes, qu'il n'eût pu rencontrer ailleurs une personne plus accomplie. Aussi l'a-t-il souvent représentée sous la figure de Vénus ; & dans la suite elle lui fournit un assez grand nombre d'enfans, si beaux & si bien faits, que c'eſt d'après eux que François le Flamand & l'Algarde, excellens Sculpteurs, ont modélé les petits Amours, que l'on voit de la main de ces deux savans hommes. Desorte que la femme & les enfans d'Albani ont été les originaux de tout ce qu'il a peint de plus agréable & de plus gracieux. Sa femme se conformoit tellement à ses intentions, qu'elle prenoit plaisir de disposer ses enfans en diverses attitudes, & de les tenir elle-même nuds, & quelquefois fuspendus en l'air par des bandelettes, pendant qu'Albani les deſſinoit en mille différentes manières (5). Voici ce que dit là-dessus le Comte Malvasia : *Tale per ogni parte riuscì la Moglie . . . . Trasformandosi tutta nel gusto e nel genio marito, ingegnavasi ella la stessa d'accommodar que Bambini nelle diſtate positure ferme non solo e posanti, ma nelle attitudini, & ne' scorti più difficili, e vivaci, sapendo giudiciosamente fargli vedere ſcherzi, con pannolini, & bende accommodandoli, e e ſostenendoli, sin' a che il bramato effetto ben' osservato n'uscisse, & colto.* Il remarque, qu'il n'eſt pas étonnant que les petits Amours d'Albani fussent si beaux, puisque ces enfans, qui lui servoient de modèles, étoient parfaitement bien faits. Sa femme fut très féconde, car elle se vit jusques à douze enfans en même tems. Un fait celle un portrait très avantageux. Elle s'attacha non seulement à inſpirer la vertu à ses enfans, mais auſſi elle leur apprit à lire, & leur mit en main les meilleurs Livres ; & comme elle avoit le goût très délicat, son mari lui-même la consultoit souvent sur ses Ouvrages, & profitoit beaucoup de ses avis. L'Historien nous apprend que malgré tout cela, elle avoit grand soin de ses affaires domestiques, non seulement de celles qui regardent directement une femme, mais même de celles qui sont ordinairement du ressort des hommes, comme de payer, de recevoir de l'argent &c. (6). Une pareille femme eſt un trésor pour un Homme de Lettres ; mais il y en a bien peu de ce caractère. Si une femme veille avec soin à ses affaires domestiques, il eſt rare qu'elle aime les Muses ; si au contraire elle a du goût pour les Lettres, elle a souvent peu de capacité pour les affaires de son ménage, elle eſt ou coquette, ou négligente & mal-propre sur la personne & sur la maison, source de dégoût pour son mari, s'il aime l'ordre & la propreté. Mais que d'excellentes qualités réunies dans la femme d'Albani ! l'affection, le savoir, l'amitié, l'eeconomie, &c. Si toutes les femmes étoient auſſi accomplies, le mariage, bien loin d'être un joug pour les Gens de Lettres & les Artistes, seroit au contraire d'un grand avantage pour eux. Nous sommes pourtant obligés d'apprendre à nos Lecteurs, à notre grand regret, que la hauteur de la femme d'Albani lui causa dans la suite bien des chagrins.

(5) Felsina Pittrice T. II. p. 210. & Felibien Vies des Peintres T. III. p. 324.

(6) Id. ibid.

[*E*] *Comme il aimoit beaucoup à peindre des Femmes.*] C'étoit une inclination naturelle, qui a duré en lui juſques à la fin de ſa vie, comme il l'avoue lui-même dans une Lettre qu'il écrivoit à un de ſes Amis, un an avant ſa mort. Il lui dit, que s'il étoit moins âgé, il voudroit faire encore tout autre chose, que ce qu'il a fait par le paſſé, ſe ſentant non ſeulement rempli d'un nombre infini de nobles idées, mais aiant plus de plaiſir & de facilité que jamais à repréſenter les beautés divines & humaines, particuliérement les Nymphes, les Enfans, & les actions diverſifiantes & agréables. Il croyoit alors que ſon génie feul, & la pratique qu'il s'étoit acquiſe, ſuffiſoient pour lui faire exécuter des Ouvrages accomplis ; bientôt les Carraches, de ce qu'ils s'étoient trop dédiés de leurs forces, & de ce qu'aiant toujours employé beaucoup de tems à étudier, au-lieu de s'abandonner à leur génie, ils n'avoient point amaſſé de quoi vivre commodément. Pour appuyer ſon raiſonnement, ou plutôt pour juſtifier ſa négligence, & ſa conduite tout oppoſée à la leur, il rapporte dans la même Lettre, qu'Annibal Carrache aiant commencé à peindre de pratique un Chriſt mort ſur les genoux de la Vierge, il en fit une Figure admirable & toute divine : mais qu'enſuite aiant fait dépouiller un modèle, & retouché d'après lui le corps du Chriſt, il changea toute cette première production de ſon eſprit, & gâta ſon Tableau par les derniers coups qu'il y donna (7). Sandrart fait particuliérement mention d'un Tableau tout-à-fait bien fait, qu'il a vu chez le célébre Cardinal Panfilio, représentant de ſon chariot, de la main d'Albani, qu'il dit avoir été une de ſes plus belles Pièces (8).

(7) Felsina Pittrice T. II. p. 275. & Felibien T. III. p. 325.

(8) *Acad. Pittura* p. 182.

[*F*] *Malgré le plaiſir qu'Albani avoit à repréſenter des nudités . . . . . il étoit très chaſte lui-même.*] Il étoit ſi modeſte, que quand ſa femme ne lui plus en état de lui ſervir de modèle, & qu'il fut obligé d'en choiſir d'autres, ce n'étoit, (à l'exemple de Louis Carrache & du Guide) que pour deſſiner ou peindre les parties que l'honnêteté & la pudeur ne les empêchoit pas de découvrir, comme les bras, la gorge &c. & qu'il demeuroit même avec elles le moins de tems qu'il pouvoit (9). Ce n'eſt pas que ſes ennemis ne diſent toujours du mal de lui, & de ſes Elèves, qui peut-être ne ſe conduiſoient pas avec tant de retenue. *Una fede così sfatta al ſanto matrimonio, che più tosto l'auria eletto il morire, che il far torto alla ſua Dorattice* (circonſtance un peu extraordinaire), *che però, non potendoſi più di eſſa ſervire per modello, valendoſi di quelle femmine che li trovava Sampietro, non aver mai perduto honorato coſtume di vedere ſola i quelle parti, che non cagionano riſſore* &c. (10). Ce fut un grand bonheur pour Albani, que ſa femme lui parût une Vénus en beauté, même dans le tems que l'âge commençoit à flétrir ſes charmes ; ce qui prouve combien elle lui étoit chère, puiſque ſans cela elle n'auroit pas été ſi aimable à ſes yeux. Sa conſtante tendreſſe pour elle, contredit cette réfléxion de *Caton* : *que la beauté devenue familière, perd ſon éclat aux yeux de celui qu'elle charmoit, & n'a plus d'attraits pour lui.* Elle ne dément pas moins cette maxime ſi ordinaire, que le dégoût ſuit la jouiſſance ; & cette hiſtoire qu'on rapporte du Roi Henri IV. Son Confeſſeur l'aiant ſollicité de renoncer à ſes galanteries continuelles, & de s'en tenir à la Reine ſa femme, il ne lui fit point de réponſe, mais ordonna qu'on ne ſervît au bon Pére d'autre mets que des perdrix. Les deux ou trois premiers jours les perdrix furent trouvées excellentes, mais enſuite on en fut raſſaſié, & le Confeſſeur ne put s'empêcher de le faire paroître. Alors le Roi ne manqua pas de ſe prévaloir de ſon exemple, pour autoriſer la variété de ſes amours. On fait l'avanture du Peintre, auquel un Gentilhomme fort amoureux commanda le Tableau d'un Hymen. Le Peintre ne manqua pas de repréſenter le petit Dieu, le plus à ſon avantage qu'il lui fut poſſible, avec un air doux & content, les yeux pleins de feu, & dans une attitude propre à charmer. Le portrait achevé fut envoyé à l'Amant, qui le trouvant trop languiſſant, & pas aſſez agréable pour un Dieu auſſi aimable, le renvoya au Peintre pour le retoucher. Celui-ci le garda quelque tems, mais n'y changea pas un trait.

(9) Felsina Pittrice T. II. p. 206.

(10) Id. ib.

(b) Sandrart, dans ſon *Academia Pictura* p. 182. met la mort en 1668. Mais Malvaſia, (que les autres ont ſuivi) l'Auteur de l'*Abecedario Pittorico*, Felibien, De Piles, Graham, la mettent en 1660.

amoureux étoient ſi recherchés [G], qu'il étoit obligé d'en faire pluſieurs copies. Quoiqu'il ait eu pluſieurs traverſes dans ſa vie, & beaucoup de ſujets de déplaiſir dans ſa famille, il étoit cependant d'un tempérament ſi heureux, que les afflictions n'ont jamais troublé le repos de ſon eſprit, il a été la ſanté de ſon corps [H]. Il étoit modeſte, & homme de mérite, aiant la plus tendre affection pour ſes Diſciples (dont quelques-uns ont été d'excellens Peintres), pour leſquels il n'avoit rien de caché dans ſon Art. Il mourut [I], fort regretté de ſes Amis, le 4 d'Octobre (b) 1660, âgé de quatre-vingt-deux ans & ſix mois. Ceux qui ſouhaiteront de lire ſa Vie dans une plus grande étenduë, peuvent conſulter *Felſina Pittrice* Tom. II.

Le Gentilhomme, au bout de quelques mois de mariage, ſe redemander le Tableau; l'Hymen lui parut alors avoir l'air trop vif & trop animé, & il voulut que l'Ouvrier y fit encore quelque changement; mais celui-ci refuſa d'y retoucher, l'aſſurant que s'étant ſes yeux qui avoient changé, & non le Tableau. Cependant, quoiqu'il ſe trouve bien des gens à qui il arrive la même choſe qu'à ce Gentilhomme, il y en a pourtant auſſi (quoique peut-être en plus petit nombre) pour leſquels le mariage eſt un état plein de charmes, & dont les femmes font le bonheur. „ Tous les au-„ tres biens du monde ſont des dons de la Fortune; une „ digne Femme eſt un préſent du Ciel. Les faveurs de „ la Fortune, légères & inconſtantes, diſparoiſſent comme une onde; une Epouſe attachée à nous, répand „ des douceurs ſur tout le cours de notre vie. *".

* Pope.

[G] *Ses Sujets amoureux étoient ſi recherchés* &c.] C'eſt par le moyen des études & des obſervations qu'il avoit faites ſur la Nature (en copiant, comme l'a dit Lamême & ſes enfans) qu'il réuſſit ſi bien à peindre de petits Amours, qui jouent & qui volent, lorſqu'en ſe formant mille idées de lieux plaiſans & délicieux, il a repréſenté Vénus accompagnée des Graces & des quelques Nymphes; c'eſt auſſi particuliérement dans ces ſortes de ſujets, qu'on voit la beauté de ſon génie. Il n'a pas repréſenté, dit Malvaſia, Cupidon languiſſant & aſſoupi, ainſi qu'a fait le Guide; mais il l'a dépeint aſſis mactueſement ſur ſon Trône; tantôt dirigeant les petits Amours dans leurs exercices; tantôt décochant des traits contre un Cœur placé ſur un tronc d'arbre; tantôt prélidant aux jeux & aux danſes des petits Amours, autour d'une Flore de marbre couronnée de fleurs; tantôt examinant la victoire que les Amours remportent ſur les Faunes & les Satyres. S'il pelgnoit Adonis mort, il ne manquoit pas d'y faire entrer une bande d'Amours, les uns s'eſuiyant pleins de fraieur à la vue de ſes bleſſures ſanglantes; les autres exprimant leur deſeſpoir en brûlant leurs arcs & leurs fleches, comme deſormais inutiles, puiſqu'Adonis n'étoit plus; & d'autres courant après les bêtes ſauvages, en branlant leurs dards, d'un air de colére & de vengeance. *Se finge Amore, „ non ſonnachioſo e dormiente, „ con' è quì di Guido ch'ſi ſe vedere, „ ma nel ſuo trono, ed in maeſtà aſſiſo, aſſiſtere horà al' eſercizio, ed alla gara de gli Amoretti minori, in berſagliare un'cuore ad un tronco appeſo e penderite: hora alle liete danſe, e carole colte e miſurate da que' teneri piedi attorno al ſimulacro marmoreo d'eſſi trasformato. Fiora: hora alla vittoriosa feconſitta de' Satireſti e de' Fauni ſelvaggi, dagli alati fanciulli ſottomeſſi ed oppreſſi. Se d'un Adone ucciſo face piangere ne' pianti ſuoi rami il lugubre aglo, accompagnato anche lo ſcioglie dal corteggio d'Amorini, altri de quali mirando la crudel piaga, ſpaventato s'arreſtaſſe: altri ebe adiratoſene, l'arco ſpezzaſſe & le quadrella, arneſi reſi inutili per la morte dell'inſeſice: altri che imbrandito il dardo, diceto al ferro ungliale correndo, ne minacciaſſe la vendetta* (11). Pour entretenir & annobilir ces idées, & pour cultiver le goût qu'il avoit à peindre des ſujets pris de la Fable, il liſoit ſoigneuſement toutes ſortes de Poëſies, & alloit ſouvent à la Campagne, où la verdure des prés & des bois, le murmure des ruiſſeaux, les concerts harmonieux des oiſeaux, le calme & la tranquillité de l'air, ne pouvoient qu'animer une imagination comme la ſienne: & le Comte Malvaſia eſt même d'opinion, qu'Albani a furpaſſé tous les Peintres qu'il y a jamais eu, pour repréſenter des ſujets amoureux. *Incogliendo*, dit-il en parlant d'Albani, *(il mondo) queſti co più inſeriti vezzi, che ſtammai mediteſſe pennello* (12). C'eſt ce qui a fait dire à un ſavant Auteur (13) (lorſqu'il ſe repréſente conduit par le Génie de Raphael Urbin dans le Jardin des Poëtes à Bologne) que les charmes de ce beau lieu lui rappellent le ſouvenir des Tableaux d'Albani; & il tient au Génie ce diſcours: „ Il faut avouer que les Tableaux de ce grand Maî-„ tre feublent être faits pour de tels lieux auſſi bien que que „ celui-ci. Le plupart de ſes Piéces ont une beauté ſigrée, „ qu'elles inſpirent naturellement du plaiſir & de la joie, „ & écartent toutes les penſées ſombres & mélancoliques." Le Génie répond: „ Vous avez raiſon, Albani avoit un „ panchant naturel à repréſenter les plus charmans objets, „ comme des Divinités Céleſtes, des Amours, des Nym-„ pes, des Solitudes (14)". Auſſi aimoit-il ſi fort la Campagne, qu'il y paſſoit aſſez généralement l'Eté, pour y jouir des plaiſirs qu'elle offre, & qu'un Poëte moderne dépeint ſi bien dans les vers ſuivans (15):

Ici ſans brigue & ſans efforts
Je jouïs des riches treſors,
Des riches dons de la Nature.
Pour moi les champs ſe font parés,
Pour moi d'une lumiére pure
La terre & l'air ſont éclairés.

Mon ame, à ces objets ravie,
Grace, tranquillité, leur beauté.
. . . . . .
Par-tout où je conduis mes pas,
Sans oſſuſcht, ſans embarras,
Nait un plaiſir pur & ſenſible.
Charme d'objets toujours nouveaux,
Je n'entends en ce lieu paiſible,
Que le murmure des ruiſſeaux.

[H] *Il étoit d'un tempérament ſi heureux, que les afflictions n'ont jamais trouble le repos de ſon eſprit.*] *Sue tele, dit* Malvaſia . . . . *non ſferando altro mal, che gioie, che allegrie, che contenti. Fiuttore d'ogni contraſto, e ſuperiore ad ogni contrario deſtino, non ſapeva col ſuo poetico pennello, che paſſegiar mai ſempre per i deliziosi giardini di Peſti, per le amene pendici di Paſo & di Citera: che colcare anche talora le ruyti del Permeſſo, ed arrevare a ſtanziar feliscemente, con Apollo e le Muſe; onde di lui ben' auche dir ſi poteſſe ciò che Freſnoy canto del gran Giulio Romano, che*

A puero Muſarum cultus in Antris
Aoniae reſeruit ſpes, Graphicaque Poëſis,
Quae non viſa prius, ſed tantum audita Poëtis,
Ante oculos ſpectanda dedit ſuccuria Phebi (16).

(16) Felſina Pittrice Vol. II. p. 232.

„ Ses Tableaux ne reſpirent que la joie & le plaiſir. „ Doué d'une force d'ame qui le rendoit ſupérieur à tous „ les chagrins, ſon Pinceau poëtique le promenoit dans „ les lieux les plus charmans, à Paphos & à Cythére; le „ conduiſoit dans les endroits les plus délicieux du Par-„ naſſe, dans la compagnie d'Apollon & des Muſes: tel-„ lement qu'on peut avec raiſon appliquer à Albani ce que „ du Freſnoy a dit du fameux Jules Romain," *qu'élevé „ dans le ſejour des Muſes, il a fait voir dans ſes Tableaux „ Poëtiques, & repréſente aux yeux, ce qui juſqu'alors n'a-„ voit été chanté que par les Poëtes.*

[I] *Il mourut fort regretté de ſes Amis.*] Albani s'étoit toujours beaucoup appliqué, & il continua juſqu'à la fin de ſes jours. Dans la maladie même dont il mourut, il ne pouvoit s'empêcher de travailler dans les intervalles de relâche qu'elle lui laiſſoit (17). Ses forces étant enfin épuiſées, à aiant reçu les Sacremens, il ſe tourna vers ſa femme & ſes enfans, & demanda à Dieu de répandre ſur eux ſes plus précieuſes bénédictions. Pluſieurs de ſes Diſciples l'aſſiſtérent juſqu'à ce qu'il eut rendu le dernier ſoupir (18), parce qu'il les aimoit tendrement; entre autres Philippe Merizani, qui ne le quitta ni jour ni nuit, verſant des torrens de larmes. Toute la Ville de Bologne fut touchée de ſa mort, qui fut regardée comme une perte conſidérable, la maiſon étant toujours ouverte aux honnêtes-gens, & la converſation libre, agréable & ſavante. Il fut célébre pendant ſa vie (9), aiant été viſité par les plus grands Peintres, & en commerce de Lettres avec le Pouſſin, Miguard, Lanfranc, Salvator Roſa, & avec pluſieurs autres, qui avoient coutume de l'appeller leur Pére & leur Maître. Pluſieurs Princes lui firent l'honneur de lui écrire, & entre autres Charles I. Roi d'Angleterre, qui l'invita par une Lettre ſignée de ſa propre main (20), à venir en Angleterre. Comme pluſieurs des plus fameux Peintres de Bologne avoient eu des Obſéques magnifiques, les Amis d'Albani virent avec chagrin qu'on ne lui rendit pas les mêmes honneurs. Il y en eut donc pluſieurs, qui réſolurent de le faire à leurs propres dépens dans l'Egliſe de S. Grégoire, & ils avoient fait dans ce deſſein des préparatifs extraordinaires: mais l'envie de l'autre *Ecole* empêcha l'exécution de ce beau deſſein; on prétendit que les honneurs qu'on vouloit rendre à Albani n'appartenoient qu'à des Têtes couronnées (21). Pluſieurs Ecrivains diſtingués célébrérent la mémoire d'Abani, tant en proſe qu'en vers (22). Malvaſia a conſervé une Ode de Paul Moſcheti, à la louange d'Albani, & quelques vers de Francois de Lemene, entre leſquels ſe trouvent ceux-ci, pour mettre ſur ſon Tombeau:

Par le Preſſeque di Francesco Albani.

Queſti di giara tomba illuſtri horrori
Chiuſion del grande Albian la ſpoglia frale,
Che al ſin coprio con lividi pallori
Lui, che dè vita a l'ombra, ombra mortale.
Prodigio ancora, a la ſua mano eguale,
Non addita la terra infrà i maggiori,
A quella man famoſa, ed immortale,
Che diè colori a l'alma, alma a i colori.
Premeteo ſol con ſuo human penſiero,
Mentre di morto fango un biuomo adombra,
Poteo dar vita al nobil magiſtero.
Ma ſtupor non bugiardo hor più n'ingombra;
Fisto Premeteo fù, l'Albian fù vero,
Quei diè vita col Sol, quaſti con l'Ombra.

(7) Felſina Pittrice Vol. II. p. 232. 233.

(11) Id. p. 234.

(12) Giraudon.

(14) Felſina Pittrice Vol. II. p. 234.

(15) De Villiers Ouvrages en vers p. 450.

(17) Id. p. 241.

(18) Abecedario Pittorico p. 160. in Bologna 1719. in-4.

(19) Academia Pictura p. 182.

(20) Id. p. 242.

(21) Id. p. 284. 285.

(22) Id. p. 290.

Un

En voici le fens : „ Les dépouilles mortelles de l'illuſtre „ Albani, qui donnoit de la vie aux Ombres, repoſent „ ſous ce marbre. Jamais la terre ne produiſit un Artiſte „ auſſi admirable, une main égale à ſa main immortelle, „ qui donnoit des couleurs à l'ame, & une ame aux cou- „ leurs. Le fabuleux Prométhée anima une terre brute, & lui donna la vie par le moyen du Soleil ; mais „ Albani, vrai Prométhée, donna la vie par le moyen „ de l'ombre."

ALBERIC, François de Nation, vivoit dans le XII. Siècle. Après avoir été Moine dans le Monaſtère de Clugni, il fut fait Prieur de S. Martin à Paris, & enſuite Abbé de Vézclay (*a*) vers l'an 1124. En 1138, le Pape Innocent II. lui donna le Chapeau de Cardinal & l'Evêché d'Oſtie, & l'envoya en qualité de Légat en Angleterre & en Ecoſſe (*b*) : ce qui ne plut pas trop au Clergé d'Angleterre [*A*]. Cependant, après quelques difficultés, Alberic fut reçu (*c*), parce que le Roi Etienne étoit trop mal affermi ſur le Trône pour oſer méeontenter la Cour de Rome (*d*). Il faut remarquer que l'Archevêque de Cantorbéri faiſoit ordinairement les fonctions de Légat du Pape en Angleterre; mais ce Siége étant vacant, l'Evêque de Winehefter, frère du Roi, s'étoit flatté d'être Légat pendant cette vaeance, & le Roi & lui furent très méeontens de voir un Etranger inveſti de cette Dignité (*e*): ils furent eependant obligés d'en paſſer par-là. Alberic ſe propoſant d'aſſembler un Conеile National de tout le Clergé Anglois, voyagea par toute l'Angleterre, pour prendre connoiſſance des abus qu'il y auroit à réformer; & vers le tems marqué pour la tenue du Concile, il fomma les Evêques & le reſte du Clergé de ſe trouver à Londres, aiant deſſein de tenir le Conеile dans l'Abbaye de Weſtminſter. Dans la Lettre qu'il écrivit au Prieur & au Clergé de Cantorbéri, il leur diſoit, qu'il ſe propoſoit de confacrer l'Evêque d'Exeter nouvellement élu ; & il leur conſeilloit d'élire pour leur Archevêque un homme qui eût les qualités requiſes, & contre lequel le Roi n'eût rien à dire: il leur ordonnoit auſſi, en vertu de ſon Autorité Apoſtolique (*Apoſtolica Auturitate præcipimus*), d'envoyer leurs Députés au Concile, ſouhaitant qu'ils arrivaſſent avant l'ouverture de l'Aſſemblée, parce qu'il avoit à conſulter avee eux ſur quelques affaires partieulières, qui devoient s'y traiter (*f*) ; mais nous ignorons quelles étoient ces affaires. On pourroit peut-être conjecturer, que le Légat avoit deſſein de ſe faire un Parti, & de s'aſſurer des voix pour former les Decrets qu'il avoit réſolu de faire paſſer: car comme l'Autorité du Pape n'étoit pas eneore bien établie en Angleterre, la Cour de Rome ne négligeoit rien pour l'y affermir. Le Concile s'aſſembla le 13 de Décembre (*g*) 1138 (*h*). Il s'y trouva dix-ſept Evêques, environ trente Abbés, outre un grand nombre d'autres Eccléſiaſtiques, & beaucoup de Peuple : *Cleri & Populi multitudine numeroſa* (*i*). Il ne faut pourtant pas, par *Populi multitudo numeroſa*, entendre qu'il y eût une grande quantité de Laïques qui euſſent voix dans le Concile; mais ſeulement, qu'ils furent préſens à ee qui ſe paſſoit. Il s'y fit ſoixante-dix Canons, dont quelques-uns méritent qu'on en faſſe mention [*B*]. Le Conеile étant fini, Albéric faera Théobald Archeveque de Cantorbéri, le 8 de Janvier 1139, & s'en retourna aprés cela en Italie. Il fut enſuite ſucceſſivement Légat en Sieile, en Orient, & en France, & mourut en 1147 (*k*). Riehard, Prieur de Hexham (*l*), dit qu'il fut célébre par ſon Erudition, tant Sacrée que Profane; qu'il eut beaucoup de part aux affaires Eccléſiaſtiques de ſon tems ; qu'il étoit éloquent, ſage, prudent, d'un caractère doux, & outre cela extrémement dévot (*m*). C'eſt au Leéteur à juger, juſqu'où l'on peut en croire là-deſſus un Moine dévoué au Pape.

(*a*) Petite Ville du Nivernois.

(*b*) Ricard. Hagulſtad. *Hiſt. de Geſtis Regis Stephani*, in *Hiſt. Anglic. Script.* fol. T. I. col. 1144.

(*c*) Gervaſii *Chron.* ibid. col. 1144.

(*d*) Rapin *Hiſt. d'Angleter.* T. II. p. 154.

(*e*) Gervaſii *Chron.* ubi ſupra.

(*f*) Ibid. col. 1346. 1347.

(*g*) *Idus Decembris.* Id. ibid.

(*h*) Ricard. Hagulſtadenſ. *ibid.* col. 1116.

(*i*) Gervaſii *Chron.* ubi ſupra.

(*k*) Bazot. *ad h. ann.*

(*l*) Dans le Northumberland.

(*m*) Ricard. Hagulſtad. *ubi ſupra.*

[*A*] *Ce qui ne plut pas trop au Clergé d'Angleterre.*] Mr. de Rapin remarque (1), qu'un des moyens que les Papes employérent pour établir leur pouvoir & leur autorité en Angleterre, ce fut l'envoi fréquent des Légats. Pendant la Domination des Rois Saxons & Danois, on ne trouve que rarement dans l'Hiſtoire, que les Papes aient envoyé des Légats en Angleterre. Bien que dés ce tems-là ils euſſent formé le projet de ſe rendre abſolus dans l'Egliſe, ils ne s'étoient pas encore aviſés de ce moyen ; peut-être de peur d'effaroueher les Métropolitains. Car en ce tems-là, les Archevêques de Cantorbéri, en qualité de Primats de l'Egliſe Anglieane, étoient regardés comme Légats nateels des Papes, qui les chargeoient ordinairement de l'exécution de leurs ordres. Mais comme ils avoient la plupart du tems deux choſes oppoſées à ménager, ſavoir l'intérêt de l'Egliſe Anglicane & celui du Pape, il arrivoit ſouvent qu'ils préféroient le premier. Cela fut cauſe que les Papes recherchérent avec empreſſement les occaſions d'envoyer d'autres Légats, qui n'euſſent en vue que les intérêts de leur Maitre. Ainſi, lorſque ſous le regne d'Offa, il fut queſtion d'ériger l'Evêché de Lichfield en Archevêché, le Pape ne laiſſa pas échapper cette occaſion. Comme il n'étoit pas naturel de donner cette commiſſion à l'Archevêque de Cantorbéri, à qui on avoit deſſein d'enlever une partie de ſa Juriſdiction, la Cour de Rome fit aiſément conſentir le Roi à recevoir des Légats Italiens pour faciliter la réuſſite de ce deſſein (2). Quand ſous le regne de Henri I. le Pape envoya Guy Archevêque de Vienne * avec la qualité de Légat de toute la Grande-Bretagne, le Clergé d'Angleterre regarda ce choi comme une atteinte à ſes Privilèges ; & les exemples précédens ne furent pas capables de porter le Roi & ſon Conſeil à permettre que ce Légat exerçât aucune fonction dans le Royaume. Le Jéſuite Alford, qui a écrit l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Angleterre, aiant bien ſenti combien il eſt difficile d'accorder ce refus avec l'autorité du Pape, a cru ſe tirer d'embarras par une ſubtilité. Il dit que la Commiſſion de ce Légat fut rejettée, parce qu'on avoit négligé d'y inſérer cette clauſe, *Nonobſtant les prérogatives de l'Archevêque de Cantorbéri.* Mais comme il ne cite aucune autorité pour appuyer ce qu'il avance, on n'eſt pas obligé de l'en croire ſur ſa parole. Le Cardinal Baronius s'en eſt tiré plus adroitement, en paſſant ſous ſilence cette Légation. En l'année 1116, l'Abbé Anſelme aiant préſenté au même Roi Henri, une Commiſſion qu'il avoit du Pape, pour exercer en Angleterre la fonction de Légat, il n'en put obtenir la permiſſion. Les Evêques Anglois, que le Roi conſulta ſur ce ſujet, répondirent unanimement, que cette Légation étoit contraire aux Privilèges de l'Egliſe Anglicane (3). Il ne faut donc pas être ſurpris, qu'Alberic trouvat de la difficulté à être reçu, puiſque le Clergé Anglican ne prétendoit pas relever de la Cour de Rome, & que les Evêques ne pouvoient voir de bon œil, que des Etrangers fuſſent mis en poſſeſſion de l'autorité qui leur appartenoit.

(1) *Hiſt. d'Angleter.* T. II. p. 151.

(2) Rapin *ibid.*

* En France.

(3) Rapin. *ibid.* p. 152. 153.

[*B*] *Le Concile fit LXX Canons, dont quelques-uns méritent qu'on en faſſe mention.*] Le prémier défendoit à tous les Frères, ſous peine d'anathème, de recevoir de l'argent pour le Chrême, l'Onction, le Baptême, la Confeſſion, le Mariage, la Viſite des malades, l'Euchariſtie & la Sépulture des morts (4). Le cinquiéme défendoit à toute perſonne de recevoir aucun Bénéfice Eccléſiaſtique, d'un Laïque; & obligeoit tous les Eccléſiaſtiques, en recevant l'inveſtiture de l'Evêque, de jurer ſur les Evangiles, qu'ils n'avoient rien donné ni promis, ſoit directement, ſoit indirectement, pour obtenir leur Bénéfice; & s'ils étoient trouvés coupables, on ſtatuoit ſeulement qu'ils en ſeroient privés (5): peine bien légére pour le parjure. Le ſeptiéme privoit de leurs Bénéfices tous les Eccléſiaſtiques mariés, ou qui avoient des Concubines, & défendoit à toute perſonne d'entendre la Meſſe dite par eux (6). Richard d'Hexham cite un autre Canon, dont Gervais ne parle point, qui ordonnoit que perſonne ne poſſédât de Bénéfice par voie d'héritage, & que nul ne nommât ſon ſucceſſeur; & ſi pareille choſe arrivoit, on ſouhaitoit avec le Pſalmiſte (7), *que ceux qui diſtient, Conquerons-nous les lieux plaiſans de Dieu, fuſſent foudroiés à du chaume* (8). Il paroit clairement par ce Canon, non ſeulement que les Eccléſiaſtiques étoient mariés en Angleterre, du moins encore dans le XII. Siècle; mais auſſi, qu'ils diſpoſoient de leurs Bénéfices par Teſtament.

(4) Gervaſii *Chron.* ubi ſupra col. 1347.

(5) Ibid.

(6) Ibid.

(7) Pſ. LXXXIII. 13. 14.

(8) Ric. Hagulſtad. col. 247.

ALBERT [*A*] Archevêque de Mayence, prémier du nom, deſcendoit d'une ancienne & noble

[*A*] ALBERT.] Otton de Friſinguc, S. Bernard, & pluſieurs autres Ecrivains le nomment *Adelbert* ou *Adalbert*; mais Dodechin & d'autres Auteurs, parmi leſquels eſt le ſavant Aventin, le nomment Albert : & ce qui décide la choſe, c'eſt que lui-même écrit ſon nom de cette manière, comme on le voit par un Serment qu'il prêta, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite, & qui eſt cité par Serrarius (1).

(1) *Rer. Mogunt.* L. V. p. 510. col. 2. num. 5.

(a) Nic. Serrarius Rer. Mogunt. L. V. edit. a Georg. Christ. Joannis. Francof. 1722. T. I. p. 533.

(b) Otto Frising. (ap. Serrar. ibid.) le nomme Chancelier. Mais Aventin. (Annal. Bojor. L. V. p. 561.) le nomme Secretaire, Magistrum Epistolarum.

(c) Aventin. ibid.

(d) Pafcal II.

(e) Heiss Hist. de l'Emp. T. I. L. II. p. 191.

ble Famille de Lorraine (a) [B]. N'étant encore que Prêtre, il fut fait Secrétaire ou Chancelier du Prince Henri, fils de l'Empereur Henri IV (b): & il fut un des principaux Auteurs de la révolte de ce Prince contre fon père, fous prétexte de maintenir l'autorité du Pape, que Henri IV tâchoit d'abaiſſer (c). Il paroit par-là qu'Albert ſembloit alors être attaché aux intérêts du Pape; mais l'on verra par ce que nous allons dire, que ce n'étoit pas tant par zèle pour le Pontife, que pour gagner les bonnes graces du Prince. Quand Henri V fut ſur le Trône, Albert, qui étoit alors vraiſemblablement fon Chancelier [C], eut beaucoup de crédit auprès de lui. Il alla diverſes fois en Ambaſſade vers le Pape (d): d'abord en l'année 1106, qu'on aſſigna une Conférence à Châlons en Champagne, pour tâcher de terminer le différend qu'il y avoit depuis longtems entre les Empereurs & les Papes au ſujet des Inveſtitures, que les premiers prétendoient être en droit de donner aux Prélats de l'Empire par la Croſſe & l'Anneau [D]. Albert, apprenant que le Pape vouloit être preſent aux Conférences, ne voulut pas y aſſiſter, & laiſſa tout le ſoin de la négociation à ſes Collègues, croyant qu'il n'étoit pas de la dignité de l'Empereur, qu'il repréſentoit, de céder au Pape, qu'il regardoit encore comme Vaſſal de l'Empire. Le Pape ne voulant point conſentir aux Inveſtitures, & les Ambaſſadeurs aiant ordre de ne s'en pas relâcher, l'Aſſemblée ſe ſépara brufquement, & fans rien terminer (e). En 1109, Albert fut encore envoyé au Pape, qui étoit alors à Rome, pour traiter avec lui ſur le Couronnement de l'Empereur; & aiant exécuté ſa Commiſſion [E] il s'en retourna en Allemagne (f). Richard Archevêque de Mayence étant mort la même année, l'Empereur nomma Albert pour lui ſucceder (g), quoiqu'il n'ait été ſacré que pluſieurs années après (h). Cette même année il ſuivit l'Empereur en Italie, & il fut le Chef de ceux qui négocièrent l'accommodement entre Henri V & le Pape au ſujet des Inveſtitures. Albert défendoit dans ce tems-là ſi fortement les prétentions de l'Empereur, que non ſeulement il lui conſeilla de n'y pas renoncer, mais auſſi de mettre le Pape en priſon. Henri ſuivit cet avis, & força par ce moyen le fier Pontife à céder [F], & à renouer la négociation

(f) Annal. Hildesheim. p. 737. apud Serrar. ubi ſup. p. 537. num. 1.

(g) Dodechini ibid. ad Mart. Scot. ad annum 1109. ap. Ribot. Rer. Germ. Script. T. I. P. II. p. 611.

(h) Serrar. ubi ſupra p. 534. n. 1. ad §. 4.

[B] *Deſcendoit d'une ancienne & noble Famille de Lorraine.*] Bruſchius dit (2) qu'il étoit Duc de Lorraine, & cite Otton de Friſingue, qui dit ſimplement qu'il étoit Lorrain d'origine, *natione Lotharingius* (3). Il deſcendoit effectivement des Princes de Lorraine, ſes Ancêtres aiant été Comtes de Sarbruck (4). Il étoit fils de Sigebert ou Sigebrant, frère de Frédéric, qui épouſa Giſèle, dont il eut Adelbert ou Albert ſecond, qui ſuccéda à notre Albert dans l'Archevêché de Mayence. Georges-Chrétien Joannis, qui nous apprend ces particularités dans ſes Notes ſur la Vie d'Albert par Serrarius, nous renvoie pour les preuves de tout ce qu'il dit, à F. Anſelme, *Hiſtoire des Familles de France*, Tom. II. p. 1325. & à ſon Appendix à l'*Hiſtoire du Palatinat de Paretti*, p. 433.

(2) Apud Serrar. ibid. p. 533.

(3) L. VII. c. 14. apud eund. ibid.

(4) En Latin *Sarbrucenſis ou Saraponteni Comites.* Le Comté de Sarbruck eſt ſur les frontières de la Lorraine, & en étoit autrefois partie.

[C] *Qui étoit alors vraiſemblablement ſon Chancelier.*] On parle d'une maniére aſſez douteuſe, parce qu'Aventin cité (5) ci-deſſus ne lui donne que le titre de Secrétaire. Il eſt pourtant certain que divers Ecrivains lui donnent la qualité de Chancelier de l'Empereur, & qu'il poſſédoit cette haute Dignité dès l'an 1106 (6), quand Henri IV mourut.

(5) Citation (4).

(6) Annal Serrar. ubi ſup. p. 534. num. 2.

[D] *Les premiers prétendoient être en droit de donner* (les Inveſtitures) *aux Prélats de l'Empire par la Croſſe & l'Anneau.*] Ce différend entre les Empereurs & les Papes commença ſous Henri IV. Le Cardinal Hildebrand, pendant les ſemblots qu'il avoit eus ſous Alexandre II. & fous quelques-uns des Papes précédens, avoit par ſes intrigues fait tous ſes efforts pour faire perdre aux Empereurs le droit des Inveſtitures, dont ils avoient joui depuis Charlemagne. Pour que le Lecteur puiſſe ſe faire de juſtes Idées de ce grand différend, nous allons rapporter ici qu'en dit Heiſs dans ſon *Hiſtoire de l'Empire* (7). Nous liſons dans l'Ecriture Sainte, que pour remplir l'Apoſtolat de Judas, qui étoit vacant, les Fidèles au nombre de ſoixante-quatre-vingts, avoient propoſé Barſabas & Mathias; & que aiant jetté le ſort pour l'un & pour l'autre, le ſort tomba ſur Mathias. Que lorſqu'il fallut auſſi élire des Diacres, les Fidèles étant en bien plus grand nombre, en élurent ſept, qu'ils préſentèrent aux Apôtres, leſquels, après avoir fait des prieres, leur impoſèrent les mains. Que il y a deux choſes dans ces élections, la *Preſentation* que les Fidèles faiſoient, & l'*Impoſition des mains* par les Apôtres. La Preſentation étoit toute Séculière, comme venant de Perſonnes Séculières: l'Impoſition des mains étant une choſe ſainte, parce qu'elle étoit le ſigne viſible de la decente inviſible du S. Eſprit; auſſi cette action appartenoit-elle à des perſonnes ſacrées & ſaintes. La Préſentation eſt ce que nous pouvons appeller *l'Inveſtiture*; car le peuple étiant préſentement les Perſonnes qu'il juge eſt capables, & puis les préſentant, il donnoit, autant que cela dépendoit de lui, l'Inveſtiture du Miniſtère dont il s'agiſſoit, à la Perſonne élue, pour être ſacrée enſuite par les Prêtres, & par-là rendue capable des fonctions de ce Miniſtère. C'étoit-là comment on en uſoit à la naiſſance de l'Egliſe, & lorſque tous les Fidèles n'étoient qu'un cœur & qu'une ame, & qu'ils vivoient en commun. Depuis ce tems-là, les Charges de l'Egliſe aiant été dotées de grands biens par les Souverains & par les perſonnes riches, ces Charges attirérent ceux qui regardent plus le bien qui eſt annexé à la Charge, que la Charge même; & c'étoit alors qu'on tâchoit d'y parvenir par des factions, par des ſimonies, & par d'autres voies illicites, dont preſque toujours il réſultoit des ſéditions: ce qui obligea les Empereurs, pour arrêter ces abus, d'élire, de préſenter & d'inveſtir eux-mêmes les Bénéficiers. Et l'on remarque, que ceux qui ont été choiſis par les Empereurs, ont communément été de Grands-Hommes; & que ceux, au contraire, qui ſe ſont introduits par d'autres voies, n'ont pas toujours répondu à leurs obligations. C'eſt-ce que dit Heiſs; mais c'eſt au Lecteur à décider juſqu'où cette remarque ſe trouve confirmée par l'expérience, dans un certain Pays voiſin. Cet Auteur ajoute, qu'il faut conſiderer deux puiſſantes raiſons, qui donnent inconteſtablement aux Souverains le droit d'élire & d'inveſtir les Evêques & les autres Bénéficiers. La prémiére eſt, que le Temporel de ces Bénéfices eſt venu de leurs propres bienfaits, qu'ils ont érigés en fiefs, ou en la perſonne des Evêques. La ſeconde raiſon eſt, que les Bénéficiers étant leurs Sujets, & devenant leurs Vaſſaux par la poſſeſſion de ce Temporel, les Princes, pour le bien de l'Etat, ont intérêt de s'aſſurer de la perſonne & de la fidélité de ces Vaſſaux; enſorte que vouloir contelter ce droit des Princes, ce ſeroit vouloir détruire l'ordre établi de Dieu, qui oblige les Princes à veiller au bonheur & à la tranquillité de leurs Sujets. Ces Inveſtitures ſe donnoient par les Empereurs avec la Croſſe & l'Anneau, de même qu'ils donnoient les Inveſtitures des autres Fiefs avec le Sceptre, l'Epée, ou l'Etendart. Tout cela n'étoit qu'une Cérémonie qui ſymboliſoit, que le pouvoir dont ces perſonnes étoient inveſties, venoit entiérement de l'Empereur. Car de dire, que parce que les Evêques portent une Croſſe, qui repréſente la Houlette dont un Paſteur s'aide pour conduire ſon Troupeau, & une Bague, qui eſt la marque de leur Mariage avec leur Egliſe, ces deux choſes déſignent la Puiſſance Spirituelle; c'eſt une explication arbitraire. Les Empereurs avoient anciennement le droit d'inveſtir non ſeulement les Evêques de l'Empire, mais les Papes mêmes, qui commencérent à conteſter ce droit des Empereurs ſous le régne de Henri IV; donnant à entendre au monde que c'étoit comme une eſpéce de ſacrilége, que des Séculiers ſiſſent des Evêques, qui ſont des perſonnes ſacrées & les ſucceſſeurs des Apôtres. Mais ils ne prenoient en effet ce prétexte, que pour ſe rendre eux-mêmes indépendans des Empereurs: car ils ſe donnérent bien de garde de diſtinguer le Temporel d'avec le Spirituel du Bénéfice; mais confondant ces deux choſes, ils furent bien trouver le moyen d'avoir le Temporel des Laïques, en leur faiſant croire que l'Egliſe périclitoit, & par-là ils trouvérent les moyens de ſécouer entiérement le joug de l'Autorité Civile.

(7) Tom. I. L. II. p. 162. & ſuiv. *La Haye* 1725.

[E] *Ainſi executé ſa Commiſſion.*] Voici les propres termes de Serrarius (8): *Anno* 1109 . . . *Romam miſſus eſt, ut cum Pontifice de Henrico Romæ coronando ageret. Quæ re expedita, anno ſequenti* 1110 *in Germaniam reverſi, ac Leodii Henrico Papæ reſponſum retulit.* „ En 1109, il „ fut envoyé à Rome, pour traiter avec le Pape au ſujet „ du Couronnement de Henri, à Rome; & étant revenu „ né cette affaire, il retourna l'année ſuivante en Alle- „ magne, & ſe rendit à Liége auprès de Henri, pour lui „ porter la réponſe du Pape. " On ne nous apprend point, ſi le Pape conſentit au Couronnement de l'Empereur, ni quel tems il choiſit pour faire cette cérémonie. Il y a tout lieu de croire, qu'il ne voulut point le faire, à moins que l'Empereur ne ſe relâchât ſur les Inveſtitures. Voyez la Remarque ſuivante.

(8) Rer. Mogunt. L. V. p. 534. §. 4.

[F] *L'Empereur ſaiſit ces actes, & força le fier Pontife à céder.*] L'Empereur, étant à Florence ſur la fin de l'année 1110, envoya une Ambaſſade au Pape, avec de grandes proteſtations de reſpect pour le Saint Siége. Le Pape envoya auſſi des Légats à l'Empereur. On tint enſuite quelques Aſſemblées à Sutri, où les Commiſſaires du Pape accordérent à l'Empereur tout ce qu'il demandoit, & même plus qu'il ne demandoit. Mais il s'apperçut bientôt que le Pape ne cherchoit qu'à l'amuſer; puiſque dans le tems qu'il faiſoit ſemblant de ſigner un Traité avec Henri, il faiſoit ſous-main ce qu'il pouvoit pour ſemer de la diviſion entre les Princes Eccléſiaſtiques & les Princes Séculiers de l'Empire: & le jour même de l'Entrée ſolennelle de l'Empereur à Rome, pour peu que ſes Soldats s'écartaſſent de leurs rangs, on les pilloit, on les maltraitoit, & on les tuoit. Quoique ce procédé offenſât ſenſiblement l'Empereur, il diſſimula néanmoins à ſon tour, & ne laiſ-

ſa

tion d'un Traité, qui avoit été souvent conclu & rompu, & qui fut enfin ratifié l'onzième d'Avril 1111 (*i*). L'année suivante, l'Empereur étant retourné en Allemagne, donna à Albert l'Investiture de l'Archevêché de Mayence par la Crosse & l'Anneau (*k*). Mais il oublia bientôt les bienfaits de Henri, & entra cette même année dans une Ligue contre lui [*G*] avec Luther Duc de Saxe, le Margrave Rodolphe, & Frédéric Comte Palatin. Il fut arrêté, & mis en prison, où il demeura environ quatre ans, depuis 1112 jusques en 1115, que l'Empereur, se trouvant à Mayence, fut obligé de promettre aux habitans, qui aimoient beaucoup Albert, de le relâcher: car ils avoient pris les armes, & menaçoient l'Empereur de le tuer, s'il ne leur rendoit leur Evêque. Albert fut donc mis en liberté, mais à certaines conditions [*H*]. Il se rendit la même année à Cologne, où il fut enfin sacré par Otton Evêque de Bamberg (*l*). Henri aiant été excommunié par le Pape, Albert, qui étoit entièrement dans les intérêts de ce Pontife, confirma la Sentence prononcée par Calixte II. successeur de Gélase II. & de Pascal II., & dont il avoit été le principal instigateur, si nous en croyons Otton de Frisingue (*m*), dont voici les termes: *Sententia excommunicationis a Calixto, qui Pascali & Gelasio successit, fuadente Alberto Moguntino ------ in eum datur.* Il prit ensuite ouvertement les armes contre son legitime Souverain, & ne voulut jamais se soumettre à lui, jusqu'à ce que ce Prince se voyant abandonné de presque tout l'Empire, se soumit au Pape, & renonça au droit des Investitures. Albert s'attira ensuite à dos les Thuringiens, qui prirent les armes contre lui, à cause de l'extrême rigueur avec laquelle il exigeoit les Décimes, jusques-là qu'il faisoit tuer ou emprisonner par ses Soldats, ceux qui refusoient de payer. Henri Comte de Thuringe marcha contre lui (*n*) avec une Armée de vingt-mille hommes; & il lui en auroit coûté cher, s'il n'avoit prudemment conjuré l'orage qui le menaçoit, en les appaisant (*o*). On ne trouve point qu'après la mort de Henri V (*p*), Albert ait fait grande figure à la Cour de Lothaire son successeur. On voit seulement que dans un Concile tenu à Mayence en 1131, auquel il présida avec le Légat du Pape, il excommunia Conrad Duc de Suabe (*q*), qui avoit été élu Roi des Romains, & couronné à Milan par l'Evêque de cette Ville (*r*). Albert mourut le 23 de Juin 1137. Après ce que nous venons de rapporter de sa vie & de ses actions, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de faire son Portrait. Nous nous contenterons de remarquer, après Otton de Frisingue, qu'il étoit riche, puissant, & qu'il avoit beaucoup de prudence mon-

(i) Heiss ad sup. p. 197.
(k) Abbas Urspeig. ap. Serrar. ubi supra.
(l) Serrar. ubi supra p. 536. & in notis.
(m) Apud eund. p. 519. §. 14.
(n) Addit. ad Lamb. Schafnab. ex Pithoei. ad ann. T. I. P. I. p. 157.
(o) Apud Serrar. ubi supra p. 561. n. 4.
(p) L'an 1125.

sa pas de continuer la Cavalcade. Avant que d'en venir au Couronnement, on lut en présence des Princes de l'Empire, & des Evêques & Prélats d'Italie, le Traité qui avoit été fait. Les Evêques Italiens s'y opposèrent formellement, le Pape sachant fort bien qu'ils en useroient de la sorte; & cette contestation dura jusqu'à la nuit. L'Empereur voyant qu'on le jouoit, ordonna qu'on se saisît de la personne du Pape, pour avoir manqué à sa parole & à son Serment (9). Otton de Frisingue dit, qu'on crut que c'étoit Albert qui avoit inspiré à l'Empereur ce détestable dessein: *Hujus pessimi sceleris auctor fuisse dicitur Albertus* (10). Les Soldats qui étoient aux portes, après avoir entendu cet ordre, entrèrent en tumulte dans l'Eglise où l'on étoit assemblé, & croyant que ce fût l'intention de l'Empereur & des Princes de l'Empire, ils maltraitèrent les Cardinaux & les Evêques; ce qui occasionna un grand combat dans la Ville, où le carnage fut fi grand, que les eaux du Tibre rougirent du sang répandu. On fit prisonniers quelques Cardinaux, plusieurs Evêques, & quelques-uns des principaux Bourgeois. Trois jours après, l'Empereur sortit de Rome, & se campa près de la Ville, gardant surement le Pape & les autres prisonniers pendant tout le Carême & les Fêtes de Pâques, mais faisant toujours servir Sa Sainteté avec grand respect. Les Prélats, arrêtés avec le Pape, le sollicitoient particulièrement d'abandonner à l'Empereur les droits d'Investiture; & de le couronner, afin d'obtenir la liberté & la leur; mais Pascal n'étoit nullement disposé à renoncer aux avantages & aux droits, que ses prédécesseurs, disoit-il, avoient légitimement acquis au Saint Siège, & vouloit les soutenir au péril même de fa vie. L'Empereur apprenant avec douleur l'opiniatreté du Pape, ordonna que sans tarder davantage, on tranchât la tête aux autres prisonniers, en préfence de Pascal. L'exécution étoit sur le point de se faire, lorsqu'enfin le Pape, touché de compassion pour ces prisonniers, promit de donner une entière satisfaction à l'Empereur. Le Traité portoit, que l'Empereur investiroit par la Crosse & l'Anneau ceux qu'on auroit élus canoniquement, & de son consentement; qu'ensuite ils seroient sacrés par ceux à qui il appartenoit de le faire; mais qu'aucun ne pourroit être sacré, avant que d'avoir pris l'Investiture de l'Empereur: Que le Pape n'excommunieroit jamais l'Empereur, & que sous quelque prétexte que ce pût être, il ne dérogeroit point aux conditions de ce Traité. C'est ce que le Pape jura fur l'Evangile, & avec lui seize Cardinaux. L'Empereur de son côté promettoit de restituer au Saint Siège ce qui en avoit été pris; & sauf l'honneur de l'Empire, de rendre l'obéissance, que les Empereurs Chrétiens ses prédécesseurs avoient rendue aux Pontifes Romains: ce que l'Empereur jura aussi, avec quatre Evêques, son Chancelier (Albert), & huit Princes de l'Empire (11). Mais si nous en croyons Baronius (12), avant ce tems-là Albert avoit fait un Serment fort différent, par lequel il promettoit de ne jamais contribuer, soit par conseil, soit autrement, à ce que le Pape Pascal II. reçût aucun tort de l'Empereur, soit à l'égard du Pontificat, soit par rapport à fa vie; ni qu'il ne contribueroit jamais à le faire arrêter prisonnier. Il ajoutoit, que fi l'Empereur ne tenoit pas fon Serment, & ne rempliffoit pas les conditions du Traité fait avec le Pape, il fe rangeroit du parti de ce dernier, & de l'Eglife de Rome. Il promit auffi d'obéir fincèrement au Pape, pourvu qu'il remplît fes engagemens avec l'Empereur. Ce Serment eft daté de Sutri le 7 de Février 1111: de-forte qu'il doit avoir été fait immédiatement après le précédent Traité dont nous avons parlé dans cette Remarque, & avant l'entrée de l'Empereur à Rome, qui fut le 12 de Février, lorfque le Pape & les Prélats Italiens le requrent fi mal. Il feroit aſſez ſurprenant, qu'Albert eût conſeillé à l'Empereur de ſe ſaiſir du Pape, s'il avoit fait le Serment que Baronius rapporte. Mais un Lecteur intelligent, qui connoîtra un peu le monde, n'aura pas de peine à concilier ces apparentes contradictions.

(q) C'eſt ainſi qu'il eſt nommé dans un MS. cité par Serarius ubi ſupra p. 545: mais Heiſs ubi ſup. p. 209. le nomme *Duc de Francconie.*
(r) Heiss ib. p. 209.

(9) Heiss ubi supra p. 197.
(10) L. VI. cap. 114. ap. Serrar. ubi sup. p. 533. §. 3.

(11) Ubi supra p. 535. §. 3.
(12) Adana. 1111. §. 4.

[*G*] *Entra cette même année dans une Ligue contre lui.*] L'Empereur n'eut pas plutôt quitté l'Italie, que le Pape aſſembla un Concile à Rome, qui annulla tout ce qu'il avoit été obligé d'accorder à l'Empereur touchant les Inveſtitures, ſous prétexte que le Pape n'avoit pas été libre, & n'avoit conclu le Traité avec l'Empereur que par force. C'eſt ce qui occaſionna de nouvelles broüilleries entre l'Empereur & le Pape, dans leſquelles Albert trouva à propos de prendre le parti du dernier, préférant, dit Serarius (13), la déciſion du Concile & du Pape, à la faveur de l'Empereur. Ce fut peut-être la ſuite du Serment, dont nous avons parlé dans la Remarque précédente. Peut-être auſſi qu'Albert aiant l'Inveſtiture du temporel de ſon Archevêché (14), crut n'avoir plus beſoin de la faveur de l'Empereur, & qu'il maintiendroit plus ſurement ſon autorité en ſe dévouant aux intérêts du Pape, qu'en s'attachant à ceux de ſon Souverain, qui avoit peut-être envie d'abaiſſer ſon Clergé, comme il avoit fait le Pape. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'Albert prit parti contre l'Empereur, & ſe joignit à des rebelles décriés, & qu'il les exhorta même à ſe ſoulever contre l'Empereur, ce qu'il fit à divers Princes de Saxe, ſi nous nous en rapportons à Helmold (15), dont il ſera bon de rapporter les propres termes: *Inter præcipuos (rebelles) erat famoſus ille Adalbertus* (c'eſt ainſi qu'il nomme notre Albert) *Moguntinus Epiſcopus, ſociatis ſibi quamplurimis, maxime vero Saxonum Principibus, quos ad deſertionem partim neceſſitas, partim etiam rebellionum vetus conjuetudo illexerat.* Le même Auteur dit un peu plus bas, qu'Albert fut l'Auteur & le Chef de la rebellion (16).

(13) Ubi ſupra p. 535. §. 3.
(14) Voy. le Texte de l'Art. cit. (A).
(15) In Chron. Slavor. cap. 11. Sect. 1. p. 373. Apud Serrar. ubi ſup. p. 535. n. 1.
(16) Apud eund. ibid. n. 2.

[*H*] *Il fut mis en liberté ..... à certaines conditions.*] Les Bourgeois aiant aſſiégé l'Empereur dans le Palais ou l'Hôtel de Ville, il fut obligé de leur donner des ſûretés qu'il relâcheroit leur Archevêque, faute de quoi il auroit été maſſacré avec toute ſa ſuite. Voici quelles conditions Albert fut mis en liberté: Que dans l'eſpace d'un an, il ſeroit ſatisfaction à l'Empereur de la violation de ſon Serment; & que s'il y manquoit, il viendroit ſe remettre volontairement en priſon, ſans attendre qu'on l'y contraignît. Que s'il ne s'acquittoit pas de ſes promeſſes, les Habitans de Mayence s'engageoient à envoyer en ſa place quelques-uns des principaux d'entre eux, qu'ils nommeront; ce qu'ils jurèrent. Ils promirent auſſi, que ſi l'Archevêque excitoit de nouveaux troubles & de nouvelles broüilleries, ils regarderoient cette action comme une infraction au Traité qu'il venoit de conclurre avec l'Empereur, & le chaſſeroient lui-même hors de la Ville. Il paroît par les Lettres de Henri V, qu'Albert mena lui-même à Spire les Otages qu'il devoit donner; ce qui ne l'empêcha pourtant pas de ſe joindre aux ennemis de l'Empereur peu de tems après, ainſi qu'on l'a dit ci-deſſus (17). Nous ne devons pas oublier de dire, que ce Prélat étoit ſi atténué des mauvais traitemens qu'il avoit ſoufferts dans ſa priſon, qu'il n'avoit que la peau & les os; *ut oſſibus vix hæſceret*, dit Helmold (18). Un autre Hiſtorien dit, qu'il fit voir combien il avoit ſouffert, non tant par le mauvais état où il étoit, que par l'excès où il portа ſa vengeance: *Quantas mortes in captivitate perturlerit, non tam exeſi corporis ſpecie, quam ultionis expreſſeris acerbitate.* (19).

(17) Serrar. ibid. p. 536. n. 4.
(18) In Chron. cap. 11. Sect. VI. Ap. eund. ibid. n. 1.
(19) Chronogr. Halberſtad. p. 112. apud eund. ibid.

mondaine. *Vir ad ſæculum prudens, & potens, locupletiſſimuſque* (*s*). Albert ou Adelbert II. ſon neveu, lui ſuccéda.

(*s*) *Ap.* Servat. *ubi ſup.* p. 249.

ALBERTET, Mathématicien & Poëte célèbre, étoit un Gentilhomme de Provence, né à Siſteron. Il fleuriſſoit vers l'an 1290. D'autres diſent qu'il étoit de Taraſcon, de la Maiſon de Maleſpine (*a*). Mais il y a plus d'apparence qu'il ne fit que demeurer dans la dernière de ces Villes. Il étoit d'un caractère doux, aimoit beaucoup les Belles-Lettres, & étoit très galant auprès des Dames. La Galanterie étoit alors l'occupation des gens de Qualité, qui ſe faiſoient une douce affaire de ſervir une Dame, & d'en faire le ſujet des vers qu'ils compoſoient. Albertet, ſuivant la coutume, & pouſſé ſans doute par ſon inclination, choiſit pour l'objet de ſes galanteries la Marquiſe de Maleſpine, la Dame la plus accomplie de Provence dans ce tems-là [*A*]. Il mourut à Taraſcon. Il écrivit un Livre intitulé *Lou petrach de Venus*, & divers Traités de Mathématique, qu'il dédia à la Marquiſe de Maleſpine, à la Comteſſe de Provence, & à la Marquiſe de Saluces (*b*).

(*a*) Du Verdier Vauprivas *Bibliot.* p. 19. 20. Edit. de Lyon 1585.

(*b*) Du Verdier p. 20. Voy. Noſtradam. *Vies des Poëtes Provençaux*, & La Croix du Maine.

[*A*] *Albertet .... choiſit pour l'objet de ſes galanteries la Marquiſe de Maleſpine, la Dame la plus accomplie de Provence dans ce tems-là.*] Il fit divers Sonnets & autres Pièces de Poëſie à ſa louange, qui lui plurent tant, qu'elle lui marqua ſa reconnoiſſance par des préſens de chevaux, de bijoux & d'argent. Mais comme elle s'apperçut que les galanteries d'Albertet faiſoient quelque tort à ſa réputation, elle le pria par Lettres d'interrompre pour quelque tems ſes aſſiduités. Il obéit à cet ordre avec répugnance : & il lui envoya un Sonnet, en forme de Dialogue entre elle & lui, qui commence :

Deportas vous ami d'aqueſt amour per aras.

Dans une autre Stance il dit :

Mais comme faray yeu (dis' yeu) mas amours caras,
My poder deſportar d'aqueſt' affection?
Car certes yeu endury en ysta paſſion,
Per vous ingratament, moutas doulours amaras.

Le Mauge des Iſles d'Or (1) nous apprend qu'il mourut de chagrin à Taraſcon, & qu'en mourant il remit ſes Poëſies à Pierre de la Valière ou de Valerne, ſon intime Ami ; pour les préſenter à la Marquiſe. Mais Pierre, au-lieu de ſuivre les intentions d'Albertet, vendit ces Poëſies à Le Fèvre d'Uſés, Poëte Lyrique, qui eut la vanité & la hardieſſe de les publier ſous ſon propre nom. La fourbe fut découverte, & le coupable ſouffrit la peine du fouet, établie par les Loix des Empereurs contre les Plagiaires.

(1) Cité par du Verdier *ubi ſupra.*

✿ ALBERTI (LEANDRE) nâquit à Bologne le 11 de Décembre 1479, d'une famille honnête, originaire de Florence. Après avoir fait ſes premières études avec ſuccès, il entra dans l'Ordre de S. Dominique, dont il reçut l'habit à Bologne le 25 de Novembre 1495. Il s'appliqua à l'étude avec une ardeur infatigable, & ſon Cabinet faiſoit toutes ſes délices (*a*). Il en ſut retiré par le P. François Silveſtre de Ferrare, avec lequel il étoit lié d'amitié. Celui-ci aiant été élu Général de l'Ordre en 1525, choiſit Alberti pour ſon Compagnon, & l'honora de la qualité de Provincial de la Terre Sainte (*b*). Alberti alla avec lui dans le Royaume de Naples, où il fit la viſite des Couvens de ſon Ordre ; & de là il paſſa avec lui en France. Ce Général étant mort dans ce dernier voyage, Alberti retourna à Bologne, où il paſſa le reſte de ſa vie. On ne ſait pas préciſément le tems de ſa mort : mais Vincent-Marie Fontana, Dominicain, rapporte dans ſon *Sacrum Theatrum Dominicanum*, qu'il étoit Inquiſiteur-Général à Bologne l'an 1550, & qu'on lui donna un Succeſſeur en 1552 (*c*). D'ailleurs ſa Chronique, qu'il intitule dans ſon *Italie, Ephémérides*, s'étend depuis 1499 juſques en 1552 (*d*) ; ce qui prouve qu'il eſt mort au-plutôt cette année-là ; quoique quelques-uns prétendent qu'il a vécu juſqu'à l'année ſuivante. Le plus confidérable de ſes Ouvrages, & par lequel il s'eſt principalement fait connoître, c'eſt ſa *Deſcription de l'Italie*. Cet Ouvrage parut pour la première fois à Bologne en 1550 in-folio, en Italien : il y en a eu pluſieurs Editions enſuite à Veniſe, & dans les poſtérieures on a ajouté une partie de l'Ouvrage qui manque dans les premières, qui eſt la Deſcription des Iles de l'Italie. Guillaume Kyriander a traduit ce Livre en Latin, & ſa Traduction a été imprimée à Cologne l'an 1567 ; mais les Iles y manquent. L'Ouvrage d'Alberti eſt eſtimable par un grand nombre de choſes curieuſes qui s'y trouvent ; mais il ſeroit meilleur, comme le remarque Voſſius (*e*), ſi l'Auteur n'avoit pas donné dans les Contes d'Annius de Viterbe. Il reconnut ſa faute dans la ſuite, mais trop tard pour y remédier. Je dis ci-deſſous un mot de ſes autres Ouvrages [*A*].

(*a*) *Script. Ordin. Prædicat.* T. II. p. 317. *apud* Niceron. *Mém. des Hom. Illuſt.* T. XXVI. p. 303.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Niceron *ubi ſupra.*

(*d*) Voſſius *de Hiſtor. Lat.* L. III. cap. 12.

(*e*) Ibid.

[*A*] *Je dis un mot de ſes autres Ouvrages.*] Le premier de tous, qu'il publia en 1517, eſt ſon Hiſtoire des Hommes Illuſtres de ſon Ordre : *De Viris illuſtribus Ordinis Prædicatorum, Libri Sex in unum congeſti.* Bononiæ 1517. in-folio. En 1521 parut : *Vita della B. Colomba da Rieto del terzo habito della Penitenza del glorioſo Padre S. Domenico, ſepolta à Perugia.* in-4. à Bologne. *De Divi Dominici Obitu & Sepultura.* Bononiæ 1535. *L'Hiſtoire de Bologne depuis l'an* 1253. Elle a paru à diverſes reprifes en Italien à Bologne, mais il y en a encore une partie en manuſcrit. Elle s'étend juſqu'à l'an 1543. (1). Outre une eſpèce de *Chronique de la Vie & des Miracles de la Madone du Mont de la Garde*, il y a encore de lui la *Chronique*, qu'il fit imprimer en 1552 ſous le nom d'*Ephemerides* (2), dont le P. Niceron ne parle point dans ſe Catalogue des Ouvrages d'Alberti, mais dont Voſſius paroit faire cas.

(1) Niceron *Mém. des Hom. Ill.* T. XXVI. p. 303--306.

(2) Voſſius *de Hiſt. Lat.* L. III. c. 12.

✿ ALBERTI (PHILIPPE), Poëte aſſez diſtingué, nâquit à Pérouſe en 1548. Il fut ami du Taſſe, qui l'eſtimoit ſi fort & faiſoit tant de cas de ſon jugement & de ſon goût, qu'il lui envoyoit ſes Poëſies pour les revoir (*a*). Alberti étoit d'une ſi grande modeſtie, que quoiqu'il eût compoſé quelques Ouvrages qui furent reçus avec applaudiſſement, il ne les a pourtant pas multipliés. Il donna en 1580 une Hiſtoire de Pérouſe en Italien, ſous le titre de *Commentaria Rerum Perſinarum.* On a auſſi de lui quelques Pièces de Poëſie, dont il a paru un Recueil à Rome en 1602, & à Veniſe en 1603. Il avoit entrepris les Eloges des Hommes Illuſtres de Pérouſe ; mais il abandonna cet Ouvrage, pour ne pas choquer des gens en place, qui ne devant leur nobleſſe qu'à leurs richeſſes, prétendoient qu'on leur trouvât des Aïeux illuſtres, quoiqu'ils fuſſent de la lie du peuple (*b*). Alberti mourut en 1612 dans ſa ſoixante-quatrième année, & fut enterré dans l'Egliſe de S. Dominique. Il laiſſa un fils, qui mourut à la fleur de ſon âge [*A*].

(*a*) Auguſt. Oldoini *Athenæum Aug.* p. 283. Perufiæ 1678.

(*b*) Idem p. 284.

[*A*] *Il laiſſa un fils, qui mourut à la fleur de ſon âge.*] Il s'appelloit *Louis*, & ſe diſtingua par ſon talent pour la Poëſie & pour l'Eloquence. Il fut Bibliothécaire & Cenſeur des Livres à Pérouſe, où il enſeigna auſſi la Philoſophie, qu'il entendoit à fond. Il poſſédoit parfaitement la Langue Latine & la Grecque, & entendoit les fineſſes de la ſienne propre (1). Il finit ſa vie d'une manière tragique à l'âge de trente-quatre ans, aiant été tué la nuit du 15 de Février 1638, d'un coup de piſtolet. Il n'avoit encore publié que quelques Poëſies détachées ; mais l'Auteur qui nous apprend ces particularités, aſſure qu'il laiſſa en manuſcrit diverſes Pièces dignes d'un grand génie : *Compoſitiones altas MSS. reliquit, perdignas ingenii totius naturæ capacis.* L'Académie des *Inſenſati* *, dont il étoit membre (2), honora ſa mémoire : en 1639, Félix Verducci y prononça l'Eloge de notre Alberti. Les Poëſies qui avoient paru de lui étoient en Italien. Je ne ſai ſi *Jérôme Alberti*, Juriſconſulte, Philoſophe & Mathématicien, mort en 1675 (3), qui étoit auſſi de Pérouſe, étoit de la même famille que Philippe & Louis Alberti.

* Cette Académie eſt à Pérouſe & s'eſt formée en 1567. Voy. Ateneo. *Aug.* p. 2.

(1) Aug. Oldoini *Athenæum Aug.* p. 283.

(2) Aug. Oldoini *ubi ſupra.*

(3) Idem p. 242.

✿ ALBERTIN (PIERRE), Profeſſeur en Droit Canon à Rome, fleuriſſoit vers la fin du XVI.

XVI. & au commencement du XVII. Siècle. On ignore le tems de ſa naiſſance: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il étoit né à Rome, d'un homme obſcur & pauvre (*a*). Ce bon père dépenſa le peu qu'il avoit, pour donner à ſon fils une éducation honnête, & pour le faire étudier; & il ne lui en revint d'autre avantage, que de s'être donné un Maître, ſon fils ſe ſervant de lui comme d'un Valet (*b*) [*A*]. Albertin fit ſes Humanités dans le Collège des Jéſuites à Rome: il étudia auſſi la Philoſophie & la Théologie. Comme il étoit hardi, & que ſon père le tenoit aſſez propre, il ſe fauſila avec des jeunes-gens de qualité, qui conçurent beaucoup d'amitié pour lui, parce qu'il ſut leur donner une haute idée de ſon ſavoir. Il avoit le talent de parler avec facilité, & le débit heureux; par où il trouvoit moyen de briller ſans avoir un grand fond de ſcience (*c*). Mais comme il s'apperçut que les études qu'il avoit faites ne le menoient à rien de ſolide, il prit le parti de s'attacher au Droit, parce qu'il vit que c'étoit le moyen de gagner de l'argent. Il eut bientôt acquis aſſez de connoiſſances ſur cet article, pour acheter à beaux deniers comptans le droit d'enſeigner ce qu'il ne ſavoit que bien ſuperficiellement lui-même (*d*). Il ne laiſſa pas, par le crédit des Jéſuites & par l'attrait de la nouveauté, d'attirer la foule & d'avoir un grand nombre de Diſciples. Clément VIII aiant ordonné dans ce tems-là qu'on enſeignât dans le Collège des Allemands à Rome, outre la Philoſophie & la Théologie, le Droit Canon [*B*], les Jéſuites, qui avoient la direction de ce Collège, choiſirent Albertin, comme le Sujet le plus capable de remplir dignement cette place; & il ſut ſi bien faire valoir la bonne opinion qu'on avoit de lui, qu'il paſſoit pour le plus habile homme de ſon tems (*e*). Mais l'arrivée de Lépide Piccolomini, Jéſuite, qui poſſédoit parfaitement la Science qu'Albertin profeſſoit, fut fatale à la réputation de ce dernier. Piccolomini s'étant apperçu de l'ignorance du perſonnage, l'attaqua ſi vertement, que notre Profeſſeur ne ſe ſentant pas en état de tenir tête à un pareil Antagoniſte, aima mieux renoncer à ſon Emploi, ſous quelque prétexte qu'il trouva, que de ſe battre à armes inégales [*C*]. Ses Protecteurs ne ſe dégoûterent pourtant point, & continuérent à lui rendre ſervice. Le Cardinal Odoard Farnèſe aiant ſouhaité d'avoir quelqu'un qui lui enſeignât le Droit Civil, les Jéſuites lui donnérent leur Elève. Albertin entra donc chez cette Eminence, à qui l'envie d'étudier le Droit paſſa au bout de quelques mois. Il garda pourtant ſon Maître chez lui, où il n'avoit d'autre fonction que d'accompagner le Cardinal quand il ſortoit, & de ſe promener: mais la prémière Chaire de Profeſſeur en Droit Canon dans le Collège Romain étant venue à vaquer, il obtint cette place par le crédit du Cardinal, chez qui il conſerva un appartement. Cette faveur penſa lui être funeſte: le feu aiant pris un jour au Palais Farnèſe, ſa chambre fut enveloppée des flammes, & il ne ſe ſauva qu'avec peine de l'incendie. J'ignore le tems de ſa mort: Janus Nicius Erythræus n'en parle point.

(*a*) Pic. Erythræus *Pinacoth. III. c.* 52.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Id. ibid.

(*d*) Id. ibid.

(*e*) Id. ibid.

(1) *Pinacoth. III. c.* 52.

[*A*] *Son fils ſe ſervant de lui comme d'un Valet.*] C'eſt ce que rapporte Janus Nicius Erythræus (1). Il dit que le père d'Albertin préparoit le dîner & le ſouper, mettoit la nape, faiſoit les lits, nettoyoit les meubles, préſentoit des ſiéges à ceux qui venoient, & faiſoit en général tout ce qui eſt de l'office d'un Valet: *Ille enim filio obſequabat, ille canam, ille prandium coquebat, ille menſam ornabat, ille lectos ſternebat, ille ut ædes niterent faciebat, ille advenientibus ſellas, in quibus ſederent, præbebat: denique omnia, quæ ſunt famuli, officia perſequebatur.* Moréri s'eſt donc trompé, en diſant, *que ce pauvre homme s'étoit réduit à ſervir, pour gagner de quoi faire étudier ſon fils.* C'étoit ſon fils même, dont il ſe rendit le domeſtique, & qui ne rougit pas de faire le grand Seigneur aux dépens du reſpect qu'il devoit à un père auquel il avoit tant d'obligation. Il n'eſt pas rare de voir des gens du caractère de notre Albertin: nés dans la pouſſière, dès qu'ils ſe voyent au-deſſus de leur condition, ils ont honte de ceux qui leur ont donné la vie, & croyent ſe faire valoir en cachant l'obſcurité de leur origine: il leur ſemble même que la vue de ceux qui les connoiſſent les bleſſe, & ils évitent ſoigneuſement de ſe trouver dans les lieux qui peuvent leur rappeller leur prémière condition.

(2) Id. ibid.

[*B*] *Qu'on enſeignât dans le Collége des Allemands ..... le Droit Canon.*] Ce Pontife allant en qualité de Légat en Pologne, & traverſant l'Allemagne, remarqua que les Evêques de ce Pays & leurs Officiaux jugeoient fouvent très mal les Cauſes qui venoient devant eux, faute d'entendre le Droit Canon. Ce fut ce qui le détermina, lorſqu'il fut parvenu au Pontificat, d'ordonner qu'on enſeignât cette Science dans le Collége des Allemands (2).

[*C*] *Aima mieux renoncer à ſon Emploi ..... que de ſe battre à armes inégales.*] C'eſt-là ordinairement le ſort de ceux qui brillent par un air impoſant, & qui ſavent ſe faire une réputation qui n'a d'autre fondement que la prévention de certaines gens: tôt ou tard, quelqu'un vient déuaiſquer le faux Savant, & le réduit à ſe faire connoître pour ce qu'il eſt. Qu'on vienne après cela citer pour garant du mérite d'un homme, la foule qui le ſuit! N'eſt-ce pas ſouvent l'effet de la brigue, de la cabale, quelquefois celui de l'entêtement? Aſſez généralement, les ſuccès des *Albertins* ſont dûs à la volubilité de leur langue, & aux ſoins de certains prôneurs, qui croyent ſe faire valoir eux-mêmes, en diſant qu'un tel eſt le prémier homme du monde. Souvent même ceux qui ont plus de pénétration & de goût, ſont obligés d'applaudir malgré eux, pour ne pas s'expoſer à paſſer pour ridicules. Ces réflexions ont été agréablement miſes en vers par un Poëte de notre tems (3). Ce qu'il dit des Prédicateurs, peut s'appliquer à toutes ſortes de Profeſſions:

(3) De Villiers *Oeuvres en vers, Epitres L. I. Epit. IV.*

Mais depuis quand la foule, aux talens meſurée,
Eſt-elle du mérite une preuve aſſurée?
Quoi, parmi ceux qu'on voit aſſiégés d'auditeurs,
N'eſt-il point d'ignorant, de vains déclamateurs?
Le mérite eſt couru; mais ſouvent la cabale
Au mérite inégal donne uſe fuite égale.
. . . . . .
La foule..... ah! l'on connaît, dis-tu, ſon injuſtice.
Il n'importe, on la ſuit, & blâmant ſon caprice,
Le bon goût eſt contraint d'aider à ſon fracas.
Et d'approuver tous haut ce qu'il blâme tout bas.

✿ ALBIZI (BARTHELEMI) étoit natif de Piſe, ce qui lui fait donner communément le nom de *Barthélemi de Piſe*. Etant entré dans l'Ordre des Cordeliers, il s'y diſtingua par la Prédication, & par la compoſition de divers Ouvrages. Le principal eſt celui des *Conformités de S. François avec Jéſus-Chriſt*, qui a fervi de canevas à l'*Alcoran des Cordeliers*, ſi connu. Albizi le compoſa en 1389. Il alla en 1399 au Chapitre Général de ſon Ordre aſſemblé à Aſſiſe, & il y préſenta ſon Livre des Conformités, qui fut reçu par cette Aſſemblée avec de ſi grands applaudiſſemens, qu'on accabla l'Auteur de louanges, & qu'on crut ne pouvoir mieux le récompenſer, qu'en lui faiſant préſent de l'Habit complet que S. François avoit porté pendant ſa vie (*a*): récompenſe vraiment digne d'un tel Ouvrage, puiſque *les impertinences, les blaſphèmes & les impiétés s'y produiſent de toutes parts* (*b*). On peut conſulter ſur ce ſujet Mr. Bayle, à l'Article de S. FRANÇOIS (*c*). J'ajouterai pourtant ci-deſſous quelques Remarques [*A*] ſur le Livre des Conformités, & ſur l'Alcoran des Cordeliers. Barthélemi Albizi

(*a*) Wharton *Append. ad Hiſt. Lit. G. Cave p.* 62.

(*b*) Nicéron *Mém. des Hom. Illuſt.* Tom. XXXVI. p. 139.

(*c*) Rem. [*F*] & [*I*].

(1) Du Pin *Bibl. des Aut. Eccléſ. T. XIV. p.* 71. Oudin. *Biblioth. Script. Eccl. T. III. col.* 1171. Wharton *Append. ad Hiſt. Litter. G. Ca.* p. 62. & Nicéron *Mém. des Hom. Illuſt. T.* XXXVI. *p.* 140.

[*A*] *J'ajouterai ci-deſſous quelques Remarques.*] Le Livre des *Conformités* parut pour la prémière fois à Milan en 1510 (1), ſous ce titre: *Liber Conformitatum. Mediolani, per Gotardum Ponticum, anno* 1510, *die* 18 *Septembris.* Cette Edition, qui eſt in-folio, eſt en caractère Gothique, & contient 256 feuilles. Jean Mapelli, Cordelier de Milan, en donna une nouvelle Edition trois ans après en 1513 (2); & quoique l'Ouvrage eût déjà paru, & que cette Edition fût exactement comme la précédente, l'Editeur ne laiſſe pas dire dans une Epître qui eſt à la tête, datée de Milan du 27 d'Avril 1513, qu'il tiroit cet Ouvrage des ténébres. Ces deux prémières Editions ſont extrêmement rares, & on n'en trouve même guères d'exemplaires qui ne ſoient défectueux (3). Un Moine du même Ordre qu'Albizi, donna une nouvelle Edition de ce Livre en 1590. à Bologne; mais il y fit de grands retranchemens, en ôta les choſes qui avoient le plus choqué, & ajouta à la fin une courte Hiſtoire des Hommes Illuſtres de l'Ordre de S. François (4). Wharton & Oudin nomment l'Editeur, *Jérémie Bracchi*; mais le P. Nicéron, qui paroit mieux informé, puiſqu'il donne tout du long le titre de cette Edition, le nomme *Bucchi*. En 1620. on changea les deux prémiers feuillets de l'Edition de 1590, & on la donna pour une nouvelle Edition: ce qu'il y a de plus curieux, c'eſt qu'on y a mis l'Approbation du

(2) Id. ibid.

(3) Id. ibid.

(4) Wharton, Oudin, & Nicéron *ubi ſupra.*

Le Cha-

Albizi ne furvçcut pas longtems à l'honneur qu'il avoit reçu; il mourut dans fon Couvent à Pife le 10 de Décembre 1401, dans un âge fort avancé (*d*). Il y a de lui quelques autres Ouvrages [*B*]. Il ne faut pas le confondre avec un autre BARTHELEMI DE PISE, de l'Ordre des Prêcheurs [*C*]. On a dit (*e*) que notre Barthélemi avoit eu un fils, nommé *Humbert*, qui fe fit Dominicain & fut Evêque de Piſtoie; mais le P. Nicéron prétend (*f*) que c'eſt une bévue ridicule, & que le ſeul fondement de cette prétendue filiation eſt, qu'Humbert Albizi étoit fils d'un Barthélemi, qu'il étoit du même Pays, & vivoit peu après notre Albizi.

(*d*) Wharton *ubi ſupra.*

(*e*) *Magna Biblioth. Ecclef.* imprimée à Cologne 1714.

(*f*) *Mém. des Hom. illuſt.* T. XXXVI. p. 140.

Chapitre Général des Franciſcains, datée du 2 d'Août 1399. En 1531, Erafme Albert, Surintendant des Egliſes de Brandebourg, publia en Allemand les Extraits qu'il avoit faits du Livre des Conformités. Il nous apprend dans ſa Préface (5), qu'en faiſant par ordre de l'Electeur la viſite des Couvens des Franciſcains, il n'y trouva point de Bible, mais quelques Livres, dont il y en avoit qui contenoient les plus horribles blaſphèmes. Il ajoute, qu'il a extrait diverſes choſes de ces Livres, & fur-tout de celui des Conformités, dont ils font, dit-il, autant de cas, que les Mahométans de leur Alcoran. Et quoiqu'il y ait en tout cela des choſes horribles, continue-t-il, comme elles ſont en même tems ſouverainement ridicules, j'ai cru devoir en faire part au Public, pour inſpirer aux Chrétiens une juſte horreur, & pour les faire rire de ces légendes. Voici les propres termes d'Eraſme Albert : *Inveninus & in Refectorio ipſorum libros quojdam (Biblia vero ſacra usquiam), in quibus inerant adeo borrenda blaſphemaque, ut alies jatis non poſſit : nec ullus noſtrum meminerat, unquam ſe talia audiviſſe, aut fieri etiam potuiſſe, tanta infania & levitas in quemquam hominem caderet, aut etiam quemquam hæc potuiſſe vel excogitare vel credere. Collegi vero ex multis Legendis ſupra quingentas particulas, quas ex Latino in Germanicum fermonem transtuli, ac majorem partem illarum è libro quodam deſcripſi quem vocant* Librum Conformitatum, *non alio loco habitum ab ipſis, quam Alcoranus a Turcis . . . . tametſi autem horribiles admodum ejus ſint Legendæ . . . . tamen cum & ſupra modum ridiculæ eſſe videremi, in iocem edendas eſſe putavi. . . . Chriſtianus, cum hunc librum legit, exhorreſcat & rideat oportet ; exhorreſcit quidem propter inſignia illa mendacia, ac deteſtandum abuſum Nominis Divini ; ac rides cum legit, Satanam tanto artificio ſaire tradare ſuos monachos, & trahere quo velit.* Le même Eraſme Albert donna en 1542 l'Ouvrage en Latin ſous ce titre : *Alcoranus Franciſcanorum, id eſt blaſphemiarum & nugarum Lerna, de ſtigmatiſato Idolo, quod Franciſcum vocant, ex Libro Conformitatum.* Conrad Badius traduiſit cet Ouvrage en François, & y joignit un ſecond Livre, compoſé de divers paſſages du Livre des Conformités, qu'Albert n'avoit point rapportées dans le premier. Sa Traduction parut avec le Texte Latin, ſous le titre *d'Alcoran des Cordeliers*, à Genève en 1560. En 1578 il en parut une autre Edition dans la même Ville ; & il y en a une nouvelle Edition, à Amſterdam 1734, en deux vol. in-12. Il y a eu auſſi pluſieurs autres Editions du Latin, dont il ſeroit trop long de parler ici. Henri Sédulius, Cordelier Flamand, a tâché de réfuter ce Livre ; ſur quoi l'on peut conſulter Mr. Bayle, dans l'endroit cité. On a un Arrêt du Parlement de Paris, du 30 Juin 1505, rendu contre l'Alcoran des Cordeliers, & quelques autres Ouvrages ſemblables (6). Malgré les contradictions que le Livre des Conformités avoit éprouvées, il s'eſt trouvé dans le milieu du XVII. Siècle un Recollet, qui a entrepris de le mettre en François, ou plutôt d'en donner un en cette Langue dans le même goût, & qui en eſt ſorti pour la plus grande partie. Ce nouvel Ouvrage a paru avec Privilege & Approbation, ſous ce titre : *Traité des Conformités du Diſciple avec ſon Maître ; c'eſt-à-dire, de S. François avec J. C. en tous les Myſtéres de ſa naiſſance, vie, paſſion, mort &c. Le tout recueilli, agencé & diviſé en deux Parties, par un Frére Mineur Recollet.* Liége 1668 in-4. Ce Recollet eſt nommé après *Valentin Marès* (7).

(5) Oudin *ubi ſupra.*

(6) Niceron *ibid.* p. 141.

(7) Niceron *ubi ſupra.*

[*B*] *Il y a de lui quelques autres Ouvrages.*] 1. *Six Livres de la Vie & des Louanges de la Vierge Marie, ou les Conformités de la Vierge avec Jeſus-Chriſt* ; à Veniſe en 1506. 11. *Quadrageſimale Magiſtri Bartholomæi de Piſis de contemptu Mundi, ſive de triſtici Mundo, ſenſibilis ſeilicet, Microcoſmo, & Archetypo.* A la fin on lit : *Editum à M. Barth. de Piſis Anno D. 1398. cura peregrilii Magiſtri Johannis de Mapello ejuſdem Ordinis Conventus, Mediolani correctum, impreſſum Mediolani anno 1493*, in-4. & à Breſſe 1503. On lui attribue auſſi d'autres *Sermons pour le Carême*, où il réſout des Cas de conſcience. Wharton (8) marque auſſi *Vita B. Gerardi Lalei*, compoſée par Barthélemi en 1347, & que Wadding avoit eue en MS.

(8) *Ang. ad Hiſt. Litter. G. Cave p. 63.*

[*C*] *Il ne faut pas le confondre avec un autre* BARTHELEMI DE PISE, de l'Ordre des Prêcheurs.] Celui-ci eſt connu ſous le nom de BARTHELEMI DE S. CONCORDE (9). Il fleuriſſoit vers l'an 1331, & il a compoſé vers l'an 1338 une *Somme de Cas de conſcience*, connue ſous le nom de *Piſanella* ſon *Magiſtrale*, & imprimée avec des *Sermons pour le Carême*, à Lyon en 1519. Il eſt mort vers l'an 1347, tems auquel il paroît que notre Barthélemi commençoit à ſe faire connoître.

(9) Du Pin *Bibl.* Tom. XIV. p. 71. & Wharton *ubi ſupra.*

✠ ALBOHACEN, dix-neuvième Roi Maure de la Maiſon des Almohades, régnoit à Grenade ſur la fin du quinzième Siècle. Ce fut lui qui commença la guerre contre Ferdinand & Iſabelle, Roi & Reine d'Arragon & de Caſtille; & par-là il donna occaſion à la Révolution, qui acheva de remettre toute l'Eſpagne ſous la domination Chrétienne, & d'y ruïner l'Empire que les Maures y avoient depuis plus de huit-cens ans. Quoiqu'il y eût une tréve conclue depuis peu, Albohacen, profitant des occupations du Roi de Caſtille & de la négligence du Gouverneur de Zahara, Forteresſe conſidérable, la ſurprit la nuit du 27 de Décembre 1481 (*a*). Il prétendit juſtifier cette action par l'uſage établi [*A*]; mais elle fut la ſource de la ruïne entière du Royaume de Grenade, les Eſpagnols aiant ſifé de repréſailles & ſurpris la forte Place d'Alhama (*b*). Ce qui acheva de déterminer ceux-ci à la guerre, ce fut la réponſe pleine de fierté, que le Roi de Grenade fit à ceux qui lui demandérent le Tribut ordinaire de la part de Ferdinand & d'Iſabelle. *Les Rois de Grenade*, leur dit-il, *avoient accoutumé de payer aux Rois de Caſtille quelque pièce d'or en hommage; mais on ne fabrique plus de cette monnoie parmi nous : voilà le ſeul métal dont nous les payerons à l'avenir*, en montrant la pointe d'une Lance (*c*). Pour ſoutenir ce langage par des actions, il marcha en diligence à la tête d'une Armée formidable, pour reprendre Alhama; mais cette entrepriſe ne lui réuſſit point (*d*). Ferdinand ne fut pas plus heureux dans la première Expédition qu'il tenta. Mais les Maures hâtérent leur propre ruïne par leurs diſcordes inteſtines: ils chaſſérent Albohacen de Grenade [*B*], & placérent ſur le Trône ſon fils aîné Mahomet Boabdil, appellé vulgairement le Roi *Chiquito*, ou le *petit Roi* (*e*). Ce nouveau Roi voulut ſe diſtinguer par quelque action d'éclat; mais au-lieu de prendre Lucéna dont il avoit entrepris le ſiége, ſon Armée fut défaite, & lui-même fait priſonnier (*f*). Les propoſitions qu'Albohacen fon père

(a) Anton. Nebriſſ. *Decad.* II. l. 3. c. 1. & 2. & Hechiet *Hiſt. du Cardin. de Ximenes* T. I. p. 127. & ſuiv. le tit. *Accord. d'Eſpagne* T. IV. L. IX. p. 392.

(b) Id. ibid.

(c) Pet. Martyr L. I. Epiſt. 12. 28. Flechier *ubi ſupra.*

(d) D'Orleans *Revol. d'Eſp. ubi ſupra* p. 195.

(e) Mariana T. V. L. XXV. §. 16. D'Orleans & Flechier *ubi ſupra.*

(f) Id. ibid.

[*A*] *Il prétendit juſtifier cette action par l'uſage établi.*] Les Eſpagnols & les Maures diſtinguoient ſubtilement les Surprifes d'avec les Siéges dans les formes, & les Brigandages imprévus d'avec les Guerres réglées : deforte qu'on ſe permettoit durant les tréves les attaques, ou les irruptions, qui n'avoient point l'air de ſiége ou de guerre. Albohacen ſe fondoit ſur cette coutume, qui tenoit ordinairement lieu de Loi Militaire entre les deux Peuples, qui y trouvoient leur avantage par la néceſſité où ils ſe mettoient de ſe tenir toujours alerte les uns contre les autres. Et ſur ce principe de l'ancien uſage, le Roi Maure fit d'autres ſemblables fur d'autres Places importantes : mais qui ne lui réuſſirent pas comme la première, & qui ne ſervirent qu'à hâter ſa guerre (1).

(1) D'Orleans *Revol. d'Eſp.* T. IV. p. 192. 193. Flechier *Hiſt. de Ximenes* T. I. p. 127.

[*B*] *Ils chaſſerent Albohacen de Grenade.*] Quelques Hiſtoriens prétendent que ce fut à cette occaſion-ci (2). Le Roi de Grenade, qui avoit déja des héritiers de ſes Etats, s'avifa, dit-on, dans un âge avancé, d'aimer une Chrétienne, que ſa beauté fit appeller *Zorata*, c'eſt-à-dire, *Etoile du matin*. Sa paſſion alla juſqu'à l'épouſer, après avoir répudié ſa femme légitime, qui étoit ſa proche parente. Non contens de cet éclat odieux, il devint éclaire des jalouſies & de l'ambition de ſa nouvelle épouſe. Elle entreprit de faire exclurre de la ſucceſſion au Trône les enfans du premier lit, & de l'aſſurer aux ſiens. L'amour aveugla le vieux Roi au point d'écouter les ſuggeſtions & de ſervir les fureurs d'une Maîtreſſe ambitieuſe ; il étouffa la tendreſſe paternelle, prononça l'arrêt de ſes enfans, & les fit maſſacrer dans ſon Palais de l'Alhambre. Mais la Reine répudiée eut l'adreſſe & le bonheur de dérober à ſa barbarie l'aîné & le plus jeune de tous, qu'elle fit deſcendre par une fenêtre de la Tour où elle étoit reléguée. Ils ſe réfugiérent à Cadix chez des Maures mécontens, qui les reçurent avec joie, comme des Princes capables de venger un jour leurs injures, & de rendre leur Parti plus redoutable. Ils ne ſe trompérent pas. La tyrannie du vieux Roi, ſes infames amours, ſa cruauté envers ſon propre ſang, & ſon imprudence à attaquer les Rois

(2) Voy. D'Orleans *loc. cit. p.* 196-198.

père fit pour fa délivrance, furent trouvées ſi déraiſonnables & ſi fières, qu'on les rejetta avec indignation. Boabdil fut conduit à Cordoue, où étoit la Cour; & après avoir agité ſi on le retiendroit priſonnier, ou ſi on le mettroit en liberté [C], on prit ce dernier parti, & Boabdil fouſcrivit à tout: mais les Maures furent très mécontens du Traité qu'il avoit fait [D]. Il ſe foutint pourtant encore quelque tems, juſqu'à la perte de Zahara, que les Eſpagnols reprirent. Le mécontentement aiant alors éclaté par une révolte ouverte, Boabdil ſe vit réduit à s'enfuir avec ſes femmes & ſes enfans à Almérie, & les Rebelles envoyérent prier Albohacen de remonter ſur le Trône de Grenade. Il continua de faire la guerre à ſon fils; & pendant qu'ils ſe détruiſoient ainſi, les Eſpagnols avançoient leurs Conquêtes, en profitant de la diviſion des Maures. Ceux-ci, aigris par leurs malheurs, firent éprouver de nouveau à Albohacen leur inconſtance: ils chaſſérent une ſeconde fois ce Prince, vieilli par les chagrins autant que par les années, & devenu infirme, preſque aveugle, & ſujet à une goute continuelle. Il s'enfuit avec ſes tréſors au Château d'Almugnécar, où il mourut quelque tems après, ſoit de ſes infirmités, ſoit par la perfidie de ſon frère, comme le prétend Mariana (g).

(g) D'Orleans ubi ſupra p. 412.

Rois de Caſtille dans des conjonctures ſi délicates pour la Nation Maure, donnérent lieu aux Mécontens de Grenade d'appeller de Cadix l'aîné des Princes du premier lit, & de le placer ſur le Trône. Cette Hiſtoire ſent fort le Roman; auſſi le P. d'Orléans ne prétend-il pas garantir entiérement la vérité de toutes les circonſtances, parce que Mariana n'en dit rien, ou très peu de choſe (3).

(3) Id. ibid.

[C] *Après avoir agité ſi on le tiendroit en priſon, ou ſi on le mettroit en liberté.* Il y avoit de très fortes raiſons de part & d'autre. Ceux qui vouloient retenir, alléguoient, qu'on ne devoit pas rendre un Prince que le Ciel leur avoit livré comme par miracle, que ſa naiſſance & ſa valeur rendoient conſidérable parmi les Maures, & que ſa propre diſgrace l'uniſſoit encore contre l'Eſpagne (4). Les autres au contraire, parmi leſquels étoient la Reine Iſabelle & Ximénès, prévoyoient que la liberté de Boabdil ſeroit un préſent fatal qu'on feroit aux ennemis, pour les faire périr par leurs propres armes: que ſa délivrance ſeroit une ſource de diſcorde, qui ſans elle pourroit enfin s'éteindre parmi les Maures: & qu'enfin, loin d'avoir rien à craindre d'un jeune Prince, qui offroit des conditions fort ſupérieures à celles qu'on auroit pu lui impoſer avec bienſéance, il ſeroit un jour l'inſtrument dont la Caſtille ſe ſerviroit à ſon gré pour la ruine des ennemis qu'on voudroit détruire (5). L'événement fit voir que ces derniers raiſonnoient juſte, & ſelon les maximes les plus ſures de la Politique. Je remarquerai ici, que Mr. Fléchier s'eſt trompé en diſant, qu'une raiſon qui détermina à donner la liberté au jeune Roi de Grenade, ce fut, qu'il iroit diſputer la place à ſon oncle Zagal, qui s'étoit ſaiſi du Royaume après avoir fait mourir Albohacen. Ce ne fut que longtems après, que Zagal monta ſur le Trône: ainſi ce ne put être là un motif pour mettre Boabdil en liberté.

(4) Fléchier *Hiſt. de Ximenès* T. I. p. 121.

(5) D'Orleans *ubi ſupra.*

[D] *Les Maures furent très mécontens du Traité qu'il avoit fait.* Les Conditions de ce Traité, qu'il avoit lui-même offertes, étoient, 1. Qu'il payeroit douze mille écus de Tribut annuel. 2. Qu'il ſe rendroit aux Etats-Généraux, quand on jugeroit à propos de l'y inviter. 3. Que durant cinq années, il rendroit la liberté tous les ans à quatre cens Chrétiens. 4. Enfin, que pour la garantie du Traité, il donneroit en ôtage ſon fils aîné, & douze enfans des plus qualifiés de Grenade (6). Boabdil ſe flattoit d'être reçu de ſes Sujets avec joie: mais à peine furent-ils les conditions honteuſes auxquelles il s'étoit ſoumis, qu'ils en furent conſternés; & le jeune Roi vit un refroidiſſement marqué & un ſilence morne, au-lieu des applaudiſſemens qu'il avoit attendus. Albohacen ne contribua pas peu à fomenter le mécontentement. Il avoit gagné des Moines Maures, qui prêchoient publiquement, qu'un Traité pareil étoit une tache à l'Etat, & un opprobre à toute la Nation. Ces murmures, trop bien fondés, changérent tellement les cœurs des Grenadins à l'égard de Boabdil, qu'il vit ſuccéder ſenſiblement en eux le mépris à l'eſtime, & la haine à l'affection. Ce qu'il y a de remarquable, & qui fait l'éloge du Prince Maure, c'eſt que malgré cela, il fut fidèle à ſes engagemens envers le Roi de Caſtille: exemple rare & peu imité.

(6) D'Orleans *ubi ſupra* p. 402. 403.

✠ ALBON (Jaques d') connu ſous le nom de *Maréchal de S. André*, fut un des Favoris de Henri II. (*a*) auquel il plut, pendant que ce Prince n'étoit encore que Dauphin. Dès que Henri fut monté ſur le Trône, il fit d'Albon premier Gentilhomme de ſa Chambre, & Maréchal de France (*b*). D'Albon mit ſa faveur à profit, & amaſſa beaucoup de bien, dont il avoit beſoin pour ſatisfaire à ſes plaiſirs & à ſon luxe [*A*]. Après la mort de Henri II. le Maréchal de S. André ſe dévoua entiérement aux Guiſes, pour ſe maintenir, & fut un des plus violens ennemis des Réformés, s'étant ligué avec le Duc de Guiſe & le Connétable de Montmorenci pour les exterminer: ce qui fit donner le nom de *Triumvirs* à ces trois Seigneurs, que de tout autres motifs que celui de la Religion déterminérent à prendre ce parti [*B*]. Le Maréchal paſſe pour avoir été un des grands Capitaines de

(a) Brantome *Hom. des Homm. Illuſt.* T. III. Mezeray *Abregé de l'Hiſt. de France* T. IV. p. 641. Amſt. 1642.

(b) Id. ibid.

[*A*] *Pour ſatisfaire à ſes plaiſirs & à ſon luxe.*] A lire l'Article de Moréri, on diroit que le Maréchal de S. André étoit un homme du prémier mérite: *Il étoit, dit-il, brave, bien fait, magnifique*: ce ſont-là des éloges. Mais ſi nous conſultons les Hiſtoriens, nous trouverons, qu'à la bravoure près, qu'on ne lui conteſte point, ce Maréchal n'étoit pas un homme fort eſtimable. Voici ce qu'en dit Brantome (1): „ Il a été fort ſujet de tout temps à „ aymer ſes aiſes, ſes plaiſirs & grands luxes de table: „ ç'a été le prémier de ſon temps qui les a introduites à „ la Cour, & certes par trop exceſſifs (*dijoit-on*) en friandiſes & délicateſſes de viandes, tant de chairs que de „ poiſſons, & autres friands mangers. Pour les ſuperbe„ zez & belles parures de beaux meubles très rares & très „ exquis, il en a ſurpaſſé même ſes Roys, ainſi qu'on a „ veu long-temps paroiſtre en aucunes de ſes Maiſons, & „ principalement à Volery. . . . . Entr'autres il y avoit „ une tente de tapiſſerie de la bataille de Farfale . . . . . „ qui eſt une choſe très riche à voir, & qui ſe peut quaſi „ parangonner à l'une de ces deux belles tentes du ſeu „ Roy François, que j'ay dit ailleurs qui étoient hors de „ prix. Il avoit auſſi deux tapis velus, tous d'or Perſien. „ Bref, qui voyoit de ce temps-là Valery meublé, n'en „ pouvoit aſſez eſtimer ny en priſer les richeſſes." Ce détail prouve bien la vérité de ce que le même Auteur dit un peu plus bas: Qu'avant à toutes heures l'oreille du „ Roy, il ſit très bien ſes beſoignes, tant pour les gran„ des dignitez, que pour les biens qu'il eut & acquit à „ foiſon." On voit auſſi par-là, que le portrait qu'en fait un Auteur Réformé n'eſt rien moins que chargé, quand il dit (2): „ Que le Maréchal de S. André, homme du „ tout adonné à remplir ſon ventre & à ce qui s'en enſuit, „ & n'ayant deſquoi fournir, pour être de fort petite mai„ ſon quant aux biens, eſtoit infiniment altéré de confiſ„ cations." En comparant ce que dit cet Hiſtorien, avec ce que rapporte Brantome, il eſt aiſé de juger, que le Maréchal de S. André devoit avoir employé bien des moyens pour amaſſer des richeſſes, qui le mettoient en état d'aller de pair avec ſes Maîtres, & même de les ſurpaſſer en magnificence. A cet égard, Moréri a raiſon de le nommer *magnifique*: mais ſi ce titre eſt un éloge dans ce ſens-là, c'eſt ce dont les Lecteurs ſont en état de juger par ce qu'on vient de dire.

(1) *Mém. des Homm. Illuſt.* T. III. p. 304. Levde 1666.

(2) *Hiſt. Eccleſ. des Egl. Réform. de France*, T. I. p. 68.

[*B*] *Que de tout autres motifs que celui de la Religion déterminérent à prendre ce parti.*] Je n'avance rien qui ne ſoit fondé ſur le témoignage d'Auteurs contemporains: tel eſt Castelnau (3). „ Quelques-uns, dit-il, diſirans de les „ voir réunis enſemble, dirent au Connétable, au Duc „ de Guyſe, & au Maréchal de St. André, que le Roi de „ Navarre & le Prince de Condé, à l'inſtance & ſuſcita„ tion des Proteſtans, leur vouloyent faire rendre compte „ des finances de France, qu'ils avoyent maniées ſous „ le Roi Henri & le Roi François II. & réjecter les dons „ exceſſifs à eux faits; à quoi s'ils ne remédioyent, leurs „ maiſons en ſeroyent ruinées." Et un peu après il ajoute: „ Lors les partiſans, ſerviteurs & amis de toutes ces „ maiſons-là, ainſi unis, donnérent un mauvais coup aux „ Proteſtans, leſquels firent une lourde faute. Car eſtant „ paiſibles dans l'exercice de leur Religion ils ſe voulu„ rent meſſer trop avant des affaires d'Etat, & propoſé„ rent qu'il falloit faire rendre compte aux qui avoyent „ manié les finances, comme s'ils euſſent été Threſoriers „ ou Receveurs." Ce fut-là le lien d'union des Triumvirs. Voici ce que Mézéray dit au ſujet du Maréchal de S. André en particulier (4): „ Le Maréchal de S. An„ dré, Seigneur auſſi brave que ſpirituel & poly, mais a„ biſné dans le luxe, & noyé de debtes, ſe dévoua en„ tiérement à eux (*aux Guiſes*), & promit au Duc de don„ ner ſa fille à tel de ſes fils qu'il luy plairoit, avec tous „ ſes biens de luy & de ſa femme: le réſervant ſeulement „ l'uſufruit leur vie durant: c'eſt qu'il craignoit d'être ac„ cablé de ſes Créanciers, s'il venoit à être chaſſé de la „ Cour." Ajoutons à ces deux Auteurs Le Laboureur (5), qui n'en fait pas un portrait plus avantageux. „ Les bel„ les qualitez de ce Maréchal n'empeſcheroient de pu„ blier ſes défauts, s'il n'eſtoit néceſſaire de faire un „ exemple de la vanité de tous ſes titres & de tous ſes „ deſſeins, pour ceux qui ſont dans les meſmes maximes „ & dans les meſmes voyes. Mais d'autre part, appelle„ rons-nous de belles qualitez, ces malheureux moyens

(3) *Mémoires de Castelnau* L. III. ch. 6. p. 79. Edit. de Bruxelles 1731.

* *Ubi ſupra* p. 80.

(4) *Abrégé de l'Hiſt. de France* T. V. p. 4.

(5) *Additions aux Mém. de Castelnau* T. II. L. IV. ch. 6. p. 75. 76. Edit de Bruxelles 1731.

(c) Brantome *ubi sup.*

de ſon tems (*c*), & c'eſt ce qui l'a fait comparer à Luculle; mais avec aſſez peu de fondement [*C*]. Le fameux Edit de Janvier aiant été violé par le *Maſſacre de Vaſſy*, & les Guiſes s'étant rendus maîtres de la perſonne du Roi Charles IX, le Prince de Condé ſe mit à la tête du Parti des Réformés. Après diverſes propoſitions pour la paix, qui n'aboutirent à rien, on en vint à la guerre, dont les ſuccès ne furent pas avantageux aux Réformés, comme on le peut voir dans les Hiſtoriens. A la bataille de Dreux, qui ſe donna le 20 de Décembre 1562, le Maréchal de S. André aiant été enveloppé par un gros de Cavalerie & fait priſonnier, comme il pourſuivoit trop chaudement la victoire que ſon parti avoit remportée, fut tué par un Cavalier qu'il avoit outragé [*D*] (*d*). On prétend qu'il

(*d*) Mézeray T. V. p. 71. & Brantome *ubi ſup.*

„ de la ruine des Eſtats, une ambition ſans bornes, une „ avarice effrénée, & une paſſion d'intérêt prétextée du „ ſervice du Roy, qui rend un homme furieux dans ſon „ Gouvernement par-tout où s'eſtend ſon autorité, & par-„ tout encore où il reſpand ſes conſeils? C'eſtoient les „ qualitez du Mareſchal de S. André, qui s'éleva autant „ par les addreſſes de Cour, que par ſes exploits de guer-„ re: quoy qu'il fuſt très vaillant & grand Capitaine: & „ lequel pour ſe maiutenir par les meſmes intrigues qui „ l'avoient avancé, tint le Royaume & la Maiſon Royale „ en diviſion, & fut plus aſpre à la conſiſcation qu'à la „ défaite des Rebelles & des Huguenots." Il fait enſuite les réflexions ſuivantes: „ Croira-t-on leur Gouverne-„ ment heureux, s'ils déſolent les maiſons & les fortunes „ légitimes, & s'ils les expoſent à la diſcrétion du ſoldat „ ou de l'exacteur? s'ils prennent pour prétexte de la „ guerre l'intéreſt de la Religion, & qu'ils vivent comme „ des impies, abandonnez à toutes les paſſions du ſiécle? „ Dira-t-on que leur hypocriſie foit moins criminelle que „ l'aveuglement des Hérétiques, & qu'elle ne ſoit pas en-„ core plus à craindre par le péril où ils expoſent la Re-„ ligion? . . . . . En vérité, il falloit pluſtoſt oppoſer „ aux Huguenots un bel exemple de vie & une ſerieuſe „ réformation de mœurs, que d'entreprendre de les dé-„ beller à force d'armes. Ou bien, il falloit plus de chas-„ rité pour d'intéreſt, principalement de la part de ce Ma-„ reſchal, qui porta toutes choſes à l'extrémité par des „ conſeils violents, & qui continua de fatisfaire ſon ava-„ rice par la dépouille des Hérétiques." Voilà ce que dit ſent du ſavant Triumvirat, & du Maréchal de S. André en particulier, des Auteurs qui ne ſont pas ſuſpects d'avoir voulu favoriſer les Réformés.

(*e*) *Memoir.* T. III. p. 307. 308.

[*C*] *C'eſt ce qui l'a fait comparer à Luculle, mais avec aſſez peu de fondement.*] C'eſt brantome (*e*) qui dit, que „ ſi le Mareſchal ſe montra un vrai Lucullus en fortunes, „ bonbances & magnificences, il s'eſt montré, durant les „ guerres, au Camp, aux Armées, tout pareil en valeur, „ en cœur & en réputation de grand Capitaine." Cette Comparaiſon du Maréchal de S. André avec Luculle n'eſt fondée que ſur de certaines idées vagues, qui conſiſtent d'abord établir entre eux quelque conformité; mais elle diſparoit dès qu'on vient à quelque détail: c'eſt ce qu'il eſt aiſé de faire ſentir, pour peu qu'on examine quel a été Luculle, & quel a été le Maréchal de S. André. Celui-ci étoit ambitieux, avare, violent, & adonné aux plaiſirs: on en peut voir les preuves dans les Remarques [*A*] & [*B*]. Luculle n'avoit aucun de ces défauts. Il n'étoit point *ambitieux*: c'eſt ce qu'il fit voir par la manière dont il ſe conduiſit avec les Troupes qu'il commandoit, pendant qu'il fit la guerre à Mithridate & à Tigrane: il ne rechercha jamais l'amitié des Soldats par des voies lâches, par des complaiſances criminelles, & en leur permettant de vivre licentieuſement; au contraire, il les aſſujettit contre lui par une ſévérité pouſſée peut-être trop loin. Elle étoit d'un abord difficile, pouſſoit l'exactitude juſqu'à un excès qui le rendoit odieux, puniſſoit ſévérement les fautes des Soldats, ne les récompenſoit qu'après les grandes & belles actions, qui ne peuvent arriver que rarement. Il leur ordonnoit de grands travaux, & chaſtioit leurs dolences les plus légéres (7). Ce n'eſt pas-là le manège d'un ambitieux. Luculle fit bien voir qu'il ne l'étoit point: malgré les ſujets de plainte & de mécontentement qu'il avoit contre Pompée, il refuſa conſtamment de mettre à la tête d'un Parti contre lui, lorſque ſes tyrannies commençoient à intimider le Sénat: il dit même à ſes Amis, qui l'en ſollicitoient, *que la Fortune avoit des bornes preſcrites; qu'il avoit éprouvé ſes faveurs autant que nul autre, mais que ſes revers étoient arrivés; que la Science d'un homme d'eſprit conſiſtoit à connoître les tems, & qu'il falloit ſouvenir dans une vie privée la dignité & la gloire qu'on s'étoit acquiſe par les armes* (8). Ce tout-là des ſentimens & une conduite, qui n'ont guéres de rapport avec ceux du Maréchal. Luculle négligea même & refuſa de ſe prévaloir des ſentimens favorables que le peuple lui témoigna (9). J'avoue qu'on l'a accuſé d'*avarice*, & que Pompée la lui reprocha, dans l'entrevue qu'ils eurent avant que Luculle s'en retournât à Rome; mais voici de quelle manière ce Général ſe juſtifia de cette accuſation (10). „ Je „ n'ai point fouffert, *dit-il*, qu'on pillât aucune Ville, & „ cette voie cruelle d'amaſſer de l'argent m'a été inconnue. Après les grandes batailles, j'ai récompenſé plus „ que nul autre la valeur des Soldats. J'ai fourni aux „ peuples tranſportés à Tigranocerta depuis s'en retour-„ ner dans leur Pays, & toute la Grèce publie là-deſſus „ ma généroſité. L'on ne peut pas ignorer à Rome, que „ j'ai foutenu toute cette guerre ſans toucher à l'Epargne „ ni aux Deniers de la République; faiſant toujours des „ fraix immenſes, des dépouilles & du butin des Enne-„ mis. Que ſi après tout cela, *ajoute-t-il*, mon bonheur „ & mes Conquêtes m'ont fourni les moyens d'amaſſer „ des richeſſes, je ne crois pas en être coupable; & je „ feral connoître aux Romains que j'en ſai le véritable u-„ ſage." Ce qui juſtifie le Général Romain à cet égard, c'eſt la manière dont il en avoit agi pendant cette guerre avec les vaincus: il ne ſouffrit jamais le pillage des Villes, & travailla à procurer du ſoulagement aux peuples, que les vexations des Maltotiers Romains avoient réduits dans un état pitoyable (11); juſques-là que ces pauvres gens étoient obligés de vendre leurs enfans de l'un & de l'autre ſexe, & même de mettre à l'encan les tableaux & les Statues ſacrées des Dieux. Et quand cela ne ſuffiſoit pas pour payer les Tailles, les Impôts, & les intérêts du paſſé, ils étoient impitoyablement livrés à leurs Créanciers, & ſouvent même expoſés à des tortures ſi barbares, que la ſervitude, en comparaiſon de ces maux, leur paroiſſoit une eſpéce de ſoulagement & de plaiſir. Luculle y mit ces cruautés étoient odieuſes, remédia avec fermeté à ces deſordres, régla & modéra les intérêts & les uſures, défendit les violences, mit des tempéramens aux tributs, & prolongea les délais que ces pauvres peuples demandoient uniquement. Cette action généreuſe donna le dernier coup à la fortune de Luculle (12). Que l'on compare cette conduite avec celle du Maréchal de S. André, *furieux dans ſon gouvernement, aſpre à la confiſcation, qui porta toutes choſes à l'extremité*, & qui ne ſe lia avec les Guiſes, que pour n'être pas obligé de ſatisfaire ſes Créanciers; & l'on avouera que Luculle & le Maréchal ne ſe reſſemblent guéres. Mais peut-être trouvera-t-on quelque conformité entre eux, à l'égard de la vie *voluptueuſe*. Auſſi peu que ſur le reſte, ſi nous en croyons Mr. l'Abbé de S. Réal (13). ſur le ſujet de Luculle. Selon cet Auteur, le Romain ne fut guéres moins illuſtre dans ſa retraite que dans ſes plus éclatantes Victoires. Sa vie voluptueuſe, ſi l'on veut l'appeller ainſi, fut très différente de celle du Maréchal. Celui-ci étoit *non ſeulement avare, & ſe donne à remplir un ventre*; au-lieu que Luculle fit voir que ſes richeſſes n'étoient point l'effet d'une avarice ſordide. Il ne ſe borna pas à étaler ſa magnificence par de ſuperbes bâtimens; mais il fit une riche Bibliothéque, qu'il remplit des Livres les plus précieux & les plus recherchés dont l'uſage étoit deſtiné à tous les Savans. Il ne jouiſſoit lui-même d'un doux loiſir, que pour aller converſer dans ces ſavantes Galleries, ou les Diſputes Philoſophiques & les Diſſertations Académiques partageoient preſque tout ſon tems. Il rechercha avec empreſſement l'amitié d'Antiochus Philoſophe célébre, & le logea même chez lui (14). Il joignoit à cela la magnificence de la table; mais ce qui fait en ſa faveur là-deſſus, c'eſt que Cicéron qui vivoit familiérement avec lui, & qui étoit févére ayant que nul autre pour les mœurs, ne blâma jamais cet excès, & crut que Luculle devoit rendre à la République que ſes magnificences, ſes richeſſes qu'on l'accuſoit d'avoir amaſſées par avarice (15). Par ce qu'on vient de dire, il paroit que le Romain étoit un homme qui ſoloit noblement des grandes richeſſes qu'il avoit légitimement acquiſes; au-lieu que le François amaſſa par toutes ſortes de voies de grands biens, pour les dépenſer dans la débauche. Ainſi le dernier ne mérite point du tout d'être comparé à Luculle, & l'Examen détaillé de la conduite de l'un & de l'autre détruit cette eſpéce de conformité, que certaines idées générales ſembloient d'abord établir.

(11) Id. ib. & Rollin *Hiſt. Anc.* T. X. p. 161. 164. Ed. de Hollande.

(12) Id. ib.

(13) Id. ib.

(14) Plutarch. *in Lucullo* p. 519. 520.

(15) S. Réal *ubi ſupra.*

[*D*] *Il fut tué par un Cavalier qu'il avoit outragé.*] Les Auteurs rapportent tous le nom de celui qui tua le Maréchal de S. André, mais ils varient ſur le nom même. Mézéray (16) le nomme *Bobigny-Mezière*; Bèze (17) l'appelle *Baubigny*; & Brantome (18) dit qu'il s'appelloit *Aubigny*; à moins que l'on ne ſuppoſe, qu'il y a une faute d'impreſſion dans Brantome, & qu'il manque un *B*. En faiſant cette ſuppoſition, ces Hiſtoriens ſeront d'accord. Je ne fai ſur quelle autorité Moréri dit que *Bobigny-Mezière* étoit *un Gentilhomme Huguenot*; car Brantome, à qui il le fait dire, ne dit rien de pareil, comme on va le voir. Bobigny n'étoit ni Gentilhomme, ni vraiſemblablement Huguenot, du moins les Auteurs que j'ai déja cités ne le qualifient point tel: ils nous apprennent ſon nom, ſa qualité, & le motif qui le porta à tuer le Maréchal de S. André. Ecoutons Brantome (19). „ Le „ Maréchal s'aydant de ſon prémier cheval, alla très-har-„ diment au combat, & luy faillant au beſoin, tous deux „ tombérent par terre ſans ſe pouvoir relever. Sur ce il „ fut pris par un Gentilhomme Huguenot, qui l'ayant „ monté en croupe derrière luy, vint tout-à-coup appel-„ loit Aubigny, à qui Monſieur le Maréchal avoit autre-„ fois fait déplaiſir, voire, diſoit-on, jouïſſoit de ſon bien „ par confiſcation, qui le reconnut & luy donna un coup „ de piſtolet par la teſte, dont il tomba mort par terre." Voici comment Bèze (20) rapporte la choſe. „ Le Ma-„ reſchal S. André chef de l'avantgarde ayant eſté pris „ priſonnier, & chargé en croupe d'un Gentilhomme, ad-„ vint

(16) *Abrégé de l'Hiſt. de France* T. V. p. 71.

(17) *Hiſt. Eccleſ. des Egl. Ref. de France* T. II. p. 240.

(18) Brantome *Mem.* T. III. p. 316.

(19) Id. ib.

(20) *Hiſt. Eccleſ.* ubi ſupra.

(*f*) *Conſidérat. ſur Luculle*, T. II. des Oeuvres de S. Real. La Haye 1722.

(*g*) Id. ibid.

(10) Id. ib.

qu'il eut quelque preſſentiment de ſa mort [*E*]. Les uns le regrettérent beaucoup, & les autres peu; la Reine fut du nombre des derniers, car elle n'avoit pas ſujet d'être contente de lui [*F*]. Il avoit pris pour ſa Deviſe, le Bras & l'Epée d'Alexandre le Grand coupant le nœud Gordien, avec ces paroles: *Nodos virtute reſolvo* (*e*).

(*e*) Brantome *Hommes Illuſtres*. T. III. p. 342.

» vint *qu'un nommé Baubigny* qui avoit autrefois receu à la Cour quelque grand outrage de lui, s'en reſſouvenant le tua d'un coup de piſtolet au travers de la teſte, » Mézéray (21) nous apprend quelque choſe de plus. » Dans » le combat, *dit-il*, le Maréchal de S. André ayant eſté » enveloppé par un gros de Cavallerie, & fait priſonnier » de guerre, comme il pourſuivoit trop chaudement la » victoire, fut tué d'un coup de piſtolet par un Cavalier » nommé *Babigny-Mezière, fils du Greffier de la Ville de Paris*, qu'il avoit outragé en quelque rencontre." J'ajouterai ici ce que rapporte un autre Hiſtorien *, dont le récit peut ſervir de Commentaire à celui des autres, & de Brantome en particulier. » Le Maréchal de S. An- » dré. . . . fut pris, & tué par Baubigni. Celui-ci a- » voit juré ſa mort, pource qu'ayant mis au ſervice du » Maréchal ſon fils appellé Mézières, & de plus s'étant » engagé de grandes ſommes, deſquelles Mézières faiſoit » ſouvenir quelquefois ſon Maître; pour ſe démeſler du » reproche & de la dette, il forme une querelle entre » Mézières & S. Sornin, échauffe l'un & l'autre; & puis » Mézières ayant tué S. Sornin, il fit faire ſon procès & » eut ſa confiſcation." On voit par ce récit, que la mort du Maréchal de S. André fut le coup d'un homme outré & au deſeſpoir de la perte de ſon bien, & de la mort de ſon fils. Si cette action eſt condamnable ſelon les Loix de l'Evangile, & ſelon les régles ordinaires du Droit de la Guerre; on avouera auſſi, que ſelon les maximes ordinaires du Monde elle paroit moins odieuſe, à s'en rapporter à d'Aubigné. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Religion Réformée n'autoriſe point un coup de cette nature, & que ſi Baubigni a été Réformé, il n'a pas conſulté les principes de ta Religion en tuant le Maréchal. Mais on ne voit dans aucun des Hiſtorien la moindre raiſon, qui ait pu autoriſer Moréri à métamorphoſer Baubigni en *Gentilhomme Huguenot*.

(21) *Ubi ſupra.*

* D'Aubigné *Hiſt. Univ.* T. I. L. III. ch. 13.

[*E*] *On prétend qu'il eut quelque preſſentiment de ſa mort.*] Brantome (22) rapporte, » que le matin avant la bataille, le *Maréchal* vint trouver Monſieur de Guiſe en ſa » chambre, qu'il n'eſtoit pas encore jour, & y entrant il » deuanoit de jeune Tranchelion, brave Gentilhomme » qui en ſortoit, ce que Monſieur de Guiſe faiſoit. Il » luy dit qu'il venoit d'ouir la Meſſe & de faire ſes Paſ- » ques, & qu'il vouloit déjeuner pour monter à cheval. » Ah! Dieu (*ce dit-il, car je l'ouis, & y etois*) je fus bien » malheureux que je n'en vy autant fait, & me fus mis » mieux préparé; car le cœur me dit que j'auray aujour- » d'huy je ne ſçay quoi." Il y a quelques années qu'un Auteur Anglois (23) a entrepris d'établir la réalité & l'utilité des Preſſentimens, & l'obligation d'y faire attention.

(22) *Mem. des Homm. Illuſt.* T. III. p. 314.

(23) L'Auteur des *Penſées de Richelieu* T. III. principalement dans la *Viſion du Monde Angélique.*

Il prétend, qu'il n'y a rien de plus réel que certains *preſſentimens* que nous ſentons dans notre ame, & qui diligent à faire ou à ne pas faire une certaine choſe (24). Il croit que ces avertiſſemens ſont des voix ſecrettes de quelques Intelligences bienfaiſantes, qui ſe communiquent à nos ames ſans le ſecours des organes (25): qu'ils ſont dignes de toute notre attention, parce qu'ils vont directement à nous faire éviter des maux, & à nous porter à la recherche de quelque bien (26). Il foutient que moins ces avertiſſemens ſont développés, & plus ils doivent exciter notre attention & notre vigilance; & que nous devons ſonger plutôt à en tirer tous les avantages poſſibles, que de donner la torture à notre eſprit pour pénétrer dans les raiſons de leur peu d'étendue (27). Il raconte pluſieurs Hiſtoires, pour appuyer ſon Syſtême ſur ce ſujet (28). Voici quelques réfléxions, qui ne ſont qu'un eſſai très imparfait des choſes qui donneront peut-être occaſion de méditer ſur cette matiere.

(24) Id. p. 552.

(25) Id. p. 561.

(26) Id. p. 562.

(27) Id. p. 569.

(28) Voy. p. 556. 558. 560. 570.

REFLEXIONS ſur les Preſſentimens.

I. Il eſt inconteſtable qu'il y a un nombre infini de Subſtances ſpirituelles, d'Intelligences, qu'on peut dire qui forment un Monde à part, ſéparé de ce Monde viſible; & dont Dieu ſe ſert dans un grand nombre d'occaſions pour exécuter les deſſeins de ſa Providence, & pour faire connoitre ſa volonté aux hommes. C'eſt-là un principe, que tout homme qui admet la vérité & la divinité de la Révélation, ne peut contester.

II. On ne peut nier non plus, que ces Intelligences n'aient un certain degré de puiſſance; quoiqu'il ſoit très difficile, pour ne pas dire impoſſible, de déterminer juſqu'où leur pouvoir s'étend, & quelles en ſont les bornes. Ne pourroit-on pas dire, par exemple, que ces Intelligences peuvent agir ſur nos corps, déterminer les eſprits animaux d'une certaine manière, frapper notre imagination en nous retraçant des images qui y ont déja été? Il n'y a donc proprement rien d'impoſſible, dans le Syſtême qui ſuppoſe quelque commerce entre les Subſtances ſpirituelles qui compoſent *le Monde Intellectuel*, & les Hommes: il eſt même aſſez vraiſemblable, que ces Intelligences ſervent quelquefois de Miniſtres pour l'exécution des deſſeins de la Providence. Mais dans quels cas cela a-t-il lieu? A quoi pouvons-nous le connoitre? Ce qu'on nomme *Preſſentiment*, eſt-il véritablement la voix ſecrette de quelqu'une de ces Intelligences? Doit-on ſuivre des mouvemens, dont on ne peut rendre raiſon? L'Auteur que j'ai déja cité le prétend, & il ſe fonde ſur des faits qu'il donne pour inconteſtables.

III. Mais ces faits, & pluſieurs autres du même genre, (car il n'y a guéres perſonne qui n'ait quelque Hiſtoire à conter là-deſſus) ſont-ils bien avérés dans toutes leurs circonſtances; & l'imagination, frappée par l'événement, n'a-t-elle pas groſſi les objets, & ajouté quelques circonſtances, qui répandent un air de merveilleux ſur ce qui n'avoit rien que de naturel?

IV. Quel eſt le but de ces Preſſentimens? Pourquoi ces voix ſecrettes ſe font-elles entendre? C'eſt, dit-on, pour nous faire éviter des maux, & pour nous porter à la recherche de quelque bien. Cependant la plupart ne produiſent point cet effet; ce n'eſt qu'après que le mal eſt arrivé, qu'on s'aviſe de remarquer qu'on avoit eu un Preſſentiment. Mais, dit-on, cela vient de ce qu'on n'y fait pas attention, & qu'on n'écoute pas ces voix ſecrettes. Il faudroit donc qu'elles fuſſent aſſez intelligibles pour être entendues, & qu'on pût ſuivre leurs directions; & l'on ſoutient au contraire, que moins elles ſont intelligibles, plus on y doit d'attention: c'eſt-à-dire, qu'on doit agir à l'aveugle, ſe déterminer ſans raiſon; & cela même dans des occaſions, où un devoir clair & connu dicte préciſément le contraire. Par exemple, le Maréchal de S. André étoit obligé d'office à ſe trouver à la bataille de Dreux: devoit-il négliger ſon devoir, pour obéir à cette prétendue voix ſecrette, qui lui diſoit *qu'il auroit je ne ſçay quoy ce jour-là?* S'il ne le devoit point, comme je crois que tout homme raiſonnable en conviendra, à quoi bon l'avertiſſement? Pourquoi lui faire connoitre un danger, que les circonſtances où il ſe trouvoit ne lui permettoient pas d'éviter? Dans la ſuppoſition, que les Intelligences qui forment le Monde inviſible nous parlent pour nous diriger, elles ne doivent point parler inutilement; & n'eſt-ce pas le faire, que d'avertir d'un péril, que le devoir clair & connu ne permet point d'éviter? D'ailleurs, à moins que de ſuppoſer que les mauvais Eſprits jouiſſent du privilége de veiller pour ceux qui ſont leurs compagnons & leurs imitateurs en malice, on ne peut guéres concevoir que des Intelligences pures & ſaintes, agiſſent ſous la direction de Dieu, prennent aſſez d'intérêt à la conſervation d'un homme vicieux, pour lui donner avis d'un danger qui le menace.

V. Quelle eſt donc la cauſe, dira-t-on, de certains mouvemens ſecrets, tels, par exemple, que celui que reſſentit le Maréchal de S. André? Je crois qu'on peut en marquer pluſieurs, qui agiſſent quelquefois toutes enſemble: telles ſont, la Superſtition, une mauvaiſe Conſcience, l'idée d'un Danger, & une Imagination aſſez à ſe laiſſer frapper.

Tout le monde ſait, que la Superſtition produit d'étranges effets dans les hommes, & que la plus légére confiance peut la mettre en mouvement. Un homme accoutumé à faire dépendre toute ſa Religion de certaines obſervances extérieures, & qui ſe ſurprend dans la négligence à cet égard, peut très facilement être frappé d'une terreur panique; ſur-tout quand à cela ſe joint une mauvaiſe Conſcience: ce Juge ſecret & incorruptible de nos actions perd rarement tous ſes droits: on a beau faire, il fait quelquefois des reproches, qui rempliſſent l'ame de frayeur, ſur-tout quand la Superſtition s'en mêle. Le ſentiment du crime rend timide, & fait redouter la peine qu'on ſent très bien avoir mérité: la véritable intrépidité eſt l'appanage de l'homme de bien, comme l'a ſi bien dit Horace (29):

(29) L. III. Ode 3.

Juſtum & tenacem propoſiti virum
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus inſtantis Tyranni
Mente quatit ſolida, neque Auſter

Dux inquieti turbidus Adriæ,
Nec fulminantis magna Jovis manus:
Si fractus illabatur Orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Ce qui achéve de faire naître des craintes, c'eſt l'idée d'un Danger préſent. Un homme va marcher au combat: il ne peut ſe cacher à lui-même, qu'il peut être atteint d'un coup mortel: quelle que ſoit ſa valeur, la Nature frémit à cette penſée; & ſi à ces mouvemens naturels ſe joignent ceux de la Superſtition & d'une mauvaiſe Conſcience, il n'en faut pas davantage pour cauſer du trouble, & pour frapper l'imagination. Et ce ſurent-là, ſelon les apparences, les cauſes du prétendu preſſentiment du Maréchal de S. André, ſans qu'il ſoit néceſſaire de faire venir une Intelligence, qui lui ait parlé à l'oreille. J'ajouterai en finiſſant ces réfléxions, qu'il y a auſſi des ſentimens, ou naturellement craintives, ou dont l'imagination eſt aiſément frappée. La moindre choſe, la plus légére & la plus indifférente circonſtance, les émeut, les trouble: & pour peu qu'il y ait dans les événemens quelque choſe qui puiſſe ſe rapporter à ces ſentimens, dont leur caractére même eſt le principe, il n'en faut pas davantage pour les honorer du titre de Preſſentimens.

[*F*] *La Reine ſut du nombre des derniers, car elle n'avoit pas ſujet d'être contente de lui.*] On en jugera par le récit de Brantome (30), qui nous fournit, ſans y penſer, un

(30) *Mem.* T. III. p. 117.

un nouveau trait du caractère du Maréchal de S. André. „ Il fut fort regretté d'aucuns, & d'autres nullement, & „ mesmes de la Reyne, qu'on disoit avoir débattu au „ Conseil estroit du Triumvirat, qu'il la falloit jetter en „ un sac dans l'eau; laquelle opinion fut trouvée fort, „ voire plus qu'estrange, d'opiner ainsi la mort de sa Rey- „ ne, femme de son Roy, & qui l'avoit tant aymé & ju- „ verifé, & elle & tout: jusques-là que quasi ordinaire- „ ment, quand il n'y avoit plus grand que lui, il la me- „ noit ordinairement danser le grand Bal." La Reine n'a- voit donc pas fort sujet de regretter le Maréchal.

ALBRICIUS, Anglois de Nation, qui vivoit dans l'onzième Siècle, étoit natif de Londres. Après avoir étudié dans les Universités de Cambridge & d'Oxford, il alla dans les Pays étrangers pour se perfectionner & acquérir de nouvelles connoissances. Il étoit grand Philosophe, habile Médecin, & possédoit très bien les Belles-Lettres. Il avoit un de ces génies heureux & nés pour les Sciences, comme il paroit par les excellens Ouvrages qu'il composa [*A*]. Bale dit qu'il n'a pu voir que ceux-ci. 1. *De Origine Deorum.* De l'Origine des Dieux. 2. *De Ratione Veneni.* De la Nature du Poison. 3. *Virtutes Antiquorum.* Les Vertus des Anciens. 4. *Canones Speculativi.* Règles Métaphysiques. Il écrivit plusieurs autres Ouvrages de Philosophie & de Médecine, qui sont dispersés en diverses Bibliothèques d'Angleterre. Dans son Livre des Vertus des Anciens, il donne le Caractère de plusieurs Philosophes & de plusieurs Princes (*a*). Il faut fans doute entendre l'éloge que Bale fait d'Albricius, rélativement au tems où il vivoit.

(*a*) Balæus *Illustr. Mag. Britt. Scriptt.* Cent. II. fol. 90. 74. verso.

[*A*] *Les excellens Ouvrages qu'il composa.*] Si ces Savans, qui étudient l'Antiquité, & qui se donnent la peine de publier d'anciens Manuscrits, pleins de Miracles supposés, & d'Histoires extraordinaires, inventées pour appuyer les dons accordés aux Monastères; si, dis-je, ces Savans recherchoient des Ouvrages, tels que ceux d'Albricius, ils rendroient plus de service à la République des Lettres: quand ce ne seroit, qu'en nous instruisant de l'état des Sciences dans ces siecles ténébreux, qui ont précédé la Réformation, & des idées que les Savans de ces tems-là se faisoient de la Vertu.

☞ ALCIME, Historien, Orateur & Poëte, vivoit dans le IV. Siècle. Il s'appelloit proprement Latinus Alcimus Alethius (*a*), & passoit pour un des plus doctes & des plus éloquens hommes de fon Siècle. Il étoit de l'Agénois, ou de la Ville même d'Agen, selon Sidoine (*b*). Ausone le met au nombre des Professeurs qui ont enseigné publiquement l'Eloquence à Bourdeaux, & lui donne le second rang, à cause de son mérite (*c*); & S. Jérôme (*d*) dit qu'Alcime & Delphide avoient professé la Rhétorique en Aquitaine, avec une très grande réputation. Ausone fait un très bel éloge d'Alcime, & en donne de hautes idées: il louë beaucoup sa modestie, sa gravité, sa libéralité envers les indigens, sa vie exempte d'ambition, & toujours réglée jusqu'à la mort. Pour les Lettres, Alcime n'étoit pas moins habile dans le Grec que dans le Latin, ni moins bon Poëte que grand Orateur. Il ne se borna pas à enseigner l'Eloquence aux autres, il en fit lui-même usage dans le Barreau, où il brilla autant que fur le Parnasse [*A*]. Il composa quelques Ouvrages, que nous n'avons plus [*B*]. Il faut en excepter une Epigramme fur Homére & Virgile [*C*], feul monument de ce Grand-Homme, qui ait échappé à l'injure des tems.

(*a*) Auson. *Professl. Burdigal.* n. 11.

(*b*) *Hist. Litter. de France* T. I. Part. II. p. 117.

(*c*) Auson. *ubi supra.*

(*d*) *Chron. Can.* L. II. p. 184. Amelod. 1614. in-folio.

[*A*] *Où il brilla autant que fur le Parnasse.*] Au jugement d'Ausone, Alcime seul égaloit tous les Anciens, tant Grecs que Romains. C'eſt à quoi reviennent ces vers:

Opponit unum quem viris prioribus
Ætas recentis temporis:
Palmæ forensis, & Camenarum decus,
Exemplar unum in literis,
Quas aut Athenæ docta coluit Gracia,
Aut Roma per Latium colit.

Cet éloge, quoiqu'outré fans doute, prouve cependant qu'Alcime devoit être un homme d'un mérite très distingué & reconnu.

[*B*] *Il composa quelques Ouvrages, que nous n'avons plus.*] Ausone nous apprend, qu'il y parloit avec tant d'éloge de Julien l'Apostat, & de Sallustie Préfet des Gaules fous fon régne, qu'ils étoient plus propres à immortaliser cet Empereur, que la pourpre dont il avoit été revêtu, & qu'ils faiſoient plus d'honneur à Sallustie, que le Consulat même auquel il avoit été élevé. Voici les vers d'Ausone:

Et Julianum tu magis fama dabis,
Quam sceptra quæ tenuit brevi.
Sallustio plus conferent libri tui,
Quam Consulatus addidit.

On ne sait pas, au reſte, quels étoient ces Ecrits d'Alcime. Scaliger (1) croit que c'étoit l'Hiſtoire fon tems, c'eſt-à-dire, de l'Empire de Julien. Il y a de l'apparence, que c'étoit un Ouvrage assez considérable, & non un simple Panégyrique; du moins le terme de *Libri*, qu'emploie Ausone, convient mieux à un Ouvrage de prémier genre.

[*C*] *Il faut en excepter une Epigramme fur Homere & Virgile.*] Les savans Benédictins (2) croyent du moins, que c'eſt à notre Alcime qu'il faut l'attribuer. La voici:

Maonio vati qui par aut proximus esset,
Conjultus Paan risit, & hæc cecinit:
Si potuit nasci, quem tu jequereris, Homere,
Nascetur, qui te possit, Homere, sequi.

(1) *Scalig. in Ausen.* L. I. c. 9. ap. *Hist. Litter. de France* T. I. Part. II. p. 137.

(2) *Hist. Litter. &c.* ubi supra.

ALCRED descendoit du Roi Ida par Etric son fils (*a*), que Rapin (*b*) nomme Aldric, & qu'il dit avoir été fils naturel d'Ida. Moll-Ethelwold (*c*), qui n'étoit pas du Sang Royal, aiant été élu Roi de Northumberland, cette élection causa de grandes divisions dans ce Royaume, les autres Grands croyant avoir autant de droit de prétendre à la Couronne que lui. Alcred fut du nombre, & aiant secrettement conspiré contre Moll, il trouva moyen de le surprendre, & l'aiant tué, il fut couronné en sa place l'an 765 (*d*). Le Parti de Moll, qui avoit été fort affoibli & abaiſſé par sa mort, aiant regagné du terrein, tous les amis d'Alcred l'abandonnérent; deſorte qu'il fut obligé de quitter le Trône, & de se retirer auprès de Cynoth Roi des Piétes, pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis (*e*), qui lui auroient fait, selon les apparences, le même traitement qu'il avoit fait à son prédécesseur. Ceci arriva en 774, tellement qu'Alcred ne régna qu'environ neuf ans. Il avoit deux fils, Ofred & Alcmund. Ofred parvint à la Couronne en 789, après qu'Elfwald (*f*) eut été tué; mais il ne régna que quelques mois [*A*]. Nous parlerons d'Alcmund dans l'Article du Roi Aldulf.

(*a*) Simeon Dunelm. *apud* Twisden *Hist. Anglic. Script. X.* T. I. col. 11.

(*b*) *Hist. d'Angl.* T. I. p. 172.

(*c*) Rapin p. 172. le nomme, *Moldlen Athelwald.*

(*d*) *Chron. de Mailros*, in *Rer. Angl. Script. vet.* T. I. p. 238.

(*e*) Rapin *ibid.* Sim. Dunelm. *ubi supra* col. 107.

(*f*) Rapin p. 173. le nomme Alphuald I. Voyez Sim. Dunelm. *ubi supra* col. 3.

(*a*) Sim. Dunelm. *Hist. de Gest. Ang.* apud Twysden T. I. col. 111.

[*A*] *Il ne régna que quelques mois.*] Mr. de Rapin dit, qu'il se rendit si méprisable, que dès la prémière année de son régne, on le contina dans un Monastère. Siméon de Durham (1) rapporte, qu'Ofred aiant été trahi par la Noblesse, fut privé de la Couronne, & enfermé dans un Monastère d'York, & qu'il fut obligé d'aller en exil. Qu'environ deux ans après, l'an 792, il revint, fur l'invitation de quelques Grands, qui lui avoient promis de le soutenir: mais que son Armée l'aiant abandonné, il fut pris, & tué par ordre du Roi Ethelred, le 14 d'Octobre 792.

(*a*) Dans les Notes de la Traduction Angloise de l'*Histoire* de Mr. de Rapin par Mr. Tindal, T. I. L. III. on dit qu'il

ALCUIN ou Albin (Flaccus), célébre Ecrivain Anglois du huitième Siècle, étoit né dans la Province d'York (*a*), ou selon d'autres, dans le voisinage de Londres. Il fut d'abord Disciple du Vénérable Bède [*A*], & ensuite d'Egbert Archevêque d'York (*b*). Il fut Diacre de l'Eglise de cet-

étoit de Northumberland. (*b*) Cave *Hist. Litter.* Sæc. VIII. p. 491.

[*A*] ☞ *Il fut d'abord Disciple du Vénérable Bède.*] Cave, qu'on a suivi ici, & que les Auteurs de la *Grande Biblio.* tèque

cette Ville, & Abbé de S. Augustin de Cantorbéri. Il fleurissoit vers l'an 780. En 793, Charlemagne l'invita à venir en France [B] pour s'opposer à l'Hérésie de Félix d'Urgel, & le reçut avec de grandes marques de distinction. L'année suivante, Alcuin l'accompagna au Concile de Francfort, où ce Prince le présenta comme un homme très versé dans les affaires Ecclésiastiques; sur quoi il fut admis au nombre des Membres du Concile. Charlemagne lui donna les Abbayes de Ferrières, de S. Loup & de S. Josse. En 796, il demanda la permission de se retirer de la Cour; mais il ne put l'obtenir: l'Empereur lui avoit donné dans ce tems-là l'Abbaye de S. Martin de Tours, & une autre. En 798, il écrivit contre Félix d'Urgel, qu'il avoit déja taché de ramener par une Lettre pleine de charité & d'honnêteté. En 799, Charlemagne voulut l'engager à faire avec lui le voyage de Rome; mais il s'en excusa sur fa foiblesse & son âge avancé. En 801, il félicita Charlemagne, nouvellement déclaré Empereur, sur fon retour d'Italie, & le follicita fi fortement de lui permettre de fe retirer de la Cour, qu'il en obtint enfin la permission. Il se retira dans fon Abbaye de S. Martin de Tours, où il paſſa le reſte de fa vie, dans la dévotion, dans l'étude, & à inſtruire la Jeuneſſe dans l'Ecole qu'il y avoit fondée; quoique l'Empereur tâchat plus d'une fois par ſes Lettres de le faire revenir à la Cour (c). Voſſius dit (d) que ce fut par fon conſeil, que Charlemagne fonda l'Univerſité de Paris; & d'autres Ecrivains nous apprennent, que c'eſt à lui que pluſieurs autres Univerſités, comme celles de Tours, de Soiſſons &c. ſont redevables de leur établiſſement, ou de leur accroiſſement (e). En un mot, il fut le principal Reſtaurateur des Lettres en France, dans ce Siécle & dans les ſuivans [C]. Il poſſédoit parfaitement le Latin, le Grec, & l'Hébreu; étoit excellent Orateur, Philoſophe, Mathematicien & Théologien (f), & le plus ſavant Ecrivain Anglois, après Béde & Adelme (g). Voſſius dit, qu'il fut Aumonier & Conſeiller-Privé de Charlemagne. Il mourut à Tours le jour même de la Pentecote, 19 de Mai 804, & non en 790, comme le dit fauſſement Piteus (h). Il fut inhumé dans l'Egliſe de S. Martin de cette Ville, & l'on mit ſur ſon Tombeau une Epitaphe de vingt-quatre vers, qu'il avoit compoſée lui-même (i). Le ſtyle d'Alcuin eſt net & vif; il écrit avec eſprit; ſes ter-

(c) Cave ubi ſupra.

(d) De Hiſt. Lat. l. II. c. 30.

(e) Cave ubi ſupra.

(f) Voſſius ubi ſupra.

(g) Balæus de Script. Britann. Cent. II. c. 17.

(h) Script. Angl. illuſt. p. 156.

(i) Labbe in Theſ. Epitaphior. p. 88.

thique Eccléſiaſtique ont auſſi copié, s'eſt trompé. Alcuin ne peut avoir été Diſciple de Béde, mort en 735, peut-être avant qu'Alcuin fut au monde, puiſqu'il n'eſt né tout au plus tôt que vers ce tems-là. On le confond avec Albin, Abbé de Cantorbéri, plus ancien que lui (1). Mr. Baſnage (2) avoit déja cenſuré une de ces fautes, auſſi-bien que l'opinion qui fait naître Alcuin dans le voiſinage de la Ville de Londres. REM. DU TRAD.]

(1) *Hiſt. Litter. de France* T. IV. p. 295. Note 1.

(2) Canifii *Lection. Antiq.* edit. à Baſnage, T. II. Part. I. p. 181.

[*B*] *& Compagnie d'Virtius à venir en France.*] Il y avoit déja douze ou treize ans qu'Alcuin étoit auprès de Charlemagne. Voici le fait. Après avoir enſeigné avec réputation dans ſon Pays, Alcuin fit un voyage en Italie vers l'an 779 ou 780 (3). Embaſade ſaint ſuccéde à Elbert dans l'Archevêché d'York, envoya Alcuin à Rome, pour lui obtenir le Pallium. A ſon retour il paſſa à Parme, où Charlemagne ſe trouvoit. Ce Prince, qui cherchoit des gens de Lettres pour exécuter le deſſein qu'il avoit formé de les faire fleurir dans ſes Etats, voyant par lui-même en Alcuin ce que la renommée avoit publié de ſon mérite, le preſſa fortement de venir en France, dès qu'il auroit fini la commiſſion. Alcuin le promit, & l'exécuta la même année, qui étoit l'an 780, après en avoir obtenu la permiſſion de ſon Archevêque & du Roi d'Angleterre (4). Ce qui peut avoir donné lieu à la mépriſe, c'eſt qu'Alcuin fit un voyage en Angleterre en 790: il y demeura trois ans, & n'en revint qu'en 792, ou au commencement de 793 (5). C'eſt apparamment ce voyage, qui a donné occaſion au Docteur Cave de placer à ce tems la prémiére venue d'Alcuin en France. REM. DU TRAD.]

(3) Ibid.

[*C*] *& Il fut le principal Reſtaurateur des Lettres en France, dans ce Siécle & dans les ſuivans.*] Sa principale occupation, lorſqu'il fut auprès de Charlemagne, fut d'enſeigner publiquement toutes les Sciences. Rien de ne contribua davantage à l'avancement des bonnes Etudes, que la maniére dont Alcuin ſe prit à donner ſes leçons. Il commença (6) par recommander une exacte Orthographe, qui eſt le fondement de toute la Littérature, & qui a été fort négligée dans les Siécles paſſés. Il compoſa enſuite des Traités ſur les ſept Arts Libéraux en général, puis ſur la Grammaire en particulier. De-là il paſſa à traiter de la Rhétorique & de la Dialectique. Et afin que ſes Ecrits fuſſent mieux goutés, il eut ſoin de les mettre en forme de Dialogues, & d'y introduire le Prince regnant au nombre des interlocuteurs. A meſure qu'on faiſoit du progrès dans ces prémiéres parties de la Littérature, Alcuin y en fubſtituoit d'autres, & conduiſoit ainſi par degrés juſqu'à la connoiſſance des plus hautes Sciences. Aux leçons publiques qu'il en donnoit avec aſſiduité, il joignoit encore l'exhortation & les prières, pour inſpirer à tout le monde l'amour des Lettres, & faire enſorte qu'on vît renaître en France l'Athénes de l'ancienne Grèce. Alcuin faiſoit ſes leçons tantôt dans ſa Cellule, tantôt en plein air, qu'aux Princes & Princeſſes ſes enfans, & aux Seigneurs de la Cour (7). Cette Etude réglée & aſſidue dans le Palais du Prince, y forma une Ecole, qui eſt devenue très célébre. Il s'en forma encore pluſieurs autres dans toute l'étendue de la Monarchie; preſque toutes les Egliſes Cathédrales & tous les Monaſtéres en avoient ouvert, avant la fin du VIII. Siécle (8). La plus célébre & la plus brillante fut ſans contredit celle de S. Martin de Tours. Charlemagne aiant donné cette Abbaye & quelques autres à Alcuin vers l'an 796, ce Grand-Homme le propoſa d'y faire une Ecole auſſi floriſſante que l'étoit celle d'York en Angleterre, où il avoit enſeigné. Il aſſembla dans ce deſſein un grand nombre de Diſciples, & s'accommodant à la portée de chacun, aux uns il enſeignoit la Grammaire, aux autres les Belles-Lettres, à ceux-ci l'Aſtronomie, & ſans doute les autres parties des Mathématiques à quelques autres enfin l'Ecriture Sainte (9). Auſſi ſortit-il de cette Ecole un grand nombre d'Hommes Illuſtres, & ce fut de là que les Sciences ſe répandirent en divers endroits de la Monarchie Françoiſe. On a mis en queſtion, ſi l'Ecole du Palais, dont nous avons parlé, a donné naiſſance à l'Univerſité de Paris, & ſi cette Académie doit parlà ſon origine à Charlemagne & à Alcuin? Voſſius & grand nombre d'autres Savans ont été longtems pour l'affirmative, & Mr. du Boullay a employé beaucoup d'érudition pour la ſoutenir (10). Mais les ſavans Auteurs de *l'Hiſtoire Littéraire de France* (11) remarquent, que malgré cela on eſt aujourd'hui perſuadé que la négative doit l'emporter; & que l'opinion contraire n'eſt ſoutenable qu'en ce que l'Ecole du Palais, qui ſe trouvoit quelquefois à Paris, aura inſpiré aux Citoyens de cette Ville une émulation particuliére pour les Lettres, & les aura portés à établir dans la ſuite du tems une Ecole publique. Et il ne ſerviroit de rien de repliquer, que l'Univerſité de Paris ſe trouve quelquefois nommée *Ecole du Palais*: cette preuve eſt des plus équivoques, parce que le nom lui en doit venir, de ce que dans ſon origine cette Académie pouvoit être placée près du Palais de Julien, où ſont aujourd'hui ſitués pluſieurs Colléges de l'Univerſité. Il eſt pourtant certain que cette Ecole eſt fort ancienne, & que ſi Charlemagne & Alcuin ne l'ont pas fondée immédiatement, on leur en eſt néanmoins redevable, par les ſoins qu'ils prirent de faire fleurir les Lettres, & de fonder un grand nombre d'Ecoles. On ſait que pour des choſes de cette nature, il n'y a rien de tel que l'exemple. Ajoutons ici quelques particularités de la vie d'Alcuin, dont il n'eſt point parlé dans l'Article.

(4) Alcuinus *Epiſt.* 15. in *Operibus ejus. Vita ejus Act. Ord. SS. Bened.* T. V. apud *Hiſt. Litter. de France*, T. IV. Diſc. ſur l'état des Lettres, §. XIII.

(5) Ibid.

(6) Alcuinus *Epiſt.* 15. in *Operibus ejus. Vita ejus Act. Ord. SS. Bened.* T. V. apud *Hiſt. Litter. de France*, T. IV. Diſc. ſur l'état des Lettres, §. XIII.

(7) *Hiſt. Litter. de France*, ubi ſupr. p. 296.

(8) Idem ibi T. p. 11. §. XXI. du Diſcours.

(9) Ibid. ibid.

Ce ſavant homme, ſentant le poids du gouvernement de tant de Monaſtéres qui étoient fous ſa direction, fit tant auprès du Roi, qu'il lui permit de s'en démettre en faveur de ſes Diſciples. Fridugiſe eut l'Abbaye de Martin, & Siguiſe celle de Ferrières. Pour lui, déchargé de la ſorte, il ne penſa plus qu'à faire revivre dans ſa conduite les auſtérités des anciens Moines, ſans néanmoins ceſſer ſes occupations ordinaires de l'Etude, qui n'y étoient point contraires. Toujours ou il prioit, ou il liſoit, ou il enſeignoit, ou il écrivoit pour la poſtérité (12). Ce fut particuliérement en ce tems-là, qu'il s'appliqua à corriger & copier de ſa propre main le Texte de la Vulgate: travail important & de grande utilité pour l'Egliſe, comme il paroit par la petite Préface à la tête du ſixiéme Livre de ſon Commentaire ſur S. Jean, qu'il compoſa dans le repos de ſa retraite à Tours, ainſi qu'on le voit par la Lettre de Giſele & de Rétrude, qui le lui avoient demandé. Bientôt les exemplaires de la Bible ainſi corrigées ſe multipliérent & ſe répandirent en divers lieux. Angelome, Moine à Luxeu, qui fleuriſſoit peu de tems après, témoigne en avoir vu de la ſorte, dont il rapporte la correction qu'Alcuin avoit faite ſur le mot de *Sara*. Encore aujourd'hui l'on en voit dans la Bibliothéque de S. Martin de Tours, de S. Phllippe de Néri à Rome, un autre parfaitement bel exemplaire, que l'on croit être le même que celui qui ſortit des mains d'Alcuin pour paſſer dans le Cabinet de Charlemagne, comme le marquent les vers qui s'y liſent (13). Dans tous les lieux où Alcuin donna des leçons, il eut des Diſciples qui firent ſa gloire, & répandirent ailleurs la doctrine qu'il leur avoit enſeignée. A York, il vit à ſon Ecole Fridugiſe & Joſeph, qui le ſuivirent en France; S. Ludger depuis Evêque de Mimigardenford, & Patnil dont il eſt parlé dans la Vie de ce Prélat. A la Cour de France, il eut l'honneur d'inſtruire Charlemagne même, la Princeſſe Giſele ſa ſœur, les Princeſſes ſes filles Giſele & Rétrude; Ricuſe, qui fut enſuite Evêque de Soiſſons; Angilbert, grande de Charlemagne, & tous les jeunes Seigneurs qui étoient alors élevés à la Cour de ce Prince. A S. Martin de Tours, on compte entre ſes principaux Diſciples, Siguiſe Abbé de Ferriéres, Raban Archi-

(10) Bulæi *Hiſtor. Univerſ. Pariſ.* T. I. p. 91.

(11) *Hiſtoire* §. XVI.

(12) *Hiſt. Litter.* T. IV. p. 298.

(13) Id. ib.

(k) Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccléf. T. VI. p. 121.*

termes font aſſez purs pour ſon tems, & le tour qu'il donne aux choſes eſt agréable : on peut dire qu'il ne manquoit pas d'éloquence, ni même d'élegance (*k*). Il écrivit un grand nombre d'Ouvrages, qui ſubſiſtent encore la plupart aujourd'hui : on en trouvera le Catalogue ci-deſſous [*D*].

(14) Id. ib.

(15) Id. ib.

chevêque de Mayence, Haimon Evêque d'Halberſtat, Samuel de Wormes, Amalaire de Metz, & un grand nombre d'autres (14). On lui attribue le don de Prophétie & des Miracles : cependant on n'a jamais fait ſa Fête, même à S. Martin (15). Il mériteit pourtant bien, autant & mieux que tant d'autres, d'être canoniſé, dans une Egliſe où le tiere de Saint ſe prodigue aſſez. Il y a de l'apparence que perſonne n'a jamais oſé faire la dépenſe de la Canoniſation; c'eſt-là le grand point à Rome. REM. DU TRAD.]

[D] On en trouvera le Catalogue ci-deſſous.] Les Ouvrages d'Alcuin ont été recueillis dans un Volume in-folio, par André du Cheſne, & imprimés à Paris en 1617. Ils ſont diviſés en trois Parties. La première contient ſes Traités ſur l'Ecriture ; la ſeconde, ſes Livres de Doctrine, de Diſcipline & de Morale ; & la troiſième, les Ecrits Hiſtoriques, avec les Lettres & les Poéſies.

La première Partie contient les Ouvrages ſuivans. *Interrogationes & Reſponſiones ; ſive Liber Quæſtionum in Geneſim.* „ Queſtions ſur la Geneſe, avec leurs Réponſes." *Dicta ſuper illud Geneſeos, Faciamus hominem ad imaginem noſtram.* „ Diſcours ſur ces paroles, Faiſons l'homme à „ notre image." [☞ Les Queſtions ſur la Geneſe, avec les Réponſes, ſont au nombre de 281. Elles ſont adreſſées au Prêtre Sigulfe, Diſciple & Compagnon d'Alcuin, par une petite Préface, où l'on voit qu'il entreprit cet Ouvrage à l'occaſion des queſtions que Sigulfe lui avoit ſouvent faites ſur les difficultés que préſente la Geneſe ; & qu'il le compoſa lorſqu'il étoit à la fuite de la Cour. Il n'y fait entrer que les Queſtions qui regardent l'Hiſtoire. Ses Réponſes ſont ſimples, aſſez juſtes, & fort courtes. Il n'y a que la dernière, qui eſt très étendue en comparaiſon des autres. Elle roule ſur les Bénédictions que Jacob donna à ſes fils. On la mit dans des tems poſtérieurs parmi les Ouvrages de S. Auguſtin. La plus grande partie de cette Queſtion ſe trouve inférée auſſi, avec quelque renverſement, dans le troiſième Livre du Commentaire ſur la Geneſe, attribué à S. Eucher Evêque de Lyon (16). Le Diſcours ſur ces paroles, *Faiſons* &c. ſe trouve imprimé parmi les Ouvrages de S. Ambroiſe, où il porte pour titre : *Traité de l'excellence de la création de l'Homme* ; & parmi celles de S. Auguſtin, avec le titre : *De la création du premier Homme.* Il ſe trouve même inſéré dans le *Traité de l'Eſprit & de l'Ame*, autre Ouvrage ſupoſé de S. Auguſtin (17). ADD. DU TRAD.] *Enchiridion, ſeu Expoſitio fidei, & brevis in ſeptem Pſalmos Pœnitentiales, in Pſalmum centeſimum octodecimum, & in Pſalmos graduales, ad Arnonem Archiepiſcopum Salisburgenſem.* „ Manuel, ou pieu„ ſe & courte Explication des ſept Pſeaumes de la Péni„ tence, du Pſeaume cent dix-huit, & des Pſeaumes Gra„ duels, adreſſée à Arnon Archevêque de Salzbourg." Ce Manuel a imprimé ſéparément à Paris en 1543. in-8. mais ſans la Préface, que D. Luc d'Achéri a publiée le premier (18). *De Pſalmorum uſu Liber.* „ De l'uſage des „ Pſeaumes," avec des Prieres pour l'uſage journalier, adreſſé à Eulalide ſon Diſciple. [☞ C'eſt ce que diſent le Docteur Cave, & pluſieurs autres ; mais cela n'eſt marqué ni à la tête, ni dans le corps de l'Ouvrage : Alcuin n'y adreſſe la parole qu'à ſes Lecteurs en général (19). Ordinairement les Prieres ſont précédées d'une courte inſtruction en forme d'Avertiſſement : celle qui eſt à la tête de tout le Recueil, roule ſur l'excellence & l'utilité des Pſeaumes. ADD. D.T.] *Officia per Ferias.* „ Les Offices par „ Féries." *Epiſtola de illis Cantici Canticorum locis, Accenſa gintia ſunt Reginæ* &c. „ Lettre ſur ce paſſage du Cantique, que des Cantiques : Il y a ſoixante Reines &c." *Commentaria in Eccleſiaſten.* „ Commentaire ſur l'Eccléſiaſte," imprimé à Bâle 1531 in-8. [☞ Cette Edition n'eſt pas de Bâle, comme on le dit ici, d'après Cave ; mais de Strasbourg, chez Jean Bebelius (20). ADD. D.T.] *Commentariorum in S. Joannis Evangelium Libri ſeptem.* „ Sept „ Livres de Commentaire ſur l'Evangile ſelon S. Jean," imprimés à Strasbourg en 1527. Il eſt marqué à la fin de cette Partie, qu'Alcuin avoit travaillé par ordre de Charlemagne à la Correction de tout le Texte de la Bible Vulgate *, & que l'on trouve cet Ouvrage manuſcrit dans la Bibliothéque de Vauxelles, avec des vers ſur ce travail, (21) Intitulés *Epigrammata de Recognitione & Emendatione totius Divinæ Scripturæ* (22).

La ſeconde Partie contient les Traités ſuivans. *De Fide S. S. Trinitatis, Libri III. ad Carolum Magnum ; cum Invocatione ad S. Trinitatem & Symbolo Fidei.* „ Traité ſur la „ foi de la très Sainte Trinité, en trois Livres, adreſſé à „ Charlemagne ; avec une Invocation de la Ste. Trinité, „ & un Symbole ou Profeſſion de Foi. [☞ Les Auteurs de la *Grande Bibliothéque Eccléſiaſtique* diſent, que les trois Livres de la Trinité furent imprimés à Bâle dès l'an 1515. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ils furent inſérés en 1530 dans l'*Homilaire*, qui parut alors à Cologne ſous le nom d'Alcuin. Et la Bibliothéque de Mr. de Thou produit une Edition du même Traité, faite ſéparément à Francfort l'an 1555, ou ſelon Mr. Fabricius, dès l'année précédente (23). ADD. D. T.] *De Trinitate ad Fridegiſum Quæſtiones XXVIII, ubi Confeſſio ſive Doctrina de Deo.* „ Vingt„ huit Queſtions ſur la Trinité, ou Confeſſion ſur Dieu, „ adreſſées à Fridugiſe." *De Differentia Æterni & Sempiterni, Immortalis & Perpetui, Ævi & Temporis, Epiſtola.* „ Lettre ſur le Tems & l'Eternité &c." *De Anima Ratione, ad Eulaliam Virginem.* „ Traité de l'Ame, „ dreſſé à la Vierge Eulalie." *Contra Felicem Orgelitanum Epiſcopum Libri VII.* „ Sept Livres contre Félix Evêque d'Urgel," qui ſoutenoit que Jéſus-Chriſt étoit Fils adoptif de Dieu par rapport à ſa Nature Humaine. Cet Ouvrage a été compoſé en 798, & ſe trouve fauſſement attribué, dans la Bibliothéque des Péres, à Paulin d'Aquilée. *Epiſtola ad Elipandum.* „ Lettre à Elipand „ Evêque de Tolède, ſur le même ſujet." *Epiſtola Elipandi ad Alcuinum.* „ Lettre d'Elipand à Alcuin," dans laquelle cet Evêque défend ſes ſentimens, d'un ſtyle auſſi barbare que plein de fiel (24). *Contra Elipandi Epiſtolam Libri IV.* „ Quatre Livres pour ſervir de réponſe à la „ Lettre d'Elipand," écrits avec beaucoup de douceur & de modération (25). A la fin de ces quatre Livres, il y a un Avertiſſement d'Alcuin, ſur l'origine de l'Erreur de Félix, & ſur la rétractation qu'il en fit ; la *Lettre d'Elipand à Félix* ; la *Confeſſion de Foi* qu'il fit après s'être retracté ; & une *Lettre* d'Alcuin ſur les Queſtions qu'on peut faire touchant le Fils de Dieu. Voilà les Oeuvres Dogmatiques contenues dans cette ſeconde Partie.

Le premier des Ouvrages de Diſcipline eſt intitulé : *De Divinis Officiis Liber, ſive Expoſitio Romani Ordinis.* „ Li„ vre des Offices." Quoiqu'il porte le nom d'Alcuin, il eſt d'un Auteur plus moderne, puiſqu'il y eſt parlé d'Hildebrie, qui vivoit dans le dixième ſiécle. Il contient pluſieurs obſervations qui ſont d'un Siécle poſtérieur à Alcuin (26). *De Ratione Septuageſimæ, Sexageſimæ, & Quinquageſimæ, Epiſtola.* „ C'eſt une Lettre à Charlema„ gne, ſur la Septuagéſime, Sexagéſime, & Quinquagéſi„ me," & ſur les différences du nombre des Semaines de Carême ; avec la Réponſe de Charlemagne ſur le même ſujet. *De Baptiſmi Cærimoniis ad Odoynum Presbyterum Epiſtola.* „ Lettre au Prêtre Odoin, ſur les Cérémonies „ du Baptême." *De ijſdem Cærimoniis alia Epiſtola.* „ Autre Lettre ſur les mêmes Cérémonies." Le P. Sirmond prétend avec raiſon, que cette dernière n'eſt pas d'Alcuin, mais d'Amalaire de Trèves. [☞ Mr. Du Pin nomme mal celui, auquel la première de ces Lettres eſt adreſſée, *Adrien.* On y voit que l'uſage de la triple Immerſion fubſiſtoit encore dans ce tems-là, auſſi-bien que celui de conférer aux nouveaux baptiſés l'Euchariſtie & la Confirmation (27). ADD. D. T.] *De Confeſſione Peccatorum ad Pueros S. Martini Epiſtola.* „ Lettre aux jeunes Elèves de „ S. Martin, ſur le devoir de la Confeſſion des péchés." *Sacramentorum Liber.* „ Le Livre des Sacremens," contenant des Meſſes pour pluſieurs Fêtes de l'Année. *Homiliæ III.* 1. *De Silentio, in quo miſſum eſt incarnatum Verbum.* 2. *In Nativitate B. Mariæ.* 3. *In Feſto omnium Sanctorum.* „ Trois Homélies, ſur l'Incarnation, ſur la Na„ tivité de la Vierge, & ſur la Fête de tous les Saints." Ces trois Homélies ſont tirées du Livre d'Homélies de Paul Diacre, & elles ne ſont pas d'Alcuin. *Vita Antichriſti, ad Carolum Magnum.* „ La Vie de l'Antechriſt, „ à Charlemagne." [☞ Cet Ouvrage, auſſi-bien que pluſieurs, dit-on, les favans Bénédictins (28), que ce n'eſt point l'Ouvrage d'Alcuin, & qu'il appartient à Adſon, Abbé de Montierender ſur la fin du dixième Siécle. ADD. D. T.] *De Virtutibus & Vitiis ad Widonem ſuum Comitem.* „ Traité ſur les Vertus & des Vices, adreſſé au Comte Widon „ ou Gui." [☞ C'eſt un des principaux Traités de Morale, que nous ayons d'Alcuin. Après y avoir traité des principales Vertus Chrétiennes, il en cite deſquelles il met la Sageſſe & la Foi, il paſſe aux Vices capitaux, entre leſquels, ſuivant la maxime des Anciens, il compte la vaine Gloire pour un huitième (29). ADD. D. T.] *De ſeptem Artibus Liber imperfectus.* „ Traité ſur les ſept „ Arts ;" mais il n'en reſte que les deux premiers Chapitres, ſur la Grammaire & la Rhétorique, avec la tranſition à la Dialectique. *Grammatica.* „ La Grammaire," imprimée ſéparément à Hanau 1605. [☞ Caniſius l'avoit déjà publiée en 1604, dans le cinquième Volume de ſes *Leçons Antiques.* ADD. D. T.] *De Rhetorica & Virtutibus Dialogus.* „ Dialogue ſur la Rhétorique & ſur les „ Vertus," imprimé à Paris in-4. en 1590. *Dialectica.* „ La Dialectique," Dialogue entre Charlemagne & Alcuin, imprimé avec la Grammaire à Ingolſtad en 1604. in-4. [☞ C'eſt l'Edition que Caniſius en fit dans le cinquième Volume de ſes Leçons Antiques (30). ADD. DU T.] *Diſputatio Regalis.* „ Diſpute Royale." C'eſt un Dialogue entre Pepin enfuite Roi d'Italie, & Albin ou Alcuin.

La dernière Partie de ſes Oeuvres contient les Ouvrages ſuivans. *Scriptum de Vita S. Martini Turonenſis.* „ La „ Vie de S. Martin de Tours." *De tranſitu S. Martini Sermo.* „ Sermon ſur la mort du même." *Vita S. Vedaſti Epiſcopi Atrebatenſis.* „ La Vie de S. Vaaſt Evêque d'Ar„ ras," écrite en 795. *Vita beatiſſimi Richarii Presbyteri,* „ La Vie de S. Riquier Prêtre." *De Vita S. Willebrordi Trajectenſis Epiſcopi Libri II.* „ La Vie de S. Willebrord „ Evêque d'Utrecht, en deux Livres," l'un en proſe, & l'autre en vers, avec une Homelie à la fin. Mabillon (31) & Surius (32) l'ont fait imprimer. *Epiſtolæ CXI.* „ Cent „ quinze Lettres," dont Caniſius en avoit déja publié 67. *Poëmata & Proſa de ſpiritibus Sanctis.* „ Recueil de Poé„ ſies ſur divers Saints."

Depuis l'Edition de Du Cheſne, on a publié divers au-

(16) Id. p. 301. 302.

(17) Id. p. 303.

(18) *Spicileg. T. IX. p. 111-116.*

(19) *Hiſt. Litter. de France T. IV. p. 304.*

(20) Id. p. 306.

* *Pierre Remi.* [*C*].

(21) Du Pin *ubi ſupra.*

(22) Cave *ubi ſupra.*

(23) *Hiſt. Litter. ubi ſup. p. 302.*

(24) Cave *ubi ſupra.*

(25) Du Pin *ubi ſupra.*

(26) Du Pin & Cave *ubi ſupra.*

(27) *Hiſt. Litter. ubi ſup. p. 1.*

(28) Ib. p. 341.

(29) Ib. p. 315.

(30) Id. p. 318.

(31) *Sæc. Bened. III.* Part. I. p. 601-610.

(32) Ad d. 7 Novembris.

tres Ouvrages d'Alcuin. *Commentarius brevis in Cantica Canticorum.* „ Petit Commentaire sur le Cantique des „ Cantiques," publié par Patrick Young, avec le Commentaire de Gilbert Foliot, à Londres 1638. [☞ Cave, Du Pin & les Auteurs de la *Grande Bibliothèque Ecclesiastique*, comptent cet Ouvrage, qui n'est autre chose que la courte explication de cet endroit : *Il y a soixante Reines*, &c. qui se trouve dans la prémière Partie de l'Edition de Du Chesne (33). Add. d. T.] *Breviarium Fidei adversus Arianos.* „ Abrégé de la Foi contre les Ariens," donné par le P. Sirmond à Paris 1630, sans nom d'Auteur, & attribué à Alcuin par le P. Chifflet (34), sur l'autorité d'un Manuscrit. *Homilia de Purificatione B. Mariæ Virginis.* „ Homélie sur la Purification de la bienheureuse „ Vierge Marie." Cette Homélie, qui étoit sans nom parmi les Ouvrages de S. Ambroise, a été restituée à Alcuin par Mr. Baluze (35). [☞ On a suivi ici trop légèrement le Docteur Cave & Mr. Du Pin. D'abord, la citation n'est pas juste; c'est dans le prémier Tome des *Miscellanea* de Baluze, & non dans le second, que cette Homélie se trouve. En second lieu, on dit qu'elle se trouve parmi les Ouvrages de S. Ambroise; cela est vrai: mais il faut remarquer que ce qui a donné occasion à cela, c'est que cette Homélie est l'Ouvrage d'Ambroise Autpert, Abbé de S. Vincent sur le Volturne près de Benevent, mort au mois de Juillet 778. C'est Mr. Baluze qui y a mis le nom d'Alcuin; non, comme il en avertit dans sa Préface, qu'elle portât le nom de ce Docteur dans les Manuscrits, mais parce qu'elle s'y trouvoit entre quelques-uns de ses Ouvrages. Mais aucun Manuscrit ne la donne directement à Alcuin, dont on n'y reconnoit point le style. Une preuve convaincante qu'elle ne lui appartient point, c'est qu'elle se trouve sous le nom de son véritable Auteur, dans le Recueil d'Homélies dressé par les soins de Paul Warnefride, & revu par Alcuin, dans lequel on ne fit entrer que celles des Pères qui les avoient précédés (36). Add. du T.] *Epistolæ II. & Sermo ad Carolum Magnum.* „ Deux „ Lettres & un Discours à Charlemagne," publiés par Baluze (37). *Epistola & Præfatio in Libros VII ad Felicem Orgelitanum.* „ Une Lettre, & la Préface des sept Li„ vres contre Félix d'Urgel," qui manquoit dans les imprimés. C'est Baluze (38) qui a aussi donné ces deux Pièces. *Trois Lettres*, publiées par D. Luc d'Achéri (39). *Vingt-six Lettres* mises au jour par D. Mabillon (40). *Carmen de Cuculo.* Poëme dans lequel il déplore l'égarement d'un de ses Amis, qu'il désigne par le nom de *Coucou*. Deux autres *Poëmes* publiés par D. Mabillon (41), & d'autres par Mr. Baluze (42). *Deux Poëmes*, l'un fort court en vers hexamètres, & l'autre plus long en vers élégiaques. L'un contient la Liste, & l'autre le Sommaire des Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, publiés par Lambécius, avec *une Hymne & trois Epigrammes* en l'honneur de S. Vaast (43). *Homilia in Die natali S. Vedasti.* „ Homélie sur le jour de la naissance de S. Vaast," publiée par Bolland (44). *L'Homiliaire* de Paul Diacre est attribué dans plusieurs MSS. à Alcuin, & a souvent paru sous son nom, mais à tort. *Libri quatuor Carolini de Imaginibus.* Roger de Hoveden (45) dit que les quatre Livres *sur les Images*, connus sous le nom de *Livres Carolins*, ont été composés par Alcuin au nom de l'Empereur Charlemagne. *Confessio Fidei.* „ Confession de Foi," tirée de S. Augustin & d'autres Peres, & divisée en quatre Parties, & publiée sous le nom d'Alcuin, avec quelques Traités de différens Auteurs, par Chifflet à Dijon 1656. in-4. Les Savans ne s'accordent pourtant pas à regarder cette Pièce comme l'Ouvrage d'Alcuin. Mr. Daillé, dans une Dissertation imprimée après sa mort, à Rouen en 1673, a entrepris de prouver qu'elle est supposée; mais D. Mabillon a tâché de la revendiquer à Alcuin, dans une longue Dissertation imprimée dans ses *Analectes* (46). Il avoue pourtant avec beaucoup de modestie, qu'il n'a pas entièrement prouvé le fait, mais qu'il l'a rendu probable. *Poëma Heroicum de Pontificibus Anglis & Sanctis Ecclesiæ Eboracensis.* Ce Poëme est de 1658 vers. Mr. Thomas Gale, Doyen d'Yorck, le fit imprimer sur deux M[illegible]uscrits, l'un de Reims, & l'autre de S. Thierri près [illegible]a même Ville, que D. Mabillon lui avoit communiq[illegible] le plaça sous le nom d'Alcuin à la fin de son troi[illegible]olume d'Historiens d'Angleterre. Oudin (47) ne cro[illegible]s que ce Poëme soit d'Alcuin, parce que la Poësie de cette Pièce est plus dure que celle des autres Poëmes de cet Auteur, & par d'autres raisons qu'il allègue (48). Il aime mieux l'attribuer à Fridegode, Moine Benédictin, qui vivoit vers l'an 960. Le Docteur Gale assure qu'il avoit plusieurs Lettres d'Alcuin, qui n'avoient jamais paru.

Les Ouvrages d'Alcuin que nous n'avons plus, étoient: Un *Commentaire sur les Proverbes.* Des *Commentaires sur les Epitres de S. Paul aux Ephésiens, à Tite, à Philémon, & aux Hébreux.* Un *Traité de l'Orthographe.* Un *Traité de Musique* (49). Vossius dit (50) que quelques Ecrivains attribuent à Alcuin la *Vie de Charlemagne*, qui a paru sous le nom d'Eginhard; mais cette opinion n'a aucun fondement. [☞ On oublie de remarquer, que du *Traité général sur les Arts Libéraux*, il ne nous reste que les deux prémières Parties. Sigebert de Gemblours (51) attribue aussi à Alcuin un Traité intitulé, *Prognosticon de futuro sæculo*, „ Pronostic du tems à venir." On ignore ce que ce peut être que cet Ecrit. „ Personne, *disent les savans Benédictins* (52), que nous sachions, n'en a parlé avant Si„ gebert. Auroit-il voulu comprendre sous ce titre, le „ Traité sur l'Antechrist, dont presque tout ce qu'il „ contient regarde l'avenir? Dans ce cas, c'est un Ecrit „ supposé." J'ajouterai ici en finissant, ce que les PP. Bénédictins, que je viens de citer, remarquent sur le jugement que Mr. Du Pin porte du style d'Alcuin. „ Il „ se trouve, disent-ils, il est vrai, quelques traits de tous „ ces caractères (ceux que Mr. Du Pin donne) dans les „ Ecrits d'Alcuin. Mais ils ne sont pas tous de la même „ force & de la même perfection. Il y travailloit quelquefois pendant ses voyages, & manquoit par consé„ quent, comme il le dit lui-même, du repos, du loisir, „ & des livres nécessaires pour les perfectionner. La vi„ vacité de son style ..... se fait principalement remar„ quer dans les Ouvrages où l'Auteur combat l'Erreur & „ le Vice .... Dans les autres, c'est un style simple. „ Quoiqu'on ne puisse pas nier qu'Alcuin n'ait écrit a„ vec plus de netteté & de pureté qu'aucun Auteur de „ son tems, il ne laisse pas d'employer des termes durs „ (53)." Add. du Trad.]

(33) Ib. p. 316.
(34) Præfat. in Oper. Ferrandi.
(35) Miscell. T. II. p. 382.
(36) Hist. Litter. de France ubi sup. p. 553.
(37) Miscell. T. I. p. 365.
(38) Ibid. T. IV. p. 413.
(39) Spicileg. T. VI. p. 391-397.
(40) Analect. T. IV. p. 272.
(41) Ibid. T. I. p. 369. & T. IV. p. 322-324.
(42) Miscell. T. IV. p. 550.
(43) Comm. de Biblioth. Vindob. T. II. p. 403-415.
(44) Acta Sanctor. Mense Febr. p. 800.
(45) Annal. ad ann. 792.
(46) T. I. p. 178-219.
(47) Comm. de Script. & Script. Eccl. Sæc. VIII. T. I. col. 1921.
(48) Sæc. X. T. II. col. 467. 468.
(49) Cave ubi supra.
(50) Ubi supra.
(51) Sigeb. Gembl. de Script. Eccl. c. 83.
(52) Hist. Litter. ubi sup. p. 339.
(53) Id. p. 346. 347.

ALDHUN ou **Aldun**, succéda à Elfige dans l'Evêché de la Ste. Ile (*a*) en 990. Comme cette Ile étoit fort exposée aux courses des Danois, Aldhun l'abandonna, emportant avec lui le corps de S. Cuthbert; & s'établit à Durham, dans la cinquième année de son Episcopat, l'an 995. Il bâtit une Eglise à Durham, dédiée à S. Cuthbert, & en fit la Dédicace trois ans après. De cette manière le Siége Episcopal, que le Roi Oswald avoit fixé dans la Ste. Ile à la prière d'Aidan (*b*), fut transféré au bout de trois-cens soixante & un an à Durham (*c*), où il est encore aujourd'hui. Aldhun avoit une fille nommée *Ecgfride*, qu'il maria à Uchtred (*d*), vaillant Seigneur, fils de Walthéof Comte de Northumberland; & il fit présent à son gendre de plusieurs Terres qui appartenoient à l'Eglise de S. Cuthbert de Durham [*A*], à condition qu'il ne se sépareroit jamais de sa femme. Il arriva vers ce tems-là, que Malcolme Roi d'Ecosse fit une irruption dans le Northumberland, ravagea tout le Pays, & mit même le siége devant la Ville de Durham. Uchtred rassembla tout ce qu'il put de Troupes du Northumberland & de la Province d'Yorck, marcha contre les Ecossois, & les mit en déroute. Le Roi Ethelred, pour le récompenser de ce service, le fit Comte de Northumberland (quoique son père vécût encore) & d'Yorck. Le jeune Comte se trouvant desormais trop grand Seigneur pour n'être que le gendre d'un Evêque, renvoya Ecgfride à son père & épousa Edgine fille d'Ethelred (*e*). Aldhun l'obligea alors à lui restituer toutes les Terres qu'il lui avoit données; & Ecgfride fut remariée à un certain Gentilhomme (*f*) nommé Kilvert, fils de Ligulfe, qui la renvoya aussi, après en avoir eu une fille nommée Sigride. Ecgfride, se voyant séparée de son second mari, retourna chez son père à Durham, où elle prit le voile, & passa le reste de ses jours dans la dévotion. Elle avoit eu de son prémier mari un fils nommé Aldred, qui succéda à son père dans la Dignité de Comte de Northumberland [*B*], après la mort d'Eadulf surnommé Cadel, son oncle (*g*). Aldhun mou-

(*a*) Lindisfarne.
(*b*) Voy. l'Article d'Aidan.
(*c*) Simeon Dunelm. *Hist. de Dunelm. Eccl.* L. II. c. 20. L. III. c. 1. & 4. *apud* Twysden *Hist. Angl. Script. X.* T. I. col. 26. 29.
(*d*) Rapin le nomme *Uthred. Hist. d'Angl.* T. I. p. 401.
(*e*) Id. ibid.
(*f*) *Tein quidam in Everwicshire.* C'est, je crois, le Comte de Warwick.
(*g*) Simeon Dun. *Epist. ad Hugon. Decan. Eboracens. apud* Twysden *ubi sup.* col. 79. 80.

[*A*] *Il fit présent à son gendre de plusieurs Terres qui appartenoient à l'Eglise.*] On ne doit pas être surpris de trouver un Evêque marié, même dans le dixième Siècle, puisqu'on sait que cela étoit encore assez commun dans ce tems-là parmi le Clergé d'Angleterre (1); car il est assez naturel de supposer qu'Aldhun étoit marié, quoiqu'aucun des Auteurs que nous avons consultés ne le dise expressément. Mais ce qu'il y a de surprenant, c'est de voir un Evêque disposer des Terres de l'Eglise, comme des siennes propres, & les donner en dot à sa fille, sans s'être attiré le titre de sacrilège par cette action, puisque les Terres de l'Eglise ne pouvoient être aliénées sous quelque prétexte que ce fût. J'admire que les Moines n'aient pas flétri Aldhun par les noms les plus odieux. Son action prouve qu'il avoit beaucoup de crédit & d'autorité dans son Diocèse.

[*B*] *Aldred ... succéda à son père dans la Dignité de Comte de Northumberland.*] Uchtred aiant refusé d'assister Canut contre Ethelred son légitime Souverain, le prémier résolut de s'en venger. Après la mort d'Ethelred, il somma Uchtred de se rendre auprès de lui. Ce Comte aiant obtenu un sauf-conduit, obéit, dans le dessein de faire sa paix

(1) Voyez l'Article Alfric, Rem. [*B*].

(b) Simeon Dunelm. *Hist. de Dunelm. Eccl.* L. III. c. 5. *ap.* Twysden *uti supra.*

mourut en 1078 (*b*). Si ce que l'on rapporte de la cause ou de l'occasion de fa mort eſt véritable, il paroit que c'étoit un homme d'un caractère tendre & plein de compaſſion [*C*]. Siméon de Durham en fait un portrait tres avantageux. „ Il étoit iſſu, dit-il, d'une famille noble; mais il ſe rendit „ encore plus illuſtre par ſa conduite, qui ne pouvoit qu'être très agréable à Dieu; & ſes mœurs é„ toient celles d'un Moine digne de la plus haute eſtime. Sa piété eſt encore renommée parmi les „ habitans de ſon Diocéſe; & la Tradition a conſervé la mémoire de ſes vertus, & les a tranſmiſes „ à la poſtérité (*i*)." Nous devons remarquer ici, que Siméon de Durham, qui nous a fourni cet Article, n'eſt point exact pour la Chronologie [*D*].

(i) Id. ibid. L. II. c. 20. *apud* eund. col. 19.

paix avec Canut; mais il fut tué en trahiſon avec quantité perſonnes de ſa ſuite, par Turchrand ſurnommé *l'Avare*. Eadulf ſon frère lui ſuccéda; mais comme c'étoit un homme foible & ſans cœur, il craignit que les Ecoſſois ne vengeaſſent ſur lui la mort de ſon frère: ainſi, pour les appaiſer, il leur céda tout le Comté de Lothian (2), qui leur eſt toujours demeuré depuis ce tems-là. Eadulf étant mort peu de tems après, Aldred lui ſuccéda; & pour venger la mort de ſon père, il tua Turchrand: ce qui cauſa une violente haine entre Carl fils de Turchrand, & lui, & les porta ſouvent à chercher l'occaſion de ſe tuer l'un l'autre. A la fin pourtant, leurs Amis les réconcilierent, & ils parurent ſi bien unis, qu'ils réſolurent de faire le voyage de Rome enſemble. Mais aiant été retenus par les vents contraires, Carl traita Aldred chez lui, & après le repas il l'engagea à venir avec lui dans un bois, ſous prétexte de faire une promenade, & l'aiant attaqué à l'improviſte, il le tua (3).

(2) Lodonense.

(3) Simeon Dunelm. *ap.* Twysden *Hist. Anglic. Script. X. T. I. col.* 81.

[*C*] *Si ce que l'on rapporte de la cauſe ..... de ſa mort eſt véritable, il paroit que c'étoit un homme d'un caractère tendre & plein de compaſſion.*] Les Ecoſſois aiant tué un grand nombre de perſonnes de ſon Diocéſe, il prit ce malheur ſi fort à cœur, qu'il tomba malade & mourut. Dès qu'il eut appris la triſte nouvelle de ce deſaſtre, il s'écria, peignez-le la plus vive douleur: „ O que je ſuis „ malheureux! Faut-il que j'aye été réſervé pour voir des „ jours ſi infortunés! N'ai-je vécu ſi longtems, que pour „ être témoin du cruel maſſacre de tout mon peuple! Non, „ jamais ce Pays ne ſe rétablira dans un état floriſſant. O! „ bienheureux Cuthbert, ami de Dieu, ſi jamais je te „ fus agréable, daigne me récompenſer à préſent; & „ la récompenſe que je te demande, c'eſt que je ne ſur„ vive pas à ton peuple qui a été maſſacré (4)." Ainſi parla cet Evêque. Sa priére fut exaucée, car il mourut peu après (5).

(4) Cuthberti *sanctæ* Lindisfarnensis Ecclesiæ Episcopi de sanctæ Ilæ.

(5) Simeon Dunelm. L. III. c. 5. *ubi sup.* col. 50.

[*D*] *Siméon de Durham ..... n'eſt point exact pour la Chronologie.*] Après avoir dit (6) qu'Aldhun fut fait Evêque de la Sainte Ile en 990, il parle du mariage de ſa fille, & rapporte à cette occaſion ce qui s'eſt paſſé en 969 fous le Roi Ethelred. Il parle là de l'invaſion que les Ecoſſois firent dans le Northumberland fous leur Roi Malcolme, & du ſiége de Durham, en ajoutant qu'Aldhun étoit pourtors Evêque de cette Ville. Mais je ſoupçonne qu'il y a faute dans le nombre de 969, parce que Siméon lui-même met le commencement du régne d'Ethelred à l'année 978 (7); de ſorte qu'il faut placer l'invaſion des Ecoſſois beaucoup plus tard: quoique Mr. de Rapin ne faſſe mention d'aucune invaſion des Ecoſſois, entre les années 990 & 1018, intervalle qui comprend le tems de l'Epiſcopat d'Aldhun. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il paroit qu'il y a eu dans ce tems-là de grandes guerres entre les Ecoſſois & les Anglois (8).

(6) Simeon Dunelm. *ap.* Twysden *Hist. Anglic. Script. X. T. I. col.* 81.

(7) *Hist. de Gest. Angl. apud* eund. col. 100. où il nomme ce Prince *Ethelred.*

(8) *Chronica de Mailros*, ad ann. 1018. in *Rer. Angl. Script.* T. I. p. 151.

ALDRED, Abbé de Taviſtock, fut promu à l'Evêché de Worceſter [*A*] l'an 1046 (*a*). Il avoit tant de crédit auprés d'Edouard le Confeſſeur, & tant de pouvoir ſur ſon eſprit, qu'il l'obligea à ſe réconcilier avec ſes plus grands ennemis, & particuliérement avec Swane fils du Comte Goodwin, qui s'étoit révolté contre lui, & avoit entrepris d'envahir à main armée le Royaume (*b*). Mr. de Rapin dit (*c*) que ce fut Stigand Eveque de Winchester, qui procura cette réconciliation. Aldred rétablit auſſi la bonne intelligence & l'amitié entre Edouard, & Griffin Roi de Galles. Il fit enſuite le voyage de Rome, & étant revenu en Angleterre en 1054 (*d*), il fut envoyé en Ambaſſade vers l'Empereur Henri II. [*B*]. Il demeura un an entier en Allemagne, & fut reçu avec beaucoup de diſtinction de Herman Archevêque de Cologne, duquel il apprit bien des choſes ſur le ſujet de la Diſcipline Eccléſiaſtique, qu'il établit à ſon retour dans ſon Diocéſe. En 1058 il alla à Jeruſalem, ce qu'aucun Archevêque ou Eveque d'Angleterre n'avoit jamais fait avant lui. Au bout de deux ans il revint en Angleterre, & Kinſius Archevêque d'Yorck étant mort le 22 de Décembre 1060, Aldred fut élu à ſa place trois jours après, le jour même de Noel (*e*), & jugea à propos de garder l'Evêché de Worceſter avec l'Archeveché d'Yorck, ainſi qu'avoient fait quelques-uns de ſes prédéceſſeurs (*f*). Guillaume de Malmesbury dit qu'Aldred, abuſant de la ſimplicité d'Edouard, retint l'Evêché de Worceſter, plutôt par l'argent qu'il donna, qu'en vertu de la coutume ſur laquelle il ſe fondoit. C'eſt du moins ce que ſignifient ces paroles, un peu obſcures, de l'Auteur que je viens de citer: *Qui*, (Aldredus) *ſimplicitati Edwardi illudens, moremque anteceſſorum magis* PECUNIA *quam ratione allegans, Archiepiſcopatum Eboracenſem, non intermiſſa priori ſede, ſuſcepit* (*g*). Aldred ſe rendit peu de tems après à Rome, pour y recevoir le Pallium du Pape. Il y fut accompagné par Toſton Comte de Northumberland, par Giſo Evêque de Wells, & par Gautier Eveque d'Hereford. Le Pape reçut Toſton avec beaucoup de diſtinction, & lui donna ſéance auprés de lui dans le Concile qu'il tint contre les Simoniaques: il accorda auſſi à Giſo & à Gautier leur demande, parce qu'ils étoient paſſablement inſtruits, & qu'on ne les accuſoit point de Simonie. Mais Aldred aiant été trouvé ignorant & Simoniaque, le Pape, bien loin de lui accorder le Pallium, le priva de toutes ſes Dignités, & le renvoya. Dans leur voyage, Aldred & ſes Compagnons furent attaqués par des Voleurs, qui leur prirent tout ce qu'ils avoient, & ne leur laiſſérent que la vie. Ce deſaſtre les aiant obligés de retourner à Rome, le Pape, ou par compaſſion, ou intimidé par les menaces du Comte de Northumberland [*C*], donna

(a) Simeon Dunelm. *de Gest. Reg. Angl.* apud Twysden *Hist. Anglic. Script. X.* T. I. col. 382.

(b) Th. Stubbs *Act. Pontif. Eboracens. ap.* Twysden *Hist.* col. 2700.

(c) *Hist. d'Angl.* T. I. L. V. p. 434.

(d) Joan. Bromton *in Chron.* & Th. Stubbs *Act. Pontif. Eborac.* utramque ap. Twysden *uti sup.* col. 950. & 1761.

(e) Simeon Dun. *apud* Twysden *eod.* col. 190.

(f) Th. Stubbs *ubi supra.*

(g) Guill. Malm. *de Gest. Pontif. Angl.* L. III. in *Rer. Angl. Script. post Bedam* ed. ab H. Savile *Eboracif.* 1601. in-folio p. 271.

[*A*] *Fut promu à l'Evêché de Worceſter.*] C'eſt ce que diſent Siméon de Durham (1), Th. Stubbs (2) & Henri de Knyghton (3); & nous ne trouvons point qu'Aldred ait été Evêque de Glocester. Il faut donc que Mr. de Rapin (4), qui le qualifie tel, ſe ſoit trompé. S'il avoit cité ſes garants, comme tous les Hiſtoriens doivent faire, on pourroit remonter juſques à la ſource de l'erreur, & décider ſi c'eſt à Mr. de Rapin, ou à un autre, qu'il faut l'attribuer; mais comme il ne cite aucune autorité, il eſt ſeul reſponſable des fautes qu'il commet. Nous marquerons ci-deſſus (5) une inſigne bévue qu'il a faite.

(1) *De Gest. Reg. Angl. ap.* Twysden T. I. col. 382. 384.

(2) *Apud* eund. col. 1700.

(3) *Apud* eund. col. 2313.

(4) *Hist. d'Angl.* T. II. L. VI. p. 161.

(5) Dans la Rem. [*F*].

[*B*] *Il fut envoyé en Ambaſſade vers l'Empereur Henri II.*] Voici quelle fut l'occaſion de cette Ambaſſade. Edmond II. avoit laiſſé deux fils, Edmond & Edouard, que Canut envoya en Danemarc, ſous prétexte de les faire voyager; mais réellement dans le deſſein de les faire tuer, de peur qu'ils ne le troublaſſent dans la poſſeſſion du Trône. Celui auquel il avoit confié ces jeunes Princes, connoiſſant ſes intentions, au-lieu de les mener en Danemarc, les conduiſit au Roi de Suéde, qu'il inſorma des deſſeins de Canut. Ce Prince les reçut très civilement; mais craignant de s'attirer le reſſentiment de Canut, il les envoya à Salomon Roi de Hongrie, qui ſe chargea généreuſement de leur éducation, & fit dans la ſuite épouſer une de ſes filles à Edmond, & donna ſa belle-ſeur, fille de l'Empereur Henri II., à Edouard. Edmond mourut peu de tems après ſon mariage; mais Edouard eut pluſieurs enfans (6). Edouard le Confeſſeur aiant deſſein de nommer le Prince Edouard, qui étoit ſon neveu, pour ſon ſucceſſeur, envoya Aldred à Henri II. avec des Lettres, par leſquelles il le prioit d'envoyer des Ambaſſadeurs au Roi de Hongrie, pour l'engager à permettre à Edouard de paſſer en Angleterre. L'Empereur lui accorda ſa demande, & Edouard vint en Angleterre (en 1057, ſelon Mr. de Rapin) avec Agathe ſon épouſe, Edgar ſon fils, & Marguerite & Chriſtine ſes filles; mais il mourut peu de tems après ſon arrivée (7).

(6) Rapin *Hist. d'Angl.* T. I. L. V. p. 402.

(7) Joh. Bromton *in Chron. apud* Twysden *supra* col. 942. Rapin *ubi supra* p. 438. 439.

[*C*] *Par les menaces du Comte de Northumberland.*] Th. Stubbs dit, que ce fut ſur l'interceſſion de toute la Cour. Mais Guillaume de Malmesbury (8), Jean Bromton (9), & Henri de Knyghton (10) rapportent la choſe d'une tout autre manière. Ils diſent que le Comte de Northumberland dit ouvertement au Pape, que les Excommunications ne devoient pas être fort redoutables à ceux qui étoient éloignés, puiſque les Voleurs, qui étoient dans le voiſinage, s'en mocquoient; ajoutant, que s'il ne leur faiſoit rendre ce qui leur avoit été pris, ils en concluroient qu'il étoit d'intelligence avec les Voleurs: au ſurplus, que lorſque le Roi d'Angleterre apprendroit qu'il avoit refuſé le Pallium à Aldred, il ne payeroit plus à l'avenir le Denier de S. Pierre. Cette dernière raiſon fut ſans doute la plus puiſſante, comme le remarque très bien Guil-

(8) Rapin *Hist. d'Angl.* T. I. L. V. p. 402.

(9) Joh. Bromton *in Chron. apud* Twysden *supra* col. 942. Rapin *ubi supra* p. 438. 439.

(10) *De Event. Angliæ* L. I. c. 11. *apud* Twysden *ubi supra* col. 2316.

(h) Guill. Malm. ubi supra, & Th. Stubbs ubi supra col. 1701.

(i) Dugdale Baron.

(k) Stubbs ut ad.

(l) Chron. de Mailros. Rapin met la mort sur la fin de l'année 1059. Hist. d'Angleterre. T. I. L. V. p. 441.

(m) Stubbs ubi supra col. 1702.

(n) Joh. Bromton ubi supra, col. 962.

(o) Rapin Hist. d'Angleterre. T. II. L. VI. p. 28. le nomme Suenon.

(p) Joh. Bromton in Chron. ap. Twysden ubi sup. col. 961. Th. Stubbs ap. eund. col. 1023. H. Knyghton de Event. Angl. apud eund. col. 2360.

(q) Rapin Hist. d'Angleterre. T. II. L. VI. p. 22.

na enfin le Pallium à Aldred (*b*); mais il l'obligea de réſigner ſon Evêché de Worceſter. Cependant, comme l'Archevêché d'Yorck avoit été preſque entièrement ruïné par les courſes des Ennemis, Edouard permit au nouvel Archevêque de garder douze Villages [*D*] ou Métairies (*i*), qui appartenoient à l'Evêché de Worceſter (*k*). Edouard le Confeſſeur étant mort en 1066 (*l*), Aldred couronna Harald ſon ſucceſſeur. Il fit auſſi la cérémonie du Couronnement de Guillaume le Conquérant, après lui avoir fait prêter le Serment ſuivant : Qu'il protégeroit l'Egliſe & ſes Miniſtres; qu'il gouverneroit ſon Peuple équitablement; qu'il feroit de juſtes Loix, & les feroit exactement obſerver; & qu'il empêcheroit toutes ſortes de violences, & d'injuſtes Jugemens (*m*). Il entra ſi fort en faveur, que Harald le regardoit comme un père, & que dans le tems qu'il traitoit ſes Sujets avec toute la hauteur & la fierté poſſible, il déféroit à toutes les volontés de l'Archevêque (*n*). Jean Bromton nous donne un exemple de la ſoumiſſion du Roi, qui fait voir en même tems la hauteur du Prélat [*E*]. Th. Stubbs, qui rapporte le fait plus au long, donne à la conduite de l'Archevêque le nom de fermeté & de grandeur d'ame. Les Danois aiant fait en 1068 une invaſion dans les parties Septentrionales de l'Angleterre, ſous la conduite de Harald & de Canut fils de Swane (*o*), Aldred en fut ſi affligé, qu'il mourut de chagrin l'onzième de Septembre de la même année (*p*), aiant demandé à Dieu de ne pas être témoin de la déſolation de ſon Egliſe & de ſon Pays. Rapin place l'invaſion des Danois dans l'année d'après la mort d'Aldred, & il dit que ce Prélat avoit conçu une ſi haute eſtime pour Guillaume le Conquérant, qu'il en parloit continuellement avec de très grands éloges; mais qu'il changea de ſentimens à ſon égard, quand il vit que ce Prince commençoit à agir en Tyran, & vouloit rétablir l'ancienne Taxe du *Dane-geld*. Il ajoute, que l'Archevêque fit même repréſenter au Roi, en ſon nom, le tort qu'il faiſoit aux Anglois, & les inconvéniens qui en pouvoient arriver. Le Roi reçut cette remontrance avec chagrin, & traita même rudement celui qui avoit oſé ſe charger d'une pareille commiſſion. On dit qu'Aldred ſe ſentit tellement offenſé de ce procédé, qu'il ne put s'empêcher de maudire le Roi & toute ſa race. Il étoit dangereux, continue Mr. de Rapin, que le mécontentement de cet Archevêque ne produiſît de fâcheux effets parmi le Peuple; du moins il paroit que le Roi n'étoit pas ſans inquiétude à cet égard: mais la mort d'Aldred, qui arriva peu après, délivra le Roi de ſa crainte (*q*). Ce Prélat fut inhumé dans l'Egliſe de S. Pierre à Yorck (*r*). Th. Stubbs donne de grands éloges à la généroſité d'Aldred, qui conſiſta à acheter de ſes deniers des Terres, qu'il donna à l'Egliſe d'Yorck, à bâtir ou achever quelques Monaſtères, & à en augmenter les revenus. Il dit auſſi, que cet Archevêque rétablit la Diſcipline Eccléſiaſtique dans ſon Diocèſe, & qu'il obligea ceux de ſon Clergé, qui vivoient & s'habilloient en Laïques, à porter des habits décens, & à vivre d'une manière plus régulière (*s*). Mr. de Rapin n'étoit pas trop bien inſtruit ſur le ſujet d'Aldred [*F*]. Cet Archevêque fut le dernier Anglois d'origine, qui occupa le Siége d'Yorck: ſes ſucceſſeurs furent de race Normande, ſi nous en croyons Th. Stubbs (*t*); & cela eſt aſſez vraiſemblable, puiſqu'Aldred mourut ſous Guillaume le Conquérant, qui, comme on le ſait, avança beaucoup les gens de ſon Pays, & tint les Anglois auſſi bas qu'il lui fut poſſible.

(r) Th. Stubbs ubi supra.

(s) Id. ibid. col. 1704.

(t) Ibid. col. 1705.

Guillaume de Malmesburi : *Hoc minorum fulmine*, dit-il, *Romani territi, Papam flexerunt, ut Archiepiscopatum vedderet & Pallium.*

[*D*] *Edouard permit au nouvel Archevêque de garder douze Villages.*] C'eſt ce que rapporte Th. Stubbs, qui paroit avoir plutôt fait le Panégyrique d'Aldred, que ſon Hiſtoire. Mais Bromton & Knyghton diſent (11) qu'Aldred, auquel le Pape avoit permis de nommer ſon ſucceſſeur à l'Evêché de Worceſter, jetta les yeux ſur un certain Wolſtan, qui étoit un homme ſimple, & qu'Aldred crut par cette raiſon très propre à couvrir ſes pillages & ſes rapines, parce qu'il ne l'obligeroit point à reſtituer les Terres appartenant à l'Evêché de Worceſter, leſquelles il retenoit injuſtement : ce qui donne tout lieu de penſer, que l'autorité Royale n'eut aucune part à ce que fit Aldred; d'autant plus, qu'après ſa mort, Wolſtan fit rendre à l'Evêché de Worceſter toutes les Terres qu'Aldred avoit gardées.

(11) Apud Twysden ibid. col. 952. & 2347.

[*E*] *Un exemple de la ſoumiſſion du Roi, qui fait voir en même tems la hauteur du Prélat.*] Avant que de rapporter ce fait, tel que nous le trouvons dans Stubbs, nous donnerons un exemple de la liberté qu'Aldred ſe prenoit dans ſes diſcours. Un certain *Urſus*, ou l'*Ours*, aiant été fait Gouverneur de Worceſter, bâtit un Château ou un Fort, ſi près du Couvent des Moines de cette Ville, que les murailles du Château étoient ſur le Cimetière du Couvent. Les Moines s'en plaignirent à Aldred, qui, quoiqu'il fût Archevêque d'Yorck, avoit cependant encore ſoin de l'Egliſe de Worceſter. Le Prélat aiant rencontré le Gouverneur, lui dit : *T'appelles-tu Urſe * ? tu auras la malédiction de Dieu*, la même & celle de toutes les ſéculières (c'eſt-à-dire, celle des Prêtres & des Moines), ſi tu ne démolis le Château." On voit par-là l'eſprit de douceur & de charité Chrétienne de ce Prélat. L'exemple que Stubbs rapporte, eſt plus extraordinaire encore. Il arriva, un jour que l'Archevêque étoit à Yorck, que le Gouverneur ou Lord-Lieutenant (12) ſortant de la Ville avec une nombreuſe ſuite, rencontra les domeſtiques de l'Archevêque, qui conduiſoient pluſieurs charettes & chevaux chargés de proviſions. Le Gouverneur leur demanda, à qui ils appartenoient; & ceux-ci aiant répondu qu'ils étoient à Aldred, il ordonna qu'on portât ces proviſions dans les Magaſins du Roi. L'Archevêque envoya ſur le champ un Eccléſiaſtique au Gouverneur, lui commander de rendre les proviſions, & de faire ſatisfaction à S. Pierre, & à lui qui étoit le Vicaire de cet Apôtre, de l'injure qu'il leur avoit faite; ajoutant, que s'il n'obéiſſoit, il ſe ſerviroit contre lui de ſon autorité Apoſtolique (inſinuant par-là qu'il l'excommunieroit). Le Gouverneur, fort offenſé d'un meſſage ſi fier, traita fort mal ceux que l'Archevêque avoit envoyés, & fit une réponſe auſſi fière que l'avoit été le meſſage. Aldred ſe rendit à Londres pour ſe plaindre au Roi, avec ſon inſolence ordinaire. L'aiant rencontré dans l'Egliſe de S. Pierre à Weſtminſter, il lui adreſſa la parole en ces termes : „ Ecoute, Guillaume, „ lorſque tu n'étois qu'un Etranger, & que Dieu, pour „ punir les péchés de cette Nation, a permis que tu en „ fois devenu le Maître après une grande effuſion de „ ſang, je t'ai mis la Couronne ſur la tête, & t'ai ſacré „ en te béniſſant; mais à préſent, parce que tu l'as mérité, je prononce malédiction ſur toi, au-lieu de la bénédiction, puiſque tu es devenu le perſécuteur de l'Egliſe de Dieu & de ſes Miniſtres, & que tu as violé les „ promeſſes & les ſermens que tu m'as faits devant l'Au„ tel de S. Pierre." Le Roi, effrayé de ce diſcours, tomba ſur ſes genoux, ſuppliant humblement le Prélat de lui dire par quel crime il avoit mérité une ſi ſévère ſentence. Les Grands qui étoient préſens, irrités contre l'Archevêque, crièrent tout haut, qu'il méritoit la mort, ou du moins d'être banni, pour avoir fait une pareille injure à ſon Souverain; & comme ils le preſſoient avec menaces de relever le Roi de terre, le Prélat ferme & inſenſible à tout, leur répondit d'un air calme : „ Meſ„ ſieurs, laiſſez-le où il eſt; il n'eſt pas aux pieds d'Al„ dred, mais à ceux de S. Pierre : il faut qu'il ſente le „ pouvoir de ce Saint, puiſqu'il a oſé faire inſulte à ſon „ Vicaire." Après avoir ainſi réprimé les Seigneurs par ſon autorité Epiſcopale, il daigna bien prendre le Roi par la main, & lui expliqua le ſujet de ſes plaintes. Le Roi s'excuſa humblement, en diſant qu'il n'avoit eu aucune connoiſſance de cette affaire; & il pria les Seigneurs préſens d'engager le Prélat à lever la malédiction dont il l'avoit chargé, & à la changer en bénédiction; ce qu'on obtint enfin d'Aldred, non ſans lui promettre divers préſens, & des graces, & ſeulement après que le Roi lui eut permis de prendre telle vengeance qu'il voudroit du Gouverneur. Depuis ce tems-là, ajoute l'Hiſtorien, il n'y eut jamais aucun des Grands, qui oſât faire la moindre offenſe à ce Prélat (13). On ne ſait ce qu'on doit le plus admirer dans cette occaſion; ou la hauteur de l'Archevêque, qui oſa traiter ſon Souverain d'une manière ſi indigne; ou la ſtupidité du Prince, qui ſouffrit patiemment l'inſolence & l'audace de ce Prêtre.

* Il y a un jeu de mots dans l'Anglois, qu'on ne peut rendre en François.

(12) Vicecomes.

(13) Stubbs ubi supra col. 1703. 1704.

[*F*] *Mr. de Rapin n'étoit pas trop bien inſtruit ſur le ſujet d'Aldred.*] Après les faits qu'on vient de rapporter, ſe peut-il une plus grande bévue, que de dire, que *c'étoit un bon & pieux Prélat?* C'eſt pourtant ce que dit Mr. de Rapin (14). Peut-on nommer bon & pieux, un homme coupable de Simonie; qui voulut garder, contre les Canons, deux Evêchés; qui pour s'aſſurer une partie des revenus d'une Egliſe, y plaça un homme qu'il crut aſſez lâche pour les lui abandonner; qui abuſa de ſon Caractère pour tyranniſer ſon Roi? C'eſt ce que Mr. de Rapin auroit pu lire dans Guillaume de Malmesburi & dans Jean Bromton, qu'il cite quelquefois. Il eſt donc ſurprenant que ce judicieux & exact Ecrivain ſe ſoit auſſi groſſièrement trompé ſur le caractère d'un Prélat auſſi fameux qu'Aldred.

(14) Hist. d'Angl. T. II. L. VI. p. 161.

ALDULPHE, Ardulphe, ou Eardulphe, un des principaux Seigneurs du Northumberland, qui en fut élu Roi [*A*], & sacré dans l'Eglise de S. Pierre à Yorck le 26 de Mai 796 (*a*). Deux ans après, les meurtriers du Roi Ethelred conspirérent contre Aldulphe, & l'attaquérent sous la conduite d'un certain Wade; mais après un sanglant combat, ils furent vaincus & mis en déroute (*b*). En 801, Aldulphe forma le dessein de déclarer la guerre à Cénulphe Roi de Mercie, parce qu'il avoit donné retraite dans ses Etats aux Rebelles de Northumberland: mais la paix fut bientôt conclue entre les deux Rois [*B*], par la médiation des Evêques & des Seigneurs des deux Partis (*c*). Comme Aldulphe n'avoit été élevé fur le Trône que par l'appui d'une des Factions, qui fe trouvoit alors la plus puiſſante, il n'étoit pas ſans appréhenſion que l'autre ne ſe relevât, & ne le dépoſât. Ce qui commençoit à rendre ce dernier Parti redoutable, c'eſt qu'il avoit à ſa tête Alcmund, fils d'Alfred qui avoit été ſur le Trône de ce Royaume. Ainſi Aldulphe crut devoir ſacrifier ce Prince à ſa ſureté, & il ſe détermina à le faire mourir (*d*). Cette mort fut regardée comme un martyre par le Parti oppoſé, & l'on mit Alcmund au nombre des Saints. Mais ce ne fut pas-là tout l'effet que cette action violente produiſit: elle fournit aux ennemis du Roi un prétexte de ſe ſoulever, & de mettre à leur tête un Seigneur nommé Aldrick. Celui-ci aiant été vaincu & tué dans un combat, les Mécontens demeurérent quelque tems dans l'inaction, en attendant une occaſion plus favorable pour exécuter leurs deſſeins. En effet, les affaires changérent bientôt de face, & le Parti contraire au Roi devint enfin ſi puiſſant, qu'il ſe trouva trop heureux de pouvoir échapper à ſes ennemis par la fuite. Il alla ſe réfugier à la Cour de Charlemagne, où les Anglois étoient toujours bien reçus; & Alphuald II. fut mis ſur le Trône. Mais il ne régna qu'environ deux ans, & par ſa mort il laiſſa la Couronne à Andred, ſous le régne duquel le Northumberland ſe fournit à la domination d'Ecbert Roi de Weſſex, qui mit ſin à l'Heptarchie (*e*). Aldulphe eut une fille nommée *Edburge*, qui fut Abbeſſe, on ne dit pas de quel Monaſtère (*f*).

(*a*) Simeon Dunelm. *ap.* Twyſden *Hiſt. Anglic. Script. X. T. I. col.* 113.

(*b*) Id. ibid. col. 114.

(*c*) Id. ibid. col. 117.

(*d*) L'an 800.

(*e*) Rapin *Hiſt. d'Angl.* T. I. L. III. p. 274. 275.

(*f*) Bromton *apud* Twyſden *ubi ſup.* col. 797.

[*A*] *Qui en fut élu Roi.*] Son père, nommé auſſi Aldulphe, avoit été tué par ordre du Roi Ethelred, & lui-même avoit été exilé (1). Cette violence fournit au Parti oppoſé au Roi, un prétexte pour ſe révolter. La guerre Civile dura deux ans, & Ethelred fut enfin aſſaſſiné. Cela n'empêcha pas que ſa Faction qui étoit encore puiſſante, ne lui ſubſtituât Osbald ou Osred, qui étoit du même Parti; mais il ne jouit pas longtems du Trône. Pendant qu'on étoit occupé à faire des réjouiſſances pour ſon élection, la Faction contraire prit ſi bien ſes meſures, qu'elle chaſſa Osbald, vingt-ſept jours après ſon Election, & mit Aldulphe ſur le Trône (2).

(1) Simeon Dun. *apud* Twyſden col. 112. 114.

(2) Rapin *Hiſt. d'Angl.* T. I. L. III. p. 274.

[*B*] *La paix fut bientôt conclue entre les deux Rois.*] Ils conclurent un Traité d'union, qu'ils jurérent ſur l'Evangile; s'engageant, tant qu'ils vivroient & qu'ils poſſederoient la Couronne l'un & l'autre, d'entretenir inviolablement la paix: ce qui cauſa une grande joie dans les deux Royaumes. Siméon de Durham cite à cette occaſion les vers ſuivans:

Gratius aſtra nitent, ubi nubus
Deſinit imbriferos dare jussus:
Lucifer ut tenebras pepulerit,
Pulchra dies rofeos agit equos (3).

(3) Simeon Dunelm. *ubi ſup.* col. 117.

ALEXANDRE NECKAM, Ecrivain Anglois dans le XII. & le XIII. Siècle, étoit né à S. Alban dans le Comté d'Hereford. Après avoir fait ſes études dans ſa Patrie, il alla dans les Pays étrangers, ſelon la coutume de ce tems-là, & viſita les Univerſités de France & d'Italie, dans leſquelles il s'attacha à l'étude avec beaucoup d'application & d'ardeur (*a*). Il fit ſur-tout un aſſez long ſéjour à Paris, la plus fameuſe Univerſité de l'Europe dans ce tems-là, & s'y diſtingua à un tel point, qu'il fut regardé comme un prodige pour le génie & le ſavoir. Il étoit grand Philoſophe, profond Théologien, Orateur & Poëte poli, pour ſon Siècle. Vers l'an 1180, il fit des leçons à Paris, avec un applaudiſſement ſi général, que ſon Ecole n'étoit pas aſſez vaſte pour contenir tous ceux qui venoient l'entendre (*b*). Environ l'an 1186, il retourna en Angleterre; & l'année ſuivante, il demanda à Guarin Abbé de S. Alban, de lui confier le ſoin des Ecoles qui appartenoient à cette Abbaye, aiant quitté celle où il avoit enſeigné auparavant à Dunſtable. Il fut enſuite fait Chanoine de Chicheſter, & de là il paſſa à Exeter, où il devint Chanoine Régulier de l'Ordre de S. Auguſtin. En 1215, il fut fait Abbé d'Exeter, & mourut en 1227. Nous donnerons ſon Epitaphe ci-deſſous [*A*]. Il compoſa pluſieurs Ouvrages [*B*], qui n'ont jamais été imprimés, mais qui ſe trouvent manuſcrits en diverſes Bibliothèques d'Angleterre & d'autres Pays, ſur-tout de France. On trouve le Catalogue de quelques-uns dans les Remarques.

(*a*) Cave *Hiſt. Litter.* Sæc. 13.

(*b*) Oudin *de Script. & Script. Eccl.* T. III. Sæc. 13. col 4.

[*A*] *Nous donnerons ſon Epitaphe ci-deſſous.*] Jean Bale la rapporte, dans ſon Livre *de Scriptoribus Britannicis*. Elle eſt en vers rimés, à la manière & ſelon le ſtyle des anciens Moines:

Eccliſiæ paticur ſapientia, Sol ſpeculator;
Cui ſi par unus, minus eſſet flebile funus.
Vir bene diſeretus, & in omi more facetus.
Diftur erat Nequam, vitam duxit tamen æquam.

Ce qui revient à ceci: „ Le Savoir s'éclipſa, le Soleil „ s'obſcurcit. Notre perte ſeroit moins grande, s'il y a„ voit un pareil. Son génie étoit grand, ſes mœurs ai„ mables, & ſa conduite démentit ſon nom (1).“

(1) *Nequam* (c'eſt ainſi qu'on écrit quelquefois ſon nom) ſignifie un *méchant homme.*

[*B*] *Il compoſa divers Ouvrages.*] *Comment. ſuper quatuor Evangelia*: Commentaires ſur les quatre Evangiles (2). *Expoſitio ſuper Eccleſiaſten*: Explication de l'Eccléſiaſte (3). *Expoſitio ſuper Cantica*: Explication du Cantique. *Elucidarium Bibliotheæ.* C'eſt l'explication de divers Paſſages difficiles de l'Ecriture, & entre autres du vſ. 51. du Ch. VI. de S. Jean: *Si quisqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement*: Paſſage ſur lequel il s'exprime d'une manière incompatible avec les idées modernes de la Transubſtantiation, ainſi qu'il paroît par les paroles que le Docteur Cave cite. *Laudes divinæ Sapientiæ*: L'Eloge de la Sageſſe Divine. Cet Ouvrage eſt le même que celui *De Naturis Rerum*, de la Nature des choſes; c'eſt ce qu'aſſure Oudin, pour les avoir lus (4). C'eſt un Poëme fort long, qui traite de divers ſujets, tant profanes que ſacrés; des Anges, du Ciel, des Choſes naturelles, particuliérement des Oiſeaux, des Quadrupèdes, des Arbres, des Plantes, dont il traite d'une manière phyſique & morale. Il l'intitula, *De la Nature des choſes*, parce qu'il roule principalement ſur la nature des Etres créés. Il lui donna auſſi le Titre d'*Eloge de la Sageſſe Divine*, parce que la conſidération de la Nature démontre la Sageſſe infinie de Dieu. Cet Ouvrage conſiſte en un grand nombre de vers, qui ne manquent ni d'élégance ni d'harmonie, ſi l'on fait attention au goût barbare & Gothique du Siècle dans lequel ils ont été faits. L'Auteur y donne une ample Deſcription des trois Villes les plus renommées pour les Sciences, Athènes, Rome, & Paris. Jean Bromton, ou plutôt l'Auteur anonyme de la Chronique intitulée *Chronicon Yorcenſiſe*, a pris pluſieurs choſes de cet Ouvrage. Lorſqu'il parle d'Alfred le Fondateur de l'Univerſité d'Oxford, il s'exprime ainſi: „ Les richeſſes des Etats ſe font „ prodigieuſement accrues, tant que les Arts & les Scien„ ces y ont fleuri, & ils ont pu faire tête à leurs en„ nemis; comme on l'a vu dans la Grèce, pendant que „ les Sciences fleuriſſoient à Athènes, & par l'exemple de „ Rome & du Royaume des Francs, depuis que les Scien„ ces y ont fleuri: car la Vîteſſe, & la gloire de la Phi„ loſophie y ont marché de compagnie; ce qui eſt aiſé à „ comprendre, puiſque la vraie Philoſophie apprend à „ bien gouverner.“ *Cujuſlibet Regni opes creviſſe in immenſum, quamdiu artium ingenuarum in ipſo floruerunt ſtudia, & poſtilus regni reſtitiſſe; ut patet de Gracia, quando floruerunt ſtudia Athenis; de Roma, de Regno Francorum, ex quo floruerunt ſtudia in illo. Victoria enim militiæ & gloria Philoſophiæ quaſi ſimul concurrerunt; & hoc merito, quia Philoſophia vera doces juſte & vere regulare.* On peut voir dans Oudin (5) les titres de ſes autres Ouvrages, & le nom des Bibliothèques où ils ſe trouvent manuſcrits.

(2) Id. ibid.

(3) Ibid. col. 5.

(4) Ibid. col. 5.

(5) *Ubi ſupra.*

ALEXANDRE (Noël, en Latin Natalis) Dominicain, & l'un des plus laborieux Ecrivains du XVII. Siécle, naquit à Rouen le 19 de Janvier 1639. Ses parens, plus recommandables par

par leur probité que par leurs biens, reconnurent en lui dès sa plus tendre jeunesse un si grand fond de raison, d'esprit, de jugement, de mémoire, & une gravité & une sagesse si peu ordinaire à son âge, qu'ils crurent devoir cultiver de si belles dispositions. Après qu'il eut fait ses études avec tout le succès possible, il entra dans l'Ordre de S. Dominique, & y fit profession à Rouen le 9 de Mai 1655 (a), âgé seulement de seize ans. On l'envoya aussi-tôt après à Paris, faire sa Philosophie & sa Théologie dans le grand Couvent. Il s'y distingua d'une manière si particulière, qu'on le choisit, lorsque ses études furent finies, pour enseigner la Philosophie dans la même Maison. Ce fut alors que son mérite commença à se faire connoître au dehors. Obligé de présider à des Actes publics & à des Disputes, il fit un nom, qui est devenu de jour en jour plus illustre. La Philosophie & la Théologie, qu'il professa successivement pendant douze ans, ne l'occupèrent pas tellement, qu'il négligeât la Prédication, qui est la fin principale de l'Ordre qu'il avoit embrassé. Quelques Sermons qu'il prêcha, lui firent honneur: ils étoient solides, & bien composés; mais comme il n'avoit pas cette volubilité de langue & cette facilité de parler qu'on exige d'un Prédicateur, il n'exerça pas longtems le Ministère de la Parole; ses Supérieurs crurent qu'il seroit plus propre à s'appliquer à l'étude de l'Ecriture & de l'Histoire Ecclésiastique. Il s'y fixa donc, & reçut le Bonnet de Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, le 21 de Février 1675, & fut choisi l'année suivante pour un des Conventuels de la Maison de S. Jaques. Mr. Colbert conçut beaucoup d'estime pour lui, & comme ce grand Ministre n'oublioit rien pour former Mr. l'Abbé Colbert son fils, qui fut depuis Archevêque de Rouen, il composa une Assemblée des plus habiles gens pour faire des Conférences sur l'Histoire Ecclésiastique, qui servissent à son instruction. Le P. Alexandre y fut appellé, & il s'y distingua d'une manière si avantageuse, qu'il gagna l'amitié de ce Prélat, qui l'a honoré, tant qu'il a vécu, de son amitié & de sa protection. Ces Conférences firent naître au P. Alexandre le dessein de travailler sur l'Histoire Ecclesiastique. Chargé de les rédiger par écrit, il s'en acquitta avec tant de netteté & de méthode, que les Savans qui composoient cette Assemblée, lui conseillèrent d'entreprendre un Corps entier de l'Histoire de l'Eglise. Il y travailla seul, sans Aide, sans Copiste, cherchant lui-même ses matières, les arrangeant, les mettant au net, & écrivant de sa propre main jusqu'aux Tables. Son prémier Ouvrage fut celui où il entreprit de prouver, contre Mr. de Launoy, que Thomas d'Aquin est véritablement l'Auteur de la *Somme* qu'on lui attribue. Il y attaqua aussi quelques-unes des Maximes de ce Théologien sur l'Usure. Ce Livre fut imprimé à Paris en 1675, in-8. L'année suivante, il publia le prémier Volume de son grand Ouvrage, sur les principaux Chefs de l'Histoire Ecclésiastique [*A*], intitulé, *Selecta Historiæ Ecclesiasticæ Capita, & in loca ejusdem insignia Dissertationes Historicæ*,

(a) Nicéron *Mem. de l'Hom. Il. tom.* T. III. p. 339.

[*A*] *Sur les principaux Chefs de l'Histoire Ecclésiastique.*] Le prémier Volume de cet Ouvrage contient l'Histoire du prémier Siècle de l'Eglise. On y trouve le détail des Persécutions qu'elle a souffertes, la Suite des Papes qui l'ont gouvernée, les Hérésies qui s'y sont élevées, les Conciles qui les ont condamnées, les Auteurs Ecclésiastiques qui l'ont défendue; enfin les Princes, les Rois, les Empereurs, qui ont régné pendant ce Siècle. Cela est suivi de Dissertations sur les Points contestés d'Histoire, de Chronologie, de Critique, on de Dogme. Tout est écrit d'un style facile à entendre; les Passages y sont rapportés fort au long, les Objections proposées & résolues par Arguments & par Distinctions, suivant la forme de l'Ecole. C'est la méthode qu'il a observée dans tout son Ouvrage. Il y a vingt-huit Dissertations dans le prémier Volume. Quelques-unes sont Historiques, sur la Naissance, sur le Baptême, sur la Vie & sur la Mort de Jésus-Christ. Il soutient dans une autre, que c'est S. Paul qui a établi le prémier l'Eglise d'Espagne, & prouve que S. Jaques n'a jamais été dans ce Pays-là. Mais il défend l'arrivée de Marie Magdeleine, de Marthe & de Lazare, en Provence, & la mission de S. Denis l'Aréopagite en France; soit qu'il ne fût pas encore revenu de ces opinions populaires, comme le remarque Mr. Du Pin (*t*), soit qu'il ne jugeât pas à propos de se déclarer. Dans ces Dissertations Critiques, il rejette les Liturgies de S. Pierre, de S. Jaques, de S. Matthieu, de S. Marc, les fausses Décrétales des Papes, & quelques autres Monumens supposés, & même les Oracles des Sibylles, tels que nous les avons, mais non pas ceux que les Pères ont cités, qu'il suppose différens des nôtres. Les six dernières Dissertations font un Recueil de ce que les Pères ont écrit contre les Erreurs de Simon le Magicien, de Saturnin, de Basilide, de Cérinthe, d'Ebion & des Nicolaïtes. L'Histoire du second Siècle, en deux Volumes, fut encore publiée la même année 1677. Il s'y est particulièrement attaché à réfuter en trois Dissertations, ce que Mr. Daillé a écrit touchant les Jeûnes, le Carême, la Confirmation, & l'usage des Pères. Il examine dans une autre ce qui concerne la fameuse question de la célébration du jour de Pâques, qui a commencé dans ce Siècle. Il soutient, que Montan & les purs Montanistes n'ont rien avancé de contraire à l'Orthodoxie sur le mystère de la Trinité. Il défend la doctrine de Justin Martyr, d'Irénée & de Clément d'Alexandrie. Il avoue que Tertullien a été Montaniste. Il traite de la Version des Septante, & approuve l'opinion de ceux qui ont dit que ces Interprètes, ayant travaillé séparément dans différentes Cellules, avoient tous travaillé de la même manière. Le troisième Siècle ne nous qu'en 1678. On y trouve la défense du Pape Zéphirin contre ceux qui l'ont accusé d'avoir favorisé les Montanistes. La question de la Pénitence publique y est traitée fort au long, & l'Auteur est de l'avis du P. Morin, qu'elle a été en usage, même pour les péchés cachés, dans les six prémiers Siècles de l'Eglise, & que ce n'est que dans le septième qu'elle a cessé. Il répond aux autorités que Mr. Petit avoit alléguées pour prouver le contraire, dans une Dissertation qu'il avoit mise à la fin de l'Edition du *Pœnitentiel* de Théodore, qu'il a donné au Public. Il découvre l'origine & le progrès de la fameuse Dispute qui s'éleva entre le Pape Etienne & S. Cyprien, sur la *Réhaptisation* de ceux qui avoient été baptisés par les Hérétiques. Il montre que S. Cyprien & les Evêques d'Afrique n'ont jamais considéré cette question comme un Dogme de Foi, & soutient que le Pape Etienne n'a jamais prétendu autoriser la validité d'un baptême des Hérétiques, qui auroit été administré dans une autre forme que celle qui est prescrite par l'Evangile. Il a ramassé dans trois Dissertations, ce qui regarde la vie & les mœurs de S. Cyprien, son Ordination, sa chute, ses erreurs, & ses Défenseurs. L'Histoire du quatrième Siècle est fi vaste, qu'il n'est pas surprenant que le P. Alexandre ait trouvé de la matière pour faire trois gros Volumes, & des sujets pour quarante-cinq Dissertations. Elle parut en 1679 (2). Dans les trois années suivantes, il donna l'Histoire des V. VI. VII. VIII. IX. & X. Siècles; & en 1683, celle du XI. & du XII. Il y a dans ces Volumes plusieurs Dissertations contre Mr. Daillé. Il traite dans quelques-unes, des Questions qui regardent les différends des Princes & des Papes, & s'éloigne là-dessus des sentimens des Cardinaux Baronius & Bellarmin, pour prendre ceux des Théologiens de France. C'est ce qui l'exposa au ressentiment de la Cour de Rome, qui proscrivit ses Ecrits par un Decret en 1684. Il ne laissa pas de donner la même année en trois Volumes l'Histoire du XIII. & du XIV. Siècle: il y continue de défendre les Droits des Rois contre les Prétentions de la Cour de Rome; mais il se déclare fur-tout fortement en faveur des Princes, qui ont persécuté par le feu & par le fer les Albigeois. Enfin notre Auteur acheva son grand Ouvrage en 1686, par la publication de quatre Volumes, qui contiennent l'Histoire du XV. & du XVI. Siècle. Il n'y paroit pas plus favorable, que dans les précédens, aux Prétentions de la Cour de Rome, ni moins attaché aux Maximes de France. Il remarque, que le Pape Jules II. passa les bornes de son pouvoir, lorsqu'il mit la Ville de Lyon en Interdit, à cause du Concile de Pise, & qu'il entreprit de transférer à Genève la Foire qui se tenoit dans cette Ville. Il prétend que ce Pape n'a jamais publié de Decret pour dépouiller Jean d'Albret du Royaume de Navarre; & que quand il l'auroit fait, ce ne seroit pas un Titre légitime pour le Roi d'Espagne. Il montre aussi, qu'on ne peut tirer aucun avantage pour établir l'opinion du pouvoir des Papes sur le Temporel des Rois, des exemples de Paul III contre Henri VIII Roi d'Angleterre, de Pie IV contre la Reine Jeanne de Navarre, de Pie V contre la Reine Elisabeth d'Angleterre, de Sixte V contre Henri * alors Roi de Navarre, du Monitoire de ce même Pape contre Henri III, ni des Actes de Grégoire XIV contre Henri le Grand. Il fait mention de l'Edit que l'Empereur Sigifmond donna dans la Diète générale tenue à Ulme en 1534, par lequel il déclara que l'Eglise, lors même qu'elle est assemblée en Concile général, n'a pas le pouvoir de connoître des Causes Féodales. Il en fait l'application à la question de la Régale, & défend Louis XI contre Gobelin, qui accuse ce Prince d'avoir entrepris sur la Jurisdiction Ecclésiastique. Il donne aussi une idée de la Doctrine des Hussites, des Luthériens, des Calvinistes, & des Sociniens. Les sujets de ses prémières Dissertations font le Schisme des Papes, qui donna occasion aux Conciles de Pise & de Constance; l'Histoire de ces Conciles, & de ceux de Bâle, de Florence, de Latran & de Trente; la Pragmatique Sanction, &

(t) *Bibl. des Aut. Eccléf. T. XIX. p. 94.*

(2) Du Pin *ubi supra* p. 95.

* C'est Henri IV.

ricæ, *Chronologicæ*, *Dogmaticæ*. Il eſt en vingt-ſix Volumes in-8., dont les quatre derniers n'ont paru qu'en 1686. Il y en a eu différentes Editions (*b*). En 1689, il publia un Ouvrage de la même nature ſur l'Ancien Teſtament [*B*], en ſix volumes in-8. Pendant qu'il travailloit à ces Ouvrages, on

(*b*) Ibid.

& le Concordat. Il prétend que pendant le Schiſme des Papes, les Chrétiens de l'une & de l'autre Obédience n'étoient point Schiſmatiques, non plus que les Papes des deux Sièges. Il loue le zèle & les travaux de l'Egliſe Gallicane, & de la Faculté de Théologie de Paris, pour l'extinction du Schiſme. Il prouve que les Conciles de Piſe, de Conſtance & de Bâle ſont Généraux. Il traite de l'autorité & du ſens des Seſſions IV. & V. du Concile de Conſtance, touchant l'autorité des Conciles Généraux; & s'attachant là-deſſus à l'ancienne doctrine de l'Egliſe Gallicane & de la Faculté de Paris, comme le remarque Mr. Du Pin (3). Il réfute ce qu'ont écrit ſur ce ſujet, non ſeulement Bellarmin & ceux qui l'ont ſuivi, mais auſſi l'Auteur anonyme du Livre qui a pour titre, *De Libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ*, imprimé à Liége en 1624. Il ſoutient l'indépendance de l'autorité des Rois à l'égard du Temporel de leurs Etats, explique là-deſſus le ſentiment du Concile de Conſtance, & répond à un Livre qu'un Licentié de Louvain, nommé D'Leghien, Religieux de ſon Ordre, a écrit contre lui, intitulé, *De Auctoritate Sedis Apoſtolicæ in Reges*. L'Hiſtoire du Concile de Trente occupe la plus grande partie du dernier Tome; il défend fortement l'Oecuménicité de ce Concile, & répond aux Objections de Fra-Paolo & de Du Moulin.

(3) *Dis. ſur le XVI. ſiècle*, p. 97.

[*B*] *Un Ouvrage de la même nature ſur l'Ancien Teſtament.*] Cet Ouvrage s'étend depuis la Création du Monde juſques à la Naiſſance de Jéſus-Chriſt. Il partage ce Période de tems en ſix Ages. Il traite des deux premiers, dans le premier Volume. Le premier Age s'étend depuis la Création du Monde juſques au Déluge. Le P. Alexandre en rapporte l'Hiſtoire de trois manières, ſelon Moïſe, ſelon Joſeph, & ſelon les Païens. Il n'y a que la première, où la vérité ſoit toute pure; dans les deux autres elle eſt altérée par les imaginations ridicules des Docteurs Juifs, ou par les erreurs groſſières de la Théologie Payenne. A cette Hiſtoire l'Auteur a joint dix Diſſertations. Il réfute dans la troiſième le Syſtême de Spencer, qui a ſoutenu qu'il y avoit eu des hommes & des femmes avant Adam. Il juſtifie dans la quatrième, la Polygamie des Patriarches. Dans la cinquième, il montre contre quelques Rabbins, que l'Enlèvement d'Enoch ne doit point être interprété de la mort; & il y parle du Livre attribué à ce Patriarche. Dans la huitième, il préfère la Chronologie du Texte Hébreu à celle des Septante, & la défend contre l'Auteur du Livre de *l'Antiquité des Tems rétablie*. Il fait voir dans la dernière, que ſuivant les dimenſions que Moïſe a données de l'Arche, elle pouvoit contenir toutes les Eſpèces d'Animaux, avec les alimens néceſſaires pour les nourrir pendant le Déluge. Le ſecond Age s'étend depuis le Déluge juſqu'à la Vocation d'Abraham. Il en donne l'Hiſtoire de la même manière que du précédent, & y joint ſix Diſſertations. Dans le ſecond Volume, il ne fait pas tout-à-fait la même méthode qu'il avoit obſervée dans le premier. Il y rapporte dans le prémier Chapitre, l'Hiſtoire des 430 années qui ont ſuivi la Vocation d'Abraham juſqu'à la ſortie du Peuple d'Iſrael de l'Egypte, ainſi qu'elle ſe trouve dans les Livres ſacrés. Il tâche de concilier ce que dit Moïſe, avec ce que dit S. Etienne dans les Actes des Apôtres, touchant le Sépulcre d'Abraham. Il repréſente dans le ſecond Chapitre, les changemens & les altérations que les Juifs & les Païens ont fait à l'Hiſtoire de cet Age. Il fait voir la fauſſeté de ce que dit Juſtin, qu'Abraham a régné à Damas. Le récit que les Docteurs Juifs font du Sacrifice d'Iſaac, eſt mêlé d'une infinité de fables: ils diſent que quand Abraham emmena ſon fils pour l'immoler, le Diable ſe mit à côté d'Iſaac, & tâcha de le détourner de ſe dévouer ainſi ſol-même à la mort; mais qu'Iſaac, pour expier le crime qu'il avoit commis de manquer d'obéiſſance à ſes parens, ſe ſoumit à ce ſupplice, & que la ſoumiſſion qu'il eut de ſe laiſſer lier par ſon père fut d'un grand mérite devant Dieu. Ils ajoutent, que quand Sara eut appris qu'Abraham avoit commencé ſon ſils pour l'immoler, elle expira de douleur. Enfin ils s'imaginent, que le Bélier qui fut immolé à la place d'Iſaac, étoit auſſi ancien que le Monde, & avoit été créé le ſoir du ſixième jour. Les Païens, dit notre Auteur, ſemblent avoir eu quelque connoiſſance de ce Sacrifice, & en avoir copié ce qu'ils ont conté d'Iphigénie, d'Hélène & de Valéria Luperca. Les Mahométans ont auſſi parlé d'Abraham à leur mode: Ils prétendent qu'il naquit d'une manière miraculeuſe, qu'il profeſſa leur Religion, diſputa avec Nimrod ſur l'Unité de Dieu & ſur la Réſurrection du Corps, & qu'enfin il quitta ſon Pays pour aller s'établir à la Mecque, où il jetta les fondemens d'un Temple. L'ignorance des noms du père & de la mère de Melchiſédech a fait dire aux Païens, qu'il étoit fils d'Hercule & d'Aſtarte, c'eſt-à-dire du Soleil & de la Terre, dont tous les hommes ſont en quelque ſorte les enfans. Les mêmes Païens avoient entendu parler de l'embraſement de Sodome, & du changement de la femme de Lot en ſtatue de Sel, dont on peut croire que la Fable de Niobé n'eſt qu'une imitation. Il traite dans le troiſième Chapitre, de l'origine des Royaumes qui ſe ſont formés durant ce troiſième Age du Monde. Il s'étend plus ſur ceux d'Egypte, que ſur ceux de la Grèce. Il entre dans un grand détail ſur les Etudes, la Religion & le Gouvernement des Egyptiens. Il s'addonnoient particulièrement à l'Arithmétique, à la Géométrie, à l'Aſtronomie & à la Médecine. Leur Religion étoit remplie d'étranges ſuperſtitions, ce qui n'empêchoit pas que leur Gouvernement ne fût ſage, & qu'ils ne rendiſſent la Juſtice avec une parfaite équité. Celui qui préſidoit à leurs Jugemens portoit une image de la Vérité, de diamant, pendue à ſon cou par une chaîne d'or. En traitant de la Théologie des Egyptiens, il rejette le ſentiment d'un Savant, qui ſoutient que Moïſe fut mis parmi ce Peuple au rang des Dieux, ſous le nom d'Oſiris & d'Apis. Il ne trouve pas plus ſoutenable le ſentiment de ceux qui ont cru qu'Apis & Sérapis étoient des Symboles, ſous leſquels les Egyptiens honoréroient Joſeph comme un Dieu. Ces trois Chapitres ſont ſuivis de ſeize Diſſertations, ſur diverſes queſtions, qui regardent l'Hiſtoire ſacrée de ce tems-là. Il réfute le ſentiment de ceux qui, en ſuivant Hérodote, rapportent l'origine de la Circonciſion aux Egyptiens. Il ne veut pas non plus, qu'on rapporte à l'uſage des Cananéens, le Sacrifice qu'Abraham voulut faire de ſon fils à Dieu; ni la Loi qui obligeoit un homme d'épouſer la veuve de ſon frère, décédé ſans enfans. Il réfute auſſi Maimonides & le Chevalier Marsham ſur la Fornication, en faiſant voir qu'elle a toujours été défendue parmi les Juifs. Les Volumes ſuivans ſur l'Ancien Teſtament parurent en 1689. Le troiſième & le quatrième contiennent l'Hiſtoire du quatrième Age, avec pluſieurs Diſſertations. Cet Age commence à la ſortie des Enfans d'Iſrael d'Egypte, & finit à la Conſtruction du Temple. Il donne premièrement l'Hiſtoire Sacrée de cet Age, telle qu'elle eſt dans l'Ecriture. Il fait enſuite remarquer les altérations que les Juifs y ont faites. Joſeph ſemble ajouter, ſi le Paſſage de la Mer Rouge doit être attribué à une protection miraculeuſe du Ciel, ou à des cauſes purement naturelles. Quelques Rabbins ont cru que le Peuple Hébreu ne traverſa pas la Mer, mais qu'y étant feulement entré, il avoit fait un demi-cercle, & regagné un autre endroit du même bord. Aben-Ezra s'eſt imaginé que la Mer avoit ouvert douze routes différentes, pour les douze Tribus. Joſeph ne parle point de l'adoration du Veau d'Or: Philon extrême ce crime autant qu'il peut, & le rejette ſur un petit nombre de perſonnes, pour en décharger le Peuple en général. Rabbi Salomon l'attribue aux feuls Profélytes Egyptiens; & Tanchuma n'en accuſe que Jannès & Mambrès. La vie de Joſué, l'Hiſtoire des Juges & des Rois, les Livres de morale écrits par les Juifs, que la vie de Moïſe, comme le P. Alexandre le fait voir par divers exemples. Les changemens que les Païens ont faits à cette Hiſtoire, ſont encore plus énormes. La Sortie d'Egypte eſt étrangement défigurée par le récit qu'en ont fait Manéthon, Apion, Symmaque, Juſtin, Tacite, & les autres Hiſtoriens Profanes. Quelques-uns d'entre eux diſent que les Juifs furent chaſſés par le Roi d'Egypte, à cauſe qu'ils étoient infectés de Lepre. Apion écrit qu'après ſix jours de marche, ils tentèrent des ulcères dans l'aine, qui les obligèrent à ſe repoſer; & que c'eſt de-là qu'eſt venu le jour du Repos, & l'Inſtitution du Sabbat. Les Païens ont encore appliqué à Mercure, à Typhon, à Bacchus, & à leurs autres Héros, ce qui eſt dit de Moïſe dans les Livres Sacrés. L'Auteur donne auſſi l'Hiſtoire Profane de ce quatrième Age, & particulièrement la Chronologie & l'Hiſtoire des Rois qui ont alors régné en Egypte, en Phénicie, en Aſſyrie, dans l'Argolide, en Crète. Il y marque le tems auquel les Caractères des Lettres furent apportés en Grèce; celui de l'inſtitution des Jeux Iſthmiques; celui dans lequel les Amazones ſe ſignalèrent par leurs merveilleux exploits; celui de la priſe de Troie; & celui de la fondation de Carthage, qui fait voir que Didon & Enée ne ſe ſont jamais vus. Il donne vingt-ſix Diſſertations ſur cet Age. Il entreprend de prouver dans la troiſième, contre Marsham & Spencer, que les Cérémonies des Juifs ne tirent point leur origine des Païens, & que l'Urim & le Thummim ne ſont point des Téraphims. Il traite amplement dans une autre Diſſertation, du Gouvernement des Juifs, de leurs Loix, de leurs Jugemens, de leurs Magiſtrats. Dans d'autres, il recherche quel eſt l'Auteur du Pentateuque, des Phraſeens & des autres Livres Sacrés, écrits pendant cet Age; & il éclaircit dans deux autres, les points de Chronologie qui concernent les Livres de Joſué & des Juges. Le cinquième Volume contient le cinquième Age du Monde, qui commence à la Fondation du Temple, & finit au tems de la Captivité de Babylone. Il tâche de concilier, autant qu'il eſt poſſible, les contradictions qui ſemblent ſe trouver dans les Livres Sacrés, au ſujet des années des régnes des Rois d'Iſrael & de Juda. Il fait mention des fictions des Egyptiens, ſur la Reine de Scéba, qu'ils diſent avoir eu un fils de Salomon, nommé d'abord *Nalich*, & enſuite *David*, qui fonda le Royaume des Abyſſins. Il rapporte encore une autre fable au ſujet de cette Reine, qui ſe trouve dans l'Hiſtoire de Pierre Comeſtor: Que cette Reine ayant averti Salomon qu'il y avoit dans une forêt de la Paleſtine, un arbre, où ſeroit attaché un homme dont la mort cauſeroit la ruïne de la Nation des Juifs; Salomon, pour détourner ce malheur, fit mettre l'arbre profondément en terre, d'où il communiqua à l'eau

on entreprit une Critique des prémiers Volumes de ſes *Selecta Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ Capita*; mais elle fut ſupprimée [*C*]. Il trouva un nouvel obſtacle, dans le Decret que la Cour de Rome, publia en 1684 contre ſes Ecrits [*D*]. En 1678, il donna trois Diſſertations. La prémiére, contre Blondel, de la ſupériorité des Evéques ſur les Prêtres. La ſeconde, ſur le Célibat des Eccléſiaſtiques; il y concilie l'Hiſtoire de Paphnuce avec le Canon du Concile de Nicée. La troiſiéme, ſur la Verſion Vulgate. La méme année, il fit imprimer une Diſſertation contre Mr. Daillé, ſur la Confeſſion Sacramentelle, in-8. En 1682, il donna une Diſſertation Apologétique contre le P. Claude Fraſſen, ſur ce qu'il avoit avancé touchant la Verſion Vulgate. Il publia auſſi en 1680 trois Diſſertations, pour défendre S. Thomas d'Aquin. La prémiére, contre Henſchénius & Papebroch, pour montrer que *l'Office du S. Sacrement* eſt de lui. La ſeconde, en forme de Dialogue entre un Dominicain & un Cordelier, pour combattre l'opinion commune, qu'Alexandre de Hales a été le Maître de S. Thomas, & que celui-ci a copié ſa *Seconde-Seconde* du prémier. La troiſiéme eſt un Panégyrique de Thomas. En 1693, il publia *Theologia Dogmatica & Moralis ſecundum ordinem Catechiſmi Concilii Tridentini in quinque Libros tributa:* „ Théologie Dogmatique & Morale, ſuivant l'ordre du Catéchiſme du Concile de Trente, „ partagée en cinq Livres;" à Paris en dix Volumes in-8., & à Veniſe en 1698. Mais l'Auteur y aiant ajouté en 1701 un nouveau Volume, cet Ouvrage a été réimprimé à Paris en 1703 en deux Volumes in-folio, avec un Recueil de Lettres Latines, qui avoient déja été imprimées ſéparément. En 1703, il donna un Commentaire ſur les quatre Evangiles [*E*], in-folio. En 1710, il publia à Rouen un Commentaire ſur les Epitres de S. Paul & ſur les Epitres Catholiques. Il a fait un ſemblable Commentaire ſur les Prophétes Iſaïe, Jérémie & Baruch; mais qui n'a point été imprimé (*c*). Nous parlerons de ſes autres Ouvrages dans les Remarques [*F*]. En 1706, il fut fait Provincial de la

(*c*) Ibid. p. 121.

l'eau de la Piſcine la vertu de guérir les maladies; & que l'on croit que ce fut de cet arbre, que fut faite la Croix de Jéſus-Chriſt. Les Lettres de Salomon à *Vaſrés* Roi d'Egypte, & à *Suren* Roi de Phénicie, avec les Réponſes de ces Princes, ſont des Pièces ſuppoſées, auſſi qu'il paroît par la différence des tems où Salomon & Vaſrés ont vécu, ce dernier aiant été contemporain de Sédécias. Le P. Alexandre donne auſſi un Abrégé de l'Hiſtoire du Monde; la ſucceſſion des Rois d'Egypte, d'Aſſyrie, de Chaldée, de Tyr, des Archontes d'Athenes, de Corinthe, de Lacédémone, & d'Argos. On y voit leurs guerres, & principalement celles que quelques-uns de ces Princes ont eues avec les Juifs, les différens ſuccés de leurs armes, les progrés & la décadence de leurs Etats, l'origine des Olympiades & ceux qui découvrent, avec la diſtinction des véritables, dont l'époque eſt la même que celle d'Iphite, qui inſtitua les Jeux Olympiques, d'avec les vulgaires, dont l'époque ne ſe prend que du tems où les Chronologiſtes ont commencé à compter par Olympiades. Les Loix de Solon y ſont expliquées d'une maniére aſſez étendue, avec les motifs qui ont porté ce Légiſlateur à les faire. Comme l'Empire Romain ne s'eſt élevé que ſur les ruïnes de celui des Grecs, on ne voit ici que les commencemens de Rome, & les prémiers eſſais de ſes armes ſous cinq Rois, dont le dernier eſt Tarquin l'Ancien, qui régnoit à la fin de ce cinquiéme Age, & au tems où les Juifs furent emmenés en Captivité. Cette Hiſtoire eſt ſuivie d'autres Diſſertations. Il prouve dans la prémiére, contre un Ecrivain moderne, que Salomon, dans la conſtruction du Temple, n'imita point les Egyptiens, ni les autres Nations Idolatres, mais qu'il le bâtit par l'ordre exprès de Dieu. S. Chryſoſtome, dans une de ſes Homelies, ne fait pas difficulté de dire, que Dieu permit à Salomon d'en prendre le modéle ſur le Temple d'Egypte, pour s'accommoder au caractére ſenſuel & leur foible: mais notre Auteur rejette cette opinion. Il agite dans la ſeconde, la queſtion du Salut de Salomon. Il examine dans la troiſiéme, quels ſont les Livres dont ce Prince eut l'Auteur. Il prouve dans la cinquiéme, que les Veaux d'or n'étoient ni des Symboles du vrai Dieu, ni des Monumens élevés pour honorer la mémoire de Joſeph, mais des Idoles formées ſur le modéle de celles d'Egypte. Il concilie dans la neuviéme, les Livres des Rois & des Chroniques avec les Evangiles de S. Matthieu & de S. Luc, ſur la Généalogie de Jéſus-Chriſt. La dixiéme eſt deſtinée à rapporter la Vie des Prophétes, à établir leur autorité, & à expliquer l'accompliſſement de leurs Prophéties. Le dernier Volume eſt ſur le ſixiéme Age du Monde. Il contient l'Hiſtoire des ſoixante-dix Ans de la Captivité des Juifs, de ce qui s'eſt paſſé depuis juſqu'aux tems des Macchabées, & ſous Hérode, juſqu'à la Naiſſance de Jéſus-Chriſt. L'Auteur y a ſuivi la même méthode que dans les précédens, & a joint à l'Hiſtoire dix Diſſertations. La prémiére eſt ſur les Prophétes qui ont écrit dans ce ſixiéme Age, & particuliérement ſur Daniel. Il prouve que ce Prophéte eſt l'Auteur du Livre qui porte ſon nom, & dont il prétend que l'Hiſtoire de Suſanne & de Bel ſont de véritables parties. Dans la ſeconde, il explique la Prophétie des ſoixante-dix Semaines de Daniel, & fait voir qu'elle a été accomplie en Jéſus-Chriſt. Il fixe dans la troiſiéme, le commencement & la fin des ſoixante dix Ans de la Captivité. Il traite dans la quatriéme, trois Queſtions ſur Eſdras: S'il a réparé entiérement les Livres Sacrés? S'il eſt Auteur des Points de la Langue Hébraïque? Si c'eſt de lui que vient la Cabbale? Il croit ſur la prémiére, qu'il n'a pas refondu les Livres Sacrés, mais qu'il les a ſeulement revus & corrigés. Sur la ſeconde, que les Points ſont beaucoup plus récens qu'Eſdras, & qu'ils ont été inventés par les Maſoréthes. Sur la troiſiéme, qu'Eſdras a fu la Cabbale, & on la prend pour le ſens myſtique de l'Ecriture Sainte; mais que ſi l'on entend par-là l'Art Cabbaliſtique des Juifs modernes, qui conſiſte à changer & à combiner à leur façon les différentes Lettres des Livres Sacrés, il eſt ridicule d'en attribuer l'invention à Eſdras. Il traite dans les autres Diſſertations, des Auteurs des Livres Saints écrits dans le ſixiéme Age, & de la Verſion des Septante. Il traite dans la neuviéme, de la Patrie d'Hérode, & ſoutient qu'il étoit Idumében, & devoit par conſéquent paſſer pour Etranger parmi les Juifs. Il finit par une Critique ſur le Paſſage de Joſeph touchant Jéſus-Chriſt, qu'il ſoutient être véritable.

[*C*] *Mais elle fut ſupprimée.*] Diverſes perſonnes formérent le deſſein de faire des Remarques critiques ſur ſon Ouvrage, & de traiter la plupart des mêmes Queſtions; mais d'une maniére plus courte, plus libre & plus hardie, & dégagée des termes de l'Ecole, en retranchant ce qui leur paroiſſoit de moins important. Un Docteur de Paris, & un jeune-homme qui n'étoit pas encore Bachelier, mais qui avoit déja étudié les prémiers Péres de l'Egliſe & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique des prémiers Siécles, travaillérent ſur ce plan. Ainſi achevé les trois prémiers Siécles, & commencé le quatriéme, ils mirent leur Copie entre les mains d'une perſonne, qui commença à la faire imprimer à Rouen, avec l'Approbation des Docteurs & la permiſſion du Magiſtrat, ſous le titre d'*Animadverſions ſur l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du P. Noel Alexandre.* La choſe aiant été ſue, allarma le Libraire du P. Alexandre, beaucoup plus que l'Auteur. Il fit agir des perſonnes puiſſantes, pour empêcher que cet Ouvrage ne parût & ne fût continué. On ne put leur refuſer une choſe qu'ils avoient comme droit d'exiger, & le Libraire fe chargea de rembourſer les frais de l'impreſſion. Toutes les feuilles imprimées, qui faiſoient déja un volume raiſonnable in-8. furent délivrées en ſa préſence, & l'Ouvrage fi bien ſupprimé, qu'il n'en eſt reſté qu'un ou deux Exemplaires imparfaits, que quelques Curieux ont retiré, des feuilles qui avoient été données aux Epiciers (*a*).

(*a*) Du Pin *ubi ſupra* p. 95.

[*D*] *Le Decret que la Cour de Rome publia en* 1684 *contre ſes Ecrits.*] Ces Volumes de ſon Ouvrage aiant paru dans un tems où il y avoit des broüilleries entre la Cour de Rome & le Roi de France, touchant le droit de Régale & les Propoſitions de l'Aſſemblée du Clergé de France de 1682, il ne faut pas s'étonner que ceux qui ſoutenoient ſi ouvertement les intérêts de la France, qui même dans un autre tems euſſent été mis à l'Index, fuſſent proſcrits par un Decret du Pape Innocent XI, donné le 13 de Juillet 1684. On n'y taxe aucune Erreur, mais on y condamne en général tous les Ecrits du P. Alexandre, avec défenſe de les lire, retenir, imprimer &c. ſous peine d'Excommunication *ipſo facto*, réſervée au Pape. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'eſt qu'on n'y condamne pas ſeulement les Volumes de ſon Hiſtoire qui pouvoient déplaire à la Cour de Rome, & qu'on ne ſe contente même de proſcrire les ſeize Volumes entiers depuis le prémier Siécle juſqu'au douziéme inclufivement; mais l'on y foudroie encore nommément ſix autres Diſſertations, & même celle qu'il avoit faite en faveur de la Cour de Rome, contre le Livre de Mr. Launoy, de la Simonie (*b*). Malgré cela, ſon Hiſtoire fut eſtimée à Rome, & les Cardinaux Cibo, d'Eſtrées, des Urſins, Noris, & pluſieurs autres lui écrivirent des Lettres très obligeantes, & remplies de marques d'eſtime & d'éloges. La Cenſure n'a pas même empêché que ces Ouvrages n'aient été eſtimés, & qu'ils n'aient eu cours en Italie (*c*).

(*b*) Ibid. p. 96.

(*c*) Ibid. p. 97.

[*E*] *Un Commentaire ſur les quatre Evangiles.*] Sur chaque Chapitre il donne le ſens littéral & moral ſéparément. Sa méthode eſt de comparer les Paſſages de l'Ecriture qui ont du rapport les uns aux autres, & de tirer des Péres de l'Egliſe les explications de ces Paſſages. Il fait profeſſion de ne rien dire de lui. Il fuit la Vulgate; il s'abſtient de citer les Auteurs Profanes, & même les Auteurs Catholiques qui ont donné de nouveaux ſens à quelques Paſſages de l'Ecriture. Il dédie cet Ouvrage au Pape, & fourmet dans ſa Préface au jugement du Saint Siége tous les Ouvrages qu'il a compoſés juſques à ce tems-là.

[*F*] *Nous parlerons de ſes autres Ouvrages dans les Re-*mar-

la Province de Paris. Toute fa vie s'eſt paſſée à travailler & à compoſer, car il ſortoit rarement. Sur la fin de fa vie il fut affligé par la perte de fa vue; épreuve très rude pour un homme qui ne goûtoit d'autre plaiſir que celui de l'étude : mais il la ſoutint avec beaucoup de tranquillité, & de réſignation à la volonté de Dieu. Il mourut enfin par la ſeule défaillance de la Nature, le 21 d'Août 1724, dans ſa quatre-vingt-ſixième année (*d*). Sa piété, ſon humilité, ſon déſintéreſſement, l'ont rendu l'objet de l'eſtime publique. Les plus ſavans Prélats de France l'ont honoré de leur amitié. Son ſuffrage étoit d'un grand poids, dans les plus importans ſujets qu'on traitoit dans les Aſſemblées de Sorbonne. Rome même l'a eſtimé; les ſavans Cardinaux Noris & d'Aguirre lui ont donné des marques de diſtinction en diverſes occaſions. Le Pape Innocent XI lui marqua la ſatisfaction qu'il avoit de ſes Ouvrages, par une Lettre que le Cardinal Cibo lui écrivit de ſa part & en ſon nom. On conſerve auſſi quatorze Lettres que le Pape Benoit XIII lui a écrites, n'étant encore que Cardinal, dans l'une deſquelles il lui marque, que le tremblement de terre arrivé à Bénevent le 5 de Juin 1688, a renverſé ſon Palais Archiepiſcopal, & détruit ſa Bibliothèque; mais qu'il a heureuſement recouvré ſes Ouvrages, qui lui tiennent lieu d'une Bibliothèque entière (*e*).

(*d*) Id. ibid. p. 143.

(*e*) Id. ibid. p. 143. 144.

ALEXIIS (Alexis d'), ſavant Médecin Italien dans le dix-ſeptième Siécle, étoit natif de Rome. Après avoir fait ſes Humanités, il s'appliqua à la Philoſophie & à la Médecine; il étudia cette dernière Science ſous Marſile Cagnato, célébre Médecin. Lorſqu'il eut fini ſes études, il obtint du Collége des Médecins le droit de pratiquer; ce qu'il fit avec beaucoup de ſuccès. Mais il renonça bientôt à la pratique, par une avanture, qui le fit donner dans un étrange travers d'eſprit. Aiant reçu un grand affront d'un des Cavaliers de la Garde du Pape, il en fut ſi vivement piqué, qu'il quitta l'habit & la profeſſion de Médecin, prit l'epée & l'habit d'homme de guerre, avec lequel il alla courir le Pays, en faiſant mille extravagances [*A*]. Janus Nicius Erythræus, qui rapporte cette Hiſtoire (*a*), fait là-deſſus une réflexion bien ſingulière [*B*]. Mais à la fin il revint de ſes extravagances, & reprit de nouveau ſa première profeſſion, à laquelle il s'attacha avec tant d'application, qu'il récompenſa le tems que le feu de la jeuneſſe & des paſſions lui avoit fait perdre. Il ſe diſtingua même ſi fort dans ſon Art, qu'il eut un grand nombre de Diſciples, qui ſe rendirent célébres dans la ſuite. Il les menoit toujours avec lui, quand il alloit viſiter ſes malades, afin qu'ils viſſent les préceptes mis en pratique, & qu'ils s'inſtruiſiſſent par l'Expérience, dont les legons ſont bien plus utiles que celles de l'Ecole. Il vivoit noblement & avec magnificence, ſe faiſant honneur du bien qu'il avoit acquis. Il étoit honnête, poli, généreux, d'une humeur gaie, & d'une converſation agréable [*C*]. Il poſſédoit

(*a*) Pinacoth. III. c. 60. p. 224.

[*A*] *En faiſant mille extravagances.*] Il raſſembla une troupe de débauchés, dont il ſe fit le Chef, & quitta Rome pour aller roder par le Pays. Quand il arrivoit dans une Ville, il aſſembloit le peuple, & le haranguoit, aiant naturellement de l'éloquence, & le talent de parler agréablement. Il chemnoit ſi fort par-là la populace, que par-tout où il arrivoit, la foule étoit grande pour l'entendre, & ne le quittoit jamais qu'il ne ceſſât de parler. Il amuſoit ſes auditeurs en faiſant mille fingeries, & toutes ſortes de figures plaiſantes & ridicules, dont il reuſſiſſoit ſi bien, qu'on prétendoit qu'il ſurpaſſoit les meilleurs Pantomimes de ce tems-là. Il avoit d'ailleurs une ſi prodigieuſe mémoire, qu'il lui étoit aiſé de faire tel perſonnage qu'il vouloit, & de répéter mot à mot les diſcours qu'il avoit entendus. C'eſt ce qu'il fit voir un jour dans le Couvent des Capucins, dont il étoit le Médecin. Un Père de cet Ordre avoit prêché cette année-là à Rome, avec un grand concours de perſonnes de toute condition, attirées par les diſcours & les geſtes ridicules, copiés d'après ceux des Comédiens. Alexiis, qui s'étoit trouvé à un des Sermons les plus remarquables de ce Prédicateur, le répéta quelque tems après aux Péres du Couvent, pour ſe divertir; ce qui fut ſi parfaitement, qu'il fit non ſeulement l'ordre & la méthode du diſcours, & en récita les propres termes, mais qu'il imita l'air, le ton, & le geſte du Prédicateur, tellement que tout le monde admira & ſa mémoire & ſon eſprit. *Concluſit, eo anno, ad populum habebat P. Capucinus quidam Aquilanus, magno hominum omnis ætatis atque ordinis concurſu; quem concurſum & dicendi ridiculum genus, & geſtus ab ſcena & hiſtrionibus facichat. Hujus cum inſignem quamdam concionem auditus acceſſiſſet, paulo poſt, joci & blaſphemiæ cauſa, eandem Patribus illis habuit, in qua referenda non ſolum rerum ordinem ac numerum, iſdem plane verbis, quibus ille, ſervavit, verum etiam ita Aquilanum ipſum, oculis, voce, geſtu, imitando efficacit, atque ita expreſſit, ut memoriam admiraretur omnes, ingenium agnoſceret* (1).

(1) Jan. Nic. Erythr. Pinacoth. III. c. 60. p. 225.

dernier. Mons 1697, in-12. *Seconde Lettre ſur le même ſujet.* 1697, in-12. *Apologie des Dominicains Miſſionnaires de la Chine, ou Réponſe au Livre du P. Le Tellier Jéſuite, intitulé Défenſe des Nouveaux Chrétiens, & à l'Eclairciſſement du P. Le Gobien, de la même Compagnie, ſur les bonnetes que les Chinois rendent à Confucius & aux Morts.* Cologne 1699, in-12. avec un Ecrit Latin, intitulé: *Documenta Controverſiam Miſſionariorum Apoſtolicorum Imperii Siniei de cultu prædertim Confucii Philoſophi, & progenitorum defunctorum, ſpectantia, ac Apologiam Dominicanorum Miſſionis Sinicæ Miſſionariorum adverſus Libros RR. PP. Le Tellier & Le Gobien Societatis Jeſu, confirmentia.* Cet Ouvrage a été traduit en Italien, & imprimé en cette Langue à Cologne in-12. la même année. *Conformité des Cérémonies Chinoiſes avec l'Idolatrie Grecque & Romaine, pour ſervir de confirmation à l'Apologie des Dominicains, Miſſionnaires de la Chine.* Cologne 1700 in-12. traduit en Italien, & imprimé dans la même Ville en 1701 in-8. Il écrivit encore ſept *Lettres* ſur le même ſujet, aux Jéſuites *Le Comte & Dez*, qui furent traduites en Italien, & imprimées en cette Langue à Cologne 1700 in-8. ſous le titre de *Lettere intorno alle idolatrie e ſuperſtizioni della Sina:* Lettres ſur l'Idolatrie & les Superſtitions de la Chine.

[*B*] *Une réflexion bien ſingulière.*] Il arrive rarement, dit-il, ou plutôt jamais, ſelon la remarque de Pétrone, que les grands génies n'aient quelque travers. Et par-là j'entens non ſeulement certaines choſes ridicules & extravagantes, mais auſſi des défauts & des vices réels & proprement dits. Car le Sage, qui eſt oppoſé au Fou, ne s'écarte jamais des régles de la ſaine Raiſon: ce que font ceux qui ſe livrent à des panchans vicieux. Où eſt l'homme tant ſoit peu diſtingué par ſon génie, & ſur-tout parmi les Poëtes, chez leſquels la force de ſon génie brille le plus, qui ne ſoit très ſouvent ſujet aux vices les plus honteux? Enfonte que ce n'eſt pas ſans raiſon que Louis Arioſte dit dans une de ſes Satyres, où il déplore la corruption de ſon tems, qu'il eſt rare de trouver la Vertu ſans mélange de défauts & d'imperfections. Il y a quelque choſe de ſi dur dans cette réflexion, que nous donnerons ici les propres termes d'Erythræus, afin que le Lecteur puiſſe voir qu'on ne lui en fait pas dire plus qu'il n'en dit. *Admodum rara, vel inexpiata, ac ſtatuenda eſt, præclara ingenia ab aliqua ſtultitiæ admiſſione ſejunctæ reperiuntur; ſtultitiæ autem nomine non ſolum hominum inepitas, eorumque omnia vel dicta vel facta, quæ ob deformitatem aliquam ridearentur, ſatellitio, verum etiam vitia atque peccata complectior. Nam ſapiens, qui quamtum ſtultus, tantumdem a recta rationis via deflexit: quod faciunt ii, qui vitiis paſſim dendos ſe vradunt. Quemnam enim præſtanti ingenio virum invenias, ex Poëtis præſertim, in quibus ingenii vis major elucet, qui turpiſſimis plerumque vitiis obligatus conſtrictuſque non detineatur? Ut non immerito Ludovicus Arioſtus, in quadam Satyra, deplorans miſeram temporum ſuorum conditionem, dixerit, raro virtutem a vitiorum flagitiorumque ſocietate diſtractam inveniri. Verum hæc querela non magis ſuorum erat temporum, quam noſtrorum, atque etiam fere omnium.* Un Poëte Anglois, réfléchiſſant auſſi ſur les écarts, auxquels les Grands-Hommes ſont ſujets dans leur conduite, dit, qu'ils ſont *alliés de près à la folie.*

[*C*] *D'une converſation agréable.*] Il favoit beaucoup

&

doit parfaitement les Ecrits d'Hippocrate, de la méthode duquel il ne s'éloignoit point du tout dans fa Pratique. Il étoit toujours fort circonſpect à prononcer ſur l'iſſue des maladies, à moins qu'il n'eût quelque raiſon probable de décider; quoiqu'il échouât rarement dans les Cures qu'il entreprenoit. Il mourut dans fa quarante-deuxième année (*b*).

(*b*) Jan. Nic. Erythr. *ubi ſupra.*

& poſſédoit parfaitement tout ce qui fait ordinairement le ſujet des converſations; ce qui joint au feu & à la gaieté naturelle de ſon imagination, le rendoit d'un très agréable commerce. Quelques eſtimables que ſoient le bon ſens & le ſavoir, s'ils ne ſont pas accompagnés de traits d'eſprit, ils ne paroiſſent pas avec le même avantage, que lorſque ces différentes qualités ſe trouvent réunies; car l'eſprit ſert à faire valoir le bon-ſens & le ſavoir. Alexiis avoit l'un & l'autre. Erythræus rapporte à ce ſujet une avanture agréable. Un homme diſtingué par ſa qualité, ſon rang & ſes richeſſes, avoit un ſoir invité une compagnie de perſonnes des deux ſexes & du prémier rang. Alexiis s'y trouva, & garda le ſilence dans les commencemens, ſans doute par reſpect pour la qualité de ceux qui compoſoient l'Aſſemblée, & parut n'avoir pas ſa liberté ordinaire. Preſſé enfin d'entretenir la compagnie, il le fit avec tant d'aiſance & d'eſprit, & avec des ſaillies ſi agréables & ſi heureuſes, qu'il n'y eut perſoune qui ne l'admirât, & qu'il répandit dans l'Aſſemblée un air de gaieté tout extraordinaire. *Narrat tir quidam, genere, opibus, divitiis, ac præſtantia dignitatis, longe multis excellens, nocte quadam, domum ſuam, multas mulieres nobiles, ac præſtantes dignitate virtus, animi ſcilicet cauſa, convenijſe, adfuiſſe etiam Alexium, qui aliquamdiu, credo, ob eorum, qui aderant, dignitatem, non erat auſus ſermones cum illis miſcere, neque ullam partem orationis perſequi ea libertate, qua ſolitus erat; ſed tandem provocatum illum, vel potius coactum, extempore, ea jucundia, ea venuſtate atque lepore, cepiſſe dicere, ut omnium, qui audierant, admiratio conſequeretur, ac nobiliſſimus ille conventus redunderet hilaritate & joco.*

✠ ALFINGER, Allemand de Nation, que ſa cruauté & ſon avarice firent périr dans les Indes Occidentales. Les Velſers, riches Marchands d'Ausbourg, qui avoient fait de grandes avances à l'Empereur Charles-Quint, aiant ouï parler du Vénézuela [*A*] comme d'un Pays très abondant en or, propoſérent à ce Prince de leur en abandonner le Domaine à titre de dédommagement; ce qu'ils obtinrent à de certaines conditions (*a*) [*B*]. Ils confiérent l'exécution de leur entrepriſe & l'établiſſement de leur Colonie à Alfinger, & lui donnérent pour Lieutenant Barthélemi Sailler. Ces deux Commandans arrivérent à Coro (*b*) ou Venézuela vers le commencement de l'année 1529, avec trois Navires, qui portoient quatre cens hommes de pied & quatre-vingts chevaux. Alfinger, au-lieu de penſer à former un Etabliſſement ſolide, en gagnant l'amitié des Indiens & en travaillant à les policer, ne fut occupé qu'à ſatisfaire ſon avarice en amaſſant de l'or; & en quoi ſon Lieutenant le ſeconda parfaitement. Ces deux hommes employérent les moyens les plus cruels, pour obliger les Indiens à leur en fournir. Ils commencérent par faire reſſentir les effets de leur cupidité à un puiſſant Cacique nommé Manauré, avec lequel les Eſpagnols s'étoient alliés: ils le mirent à la Torture pour l'obliger à découvrir où étoit ſon or, & ſelon toutes les apparences ils l'auroient fait périr, s'il n'avoit été aſſez heureux pour ſe ſauver dans les montagnes, où ils le pourſuivirent inutilement (*c*). Ils pénétrérent enſuite dans le Lac Maracaïbo, & avancérent bien loin dans les Terres, cherchant par-tout des Mines, & ne voulant point entendre à faire aucun Etabliſſement. Ils ſe rendirent enfin ſi odieux par leurs cruautés [*C*], que les Indiens s'étant réunis, Alfinger fut battu en pluſieurs rencontres, & ſa Troupe reduite en peu de tems à très peu de choſe; ceux qui avoient échappé aux flèches des Barbares, étant morts de fatigue. Il s'étoit répandu un bruit, que bien avant dans le Pays, il y avoit une Maiſon toute d'or. Comme rien n'eſt plus crédule qu'une violente paſſion, & fur-tout l'Avarice, Alfinger réſolut de ne point s'arreter, qu'il ne ſe fût rendu maître de ce riche Tréſor. Il lui falloit traverſer de vaſtes Pays, où il n'étoit pas aſſuré de trouver des vivres. En aiant donc amaſſé une bonne proviſion, il en chargea un nombre d'Indiens, qu'il avoit fait enchainer à peu près comme des Galériens, & qui, outre la chaine qui leur pendoit au cou, avoient à porter une charge, qu'on n'auroit pas voulu donner à des mulets. Auſſi le chagrin & l'épuiſement en firent périr la plupart; & lorſque quelqu'un de ces malheureux étoit tombé ſous le poids, pour ne point perdre de tems à détacher

(*a*) Charlevoix *Hiſt. de S. Doming.* T. II. L. VI. p. 289.

(*b*) Voyez la Rem. [*A*].

(*c*) Charlevoix *ubi ſupra* p. 293.

[*A*] *Aiant ouï parler du Vénézuela.*] Les découvertes que Chriſtophle Colomb avoit faites, & continuoit à faire, mirent tout le monde en goût d'en faire auſſi, pour avoir part aux tréſors que l'imagination ſe figuroit dans les Pays inconnus. Alphonſe Ojéda Capitaine Eſpagnol, qui avoit accompagné Colomb dans ſes prémiéres Expéditions, mais qui étoit retourné en Eſpagne, obtint par le crédit de D. Jean Rodrigue de Fonſeca Evêque de Cordoue, chargé des affaires des Indes, & ennemi de Colomb, la permiſſion de découvrir ce qu'il pourroit du Continent des Indes, à condition ſeulement qu'il n'entreroit pas ſur les Terres du Roi de Portugal, ni ſur celles qui avoient été découvertes par Chriſtophle Colomb avant l'année 1499. Il s'aſſocia avec Améric Veſpuce, riche Marchand Florentin, qui fut même du voyage. Ce fut dans cette courſe qu'il découvrit le Golphe de Vénézuela, dans l'Amérique Septentrionale, par les onze degrés de Latitude Septentrionale; & ils le nommérent *Venezuela*, ou petite Veniſe, à cauſe d'un Village qu'ils y trouvérent, bâti ſur pilotis dans de petites îles, avec des ponts de communication de l'une à l'autre: d'autres diſent que ce n'étoient que des Cabanes dreſſées ſur des arbres (1). Quelques années après, il arriva que les Particuliers établis dans l'île Eſpagnole, profitant du voiſinage de la Terre-Ferme, y envoyoient chercher des Eſclaves, & dépeuploient les Côtes; ce qui obligea l'Audience Royale à penſer à multiplier les Etabliſſemens pour remédier à ce déſordre. Et comme la Province de Vénézuela étoit une des plus expoſées à ces brigandages, le Facteur Royal Jean d'Ampuez eut ordre en 1527 d'aller s'y établir, avec 60 hommes qu'on lui donna. Il débarqua à l'endroit où Ojéda avoit trouvé cette Bourgade, bâtie à la manière de Veniſe au milieu d'une Lagune & il s'allia avec Manauré, Cacique puiſſant, ce qui lui facilita l'exécution des ordres dont il étoit chargé. Il bâtit la Ville de Coro dans une ſituation très avantageuſe, & il ſe rendit maître ſans beaucoup de peine de toute cette belle Province, comme auſſi des Iles de Curaçao ou Coraçol, d'Oruba & de Bonayre, qui n'en ſont qu'à quatorze lieues (2). C'eſt ce Pays dont les Velſers acquirent le Domaine.

(1) Charlevoix *Hiſt. de S. Doming.* T. I. L. III. p. 141-144.

(2) Id. T. II. L. VI. p. 287-289.

[*B*] *Ce qu'ils obtinrent à de certaines conditions.*] L'Empereur, en faiſant des Traités de cette nature, trouvoit moyen de s'acquitter à peu de frais, & d'étendre en même tems ſes Domaines dans les Indes, dans qu'il lui en coutât beaucoup. Voici quelles furent les conditions qu'il fit avec les Velſers. I. Qu'ils achéveroient la Conquête du Vénézuela au nom de la Couronne de Caſtille: Qu'ils occuperoient tout ce qui eſt entre le Cap de la Véla, où finiſſoit le Gouvernement de Ste. Marthe, & celui de Maracapana, en tirant deux lignes Nord & Sud d'une Mer à l'autre; & qu'ils s'empareroient auſſi de toutes les Iles qui ſont dans cet eſpace, à l'exception des trois marquées ci-deſſus, & qui demeureroient à Jean d'Ampuez. II. Que dans toute l'étendue de cette Conceſſion, ils formeroient deux Peuplades, & conſtruiroient trois Forteresſes; qu'à cet effet ils lèveroient au moins trois-cens hommes; qu'ils fourniroient cinquante Mineurs Allemands, pour être diſperſés dans toutes les Provinces occupées par les Caſtillans dans les Indes; & que ces conditions ſeroient remplies dans un an. L'Empereur s'engagea de ſon côté à rendre perpétuelle & héréditaire dans la famille des Velſers la Charge d'Alguazil-Major, & celle d'Adélantade, dans la perſonne & la poſtérité de celui qu'ils choiſiroient d'abord pour en être revêtu; à leur donner quatre pour cent de profit, ſur tout ce qui ſe tireroit du Pays dont ils feroient la Conquête; à aſſurer quatre-cens mille maravédis d'appointemens & de penſion viagère au Général, & deux cens mille au Lieutenant, qu'ils mettroient à la tête de cette entrepriſe; à les exempter du droit d'Entrée pour toutes les proviſions de bouche qu'ils feroient venir d'Eſpagne; à leur abandonner douze lieues de terrein en quarré, pour le faire cultiver à leur profit (3). Il ſe fit encore divers autres Réglemens, qu'il ſeroit inutile de rapporter ici.

(3) Id. ibid. p. 289, 290.

[*C*] *Il ſe rendirent ... odieux par leurs cruautés.*] Je ne ſai s'il n'y a pas un peu d'exagération dans le récit du P. Charlevoix. Comme Alfinger & Sailler étoient Luthériens, le Jéſuite pourroit bien avoir un peu chargé le portrait, afin d'inſinuer que la Religion qu'ils profeſſoient contribua à les rendre ſi inhumains (4); ce qui n'eſt pas de fort bonne grace dans un Hiſtorien, qui rapporte aſſez fidélement les cruautés inouïes, que les très Catholiques Eſpagnols ont commiſes dans le Nouveau Monde. Du moins ce qu'il rapporte a bien peu de vraiſemblance. „ Par-

(4) Voyez p. 292. au haut.

cher le collier qui le tenoit, & ne point arrêter les autres avec lesquels il étoit attaché, on lui coupoit la tête sur le champ (*d*). Cependant la Maison d'or ne parut point, & Alfinger périt enfin dans cette entreprise, auſſi mal concertée, que cruellement exécutée. Son Lieutenant ne lui ſurvécut pas longtems.

(*d*) Ibid. ibid. p. 293.

(*e*) Voy. la *Vie d'Alfred le Grand* par J. Spelman, publiée en Anglois par Thom. Hearne, à Oxford 1709. p. 16.

(*f*) Cæſar *Comm. de Bell. Gall.* l. VI.

(*g*) Rapin *Hiſt. d'Angleterre*. T. I. L. IV. p. 290. Voy. Alfcius Abucvencſis p. 7. Oxonie 1722.

(*d*) Spelman *Vie d'Alfred* p. 23.

(*e*) Les Annales Saxonnes nomment cette Princeſſe *Leothita*.

(*f*) Spelman p. 28.

(*h*) Id. ibid. p. 293.

(*i*) *Ubi ſupra.*

„ tout, *dit-il* (5), où ils portérent leurs pas, ils y laiſſérent de ſanglantes marques de leur paſſage. Les Indiens, pour la plupart, leur apportoient tout ce qu'ils pouvoient avoir d'or, & publieur alloient au-devant „ d'eux avec toutes ſortes de rafraîchiſſemens, dans l'eſpérance d'obtenir par-là d'en être mieux traités; mais „ il en arrivoit tout le contraire: ce qui jetta ces Barbares dans un deſeſpoir, dont leurs impitoyables Tyrans „ ne tardérent pas à ſentir les triſtes effets." Voilà qui ſent bien auſſi la déclamation. Alfinger & Saiſſer n'étoient pas, ſelon les apparences, d'honnêtes gens; mais ce dernier trait n'eſt guéres concevable.

ALFRED ou ELFRED *le Grand*, le plus illuſtre des Rois Saxons d'Angleterre, étoit le cinquiéme & le plus jeune des fils d'Ethelwolph Roi de Weſſex, & d'Osburge fille du Comte Oſlac, aux ancêtres duquel Cerdik, prémier Roi de Weſſex, avoit donné le Gouvernement de l'Ile de Wight (*a*). Il étoit né en 849 à Wantage dans le Comté de Berk. Sa douceur & ſon eſprit le rendirent fort cher à ſes parens, dès ſa plus tendre enfance, & ils le firent élever à la Cour, contre l'uſage ordinaire des Saxons, qui, à l'exemple des Gaulois (*b*), n'y admettoient jamais leurs enfans, qu'ils ne fuſſent en âge de porter les armes. Ethelwolph qui étoit extrêmement porté à la dévotion, tant par ſon inclination naturelle, que par l'éducation qu'on lui avoit donnée dans ſa jeuneſſe, & qui avoit beaucoup d'attachement pour le Siége de Rome, jugea à propos d'envoyer Alfred à Rome, quoiqu'il n'eût encore que cinq ans, pour recevoir la bénédiction du Pape (*c*), qui, ſelon quelques Ecrivains, l'oignit & le ſacra comme Roi [*A*]. Peu de tems après le retour d'Alfred, Ethelwolph réſolut de faire lui-même le voyage de Rome, & mena avec lui ce jeune Prince, qui n'avoit pas plus de ſept ans. Ils y demeurérent un an entier, qu'ils paſſérent en exercices de dévotion, conformes au génie de ce Siécle (*d*). En paſſant à ſon retour par la France, Ethelwolph épouſa Judith (*e*) fille de Charles le Chauve, jeune Princeſſe qui n'étoit alors âgée que d'environ douze ans. Ce mariage cauſa beaucoup de mécontentement parmi les Grands de ſon Royaume, & ajouta un nouveau prétexte à la Conjuration qui ſe formoit contre lui en Angleterre. Ethelbald ſon ſecond fils, devenu Héritier préſomptif de la Couronne par la mort d'Adelſtan ſon frére aîné, fobligea de lui céder le Royaume de Weſſex, & de ſe contenter de celui de Kent. Environ deux ans après, Ethelwolph mourut, & laiſſa ſon Royaume à ſes deux fils aînés, & ſes biens particuliers à ſes autres enfans. Ethelbald, après un court régne de cinq ans & demi, mourut de mort violente, & ſon frére Ethelbert, qui étoit déja en poſſeſſion du Royaume de Kent, lui ſuccéda dans celui de Weſſex, & réunit ainſi les deux Royaumes. Il mourut après environ cinq ans de régne; & Ethelred ſon frére, quatriéme fils d'Ethelwolph, lui ſuccéda (*f*). Pour ce qui eſt d'Alfred, il paſſa ſes prémiéres années à aller à la Chaſſe, & à d'autres exercices de cet ordre, qui étoient ordinaires chez les Saxons parmi les gens de qualité, ces exercices accoutumant les jeunes gens à la fatigue, les endurciſſant, & les rendant meme plus hardis & plus courageux. Alfred s'étant formé de cette maniére, on le jugea capable de faire ſa prémiére Campagne à l'âge de dix-huit ans. Le Roi Ethelred ſon frére, qui avoit une haute opinion de ſon courage & de ſa prudence, l'engagea à ſervir ſous lui; & pour l'encourager, il lui propoſa de partager avec lui également toutes les Terres qu'on reprendroit ſur l'ennemi. Alfred accepta le parti, & ſe fit une affaire de mériter la récompenſe, en ſervant le Roi avec autant de zéle que d'intrépidité. Le tumulte des armes n'étouffa pourtant pas en lui le goût pour les Lettres [*B*]. En 866, une puiſſante Flotte de

[*A*] *Pour recevoir la bénédiction du Pape, qui, ſelon quelques Ecrivains, l'oignit & le ſacra comme Roi.*] Jean Speiman dit (1), „ que Léon IV, qui occupoit alors le „ Siége de Rome, ou entrainé par le reſpect de la choſe „ (par où il entend, que Léon regarda le voyage d'Alfred „ comme un événement ménagé extraordinairement par „ la Providence, penſée dans laquelle il fut confirmé par le „ génie extraordinaire de ce jeune Prince, qui lui paroiſ„ ſoit promettre une deſtinée glorieuſe), ou mu par la „ conſidération de ſon propre intérêt, en ce que la fa„ veur qu'il faiſoit à Alfred (ſoit qu'elle lui fut avantageu„ ſe dans la ſuite, ou non) relevoit ſon autorité & lui faiſoit à lui-même plus d'honneur qu'à celui auquel il l'ac„ cordoit, qui étoit encore dans un âge fort tendre, qui „ avoit ſon pére, & trois fréres aînés en vie; il étoit ho„ norable au Pape d'intituler comme Roi, de le cou„ronner, de le nommer ſon fils, & de le combler de ſes „ bénédictions Apoſtoliques: cette action donnoit un „ nouveau luſtre à ſon autorité." Le même Auteur remarque enſuite, que quelques Ecrivains croyent que cette Onction ne fut pas de la nature de celle qu'on adminiſtre aux Rois à leur Couronnement; mais que le Pape l'oignit ſeulement de Chréme en lui adminiſtrant la Confirmation: ce que les Moines ont confondu mal à propos avec l'Onction Royale. Mais Speiman trouve cette penſée peu vraiſemblable: Il lui ſemble qu'il n'y a guéres d'apparence qu'Alfer (2), ſavant Evêque de ce tems-là, & Guillaume de Malmesbury (3), Moine judicieux, n'aient pas diſtingué l'Onction Royale, d'avec celle de la Confirmation, qui étoit fort ordinaire alors dans l'Egliſe. Outre qu'il étoit contraire à l'uſage de l'Egliſe, qu'Alfred, étant encore ſi jeune, reçût la Confirmation, qu'on n'adminiſtroit jamais qu'à ceux qui étoient en âge & en état de rendre raiſon de leur Foi. Ethelwerd (4) dit même en termes exprès, „ que Leon le ſacra comme Roi, & qu'en con„ ſéquence il le nomma ſon fils, comme les Evêques don„ nent à ceux qu'ils confirment le nom de Fils." *Quem & ſanctificavit in Regem, & Filium a chriſmate nominavit, ut modo ſub manu Epiſcopi ſolemnis accipientes parvulos filios nominare.* On voit que cet Hiſtorien fait expreſſément mention des deux cérémonies, & que les mettant en parallèle, il conclud que l'Onction d'Alfred fut l'Onction Royale. Mr. de Rapin (5) ne paroît pourtant pas déférer à ces autorités, ni à pluſieurs autres qu'on pourroit alléguer (6), & il ſoutient, que cela paroît deſtitué de tout fondement, à moins que l'on ne prétende que le Pape fut par révélation qu'Alfred devoit régner un jour, quoiqu'il fût le plus jeune de quatre fréres. D'ailleurs, Alfred ne porta le titre de Roi que longtems après, lorſque la Couronne lui fut dévolue par la mort de ſes trois fréres aînés. Mais cette difficulté ſe trouve levée (7), ſi l'on admet la penſée de l'Auteur des Remarques ſur la Vie d'Alfred par Spelman, publiées en Latin en 1678 à Oxford. On obſerve dans ces Remarques (8), qu'Ethelwolph étant conquis preſque toute la partie Septentrionale du Pays de Galles, donna ces nouvelles acquiſitions avec le Comté de Suſſex, à Alfred ſon plus jeune fils. Il eſt vrai qu'il n'en fut réellement en poſſeſſion, qu'après la mort d'Adelſtan ſon frére aîné; mais ce Prince mourut en 852: ainſi Alfred jouiſſoit de cet appanage, un an avant ſon prémier voyage de Rome. On peut donc ſuppoſer qu'Ethelwolph envoya Alfred à Rome pour être ſacré Roi du Pays de Galles, & pour être couronné par le Pape en cette qualité. Ce qui confirme cette penſée, c'eſt qu'Alfred commandoit les Gallois, ſous le régne de ſon frére (9). Il y a même des Ecrivains, un rapport de Rudburn, qui prétendent qu'Ethelbald ne ſe révolta contre Ethelwolph, que parce qu'il avoit été piqué qu'Alfred fon cadet eût été couronné par le Pape, à la requiſition de ſon pére.

[*B*] *Le tumulte des armes n'étouffa pourtant pas en lui le goût pour les Lettres.*] Il avoit bien plus de goût pour les Sciences, que pour l'éclat & la ſplendeur de la Puiſſance Souveraine; mais il déploroit en ſecret le malheur d'être né dans un Pays & dans un Siécle ſi ſtériles en Gens de Lettres, qu'il ne pût en trouver un ſeul pour l'inſtruire (10). L'Angleterre étoit dans ce tems-là plongée dans l'ignorance & la barbarie la plus profonde, tellement qu'on ne trouve que huit Ecrivains de ce Siécle, comme il paroît par Bale & Pitſous. Ce qui augmentoit le chagrin d'Alfred, c'étoit la compaſſion qu'il faiſoit de l'état de ſon Pays ſur l'article des Sciences, avec qu'il avoit vu à Rome, où elles ſembloient avoir choiſi dans ce tems-là leur ſéjour. A l'imitation des anciens Romains, ſi diſtingués par leur amour pour les Sciences, & les ſeuls qui les cultivaſſent après leur décadence en Egypte & en Gréce, il y avoit encore à Rome divers Réglemens pour l'encouragement de ceux qui avoient de l'inclination pour les Lettres, ſoit qu'ils fuſſent naturels du Pays, ſoit qu'ils fuſſent Etrangers: & l'on ne voit pas qu'il eut égard il y a plus de deux ſiécles, à l'interruption conſidérable depuis leur prémier établiſſement; quoiqu'il y ait eu des Empereurs & des Papes prodigieuſement ignorans, & ennemis même des Sciences

(1) *Vie d'Alfred* p. 28.

(2) *De Reb. Geſt. Alfredi* p. 7. Oxonie 1722.

(3) *De Geſt. Reg. Angl.* l. II. c. 2. fol. 20.

(4) *Chron.* L. III. fol. 474.

(5) *Hiſt. d'Anglet.* T. I. L. IV. p. 290.

(6) *Voy.* les Notes de Hearne ſur Speiman, p. 19. 20.

(7) *Voyez* Collier *Eccleſ. Hiſtory of Great Britain*, Vol. I. L. III. p. 161.

(8) P. 5.

(9) *Saxon Chron.* & *Aſſerii Vita* p. 5. Oxon. 1678.

(10) Spelman *Vie d'Alfred* p. 29.

de Danois, commandée par Hinguar & Ubba, fils de Lodebroch Roi de Danemarc, aborda en Angleterre, pour y faire une invasion. L'année suivante, ils se saisirent d'Yorck; & en 871, ils s'avancérent jusqu'à Reading en Berkshire, où ils furent renforcés par un autre Corps considérable de Danois, sous la conduite de Bagseg & de Haldan, & se rendirent maitres de la Ville de Reading & du Château. Ethelred & Alfred son frère s'avancérent, & étant arrivés devant Reading sept jours après sa prise, ils tuérent beaucoup de monde aux ennemis, qui obligérent pourtant les assiégeans à se retirer. Ceux-ci s'étant ralliés à Ashdoun proche de Reading, résolurent de livrer bataille aux Danois. Ethelred partagea son Armée en deux Corps, dont l'un fous sa conduite devoit attaquer les Rois, & l'autre fous celle d'Alfred avoit en tête les Comtes Danois. Tandis que le Roi faisoit ses dévotions dans sa tente (g), Alfred, provoqué au combat par l'Armée Danoise, le commença; & quoiqu'il fût posté très desavantageusement, il ne laissa pas de se maintenir pendant longtems : mais enfin, la supériorité des Danois l'aiant fait plier, Ethelred vint à son fecours, & défit les ennemis, qui firent une perte considérable. Mais peu de tems après, les Saxons eurent le malheur d'être défaits à Basing dans le Comté de Hamp, & à Mertune (*h*) ou Merden dans celui de Wilts; & pour comble d'infortune, Ethelred mourut d'une bleſſure qu'il avoit reçue à Merden, après un régne de cinq ans, pendant lequel il avoit allié les grandes qualités d'un Prince courageux & magnanime, avec la piété & la dévotion la plus vive (*i*). Alfred monta fur le Trône en vertu du Teſtament d'Ethelwolph fon père, & de la diſpoſition de fon frére Ethelred lui-même [C]; ce fut en l'année 871, la vingt-deuxième d'Alfred. A ſon avénement à la Couronne, il ſe trouva engagé dans une dangereuſe guerre contre les Danois, & dans des conjonctures épineuſes, qui lui donnérent occaſion de faire paroitre ſa valeur, ſon courage, & les autres grandes qualités qu'il poſſédoit. Les Danois, déja maitres du Northumberland & de l'Eſtanglie, étoient au milieu du Weſſex; & malgré les fréquens combats qu'Ethelred leur avoit livrés, ils s'y étoient emparés de pluſieurs Places, & ils avoient tout lieu d'eſpérer qu'ils achéveroient bientôt la conquête de tout le Pays. Alfred n'avoit pas encore été un mois ſur le Trône, qu'il ſe vit obligé de marcher contre ces redoutables ennemis, qui s'étoient avancés juſqu'a Wilton. Ce fut en cet endroit qu'il alla les attaquer pour la prémiére fois, depuis la mort du Roi ſon frére (*k*). Il fut défait : mais comme les Danois avoient perdu beaucoup de monde, il travailla ſans relâche à remettre ſon Armée en état de les combattre encore, avant qu'ils euſſent reçu de nouveaux ſecours. Sa diligence les étonna : ils lui demandérent la paix, offrant de quitter ſes Etats. Ils ſe retirérent donc à Londres, & de là à Torkſey en Lindſey, dans le Nord du Comté de Lincoln, qui étoit du Royaume de Northumberland. En 874 ils vinrent à Repton dans le Comté de Darby, & chaſſérent Buthred, Roi de Mercie, de ſon Royaume. Ils pourſuivirent leurs conquêtes ſi vigoureuſement, qu'ils ſe virent maitres de la Mercie, de l'Eſtanglie & du Northumberland. En 875, aiant reçu un renfort de Danemarc, ſous le commandement de Halfden, ils réſolurent d'attaquer le Weſſex, & ſurprirent le Château de Warham dans le Comté de Dorſet. Cette irruption réduiſit le Roi à une telle extrémité, qu'il fut obligé de

(*g*) Aſſer. Menev. Annal. Rer. Geſt. Ælv. frid., p. 22.

(*h*) Les uns diſent à *Merton* en Surrey; d'autres, *Mertune* dans le Comté d'Oxford. *Voyez* les Notes de Hearne ſur Spelman p. 43.

(*i*) Spelman p. 44.

(*k*) Ethelwerd L. IV. c. 1. ſemble inſinuer, qu'Alfred, occupé aux obſéques de ſon frére, ne ſe trouva pas à cette bataille.

(11) *Voyez* Malmsbury de Antiq. Glaſton. L. III. p. 415. *ex.* Hearne *Notes upon Sprotan* p. 29.

(12) P. 16.

ces (11). Aſſer dit (12), que quoiqu'Alfred marquât dès ſa plus tendre enfance une forte inclination pour les Lettres, ſes parens, & ceux qui avoient ſoin de ſon éducation le négligérent ſi fort, qu'il avoit du moins douze ans avant que de ſavoir lire. Il ne laiſſoit pas d'apprendre les Poéſies Saxonnes, qu'il entendoit réciter. Voici quelle occaſion il apprit à lire (12). Un jour la Reine ſa mère lui montra, & à ſes frères, un Livre de Poéſies Saxonnes, parfaitement bien écrit, & leur dit, qu'elle en feroit préſent à celui qui le ſauroit le prémier par cœur. Alfred s'attacha avec tant d'ardeur, qu'il ſe mit en état de le lire, & de réciter ce qu'il contenoit. Voici le Latin d'Aſſer, que nous mettrons ici, pour donner au Lecteur une idée du ſtyle de cet Hiſtorien. *Cum ergo quodam die mater ſua filii & fratribus ſuis quemdam Saxonicum poematicæ artis librum, quem in manu habebat, oſtenderet, ait:* „ *Quiſquis veſtrum diſcere citius iſtum codicem poſſit, dabit „ illi iſtum.*" *Quo vace immo divina inſpiratione inſtinctus, & pulchritudine principalis litteræ illius libri illectus, ita matri reſpondens, & fratres ſuos ætate, quamvis non gratia, ſeniores anteiphans, inquit:* „ *Verene dabis iſtum li-„ brum uni ex nobis: ſcilicet illi, qui citiſſime intelligere „ & recitare eum ante te poſſit?*" *Ad hæc illa arrideus & gaudens, atque affirmans:* „ *Dabo, inquit, illi:*" *tunc ille ſtatim tollens librum de manu ſua, magiſtrum adiit & legit; quo lecto matri retulit & recitavit.* Mais l'Auteur des Remarques ſur la Vie d'Alfred par Spelman, le ſavant Abdias Walker, Principal du Collége de l'Univerſité d'Oxford, obſerve qu'il faut qu'il y ait quelque méprife dans le récit d'Aſſer, quand il aſſure qu'Alfred avoit douze ans avant qu'il ſût lire, puiſque ſa mére étoit morte avant le ſecond voyage qu'il fit à Rome, n'étant âgé que de ſept ans, & que ſon père épouſa une autre femme: outre qu'Ethelred ou Alfred de la Rhie dit, qu'Alfred dès ſon enfance aimoit à lire & à étudier.

[C] *En vertu du Teſtament d'Ethelwolph ſon père, & de la diſpoſition de ſon frére Ethelred lui-même.*] Avant qu'Ethelred parvînt à la Couronne, Alfred & lui avoient fait une convention enſemble. Ethelred avoit reconnu en préſence de pluſieurs Seigneurs les droits d'Alfred ſur certains Domaines que ſon père lui avoit laiſſés, & qu'on lui retenoit, à ce qu'il paroit, dans ce tems-là. Ethelred s'engagea d'une manière ſolennelle, que s'il parvenoit jamais à la Couronne, il laiſſeroit non ſeulement Alfred joüir paiſiblement des Terres qui lui étoient aſſignées, mais auſſi qu'il lui ſeroit part de celles qu'ils conquerroient enſemble ſur l'ennemi. Mais lorſqu'il fut monté ſur le Trône, & qu'avec l'aſſiſtance d'Alfred il eut recouvré diverſes Terres, & que celui-ci lui demanda l'exécution de ſa promeſſe, il le refuſa tout net, alléguant qu'il ne vouloit point démembrer ſes Domaines, mais qu'il les laiſſeroit tous à Alfred, s'il lui ſurvivoit. Ce Prince ne laiſſa pas, malgré cela, d'aſſiſter ſon frère de tout ſon pouvoir: & à ſa mort, l'Archevêque, les Nobles, & les Communes du Weſſex le prièrent de ſe charger du Gouvernement. Il auroit fort ſouhaité d'en être diſpenſé; mais préférant le bien de l'Etat à ſon inclination particulière, il accepta la Couronne, & fut couronné à Winchester. Guillaume de Malmesburi * dit, „ que les Anglois ſe fouinirent volontairement à „ Alfred, charmés d'avoir à leur tête un homme en état „ d'aſſurer leurs Privilèges & leurs Libertés." *Volentes Anglii in poteſtatem Elfridi conceſſerunt, gaudentes ſe talem virum eligiſſe, qui poſſet eos in libertatem evehere* (13). Et Goodrick (14) nous apprend „ que les approches d'un „ plus formidable ennemi aient calmé les diviſions do-„ meſtiques, & les autres Prétendans au Trône étant ou „ morts, ou aiant cédé volontairement, perſuadés qu'Al-„ fred ſeul étoit capable de remédier aux maux de l'E-„ tat, ce Prince prit en main les rênes du Gouverne-„ ment." *Regnum malis civilibus boſtis potentioris acceſſu jam liberum, armulis exteris vel ſuo communi abſorptis, vel ſponte cedentibus, ſolumque Ælfridi dominatum rebus ſuis afflictis utilorem cenſentibus, Ælfridus monarchiæ præjure adiit.* Mais Mr. Walker (15) prétend, que c'eſt avec plus de raiſon que Spelman a fondé le titre d'Alfred à la Couronne, ſur le Teſtament de ſon père, & la diſpoſition de ſon frére. Et c'eſt ce qui eſt confirmé par le Teſtament d'Alfred lui-même, publié à la fin d'Aſſer dans lequel, aiant convoqué toute la Nobleſſe de Weſſex, il explique les fondemens de ſes droits, tant à la Couronne, qu'à ſes biens particuliers. Les anciens Rois d'Angleterre tenoient la Couronne à titre de Fief abſolu, & avoient le droit d'en diſpoſer comme il leur plaiſoit. En conſéquence de cela, un frère ſuccédoit ſouvent à ſon frère, à l'excluſion des enfans de celui-ci. C'eſt ainſi qu'Ethelred, frère de Wulfer, ſuccéda avant Kenred fils de Wulfer; & Kenred avant Alred, fils d'Ethelred; Bertulphe avant Weſtan, petit-fils de Withlaf; Beorred frère d'Edmond, avant Edwig fils d'Edmond: c'eſt ainſi encore, qu'Edouard le Confeſſeur occupa le Trône pendant la vie d'Edouard fils de ſon frère aîné, & d'Edgar fils d'Edouard, à qui il avoit pourtant fait eſpérer la Couronne. On trouve divers exemples parmi les Saxons, de cette manière de ſuccéder, ſur-tout lorſqu'il s'agiſſoit d'un Mineur, ou d'un Sujet qui avoit quelque autre défaut (16): on préféroit quelquefois le cadet à l'aîné. C'eſt ainſi qu'Ercombert fils de Rudbald, ou Edbald, monta ſur le Trône, quoiqu'Ermenred ſon frère aîné, & ſes deux fils, fuſſent vivans. Quelquefois même un Bâtard l'emportoit ſur le fils légitime. Edouard fils de notre Alfred préféra Adelſtan, qu'il avoit eu de la fille d'un Berger, à ſon fils légitime. Pour revenir à Alfred, le peuple eut beaucoup de joie de lui voir accepter la Couronne; mais quant à lui, il la regarda comme une ſource de diſtractions indiſpenſables, qui l'arrachoient au doux calme d'une vie ſtudieuſe, & qui le privoient de l'avantage de pouvoir ſe perfectionner par de profondes méditations. Le Royaume n'avoit par lui-même aucun charme pour lui; combien moins un Royaume qui ſe trouvoit dans les plus fâcheuſes circonſtances qu'on puiſſe imaginer, puiſqu'à conſidérer les forces des ennemis, il en devoit la poſſeſſion plutôt à ſes vertus, qu'à la faveur & au choix

* Spelman p. 44.

(13) Vide *Notas in Vitam Ælfridi* p. 19.

(14) Ibid.

(15) *In Notis in Vitam Ælfridi.*

(16) *Voyez* Radulph. de Diceto p. 414. cité dans les *Notes ſur la Vie d'Alfred* p. 19.

de leur demander la paix, qu'ils lui accordèrent, aiant juré fur les Reliques des Saints [*D*], qu'ils fortiroient du Royaume de Weſſex, & n'y remettroient jamais le pied. Mais ils rompirent d'abord ce Traité: en ſe retirant vers la Mercie ils rencontrèrent un Corps de Cavalerie Angloiſe, qui marchoit ſans précaution, s'aſſurant ſur l'accord qui venoit de ſe conclurre, & l'aiant attaqué, ils en tuèrent la plus grande partie, & ſurprirent Exeter [*E*]. Ce trait de perfidie aiant fait connoitre à Alfred qu'il étoit inutile de ſe fiér aux Traités faits avec des gens de ce caractère, il réſolut de prendre des meſures plus efficaces pour ſe mettre à couvert. Dans cette vue, il fit aſſémbler le Conſeil général du Royaume, & par un diſcours pathétique il fit comprendre à ſes Sujets, que ce n'étoit que de leur valeur & de leur courage, qu'ils devoient attendre le ſoulagement de leurs maux; que dans une occaſion ſi preſſante, il falloit néceſſairement expoſer leurs vies pour leur Patrie, & ſacrifier une partie de leurs biens pour ſauver l'autre. Ces remontrances aiant produit l'effet qu'il en avoit attendu, il leva une Armée, avec laquelle il combattit ſes ennemis juſqu'à ſept fois dans une ſeule Campagne; & les obligea enfin à en venir à un Traité, par lequel ils s'engageoient, entre autres choſes, à ne plus permettre à ceux de leur Nation de venir dans l'Ile (*f*). En 876, il arriva une nouvel Eſſain de Danois ſous la conduite de Roll, ce fameux Chef des Normands, qui devint enſuite le fléau de la France; mais Alfred s'étant vigoureuſement oppoſé à ces nouveaux ennemis, Roll alla chercher un établiſſement en France. Après ſon départ, Alfred réſolut d'équiper une Flotte, afin de pouvoir combattre les Danois avant qu'ils priſſent terre. Dans cette vue il fit conſtruire ſur les côtes un grand nombre de Vaiſſeaux de guerre; ce qui lui donna une grande ſupériorité ſur les Danois, qui n'avoient que des Vaiſſeaux de tranſport, peu propres au combat. Encouragé par l'heureux ſuccès de ſon projet, il forma le deſſein d'attaquer les Danois dans les Provinces Occidentales; & il exécuta cette réſolution avec tant de courage & de bonheur, qu'enfin il réduiſit les Danois à quitter entièrement le Weſſex, & à lui donner des Otages. Ils ſe retirèrent dans la Mercie, où ils ſe joignirent à ceux de leurs compatriotes qui y étoient établis: d'autres s'étoient emparés, l'année précédente, du Royaume de Northumberland, qu'ils partagérent entre eux. Quoique les Danois poſſédaſſent entièrement trois Royaumes de l'Heptarchie, cela ne ſuffiſoit pas pour tous ceux de cette Nation qui étoient en Angleterre, & pour ceux qui s'y rendoient continuellement à deſſein de s'y établir. Ils formérent donc le projet d'envahir le Weſſex, & s'y préparèrent avec tout le ſecret poſſible. Tout à coup on vit paroitre en campagne une Armée Danoiſe, la plus formidable qu'on eût encore vue, avant qu'Alfred pût prendre aucune meſure pour ſe mettre en défenſe. Cette Armée marcha droit à Chipenham dans le Comté de Wilts, qui étoit alors une des plus fortes Villes du Royaume. Les Danois la prirent cependant en peu de jours; ce qui inſpira tant de terreur aux Weſt-Saxons, qu'ils n'eurent plus le courage de ſe défendre. Les uns ſe retirérent dans le Pays de Galles, ou au-delà de la Mer; pendant que les autres couroient au-devant des Danois, pour leur préter ſerment de fidélité. Alfred ſe trouva ſeul avec quelques Domeſtiques, qui ne voulurent point l'abandonner dans ſa mauvaiſe fortune: mais comme leur petit nombre ne pouvoit pas lui être d'un grand ſecours, & qu'au contraire ils lui étoient à charge, il les congédia tous, afin de pouvoir ſe ſauver plus aiſément, & alla ſe caéher dans un endroit de la Province de Somnerſet, nommé l'Ile d'Ethelingey ou d'Athelney [*F*]. Il y a des Ecrivains qui ont regardé ces malheurs, comme un juſte châtiment de Dieu [*G*]. Quoi qu'il

(*f*) Spelman p. 30.

du peuple? Cependant, dès que le Bien-public l'y appella, il ſe dévouilla de tout intérêt particulier, & fit paroître cette noble fermeté, cette grandeur d'ame, & ces autres grandes vertus, qui ont rendu ſon nom vénérable à la Poſtérité.

[*D*] *Aiant juré ſur les Reliques des Saints.*] On ne peut voir ſans quelque ſurpriſe, que ce Prince ait fait jurer ſur des Reliques, des gens qui étant encore Païens, ne devoient pas ſe croire plus fortement liés par ce Serment, que par celui qu'ils avoient accoutumé de faire ſur leurs Bracelets. Le Serment le plus ſolennel parmi les Danois, & les autres Peuples du Nord, étoit celui qu'ils faiſoient par leur Bras, ainſi qu'il paroit par Mr. Adam (17) & Olaüs Magnus (18), & par les Annales de Fulde (19). Le Roi, dit Aſſer (20), avoit beaucoup de confiance à ſes Reliques; & quoiqu'il ne crût point qu'ils les refuſaſſent, & que dans toute autre occaſion il ne les eût pas admis à jurer ſur elles, l'extrémité où il ſe trouvoit l'y engagea, eſpérant que s'ils violoient leur Serment, Dieu puniroit un parjure ſi ſolennel (21).

(17) *Eccleſ. Hiſt.* L. 1. c. 11.
(18) Lib. VIII. c. 2.
(19) *Ad ann.* 873. p. 30.
(20) P. 28.
(21) Spelman p. 48. 49.

[*E*] *Et en tuèrent la plus grande partie, & ſurprirent Exeter.*] C'eſt ainſi qu'Aſſer (22) & Florent de Worceſter rapportent le fait: mais Huntingdon (23) & les Annales Saxonnes le racontent d'une autre manière, plus conforme à la vérité. Ils diſent, qu'en l'année 876, cette partie de l'Armée, qui conſiſtoit en Cavalerie, alla à Exeter; & que le reſte, qui étoit demeuré à Wareham, périt la plus grande partie au commencement de l'année ſuivante par un naufrage à Swanawic, aujourd'hui Sandwich dans le Comté de Hampt, & que le reſte ſe ſauva à pied à Exeter, où ils arrivérent avant que le Roi pût les joindre. Mais à ſon arrivée, il mit le ſiége devant la Ville, & ferra les Danois de ſi près, qu'il les obligea de ſe rendre, & de ſe retirer dans la Mercie, dont ils prirent poſſeſſion, & donnèrent une partie à Céolwolph. Mais ils n'obſervérent pas longtems les conditions du Traité: car peu après l'Epiphanie, ils allérent camper à Chipenham, une des Places qui appartenoient au Roi, & ravagérent tout le Weſſex.

(22) P. 28.
(23) Fol. 200. b.

[*F*] *Nommé l'Ile d'Ethelingey ou d'Athelney.*] Alfred voyant ſes Sujets en fuite, l'Ennemi au cœur de ſon Pays, & ne connoiſſant aucun moyen de rallier le peu de gens qui lui reſtoient, ou d'entreprendre quelque choſe, ſe dépouilla des ornemens royaux, diſpoſa de ſa famille ſelon que l'exigeoit la nature des circonſtances, & prenant l'habit d'un Soldat, il ſe confia à un Berger qui avoit ſoin de ſon bétail. On ne ſait s'il ſe découvrit d'abord à cet homme, ou non. Le lieu où il ſe caeha étoit environné d'un grand marais, où il n'y avoit qu'un petit ſentier pour aller à la Cabane du Berger, qui étoit cachée dans des broſſailles. Cette Ile ſe nommoit autrefois *Athelingey*, ou *l'Ile des Nobles*; elle eſt près de Taunton, & n'a guères plus de deux arpens. Ce fut dans cet endroit que le Roi fit tint caché pendant quelque tems à ſes Sujets, auſſi bien qu'à ſes Ennemis, n'étant pas même connu de la femme du Berger, qui l'employoit aux ſervices du ménage. Aſſer (24) rapporte à cette occaſion une petite avanture aſſez plaiſante. Un jour qu'elle avoit mis un gâteau devant le feu où le Roi étoit aſſis, prépaant ſon arc & ſes flèches & ſes autres armes, il arriva que le gâteau ſe brula. Elle le mit fort en colére contre lui, & lui reprocha qu'il étoit auſſi négligent à y prendre garde, qu'habile & diligent à le manger tout chaud.

(24) P. 30 31.

Heus homo!
Urere quos cernis panes, gyrare moraris,
Quum nimium gaudes hos manducare calentes.

[*G*] *Il y a des Ecrivains qui ont regardé ces malheurs comme un juſte châtiment de Dieu.*] Jean Spelman nous apprend (25), que les Théologiens du tems d'Alfred avoient regardé cette accablante révolution qu'il éprouva, comme une punition qu'il avoit méritée: Que „ Dieu, qu'il avoit extrémement offenſé, obligé par les „ loix de la Juſtice à entrer en compte & en jugement avec lui, avoit, par un effet particulier de ſa miſéricorde, jugé à propos de le faire paſſer par cette rude épreuve dans ce Monde-ci, pour le décharger d'autant „ dans celui qui eſt à venir." Aſſer (26) rapporte, que quoiqu'il fût diſtingué par ſes vertus & ſon mérite, comme il n'avoit pas aſſiré à la Couronne, il ne s'acquitta pas dans les commencemens de ſon régne des devoirs importans de la Royauté, comme il y étoit obligé. Il ſe livra à l'inclination qu'il avoit pour les Sciences, pour la Chaſſe, & pour les autres exercices de ce genre, auxquels ſa jeuneſſe & la vigueur de ſon eſprit le portoient plutôt que la force de ſon tempérament; & ces diſtractions l'occupérent ſi fort pendant l'intervalle de tranquillité dont il jouit un an ou deux après la bataille de Wilton, au commencement de ſon régne, qu'il négligea le ſoin des affaires de l'Etat, & de répondre aux plaintes de ſes pauvres Sujets. *Quum ſpiritum adverſitatem præſate Regi illatam, non imicerito ei evenuſſe credimus, quia in primo tempore regni ſui, cum adhuc juvenis erat, animoque juvenili detentus fuerat, homines ſui regni ſibique ſubjecti, qui ad eum venerant, & pro neceſſitatibus ſuis eum requiſierant & qui depreſſi poteſtatibus erant, jutum auxilium ac patrocinium implorabant; ille vero noluit eos audire, nec aliquod auxilium impendebat, ſed omnino eos nihili pendebat* (27). Le même Auteur dit, qu'un certain Nédotus fon parent, illuſtre par ſa vertu & par ſa piété exemplaire, lui fit ſouvent des remontrances à ce ſujet; mais que voyant qu'elles

(25) P. 15.
(26) P. 31.
(27) Aſſer. *ubi ſupra.*

qu'il en soit, il n'avoit pas été un an dans cette retraite, que ſes affaires prirent une face plus avantageuſe. Aiant appris la défaite des Danois commandés par Ubba, & la mort de ce Général, il fit ſavoir à quelques-uns de ſes principaux Amis le lieu où il ſe trouvoit, afin qu'ils ſe rendiſſent auprès de lui, pour conſulter enſemble ſur ce qu'il y avoit à faire dans cette occurrence. Après qu'il eut conféré avec eux, il leur donna ſes ordres pour aſſembler en divers endroits du Royaume de petits Corps de Troupes, qui fuſſent toujours prets à ſe joindre enſemble, quand le tems ſeroit venu de les faire agir. Et pour etre inſtruit de l'état de l'Armée ennemie, il ſe déguiſa lui-même en Joueur de Harpe, & alla à la decouverte. Il paſſa ſans peine, à la faveur de ce deguiſement, dans le Camp ennemi, pénétra même juſques dans la tente du Roi Danois, & s'inſtruiſit de tout ce qu'il lui importoit de ſavoir (*m*). Après avoir demeuré quelques jours dans le Camp des ennemis, il s'en retourna auprès de ſes Amis à Athelingey; & les aiant inſtruits, dans un Conſeil de Guerre qu'il tint, de la négligence & du mauvais état de l'Armée ennemie, il choiſit la grande Forêt du Comté de Wilts (la Forêt de Selwood) pour le rendez-vous général de ſes Troupes. Ce projet fut exécuté avec tant de ſecret & de diligence, qu'en peu de tems le Roi ſe vit à la tête d'une Armée, & tout proche des Danois, avant qu'ils en euſſent appris la moindre nouvelle. Leur conſternation fut extrême, quand ils virent tout à coup l'Armée Angloiſe qui s'approchoit pour les attaquer. Alfred, ne voulant pas leur donner le tems de ſe reconnoître, exhorta ſes Troupes en peu de mots [*H*], fit commencer le combat, & remporta une victoire complette à Eddington. Le peu des ennemis qui échapérent ſe retirérent dans un Château, où ils furent incontinent inveſtis, & obligés de capituler. Les conditions qu'il leur accorda, furent plus avantageuſes qu'ils n'avoient lieu de les eſpérer: il voulut bien s'engager à donner des Terres dans l'Eſtanglie, à ceux qui voudroient ſe faire Chrétiens; mais il exigea des autres, qu'ils quitteroient l'Ile ſur le champ, qu'ils n'y remettroient jamais le pied, & qu'ils donneroient des Otages pour ſureté de leur parole. Guthrum le Général Danois, avec trente de ſes principaux Officiers & nombre de Soldats, reçurent le Baptême peu de tems après: Alfred, qui ſervit de Parrain à Guthrum, lui donna le nom d'Adelſtan, & l'établit Roi d'Eſtanglie & de Northumberland, à condition qu'il ſeroit ſon Vaſſal. Il ſe fit à cette occaſion un Traité entre le Roi & Guthrum, & certains Réglemens ſur la forme du Gouvernement de ces Royaumes, dont nous avons encore une partie [*I*].

(*m*) Guil. Malmesb. *de Geſt. Reg. Angl.* L. II. Aſſer & Ethelwerd ne disent rien de ce fait.

Quelques modernes ont prétendu que ce fut Alfred lui-même qui ſe déguiſa en Joueur de Harpe, & qui alla ſe mettre dans le Camp des Danois. Mais il y a des Ecrivains qui prétendent que Néotus fit cette ceniure à Alfred avant qu'il fût Roi, & dans le tems qu'il ſervoit ſous ſon frére, parce qu'il s'étoit un peu relaché de ſon devoir. D'autres diſent, que ce fut dans le tems que ſon pére l'établit Roi de Galles & de Suſſex. Mais ſi, comme le croit Spelman, ce fut après la mort de ſon frére, dans le tems qu'Alfred donna huit ou neuf batailles dans une année, il n'avoit guéres le tems de chaſſer; & par conſéquent cette prétendue négligence ne pouvoit être fort grande: d'où nous pouvons conclurre, que Néotus ne ſe propoſoit que de l'engager à ſe perfectionner autant qu'il en étoit capable, pour s'acquitter auſſi parfaitement qu'il étoit poſſible, de cette derniére place qu'il occupoit (28). Quoi qu'il en ſoit, au milieu de ſes plus grands malheurs, & dans le tems qu'il étoit obligé de céder aux forces ſupérieures de l'ennemi, il fit paroître un fond de courage inépuiſable, qui balançoit le nombre de ſes ennemis, fur leſquels il tomboit à l'improviſte, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. „ Dans le tems même qu'Alfred étoit abattu, dit Guillaume de Malmesburi, ils étoient obligés de lutter avec lui; enſorte qu'au moment qu'ils le „ croyoient accablé ſans reſſource, tel qu'une anguille „ qui échappe à celui qui croit la ſaiſir, on le voyoit tout „ d'un coup ſortir des lieux où il s'étoit retiré, attaquer „ les ennemis au ſein de la victoire, & ſe rendre redoutable, même après ſes défaites." *Cum Ælfredo enim vitio, etiam jacente, luctandum; adeo ut, quum omnino contritum putaris, velut anguis lubricus de manu tenentis elapſus, e cavernis ſubitus emergebat, ſponte inimicos inſultantes adoriens; plerumque poſt fugam importabilis* &c. Il avoit d'ailleurs un grand avantage ſur l'ennemi; en ce que le Pays étant dans ce tems-là couvert de bois, & coupé de marais, il n'y avoit guéres que les gens mêmes du Pays à qui les paſſages fuſſent connus, & que l'Ile d'Athelingey, où il s'étoit caché, n'étoit preſque acceſſible qu'en bateau. Il trouva ce lieu fi propre à ſes deſſeins, qu'avec un peu d'aide, il s'y fit une petite retraite, dont il furoit ſecrettement pour tomber ſur les Danois (29): & il fit des actions qui auroient mérité place dans l'Hiſtoire, ſi le ſouvenir ne s'en étoit perdu, auſſi-bien que de pluſieurs autres circonſtances de ſa vie, parce qu'il étoit impoſſible d'en donner un détail exact, *inextricabiles laborum labyrinthi*, comme s'en exprime Guillaume de Malmesburi. Nous remarquerons cependant, que quoique généralement tous les Ecrivains n'aient pas fuivi cet exemple, & qu'il n'y en ait guéres aucun, qui ne rapporte quelques particularités omiſes par les autres; la Renommée & la Tradition ont conſervé la mémoire d'un plus grand nombre de ſes actions, qu'on n'en trouve dans tous leurs Ecrits enſemble (30). Il eſt donc aſſez regretter, que tandis que les Alexandres & les Céſars, les Tyrans & les Oppreſſeurs du Genre-humain, ont trouvé les plus excellens Ecrivains pour immortaliſer leur nom; un Prince tel qu'Alfred, dont les grandes qualités n'ont ſervi qu'au bonheur des hommes, n'ait eu que les plus mépriſables Hiſtoriens!

(28) Vide *Poet. in Vitam Ælfredi* p. 27.

(29) Aſſer. Men. p. 33.

(30) Spelman p. 57.

(31) Dans la Bibliotheque Cotonienne *Vitel. E.* 14. Vide *Not. in Vit. Æl. fredi* p. 14.

[*H*] *Exhorta ſes Troupes en peu de mots.*] On trouve dans un Recueil manuſcrit d'Aſſer (31), que la nuit qui précéda la bataille d'Eddington, S. Néot, ami & parent d'Alfred, lui apparut en ſonge, & l'exhorta à ne ſe point effrayer de la multitude des ennemis, l'aſſurant que Dieu l'aſſiſteroit le lendemain; & qu'il lui dit, qu'il n'avoit été expoſé à tant de malheurs différens, qu'à cauſe de l'orgueil de ſa jeuneſſe; mais lui promit en même tems, que le lendemain il marcheroit lui-même à la tête de ſes Troupes, pour qu'il combattit avec d'autant plus d'aſſurance, & que Dieu lui-même combattroit pour lui & pour ſon Peuple. Ce récit ne ſe trouve dans aucun des Manuſcrits d'Aſſerius, que nous avons aujourd'hui; ainſi il faut ſuppoſer, qu'il y en a eu qui différoient de ceux qu'on a préſentement; ou que les Ecrivains d'Annales aiant tiré certaines choſes d'Aſſer, en ont publié d'autres ſous ſon nom; ou enfin, que des Ecrivains modernes ont fauſſement mis ſon nom à des Extraits tirés d'autres Auteurs. Bromton (32) a cité comme d'Aſſer diverſes choſes touchant Offa Roi de Mercie, qui ne ſe trouvent plus dans les Manuſcrits qu'on a de cet Hiſtorien. Pour ce qui eſt du ſonge dont nous avons parlé, on ne peut guéres y ajouter de foi, quand on fait réflexion ſur l'étrange démangeaiſon que les Moines ont eue de remplir leurs Hiſtoires de prétendus Miracles. Revenons au diſcours qu'Alfred fit à ſes Troupes. Quand il les eut uſés en ordre, il leur dit: „ Qu'ils „ ne pouvoient être trop reconnoiſſans envers Dieu, pour „ la patience & le courage qu'il leur avoit accordé, & qui „ les avoient mis en état de lutter contre les plus grands „ obſtacles, & de reparoître après une ſi longue épreuve. „ Qu'ils devoient regarder leurs malheurs, comme le châtiment de leurs péchés; que c'étoit ce qui avoit donné à leurs ennemis la ſupériorité ſur eux; & qu'en réformant leur conduite, ils ſeroient indubitablement changer les affaires de face. Que Dieu en avoit agi envers eux comme un pére indulgent, qui après avoir châtié, ſeroit d'autant plus prompt à les recevoir en grace: „ Qu'il avoit déja appeſanti ſa main ſur l'ennemi, en le rempliſſant de trouble & de frayeur, Qu'ils devoient ſe „ rappeller la juſtice de leur cauſe, & attendre un heureux ſuccés de la protection du Ciel. Qu'ils ſe retranchaſſent les avantages qu'ils avoient, à la neceſſité du „ combat; que des Chrétiens avoient à combattre des „ Païens, & d'honnêtes gens des Corſaires & des Brigands; des gens, qui ſans raiſon légitime, avoient ravagé leur Pays, s'étoient emparés de leurs biens, & avoient maſſacré un nombre infini de leurs parens & amis, ſans diſtinction d'âge, de ſexe, ou de condition. „ Nous avons à combattre, *continua-t-il*, des gens ſans foi „ & ſans honneur, qui ont ſauſſé les ſermens les plus ſolennels, & violé les Traités propoſés par eux-mêmes. „ Il ne s'agit pas, *ajouta-t-il*, d'un différend d'ambition, „ ni de l'agrandiſſement du Royaume; vous ne tirez l'épée que pour votre défenſe, & pour recouvrer vos juſtes droits; pour préſerver vos parens, vos femmes, „ vos enfans des rigueurs de l'eſclavage, & des outrages „ d'un ennemi inſolent & barbare; & ce qu'il y a de plus „ fort, vous combattez pour la gloire de Dieu, & pour „ empêcher que le Paganiſme ne s'établiſſe ſur les ruïnes „ du Chriſtianiſme (33).

(32) Vide p. 753.

(33) Guil. Malmesb. *de Reb. geſt. Reg. Angl.* L. II. fol. 22. & Hoveden *Hiſt. Eccleſ. Angl.* Sec. 12. cap. 40.

[*I*] *Dont nous avons encore une partie.*] Ils ont été publiés parmi les Loix des Rois Saxons, par Mr. Lambard, en deux Capitulations diſtinctes. La prémiére, intitulée *Fœdus Alvredi & Guthrumni*, n'eſt qu'un Réglement proviſionel pour l'état préſent des affaires, juſqu'à ce qu'on ait réglé quelque choſe de plus fixe, pour établir une plus grande union entre les deux Peuples, & pourvoir à leur ſureté. Après avoir marqué les limites des deux Etats, on ſtatue, que les Anglois & les Danois ſeront regardés & traités ſur le même pied, & qu'on punira de la même manière le meurtre par rapport aux uns & aux autres: Que

Quelques années après ce Traité, les Danois aiant ravagé la France & la Flandre, vinrent faire descente en Angleterre. Jusques à ce tems-là ce Pays, réuni sous le Gouvernement d'Alfred, excepté la partie assignée par le Traité aux Danois, avoit été heureux & tranquille; l'arrivée de ces nouveaux Ennemis ralluma la guerre. Il est vrai que tout l'avantage fut du coté des Anglois. Le Roi se trouva par-tout dans le plus fort du combat, & fit voir tout le courage & toute la résolution possible. La défaite des Ennemis ne fervit qu'à le rendre plus vigilant, & plus ardent à fe venger. Il fut principalement redevable de fes heureux fuccès à fa Flotte, fecours qu'il ne devoit qu'à lui-même, aiant fait conſtruire des Vaiſſeaux plus longs, & plus aiſés à manier, que ceux des ennemis (*n*). Après avoir pourvu à la fureté des Côtes, il s'appliqua foigneuſement à munir le reſte du Royaume d'un bon nombre de Places fortes. Il aſſiégea & prit la Ville de Londres [*K*], foumit entiérement les Danois; & pour qu'il ne lui manquât plus rien pour être Monarque abſolu de toute l'Angleterre, les Gallois le reconnurent pour leur Souverain. Il ne fe diſtingua pas moins dans le Gouvernement Civil, qu'il avoit fait dans la Guerre. Il fit un excellent Corps de Loix, pour établir le bon ordre [*L*]. Ce fut auſſi lui

(*n*) Spelman p. 152.

tout Seigneur ou Baron, appartenant au Roi, accuſé d'homicide, ou de quelque autre crime, au-delà de la valeur de quatre Marcs, fera jugé par douze de fes *Pairs*, & d'autres par onze de leurs Pairs, avec un Officier du Roi: Qu'on n'admettra aucune pourſuite pour homme, cheval ou bœuf, à moins que le garant du vendeur ne ſoit appellé, & qu'il ne reconnoiſſe la réalité de la vente: Et enfin, que les Soldats de l'une & de l'autre Armée n'auront point enſemble de commerce de libertinage. L'autre Capitulation, qui fut faite peu après la précédente, eſt nommée par M. Lambard, *Fœdus Edovardi & Guthrumni*. Son grand but eſt de donner des Loix aux Danois, & de les obliger à obſerver les maximes de la Religion Chrétienne; quoique, ſelon que l'extrême corruption le requéroit, elles ſoient générales, & s'étendent aux Saxons auſſi-bien qu'aux Danois, & qu'elles impoſent même de plus grandes peines aux premiers. Voici à quoi elles reviennent en ſubſtance: Que renonçant au Paganiſme, ils adoreront un ſeul Dieu, & n'adoreront que lui ſeul. Que la paix de l'Egliſe ſera inviolable, & celle du Roi de même. Que ſi quelqu'un abandonne le Chriſtianiſme, ou travaille à la propagation du Paganiſme, il ſera puni ſelon l'exigence du cas, par une amende, ou par la confiſcation de ſes biens. Suivent des Ordonnances contre les déréglemens du Clergé; contre l'inceſte; contre le refus de payer les Décimes; contre ceux qui vendroient, achéteroient, ou travailleroient le jour du Dimanche, ou qui n'obſerveroient pas les jeûnes de l'Egliſe; contre les Epreuves les jours de Fêtes, l'exécution des Malfaiteurs le Dimanche, les Menſonges, & Parjure &c. (32). Quoique cette Ordonnance ſoit appellée par Lambard *Fœdus Edovardi*, il eſt pourtant certain qu'elle eſt d'Alfred, & non pas d'Edouard; mais celui-ci, pour lui donner plus de force & d'autorité, la confirma. Le titre dans l'Original Saxon eſt: *La Loi faite d'abord par le Roi Alfred & le Roi Guthrum, & enſuite par le Roi Edouard & le Roi Guthrum &c. lorſque les Anglois & les Danois furent unis par une paix & une amitié pareſaite*. Cela arriva du tems d'Alfred, & Guthrum étoit mort dix années dix ans avant qu'Edouard montât ſur le Trône; & c'eſt ſon nom, qui ſe trouve à la tête de ce Réglement, qui a donné occaſion à la méprife (35).

(*n*) Spelman p. 67, 68.

(35) Id. ib.

[*K*] *Il aſſiégea & prit la Ville de Londres.*] On n'a pas de connoiſſance certaine de l'origine de cette Ville; mais comme d'un côté on ne voit point qu'elle ſubſiſtât du tems de Jules Céſar, & que de l'autre on voit que c'étoit déja une Ville conſidérable au tems de Néron, il eſt vraiſemblable qu'elle fut fondée ſous l'empire de Claude, & habitée par les Bretons & les Romains conjointement. Elle a été dès ſon origine une Ville de Négoce, & non une Colonie militaire. On dit que Conſtantin le Grand, à la prière d'Hélène ſa mère, la fit environner de murailles, qui renfermoient un eſpace d'environ trois milles. Ce que Céſar dit, que les Bretons nommoient *Villes*, les lieux qui étoient environnés de Bois, a fait conjecturer à Camden, que le nom de Londres vient de *Llóvn*, vieux mot Breton, qui ſignifie une Ville, comme qui diroit, la Ville, *la Cité* par excellence (36). Cette Ville avoit été priſe du tems d'Ethelwolph par les Danois, qui l'avoient ravagée; & comme elle Incommodoit fort Alfred, il s'en rendit maître par un ſiége vigoureux & fait qu'il la jugea propre à ſervir de Boulevard à ſes Etats contre les Pirates qui remontoient la rivière, ſoit qu'il en trouvât la ſituation avantageuſe & agréable, il la fit fortifier & embellir. Il en confia le Gouvernement à Ethelred ſon gendre, mari d'Ethlède ſa fille, ou plutôt il la lui donna en Fief, avec le titre de Comte de Mercie. Quelques-uns ont dit, qu'il lui conféra en même tems le titre de Roi; mais il y a lieu de douter que ce qu'ils ont avancé ait aucun fondement.

(36) Camden *Britt. in Middleſex.*

[*L*] *Il fit un excellent Corps de Loix, pour établir le bon ordre.*] Il s'occupa pendant quelque tems à recueillir les meilleures qui fuſſent venues à ſa connoiſſance, tant des Pays étrangers, que de celles de ſes prédéceſſeurs, Ina, Offa & Ethelbert. Il y en inféra quelques-unes de l'Ancien Teſtament, & mit le Décalogue à la tête. Il y en ajouta lui-même quelques-unes, qu'il crut néceſſaires dans les circonſtances où ſon Peuple ſe trouvoit. Jean Harding, dans ſa Chronique (37), ſur l'autorité de Geoffrol de Monmouth, en parle de la manière ſuivante, en vieux Anglois:

(37) Fol. 111. b. *Vide* Hearne *Not. in Spelman. p. 96. 97.*

Lawe Moluntynes, and Mercians congregate,
With Danish Lawes, that were well conſtituted,
And Grekiſhe alſo, well made and approbate.
In Engliſhe tongue he dit them all tranſlate,
Which yet be called the Lawes of Alvreda,
As Weſtminſter remembred yit indede.

Ce qui revient à ceci: „ que le Roi Alfred aiant recueilli „ ſi un grand nombre de Loix anciennes de divers Peu„ ples, les fit traduire en Anglois; & que ce ſont celles „ qu'on nomme encore *les Loix d'Alfred*, & dont la mé„ moire ſubſiſte encore à Weſtminſter." On prétend qu'il dreſſa un Corps complet de Loix: mais ſi cela eſt, cette Compilation eſt perdue, puiſque les Fragmens qu'on trouve dans Lambard, Spelman, & les autres Hiſtoriens d'Angleterre, & ce que le Docteur Wilkins a publié, (ce qui contient toutes les Loix qu'il y a depuis Ethelbert, le premier Légiſlateur Chrétien d'Angleterre, juſques à la *Grande Charte* de Henri III) ne forment pas à beaucoup près un ſyſtême de Loix complet. Mais ſi l'on s'en rapporte au *Miroir de Juſtice* d'André Horne *, qui vivoit du tems d'Edouard I. on avoit alors non ſeulement les Loix d'Alfred, mais auſſi une Hiſtoire de ſes Jugemens; & il paroit par le paſſage de Harding, qu'on a cité, qu'on le ſervoit encore de ces Loix à Weſtminſter ſous Edouard IV. Ce qui reſte des Loix d'Alfred eſt diviſé en trois Parties, dont il n'y a que la première qui porte dans le Recueil de Mr. Lambard le titre de *Loix d'Alfred*. Les autres ſont les Pièces dont nous avons parlé, intitulées, *Fœdus Alfredi & Guthrumni*, & *Fœdus Edovardi & Guthrumni*. Quoique ces Loix, en comparaiſon de celles des Siècles poſtérieurs, ſoient fort ſimples, elles ſont de la même nature, & du moins auſſi bonnes, qu'aucunes de ces tems-là, comme cela paroit par celles des anciens Saxons, des Goths, des Lombards, des Francs, des Peuples du Nord, habitués dans les Parties Occidentales de l'Europe (38). „ Il faut remarquer en paſſant, dit Spelman (39), que la ſubtilité & l'embarras des Loix n'ont commencé, que lorſque la mauvaiſe foi & les querelles ont „ obligé de régler les procédures des Procès, & de déterminer nombre de queſtions d'intérêt touchant les „ biens; au-lieu que dans ces tems-là les Loix ne s'étendoient proprement qu'aux meurs, aux matières criminelles, & autres choſes de cette nature. Et à cet égard on y avoit parfaitement obſervé les maximes de „ l'Equité; & ſi l'on y a fait des changemens dans les „ Siècles ſuivans, ce n'a pas été qu'on y trouvât quelque défaut à cet égard, mais ſeulement par rapport à l'importance des choſes; & la crainte aiant préſidé à ces „ nouvelles Inſtitutions, a dicté ſouvent des peines bien „ plus rigoureuſes, que la feule Equité naturelle n'auroit „ fait à l'égard de certaines fautes." Ce qu'il y a donc à remarquer dans ces Loix, c'eſt qu'on y ménagoit davantage la vie, qu'on n'a fait dans celles des derniers Siècles, par leſquelles on ſtatue ſouvent la peine de mort pour des crimes aſſez légers: au-lieu que dans celles-là, les peines les plus rigoureuſes étoient de couper la langue pour des diſcours ſéditieux, la perte de la main pour facrilège; ou puniſſoit de mort le crime de Trahiſon, foit de *Haute* Trahiſon contre le Roi, ſoit de *Baſſe* Trahiſon contre la perſonne d'un Comte ou d'un Seigneur d'un rang inférieur: on étoit auſſi coupable de mort, mais ſous le bonplaiſir du Roi, lorſqu'on ſe battoit, ou qu'on prenoit les armes à la Cour; mais toutes ces peines pouvoient ſe changer en amendes. Voici leur ordre qu'on obſervoit. Chaque perſonne, depuis le Roi juſques à un Eſclave, & chaque membre du corps, étoient taxés à un certain prix. Lors donc qu'on avoit tué quelqu'un, ou qu'on lui avoit fait quelque injure, on étoit obligé de payer une amende proportionnée à l'eſtimation faite de la perſonne tuée ou offenſée. En cas de meurtre involontaire, l'amende ſe nommoit *Weregild*. Le Roi en avoit la première part, qu'on appelloit *Frith-bote*, pour le dédommager du déſordre fait & de la perte d'un Sujet. Le Seigneur en avoit une autre part, par la même raiſon, & cette part s'appelloit *Man-bote*. Et la famille du mort avoit le troiſième tiers, qu'on nommoit *Mog-bote*, ou *Cengild*. Si le Délinquant ne ſatisfaiſoit pas, la vie étoit entre les mains de la famille du mort, qui étoit le Vengeur du Sang, ſelon la Loi de Moïſe. Mais auſſi, comme les parens étoient dédommagés de leur perte dans ce cas-là, ils étoient auſſi obligés de payer pour ceux qui leur appartenoient. Quand, aiant commis un meurtre, ils n'étoient pas en état de payer

* Quelques-uns prétendent, que cet Ouvrage a été écrit du tems des Saxons, & qu'André Horne n'a fait que le revoir & y ajouter certaines choſes.

(38) *Hérold* publia en 1557 à Bâle un Corps de Loix; & *Lindenbrog* en fit autant en 1613 à Francfort.

(39) P. 100.

lui qui introduiſit la manière de juger par les *Jurés* [*M*], la meilleure qu'il y ait pour que la Juſtice ſoit adminiſtrée impartialement. Il partagea le Royaume en *Shires* ou Comtés, dont chacun contenoit diverſes Centaines de Familles appellées *Hundreds*, & chaque Centaine dix Dixaines [*N*]. Il diſpo-

ſeul Royaume, ſoit qu'on lui ait donné ce nom parce que c'étoit une Loi commune aux deux Nations, les Saxons & les Danois, qui habitoient dans ce tems-là l'Angleterre; Alfred, qui fut le Légiſlateur, ſera dans l'un & l'autre cas, l'Auteur du Droit Coutumier. Et quoique les Danois euſſent des Loix particulières, nommées *Loix Danoiſes*, auxquelles les Saxons n'étoient point aſſujettis, & qui ſubſiſtèrent juſqu'au tems d'Edouard le Confeſſeur; comme elles étoient à quelques égards différentes, Alfred leur donna auſſi des Loix qui devoient être communes pour tous." Alfred étoit ſi exact à faire obſerver la Juſtice, & à veiller à ce qu'elle fût bien adminiſtrée par les Magiſtrats, qu'on dit que dans le cours d'une année il fit exécuter quarante-quatre Juges, pour avoir manqué à leur devoir *.

[*M*] *Ce fut auſſi lui qui introduiſit la manière de juger par les Jurés.*] C'eſt à lui que nous devons cette belle partie des Loix d'Angleterre. Convaincu que l'eſprit de tyrannie & d'oppreſſion eſt naturel aux Grands, il chercha les moyens d'en prévenir les funeſtes effets. Ce fut ce qui l'engagea à ſtatuer, que les *Thanes* ou Barons du Fief ſeroient jugés par douze de leurs *Pairs*; les autres Thanes, par onze de leurs Pairs, & par un Thane du Roi; & un homme du commun, par douze de ſes Pairs (47). Tacite rapporte, que parmi les anciens Germains, & par conſéquent parmi les Saxons, les Jugemens ſe faiſoient par le Prince, aſſiſté de cent perſonnes de la Ville, qui donnoient leurs ſuffrages, ſoit de vive voix, ſoit par le frottement de leurs armes. Mais cette manière ceſſa, ou peu à peu, ou par l'ordre des Rois d'Angleterre, après qu'ils eurent embraſſé le Chriſtianiſme. Et d'abord le nombre fut réduit de cent à douze, qui conſervèrent cependant les mêmes droits, & qui avoient une autorité égale à celle du Gouverneur & de l'Evêque. Le même uſage étoit établi parmi tous les Peuples du Nord. Mais dans la ſuite il arriva que ces douze perſonnes, qui étoient ordinairement des gens de qualité, trouvant que les affaires qui ſe portoient devant eux étoient ſouvent peu importantes & ne méritoient guères leur attention, tombèrent dans la négligence; tellement qu'à la longue cette coutume s'abolit. Alfred y ſubſtitua l'uſage, qui ſubſiſte encore en Angleterre: c'eſt que douze perſonnes *Libres* du voiſinage, après avoir prêté ſerment & ouï les Témoins, prononcent ſi l'accuſé eſt coupable ou non (48). Il ſemble qu'Alfred ait étendu cette forme de procéder, qui n'avoit lieu que dans les Cauſes Criminelles, aux matières Civiles.

[*N*] *Il partagea le Royaume en Shires ou Comtés &c.*] Les déſordres de la guerre avoient introduit une telle licence dans le Royaume, qu'on ne voyoit par-tout que des gens vagabonds & faux aveu, qui commettoient impunément toutes ſortes de crimes; la baſſeſſe de leur condition, & leur pauvreté, les mettant à couvert des recherches de la Juſtice. Pour remédier à ce mal, Alfred partagea le Royaume en *Shires* ou Comtés (49), les Comtés en *Centaines*, & les Centaines en *Dixaines* (50): il partagea auſſi les Comtés en *Tiers*. Les Cauſes qui ne pouvoient ſe décider devant le Tribunal des *Centaines*, étoient portées à un Tribunal ſupérieur, compoſé ordinairement de Troiſcens, dont le Chef ſe nommoit *Tribingerefius*. Cette diviſion ceſſa, pour la plus grande partie, après la Conquête des Normands: on en voit pourtant encore des traces dans les *Ridings* de la Province d'York, dans les *Lathes* ou Cantons de celle de Kent, & dans les trois Diſtricts du Comté de Lincoln, *Lindſey*, *Reſteven* & *Holland* (51). Ces diviſions furent faites, pour que chaque particulier fût plus directement ſous l'inſpection du Gouvernement, & pour qu'on pût avec plus de certitude rechercher ſelon les Loix les fautes qu'il faiſoit. Les *Dixaines* étoient ainſi nommées, parce que dix Familles formoient un Corps diſtinct; les dix Chefs de ces Familles étoient obligés de répondre de la bonne conduite les uns des autres: en général, les Maîtres répondoient pour leurs Domeſtiques, les Maris pour leurs Femmes, les Pères pour leurs Enfans au-deſſous de quinze ans; & un Père de famille, pour tous ceux qui lui appartenoient. Si quelqu'un de la Dixaine menoit une vie qui fît naître quelque ſoupçon contre lui, on l'obligeoit à donner caution pour ſa conduite: mais s'il ne pouvoit pas trouver de caution, la Dixaine le faiſoit mettre en priſon, de peur d'être elle-même ſujette à la peine, en cas qu'il tombât dans quelque faute (52). Ainſi les Pères répondant pour leurs Familles, la Dixaine pour les Pères, la Centaine pour les Dixaines, & toute la Province pour les Centaines, chacun étoit exact à veiller ſur ſes voiſins. Si quelque Etranger, coupable d'un crime, s'étoit évadé, on s'informoit exactement de la maiſon où il avoit logé; & s'il y avoit demeuré plus de trois jours, le Maître de la maiſon étoit condamné à l'amende: mais s'il n'avoit pas ſéjourné trois jours, le Maître en étoit quitte en ſe purgeant par ſerment, avec deux de ſes voiſins, qu'il n'avoit aucune part à la faute commiſe (53). Quelques-uns ont prétendu qu'Alfred ne fut pas le prémier auteur de la diviſion du Royaume en Provinces, & que d'autres l'avoient faite avant lui. Mais Spelman rejette cette opinion, fondé ſur de très fortes & ſolides raiſons, en particulier ſur l'autorité

yer le *Weregild*; comme le meurtrier dans ce cas-là ſe fauvoit par la fuite, ſa parenté, & quelquefois même dans de certains cas ſes voiſins, étoient obligés de payer à la famille ou aux parens du mort, le tiers & quelquefois même la moitié du *Weregild*. Par rapport aux autres fautes moins conſidérables, quand on ne payoit point la taxe fixée, on obſervoit la Loi du Talion, *œil pour œil, dent pour dent*; quelquefois auſſi la peine étoit la priſon: mais la plus ordinaire, ou plutôt la ſeule en uſage par rapport aux Payſans, étoit le fouet (40). Il y a une ſeule Loi ſur les Droits d'héritage, c'eſt la XXXVII. qui règle la ſubſtitution des biens, & qui ſtatue, que ceux qui auroient des biens-fonds de patrimoine, ne pourroient les aliéner au préjudice de leurs héritiers, pourvu qu'on pût prouver que le prémier poſſeſſeur ne les avoit laiſſés qu'à condition de ne les point aliéner. Par une autre Loi, il étoit défendu d'acheter homme, cheval, ou bœuf, ſans avoir un répondant on garant du marché (41). Par où il paroit, que la condition des Payſans étoit très deſavantageuſe du tems d'Alfred, & qu'un homme n'étoit pas moins maître de ſes Eſclaves que de ſes beſtiaux. Quiconque ſe rendoit coupable de parjure, & refuſoit de remplir les engagemens contractés par un ſerment légitime, étoit obligé de livrer ſes armes, & de remettre ſes biens entre les mains d'un de ſes parens, après quoi il paſſoit quarante jours en priſon, & l'abſtiloit la peine qui lui étoit impoſée par l'Evêque. S'il réſiſtoit & refuſoit de ſe ſoumettre, on conſiſquoit ſes biens; s'il ſe déroboit à la Juſtice par la fuite, il étoit déclaré déchu de la protection des Loix, & excommunié; & ſi quelqu'un s'étoit porté caution de ſa bonne conduite, la caution, en cas de défaut, étoit punie à diſcrétion par l'Evêque (42). Celui qui débauchoit la femme d'un autre, qui avoit douze-cens chelings de bien, étoit obligé d'en payer au mari cent & vingt: quand le bien de l'offenſeur ne ſe trouvoit pas ſi conſidérable, l'amende étoit auſſi moins forte; & quand le coupable n'étoit pas riche, il étoit obligé de vendre tout ce qu'il avoit pour payer. C'eſt Alfred auſſi, qui établit l'obligation de donner caution de ſa bonne conduite, ou de ſe remettre en priſon, au défaut de caution. Nous remarquerons encore, que par les Loix faites à l'occaſion des Danois ſoumis, & qui dans chaque Article avoient du rapport à la Religion, ſoit pour maintenir le vrai Culte de Dieu, ou la paix, ou les droits de l'Egliſe, il étoit ordonné que tout Eccléſiaſtique qui ſe ſeroit battu, parjuré, ou rendu compable de fornication, outre la peine établie par les Canons, ſeroit ſoumis à une peine temporelle ſelon les Loix, en payant le *Weregild*, l'Amende, & le *Law-Slight*, ſelon la nature du cas; & qu'il donneroit caution de ſa bonne conduite, ou ſeroit mis en priſon. Que ſi un Prêtre commettoit quelque faute en preſcrivant les Jeûnes & les Fêtes, s'il manquoit de préparer le Chrême, ou s'il refuſoit de baptiſer; s'il étoit Anglois, il devoit payer une amende conſidérable au Roi; s'il étoit Danois, il étoit obligé au payement de ſon *Law-Slight*. Il devoit par ces Loix, que du tems des Rois Saxons, Alfred & Edouard ſe regardoient comme les Souverains immédiats du Clergé auſſi-bien que des Laïques; & que l'Egliſe n'étoit pas ſur le pied d'être regardée comme un Corps diſtinct dans l'Etat, ſoumis ſeulement à une Juriſdiction Eccléſiaſtique étrangère, exempt de la Juriſdiction & indépendant de l'autorité du Souverain, ainſi qu'Anſelme, Becket, & d'autres le prétendirent dans la ſuite: mais que comme les Eccléſiaſtiques étoient au nombre des Sujets du Roi, leurs perſonnes & leurs biens étoient auſſi ſous ſa protection ſeule, & ils étoient reſponſables devant lui de la violation de ſes Loix. Ils ne s'étoient pas imaginés encore, que ce fût troubler le moins du monde la paix de l'Egliſe, que d'obſerver le cours ordinaire de la Juſtice à l'égard d'un Eccléſiaſtique, puiſque dans le prémier Article de leurs Loix, ces Princes confirment ſolennellement la paix de l'Egliſe, & que dans les ſuivans ils font les Réglemens dont nous avons parlé (43). Outre qu'Alfred, & Edouard ſon fils, ſe ſoient parfaitement convaincus de la fauſſeté des prétentions du Pape à l'égard de la Supériorité qu'il s'attribuoit ſur les Empereurs & ſur les autres Princes Chrétiens; ces prétentions n'étant aucun fondement dans l'Ecriture, & la prétendue Donation de Conſtantin le Grand n'étant qu'une ſuppoſition qu'on n'a jamais fait valoir depuis Grégoire VII: c'eſt ce qu'ont prouvé divers favans Théologiens Proteſtans; & le Cardinal Bellarmin lui-même, malgré tout le grand faveur qu'il a étalé en faveur des Papes, a été obligé en pluſieurs endroits de reconnoitre l'autorité des Rois & des Princes ſur l'Evêque de Rome, comme ſur les autres Evêques (44). Hollingſhed (45) attribue à Alfred la Loi qui interdit aux Excommuniés le droit de vendre, & qui les prive de toute propriété. Il y a d'ailleurs pluſieurs autres choſes dans les Loix & dans la forme du Gouvernement d'Angleterre, qui viennent originairement de lui. „ Et je ne fai, dit Spelman (46), ſi je dois paſſer ſous ſilence, que ſelon toutes les apparences, le nom de * „ *Droit Coutumier* vient originairement des Conſtitutions „ de ce Prince. Car ſoit qu'il ait été ainſi nommé, parce „ que c'étoit la Loi générale pour tous les habitans des „ Royaumes qui compoſoient l'Heptarchie réunie en un

(40) Spelman p. 102. 202.

(41) Lambard *Archeion. Fus. des Alter. & Guter.* p. 46.

(42) Lambard *Leges Alter.* fol. 22. 23.

(43) Spelman p. 103. 204.

(44) Henne *Nat. fur Spelman* p. 103.

(45) *Deſcription of Britain* fol. 122.

(46) P. 107. * *Common Law* en Anglois, proprement *Loi Coutumiere.*

* *Miroir des Juſtices* ch. 20. & *alibi*. G. Malmeſb. L. II. fol. 25.

(47) Spelman p. 106.

(48) Voyez la Loi d'Alfred, *Si quis Minuſter Regiam.* fol. 499. Lambard fol. 41. *apud* Walker *in Not. ad Pſal. Alfredi* p. 72.

(49) Ingulph.

(50) Malmeſb. L. II.

(51) Hearne *Not. fur Spelman* p. 101. & Walker *Not. in Vit. Alfredi M.* p. 74.

(52) La même choſe s'obſerve à peu près à la Chine. Voy. *l'Hiſt. de Hendaye.*

(53) Spelman p. 109. 110.

disposa la Milice de la manière la plus propre à pouvoir à la sureté de la Nation [O]. Il encouragea par tous les moyens possibles le Commerce, & fit bâtir un grand nombre de Vaisseaux marchands [P]. Il travailla à faire fleurir les Arts & les Sciences, qui étoient dans ce tems-là entièrement négligées en Angleterre [Q]; & plusieurs Auteurs lui attribuent la fondation de l'Université d'Oxford

(54) Id. p. 113-113.

rité d'Inguiphe, de Huntingdon & de Guillaume de Malmesburi, qui doit l'emporter sur celle d'Auteurs plus modernes (54). Quand la Division dont on vient de parler fut faite, & qu'on eut par-là un moyen sûr de découvrir les coupables, le Roi abolit les *Vidames* ou *Vicedomini*, qui étoient comme les Lieutenans des Comtes, & il établit à leur place les *Grand-Shérifs* des Provinces, qui ont toujours subsisté depuis, d'abord en qualité de *Députés* ou de Lieutenans du Comte, & dans la suite en qualité d'Officiers de la Couronne. Il établit aussi dans chaque Comté, outre le Shérif, des Juges particuliers, dont on ignore à présent le nom & les fonctions. Spelman (55) croit que c'étoit comme l'*Alderman du Roi*, & l'*Alderman du Comté*, lesquels, à ce que prétend Mr. Hearne (56), étoient ceux qui sont nommés dans les Loix Saxonnes *Wites ou Sages* (57). C'étoient les Premiers Juges ou Présidens dans les *Shiregemots*, ou Cours de la Province, où l'on connoissoit des Causes qui n'avoient pu être terminées dans les Cours des Centaines. Ainsi la juridiction des *Vidames* fut partagée & le Shérif, qui n'étoit premièrement ajant dans l'office que le simple pouvoir de citer & amener un criminel, & l'autre n'étant proprement que Ministre, ou faisant peut-être l'une & l'autre fonction. Après avoir ainsi réglé ce qui regardoit les Officiers qui devoient administrer la Justice, il régla aussi les Procédures, & ce qui pouvoit contribuer au soulagement des Sujets en abrégeant les Procès (58). Ces Réglemens produisirent un changement si surprenant dans le Royaume, qu'au-lieu qu'auparavant on n'osoit voiager en aucune partie, dans le tems même à une, la sureté devint si grande, que le Roi aiant fait attacher des bracelets d'or fur un chemin de traverse, pour voir ce qui arriveroit, personne n'y toucha. Les filles pouvoient aller seules en sureté (59). Inguiphe ajoute, que même il quelque fois avoit été nécessaire pendant la nuit dans le grand chemin, il l'y auroit retrouvé le lendemain matin.

(55) Pr. 114.

(56) *Notes sur Spelman* p. 114.

(57) Voyez Selden *Titles of Honour*. Spelman *Glossary* au mot *Aldermannus*. Dr. Brady, *Glossary*, à la fin de son *Introduction à l'ancienne Histoire d'Angl.* p. 44. & Tyrrel *General History of England* Vol. I. *in Introd.*

(58) *Mirabile opus Tribuniens*, cité par Edouard Coke dans la Preface *to the ninth Report.*

(59) Speed.

(O) *Il disposa la Milice de la manière la plus propre à pouvoir à la sureté de la Nation.*] Pour empêcher que le Royaume ne pût plus être troublé par les Ennemis du dehors, Alfred disposa la Milice d'une manière tout à fait propre à résister à toute invasion, en cas qu'il prît envie au Danois de renouveller leurs courses en Angleterre. Il établit dans chaque Province un Corps de Troupes, & divers Commandans. Une partie de ces Troupes servoit à garder les Forts qu'il bâtit, & les autres servoient en Campagne, quand la nécessité le requéroit. Elles étoient divisées en deux Corps, dont l'un après avoir servi pendant un certain tems, étoit relevé par l'autre. Son *Principes Militiæ*, ou Général, avoit le commandement en Chef sous lui; & nous trouvons, que dans son Testament il donne ce nom à Ethelred son gendre, qui possédoit cette Charge. Outre ces Troupes réglées, il établit pour plus grande sureté encore, d'autres Inspecteurs pour veiller contre les invasions des Danois. C'étoient des personnes du premier rang, distingués par leur autorité & leur réputation, qui résidoient constamment dans le lieu qui leur étoit affigné, & qui étoient chargés d'une Commission extraordinaire de pouvoir à la sureté de la Province. C'est ainsi qu'on trouve le Comte Cêolmund établi Inspecteur ou Gouverneur de Kent (60); Sherburne l'Evêque de Rochester, dans cette Ville; le Comte Brithulfe, en Essex; Eadulf, en Suffex; le Comte Etheldred, à Londres; l'Evêque Eadard, à Dorchester; à Winchester, l'Evêque Bertulfe (61); & plusieurs autres en divers autres endroits, comme Erred, Duc ou Comte de Devonshire, qui mourut en l'année 900 (62) un mois avant Alfred, qu'il avoit servi avec beaucoup de fidélité en plusieurs batailles (63). Ces précautions, jointes à une nombreuse Flotte, qui étoit toujours prête à le mettre en mer, empêcherent que les Danois n'osassent plus faire descente en Angleterre, comme ils avoient fait auparavant, & ne tinrent les Danois étrangers dans une telle crainte, que pendant le reste de son règne ils n'oférent plus tenter aucune descente. Par ce même moyen, ceux qui étoient établis dans l'Ile, se virent contraints de demeurer en repos.

(60) Martin. Westmon. *ann.* 887. Goodw. fol. 337.

(61) Spelman p. 147. 148.

(62) Bromton col. 811.

(63) H. Huntingd. fol. 202. n. 20. Voyez Hearne *Notes sur Spelman*, dans l'ouvrage cité.

[P] *Il encouragea par tous les moyens possibles le Commerce, & fit bâtir un grand nombre de Vaisseaux marchands.*] Quand, par ses fages Réglemens, Alfred eut pourvu à la sureté de l'Etat, il n'eut pas moins soin de procurer à son Peuple les fruits de la paix, en introduisant le Commerce dans le Royaume. On construisit, par son ordre, un bon nombre de Vaisseaux propres à tranporter des marchandises; & quand ils furent prêts, il voulut bien les prêter aux principaux Marchands, afin d'encourager le Commerce. On prétend même qu'il y eut des Marchands, qui oférent bien entreprendre d'aller négocier aux Indes Orientales, d'où ils rapportérent diverses choses apparavant inconnues en Angleterre. Malmesburi dit (64), qu'Alfred envoya un préfent aux Indes, en l'honneur de S. Thomas, dont Sigelin Evêque de Sherburn fut chargé; que ce Prélat fit le voyage heureusement, & rapporta des pierreries, des parfums, & d'autres choses très rares alors en Angleterre. Ils ne faut pas s'imaginer, au reste, que Sigelin ait fait ce voyage en doublant le Cap de Bonne-Espérance: il aborda selon les apparences dans quelqu'un des Ports de la Paleftine, & fit le reste du voyage par terre avec des Caravanes; ou peut-être fe rembarqua-t-il fur la Mer Rouge, & paffant le Golphe Arabique, cingla la Perfe, & fe rendit de cette manière aux Indes. Pour nous donner une idée de l'étendue du génie d'Alfred, on nous apprend (65) qu'il y a dans la Bibliothèque Cottonienne une ancienne Relation d'un voyage d'un certain *Ohther*, Danois, fait par les ordres d'Alfred pour découvrir un paffage au Nord-Eft, dont une partie a été publiée par Hackluith (66) & par Purchas dans ſes *Voyages*, d'où Spelman l'a tiré. Dans la Traduction Saxonne d'Oroſe par le Roi Alfred, on trouve une Relation exacte du voyage d'*Ohther* & de *Wulfan*, (ce dernier étoit vraiſemblablement Anglois); mais elle eſt différente en bien des choſes de celle que Hackluit a publiée, comme on peut s'en convaincre en la confultant dans l'Appendix de la Verſion Latine de la Vie d'Alfred (67). Aiant auſſi fait réflexion fur la diſette où le Royaume étoit d'Artiſans, auſſi-bien que de Savans, il en attira un grand nombre des Pays étrangers, qu'il engagea à s'établir en Angleterre; enſorte que la Cour fe trouva remplie d'Etrangers, de Gaulois, de Francs, de Bretons de l'Armorique, de Germains, de Frifons, d'Ecoſſois, de Gallois & d'autres, qu'il encouragea de la manière la plus généreuſe par ſes libéralités.

(64) *De Geſt. Pontif. L.* II.

(65) Spelman p. 122. 123.

(66) Vol. I. p. 113.

[Q] *Il travailla à faire fleurir les Arts & les Sciences, qui étoient dans ce tems-là entièrement négligées en Angleterre.*] Que les Sciences fuſſent entièrement négligées, c'eſt ce dont on trouve la preuve dans une Lettre d'Alfred à l'Evêque Wulfig, qui eſt à la tête de la Traduction du *Paſtoral* de S. Grégoire, par ce Prince. Il dit dans cette Lettre: „ qu'autrefois, tant les Eccléſiaſtiques que les „ Laïques d'Angleterre, nourris dans l'Etude, faiſoient „ de grands progrès dans les Sciences les plus utiles; que „ par une fi excellente éducation, les maximes de la Religion & de la Vertu étoient reſpectées, l'Etat floriſſant, & le Gouvernement eſtimé pour ſa ſageſſe dans „ les Pays étrangers. Les Eccléſiaſtiques ſe diſtinguoient „ particuliérement par leurs inſtructions, par leur attention à ne point démentir leur caractère, & par leur application à remplir leurs devoirs; tellement que les Etrangers ſe rendoient en Angleterre, pour s'y former aux Sciences & aux bonnes mœurs. Mais aujourd'hui, ajoute-t-il, les choſes ont bien changé de face: nous ſommes obligés d'aller apprendre chez les autres, ce que nous avions coutume d'enſeigner. En un mot, l'ignorance eſt ſi grande parmi nous, qu'en-deçà de l'Humber on ne trouve guères de gens qui ſachent aſſez de traduire du Latin, ſeulement leurs Prières, dans leur Langue maternelle. Il y en a ſi peu même, que je ne me ſouviens pas, que depuis la Tamiſe juſqu'à la Mer, il y en eût un ſeul, lorſque je parvins à la Couronne." (68). Cette ignorance univerſelle devoit avoir ſon origine aux ravages cruels qu'avoient fait les Danois. Ces Barbares avoient non ſeulement détruit les Sciences par accident, en s'emparant de tous les Lieux où il y avoit des établiſſemens pour les cultiver, auſſi par un principe de malice & de haine contre le Savoir & la Religion, ils avoient fait tout le mal qu'ils avoient pu à cet égard, maſſacrant ceux qui les profeſſoient, & brulant les maiſons & les livres. Et quoique la diſette de Gens de Lettres en Angleterre obligeât le Roi d'en chercher dans les Pays étrangers, comme le remarque Spelman (69), ils ne laiſſoient pas d'y être auſſi aſſez rares, du moins en-deçà des Alpes; ce qui venoit de la même cauſe, des irruptions fréquentes des Peuples du Nord dans les parties Méridionales de l'Europe, qui avoient produit par-tout des effets preſque également funeſtres. „ Mais en quelque lieu que le Roi découvrit un Savant, „ il employoit toutes ſortes de moyens pour l'attirer auprès de lui, & pour l'engager à rétablir & à faire fleurir les Sciences dans le Royaume; & ſa libéralité à cet „ égard alla ſi loin, que malgré la diſette de Savans, il ne „ laiſſa pas de raſſembler pluſieurs hommes diſtingués, parmi leſquels il y en eut dont la réputation habilité encore aujourd'hui." De ce nombre étoit *Jean Erigene ou Scot*, Irlandois de Nation, diſtingué par ſon ſavoir, & extrêmement habile, fur-tout dans les Langues, puiſqu'il poſſédoit le Grec, le Chaldéen & le Latin. *Aſſer* furnommé *Menevenſis*, du Monaſtère de S. David où il avoit été Moine, & qui écrivit l'Hiſtoire d'Alfred, que nous avons encore, pendant la vie de ce Monarque, auquel il la dédia; mais il ne vécut pas aſſez pour la continuer juſques à la fin du règne de ce grand Prince: *Jean de Mofne*, célèbre par ſon habileté dans la Dialectique, la Muſique & l'Arithmétique, & qui eſt vraiſemblablement le même, qu'il nomme dans la Préface du *Paſtoral* de S. Grégoire, ſon *Maſs-Prieſt*, ou ſon Aumônier, lequel lui enſeigna, ainſi qu'il nous l'apprend lui-même, à entendre & à traduire le Miſſel. Il y eut auſſi quelques Savans, qui étoient Saxons & originaires du Royaume même, & qui, eu égard aux circonſtances, pouvoient aller de pair avec quelques-uns de ceux que le Roi avoit fait venir des Pays étrangers: tels étoient *Werefrid* Evêque de Worceſter dès le tems de Buthred Roi de Mercie. Lorſque les Danois s'emparérent de ce Royaume, il ſe réfugia en Fran-

(67) P. 201. Edit. Oxon. 1678.

(68) *Præfat. Alfredi Regis*, dans l'Edition d'*Aſſer. Menevenſ.* de Mr. Wiſe. Oxford. 1722. p. 87.

(69) P. 121.

ce,

ford [R]. Quelque capable qu'il fût par lui-même de connoître ce qui pouvoit contribuer à l'avancement du Bien-public, il ne laissoit pas de prendre les avis des gens éclairés [S]. Sa Vie privée n'a pas été moins remarquable, que sa Vie publique [T]. Il se distingua par son favoir peu commun, & composa

ce, d'où Alfred le rappella en Angleterre. *Plegmond*, Merciен, qui fut Archevêque de Cantorbéri, & qu'on dit qui surpassoit tous les contemporains dans la connoissance de la Théologie & dans l'intelligence de l'Ecriture Sainte. *Dunwulph*, Evêque de Winchester, qui n'avoit eu qu'une education bâtie & obscure, puisque c'étoit ce Berger chez qui Alfred s'étoit tenu caché dans le tems de ses disgraces. Le Roi lui aiant trouvé de l'esprit & du génie, & le trouvant capable d'un emploi plus relevé, le fit étudier; & il fit de fi grands progrès, que ce Prince le plaça fur le Siége de Winchester (76). Il eft vrai que cette nomination parût douteuse à quelques-uns. On peut ajouter encore *Wulffig* & *Adelstan*, Evêques de Londres; *Werebert*, Evêque de Chester, & le Prêtre *Werewolf*; & fur tout *S. Neot*, diftingué par fon zèle pour l'avancement de la Religion. Ce furent là les principaux inftrumens que le Roi employa pour inftruire fes Sujets, pour diriger leurs conficiences & pour polir leurs mœurs. Par leur fecours, il trouva des gens capables & vertueux, qu'on forma par une bonne éducation, & auxquels on fournit toutes fortes de moyens & d'occafions de travailler avec fruit: de forte qu'en peu de tems, on eut affez de gens d'une capacité fuffifante pour remplir les Siéges Epifcopaux d'Angleterre. Et de peur que, par le malheur des tems, les lumières du Clergé d'alors ne mouruffent avec ceux qui les poffédoient, le Roi prit des précautions en faveur de la Poftérité. Dans cette vue, il changea les Evêques, & les autres habiles gens, de traduire en Saxon les Livres qui pouvoient être les plus utiles aux Eccléfiaftiques: & il entreprit lui-même de traduire le *Paftoral* de Grégoire le Grand, touchant les devoirs des Evêques & des Prêtres. Il fit faire nombre de Copies de cette Verfion, qu'il envoya aux Evêques, avec ordre de les conferver foigneufement; afin que s'il arrivoit encore, par des circonftances de la même nature, qu'on fût obligé de conférer les Ordres à des gens qui n'entendiffent pas le Latin, ils puffent par le moyen de cet Ouvrage s'inftruire de leurs devoirs. La Préface de ce Paftoral eft en forme de Lettre, adreffée à Wulffig Evêque de Londres. En voici un petit extrait, qui donnera au Lecteur une idée de cette Piéce. „ Il le conjure de communiquer fes lumières „ & de faire influer fes belles qualités fur eux, autant „ qu'il lui fera poffible. Faites réflexion, *lui dit-il*, que „ nous devons craindre d'être punis dès cette vie même, „ foit que nous négligions de nous perfectionner nous-„ mêmes, foit que nous ne travaillions point pour le bien „ de la Poftérité. Nous nous glorifions fûrement du nom „ de Chrétiens; mais hélas! qu'il y en a peu qui vivent „ conformément à leur profeffion! C'eft ce qui m'a fait „ conſidérer, que quoique toutes les Eglifes d'Angleterre fuffent affez bien pourvues de Livres avant ces derniers tems de défolation, la plus grande partie du peuple n'en étoit pas mieux inftruite, parce que ces Livres étoient écrits dans des Langues qu'il n'entendoit point. „ D'abord j'ai été un peu furpris, qu'y aiant eu autrefois tant de gens favans & pieux dans ce Pays, ils n'aient pas penſé à traduire du moins quelques-uns de ces Livres; mais mon étonnement a ceſſé, quand j'ai fait réflexion, que nos ancêtres ne fe font pas imaginés que „ nous puffions jamais tomber dans une fi profonde ignorance: c'eft ce qui les a empêché de penſer à des Traductions. Ils ont cru que la néceffité d'apprendre les Langues pour l'intelligence des Livres, engageroit à l'étude, & contribueroit par cela même à faire fleurir „ les Sciences." Il remarque enfuite: „ que la Bible, écrite en Hébreu, a été traduite en Grec & en Latin, & qu'il n'y a pas de Chrétiens, qui n'en aient quelque partie traduite en leur Langue Vulgaire. Ces raifons, *dit-il*, l'ont engagé à mettre en Anglois le *Paftoral* de S. Grégoire; car quoique les derniers troubles aient découragé les Sciences, & que le Latin foit devenu une „ Langue inintelligible, Il y a encore un grand nombre de perſonnes en état de lire l'Anglois. Il informe Wulffig, du deffein où il eft, d'obliger tous les Anglois, tant foit peu aiſés, de faire apprendre à lire l'Anglois à leurs enfans, avant que de les appliquer à aucune profeffion; & de les faire inſtruire dans le Latin, s'ils ont en vue de les pouſſer à quelque choſe de plus relevé. „ Enfin il dit, que par rapport à fa Traduction, il a fuivi les directions de Plegmond, d'Aſſer, de Grimbold & de Jean (71)." Ces Livres furent envoyés à tous les Siéges, & il y avoit à chaque Copie une plume d'or de cinquante marcs, & on dépofa l'un & l'autre dans l'Egliſe, en conjurant ſolennellement le peuple de n'y toucher en aucune manière (72).

[R] *Plusieurs Auteurs lui attribuent la fondation de l'Université d'Oxford.*] On voit par la Lettre dont nous avons parlé dans la Remarque précédente, avec quel zèle le Roi s'intéreſſoit à la ſureté de la Religion, au rétabliſſement des Sciences, & au bonheur de ſes Sujets. Dans la vue d'y contribuer, il parle d'un plan qu'il avoit de fonder des Ecoles par tout le Royaume, qui fuſſent pour la Nation comme des Pepinières de gens capables d'enſeigner les Sciences divines & humaines, & de ſervir l'Etat au beſoin. Il eſt aſſez difficile de déterminer juſqu'où il porta l'exécution de ce projet: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il fonda à Oxford quatre Ecoles ou Colléges. La prémiére, de Théologie, fut miſe ſous la direction de l'Abbé Néot & de Grimbald, qui y enſeignoient cette Science. Dans la ſeconde, Aſſer enſeignoit la Grammaire & la Rhétorique. La troiſiéme, pour la Logique, l'Arithmétique & la Muſique, fous la conduite de Jean, Moine de S. David dans le Pays de Galles. La quatriéme, pour la Géométrie & l'Aſtronomie, dont le fameux Jean Scot fut le prémier Profeſſeur (73). Spelman (74) dit, qu'il établit un fonds pour l'entretien de quatre-vingts Ecoliers, auxquels il preſcrivit certains Statuts. Cambden rapporte, qu'il ne fonda que trois Ecoles ou Colléges: le prémier, au bout de la haute-rue, pour les Humanités, fut nommé le *Petit Collége*; le ſecond, dans la rue de l'Ecole, pour la Philoſophie, le *Moindre Collége*; & le troiſiéme, dans la même rue que le prémier, plus à l'Oueſt, pour la Théologie, nommé le *Grand Collége*. Dans la ſuite, ces trois Colléges ont été réunis en un, qui porte le nom de *Collége de l'Univerſité* (75). Brian Twine prétend que l'Univerſité d'Oxford eſt beaucoup plus ancienne que le régne d'Alfred (76); mais Spelman & l'autre côté ſoutient fortement que ce Prince en a été le fondateur (77). L'examen des raiſons qu'on allégue de part & d'autre nous méneroit trop loin: ainſi, ceux qui ſeront curieux de s'éclaircir plus à fond là-deſſus, pourront avoir recours à ces Ecrivains mêmes, auxquels nous croyons devoir les renvoyer.

[S] *Il ne laiſſoit pas de prendre les avis des gens éclairés.*] Il avoit mis un tel ordre dans ſes affaires, que toutes les réſolutions qu'il prenoit à l'égard du Public paſſoient par deux différens Conſeils. Le prémier étoit le *Conſeil Privé*, où perſonne n'étoit admis, qui ne fût bien avant dans l'eſtime & dans la faveur du Roi. C'étoit là qu'on agitoit prémiérement les Affaires qui devoient être portées au ſecond Conſeil, qui étoit le *Grand Conſeil* du Royaume, compoſé d'Evêques, de Comtes, de Vicomtes ou Préfets, dans des Provinces, de Juges, & de quelques-uns des principaux *Thanes*, qu'on nomma dans la ſuite Barons. „ Après que le Roi, *dit Spelman* (78), eut remédié diligiencement à tous les différens deſordres de l'Etat, il fit réflexion aux changemens continuels auxquels un Etat nouvellement établi eſt néceſſairement ſujet, & ne crut pas devoir ſe répoſer entiérement ſur les Réglemens qu'il avoit déja faits: ainſi pour être d'autant mieux inſtruit de l'état du Royaume, afin de prévoir & de prévenir les maux à venir, ou de les guérir dès leur naiſſance, il ordonna par une Loi perpétuelle que deux fois l'an (79) il ſe tiendroit une Aſſemblée (du Grand-Conſeil du Royaume compoſé des Evêques & de la Nobleſſe) à Londres, pour prendre les meſures néceſſaires au bien de l'Etat. Ainſi Alfred établit une Aſſemblée perpétuelle & réglée du Corps repréſentant tout du Royaume: non que cette Aſſemblée fût de la même nature, ou ſe tint avec autant de ſolennité, que les Parlemens; mais comme le Royaume étoit entre les mains du Roi, ou de ſes Comtes & Thanes, & que tous les autres qui avoient des Terres, les tenoient avec une ſi grande ſujettion, qu'elles dépendoient toujours abſolument de leurs Seigneurs; auſſi tout ce que le Roi, les Comtes & les Thanes régloient, avoit force de Loi pour le reſte du Royaume, parce que ce Réglement émanoit de ceux en qui réſidoit toute l'autorité, qui étoient les Maitres de tout, les autres n'étant que leurs Sujets & leurs Vaſſaux. Les Evêques étoient auſſi membres de ces Grands Conſeils, & avoient part aux Réglemens qui s'y faiſoient; tant parce qu'ils avoient les mêmes droits que les Thanes, par les biens & les Terres qui leur appartenoient; que parce que le reſpect que l'on avoit pour leur Caractére, & la ſupériorité de leurs lumiéres, rendoient leurs ſuffrages non ſeulement égaux à ceux des Seigneurs, mais faiſoient „ recevoir avec plus de plaiſir & de reſpect les déciſions „ du Conſeil." Le même Auteur remarque, que cet établiſſement fut cauſe que ce devint une coutume générale & conſtante parmi les Rois Saxons, ſucceſſeurs d'Alfred, d'aſſembler trois fois l'an, à Noël, à Pâques, & à la Pentecôte, les Evêques & les Seigneurs, pour délibérer ſur les Affaires du Royaume. Ces Aſſemblées ne ſe tenoient pas toujours dans le même lieu, mais tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, ſelon que les circonſtances le demandoient; le plus ordinairement néanmoins, dans le lieu où le Roi tenoit ſa Cour (80). Ce Conſeil Général de la Nation s'appelloit en Saxon *Wittenagemot*, & on le nomme à préſent *Parlement*, mot François. On a diſputé avec beaucoup de chaleur ſur la queſtion, ſi le Peuple avoit droit d'envoyer des Députés à cette Aſſemblée? Mais quoi qu'il en ſoit, on voit dans ces Conſeils l'origine du *Conſeil Secret & Privé*, auſſi-bien que l'antiquité du Parlement.

[T] *Sa vie privée n'a pas été moins remarquable que ſa vie publique.*] Quand on conſidére les grandes & importantes affaires dont ce Prince étoit occupé pour le Bien-public, il ſemble qu'il devoit manquer de tems & de loiſir pour celles qui le regardoient en particulier. Mais c'étoit un de ces génies heureux, qui ſemblent être nés pour tout ce qu'ils font, & qui par le bon ordre qu'ils mettent dans leurs affaires, travaillent continuellement, ſans qu'ils paroiſſent

(70) Malmesb. 142. Wy. Spelman p. 138.

(71) Rapin *Hiſt. d'Angl.* T. I. L. IV. p. 311. & Spelman p. 187.

(72) P. 146.

(73) P. 189.

(74) Voyez fon *Apologie*.

(75) *Life of Alfred the Great* p. 172.

(76) Spelman p. 138.

(77) P. 137. 138.

(78) *Le Roi Edgard ordonna par ſon Edit perpetuel que deux fois par an, ou plus ſouvent pour miſtier, en temps de paix ſi aſſemblent à Londres pour parliamenter ſur Eſtat.* Miroir aux Juſtices, cité par Ed. Coke *Preface. to the 9. Report.*

(79) Spelman p. 188.

(80) Spelman p. 138.

posa divers Ouvrages [V]. Nous ne devons pas oublier de remarquer, qu'il employa le talent qu'il avoit

(81) P. 64.

(82) *De Gest. Reg. L. 2. fol. 24.*

roissent occupés. Il n'aimoit pas à perdre le tems, il en connoissoit trop bien le prix. Bien éloigné de l'humeur de certains Princes, qui le croyent autorisés par leur qualité à employer tout leur tems à des divertissemens ou à des occupations inutiles, il tachoit de ne pas perdre un moment du tien. Asser (82) nous apprend, qu'il avoit fait venir de Conference la moitié de son tems à Dieu; mais Guillaume de Malmesburi (82) & d'autres rapportent, qu'il partageoit les vingt-quatre heures du jour en trois parties, donnant huit heures aux exercices de piété, huit heures au sommeil, à l'étude & à la récreation, & huit heures aux affaires publiques. Il ne fit pas ce vœu dans un tems d'adversité, lorsque tout le monde pense naturellement à Dieu; ni dans la vieillesse, quand le monde l'eut quitté; mais dans la force de son âge, & au plus haut point de sa gloire (83). [☞ Mr. de Rapin * dit, qu'il le fit pendant qu'il étoit caché dans l'Ile d'Athelney; & il ajoute, qu'il ne fut pas plutôt rétabli, qu'il l'exécuta ponctuellement. Il y a assez d'apparence, que ce furent les malheurs qui lui firent faire de sérieuses réflexions; & ce Prince n'en est pas moins digne d'éloge, puisqu'il accomplit si exactement son vœu, tandis que l'on voit si fouvent les hommes oublier dans la prospérité les beaux desseins, & les nobles résolutions, que l'adversité leur a inspirés. AND. DU TRAD.] Comme l'usage des Montres & des Clepsydres n'étoit pas encore connu en Angleterre, il mesuroit le tems avec des bougies qui avoient douze pouces de long, & fut lesquelles il y avoit des lignes tracées, qui les partageoient en douze portions. Il y en avoit fix, qu'on allumoit les unes après les autres, & qui bruloient chacune quatre heures, trois pouces par heure, enforte que les fix duroient precisément vingt-quatre heures. Les Gardiens de fa Chapelle en avoient le foin, & étoient chargés de l'avertir combien il y avoit d'heures d'écoulées; & pour empêcher que le vent ne les fit brûler inégalement, on prétend qu'il inventa l'expédient de les mettre dans des Lanternes de corne (84). „ Sa dévotion, dit Spelman „ (85), ne tenoit point de celle des Moines, & ne consistoit pas à renoncer au travail & à la société des hommes; mais dans une honnête régularité, bonne non-seulement en elle-même, mais auſſi avantageuſe & utile „ aux autres, & qu'on pouvoit imiter plus ou moins." Il fit voir ſon inclination pour la Vertu, dans les circonſtances les plus épineuſes de ſa vie. Lorſqu'il étoit encore dans le feu de la jeuneſſe & dans la fougue des paſſions, il avoit coutume de ſe lever la nuit & de ſe promener ſeul dans l'Egliſe, en priant Dieu de le vouloir fortifier par ſa grace, contre la violence & les déſordres des paſſions; & plutôt que de permettre qu'il tombât dans le vice & le libertinage, de lui envoyer quelque maladie, qui mît la Vertu en ſurcté & réprimât ſes panchans (86). „ Comme ſa dévotion ſe manifeſta dès ſa jeuneſſe, elle brilla „ auſſi dans toutes ſes actions pendant tout le cours de ſa vie; & quoiqu'il eût été élevé pour les armes, & „ preſque toujours occupé des ſoins & des exercices tumultueux d'une guerre cruelle, la dureté ordinaire à „ ce genre de vie n'avoit pu étouffer la tendreſſe naturelle & la douceur de ſon caractère, ni les plus ſanglans outrages d'un ennemi barbare ne purent jamais fermer ſon cœur à la pitié: au contraire, il chercha „ à leur faire reſſentir les effets de ſa clémence, lorſqu'ils „ l'avoient le plus offenſé, ne goûtant jamais de ſatisfaction plus complette, que lorſqu'il pouvoit finir la guerre, en faiſant ſervir ſes victoires à foumettre ſes ennemis à l'Empire de Jéſus-Chriſt. Il n'avoit égard ni aux „ Injures ni aux dommages qu'ils lui avoient faits, ni aux „ avantages qu'il avoit remportés ſur eux, dès qu'ils offroient d'embraſſer le Chriſtianiſme. Il ne paſſa jamais „ les bornes de la modération; ſinon lorſque touché de „ Religion, il ſe livroit aux mouvemens de ſa piété, & „ embraſſoit les occaſions de montrer de la compaſſion" (87). Il avoit coutume, lorſqu'il avoit du loiſir, de s'occuper ou à la lecture, ou à s'entretenir avec les autres, ſoit pour s'inſtruire lui-même, ſoit pour les éclairer en raiſonnant avec eux des ſujets de piété; ny ayant rien qui lui arrachât des regrets plus vifs, que la diſette de gens ſavans & vertueux, qui puſſent l'aider à faire fleurir la Religion, la Vertu & les Sciences, & à ſe perfectionner lui-même & les autres (88). Les libéralités & les aumônes que ce Prince faiſoit, étoient conſidérables, ainſi qu'il paroît par la manière dont il employoit ſes revenus. Il en faiſoit deux portions égales, dont il partageoit l'une en trois parties: une partie étoit employée à l'entretien de ſa maiſon; une autre étoit deſtinée au payement des Ouvriers qu'il faiſoit travailler, tant à l'ornement de ſes maiſons, qu'à des ouvrages de curioſité: le reſte étoit diſtribué en penſions aux Etrangers qu'il attiroit dans ſes Etats, pour l'émulation & pour l'inſtruction de ſes Sujets. L'autre portion de ſes revenus étoit diviſée en quatre parties. La première étoit employée en aumônes pour toutes ſortes de pauvres: la ſeconde étoit deſtinée à l'entretien des Monaſteres de ſa fondation: la troiſieme, à faire ſubſiſter les Profeſſeurs & les Ecoliers qu'il entretenoit à Oxford: la quatrième étoit réſervée pour faire des charités aux Monaſtères & aux Egliſes des Pays étrangers (89). Quand nous parlons de ſes revenus, nous entendons ceux de ſon propre Domaine; car ce n'étoit pas la coutume en ce tems-là, comme le remarque Mr. de Rapin, de charger le Peuple d'impôts, pour fournir au luxe des Souverains. Alfred avoit un génie d'une force & d'une étendue tout extraordinaire: ce fut lui qui inventa la nouvelle forte de Vaiſſeaux, à l'aide deſquels il remporta de grands avantages ſur les Danois. Habile Architecte, il faiſoit des Plans d'une grande beauté & très exacts, & il apprit aux Anglois à bâtir avec plus de régularité & de magnificence qu'ils ne faiſoient auparavant (90). Il étoit fort régulier à ſes dévotions, aſſiſtant chaque jour au Service Divin en public, & aiant ſes heures réglées pour prier, ſoit le jour, ſoit la nuit. Complaiſant & agréable en converſation, il n'étoit fans offenſer. Acceſſible à tout, il n'y avoit rien de fier & de mépriſant dans ſes manières (91). Grand Capitaine, ſa réputation à cet égard égala celle des plus illuſtres Guerriers. Il commanda dans un plus grand nombre de batailles que Jules Céſar, & s'y diſtingua toujours par ſon courage & ſa valeur, combattant en Héros de Roman (92). „ Le courage, dit Spelman (93), lui étoit ſi „ naturel, que la crainte ne s'empara jamais de ſon cœur „ un ſeul inſtant, quoiqu'il ſe trouvât fréquemment dans „ des circonſtances très cruelles & accablantes. Avec ce„ la, il agiſſoit ſans cette oſtentation, que des ames „ moins élevées affectent quelquefois. Son courage, qui „ ſe déployoit quand il étoit néceſſaire, & à proportion „ que les circonſtances le demandoient, n'étoit tranquil„ lement, & ſans s'émouſſer, après lui avoir fervi, aux „ autres Vertus qu'il avoit à pratiquer. Il étoit non ſeu„ lement courageux, mais il ſentoit qu'il l'étoit, & le faiſoit ſentir aux autres. Car quoique par la ſimplicité de Prince, ſa conduite dans la guerre eût pu lui acquérir „ avec juſte raiſon le titre de *Vaillant*, la fortune l'obligea à le rechercher, par les épreuves où elle mit ſon „ courage & ſa valeur, dont il donna ſouvent de grandes preu„ ves, auſſi avantageuſes à ſes Sujets, que funeſtes à ſes „ Ennemis, & admirées également des uns & des autres. „ *Solus adverſum pectus*, dit Guillaume de Malmesburi, *beſtias offerre, juvat inclinatam acrem reſtituere, nota virtutis jnæ ſpretæ animos terrizans, jam contemptui ſe* „ glorihoit li peu de ce qu'il faiſoit à cet égard, qu'il y a „ tout lieu de croire qu'il eſtimoit plutôt le Courage & la „ Valeur, pour les ſervices qu'il en tiroit, qu'il n'en é„ toit touché: ſon inclination naturelle l'portoit entiè„ rement à l'Etude & aux Sciences, & fur-tout à ce qui „ avoit du rapport à la Religion, non tant pour la ſpécu„ lation, que pour la pratique."

[V] Il ſe diſtingua par ſon amour pour les Sciences, & il compoſa divers Ouvrages.] Nous avons remarqué ci-deſſus (94), qu'il fit paroître de bonne heure ſon inclination pour les Lettres; & il ne ſe démentit pas dans la ſuite à cet égard. Avec un génie pénétrant & étendu, il étoit laborieux, patient & appliqué; occupé à rechercher & lire, à écrire, à recueillir; & Ethelwerd aſſure, qu'on ignore le nombre des Livres qu'il traduiſit: *In propriam verterat linguam volumina numero ingneto, adeo varié, adeo perquisné &c.* Quoique la Langue latine fût encore très ſtérile en termes & en phraſes pour exprimer ce qui regardoit les Arts & les Sciences, par le peu d'uſage qu'on en avoit fait fur des ſujets de cette nature, les Traductions de ce Prince ne laiſſoient pas d'être fi naturelles & ſi juſtes, qu'il charmoit ſes Lecteurs (95). Aſſer aſſure, qu'il paſſoit pour le meilleur Poëte Saxon de ſon Siècle (96), pour bon Grammairien, bon Orateur, bon Philoſophe, bon Architecte, bon Géomètre, & bon Hiſtorien. Bale, dans ſes *Centuries* (97), nous a donné le Catalogue des Ouvrages qu'il traduiſit, & de ceux qu'il compoſa lui-même. On dit que ce fut vers l'an 893, qu'il fit la plupart de ſes Ouvrages, auſſi-bien que ſes Loix (98). Il compoſa, *Breviarium gudelan ceteldum ex legibus* TROJANORUM, GRÆCORUM, BATTANNORUM, SAXONUM & DANORUM. *Liber unus.* „ Recueil abrégé, „ tiré des Loix des Troyens, des Grecs, des Bretons, „ des Saxons & des Danois." *Vfk-Saxonum Leges. Liber unus.* „ Les Loix des Weſt-Saxons." *Inſtituta quædam. Liber unus.* „ Réglemens." *Contra Judices iniquos. Liber unus.* „ Contre les mauvais Juges." *Dicta Sapientum.* „ Les Apophthegmes des Sages." *Regum Fortunæ varia. Liber unus.* „ Les diverſes Fortunes des Rois." *Parabolæ & Sententiæ. Lib. I.* „ Paraboles & Bons-mots." *Acta Magiſtratuum. Lib. I.* „ Actes des Magiſtrats." *Collectiones Chronicorum. Lib. I.* „ Recueil des Chroniques." *Manuale Meditationum. Lib. I.* „ Manuel de Méditations." Il traduiſit en Saxon, *Hormeſtarii Pauli Oroſii Lib. I.* Quelques-uns croyent qu'Alfred n'eſt pas l'Auteur de cette Traduction ou Paraphraſe d'Oroſe (99). *Paſtoralæ Gregorii. Libri duo.* „ Le Paſtoral de S. Grégoire." *Dialogus ejuſdem Gregorii.* „ Dialogue du même." La Traduction de cette Piece fut plutôt faite par ſon ordre, par Werefred Evêque de Worceſter (100). *Geſta Anglorum Bedæ. Liber unicus.* „ L'Hiſtoire d'Angleterre de Bede," qui a été donnée au Public par Mr. Whelock à Cambridge, en 1644. in-folio. Il remarque, que ce n'eſt pas tant une Traduction, qu'une Paraphraſe. *Boëtius de Conſolatione Lib. I.* „ Les Conſolations de Boëce," publiées à Oxford en 1698 in-8. par Chriſtophle Rawlinſon, Membre du Collége de la Reine. Quelques-uns croyent, que c'eſt Werefred, Evêque de Worceſter, qui eſt l'Auteur de cette Traduction, que d'autres attribuent à Aſſer de S. David (101). Le Docteur Plot (102) dit qu'Alfred fit cette Traduction à Woodſtock, & il cite pour garant un Manuſcrit de la Bibliothèque Cottonienne. Le Roi ai-

(83) Spelman p. 207. * *Hiſt. d'Angl.* T. I. L. IV. p. 320.

(84) Spelman p. 201. 206. & Aſſer. p. 68.

(85) P. 203.

(86) Ib. p. 207. 208.

(87) Id. p. 208.

(88) Id. p. 209.

(89) Aſſer. Menev. p. 64. 65. & G. Malmesb. *de Geſt. Reg. Angl.* fol. 25.

(90) Aſſer. Menev. p. 18.

(91) Id. p. 44.

(92) G. Malmesb. *de Geſt. Reg. Angl. L. II.* fol. 24.

(93) P. 214. 215.

(94) Spelman p. 202. (96) Voy. la Remarq. ſuivante.

(95) P. 203.

(97) Cent. II. c. 22.

(98) Voy. les *Notes de Hearne ſur Spelman p.* 210.

(99) Voy. la *Preface de Sommers à ſon Glaſſaire Saxon.*

(100) *Voy.* Spelman p. 211.

(101) Voy. les *Notes de Hearne ſur Spelman p.* 211. 212.

(102) *Hiſtory of Oxfordſhire* C. X. §. 128.

(*) Rem. [B].

avoit pour la Poëſie, à inſtruire ſes Sujets, & à les policer [X]. Il fut fort eſtimé dans les Pays étrangers. Il mourut le 28 d'Octobre de l'année 900, dans ſa cinquante-deuxième année (o), après avoir régné vingt-huit ans & ſix mois; & fut inhumé d'abord dans la nouvelle Abbaye de Wincheſter, mais enſuite ſon corps fut tranſferé dans l'Abbaye de Hyde hors des portes de la meme Ville. Il avoit épouſé *Alſwithe*, fille d'Ethelred Comte de Guines, & d'Edburge qui deſcendoit des Rois de Mercie. Il en eut deux fils & trois filles. *Edouard*, ſon fils aîné, monta ſur le Trône après lui. *Ethelwerd*, ſon ſecond fils & le plus jeune de ſes enfans, ſe donna à l'étude. *Elfleda*, ſa fille ainée, épouſa Ethelred Comte de Mercie. *Ethelgithe* fut Religieuſe, & Abbeſſe d'Ethelengey; & la plus jeune de ſes filles, nommée par les uns *Elfrithe*, & par d'autres *Alfwithe*, épouſa Baudouin Comte de Flandre (p). On croit qu'il ne ſe conformoit pas en tout au Siége de Rome [Y]. Les Auteurs de

(o) Spelman p. 216.

(p) Spelman p. 222.

moit tant cet Ouvrage, qu'il le portoit toujours avec lui dans ſon ſein. *Molmutinæ Leges. Liber unus.* „ Les Loix „ Molmutiennes (103)." *Martianæ Leges. Lib. I.* „ Les „ Loix Martiennes." *Pſalterium Davidicum. Lib. I.* „ Les „ Pieaumes de David." publiés par Spelman en 1640. in-4. La derniere partie eſt d'une autre main. Cette Traduction ſut la derniére qu'Alfred fit, & termina ſes travaux littéraires, aiant été ſurpris par la mort, avant qu'elle fût à la moitié, ainſi que nous l'apprend Guillaume de Malmesburi (104), qui parle de pluſieurs autres Ouvrages encore, mais il en nomme très peu, qui ſont ceux qu'on vient d'indiquer. On aſſure, qu'il avoit traduit les *Fables d'Eſope* du Grec en Latin & en Saxon (105); & l'ancienne Hiſtoire manuſcrite d'*Ely* (106), citée par l'Archevêque Parker dans ſa Préface ſur *Aſſer*, dit qu'Alfred traduiſit tout l'Ancien & le Nouveau Teſtament. *Alfredus acerrimi ingenii Princeps, per Grimboldum & Joannem doctiſſimos monachos tantum inſtructus, ut in brevi librorum omnium notitiam habuerit, totumque Novum & Vetus Teſtamentum in eulogium Anglicæ Gentis tranſmutaverit;* & Bury de Boſton dit auſſi, *totum fere Teſtamentum in linguam Anglicanam tranſtulit* (107). C'eſt-à-dire: *Il traduiſit preſque tout le Teſtament en Anglois:* ce qui vraiſemblablement doit s'entendre du Nouveau Teſtament; mais on doute qu'Alfred ait traduit toute la Bible (108). On prétend qu'il écrivit ſes Mémoires de ſa Vie, comme Jules Céſar. Fox dit (109), „ qu'il recueillit ou compila „ lui-même en Saxon une Hiſtoire intitulée *l'Hiſtoire d'Alfred.*" *He alſo himſelf compiled a Story in the Saxon Speech called the Story of Alfred.* Mais cela eſt équivoque. Quoi qu'il en ſoit, il paroit par la Chronique, nommée *la Brute of England*, que ce Prince écrivit une Hiſtoire (110). Oudin nous apprend (111) qu'il y a dans la Bibliothéque Bodléienne (112) un Manuſcrit, qui a pour titre: *Flores ex dicti Auguſtini Soliloquiorum libro colletti & Saxonicè redditi ab Alvredo Rege Anglorum.* „ Fleurs recueillies „ des Solilloques de S. Auguſtin, & miſes en Saxon, par „ Alfred Roi d'Angleterre."

[X] *Il employa le talent qu'il avoit pour la Poëſie, à inſtruire ſes Sujets & à les policer.*] Le Lecteur verra ſans doute avec plaiſir, de quelle maniére Spelman s'exprime ſur ce ſujet dans ſon ſtyle énergique & nerveux (113). „ Mais faiſant réflexion ſur le peu de ſolidité d'une Réforme, fondée uniquement ſur la crainte, & ſur „ la contrainte, il penſa ſérieuſement aux moyens de „ ramener les eſprits (de ſes Sujets) au bien, & de les „ faire revenir de leurs inclinations baſſes & vicieuſes. Le ſeul moyen d'y réuſſir, étoit d'employer la „ voie de l'inſtruction, & de leur inculquer les préceptes „ de la Morale, pour leur faire ſentir leurs propres „ Légiſlateurs, & s'abſtenir du mal par principe de conſcience: mais on manquoit de Prédicateurs qui puſſent „ travailler à cet important ouvrage, & produire à la „ longue un heureux changement, par des inſtructions & „ des exhortations continuelles & ſoutenues. Cependant „ le Roi, ſiant compris la néceſſité de cet ouvrage, ne put „ être ſi découragé par la difficulté de l'entrepriſe, & par le „ manque de moyens, que le deſir qu'il avoit de contribuer au bonheur de ſon Peuple, & l'eſpérance d'y réuſſir, ne l'excitât encore davantage à le tenter, & à y „ travailler. Il s'avisa enfin de ſuivre la méthode, qu'il „ avoit plu à Dieu de faire ſervir anciennement à inſpirer aux Peuples barbares des principes de Religion, „ d'Equité, d'Humanité & d'Honneur, non par des Livres (puiſqu'ils ne ſavoient pas lire) ni par des Prédicateurs (parce qu'ils étoient peu diſpoſés à écouter des inſtructions), mais en ſuſcitant d'heureux génies, ſupérieurs au commun des hommes, & animés d'un eſprit „ divin, qui employérent des Paraboles, des Cantiques, „ des Proverbes (qu'ils accommodoient au goût du Peuple) pour dépeindre avec des couleurs ſi vives la diformité des Vices dominans, & la beauté des Vertus oppoſées, que tandis que leurs ſauvages Auditeurs, charmés de ce qu'ils entendoient, le retenoient & ſe l'apprenoient les uns aux autres, ils goûtoient peu à peu „ les vérités renfermées dans ce qu'ils avoient appris, & „ ne furent pas moins charmés des leçons qu'on leur avoit données, que de la maniére dont on les leur avoit „ propoſées." Notre Auteur s'attache enſuite à faire voir l'uſage que les anciens Légiſlateurs ont fait de la Poëſie, & que Salomon & Jéſus-Chriſt ont employé les Paraboles, & des Fictions ingénieuſes, pour corriger les préjugés & les vices du Genre-humain. Alfred, qui étoit grand admirateur de Salomon, ſemble s'être propoſé ce Prince pour modéle. Il recueillit toutes les Maximes de Morale qu'il put trouver, & ſur-tout celles qui ſe trouvoient en vers Saxons; ce qui a fait dire, qu'il étoit *Saxonicorum Poëmatum peritiſſimus.* „ Il ne ſe contenta pas de „ recueillir ce que les autres avoient écrit; il compoſa „ auſſi lui-même, & mérita le nom d'excellent Poëte, „ tant par la beauté de ſon naturel, que par le pieux uſage qu'il en fit, & les heureux effets qu'il produiſit. Par „ où il devint un de ces Poëtes, qui ſe rendirent ſi eſtimables dans les anciens tems, & qui furent les Héros „ auſſi-bien que les Poëtes de leurs Siécles. Son habileté „ à cet égard a été ſuffiſamment juſtifiée par l'événement, „ puiſqu'il n'y a qu'un talent ſupérieur qui puiſſe produire un changement auſſi conſidérable dans le qu'Alfred, „ hommes, que celui de les faire renoncer à leurs paſſions dominantes; & que d'être Poëte ſans que cela „ produiſe aucun effet, c'eſt n'être rien:

——— Mediocribus eſſe Poëtis,
Non Dii, non homines, non conceſſere columnæ.

Et

Non ſatis eſt pulchra eſſe poëmata, dulcia ſunto,
Et quocunque volunt animum auditoris agunto.

„ Mais nous avons de plus le témoignage de Guillaume „ de Malmesburi, qui aſſure expreſſément, qu'il n'y avoit „ perſonne qui eût la compréhenſion plus forte que lui, „ & qui exprimât d'une maniére plus élégante ce qu'il „ avoit conçu. Et Ethelwerd ſoutient, que ſa Traduc„ tion de Boëce étoit ſi touchante, qu'elle ne pouvoit „ qu'arracher des larmes à ceux qui l'entendoient lire. „ Alfred ne ceſſa d'employer ſes talens naturels & acquis „ à inſtruire ſes peuples; cherchant toutes les occaſions „ de le faire; ſe dépouillant ſouvent de la Grandeur & de „ la Majeſté Souveraine, afin de donner à ceux qu'il inſtruiſoit, toute la liberté néceſſaire pour profiter de „ ſes leçons: mêlant avec beaucoup de jugement le plaiſir avec les reproches, l'agréable & le ſérieux, juſqu'à ce qu'il eût ou engagé, ou forcé les perſonnes de „ toute condition & de tout âge, & même ſes Evêques, „ ſes Comtes, & les Préſidens des Provinces, à recevoir „ les impreſſions qu'il vouloit leur donner. Ainſi le Savoir & la Politeſſe, après avoir été ſi longtems mépriſés, furent en peu de tems eſtimés, reſpectés & recherchés de tout le monde (114)." On trouve dans la Bibliothéque Cotonienne une Collection manuſcrite de Préceptes & d'Inſtructions d'Alfred, deſtinés à cet uſage; ce n'eſt pourtant pas l'Ouvrage original en Saxon; mais un Recueil fait par un Auteur plus moderne, en vieux Anglois. Il paroit par le commencement, qu'il y avoit eu une Aſſemblée des Principaux des deux Ordres du Royaume, à Sifford, aujourd'hui Shifford près de Bampton dans le Comté d'Oxford (115), où le Roi avoit délibéré avec ſon Clergé, ſes Seigneurs & d'autres, ſur les Mœurs & le Gouvernement, & où il leur avoit adreſſé de graves Semonces & donné des inſtructions ſur ce ſujet, pour les faire publier par tout le Royaume (116). Mr. Hearne dit (117) que parmi les Manuſcrits de Mr. Kenelm Digby, dans la Bibliothéque Bodléienne, num. IV. il ſe trouve un autre Traité, qui a pour titre, *Les Proverbes d'Alfred*, qui eſt d'une date plus moderne, & qui contient quelques rapſodies, ſur les différentes Conditions de la Vie humaine. Le Dr. Hickes en a publié quelque choſe dans ſon *Theſaurus Ling. Sept.* (118).

[Y] *On croit qu'il ne ſe conformoit pas en tout au Siége de Rome.*] Spelman prétend (119) qu'il n'étoit pas entiérement attaché à ce Siége; & quoique dans les matiéres de Religion, ſelon la doctrine de ce tems-là, il reſpectât le Pape, comme le Vicaire univerſel de Jéſus-Chriſt, il conſervoit une pleine indépendance dans l'exercice de ſon Autorité Royale; ce qui ſemble avoir empêché les Papes d'avoir des différends avec lui. Auſſi, quoique tous les Evêchés du Weſſex, Wincheſter, Cornwal, Shirburn, Wells & Cridda, fuſſent demeurés vacans pendant trois ans entiers, & uniquement ſous la direction de l'Archevêque de Cantorbéri, juſques à la mort du Roi, nous ne voyons point qu'on l'ait trouvé mauvais à Rome. Mais lorſqu'ils demeurérent un pareil tems ſans être remplis ſous le régne d'Edouard ſon fils, la prémiére nouvelle qu'il eut du mécontentement de Rome, fut celle d'une Sentence d'Excommunication prononcée contre lui. Alfred n'attaqua pas moins cette Puiſſance abſolue & univerſelle des Papes, qui commençoit à s'établir dans ces Siécles de ténébres & d'ignorance, en rétabliſſant le ſecond Commandement, qu'ils avoient fait ôter du Décalogue, ſous prétexte de ſuivre les déciſions du ſecond Concile de Nicée: mais ſur-tout en faiſant revivre les Sciences, & en donnant ordre de traduire toutes ſortes de Li-

(103) *Voy.* Smetius-gham *de Angl. Orig.* p. 115.

(104) *De Geſt. Reg. Angl.* L. II.

(105) *Voy.* les *Notes de Hearne ſur Spelman* p. 212.

(106) *Hiſt. Eccleſ.* L. II.

(107) *Voy.* les Notes ſur Spelman p. 212.

(108) Id. ib.

(109) *Ad ann.* 872.

(110) Hearne *Not. ſur* Spelman p. 212.

(111) *Comm. de Script. & Script. Eccl.* T. II. Sæc. 9. col. 1111.

(112) Num. 5181. Cod. 70.

(113) P. 210.

(114) Spelman p. 134. 135.

(115) *Voy.* Plot. *Nat. Hiſt. of Oxfordſhire* c. 2. §. 5.

(116) *Voy.* Spelman p. 146.

(117) *Notes ſur Spelman* p. 231.

(118) Pag. 222.

(119) Pag. 219. &c.

de ces tems-là ont célébré ses actions de la manière la plus magnifique, particuliérement Henri Huntington, qui a donné un Abrégé de sa Vie dans une Epigramme [Z].

vres de Religion, & particuliérement la Bible. On ne voit point, qu'il lui soit venu de Rome aucun Savant pour lui aider à faire refleurir les Sciences, quoiqu'il y ait envoyé fouvent des préfens & des offrandes, pour lesquelles on lui donnoit en retour de faintes faveurs d'une autre nature. Il n'eſt parlé d'aucun envoi de Légats; ni que Rome ait eu aucune part aux Conciles, ou aux Réglemens de l'Egliſe: il n'eſt point queſtion de Bulles, de Privilèges, pour les nouvelles Abbayes de Winchester & d'Athelney, qu'il fonda (120); & ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'il entretint, & eſtima beaucoup Jean Erigena, quoiqu'il fût très mal avec le Pape, pour avoir écrit quelque choſe de contraire aux ſentimens du Siége de Rome. Tout cela fait voir que la correſpondance entre l'Angleterre & Rome, dont parle Guillaume de Malmeſbury, & qu'Alfred & l'Egliſe Anglicane n'étoient pas ſervilement ſoumis au Pontife Romain. Mr. Abdias Walker (121), quoiqu'il ne ſe fût pas encore déclaré de la Religion Romaine dans le tems qu'il écrivit ſes Notes ſur Spelman, a taché de répondre à ces argumens, & de faire voir qu'Alfred étoit parfaitement d'accord avec l'Egliſe Romaine. Et ſur ce que Spelman remarque, qu'Alfred n'a pas été canoniſé, parce qu'il n'étoit rien moins qu'aimé de Rome (122), Walker dit que cette remarque n'eſt point fondée; qu'Alfred de la Rhie le nomme *Beatus*, Bienheureux; qu'on lui donne le titre de Saint dans la *Vie d'Edouard l'Ancien*; & que ſon nom ſe trouve dans le Calendrier du Martyrologe d'Angleterre, imprimé en 1608, ſous le 28 d'Octobre (123).

[Z] *Un Abregé de ſa Vie dans une Epigramme.*] Les vers ne ſont pas mauvais, eu égard au tems où ils ont été faits.

Nobilitas innata tibi prohitatis honorem,
Auxipotens Alfrede, dedit; probitasque laborem;
Perpetuumque labor nomen, sua mixta dolori
Gaudia semper erant, ipse semper mixta timori.
Si modo victor eras, ad crastina bella parabat:
Si modo victus eras, ad crastina bella parabat.
Cui vestes fudore jugi, cui ſica cruore
Tinsta jugi, quantum ſit onus regnare, probarunt.
Non ſuit immenſi quiſquam per climata mundi,
Cui tot in adverſis vel ſpirare liceret.
Nec tamen aut ferro contritus ponere ferrum,
Aut gladio potuit vitæ finiſſe labores.
Jam poſt tranſactos vitæ regnique labores,
Chriſtus et ſis vera quies, ſceptrumque perenne.

(120) Collect. *Hiſt. Eccleſ.* Vol. I. Book III. p. 171.

(121) *Not. in Vitam Alfred. M.* p. 171. 172.

(122) Spelman p. 219.

(123) *Not. in Vitam Alfr. M.* p. 172.

ALFRED ou ALFRID, fils naturel d'Oſwy Roi de Northumberland, fut fait Roi de Déire par ſon père: de quoi les Déirois ne furent pas trop contens [A]. Auſſi ſe révoltèrent-ils contre Alfred, dès qu'ils eurent appris la mort d'Oſwy, & ſe donnèrent à Egfrid, fils légitime d'Oſwy, auquel il avoit ſuccédé dans le Royaume de Bernicie, & qui par la revolte des Déirois devint Roi de tout le Northumberland (a). Alfred ſe retira en Irlande [B], où il fit de l'étude ſa principale occupation (b), & devint ſavant, eu égard au tems où il vivoit. Egfrid aiant été tué dans une bataille contre les Pictes, comme il ne laiſſoit point d'enfans, les Northumbres rappellèrent Alfred, qui ſe tenoit encore en Irlande, & l'invitèrent à venir occuper le Trône. Avant qu'il fût arrivé, les Pictes ſe rendirent maitres d'une partie de la Bernicie; d'un autre côté, les Gallois s'emparèrent de deux Provinces qui avoient autrefois compoſé le Royaume d'Aréclute, & en firent les deux Royaumes de Lénox, & de Cumberland; & lorſqu'Alfred fut ſur le Trône, il ne lui fut jamais poſſible de leur arracher ces Provinces: tout ce qu'il put faire, fut de conſerver, non ſans peine, le reſte de ſon Royaume, ſouvent attaqué par ſes voiſins. Alfred finit ſes jours l'an 705, après avoir régné vingt ans depuis ſon rétabliſſement (c). Siméon de Durham (d) dit qu'il ne régna que dix-neuf ans. Oſred ſon fils lui ſuccéda (e). Il avoit été élevé par le fameux Wilfrid, & par reconnoiſſance, il lui avoit procuré du vivant de ſon père l'Archevêché d'Yorck (f). Wilfrid aiant été dépoſé par l'Archeveque de Cantorbéri, Alfred le rétablit, la deuxième année après qu'il fut monté ſur le Trône de Northumberland. Mais trouvant ce Prélat d'une humeur trop impérieuſe & trop entreprenante, il le chaſſa encore une fois de ſon Egliſe: cependant au bout de quelques années, il le rétablit une ſeconde fois (g). Nous donnons dans les Remarques les raiſons de la dépoſition de Wilfrid [C]. Il ne faut pas oublier de remarquer, qu'Alfred affiſta au Concile de Whitby (h), où il défendit le ſentiment de l'Egliſe Romaine ſur le tems de la célébration de la Pâque (i), quoique le Roi Oſwy ſon père fût de l'opinion contraire. Bake met Alfred au nombre des Savans de la Grande-Bretagne, & il nous apprend qu'il écrivit pluſieurs Lettres à Coleman, & une à Adaman Coluce, pour tâcher de terminer les diſputes ſur le tems de la célébration de la Pâque (k).

(a) L'an 670.

(b) Rapin *Hiſt. Angleter. T.* I. L. III. p. 162. 160. Guil. Malmeſb. *de Geſt. Reg. Angl.* L. I. p. 51. Buchanan *Hiſt. Scot.* L. V. p. 161.

(c) Rapin *ubi ſupra* p. 169.

(d) *Apud* Twyſden *Hiſt. Angl. Script. X.* T. I. col. 91.

(e) Rapin *ibid.* Simeon Dunelm. *ibid.*

(f) Ricard. Hagulſt. *ap.* Twyſden *ubi ſup.* col. 191.

[A] *De quoi les Déirois ne furent pas trop contens.*] Le ſujet de leur mécontentement n'étoit pas qu'Alfred fût bâtard; mais il y a de l'apparence qu'ils craignirent que ſi le Royaume de Northumberland, qui ſe trouvoit alors réuni ſous un ſeul Roi, venoit encore à être partagé, cette occaſionnât des troubles & des guerres, qui leur ſeroient fatales, comme ils en avoient déja fait l'expérience (t). Nous remarquerons ici, que le Royaume de Northumberland comprenoit autrefois tout le Pays ſitué entre l'Humber & la Tweede. Ce Pays étoit diviſé en deux Parties, ſavoir la Déire & la Bernicie. La Déire comprenoit tout ce qui étoit entre l'Humber & la Tyne; la Bernicie étoit le Pays ſitué entre la Tyne & la Tweede (2).

[B] *Alfred ſe retira en Irlande.*] Guillaume de Malmeſbury dit (3), que quoiqu'Alfred fût le fils aîné d'Oſwy, le Parti des Nobles le jugea indigne de la Couronne, parce qu'il étoit bâtard: qu'il ſe retira en Irlande, où il apprit, par force, ou par un motif de chagrin & de colère. Il ajoute qu'Alfred étant à couvert de la haine de ſon frère, & jouiſſant de beaucoup de loiſir, s'appliqua à l'étude, & cultiva la Philoſophie. Bale (4) rapporte qu'Alfred ſe retira dans une des Iles d'Ecoſſe: mais, outre que cela eſt contredit par tous les anciens Hiſtoriens, il y a plus d'apparence qu'Alfred avoit étudié parmi les Irlandois, que parmi les Ecoſſois, puiſqu'il parut toujours attaché aux principes de l'Egliſe Romaine, reçus en Irlande, au-lieu que les Ecoſſois ſuivoient dans ce tems-là les principes de l'Egliſe d'Orient.

[C] *Nous donnons dans les Remarques les raiſons de la dépoſition de Wilfrid.*] Pour mettre le Lecteur bien au fait, nous rappellerons en peu de mots ce qui ſe paſſa après le Concile de Whitby. Le Parti du Pape l'aiant emporté dans le Concile, Colman Evêque de la Sainte Ile (5), & tous les autres Eccléſiaſtiques Ecoſſois, ſe retirèrent dans leur Pays. Tuda remplit le Siége Epiſcopal que Colman avoit quitté; mais étant mort peu de tems après, Alfred ſouhaita d'avoir pour Evêque d'Yorck, le Siége étant encore à Lindisfarne, Wilfrid, qui s'étoit avantageuſement diſtingué dans le Concile. Pour cet effet, il lui ordonna d'aller à Paris, pour s'y faire facrer par Ailbert ou Agilbert, Evêque de cette Ville. Mais comme Wilfrid s'arrêta trop longtems en France, l'Evêché fut donné à Céadda, ou Cedda, qui fut facré par l'Evêque de Winchester. Wilfrid, étant retourné en Angleterre, fut furpris de trouver ſon Siége rempli par un autre; mais n'ofant ſe plaindre d'Alfred, pour-lors Roi de Déire, il ſe retira dans un Monaſtère. Quelque tems après, Théodore, nouvellement devenu Archevêque de Cantorbéri, faiſant la viſite de toutes les Egliſes d'Angleterre, ſe rendit à Yorck, où il cenſura fortement Cedda de ce qu'il s'étoit fait facrer par l'Evêque de Winchester. Cedda ſe ſoumit humblement à tout ce que l'Archevêque voudroit ordonner. Théodore, charmé de ſon humilité, le facra de nouveau: mais il lui ordonna en même tems de retourner à ſon Monaſtère, pour faire place à Wilfrid, à qui les deux Rois avoient deſtiné l'Evêché d'Yorck. Quoique Bède ne dife pas par quelle raiſon Cedda fut renvoyé dans ſon Monaſtère après avoir été facré de nouveau, on comprend aſſez que Théodore s'étoit laiſſé gagner par les deux Rois, puiſqu'il ſemble qu'il n'y avoit pas lieu de dépoſſéder Cedda, le défaut de la première Ordination, ſuppoſé qu'il y en eût, aiant été réparé par la dernière. Wilfrid étoit un homme extrêmement tiér & hautain. Il ſe fouſint uniquement par la faveur des Rois Oſwy & Alfred. Mais Oſwy étant mort, & Alfred chaſſé, ce Prélat n'eut pas grand crédit à la Cour d'Egfrid, & ſa fierté lui fit enfin perdre ſon Evêché. Lorſqu'il eut été dépoſé, l'Archevêque de Cantorbéri diviſa le Northumberland en deux Dioceſes. Le premier comprenoit toutes les Egliſes de Déire, dont le Siége fut à Yorck. Le ſecond, dont le Siége demeura fixé dans l'Ile de Lindisfarne, comprenoit tout le Royaume de Bernicie. Quelque tems après, l'Archevêque Théodore érigea un autre Evêché dans le Northumberland, à Hagulſtad. Lorſqu'Alfred eut ſuccédé à Egfrid, Théodore étant très âgé, & voyant que ſa mort ne pouvoit pas être éloignée, ſe repentit de ce qu'il avoit fait contre Wilfrid, & il agit ſi efficacement auprès d'Alfred, qu'il fut rappellé. L'Evêché de Lindisfarne ſe trouvant alors vacant, on fit paſſer Boſa Evêque d'Yorck

(t) Voyez Rapin *Hiſt. d'Angl. T.* I. L. III. p. 159. 167.

(2) Ricard. Hagulſtad. *apud* Twyſden *Hiſt. Angl. Script. X.* T. I. col. 281.

(3) *De Geſt. Reg. Angl.* L. I. *apud* H. Savile *Rer. Angl. Scr. poſt Bedam* p. 21.

(4) Baleus *Illuſt. Magn. Brit. Script.* Cent. I. fol. 45. verſo.

(5) Le Siége Epiſcopal avoit été tranſferé d'Yorck à la Sainte Ile, du tems d'*Aidan* (voyez ſon Article), & il fut enſuite tranſferé de nouveau à Yorck.

(111) *Not. in Vitam Alfr. M.* p. 172.

(g) Rapin *ubi ſupra* p. 251. 252.

(h) On a parlé de ce Concile dans l'Article d'AILBERT Rem. [B].

(i) Rapin *ubi ſup.* p. 241.

(k) Baleus *Illuſt. Magn. Brit. Script.* Cent. I. fol. 45. verſo.

d'Yorck à l'Evêché de Lindisfarne, & Wilfrid fut rétabli dans celui d'Yorck. Il ne fut pas plutôt remis dans ſon Siége, qu'il entreprit de renverſer tout ce qui s'étoit fait dans le Nord, pendant qu'il avoit été en diſgrace. Il voulut réunir l'Evêché d'Hagulſtad à celui d'Yorck, & revendiquer certains revenus de ſon Egliſe, qui en avoient été retranchés pour cet autre Evêché : enfin il prétendit que tout ce que Théodore avoit fait étoit nul, & fait ſans autorité. Ses prétentions n'étoient peut-être pas trop mal fondées; mais la hauteur avec laquelle il agiſſoit, faiſoit qu'il trouvoit par-tout de l'oppoſition. Alfred même eut tant à ſouffrir de ſon humeur impérieuſe, qu'il le chaſſa une ſeconde fois (6). Richard, Prêtre de Hagulſtad, prétend que la ſeule raiſon de la dépoſition de Wilfrid fut, que le Roi & divers Evêques l'accuſérent fauſſement d'avoir violé les Réglemens de Théodore Archevêque de Cantorbéri (7). Mais cet Auteur ne mérite aucune créance, puiſqu'il paroît par ſes Ecrits, qu'il s'eſt propoſé plutôt de faire le Panégyrique de Wilfrid, que ſon Hiſtoire. Ce Prélat fut rétabli encore dans ſon Evêché, après la mort d'Alfred (8).

(6) Rapin *ubi ſupra* p. 247-251.

(7) Ricard. Hagulſtad. *apud* Twyſden *ubi ſup.* col. 250.

(8) Id. ibid.

ALFRED, fils d'Ethelred II. Roi d'Angleterre, fut envoyé avec Emme ſa mère & Edouard ſon frère auprés de Richard II. Duc de Normandie (*a*) ; voici à quelle occaſion. Suénon Roi de Danemarc aiant fait deſcente en Angleterre, ſe rendit maître de preſque tout le Pays; ce qui obligea bientôt Ethelred à fuivre ſa famille (*b*). Suénon étant mort peu de tems après, Ethelred retourna en Angleterre, & les Anglois le firent remonter ſur le Trône, quoique les Danois euſſent proclamé Canut Roi d'Angleterre. Ethelred étant mort environ un an après ſon retour, Edmond, ſon fils de ſa première femme, lui ſuccéda: mais Canut avoit un puiſſant Parti, étant ſoutenu par tous les Danois qui étoient en Angleterre. Edmond aiant été tué en 1017, par ordre d'Edrick Stréon ſon beau-frère, Canut ſe rendit maître de tout le Royaume; & craignant que les enfans d'Edmond ne lui diſputaſſent la Couronne, il les envoya hors de l'Angleterre, avec ordre à celui qui les conduiſoit, de s'en défaire dans le voyage: mais cet ordre ne fut pas exécuté, ainſi qu'on l'a remarqué ailleurs (*c*). Canut avoit encore de l'inquiétude au ſujet des frères d'Edmond, qui étoient en Normandie, & il auroit bien voulu s'en défaire auſſi: mais il ne voyoit pas de moyen de les tirer des mains de Richard leur oncle; il craignoit même que ce Prince, qui étoit puiſſant, n'entreprît quelque jour de les rétablir ſur le Trône de leurs ancêtres. Pour prévenir ce danger, & mettre le Duc de Normandie dans ſes intérêts, il lui demanda Emme en mariage, & lui offrit pour lui-même une de ſes ſœurs. Ses offres aiant été acceptées, Emme épouſa Canut. Alfred & Edouard ſon frére furent ſi irrités de ce mariage, qu'ils ne purent s'empêcher d'en témoigner en public leur mécontentement. Et ce n'étoit pas ſans raiſon, puiſqu'Emme avoit conſenti qu'on inſérât dans ſon Contract de mariage, que les enfans qui naîtroient d'elle & de Canut, ſeroient reconnus pour Héritiers légitimes de la Couronne d'Angleterre; par où elle privoit les enfans, qu'elle avoit d'Ethelred, des droits de leur naiſſance (*d*). Après la mort de Canut, Harald, ſon fils de ſa prémiére femme, monta ſur le Trône d'Angleterre par les intrigues du Comte Goodwin; & Hardicnut, qu'il avoit eu d'Emme, n'eut que la Couronne de Danemarc. Emme fut extrémement offenſée de cette diſpoſition; mais jugeant d'abord, que dans la ſituation où les affaires ſe trouvoient, il n'y avoit pas moyen de procurer à ſon fils Hardicnut la Couronne d'Angleterre, elle crut qu'il ne ſeroit pas impoſſible de faire monter ſur le Trône un des fils qu'elle avoit eus d'Ethelred. Elle eſpéra que les Anglois favoriſeroient de tout leur pouvoir un Prince de la Famille de leurs anciens Rois. Pour réuſſir dans ce deſſein, il falloit uſer de beaucoup de prudence & de diſſimulation. Il étoit ſur-tout néceſſaire de trouver un prétexte pour pouvoir, ſans donner de la jalouſie au Roi, faire venir en Angleterre ſes fils, afin de s'y faire un Parti. Dans cette vue elle crut devoir vivre de manière, que Goodwin fût perſuadé qu'elle n'avoit aucun deſſein de ſe mêler des Affaires d'Etat. Elle ſe renferma dans Wincheſter, où elle ne paroiſſoit occupée que d'exercices de piété & de dévotion, & du ſoin de ſon ſalut. Quand elle jugea que le Roi étoit ſuffiſamment convaincu qu'elle ne prenoit plus aucun intérêt aux Affaires publiques, elle lui demanda la permiſſion de faire venir à Wincheſter les deux Princes ſes fils, qu'elle n'avoit pas vus depuis ſon mariage avec Canut. Harald lui aiant accordé cette grace, Alfred & ſon frére ſe rendirent peu de tems aprés à Wincheſter (*e*), où ils furent viſités par un grand nombre de perſonnes qui avoient encore le cœur Anglois. Goodwin s'apperçut bientôt du deſſein d'Emme; il avertit Harald du danger qui le menaçoit: mais il lui fit entendre en même tems, que ce n'étoit encore qu'une Conſpiration ébauchée, dont l'exécution pouvoit aiſément être prévenue; & que pour ſe mettre une fois pour toutes à couvert de pareils complots, & prendre des ſuretés pour l'avenir, il ne voyoit point de meilleur moyen que de ſe défaire des deux Princes. Harald aiant approuvé ce projet, Goodwin lui conſeilla de faire paroître une parfaite ſécurité, afin d'attirer Alfred & ſon frére plus aiſément dans le piége. Lorſque les Princes eurent demeuré quelque tems à Wincheſter, le Roi les fit prier de venir paſſer quelques jours à la Cour, avant que de s'en retourner en Normandie. Cette invitation mit Emme fort en peine. Elle comprenoit bien qu'il étoit difficile que ſes fils puiſſent ſe faire un puiſſant Parti parmi la Nobleſſe, ſans paroître à la Cour: mais d'un autre côté, elle ne pouvoit pas bien ſe réſoudre à les livrer entre les mains d'un Prince, qui avoit tant d'intérêt à les perdre. Dans cet embarras, elle jugea que le meilleur expédient étoit d'envoyer Alfred ſon fils aîné au Roi, & de retenir Edouard ſous quelque prétexte: elle ſe perſuadoit, qu'en cas que Harald eût quelque mauvais deſſein, il en différeroit l'exécution juſqu'à ce qu'il eût les deux Princes en ſon pouvoir, puiſqu'il lui ſeroit inutile de ſe défaire de l'un, pendant que l'autre reſteroit en vie. Goodwin, content de ce que ſon conſeil commençoit à produire l'effet qu'il en avoit attendu, ſe fit donner la commiſſion d'aller au-devant d'Alfred, comme pour lui faire honneur; mais c'étoit véritablement, parce qu'il ne vouloit pas ſe repoſer ſur un autre de l'exécution de ſes deſſeins. Le jeune Prince, & les Normands qui l'accompagnoient, furent d'abord charmés des honneurs que Goodwin lui rendoit, & lui faiſoit rendre. Mais ce plaiſir fit bientôt place à une grande conſternation, quand le Prince & tous ceux de ſa ſuite ſe virent arrêtés dans le Château de Guilford, où on les avoit fait entrer ſous prétexte de s'y rafraîchir. Alfred fut incontinent conduit à Ely, où, après lui avoir crevé les yeux, on le renferma dans un Monaſtère. Ce malheureux Prince eut à peine le tems de ſentir ſa diſgrace: il mourut peu de jours après, ſoit de chagrin, ou par une voie moins naturelle; du moins Goodwin fut accuſé, dans la ſuite, de lui avoir ôté la vie. Dés qu'Edouard eut appris la triſte cataſtrophe de ſon frére, il retourna promptement en Normandie; & Emme aiant reçu ordre de ſortir du Royaume, alla chercher un aſyle auprés de Baudouin Comte de Flandre. Tel eſt le récit de Mr. de Rapin (*f*), qui ne cite aucune autorité ſur ce qu'il rapporte. Mais il y a d'autres Ecrivains qui diffèrent de lui dans pluſieurs circonſtances, comme on le verra ci-deſſous [*A*].

(*a*) L'an 1015.

(*b*) Guil. Malmeſb. *De Geſt. Reg. Angl.* L. II. c. 10. *in Rer. Angl. Script. poſt Bedam*, edit. ab H. Saville Francof. 1601. in-fol. p. 70.

(*c*) Voy. la Rem. (*G*) de l'Article ALDRED.

(*d*) Rapin *Hiſt. d'Angleterre*. T. I. L. V. p. 409.

(*e*) L'an 1037.

(*f*) Ibid. p. 417-419.

(1) In Chr. ap. Twyſden *Hiſt. Angl. Script. X.* Lond. 1652. in-fol. T. I. col. 914. &c.

[*A*] *Il y a d'autres Ecrivains qui diffèrent de Mr. de Rapin dans pluſieurs circonſtances, comme on le verra ci-deſſous.*] Le récit de Jean Brompton au ſujet d'Alfred (1) eſt très différent de celui de Mr. de Rapin. Voici ce que rapporte cet Auteur. „ Après la mort de Hardicnute, la Nobleſ-
„ ſe d'Angleterre ſouhaitant ardemment d'être délivrée du
„ joug des Danois, envoya des Députés à Alfred & à E-
„ douard, qui étoient en Normandie, pour les inviter à
„ paſſer en Angleterre, en les aſſurant qu'ils pouvoient y
„ venir en toute ſureté, & qu'on élévetoit Alfred ſur le
„ Trô-

" Trône. Le Comte Goodwin, qui avoit épousé une fil-
" le du Roi Canut, ataut deſſein, à ce qu'on croit, de
" ſe ſaiſir de la Couronne, ou pour lui-même, ou pour
" Harald ſon fils, forma le deſſein de ſe défaire des deux
" jeunes Princes, dès qu'ils ſeroient arrivés. D'autres
" Hiſtoriens diſent que Goodwin, qui avoit une fille, fa-
" chant qu'Alfred avoit beaucoup de courage & de gran-
" deur d'ame, & qu'il regarderoit avec mépris la propo-
" ſition d'épouſer ſa fille, conçut de la haine contre ce
" Prince, & réſolut de s'en défaire, ſe flattant qu'il ne
" trouveroit après cela aucune difficulté à faire épouſer ſa
" fille à Edouard, qui étoit encore jeune & ſans expérien-
" ce. Les Députés étant arrivés en Normandie, n'y trou-
" vérent qu'Alfred, Edouard étant allé en Hongrie pour
" voir ſon neveu, le fils du Roi Edmond (2). Alfred
" s'embarqua d'abord avec un grand nombre de parens de
" ſa mère, & pluſieurs autres Normands, & paſſa en An-
" gleterre. Goodwin ſe ſervit admirablement du prétexte qui
" s'offroit, pour jetter des ſoupçons dans l'eſprit des An-
" glois contre Alfred, leur donnant à entendre, que ce
" Prince avoit promis à ce grand nombre de Normands qui
" l'accompagnoient, de leur donner les Terres des An-
" glois; & qu'ainſi la prudence ne permettoit pas de laiſ-
" ſer à cette foule d'Etrangers la liberté de s'établir en
" Angleterre. Après avoir tenu ces diſcours, Goodwin
" ſe rendit à Southampton, où Alfred avoit mis pied à
" terre; & l'ainé fût reçû de ſon arrivée, il s'offrit de le
" conduire à Londres, où la Nobleſſe, diſoit-il, l'atten-
" doit pour le mettre ſur le Trône. . . . Alfred promit,
" que ſi on lui mettoit la Couronne ſur la tête, il ſeroit
" des Loix agréables à Dieu & à ſes Sujets. Mais le per-
" fide Goodwin avoit donné ordre à ceux de ſa ſuite, de
" ſe ſaiſir d'Alfred & de ſes Normands, ce qui fut exécu-
" té. Enſuite, de dix Normands, ils en maſſacrérent neuf,
" & trouvant que ceux qui reſtoient étoient encore en
" trop grand nombre, ils les décimérent. Ils envoyérent
" après cela Alfred à Ely, & lui aiant crevé les yeux, ils
" le renfermérent dans un Monaſtère, où il mourut peu
" de tems après dans les plus cruels tourmens. Quelques
" Ecrivains rapportent, que lui aiant ouvert le ventre,
" ils en tirérent une partie des entrailles, qu'ils cloüerent
" à un poteau; après quoi ils le forcérent à coups d'ai-
" guillon de tourner tout autour, juſqu'à ce que le reſte
" de ſes entrailles ſortît. *Primordiis tyſſerum ejus tumbis-
" que aperta extractis, & ad ſtipitem ligatis, ipſum tantis ty-
" ſibus ſtimulis ferreis circumduxerunt, donec noviſſima vi-
" ſcerum extrahebantur* (3). Ces Seigneurs Anglois, qui
" n'étoient pas du parti de Goodwin, aiant appris de
" quelle manière Alfred avoit été traité à ſon arrivée, en
" furent extrêmement irrités, & firent ſerment de punir
" le Traître d'une manière plus cruelle encore que ne l'a-
" voit été le Comte Alfrid, qui avoit tué le Roi Edmond,
" ſurnommé *Côte-de-fer*. La réſolution de Goodwin fut bien-
" tôt priſe. Il ſe retira en Danemarc, toute la vengeance qu'on put tirer de lui, fut de confiſquer
" ſes biens. Quelques-uns prétendent pourtant, que ce
" n'eſt pas dans ce tems-là qu'Alfred fut tué, mais ſous
" le régne de Harald. Ils diſent qu'Edouard, frére d'Al-
" fred, ne pouvant ſouffrir que Harald occupât le Trône
" d'Angleterre, aborda à Southampton avec une Flotte
" de quarante Vaiſſeaux, & un grand nombre de Normands;
" & qu'aiant débarqué, il piilla & ravagea le Pays; mais
" qu'après avoir été attaqué par les Anglois, il reprit la
" route de Normandie, avec beaucoup de butin. Que
" dans le même tems, Alfred aiant abordé avec quelques
" Soldats, le Comte Goodwin le reçut avec d'apparentes
" démonſtrations d'honneur; mais que l'aiant fait pren-
" dre la nuit, il l'envoyz au Roi Harald, par l'ordre du-
" quel on lui creva les yeux & on lui ôta la vie." D'au-
tres, ajoute Brompton, rapportent la choſe autrement;
& là il raconte la même choſe que Mr. de Rapin, avec cette différence pourtant, qu'il met la mort d'Alfred ſous le régne de Hardicnute, au-lieu que Mr. de Rapin la met ſous celui de Harald. Brompton ajoute, que quelques Ecrivains aſſurent, qu'Emme elle-même conſentit à la mort de ſon fils, & qu'elle empoiſonna auſſi Edouard; de peur, peut-être, que Hardicnute, ſon fils du ſecond lit, " ne perdît la Couronne." Quoi qu'il en ſoit, Brompton remarque, que ſelon les anciennes Chroniques, il eſt vraiſemblable qu'Alfred ne fut tué qu'après la mort de Hardicnute; & Henri de Huntington (4) eſt d'accord avec Brompton. Mais Guillaume de Malmesbury (5), Roger de Hoveden (6), Henri de Knyghton (7), la Chronique de Malrus (8), & pluſieurs autres, mettent la mort d'Alfred dans le même tems que Mr. de Rapin, en l'année 1037. Le récit de la mort d'Alfred, donné par cet Hiſtorien, n'eſt fondé que ſur une Tradition populaire, ainſi que nous l'apprend Guillaume de Malmesbury, qui ajoute (9), qu'il n'oſe pas en garantir la vérité, ne s'en trouvant rien dans aucune Chronique ancienne. Mais Matthieu de Weſtminſter, & pluſieurs autres, ainſi que nous l'avons vu, rapportent cette Hiſtoire dans faire paroître le moindre doute. La plupart des Annales manuſcrites, qui ſont dans la Bibliothéque Cottonienne, & un Ouvrage intitulé *Encomium Emmæ* (l'Eloge d'Emme) que Guillaume de Malmesbury n'a point vu, & qui eſt le Panégyrique de cette Reine, fait par un Moine de ſon tems, rapportent cette Hiſtoire de la manière ſuivante. „ Harald cherchant „ les moyens d'avoir les deux jeunes Princes en ſon pou-„ voir, fit écrire une Lettre, comme ſi elle venoit d'Em-„ me leur mére, dans laquelle elle les ſollicitoit forte-„ment à venir en Angleterre, & leur repréſentoit en ten-„ dre mére la négligence qu'ils témoignoient pour leurs „ propres intérêts, puiſqu'ils ne pouvoient ignorer que „ l'autorité de l'Uſurpateur s'affermiſſoit de jour en jour, „ & qu'il n'oublioit rien de ce qui pouvoit mettre la No-„ bleſſe dans ſes intérêts. On les aſſuroit que les Anglois „ choiſiroient infailliblement un des deux pour le mettre „ ſur le Trône, préférablement à Harald; qu'il étoit donc „ de leur intérêt, qu'ils fiſſent diligence pour ſe rendre promp-„ tement en Angleterre, afin de prendre les meſures les „ plus propres à aſſurer un heureux ſuccès; mais qu'il fal-„ loit conduire cette affaire avec tout le ſecret poſſible. „ On envoya cette Lettre en Normandie par un Courier, „ & les jeunes Princes la reçurent avec une grande joie. „ Ils répondirent par le même Courier, qu'un d'eux iroit „ trouver la Reine, dans le tems & dans le lieu qu'elle „ jugeroit à propos de fixer. Alfred, le cadet des Prin-„ ces, (d'autres diſent qu'il étoit l'aîné) embarqua donc, „ avec un petit nombre de Normands; & ils ne furent pas „ plutôt débarqués, qu'ils tombérent entre les mains de „ Goodwin, qui les traita de la manière que le rappor-„ te Mr. de Rapin." *Ce récit, ajoutant plus vraiſemblable, que ſi les deux Princes étoient venus en Angleterre, Harald les auroit, ſelon les apparences, fait périr tous deux, les aiant eus en ſa puiſſance.* Les Annales Saxonnes ne parlent point de la mort d'Alfred (10). Ce qui prouve de plus, que ce fut ſous Harald, & par ſon ordre, qu'Alfred fut tué, c'eſt que ſous Edouard, Goodwin aiant été accuſé d'avoir fait périr Alfred, frére du Roi, il jura qu'il n'avoit rien fait que par ordre de Harald (11). Nous remarquerons ici, que ſelon Mr. de Rapin, la prémiére femme du Roi Etheldred, mére du Roi Edmond, ſe nommoit *Elgive*; au-lieu que ſelon les Auteurs que nous avons cités dans l'Article (12), *Elgive* ou *Elfgive* étoit le nom Saxon d'Emme; & Guillaume de Malmesbury dit poſitivement, qu'on ignoroit le nom de la mére d'Edmond. *Erat Edmundus non ex Emma natus, ſed ex quadam alia, quam fama obſcurata reconditâ* (13).

(2) Voy. la Rem. [B] de l'Article ALDRED.

(3) Brompton *ubi ſup.* col. 937. lin. 62.

(4) *Apud* Saville *Hiſt. Ang. Scriptor. poſt Bedam* p. 365.

(5) *De Geſt. Reg. Anglſ.* L. II. c. 12. *ap. cand. p.* 77.

(6) *Annals Part.* I. *ap. cand. p.* 438.

(7) *Apud* Twyſden *hiſt. ſup.* col. 2326. ou Alfred eſt nommé *Alfred.* Quelques-uns le nomment *Alured.*

(8) *Ad ann.* 1036. où Alfred eſt nommé *Alvredus* Rex Anglorum. *Vet. Chron.* Oxon. 1684. T. I. p. 156.

(9) *Ubi ſupra.*

(10) Tirés des *Remarques de Mr. Tyndal ſur l'Hiſtoire de Mr. de Rapin.*

(11) Rapin. Higden in *Polychron.* L. VI. *ap.* Th. Gale *Hiſt. Anglic. Scriptor. XV.* T. I. p. 277.

(12) *Voyez en particulier* Radulph. de Diceto, *ap.* Twyſden *ubi ſup.* col. 461.

(13) *Ubi ſupra* p. 75.

☞ ALGASIE, Dame Gauloiſe, qui vivoit dans le cinquiéme Siécle, ſe diſtingua par ſa piété & par ſon goût pour l'étude de l'Ecriture Sainte. Quoique ce Siécle foit la prémiére Epoque bien ſenſible de la décadence des Lettres dans les Gaules (*a*), elles ne laiſſoient pas d'y être encore cultivées; juſques-là, que lorſque les Gaulois avoient fini leurs études dans leur Pays, ils alloient dans les plus fameuſes Ecoles des Pays étrangers, & particuliérement à Rome (*b*). Ils entretenoient auſſi de fréquentes liaiſons de Littérature dans les autres Pays, beaucoup plus éloignés, où il ſe trouvoit des gens célébres pour l'Erudition. Et comme S. Jérôme avoit une très grande réputation, les Gaulois témoignérent beaucoup d'empreſſement à le conſulter, & à profiter de ſes avis. Algaſie, & une autre Dame Gauloiſe nommée *Hédibie* [*A*], qui s'appliquoient avec beaucoup de zéle à l'étude de l'Ecriture, crurent ne pouvoir mieux faire que de s'adreſſer à ce célébre Docteur, pour lui demander des éclairciſſemens ſur les endroits difficiles qui les arrêtoient. Elles envoyérent, par un jeune-homme nommé Apodéme, qui alloit trouver S. Jérôme à Bethléem, un grand nombre de Queſtions à ce Docteur. Algaſie lui en envoya onze, ſur divers endroits de l'Evangile, & de S. Paul [*B*]. S. Jérôme lui répondit

(*a*) *Hiſt. Litter. de France* T. II. *Diſc. prélim.* p. 2.

(*b*) Ibid. p. 1.

[*A*] *Une autre Dame Gauloiſe nommée Hédibie.*] Cette Dame étoit deſcendue de Pérére & de Delphidie, célébres Orateurs du quatriéme Siécle, qui avoient profeſſé la Rhétorique à Bourdeaux (1). Il paroît que S. Jérôme ne la connoiſſoit pas perſonnellement; mais ce qu'il ajoute, qu'il n'ignoroit pas l'ardeur de ſa Foi, quoiqu'elle demeurât à l'extrémité des Gaules, (peut-être à Bayeux dont ſa famille étoit originaire) *Ignota vultu, fidei mihi ardore notiſſima*, prouve que cette Dame ſe diſtinguoit par ſes vertus & par ſes lumiéres. Elle propoſa douze Queſtions à S. Jérôme, dont la prémiére eſt: Comment on peut être parfait, & quelle conduite doit tenir une veuve qui n'a point d'enfans? La plupart des autres Queſtions regardent les difficultés qu'il y a à s'accorder la narration des Evangéliſtes ſur la Réſurrection de Jéſus-Chriſt (2).

[*B*] *Algaſie lui en envoya onze, ſur divers endroits de l'Evangile, & de S. Paul.*] On jugera du goût & de la nature des recherches de la Dame Gauloiſe, par les ſujets ſur leſquels elle ſoubmioit des éclairciſſemens. L'Elle demande, comment il faut concilier l'envoi que Jean Baptiſte fit de deux de ſes Diſciples à Jéſus-Chriſt, pour lui demander, *Es-tu celui qui devoit venir, ou ſi nous devons en attendre un autre* (3)? avec la déclaration qu'il avoit déja faite: *Voici l'Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du Monde.*

(1) Hiéron. *Oper.* T. I. *ad Hedib. Epiſt.* p. 742. Edit. Baſil. *apud* Froben. 1524.

(2) Ibid. *& Hiſt. Litter. de France* T. II. *Diſc. prélim.* p. 2.

(3) Matth. XI. 3.

pondit par une Lettre, dans laquelle, outre les éclaircissemens qu'il lui donnoit, il la renvoyoit à ſon Commentaire ſur S. Matthieu & à divers autres de ſes Ouvrages, & à Alèthe, depuis Evêque de Cahors [C], afin d'en tirer des réponſes de vive voix. On croit qu'Algaſie demeuroit près de Cahors (c).

(c) Ibid. p. 4. 5.

(a) Jean I. 89.

Monde (4)? II. Ce qu'il faut entendre par *le Reſcau caſſé & le Lumignon qui fume*, Matth. XII. 20. ? III. Sur *le renoncement à ſoi-même*, & ſur le devoir de *charger ſa Croix*, Matth. XVI. 24. IV. Ce que ſignifient ces paroles: *Malheur aux femmes enceintes, & à celles qui allaiteront dans ces jours-là. Or priez que votre fuite ne ſoit point en Hiver, ni au jour du Sabbath*, Matth. XXIV. 19. 20. V. Sur le refus que les Samaritains firent de recevoir le Sauveur, *parce que ſa face étoit comme d'un homme qui alloit à Jeruſalem* (5). VI. Ce que l'on doit entendre par *le Maître d'Hôtel inique*, dont il eſt parlé Luc XVI. & à qui Jéſus-Chriſt donne des louanges? VII. Quel eſt le ſens du paſſage Rom. V. 7? VIII. Elle ſouhaite l'explication de cet autre endroit de l'Epître aux Romains Ch. VII. 8. IX. Sur le vœu de S. Paul, *Je deſirerois moi-même d'être ſéparé de Chriſt pour mes frères* &c. (6). X. Comment il faut entendre l'avis que S. Paul donne aux Coloſſiens Ch. II. 18. 19? XI. Sur *le Myſtère d'iniquité* & *l'Homme de péché*, dont S. Paul parle 2 Theſſ. II. 7. 8. (7). Il paroît par-là, qu'Algaſie liſoit avec réflexion, & qu'elle choiſit à ſa lecture. Je ne ſai ſi l'on trouveroit aujourd'hui beaucoup d'Algaſies. Quoique nous vivions dans un Siécle où l'on cultive beaucoup les Sciences, & où les ſecours pour l'intelligence de l'Ecriture ſont très abondans, quelle eſt la femme de qualité, qui ne ſe croît deshonorée, ſi elle conſultoit un Théologien ſavant & pieux, ſur des queſtions du genre de celles qu'Hédibie & Algaſie propoſerent à S. Jérôme? Ce n'eſt pas que je vouluſſe que les femmes, renonçant aux ſoins & aux devoirs de leur état, fuſſent ſemblables à certaines Pédantes dont parle le *Spectateur* (8); ou qu'elles diſputaſſent de Théologie & de Critique, au-lieu de s'occuper à élever leurs enfans &c. Mais ſi elles employoient à la lecture de l'Ecriture Sainte, & des Ouvrages qui l'éclairciſſent, quelques-unes de ces heures qu'elles paſſent à s'ajuſter, à jouer, ou à débiter mille bagatelles, n'en ſeroient-elles pas plus propres à inſtruire leurs enfans, qui reçoivent ordinairement d'elles les premières impreſſions? & par conſéquent ne contribueroient-elles pas au bonheur de la Société, en inſpirant de bonne heure des ſentimens de Vertu & de Religion à la jeuneſſe?

(b) Luc IX. 53.

(c) Rom. IX. 1.

(7) Hieron. *Op. ad. ſexta* p. 158. 176.

(8) T. III. p. 153 & 247. de la Trad. Hyacynth.

[C] *A Alèthe, depuis Evêque de Cahors.*] Alèthe étoit célébre dès le commencement du cinquiéme Siécle, puiſque ſa réputation avoit pénétré juſques en Orient. S. Jérôme paroît avoir eu une haute eſtime pour lui, puiſqu'il renvoie Algaſie à ce Prêtre, comme à un homme qui a autant de capacité que de ſageſſe, pour réſoudre de vive voix toutes les difficultés qu'elle lui propoſoit. Il lui témoigne même ſa ſurpriſe, de ce que laiſſant cette foule pure qu'elle avoit dans ſon voiſinage, *elle alloit chercher ſi loin le courant d'un petit ruiſſeau.* Il lui conſeille d'adoucir *l'amertume* qu'elle pourroit trouver dans ſes Ecrits, par *le miel & le nectar* qui couloient de la bouche d'Alèthe, & *de temperer la pituite de ſa vieilleſſe* par l'âge floriſſant de ce ſaint homme. *Satis miratus ſum, cur puriſſima fonte vicino, noſtri tam procul rivuli fluenta quæſieris . . . . Habes iſtic ſanctum virum Alethium presbyterum, qui viva (ut aiunt) voce, & prudenti diſſertoque ſermone poſſit ſolvere quæ requiris . . . . noſtram amaritudinem illius nectareo melle curato . . . . ſenilemque pituitam juvenili auſteritate compeſce* (9). On voit qu'Alèthe n'étoit encore que Prêtre dans ce tems-là, (c'étoit en 407); mais en 409 au plus tard, il étoit déjà Evêque de Cahors: il ſuccéda dans cet Evêché à Florent ſon frère. S. Paulin de Nole, dans une Lettre, dont Grégoire de Tours a conſervé un fragment, loue Alèthe, comme un digne Pontife du Seigneur, & un très fidèle Dépoſitaire de la Foi & de la Religion (10).

(9) Hieron. *Oper. ubi ſup.* p. 158. 159.

(10) *Hiſt. Littér. de France* T. II. p. 84.

✠ ALHAGIB, fameux Général des Maures vers la fin du dixiéme Siécle, & Miniſtre preſque abſolu d'Almanzor Roi de Cordoue, étoit habile & intelligent au métier de la guerre, d'un grand courage, & portoit dans le cœur une haine implacable aux Chrétiens, brulant d'un violent deſir de les exterminer entiérement (*a*). Il fut continuellement en guerre avec le fameux Fernand Gonzalve prémier Comte de Caſtille, qui remporta ſur lui en diverſes occaſions des avantages conſidérables (*b*). Ce Comte étant mort, Alhagib réſolut de tout entreprendre pour venger ſur Garcie Fernand, fils & ſucceſſeur de Gonzalve, les chagrins qu'il avoit reçus du pére. Il pouſſa les conquêtes commencées par les Sarazins: non content de conquérir la Caſtille, il profita des diviſions qui déchiroient le Royaume de Léon, auſſi-bien que celui de Caſtille, entra dans le Royaume de Léon, mit le ſiége devant Léon même, & s'en rendit maître. De là paſſant en Gallice, il força Compoſtelle & en ruïna l'Egliſe; mais on prétend qu'un Miracle l'obligea d'épargner le Tombeau de S. Jaques [*A*]. Médina-Céli, Ville en ce tems-là très célébre, & plusieurs autres eurent le même ſort que Compoſtelle (*c*). La diſſenterie, qui ſe mit dans l'Armée des Maures, en fit périr un grand nombre, & ils ſe retiroient dans leur Pays, lorſque Verémond Roi de Gallice ſurvint, tailla en piéces leur arriére-garde, & obligea Alhagib de reconduire à Cordoue les débris de ſon Armée, bien réſolu de ſe venger de la perte qu'il venoit de faire. Garcie Fernand de ſon côté, malgré ſes troubles domeſtiques, fit des efforts, qui lui réuſſirent. Il reprit les Places conquiſes par les Maures ſur ſa frontière, & défit les Ennemis en pluſieurs rencontres. Mais ce qui contribua le plus à rétablir les affaires des Chrétiens, ce fut la paix que Garcie, ſurnommé *le Trembleur*, Roi de Navarre, ménagea entre Verémond & Garcie Fernand (*d*). Ils joignirent leurs forces enſemble, & marchérent contre les Maures, qui avoient de leur côté mis de nouvelles Troupes ſur pied. Les deux Armées ſe rencontrérent à Calacanaçor, ſur les frontiéres des Royaumes de Léon & de Caſtille. Le combat dura juſqu'à la nuit, qui obligea les combattans de ſe ſéparer; & la victoire auroit paru douteuſe, ſi les Maures ne s'étoient retirés pendant la nuit, abandonnant leur Camp & leurs proviſions, & laiſſant une partie de leur bagage par les chemins, pour ſe retirer avec plus de diligence (*e*). Alhagib eut tant de chagrin de ce mauvais ſuccés, qu'il ne voulut plus manger depuis le combat, & qu'il mourut de faim quelques jours aprés, en l'année 998, aiant gouverné le Royaume de Cordoue pendant 25 ans, ſous le régne d'un Roi fainéant & pareſſeux, incapable de ſoutenir par lui-meme l'honneur & le poids de la Royauté (*f*). Alhagib étoit un homme ardent, audacieux, entreprenant & ennemi du repos. On dit qu'il avoit donné cinquante-deux Combats ou Batailles aux Chrétiens. Son corps fut porté à Médina-Céli. Les Hiſtoriens rapportent, que le jour que la derniére Bataille fut donnée, on vit auprés de Cordoue, ſur le bord de la riviére du Guadalquivir, un homme en habit de Pecheur, qui chantoit d'une voix lugubre & lamentable [*B*]: *La Langue Eſpagnole va maintenant triompher de la Langue Arabe, Almanzor vient de perdre*

(a) *Hiſt. Gén. d'Eſp.* pagne T. I. L. V. ch. 6. Paris 1723.

(b) D'Orléans *Révol. d'Eſpagne* T. I. L. I. p. 129. &c. & *Hiſt. Gén. d'Eſpagne* ubi ſup.

(c) Id. ibid.

(d) *Hiſt. Gén. d'Eſpagne* T. I. L. V. ch. 7.

(e) Id. ibid. & D'Orléans ubi ſupra.

(f) *Hiſt. Gén. d'Eſpagne* ubi ſupra.

[*A*] *On prétend qu'un Miracle l'obligea d'épargner le Tombeau de S. Jaques.*] Les Auteurs Eſpagnols ont répandu le merveilleux à pleines mains dans leur Hiſtoire: il y a toujours quelque Saint en campagne, qui eſt l'auteur des Victoires que leurs Grands-Hommes ont remportées. Voici le Prodige qui, ſelon eux, empêcha Alhagib de détruire *la Chapelle ou l'on croit qu'eſt le Corps de S. Jaques.* C'eſt qu'*une lumiére miraculeuſe (ainſi l'aſſure l'Hiſtoire Eſpagnole) parut ſur ſe ſaint Lieu, & obligea les Maures à le repeſter* (1). On voit bien par la parenthéſe, qui ſe trouve dans ce peu de paroles, que le P. d'Orléans n'étoit pas trop perſuadé de la vérité de ce Miracle. L'Abbé de Belegarde (2) n'en paroit guéres plus convaincu, & la maniére dont il adoucit le fait, en eſt un bon garant. „ On „ épargna pourtant, *dit-il*, le Tombeau de l'Apôtre S. „ Jaques, ſans qu'on ait ſu quel motif inſpira ces ſenti-

(1) D'Orléans *Révol. d'Eſpagne* T. I. L. I. p. 146.

(2) *Hiſt. Gén. d'Eſpagne* T. I. L. V. ch. 6.

„ mens & ce reſpect aux Sarazins, ſi ce n'eſt que l'Apôtre lui-même eût pris ſoin ſa protection un lieu conſacré à ſa mémoire, & devenu célébre par la piété des „ Chrétiens, qui y abordoient de toutes parts." Mais les gens de bon-ſens ſavent bien quel jugement ils doivent porter de ces ſortes de Légendes; & c'eſt deshonorer la majeſté de l'Hiſtoire, que d'y mêler de pareilles fables. Mais c'eſt un vieux mal, peu d'Hiſtoires ſont exemptes de ce défaut; & la ſuperſtition, ou la crainte, ont engagé preſque tous les Hiſtoriens à fourrer des contes de cette nature dans leurs Ouvrages.

[*B*] *On vit . . . . un homme en habit de Pécheur. . . . . qui chantoit d'une voix lugubre.*] C'eſt-là encore une ſorte de merveilleux, dont on trouve divers exemples dans l'Hiſtoire; mais qu'on peut regarder, ou comme des effets de l'adreſſe d'habiles Généraux, ou comme de pures fa-

dre son tambour à Calacanaçor. Comme ce lieu, où le Combat se donnoit, étoit très éloigné de Cordoue, les Maures crurent dans la fuite, que quelque mauvais Génie leur avoit annoncé la deroute de leur Armée; d'autant plus que les habitans de Cordoue aiant voulu se faisir de cet homme, il s'étoit échapé de leurs mains comme une Ombre (*g*).

(*g*) Id. ibid.

fables. On fait, que le même jour que les Grecs remportérent une Victoire signalée fur Mardonius Général de Xerxès, à Platée, leur Armée navale défit celle des Perses à Mycale en Asie. La première de ces Batailles fe donna le matin, & la feconde l'après-midi. Cependant tous les Ecrivains Grecs rapportent qu'on apprit à Mycale la Victoire de Platée, avant le commencement du Combat, quoiqu'il y eût entre-deux toute la Mer Egée, qu'on ne pouvoit traverfer qu'en plufieurs jours de navigation. Cet événement n'auroit pas manqué d'être mis au rang des événemens miraculeux, fi un Hiftorien célébre ne nous avoit appris, que ce fut un tour d'adreffe de Léotychide Roi de Lacédemone, qui répandit le bruit que les Grecs avoient été vainqueurs à Platée, pour encourager fes Soldats. *Διεσπειρε λογους οι περι Μαρτονιον οτιν μεν πεπονημενοι τοις περι τους Ελληνας, αδ' εαυτων δε πλειστους τε εφονευσαν και αριστους εγενεσθαι εσπευδε δηλον ποιησαι.* (1). *C'eſt pourquoi* (à cauſe de la diſtance des lieux) *il y a lieu de croire que Leotychide ne ſavoit encore rien de la Victoire* (de Platée) *& qu'il inventa cette nouvelle par voie de ſtratagême.* Plutarque rapporte (2) que la Victoire que Paul Emile remporta ſur les Macédoniens, fut ſue à Rome le quatrième jour après qu'elle eut été gagnée; mais il y a de l'apparence, que ce fut par un ſtratagême pareil à celui de Léotychide. Ce qui confirme cette penſée, c'eſt que Plutarque dit que ce fut un bruit fourd qui ſe répandit, & dont on ne pût jamais découvrir l'auteur. On peut voir dans cet Hiſtorien quelques autres exemples pareils, où l'on a tout lieu de ſoupçonner qu'il y a eu beaucoup d'adreſſe & de politique de la part des Généraux, & de leurs Officiers, & point du tout de Miracle; & que ce ne ſont nullement des *exemples de la diligence du malin Eſprit pour advertir d'un lieu en autre ceux qu'il retenoit tard plus ferrés puis après en jet lieu* (3). Je ne balance pas à mettre au rang des fables, ce qu'on rapporte d'Apollonius de Tyane, qu'étant à Ephèſe, & haranguant le peuple, à la même heure qu'on tuoit Domitien à Rome (4), il commença à baiſſer la voix, comme s'il eût eu peur; puis il parla négligemment, comme ceux qui regardent quelque choſe en parlant; & enfin il s'arrêta tout court & s'écria: *Frappe le Tyran, frappe.* Les Ephéſiens aiant paru ſurpris, il ajouta un moment après: *Courage, mes amis, le Tyran eſt tué aujourd'hui, au moment que je parle.* Voilà ce que rapporte Philoſtrate l'Hiſtorien d'Apollonius, parmi un grand nombre d'autres contes, qu'il fait pour illuſtrer ſon Héros, mais qui n'ont aucun fondement. Quelle apparence, fi Apollonius avoit été tel que l'hiſtoriane le repréſente, & s'il avoit fait le quart de ce que ſon Panégyriſte lui attribue, qu'aucun des Hiſtoriens contemporains, ou qui ont vécu peu après, n'en eût rien dit? Ni Tacite, ni Suétone, ni Plutarque, ni aucun autre, ne parlent des prétendus Miracles d'Apollonius: comment Philoſtrate, qui écrivoit plus de ſix-vingts ans après la mort de ce Philoſophe, a-t-il été inſtruit des faits qu'il raconte, & dont perſonne avant lui n'avoit parlé? Je ne ſai quel jugement on portera d'un fait à peu près de l'ordre des Prodiges qu'on vient d'examiner, & qui eſt peut-être moins connu: il ſe trouve dans *l'Hiſtoire de la Conquête du Mexique.* Il s'agit de divers Prodiges qui annoncérent la ruine prochaine de ce grand Empire de l'Amérique Septentrionale, dans le tems que les Eſpagnols parurent ſur ſes côtes. Entre autres, l'Hiſtorien rapporte (7), qu'un Laboureur, homme ſimple & groſſier, vint au Palais de Montézuma, & demanda d'être introduit à l'Audience de cet Empereur, avec tant d'empreſſement, qu'on réſolut de l'entendre. Cet homme, ſans paroître ni ému ni embarraſſé, fit avec une liberté extraordinaire le diſcours ſuivant, en s'adreſſant à Montézuma: „ Seigneur, j'étois hier au „ foir occupé à cultiver mon héritage, lorſque je vis ſon„dre ſur moi avec impétuoſité un Aigle d'une groſſeur „ extraordinaire. Il me prit entre ſes ſerres, & m'enle„vant durant un aſſez long eſpace, il me mit enfin à „ l'entrée d'une grotte, où un homme étoit en habit ro„ yal, dormant entre des fleurs & d'autres parfums, & „ tenant en ſa main une paſtille allumée. Je pris la har„dieſſe de m'approcher, & je vis, ou votre figure, ou „ votre propre perſonne, ſur quoi je n'oſerois rien aſſu„rer, ſinon qu'il me paroit encore que j'étois d'un ſens „ raſſis & fort libre. La crainte & le reſpect me pouſ„ ſoient à me retirer promptement, lorſque je fus arrêté „ par le commandement d'une voix, qui me parloit avec „ beaucoup d'autorité, ne me cauſa pas moins de frayeur, „ m'ordonnant de prendre la paſtille de votre main, & „ de l'appliquer en un endroit de votre cuiſſe, qui étoit „ à découvert. Je me défendis autant que je pus, de „ commettre une action qui me paroiſſoit inſolente; mais „ la même voix, d'un ton effroyable, me força d'obéir. „ . . . . J'appliquai la paſtille brulante à votre cuiſſe, & „ vous ſouffrites la brulure ſans vous éveiller, ni faire „ aucun mouvement . . . . Alors la voix me dit: *C'eſt ainſi que ton Roi s'endort, en s'abandonnant aux delices & aux vomiſſemens, lorſque le courroux des Dieux gronde ſur ſa tête, & que tant d'ennemis viennent d'un autre Monde pour detruire ſon Empire & ſa Religion. Dis-lui qu'il s'éveille, pour apporter, s'il ſe peut, du remède aux malheurs qui le menacent.* A peine la voix eut-elle fini . . . . que l'Aigle me reprit dans ſes ſerres, & me rapporta dans mon champ, ſans me faire aucun mal." A ce diſcours le Payſan ajouta de fortes exhortations; après quoi il ſortit bruſquement, ſans qu'on ofât l'arrêter. L'Hiſtorien ne diſconvient pas, que la crédulité des Mexicains qui ont rapporté ce fait & quelques autres de la même nature, n'ait exagéré le merveilleux: mais il prétend cependant, que ces avertiſſemens venoient du Démon, qui mit toutes ſortes d'artifices en uſage pour irriter Montézuma contre les Eſpagnols; ce qu'il prétend confirmer, en ajoutant, que l'Empereur Mexicain ſavoit dans le même moment une douleur violente à la cuiſſe, & qu'on y apperçut les marques d'une brulure récente. Si cette dernière circonſtance avoit été bien avérée, on ne pourroit diſconvenir qu'il n'y eût quelque choſe d'extraordinaire dans cet événement: mais ce qui donne un juſte ſujet d'en douter, c'eſt qu'il ne paroit point, que les Eſpagnols en aient été inſtruits par Montézuma lui-même, qu'ils eurent longtems en leur puiſſance, & avec lequel ils converſérent familiérement. Quelle apparence qu'il ne leur en eût jamais parlé, s'il y avoit eu quelque fondement? & que l'Hiſtorien, ſi foigneux de rapporter ces ſortes de Prodiges, n'en eût rien dit?

(1) Diodor. Sicul. *Hiſt.* L. IX. p. 261. Hanoviæ Typis Wechelianis 1604.

(2) Plutarch. *in Paul. Æmil.* p. 268.

(3) Amyot *Vies de Plutarq.* Vie de Paul Emile p. 421. *Notes marginales.* Paris 1621. in-fol.

(4) L'an 96 de J. C.

(7) *Hiſt. de la Conq. du Mexique* T. I. L. II. ch. 6. p. 110-132. La Haye 1692.

✿ ALHAMAR (MAHOMET), Fondateur du Royaume des Maures à Grenade dans le treizième Siècle.

Il étoit d'une naiſſance fort obſcure, mais plein d'audace, fin, entreprenant & artificieux (*a*). De ſimple Berger qu'il étoit, il s'éleva par tous les degrés de la Milice juſqu'aux prémières Dignités dans les Troupes Mahométanes (*b*). Après la mort d'Abenhut, qui, comme on l'a vu (*c*), s'étoit foulevé contre les Almohades, & avoit formé une aſſez puiſſante Monarchie, Mahomet Alhamar prit ſa place, & s'empara de Grenade, ſelon les uns; ſelon d'autres, cette Ville ſe ſoumit volontairement à ſa domination. Quoi qu'il en ſoit, il y devint le maitre, & y fonda le Royaume qui a depuis porté le nom de Royaume de Grenade. Les Peuples de Murcie, ſur leſquels Abenhut avoit régné auſſi, hâſſiant Alhamar, ſe donnérent un Roi particulier, nommé Hudiel, qui redoutant la puiſſance d'Alhamar, ſe fournit à Ferdinand Roi de Caſtille, à condition qu'il lui laiſſeroit des revenus ſuffiſans pour vivre en Roi, & qu'il le protégeroit contre le Roi de Grenade, le plus redoutable de ſes ennemis. Ces conditions furent acceptées, & le Traité mis en exécution (*d*). Pendant ce tems-là, Alhamar, intéreſſé à maintenir ſa réputation parmi ſes nouveaux Sujets, faiſoit des entrepriſes contre les Chrétiens. Il aſſiégea Martos, qu'il ſurprit dans une ſituation à lui en promettre la conquête ſans beaucoup de peine. Le Gouverneur D. Alvare de Caſtro étoit allé à la Cour; & D. Alphonſe de Ménéſez, qui commandoit en ſon abſence, en étoit ſorti pour aller en Parti avec les plus braves de ſes Soldats: mais le courage & l'adreſſe de la Gouvernante ſauvérent la Place [*A*]. Il eut ſujet de ſe conſoler de ce mauvais ſuccès, par la victoire qu'il remporta ſur D. Rodrigue Alphonſe de Léon, frère naturel du Roi. Enflé de cet avantage, il entra ſur les Terres des Chrétiens, & y

(*a*) *Hiſt. gén. d'Eſpagne* T. II. L. IX. ch. 3.

(*b*) D'Orleans *Revol. d'Eſpagne* T. II. L. III. p. 96.

(*c*) Voyez l'Article ABENHUT.

(*d*) *Hiſt. gén. d'Eſpagne*, & *Revol. d'Eſpagne*, ubi ſupra.

[*A*] *Le courage & l'adreſſe de la Gouvernante ſauvérent la Place.*] L'Hiſtoire ne nous a pas conſervé le nom de cette courageuſe Dame. Voici le ſtratagême dont elle s'avifa. Elle fit déguiſer & armer toutes les femmes, qui ſe trouvoient dans la Forteresſe. Cette nouvelle troupe d'Amazones affecta de ſe faire voir ſur les remparts, & tint en reſpect les Maures, qui craignirent de trouver plus de réſiſtance qu'ils ne s'y étoient attendus. Ménéſez trouva moyen de rentrer dans la Ville, avant qu'Alhamar en eût réglé les attaques: ce qui fit perdre à ce Prince l'eſpérance de s'en rendre maitre. Il y a de l'apparence, qu'il ne fut pas inſtruit de l'état de la Place, & qu'on ne ſe ſervit guéres d'Eſpions dans ce tems-là, puiſque ſans cela il n'avoit pas beſoin d'une attaque réglée, pour emporter une Ville défendue par des femmes.

& y fit de grands ravages. Ferdinand marcha d'abord contre lui, avec une partie de ſes Troupes. A ſon arrivée, Alhamar ſe mit à couvert ſous ſes Places d'Andalouſie, & ſe tint ſur la défenſive. Le Roi de Caſtille aiant diviſé ſon Armée, en donna une partie à D. Alphonſe de Molina ſon frère, avec ordre de s'avancer le plus avant qu'il pourroit vers Grenade. Ce Général s'en approcha de ſi près, qu'il fut en état d'y mettre le ſiége; & auſſi-tôt Ferdinand marcha de ce côté-là, pour empêcher que la Place ne fût ſecourue: il défit même les Maures, qui s'avançoient dans ce deſſein. Mais il ne put cependant ſe rendre maître de Grenade, qui étoit une Ville forte & très peuplée; parce que les Maures l'attaquoient d'un autre côté (*e*). Peu après, Ferdinand entreprit le ſiége de Jaën, Ville eſtimée preſque imprenable par ſa ſituation, & par les ſoins que les Maures avoient pris de la munir de tout ce qui pouvoit la mettre hors d'inſulte. Auſſi le ſiége traina-t-il en longueur, & ſelon les apparences, le Monarque Eſpagnol y auroit échoué, ſans les circonſtances où ſe trouva Alhamar. Il ſe forma une Faction puiſſante contre lui à Grenade, & tout d'un coup il ſe vit en danger de perdre le Royaume & la vie. Ne ſachant plus quel parti prendre, il réſolut d'avoir recours au Roi de Caſtille. Il ſe tranſporta en perſonne dans ſon Camp, ſe rendit ſon Vaſſal, & lui fit remettre Jaën, à condition qu'il lui aſſureroit, & à ſes ſucceſſeurs, la poſſeſſion paiſible de Grenade. Depuis ce temslà, Alhamar ne fit plus rien de conſidérable. Il mourut en 1273, & Mahomet Miramouth, ſon fils ainé, lui ſuccéda.

(*e*) D'Orleans *Rev. of Eſpagne* ubi ſupra.

ALI, fils d'Abou-Thaleb, couſin & gendre de Mahomet, & le quatrième Calife ou Succeſſeur de ce faux Prophète, fut élevé au Califat l'an 35 de l'Hégire, & de J. C. 655 (*a*). Son père aiant une fort nombreuſe famille dans le tems que la Tribu des Coraïſchites fut affligée d'une grande famine, Mahomet prit Ali chez lui; & il y demeura juſqu'au tems que Mahomet s'érigea en Prophète. Quelques-uns prétendent qu'Ali fut le ſecond qui embraſſa le Mahométiſme (*b*). Mahomet aiant commencé ſa Miſſion, Ali s'offrit de lui-même pour être ſon Prémier Viſir, & fut établi dans cette Charge [*A*] (*c*). Les Coraïſchites aiant comploté ſecrettement de tuer Mahomet, celui-ci fut informé de toute la Conſpiration par l'Ange Gabriel; & Ali, à ſa prière, prit ſon habit verd, & ſe coucha dans ſon lit, & par ce moyen Mahomet ſauva ſa vie, ſans qu'Ali reçût le moindre mal. Les Hiſtoriens Orientaux (*d*) donnent de grands éloges à cette action. Mahomet fit l'honneur à Ali de dire, qu'il ſeroit ſon frère dans ce Monde, & dans celui qui eſt à venir (*e*). A l'âge de vingt & un an & cinq mois, Ali épouſa Fatime la fille de ce faux Prophète, qui avoit à peu près quinze ans & demi (*f*). Dans le tems que Mahomet aſſiégeoit le Château de Kaiber, Ali ſe ſignala d'une maniere tout extraordinaire. Mahomet lui aiant mis ſon Etendard entre les mains, il le planta ſur un monceau de pierres, & ne le quitta point qu'il ne ſe fût rendu maître du Château (*g*). Le Prophète le fit Gouverneur de Médine en ſon abſence, & ſon Vicaire avec une pleine autorité ſur ſa maiſon (*h*); & il ne fut permis qu'à lui ſeul de faire la cérémonie de laver le corps de Mahomet, après ſa mort, ce faux Prophète lui aiant dit peu auparavant: „ Il n'eſt permis qu'à toi ſeul de laver mon corps; & tout autre qui verra ma nudité, deviendra aveugle ſur le champ" [*B*] (*i*). A la mort de Mahomet, Abubecr fut élu Calife, quoiqu'il y en eût pluſieurs qui étoient d'avis que la Succeſſion regardoit Ali de droit [*C*]. Après qu'Othman, le troiſiéme Calife, eut été tué, on preſſa fortement Ali d'accepter le Califat; mais il le refuſa pendant quelque tems, & ne l'accepta qu'après avoir été duement élu (*k*). Après ſon élévation, Ali conçut le deſſein d'ôter les Gouvernemens à tous ceux qui avoient été établis par Othman ſon prédéceſſeur. Quelques perſonnes ſages lui avoient donné ce conſeil, quoique d'autres fuſſent d'un avis contraire (*l*). Il ſuivit le prémier avis, & nomma de nouveaux Gouverneurs (*m*); mais quand ils voulurent ſe mettre en poſſeſſion de leurs Gouvernemens, ils trouvérent de grandes oppoſitions (*n*). Ali ſe vit en même tems en tête les Karégites (*o*), ou *Séparatiſtes*, ainſi qu'ils ſe nommoient, qui prirent les armes au nombre de ſoixante mille hommes; & pour animer le peuple contre Ali & l'exciter à la rebellion, ils expoſérent pluſieurs fois ſur la Chaire de la Moſquée de Damas, la Chemiſe enſanglantée d'Othman (*p*). Ali envoya des Lettres circulaires dans les Provinces, par leſquelles il ordonnoit qu'on levât inceſſamment des Troupes. Pendant qu'il ſe préparoit à la guerre, il eut avis que Telka & Zobéir, auxquels il avoit refuſé les Gouvernemens de Couſa & de Baſſora (*q*), & Ajeſha, une des Femmes de Mahomet, avoient formé une grande Conſpiration contre lui (*r*). Ajeſha marcha en perſonne contre Ali [*D*], & s'empara de Baſſora ſans beaucoup de réſiſtance (*s*). Ali de ſon

(*a*) Herbelot *Bibliotb. Orient.* p. 19. *Hiſtory of the Saracens* by Simon Ockley, Vol. II. p. 1. London 1718. in-8.

(*b*) *La Vie de Mahomet* par Gagnier, T. I. p. 110. 111. La plupart des Mahométans prétendent qu'Ali fut le prémier qui embraſſa le Mahométiſme; & croyent, par une ſuperſtition ridicule, qu'il en fit profeſſion lorſqu'il étoit encore dans le ventre de ſa mère: car ils diſent qu'il l'empêcha, pendant toute le tems de ſa groſſeſſe, de ſe proſterner devant ſon Idole. *Herbelot* p. 91.

(*c*) Gagnier *Vie de Mahomet* T. I. p. 125.

(*d*) Id. p. 251.

(*e*) Id. p. 106.

(*f*) Id. p. 315. & Prideaux *Vie de Mahomet* p. 69. de l'Edit. Angloiſe de 1723. in-8.

(*g*) Gagnier *Vie de Mahomet* T. II. p. 14. & Chardin *Voyages* T. IX. p. 195. rapporte l'hiſtoire miraculeuſe de ce Siége à la maniere des Perſans.

(*h*) Gagnier p. 212.

(*i*) Id. p. 300.

(*k*) Ockley *Hiſt. of Saracens* Vol. II. p. 9. Herbelot *Bibl. Orient.* p. 89.

(*l*) Ockley *Hiſt. of Sarac.* Vol. II. p. 9. Herbelot p. 89.

(*m*) Ockley *ubi ſupra* p. 12.

(*n*) Id. p. 12.

(*o*) Voyez

le renvoi (13) Rem. [*H*]. (*p*) Idem p. 16. & Herbelot p. 90. (*q*) Herbelot p. 89. (*r*) Ockley *ubi ſupra* p. 16. 17. (*s*) Idem p. 20.

[*A*] *Es fut établi dans cette Charge.*] C'eſt ce qui arriva lorſque Mahomet commença à ſe produire à titre de Prophète, ce qu'il fit parmi ſes parens. Ali aiant, par l'ordre de Mahomet, préparé un feſtin pour quarante d'entre eux, ce dernier, après leur avoir dit que Dieu lui avoit commandé de les appeller à lui, demanda lequel d'eux vouloit être ſon Viſir dans une ſi importante commiſſion, & partager avec lui les ſoins de ſon Miniſtère. Tous gardoient le ſilence, lorſqu'Ali ſe leva bruſquement, courut à Mahomet, & ſe mit à crier: „ je ſuis l'homme que „ vous demandez. Si quelqu'un entreprend de vous réſiſter, je lui caſſerai les dents, je lui arracherai les „ yeux, je lui fendrai le ventre, & je lui romprai les jambes. Moi, ô Prophète de Dieu, je veux bien être ton „ Viſir." A l'oüie de ce diſcours, Mahomet ſe jetta à ſon cou, l'embraſſa tendrement, & s'écria: „ Voici mon „ Frère, mon Envoyé, mon Lieutenant parmi vous. Soumettez-vous tous à lui, & lui obéiſſez (1)." L'Hiſtorien ajoute, que tous les aſſiſtans éclatérent de rire.

(1) Gagnier *Vie de Mahomet* T. I. p. 115. 116. & *Voyages de Chardin* T. VII. p. 99. 100.

[*B*] *Et tout autre qui verra ma nudité, deviendra aveugle ſur le champ.*] Tous ceux qui aſſiſtérent à la Cérémonie, ſe bandérent les yeux, de peur d'être aveuglés. Les uns avec Ali manioient le corps, & les autres verſoient l'eau, pendant qu'Ali le lavoit. Selon une Tradition, qu'on peut mettre au rang des plus extravagantes & des plus abſurdes, pendant qu'Ali frottoit le corps, il rencontra ſous ſa main quelque choſe qui réſiſtoit; ſur quoi il s'écria: „ O Prophète, ta verge eſt certainement dreſſée „ vers le Ciel;" & incontinent le corps de Mahomet exhala une odeur douce & agréable, comme il avoit fait durant ſa vie. On rapporte une autre fable, non moins ridicule: c'eſt qu'Ali prit un lambeau d'un vieux habit, qu'il trempa dans l'eau dont il ſe ſervoit pour laver & frotter le corps de Mahomet; qu'il cacha enſuite ce chiffon ſecrettement dans ſon ſein ſous ſa chemiſe, & qu'il en éprouva dans la ſuite la vertu miraculeuſe. Car un jour qu'on lui demanda d'où lui venoit une ſi grande pénétration d'eſprit & une ſi prodigieuſe mémoire, il répondit: „ Pendant que je lavois le corps du Prophète, j'ap„ perçus quelques gouttes d'eau, attachées à ſes fourches „ & à ſes paupiéres, que je ſuçai d'abord; & depuis ce „ tems-là ma mémoire s'eſt extraordinairement fortifiée." Mais les plus judicieux des Orientaux mettent cela, auſſi-bien qu'un grand nombre d'autres Traditions répandues parmi eux, au nombre des fables (2).

(2) Gagnier *Vie de Mahomet* T. II. p. 100—102.

[*C*] *Etoient d'avis que la Succeſſion regardoit Ali de droit.*] Les Mahométans ſont encore partagés aujourd'hui ſur les droits d'Abubecr & d'Ali. Les uns ſoutiennent qu'Abubecr, & Omar & Othman ſes ſucceſſeurs, ont été Califes légitimes: les autres au contraire les regardent comme des Uſurpateurs, & ſoutiennent opiniâtrement les droits d'Ali. Les Turcs ſont de la prémière opinion, & les Perſans de la ſeconde. Ce partage a cauſé un ſi grand éloignement entre eux, que quoiqu'ils s'accordent ſur tous les autres Articles, ils ne laiſſent pas par cette raiſon de ſe traiter comme Hérétiques (3).

(3) Ockley *Hiſt. of Sarac.* Vol. I. p. 7. *Voyages de Chardin* T. VII. Préface.

[*D*] *Ajeſha marcha en perſonne contre Ali.*] On lui avoit fait préſent d'un beau Chameau, ſur lequel elle ſe plaça dans une litière, marchant de cette manière à la tête des Troupes, qu'elle conduiſit de la Mecque à Baſſora. Cette Armée trouva dans ſa marche une petite rivière nommée *Giouab*, ſur le bord de laquelle étoit un Village du même nom, dont tous les Chiens s'aſſemblérent & vinrent abboyer autour d'Ajeſha. Surpriſe de cela, elle s'informa du nom de ce lieu, & aiant appris qu'il s'appelloit Giouab, elle ſe mit à dire un verſet de l'Alcoran, dont les

son côté, après avoir tenu Conseil sur le parti qu'il devoit prendre, se mit en campagne, & fortit de Médine à la tête de trente mille hommes *, se flattant de surprendre Ajesha avant qu'elle fût arrivée à Bassora: mais aiant appris en chemin la prise de cette Place, il s'arrêta pour prendre d'autres mesures (t). Il dépêcha des Couriers à Cousa, pour y demander du secours; & on lui envoya neuf cens hommes, qui lui firent autant de plaisir, qu'ils causèrent d'inquiétude à Ajesha & à son Parti (u). Les deux Armées s'étant approchées & se trouvant en préfence, Ali eut diverses conférences avec Telka & Zobéir, mais qui furent infructueuses. Il fallut donc en venir aux mains: Telka fut tué [*E*] dans le Combat; Zobéir eut le même fort, en tâchant de se fauver; & Ajesha fut faite prisonnière [*F*]: en un mot, Ali remporta une Victoire complette dans cette fanglante Journée, qui fut appellée la *Journée du Chameau*, à cause de celui qu'Ajesha montoit (x). Cette Victoire rendit Ali fort puissant: il se trouva maître de l'Iracque, de l'Égypte, de l'Arabie, de la Perse & du Khorafan. La Syrie ne se foumit pourtant pas; elle reconnut pour légitime Calife (y) Moavie, qui en avoit été Gouverneur fous Othman, dont il étoit proche parent. Ali l'aiant appris, marcha de ce côté-là avec une Armée de quatre-vingt-dix-mille hommes. Lorsqu'il fut fur les frontières de la Syrie, il campa dans un endroit où l'eau lui manqua; mais l'Esprit prophétique lui aiant fait découvrir un Puits [*G*], il continua fa marche, & vint à un Lieu nommé Seffein, entre l'Iracque & la Syrie. Les Ennemis, au nombre de quatre-vingt-mille hommes, étoient postés dans cet endroit. Les deux Armées se trouvant en préfence, on employa près de deux mois à envoyer des Députés d'un Camp à l'autre, pour tâcher de conclurre un accommodement. On en vint enfuite aux Escarmouches, & enfin à un Combat général. Ali, après avoir inutilement defié Moavie de se battre seul à seul avec lui, étoit prêt à remporter une Victoire complette; lorsqu'Amrou-Ebnol-Aas, qui commandoit dans la Palestine, & qui étoit du Parti de Moavie, s'avifa d'un ftratagême, qui lui réuffit [*H*]. Les deux Armées aiant fuspendu tout acte d'hoftilité, s'accordèrent à remettre la decifion de leur différend à deux Arbitres. Abou-Musa & Amrou, le prémier homme de bien, mais fort fimple, & le fecond qui avoit la réputation d'être le plus ruſé des Arabes, se trouvérent dans un lieu fitué entre la Mecque, Cousa & la Syrie. Amrou perfuada à Musa, qu'il falloit dépofer Ali & Moavie, & élire un autre Calife. On dreſſa fur un Tribunal entre les deux Armées: Abou-Musa prononça l'Arrêt dont il étoit convenu avec Amrou; mais ce dernier aiant harangué en faveur de Moavie [*I*] (z), les Syriens fe rangérent auprès

* Il y a dans l'Anglois *neuf cens hommes*, mais c'eſt évidemment une faute; car Herbelot & Ockley, qui on a fuivis dans cet Article, font l'Armée d'Ali de trente mille hommes. R. D. T.

(t) Id. p. 21.

(u) Id. p. 40.

(x) Id. p. 43. & Herbelot p. 90.

(y) Ockley p. 47. 48.

(z) Id. p. 54. & ſuiv.

les Mahométans ſe ſervent fouvent quand ils ſe trouvent dans un danger éminent: *Nous ſommes entre les mains de Dieu, & c'eſt à lui que nous avons notre recours* (4). Elle déclara en même tems, qu'elle ne paſſeroit pas plus avant; qu'elle ſe ſouvenoit d'avoir entendu dire au Prophète, voiageant avec ſes femmes: *Je voudrois l'avoir lu; Ils auront de leges au milieu de l'aboiement des Chiens de Giouab*; outre qu'il lui avoit dit auparavant, qu'une de ſes femmes devoit être un jour abboïée des Chiensen ce lieu-là; qu'elle prît garde de n'être pas celle-là, parce qu'elle fe trouveroit alors engagée dans un fort mauvais parti, & en grand danger (5). Sur quoi elle fit mettre ſon Chameau à genoux pour defcendre, dans le deſſein de paſſer là la nuit. Telka & Zobéir ſe trouvérent fort embarraſſés de cette fantaiſie, fachant combien il leur importoit de faire diligence, parce qu'ils ne pouvoient compter qu'Ali ne les ſuivît bientôt. Ils lui dirent que le Guide ſe trompoit, & apoſtérent cinquante témoins, qui l'aſſurérent que ce ruiſſeau n'avoit jamais porté ce nom. Mais cela ne ſervit de rien, elle ne voulut pas avancer, juſqu'à ce que quelqu'un aiant crié, *Alerte, alerte! voici Ali qui vient*, tout le monde ſe mit à fuir, & à avancer promptement vers Baſſora (6). Les Hiſtoriens remarquent, que ce fut le prémier meurtre ſolemnel & public, qui ait été fait depuis le commencement du Mahométiſme; ce qui, ajoute notre Auteur, ſoit que cela foit vrai ou non, importe fort peu. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ſervit au but que ſe propoſérent ceux qui l'employérent, puiſqu'ils s'avancérent avec une diligence incroyable du côté de Baſſora (7).

[*E*] *Telka fut tué.*] Pendant que le Combat étoit le plus échauffé, & que la Victoire ſembloit deja pancher du côté d'Ali, Mervan lui dit: *Telka étoit hier avec les affiſtans d'Othman, & aujourd'hui l'amour des grandeurs du monde l'a fait entrer dans le parti de ceux qui demandent vengeance de ſon ſang*; & en diſant ces paroles, il lui tira une flèche dont il le bleſſa à la cuiſſe. Comme ſon cheval l'emportoit, il cria au fecours, & dit: *O Dieu! venge ſur moi le ſang d'Otman, ſelon ton bon-plaiſir*; & s'étant apperçu que ſa botte étoit pleine de ſang, il ordonna à ſon Valet de la lui tirer. Le Valet obéït, & le conduiſit en un lieu tenu à Baſſora, où il mourut. Mais quelques momens auparavant, aiant vu un des Soldats d'Ali, il lui demanda s'il étoit au Commandeur des Fidèles. Le Soldat aiant répondu qu'oui: *Donnez-moi la main*, lui dit-il, *notre main, afin que j'y mette la mienne, & que je remuerale par cette action le ſerment de fidélité que j'ai déja fait à Ali.* Il n'eut pas plutôt achevé ces mots, qu'il expira. Cette dernière action aiant été rapportée à Ali, le Calife s'écria: *Dieu ne l'a pas voulu appeller au Ciel, avant qu'il eût effacé ſon prémier manquement de parole, par cette dernière proteſtation de fidélité* (8). Pour ce qui eſt de Zobéir, il fut tué en trahiſon par Amrou-ben-Giarmuz, qui lui coupa la tête pendant qu'il faiſoit fa prière (9).

[*F*] *Ajesha fut faite priſonnière.*] Tant que ſon Chameau ſe ſoutint ſur ſes jambes, on combattit avec beaucoup de vigueur; & ſelon Tabari, ſoixante-dix mains, qui en avoient ſaiſi la bride, furent toutes coupées. La litière d'Ajesha étoit fi hériſſée de flèches & de javelots, qu'elle reſſembloit à un Porc-épic. Enfin on coupa les jarrets à ſon Chameau, & elle fut obligée de demeurer ſur la place, juſqu'à la fin de la bataille. Ali étant victorieux, s'approcha d'elle, & lui demanda comment elle ſe trouvoit. Quelques Hiſtoriens diſent, qu'ils ſe firent des reproches; mais on aſſure en général, qu'Ali la traita avec beaucoup de civilité, & la renvoya avec un bel équipage, l'aiant fait accompagner même toute une journée par deux cens Italiens, Haſſan & Huſſein. Il la conina à Médine dans ſa maiſon, & lui défendit de ſe mêler des affaires d'Etat. Elle alla en pélerinage à la Mecque, & après y avoir fait ſes dévotions, elle retourna à Médine (10).

[*G*] *L'eſprit prophétique lui fit découvrir un Puits.*] Il y avoit auprès de ſon Camp un Hermitage foutertain, dont l'Hermite, qui étoit Chrétien, ſe préſenta à lui. Ali lui demanda, s'il n'y avoit pas quelque Fontaine dans le voiſinage. L'Hermite lui répondit qu'il n'y avoit qu'une Citerne, où il y avoit à peiné trois muids d'eau. Ali lui repliqua: „ Je ſai pourtant que quelques anciens Prophètes du Peuple d'Israel ont demeuré ici, & qu'ils y ont creuſé un Puits.“ Mais l'Hermite lui dit, qu'il avoit appris de quelques vieillards, qu'il y en avoit véritablement un, qui étoit fermé, & que l'on ignoroit le lieu où il avoit été creuſé: & que la Tradition du Pays étoit, qu'il n'y avoit qu'un Prophète, ou l'Envoyé d'un Prophète, qui fût capable de le trouver & de l'ouvrir. Ali ne le chercha pas longtems: en creuſant en un endroit qu'il marqua, on trouva une pierre d'une énorme groſſeur, qui le couvroit, & qu'il ne laiſſa pas d'enlever aſſez aiſément à une très grande facilité. L'Hermite, ſurpris de ce qu'il voyoit, embraſſa fur le champ les genoux d'Ali, & ne le voulut plus quitter; il lui préſenta même un vieux parchemin, qu'il diſoit être écrit de la main de Siméon fils de Safa, (c'eſt Simeon un des plus grands Apôtres de Jéſus-Chriſt, dans lequel on liſoit la venue du dernier des Prophètes, l'arrivée de ſon légitime Héritier & Succeſſeur, & la découverte miraculeuſe de ce Puits (11).

[*H*] *Amrou . . . s'aviſa d'un ſtratagême qui lui réuſſit.*] C'eſt ce qui arriva dans la bataille de Seffein; voici quel fut le ſtratagême. Amrou voyant que la Victoire ſe déclaroit pour Ali, fit venir promptement Moavie, & lui conſeilla de faire attacher des Alcorans au bout des lances, & de crier à haute voix (12): „ Voilà le Livre qui „ doit décider de nos différends. Voilà le Livre de Dieu „ entre vous & nous.“ Ce ſtratagême eut tout le ſuccès que l'on en attendoit: car les Iraquiens, qui faiſoient la partie la plus conſidérable de l'Armée d'Ali, aiant vu ces Alcorans, mirent bas les armes, & lui dirent: „ Ne vou„ lez-vous pas répondre au Livre de Dieu?“ Ali leur répondit: „ Si vous êtes gens de cœur & d'honneur, con„ tinuez d'attaquer l'ennemi. Amrou & Moavie ne ſe „ foucient ni de la Religion, ni de l'Alcoran. Hélas! je „ les connois mieux que vous; par D . . . . Ils ont élé„ vé ces Alcorans pour nous jouer quelque tour.“ Les Iraquiens repliquérent, que cela ne devoit pas les empêcher de conſulter le Livre de Dieu. „ J'ai fait la guerre juſqu'à „ préſent, *dit Ali*, pour leur faire reſpecter ce Livre; mais „ ils ſe font révoltés contre Dieu & ſes Commandemens.“ Les Soldats, fourds à ſes raiſons, menacérent le Calife non ſeulement de l'abandonner, mais de le livrer entre les mains de ſes ennemis, à moins qu'il ne fît founer la retraite. Et quelques uns des Karégites (13), parlant de le traiter comme ils avoient fait Othman, qu'ils avoient tué, Ali fut forcé de rappeller du combat Alashtar un de ſes Généraux, qui ne lacha prife qu'avec beaucoup de peine, & fur des ordres réitérés, navré juſqu'à l'ame de ſe voir arracher la Victoire des mains par un pareil ſtratagême (14).

[*I*] *Amrou harangua en faveur de Moavie.*] Abou-Muſa mon-

(4) Alcoran Ch. II.

(5) Abulfeda.

(6) Ockley *Hiſt. of Sarac.* Vol. II. p. 10. 20. Herbelot p. 89. 90.

(7) Ockley Vol. II. p. 20.

(8) Id. p. 43. 44.

(9) Herbelot p. 90. & Ockley p. 45. Ali aiant maudit Amrou de ce qu'il avoit tué Zobéir, Amrou ſe perça lui-même de ſon épée.

(10) Ockley p. 45. 46. Herbelot p. 90. & Pirdeaux *Vie de Mahomet* p. 302. en Anglois. Ali avoit été le prémier, qui avoit découvert à Mahomet qu'Ajesha lui étoit infidèle; & c'étoit la raiſon de la haine mortelle qu'elle lui portoit.

(11) Ockley p. 50. & Herbelot p. 91.

(12) Herbelot rapporte ces paroles de cette maniere: *Voici le Livre qui doit décider de tous nos différends, & qui défend de répandre ainſi le ſang des Muſulmans.* p. 91.

(13) Sectaires, Fanatiques, gens qui refuſent l'obeiſſance à leurs Supérieurs, tant pour le Civil, que pour la Religion.

(14) Ockley p. 52. 54.

près de ce Prince, & le félicitérent fur cet heureux fuccès. Depuis ce tems-là, le crédit d'Ali commença à diminuer, & celui de Moavie augmenta tous les jours. On dreſſa enſuite un Traité entre eux, dans lequel Ali permit qu'on n'inſérât point le titre de *Chef* ou de *Commandeur des Fidèles*. Toutes ces choſes ſe paſſérent l'an 37 de l'Hégire, 657 de J. C. Cette même année les Karégites ſe révoltérent contre Ali, ſous prétexte, qu'il avoit remis ſes intérêts entre les mains d'Arbitres, & refuſoit de violer le Traité fait avec Moavie (*aa*). S'étant accrus juſqu'au nombre de vingt-cinq mille hommes, Ali mit tout en œuvre pour les ramener, mais ſans ſuccès. Il s'aviſa alors d'une ruſe, qui en diſſipa le plus grand nombre ; après quoi il tailla en pièces quatre mille hommes qui reſtoient, avec leur Chef. Cette Victoire, qui fut remportée l'an 38 de l'Hégire, réunit tous les Arabes ſous le Commandement d'Ali. Il alla enſuite à Couſa, où toute ſon Armée s'étoit retirée (*bb*). La même année, Ali, par un artifice de Moavie, dépouilla Saad fils de Caïs du Gouvernement d'Egypte, & le donna à Mahomet fils d'Abubecr ; ce qui cauſa de grands troubles dans ce Royaume. Mahomet fut défait dans la fuite, & tomba vif entre les mains de ſes ennemis, qui lui ôtérent la vie, & aiant enfermé ſon corps dans celui d'un âne, ils le firent bruler (*cc*). Ali, aiant fait venir dans ce tems-là le Gouverneur de Baſſora, pour prendre des meſures avec lui dans cette conjoncture, Moavie envoya Abdalla, qui ſe rendit maître de cette Ville ; mais elle fut bientôt repriſe par les Troupes d'Ali (*dd*). Au commencement de la quarantième année de l'Hégire, Moavie ſe réveilla, & envoya trois mille chevaux pour s'emparer de la Mecque & de Médine, ce qu'ils firent. Moavie réſidoit à Damas ; Ali tenoit ſa Cour à Cufa ; & malgré la guerre, ils faiſoient prier publiquement l'un pour l'autre (*ee*). Cette même année il ſe forma une Conſpiration pour tuer Ali, Moavie, & Amrou ; voici comment. Un peu après la bataille qu'Ali avoit gagnée ſur les Karégites (*ff*), trois des plus zélés d'entre eux ſe rencontrérent à la Mecque, où ils s'entretinrent de cette bataille, & de la grande perte qu'ils y avoient faite. Ces trois hommes, dont l'un étoit Abdarrhaman fils de Melgem, dirent entre eux, que ſi Ali, Moavie & Amrou étoient morts, les affaires des Muſulmans ſeroient en bon état. Ils convinrent donc de les tuer, & après avoir empoiſonné leurs épées, ils ſe ſéparérent : Abdarrhaman prit la route de Couſa, le ſecond celle de Damas, & le troiſième alla en Egypte (*gg*). Les deux derniers ne réuſſirent pas dans leur entrepriſe ; mais Abdarrhaman fut plus heureux. Arrivé à Couſa, il ſe logea chez une femme qui haïſſoit Ali, & qui lui procura même deux Compagnons. Ces trois hommes s'étant rendus à la Moſquée, feignirent de ſe quereller, & aiant tiré leurs épées, ils tombérent ſur Ali, & Abdarrhaman lui porta un coup mortel [*K*]. On prétend qu'Ali avoit eu divers preſſentimens de ſa mort [*L*]. Il mourut le quatre ou cinquième jour après avoir été bleſſé, vers le 20 du mois de Ramadan, de la quarantième année de l'Hégire, & de J. C. 660. Les Auteurs ſont partagés ſur ſon âge ; les uns lui donnent cinquante-ſix ans, & les autres ſoixante-trois (*hh*). Il régna quatre ans & neuf mois. On ne fait pas certainement en quel lieu il fut enterré ; mais l'opinion la plus vraiſemblable eſt qu'il repoſe dans l'endroit où les Mahométans viſitent encore aujourd'hui ſon Tombeau, & où ſes Dévots ont fait de conſidérables offrandes (*ii*). Ali eut pendant ſa vie neuf Femmes, dont il eut en tout quinze Fils * & dix-huit Filles (*kk*). Les Mahométans lui ont donné un grand nombre de Titres honorables, entre autres ceux-ci, le *Lion de Dieu victorieux*, le *Diſtributeur des Lumières* ou des *Graces* (*ll*). Quelques-uns foutiennent qu'il vit encore (*mm*) ; & d'autres font aſſez extravagans pour croire qu'il étoit au deſſus de la condition des Créatures, & quelque choſe de plus qu'humain (*nn*). Les Perſans font mille contes ridicules ſur ſon ſujet. Les Mahométans le regardent comme un homme d'une grande ſageſſe, & ils ont encore un grand nombre de Maximes ou de Sentences qui ſont de lui (*oo*). Il compoſa divers Ouvrages, dont le plus célébre eſt celui qui contient tout ce qui doit arriver juſqu'à la fin du Monde (*pp*). On rapporte pluſieurs de ſes Apophthegmes [*M*]. Haſan ſon fils aîné lui ſuccéda dans le Califat. Si l'on fait réflexion ſur le courage, la

(*aa*) Ockley p. 60. & Herbelot p. 92.

(*bb*) Ockley p. 64.

(*cc*) Id. p. 68. & Herbelot p. 93.

(*dd*) Ockley p. 67. 68. Herbelot p. 93.

(*ee*) Ockley p. 70. 71.

(*ff*) Voyez la Rem. [*H*].

(*gg*) Ockley p. 71. 72. & Herbelot p. 93.

(*hh*) Herbelot p. 94. ſe range au ſentiment des derniers.

(*ii*) Ockley p. 78. & ſuiv.

* Il y a dans l'Anglois *quatorze* ; mais Ockley & d'Herbelot diſent poſitivement *quinze*, dont un mourut en bas âge. B. B. T.

(*kk*) Id. p. 80. & Herbelot p. 94. 95.

(*ll*) Ockley p. 81. Chardin *Voyages* T. VII. p. 97.

(*mm*) Ockley p. 83.

(*nn*) Id. p. 84. & Chardin T. VII. p. 97.

(*oo*) On en trouve un grand nombre dans le ſecond Volume de Mr. Ockley.

(*pp*) Ockley p. 84.

monta le prémier ſur le Tribunal, & y prononça ces paroles (15) : „ Je dépoſe Ali & Moavie, & je les prive „ du Califat, de la même manière que j'ôte cette bague „ de mon doigt.“ Etant deſcendu après avoir fait cette déclaration, Amrou monta à ſa place, & dit : „ Vous ve„ nez d'entendre qu'Abou-Muſa a dépoſé Ali ; pour moi, „ je le dépoſe auſſi : je donne le Califat à Moavie, & je „ l'en fais de la même manière que je mets cette bague „ à mon doigt. Ce que je fais eſt d'autant plus juſte, „ qu'il eſt l'héritier & le vengeur d'Othman, & que per„ ſonne n'eſt ſi digne de lui ſuccéder.“ Le Parti d'Ali, conſterné de cette déclaration inattendue, ſe plaignit hautement d'Abou-Muſa, qui honteux de ce qu'il avoit fait, & craignant le reſſentiment d'Ali, ſe retira à la Mecque. On dit que cet Abou-Muſa avoit la plus belle voix du monde, & qu'il n'y avoit rien de plus harmonieux que de l'entendre parler (16).

[*K*] *Abdarrhaman lui porta un coup mortel.*] Pluſieurs des plus proches parens de la femme, chez laquelle cet Aſſaſſin ſe trouva logé, étoient Karégites, & avoient été tués dans la bataille donnée contre eux : ce qui lui avoit inſpiré un grand deſir de vengeance contre Ali. Abdarrhaman la trouvant dans cette diſpoſition, ne négligea rien pour gagner ſes bonnes graces ; il lui fit même quelque ouverture de mariage, ſur quoi elle lui répondit : „ La dot que je veux recevoir de celui qui m'épouſera, „ eſt la femme de trois mille dragmes d'argent, une Eſ„ clave, une Servante, & la tête d'Ali.“ Abdarrhaman accepta auſſi-tôt ce parti, & aiant pris avec lui deux ſcélérats qu'elle lui fournit, ils coururent à la Moſquée, & aiant tiré leurs épées, Abdarrhaman frappa Ali à la tête, juſtement à l'endroit où il avoit déja eu une bleſſure du tems de Mahomet. Les trois Aſſaſſins eurent le tems de ſe ſauver ; mais l'un d'entre eux fut tué peu après ; l'autre prit la fuite, & ne put jamais être attrapé. Abdarrhaman fut arrêté & conduit devant Ali, qui ordonna à Haſan ſon fils, qu'en cas qu'il mourût de ſes bleſſures, on ne punît ſon meurtrier que d'un ſeul coup ; ce qui fut ponctuellement exécuté. C'eſt ainſi que d'Herbelot rapporte ſa mort (17). Mais deux célébres Hiſtoriens Orientaux (18) rapportent la choſe d'une maniere très différente. Ils diſent qu'on coupa d'abord à Adarrhaman une main, enſuite un pied du côté oppoſé ; on lui creva enſuite les yeux avec un fer rouge, & après lui avoir arraché encore la langue, on le brula. Ce récit paroît plus vraiſemblable que l'autre. Quoi qu'il en ſoit, les Héréſiques regardent Abdarrhanan comme un Martyr (19).

[*L*] *Ali avoit eu divers preſſentimens * de ſa mort.*] Ce fut pendant le mois de Ramadan, & il en diſoit de tems en tems quelque choſe à ſes Amis. On l'entendit une fois dire, après beaucoup d'inquiétude qu'il avoit ſouffert : *Hé bien, mon cœur, il faut avoir patience, puiſqu'il n'y a point de remède contre la mort* (20). Le Vendredi 17 du mois, qui fut le jour de ſa mort, il ſortit dès le grand matin pour aller à la Moſquée, & l'on remarqua qu'une groſſe troupe d'Oiſeaux domeſtiques fit un fort grand bruit quand il paſſa par ſa baſſe-cour, & qu'un de ſes Eſclaves leur aiant jetté un bâton pour les faire taire, Ali lui dit : *Laiſſe-les crier, car leurs cris ſont les plaintes & le chant lugubre de ma mort* (21).

[*M*] *On rapporte pluſieurs de ſes Apophthegmes.*] Un de ſes Capitaines lui aiant demandé un jour avec beaucoup d'effronterie, pourquoi les régnes d'Abubecr & d'Omar ſes prédéceſſeurs, aiant été ſi paiſibles, celui d'Othman & le ſien étoient ſi pleins de troubles & de diviſions, Ali lui répondit : „ La raiſon en eſt claire : c'eſt qu'Othman & moi nous ſerions Abubecr & Omar pendant le régne, & qu'Othman & moi nous n'avons trouvé dans „ notre ſervice que vous & vos ſemblables (22).“ Un autre trait de ſon bon-ſens qu'on racontte, c'eſt qu'un jour on lui rapporta, que Moavie diſoit qu'Ali & ceux de ſa Maiſon ſe faiſoient diſtinguer par leur bravoure, que Zobéir & les ſiens faiſoient éclater par-tout leur magnificence ; mais que pour lui & ceux de ſa famille, ils ne prétendoient ſe faire diſtinguer que par leur humanité & leur clémence. Ali répondit à ceux qui lui faiſoient ce rapport : „ qu'il y avoit de l'apparence que Moavie vou„ loit les piquer, Zobéir & lui, de magnificence & de „ bravoure, afin que ſe jettant l'un dans la dépenſe, & l'autre dans les hazards, ils ne fuſſent plus en état de „ s'oppoſer à ſon uſurpation ; & que quant à lui, il vouloit „ gagner l'affection des peuples par les voies de la dou„ ceur (23).“ Il y a un magnifique Eloge d'Ali, dans la Galerie du Tombeau d'Abbas ſecond, à Com Ville de Perſe (24). Une choſe ſingulière qu'on rapporte d'Ali, c'eſt que ſa mére avoit accouché de lui dans le Temple

(15) Il y a une Loi de l'Alcoran, qui ordonne de mettre ſes intérêts entre les mains d'une perſonne choiſie, laquelle jointe à une autre nommée par ſon adverſaire, doit décider du ſort des deux parties, *Herbelot* p. 92.

(16) Id. p. 97. 98. Herbelot p. 93.

(17) P. 94. Il ajoute que les Amis d'Ali firent envelopper le corps de l'Aſſaſſin dans une natte pour le brûler.

(18) Tabari & Abulfeda.

(19) Ockley p. 77. 78.

* Voyez ſur les Preſſentimens d'Ant. JAQUES D'ALBONS, Rem. [*L*].

(20) Herbelot p. 94.

(21) Ockley p. 76. & Herbelot p. 94.

(22) Id. p. 85.

(23) Id. p. 95.

(24) *Voyages de Chardin*, T. III. p. 60. On voit dans cet Eloge tout le leu d'imagination des Orientaux, le genie de la Poëſie Perſane, & les tranſports de la devotion Mahométane.

(qq) Id. p. 87.
(rr) Chardin *Voyag. T. X. p. 88.*
(ss) Herbelot p. 93.

la modération, la piété & le génie d'Ali, on ne peut que le regarder comme un des plus grands Hommes qu'il y ait eu parmi les Arabes (*qq*). Il fut le premier des douze Imams. Les Perſans célèbrent tous les ans le jour de ſon Martyre, & alors les Moſquées ſont ſi remplies de monde, qu'on eſt obligé de prêcher dans les rues (*rr*). Ceux de ſa Secte ont non ſeulement un turban fait d'une façon particulière, mais ils treſſent auſſi leurs cheveux d'une maniere différente de celle des autres Mahométans (*ss*).

(25) Herbelot p. 94.

même de la Mecque, ce que l'on dit n'être arrivé à aucune autre (25). Quelques-uns de ſes deſcendans ont fait une figure très conſidérable dans le Monde.

ALLAM (ANDRE') fils d'André Allam & de Brigitte Derling ſa femme, nâquit à Garfingdon dans la Province d'Oxford, en Avril 1655. Il fit ſes Humanités dans l'Ecole de Denton, Paroiſſe de Cudesdon proche du Lieu de ſa naiſſance, ſous Guillaume Wildgoose, habile Maitre. Il fut reçu Ecolier ou Etudiant dans le Collége de S. Edmond à Paques de l'année 1671, où il ſeroit devenu un prodige en toutes les Sciences, s'il n'avoit eu le malheur de tomber entre les mains d'un mauvais Maitre, ainſi que nous l'apprend Mr. Wood (*a*). Après avoir pris les degrés de Bachelier & de Maitre-ès-Arts, il fut ſucceſſivement Précepteur, ou Profeſſeur privé, Modérateur, & Lecteur de la Chapelle, & enfin Vice-Principal de ce Collége; & il s'acquitta de ces différens Emplois avec beaucoup d'applaudiſſement. A la Pentecôte de l'année 1680, il prit les Ordres; & en 1683 il devint Régent des Ecoles, Emploi dont il s'acquitta avec beaucoup de jugement & de prudence. Il mourut de la petite-vérole le 17 de Juin 1685, & fut enterré dans l'Egliſe de S. Pierre d'Orient à Oxford. C'étoit un homme diſtingué par ſes vertus, ſobre, modéré, & d'une modeſtie exemplaire. Il poſſédoit parfaitement les matières de Controverſe, & fur-tout celles qui s'agitent entre les Proteſtans & l'Egliſe Romaine, beaucoup au-delà de ce qu'on ſe ſeroit attendu d'un homme de ſon âge. Il connoiſſoit le Monde & les Livres; & il ne lui manqua que quelques années de vie & d'expérience, pour être un Savant conſommé (*b*). On trouvera ci-deſſous [*A*] le Catalogue de ſes Ouvrages.

(*a*) *Athen. Oxonienſ.* Vol. II. col. 794. de la 2. Ed. 1721.

(*b*) Id. ibid.

[*A*] *On trouvera ci-deſſous le Catalogue de ſes Ouvrages.*] I. La ſavante *Preface* ou *Epître au Lecteur*, avec une *Epître Dédicatoire* au nom de l'Imprimeur, à la tête de la Pièce intitulée, *The Epiſtle Congratulatory of Lyſimachus Nicanor* &c. *to the Covenanters of Scotland* &c. Oxon. 1684. II. Une *Preface*, dans laquelle il donne un Abrégé de la Vie du Docteur Coſin, à la tête de l'Ouvrage de ce Docteur, qui a pour titre, *Eccleſiæ Anglicanæ Politeia in tabulas digeſta*. Oxon. 1684. in-folio. III. C'eſt lui qui a revu & corrigé l'Ouvrage du Docteur George Griffith, Evêque de S. Aſaph, intitulé, *Some plain Diſcourſes on the Lords Supper* &c. & qui eſt l'Auteur de la *Preface* de l'Edition d'Oxford 1684. in-8. IV. Des Additions & des Corrections dans l'*Anglia Notitia*, ou *Preſent State of England*, Ouvrages dans cet Ouvrage, ainſi que nous l'apprend Mr. Wood, en 1687. à Londres, ſans que l'Auteur de la *Notitia* en eût connoiſſance. V. Additions au *Theatre Hiſtorique & Chronologique de Helvicus*, inſérées dans l'Edition de Londres 1687. in-folio. Il avoit deſſein d'achever le Supplément à cet Ouvrage depuis 1660 juſqu'à 1685; mais la mort le prévint. VI. Il avoit commencé une *Notitia Eccleſiæ Anglicanæ*, Ouvrage dans lequel il ſe propoſoit de parler de la Fondation de toutes les Cathédrales d'Angleterre, de leurs Statuts & Coutumes, & de donner une Liſte des Evêques, Doyens, Archidiacres, Chanoines, & autres Officiers de chaque Cathédrale, actuellement vivans; mais la mort l'empêcha d'achever. VII. Il traduiſit en Anglois la *Vie d'Iphicrate* par Cornélius Népos, qui ſe trouve dans la Verſion Angloiſe de cet Auteur, faite par pluſieurs Gens de Lettres d'Oxford. Oxon. 1684. in-8. VIII. Il aida Mr. Wood dans la compoſition de ſon excellent Ouvrage intitulé, *Athenæ Oxonienſes*, ou *Hiſtoire des Savans d'Oxford*; & cet Auteur témoigne auſſi beaucoup d'eſtime & de reconnoiſſance pour lui.

ALLEMANT (PIERRE L'), Chanoine Régulier de S. Auguſtin, étoit né à Reims en 1592. A l'âge de vingt-trois ans, il entra dans la Congrégation de Ste. Geneviève, & y fit profeſſion l'année ſuivante. Son mérite & ſa capacité le firent choiſir pour être Chancelier de l'Univerſité de Paris. Il fut auſſi élu Prieur de Ste. Geneviève, & mourut le 18 de Janvier 1673, âgé de 81 an (*a*). Quoiqu'il ait été un des plus beaux génies de ſon tems, qu'il parlât très bien Latin & François, & qu'il ne manquât pas d'Erudition Sacrée & Profane, il n'a donné au Public que des Traités de Dévotion en François [*A*].

(*a*) Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccleſ. T. XVIII. p. 196.*

[*A*] *Des Traités de Dévotion en François.*] Il publia en 1653, un *Eloge ou Abrégé de la Vie de Ste. Geneviève.* Quelque tems après il compoſa des *Entretiens Spirituels de l'Ame devote avec J. C. ſur le S. Sacrement*, & des *Méditations ſur l'Oraiſon Dominicale.* Mais ſes meilleurs Ouvrages ſont trois petits Traités, qu'il a faits ſur la Mort, intitulés: *La Mort des Juſtes*, le *Teſtament Spirituel*, & *les ſaints Deſirs de la Mort.* Les deux premiers parurent en 1672, & le dernier depuis ſa mort en 1673. Il a recueilli dans le prémier, les Exemples des ſaintes Morts. Il marque dans le ſecond, les Diſpoſitions d'un Chrétien qui ſe prépare à la mort. Et le dernier contient les ſentimens des Péres, touchant le deſir que les Chrétiens doivent avoir de mourir, avec les raiſons & les motifs de ce deſir. Il les repréſente, dit M. Du Pin (*b*), avec tant de force, de vivacité & d'éloquence, qu'il eſt viſible qu'il en étoit bien pénétré, & qu'il eſt difficile qu'on n'en ſoit touché en les liſant, quelque attaché qu'on ſoit à la vie, & quelque frayeur que l'on ait de la mort.

(*b*) *Ubi ſupra p. 197.*

ALLEN (JEAN), Archevêque de Dublin ſous le régne de Henri VIII. Après avoir commencé ſes études à Oxford, il alla à Cambridge, où il prit le degré de Maitre-ès-Arts, ou plutôt, comme le croit Mr. Wood (*a*), celui de Bachelier-ès-Loix. Enſuite Warham Archevêque de Cantorbéri l'envoya à Rome, pour y avoir ſoin auprès du Pape des affaires de ſon Egliſe. Il y paſſa neuf ans, & dans cet intervalle il fut créé Docteur en Droit, ſoit à Rome même, ſoit dans quelque autre Univerſité d'Italie. A ſon retour, le Cardinal Wolſey le fit ſon Chapelain, & il fut un des Juges de ſa Cour, lorſqu'il fut Légat *à Latere*. Mais Allen ne s'acquit guéres d'honneur dans cet emploi, & l'on ſoupçonna fort ſon intégrité (*b*). Il aſſiſta le Cardinal dans la viſite & la ſuppreſſion de quarante petits Monaſtéres, pour ſervir à l'établiſſement de ſon Collége d'Oxford, & de celui d'Ipswich. Par la faveur de Wolſey, Allen obtint le Bénéfice de Dalby dans la Province de Leiceſter, quoiqu'il appartînt au Régent & aux Frères de l'Hôpital de Burton-Lazars (*c*). Sur la fin de l'année 1525, il fut admis dans le Corps de l'Univerſité d'Oxford, en qualité de Docteur en Droit; & le Docteur Hugue Inge étant mort, il fut ſacré le 13 de Mars 1528 Archevêque de Dublin à ſa place, & fut fait en même tems Chancelier d'Irlande. Sa mort arriva en 1534, le 25 de Juillet ſelon les uns (*d*), & ſelon d'autres le 28 du même mois (*e*): les circonſtances en furent fort tragiques [*A*]. Allen étoit âgé de cinquante-

(*a*) *Athen. Oxon. T. I. col. 11. Ed. de 1721.*
(*b*) Wood *ubi ſupra.*
(*c*) Herbert *Life of King Henry VIII. p. 192. Ed. 1672.*
(*d*) Edm. Campian *Hiſt. of Ireland p. 120. Ed. 1633.*
(*e*) Warei *Hiberniæ Scrip. p. 119. Edit. 1717.*

[*A*] *Les circonſtances en furent fort tragiques.*] Wood rapporte (1), que le 25 de Juillet de bon matin, Thomas Fitz-Gérald, fils aîné du Comte de Kildare, ordonna qu'on lui amenât l'Evêque à Tartaine, quoique ce Prélat fut encore très foible, & qu'il ne fût que relever de maladie. Il ſe mit à genoux, en chemiſe, devant ce traître, & tacha de le toucher de compaſſion, mais inutilement: enſorte que ſe réfignant à la volonté de Dieu, il fut tué ſur le champ. Fitz-Gérald alant ordonné qu'on l'aſſommât comme un bœuf. Le lieu où cette barbare action ſe commit, fut dans la ſuite fermé de haies, abandonné, & laiſſé ſans culture & deſert, pour marquer l'horreur qu'on avoit pour

(1) *Ubi ſupra col. 670.*

quante-huit ans. Il écrivit quelques Pièces en Latin [*B*].

pour le crime qui s'y étoit commis. Et l'on remarqua, que tous ceux qui y avoient eu part, quoiqu'on leur eût pardonné leur rebellion, moururent cependant d'une manière tragique. Mais d'un autre côté nous remarquerons, que quelques Ecrivains, que Mr. Wood nomme *rigides*, ont regardé la mort d'Allen comme une punition de Dieu, de la conduite qu'il avoit tenue pour la suppression du Prieuré de Daventri dans le Comté de Northampton, entre autres Monastères ruinés pour aider au Cardinal Wolsey à fonder son Collège d'Oxford. [☞ Comme cette Remarque est un peu obscure, en ce qu'elle suppose la connoissance de faits qu'il faut aller chercher ailleurs, je vais y suppléer d'une manière, qui donnera même une idée plus claire de ce qui regarde notre Archevêque de Dublin. Il n'y avoit pas encore quatre ans qu'il étoit Chancelier d'Irlande, que Henri VIII lui ôta les Sceaux & les donna à George Cromer Archevêque d'Armagh, à la sollicitation de Géraud Fitz-Gérald Comte de Kildare, qui fut en même tems revêtu de la Charge de Lieutenant du Duc de Richemond Vice-Roi d'Irlande ; ce qui renouvella l'ancienne animosité qu'ils avoient l'un contre l'autre, le Comte étant ennemi de Wolsey, & Allen créature de ce Cardinal. Peu de tems après, le Comte ayant été mandé en Angleterre, avec ordre d'établir à sa place qui il voudroit, cut l'imprudence de mettre l'autorité entre les mains de Thomas son fils aîné, jeune homme de 21 an. Lorsque le Comte fut arrivé à Londres, il fut accusé de diverses choses, & mis à la Tour : ce qui donna occasion aux ennemis de sa famille, de publier qu'il avoit eu la tête tranchée, & que Thomas, ses frères, & leurs oncles, devoient s'attendre à avoir le même sort. Ce jeune téméraire, sans rien approfondir, se souleve, assemble des Soldats, ravage le Pays, & met le siége devant Dublin. L'Archevêque, effrayé, s'embarqua sur un petit vaisseau pour passer en Angleterre; mais soit par les vents contraires, soit par l'ignorance des mariniers, il fut rejetté à la côte près de Chantarfe, d'où il se rendit à Tartaine, Hameau qui n'en étoit pas loin, dans le dessein de s'y tenir caché. Thomas l'ayant appris, s'y rendit de grand matin, avant le jour, accompagné de bon nombre de ses parens & de ses domestiques, & envoya deux hommes pour prendre l'Archevêque : ils l'arrachèrent du lit, & le menèrent à moitié nud à leur Maître, qui le fit massacrer, de la manière qu'on l'a dit (2). Je ne sai fur quelle autorité Mr. de Larrey (3), qu'on a suivi dans le Supplément de Moréri imprimé à Paris en 1735, dit, *qu'il fut pendu nud en chemise & publiquement*, & *qu'on prétend que Kildare n'auroit pu empêcher cette action barbare, quand il l'auroit voulu.* Warœus, homme de condition, qui a travaillé de dessein formé fur l'Histoire des Savans & des Evêques de sa Patrie, & qui avoit consulté les Registres de l'Eglise de Dublin, mérite infiniment plus de créance, que des Auteurs étrangers. ADD. DU TRAD.]

(2) Warœi *Hibernia Sacr.* p. 118. 119.

(3) *Hist. d'Angl.* T. I. p. 322.

[*B*] *Il écrivit quelques Pièces en Latin.*] *Epistola de Pallii significatione activa & passiva.* Il écrivit cette Lettre quand il reçut le Pallium d'Archevêque. *De Conjunctionibus ac Statutis in tuitoritis caute observandis.* Il écrivit aussi diverses choses touchant l'Eglise. [☞ Allen étoit d'un caractère turbulent, mais hospitalier d'ailleurs, savant, & curieux de recherches d'Antiquité, ainsi qu'il paroît par les Archives de fon Eglise (3). ADD. DU TRAD.]

(4) Warœus *ubi supra.*

ALLEN, ALLYN, ou ALAN (GUILLAUME), fameux Cardinal Anglois dans le seizième Siècle, Auteur de plusieurs Ouvrages [*A*], étoit le second fils de Jean Allen, & de Jeanne Lyster sa femme. Il naquit à Rossil, dans la Province de Lancastre. En 1547, aiant à peu près quinze ans, il entra dans le Collége d'Oriel à Oxford, où il fut sous la direction de Morgan Philips, le premier Régent de ce Collége, par les soins duquel il fit de si grands progrès dans la Logique & la Philosophie, qu'il fut unanimement choisi pour Membre de ce Collége en 1550. Quatre ans après, il fut reçu Maître-ès-Arts; en 1556, il devint Principal du Collége de Ste. Marie, & Protecteur de l'Université pour cette année-là & la suivante; & vers l'an 1558, il fut fait Chanoine d'Yorck. Mais quand la Reine Elisabeth fut montée fur le Trône, & qu'elle commença à faire des changemens dans la Religion, il quitta ses Emplois & son Pays vers l'an 1560, & se retira dans les Pays-Bas à Louvain (*a*). Pendant le séjour qu'il y fit, il écrivit un Ouvrage Anglois contre le Docteur Sewel, depuis Evêque de Salisburi, fur le Purgatoire, qui fut imprimé ensuite (*b*). Mais étant tombé dangereusement malade, par son application & ses soins pour un Elève qu'il avoit, d'une bonne famille d'Angleterre, les Médecins lui conseillèrent d'aller respirer son air natal, pour rétablir sa santé. Il suivit leur conseil, & se tint caché dans la Province de Lancastre, jusqu'à ce qu'il eût repris ses forces; mais s'étant érigé en Convertisseur, & tâchant de détourner les gens d'aller aux Assemblées des Protestans, les Magistrats l'obligèrent à quitter le Pays. Il alla dans un Lieu proche d'Oxford, où il continua à faire la même chose, & écrivit deux Ouvrages Anglois, l'un *fur l'Autorité des Prêtres*, & l'autre *fur les Indulgences*. De là il passa dans la Province de Norfolck, où il demeura tantôt chez le Duc de Norfolck, tantôt dans le voisinage de sa maison. Ce fut là qu'il écrivit son *Abrégé de la Foi Catholique*. Il retourna ensuite à Oxford, où il persuada à un de ses anciens Amis de quitter la Communion Protestante; ce qui étant venu à la connoissance des parens de ce dernier, notre Auteur fut obligé de quitter l'Angleterre, après y avoir demeuré environ trois ans. Il se retira dans un Monastère à Malines, où il fut fait Lecteur en Théologie, Emploi dont il s'acquitta avec beaucoup de succès. Aiant envie de voir Rome, il prit la résolution d'en faire le voyage avec le Docteur Jean Vendivile, Professeur Royal à Douai, depuis Evêque de Tournai. Mais aiant changé de dessein, après avoir déja fait une partie du voyage, il se rendit à Douai, où l'on avoit fondé une Université vers

(*a*) Wood *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 268. 269.

(*b*) Nic. Fitz-Herbert *in Epist. Vit. Card. Alani* p. 19.

[*A*] *Auteur de plusieurs Ouvrages.*] *Défense de la Doctrine Catholique sur le Purgatoire, & la Prière pour les Morts.* Anvers 1565. in-8. *Discours abrégé de la Foi Catholique. Traité de l'Autorité légitime des Prêtres.* Louvain 1567. in-8. *La necessité de la Confession. L'intention de l'Eglise dans les Indulgences, nommées communement les Pardons au Pape.* Ces deux Traités furent imprimés avec celui de l'Autorité des Prêtres, & Guillaume Fulke de Cambridge répondit à tous ces Ouvrages tout en Anglois.) *De Sacramentis in genere.* „ Des Sacremens en „ général." *De Sacramento Eucharistiæ.* „ Du Sacre- „ ment de l'Eucharistie," à Anvers 1576. in-4. *Apologie & Déclaration de l'Institution & des travaux des deux Colléges Anglois, l'un à Rome, & l'autre à present à Reims, contre les malignes infinuations qu'on a faites contre ces deux Colléges*, (en Anglois). Mons 1581. en grand octavo. Un Auteur anonyme dit que cette Pièce est „ magnifique, „ grave, belle, & la production d'un véritable & zélé An- „ glois." *Apologia pro Sacerdotibus Societatis Jesu, & Seminariorum Alumnis, contra Editta Regia.* Mr. Wood met en question, si cet Ouvrage n'est pas le même que le précédent. Il fut imprimé dans un Livre intitulé *Concertatio Ecclesiæ Catholicæ* &c. Aug. Trev. 1583. in-8. & 1694. in-4. *Piissima Admonitio & Consolatio vere Christiana ad afflictos Catholicos Anglicæ.* „ Exhortation pieuse, & Con- „ solation très Chrétienne aux Catholiques affligés d'An- „ gleterre;" inférée dans le même Livre. *Veritable, sincère, & modeste Défense des Catholiques Anglois, qui souffrent pour leur Foi, tant en Angleterre, qu'ailleurs, contre un Libelle calomnieux & diffamatoire*, intitulé, *l'Exécution de la Justice en Angleterre*; in-8. sans nom de lieu, ni sans marque du tems de l'impression : mais on peut juger par le caractère, & par quelques endroits de la Pièce, qu'elle a été imprimée vers l'an 1588. Elle parut aussi en Latin à Ingolstad en 1584. in-8, & dans un Livre intitulé *Concertatio Ecclesiæ Catholicæ in Anglia* &c. 1594. Le Docteur Thom. Bilson répondit à cette Défense, dans la troisième Partie de son Traité de la Suprémacie, ou dans l'Ouvrage intitulé, *La vraie Différence entre la Sujettion & l'Obéissance Chrétienne, & la Rebellion Antichrétienne. L'Exécution de la Justice*, auquel la Défense d'Allen servoit de réponse, étoit, à ce qu'on difoit alors, & à ce que l'on a prétendu depuis, de Guillaume Cecil, Lord Burleigh. La seconde Edition de cet Ouvrage, à Londres 1583, en cinq feuilles in-8. étoit intitulée : *L'Execution de la Justice en Angleterre, pour le maintien de la Tranquillité publique & de la Paix Chrétienne, contre certains Boutefeux, & Adherens au Parti des Traitres, & des Ennemis du Royaume, sans qu'ils aient souffert aucune persecution pour cause de Religion, ainsi qu'on l'a faussement répandu &c. Epistola de Daventriæ deditione.* Cracov. 1588. in-8. imprimée aussi dans le même tems en Anglois (1). Nous remarquerons qu'en 1587, Guillaume Stanley, & Roland Yorck, tous deux Anglois, rendirent un Fort près de Zutphen, & la Garnison de Deventer, aux Espagnols : fur quoi le Docteur Allen, animé par la Bulle de Pie V contre la Reine Elisabeth, fit non seulement l'éloge de cette trahison, mais exhorta les autres à imiter cet exemple de perfidie, comme n'étant tenus à rien envers la Reine, tous prétexte qu'elle étoit excommuniée. Il

(1) Voyez *The State of the English Fugitives* p. 23.

vers l'an 1562. Il y fut reçu Docteur en Théologie, & s'y distingua d'une manière si avantageuse, qu'il fut fait Chanoine de Cambrai. Vers l'an 1568 il contribua à faire établir à Douai un Séminaire, & une Pension annuelle pour les Savans Catholiques d'Angleterre, qui avoient quitté leur Patrie pour cause de Religion. Aiant été fait peu de tems après Chanoine de Reims, il engagea Mrs. de Guise, parens de la Reine Marie d'Ecosse, d'y fonder aussi un Séminaire, les Troubles des Pays-Bas aiant été cause que les Anglois, établis à Douai, en avoient été chassés par ordre de D. Louis de Requesens (c), ou selon Janus Nicius Erythræus (d), *par un Corps de Troupes Hérétiques*, & s'étoient retirés à Reims, où ils demeurérent quelques années. Il commença de la même manière l'établissement d'un Séminaire à Rome, & de deux autres en Espagne, pour élever la Jeunesse Angloise dans la Religion Romaine. Enfin son zèle extraordinaire pour l'avancement des intérêts de l'Eglise de Rome, engagea le Pape Sixte V à le faire Cardinal-Prêtre du titre de S. Martin des Monts, le 28 de Juillet 1587; & deux ans après il parvint à l'Archevêché de Malines (e). Mais il ne put aller résider dans son Archevêché, le Pape n'aiant pas voulu lui permettre de quitter Rome, à cause des grands services qu'il rendoit dans les Consistoires. Il mourut d'une retention d'urine à Rome le 16 d'Octobre 1594, âgé de soixante-trois ans, selon Mr. Du Pin (f), ou de soixante-deux, selon Erythræus (g); & fut inhumé dans l'Eglise du Collège Anglois de cette Ville. On l'a dépeint différemment, dans les différens Partis: mais on convient en général, qu'il avoit de grandes qualités, qu'il étoit savant, zélé & dévot dans sa Religion, d'un esprit actif & plein de courage, affable & insinuant dans ses manières, & bien fait de sa personne; ce qui joint avec une gravité naturelle, lui concilioit le respect de tous ceux qui l'approchoient. Les Catholiques-Romains le regrettérent extrêmement. Outre les services qu'il leur rendoit par sa plume, il empechoit les Papistes Anglois d'éclater en disputes publiques, & accordoit les Prêtres Séculiers avec les Jésuites (h). Nicius Erythræus rapporte l'histoire d'un danger dont il échappa par miracle en Angleterre [B], & il accusé le Gouvernement Anglois d'avoir eu des desseins contre sa vie [C].

(c) Wood *ubi supra.*

(d) *Pinacoth. I. p. 92.*

(e) Wood *ubi supra.* Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccles. T. XVI. p. 158.*

(f) Ibid. & Cambden *Annal. Elis. ad ann. 1594.*

(g) *Ubi supra* p. 91.

(h) Collier *Eccles. Hist.* Vol. II. P. II. Book VII. p. 643. Lond. 1714.

envoya en même tems à Roland Yorck plusieurs Prêtres; pour être Chapelains de son Régiment & y servir de Confesseurs, ce Régiment étant composé de 1300 hommes, tous Anglois ou Irlandois (2). En 1588 il composa un Ouvrage, qu'il fe proposoit de publier quand les Espagnols seroient defcente en Angleterre, pour exciter les Papistes Anglois à prendre les armes contre la Reine. La première Partie de cet Ouvrage étoit intitulée: *Declaration ou Explication de la Sentence de Sixte V*, fur laquelle cette Croisade étoit fondée, & par laquelle il accordoit des Indulgences plénières, & un entier pardon des péchés, à tous ceux qui contribueroient à dépouiller la Reine Elifabeth de fon Royaume. La feconde Partie avoit pour titre: *Exhortation à la Noblesse & au Peuple d'Angleterre.* La Reine aiant entendu parler de ce Livre, envoya le Docteur Val. Dale au Duc de Parme, Gouverneur des Pays-Bas pour le Roi d'Espagne, pour fe plaindre de cet Ouvrage compofé par le Docteur Allen, dans lequel l'Auteur exhortoit la Noblesse & le Peuple d'Angleterre & d'Irlande à fe joindre aux forces d'Espagne fous ce Duc, pour envahir l'Angleterre: mais le Gouverneur foutint qu'il n'avoit aucune connoiffance d'un tel Livre, & renvoya l'Agent de la Reine fans aucune fatisfaction (3). Ce qu'il y a de fûr, c'eft qu'après la ruine de la Flotte Efpagnole, les Catholiques-Romains firent bruler toute l'Edition, à l'exception d'un petit nombre d'Exemplaires, qui avoient déja été envoyés ailleurs, & que le Libraire & d'autres firent fecrettement racheter.

(2) Wood *ubi supra.*

(3) Cambden *Annal. Elisab.* ad ann. 1588.

[B] Nicius Erythræus rapporte l'hiſtoire d'un danger dont il échappa par miracle en Angleterre.] Il nous dit qu'Allen paſſa en Angleterre, après avoir changé de nom, & s'être déguiſé, afin de fe tenir caché; qu'il fit rentrer un grand nombre de perſonnes dans l'Egliſe Romaine; qu'un jour il fut en grand danger d'être pris, mais que celui qui s'étoit chargé de l'arrêter, qui le connoiſſoit très bien, & qui avoit ſoupé le ſoir même avec lui, puiſſ à croire de lui ſans le connoître, Dieu aiant mis un épais nuage devant ſes yeux. *Neque tamen ibi quieti ſomnoque ſe dedit, ſed tanquam miles animoſus & fortis, mutata veſte ac nomine, vultuſ & ex oculis ac de inſidiis, ad ſtationes hoſtium, hoc eſt in Angliam venit, ibique multa praclara geſſit, quibus videlicet multos in Catholicorum caſtra reduxit, ac quodam die, minimum abfuit, quin capereitur; ſed illi, cui ejus eapiendi partes erant traditæ, qui probe eum noverat, & cum eo etiam noſte illa conviclum inierat, glaucoma ocularum Deus objecit, eoque hominem adduxit, ut quem ante oculos haberet, tanquam ignotum præterires.* Il y a de l'apparence, que le Lecteur rabbattra beaucoup de cette rélation, par rapport à l'intervention miraculeuſe de Dieu en faveur d'Allen, & qu'il regardera ce qu'Erythræus dit, comme un ornement pour relever l'éloge qu'il fait de ce Cardinal. Il rapporte enſuite, que pendant qu'Allen étoit Principal du Collége de Reims, un des Membres, auquel il avoit particuliérement rendu ſervice, forma le deſſein de l'empoiſonner avec tous ceux du Collège, un foir à ſouper; mais qu'aiant eu du remords, il avoua le crime qu'il avoit eu deſſein de commettre.

[C] Il accuſe le Gouvernement Anglois d'avoir eu des deſſeins contre ſa vie.] Il dit, que peu s'en fallut qu'Allen ne fût tué par un Aſſaſſin, envoyé à ce deſſein par les Magiſtrats d'Angleterre, extrêmement irrités des fréquens voyages qu'il faiſoit à Rome, & des Séminaires à l'établiſſement deſquels il avoit contribué en divers lieux, & craignant la ruine de leur nouvelle Religion. *Neque ita multo poſt, nihil propius eſt factum, quam ut fieret cujuſdam ſceleri opprimeretur, miſſi ad eum interficiendum ab Anglia Magiſtratibus, crebris illius Romam itionibus, & Collegiis toi locis excitatis, vehementer exterritis, & novæ Anglica-na Religionis exitium metuentibus.* C'eſt-là une accuſation ſi odieuſe contre le Gouvernement d'Angleterre, qu'un Lecteur impartial en demandera d'autres preuves, que la ſimple parole d'un Auteur entièrement dévoué à l'Egliſe de Rome, & qui témoigne par-tout beaucoup d'aigreur contre les Proteſtans. On trouve immédiatement après une preuve ſenſible de ſa partialité. Il dit „ que les Magiſtrats d'Angleterre tourmentoient les Catholiques-Romains qui tomboient entre leurs mains, & exerçoient „ contre eux toutes ſortes de barbaries; & qu'entre autres, ils firent périr cet excellent modèle d'intégrité, „ de génie & de ſavoir, Edmond Campian, un des prémiers Jéſuites, qui paſſa en Angleterre pour y foutenir „ autant qu'il lui ſeroit poſſible les intérêts de la Religion Catholique-Romaine; & qui, après avoir été „ roué, fut pendu & écartelé. Notre Siècle, *continue-t-il*, „ ne vit pas de plus énorme crime, & auquel le Soleil „ eût dû plutôt refuſer ſa lumière. Et quand ils ſe furent „ apperçus que le Public étoit choqué de cette exceſſive barbarie, ils publiérent que ces perſonnes avoient été „ punies pour crime de Trahiſon, & non pour cauſe de „ Religion, & qu'ils avoient formé des deſſeins contre la „ vie de la Reine. Mais Allen écrivit un Ouvrage, dans „ lequel il les juſtifia de cette accuſation, & découvrit le „ véritable principe de la cruauté des Hérétiques." Il n'y a perſonne tant ſoit peu au fait de l'Hiſtoire de ce tems-là, & inſtruit des diverſes entrepriſes que les Prêtres Papiſtes formérent contre la vie de la Reine Elifabeth, qui ne s'apperçoive combien ce récit d'Erythræus eſt faux & outré. Ecoutons Cambden (4) ſur la conduite de notre Cardinal à cet égard. Il nous apprend „ qu'Allen, le Jéſuite R. „ Parſons, & pluſieurs autres, étoient continuellement „ en mouvement pour procurer la ruine de la Reine, & „ du Peuple Anglois, excitant les Etrangers & les Naturels du Pays à travailler de concert au rétabliſſement de „ la Religion Romaine." Dans une autre endroit il dit (5) „ qu'après qu'Allen eut renoncé également à l'amour „ de la Patrie, & à l'obéiſſance qu'il devoit à la Reine, „ il ſollicita le Roi d'Eſpagne & le Pape d'envahir l'Angleterre; & que dans cette vue il eut part à tous les pernicieux conſeils qui ſe tinrent là-deſſus, après que Sixte V lui eut donné le Chapeau de Cardinal, & le Roi „ d'Eſpagne une Abbaye dans le Royaume de Naples, & „ l'Archevêché de Malines. Lorſque la Bulle d'excommunication contre la Reine Elifabeth eut été fulminée, „ dans le tems que la Flotte d'Eſpagne ſe préparoit, il „ apporta cette Bulle dans les Pays-Bas, & la fit imprimer en Anglois. Il écrivit outre cela une *Exhortation aux Anglois*, pour les engager à prendre le parti du Pape & du Roi d'Eſpagne. Mais ces eſpérances étant été trompées, il retourna à Rome, où, après avoir été fans ceſſe troublé par les diviſions & les animoſités des Réfugiés Anglois, tant Nobles que Gens de Lettres, il mourut dans ſa ſoixante-troiſième année." Ajoutons à ces paſſages de Cambden, ce que l'Evêque Goodwin dit d'Allen (6). Il nous apprend, qu'*il mérita ſi peu d'être regardé comme Anglois, que tel qu'un autre Hérofträte, il travailla à jetter la confuſion dans l'Etat & dans l'Egliſe.* [☞ C'eſt un fait aſſez connu aujourd'hui, & qui a été démontré par les Auteurs Proteſtans, que les Prêtres & les Moines de l'Egliſe Romaine ont excité des ſéditions partout où ils ont pu, ſoulevé les Sujets contre leurs Souverains, & attenté à la vie des Rois. Ainſi l'on n'a plus beſoin de faire l'apologie de la Réformation à cet égard, & on ne peut en impoſer qu'au Peuple, à des Moines, à des Bigots, qui font gloire de leur ignorance; les Savans de l'Egliſe Romaine favent bien eux-mêmes à préſent, à quoi il faut s'en tenir. ADD. DU TRAD.]

(4) *Annal. R. Eliſab. ad ann. 1589.*

(5) Id. *ad ann. 1594.*

(6) *In comm. de Præſul. Angl. ad finem inter Cardinales.*

ALLEN ou ALLEYN (THOMAS), célèbre Mathématicien, diſtingué par ſon ſavoir dans tou-

tes

tes les Sciences, étoit le sixième descendant de Henri Allen ou Alan, Lord Manor & Buckenhall dans le Comté de Stafford. Thomas naquit à Utoxeter dans cette Province, le 21 de Décembre 1542. Il fut reçu Etudiant au Collége de la Trinité à Oxford le 4 de Juin 1561, & du Membre de ce Collége en 1565; & deux ans après il prit le degré de Maitre-ès-Arts. Mais aiant de l'eloignement pour l'état Ecclesiastique, & se sentant du panchant pour la retraite, il quitta le Collége & sa place vers l'an 1570, & entra dans le Collége de Glocester, où il se livra entièrement à l'étude pendant plusieurs années, & devint enfin grand Antiquaire, grand Philosophe, & grand Mathématicien. Un Ecrivain (*a*) dit, *qu'il étoit le Prince des Mathématiciens de son tems.* Son mérite extraordinaire lui acquit l'estime de plusieurs Princes & Seigneurs, tant en Angleterre que dans les Pays étrangers. Albert Laskie, Comte de Siradie, étant en Angleterre en 1583, le sollicita fortement de passer avec lui en Pologne, où il lui promettoit de lui procurer les premières Dignités; mais le goût qu'Allen avoit pour une vie tranquille & philosophique, l'emporta fur toutes ces offres de grandeur. Henri Comte de Northumberland, grand ami & protecteur des Mathématiciens, l'aiant recherché pour l'engager à venir demeurer chez lui, il accepta ce parti, & fut extraordinairement chéri du Comte. Ce fut dans cette maison qu'il fit connoissance avec plusieurs célèbres Mathématiciens, tels que Thomas Harriot, Jean Dee, Gautier Warner, & Nathanael Torporley, qui étoient fouvent à la table du Comte. Robert Comte de Leicester, Chancelier de l'Université d'Oxford, & Favori de la Reine Elisabeth, eut aussi beaucoup d'amitié pour notre Auteur [*A*], qui fut très estimé de tous les Grands-Hommes de son tems [*B*]. Sa Science dans les Mathématiques l'exposa, aussi-bien que le savant Moine Bacon, aux jugemens téméraires & desavantageux du peuple, fur-tout à Oxford, où on le fit paſſer pour Sorcier. Il travailla avec beaucoup de zèle à l'avancement des Sciences [*C*], & composa divers Ouvrages [*D*]. Il mourut dans le Collége de Glocester le 30 de Septembre 1632, & fut enterré avec beaucoup de pompe dans la Chapelle du Collége de la Trinité.

(*a*) G. Bruton *in Orat. funeb. Th. Allenâ*, Lond. 1632. in-4. p. 6. & Wood *Athen. Oxon.* Vol. 1. col. 174.

[*A*] *Eut auſſi beaucoup d'amitié pour notre Auteur.*] Il le recevoit chez lui avec toute la civilité poſſible, & lui offrit même de lui procurer un Evêché, s'il pouvoit ſe réſoudre à renoncer aux charmes d'une vie retirée & *ſpeculative*. Mais la familiarité du Comte avec Allen & le fameux Mathématicien Jean Dee l'exposa, à la critique de l'Auteur d'un Livre intitulé *La Republique de Leiceſter*, qui dit, *qu'ils* (les nommant Achtes) *employoient les figures & les conjurations, pour faire reuſſir les crimes de ſeins du Comte; & que par leurs ſortileges ils travailleront à faire reuſſir ſon mariage avec la Reine Elisabeth.* C'eſt-là, ſans contredit, une calomnie auſſi impertinente que mal fondée. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'Allen étoit ſi intimement lié avec le Comte, qu'il n'y avoit guères d'affaires d'Etat dont il n'eût connoiſſance, & qu'il ne ſe paſſoit rien d'important dans l'Univerſité, dont il n'informât le Comte par Lettres (1).

(1) Wood *ubi ſupra* col. 175.

[*B*] *Qui fut très eſtimé de tous les Grands-Hommes de ſon tems.*] Particulièrement de Thomas Bodley, de Henri Saville, de Cambden, de Robert Cotton, de Henri Spelman, de Selden &c. Ce dernier dit (2), „ qu'Allen étoit très habile dans toutes les Sciences, d'un „ excellent jugement, & qu'il fut un des plus grands ornemens de l'Univerſité d'Oxford." *Omnis eruditionis genere, summoque judicio ornatissimus, celeberrimæ Academiæ Oxoniensis deeus insignissimum.* Et Cambden dit (3), qu'il étoit *plurimis & optimis artibus ornatissimus*; diſtingué par ſon favoir dans pluſieurs des plus belles Sciences. A quoi nous ajouterons le portrait qu'on en fait dans un Manuſcrit de la Bibliothèque du Collége de la Trinité, que Mr. Wood a lu. *Vir fuit elegantium literarum ſtudioſiſſimus, Academiæ diſciplinæ tenacissimus, apud exteros & Academicos ſemper in magno precio; eorumque, qui in Eccleſia Anglicana atque in Univerſitate Oxoniensi ſpe meritis juxta ad dignitates ante præfecturas jubilo provectis fuerunt, fuit jugaciſſimus obſervator, familiariſſimus convivæ*, &c. „ C'étoit un homme fort attaché à l'etude des Belles-Lettres; zelé pour la Diſcipline Académique; fort eſtimé, „ tant des Etrangers, que de ceux de l'Univerſité: ſe conſultoient très bien avec ceux que leur mérite éleva aux „ plus hautes Dignités de l'Etat, de l'Eglife & de l'Univerſité d'Oxford; vivant familièrement avec eux &c."

(2) *In Britannia*, Cap. de Sacerdotibus.

[*C*] *Il travailla avec beaucoup de zèle à l'avancement des Sciences.*] Il n'épargna ni ſoins ni dépenſes, pour raſſembler des Manuſcrits dans toutes les Sciences, particulièrement d'Hiſtoire, d'Antiquité, d'Aſtronomie, de Mathématiques, de Philoſophie &c. Ils ſe trouvent cités dans les Ouvrages de divers Savans, comme aiant été *in Bibliotheca Allenîana* (4). Ce fut par ſon ſecours, & par ſes avis, que pluſieurs Membres de l'Univerſité d'Oxford devinrent de grands Mathématiciens & de ſavans Antiquaires; ſur-tout Harriot, Twyne, Hegge, les deux Jaques Burton, & Digby. Mais ſes Recueils, ſes Obſervations & ſes Remarques ſur l'Aſtronomie, les Mathématiques, & ſur la nouvelle Philoſophie, ſont combés entre des mains inconnues: on croit pourtant que Digby a fait uſage dans ſes Ecrits, des Obſervations Philoſophiques d'Allen.

(4) Wood *ubi ſupra.*

[*D*] *Il compoſa divers Ouvrages.*] I. *Claudii Ptolomæi Peluſienſis de Aſtrorum judiciis, aut, ut vulgo vocant, quadripartitæ Conſtructionis, Liber ſecundus; cum Expoſitione Thomæ Allevyn Angli Oxonienſis.* C'eſt le ſecond Livre de Ptolomée *De Aſtrorum judiciis*, avec des Commentaires d'Allen. Le prémier Chapitre commence: *Hactenus quidem præcurrimus ea quorum cognitione &c.* II. *Claudii Ptolomæi de Aſtrorum judiciis Liber III. cum Expoſitione Thomæ Alleyn.* C'eſt le troiſième Livre du même Ouvrage de Ptolomée, auſſi avec des Commentaires d'Allen. Mr. Wood avoit vu ces deux Manuſcrits, & il nous apprend qu'ils tombérent entre les mains de Guillaume Lilly, fameux Aſtrologue, qui en fit préſent au Chevalier Elie Aſhmole en 1652. L'un avoit été copié ſur l'Original, qu'Allen avoit donné à Mr. Thomas Aylesbury; & l'autre appartenoit au célèbre Chimiſte Jean Huniade, qui le donna à Lilly. Allen avoit auſſi fait des Remarques ſur pluſieurs de ſes Livres, & ſur-tout ſur Bale *De Scriptoribus Magnæ Britanniæ*; & Mr. Wood nous apprend qu'elles ſont à la marge de cet Ouvrage dans la Bibliothèque d'Oxford, écrites d'une autre main. La plus grande partie de ſes Manuſcrits tombérent peu après ſa mort entre les mains de Digby, auquel il les avoit donnés; & celui-el en fit préſent l'année d'après à la Bibliothèque Bodléienne. Mais lui-même, quelque tems auparavant & vers le tems de ſa mort, en avoit envoyé quelques-uns par Richard Jaques du Collége du Corps de Chriſt, à la Bibliothèque Cottonienne; & quelques autres tombérent entre les mains de Mr. Thomas Aylesbury, Maitre des Requêtes.

ALLEN (THOMAS), diſtingué par ſon favoir dans le Grec & le Latin, nâquit en 1573, & fut élevé dans l'Ecole Royale de Worceſter, d'où il fut envoyé à Oxford à la S. Michel de l'année 1589, étant âgé de ſeize ans. Il fut d'abord dans le Collége de *Braſen Noſe*, & aiant fait de grands progrès en Philoſophie, il fut élu Novice du Collége de Merton en 1593, & la ſévérité des épreuves par leſquelles il falloit paſſer alors, le rendit un Diſputeur célèbre. Il prit enſuite les Ordres; mais il s'attacha moins à la Prédication, qu'à l'étude de ce qu'il y a de plus difficile dans la Critique. Il s'acquit par-là l'eſtime de Henri Savile, qui lui procura une place de Membre dans le Collége d'Eaton, & qui le trouva très propre à le ſeconder dans les deſſeins qu'il avoit. Il mourut le 10 d'Octobre 1636, & fut enterré dans la Chapelle du Collége (*a*). Nous parlerons de ſes Ouvrages, & rapporterons ſon Epitaphe, dans la Remarque [*A*].

(*a*) Wood *Athen. Oxon.* Vol. 1. col. 604.

[*A*] *Nous parlerons de ſes Ouvrages, & rapporterons ſon Epitaphe dans la Remarque.*] Il fit des Remarques ſur le Livre de S. Chryſoſtome ſur Eſaïe: *Obſervationes in Librum Chryſoſtomi in Eſaiam*, imprimées dans l'Edition des Ouvrages de ce Père, de Henri Savile (1). Il aida au même Savant à faire ſes *Remarques ſur les Homelies de S. Chryſoſtome ſur l'Evangile ſelon S. Matthieu, & ſur les autres Evangiles.* C'eſt ce que reconnoit Savile dans ſa Préface ſur ces Remarques, où il qualifie notre Allen d'homme très ſavant, non moins verſé dans la Langue Grecque, que dans la Théologie: *Vir doctiſſimus, Græcarum Literarum non minus quam Theologiæ peritus* &c. Voici ſon Epitaphe: *Thomas Allenus Wigorniensis, vir pietate inſignis, Theologus præstantissimus, multarum optimarumque linguarum variisque eruditionis colleionibus instructissimus, in Collegium hoc (in quo diu ſocius vixit), in Collegia insuper alia, locupe, in quibus aliquam vitæ ſuæ partem poſuit, pie munificus, bie jacet. Obiit die decimo menſis Octobris, an. 1636.* „ Cigit Thomas Allen, de Worceſter, qui ſe diſtingua par „ une piété exemplaire. Il étoit excellent Théologien, „ ſavant dans pluſieurs Langues, & dans diverſes Sciences; il ſe montra libéral envers ce Collége, dont il fut long-

(1) T. VIII. p. 139.

„ longtems Membre, & envers plusieurs autres Collèges & Lieux, où il passa une partie de sa vie. Il mourut le „ 10 d'Octobre 1636."

ALLESTRY, ou ALLESTREE (RICHARD), savant Théologien Anglois du dix-septième Siècle, étoit fils de Robert Allestry, Gentilhomme d'une ancienne Famille de la Province de Derby. Les grandes dépenses de ses ancêtres l'aiant réduit à un état fort médiocre, il se mit au service de Mr. Richard Newport, depuis Lord Newport & Baron d'Arcol, dont il fut Intendant. S'étant marié, il s'établit à Uppington près de Wreken dans le Comté de Shrop (*a*). Notre Richard étoit petit-fils de Guillaume Allestry d'Alvefton, dans la Province de Darby (*b*). Il naquit à Uppington au mois de Mars de l'année 1619. On l'envoya d'abord à une Ecole publique de Campagne, qui étoit dans le voisinage: on le plaça ensuite dans une meilleure à Coventry (*c*), où le fameux Traducteur (*d*) Philémon Holland enseignoit, & il y demeura jusqu'à ce qu'il fût en état d'aller à l'Université. En 1636, aiant dix-sept ans (*e*), son père le mena à Oxford, & le mit en pension dans le Collège de l'Eglise de Christ, sous la conduite de Mr. Richard Busby, qui s'est rendu fameux dans la suite sous le nom de Docteur Busby, Recteur de l'Ecole de Westminster. Au bout de fix mois, le Docteur Samuel Pell Doyen de l'Eglise de Christ, remarquant qu'il avoit du génie & qu'il s'appliquoit, lui donna une place d'Ecolier dans le Collège, où il continua ses études avec une ardeur & un succès extraordinaire. On ne cessa point de l'encourager; car auſſi-tôt qu'il eut été reçu Bachelier-ès-Arts, on le fit Modérateur en Philosophie, & on le continua d'année en année dans cet Emploi, jusques au tems que les divisions qui s'élevèrent dans le Royaume, virent troubler les études & le repos de l'Université (*f*). Allestry, avec plusieurs autres Etudians, prit les armes en faveur du Roi, sous Mr. Jean Biron [*A*], & fit paroître beaucoup de zele & de courage pour le Parti qu'il avoit embraſſé. Le 2 de Juin 1643, il se fit recevoir Maitre-ès-Arts (*g*). La même année il courut risque de la vie, aiant été attaqué d'une maladie contagieuſe, qui régna dans la Garnison d'Oxford. Après qu'il fut rétabli, il se remit dans le Service [*B*]. Peu de tems après il entra dans les Ordres, & devint un des Maitres les plus distingués du Collége, où il eut beaucoup à ſouffrir du Parti contraire [*C*], & dont il fut chaſſé par les Visiteurs du Parlement vers le milieu de Juillet de l'année 1648. Il se retira dans la Province de Shrop, & devint au bout de quelque tems Chapelain du Chevalier François Newport, depuis Mylord Arcol. Il occupa cet Emploi jusqu'au tems que Mylord Richard Newport le père mourut en France, où il s'étoit retiré peu auparavant, pour se dérober aux fureurs du Parti dominant. A cette occasion Allestry alla en France, pour mettre ordre aux affaires; & après s'être acquitté heureuſement de sa commiſſion, il retourna en Angleterre, & occupa le même poſte de Chapelain, jusqu'à la bataille de Worcester, où Charles II. fut défait, & après laquelle il se ſauva du Royaume. Ceux qui avoient le ſoin des affaires du Roi, aiant beſoin d'un homme intelligent & fidèle pour l'envoyer à ce Prince, jettèrent les yeux ſur Allestry, & lui propoſèrent de se charger de cette commiſſion. Il l'accepta aiant ſon quartier général à Oxford, Allestry reprit ſes études (*i*).

(*a*) Voyez la *Vie du Docteur Allestry*, à la tête de ſes Sermons, imprimés à Oxford 1684. in-folio.

(*b*) Wood *Athen. Oxon.* Vol. 1 col. 676.

(*c*) *An Account of the Life of Rich. Allestry* &c.

(*d*) Wood *ubi ſupra.*

(*e*) Et non *quinze*, comme le dit Mr. Wood, puiſqu'il étoit né en 1619.

(*f*) *An Account of the Life* &c.

(*g*) Wood *Fasti Oxon.* col. 33.

[*A*] *Allestry . . . prit les armes en faveur du Roi ſous Jean Biron.*] Le Roi aiant quitté Londres en 1642, & publié ſa Commiſſion, par laquelle il ordonnoit à tous les Ordres du Royaume de prendre les armes, il l'adreſſa auſſi à l'Université d'Oxford, où il fut promptement obéi, la plupart des Membres de l'Université, & Mr. Allestry en particulier, aiant pris les armes. Il demeura dans le Service, jusqu'à ce que Mr. Jean Biron, enſuite Mylord Biron, qui avoit été envoyé avec un Détachement de Cavalerie pour ſoutenir ceux qui avoient pris les armes à Oxford, en partit. Après y avoir demeuré très peu de tems, il eut ordre d'aller joindre le Prince Robert; & par le ſecours de la Nobleſſe de la Province de Worcester, il fut reçu dans la Ville de ce nom, où il ſe trouva fort preſſé par l'Armée du Parlement. Mais le Prince Robert étant venu à tems à ſon ſecours, il ſe donna un Combat très vif près de la Ville, dont le ſuccès inattendu jetta la terreur dans le Parlement, qui étant maître des Finances, des Fortereſſes & des Magazins du Royaume, s'imaginoit qu'il emporteroit tout ſans coup férir. Ceux des Etudians, qui purent être près à marcher en diligence, accompagnèrent Biron, & ſoutinrent d'Oxford avec lui; mais les autres, parmi leſquels ſe trouva Allestry, demeurèrent dans la Ville & reprirent leurs études. Peu après, Mylord Say ſe rendit à Oxford avec une partie des Troupes du Parlement, prit quelques-uns des Collèges, & rechercha ceux qui s'étoient déclarés pour le Roi. A cette occaſion, & par un accident particulier, on fit des affaires à Allestry. Quelques Soldats Parlementaires entreprirent de pénétrer dans la Tréſorerie de l'Egliſe de Christ, & après avoir travaillé tout un jour, ils s'y ouvrirent un paſſage; mais ils n'y trouvèrent qu'une piéce de quatre ſols, & une corde paſſée dans un anneau de fer. Enragés de cela, ils allèrent à la maiſon du Doyen, où après avoir pillé tout ce qu'il leur plut, ils le mirent dans une chambre, qu'ils fermèrent, & ſe retirèrent dans leur quartier, dans le deſſein de revenir le lendemain matin, pour partager & emporter leur butin. Mais quand ils revinrent, ils ne trouvèrent que la place. On fit des recherches: il ſe trouva que Mr. Allestry avoit une clé des logemens; & comme le Doyen & ſa famille s'étoient retirés, on ne donna point que cette clé n'eût ſervi à leur évaſion. On ſe ſaiſit de lui, & malgré tout ce qu'il auroit pu dire pour ſa juſtification, on lui auroit fait un mauvais parti, ſi le Comte d'Eſſex n'avoit rappellé tout d'un coup les Troupes, & ne l'avoit ainſi dérobé à leur reſſentiment. Allestry ſe trouva à la Bataille de Keinton ou Edgehill, dans la Province de Warwick: & aiant appris que le Roi avoit deſſein de marcher d'abord du côté d'Oxford, & de prendre ſon logement ſelon la coutume au *Doyenné* de l'Egliſe de Chriſt, dont on avoit eu partie confié la garde à Allestry dans l'abſence du Doyen, il s'en retourna; mais il fut fait priſonnier en chemin par un Parti de Broughton, où Mylord Say avoit mis Garniſon pour le Parlement. Il n'y fut pas longtems, la Garniſon s'étant rendue aux Troupes du Roi, quand elles paſſèrent. Après la Bataille de Brandford, le Roi

[*B*] *Il ſe remit dans le Service.*] L'état des affaires du Roi lui rendit le ſecours des Ecoliers de l'Université néceſſaire: on en fit un Régiment, qui ſervit comme volontaire, ſans retirer de paye; rempliſſant non ſeulement toutes les fonctions pour la garde & la défenſe de la Place en cas d'attaque, mais allant auſſi en Parti, & endurant toutes les fatigues des marches & des mauvais quartiers. En un mot, il n'y avoit aucune différence entre eux & les Soldats du commun, que dans leurs manières pleines d'honnêteté & d'humanité envers les gens de la campagne pendant qu'ils ſéjournoient chez eux, leur payant à leur départ tout ce qu'ils avoient dépenſé. Allestry, quoique Maitre-ès-Arts & Membre du Collége, ne laiſſa pas de faire les fonctions de ſimple Soldat dans ce Régiment, & il demeura dans le Service juſqu'à la fin de la guerre, employant cependant à l'étude le tems que les devoirs militaires lui laiſſoient de reſte; quelquefois même, réuniſſant ces deux choſes, on le voyoit le mouſquet dans une main & un Livre dans l'autre, *changeant les gardes de Soldat en veilles d'Homme de Lettres* (*a*).

(*a*) Ibid.

[*C*] *Il eut beaucoup à ſouffrir du Parti contraire.*] Il ſe montra dans toute ſa conduite extrêmement zélé pour la Cauſe Royale, ainſi que nous l'apprend le Docteur Pell Evêque d'Oxford, qui a écrit ſa Vie, & dont voici les propres termes (*a*). „ Il eut part à l'éclatant témoignage „ de fidélité que donna l'Univerſité, qui n'eut peut-être „ jamais ſon pareil de la part d'aucun Corps. Je veux par„ ler du Decret ſolemnel paſſé contre le *Covenant*, & con„ tre la Rebellion qu'il entreprenoit; & cela pendant que „ les Rebelles étoient maitres de la Ville, & qu'ils te„ noient, pour ainſi dire, le couteau ſur la gorge à ces „ Conſeilleurs. Cependant le Decret fut formé unanime„ ment, n'y aiant eu dans ce nombreux Corps qu'un ſeul „ Membre qui s'y oppoſa: mais c'étoit un homme, qui „ avoit quitté l'Univerſité pendant la guerre, & qui avoit „ pris parti parmi les Rebelles". Peu de tems après, les Viſiteurs du Parlement s'y rendirent avec une nouvelle Commiſſion (parce qu'ils avoient laiſſé paſſer le tems fixé pour l'ouverture de la prémière, en faiſant de longues Prières & un long Sermon, ainſi que nous l'apprend le Docteur Pell). Aiant commencé leurs recherches, ils firent afficher aux portes de l'Egliſe de Ste. Marie, que ceux qui refuſeroient de ſe ſoumettre à l'autorité du Parlement, euſſent à ſortir dans l'eſpace de trois jours de la Juriſdiction de l'Univerſité, ſous peine d'être regardés comme Eſpions, & traités comme tels. L'Evêque d'Oxford s'exprime avec beaucoup de vivacité ſur ce ſujet. Il dit, „ que ce moyen employé à diverſes repriſes priva „ de tout les plus habiles gens de l'Univerſité, & qu'on „ ne leur permit pas ſeulement de reſpirer le même air „ que les autres. Enfonte que dans l'eſpace de quel„ ques ſemaines la fidèle Univerſité d'Oxford ſe trou„ va entièrement déſerte. On la remplit de gens igno„ rans, ramaſſés de tous côtés dans la pouſſière des peti„ tes

(*a*) *Accounts of the Life of Dr. Allestry.*

(*b*) Idem.

cepta avec plaisir, & s'étant rendu à Rouen auprés du Roi, il prit fes dépêches, & revint en Angleterre (*b*). Peu après il alla à Oxford, où il trouva deux de fes Amis, Jean Dolben, enfuite Archevêque d'Yorck, & Jean Fell, depuis Evêque d'Oxford, qui avoient auſſi été chaſſés de l'Univerſité, & qui vivoient dans la retraite, faiſant le Service à la manière de l'Egliſe Anglicane, avec ceux du bon Parti. Il ſe joignit à eux, & y demeura juſqu'à ce que Mr. Antoine Cope, de Hanwell près de Banbury, l'engageas à aller demeurer avec lui. Il y reſta pluſieurs années, aiant la liberté d'aller & de venir, comme il lui plaiſoit. Par ce moyen il pouvoit s'abſenter ſans qu'on ſoupçonnât qu'il eût commerce avec les Amis du Roi, & qu'il fût chargé de leurs commiſſions, dont il s'acquitta avec autant d'adreſſe que de courage. Mais l'Hiver de l'année 1659 il fut arrêté à Douvres, & mis en priſon [*D*], en revenant de Flandre d'auprés du Roi. Peu de tems après le Rétabliſſement de ce Prince, il fut fait Chanoine de l'Egliſe de Chriſt, créé Docteur en Théologie le 3 d'Octobre 1660 (*i*), & établi Lecteur en Théologie à Oxford. Il y enſeigna pendant pluſieurs années, ſans recevoir jamais le ſalaire établi, qu'il faiſoit diſtribuer aux Pauvres (*k*). Pendant qu'il remplit cette fonction, il fut fait Chapelain ordinaire du Roi; & en 1663, à la mort du Docteur Creed (*l*), il devint Profeſſeur Royal en Théologie. En 1665, il fut fait Principal du Collège d'Eton près de Windſor, à la place du Docteur Jean Meredith, qui venoit de mourir; mais ce ne fut pas ſans peine qu'on l'obligea d'accepter ce conſidérable Emploi [*E*]. En 1679, trouvant que ſa vue s'affoibliſſoit par les travaux auxquels l'engageoit ſa qualité de Profeſſeur Royal, il réſigna cet Emploi entre les mains du Docteur Jane ſon Ami. Mais il ne fuffit pas toujours pour guérir les maux, d'ôter la cauſe qui en a été d'abord le principe; & quoiqu'il ſe ſoutînt encore pendant quelque tems par l'uſage des Eaux minérales pendant l'Eté, & par de petits voyages en Automne, il ne laiſſa pas de continuer à s'affoiblir peu à peu. Son mal devint enfin une Hydropiſie formée, deſorte qu'il fut obligé d'aller à Londres pour s'y mettre entre les mains des Médecins; ce qui ne lui ſervit pourtant de rien. C'étoit un homme diſtingué par ſes talens & par ſes vertus; d'un eſprit mâle & plein de force [*F*], d'une piété pure, d'une pro-

(*b*) *An Account of the Life &c.*

(*i*) Wood *Faſti Oxon.* Vol. II. col. 117.

(*k*) Wood *ibid.*

(*l*) Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 677.

(4) Il a peut-être eu tort le Docteur *Willis*, enſuite Evêque de Cheſter; *Mr. Seth Ward*, enſuite Evêque de Salisbury; & *Mr. Wallis*.

„ tes Ecoles, & la lie de l'Univerſité voiſine; & le petit „ nombre de gens de mérite (4) qui ſe trouva dans cette „ troupe ramaſſée, ne furent même avancés que par le „ crédit de leurs parens, & non à cauſe de leurs talens; „ quoique dignes de poſſéder leurs places à titre plus lé„ gitime, aiant depuis rendu ſervice à l'Etat & à l'Egliſe. „ Ceux *de la vieille roche*, qu'on épargna dans cette pré„ mière recherche, furent auſſi chaſſés dans la ſuite; tel„lement qu'à la fin il ne reſta que très peu de Membres „ légitimes dans les Collèges." Alleſtry fut un des prémiers proſcrits, & quoiqu'il eût ſous ſa conduite pluſieurs perſonnes de qualité qui étoient ſes Elèves, & qu'il eût à régler leurs comptes & les ſiens, ce ne fut pas ſans peine qu'il obtint du Lieutenant-Colonel Keffey, Gouverneur de la Ville, le tems de reſpirer, pour mettre ordre à ſes affaires & à celles des perſonnes dont on lui avoit confié l'éducation. Les Viſiteurs rejettérent abſolument ſa Requête, à cauſe, ainſi que s'en exprima le Docteur Rogers l'un d'entre eux, *qu'il étoit un homme d'un mérite diſtingué.*

[*D*] *Il fut arrêté à Douvres & mis en priſon.*] En arrivant de Flandre chargé de Lettres, il mit pied à terre à Douvres, où il fut arrêté par des Soldats qui le guettoient, un Eſpion qui étoit à la Cour du Roi, aiant donné avis de ſon départ, & dépeint ſa perſonne & ſon habillement: mais Alleſtry eut la préſence d'eſprit de mettre ſes Lettres en fureté, & de les confier en des mains fidèles. Les Soldats, conformément à leurs ordres, le menérent à Londres, où il fut examiné par un Committé du *Conſeil de Sureté*, & accuſé d'entretenir correſpondance avec le Roi, & d'être porteur de ſes Lettres, ce qu'on lui prouva par diverſes circonſtances de ſon voyage. On le menaça de le traiter avec la dernière rigueur, s'il s'obſtinoit à ne pas confeſſer la vérité. Mais il ſe tira de toutes les queſtions qu'on lui fit pour le ſurprendre, & ne s'étant point laiſſé intimider par toutes les menaces qu'on employa pour l'engager à ſe trahir lui-même, ou à trahir les autres, il fut envoyé en priſon au Palais de Lambeth, où l'on mettoit tous les Amis du Roi. Les mauvais traitemens qu'il y eſſuya, lui cauſérent une maladie, qui lui fut funeſte. Au bout de quelques ſemaines de priſon, ſes Amis ménagérent ſon élargiſſement, „ qu'ils obtinrent avec d'autant plus de facilité, que quelques„uns des Chefs du Parti Anti-Royaliſte, voyant que les „ choſes s'acheminoient au rétabliſſement du Roi, étoient „ bien aiſes de ſe ménager des reſſources en cas de Révo„lution, en faiſant paroître beaucoup de douceur. En„tre autres, le Comte de Northumberland ſe contenta „ de ſe vanter que Mr. Alleſtry lui devoit la vie (5)." Alleſtry aiant été mis en liberté, retourna dans la Province d'Oxford, d'où il alla dans celle de Shrop pour voir ſes parens. En s'en retournant, il ſe propoſa de rendre viſite en paſſant au Docteur Hammond ſon Ami, qui demeuroit à Weſtwood proche de Worceſter; mais en arrivant il rencontra ſon corps, que l'on portoit en terre. Ce Grand-Homme donna en mourant une marque viſible du cas qu'il faiſoit d'Alleſtry, & de l'eſtime qu'il avoit pour ſon eſprit & ſon ſavoir, en lui léguant ſa Bibliothèque.

(5) Idem.

[*E*] *Mais ce ne fut pas ſans peine, qu'on l'obligea d'accepter ce conſidérable Emploi.*] Voici comment le Docteur Fell rapporte cette affaire. Il dit, que ce qui engagea particuliérement Alleſtry à accepter cette place, „ c'eſt „ qu'il y avoit un Laïque, qui s'étoit donné de grands „ mouvemens pour l'obtenir, & qui vraiſemblablement „ auroit été pourvu de ce Bénéfice ſur ſon refus, quoi„que le Principal fût en même tems Curé de la Paroiſſe „ d'Eton, nommé & inſtallé par l'Evêque de Lincoln, „ Evêque Dioceſain, ainſi que les Prêtres des autres Pa„roiſſes; enſorte que comme il ne ſe pouvoit rien de „ plus ſacrilège en ſoi-même, que de voir cette place u„ſurpée par un Laïque, il ne ſe pouvoit auſſi rien de plus „ contraire aux intérêts de l'Egliſe, que d'y contribuer „ par une modeſtie hors de ſaiſon. Ce furent-là les mo„tifs qui déterminérent le Docteur Alleſtry à accepter la „ Maîtriſe d'Eton; & les mêmes raiſons l'obligérent à „ conſerver pendant toute ſa vie cet Emploi, n'aiant ja„mais voulu entendre à aucune offre d'avancement, qui „ eût occaſionné une vacance, ſujette au même inconvé„nient. Et l'on peut dire, que ce fut le plus grand des „ ſoucis temporels qu'il emporta avec lui dans l'autre „ Monde: car il prit ſes Amis en mourant, de s'employer „ auprés du Roi, pour qu'on lui donnât un Succeſſeur „ duement qualifié, & qui pût contribuer au bien du Col„lége." Nous remarquerons ici, que quoique le fameux Poëte Waller employât tout ſon crédit pour obtenir cette place, ſes efforts furent inutiles (6), les Membres du Collège aiant élu pour lui ſuccéder le Docteur Zacharie Cradock de Cambridge, inſtallé Chanoine de Chicheſter le 11 de Février 1669. Lorſque le Docteur Alleſtry devint Principal d'Eton, il trouva le Collège en fort mauvais état, tant par rapport aux revenus, qu'à l'égard des bâtimens; &, ce qui n'étoit pas d'une moins dangereuſe conſéquence, il trouva des Baux auſſi peu raiſonnables, que contraires aux Statuts. Il remédia à tous ces déſordres, excepté à un, qui étoit l'ouvrage du tems. L'Ecole étoit auſſi en très mauvais état; mais ſa prudence dans le choix d'un Maître habile & diligent, le ſoin qu'il eut d'y attirer de jeunes Gentilshommes, la civilité avec laquelle il en agiſſoit avec eux, les commodités qu'il leur procura pour le logement dans l'enceinte de la Maiſon, donnérent au bout d'un petit nombre d'années une haute réputation à ce Collège. Il rendit encore un autre ſervice conſidérable à cette Ecole, & au Collège Royal de Cambridge, dont elle eſt le Séminaire: c'eſt qu'auparavant, ces deux Sociétés avoient le déſagrément de voir remplir les places de Membres du Collège d'Eton, par des perſonnes élévées ailleurs; les preſſantes inſtances du Docteur Alleſtry, jointes à la requête du Principal & des Membres du Collège Royal, engagérent le Roi à paſſer un Acte ſous le grand Sceau, par lequel il étoit ſtatué qu'à l'avenir, de ſept Membres du Collége Royal, il y en auroit toujours cinq qui auroient été élevés dans le Collège d'Eton: Réglement, qui encourage ceux qui ſont dans ces deux Colléges, à ſe diſtinguer par leur application à l'étude & par leur bonne conduite. Il fit auſſi bâtir à ſes propres dépens, le côté Occidental de la Cour extérieure du Collège d'Eton. Quand il y vint, ce Collège étoit chargé de grandes dettes, par une mauvaiſe coutume qui s'étoit introduite pendant les derniers troubles, en ce qu'à la fin de l'année, lorſque les dépenſes ordinaires étoient payées, on partageoit l'argent qui reſtoit, en remettant à l'année ſuivante le payement des frais extraordinaires, & des dettes contractées; ce qui à la fin avoit ſi fort endetté le Collège, qu'il couroit riſque d'être obligé de faire banqueroute. Pour prévenir ce malheur, il renonça à ce qui lui revenoit, & engagea les autres Membres à en faire autant; & par ce retranchement, dans l'eſpace de peu d'années, le Collège paya plus de mille livres ſterling de dettes, & en employa plus de deux mille en réparations (7).

(6) *Voyez* Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 672.

(7) An Account of the Life &c.

[*F*] *D'un eſprit mâle & plein de force.*] En traçant le portrait de ce Grand-Homme, nous nous ſervirons généralement des expreſſions du ſavant Docteur Fell ſon Ami. La Nature avoit été fort libérale envers lui, par rapport à l'Ame, cette noble partie de lui-même. Il réuniſſoit les talens, qui pour l'ordinaire ſont partagés dans les autres hommes, & dont l'un ſemble néceſſairement exclurre l'autre; la mémoire, l'imagination, le jugement, l'é-

probité à toute épreuve; Ami droit & sincère [G], agréable en conversation [H], bienfaisant & desintéressé [I]. Il s'acquitta avec une grande capacité de son Emploi de Professeur en Théologie [K], & de

locution; une grande modestie, jointe à beaucoup de hardiesse; la compréhension, & l'abondance d'expression; beaucoup de capacité pour ce qu'il y a d'agréable, & affez peu ce qu'il y a de pénible dans les Sciences; du courage pour combattre les difficultés, & de l'industrie à les surmonter. C'étoient-là les traits qui caractériſoient ce beau génie. Ces heureuſes diſpoſitions furent ſecondées par les circonſtances du tems dans lequel il a vécu, qui l'obligèrent à les cultiver & à en faire uſage. Avant la Guerre Civile il avoit jetté les fondemens de l'étude de toutes les Sciences, par ſon application infatigable, par les ſoins tendres de ſon Maitre le Docteur Busby, & par les encouragemens extraordinaires du Docteur Fell le Doyen, qui le regarda toujours comme ſon fils, & le traita comme tel. „ Quand la guerre s'alluma, il eut l'avantage d'avoir pluſieurs Ecoles, au-lieu d'une. On vit à Oxford la Nation entière, comme en petit: on y avoit la Cour, les gens de Guerre, la fleur de la Nobleſſe, les Juriſconſultes, & les Théologiens d'Angleterre; & les tems de trouble ont la vertu particuliére d'animer les eſprits, & de leur inſpirer une certaine vigueur, que les douceurs & le calme de la paix ſemblent énerver. Les tems de calamité qui ſuivirent, ne lui furent pas moins avantageux: d'un côté, ils l'obligèrent à s'exercer à prêcher populairement, talent qui ne s'acquiert que par la néceſſité & l'uſage; & de l'autre, ils lui procurérent l'occaſion de voir les Pays étrangers, d'entrer dans le maniement des affaires les plus difficiles & les plus délicates, & de connoître les hommes, auſſi-bien que les Livres. Ce ne fut pas auſſi un médiocre avantage pour lui, au retour du Roi, de revenir à l'Univerſité, & d'avoir occaſion d'y cultiver & d'y déployer ſes talens, par l'étude, par la converſation des Savans, par l'obligation d'enſeigner publiquement ſur un grand Théatre, de perfectionner ſes connoiſſances, & de travailler à les communiquer aux autres. En un mot, qu'il „ nous ſoit permis de le dire ſans faire tort à perſonne: „ peu d'hommes de ſon tems avoient un plus grand nombre „ de connoiſſances, & des connoiſſances auſſi approfondies. Il poſſédoit les Langues anciennes & modernes, „ la Rhétorique, la Philoſophie, les Mathématiques, „ l'Hiſtoire, les Antiquités, la Théologie Morale & Polémique; & ſans avoir beſoin de recourir à des Livres, „ il étoit toujours en état de trouver dans ſon fonds ce „ dont il avoit beſoin pour ſon uſage, & pour l'inſtruction des autres (8).

(8) Ibid.

[G] *Son pieté ſure, d'une probité à toute épreuve, Ami droit & ſincère.*] Il ſit paroître dès ſon enfance un grand fonds de piété, & une forte inclination à remplir ſes devoirs envers Dieu & le Prochain; ce qui fut peut-être un effet de l'éducation ſévère que ſon père lui donna. Par ce moyen, malgré la licence inſéparable de la guerre, & malgré le feu & les tentations de la jeuneſſe, il conſerva ſon innocence, & ſon amour pour Dieu & pour la Vertu, juſqu'à ce qu'il fut appellé par le devoir de ſa profeſſion à nourrir de plus en plus ces ſentimens. Pour le préſerver d'autant plus de l'intempérance, il ſe refuſoit ſouvent des plaiſirs légitimes, jeûnoit fréquemment en de certains tems réglés, & vécut toute ſa vie dans le Célibat. „ Il „ étoit naturellement vif, & porté à prendre feu aiſément quand on l'excitoit; mais comme il ſe connoiſſoit „ lui-même, il veilloit ſoigneuſement ſur ce foible, déſortе qu'il reſerva ſon feu pour le maintien des grands intérêts de la gloire de Dieu, & pour le ſervice de ſon „ Prince & de ſa Patrie. Auſſi ſe montra-t-il infatigable „ à cet égard: quelque mauvais que parût l'état des affaires, il ne les abandonnoit jamais, ni ne déſeſpéroit „ de leur rétabliſſement. Jamais homme n'eut une probité & un courage moins équivoque; aucune conſidération n'étoit capable de l'engager à une lâcheté, aucun „ danger ne pouvoit l'empêcher de faire du bien (9). C'eſt ce qui rendit ſes amitiés inviolables, & qui les fit durer autant que ſa vie, ſans aucune vue baſſe d'intérêt, & ſans réſerve trompeuſe. Ce n'étoit ni l'étalage d'une artificieuſe politeſſe, ni une civilité froide & indifférente, bien moins une ſervile & lâche flatterie; mais une affection ſolide & mâle, une union parfaite de cœurs & de ſentimens, tellement qu'il n'avoit rien qui ne fût autant à ſes Amis qu'à lui-même; & l'on remarque en général, que ce qu'ils avoient, étoit commun. Ce caractère fixé juſqu'à vivoit d'une manière fort libre & fort cordiale avec ſes voiſins & ceux de ſa connoiſſance: déſorte que pendant qu'il fut à Eton, ce Collége paroiſſoit ne former qu'une Famille, la chambre de chaque Membre étant la ſienne, & les Membres étant auſſi libres dans ſon appartement que dans le leur. Et quoique la place qu'il occupoit, & la ſupériorité de ſes talens, duſſent naturellement l'expoſer à l'envie dans l'Univerſité, il n'eut jamais ni concurrence ni diſpute avec perſonne: tellement que jamais homme n'a été plus généralement aimé pendant ſa vie, ni plus univerſellement regretté à ſa mort.

(9) Ibid.

[H] *Agréable en converſation.*] Elle étoit toujours gaie & amuſante, ſur-tout quand ſes Amis venoient manger avec lui, ou le voir familiérement. Pendant tout le tems qu'il fut Profeſſeur, il travailloit juſques à huit heures du ſoir; & peu après la cloche l'appelloit à la prière du ſoir dans le Collége. Il tâchoit de paſſer le petit intervalle qu'il y avoit, d'une manière agréable pour lui-même & pour ceux qui étoient avec lui: & certainement il avoit beſoin de ſe diſſiper un peu, car à la fin du jour, il étoit auſſi harraſſé & auſſi épuiſé, que s'il eût fait le travail le plus rude. Sa forte application lui cauſoit une ſi grande diſſipation d'eſprits, qu'il fut pluſieurs fois ſur le point de s'évanouir dans ſon Cabinet, étant obligé de ſe lever, & de ſe promener pendant quelque tems pour reprendre ſes eſprits. Sa capacité & ſes talens ne le rendoient ni fier ni mépriſant; il parloit toujours avec de grands égards des autres, & il rémuniſſoit dans ſes diſcours la gravité convenable à un Profeſſeur, & la douceur & la modeſtie d'un Ecolier. Il évitoit avec grand ſoin de rien dire qui pût offenſer quelqu'un, ou donner atteinte à la réputation de perſonne; & en cas que cela lui fût arrivé, il étoit prêt de donner à la perſonne offenſée, quelle qu'elle fût, toute la ſatisfaction poſſible.

(10) Ibid.

[I] *Bienfaiſant & desintéreſſé.*] Son deſintéreſſement & ſa générosité paroiſſoient par ſes grandes & continuelles charités, tant en penſions fixes qu'il faiſoit à des perſonnes & à des familles indigentes, & en dons occaſionels, qu'en exerçant une généreuſe hoſpitalité. Une des plus grandes preuves qu'il donna de ſon déſintéreſſement & de ſa générosité, ce fut en renonçant à un revenu de trois cens livres Sterling par an, qu'il pouvoit légitimement garder pour lui. Voici le fait, dans toutes ſes circonſtances. Au rétabliſſement du Roi, il fut fait, ainſi qu'on l'a dit ci-deſſus, Chanoine de l'Egliſe de Chriſt à Oxford; & peu après, Profeſſeur Royal en Théologie, Emploi auquel étoit attaché le Canonicat de cette Egliſe, & le Rectorat d'Ewe-Elme dans la même Province & dans le même Diocèſe. Il pouvoit donc joüir légitimement du revenu de deux Canonicats & de celui du Rectorat, & perſonne ne le lui auroit envié, vu le poids du Profeſſorat dont il étoit chargé. Mais lui-même il ſe le reprochoit, & pendant pluſieurs années, il donna les revenus d'un des Canonicats pour les réparations du Collége; & l'Evêque de Winchester l'aiant ſollicité en faveur d'un ancien Ecolier du Collége qui n'avoit pas dequoi vivre, il lui abandonna entiérement le revenu du même Canonicat. A l'égard du Bénéfice, il n'en retira non plus jamais rien, l'aiant laiſſé tout entier à un Ami qui avoit beſoin de ce ſecours (10).

(11) Ibid.

„ Mais la plus grande & la plus conſtante preuve du „ mépris qu'il faiſoit des biens du Monde, c'eſt qu'il „ mourut pauvre, n'aiant rien amaſſé pour les cas de malheur ou de maladie, & pour la vieilleſſe, prétextes ordinaires de ceux qui aiment à théſauriſer. Auſſi ry n'acquit pas un pouce de terre, ni Annuités, ni Actions, „ pour faire valoir de l'argent: il n'eut pas ſeulement „ ſoin de renouveller le Bail de la Terre qu'il avoit de „ patrimoine, quoique ce fût le lieu de ſa naiſſance, pour „ lequel on a d'ordinaire de l'attachement, & dont on aime à s'aſſurer la joüiſſance: montrant par-là, comme „ le dit l'Apôtre aux Hébreux, *qu'il étoit étranger & voyageur ſur la Terre, & qu'il attendoit un meilleur Pays, „ & la Cité qui a des fondemens, dont Dieu eſt l'Architecte & le Fondateur.*" Ces plus grandes richeſſes conſiſtoient dans ſa Bibliothéque, qui étoit conſidérable, tant pour le nombre que pour le choix des Livres; mais il en diſpoſa par un Acte avant ſa mort, en faveur de l'Univerſité d'Oxford, pour l'uſage de ſes Successeurs: tellement que ſes Héritiers n'eurent à partager que ce qui appartenoit à la perſonne, ce qu'il jugea être trop peu de choſe pour employer la formalité d'un Teſtament. Aiant deſſein, excepté quelques petites marques de ſouvenir qu'il ſouhaitoit qu'on diſtribuât entre ſes Amis, de laiſſer ce qui reſteroit à ſes parens, il concevoit que la Loi en feroit naturellement le partage. „ Mais un de ſes Amis, à qui il „ communiqua ſon deſſein, lui aiant repréſenté que dans un Siécle corrompu, ce ſeroit une atteinte à ſa réputation, de mourir ſans avoir fait Teſtament, parce qu'on „ ne manqueroit pas de l'attribuer à une répugnance qu'il „ auroit eue de penſer à la mort, ou de partager ce qu'il „ avoit, & que ce qu'il laiſſeroit de cette manière ſeroit „ moins de plaiſir à ſes parens, & cauſeroit, ſelon les apparences, des procès entre eux; il changea d'avis, & fit „ un Teſtament, par lequel il régla les Legs qu'il vouloit faire aux Pauvres & à ſes Amis, & donna le reſte de „ ſon bien à ſes freurs & à leurs enfins(11)." Quelque deſintéreſſé qu'il fût, il n'étoit pourtant ni négligent dans les affaires, ni ne manquoit de capacité pour les ménager; ce qu'il fit paroître ſuffiſamment dans la manière dont il eut ſoin de celles dont quelques-uns de ſes Amis le chargérent en mourant, & dans celle dont il s'acquitta de ſes Emplois. „ Il fut pendant pluſieurs ans Tréſorier de l'Egliſe de Chriſt, dans le tems que la néceſſité de réparer les déſordres faits par les Uſurpateurs donnoit beaucoup d'occupation; & malgré les ſoins indiſpenſables de ſes études, il ne laiſſa pas de trouver le loiſir de s'acquitter de cet onéreux Emploi."

[K] *Il s'acquitta avec une grande capacité de ſon Emploi de Profeſſeur en Théologie.*] „ Il traitoit la Théologie avec une grande préciſion, en donnant la ſolution des „ difficultés, & en décidant d'une manière ſolide les „ points en queſtion, ſans s'en laiſſer impoſer par le „ grand nom de ceux qui l'avoient précédé. D'une grande prudence dans le choix des ſujets qu'il traitoit, il ne „ per-

& prêchoit parfaitement bien [*L*]. Nous parlerons de ſes Ouvrages dans les Remarques [*M*]. Quand il vit que ſon mal étoit incurable, il ſouhaita de communier, & que ceux de ſes Amis qui ſe trouvoient en Ville, communiaſſent avec lui, particuliérement l'Archevêque d'Yorck, les Evêques de Londres, de Lincoln, d'Exeter, & de S. Aſaph, le Docteur Busby, & Mr. Fell, Membre du Collége d'Eton, qui pendant toute ſa maladie demeura auprès de lui. Il prit après cela congé d'eux avec beaucoup de tranquillité & de conſtance, & fit des vœux pour que l'heure de ſon délogement ne tardât point. Il mourut le 28 de Janvier 1680, dans ſa ſoixante-uniéme année, & fut inhumé le 1. de Février dans le Chœur de la Chapelle du Collége d'Eton, où ſes Héritiers lui ont fait dreſſer un Tombeau de marbre blanc, avec une Inſcription [*N*].

Il y a eu un autre RICHARD ALLESTRY, de la même Famille, & de la Province de Derby, Auteur de pluſieurs Almanacs avant le commencement des Guerres Civiles. Mr. Wood (*m*) dit en avoir vu pour les années 1629 & 1633; mais il n'eſt pas ſûr, qu'il eût été élevé dans l'Univerſité d'Oxford. (*m*) *Ubi ſupra* col. 671.

JACOB ALLESTRY, fils de Jaques Alleſtry Libraire de Londres, qui fut ruïné par l'Incendie de 1666, étoit auſſi de la même Famille, & parent fort proche de notre Alleſtry. Il avoit été élevé dans l'Ecole de Weſtminſter, & il entra dans le Collége de l'Egliſe de Chriſt en 1671, âgé de dix-huit ans. L'année ſuivante, il fut élu Ecolier de ce Collége. Il prit enſuite le degré de Maître-ès-Arts, fut Profeſſeur de Muſique en 1679, & *Terræ Filius* en 1682, deux Emplois dont il s'acquitta avec ſuccès, étant eſtimé bon Philoſophe & bon Poëte. Mais s'étant livré à la débauche, il affoiblit & épuiſa ſi fort ſa ſanté, qu'il fut obligé de ſe retirer dans une maiſon obſcure de Fish-row de S. Thomas, Paroiſſe d'Oxford, où il demeura caché pendant ſept ſemaines, au bout deſquelles il mourut très miſérablement le 15 d'Octobre 1686 (*n*). Il eſt Auteur de diverſes Pièces de Poëſie [*O*]. (*n*) Id. ibid. col. 799. 800.

„ perdoit pas ſon tems à entrer dans les diſcuſſions ſéches
„ & épineuſes de la Théologie Scholaſtique; mais il in-
„ ſiſtoit principalement ſur les Articles fondamentaux,
„ controverſés entre l'Egliſe Anglicane & ſes plus redou-
„ tables Adverſaires; " *établiſſant les véritez de l'Evangile avec une égale force, contre les uſurpations de Rome, les innovations de Genéve, les blaſphémes de Cracovie, & les opinions monſtrueuſes de notre Malmesbury; ne ſe mêlant jamais de vouloir pénetrer dans le profond abîme des Decrets de Dieu, ni de diſcuter les* INDETERMINABLES *cinq Articles, leſquels dans tous les Siécles & dans tous les Pays, où ils ont été agitez, ont paſſé des Ecoles dans l'Etat, & troublé le Gouvernement & la tranquillité publique. Et quoiqu'il trouvât l'Univerſité en fermentation à cet égard, & ceux dont il y avoit le plus à eſperer prévenus déja fortement, ſes ſoins reuſſirent ſi heureuſement, que pendant dix-ſept ans qu'il remplit la Chaire de Théologie, il n'y eut ni ſaction, ni diſputes ſur ces ſujets; diſputes qui ont trouble le Siécle, & ont nourri & entretenu les animoſitez qu'on a vu enfin éclater par les plus exécrables attentats de la Guerre Civile* (12). On ſouhaita avec beaucoup d'empreſſement de voir ſes Leçons imprimées: mais voici les raiſons qui ont privé le Public de cette ſatisfaction. Peu de tems avant ſa mort, Mr. Alleſtry communiqua à l'Evêque d'Oxford une partie de ſes intentions, ſur la diſpoſition qu'il vouloit faire de ſes biens & de ſes papiers. L'Evêque aiant remarqué qu'il ne parloit point de ſes Leçons, & n'ignorant pas que ſa modeſtie l'avoit fait réſiſter à toutes les ſollicitations qu'on lui avoit faites de les publier pendant ſa vie, ſoupçonna que le même motif agiſſoit à ſa mort. Il lui écrivit ſur ce ſujet, le priant que ſes Leçons, qui lui avoient couté tant de peine & d'étude, & qui pouvoient être d'un ſi grand uſage aux autres, fuſſent conſervées. Alleſtry lui répondit par une Lettre en date du 19 de Janvier 1680: „ que n'aiant „ point eu occaſion de revoir ſes Ecrits, ils n'étoient pas „ entiérement conformes à ſes idées préſentes, non à la „ vérité par rapport à l'eſſentiel, mais cependant à l'é- „ gard de certaines choſes particuliéres, qu'il s'étoit pro- „ poſé d'examiner plus à loiſir; que telles étoient les Le- „ çons de circonſtance, qui roulant ſur le même ſujet, „ n'étoient ni ſuivies ni en ordre; & qu'il y avoit variété „ d'explications, dont l'une étoit plus éblouiſſante que ſo- „ lide. C'eſt pourquoi *il ajoute*, que ſi l'Evêque ne lui „ eût écrit, & s'il n'eût ſouhaité avant que de quitter „ la vie de lui complaire en tout, il avoit deſſein de ſe „ faire apporter ſes papiers pour les bruler; mais qu'il „ les remettoit entiérement entre les mains de l'Evêque, „ ſous l'inviolable condition qu'il n'en publieroit rien, „ lui laiſſant d'ailleurs la liberté d'en faire tel uſage qu'il „ jugeroit à propos (13).

(12) Ibid.

(13) Idem.

[*L*] *Et prêchoit parfaitement bien.* L'Auteur que nous ſuivons dit, „ que le différent caractére des Auditeurs „ pour leſquels ſes Sermons étoient faits, étoit cauſe „ qu'ils n'étoient pas tous d'une délicateſſe & d'une pé- „ nétration égale: mais qu'on aperçoit en tous le même tour „ ingénieux & une vive piété, par où, *quoique mort, il parle encore* (14).

(14) Ibid.

[*M*] *Nous parlerons de ſes Ouvrages dans les Remarques.*] *Les Privileges de l'Univerſité d'Oxford par rapport à la Preſſe. Lettre à une Perſonne diſtinguée*, imprimée en 1647, dans une feuille & demie in-4.; ſur quoi Guillaume Prynne publia, *Refutation du Plaidoyer de l'Univerſité d'Oxford.* Rich. Waryng répondit par la *Juſte idée de la Refutation* &c. & Edouard Bagshaw par un petit Ouvrage intitulé, *Critique abrégée du Livre de Guillaume Prynne intitulé, Refutation &c.* Quelques-uns ont attribué la Brochure ſur *les Privileges de l'Univerſité d'Oxford*, au Docteur Jean Fell, enſuite Evêque de cette Ville (15). Le Docteur Alleſtry publia auſſi, *Dix-huit Sermons, dont quinze ont été prêchés devant le Roi, & les autres dans des occaſions ſolennelles.* Londres 1669. in-folio. La plupart avoient été tirez ſéparés (16). *L'Autorité & l'Utilité de l'Ecriture; Sermon* ſur 2 *Timoth.* III. 15 Oxford 1673. in-4. (17). *Quarante Sermons, dont vingt paroiſſoient pour la premiére fois, prêchés la plupart devant le Roi, & dans des occaſions ſolennelles.* Oxford 1684. in-folio. C'eſt le Docteur Jean Fell Evêque d'Oxford, qui les publia, & qui y joignit les dix-huit Sermons dont il eſt parlé ci-deſſus, avec la Vie de l'Auteur & ſon Portrait à la tête (18). (15) Wood *ubi ſupra.* (16) Id. ibi. (17) Id. ibi. (18) Id. ibi.

[*N*] *Avec une Inſcription.*] La voici: H. S. I. *Ricardus Alleſtree, Cathedræ Theologicæ in Univerſitate Oxonienſi Profeſſor Regius, Eccleſiæ Chriſti Ibidem Prædicatorius, & Collegii hujus Etonenſis Præpoſitus. Munitis iſtis ſtipendiis par, ut & omnibus major. In diſputationibus irrefragabilis, conclonibus flexanimus, negotiis ſolers, vita integer, pietate ſanctus. Epiſcopales inſulas eadem induſtria evitavit, quas alii ambiunt: cui rectitur viſum, Eccleſiam defendere, inſtruere, ornare, quam regere. Laboribus ſtudioſique perpetuis exhauſtus, morte, ſi quis alius, præmaturus obiit vir deſideratiſſimus*, Jan. 28. An. MDCLXXX. *ætatis* LXI. *Nobile monumentum Arce adjacentis latus occidentale, quod a fundamentis propriis impenſis ſtruxit, virtus ſibi fecit. Brevem hanc tabellam hæredes defuncto poſuere.* Ce qui ſignifie: „ Ci-git Richard Alleſtree, Profeſſeur Ro- „ yal en Théologie dans l'Univerſité d'Oxford, Chanoi- „ ne de l'Egliſe de Chriſt de la même Ville, & Prévôt du „ Collége d'Eton. Il s'acquitta de ces différens Emplois „ d'une maniére, qui fit voir qu'il étoit au-deſſus de tous. „ Invincible dans la Diſpute, touchant dans la Prédica- „ tion, habile dans les affaires, réglé dans ſes mœurs, „ & d'une piété vraiment exemplaire. Il évita l'Epiſco- „ pat avec la même ardeur, avec laquelle les autres le „ recherchent; & il crut qu'il y avoit plus de gloire à „ défendre l'Egliſe, à l'inſtruire, & à lui faire honneur, „ qu'à la gouverner. Epuiſé par ſes veilles continuelles „ & par ſon application à l'Etude, il a été enlevé aux „ vœux du Public par une mort prématurée, le 28 „ de Janvier 1680, âgé de ſoixante & un an. Pendant „ ſa vie il s'eſt érigé à lui-même un illuſtre Monument, „ en faiſant bâtir à ſes dépens le côté Occidental de la „ Cour ci-jointe. Et ſes Héritiers ont élevé à ſa mémoire „ ce petit Monument." Mr. Wood (19) nous apprend, que le bâtiment dont il eſt parlé dans cette Epitaphe, étoit une nouvelle Ecole de Grammaire, qui couta au Doc- teur environ 1500 livres ſterl. (19) Ibid.

[*O*] *Il eſt Auteur de diverſes Pièces de Poëſie.*] Une intitulée, *Qu'eſt-ce, Amour?* fut imprimée dans *l'Examen Poëticum*, ou Troiſiéme Partie du Mélange de Poëſies &c. Londres 1693. in-8. p. 178. Il eut auſſi la principale part aux *Vers* & aux *Paſtorales*, récitées ſur le Théatre d'Oxford le 21 de Mai 1681, par Guillaume Savile, ſecond fils de George Comte & enſuite Marquis d'Halifax, & par George Cholmondley ſecond fils de Robert Vicomte Kellis, tous deux du Collége de Chriſt, en préſence du Duc & de la Ducheſſe d'Yorck, & de la Princeſſe Anne. Ces Pièces furent imprimées enſuite dans *l'Examen Poëticum* p. 181 &c. (20). (20) Ibid. col. 800.

ALLEY (GUILLAUME), Evêque d'Exeter du tems de la Reine Eliſabeth, étoit natif de Great-Wycomb dans le Comté de Buckingham, & fut élevé dans l'Ecole d'Eton; d'où il alla, en 1528, au Collége du Roi à Cambridge. Après y avoir pris le degré de Bachelier-ès-Arts, il alla continuer ſes études à Oxford. Il ſe maria enſuite, obtint un Bénéfice, & embraſſa avec beaucoup de zéle la Reformation. Mais quand la Reine Marie fut parvenue à la Couronne, & qu'elle mit en œuvre toutes les voies de rigueur poſſibles pour rétablir la Religion Romaine, il quitta ſon Bénéfice, & erra de

lieu en lieu dans le Nord de l'Angleterre, où il étoit inconnu; se procurant le nécessaire, & à sa femme, tantôt en prétiquant la Médecine, tantôt en instruisant la jeunesse. Après l'avénement de la Reine Elisabeth au Trône, il fut Lecteur en Théologie dans la Cathédrale de S. Paul à Londres, & il s'en acquitta avec tant d'applaudissement & de succès, qu'il fut promu peu de tems après à l'Evêché d'Exeter, & facré le 14 de Juillet 1560. Au mois de Novembre 1561, il fut reçu Bachelier & Docteur en Théologie dans l'Université d'Oxford. Il mourut le 15 d'Avril 1570, & laissa un fils nommé Robert Alley, Archidiacre de Cornwall (*a*). On trouvera ci-dessous le Catalogue de ses Ouvrages, & son Portrait [*A*].

(*a*) Wood *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 162. 163.

[*A*] *On trouvera ci-dessous le Catalogue de ses Ouvrages, & son Portrait.*] Il composa I. *La Bibliothèque du Pauvre. Mélange en deux Volumes*, dont le prémier contient sept Discours sur la première Epitre de S. Pierre, prononcé dans la Cathédrale de S. Paul à Londres en 1560. Le second contient cinq Discours sur la même Epitre, faits dans le même lieu. Londres 1571 in-folio. II. *Grammaire Hébraïque*; mais Mr. Wood dit qu'il ne sait si elle a jamais été imprimée. Il traduisit aussi le Pentateuque, quand on entreprit la Version de toute la Bible par l'ordre de la Reine Elisabeth. C'étoit un homme très savant, sur-tout dans la Théologie & les Langues, extrêmement appliqué, jusques-là qu'il prêchoit presque tous les jours de l'ète, & faisoit chaque jour une Leçon pendant qu'il fut à Exeter. L'Epitaphe gravée sur fon Tombeau porte, qu'il étoit *acerrimus Evangelicæ veritatis propugnator, morum probitate præclebris, bonarum disciplinarum mirabili scientia clarus*; un très zélé Défenseur de la Vérité Evangélique (la Réformation), distingué par la pureté de ses mœurs, & par son admirable savoir.

ALLIX (Pierre), célèbre Théologien François, étoit né en 1641 à Alençon en Normandie, où son père étoit Ministre & en grande réputation. Mr. Allix commença d'abord ses études sous son père, & ensuite il alla à l'Académie de Saumur & à celle de Sedan. Il fut reçu au Ministère pour l'Eglise de S. Agobille en Champagne, qui l'avoit demandé pour fon Pasteur. Un an ou deux après, il fut appellé à l'Eglise de Paris, qui s'assembloit à Charenton (*a*). Quoique nous ne puissions fixer précisément le tems de la vocation de Mr. Allix à Charenton, nous pouvons cependant assurer qu'il ne devoit pas avoir alors plus de trente ans. On a un Sermon de lui, prêché le 2 de Décembre 1675, qui étoit un jour de Jeûne (*b*); & comme il n'y a pas d'apparence qu'un étranger prêchât dans une circonstance de cette nature, l'on peut en conclurre que Mr. Allix étoit déja Ministre de l'Eglise [*A*]. Le choix que le plus nombreux & le plus considérable Troupeau de France fit de lui, étant encore assifi jeune, prouve combien il étoit déja estimé parmi les Réformés; puisqu'ils n'auroient jamais choisi un aussi jeune homme, s'il n'eût été en état de défendre la Religion Protestante contre les chicanes perpétuelles des Catholiques-Romains, & de munir ceux qui étoient confiés à ses foins, contre les sophismes par lesquels on tâchoit de les séduire, dans un tems où le Clergé de l'Eglise Romaine employoit toutes sortes d'artifices & toutes les ruses de la Politique, pour gagner les Réformés. On avoit donc besoin dans toutes les Eglises, de Pasteurs savans & prudens, & particulièrement dans celle de Charenton, qui par le voisinage de la Cour, se trouvoit la plus exposée aux attaques de l'ennemi. Mr. Allix avoit donné de bonne heure des preuves de sa capacité & de son érudition, puisque dès l'an 1660, n'étant âgé que de dix-neuf ans, il publia ses *Thèses Théologiques sur le Jugement dernier*. Il donna ensuite, même pendant qu'il demeura à Paris, divers autres Ouvrages, dont nous parlons ci-dessous [*B*]. Pendant qu'il fut Ministre à Charenton, il entreprit avec le célèbre Mr. Claude une nou-

(*a*) Tiré des Memoires MSS. communiqués par la Famille de Mr. Allix.

(*b*) *Deux Sermons de P. A. M. Ministre du S. Evangile.* Rotterd. 1685. in-12. dans la Table.

[*A*] *L'on peut en conclurre que Mr. Allix étoit déja Ministre de l'Eglise.*] Comme on ne parle ici que par conjecture, je dirai quelque chose de plus certain. Je tiens d'une personne fort âgée, de Paris, que Mr. Allix succéda à Mr. Daillé le père, qui mourut le 15 d'Avril 1670; ainsi Mr. Allix doit avoir été appellé à Charenton dans cette même année 1670, n'ainst pas encore trente ans. Je remarquerai en même tems une faute, qui se trouve dans le Supplément de Paris de Moréri (1), & dans le P. Niceron (2). Ces deux Auteurs disent que Mr. Allix avoit été Ministre à Rouen, je ne sai fur quelle autorité: les Mémoires fournis par la Famille de Mr. Allix aux Auteurs de cet Article, n'en disent rien, & ne parlent que de l'Eglise de S. Agobille en Champagne, d'où ce Pasteur fut fans doute appellé à Charenton. Rem. du Trad.]

(1) Article Allix.

(2) *Mém. des Homm. Illust.* T. XXXIV. p. 23.

[*B*] *Divers autres Ouvrages, dont nous parlerons ci-dessous.*] *Dissertatio de Sanguine Domini nostri Jesu Christi, ad Epistolam* 146. *S. Augustini, quâ num adhuc exstat, inquiritur.* Dissertation sur le Sang de notre Seigneur Jésus-Christ, à l'occasion de la 146. Lettre de S. Augustin &c. *Dissertatio de Tertulliani Vita & Scriptis.* Dissertation fur la Vie & les Ecrits de Tertullien. *Réponse à la Dissertation qui est à la fin du Livre de Mr. Arnaud, touchant le Livre du Corps & du Sang du Seigneur, publié sous le nom de Bertram, & touchant l'Autorité de Jean Scot, ou Erigène; avec quelques Augmentations importantes, faites à la Réponse au Livre de Mr. Arnaud, par l'Auteur même.* Imprimé en France in-4. 1671. Comme nous n'avons vu aucune de ces Pièces, nous ne pouvons en donner une connoissance plus exacte, ni décider si celles-ci, avec celles dont nous parlons dans l'Article jusques à la Citation (*f*), font les seuls Ouvrages que Mr. Allix ait publiés pendant qu'il étoit encore en France. Nous conjecturons qu'il en a fait quelques autres: mais comme il n'y a pas mis fon nom, nous ne pouvons en donner les Titres. ☞ Suppléons à ce qui manque à cette Remarque. La Dissertation, en *réponse à celle qui est à la fin du Livre de Mr. Arnaud*, se trouve à la fin du second Volume de la Réponse de Mr. Claude au Livre de Mr. Arnaud de la Perpétuité de la Foi, Quevilli 1671. in-8. Elle est divisée en deux Parties. Dans la prémière, l'Auteur montre, *que le Livre du Corps & du Sang du Seigneur, publié sous le nom de Bertram, est un Ouvrage de Ratramne Moine de Corbie, & non pas de Jean Scot.* Cette Partie est divisée en cinq Chapitres. Dans la seconde, l'Auteur prouve, *que l'Autorité du Livre du Corps & du Sang du Seigneur, publié sous le nom de Bertram, ne laissoit pas d'être très considérable, quand même Jean Scot en seroit l'Auteur.* En trois Chapitres. Dans la Préface de cette Pièce, Mr. Allix promet *de donner bientôt au Public une Traduction du Livre de Bertram.* Il acquitta fa promesse l'année fuivante, qu'il publia à Rouen, *Ratramne, autrement Bertram, Prêtre, du Corps & du Sang du Seigneur. En Latin & en François.* Rouen 1672. Il y joignit un *Avertissement* ou Dissertation, où il prouve que les Sentimens de Ratramne sont contraires à ceux de l'Eglise Romaine. Cette Pièce a été réimprimée à Amsterdam en 1717, à la fin d'un Volume, où le Libraire, J. Frédéric Bernard, a rassemblé deux ou trois Ouvrages, dont le prémier a pour titre, *Histoire des Cérémonies & des Superstitions qui se sont introduites dans l'Eglise* (3). Mr. Allix a publié aussi plusieurs fermons & autres Pièces, *pour montrer que les décisions de toutes fortes de Conciles sont sujettes à nouvel examen.* Le P. Niceron en donne le Titre Latin: *Dissertatio de Conciliorum quorumvis definitionibus ad examen revocandis*, in-8. (6). Avant que de finir cette Remarque, j'indiquerai quelques fautes du P. Niceron (7). Au num. 8. de fon Catalogue des Ouvrages de Mr. Allix, il met *l'Ouverture de l'Epitre de S. Paul aux Romains par l'Explication du vf.* 27. du Ch. III. & une *Lettre en forme de Traité touchant la Justification & la Lecture des Pères.* Amsterd. 1683. in-12. „ Cet Ouvrage est „ fans nom d'Auteur. *Boyle* dit dans fa Lettre 50. qu'il „ est assuré qu'il n'est point d'Allix, quoiqu'il lui soit at„ tribué, & qu'on prétende qu'il en avoit envoyé le Ma„ nuscrit au Libraire, en qualité de père de l'Ouvrage. „ Il ajoute plus bas, qu'il est du Sieur *Le Cène*. On le met „ néanmoins communément au nombre des Ouvrages d'Al„ lix." Il y a dans cet Article presque autant de fautes, que de lignes. I. *L'Ouverture de l'Epitre aux Romains* n'a point paru en 1683, mais en 1685. II. Ce n'est point de cet Ouvrage que Mr. Bayle parle dans fa Lettre 50. mais d'un autre qui parut en 1684, intitulé, *De l'Etat de l'Homme après le péché, & de la Prédestination au Salut: où l'on examine les sentimens communs, & où l'on explique ce que l'Ecriture Sainte en dit.* III. C'est un fait connu, que l'*Ouverture de l'Epitre aux Romains* est un Ouvrage de Mr. Jurieu, qui le lit réimprimer en 1687 avec des Additions fous ce Titre, *Eclaircissemens fur les scandales injustement pris d'un Livre intitulé l'Ouverture &c.* Comme cet Ouvrage avoit été condamné par le Synode Wallon, l'Auteur tâcha auffi de fe mettre à couvert par des subterfuges. On fait auffi que la *Lettre fur la Justification & fur la Lecture des Pères* est de Mr. Claude, parmi les Oeuvres Posthumes duquel elle fe trouve. IV. *L'Ouverture de*

(3) Voy. *les Nouvelles de la Rép. des Lettres*, Janv. & Févr. 1717. Art. IX.

(4) Niceron *Mém. des Homm. Illust.* Tom. XXXIV. p. 25.

(5) *Nouvelles des Lettr. de Mr. Bayle*, T. II. p. 69. La Haye 1729.

(6) Niceron *ubi supra.*

(7) Ibid. p. 20.

nouvelle Version de la Bible en François ; ce qui donna occaſion à ſes ennemis de l'accuſer de Socinianiſme (c). Mais il a bien fait voir combien cette accuſation étoit mal fondée, ainſi qu'on le verra par ce que nous dirons dans la ſuite de cet Article. En 1682, le Clergé de France publia un *Avertiſſement Paſtoral*, adreſſé à tous les Proteſtans du Royaume [C], pour les ſommer de produire les raiſons

(c) Voiſeſus *Hiſtoriſch Woordenb.* Art. ALLIX.

de l'Epître aux Romains n'eſt ni attribuée à Mr. Le Cène, ni *miſe communément au nombre des Ouvrages de Mr. Allix* ; je ne ſai où le P. Niceron a pris cela : c'eſt le Traité *de l'Etat de l'Homme &c. & de ſa Prédeſtination*, qui eſt de Mr. Le Cène, & qui a été attribué fauſſement à Mr. Allix (8). ADD. DU TRAD.] On nous a dit, que quand en ſerma le Temple de Charenton, Mr. Allix y prononça le dernier Sermon, qu'il a fait imprimer lui-même, & dans lequel il inſiſte fortement ſur la néceſſité du Culte public. Mais malgré tous les ſoins que nous nous ſommes donnés, nous n'avons pu trouver ce Sermon. [☞ L'Auteur de cette Remarque a été mal informé. Le dernier Sermon qui ſe prononça à Charenton, fut fait par Mr. Ménard, le Jeudi. Mr. Allix devoit prêcher le Dimanche; mais la nouvelle de la Caſſation de l'Edit de Nantes, que Mr. de Ruvigni, Député Général des Egliſes Réformées, fit ſavoir, empêcha Mr. Allix de prêcher, le Temple étant même été environné d'Archers, comme je l'ai appris de perſonnes du Lieu même, pour empêcher qu'on n'y fît l'Exercice. Le P. Niceron n'a pas tort de dire, que *des raiſons conſidérables empêchérent* Mr. Allix *de prononcer ſon Sermon.* Ces raiſons étoient la grande raiſon de la force & de la violence, à laquelle on eſt obligé de céder. Le Titre du Sermon eſt : *L'Adieu de S. Paul aux Ephéſiens, Sermon ſur les verſets* 26. 27. 28. *du Chap.* XX. *du Livre des Actes.* Amſt. 1688. in-12. ADD. DU TRAD.]

(8) *Lettr. de Bayle* T. 1. p. 224. & 225. Amſt. 1729.

[C] *Un Avertiſſement Paſtoral, adreſſé à tous les Proteſtans du Royaume.*] Le but de cet Avertiſſement n'étoit que de ſurprendre les Proteſtans. On leur demandoit de produire les raiſons de leur ſéparation de l'Egliſe Romaine ; mais l'intention étoit, de leur faire avouer que cette ſéparation étoit mal fondée. Il étoit donc néceſſaire de munir les Proteſtans contre les chicanes & les ſophiſmes de leurs ennemis, & c'eſt le but que ſe propoſa Mr. Allix, dans le Sermon dont on a parlé. Comme nous n'avons pu trouver l'*Avertiſſement Paſtoral* même, nous croyons que les Lecteurs ne ſeront pas fâchés de voir ce qu'en a dit Mr. Bayle : on pourra le faire une des Actes Artifices & de la Politique du Clergé de France „ Pour *l'Avertiſſement Paſtoral*, que Meſſieurs du Clergé vien„ nent d'écrire à tous leurs Freres errans, j'avoue, dit „ *Mr. Bayle* (9), qu'il eſt conçu d'une maniére qui ne „ reſpire point le violent, il eſt doux, tendre, pacifique, „ flatteur. On nous promet même que l'exécution de ce „ projet (10) ſera accompagnée de modération, & de „ juſtice. L'événement nous apprendra l'eſprit de cette „ nouvelle attaque. A en juger par l'eſprit qui a régné „ dans toutes les précédentes, c'eſt un artifice & un piè„ ge deſtiné à nous achever; & l'on ne fait tous ces beaux „ diſcours, ſi Chrétiens & ſi honnêtes, que pour s'en fai„ re honneur dans les Siécles à venir, qui verront bien „ mieux ces Ecrits publics, que les actions particuliéres „ qui les auront ſuivies. On prétend auſſi avoir parlé de„ quoi ſe vanter, que l'on s'eſt ſervi des moyens les plus „ propres à vaincre notre obſtination : & ſi on ne nous „ gagne pas, on prétend avoir droit de nous déclarer „ Hérétiques par pure opiniâtreté, indignes par conſé„ quent de la tolérance que le Roi nous a accordée juſ„ques-ici ; car on prétend que l'opiniâtreté eſt ce qui rend „ a de plus puniſſable dans l'Héréſie : ce qui n'eſt pas fort „ éloigné de l'eſprit de Pline le Jeune, qui faiſoit mourir „ les Chrétiens, ſans ſavoir ce que c'étoit que d'être „ Chrétien, faiſant ſon compte qu'ils étoient aſſez criminels, puiſqu'ils étoient opiniâtres (11). Quelques Réformés blâmérent Mr. Bayle de ce qu'il avoit publié, que *l'Avertiſſement Paſtoral . . . . . ne reſpiroit que la Charité Chrétienne, & que tout y étoit doux, tendre, pacifique, flatteur.* „ Il avoit-il les yeux, *diſoient-ils*, quand il a „ écrit ces choſes ? Ignoroit-il ce qui ſe paſſoit alors ? „ heurs plus terribles que les précédens, dont la con„ cluſion de la Lettre Paſtorale nous menaçoit (12)?" Les paroles que l'on a en vue ſont celles-ci : *Et quemadmodum hic error voſter noviſſimus erit pejor priore, ſic erunt noviſſimus voſtri pejores prioribus*, que Meſſieurs du Clergé eux-mêmes avoient traduites par celles-ci : „ Et parce „ que cette derniére erreur ſera plus criminelle en vous „ que toutes les autres, vous devez vous attendre à des „ malheurs incomparablement plus épouvantables & plus „ funeſtes que tous ceux que vous ont attirés juſqu'à pré„ ſent votre révolte & votre Schiſme (13)." Le ſens naturel que ces paroles préſentent à l'eſprit, eſt, que ſi les Proteſtans ne déférent pas à l'Avis du Clergé, & ne retournent pas au giron de l'Egliſe, ils doivent s'attendre à de plus violentes perſécutions, que celles qu'ils ont déja ſouffertes. Cependant comme ces paroles pouvoient auſſi s'entendre très naturellement des ſupplices de l'Enfer, Mr. Bayle aima mieux les prendre ainſi, par un motif d'honnêteté Chrétienne & de prudence, de peur que les Auteurs de la Piéce ne ſe plaignîſſent qu'on avoit fauſſement repréſenté leur penſée (14). Mais comme l'événement fit voir que le prémier ſens étoit celui des Auteurs, il étoit ſouverainement néceſſaire que les Paſteurs zélés & pieux, tel qu'étoit Mr. Allix, nan ſeulement munîſſent leurs Troupeaux contre les artifices & les ſophiſmes du Clergé Romain, mais auſſi qu'ils travailláſſent à leur inſpirer la patience & le courage, dont ils avoient beſoin pour ſupporter les maux dont on les menaçoit.

(9) *Critique générale de l'Hiſt. du Calvin. Lett.* VIII. §. 6. T. I.

(10) La réunion des Proteſtans à l'Egliſe Romaine.

(11) *Negue enim dubitabam, qualecunque eſſet, quod fatebantur, pervicacium certe, & obſtinatorum dolore parieri.* Plin. L. X. Epiſt. 97.

(12) *Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique.* T. I. Lettr. XII. §. 2.

(13) Id. ib.

[☞ Mr. Bayle ne fut pas le ſeul qui expliqua les paroles menaçantes du Clergé de France, dans le ſens le plus favorable; Mr. Pajon les prit dans le même ſens, & il s'exprima là-deſſus avec autant de ſageſſe que de délicateſſe. Après avoir rapporté les deux explications qu'on donnoit, il ajoute : „ Pour moi, je me ſuis rangé à l'ex„ plication des derniers. Voici les raiſons qui m'ont o„ bligé à le faire. C'eſt, prémiérement, qu'il eſt de la „ charité & du devoir des bonnes ames, d'expliquer tou„ jours les intentions & les penſées de nos prochains, de „ la maniére qui eſt la plus avantageuſe à leur piété & à „ leur juſtice. C'eſt, en ſecond lieu, que le Roi leur a„ iant déclaré dans ſes Lettres, & en beaucoup d'autres „ occaſions, qu'il ne veut point que l'on faſſe rien qui ſoit contre l'intention de ſes Edits, & qu'il n'entend „ pas que l'on emploie d'autres moyens pour nous atti„ rer, que la force des raiſons, je ne crois pas qu'ils „ puiſſent avoir d'autre penſée. Et j'ai d'ailleurs trop de „ confiance en la bonté & en la parole Royale d'un Prin„ ce auſſi clément que le nôtre, pour croire qu'il ſouffre „ jamais qu'on en vienne à aucune violence contre nous. „ C'eſt, en troiſiéme lieu, qu'il eſt difficile de rien con„ cevoir de plus épouvantable & de plus funeſte dans ce „ préſent Siécle, que ce qui a été fait contre nos péres „ (15)." Voilà ce qui s'appelle apprendre ſincérement aux gens leur devoir, & dire la vérité d'une maniére qui ne donne point de priſe. Comme il ſemble que l'Auteur de la Remarque, que je continue ici, auroit voulu faire part au Public de *l'Avertiſſement Paſtoral*, s'il eût pu le recouvrer, je croirai entrer dans ſes vues, en donnant un Extrait de cette Piéce, & quelques morceaux qui la faſſent connoître, auſſi-bien que les Remarques de Mr. Pajon, qui méritent certainement place parmi les bons Ouvrages, quoiqu'elles ne faſſent qu'un très petit volume, qui ne paſſe guéres ce qu'on nomme une Brochure. L'on eſt d'ailleurs par expérience, que ces ſortes de Piéces ſe perdent, & ne ſe trouvent tout au plus que dans le Cabinet de quelques curieux. On ne ſera pas fâché de ſavoir d'abord, que cet Avertiſſement Paſtoral fut ſignifié dans les principaux Conſiſtoires du Royaume, en préſence d'un Commiſſaire du Roi, par des perſonnes députées pour cela par le Clergé (16). Venons à la Piéce même. D'abord ces Meſſieurs ſe jettent dans le ſtyle figuré. Ils ſe repréſentent l'Egliſe ſous une idée abſtraite, en la diſtinguant des Fidéles & de tous ceux qui ſont profeſſion de la Doctrine de Jéſus-Chriſt, & en la regardant comme leur Mére & celle des Proteſtans, comme la Mére de tous les Chrétiens; & comme une Mére qui enfante, ou qui s'efforce d'enfanter des Enfans à Dieu. Et dans cette idée ils lui attribuent, par une maniére de proſopopée, des ſentimens & des mouvemens humains, de l'amour, de la tendreſſe, de l'amertume, de la douleur, des plaintes, des gémiſſemens, & des larmes (17). C'eſt dans cette idée, qu'ils parlent d'abord aux Réformés de France en ces termes : „ Il y a longtems, nos très chers Fréres, „ que toute l'Egliſe de Jéſus-Chriſt eſt pour nous dans les „ gémiſſemens, & que cette Mére, pleine d'une très ſain„ te & très ſincére tendreſſe pour ſes Enfans, vous voit „ avec une extrême douleur toujours égarés, & comme „ perdus dans l'affreuſe ſolitude de l'Erreur, depuis que, „ par un Schiſme volontaire, vous vous êtes ſéparés de „ ſon ſein. Car comment une véritable Mére pourroit-„ elle oublier ceux qu'elle a portés dans ſes flancs? Et „ comment cette Egliſe pourroit-elle ne ſe plus ſouvenir „ de vous, qu'elle a autrefois tant aimés ; & qui, bien „ que peu reconnoiſſans, ne laiſſez pourtant pas d'être du „ nombre de ſes Enfans, que le poids de ſes propres dégoû„ tés de la Vérité Catholique, & que la tempête cauſée par „ la révolte du Calviniſme a fait quitter la Barque de l'ancienne Doctrine de la Foi, en vous arrachant malheureuſe„ ment du Centre & du Chef de l'Unité Chrétienne (18)?" Mr. Pajon fait deux Remarques ſur ce paſſage Eſprit, qui, pour dire la vérité, ſent furieuſement la déclamation de l'Ecole. La prémiére, que ces Meſſieurs ne prouvent point ce qu'ils ſuppoſent, *que les Proteſtans ſe ſont égarés, &c. qu'ils ſe ſont arrachés du Chef & du Centre de l'Unité Chrétienne* : ce qu'il prouve en peu de mots, mais d'une maniére ſans replique (19). La ſeconde Conſidération eſt, que ces Meſſieurs ſuppoſent eux-mêmes, que l'Egliſe ne pleure que pour ceux qui ont abandonné la Vérité; de ſorte que s'il ſe trouve par l'examen de leur Doctrine, & de celle des Proteſtans, que c'eſt la leur qui eſt contraire à la Vérité, il ſe trouvera auſſi, que ce ſera pour eux que l'Egliſe ſera dans les gémiſſemens & dans les larmes : d'où il s'enſuit que c'eſt toujours à l'examen de la Doctrine qu'il faut en revenir (20). Dans le ſecond Article, ils continuent la même figure. „ Voila, très chers Fréres, *diſent-„ ils*, le ſujet de ſes larmes *(de l'Egliſe)*. Elle ſe plaint „ amérement, cette Mére déſolée, de ce qu'alaut mépri„ ſé la tendreſſe qu'elle a pour vous, vous avez déchiré „ ſes entrailles. Elle vous recherche, comme ſes Enfans „ égarés. Elle vous rappelle, comme la perdrix ſes pe„ tits." Mr. Pajon remarque, qu'on raiſonne toujours

(14) Id. ib.

(15) *Remarques ſur l'Avertiſſ. Paſtoral*, par Claude Pajon, p. 93. 94.

(16) Voyez le même, *Preface, & Relation de ce qui ſe paſſa à Bionne.*

(17) Id. p. 22. 23.

(18) Id. p. 21. 24.

(19) Id. p. 24-129.

(20) Id. p. 29-31.

sons de leur séparation de l'Eglise Romaine. Mr. Allix jugea devoir dans cette occasion exhorter son Troupeau à étudier les fondemens de sa Religion, pour être en état de rendre raison de sa Foi; ce qu'il fit par un excellent Sermon (*d*), dans lequel il expliqua auſſi les raiſons qui avoient obligé leurs ancêtres à ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine. Je crois qu'il étoit encore en France, quand il publia des *Reflexions Critiques & Theologiques ſur la Controverſe de l'Egliſe*. Il y a une Edition de cet Ouvrage de 1686, mais je ne crois pas que ce ſoit la première. Mr. Bayle en a cité un paſſage, ſur lequel il a fait quelques Remarques, qui méritent qu'on en faſſe part au Lecteur [*D*], parce qu'il corrige une erreur fort commune parmi les Proteſtans, qui croyent que la Doctrine du Mérite des Oeuvres eſt generalement reçue dans l'Egliſe Romaine, & a été érigée en Article de Foi par le Concile de Trente. Lorſque le ſavant Emeric Bigot publia à Paris en 1680 la Vie de S. Chryſoſtome par Pallade, en Grec & en Latin, il avoit deſſein d'y joindre la Lettre au Moine Ceſaire; elle étoit même déja imprimée,

(*d*) C'eſt le premier du Volume de ſes deſſeins. Il le propoſe à Charenton le 11 d'Oct. 1682, peu après la publication de l'*Averiſſement Paſtoral*.

ſur la même ſuppoſition. Il obſerve, que l'Egliſe a pluëtôt de la joie de ce que les Proteſtans ont quitté leurs égaremens pour revenir dans ſon ſein: ce qui la fait gémir & pleurer, c'eſt que ſes autres Enfans n'aient pas imité leur exemple, aient déclaré la guerre à ceux-ci, & les aient perſécutés, qu'ils ne veuillent pas ſe contenter des enſeignemens que ſon céleſte Epoux leur a laiſſés dans ſa Parole, & qu'ils ſe faſſent imaginés être inſaillibles, & ne veuille-t-pas entendre parler de ſe réformer (26). Dans le troiſième Article, ces Meſſieurs quittent le ſtile figuré. Ils prétendent qu'ils ont le droit en qualité d'Archevêques, d'Evêques &c. de rechercher, d'exhorter les Proteſtans, & de leur demander raiſon de leur ſéparation. A quoi on répond, que leur autorité a des bornes, qui ſont les bornes des Enſeignemens & des Commandemens de Jéſus-Chriſt; leurs qualités ne leur donnant aucune autorité ſur les Conſciences, juſqu'à ce qu'ils aient fait voir que ce qu'ils enſeignent eſt autoriſé par l'Evangile (29). Dans le commencement de l'Article quatrième, ils diſent d'abord, „ que dans l'état même où les Réformés ſont „ préſentement, ils ſont leurs Frères, ſoit qu'ils l'a„ vouent, ou ne l'avouent point." Mais prenant bientôt un autre ton, ils employent les invectives & les reproches. „ Celui-là même, *dijent-ils*, qui oſa vous ſéduire par ſon „ erreur, & qui vous perſuada de ne plus obéir à la Vé„ rité, le Chef de votre prétendue Réforme, ne vivoit„il pas avec nous avant ſon Schiſme, comme notre Frè„re? ne demeuroit-il pas dans la même maiſon paternel„le? ne mangeoit-il pas des mêmes viandes ſpirituelles? „ ne s'acquittoit il pas avec nous des mêmes devoirs de la „ Fraternité? Juſtifiez, ſi vous pouvez, devant Dieu vo„tre Pére, devant l'Egliſe votre Mére, devant les Ca„tholiques vos Frères, la honte & même l'infamie d'une „ ſéparation ſi criminelle, ſi violente, & ſi emportée. „ Juſtifiez-vous de vous être diviſés de Jéſus-Chriſt, de vous être retranchés de la participation des „ Sacremens de Jéſus-Chriſt, d'avoir fait une cruelle guer„re aux membres de Jéſus-Chriſt, d'avoir vomi des inju„res contre l'Epouſe de Jéſus-Chriſt, & d'avoir renoncé „ aux promeſſes de Jéſus-Chriſt. Exécrez cette faute, & „ lavez cette tache, ſi vous pouvez &c." Ils continuent dans l'Article cinquième les mêmes reproches, & ils accuſent les Proteſtans, non ſeulement d'*avoir élevé un autre Autel*, mais *d'avoir demoli les Autels du Seigneur des Vertus, où Jéſus-Chriſt avoit eboiſi ſa demeure* &c. (23). A toutes ces plaintes Mr. Pajon répond trois choſes. Premiérement, qu'il eſt vrai que les Réformateurs étoient autrefois dans une même Egliſe avec eux; mais que cela ne fait rien contre les Réformateurs, ſi la Doctrine de l'Egliſe où ils étoient n'eſt pas vraie, & qu'elle ne ſoit pas conforme à l'Evangile de Jéſus-Chriſt. Peut-on préferire contre la Vérité? Secondement, ſi les Proteſtans ont retenu, comme ils le prétendent, la Doctrine de Jéſus-Chriſt, & s'ils célébrent les Sacremens de la manière que le Sauveur les a inſtitués, il n'eſt pas poſſible qu'ils ſoient *diviſés d'avec Jéſus-Chriſt*, ni qu'ils ſe ſoient *retranchés de la participation des Sacremens*, ni qu'ils aient *renoncé aux promeſſes de Jéſus Chriſt*. Si la Doctrine de l'Egliſe Romaine eſt fauſſe, c'eſt elle qui eſt coupable à tous ces égards. C'eſt donc toujours à l'Eglſe Romaine qu'il en faut revenir. On remarque, en troiſiéme lieu, que les excès dont on accuſe les Réformés, ſont des choſes dont les Edits de Pacification ont défendu de renouveller la mémoire, dont on ne peut rendre reſponſible la Religion même, qui ne conviennent point dans une Pièce de cette nature, & lorſque les Terre fait bien ce qu'on pourroit répondre (23). Dans le ſixiéme Article, ces Meſſieurs reviennent à la demande qu'ils ont déja faite, & qu'ils protellent de faire toujours: *Pourquoi vous êtes-vous ſéparés de nous?* C'eſt-là la grande queſtion. Ils déclarent eux-mêmes, *que quelque choſe que les* Proteſtans *puiſſent dire, ou écrire ſur tous autre ſujet, tout ce qu'ils diront ou écriront ſera entierement inutile*. Avant que de répondre à cette queſtion, on fait quatre Remarques. La première, que ces Meſſieurs ne font cette demande, qu'après s'être diſtingués de l'Egliſe, en la regardant comme leur Mére & ce le des Proteſtans, & après avoir averti ceux-ci, que *dans l'état même où ils ſont*, ſéparés de leur Communion, *ils ſont leurs Frères*. Il ne s'agit donc pas de ſavoir, pourquoi les Proteſtans ſe ſont ſéparés *de l'Egliſe*; ils ſont ſes Enfans: mais *pourquoi ils ſe ſont ſéparés des Catholiques-Romains*. On obſerve en ſecond lieu, que c'eſt une queſtion inſultante, puiſque c'eſt l'Egliſe Romaine qui a chaſſé les Proteſtans, & non eux qui ſe ſont ſéparés; ce qu'on prouve par les faits, & par un détail hiſtorique fort curieux. On remarque en troiſiéme lieu, que l'Egliſe Romaine aiant chaſſé les Proteſtans, elle eſt obligée de leur en dire les raiſons. Elle dira ſans doute, que c'eſt à cauſe de leurs Erreurs: mais pour que cette réponſe ſoit juſte, elle doit prouver deux choſes: que les Proteſtans ont des Erreurs; & que ce ſont des Erreurs intolérables. On prouve en détail, qu'elle ne peut faire ni l'un ni l'autre. On juſtifie, en quatriéme lieu, que l'Egliſe Romaine aiant ſéparé les Proteſtans de ſon Corps, ils ont dû néceſſairement former un Corps ſéparé, s'établir des Paſteurs &c. (25). Mr. Pajon répond enſuite avec une force admirable à la queſtion: *Pourquoi vous êtes-vous ſéparés de nous?* & on appliquant au tems de la Réformation, les circonſtances où le Pouvoit le Clergé de France, il fait clairement la conduite des Réformateurs. Il retorque contre Meſſieurs du Clergé, tout ce qu'ils diſent contre les Proteſtans. On trouve à la ſuite de ces Remarques, une Lettre adreſſée à ces Meſſieurs, écrite avec autant de ſageſſe que de force; & une Réponſe à quelques difficultés. On juſtifie la vocation des Paſteurs des Proteſtans. On répond à l'accuſation de Nouveauté; à l'objection que, hors de l'Egliſe il n'y a point de Salut; à celle qu'on fonde ſur l'Art. 21. de la Confeſſion de Foi des Egliſes Réformées de France, qu'on prétend être contraire aux promeſſes que Jéſus-Chriſt a faites à l'Egliſe; à la comparaiſon des Proteſtans avec les Donatiſtes. Ces eſt aſſez pour donner une idée de l'Averiſſement Paſtoral, & des Remarques que Mr. Pajon y oppoſa, dans leſquelles on retrouve ſans peine l'Auteur de l'Examen du Livre des Préjugés. ADD. DU TRAD.]

[*D*] *Mr. Bayle en a cité un paſſage, ſur lequel il a fait quelques Remarques.*] Voici le paſſage, *dit Mr. Allix* (26), qu'il y a dans l'Egliſe Romaine de certaines Erreurs, dont ceux de ſa Communion ſaiſoient avant la Réformation, & dont ils font encore une abjuration à l'article la mort. Par l'Art. 21. de la Confeſſion de Foi des Egliſes Réformées de France, qu'on prétend être contraire aux promeſſes que Jéſus-Chriſt a faites à l'Egliſe; à la comparaiſon des Proteſtans avec les Donatiſtes. Ces eſt aſſez pour donner une idée de l'Averiſſement Paſtoral, & des Remarques que Mr. Pajon y oppoſa, dans leſquelles on retrouve ſans peine l'Auteur de l'Examen du Livre des Préjugés. ADD. DU TRAD.]

„ Le Prêtre: *Croyez-vous que vous ne ſauriez parvenir à la Gloire par vos propres mérites, mais par la vertu & par le mérite de la paſſion de notre Seigneur Jeſus-Chriſt?* Que le malade réponde: *Je le croi.* Le Prêtre: *Croyez-vous que notre Seigneur Jeſus-Chriſt eſt mort pour notre Salut, & qu'aucun ne peut être ſauvé par ſes propres mérites, ni par autre moyen, ſi ce n'eſt par le mérite de ſa paſſion?* Que le malade réponde: *Je le croi.* Et un peu après, le Prêtre: *Si Dieu vous vouloit juger ſelon vos pechés, dites-lui, Seigneur Dieu, je mets la mort de Jeſus-Chriſt mon Seigneur entre moi & votre jugement, & encore que j'aye merité la mort éternelle à cauſe de mes pechés, j'interpoſe ſeulement le merite de la paſſion de Jéſus-Chriſt, au lieu du merite que je devois avoir, miſeracle que je ſuis, & que je n'ai pas.*" Sur quoi Mr. Bayle fait les réfléxions ſuivantes. Sans doute vous ſerez ſurpris, dit-il (27), que ce Miniſtre de Charenton n'ait cité aucun Rituel, aucun autre Ouvrage, qui contienne ce qu'il rapporte; & vous ſouhaiterez que j'y ſupplée, ſi cela m'eſt poſſible. Voilà une faire tout ce que je pourrai, je vous renvoie au Cardinal Hoſius (28), qui vous apprendra, que l'un des ſoixante & Anſelme Archevêque de Cantorbéri d'avoir preſcrit un Formulaire d'interrogations & de réponſes pour les mourans, lequel ſe rapporte à celui que cite Mr. Allix. Hoſius (29) reconnoît que ce Formulaire a été inſéré dans un Livre qui a pour titre *Hortulus Animæ*, & il cite les demandes & les réponſes qu'il a lues dans le *Sacerdotale Romanum*. Elles ſont préciſément les mêmes, que celles dont parle le Miniſtre de Charenton. Cet endroit du Cardinal Hoſius excita la curioſité du Docteur Caliſte, & l'engagea à rechercher les plus vieux bouquins, où il eſpéra de rencontrer de cette ſorte de Formulaires. Si vous liſez ſon Recueil, vous y trouverez (30) le Formulaire en queſtion, & celui du *Summula Raymundi*, Ouvrage imprimé à Cologne l'an 1498. Vous apprendrez que l'*Agenda Eccleſiaſtica* imprimé à Paris l'an 1512 pour être diſtribué dans le Diocéſe de Sleſwic, & l'*Agenda Moguntina* imprimé l'année ſuivante, contiennent les mêmes demandes & réponſes que le *Sacerdotale Romanum*, & qu'elles ſe trouvent auſſi dans un Livre (31) imprimé l'an 1627, & intitulé, *Rituale Monaſticum, ſultorumque infirmitatibus, moribundis, nec non vita fundis perjoctendarum vatio, ex optimis quibuſque, Romano præcipue & antiquiori Benedictino depromptum*; & dans (32) l'*Ordo baptizandi*, *cum*

(21) Id. p. 31. 32.

(22) Id. p. 33—36.

(23) Id. p. 37—39.

(24) Id. p. 39—44.

(25) Id. p. 44—66.

(26) Allix *Reflex. Critiq. & Theologiques ſur la Controverſe de l'Egliſe*. p. 210. 211. Edit. de 1686.

(27) *Réponſe aux Queſt. d'un Provincial*, T. II. ch. 122. p. m. 376. &c.

(28) Hoſius *Confeſſ. Fidei cap.* 72. p. 291.

(29) Id. ib. p. 292.

(30) Caliſt. *de Arte nova* p. 422. & ſuiv.

(31) Ibid. p. 415. Voyez auſſi la dernière Partie de l'*Epitome Confeſſ. Cathol.* de Jean Gherard p. 771.

(32) Caliſt. ibid. p. 427. *cum*

primée, mais on l'obligea de la supprimer [*E*], pour avoir la permiſſion de faire paroître ſon Livre; tellement qu'il y a très peu d'Exemplaires de la Vie de Chryſoſtome, où cette Lettre ſe trouve. Les Proteſtans ne manquèrent pas de ſe glorifier de cette ſuppreſſion, comme n'aiant été faite qu'à cauſe qu'il y avoit dans cette Lettre des endroits contraires à la Tranſſubſtantiation. Il y en eut un, qui fit imprimer en Angleterre un Livre intitulé: *S. Anaſtaſii Sinaitæ Anagogicarum Contemplationum in Hexameron Liber XII. hactenus deſideratus; cui præmiſſa eſt Expoſtulatio de S. Joannis Chryſoſtomi Epiſtola ad Cæſarium Monachum adverſus Apollinarii Hæreſin, a Pariſienſibus aliquot Theologis non ita pridem ſuppreſſa.* Londini 1682. in-4. C'eſt-à-dire: „ Le XII. Livre des Contemplations d'Anaſtaſe Sinaïte ſur les ſix „ jours de la Création, publié pour la première fois; précédé d'une Plainte ſur la ſuppreſſion, faite „ par quelques Théologiens de Paris, de la Lettre de S. Jean Chryſoſtome au Moine Céſaire." Quelques perſonnes crurent d'abord que cette Plainte étoit de Mr. Juſtel; mais il eſt certain que c'eſt le ſavant Mr. Allix qui en eſt l'Auteur (*e*). A la Révocation de l'Edit de Nantes, le 22 d'Octobre 1685, tous les Miniſtres de Charenton eurent ordre de quitter Paris dans l'eſpace de vingt-quatre heures, & le Royaume dans quinze jours. Mr. Allix ſe retira d'abord à S. Denis, où il eut bien de la peine à obtenir un Paſſeport pour ſortir de France avec ſa femme (*f*) & trois enfans. On lui offrit de très grands avantages, s'il vouloit embraſſer la Religion Romaine; mais il les refuſa, & paſſa en Angleterre, où il arriva la même année. Il obtint du Roi Jaques II. une Patente pour établir à Londres une Egliſe Françoiſe Conformiſte, ou du Rit Anglican. Ce fut-là le ſeul Emploi qu'il obtint avant la Révolution. En 1686 il publia, *Determinatio Fr. Joannis Pariſienſis Prædicatoris de modo exiſtendi Corporis Chriſti in Sacramento Altaris, alio quam ſit ille, quem tenet Eccleſia; nunc primum edita ex MS. Codice S. Victoris Pariſ. Cui præfixa eſt Præfatio Hiſtorica de Dogmate Tranſſubſtantiationis.* „ Détermination de Jean de Paris Jacobin, ſur une manière d'exiſtence du Corps de Jéſus-Chriſt au Sa„ crement de l'Autel, différente de celle que tient l'Egliſe. Avec une Préface Hiſtorique touchant la „ Tranſſubſtantiation." Ce Traité n'avoit pas encore vu le jour: un Catholique François en envoya une Copie à Mr. Allix, faite ſur le Manuſcrit de l'Abbaye de S. Victor; & ce Théologien le publia avec une Préface Hiſtorique (*g*), où il prouve avec toute l'évidence poſſible, que tant s'en faut que la Doctrine de la Tranſſubſtantiation ait été conſtamment crue dans l'Egliſe, qu'elle n'étoit pas regardée ſeulement comme un Article de Foi avant le Concile de Trente [*F*]. Le même qui envoya à Mr. Allix la Copie de l'Ouvrage de Jean de Paris, écrivit un Livre, où il prouve que les Catholiques-Romains ne doivent pas exiger des Proteſtans qu'ils croyent la Tranſſubſtantiation comme un Article de Foi, & il l'envoya à Mr. Allix, ſouhaitant qu'il le fît imprimer en Angleterre; ce qui fut fait (*h*). Cet

(*e*) Baile *Nouv. de la Rep. des Lett.* 1686. juin p. 686.

(*f*) Elle s'appelloit *Marguerite*, & étoit fille de *Jean Rerger* Marchand de Paris. Elle avoit épouſé Mr. Allix en 1672.

(*g*) Baile *Nouv. de la Rep. des Lett.* 1686. Octob. p. 1226.

(*h*) Id. ibid.

„ *eum modo viſitandi juxta ritum Sanctæ Romanæ Eccleſiæ*, „ réimprimé à Veniſe l'an 1575. Je ne ſai ſi le ſavant „ homme qui n'a pas voulu prendre la peine de citer au„cun de ces Rituels, a prétendu que la doctrine du mé„rite de Condignité a été enſeignée, & l'eſt encore, „ dans l'Egliſe Romaine, comme un article auquel cha„cun doit ſe tenir. Si ç'a été ſa penſée, il me permettra „ de lui dire qu'il ſe trompe: le dogme du mérite de Con„dignité eſt une affaire d'Ecole; il eſt diſputable, il a „ été nié par de très célèbres Docteurs (33); & comme „ les Pères du Concile de Trente s'appercurent que les „ Scholaſtiques étoient partagés là-deſſus, ils formèrent „ leur Decret avec un tel ménagement, qu'il ne condam„ne ni les uns ni les autres (34)..

[*E*] *Elle (la Lettre de Chryſoſtome à Céſaire) étoit déja imprimée, mais on l'obligea de la ſupprimer.*] Voici quelques réflexions de Mr. Bayle ſur ce fait, que le Lecteur ne ſera pas fâché de trouver ici. Il nous apprend (35) que le Docteur Boileau, frère du fameux Poëte de ce nom, avoit publié une nouvelle Edition du Traité de Ratramne, ou Bertram, du Corps & du Sang du Seigneur, avec des Remarques, deſtinées à prouver que cet Auteur n'a point eu d'autres ſentimens que ceux de l'Egliſe Romaine. Mais puiſqu'il ſemble à Mr. Baile que Ratramne peut être entendu dans un ſens favorable à la Tranſſubſtantiation, on ne peut comprendre la mauvaiſe politique qu'on a eue à Paris, d'empêcher que Mr. Bigot ne publiât une Lettre de S. Chryſoſtome; car il eût bien mieux valu enjoindre à Mr. Boileau, qui étoit de la Tranſſubſtantiation dans la tranme, de la trouver auſſi dans cette Lettre, que de témoigner ainſi ſa terreur à toute l'Europe. Mr. Baillet nous fait entendre, qu'il y a pluſieurs Catholiques qui trouvent qu'il auroit été plus à propos „ de donner de „ bonne-foi la Lettre avec l'explication de la difficulté du „ paſſage, que de la vouloir ſupprimer; puiſque cela eſt „ d'autant moins poſſible, que ce paſſage eſt devenu tout „ public depuis plus d'un Siècle." Il remarque auſſi, „ que les Proteſtans ſe font récriés là-deſſus, & qu'ils „ ont traité la choſe de fourbe & d'impoſture, qu'ils en „ ont même fait imprimer en Angleterre une Plainte, que „ quelques-uns attribuent à Mr. Juſtel (36)." Nous avons vu ci-deſſus, qu'elle n'eſt pas de Mr. Juſtel, mais de Mr. Allix.

[*F*] *Elle (la Tranſſubſtantiation) n'étoit pas regardée ſeulement comme un Article de Foi avant le Concile de Trente.*] C'eſt ce que dit Mr. Bayle, en rendant compte de la Préface de Mr. Allix (37). C'eſt peut-être le plus étrange des prodiges, qui ſe ſont enfaſſés dans ce Dogme: car le moyen de comprendre que la même Société qui fait profeſſion de n'avoir d'autre fondement que la ſuite non interrompue de la Doctrine des Apôtres, & qui regarde comme une voie d'égarement tout ce qui s'écarte de la chaîne continue de la Tradition, ſe ſoit réſolue vers le milieu du XVI. Siècle à propoſer un nouvel Article de Foi? Et ſi l'on peut comprendre qu'une Aſſemblée de Prélats ait été aſſez intrépide pour cela, comment ſe figurer qu'elle y ait pu réuſſir, & que tout un grand Corps d'Egliſe ait donné tête baiſſée dans l'innovation, ſans s'appercevoir du moins que l'on agiſſoit contre ſes propres principes? Mais en vérité, quand on connoit l'Homme, il n'y a rien là de quoi ſe récrier. Il y auroit contradiction dans les termes, à ſoutenir que l'Homme eſt une Machine: cependant il eſt certain qu'en mille rencontres, & ſur-tout en matière de Foi, il va où l'on veut, tout comme s'il étoit une Machine. Quoi qu'il en ſoit, donnons un petit Abrégé de cette Préface de Mr. Allix. Il eſt ſi perſuadé que l'on demeurera d'accord que l'ancienne Egliſe ne croyoit pas l'anniſilation de toute la ſubſtance du pain & du vin de l'Euchariſtie, qu'il ſe contente de le prouver en paſſant par la Lettre de S. Chryſoſtome à Céſarius, par le premier Dialogue de Théodoret, & par le Livre du Pape Gélaſe *de duabus Naturis.* Après quoi il s'engage à la diſcuſſion de trois choſes, dont la 1. regarde le ſuccès qu'eurent les premiers Conciles de Rome, qui firent des définitions ſur la Préſence réelle, ſous les Papes Nicolas II. & Grégoire VII. La 2. regarde l'autorité qu'eut en cela le Pape Innocent. 3. Enfin on rapporte ce que les Docteurs ont enſeigné ſur ce point, depuis l'affaire de Jean de Paris.

A l'égard du prémier point, l'Auteur commence ſa diſcuſſion par le Formulaire que les Papes Nicolas II. & Grégoire VII preſcrivirent à Bérenger, dans deux Conciles de Rome, l'un en l'année 1059, l'autre en 1078. Quelques-uns ont débité, que Grégoire ne croyoit pas ce qu'il preſcrivoit à Bérenger: mais Mr. Allix ne s'arrête pas à cela; il cite ſeulement un Manuſcrit de la Bibliothèque de Mr. l'Archevêque de Cantorbéri. C'eſt un Ouvrage de ce Pape, où après avoir rapporté pluſieurs opinions différentes ſur la converſion du pain & du vin au Corps & au Sang de Jéſus-Chriſt, il les laiſſe toutes indéciſes, & dit nommément, qu'on n'a rien de clair ſur la converſion ſubſtantielle; cependant il condamna Bérenger à la tenir. Malgré cette déciſion du Pape, Mr. Allix prouve par un grand nombre de paſſages, tant de Rupert, qui fleuriſſoit après Grégoire VII, que de divers autres Auteurs, qu'il ſuffiſoit en ce tems-là pour être Orthodoxe, de tenir la Réalité en général, ſans qu'il fût néceſſaire de penſer que la ſubſtance des Symboles eſt anéantie après la conſécration.

A l'égard du ſecond point, Mr. Allix montre que le Pape Innocent III voulut ôter la licence qu'on ſe donnoit d'expliquer ſi différemment la préſence corporelle de Jéſus-Chriſt, & que pour cet effet il prononça dans le Concile de Latran, célébré l'année 1215, que le pain eſt tranſſubſtantié au Corps de notre Seigneur. Mais comme il n'obſerva point les formalités ordinaires, l'Egliſe ne reçut pas cette déciſion avec la déférence qu'elle avoit pour les Decrets des Conciles: c'eſt ce qu'on peut recueillir de la poſſeſſion où pluſieurs Théologiens ſe ſont maintenus, de nier que les Hôtes qui avalent une Hoſtie conſacrée, avalent le Corps de Jéſus-Chriſt. Mr. Allix fait voir, que les mêmes diſputes, qui avant cette déciſion diviſoient les Théologiens ſur la converſion du pain & du vin au Corps & au Sang de Jéſus-Chriſt, ſubſiſtérent après ce Concile; ce qui prouve que ſa déciſion ne fut point reçue comme un Article de Foi. Il y a ſujet de s'étonner, dit Mr. Bayle (38), que Mr. Allix fachant tant d'autres choſes, ait pu acquérir une ſi vaſte connoiſſance des Scholaſtiques.

A l'égard du troiſième point, l'Auteur rapporte bien des paſſages, où l'on voit que l'opinion de l'anéantiſſement du pain a été ou combattue, ou ſeulement admiſe com-

(33) C'eſt ce qui a été prouvé amplement par George Calixte *obſ. ſur.* p. 290. & dans l'*Epitom. Confeſſ. Cathol.* de Jean Gherard *obſ. ſur.* p. 766. & ſuiv.

(34) *Voyez* Calixte ib. p. 419. 420.

(35) *Nouv. de la Rép. des Lettres* 1686. juin p. 622.

(36) Ibid. p. 625. 686.

(37) *Nouv. de la Rép. des Lettr.* 1686. Decembre p. 1417.

(38) Ibid. p. 1431.

Cet Ouvrage mérite que nous en diſions un mot [G], quand ce ne ſeroit qu'à cauſe qu'il a été publié par Mr. Allix. En 1687, il fit imprimer ſes *Réflexions ſur les cinq Livres de Moïſe, pour établir la Vérité de la Religion Chrétienne.* Deux ans après, il en donna le ſecond Volume, ſous le titre de *Réflexions ſur les Livres de l'Ecriture Sainte, pour établir la vérité de la Religion Chrétienne.* Tom. II. Amſterdam 1689. in-8. Nous donnerons une idée de cet Ouvrage dans les Remarques [H]. Après la Révolution, ſon mérite commença à être récompenſé. Par le crédit du Docteur Burnet, Mr. Allix fut élu en 1690 Chanoine & Tréſorier de Salisbury, où il vint demeurer. Vers le même tems, les deux Univerſités d'Oxford & de Cambridge lui conférérent le degré de Docteur honoraire en Théologie, & le Clergé d'Angleterre en Corps le chargea d'écrire l'Hiſtoire des Conciles. Le Parlement meme avoit une ſi haute idée de ſa capacité pour l'exécution de cet important deſſein, que cette auguſte Aſſemblée réſolut que tout le papier qu'on feroit venir de Hollande pour l'impreſſion de cet Ouvrage, ſe-

comme étant la plus en vogue parmi les Docteurs. Il montre auſſi, que les déciſions du Concile de Conſtance contre Wiclef, ni celles du Concile de Florence, n'ont point fixé les eſprits, & n'ont pas été capables de les fixer, à cauſe que leur autorité étoit réciproquement conteſtée par les Italiens & par les François; ceux-ci ne voulant point reconnoître le Concile de Florence pour Univerſel, & ceux-là traitant de chétifs *Conciliabules* le Concile de Conſtance & le Concile de Bâle. Outre qu'il n'eſt pas vrai que le Concile de Florence ait défini la Tranſubſtantiation: ce n'eſt que le Pape Eugène qui l'a déſnie dans ſon Inſtruction aux Arméniens, expédiée le 22 de Novembre 1438, quatre mois après la clôture du Concile. Auſſi voit-on que les Scholaſtiques qui ont écrit depuis ce tems-là, ne fondent la Tranſubſtantiation que ſur la Tradition, ou ſur le Concile de Latran.

Il ſemble qu'à tout le moins depuis le Concile de Trente, les Docteurs Catholiques-Romains ont eu à quoi s'arrêter bien fermement: néanmoins il s'en eſt trouvé qui n'ont pas eu des ſentimens fort favorables à la Tranſubſtantiation. Mr. Allix nous renvoie à Forbes, qui a cité ces Auteurs; & il ajoute, que le P. Barnes a ſoutenu dans ſes Livres, que même préſentement, la Tranſubſtantiation n'eſt pas un Article de Foi.

[G] *Cet Ouvrage mérite que nous en diſions un mot.*] L'Auteur de ce Livre étoit conſidérable par ſon rang, mais encore plus illuſtre par ſon rare ſavoir. On ne le déſigna pas plus particuliérement, pour ne point l'expoſer à la violence de ceux qui emploient toutes ſortes de moyens pour ſe défaire de ceux de leur Parti, qui reconnoiſſent la vérité. Il commence ſon Livre en obſervant, que l'Aſſemblée du Clergé de France, tenue à Paris l'an 1682, aiant adreſſé une Lettre Paſtorale aux Proteſtans, pour les inviter à rentrer dans la Communion Romaine, poſa pour maxime, *que le vrai moyen de diſcerner ce qui eſt de Foi, ou ce qui n'en eſt pas, eſt de voir, ſi l'article qu'on veut faire recevoir a toujours été cru comme étant de Foi.* Il ajoute, que cette Maxime nous a été laiſſée par Vincent de Lérins il y a plus d'onze-cens ans, & qu'elle a été poſée pour principe par Pie IV, dans la Profeſſion de Foi qu'il a fait ajouter au Concile de Trente, & où il exige ce Serment, *qu'on n'interpretera l'Ecriture Sainte que ſelon le conſentement unanime des Saints Péres. Cette maxime*, pourſuit-il, *a été regue comme régle de la Foi par l'Egliſe Réformée d'Angleterre*, & par pluſieurs Proteſtans, qu'il nomme, & dont Geſſelius rapporte les autorités *dans la Préface de ſon Hiſtoire des éloges memorables depuis la Creation du Monde juſqu'à l'an* 1125. Il conclud de tout cela, que le vrai moyen de juſtifier que la Tranſubſtantiation eſt un Article de Foi, n'eſt pas de montrer que le Concile de Trente l'a déterminée, & que ceux de Latran l'ont ſuppoſée: mais de faire voir qu'elle eſt *contenue dans l'Ecriture, entendue en ce ſens par le conſentement unanime des Docteurs & des Conciles qui nous ont précedez.* Enſuite il déclare que tout ſon deſſein ſe réduit à ces deux choſes. L'une, de chercher quels ſont les Docteurs Catholiques, qui ont cru que la doctrine de la Tranſubſtantiation n'étoit pas ancienne. La ſeconde, d'examiner ſi ce que ces Docteurs ont écrit eſt vrai, & ſi effectivement nous pouvons produire ſuffiſamment des autorités pour croire *que les Anciens n'ont pas cru la Tranſubſtantiation.*

Sur le prémier point, il prouve par l'aveu de Suarez, de Pierre Lombard, de Scot, des Cardinaux d'Aillí & de Caſa, d'Eſtaſne, d'Alfonſe de Caſtro, de Durand, de Jean de Duuham, de Caſſander, de Charles du Moulin, de Jean Vibrarne, & de Mr. de Marca, que le dogme de la Tranſubſtantiation n'a été ni univerſel ni perpétuel dans l'Egliſe Catholique. Mais de peur qu'on ne ſe figure que ces aveux ſont mal fondés, l'Auteur paſſe bientôt à ſon ſecond point. Après avoir obſervé d'un côté, qu'il y a de ſavans Docteurs dans ſa Communion, qui avouent que l'Ecriture ne contient pas clairement ce dogme; & de l'autre, que ni les Juifs ni les Païens, qui ont formé d'objections contre nos Myſtéres, n'en ont formé aucune ſur les difficultés étonnantes qui naiſſent de celui-là; il conſidére par ordre, quelle a été la créance de tous les Siécles, & il trouve par-tout de fortes preuves contre la Tranſubſtantiation. Il ne lui a pas été fort difficile de rencontrer pluſieurs paſſages, les Controverſiſtes Proteſtans en aiant raſſemblé une grande multitude. Il n'en fait pourtant pas le même uſage qu'ils en font; il ſe contente de montrer par des Notes aſſez courtes, que le pain de l'Euchariſtie ſubſiſte après la conſécration. Il n'attaque pas comme eux la Réalité, & ne s'engage point dans les labyrinthes où cette diſpute a été réduite. Il conclud ſon Livre en ſuppliant très humblement Mrs. les Evêques „ de „ ne point pouſſer à l'extrémité les pauvres Proteſtans de „ France, qui étant relâchés au-delà de ce qu'ils pouvoient faire ſelon leur conſcience pour obéir aux ordres du Roi, ne pourroient en aucune manière ſe réſoudre à faire profeſſion ſpéciale du dogme de la Tranſubſtantiation, puiſqu'il paroît qu'ils ne le conteſtent „ que de bonne foi, & comme étant contraire à la régle „ même, qui leur eſt propoſée par les Evêques." Bien des gens s'imagineront que ce n'eſt pas là le langage d'un Catholique-Romain, & que ceux qui ont eu ſoin de l'Edition ont ajouté ces paroles à l'Ouvrage: mais les Editeurs aſſurent dans la Préface, que l'on a ſuivi exactement le Manuſcrit de l'Auteur, comme on pourroit le juſtifier par ſes Lettres que l'on a entre les mains, auſſi-bien que l'Original, qu'il avoit envoyé à un de ſes Amis pour le faire imprimer (39). Voici le Titre du Livre: *Traité d'un Auteur de la Communion Romaine touchant la Tranſubſtantiation, où il faut voir, que ſelon les principes de ſon Egliſe, ce dogme ne ſeut être un Article de Foi.* Londres 1686. in-12.

[H] *Nous donnerons une idée de cet Ouvrage dans les Remarques.*] Ce ſeroit s'écarter du but que nous nous propoſons, que de donner ici un Extrait de ces deux Volumes; il ſuffira d'en rapporter quelques traits, qui mettent le Lecteur en état de juger du travail de Mr. Allix. Il commence d'abord par prouver la Vérité des faits rapportés dans le Pentateuque; & dans ce deſſein il fait nombre d'excellentes réflexions ſur le caractére de Moïſe, qui tendent à prouver que cet Hiſtorien eſt digne de foi. On demandera peut-être, comment Mr. Allix a pu être informé des faits qu'il rapporte dans le Livre de la Geneſe, qui s'étoient paſſés tant de tems avant qu'il fût né? Pour réſoudre cette difficulté, l'Auteur n'a pas recours à une inſpiration particuliére de Dieu; mais il ſe contente de prouver que la mémoire de ces faits s'étoit conſervée par une Tradition certaine: je dis certaine, à cauſe que n'aiant paſſé que par très peu de mains, elle n'avoit pu ni s'altérer, ni ſe corrompre. Et en effet, on voit une grande différence entre la maniére dont les Livres de la Geneſe & de l'Exode ſont écrits. Dans l'Exode, Moïſe inſére à tous momens ces paroles, *Et le Seigneur me dit*; il marque le lieu & le tems auquel Dieu lui a parlé: ce qui ne ſe trouve pas dans la Geneſe. D'ailleurs, il ſemble fort brièvement les faits éloignés; l'Hiſtoire de 1656 ans eſt compriſe en huit Chapitres: mais il s'étend davantage ſur les événemens qui étoient plus récens, & mieux connus; ce qui prouve qu'il s'étoit ſervi du ſecours de la Tradition, quoique ſous la direction du S. Eſprit (40). La principale intention de Mr. Allix dans ſes Réfléxions, eſt de prouver que le Meſſie a été connu & promis dans tous les Siécles de l'Egliſe. C'eſt ce qu'il prouve, en obſervant que la plupart des actions rapportées dans l'Ecriture, ſont rélatives au Meſſie. Ce fut en portant ſes vues ſur le Meſſie, qu'Eve dit, quand elle mit Caïn au monde, *J'ai acquis un homme de par l'Eternel* (41); & Caïn, perſuadé qu'il étoit la Semence promiſe, voyant qu'Abel étoit Prêtre de Dieu, tua ſon frére, ne pouvant ſouffrir qu'un autre vînt le troubler dans la poſſeſſion où il penſoit être de ſe faire l'application du prémier Oracle. Lémech tomba dans la Polygamie par une même penſée: car il crut qu'en multipliant ſa poſtérité, il y verroit plutôt naître le Meſſie. Cham ſe moqua de ſon pére, parce qu'il vit que ce bon-homme ne pouvant plus avoir d'enfans, étoit incapable de contribuer à l'accompliſſement de l'Oracle, & à la venue du Meſſie. & Noé ne maudit ſi fortement ſon fils, que parce que cette raillerie étoit une impiété qui attaquoit Dieu. La grandeur du crime d'Eſaü conſiſta en ce que, par la vente de ſon droit d'aîneſſe, il ſe privoit du droit de voir ſortir le Meſſie de ſa poſtérité. Si quelqu'un, dit l'Auteur des *Nouvelles de la République des Lettres* (42), ſe trouve ſurpris de cette eſpéce de preuves, il doit au moins ſuſpendre ſon jugement, juſqu'à ce qu'il ait lu l'Ouvrage où elles ſont: il eſt certain que Mr. Allix met ſes preuves dans un tel jour, que s'il ne perſuade pas le Lecteur de la vérité de ſes réfléxions, il lui donne une haute idée de ſon génie & de ſon érudition. Il régne autant & plus de jugement, & de force de raiſonnement, dans le ſecond Volume de ces Réfléxions, qui roule ſur les autres Livres de l'Ancien Teſtament, & ſur les Livres du Nouveau. Nous remarquerons ſeulement, qu'il ſeroit à ſouhaiter que cet Ouvrage eût été imprimé ſous les yeux de l'Auteur, qui n'auroit aſſurément point laiſſé échapper certaines négligences, qui ſemblent affoiblir quelquefois la force & la beauté de ſes réfléxions (43).

[I] Ce-

(39) Bayle *Nouv. de la Rép. des Lett.* 1687. Février p. 221. & ſuiv.

(40) *Nouv. de la Rép. des Lettres* 1687. Avril p. 413. 416.

(41) Geneſe IV. 1.

(42) *Ubi ſupra* p. 427.

(43) De Beauval *Hiſt. des Ouvr. des Savans*, 1688. Déc. p. 372.

feroit exempt des droits d'entrée. Cependant ce grand projet est allé en fumée [I]. Le Docteur Allix étoit aimé & estimé de tous les Savans de son tems. Il avoit beaucoup d'Amis, avec lesquels il entretenoit un commerce régulier. Extrémement zelé pour la Religion Protestante, il étoit toujours prêt à en prendre la défense contre les attaques de ceux de l'Eglise Romaine. Il desiroit passionnément de réunir les Protestans, fur-tout les Luthériens avec les Réformés, & il consulta souvent là-dessus avec les Ministres de Genève, de Hollande & de Berlin. Il avoit une profonde connoissance de toutes les Sciences. La solidité de ses Sermons lui attiroit toujours un nombreux Auditoire. Il possédoit très bien l'Hébreu, le Syriaque & le Chaldéen; & comme il avoit une vaste lecture & une excellente mémoire, il étoit en quelque sorte une Bibliothèque vivante, & sa conversation étoit également agréable & instructive. Ce Grand-Homme, après avoir trainé longtems, mourut à Londres le 20 de Février 1717, âgé d'environ soixante-seize ans, & fut enterré dans l'Eglise du S. Sépulcre près de Newg.te. Nous donnons ci-dessous le Catalogue de ses Ouvrages depuis la Révolution, avec quelques Remarques [K]. Il laissa une veuve & cinq enfans, trois fils & deux filles. Son fils aîné,

[I] *Cependant ce grand projet est allé en fumée.*] Cette Histoire devoit contenir sept Volumes in-folio; mais le Libraire ne voulut pas en entreprendre l'impreſſion, qu'il n'eût des Souſcriptions pour huit-cens Exemplaires; & comme on ne put lui en procurer un ſi grand nombre, le projet reſta là. Nous n'avons pas appris, ſi Mr. Allix a laiſſé quelques Manuſcrits & des matériaux pour cet Ouvrage, quoiqu'il ſoit vraiſemblable qu'il ne ſe chargea pas d'un travail ſi pénible, ſans en avoir de prêts.

[K] *Le Catalogue de ſes Ouvrages depuis la Révolution, avec des Remarques.*] Nous remarquerons d'abord, qu'immédiatement avant la Révolution, il fit quelques Pièces contre le Papiſme. *Diſcours ſur la Penitence, où l'on montre que la Doctrine de l'Egliſe Romaine ſur ce ſujet anéantit la vraie Repentance*; in-4. 1688. *Diſcours Hiſtorique touchant la neceſſité de l'intention du Miniſtre dans l'adminiſtration des Sacrements.* Londres 1688. in-4. *Préparation à la Ste. Cène.* 1688. Il y a encore quelques autres Pièces de lui, mais nous n'avons pu ſavoir ce que c'étoit. Après la Révolution, il publia quelques Traités pour la défenſe des Droits du Roi Guillaume & de la Reine Marie, & pour engager les Anglois à prêter les Sermens. Par exemple: *Examen des Scrupules de ceux qui refuſent de faire le Serment de fidélité.* Londres 1689. in-4., & quelques autres, dont nous n'avons pu favoir les titres. En 1690 il publia: *Remarques ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique des anciennes Egliſes du Piemont.* Londres in-4. en Anglois. Voici ce qui donna occaſion à cet Ouvrage. Mr. Boſſuet s'étoit attaché dans l'onzième Livre de ſon *Hiſtoire des Variations des Egliſes Proteſtantes*, à décrier les Vaudois & les Albigeois, les accuſant d'avoir été Manichéens, pour ôter aux Proteſtans l'argument que le témoignage de ces Peuples leur fournit. Mr. Allix crut devoir appeller le célèbre Evêque au Tribunal du Public, pour l'y convaincre de déguiſement & de mauvaiſe-foi. Il n'entreprend pas de faire une Hiſtoire complette des Egliſes du Piémont, cette tâche aiant déjà été parfaitement remplie par divers Savans; mais ſeulement de montrer que ces Egliſes ſont véritablement anciennes, & que depuis leur origine, qui remonte juſqu'au tems des Apôtres, elles ſe ſont toujours maintenues dans l'indépendance du Siége de Rome. Mr. Allix prouve, que depuis le tems des Apôtres juſqu'au treizième Siècle, ou ces Egliſes s'oppoſerent ſi courageuſement aux erreurs & à la corruption de l'Egliſe Romaine, elles ont conſervé conſtamment la vraie Doctrine de l'Evangile, & eu une ſucceſſion non interrompue de Miniſtres. Par-là Mr. Allix croit être en état de répondre à cette queſtion qu'on fait aux Proteſtans: Où étoit l'Egliſe, qui enſeignoit la même Doctrine que vous, avant Luther, ou tout au plus, avant le douzième Siècle? La réponſe eſt aiſée; Une telle Egliſe ſubſiſtoit en Piémont, ainſi que Mr. Allix le prouve amplement dans ce Livre, dont on peut voir un Extrait curieux dans le Journal cité en marge (44). Deux ans après il publia: *Remarques ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique des anciennes Egliſes des Albigeois.* Londres 1692. in-4. Il écrivit d'abord cet Ouvrage en François, & le traduiſit enſuite en Anglois. Les Albigeois habitoient la Gaule Narbonnoiſe, & l'Aquitaine. Mr. Allix défend ces Egliſes avec autant de zèle, de ſolidité & de force de raiſonnement, que celles de Piémont. Cet Ouvrage, auſſi-bien que le précédent, eſt rempli de faits curieux, dont le choix prouve ſon jugement, comme leur abondance fait voir ſa prodigieuſe lecture. Voyez le Journal cité (45). En 1695 il donna: *Remarques ſur le Livre de Mr. Hill, intitulé: Défenſe des anciens Peres, contre les imputations de Gilbert Evêque de Salisbury.* Et quelques tems après il parut un autre Ouvrage de lui, intitulé: *Défenſe des Peres &c. pour ſervir de réponſe à un Livre intitulé: Jugement des Peres ſur la doctrine de la Trinité, oppoſé à la Défenſe de la Foi de Nicée du Docteur George Bull.* L'Auteur du Livre, auquel Mr. Allix entreprend de répondre, ſoutient, que Juſtin Martyr, qui vivoit cent quarante ans après Jéſus-Chriſt, étoit le premier Auteur du dogme de la Divinité du Sauveur, & par conſéquent de la doctrine de la Trinité. Pour appuyer cette hypothèſe, il ſoutenoit, 1. Que puiſque les Juifs avoient cru que le Meſſie ne devoit être qu'un ſimple homme, ainſi qu'on le voit par le Dialogue de Juſtin avec le Juif Tryphon, il s'enſuivoit que les Auteurs Juifs, cités par le Docteur Bull contre le ſentiment des Sociniens, doivent avoir vécu depuis la publication de l'Evangile. 2. Que les Livres des Juifs, cités contre les Sociniens, ne ſont que des fraudes pieuſes de quelques Chrétiens déguiſés, qui ont vécu depuis Juſtin Martyr; ce qu'il croit véritable en particulier, des Livres de Philon Juif, & de celui de la Sageſſe. 3. Que les Juifs n'aiant pu parler de la Doctrine de la Trinité, & de la Divinité du Meſſie, dont ils n'avoient pas la moindre connoiſſance, il faut néceſſairement que tout ce qui ſe trouve dans leurs Livres, qui ſemble favoriſer cette Doctrine, y ait été inſéré par des Chrétiens, qui vivoient après Juſtin Martyr. 4. Enfin, que s'il ſe trouve dans l'Ecriture, ou dans les Ecrits des anciens Juifs, quelque choſe qui appuye ces Doctrines, cela vient vraiſemblablement des Platoniciens, dont les Juifs & les Chrétiens ont empruntés diverſes idées, qu'ils ont mêlées avec les Doctrines Chrétiennes, pour porter plus facilement les Païens à embraſſer le Chriſtianiſme (46). Ce ſont les Paradoxes que Mr. Allix entreprit de réfuter dans ſa *Défenſe des Peres*, & plus particulièrement dans le *Jugement de l'ancienne Egliſe Judaïque contre les Unitaires dans la Controverſe ſur la Sainte Trinité, & la Divinité de notre Sauveur.* Londres 1699. in-8. Dans cet Ouvrage, il entreprend de faire voir, que l'ancienne Egliſe Judaïque a eu ſur la Trinité, & ſur la Divinité du Meſſie, les mêmes idées dans le fond que l'Egliſe Chrétienne, quoiqu'elles aient été moins claires & moins exactes. Le Lecteur s'attend peut-être à des preuves fondées ſur des paſſages exprès de l'Ancien Teſtament: mais Mr. Allix fuit une autre route. Il dit qu'on peut apprendre les ſentimens de cette ancienne Egliſe, dans les Livres qu'on appelle Apocryphes, dans les Ecrits de Philon, & dans les Paraphraſes Chaldaïques des Livres de l'Ancien Teſtament. Ce ſont-là les plus anciens & les plus inconteſtables monumens de l'ancienne Tradition des Juifs. Et s'ils ſont auſſi véritables & auſſi anciens que Mr. Allix le prétend, on ne ſauroit douter qu'ils ne puiſſent beaucoup ſervir pour nous apprendre les ſentimens de l'ancienne Synagogue. Notre Auteur s'attache donc d'abord à établir la vérité & l'antiquité de ces Livres, & enſuite à examiner ce qu'ils diſent ſur la Trinité, & ſur la Divinité du Meſſie (47). Cet Ouvrage fut violemment attaqué peu de tems après, dans un Livre intitulé: *La Doctrine de la Sainte Trinité, & de la Divinité de notre Sauveur, telle qu'elle eſt crue dans l'Egliſe Catholique & dans l'Egliſe Anglicane. Avec l'Examen de deux Livres publiés depuis peu ſur ce ſujet, ſavoir, le* Jugement de l'ancienne Egliſe Judaïque, *par le Docteur* P. A. *& la* Bilibra, *par* Guillaume Vorſtius. *A quoi on a ajouté un Extrait des Opinions & des Livres de* Philon Juif, *ſur-tout touchant le* Logos *ou la* Parole. *En diverſes Lettres, écrites à un Pair. Par Etienne Nye, Docteur d'Hormead.* Londres 1701. in-8. Mr. Nye maltraite fort Mr. Allix; mais il s'excuſe ſur ce que celui-ci l'a attaqué le premier, & lui a attribué quelques Ouvrages qui n'étoient point de lui, & dans leſquels il y a des ſentimens bien différens des ſiens. Il accuſe Mr. Allix de Trithéiſme, parce qu'il parle quelquefois de Dieu au pluriel, & qu'il dit que la Trinité des Perſonnes Divines eſt une *Trinité d'Etres & d'Eſprits increés.* Mais ſi l'idée de Mr. Allix eſt Trithéiſte, je ne ſai ſi l'on peut donner à celle de Mr. Nye d'autre nom, que celle de Sabellienne. Car ſi les trois Perſonnes ne ſont que trois Attributs, un Eſprit éternel, une Connoiſſance divine de ſoi-même engendrée par cet Eſprit, & une divine Complaiſance en ſoi-même, qui procède néceſſairement de l'un & de l'autre, & non trois Etres; ce doit être le même Etre, conſidéré ſous différens Noms & ſous différentes Relations; ce qui, je penſe, eſt le Sabellianiſme tout pur. Comment trouver un milieu entre un Etre unique, & trois Etres? C'eſt-là le nœud de la queſtion, *hoc opus, hic labor.* Mr. Nye tâche enſuite de prouver, que les Juifs n'ont pas eu les ſentimens que Mr. Allix leur attribue: & que la plupart des autorités qu'il a alléguées ne ſignifient rien. Ceux qui ſeront curieux de s'inſtruire plus à fond de cette diſpute, peuvent conſulter les Ouvrages cités en marge (48). En 1701, le Docteur Allix publia: *Le Livre des Pſeaumes, avec l'Argument de chaque Pſeaume, & une Préface contenant des Régles pour l'explication de ce ſaint Livre.* Londres 1701. L'Auteur donne à la plupart des Pſeaumes un ſens bien différent de celui qu'on leur a attribué juſqu'à préſent; il trouve des Prophéties par-tout, & ſe récrie contre ceux qui leur donnent un double ſens (49). Il donna la même année: *De Meſſia duplici Adventu, Diſſertationes duæ adverſus Judæos.* „ Deux Diſſertations ſur „ le double Avénement du Meſſie, contre les Juifs.“ C'eſt la Diſpute que Mr. Allix avoit eue avec un favant Rabbin (50). L'année d'après il fit imprimer avec des Remarques de ſa façon: *Nectarii Patriarchæ Conſtantinopolitani Confutatio Imperii Papæ in Eccleſiam*, traduit du Grec en

(44) *Acta Eruditor.* 1692. *Menſe Junii* p. 254.

(45) Ibid. 1693. *Menſe Aprili.* p. 369.

(46) *Nouv. de la Rep. des Lett.* 1699. Nov. p. 519. 520.

(47) Ibid. p. 520. &c. & Décemb. p. 603. & ſuiv.

(48) *Hiſt. des Ouvrag. des Sav.* 1699. Avril p. 147. & *Nouv. de la Rep. des Lett.* 1701. Decemb. p. 625. &c.

(49) *Nouv. de la Rep. des Lettres* 1701. Déc. p. 628.

(50) Ibid. Septemb. p. 342.

L l

* En 1714. aîné, le Docteur Pierre Allix, eſt préſentement * Doyen d'Ely. Après avoir été d'abord élevé à la Chartreuſe, il alla à Cambridge continuer ſes études, & y fut reçu Docteur en Théologie. Il fut enſuite Chapelain ordinaire du Roi, & épouſa Mlle. Parker, ſœur du Chevalier Charles Wager. C'eſt lui qui nous a fourni les Mémoires pour cet Article, & c'eſt la raiſon qui fait que nous n'avons été de Livres imprimés, que pour les faits que nous n'avons pas trouvés dans les Mémoires qui nous ont été communiqués.

en Latin. En 1707, il publia une Diſſertation Latine ſur l'année & le mois où Jéſus-Chriſt eſt né: *Diſſertatio de Jeſu Chriſti, Domini noſtri, Anno & Menſe natali.* Lond. La même année il donna deux autres Traités; l'un: *Refutation des Eſperances des Juifs, par rapport à la Rédemption à venir*; l'autre eſt un *Examen du Traité de Mr. Whiſton, & de pluſieurs Prophéties, qu'il a appliquées aux tems qui ont ſuivi la venue du Meſſie.* Londres 1707. Il a fait auſſi quelques petites Pièces contre les idées Ariennes de Mr. Whiſton, & contre Mr. Dodwell; mais nous en ignorons les Titres. Peut-être même y en a-t-il d'autres, où il n'a pas mis ſon nom, ce qui nous empêche d'en pouvoir rien dire à préſent.

ALPINI (Prosper), fameux Médecin & Botaniſte du ſeizième Siècle, naquit à Maroſtica, petite Ville du Vicentin en Italie, le 23 de Novembre 1553. Il étoit fils de François Alpini, célèbre Médecin de ce tems-là. Il ſe ſentit dès ſa première jeuneſſe porté à prendre le parti des armes, à l'exemple de ſon frère Paul, qui ſervoit dans le Milanez: cependant les conſeils de ſes amis, & l'exemple de ſon père, le détournèrent de ce deſſein, & le déterminèrent à s'appliquer à l'étude. Après avoir fait ſes Humanités, il alla en 1574 à Padoue, où il fut quelque tems après du Vicaire du Recteur, & enſuite Syndic des Etudians; & il s'acquitta de ces deux Emplois avec tant d'adreſſe & de prudence, qu'il ſe fit aimer non ſeulement des Etudians, mais encore des Profeſſeurs. Les occupations qu'ils lui donnèrent, ne l'empêchèrent pas de travailler pour lui-même, & de s'appliquer à la Philoſophie & à la Médecine, avec tant de ſuccès, qu'il fut reçu Docteur en ces deux Facultés le 28 d'Août 1578 (*a*). Il ne demeura pas longtems ſans emploi; car il fut appellé peu de tems après à Campo San-Pietro, petite Ville du diſtrict de Padoue, pour y pratiquer la Médecine. Mais ce lieu étoit trop borné pour lui, & il avoit de plus grandes vues. Il ſouhaitoit d'avoir une connoiſſance parfaite de la nature des Plantes étrangères, & ſur-tout de celle du Baume; & ce fut ce qui lui fit entreprendre le voyage d'Egypte [*A*], où il trouva occaſion de fournir de nouveaux appuis à la Doctrine ancienne de la Génération des Plantes [*B*]. Peu de tems après ſon retour à Veniſe, en 1586, André Doria, Prince de Melfi & Général de l'Armée Eſpagnole, le prit pour ſon Médecin; & il s'acquitta de cet emploi avec tant de ſuccès, qu'il acquit en peu de tems la réputation du prémier Médecin de ſon tems: ce qui obligea la République de Veniſe à jetter les yeux ſur lui. Elle commença à envier à celle de Gênes un Sujet ſi diſtingué, qui lui appartenoit de droit, & qui étoit en état de lui rendre ſervice & de lui faire honneur. Il fut rappellé en 1593 pour remplir la Chaire de Botanique à Padoue, qui étoit vacante depuis quelques années. On lui donna outre cela la Charge de Démonſtrateur des Plantes, avec deux-cens florins d'appointemens, qui furent dans la ſuite augmentés à diverſes reprifes juſqu'à ſept-cens cinquante. Il remplit ces deux poſtes d'une manière fort glorieuſe pour lui, quoiqu'il fût d'une ſanté fort chancelante, & que ſes voyages lui euſſent fait contracter pluſieurs infirmités. Il étoit ſur-tout extrêmement ſujet à la goutte, qui le rendoit quelquefois entièrement perclus: il contracta enſuite une ſi grande ſurdité, qu'il ne pouvoit plus rien entendre. A cette occaſion il commença un Traité de la Surdité, où il prétendoit démontrer que perſonne n'avoit encore compris la nature de cette incommodité; mais la mort l'empêcha de l'achever (*b*). Il compoſa pluſieurs Ouvrages de Médecine & de Botanique [*C*]. Tomaſini dit (*c*) dans ſes Eloges, qu'Alpini mourut d'une fièvre lente

(*a*) Mémoir. pour ſervir à l'Hiſt. des Homm. Illuſtr. T. XI. p. 170. 177.

(*b*) Ibid. p. 179. 180.

(*c*) Elog. Hiſt. Viror. T. II. p. 261.

[*A*] *Ce fut ce qui lui fit entreprendre le voyage d'Egypte.*] Il crut que le meilleur moyen de réuſſir dans ſes recherches ſur les Plantes étrangères, étoit de voyager, à l'exemple de Gallen, dans les Pays où elles croiſſent. Il trouva bientôt une occaſion favorable pour ſe ſatisfaire: car George Emo ou Heuſt, alors été nommé alors Conſul de la République de Veniſe en Egypte à la place de François Priuli, il choiſit notre Alpini pour ſon Médecin. Ils partirent de Veniſe le 12 de Septembre 1580, & arrivèrent après une longue & dangereuſe navigation au Caire, au commencement du mois de Juillet de l'année ſuivante. Alpini demeura trois ans dans ce Pays, où il n'épargna ni ſoins ni fatigues pour contenter ſa curioſité. Il voyagea dans ce deſſein le long des bords du Nil, & alla juſqu'à Alexandrie, & en d'autres endroits de l'Egypte, conſultant par-tout ceux qu'il trouvoit le plus en état de lui rendre raiſon de ce qu'il vouloit ſavoir. Mais il eut le malheur de rencontrer ſouvent des gens peu capables de lui donner les lumières qu'il ſouhaitoit, & il s'en plaint ſouvent dans ſes Ouvrages, dont il compoſa la plupart, ou du moins dont il forma le deſſein en Egypte (*d*).

(*d*) *Mém. pour l'Hiſt. des Homm. Illuſtr.* T. XI. p. 178.

[*B*] *Il trouva occaſion de fournir de nouveaux appuis à la Doctrine ancienne de la Génération des Plantes.*] Cette Doctrine ſe trouve obſcurément indiquée par Ariſtote (2), mais clairement expliquée par Theophraſte, qui dit, „ que „ le Palmier mâle fert au Palmier femelle à lui faire produire du fruit, & à le faire mûrir. Quelques-uns nomment la manière de ménager cette production *caprification*, „ parce qu'elle reſſemble à celle qu'on emploie pour faire „ mûrir les figues. Voici de quelle façon l'on s'y prend. „ Tandis que le Palmier mâle eſt en fleur, on coupe la gaine „ d'où la fleur ſort, de manière qu'on emporte le duvet, „ la fleur & la pouſſière, qu'on paſſe enſuite & qu'on ſe„ coue ſur le fruit de l'arbre femelle, ce qui empêche „ que ſon fruit ne tombe, & le fait parvenir à maturité. „ C'eſt de cette manière que le mâle ſert à la femelle, „ tant pour les Figuiers que pour les Palmiers: dans ceux-„ ci par une ſorte d'accouplement, dans ceux-là d'une au„ tre façon." Τοῖς δὲ φοίνιξιν, οἱ μὲν ἀπὸ τῶν πρὸς τοὺς θύλεις ὅτου τὸν ἄνθεα ἐκφαίνεται, ἐκκόπτουσι τὸν κόλεον τοῦτον ἐν τῷ ἐκφαίνεσθαι, γίνεται δὲ τοῦτο τὸ τοιοῦτον ὅταν ἀνθῇ τὸ ἄρρεν ἀποτίλλοντες τὸν σπαθὸν ἀφ' οὗ τὸ ἄνθος· εἶθεν φυτεύουσι καὶ τοῦτον τὸν σπαθὸν καὶ τὸν κονιορτὸν καταπάσσουσι κατὰ τὸ καιρὸν τοῖς θηλέσι· καὶ ὁ τοῦτο ποιῶν, ὁποτερῳοῦν τῶν ἀνθρωπίνων φαινέται δὲ ἀμοιβὴ ἀπὸ τοῦ ἄρρενος τοῖς θήλεσι βοηθοῦσι

(2) Theophr. de Hiſt. Plant. L. II. ad finem.

„ ginésthai. Δῆλον δὲ καλοῦσι τὸ παραφέρειν αὐτὸ ἀπὸ τοῦ ἄρρενος ἐπὶ τὸ θῆλυ οἷον μίξεις τινὰς ἀπὸ τοῦ ἄρρενος γίνεσθαι (3). Phile a fuivi Theophraſte, qu'il a proprement traduit (4). On avoit toujours regardé ce qu'on diſoit du Palmier, comme une fable, juſqu'à ce que Proſper Alpini eût eu l'occaſion d'en être témoin oculaire. Il aſſure „ que le Palmier femelle ne porte point de „ fruit, à moins qu'on ne mêle ſes branches avec celles „ d'un Palmier mâle, & qu'ils ne ſe baiſent en quelque „ manière; ou qu'autrement, ce qui eſt la manière la plus „ générale & la plus uſitée, l'on prend la pouſſière qui ſe „ trouve dans les gaînes des fleurs, & les fleurs mêmes „ du mâle, & on les ſecoue ſur les femelles." *Neque fœmina concipiunt, ac fructificant, ni in ramis maris fœminæ ramos aliquis permiſcerit, ac ſe quaſi oſculari permiſcerit. Plerique fœminas ut fœcundent, ſum ramos, ſed pulveream inter matris antheram ſtruentem ſuprà fœminarum ramos atque eos ſpargunt; vel alii flores ſuos, pulveris loco, ſpargere ſolent* (5). Il ſemble que cette Doctrine du Sexe des Plantes n'a été entendue d'aucun des Contemporains d'Alpini, que du ſeul Cæſalpin (6). Elle eſt dementrée dans l'oubli, juſqu'à ce qu'à la fin du Siècle paſſé, le Docteur Grew propoſa quelques conjectures ſur cette matière: mais depuis ce tems-là, & ſur-tout ces dernières années, on a fait un ſi grand nombre d'Expériences pour l'établir, que peu de Botaniſtes en doutent.

(3) Theophr. de Hiſt. Plant. L. II. ad finem.

(4) Plin. Hiſt. Mundi L. XIII. c. 4.

(5) Proſper Alpin. De Plant. Ægypt. p. 30. & 31.

(6) Voyez l'Article Attiſic.

[*C*] *Il compoſa pluſieurs Ouvrages de Médecine & de Botanique.*] 1. *De Medicina Ægyptiorum Libri V. in quibus multa, cum de variis mitenti ſanguinis uſu per venas, arterias, cucurbitulas, de purgationibus, de ſcarificationibus, de lenitantibus, deque inuſtionibus & aliis Chirurgicis operationibus, tum de quamplurimis Medicamentis apud Ægyptios frequentioribus, elucejcant.* Veniſe 1591. in-4. „ De la Médecine des Egyptiens &c." Dans l'Edition de Paris de 1646. in-4. on y a joint: *Jacobus Bontius, de Medicina Indorum:* „ La Médecine des Indiens;" & dans celle de Leyde 1718, auſſi in-4. on a ajouté à ces deux Ouvrages le Traité du Baume: *Liber de Balſamo.* 2. *De Plantis Ægypti Liber; in quo non patet, qui vera herbarum materiam irreperunt, errores deprehendantur, quorum cauſa hactenus multa Medicamenta ad uſum Medicinæ admodum expetenda, pereſſque Medicorum, non ſine artis jactura, occulta atque objecta fuerunt.* „ Traité des Plantes d'Egypte, où „ l'on découvre pluſieurs erreurs ſur le ſujet des Plantes, „ qui ont fait ignorer & négliger un grand nombre d'excellens remèdes &c." à Veniſe 1592. in-4. réimprimé à Pa-

lente au mois de Novembre 1616, le même jour qu'il étoit né; mais dans ſon Livre intitulé *Gymnaſium Patavinum*, qu'il publia dix ans après ſes Eloges, il ſemble retracter ce qu'il avoit avancé ſur le jour de la mort d'Alpini, en diſant qu'il eſt mort le 5 de Février 1617. Il eſt d'autant plus ſûr de s'en rapporter à cette date, qu'elle paroit tirée des Regiſtres de l'Univerſité, que Tomaſini avoit devant les yeux. Il fut enterré le lendemain de ſa mort, ſans aucune pompe, dans l'Egliſe de S. Antoine. Il étoit alors dans ſa ſoixante-quatrième année. Il avoit été marié deux fois. La première, avec *Bartholomée Thaſia* de Padoue, dont il eut quatre fils; *Marc-Antoine*, Docteur en Droit, qui mourut jeune de la peſte en 1631; *Alpino Alpini*, qui après avoir pratiqué quelques années la Médecine à Veniſe, fut fait Profeſſeur de Botanique à Padoue en 1633, & mourut le 12 de Décembre 1637; *Maurice*, Moine du Mont-Caſſin, Docteur en Théologie, mort en 1644; & *Paul*, qui prit le parti des armes. La ſeconde femme d'Alpini ſe nommoit *Guadagnina*; il en fait mention dans ſon Livre *De præſagienda Vita & Morte*, où il dit qu'elle mourut vers l'an 1600, après dix-ſept jours de maladie (*d*). Nous dirons quelque choſe de cet Ouvrage, le plus conſidérable de tous ceux d'Alpini [*D*].

(*d*) *Mém. des Homm. Illuſt. T. XI. p. 180, 181.*

Padoue 1640. in-4. *cum Obſervationibus & Notis Joannis Veſlingii. Acceſſit Liber de Balſamo.* Cet Ouvrage eſt écrit en forme de Dialogue entre Alpini & Melchior Guilandin. III. *De Balſamo Dialogus, in quo veriſſima Balſami plantæ, Opobalſami, Carpobalſami, & Xylobalſami cognitio, pleriſque antiquorum atque juniorum Medicorum occulta, nunc elucefcit.* „ Dialogue ſur le Baume, où l'on „ en fait connoitre les différentes eſpèces, inconnues juſ„ qu'à préſent aux Médecins anciens & modernes." Veniſe 1592. in-4. & à Padoue 1639. in-4. Item avec les deux Ouvrages précédens, traduit en François par Antoine Colin, & imprimé avec la Traduction de quelques autres Ouvrages ſemblables, à Lyon 1619. in-8. IV. *De præſagienda vita & morte Ægrotantium Libri VII. in quibus ars tota Hippocratica prædicendi in ægrotis variis morborum eventus, cum ex rerum Medicarum Dogmatis, tum ex longa accuratoque obſervatione, nova Methodo elucefcit.* „ Sept Livres ſur la manière de juger de l'iſſue des Ma„ ladies, & de prédire la guériſon ou la mort des Mala„ des, où l'on explique ſelon une nouvelle méthode la „ Médecine, tant par le témoignage des anciens Méde„ cins, que par de longues & exactes Expériences." Veniſe 1601. in-4. Cette Edition eſt pleine de fautes. A Padoue & à Francfort, la même année & dans le même format, ſous le titre de *Medicinalium Obſervationum Hiſtorico-Criticarum Libri VII.* Francfort 1621. in-8. Sous ſon premier Titre avec une Préface du célèbre Herman Boerhave, à Leyde 1720. in-4. V. *De Medicina methodica Libri tredecim. In quibus medendi ars Methodica vocata, olim maxime celebris, quæ hac ætate non ſine magno fluctuatione Medicinæ & dedecore & damno plane deſiſſe videtur eſt, denuo reſtituitur, atque in Medicorum commodum quadantenus ad Medicinam Dogmaticam conformatur.* „ Trei„ ze Livres de la Médecine Méthodique, où cette Mé„ decine, anciennement célèbre, & tombée dans l'oubli „ à la honte & au grand dommage de ceux qui s'appli„ quent à la Médecine, eſt rétablie, & en quelque ſorte „ aſſociée avec la Médecine Dogmatique, pour l'uſage „ des Médecins." Padoue 1611. in-folio. Leyde 1719. in-4. VI. *De Rhapontico Diſputatio in Gymnaſio Patavino habita. In qua Rhapontici planta, quam baſtenus nulli vidérunt, Medicinæ ſtudioſis ob oculos ponitur, ipſiuſque cognitio accuratius expenditur atque proponitur.* Padoue 1612. & 1622. in-4. „ Thèſe ſur le Rapontic &c." VII. *De Plantis exoticis Libri duo.* „ Deux Livres, ſur les Plan„ tes étrangères." Veniſe 1629. in-4. Cet Ouvrage ne parut, comme on le voit par la date de cette Edition, qui eſt la ſeule qui ait été faite, qu'environ douze ans après la mort de l'Auteur, qui le compoſa en 1614. Ce fut Alpino Alpini, ſon fils, qui le publia. Alpini a laiſſé divers autres Ouvrages, qui n'ont pas été imprimés. *De Medicina Ægyptiorum Liber quintus.* „ Le cinquième „ Livre de la Médecine des Egyptiens: " *De naturali rerum in Ægypto obſervatarum Hiſtoria, Libri V. variis Plantarum, Lapidum & animalium ignotibus exornati.* „ Hiſ„ toire naturelle des choſes obſervées en Egypte, en cinq „ Livres, ornée de figures de Plantes, de Pierres & d'A„ nimaux (7)."

(7) *Mém. des Homm. Illuſt. T. XI. p. 185.*

[*D*] *Nous dirons quelque choſe de cet Ouvrage, le plus conſidérable de tous ceux d'Alpini.*] De toutes les voies qui peuvent conduire la Médecine à ſa perfection, il n'y en a point de plus ſûre que celle de l'Obſervation & des Exemples; & de tous les Médecins qui nous ont fait part de leurs Obſervations, il n'y en a point qui nous en aient laiſſé un plus grand nombre & de plus utiles, qu'Hippocrate. Il ſeroit à ſouhaiter que la main qui les a recueillies avec tant de ſoin, les eût rangées avec autant d'ordre. C'eſt ce qui a été fait par le ſavant Louis Duret, dans ſon Ouvrage ſur les *Coacæ Prænotiones* d'Hippocrate, & dans celui de notre Alpini, dont nous parlons. Le célèbre Mr. Boerhave en donna une Edition très correcte en 1710. Les Médecins doivent d'autant plus eſtimer cet Ouvrage, que la Prédiction eſt ce qu'il y a de plus éclatant & de plus merveilleux dans la Médecine. Hippocrate fut prévenir les accidens d'une cruelle Peſte qu'il avoit prévue, & on lui décerna en reconnoiſſance les mêmes honneurs qu'à Hercule. Eudémus, Sénateur & Philoſophe Romain, aiant vu la vérité d'une prédiction que lui fit Galien ſur la guériſon d'une maladie, s'écria tout remplî d'admiration, qu'Apollon étoit venu annoncer aux malades par la bouche de Galien, ce qui leur devoit arriver. Cet Art de prévoir les maladies, ou ce qui doit ſurvenir dans les maladies, fait la partie la plus néceſſaire de la Médecine, puiſque ſans cette connoiſſance il eſt impoſſible de placer les remèdes à propos. Alpini voyant la néceſſité indiſpenſable de cette partie de la Médecine, crut devoir employer tous ſes ſoins pour en faciliter l'étude, & après un grand nombre d'Obſervations faites ſur divers malades & en divers Pays, il compoſa un Ouvrage ſur les moyens de prévoir les maladies; de juger, lorſqu'elles commencent, ſi elles ſeront de longue ou de courte durée; de connoitre les ſymptômes qui ont précédé; & enfin de prédire la vie ou la mort des malades. Ce dernier Article, qui fait la quatrième Partie de l'Ouvrage, eſt renfermé en ſept Livres, & c'eſt ce dont nous avons à parler. On trouve dans les Livres d'Hippocrate ſur les *Pronoſtics*, pluſieurs Règles néceſſaires pour prédire juſte; & dans ceux des *Epidémiques*, divers cas particuliers, qui ſont comme les Pièces juſtificatives de ces mêmes Règles. Alpini a mis en ordre ce qu'il y a de meilleur dans ces deux Ouvrages; il y a mêlé ce qu'il a trouvé de plus excellent ſur ce ſujet dans les Livres de Galien, à quoi il a joint ce que ſes propres Obſervations & ſon Expérience lui avoient appris. Le prémier Livre roule ſur les Prédictions, qui ſe tirent en général de l'état des forces des malades. Le ſecond, ſur celles qui ſe tirent en particulier de l'état où eſt le cerveau, de la chaleur ou de la froideur du corps, de la douleur &c. On voit dans le troiſième, de quel préſage ſont les divers mouvemens & les diverſes ſituations des malades. Dans le quatrième, ce que le pouls, la reſpiration, la faim, la ſoif, ou l'abſence de l'un & de l'autre, doivent faire juger. Dans le cinquième, ce qu'annoncent la maigreur du corps, la couleur de la peau, l'air du viſage, les ſignes qu'il faut examiner dans le nez, dans les yeux, ſur la langue &c. Dans le ſixième, les marques qui devancent les Criſes. Dans le ſeptième, ce que chaque eſpèce de Criſe a coutume de préſager. Tout cela eſt traité avec un grand détail; nous nous contenterons d'un exemple. Un malade a une fièvre violente, accompagnée de Délire; que préſage ce ſymptôme? Voici ce que nous fait remarquer ſa-deſſus notre Auteur, après Hippocrate, Galien, & les meilleurs Obſervateurs. Le Délire n'a rien de mortel, ſi le pouls eſt fort, & la reſpiration libre. Il eſt encore exempt de danger, ſi la tête ſue abondamment avec le reſte du corps, s'il ſurvient des hémorrhoïdes, ſi le malade ſent de grandes douleurs aux hanches, aux cuiſſes, aux pieds ou aux mains; ſi après le ſommeil, ou après quelque évacuation, comme ſaignement de nez, flux d'urine, ou déjection, la raiſon revient ou paroit plus calme; ſi le malade rit dans ſon délire; ſi aiant encore des forces ſuffiſantes, il n'extravague que par intervalle. Mais le Délire eſt mortel, ſi les forces ſont extrêmement abbatues; ſi après le ſommeil, il augmente; s'il jette le malade dans un profond ſilence, ſoit que ce ſilence vienne ou de ce que le malade ne veut pas parler, ou de ce qu'il ne le peut; car s'il ne le veut pas, c'eſt une marque que l'humeur mélancholique domine à l'excès; s'il ne le peut, ce défaut vient d'une mauvaiſe groſſière, qui embarraſſe les organes, enforte que le malade ne peut articuler ſes mots, ou manque de voix pour les former, ce qui eſt également dangereux, ſur-tout lorſque cet accident eſt accompagné de foibles mouvemens de mains, & que les yeux s'ouvrent lentement & à demi. Le Délire eſt encore mortel, s'il ſurvient des tremblemens; car quoique le tremblement ne ſoit pas mortel par lui-même, il l'eſt preſque toujours, quand il ſe trouve joint avec le ſymptôme dont il s'agit. Au reſte, lorſque le Délire porte le malade à ramaſſer des fêtus, à arracher le duvet de ſes couvertures, la mort eſt très proche. Si ſes déjections ſont blanches, & ſes urines bien claires, autre ſigne pernicieux. L'Auteur appuye tout cela d'exemples tirés d'Hippocrate & de Galien, à quoi il ajoute diverſes Explications fondées ſur la ſtructure & l'œconomie du corps. Il emploie ſouvent dans ſes diſcours le terme de *Faculté*; mais on doit pardonner cela à ſon Siècle, d'autant plus que de la manière dont il uſe de ce terme, ſes explications n'en ſont ni moins naturelles, ni moins ſenſées, & qu'elles ne renferment rien pour le fond, dont la Médecine moderne ne puiſſe s'accommoder (8). Son ſtyle n'eſt pas fort élégant, & il ne paroit avoir d'autre Philoſophie que celle d'Ariſtote. C'eſt ici le Chef-d'œuvre de ſon Auteur, qui a réduit à des maximes ſolides & ſenſées, un Art où il ſemble qu'il faille ſe livrer aux conjectures. C'eſt peut-être, ſelon les Journaliſtes de Leipſig, ce que les Médecins peuvent lire de meilleur pour l'exercice de leur profeſſion.

(8) *Voyez Memoirs of Literature Vol. I. Art. 21. p. 336. 2 Edit. Lond. 1722. & Journal des Sav. Août p. 122.*

(a) Le Docteur Geddes le nomme *Alvare*. Voy. les *Traités* Vol. IV.

(b) *Ubi supra* p. 229.

(c) Mariana *De Reb. Hispaniæ* T. II. L. XIX. c. 17. p. 207. Edit. Mogunt. 1605.

ALVAREZ (*a*) DE LUNA, Favori de Jean II. Roi de Castille, & fameux par l'empire absolu qu'il eut fur l'esprit de fon Maitre pendant plusieurs années, & par le châtiment qu'il fouffrit enfin. Il étoit fils naturel de Don Alvare de Luna, Seigneur de Canête en Arragon. Sa mére n'avoit rien d'eſtimable que fa beauté, étant d'ailleurs une Courtiſane infame par ſes débauches exceſſives. Le Docteur Geddes (*b*) la nomme une Courtiſane publique, qui avoit déja eu trois fils de péres inconnus. Notre de Luna náquit à Canête vers l'an 1388. Il s'appelloit d'abord Pierre ; mais le Pape Benoit XIII, charmé de ſon eſprit & de ſa bonne grace pendant qu'il étoit encore enfant, lui donna le nom d'Alvare. Il fut introduit à la Cour l'an 1408, & devint Gentilhomme de la Chambre (*c*) de Jean II. ; & dans ce poſte il fut ſi bien faire valoir les agrémens de ſa perſonne & ſon eſprit adroit & inſinuant, qu'il s'acquit une autorité abſolue dans l'Etat. En 1427, il fut obligé de ſe retirer de la Cour ; mais le Roi le rappella peu de tems après [*A*], & lui rendit toute l'autorité qu'il avoit eue auparavant. Alvarez s'en ſervit pour ſe venger cruellement de ſes ennemis [*B*]. Mariana a fait admirablement bien ſon Portrait [*C*], par lequel on voit qu'il s'attira la haine des Grands par la hauteur &

[*A*] *En 1427 il fut obligé de ſe retirer de la Cour, mais le Roi le rappella peu de tems après.*] La plupart des Grands formérent le deſſein de faire tous leurs efforts pour perdre Alvarez, ne pouvant ſouffrir l'orgueil & l'avarice avec leſquels il diſpoſoit de tout, avec un petit nombre de gens de neant qu'il avoit élevés, & qui étoient dévoués à ſes intérêts & à ſes volontés. Ils ſe plaignoient qu'un homme qui n'entendoit point l'Art militaire, & qui n'étoit diſtingué par aucunes autres grandes qualités, eût ſu à la faveur de l'artifice & de la diſſimulation, s'acquérir une autorité ſi abſolue, qu'il régnoit ſous le nom du Roi, ſon bonheur & ſa fortune leur bleſſoit la vue, & excitoit en eux les plus violens mouvemens d'envie & de jalouſie. Ils ne pouvoient digérer qu'un homme auſſi obſcur fût élevé à un ſi haut point de grandeur. Lui d'un autre côté, ùé de la faveur du Prince, avec lequel il avoit vécu dans une étroite familiarité depuis ſon enfance, & ſûr que rien n'étoit capable d'y donner atteinte, traitoit tout le monde avec un orgueil inſupportable, & comptoit trop ſur l'autorité préſente dont il jouiſſoit. On publia même, & des perſonnes diſtinguées par leur rang & par leur mérite aſſuroient, qu'il avoit eu l'inſolence de prendre la Reine pour objet de ſes galanteries ; mais cela ne fut pourtant pas prouvé, & il y a de l'apparence qu'on lui donna bien des choſes à la charge, & que l'on groſſit ſes fautes réelles. Voici comment Mariana s'en exprime dans ſon ſtyle noble & énergique : *Maxima procerum pars in pernicium Alvari conſpiravit, quem ita ſuum paverat, ſique nova hominibus, atque ejus beneficio obligatis juperbe & acare dominari dolebant. Nulla militari laude, nullis virtutibus, una ingenii deyeritate, & affimulatis ad tempus officiis ad eum gratiæ & potentiæ gradum erectum quorebantur jeniores, ſolumque alienos nontine regnare ; quorum ægre animis & oculis aſpectantes, & fortunæ modum in homine aliquot humili & obſcuro requirentes maxime. Ipſe favore Principis ferox, cui a puero in omnia ſura familiaritatis aliqueranı, tenuiorique ſecurus, cæteros omnes pene ſe vide exiſtimare, ultimumque præjenti potentia ſidere ; ut Reginam de turpi amore appellaſſet, rumor eſſet, & magni viri affirmarent ; verò an ſaſſo, compertum ne tum quidem ſuit ; & multa ex invidia crimina afficta credibique autumat ſuiſſe* (1). Le Parti qui lui étoit contraire prévalut enfin, & obtint qu'il fût exilé de la Cour pour un an & demi. Il ſe retira à Aylon, Ville qui lui appartenoit, où une grande quantité de Nobleſſe ne laiſſa pas de lui faire la cour (2). Cette diſgrace d'Alvarez, & ſon éloignement, jettérent le Roi dans un grand abbattement & dans une grande langueur. Mariana fait fur cette extraordinaire affection du Roi pour ſon Favori, la réflexion ſuivante. Il remarque que les Stoïciens prétendoient que tout le cours de la vie humaine étoit terminé par une enchainure néceſſaire de cauſes ſecrettes, qu'ils appelloient le *Deſtin* ; & que toute la prudence des hommes ne peut leur faire éviter le ſort, qu'une Loi immuable leur a aſſigné. Telle étoit l'opinion de cette Secte de Philoſophes, ſi graves & ſi ſévéres : opinion abſurde & ridicule, comme il eſt facile à chacun de le ſentir, puiſqu'elle dépouille l'homme de cette liberté de détermination, qui eſt le caractére d'un Etre raiſonnable. Mais il faut pourtant avouer qu'il doit y avoir eu quelque cauſe ſecrette, qui ait uni d'une maniére ſi ferme le Roi de Caſtille & Alvarez, que rien n'étoit capable de les défunir, malgré la haine publique à laquelle leur union les expoſoit tous deux ; ſur-tout malgré celle qu'on portoit au Favori, plus odieux que ne le furent jamais les Séjans, les Patrobes, les Polyclétes, les Aſiaticus, ces fameux Affranchis des Empereurs Romains, ſi haïs par l'empire qu'ils s'étoient acquis ſur leurs Maîtres. Comment le Roi pouvoit-il être inſenſible à l'infamie, à laquelle ſa familiarité avec ſon Favori l'expoſoit ? Comment Alvarez ne voyoit-il pas qu'il alloit à grands pas à ſa ruine ? Car c'eſt une Maxime conſtante, que ce qui eſt modeſte eſt durée, mais que ce qui eſt violent eſt ſujet à révolution ; & que plus un homme ſe trouve élevé par la faveur, plus il doit être humble, & craindre les revers & l'inconſtance des choſes humaines. Il ſemble, dit Mariana, qu'il y a dans les Aſtres une certaine puiſſance qui préſide à la naiſſance des hommes, & qui eſt le principe de l'amitié ou de la haine des Princes ; ou plutôt, Dieu trouble & confond les eſprits, quand il veut que le glaive de ſa Juſtice frappe les coupables, comme on le vit dans cette occaſion. *Æterna conſtitutione nexuque cauſarum latentium (quod Fatum vocant) quemque hominum ſuum cuique peragere, neque eſſe aliquid in noſtris conſiliis, ad evitandum quod eſt immutabili lege deſtinatum, Stoïci perſuadere conati ſunt, genus aliquod philoſophorum cumprimis ſeverum & grave. Stulte, impiè, & inaniter. Quis id negat ? an major eſſe furor poſſit, quam homini, per quod homo eſt, conſiliorum juorum & vitæ arbitrium detrahere ? Sed cauſam tamen exitiſſe aliquam, fateri neceſſe eſt, quæ Regem Caſtellæ & Alvarem Lunam ita conſtrinxit ac conglutinavit animis, ita devinxit voluntates, ut divelli vix poſſent ; quamvis publica ex ea re invidia fingerent ambo, majori Arcatus ; ut Sejanus, Patrobius, Polycletus, Aſiaticus, Romanorum Principum libertos, ætera odiorum nomina juterunt. Qui ſuum ac Reipublicæ Rex infamia moveretur, quæ ex ea familiaritate orta erat, neque Avarus exitium providerit, ad quod magnis tituvitibus feſtinabat ? Nempe moderata durant, violenta in præceps ruunt ; quoque magis humanas ſavor exſtulit, hoc magis ſe deprimere boneſtet deſcit, torrigque cajus metuere, memores humanæ inconſtantiæ. Nimirum eſt in aſtris poteſtas aliqua, conditionoſque naſcendi ; inde Principum inclinationes, effingunturque animi plerumque habent ; aut perſtringit nentem divinæ vindictæ gladius, cum eidem juam retundi non valet, ut in præſenti accidit* (3). Dès le moment qu'Alvarez fut éloigné, le Roi parut de jour en jour plongé dans une ſombre mélancholie, montrant par toutes ſes actions un noir chagrin : il en parloit le jour, il revoit à lui la nuit. Quand les Courtiſans s'en appercurent, ils jugérent bien que le retour d'Alvarez étoit infaillible, & que ſa faveur ſeroit plus grande que jamais ; enſorte qu'ils s'attachérent auſſi plus que jamais à lui faire la cour ; & à la mort de Roderic d'Avala, qui étoit ſon Rival, il fut rétabli dans ſes Dignités (4).

(1) Mariana L. XX. c. 25. p. 240.

(2) Ibid. p. 241. 242.

[*B*] *Il ſe vengea cruellement de ſes ennemis.*] Il ne fut pas plutôt rétabli à la Cour, qu'il réſolut d'affermir ſon autorité par tous les moyens poſſibles, & de mettre les Grands dans ſon parti, & de les gagner par la civilité & en leur rendant ſervice, comme la Politique le demandoit, il trouva moyen, par le crédit qu'il avoit ſur l'eſprit du Roi, de les obliger à quitter la Cour & à ſe retirer chez eux. C'étoit-là le plus pernicieux parti qu'il pouvoit prendre, & il lui fut funeſte dans la ſuite. *Quam primum in curiam redit, proceres, quos novis officiis placare debuit, ii ut ab suis pellerentur, & pro ſe quisque domos abire cogerentur, auctor Regi extitit ; ſolitumque conſilium, exiſtimique ipſi imprimis conſultori futurum* (5). En un mot, par ſa conduite il aliéna du Roi l'eſprit des Grands, il cauſa mille deſordres dans le Royaume, & l'engagea dans la guerre avec le Roi d'Arragon (6).

(3) Id. L. XXI. c. 1. p. 246.

(4) Ibid.

[*C*] *Mariana a fait admirablement bien ſon portrait.*] Cet Hiſtorien le commence par une excellente réflexion ſur la folie des hommes, qui ſe plaignent inutilement de l'incertitude des choſes humaines, & qui les repréſentent comme ſujettes à des changemens continuels & de pur hazard, conduites par une Fortune aveugle, & non par les loix de la Sageſſe & de la Prudence ; tandis qu'ils ne doivent s'en prendre ſouvent qu'à leur mauvaiſe conduite, qui précipite leur ruïne. Eſt-il ſurprenant qu'une ſemeſſe indolente ſoit ſuivie d'une vieilleſſe indigente ? Si l'on diffipe les biens de ſes aïeux par la débauche, eſt-il étonnant que l'on tombe dans la miſére ? Eſt-il étonnant que l'on ſoit dépouillé du pouvoir dont on a abuſé ? que l'orgueil expoſe à l'envie & à une ruïne certaine ? Les vrais noms des choſes ſont perdus parmi nous : on appelle Libéral, un homme qui donne le bien d'autrui, & qui ménage le ſien ; la Témérité, ſur-tout lorſqu'elle a le bonheur de réuſſir, reçoit des éloges : l'Ambition devient glorieuſe ; & l'abus le plus violent & le plus excellif de l'Autorité ſe nomme une juſte & raiſonnable Sévérité. Notre fortune différe rarement de notre conduite. Nous ſommes de mauvais Juges des choſes, & nous cherchons des cauſes éloignées de nos maux, qu'il eſt ſouvent impoſſible de trouver, quoiqu'il ſemble y en avoir quelqu'une qui paroiſſe. C'eſt, dit Mariana, la réflexion que j'ai cru devoir faire, avant que de rapporter la terrible cataſtophe d'Alvare de Luna. Parvenu de la plus baſſe condition au plus haut faîte des Grandeurs, ſon ambition creuſa le précipice où il périt. La Nature lui avoit donné de bonnes & de mauvaiſes qualités, & l'événement fit voir leſquelles l'emportoient ſur les autres. Il avoit l'eſprit vif, des vues pénétrantes & étendues ; il parloit bien & agréablement, mais hébêtoit un tant ſoit peu : d'un tour d'eſprit farvique, il piquoit en raillant ; ruſé & diſſimulé, hardi, ſuperbe, ambitieux & fourbe, n'eſtimant perſonne, & d'un difficile accès. Quoiqu'il eût de la taille petite, il étoit robuſte & propre aux fatigues

& son orgueil. Des quarante-cinq ans qu'il passa à la Cour, il y en eut trente, pendant lesquels il jouït d'un empire si absolu sur le Roi, qu'il ne se faisoit rien que par son ordre, & que le Roi lui-même n'avoit pas la liberté de changer d'Officiers, de Domestiques, d'habits ou de mets, sans son approbation (*d*). En un mot, il ne lui manqua que le nom de Roi ; toutes les Villes du Royaume étoient à sa disposition, il étoit maître des Finances, & il avoit gagné l'affection des peuples par ses libéralités & ses profusions. Le Roi étoit bien instruit des excès de son Favori ; mais il n'osoit témoigner le moindre mécontentement, à cause qu'Alvarez étoit devenu trop puissant. A la fin pourtant, comme il abusoit de plus en plus de son pouvoir, on l'accusa des plus grands crimes. Il fut arrêté [*D*], & condamné le 5 de Juillet (*e*) de l'an 1453 à perdre la tête ; & cette Sentence fut exécutée à Valladolid, de la manière la plus honteuse pour lui [*E*]. Sa tête fut mise sur un poteau, & son

(*d*) Id. ibid. l. XXII. c. 13. p. 113.

(*e*) Le Docteur Geddes dit qu'il fut exécuté le 4 de Juin. Voy. la *Vie de D. Alvarez de Luna*, dans le IV. Vol. de ses *Traités* p. 114. Lond. 1712.

tigues de la guerre; il avoit le visage petit, mais agréable, & un air de grandeur. Voilà quel il étoit étant jeune, & l'âge ne fit qu'augmenter ses dispositions naturelles. Sur la fin de sa vie, il fut extrêmement sujet à de violens excès de colère : tel qu'une bête féroce renfermée, qu'on a blessée, & à qui on donne la liberté, il se laissoit emporter à la haine qu'il avoit pour ses ennemis ; & quand le succès ne répondoit pas à ses vœux, à quelles cruautés l'esprit de vengeance ne le porta-t-il pas ? Il n'est pas étonnant qu'un homme de ce caractère fût tombé ; mais il est honteux qu'il se foit soutenu si longtems. *Ab humili dulta fortuna ad summum pervenerat ; in præceps ambitio decidit. Bona inerant in natura moribusque ; inerant mala : utra magis, eventus indicat. Ardens ingenium, perspicax judicium, aptus sermo, & cum aculeo facetus, quadam tantum lœtitantia tardior ; profunda callidítas atque simulatio, audacia, superbia, ambitio, ex quibus atque ex fraude compositus videbatur. Corpus exiguum, sed firmum & bellicis laboribus idoneum. Facies minuta, senectus tamen, cum dignitateque. Hæc a primis suscepta confirmavit ætas, auxitque. Accessit contemptus hominum, commune potentium malum, ultius difficilis. Ætatis flexu ira pervicacior fuit. Quali fera in cavea petita jaculis, deinde emissa, inimicorum odio exacerbatur, impotentque fuceffu, quas non fregere dedit tendidæ studio ardens ? His moribus corruisse non mirum est, sed tamdiu perstitisse pudendum* (7).

(*f*) Id. L. XXII. c. 12. p. 110.

[*D*]. *Il fut arrêté*]. Voici quelle aventure acheva sa ruine. Pierre d'Estuniga Comte de Placentia s'étoit retiré dans un Château, pour y vivre tranquillement, éloigné par le faires & des orages de la Cour, dans un tems où le séjour en étoit fi dangereux. Sa retraite lui fit un crime auprès d'Alvarez, qui crut que c'étoit par un motif de haine contre lui. Sa perte fut jurée. Garcie fils du Duc d'Albe faisoit des courses dans le Pays, pour le venger de l'emprisonnement de son père ; & comme il se tenoit dans un lieu qui étoit proche de celui où le Comte d'Estuniga faisoit son séjour, Alvarez résolut d'affiéger la Place, & de surprendre en même tems le Comte de Placentia. Mais ce projet tourna contre lui-même. Plusieurs des Grands de la Cour avoient, à la sollicitation du Comte, conspiré contre la vie d'Alvarez. Le Comte envoya fous quelque prétexte cinq-cens Cavaliers à Valladolid (où le Roi étoit venu de Burgos), pour tomber à l'improviste sur Alvarez ; mais ce projet échoua, parce que, par le conseil d'Alvarez, la Cour retourna à Burgos. Don Inigo d'Estuniga, frère du Comte de Placentia, commandoit dans le Château de cette Ville. On fit demander au Comte de s'y rendre avec des Troupes, afin de faire périr son ennemi ; mais étant indisposé, il envoya Don Alvarez son fils à fa place. Pendant qu'ils étoient en marche, le Roi appella de Luna, & lui dit qu'il étoit à propos qu'il se retirât ; qu'il n'ignoroit pas combien il étoit haï ; & que quant à lui, il étoit résolu de former un Conseil composé des Grands du Royaume, par l'avis desquels il gouverneroit desormais. Alvarez refusa d'obéir, jusqu'à ce qu'il eût fait venir l'Archevêque de Tolède, qu'il avoit dessein de mettre à fa place. Le discours du Roi lui fit pourtant sentir qu'il y avoit un complot formé contre lui ; mais il étoit fi plein d'une sécurité présomptueuse, qu'Alfonse Pérez de Rivéro Secrétaire du Roi étant venu le voir, il le poignarda, & précipita le cadavre dans la rivière, sans aucun égard au jour, qui étoit le Vendredi Saint. On envoya dire à Alvarez d'Estuniga de hâter fa marche. Il entra dignité dans le Château, & les gens postés de distance en distance le fuivirent. En même tems les Chefs de la Bourgeoisie aiant été appellés la nuit, eurent ordre de mettre le peuple en armes dans les places, aux portes, & dans les rues. Il se répandit ladessus un bruit, qu'Alvarez étoit arrêté le lendemain ; mais personne ne l'en informa. L'étonnement s'étoit fi fort emparé des esprits, qu'on ne favoit quel parti prendre. Gotor, un des Domestiques d'Alvarez, averti du danger que son Maitre couroit, lui conseilla de se retirer pendant la nuit dans le fauxbourg : mais il étoit incapable de profiter d'un avis fi falutaire ; son esprit étoit fi agité de mille pensées différentes, qu'il ne favoit à quoi se déterminer. Enfin il résolut d'attendre l'événement. Selon les apparences, la confiance qu'il avoit en fa puissance lui fit mépriser fes ennemis. Cependant tout étant prêt le Jeudi matin 4 d'Avril, fa maison fut investie par des Soldats, qui n'entreprirent pourtant pas d'user de violence, quoiqu'on en eût blessé plusieurs des fenêtres de la maison. Alvarez se rendit enfin, fur un billet du Roi, par lequel il l'assuroit qu'on ne lui feroit aucun mauvais traitement; mais cette promesse fut d'abord violée. On le garda dans la même maison, & aiant vu par la fenêtre l'Evêque d'Ebula * auprès du Roi, qui étoit venu dîner avec lui après la Messe, il lui dit : „ Tu payeras, misérable Prê„ tre, l'injure qu'on me fait." L'Evêque l'assura, qu'il n'avoit aucune part à ce qui s'étoit fait contre lui. On voit par-là que la fierté d'Alvarez n'étoit pas encore abattue par fon malheur. *Panar, inquit, Sacrificule, bujus nostræ injuriæ dabis ; ad quem ille, Deum testor, respondit, nullum me bujus consilii partem fuisse. Nondum dominatis malis Alvari ferocia erat.* Après le dîner, Alvarez voyant qu'il ne pouvoit obtenir la permission d'entretenir le Roi, lui écrivit en ces termes : „ Sire, il y a quarante„ cinq ans que je fuis à votre service. Je n'ai pas à me plaindre de n'avoir pas eu des récompenses ; elles ont surpassé mon mérite & mes espérances, je n'en disconviens point. Une chose a manqué à mon bonheur, c'est d'avoir négligé de mettre à tems des bornes à une fortune aussi grande que la mienne, puisqu'au-lieu de prendre, à l'exemple de plusieurs Grands-Hommes, le parti de la retraite, j'ai continué à soutenir le poids des affaires, croyant que mon devoir & votre intérêt m'y obligeoient ; ce qui est à présent la cause de mon infortune. Il est bien dur, que je me voie privé de la liberté, moi qui ai risqué plus d'une fois ma vie & ma fortune pour vous rendre la vôtre. La douleur m'empêche d'en dire davantage. Je fai que mes péchés ont irrité Dieu contre moi : je ferai content, fi le malheur fous lequel je gémis, fuffit pour appaiser fa colère. Je ne puis plus supporter ces immenses richesses, que j'ai fi mal à propos entassées ; je fuis prêt à les remettre entre vos mains ; tout ce que je possède est en votre puissance, & je ne puis refuser d'embrasser l'occasion, de faire voir aux yeux de tout l'Univers, que celui que vous aviez élevé à un fi haut point de grandeur, fait mépriser les grandeurs auffi-bien que les recevoir, & les remettre à celui qui l'en avoit honoré. Ce n'est grace qu'je vous demande de la manière la plus forte, c'est qu'on restitue dix ou douze mille écus à ceux à qui je les ai extorqués par des voies injustes, à cause du mauvais état des Finances. Si mes services ne peuvent obtenir cette grace, que la justice même de la choſe „ vous engage à me l'accorder." Le Roi lui répondit, qu'il ne disconvenoit pas de ce qu'il disoit au sujet des services qu'il lui avoit rendus, & des récompenses qu'il avoit obtenues ; que jamais aucun Monarque n'avoit comblé un Sujet de tant de faveurs. Qu'il avoit perdu la liberté pour Alvarez, & l'avoit recouvrée par fon assistance; & que le prémier étoit un auffi grand sujet de reproche pour lui, que l'autre l'étoit de reconnoissance. Que comme c'étoit lui qui étoit cause de l'épuisement des Finances, il auroit dû y fubvenir de fon propre bien, & non en opprimant les autres. Que cependant, il fatisferoit de fon bien ceux à qui on avoit fait tort. Il est surprenant, ainsi que l'observe Mariana, que de tant de gens qui avoient des obligations à Alvarez, aucun ne se foit présenté pour le secourir dans cette occasion : mais tel eſt le fort des malheureux ; leurs amis les abandonnent, & la faveur de la Cour règle le cours de leurs affections. *Mirum est, in tanto numero eorum, qui Alvari beneficiis obstricti erant, nullum in periculo ad præsidium accurrisse. Verummiseros studia destituunt, cum aulæ gratia in contrarium cinvertit* (8).

(*g*) Id. L. XXII. c. 12. p. 112.

[*E*] *La Sentence fut exécutée à Valladolid, de la manière la plus honteuse pour lui.*] Dès qu'il eut été arrêté, le Roi fit faisir toutes les Villes & toutes les richesses qui appartenoient à Alvarez ; & ce Favori aiant été obligé de subir l'examen & de comparoître en Jugement, il le perdit tout infaillible, parce qu'il s'étoit fermé toute ressource du côté du Roi, irrité par toutes les injures qu'il lui avoit faites. Sa Sentence lui aiant été prononcée, il fut transféré à Valladolid. Après qu'il se fut confessé & qu'il eut communié, on le conduisit au lieu du supplice, monté fur une mule, & précédé par un Crieur public, qui annonçoit fes crimes & fa condamnation à haute voix en ces termes : „ Que ce fait ici le châtiment infligé de la „ part du Roi à ce cruel Tyran. Pour avoir attenté avec „ une téméraire insolence aux droits facrés de la Majesté „ Royale, image de la Divinité fur la Terre ; pour avoir „ foumis toute la Cour à fon autorité, & pour s'être rendu „ maître de tout l'Etat en général ; pour avoir, après s'être „ élevé au-dessus de fa condition & de celle d'un Sujet, „ témoigné un orgueil insupportable & un mépris outra„ geant pour Dieu & pour le Roi, dissipé les Finances, „ violé la Justice ; pour avoir commis toutes sortes de „ crimes, & s'être rendu coupable de maléfices, d'em„ poisonnemens, de péculat, il est condamné à perdre la „ tête ; afin que la Justice de Dieu & celle du Roi, qui „ éclatent dans la punition de cet homme, servent à in„ spirer de la crainte aux autres & à les retenir dans le „ devoir. Que tout coupable soit ainsi puni ; " *Hoc supli-*

* Le Docteur Geddes dit *Abula*.

son corps demeura trois jours exposé fur l'échaffaut, avec un baffin à fes pieds, pour recevoir les charités des paſſans afin de fournir aux fraix de l'inhumation ; & il fut enfin enterré dans l'Egliſe de S. André, où l'on avoit coutume d'enterrer les criminels. Dans la ſuite il fut tranſporté dans l'Egliſe de S. François de la même Ville; & pluſieurs années après il fut porté à Tolède, où ſes parens lui firent des obſéques, avec la permiſſion du Roi (*f*). On prétend qu'un Aſtrologue lui avoit prédit cette terrible cataſtrophe, lui aiant aſſuré que Cadahalſo lui ſeroit fatal; ce qu'il avoit entendu d'une Ville de ce nom, qu'il évita toujours ſoigneuſement, n'aiant pas fait réfléxion, que Cadahalſo ſignifioit auſſi un *Echaffaut* en Eſpagnol. Mais Mariana regarde cela comme un conte, qui ne mérite aucune créance (*g*). Le Continuateur de Mr. Fleuri (*h*) dit qu'il fut convaincu d'avoir reçu de l'argent des Maures, pour empêcher la priſe de la Ville de Grenade; mais Mariana, qu'il cite, ne parle point de cette accuſation particuliére. Un Auteur Eſpagnol fait une réfléxion digne d'attention, ſur de Luna & ſur ſon Miniſtére [*F*]. Le Lecteur aura remarqué, que nous avons ſuivi généralement l'excellent Hiſtorien cité dans cet Article, dont on peut comparer le récit avec celui qu'a donné le Docteur Geddes d'après quelques anciennes Chroniques d'Eſpagne, qu'il poſſédoit (*i*).

(*f*) Mariana ibid.

(*g*) Id. ibid. p. 313. 314.

(*h*) *Hiſt. Eccleſ.* T. XXII. p. 526.

(*i*) Voy. ſa Preface ſur *la Vie de D. Alvaro de Luna*.

plicium huic crudeli tyranno abs Rege eſſe. Quod præcipiti temeritate & amentia cum regiæ Majeſtatis, Divinæ in terris vicariæ, fugilatione, aula in poteſtatem redacta, republicaque univerſa ad arbitrium revocata, ſupra conditionem, ſuipraque privati hominis modum ſuetus ſuperbia in Deum Regemque, contemptis regia majeſtate, regii patrimonii magna jactura, fada judiciorum perturbatione, ea crimina, flagitia, malificia, peculatus perpetravit, pro quibus fecuri ſubjicitur ; ut divina regiaque vindicta ſanctis unius ſupplicio ceteris documentum detur ſimilis audaciæ vitandæ. Sic qui deliquit, panas dato (9). On avoit dreſſé un grand échaffaut au milieu de la Place publique, ſur lequel il y avoit un Crucifix entre deux cierges allumés, & qui étoit couvert d'un tapis. En arrivant ſur l'échaffaut, Alvare ſe mit à genoux devant le Crucifix ; après quoi il donna ſon cachet à un jeune-homme, qui avoit été ſon Page, en lui diſant : *Tenez, voilà le dernier préſent que vous recevrez de moi* ; ce qui arracha à ce jeune-homme les marques de la plus vive douleur, & fit pouſſer des ſoupirs à tous les aſſiſtans. On le rappella ce qu'il avoit été, & la cauſe raiſon de ſa grandeur paſſée avec ſa fortune préſente fit verſer des larmes à ſes ennemis mêmes. Aiant apperçu Baraſa, l'Ecuyer du Prince des Aſturies, il l'appella, & lui dit : *Dites au Prince, qu'il récompenſe un peu mieux ſes ſerviteurs, que le Roi ne récompenſe les ſiens.* Remarquant enſuite un poteau, il demanda au Bourreau ce qu'il faiſoit là. Le Bourreau lui dit, que c'étoit pour y mettre ſa tête, quand on la lui auroit coupée. „ Quand je ſerai „ mort, reprit Alvarez, faites de mon corps ce qu'il „ vous plaira ; la mort n'a rien de honteux pour un homme de cœur; ni elle ne peut être prématurée, pour ce- „ lui qui a paſſé par tant d'honneurs." *Poſt mortem, ſubdit Alvarus, de corpore, ut libet, facito. Vivo forti mors turpis eſſe non poteſt, neque immatura tanti bonoribus defuncto* (10). Auſſi-tôt il mit ſa tête ſur le billot, & reçut avec intrépidité le coup de mort. Telle fut la fin d'un homme, qui pendant trente ans avoit joui d'une autorité abſolue à la Cour. Exemple bien inſtructif pour les Courtiſans, & qui doit leur apprendre à ſe faire plûtôt aimer que craindre de leurs Maitres; puiſque le dernier ne peut que leur devenir fatal à la fin, & qu'il eſt preſque impoſſible, qu'un Miniſtre qui gouverne avec hauteur & iſcrté, meure tranquille. *Sed exemplo tamen calamitatis monendi ſunt nobiles, ut amari a principibus quam metui malint, quia metus domini exitium ſervi eſt, & fata vix ſinunt ſuperbos fatulos feliciter mori* (11). Alphonſe de Spina (12), Cordelier, Auteur du *Fortaliſium Fidei* (13), Ouvrage très ſavant, quoique ſous un titre barbare, l'aſſiſta dans ſes derniers momens.

(9) Id. L. XXII. c. 13. p. 313.

(10) Id. ib.

(11) Id. ib.

(12) Le Dr. Geddes le nomme *Alonzo d'Eſpinar.*

(13) Il l'écrivit en 1459, & la plus grande partie roule ſur les Erreurs qu'on avoit dans ce tems-là avec les Juifs & les Mahométans. Voy. Simon *Hiſt. Critiq.* T. III. c. 30.

[*F*] *Un Auteur Eſpagnol fait une réfléxion digne d'attention, ſur de Luna & ſur ſon Miniſtére.*] C'eſt Jean de Ste-Marie, Moine, qui dans le 20. Chapitre de ſon Livre intitulé *De Republica* & *Policia Chriſtiana*, s'exprime de la manière ſuivante (14). „ Don Juan II. Roi de Caſtille, „ fut expoſé à des troubles continuels, pour avoir laiſſé „ prendre à ſon Favori un pouvoir abſolu dans le Gou- „ vernement de l'Etat. Quand le peuple vit le Roi dans „ une ſi pleine dépendance, & dans un parfait eſclavage à „ il conclut que ce Favori l'avoit enforcelé. L'eſprit & „ la volonté du Roi étoient ſi entiérement à ſa diſpoſi- „ tion, qu'il ne connoiſſoit pas le prix de ce qu'il lui ac- „ cordoit, ni n'oſoit lui refuſer rien de ce qu'il lui de- „ mandoit ; & comme le Lierre ingrat attire le ſuc de l'ar- „ bre qui le ſoutient, ce Favori auſſi dépouilloit le Roi „ de ſes revenus & de ſon autorité, & à peu près, de „ tout ſon Royaume. Par-là l'autorité du Roi s'avilit à un „ tel point, que les Grands, les Infans coufins du Roi, & „ les Rois d'Arragon & de Navarre prirent les armes contre „ lui : il y eut même des occaſions où il ſe vit abandon- „ né de la Reine ſa femme, & du Prince ſon fils. Ce fut- „ là la ſource de bien des guerres Civiles, entrepriſes „ toutes ſous le prétexte de mettre le Roi en liberté, & „ de le délivrer de l'eſclavage dans lequel ſon Favori le „ tenoit ; & l'on n'alléguoit d'autre raiſon de la guerre, „ ſinon, *que tout le Royaume voyoit que le Favori faiſoit tout, & que le Roi ne faiſoit rien.* On ne peut diſconvenir, que ce Favori n'ait fait bien des choſes, qui lui „ méritérent l'affection du Roi; en pluſieurs occaſions im- „ portantes, il avoit ſervi courageuſement ce Prince, & „ rifqué pour lui ſa perſonne & ſa vie. Mais à meſure que „ ſon crédit auprès du Roi augmenta, ſon ambition & ſon „ avarice s'accrurent auſſi, & allérent à un tel excès, qu'il „ devint odieux à tout le Royaume, & enfin au Roi lui- „ même. Le Roi ſe déclara contre lui, à cauſe, prétendoit-il, qu'il avoit fait tort au Royaume, & donné atteinte à ſon autorité, par le pouvoir exorbitant qu'il a- „ voit uſurpé. Mais on avoit ſouvent inſiſté inutilement ſur ces articles auprès du Roi. Ce qui le détermina réel- „ lement, ce fut l'intérêt : dès qu'on lui eut étalé les im- „ menſes richeſſes que ſon Favori avoit accumulées, & „ qu'il vit qu'elles tomboient entre ſes mains, il prit „ goût à ce qu'on lui diſoit contre lui, & mit fin „ à ſa faveur, en faiſant la guerre au Connétable, avec „ les mêmes tréſors que ce Seigneur regardoit comme un „ moyen pour ſe maintenir."

(14) Voyez Geddes *Trakt.* Vol. IV. p. 371. &c.

(*a*) Ribadeneira & Alegambe *Biblioth. Script. Soc. Jeſu* p. 100. Edit. Anuw. 1643. & Nic. Anto-

ALVAREZ (Emanuel), célèbre Grammairien du XVI. Siécle, étoit Portugais de Nation, & nâquit dans l'Ile de Madére le 4 de Juin de l'an 1526. Il entra chez les Jéſuites, où il ſe diſtingua par ſa probité & ſa prudence ; & par ce moyen il devint Recteur des Colléges de Coïmbre, d'Evora & de Lisbonne, & de la Maiſon Profeſſe de S. Roch. Il étoit ſavant, fur-tout dans les Belles-Lettres ; & ſi éloigné de fonder des ſentimens d'orgueil fur ſa ſupériorité à cet égard, que pendant pluſieurs années il s'appliqua à enſeigner à la Jeuneſſe le Latin, le Grec & l'Hébreu. Il mourut au Colége d'Evora le 30 de Décembre 1582 (*a*). Sa Grammaire Latine eſt fort eſtimée [*A*].

nio *Bibl. Script. Hiſpan.* p. 262. Romæ 1672.

[*A*] *Sa Grammaire Latine eſt fort eſtimée.*] Elle eſt intitulée, *De Inſtitutione Grammatica*, & diviſée en trois Livres. Le premier roule ſur l'*Etymologie* ; le ſecond contient la *Syntaxe*; & le troiſiéme, la *Proſodie*. Gérard-Jean Voſſius l'appelle dans ſa Grammaire, un Traité ſavant homme, *doctiſſimum virum* ; & Gaſpard Scioppius, le plus ſévére Critique de ſon tems, dans une de ſes Harangues. *De veteris ac novæ Grammaticæ Latinæ origine, dignitate & uſu*, dit qu'Alvarez mérite le prémier rang parmi les Grammairiens ; „ Car, dit-il, il a écrit d'un ſtyle beau- „ coup plus pur & plus élégant, je ne dirai pas que les „ anciens Grammairiens, qui ont tous écrit fort mal, „ mais même qu'aucun des modernes; & il a choiſi avec „ ſoin dans les meilleurs Auteurs anciens, les exemples „ les plus propres à confirmer les régles de la Gramma- „ re, & les plus à la portée des Ecoliers." *Nam & ipſe longe cultius dicendi genus, quam non dico veterum quiſquam (nam peſſime omnes Latine ſcripſerunt) ſed quam recentiores plerique in arte tradenda præſtitit ; & ea ex optimo quoque veterum auctorum exempla felegere curæ habuit, quibus regula artis plurimum ſtabiliri, & ſine negotio a tyronibus intelligi poſſet.* Antoine Vellez, Portugais, a fait un ample Commentaire ſur cette Grammaire ; & Richard Heſius Allemand, & Richard Richardi Italien, tous deux Jéſuites, en ont tiré deux Abrégés de la Langue Latine. En 1606 il parut à Rome in-8., *Catalogus verborum differentiorum Grammaticæ Emanuelis Alvari*, par Antonio-Maria Torrigio Romain. Cette Grammaire a été imprimée en Portugal, à Rome, à Veniſe, à Dillingen, à Cologne, & en d'autres endroits; à Munſter 1613 in-8. à Strasbourg 1612. in-12. Un certain Orlando Peſcetio aiant critiqué cette Grammaire, il parut pour ſa défenſe à Ingolſtad un Livre intitulé, *Eſſatia pulcritis adverſus Emanuelis Alvari Grammaticas Inſtitutiones ab Orlando Peſcetio Veronæ excitati, qua plus* CLXX *reprehenſiones a Jacobo a Faſſa ex Commentariis Mariani Benedicti a Sanſto Vito confutantur* (1). Nicolas Antonio met en queſtion, ſi c'eſt un autre Auteur, ou notre Emanuel Alvarez, qui a traduit du Portugais en Eſpagnol le Livre ſuivant : *Las Cartas de algunos Padres, que andan en la India de Portugal deſde el anno de* MDLVII. *haſta* LXI. imprimé à Coïmbre chez Jean Barrct.

(1) Voyez Nicol. Antonio *Bibl. Script. Hiſp.* ubi ſupra.

ALVAREZ (François), Prêtre Portugais, fut Chapelain d'Emanuel Roi de Portugal, & Am-

Ambaſſadeur de ce Prince [A] auprès de David Empereur d'Ethiopie ou des Abyſſins. Il écrivit une Relation de ſon Voyage [B]. L'Empereur David avoit envoyé un nommé Matthieu [C] en qualité d'Ambaſſadeur à Emanuel, qui jugea à propos de renvoyer des Ambaſſadeurs en Ethiopie, & donna cette commiſſion à Alvarez [D] & à Edouard Galvan, qui moururent avant que d'arriver au lieu de ſa deſtination. Alvarez demeura ſix ans en Ethiopie, & mania les affaires avec tant d'adreſſe & de prudence, qu'il revint avec des Lettres du Monarque Abyſſin pour le Roi Jean, qui avoit ſuccédé à Emanuel ſon père, & pour le Pape Clément VII, auquel il rendit compte de ſon Ambaſſade en préſence de l'Empereur Charles-Quint à Bologne, au mois de Janvier de l'an 1533 (a). Il mourut en 1540.

(a) Nic. Antonio *Bibl. Script. Hiſp.* P. 305.

[A] ☞ *Et Ambaſſadeur de ce Prince auprès de David, Empereur d'Ethiopie.*] L'Auteur de cet Article ſe trompe, auſſi-bien que Moréri. Alvarez n'étoit point Ambaſſadeur, mais Aumônier de l'Ambaſſade : l'Ambaſſadeur étoit Rodrigue de Lima, qu'Emanuel nomma pour ſuccéder à Edouard Galvan (1). REM. DU TRAD.]

(1) Lobo *Voyag. Hiſt. d'Abyſſine*, trad. par Le Grand. T. I. Preface. p. 7. & T. II. p. 21. La Croze *Hiſt. du Chriſt. d'Ethiop.* L. I. p. 73.

[B] *Il écrivit une Relation de ſon Voyage.*] Elle eſt intitulée : *Verdadeira Informaçaon de Preſte Joano das Indias, emque ſe contanno todos os feitos das terras, e dos reatos, e commercios delias, e do que paſſou na viagem de D. Rodrigo de Lima que foi per mandado de Pedro Lopez de Segueira; & aſſi das cartas e preſentes, que o Preſte Joano mandou al Rey noſſo Senhor* ; à Lisbonne en 1540, in-folio. L'Hiſtorien Paul Jove s'engagea, à la requiſition de Don Martin de Portugal, Ambaſſadeur de Portugal en Eſpagne, à traduire cet Ouvrage en Latin ; mais aiant négligé d'acquitter ſa promeſſe, Damien Goes, Chevalier Portugais, promit de le faire dans un Ouvrage, qu'il dédia au Pape Paul III : *De Fide, Religione, Moribuſque Æthiopum.* „ De la Croyance, de la Religion & des Mœurs des „ Abyſſins." Thomas de Padille le traduiſit en Eſpagnol, & cette Traduction parut à Anvers en 1557. in-8. Michel de Selves en donne auſſi une Traduction à Tolède en 1558. in-8. Antoine du Verdier (2) nous apprend qu'il y en avoit auſſi une Traduction Françoiſe, intitulée : *Deſcription de l'Ethiopie, contenant toute Relation des terres & pays du Grand Roy & Empereur Preſte Jean, l'aſſiete de ſes Royaumes & Provinces, leurs couſtumes, loix & religion. Avec les pourtraicts de leurs temples, & au commencement le Voyage d'André Corſal Florentin. Eſcrite premièrement en Eſpagnol * par François Alvarez, & traduite en François. Imprimé en Anvers in-8. par Jean Bellere 1558.* [☞ Du Verdier n'avoit pas apparemment l'Ouvrage ſous ſes yeux; à moins qu'il ne s'en fût fait en même tems deux différentes Editions à Anvers : celle que j'ai porte, *En Anvers, de l'Imprimerie de Chriſtofle Plantin à la Licorne d'or*, 1558. Je crois pourtant que c'eſt la ſeule, parce qu'il y a un Privilège expédié en faveur de Plantin. Ce qui peut avoir occaſionné la mépriſe de du Verdier, c'eſt qu'il paroit que Jean Bellere étoit l'Editeur, y aiant une Epître Dédicatoire de lui, adreſſée au *très vertueux Seigneur, Monſeigneur Balthaſar Schetz.* ADD. DU TRAD.] Ramuſio a donné en Italien un Abrégé de la Relation d'Alvarez. Bodin (3) dit qu'il eſt le prémier qui ait donné quelque connoiſſance ſure de l'Ethiopie, & que ſa Rélation eſt effectivement des meilleures Ecrivains, même étrangers, & qu'elle ſe fait lire avec plaiſir. *Franciſcus Alvarefius multo magnore fide ac diligentia res Æthiopum primus ſcripſit, quæ nunc a peregrinis & optimis quibuſque ſcriptoribus probantur, nec ſine magna voluptate leguntur.* [☞ Mr. Le Grand, Traducteur du Voyage du P. Lobo, nous apprend (4) que Ramuſio croit que nous n'avons qu'un Extrait, même aſſez mauvais, de ce qu'avoit écrit Alvarez. Il s'appuye, dit Mr. Le Grand, ſur un Manuſcrit que Damien Goes lui avoit donné, & qu'il dit être fort différent de l'imprimé. On trouve le Diſcours de Ramuſio en François à la tête de la Traduction du Voyage d'Alvarez. L'Auteur Italien dit, à la vérité, qu'il y a de grandes différences entre l'imprimé Portugais, & le Manuſcrit qu'il avoit ; mais il prétend avoir remédié aux fautes dans ſa Traduction Italienne *. Emanuel Faria y Souſa croit qu'Alvarez avoit bonne intention, mais qu'il n'avoit pas aſſez de génie pour faire une bonne Rélation (5); & les Pères Almeida & Tellez, & Mr. Ludolf, ne penſent pas plus avantageuſement ſur ſon ſujet (6). Mr. Le Grand n'eſt pas de leur ſentiment ; & le ſavant Mr. La Croze (7) dit, qu'*Alvarez, homme ſimple, paroit ſincère, & que c'eſt à lui que nous ſommes redevables des premières connoiſſances que nous avons de l'Empire des Abyſſins.* REM. DU TRAD.]

(2) *Bibliothèque* p. 161.

* C'eſt une mépriſe. Alvarez a écrit en Portugais. Voy. Antonio *Bib. Hiſp.*

(3) *Method. ad facil. Hiſtor. cognit.*

(4) *Preface* p. 7.

[C] ☞ *Un nommé Matthieu en qualité d'Ambaſſadeur.*] Ce Matthieu étoit un Marchand Arménien (8), homme d'intrigue, qui entendoit & parloit diverſes Langues. Un lui donna pour l'accompagner un jeune Abyſſin. Au reſte, ce ne fut pas proprement le Roi David, qui députa Matthieu; ce fut l'Impératrice Hélène, grand-mère de ce jeune Prince, qui gouvernoit l'Empire, David n'aiant que dix-ſept ans (9). Cette Princeſſe, inſtruite des Conquêtes des Portugais dans les Indes, chercha à faire alliance avec eux, pour réſiſter aux ennemis du dedans & du dehors ; & ce fut-là le ſujet de l'envoi de Matthieu (10). REM. DU TRAD.]

(8) Id. ibid. & Lobo *Voyage d'Abyſſ.* T. II. p. 22.

(9) Id. ibid.

(10) Id. ib. & Lobo *Voyage d'Abyſſ.* T. II. p. 22.

[D] ☞ *Donna cette commiſſion à Alvarez & à Edouard Galvan.*] On a vu dans la Rem. [A] qu'Alvarez n'étoit qu'Aumônier de l'Ambaſſade. Mr. Le Grand s'exprime d'une manière, qui fait naturellement croire qu'Alvarez ne partit qu'avec Rodrigue de Lima, quatre ans après le départ de Galvan, qui mourut dans l'Ile de Cauzran (11). Mais ou il s'eſt trompé, ou il s'eſt exprimé d'une manière équivoque. Alvarez nous apprend lui-même (12), qu'il partit avec Galvan. Je remarquerai auſſi, que dans la Traduction Françoiſe, le ſucceſſeur de Galvan eſt nommé *Rodrigue de Luna* & non *de Lima* : j'ignore laquelle des deux noms eſt le véritable. On trouve dans cet Ouvrage, de l'Edition de Plantin mentionnée ci-deſſus, la Lettre que l'Impératrice Hélène écrivit au Roi Emanuel, l'an 1509; & la Rélation d'André Corſal Florentin, adreſſée à Julien de Médicis, & datée de *Cochin Ville des Indes de 6 de Janvier* 1515, qui, quoique courte, renferme pluſieurs choſes curieuſes. On y voit auſſi à la fin, les Lettres dont Alvarez étoit porteur à ſon retour en Portugal, pour le Roi D. Juan. Il étoit revêtu de la qualité d'Ambaſſadeur du Roi d'Ethiopie auprès du Pape, auſſi eut-il grande impatience de paroître en cette qualité. Il fut ſatisfait enfin, & partit avec D. Martin neveu du Roi, pour ſe rendre à Bologne, où ils firent leur entrée au mois de Janvier 1533. „ Alvarez, qui n'avoit été que Chapelain de l'Ambaſſa- „ deur de Portugal en Ethiopie, eut la ſatisfaction de pa- „ roître revêtu lui-même de la qualité d'Ambaſſadeur de „ l'Empereur d'Ethiopie (13)." Il y avoit certainement dequoi flatter la vanité de ce Prêtre, de ſe trouver de pair, à la vue de toute l'Italie, avec le neveu de ſon Souverain. REM. DU TRAD.]

(11) Lobo *Voyag. d'Ethiopie* T. II. p. 25.

ALVAREZ DE PAZ (JAQUES), célèbre Jéſuite du dix-ſeptième Siècle, & Auteur de pluſieurs Traités de Dévotion [A], étoit né à Tolède, d'une bonne famille. Il étudia les Humanités & la Philoſophie dans les Ecoles des Jéſuites, & il entra dans leur Ordre à l'âge de dix-ſept ans. Durant le tems même de ſon Noviciat, il fit tant de progrès dans les choſes ſaintes, qu'il compoſa pluſieurs Méditations, que les principaux Pères eſtimérent aſſez pour en tirer des Copies, afin de s'en ſervir pour leur propre uſage. Aiant achevé ſes études de Théologie à Alcala de Hénarez, il entreprit, par l'avis de ſes Supérieurs, le voyage d'Amérique, & paſſa au Pérou. Il ſouffrit beaucoup durant le voyage, ſur-tout par le manque d'eau, qui fit mourir pluſieurs de ceux qui étoient ſur le Vaiſſeau. Il enſeigna la Philoſophie & la Théologie à Lima avec un grand ſuccès, continuant toujours en même tems les exercices de la piété la plus auſtère. Il fut auſſi Recteur des Colléges de Quito, Cuſco & Lima, & Provincial pendant ſix ans, s'acquittant de tous les devoirs de cet Emploi avec beaucoup d'exactitude, ſans ceſſer de vaquer en particulier à ceux de la piété & de la dévotion. Il fut reçu à Potoſi avec les plus grands témoignages d'eſtime & de reſpect, tant de la part du Gouverneur, que de tous les habitans, qui vinrent au-devant de lui hors de la Ville, le révérant comme un Saint. Il tomba malade peu de tems après, & mourut le 17 de Janvier 1620, dans ſa ſoixantième année; aiant témoigné dans ſes derniers momens les ſentimens de la plus parfaite réſignation à la volonté de Dieu. Les Jéſuites (a) dont nous avons tiré cet Article, prétendent qu'il s'eſt fait divers Miracles à ſon Tombeau : mais le Lecteur n'y ajoutera, ſelon les apparences, guères plus de foi, qu'à certains traits

(a) Ribadeneira & Alegambe *Biblioth. Script. Societ. Jeſu* p. 191. 192. Anv. 1642.

[A] *Auteur de pluſieurs Traités de Dévotion.*] „ Traité de „ la Vie Spirituelle, & de ſa Perfection :" *De vita ſpirituali, ejuſque perfectione* ; en cinq Livres, in-folio. Le P. Jean de Gorcum, de Bois-le-Duc, publia un Abrégé de cet Ouvrage in-8. à Anvers 1630. *De Exterminatione Mali & Promotione Boni.* „ Traité des moyens de déraciner le Mal, „ & d'établir le Bien :" en cinq Livres, in-folio. *De Inquiſitione Pacis, ſive ſtudio Orationis.* „ De la recherche „ de la Paix, ou de l'étude de la Prière :" en cinq Livres, in-folio. *De Vita religioſe inſtituenda, ſeve de quotidiana virtutum exercitatione.* * „ De la manière de bien vivre, ou „ de la pratique journalière des Vertus." in-12. *Meditationes triſpartitæ.* „ Méditations en trois Parties," in-4. *De Humilitate, virtutum omnium fundamento.* „ De l'Humilité, „ le fondement de toutes les Vertus." *De Virtutum adeptione.* „ De l'acquiſition des Vertus." Il laiſſa auſſi un Traité de

* Il a proprement tiré ſa Piété de l'Imprimé & du Mſs. un Abregé.

(5) *Voyage d'Abyſſ.* T. I. Pref. p. 1.

(6) Id. T. II. p. 22.

(7) *Hiſt. du Chriſt. d'Ethiopie* L. I. p. 72.

(8) Alvarez *Deſcript. de l'Ethiop.* Dédic. ſur les Lett. de Colland. p. 4.

* Nic. Antonio, *Bibl. Hiſp. T. I.* p. 204. dit que ce Traité a été traduit en Polonois par *Simon Pſzcki* ; & que les deux prémiers Ouvrages d'Alvarez ont été traduits en François ſous les Titres ſuivans : *Exercice journalier des Vertus* &c. Douai 1625. in-12. *Traité de la hayne & fuite des Pechez.* Douai 1626. in-12. R. D. T.

traits de fon Caractère & de fa Vie, que nous rapporterons d'après ces Ecrivains [*B*].

de l'Inſtruction des Prêtres, *De Sacerdotum Inſtitutione.*

[*B*] *Certains traits de ſon Caractère & de ſa Vie, que nous rapporterons d'après ces Ecrivains.*] Il ne ſe peut rien de plus hyperbolique & de plus outré, que les éloges qu'ils donnent aux Ecrivains de leur Société. *Infrarogo*, diſent-ils, étoit un homme diſtingué par toutes ſortes de vertus. Pour ce qui eſt de la mortification, on peut voir juſqu'où il la portoit, par ce qu'il en dit dans ſon Traité ſur cette Vertu. Il veilloit avec tant de rigueur ſur ſes ſens, & il étoit d'une ſi grande ſobriété, qu'il ſembloit garder un jeûne continuel. Il employa la haire & le cilice, même dans ſa vieilleſſe, & lorſque l'affoibliſſement de ſa ſanté étoit une raiſon de s'en diſpenſer. Sa chaſteté ne fut jamais ſouillée, ſoulement par la moindre penſée impure. Il ſe confeſſoit régulièrement tous les jours avant la Meſſe. Il avoit fait vœu, il y avoit pluſieurs années, de ne jamais commettre aucun péché véniel de deſſein prémédité, ni de lire aucun Auteur profane; parce que dans le tems qu'il apprenoit l'Italien, pour pouvoir profiter des Livres de dévotion qui ſont en cette Langue, il lui arriva de tomber ſur un de leurs meilleurs Poëtes, ce qui lui cauſa une ſi grande confuſion d'idées, le troubla par tant d'images frivoles, & lui cauſa une ſi grande langueur de dévotion, qu'il prit la réſolution de renoncer pour toujours à la lecture des Livres de cet ordre. *Votum pluribus annis concepérat, nullum ſe de ſubjectâ peccatum veniâ admiſturum; nullum ſcriptorum profanorum lecturum: nimirum cum ſtudio Italicæ linguæ diſcendæ, quo libros Aſceticos eo ſermone conſcriptos poſſet intelligere, in principem ſociam incidiſſe, tanta vanarum imaginum confuſione, & ariditate devotionis mœſtatus eſt, ut deinceps omnes ejus generis abſtinere decreverit.* Il étoit tellement abſorbé dans ſes méditations, que ſon corps paroiſſoit ſouvent s'élever en l'air, & reſplendiſſant d'une lumière céleſte. *Divinarum rerum contemplatione miſſæ fuit additus; ſæpe ſublimis a terra, & igneo quaſi fulgore toto corpore perfuſus, magna in luce conſpectus eſt.* Pendant plus de vingt-cinq ans, ſon eſprit fut ſi fixement occupé de Dieu, que toutes les occupations de ſes Emplois ne purent le diſtraire un inſtant. C'eſt ce qui le mit en état d'écrire avec beaucoup de facilité ſur les plus profonds Myſtères, de ſentir dans ſon ame les plus doux mouvemens, de ſe faire les plus belles & les plus nobles idées des choſes divines, & de jouir continuellement de la préſence de Dieu. Un jour qu'il faiſoit leçon ſur les Attributs Divins, il fut tellement ravi hors de lui-même, que les Ecoliers furent obligés de l'emporter dans ſa chambre. Une autre fois, qu'il diſoit la Meſſe, il ſembla que Jéſus-Chriſt lui-même l'aſſiſtoit; & il avoua qu'il s'étoit ſenti ſi vivement pénétré, qu'il avoit penſé expirer de joie. Et comme cela lui arrivoit ſouvent quand il prêchoit, il réſolut de ne plus paroître en public, juſqu'à ce que Dieu lui-même lui eût ordonné de reprendre ſes fonctions publiques. Ce qui a rendu ſes Ouvrages extrêmement recommandables & d'un grand poids, c'eſt qu'on le voyoit comme rayonnant de lumière quand il compoſoit, & aiant à ſon côté un homme grave, qui lui dictoit à l'oreille. Ces circonſtances font de ſes Commentaires, que le Leéteur s'attend ſans doute à trouver les propres termes de l'Auteur. *Cum de divinis attributis aliquando prælegeret, adeo extra ſe abreptus eſt, ut inter diſcipulorum manus deferretur ad cubiculum delatus. Alia die celebranti viſus eſt Chriſtus ſuaviſſime amplexari, & ſuſ-pius ipſe eſt affectus vehementia ſe tum prope fuiſſe confeſtum. Id cum illi ſæpius etiam inter concionandum eveniret, publico abſtinere decrevit, quoad Deo nostro juſſus eſt ſolitas publicas funétiones obire. Lucubrationibus ipſius lucubrantium acceſſit dividitus pondus commendationi, quod viſus ſit inter ſcribendum eniſſi fulgore circumfundi, & ab adſtante quopiam viri gratia ſpectari, qua ſcribebat in aurem exciperet.* Ce fut Dieu lui-même, qui lui commanda d'accepter l'Emploi de Provincial, & qui lui défendit de ſe faire appliquer, ſelon le conſeil des Médecins, deux Cautères, parce qu'il échangeroit ſes infirmités, pour les peines & les embarras de l'Emploi dont il alloit être chargé. *Provinciæ adminiſtrationem a Deo juſſus eſt admittere; & quæ de Me-dicorum conſilio, gemina ſibi erat cauteria inuſturus, miſſa facere, quoniam affiſtiones valetudinis erat in officii moleſtius converſurus.* Le Panatiſme qui paroit dans le Caractère & dans toutes les actions d'Alvarez, à ſi ſon tenſir au récit même de ſes Confrères, eſt une preuve inconteſtable du Fanatiſme dont le Docteur Stillingfleet taxe à juſte titre l'Egliſe Romaine. On en trouve une infinité de preuves & d'exemples parmi les Ecrivains de cette Egliſe, & le Public ſeroit accablé d'une prodigieuſe Légende, ſi l'on faiſoit un Recueil de toutes les Viſions & les Révélations de cet ordre, tel que celui que l'on a fait particuliérement des Miracles des Saints dans la *Légende Dorée*, dans Bollandus & d'autres Ecrivains. On ne doit pourtant pas croire, que l'hypocriſie & l'impoſture aient été toujours les principes qui ont fait agir ceux qui ſe ſont crus inſpirés: il ſe peut très bien qu'ils aient cru que l'Eſprit de Dieu les animoit & les éclairoit; mais l'évènement a fait voir, que quelles qu'aient été leurs prétentions à cet égard, & l'idée qu'on s'eſt faite d'eux, il s'en falloit de beaucoup que ce ne fût une Illumination divine qui les guidoit. Que penſer de Ste. Thérèſe, dont la vie eſt pleine de Viſions & de Révélations, & de laquelle un Ecrivain moderne (1), qu'entre autres Viſions qu'elle eut en Extaſe, elle avoit ſouvent vu la *Très-Sainte Trinité & converſé avec elle, & avec chacune des Perſonnes en particulier; qu'elle s'entretenoit avec elles, & avoit coutume de demander à chacune des faveurs & des graces, qu'elle obtenoit. . . . . Que Dieu lui fit voir comment toutes les créatures étoient contenues dans l'Eſſence Divine, comme dans un verre de cryſtal, & qu'elle y vit toutes les penſées, les paroles & les actions de tous les hommes? Ce fut-là*, dit-elle, *une des plus grandes graces qu'elle obtint.* Le même Auteur parle *d'une union de l'ame avec l'Eſſence Divine, par laquelle l'ame ſe trouve couverte juſques au-deſſus de la tête, & engloutie dans les profondeurs de la Divinité, enforte qu'elle diſoit une avec Dieu par une vraie Déification* (2). Il rapporte auſſi l'exemple d'une Extaſe d'un Saint, qui lorſque l'heure de la prière fut paſſée, *avoit de la peine à ſe le perſuader, ignorant qu'il eût prié* (3). Le fameux Quieſtiſte Molinos raconte de Grégoire Lopez (4), „ qu'étant pendant trois années, confeſſé„ cutives répété continuellement cette éjaculation, *Ta* „ *volonté ſoit faite dans le Tems & dans l'Eternité*, même „ juſqu'à perdre haleine, Dieu lui découvrit l'immenſe „ tréſor des actes purs & continuels de foi & d'amour; „ & que pendant les trente-ſix ans qu'il vécut depuis, il „ perſévéra dans ces actes de pur amour, ſans faire le „ moindre acte extérieur, ou prononcer la moindre de„ mande ou éjaculation. Par-là toute la Religion ſe trouve réduite à une ſorte d'inſenſibilité & d'inaction ſpirituelle, à une certaine *quiétude*, ainſi que Molinos s'exprime (5). *La vraie vie de réſignation eſt, quand l'ame ignore elle-même ſi elle eſt en vie, ou ſi elle eſt morte; ſi elle eſt ſauvée, ou damnée; ſi elle conſent, ou non.* Il eſt auſſi que ces Saints à Extaſes (6), telles que Ste. Thérèſe & Donna Maria Eſcobar, *entendoient Dieu & lui parloient face à face.* Mais qui le croira, ſi l'on fait attention au ſujet fur lequel rouloit la converſation? *Quand le Seigneur*, dit Thérèſe, *me commandoit une choſe, & mon Confeſſeur une autre, je retournois au Seigneur, pour lui dire, que j'étois obligée d'obéir à mon Confeſſeur. Voilà*, dit cet homme grave, *la vraie doctrine, qui met les ames en ſurté* (7). Mais le même Auteur obſerve ailleurs (8), *que le deſir des Révélations eſt un grand obſtacle aux mouvemens intérieurs de l'ame, ſur-tout dans les femmes; & qu'il n'y a pas de ſange ſi commun, auquel elles ne donnent le nom de l'Eſprit.* Et Paul de S. Ubald, parmi toutes les chimères qu'il débite, fait cette judicieuſe remarque (9): „ Vous ne devez pas „ croire, que ceux qui ont des Conſolations, des Viſions „ & des Révélations, ſoient les plus ſaints; car il y a eu „ pluſieurs grands Saints qui n'en ont point eu, & d'autres qui ont eu des Révélations, ſans être ſaints; car „ la vraie ſainteté conſiſte dans une piété ſolide, & dans „ une réelle conformité de notre volonté avec celle de „ Dieu &c."

(1) Paul de S. Ubald. Part. III. p. 65. 71. 72. 86.

(2) P. 16. 41.

(3) P. 55. n. 4.

(4) Voy. *Le Guide ſpirit.* de Molinos L. I. c. 17. n. 135.

(5) Ibid. L. III. c. 7. n. 41.

(6) Ib. *Preface* n. 17.

(7) Ibid. L. II. c. 2. & c. 9. n. 71.

(8) Ibid. L. II. c. 6. n. 40.

(9) Part. III. c. 6. n. 12.

✠ AMALTHE'E (Jerome), fils de François Amalthée, naquit à Oderzo, en Latin *Opitergium*, dans la Marche Trévifane, l'an 1507, le 8 de Mars (*a*). Lorſqu'il fut en âge d'étudier, ſon père lui fit apprendre les Langues Latine & Grecque, également eſtimées & cultivées dans ces tems-là en Italie. Il s'appliqua enſuite à la Philoſophie & à la Médecine, & y fit de ſi grands progrès, qu'après avoir reçu le degré de Docteur en ces deux Facultés dans l'Univerſité de Padoue, il fut choiſi en 1532 pour expliquer dans cette Univerſité le troiſiéme Livre d'Avicenne, & que l'année ſuivante il fut fait Profeſſeur en Philoſophie Morale, dans la même Ville (*b*). Il ne conſerva cette dernière place qu'une année; car ſoit qu'il en fût dégoûté, ſoit que la délicateſſe de ſon tempérament lui en rendît les fonctions trop pénibles, il retourna dans ſa Patrie. Il n'y demeura cependant pas longtems: en 1536, la Ville de Céneda l'appella pour y exercer la Médecine. Il y demeura trois ans, & paſſa en 1539 à Serravalle, Ville voiſine de celle qu'il quittoit, pour y exercer le même emploi. La Reine de Pologne le rechercha en 1542 pour être ſon Médecin, comme on l'apprend par une de ſes Lettres manuſcrites, adreſſée à Grégoire Olaſta Médecin Allemand, qui lui avoit fait des propoſitions de la part de cette Princeſſe: mais il refuſa ce poſte, & demeura à Serravalle juſqu'en 1558, que ſe voyant fur l'âge, il retourna dans ſa Patrie, pour y finir ſes jours (*c*). La Ville d'Oderzo lui donna la qualité de ſon Médecin, avec des appointemens, & il ne ſongea plus qu'à y vivre tranquillement. Il mourut, ſelon les uns, le 17 de Septembre (*d*); mais ſelon d'autres (*e*), le 21 d'Octobre 1574, âgé de ſoixante-ſept ans, ſept mois & treize jours. Jérôme Amalthée étoit ſavant Philoſophe,

(*a*) Le P. Niceron *Mem. des Hom. Illuſt.* Tom. XXXI. dit qu'il naquit en 1506; mais cela eſt contraire à la date qu'il donne de ſa mort. Voy. p. 163. & 164.

(*b*) *Mem. des Hom. Illuſt.* Tom. XXXI. p. 163. 164.

(*c*) Idem p. 165.

(*d*) Thuanus *Hiſt.* L. LIX. Paſt. III. p. 32. Francof. 1614. in-f.

(*e*) *Mem. des Hommes Illuſtres.* Tom. XXXI. p. 164.

sophe, & très habile Médecin. Il étoit d'une douceur si engageante, qu'on ne pouvoit le voir sans l'aimer (*f*). Mais il se distingua sur-tout par son admirable talent pour la Poëfie [*A*]; ce qu'il eut de commun avec ses deux frères, dont les Poëfies parurent avec les siennes [*B*] après leur mort. Jérôme Amalthée épousa le 1. de Septembre 1539, Mariette Tomasis, d'une ancienne & noble famille d'Oderzo, dont il eut plusieurs enfans; entre autres *Attilius*, dont on parle dans l'Article suivant; & *Ottavio*, qui fut Médecin & Professeur en Logique à Padoue [*C*]. La Ville d'Oderzo, remplie d'estime & de reconnoissance pour un aussi digne Citoyen que Jérôme Amalthée, honora sa mémoire par une Epitaphe [*D*]. Un Auteur Italien (*g*) s'est trompé, en disant que notre Amalthée a pratiqué la Médecine à Rome & à Venise; car il ne peut avoir fait que peu de séjour dans ces deux Villes, s'il y a été (*h*).

(*f*) Thuanus *ubi sup.*

(*g*) Papadopoli *Historia Gymnasii Patavini.*

(*h*) *Mem. des Hommes. illus.* T. XXXI. p. 168.

(1) *Pinacoth. I.* p. 41. c.

[*A*] *Il se distingua sur-tout par son admirable talent pour la Poëfie.* Janus Nicius Erythræus dit (1), en parlant des Poëfies des trois frères Amalthées, qu'elles ont fait le fujet de l'admiration de leur Siècle, & qu'on les a jugé presque égales aux productions des Anciens, pour leur douceur & leur netteté: *Quorum carmina suavitate, cultu, ac nitore, veterum Poëtarum gloriæ proxima, in laudem & admirationem sui avi fuspicientium.* Muret, excellent Juge des beautés de la Poëfie, selon Mr. de Thou (2), ne faisoit pas difficulté de mettre notre Amalthée au-dessus de tous les Poëtes Italiens de son tems, & le regardoit aussi comme un Médecin distingué: c'est dans une Lettre qu'il écrivoit à Lambin, du 28 de Novembre 1558; voici le passage, tel que me le fournit Mr. de la Monnoye (3), n'étant pas trouvé cette Lettre dans notre Edition des Oeuvres de Muret: *Hic ille Amaltheus est, quem tibi affirmavi, magisque ac magis affirmo, omnium qui hodie vivunt Italorum, quos ego quidem noverim, præstantissimum Poëtam esse, eundemque Medicum si vis renovem, imma, ut ille ait, παλαιὸν ἀνάξιον ἄλλων.* Mr. Le Clerc n'a pas jugé moins favorablement de notre Amalthée, & de son frère Jean-Baptiste: il dit (4), que *pour l'invention, la délicatesse & la noblesse de l'expression, ils égalent bien souvent les meilleurs Poëtes Latins.* Voici une petite Pièce, qui mettra le Lecteur en état de juger du goût, & de la Poëfie de notre Jérôme Amalthée: elle roule sur un Amant inquiet, auquel il fait cette ingénieuse Epitaphe, intitulée *Horologium pulvereum Tumulus Alcippi.*

(2) *Historiar.* Lib. LIX. vers la fin.

(3) *Menagiana* T. III. p. 41.

(4) *Bibliothèque Univ. Année* 1689. *p.* 553.

Perspicua in vitro, pulvis qui dividit horas,
Dum vagus angustum sæpe recurrit iter,
Olim reus Alcippus, qui Galla ut vidit ocellos,
Arsit, & est caco fatlus ab igne cinis.
Irrequiete cinis, miseros sefiabere amantes,
More tuo, nulla fasse quiete frui.

(5) *Menagiana* T. III. p. 42.

En voici la traduction (5):

Ce verre est le Tombeau de l'amoureux Lysandre,
Qui pour la Bergère Cloris
D'une trop vive ardeur épris,
Fut à la fin réduit en cendre.
O toi, qui par un fort fatal,
Cendre inquiète, en ce cryftal
A mesurer le tems fus cesse ci condamnée;
Tu nous fais bien voir qu'un Amant
Jamais, ô cendre infortunée,
Ne peut, non plus que toi, reposer un moment.

(6) *Mém. des Hommes. illus.* T. XXXI. p. 167.

Jérôme Amalthée a fait aussi des Poëfies Italiennes qui ne sont point imprimées, à l'exception d'une Pièce qui a été Inférée à la p. 249. des *Opufcoli Scientifici* T. II. (6). On trouve dans le même Recueil, p. 252. un Essai de la Prose Italienne: c'est une Lettre anecdote, qui roule sur les effets de l'Amour des femmes, *Lettera scritta ad istanza di Sertorio Conte di Colalto* (7).

(7) Idem p. 162.

[*B*] *Ce qu'il eut de commun avec ses deux frères, dont les Poëfies parurent avec les siennes.*] Ses frères se nommoient l'un *Jean-Baptiste*, & l'autre *Cornelle*. On ignore les circonstances de la vie & de la mort du dernier. A l'égard de Jean-Baptiste, Mr. de Thou (8) nous apprend, qu'il étoit très savant dans les Langues Grecque & Latine; qu'il passa toute sa vie à Rome, où il fut fort aimé de trois Papes; qu'il accompagna, en qualité de Secrétaire, les Cardinaux députés au Concile de Trente, & mourut à Rome la même année que son frère Jérôme, âgé seulement de quarante-sept ans. On trouve en divers Recueils plusieurs vers Italiens de sa façon, qui consistent en quelques Sonnets & Chanfons, qui lui ont donné rang parmi les bons Poëtes de sa Nation. On voit de sa main à Rome, dans la Bibliothèque du Cardinal Pierre Ottoboni, un morceau d'une Tragédie intitulée *Ino*, qu'on dit qui auroit été digne d'être comparée aux plus belles des Anciens, fi l'Auteur avoit eu le tems de l'achever (9). Les enfans de Jérôme avoient dessein de publier les Poëfies en corps, mais ils ne l'exécutèrent point; ce fut Jérôme Aléandre le jeune, qui fit imprimer les Ouvrages des trois frères fous ce titre: *Trium Fratrum Amaltheorum, Hieronymi, Joannis Baptistæ, & Cornelii Carmina. Accessere Hieronymi Aleandri Juniorisi Amaltheorum cognati Poëmata. Venetiis* 1627. in-8. Gravius en donna une seconde Edition à Amsterdam, chez Wetstein 1689. in-12. pp. 132. Elles ont aussi été fouvent imprimées avec les Poëfies de Sannazar, & on les trouve dans les *Delitiæ Poëtarum Italorum* (10). On prétend en général, que la Poëfie de Corneille est fort inférieure à celle de ses deux aînés.

(8) Hiſtor. *ubi supra.*

(9) Baillet *Jugem. des Savans* T. IV. Part. I. num. 1318. p. 287. notæ 1. Amſt. 1725.

(10) *Mém. des Hommes. Illustr. ubi sup.* p. 167.

[*C*] *Ottavio, qui fut Médecin & Professeur en Logique à Padoue.*] Ce fut en 1567, qu'il obtint cette Chaire. Il avoit commencé un Traité *de Homine*, mais une mort prématurée l'empêcha de l'achever. Il étoit aussi bon Poëte Italien, à ce qu'affure le P. Niceron (11): ce qui paroît par deux Sonnets, qui se trouvent dans le Recueil du P. Ange Calogéra (12).

(11) *Ubi supra* p. 165.

(12) *Raccolta d'Opuscoli Scientifici* Tom. III. p. 244. 245. *apud eundem.*

[*D*] *Honora la mémoire par une Epitaphe.*] La voici. *Hieronymo Amaltheo, confummatæ peritiæ Medicæ & Poëtæ, alteri Apollini, Cives Opitergini P. P.* On ne fait pourquoi fa femme & ses enfans ne firent point mettre cette Epitaphe fur fon Tombeau, qui est dans l'Eglise de S. Martin des Canaldules, mais y fubftituèrent celle-ci, qu'on y voit: *Hieronymo Amaltheo in Medicina & Poët. Arte clariſſimo Uxor & Filii. Vixit annis* 67. *Menſ.* 7. *Dieb.* 13. *Salutis Humanæ* 1574. Il femble que fa famille auroit fait plus d'honneur à fa mémoire, de laiſſer mettre fur fon Tombeau une Epitaphe faite par autrui, qui auroit été un monument éternel de l'eſtime que Jérôme Amalthée s'étoit acquiſe parmi ſes Concitoyens. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut que le regarder comme un des Savans diſtingués du XVI. Siècle.

AMALTHE'E (Attilius) ſortoit, comme on le peut voir par l'Article qui précède, d'une famille féconde en Grands-Hommes, diſtingués par leur mérite & par leur érudition. Il étoit fils de Jérôme, & neveu de Jean-Baptiſte Amalthée, célèbres tous deux par leur talent pour la Poëſie. Attilius laiſſa à ſon père & à ſon oncle la gloire de briller par cet endroit, & s'attacha à des études plus ſérieuſes, ſavoir à celle du Droit Civil & Canon, & à celle de la Théologie, dans leſquelles il fit de grands progrès. Son application à l'étude étoit ſi grande, que dans le tems même que le Pape l'employoit à écrire en Chiffres, il ne laiſſoit pas d'aſſiſter régulièrement tous les jours aux Leçons du P. Mutio de Angelis & de Grégoire de Valentia, ainſi que nous l'apprend Janus Nicius Erythræus, ſon contemporain & ſon compagnon d'étude ſous ces Profeſſeurs (*a*). Il ſe livra dans la ſuite entièrement aux affaires d'Etat. Le Pape le fit Référendaire; & peu d'années après Paul V lui aiant conféré le titre d'Archevêque d'Athènes, l'envoya en qualité de Nonce à Cologne, Emploi dont il s'acquitta avec beaucoup d'applaudiſſement [*A*]. Lorſqu'il fut de retour à Rome, il employa le reſte de ſa vie à

(*a*) *Pinacoth. II.* c. 8.

[*A*] *Emploi dont il s'acquitta avec beaucoup d'applaudiſſement.*] Il ſe diſtingua autant par la pénétration & l'étendue de ſon génie, que par ſa probité dans toute ſa conduite. Il ne vendit jamais ni Bénéfice ni Decret, n'aiant égard qu'au mérite ſeul, ſans aucun intérêt particulier, & ſans faire jamais paroître aucune cupidité; tellement que tout le monde le regardoit comme un homme deſcendu du Ciel. Sa charité envers les pauvres étoit extraordinaire: il ſoulageoit ſur-tout libéralement ceux qui abandonnoient la Religion Proteſtante pour rentrer dans l'Egliſe Romaine, ainſi qu'on le voit par une de ſes Lettres au Cardinal Bellarmin, qui l'avoit prié de vouloir ſecourir quelqu'un de ces Proſélytes; il lui répondit, que s'il avoit cent mille écus de rente, il en employeroit quatre-vingt quinze mille à de pareils uſages. Janus Nicius Erythræus, qui étoit fort attaché à l'Egliſe Romaine, paroît avoir goûté extrêmement cette dernière eſpèce de charité, qui tendoit à l'avantage de cette Egliſe; voici ſes propres termes: *Quam provinciam ita geſſit, ut ingenium agnoſcerent omnes, animi integritatem ſuſciperent, abſtinentiam admiratione proſequerentur. Nullum beneficium, nullum decretum vendebat, gratis fere omnia dabat. Nullum oppetentis animi ſignum præbebat. Quamobrem eum omnes, tanquam a cielo delatum, intuebantur. Incredibili erat ergo pauperes beneficentia, & in eos præfortim, qui ex hæreticorum cafiris in noſtra præſidia confugiſſent; de quibus in quadam ad Cardinalem Bellarminum epiſtola, a quo rogatus fuerat, ut cujuſmodi ſtorum neceſſitatibus ſubveniret, ſi mihi, inquit, cen-*

à des actions exemplaires de piété & de charité [B]. Il fut enterré dans l'Eglise du Nom de Jésus.

(1) Pinsonio. II. c. 1 & 2.

centum aurorum millia contingerent, nonaginta quinque istorum usibus assignarem (1).

Ils l'employa le reste de sa vie à des actions exemplaires de piété & de charité.] Il se mit entièrement dans la dévotion, fréquentant assiduement la Confrérie de l'Assomption de la Vierge, qui s'assemboit chez les Jésuites; visitant lui-même avec soin les Hôpitaux, où il alloit de malade en malade, faisant leurs lits, leur donnant à manger, & remplissant tous les offices, même les plus vils, de la charité. Il vécut de cette manière jusques à un âge fort avancé. *Romam reversus, totum se Deo ac pietati operibus tradidit; Sodalitatem B. V. Assumptæ in domo professa Societ. Jesu frequentabat, Nosocomia adibat, ægrotantium cubilia circuibat, usque sua manu lectos sternebat, cibum præbebat, atque alia, quantumvis sordida, pietatis officia præstabat: in quibus operibus senex est mortuus; atque in Aede nominis Jesu sepultura affectus* (2).

(2) Id. ibid.

(a) *Quand l'on sait ce que c'est que ces sortes de Factums, on croit aisément leur fausseté.*

(b) C'est une espece de Noblesse intérieure; la profession de *Verrier* ne déroge point en France. Voyez le Dictionn. de *Trevoux*, au mot *Verrier*.

AMAND (Marc-Antoine-Gerard, Sieur de Saint) Poëte François du dix-septiéme Siécle, naquit à Rouen vers la fin de l'année 1594, comme il le fait entendre lui-même dans un de ses Triolets (*a*), fait en 1649; ainsi il entroit dans sa 56e. année, fur la fin de celle-là. Plusieurs Auteurs ont prétendu qu'il étoit fils d'un Gentilhomme *Verrier* (*b*); mais c'est un conte, qui est assez réfuté par ce qu'il nous apprend lui-même dans l'Epitre Dédicatoire de la troisiéme Partie de ses Oeuvres, savoir: Que son pére avoit été Chef d'Escadre pendant vingt-deux ans au service d'Elisabeth Reine d'Angleterre, & fut trois années entiéres prisonnier dans la Tour noire de Constantinople; que ses deux fréres avoient été tués en combattant contre les Turcs; que le plus jeune d'entre eux fut Cornette-Colonelle d'un Régiment François fous le grand Gustave Roi de Suéde, enfuite Capitaine de Vaisseau fous le Comte d'Harcourt, & enfin Colonel d'un Régiment d'Infanterie Françoise au service de la République de Venise. Sa vie n'a presque été qu'une fuite continuelle de Voyages [*A*]; ce qui, si nous en croyons le fameux Boileau, n'aida guéres à fa fortune [*B*]. On a un assez grand nombre de Poëfies diverfes de lui [*C*], la plupart comiques, ou galantes. Il s'en trouve pourtant quelques-unes,

[*A*] *Sa vie n'a presque été qu'une suite continuelle de Voyages.*] C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans la Préface de fes Oeuvres, où il dit, qu'il n'avoit jamais étudié, & qu'il ne fçavoit pas de Latin. „ Il est vrai, *ajoute-t-il*, „ que la converfation familiére des honnêtes-gens, & la „ diverfité des chôfes merveilleufes que j'ai vues dans mes „ Voyages, tant en Europe qu'en Afrique & en Amérique, jointe à la puiffante inclination, que j'ai eue dés „ ma jeuneffe à la Poëfie, m'ont bien valu une étude." Et dans la Préface de fon Poëme, intitulé *Moïfe fauvé*, il dit auffi, que n'ayant jamais paffé *fous la ferule*, il eſpére que fes Lecteurs auront quelque indulgence pour les fautes qui lui feront échappées. Mais les Critiques qu'il eſſuya, lui apprirent qu'il s'étoit trompé en ce point. On trouve, en parcourant fes Poëfies, que dans fa jeuneffe il avoit vu l'Afrique & l'Amérique; qu'en 1643 il accompagna le Comte d'Harcourt, Ambaffadeur Extraordinaire de France à Londres; qu'en 1647 il étoit à Colioure en Rouffillon; qu'il avoit envoyé la même année à la Reine de Pologne une partie de fon *Moïfe fauvé*. Cette Reine étoit Marie-Louïfe de Gonzague, qui avoit épouſé en 1645 Ladiſlas-Sigiſmond Roi de Pologne, & qui épouſa en 1649 Caſimir, frére & ſucceſſeur de Ladiſlas. S. Amand brigua alors une place de Gentilhomme ordinaire de la Chambre de cette Princeſſe, qu'il obtint deux ans après, c'eſt-à-dire en 1649. L'Abbé de Marolles dans ſes Mémoires (1) ſe fait honneur de lui avoir procuré cette place, avec trois mille livres de penſion. Il partit pour la Pologne la même année; mais étant été pris en chemin par des Coureurs de S. Omer, il fut conduit dans cette Ville, où il demeura quelque tems en priſon; ainſi il n'arriva en Pologne qu'en 1650. Il ne fit pas grand ſéjour dans ce Royaume, puiſqu'il revint l'année ſuivante en France, & paſſa le reſte de ſes jours à Paris. On ne ſait dans quel tems ſe font faits ſes voyages en Afrique & en Amérique, dont on a parlé plus haut (2).

(1) P. 167.

(2) *Memoir. pour l'Hiſt. des Hommes Illuſt. T. XIV. p. 354. 355.*

[*B*] *N'aida guéres à ſa fortune.*] Voici ce qu'en dit ce fameux Poëte (3).

Saint-Amand n'eut du Ciel que ſa veine en partage:
L'habit, qu'il eut ſur lui, fut ſon ſeul heritage:
Un lit & deux places compoſoient tout ſon bien;
Ou, pour en mieux parler, Saint-Amand n'avoit rien.
Mais quoi! tas de trainer une vie importune,
Il engagea ce rien pour chercher la Fortune,
Et tout chargé de vers qu'il devoit mettre au jour,
Conduit d'un vain eſpoir, il parut à la Cour.
Qu'arriva-t-il enfin de ſa Muſe abuſée?
Il en revint couvert de honte & de riſée;
Et la Fiévre au retour terminant ſon deſtin,
Fit par avance en lui, ce qu'auroit fait la Faim.

(3) Satyr. I. vers 97-102.

Mr. l'Abbé d'Olivet remarque, que tout cela pourroit bien n'avoir pour fondement que l'imagination de Mr. Deſpréaux, qui fans doute a cru qu'en plaçant ici un nom connu, cela rendroit ſa narration plus vive & plus gaie. Car les Poëfies de Saint-Amand font foi qu'il n'avoit pas attendu le tard à ſe mendier les graces de la Cour, ni à mettre au jour les vers qu'il avoit faits dans cette vue (4). Pour ce qui eſt de ſa pauvreté, tout le monde en convient aſſez. Il laut que ſa mauvaiſe conduite & ſes débauches y aient beaucoup contribué, puiſqu'il paroît qu'il avoit aſſez de reſſources pour vivre commodément, s'il avoit fu le faire d'une maniére rangée (5).

(4) *Hiſt. de l'Academie Françoiſe avec des Remarq. & les Hiſt. &c. p. 129. Amſt. 1710.*

(5) *Mém. des Homm. illuſtres. ubi ſupra.*

[*C*] *On a un aſſez grand nombre de Poëfies diverfes de lui.*] Voici le Catalogue de fes Ouvrages. I. *Les Oeuvres du Sieur de Saint-Amand.* Paris in-4. 3 Volumes; le premier en 1627, le ſecond en 1643, & le troiſiéme en 1643. Ces Poëfies ont été réimprimées pluſieurs fois. *La Solitude*, Ode qui eſt à la tête, eſt fon meilleur Ouvrage, au jugement de Mr. Deſpréaux (6): mais un défaut qui s'y trouve, c'eſt qu'au milieu d'un grand nombre d'agréables & belles images, l'Auteur y vient préſenter fort mal à propos aux yeux les objets les plus dégoûtans, des crapauds, des limaçons qui bavent, le ſquelette d'un pendu, & autres chôfes de cette nature.

(6) *Réfl. ſur Longin.*

Là branle le ſquélette horrible
D'un pauvre Amant qui ſe pendit.

Etienne Bachot Médecin du Roi, l'a traduite en vers Latins, & elle ſe trouve en cette Langue avec le Texte François à côté dans le Livre de cet Auteur, qui a pour titre *Parergа ſeu horæ ſubſecivæ.* Paris 1686. in-12. Il y a dans le troiſiéme Volume des Oeuvres de Saint-Amand une Piéce remarquable: c'eſt un Placet à Mr. le Chancelier Séguier pour un Privilége de Verrerie, qu'il lui avoit préſenté vers l'an 1638. On ne fait pourquoi il le demanda, ni s'il l'obtint. C'eſt peut-être ce qui a donné occaſion au Poëte Maynard de l'appeller *Gentilhomme de verre*, dans cette Epigramme:

Votre Nobleſſe eſt mince,
Car ce n'eſt pas d'un Prince,
Daphnis, que vous ſortez.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu les qualités.

Cette Epigramme ſe trouve avec quelque légére différence dans le Ménagiana (7); le quatriéme vers eſt le prémier, & dans le cinquiéme il y a *par terre*, au-lieu de *à terre*. Il n'eſt pas inutile de remarquer, que quoiqu'il y ait de grands défauts dans toutes les Poëfies de Saint-Amand, il favoit les réciter avec tant d'agrément, qu'il les faiſoit entendre avec plaiſir; & c'eſt de lui dont Gombaud a voulu parler dans ces vers:

(7) T. III. p. 88. Amſt. 1711.

Tes vers ſont beaux, quand tu les dis;
Mais ce n'eſt rien, quand je les lis.
Tu ne peux pas toujours en dire;
Fais-en donc que je puiſſe lire.

II. *Stances ſur la groſſeſſe de la Reine de Pologne & de Suéde*, 1650. Il y en a ſix, de neuf vers chacune. III. *Moïſe ſauvé. Idylle Héroïque.* Paris 1653 in-4. & 1660. in-12. Ce Poëme eut d'abord des admirateurs, il prévint & éblouit un aſſez grand nombre de perſonnes. Les Connoiſſeurs mêmes, ou ceux qui ont travaillé à être crus tels, en ont dit du bien, fans en excepter même Mr. Chapelain, qui appelle cet Ouvrage une *Peinture parlante* (8). Mais il eſt tombé depuis dans un mépris, dont il n'a pu ſe relever. C'eſt à ſon ſujet que Mr. Deſpréaux a dit (9):

(8) *Preface du Poëme de la Pucelle.*

(9) *Art Poëtique Chant III. verſ. 264.*

N'imitez pas ce fou, qui décrivant les mers,
Et peignant au milieu de leurs flots entr'ouverts,
L'Hébreu ſauvé du joug de ſes injuſtes maîtres,
Met pour les voir paſſer les poiſſons aux fenêtres;
Peint le petit enfant, qui va, joute, revient,
Et joyeux à ſa mére offre un caillou qu'il tient.
Sur de trop vains objets c'eſt arrêter la vue.

Le même Ecrivain, dans ſa Réflexion VI. ſur le VIII. Chap. de Longin (où cet Auteur dit, *que de trop s'arrêter aux petites choſes, cela gâte tout*) remarque que c'eſt le grand défaut de Saint-Amand, qui au-lieu de s'étendre ſur tant de grandes circonſtances qu'un ſujet ſi majeſtueux lui préſentoit, s'eſt amuſé à des circonſtances petites & baſſes, & met en quelque ſorte les poiſſons aux fenêtres par ces deux vers:

Et

unes, qui font voir qu'il ne s'étoit pas entièrement livré à ſes plaiſirs & à une imagination déréglée; & l'on dit qu'il revint de ſes égaremens ſur la fin de ſa vie. Mais il y en a qui prétendent qu'il fut redevable à ſa miſere, du changement avantageux qui parut dans ſon tour d'eſprit & dans ſa conduite, & que la crainte de mourir de faim le porta à ſe préparer à une mort plus édifiante que n'avoit été ſa vie (*c*). On trouve de grandes marques de dévotion dans ſes *Stances ſur l'Imitation de Jéſus-Chriſt* de Mr. Corneille, qui font les derniers & les meilleurs vers qu'il ait publiés (*d*). Mr. Broſſette, dans ſes Notes ſur Boileau, dit que Saint-Amand avoit fait un Poëme *de la Lune*, dans lequel il louoit Louis XIV, ſur-tout de ſavoir bien nager; car le Roi dans ſa jeuneſſe étant à S. Germain, s'exerçoit quelquefois à nager dans la Seine: mais que ce Prince ne put ſouffrir la lecture du Poëme de Saint-Amand, & que cet Auteur ne ſurvêcut pas longtems à cet affront [*D*]. Quoi qu'il en ſoit de ce fait, Saint-Amand mourut en 1661, âgé de ſoixante-ſept ans. Mr. l'Abbé d'Olivet (*e*) met ſa mort à la fin de l'an 1660; mais comme il lui donne 67 ans de vie, & qu'il eſt ſûr qu'il étoit né à la fin de 1594, comme on l'a vu plus haut, il faut la mettre en 1661. Ceux qui l'ont fait mourir en 1659, ont fait une faute encore plus grande (*f*). Il avoit été reçu à l'Académie Françoiſe dès l'origine de cette Aſſemblée, & lorſque le Cardinal de Richelieu commença à la former en 1633. Mr. Pelliſſon (*g*) nous apprend, qu'il demanda & obtint d'être exempt de l'obligation d'y faire à ſon tour un Diſcours, ſuivant le Réglement qu'on avoit fait ſur ce ſujet, à la charge qu'il ſeroit, comme il s'y étoit offert lui-même, la partie comique du Dictionaire que l'Académie avoit entrepris, & qu'il recueilleroit les termes groteſques & burleſques: occupation qui lui convenoit tout à fait, puiſqu'on voit par ſes Ouvrages, qu'il étoit fort verſé dans ces ſortes de termes, & qu'il ſemble même y avoir ramaſſé tous ceux des Halles, des Cabarets & des Lieux de débauche. Mr. Deſpréaux reconnoit (*h*) que Saint-Amand avoit aſſez de génie pour les Ouvrages de débauche & de ſatyre outrée, & qu'il a même quelquefois des boutades aſſez heureuſes dans le ſérieux; mais il ajoute, qu'il gâte tout par les circonſtances baſſes qu'il y mêle. Mr. Roſteau reconnoit auſſi (*i*) qu'il a produit d'aſſez bonnes choſes, parmi tant d'autres qui ſont très médiocres & très fades.

(*c*) Baillet *Jugem. des Sav.* T. IV. Part. II. An. 1693. p. 229.

(*d*) *Hiſt. de l'Acad. Franç. avec des Remarq.* &c. *de l'Abbé d'Olivet.* T. II. p. 339.

(*e*) Id ibid.

(*f*) *Mém. des Hommes Illuſt.* T. XIV. p. 158.

(*g*) *Hiſt. de l'Acad. Franç.* p. 58. Amſt. 1730.

(*h*) *Réflex. ſur Longin.* Réfl. VI. tout le ch. 2.

(*i*) *Sentimens ſur quelques Auteurs qu'il a lus.* p. 72.

Et là près des remparts, que l'œil peut tranſpercer,
Les poiſons étabis le regardent paſſer.

„ Il n'y a que Mr. Perrault au monde, *continue-t-il*, qui „ puiſſe ne pas ſentir le comique qu'il y a dans ces deux „ vers, où il ſemble en effet que les poiſſons aient loué „ des fenêtres pour voir paſſer le Peuple Hébreu. Cela eſt „ d'autant plus ridicule, que les poiſſons ne voyent preſque rien au travers de l'eau, & ont les yeux placés de „ telle manière, qu'il étoit bien difficile, quands ils auroient eu la tête hors de ces remparts, qu'ils puſſent „ bien découvrir cette marche. Mr. Perrault prétend néanmoins juſtifier ces deux vers: mais c'eſt par des raiſons „ ſi peu ſenſées, qu'en vérité je croirois abuſer du papier, „ ſi je l'employois à y répondre. Je me contenterai donc „ de le renvoyer à la Comparaiſon que Longin rapporte „ ici d'Homere: il y pourra voir l'adreſſe de ce grand „ Poëte à choiſir & à ramaſſer les grandes circonſtances. „ Je doute pourtant qu'il convienne de cette vérité, car „ il en veut ſur-tout aux Comparaiſons d'Homère, & il „ en fait le principal objet de ſes plaiſanteries dans ſon „ dernier Dialogue." IV. *Stances à Mr. Corneille ſur ſon Imitation de Jéſus-Chriſt.* Paris 1656. in-4. Il y en a ſoixante-dix, de ſix vers chacune. V. *Rome ridicule*, qui ſe trouve dans le Recueil de ſes Oeuvres, a été imprimée plusieurs fois ſéparément, avec d'autres Ouvrages ſemblables, in-4. & in-12 (10). Il y en a une Traduction latine, qui eſt imprimée. Chapelain dans ſes Lettres manuſcrites, cité par Mr. l'Abbé d'Olivet (11), nous apprend que la *Rome ridicule* fut imprimée furtivement à Paris en 1643, & l'Imprimeur mis en priſon. Quelques-uns lui ont attribué une Satyre contre l'Académie Françoiſe, intitulée *Comédie de l'Académie*; mais on a ſu depuis qu'elle étoit de Mr. de S. Evremond (12).

(10) *Mém. des Hommes Illuſt.* &c. p. 162.

(11) *Ubi ſupra.*

(12) Pelliſſon *Hiſt. de l'Académie Franç.* p. 37.

(13) *Chevræana* T. I. p. 24.

[*D*] ☞ *Ces cet Auteur ne ſurvêcut pas longtems à cet affront.*] C'eſt un conte. Mr. Chevreau nous apprend la véritable cauſe de la mort de Saint-Amand, avec quelques particularités de ſa vie, que le Lecteur ne ſera pas fâché de trouver ici (13). Saint-Amand entendoit l'Anglois, l'Eſpagnol, l'Italien, les caractères des Paſſions, & fort bien la Fable; il avoit avec cela l'uſage du Monde. Au retour de ſon voyage de Pologne & de Suede, il rapporta quelque argent, & l'aſſurance d'une penſion conſidérable; mais comme ſes affaires de Pologne changérent de face, & que la penſion ne venoit plus, il vint ſe camper dans la rue de Seine, où Mr. Chevreau logeoit. L'hôte qui l'aimoit, qui le connoiſſoit de longue main, & qui ne l'avoit jamais preſſé de payer, mourut dans le même tems que Mr. de Saint-Amand avoit fait un petit Poëme dont le titre étoit, *la Lune parlante*. . . . . La mort de ſon hôte . . . . . & la néceſſité où il ſe voyoit, ſans nulle reſſource, le conſternérent de telle manière, qu'il le mit au lit, & mourut quelques jours après. On attribue à Saint-Amand un bon mot aſſez plaiſant. Il ſe trouva un jour dans une compagnie, où il ſe rencontra un homme qui avoit les cheveux noirs & la barbe blanche; & comme on demandoit la raiſon de cette différence bizarre, Saint-Amand ſe tourna vers cet homme, & lui dit: *Apparemment, Monſieur, que vous avez plus travaillé de la mâchoire que du cerveau* (14). REM. DU TRAD.]

(14) *Recueil des plaiſirs.* Piéc. des Poëſ. Franç. T. III. p. 124.

☞ AMATO (MICHEL D'), naquit à Naples le 3 d'Octobre 1682. Aiant embraſſé l'état Eccléſiaſtique, il fut reçu Docteur en Droit & en Théologie, & fut dans la ſuite Protonotaire Apoſtolique, & Membre de la Congrégation érigée dans l'Egliſe Cathédrale de Naples ſous le titre *des Miſſions Apoſtoliques* (*a*). En 1707 il fut fait prémier Chapelain de l'Egliſe Royale du Château-neuf, & enſuite Pénitencier, Théologien & Examinateur de la Cour du Chapelain Majeur du Royaume de Naples (*b*). En cette qualité il fut chargé, en 1719, de faire la viſite de toutes les Egliſes & Chapelles Royales, & il fut employé par les Vicerois en diverſes Commiſſions, par rapport à la Juriſdiction du Prince. Il mourut à Naples le 15 de Novembre 1729, âgé de quarante-ſept ans (*c*). C'étoit un homme très ſavant, verſé dans toutes les Sciences & ſur-tout dans les Langues: il entendoit non ſeulement le Latin, le Grec, l'Hébreu, le Syriaque, mais auſſi le Françoiſ & l'Eſpagnol. Les Ouvrages qu'on a de lui ſe réduiſent à quelques Diſſertations. *De Opoſſami ſpecie, ad Sacrum Chriſma conficiendum requiſita, Diſſertatio Hiſtorico-Dogmatico-Moralis.* Naples 1722. in-8. „ Diſſertation „ Hiſtorique, Dogmatique & Morale, ſur l'Eſpéce de Baume que l'on doit employer pour faire le „ S. Chrême." Cette Diſſertation a été imprimée deux fois dans la même année. *De Piſcium atque Acium uſu conſuetudine apud quoſdam Chriſti fideles in antepaſchali Jejunio, quam memorat Socrates Lib. V. Hiſt. Eccleſ. Cap. 22. Diſſertatio Hiſtorico-Philoſophico-Moralis.* Naples 1723. in-12. C'eſt une Diſſertation Hiſtorique, Philoſophique, & Morale, ſur une coutume de pluſieurs Chrétiens, de manger des Oiſeaux auſſi-bien que du Poiſſon, pendant le Carême, dont parle Socrate dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, Liv. V. Chap. 22. *Quatre Diſſertations Hiſtoriques & Dogmatiques*, lues ou récitées dans une Aſſemblée de Gens de Lettres, & imprimées à Naples en 1728 in-4. Il examine dans la prémiére, pourquoi l'Article de la *Deſcente de Jéſus-Chriſt aux Enfers* a été omis, dans les Symboles de Nicée & de Conſtantinople. La ſeconde roule ſur le lieu où eſt l'Enfer [*A*]. Dans

(*a*) *Bibliot. Italiq.* T. VII. p. 165. & ſuiv.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Id. ibid.

[*A*] *Sur le lieu où eſt l'Enfer.*] Le Docteur d'Amato ſe propoſe de réfuter un Auteur Anglois nommé *Swinden*, qui publia à Londres en 1714 un Diſcours ſur la nature de l'Enfer & le lieu où il eſt: *An Enquiry into the Nature & Place of Hell.* Ce Théologien a une idée auſſi ſingulière que nouvelle ſur ce ſujet: il croit que le Soleil eſt le Récepteacle des Démons & des Méchans, & que c'eſt là qu'ils ſouffriront des tourmens éternels; bien différent de ceux qui ont regardé le Soleil comme une image de la Divinité, & comme la Divinité même. Voici les principales raiſons ſur leſquelles ce ſentiment eſt appuyé. Dieu a déclaré que l'Enfer eſt préparé au Diable & à ſes Anges; il a appellé ce lieu, *la Gehenne du feu, un Lac ardent de feu & de ſoufre*: ce doit donc être un lieu d'une trop vaſte étendue pour être confiné au centre du petit globe de la Terre, & l'on ſe ſent porté à croire que c'eſt le So-

(d) Voyez *Advertissement pour servir à l'Hist. des Hérém. II.*

Dans la troisième, il recherche comment Jésus-Christ s'est comporté dans l'Institution de l'Eucharistie dans la dernière Cène, & s'il s'est servi d'un ou de plusieurs Calices. La quatrième est sur l'usage où étoient les Chrétiens, de recevoir l'Eucharistie dans leurs mains (d). Il a fait quelques autres Ouvrages qui n'ont point été imprimés, & dont la Liste se trouve dans le Livre cité (e).

Instit. Tom. XXXVI. p. 79. 80.

(e) *Biblioth. Italiq. Nouvelli. Litter. de Venise*, de l'an 1729. p. 114.

(1) Apocal. XVI. 2. 9.

leil, corps d'une grosseur prodigieuse, chaud & brulant, situé, selon les plus habiles Philosophes, dans le plus grand éloignement du Ciel Empyrée, où est le Trône de Dieu. D'ailleurs le Soleil est le premier Ouvrage que Dieu a créé dans le Monde visible, immédiatement après la chute des Anges : ce qui semble mettre en droit de présumer que c'est le lieu destiné à leur supplice. Ce qui continue dans cette pensée, c'est que dans les plus anciens tems la plupart des Nations ont rendu au Soleil un Culte idolâtre, la subtilité du Diable l'aiant porté à faire renoncer les hommes au vrai Dieu, & à adorer le Siège de son Empire, & le lieu où ils doivent souffrir des tourmens éternels. On croit que ce sentiment est favorisé par un passage de l'Ecriture (1), où il est dit, *qu'un Ange versa sa phiole sur le Soleil, qu'il lui fut donné de brûler les hommes par le feu; que les hommes furent enflammés par une grande chaleur, qu'ils blasphémerent le nom de Dieu qui a puissance sur ces plaies, & qu'ils ne se repentirent point pour lui donner gloire* (2). Un autre Théologien Anglois, Mr. Swinden, plus d'un Paradoxe qu'il a avancé (3), croit qu'il est plus raisonnable de placer le lieu du séjour des Damnés dans l'Athmosphère ou fur la surface d'une Comete embrasée par les rayons du Soleil : c'eſt là, selon lui, que le Diable & ſes Anges, accompagnés des Impies & des Méchans qui ſortiront des entrailles de la Terre, ſouffriront la peine qui leur eſt due. Je ſouhaiterois être en état de faire part au Lecteur de ce que Mr. d'Amato dit contre le ſentiment de Mr. Swinden; mais n'aiant pas ſa Diſſertation, je me contenterai de faire quelques réflexions ſur ce ſujet, auſſi curieux que ſingulier. Je remarque d'abord, que c'eſt une recherche aſſez inutile, que celle qui tend à fixer le lieu précis où les Méchans ſont condamnés à des peines éternelles. A quoi nous ſerviroit la connoiſſance que nous en aurions ? L'idée des peines ſeroit-elle plus d'impreſſion ? non; puiſque ce ſont les malheurs mêmes, & leur durée, qui doivent effrayer les hommes, & qu'en quelque lieu qu'ils ſouffrent, ce n'eſt pas le lieu qui les rendra malheureux, ſi ce n'eſt autant qu'ils y ſeront privés du bonheur: ainſi, quel que ſoit ce lieu, c'eſt la privation du bonheur qui le rendra terrible. C'eſt donc une recherche fort vaine, & qui ne peut être d'aucun avantage, ni pour la vie préſente, ni pour celle qui eſt à venir ; & c'eſt ſans doute la raiſon pourquoi Dieu n'en a point parlé dans la Révélation, où il s'eſt propoſé d'inſtruire les hommes des vérités qui peuvent influer ſur leur bonheur préſent & à venir. Je remarque en ſecond lieu, que nous n'avons aucune connoiſſance du tems de la Rebellion des Anges, pour pouvoir affirmer que le Soleil eſt le premier Ouvrage que Dieu ait créé après cet événement. Et quand même cela ſeroit, s'enſuivroit-il de-là que ce ſoit le ſéjour qui leur eſt deſtiné ? L'on eſt en droit de conclurre le contraire, à s'en tenir aux termes ſimples de l'Ecriture. S. Jude dit, que *Dieu condamna les Anges qui ne conſerverent pas leur dignité, & qui abandonnerent leur propre demeure, à des chaines éternelles dans* LES TENEBRES. Quelle apparence que ces *ténébres* ſe trouvent dans le Soleil, Aſtre lumineux & ſource de la lumiére ? Je ne puis l'Ecriture parle du ſéjour des Méchans par-tout ſur le même ton ; ce ſont des *ténébres*, ces *chaines d'obſcurité*, c'eſt un *abîme dont la fumée montoit aux ſiéges des ſiéges.* Il faut avoir l'imagination bien forte, pour trouver une pareille obſcurité dans le Soleil. Le Culte rendu au Soleil prouve auſſi peu le ſyſtême de Mr. Swinden, puiſqu'il y a tout lieu de croire, que ce qui a porté les hommes à adorer cet Aſtre, ce ſont les qualités bienfaiſantes qu'ils y ont remarquées, & qui l'ont fait prendre pour l'Etre qui émanent les biens. La ſubtilité du Diable, s'il s'en eſt mêlé, a conſiſté à faire prendre la Cauſe ſeconde pour la Cauſe première. Pour le paſſage de l'Apocalypſe, je laiſſe à Mr. Swinden le ſoin de s'accommoder avec les Commentateurs, qui ne lui paſſeront pas aiſément l'explication qu'il donne. Je ne fai ſi de pareilles découvertes ſont fort utiles à la Religion : elles me paroiſſent plûtôt propres à fournir à ſes Ennemis des ſujets de raillerie, ce qu'on ne peut trop éviter dans un Siécle tel que le nôtre.

(2) *Biblioth. Anglois.* T. I. p. 194. 196.

(3) *Whiston Astronomical Principl. of Relig. Natural & Revealed.* Part. VII. Lond. 1717.

✿ AMBOISE (MICHEL D'), Ecuyer & Seigneur de Chevillon, nâquit en Italie, de Charles d'Amboiſe Amiral de France & Lieutenant-Général du Roi en Lombardie, qui l'eut d'une Maîtreſſe qu'il avoit dans ce Pays, vers l'an 1506. Il étoit à peine forti du berceau, que ſon pére l'envoya à Sagonne, dont il étoit Seigneur, pour y être élevé avec George d'Amboiſe ſon fils légitime, qui n'étoit guéres plus âgé que lui. La mort de Charles d'Amboiſe, arrivée en 1511, fauroit laiſſé dans une triſte ſituation, ce Seigneur n'aiant pas eu le tems de lui aſſurer par ſon Teſtament dequoi ſubſiſter, ſi George d'Amboiſe ſon fils n'y eût ſupplée. Comme il avoit congu beaucoup d'amitié pour lui, il pourvut à ſa ſubſiſtance & à ſon éducation, & lui fournit dequoi faire ſes études à Paris. Mais ce ſecours lui manqua auſſi, peu d'années après: George d'Amboiſe fut tué au mois de Février 1525 à la bataille de Pavie, âgé ſeulement de 22 ans; tellement que Michel ſe trouva fort embarraſſé. Sa mére étoit morte peu après ſon pére, ainſi il ne lui reſtoit perſonne qui s'intéreſſât en lui. Il s'adreſſa à Catherine d'Amboiſe ſœur de ſon pére, qui avoit épouſé en ſecondes noces Philibert de Beaujeu Seigneur de Linières. Cette Dame, touchée de ſon état, le prit chez elle, pourvut à ſon entretien, & le mit en état d'étudier en Droit. Mais malgré les conſeils qu'on lui donna, & les avantages qu'il auroit pu en retirer, il ne s'y appliqua que fort négligemment, entraîné par ſon goût pour la Poéſie. Après avoir demeuré aſſez longtems chez Madame de Beaujeu, il en fut chaſſé, fur de faux rapports produits par la jalouſie, à ce qu'il aſſure. Il trouva un aſyle chez une niéce de ſon pére, Antoinette d'Amboiſe, fille de Gui d'Amboiſe, qui avoit épouſé en ſecondes noces Antoine de la Rochefoucaut Seigneur de Barbeſieux. Il entra chez cette Dame en qualité de Secrétaire, poſte qu'il occupa pendant trois ou quatre années. L'amour l'en chaſſa [*A*]. Il ſe maria; mais au bout de deux ans de mariage [*B*], ſa femme mourut en couche avec l'enfant qu'elle mit au monde. Quelques mois après, il fut arrêté priſonnier, à la pourſuite d'un Marchand à qui il devoit de l'argent, & il demeura ſix mois au Châtelet. Au bout de ce tems-là, il fut élargi ſous caution; mais il ne s'en trouva pas mieux, car il ſe vit réduit comme auparavant à chercher par-tout des Protecteurs, ſur-tout dans la famille d'Amboiſe, ſouvent ſans en pouvoir trouver. Il compoſa un grand nombre d'Ouvrages, dont on peut voir les Titres dans l'Article que Mr. Bayle en a donné, & plus au long dans la Bibliothéque du Du Verdier (*a*), J'ajouterai ſeulement quelques remarques ſur ce ſujet [*C*]. On ignore le tems préciſ

(a) *Bibl. Franç.* p. 869. 870.

[*A*] *L'amour l'en chaſſa.*] Il devint amoureux d'une Demoiſelle, qui étoit au ſervice de Madame de Barbeſieux. Comme l'inclination étoit réciproque, les deux Amans cachérent leur intrigue pendant deux ans; mais aiant été découverts, on leur défendit à tous deux d'avoir aucune communication enſemble. C'étoit le vrai moyen de rendre leur amour plus vif. La défenſe ne ſervit qu'à les rendre plus circonſpects : mais on les obſerva, & l'on découvrit qu'ils continuoient à ſe voir ; & ſur cela d'Amboiſe fut chaſſé (1).

(1) *Mém. pour ſervir à l'Hiſt. des Hommes. Illu.* T. XXXIII. p. 330. 331.

[*B*] *Au bout de deux ans de mariage, ſa femme mourut.*] Il épouſa la Demoiſelle dont on a parlé dans la Remarque précédente, qui ſe nommoit Iſabelle du Boys, & qui étoit, à ce qu'il dit, noble, mais ſans bien. Après avoir demeuré avec elle & avec ſon beau-pére environ neuf mois, il alla chercher dequoi vivre chez George de Créquy Seigneur de Ricey, dont la mére Marie d'Amboiſe étoit ſœur de ſon pére. Les Ouvrages qu'il compoſa pendant ce tems-là, & qu'il multiplia le plus qu'il put, lui furent auſſi une reſſource ; & il faut bien qu'il ait trouvé moyen de ſubſiſter avec ſa femme, puiſqu'elle mourut en couche (2). La diſette dans laquelle il a preſque toujours vécu, feroit ſoupçonner que le titre de Seigneur de Chevillon, qu'il ſe donne, étoit un titre ſans revenu.

(2) Idem p. 332.

[*C*] *Je remarquerai ſeulement quelques remarques ſur ce ſujet.*] Je remarquerai d'abord, que l'Edition des *Epîtres Vénériennes, Fantaiſies, Complaintes, Epitaphes* &c. que Mr. Bayle indique d'après Du Verdier, n'eſt pas la prémiére; il y en avoit eu une en 1520 ou 1533: du moins l'Epître Dédicatoire eſt du 22 d'Octobre 1532. Un Ouvrage dont ni Du Verdier, ni La Croix du Maine, ni Mr. Bayle ne parlent, c'eſt la *Panthiere de l'Eſclave fortuné, où ſont contenues pluſieurs Lettres & Fantaiſies compoſées nouvellement.* Paris 1530. in-8 (3). En voici un autre, dont les mêmes Auteurs ne parlent point: *De la Viſion advenue à l'ame de l'Eſclave fortune, ſéparée du corps & tranſportée aux Champs*

(3) Idem p. 332.

(b) *Mém. des Hom. Ill.* cis de ſa mort; mais comme le dernier de ſes Ouvrages eſt de l'an 1547, il eſt à préſumer qu'il n'a pas ſurvécu de beaucoup cette année (*b*). T. XXXIII. p. 321-332.

Champs Elyſées. Il fait dans cette Pièce un long détail de ſes avantures, & il y a bien des particularités ſur la famille des D'Amboiſe. C'eſt de ſes Ouvrages qu'on a tiré les circonſtances de ſa vie (*a*). Il avoit pris, ſelon l'uſage des Poëtes de ce tems-là, un nom Poétique, qui étoit celui d'*Eſclave fortuné*, par où il entendoit un homme ſujet aux inconſtances de la Fortune.

Si je me dis l'Eſclave fortuné,
Ce n'eſt à tort; car depuis que Nature
A mon eſprit du corps environné,
Je ne fus one, ſans avoir adventure.
Maintenant riche, & ſouvent ſouffreteux,
A préſent gay, toſt après gémiſſable.
Ores encor je ris, & ſi me deulx,
Mis à l'hoſtel, comme trois dez ſur table (5).

(a) Id. ibid.

Au reſte, il ne faut pas chercher de l'élégance, de l'élévation, de la fineſſe & du goût dans les Poëſies de cet Auteur; ce n'eſt proprement qu'une Proſe rimée (6). On ne doit donc pas être ſurpris, qu'elles ſoient tombées dans l'oubli. Il compoſa pluſieurs de ſes Ouvrages, pendant qu'il fut en priſon au Chatelet (7). Il s'en trouve encore pluſieurs dans le Catalogue qu'en donne le P. Niceron, qui ne ſont ni dans Du Verdier, ni dans Mr. Bayle, & dont on peut voir les Titres dans l'Ouvrage cité.

(5) Idem p. 333.

(6) Id. ibid.

(7) Idem p. 337.

AMBOISE (GEORGE D') Cardinal fameux, & Prémier Miniſtre de Louis XII Roi de France, étoit d'une ancienne & noble Famille [*A*]. Il nâquit en 1460. Comme il étoit le plus jeune de ſa famille, ſes parens le deſtinérent à l'Egliſe, & il fut reçu Docteur en Droit Canon, étant encore fort jeune, & avant qu'il eût fait de grands progrès dans les Sciences. Les gens de Qualité de ce tems-là croyoient qu'il étoit au-deſſous d'eux d'être ſavans, & il leur étoit bien plus facile d'obtenir le titre de Docteur, que d'acquérir les qualités néceſſaires pour le mériter. D'Amboiſe n'avoit que quatorze ans, quand une partie des Chanoines de Montauban l'élut pour Evêque de cette Ville; & quoique le reſte de leurs Confréres eût élu un Prêtre de cette Egliſe, homme d'âge, d'un grand ſavoir, de mérite, & d'expérience, le jeune d'Amboiſe ne laiſſa pas de l'emporter ſur lui par les intrigues de ſes fréres, & par le crédit que l'aîné d'eux avoit auprés de Louis XI. Quelque tems après il fut fait Aumônier du Roi, poſte dans lequel il ſe conduiſit avec beaucoup de retenue & de prudence; ce qui étoit abſolument néceſſaire ſous un Prince auſſi ſoupçonneux que l'étoit Louis XI, qui regardoit comme autant d'ennemis tous ceux qui oſoient le moins du monde lui déplaire (*a*). Ce Prince étant mort le 30 d'Août 1483, Charles VIII ſon fils lui ſuccéda; & comme il n'étoit âgé que de quatorze ans, il s'éleva de grandes diſputes à la Cour ſur la Régence. Les Etats du Royaume arrêtérent qu'il n'y auroit point de Régent, que le Roi ſeroit ſacré d'abord, & que le Royaume ſeroit gouverné en ſon nom par un Conſeil, dont les Ducs d'Orléans & de Bourbon ſeroient les Chefs; & que la Dame de Beaujeu, fille aînée de Louis XI, auroit ſoin de l'éducation du Roi. Le Duc de Bourbon fut très content de ces arrangemens, & y entra avec plaiſir: mais le Duc d'Orléans en fut fort irrité, & auroit d'abord témoigné ſon reſſentiment, ſi ſes Amis ne lui avoient repréſenté, qu'il étoit à propos de ſortifier ſon Parti, avant que de rien entreprendre contre la forme préſente du Gouvernement. D'Amboiſe, qui étoit un de ſes plus zélés partiſans, & qui avoit journellement accès auprés du Roi, réſolut de lui inſpirer autant d'inclination & d'eſtime pour le Duc d'Orléans, qu'il lui ſeroit poſſible, & de lui faire haïr Madame de Beaujeu (*b*), qui étant ſœur & Gouvernante du Roi, gouvernoit tout le Royaume ſous ſon nom. Il le gagna au point, qu'il conſentit que ſes Amis l'enléveroient, pour le délivrer de l'eſclavage où Madame de Beaujeu le retenoit: mais ce deſſein manqua, par la trahiſon de celui qui portoit les Lettres d'Amboiſe à ceux qui étoient du complot, & qui les remit à la Gouvernante du Roi. D'Amboiſe ſur cela fut arrêté, avec un de ſes fréres, & avec le célébre Philippe de Commines. Lorſqu'on l'interrogea, il répondit d'une manière qui mit ſes ennemis dans l'impuiſſance de le trouver coupable [*B*]. Il demeura cependant deux ans en priſon; mais enfin il fut mis en liberté (*c*) par l'entremiſe du Confeſſeur de Madame de Beaujeu, à condition qu'il ne paroîtroit point à la Cour, & qu'il ſe retireroit dans ſon Diocèſe. Il ſupporta cette eſpéce d'exil avec beaucoup d'impatience [*C*], & écrivit pluſieurs Lettres très ſoumiſes à la Ducheſſe de Bourbon (*d*), mais inutilement. Il étoit ſuſpect à cette Princeſſe, & elle croyoit que s'il revenoit à la Cour, il s'oppoſeroit à ſes deſſeins, & trameroit quelque complot pour mettre en liberté le Duc d'Orléans, ſon bon Ami & ſon Protecteur. Ce Prince avoit été arrêté, parce qu'il s'étoit engagé dans la guerre Civile contre le Roi (*e*). Quoique d'Amboiſe employât le crédit de ſes fréres & de tous ſes amis, qui étoient en grand nombre, on ne put obtenir pour lui de la Ducheſſe la permiſſion de revenir à la Cour. Au bout de quinze mois elle la lui accorda pourtant, mais ſeulement à condition que ſes fréres répondroient pour lui, qu'il ne s'engageroit dans aucune intrigue qui pût déplaire à cette Princeſſe. D'Amboiſe auroit tout promis, pour être en liberté; mais il étoit ſi fortement attaché au Duc d'Orléans, que nonobſtant toutes ſes promeſſes, il étoit bien réſolu de ne perdre aucune occaſion de délivrer ſon Pro-

(a) Le Gendre *Vie du Cardinal d'Amboiſe*, T. I. L. I. p. 7-10.

(b) *Hiſt. de Louis XII.* par S. Gelais p. 51. apud eund. p. 17.

(c) Au mois de Février 1489.

(d) C'eſt ainſi qu'on nomma Madame de Beaujeu, après que ſon mari eut hérité de ce Duché & de tous les biens de la branche aînée de Bourbon. Le Gendre *ubi ſupra* p. 33.

(e) Le Gendre ibid. p. 26.

[*A*] *D'une ancienne & noble Famille.*] Pierre d'Amboiſe ſon pére, Seigneur de Chaumont ſur Loire, deſcendoit de Pierre Seigneur de Berrie, qui vivoit au commencement du douziéme Siécle, & dont le * petit-fils Etienne épouſa Marguerite d'Amboiſe, dont il eut Jean, qui après la mort de Mathilde ou Mahaut d'Amboiſe (décédée ſans poſtérité) ſa couſine, hérita de tous les biens de la Maiſon d'Amboiſe, dont il prit le nom & les Armes. Cela arriva en 1256; & depuis ce tems-là, aucun des deſcendans de Jean ne porta le nom de Berrie; ils prirent tous celui d'Amboiſe, auquel ils firent honneur par leur mérite, & par les grandes Dignités qu'ils poſſédérent. Pierre d'Amboiſe, pére de notre Cardinal, fut Chambellan des Rois Charles VII & Louis XI. Il épouſa Anne de Beuil, fille de Jean IV, Sire de Beuil, Grand-Maître des Arbalétriers, & Colonel de l'Infanterie Françoiſe, dont il eut huit filles & neuf fils. George d'Amboiſe étoit le plus jeune de tous, ou du moins le pénultiéme (1). [> Moréri donne cette Généalogie d'une manière un peu différente. Selon lui, Etienne de Berrie étoit fils, & non petit-fils de Pierre; & ce fut *Renaud* de Berrie, fils d'Etienne, qui épouſa Marguerite d'Amboiſe. ADD. DU TRAD.]

* Mr. Le Gendre dit, auſſi-bien que Moreri, que Etienne étoit fils de Pierre. R. D. T.

(1) Le Gendre *Vie du Cardinal d'Amboiſe*, T. I. L. I. p. 1-3.

[*B*] *Il répondit d'une manière qui mit ſes ennemis dans l'impuiſſance de le trouver coupable.*] Les Commiſſaires choiſis par le Parlement lui aiant demandé s'il n'étoit pas un des Conſpirateurs, & s'il n'avoit pas fait tout ce qui avoit dépendu de lui pour emmener le Roi? il répondit hardiment, qu'il avoit eu ſes ordres pour faire ce qu'il avoit fait, & qu'il s'en rapportoit à ce que le Roi lui-même déclareroit là-deſſus. Cette réponſe rendit le procès qu'on avoit intenté contre lui ſi épineux, que ceux qui l'avoient commencé jugérent à propos de ne le pas inſtruire. Car comment auroient-ils pu pourſuivre un homme qui tenoit ce langage? Comment auroient-ils pu le punir d'un crime, dont le Roi lui-même, qui avoit alors dix-ſept ou dix-huit ans, étoit également coupable (2)? C'eſt la réflexion de notre Auteur; mais eſt-elle bien juſte? Il y a lieu d'en douter. Car quoique le Roi eût conſenti au projet de ceux qui avoient deſſein de le tirer des mains de la Régente, c'étoit cependant une trahiſon d'inſpirer un pareil deſſein à ce Prince. Si la défenſe d'Amboiſe étoit valable, il n'y a pas de Conſeiller, qui après avoir donné de mauvais conſeils à un Roi, ne puiſſe alléguer pour ſa juſtification le conſentement de ſon Maître, & échapper par-là au châtiment qu'il a mérité.

(2) S. Gelais *Hiſt. de Louis XII.* p. 57. *apud* eund. p. 15.

[*C*] *Il ſupporta cette eſpéce d'exil avec beaucoup d'impatience.*] Quoiqu'il eût alors près de trente ans, il n'étoit pas encore ſacré Evêque; & n'aiant point acquis les vertus & les qualités requiſes pour l'Epiſcopat, il n'en pouvoit exercer les fonctions avec honneur. D'ailleurs, accoutumé aux affaires & aux intrigues de la Cour, il ne s'accommodoit pas de la vie retirée qu'il étoit obligé de mener dans ſon Diocèſe; deſorte qu'il n'y avoit rien qu'il ſouhaitât tant, que de pouvoir venir exercer ſes

Protecteur de prifon ; & il s'y employa fi vigoureuſement, qu'enfin il eut le bonheur de réuſſir [D]. Le Duc d'Orléans étant en liberté, & aiant fait le mariage du Roi avec la Princeſſe Anne de Bretagne, acquit beaucoup de crédit à la Cour, & d'Amboiſe ſon Favori en reſſentit bientôt les heureux effets ; car il eut au bout de quelque tems l'Archevêché de Narbonne : mais comme il étoit trop éloigné de la Cour, il le changea avec plaiſir pour un moins conſidérable, qui étoit celui de Rouen [E], dont le Chapitre l'élut le 21 d'Août 1493. Auſſi-tôt qu'il fut en poſſeſſion de cet Archevêché, le Duc d'Orléans, qui étoit Gouverneur de Normandie, le fit ſon Lieutenant-Général dans cette Province, avec la même autorité que s'il eût été Gouverneur en Chef. Cette Province étoit alors dans un grand déſordre : la Nobleſſe opprimoit le Peuple ; les Juges étoient ou corrompus, ou intimidés ; les Soldats, licentiés depuis les dernières guerres, infeſtoient toute la Province, pillant & aſſaſſinant tous les Voyageurs qu'ils rencontroient. Mais dans moins d'un an de tems, d'Amboiſe, par ſes ſoins & ſa prudence, eut le plaiſir de voir la paix & la tranquillité publique rétablies dans la Province qui avoit été confiée à ſa conduite. Charles VIII aiant réſolu en 1494 de faire la conquête du Royaume de Naples, & de paſſer lui-même en Italie pour cette Expédition, le Duc d'Orléans prit les devans ; & d'Amboiſe, qui quittoit rarement le Duc, jugea à propos d'aller faire la viſite de ſon Diocèſe, où il ne demeura que très peu de tems : mais dans le peu de ſéjour qu'il y fit, il régla tout ſi bien, qu'il avoit lieu d'eſpérer que le bon ordre y ſeroit auſſi bien obſervé, que s'il y eût réſidé. Il ne laiſſoit pourtant pas d'avoir quelques ſcrupules ſur ſa non-réſidence ; mais ſon Hiſtorien obſerve (*f*), que quelques perſonnes de ſens, & qui n'avoient pas moins de probité, quoiqu'elles n'affectaſſent pas un air auſtère & ne fiſſent point grande parade d'une certaine réforme extérieure, lui repréſentérent, qu'en s'attachant à la perſonne du Duc, il étoit en ſituation de faire infiniment plus de bien à l'Egliſe & à l'Etat, que s'il réſidoit dans ſon Diocèſe. Amboiſe ſuivit cet avis, & joignit le Duc aſſez tôt pour être témoin de la victoire qu'il remporta ſur la Flotte Napolitaine, après laquelle Charles VIII le rendit maître de tout le Royaume de Naples en huit jours de tems. Il eſpéroit que le Duc d'Orléans, étant en Italie, iroit à Rome pour lui procurer le Chapeau de Cardinal ; mais ſes eſpérances furent traverſées par la maladie du Duc, qui empêcha ſon voyage de Rome, & l'obligea de demeurer à Aſt (*g*). Le Roi de France aiant peu après perdu ſes Conquêtes en Italie, réſolut de les recouvrer ; & pour ne pas courir le riſque de les perdre une ſeconde fois, il fit un Traité avec quelques Princes d'Italie, dont le prémier article portoit, qu'il commenceroit par ſe rendre maître du Milanès, & que ce Duché ſeroit donné au Duc d'Orléans, qui fut déclaré Généraliſſime de cette nouvelle Expédition. Le Duc envoya donc ſes Equipages ; mais au moment que tout le monde s'attendoit qu'il iroit ſe mettre à la tête de l'Armée, il changea ſubitement de réſolution, & allégua quelques raiſons frivoles de ce qu'il demeuroit en France. Ce changement déplut extrémement au Roi, qui accuſa d'Amboiſe d'en être la cauſe. Effectivement ce Prélat avoit repréſenté au Duc, que la ſanté du Roi étant en mauvais état, ce Prince ne pouvoit pas vivre longtems ; & qu'ainſi le Duc ſeroit très imprudemment de s'éloigner de la Cour, dans un tems où il étoit ſi prêt de monter ſur le Trône (*h*) : car il étoit le plus proche Héritier de la Couronne, depuis la mort du Dauphin, fils unique du Roi, décédé peu après la conquête du Royaume de Naples. Cet avis auroit coûté cher à d'Amboiſe [F], ſi le Roi eût vêcu plus longtems ; mais il mourut le 7 d'Avril 1498, & par ſa mort le Duc d'Orléans monta ſur le Trône ſous le nom de Louis XII, & d'Amboiſe devint ſon Prémier Miniſtre. La prémière choſe qu'il fit en commençant ſon Miniſtère, lui concilia l'amour de toute la Nation. C'étoit la coutume, à l'avénement d'un Roi à la Couronne, de mettre une Taxe extraordinaire ſes fonctions d'Aumônier du Roi (*i*).

(*f*) Id. ibid. p. 64.

(*g*) Ville de Piemont.

(*h*) Le Gendre ibid. p. 73.

(*i*) Le Gendre ibid. p. 80.

[D] *Il s'y employa ſi vigoureuſement, qu'enfin il eut le bonheur de réuſſir.*] Voyant qu'il étoit impoſſible de rien gagner ſur la Ducheſſe de Bourbon, qui étoit inexorable, il crut que le meilleur moyen étoit de s'inſinuer dans les bonnes graces du Roi, & de lui inſpirer peu à peu des ſentimens favorables pour le Duc. Charles VIII avoit vingt ans, & ſouffroit impatiemment que ſa ſœur le tînt ſous le joug ; & les jeunes Seigneurs qui étoient de ſes plaiſirs, lui reprochoient ſouvent la dépendance où elle le tenoit. Amboiſe avoit coutume de profiter de ces occaſions, pour parler en faveur du Duc d'Orléans ; mais ce qui contribua le plus à la liberté de ce Prince, ce fut l'affaire ſuivante. François II. étoit Duc de Bretagne, & Anne ſa fille aînée devoit hériter de ce Duché : elle n'avoit que douze ans, quand ſon père mourut, & elle voyoit d'épouſer par Procureur l'Archiduc Maximilien fils de l'Empereur Frédéric III (4) ; mais le mariage n'étoit pas encore conſommé. Cette alliance allarma la Cour de France, qui ne voyoit qu'à regret la Bretagne annexée aux Domaines de la Maiſon d'Autriche. Le Comte de Dunois, qui étoit fort en faveur auprès d'Anne, entreprit de rompre ſon mariage avec l'Archiduc, & de lui faire épouſer le Roi de France. Elle étoit dans grande beauté, & le Roi en étoit déjà amoureux. Mais la plus grande difficulté étoit de perſuader cette Princeſſe : le Roi de France lui faiſant actuellement la guerre, il n'étoit pas aiſé de la faire réſoudre à épouſer un ennemi. Dunois trouvant beaucoup de difficulté à la perſuader, pria d'Amboiſe d'inſormer le Roi, que perſonne ne pourroit ſi bien gagner cette Princeſſe que le Duc d'Orléans, qui en avoit été amoureux, & pour lequel elle conſervoit encore beaucoup de bonne volonté, quoiqu'il fût marié (5). Quelque le Roi eût une forte envie de voir réuſſir cette affaire, il étoit tellement accoutumé à fuivre les volontés de ſa ſœur la Ducheſſe de Bourbon, qu'il n'oſoit prendre aucune réſolution à ſon inſu. Mais à la fin, encouragé par Amboiſe & par ſes jeunes Courtiſans, qui ne pouvoient ſouffrir de le voir ſi fort eſclave de ſa ſœur, il alla lui-même délivrer le Duc d'Orléans de priſon, ſans donner aucune connoiſſance de ſon deſſein à la Ducheſſe de Bourbon. La Princeſſe de Bretagne avoit encore quelque bienveillance pour le Duc d'Orléans, ainſi que nous l'avons remarqué ; mais comme il n'y avoit pas d'apparence qu'elle pût jamais l'épouſer, il l'engagea à épouſer le Roi (6).

(4) Ou IV. ſe on quelques-uns.

(5) Avec la plus jeune Sœur du Roi.

(6) Le Gendre *ubi ſup.* p. 41. 52.

[E] *Il le changea . . . . pour . . . celui de Rouen.*] Quand l'Archevêché de Rouen vint à vaquer, le Roi & le Duc d'Orléans envoyérent une Députation ſolennelle au Chapitre de la Cathédrale, pour le prier d'élire Amboiſe. La Députation étoit compoſée des Seigneurs les plus puiſſans & les plus diſtingués de la Cour, & des principaux Officiers de la Ville de Rouen & de la Province de Normandie. Les Chanoines répondirent, qu'ils avoient beaucoup de reſpect pour le Roi, qu'ils honoroient le Duc, & eſtimoient la perſonne qu'on leur propoſoit ; mais que comme c'étoit une affaire de conſcience, ils vouloient agir avec toute la circonſpection poſſible, examiner mûrement & peſer au poids du Sanctuaire ce qui ſeroit du bien de leur Egliſe. Ils ne parloient ainſi que pour ſauver les apparences, & pour conſerver du moins une ombre de liberté : car comment pouvoient-ils refuſer de ſe conformer aux volontés de la Cour (7) ? C'eſt la réflexion que fait notre Auteur, qui ſemble déſapprouver par-là, que les Princes ſe mêlent des Elections des Evêques. Ce n'eſt pas à nous à décider, quelle des deux voies eſt la plus avantageuſe pour la paix & la ſureté de l'Egliſe & de l'Etat, celle des Elections par les Chapitres, ou celle du choix par le Souverain ; mais nous ne pouvons nous empêcher de rapporter ici une remarque du célèbre Père Paul. Cet excellent Ecrivain poſe en fait, que les meilleurs Evêques étoient ceux qui étoient établis par les Princes : & que tant que le Clergé s'eſt mêlé des Elections, il y eſt arrivé une infinité de déſordres (8).

(7) Id. ibid. p. 57.

(8) Voyez Fra-Paolo *Traité des Benef.* §. IX.

[F] *Cet avis auroit coûté cher à d'Amboiſe.*] Le Roi le ſoupçonnant d'être l'auteur de ce conſeil, en fut fort irité contre lui, ne pouvant lui pardonner de ce qu'il le regardoit comme un homme mourant. Les ennemis d'Amboiſe s'appercevant qu'il étoit mal dans l'eſprit du Roi, ſaiſirent cette occaſion pour le perdre entièrement. Ce Prélat avoit été obligé d'uſer de quelque ſévérité pour rétablir la paix & la tranquillité publique dans la Province de Normandie, ce qui avoit irrité contre lui un grand nombre de perſonnes, qui avoient coutume de s'enrichir en pillant & en foulant le peuple. Ils réſolurent de ſe venger, & repréſentérent au Roi, qu'en peu de tems il perdroit toute ſon autorité en Normandie, que le Duc d'Orléans agiſſoit dans cette Province plutôt en Souverain qu'en Gouverneur, & que d'Amboiſe ſon Lieutenant y exerçoit une autorité arbitraire & ſans bornes. Le deſſein de cette Cabale étoit de dépouiller le Duc d'Orléans de ſon Gouvernement, & de faire exiler Amboiſe à Aſt. Et comme le Roi étoit très diſpoſé à prêter l'oreille à leurs inſinuations, ils auroient à coup ſûr réuſſi, ſi la

dinaire sur le peuple, pour payer les fraix du Couronnement, & pour témoigner au nouveau Roi la joie de ſes Sujets: mais par le conſeil d'Amboiſe, cette Taxe ne ſe leva point à l'avénement de Louis XII; ce qui perſuada au peuple, que ce Prémier Miniſtre étoit ſincère dans la promeſſe qu'il faiſoit, de ſoulager de tout ſon pouvoir la Nation des charges ſous leſquelles elle avoit ſi longtems gémi. Effectivement après le Couronnement, d'Amboiſe diminua les Impôts d'un dixième, & continua toujours à les diminuer, juſqu'à ce qu'il les eut réduits au tiers de ce qu'ils étoient auparavant (*i*); & malgré les guerres où le Royaume ſe trouva engagé dans la ſuite, aucun des Impôts qui avoient été abolis, ne fut remis durant ſon Miniſtère (*k*): ce qui lui fait d'autant plus d'honneur, qu'il y a peu, & très peu même de Miniſtres, à qui l'on puiſſe avec juſtice donner le même éloge. Ici l'Hiſtoire d'Amboiſe commence à ſe trouver tellement mêlée avec celle de France & des Pays voiſins, qu'il eſt impoſſible de faire connoître entièrement ce grand Miniſtre, à moins que de tranſcrire toute l'Hiſtoire de ſon tems: mais comme cela rendroit cet Article d'une longueur peu convenable, nous ſommes obligés de choiſir les circonſtances les plus intéreſſantes & les plus remarquables de ſa vie. La plupart des Juges des Cours de Juſtice étoient des ames vénales, qui ſe laiſſoient ou corrompre, ou intimider; enſorte que les pauvres, & ceux qui n'avoient point d'appui, ne pouvoient jamais obtenir Juſtice, quand leurs Parties étoient puiſſantes & riches. Un autre deſordre non moins grand, c'étoit que tous les procès trainoient ſi fort en longueur, étoient d'une ſi grande dépenſe, & accompagnés de tant de détours & de chicanes, que la plupart des gens aimoient mieux abandonner leurs droits, que de s'efforcer à les recouvrer par d'ennuyeuſes & infinies procédures. D'Amboiſe réſolut de remédier à tout cela. Il fit venir tous les Juges & les Juriſconſultes, qui paſſoient pour les plus intégres & les plus ſavans, & les chargea d'examiner ce qu'il y avoit à faire pour que la Juſtice fût adminiſtrée ſans partialité, pour abréger les procès & les rendre moins ruïneux, & pour prévenir la corruption & les mauvaiſes pratiques des Juges (*l*). Quand les Commiſſaires qu'il avoit établis eurent déclaré les changemens qu'il y avoit à faire aux anciennes Loix, & les nouvelles qu'il étoit à propos de faire, Amboiſe ſe chargea lui-même du ſoin pénible d'examiner leur projet à fond, & y aiant fait quelques additions, il publia ces nouveaux Réglemens dans tout le Royaume, par l'autorité du Roi. Et comme il avoit été fait Gouverneur en Chef de Normandie, depuis l'avénement du Roi à la Couronne, il alla lui-même dans cette Province avec le Titre important de Réformateur-Général, pour y faire recevoir ſon nouveau Code (*m*). Pendant que cette affaire étoit ſur le tapis, il en entreprit une autre bien plus difficile: c'étoit la diſſolution du mariage du Roi avec Jeanne de France, fille de Louis XI. Quelque épineuſe que fût cette entrepriſe [*G*], Amboiſe trouva moyen d'en venir à bout, en procurant à Céſar Borgia, fils du Pape Alexandre VI, le Duché de Valentinois, avec une penſion de vingt mille livres. En récompenſe, Alexandre envoya au Miniſtre le Chapeau de Cardinal, & le Roi augmenta ſes penſions. Le nouveau Cardinal fit enſuite le mariage du Roi avec Anne de Bretagne, veuve du feu Roi, quoique les Bretons y fuſſent extrêmement contraires [*H*]. Lorſque Louis XII fut proclamé Roi, il avoit ajouté à ſes Titres celui de Duc de Milan, parce qu'il prétendoit ce Duché du chef de Valentine ſon aieule, ſœur & unique héritiére du Duc Philippe-Marie, le dernier Prince légitime de la Maiſon de Viſconti (*n*). Le Cardinal-Miniſtre engagea donc le Roi à envahir le Milanés, & afin qu'il ne trouvât point d'obſtacles, il obtint de tous les Princes d'Italie de ne point s'oppoſer à cette entrepriſe [*I*]. Amboiſe, quoiqu'Archevêque de Rouen, Cardinal, & Prémier-Miniſtre, fut honoré dans le même tems d'une nouvelle Dignité: le Pape, pour l'attacher plus fortement à ſa perſonne, lui donna le Titre de Légat du Saint Siége, avec pouvoir de faire & de défaire tout ce qu'il jugeroit à propos dans l'Egliſe (*o*).

(*i*) Le P. Daniel *Hiſt. de France* T. VII. p. 7. dit ſeulement que le Roi déchargea le peuple du tiers des Impôts.

(*k*) Le Gendre ibid. L. II. p. 87. 88.

(*l*) Id. ibid. p. 92.

(*m*) Id. ibid. p. 102. 103.

(*n*) Id. ibid. p. 86.

(*o*) Le Gendre *ubi ſup.* p. 79. 81.

ſi la mort du Roi n'eût fait échouer leur projet (9).

[*G*] *Quelque épineuſe que fût cette entrepriſe, Amboiſe trouva moyen d'en venir à bout.*] Il avoit très bien que ce deſſein l'expoſeroit à la cenſure, non ſeulement de ceux qui aiment à reprendre en tout la conduite du Gouvernement, mais auſſi à celle des perſonnes pieuſes, qui rélgiant leurs actions ſur les maximes les plus exactes de la Morale, regardent comme un crime dans les autres de s'en éloigner le moins du monde, quoique ce ſoit pour le Bien-public. Mais d'Amboiſe mépriſa de pareilles critiques: il conſidéra que l'intérêt du Royaume demandoit que le Roi eût des enfans, & que Louis XII n'en avoit point, ni ne pouvoit eſpérer d'en avoir de la Reine. La plus grande difficulté étoit d'obtenir le conſentement du Pape pour ce divorce. Pour gagner le Saint Père, le Roi promit de faire épouſer à Céſar Borgia ſon fils, la fille du Roi de Naples, & de lui donner une penſion conſidérable. A ces conditions le Pape conſentit de nommer des Commiſſaires, pour examiner les raiſons de nullité du mariage du Roi. Ces raiſons étoient, que Louis n'avoit jamais conſenti à ſon mariage, & qu'il ne l'avoit pas conſommé. Elles auroient été concluantes, dit mon Auteur, ſi elles euſſent été véritables. Mais on remarqua ſur la prémiére, que Louis ne s'étoit jamais plaint qu'il eût été forcé à épouſer Jeanne de France; ou que s'il s'en étoit plaint d'abord, il avoit vécu longtems avec elle ſans proteſter contre ſon mariage. Et pour ce qui eſt de la ſeconde raiſon, il étoit difficile de croire qu'il eût habité ſi longtems avec elle, ſans conſommer le mariage, ſur-tout après que ſa femme eut fait tout ce qui étoit en ſon pouvoir, & pris bien de la peine, pour le faire ſortir de priſon ſous le régne de Charles VIII. Ces conſidérations auroient rendu le divorce très difficile, s'il eût été queſtion de particuliers; mais quand il s'agit du Bien-public, & que toute une Nation ſouhaite que le Prince ait des enfans, de ſimples probabilités deviennent de fortes preuves, ſur-tout lorſque celles des Parties intéreſſées, qui a le plus ſujet de ſe plaindre du divorce, ſemble y conſentir. Jeanne de France ne s'oppoſa point au divorce, ſoit par inſenſibilité, ou qu'elle deſeſpérât de ſe faire rendre juſtice: elle ſe ſoumit à la Sentence qui déclaroit ſon mariage nul, perſuadée par d'Amboiſe, en qui elle avoit beaucoup de confiance. Le Pape confirma la Sentence, & Céſar ſon fils approuva la Bulle en France; & en récompenſe le Roi lui fit épouſer, non la Princeſſe de Naples, qui le refuſa, quoiqu'elle deſcendît elle-même d'un bâtard, mais Charlotte d'Albret, Princeſſe d'un grand mérite & d'une rare beauté (10).

(10) Id. ib. p. 94. 98.

[*H*] *Quoique les Bretons y fuſſent extrêmement oppoſés.*] Louis avoit été amoureux d'Anne, il y avoit douze ans, & elle l'aimoit avant que d'épouſer Charles VIII, n'aiant conſenti à ce mariage que pour prévenir l'entière ruïne de ſon Duché de Bretagne. Trouvant moyen à préſent d'accorder ſon intérêt avec ſon inclination en épouſant Louis XII, elle donna ſans peine les mains à ce mariage. Ils étoient proches parens; mais il étoit aiſé d'obtenir la diſpenſe du Pape, le Roi aiant déja tant fait pour lui. Une ſeule choſe faiſoit de la peine à la Reine Douairiére: c'étoit la crainte qu'elle avoit, que la Cour, épouſoit le Roi, la Bretagne ne devînt Province du Royaume de France; à quoi elle ne vouloit abſolument pas conſentir, ſouhaitant qu'on aſſurât l'indépendance dont ce Duché avoit toujours joui juſqu'à ce tems-là. C'étoit par la même raiſon que les Bretons s'étoient oppoſés au mariage projetté, & que les François le ſouhaitoient. L'expédient que le Miniſtre trouva pour diſſiper les craintes des prémiers, & pour ſatisfaire en même tems aux deſirs des derniers, ce fut d'inférer dans le Contract de mariage, que la Bretagne reléveroit du Roi de maniére qu'elle conſerveroit ſa liberté, & qu'elle ſeroit gouvernée ſelon ſes anciennes Loix & Coutumes; & que la Reine elle-même en retireroit les revenus (11). L'événement a fait voir que les craintes de la Reine Douairiére & des Bretons n'étoient que trop bien fondées, cette Province aiant, auſſi-bien que le reſte du Royaume, été depuis ce tems-là toujours ſoumiſe à l'autorité abſolue des Rois de France.

(11) Id. ib. p. 100. 102.

[*I*] *Il obtint de tous les Princes d'Italie de ne point s'oppoſer à cette entrepriſe.*] Il étoit aſſez naturel de craindre, que ſi le Roi de France devenoit puiſſant en Italie, ils ne fuſſent bientôt au nombre de ſes Sujets, ou de ſes Vaſſaux. Mais d'Amboiſe trouva le ſecret, non ſeulement de diſſiper leurs craintes, mais même de les éblouïr d'eſpérances. Il promit au Pape, que les François aideroient à ſon fils Céſar Borgia à conquérir la Romagne. Il flatta les Florentins de la reſtitution des Places que Charles VIII leur avoit ôtées, pour les donner à ceux de Piſe; & par ce moyen il les engagea à aſſiſter les François, de Troupes, de proviſions & d'argent. Il promit aux Vénitiens, qu'ils auroient pour leur part, Crémone & ſon Territoire, & généralement tout le Pays ſitué à la gauche de l'Adda. Que toutes ces Puiſſances devoient être aveugles, puiſqu'elles ne s'appercevoient pas, qu'en ſouffrant que le Roi de France s'établît dans leur voiſinage, elles ſe donnoient un Maître, qui tôt ou tard les ruïneroit! Leur véritable intérêt étoit d'unir leurs forces, pour empêcher les François de paſſer les Alpes (12).

(12) Id. ib. p. 120. 121.

[*K*] *Le*

fortement à ſes intérêts, le déclara Légat du Saint Siège dans toute la France. Tout le monde en fut extrêmement ſurpris [K]: mais le Légat ſe conduiſit dans ce poſte avec tant de prudence & de ſageſſe, que le Roi & le Pape furent tous deux également ſatisfaits de lui (o). Après qu'il eut pris poſſeſſion de ſa Légation, il accompagna le Roi en Italie, où, par les bons ordres qu'il avoit donnés, l'Armée Françoiſe réuſſit ſi heureuſement dans ſon entrepriſe, que dans l'eſpace de vingt jours (p), le Duché de Milan & l'Etat de Gènes (q) tombérent entre les mains de Louis XII (r). Mais il ne garda pas longtems ces Conquêtes. Le Milanès ſe ſouleva, dès que le Roi & le Cardinal furent retournés en France; & cette révolte fit murmurer toute la France contre le Cardinal, comme s'il en eût été la cauſe. En effet, il eſt difficile de l'excuſer entiérement [L]. Le Roi lui-même, quoiqu'il l'aimât, commença à être ſenſible aux reproches qu'on faiſoit à ſon Miniſtre. Mais celui-ci avoit un ſi grand aſcendant ſur l'eſprit de ſon Maitre, qu'il l'appaiſa bientôt, après quoi il ne s'embarraſſa guéres des inſinuations malignes de ſes ennemis. Il réſolut d'abord de réparer la perte que le Royaume avoit faite, en tâchant de recouvrer le Milanès. Il alla lui-même en Italie, & en peu de tems il ſe rendit maître de tout le Duché, & fit Louis Sforce priſonnier (s): mais il s'en fallut de beaucoup que ſa conduite dans cette occaſion fût généreuſe [M]; car ce fut plutôt par l'argent & par trahiſon, que par la bravoure de ſon Armée, qu'il vainquit l'ennemi. Lorſqu'il fut à Milan, il traita cette Ville avec beaucoup de hauteur [N]; mais il fit grace de la vie aux habitans. Il prit mieux ſes meſures pour aſſurer ſa Conquête, qu'il ne l'avoit fait la prémiére fois. Il ôta à Jean-Jaques Trivulce le Gouvernement de Milan, à cauſe que ſa hauteur & ſes violences avoient beaucoup contribué à la derniére révolte. Chaumont d'Amboiſe, neveu du Miniſtre, fut mis à la place de Trivulce, & fut fait auſſi Général des Armées d'Italie. Chaumont étoit un jeune-homme de grande eſpérance, mais qui n'avoit pas encore beaucoup de réputation ni d'expérience; deſorte que le choix que fon oncle fit de lui, fut généralement deſapprouvé. Mais il fit bientôt voir, par ſa prudence & par ſon courage, qu'il n'étoit pas indigne des grands Emplois qu'on lui avoit confiés. Le Cardinal rétablit auſſi la Diſcipline militaire, fit de nouveaux Réglemens, & prit des meſures efficaces pour faire exécuter les Loix. Il mit dans pluſieurs Villes des Garniſons ſuffiſantes pour empêcher les habitans de ſe ſoulever (t). Il en-

(o) ibid. p. 124.

(p) Daniel *Hiſt. de France* T. VII. p. 17.

(q) Gènes étoit dans ce tems-là en la puiſſance des fils de François Sforce. Le Gendre *ubi ſupra* p. 120.

(r) En 1499.

(s) Le 10 d'Avril 1500.

(t) Le Gendre ibid. p. 160—166.

[K] *Le Pape . . . . . le déclara Légat du S. Siége . . . Tout le monde en fut extrêmement ſurpris.*] On pourroit citer à cette occaſion ces paroles du Sauveur : *Nul ne peut ſervir deux Maîtres* (13). Car comment étoit-il poſſible que le même homme fût en même tems le Miniſtre du Pape, & celui du Roi ? Comment le Pape & le Roi, qui avoient ſouvent des intérêts oppoſés à démêler, pouvoient-ils confier leurs affaires entre les mains de la même perſonne ? Et quand ces deux Puiſſances ſe trouvoient en différend, comment le même Miniſtre pouvoit-il être fidéle aux deux ? Amboiſe n'eut aucun égard à ces diſcours, qui ſe tenoient communément à la Cour, & parmi les perſonnes de tout ordre. Comme il avoit grande envie d'être Pape, il étoit charmé de pouvoir agir en Pape dans la France, juſqu'à ce qu'il pût le faire par lui-même. Cette intention. Son Hiſtorien ajoute, qu'il ſe conduiſit avec tant de prudence dans l'exercice de ſa Légation, qu'il n'agit jamais ni contre l'autorité du Pape, ni contre les Libertés du Royaume, même pendant la plus grande meſintelligence entre le Roi & le Pape (14).

(13) Matth. VI. 24.

(14) Le Gendre *ubi ſup.* p. 124.

[L] *Il eſt difficile de l'excuſer entiérement.*] 1. Il avoit donné le Gouvernement de Milan à un homme ſi hautain, ſi fier & ſi avare (15), qu'il ſe rendit bientôt extrêmement odieux aux habitans de cette Ville. Amboiſe connoiſſoit ſon caractére ; mais il crut qu'étant Italien, il ſeroit mieux obéi qu'un Etranger. 2. Il donna au brave Stuart d'Aubigny, part au Commandement dans l'Armée de Trivulce ; ce qu'on blâma fort, parce que ces Généraux étant tous deux Etrangers, ne pouvoient jamais s'accorder, & que leur meſintelligence ne pouvoit que cauſer de nouvelles diſputes, non ſeulement parmi les habitans, mais même dans l'Armée. Effectivement, ils ne pouvoient ſe ſouffrir, & leur meſintelligence alla ſi loin, que quand l'un vouloit une Ville, c'étoit afin que l'autre ne l'entrât s'y oppoſât. 3. Il ne laiſſa que peu de Troupes dans les Places du Milanès, craignant de fouler le peuple, & voulant gagner ſon affection : ce qui, diſoient ſes ennemis, étoit ſort imprudent, vu l'humeur inconſtante, inquiéte & fédicieuſe de ce peuple (16). C'étoient-là les raiſons, par leſquelles on blâmoit le Cardinal ; & il faut avouer, que s'il agit en homme généreux, qui avoit bonne opinion de ſes Amis, & du Peuple conquis, il agit en même tems en mauvais Politique, qui ne doit jamais ſe fiér à ceux qu'il a ſoumis par la force des armes. Les conquêtes ne peuvent ſe conſerver, que par les mêmes voies par leſquelles on les a faites.

(15) Jean-Jaques Trivulce.

(16) Le Gendre ibid. p. 132—139.

[M] *Il s'en faliut de beaucoup que ſa conduite dans cette occaſion fût généreuſe.*] L'Armée de Louis Sforce étoit compoſée en partie de Suiſſes ; & Sforce n'aiant pas reçu d'argent, comme il s'y attendoit, pour les payer, ils le menaçoient, tantôt de piller ſes Places, tantôt de s'en retourner dans leur Pays, ou de paſſer dans l'Armée Françoiſe. Amboiſe, inſtruit de leur mécontentement & de leurs murmures, envoya quelques Emiſſaires parmi eux, qui leur promirent une groſſe ſomme d'argent, s'ils vouloient abandonner leur Général, & une beaucoup plus grande encore, s'ils vouloient le livrer aux François. Ses offres furent acceptées ; les Suiſſes de l'Armée de Sforce lui déclarérent qu'ils étoient réſolus de ne point ſe battre contre les Suiſſes leurs parens & leurs amis, qui étoient dans l'Armée de France ; & ſur le champ ils ſe retirérent à Novare. Ce malheureux Prince, ne ſachant de quel côté tourner, fut contraint de ſuivre ces traitres. Il ne fut pas plutôt entré dans la Ville, que l'Armée Françoiſe l'inveſtit, pour qu'il ne leur échappât point. Dans cette derniére extrémité, la ſeule reſſource de Sforce fut de tâcher de gagner les Suiſſes, & de leur offrir de l'argent pour les engager à ſoutenir un ſiége dans Novare, ou du moins à faire une ſortie générale, pour cacher ſa retraite. Mais ils ne voulurent entendre à rien, parce qu'il n'avoit alors rien à leur donner. La ſeule grace qu'il put obtenir, fut qu'ils lui permettroient de ſortir avec eux en habit de Suiſſe, pour eſſayer de ſe ſauver à la faveur de ce déguiſement ; car ils étoient convenus avec d'Amboiſe qu'ils fortiroient de Novare comme une Armée vaincue, piques trainantes & enſeignes pliées. Mais cela ne ſuffiſoit pas au Cardinal, qui craignant que le projet ne fût découvert, demanda que les Suiſſes fortifient de la Ville deux à deux, & paſſaſſent au travers de l'Armée Françoiſe, rangée en deux files. C'étoit le plus ſûr moyen d'empêcher Sforce d'échapper ; & il fut effectivement bientôt pris, ſoit qu'il eût été trahi, comme ce fut l'opinion générale, ou qu'il eût été reconnu malgé ſon déguiſement (17).

(17) Id. ib. p. 149—151.

[N] *Il traita cette Ville avec beaucoup de hauteur.*] Auſſitôt que Sforce fut au pouvoir des François, ceux de Milan envoyérent des Députés au Cardinal d'Amboiſe pour implorer ſa clémence. Il ne leur répondit que par un regard ſévére ; & s'étant rendu à Milan, il ne logea point dans le Palais du Duc, comme les habitans l'en avoient prié, mais dans le Château, où il y avoit déja Garniſon Françoiſe. Le Canon du Château étoit braqué contre la Ville, comme s'il eût eu deſſein de la foudroyer. Les habitans étoient dans la plus terrible conſternatioa : Ils firent dire à d'Amboiſe, qu'ils remettoient leurs biens & leurs vies à ſa miſéricorde ; & pour adoucir ſon reſſentiment, hommes, femmes, enfans, les uns en habits de deuil, les autres couverts de ſacs & tous en larmes, ſe rendirent au Château, & ſe jettant à genoux devant la porte, ſe mirent à crier d'une voix lamentable, *grace ! grace ! miſericorde !* parce qu'il s'étoit répandu un bruit, que la Garniſon alloit ſortir pour piller, pour la détruire par le fer & par le feu. L'intention du Cardinal n'étoit que d'inſpirer de la terreur aux habitans : cependant, ſans faire paroître qu'il panchât à la clémence, il leur ordonna de ſe trouver le Vendredi Saint (18) dans la Cour de l'Hôtel de Ville, pour y entendre ſa Sentence. La Nobleſſe, les Bourgeois, & le commun peuple de Milan ſe rendirent donc au tems & au lieu marqué, non en foule & confuſément, mais en différens Corps, diſtingués par leurs Drapeaux, & formant une Proceſſion, à la tête de laquelle on avoit placé les jeunes enfans, afin d'exciter la compaſſion du Cardinal, qui d'une fenêtre du Château regardoit paſſer cette Proceſſion. Quand ils furent arrivés à l'Hôtel de Ville, le Cardinal commença ſa marche, revêtu de ſon habit de Cardinal, & faiſant porter ſa Croix devant lui. Dans cette eſpéce de Triomphe, il étoit accompagné de toute la Nobleſſe de l'Armée, & d'un peuple infini, qui le ſuivit juſques à l'Hôtel de Ville. Au fond de la Cour on avoit dreſſé un grand Amphithéatre, au milieu duquel on avoit élevé un Trône, où le Cardinal fut ſe placer, aiant à ſes côtés les principaux Officiers, tant Civils que Militaires. Auſſi-tôt qu'il fut arrivé, la Nobleſſe, les Bourgeois & le Peuple de Milan, qui l'attendoient dans la Cour, tombérent à genoux, & demeurérent dans cette poſture pendant que leur Orateur, mute-té & à genoux, fit un long Diſcours pour demander pardon de ce qu'ils avoient fait, promettant en leur nom qu'ils ſeroient fidéles à l'avenir. L'Orateur aiant cité l'exemple de S. Pierre, & aiant dit que la chute de cet Apôtre ſervit à fortifier la Foi, le Cardinal l'interrompant dit d'un ton menaçant : „ S. Pierre renia ſon Mai„ tre trois fois ; mais ſi ce peuple-ci retombe dans la mê„ me faute, il n'y aura plus de pardon pour lui, Milan „ ſera détruite juſqu'aux fondemens, & tous les habitans

(18) De l'an 1500.

» paſ-

envoya le reſte de l'Armée Françoiſe pour ſervir, une partie ſous les Florentins, & l'autre beaucoup plus conſidérable ſous Céſar Borgia Duc de Valentinois : en quoi il ſemble avoir plutôt conſulté ſon intérêt particulier, que ceux de ſon Roi & de ſa Patrie, comme nous le ferons voir dans les Remarques [O]. Après avoir tout réglé dans le Milanès, le Cardinal retourna en France, où il fut reçu du Roi, de la Nobleſſe & du Peuple, avec tous les honneurs poſſibles. Louis XII, maître du Milanès & de Gènes, réſolut de faire auſſi la conquête du Royaume de Naples. Ferdinand Roi d'Arragon & de Caſtille avoit le même deſſein, quoique le Roi de Naples fût ſon parent. Les Rois de France & de Caſtille conclurent un Traité, par lequel ils convinrent de partager le Royaume entre eux : Ferdinand devoit avoir la Pouille & la Calabre, & Louis l'Abruzze, la Terre de Labour & la Ville de Naples. Amboiſe fut l'auteur de ce Traité de partage, & toute la France murmura contre lui, d'avoir conclu une pareille Alliance avec Ferdinand, qui ne reſpectant ni ſes promeſſes ni ſes ſermens, ne manqueroit pas de dépouiller tôt ou tard les François de leur part. Le Cardinal, pour s'excuſer, diſoit qu'on avoit déja parlé de ce partage du tems de Charles VIII : mais on répondoit, que les tems avoient changé, & que Louis étant maître du Milanès & de Gènes, étoit mieux en état que ſon prédéceſſeur de conquérir le Royaume de Naples, & de conſerver ſa Conquête. Amboiſe, ſans avoir égard à ces murmures, ne penſa qu'à mettre ſon plan en exécution. Le Royaume de Naples fut conquis en trés peu de tems, & devint bientôt un ſujet de guerre entre Louis & Ferdinand, chacun d'eux prétendant avoir la Capitanate (o). Louis ſoutenoit qu'elle dépendoit de l'Abruzze, & Ferdinand prétendoit qu'elle appartenoit à la Pouille. Cette querelle fit murmurer plus que jamais contre le Traité que le Cardinal avoit fait, parce que les François craignirent que cela ne les engageât dans une dangereuſe guerre avec le Roi de Caſtille. Amboiſe crut éviter la guerre, en traitant avec Philippe Archiduc d'Autriche, gendre de Ferdinand & père du fameux Empereur Charles-Quint. Mais Gonſalve Général de Ferdinand, qui commandoit dans le Royaume, refuſa de publier la paix que l'Archiduc avoit jurée au nom de ſon beau-père, juſqu'à ce qu'il eût reçu des ordres d'Eſpagne; & en même tems il attaqua les François avec tant de ſuccés, que dans l'eſpace de dix-huit mois il les chaſſa de toutes les Places qu'ils tenoient dans le Royaume de Naples. Cela donna aux ennemis du Prémier Miniſtre une nouvelle occaſion de crier contre lui, comme s'il avoit négligé d'envoyer les recrues aux Armées Françoiſes en Italie. Le Cardinal, pour faire ceſſer ces plaintes, leva une puiſſante Armée, par le moyen de laquelle il eſpérоit de recouvrer le Royaume de Naples. Les Troupes Françoiſes qui marchoient à cette Expédition étant arrivées environ à ſix lieues de Rome, le Cardinal apprit que le Pape étoit mort. Il ſe rendit d'abord à Rome, plein d'eſpérance d'être élu Pape, parce qu'il avoit un puiſſant Parti parmi les Cardinaux, & que les Princes qui avoient le plus d'intérêt à lui donner l'excluſion, ſembloient diſpoſés à contribuer à ſon élévation. L'Empereur l'avoit flatté pluſieurs fois, qu'il ſoutiendroit ſes intérêts; & l'artificieux Roi de Caſtille, non content de donner au Roi de France quelque eſpérance d'une prompte paix, avoit aſſuré le Miniſtre qu'il favoriſeroit ſon élévation ſur la Chaire de S. Pierre, & cela uniquement pour les empêcher tous deux de pouſſer la guerre avec vigueur. Amboiſe ſe fiant trop à ces belles promeſſes [P], crut que la triple Couronne ne

(o) C'eſt un petit Comté du Royaume de Naples, mais ſi fertile, que de cent milliers la ronde on y envoie le bétail paître dans l'Hiver, ce qui rapporte au Roi annuellement deux-cens mille ducats.

» paſſés au fil de l'épée ſans quartier." Ces paroles, quoique ſévéres, firent eſpérer au peuple que pour le préſent il obtiendroit grace; & effectivement, après qu'une autre perſonne, par ordre du Cardinal, leur eut reproché d'une maniére également forte & noble leur inconſtance & leur infidélité, Amboiſe prononça à haute voix l'Acte d'Amniſtie au nom du Roi (19).

(19) Id. ib. p. 158-162.

[O] *Il ſemble avoir plutôt conſulté ſon intérêt particulier, que ceux de ſon Roi & de ſa Patrie.*] A l'égard de Piſe, on ne peut accuſer le Cardinal que d'avoir agi imprudemment, quoiqu'il n'eût peut-être pas des vues d'intérêt particulier. Piſe & Florence étoient anciennement deux fameuſes Républiques, & comme elles étoient voiſines, elles étoient jalouſes l'une de l'autre, & avoient été longtems en guerre, juſqu'à ce que Piſe eût été entiérement ſoumiſe par les Florentins. Lorſque Charles VIII vint en Italie pour conquérir le Royaume de Naples, il rétablit Piſe dans ſon ancienne liberté; & depuis ce tems-là cette Ville avoit été ſi bien fortifiée, que les Florentins n'oſoient en entreprendre le ſiége. Après la mort de Charles VIII, ils offrirent à Louis XII ſon ſucceſſeur de l'aſſiſter de Troupes & de munitions pour la conquête du Milanès, pourvu qu'en retour il leur promît de leur prêter, ſinon de l'argent, du moins ſes Troupes pour prendre Piſe. Louis aiant accepté cette propoſition, la guerre de Milan ne fut pas pluſtôt finie, que les Florentins le preſſérent de s'acquitter de ſa promeſſe. Ceux de Piſe, d'un autre côté, firent diverſes offres au Roi, pour le détourner d'aſſiſter leurs ennemis. Le Roi répondit, qu'il laiſſoit la déciſion de cette affaire au Cardinal. Celui-ci fut fort embarraſſé ſur le parti qu'il y avoit à prendre. Trivulce, & d'autres Seigneurs, ſoutenoient qu'il n'étoit pas de l'intérêt du Roi, d'augmenter la puiſſance des Villes & des Princes d'Italie, mais de les tenir aſſez bas, pour que les François puſſent en venir aiſément à bout, quand ils jugeroient à propos de les attaquer. D'un autre côté, il paroiſſoit non ſeulement juſte, mais prudent, d'accomplir la promeſſe qu'on avoit faite à des Alliés auſſi puiſſans que l'étoient alors les Florentins. Cette raiſon, dit mon Auteur, détermina d'Amboiſe, & l'engagea à aſſiſter les Florentins (20). Nous remarquerons, que quant à la juſtice qu'il y avoit à aſſiſter ceux de Florence, il n'y a point d'apparence que le Cardinal y ait eu beaucoup d'égard; mais pour ce qui eſt de la prudence, ce ſeroit matiére à diſputer, les François étant dans ce tems-là ſi puiſſans en Italie, qu'ils n'avoient pas grand ſujet de redouter la République de Florence : ou ſi cette République étoit déja ſi formidable, ne le devenoit-elle pas beaucoup plus par la conquête de Piſe, & du Pays qui lui appartenoit ? Il paroit même peu de tems après, que le Cardinal ne craignoit pas beaucoup les Florentins. Ils n'avoient pu ſe rendre maitres de Piſe, quoique ſoutenus par les Troupes de France; & les Piſans aiant offert au Roi une ſomme d'argent, s'il vouloit les prendre ſous ſa protection, il accepta la propoſition, nonobſtant les plaintes des Florentins, qui furent obligés eux-mêmes de conclurre avec d'Amboiſe un Traité, par lequel ils s'engageoient d'aſſiſter les François d'argent, d'hommes & de munitions, pour l'expédition de Naples (21). C'eſt ce qui me fait ſoupçonner que le Cardinal eut quelque raiſon ſecrette d'aſſiſter les Florentins contre ceux de Piſe. Mais pour ce qui eſt du ſecours qu'il envoya au Duc de Valentinois, il eſt évident, qu'il n'eut en vue que ſon intérêt particulier. Son Hiſtorien dit, qu'il eut beaucoup de peine à perſuader au Général Trivulce, & à quelques autres des principaux Officiers, la néceſſité qu'il y avoit d'envoyer des Troupes à Borgia, pour lui aider à conquérir toutes les Villes de la Romagne. La France n'avoit pas ſujet d'être contente de la conduite de ce Duc, ni de celle d'Alexandre VI ſon père. Quoique le Pape eût promis de ſecourir les François d'hommes & d'argent pour la conquête du Milanès, il avoit ſi peu tenu ſa parole, que pluſieurs le ſoupçonnoient d'avoir fomenté la derniére révolte, & d'être ſecrettement dans la Ligue que quelques Princes d'Italie avoient faite pour rétablir la Famille des Sforces. D'ailleurs Borgia, fils naturel du Pape, étoit un homme dangereux, qui ne ſe faiſoit aucun ſcrupule de violer ſa parole, & auquel on ne pouvoit par conſéquent ſe fier; & il y avoit tout lieu de craindre, qu'après qu'il ſe ſeroit rendu puiſſant par le ſecours des François, il ne devînt bientôt un de leurs plus grands ennemis, & ne ſît tous ſes efforts pour les renvoyer au-delà des Alpes. C'étoient-là de fortes raiſons, pour ne pas l'aſſiſter : cependant puiſque les François l'avoient promis, dit mon Auteur, ils ne pouvoient le refuſer, ſans offenſer le Pape, ce qui ne pouvoit qu'être dangereux dans les conjonctures préſentes. Mais, ajoute-t-il, il y avoit une autre raiſon, qui toucha peut-être davantage d'Amboiſe; c'étoit que le tems de ſa Légation alloit expirer, & qu'il ſouhaitoit fort que le Pape le continuât. Alexandre VI ne faiſoit jamais rien par générosité, & vendoit toujours ſes graces fort cher : enſorte que d'Amboiſe, pour obtenir du Saint Père ce qu'il vouloit pour lui-même, fut obligé d'aſſiſter ſon fils (22). Ce fut-là la véritable raiſon, qui lui fit envoyer la plus grande partie de l'Armée Françoiſe ſervir ſous le Duc de Valentinois; & en récompenſe, le Pape le continua Légat en France, avec un pouvoir plus étendu que celui qu'il avoit eu auparavant (23).

(20) Id. ib. p. 164-165.

(21) Id. Ibid. p. 152.

(22) Id. Ibid. p. 164-170.

(23) Id. ib. p. 170.

[P] *Amboiſe ſe fiant trop à ces belles promeſſes.*] Il prit ſi peu de ſoin de cacher ſon ambition, qu'il prit pour ſa Deviſe ces paroles (24) : O *Eternel, ne me fai point rougir de bonté* ; ou, *ne permets pas que je ſois trompé dans mon attente*. Mais les Amis du Cardinal ne pouvoient ſe perſuader que l'Empereur & le Roi de Caſtille fuſſent ſincéres dans les promeſſes qu'ils lui avoient faites, à cauſe qu'il étoit naturel qu'ils craignent que d'Amboiſe, s'il de-

(24) Pſ. CXIX. 31.

ne pouvoit lui manquer. Mais les Cardinaux ne furent pas ſi tôt enfermés dans le Conclave, qu'il reconnut ſon erreur. Le Cardinal François Piccolomini Archevêque de Sienne fut élu d'une voix unanime, & prit le nom de Pie III. Ce Pontife étant mort vingt-ſix jours après ſon élection, d'Amboiſe conçut de nouvelles eſpérances [Q], & ſe trouva trompé une ſeconde fois, le Cardinal de la Rovère aiant été élu ſans la moindre oppoſition. Ce Pape qui prit le nom de Jules II., pour conſoler d'Amboiſe de la perte de la Chaire de S. Pierre, le continua dans ſa Légation de France, & le fit en même tems Légat d'Avignon & de Bretagne (z). L'impatient deſir d'Amboiſe pour la Papauté fut extrêmement nuiſible aux affaires de France: car aiant retardé, à la prière des Cardinaux, la marche de l'Armée deſtinée contre Naples, elle arriva un mois trop tard pour profiter de l'état de foibleſſe où étoient alors les Eſpagnols, qui eurent le tems de ſe fortifier. Quelques autres circonſtances, trop longues à rapporter ici, concoururent auſſi à ruïner les affaires des François dans le Royaume de Naples (y). Amboiſe voyant qu'il n'y avoit plus d'eſpérance de recouvrer ce Royaume, penſa à aſſurer le Milanès, que le Roi de Caſtille menaçoit d'attaquer [R]. Mais le plus formidable ennemi, c'étoit l'Empereur, qui étoit prêt à marcher en Italie avec une puiſſante Armée, pour envahir le Milanès, ſoit pour ſui-même, ſoit pour y rétablir la famille des Sforces. Amboiſe lui-même alla trouver l'Empereur, & il le ménagea avec tant d'adreſſe & de prudence, en lui repréſentant qu'il étoit de ſon intérêt de ſe défier du Roi de Caſtille, & de faire alliance avec la France, qu'il l'engagea à conclurre un Traité, par lequel il étoit ſtipulé, que Charles, fils de l'Archiduc d'Autriche & petit-fils de l'Empereur, épouſeroit la fille de Louis XII, quoiqu'ils fuſſent tous deux encore enfans. Une autre condition de ce Traité étoit, que l'Empereur donneroit l'inveſtiture du Milanès au Roi de France, lequel en retour devoit payer à l'Empereur cent vingt mille écus en deux termes, & une paire d'éperons d'or par an. Ce Traité étoit très avantageux à la France, en ce qu'il maintenoit le Roi dans la paiſible poſſeſſion du Milanès, & qu'il obligea le Roi de Caſtille à ſigner une trève avec la France. Ce fut un bonheur pour le Prémier Miniſtre d'avoir conclu cette Alliance, puiſque s'il avoit échoué dans cette entrepriſe, il auroit vraiſemblablement perdu tout ſon crédit auprès du Roi, vu le puiſſant Parti qui s'étoit formé contre lui à la Cour [S]. Mais le ſuccès de ſes négociations avec l'Empereur, le mit en état de détourner l'orage: il s'acquit par-là tant de gloire & de réputation, qu'étant retourné à la Cour, ſes ennemis n'oſérent dirent mot contre lui (a). Peu après le retour d'Amboiſe en France, les affaires changérent entiérement de face, par la mort d'Iſabelle ou Eliſabeth (aa) Reine de Caſtille, qui occaſionna de grandes diviſions dans ce Royaume [T]. Ferdinand deſirant de retenir le Gouvernement de la Caſtille, qui par la mort de la Reine étoit dévolue à Jeanne de Caſtille, mariée à l'Archiduc d'Autriche, étoit diſpoſé à entrer en traité avec la France. Le Cardinal, qui ſavoit qu'il étoit de l'intérêt du Royaume d'affoiblir la puiſſance de l'Archiduc, traita avec Ferdinand; qui conſentit d'épouſer Germaine de Foix, ſœur de Gaſton Duc de Nemours, à condition que le Roi de France renonceroit à ſes prétentions ſur une partie du Royaume de Naples; ajoutant ſeulement, que ſi Germaine venoit à mourir ſans enfans, les prétentions du Roi ſubſiſteroient dans toute leur force. Le but du Cardinal en concluant ce mariage étoit, que s'il arrivoit que Ferdinand eût un fils de ſa ſeconde femme, ce fils héritât des Royaumes d'Arragon & de Sicile, dont l'Archiduc ſeroit privé par ce moyen. Malgré cette vue, le Traité fut déſapprouvé par pluſieurs Membres du Conſeil de Louis, qui diſoient que le Roi auroit mieux fait de donner à la Princeſſe

(z) La Bretagne n'étoit pas encore annexée à la Couronne de France.

(y) Le Gendre *ubi ſup.* L. III. p. 273-264.

(z) Id. ibid. p. 274-279.

(aa) Elle mourut le 26 de Nov. 1504.

(25) Le Gendre *ubi ſup.* L. III. p. 252.

devenoit Pape, ſe déclareroit contre eux en faveur de Louis, ſon ancien Maître, ſon Ami, & ſon Bienfaiteur. D'Amboiſe put auſſi s'appercevoir aiſément dans le Conclave, que les Cardinaux n'avoient aucune penſée de l'élever ſur la Chaire Papale: car les Chefs des différens Partis déclarérent ouvertement, que dans les conjonctures préſentes, il étoit néceſſaire pour le bien de l'Egliſe & pour celui du Saint Siége, de choiſir un Pape, qui ne favoriſât particuliérement aucun des Princes de l'Europe, & ſur-tout ceux d'Italie: qui par ſa fermeté & ſa ſageſſe pût réunir ceux qui étoient en guerre; & qui enfin, ſans épouſer aucun Parti, s'appliquât uniquement au rétabliſſement de la paix & de la tranquillité publique (25). Ces conſidérations auroient dû faire ſentir à notre Cardinal, que ſes eſpérances étoient vaines & mal fondées. Mais telle eſt la foibleſſe de ceux que l'ambition aveugle, qu'ils ont toujours du panchant à ſe flatter, & à eſpérer de voir arriver ce qu'ils ſouhaitent ardemment.

[Q] *Amboiſe conçut de nouvelles eſpérances.*] Le Duc de Valentinois & le Cardinal Aſcagne Sforce lui donnérent leur parole, que pour le coup il ſeroit ſurement élu. Le prémier parut même ſi aſſé pour lui, qu'il obligea tous les Cardinaux qui étoient ſes créatures, de promettre par ſerment qu'ils lui donneroient leurs ſuffrages. Mais malgré leur ſerment, il n'y avoit pas d'apparence que pour obliger Borgia, qui n'avoit que très peu de pouvoir depuis la mort de ſon père, ils voulufſent agir contre les intérêts du Roi d'Eſpagne qui étoit leur Souverain, en plaçant un François ſur la Chaire Papale. Outre qu'il n'y avoit aucune raiſon de croire que le Cardinal Sforce fût ſincérement dans les intérêts d'Amboiſe, puiſque toute l'eſpérance de l'infortunée Maiſon des Sforces étoit, qu'un nouveau Pape les rétabliroit dans le Duché de Milan; ce qu'ils ne pouvoient attendre d'un homme tel qu'Amboiſe, qui étoit entiérement dévoué au Roi de France (26).

(26) Id. ib. p. 255. 256.

[R] *Le Roi de Caſtille menaçoit d'attaquer le Milanès.*] Il s'étoit répandu un bruit, que l'Armée Eſpagnole s'étoit avancée pour conquérir le Milanès; ſur quoi d'Amboiſe fit toute la diligence poſſible pour ſe rendre dans ce Duché, afin de tenir le peuple en reſpect, de fortifier les Places, & d'augmenter les Garniſons. Ce bruit étoit ſans fondement: car Gonſalve (27), ſurnommé le *Grand Capitaine*, qui commandoit les forces d'Eſpagne en Italie, étoit entiérement occupé à aſſurer ſes conquêtes, ſans avoir dans ce tems-là la moindre penſée d'en faire de nouvelles (28).

(27) Il s'appelloit Gonſalve Ferdinand de Cordoue.

(28) Le Gendre *ubi ſup.* p. 274.

[S] *Un puiſſant Parti s'étoit formé contre lui à la Cour.*] Le Chef de ce Parti, & le plus dangereux des ennemis du Prémier Miniſtre, étoit le Maréchal de Gié, homme de qualité, de l'illuſtre Maiſon de Rohan, & qui avoit beaucoup de crédit, parce qu'il étoit dans la faveur de la Reine, qui avoit un pouvoir extraordinaire ſur l'eſprit du Roi. La Reine eſtimoit & aimoit De Gié, à cauſe qu'il étoit né ſon Sujet, qu'il étoit ſon parent (29), & qu'il avoit toujours témoigné beaucoup de zèle pour ſes intérêts. Ce Seigneur, quoique comblé déjà de biens & d'honneurs, ſe ſentant appuyé par une puiſſante Reine, ſouhaitoit avec paſſion de ſe voir à la tête de l'Etat. Il ne ceſſoit de dire à la Reine que les affaires auroient bien pris un meilleur tour, s'il en avoit eu le maniement; & que c'étoit la faute de d'Amboiſe, ſi elles tournoient ſi mal. Quoique le Roi fût perſuadé du mérite & de la fidélité de ſon Miniſtre, il étoit pourtant ſenſiblement touché d'avoir perdu en moins d'un an de tems, la réputation, le Royaume de Naples, ſon Armée, ſa Flotte, & les ſommes employées à de ſi grands armemens (30): tellement qu'il étoit aiſé aux ennemis d'Amboiſe d'irriter le Roi contre lui. Mais le Traité qu'il conclut avec l'Empereur, lui regagna bientôt la faveur du Roi, & tourna tout ſon reſſentiment contre De Gié, qui fut banni de la Cour par Sentence du Parlement de Toulouſe, le plus ſévére de tous les Parlemens du Royaume (31).

[T] *La mort d'Iſabelle occaſionna de grandes diviſions dans le Royaume de Caſtille.*] Par ſon Teſtament elle avoit laiſſé à Ferdinand ſon mari le Gouvernement du Royaume, & la jouiſſance de tous les revenus ſa vie durant, ſous le titre d'Adminiſtrateur pour ſa fille Jeanne de Caſtille; ce qui cauſa un mécontentement général parmi les Grands, qui favoriſoient l'Archiduc. Ferdinand, ſans s'embarraſſer de leurs murmures, continua à gouverner le Royaume, comme il avoit fait avant la mort de la Reine; mais il ceſſa de prendre le titre de Roi de Caſtille, de crainte d'irriter de plus en plus le peuple contre lui. Il avoit perdu l'eſtime des Caſtillans, par ſa trop grande ſoumiſſion aux volontés de la Reine, & ils le haïſſoient, à cauſe qu'il avoit été trop ſévére envers eux. Il s'attacha à regagner par tous les moyens poſſibles leur affection & leur eſtime, mais inutilement: ſes artifices, ſes careſſes, ſes promeſſes furent toutes ſans ſuccès, ce qui l'obligea à avoir recours à la France. Il propoſa donc à Louis XII de faire une Alliance avec lui. Son deſſein étoit d'empêcher la France d'aſſiſter les mécontens, & de l'engager par-là à l'aider, ſi l'occaſion s'en préſentoit. Ils avoient déja envoyé ſecrettement quelques perſonnes en France, pour ſolliciter l'aſſiſtance du Roi. Mais d'Amboiſe étoit fort éloigné de leur accorder leur demande, parce que ſi d'un côté il étoit de l'intérêt du Roi de France d'entretenir la diviſion parmi les Grands de Caſtille, il

(29) La Maiſon de Rohan étoit alliée depuis longtems à celle de Bretagne.

(30) Le Gendre ibid. p. 276. 277.

(31) Id. ib. p. 281. 282.

ceſſe une Dot en argent, que de renoncer à ſes droits. Mais le Cardinal repréſenta, que les conjonctures étoient telles, qu'il n'y avoit aucune eſpérance de recouvrer jamais le Royaume de Naples, à moins que d'épuiſer la France d'argent & d'hommes (*bb*). Ce ſeroit nous engager dans l'Hiſtoire ſuivie de France & d'Eſpagne, que d'entrer dans un plus grand détail des négociations du Cardinal en Italie, en Eſpagne, & en Allemagne: ce que nous avons dit ſuffit pour donner au Lecteur une juſte idée du caractère & de la capacité de ce Miniſtre. Nous finirons cet Article, en remarquant qu'il mourut à Lyon le 25 de Mai 1510, comme il alloit en Italie pour faire la guerre aux Vénitiens, âgé de cinquante ans, & la douzième année de ſon Miniſtère. Il mourut de la goute dans l'eſtomac, à laquelle il étoit fort ſujet, parce qu'il ne pouvoit s'empêcher de boire un peu plus qu'il ne falloit. Jamais on ne fit à aucun Roi ou Reine des Obſèques plus magnifiques que les ſiennes (*cc*). Mr. Le Gendre, qui a écrit ſon Hiſtoire, en fait le plus beau portrait qu'on ait jamais fait d'aucun Prémier Miniſtre. Ce qui paroitra certainement extraordinaire aujourd'hui, c'eſt que ce Cardinal ne poſſéda jamais plus d'un Benéfice à la fois, & n'eut d'autres revenus que ceux de ſon Evêché, & ſa penſion comme Prémier-Miniſtre, outre ſon Patrimoine, qui n'étoit pas conſidérable, & les préſens qu'il recevoit du Roi. Pendant ſon Miniſtère, il eut grand ſoin de faire fleurir le Commerce & les Sciences, dont il étoit le grand Protecteur. Il étoit d'ailleurs fort généreux [*V*]. Deſorte qu'on ne doit pas être ſurpris, qu'il fût aimé preſque de tout le monde autant qu'il l'étoit de ſon Maitre, le plus grand éloge, peut-être, qu'on puiſſe donner à un Prémier-Miniſtre (*dd*).

(*bb*) Id. ib. L. IV. p. 253-256.

(*cc*) Id. ib. L. V. p. 459.

(*dd*) Le Gendre T. II. L. VI. p. 1-20.

lui étoit bien plus avantageux encore d'empêcher l'Archiduc, autant qu'il ſeroit poſſible, de prendre poſſeſſion de ce Royaume, de peur qu'en cas de guerre, qui ne pouvoit vraiſemblablement manquer d'éclater bientôt, ce Prince ne ſe trouvât en état de faire beaucoup de mal à la France, en l'attaquant en même tems du côté des Pyrénées & du côté de la Flandre (32).

(32) Id. ib. L. IV. p. 259. &c.

[*V*] *Il étoit le grand Protecteur des Sciences & fort généreux.* Il tit venir ce qu'il y avoit alors de plus ſavans hommes en Europe, & les établit à Gênes, à Milan, & ſur-tout en France. Il donna au célèbre Paul Emile un Canonicat à Paris, afin qu'aimé la commodité de demeurer dans cette Ville, il pût plus aiſément conſulter les Regiſtres du Parlement & les anciennes Archives pour l'Hiſtoire de France, à laquelle il devoit travailler (33). A l'égard de la généroſité d'Amboiſe, l'Hiſtorien en rapporte l'exemple ſuivant. Le Cardinal avoit fait bâtir une belle Maiſon, ſur un fonds qui appartenoit à l'Archevêché de Rouen. Un Gentilhomme, qui avoit une Terre voiſine de cette Maiſon, & qui ſe trouvoit dans la néceſſité de la vendre, pria un des Domeſtiques du Cardinal de l'offrir à ſon Maître. Le Domeſtique trouva bientôt l'occaſion d'en parler au Cardinal & lui dit qu'il avoit engagé le propriétaire à la donner à bon marché: ce qui n'étoit nullement l'intention du Gentilhomme, qui ſachant que le Cardinal étoit fort généreux, eſpéroit qu'il la lui payeroit bien. Il ne fut pas trompé dans ſon attente. Le Cardinal le fit venir, & lui dit, qu'il avoit tort de ſe défaire d'un Bien, qui étoit depuis longtems dans ſa famille: mais le Gentilhomme lui répondit, qu'il avoit marié ſa fille, & qu'il manquoit d'argent comptant pour payer ſa dot: & que l'argent de ſurplus du prix de ſa Terre, mis à intérêt, lui ſeroit autant de revenu que ſa Terre même. D'Amboiſe reprit, qu'il valoit mieux qu'il empruntât de l'argent pour pluſieurs années, & ſans intérêt. Cela eſt vrai, dit le Gentilhomme; mais où trouverai-je quelqu'un, qui me prête de l'argent pour longtems & ſans intérêt? Il y en a bien qui le feront, dit le Cardinal; mol je vous prêterai ce qu'il vous faut pour la dot de votre fille; & je vous donne pour acquitter cette ſomme, juſqu'à ce qu'une partie de votre revenu annuel ſuffiſe pour cela, & vous ne ſerez pas obligé de vendre votre Bien. Mr. Le Gendre remarque à cette occaſion, qu'il doute qu'on puiſſe trouver dans l'Hiſtoire des Romains, des Grecs, ou d'aucune autre Nation, une plus éclatante preuve de généroſité que celle-là (34).

(33) Id. T. II. L. VI. p. 72.

(34) Id. ib. p. 61-63.

AMBROISE, d'une Famille illuſtre & riche, mais plus diſtingué encore par ſon eſprit & par la beauté de ſon génie, vivoit dans le troiſième Siècle (*a*). Il fut d'abord engagé dans les Erreurs des Valentiniens [*A*]; mais il en revint par la force des diſcours d'Origène (*b*), & devint un de ſes plus intimes Amis. Non ſeulement il lui donnoit des avis, mais il lui fournit auſſi tout ce qui lui étoit néceſſaire pour compoſer ſes Ouvrages: il lui procura plus de ſept perſonnes pour écrire ce qu'il dictoit, & quelques jeunes filles qui avoient la main bonne, pour copier ſes Livres, payant généreuſement la dépenſe de toutes ces perſonnes (*c*). Il fut fait Diacre d'Alexandrie, & il demeuroit preſque toujours avec Origène. Ils étudioient avec tant d'aſſiduité, que pendant leurs repas mêmes, ils ne pouvoient s'empêcher de comparer enſemble les Livres Sacrés; ils paſſoient même une partie des nuits à étudier, parce qu'il en fit la reviſion. Mais il ſemble qu'Amboiſe ne fut pas toujours fidèle à ſon Ami, & qu'il rendit public ce qui n'étoit deſtiné que pour lui ſeul en qualité d'Ami intime [*B*]. Pendant la Perſécution que l'Egliſe ſouffrit ſous Maximin, Amboiſe fut en grand danger; mais bien loin de ſuccomber ſous le poids de la Perſécution, il ſoutint glorieuſement la cauſe du Chriſtianiſme, conjointement avec Protoctète Prêtre de l'Egliſe de Céſarée: ce qui engagea Origène à leur adreſſer à tous deux ſon Livre du Martyre (*e*). Moréri, & ſes Traducteurs Hollandois (*f*), ont mal pris le ſens d'Euſèbe dans cet endroit [*C*]. Amboiſe écrivit quelques Lettres: S. Jérome, qui en fait mention (*g*), dit qu'elles ſont pleines d'eſprit. On ignore le tems de la mort d'Amboiſe [*D*].

(*a*) Cave *Hiſt. Lit.* T. I. p. 85.

(*b*) Euſèbe *Hiſt. Eccleſ.* L. VI. ch. 18.

(*c*) Id. ibid. ch. 23.

(*d*) *Aond* Cave *ubi ſupra.*

(*e*) Euſèbe ibid. ch. 28.

(*f*) *D. v. Hoogſtraeten, Matth. Br. van Nimègue, & Luiſſius.*

(*g*) *In Catalogo Script. Eccleſ.*

[*A*] *Il fut d'abord engagé dans les Erreurs des Valentiniens.* C'eſt ce que nous apprenons d'Origène lui-même, dans la Préface du cinquième Volume de *l'Explication de l'Evangile ſelon S. Jean* (1). Il y a des Ecrivains qui ont dit qu'Ambroiſe ſuivit l'Héréſie de Marcion, & non celle de Valentin. Epiphane dit: *τινὲς δὲ Ἀμβρόσιον τοῦτον οἱ μὲν Μαρκιωνίτην, οἱ δὲ Σαβελλιανὸν: Les uns ont dit qu'Ambroiſe étoit Marcionite, d'autres qu'il étoit Sabellien.* Epiphane a mis ici *Sabellien*, pour *Valentinien* (2).

(1) *Vid.* Valeſii *Annot. ad Euſeb. Hiſt. Eccleſ.* L. VI. c. 18. not. 2.

(2) Valeſius *ibid.*

[*B*] *Amboiſe ne fut pas toujours fidèle à ſon Ami* &c.] Quand Origène fut accuſé d'avoir publié quelques Erreurs & Héréſies, ſes Amis, bien éloignés de le défendre, en diſant, qu'il y avoit pluſieurs choſes inférées dans ſes Ouvrages par ſes ennemis (3). Mais S. Jérôme (4) aſſure que les Ouvrages d'Origène n'avoient été ni altérés ni corrompus, & qu'il tenoit réellement les Erreurs qu'on trouvoit dans ſes Livres. Il ajoute, qu'Origène lui-même l'avouoit dans une Lettre qu'il écrivit à Fabien Evêque de Rome, dans laquelle il diſoit, qu'il ſe repentoit d'avoir écrit comme il avoit fait, & il accuſe Ambroiſe de précipitation & de témérité, d'avoir rendu public ce qui avoit été compoſé pour le particulier (5). Il paroit par cette plainte d'Origène, qu'Ambroiſe ne lui avoit pas été auſſi fidèle qu'il le devoit; à moins que l'on ne diſe, que ce n'étoit-là qu'une échapatoire d'Origène, qui après tout n'étoit pas fâché que ſes Livres fuſſent entre les mains de tout le monde.

(3) *Raffin.* apud Franciſcum Bourgoign. *Hiſt. Eccl.* T. I. L. VII. p. 270.

(4) *Epiſt. ad Pammach.* apud eund.

(5) Bourgoign. ibid. p. 272.

[*C*] *Moréri, & ſes Traducteurs Hollandois, ont mal pris le ſens d'Euſèbe dans cet endroit.*] Ils diſent, qu'Origène fit une excellente exhortation à Ambroiſe & à Protoctète, pour les encourager au Martyre. Mais Euſèbe ne dit rien de pareil; voici ſes propres termes (6): *Τὸν αὐτὸν Ὠριγένην τὸν περὶ μαρτυρίου συντάξαντα, Ἀμβρόσιόν τε καὶ Πρωτόκτητον πρεσβυτέρων τῆς ὁ Καισαρείας παροικίας πίστεῖ τὸ συγγραμμα, ὥστε δι' ἄκρου περιέσπειρε σὺν τοῖς ἐν τῷ διωγμῷ πανταχοῦ.* „ Ce fut en ce tems-là, qu'Origène compoſa „ un Livre du Martyre, & qu'il l'adreſſa à Ambroiſe, & „ à Protoctète Prêtre de Céſarée, qui avoient couru tous „ deux de grands dangers.” Il n'eſt point parlé là d'une exhortation d'Origène.

(6) *Hiſt. Eccleſ.* T. VI. c. 28.

[*D*] *On ignore le tems de la mort d'Amboiſe.*] S. Jérôme nous apprend qu'Ambroiſe mourut avant Origène, ſans déterminer l'année; & il ajoute une circonſtance, qui mérite d'être remarquée: c'eſt qu'on fut ſurpris, qu'en mourant, riche comme il étoit, il ne ſe fût pas ſouvenu de ſon Ami, qui étoit dans l'indigence & ſur l'âge. *Obiit ante mortem Origenis, & in hoc a pleriſque reprehenditur, quod vir locuples amici ſui egeni ſenis & pauperis morientis non recordatus ſit* (7). REM. DU TRAD.]

(7) *In Catal. Scrip. Eccl.* Oper. T. I. p. 289.

étoit issu d'une illustre Famille Romaine, & nâquit dans les Gaules l'an 333, selon le Docteur Cave (*a*), ou en 340, selon Mr. Du Pin (*b*). Son père, qui portoit le même nom, étoit dans ce tems-là Préfet du Prétoire dans les Gaules, & faisoit sa résidence à Arles Capitale de la Gaule Narbonnoise (*c*), ou selon d'autres à Trêves (*d*). On rapporte que n'étant encore qu'au berceau, on eut un présage remarquable de la douceur de son Eloquence : un essaim d'Abeilles vint se poser fur son visage, pendant qu'il dormoit la bouche ouverte dans fon berceau dans la Cour du Palais. Le même prodige étoit arrivé à Platon. Après la mort de fon père, sa mère retourna à Rome avec lui, qui étoit encore fort jeune, Marcelline sa sœur, & Satyre son frère aîné ; & elle eut grand soin de leur éducation. Marcelline fit profession de Virginité, & reçut le voile de la main du Pape Libère. Ambroise profita des exemples domestiques de piété & de vertu, qu'il avoit en la personne de sa mère & de sa sœur. Il se perfectionna dans l'étude des Lettres humaines, & plaida devant Probus, Préfet du Prétoire, avec tant d'éloquence, qu'il le fit fon Assesseur ; il le fit enfuite Gouverneur de la Ligurie & de l'Emilie. On dit, que quand il prit congé de Probus en partant pour fon Gouvernement, celui-ci lui dit: *Allez, & vous conduisez en Evêque, plutôt qu'en Juge:* ce que l'événement fit regarder comme une prédiction. Il alla faire fon séjour à Milan. Auxence Evêque de cette Ville, étant mort en 374, il s'éleva une grande dispute entre les Orthodoxes & les Ariens pour le choix d'un nouvel Evêque. La division alloit à une sédition ouverte, lorsqu'Ambroise, en qualité de Gouverneur, crut devoir aller à l'Eglise pour appaiser le tumulte. Il parla au peuple avec beaucoup de douceur & d'éloquence, & l'exhorta à faire cette élection avec un esprit de paix & fans tumulte. Il parloit encore, lorsque toute l'Assemblée s'écria d'une voix, *Qu'Ambroise soit Evêque (e)!* Un incident aussi inopiné le surprit : il fe retira auffi-tôt, & il n'y eut point d'artifice dont il ne se servît pour les détourner de leur résolution [*A*] ; mais enfin il fut obligé de se rendre. Il fut baptisé, n'étant encore que Catéchumène, & fut facré Evêque fur la fin de l'année 374, ou vers le commencement de 375 (*f*). Auffi-tôt après, il distribua aux pauvres tout l'argent qu'il avoit, abandonna le foin de ses affaires à son frère Satyre, & s'appliqua uniquement à l'étude de la Religion, & à s'acquitter des fonctions Epiſcopales. Vers l'an 377, les Barbares aiant fait une irruption dans l'Empire Romain, il se retira dans l'Illyrie, d'où il se rendit enfuite à Rome (*g*). Il avoit une averſion particulière pour l'Arianisme, & fit condamner Sécundien & Pallade au Concile d'Aquilée en 381. En 384 on le députa au Tyran Maxime, qui avoit usurpé l'Empire [*B*], & il l'empêcha d'entreprendre de paſſer en Italie. Les Païens, encouragés par ces troubles inteſtins qui agitoient l'Empire, entreprirent de rétablir leur Religion, & se servirent de Q. Aurel. Symmaque, Préfet de Rome, homme fort éloquent, pour plaider leur Cause: ce fut ce qui donna occaſion à la fameuſe dispute entre Ambroise & lui, fur le rétabliſſement de l'Autel de la Victoire. Symmaque perdit non seulement fon procès, mais fut chaſſé peu de tems après de la Ville (*h*), avec défense d'en approcher de plus de cent lieues (*i*). On a encore la Requête qu'il préſenta à l'Empereur : il y déploie les grandes figures de la Rhétorique & toutes les voiles de l'Eloquence (*k*) ; mais pour des raiſonnemens convaincans, il ne faut pas les y chercher. S. Ambroise réfuta cette Requête par deux Pièces plus éloquentes encore ; mais Mr. Bayle, dans une de ſes Lettres contre *l'Hiſtoire du Calvinisme* par Maimbourg (*l*), croit qu'il a mal raiſonné, & qu'il eſt tombé dans plusieurs paralogiſmes ; en un mot, qu'il y a dit des choſes tout à fait oppoſées à d'autres qu'il avoit déja dites en plusieurs rencontres, ou qu'il a dites depuis ce tems-là. Cependant Ambroiſe proteſte, *qu'il a cherché la ſolidité du raiſonnement, laiſſant à Symmaque toute la gloire de l'éloquence & de la politeſſe, parce que c'eſt le propre des Sages Païens, d'éblouïr l'eſprit par des couleurs auſſi fauſſes que leurs Idoles, & de dire de grandes choſes, ne pouvant en dire de véritables* (*m*). Nous donnerons ci-deſſous en abrégé les Remarques de Mr. Bayle [*C*]. S. Ambroiſe trouva auſſi de grandes oppoſitions de la part des

(*a*) *Hiſt. Letter.* ad Sæc. IV. ad ann. 374.

(*b*) *Bibl. des Aut. Eccl.* T. II. p. 250.

(*c*) Cave *ubi ſupra.*

(*d*) Du Pin *note* (*b*) T. II. p. 292. 294.

(*e*) Socrate *Hiſt. Eccleſ.* L. IV. ch. 30.

(*f*) Du Pin *ubi ſupra* p. 251.

(*g*) Cave *ubi ſupra.*

(*h*) Proſper *de promiſſ.* p. 3. c. 38.

(*i*) Cave *ubi ſupra.*

(*k*) Voy. *les Epitres de Symmaq.* L. X. Ep. 54.

(*l*) *Nouv. Lettr. de l'Auteur de la Critiq. ſur l'Hiſt. du Calvin.* T. I. Lett. 2. p. 32.

(*m*) Théodoret *Vie de Theodoſe* L. III. n. 31.

[*A*] *Il n'y eut point d'artifice, dont il ne ſe ſervît pour les détourner de leur réſolution.*] Il monta fur fon Tribunal, & affecta d'y faire mettre des coupables chargés de chaînes, & de leur faire donner la queſtion, afin de paroître cruel & indigne du Sacerdoce. Ce moyen ne lui aiant pas réuſſi, il fit venir à ſon Hôtel des femmes de mauvaiſe vie, pour rendre ſes mœurs ſuſpectes. Le peuple, qui voyoit que tout cela étoit affecté, perſiſtant toujours dans le choix qu'il avoit fait, il ſortit de nuit pour ſe retirer à Pavie ; mais s'étant égaré, il ſe trouva après avoir fait beaucoup de chemin, aux portes de Milan. Sa fuite aiant été ſue, on lui donna des Gardes, & on envoya à l'Empereur la rélation de ce qui s'étoit paſſé. Ambroiſe lui écrivit auſſi de ſon côté, afin de ſe faire décharger ; mais l'Empereur, ravi du choix que le Peuple avoit fait, confirma ſon élection, & donna ordre au Vicaire d'Italie de faire exécuter la choſe. Ambroiſe ſe fauva encore une fois, & ſe cacha chez un nommé Léonce : mais le Vicaire d'Italie aiant publié une Ordonnance contre ceux qui ſauroient où il étoit, & qui ne le dénonceroient pas, Léonce ſe crut obligé de le déclarer ; deſorte que toutes les réſiſtances d'Ambroiſe aiant été inutiles, il fut obligé de ſe ſoumettre (1). Quand il eut reçu le Baptême, & l'Ordination Epiſcopale, l'Empereur Valentinien s'écria avec un tranſport de joie : „ Je vous rends graces, ô „ Dieu tout-puiſſant, notre Sauveur, d'avoir confié la „ conduite des ames à celui que j'avois chargé du ſoin „ des perſonnes & des biens de mes Sujets, & d'avoir „ déclaré par ce moyen-là que j'avois fait un très bon „ choix." Χάρις σοι, δέσποτα παντοκράτορ, υἱὲ σώτερ ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστέ, ὅτι τοῖς τὸν ἀνδρὰ ἐγὼ μὲν ἐπίτροπον σώματα, σὺ δὲ ψυχῶν, ὃ τῆς ἐμῆς γνώμης ἄκακος ἀνάγνωσις (2).

[*B*] *Il fut député au Tyran Maxime, qui avoit uſurpé l'Empire.*] Maxime s'étoit diſtingué par divers beaux exploits contre les Ecoſſois, & il avoit même défait & tué dans une bataille Eugène leur Roi. Les Ecrivains de ce tems-là ne s'accordent pas ſur ſon Pays, les uns diſant qu'il étoit né en Eſpagne, & les autres en Angleterre. Il prétendoit être deſcendu de Conſtantin le Grand, & prit le nom de Flave Clément Maxime. L'Empereur Gratien le mépriſa d'abord, comme un homme incapable d'exécuter ſes perfides deſſeins ; mais Maxime leva une puiſſante Armée contre lui, & entreprit d'abord de l'attaquer à force ouverte. Le ſuccès n'aiant pas répondu à ſes eſpérances, il eut recours à la trahiſon, qui lui réuſſit. Il envoya des gens à Gratien, pour lui dire que l'Impératrice ſa femme venoit le trouver, & qu'elle avoit deſſein de le rencontrer en-deçà du Rhône, qui traverſe la Ville de Lyon, où l'Empereur ſe trouvoit. Il en ſortit, pour venir à la rencontre de cette Princeſſe. Un Aſſaſſin s'étoit mis par ordre de Maxime dans une litière, dans laquelle on dit à Gratien qu'étoit l'Impératrice. L'Empereur s'approcha pour l'embraſſer, & ſe ſéparer, pour ſe nommoit Andragathius, ſe jetta tout d'un coup ſur lui, & le tua. Maxime, parvenu à ce point, envoya des Ambaſſadeurs à Théodoſe pour lui offrir la paix ; & s'il l'acceptoit, de n'unir avec lui contre les Ennemis de l'Empire Romain ; ou en cas qu'il rejettât ces offres, pour lui déclarer la guerre. Théodoſe reçut les Ambaſſadeurs fort civilement, & parut entrer dans les vues du Tyran ; car il teignoit qu'un refus ne l'excitât à paſſer en Italie, pour attaquer Valentinien, qui n'étoit âgé que de treize ans, & qui n'avoit ni aſſez d'expérience ni aſſez de forces pour faire tête à un ſi formidable ennemi, maître des Gaules & de l'Eſpagne. Valentinien l'lui-même ſentit ſi bien le danger où il étoit, & ſe défioit ſi fort de pluſieurs de ceux qui étoient auprès de lui, qu'il députa S. Ambroiſe, pour eſſayer ſi par la réputation de ſa ſageſſe & de ſa ſainteté, il pourroit modérer l'ambition du Tyran, & l'engager à demeurer au-delà des Alpes. Maxime parut extrêmement ſatisfait de cette Ambaſſade de S. Ambroiſe, foit qu'il ne fût pas encore affermi dans les Gaules & dans l'Eſpagne, ſoit qu'il manquât d'argent, le nerf de la guerre, dans quoi il ne pouvoit eſpérer de réuſſir dans ſes projets. Il careſſa beaucoup S. Ambroiſe, & lui demanda pourquoi Valentinien n'étoit pas venu en perſonne, l'aſſurant qu'il l'auroit reçu à bras ouverts, comme fon propre fils. S. Ambroiſe excuſa adroitement Valentinien, en diſant, qu'il étoit trop jeune pour entreprendre un voyage auſſi fatiguant, que celui de paſſer les Alpes dans une auſſi mauvaiſe ſaiſon de l'année ; & finit en diſant, qu'il n'étoit pas venu pour lui rendre compte des actions de ſon Maître, mais pour établir une bonne Intelligence entre eux, s'il jugeoit à propos de l'accepter. En un mot, il ménagea cette affaire avec tant de dextérité, que la paix fut conclue comme il le ſouhaitoit, & qu'il empêcha Maxime de paſſer en Italie (3).

[*C*] *Nous donnerons ci-deſſous en abrégé les Remarques de Mr. Bayle.*] Il ſuppoſe d'abord, qu'un homme qui prêchoit avec

(1) Du Pin *ubi ſupra* p. 252.

(2) Theodoret *Hiſt. Eccl.* L. IV. c. 7.

(3) *Roman Hiſtory* Vol. III. p. 199. &c. Edit. de 1720. Voy. Du Pin & Cave *ubi ſupra*, & Ignat. Hyacinth. *Hiſt. Eccl.* T. I. p. 100.

des Ariens, contre lesquels il témoigna tout le zèle possible [D]. Il fut député une seconde fois au Ty-

avec autant de feu d'imagination & avec autant d'éloquence que S. Ambroise, ne peut avoir manqué d'étaler fréquemment aux yeux du peuple la frivérité de la Justice Divine, qui punit les péchés de l'homme par les fléaux de la guerre, de la peste, & de la famine. Il est moralement impossible, qu'un homme qui prêche souvent, ne dise cela plusieurs fois. Il s'est donc contredit, lorsqu'il a tourné en ridicule Symmaque, pour avoir représenté à l'Empereur, que les Dieux avoient envoyé la famine sur la Terre, afin de venger les injures qui avoient été faites à leurs Ministres (a). „ Si tous Dieux, dit S. Ambroise, „ vengent sur l'Empire, du tort qu'on a fait à quelques particuliers, ils sont injustes, & la vengeance est „ pire que le crime." *Quæ autem æquitas, ut paucis sacerdotibus dolentes vitulum negatum, ipsi omnibus denegarent, cum inclementior effet vindictæ quam culpa* (c)? Quand on parle ainsi, on reconnoit que Dieu ne venge jamais sur le public, le tort qui a été fait à quelques particuliers, & on pose pour le principe de son raisonnement, que la justice de Dieu ne lui permet pas d'envelopper dans une même peine les innocens avec les coupables. Or c'est une proposition directement opposée à la doctrine qu'on peut naturellement supposer avoir été souvent prêchée par S. Ambroise, savoir, que la peste, la guerre & la famine font des fléaux dont Dieu se sert pour punir les hommes, puisque dans ces occasions, l'innocent se trouve enveloppé avec le coupable. Cette proposition de S. Ambroise est aussi directement opposée à l'Ecriture, qui nous apprend que la seule vanité de David fut cause que Dieu fit mourir soixante-dix-mille Israélites. Ajoutez à cela la considération du péché originel, qui fut devoit avertir S. Ambroise de n'aller pas si vite dans la réfutation qu'il faisoit. Son raisonnement n'est pas moins incompatible avec un passage du Code Théodosien, que voici (6). „ Souffrirons-nous „ plus longtems que les faisons soient renversées par la „ colère du Ciel, dont la perfidie Payenne a tellement „ troublé la constitution, qu'il ne peut plus garder les „ proportions de la Nature ? Car d'où vient que le Prin„ tems a quitté ses beautés accoutumées ? D'où vient que „ l'Eté fans moissons a trompé l'espérance du Laboureur? „ D'où vient que le froid immodéré de l'Hiver a rendu la „ terre stérile, sinon par l'ordre de la Nature & de Dieu, „ que afin de châtier l'impiété ?" Qu'eût pu dire S. Ambroise fur cela ? Il falloit nécessairement qu'il avouât, ou que l'Edit de l'Empereur faisoit Dieu injuste, ou que Symmaque avoit été réfuté par une méchante raison. C'est une chose étrange, qu'il y ait certaines maximes dans toutes les Religions fe servent presque également, mais de telle manière, qu'après en avoir tiré quelques ufages, on ne fait pas difficulté de les rejetter, fi on voit que l'ennemi s'en veuille fervir. Pendant que les Païens combattoient le Chriſtianiſme en lui imputant les mifères de l'Etat, les Chrétiens fe mocquoient de cette miſérable raiſon; mais ils ne laiſſérent pas de s'en accommoder dans la ſuite. Mr. Bayle paſſe enſuite à montrer les Paralogiſmes de S. Ambroiſe, ce qu'il tâche de faire par les obſervations ſuivantes 1. S. Ambroiſe ne ſe contenta pas de traiter d'abſurde la penſée de Symmaque, par la raiſon que la vengeance des Dieux ſe feroit étendue ſur trop de gens; il lui demanda encore d'un air mocqueur : „ Pourquoi ils „ avoient ſouffert, pendant une ſi longue ſuite d'années, „ qu'on abolît les privileges de leurs Temples ? Pourquoi „ ils avoient ceſſé de ſe venger au bout d'un an, comme „ l'abondance de la feconde année le montroit ? Pourquoi „ il y avoit eu des Provinces fertiles, dans l'année même „ de la diſette." On voit d'abord, que tous ces raiſonnemens font les mêmes Objections que les Profanes ont ſi ſouvent à la bouche contre la Divine Providence : car ſi vous leur parlez des fléaux que Dieu emploie pour venger le mépris de ſes Loix, ils vous demandent tout naturellement, Pourquoi s'en aviſe-t-il ſi tard, ou pourquoi ne continue-t-il pas ? & ils vous montrent des Nations entières, qui n'étant pas meilleures que les autres, jouiſſent néanmoins d'une douce proſpérité, lorſque les calamités publiques font le plus univerſellement répandues. Il Symmaque avoit introduit la Ville de Rome ſuppliant les Empereurs de lui rendre cette ancienne Religion, qui l'avoit ſauvée des attaques d'Annibal & des Gaulois. S. Ambroiſe répond à cela deux choſes, qui ne ſont pas fort ſolides. Il raille premiérement les Dieux des Romains, de ce qu'ils n'ont délivré la Ville, qu'après avoir été aſſiégés par les ennemis ; & demande où étoit Jupiter, lorſqu'il n'y eut que les cris des Oies qui ſauvérent le Capitole ? Il remarque en ſecond lieu, qu'Annibal aiant honoré les mêmes Dieux qui étoient honorés dans Rome, il falloit néceſſairement qu'ils euſſent été vaincus dans l'Armée des Carthaginois, s'ils avoient été victorieux parmi les Romains. Mais il devoit ſe ſouvenir que l'Ecriture Sainte rapporte en une infinité d'endroits, que les ennemis du Peuple de Dieu lui faiſoient les mêmes inſultes qu'il fait aux Dieux des Romains, que les Juifs avoient été inſultés & bannis, le Temple de Jéruſalem brulé, les Egliſes des Chrétiens plus d'une fois ſaccagées. Et quant à la ſeconde réponſe, il ne faut, pour en voir le foible, que conſidérer les Monumens que les François & les Eſpagnols ont conſacrés à Dieu pour le remercier de quelque victoire. Ils font d'une même Religion ; & par conſéquent le même Dieu qui a triomphé en France, a été battu en Eſpagne. III. Symmaque avoit repréſenté aux Empereurs, qu'ils devoient ſe procurer principalement l'aſſiſtance ſecrette de la Religion de Rome, qui avoit rendu tant de ſervices à leurs ancêtres : *que cette Religion*, diſoit-il, *vous protége, & que nous pratiquions ſon culte* (7). S. Ambroiſe répond, en diſant qu'on ne veut point de la protection des Idoles ; & que ſi elles peuvent protéger leurs Sectateurs, qu'elles le faſſent. Voilà qui eſt bien juſques-là ; mais quand il pourſuit en ces termes, parlant aux Empereurs : „ Si ces Dieux ne peuvent pas „ aſſiſter ceux qui les adorent, comment pourroient-ils „ vous protéger, vous qui ne les adorez pas ?" il ſemble copier les Païens mêmes, quand les Chrétiens promettoient aux Empereurs l'aſſiſtance de leurs prières, tout chaſſés & perſécutés qu'ils étoient. IV. Mais que diront-nous de la différence qu'il met entre les Gentils & les Chrétiens ? „ Les uns, *dit-il*, prient les Empereurs de donner la paix à leurs Dieux, & les autres prient Jéſus-„ Chriſt de donner la paix aux Empereurs." Cette penſée eſt fauſſe, & n'eſt qu'une pointe. Il faut combattre le ſens de ſon adverſaire, & ne point ſubtiliſer ſur ſes expreſſions. Il eſt clair que Symmaque n'a prétendu autre choſe par cette paix qu'il demandoit aux Empereurs pour ſes Dieux, que la liberté de les adorer ſelon l'ancienne coutume ; & on voit manifeſtement dans ſa Requête, qu'il promet aux Empereurs la protection de ces mêmes Dieux. Où eſt donc l'oppoſition entre les Chrétiens & les Païens, que S. Ambroiſe s'eſt imaginée ? Avoit-il oublié que tous les Apologiſtes de la Primitive Egliſe avoient exhorté les Empereurs à ne la point perſécuter ? N'étoit-ce pas demander la paix pour Jéſus-Chriſt aux Empereurs, au même ſens que Symmaque la demandoit pour les Idoles ? V. S. Ambroiſe remarque encore d'autres différences. „ Les „ uns, *dit-il* (8), ne ſauroient ſouffrir le moindre retranchement de leurs revenus, ſans ſe plaindre; & les autres „ ſe dépouillent de leurs biens, & donnent même leur vie „ volontairement. Il faut des privileges & des penſions „ aux Veſtales, comme ſi elles ne pouvoient être chaſtes „ gratuitement; au-lieu que les Vierges Chrétiennes ſe contentent d'un voile groſſier qui cache leur viſage, & renoncent pour toujours aux richeſſes, auſſi-bien qu'aux „ plaiſirs ; elles trouvent tout le prix de leur vertu dans „ la vertu même." Voilà qui eſt parfaitement bien dit; mais S. Ambroiſe s'eſt attiré ſur les bras toute l'Egliſe Catholique de neuf ou dix Siécles pour le moins, car il a condamné tout ce qu'il y a eu jamais d'Eccléſiaſtiques & de Moines, qui ont plaidé pour la conſervation ou pour le recouvrement de leurs revenus : de ſorte que toute la différence entre les Païens & les Chrétiens à cet égard s'évanouit. Mr. Bayle tâche enſuite de faire voir que tous les Paralogiſmes de S. Ambroiſe ſont en quelque ſorte des contradictions, puiſqu'il eſt comme indubitable, que ſi un Impie ou un Hérétique l'eût attaqué de la manière qu'on va ſuppoſer, il eût répondu tout le contraire de ce qu'il répondit au Préfet de Rome. Suppoſons qu'un Impie lui eût objecté les Victoires remportées ſur les Juifs par les Païens, la profanation du Temple de Salomon, les miſères de la Primitive Egliſe, & qu'il eût conclu de tout cela, que le Dieu des Juifs & des Chrétiens n'eſt pas le vrai Dieu ; il n'y a point de doute que S. Ambroiſe auroit ſolidement montré l'impertinence de ces objections. Il ſe ſeroit donc contredit, car il auroit rejetté en un tems les mêmes raiſons, qu'il avoit débitées pour bonnes en un autre. Suppoſons auſſi qu'un Empereur Hérétique aiant dépouillé les Evêques, les Prêtres, & les Religieux de leurs biens, eût été ſuppliê de les leur rendre, & qu'il eût donné leur Requête à examiner à un autre Avocat. Suppoſons que l'Avocat, écrivant contre la Requête, eût apoſtrophé les ſupplians, & leur eût dit : „ Meſſieurs, „ vous croyez être les véritables Chrétiens ; vous devez „ donc renoncer aux biens du monde, vos Vierges doivent être chaſtes gratuitement, & trouver le prix de „ leur vertu dans la vertu même." N'eſt-il pas indubitable, que S. Ambroiſe eût deſapprouvé la conduite de cet Avocat ? Il auroit donc blâmé dans un lieu, les réfléxions qu'il avoit employées dans un autre ; car, comme il a été dit ci-deſſus, il trouva mauvais que les Prêtres & les Veſtales des Païens ne ſe puſſent point paſſer de penſions. Ceux, dit Mr. Bayle, qui ſavent ſa vigoureuſe réſiſtance à l'Empereur Valentinien, qui voulut ôter une Egliſe aux Orthodoxes trois ans après la réfutation de Symmaque, ne douteront pas de ma conjecture.

[D] *S. Ambroiſe trouva auſſi de grandes oppoſitions de la part des Ariens, contre leſquels il témoigna tout le zèle poſſible.* L'Impératrice Juſtine mére de Valentinien, qui étoit Arienne, voulant rétablir l'Arianiſme à Milan, commença par demander à S. Ambroiſe une des Egliſes, appellée la Baſilique Porcienne. Il la lui refuſa, & le peuple s'étant aſſemblé autour du Palais, on fut obligé de laiſſer S. Ambroiſe en poſſeſſion de ſon Egliſe, & on le pria même d'appaiſer le peuple. Quelque tems après, l'Impératrice lui envoya demander de la part de l'Empereur, non ſeulement cette Egliſe, mais encore la Baſilique neuve. Il refuſa d'obéir, & répondit avec une fermeté & une intrépidité, qui étonna les perſonnes qui lui portoient les ordres de l'Empereur. Ceci arriva au commencement de l'an 385. Le Dimanche des Rameaux de la même année, on envoya des Officiers pour ſe ſaiſir de la Baſilique Por-

(a) *Nec rationis vestibus offuit, nec ulcera fregit accensi. Sacrilegio annus vacavit. Necesse enim fuit perire convictos, quod religionibus negotiatur.* Symmach. L. X. Ep. 54.

(b) Ambrof. Ep. 32.

(c) Vide *Novell. de Theodof. de Judais* &c.

(7) Symmach. L. X. Ep. 54.

(8) Voy. Fléchier *Vie de Théodoſe* L. III.

Tyran Maxime, mais fans fuccès [E]. Environ trois ans après, il témoigna fa juſte indignation contre l'Empereur Théodoſe, au ſujet du cruel maſſacre de Theſſalonique [F]. En 392 l'Empereur Valentinien

ſienne, dans le tems que S. Ambroiſe officioit dans la Baſilique neuve. Le peuple, extrêmement irrité de cette entrepriſe, accourut à cette Egliſe, & s'étant ſaiſi d'un nommé Caſtule, Prêtre Arien, alloit exciter une ſédition, ſi S. Ambroiſe n'eût envoyé des Prêtres & des Diacres pour l'appaiſer. L'Empereur ne arrêter pluſieurs des ſéditieux, & envoya des Soldats en armes pour ſe ſaiſir de l'Egliſe par force; ce qui ne fut pourtant point exécuté. Le Mécredi Saint, on envoya des Soldats pour ſe ſaiſir de la Baſilique neuve; mais le peuple l'empêcha, & y paſſa le jour & la nuit à chanter des Pſeaumes; & le lendemain l'Empereur, fléchi par la fermeté & la fageſſe de S. Ambroiſe qui avoit empêché la ſédition, fans toutefois rien céder de ce qu'on lui demandoit, fit retirer les Soldats qui environnoient l'Egliſe. L'année ſuivante, les diſputes continuérent, & l'Empereur renouvella ſa perſécution contre S. Ambroiſe, par un Edit en faveur du Concile de Rimini. On avoit auſſi réſolu de donner la Baſilique Portienne aux Ariens, & d'envoyer Ambroiſe lui-même en exil; mais il fut mis à couvert par le peuple de Milan, qui le garda dans ſon Egliſe, où il paſſa pluſieurs jours & pluſieurs nuits, chantant continuellement avec ſon peuple des Pſeaumes & des Hymnes. On lui propoſa de venir au Palais, pour y entrer en diſpute avec Auxence Evêque Arien; mais il refuſa de le faire, parce qu'on avoit choiſi des Laïques & des Païens pour être Juges, de leur Conférence. Il offrit de faire juger ce différend dans un Concile, quoiqu'il ne fût pas raiſonnable de troubler la paix de l'Egliſe pour un ſeul homme, & de mettre en queſtion une choſe déja décidée. Il fit enſuite un diſcours contre Auxence, ce qui irrita encore contre lui l'Impératrice Juſtine. Mais enfin elle ceſſa de le perſécuter, voyant que ſa fageſſe, ſa fermeté, & l'affection de ſon peuple, le mettoient à couvert de tous ſes traits. Quelques Ecrivains ont prétendu, que la découverte des Reliques de S. Gervais & de S. Protais, & les Miracles qui ſe firent alors, contribuérent à la paix de l'Egliſe: étrange & incompréhenſible raiſon! car où trouvé-t-on ici la moindre liaiſon entre la cauſe, & l'effet qu'on lui attribue? Mais il y a bien de l'apparence, ainſi que l'obſerve Pa. Du Pin (9), que la véritable raiſon qui empêcha Juſtine & Valentinien de pouſſer les choſes à l'extrémité, fut le danger dont l'Empire étoit menacé par les deſſeins du Tyran Maxime. Ces fâcheuſes conjonctures faiſoient qu'on avoit beſoin de S. Ambroiſe.

(9) *Du Pin prap. 352.*

[E] *Il fut député une ſeconde fois au Tyran Maxime, mais ſans ſuccès.*] L'Empereur ne trouva perſonne plus propre à négocier avec Maxime que S. Ambroiſe, & il l'envoya à Trèves, où le Tyran faiſoit la réſidence. S. Ambroiſe lui parla avec beaucoup de courage & de fermeté, mais il ne put rien obtenir de lui (10). Au contraire, ce Tyran paſſa auſſi-tôt en Italie, & ſe rendit maître de tout l'Empire d'Occident; déforte que Valentinien fut obligé de ſe retirer avec Juſtine ſa mère & Galla ſa ſœur à Theſſalonique en Illyrie, pour demander du ſecours à Théodoſe, qui défit Maxime & rétablit Valentinien. Cette révolution arriva l'an 387. S. Ambroiſe demeura pendant ce tems-là dans ſon Evêché. Quand Théodoſe fut venu en Occident, S. Ambroiſe ne témoigna pas moins de fermeté à ſon égard, qu'il en avoit témoigné à Valentinien, & s'oppoſa au deſſein que cet Empereur avoit de faire rendre une Synagogue aux Juifs (11).

(10) *Cave ubi ſup. Ign. Hracinth. ubi ſupra.*

(11) *Du Pin ibid. & Ign. Hracinth. ubi ſupra.*

[F] *Au ſujet du cruel maſſacre de Theſſalonique.*] Pendant que Théodoſe demeura en Italie, il arriva un ſoulévement à Theſſalonique; voici à quelle occaſion. Un Conducteur de chariots ayant débiré à Buterique, Lieutenant de l'Empereur en Italie, un deſir infame qu'il avoit conçu pour lui, fut mis en priſon. Quelque tems après, le peuple de Theſſalonique le demanda avec inſtance, comme un homme dont le miniſtère étoit néceſſaire aux Courſe folennelle, qu'on devoit faire à cheval; ce qu'il aiant été refuſé, il ſe fouleva, tua Buterique lui-même (12), accabla de pierres quelques-uns des Magiſtrats, & les traina par les rues (13). Théodoſe, informé de cela, commanda de faire maſſacrer un certain nombre d'habitans, ſans diſtinction; ce qui occaſionna une grande effuſion de ſang innocent, des étrangers nouvellement arrivés aiant été maſſacrés avec les autres (14). On ne ſit aucune diſtinction de perſonnes, on obſerva ſeulement la rigueur de Juſtice, *ils furent fauchés comme le bled pendant la moiſſon*, ainſi que s'exprime Théodoret (15), au nombre de ſept mille. Ἐκτὸς γὰρ, οἱ φάσιν, ἀναῤῥιπτουσι χιλιάδων, οἱ πρέπει συγκοπτεῖσθαι, καὶ τῶν τὰ δίκαι ἐκείνῃ κεκαλλιεργημένων, ἀλλ' οὐδὲ ἀμέτρῳ πάντων ἰσῃ δίκῃ ἀπεκρίνατο κατασχεθῆναι. Sozomène rapporte un ou deux exemples de ce qu'il y arriva de ſineſte dans cette occaſion. Un Marchand s'offrit pour être tué en la place de ſes deux fils, qu'on avoit pris, & offrit encore de donner tout ce qu'il avoit d'argent pour obtenir cet échange. Les Soldats, touchés de quelque ſorte de pitié, conſentirent de le prendre pour un de ſes fils, dont ils lui laiſſérent le choix; mais ils refuſérent de les laiſſer aller tous deux, parce qu'ils n'auroient pas eu le nombre qui leur avoit été preſcrit. Le père les regardant tous deux, & les aimant également, ſe trouva dans la plus cruelle & la plus douloureuſe perplexité, & ne put jamais ſe déterminer; ainſi il les vit maſſacrer tous deux en ſa préſence. Il rapporte auſſi, qu'un Eſclave eut le courage de ſe faire tuer, pour ſauver la vie à ſon Maître. Il ſe tint dans ce tems-là une Aſſemblée d'Evêques à Milan, qui témoignérent tous combien ils abhorroient la cruelle ſévérité de l'Empereur. Ambroiſe la-deſſus ſervit une Lettre à Théodoſe, dans laquelle, ſans manquer au reſpect qui lui étoit dû, il lui repréſentoit fortement l'énormité de ſon crime, l'exhortant à faire pénitence par une ſincére ſoumiſſion, & par des marques d'un véritable repentir (16). Cet Empereur étant venu à Milan, alla pour faire ſes dévotions dans la grande Egliſe; mais Ambroiſe vint à ſa rencontre à la porte, & l'empêcha d'y entrer, en lui parlant en ces termes (17): „ Ne ſavez-vous pas, ô Empereur, le malheur qui a été fait par votre ordre? & maintenant que votre colére doit être appaiſée, n'en reconnoiſſez-vous pas l'injuſtice? Peut-être que la grandeur de votre pouvoir vous cache l'énormité de votre crime, & que la licence de tout faire que vous donne l'autorité abſolue, vous empêche de vous ſervir de vos lumiéres. Il eſt cependant néceſſaire de faire ſouvent réfléxion ſur la foibleſſe de notre nature, ſur ſon inſtabilité, ſur la pente naturelle, par laquelle elle retombe continuellement dans la corruption de ſa prémiére origine, & ſe réſout dans la pouſſiére dont elle a été formée. Il ne faut pas que l'éclat de la pourpre qui couvre votre corps, vous dérobe la vue de ſes infirmités & de ſes défauts. Les Sujets auxquels vous commandez ſont mon ſeulement des hommes, qui partagent comme ſolidairement avec vous la même nature, mais des compagnons qui ſervent le même Maître. Car le Dieu qui a créé l'Univers, eſt le ſouverain commun des Princes & des Peuples. Avez-quels yeux verrez-vous le Temple, qui eſt le Palais de ce Souverain Seigneur? Avec quels pieds marcherez-vous ſur une terre, qui eſt ſanctifiée par ſa préſence? Comment leverez-vous au Ciel des mains, qui dégoutent encore de ſang? Comment recevrez-vous le ſacré Corps du Sauveur, dans des mains toutes ſouillées? Comment porterez-vous ſon Sang précieux à une bouche, d'où ſont ſortis des ordres de fureur, en vertu deſquels on a ſacrifié des innocens? Retirez-vous donc, & expiez votre péché par une humble ſatisfaction, au lieu de l'augmenter par une inſolente defobéiſſance. Recevez le lien que le Seigneur vous met, comme un lien qui a la force de reformer vos bleſſures & de vous guérir." L'Empereur, touché de cette remontrance, s'en retourna à ſon Palais, vivement affligé. La Fête de Noël étant arrivée environ huit mois après, Ruffin, un des Confidens de l'Empereur, ſurpris de ce qu'il fondoit en pleurs, prit la liberté de lui en demander la cauſe. Il lui dit, qu'il s'eſtimoit infiniment malheureux, de ce que l'Egliſe ouverte aux plus pauvres, étoit fermée pour lui; & de ce qu'il étoit exclus même de toute eſpérance du Ciel, Jéſus-Chriſt aiant décharé à ſes Apôtres, *que tout ce qu'ils lieroient ſur la Terre ſeroit lié au Ciel.* Ruffin lui propoſa, qu'il iroit trouver l'Evêque, pour l'engager à le réconcilier. Théodoſe lui répondit que cela ſeroit inutile, parce que la Sentence étoit juſte, & que la conſidération de la Dignité Impériale ne porteroit jamais S. Ambroiſe à violer les Commandemens de Dieu. Ruffin perſiſta, & aiant aſſuré qu'il obtiendroit quelque grace d'Ambroiſe, l'Empereur l'y envoya ſur le champ; & y alla lui-même un peu après, attiré par l'eſpérance que Ruffin lui avoit donnée. Mais dès qu'Ambroiſe vit Ruffin, il lui parla avec beaucoup de ſévérité, & lui demanda s'il n'avoit pas honte de ſe montrer, après avoir conſeillé ou ſi ſingulier maſſacre? Ruffin continua de le ſupplier, & l'aiant averti que l'Empereur arriveroit incontinent après lui, Ambroiſe l'aſſura qu'il lui refuſeroit l'entrée de l'Egliſe. „ Que s'il veut, *ajouta-t-il*, changer ſon Empire en Tyrannie, je ſouffrirai la mort très volontiers." Ruffin envoya avertir Théodoſe de la diſpoſition où étoit Ambroiſe, & lui conſeilla de ſe tenir dans ſon Palais. Mais l'Empereur aiant reçu ce meſſage, comme il étoit déja en chemin, dit qu'il iroit à l'Egliſe, & ſouffriroit les plus reprochés qu'il avoit mérités. Il n'entreprit pourtant pas d'y entrer, mais il fupplia Ambroiſe, qui étoit au dehors, de le délier. Ambroiſe l'aiant accuſé de s'approcher de l'Egliſe en Tyran, & de fouler preſomptueuſement aux pieds les Loix de Dieu: „ Non, *repliqua l'Empereur*, je ne m'élève point „ contre ces Loix, & je ne deſire point d'entrer dans „ l'Egliſe contre ce qu'elles ordonnent; mais je vous ſupplie de m'abſoudre, en vue de la miſéricorde infinie „ de notre Dieu, & de ne me pas fermer la porte, qu'il „ ouvre à tous les véritables pénitens." Mais, reprit Ambroiſe, „ quelle preuve de repentance avez-vous donné pour un crime auſſi énorme? Quel remède avez-vous appliqué à une auſſi profonde bleſſure? C'eſt à vous à me le preſcrire, *répondit l'Empereur*, & à moi à „ m'y ſoumettre." Ambroiſe lui dit alors, que puiſqu'il avoit ſuivi les mouvemens de la colére en prononçant la Sentence & en la faiſant exécuter, il falloit qu'il fît une Loi, qui donnât aux criminels un terme de trente jours entre la Sentence & ſon exécution, afin qu'elle pût être examinée avec un eſprit calme, pour voir ſi elle étoit juſte ou non. L'Empereur conſentit ſur le champ à la Loi, & la ſigna. Quand il fut entré dans l'Egliſe, il ſe proſter-

(12) *Sozomene Hiſt. Eccl. L. VII. ch. 25.*

(13) *Théodoret Hiſt. Eccl. L. V. ch. 17.*

(14) *Sozomene ubi ſupra.*

(15) *Ubi ſupra.*

(16) *Rouin Hiſtory Vol. III. c. 1. p. 230.*

(17) *Théodoret L. V. ch. 18. de la Trad. de Conjin.*

lentinien aiant été tué par l'entremise d'Arbogaſte, & Eugène aiant uſurpé l'Empire, Ambroiſe fut obligé de quitter Milan; mais il y revint l'année ſuivante, lorſqu'Eugène eut été défait. Il mourut dans cette Ville le 4 d'Avril 379, âgé de cinquante-ſept ans, ſelon Mr. Du Pin (*n*) & d'autres Ecrivains (*o*), ou ſelon le Docteur Cave & Oléarius (*p*), de ſoixante-quatre. Il fut inhumé dans la grande Egliſe de Milan. Il compoſa un grand nombre d'Ouvrages, dont le plus conſidérable eſt ſon Traité des Offices, *De Officiis* [*G*]. Son ſtyle n'a pas toujours la même élévation: il le proportionne, com-

(*n*) *Uti ſupra.*

(*o*) Ignatius. *Hiſt. Eccl.* T. 1. p. 101. Ed. *Angeol. Vindelicor.* 1727.

(*p*) *Bibl. Script. Eccl.* Vol. 1. p. 40. Ienæ 1711.

proſterna par terre, & donna toutes les marques d'une ſincère repentance. Lorſque le tems de l'Offrande fut arrivé, il s'avança pour faire la ſienne, & après l'avoir faite, il demeura dans l'enceinte de l'Autel (18), ainſi qu'il avoit coutume de faire. Mais Ambroiſe ordonna à l'Archidiacre de lui dire, que cette place n'étoit que pour les Prêtres, & non pour d'autres, de quelque rang qu'ils puſſent être, le priant de ſe retirer de là, & de ſe mettre avec le peuple. *Car*, ajouta-t-il, *la Pourpre fait les Empereurs, mais non les Prêtres.* Ἁλουργὶς γὰρ βασιλέας ποιεῖ, ἱερεῖς δὲ οὔ. L'Empereur, touché de cette remontrance, répondit, que ce n'étoit point par orgueil qu'il étoit demeuré dans l'enceinte de l'Autel, qu'il avoit fuivi en cela l'uſage qui s'obſervoit à Conſtantinople; & qu'au reſte, il le remercioit de ſon inſtruction. Théodoret goûte fort cette marque de vertu, tant dans l'Empereur, que dans l'Evêque. „ Je ne puis me laſſer, *dit-il*, de les admirer, „ & de louer dans l'un la liberté & le zèle, & dans l'au„ tre l'obéiſſance & la foi." Τοσαύτην γὰρ παλαιοῦτο χρὴ ὁ Ἀρχιερεὺς καὶ ὁ βασιλέως διδάσκαλος ἀρετὴν. Ἀμφοτέροις γὰ ἐγκωμιάζειν, τὸ μὲν τὴν παῤῥησίαν, τὸ δὲ τὴν εὐπείθειαν καὶ τὸ μὴ τὸν τῆ ζέλῃ ὑπεικόντα. (19)

(18) Ἵστατο καὶ μετὰ τοῦτο. Theodoret. ubi *ſupra.*

[*G*] *Le plus conſiderable de ſes Ouvrages eſt ſon Traité des Offices.*] Ce Traité eſt en trois Livres, ſur les Devoirs des Eccléſiaſtiques; car quoique l'on ait retranché le nom de Miniſtres dans l'Edition de Rome & dans les ſuivantes, il ſe trouve dans tous les Manuſcrits; & il eſt viſible par l'Ouvrage même, que S. Ambroiſe l'a compoſé pour l'uſage de ſes Eccléſiaſtiques. Mais quoiqu'il s'adreſſe à eux, il ne laiſſe pas de traiter des devoirs de tous les Chrétiens, dont il fait une application particulière aux Eccléſiaſtiques. Il paroît qu'il y avoit déja pluſieurs années qu'il étoit Evêque, quand il compoſa cet Ouvrage; & vraiſemblablement vers l'an 390 ou 391, quand la paix fut rendue à l'Egliſe, après la mort du Tyran Maxime (19). Il a fuivi & imité dans ces trois Livres le deſſein & l'œconomie de l'Ouvrage de Cicéron, *des Offices*. Il confirme, dit Mr. Du Pin (20), les bonnes Maximes que cet Orateur avoit avancées, il réforme celles qui ſont imparfaites, & réfute les fauſſes; & il y en ajoute beaucoup, qui ſont infiniment plus excellentes, plus pures, & plus relevées. Les ſix premiers Chapitres du premier Livre ſont une Préface de tout l'Ouvrage, dans laquelle il examine quand & comment il eſt à propos de parler & de ſe taire. Les Evêques ſont obligés par leur miniſtère d'expliquer la parole de Dieu, mais ils doivent s'acquitter de ce miniſtère avec humilité; il faut qu'ils aprennent en enſeignant, & pour enſeigner; c'eſt ce que S. Ambroiſe s'applique à lui-même. „ Car, *dit-il*, aiant été „ enlevé tout d'un coup des Tribunaux, & dépouillé des „ Emplois de la Robe, pour être élevé au Sacerdoce, „ je vous ai enſeigné ce que je n'avois pas encore appris, „ & j'ai été obligé d'aprendre & d'enſeigner en même „ tems." Il fait connoître enſuite les avantages qu'il y a de ſe taire, ſans prétendre néanmoins que l'on doive garder toujours le ſilence, puiſqu'il eſt utile & néceſſaire de parler, quand on le fait avec humilité & avec modération, & que l'on contient ſa langue dans les juſtes bornes que la Raiſon preſcrit. Après cette Préface, il entre en matière, & entreprend de traiter des Offices ou Devoirs. Il obſerve, que ce nom n'a pas été ſeulement en uſage parmi les Philoſophes, mais qu'il eſt dans l'Ecriture Sainte. Les Philoſophes avoient diſtingué trois ſortes d'Offices, l'*Honnête*, l'*Utile* & l'*Agréable*. S. Ambroiſe dit que les Chrétiens n'en reconnoiſſent point d'autres que l'Honnête, parce qu'ils rapportent tout au bonheur du Ciel, perſuadés que les commodités & les plaiſirs de cette vie ne ſont ni de vrais avantages, ni de vrais plaiſirs. Il ne traite donc que des Devoirs qui ont rapport à l'Honnêteté. Il prétend que ce terme d'*Honnêteté* & de *Decence* a été connu à David, avant que les Philoſophes s'en fuſſent ſervis; & pour le prouver il cite le Pſ. CXV. *To decet Hymnus, Deus, in Sion:* „ Il eſt honnête, ô Dieu, „ de te louer en Sion." Il ajoute quelques paſſages de S. Paul, où il eſt parlé de Décence & d'Honnêteté. Il prétend que Pythagore a ſuivi David, en impoſant le ſilence à ſes Diſciples; mais il met une très grande différence entre leurs préceptes, en ce que Pythagore a défendu entièrement de parler, au lieu que David apprend à parler avec modération, & à ſe taire quand il eſt à propos de le faire. Il diſtingue deux ſortes d'Offices, *le moins parfait*, qu'il appelle *Médium*, & le *Devoir moyen*; & *le plus parfait*. Il explique ceci par les paroles de Jéſus-Chriſt à ce jeune-homme, qui lui demandoit ce qu'il falloit qu'il fît pour poſſéder la Vie éternelle. Jéſus-Chriſt lui dit d'abord, *Garde les Commandements*. Voilà les Offices *moins parfaits*, auxquels il manque encore quelque choſe. Les *parfaits* ſont marqués dans les paroles ſuivantes: *Si tu veux être parfait, va, vens tout ce que tu as, & le donne aux pauvres, & tu auras un Tréſor au Ciel; & viens & me ſuis.* Ceci donne lieu à S. Ambroiſe de recommander l'Aumône, comme un des principaux Devoirs de la vie Chrétienne. Il traite ici fort amplement de la Providence de Dieu, & il fait voir contre les Philoſophes, qu'elle s'étend à toutes les créatures. Pourquoi les méchans ſont-ils donc heureux & dans l'abondance? C'eſt l'objection ordinaire. S. Ambroiſe y répond: Prémièrement, que cette proſpérité ne les rend pas réellement heureux, même dans cette vie, parce que les remords de leur Conſcience les tourmentent. Il ajoute en ſecond lieu, qu'il ne faut pas s'étonner ſi les méchans ſemblent être heureux dans cette vie, & les bons au contraire malheureux, parce que ce n'eſt point ici le lieu de la récompenſe & de la punition, qui ſont réſervés à une autre vie, dans laquelle chacun recevra ſelon ſes œuvres. En un mot, que Dieu accorde aux méchans les biens & les commodités de cette vie, afin qu'ils n'aient pas lieu de s'excuſer au jour du Jugement, de ce qu'ils n'ont pas obſervé les Commandemens de Dieu. Après avoir établi ces Maximes générales, S. Ambroiſe entre dans l'examen particulier des Devoirs de chaque Etat. Il commence par ceux des Jeunes-gens. Il leur recommande ſur-tout la modeſtie, & prouve combien elle eſt néceſſaire aux Eccléſiaſtiques. Il leur conſeille de ne pas trop s'engager dans les plaiſirs du Monde, de ne ſe point trouver aux feſtins, & d'éviter la fréquentation des femmes, mais de s'appliquer aux fonctions de leur Miniſtère. Il donne enſuite des règles pour réprimer les mouvemens de la colère & des autres paſſions; ſur leurs converſations, dans leſquelles il veut qu'ils évitent les railleries. Il leur donne enfin trois règles pour la conduite de la vie. La prémière, de tenir leurs paſſions ſoumiſes à la Raiſon; la ſeconde, de garder de la modération; la troiſième, de faire toutes choſes à propos & dans l'ordre. Il éclaircit ces Maximes par des exemples de l'Ancien Teſtament.

Après avoir donné ces Règles générales, il parle des Vertus en particulier, comparant les idées que les Chrétiens en ont, avec celles qu'en avoient les Philoſophes Païens; & il tâche de montrer la ſupériorité des prémières. Par exemple, la Juſtice, parmi les Chrétiens, ne permet pas qu'on rende le mal pour le mal; elle ne reconnoit point de bien particulier; & elle a lieu non ſeulement à l'égard des amis, mais même envers les ennemis déclarés. La *Bienfaiſance* Chrétienne doit être univerſelle, & s'étendre même aux ennemis. Ce n'eſt point la Vanité, mais la Charité, qui eſt le fondement de leur Libéralité; ils ne donnent pas ſeulement ce qu'ils ont de trop, ils donnent même de leur néceſſaire. Leur Courage conſiſte principalement à ſouffrir avec fermeté & conſtance, à repouſſer la violence que l'on veut faire aux foibles, à vaincre leurs paſſions, à mépriſer les biens de ce Monde, & à ne chercher, n'aimer & n'eſtimer que la Vertu. Ils conſervent une égalité d'ame & une tranquillité d'eſprit merveilleuſe, au milieu des maux les plus accablans. Ils ne s'expoſent pas néanmoins témérairement, & n'ont point honte de fuir, quand ils ſe croyent trop foibles pour réſiſter aux Perſécutions. Enfin leur Tempérance conſiſte dans la tranquillité d'ame, dans l'amour de la Docteur, dans une Modération achevée, & dans une Honnêteté parfaite. S. Ambroiſe explique en détail toutes les parties de ces Vertus, donne des préceptes pour les garder, & en propoſe quelques beaux exemples, tirés de l'Ecriture Sainte & de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Sur la fin de ce Livre, il inſiſte particuliérement ſur les principales Vertus des Eccléſiaſtiques; il leur recommande ſur-tout le Déſintéreſſement & la Pureté, & il paroît pancher fortement pour l'opinion qui les oblige au Célibat (21).

Il commence ſon ſecond Livre, par examiner en quoi conſiſte la véritable Béatitude, qu'il fait conſiſter dans la connoiſſance de Dieu, & dans l'Innocence de la vie; & il fait voir, que tous les autres avantages, non ſeulement ne ſont point notre ſouverain-bien, mais auſſi qu'ils ne nous rendent pas plus heureux; comme au contraire les maux & les incommodités de cette vie ne nous rendent pas plus malheureux: que les biens de ce Monde, tels que les richeſſes &c. ſont de véritables maux, parce qu'ils nous empêchent d'être attentifs à travailler à notre Salut; au-lieu que les choſes que l'on regarde communément comme mauvaiſes, telles que la Douleur, l'Affliction, ſont un bien pour nous, parce qu'elles nous donnent lieu de pratiquer la Vertu.

Il s'attache enſuite à montrer, qu'il ne peut y avoir de vraie Utilité, ſans Honnêteté. Il parle de l'Amitié, de la Fidélité, de la Libéralité, de la Bienveillance & de la Civilité, de la Protection des pauvres & des affligés, de l'Hoſpitalité, & des autres Vertus néceſſaires pour entretenir la Société & le Commerce entre les hommes. Il dit, que rien n'eſt ſi utile que d'être aimé, & que rien n'eſt ſi desavantageux que de ne l'être pas. La Douceur, la Civilité & la Modeſtie nous font aimer de tout le monde. Ces Vertus font bienfaëntes aux Rois & aux Princes, auſſi-bien qu'aux particuliers. On a la plus grande confiance en un homme, qui eſt généralement aimé. Quand on demande conſeil, il faut s'adreſſer à une perſonne qui ſoit éga-

(19) Du Pin *ubi ſupra* p. 212.

(20) Ibid.

(21) Id. p. 220.

(q) *Ubi supra* p. 291. 292.

(r) *Ambrosius habet egregias & frequentias allegationes, sæpe etiam subtilissimas.* Voy. Wilkins *Ecclesiastes or the Gift of Preaching*, p. 122. Lond. 1718.

(s) Oudin *Comm. de Script. & Script. Eccl.* T. I. col. 411.

(t) *Ne in alterutram partem aut adulatio in me reprehendi videat, aut veritas.* Hieron. *de Vir. Ill. c.* 124.

(v) Voyez Prosper *in Chron.* & Cassian. L. VII. *de Incarnat. Domini.*

comme le remarque S. Augustin, aux choses qu'il traite: quelquefois il est fort négligé, quelquefois fort travaillé; mais il est toujours grave, sérieux & noble. Il est concis, sententieux, & rempli de pointes spirituelles. Les Pièces qu'il a travaillées, sont pleines de vivacité, de justesse d'esprit, & de ornées des figures & des fleurs de la Rhétorique. Les autres, quoique moins polies, ont leur douceur & leur agrement. Ses termes sont assez choisis, & ses expressions nobles. Il diversifie sa matière par une fertilité admirable de pensées & de paroles. Il est ingenieux à trouver des tours naturels & agréables; il ne manque pas néanmoins de force, & il prelie vivement, quand il le faut. Comme il a joint dans la conduite de sa vie une générosité & une inflexibilité farprenante, avec toute la modération & toute la prudence possibles, aussi fait-il allier dans ses Ecrits la Liberté & l'Autorité Episcopale, avec un Caractère de douceur & de charité. Ses Traités de Morale sont assurément les meilleurs de ses Ouvrages, & ceux qu'il a le plus travaillés. Il y a quelques-unes de ses Lettres, qui peuvent passer pour des chefs-d'œuvre, particulièrement celles qu'il a écrites aux Empereurs. On voit bien que celui qui les a écrites, est un homme élevé à la Cour, qui a cet air libre & ces manières aisées, que l'on n'acquiert qu'en voyant le Monde. La conduite & la politique que l'on remarque dans ces Lettres, pour le fes actions & de ses discours, font encore voir qu'il avoit été de bonne heure accoutumé aux grandes affaires, & qu'il y étoit très propre. Il étoit médiocrement savant, fur-tout dans les matières Ecclésiastiques. Mais étant venu dans un Siècle fort éclairé, aiant une grande pénétration d'esprit & une facilité d'expression merveilleuse, & s'occupant continuellement à la lecture des Pères qui l'avoient précédé, il trouva le moyen de s'acquitter avec honneur de toutes ses fonctions. Tel est le portrait que Mr. Du Pin fait de S. Ambroise (q). Mais Erasme dit qu'il a beaucoup de pointes, de penſées affectées, & fouvent même obſcures (r). Et il est certain que malgré toutes ſes belles qualités, on trouve dans ſes Ecrits d'étranges & bizarres opinions [H]. On a prétendu qu'il avoit pris bien des choſes des Ecrits des Pères Grecs, & particulièrement de ceux de S. Baſile Archevêque de Céſarée, qu'il s'eſt appropriées (s). C'eſt-là, ſelon Baronius, la raiſon qui a engagé S. Jérôme à ſuſpendre ſon jugement ſur ſon ſujet, *de peur*, diſoit-il, *qu'on ne l'accuſât de flatterie, ou que la vérité n'offenſât* (t). Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Anciens en général avoient une haute opinion des Ecrits de S. Ambroiſe (v), particulièrement S. Auguſtin, & Pélage même [I]. Paulin écrivit ſa Vie,

également juſte & prudente: ces deux Vertus ſont inſéparables. Notre Charité doit être réglée par la Raiſon, & il faut toujours s'y propoſer le plus grand bien. Il ſe juſtifie d'avoir vendu les Vaiſſeaux ſacrés pour racheter des Captifs. „ L'Egliſe, *dit-il*, s'eſt établie ſans or: ſi elle „ en a à préſent, c'eſt pour le donner, & non pour le „ garder; c'eſt pour en aſſiſter les pauvres dans leurs né„ ceſſités. Qu'allégueroit pour ſa juſtification un Evêque, „ qui pour conſerver des vaiſſes inanimés, laiſſeroit périr „ les Membres vivans de Jéſus-Chriſt? Diroit-il, qu'il ne „ pouvoit dépouiller le Temple du Seigneur de ſes orne„ mens? Ne lui répondroit-on pas, qu'il n'eſt pas néceſ„ ſaire que les Sacremens de l'Autel ſoient dorés de l'or „ ou de l'argent; que le rachat des captifs eſt un orne„ ment bien plus agréable aux yeux de Dieu; qu'on ne „ peut rendre ces vaſes plus précieux, que quand on s'en „ ſert pour racheter la vie à des Chrétiens; que le vrai „ Tréſor du Seigneur eſt celui qui a le même effet que „ ſon Sang; que l'on connoit que c'eſt véritablement le „ vaſe du Seigneur, quand on y remarque une double ré„ demption, enſorte que le vaſe exterieur rachete de l'en„ nemi, ceux que le Sang de Jéſus-Chriſt a rachetés du „ péché?"

Dans le prémier Chapitre du troiſième Livre, S. Ambroiſe fait voir que cette Maxime de Scipion: *Qu'il n'étoit jamais plus occupé ni moins ſeul, que quand il étoit en repos & dans la retraite*, eſt plus ancienne que Scipion; & qu'elle a été vérifiée d'une manière bien plus éclatante dans la perſonne de Moïſe, d'Elie, d'Eliſée, & dans celle des Apôtres, qui ont fait tant de merveilles, lorſqu'ils ſemboient ne s'appliquer à rien. Il ajoute, qu'un homme de bien n'eſt jamais ſeul, parce qu'il eſt toujours avec Dieu; qu'il n'eſt jamais à rien faire, parce qu'il médite toujours; qu'il ſemble être inconnu, & qu'il eſt célébre; que quand on croit qu'il meurt, il jouït d'une vie plus heureuſe; que jamais il n'eſt plus gai, que quand il ſemble devoir être dans l'affliction; qu'il n'eſt jamais plus riche, que quand il eſt pauvre, parce qu'il met tout ſon bonheur dans la Juſtice. Il ſoutient qu'un Juſte ne doit jamais chercher ſon avantage aux dépens des autres, mais qu'il doit au contraire préférer le bien des autres au ſien propre. Il s'étend ſur cette Maxime, & fait voir qu'il eſt contraire à l'exemple & à la Loi de Jéſus-Chriſt, à la Loi de la Nature, au dictamen de la Conſcience, & aux Loix Civiles, de faire tort à ſon prochain, pour ſe faire du bien à ſoi-même. Sur ce principe il décide, qu'un Chrétien, qui eſt dans un naufrage, ne doit point arracher à ſon prochain la planche qu'il a priſe pour ſe ſauver; il va même juſqu'à ſoutenir, qu'il ne doit point tuer un Voleur qui l'attaque, & il établit pour Maxime générale, *qu'il n'eſt jamais permis de conſerver ſa vie aux dépens de celle des autres.* Les Philoſophes avoient avancé, qu'un Sage, quoiqu'affligé de n'être jamais découvert, ne devoit jamais rien faire de contraire à ſon devoir; mais n'aiant point trouvé d'exemples pour le prouver, ils avoient eu recours à la fable de l'Anneau de Gygès. S. Ambroiſe confirme cette vérité par les exemples de David & de Jean-Baptiſte. Enfin il prouve, qu'en toutes choſes on doit préférer l'Honnête à l'Utile. Fondé ſur ce principe, il ſoutient qu'un homme, qui a recueilli beaucoup de bled, ne doit pas le garder dans ſes greniers, pour le vendre bien cher dans un tems de famine. Il condamne la pratique de ceux qui tâchent de s'inſinuer dans l'eſprit des autres, pour attrapper leurs ſucceſſions: cette avidité eſt criminelle dans toutes ſortes de perſonnes, mais ſur-tout dans les Eccléſiaſtiques, qui doivent laiſſer aux mourans la liberté de faire leur Teſtament avec jugement & liberté, ſans prétendre les diriger en cela. Il finit ce Livre par divers préceptes ſur l'Amitié, qui doit, dit-il, toujours céder à l'Honnêteté. L'on ne doit point favoriſer ſon Ami, quand il a tort; ni lui faire injuſtice, quand il a raiſon. Ou doit le reprendre, quand il fait mal; lui parler avec liberté & ſincérité, & le ſoulager dans ſes beſoins. Le fondement de l'Amitié eſt la crainte de Dieu, ſans laquelle elle ne peut être ni ſure, ni ſolide & durable. La Piété conſerve l'Amitié, & rend les Amis égaux. Il ne peut point y avoir d'Amitié entre des perſonnes de différentes mœurs. Nos Amitiés ne doivent point être fondées ſur l'intérêt, car l'Amitié eſt une Vertu & non un Négoce. Elle doit être exempte de flatterie (22). Cet Ouvrage de S. Ambroiſe fut extrémement eſtimé; & ceux qui avoient du loiſir en faiſoient des Abrégés, que nous avons encore aujourd'hui.

Mais Mr. Barbeyrac, dans ſa Préface au-devant de ſa Traduction de l'Ouvrage de Puffendorf, *du Droit de la Nature & des Gens*, paroit n'avoir pas une opinion fort avantageuſe des Ecrits de S. Ambroiſe en général, & de ſon Traité des Offices en particulier (23). „ On voit, „ dit-il, par le Titre & par la manière dont il traite ſon „ ſujet, qu'il avoit deſſein d'imiter les *Offices de Cicéron*. „ Mais malgré ce qu'a dit un Théologien Luthérien (24), „ qui publia cet Ouvrage à Wittemberg en l'an 1698, a„ vec quelques Diſſertations, ſi nous en exceptons les „ principes particuliers de l'Evangile, qu'Ambroiſe a raſ„ ſemblés dans cet Ouvrage, avec les exemples & les paſ„ ſages de l'Ecriture qu'il cite perpétuellement, qu'il „ applique généralement mal; je ne crains pas de dire, „ que la Copie eſt fort au-deſſous de l'Original: ſoit qu'on „ conſidére la pureté & la légereté du ſtyle, ou la com„ poſition de l'Ouvrage, l'ordre des choſes, la ſolidité „ des penſées, & la juſteſſe des raiſonnemens." Mr. Barbeyrac paſſe enſuite à quelques Remarques particulières ſur cet Ouvrage.

[H] *On trouve dans ſes Ecrits d'étranges & bizarres opinions.*] Il ſoutient que tous les hommes généralement, & ſans diſtinction, ſeront examinés au dernier Jour par le feu; que les juſtes même y paſſeront pour être purifiés de leurs péchés, mais que les méchans y demeureront à jamais; que la Réſurrection des morts ne ſe fera pas tout d'un coup, mais peu à peu, & par ordre, ſelon le degré de mérite des *reſſuſcitans* (25). Que ce qui eſt dit de l'Arc-en-Ciel, que Dieu promit à Noé de mettre dans la nuée pour être le ſigne de ſon Alliance avec lui & toute la Terre, ne doit pas s'entendre de l'Arc-en-Ciel proprement dit, qui ne paroit jamais la nuit, mais de je ne ſai quelle Vertu inviſible de Dieu. Il porte l'eſtime pour la Virginité & le Célibat ſi loin, qu'il ſemble regarder le Mariage comme illégitime. Il dit aſſez clairement (26), *qu'avant la Loi de Moïſe & avant l'Evangile, l'Adultere n'étoit pas défendu*; & il ſemble condamner ſans reſtriction tout prêt d'argent à intérêt (27).

[I] *Particulièrement S. Auguſtin, & Pélage même.*] Le prémier fe fert de ſon autorité contre les Pélagiens (28), & dit, que c'étoit un excellent Miniſtre de l'Evangile, qu'il honoroit comme un père, aiant été baptiſé par lui, & dont il avoit connu par expérience, & tout l'Empire Romain avec lui, le courage & la fermeté pour la défenſe de la Foi, tant par ſes diſcours que par ſes écrits. *Adhuc audi alium excellentem Diſpenſatorem, quem veneror ut patrem, in Chriſte enim per Evangelium me genuit, &*

(22) Id. p. 262. 263.

(23) *Voy. la Preface de Mr. Barbeyrac.*

(24) Fortschius.

(25) Voy. Daille *de l'Emploi des Peres* L. II. ch. 4. p. 373. 374.

(26) *De Patriarch. Abrah.* L. I. c. 4. Voy. Daille *ubi ſup.* p. 375.

(27) *De Tobia c.* 3. & 15. Voy. Noode *de Fœn. & Cur.* L. I. c. 4. 10. p. 64.

(28) *Contra Judæos* L. I. c. 2.

Vie, qu'il dédia à S. Auguſtin. Elle a été miſe à la tête de la belle Edition de ſes Oeuvres, donnée par les Bénédictins en deux Volumes in-folio, à Paris en 1686 & en 1690.

eo Chriſti miniſtro lavacrum regenerationis accepi. Beatum loquor Ambroſium, cujus pro Catholica fide gratiam, conſtantiam, labores, pericula, ſive ſermonibus, ſive operibus, & ipſe jam expertus, & mecum non dubitat orbis prædicare Romanus. Pelage l'élève auſſi extrêmement, dans un paſſage cité par S. Auguſtin (29), où il dit, que la Foi Romaine brille principalement dans ſes Ecrits; qu'il eſt la fleur des Ecrivains Latins; & qu'il n'y a pas d'ennemi qui oſe attaquer la pureté de ſa Foi, & la profonde connoiſſance qu'il a de l'Ecriture : *Ambroſius Epiſcopus, in cujus præcipue Libris Romana elucet fides; qui ſcriptorum inter Latinos flos quidem ſpecioſus enituit, cujus fidem & puriſſimam in ſcripturis ſenſum, ne inimicus quidem ujus eſt reprehendere.*

(29) *De Gratia Chriſti c. 43.*

AMBROISE AURELIEN, fameux Général des Bretons dans le cinquième Siècle, étoit un homme de la première qualité, & d'extraction Romaine (*a*). Selon le ſentiment commun, il étoit fils de quelqu'un des Monarques que les Bretons avoient élus depuis le départ des Romains (*b*) ; & pluſieurs prétendent qu'il étoit fils de Conſtantin, à qui Honorius avoit fait couper la tête. Gildas nous apprend auſſi (*c*), que ſes parens jouiſſoient de la Puiſſance Souveraine, & qu'ils furent tués pendant qu'ils en étoient en poſſeſſion. Comme Ambroiſe étoit fort jeune lorſque ſon père mourut, ſon âge le mit à couvert de la jalouſie de ceux qui occupérent le Trône ou immédiatement, ou peu après. Mais il n'en fut pas de même, lorſque Vortigerne fut parvenu à la Couronne. Un puiſſant Parti, qui s'étoit formé en faveur d'Ambroiſe, fit concevoir tant de ſoupçons au nouveau Monarque, qu'il chercha les moyens de faire périr ce jeune Prince; ce qui obligéa Ambroiſe à ſe retirer chez Aldroen Roi de l'Armorique, qui étoit ſon parent, où il attendit une occaſion favorable, qui lui procurât les moyens de s'aller mettre à la tête de ſon Parti. La jalouſie de Vortigerne l'engagea à appeller à ſon ſecours Hengiſt, Général des Saxons; mais cette union devint une ſource de maux pour la Nation, enſorte que les Bretons eurent recours au Roi Aldroen, qui fit paſſer Ambroiſe en Angleterre pour les délivrer [*A*]. Il fit la guerre avec tant de ſuccès, que la partie Occidentale du Royaume, ſeparée de l'Orientale par un grand chemin fait par les Romains, auquel on donna dans la ſuite le nom de *Watling-ſtreet*, lui fut aſſignée en partage. Hengiſt voyant que les eſpérances, qu'il avoit eues de ſe rendre maitre de toute la Bretagne, étoient trompées, réſolut d'employer la fraude, où la force avoit été inutile, & il fit maſſacrer de la manière la plus perfide trois cens Seigneurs Bretons [*B*]. Cette action inſpira aux Bretons toute l'indignation & toute l'horreur poſſible pour les Saxons: & comme on ſoupçonna Vortigerne d'avoir été complice de ce maſſacre, parce qu'il avoit été ſeul épargné, tous ſes Sujets l'abandonnérent pour ſe jetter entre les bras d'Ambroiſe. Dès qu'il ſe vit ſeul Monarque des Bretons, il prit la Pourpre Impériale, à la manière des Empereurs Romains; & dans le même tems il créa Patrice le Prince Arthur, qui s'étoit ſignalé dans la guerre par un grand nombre de belles actions (*d*). Il renouvella auſſi la guerre contre les Saxons, & défit Ella un de leurs Généraux, en 487. On dit qu'il fit une Aſſemblée des Princes & des Seigneurs de la Nation à Yorck, & qu'il donna des ordres pour réparer & rebâtir les Egliſes, qui avoient été ruïnées par les Saxons [*C*]. Les

(*a*) Gild. *Hiſt.* p. 16. 17.

(*b*) Rapin *Hiſt. d'Angl.* T. I. L. II. p. 99.

(*c*) *Ubi ſup.* Voy. Beda *Eccl. Hiſt. Gent. Angl.* L. I. c. 16.

(*d*) Rapin *ubi ſupra* p. 102. 109.

[*A*] *Les Bretons eurent recours au Roi Aldroen, qui fit paſſer Ambroiſe en Angleterre pour les délivrer.*] Guithelin Archevêque de Londres, qui étoit le Chef du Parti d'Ambroiſe, repréſenta aux Bretons, qu'Aldroen avoit toujours paru bien diſpoſé en leur faveur, & qu'il y avoit lieu d'eſpérer qu'il ne les abandonneroit pas dans une ſi preſſante néceſſité; & que comme on ne pouvoit plus ſe confier à Vortigerne ni à Vortimer ſon fils, il croyoit qu'il étoit néceſſaire d'inviter Ambroiſe Aurélien à venir ſe mettre à leur tête; que ce Prince, ſorti d'un ſang illuſtre, avoit toutes les qualités qu'on pouvoit demander pour les tirer du danger où ils ſe trouvoient. Ce conſeil aiant été approuvé, l'Archevêque lui-même paſſa dans l'Armorique pour ſolliciter le ſecours. Aldroen le lui accorda, & envoya dix-mille hommes ſous le commandement d'Ambroiſe, qui conduiſit ce Corps heureuſement au Port de Totneis. Ce Général fut reçu avec de grandes marques de joie; mais cette joie ne fut pas univerſelle. Le Parti de Vortimer, qui étoit encore puiſſant, ne negligea rien pour ſoulever le peuple contre un Prince qui venoit à deſſein d'uſurper la Couronne, ſous prétexte de la ſoutenir. D'un autre côté, Vortimer menaçoit des plus ſévéres châtimens ceux qui ſe joindroient à Ambroiſe : ce qui occaſionna des diviſions domeſtiques parmi les Bretons, & les engaſa en proie à l'ennemi commun. „ Ambroiſe & Guithelin, *dit Mr. de Rapin* (1), voyant que la conjonâure „ leur étoit favorable, complotérent enſemble la ruïne „ de Vortigene & de Vortimer. Pour commencer l'exé„ cution ce projet, ils repréſentérent aux ceux de leur „ Parti, qu'on ne pouvoit regarder le fils que comme un „ Prince lâche, & peu expérimenté, & le père que comme un ennemi de la Nation, ainſi qu'il l'avoit bien fait paroître par les liaiſons qu'il avoit priſes avec les Ennemis de l'Etat : ſans parler de ſes libéralités exceſſives, qui avoient obligé ſes Sujets à lui ôter le manie„ment des affaires : qu'il étoit donc inutile de ſe prépa„ rer à chaſſer les Etrangers, ſi l'on ne détruiſoit pas auparavant les deux Ennemis domeſtiques, qui ne ſe te„ noient armés que pour les favoriſer. D'un autre côté, „ Vortigerne & Vortimer repréſentoient à leurs Amis, „ qu'Ambroiſe, ſous prétexte de ſecourir la Bretagne, „ n'étoit venu que pour la ſubjuguer; que l'Archevêque „ étoit un homme ambitieux, qui cherchoit à mettre la „ Couronne ſur la tête d'Ambroiſe, afin de ſe procurer à „ lui-même l'adminiſtration du Gouvernement; que l'ar„ rogance de ce Prélat devoit faire craindre aux Bretons „ de ſe voir ſous la direction d'un pareil Miniſtre; qu'il „ falloit s'aveugler volontairement, pour ne pas voir dans „ les démarches de ces deux Chefs de Parti, que leurs „ deſſeins ne tendoient nullement au bien du Royaume; „ qu'au-lieu de marcher contre les Saxons avec un Corps „ de Troupes fraiches, qu'ils avoient amenées, ils n'a„ voient fait autre choſe depuis qu'ils étoient arrivés, „ que cabaler parmi le peuple, & prendre des meſures „ pour opprimer ceux qui avoient les armes à la main „ pour la défenſe de la Patrie." La haine des deux Partis étoit ſi violente, qu'elle cauſa une guerre Civile, qui dura juſques à l'année 465. Mais ils vinrent enfin à un accord, & partagérent le Royaume entre eux.

(1) *Hiſt. d'Angl. T. I. L. II. p. 104.*

[*B*] *Il fit maſſacrer de la maniére la plus perfide trois cens Seigneurs Bretons.*] Dès que le Traité de paix fut conclu entre Hengiſt & les Bretons, il feignit d'en être extrêmement ſatisfait, & par une conduite très modérée, il témoigna qu'il ne penſoit en aucune maniére à étendre ſes conquêtes. Les Bretons, charmés de cette douceur apparente, & attentifs à ne point provoquer un Prince dont ils avoient ſi ſouvent éprouvé la valeur, vivoient en parfaite intelligence avec lui, & perdirent enfin peu-à-peu les ſentimens de haine qu'ils avoient conçus contre les Saxons. „ Hengiſt ne négligeoit rien de ce qui pouvoit „ les entretenir dans cette ſécurité, qui devoit les con„ duire au piége qu'il leur préparoit. Il leur fit entren„ dre, que ſon deſſein étant de vivre dans une parfaite „ union avec eux, il ſouhaitoit de cimenter de tems en „ tems par des parties de plaiſir, la bonne intelligence „ entre les deux Nations. Vortigerne, qui aimoit paſſionnément ces ſortes de divertiſſemens, accepta cette „ propoſition avec joie. Il ſe laiſſa même engager à lui „ rendre la prémiére viſite, accompagné de plus de trois „ cens de ſes principaux Sujets. Hengiſt les reçut avec „ des témoignages apparens de reſpect & de cordialité. „ Le feſtin qu'il leur donna fut magnifique, & ne man„ qua d'aucun des agrémens capables de leur procurer du „ plaiſir. Mais ſur la fin du repas, la ſcène changea de „ face. Hengiſt avoit diſpoſé les choſes d'une telle ma„ niére, qu'aiant adroitement ému quelque ſujet de que„ relle, à un certain ſignal qu'il donna, tous les Sei„ gneurs Bretons furent maſſacrés. Le ſeul Vortigerne „ échappa du maſſacre, parce que Hengiſt avoit beſoin „ de lui; mais il fut retenu priſonnier, & chargé de chaînes. Il eut beau ſe plaindre de cette perfidie, & en re„ préſenter la noirceur: il ne put obtenir ſa liberté, qu'après avoir livré aux Saxons un grand Pays dans le voiſinage de Kent, qui fut partagé en trois Provinces, auxquelles les Saxons donnérent les noms de Suſſex, Eſſex & Middleſex, qu'elles conſervent encore. Hengiſt, „ non content de cette acquiſition, ravagea d'une manié„ re impitoyable les Provinces voiſines, & s'empara de „ Londres, de Lincoln, & de Winchester (2)." Le Docteur Stillingfleet (3) doute de la vérité de ce maſſacre, parce que Whitkind rapporte une ſemblable avanture arrivée en Allemagne. Mais cela ne prouve pas qu'elle ne puiſſe avoir été répétée en Bretagne (4). On dit qu'Ambroiſe bâtit *Stone-Henge* près de Salisbury, en mémoire de ce maſſacre.

(2) Id. p. 107. 108.

(3) *Antiquit. of Britiſh Churches.*

(4) Voy. les Notes de Rapin, en Anglois, à la p. 107.

[*C*] *Il donna des ordres pour réparer & rebâtir les Egliſes qui*

(e) *Ubi supra.*

Les Auteurs rapportent différemment sa mort [*D*]. L'Historien Gildas (*e*) loue extrêmement sa probité, sa douceur & son courage.

qui avoient été ruinées par les Saxons.] C'est ce que rapporte Geoffroy de Monmouth; & le Docteur Stillingfleet croit que ce récit s'accorde très bien avec l'Histoire (5). Les Bretons aiant joui pendant assez longtems de la paix, après qu'ils eurent remporté des avantages fur les Saxons, il est naturel de supposer qu'Ambroise & ses Sujets penséreng à rebâtir leurs Eglises, & à rétablir la Religion. Le récit de Geoffroy est confirmé par Matthieu de Weftminster (6), qui s'étend fort au long fur le zèle d'Ambroise à encourager le Clergé à réparer les Eglises, & à remettre le Culte divin fur l'ancien pied d'ordre & de splendeur. Geoffroy rapporte auffi, que dans un Concile, Ambroise demanda deux Métropolitains pour remplir les Siéges vacans d'York & de Caerleon: Sampfon eut le prémier, & Dubricius le second (7). Matthieu de Weftminster dit que cela fe paffa l'an 490, & ajoute qu'ils fleurirent tous deux jusques en 507; & que Sampfon aiant été obligé de quitter la Bretagne dans la fuite, paffa dans l'Armorique, où il fut fait Archevêque de Dol (8).

(5) *Ubi supra* c. 1. p. 122.

(6) *Floret Hiftor.* A. D. 488. Voy. Collier *Hiſt. Eccl.* Vol. I. L. 2. Cent. V. p. 50. Lond. 1702.

(7) Stillingfleet p. 129.

(8) Voy. Collier *ubi supra.*

[D] Les Auteurs rapportent différemment ſa mort.] Geoffroy de Monmouth (9) & Matthieu de Weftminſter (10) rapportent, qu'environ douze ans après la victoire d'Ambroise fur Ella Roi des Saxons Méridionaux, & ſes fils, Paſcentius un des fils de Vortigerne gagna un Saxon, pour empoiſonner Ambroise à Winchester; ce qui lui réuſſit. Mais Henri de Huntingdon (11) & d'autres Hiſtoriens rapportent la choſe d'une manière très différente. Ils diſent que dans la bataille qui ſe donna entre Ambroise & Cerdik, Général Saxon, le prémier enfonça l'Armée des Saxons, commandée par Cerdick, & la mit en déroute. Mais pendant qu'il s'amuſoit à pourſuivre ſa victoire contre ce Corps, qui ne faiſoit qu'une foible réſiſtance, Kenrick, fils de Cerdick, qui avoit fur l'Aile droite des Bretons le même avantage, au-lieu de s'amuſer à pourſuivre les fuyards, prit Ambroise en flanc, & donna à Cerdick le tems de rallier ſes Troupes, & de rendre la victoire complette par l'entière défaite des Bretons. Ambroise, au deſeſpoir de ſe voir arracher la victoire, fit tous les efforts poſſibles pour rétablir le combat: malgré ſon âge & ſa foibleſſe, il ſe mêla parmi ſes ennemis pour animer ſes Troupes; mais tous ſes efforts ne ſervirent, ainſi que le remarque Mr. de Rapin (12), qu'à lui faire trouver une mort honorable, qui couronna ſa glorieuſe vie. Cette bataille ſe donna l'an 508, tout proche d'un lieu qui fut nommé par les Saxons *Cerdick's Ford*, aujourd'hui *Charsford*, dans la Province de Hampt. Le nom de *Natanleod*, que les Hiſtoriens donnent au Monarque Breton qui fut tué dans cette bataille, a fait croire à quelques-uns que ce n'étoit pas Ambroise. Mais Mr. de Rapin préfère le ſentiment de Cambden & de pluſieurs autres bons Hiſtoriens. „ Tous les Hiſtoriens, *dit-il* (13), conviennent qu'Ambroiſe fut tué dans un combat; mais depuis „ le commencement du règne de ce Prince, on ne trouve point d'autre bataille où un Monarque Breton ait été tué: d'ailleurs, Ambroiſe étoit trop remarquable, „ pour que les Hiſtoriens euſſent négligé de marquer ſa „ mort, ſi elle étoit arrivée en quelque autre occaſion. „ L'aſſertion de Mr. de Rapin, que tous les Hiſtoriens conviennent qu'Ambroiſe fut tué dans un combat, eſt trop *générale*: nous avons vu ci-deſſus, que Geoffroy de Monmouth & Matthieu de Weſtminſter diſent qu'il fut empoiſonné à Winchester.

(9) L. V. c. 6.

(10) *Floret Hiſt.* A. D. 497.

(11) L. II. Voy. Rapin p. 118.

(12) Ibid.

(13) Ibid.

* Le P. Niceron remarque, que les Recueils des Epîtres de Bayle ne lui donnent que le nom de *Nicolas*, & qu'auſſi ceſui d'*Abraham* ne lui appartient pas. *Mem. pour ſervir à l'Hiſt. des Hommes Illuſtr.* T. XXXV. p. 221. R. D. T.

(a) Moréri.

(b) *Nouv. de la Rep. des Lett.* 1684. Juillet p. 460.

AMELOT DE LA HOUSSAYE (Abraham * Nicolas) naquit à Orléans au mois de Février 1634 (*a*). N'aiant pu, malgré toutes nos recherches, nous procurer des Mémoires de ſa vie, nous ſommes obligés de nous borner à ce que nous ſavons de ſes Ouvrages. Ce que l'on peut dire de certain, c'eſt qu'il étoit eſtimé à la Cour de France, puiſqu'il fut Secrétaire de l'Ambaſſadeur que cette Couronne envoya à la République de Veniſe, comme on le voit fur le Titre de ſa Traduction de l'*Hiſtoire du Concile de Trente* du P. Paul. Mr. Bayle (*b*) nous apprend une autre circonſtance de ſa vie; c'eſt qu'il avoit eu l'aſſurance de publier des choſes, qui l'avoient fait mettre à la Baſtille: c'eſt tout ce qu'il en dit, ſans marquer le ſujet particulier qui fit mettre Amelot en priſon. Les prémiers Ouvrages qu'il publia, furent *l'Hiſtoire du Gouvernement de Veniſe*, & celle *des Uſcoques* (*c*) [*A*]. En 1683, il publia *l'Hiſtoire du Prince de Machiavel*, *l'Hiſtoire du Concile de Trente de Pallavicin*, & *des Diſcours Politiques ſur Tacite* (*d*). Ces Ouvrages furent très bien reçus du Public, & ils faiſoient voir effectivement qu'Amelot étoit conſommé dans l'étude de la Politique, & qu'il ne manquoit ni de l'eſprit néceſſaire pour pénétrer les penſées d'un grand ſens, ni des manières de s'exprimer qui conſervent la force de cette eſpèce de penſées (*e*). Il ne mit pas ſon nom aux deux derniers de ces Ouvrages, il ſe cacha ſous celui de *La Mothe Joſſeval*. Sa Traduction de l'Hiſtoire du P. Paul ne parut pas plutôt en France, que les partiſans de l'Autorité illimitée du Pape l'attaquérent violemment; & Amelot lui-même nous apprend une particularité, qui mérite que nous en parlions dans les Remarques [*B*]. Perſonne n'ignore, combien font oppoſées les idées que les différens Partis de l'Egliſe Romaine ont de cet Ouvrage du P. Paul: pendant qu'à Rome on le traite d'Hérétique, les Vénitiens ſe déclarent hautement pour lui. La Traduction d'Amelot eut en France un ſuccès extraordinaire; tous les zélés Défenſeurs des Libertés de l'Egliſe Gallicane en procurérent de tout leur pouvoir le débit, & la firent valoir de leur mieux, quoiqu'on prétendât dans le même tems juſqu'à trois Mémoires pour la faire ſupprimer (*f*). Mais cela ne ſervit qu'à faire connoître le mérite de cet Ouvrage, auſſi-bien que celui des Notes & des Réfléxions ajoutées par le Tra-

(c) Peuples de la Croatie, qui pour ſe dérober à la tyrannie des Turcs, ſe retirérent à Segna ou *Zeng* en Hongrie. Ce ſont des Pirates, qui infeſtent le Golphe de Veniſe.

(d) Bayle *ubi ſupra* p. 522. Ces trois Ouvrages ſont compoſés & imprimés à Amſterd.

(e) Id. ibid.

(f) *Nouv. de la Rep. des Lett.* 1685. Oct. p. 1189.

duc-

[*A*] *Les prémiers Ouvrages qu'il publia &c.*] Mr. Bayle, qu'on a ſuivi, ne dit point que ce ſoient-là les prémiers Ouvrages d'Amelot, mais *de ſes prémiers Ouvrages*. Il avoit publié la même année, la *Relation du Conclave de 1670 pour l'Election de Clément X.* Paris 1676. in-12. Il y a encore divers autres Ouvrages du même Auteur, dont on ne parle point dans cet Article. Tels ſont, le *Supplément à l'Hiſtoire du Gouvernement de Veniſe, contenant une Relation du Différend de Paul V & de la République de Veniſe.* Paris 1677. in-8. *Examen de la Liberté originaire de Veniſe, traduit de l'Italien; avec une Harangue de Louis Hélian, Ambaſſadeur de France, contre les Vénitiens, traduite du Latin, avec des Remarques Hiſtoriques.* Paris 1677. in-12. Ces deux derniers Ouvrages, avec *l'Hiſtoire du Gouvernement de Veniſe*, ont été réimprimés à Paris, 1685. in-8. en deux volumes, & avec *l'Hiſtoire des Uſcoques* à Amſterdam 1695, en trois volumes in-12. *Traité des Bénéfices, de Fra-Paolo Sarpi, traduit & vérifié par l'Abbé de S. Marc, Académicien de la Cruſca.* Amſterdam 1685. & 1687. in-12. Amelot s'eſt caché ſous le nom d'Abbé de S. Marc; & Mr. Simon a remarqué que ce Traité n'eſt pas de Fra-Paolo, mais de Fra-Fulgentio ſon Compagnon (1). *Réflexions, Sentences & Maximes morales, miſes en nouvel ordre, avec des Notes Politiques & Hiſtoriques.* 1714. in-12. Ce ſont les Réfléxions de Mr. de la Rochefoucault, qu'Amelot, qui en faiſoit ſon Livre favori, avoit pris ſoin de ranger par ordre des matières, & auxquelles il avoit joint celles d'une Dame illuſtre par ſon eſprit, & les ſiennes (2). *Mémoires de la Miniorité de Louis XIV.* in-12. 1690. à Villefranche, ou plutôt en Hollande. Ce ne ſont preſque que les Mémoires de La Rochefoucault raiſultés, avec une nouvelle Préface & des Notes (3). *Mémoires Hiſtoriques, Politiques, Critiques & Literaires, pour Amelot de la Houſſaye.* Amſterdam 1722. & 1731. in-12. deux Volumes. On en a fait auſſi en 1733 une aſſez mauvaiſe Edition à Lyon, ſous la même date de 1722. Ce Recueil eſt incomplet, & ne va que juſqu'à la lettre F. Ce peuvent être tout au plus quelques Remarques tirées de ſes papiers, mais miſes en œuvre par une main peu habile, y aiant un grand nombre de fautes groſſières, dans leſquelles il n'eſt pas poſſible que ce Savant ſoit tombé (4). Rem. du Trad.

[*B*] *Amelot lui-même nous apprend une particularité qui mérite que nous en parlions.*] „ Un Bachelier de Sorbon„ ne, *dit-il*, demanda à un de mes Imprimeurs, ſi le „ Traducteur du P. Paul étoit bon Catholique. Si j'avois été préſent, j'aurois répondu comme les enfans au Catéchiſme, *Oui, par la grace de Dieu*, & je n'aurois pas „ menti: car je ſuis bon Catholique, auſſi-bien que toute ma famille, qui l'a été depuis plus de trois cens ans. „ Mais la queſtion de cet honnête homme n'emolt de plus „ haut, comme il le montra après, en raiſonnant fort „ ment contre moi, qu'il ne connoiſſoit point, & contre mon Livre, qu'il n'avoit point lu: car il ne craignit „ pas de dire, que tous ceux qui ofcroient le lire, étoient excommuniés *ipſo facto*. C'eſt pourquoi je me „ crois obligé de déclarer, que je crois tout ce que l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine me commande de croire, & tout ce que le Saint Concile Général de Trente a décidé touchant les matières de Foi. Mais aiant été élevé & inſtruit dans l'Egliſe Gallicane, & dans l'Univerſité de Paris, dont j'ai l'honneur d'être Membre, je crois & veux toujours croire ce qu'elles croyent & enſeignent touchant les matières de Diſcipline & de Juriſdiction Eccléſiaſtique. C'eſt-là tout ce que „ j'ai deſſein de répondre à trois Mémoires abuſifs, pré„ ſentés

(1) *Niceron Mém. pour l'Hiſt. des Hom. Illuſtr. Tom.* XXXV. p. 226.

(2) Id. p. 230.

(3) *Journal des Savans.* Paris 1711.

(4) Niceron *ubi ſupra.*

ducteur. Et pour que le Lecteur puisse s'en faire une idée, nous en donnerons quelques-unes dans une Remarque [C]. Quand la seconde Edition de sa Traduction parut, elle fut violemment attaquée par l'Abbé de S. Réal, dans une Lettre qu'il écrivit à Mr. Bayle, datée du 17 d'Octobre 1685 (g). Amelot se défendit par une Lettre à Mr. Bayle (h), & S. Réal repliqua (i). Comme ces deux Ecrivains se traitoient assez rudement, & qu'ils se servoient d'expressions dures & peu décentes entre Gens de Lettres, Mr. Bayle supprima toutes les personalités, & adoucit ce qu'il y avoit de trop fort (k). Nous rendrons compte en peu de mots de cette dispute, ci-dessous [D]. En 1686, Amelot fit imprimer *La Morale de Tacite*, *De la Flatterie*, in-12. Dans un Discours Critique à la tête de cet Ouvrage, il donne son jugement sur les différens Traducteurs & Commentateurs de Tacite; il répond en particulier à d'Ablancourt, & montre par plusieurs exemples, qu'il a commis bien des bévues dans sa Traduction. Amelot a rassemblé dans cet Ouvrage environ cent traits particuliers, ou Maximes, qui peignent avec les couleurs les plus vives le caractère des Flatteurs de Cour, & les sinistres effets de leurs discours empoisonnés. En 1690, parut à Paris sa Traduction des six prémiers Livres des *Annales de Tacite*, avec des Remarques historiques & politiques, qui ne sont ni également importantes, ni également solides & justes [E]. Beughem paroit s'être trompé, en attribuant à Amelot

(g) *Rép. des Lett.* Octob. 1685. p. 1170. & *Oeuvres de S. Réal* T. V. p. 212. La Haye 1722.

(h) *Rép. des Lettr.* Dec. 1685. p. 1111. & *Oeuvres de S. Réal* ib. p. 217.

(i) *Oeuvres de S. Réal* T. V. p. 222.

(k) *Dict. Jur.* p. 1174. & 1360.

" fentés par les Moines contre mon Livre, qui n'a de " plus grand défaut, que de n'être pas favorable à leurs " intérêts: mais ce n'eſt pas-là, je penſe, une raiſon " ſuffiſante de les favoriſer aſſez pour le ſupprimer (5)." Il paroit par-là, qu'Amelot ne ſe mettoit pas fort en peine des criailleries des Moines; quoique dans la Préface de ſa Traduction, dans laquelle il entreprend la défenſe du P. Paul contre le Cardinal Pallavicin, il nous diſe qu'il ne veut pas entreprendre de faire une Apologie en forme de ce fameux Hiſtorien, ne voulant point entrer en lice avec une populace de Moines, qui crient contre Fra Paolo ſans connoiſſance de cauſe. Une autre conſéquence que nous pouvons tirer de cette Déclaration, c'eſt qu'étant bon Catholique, il mérite d'autant plus de créance dans ce qu'il dit contre ceux de ſa Communion, ou en faveur des Proteſtans.

(5) *Déclaration d'Amelot après ſa Preface, dans la 2. & 3. Edition de ſon Hiſt. du Concile de Trente.*

[C] *Nous en donnerons quelques-unes dans une Remarque.*] Le P. Paul obſerve (6) d'après S. Jérôme, que dans les prémiers commencemens du Chriſtianiſme, les Egliſes étoient, comme dans une Ariſtocratie, gouvernées par le commun Conſeil du Preſbytère. Sur quoi Amelot dit: " que le Preſbytere étoit le Collége Eccléſiaſtique, qui " avoit l'Evêque pour Chef, mais exerçoit en commun " avec lui la puiſſance, tant de l'Ordre, que de la Juriſ" diction: *Ne negligæ point le don qui t'a été donné par l'im-* " *poſition des mains du* PRESBYTERE (7). Et le P. Paul " dit (8), *que le prémier Gouvernement de l'Egliſe étoit Démocratique, tous les Fidéles aiant part aux deliberations.* " Et véritablement c'étoit une Ariſto-Démocratie (9)." A la page ſuivante, il fait une réflexion bien libre pour un Catholique-Romain. Le P. Paul dit, que le Pape fut fort content de la conduite de quelques Couvens, qui ſe retirérent de deſſous la juriſdiction des Evêques, pour ſe ſoumettre immédiatement à celle du Siége de Rome; qui par-là acquéroit des Sujets propres dans chaque Ville, leſquels étant défendus & protégés du Saint Siége, en devenoient réciproquement les défenſeurs. " C'eſt pourquoi, " dit Amelot (10), l'on ne ſauroit veiller de trop près " ſur les Moines, qui forment une Monarchie étrangè" re, dans le cœur des Etats des Princes Séculiers." Cette remarque a lieu par rapport à tout le Clergé Romain en général, qui eſt plus dépendant du Pape, que de ſon Souverain temporel; & l'on peut en dire autant de ceux des Eccléſiaſtiques Proteſtans, qui voudroient que le Clergé fût indépendant du Magiſtrat Civil. Dans un autre endroit (11), le P. Paul donne le précis d'une Remontrance, dreſſée par les Théologiens Catholiques-Romains d'Allemagne en faveur du Mariage du Clergé. Sur quoi Amelot obſerve (12), " que le Célibat des Prêtres " eſt une Loi d'économie: c'eſt pourquoi le Pape Pélage fit difficulté de confirmer l'Evêque de Saragoſſe, parce qu'il avoit femme & enfans, & quand il le confir" ma, ce fut à condition que ſa femme & ſes enfans n'en" porteroient rien après ſa mort, que ce qui ſe trouvoit " alors dans ſon Inventaire. Nous n'ineditenerons point ſur la raiſon alléguée par Amelot en faveur du Célibat du Clergé: l'exemple de l'Angleterre & de l'Irlande ſont voir ſuffiſamment, qu'on peut empêcher que les biens de l'Egliſe ne ſoient aliénés, quoique ceux qui les poſſédent ſoient mariés. Mais il y a une autre raiſon de Célibat des Eccléſiaſtiques dans l'Egliſe Romaine: c'eſt que des gens mariés ont en général plus d'attachement pour leur Pays, & ne peuvent le quitter ſi aiſément, qu'un homme ſeul, qui par cette raiſon eſt mieux en état de s'étudier à plaire & à obtenir à la Cour de Rome, même contre les intérêts de ſon Souverain. Quand des gens de cet ordre ſont obligés d'abandonner leur Pays, ils peuvent le faire avec moins de peine, ne laiſſant point après eux de gages qu'ils chériſſent: ce qui n'a pas lieu par rapport à ceux qui ſont mariés; leurs femmes & leurs enfans peuvent généralement être conſidérés comme autant d'Otages de la fureté publique, & de leur fidélité. Il eſt donc de l'intérêt de l'Etat, quoique ce ne ſoit pas celui de ce qu'on appelle l'Egliſe, que les Eccléſiaſtiques ſoient mariés. Quoique les réflexions de Mr. Amelot ſoient la plupart juſtes & vraies, il ſe trompe pourtant quelquefois; en voici un exemple. En parlant de Philippe Landgrave de Heſſe, qui fut ſi lâchement ſurpris & empriſonné par Charles-Quint, Amelot dit (13), que dans le Traité que l'Empereur fit avec le Landgrave, " il mit une *n* au-lieu d'un *v*, faiſoit *einich*, " qui ſignifie *avec*, au-lieu de *ewrich*, qui ſignifie *ſans*; en-

(6) *Hiſt. du Concile de Trente* L. II. p. 201. Edit. de 1683.

(7) 1 Timoth. IV. 14.

(8) *Traité des Bénéfices* §. XVI. p. 71. Ed. de 1706.

(9) *Hiſt. du Concile de Trente* ubi ſupra, *Note* (c).

(10) Ibid. p. 201. *Note* (e).

(11) *Hiſt. du Conc. de Trente* L. VIII. p. 797.

(12) Ibid. *Note* (f).

(13) Ibid. p. 251. *Note* (d).

" ſorte que la condition ſur laquelle le Landgrave ſe rendit " à l'Empereur, étoit, par cette altération, toute contraire à ce qu'il croyoit, penſant, qu'il ſeroit *garde sans* " *priſon perpetuelle*, au-lieu que le mot *einich* faiſoit que " les paroles ſignifioient, *avec priſon perpetuelle*." Il paroit par-là qu'Amelot n'entendoit point l'Allemand, & qu'il s'étoit lié à ſa mémoire en rapportant ce fait, qui eſt entiérement dénaturé. Voici la vérité. Le Landgrave fit-pluloit en ſe rendant, qu'il ne ſeroit pas empriſonné. Les paroles étoient, *jans auetun* empriſonnement (le mot de *einige* ſignifie *aucun*); mais dans le Traité qu'on dreſſa, on mit *ewige*, au lieu d'*einige*, deſorte qu'il y avoit, ſans priſon *perpetuelle*; à quoi le Landgrave ne prit pas garde. Il ne fut pas plutôt en la puiſſance de l'Empereur, qu'il fut mis en priſon, Charles prétendant qu'il s'acquitteroit ſuffiſamment de ſa promeſſe, s'il mettoit le Landgrave en liberté une heure avant ſa mort. [C] Il faut que l'Edition qu'a ſuivie l'Auteur de cette Remarque, ſoit différente de la prémiére, que j'ai ſous les yeux, dans laquelle la Remarque d'Amelot eſt très juſte; ſa voici mot à mot: *Il y avoit un certain mot, qui écrit avec un W au-lieu d'un* N, *ſignifioit*, ſans priſon perpétuelle, *au-lieu qu'il fallait*, ſans aucune priſon. ADD. DU TRAD.]

[D] *Nous rendrons compte en peu de mots de cette diſpute, ci-deſſous.*] L'Abbé aiant dit que la Traduction de l'Hiſtoire du Concile de Trente de Fra-Paolo, par Amelot, eſt pleine de fautes, en marque, qui ſelon lui ſont eſſentielles. La prémiére eſt certainement une mépriſe du Traducteur, qui trouvant dans ſon Auteur, *Fu da tutti allegato il Concilio Laodiceno, Innocentio Primo Pontifice, il Terzo Concilio Carthaginenſe, & Griſtfo Papa*, placa le Concile de Laodicée ſous Innocent I. & le troiſiéme Concile de Carthage ſous le Pape Géläſe; au-lieu que le P. Paul parle de quatre Decrets différens, celui du Concile de Laodicée, du Pape Innocent I., du Concile de Carthage, & celui du Pape Géläſe. Amelot avoua la mépriſe. Les deux fautes ſuivantes, dont on l'accuſe, ſont ſi peu de choſe, ſi même ce ſont des fautes, qu'elles ne valent pas la peine d'en parler. La dernière paroit un peu plus importante. Amelot a traduit ces mots, *Diſciplina de Chriſtiani*, par le mot de *Diſcipline*, au-lieu qu'il falloit, *la Doctrine qui regarde les mœurs*. Amelot répondit à cette Critique, en foutenant qu'il n'y a point de différence entre *Diſcipline* tout court, & *Doctrine des mœurs*; & que s'il eût dit *la Diſcipline de l'Egliſe*, ou *la Diſcipline Chrétienne*, cela eût fait un autre ſens. Mais cette réponſe n'eſt pas ſatisfaiſante, ainſi que le remarque avec raiſon l'Abbé de S. Réal (14): en François le mot de *Diſcipline* ſignifie, tout ce qui a du rapport au Gouvernement & à l'Ordre de l'Egliſe, & non ce qu'on nomme la *Doctrine des mœurs*. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que des fautes auſſi peu conſidérables prouvent que la Traduction d'Amelot doit être bonne, puiſque l'Abbé de S. Réal n'aurait pas manqué de le relever, & ne l'aurait pas épargné, aiant deſſein de décréditer ſa Traduction. [C] La concluſion n'eſt pas tout-à-fait juſte: il peut y avoir bien des fautes, que l'Abbé de S. Réal n'a pas apperçues; c'eſt ce dont on trouve la preuve en comparant la Traduction d'Amelot, avec celle du ſavant P. Le Courayer. Il eſt certain que la Traduction d'Amelot étoit la meilleure qu'on eût; mais elle avoit pourtant bien des défauts, ainſi qu'on peut le voir par la compariſon avec celle du nouveau Traducteur. On en trouve quelques exemples dans le Journal cité en marge (15). Nous n'en rapporterons qu'un ſeul, qui eſt capital, l'ancien Interprète aiant pris tout-à-fait à contre-ſens ſon Auteur. Fra-Paolo, parlant du Pape Adrien VI, qui panchoit à réformer bien des choſes, dit, que l'un des biaiſes de chagrin qu'eut ce Pontife, fut que *quand il s'etoit determiné à faire quelques Abus, il ne manquoit point de ſe trouver des gens qui s'opiniâtroient à ſoutenir . . . . que les choſes que l'on voulait ſupprimer étoient bonnes, ou même néceſſaires.* Amelot a traduit, qu'il *y avoit des gens qui prenoient à tâche de ſoutenir, que toutes ces réformations étoient bonnes, & même neceſſaires.* Ce n'eſt pas la ſeule faute de cette eſpéce, que cet ancien Traducteur ait faite. ADD. DU TRAD.]

[E] *Ses Remarques ſur Tacite ne ſont ni également importantes, ni également juſtes & ſolides.*] Voici le jugement que porte d'Amelot à cet égard un Auteur de mérite. " Mr. " Amelot de la Houſſaye, *dit-il* (16), a fait un ample re" cueil d'Obſervations politiques ſur Tacite, juſques à la

(14) *Oeuvres de S. Réal* Tom. V. p. 227.

(15) *Bibliothèq. Raiſonnée* T. XVII. Part. II. p. 394—396.

(16) Gordon *Diſcours Hiſtoriques* à la Tête de ſa Traduction Angloiſe. Vol. I. Diſc. II. Sect. 12. p. 28.

nclot une Traduction des *Discours Politiques de Machiavel sur la première Décade de Tite-Live* [*F*]. Amelot s'étant exercé pendant plusieurs années sur des sujets historiques & politiques, voulut aussi s'essayer sur des sujets de Religion, & en 1691 il fit imprimer à Paris une Traduction des *Homélies Théologiques & Morales de Palafox sur la Passion de Jésus-Christ*, in-12. Ce Palafox avoit été Evêque d'Angelopolis ou *Los Angeles* en Amérique, & ensuite d'Osma dans la Vieille Castille. Il avoit intitulé son Livre sur la Passion: *L'Injustice de la mort de Jésus-Christ notre Sauveur* (*l*); mais comme ce Titre ne sonnoit pas bien en François, Amelot jugea à propos de le changer. Cet Ouvrage contient nombre de bonnes Remarques, dont le Lecteur sera peut être bien aise de voir quelques exemples [*G*]. Nous aurions déja dû remarquer, qu'en 1684 Amelot donna la Traduction de l'*Oraculo Manual* de Baltasar Gracian, sous le titre de *L'Homme de Cour*, Paris in-4. (*m*). Il ajouta à sa Traduction des Notes, qui contiennent ou des Faits historiques, ou de belles Sentences de Pline le Jeune, de Tacite &c. Dans sa Préface, il défend Gracian contre la Critique du P. Bouhours, & il nous apprend sur quel fondement il attribue cet Ouvrage à Baltasar, & non-à Laurent Gracian; & à cette occasion il rapporte plusieurs particularités qui concernent cet Auteur & ses Ouvrages, dont il fait le Catalogue. Baltasar Gracian étoit un Jésuite Espagnol, qui mourut l'an 1658 à l'âge de 54 ans (*n*). Outre ses propres Remarques, Amelot ajouta à cet Ouvrage plusieurs Chapitres, ou en extrait, ou tout entiers, des autres Ouvrages de Gracian. Il avertit aussi, qu'il a changé le Titre de l'Original en celui d'*Homme de Cour*, qui, outre qu'il est moins fastueux & moins hyperbolique, explique mieux la nature du Livre, qui est une espèce de Rudiment de Cour, & de Code Politique, ou un Recueil des meilleures & des plus délicates Maximes de la vie de la Cour. Frédéric Léonard, Libraire de Paris, proposa en 1692 d'imprimer un Recueil de tous les Traités faits entre les Rois de France & les autres Princes de l'Europe, depuis le règne de Charles VII jusques à l'an 1690. Amelot, qui avoit lu ces Traités, publia un petit Volume in-12 (*o*), contenant un Discours préliminaire sur ces Traités, rempli de réflexions politiques, par lesquelles il paroit qu'on peut définir la Politique, *l'Art d'en imposer aux hommes*, tout comme *l'Art de les gouverner*; puisqu'Amelot fait voir que la plupart des Princes, quand ils entrent en Traité, pensent plus à la manière dont ils pourront éluder leurs engagemens, qu'à accomplir leurs promesses; & à cette occasion il rapporte deux faits, dont nous ferons part au Lecteur dans les Remarques [*H*]. Amelot publia aussi en 1697 une nouvelle Edition des Lettres du Cardinal d'Ossat (*p*), avec des Remarques, qui peuvent servir, comme il le dit dans sa Préface, de Supplément à l'Histoire des règnes de Henri III & de Henri IV. Enfin il y a aussi des Observations Historiques & Politiques d'Amelot, insérées dans le second Tome du *Recueil des Traités de Paix* &c. publié à la Haye en quatre volumes in-folio, par Jaques Bernard, depuis Professeur & Philosophe à la Leyde. Beughem distingue ces Observations, du Discours préliminaire dont on a parlé ci-dessus (*q*); mais je soupçonne fort qu'il se trompe *. Malgré la beauté de son génie, son savoir, & ses excellens Ouvrages, Amelot eut le fort de la plupart des Savans, qui vivent dans l'indigence; & si nous en croyons les Continuateurs de Morèri, sans le secours d'un Abbé distingué par son mérite & par son savoir, autant que par sa naissance, il seroit tombé dans la plus grande misère. Il mourut à Paris le 8 de Décembre 1706, âgé de près de soixante-treize ans. Il seroit inutile de faire ici son Portrait: il s'est peint lui-même dans ses Ouvrages, & ce que nous en avons rapporté dans les Remarques, suffit pour donner à ceux qui ne les ont pas lus, une idée de son génie.

(*i*) On ne trouve pas ce Livre dans le Catalogue de Nicolas Antonio, Auteur *Tran de Palafox*, à moins qu'il ne soit compris sous le Titre general d'*Homélies du temps*.

(*m*) Il a la Haye in-12.

(*n*) Bayle *Nouv. de la Rep. des Lett.* Juillet 1684. p. 526.

(*o*) Il ne contient que 290 pages.

(*p*) Réimprimées à Amsterdam en 1732. en 5 Volumes in-12. avec quelques nouvelles Remarques d'Amelot, qui ne sont pas dans l'Edition de 1697.

(*q*) *Biblioth. Evod. curiosa* T. II. p. 10. & T. IV. p. 4.

* L'Auteur a raison, & l'on s'en rapporte au P. Niceron, qui assure que c'est le même Ouvrage, augmenté & sous un nouveau titre. *Mém. pour l'Hist. des Hom. Illustr.* T. XXXV. p. 129. K. & T.

„ treizième année inclusivement, dont plusieurs sont justes & utiles; mais parmi lesquelles il y en a aussi d'inutiles, & de peu importantes. La première qu'il fait „ est fausse & pitoyable: *Dès que la Royauté commence à „ dégénérer en Tyrannie, le peuple aspire à la liberté.* Mr. Gordon produit quelques autres exemples de ce qu'il avance, & il cite des réflexions d'Amelot, qui font fans contredit triviales, & d'aucun usage. Mais il faut avouer pourtant, que le plus grand nombre est d'un tout autre caractère. Pour ce qui est de la Traduction d'Amelot, le même Auteur la préfère avec raison à celle d'Ablancourt (17), qui n'a d'autre avantage sur celle d'Amelot, que celui du Style & du langage, avantage assez médiocre. Mr. de Beauval dit (18), „ que si la Traduction d'Amelot est plus exacte que celle d'Ablancourt, l'on peut douter qu'elle soit plus polie. „ Mais qui ne préféreroit l'exactitude „ à la politesse?" [*] Amelot a une dispute littéraire à soutenir au sujet de Mr. d'Ablancourt. En publiant la *Morale de Tacite*, *De la Flatterie*, 1686, il mit à la tête un Discours Critique, dans lequel il donne son jugement sur divers Auteurs modernes, qui ont traduit ou commenté les Ouvrages de Tacite. Selon lui, d'Ablancourt n'a nullement réussi en traduisant cet Historien. Cette accusation n'est point vague & indéfinie; après l'avoir proposée dans le Discours préliminaire, il la soutient dans le corps du Livre par la confrontation d'un grand nombre de passages (19). On répondit à Amelot, la même année, par une Pièce intitulée: *Mr. Perrot d'Ablancourt vengé, ou Amelot de la Houssaye convaincu de ne pas parler François, & d'expliquer mal le Latin.* Amsterdam 1686. in-12. L'Auteur, que le P. Niceron (20) nous apprend être Mr. Frémont d'Ablancourt, neveu de Perrot, traite Amelot avec beaucoup de hauteur, fe moque de fa Traduction de Gracian, le cenfure fur celle de quelques paſſages de Tacite, & les traduit d'une autre façon; à quoi Mr. Bayle ajoute (21): „ Il y a des gens qui voudroient, que tous „ tes les Oeuvres de ce grand Historien fussent traduites „ de cette manière. Cette Critique a été faite avec des „ yeux ſi perçans, qu'elle ne peut que ſervir beaucoup à „ ceux qui s'attachent à l'étude de Tacite." ADD. DU TRAD.].

(17) Ibid. p. 30.

(18) *Hist. des Ouvr. des Sav.* Juin 1690. p. 465.

(19) Bayle *Nouv. de la Rep. des Lett.* Juin 1686. p. 627.

(20) *Mém. pour l'Hist. des Homm. Illustr.* T. XXXV. p. 127.

(21) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Dec. 1686. p. 1461.

(22) *Bibl. Evod. curiosa.* T. II. p. 9.

politiques de Machiavel a aussi tâché de le justifier; mais cela ne dit pas, que ce Traducteur soit Amelot. Beughem s'est donc trompé.

[*G*] Cet Ouvrage (les Homélies de Palafox) *contient nombre de bonnes Remarques.*] On y trouve d'utiles instructions pour des personnes de tout ordre, & particulièrement pour les Evêques, les Prédicateurs, les Gouverneurs & les Juges. L'Auteur aiant expliqué la nature du crime de Judas, & le malheur qui le ſuivit, les exhorte à éviter un précipice auſſi dangereux que l'eſt l'Avarice, & le maniement de l'argent. En expliquant ce paſſage particulier du Ch. XI. de S. Jean, ou l'Evangéliſte rapporte le conſeil que les Principaux Sacrificateurs & les Pharisiens tinrent contre Jésus-Chriſt, & dans lequel il fut dit: *Que faisons-nous? Cet homme fait pluſieurs miracles* &c. l'Evêque d'Angelopolis prétend que ces paroles ſont de Caïphe ſeul, qui préſidoit à l'Aſſemblée, & que le Texte les attribue à toute l'Aſſemblée, parce qu'elle acquiesça ſans contradiction à l'avis de ſon Préſident. Et à cette occaſion il s'étend beaucoup à faire voir, combien il eſt dangereux que ceux qui ſont à la tête d'une Aſſemblée opinent les premiers, parce qu'ils intimident en quelque maniere par-là les autres Juges, & leur ôtent la liberté de dire leur avis (23). Réflexion très juſte, & à laquelle on devroit avoir égard en plus d'un lieu.

[*H*] *Deux faits dont nous ferons part au Lecteur.*] Voici le premier. Louis XI Roi de France, aiant appris qu'il s'étoit formé une puiſſante Ligue contre lui, demanda avis à François Sforce ſur ce qu'il avoit à faire. Sforce lui répondit, que pour rompre cette Ligue, il ne devoit rien refuſer de ce que chacune des parties lui demanderoit; & qu'après avoir accordé à chacun en particulier ce qu'il demandoit, il ne lui ſeroit pas difficile de le leur arracher enſuite des mains. Louis ſuivit ce conſeil, qui réuſſit au gré de ſes deſirs. Le ſecond fait regarde Ferdinand V, ſurnommé *le Catholique*, qui étoit ſi éloigné de cacher ſon procédé perfide ſous quelque prétexte ſpécieux, qu'au contraire il en faiſoit gloire. Un jour que Quintana lui dit, que Louis XII ſe plaignoit que Ferdinand l'avoit déja trompé deux fois: *Deux fois!* s'écria-t-il en jurant; *il en a menti l'tyrogne qu'il eſt, car je l'ai trompé plus de dix fois* (24). Ces faits n'ont beſoin d'aucune réflexion. Nous y ajouterons ſeulement ce que dit Mr. de Villeroi, Secrétaire d'Etat du Roi de France. „ L'intention des Princes & des Miniſtres d'Etat n'eſt, ni ne doit être ſujette à ce qu'ils ſignent, même de leur propre main; mais „ plutôt, ce qu'ils ſignent doit être ſoumis à leur intention." Cette Maxime peut être bonne; elle n'a que le ſeul petit défaut de rendre tous les Traités inutiles, & ſans force.

(23) *Journal des Savans.* T. XIX. Août 1691. p. 245.

(24) *Bibliath. Univerſ.* Tom. XXII. p. 527. 528.

AME-

AMELOTTE (Denys) Ecrivain célèbre parmi les Catholiques-Romains, naquit à Saintes l'an 1606. Il fut ordonné Prêtre en 1632, & forma de grandes liaisons avec les Pères de l'Oratoire (*a*). Il écrivit & publia en 1643 la Vie du P. Charles de Gondren, second Supérieur-Général de cette Congrégation. Dans cette Vie il parle du fameux Abbé de S. Cyran, d'une manière qui déplut fort à Mrs. de Port-Royal [*A*], qui pour se venger publièrent un Libelle intitulé, *Idée générale de l'Esprit & du Livre du P. Amelotte.* Cette Satyre le piqua fi vivement, qu'il fit tout ce qu'il put pour leur nuire [*B*]; desorte qu'il leur a plus nui lui seul, que toute la Société des Jésuites ensemble (*b*). Le P. Amelotte fit une Version du Nouveau Testament en quatre Volumes in-8. imprimés dans les années 1666, 1667, 1668. Cette Version n'est pas fort exacte, si nous en croyons le P. Simon, qui dit (*c*) qu'il y a des fautes assez grossières, principalement pour ce qui regarde la Critique. Dans l'Epître Dédicatoire adressée à Mr. de Perefixe Archevêque de Paris, le Traducteur maltraitoit fort Mrs. de Port-Royal [*C*]: c'est ce qui fit, que lorsque l'Imprimeur voulut donner une nouvelle Edition (*d*) de la Version du P. Amelotte après sa mort, ceux de Port-Royal tâchèrent de faire supprimer cette Dédicace [*D*], ce qui leur réussit (*e*). Avant que le prémier Volume de la Version du P. Amelotte parût, Mrs. de Port-Royal publièrent que ce Père avoit eu communication de la Traduction qu'ils avoient toute prête: ils indiquoient même le canal dont il s'étoit servi pour en avoir une copie; & pour ne rien dissimuler, dit le P. Simon, il paroit une grande ressemblance entre ces deux Versions en beaucoup d'endroits: mais il ajoute, que ceux qui ont vu l'Original du P. Amelotte, assurent qu'il étoit plein de ratures & de corrections écrites de sa main. Sa principale application étoit de trouver des expressions plus Françoises, que celles qui étoient dans les Versions précédentes. Ce fut dans cette vue qu'il mit la fienne, du moins la prémière partie, entre les mains de Mr. Conrart, pour y retoucher & corriger ce qu'il ne jugeroit pas assez Français. Conrart étoit Protestant [*E*], & possédoit parfaitement la Langue; mais il ne savoit ni Grec, ni Latin: aussi lui arrivoit-il quelquefois, que pour donner à une période un tour plus Français, il affoiblissoit le sens, parce qu'il ne pouvoit consulter l'Original [*F*] (*f*). Le P. Amelotte a aussi fait un *Abregé de Théologie*, ou *Catéchisme pour le Jubilé*; & une *Fournée Chrétienne* [*G*]. Quoique ce Père eût été toujours un très

(*a*) Congrégation de Prêtres fondée à Rome par *Philippe de Neri* l'an 1575. L'Oratoire de Jesus fut fondé en France par le Cardinal de *Berulle* l'an 1611. Tous les Peres de cette Congregation font Prêtres, & s'occupent à enseigner la Jeunesse, & à former de jeunes Clercs deſtinés pour les Seminaires, les Missions &c.

(*b*) *Biblioth. Critiq. de S. Yves* T. III. ch. 16. p. 182.

(*c*) *Bibliothe. Critiq.* ch. 17. p. 287. 1561.

(*d*) Elle parut en 1688. in-4.

(*e*) *Bibl. Crit.* ibid.

(*f*) Id. ibid. p. 288. 289.

(1) *Jean du Verger de Hauranne* Abbé de S. Cyran, s'est acquis beaucoup de réputation, non seulement par les propres Ouvrages, mais aussi par ceux de les Disciples, Mrs. *Arnaud, Nicole*, & autres de Port-Royal.

(2) *Biblioth. Critiq. de S. Yves* T. III. ch. 17. p. 287. 288.

(3) Idem p. 286. dans la Note.

(4) Id. ch. 16. p. 182. 282.

(5) Celle de Port-Royal & des autres Jansénistes.

(6) *Bibl. Critiq.* ch. 17. p. 285.

(7) Mrs. de *Harlai.*

[*A*] *Dans cette Vie il parle du fameux Abbé de S. Cyran*(1) *d'une manière qui déplut fort à Mrs. de Port-Royal.*] Nous n'avons point cette Vie; mais ce que le P. Simon rapporte de l'idée que le P. Gondren avoit de l'Abbé de S. Cyran, mérite d'être remarqué. Il dit qu'un Ami du P. Amelotte lui demanda un jour les raisons qui avoit d'attaquer avec tant de chaleur la doctrine des Port-Royalistes, puisqu'il étoit Thomiste, & que les principes des Thomistes paroissoient à plusieurs personnes plus outrés que ceux des Jansénistes . . . Le P. Amelotte, fans entrer dans le fond de la difficulté, fit réponse, que le P. Gondren, dont il avoit été Disciple, lui avoit fait une étrange peinture de l'Abbé de S. Cyran & de tout son Parti . . . Que le P. Gondren reconnut dans l'entretien, que l'Abbé de S. Cyran avoit d'étranges sentiments touchant plusieurs matières de la Religion, & qu'il se moquoit ouvertement d'une partie des Decrets du Concile de Trente, disant librement que c'étoit une Assemblée de Théologiens Scholastiques, peu instruits de l'ancienne Theologie, principalement de celle de S. Augustin (2). On ne doit donc pas être surpris que le P. Amelotte aiant de telles idées de l'Abbé de S. Cyran le Héros des Jansénistes, en parlât, dans la vie du P. Gondren, d'une manière dont le Port-Royal fut offensé. Nous remarquerons en passant, que cet Ami qui s'entretint avec le P. Amelotte fur ce sujet, n'est autre que le P. Simon lui-même (3).

[*B*] *Il fit tout ce qu'il put pour leur nuire.*] Ils avoient fait une nouvelle Version Françoise du Nouveau Testament, qu'ils fouhaitoient de faire imprimer. Dans cette vue ils firent une tentative pour obtenir l'Approbation de quelques Docteurs de Sorbonne, & le Privilege du Roi. Ils avoient leurs Amis dans la Faculté de Théologie de Paris, mais ils y avoient auſſi de puiſſans ennemis. Pour ce qui est du Privilége, il ne leur fut pas poſſible de gagner Mr. le Chancelier Ségnier, qui ne les aimoit point; & le P. Amelotte, dont ce Magiſtrat fuivoit les avis dans les matières de Religion, rompit toutes leurs meſures (4). Ils non feulement par zéle pour ce qu'il croyoit la véritable Doctrine, ou par haine pour le Port-Royal, mais auſſi en vue de fon propre intérêt, parce que devant publier bientôt une Version Françoiſe, il craignoit vraiſemblablement que celle de Port-Royal ne nuiſît au débit de la ſienne.

[*C*] *Le Traducteur maltraitoit fort Mrs. de Port-Royal.*] „ Vous vous confirmerez, dit le *P. Amelotte parlant à Mr. de Perefixe*, dans le zéle qui vous a fait prendre les „ armes ſaintes pour la défenſe de la Cauſe véritable & „ des Decrets du Saint Siége contre la nouvelle Héréſie „ (5). Vous vous fortifierez de jour en jour contre ces „ rebelles aveugles, dont la fureur, l'impoſture & la calomnie ajoutent de l'éclat à votre gloire, en voulant „ l'obſcurcir, & vous mettent au rang des Athanaſes & des „ Hilaires, en vous perſécutant avec les mêmes outrages „ que les Arlens firent éprouver à ces ſaints Evêques (6)." La Dédicace du P. Amelotte étoit toute entière de ce ſtyle; mais ce n'étoit que le retour de ce qu'on avoit dit ſi lui dans la Pièce dont on parlé dans le corps de l'Article, *Idée de l'Eſprit &c. du P. Amelotte.*

[*D*] *Ceux de Port-Royal tâcherent de faire ſupprimer cette Dédicace.*] Mr. de Perefixe, à qui le P. Amelotte avoit dédié ſa Verſion, étant mort lorſque l'Imprimeur entreprit d'en faire une nouvelle Edition, Mrs. de Port-Royal lui repréſentérent, que l'ancienne Dédicace n'étoit plus d'uſage, la perſonne à qui elle s'adreſſoit étant morte, & qu'il étoit de ſon intérêt d'en faire une nouvelle Dédicace au nouvel Archevêque (7). Cette raiſon gagna le Libraire, qui choiſit l'Imprimeur de ce Prélat, & il ſe détermina à ce qu'on lui demandoit (8). Ceux de Port-Royal avoient déjà taché de faire ſupprimer cette Dédicace avant la mort du P. Amelotte. Le fameux Mr. Arnaud engagea un Docteur de Sorbonne, nommé *Diroys*, d'en parler à un Ami du P. Amelotte (9), & de lui repréſenter, que les diſputes du Janſéniſme étant finies, & la paix rétablie dans l'Egliſe, on ne devoit plus traiter Mrs. de Port-Royal d'Héréſiques & de Rebelles. Le P. Amelotte répondit, qu'il ſatisferoit volontiers à la propoſition qu'on lui faiſoit, pourvu que ces Mrs. ſuppriméſſent & retractaſſent le Libelle qu'ils avoient publié contre lui (10). Cette réponſe aiant été rapportée par Mr. Diroys au Docteur Arnauld, celui-ci, qui ne ſe retractoit pas volontiers de ſes Libelles, à ce que dit Mr. Simon, promit que le Libelle ne ſeroit jamais réimprimé. L'Ecrivain, dont nous a fourni ces particularités, ajoute (11), que Mr. Nicole eſt l'Auteur de ce Libelle, & que pour faire un portrait plus naturel du P. Amelotte, il alla exprès lui rendre une viſite, quoqu'il ne le connût point.

[*E*] *Conrart étoit Proteſtant.*] „ Ne ſoyez point ſurpris, „ dit le *P. Simon* (12), de voir que le P. Amelotte, qui „ faiſoit profeſſion d'une grande piété, & d'une grande „ *Orthodoxie*, ait donné à revoir un Livre de cette importance à un Calviniſte, qui étoit même aſſez zélé pour „ la Religion. Il n'y a que des eſprits foibles, qui puiſſent être ſcandaliſés de ces ſortes de liaiſons. L'illuſtre P. Senault lui en avoit montré le chemin. Ce Père, qui pour ce tems-là avoit beaucoup d'éloquence, „ donnoit auſſi ſes Ouvrages à revoir à Mr. Conrart, qui „ a été un excellent Maître pour la Langue Françoiſe." Pourquoi la différence de Religion empêcheroit-elle les Savans d'avoir commerce enſemble, & de ſe faire part de leurs lumières? Il n'y a que des bigots qui puiſſent le trouver mauvais.

[*F*] *Il affoibliſſoit le ſens, parce qu'il ne pouvoit conſulter l'Original.*] Mr. Conrart aiant été prié de retoucher la Verſion des Pſeaumes en vers, on s'apperçut bientôt qu'il n'étoit pas en état de bien remplir cette tâche, parce qu'il n'entendoit pas l'Hébreu. Que ſi l'on dit que Marot, qui a traduit amrefois une partie des Pſeaumes en vers Françoiſs, a réuſſi, quoiqu'il n'entendît pas l'Original, on doit conſidérer que Marot avoit pour guide & directeur de ſa Traduction le docte & judicieux Vatable. Si les Françoiſs Proteſtans avoient eu parmi eux des Vatables, ils auroient pu trouver des Marots (13).

[*G*] *Ce Le P. Amelotte a auſſi fait &c.*] Le P. Amelotte a fait encore quelques autres Ouvrages; tels ſont les ſuivans. *La Vie de Sœur Marguerite du S. Sacrement, Carmélite du Monaſtère de Beaune.* Paris 1655. in-8. Il entreprit cet Ouvrage par l'ordre exprès de la Reine Anne d'Autriche, à qui il eſt dédié. Il ſouffrit beaucoup de contradictions, & ne put être publié qu'après que Louis d'Attichi Evêque d'Autun eut vérifié lui-même tous les faits ſur les lieux, & eut approuvé l'Ouvrage (14). *Défenſe des Conſtitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII, & des Decrets de l'Aſſemblée du Clergé contre la Doctrine de Janſenius, contenue aux cinq Propoſitions condamnées; avec la Défenſe de S. Auguſtin & de S. Thomas, contre ce qui leur eſt attribué par le même Janſenius; diviſée en trois Parties.* Paris 1660. in-4. La prémière Partie, qui eſt la ſeule qui ait paru, eſt accompagnée d'un *Traité des Souſcriptions, où l'on prouve que perſonne ne ſe peut déſendre de ſouſcrire les Bulles des Papes, & les Decrets des Evêques de France* (15). C'eſt cet Ouvrage, qui donna occaſion au Livre de Mr. Nicole, intitulé *Idée de l'Eſprit & du Livre du P. Amelotte.* On voit bien par-là que ce bon Père vifoit à l'Epiſcopat, & qu'il ne montroit tant de zé-

(8) *Bibliothe. Critiq.* p. 284.

(9) Cet Ami étoit le *P. Simon.* Voyez la Cit. (1).

(10) *Idée générale de l'Eſprit & du Livre du P. Amelotte.*

(11) *Bibl. Critiq.* p. 285. 286.

(12) Ibid. p. 289. 290.

(13) Idem p. 290. 291.

(14) *Mém. pour l'Hiſt. des Hom. Illuſt.* Tom. XXXVII. p. 221.

(15) Id. ib.

très zélé Anti-Port-Royaliſte, il fut fort mal payé de ſes ſoins & de ſes ſervices. Vers la fin de ſes jours, il fit demander un trés petit Evêché (*g*), & il eut le chagrin de ne le point obtenir, quoiqu'il eût toutes les qualités requiſes pour remplir cette Dignité. Il ne put s'empêcher de s'en plaindre à ſes Amis, & de leur témoigner que ceux auxquels il avoit rendu tant de bons offices, l'avoient ſervi trés foiblement dans cette occaſion (*h*). Il entra dans la Congrégation de l'Oratoire en 1650, & y demeura juſqu'à la fin de ſa vie. Il mourut en 1678.

(*g*) Celui de Saſtat dans le Périgord.

(*h*) *Bibl. Critiq.* tom. 3 ſup. p. 182.

le contre le Janſéniſme, que parce que la diſtribution des Bénéfices dépendoit de gens qui n'aimoient point ceux de ce Parti. Les plaintes qu'il fit, & qu'on rapporte à la fin de l'Article, diſent aſſez clairement que le P. Amelotte avoit bien compté que ſon zéle ſeroit récompenſé. Il publia en 1669, *Les Paroles de notre Seigneur, tirées du Nouveau Teſtament*, in-12. *& La Vie de Jeſus-Chriſt, compoſée des paroles des Evangeliſtes, ou l'Unité des Quatre.* L'année ſuivante, le même Ouvrage parut en Latin. Il y a auſſi de lui, *Le petit Office du S. Enfant Jeſus* (16).

(16) Id. ib.

La Traduction du Nouveau Teſtament du P. Amelotte a été vivement attaquée dans un Ouvrage imprimé en 1697, intitulé : *Remarques ſur la Traduction du Nouveau Teſtament*, faite par l'ordre du Clergé de France & par le miniſtére de D. Amelotte Ecr. adreſſées au Roi de France, par Claude Bruiſſon. Ce Titre offre une particularité, dont je ne trouve nulle part ailleurs de trace, ſavoir que cette Verſion a été faite par ordre du Clergé. Le P. Amelotte mourut le 7 d'Octobre 1678, âgé de ſoixante-douze ans (17). REM. DU TRAD.]

(17) Id. ib. p. 287.

AMMIRATO, ou AMMIRATI (SCIPION), célébre Hiſtorien du ſeiziéme Siécle, naquit à Lecce Ville de la Terre d'Otrante dans le Royaume de Naples, le 27 de Septembre 1531. La Famille des Ammirato eſt originaire de Florence, d'où elle fut chaſſée par les Gibelins. Elle a été féconde en Grands-Hommes, entre leſquels Thomas Evêque de Lecce mérite un des prémiers rangs. Notre Ammirato étoit fils de Jaques. Il commença ſes études à Poggiardo, & les continua à Brindes; & en 1547 il alla à Naples pour y faire ſon Cours de Droit. Mais ſon inclination naturelle le portoit principalement à l'étude des Belles-Lettres, ce qui l'expoſa à quelques chagrins [*A*]. Etant à Barri avec ſon pére, il fut député par cette Ville à Naples pour quelques affaires, dans leſquelles il réuſſit parfaitement. Cet heureux ſuccés commença à lui inſpirer des ſentimens d'ambition, qu'il crut ne pouvoir mieux ſatisfaire qu'en entrant dans l'Egliſe. Il prit donc les Ordres ſacrés, de l'Evêque de Lecce, qui l'eſtimoit beaucoup, & qui lui donna un Canonicat. Il l'envoya même à Rome, pour agir en ſa faveur auprès du Pape, & ſe procurer quelque choſe de plus qu'un Evêché. Mais ce Prélat avoit trop vigoureuſement ſoutenu les droits des Evêques au Concile de Trente, pour qu'il pût obtenir quelque choſe du Pontife; auſſi Ammirato n'obtint-il rien. Le chagrin qu'il conçut de ne voir aucun jour pour ſa fortune, & l'impoſſibilité où il ſe trouvoit de vivre à Rome faute d'argent, lui firent naître le deſſein d'aller à Veniſe, & de s'y mettre au ſervice de quelque Ambaſſadeur, afin d'avoir occaſion de voir les différentes Cours de l'Europe, & de s'attacher à celle où il verroit le plus de jour à ſe procurer de l'avancement (*a*). Mais il fut détourné du deſſein de voyager, & retourna à Lecce [*B*]. Marcel Cervini venoit d'être élu Pape en 1555, ſous le nom de Marcel II. Ammirato, qui ſavoit que Nicolas Majorano Evêque de Molfetta, Ville voiſine de Barri, avoit été autrefois ami de ce Pontife, lui perſuada de l'aller voir à Rome, & de le féliciter ſur ſon élévation au Pontificat; eſpérant qu'en l'accompagnant dans ce voyage, il pourroit obtenir quelque place auprès des Neveux de ce Pape. Mais dans le tems qu'ils ſe diſpoſoient à partir, la mort de Marcel rompit leurs meſures, & renverſa ſes eſpérances. Ammirato ſe retira dans une maiſon de campagne de ſon pére, où il continua à s'appliquer avec ardeur à l'étude. Il ne laiſſa pas de faire de nouveaux projets pour ſon avancement; mais ſes eſpérances aiant encore été trompées [*C*], il ſe détermina enfin à retourner à Naples, pour s'appliquer de nouveau au Droit, & pour y prendre des degrés. Le goût pour cette profeſſion ne lui étoit point revenu pour cela; mais il croyoit que le ſeul titre qu'il ſe procureroit, pourroit lui être utile à quelque choſe. Cependant il n'exécuta pas entiérement ſon deſſein; car il n'eut pas été ſix mois à Naples, qu'il entra ſucceſſivement en qualité de Secrétaire chez différens Seigneurs, auprés deſquels il ne demeura que peu de tems. Etant revenu à Lecce, on le choiſit pour aller préſenter au Pape Pie IV quelques Requêtes, qui regardoient le bien de cette Ville; & il s'acquitta de ſa commiſſion avec ſuccés. A peine fut-il de retour à Lecce, que la Ville de Naples l'invita à y venir demeurer, pour écrire l'Hiſtoire de ce Royaume: mais la réception froide que lui firent les Gouverneurs qui l'avoient fait venir, le dégoûta à un tel point, qu'il quitta la Ville, réſolu de n'y jamais remettre le pied. On ſe repentit dans la ſuite de l'avoir négligé, & on fit tous les efforts imaginables pour le faire revenir; mais il demeura ferme dans ſa réſolution. Il alla donc à Rome,

(*a*) *Mém. pour l'Hiſt. des Homm. Illuſt. T.* IV. p. 102.

[*A*] *Son inclination naturelle le portoit principalement à l'étude des Belles-Lettres, ce qui l'expoſa à quelques chagrins.*] Il ne fit que peu de progrés dans l'étude du Droit, pendant les quatre années qu'il demeura à Naples: il ne s'y appliquoit qu'à contre-cœur, & par obéiſſance aux volontés de ſon pére. Il n'y avoit pas d'ailleurs beaucoup de diſpoſition, le peu de mémoire qu'il avoit reçu de la Nature ne lui permettant point de retenir les Loix qu'on lui enſeignoit. Ajoutez à cela, que la Poéſie & les Belles-Lettres avoient tant d'attrait pour lui, qu'il en faiſoit ſon unique occupation. Une dangereuſe maladie, qui lui ſurvint, l'obligea à retourner dans ſa Ville natale, où il trouva ſon pére fort mécontent du peu de progrés qu'il avoit fait dans le Droit: auſſi le renvoya-t-il à Naples, dés que ſa ſanté fut rétablie. Mais s'il ne ſe rendit pas plus habile dans cette Science que ſon pére avoit ſi fort à cœur, il ſe perfectionna beaucoup dans les Belles-Lettres. Son mérite commença même dés-lors à lui procurer des admirateurs & des envieux. Ceux-ci, attentifs à chercher les occaſions de lui nuire, en trouvérent une favorable peu de tems après. Une ſeconde maladie l'avoit obligé de retourner à Lecce; & comme il venoit de paroître dans le même tems une Satyre contre les Principaux de cette Ville, on ne manqua pas de l'attribuer à Ammirato. Craignant les ſuites de cette affaire, il jugea à propos de ſe retirer à Veniſe: mais il fut bientôt obligé de retourner à Lecce, où l'on étoit déja deſabuſé du faux bruit qui s'étoit répandu à ſon deſavantage (1).

(1) *Mém. pour l'Hiſt. des Homm. Illuſt. T.* IV. p. 99. 100.

[*B*] *Il fut détourné du deſſein de voyager, & retourna à Lecce.*] Alexandre Contarini, qui avoit entendu parler de lui, le détourna du deſſein de voyager, & l'engagea à reſter chez lui à Veniſe. Il y demeura quelque tems, & eut occaſion, pendant le ſéjour qu'il y fit, de contracter amitié avec les Savans de cette Ville. Mais la Fortune, qui lui avoit été contraire juſques-là, vint encore troubler le repos dont il jouiſſoit chez ſon Patron. Sa femme, qui prenoit beaucoup de plaiſir dans la converſation d'Ammirato, lui aiant envoyé un préſent en ſigne d'amitié, quelques perſonnes mal-intentionnées en informérent le mari, & empoiſonnérent cette action. Il n'en fallut pas davantage pour irriter un mari jaloux: Ammirato fut obligé de fuir pour ſauver ſa vie, & de s'en retourner à Lecce. Il n'y trouva pas ſon pére, qui étoit alors à Barri: il l'y alla trouver, & en fut aſſez froidement reçu. Son pére ne voyoit qu'à regret qu'il ſe manquât de fortune en négligeant l'étude du Droit, & lui en faiſoit ſouvent des reproches.

[*C*] *Ses eſpérances aiant encore été trompées.*] Le Cardinal Caraffe aiant été élu Pape ſous le nom de Paul IV, il ſentit renaître ſes eſpérances. Il s'attacha pour cela à la niéce du Pape, avec laquelle il alla à Rome, & qui lui témoigna beaucoup d'eſtime. Mais il ſe reſſentit peu après des brouilleries qui ſurvinrent dans la famille du Pontife, & quelques rapports qu'on fit à ſa Maîtreſſe l'indiſpoſérent tellement contre lui, qu'elle le chaſſa ignominieuſement. Ammirato retourna chez ſon pére, qui le reçut fort mal, à ſon ordinaire, attribuant toujours ſes malheurs à ſa mauvaiſe conduite. Il s'appliqua à ſervir l'Egliſe dont il étoit Chanoine, ſans négliger pourtant les Belles-Lettres, qui faiſoient ſa conſolation dans ſes diſgraces. Il travailla même à former une Académie, à laquelle il donna le nom d'Académie *de' Trasformati*. Il paſſa ainſi quatre années dans la tranquillité & le repos, après quoi il s'attacha à la Reine de Pologne, Bonne Sforce, veuve de Sigismond I. Roi

me, où il se fit un grand nombre d'Amis, sans pouvoir néanmoins trouver de Patron qui le mît en état de vivre à son aise. Après avoir parcouru une partie de l'Italie, il alla à Florence, où il résolut de fixer sa demeure, engagé à cela par la protection que le Grand-Duc accordoit aux Savans. Il eut ordre de travailler à l'Histoire de Florence, & reçut plusieurs marques de la libéralité du Prince, qui augmentèrent après que l'Ouvrage eut paru ; car il fut pourvu d'un Canonicat de la Cathédrale de Florence. L'abondance où il se vit alors, lui donna lieu de s'appliquer avec plus de soin à l'étude, & de composer la plupart des Ouvrages que nous avons de lui [D]. Il mourut dans cette Ville le 30 de Janvier 1600, dans sa foixante-neuvième année (b). Quelques Ecrivains, & particulièrement Lorenzo Crasso (c), se sont trompés en mettant sa mort en 1603.

(b) Ibid. p. 107.

(c) Elogii T. I. p. 107.

Roi de Pologne, par le conseil de Jean Lanrent Papaccoda, qui fut depuis Marquis de Caparso (2). Mais les espérances qu'il avoit conçues de ce côté-là ne subsistèrent pas longtems. & il revint à la première tranquillité.

(2) Ibid. T. X. p. 115.

[D] Les Ouvrages que nous avons de lui.] Il fit les Argumens en vers Italiens des Chants du *Roland le furieux* de l'Arioste, qui ont paru pour la première fois dans l'Edition de ce Poëme faite à Venife en 1548. in-4. *Il Dedalione, Dialogo del Poeta.* Naples 1560 in-8. & dans le troisième Volume de ses Opuscules, 1642. *Dedalion* est un des Interlocuteurs de ce Dialogue, où l'Auteur recherche les qualités que doit avoir un Poëte. *Istorie Fiorentine, dopo la fondatione di Fiorenze insino all' anno* 1574. „ Hiſtoire de Florence, depuis la fondation de cette Ville, „ le jusques à l'année 1574." à Florence 1600, en deux Volumes in-folio. *Con l'aggiunte di Scipione Ammirato il Giovane.* „ Avec les additions de Scipion Ammirato le „ jeune." Florence 1647. in-4. Scipion Ammirato le jeune, qui a fait des additions à cette Hiſtoire, & qui a publié quelques autres Ouvrages de notre Ammirato, s'appelloit *Cirisjohe del Bianco*, & étoit de Montaione, Château de Toſcane. Il étoit lié par aucune parenté à Scipion Ammirato ; mais celui-ci l'aimt pris en affection, & l'aint aſſocié à ſes études, lui laiſſa par Teſtament tout ſon bien, à condition qu'il prendroit ſon nom & ſes armés. (a) L'Edition in-4. de l'Hiſtoire de Florence d'Ammirato n'eſt pas la meilleure ; il y en a une in-folio qui lui eſt infiniment préférable, parce qu'on a fait entrer dans le Texte de très fidèles Extraits des Pièces, qui ne ſont que mentionnées dans l'Edition in-4. On reconnoît ces Extraits aux guillemets. C'eſt dans les Archives de Florence que on a trouvé ces Pièces ; entre leſquelles il y en a de très importantes ; mais l'Edition n'a pas été faite dans cette Ville-là (3). Elle eſt en trois Volumes in-folio. L'Auteur qui me fournit cette remarque, ne dit pas ſi cette Edition eſt la même que celle de l'an 1600, mentionnée ci-deſſus en deux Volumes. Je conjecture cependant que celle dont il parle eſt une troiſième Edition, du moins la manière dont il s'exprime ſemble l'inſinuer. ADD. DU TRAD.] *Diſcorſi ſopra Cornelio Tacito.* Florence 1598. in-4. Veniſe 1599. Helzevirs 1609. & Padoue 1642. Toutes ces Editions ſont in-4. Cet Ouvrage parut en Latin ſous le Titre ſuivant : *Scipionis Ammirati Diſſertationes politicæ, five Diſcurſus in Cornelium Tacitum, ſuper ex Italico in Latinum verſi, quibus præmiſſæ ſunt ex eodem Tacito excerptæ digreſſiones politicæ a Chriſtophoro Pflugio Equite Mysnico.* Helmeſtadt 1609. in-4. Cet Ouvrage fut très bien reçu. Il contient quarante-deux Diſcours. Voici le jugement que le P. Rapin en porte (4). Après avoir dit que Tacite a gâté beaucoup d'eſprits par la fantaiſie d'étudier la Politique, qu'il inſpire à tant de gens, il ajoute : „ C'eſt „ où tous d'Eſpagnols, comme Antonio Pérez, & tant „ d'Italiens, comme Machiavel & Ammirato, ont échoué. „ Ce n'eſt point par l'éclat du diſcours ; que cet Hiſtorien „ plaît tant aux Eſprits-forts, & ſi peu aux gens naturels, „ car il rebute par la ſubtilité de ſes raiſonnemens & de „ ſes réflexions. Il eſt ſi obſcur en ſes expreſſions, qu'il „ faut être bien rompu ſon ſtyle, pour ſavoir démêler ſes penſées. Sa manière de critiquer eſt ſine par elle-même, mais elle devient groſſière par l'envie qu'il a „ de critiquer tout. Il a du ſublime, à force d'avoir tou„ jours de grands ſentimens : ce n'eſt que par-là qu'il impoſe ; & ce n'eſt point tant pour plaire & pour inſtruire „ qu'il écrit, que pour donner de l'admiration. Il a je ne „ ſai quoi de grand & d'extraordinaire, qui fait excuſer „ la plupart de ſes défauts : mais il y a tant de choſes à „ dire ſur cet Auteur, en bien & en mal, qu'on ne peut „ finir quand on en parle. C'eſt une ſorte d'eſprit, qui „ n'eſt d'uſage que pour l'oſtentation ; on ne s'en accommode pas dans le commerce ordinaire des hom„ mes." Amelot de la Houſſaye, qui cite une partie de ce jugement dans ſon Diſcours Critique ſur les Auteurs qui ont traduit ou commenté Tacite, qu'on voit à la tête de ſa Traduction des Annales de cet Hiſtorien, ajoute : „ je „ n'ai pas laiſſé de trouver beaucoup de bon-ſens dans ſes „ raiſonnemens, & même beaucoup de droiture dans ſes „ maximes. Il affecte ſouvent d'en tenir de toutes contraires à celles de Machiavel, qu'il cenſure en divers „ endroits. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le citant „ preſque par-tout, & toujours pour le réfuter, il ne le „ nomme jamais par ſon propre nom, mais par celui de „ l'*Auteur de' Diſcorſi*, tantôt par ceux d'*Alcune*, & d'*Alcuni*, comme s'il craignoit de ſouiller ſes Ecrits en y „ nommant Machiavel. Son ſtile eſt nerveux & concis, „ comme celui de Tacite, ce qui fait quelquefois qu'il en „ eſt obſcur ; & peut-être a-t-il affecté ce défaut, pour „ reſſembler mieux à ſon Auteur. Il entre auſſi ſouvent les exemples modernes avec les anciens, afin, dit-il dans un de ſes Diſcours, que chacun voie que la vérité des choſes n'eſt pas altérée par la diverſité des tems. „ En un mot, ſon Commentaire eſt aſſurément un des „ meilleurs que nous ayons ſur Tacite." *Delle Famiglie nobili Napoletane.* „ Des Familles nobles de Naples." Part. I. à Florence. 1580. in-folio. Part. II. ibid. 1651. in-folio. *Diſcorſi delle Famiglie Paladina e l'Antoglietta.* Florence 1605. in-4. *Athero e Storia della Famiglia de Conti Guidi, coll' aggiunte di Scipione Ammirato il giovane.* „ La Généalogie & l'Hiſtoire de la Famille des Comtes de Guidi, „ dil, avec les Additions de Scipion Ammirato le jeune." Florence 1640 & 1650. in-folio. *Delle Famiglie Fiorentine.* „ Des Familles de Florence." 1615. in-folio. L'Auteur a fait une ſeconde Partie, mais qui n'a pas été imprimée. *Veſcovi di Fieſole, di Volterra, e d'Arezzo, con l'aggiunta di Scipione Ammirato il giovane.* „ Les Vies des „ Evêques de Feſule, de Volterre, & d'Arezzo, avec les „ Additions de Scipion Ammirato le jeune." Florence 1637. in-4. Ammirato entreprit ces Vies, qui ſont fort abrégées, à la prière des Evêques de ces Villes. *Orazioni a diverſi Principi, intorno a i perpauamenti, che s'aſſettono a fare contra la potenza del Turco.* „ Diſcours à divers Princes, ſur les précautions qu'ils doivent prendre contre „ la puiſſance des Turcs." Florence 1598. in-4. *Opuſculi varii.* „ Opuſcules." Florence 1583. in-8. *Rime varie.* „ Poëſies diverſes," dans un Recueil de Poëſies de différens Auteurs, fait à Veniſe en 1553. in-8. & dans le Recueil de Dolce fait à Veniſe en 1564. in-12. & réimprimé en 1586. *Poeſie ſpirituali.* Veniſe 1634. in-4. La Poëſie de l'Auteur eſt pure & nette. *Annotazioni ſopra la ſeconda parte de' Sonetti di Bernardino Rota, fatti in morte di Porzia Capece, ſua moglie.* „ Notes ſur la ſeconde Partie „ des Sonnets de Bernardino Rota, ſur la mort de ſa femme Portia Capece." Naples 1560. in-4. *Rota, a cerco delil' Imprefe.* Florence 1598. in 4. *Della Segretezza.* Veniſe 1599. in-4. *Gli Opuſculi.* Florence 1640. trois Volumes in-4. Ce Recueil renferme quelques-uns des Ouvrages rapportés ci-deſſus, outre pluſieurs autres qui n'avoient pas encore vu le jour. On trouve parmi les Opuſcules de cet Auteur, les Diſcours qu'il a prononcés en différentes occaſions, & dont pluſieurs ont été imprimés ſéparément ; tels ſont les ſuivans. *Orazione nella morte di Francesco Duca di Toſcana.* „ Diſcours ſur la mort de Fran„ çois Duc de Toſcane." Florence 1587. in-4. *Orazione a Clemente VIII.* „ Harangue à Clément VIII." Florence 1594. in-4. *Orazione a Filippo II. Re di Spagna.* „ Harangue à Philippe II. Roi d'Eſpagne." Florence 1594. in-4. *Orazione a Clemente VIII.* Ce Diſcours eſt appellé la *ſeconde Clémentine*, & le ſuivant la *troiſième* : il eſt de 1595. in-4. *Orazione a Clemente VIII.* 1596. in-4. *Orazione al Cirisſian. Enrico IV. di Francia, doppo la pace fatta con Spagna.* „ Harangue au Roi Très Chrétien „ Henri IV, ſur la Concluſion de la Paix avec l'Eſpa„ gne." 1598. in-4. *Orazione in morte di Filippo II. di Spagna.* 1598. in-4. On eſt encore redevable à Ammirato de la première Edition des Poëſies Italiennes de Bernardin Rota, Napolitain, qu'il fit faire à Naples l'an 1560.

(3) Id. ibid.

(4) *Reflex. ſur l'Hiſt.* §. 22. *Orav. de Rapin* T. II. p. 104. Amſt. 1709.

AMONTONS (GUILLAUME) naquit le 31 d'Août 1663. Son père étoit un Avocat, qui avoit quitté la Normandie, & s'étoit établi à Paris. Mr. Amontons étudioit en Troiſième, lorſqu'il eut une maladie, dont il lui reſta une ſurdité aſſez conſidérable, qui le ſéqueſtra preſque entièrement du commerce des hommes. Etant ainſi livré à ſes propres penſées, il commença à ſonger aux Machines. Il entreprit d'abord la plus difficile de toutes, ou plutôt la ſeule impoſſible, je veux dire le Mouvement perpétuel. En y travaillant, il s'apperçut qu'il devoit y avoir des principes dans cette matière, dont la connoiſſance lui étoit abſolument néceſſaire, s'il ne vouloit perdre ſon tems & ſa peine. Il s'appliqua donc à la Géométrie, malgré les oppoſitions de ſa famille, qui tâcha de l'en diſſuader, & ſans doute avec aſſez de raiſon, ſi on ne regarde les Sciences que comme des moyens d'arriver à la Fortune. On aſſure qu'il ne voulut jamais faire de remèdes pour ſa ſurdité, ſoit qu'il deſeſpérât d'en guérir, ſoit qu'il ſe trouvât bien de ce redoublement d'attention & de recueillement qu'elle lui procuroit : ſemblable à cet ancien Philoſophe, que l'on dit qui ſe creva les yeux, pour n'être

n'être point distrait dans ſes méditations. Mr. Amontons apprit le Deſſein, l'Arpentage, l'Architecture; mais il ne fut pas longtems ſans s'élever plus haut, & il joignit à cette Méchanique qui produit les Arts vulgaires, & n'eſt occupée que des beſoins de la vie, la connoiſſance de la ſublime Méchanique qui a diſpoſé l'Univers. Il étudia avec beaucoup de ſoin tout ce qui regarde les Barométres, les Thermométres, & les Hygrométres; & en 1687, n'aiant encore que vingt-quatre ans, il préſenta à l'Académie des Sciences un nouvel Hygrométre, qui en fut fort approuvé. Il propoſa auſſi à Mr. Hubin, fameux Emailleur, différentes idées qu'il avoit pour de nouveaux Barométres & Thermométres; mais Mr. Hubin l'avoit prévenu dans quelques-unes de ſes penſées, & il fit peu d'attention aux autres, juſqu'à ce qu'il eût fait un voyage en Angleterre, où les mêmes idées lui furent propoſées par quelques-uns des principaux Membres de la Société Royale. Peut-être ne doit-on prendre que pour un jeu d'eſprit, mais du moins très ingénieux, un moyen qu'il inventa de faire ſavoir tout ce qu'on voudroit à une très grande diſtance [*A*], par exemple de Paris à Rome, en très peu de tems, comme en trois ou quatre heures, & même ſans que la nouvelle fût ſue dans tout l'eſpace d'entre-deux. En 1695 il donna un Livre intitulé, *Remarques & Expériences Phyſiques ſur la conſtruction d'une nouvelle Clepſydre, ſur les Barométres, Thermométres & Hygométres* (*a*). C'eſt le ſeul de ſes Ouvrages qui ait paru, outre les Pièces qu'on a de lui dans les *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences*, & dans le *Journal des Savans*. Quoique les Clepſydres ou Horloges à eau, ſi uſitées chez les Anciens, aient été entièrement abolies parmi nous par les Horloges à roues, infiniment plus juſtes & plus commodes, Mr. Amontons ne laiſſa pas de prendre beaucoup de peine à la conſtruction de ſa Clepſydre, dans l'eſpérance qu'elle pourroit ſervir ſur Mer; car de la manière dont elle étoit faite, le mouvement le plus violent que pût avoir un Vaiſſeau, ne la dérégloit point, au-lieu qu'il dérègle infailliblement les autres Horloges. On peut voir dans le Livre de Mr. Amontons, avec combien d'art ſa Clepſydre étoit conſtruite; & il n'y a guères d'apparence qu'il ſe ſoit rencontré avec aucun des anciens Inventeurs. Lorſque l'Académie Royale recut en 1699 ſon nouveau Réglement, Mr. Amontons fut admis au nombre de ſes Membres; & la meme année il y lut ſa Théorie des Frottemens (*b*), qui a tant éclairci une matière importante dans la Méchanique. Son nouveau Thermométre vint enſuite; invention qui n'eſt pas ſeulement utile pour la pratique, mais qui a donné de nouvelles vues pour la ſpéculation. Nous donnerons ci-deſſous un Catalogue de toutes les Pièces que Mr. Amontons [*B*] a lues dans l'Académie des Sciences, ou qui ont été inſérées dans le Journal des Savans. Cet Academicien avoit un don ſingulier pour les Expériences, des idées ſines & heureuſes, beaucoup de reſſources pour lever les inconvéniens, une grande dextérité pour l'exécution; & l'on croyoit voir revivre en lui Mr. Mariotte, ſi célèbre par les memes talens. Il jouiſſoit d'une ſanté parfaite, n'étant ſujet à aucune infirmité, & aiant toujours mené la vie du monde la plus réglée; lorſqu'il fut tout d'un coup attaqué d'une inflammation

(*a*) Imprimé à Paris in-12.

(*b*) *Traitant les Corps dont le mouvement eſt retardé par leur frottement l'un contre l'autre.*

[*A*] *Un moyen qu'il inventa de faire ſavoir tout ce qu'on voudroit à une très grande diſtance . . . . . en très peu de tems.*] Le ſecret conſiſtoit à diſpoſer dans pluſieurs Poſtes conſécutifs, des gens qui par des Lunettes de longue vue aiant apperçu certains ſignaux du Poſte précédent, les tranſmiſſent au ſuivant, & toujours ainſi de ſuite; & ces différens ſignaux étoient autant de Lettres d'un Alphabet, dont on n'avoit le Chiffre qu'à Paris & à Rome. La grande portée des Lunettes faiſoit la diſtance des Poſtes, dont le nombre devoit être le moindre qu'il fût poſſible; & comme le ſecond Poſte faiſoit les ſignaux au troiſiéme, à meſure qu'il les voyoit faire au prémier, la nouvelle ſe trouvoit portée à une très grande diſtance, preſque en auſſi peu de tems qu'il en falloit pour faire les ſignaux dans le prémier Poſte. Mr. Amontons fit l'eſſai de ce ſecret dans une petite étendue de Pays, en préſence de pluſieurs perſonnes du prémier rang de la Cour de France; car quoiqu'il n'entendît nullement l'art de ſe produire dans le monde, il étoit déja connu des plus grands Princes, à force de mérite (1).

[*B*] *Un Catalogue de toutes les Pièces de Mr. Amontons.*] Outre l'Ouvrage mentionné dans l'Article, on a de lui: *Deſcription d'un Hygrométre nouveau*, dans le *Journal des Savans* du 8 de Mars 1688 (2). *Lettre touchant la conſtruction d'un nouveau Tube, pour faire le vuide à une ſi petite hauteur perpendiculaire qu'on voudra*, inſérée dans le même Journal, du 10 de Mars de la même année (3). Ces deux Pièces parurent, traduites en Latin, dans le Journal de Leipſig (4). *Moyen de ſubſtituer commodement l'action du feu à la force des hommes & des chevaux, pour mouvoir les Machines*, dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences (5). *De la Réſiſtance cauſée dans les Machines, tant par le frottement des parties qui les compoſent, que par la roideur des cordes qu'on y employe, & la manière de calculer l'un & l'autre.* Mr. Amontons y ajoua une Table des différens degrés de réſiſtance, inſérées dans les mêmes Mémoires (6). *Diſcours ſur quelques propriétés de l'Air, & le moyen d'en connoître la temperature dans tous les climats de la Terre* (7). Dans ce Diſcours Mr. Amontons donne la deſcription d'un nouveau Thermométre réduit à une meſure fixe & certaine. Pour avoir une meſure fixe de chaleur, il prend de l'eau bouillante, qui eſt une meſure connue de tout le monde, & outre cela certaine & immuable, puiſque c'eſt le plus grand degré de chaleur que l'eau puiſſe acquérir. Mr. Bernard, dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres* (8), fit quelques Objections contre l'Hypothéſe de Mr. Amontons, que le Lecteur verra peut-être avec plaiſir. „ L'eau bout, *dit-il*, „ lorſque les parties ont aſſez d'agitation pour ſurmonter „ le poids de l'air qui eſt ſur ſa ſurface, & s'élever ainſi „ en bouillons. Mais il n'eſt pas vrai que pour produire „ cet effet, l'eau doive toujours avoir exactement le mê„ me degré de chaleur; parce que, ſelon que l'air ſera „ plus ou moins peſant, ou, ce qui eſt la même choſe à peu „ prés, ſelon qu'il aura plus ou moins de vertu élaſti„ que, il faudra auſſi plus ou moins de force, on plus ou „ moins de chaleur dans l'eau pour bouillir, c'eſt-à-dire, „ pour ſurmonter cette vertu. Ainſi dans les endroits du „ Monde, où le Vif-argent demeure à une plus grande „ hauteur dans le tuyau mis en expérience, l'eau bouil„ lante ſera plus chaude, que dans les endroits où le Vif„ argent deſcend davantage. Même dans un ſeul & mê„ me Pays, ſelon que le tems ſera plus ſec ou plus humide, „ l'eau bouillante ſera plus ou moins chaude; plus ou moins „ pour bouillir, c'eſt-à-dire, pour vaincre la réſiſtance „ de l'air, il lui faudra plus ou moins de chaleur. Cette „ remarque eſt ſi ſure, que l'eau qui ne paroît que tiéde „ au toucher, & qui par conſéquent eſt bien éloignée en„ core de bouillir, miſe dans le Récipient, bout à gros „ bouillons dès qu'on en a pompé l'air, & qu'il n'y en a „ plus qui pése ſur la ſurface de cette eau. Je pour„ rois encore remarquer, que toutes les eaux n'aiant pas „ la même peſanteur, il ne leur faut pas un égal degré „ de chaleur pour bouillir." Quoique ces Remarques ſoient juſtes, il eſt certain néanmoins que la chaleur de l'eau bouillante eſt une meſure auſſi exacte qu'on en peut demander en Phyſique, où il eſt impoſſible de parvenir à une préciſion Mathématique. Dans le même Diſcours qui a donné occaſion à ces Remarques, Mr. Amontons prouve, „ qu'un même degré de chaleur peut augmenter de „ plus en plus la force de l'air, en augmentant de plus „ en plus le poids dont il eſt chargé: enforte qu'une „ très petite partie d'air peut acquérir une force toujours „ plus grande par un très petit degré de chaleur, ſi l'air „ eſt chargé de plus en plus (9)." Dans un autre Diſcours il fait voir „ que les nouvelles Expériences que „ nous avons du poids & du reſſort de l'air, nous font „ connoître qu'un degré de chaleur médiocre peut rédu„ re l'air dans un état aſſez violent, pour cauſer ſeul de „ très grands tremblemens & bouleverſemens ſur le Glo„ be terreſtre (10)." La même année il lut un Diſcours intitulé: *Le Thermométre réduit à une meſure fixe & certaine, & les moyens d'y rapporter les Obſervations faites avec les anciens Thermométres.* Le 24 de Juillet 1703, Mr. Geoffroi lut devant l'Académie une Table des différens degrés de chaleur, extraite des *Tranſactions Philoſophiques* (11); & le 4 d'Août 1703, Mr. Amontons fit quelques Remarques ſur cette Table (12). Il prétend qu'il n'y a aucune raiſon de placer le degré fixe de chaleur ou de froid au moment que l'eau commence à ſe geler, ainſi que le fait l'Auteur de cette Table, puiſqu'il y a d'autres liqueurs qui gélent avec plus ou moins de difficulté que l'eau. Mais ne pourroit-on pas répondre, que l'eau étant la plus commune des liqueurs, c'étoit une raiſon ſuffiſante pour s'en ſervir? On ne fait cette remarque, que pour faire voir que cet Ingénieux Auteur chicanoit quelquefois. En 1704 il fit un Diſcours (13) pour prouver, „ que tous les Barométres, tant doubles que ſimples, „ qu'on a conſtruits juſqu'ici, agiſſent non ſeulement par „ le plus ou le moins de poids de l'air, mais encore par ſon „ plus ou moins de chaleur; & il donne le moyen de préve„ nir dorénavant ce défaut." La même année il lut un autre Diſcours ſur les Barométres (14). En 1705 il donna la Deſcription d'un Barométre ſans Mercure, à l'uſage de la Mer (15). Il fit voir auſſi dans un autre Diſcous, „ que „ les Expériences ſur leſquelles on ſe fonde pour prouver „ que

(1) Fontenelle *Eloges des Académiciens*, T. I. p. 77. 78. La Haye 1731.

(2) *Mém. pour l'Hiſt. des Hom. Illuſt.* T. XIII. p. 325.

(3) Ibid. p. 326.

(4) *Acta Eruditi*. Ann. 1688. p. 374. 376.

(5) Année 1699. p. 254.

(6) Ibid. 257-282.

(7) *Mém. de l'Acad. Roy. des Sciences* Année 1702. p. 209.

(8) Année 1706. Sept. p. 251.

(9) *Nouvell. de la Rep. des Lettr.* 1703. Août. p. 736.

(10) *Mém. de l'Acad. des Scienc.* Ann. 1703. p. 155.

(11) D'Avril 1703.

(12) Elles ſe trouvent dans les *Mém. de l'Acad.* 1703. p. 211.

(13) Dans les *Mémoires* de cette année.

(14) Ibid.

(15) *Mém.* de 1705. p. 62.

(c) L'Auteur des *Nouv. de la Rep. des Lettr.* s'eſt trompé, en plaçant la mort de *Mr.* Amontons à la fin de Septembre. Voy. *Rép. des Lett.* 1706. Février p. 217.

mation d'entrailles: la gangrène s'y mit en peu de jours, & il mourut le 11 d'Octobre (c) 1705, âgé de quarante-deux ans, & près de deux mois. Il étoit marié, & n'a laiſſé qu'une fille âgée de deux mois. Quand la mort l'enleva, il méditoit pluſieurs inventions utiles ſur l'Imprimerie, ſur les Vaiſſeaux, ſur la Charrue. Ce qu'on a vu de lui, répond que ce qu'il croyoit poſſible, devoit l'etre à toute épreuve; & le génie de l'invention, naturellement fubtil, hardi, & quelquefois même préſomptueux, avoit en lui toute la ſolidité, toute la retenue, & même toute la défiance néceſſaires. Les qualités de ſon cœur étoient encore préférables à celles de ſon eſprit: une droiture ſi naïve & ſi peu méditée, qu'on y voyoit l'impoſſibilité de ſe démentir: une ſimplicité, une franchiſe, une candeur, que le peu de commerce avec les hommes pouvoit conſerver, mais qu'il ne lui avoit pas données: une entière incapacité de ſe faire valoir autrement que par ſes Ouvrages, ni de faire ſa cour autrement que par ſon mérite; & par conſéquent une incapacité preſque entière de faire fortune (d). C'eſt la réflexion de Mr. de Fontenelle, qui ne fait guères d'honneur à notre Siécle.

(d) Eloge des Académiciens, T. I. p. 10.

„ que les liquides ſe condenſent & ſe refroidiſſent d'abord, avant que de ſe dilater à l'approche de la chaleur, ne le prouvent point; & que cette condenſation apparente eſt purement l'effet de la dilatation du verre, & des vaiſſeaux qui contiennent ces liqueurs (16)." La même année il communiqua à l'Académie ſes „ Expériences ſur les Diſſolutions & les Fermentations froides de Mr. Geoffroi, réitérées dans les Caves de l'Obſervatoire (17). " Quelques Expériences ſur la rarefaction de l'air (18). Enfin quatre Mémoires ſur la hauteur du Mercure dans le Barometre (19). Voilà tout ce que nous pouvons dire des Ouvrages de Mr. Amontons. Pour en donner une idée plus exacte, & entrer dans un plus grand détail, il faudroit des Figures, qui ne conviennent point dans un Ouvrage de la nature de celui-ci.

(16) Ibid. p. 100. &c.

(17) Ibid. p. 111.
(18) Ibid. p. 151.
(19) Ibid. Introduction-micmp. 100-110 & le quatrième p. 332. &c.

✠ AMPHICTYONS, fameux Conſeil, qui étoit comme l'aſſemblée des Etats-Généraux de la Grèce (a). Amphictyon, Roi d'Athènes & fils de Deucalion [*A*], fut le premier qui inſtitua cette Aſſemblée, vers l'an D. M. 2483 (b) [*B*]. Ce Prince plein de ſageſſe, & d'amour pour ſa Patrie, ainſi égard à la foibleſſe des Grecs & à la puiſſance des Barbares leurs voiſins, qui les auroient facilement accablés, jugea à propos, pour prévenir ce malheur, d'inſtituer cette illuſtre Aſſemblée. Il obligea donc un certain nombre de Villes à y envoyer leurs Députés, afin que de concert entre eux ils veillaſſent au bien commun de la Grèce (c), & qu'ils fuſſent les Protecteurs de l'Oracle de Delphes, les Juges des différends qui pouvoient ſurvenir entre les Delphiens, & ceux que la curioſité ou la dévotion portoit à venir faire quelque ſéjour à Delphes, & les Gardiens des richeſſes prodigieuſes du Temple [*C*]. Amphictyon fit encore plus: dans la vue de rendre cette Aſſemblée ſtable à jamais, Ou-

(a) Pauſanias in *Phocicis* c. 5.

(b) *Marmor. Arundell.* Epoch. 5. Oxonii 1676.

(c) Dion. Halicarnaſſ. *Antiq. Rom.* L. IV. *ſous le régne de Servius Tullius.* Pauſanias *ubi ſupr.*

[*A*] *Amphictyon Roi d'Athènes & fils de Deucalion.*] Denys d'Halicarnaſſe, dans ſes Antiquités Romaines, s'eſt trompé en faiſant Amphictyon fils d'Hellen & petit-fils de Deucalion, puiſqu'il eſt inconteſtable qu'Amphictyon étoit le fils aîné de Deucalion, & Hellen le cadet, comme en fait foi l'un des Marbres du Comte d'Arondel, ſur lequel on lit: *Ἀμφικτύων Δευκαλίωνος ἔβασιλευσεν Ἑλλησι πρῶτος ἔτη ἀκμήσας ἐφ' ἑνὸς ἀκμῆτος Ἀμφικτύονας*; qu'Amphictyon fils de Deucalion régna aux Thermopyles, & y aſſembla les Peuples du voiſinage, auxquels il donna le nom d'*Amphictyons* (1). " Pauſanias, dans l'endroit cité ci-deſſus, nomme auſſi Amphictyon, fils de Deucalion.

(1) *Marmor. Arundell.* Epoch. 2. Voyez *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. IV. p. 371.

[*B*] *Fut le prémier qui inſtitua cette Aſſemblée vers l'an D. M.* 2483.] En attribuant l'établiſſement des Amphictyons au Roi Amphictyon, je ſuis le ſentiment le plus communément reçu, qui eſt celui de Théopompe (2), de Pauſanias (3) & de Denys d'Halicarnaſſe (4), qui a été adopté par le ſavant Mr. de Valois (5), par Mr. de Tourreil (6), par Mr. Schuckford (7), & par pluſieurs autres Savans modernes. Pauſanias nous apprend qu'*Amphictyon*, dans ſon Hiſtoire de l'Attique, rapportoit, que de toute ancienneté les Peuples voiſins de Delphes, & ſitués comme à l'entour, y envoyoient leurs Députés, pour y délibérer de leurs intérêts communs; ce qui donna lieu au nom d'Amphictyons, mais écrit d'une autre manière, ſavoir *Amphiktions*, Ἀμφικτίονες, comme qui diroit Περιοικίονες, *Voiſins*, parce qu'ils demeuroient dans le voiſinage du Temple. Anaximène (8) & Strabon (9) aſſurent auſſi que c'eſt-là l'origine du nom d'Amphictyons. Le dernier Auteur qu'on vient de citer, ne fait pas remonter l'origine des Amphictyons à beaucoup près ſi haut; il fixe l'Epoque de leur établiſſement plus de deux cens ans après Amphictyon Roi d'Athènes. & il aſſure qu'Acriſius Roi d'Argos, fils d'Abas, eſt le prémier de tous ceux qui ſont venus à notre connoiſſance, qui ait établi ce qui concerne les Amphictyons, qui ait déſigné les Villes qui devoient participer à cette dignité, qui leur ait accordé le droit de ſuffrage, aux unes par elles-mêmes, aux autres en commun avec une ou pluſieurs Villes; enfin, qui ait marqué en quoi conſiſteroient les fonctions de ces Juges, & juſqu'où s'étendroit leur pouvoir (10). L'ancien Scholiaſte d'Euripide, vers la fin de ſon Commentaire ſur la Tragédie d'Oreſte, parle de deux créations différentes d'Amphictyons: il dit, que les habitans de Delphes aiant fur les bras une guerre conſidérable contre leurs voiſins, ſe couérent le joug de la Domination Royale, ſous laquelle ils avoient vécu juſqu'alors, & implorérent le ſecours d'Acriſius Roi d'Argos; que ce Prince aiant heureuſement terminé cette guerre, inſtitua à Delphes une Aſſemblée toute pareille à celle qu'Amphictyon fils de Deucalion avoit établie aux Thermopyles; qu'il ordonna que l'on tiendroit deux Marchés ou Foires chaque année aux Thermopyles, au-lieu qu'avant ce tems-là on ne s'y aſſembloit qu'une fois par an; & qu'enfin il publia des Loix pour la police de ces Aſſemblées (11). Mr. de Tourreil (12) a adopté ce ſentiment: il ſuppoſe une double création d'Amphictyons; & il prétend, que c'eſt des derniers, inſtitués par Acriſius, que parle Démoſthène (13) quand il dit: „ Prenons garde, que notre procédé envers ceux qui „ prétendent aujourd'hui compoſer l'Aſſemblée des Etats

(2) Harpocration Lex. in voce Ἀμφικτύονες.

(3) *In Phocicis* c. 8.

(4) *Antiq. Rom.* L. IV.

(5) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* ubi ſupra.

(6) *Philippiques de Démoſthène* dans les Remarq. p. 294.

(7) *Hiſt. du Monde* T. II. p. 339.

(8) Harpocration *ubi ſupra.*

(9) *Geograph.* Lib. IX. p. 259.

(10) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. IV. p. 371. 372. Schuckford *ubi ſupra* p. 261.

(11) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* ubi ſupra.

(12) *Philippiques de Démoſth.* dans les Remarq. p. 291.

(13) *Harangue ſur la Paix.* Tourreil p. 78.

„ de la Grèce, & avoir eu droit de revêtir Philippe du „ titre d'Amphictyon, que nous nous aviſons de lui dé„ puter, ne les réduiſe & ne les autoriſe tous à nous dé„ clarer enfemble la guerre." Mais, comme on l'a très bien remarqué (14), ce Commentateur d'Euripide ne cite point de garant ſur un fait de cette importance, & de tous les Anciens il eſt le ſeul Auteur de ce ſentiment, ce qui rend ſon témoignage de peu de poids. L'opinion, qui attribue l'établiſſement des Amphictyons au Roi d'Athènes de ce nom, eſt certainement la plus vraiſemblable, puiſqu'elle eſt fondée non ſeulement ſur le témoignage de Théopompe, de Pauſanias & de Denys d'Halicarnaſſe, mais auſſi ſur l'ufage conſtant de pluſieurs Siècles, & ſur l'autorité d'un Monument d'une auſſi haute antiquité que l'eſt le Marbre de Paros. Cette opinion peut même très bien ſe concilier avec celle qui fait Acriſius Fondateur du Collége des Amphictyons, comme l'ont fait voir deux Savans qui ont approfondi ce ſujet (15). Rien n'empêche qu'on ne ſuppoſe que le Roi d'Argos donna à divers égards une nouvelle forme à l'Aſſemblée établie par le Roi d'Athènes, qu'il établit des Loix écrites pour ſa convocation & ſa tenue, qu'il régla quelles Villes y envoleroient leurs Députés, combien il y en auroit de chaque Ville, & quelles Affaires ſe traiteroient devant ce Conſeil (16); & il eſt aiſé de concevoir que ces Réglemens l'on ont fait regarder, dans les Siécles ſuivans, comme le Fondateur. Dans tous les tems on a vu des Reſtaurateurs, qui aiant par leurs bienfaits mérité le titre de ſeconds Fondateurs, ont inſenſiblement fait perdre de vue les prémiers, & fouvent même ont fait oublier juſqu'à leur nom.

(14) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* ibid. p. 376.

(15) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* ibid. p. 372. Schuckford *Hiſt. du Monde Sacr. & Prof.* T. II. p. 261.

(16) Strabon *ubi ſup.* p. 259. Pauſanias *Mel. ad Chron. Marmor.* Ep. 1. p. 133.

[*C*] *Les Gardiens des richeſſes prodigieuſes du Temple.*] Le Temple de Delphes a eu dans tous les tems la réputation d'être un des plus riches du Paganiſme. Sa richeſſe ne conſiſtoit néanmoins, dans les commencemens, qu'en un grand nombre de vaſes & de trépieds d'airain, ſi l'on en croit Théopompe, qui nous aſſure qu'il n'y avoit alors aucunes ſtatues, pas même de bronze (17). Mais cette ſimplicité ne dura guères; les métaux les plus précieux y prirent bientôt la place de l'airain. Gygès, Roi de Lydie, fut le prémier qui fit à ce Temple des Offrandes d'une très grande quantité de vaſes d'or & d'argent: en quoi ce Prince fut imité par Cœſus ſon ſucceſſeur, par pluſieurs autres Rois & Princes, par pluſieurs Villes, & même par pluſieurs riches particuliers, qui tous, comme à l'envi les uns des autres, y accumulérent par monceaux, trépieds, vaſes, bouclier, couronnes & ſtatues d'or & d'argent de toutes grandeurs (18). Le grand crédit de ſon Oracle y attiroit non ſeulement tous les Peuples de la Grèce, mais encore les Barbares, qui y abordoient en foule de toutes les parties du Monde; & les uns & les autres n'y venoient que chargés de préſens. Le Dieu étoit un peu avare; & quiconque ſeroit venu le conſulter les mains vuides, auroit à coup ſûr trouvé ſon Oracle muet (19). De-là vient, que quoique le Temple de Delphes eût été pillé très ſouvent, & quelquefois même dans des tems fort voiſins les uns des autres, il ſe trouvoit cependant en moins de rien rempli de nouvelles richeſſes. Un ſeul exemple ſuffira pour faire juger du tréſor immenſe de ce Temple. Dans le voyage que Néron fit en Grèce la 12. ou la 13. année de ſon régne, il alla viſiter le fameux Temple de Delphes, & y aiant trou-

(17) Ibid. p. 111.
(18) Ibid. p. 151.
(19) Ibid. Introduction-micmp. 100-110 & le quatrième p. 332. &c.

(17) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* T. II. p. 112.

(18) Id. ib.

(19) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. IV. p. 261.

outre les Loix que chaque Ville avoit en particulier, il en établit de nouvelles, qui devoient leur être communes à toutes ; & ce font celles que l'on nomme les Loix *Amphictyoniques*. Par cette espèce d'Alliance, les Peuples de la Grèce furent liés par les nœuds sacrés de l'amitié, & portés à se défendre les uns les autres: cette union les rendit formidables à leur tour aux Barbares mêmes, qui leur avoient causé d'abord tant d'épouvante (*d*). Quelques Ecrivains prétendent (*e*) que l'Assemblée des Amphictyons fe tenoit d'abord aux Thermopyles, & qu'enfuite elle fe tint auſſi à Delphes. Mais il y a beaucoup d'apparence, que quoique les Amphictyons aient d'abord été inſtitués aux Thermopyles, ils n'eurent guères cependant, durant les premiers Siècles, d'autre Siége de leur Juriſdiction que la Ville de Delphes, & qu'ils ne commencèrent à faire une plus longue réſidence aux Thermopyles, que lorſqu'ils s'y trouvèrent forcés par l'approche d'un ennemi puiſſant, & cela afin d'être plus à portée de donner promptement les ordres néceſſaires pour lui couper les paſſages & s'oppoſer à ſon irruption; & de là en avant cette Compagnie devint un Tribunal ambulant, qui fe tenoit tantôt à Delphes, tantôt aux Thermopyles (*f*). Dans les commencemens & pendant un long eſpace de tems, les ſeuls Delphiens & leurs Voiſins eurent droit de ſéance dans le Corps des Amphictyons, à l'exception des autres Peuples de la Grèce plus reculés [*D*]. Alors il n'y avoit que douze Villes qui euſſent cette prérogative: mais le beſoin qu'avoient tous les Grecs les uns des autres, leur attira dans la ſuite cet honneur à tous également, du moins aux principales Villes ; ce que ſemblent ſuppoſer les noms que les Auteurs donnent au Conſeil des Amphictyons, qui eſt appellé *le Tribunal commun de tous les Grecs* (*g*), & *l'Aſſemblée des Etats-Généraux de la Grèce* (*h*). Le nombre ne fut pourtant pas conſtant, y aiant eu des Villes privées quelquefois de leur droit de ſuffrage (*i*), & d'autres à qui il fut accordé [*E*]. Chacune des Villes qui avoit le droit d'*Amphictyonie*, étoit obligée d'envoyer ſes Députés à l'Aſſemblée, dès qu'elle étoit convoquée. Ces Députés étoient ordinairement au nombre de deux [*F*] pour chaque Ville; l'un s'appelloit *Ἱερομνήμων*. *Hiéromnémon*, & l'autre *Πυλαγόρας*, *Pylagore*. Leurs fonctions étoient différentes. Les premiers étoient particuliérement chargés de tout ce qui avoit rapport à la Religion; c'étoient eux ſeuls qui payoient la dépenſe & qui prenoient le ſoin des Sacrifices publics, qui ſe faiſoient pour la conſervation de toute la Grèce en général (*k*). Les Pylagores portoient

(*d*) Diod. Halicarnaſſ. *ubi ſupra.*

(*e*) Schuckford. *Hiſt. du Monde Sacré & Prof.* T. II. p. 119. Fourreil *ubi ſupra.*

(*f*) Pauſan. *in Achaicis* c. 24.

(*g*) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. IV. p. 280.

(*h*) Pauſanias in *Phocicis* c. 8.

(*i*) Vor. la Rem. [*F*].

(*k*) Prideaux *Not. ad Chron. Marmor.* Epoch. 5. p. 126.

vé à ſon gré cinq cens belles ſtatues de bronze, tant d'Hommes illuſtres, que de Dieux, qui avoient été conſacrées à Apollon, il les enleva, & les tranſporta ſur ſes Vaiſſeaux, & les emporta avec lui à Rome (20). Ces richeſſes du Temple de Delphes avoient befoin que quelques perſonnes d'autorité veillaſſent de près à leur conſervation, dans quoi elles auroient cependant rarement à craindre promptement diſſipées ; & l'on en connut le ſoin aux Amphictyons, dont le principal emploi dans les commencemens fut d'avoir l'œil à la conſervation du Temple & des riches Offrandes qui y étoient entrées, & d'avoir ſoin que toutes les Cérémonies de leur Religion s'obſervaſſent avec exactitude (21).

(20) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* T. II. p. 113.

(21) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* tom. p. 270.

[*D*] *Les ſeuls Delphiens & leurs Voiſins eurent droit de ſéance dans le Corps des Amphictyons, à l'exception des autres Peuples de la Grèce plus reculés.*] Il règne une aſſez grande diverſité dans les anciens Auteurs, ſur ce ſujet. Pluſieurs ne comptent que douze Villes, qui ſouiſſoient du droit d'Amphictyonie; tels ſont Æſchine & Strabon, avec cette différence, que le prémier les appelle *Peuples*, & le ſecond *Villes*. Les Peuples, qui ſelon Æſchine compoſoient le Corps des Amphictyons, étoient les Theſſaliens, les Béotiens, les Doriens, les Ioniens, les Perrhébiens, les Magnéſiens, les Locriens, les Oetéens, les Phtiotes, les Maléens & les Phocéens. Comme il en manque un dans ce nombre, on conjecture qu'il a été omis par la faute de quelque Copiſte, & qu'il faut ajouter les Dolopes, que d'autres Auteurs mettent au nombre des Amphictyons (22). Pauſanias ne compte que dix Peuples, les Ioniens, les Dolopes, les Theſſaliens, les Enianes, les Magnéſiens, les Maléens, les Phtiotes, les Doriens, les Phocéens, & ceux d'entre les Locriens qui habitoient les terres ſituées au pied du mont Cnémis, & qui pour cette raiſon s'appelloient Epicnémidiens. Mais ſi telle fut la conſtitution primitive de ce Conſeil, on ne peut douter que dans la ſuite chaque Ville d'Ionie, chaque Ville de Theſſalie, chaque Ville de Dorie n'eût le droit d'envoyer ſes Députés à l'Aſſemblée des Amphictyons. En effet les Athéniens, quoique les plus conſidérables de l'Ionie, n'étoient cependant pas les ſeuls de cette Province qui y envoyaſſent leurs Députés : il n'y avoit pas la moindre Ville, la moindre bicoque d'Ionie, qui n'eût un pareil droit (23). Mais Strabon nous apprend, que les unes de ces Villes avoient le droit de ſuffrage ſeules & par elles-mêmes, & les autres conjointement avec une autre, ou même avec pluſieurs (24). Voyez la Remarque [*F*].

(22) Harpocration. *Lex. in voce Ἀμφικτύονες.* & Pauſanias in *Phocicis.* c. 8.

(23) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. IV. p. 290.

(24) Strabo. *Geograph.* Lib. IX. p. 289.

[*E*] *Y aiant eu des Villes privées quelquefois de leur droit de ſuffrage, & d'autres à qui il fut accordé.*] C'eſt ainſi que les Phocéens & les Doriens en furent exclus du tems de Philippe Roi de Macédoine, à l'occaſion dont on parlera dans la ſuite, & les Macédoniens furent admis à leur place (25). Environ 67 ans après, les Phocéens furent rétablis dans leur privilége, & les Dolopes furent exclus, parce qu'étant ſoumis aux Macédoniens, ils étoient cenſés être repréſentés par les Députés de ceux-ci (26). Et dans le même tems les Perrhébiens aiant été auſſi aſſujettis aux Macédoniens, ils perdirent le droit d'envoyer des Députés au Conſeil des Amphictyons ; & ceux de Delphes, repréſentés auparavant par les Phocéens, furent conſidérés comme une Ville diſtincte & indépendante, qui eut le privilége de députer à cette Aſſemblée (27). Auguſte, après avoir fondé la Ville de Nicopolis, fit pluſieurs changemens dans ce Conſeil : il ordonna que divers Etats de la Grèce, qui auparavant avoient été indépendans & qui avoient envoyé chacun des Députés, ne formeroient plus qu'un Corps & n'envoieroient que les mêmes Députés, accordant à ſa nouvelle Ville le droit d'en envoyer ſix ou huit. Strabon croit que ce Conſeil fut alors entiérement aboli; mais Pauſanias, qui vivoit du tems d'Antonin le Pieux, nous apprend que les Amphictyons tenoient encore leurs Aſſemblées de ſon tems, & qu'ils étoient au nombre de trente (28). Il faut pourtant remarquer, qu'après avoir dit que les Amphictyons étoient au nombre de trente, il n'en compte que dix-ſept ou dix-huit : il faut donc qu'il y ait faute au nombre, ou une omiſſion conſidérable dans cet endroit du Texte (29). L'ancienne conſtitution du Conſeil des Amphictyons fut entiérement changée par les nouveaux Réglemens de Auguſte, dont on vient de parler ; pluſieurs Villes n'envoyoient qu'un Député; quelques-unes des plus anciennes n'en envoyoient que par tour ; il ne leur reſta pas permis à toutes de députer à la même Aſſemblée (30) : tellement que ce Corps n'étoit plus que l'ombre de l'ancien, & qu'il fut réellement après Auguſte, plutôt une Faction de Romains, qu'une Aſſemblée de Grecs formée pour le bien général de la Grèce ; & même on ne voit pas qu'il y fut ni ne fut plus permis aux Amphictyons de ſe mêler du tout d'affaires d'Etat, & ils furent réduits à avoir ſeulement quelque inſpection ſur les Cérémonies de la Religion. Ainſi, quand Conſtantin aboliſt le Paganiſme, ce Conſeil ſe diſſipa entiérement (31).

(25) Vor. la Rem. [*E*].

(26) Pauſanias *ubi ſup.*

(27) Æſchines *Orat. περὶ παραπρεσβείας.*

[*F*] *Ces Députés étoient ordinairement au nombre de deux pour chaque Ville.*] Il y avoit un *Hiéromnémon* & un *Pylagore* ; enſorte que chaque Ville Amphictyonale avoit deux ſuffrages, mais qui étoient tous égaux, ſans différence de Villes, les plus grandes n'aiant aucune prérogative d'honneur ni aucune prééminence ſur les moindres. C'eſt ce que nous apprend Æſchine en termes formels (29) : *καταψηφιεῖσθαι τῶν βουλῶν, ἃ μετέχοντα τῶν ἴσων ..... καὶ τοῦτον εἶναὶ ἕκαστον τῶν ἐνοίκων γνώμονα, τὰ μέγιστα τῶν ἐλαττόνων ..... ἐνὶ δὲ ἑκάστῃ πόλει δύο εἶναι ἕδρας.* „ je „ fis enſuite l'énumération des douze Peuples, qui ont *le droit d'Amphictyonie* ; & je prouvai qu'il y avoit entre „ eux une parfaite égalité de ſuffrages, le plus conſidéra„ ble n'aiant aucune ſupériorité ſur le moindre, puiſque „ chacun d'eux a deux voix.“ Quoique ce fût-là la règle générale, elle n'a pas laiſſé de ſouffrir quelques exceptions, & les Villes célébres s'attribuèrent, apparemment d'elles-mêmes, par la ſuite des tems le privilége d'envoyer un plus grand nombre de Députés à l'Aſſemblée des Amphictyons (33). Æſchine nous apprend (34) que les Athéniens y en envoyoient quatre, ſavoir un Hiéromnémon & trois Pylagores. Il eſt vrai que l'on peut conclurre, de ce que le même Auteur dit dans le paſſage cité cideſſus, que ces quatre n'avoient que deux voix, & que quel que fût le nombre des Députés d'une Ville, ils ne pouvoient porter cependant que deux ſuffrages. C'eſt ainſi que dans la République des Provinces-Unies, chaque Province envoie plus ou moins de Députés à l'Aſſemblée des Etats-Généraux à la Haie, ſans que pour cela elle ait un plus grand nombre de ſuffrages dans cette auguſte Aſſemblée. Le ſavant Mr. de Valois, dont les recherches me font d'un grand uſage dans toute cette matière, conjecture que ce relâchement de la Loi des Loix Amphictyonides ne s'introduiſit que vers le tems d'Æſchine, c'eſt-à-dire ſous le régne de Philippe, père d'Alexandre le Grand ; tems auquel, ſelon toutes les apparences, les grandes Villes de la Grèce commencèrent à vouloir à cet égard ſe tirer de pair & ſe diſtinguer; ce que les Amphictyons voulurent bien tolérer par un trait de politique & par déférence pour ces Villes, mais à condition néanmoins, que leurs quatre Députés ne ſeroient comptés que pour deux par rapport au droit de ſuffrage ; afin qu'une telle innovation ne pût préjudicier en rien aux anciens

(28) Pauſanias *ubi ſup.*

(29) Pauſanias *ubi ſup.* de la Trad. de Mr. l'Abbé Gédoyn. Note (*r*).

(30) Pauſanias ibid. Voyez Schuckford *Hiſt. du Monde Sac. & Prof.* T. II. p. 262. 263.

(31) Schuckford *ubi ſupra.* Voyez Prideaux *Not. ad Chron. Marmor.* p. 127.

(32) *Orat. περὶ παραπρεσβείας* p. m. 413.

(33) *Mém. de l'Acad. des Inſcrip.* T. IV. p. 290.

(34) *Orat. contra Ctesiphont.*

toient la parole, lorſqu'il s'agiſſoit de haranguer. On ne s'accorde pas ſur le rang de ces Députés entre eux [G]: les uns aſſignent la prééminence aux Pylagores, & les autres aux Hiéromnémons. Quoi qu'il en ſoit, les Pylagores étoient plus à la pluralité des voix, & on les choiſiſſoit preſque toujours parmi les Orateurs, parce que c'étoit à eux à haranguer (*l*). Pour les Hiéromnémons, ils ne s'éliſoient point par la voie des ſuffrages, mais par celle du ſort (*m*). Chaque Amphictyon étoit obligé, à ſon entrée dans ce célebre Corps, de prêter un Serment ſolennel, par lequel il s'engageoit (*n*) à ne jamais renverſer aucune des Villes honorées du droit d'Amphictyonie, & à ne point détourner ſes eaux courantes, ni en tems de paix, ni en tems de guerre. Que ſi quelque Peuple venoit à faire une pareille entrepriſe, il s'engageoit à porter la guerre dans ſon Pays, à raſer ſes Villes, ſes Bourgs & ſes Villages, & à le traiter en toutes choſes, comme ſon plus cruel ennemi. De plus, s'il ſe trouvoit un homme aſſez impie, pour oſer dérober quelqu'une des riches Offrandes conſervées à Delphes dans le Temple d'Apollon, ou pour faciliter à quelque autre les moyens de commettre ce crime, ſoit en lui prêtant aide pour cela, ſoit même en ne faiſant que le lui conſeiller; l'Amphictyon juroit d'employer ſes pieds, ſes mains, ſa voix, en un mot toutes ſes forces, pour tirer vengeance de ce Sacrilége. Pour rendre ce Serment plus ſolennel & plus ſaeré, les Amphictyons y ajoutoient les imprécations & les exécrations les plus terribles (*o*), en ces termes (*p*): „ Que ſi quelqu'un enfraint ce qui „ eſt contenu dans le Serment que je viens de faire, ſoit qu'il ſoit particulier, ou que ce ſoit une Ville ou un Peuple, qu'il ſoit regardé comme exécrable; & qu'en cette qualité il éprouve toute la „ vengeance d'Apollon, de Diane, de Latone & de *Minerve la Prévoyante* *: que leur terre ne produiſe aucuns fruits: que leurs femmes, au-lieu d'engendrer des enfans reſſemblans à leurs pères, ne „ mettent au monde que des monſtres: & que les animaux mêmes éprouvent la même malédiction: „ que ces hommes facriléges perdent tous leurs procès: s'ils ont la guerre, qu'ils ſoient vaincus, que „ leurs maiſons ſoient raſées, & qu'eux & leurs enfans ſoient paſſés au fil de l'épée: que ce qui aura échappé au fer, ne puiſſe jamais offrir dignement aucun ſacrifice à Apollon, à Diane, à Latone, „ & à Minerve la Prévoyante; & que ces Divinités aient en horreur & leurs prières & leurs offran„ des." Un Serment ſi redoutable, accompagné d'imprécations ſi horribles, ne pouvoit qu'inſpirer aux Amphictyons beaucoup de zéle pour le Bien-public, & les rendoit en même tems reſpectables à toute la Grèce. Le tems de leurs Aſſemblées étoit fixe, ſelon le témoignage unanime de tous les bons Auteurs anciens; ils s'aſſembloient régulièrement deux fois par an, au Printems & en Automne (*q*) [*H*]; & ſoit qu'ils tinſſent leur Aſſemblée à Delphes, ou aux Thermopyles, il s'y tenoit en même tems des Marchés ou Foires, & l'on y célebroit des Jeux publics, ce qui y attiroit une prodigieuſe

(*l*) Æſchines *Orat. contra Ctesiph.* Voy. *Mem. de l'Acad. des Inſcript.* T. IV. p. 304.

(*m*) *Mem. de l'Acad.* ibid. p. 305.

(*n*) Æſchines *Orat. contra Ctesiphont.* p. 411. Voy. *Mem. de l'Acad.* ibid. p. 281. 282.

(*o*) Æſchines *ubi ſup.*

(*p*) Idem *Orat. contra Ctesiphont.* p. 441. Voy. *Mem. de l'Acad.* loc. cit. p. 283. 284.

* Ou *Minerve adorée dans le Temple du Veſtibule*, comme traduit Mr. BARBEY. RAC *Hiſt. des Anc. Treaté.* P. I. Art. 2. Voyez la Note ici ce Savant ſur ce ſujet.

(*q*) Strabo *Geogr.* Lib. IX. p. 239.

ciens Statuts de la Compagnie, qui portoient, que les moindres d'entre les Villes Amphictyonides iroient de pair avec les plus grandes en toutes choſes, & ſur-tout pour le nombre des voix (35). A cette occaſion, le ſavant Académicien remarque, que Mr. de Tourreil s'eſt trompé, en attribuant à chaque Amphictyon en particulier le droit de double ſuffrage (36), qui appartenoit à chaque Ville Amphictyonide; ce qu'Æſchine dit, & non ce que lui fait dire Mr. de Tourreil.

(35) *Mem. de l'Acad.* ubi ſupra p. 300.

(36) *Philippiq. de Demoſth. dans les Remarq. ſur la 12. rang. touchant la Paix* p. 303.

[G] *On ne s'accorde pas ſur le rang de ces Députés entre eux.* Il y a des ſentimens fort oppoſés ſur ce ſujet. Selon les uns, c'étoient les Pylagores qui avoient non ſeulement le rang ſur les Hiéromnémons, mais qui ſeuls étoient les dépoſitaires des ſuffrages de leurs Villes; c'eſt le ſentiment du ſavant Auteur des Notes ſur la Chronique de Paros (37). Il prétend, que les Hiéromnémons étoient entiérement ſubalternes. Il remarque d'abord, qu'il y avoit chez les Grecs deux ſortes d'Officiers, qui portoient ce nom. Les uns étoient des Magiſtrats Civils, chez leſquels on rédigeoit par écrit les Contrats & les Sentences des Juges; & ils n'étoient pas différens de ceux qu'on appelloit ſimplement *Mnémons*, Μνήμονες, qui étoient proprement des Notaires. Les autres Hiéromnémons, proprement ainſi dits, étoient des Prêtres, & de même ordre que ceux qui s'appelloient parmi les Egyptiens Ἱερογραμματεῖς, & parmi les Juifs Ἀρχιερεῖς, les Scribes & les principaux Sacrificateurs, ceux qui étoient les plus verſés dans la connoiſſance de la Religion. Les Hiéromnémons qui aſſiſtoient à l'Aſſemblée des Amphictyons, faiſoient l'office & de Prêtres, & de Notaires ou de Secrétaires, mettant par écrit les Decrets des Pylagores, & aiant ſoin de les faire publier dans le Temple d'Apollon à Delphes, & dans celui de Cérès Amphictyonide aux Thermopyles. Mr. de Valois prétend tout au contraire (38), que les Hiéromnémons étoient les plus conſidérables d'entre les Députés. Il ſe fonde ſur les raiſons ſuivantes. I. Que c'étoient les Hiéromnémons qui préſidoient à l'Aſſemblée des Amphictyons, puiſque c'étoit eux qui recueilloient les ſuffrages, & qui prononçoient enſuite; ce qu'il prouve par l'autorité du Rhéteur Ulpien, par celle de Démoſthène, & par celle de l'ancien Scholiaſte d'Ariſtophane. Il allégue auſſi ce que Æſchine dit de Cottyphus, *qu'il prononça les Decrets : ὁ τὰς γνώμας ἐνψηφίσων* : or ce Cottyphus étoit Hiéromnémon, & il eſt certain que la fonction qui lui eſt attribuée, eſt celle qui eſt attachée à la perſonne de celui qui eſt à la tête d'une Compagnie, à la perſonne du Préſident. II. Le nom du Hiéromnémon étoit inſcrit à la tête des Decrets des Amphictyons, & l'on comptoit les années par les différens Hiéromnémons, de même que les Romains comptoient les leurs par les divers Conſulats. C'eſt ce qui paroît par deux Décrets rapportés par Démoſthène (39), qui commencent de la même manière, aiant été faits tous deux dans des Aſſemblées du Printems : *Ἐπὶ ἱερέως Καλλιστράτου Ἱερομνημονοῦντος τὴν πυλαίαν, πρὸ τῶν συνέδρων τῶν Ἀμφικτυόνων* : Il y a de plus dans le ſecond, *ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ τῶν Ἀμφικτυόνων*. Dans ces deux Decrets on trouve à la tête le nom de Clinagore, en qualité de Prêtre ou d'Hiéromnémon. III. C'étoit aux Hiéromnémons à convoquer l'Aſſemblée générale des Amphictyons; c'eſt-à-dire, celle où aſſiſtoient tous les Grecs qui ſe trouvoient à Delphes (40). On peut objecter contre ce ſentiment, que dans les Decrets du Corps, les Pylagores ſont nommés les premiers, & que les autres y ſont appellés leurs *Aſſeſſeurs*. Mr. de Valois répond à cela, que la prééminence du Hiéromnémon eſt aſſez marquée par la date de l'Acte, qui porte ſon nom en tête, & que c'étoit un Hiéromnémon qui recueilloit les voix, & qui prononçoit les Arrêts, c'eſt-à-dire, qui étoit à la tête des Amphictyons & qui leur préſidoit. Que d'ailleurs, les Hiéromnémons étoient chargés de rédiger les réſolutions par écrit, qu'ils faiſoient lire par les Gardiens-nés de ces Actes: or qu'auroit été bleſſer la politeſſe, & plus encore l'égalité qui régnoit en toute autre choſe entre les Amphictyons, que de s'inſcrire les premiers ſur les Decrets qu'ils rendoient. Mais ces réponſes ſont-elles bien ſatisfaiſantes? Il ne reſte encore quelques doutes, que je vais expoſer. L'Acte ne portoit-il pas le nom du Hiéromnémon en tête, non pour marquer ſa prééminence, mais pour le rendre autentique par-là? C'eſt ainſi que les Réſolutions des Conſeils ſont ſignées par le Secrétaire, ce qui ne prouve pourtant pas ſa ſupériorité ſur les Conſeillers. Pourquoi la politeſſe, l'égalité auroient-elles été plus bleſſées en conſervant aux Hiéromnémons dans les Decrets le rang qu'on ſuppoſe qu'ils occupoient dans le Conſeil, qu'en donnant aux Pylagores le premier rang? C'eſt ce que je ne ſens pas tout à fait. Enfin le dernier Decret ſemble obſerver le rang entre ceux qui le publient : *Il a paru bon aux Pylagores, aux Aſſeſſeurs des Amphictyons, & au Commun ou à la Communauté des Amphictyons.* Ne ſemble-t-il pas que c'eſt-là l'ordre naturel? D'un autre côté je remarquerai, que ce qui favoriſe l'opinion du ſavant Académicien, c'eſt qu'il paroît que ce Cottyphe, dont il a été parlé, commanda au nom des Amphictyons l'Armée contre les Locriens d'Ozoles; ce qui a quelque rapport avec ce qui s'eſt obſervé ſouvent dans les tems des Croiſades, où les Légats du Pape étoient à la tête des Armées qui marchoient à la conquête de la Terre Sainte. Il y a donc encore bien de l'obſcurité dans cette queſtion, & il eſt aſſez difficile de la décider.

(37) Prideaux *Not. ad Citron. Marm.* p. 225-226.

(38) *Mem. de l'Acad. des Inſcript.* T. IV. p. 306-322.

[H] *Ils s'aſſembloient régulièrement deux fois par an, au Printems & en Automne.*] L'ancien Scholiaſte d'Euripide (41), vers la fin de ſon Commentaire ſur la Tragédie d'Oreſte, dit poſitivement, qu'Acriſius Roi d'Argos ordonna que l'on tiendroit chaque année deux Marchés publics aux Thermopyles, au-lieu qu'auparavant on ne s'y aſſembloit qu'une fois l'an: ce qui eſt à peu près comme s'il diſoit, que juſques au tems d'Acriſius, les Amphictyons ne s'étoient aſſemblés qu'une fois l'année, puiſqu'il eſt conſtant que ces Marchés célébres étoient une dépendance de l'Aſſemblée des Amphictyons. Mais comme ce Commentateur ne cite point d'autorités ſur ce fait, non plus que ſur les deux ſortes d'Amphictyons dont il parle (42), il n'eſt pas plus digne de foi ſur l'un de ces articles, que ſur l'autre. Tous les bons Auteurs s'accordent à reconnoître deux Aſſemblées annuelles des Amphictyons, l'une appellée *ἐαρινὴ Πυλαία*, & l'autre *μετοπωρινὴ*. Dans les premiers tems, les Amphictyons furent très exacts à s'en tenir à cette coutume, & à ne s'aſſembler que dans ces deux ſaiſons de l'année: mais, comme on le voit aſſez ordinairement, ils ſe relâchérent dans la ſuite, & s'aſ-

(39) *Orat. de Corona* p. m. 498.

(40) Voy. la Rem. [I].

(41) *Mem. de l'Acad. des Inſcript.* T. IV. p. 324. 325.

(42) Voy. la Rem. [B].

gieuſe foule de peuple de toutes les parties de la Grèce [I]. Les Amphictyons commençoient par offrir un Sacrifice ſolennel : quand leur Aſſemblée ſe tenoit aux Thermopyles, ils offroient ce Sacrifice à Cérès Amphictyonide [K]; quand ils ſe trouvoient à Delphes, c'étoit aux Divinités tutélaires de cette Ville qu'ils ſacrifioient. L'Autorité du Corps des Amphictyons étoit très grande. Ce fut par leurs ſoins que le Temple de Delphes fut rebati la derniére fois, des deniers que les Peuples avoient confacrés à cet uſage (r). C'étoit eux qui étoient les Juges-nés des Jeux Pythiques (s) [L]; ce

(r) Pauſanias in Phocicis c. 5.

(s) Idem in Eliacis c. 14.

reſſemblérent plus ſouvent & dans d'autres tems, quand la néceſſité le requéroit. C'eſt ce dont on trouve un exemple du tems de Démoſthéne. Les Amphictyons alors ordonnérent que les Hiéromnémons euſſent à s'aſſembler inceſſamment aux Thermopyles, ce fameux Orateur fit paſſer un Decret à Athénes, par lequel il étoit défendu aux Députés Athéniens de paſſer pour le rendre à l'Aſſemblée des Amphictyons, ſoit à Delphes, ſoit aux Thermopyles, en d'autres tems que ceux qui étoient réglés de toute ancienneté. Procédé qu'Æſchine reproche vivement à Démoſthéne (43), prétendant que par ce moyen cet Orateur avoit été cauſe que les Athéniens n'avoient plus aucune part aux affaires de conſéquence, qui ſe traitoient par les Amphictyons dans les autres ſaiſons de l'année (44).

(43) Orat. contra Ctefiphont.

(44) Mem. de l'Acad. ubi ſupra p. 226.

[I] *Ce qui y attiroit une prodigieuſe foule de peuple de toutes les parties de la Grèce.*] Si l'on ſe rappelle qu'il ſe tenoit, ſoit à Delphes, ſoit aux Thermopyles, des Foires pendant le tems de l'Aſſemblée des Amphictyons, on ne ſera pas ſurpris de cette affluence de peuple. On ſait que les Grecs étoient extrêmement curieux, qu'ils avoient une grande paſſion pour les Spectacles, & qu'ils ne manquoient point l'occaſion de ſe ſatisfaire à cet égard : curioſité, dévotion, libertinage, tout contribuoit à la foule qui ſe raſſembloit dans ces occaſions. Auſſi le nom de πλαναι, qui déſignoit au propre le Corps des Amphictyons, ſe prenoit au figuré dans la Langue Grecque, pour une *foule, une grande cohue* (45). Les Marchands abordoient en foule à ces Marchés, de tous les cantons de la Grèce, & y apportoient toutes ſortes de marchandiſes. On y voyoit même venir, ſelon le témoignage d'un Auteur (46), des hommes infames, qui y conduiſoient de malheureuſes victimes, deſtinées à ſatisfaire le libertinage & la brutalité de ceux qui aimoient à ſe livrer à la débauche. C'eſt ainſi, dit Mr. de Valois (47), que la plupart des Députés d'Apollon ſe préparoient à Delphes pour approcher du Trépied ſacré, & pour conſulter l'Oracle ſur leur deſtinée. *Après tout, la Religion des Païens autoriſoit de pareils abus.* C'eſt-là peut-être, en bien des occaſions ſemblables, le ſeul point qui, à la honte du Chriſtianiſme, met de la différence entre les Païens & les Chrétiens. La Religion de ceux-ci leur preſcrit la tempérance, la modération, la chaſteté, la pureté, la ſainteté, & elle prononce de la manière la plus formelle contre le déréglement : mais d'ailleurs y a-t-il rien de plus ordinaire, que de voir les Chrétiens dans des tems de Fêtes, de Réjouiſſances publiques, de Foires, ſe livrer aux plus honteux excès, & déſirer à cet égard aux nations Grecques le prix infame du débordement ? Mais n'étendons pas cette réflexion, qui toute vraie, toute ſimple, toute naturelle qu'elle eſt, déplaira à quelque eſprit de mauvaiſe humeur, parce qu'elle le touchera de trop près, & ne manquera pas de lui faire dire, que ce n'eſt pas ici le lieu de faire de Prédications. J'ajouterai ſeulement, que l'exemple de l'illuſtre Mr. Rollin fait voir qu'on peut, ſans être Prédicateur de profeſſion, prendre la défenſe des intérêts de la Vertu & conſurer le Vice, quand l'occaſion s'en preſente naturellement. Revenons aux Amphictyons. Quand ils convoquoient une Aſſemblée Générale, tous les Grecs qui ſe trouvoient dans le lieu, avoient droit d'être préſens à ce qui ſe paſſoit : mais ils n'y avoient aucun droit de ſuffrage (48).

(45) Strab. Lib. VII. cap. vel-num. 196.

(46) Hiſt. Lib. VII. cap. vel-num. 196.

(47) Mém. ubi ſupra p. 298.

[K] *Ils offroient ce Sacrifice à Cérès Amphictyonide.*] C'eſt ce que nous apprend Strabon (49); & l'on voit dans Hérodote, que Cérès avoit là un Temple fameux, bâti au milieu d'une grande plaine près du fleuve Alope : qu'on y voyoit le lieu où s'aſſembloient les Amphictyons, & un autre Temple ou Chapelle élevée en l'honneur du Roi Amphictyon lui-même. Donnons le paſſage même d'Hérodote (50) : *Ἐν δὲ τῷ μεταξὺ φοινικὸν πεπταται χῶρος ἐστὶν τὸ οὔνομα Ἀλόπη, παρ' ἣν ἐστὶ ἱρὸν Δήμητρος τῆς Ἀμφικτυονίδος ἐόντος· Ἀσωπὸς τὸν θυγατρὸς ἐπεῖδε, πρὸς χωρὸν πᾶσι αὐτοῦ εἶρος, ὃν τοῦ Δηματρὸς τε ἱρὸν Ἀμφικτυονίδος ἱδρυται, καὶ αὐτὸν τὸν Ἀμφικτυονα, καὶ αὐτὸ τὸ Ἀμφικτύονος ἱρόν.* Voici la traduction la plus fidéle de ces paroles : „ Entre le fleuve Phenix & les Thermopyles il y a un „ Bourg qui ſe nomme *Anthéle*, devant lequel paſſe le „ fleuve Aſopus, qui ſe va jetter dans la mer. Il y a là une „ large plaine, où ſe voit le Temple de Cérès Amphictyonide, & les Siéges des Amphictyons & le Temple „ d'Amphictyon lui-même." J'ai deux remarques à faire ſur ce paſſage. La prémiére, c'eſt qu'il ne me paroit point qu'Hérodote diſe ce que Mr. de Valois (51) & Mr. Schuckford (52) lui font dire, que les Amphictyons s'aſſembloient dans le Temple même de Cérès. L'Hiſtorien ſemble diſtinguer trois Edifices différens ; & ſi le Temple d'Amphictyon lui-même étoit diſtinct de celui de Cérès, comme on n'en peut douter, le lieu de l'Aſſemblée des Amphictyons, où étoient leurs Siéges, en étoit diſtinct auſſi, Hérodote employant le même tour d'expreſſion ſur ſur ce lieu, que ſur le Temple d'Amphictyon. Quel inconvénient y auroit-il à dire, ſur le témoignage aſſez clair de cet Hiſtorien, qu'il y avoit là un Edifice particulier, où les Amphictyons tenoient leurs Aſſemblées ? Ce qui me confirme dans cette penſée, c'eſt que Strabon, qui nous parle du Sacrifice qu'ils offroient à Cérès, ne dit point que le lieu de leur Aſſemblée fût dans le Temple : Il avoit cependant une occaſion aſſez naturelle d'en faire la remarque, qui ne lui auroit coûté qu'un mot. Ma ſeconde remarque regarde ce Temple, bati au Roi Amphictyon. C'étoit un uſage fort ancien : on croyoit ne pouvoir témoigner d'une manière plus ſenſible aux Grands-Hommes la reconnoiſſance qu'on avoit pour leurs bienfaits, qu'en les mettant après leur mort au rang des Dieux. Hérodote eſt, ſi je ne me trompe, le ſeul Auteur qui faſſe mention de ce Temple d'Amphictyon.

[L] *C'étoit eux* (les Amphictyons) *qui étoient les Juges-nés des Jeux Pythiques.*] On prétend que les Jeux Pythiques étoient les plus anciens de la Grèce. Les uns en attribuoient l'établiſſement à Apollon, après qu'il eut tué le Serpent Python (53) ; d'autres à Diomède, lorſqu'il revenoit du Siége de Troie (54). Ces Jeux conſiſtoient anciennement dans un Combat de Poéſie & de Muſique, dont le Prix fe donnoit à celui qui avoit fait & chanté la plus belle Hymne en l'honneur du Dieu. Après la prémiére célébration, Chryſothémis de Crète fut Vainqueur : il étoit fils de ce Carmanor qui avoit purifié Apollon. Après lui, Philammon fils de Chryſothémis remporta la victoire ; & enſuite Thamyris fils de Philammon. Ces longtems après, Héſiode ne put ſe faire admettre à diſputer le Prix, parce qu'en chantant il ne ſavoit pas accompagner de la Lyre (55). Infenſiblement les Jeux Pythiques furent négligés, juſqu'à ce qu'après avoir fait la prémiére Guerre Sacrée, Euryloque, Général de l'Armée des Amphictyons, rétablit ces Jeux & leur donna une nouvelle forme, par l'autorité des Amphictyons (56). Il y a quelque diverſité entre les Auteurs, ſur l'année de ce renouvellement. La Chronique de Paros le met à la ſeconde année de la quarante-ſeptiéme Olympiade, Simon étant Archonte d'Athénes (57). Pauſanias le place cinq ans plus tard, en la troiſiéme année de la quarante-huitiéme Olympiade (58). Joſeph Scaliger (59) a adopté la Chronologie de Pauſanias : mais l'autorité d'un Monument auſſi reſpectable que l'eſt le Marbre de Paros, ſemble devoir prévaloir ; d'autant plus qu'il eſt conſtant, que Simon étoit ceute année là Archonte à Athénes ; & c'eſt auſſi le ſentiment auquel ſe range Mr. de Valois dans les Remarques qu'il a faites ſur ces Jeux, dans ce renouvellement des Jeux Pythiques, les Amphictyons y firent des changemens conſidérables. Ils ordonnérent qu'ils ſeroient inceſſamment célébrés, non une ſeule fois en trois conférences, qui ne s'y étoient jamais remarquées. Ils laiſſérent à la vérité le Prix de Muſique & de Poéſie ; mais ils y en ajoutérent deux autres, l'un pour ceux qui accompagneroient de la Flute, l'autre pour les joueurs de Flûte ſeulement. Les Amphictyons ne s'en tinrent pas là ; pour donner plus d'éclat à ces Jeux auxquels ils préſidoient au nom de toute la Grèce, ils y réunirent toutes les différentes eſpéces de Jeux qu'on célébroit dans les Jeux Olympiques, à la réſerve des ſeules Courſes de chars. Mais pour ſurpléer, & s'accommoder au goût des ſpectateurs, ils ordonnérent qu'il y auroit deux ſortes de Courſes à pied pour les jeunes-gens : la prémiére appellée Δολιχος, ou *Course de double Stade*, dans laquelle les Athlétes parcouroient deux fois tout d'une haleine le double Stade, c'eſt-à-dire, qu'après avoir atteint le but, ils revenoient fur leurs pas à la barriére : la ſeconde appellée Δολιχος, *la plus longue de toutes les Courſes Agonitiques*, puiſqu'elle étoit faite des vingt-quatre tours de vingt, & faiſoit quarante-huit Stades. Strabon (61) rapporte, que dans cette prémiére célébration des Jeux Pythiques, les Amphictyons ajoutérent encore des Courſes de chevaux ; mais Pauſanias dit que ce ne fut que dans la ſuite que les Amphictyons ajoutérent ce nouveau Spectacle, & que ce fut Clitthene Sicyonien, qui le prémier y remporta le Prix de la Courſe des chars. On peut très bien accorder ces Auteurs, en diſtinguant entre de ſimples Courſes à cheval, qui eurent lieu dans la prémiére Pythiade ; & les Courſes de chars attelés de quatre chevaux, qui ne parurent qu'à la ſeconde. Les Amphictyons firent plus encore : au-lieu d'une ſimple Couronne de branches de Laurier, dont on avoit coutume de récompenſer l'adreſſe des Vainqueurs, ils diſtribuérent des ſommes d'argent à tous les Vainqueurs dans les différens genres de Combats ; ce qui fit donner à leurs Jeux le nom d'Αγων χρηματιτης, Combat dont le prix étoit une certaine ſomme d'argent (62). A la vérité, cette libéralité n'eut lieu que la prémiére fois : dans la ſeconde célébration des Jeux Pythiques, les Amphictyons reprirent l'ancien uſage d'ajuger une ſimple Couronne de Laurier ; ils retranchérent auſſi alors les Combats des joueurs de Flûte, ainſi remarqué que les ſons de cet Inſtrument avoient quelque choſe de triſte & de lugubre, & ne pouvoient convenir qu'aux lamentations & aux Elégies. Les Jeux Pythiques ſe célébroient anciennement, & ſe célébrérent même pendant fort longtems, de neuf ans en neuf ans ; mais dans la ſuite, les Amphictyons raccourcirent

(48) Mém. ubi ſupra p. 111.

(49) Geo. graph. Lib. IX. p. 419.

(50) Herod. Lib. VII. cap. 198.

(51) Euſeb. ad Homeri Iliad. ſ. p. 274. Phavorinus in voce Vide Fridleaux Not. ad Chr. Marm. Ep. 38. p. 202.

(52) Pauſanias in Corinth. c. 32.

(53) Pauſanias in Phocicis c. 7.

(54) Id. ib.

(55) Pauſanias ubi ſup.

(56) Id. ib.

(57) Chron. Marmor. Epoch. 38.

(58) Pauſanias ubi ſup.

(59) Ad Chron. Euſebii voce Pauſanias Pythia. Voy. Mém. de l'Acad. des Inſcript. T. X. p. 340. 361.

(60) Mem. ubi ſupra. Voy. auſſi Fridleaux Not. ad Chr. Marmor. ad Epoch. 38. p. 203.

(61) Geograph. L. IX.

(62) Chron. Marmor. Epoch. 38.

ce qui donna occaſion à ce mot de Démoſthène contre Philippe, qui aiant été admis dans le Corps des Amphictyons, abuſa de ſes droits au point de préſider à ces Jeux par Procureur : *Lorſqu'il ne daigne pas nous honorer de ſa préſence, il envoie préſider les Eſclaves.* Pour revenir à l'autorité qui réſidoit dans le Collège des Amphictyons, elle s'étendoit généralement preſque à tout. C'étoit à eux qu'appartenoit le droit de diſcuter & de juger en dernier reſſort les différends qui ſurvenoient entre les Villes Amphictyonides, de condamner à de groſſes amendes celles qui ſe trouvoient coupables, & d'employer non ſeulement toute la rigueur des Loix pour l'exécution de leurs Arrêts, mais même encore de lever des Troupes pour forcer les rebelles à y obéir (*t*). L'on trouve dans l'Hiſtoire pluſieurs exemples de ces Procès fameux entre les Villes Grecques, décidés par l'autorité des Amphictyons [*M*]. Ce fut par leurs ordres que furent entrepriſes les Guerres qu'on appella Sacrées, parce qu'elles étoient toujours entrepriſes par un motif de Religion, & pour venger l'honneur du Dieu offenſé, ſoit par des Impies qui oſoient s'attaquer à lui, ſoit par des Rebelles qui le mépriſoient en la perſonne des Amphictyons ſes Miniſtres, en refuſant d'obéir à leurs Jugemens. La première & la plus ancienne de ces Guerres Sacrées, eſt celle qui fut entrepriſe contre les Criſſéens [*N*]. Comme ils étoient ſitués avan-

(*t*) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. VII. p. 643.

cirent ce terme, & ils ordonnèrent que les Jeux Pythiques ſe célébreroient à l'avenir tous les cinq ans, c'eſt-à-dire, au commencement de la troiſième année de chaque Olympiade. Les Lecteurs qui ſouhaiteront une connoiſſance plus particulière de ce qui regarde les Jeux Pythiques, pourront conſulter les Auteurs cités en marge (63).

[*M*] *L'on trouve pluſieurs exemples de ces Procès fameux entre les Villes Grecques, décidés par l'autorité des Amphictyons.*] Mr. de Valois en a recueilli quelques-uns des plus remarquables (64), dont nous ferons part au Lecteur dans cette Remarque. L'Année des Perſes aiant été défaite, & taillée en pièces dans les campagnes de Platée, par les Grecs ſous la conduite de Pauſanias & d'Ariſtide, 480 ans avant Jeſus-Chriſt (65); en mémoire de cette Victoire, & de celle de Salamine remportée ſur Mer l'année précédente, ils conſacrèrent un Trépied d'or à Apollon Pythien. Pauſanias, Général des Lacédémoniens, fut choiſi pour préſenter cette riche Offrande dans le Temple de Delphes ; mais il chercha à s'en attribuer à lui ſeul la gloire par cette Inſcription : *Pauſanias le Général des Grecs a conſacré ce monument à Apollon, après avoir défait & mis en fuite les Perſes.* Les Platéens, qui par leur valeur avoient le plus contribué à la dernière Victoire, furent fort piqués de ce procédé, & n'oublièrent les Lacédémoniens à compauoître devant les Amphictyons, demandant, qu'en punition d'une pareille entrepriſe, ils fuſſent condamnés à leur payer mille talens d'amende, tant pour eux, que pour leurs Alliés. On ne trouve point que les Lacédémoniens aient été condamnés à cette amende ; tout ce qui paroît, c'eſt que les Amphictyons les condamnèrent à faire effacer l'Inſcription de deſſus le Trépied, & à y ſubſtituer en ſa place, non ſeulement le nom des Platéens, mais auſſi les noms de toutes les autres Villes qui avoient eu part à cette Victoire. Thucydide vers la fin de ſon premier Livre, & Plutarque dans ſon Traité *De la Malignité d'Hérodote*, rapportent que ce fut d'eux-mêmes que les Lacédémoniens effacèrent l'Inſcription, après avoir été informés de toutes pars, que tous les autres Grecs étoient fort irrités de l'injure qu'on leur avoit faite, en ſupprimant leurs noms ſur un monument qui ſe faiſoit à frais communs. Mais pour peu que l'on fuſſe réflexion ſur le caractère haut & lier des Lacédémoniens, on ne trouvera guères d'apparence à ce que diſent ces deux Auteurs, dont le témoignage d'ailleurs eſt d'un grand poids : il y a bien plus d'apparence, que la Cauſe aiant été portée devant les Amphictyons, ils la jugérent, & que les Lacédémoniens furent contraints par un Arrêt de ce reſpectable Corps, de faire effacer l'Inſcription. Quoi qu'il en ſoit, cette affaire couta cher aux Platéens dans la ſuite, puiſqu'environ cinquante ans après, Archidame II. du nom, Roi de Sparte, ſe rendit maître de Platée. Le démêlé que les Athéniens eurent avec les Déliens, ne fit guères moins de bruit qu'en avoit fait celui des Lacédémoniens & des Platéens. Voici quelle en fut l'occaſion. Les Athéniens & les Déliens diſputoient vivement entre eux, à qui appartiendroit la garde du Temple qu'Apollon avoit à Délos, & le droit de préſider aux Sacrifices qu'on y offroit au Dieu. Les Déliens prétendoient qu'on ne pouvoit raiſonnablement leur diſputer cette prérogative, puiſque le Temple étoit dans leur Ville. Les Athéniens alléguoient leur Souveraineté ſur l'Ile de Délos, Souveraineté dont il y a des preuves inconteſtables (66). Comme ils ne purent s'accorder, la Cauſe fut portée au Tribunal des Amphictyons. Démoſthène (67) nous apprend que ce fut Hypéride, l'un des dix fameux Orateurs, qui plaida pour les Athéniens. Plutarque (68) nous dit que ſa fait, & il aſſure que ces Orateurs ſut nommé par Arrêt de l'Aréopage, pour plaider cette Cauſe pour les Athéniens en préſence des Amphictyons ; & que de ſon tems, c'eſt-à-dire ſous les régnes de Trajan & d'Adrien, le plaidoyer d'Hypéride ſubſiſtoit encore : mais il ne nous apprend point, quelle fut la déciſion des Amphictyons. Quintilien (69) fait mention d'un Procès fameux entre les Thébains & les Theſſaliens, qui fut de même remis au jugement des Amphictyons : *Cum Thebae exercitiſſet Alexander, invenit tabulas, quibus centum talenta mutua Theſſalis dediſſe Thebanos continebatur. Hae, quia uſus erat commilitio Theſſalorum, donavit bis ultro : poſtea reſtituit a Caſſandro Thebani repoſcunt Theſſalos. Apud Amphictyonas agitur.* „ Alexandre aiant ruiné la Ville de „ Thèbes, trouva un Acte authentique, qui faiſoit foi „ que les Thébains avoient prêté cent talens aux Theſſa„ liens ; cependant, comme les Theſſaliens avoient four„ ni des Troupes auxiliaires à Alexandre dans cette guer„ re, il leur remit ce contrat. Mais la Ville de Thè„ bes aiant été rétablie par Caſſandre, les Thébains re„ demandent le payement aux Theſſaliens, & la Cauſe ſe „ plaide devant les Amphictyons." Mr. de Valois croit que cette Cauſe eſt une de celles que les Maîtres d'Eloquence font à plaiſir pour exercer les jeunes-gens, & pour les perfectionner dans l'Art Oratoire ; & il lui ſemble que tout ce que Quintilien ajoute paroît l'inſinuer ; d'autant plus que l'Orateur ne nous apprend point, dit-il, quel fut le jugement des Amphictyons. Mais ce ſavant Académicien ne s'eſt-il pas trompé ? Quintilien entre dans un détail qui ne convient guères à une Cauſe imaginaire, & il inſinue aſſez clairement que les Amphictyons prononcérent en faveur des Thébains. Que le Lecteur en juge. Après avoir dit, que les Theſſaliens le condoient ſur le Droit de la Guerre, il ajoute : *Diemus.... nihil valere jus belli, nec armis erepta, niſi armis poſſe retineri : . . . . ideo captivos ſi in patriam fuam redierint, liberos eſſe, quia bella porta, non iſti eodem modo publicantur. Proprium eſt & illud Cauſae*, quod Amphictyones judicant: *ut alia apud Centumviros, alia apud privatum Judicem, in iiſdem quaeſtionibus ratio ſit* (70). „ Diſons donc, qu'on „ ne peut faire valoir le Droit de la Guerre, ſur les cho„ ſes qu'on a priſes les armes à la main, à moins qu'on „ ne puiſſe les conſerver par les armes. De-là vient, que „ ſi les priſonniers retournent chez eux, ils ſont libres, „ parce que les choſes acquiſes par la guerre, ne peu„ vent ſe poſſéder que par la force. *C'eſt-là proprement „ ce, ſur quoi les Amphictyons jugent.* Enſorte que les „ Centumvirs ſuivent d'autres maximes, ſur les mêmes „ queſtions, qu'un Juge particulier." Et plus bas il ajoute : *Sed eſt potentiſſima apud Amphictyonas aequi tractatio ſui*, „ que les Amphictyons ont principalement égard à „ ce qui eſt juſte & équitable." Il me ſemble que Quintilien inſinue aſſez clairement dans ces deux endroits, qu'il ne parle pas d'une Cauſe faite à plaiſir, & qu'il indique le jugement prononcé par les Amphictyons. Ces exemples, qu'il ſeroit aiſé de multiplier (71), prouvent ſuffiſamment, que l'autorité dont les Amphictyons étoient revêtus, étoit preſque une autorité ſans bornes, & que leurs déciſions & leurs jugemens étoient regardés comme des ordres ſupérieurs auxquels on étoit indiſpenſablement obligé de déférer. Ainſi c'eſt avec raiſon que Suidas dit en définiſſant le mot *Amphictyons*, οἱ ἐπὶ πολλοῖς καὶ ἰδίοις πράγμασι δικάζοντες, que ce ſont ceux qui étoient choiſis par les Villes & par les Peuples, pour être les Juges & les Arbitres de toutes les affaires.

[*N*] *La première & la plus ancienne de ces Guerres Sacrées, eſt celle qui fut entrepriſe contre les Criſſéens.*] Les Criſſéens étoient une portion des Phocéens, qui habitoient anciennement ce Canton de la Phocide le plus voiſin du Golphe de Corinthe, aujourd'hui Golphe de Lépante. Selon Mr. de Valois, & ſelon pluſieurs Géographes, *Criſſa* leur Ville Capitale étoit ſituée au fond du Golphe Criſſéen, aujourd'hui de Salone, à une lieue dans les terres, & elle n'étoit éloignée de Delphes que d'environ trois lieues & demie. *Cirrha*, ſituée ſur le bord de la Mer, étoit leur Port, où ſe faiſoit tout le Commerce. Celle-ci avoit à droite, à ſon oppoſite ſur la même côte, *Anticirrha*, troiſième Ville du Pays Criſſéen, célébre par le grand commerce qu'elle faiſoit d'Ellébore qui naiſſoit dans ſes campagnes, & par la manière de le bien préparer. Les Savans, tant anciens que modernes, ne font pas d'accord au ſujet des deux premières Villes, *Criſſa* & *Cirrha* ; les uns prétendent que c'étoient deux Villes différentes, & les autres foutiennent que ce n'étoit qu'une ſeule & même Ville, nommée anciennement *Criſſa*, & enſuite *Cirrha*. Strabon (72), Pline (73), Ptolomée (74) parmi les Anciens, diſtinguent ces deux Villes : ſuivis en cela par Paulmier de Grantemeſnil, par le P. Hardouin & autres, qui font auſſi de Cirrha & de Criſſa deux Villes différentes : ſentiment que Mr. de Valois adopte (75). Il conclie en même tems l'opinion de Strabon, qui croit que la première de ces Villes, ſavoir Cirrha, avoit été priſe par les Criſſéens, & Criſſa par Eurytoque Theſſalien, dans la Guerre Sacrée, avec Pauſanias, qui attribue la priſe de cette dernière à Cliſthène, Tyran ou Roi de Sicyone. Pauſanias ne fait de ces deux Villes qu'une ſeule (76), & Mr. Fréret a prétendu contre Mr. de Valois, que cette opinion eſt la mieux fondée (77). Il faut dire, 1. Que le récit de Strabon n'eſt pas exact, parce qu'il

(63) Stephan. *Geograph.* L. IX. Pauſanias *in Phocicis.* Cedii Rhodig. *Lect. Antig.* L. XIV. c. 19. Marſhami *Canon Chron.* p. 402. & *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. X. p. 357—378.

(64) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. VII. p. 642. & ſuiv.

(65) Vide *Chron. Mar-mor.* Epoch. 52.

(66) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. VII. p. 649—651.

(67) *Orat. de Corona.*

(68) *De decem Oratoribus*, in Hyperide.

(69) *Inſtit. Orat.* L. V. Cap. X p. 220. Edit. 1604. in-8.

(70) Quintilian. *ubi ſup.* p. 225.

(71) Voyez Plutarque *dans la Vie de Simon* & dans celle de Themiſtocle, à la fin de ſon Traité, intitulé *Αὐτὸν ἐπαινεῖν*, & *des Queſtions Grecques.*

(72) *Geograph.* L. IX. p. m. 288.

(73) *Hiſt.* L. IV. c. 2.

(74) *Geograph.* L. III. voce *Κίρρα.*

(75) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* T. III. p. 29—32. *Mém. de l'Acad.* T. X. p. 318. 319.

(76) *In Phocicis* c. 37.

(77) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* T. III. p. 31 & ſuiv.

avantageusement pour le Commerce, les Négocians d'Italie & de Sicile abordoient chez eux en foule. Devenus riches & puissans, ils ne se contentèrent pas de vexer les Marchands qui venoient chez eux, mais ils traitèrent les Peuples de leur voisinage avec hauteur & mépris. Ils altèrent plus loin: contre l'Ordonnance expresse des Amphictyons, qui portoit que chaque particulier, soit Grec, soit Etranger, pourroit en tout temps aborder librement & sans fraix à Delphes, ils se mirent fur le pied d'exiger des droits violens (t), non seulement des Etrangers, mais des Grecs mêmes, qui venoient consulter l'Oracle d'Apollon. Ils en vinrent enfin à la force ouverte, & entrèrent à main armée fur les terres de leurs voisins, y portèrent le fer & le feu, mettant leurs Villes à de grosses contributions. Enflés de leurs succès, ils entreprirent de se rendre maitres du Temple d'Apollon à Delphes; & ils l'exécutèrent, enlevant toutes les riches Offrandes qui y étoient renfermées, & volant tous ceux qu'ils trouvérent occupés aux exercices de Religion dans les Bois consacrés au Dieu. Aiant rencontré Mégisto, fille d'un Phocéen de distinction nommé Pélagon, accompagnée de quelques jeunes filles d'Argos, qui revenoient du Temple de Delphes, ils les enlevérent & les deshonorerent (x). Ils portérent même l'insolence jusques à frapper quelques-uns d'entre les Amphictyons, qui avoient essayé de les faire rentrer en eux-mêmes par des remontrances. Le fameux Solon fit un Discours devant le Conseil des Amphictyons à Delphes (y), pour faire sentir la nécessité indispensable de venger la Religion violée, & de faire la guerre aux Crissèens: fur quoi les Amphictyons firent un Decret, par lequel il étoit ordonné qu'on prendroit les armes contre ces facrilèges (z). L'Oracle de Delphes, qui avoit été consulté (aa), avoit ordonné aux Amphictyons de faire une cruelle guerre aux Crissèens & aux Acragallides, de les pourfuivre jour & nuit, de ruïner leur Pays, de les reduire en eſclavage, & de confacrer leurs terres. On donna le commandement de l'Armée Amphictyonique à Euryloque Theſſalien [O]. Cette Guerre dura dix ans, & fe termina par la prife & la ruïne de Cirrha, à laquelle Solon contribua beaucoup [P]. La feconde Guerre Sacrée commença vers l'an 355 avant Jéſus-

(t) Strabo *Geogr.* Lib. IX p. m. 221.

(x) Athenæus *Deipnoſoph.* Lib. XIII. p. 560. Lyon 1612. folio.

(y) Plutarque *dans la Vie de Solon*, & Æſchines *Orat. contra Ctefiph.* p. m. 445.

(z) Pauſanias in *Phocicis* c. 37.

(aa) Æſchines *Orat. contra Ctefiph.* p. m. 445.

qu'il parle d'événemens trop anciens, & arrivés plus de 700 ans avant lui. 2. Les Crissèens n'avoient pu donner leur nom au Golphe de Crissa, qu'après avoir emporté de Cirrha, & après avoir détruit cette Ville; & la manière dont Homère parle de Crissa, prouve que du tems de ce Poëte, il n'étoit plus queſtion de Cirrha, comme d'une Ville distinguée de Crissa. Or Homère aiant vécu près de neuf-cens ans avant l'Ere Chrétienne, il devoit y avoir du tems de Strabon près de neuf-cens ans que Cirrha étoit ruïnée, & il ne devoit plus en reſter de veſtiges. Tout ce qu'on peut conclurre de Strabon, en fuppotant que fon récit eſt exact, c'eſt que Cirrha & Crissa n'ont été deux Villes diſtinguées l'une de l'autre, que juſques vers l'an 900 avant Jesus-Chriſt: Que Cirrha aiant été ruïnée, & les Crissèens s'étant emparés du Port 900 ans avant Strabon, il n'en reſtoit plus aucun veſtige du tems de ce Géographe: Enfin, que ces deux Villes étoient très proches l'une de l'autre, & n'étoient tout au plus diſtinguées que comme Athènes l'étoit du Pirée. Le témoignage de Pauſanias, témoin oculaire, doit être d'un grand poids dans cette queſtion; & ce qui y en ajoute un nouveau, c'eſt que les Anciens nommoient indifféremment Cirrhéens & Crissèens, les Peuples & le Pays qui ſont entre le Parnaſſe & la Mer. Diodore de Sicile, Pline, Plutarque, & le Scholiaſte de Pindare, donnent le nom de Cirrhéens & de Plaine de Cirrha aux Peuples & au Pays, qu'Homère & Strabon nomment Crissèens & Plaine de Criſſa. Enfin ce qui prouve, que ces deux noms appartenoient à la même Ville, c'eſt que, ſelon Mrs. Spon & Wheler, qui ont parcouru avec ſoin le Golphe de Criſſa, la Ville qu'on nommoit autrefois Cirrha, eſt maintenant un Village nommé Creſſa. De tout cela Mr. Fréret conclud, que du moins depuis Homère, les Villes de Cirrha & de Criſſa n'étoient point différentes l'une de l'autre, & que celle de Criſſa, bâtie autrefois ſur une éminence à demi-lieue de la Mer, aiant aſſujetti celle de Cirrha & s'étant emparée de ſon Port, les deux Villes depuis ce tems-là n'en firent plus qu'une. On voit que Mr. Fréret ne paroît pas éloigné de croire, qu'avant Homère, Criſſa & Cirrha étoient deux Villes diſtinctes: mais le ſavant Traducteur de Pauſanias, Mr. l'Abbé Gédoyn, prétend (78) que jamais, même avant Homère, Cirrha & Criſſa ne furent deux Villes différentes, mais une ſeule Ville, qui anciennement ſe nommoit Criſſa, & qui dans la ſuite prit le nom de Cirrha, quoique le territoire ait toujours conſervé le nom de Plaine de Criſſa. C'eſt auſſi le ſentiment de Caſtalbon, dans ſes Notes ſur Strabon. Voici comment Mr. l'Abbé Gédoyn raiſonne. Il avance d'abord comme une des plus ſages maximes de Critique, qu'il faut peſer les ſuffrages, plutôt que les compter; & ſur ce principe, il croit que Pauſanias doit l'emporter ſur tous les autres. Lorſque deux Ecrivains, d'un mérite à peu près égal, rapportent un fait différemment, on doit naturellement s'en rapporter, non à celui qui traite ce ſujet fuperficiellement & en paſſant, mais à celui qui le traite de deſſein formé, en détail & avec exactitude. Celui qui parle comme témoin oculaire, eſt bien plus digne de foi que celui qui parle ſur le rapport d'autrui. Strabon, Ptolomée, Pline, ſont dans le cas de ceux qui diſent un mot en paſſant, & ſur le rapport d'autrui. Pauſanias au contraire empioie tout un Livre à la deſcription de la Phocide, & tout l'Ouvrage de cet Auteur eſt un Voyage de la Grèce: Il y parle par-tout en Voyageur exact, qui a tout vu, tout examiné, & qui a conſulté les gens du Pays les plus éclairés. Quelle apparence que cet Auteur, qui fait une rélation circonſtanciée de la Phocide, eût oublié de parler de Criſſa, ſi cette Ville eût jamais exiſté? Peut-on s'imaginer, que parlant ſi au long de Cirrha, dont il reſtoit alors peu de choſe, & qui ſuivant Strabon étoit entiérement détruite, il eût oublié de faire mention de Criſſa, qui, ſi l'on en croit Mr. de Granteménil, ſubſiſtoit encore, qui avoit donné ſon nom à une Plaine qu'on nommoit par excellence la *Plaine fortunée*, & qui enfin fut le Théatre de la Guerre Sacrée? On prouve enfin par l'examen des paroles mêmes de Strabon, qu'il s'eſt trompé. Il eſt bien difficile de prendre parti dans une queſtion auſſi obſcure. Je pancherois cependant à croire que Criſſa & Cirrha n'étoient qu'une ſeule & même Ville: l'autorité de Pauſanias, & celle de preſque tous les Auteurs, qui donnent le nom de Cirrhéens à ceux contre leſquels ſe fit la première Guerre Sacrée, me paroiſſent bien fortes en faveur de ce ſentiment.

(O) *On donna le Commandement de l'Armée Amphictyonique à Euryloque Theſſalien.*] Cet Euryloque étoit un homme d'une naiſſance illuſtre, puiſqu'il comptoit Hercule au nombre de ſes ancêtres. Il ſe trouve encore ici de la contrariété entre les Auteurs anciens. Pauſanias (79) dit en termes exprès, qu'on donna la conduite de cette Guerre à Cliſthène Tyran de Sicyone, & que l'on fit venir d'Athènes Solon, pour ſervir de conſeil à ce Général. Mais généralement, tous les autres Ecrivains de l'Antiquité diſent le contraire: outre le témoignage de Strabon (80), on a celui de Theſſalus fils d'Hippocrate (81), celui de l'ancien Scholiaſte Grec de Pindare dans ſes Prolégomènes ſur les Odes Pythiques, & celui de Polianus (82): tous ces Auteurs s'accordent à nommer Euryloque pour Général. Mais on peut concilier en quelque manière ces Auteurs, en diſant que Cliſthène commandoit les Troupes de Sicyone, comme Alcmæon commandoit celles d'Athènes (83); & que comme Cliſthène contribua beaucoup au ſuccès de cette Guerre, ſon nom s'eſt devenu en quelque ſorte auſſi illuſtre que celui d'Euryloque même, quoique Général en Chef. Mr. de Valois ſuppoſe de plus (84), conformément à ſon ſyſtême ſur la diſtinction de Criſſa & de Cirrha, que Cliſthène fut détaché avec une partie de l'Armée pour aller faire le ſiége de Cirrha, pendant qu'Euryloque faiſoit celui de Criſſa.

[P] *Cette Guerre dura dix ans, & ſe termina par la priſe & la ruïne de Cirrha, à laquelle Solon contribua beaucoup.*] Pauſanias nous apprend que l'Oracle de Delphes aiant été conſulté ſur le ſuccès de cette Guerre, la Pythie répondit:

Οὐ πάνυ τῆς δε πόλεως ἐφίεται πύργων ἑλκτεῖς,
Πρὶν κ' ἴωσι ποσὶν κυανώπιδες ἱππόβοται Κίρρα πατωλοῦσῆς κλεινὸν ἐπὶ οἶνοπα πόντον.

Æſchine (85) rapporte auſſi cet Oracle, avec quelques petites différences dans les deux derniers vers, mais qui ne changent rien au ſens, qui revient à ceci: *Vous tous flattez de prendre Cirrha, malgré les Tours & les Remparts qui la defendent; mais c'eſt en vain, juſques à ce que la Mer vienne baigner de ſes flots mon domaine.* Cet Oracle étoit obſcur, à l'ordinaire, & ſembloit dire que Cirrha étoit Imprenable, puiſque le Temple de Delphes étant auſſi éloigné de la Mer qu'il l'étoit, la Terre Sacrée qui l'entouroit, & qui étoit regardée comme le patrimoine du Dieu, ne pouvoit ſe trouver baignée des ondes de la Mer. Solon tira les Amphictyons d'embarras: il leur conſeilla de conſacrer à Apollon toutes les Terres qui étoient aux environs de Cirrha, afin que le domaine de ce Dieu s'étendant juſqu'à la Mer, l'Oracle pût s'accomplir. Il s'avifa enſuite d'un autre expédient, pour faciliter la priſe de Cirrha: ce fut de détourner le fleuve Piſtius, qui paſſoit dans la Ville. Mais voyant que les aſſiégés continuoient à ſe défendre, parce qu'ils avoient de l'eau de puits & de citerne, qui abſolument pouvoit leur ſuffire, il fit jetter dans le fleuve une grande quantité de racines d'Ellébore; & quand ces racines eurent communiqué leur vertu purgative à l'eau, il fit reprendre au fleuve ſon premier lit. Les aſſiégés ne ſe défiant de rien, burent avidement de ſes eaux; ce qui leur cauſa une fi violente diarrhée, qu'il

(71) *Pauſanias* T. IV. p. 231. de la Trad. de Mr. l'Abbé Gedoyn, & *Hiſt. de l'Acad.* ubi ſup. p. 100.

(79) *Ubi ſupra.*

(80) *Geogr.* L. IX. p. 228.

(81) In *Hæc obſervâ ſunt Orat. ad Athenienſ.* in *Operib. Hippocrat.* T. II. p. 917. Edit. Lindeniana.

(82) *Strat.* L. VI. c. 13.

(83) Plutarque *dans la Vie de Solon.*

(84) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. X. p. 344.

(85) *Orat. contra Ctefiph.* p. 445.

fus-Christ, à l'occasion des Phocéens. Ceux-ci qui habitoient les environs du Temple de Delphes, s'aviférent de labourer des Terres consacrées à Apollon, ce qui étoit les profaner [Q]. On cria au sacrilége, on dénonça les Phocéens aux Amphictyons. L'affaire discutée, les profanateurs furent condamnés à une grosse amende (bb). Au-lieu de se soumettre, Philomèle, un des principaux d'entre les Phocéens, les anima, & s'étant assuré du secours des Lacédémoniens, il se rendit maître du Temple de Delphes. On peut voir dans Mr. Bayle, ce qu'il fit (cc). Onomarque succéda à Philomèle, & continua la Guerre contre les Thébains [R]. Aiant été tué, Phayllе fon frére prit la place [S]. Celui-ci étant mort auſſi, eut pour ſucceſſeur dans le Commandement Phalécus fils d'Onomarque [T]. Les Thébains enfin ſe trouvant hors d'état de terminer cette Guerre par eux-mêmes, eurent recours à Philippe, qui par politique avoit obſervé juſques-là une eſpéce de neutralité, mais qui ſut charmé d'avoir une ſi belle occaſion d'entrer dans la Grèce [V]. Il s'empara des Thermopyles, entra dans la Phocide, défit les Phocéens par la feule terreur de ſon nom, & termina la Guerre Sacrée preſque ſans coup férir [X]. Les Phocéens furent traités à toute rigueur, en vertu du Decret qu'ils furent bientôt obligés d'abandonner leurs remparts. Les aſſiégeans, bien informés de ce qui ſe paſſoit, donnérent un Aſſaut général à la Ville, & la forcérent preſque ſans aucun obſtacle. Elle fut pillée, ſaccagée, brûlée & détruite; tous les habitans qui avoient échapé au carnage, furent faits Eſclaves & vendus comme tels. Cet événement arriva la ſeconde année de la quarante-ſeptiéme Olympiade, 595 ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt (86). Mr. de Valois qui, comme on l'a vu, diſtingue entiérement les Villes de Criſſa & de Cirrha, s'eſt extrêmement étendu ſur ce qui ſe paſſa au ſiége de Criſſa. Nous ne croyons pas devoir le ſuivre dans tous les détails où il entre, quelque curieux qu'ils ſoient: nous nous contenterons de dire, que ce ſiége aiant duré plus de huit années, fans avancer beaucoup, la peſte ſe mit dans le Camp des Amphictyons, & que l'Oracle de Delphes conſulté, en envoya dans l'Iſle de Cos, d'où Nébrus triſaieul d'Hippocrate, avec Chryſis ſon fils, fe rendirent au Camp, ſur une galére de cinquante rames, chargée en partie de médicamens, & qu'il avoit équipée à ſes propres fraix. Dès qu'il fut arrivé, il rendit la ſanté aux malades: enſuite il trouva moyen d'empoiſonner les eaux, & cauſa par-là de grands maux aux Criſſéens, qui furent enfin forcés. Qu'il me ſoit permis de faire deux remarques, qui me paroiſſent peu favorables au ſyſtéme du ſavant Académicien au ſujet de la diſtinction de Criſſa & de Cirrha. La prémiére eſt, qu'il y a une grande conformité entre la maniére dont on vient à bout de prendre ces deux Villes; pour l'une, on empoiſonne les eaux; pour l'autre, on y fait tremper des racines d'Ellébore. Cette conformité ne pourroit-elle pas faire ſoupçonner qu'il s'agit d'un ſeul & même fait, rapporté un peu diverſement, & par conſéquent d'une ſeule & même ville? Il eſt vrai que l'Auteur du deſſein n'eſt pas le même; mais feroit-ce la prémiére fois qu'on attribueroit à deux perſonnes différentes la même action? Ma ſeconde remarque eſt, que de l'aveu de Mr. de Valois, on ne trouve point dans les anciens Auteurs l'époque de la priſe de Criſſa; au-lieu que celle de Cirrha y eſt marquée bien exactement, particuliérement dans la Chronique de Paros. N'eſt-ce pas là un préjugé aſſez fort en faveur de l'unité de ces deux Villes?

Y a-t-il de l'apparence, qu'on eût marqué ſi exactement la priſe de Cirrha, ſans dire le moindre mot de celle de Criſſa, ſi ces deux Villes avoient été diſtinctes? Et ſi ne ſert de rien de dire, que peut-être ceux des Anciens qui en ont parlé, ne ſont point parvenus juſques à nous: d'où Mr. de Valois fait-il qu'ils en ont parlé?

[Q] *Ils s'aviférent de labourer des Terres conſacrées à Apollon, ce qui étoit les profaner.*] Ce fut-là la cauſe de cette ſeconde Guerre Sacrée, au rapport de Diodore de Sicile; parce que ce fut ce qui fit condamner les Phocéens à une amende exceſſive, par le Conſeil des Amphictyons. Juſtin n'attribue cette amende à une autre cauſe: il dit que les Thébains aiant vaincu les Lacédémoniens & les Phocéens, les accuſérent devant le Conſeil des Amphictyons; les prémiers, d'avoir furpris dans un tems de tréve la Citadelle de Thébes; & les autres, d'avoir pillé & ravagé la Béotie; & que ceux-ci, condamnés à une amende exceſſive, de deſeſpoir ſe rendirent maîtres du Temple de Delphes. *Victos armis Lacedæmonios & Phocenſes..... apud commune Græciæ Concilium ſuperbe accuſaverunt. Lacedæmonitis crimini datum, quod arcem Thebanam, inductarum tempore, occupaſſent: Phocenſibus, quod Boetiam depopulati eſſent..... Tanta pecunia damnantur, quanta exſolvi non poſſet. Igitur Phocenſes, deſperatis rebus..... Philomelo quodam duce..... templum ipſum Apollinis Delphici occupavere.* Athénée (88) nous apprend, que Duris de Samos, dans le ſecond Livre de ſon Hiſtoire (89), rapportoit, que cette Guerre fut entrepriſe à l'occaſion d'une femme Thébaine, nommée Théano, qui avoit été enlevée par un Phocéen. Ce qui ne permet pas de douter qu'il ne parle de cette ſeconde Guerre Sacrée, c'eſt qu'il ajoute qu'elle fut terminée au bout de dix ans, par le ſecours de Philippe: *τῶν ἐ εἰρὴς δὲ καλουμένου δι' ἐτῶν γεγονότι ἕκατι Δώρις ἡ ἐυτέρα ἐκαῖνα, Θηβαίαν γένος ἔσυσα Φώκαι, ἁρπασθεῖσαν ὑπὸ Φωκέως τινος. ἐκκαυθὲς δὲ πρὸ τοῦ ἔτους πολέμου, τῷ δεκάτῳ ἐτῷ Φιλίππου συμπεσόντος τῷ περὶ ἐκεῖ.* Elien (90), en parlant des cauſes légéres qui occaſionnent ſouvent les Guerres, en nomme pluſieurs de cet ordre, parmi leſquelles il met une Guerre Sacrée, cauſée parce qu'on exigeoit trop rigoureuſement ce qui étoit porté par la Sentence des Amphictyons: c'eſt ainſi du moins, qu'il me ſemble qu'on peut traduire ces paroles: *τὸ δὲ ἐπὶ καλουμένῳ, ὅτι τῆς ἐπιτροπῆς τῶν δικῶν τῶν Ἀμφικτύονων.* L'Interprète Latin met: *Sacrum vero quod vocabatur, ab exactione judiciorum Amphictyonum.* Ne pourroit-on pas concilier ces différens Hiſtoriens, en diſant que Juſtin n'a pas été exactement informé de toutes les circonſtances, ce qui fait qu'il ne parle point du crime commis par les Phocéens en labourant des Terres conſacrées à Apollon? & en ſuppoſant, comme il y a beaucoup d'apparence, que la Guerre cauſée par l'enlévement de Théano étoit différente de celle-ci, qu'on en ignore les circonſtances, & qu'Athénée l'a confondue avec celle dont il s'agit dans le corps de l'Article, parce qu'il s'agiſſoit dans l'une & dans l'autre des Phocéens & des Thébains? A l'égard d'Elien, quoique Scheffer (91) dife qu'il ne connoit perſonne qui ait parlé de la Guerre dont il s'agit dans le paſſage qu'on a cité, on peut très bien l'entendre de la Guerre, dont l'amende exceſſive impoſée par les Amphictyons aux Phocéens fut la grande cauſe.

[R] *Onomarque ſuccéda à Philomèle, & continua la Guerre contre les Thébains.*] Ce nouveau Chef eut bientôt mis ſur pied une nouvelle Armée, la ſolde avantageuſe qu'il propoſoit lui attirant de tous côtés des Soldats. Il gagna auſſi à force d'argent pluſieurs des Chefs qui étoient dans l'autre parti, & les obligea à le retirer, ou à agir mollement. Par ce moyen, il remporta pluſieurs avantages. Mais aiant marché au ſecours de Lycophron frére d'Alexandre de Phére, Tyran de Theſſalie, que Philippe attaquoit, Onomarque, qui avoit d'abord eu beaucoup de ſuccès, fut entiérement défait par Philippe, & tué dans la ſeconde bataille: ſon corps fut attaché à une potence (92).

[S] *Phayllе ſon frére pris ſa place.*] Phayllе trouvant les mêmes reſſources qu'Onomarque, dans les richeſſes immenſes du Temple de Delphes dont il étoit le maître, leva une Armée nombreuſe; & ſoutenu par les Troupes des Lacédémoniens, des Athéniens, & des autres Alliés, qu'il payoit graſſement, il paſſa dans la Beotie & attaqua les Thébains. Les avantages & les pertes furent longtems balancées de part & d'autre: mais enfin Phayllе, faiſi d'une maladie ſubite & violente, après avoir ſouffert de cruels tourmens, finit ſa vie d'une maniére digne de ſes impiétés & de ſes ſacrilèges (93).

[T] *Il eut pour ſucceſſeur dans le Commandement Phalécus fils d'Onomarque.*] Comme Phalécus étoit encore tout jeune, on lui donna pour conſeil Mnaſéas, qui avoit beaucoup d'expérience, & étoit fort attaché à ſa famille. Mais, ſoit que Phalécus ne déférât pas aux avis de Mnaſéas, ou que celui-ci fût dans les mêmes principes que Phayllе & Onomarque, il eſt certain que le nouveau Chef, marchant ſur les traces de ſes prédéceſſeurs, pilla comme eux le Temple, & enrichit ſes Amis. Les Phocéens ouvrirent enfin les yeux, & nommérent des Commiſſaires pour leur rendre compte à tous ceux qui avoient touché les deniers publics. Phalécus fut dépoſé, & ſi l'on veut ajouter l'enquête exacte qu'on en fit, que depuis le commencement de la Guerre on avoit tiré du Temple plus de dix mille talens (94). Ce qui confirme ce que nous avons dit ci-deſſus, des richeſſes immenſes de ce Temple (95). La Guerre continua avec des ſuccès différens. On ignore quel Chef les Phocéens ſubſtituérent à Phalécus, qui pourtant les commandoit lorſque Philippe marcha contre eux; car il eſt évident que Juſtin s'eſt trompé, en diſant que c'étoit Onomarque (96), & qu'il a confondu le combat où ce Général périt, avec celui qui termina la Guerre, ſi tant eſt qu'on puiſſe lui donner le nom de combat.

[V] *Qui fut charmé d'avoir une ſi belle occaſion d'entrer dans la Grèce.*] Ce Prince, qui aſpiroit à ſe rendre maître de toute la Grèce, ne cherchoit qu'une occaſion d'y mettre le pied. Il falloit pour cela ſe déclarer en faveur d'un des deux Partis qui la partageoient; & comme il n'eſpéroit point que les Athéniens & les Lacédémoniens fuſſent d'humeur à le favoriſer, il profita de l'occaſion que lui offroient les Thébains en implorant ſon ſecours; & pour cacher mieux ſon jeu, il affecta un grand zéle pour la Divi ouvragé, & pour les intérêts du Temple de Delphes. Mais dans le fond, il n'avoit en vue que de s'aſſurer des Thermopyles qui lui ouvroient un paſſage dans la Grèce, de s'approprier tout l'honneur de la Guerre Sacrée, de paroître y avoir tranché en maître, & de préſider enfin aux Jeux Pythiques. Il vouloit porter du ſecours aux Thébains, & par leur moyen ſe rendre maître de la Phocide; & pour empêcher les Athéniens de s'oppoſer à ſes entrepriſes, il les amuſa par la négociation d'un Traité de paix (97).

[X] *Il termina la Guerre Sacrée preſque ſans coup férir.*] Dès

(bb) Diod. Sicul. L. XVI. p. 425-433.

(cc) Article PHILOMÈLE.

(91) Voyez *Cor. Mar.* Epoch. II & Prideaux *Not. ad ann.*

(91) *Not. in Ælian.* ad L. XII. c. 51.

(92) *Died. Sic.* L. XVI. p. 432-435.

(93) Diod. *Sic. ubi ſup.* Voy. Rollin *Hiſt. Anc.* T. VI. p. 49. 41. & Bayle *Dict. Hiſt. & Crit.* Art. PHILOMÈLE. Rem. [E].

(94) Voyez Rollin *ubi ſupra.*

(95) Voy. la Rem. [C].

(96) *Hiſt.* L. VIII. C. 1.

(88) Athenæus Lib. XIII. p. 560.

(89) Voyez Voſſius *de Hiſt. Græc.* L. I. Cap. 15.

(90) *Ver. Hiſt.* L. XII. c. 51.

(97) Demoſthen. *Orat. de falſa Leg.* 401.

cret des Amphictyons [*Y*]. La troisiéme Guerre Sacrée commença sept ou huit ans après la fin de la seconde. Les Locriens d'Ozoles, autrement appellés Locriens d'Amphisse (*dd*), y donnérent occasion. On les accusa d'avoir profané une Terre sacrée, en labourant une Campagne nommée la Campagne de Cirrha, qui étoit tout près du Temple de Delphes, & pouvoit même en être vue (*ee*); & en rétablissant le Port & y bâtissant, malgré les malédictions prononcées contre ceux qui l'entreprendroient [*Z*]. L'affaire fut portée au Tribunal des Amphictyons, qui firent un Decret (*ff*), portant, qu'on remettroit les choses dans leur prémier état, & qu'à cette fin les Amphictyons se transporteroient sur les lieux. Pendant qu'ils étoient occupés à mettre ce Decret en exécution, les Locriens tombérent à l'improviste fur eux, les accablérent d'une grêle de traits, & les obligérent de prendre la fuite (*gg*). Cet attentat occasionna un nouveau Decret du Conseil Amphictyonique, par lequel la guerre fut déclarée aux Locriens (*hh*). On leva des Troupes. Cottyphe, l'un des Amphictyons, fut déclaré Général; mais il se trouva trop foible pour rien entreprendre. Dans l'Assemblée suivante des Amphictyons, l'affaire fut remise sérieusement en délibération; & ce fut alors qu'à la persuasion d'Æschine, les Amphictyons élurent Philippe pour Général, avec pouvoir d'agir comme bon lui sembleroit. Je n'entrerai pas dans le détail des suites qu'eut cette élection: il suffira de dire, que les Amphisiiens furent punis, & les Terres sacrées rendues à Apollon (*ii*). Je finirai cet Article, en disant un mot de ce que les Députés des Villes Amphictyonides faisoient à leur retour. Quelque grande que fût l'autorité du Corps, les Députés particuliers, qui le compossoient, étoient les dépositaires des ordres des Villes qui les envoyoient; & le tems de leur Députation expiré, ils étoient obligés de venir rendre à leurs concitoyens un compte exact de ce qu'ils avoient fait pendant la tenue de ces Etats-Généraux de la Grèce [*Aa*]. Je marque ci-dessous quelques fautes de Moréri [*BB*].

(*dd*) Strabo *Geogr.* L. IX. p. 288. Æschines *Orat. contra Ctesiph.* p. 441.

(*ee*) Æschines ibid. p. 446.

(*ff*) Id. ib. p. 447. & Demosthen. *Orat. de Corona* p. 498.

(*gg*) Æschines *ubi sup.*

(*hh*) Id. & Demosthen. *ubi supra.*

(*ii*) Strabo *Geograph.* L. IX. p. 288.

Dès qu'il fe fut emparé des Thermopyles, il marcha contre les Phocéens; & fuppofant qu'il marchoit contre des Sacrileges, & non contre des ennemis ordinaires, il fit prendre à fes Soldats des Couronnes de Laurier, & les mena au combat, comme fous la conduite du Dieu même dont ils vengeoient l'honneur (98). A cette vue les Phocéens éperdus jettent leurs armes, prennent la fuite, & deviennent la proie de l'ennemi. Ainfi Philippe, fans qu'il lui en coutât beaucoup de peine, remporta tout l'honneur d'une longue & fanglante Guerre, qui avoit épuifé les deux Partis. Cette Victoire lui fit un honneur incroyable dans toute la Grèce: on le regardoit comme le Vengeur du Sacrilege & le Protecteur de la Religion; & l'on mettoit preſque au nombre des Dieux, celui qui en avoit défendu la Majeſté. Voici les paroles mêmes de Juſtin. *Igitur Philippus, quaſi ſacrilegii, non Thebanorum ultor eſſet, omnes milites coronas laureas ſumere jubet, atque ita, veluti Deo duce, in prælium pergit. Phocenſes infignibus Dei conſpectis, conſcientia delictorum territi, abjectis armis fugam capeſſunt, panaſque violatæ religionis, ſanguine & cadibus ſuis pendunt. Incredibile quantum ea res apud omnes nationes Philippo gloriæ addit. Illum vindicem ſacrilegii, illum ultorem religionum: quod orbi terribus expiari debuit, ſolum qui piaculis exigere exititiſſe dignum. Itaque Dii proximus habetur, per quem Deorum majeſtas vindicata ſit.*

(98) Juſtin. *Hiſt.* L. VIII. c. 2.

[*Y*] *Les Phocéens furent traités à toute rigueur, en vertu du Decret des Amphictyons.*] Philippe, pour ne pas paroître rien faire de ſon autorité privée, fit aſſembler le Conſeil des Amphictyons, & ſous le nom de ces Juges dévoués à ſes volontés, il ordonne qu'on ruinera les Villes de la Phocide, qu'on les réduira toutes en Bourgs de ſoixante feux, & que les Bourgs ſeront placés à une certaine diſtance l'un de l'autre; que l'on proſcrira irrémiſſiblement les Sacrileges, & que les autres ne demeureront poſſeſſeurs de leurs biens, qu'à la charge d'un tribut annuel, qui s'exigera juſqu'à la reſtitution entiére des ſommes enlevées du Temple de Delphes (99). Les Phocéens furent en même tems déclarés déchus de leur droit de ſeance au Conſeil des Amphictyons, & ce droit fut tranſporté à Philippe par un Decret, auquel les Généraux eurent peine de part, mais auquel Démoſthéne leur conſeilla de condeſcendre, par les raiſons qu'on peut voir dans ſa *Harangue ſur la Paix*, qu'il fit à cette occaſion.

(99) Rollin *Hiſt. Anc.* T. VI. p. 67.

[*Z*] *En rétabliſſant le Port & y bâtiſſant, malgré les malédictions prononcées dans l'enceinte qui l'entreprendroient.*] Mr. de Valois dit (100), qu'à la fin de la prémiére Guerre Sacrée, après la priſe de Cirrha, le Port de cette Ville fut démoli & comblé; mais qu'à quelque tems de-là, les Amphictyons aient fait réfléxion ſur l'utilité dont étoit ce Port pour les Peuples des autres cantons de la Grèce, & pour ceux des Pays éloignés, qui venoient conſulter l'Oracle d'Apollon, ils jugérent à propos de le rebâtir, & d'en faire le Port de la Ville de Delphes. C'eſt ce que rapporte en termes exprès Pauſanias (101), diſant *que Cirrha devint le Port de la Ville de Delphes.* Mais je ne ſai comment accorder cela avec ce que dit Æſchine (102): il rapporte, que le Port avoit été comblé, & qu'on le nommoit *le Port maudit, λιμὴν ὁ νῦν ἐξαγιστὸς κρὸς τῶν ἀμφικτυόνων*: & que malgré cela, les Amphiſſiens l'avoient rétabli. „ Vous voyez de vos yeux, *dit-il parlant* „ *aux Amphictyons*, qu'ils ont rebâti ce Port, qui avoit „ *été dévoué* & maudit." *ὁρᾶτε γοῦν ἐφ' ὑμῶν αὐτῶν τὸν ἐξαγιστὸν ὑφ' ὑμῶν τετειχισμένον λιμένα τοποῦντας.* Si Cirrha étoit longtems auparavant le Port de Delphes, comment les Amphiſſiens pouvoient-ils l'avoir rétabli? A moins qu'on ne ſuppoſe que les Amphiſſiens s'étoient rendus maîtres du Port, & l'avoient fortifié, pour rançonner les voyageurs. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le même Æſchine les accuſe d'avoir exigé de l'argent de ceux qui abordoient au Port Sacré; ce qui ſemble favoriſer ma conjecture: mais dans ce cas-là, il faut avouer qu'Æſchine étoit un terrible déclamateur.

(100) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. X. p. 311.

[*Aa*] *Ils étoient obligés de venir rendre à leurs Concitoyens un compte exact de ce qu'ils avoient fait.*] Æſchine nous apprend cette particularité. Il rapporte, qu'aiant été envoyé lui-même avec Midias, & Thraſycles de Lesbos en qualité de Pylagores, & Députés en qualité d'Hiéromnémon, ſous l'Archontat de Théophraſte; à leur retour à Athénes, ils aliérent rendre compte de leur geſtion, d'abord au Sénat, & enſuite au Peuple, & leur remirent le Decret qui avoit été rendu; & que le Sénat & le Peuple approuvérent ce qu'ils avoient fait (103).

(101) Æſchines *Orat. contra Ctesiphont.* p. 447. 448.

[*BB*] *Je marque ci-deſſous quelques fautes de Moréri.*] I. En parlant de l'origine des Amphictyons, il dit, „ que „ les uns prétendent qu'ils furent établis par Acriſius, les „ autres par Deucalion." J'ignore que perſonne ait attribué l'établiſſement du Conſeil des Amphictyons à Deucalion. II. Il dit, que „ quand Philippe eut terminé la „ Guerre Sacrée ou de la Phocide, il fut mis au nombre „ des Amphictyons, à la place *de Pbocelus*, qui en avoit été chaſſé." Cette derniére faute me paroit ſi groſſiére, que j'ai du panchant à croire que c'eſt une faute d'impreſſion, qui eſt échappée au Réviſeur: il eſt vrai qu'elle s'étend à toute la phraſe. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt une bévue des plus grandes. Il ſe trompe auſſi en diſant après Strabon, que le Conſeil des Amphictyons ne fubſiſtoit plus du tems de cet Hiſtorien; puiſque Pauſanias, qui vivoit près de cent cinquante ans après Strabon, dit que de ſon tems les Amphictyons étoient au nombre de trente (104).

(103) *Id. ibid.*

(104) *In Phocicis.*

AMULON, ou AMOLON, ou AMALAIRE (*a*), ou HAMULE (*b*), étoit François de naiſſance, ſelon le Docteur Cave (*c*). Il fut d'abord Diacre de l'Egliſe de Lyon, pendant la vie d'Agobard; & à la mort de ce Prélat, il fut élevé ſur le Siége Archiepiſcopal le 14 de Janvier de l'an 841. En 844 il écrivit une Lettre à Théobolde ou Théobalde Evêque de Langres, qui l'avoit conſulté ſur les abus qui ſe commettoient dans l'Egliſe de S. Bénigne de Dijon, au ſujet des Reliques qu'on y expoſoit [*A*]. Deux Moines y avoient apporté des Os d'un prétendu Martyr, qu'ils diſoient avoir pour-

(a) Cave *Hiſt. Litt.* T. I. p. 532.

(b) Trithem. *de Script. Eccl.* c. 271.

(c) Cave *ubi ſupra.*

[*A*] *Il écrivit une Lettre à Théobalde .... au ſujet des Reliques.*] Il conſeille à l'Evêque de Langres d'ôter ces Os de l'Egliſe, & de les enterrer en quelque endroit honnête aux environs, en préſence d'un petit nombre de perſonnes: Car, dit-il, puiſque l'on veut que ce ſoient des Os ſaints, il ne faut pas manquer tout-à-fait de reſpect pour eux; mais auſſi, il ne faut pas qu'ils donnent occaſion au peuple de tomber dans l'erreur & la ſuperſtition. Et nous ne devons point craindre, ajoute-t-il, de cauſer du ſcandale par cette exactitude; car Dieu nous commande d'être ſincéres & prudens dans les choſes qui regardent ſon ſervice. Il allégue là-deſſus l'exemple de S. Martin, & le Decret du Pape Gélaſe. Il dit, que s'il s'eſt fait quelques guériſons miraculeuſes dans l'Egliſe de Saint Bénigne, il faut les attribuer à la puiſſance de Dieu & au mérite de ſes Saints, ſans approuver les autres Signes qui ſe font faits dans cette Egliſe ou ailleurs. Qu'il y a de l'apparence que les chutes & les battemens des hommes & des femmes, ne font que l'effet du deſſein de gagner de l'argent, en excitant la compaſſion des ſpectateurs. Que jamais on n'avoit entendu parler de ſemblables Miracles, qui rendoient malades les ſains, ſéparoient les filles de leurs parens, & les femmes de leurs maris, en les obligeant de demeurer dans l'Egliſe, & les empêchant de retour-

portés de Rome, & de quelque autre endroit d'Italie. Mais ce qu'il y avoit de plus ſingulier, c'eſt que ces Moines avoient l'impudence de dire qu'ils avoient oublié le nom de ce Saint; comme ſi, dit Amolon, il étoit croyable qu'ils euſſent ignoré le nom d'un Saint, célèbre dans le lieu où ils avoient pris ces Reliques; ou qu'ils euſſent oublié le nom de celui qu'ils conſidéroient comme leur Patron, & qu'ils devoient continuellement prier. L'Evêque de Langres en avoit uſé en cette occaſion avec beaucoup de prudence, & avoit imité la conduite de S. Martin dans une pareille rencontre. Il jugea qu'il ne falloit point recevoir ces Reliques, qui n'étoient point autoriſées; mais qu'il ne falloit pas auſſi les mépriſer d'abord & ſans examen. Il trouva donc à propos d'obliger ceux qui les avoient apportées, d'avoir des preuves authentiques du lieu où ils les avoient priſes. En effet, l'un d'eux partit, feignant d'aller chercher des preuves, mais il ne revint pas; & l'autre mourut peu de tems après à Dijon. Cependant on ne laiſſa pas de mettre ces prétendues Reliques dans l'Egliſe auprès du Corps du St. Martyr, & l'on prétendit qu'il s'y faiſoit des Miracles. Mais c'étoient des Miracles fort extraordinaires: on ne voyoit point de malades guérir; au contraire, on y voyoit des femmes qui tomboient à terre, ſe battoient, & faiſoient des efforts comme ſi on les eût maltraitées. Cela attira beaucoup de monde. Amolon remarque, qu'il y avoit eu quantité de perſonnes attaquées de ce mal, & qui ſe trouvoient obligées de demeurer dans l'Egliſe, ou d'y revenir ſi-tôt qu'elles en étoient ſorties; que ce mal ſe communiquoit même à d'autres lieux, la même choſe arrivant dans le Village de Saulieu du Diocèſe d'Autun, où étoient les Corps des Saints Martyrs Andochius, Thyrſus, & Félix (*d*). La Lettre d'Amolon ſur ce ſujet, fait voir que c'étoit un homme droit, ſavant, prudent, zélé & éloquent. Il écrivit auſſi une Lettre contre Godeſchalc [*B*], avec quelques autres Pièces, ſur la Grace, la Prédeſtination,

(*d*) Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccleſ.* T. VII. p. 151.

tourner dans leurs maiſons. Que ces choſes ne peuvent être que l'effet ou de la malice des hommes, ou de l'illuſion des Démons. Il rapporte à cette occaſion divers exemples de choſes pareilles, arrivées ſous ſon prédéceſſeur Agobard, & dont on avoit découvert la fourberie. Il conſeille à l'Evêque de Langres de bannir cette ſuperſtition de ſon Diocèſe, d'exhorter le peuple le plus fortement qu'il lui ſeroit poſſible à ne plus s'aſſembler ainſi inutilement dans ce lieu, mais à demeurer chacun dans ſa Paroiſſe, pour y aſſiſter à l'Office de l'Egliſe où ils ont reçu le Baptême, auſſi-bien que le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt, où ils ont accoutumé d'entendre l'Office ſolennel, dont on va chercher le Prêtre pour recevoir la Pénitence, pour être aſſiſté dans ſa maladie, pour être enſeveli après ſa mort; dans laquelle on paye les Dixmes, où l'on porte l'Offrande, & où l'on va entendre des inſtructions ſalutaires. Que c'eſt dans ces Egliſes qu'il faut s'aſſembler pour offrir à Dieu ſes vœux & ſes prières, pour y demander les ſuffrages des Saints, & pour y donner des aumônes pour les Pauvres, les Veuves & les Orphelins: que c'eſt-là la Diſcipline juſte & régulière de l'Egliſe, & l'uſage ancien des vrais Fidèles. Que s'il arrive que les Fidèles tombent en des foibleſſes, ou en des maladies, ils doivent pratiquer le précepte de S. Jaques, en faiſant venir des Prêtres pour prier ſur eux, & les oindre d'huile au nom du Seigneur. Il ne doute point que ſi cela ſe pratique, tous ces prétendus Miracles ne ceſſent; & il conſeille même à Théobalde, s'il y a quelques-uns de ces miſérables qui s'obſtinent, de les faire ſouetter, juſqu'à ce qu'ils aient avoué la vérité. Il ajoute, que quand même ces maladies arriveroient par l'illuſion des Démons, ils ſeroient mieux d'aller implorer le ſecours du Seigneur dans leurs Egliſes, que de demeurer ainſi dans une Egliſe éloignée; & qu'un Saint ne trouve point à redire qu'on honore un autre Saint, parce qu'ils ſont unis par une même charité. Si l'on veut aller viſiter les Egliſes des Martyrs, il faut le faire dans les tems qui ſont établis pour cela par l'Egliſe, ſavoir au tems des Rogations, dans le Carême, & aux jours des Fêtes des Martyrs. Il ne condamne pas néanmoins ceux qui le font en d'autres tems par dévotion, pourvu qu'ils le faſſent ſans oſtentation & ſans tumulte; mais il trouve fort mauvais qu'on néglige de le faire aux jours ſolennels marqués par l'Egliſe, & qu'on s'aviſe de le faire mal à propos en d'autres tems, par vanité & par oſtentation. Enfin, que quand même il y auroit de vrais Energumènes, il falloit qu'ils fuſſent traités par les Prêtres du lieu, ou dans les Chapelles voiſines des Martyrs, en particulier, avec tranquillité; & non pas les expoſer ainſi au tumulte & à la foule du peuple (*t*).

(*t*) Du Pin *Bibliotb. des Aut. Eccleſ.* T. VII. p. 151. 152.

[*B*] *Il écrivit auſſi une Lettre contre Godeſchale.*] Il lui donne ce commencement la qualité de *très cher Frère*, (quoiqu'il ſache bien, dit-il, qu'il eſt ennemi de l'unité fraternelle) parce que la Charité Chrétienne ne doit point ceſſer ni être refroidie, même à l'égard de ceux qui ſont nos ennemis. Il lui déclare qu'il l'aime très ſincèrement, & qu'il lui ſouhaite le même bien qu'à lui-même; mais il dit, qu'ainſi que l'examiné les Ecrits qu'il lui a envoyés par un Frère, il a hésité longtems s'il lui ſeroit réponſe, parce qu'il avoit été accuſé, il y avoit longtems, d'entrepriſes contre la paix de l'Egliſe, & d'Erreurs condamnables, & qu'il les avoit ſoutenues après avoir été condamné, à cauſe de ſon obſtination, par l'autorité d'un Concile. Que d'un côté, il avoit peur qu'on ne trouvât que c'étoit une imprudence d'avoir commerce de Lettres avec un homme, condamné par ſes confrères; mais auſſi que d'un autre côté, il lui avoit ſemblé qu'il étoit de la charité Chrétienne de ne pas laiſſer ſans réponſe ſa demande. Qu'enfin, touché de l'inſtruction que Jéſus-Chriſt propoſe dans la Parabole du Samaritain, de ſoulager ſes Frères bleſſés; & aſſuré de la charité ſincère de ſes confrères, qui les unit, & les oblige de ſe communiquer les uns aux autres ce qui regarde leur Miniſtère; après avoir demandé à Dieu la grace de pouvoir lui donner des conſolations & des inſtructions utiles, & de préparer ſon eſprit afin qu'il les reçoive avec douceur & avec humilité, il s'étoit cru obligé de lui faire réponſe. Il l'exhorte d'abord à avoir un eſprit de paix & de ſoumiſſion. Il lui déclare qu'il a appris avec douleur, qu'il avoit commencé par répandre en Allemagne des nouveautés, & agiter des queſtions inutiles. Que depuis cela, il a vu un de ſes Ecrits, dans lequel il explique ſes ſentimens ſort au long, & tâche de les appuyer des témoignages de l'Ecriture & des Pères. Et qu'enfin il vient de recevoir de ſa part un Ecrit adreſſé aux Evêques, ou plutôt, fait contre les Evêques qui avoient eu part à ſa condamnation. Que par ces Ecrits, il a connu combien ſes ſentimens ſont dangereux: qu'ainſi il a cru ne pouvoir faire rien de plus utile, que de mettre en abrégé ſes Propoſitions qui lui paroiſſent contraires à la doctrine de l'Egliſe, & de leur oppoſer ce que l'Ecriture nous apprend, & ce que l'Egliſe nous enſeigne là-deſſus. Qu'il doit s'en tenir à cette doctrine, s'il veut être du nombre des Membres vivans de Jéſus-Chriſt. Qu'il ne lui adreſſe pas directement cet Ouvrage, parce qu'il eſt excommunié; mais à ſon Métropolitain, afin que touché de compaſſion pour lui, il lui permette de rentrer dans l'unité de l'Egliſe, en renonçant à ſes Erreurs. Après cette Préface, il dit: Premièrement, que cette Propoſition qu'il a avancée, „ Pas un de ceux qui ont été ra„ chetés par le Sang de Jéſus-Chriſt ne peut périr", lui paroit erronée; parce qu'il s'enſuit, ou qu'il n'y a aucun de ceux qui ont reçu le Baptême, qui ſoit damné; ou que ceux qui ſont baptiſés & régénérés par le Baptême, & qui périſſent enſuite, ne ſont pas véritablement baptiſés, & rachetés par le ſang de Jéſus-Chriſt. Or l'un & l'autre eſt faux, & contraire à l'Ecriture & à la Foi de l'Egliſe. En ſecond lieu, il trouve fort mauvais que Godeſchale aſſure, „ que les ſaints & véritables Sacremens de „ l'Egliſe, ſavoir l'Exorciſme, le Baptême, le Chrême, „ l'Euchariſtie & l'Impoſition des mains, ſont donnés „ inutilement à ceux qui ſont du nombre des Réprou„ vés, parce qu'ils ne ſont pas rachetés par le Sang de „ Jéſus-Chriſt, ſans quoi les Sacremens ne ſont que de „ vains amuſemens." Amulon ſoutient qu'ils opèrent effectivement, même dans ceux qui ne perſévèrent pas. En troiſième lieu, il ne peut approuver que Godeſchale ſoutienne, „ que les enfans & les adultes, qui ſont baptiſés „ & qui ne ſont pas du nombre des Elus, ne ſont point „ incorporés dans l'Egliſe de Jéſus-Chriſt." Quatrièmement, il ne peut goûter, qu'en parlant de la Prédeſtination, l'on dife, „ que les Démons & les Réprouvés ſont „ prédeſtinés à la damnation, de manière que pas un „ d'eux ne peut être ſauvé." Il prétend que c'eſt un horrible blaſphème contre Dieu, & une impiété qui impoſe une néceſſité de pécher: que Dieu a prévu les péchés des Démons & des Impies, ſans que cette préviſion les y ait néceſſités; & qu'il ne les a deſtinés aux ſupplices éternels, qu'après avoir prévu les crimes qu'ils commettroient librement. Cinquièmement, il a horreur de la Propoſition avancée par Godeſchale: „ Que les Damnés ont été prédeſtinés à la damnation, auſſi infailliblement & auſſi irrévocablement que Dieu eſt infaillible & immuable;" & il ſe moque de ce qu'il a ajouté, „ que les Evêques „ doivent exhorter les Réprouvés à prier, que puiſqu'ils „ ne peuvent pas éviter la damnation, au moins leurs „ peines ſoient plus légères." En ſixième lieu, il ne peut ſouffrir qu'il ait dit, „ que Dieu & ſes Saints ſe réjouiſſent, ront de la damnation éternelle des Réprouvés." Il dit que Dieu ſe réjouïra *dans* leur perte, & non *de* leur perte; qu'il ne ſe réjouïra point de leur malice, mais de ſa propre juſtice. Enfin il condamne la manière dont Godeſchale en uſe envers les Evêques, en les déchirant par des injures atroces, en les traitant avec mépris, & en appellant ceux qui ne ſont pas de ſon avis, des Hérétiques & des Rabbiniques. Il ſe plaint de ce qu'il eſt inſenſible à la ſéparation qu'il ſouffre depuis ſi longtems; de ce qu'il eſt emporté contre les Evêques ſes Pères; de ce qu'il ne ſe ſoumet à l'autorité de perſonne; de ce qu'il ne demande aucun éclairciſſement avec humilité; & de ce qu'il ſe croit ſeul éclairé & inſpiré de Dieu pour établir la Vérité. Il

(e) Id. ibid. p. 150.

(f) Du-Pin Script. Eccl. c. 273.

(g) Voy. Cave & Du Pin ubi sup. Olearius Bibl. Script. Eccles. T. I. p. 44. Lenæ 1711.

(h) T. II. p. 135. Paris 1666. in-8.

tination, & le Libre-Arbitre [C]. Son mérite le mit en grande réputation, & le fit fort considérer du Roi Charles le Chauve. Il présida au Concile tenu à Lyon l'an 845 (e). Le Docteur Cave est d'opinion, qu'il vivoit encore en 852, & que ce fut dans cette année-là qu'il écrivit contre Godeschalc. Il est aussi l'Auteur d'un Traité contre les Juifs, adressé au Roi Charles, frère de l'Empereur Lothaire, *Contra Judæos Liber unus, ad Carolum Regem, Lotharii Imperatoris fratrem*, publié à Dijon en 1656 par le P. Chifflet, sous le nom de Raban Maur. Mais Trithème l'attribue formellement à notre Auteur (f), & il se trouve sous son nom dans un Manuscrit de la Bibliothèque Colbertine (g). Mr. Baluze a publié sous les Ouvrages d'Amolon, excepté le dernier contre les Juifs, avec des Notes, à la fin de son Edition des Oeuvres d'Agobard (h), d'où on les a pris pour les inférer dans la Bibliothèque des Pères (i). Trithème (k) dit qu'Amolon étoit fort versé dans l'Ecriture, & dans les Ecrits des Anciens; qu'il possédoit les Sciences profanes; qu'il étoit habile dans la Langue Hébraïque, aussi-bien que dans la Latine; & qu'il avoit l'esprit vif & pénétrant.

(i) T. XIV. p. 329.

(k) *Ubi supra.*

Il l'exhorte & le conjure de rentrer en lui-même, de revenir de les Erreurs, de se réunir à l'Eglise, & de se soumettre aux Evêques; & lui donne avec une bonté paternelle des conseils, qu'il eût été à propos pour lui de suivre.

Quelques-uns ont prétendu que l'Ecrit de Godeschalc, qu'Amolon réfute dans cette Lettre, avoit été supposé par Hincmar, qu'ils accusent de cette fausseté; mais ils n'en ont aucune preuve, & rapportent deux foibles conjectures, fur lesquelles il est téméraire de se fonder, pour condamner un illustre Archevêque du crime le plus infâme qu'on puisse imaginer, & dont il n'a été accusé par aucun des partisans de Godeschalc. Il est bien plus raisonnable de dire que Godeschalc avoit secrettement composé cet Ecrit, & qu'il l'avoit envoyé à Amolon Archevêque de Lyon, croyant que cette Eglise pourroit lui être favorable, parce qu'elle étoit dans les sentimens de S. Augustin sur la Prédestination & sur la Grace. Mais comme il portoit ces opinions dans un excès condamnable, & qu'il en tiroit des conséquences dures & choquantes, il ne faut pas s'étonner qu'Amolon lui ait fait cette réponse, qui est écrite avec toute l'adresse possible pour appaiser Hincmar, & pour obliger ce Moine à lui donner quelque satisfaction (2). Cette Lettre a été d'abord publiée par le P. Sirmond, & après lui par plusieurs autres Ecrivains, & particulièrement par Mauguin (3), qui l'a partagée en Sections, & enrichie de Remarques.

(2) Id. ibid. p. 151. 152.

(3) *Collect. Hist. Script. IX. Sec. T. II. Pref. Cave ubi sup.*

(4) *Ubi supra.*

[C] *Quelques autres Pièces sur la Grace, la Prédestination, & le Libre-Arbitre.*] Mr. Du Pin observe (4), qu'il y a un autre petit Traité, qui fait la Lettre d'Amolon à Godeschalc, dans un ancien Manuscrit, que l'on croit être un Fragment de la Lettre qu'il avoit écrite en même tems à Hincmar, dans laquelle il traite de la Grace & de la Prédestination. Il y enseigne, qu'il faut croire qu'il y a une Grace par laquelle les hommes sont sauvés; qui ne leur est pas donnée selon leurs mérites, mais par la pure & gratuite miséricorde de Dieu; qui les entraîne au bien, non par nécessité, mais par une volonté qui plaît, & par amour. Que cette Grace est donnée dans le Baptême aux enfans, aux adultes, & à tous les Fidèles, dans toutes les pensées, actions, & paroles qui sont bonnes; parce qu'il n'y a point de bien, qui ne soit un don de Dieu. Que la Prescience Divine est certaine, & qu'elle prévoit toutes choses, ainsi qu'elles doivent arriver; qu'ainsi le nombre des Elus & des Réprouvés lui est connu, & ne peut être changé. Que la Prédestination des justes est gratuite, & qu'elle n'a point été faite en vue des mérites; mais que Dieu a justifié de sanctifié par la Grace dans le tems, ceux qui ont été prédestinés de toute éternité par sa pure miséricorde, afin qu'ils fussent saints & justes. Que la Persévérance est un don de Dieu; & que le Libre-Arbitre est tellement affoibli depuis le Péché, qu'il ne peut s'élever à l'amour de la Vérité & de la Vertu, s'il n'est excité & fortifié par la Grace de Dieu, qui lui rend sa première force. Il ajoute, que cette doctrine ne doit pas nous jetter dans le desespoir, mais nous donner de la confiance dans la miséricorde de Dieu, & nous humilier sous sa main puissante. Que ce qu'on trouve dans S. Augustin & dans quelques autres Pères, que Dieu a prédestiné les impies à la mort & à la damnation éternelle, ne doit point s'entendre, comme si Dieu les contraignoit par sa puissance ou par sa prédestination, à être méchans & damnés; mais en ce sens, qu'il a ordonné par un juste jugement les supplices éternels, pour ceux qu'il a connu qui demeureroient dans la masse de perdition par le péché d'Adam, ou qui le rendroient coupables de la damnation par leurs propres péchés. Le Docteur Cave nous donne les Titres des trois Pièces d'Amolon sur ce sujet. 1. *Responsio ad interrogationem cujusdam, de Prædestinatia vel Prædestinatione Divina, & de Libero Arbitrio.* „ Réponse aux Questions de quelqu'un sur la Prescience „ ou la Prédestination de Dieu, & sur le Libre-Arbitre." II. *De Gratia & Præscientia Dei, deque Prædestinatione & Libero Arbitrio, de Spe item ac Fiducia salutis, & de sententia S. Augustini.* „ De la Grace & de la Prescience „ de Dieu, de la Prédestination & du Libre-Arbitre, de „ l'Espérance & de l'Assurance du Salut, & du sentiment „ de S. Augustin." III. *Sententiæ B. Augustini ex libris ejus de prædestinatione sanctorum, & in unum jerieim distinctiis capitulis ordinatæ.* „ Propositions tirées des Ecrits de S. „ Augustin sur les questions sus-mentionnées, & mises en „ ordre sous des chefs distincts." Ces trois Traités ont été trouvés sans nom d'Auteur dans un Manuscrit à Trèves; & c'est sur ce MS. que le P. Sirmond les copia, & les joignit à la Lettre d'Amolon à Godeschalc; emorte qu'il est incertain, si l'on doit l'en faire l'Auteur. Mauguin croit que la seconde Pièce, *De Gratia & Præscientia Dei*, dont nous avons donné l'Extrait, est un Fragment de la Lettre d'Amolon à Hincmar, écrite & envoyée en même tems que celle à Godeschalc. La troisième n'est attribuée à notre Auteur par le P. Sirmond, que par conjecture.

(a) *Abrégé sommaire de l'Hist. générale des Turcs*, par Vanel T. I.

AMURATH I. quatrième Empereur des Turcs, & successeur de Soliman, monta sur le Trône l'an de J. C. 1360, de l'Hégire 762 (a), & établit le Siège de son Empire à Andrinople. Il étouffa dans leur naissance quelques soulèvemens qui furvinrent dans l'Asie, & sceonda par sa valeur la fortune des Ottomans (b). Il fut l'auteur de divers excellens Etablissemens [A]. Réfolu de continuer les Con-

P. 423. Ed. 1697.

(b) *Hist. de l'Emp. Ottom. trad. de l'Italien de Sagredo par Mr. Lauteat. T. I. p. 50. Paris 1724.*

[A] *Il fut l'auteur de divers excellens Etablissemens.*] Il Institua les *Spahis*, & partagea le Pays conquis en *Timars*, qui sont de certaines portions de terre que l'on assigne à chaque Cavalier pour son entretien, moyennant quoi il doit être toujours prêt à monter à cheval, toutes les fois que le Sultan a besoin de son service, & à se ranger fous les étendars. A mesure que les Turcs ont étendu leurs conquêtes, le nombre des Timars, & par conséquent des Spahis ou *Timariots*, s'est augmenté. Quand les Turcs ont conquis des Provinces, ils ne se font pas seulement emparés de la Souveraineté, mais de la plus grande partie du Domaine utile, ils ont distribué entellement la Noblesse & les autres possesseurs des Terres, & distribué leurs biens à leurs Soldats pour leur servir de paye: tellement que leur Cavalerie s'est peu à peu prodigieusement augmentée, & qu'on a compté parmi leurs Troupes jusques à cent quarante ou cinquante mille chevaux, dont il y en a quatre-vingt mille distribués dans les Garnisons de l'Europe, & le reste dans celles de l'Asie. C'est par cette raison que les Chrétiens doivent faire tous leurs efforts, pour empêcher les Turcs de faire de nouvelles conquêtes; parce qu'ils augmentent tous les jours leurs forces, & que les conquêtes qu'ils font fur les Chrétiens les rendent ensuite invincibles. L'institution de ces Timariots est un trait d'une excellente Politique, puisque les Turcs entretiennent leurs Troupes sans qu'il leur en coute rien, & que c'est le Pays Chrétien qui les paye. Ils y trouvent encore un autre avantage considérable: c'est que les Soldats défendent leur bien propre, lorsqu'ils combattent pour leur Prince, & fon intérêt se trouvant ainsi mêlé avec le leur, leurs armes, employées pour la cause commune, font ordinairement victorieuses (1). Amurath créa auffi un Juge d'Armée, qu'il nomma *Cadileskeber*: ce mot fignifie, Chef de tous les *Cadis*, qui font ceux qui professent les Loix, & qui gouvernent les Villes avec la même autorité qu'ont ceux que les Vénitiens appellent *Rectas*. Il donna à ce Juge le pouvoir de terminer tous les différends qui naîtroient parmi les Troupes, soit dans la paix, soit dans la guerre. Et pour ne pas s'écarter des traces de ses ancêtres, & travailler comme eux à l'avancement de fa Religion, il assigna au Cadileschet la quinzième partie des dépouilles des ennemis; ce qui monta à des sommes considérables, à cause des courses fréquentes que les Turcs faisoient dans le Pays des Chrétiens, & des victoires qu'ils remportoient (2). Il institua la Charge de *Vifir* en faveur de Timurtas Bacha, qui avoit remporté plusieurs victoires fur Aladin Beg, Sultan de Caramanie, & l'emena le plus acharné des Ottomans, & fur Crecovitz Seigneur de Bulgarie (3). Le Vifir est le Premier Ministre, le Lieutenant-Général du Sultan, & le Vicaire de l'Empire. Cette importante Charge ne se confère point avec d'autre formalité, qu'en envoyant le Sceau. Le Vifir le porte toujours pendu au cou, pour affurer la tête, parce que s'il le perdoit, ceux qui le trouveroient pourroient en abuser, & se prévaloir d'une si grande autorité, ce qui ne pourroit se faire sans mettre la vie du Vifir en danger. Tout le monde recherche les hommes graces de ce Favori, & les achète à quelque prix que ce soit. C'est affez qu'il foit avare, pour devenir bientôt riche. Son autorité est plus ou moins étendue, selon que les Sultans

(1) Sagredo & Vanel *ubi supra.*

(2) Sagredo p. 54. Vanel p. 417.

Conquêtes de ſes prédéceſſeurs dans la Grèce, il y fit paſſer ſur une barque de Pêcheurs quelques Turcs en habits de Marchands : ils y deſcendirent, & s'aſſurérent de l'état du Pays, & de la manière dont ils pourroient s'en rendre maîtres. Soixante mille hommes paſſérent enſuite la Mer ſur deux Caravelles Génoiſes, l'une nommée *l'Interiana*, & l'autre *Squarciafica* : ces Soldats payoient un ducat par tête, l'avarice aiant prévalu dans l'eſprit des Génois, ſur l'intérêt de la Religion, & ſur le bien général de l'Europe. Amurath aiant ainſi mis pied à terre en Bulgarie, il prit Gallipoli d'aſſaut, défit Alexandre Roi de Bulgarie qui s'étoit avancé pour tenter le ſecours de la Ville, & força les autres Places voiſines de l'Helleſpont de ſe ſoumettre à lui (*c*). Il apprit des Génois la manière de conſtruire des Saïques (*d*), ſur leſquelles il fit paſſer enſuite, quand il voulut, de nombreuſes Troupes; ce qui cauſa la ruïne de pluſieurs Provinces de la Chrétienté (*e*). Pendant qu'Amurath étoit en Bulgarie, il vit le portrait de la fille d'Uroſe * Roi de Servie, & en fut charmé. Comme il ſavoit bien qu'il ne l'obtiendroit pas aiſément du père, il réſolut de l'y contraindre par les armes. Etant donc entré dans ſes Etats, il y commit toutes ſortes de violences & de ravages. Les Troupes d'Uroſe furent défaites ſur le bord du Danube; ſur quoi il envoya demander la paix à Amurath, & elle lui fut accordée, à condition qu'il lui donneroit ſa fille en mariage. Cette guerre étant terminée au gré de ſes deſirs, il entreprit de continuer celle de Bulgarie : mais un ſoulévement arrivé en Aſie l'obligea d'y paſſer, & ſa preſence appaiſa les troubles (*f*) [*B*]. Il repaſſa enſuite en Europe, & étant entré dans la Thrace, il prit Sagara, après avoir fait un pont ſur l'Ébre, pour faciliter la communication de ſes quartiers. Calojean Empereur de Conſtantinople, pour faire diverſion, ſuſcita Uroſe Roi de Servie, qui paſſa dans la Bithynie avec une Armée de Serviens, de Valaques, de Hongrois & de Bosniens; mais Amurath le défit. Après cette victoire il entra dans la Myſie, petite Province en Europe proche du Danube, qu'il conquit aiſément; & s'étant rendu maître d'un Château ſur le mont Rhodope, qui défendoit l'entrée des Etats du Bogdan, il obligea ce Prince de ſe rendre ſon tributaire (*g*). La Campagne ſuivante (l'an 1366) il prit Apollonie, Sérez & Niſſa, & ravagea l'Albanie & la Bosnie (*h*). Il fut le prémier qui fit circoncire ſes enfans avec une pompe ſolennelle (*i*). En 1367, Saulex ſon fils aîné ſe révolta contre lui; mais cette entrepriſe fut fatale à ce jeune Prince [*C*]. En 1369, Amurath maria ſon fils Bajazet avec Chatun, fille de Germean Ogli, qui lui apporta en dot les Villes de Cotyaz en Phrygie, & de Siman en Bithynie. Tous les Princes Mahométans furent invités à ces noces, entre autres le Sultan d'Egypte; & elles furent célébrées avec beaucoup de magnificence (*k*). Lazare Deſpote de Servie, voulant s'oppoſer aux conquetes d'Amurath, fit une Ligue avec Siſman ou Marc Roi de Bulgarie, & marcha avec une puiſſante Armée contre le Sultan; mais il les effraya ſi fort par la vue de ſes chameaux, qu'ils furent mis en deſordre & défaits. Lazare périt dans la bataille, ſelon quelques-uns (*l*); & ſelon d'autres, il demeura priſonnier (*m*), & fut étranglé par ordre du Sultan (*n*). Pendant qu'Amurath étoit occupé à faire la guerre aux Chrétiens, Aladin-Beg Sultan de Caramanie fit une irruption ſur ſes terres [*D*]. Cette guerre étant heureuſement terminée, Amurath

(*c*) Vanel & Sagredo *ubi ſupra*.

(*d*) Bâtimens légers à un mât, en uſage dans le Levant.

(*e*) Vanel p. 405.

* Chalcondile le nomme *Sultan*, & dit qu'Amurath avant ſeulement oui parler de la beauté de ſa fille. R. D. T.

(*f*) Id. p. 414. 415.

(*g*) Id. p. 416. 417.

(*h*) Id. p. 417. & Sagredo p. 50.

(*i*) Id ibid.

(*k*) Vanel p. 421.

(*l*) Sagredo p. 50.

(*m*) Vanel P. 422.

(*n*) Vertot *Hiſt. de l'Ordre de Malte* T. II. L. VI. p. 315.

tans ſe repoſent plus ou moins ſur ſur lui, pour ſe débarraſſer du ſoin des affaires. La Politique inventa ce poiſe, afin que dans les événemens malheureux, la haine publique retombât ſur celui qui s'y trouveroit élevé, & que toute la gloire des heureux événemens fût réſervée au Souverain, qui n'a qu'à ſacrifier ſon Viſir à la vengeance du peuple, pour arrêter les tumultes & les ſoulévemens les plus dangereux : joint à cela, qu'il eſt plus facile de ſe faire rendre compte du Gouvernement par une perſone ſeule, que par pluſieurs. Le Viſir a la direction de toutes les affaires; c'eſt à lui que s'adreſſent les Ambaſſadeurs, il donne toutes les Charges, il juge tous les Procès, il reçoit toutes les Requêtes, enfin il eſt l'arbitre de la Paix & de la Guerre. Cependant il ne peut pas faire mourir les Bachas ſans un ordre du Sultan par écrit, ni punir les Soldats ſans la participation de leurs Agas ou Commandans. Ce ſont d'ordinaire les Viſirs, qui engagent les Sultans à de grandes entrepriſes, parce que la guerre les rend plus neceſſaires, & que cependant la paix ils ſont plus expoſés aux embûches de leurs ennemis. Leur poſte eſt le plus éminent, mais auſſi le plus délicat : leur élevation n'eſt pas éloignée du précipice : enfin, s'il eſt permis de parler ainſi, ils approchent le plus près de Jupiter, mais ils ſont auſſi plus expoſés aux coups de la foudre (4).

(4) Sagredo p. 51-57. Vanel p. 437-439.

[*B*] *Sa préſence appaiſa les troubles.*] Cela eſt un peu trop vague, & l'on ſupprime ici une des circonſtances de la vie d'Amurath, les plus propres à faire connoître qu'il étoit & grand Politique & grand Capitaine. Voici le fait, tel que nous le rapporte Chalcondyle (5). Pluſieurs des Gouverneurs des Provinces de l'Aſie entreprirent de ſoulever les peuples de leurs Gouvernemens; en quoi ils réuſſirent au point, qu'ils mirent de grandes forces en campagne, ſe rendirent maîtres d'un grand nombre de Places, & en tenoient d'autres aſſiégées, qu'ils ſerroient de près. Amurath comprit qu'il étoit dangereux de laiſſer aux rebelles le tems de ſe fortifier, en trainant la guerre en longueur, le parti le plus mauvais qu'un Prince puiſſe prendre dans de pareilles occaſions. Il marcha tout droit en Myſie, où il apprit que leur Armée étoit campée. Quand il fut en préſence, il fit voir combien il ſavoit profiter de tout. On étoit aux plus chauds jours de l'Eté, pendant leſquels les vents qu'on nomme *Etéſies*, & qui ſouffloient de l'Oueſt, régnent avec beaucoup de violence dans ces quartiers-là. Amurath, inſtruit de la choſe, ſe poſta de manière, qu'il avoit le vent à dos, & qu'il chaſſoit la pouſſiere aux yeux des ennemis. Avant que de donner le ſignal du combat, il harangua en peu de mots ſes Troupes, leur rappella les victoires qu'elles avoient remportées, les Provinces qu'elles avoient ſoumiſes; ajoutant, qu'elles n'avoient qu'à tomber ſur ces rebelles qui oſoient ſe préſenter devant elles, & qui ne pourroient jamais ſoutenir l'effort de gens, qui fidéles à leur devoir, n'avoient rien à craindre. Et pour appuyer ſon diſcours par l'exemple, il part de la main, & s'enfonce dans les plus épais eſcadrons des ennemis. Ceux-ci, aveuglés par le vent & par la pouſſiére, ne furent pas longtems à être défaits, & à ſe débander. Il ne lâtta pourtant pas d'y avoir beaucoup de monde tué du côté d'Amurath, parce que ſes gens s'entretenoient avec les autres, les tourbillons de pouſſiére, & le peu de différence qu'il y avoit entre les Soldats des deux partis, les empêchoient de ſe reconnoître; ce qui obligea Amurath à faire ſonner la retraite. Il pardonna enſuite à ceux des rebelles qui s'étoient échapés du combat, qui envoyérent implorer ſa clémence. On voit par-là, que quoiqu'Amurath ait terminé promptement cette guerre, ſa préſence ſeule n'appaiſa pas les troubles, mais bien ſon habileté à prendre ſon parti, & à faire en grand Capitaine profiter de la connoiſſance qu'il avoit des lieux. Ce ſont de pareils traits, qui caractériſent les Grands-Hommes, & qu'on ne doit pas négliger dans leur Vie. REM. DU TRAD.

(5) *Hiſt. générale des Turcs* L. I. ch. 9.

[*C*] *Cette entrepriſe fut fatale à ce jeune Prince.*] Jean Empereur de Conſtantinople, voulant faire la guerre au Roi des Bulgares, ſe ligua avec Amurath; & aiant joint leurs forces, ils entrérent dans la Bulgarie. Andronic ſils aîné de l'Empereur de Conſtantinople, & Saulex ils d'Amurath, voulurent ſe ſervir de l'occaſion & s'emparer du Trône de leurs péres. Ils ſe liguérent enſemble, & prirent les armes conjointement. Le Sultan & l'Empereur y accoururent pour s'oppoſer à leurs entrepriſes, & trouvérent que les Rebelles s'étoient déja ſaiſis d'un Château, nommé Aprendon. La Place étoit extrêmement forte, & il auroit fallu beaucoup de tems pour la réduire par les voies ordinaires. Mais Amurath s'étant approché des remparts, appella tous les Officiers par leurs noms, & leur fit tant de honte de leur trahiſon, qu'il les fit réſoudre à lui rendre le Fort : ils ne voulurent pas néanmoins livrer les deux Princes, qui ſe ſauvérent à Didymotique (6) avec ceux qui demeurérent fidéles à Andronic. Amurath les y ſuivit, & les y aiant aſſiégés, les obligea enfin à ſe rendre. Sagrédo dit (7) qu'Amurath aiant appris la révolte de ſon fils, il le pourſuivit & le joignit aſſez prés de Conſtantinople. Les partiſans du jeune Prince l'abandonnérent, épouvantés de la préſence terrible de ce pére irrité. Saulex ſe voyant ſeul, prit la fuite, & ſe renferma dans la Ville de Démotique; il y fut aſſiégé, & tomba entre les mains d'Amurath, qui lui fit crever les yeux, pour l'empêcher de commettre davantage de pareils attentats. L'Empereur Grec, pour ne pas déſobliger le Sultan, conſentit à faire ſubir la même peine à ſon fils. Il eût vrai que comme on ne ſe ſervit, pour ôter à Andronic l'uſage de la vue, que de vinaigre bouillant, il trouva moyen, par les remédes qu'on lui appliqua, de le rétablir aſſez pour pouvoir entrevoir les objets. Les Grecs qui avoient ſuivi le parti d'Andronic, furent précipités dans le fleuve, qui paſſe à Didymotique; & les jeunes Turcs qui s'étoient attachés à la fortune de Saulex, furent étranglés par leurs propres péres, le Sultan aiant exigé d'eux cette cruelle marque d'obéiſſance (8).

(6) Vanel p. 440. Sagredo p. 57. 58.

(7) Pag. 57.

(8) Vanel p. 439. 440. Sagredo p. 57. 58.

[*D*] *Aladin-Beg Sultan de Caramanie fit une irruption ſur ſes terres.*] Il l'attaqua, en violant la paix qu'ils avoient con-

murath se maria avec une fille de l'Empereur Jean, & fit épouſer à ſes deux fils deux autres Princeſſes Grecques [E]. La mort de Lazare Deſpote de Servie toucha ſi vivement un de ſes Eſclaves nommé Uſodo, qu'il réſolut de la venger ſur le Sultan. Il s'approcha de lui, ſous prétexte de lui préſenter un Placet, & quoiqu'il fût au milieu de ſes Troupes, il le frappa de pluſieurs coups de poignard (o), dont il mourut ſur le champ. Ceci arriva l'an 1383. Amurath avoit régné vingt-trois ans (p). Il fut inhumé à Burſe, & laiſſa deux fils, Giacup & Bajazet. Il avoit été mal-ſain dans ſa jeuneſſe; mais le travail de la chaſſe lui avoit endurci le corps & rétabli la ſanté: il l'aima avec tant de paſſion, qu'il eut juſqu'à quatre mille chiens. L'âge changea ſes mœurs, auſſi-bien que ſon tempérament. Au commencement de ſon régne, il s'étoit montré inviolable dans ſa parole; mais depuis il ne fit pas grand ſcrupule d'y manquer, quand il crut y trouver quelque avantage (q). On prétend que ce Sultan étoit ſorti victorieux de trente-ſix Combats ou Batailles (r). [↩ On trouvera ci-deſſous le Portrait d'Amurath [F], & une Remarque ſur la diverſité qu'il y a entre les Hiſtoriens par rapport à la durée de ſon régne, & à la manière dont il fut tué [G].

(o) Sagredo p. 60. dit qu'il le perça d'un coup de lance.

(p) Vanel p. 410. Sagredo p. 59. 60.

(q) Vanel p. 450.

(r) Vertot ubi ſupra p. 264.

conclue auparavant. Amurath laiſſa dans l'Europe pour y commander en ſon abſence, Ali Bacha, fils de Timurtas ſon Grand-Viſir; & aiant traverſé le Détroit de Gallipoli, ſe rendit à Burſe, où il reçut un Ambaſſadeur du Sultan d'Egypte, qui venoit pour renouveller l'Alliance entre les deux Nations, & qu'il renvoya chargé de préſens. Il paſſa l'Hiver à Burſe, & ſe mit en campagne au retour du Printems. Aladin-Beg de ſon côté aſſembla une Armée, compoſée de Tartares, de Turcomans & d'Arméniens, avec laquelle il s'avança contre Amurath. Lorſqu'il fut à une journée de ſon Camp, il lui envoya un Ambaſſadeur pour lui demander la paix; mais il ne put l'obtenir. Amurath alla camper à Maurocaſtro, & après avoir fait reconnoître l'Armée ennemie, il mit la ſienne en bataille. Son fils Bajazet eut le commandement de l'Aile gauche, compoſée des Troupes que Coza-Beg avoit amenées de Caſtromone, & des Serviens que le Deſpote Lazare avoit été contraint de lui fournir. Jacup * ſon cadet eut la conduite de l'Aile droite; & il ſe réſerva le Corps de bataille, où devoient combattre les Mogols, qui obéiſſoient à Cara Timur. Aladin rangea les ſiens à peu près dans le même ordre. Il ſe mit au Corps de bataille, plaça à gauche les Tartares avec leur Général, & les Turcomans à droite. Les Troupes ſe mêlérent enſuite avec beaucoup de fureur de part & d'autre, & la victoire branloit pancher du côté d'Aladin; quand Bajazet, avec un petit nombre de ceux qui étoient auprès de lui, s'élança au milieu des ennemis comme un Lion furieux, & les obligea à tourner le dos, ce qui lui fit donner le nom de *Guideran*, qui en Langue Turque, veut dire un *foudre*. Aladin ſe ſauva dans Iconie, où Amurath l'alla aſſiéger, & le réduiſit à une telle extrémité, que ne pouvant plus ſe défendre, il lui fit demander la paix; mais ne l'aiant pu obtenir, il lui envoya ſa femme, qui étoit fille de Sultan. Cette Princeſſe parla à ſon père d'une manière ſi touchante, qu'il ne put réſiſter à ſes prières & à ſes larmes. Amurath lui promit de pardonner à ſon époux, & le reçut fort bien, lorſqu'il le vint trouver. Après cette entrevue, Amurath décampa, & s'en retourna à Burſe (s).

* L'Anglois a, après Vanel, *Jacup*; mais je ne trouve point de fils d'Amurath, de ce nom: les Hiſtoriens ne parlent que de *Bajazet* & de *Jacup*, outre *Soliman*. R. D. T.

(s) Vanel p. 441. 444. 445.

[E] *Amurath ſe maria avec une fille de l'Empereur Jean, & fit épouſer à ſes deux fils deux autres Princeſſes Grecques.*] Les noces furent célébrées à Apres avec beaucoup de magnificence, en 1375; & quantité de Princes Mahométans s'y rendirent pour en honorer la fête. Ces réjoüiſſances furent troublées par le Roi de Boſnie, qui s'avança juſqu'à une journée d'Apres, à la tête de trente mille hommes. Les Princes, qui étoient venus à la noce, montérent d'abord à cheval, & aiant aſſemblé ce qu'ils purent de Troupes, ils allérent attaquer les ennemis avec plus de courage que de bonne fortune. L'Armée du Roi de Boſnie étant fort ſupérieure, les Turcs furent preſque tous taillés en pièces. Amurath aiant appris la défaite de ſon Armée, ordonna à Ali-Bacha d'aſſembler des Troupes de tous côtés, & manda à tous ſes Alliés & à ſes Tributaires de ſe rendre auprès de lui avec toutes leurs forces. Et cependant, comme il ne ſe croyoit pas en ſureté à Burſe où il s'étoit retiré, il paſſa le Détroit & ſe rendit à Andrinople. Lorſque l'Armée Ottomanne fut ſur pied, Amurath ſe mit en campagne en 1377, & après avoir vaincu les Boſniens, les Bulgares, les Valaques, & les Moldaves, qui s'étoient tous ligués contre lui, il envoya dans la Bulgarie Ali-Bacha, en qualité de Sérasquier, qui aſſiégea & prit à compoſition Nicopolis, Place fort importante (10).

(10) Le même p. 445-447.

[F] *On trouvera ci-deſſous le Portrait d'Amurath.*] Les Turcs ont donné à cet Empereur le ſurnom de *Gazi*, c'eſt-à-dire Conquérant; nom qu'il mérita à juſte titre. Auſſi avoit-il les qualités qui font les Conquérans. Hardi dans ſes projets, plein de pénétration pour découvrir les occaſions propres à ſatisfaire ſon ambition, d'une promptitude & d'une diligence extraordinaire à les mettre à profit. Libéral envers ſes Soldats, il ſe les attachoit par ſes bienfaits, en même tems que par ſa ſévérité dans l'exercice de la Diſcipline, il les empêchoit de commettre des violences, & d'avoir des querelles entre eux. Habile à ſe prévaloir de ſes avantages, ainſi qu'on l'a vu (11), il ne ſe déconcertoit pas au milieu des plus grands dangers, & conſervoit une préſence d'eſprit admirable. Intrépide à l'excès, il combattoit avec toute le courage poſſible. Cruel dans ſa manière de faire la guerre, il y eut plus de ſang répandu ſous lui, que du tems de tous ſes prédéceſſeurs enſemble. Aſſez doux & humain envers les Peuples qui ſe ſoumettoient volontairement à ſa domination, il étoit même civil à l'égard de ceux qui s'approchoient de lui. Il puniſſoit ſévérement les moindres fautes; ce qui le fit extrêmement craindre des ſiens, dont il ne laiſſa pas de ſe faire aimer. Actif & vigilant, il n'étoit pas moins prompt à exécuter ſes deſſeins dans la vieilleſſe, qu'il l'avoit été dans ſa plus grande vigueur (12). Avec de pareilles qualités, ſecondées de beaucoup de bonheur, on ne ſera pas ſurpris qu'Amurath ait été un grand Conquérant, & qu'on lui en ait donné le nom. REM. DU TRAD.]

(11) Voy. la Rem. [B].

(12) Chalcondyle *Hiſt. des Turcs* L. I. Ch. XI. XIII.

[G] *Diverſité qu'il y a entre les Hiſtoriens par rapport à la durée de ſon régne & à la manière dont il fut tué.*] I. A l'égard de la durée de ſon régne, quelques Lexicographes (13), & l'Auteur de la Table Chronologique qui eſt à la fin de l'Hiſtoire de Conſtantinople, de la Traduction de Mr. Couſin, lui donnent trente ans de régne. Mr. Fleuri (14) le fait régner trente & un an. Chalcondyle (15), Sagredo (16), Vanel (17), Vertot (18) ne lui donnent que vingt-trois ans de régne; & les Turcs lui en donnent trente-deux (19). Il paroît aſſez difficile de concilier ces contrariétés. Je pancherois pourtant à m'en rapporter aux Annales des Turcs. II. La manière dont il mourut eſt rapportée auſſi très diverſement: outre celle qu'on peut voir dans le corps de cet Article & à la marge, il y en a encore pluſieurs autres. Les uns diſent qu'Amurath ſe mettant en devoir de pourſuivre le Deſpote Lazare, qui fuyoit, un Patraſſin Triballien ſe trouva devant lui, & d'un coup de piſque le porta mort par terre (20). D'autres diſent, que Milo alla le trouver avant que la bataille fût commencée, & le perça au milieu de ſes Gardes. Enfin d'Herbelot (21) dit qu'un Transfuge Chrétien, qui étoit paſſé dans ſon Camp, le tua d'un coup de couteau, en faiſant la cérémonie de lui baiſer la main. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il finit ſes jours dans la plaine de Coſova, ſoit dans la bataille, ſoit après (22). REM. DU TRAD.]

(13) Moréri & Lexicon.

(14) *Hiſt. Eccleſiaſt.* T. XX. p. 370.

(15) *Ubi ſupra* c. 13.

(16) *Hiſt. de l'Emp. Ottom.* T. I. p. 60.

(17) Tom. I. p. 431. & 450.

(18) *Ubi ſupra* p. 255.

(19) Herbelot *Bibliot. Orient.* p. 620.

(20) Chalcondyle *ubi ſupra.*

(21) *Bibl. Orient. ubi ſupra.*

(22) Chalcondyle *loco citato.*

(q) Sagredo *Hiſt. de l'Emp. Ottom.* T. I. p. 57. 58. Vanel *Abrégé de l'Hiſt. générale des Turcs* T. II. p. 21.

(b) Sagredo p. 58-100. Vanel p. 21-23.

AMURATH II. dixième Empereur des Turcs, & l'un des plus grands Princes de cette Nation, étoit fils ainé de Mahomet I. auquel il ſuccéda l'an 1421, de l'Hégire 824 (a). Son oncle Muſtapha, le plus jeune des fils de Bajazet, lui diſputa d'abord la Couronne. L'Empereur de Conſtantinople, Jean Paléologue, qui ne pouvoit ſe défendre des Turcs qu'en fomentant la diviſion des Princes du Sang Ottoman, avoit relaché Muſtapha des priſons où il le tenoit enfermé à Lemnos. Amurath tâcha de corrompre cet Empereur par l'avarice & par l'ambition: mais ce Prince rejetta ſes propoſitions [A]. Muſtapha avec le ſecours des Grecs ſe rendit maître de Gallipoli, & ſe fit couronner à Andrinople, où il fit étrangler Bajazet Bacha, qui y commandoit pour ſon neveu (b). Amurath y accourut promptement, mit le ſiége devant cette Ville, & obligea Muſtapha à ſe retirer dans les montagnes, où il fut pris, & ſacrifié à la raiſon d'Etat. Le Sultan, pour ſe venger de l'Empereur

[A] *Mais ce Prince rejetta ſes propoſitions.*] Amurath lui avoit offert deux-cens mille écus, avec tout le Pays qui eſt autour de Gallipoli, s'il vouloit lui remettre entre les mains ſon Concurrent. Mais cet appas ne fut pas aſſez puiſſant pour toucher l'Empereur Grec, & il ne voulut pas contribuer au rétabliſſement d'une Monarchie, qu'il prévoyoit bien devoir un jour ruïner la ſienne. Les Grecs n'étoient plus ces Braves d'autrefois, qui avoient donné la loi à tout l'Orient: ils avoient abandonné la Guerre, pour ſe livrer aux plaiſirs tranquilles de la Cour, & au Commerce. Leur Pays étoit devenu l'Empire des Lettres, qui donnent de l'éloignement pour les Armes. C'eſt pourquoi les Turcs, dès le commencement de leur Empire, ne négligérent pas ſeulement les Sciences, mais même toutes ſortes d'Arts, pour s'appliquer uniquement à la Guerre (1). Dans les prémiers acroiſſemens de leur grandeur, ils ne ſavoient ni lire, ni écrire: mais lorſqu'ils avoient un Traité à ratifier, ils ſe noirciſſoient la main avec

(1) Vanel p. 21. 22. Sagredo p. 58. 59.

pereur Grec, marcha vers Conſtantinople pour l'aſſiéger, quoique ſon père lui eût recommandé en mourant, & l'eût conjuré même de ne jamais troubler les Grecs, par reconnoiſſance des ſecours qu'ils lui avoient donnés dans la guerre qu'il avoit eue contre ſes frères. Mais il fut obligé de lever le ſiége, & d'écouter des propoſitions de paix. Cependant il manqua de foi, & obligea l'Empereur Grec & le Prince de Caramanie à prendre d'autres meſures pour arrêter le cours de ſes violences, en ſoulevant contre lui Muſtapha [B] ſon fils. Il conſentit enfin à faire la paix avec eux, mais à des conditions fort dures [C]. En 1424 il rétablit la Diſcipline parmi les Janiſſaires, & réforma les abus des Spahis [D]. En 1426, l'Empereur Sigismond, ſollicité par le Pape Martin, fit une Ligue avec Ladiſlas II. Roi de Pologne contre les Turcs; mais ils ne purent arrêter le cours des conquetes d'Amurath (e), qui entra dans l'Albanie. Jean Caſtriot, à qui ce Royaume appartenoit, fut obligé de traiter avec lui, de lui livrer la Capitale de ſes Etats, & de lui donner pour Otages ſes trois enfans, parmi leſquels étoit George, ſi fameux dans l'Hiſtoire ſous le nom de *Scanderbeg*. Amurath, irrité contre le Roi de Hongrie, des ſecours qu'il avoit envoyés en Bulgarie, mit le ſiége devant Belgrade: mais Jean Hunniade Gouverneur de Tranſilvanie l'obligea de le lever, & le défit dans une ſeconde irruption qu'il fit dans ce Royaume en 1442 (d); ce qui obligea Amurath à faire la paix avec le Roi de Hongrie. Cela ne l'empêcha pas en 1443 d'entrer dans la Boſnie, dont il força le Prince de lui payer un Tribut annuel de vingt-cinq mille ducats; ni de faire une irruption dans la Morée [E]. Pour arrêter le cours de ſes conquetes, les Chrétiens formérent une Ligue générale, mais qui ſe rompit bientôt [F]. Amurath attaqua le Prince de Caramanie, qui réſiſta, mais très malheureuſement pour lui [G]; ce qui engagea les Chrétiens à renouveller leur Ligue. Le Roi de Hongrie, qui avoit de-

(e) Vanel p. 28.

(d) Sagredo p. 108-110.

vec de l'encre, & l'imprimoient enſuite ſur le papier. On en voit encore de cette maniére, des prémiers Empereurs *Othoman* & *Orcan*, que les Turcs conſervent avec autant de vénération, que ſi c'étoient des Reliques, ou la mémoire de la choſe la plus ſainte & la plus religieuſe (2).

(1) Sagredo p. 99.

[B] *En ſoulevant contre lui Muſtapha ſon fils.*] Vanel (3) dit qu'il étoit frère d'Amurath. Muſtapha n'avoit alors que treize ans. Ce jeune Prince étoit mécontent de ſon pere: ou lui offrit un aſyle à Conſtantinople, d'où il ſe rendit en Aſie avec ce qu'il put tirer de l'argent. Mais pendant qu'il donnoit à Nicée les ordres néceſſaires pour commencer la guerre, Amurath corrompit ſon Gouverneur, qui lui rendit un compte exact de toutes les démarches de Muſtapha; deſorte qu'il le ſurprit, & le fit étrangler en ſa préſence (4). Vanel dit (5), qu'il fut arrêté par ſon Gouverneur, qui gagné par Amurath, l'étrangla de ſa propre main.

(2) Pag. 24.

(4) Sagredo p. 101.

(5) A l'endroit cité.

[C] *Il conſentit à la paix, mais à des conditions fort dures.*] La principale étoit, que les Grecs démoliroient la grande Muraille qui fermoit l'iſthme de Corinthe, (qui avoit ſix milles de long), quoiqu'elle eût été bâtie du conſentement de Sultan Mahomet, père d'Amurath. Les Princes de la Gréce furent obligés outre cela, ou de lui donner leurs enfans en Otage, ou de lui payer Tribut. Le Prince de Sinope, & le Deſpote de Bulgarie, pour conſerver leurs Etats, lui envoyérent leur enfans pour Otages de leur fidélité. Le Deſpote apprit que malgré cela, Amurath avoit deſſein de ſe ſaiſir de Spérendonie (6), Capitale de ſes Etats. Ce manque de foi l'obligea de dépêcher ſecrettement au Roi de Hongrie pour lui demander du ſecours, & il laiſſa George ſon fils aîné dans cette Place pour la défendre. Amurath en aiant eu avis, prévint le ſecours, & aſſiégea Spérendonie. George, effrayé du nombre des aſſiégeans, fit un Traité avec le Sultan, à des conditions qui ne furent pas exécutées. Amurath fit appliquer des ballins ardens ſur les yeux de ce Prince & ſur ceux de ſon frère, & leur fit ainſi perdre la vue à l'un & à l'autre. Leur ſœur, qui étoit d'une beauté ſurprenante, fut conduite par ſon ordre dans le Serrail, pour ſervir à ſes plaiſirs infames. Sagredo fait à cette occaſion une réfléxion, qui ſent trop la pointe, & qui eſt peu digne de la gravité de l'Hiſtoire, ſur-tout dans un ſujet auſſi triſte: la voici (7). „ On peut dire que ces mal-„ heureux Princes devinrent comme des taupes ſans cer-„ re, parce qu'ils cédérent lâchement aux Turcs celles „ qui leur appartenoient. Ils avoient preſque entiére-„ ment perdu la vue, avant même que de perdre les yeux, „ puiſqu'ils ſe fiérent aux promeſſes trompeuſes de cet „ Infidéle, & qu'ils n'eurent pas le courage de ſe défen-„ dre juſqu'à la dernière goutte de leur ſang." Voilà qui eſt bien éloigné de la noble ſimplicité, qui eſt le vrai caractére d'un Hiſtorien, & que le Traducteur loue ſi fort dans cet Auteur (8).

(6) Vanel la nomme *Sperendovie*.

(7) P. 104.

(8) Voy. la *Preface de M.* Lauſenat.

[D] *Il rétablit la Diſcipline parmi les Janiſſaires, & réforma les abus des Spahis.*] Il ordonna que cette Milice ne ſeroit compoſée que des enfans des Chrétiens; deſorte que lorſque dans la ſuite il s'y eſt introduit des fils de Turcs naturels, ç'a été un abus formellement contraire à leur prémiére inſtitution. Il reconnut qu'en y admettant de ces derniers, le choix ne s'en faiſoit pas avec aſſez d'exactitude, que la faveur & la complaiſance y avoient trop de part, & que ces Soldats ſe ſentant protégés par leurs péres, ſe ſoulevoient plus facilement. Pour prévenir ces déſordres, il ordonna qu'on enlevât les enfans des Chrétiens dés l'âge le plus tendre, afin qu'ils oubliaſſent plus facilement la Religion dans laquelle ils étoient nés, & qu'ils ne connuſſent point d'autre père que le Sultan. C'eſt par cette raiſon, qu'en Turc ils l'appellent *Paleinſabahe*, c'eſt-à-dire, *notre Père*, parce que c'eſt lui qui les nourrit, les habille, & les diſtribue dans les Serrails, pour y être dreſſés & y apprendre la ſcience des Armes. C'eſt le principe de leur attachement à ſa perſonne. Et l'intérêt réciproque qui les unit, contribue à leurs victoires, plus que toute autre choſe. Le mot de Janiſſaire eſt tiré de *Jamna*, qui ſignifie *la Porte*, qui eſt le nom que l'on donne à la Cour du Grand-Seigneur, à la garde de laquelle ils furent deſtinés. Ils n'étoient pas plus de douze mille, dans leur prémiére inſtitution. Ce petit nombre exécuta les entrepriſes les plus difficiles; & quoiqu'il s'augmentât dans la ſuite, leur valeur ne s'augmenta pas; au contraire, leur grand nombre fut cauſe du relâchement de la Diſcipline, & par conſéquent diminua leur bravoure. Quand les Commiſſaires alloient recevoir le Tribut parmi les Chrétiens, le choix des enfans ſe faiſoit en préſence du Podeſtat ou Conſul de la Nation, du Greffier, & de l'Aga des Janiſſaires. Les péres étoient obligés de faire venir devant eux tous leurs enfans au-deſſous de douze ans, & pas un n'étoit exempt, que ceux qui n'avoient qu'un fils unique: on en prenoit un par famille. On donnoit cette commiſſion à des Turcs deſintéreſſés, parce que les Chrétiens prodiguoient tout ce qu'ils avoient de plus précieux pour ſauver leurs enfans. Par grace particuliére, on pardonnoit aux Janiſſaires la prémiére faute qu'ils faiſoient, mais on les puniſſoit ſévérement lorſqu'ils y retomboient. On les diviſa ſous leurs Chefs en pluſieurs Bandes, qu'on appelle *Chambres*. Ils peuvent par leur mérite parvenir aux plus grands Emplois, puiſque la différence de naiſſance n'a point lieu parmi eux. Lorſqu'ils ſe ſoulévent aſſez fouvent, la ſévérité de la Juſtice Turque appaiſe bientôt ces mouvemens par la mort de leurs Chefs. Amurath rétablit auſſi la Diſcipline parmi les Spahis, en privant de leurs Timars ceux qui ne ſe rangeoient pas en bon équipage ſous leurs Enſeignes. C'eſt ainſi qu'il réforma les abus qui s'étoient gliſſés dans l'Armée, qu'il rendit ſes Troupes invincibles, & ſe mit en état d'exécuter heureuſement tout ce qu'il voulut entreprendre (9).

(9) Sagredo p. 103. &c. Vanel p. 26. &c.

[E] *Il fit auſſi une irruption dans la Morée.*] Il l'attaqua avec furie, & emporta tout ce qui ſe trouva devant lui. Les Deſpotes Démétrius & Thomas, fréres de Conſtantin Paléologue Empereur de Conſtantinople, poſſédoient une grande partie de cette Province. Ils avoient eu quelque démêlé avec leurs Sujets, & cette diſcorde civile s'étoit paſſée juſques à eux-mêmes. Démétrius, ſuivant la Politique pernicieuſe des Chrétiens, ſe ligua avec le Turc l'an 1443; mais en peu de tems le conſidéré & l'ennemi furent traités également, & ſe virent réduits à perdre leurs Etats, & leur liberté. Thomas ne fit pas une longue réſiſtance: il s'enfuit à Rome, où il porta avec lui la Tête de S. André Apôtre, que le Pape alla recevoir en Proceſſion avec une pompe ſolennelle (10).

(10) Sagredo p. 112.

[F] *Les Chrétiens formerent une Ligue générale, mais qui ſe rompit bientôt.*] La Pologne, la Hongrie, la Tranſilvanie, la Servie & la Bulgarie ſe joignirent enſemble, & mirent ſur pied des forces proportionnées à la grandeur de l'entrepriſe. Et pour travailler plus utilement à l'avantage de la Cauſe, on réſolut de ne pas ſe laiſſer prévenir, & d'attaquer l'ennemi commun dans ſes Etats mêmes, pour délivrer ceux des Confédérés qui étoient dans l'oppreſſion. On crut donc qu'il étoit à propos de porter la guerre juſques dans le cœur de l'Empire Ottoman, parce qu'on étoit ſûr d'y trouver des vivres en abondance, & un grand nombre de Chrétiens, qui ſeroient charmés de briſer leurs chaines & de ſe joindre aux Alliés. Un ſi beau deſſein fut non ſeulement négligé, mais entiérement renverſé, par la trahiſon de George Deſpote de Bulgarie. Il ſe ſépara des autres, & fit ſon accommodement avec Amurath. Cette perfidie fit avorter tous les deſſeins de la Ligue. Les autres Confédérés s'empreſſérent à l'envi de conclurre chacun ſéparément leur Traité, pour ne pas demeurer expoſés au reſſentiment du Sultan victorieux. Ladiſlas même, Roi de Hongrie, fut obligé de s'accommoder au tems, mais non ſans beaucoup de peine (11).

(11) Sagredo p. 118-124.

[G] *Qui réſiſta, mais très malheureuſement pour lui.*] Il avoit voulu profiter de la conjoncture favorable de cette invaſion générale, que les Chrétiens avoient deſſein de faire dans l'Empire Turc, & avoit mis pour cela une Ar-

depuis peu fait la paix avec Amurath, reprit les armes contre lui, à la follicitation du Pape Eugène & des autres Princes Chrétiens [*H*]. Il donna le commandement de fon Armée à Hunniade, qui fe campa mée nombreufe fur pied, afin d'appuyer les deffeins de fes Alliés & de fe délivrer de l'eſclavage des Ottomans. La Ligue s'étant évanouïe, il fe trouva feul à faire tête à un ſi puiſſant ennemi; & n'étant pas aſſez fort pour ſe ſoutenir de lui-même, il fut forcé de fuccomber. Amurath ſe prépara donc à réduire le Prince de Caramanie, dont la ruïne devoit entraîner celle des autres, qui n'étoient pas ſi puiſſans. Il le défit en pluſieurs occaſions. Mais il ne ſe contenta pas d'employer les armes contre ce malheureux Prince, il eut recours à la trahiſon pour le ſurprendre & le perdre. Il répandit de l'argent parmi les principaux Officiers de ſes Troupes, & les corrompit: il ſe rendit maître de la Capitale de ſes Etats, & d'une de ſes filles admirablement belle, qu'il épouſa aux débauches de ſon Serrail. Elle tâcha de rallentir l'ardeur de ce Conquérant; elle le conjura d'arrêter le cours de ſes victoires, & de recevoir un de ſes frères pour gage de la fidélité de ſon père. Les careſſes les plus tendres de cette Princeſſe ne ſirent pas capables de calmer la fureur du Sultan, qui malgré la paſſion qu'il avoit pour les plaiſirs, en ſentoit encore une plus violente pour la guerre. Mais les Princes Chrétiens le forcèrent à ſortir des Etats du Caraman, pour venir défendre les ſiens propres. Ils reconnurent la faute qu'ils avoient faite, d'avoir rompu la Ligue; que faiſant leur Traité à part avec leur ennemi commun, ils avoient chacun en particulier fouſcrit à leur propre ruïne; & que la perte de la Caramanie ſeroit ſuivie de celle de la Hongrie & de la Pologne (12).

(12) Sagredo p. 114-116.

[H] A la ſollicitation du Pape Eugène & des autres Princes Chrétiens. Ladiſlas; plein de gloire des grands ſuccès qu'il avoit eus l'année précédente (1443) par les bons conſeils du Cardinal Julien Céſarini Légat du Siége de Rome en Hongrie, & avec le ſecours de Hunniade, étoit fort ſollicité à continuer une entrepriſe ſi heureuſement commencée. Le Pape Eugène, les Vénitiens, les Génois, & l'Philippe Duc de Bourgogne offrirent d'équiper une Flotte conſidérable, pour fermer aux Turcs le paſſage en Europe: & Jean Paléologue Empereur des Grecs, quoique foible, ne laiſſoit pas de promettre de s'oppoſer à leurs progrès dans la Thrace. Le Prince de Caramanie promettoit de porter la guerre en Aſie, pendant qu'on attaqueroit Amurath en Europe; ainſi que Scanderbeg occupoit aſſez les Turcs. Enfin la guerre fut univerſellement réſolue. On équipa une Flotte de ſoixante-dix Galères, commandée par le Cardinal Condelmer neveu du Pape, qui fit voile vers l'Helleſpont pour ſe ſaiſir des Ports, & empêcher le paſſage des Convois. Amurath, étonné d'un ſi grand appareil, & ne ſe croyant pas aſſez fort pour réſiſter à tant de Princes ligués contre lui, fongea ſérieuſement à la paix, pour laquelle il avoit eu tant d'éloignement. Il promit ſecrettement à George Deſpote de Servie, ſon beau-père, des Etats & des enfans duquel il s'étoit rendu maître, que s'il pouvoit lui procurer la paix, il lui rendroit & les uns & les autres. Le Deſpote ne put réſiſter à ces belles promeſſes: il communiqua l'affaire à Hunniade, qui ſe remit aiſément, gagné par quarante ou cinquante mille écus d'or qu'on lui promit, avec quelques Places qu'il tenoit en Hongrie, & qu'on lui vouloit diſputer. Il y fit facilement conſentir le Roi de Pologne, qui n'étoit pas porté à continuer la guerre. Ainſi, au grand mécontentement du Cardinal Légat, on conclut une tréve de dix ans, à ces conditions: Qu'Amurath joüiroit de la Bulgarie; qu'il rendroit tout ce qu'il avoit pris dans ce Pays-là, à ceux auxquels il appartenoit avant la guerre; que les priſonniers ſeroient délivrés de part & d'autre, & en particulier les fils de George Deſpote de Servie. Les Turcs voulurent que Ladiſlas jurât d'obſerver la tréve ſur la ſainte Euchariſtie; mais il en fut empêché par un nommé Grégoire, qui fut enſuite Evêque de Léopold: le Roi jura ſur les Evangiles, & Amurath ſur l'Alcoran. Après la concluſion de cette tréve, le Cardinal Condelmer, qui commandoit la Flotte dans l'Helleſpont, manda qu'il ſe préſentoit la plus belle occaſion du monde pour recouvrer tout ce que les Turcs poſſédoient en Europe, Amurath étant fait paſſer ſes Troupes en Aſie contre le Prince de Caramanie. Il mandoit auſſi au Roi Ladiſlas, qu'il devoit ſe reſſouvenir de la promeſſe qu'il avoit faite aux Princes Chrétiens, & qu'il ſe hâtât de venir avec ſon armée, les autres étant déjà envoyé leurs Troupes. On reçut auſſi des Lettres de Jean Paléologue, qui faiſoit les mêmes inſtances pour continuer la guerre, aſſûrant qu'il avoit déja commencé à attaquer les Turcs; qu'il ne falloit en aucune maniére ſe fier à la tréve que l'Ambaſſadeur d'Amurath avoit ſignée, ſa la prémiére occaſion favorable les Turcs reprendroient les armes, ſans ſe ſoucier de leur ſerment; & qu'il ſeroit fâcheux que de ſi beaux commencemens demeuraſſent ſans effet, par une négligence lâche & criminelle. Toutes ces remontrances firent tant d'impreſſion ſur l'eſprit des Princes qui avoient ſigné la tréve, qu'ils s'en repentirent, & s'imaginérent qu'ils alloient devenir la fable & la riſée de tous les Peuples, après la foi qu'ils avoient promiſe au Pape Eugène, à l'Empereur Jean Paléologue, à tous les Grecs & les Latins, dont le ſecours étoit tout prêt; que ce ſeroit une perfidie, que de les laiſſer dans le péril où on les avoit attirés; & que d'ailleurs on étoit bien fondé à rompre cette tréve avec les Turcs, puiſqu'ils n'avoient pas exécuté tous les articles, & qu'ils avoient manqué à rendre les priſonniers au tems marqué, & les Places qu'ils occupoient. Les eſprits étant ainſi irréſolus entre l'obſervation de la tréve & la continuation de la guerre, le Cardinal Julien, Légat, prouva de ces deux opinions pour repréſenter vivement aux Chefs de l'Armée Chrétienne, dans quels malheurs leur précipitation les avoit réduits, en faiſant la paix avec une Nation infidéle, pendant qu'ils violoient la foi & l'alliance ſacrée, jurée au Pape & aux Princes, pour un léger intérêt, puiſqu'il ne s'agiſſoit que de recouvrer la Myne déjà toute ruïnée, & qui ſeroit reprife en peu de tems; que ce ſecond accord avec le Turc étant préjudiciable à leur honneur, & encore plus au bien de l'Egliſe, ils devoient le rompre ſans ſcrupule, pour s'en tenir au premier qu'ils avoient contracté avec Eugène, Jean Paléologue, les Grecs & les Italiens. „ Sans „ cela, *ajouta le Légat*, qu'aurez-vous à répondre à l'Em„ pereur de Conſtantinople, qui, ſuivant ſi promeſſe, eſt „ déja en campagne, & attend votre Armée? au Pape, „ aux Vénitiens, & aux Génois, qui ont leurs Flottes „ toutes prêtes? aux Bourguignons, qui par un zéle que „ la ſeule Foi anime, ſe ſont embarqués depuis longtems, „ & après avoir eſſuyé beaucoup de dangers ſur l'Océan, „ ſont tout prêts ſur l'Helleſpont à attaquer les Infidéles?" Il ajouta, qu'à la vérité, il étoit preſent au Traité impie qu'on venoit de faire avec les Ennemis de la Religion Chrétienne; mais qu'il l'avoit condamné, & s'y étoit oppoſé de toutes ſes forces; & que s'il n'avoit pas porté plus loin ſon oppoſition, c'eſt qu'il s'étoit laiſſé vaincre par la fageſſe & l'autorité de Hunniade; outre que la ſituation de George Deſpote de Servie l'avoit touché: qu'enfin il n'avoit cédé qu'avec beaucoup de peine, ain qu'un ne dit pas qu'il fut contraint aux avantages des Hongrois & des Peuples voiſins, quoiqu'il fut bien convaincu d'ailleurs des dommages qu'en ſouffriroit la Religion Chrétienne. Enfin il les exhorta à rompre ce Traité, avant que le bruit de leur perfidie ſe répandit plus loin. Et parce que le reproche d'avoir violé une Alliance, accompagnée d'un Serment ſolennel, arrêtoit les Chrétiens, & leur cauſoit des ſcrupules, le Légat ajouta: „ Qu'il eſt „ quelquefois permis, pour le bien public, de ne point „ tenir la parole qu'on a donnée, quand cette parole y „ eſt contraire; & qu'on peut en ces occaſions manquer „ de foi aux Infidéles. Qu'à la vérité, on doit obſerver „ un Serment juſte, & fondé ſur l'équité; mais que celui „ qui tend à la ruïne du particulier & du public, doit être cenſé nul: qu'une promeſſe infenſée & inſidéle déplait à Dieu. Qu'il eſt bien plus mauvais & plus criminel de violer la ſainteté d'une Alliance faite avec le Pape & avec les Princes Chrétiens, & que Dieu ne laiſſeroit pas une ſi grande perfidie ſans punition. Enfin, qu'il étoit beaucoup plus agréable à Dieu, & plus glorieux pour eux, de retirer de la dure & cruelle ſervitude des Turcs, tant de Provinces qu'ils avoient uſurpées, que d'obſerver le Traité fait avec eux à la ruïne de la Religion. Qu'il ne falloit point laiſſer échaper une occaſion ſi favorable, qu'ils ne retrouveroient jamais; & que pour lever tous les ſcrupules que le Roi de Pologne & les Princes pourroient avoir ſur le violement du Traité, il leur en donnoit l'abſolution par l'autorité du Pape, dont il étoit le Légat." Æneas Sylvius rapporte (13) que le Pape Eugène, qui avoit pris cette affaire à cœur, étant informé de la tréve faite avec Amurath, écrivit au Cardinal Julien, que cette Alliance contractée à ſon inſu, étoit nulle; qu'il ordonnoit au Roi Ladiſlas de la rompre, & qu'il lui donnoit abſolution de ſon Serment. Il chargeoit le Cardinal de faire tous ſes efforts pour renouveller la guerre, ſoit par prières, ſoit par menaces, pour ne pas laiſſer tant de projets inutiles. Le Diſcours du Cardinal Légat fut ſi efficace, qu'on n'entendoit dans toute l'Aſſemblée que ces cris de ceux qui demandoient la guerre, quand même le ſuccès ſeroit douteux; proteſtant qu'il valoit mieux mourir en combattant pour la Religion, que de manquer à ceux qui étoient ſi aciés pour la conſervation, & s'attirer par-là une confuſion éternelle. Le Deſpote de Servie & Hunniade n'y parurent point oppoſés; le prémier ſe flattant d'une victoire aiſée, & du recouvrement de ſes Etats; & l'autre, leurré par la promeſſe qu'on lui faiſoit de l'établir dans le Royaume de Bulgarie. On ſit ſavoir la rupture de la tréve à l'Empereur Jean Paléologue, & au Cardinal de Venile nereu du Pape, qui commandoit la Flotte; & la guerre contre Amurath recommença avec plus de vigueur que jamais (14). [❧ Il y auroit bien des choſes à dire ſur cet événement. On y voit à découvert, l'eſprit & les maximes de la Cour de Rome, qui croit être en droit de violer ce qu'il y a de plus ſacré, & d'obliger les autres au même crime, dès que l'Intérêt le demande. La Morale du Cardinal Julien n'eſt pas tout à fait celle de David, qui étoit réſolu, *s'il avoit juré, fût-ce à ſon dommage, de n'y rien changer.* Cette Morale ruïne entiérement les fondemens de la Société. Si la religion du Serment, ſi les Traités ne ſont pas inviolables, & ſi tous des prétextes controuvés on peut les fouler aux pieds, il ne reſte plus de bonne-foi, la confiance eſt bannie, & l'on ſe trouve néceſſairement réduit à la Loi du plus fort. Auſſi, malgré tous les raiſonnemens du Cardinal Julien, & malgré ſes diſpenſes

(13) Æneas, c. 1. dans Fleury *Hiſt. Eccléſ.* T. XXII. p. 419.

(14) Fleury T. XXII. p. 419. 420.

campa proche de Varne. Le reſte de la Chrétienté fit des préparatifs extraordinaires contre les Turcs, & l'on mit en mer une Flotte, commandée par Louis Loredano (e). Ces préparatifs obligérent Amurath à paſſer en Europe à la tête de cent mille Turcs Aſiatiques; & il fut bientôt joint par les Troupes Européennes, qui étoient plus braves & plus aguerries. Avec cette Armée il s'avança dans les campagnes de Varne, où ſe donna cette fameuſe bataille, ſi fatale aux Chrétiens [I]. Mais au milieu de tant de proſpérités, Amurath trouva un puiſſant obſtacle qui en traverſa le cours, dans la valeur & la bonne conduite de Scanderbeg. Comme nous deſtinons un Article particulier à faire connoître ce Grand-Homme & ſes actions, nous n'entrerons pas ici dans le détail de ce qui le regarde, quelque liaiſon que ſon Hiſtoire ait avec celle d'Amurath. Il s'empara par ſtratagême de l'Albanie, dont le Sultan s'étoit rendu maître après la mort de Jean Caſtriot ſon père (f). Il choiſit parmi les Albanois huit mille chevaux & ſept mille hommes de pied. Avec un ſi petit Corps de Troupes, mais à la faveur des montagnes & des défilés dont le Pays étoit embarraſſé, il battit quatre grandes Armées qu'Amurath envoya contre lui: la première commandée par Ali, dont la défaite auroit pu être très avantageuſe aux Chrétiens, s'ils avoient ſu en profiter [K]: la ſeconde Armée étoit com-

(e) Sagredo p. 116.. 118. Vanel p. 41-42.

(f) Sagredo p. 131.

ſes & ſon abſolution, le Roi de Pologne ne laiſſa pas de ſentir de ſecrets remords d'avoir violé ſon ſerment (15); & il y a des Hiſtoriens qui ont regardé ſa mort comme un effet de la vengeance divine, à cauſe de ſon infidélité (16).

ADD. DU TRAD.

[I] *Cette fameuſe bataille ſi fatale aux Chrétiens.*] Varne, où Amurath rencontra l'Armée Chrétienne, eſt une Ville de la Baſſe Meſie au Pont-Euxin. Ladiſlas avoit une grande envie de combattre, quoiqu'il eût un abcès à la cuiſſe gauche, qui l'incommodoit, & que le Cardinal Julien fût d'avis que l'Armée ſe retranchât du côté de la montagne, pour mieux connoître les forces de l'ennemi, & juſqu'à ce qu'on eût des nouvelles aſſurées de la Flotte & des Grecs. Pluſieurs autres opinoient de même. Mais Hunniade & le Deſpote George repartirent, qu'ils connoiſſoient les forces des Turcs, qu'on faiſoit toujours leur Armée plus nombreuſe qu'elle n'étoit en effet; & que quand toute la Turquie ſeroit aſſemblée, les Hongrois, dont la valeur étoit connue, n'auroient rien à craindre. Ainſi, ſur leur avis téméraire, on réſolut le combat pour le lendemain. Mais quand les deux Armées furent en préſence, Hunniade fut ſi étonné du nombre prodigieux de Soldats avec qui l'on alloit avoir affaire, qu'il conſeilla à Ladiſlas de ſe retirer & de ne point hazarder la bataille. Ce Prince repliqua, que ſon conſeil venoit trop tard, qu'il valoit mieux périr un combat hazardeux, que de ſe deshonorer en prenant honteuſement la fuite; & lui reprochant en colère les termes magnifiques dont il s'étoit ſervi le jour précédent, il donna ordre à chacun de prendre les armes. Hunniade rangea l'Armée en bataille. Elle n'étoit compoſée que de dix-huit à vingt-mille hommes, pendant que celle des Turcs en avoit plus de ſoixante-mille, & même juſqu'à cent-mille, ſelon quelques Auteurs. Le combat ſe donna le 10 de Novembre, veille de S. Martin. On ſe battit vaillamment de part & d'autre, & aſſez longtems. L'Avant-garde des Chrétiens ayant renverſé celle des Turcs, Amurath en fut ſi effrayé, qu'il réſolut de prendre la fuite ſur le champ; & il l'auroit fait, ſi ſes Officiers ne l'euſſent arrêté, & n'euſſent pris la bride de ſon cheval, en le menaçant de le tuer, s'il ne faiſoit ſon devoir. On revint donc à la charge, & la victoire fut longtems douteuſe; mais à la fin elle ſe déclara pour les Turcs. Les Chrétiens, accablés ſous le grand nombre de leurs ennemis, ne ſe battoient qu'en retraite; lorſque Ladiſlas, emporté par le feu de la jeuneſſe, ſe jetta au plus fort de la mêlée, fans pouvoir être arrêté par Hunniade, & frappant à droite & à gauche, s'avança juſqu'au Corps des Janiſſaires, fut une colline, où Amurath étoit campé. Son cheval fut tué ſous lui, & ce jeune Prince, abandonné & accablé, perdit la vie, n'étant âgé que de vingt ans. Les ennemis, qui juſqu'alors avoient vivement preſſé de la victoire, reprirent courage, & mirent en fuite ceux qui auparavant les faiſoient fuir. Bonfinius (17) rapporte qu'Amurath, au commencement de la bataille, voyant les ſiens plier & s'enfuir, tira de ſon ſein le Traité d'alliance fait avec les Chrétiens, & que le déſirant il s'écria, levant les yeux au Ciel: *Voici*, JESUS-CHRIST, *l'Alliance que les Chrétiens ont faite avec moi, en jurant par ton ſaint Nom. Si tu és Dieu, venge ici ton injure & la mienne.* A peine eut-il achevé, dit cet Auteur, que l'Armée Chrétienne commença à avoir du deſſous. Il eſt conſtant que ſi Hunniade eût imité la valeur de Ladiſlas, Amurath auroit peut-être perdu la vie, & l'empire de la Grèce, ce jour-là. Mais les Hiſtoriens nous apprennent qu'auſſi-tôt qu'il vit les enſeignes des Chrétiens plier, il ſe retira de la mêlée avec dix mille hommes, tant Hongrois que Valaques, & prit la fuite, ſans rien dire au Roi, dans le tems où la victoire ne s'étoit pas encore déclarée en faveur des Turcs. Peut-être que par la grande expérience qu'il avoit acquiſe dans les différentes Actions où il s'étoit trouvé, prévoyant qu'il n'y avoit plus d'eſpérance, il aima mieux ſauver une partie de l'Armée, que de la perdre toute entière. Le Roi Ladiſlas aiant été tué, Amurath le fit enterrer dans le lieu même du combat, avec beaucoup d'honneur. Il fit dreſſer une eſpèce de colomne au bout de ſon Tombeau, ſur laquelle il fit écrire toute l'Hiſtoire de ce jeune Prince, digne d'une plus longue vie. Le Deſpote de Servie fut des premiers à prendre la fuite, voyant que les ſiens étoient maltraités. Hunniade ſe retira vers la Hongrie, & aiant été arrêté en chemin dans la Valachie, il fut bientôt mis en liberté, même avec des préſens; & il s'en alla auſſi-tôt après en Hongrie, pour empêcher que la mort du Roi Ladiſlas ne cauſât quelque innovation. Quant au Cardinal Julien, il fut auſſi tué; mais on parle diverſement de ſa mort, & l'on doute s'il perdit la vie ou dans la bataille, ou en fuyant, ou en paſſant le Danube, à cauſe de l'or dont il étoit chargé. Quelques-uns ont rapporté, qu'aiant pris la fuite après la perte de la bataille, il tomba entre les mains de quelques Voleurs Hongrois, qui l'aiant reconnu lorſqu'il abbreuvoit ſon cheval dans un étang, & croyant qu'il avoit de l'argent, le firent deſcendre de cheval, le tuérent & le dépouillérent, laiſſant ſon corps nud expoſé aux bêtes & aux oiſeaux (18). Les Auteurs l'ont fort blâmé, comme étant la cauſe de tous ces malheurs. Ce qu'on ne peut nier, c'eſt qu'il fut la cauſe de la rupture d'une paix juréé ſolennellement, & par conſéquent de la perte de preſque toute l'Armée. Tel eſt le récit du Continuateur de Mr. Fleuri. Celui de Sagrédo eſt différent à quelques égards. Il raconte la bataille de Varne, d'une manière plus honorable pour Hunniade. Selon lui, ce Général diſpoſa l'Armée Chrétienne de la manière la plus avantageuſe. Il chargea enſuite avec beaucoup de vigueur Czaz Beglierbey de l'Aſie, & le tua. Cette mort mit un tel déſordre dans toute l'Aile gauche, que les Aſiatiques prirent la fuite. Amurath voyant les chofes déſeſpérées, penſoit déjà à ſe ſauver, lorſque les Evêques de Strigonie & de Varadin, avec les principaux Seigneurs de Hongrie & de Pologne, tous jaloux de la gloire de Hunniade, ne voulurent pas qu'il eût ſeul l'honneur de cette victoire, & aimérent mieux périr, que de vaincre ſous les ordres de ce Général. Ils preſſérent leur jeune Roi d'attaquer l'Aile droite, où Amurath combattoit en perſonne avec les Janiſſaires, & ſa mort arracha la victoire aux Chrétiens. Hunniade fit des efforts incroyables, mais inutiles, pour retirer le corps du Roi; ce qui l'obligea à s'ouvrir un paſſage l'épée à la main, & il ſe retira en bon ordre avec ce qui reſtoit de Troupes (19). Sagrédo nous apprend auſſi, qu'Amurath ſe promena dans le champ de bataille, où il prit plaiſir à fouler aux pieds les corps de ſes ennemis avec une fierté dédaigneuſe, contemplant avec joie une ſi cruelle boucherie. Il ſe tourna vers Aſab-Beg, & lui fit remarquer que parmi un ſi prodigieux nombre de morts, on voyoit peu de gens d'un âge avancé. Aſab lui répondit, que s'il y en avoit eu beaucoup de cet ordre, ils ne ſeroient point ſortis de leurs retranchemens, & n'auroient pas précipité la perte d'une bataille, lorſqu'ils tenoient la victoire dans leurs mains. Amurath commanda qu'on mît la tête d'Uladiſlas au bout d'une pique, & enſuite il l'envoya à Burſe, où elle fut portée en triomphe (20). Le même Hiſtorien obſerve que deux choſes contribuérent beaucoup à la perte de cette bataille, la perfidie du Deſpote de Servie, & la mésintelligence qu'il y avoit entre les Hongrois & les Polonois (21). Les Hiſtoriens Polonois racontent à l'occaſion de la bataille de Varne, une particularité fort mémorable. C'eſt qu'entre autres priſonniers de leur Nation, on amena à Amurath qui étoit alors à Andrinople, douze Gentilshommes à la peine ſortis de l'âge de puberté, d'une taille & d'une beauté charmante. Le Sultan les fit circoncire, & les enferma dans ſon Palais, pour les employer à des uſages criminels. Ces jeunes-gens, apprenant l'infamie à quoi on les deſtinoit, conjurérent contre la vie de l'Empereur; mais aiant eu l'imprudence d'engager dans leur deſſein un Bulgare à qui l'on préparoit le même ſort, ils en furent trahis. Les Conjurés ne laiſſérent pas de perſiſter dans leur deſſein, malgré la déſertion du Bulgare. Un jour que l'Empereur dormoit, ſelon ſa coutume, à midi, ils ſe jettérent ſur lui, & l'auroient aſſaſſiné, s'il ne ſe fût ſauvé de leurs mains par un eſclalier dérobé. Les Janiſſaires accoururent; mais les jeunes Gentilshommes s'étant bien enfermés, s'égorgérent l'un l'autre, pour ne pas tomber entre leurs mains, & pour ſauver leur honneur (22). ADD. DU TRAD.]

[K] *Dont la défaite auroit pu être très avantageuſe aux Chrétiens, s'ils avoient ſu en profiter.*] Scanderbeg, après ſa première victoire, entra dans le Pays ennemi, le ravagea, & tailla en piéces tout ce qui oſa paroître devant lui. Dans le même tems, Uladiſlas Roi de Hongrie aiant réſolu de faire la guerre à Amurath, appella ce Prince à ſon ſecours. Il y accourut en diligence à la tête de dix mille Albanois d'élite; mais il trouva que Vaccovichio Deſpote de Servie avoit occupé tous les défilés, deſorte qu'il fut impoſſible au Prince d'Albanie de joindre l'Armée Chrétienne. Cependant on eut avis à Andrinople de la défai-

(15) Lenfant *Hiſt. de la Guerre des Huſſ.* &c. T. II. L. XII. §. 11. p. 144.

(16) Bonfin. Decad. III. L. VII. p. 466. *op. cond.* p. 169.

(17) *Hiſt. Hunger.* Decad. VI. *apud* Fleuri p. 423. Voy. Knoll *Turkiſh Hiſtory* p. 297-298.

(18) Gobelin. Perſon. *Comment. L.* XII. Æneas Sylvius *Epiſt.* 1. Chalcondyle L. VII.

(19) Sagredo p. 139-142.

(20) Le même p. 144. 155.

(21) Le même p. 126. 127.

(22) *Lettre du Soudan d'Egypte au Roi de Danemarc.* Spond. an. 1444. n. 14. dans Lenfant *Hiſt. de la Guer. des Huſſ.* T. II. L. XXI. p. 170.

commandée par Feres-Beg; & les deux autres par Muſtapha Bacha. Amurath attribuant de ſi grandes pertes au défaut de courage ou de capacité de ſes Généraux, réſolut de marcher en perſonne contre Scanderbeg à la tête d'une formidable Armée. Il emporta quelques Places, mais dont la priſe lui couta plus de Soldats, que la perte d'une bataille. Il étoit accompagné dans cette Expédition du jeune Mahomet ſon fils, que ſa valeur, autant que ſa naiſſance, l'avoient engagé à s'aſſocier à l'Empire. Dans la ſeconde Campagne ces deux Sultans ſe préparoient à faire le ſiége de Croye, Capitale de l'Albanie; & pour ne pas être troublés dans l'exécution de leurs deſſeins, ils firent un Traité avec les Vénitiens, dans lequel il fut expreſſément ſtipulé, que la République n'entretiendroit aucune rélation avec le Prince d'Albanie. Ce fut par le même motif qu'il renouvella avec Jean de Laſtic, Grand-Maitre de Rhodes, les Traités qu'il avoit faits avec ſon prédéceſſeur (*g*). Le ſiége de Croye ne fut pas heureux pour les Turcs: Amurath, après avoir vu périr une partie de ſon Armée par les attaques imprévues de Scanderbeg, fut à la fin obligé de ſe retirer. Le Prince d'Albanie le pourſuivit dans ſa retraite, & tailla en piéces la meilleure partie de ſon Arrière-garde. Amurath, chagrin du mauvais ſuccés de la Campagne, & accablé des infirmités de la vieilleſſe, tomba malade. Il ſe fit porter à Andrinople, où après avoir langui cinq à fix mois, il mourut [*L*] le 11 de Février 1451, âgé de ſoixante-quinze ans ſelon les uns, & de quatre-vingt-cinq ſelon d'autres, & dans la trente-uniéme année de ſon règne. Les Grecs le louent de ſa juſtice & de ſon équité; & l'on peut dire à ſa louange, qu'il gardoit avec aſſez de bonne-foi les Traités qu'il avoit faits (*b*). [☞ Amurath eſt peut-être le ſeul Prince qui ait quitté [*M*] & repris deux fois l'Empire. Les Turcs lui ont donné le ſurnom d'*Al-Malek Al-Adel*, le Roi Juſte; parce que depuis qu'il eut défait & pris Muſtapha qui lui diſputoit l'Empire, & qu'il ſe fut rendu paiſible poſſeſſeur de ſes Etats, il s'appliqua particuliérement à y faire fleurir la Juſtice; & à cauſe qu'il fit bâtir des Ponts, des Moſquées, des Colléges, des Caravanſerails, des Bains, dans toutes les Provinces & les Villes qu'il conquit pendant le cours de ſon régne. * ADD. DU TRAD.]

(*b*) Vertot *Hiſt. de l'Ordre de Malte* T. II. L. VI. p. 402.

(*c*) Pleuri *Hiſt. Eccléſ.* T. XXII. p. 537.

* D'Herbelot *Biblioth. Orient.* p. 624.

te d'Alî, ce qui augmenta la haine que le Sultan avoit conçue contre Scanderbeg. Si les Chrétiens avoient profité de l'occaſion, & qu'ils euſſent donné du ſecours à ce Héros, ils auroient pu s'affranchir de l'oppreſſion ſous laquelle ils gémiſſoient. Mais il n'y eut que la République de Veniſe, Alphonſe Roi d'Arragon, & quelques Princes voiſins dont les forces étoient peu conſidérables, qui ſecoururent Scanderbeg; tous les autres négligérent de l'aſſiſter, tandis que par leur ſecours, un homme auſſi plein de valeur & de capacité, auroit pu réprimer la puiſſance Ottomane (23).

(23) Sagredo p. 138.

[*L*] *Il mourut.*] Aiant vu, après un Affaut général, qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il pût prendre Croye, il fit aſſembler dans ſa tente les Chefs de ſon Armée. Il ſe plaignit à eux de leur peu de courage, & de ce que le fort l'avoit engagé de venir, à l'âge où il étoit, compromettre ſa gloire avec un petit Prince, & perdre les forces de l'Empire Ottoman ſous les murs d'une Place, qui n'avoit rien de conſidérable que la réputation qu'elle s'étoit acquiſe dans une occaſion fi malheureuſe. Qu'il avoit conſumé inutilement cinq mois de tems, depuis qu'il étoit rentré dans l'Albanie; & qu'après avoir forcé la Grèce à reconnoître ſes Loix, & triomphé de la Hongrie, il ſe voyoit à la fin de ſes jours devenu l'objet du mépris d'un Prince des Epirotes. Il leur tint ce diſcours avec beaucoup de chaleur, & ſa rage s'alluma avec tant de violence, que la fiévre le prit dans le moment. Elle vint attaquer ce Conquérant au milieu de ſon Armée; mais ſi elle abbattit ſon corps, elle ne put faire le même effet ſur ſon cœur, qui, même en expirant, aſpiroit à de nouvelles conquêtes. Il dit au fils du Muſti, qui l'aſſiſta dans ſes derniers momens, que ſon grand âge, & les chagrins dont il ſe ſentoit accablé, étoient cauſe qu'il étoit las de vivre; mais qu'il ne l'étoit pas de vaincre, & qu'il avoit moins de peine à ſe détacher du Monde, qu'à ſe ſéparer de la Victoire (24); ou, comme le rapporte Vanel (25), qu'à cauſe des incommodités qui accompagnent ordinairement la vieilleſſe, il étoit bien triſte de ſe trouver à la fin de ſa carriére, & qu'il fortiroit de la vie ſans regret, s'il avoit pu voir, avant que de mourir, Croye en ſa poſſeſſion.

(24) Le même p. 146. 147.

(25) Vanel p. 27.

[*M*] ☞ *Amurath eſt peut-être le ſeul Prince qui ait quitté & repris deux fois l'Empire.*] C'eſt D'Herbelot qui nous inſtruit de cette particularité (26), & qui nous apprend qu'Amurath abdiqua deux fois la Couronne. La prémiére fois, après avoir conclu avec Uladiſlas la tréve dont on a parlé, & que le Cardinal Julien ſe rompe: D'Herbelot rapporte, qu'il remit alors l'Empire à Mahomet ſecond, ſon fils. Je ne ſai ſi c'eſt ſur l'autorité des Auteurs Orientaux, que ce Savant avance ce fait; ſi n'en cite aucun, & je ne trouve auſſi aucun de nos Auteurs qui en diſe rien: ni Chalcondyle, ni Sagrédo, ni Vanel, ni Vertot, n'en parlent; & à ne rien diſſimuler, cette abdication me paroit un peu ſuſpecte, par deux raiſons. La prémiére, c'eſt qu'il s'écoula ſi peu de tems entre la concluſion & la rupture de la tréve, qu'il eſt difficile de comprendre qu'Amurath ait pu avoir le tems d'exécuter le deſſein de renoncer à l'Empire, ſuppoſé qu'il l'eût formé. En ſecond lieu, ce qui fait douter avec raiſon, que ce Monarque ait conçu un pareil deſſein dans ce tems-là, c'eſt l'état où étoit l'Empire, & la grande jeuneſſe de Mahomet. Quoiqu'il y eût une tréve conclue avec Uladiſlas, pluſieurs autres Puiſſances étoient encore en armes, & Mahomet ne pouvoit avoir que treize ans, puiſque d'Herbelot place cette abdication en l'an 847 de l'Hégire, & la mort d'Amurath en 855, & pour-lors Mahomet avoit vingt-un ans: ainſi il n'y a gueres d'apparence que dans un tems de criſe, il ait remis les rênes de ſa Monarchie entre de ſi jeunes mains. Il eſt vrai qu'il les remit réellement à Mahomet, un an ou un peu plus après, tems auquel il étoit bien jeune encore; mais outre que dans cet âge-là un an de plus eſt aſſez conſidérable, ce jeune Prince avoit déja donné aiors, dans l'Expédition d'Albanie, des marques de ce qu'il ſeroit dans la ſuite. Cette ſeconde abdication d'Amurath eſt atteſtée & rapportée par Chalcondyle, & elle n'eſt pas contredite par les autres Hiſtoriens, qui diſent dans les dernières années de ſon régne cet Empereur avoit aſſocié ſon fils à l'Empire. D'Herbelot & Chalcondyle font d'accord ſur le motif de l'abdication, qui fut, ſelon l'un & l'autre, un vœu qu'il avoit fait à la bataille de Varne, de ſe retirer du Monde, s'il échapoit au danger & demeuroit victorieux. D'Herbelot ſemble du moins l'inſinuer; mais Chalcondyle le dit en termes exprès (27): cet Hiſtorien nous apprend que cette abdication ſe fit avec toutes les ſolennités requiſes pour la rendre valide: les Grands de l'Empire furent aſſemblés, & ce fut en leur préſence qu'Amurath remit la Souveraine Puiſſance à ſon fils. Il ſe retira enſuite, ſelon les uns, à Magnéſie (28), & ſelon les autres, à Burſe, l'ancien ſéjour des Sultans (29), chez les Zichites Religieux Turcs. D'Herbelot dit que les Bachas & les principaux Officiers de ſes Troupes le rappellérent: Moréri dit que ce furent les Janiſſaires, & le deſir de ſe venger de Scanderbeg, qui le firent ſortir de ſa retraite. Mais ni l'un ni l'autre ne me paroit guéres vraiſemblable: un Prince du caractére de Mahomet ne ſe ſeroit pas défaiſi de cette manière, d'un Empire qui lui avoit été ſolennelement cédé; & quiconque connoit le Gouvernement Ture, ſe perſuadera difficilement que les Bachas aient oſé rappeller ainſi Amurath, haut la main. Il y a beaucoup plus de vraiſemblance dans le récit de Chalcondyle, qui dit qu'Amurath, accoutumé à une vie active, au tumulte des armes & aux conquêtes, ſe dégoûta bientôt de la foliude, & ſouhaita de remonter ſur le Trône; mais craignant de trouver de l'oppoſition de la part de ſon fils, & d'occaſionner une guerre Civile, s'il ſe déclaroit ouvertement, il s'ouvrit ſecrettement au Bacha Chatites, qui lui étoit extrémement attaché. On engagea adroitement Mahomet à une grande chaſſe, qui devoit durer pluſieurs jours. Chatites prit ce tems-là pour introduire Amurath dans le Serrail, où d'abord il commença par préſider au Divan, & reçut les honneurs & les reſpects qu'on avoit coutume de lui rendre. Mahomet, inſtruit de ce qui ſe paſſoit, comprit que le meilleur parti qu'il avoit à prendre, étoit celui de la fouiſſion. Il ſe rendit auprès de ſon pére, à qui il vint baiſer la main, diſſimulant ſon reſſentiment contre Chatites. Il y a de l'apparence que depuis ce tems-là, Amurath, pour conſoler un peu Mahomet, & peut-être auſſi pour le rendre plus digne de l'Empire, lui donna entrée dans ſes Conſeils, & partagea avec lui le Commandement des Armées: ce qui a fait croire à quelques Hiſtoriens, qu'il l'avoit aſſocié à l'Empire. Amurath fut plus heureux que Charles-Quint, lorſque l'envie de remonter ſur le Trône le prit. On ſait qu'à en croire bien des Ecrivains, il ſe repentit auſſi d'avoir cédé l'Empire à ſon frére, & l'Eſpagne à ſon fils (30): mais ce fut inutilement; il auroit eu beau venir ſe mettre à la tête du Conſeil, je doute qu'il eût demeuré le maitre. REM. DU TRAD.]

(26) *Bibl. Orient.* p. 624.

(27) Chalcondyle L. VII. ch. 4.

(28) Herbelot *ubi ſupra.*

(29) Chalcondyle *ubi ſupra.*

(30) Voy. le *Dict. de Bayle* Art. CHARLES V.

(*a*) Vanel *Abrégé de l'Hiſt. des Turcs* T. III. p. 56.

AMURATH III, ſeiziéme Empereur des Turcs, & grand ennemi des Chrétiens, étoit fils aîné de Sélim II. auquel il ſuccéda l'an 1575, de l'Hégire 983 (*a*). Il avoit la taille petite, il étoit colére, & quand il étoit échauffé, il ſe portoit aux dernières inhumanités. Il avoit une vénération particu-

Sagredo *Hiſt. de l'Emp. Ottom.* T. IV. p. 235.

ticulière pour sa mère, & aimoit tendrement sa femme, qui étoit Vénitienne de la Maison des Baffo (*b*). La première chose qu'il fit après être monté sur le Trône, ce fut de faire étrangler cinq de ses frères [*A*]. Il déclara ensuite, qu'il étoit résolu de gouverner par lui-même [*B*], & il se détermina à porter la guerre en Perse, sur une prétendue Vision [*C*]. Il envoya Mustapha Bacha à la tête de cent cinquante mille hommes, qui battit les Persans, se rendit maître de Tifflis, & fit fortifier Chaos. Dans le même tems les Tartares firent aussi une irruption en Perse, & le Sophi marcha en personne pour s'opposer aux progrès des Turcs (*c*). Ceci arriva l'an 1579, & la même année Méhémet Grand-Visir fut assassiné à Constantinople [*D*]. Amurath envoya Sinan Bacha, pour commander en Perse à la place de Mustapha, qui mourut de regret de n'avoir pas été fait Grand-Visir [*E*]. En 1580,

(*b*) Voyez l'Article d'Achmet I. Remarq. [C].

(*c*) Sagredo p. 261.

[*A*] *La première chose qu'il fit ..... ce fut de faire étrangler cinq de ses frères.*] Ce fut le même jour qu'il monta sur le Trône. Sagredo fait fur ce sujet une réflexion, qui est une de ces pointes, ou *Concetti*, que la plupart des Ecrivains italiens affectent dans les sujets les plus graves. „ On peut juitement, *dit-il* (1), appeller ces malheureu-„ ses victimes *Princes du Sang*, parce qu'ils font destinés „ à le répandre pour la fureté du Prince régnant." C'eſt une grande fortune, que de naître l'aîné à Conſtantinople, & c'eſt un crime d'être le cadet. Les premiers naiſſent pour vivre & régner, les autres pour périr par le cordeau. Les Turcs s'excuſent de cette cruauté, en diſant que c'eſt un moyen ſûr pour prévenir une guerre Civile. Cette Politique eſt fort inhumaine, mais en même tems c'eſt leur eſt fort avantageuſe. Mahomet I. aîné des frères d'Amurath n'avoit pas encore huit ans. Le nouveau Sultan, qui témoignoit beaucoup de zèle pour ſa Religion, ne voulut pas faire périr la Famille Impériale, ſans demander le ſentiment du Muſti, qui répondit, que cette action n'étoit pas ſeulement permiſe, mais qu'elle étoit néceſſaire, & qu'il devoit cela au bien de l'Etat, & au repos de la Monarchie. Ces cinq infortunés Princes furent inhumés le lendemain, avec Sélim leur père, dans la Moſquée de Ste. Sophie (2).

(1) Pag. 141.

(2) Sagredo p. 143. 144. Vanel p. 102. 103.

[*B*] *Il déclara enſuite, qu'il étoit réſolu de gouverner par lui-même.*] Il fit connoître qu'il n'avoit pas grande inclination pour les exercices du corps, qu'il n'aimoit point la chaſſe, ni le commerce des Muets, & qu'il n'avoit point d'autre plaiſir que de s'abandonner aux débauches du Serrail, ou, comme dit Vanel (3), oppoſé en cela à Sagredo, dans les plaiſanteries de ſes Bouffons. Il fit paroître l'envie qu'il avoit de rendre juſtice à ſes Sujets, en défendant qu'on les empêchât de lui porter leurs plaintes; & pour l'avoir ce qui le paſſoit dans la Ville, il voulut que l'entrée de ſon Serrail fût ouverte à ceux qui étoient chargés de lui en rendre compte. Il entretenoit des Eſpions dans les Etats des Princes Chrétiens, & ſe ſervoit pour cela des Juifs, & entre autres d'un Eſpagnol nommé Lopez, qui lui découvrit les ſecrets & les deſſeins de Sixte V, & des autres Princes d'Italie. Il déclara qu'il ne vouloit point dépendre de ſes Miniſtres: il les regardoit comme les Lunettes des Souverains, & diſoit, que ceux qui avoient la vue courte, devoient s'en ſervir, mais qu'ils étoient inutiles à un Prince qui avoit les yeux aſſez bons pour voir clair lui-même dans ſes affaires. Le Grand-Viſir & les autres Bachas, qui n'aiment pas à voir leurs Souverains exercer leur autorité avec tant d'indépendance, mais qui veulent en être les inſtrumens, le détournerent de ces générenſes réſolutions, l'empêchèrent de fortir ſouvent, de peur qu'on ne lui préſentât des Mémoires contre eux, & ne fouffrirent point qu'il entrât dans le Serrail d'autres gens, que ceux qui leur étoient abſolument dévoués (4).

(3) P. 104.

(4) Le même p. 246. 247. Vanel p. 104.

[*C*] *Et détermina à porter la guerre en Perſe, ſur une prétendue Viſion.*] Un Prédicateur, nommé *Sciac*, fort zélé contre la Secte d'Ali, de laquelle ſont les Perſans, venoit ſouvent dans le Serrail. Il dit un jour à Amurath, que la nuit précédente il avoit ſongé que Sa Hauteſſe triomphoit en Perſe, & qu'il avoit vu ſur la porte du Divan écrit en gros caractères ces deux mots, FETA AOEN, qui veulent dire, *Le Vainqueur de la Perſe*. Cette Viſion fut ſuffiſante pour engager Amurath à entreprendre la guerre contre le Sophi (5). On mit le Turban & l'on publia ce Expédition dans tenir Conſeil; on expoſa la Queue de cheval, ſuivant la coutume ordinaire: on mit ſur pied une puiſſante Armée; on fit de grandes proviſions, & des préparatifs proportionnés à la difficulté de l'entrepriſe (6). Mais avant que de paſſer plus loin, il eſt à propos de dire un mot de l'état de la Perſe dans ce tems-là, pour donner du jour au détail de cette guerre que les Turcs y portérent.

(5) Vanel p. 106. Sagredo p. 149.

(6) Sagredo *ibid.*

Ce Royaume étoit demeuré paiſible durant tout le régne de Tachmas, qui avoit évité toute occaſion de rupture avec les Turcs, & conſenti même à la démolition du Château de Chars, pour éviter la guerre. Son fils aîné Iſmael, qui avoit des ſentimens fort différens, entra fur les terres des Turcs en 1566, avec douze mille chevaux, ſans la participation de ſon père, prit la Ville de Véta, & tailla en pièces quelques Troupes qui voulurent s'y oppoſer. Tachmas en fut ſi irrité, que pour donner ſatisfaction au Sultan, il fit enfermer ſon fils dans un Château où il le retint pendant pluſieurs années, & déclara même pour ſon Succeſſeur à la Couronne, Kaidar ou Chaidar, le troiſième de ſes fils. Après la mort de Tachmas, les affaires changérent de face. Iſmael, qui étoit aimé des Troupes, ſortit de priſon, & aiant levé une Armée conſidérable, il marcha vers la Capitale, pour prendre poſſeſſion de la Couronne. Kaidar s'y oppoſa; mais aiant été vaincu dans un combat, Iſmael fut proclamé Roi à l'âge de quarante-deux ans. Il haïſſoit naturellement les Turcs, & ſa priſon l'avoit encore aigri contre eux, parce qu'ils y avoient beaucoup contribué. Il invita tous les Princes Chrétiens à ſe liguer avec lui contre les Ottomans, & leur demanda du canon & des Canonniers; mais il n'en put rien obtenir. Il auroit néanmoins été facile de lui envoyer du ſecours par le moyen des Portugais, qui poſſédoient beaucoup de Provinces dans les Indes Orientales, ou par la Moſcovie: & en faiſant durer la guerre de Perſe, on auroit empêché les Turcs d'attaquer les Etats Chrétiens: mais aucun des Princes intéreſſés ne fit cette réflexion. Iſmael n'envoya point d'Ambaſſadeur à la Porte pour donner avis au Sultan de ſon avénement à la Couronne, prétendant que c'étoit à Amurath à lui envoyer faire compliment à cette occaſion. Il ordonna même à tous les Gouverneurs des Places frontières, de repouſſer vigoureuſement les courſes des Turcs. Amurath ſe trouva offenſé de cette conduite, & ſe conſirma dans la réſolution qu'il avoit priſe de porter ſes armes de ce côté-là. Le régne d'Iſmael fut très court: les Grands de ſa Cour, mécontens de ce qu'il ſuivoit la Secte d'Omar, réſolurent de ſe défaire de lui, & le firent empoiſonner par ſa feur Periancono (7), ou Alſuana comme la nomme Sagredo *, qui étoit fort zélée pour la Secte d'Ali. Après ſa mort, Mahomet Codabende fut placé ſur le Trône. Les Emirs de Perſe ſe repentirent bientôt de cette élection, parce qu'il n'avoit aucune des vertus de ſon frère Iſmael. Il avoit les paupières fi longues, qu'elles lui tomboient ſur les yeux, & par cette raiſon on l'appelloit *Codabende*, qui en Langue Perſane ſignifie Aveugle (8). Ce nouveau Roi ne ſe vit pas plutôt ſur le Trône, qu'il ſongea à ſe défaire de Periancono ſa ſœur, qui vouloit s'attribuer l'autorité, & ne lui laiſſer que l'ombre de la Puiſſance Royale. Il manda à Miriza Salmas, le plus conſidérable des Emirs, de lui apporter la tête de ſa ſœur. Miriza obéit à cet ordre, & après avoir poignardé la Princeſſe, il alla au-devant du Roi avec les principaux de ſa Faction. Sahanal & Lentiogli, Princes de Géorgie, qui étoient les principaux confidens de Periancono, aiant appris la mort de cette Princeſſe, ſe retirérent dans les montagnes d'Arménie, de peur que le nouveau Roi ne les fît auſſi mourir. Amurath, informé de ces divers changemens, crut l'occaſion favorable pour faire la conquête de la Perſe, & ordonna tous les préparatifs néceſſaires (9), quoiqu'il établit moins ſes eſpérances ſur ſes forces, que ſur la foibleſſe du Sophi (10).

(7) Vanel p. 108.

* Voyez l'*Hiſtoire de la dern. Révol. de Perſe* T. I. p. 75-77 de la Préface, où l'hiſtoire d'Iſmael eſt rapportée à bien des égards d'une maniére différente, & où la ſœur eſt nommée *Perianconeus*. R. D. T.

(8) Vanel *ubi ſup.* Sagredo dit, que ce nom ſignifie *Clou de Dieu* [& Herbelot, titre *Algiaipta* p. 82. dit, que ce nom ſignifie *Serviteur de Dieu*]: en croiroit ſi-ſez ce dernier. R. D. T.

(9) Le même p. 109.

(10) Sagredo p. 256.

[*D*] *Méhémet Grand-Viſir fut aſſaſſiné à Conſtantinople.*] Ce Miniſtre, zélé pour le ſervice de ſon Maître, avoit réſolu de caſſer quelques Troupes, qu'il jugeoit inutiles fur les frontières de l'Europe depuis la paix établie avec les Princes Chrétiens. Un Spahis, mécontent de ce qu'il lui avoit fait perdre ſon Timariot, forma le deſſein de le tuer: mais il trouva de grandes difficultés. Il étoit dangereux de l'entreprendre dans le Serrail, & fort difficile de le faire dans le Palais du Viſir, dont l'entrée étoit ſoigneuſement gardée par des Portiers, qui ne l'auroient pas laiſſé entrer. Ces difficultés ne ſervirent qu'à redoubler ſa haine. Pour la ſatisfaire, il ſe déguiſa en Dervis. La porte de la maiſon des Grands eſt toujours ouverte à ces Religieux, & on ne les empêche point de les approcher pour leur demander l'aumône. Le Portier le laiſſa paſſer; mais on ne voulut pas lui permettre d'entrer dans l'appartement du Grand-Viſir, où il y avoit quantité de perſonnes de conſidération. Il s'en plaignit avec tant de bruit, que Méhémet qui l'entendit, ordonna qu'on le laiſſât entrer. Le prétendu Dervis s'approcha de lui, & lui préſenta un Placet; & pendant que le Viſir étoit occupé à le lire, il lui donna un coup de couteau dans le ventre. Le Grand-Viſir prit un poignard pour ſe venger; mais les forces lui manquant, il tomba mort (11). Il étoit déja d'un âge avancé; cependant il avoit une ſanté fi vigoureuſe, que ſans cet accident, il auroit pu vivre encore fort longtems. Amurath fit écarteler vif l'Aſſaſſin. On regretta fort la perte de ce Viſir, qui avoit ſervi pluſieurs Sultans. Les Sceaux furent donnés à Achmet Bacha (12).

(11) Vanel p. 112. 113. Sagredo p. 261. 262.

(12) Sagredo p. 263.

[*E*] *Muſtapha mourut de regret de n'avoir pas été fait Grand-Viſir.*] Après la mort d'Achmet, Muſtapha fit cette Charge par commiſſion; mais il ne put jamais obtenir le Sceau: Sinan Bacha, qui commandoit en Perſe, aſpiroit à ce poſte, & le Sultan le déclara en ſa faveur. Muſtapha en fut ſi ſenſiblement touché, qu'il en mourut; & comme on le trouva mort dans ſon lit, on publia qu'il s'étoit empoiſonné lui-même. Ses domeſtiques dirent qu'il étoit mort d'avoir trop mangé, & que cela lui avoit cauſé la nuit une apoplexie: en effet on remarqua, qu'il avoit mangé avec excès non ſeulement la veille de ſa mort, mais que c'étoit généralement ſon défaut. On appliqua

1580, Sinan souhaita de faire la paix avec la Perſe, afin de pouvoir retourner à Conſtantinople, où il traita les Ambaſſadeurs Chrétiens avec beaucoup de faſte & de mépris (*d*). En 1581, Amurath reçut un Ambaſſadeur du Roi de Pologne, pour ſolliciter la liberté d'un grand Seigneur de cette Nation; & un autre de la part de Don Antoine de Portugal, pour lui demander du ſecours contre Philippe II. Roi d'Eſpagne (*e*). Il arriva la même année deux autres Ambaſſadeurs, l'un du Roi de Fez, pour ſolliciter Amurath d'empêcher que le Royaume de Portugal ne tombât entre les mains des Eſpagnols (*f*); & l'autre de Perſe, pour négocier la paix; mais ſans ſuccès (*g*). En 1582, Amurath fit une Fête magnifique à l'occaſion de la Circonciſion de Mahomet ſon fils aîné [*F*]. En 1583, Eliſabeth Reine d'Angleterre lui envoya une Ambaſſade [*G*]; & la même année la guerre entre les Turcs & les Vénitiens fut ſur le point de ſe renouveller, à l'occaſion d'une Galère Turque, qui fut priſe par Gabriel Emo; mais on la prévint par la punition de cet Officier, & en relâchant la Priſe. Oſman, qui commandoit l'Armée Ottomanne en Perſe, aiant été défait par le fils du Sophi, Amurath réſolut d'y renvoyer le Grand-Viſir Sinan pour y commander: mais ſur les divers prétextes qu'il prit pour demeurer à Conſtantinople, & ſur ce qu'il voulut engager le Sultan à marcher en perſonne, il fut dépouillé de ſa Charge [*H*], & les Sceaux furent donnés à Sciaous Bacha (*b*). L'inconſtance d'Amurath fut très préjudiciable à ſes affaires (*i*): elle alloit de pair avec ſa cruauté, dont il donna dans ce même tems une étrange preuve, en faiſant maſſacrer un Ambaſſadeur de Pologne, avec toute ſa Suite [*I*]. Oſman, à ſon retour de Perſe en 1584, fut reçu avec des honneurs extraordinaires par le Sultan; il lui conſeilla de faire la paix avec le Sophi, & fut fait Grand-Viſir (*k*). La même année, les Turcs furent battus par les Perſans. En 1585, Oſman défit les Tartares, & rétablit Iſlan ſur

(*d*) Le même p. 276. 277.

(*e*) Le même p. 278. 279.

(*f*) Le même p. 285. 289.

(*g*) Le même p. 289. 290.

(*h*) Le même p. 310. 313.

(*i*) Le même p. 313. 314.

(*k*) Le même p. 322. 124.

ſon Chancelier à la queſtion: il y déclara que ſon Maître avoit dent millions d'argent comptant, & indiqua le lieu où ils étoient cachés. C'étoit une partie des dépouilles, qu'il avoit emportées de l'Ile de Chypre (13). Sagredo dit que ſa mort fubite fut une punition de Dieu, & qu'il n'en devoit pas moins attendre après l'inhumanité qu'il avoit eue de faire écorcher tout vifs Bragadin & d'autres Chrétiens, & de faire couper la tête à ceux qui étoient morts. Il s'excuſoit néanmoins des cruautés qu'il avoit commiſes dans ce Royaume, ſur les ordres ſecrets que Sélim lui en avoit envoyés par écrit. Tout ſon tréſor fut porté au Hafna (14), & pendant que le Sultan le voyoit paſſer par ſa fenêtre, il fut ſurpris d'une attaque d'épilepſie, tomba de ſa hauteur, & ſe bleſſa au viſage. Sur quoi Sagredo remarque (15), *que les Couronnes ne mettent pas ceux qui les portent à l'abri des vertiges.*

(13) Vanel p. 114. Sagredo p. 165. 166.

(14) Vanel p. 115. Sagredo p. 166. dit *Caſna.*

(15) P. 167.

[*F*] *A l'occaſion de la Circonciſion de Mahomet ſon fils aîné.*] Il tira un million & demi d'or du Hafna, pour faire la dépenſe de cette Solemnité avec toute la magnificence poſſible. C'eſt une des principales Cérémonies de la Religion des Turcs, qui l'ont empruntée des Juifs. Ils prétendent qu'elle a la même vertu que le Baptême parmi les Chrétiens, & que ſans elle il n'y a point de Salut. Il inſorma les Bachas de ſon intention, & ils crurent que pour rendre cette Cérémonie plus éclatante, & plus digne de la grandeur de leur Souverain, il falloit en faire part aux Princes Chrétiens, afin qu'ils envoyaſſent des Ambaſſadeurs extraordinaires pour honorer cette Solennité. Ils en avertirent l'Empereur, les Rois de France & de Pologne, & la République de Veniſe. Toutes ces Puiſſances y envoyérent des Sujets de grande qualité. Le Sénat de Veniſe nomma Jaques Soranzo Procurateur de S. Marc, à qui, dans l'audience qu'il eut, le Grand-Viſir Sinan fit de grandes plaintes des courſes que les Galéres de Malte faiſoient ſur les Turcs. Les Fêtes que Sinan fit pour la Circonciſion du jeune Prince commencérent le 2 de Juin, & ne finirent que le 21. L'Hippodrome, où l'on faiſoit autrefois les Courſes de chevaux, fut deſtiné à cette Cérémonie. Le douziéme jour, Mahomet ſortit du Serrail, ſuivi d'une grande foule de peuple, & de circoncis de Mahomet Bacha, Grand-Chirurgien. Ce Prince n'avoit pas plus de dix-ſept ans, & quoique ſon pére ne le laiſſat point maître de ſes actions, il faiſoit voir, malgré ſon extrême jeuneſſe, qu'il avoit des paſſions très violentes. Il devint amoureux d'une Eſclave de ſa mére, & voulut entrer de force la nuit dans l'appartement des femmes. Un Eunuque voulut s'y oppoſer, mais il lui en coûta la vie. Mahomet le tua d'un coup de poignard. Sa mére, pour éteindre cette paſſion, fit jetter l'Eſclave dans la Mer, quoiqu'elle fût déja groſſe de lui. Il reſſentit vivement ce coup, & ſon dépit alla ſi loin, qu'il eut l'indiſcrétion de dire qu'il tueroit ſa mére pour s'en venger; déſorte qu'Amurath fut obligé de lui en faire une réprimande très ſévére (16). Son pére & les Bachas lui firent de très riches préſens après ſa Circonciſion (17).

(16) Sagredo p. 298. 299. Vanel p. 124. 126.

(17) Sagredo p. 299.

(18) P. 301.

[*G*] *Eliſabeth Reine d'Angleterre lui envoya une Ambaſſade.*] C'étoit le prémier Ambaſſadeur d'Angleterre, qui paroiſſoit à Conſtantinople. Eliſabeth ajoûtoit, comme le remarque Sagredo (18), *ſurpaſſa les plus grands hommes dans le gouvernement de ſes Etats, & s'éleva au-deſſus de ſon ſexe*, fit paſſer des Vaiſſeaux dans l'Orient; & comme les guerres que les Vénitiens avoient ſoutenues contre la Porte, les avoient empêchés de continuer leurs voyages auſſi fréquemment qu'ils faiſoient, les Anglois entrérent dans la Méditerranée, paſſérent dans le Levant, & allérent à Zante & à Céphalonie, charger des raiſins ſecs, que les Vénitiens portoient auparavant dans leur Pays, où l'on en conſomme une fort grande quantité. Eliſabeth, qui connut le profit que ſes Sujets tiroient de ce Commerce, réſolut de l'établir, quoique ſon Royaume fût fort éloigné de Conſtantinople. Cette Ambaſſade ne fut pas agréable aux Miniſtres de France & de Veniſe. Le prémier repréſenta très fortement au Grand-Viſir, combien l'on ſeroit de tort à ſon Souverain, ſi l'on recevoit les Anglois; il inſiſta ſur les privilèges dont la France avoit toujours joui, & ſur l'ancienne Alliance qu'il y avoit entre elle & la Porte. Le Grand-Viſir répondit, que la Porte n'étoit ainſi nommée, que parce qu'elle étoit ouverte également à tout le monde; qu'il n'étoit pas juſte de la fermer aux Anglois, ni de les chaſſer ſans aucune raiſon; que les Turcs ſe faiſoient une loi de vivre bien avec ceux qui recherchoient leur amitié, & mal avec ceux qui s'en rendoient indignes; & que s'ils faiſoient la guerre à leurs ennemis, ils ſavoient en bien uſer avec leurs amis. L'Ambaſſadeur de France n'aiant pu obtenir que l'on congédiât celui d'Angleterre, comme il le ſouhaitoit, demanda qu'au moins les Vaiſſeaux Anglois, qui viendroient à Conſtantinople, n'y paſſent vein que ſous la Bannière de France. L'Anglois s'y oppoſa fortement, & dit que ſa Reine étoit ſi puiſſante, qu'elle ne voudroit dépendre de perſonne; qu'elle renonceroit plutôt à tout commerce avec la Porte, que de rien faire qui pût être préjudiciable à ſa Dignité; qu'elle prétendoit que les Mers ſuſſent libres à ſes Vaiſſeaux, & qu'ils puſſent y aller ſous ſon Pavillon, ſans être engagés à aucune dépendance ou ſervitude. En un mot, ce Miniſtre fut ſi bien ménager ſa négociation, & faire entendre aux Turcs qu'ils trouveroient un grand profit dans le Commerce qu'il vouloit établir, qu'ils agréérent ſes propoſitions (19). Sagredo dit (20), que *ſes Infidéles reſſemblent aux Chiens de Chaſſe, ils ſentent de loin l'odeur de l'argent; ſi bien que les préjens de l'Anglois, & l'utilité qu'ils eſpéroient tirer à l'avenir de cette Nation, leur firent préferer cette nouvelle amitié aux anciennes.* Ce Commerce s'augmenta dans la ſuite de jour en jour. Cette Reine adroite, dit le même Hiſtorien, uſurpa ſur les Villes Anſeatiques une partie du Commerce du Nord, qu'elles faiſoient ſeules. Elle forma des Compagnies de Commerce, auxquelles elle donna des exemptions & des privilèges; elle défendit le tranſport des Lainages bruts de Royaume, & y établit des Manufactures de draps, ce qui fit grand tort aux Vénitiens. Elle s'appliqua au Commerce d'Afrique, & fit des Compagnies pour les Canaries, la Guinée, & les Indes. Les guerres paſſées aiant empêché les Vénitiens d'envoyer des Conſuls dans les Echelles du Levant, les Anglois s'y introduiſirent, & particuliérement dans celles de Conſtantinople, de Smyrne, d'Alep, & d'Alexandrie, où ils portent du plomb, de l'étain, de l'acier & du fer, fut lequel ils font un grand profit (21).

(19) Sagredo p. 301. 303. Vanel p. 126. 127.

(20) P. 301.

[*H*] *Il fut dépouillé de ſa Charge.*] Il dit à Amurath, que les exemples du paſſé faiſoient voir que les Turcs n'auroient jamais fait de progrés dans la Perſe, ſi leurs Sultans n'avoient marché en perſonne; qu'il falloit ſortir du Serrail, puiſque ce n'étoit pas là que les victoires ſe remportoient, & qu'on ne les trouvoit qu'en pleine Campagne; & que pour marcher ſur les traces de ſes ancêtres, il falloit oublier les femmes & ſe ſouvenir de la gloire. Le Sultan fut ſurpris de cette remontrance hardie, que les perſonnes de ſon rang ne ſouffrent qu'impatiemment. Mais ce qui l'aigrit encore davantage contre Sinan, fut la crainte que les Dames du Serrail lui inſpirérent, en lui faiſant entendre que ce Miniſtre, pour flatter le Peuple & les Soldats, qui n'aimoient point Amurath parce qu'il n'aimoit point l'humeur guerriére de ſes prédéceſſeurs; vouloit l'éloigner de Conſtantinople, afin de mettre Mahomet ſon fils ſur le Trône. Amurath en fut ſi vivement touché, qu'il le dépouilla du Viſiriat, le fit *Maſul*, c'eſt-à-dire, homme ſans emploi, & lui aureit même ôté la vie, ſans ſa femme, qui fit intercéder pour lui les principales Sultanes. Son fils ainé fut auſſi privé d'un Gouvernement qu'il avoit obtenu (22).

(21) Sagredo p. 301. 302. Vanel p. 124.

[*I*] *En faiſant maſſacrer un Ambaſſadeur de Pologne*, &c. *voyez la Suite.*] Cette action le décria par toute l'Europe, parce que l'Ambaſſadeur avoit des Paſſeports du Sultan, expédiés en bonne forme. Les Turcs feignirent de n'y avoir point de part, & en rejettérent la faute ſur les Tartares, ou autres pareils Voleurs de grand chemin; mais comme ces ſortes d'actions ne peuvent demeurer Inconnues, on découvrit enfin que cela s'étoit fait par ordre

(22) Sagredo p. 311. 312. Vanel p. 128.

sur le Trône de Tartarie. Il repaſſa enſuite en Perſe, & prit la Ville de Tauris, où il bâtit une Citadelle. Mais il ne jouït pas de ſes ſuccès: il fut tué dans une bataille, où les Turcs furent mis en déroute par les Perſans (*l*). Amurath fut vivement touché de cette perte, quoiqu'il publiât, pour amuſer le peuple, qu'il avoit remporté la victoire. Il leva de nouvelles Troupes, qu'il envoya en Perſe, ſous le commandement de Ferat Bacha (*m*). Les Turcs jettérent du ſecours dans Tauris, qui étoit fort preſſée par les Perſans (*n*); mais l'aiant tenté une ſeconde fois en 1588, ils furent défaits (*o*). Le Sophi ſouhaitoit cependant de faire une tréve, pour aller s'oppoſer à Usbec Roi des Tartares Aſiatiques, qui avoit fait une irruption dans ſes Etats; & dans cette vue il envoya à Conſtantinople un Prince de ſon Sang, avec quatre des plus grands Seigneurs de ſon Royaume. Ils réuſſirent dans leur négociation (*p*); & en 1589 cette tréve fut ſuivie de la paix, dont les conditions furent peu avantageuſes aux Perſans [*K*]. Vers le même tems, Amurath inventa de nouveaux moyens d'augmenter ſes revenus [*L*]. Le Grand-Viſir Sinan lui propoſa divers projets de nouvelles conquêtes, mais ſon avarice les lui fit rejetter (*q*) [*M*]. En 1590, Rodolphe Empereur d'Allemagne, qui avoit plus de vigueur & de réſolution que Maximilien ſon prédéceſſeur, rappella les Ambaſſadeurs, qui portoient le Tribut de Hongrie; ſur quoi le Grand-Viſir fit arrêter l'Ambaſſadeur de l'Empereur (*r*). La même année, Aſſan Bacha, malgré la tréve entre l'Empereur & les Turcs, avoit fait des courſes dans la Croatie, & aſſiégé Siſech; ce qui donna occaſion à une bataille entre lui & les Chrétiens [*N*], où il fut tué avec Méhémet neveu d'Amurath, & dix-mille Turcs (*s*). Cet événement aiant cauſé une rupture, Sinan marcha en Hongrie en 1592, menant avec lui l'Ambaſſadeur de l'Empereur chargé de fers (*t*). En 1593, les Vénitiens bâtirent la Forteresſe de Palma, pour mettre le Frioul à couvert (*v*). La même année, les Hongrois entreprirent de ſurprendre Belgrade, mais inutilement: ils furent attaqués par les Turcs, qu'ils mirent en déroute (*x*). Tuffembach Général des Impériaux prit Filec, & l'Archiduc Mathias ſe rendit maître de Novigrad: il attaqua auſſi Gran, mais il fut obligé de lever le ſiége (*y*); & en 1594 il fut défait par les Turcs, qui prirent Javarin (*z*). Rodolphe s'étant ligué avec Battori Prince de Tranſilvanie, défit les Tartares, & enſuite les Turcs (*aa*); ce qui obligea le Grand-Viſir Sinan à conſeiller à Amurath de ſe mettre lui-même à la tête de ſes Armées, ou du moins d'y envoyer ſon fils: mais le Sultan refuſa l'un & l'autre (*bb*). La même année, Amurath maria une de ſes filles à Ali Bacha, avec beaucoup de pompe & de magnificence; mais lui-meme mourut peu de tems après, en 1594 (*cc*). On trouvera ſon Portrait ci-deſſous [*O*].

(*l*) Le même p. 329. 332.
(*m*) Le même p. 338. 339.
(*n*) Le même p. 341.
(*o*) Le même p. 346.
(*p*) Le même p. 347. 350.
(*q*) Le même p. 374.
(*r*) Le même p. 379. 380.
(*s*) Le même p. 381. 382.
(*t*) Le même p. 384. 386.
(*v*) Le même p. 387.
(*x*) Le même p. 394. 398.
(*y*) Le même p. 396. 397.
(*z*) Le même p. 399.
(*aa*) Le même p. 403. 406.
(*bb*) Le même p. 408.
(*cc*) Le même p. 413.

dre d'Amurath. Tout le monde déſapprouva ce maſſacre cruel d'une perſonne innocente, & le blâme en retomba ſur le Sultan. On eſſaya d'en pénétrer la cauſe. Quelques-uns diſoient que ce Miniſtre aiant eu permiſſion de faire paſſer quelques chevaux Turcs en Pologne, avoit refuſé de payer les droits accoutumés, & avoit eu querelle avec les gens de la Douane; mais ce ne fut-là qu'un prétexte. La véritable raiſon fut que le Sultan, irrité par les courſes que les Coſaques faiſoient dans ſes Etats, & ne pouvant ſe venger à cauſe de la guerre de Perſe, s'en vengea ſur la perſonne de ce Miniſtre (23).

(23) Sagredo p. 314. 315. Vanel p. 132.

[*K*] *La paix fut faite en* 1589, *à des conditions peu avantageuſes aux Perſans.*] Le Sophi avoit vaincu Usbec, Cham des Tartares; & ſes Victoires l'aiant rendu plus conſidérable à la Porte, avoient diſpoſé les Turcs à la paix. La guerre de Perſe leur avoit coûté tant de monde & d'argent, qu'ils ſouhaitoient la paix comme une choſe qui leur étoit néceſſaire. Il y avoit douze années que la guerre duroit; les Turcs y avoient perdu plus de cent-cinquante mille hommes, & des ſommes immenſes. Les armées de la paix portoient, que le Sophi laiſſeroit ſon petit-fils entre les mains d'Amurath en ôtage. Les Turcs le garderent très étroitement: ils défendirent qu'aucun Perſan n'en approchât, ſur l'avis qu'ils eurent que l'Ambaſſadeur du Sophi avoit ordre de l'empoiſonner, de peur que les Turcs ne ſe ſervîſſent un jour de lui pour exciter une guerre Civile en Perſe. Par ce Traité, le Sophi céda au Sultan, Tauris, & toutes les conquêtes que les Turcs avoient faites. Les Perſans perdirent beaucoup à cet accommodement, parce qu'outre Chars, Tiffis, Lon, & quelques autres Lieux voiſins de la Géorgie, ils avoient perdu dans la petite Arménie trois cens milles de Pays du côté de Tauris, & beaucoup de Places dans le Servan & le Révan (24).

(24) Vanel p. 127. 128. Sagredo p. 320. 321.

[*L*] *Ferz le même tems, Amurath inventa de nouveaux moyens d'augmenter ſes revenus.*] De tous les vices qu'on remarquoit en Amurath, le plus conſidérable étoit ſon inſatiable avarice. Elle lui fit inventer de nouveaux moyens de charger ſes peuples. On levoit ces Impôts en eſpéces d'or, qu'on ne pouvoit que ſur le pied de l'ancienne valeur; & comme leur prix étoit beaucoup plus haut, ces Impôts doubloient quaſi de moitié. Outre cela, il n'y avoit pas une Charge qui fût aſſurée: ainſi ceux qui les exerçoient étant incertains d'y être conſervés, pilloient avec d'autant plus de licence, & faiſoient plus de déſordre dans un mois, qu'ils n'auroient fait dans une longue ſuite d'années. Leurs concuſſions faiſoient hautement crier les peuples. On accuſa ſecrettement le Grand-Viſir Ferat d'avoir volé trois millions d'or, dans le tems qu'il commandoit en Perſe. Un jour ſe trouvant tête à tête avec le Sultan, il lui offrit une grande ſomme de ſéquins, égale à celle qu'on l'accuſoit de s'être appropriée, à condition qu'il auroit la liberté de demeurer à Conſtantinople, & d'y vivre comme un Bacha du dernier ordre. Sciaus ou Schiaous, ainſi que le nomme Vanel (25), lui ſuccéda, fort incertain de la durée de ſon emploi. Sinan aſpiroit à ſe rétablir pour la troiſiéme fois dans ce poſte, & offrit dans cette vue juſqu'à trois cens mille écus au Sultan. Le nouveau Viſir ſe ſervoit cependant de toutes ſortes de moyens pour ſe maintenir, & pour ſatisfaire l'avarice d'Amurath: il n'y avoit rien qu'on n'obtînt pour de l'argent, & il vendoit publiquement la Juſtice (26).

(25) P. 162.

(26) Sagredo p. 370. 371. Vanel p. 162. 163.

[*M*] *Mais ſon avarice les lui fit rejetter.*] Sinan, pour lui perſuader d'entreprendre quelque Expédition par Mer, lui remit devant les yeux l'exemple de ſes prédéceſſeurs, & lui repréſenta qu'il avoit aſſez fait de conquêtes ſur l'terre dans la Perſe, & qu'il devoit ſûrre connoître à tout le monde qu'il ſavoit également triompher ſur la Mer. Amurath fit venir Cicala Capitan-Bacha, pour ſavoir ſon ſentiment: il fut de l'avis de Sinan. Mais lorſqu'on vint à examiner le détail de la dépenſe qu'il falloit faire pour équiper l'Armée navale, le Sultan leur dit que les entrepriſes de Mer coûtoient trop, & qu'il ne falloit s'attacher qu'à celles de Terre. Le Viſir fut extrêmement piqué de ce que le Sultan s'oppoſoit à ſes ſentimens. Il ſortit de l'appartement avec un air de colére & d'indignation, & on l'entendit dire: *Dieu bénîſſe l'ame de Selim ſon pére, qui par ſes exploits ſur Mer avoit ſoins la belle Ile de Cypre à l'Empire Ottoman. Son fils ne jouïra jamais un ſi bel exemple.* Il diſoit auſſi, qu'il étoit bien malheureux de n'être pas né ſous le régne de ces Sultans, qui aimoient la guerre; & qu'aiant vaincu la Perſe, remis Tunis & la Goulette dans leur devoir, il auroit paſſé à Rome, pour chaſſer le Pape de ſon Siége (27).

(27) Sagredo p. 176. 375. Vanel p. 165.

[*N*] *Ce qui donna occaſion à une bataille entre lui & les Chrétiens.*] La victoire fut longtems balancée: les Chrétiens commençoient déja à plier, lorſque les exhortations de leurs Généraux leur firent reprendre cœur; enfin ils vainquirent leurs ennemis, plûtôt par leur valeur, que par leur nombre. Les Turcs en defordre prirent la fuite; les prières d'Aſſan, ni ſes menaces, ne purent les arrêter; & ce Général ſe voyant abandonné, fut enfin obligé de fuir comme les autres. Mais lorſqu'ils furent ſur les bords de la Save, ou Sarre, comme la nomme Vanel (28), ils ſe trouvérent ſi preſſés par les Chrétiens, que le pont ſe trouva trop étroit pour ceux qui vouloient paſſer, deſorte qu'ils furent contraints de ſe jetter dans la riviére. Aſſan y fut noyé, avec Mahomet Bacha d'Hercigovina, jeune-homme qui étoit fils d'une ſœur du Sultan. Il demanda quartier inutilement, un Allemand lui donna un coup de carabine ſur la tête, qui le fit aller ſur le champ à fond. Le Sultan, pour appaiſer le peuple de Conſtantinople, fit porter en triomphe une tête, qu'on ſuppoſa être celle du Général des Impériaux. Il prétendoit ainſi cacher ſa défaite: mais on ſut que cette tête n'étoit que celle d'un ſimple Soldat. Si l'on eût ſu profiter de cette victoire, la terreur étoit ſi généralement répandue parmi les Turcs, qu'il n'y avoit aucune Place des environs qui ne ſe fût rendue aux vainqueurs. Les Généraux n'avoient ordre que de s'oppoſer aux courſes des Infidéles, mais non d'attaquer des Places fortifiées, pour ne pas rompre la paix. Les Turcs ne gardent pas ces meſures, & favent mieux profiter de leurs avantages: deſorte que les Allemands, pour être trop religieux à obſerver la paix, perdirent tout ce qu'ils auroient pu gaguer dans la guerre (29).

(28) P. 160.

(29) Sagredo p. 383. 384. Vanel p. 165. 169.

[*O*] *On trouvera ſon Portrait ci-deſſous.*] Ses débauches l'épuiſérent, & le mirent au tombeau. Il étoit exceſſivement avare. Il laiſſa dans le Hafna intérieur, qui étoit ſous la chambre où il couchoit ordinairement, une grande quantité d'or dans des vaſes de cuivre & des coffres de pierre, ſcellés de ſon Sceau par le Capi-Aga. Soliman II. fut celui qui inſtitua ce Hafna. Sélim ſon fils l'enrichit beaucoup; & Amurath, malgré les dépenſes prodigieuſes de la guerre de Perſe, & les beſoins preſſans, qui l'obligérent quelquefois d'en tirer des ſommes conſidérables, non ſeulement y remit ce qu'il en avoit pris, mais beaucoup plus, qu'il leva extraordinairement ſur ſes peuples.

Il augmenta les Impôts fur les marchandifes, & la valeur du fequin, qu'il fit monter-de foixante aſpres à quatre-vingts; defortе qu'il trouva le moyen de doubler ſon revenu, & de faire un fonds pour les beſoins de la guerre, ſans toucher à ſon Tréſor (30). Les Sultans ont tant de moyens de s'enrichir, qu'il eſt impoſſible qu'ils manquent d'argent, à moins d'une dépenſe extraordinaire. Ils diſpoſent abſolument de leurs biens, & de ceux de leurs Sujets; & même dans les beſoins preſſans, ils ſont maîtres des revenus prodigieux des Moſquées. Pas-un des Succeſſeurs d'Amurath ne put continuer cette œconomie, à cauſe du deſordre qui ſe gliſſa parmi les Troupes, qui abſorbérent la meilleure partie de ce Tréſor (31). Amurath fut d'une grande continence dans ſa jeuneſſe; mais lorſqu'il eut atteint l'age viril, il s'abandonna entiérement à la débauche. Il eut cinquante enfans, tant garçons que filles. Un jour, une de ſes Sultanes favorites lui dit, qu'il pouvoit inutilement tant de peine, puiſqu'il ne procréoit pas des enfans pour demeurer au monde, mais ſeulement pour peupler les Tombeaux. Il vécut cinquante-ſix ans, & en régna vingt. Il mourut d'apoplexie. Il étoit le grand ennemi des Perſans, & le fléau de la Hongrie. Il aima la guerre, mais il ne la fit jamais en perſonne, 2. dégénéra de la valeur de ſes ancêtres. Il étoit inquiet, timide, défiant, irréſolu; mais entier & obſtiné, quand il avoit une fois entrepris quelque choſe. Il obſerva ſi inviolablement ſa Loi, que jamais il ne but de vin. Il étoit fort cruel & fort avare, défauts ordinaires des Princes Ottomans: il pouſſoit même l'avarice juſqu'à faire vendre les fleurs de ſes jardins. Il n'eſtima point les Savans, & fut que de l'ingratitude pour ceux de qui lui avoient rendu les plus grands ſervices. En un mot, il eut tant de vices, qu'on peut dire qu'il n'eut aucune vertu (32).

(30) Sagredo p. 413. 414. Vanel p. 182.

(31) Sagredo p. 414.

(32) Sagredo p. 414. 416. Vanel p. 183. 184.

* Cet Article nous a été communiqué.

* AMYOT (JAQUES). Mr. Bayle en a donné un Article ſi étendu, que l'on peut y trouver tout ce qui le concerne. Je n'ai deſſein d'examiner ici que les accuſations d'ignorance & de plagiat, qu'on lui intente [A]. Il étoit très ſavant, on n'en peut douter [B]; & aux témoignages qu'on allégue

[A] *Les accuſations d'ignorance & de plagiat, qu'on lui intente.*] Jamais Traducteur ne s'eſt acquis plus de réputation qu'Amyot. La Verſion, qu'il nous a donnée en François, de toutes les Oeuvres de Plutarque, a paſſé pour un chef-d'œuvre, & ſe fait encore lire avec plaiſir, malgré les changemens que la Langue Françoiſe a ſubis depuis le tems où cette Verſion a été faite. Tous les contes qu'on a inventés pour obſcurcir la gloire de ce célébre Traducteur, n'ont point empêché que ſa réputation ne ſe ſoit ſoutenue contre toutes ces différentes attaques, & ſa Traduction eſt encore également eſtimée des Connoiſſeurs. Tous ceux qui ont travaillé à enrichir la Langue Françoiſe, ont reconnu qu'elle lui avoit des obligations infinies. Vaugelas fut-tout, dans la Préface de ſes Remarques ſur la Langue Françoiſe, en fait un magnifique éloge, & dit, *que tous les magazins & les tréſors de cette langue ſont dans les autres de ce grand Homme* *. Auſſi n'eſt-ce point tant la beauté & l'élégence de ſa Traduction, que la fidélité, & l'exacte connoiſſance de la Langue Grecque, qu'on lui diſpute. Les contes qu'on débite pour le taxer, ou d'ignorance de la Langue Grecque, ou de plagiat, ont tout l'air d'avoir été inventés par l'envie & la malignité des ennemis de ſa gloire, & ſe détruiſent les uns les autres.

* Voy. auſſi Peiſſon *Hiſt de l'Acad. Franç.* p. 104. & ſuiv.

Brantome, en rapportant ce qu'on imputoit à ce fameux Traducteur, montre aſſez qu'il ajoutoit peu de foi à ces calomnies. *Mr. Amyot avoit un grand & ſavant perſonnage en Grec & en Latin, tesmoin les belles & grandes traductions qu'il a faites de Plutarque, qu'auteurs pourtant ſes envieux ont voulu dire qu'il n'avoit pas faites, mais un certain grand perſonnage, & fort ſavant en Grec, qui je tesmoye pour vray luy avoit fait ſon preſent de la bonne-grace de Palais de Paris & en meſſiſſe; il le voyoit là, le retira & le prit à ſon ſervice, & eux deux en eachette firent ces Livres, & puis tuls les mit en lumiére en ſon nom. Mais c'eſt une pure menterie, diſoit-on, que les envieux lui ont prêtez; car c'eſt lui ſeul qui les a faits; & qui l'a connu, jonde ſon ſavoir, & diſcourru avec lui, dira bien qu'il n'a rien empruntè d'ailleurs que du ſien* (1). Nonobſtant ce que Brantome ajoute ici, qui devroit détruire tout ſoupçon contre Amyot, on n'a pas laiſſé de rechercher quel pouvoit être ce Savant perſonnier, qui l'avoit aidé dans ſa Traduction de Plutarque. Le Sieur Gélyot, Avocat au Parlement de Dijon, & Auteur de l'Indice Armorial (2), avoit mis à la marge de ſon Exemplaire de la Croix du Maine, à l'endroit où il eſt parlé de Jean de Maumont, cette Note: *Il y en a pluſieurs qui croyent que ce Maumont foit le vrai Traducteur de Plutarque, & qu'Amyot ſe ſoit attribué, ainſi dérobé ſes papiers après ſa mort.* Mais Mr. de la Monnoye, qui rapporte cette Anecdote du Sieur Gélyot, remarque que ce Jean de Maumont n'étant mort qu'après 1584, & par conſéquent longtems après qu'Amyot eut publié ſa Traduction de Plutarque, il l'eſt fans doute reverendique. S'il en eût été le véritable Auteur. Ainſi cette découverte que le Sieur Gélyot croyoit avoir faite ſe détruit d'elle-même, & le plus fûr eſt de s'en tenir au jugement de Brantome, qui connoiſſoit Amyot, & qui aſſure qu'il n'avoit pas beſoin du ſecours d'autrui.

(1) Colomies *Gall. Orient.* p. 40. & p. 411. de l'Ed. de ſes Oeuvres in-4. publiée par Fabricius, à Hambourg 1709.

(2) *Antibaillet* n. 19. Not. 2.

Lancelot du Voeſin, Seigneur de la Popelinière, taxe Amyot d'ingratitude envers le ſavant Adrien Turnèbe (3). Il dit, qu'Amyot le conſultoit ſouvent ſur les paſſages les plus difficiles du Grec de Plutarque, que facilité. Il envoyoit tout tournés en François; & qu'Amyot n'a pas aſſez reconnu les obligations qu'il avoit en cela à Turnèbe. Cela peut être vrai en partie: c'eſt une choſe trop ordinaire entre Savans qui ſe trouvent en même lieu, de ſe conſulter ſur les difficultés qu'ils rencontrent, pour croire qu'Amyot ait méprifé les ſecours qu'il pouvoit tirer de Turnèbe dans ſa Traduction, & qu'il ait négligé de le conſulter, étant à portée de le faire avec facilité. Mais pour quelques difficultés que Turnèbe lui aura applanies, fera-t-on en droit de refuſer à Amyot la gloire qui lui eſt due? Il n'a pas peut-être rendu à Turnèbe toute la juſtice qu'il lui devoit; il ne lui a pas donné des témoignages publics de ſa reconnoiſſance: c'eſt la ſeule choſe dont on le puiſſe blâmer. On pourroit même ſoupçonner le Sieur de la Popelinière d'avoir un peu exagéré les ſervices que Turnèbe avoit rendus à Amyot dans ſa Traduction, pour faire honneur au prémier, qui avoit été ſon Précepteur. Mais il reſte du moins vrai, indépendamment de quelques ſecours que Turnèbe aura fournis à Amyot, que celui-ci eſt le véritable Auteur de cette Traduction.

(3) Voyez la Bibliothéque des Savans François, ou Dictionnaire de ceux qui ont mis en lumiére quelque choſe. Il obſerva ſi inviolablement ſa Loi, que jamais il ne but de vin. Il étoit fort cruel & fort avare, défauts ordinaires des Princes Ottomans: il pouſſoit même l'avarice juſqu'à faire vendre les fleurs de ſes jardins. Il n'eſtima point les Savans, & fut que de l'ingratitude pour ceux de qui lui avoient rendu les plus grands ſervices. En un mot, il eut tant de vices, qu'on peut dire qu'il n'eut aucune vertu (32).

Enfin ce ne ſera ni avec le Sieur de la Popelinière, ni avec celui de Turnèbe, qu'Amyot aura fait ſa Verſion Françoiſe; mais fur une vieille Traduction Italienne de Plutarque, qui ſe trouvoit dans la Bibliothéque du Roi. C'eſt Patin qui dit tenir cette particularité du bon-homme Laurens Bochel: il la communiqua à Mr. Colomiés, qui l'a inſérée dans ſon Recueil de Particularités (4). Mr. Colomiés ajoute même que ce pourroit bien être la Verſion Italienne que fit ſur le Latin en 1482 Baptiſte Alexandre Jacomel de Riété, qui ſe trouve en effet dans la Bibliothéque du Roi. Cette conjécture n'eſt peut-être pas mieux fondée que le conte du bon-homme Bochel, qui paroît à peine mériter d'être réfuté. Les deux contes précédens ſont du moins rapportés par des contemporains, mais celui-ci paroît forgé un peu tard. Quelle apparence qu'Amyot ait fait ſa Traduction ſur une Verſion Italienne, qui même n'avoit pas été faite ſur l'Original Grec, mais ſur une autre mauvaiſe Verſion Latine? C'eſt abuſer de la patience du Lecteur, que de lui débiter de pareils contes. L'un veut que la Traduction d'Amyot ſoit l'ouvrage d'un Priſonnier, qui mourut à propos, & du travail duquel il s'empara. Un autre veut qu'il doive ſa Traduction à Turnèbe, qui lui envoyoit les paſſages tout tournés. Enfin un troiſiéme veut qu'il l'ait faite ſur une mauvaiſe Verſion Italienne. *Vires acquirit eundo.* On voit aſſez que ces contes ſe détruiſent les uns les autres, & que ce n'a été que l'envie de diminuer la gloire de ce Grand-Homme, qui a porté à ſes forger. Ce n'eſt donc pas la peine de nous arrêter à les réfuter pied à pied. Contentons-nous de mettre le favoir d'Amyot dans la Langue Grecque hors de toute atteinte, & des-lors ces calomnies tomberont d'elles-mêmes.

(4) *Oeuvres de Colomiés* p. 216. Voyez le *Colomiana* publié par Mr. *Des Maiſeaux* p. 312.

[B] *Il étoit ſavant, on n'en peut douter.*] Les divers degrés par leſquels il s'eſt élevé à une auſſi haute fortune, forment une preuve bien forte en ſa faveur. Mais comme c'eſt principalement de la Langue Grecque qu'il s'agit, je ne m'arrêterai qu'à prouver qu'il l'a très bien entendue. 1. Il fut pendant dix ans Profeſſeur Royal dans les Langues Grecque & Latine à Bourges; ce qui ſuppoſe une connoiſſance exacte de ces deux Langues, ſurtout dans un homme, qui, vu ſa baſſe extraction, ne pouvoit parvenir à ce poſte que par ſon ſavoir. 2. Plutarque n'eſt pas le ſeul Auteur qu'il ait traduit. Il avoit déja traduit les Ethiopiques d'Héliodore, qui furent ſon coup d'eſſai (5). Il eſt vrai qu'il fit cette Traduction fur un Manuſcrit très fautif; mais en aiant trouvé un fort beau & plus parfait, il refondit ſa Verſion, & la remit dans un beaucoup meilleur état. Mr. de la Monnoye connoît cette Traduction (6), de même que celle qu'il a faite des Paſtorales de Longus, fout excellentes. *Vernacula lingua feliciſſime expreſſa.* Il a traduit encore (7) quelques Livres de Diodore de Sicile, & quelques Tragédies Grecques, & perſonne ne l'accuſe d'avoir volé ces Traductions. Or s'il eſt l'Auteur de celles-là, il n'étoit pas néceſſaire qu'il eût recours à un pauvre Priſonnier, pour qu'il fit celle de Plutarque pour lui; & l'on ne peut croire non plus qu'il l'ait faite fur une méchante Traduction Italienne, qui avoit été faite fur une ancienne Verſion Latine, qui apparemment ne valoit pas grand' choſe non plus. Ainſi toutes ces fables ſe détruiſent d'elles-mêmes. Mais comme ſa Traduction de Plutarque eſt celle qui lui a acquis le plus de réputation, c'eſt auſſi celle-là qu'on s'eſt le plus acharné à décrier. Sa Traduction du Roman d'Héliodore lui valut le commencement de ſa fortune, puiſque ce fut par-là qu'il ſe fit connoître, non pas à François I. comme Meſſieurs Baillet (8) & Bayle (9) le diſent, puiſque (10) ce Roi étoit mort avant qu'elle parût, la plus ancienne édition étant de 1549; mais à Henri II. qui lui donna l'Abbaye de Bellozane. 3. Une marque évidente de ſon mérite & de ſon ſavoir, eſt le haut degré de fortune auquel il s'eſt élevé, malgré l'obſtacle qu'y mettoit ſa baſſe naiſſance. Il dut principalement ſa fortune à ſes Traductions, & à la connoiſſance qu'il avoit de la Langue Gre-

(5) *Jugem. des Sav.* ib.

(6) Rem. C.

(7) Bayle *Jug. des Sav.* T. II. P. 430.

(8) *Jugem. des Sav.* ib.

(9) Rem. C.

(10) La Monnoie *Not.* 6. p. 430. des *Jugem. des Sav.*

(11) Sagredo p. 414.

(12) Sagredo p. 414. 416. Vanel p. 183. 184.

(13) *Hiſt. des Hoſp.* p. 329. & *Hiſt de l'Hoſp. accompli* p. 239.

legue contre lui, on en peut oppoſer de plus forts, qui lui font très avantageux [C].

Grecque, qui contribua le plus à le faire connoître, à le mettre en réputation, & enfin lui fit obtenir le poſte de Précepteur des Enfans de France. Je ne parle point de l'Epigramme Grecque qu'il préſenta à Henri II. & qui détermina le Chancelier de l'Hôpital à porter le Roi à le mettre auprès des Enfans de France. Ce conte, rapporté par Patin (11) & par l'Abbé de S. Réal (12), a été réfuté par Bayle (13), qui montre qu'il eſt incompatible avec d'autres faits dont on eſt aſſuré. Tout cela cependant forme une préſomption très forte en faveur du ſavoir d'Amyot, & il eſt inconcevable qu'un ignorant & un plagiaire ait pu parvenir à ce degré de réputation & de fortune, & s'y ſoit maintenu ſi longtems.

(11) *Eſprit de Gui Patin* p. 228. n. 1.

(12) *De l'uſage de l'hiſt.* Diſc. 3.

(13) Rem. [C].

[C] *Aux témoignages qu'on allégue contre lui, on en peut oppoſer de plus forts qui lui ſont très avantageux.*] Entre les jugemens peu favorables qu'on a portés des Traductions d'Amyot, je n'en vois que deux qui méritent quelque attention. Ce ſont ceux de Mr. de Thou, & de Mr. de Méziriac. Mr. de Thou lui rend juſtice ſur les beautés de ſa Traduction, mais il prétend qu'il y a ſouvent manqué de fidélité & d'exactitude. *Diodoro, ac præcipue Plutarcho, licet majore plerumque elegantia, quam fide, latine reddidit* (14). Mr. de Méziriac (15) entre dans un plus grand détail, & prétend pouvoir montrer plus de deux mille fautes dans la Traduction de Plutarque par Amyot. Dans le Patiniana (16) on augmente ce nombre juſqu'à huit mille, & il eſt à craindre que ce nombre ne faſſe tortune, & ne ſoit pris pour le véritable, tant on a été porté à recevoir tous les contes qui pouvoient diminuer la réputation d'Amyot. Ces deux jugemens, à la vérité, partent de deux perſonnes qu'on peut bien regarder comme Juges compétens dans cette matière; mais Mr. de Thou peut avoir ajouté foi trop légèrement aux bruits peu avantageux à Amyot, qui couroient de ſon tems; & Mr. de Méziriac n'étoit peut-être pas fâché de diminuer la gloire que s'étoit acquiſe ſon concurrent, dans une carriere qu'il avoit deſſein de fournir à ſon tour. Enfin, quand il y auroit un grand nombre de fautes dans la Verſion qu'Amyot nous a donnée de Plutarque, c'eſt un Ouvrage de ſi longue haleine, ſi rempli de difficultés, qu'il ſeroit plutôt ſurprenant s'il ne s'y en trouvoit pas beaucoup. *Opere in longo fas eſt obrepere ſomnum.* Mais ſi les jugemens de ces deux ſavans perſonnages ne ſont point avantageux à Amyot, on peut leur oppoſer, qui ſuſpendront la déciſion du procès, & qui, s'ils ne ſont pas prononcer en faveur d'Amyot, empêcheront ſûrement qu'on ne le condamne. Herman Cruſerius, qui a traduit les Oeuvres de Plutarque en Latin, reconnoît de bonne foi, qu'il s'eſt ſouvent ſervi avec utilité de la Verſion Françoiſe d'Amyot. *Hujus viri (Amioti)* (17), dit-il, *mihi eruditio & diligentia aliquid lucis nonnullis in locis attulit. Cui ego hoc teſtimonium dabo, non paſſe fieri, ut quiſquam hoc tempore Plutarchum tam vertat ornate linguam Latinam, quam ille vertit ſua.* „ Le ſavoir & l'exactitude de cet habile Homme ont jetté de la lumière „ ſur bien des endroits difficiles; & je puis lui rendre ce „ témoignage, que perſonne ne donnera une auſſi belle „ Traduction de Plutarque en Latin, que celle qu'il en a „ donnée en François." Le jugement qu'en porte Cruſerius eſt bien oppoſé à celui qu'en portoit Mr. de Méziriac, & il eſt ſi avantageux à Amyot, qu'il eſt impoſſible de les concilier. Cruſerius, comme Traducteur lui-même de Plutarque, étoit très en état de juger du travail d'Amyot, & il n'y a point de raiſon qui nous puiſſe rendre ſuſpectes les loüanges qu'il lui donne. Forchions encore ce qu'il en dit, du ſuffrage du ſavant Mr. Huet, dont le jugement ne peut qu'avoir beaucoup de poids (18). *At ſuperiorum diligentiam, meo judicio, vicit Jacobus Amyotus, Altiſſiodorenſium Antiſtes, liberali diſciplina eruditus, ingenio acutus, at oratione ita ſubtilis & limatus, ut in eo primum Gallica facundia vires ſuas experiri vija ſit: ita Plutarchum interpretatus eſt tanta ſtili amœnitate, ſed & tam integra & tam rarâ nutante fide, ſi paucula quædam, lucis quærendæ causa, extringenda aſcita excipias; ut rotum facile querelas poſſit contemnere, qui immenſum errorum vim bonæ frugi ſuccreſciſſe criminantur.* „ Jaques Amyot, Evêque d'Auxerre, a ſurpaſſé, à mon ſens, en exactitude tous ceux qui l'avoient précédé dans cette carriere. Il joignoit à beaucoup de ſavoir & de pénétration, un ſtyle ſi beau, ſi „ élevé, & ſi poli, qu'il ſemble avoir été le premier qui „ ait montré à quel point de perfection la Langue Françoiſe pouvoit s'élever. Sa Traduction joint à tous les agrémens du ſtyle *tant de fidélité & d'exactitude, qu'il „ n'y a que peu de fautes*, ſi vous exceptez ce qu'il a emprunté d'ailleurs, pour éclaircir ſon Auteur. *Il faut donc en toute juſtice mépriſer les plaintes de ceux qui s'accuſent d'avoir mêlé une infinité de fautes à ce qu'ils peut y avoir de bon.*" Je n'oſerois aſſurer que dans ces dernieres paroles Mr. Huet ait eu en vue Mr. de Méziriac, qui prétendoit trouver deux mille fautes dans la Traduction de Plutarque par Amyot; mais du moins me ſemble-t-il y avoir beaucoup d'apparence. Cette ininité de fautes qu'on lui reprochoit, ne peut guères ſignifier autre choſe que celles que Mr. de Méziriac croyoit pouvoir y montrer. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut rien citer de plus fort en faveur d'Amyot que le jugement du ſavant Mr. Huet: il eſt juge compétent dans cette matière, & puiſqu'il juſtifie Amyot à pur & à plein, je crois qu'on ne riſque rien de ſouſcrire à ſon jugement, & d'avouer avec lui que c'étoit un très ſavant homme, qui étoit très verſé dans les Sciences, & en particulier dans la Langue Grecque, & que la Langue Françoiſe lui a des obligations infinies. Si l'Envie a travaillé à obſcurcir la gloire de cet habile homme par des calomnies forgées à plaiſir, en le faiſant paſſer pour un ignorant & un plagiaire, c'eſt à la Poſtérité à lui rendre juſtice. Auſſi l'a-t-elle fait en quelque ſorte, en ne faiſant preſque point d'attention aux contes qu'on a débités à ſon deſavantage, & par l'eſtime qu'elle continue de faire de ſa Traduction, qui malgré les grands changemens arrivés dans la Langue Françoiſe depuis près de deux Siecles, trouve des partiſans, qui la préferent encore aux Traductions qui ſe ſont faites depuis.

(14) *Hiſt.* T. V. L. C. p. 142.

(15) *Diſc. de la Traduct.* p. 26. Peiſſon *Hiſt. de l'Acad.* p. 104.

(16) P. 27.

(17) *Præfatione Plutarchi operibus præfixa.*

(18) Huet. *de claris interpr.* p. 144.

ANACHARSIS, célébre Philoſophe, Scythe de Nation, étoit frère de Caduides Roi de Scythie, & fils de Gnurus & d'une mère Grecque, ce qui lui donna occaſion d'apprendre l'une & l'autre Langue (*a*). Soſicrate, ainſi que nous l'apprend Diogène Laërce, diſoit qu'il étoit venu à Athènes dans la quarante-ſeptième Olympiade, ſous l'Archontat d'Eucratès; & Hermippe (*b*) rapporte, que dès qu'il fut arrivé, il ſe rendit à la maiſon de Solon, & qu'ayant frappé à la porte, il dit au Domeſtique qui lui ouvrit, d'aller dire à ſon Maitre qu'Anacharſis étoit là, & qu'il étoit venu pour le voir & paſſer quelque tems chez lui. Solon lui fit répondre, qu'il falloit faire des liaiſons chez ſoi. Anacharſis étant entré, dit à Solon: *Puiſque tu ès dans ton pays & chez toi, il eſt de ton devoir de bien recevoir ton hôte; commence donc à faire amitié avec moi.* Solon, frappé de la vivacité de la repartie, ſe lia d'amitié avec lui, & elle dura autant que leur vie. Solon l'inſtruiſit de la Diſcipline des Grecs, lui procura la connoiſſance & le commerce des perſonnes les plus diſtinguées, & chercha toutes ſortes de moyens de lui témoigner de l'eſtime. Anacharſis étoit parfaitement bien reçu chez tout le monde, en conſidération de Solon; & ſelon le témoignage de Théoxène, il fut le ſeul Etranger que les Athéniens reçurent au nombre de leurs Citoyens. On rapporte un grand nombre d'Apophthegmes & de Sentences de ce Philoſophe [A]. C'étoit un homme d'un eſprit vif & pénétrant, qui avoit une éloquence

(*a*) Diogen. Laert. in *Anacharſ.* L. I. p. 26. Lond. ad 1664.

(*b*) Le même.

[A] *On rapporte un grand nombre d'Apophthegmes & de Sentences de ce Philoſophe.*] Diogène Laërce en a raſſemblé un grand nombre, dans ſa Vie d'Anacharſis: nous y en ajouterons quelques-unes, que d'autres Auteurs ont conſervées. Il diſoit, *que la Vigne produiſoit trois ſortes de fruits: le Plaiſir, l'Yvrognerie & le Repentir.* Il témoignoit être fort ſurpris, que dans les Aſſemblées publiques du Peuple d'Athènes, les Sages propoſaſſent les affaires, & que les Fous les déciſaſſent. Il ne comprenoit pas, qu'on punît ceux qui diſoient des injures, & qu'on récompenſât les Athlètes qui ſe battoient & ſe frappoient avec furie. Il n'étoit pas moins ſurpris qu'au commencement de leurs feſtins, les Grecs ſe ſerviſſent de petits verres, & qu'à la fin ils en fiſſent venir de grands, dans le tems qu'ils avoient aſſez bu. Il n'approuvoit point les libertés que chacun ſe permettoit dans les feſtins. Un jour on lui demanda, par quel moyen on pouvoit empêcher quelqu'un de boire du vin? Il répondit, qu'il n'y en avoit pas de plus infaillible que la vue d'un Yvrogne & de ſes extravagances, & un peu de réflexion ſur cet étrange ſpectacle. Quelqu'un lui aiant demandé, ſi les Scythes avoient des inſtrumens de Muſique? *Ils n'ont pas même de Vignes*, repliqua-t-il (*c*). Il appelloit l'Huile dont les Athlètes s'oignoient avant le combat, *un préparatif d'extravagance.* Un jour qu'il conſidéroit l'épaiſſeur des planches d'un Vaiſſeau, *Hélas!* dit-il, *ceux qui vont ſur mer, ne ſont qu'à quatre doigts de la mort.* On lui demanda, quel étoit le Vaiſſeau le plus ſûr? *Celui*, dit-il, *qui eſt arrivé au Port.* Il répétoit ſouvent, que chacun devoit avoir un ſoin tout particulier de ſe rendre maître de ſa Langue & de ſon Ventre. Il diſoit qu'il dormoit, il avoit toujours la main ſur ſa bouche, pour montrer qu'il n'y a rien ſur quoi l'on doive veiller davantage, que ſur ſa Langue. Un Athénien lui reprochant un jour qu'il étoit Scythe, il lui repliqua: *Mon Pays me déshonore, mais vous faites honte au vôtre.* Interrogé, quelle étoit la plus excellente & la plus mauvaiſe partie de l'homme? il répondit, que c'étoit la Langue. *Il faut mieux*, diſoit-il encore, *n'avoir qu'un ſeul Ami, pourvu qu'il ſoit fidèle, que d'en avoir un grand nombre, qui changent avec la fortune.* Un jour qu'on lui demandoit, ſi le nombre des

(*c*) Plutarque *Banquet des ſept Sages.* Strabon *Geogr.* L. XV. p. 477.

(c) Plutarq. *Banquet des sept Sages.*

(d) *Abrégé des Vies des anciens Philosophes par Mr.* de Fenelon, (comme porte la Preface) Paris 1726. p. 133. 134.

(e) Diogen. Laert. *ubi supra.*

(f) L'Auteur Anglois critique ici fort mal à propos l'Auteur des Vies des anciens Philosophes, & la lui-même entierement bouleverse le fens de Diogene Laerce, comme on peut le voir, en comparant ce qu'il dit avec l'Original de cet Auteur, qu'on a fait

tuence mâle & nerveuse, & qui étoit hardi & conftant dans ce qu'il entreprenoit. Il étoit fort fobre (*c*), & ne vivoit que de lait & de fromage (*d*). Il s'exprimoit d'une maniere concife & preffante, & comme il ne fe rebutoit point, il ne manquoit jamais de venir à bout des chofes dont il fe mêloit; enforte que fa maniere de parler hardie & éloquente paſſa en proverbe, & l'on difoit de ceux qui l'imitoient, qu'ils parloient à la Scythe (*e*). Il aimoit extrêmement la Poëſie, & il écrivit fur les Uſages des Scythes & des Grecs, par rapport à la maniere de vivre & à la Frugalité, & fur la Guerre, un Poëme en 800 vers (*f*). Cræſus aiant ouï parler de lui, lui fit offrir de l'argent, & l'invita à le venir voir à Sardes; mais le Philoſophe fit réponſe, qu'il étoit venu en Gréce pour en apprendre la Langue, les Mœurs, & les Loix; qu'il n'avoit beſoin ni d'or ni d'argent, & qu'il lui ſuffiroit de retourner en Scythie plus ſage & plus vertueux qu'il n'en étoit parti. Il fit cependant dire à ce Prince, qu'il chercheroit l'occaſion de l'aller voir, pour répondre à l'honneur qu'il lui faiſoit de vouloir le mettre au nombre de ſes Amis (*g*). Aprés avoir fait un long ſéjour en Gréce, il ſe prépara à retourner en Scythie. En paſſant par Cyzique, il trouva les habitans de cette Ville occupés à ſolenniſer la Fête de la Mére des Dieux; & il fit vœu de lui offrir les mêmes Sacrifices, & de l'honorer par le même Culte, s'il avoit le bonheur d'arriver heureuſement dans ſa Patrie. Dés qu'il y fut de retour, il entreprit de changer les anciennes coutumes de la Scythie, & d'y établir celles des Grecs; mais ces innovations déplurent extrêmement aux Scythes, & lui furent fatales à lui-même. S'étant rendu dans une épaiſſe forêt du Pays d'Hylée, pour s'acquitter le plus ſecrettement qu'il lui ſeroit poſſible du vœu qu'il avoit fait à Cybéle; comme il étoit occupé aux cérémonies uſitées, un tambour à la main devant une Image de la Déeſſe, il fut découvert par un Scythe, qui en informa d'abord le Roi Saulius. Ce Prince ſe rendit à l'inſtant ſur le lieu, ſurprit Anacharſis au milieu de la cérémonie, & le tua en le perçant d'une fléche (*b*). Laërce dit (*f*) qu'il fut tué par ſon frére, étant à la chaſſe, & qu'il expira en diſant: „ J'ai vécu paiſiblement & ſans danger en Gréce, où j'étois allé m'inſtruire de la Langue „ & des Mœurs du Pays; & l'Envie me donne la mort dans ma Patrie." On lui dreſſa grand nombre de Statues aprés ſa mort. Hérodote rapporte diverſes particularités ſur le ſujet de ce Philoſophe [*B*]. On lui attribue l'invention des Allumettes (*k*), de l'Ancre, & de la Roue des Potiers (*l*); mais Strabon prouve clairement, que cette derniére invention n'étoit point de lui, puiſqu'Homére, qui vivoit longtems avant lui, en parle. Anacharſis fleuriſſoit du tems de Cræſus. On a fur lui une Epigramme de Diogéne Laërce [*C*].

vi mot à mot.

(g) Laërt. *ubi supra.*

(b) Herodote L. IV. c. 109. de l'Edit. *Latine de* 1620. in-fol.

(i) *Ubi supra.*

(k) Strabo L. VII. p. 299.

(l) Diog. Laërt. *ubi supra.*

des vivans furpaſſoit celui des morts, il répondit: *Dans quelle claſſe rangez-vous ceux qui ſont ſur Mer?* Il diſoit ordinairement, que les Marchés étoient des lieux que les hommes avoient établis pour ſe tromper les uns les autres. Paſſant un jour par la rue, un jeune-homme l'inſulta; il lui dit froidement en le regardant: *Jeune-homme, ſi vous ne pouvez porter le vin dans votre jeuneſſe, vous aurez tout le tems de porter l'eau dans votre vieilleſſe.* Il comparoit les Loix aux Toiles d'araignée; & le mot de Solon, qui prétendoit réprimer les paſſions humaines par des Ecrits. Etant allé conſulter la Prêtreſſe d'Apollon, pour ſavoir s'il y avoit un homme plus ſage que lui, l'Oracle lui répondit, qu'il y en avoit un, nommé Miſon, de Chénes. Anacharſis fut extrêmement ſurpris de n'en avoir jamais entendu parler. Il l'alla trouver dans le Village où il étoit retiré, & le trouvant qui raccommodoit ſa charrue, il lui dit: *Miſon, vous n'auriez pas le tems de labourer la terre. Si fait*, dit Miſon, *mais il faut raccommoder ſa charrue, quand elle eſt rompue.* Platon met ce Miſon au rang des Sages. Il s'étoit retiré du monde dans un lieu ſolitaire, où il paſſa tout le reſte de ſa vie dans avoir aucun commerce avec les hommes, qu'il haiſſoit tous généralement. Un jour qu'il s'étoit caché dans un coin, où il rioit à gorge déployée, quelqu'un l'aiant apperçu, lui demanda la raiſon de ce ris immodéré, puiſqu'il n'y avoit perſonne avec lui. Il repliqua, que c'étoit-là précisément ce qui le mettoit de ſi bonne humeur (2). Ardale aiant demandé à Anacharſis, s'il y avoit des Dieux parmi les Scythes: *Oui*, repliqua-t-il, *& ils entendent le langage humain* (3). Interrogé ſur ce qu'il y avoit dans l'homme, qui étoit même tems bon & mauvais, il répondit que c'étoit la Langue. Il diſoit que tout l'uſage que les Grecs faiſoient de l'argent, étoit de le compter (4); que le Prince qui eſt ſage, eſt heureux (5); & que la Ville la mieux réglée étoit celle où, toutes choſes égales, la Vertu étoit heureuſe, & le Vice malheureux. Quelqu'un avec qui il buvoit un jour, lui dit en regardant ſa femme: Anacharſis, vous avez épouſé une femme qui n'eſt pas belle. *Te fais-aſſi de cet avis-là*, dit-il; *mais je mets moins d'eau dans mon vin, pour la rendre belle* (6). Faiſant au Roi de Scythie le détail des qualités du Vin, & lui montrant quelques plants de vigne, il ajouta, qu'avec le tems ils gagneroient juſques en Scythie, ſi les Grecs n'en taillioient toutes les années les farmens (7). Dans un Feſtin, où l'on avoit fait venir un Bouffon pour divertir les conviés, lui ſeul garda ſon ſérieux, juſqu'à ce qu'on apporta un Singe; alors ſe mettant à rire, il dit: *Cet animal eſt drôle & ridicule naturellement; mais on le rend encore plus par artifice* (8). Il diſoit auſſi, que tous les Grecs étoient pour lui des Scythes.

[*B*] *Hérodote rapporte diverſes particularités ſur le ſujet de ce Philoſophe.*] Il rapporte (9) que les Scythes diſoient qu'il leur étoit inconnu; ce qu'on attribuoit à ſes voyages en Gréce, & à ſon attachement aux coutumes étrangéres. Mais cet Hiſtorien dit qu'il avoit appris de Tymnis, Tuteur de Spargapithe, qu'il étoit oncle d'Indathyrſe Roi de Scythie, fils de Gnurus, petit-fils de Lycus, & arriére-petit-fils de Spargapithe: enſorte que ſi Anacharſis étoit de cette famille, il eſt certain qu'il fut tué par ſon frére, car Indathyrſe étoit fils de Saulius qui le tua. Hérodote nous apprend auſſi, qu'il avoit ouï dire à des Péloponnéſiens, qu'Anacharſis avoit été envoyé par le Roi de Scythie dans les Pays étrangers, & qu'il étoit devenu Diſciple des Grecs; qu'à ſon retour il avoit dit au Roi, que tous les Grecs cultivoient les Sciences, à l'exception des Lacédémoniens, qui n'étudioient que l'art de donner & de recevoir avec prudence. Mais l'Hiſtorien remarque, que ce dernier trait étoit de l'invention des Grecs.

[*C*] *On a ſur lui une Epigramme de Diogéne Laërce.*]

Εἰς Σκυθίην Ἀνάχαρσις ἐὼν πολλὰ πτανθάνειν,
Πάντας ὑπερβὰς βίους κάρτη Ἑλληνικούς.
Τὸν δ' ἐν τοῖς ἄκροις ἀνδρῶν ἔθηκε σοφίαν ἔχοντα
Πυνθὴς ἡ ἀθάνατος ἡγεμὼν ἀνὰ βίβλους.

„ Anacharſis, de retour de ſes voyages, voulut perſuader „ aux Scythes de vivre à la Grecque: il parloit encore, „ lorſqu'une fléche l'envoya au ſéjour des Immortels.

(2) *Abrégé des Vies des anciens Philoſoph.* p. 139. 140.

(3) Plutarq. *Banquet des ſept Sages* fol. 153. verſo G. des *Oeuvres Moral.* de la trad. d'Amyot. Paris 1618. in-fol.

(4) Plutarch. *de Progreſſion. virtut. ſent.*

(5) Le même *Banq. des ſept Sages.*

(6) Stobæus *Serm.* 16.

(7) Athen. *Deipnoſ.* L. X.

(8) Le même.

(9) *Hiſt.* L. IV.

ANACREON. Nous ajouterons a ce que Mr. Bayle a dit de ce fameux Poëte, quelque choſe ſur une nouvelle Edition de ſes Ouvrages [*A*] avec des Notes, & ſur une Traduction Italienne de ſes Odes.

[*A*] *Une nouvelle Edition de ſes Ouvrages avec des Notes.*] Cette Edition a paru à Utrecht en 1732 in-4. pagg. 315. ſous ce titre: ANACREONTIS *Teii Odæ & Fragmenta, Græce & Latine, cum Notis Johannis Cornelii de Pauw.* „ Odes & Fragmens d'Anacréon de Téos, „ en Grec & en Latin, avec les Notes de Mr. de Pauw." L'Editeur, dans ſa Préface, dit ſon ſentiment ſur l'Auteur de ces Odes, & il déclare qu'il eſt perſuadé qu'elles n'ont pas été compoſées par une ſeule perſonne, mais par pluſieurs, parce que s'il y en a de belles, il y en a auſſi de mauvaiſes, ce qui eſt une forte preuve qu'elles ne ſont pas toutes du même Auteur. Il n'eſt pas même fort perſuadé qu'il y en ait dans tout le Recueil, qui ſoient d'Anacréon. Pour ce qui eſt de celles qui ſont peu élégantes, il eſt aſſuré qu'elles ne ſont pas d'Anacréon, qui étoit un Ecrivain poli; mais de quelque Pédant ignorant. Et il préſume que nous n'avons pas même des raiſons ſuffiſantes pour lui attribuer les autres, quoiqu'elles ne ſemblent pas indignes de ce grand Poëte. Il obſerve que les Manuſcrits, ſur leſquels Henri Etienne & les autres après lui ont attribué ces Piéces à Anacréon, ne peuvent être d'aucun poids, puiſqu'ils les lui attribuent toutes ſans diſtinction, & qu'il y en a certainement dans ce Recueil de ſi mauvaiſes, qu'on ne peut guéres concevoir qu'elles ſoient de lui. Ainſi, continue l'Editeur, comme les mauvaiſes ont été fauſſement attribuées à Anacréon, il pourroit en être autant de celles qui ſont bonnes; car on ne peut douter qu'il n'y ait eu d'autres Poëtes qu'Anacréon, auſſi capables de faire des Odes dans le même goût. Ajoutez à cela, que Suidas dit formellement, qu'Anacréon avoit écrit en Dialecte Ionienne, très différente de celle dans laquelle ſont la plupart de ces Odes. Mr. de Pauw avoue, qu'Aulu-Gelle en cite une (r) comme d'Anacréon, qui ſe trouve dans ce Recueil: fur quoi il remarque, que tout ce qu'on en peut conclure, c'eſt que du tems d'Aulu-Gelle cette Ode paſſoit pour être d'Anacréon, & ſe trouvoit

(r) Lib. XIX. c. 9.

voit parmi fes autres Ouvrages; mais cela prouve-t-il qu'elle foit d'Anacréon ? Peut-on douter qu'il n'y eût du tems d'Aulu-Gelle bien des vers Anacreontiques, auxquels Anacréon n'avoit aucune part ? „ La fourberie eſt auſſi „ ancienne que le Monde, & on a ſuppoſé plus de Mo„ numens, que nous ne pouvons le ſavoir, ou que nous „ n'oſons le dire.“ Telles ſont les Objections de l'Editeur, qui ne paroît pas avoir conſidéré que les meilleurs Ecrivains ont été étrangement défigurés & corrompus par des Copiſtes ignorans; & que c'eſt être peu équitable, que d'attribuer ces fautes de Copiſtes aux Auteurs mêmes. Mr. de Pauw traite avec le dernier mépris les Commentateurs d'Anacréon, & particuliérement Tannegui le Fèvre, Barnes & Baxter. Il a donné place dans ſon Edition à tous les Fragmens que H. Etienne & d'autres ont ramaſſés, excepté les ſept vers qu'a produit Scaliger, que Mr. de Pauw croit être de Scaliger lui-même. Un Savant, qui a donné depuis une très belle Traduction Latine d'Anacréon en vers Elégiaques, avec des Notes curieuſes, a très bien critiqué cette Edition de Mr. de Pauw.

(a) *Bibliorh. Critica.* T. VIII. Part. I. Art. 4.

☞ Un ſavant Journaliſte (a), qui a rendu compte de l'Edition dont on vient de parler, a fait ſur le Syſtême de Mr. de Pauw quelques remarques, qui méritent de trouver leur place ici. Il obſerve, que ce n'eſt pas uniquement parce que ces Odes ſont bonnes (celles que l'Editeur reconnoît pour telles), qu'on les a attribuées à Anacréon, mais ſur le conſentement des MSS. qui eſt déciſif en ces ſortes de matières; & que s'il s'en rencontre quelques-unes ſur la légitimité deſquelles les Savans ont fait quelques difficultés, cela ne fait rien pour le corps même du Recueil, qui, ſuivant toutes les régles d'une Critique ſaine & modérée, reſte toujours à celui que les MSS. en défignent comme l'Auteur. On répond à l'Objection fondée ſur le témoignage de Suidas, qu'indépendamment de la quantité de vers qu'on peut citer, qui ſont remplis de mots uniquement employés par les Auteurs qui ont écrit en Dialecte Ionienne, l'exemple d'Hérodote prouve que la conſéquence de l'Editeur n'eſt pas juſte. Le petit nombre d'Ioniſmes qui ſe voyent dans cet Hiſtorien, n'empêchant pas qu'on ne le laiſſe dans une poſſeſſion paiſible de ſon Hiſtoire; le petit nombre de ceux qu'on rencontre dans les Odes d'Anacréon, ne doit pas non plus empêcher qu'on ne l'en reconnoiſſe l'Auteur, d'autant plus que les Poëtes ſe ſont moins aſtreints que les Ecrivains en Proſe, à ſe ſervir de la même Dialecte. On oppoſe enſuite à Mr. de Pauw, 1. Que les Ouvrages d'Anacréon ſubſiſtoient du tems d'Horace (3), & du tems d'Ovide (4): eſt-il difficile de concevoir, que dans la haute réputation où ils étoient, ils ont pu ſe conſerver juſqu'à Aulu-Gelle ? 2. Il ſe trouve dans l'Anthologie & ſous le nom d'Anacréon, quelques-unes de ces mêmes Odes, qu'on trouve auſſi dans le Recueil qui nous reſte. 3. Alcyonius, dans ſon I. Livre *De Exilio*, dit avoir entendu raconter dans ſa jeuneſſe à Démétrius Chalcondyle, que les Prêtres avoient fit bien ſait auprès des Empereurs de Conſtantinople, qu'ils avoient obtenu d'eux qu'on bruleroit les Exemplaires des anciens Lyriques Grecs, dont les Ouvrages pouvoient nuire aux mœurs. Anacréon étoit du nombre: il en reſtoit donc alors des MSS. ADD. DU TRAD.

(3) Lib. IV, Od. 9.

(4) Lib. III. *de Arte amandi.*

La Traduction Italienne eſt de différentes mains; elle eſt intitulée: *Le Ode di Anacreonte nuovamente da varii illuſtri Poeti nella Italiana favella tradotte, ed altre Rime publicate nell' occaſione delle feliciſſime Nozze degli Eccl. Sign. Co. D. Filippo Archinto e Co. D. Giulia Borromea.* Mr. Philippe Argelati a mis à la tête un Abrégé Hiſtorique de la vie d'Anacréon & de ſes Ouvrages, qu'il a tiré de Mr. Bayle, ſans l'avoir nommé, quoiqu'il promette diverſes nouvelles particularités de la Vie de ce Poëte & de ſes Ouvrages (5). Voici la première Ode, telle qu'elle ſe trouve dans cette Traduction:

(5) Voy. *Biblioteca Italiana*, Num. XVI. Vol. III. Art. 20. Chez Prevoſt 1732.

Degli Atridi io canterei
E di Cadmo i caſi rei;
Ma dal mio voler diſcorda
Dalla Cetra ogni corda,
E l'ajcolto a tutte l'ore
Solo dir coſe d'amore.
Poco fa Cetra cambiai,
Che di nuove corde armai,
E a narrare il cor s'acceſe
Del grand' Ercole l'impreſe,
Ma contraria a me riſpoſe
Voci tenere e amoroſe.
Dunque gite in pace o Eroi,
Che ingombrate i miei penſieri;
Io non poſſo dir di voi
L'alte geſta e i nomi alteri,
Se la Cetra a tutte Pare
Sol riſponde, Amore, Amore.

ANASTASE I. Empereur d'Orient, ſuccéda à Zénon l'an 491, & fut couronné l'onzième d'Avril de cette année (*a*). Quoiqu'il ne fût pas Sénateur, il avoit occupé un poſte honorable ſous ſon prédéceſſeur [*A*]. Zénon étant mort ſans enfans, Longin ſon frère eſpéroit de lui ſuccéder [*B*]; mais Anaſtaſe parvint à l'Empire par le crédit d'Ariane veuve de Zénon, qu'il épouſa auſſi-tôt qu'il fut monté ſur le Trône (*b*). Les Manichéens & les Ariens conçurent de grandes eſpérances de l'avénement de ce Prince à l'Empire, parce qu'ils ſe flattoient d'en être protégés; les Manichéens, à cauſe que la mère d'Anaſtaſe les favoriſoit; & les Ariens, parce que l'oncle de l'Empereur étoit dans leurs ſentimens (*c*). Mais ſi Anaſtaſe ne les perſécuta point, ce qu'il ne paroît pas qu'il ait jamais fait, on ne trouve point qu'il ait protégé ni l'une ni l'autre de ces Sectes. On l'accuſa à la vérité d'avoir été Eutychien, quoiqu'il eût promis avec ſerment à Euphème Evêque de Conſtantinople, avant que ce Prélat le ſacrât, qu'il ne troubleroit point l'Egliſe, & ne feroit aucun changement à l'état préſent des choſes, promeſſe qu'il lui donna même par écrit; & il demeura effectivement neutre pendant quelque tems entre les différens Partis qui diviſoient l'Egliſe [*C*], ne favoriſant point les Hérétiques, & ne s'oppoſant point aux Catholiques (*d*). Mais pour maintenir la paix dans l'Egliſe, d'où celle de l'Etat dépend beaucoup, il déclara que les Evêques ou les autres Eccléſiaſtiques, qui troubleroient la tranquillité publique en prenant parti avec trop de chaleur pour ou contre le Concile de Chalcédoine, ſeroient privés de leurs Bénéfices; & les diſputes touchant l'Eutychianiſme aiant été pouſſées avec beaucoup de feu, ſur-tout par Euphème de Conſtantinople, l'Empereur le chaſſa de ſon Siège, & mit Macédonius en ſa place. Théodore le Lecteur attribue la dépoſition & le banniſſement d'Euphème à une autre raiſon. Il rapporte (*e*) que les Iſauriens aiant commis pluſieurs inſolences à Conſtantinople, l'Empereur les chaſſa de la Ville; ſur quoi ils en vinrent à une révolte ouverte. Anaſtaſe accuſa Euphème d'être l'auteur de ce ſoulévement; il aſſembla tous les Evêques qui ſe trouvoient alors à Conſtantinople, qui rendirent par complaiſance pour l'Empereur une Sentence, par laquelle

(a) Sigon. *de Imp. Occid. & Op. ejuſd.* à Ph. Argelato T. I.-P. II. col. 572. not. (62).

(b) Evagre *Hiſt. Eccl.* L. III. ch. 29.

(c) Cedren. *Hiſt. Comp.* p. 317. Paris 1647.

(d) Sigon. *ubi ſupra* in textu.

(e) *Hiſt. Eccleſ.* L. II. c. 9-12.

[*A*] *Il avoit occupé un poſte honorable ſous ſon prédéceſſeur.*] Il avoit été ce que les Anciens nommoient *Silentiaire*. Il y avoit deux Officiers de cet ordre: l'un dont l'emploi, moins honorable, conſiſtoit à prévenir le bruit & le déſordre dans le Palais de l'Empereur: l'autre, qui étoit plus diſtingué, étoit du nombre de ceux auxquels l'Empereur communiquoit les affaires les plus ſecrettes de l'Etat (1), & qu'on pouvoit peut-être nommer Conſeillers-privés. Conſultez Calepin au mot *Silentiarius*.

(1) Meurſius in *Gloſſ. Græc. Barb. in Not. Var.* ad Euagr. *Hiſt. Eccl.* L. III. c. 10. not. a. p. m. 102.

[*B*] *Longin frère de Zénon eſperoit de lui ſucceder.*] Longin, qui avoit acquis un grand pouvoir ſous l'Empereur ſon frère, eſpéra de ſe rendre abſolument maître de l'Autorité Souveraine (2): mais il ſe trouva trompé dans ſes eſpérances par la politique d'Ariane. Evagre dit (3) qu'Anaſtaſe renvoya Longin en ſon Pays, qui étoit l'Iſaurie. Mais cet Auteur s'eſt trompé; car il ſuppoſe que Longin, frère de Zénon, eſt le même Longin qui étoit Maître de la Milice, ou Général de la Cavalerie; quoiqu'il ſoit évident par l'Hiſtoire, que c'étoient deux perſonnages différens. Théophane (4) nous apprend, que le frère de Zénon aiant excité une ſédition contre Anaſtaſe, cet Empereur le bannit à Alexandrie, où il entra dans les Ordres ſacrés, & mourut ſept ans après. Mais il y avoit un autre Longin qui étoit Maître de la Milice, qu'Anaſtaſe dépouilla de cet Emploi, & qu'il envoya en exil dans l'Iſaurie, où il ſe ſouleva dans la ſuite contre l'Empereur avec les Iſauriens, & fut tué dans une bataille, ainſi que le rapporte Evagre (5), qui fait auſſi mention de l'autre Longin ſurnommé Sélinonce, qui fut ſait priſonnier (6). Marcri rapporte cette bataille d'une manière très peu exacte. Il parle à la vérité des deux Longins, mais ſans dire qui ils étoient: & l'on voit qu'il prend l'un des deux pour le frère de Zénon. Il dit auſſi, qu'ils ſe rendirent tous deux, & furent punis de mort: au lieu qu'il paroît par le récit d'Evagre, que Longin, qui avoit été Maître de la Milice, fut tué dans le combat, & fa tête portée à l'Empereur; & que l'autre, ſurnommé Sélinonce, fut fait priſonnier, & mené à Conſtantinople.

(2) Theophan. *Chronogr.* p. 111. Paris 1655.

(3) *Hiſt. Eccleſ.* L. III. ch. 35.

(4) Là-même.

[*C*] *Différens Partis diviſoient l'Egliſe.*] Dans ce temslà les Egliſes les plus pures ne recevoient généralement, ni ne rejettoient généralement le Concile de Chalcédoine. Chaque Evêque en uſoit à cet égard comme il le jugeoit à propos. Les uns maintenoient avec beaucoup de zéle tous les Decrets de ce Concile, ſans permettre qu'on en changeât une ſyllabe, & ſans vouloir admettre à leur Communion ceux qui faiſoient la moindre difficulté de le recevoir. Les autres, bien loin de le recevoir, le condamnoient, avec la Lettre de Léon. D'autres ſoutenoient opiniâ-

(5) *Hiſt. Eccleſ.* L. III. ch. 35.

(6) Là-même.

quelle ils excommuniérent & dépoſérent Euphéme. Le peuple de Conſtantinople s'émut en faveur d'Euphéme; mais cela ne lui ſervit de rien, l'Empereur demeura ferme dans la réſolution qu'il avoit priſe, & Euphéme fut banni à Euchéta Ville de Paphlagonie. Macédonius, ainſi qu'on l'a dit, fut mis en ſa place, & ſigna, par l'avis de l'Empereur, l'Edit que Zénon avoit fait pour l'Union des Egliſes [D]. La haine que les différens Partis ſe portoient cauſa ſouvent des tumultes & des ſéditions à Conſtantinople, juſqu'à mettre en danger la vie de l'Empereur; qui, pour tenir le peuple en reſpect, ordonna que le Préfet de la Ville le ſuivroit toujours à l'Egliſe & aux Proceſſions publiques (*f*). Cette précaution étoit d'autant plus néceſſaire, que la plupart des tumultes étoient cauſés par une ſorte de *Doxologie*, ou d'Hymne, dont on avoit coutume de ſe ſervir dans le Service Divin. Cette Doxologie conſiſtoit en ces paroles, ἅγιος ὁ Θεὸς, ἅγιος ἰσχυρὸς, ἅγιος ἀθάνατος, c'eſt-à-dire, *Dieu qui ès Saint, Tout-puiſſant qui ès Saint, Immortel qui ès Saint*; ce qui la faiſoit nommer *Trifagion* [E], Trois fois Saint. Les Orthodoxes chantoient cette Hymne ſans aucune addition, ou en ajoutant ſeulement ἁγία Τριὰς, ἐλέησον ἡμᾶς, *Sainte Trinité, ayez pitié de nous!* Mais Pierre le Foulon Evêque d'Antioche vouloit qu'on ajoutât, ὁ σταυρωθεὶς δι' ἡμᾶς, *qui avez été crucifié pour nous*; & comme l'on ſuppoſoit que le prémier SAINT ſe rapportoit au Père, le ſecond au Fils, le troiſiéme au S. Eſprit, l'addition de ces paroles, *qui avez été crucifié pour nous*, ſembloit inſinuer que toute la Trinité avoit ſouffert, ce qui faiſoit que les Orthodoxes rejettoient abſolument cette addition (*g*). Anaſtaſe ſouhaita que ces fatales paroles fuſſent ajoutées à cette Doxologie, quand on la chanteroit à Conſtantinople; ce qui y excita une furieuſe ſédition, comme ſi les fondemens du Chriſtianiſme euſſent été en danger. On accuſe Macédonius & ſon Clergé de l'avoir excitée [F]. Elle s'accrut avec une ſi horrible violence, que l'Empereur fut contraint d'aller ſans Couronne à l'Hippodrome, où il déclara au peuple qu'il étoit prêt à ſe démettre de l'Empire; mais que quand il s'en ſeroit démis, il faudroit choiſir un autre que lui pour le poſſéder, puiſqu'ils ne le pouvoient poſſéder tous enſemble. Ce diſcours toucha le peuple & l'appaiſa comme par miracle: il prit Anaſtaſe de reprendre la Couronne, lui promit de demeurer à l'avenir fort ſoumis à ſes ordres (*h*). Tous ne décidérons point ſi Macédonius fut l'auteur de cette ſédition, ou non; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il fut dépoſé & banni par l'Empereur, & un nommé Timothée mis en ſa place. Anaſtaſe eut non ſeulement à lutter avec les différens Partis qui diviſoient l'Egliſe, mais il eut auſſi en divers tems la guerre avec la Perſe, & avec les Bulgares, qui commencérent à paroître ſous ſon régne. Comme ces guerres n'offrent aucun événement remarquable, nous ne croyons pas devoir en parler; nous nous contenterons de dire un mot de celle qu'il eut contre un certain Vitalien, Thrace de Nation. Il ſe ſouleva contre l'Empereur vers l'an 510. Hypatius, qui avoit été envoyé contre lui, aiant été trahi par les ſiens & livré entre les mains du Rebelle, fut obligé de payer une groſſe rançon pour obtenir ſa liberté. Cyrille fut choiſi pour commander les Troupes en ſa place; mais aiant auſſi été fait priſonnier par Vitalien, ce redoutable Chef ne prétendoit pas moins que de ſe rendre maitre de Conſtantinople & de ſe mettre la Couronne Impériale ſur la tête (*i*). Il s'avança avec ſon Armée vers la Capitale, & s'étant campé tout proche, il vint lui-même juſques à une des Portes, nommée la Porte Dorée, & déclara qu'il n'avoit entrepris la guerre qu'en faveur des Catholiques, & en particulier de Macédonius, qui avoit été injuſtement dépoſé & banni. Anaſtaſe effrayé promit d'aſſembler un Concile à Héraclée [G] pour examiner les matiéres controverſées, & qu'il recevroit l'Evêque de Rome dans cette Aſſemblée. Vitalien, ſatisfait de cette promeſſe, ſe retira avec ſon Armée. Le Concile s'aſſembla, & il s'y trouva environ deux-cens Evêques; mais ils ſe ſéparérent bientôt, ſans avoir rien fait: ce qui irrita ſi fort Vitalien, qu'il attaqua de nouveau l'Empire (*k*); mais aiant été battu ſur mer, & aiant perdu une grande partie de ſon Armée, il ſe retira avec le reſte (*l*). Quelques Ecrivains ont dépeint Anaſtaſe avec les plus noires couleurs. Ils le repréſentent comme un fauteur des Ariens & des Manichéens; quelques-uns même diſent qu'il étoit ſuſpect de Mahométiſme *, ſans en alléguer aucune preuve. On l'a accuſé auſſi d'être Eutychien, par la ſeule raiſon, qu'il voulut ajouter au fameux Trifagion ces paroles, *qui avez été crucifié pour nous*, quoique cette addition pût être ſuſceptible d'un trés bon ſens [H]. Quelques Ecrivains

(*f*) Le même ch. 22. Voy. Valeſii *Annot.* num. 1.

(*g*) Valef. *in Not. ad Evagr. Hiſt. Eccl.* L. III. c. 44. not. 1.

(*h*) Evagre *ibid.*

(*i*) Le même ch. 42.

(*k*) Sigonius *ubi ſupra*, col. 617.

(*l*) Evagre *ubi ſupra.*

* Je ne ſai qui ſont les Auteurs de cette accuſation, qui eſt plus qu'extravagante, puiſque Mahomet n'étoit pas né lui-même. L'Auteur de cet Article auroit bien dû citer ou nommer celui qui a accuſé Anaſtaſe de Mahométiſme ſi longtems avant que Mahomet fût au monde. R. D. T.

(*m*) Voyez l'Article ACACE Patriarche de Conſtantin. Rem. [F].

(*n*) Evagre L. III. ch. 10.

(*o*) *Hiſt. Comp.* p. 518.

(*p*) *Ubi ſupra* c. 11.

(*q*) Autrement nommé *Phirax-me.*

pinéttrement le fameux *Hénoticon* ou *Edit d'Union* de Zénon (*m*), bien qu'ils ne fuſſent pas d'accord entre eux touchant les deux Natures de Jéſus-Chriſt; les uns aiant été trompés par la maniére ambiguë dont cet Edit s'exprimoit, les autres croyant devoir faire le ſacrifice de leurs ſentimens particuliers à la paix & à l'union de l'Egliſe (*n*).

[D] *Macédonius . . . . . ſigna, par l'avis de l'Empereur, l'Edit que Zénon avoit fait pour l'union des Egliſes.*] C'eſt ce que dit Théodore le Lecteur, & Cédréne (*o*) eſt d'accord avec lui ſur cet article. Mais Evagre rapporte cette particularité d'une maniére différente: il nous dit (*p*), qu'un certain Xénias (*q*) Evêque d'Hiérapolis, & quelques autres Eutychiens, demandérent à Macédonius ſa Profeſſion de Foi par écrit; qu'il la leur donna, déclarant qu'il n'avoit point d'autre Foi que celle des trois cens dix-huit Péres du Concile de Nicée, & que celle des cent cinquante du Concile de Conſtantinople; qu'il prononça anathéme contre Neſtorius & Eutychés, & contre ceux qui admettent deux Fils & deux Chriſts, ou qui diviſent les Natures: mais qu'il ne paria ni du Concile d'Epheſe où Neſtorius avoit été dépoſé, ni de celui de Chalcédoine qui avoit condamné Eutychés. Or c'eſt-là préciſément à quoi revenoit le fameux *Hénoticon*, ou Edit d'Union, & cette Profeſſion de Foi de Macédonius pouvoit être regardée comme une vraie ſouſcription à cet Edit. Mais parce qu'il ne recevoit pas en termes exprès le Concile de Chalcédoine, quoiqu'il ne le rejettât pas non plus, tous les Moines des Monaſtéres des environs de Conſtantinople rompirent tout commerce avec lui, & ſe ſéparérent de ſa Communion.

[E] *Trifagion.*] Un certain Proclus Evêque de Conſtantinople, dit Mr. de Valois (12), avoit appris cette Hymne des Anges, & en avoit introduit l'uſage dans l'Egliſe. Dès que le Prêtre étoit à l'Autel, le Prémier Chantre entonnoit à haute voix ces paroles, ἅγιος ὁ Θεὸς &c. Les Chrétiens d'Orient ont coutume auſſi de chanter cette Hymne le matin quand ils ſe lévent, ou lorſqu'ils ſe diſpoſent à adorer Dieu, & lorſqu'ils veulent élever leur cœur à lui. On adore toute la Trinité dans cette Hymne, ainſi que nous l'apprend Jean de Damas dans ſon Epître *de Triſagio, & de Orth.* L. III. ch. 10. (13).

[F] *On accuſe Macédonius & ſon Clergé d'avoir excité cette ſédition.*] C'eſt ce que Sévére Evêque d'Antioche écrivit à Sotérique Evêque de Céſarée en Cappadoce, qui avoit été ordonné par Marcellin lui-même. Ce Sotérique devint dans la ſuite Eutychien, & ſe joignit à Xénias, pour avancer les intérêts de cette Secte. Il n'eſt donc pas ſurprenant, dit Mr. de Valois (14), que Sévére le Chef des Eutychiens, écrivant à Sotérique qui étoit de ſon Parti, ait accuſé Macédonius, Evêque Catholique, d'être l'auteur de la ſédition dont nous avons parlé. Mais, ajoute-t-il, Sévére lui-même pourroit avec plus de fondement en être accuſé, puiſque c'étoit lui qui avoit conſeillé à l'Empereur d'ajouter au Trifagion ces paroles, *qui avez été crucifié pour nous*, ainſi que nous l'apprend Cédréne (15). C'eſt au Lecteur à juger, auquel des deux on doit s'en rapporter, ou à Cedréne qui vivoit dans l'onziéme Siécle, ou à Sévére qui étoit contemporain d'Anaſtaſe.

[G] *Promit d'aſſembler un Concile à Héraclée.*] C'eſt ce que rapporte Sigonius (16), d'après Théophane (17): & il ajoute, qu'Anaſtaſe ne fit cette promeſſe que pour amuſer Vitalien & le peuple de Conſtantinople; mais que ni l'Empereur, ni Timothée Evêque de Conſtantinople, n'avoient intention que ce Concile en vînt à une déciſion. Mais nous remarquerons, qu'autant que cela nous eſt connu, Théophane eſt le ſeul des Anciens, qui parle de ce Concile d'Héraclée: ni Evagre, ni Théodore le Lecteur, ni Cédréne n'en diſent mot; ce qui eſt d'autant plus extraordinaire, ſi ce que Théophane rapporte eſt véritable, que les deux derniers n'épargnent point Anaſtaſe, & ne perdent aucune occaſion de déclamer fortement contre lui. Ainſi les particularités, rapportées par Théophane, doivent être pour le moins miſes au nombre des faits douteux.

[H] *Cette addition peut être ſuſceptible d'un trés bon ſens.*] Si l'on rapporte les paroles du Trifagion aux trois Perſonnes

(12) *In Not. ad Evagr. Hiſt. Eccl.* L. III. c. 44. not. 1. p. 180.

(13) Ibid. *In Not. Var.* not. a.

(14) Là-même.

(15) *Hiſt. Comp.* p. m. 360.

(16) *Ubi ſupra* col. 617.

(17) *In Chron. ad Annal. Alex.* 506. A. C. 506.

vains ont dit qu'il étoit de la Secte des *Acéphales* ; mais on ne fait pas trop bien quelles étoient les opinions particulières de cette Secte: ce qu'il y a de certain, c'est qu'on donna le nom d'*Acéphales* ou d'*Indifférens*, à ceux qui ne recevoient pas le Concile de Chalcédoine, parce qu'ils sembloient ne point prendre parti ni pour ni contre ce Concile, ce qui étoit peut-être le parti le plus sage, à cause des divisions que les Decrets de ce Concile avoient causées dans l'Eglise. Les Auteurs de l'Eglise Romaine dépeignent Anastase comme un grand perſecuteur des Orthodoxes, parce qu'il fit déposer & bannir Euphème & Macédonius ; mais ils devroient prouver que ces deux Prélats furent injuſtement bannis, ce qui ſeroit aſſez difficile, après ce que nous avons dit ſur le témoignage d'Evagre. En un mot, c'eſt ſur la conduite d'Anaſtaſe, qu'il faut juger de lui. Nous avons rapporté l'eſſentiel de ce qu'on en dit par rapport à l'Eccleſiaſtique. Pour ce qui eſt du Gouvernement Civil, on convient qu'au commencement de ſon régne, il ſe montra un très bon Prince. Il déchargea le peuple d'une Taxe très onéreuſe, qu'on appelloit *Chryſargyre*, ſous le poids de laquelle il avoit gémi longtems [*J*]; il défendit les Combats contre les bêtes ſauvages; il éleva divers Bâtimens; & évita, autant qu'il lui fut poſſible, de s'engager dans des Guerres dangereuſes. Il eſt vrai que dans la ſuite de ſon régne, il mit quelques nouvelles Impoſitions ſur ſes Sujets, ou plutôt, il changea la manière de les payer: auparavant lui, le peuple étoit obligé de pourvoir l'Armée de proviſions, Anaſtaſe ordonna que chacun payeroit ſa quote-part en argent. Mais il le fit par une fort bonne raiſon: il donnoit de l'argent aux Barbares, pour les empêcher de faire des irruptions dans l'Empire, & par ce moyen il déchargeoit ſes Sujets de l'embarras & des incommodités que cauſent des Armées toujours ſur pied, & des ravages de la guerre; enſorte qu'il avoit plus beſoin d'argent que de proviſions (*m*). Anaſtaſe régna vingt-ſept ans, trois mois & trois jours (*n*), ou ſelon le P. Pagi (*o*), moins trois jours. Il mourut le 10 de Juillet de l'an de J. C. 518 (*p*), âgé de quatre-vingt-huit ans, ſelon Théodore le Lecteur (*q*). Quelques Ecrivains racontent au ſujet de ſa mort, une Hiſtoire qui n'a guères de vraiſemblance [*K*]. Juſtin lui ſuccéda. ☞ Il eſt aſſez ſurprenant que dans un Article tel que celui-ci, l'Auteur n'ait rien dit d'une accuſation bien odieuſe, intentée à Anaſtaſe par Victor de Tunune ou Tunone ; d'autant plus que cette accuſation a donné lieu aux Ennemis de la Religion Chrétienne, de prétendre que les Manuſcrits du Nouveau Teſtament ont été falſifiés, & ſont parvenus ainſi juſqu'à nous. Voici le fait. On lit dans la Chronique de Victor: MESSALA * V. C. Coſ. *Conſtantinopoli, jubente* Anaſtaſio † *Imperatore, Sancta Evangelia, tanquam ab idiotis Evangeliſtis compoſita, reprehenduntur & emendantur.* Ce qui ſignifie: *Sous le Conſulat de Meſſala, les Saints Evangiles furent reformés & corrigés à Conſtantinople, par ordre de l'Empereur Anaſtaſe, comme ayant été compoſés par des Evangeliſtes ignorans.* Ce Meſſala, dont il eſt fait mention, fut Conſul l'an 506, & la Chronique de Victor finit à l'an 566. Mais le témoignage de Victor de Tunune n'eſt guères recevable ſur un fait auſſi extraordinaire, dont aucun autre Auteur ne parle, & qui en lui-même n'a nulle apparence de vérité, comme on en trouvera les preuves dans la Remarque [*L*]. ADD. DU TRAD.]

(*m*) Voyez Valeſii *Not. in Excerp. Hiſt. Eccl.* L. III. c. 42. n. 1.

(*n*) Evagre L. III. ch. 44.

(*o*) Le même in *Nic. Par.* not. 8.

(*p*) Sigon. *ad annos* col. 621.

(*q*) Liv. II. ch. 37.

* D'autres liſent MESSALLA.

† Quelques-uns omettent ce mot d'Anaſtaſio.

nes de la très-Sainte Trinité, il faut avouer qu'il eſt abſurde de dire de toute la Trinité, qu'elle a *été crucifiée pour nous*. Mais qui empêche que ces paroles ne ſe rapportent au Fils, & que toute l'Hymne ne s'adreſſât à lui? Dans ce cas-là, il n'y avoit pas plus d'inconvénient à ajouter ces paroles, qu'il n'y en a dans ce que dit S. Paul (18), que *Dieu a racheté ſon Egliſe par ſon propre ſang*; ce qui ne ſignifie nullement, que la Divinité de Jéſus Chriſt ait ſouffert; mais par une façon de parler, ce qui n'appartient qu'à la Nature Humaine, eſt appliqué à la Nature Divine.

(18) Act. 20. 28.

[*L*] *Il déchargea le peuple d'une Taxe ..... qu'on appelloit Chryſargyre, &c.*] Cette Taxe ſe levoit par tête dans toute l'étendue de l'Empire : hommes & femmes, eſclaves & libres, les mendians même, étoient obligés de payer une piéce d'argent au Tréſor. On devoit payer de même pour un cheval, un bœuf & un mulet, & pour un ſimple bœuf. La Taxe s'étendoit juſques aux chiens, & au fumier même : elle ſe levoit tous les quatre ans. Anaſtaſe voyant que le peuple ne pouvoit plus ſupporter une Impoſition ſi onéreuſe, l'abolit entièrement, & fit brûler tous les Regiſtres, où la ſomme que chacun devoit payer étoit marquée (19). Cette Taxe étoit très ancienne, & Zoſime en attribue l'établiſſement à Conſtantin le Grand (20); ce qui lui a attiré une rude cenſure de la part d'Evagre (21). Nous examinerons ailleurs (22) ſi cette accuſation contre Conſtantin eſt fondée, ou non.

(19) Cedrenus *Hiſtoriæ Evangel. abbreviat.*

(20) *Hiſt.* L. II.

(21) Evagr. L. III. c. 41.

(22) Dans l'Article de CONSTANTIN LE GRAND.

[*K*] *Une Hiſtoire qui n'a guéres de vraiſemblance.*] Cédrène (23) rapporte, qu'Anaſtaſe, la vingt-ſeptième année de ſon régne, vit en ſonge un homme qui avoit l'air terrible, qui lui montra un Livre, qu'Anaſtaſe ouvrit, & où il trouva ſon nom ; ſur quoi s'entretint ce dialogue : *Voici, à cauſe de tes erreurs en matière de Foi, j'efface de ta vie quatorze ans*; ce qu'il fit ſur le champ. Anaſtaſe s'étant réveillé, fit venir un certain Amantius, auquel il raconta ce ſonge. Amantius lui dit: *J'ai auſſi ſongé, qu'étant debout auprès de vous, il eſt venu un grat enfeon, qui m'a jetté par terre, & m'a dévoré.* Proclus, l'Interprète des Songes (24), déclara à l'Empereur & à Amantius, qu'ils mourroient bientôt. Mais comme on avoit prédit à Anaſtaſe qu'il périroit par le feu, il fit faire pluſieurs fondoirs qui aboutiſſoient à une cîterne qui étoit dans le Palais, & pluſieurs caves pour recevoir l'eau, afin d'éviter le malheur qui le menaçoit : mais ces précautions ne ſervirent de rien, puiſqu'il fut tué par la foudre. Sigonius donne cette Hiſtoire pour certaine (25) : mais ni Evagre, ni Théodore le Lecteur n'en diſent rien, & il n'y a aucune raiſon de penſer qu'ils euſſent paſſé ſous ſilence un fait de cette nature, s'il leur eût été connu : ſur-tout le dernier, qui n'eſt rien moins que favorable à Anaſtaſe. Quand des Auteurs, qui vivoient pluſieurs Siécles après le tems où les faits qu'ils rapportent doivent être arrivés, ne citent aucun garant de ce qu'ils avancent, leur témoignage eſt de peu de poids, lorſqu'il n'eſt point appuyé de celui de quelque Auteur contemporain.

(23) *Hiſtoriæ Evangel. abbreviat. Jovis.*

(24) Le fameux Mathematicien.

(25) *Ubi ſupra* col. 621.

[*L*] *On en trouvera les preuves dans la Remarque ci-deſſous.*] L'Auteur du Livre intitulé *la Liberté de penſer*, entre un grand nombre de paſſions qu'il a entaſſées pour prouver que les Livres ſacrés du Nouveau Teſtament ont été altérés & corrompus, n'a pas oublié d'alléguer le paſſage de la Chronique de Victor de Tunune, comme un argument victorieux, auquel il n'y a rien à repliquer. Pluſieurs illuſtres Auteurs ont travaillé à repouſſer les traits de l'incrédulité à cet égard *; le célébre *Bentley*, dans ſes Remarques contre *Collins*, qui ont paru depuis peu traduites en François, ſous le titre de *Friponnerie Laïque* &c. ; Mr. *de Croziat*, dans ſon *Examen du Traite de la Liberté de penſer*; & en dernier lieu le ſavant Mr. *Wetſtein*, Profeſſeur dans l'Univerſité d'Utrecht, dans une Diſſertation Latine qui a paru en 1738, conjointement avec une autre ſur *les Arcbontes des Juifs*. Comme l'examen d'un fait de cette nature entre naturellement dans le Plan d'un Dictionaire Critique, je me propoſe, en profitant des recherches & des réflexions de ces illuſtres Savans, de prouver, I. Que le fait rapporté par Victor n'a pas l'ombre de vraiſemblance, à le conſidérer en lui-même. II. Que le témoignage de ce Chroniqueur obſcur n'eſt d'aucun poids. III. Je rechercherai ce qui peut avoir donné occaſion à ce qu'il dit. IV. J'ajouterai quelques réflexions ſur l'intégrité des Livres du Nouveau Teſtament. Cette diſcuſſion pourra n'être pas du goût de bien des gens, qui admirent le Dictionaire de Mr. Bayle, préciſément parce qu'ils y trouvent des réflexions d'un genre oppoſé à celles que nous allons faire; mais nous nous flattons de plaire à ceux qui aiment à voir la Religion défendue contre des attaques pleines de malignité & de mauvaiſe-foi.

I. Le fait rapporté par Victor de Tunune n'a pas l'ombre de vraiſemblance, à le conſidérer en lui-même. On prétend que l'Empereur Anaſtaſe a fait corriger & réformer les Evangiles : mais de quel genre de correction s'agit-il? Eſt-ce d'une correction, par laquelle on a altéré, changé ce qu'il y avoit d'eſſentiel dans les Livres du Nouveau Teſtament, en un mot refondu ces Livres? Ou n'eſt-il queſtion que de la correction de quelques termes, de quelques paſſages peu importans? C'eſt ſans doute d'une correction du premier genre, qu'on veut qu'il ſoit queſtion; ſans quoi les Ennemis de la Révélation ne peuvent guéres tirer d'avantage de ce fait. Quoi qu'il en ſoit, prenons la choſe de l'une & de l'autre manière.

1. Le deſſein qu'on attribue à Anaſtaſe étoit le plus extraordinaire, & le plus extravagant, qui fut jamais. Comment pouvoit-il ſe flatter de faire recevoir ſes Evangiles, ainſi refondus, dans tout le Monde Chrétien, où il y avoit des milliers de Copies des véritables Evangiles, reſpectées unanimement par tous les Chrétiens? Il ne pouvoit ignorer, que MARCION, TATIEN, & les Sectateurs de THEODOTE & d'ARTEMON, accuſés d'avoir voulu corrompre ou d'avoir corrompu les Ecritures (26), n'avoient retiré de cet attentat que de la honte & de l'opprobre, ſans avoir réuſſi dans leur deſſein, les Péres de l'Egliſe aiant pris grand ſoin de préſerver les Ecrits ſacrés du Nouveau Teſtament de toute innovation. Anaſtaſe devoit s'attendre à éprouver le même ſort, & à voir paſſer ſon

* On peut voir dans la Preface de *la Prépondérance de la Loi* la Liſte de pluſieurs Ouvrages publiés contre *Collins*.

DIGRESSION ſur l'intégrité des Livres du N. T. & ſur un paſſage de la Chronique de Victor de Tunune.

(26) Voyez Weſtelius *Diſſert. de Evang. non emend. &c. Bibl. Reform.* T. XXII. P. I. p. 15.

fon nom couvert d'infamie à la poſtérité. Comment pou-voit-il eſpérer que les Chrétiens, diviſés comme ils l'étoient, recevroient des corrections, qui en favoriſant les opinions des uns, ne pouvoient qu'être contraires à celles des autres, auxquels par conſéquent on n'auroit pu eſpérer de les faire adopter ? Il n'y a donc aucune apparence qu'Anaſtaſe ait conçu un projet de cette nature, furtout ſi l'on s'en rapporte ſur ſon caractère à ce que dit Procope (27), *que cet Empereur n'avoit pas accoutumé de rien faire légérement.*

2. Mais ſuppoſons que malgré ces difficultés Anaſtaſe ait conçu le deſſein qu'on lui attribue, qu'il ſe ſoit flatté de ſurmonter peu à peu les obſtacles, & de faire recevoir univerſellement ſes corrections : pour concevoir la moindre eſpérance à cet égard, il falloit trouver le moyen de faire périr tous les autres Manuſcrits des Evangiles qu'il y avoit dans le Monde, & répandre des milliers de Copies des Evangiles corrigés ; engager tous les Chrétiens à ſe défaire de leurs Livres, & à en recevoir d'autres en la place. Il falloit corriger auſſi tous les Ecrits des Péres, changer les paſſages qu'ils avoient cités, refondre leurs Commentaires, ſubſtituer aux explications qu'ils avoient données, des explications conformes au nouveau Texte. Il falloit de plus faire changer par-tout, ſur le nouveau Manuſcrit, les *Lectionaires* dont ſe ſervoient les Sectes, qui liſoient tous les jours l'Hiſtoire Evangélique dans les Villes, les Bourgs, les Villages, les Séminaires, les Monaſtéres (28). Il y avoit même une choſe plus difficile encore à faire, & néanmoins néceſſaire, ſavoir, de réformer toutes les Verſions, pour les accommoder au Manuſcrit corrigé ; car on joignoit leur autorité à celle des anciens Manuſcrits, pour reconnoître les falſifications, ainſi que le remarque Anaſtaſe le Sinaïte (29), qui vivoit peu d'années après l'Empereur de ce nom. Comment donc celui-ci auroit-il pu ſe flatter de faire recevoir ſes corrections dans les Egliſes de Syrie ? quelle apparence que les *Noſtoriens* euſſent reçu des corrections favorables à l'*Eutychianiſme* ? On en peut juger par un ſeul exemple. Neſtorius foutenoit (30), que jamais il n'étoit parlé, dans le Nouveau Teſtament, de la *mort* ou du *ſang* de DIEU, mais que cela étoit toujours appliqué au CHRIST : auſſi les *Noſtoriens* liſoient-ils dans les Actes (31), *afin que vous paiſſiez l'Egliſe de* CHRIST, *qu'il a rachetée par ſon ſang.* Mais les *Severiens*, Secte née de l'*Eutychianiſme*, liſoient là, *l'Egliſe de* DIEU (32); & malgré le crédit qu'ils avoient auprès d'Anaſtaſe, ils ne purent jamais faire changer aux Neſtoriens leur leçon, & toutes les Editions de la Verſion Syriaque les conſervent encore, au-lieu que celle des *Severiens*, quoique beaucoup meilleure, eſt à peine connue. Puis donc qu'on ne put faire recevoir aux Neſtoriens du ſeul paſſage qui vient d'être cité, ſi l'on eût voulu tenter une correction générale des Evangiles ? D'autant plus qu'Anaſtaſe étoit fort haï des Neſtoriens, & que depuis peu l'Ecole d'Edeſſe, dont ils avoient la direction (33), avoit été diſſipée par l'Empereur Zénon, un grand nombre de Savans s'étoient retirés en Perſe, où ils n'avoient rien à craindre d'Anaſtaſe. Cet Empereur pouvoit-il encore eſpérer de faire recevoir ſes corrections par les Italiens ? Ces peuples, gémiſſant ſous le joug des Goths, ſavoir, de Hérétiques des Grecs, à l'occaſion des diſputes cauſées par l'Hénoticon ou Edit d'Union de Zénon ; mais unis de ſentiment avec les Gaulois & les Eſpagnols, qui étoient fournis à la domination des Francs & des Viſigoths. Il y avoit alors des Chrétiens dans les Pays les plus éloignés, en Perſe, en Arabie, en Ethiopie, au fond des Indes, dans la Taprobane & dans le Malabar : comment engager tous ces Peuples à abſtérer tous les Manuſcrits dont ils ſe ſervoient ? Par quelle voie réunir fur un tel deſſein, les Vandales d'Afrique qui étoient Ariens, les Orthodoxes du même Pays, & les Donatiſtes diviſés entre eux, & peu d'accord avec Anaſtaſe ? En un mot, comment engager des Peuples d'opinions différentes, qui ne dépendoient point d'Anaſtaſe, & ſur leſquels il n'avoit aucune autorité, à renoncer à des Livres qu'ils reſpectoient, ſur leſquels ils fondoient leurs ſentimens, pour en recevoir d'autres, dont les éditions auroient été différentes, & contraires à leurs idées ? Comment un homme de l'âge d'Anaſtaſe pouvoit-il même ſe flatter, qu'après ſa mort on reſpecteroit une altération ſi odieuſe ? Il n'y a donc pas l'ombre de vraiſemblance dans ce que rapporte Victor de Tunone, & l'idée d'une altération de la nature de celle que Collins & ſes Diſciples veulent ſuppoſer, ne peut tomber dans un eſprit raiſonnable.

Il n'eſt ce dont on ne doutera point, ſi aux conſidérations précédentes on joint celle du peu de créance que mérite ce Chroniqueur obſcur. Il faut être étrangement prévenu, pour ofer ſoutenir que quatre lignes d'un ſeul Auteur, à peine connu, ſuffiſent pour renverſer ce qu'on a cru depuis dix-ſept Siécles. Aucun Auteur, ni contemporain, ni poſtérieur, n'a parlé de ce fait. Il y en a pourtant un qui n'auroit point épargné Anaſtaſe, qui lui ont fait les reproches les plus odieux. Un certain *Sabar*, Moine de la Paleſtine, allá à Conſtantinople après l'année marquée par notre Chroniqueur, & parla à l'Empereur avec beaucoup de liberté ſur les diſputes de Religion (34). Un autre, nommé *Théodoſe*, lui écrivit des Lettres très piquantes (35), à cauſe qu'il mépriſoit le Concile de Chalcédoine. Mais ni l'un ni l'autre ne parle de l'entrepriſe inouïe dont il s'agit, qu'ils n'auroient certainement point paſſée ſous ſilence. Et comment auroient-ils pu ignorer un fait de cette nature, qui ne pouvoit qu'avoir fait beaucoup d'éclat ? Comment Victor, qui étoit ſi éloigné de Conſtantinople, en a-t-il été inſtruit ? Evagre, qui n'eſt nullement favorable à Anaſtaſe, & qui rapporte au long (36) les plaintes de ceux que ce Prince avoit exilés, ne dit pas le moindre mot d'un attentat auſſi atroce. On lit dans les Hiſtoriens, que ſous cet Empereur, pluſieurs Evêques furent dépoſés & bannis, les uns pour avoir rejetté l'Hénoticon de Zénon, les autres pour avoir défendu avec trop de chaleur les déciſions du Concile de Chalcédoine ; mais on ne lit nulle part, qu'aucun ait rien ſouffert pour s'être oppoſé à une Edition du Nouveau Teſtament, corrigée par les ordres de l'Empereur. Or y a-t-il la moindre apparence, qu'il fût venu à bout d'une pareille choſe, ſans en venir à de grandes extrémités ? Si l'addition qu'il fit au Triſagion, comme on l'a vu ci-deſſus, excita une ſédition, & le mit en danger d'être dépoſſédé de l'Empire ; que n'auroit pas fait une entrepriſe de la nature de celle qu'on lui attribue ? D'ailleurs, ſi l'on fait réfléxion ſur les ſentimens qu'Anaſtaſe témoigne dans la Lettre qu'il écrivit en réponſe à celle de l'Abbé Théodoſe, dont nous avons parlé, on aura de la peine à ſe perſuader que ce Prince ait voulu corrompre & falſifier les Evangiles. Le uiorceau eſt curieux, & mérite d'être rapporté ; d'autant plus qu'il donne lieu de penſer qu'Anaſtaſe étoit peut-être d'un meilleur caractère que les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, mécontens de lui, ne l'ont repréſenté : c'eſt au Lecteur à en juger. Voici le paſſage : *Scripſit Pietas tua, non debuiſſe nulla hæc motoris fidei cauſſa, quæ noſtro Imperio motu fuit. Ac quidem non eſſe nos eorum auctores, teſtis eſt Dominus Deus, univerſorum Judex . . . . . Omnino enim, non neſcit Pietas tua, quoſdam Monachos & Clericos, qui videlicet veſtræ fidei ſtudium præferant, hæc ſcandala motiſſe, dum ſibi in myſteriis cognitione primas ambiunt, ac ſuum ore quemque ſentire ; quæ quidem cum humano ingenio intemperentia ſua, nihil aliud quam ſe mendaces, & ſycophantas oſtendunt : ex quo etiam magna Dei indignatio in nos proficiſcitur, eo quod exiſtimamus myſterium unum eſſe myſterium, nec ſola fide, ſed magis rebus ipſis conſtare ; cujus conſentione nos, qui non ſtat ex myſterio Divina venerari docuerunt* (37). Ce qui ſignifie : „ Vous „ m'écrivez, qu'on ne devoit pas cauſer les troubles qu'il „ y a dans notre Empire pour cauſe de Religion. Je prens „ à témoin, le juge de l'Univers, que je n'en ſuis „ point l'auteur..... Vous n'ignorez pas ſans doute, que „ quelques Moines & Eccléſiaſtiques, ſous prétexte d'attachement à la vraie Foi, ont cauſé tous ces ſcandales, „ cherchant à être eux-mêmes les Maîtres dans la connoiſſance des Myſtéres, & le faiſant la pâture ſur le bout „ des lévres. Mais ces Myſtéres étant incompréhenſibles „ à l'Entendement humain, de telles gens ne font que ſe „ montrer menteurs & calomniateurs. De-là vient auſſi „ que Dieu eſt fort irrité contre nous, parce que nous „ voulons que ce qui eſt Myſtére, ne le ſoit pas ; & qu'au-„ lieu qu'il demande uniquement la ſoumiſſion de notre „ Foi, nous le faiſons conſiſter dans des ſubtilités de notre invention, & parce que nous condamnons ceux qui „ nous ont enſeigné à adorer les ſcandaleuſes choſes „ divines." A ne point diſſimuler, ce n'eſt guéres là le langage d'un Corrupteur des Evangiles, ni d'un homme auſſi mal intentionné qu'on nous dépeint Anaſtaſe ; & cela joint avec le profond reſpect de tous les Hiſtoriens, de ceux-là même qui ont traité cet Empereur rudement, met en droit, ſelon toutes les régles d'une bonne Critique, de n'ajouter aucune créance au récit de Victor. A l'occaſion du peu de créance que mérite cet Auteur, je ne puis me refuſer à la tentation de faire part au Lecteur d'une remarque du Docteur Bentley ſur le caractére de l'Auteur du Diſcours de la Liberté de penſer. Voici de quoi il s'agit. Cet Auteur dit des gens qui penſent librement, qu'ils *doivent être les plus intelligens de tous les Auteurs & tous les hommes* (38). Sur quoi Mr. Bentley remarque, que l'endroit qui regarde la Chronique de Victor démontre brillement ce tableau. On n'y reconnoît ni *l'intelligence* ni le tems de l'Auteur. Car il a omis à deſſein dans ſa Traduction, & même dans la Citation de l'Original, un mot de la dernière importance, & que l'on peut appeller déciſif. Ce mot, qui eſt certainement dans Victor, eſt celui de *Conſtantinople* (à *Conſtantinople*) : *C'eſt à Conſtantinople*, dit Victor, *que les Eutychiens furent reformés.* Cette altération ne fut donc pas générale : l'Auteur borne lui-même le lieu de la Scéne : ſelon lui, la choſe ſe paſſa dans la Capitale de l'Orient. Si l'Auteur du Diſcours ne s'eſt pas aperçu de cela, où eſt ſon intelligence ? Et ſi l'appercevant, il a ſupprimé le mot à deſſein, où eſt ſa vertu (39) ?

III. Je me ſuis engagé à rechercher ce qui peut avoir donné occaſion à ce que dit Victor. Mr. de Crouſaz croit (40), que ſuppoſé que le projet de l'Empereur eût eu lieu, il ſe termina à remédier à la négligence des Copiſtes, qui oublioient des lettres ou des mots, qui les déplaçoient quelquefois, & qui ſouvent bloient ce qu'il falloit ſéparer, ou ſéparoient ce qu'il falloit lier ; qu'enfin, par précipitation ou par ignorance, manquoient à l'orthographe, & quelquefois auſſi à la conſtruction. L'on put prépoſer des Surveillans à ces abus, afin que les Exemplaires trop défectueux ne puſſent avoir aucun débit. On ne peut diſconvenir, que de pareilles précautions ne puſſent donner occaſion à un conte malin, par rapport à un Prince univerſellement haï ; quoiqu'à ſen tenir à la penſée de Mr. de Crouſaz, l'action d'Anaſtaſe auroit été plutôt digne de louange, que de blâme. Le Docteur Bentley aſſigne une autre origine à ce bruit ſi déſavantageux pour cet Empereur (41) : il croit l'avoir trouvée dans le Hre-

(27) *Hiſt. de la Guerre contre les Perſes* L. I. ch. 10. de la Trad. de Couſin.

(28) Weſſeling *ad Itin.*

(29) *Hodeg.* ch. 22. dans la *Biblioth. des Peres* T. 2. p. 954.

(30) *Act. Concil. Ecumen.* T. V. *Concil. Gen.* Labbei p. 218. apud eund.

(31) Ch. XX. 28.

(32) Aſſemann. *Bibl. Orient.* T. II. p. 241. & T. II. p. 290. apud eund.

(33) Theodor. Lect. *Hiſt. Eccl.* L. II. ch. 3.

(34) Fleuri *Hiſt. Eccl.* T. VII. p. 251. & ſuiv.

(35) Le même, p. 185.

(36) *Hiſt. Eccl.* L. III. ch. 31. 32.

(37) Pafi *Critic.* in Baron. ad ann. 512. num. 13. apud Weſſeling *ad Itin.*

(38) *Lib. de Poſſe.* p. 107. de l'Edit. Hamb.

(39) *Fels ponnerie Langue Sec.* p. 233. 234.

(40) *Examen du Traité de la Liberté de penſer* p. 85.

(41) *Fels ponnerie Langue* p. 235. & ſuiv.

viarium du Diacre *Libérat*, Auteur contemporain de Victor de Tunone, & qui étoit du même Pays. Voici ce que cet Auteur dit dans le Ch. XIX. *Hoc tempore* Macedonius *Constantinopolitanus Episcopus ab Imperatore* Anastasio *dicitur expulsus, tanquam Evangelia falsaſſet, & maxime illud Apoſtoli dictum*, qui apparuit in carne, juſtificatus eſt in ſpiritu. *Hunc enim immutaſſe ubi habet* ΟΣ, *id eſt* qui, *monoſyllabum Græcum; litera mutata*, Ο *in* Θ *verſifle, & feciſſe* ΘΣ, *id eſt ut eſſet*, Deus apparuit per carnem. *Tanquam Neſtorianus ergo culpatus expellitur per* Severum *Monachum*. „ Dans ce tems-là, *Macédonius* Evêque de „ *Conſtantinople* fut, à ce qu'on dit, expulſé de ſon Siè„ ge, par l'Empereur *Anaſtaſe*, comme aiant falſifié les „ Evangiles, & principalement ces paroles de l'Apôtre, „ *qui a été manifeſté en chair*; car on prétendit qu'il avoit „ changé le monoſyllabe Grec ΟΣ, c'eſt-à-dire *qui*, & „ qu'aiant changé la lettre Ο en Θ, il en avoit fait ΘΣ, „ afin qu'il y eût, *Dieu manifeſté en chair*. Accuſé donc „ d'être *Neſtorien*, il fut expulſé par le Moine *Sévere*." Suppoſé la vérité du fait rapporté par Libérat, & le changement fait par Macédonius, on conçoit aiſément qu'Anaſtaſe peut s'être ſervi de ſon autorité pour faire rétablir la Leçon qu'il croyoit la vraie, & pour faire perquiſition de tous les Exemplaires du Nouveau Teſtament qui ſe trouvoient à Conſtantinople, afin de les faire corriger ſelon ſes idées. La diſtance des tems & des lieux groſſiſſoit les objets, ce bruit porté en Afrique ſo ou 60 ans après, fut tourné de manière à noircir cet Empereur. On y débita, qu'il avoit réformé les Originaux, comme écrits par des Evangéliſtes ignorans, ou ſans étude. Pour connîtrer ſa conjecture, le Docteur Bentley obſerve, que nous n'avons point d'Auteur qui rapporte les deux faits à la fois. Victor, qui s'eſt chargé de celui qui eſt le plus odieux, ne dit pas un ſeul mot de l'autre; & Libérat, qui met ſur le compte d'Anaſtaſe une action moins odieuſe, garde le ſilence ſur celle qui tenoit du blaſphême. D'où il eſt naturel de conclurre, qu'à leur première origine, les deux faits n'étoient qu'un ſeul & le même (42). Mr. Weſſeling, en reconnoiſſant que cette conjecture eſt ingénieuſe, croit cependant que l'on ne peut guères ajouter foi à la narration de Libérat (43). Il obſerve que l'ordre du paſſage de S. Paul ne ſe trouve que dans les Manuſcrits peu anciens (44), ou du moins dans ceux des Latins: or ſi Anaſtaſe l'eût fait remettre dans le Texte, il devroit être dans la plupart; & Victor auſſi-bien que Libérat parlent non ſeulement de ce paſſage, mais auſſi des *Evangiles* en général. D'ailleurs Macédonius n'eſt point l'Auteur de la Leçon ΟΣ, *Dieu*, puiſque longtems avant qu'il fût né, *Grégoire de Nyſſe*, *Théodoret*, *Origène* & *Athanaſe* l'avoient trouvée dans leurs Exemplaires (45); & que c'eſt ainſi que portent les plus anciens Manuſcrits que l'on connoît, hormis deux ou trois. De plus, il paroît par les Hiſtoriens, que Macédonius fut expulſé par d'autres raiſons, que le changement (46) dont il s'agit: quoique Mr. Weſſeling ne diſconvienne pas qu'on n'ait joint cette accuſation aux autres. Voici quelle eſt, ſelon lui, la vraie origine du récit fabuleux de Victor. Sous Anaſtaſe, il s'étoit élevé entre les Théologiens une diſpute, ſur le côté de Notre Seigneur Jéſus-Chriſt, percé d'une lance, pendant qu'il étoit ſur la Croix; ſavoir, ſi l'eau qu'il avoit pendant qu'il étoit encore en vie, ou après qu'il fut mort. Ceux qui ſoutenoient le prémier, alléguoient un paſſage de S. Matthieu ainſi conçu (47): *Et les autres diſoient: Laiſſez, voyons ſi Elie viendra le deliverer. Mais un autre prenant une lance, lui perça le côté, & il en ſortit du ſang & de l'eau.* Les dernières paroles, *Mais un autre &c.* ne ſe liſoient point dans les Manuſcrits dont on ſe ſervoit communément. Ces gens-là prétendoient qu'elles devoient y être, ſur la foi de leurs propres Manuſcrits. Il nous en reſte même, où le Docteur Mill témoigne qu'elles ſe trouvent (48), & la Verſion Ethiopique les exprime. On ajoutoit, que S. Chryſoſtome les avoit expliquées comme étant de S. Matthieu 49); & que S. Cyrille n'avoit oſé nier qu'elles en fuſſent. Ceux qui étoient d'opinion contraire, diſoient qu'on avoit imprudemment tranſporté ces paroles de l'Evangile de S. Jean Ch. XIX. 34. & ils en appelloient aux anciens Manuſcrits, fur-tout à un excellent Exemplaire qui avoit été trouvé dans l'Ile de Cypre, du tems de l'Empereur Zénon. Ils alléguoient outre cela le Canon d'Euſèbe, qui marquoit, que cette dernière circonſtance de l'Hiſtoire de la Paſſion ne ſe trouvoit que dans S. Jean. On joignoit à cela l'autorité des Pères des prémiers Siècles, d'accord avec Euſèbe, & avec les Manuſcrits. On apprend tout cela d'une belle Lettre de *Sévère* Evêque d'Antioche à *Thomas*, Evêque de Germanicie, dont Mr. Aſſeman (50) a publié un morceau, conſervé par *Pierre de Callinique*. La diſpute dont il s'agit commença après que Macédonius eut été envoyé en exil; & c'eſt vers ce tems-là, que Victor dit que *les Evangiles furent corrigés par ordre d'Anaſtaſe*. Sévère étoit un ſavant Prélat, fort accrédité auprès de l'Empereur, & célèbre par ſon Eutychianiſme; qui néanmoins ne confondoit pas entièrement les deux Natures, & fut même accuſé de pancher vers le Trithéiſme, quoiqu'il fût incertain s'il enſeignoit quelque choſe qui le découvrît, ou ſi l'on tiroit la conſéquence par les cheveux, comme il arrive ſouvent. La Lettre de cet Evêque à Thomas rouloit, pour la plus grande partie, ſur un examen critique des différentes Leçons du Nouveau Teſtament, entre leſquelles il choiſiſſoit celle qui lui paroiſſoit la meilleure. Ainſi, lui & d'autres Entychiens, en crédit auprès de l'Empereur, corrigérent le Texte, en effaçant des paroles que *d'ignorans Copiſtes* y avoient fourrées d'ailleurs. La grande haine qu'avoient contre eux les zélés partiſans du Concile de Chalcédoine, du nombre deſquels étoit Victor & pluſieurs autres en Afrique, ne laiſſa pas échapper l'occaſion qu'elle trouvoit là de répandre le bruit d'une prétendue altération des Evangiles, faite par ordre d'Anaſtaſe; & ce bruit parvint aiſément juſqu'en Afrique. On y ajouta ſol avec le plus grand plaiſir du monde, & l'on crut en avoir d'autant plus de raiſon, qu'il ne manquoit pas de Manuſcrits du Nouveau Teſtament, & d'Ouvrages des Pères, qui autoriſoient les additions fourrées dans le Texte par l'ignorance & la témérité imprudente des Copiſtes, mais dont les Critiques de l'autre Parti travailloient à le purger, dans le tems même où Victor met l'époque des *Evangiles corrigés par ordre d'Anaſtaſe*: & de la manière que la plupart des gens étoient animés contre l'Empereur, ils recevoient avidement tout ce qu'on débitoit de plus frivole à ſon deſavantage. C'en eſt aſſez pour rendre raiſon du fait rapporté par Victor. Les recherches qu'on vient de voir, & du Docteur Bentley, & de Mr. Weſſeling, ſont curieuſes, utiles, & dignes de ces Savans. Mais dans le fond, quand on n'auroit rien de pareil à oppoſer aux Incrédules, la cauſe du Chriſtianiſme n'en ſouffriroit point. Il ſuffit de faire voir qu'un Hiſtorien eſt peu digne de créance, que le fait qu'il rapporte n'eſt fondé ſur aucune autorité de poids, qu'il n'eſt ni vraiſemblable, ni poſſible, pour mettre ſon récit au rang des fables: & des-là, on n'eſt pas obligé d'en affliger l'origine, qui en bien des occaſions n'eſt autre que la malignité des uns, & la ſotte crédulité des autres.

IV. Je finis cette Remarque par quelques réflexions ſur l'intégrité des Livres Sacrés du Nouveau Teſtament; ou pour parler juſte, je vais rappeller quelques Vérités de fait, que les Incrédules doivent anéantir, s'ils veulent donner quelque atteinte à l'intégrité du Nouveau Teſtament.

Prémière Vérité de Fait. Ce qu'il y a d'eſſentiel dans le Syſtême de la Religion Chrétienne, tant par rapport aux Faits que par rapport aux Dogmes, ſe trouve enſeigné d'une manière uniforme dans les Livres du Nouveau Teſtament; l'harmonie entre les diverſes parties eſt parfaite, & l'on n'y voit aucune de ces contrariétés groſſieres, ſoit dans les Faits, ſoit dans les Dogmes, qu'on affecte néceſſairement trouver dans des Livres altérés & corrompus dans les choſes eſſentielles.

Seconde Vérité de Fait. Les Livres dont il s'agit ont été lus dès le commencement, dans les Aſſemblées des Chrétiens; les plus anciens Auteurs les ont cités; on en a fait un grand nombre de Copies, qui ſe ſont répandues dans tous les Pays du Monde; ces Livres ont été traduits dans preſque toutes les Langues: ainſi, quand même quelques Exemplaires auroient été altérés & corrompus, il eſt impoſſible que tous ceux qu'il y avoit dans le Monde, & que toutes les Verſions, aient ſubi les mêmes altérations.

Troiſième Vérité de Fait. Dès le tems des Apôtres, & immédiatement après leur mort, il s'éleva un grand nombre de diſputes; les Chrétiens ſe partagérent en différentes Sectes: enſorte qu'il ſeroit abſurde de ſuppoſer, que tout le Chriſtianiſme eût conſpiré à altérer les Livres Sacrés, puiſque les opinions oppoſées des divers Partis ne permettoient pas qu'on pût eſpérer de faire un plan uniforme d'altérations.

Quatrième Vérité de Fait. On ne trouve ni dans les Ecrivains Chrétiens, ni dans ceux qui étoient ennemis du Chriſtianiſme, aucune trace de cette corruption prétendue, qu'on voudroit ſuppoſer; & il eſt impoſſible qu'un pareil deſſein eût été tenté, exécuté, ſans que l'Hiſtoire en fît mention, ſinon par-tout, du moins dans quelque endroit.

Cinquième Vérité de Fait. Les diverſes Leçons du Nouveau Teſtament ne changent rien aux Dogmes fondamentaux de la Religion Chrétienne, ni aux Faits eſſentiels, dont la vérité eſt intimement liée avec celle de tout l'Evangile: ainſi l'on a beau faire valoir ces diverſes Leçons, on a beau les multiplier, elles ne prouvent point que les Livres du Nouveau Teſtament ne contiennent eſſentiellement tout ce qu'il y a de fondamental dans le Syſtême Chrétien.

Sixième & dernière Vérité de Fait. Les Exemplaires du Nouveau Teſtament que nous avons aujourd'hui, s'accordent dans tout ce qu'il y a d'eſſentiel avec les plus anciens Manuſcrits, dont il y en a, comme celui d'*Alexandrie*, qui ſont du IV. Siècle; avec les plus anciennes Verſions; & avec les Citations ſans nombre, qu'on trouve des Livres du Nouveau Teſtament, dans les Ouvrages des plus anciens Auteurs du Chriſtianiſme.

Quiconque voudra examiner les choſes ſans prévention, & faire attention à ces ſix Vérités, qui ſont inconteſtables, fera obligé d'avouer, que nous n'avons point d'Ouvrage de la même antiquité, & même d'une antiquité moins grande, ſur lequel nous puiſſions faire autant de fonds que ſur le Nouveau Teſtament; & que ce n'eſt qu'à la faveur des détours que la mauvaiſe-foi ſuggère, qu'on peut faire enviſager les choſes d'une autre façon. REM. DU TRAD.]

(42) Lamême pag. 131. 219.

(43) Weſſeling *ubi ſupr.*

(44) Voyez *Preparatio Evangel.* p. 217. Not. a du Traduct.

(45) Voy. la *Note du Differt Mill ſur ce paſſage*, & Whiſton *Examen d'Var. Lect.* p. 290.

(46) Voyez Evagr. *Hiſt. Eccl.* L. III. ch. 44. & Theodorete le Lect. L. II. ch. 27. 28.

(47) Ch. XXVII. 49.

(48) *Not. de Mr.* ou *Kuſter* y en joint un de Paris. Ces paroles ſe trouvent auſſi dans quelques MSS. à la fin du vſ. 50. Voyez l'Edit. du N. T. de *Weſtſtein* de 1711. in-8.

(49) *Oper.* T. I. *Homil.* 89. p. 140. *Edit. Savil.*

(50) *Bibl. Orient.* T. II. p. 81. and Weſſeling.

Romaine, étoit un des plus savans hommes du IX. Siècle. Il est Auteur de divers Ouvrages [A]. Les

[A] *Il est Auteur de divers Ouvrages.*] I. *Acta Concilii Constantinopolitani IV.* „ Les Actes du quatrième Concile „ de Constantinople, „ auquel il assista en 869. Il en écrivit une partie, & traduisit l'autre du Grec en Latin, & les dédia au Pape Adrien II. Ils ont paru dans l'Edition des Conciles de Paris (1) de 1672. Sa Traduction du Grec en Latin est barbare, & il s'est donné la liberté de changer & d'ajouter bien des choses (2). II. *Acta Concilii Nicæni II.* „ Les Actes du second Concile de Nicée,„ tenu l'an 787. Ces Actes ont paru dans le Recueil des Conciles (3). Ils sont dédiés au Pape Jean VIII, avec cette Inscription, *Domino Congelitio Joanni Pontifici Junmo & universali Papæ Anastasius exiguus* (4). Le P. Labbe ajoute (ce qui, dit-il, a été omis par les autres Ecrivains) qu'il a aussi écrit les Actes du quatrième Concile Oecuménique, qui est le troisième de Constantinople. Mais il auroit dû marquer fur quelle raifon, ou fur quelle autorité il fe fondoit pour le lui attribuer; fi c'eſt fur la reſſemblance de ſtyle, ou fur le témoignage de quelque ancien Ecrivain. II. Il traduiſit du Grec *la Vie de Jean l'Aumônier, Patriarche d'Alexandrie* *. Cette Vie étoit écrite en Grec par l'Evêque Léonce. Sigebert (5) & Trithême (6) diſent qu'Anaſtaſe en entreprit la Traduction par l'ordre du Pape Nicolas. Elle a paru dans la Collection des *Vies des Peres* (7) de Rofweyde, & dans les *Actes des Saints* de Bollandus & Henſchénius, dans le ſecond Volume du mois de Janvier (8). IV. Il traduiſit auſſi du Grec en Latin, *la Vie de S. Demetrius Martyr.* Le P. Mabillon a publié dans ſes *Analecta Vetera* (9) la Traduction de la *Paſſion de S. Demetrius Martyr*, dédiée *Domino piſſimo Imperatori Carolo Jemper Auguſto.* V. Parmi pluſieurs autres Pieces qu'il traduiſit du Grec, il y avoit une Traduction de *la Vie de Denys l'Areopagite*, qu'il envoya l'an 876 à l'Empereur Charles le Chauve. Cette Piece eſt perdue, homis la Préface, qui a été publiée par Surius (10), & enſuite ſur les MSS. par le P. Mabillon dans ſes *Annâtes.* Il dit dans cette Préface, qu'il ne s'eſt pas attaché ſcrupuleuſement (11) à l'Original, mais qu'il a ſeulement tenté d'en rendre le ſens. VI. Voſſius nous apprend (12) qu'il y a dans la Bibliothèque de Cambridge un Manuſcrit intitulé, *Dionyſius de Hierarchia Cœleſti, de Hierarchiâ Eccleſiaſticâ, de Divinis Nominibus & myſticâ Theologiâ, cum Præfatione Anaſtaſii ad Regem Carolum Calvum*, où il y a dû lire: „ Traités de Denys, De la Hiérarchie Céleſte, „ de la Hiérarchie Eccléſiaſtique, des Noms Divins, & „ de la Théologie Myſtique, avec une Préface d'Anaſtaſe au Roi Charles le Chauve. Il paroît appeller cette particularité de *Tomar Jugues* dans ſon *Eclipſis Oxonio-Cantabrigienſis.* Mais le P. Labbe aſſure (12) qu'il y a dans le Collége des Jéſuites à Bourdeaux, un Manuſcrit d'une très belle écriture en Onſian, d'autour de huit cens ans, qui contient les quatre Pieces de Denys, dont parle Voſſius, traduites par Jean Erigena Scot, avec une Préface en vers du même, adreſſée à l'Empereur Charles le Chauve, & une Lettre d'Anaſtaſe à ce Prince, datée du 10 des Kalendes d'Avril, dans la huitième Indiction, c'eſt-à-dire probablement, en 875. Dans cette Lettre il rend compte des *Scholies* ou Remarques qu'il avoit traduites en Latin, & qui ſont à la marge du Manuſcrit. Il y a pluſieurs autres pareils Manuſcrits en diverſes autres Bibliothèques (13). VII. *Hiſtoria Eccleſiaſtica, five Chronologia tripartita.* „ Hiſtoire Eccléſiaſtique, ou Chronologie, „ en trois Parties." C'eſt une Traduction de la Chronique de *Nicéphore* Patriarche de Conſtantinople, & une grande partie de la Continuation de *George le Syncelle*, & de *Théophane*, depuis la création du Monde juſqu'au régne de Léon l'Arménien, comme il le remarque dans ſa Préface à Jean Diacre de Rome. Cet Ouvrage a paru à Paris en 1649 avec les Notes de Fabrotti (14). [C] On confond ici deux Ouvrages. *L'Hiſtoire Eccléſiaſtique* recueillie de *Syncelle*, de *Théophane*, & de *Nicéphore*, & publiée à Paris ſur un MS. du Vatican avec les Notes de *Charles-Annibal Fabrotti*, parmi les Auteurs de l'Hiſtoire Byzantine; cette Hiſtoire Eccléſiaſtique, dis-je, eſt différente de la *Chronologie de Nicephore*, qui a paru dans la Bibliothèque des Peres, avec le Commentaire d'*Antoine le Comte*; mais l'un & l'autre de ces Ouvrages ſont traduits par Anaſtaſe (15). Anno 1870 AN VIII. *Collectanea de vitâ, quæ geſtum ad Hiſtoriam Monotheliterum Martyrium, & Martyrium S. Martini Papæ, itemque S. Maximi Abbatis & aliorum.* „ Recueil de Pièces pour ſervir à „ l'Hiſtoire du Monothéliſme, & à celle du Martyre du „ Pape Saint Martin, de l'Abbé Saint Maxime, & d'au„ tres." Le Lecteur peut voir dans Oudin & Cave, la liſte des Pieces contenues dans ce Recueil, qui fut publié à Paris en 1620. in-8. par le P. Sirmond. On y parle de ceux qui ſouffrirent la priſon & d'autres perſécutions, ſous Conſtans Empereur d'Orient. Il y eſt fait mention de deux *Anaſtaſes*; l'un *Apocriſiaire* de la Ste. Egliſe Romaine, & l'autre Diſciple de S. Maxime, dont les Lettres ſe trouvent dans ce Recueil, qu'Anaſtaſe le Bibliothécaire traduiſit du Grec, & raſſembla en un Corps pour l'uſage du Diacre Jean dont on a parlé, qui travailloit à une Hiſtoire Eccléſiaſtique. Il paroît par la Préface, que l'Auteur de ce Recueil eſt le même que celui de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique; & il parle de divers autres Traités, qu'il avoit traduits en Latin, & inférés dans ſon Recueil. Le P. Montfaucon, dans ſon *Voyage d'Italie* publié à Paris en 1702. in-4. (16) nous apprend que ce Recueil, ou *Collectanea Anaſtaſii Bibliothecarii*, ſe trouve en Grec manuſcrit, en Italie dans la Bibliothèque de S. Jean de Carbonaria, qui appartient aux Bénédictins. IX. Notre Anaſtaſe traduiſit auſſi du Grec en Latin, *La Paſſion de 1480 Martyrs.* Cette Piece ſe trouve encore à Rome dans la Bibliothèque de Sainte-Croix-en-Jeruſalem, & le P. Mabillon dans ſon *Voyage d'Italie* (17) en a publié la Préface, dans laquelle Anaſtaſe dit, qu'il avoit entrepris cet Ouvrage, *après avoir traduit à la ſollicitation de la même perſonne la Paſſion du grand Docteur & Martyr, Pierre Evêque d'Alexandrie* (18). X. Il traduiſit auſſi *La Vie de S. Baſile Archevêque de Céſarée en Cappadoce :* Dom Mabillon en a auſſi donné la Préface (19). XI. Il entreprit encore la Traduction de la *Paſſion de S. Cyr & de S. Jean*, dont le même Savant a publié la Préface (20). XII. Il traduiſit de même *La Vie de S. Donat Evêque d'Eurie en Syrie*, dont le P. Mabillon a auſſi donné la Préface (21). XIII. *Anaſtaſii Preſbyteri & Abbatis Bibliothecarii S. Romanæ Eccleſiæ ad quendam Archiepiſcopum Viennenſem Epiſtola.* „ Lettre d'Anaſtaſe Prêtre & Abbé, Bibliothécaire de l'Egliſe Romaine, à Adon Archevêque de Vienne." Cette Lettre a paru dans les Conciles à Paris 1672 (22). Nous avons auſſi de lui une *Lettre ſur la mort du Pape Nicolas I. & ſur l'Election d'Adrien II.* parmi les Lettres de ce Pape Nicolas I. de l'an 867, Indiction XV; & une autre, datée des Nones de Janvier de l'an 876, à *Hincmar* Archevêque de Reims, Indiction IX, dans le troiſième Tome des Conciles (23), que le P. Sirmond a publiée ſur un Manuſcrit de Reims. Photius Patriarche de Conſtantinople écrivit une Lettre à Anaſtaſe le Bibliothécaire, par laquelle il paroît que ce dernier avoit dans ce tems-là beaucoup de crédit à Rome (24). XIV. Il donna auſſi une Traduction du Sermon de *Timothée Prêtre*, Abbé de Conſtantinople, ſur l'Apôtre S. Barthelemi, qui a été publiée par D. Luc d'Achéri, dans ſon *Spicilége* (25). XV. Pendant qu'il fut Secrétaire du Pape Jean VIII, il écrivit fous ſon nom fix Lettres en Grec & en Latin, fur les affaires de l'Egliſe d'Orient: ces Lettres ſe trouvent dans le VIII. Tome des Conciles de l'Edition de Paris, dans l'Appendix au huitième Concile de Conſtantinople (26). XVI. Le Père Louis Jacob de S. Charles, Carme, nous dit dans ſa *Bibliothèque des Pays*, imprimée à Lyon en 1643 in-4. (27), qu'Anaſtaſe traduiſit pluſieurs Lettres de Martin I. qui fut élu Pape en 649, & qu'il mit à la tête une Préface à Martin Evêque de Narni. Nous remarquerons ici que le P. Labbe, dans ſa Diſſertation Hiſtorique touchant les Auteurs Eccléſiaſtiques intitulée *Bibl. Script.* (28), s'imagine avoir trouvé un puiſſant argument en faveur de l'Autorité Souveraine du Pape, contre ceux qu'il nomme *les plus dangereux ennemis de l'Egliſe & de ſon Chef Spirituel*, dans la Préface d'Anaſtaſe au Pape Nicolas, qui eſt au-devant de la *Vie de Jean l'Aumônier*. Voici le paſſage: *Neque enim fas eſt abſque Vicario Dei, abſque Clavigero Cœli, abſque curru & auriga ſpiritualis Paradiſi, abſque Univerſitatis Pontifice, abſque unico Papa, abſque fruguari Paſtore, abſque ſpirali Patre, abſque ſenonium Arbitro, aliquid conjumentum & aivugietur. Tu enim teneas claves David, tu accepiſti claves Sciendæ, in arcu quippe peſtoris tui Tabulæ Teſtamenti & Manna cœleſtis loporis requieſcunt. Tu enim quod ligas, nemo ſolvit, quod ſolvis, nemo ligat; qui aperis & nemo claudit, claudis & nemo aperit, vicem namque in terris poſſides Dei.* Ce qui ſignifie: „ Il ne conviendroit pas de rien faire ou publier, ſans „ votre conſentement, de vous, qui êtes le Vicaire de „ Dieu, qui avez les Clés du Royaume des Cieux, qui „ êtes le Chariot & la Chevalerie de l'Iſrael ſpirituel, le „ Pontife de l'Univers, le ſeul Pape, le ſeul Paſteur, „ le Pere par excellence, l'Arbitre de tout. Car vous a„ vez les Clés de David, vous avez reçu les Clés de la „ Science; fur votre poitrine ſont les Tables de l'Allian„ ce & la Manne céleſte; ce que vous liez, perſonne ne „ le délie; & ce que vous déliez, perſonne ne le lie; „ vous ouvrez, & nul ne ferme; vous fermez, & nul „ n'ouvre; car vous êtes le Vicaire de Dieu en Terre." Mais cela ne prouve rien, chez tous les gens raiſonnables, & dégagés de préjugés. Peut-on moins attendre d'un homme qui étoit Abbé à Rome, Bibliothécaire de l'Egliſe Romaine, ſerviteur & dépendant du Pape? Il n'y a rien de plus ordinaire, que de voir les Auteurs remplir leurs Dédicaces des hyperboles les plus outrées, pour faire honneur à leurs Patrons; & il faut être bien dévoué au Siége de Rome, pour alléguer de pareils morceaux en preuve de la Suprématie du Pape, qui ſe trouvent dans des fondemens du Chriſtianiſme. Mais paſſons à un Ouvrage important, attribué à Anaſtaſe; c'eſt celui qui eſt intitulé, *Vitæ Romanorum Pontificum a Sancto Petro uſque ad Stephanum Sextum inclusive, uſque ad Papam Formoſum.* „ Les Vies des Papes de Rome, depuis S. Pierre „ juſqu'à Etienne VI inclufivement, ou juſqu'au Pape „ Formoſe." Tel eſt le Titre donné par Oudin (29). Mais le Docteur Cave dit que cet Ouvrage va juſqu'à Nicolas I. Jean Buſſié, Jéſuite de Mayence, le publia ſous le nom d'Anaſtaſe en 1602 in-4. (30); & il a été réimprimé, corrigé ſur les Manuſcrits, à Paris en 1649, par les ſoins de Charles-Annibal Fabrotti, conjointement avec l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique* d'Anaſtaſe. Mais c'eſt une opinion commune, parmi les Savans, qu'il n'eſt point l'Auteur de cet Ou-

(1) T. VIII. col. 961. ad 1171.

(2) Oudin *Comm. de Script. Eccl.* T. II. col. 252.

(3) T. VII. col. 29.

(4) Oudin *ubi ſupra.*

* L'Anglois porte *ex Conſtantinople*, mais c'eſt évidemment une méprife.

(5) *De Script. Eccl.* c. 103.

(6) *De ſcript. Eccl.* c. 276.

(7) Lib. I.

(8) Le 23. Voy. Lambecius *Comm. Biblioth. Vindobon.* p. 271. *apud* Oudin *ubi ſupra* col. 253.

(9) T. I. p. 61.

(10) T. V. *ad diem* X. Octobr. *in fine Arcopagiticorum.*

(11) *De Hiſt. Lat.* L. II. c. 35.

(12) *De Script. Eccl.* T. I. au mot *Anaſtaſ. Bibliothecar.*

(13) Oudin col. 254.

(14) Cave *Hiſt. Lit.* Part. I. p. 519.

(15) Fabricius *Bibl. Græc.* T. VI. p. 133.

(16) Cap. 21. p. 109. *ap.* Oudin.

(17) Part. II. p. 20.

(18) Voyez Oudin col. 256.

(19) Part. II. p. 82.

(20) Le même p. 83.

(21) Le même p. 83.

(22) Tom. VIII. col. 1068.

(23) P. 623.

(24) *Ordine* Cl. Lx. p. 244.

(25) T. III. p. 13.

(26) Col. 1451. 1401. 1473. 1475. 1479. 1485.

(27) L. I. p. 160. *apud* Oudin col. 257.

(28) T. I. p. 710. *in Addendis & Corrigendis.*

(29) Col. 254.

(30) Du Pin dit 1672.

Les Savans ne sont pas d'accord entre eux, lorsqu'il s'agit de décider si notre Anastase est le même que celui qui est appellé *Anastase le Cardinal*. Il faut donc examiner d'abord, qui étoit Anastase le Cardinal; & ensuite, s'il est le même que le *Bibliothécaire*. Il est parlé de lui dans les *Annales Bertiniennes*, & dans les *Actes du Synode de Rome* sous Léon IV, publiés par Luc Holsténius, & insérés ensuite dans la Collection des Conciles du P. Labbe. Son père, qui s'appelloit *Arsène*, étoit en grande considération à Rome par ses richesses & par son crédit. On rapporte de lui, dans les Annales Bertiniennes sous l'an 868, qu'allant trouver l'Empereur Louis à Benevent, il tomba malade; & qu'après avoir remis son trésor entre les mains de l'Impératrice Ingelberge, & s'être entretenu avec les Démons, *il s'en alla en son lieu*, sans avoir reçu la Communion (*a*). Il avoit un frère nommé *Eleuthère*, renommé par les vices les plus infames. Vers l'an 848, il fut ordonné Prestre sous le titre de S. Marcel par le Pape Léon IV (*b*): *Presbyter cardinis nostri, quem nos in Titulo B. Marcelli, Martyris atque Pontificis, ordinavimus.* Paroles qui insinuent, que le soin de l'Eglise de S. Marcel lui fut confié, pour qu'il y fût toujours, comme la porte sur ses gonds, *tanquam janua in cardine suo*, ainsi que s'exprime le Docteur Cave: de-là vient qu'il est appellé communement, *le Cardinal*. Mais il quitta bientôt cet établissement, & se cacha pendant deux ans à la Campagne auprés d'Aquilée (*c*); & quoiqu'il eût été invité à deux Conciles, il refusa de s'y trouver: ce qui obligea le Pape Léon à le priver de la Communion dans un Synode de soixante-quinze Evêques, tenu à Rome le 16 de Décembre de l'an 850. En 853 le 29 de Mai, Léon convoqua un Concile à Ravenne (*d*) dans l'Eglise de S. Vital, devant lequel il cita Anastase, qui avoit déja été cinq ans absent de son Eglise. Mais comme il se tenoit encore caché, & que les Ambassadeurs de l'Empereur protestèrent qu'ils ne pouvoient le trouver, Léon, du consentement du Synode, l'excommunia & le frappa d'Anathème. Cette Sentence fut bientôt confirmée, & il fut dépouillé du Sacerdoce dans un Concile tenu à Rome dans l'Eglise de S. Pierre, auquel se trouvérent soixante-sept Evêques, vingt Prêtres, & six Diacres. Léon ordonna de mettre le Tableau, où le Concile étoit représenté, dans l'Eglise où il s'étoit tenu; & au côté droit étoit écrite la Sentence du Concile de Rome de l'an 850, au côté gauche celle du Concile de Ra-

(*a*) *Arsenius ad Louvicum imp. pergens in Benevenium infirmitate correptus, & thesaurum suum in manu Ingelbergæ Imperatricis commitens, & sic discedens cum Demonibus conabulans, sine communione abiit in locum suum.* Vid. Cave *Hist. Litter.* Part. II. p. 278.

(*b*) *Act. Synod. Rom. ap.* Holsten. *Collect. Rom.* p. 102. & alibi.

(*c*) Ibid. p. 102. & 118.

(*d*) Ibid. p. 103. 140.

Ouvrage, parce qu'on en a des Manuscrits qui sont plus anciens qu'Anastase: outre qu'on le trouve cité sous le titre de *Gesta Pontificum*, par Walafride Strabon, Rabau Maur, Bède, & d'autres Ecrivains, plus anciens que lui (31). Le P. Labbe assure, qu'il a vu un Manuscrit du tems de Charlemagne, contenant les Vies des premiers Papes; ce qui, si le fait est vrai, prouve évidemment que l'Ouvrage entier ne peut être d'Anastase. La première Partie est attribuée au Pape Damase, qui fleurissoit vers l'an 366; mais diverses raisons prouvent que c'est fans fondement. Oudin (32) croit que cet Ouvrage est un Recueil de Vies, compilé par Anastase ou par quelque Anonyme, & tiré de divers Auteurs, auquel le Compilateur a fait des additions, l'aiant mis dans l'état où il le trouve, & y aiant mêlé par-tout fon ftyle barbare, pour le rendre uniforme, afin de perfuader au Lecteur qu'il eſt d'une-ſeule & même main. Oudin ſe perſuade pourtant, qu'à la faveur d'un examen attentif, il y a découvert trois ou quatre Parties diſtinctes. La première contient trois Catalogues anonymes manuſcrits des Papes, qui joints enſemble forment le commencement du Recueil, & s'étendent juſqu'à l'an 500 environ. C'eſt ce qui ſemble être ſuffiſamment prouvé par les Continuateurs de Bolland, qui ont mis ces Catalogues à la tête d'un des Volumes de leurs Légendes, qu'on n'a qu'à comparer avec les Vies des premiers Papes dans le Recueil d'Anaſtaſe, ou de qui que ce ſoit qui en eſt l'Auteur. La ſeconde Partie s'étend depuis l'an 500 juſqu'à l'an 648, & au tems de S. Martin, & paroit avoir été compilée de tout ce que l'Auteur a pu trouver, pour que la ſucceſſion des Papes ne fût pas interrompue. Car il y a de l'apparence que s'il eût eu plus de Mémoires, il n'auroit pas écrit d'une manière auſſi ſéche & auſſi abrégée les Vies des Papes qui n'étoient pas éloignés de ſon tems. La troiſième Partie ſemble commencer à l'an 649, à la Vie de S. Martin; & dans cette Partie l'Auteur anonyme paroît ſe donner davantage carrière, donnant un détail aſſez ample & circonſtancié de la Vie des Papes, autant qu'il a pu en être inſtruit; car il vivoit du tems du ſixième Concile Général, tenu à Conſtantinople l'an 680 ou 681. Ainſi il pouvoit écrire les Vies des Papes depuis 648 avec plus d'exactitude, parce qu'il étoit à portée de conſulter ceux qui avoient été contemporains de ces Papes & témoins oculaires de leurs actions. Que cet Auteur anonyme ait vécu dans ce tems-là, c'eſt ce qui paroît par un endroit de la Vie du Pape Léon II. où il dit, que le Trône Concile s'eſt tenu depuis peu, par la Providence de Dieu, dans la Ville Impériale. *Hic ſuſceptis ſanctum ſextum Synodum, quæ per Dei providentiam utuper in regia urbe celebrata eſt, Græco eloquio conſcripſtum.* Tellement que cet Ecrivain vivoit environ deux ans avant Anaſtaſe le Bibliothécaire, & n'a écrit les Vies des Papes juſqu'à Serge I. inclusivement, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 700 ou 701, marquant ſoigneuſement leur caractère, leur naiſſance, leurs qualités tant de l'eſprit que du corps, ce qui indique un Auteur contemporain de ceux dont il parle. Le P. Combefix foutient auſſi poſitivement, dans la *Diſſertation ſur les Actes du ſixième Concile* (33), „ que le mot de *nuper*, depuis peu, ou „ dernièrement, prouve incontestablement que cette Par„ tie n'eſt point d'Anaſtaſe, qui vivoit dans un tems trop „ éloigné de ce Concile, pour s'exprimer de cette ma„ nière." La quatrième Partie eſt écrite avec une grande brièveté, par Anaſtaſe, ou par quelque Auteur anonyme, qui vivoit dans un tems éloigné de celui dont il parle, n'y aiant aucun détail de la naiſſance & des autres circonſtances qui regardent ceux dont il fait l'Hiſtoire; & toutes les Vies ſont dans la même méthode, hormis qu'elles deviennent plus étendues, à meſure qu'elles approchent du tems où l'Auteur a vécu. Tel paroît être l'Ouvrage *De Vitis Romanorum Pontificum*. Spanheim, dans ſa *Diſſertation ſur la Papeſſe Jeanne* (34), imprimée à Leyde en 1691 in-8. dit qu'il ne peut ſe perſuader que la première Partie de cet Ouvrage ſoit du Pape Damaſe; ni que la dernière, qui contient les Vies de Benoît III, de Nicolas I. d'Adrien II. & de Jean IX, ſoit d'Anaſtaſe le Bibliothécaire. Voici les raiſons, ſur leſquelles il ſe fonde pour ôter la ſeconde Partie à Anaſtaſe (35). I. Que ni Guillaume le Bibliothécaire, Continuateur d'Anaſtaſe, ni Adon, ni Sigebert dans ſa Chronique, ni Otton de Frifingue, ni les Ecrivains Eccléſiaſtiques, ni Tritheme dans ſon Livre des Auteurs Eccléſiaſtiques, ni Platine dans la Vie de Jean IX, ſous lequel il dit qu'Anaſtaſe fut en grande réputation, quoiqu'ils parlent avec éloge d'Anaſtaſe & de ſes Ouvrages, n'en parlent jamais comme d'un Auteur de la Vie des Papes. Platine dit même dans la Préface, une choſe qui ne peut convenir à un Bibliothécaire de l'Egliſe Romaine: c'eſt qu'excepté Damaſe, tous les autres qui avoient écrit les Vies des Pontifes, l'avoient fait ſans aucune politeſſe, à cauſe de leur ignorance dans les Belles-Lettres. *Nullum florem orationis, nullam compoſitionem & elegantiam, non de induſtria ornatum fugientes, ſed inſcitia & ignorantia litterarum.* II. C'eſt une choſe très remarquable, qu'Anaſtaſe aiant fait mention de ſes autres Ouvrages, comme de ſes Verſions & de ſes Extraits, n'ait jamais dit un mot de celui-ci, ſur-tout dans ſon *Epître au Diacre Jean*, que le P. Sirmond a publiée parmi ſes *Opuſcules*. D'ailleurs Anaſtaſe a fait l'apologie d'Honorius I. & il regardoit l'accuſation de Monothélitiſme inventée contre ce Pape, comme la plus injuſte calomnie du monde: quelle apparence, qu'étant dans cet eſprit, il eût écrit la Vie d'Honorius I. ſans dire un ſeul mot d'une Héréſie fauſſement imputée à ce Pontife, & ſans prendre cette occaſion de le juſtifier? III. Tous ceux qui ont parlé d'Anaſtaſe, & particuliérement Guillaume le Bibliothécaire, Tritheme, Platine & d'autres, l'ont loué pour la grande connoiſſance qu'il avoit de la Langue Grecque & de la Latine; ce qui lui fit entreprendre un ſi grand nombre de Traductions du Grec en Latin. Mais l'Hiſtoire qu'on lui attribue, eſt entiérement indigne de lui: c'eſt écrire pour un homme qui n'avoit aucune connoiſſance des Belles-Lettres, & dont le ſtyle étoit rude & barbare. IV. L'autorité d'Onuphre n'eſt pas d'un poids à contrebalancer les raiſons qu'on vient d'alléguer, & à déterminer un Lecteur intelligent à attribuer l'Ouvrage en queſtion à Anaſtaſe; quoique les Editeurs de Mayence, & après eux Charles-Annibal Fabrotti, la preſſent comme un argument déciſif: puiſqu'on ſeroit obligé de croire ſur la même autorité, que c'eſt Damaſe qui a compoſé la préface Latine de cette Hiſtoire, juſqu'au tems de Syſtre; que Guillaume le Bibliothécaire a continué les Vies des Papes juſqu'à Alexandre II. qui ne monta ſur le Trône Pontifical qu'en 1061; que Martin le Polonois a écrit les Vies des Pontifes juſqu'au Pape Honorius IV; & cent autres choſes abſurdes & fauſſes, qu'Onuphre avance. Au fond ce n'eſt pas une grande merveille, dit Spanheim, que cet Ouvrage des Vies des Papes ait été fauſſement attribué à Anaſtaſe, puiſqu'il l'avoit été avec auſſi peu de fondement au Pape Damaſe, & à Luitprand, comme l'a reconnu Luc Holſténius (36) à l'égard de ce dernier. Le Lecteur peut voir tous ces points amplement diſcutés dans Oudin (37), avec l'examen de l'authenticité du fameux paſſage touchant la Papeſſe Jeanne, qui ſe trouve dans quelques Manuſcrits des Vies des Papes; nous le donnerons ici, tel qu'il a été copié ſur un Manuſcrit de la Bibliothèque du Roi de France par Claude Sarrau, qui l'envoya dans une Lettre à Saumaiſe en 1645 (38). *Poſt hunc*

(31) Cave p. 279.

(32) Col. 160.

(33) Cap. 3. 1. *apud* Oudin col. 161.

(34) §. IX. p. 279. & ſuiv. Voy. *l'Hiſt. de la Papeſſe Jeanne* T. II. ch. 3. La Haye 1720.

(35) *Hiſt. de la Papeſſe Jeanne* T. II. ch. 3. p. 42. & ſuiv.

(36) *In Collect. Roman.* Part. II. p. 121.

(37) T. II. *ad. Supra.*

(38) Sarravii *Epiſt.* p. 171-174. à Orange 1654.

Ravenne, & sur les portes d'argent celle que ce dernier Concile avoit prononcée. Mais Léon étant mort le 17 de Juin de l'an 855, Anaſtaſe ſortit de ſa retraite, & vint à main armée dans l'Egliſe de S. Pierre, où il détruiſit le Tableau qu'on y avoit mis. Benoit aiant été élu Pape, excommunia & dégrada Anaſtaſe, & fit rétablir le Tableau. Ce Pape mourut le 10 de Mai de l'an 858; & Nicolas I. qui lui ſuccéda, ſemble avoir reçu Anaſtaſe en grace (*e*). Nicolas étant mort le 12 de Novembre de l'an 867, Adrien II. fut élu en ſa place, au bout de huit jours, & ſelon les Annales Bertiniennes, il fit d'abord Anaſtaſe Bibliothécaire de l'Egliſe Romaine; & l'année ſuivante, Anaſtaſe écrivit l'onziéme Lettre d'Adrien. Il ne ſe maintint pourtant pas longtems en faveur, puiſque le 12 d'Octobre de l'an 868 il fut cité devant le Pape (*f*): on renouvella les anciennes accuſations contre lui, & on y en ajouta de nouvelles très odieuſes; enforte que lui, & tous ceux qui avoient commerce avec lui, furent frappés d'Anathéme, juſqu'à ce qu'il ſe fût juſtifié devant un Concile de tous les crimes dont on le chargeoit. Malgré cela, il ſemble pourtant qu'il rentra en faveur; puiſque l'année ſuivante (ſuppoſé que ce ſoit le même que le *Bibliothécaire*) il fut envoyé à Conſtantinople avec le Comte de Suppo & Everard, Ambaſſadeurs de l'Empereur Louis, & qu'il aſſiſta aux huit dernières Seſſions du Concile qui y étoit aſſemblé. En 871, le Pape Adrien l'envoya à Naples avec l'Abbé Céſarius, pour l'affaire d'Athanaſe Evêque de cette Ville, dont il excommunia le Clergé & le Peuple, à cauſe de leur opiniâtreté. A la mort d'Adrien, arrivée le 25 de Novembre de l'an 872, il fut rétabli dans ſa Charge de Bibliothécaire par Jean VIII, qui ſuccéda à Adrien le 14 de Décembre, & qui le fit auſſi ſon Secrétaire. Vers l'an 877, il traduiſit du Grec en Latin, par ordre de ce Pape, les Actes du VII. Concile Oecuménique, qu'il avoit apportés d'Orient, ainſi que l'a ſuffiſamment prouvé Papebroch par un ancien Manuſcrit (*g*). Il eſt incertain s'il a ſurvécu de beaucoup à cette époque; mais on ſuppoſe qu'il a vécu juſqu'à l'année 887 (*h*). On eſt en doute ſi les dernières particularités qu'on vient de rapporter, regardent Anaſtaſe le Bibliothécaire, ou le Cardinal du même nom: nous examinons cette queſtion ci-deſſous [*B*]. Quoi qu'il en ſoit, le Bibliothécaire étoit plus habile qu'on ne l'étoit communément de ſon tems: il entendoit bien la Langue Grecque & la Latine; & aiant demeuré longtems à Conſtantinople, il avoit fouillé dans les Bibliothéques Grecques, & y avoit cherché les Monumens anciens. Il eut des liaiſons particuliéres avec Photius & Hincmar, deux des hommes les plus diſtingués de ce tems-là. Il entendoit parfaitement bien les Affaires, avoit de la ſubtilité & de la pénétration d'eſprit, étoit habile dans la diſpute & dans la compoſition. Mr. Du Pin ajoute (*i*), qu'il étoit bon Politique, & fort attaché aux intérêts de l'Egliſe de Rome.

(*e*) Le même p. 144.

(*f*) Le même p. 145. 146.

(*g*) *Catal. Roman. Pontif.* p. 141. *apud* Cave *ubi ſup.* p. 279.

(*h*) Baronius dit qu'il vécut juſques à l'année 886.

(*i*) *Bibl. des Aut. Eccleſ.* T. VII. p. 295.

(10) *De Hiſt. Latin.* L. II. c. 35.

(40) *Comm. Bibl. Vindob.* L. VIII. p. 271.

(*a*) Cave *Hiſt. Litt.* T. I. p. 99.

(*b*) Hieronym. *de Vir. Illuſt.* c. 73.

(1) *Hiſt. Eccleſ.* L. VII. c. 32.

ANATOLE ou Anatolius, Auteur diſtingué parmi les Chrétiens, étoit natif d'Alexandrie, & fut Evêque de Laodicée en Syrie. Il fleuriſſoit vers l'an 270 (*a*), ſous les Empereurs Carus & Probus (*b*). C'étoit un homme diſtingué par un ſavoir peu commun, comme il paroît par ſon Traité de la Pâque & par ſes autres Ouvrages [*A*]. Il poſſédoit parfaitement l'Arithmétique, la Géométrie,

[*A*] *Son Traité de la Pâque & ſes autres Ouvrages.*] Euſébe dit (1), que bien qu'Anatole n'eût pas compoſé un grand nombre de Livres, on pouvoit aiſément juger de la grandeur de ſon éloquence & de la profondeur de ſa doctrine, par le peu d'Ecrits qui reſtoient de lui, & principalement par celui qu'il avoit fait pour confirmer l'opinion où il étoit, touchant le jour où l'on devoit célébrer la Fête de Pâque. Οὗ μὴν καὶ ἐσπουδάκει πλέον τοῦ Ἀνατολίου συγγράμματα. Τοσοῦτον δ' εἰς ἡμᾶς ἐλήλυθε, δι' ὧν αὐτὸ

bene Leonem (quartum ſcilicet) Joannes Anglicus, natione Moguntinus, ſenio confectus, menſe uno, diebus quatuor, & mortuus eſt Romæ, & ceſſavit Epiſcopatus menſe uno. Hic, ut aſſeritur, femina fuit, & in puellari ætate a quodam ſuo amaſio in habitu virili Athenis dicta fic in diverſis ſcientiis profecit, ut nullius filii par inveniretur; adeo ut poſt Romæ legeret, magnos Magiſtros diſcipulos & auditores habuerit. Et cum in urbe vita & ſcientia magna opinionis effet, in Papam concorditer eligitur. Sed in Papatu per ſuum familiarem idem impregnatur. Verum tempus partus ignorant, cum de Sancto Petro in Lateranum tenderet, anguſtia inter Coliſæum & Sancti Clementis Eccleſiam peperit; & poſt mortua ibidem, ut dicitur, ſepulta fuit. Et quia Dominus Papa, cum vadit ad Lateranum, eandem pompæ viam obſervat, creditur a plerisque quod ob deteſtationem facti hoc faciat. Nec ponitur in Catalogo Pontificum propter mulieris ſexus deformitatem, quantum ad hoc. „ Après Léon IV, „ ſiége *Jean l'Anglois*, de Mayence, qui tint le Siége „ deux ans, un mois & quatre jours, & mourut à Rome. „ Le Siége vaqua pendant un mois. Ce Pape étoit, à ce „ qu'on aſſure, une femme, qui dans ſa jeuneſſe aiant été „ débauchée, fut menée par ſon galant à Athénes déguiſée en homme, où elle fit de ſi grands progrès dans les „ Sciences, que perſonne ne l'égaloit: enſorte qu'aiant „ dans la ſuite enſeigné à Rome, elle eut pour Diſciples „ & pour Auditeurs, tout ce qu'il y avoit de plus ſavant dans la Ville: & s'étant acquis, par ſa conduite & par „ ſon ſavoir, une haute reputation, elle fut élue Pape d'une voix unanime. Mais pendant ſon Pontificat, elle „ fut engroſſée par ſon ancien galant; & ignorant le tems „ qu'elle devoit accoucher, il arriva, que comme elle alloit de l'Egliſe de S. Pierre à celle de S. Jean de Latran, „ elle fut ſurpriſe par les douleurs de l'enfantement, entre le Coliſée ou l'Amphithéatre de Domitien, & l'Egliſe de S. Clément; & étant morte après, elle fut enterrée, dit-on, au même endroit. Et comme, lorſque le Pape va à S. Jean de Latran, il prend toujours „ un autre chemin, pluſieurs croyent que cela ſe fait pour „ témoigner l'horreur qu'il a pour cet événement. Ce „ Pape n'eſt pas mis dans le Catalogue des Papes, à cauſe de ſon ſexe.

[*B*] *Nous examinerons cette queſtion ci-deſſous.*] Il y a pluſieurs ſavans Ecrivains, qui croyent qu'Anaſtaſe le *Bibliothécaire*, & Anaſtaſe le *Cardinal*, ſont un ſeul & même perſonnage: tels ſont Voſſius (39), Lambécius (40), & Sa-

(1) Le même Auteur dit, que Jean l'Anglois étoit natif de Mayence, & qu'il étoit fils d'un Prêtre de l'Egliſe Romaine, & Bibliothécaires, qu'ils vivoient en même tems, & furent au ſervice des mêmes Papes. Labbe prétend néanmoins que Voſſius, & ceux qui l'ont ſuivi, ſe ſont trompés en confondant deux Anaſtaſes différens; quoiqu'il n'allégue ni raiſon ni autorité contre Voſſius. Le Docteur Cave croit que la voie la plus ſure pour décider cette queſtion, c'eſt d'examiner juſqu'où Anaſtaſe a écrit les Vies des Papes. Les Savans croyent aſſez généralement, qu'il a fini à Nicolas I., ce qui eſt l'opinion de Voſſius. Campini, qui a examiné cet Ouvrage avec plus de ſoin, après avoir établi quelques Regles de Critique, ſelon leſquelles on doit juger du ſtyle d'un Auteur, fait voir (42) qu'il a été écrit par pluſieurs autres Auteurs, outre Anaſtaſe. Il conclud (43), qu'Anaſtaſe n'a écrit que les Vies de Grégoire IV, de Serge II, de Léon IV, de Benoit II, & de Nicolas I.; & que tout ce qui eſt avant Grégoire & après Nicolas, a été compilé par d'autres Auteurs. Si cette hypothéſe eſt véritable, le Docteur Cave ne doute pas qu'il n'y ait eu deux Anaſtaſes; ce qu'il conclud principalement, de ce que dans la Vie de Léon IV & de Benoit II, on trouve l'Hiſtoire de la dépoſition d'Anaſtaſe, & qu'il eſt dit expreſſément qu'il fut canoniquement dépoſé, & qu'on y trouve preſque les mêmes termes que ceux des Actes du Concile de Rome ſous Léon IV. Or il n'y a guéres d'apparence qu'Anaſtaſe le Cardinal eût parlé ainſi de lui-même, & eût rapporté des choſes qui lui faiſoient ſi peu d'honneur. Enfin il paroît y avoir beaucoup de diſparité entre le caractére & la conduite de ces deux hommes. Après tout pourtant, pluſieurs Savans du prémier ordre ſont perſuadés qu'Anaſtaſe n'a aucune part aux Vies des Papes, ainſi qu'on l'a vu dans la Remarque [*A*]. Nous ajouterons ici, que ç'a été le ſentiment de Flor. Martinellus, qui a été pluſieurs années Bibliothécaire du Vatican, dans ſon Livre *de Roma ex Ethnica Sacra* (44). Campini rapporte dix ou onze des raiſons qu'il allégue (45). Le Docteur Pearſon Evêque de Cheſter étoit auſſi de ce ſentiment (46): il dit, qu'il n'a jamais rien vu qui lui pût faire penſer qu'Anaſtaſe eſt l'Auteur de cet Ouvrage, hormis ſon nom, qui ſe trouve dans quelques Manuſcrits. Auſſi, aucun Ecrivain ne lui a attribué un Ouvrage de cet ordre, avant le XIV. ou le XV. Siécle.

(42) *Introd. in Hiſt. Eccl.* c. 8. n. 1. p. 42.

(43) Campin. *Exam. Lib. Pontif. Rom. Sect.* 2-6. 1688. in-4.

(44) *Sect.* 11. p. 191.

(45) *Ubi ſupra Sect.* 1. p. 27.

(46) *De Succeſſ. Diſſ.* 1. c. 11. n. 6. p. 128.

(2) Ἐκ τῶν περὶ Πάσχα Ἀνατολίου κανόνων.

trie, l'Astronomie, la Physique, la Logique & la Rhétorique. Sa réputation devint si grande, que les habitans d'Alexandrie le prierent d'établir dans leur Ville une Ecole pour enseigner la Philosophie d'Aristote, à l'imitation de l'Ecole où l'on enseignoit celle de Platon. Mr. de Valois, dans ses Notes sur Eusèbe (c), croit qu'il est le même qu'Anatole, qui, au rapport d'Eunape (d), fut Précepteur de Jamblique le Philosophe; mais ce Savant se trompe grossièrement, puisqu'il y a une différence considérable par rapport au tems où ils ont vécu. On trouve dans Stobée (e) le Fragment d'une Lettre de Jamblique à Anatole, touchant la Justice; & il y a encore plusieurs Lettres que Libanius lui écrivoit, qui n'ont pas été publiées. Mais il est certain que cet Anatole étoit Gouverneur de Province, & ne professoit point la Religion Chrétienne [B]. Notre Anatole s'acquit une grande réputation à Alexandrie, où il fut fort estimé & honoré des principaux de la Ville. Pendant qu'il y demeura, il donna une preuve remarquable de son esprit & de sa politique [C]. Aiant quitté enfin cette Ville, il alla en Syrie, où Théotecne (f), Evêque de Césarée de Palestine, l'ordonna Evêque, & lui promit qu'il seroit son successeur; & il est certain qu'il assista pendant quelque tems Théotecne dans le Gouvernement de son Eglise. Mais comme il alloit à Antioche, passant par Laodicée, les habitans de cette Ville le retinrent, & le choisirent pour leur Evêque à la place d'Eusèbe, qui venoit de mourir (g). On ne peut rien dire de satisfaisant sur son sujet, depuis ce tems-là. Quelques-uns disent qu'il souffrit le Martyre (h).

(c) *Annot. in Lib. VII. c. 32.*

(d) *In Vita Jamblichi, non longe ab initio.*

(e) *Sermon. IX. p. 164.*

(f) Cave & Oudin le nomment *Théotechne*; mais c'est une faute, le nom Grec est *Θεοτεκνος.*

(g) Eusèbe *Hist. Eccl.* L. VII. ch. 32.

(h) Cave T. I. p. 99.

(9) *Vit. ejus pra.*

(10) *Bibl. Graec.* T. V. p. 227.

il n'est pas certain si elle est de Russin, ou non: quoi qu'il en soit, elle est obscure & peu exacte. Le Docteur Cave croit la Pièce autentique, mais Mr. Du Pin paroit en douter. Il avoue que le fragment cité par Eusèbe s'y trouve tout entier en Latin, & que les passages cités par Bede s'y rencontrent mot à mot; mais il ne seroit pas étrange, dit-il, qu'un Imposteur eût inséré le passage rapporté par Eusèbe, qui étoit facile à trouver, & que cet Ouvrage eût été déja supposé du tems de Bede. Il convient neanmoins que ce Canon est ancien, quoique plein d'erreurs, & peut-être un peu corrompu par celui qui l'a traduit. Le Docteur Cave témoigne beaucoup de surprise de ce que Mr. Du Pin fonde cette Pièce d'être supposée, sans en donner de raison, ni fans alléguer aucun Manuscrit, ou l'autorité de quelque Père; & qu'il n'ait autre chose à dire sur le Fragment cité par Eusèbe, sinon qu'il a pu aisément être trouvé & inséré par un Imposteur dans son propre Ouvrage. Que les habiles Critiques, dit-il, faisant attention à quoi mène une pareille manière de raisonner, puisque si on l'admet une fois, elle ne va pas à moins qu'à nous ravir tous les Monumens de l'Antiquité, dont on prouve principalement l'autenticité en faisant voir que les passages, cités par les Anciens, s'y trouvent. Il est évident que tout l'Ouvrage d'Anatole est uniforme, que toutes les parties en font liées, & qu'il paroit être tout d'une même main. *Interim mirari subit G. Du Pinium* (3) *hujus opusculi fidem vellicare, nulla ratione redditâ, nullis codicibus MSS. Patrumve testimoniis in medium adductis; nec ad locum ab Eusebio citatum altius, quod responderet, habet, quum facile fieri potuisse, ut aliquis impostor locum ab Eusebio allatum, eum facile potuit invenire, operi suo inseruerit. Videant vero Criticae sacrae Magistri, quò tendat hac argumentandi ratio, quâ genui admissâ altum erit de plerisque antiquorum monumentis, quae hoc praecipue argumento genuina esse demonstrari solent, quod loca ex illis a veteribus citata, in iis reperiuntur. Certè integrum Anatolii opusculum ejusdem connexi & coharsi est, & ab uno eademque manu profectum videtur* (4). Anatole écrivit aussi des Livres d'*Institutions Arithmetiques* (5), dont Mr. de Valois dit (6) qu'il se trouve des Extraits dans les *Theologoumènes d'Arithmetique* publiés à Paris en 1543. in-4. Mais Cave croit qu'ils ne sont pas de notre Auteur, mais de quelque Pythagoricien, connu Mr. Gale l'en a averti. Il laissa plusieurs autres Ouvrages, qui faisoient voir sa doctrine (7). [☞ Le savant Mr. Fabricius (8) rapporte quelques Fragmens attribués à Anatole, qu'il dit avoir copiés d'après la copie que Luc Holstein avoit prise d'un Manuscrit de Mr. de Peirese: ce sont des Questions sur le Nom, les Parties, la Nature & les Inventeurs des Mathématiques. ADD. DU TRAD.]

(3) *Bibl. ant. Eccl.* T. I. p. 19.

(4) Cave T. II. p. 54.

(5) Eusèbe *ubi sup.* Hieronym. de *Viris Illust.* c. 73.

(6) *Annot. in Eusebium* L. VII. c. 32.

(7) Eusèb. *ubi supra.*

(8) *Bibl. Graec.* T. II. p. 275.

[B] ☞ *Cet Anatole étoit Gouverneur de Province, & ne professoit point la Religion Chrétienne.*] Selon Mr. Fabricius (9), il faut distinguer cet Anatole auquel Libanius écrivit, d'avec celui qui fut Précepteur de Jamblique, & auquel Porphyre adreſſa ſon Livre des Questions ſur Homère. Anatole auquel Libanius écrivit, étoit Juriſconſulte, & natif de Béryte, ainſi que nous l'apprend le même Mr. Fabricius (10). REM. DU TRAD.]

(9) *Ubi ſupra.*

(10) *Bibl. Graec.* T. V. p. 227.

[C] *Une preuve remarquable de ſon eſprit & de ſa politique.*] Pendant le ſiége de *Hrucheium* ou *Pyruchium* qui fut fait partie d'Alexandrie, le blé aiant manqué aux aſſiégés, ils ſouffroient beaucoup de la diſette. Anatole uſa de ſtratagême pour leur procurer du ſoulagement. Une partie de la Ville, qui avoit traité avec l'Armée Romaine, n'étoit point aſſiégée. Euſèbe s'y trouvoit, qui par ſa réputation étoit parvenu à faire connoiſſance avec le Général Romain. Anatole lui dépêcha ſecrettement un Meſſager, pour l'informer qu'un grand nombre de perſonnes étoient ſur le point de périr de faim pendant le ſiége. Euſèbe aiant appris cette nouvelle, obtint du Général Romain, qu'il donneroit à ceux qui voudroient ſortir, la liberté de ſe retirer; & il en informa Anatole, qui aiant aſſemblé à l'heure même le Conſeil d'Alexandrie, leur propoſa d'abord de traiter avec les Romains: mais cette propoſition les aiant mis en colère, il leur dit, qu'il eſpéroit au moins qu'ils ne mépriſeroient point le conſeil qu'il leur donnoit, de mettre dehors les perſonnes inutiles, les femmes, les vieillards & les enfans, & de les laiſſer aller où il leur plairoit. „ Car, dit-il, en gardant „ retenir parmi nous, des gens qui ſont prêts de mourir? „ Pourquoi les ferions-nous périr par la faim, leurs for„ ces étant déja toutes épuiſées? Nous n'aurons plus à „ nourrir, que ceux qui ont de la ſanté & de la vigueur „ pour défendre nos murailles." Anatole attiré par ces raiſons tout le Sénat à ſon avis, il ſe leva le premier, & dit qu'il falloit mettre dehors toutes les bouches inutiles, puiſque ſi elles demeuroient, il n'y avoit plus d'eſpoir de ſalut, & qu'ils ſeroient réduits à périr tout de faim. Le Sénat aiant été entièrement de ſon avis, il ſauva par ce moyen les aſſiégés. Il eut ſoin de faire ſortir d'abord les Chrétiens, & enſuite les autres de tout âge; & non ſeulement eux auxquels le Conſeil avoit donné permiſſion, mais auſſi un grand nombre d'autres s'échapperent ſecrettement, déguiſés en femmes, & furent conduits pendant la nuit hors des portes de la Ville, d'où ils paſſerent dans le Camp des Romains. Euſèbe les ſoulagea de la faim & de la fatigue, il en aigrit envers eux en Père & en Médecin, & les rétablit par ſes ſoins; car ils étoient extrêmes par la diſette qu'ils avoient ſouffertе pendant un long ſiége (11). Mr. de Tillemont place cet événement ſous l'empire de Gallien, en l'année 263. (12).

(11) Euſeb. *ubi ſupra.*

(12) *Hiſt. des Empereurs*, T. III. Part. III. p. 974. 975.

ANAXIMANDRE, célèbre Philoſophe Grec, qui fut l'Auteur de pluſieurs Découvertes importantes [A], naquit à Milet, la troiſiéme année de la quarante-deuxiéme Olympiade, & fleuriſſoit du tems de Polycrate Tyran de Samos (a). Son père s'appelloit *Praxiade* (b); quelques Ecrivains le nomment mal *Praxidame* (c). Anaximandre étoit compatriote (d), compagnon & ami (e) de Thalès, dont il fut le Diſciple, & auquel il ſuccéda dans l'Ecole Ionique (f). Nous rendrons compte de ſes ſentimens dans les Remarques [B]. Il avertit les Lacédémoniens de ſortir de Sparte, & d'abandonner leurs

p. 101. *Patrol.* 1641.

(a) Diogen. Laert. L. II. p. 83. *& Vita Anaximandri.*

(b) Le même.

(c) Clem. Alex. *Strom.* L. I.

(d) Cicero *Acad. Quæſt.* 4.

(e) Suidas.

(f) Strabo L. I. & XIV.

(1) Strabo L. I. p. 5. (2) Mr. Stanley dit la 50: mais c'eſt évidemment une mepriſe. (3) L. II. c. 8.

(4) Diog. Laert. *ubi ſupra.*

(5) Suidas.

(6) Diog. Laert. *loc. cit.*

(7) Plutarc. *Placit. Philoſoph.*

[A] *Qui fut l'Auteur de pluſieurs Découvertes importantes.*] Il fut, après Homère, le plus grand Maître en Géographie (1), & il ofa le premier dreſſer une Carte Géographique, comme nous l'apprend Diogène Laërce, qui dit qu'il *traça la circonference de la Terre & de la Mer.* En la LVII. Olympiade (2), il découvrit l'Obliquité du Zodiaque; & par-là, ainſi que le remarque Pline (3), il *ouvrit la porte de la connoiſſance des choſes.* [*Obliquitatem ejus intellexiſſe, hoc eſt rerum fores aperuiſſe, Anaximander Miletius traditur primus Olympiade quinquageſima octava.*] Il inventa & dreſſa à Lacédémone un Gnouon (4). Il découvrit les Equinoxes & les Solſtices (5). Il fit auſſi des Cadrans pour marquer les Tropiques & les Equinoxes (6). Sur quoi Saumaiſe remarque (7), que ſon Cadran ne ſervoit qu'à déſigner les points des Tropiques & des Equinoxes, & non à marquer les heures; ce qu'il prouve parce que le mot Ωρα dans ce ſens, & la diviſion du jour en douze parties égales, n'ont été connus que fort longtems après. Laërce nous apprend qu'il inventa auſſi la Sphère.

[B] *Nous rendrons compte de ſes ſentimens dans les Remarques.*] Il ſuppoſoit une certaine Matière primitive, infinie, qu'il ne noumoit ni Air, ni Eau, ni Terre, & dont il faiſoit le ſeul Principe de l'Univers (8). Il ajoutoit, que c'étoit de cette Matière que les Corps céleſtes & une infinité de Mondes s'étoient formés, & que la génération & la corruption venoient de leur mouvement circulaire depuis toute l'éternité. Il affirmoit auſſi, que les principes du Chaud & du Froid aiant été ſéparés lorſque ce Monde fut fait, il ſe forma une Sphère de feu autour de l'Air qui environne la Terre, à peu près comme l'écorce qui fert d'enveloppe à un arbre: & que cette Sphère aiant été enſuite diviſée en d'autres corps ſphériques plus petits, le Soleil, la Lune & les Etoiles furent les effets de cette diviſion (9). Il croyoit de plus, que les premiers Ani-

(8) Laërt. Plutarch. *de Placit. Philoſ.* L. I. c. 3. Simplicius *in Aristot. Phyſic.* L. I. c. 6.

(9) Plut. ad. Euseb. *de Prap. Evang.* L. I. c. 8. Voyez *Hiſt. Univ. trad. de l'Anglois, d'une Soc. de Gens de Lettres*, T. I. Introd. p. 32.

leurs maiſons, pour camper en raſe campagne, prédiſant qu'il y auroit un furieux tremblement de terre, qui arriva en effet, détruiſit toute la Ville, & renverſa une partie du mont Taïgète (*g*). On dit que lorſqu'il chantoit, les enfans ſe moquoient ordinairement de lui; ce qui lui fit dire un jour: *Il faudra tâcher de mieux chanter, pour leur plaire.* Anaximène & Parménide furent ſes auditeurs (*h*). Apollodore d'Athènes, dans ſa Chronique, cité par Diogène Laërce, remarque qu'il avoit ſoixante-quatre ans, la ſeconde année de la cinquante-huitième Olympiade, & qu'il mourut peu après. Il compoſa divers Ouvrages, entre autres, un *de la Nature*, περὶ Φύσεως (*i*), qui eſt vraiſemblablement le même dont parle Diogène Laërce, qui dit qu'il rédigea ſes opinions par ordre en un Commentaire, & que cet Ouvrage tomba entre les mains d'Apollodore d'Athènes. Il écrivit auſſi pluſieurs autres Livres. [↗ Anaximandre conduiſit une Colonie de Milet à Apollonie, on ignore en quel tems, l'Hiſtorien qui rapporte ce fait ne l'aiant point marqué (*k*). ADD. DU TRAD.] Il y a eu un autre ANAXIMANDRE *de Milet*, qui étoit Hiſtorien (*l*), [dont nous dirons quelque choſe dans une Remarque, pour corriger les fautes de Moréri, dans l'Article qu'il a donné de cet Hiſtorien (*C*). ADD. DU TRAD.]

(*g*) Cicero *de Divinat.* Lib. *Hiſt. Aug.* L. II. c. 79.

(*h*) Stanley *Vit. Philoſ.* Part. II. c. 1. p. 61. Edit. de 1687.

(*i*) Suidas

(*k*) Elian. *Var. Hiſt.* L. III. c. 7.

(*l*) Diog. Laërt.

Animaux avoient été engendrés dans l'Humidité, & couverts d'écorces pleines d'épines, qui ſervoient à leur défendre que ces écorces s'étant enfuite ouvertes par la ſéchereſſe, les Animaux ſortirent de leurs enveloppes, nais ne vécurent que peu de tems (10). Que les Hommes furent engendrés au commencement dans le ventre des poiſſons, & qu'ainſi étè nourris là juſqu'à ce qu'ils euſſent la force de pouvoir à leurs propres beſoins, ils avoient enfuite été vomis ſur le ſec. La raiſon qu'il rendoit d'une opinion ſi étrange à l'égard de l'origine du Genre-humain, étoit, que les autres Animaux peu après leur naiſſance ſavent d'abord diſcerner leur nourriture, au lieu que l'Homme ſeul a beſoin dans ſon enfance d'être nourri pendant un eſpace de tems aſſez conſidérable: d'où il conclouit, qu'il ne ſe pouvoit pas qu'il eût été conſervé au commencement d'une autre maniére, que celle qu'il lui avoit plu d'imaginer (11). De ce qu'Anaximandre a attribué la formation de toutes choſes à un Principe infini, quelques Ecrivains modernes, & même Clément d'Alexandrie (12) parmi les Anciens, ont inféré fans raiſon, que par ce Principe il n'avoit point entendu une Matière diuiſible (13), mais Dieu, qui eſt une Intelligence ſans bornes. Mais il eſt clair que les Dieux qu'il admettoit, tiroient auſſi leur origine d'une Matière infinie, dont il ſuppoſoit que toutes choſes avoient été formées, & dans laquelle toutes devoient un jour ſe réſoudre; car il croyoit que les Dieux étoient engendrés, & enſuite ceſſoient d'exiſter pendant de grands eſpaces de tems, & que par cela même il y avoit des Mondes ſans nombre. *Anaximandri autem opinio eſt, nativos eſſe Deos, longis intervallis orientes occidentesque, eosque innumerabiles eſſe mundos* (14). Il diſoit, que les Cieux étoient compoſés de chaud & de froid mêlés (15); que les Etoiles étoient des globes remplis d'un air enflammé, qui en ſortoit par un certain endroit, & qu'elles ſe mouvoient avec les Cycles ou Sphéres auxquelles elles étoient attachées (16); idée qu'Ariſtote a empruntée de lui. Il prétendoit que le Soleil étoit le plus élevé des corps céleſtes, qu'enſuite venoit la Lune, & puis les Etoiles fixes & les Planètes (17); que le Cycle du Soleil eſt vingt-huit fois (Theodoret dit vingt-ſix fois) plus grand que la Terre. Il concevoit que le Soleil étoit environné d'un Cercle, ſemblable à une roue de chariot, & rempli de feu, ayant d'un côté une bouche par laquelle on voit le ſoi, comme dans le creux d'une flute, & que c'eſt-là le Soleil, dont la grandeur eſt égale à celle de la Terre (18). Que la cauſe des Eclipſes du Soleil eſt, que le milieu de l'ouverture, qui donne iſſue au feu, ſe bouche. Que le Cercle de la Lune eſt vingt-neuf fois plus grand que la Terre, ſemblable auſſi à une roue de chariot, ayant une ouverture creuſe au milieu, comme le Soleil, mais oblique, jettant du feu d'un côté, pour éclairer l'entonnoir. Que les Eclipſes de la Lune arrivent, ſelon qu'elle tourne quand cette bouche par où le feu ſort, ſe ferme (19). Que la Lune a une lumière qui lui eſt propre, mais foible & languiſſante (20), & qu'elle éclaire par la lumière qu'elle emprunte du Soleil (21). A l'égard de ces deux derniers articles, Mr. Stanley remarque très bien, que pluſieurs Savans croyent qu'il avoit raiſon (22). Pour ce qui eſt des Météores, Anaximandre affirmoit, que le Vent eſt un air mu, lorſque ſes parties les plus ſubtiles ſont miſes en mouvement, ou que le Soleil les réſout (23). Que le Tonnerre, les Eclairs, les Toubillons ſont cauſés par l'air renfermé dans une nuée épaiſſe, lequel par ſa légéreté ſe rompt, & en ſort avec violence: la rupture de la nuée cauſe le bruit, & la ſéparation fait l'éclair, à cauſe de la noirceur (24). Sénéque exprime plus vivement le ſyſtême d'Anaximandre ſur ce ſujet (25). „ Anaximandre attribue tout au Vent. Le Tonnerre, dit-il, eſt le „ bruit que fait une nuée qui éclate. Pourquoi n'eſt-il „ pas égal? parce que la rupture n'eſt pas également vio„ lente. Pourquoi tonne-t-il quand l'air eſt ferein? parce „ que le vent paſſe même alors au travers d'un air groſſier „ & épais. Pourquoi tonne-t-il quelquefois ſans qu'il éclaire? parce que le vent trop foible ne peut exciter de „ flamme, mais bien du ſon. Qu'eſt-ce donc que l'Eclair? „ l'agitation de l'air même, qui excite un feu foible. „ Qu'eſt-ce que le Tonnerre? le mouvement d'un vent „ plus fort & plus épais." *Anaximandrus omnia ad ſpiritum retulit. Tonitrua, inquit, ſunt nubis iſtæ ſonus. Quare inæqualia ſunt? quia & iſte ictus inæqualis eſt. Quare & ſereno tonat? quia tunc quoque per tenuiſſimas & ſecum atra profluit. At quare aliquando non fulgurat & tonat? quia tenuior & infirmior ſpiritus, qui in flammam non valuit, in ſonum valuit. Quid ergo eſt ipſa fulguratio? aëris diducentis ſe corruentiſque jactatio, languidum ignem, nec exiturum ejerentis. Quid eſt fulmen? acrioris denſiorisque ſpiritus curſus.* Il diſoit, que les choſes étoient arrangées de maniére, que de la Région ſupérieure venoient des influences ſur les choſes inférieures. Le feu pouſſé ſur des nuées froides, produit un ſon: s'il les rompt, il éclate; quand il eſt foible, il produit des éclairs; quand il eſt plus fort, il excite le tonnerre. *Anaximandros ait, omnia iſta ſic fieri, ut ex æthere aliqua vis in inferiora deſcendat. Ita ignis impaſtus nullius frigidi jonat. At cum tibi interſiciatis, fulget; & minor vis ignium fulgurationes facit, major fulmina* (26). [↗ Je remarquerai ici, que le grand Principe d'Anaximandre, que tout venoit de l'infini, & que tout s'y replongeoit à ſon tour, juſtifie bien la penſée d'un ſavant Critique de nos jours, qui parlant de l'opinion des anciens Philoſophes ſur la queſtion, *ſi Dieu eſt corporel ou non*, dit: „ Laiſſons ces diſcuſſions „ à ceux qui ſe font appliqués à l'étude des anciens Philo„ ſophes, & qui ont aſſez de lumière pour pénétrer l'o„ SCURITÉ, DONT ILS ONT SOUVENT ENVE„ LOPPÉ LEURS SENTIMENS (27)." Il ne ſe peut rien de plus vrai que les plus obſcur que le Syſtême d'Anaximandre; c'eſt de quoi l'on conviendra ſans peine, ſi on examine l'expoſé que fait de ſa doctrine l'Auteur de l'*Hiſtoire Critique de la Philoſophie* (28). „ Selon Anaximandre, tout „ vient de l'infini, & tout s'y replongeoit à ſon tour. „ Mais qu'eſt-ce que l'infini? Il ne paroît pas que le Philoſophe Meſſelleſſe de Thalès expliquât ſa penſée, ni „ même qu'il pût l'expliquer. Il diſoit bien, que l'infini „ eſt immuable, qu'il ne ſouffre aucun échet ni aucun „ changement: il ne voioit pas de diſtinction réelle entre la Subſtance & ſes Modifications, ou Accidens; il „ ajoutoit, que l'infini eſt tout, que l'action de la Créa„ ture n'eſt point une modification de ſa Subſtance, parce qu'à proprement parler, elle n'agit point: que tout „ eſt également arrangé dans l'infini, également certain, „ ſans variation, & ſans fucceſſion." On m'avouera que voilà qui eſt bien embarraſſé, bien ténébreux: tout ce qu'il me ſemble qu'on pourroit y entrevoir, ce ſont les principes fondamentaux du Spinoſiſme; & c'eſt peut-être par cet endroit qu'il a plû à Mr. Bayle de notre tems: du moins le même Auteur ajoute: „ Ce Syſtême, tel que „ je viens de l'expoſer, a été fait avidement par quel„ ques Anglois, & entre autres par le Duc de Bucking„ ham, dans ſon Diſcours ſi bizarre ſur la Religion." ADD. DU TRAD.]

[C] ↗ *Nous dirons quelque choſe . . . pour corriger les fautes de Moréri dans l'Article qu'il a donné de cet Hiſtorien.*] Anaximandre l'Hiſtorien étoit fils d'un Anaximandre (29), différent du Philoſophe; puiſque Diogène Laërce ſe contente de diſtinguer l'Hiſtorien du Philoſophe, ſans dire qu'il fût ſon fils. γέγονε δὲ καὶ ἄλλος Ἀναξίμανδρος, ἱστορικός, τῶν ἀφ' ἡμῶν γεγενῆσθαι (30). *Il y a eu un autre Anaximandre Hiſtorien, qui étoit auſſi de Milet, & qui a écrit en Dialecte Ionienne.* Suidas lui attribue une Explication des Symboles Pythagoriciens. L'Hiſtorien vivoit du tems d'Artaxerxès Mnémon, & étoit contemporain de Xénophon & de Cténias; & c'eſt ſur quoi j'ai à remarquer la première faute de Moréri, qui dit, *qu'il vivoit en même tems que le Philoſophe du même nom.* Celui-ci, comme on l'a vu dans le corps de l'Article, avoit 64 ans, la ſeconde année de la cinquante-huitième Olympiade, c'eſt-à-dire 547 ans avant J. C.; & Artaxerxès Mnémon, ſous lequel l'Hiſtorien a fleuri, ne monta ſur le Trône que l'an 404 avant J. C. Anaximandre dont nous parlons, avoit compoſé un Ouvrage intitulé *Περιοδος γῆς*, apparemment l'Hiſtoire des Héros, dont Athénée parle (31), & que Moréri, par une bévue inſigne, transforme en *Horologiographie* ou Science de faire des Cadrans. Encore s'il avoit attribué un pareil Ouvrage au Philoſophe, l'erreur ſeroit plus pardonnable; mais que *l'Horologie* devienne *Horologiographie*, c'eſt ce qui eſt tout à fait riſible. REM. DU TRAD.]

(10) Plutarch. *de Plac. Philoſ.* L. V. c. 19.

(11) Idem. *ibid. Euſeb.* lubs ſupra & *in Synopſ.* L. VIII. Quæſt. 8.

(12) *In Protrept.* ſeu *Admon. ad Gent.* p. 63.

(13) Cudworth *Intellect. Syſt.* p. 124.

(14) Cicero *de Nat. Deor.* L. I.

(15) Stobæus *apud* Stanley p. 62.

(16) Le même.

(17) Le même.

(18) Plut. *de Placit. Philoſ.* L. II. c. 20. 21.

(19) Le même ch. 24. 25.

(20) Le même ch. 28.

(21) Diog. Laert.

(22) Voyez Erasm. Reinhold *in Theoric. cert Purbachii* p. 164.

(23) Plut. *de Placit. Philoſ.* L. 3. c. 3.

(24) Le même L. 3. & Stobæe.

(25) *Nat. Quæſt.* L. II. c. 18.

(26) Le même L. II. c. 19.

(27) De Beauſobre *Hiſt. Crit. du Manich.* T. I. P. II. L. III. ch. 2. §. 1.

(28) T. II. L. III ch. 12. §. 1.

(29) Suidas *in* Ἀναξίμ.

(30) Diog. Laërt. L. II. p. 13. *in Anaximandro.*

(31) Athen. *Deipnoſoph.* L. XI. c. 14. p. 498.

(*a*) Diogen. Laërt. L. II.

ANAXIMENE, illuſtre Philoſophe Grec, étoit de Milet, & fils d'Euriſtrate (*a*). Il étoit ami (*b*) &

p. 13. *in Anaximene.*

(b) & Diſciple (c) d'Anaximandre, auquel il ſuccéda dans l'Ecole de Milet. Ses ſentimens ne différoient que très peu de ceux de ſon Maître; car il ſoutenoit qu'un Air infini étoit le principe de toutes choſes (d), mais que chacune d'elles étoit finie, & qu'elles deviendroient un jour ce qu'elles avoient été. Selon lui, toutes choſes étoient engendrées par une condenſation & une raréfaction ſucceſſives de cet Air; la Terre, l'Eau, & le Feu en aiant été les premières productions, & enſuite les autres parties de l'Univers. Il croyoit auſſi que le Mouvement étoit éternel [A]; que la chaleur du Soleil venoit de la rapidité de ſa courſe; & que l'Air ſervoit à la conſervation du Monde, comme l'Ame, qu'il diſoit auſſi n'être autre choſe que de l'Air, ſert à celle du Corps humain (e). Il ne paroit pas qu'il niât l'exiſtence des Dieux; mais il étoit ſi éloigné de leur attribuer la formation du Monde, qu'il ne les regardoit eux-mêmes que comme des productions de l'Air (f). On trouvera ci-deſſous [B] une plus ample expoſition de ſes ſentimens. Euſèbe dit qu'il fleuriſſoit la ſeconde année de la cinquante-ſixième Olympiade; mais Suidas aſſure qu'il vivoit dans la cinquante-cinquième, du tems de la priſe de Sardes, lorſque Cræſus fut vaincu par Cyrus: d'où il réſulte qu'Apollodore, qui dit dans Laërce qu'il étoit né dans la ſoixante-troiſième Olympiade, s'eſt trompé (g). Quelques-uns diſent auſſi qu'il avoit été Auditeur de Parménide (h). Il écrivit en Dialecte Ionienne, d'un ſtyle clair, mais peu élégant. Pline lui attribue l'invention des Cadrans ſolaires (i): mais il y a peut-être une faute dans cet endroit, où le nom d'Anaximène peut avoir été mis pour *Anaximandre*. Il y a dans Diogène Laërce deux de ſes Lettres [C]. Anaxagoras & Diogène d'Apollonie furent ſes Auditeurs (k).

(a) Simplicius.

(b) Cicero *Acad. Quæſt.* & Pline L. II. c. 76.

(c) Diog. Laert. *in fin.* Aſſilot. *de animal. Phyſ.* Cicero *ubi ſupra.* Gyraldus *Syntag.* I. II. Voy. *Hiſt. Univ. d'une Société &c.* T. I. p. 32.

(d) Diog. Laert. *ubi ſupra.*

(e) Plutarch. apud Euſeb. *Præp. Evang.* L. I. c. 8. Idem *de Placit. Philoſ.* L. I. c. 3.

(f) Auguſt. *de Civ. Dei* L. VIII. c. 2.

(g) Stanley *Hiſt. Philoſ.* Part. II. p. 63.

(h) Diog. Laërt.

(i) L. II. c. 76.

(k) Stanley *ubi ſupra.*

[A] ☞ *Il croyoit auſſi que le Mouvement étoit éternel.* Je ne ſai comment accorder ce qu'on dit ici, avec l'expoſé que fait de la doctrine d'Anaximène, l'Auteur de l'*Hiſtoire Critique de la Philoſophie* (1). Selon lui, le Philoſophe Grec s'expliquoit de la manière ſuivante. „ Toute la Nature eſt corporelle. c'eſt-à-dire, inanimée, brute, ſans „ aucune force. Mais *le Mouvement, qui lui a été communiqué*, l'a élevée, pour ainſi dire, à la Divinité. Cette Divinité n'eſt pourtant pas une ſuite de la nature des „ Corps, mais ſeulement de la totalité des Corps, arrangés dans le meilleur ordre où ils peuvent être." Il ſemble que ſelon l'Auteur cité, Anaximène ne devoit pas croire le Mouvement éternel, puiſqu'il avoit été *communiqué à la Nature brute & ſans force*; ce qui ſuppoſe qu'elle ne l'avoit pas toujours eu. C'eſt ici une nouvelle preuve de l'obſcurité preſque impénétrable, dont les anciens Philoſophes ont enveloppé leurs ſentimens. REM. DU TRAD.

(1) T. II. L. III. ch. 12. §. 5.

[B] *On trouvera ci-deſſous une plus ample expoſition de ſes ſentimens.* Plutarque, après avoir rapporté l'opinion d'Anaximène & d'Anaximandre, obſerve qu'ils s'étoient trompés tous deux, en n'attribuant la formation du Monde qu'à la ſeule Matière, ſans aucune cauſe efficiente; la Matière étant auſſi peu capable de produire quelque choſe, qu'un vaſe d'être formé d'une maſſe d'argent ſans le ſecours d'un Ouvrier (2). Anaximène ſoutenoit que la ſuperficie extérieure des Cieux étoit compoſée de terre (3): que les Etoiles ſont d'une matière ignée, inviſible; qu'elles ſont mêlées parmi des corps terreſtres, & attachées au Firmament comme à un cryſtal; qu'elles ſont repouſſées en arrière par la réſiſtance de l'air groſſier (4); qu'elles ſe meuvent non au deſſus (ou au deſſous), mais autour de la Terre (5): que le Soleil eſt comme un plat, d'une ſubſtance ignée (6): que les Signes de l'Eté & de l'Hiver n'approchent point de la Lune, mais ſeulement du Soleil (7): que le Soleil s'éclipſe, quand la bouche par où ſort la chaleur eſt fermée (8): que la Lune eſt auſſi une ſubſtance de feu, & que ſes Eclipſes ont une cauſe pareille à celle des Eclipſes du Soleil (9). Voici ce qu'il penſoit des Météores: Que les Nuées ſe formoient par la condenſation de l'Air; & la Pluie, par la condenſation des Nuées, dont elle étoit comme exprimée; que la Neige étoit la Pluie, qui ſe geloit en tombant; & que la Grêle étoit auſſi la Pluie condenſée par un vent froid (10). A l'égard du Tonnerre & des Eclairs, il étoit dans les mêmes idées qu'Anaximandre (11): il ajoutoit ſeulement la comparaiſon de la Mer, qui reluit quand on rame (12). Il diſoit que l'Arc-en-Ciel ſe formoit par la réflexion des rayons du Soleil ſur une nuée épaiſſe, ſur laquelle ils ſe réfléchiſſent (13): Que les Tremblemens de terre ſont cauſés par la raréfaction ou la ſécheresſe de la Terre, dont l'une vient d'une grande chaleur, & l'autre d'un froid exceſſif (14): ce qu'Ariſtote explique plus amplement (15): il dit qu'Anaximène ſoutenoit, que la Terre s'ouvroit également quand elle étoit mouillée, comme quand elle étoit ſéche, & qu'elle étoit ébranlée par les morceaux qui s'en détachoient; que c'étoit par cette raiſon, que les tremblemens arrivoient, ou pendant un tems fort ſec, ou durant de grandes pluies: la ſécheresſe la rompt, & la trop grande humidité l'entraine en-bas. Il nommoit la contraction ou condenſation, *froid*; la raréfaction, *chaleur*. De-là vient que l'homme ſouffle chaud & froid: ſon ſouffle étant comprimé & condenſé par les lèvres, eſt froid; mais quand il reſpire à bouche ouverte, & pouſſe l'air en dehors, ſon ſouffle raréfié eſt chaud (16).

(2) *De Placit. Philoſ.* L. I. c. 3. Voy. *Hiſt. Univerſ.* ubi ſupra.

(3) Plut. ibid. II. 11.

(4) Le même L. I. 23.

(5) Diog. Laert.

(6) Plut. *ubi ſup.* II. 29.

(7) Le même.

(8) Le même II. 2.

(9) Le même II. 29.

(10) Le même III. 4.

(11) Voyez l'Article ANAXIMANDRE Rem. [B].

(12) *Voyez* Stanley.

[C] *Il y a dans Diogène Laërce deux de ſes Lettres.* Elles s'adreſſent toutes deux à Pythagore; en voici la traduction. „ ANAXIMENE A PYTHAGORE. Thalès étant „ vécu fort heureuſement juſqu'à un âge avancé, a fini ſa „ vie fort malheureuſement. Une nuit étant ſorti de chez „ lui, comme il avoit coutume, avec ſa ſervante, pour „ obſerver les Aſtres, n'étant pas pris garde où il marchoit, „ il tombadans un précipice. Tel a été le ſort de l'Aſtronome de Milet. Mais ayons ſoin, nous qui avons été ſes „ Auditeurs, & nos enfans & nos Auditeurs après nous, „ d'en conſerver la mémoire; retenons ſoigneuſement ſes „ leçons, & que tous nos diſcours commencent par *Thalès*." ANAXIMENE A PYTHAGORE. „ Tous avez été le plus ſage d'entre nous, d'avoir quitté Samos pour „ vous retirer à Crotone, où vous vivez en paix. Les „ fils d'Æaque continuent à inſulter les autres, & les Miléſiens ne manquent pas de Tyrans de leur propre choix. „ Le Roi des Mèdes auſſi nous eſt redoutable: il ne le „ ſeroit pas, ſi nous voulons lui payer Tribut. Les Ioniens ſont réduits à la guerre contre les Mèdes, pour „ la défenſe de la Liberté générale; & s'ils combattent, „ nous n'avons plus d'eſpérance de ſalut. Comment Anaximène obéiſſe par la crainte de la mort, ou par celle „ de l'eſclavage, peut-il s'occuper de la contemplation des „ choſes céleſtes? Pour vous, les Crotoniates & les Italiens vous recherchent également: & il vous vient des „ Auditeurs de la Sicile même." ☞ *Le docte* Mr. Fabricius (17) croit que ces deux Lettres ſont ſuppoſées. Il ſeroit à ſouhaiter que cet habile homme eût marqué les raiſons ſur leſquelles il fonde ſa penſée: d'autant plus que les Commentateurs de Diogène Laërce ne paroiſſent former aucun doute là-deſſus (18). ADD. DU TRAD.

(13) Plut. *ubi ſup.* III. 5.

(14) Le même III. 15.

(15) *Meteor.* II. 7. *Problem. Sect. Quæſt.* L. VI. c. 10.

(16) Plutarch. *de prima Frigidi.*

(17) *Bibl. Græc.* T. I. p. 815..

(18) *Voyez* Cafaubon's *Athenæus* Aldobrandini; Menagius *Diog. Laërt.* L. II. p. 33.

ANAXIMENE, fils d'Ariſtoclès de Lampſaque, Orateur célèbre, étoit Diſciple de Diogène le Cynique, & de Zoïle d'Amphipolis, ce fameux Critique d'Homère. Anaximène fut Précepteur d'Alexandre le Grand, & l'accompagna dans ſes Expéditions. Ce Prince étant fort irrité contre les habitans de Lampſaque, parce qu'ils avoient pris le parti des Perſes contre lui, ne reſpiroit que vengeance, & menaçoit de les détruire. Anaximène détourna l'orage, par un artifice fort ingénieux. Ceux de Lampſaque l'aiant envoyé vers Alexandre pour intercéder en faveur de ſes concitoyens & de ſa Patrie, le Monarque, inſtruit du ſujet de ſa venue, jura par les Dieux, qu'il ſeroit tout le contraire de ce qu'Anaximène lui demanderoit: fur quoi celui-ci prenant la parole, lui dit: *Accordez-moi, ô Roi, la grace de réduire en eſclavage les femmes & les enfans de ceux de Lampſaque, de bruler leurs Temples, & de raſer entièrement leur Ville.* Alexandre ſe trouvant pris par une demande à laquelle il ne s'attendoit point, & lié par le ſerment qu'il avoit fait, fut obligé malgré lui de pardonner à la Ville de Lampſaque. Anaximène, étant ennemi de Théopompe fils de Damoſtrate, ſe vengea de lui d'une manière ſubtile, mais très odieuſe. Comme il étoit Sophiſte ou Rhéteur, & qu'il poſſédoit bien le ſtyle des gens de cet ordre, il compoſa un Livre ſatyrique contre les Athéniens & les Lacédémoniens, & y aiant mis le nom de Théopompe, il l'envoya à Athènes & à Sparte; ce qui rendit Théopompe odieux à toute la Grèce. On attribue à Anaximène, d'avoir oſé le premier parler ſur le champ & ſans préparation (a). [☞ Anaximène étoit non ſeulement Rhéteur ou Orateur, mais auſſi Hiſtorien. Diogène Laërce nous apprend qu'il avoit écrit l'*Hiſtoire d'Alexandre* (b), dont Harpocration cite le ſecond Livre (c). Il étoit auſſi Auteur d'une *Hiſtoire de Philippe*, & d'une *Hiſtoire ancienne de la Grèce*: c'eſt ce que nous dit Pauſanias (d): *Cet Anaximène a écrit une Hiſtoire de la Grèce, où il remonte juſqu'aux premiers tems, & il a fait auſſi l'Hiſtoire de Philippe & d'Alexandre.* Euſtrate (e) & Harpocrate (f) font mention l'un & l'autre de cette Hiſtoire de Philippe. A l'égard de l'Hiſtoire an-

(a) Suidas.

(b) Diogen. Laërt. L. II. p. 33.

(c) Harpocration *in* Ἀναξιμένης *ap.* Voſſium *de Hiſt. Græc.* L. I. c. 10.

(d) L. VI. *fine Æliac.* c. 18.

(e) In Ariſtot. L. III. c. 2. *Vide* Menagii *Obſerv. ad Diog. Laërt.* L. II.

(f) *In* Ἀναξιμένης, Καβύλης, & Μάζακα, *ap.* eund.

ancienne de la Grèce, on trouve dans Diodore de Sicile, Liv. XV. en quoi elle consistoit: Ἀναξιμένης ὁ Λαμψακηνὸς τὴν πρώτην τῶν Ἑλληνικῶν ἀνέγραψεν, ἀρξάμενος ἀπὸ θεογονίας, καὶ ἀπὸ τῶ πρώτω γένους τῶν ἀνθρώπων, κατέςρωθε δ' εἰς τὴν ἐν Μαντινείᾳ μάχην, καὶ τὴν Ἐπαμινώνδα τελευτὴν περιέλαβε δὲ πάσας, συχδὸν τὰς τε τῶν Ἑλλήνων καὶ Βαρβάρων πράξεις ἐν βιβλοις δὲδεκα *Anaximène de Lampsaque a fait l'ancienne Histoire de la Grèce ; commençant à la Théogonie & à l'origine des Hommes, il l'a conduite jusqu'à la bataille de Mantinée, & à la mort d'Epaminondas : cette Histoire, qui est en douze Livres, comprend également presque tout ce qui s'est passé chez les Grecs & chez les Barbares.* Nous parlerons ci-dessous [*A*] des autres Ouvrages qu'on lui attribue, & de son neveu *Anaximène le Jeune* [*B*]. ADD. DU TRAD.]

(1) Th. Alexandrinus. *Not. in Diog. Laërt.* L. II. Menagii *Observ. in eumdem.* Voyez aussi Fabricius *Bibl. Græc.* T. II. p. 121.

(2) Pau. Hemius *Oration.* p. 422. *apud* Fabricium *ubi supra.*

(3) Patricius *Discuss. Peripat.* T. I. L. III. p. 23. *et seqq.*

(4) *Bibl. Græc.* T. II. p. 122. 122. & p. 1221. 129.

[*A*] ☞ *Nous parlerons des autres Ouvrages qu'on lui attribue.*] Plusieurs Savans prétendent (1) que la *Rhétorique* d'Aristote, & le Livre de *Mundo* du même, ne sont pas de ce Philosophe, mais d'Anaximène l'Orateur. Ils se fondent principalement, par rapport au prémier de ces Ouvrages, sur ce qu'il y a une espèce d'Epître dédicatoire, & ils soutiennent qu'Aristote n'en a jamais mis à la tête de ses Ouvrages (2) : fur ce que Diogène Laërce n'en fait point mention parmi les Oeuvres d'Aristote : on croit même remarquer de la diverfité dans la doctrine & dans le ftyle, qui ne permet pas de l'attribuer à ce Philosophe (3). Malgré ces raiſons, Mr. Fabricius (4) croit que l'on ne peut être ces deux Ouvrages à Aristote, fondé fur l'autorité des anciens Manufcrits, & fur ce que l'Auteur de la Rhétorique s'attribue un Ouvrage, qui eſt incontestablement d'Ariſtote ; & il répond à la raiſon priſe du ſilence de Diogène Laërce, que ce n'eſt pas le ſeul des Ouvrages d'Ariſtote, dont cet Hiſtorien n'a pas fait mention. Pour ce qui eſt des trois Hiſtoires, dont on a parlé dans le corps de l'Article, le témoignage des Auteurs cités, auxquels on peut ajouter Athénée (5) qui cite l'Hiſtoire Ancienne, ne permet pas de douter qu'elles ne ſoient d'Anaximène l'Ancien ou l'Orateur. Plutarque reprend les longues Harangues qu'il avoit inſérées dans ſes Hiſtoires, quelquefois aſſez mal à propos (6). Je ne doute pas que ce ne ſoit de lui, que parle Clément d'Alexandrie (7), quoique Voſſius (8) croie qu'il a voulu parler d'Anaximène le Jeune ; mais comme il s'agit, autant qu'on en peut juger, de l'Hiſtoire des prémiers tems de la Grèce, il me paroît aſſez naturel de ſuppoſer qu'il parle d'Anaximène l'Ancien. REM. DU TRAD.]

(5) *Deipnosoph.* L. VI. c. 4. p. 231.

(6) *Libro* cui titulus, *Civilia præcepta*, apud Voſſ. *de Hiſt. Græc.* L. I. c. 10.

[*B*] *Son neveu Anaximène le Jeune.*] Diogène Laërce nous apprend (9) qu'il étoit fils de la ſœur de l'Orateur. Les Savans font ſurpris (10) de ce que Strabon, qui parle de l'oncle (11) parmi les Hommes illuſtres de Lampſaque, n'a rien dit du neveu. Celui-ci a fleuri du tems de Ptolomée fils de Lagus. On trouve un Ouvrage de lui, cité chez les Anciens (12) ſous ce titre : *Le Livre des changements ou de la mort des Rois, ὁ μεταλλαγῆς βασιλέων.* Cafaubon s'eſt trompé (13), en attribuant à ce dernier Anaximène l'Hiſtoire ancienne de la Grèce, qui eſt inconteſtablement d'Anaximène l'Ancien, puiſqu'elle eſt, au témoignage de Pauſanias, du même Auteur qui avoit écrit l'Hiſtoire de Philippe & d'Alexandre, & qui avoit ſauvé la Ville de Lampſaque. On trouve auſſi cité un Ouvrage *ſur la Peinture* (14), ſous le nom d'un Anaximène ; mais on ignore s'il eſt d'aucun des deux dont on vient de parler. REM. DU TRAD.]

(7) *Strom.* L. VI. p. 629.

(8) *De Hiſt. Græc.* L. I. c. 11.

(9) Lib. II. p. 33. *in Anaximen.*

(10) Voſſius *de Hiſt. Græc.* ubi ſupra. Caſaubon. *Note ad Diog. Laërt.* L. II. p. 27.

(11) *Geogr.* L. XIII. p. 906.

(12) Athenæe L. XII. c. 8. p. 531. & Stephan. *de Urbib.* in *Παλλαγαδα.*

(13) Notæ in *Diog. Laërt.* ubi ſupra.

(14) Fulgent. L. III. *Mythol.* apud Voſſium *ubi ſupra.*

ANCHARAN, ou DE ANCHARANO (PIERRE), célèbre Juriſconſulte du quatorzième Siècle, & Auteur de divers Ouvrages [*A*], étoit natif de Bologne & de l'illuſtre Famille des Farnèſes. Il étoit diſtingué, non ſeulement par une profonde connoiſſance des Loix, mais par celle de la Philoſophie, & des Affaires politiques, & par une Eloquence mâle. Ces grandes qualités lui acquirent une haute réputation, & beaucoup de crédit dans ſa Patrie. Il ne fut pas moins eſtimé des Princes & des autres Villes d'Italie, par la fageſſe de ſes conſeils (*a*). Il avoit été Diſciple de Balde, dont il avoit gagné l'amitié, & qui lui avoit donné la connoiſſance de ce qu'il y avoit de plus caché & de plus difficile dans la Science des Loix. Il enſeigna publiquement d'abord à Padoue, & enſuite à Bologne conjointement avec Barthélemi Salicet, avec beaucoup d'applaudiſſement. Il fleuriſſoit vers l'an 1380, & les années ſuivantes ; car Salicet, ſon contemporain, commença ſes Commentaires *in IX. Libros Cod.* à Bologne au mois de Mai de l'année 1382 (*b*). Ancharan mourut dans cette Ville vers l'an 1410, & fut enterré dans l'Egliſe de S. Benoit (*c*) ; quoique quelques Ecrivains prétendent qu'il a vécu juſqu'en l'an 1497, ce qu'ils inférent de ſon Epitaphe [*B*] ; mais c'eſt évidemment une faute, puiſqu'il y a dans la Bibliothèque d'Ausbourg un Manuſcrit de ſa Lecture ſur les Clémentines, écrit en 1397, & un autre Manuſcrit de ſa Lecture ſur le ſecond Livre des Décrétales, qui a été achevé à Veniſe en 1392 (*d*). [☞ Moréri dit, qu'il eſt mort en 1417. Wharton rapporte ſon Epitaphe d'une manière différente, n'y aiant que le troiſième & le quatrième vers de ſemblables. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Pierre d'Ancharan aſſiſta au Concile de Piſe en 1409, & qu'il y harangua dans la huitième Seſſion en faveur du Concile contre les Propoſitions faites par les Ambaſſadeurs de Robert de Bavière (*e*). Il n'y a donc guères d'apparence qu'il ait vécu juſques en 1497, à moins que l'on ne ſuppoſe qu'il parvint à un âge tout à fait extraordinaire. ADD. DU TRAD.]

(*a*) Oudin *Comm. de Script. Eccl. Script. Eccl.* T. III. col. 1219.

(*b*) Le même.

(*c*) Jean Fichard in *Vitis Juriſconſult. inſert.* dit que ce fut dans l'Egliſe des Dominicains.

(*d*) Wharton *Append. ad Hiſt. Litt. G. Cave* p. 89.

(*e*) Lenfant *Hiſt. du Concile de Piſe* T. I. L. III. §. 46.

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages.*] *Commentaria in Libros ſex Decretalium.* „ Commentaires ſur les ſix Livres des „ Décrétales," avec les Scholies de Colecha & de Jean de Montlezun, à Bologne, in-folio, 1581 & 1583. *Lectura ſuper Clementinas.* „ Lecture ſur les Clémentines," avec les Additions de Cathar. Pariel & autres, Lyon, in-folio 1549 & 1553. *Scitæ Quæſtiones omnium præſtantiſſimorum Juriſconſultorum in tres Tomos digeſtæ.* „ Queſ„ tions choiſies, tirées des meilleurs Juriſconſultes, & „ diviſées en trois Tomes." Francfort ſur le Mein, in-folio, 1581. *Conſilia ſive Reſponſa Juris.* „ Conſeils ou „ Réponſes à des Queſtions de Droit," avec les Additions de Jérôme Zanchius, Veniſe, 1568. 1585. 1589. 1590. in-folio. *Repetitiones in C. Canonum Statuta. de Conſti-*

(1) Oudin T. III. col. 1219.

Veniſe 1587 (2).

[*B*] *Son Epitaphe.*] Sur le haut de ſon Tombeau, on trouve l'Inſcription ſuivante en caractères Romains. *D. O. M. Petro Ancharano Juris Pontificii & Cæſarei Clariſſimo Interpreti ejus amantiſſimi Senatus hoc ſtatuarium poſuere anno Salut. MCCCLXXXXVII.* Sur le bas on lit les vers ſuivans, en caractères Gothiques :

Nomen erat Petrus, genuit Farneſia proles,
Nunc Ancharanum dat ſibi fama opes.
Quis ſuperavit eum virtute micante ? quis iſto
Conſiliis homicum clarior ante fuit ?
Pro meritis nunc aſtra dedit ſibi Jupiter almus,
Et voluit gelida membra jacere ſolo.

(2) Le même.

ANCILLON (CHARLES), fils de *David Ancillon*, & Auteur de divers Ouvrages [*A*], parmi leſ-

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages.*] I. *L'Irrévocabilité de l'Edit de Nantes, prouvée par les principes du Droit & de la Politique.* Amſterdam 1688. in-12. pp. 226. II. *Réflexions Politiques, par leſquelles on fait voir que la Perſécution des Réformés eſt contraire les véritables intérêts de la France.* Cologne 1685. in-12. Mr. Bayle a mal conjecturé que cet Ouvrage étoit de Sandras de Courtils, l'Auteur des *Nouveaux Intérêts des Princes* (1). III. *La France intéreſſée à rétablir l'Edit de Nantes.* Amſterdam 1690. in-12. IV. *Hiſtoire de l'Etabliſſement des François Réfugiés dans les Etats de Son Alteſſe Electorale de Brandebourg.* Berlin 1690. in-8. Il compoſa cet Ouvrage par un principe de reconnoiſſance pour les marques de générosité que l'Electeur avoit données aux Réfugiés. On y voit que les bontés de ce Prince s'étendirent à tous les différens états : les Gens de Lettres y goûtèrent le repos à l'abri des ſoins rongeans de la miſère, & y jouïrent des douceurs de la Société dans les Conférences, qui ſe tenoient chez Mr. Spanheim, leur Mécène, & l'un des ornemens de cette Cour-là, auſſi-bien que de la République des Lettres. Les Gens de Guerre y trouvérent des Emplois pour ſignaler leur valeur ; & les Artiſans, des avantages pour exercer leur induſtrie. Et tous enſemble y compoſoient comme un Corps, rangé ſous des Juges de la Nation. L'Electeur eût plutôt vu épuiſer ſes tréſors, que ſa charité (2). Ce fut-là une ample matière à Panégyrique pour notre Auteur, qui s'appliqua heureuſement ce mot d'Ovide :

Sæpe premente Deo, fert Deus alter opem.

(1) *Mém. pour l'Hiſt. des Homm. Illuſt.* T. VII. p. 284.

(2) *Hiſt. des Ouvr. des Sav.* Juillet 1690. p. 312. 312.

lesquels il y en a deux dont nous parlerons en particulier [B], nâquit à Metz le 29 de Juillet de l'an 1659. Il commença ses études dans sa Patrie, & alla les continuer à Hanau. Il se donna ensuite à la Jurisprudence, & après s'y être appliqué à Marpourg, à Genève & à Paris, il se fit recevoir Avocat dans cette derniere Ville. De retour à Metz en 1679, il fuivit le Barreau, & commença à se faire un nom. Après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, les Réformés de Metz le députérent à la Cour, pour y représenter, qu'ils ne devoient pas être compris dans cette révocation; mais tout ce qu'il put obtenir, fut qu'on en uſeroit à leur égard avec plus de douceur (a). Il fuivit son père à Berlin, où l'Electeur de Brandebourg l'établit Juge & Directeur des Français qui étoient dans cette Ville. Ce Prince lui donna en 1695 de nouvelles marques de confiance, en l'envoyant en Suiſſe négocier quelques affaires importantes. Le Marquis de Bade-Dourlach, qui étoit alors à Bale, aiant eu occaſion de le voir, conçut tant d'eſtime pour lui, qu'il le choiſit pour ſon Conſeiller, & pria l'Electeur de Brandebourg de le lui laiſſer pendant quelque tems. Mr. Ancillon ne retourna à Berlin que ſur la fin de l'année 1699, & il fut alors établi Inſpecteur de tous les Tribunaux de Juſtice que les Français avoient dans la Pruſſe, & Conſeiller d'Ambaſſade. L'Electeur, qui avoit été couronné Roi de Pruſſe, le fit auſſi ſon Hiſtoriographe, & lui donna la Surintendance de l'Ecole Françoiſe qu'on avoit établie à Berlin, ſuivant le projet qu'il en avoit formé. Il eſt mort dans cette Ville le 5 de Juillet 1715, âgé de cinquante-ſix ans (b).

(a) *Mém. pour ſervir à l'Hiſt. des Hommes Illuſtr.* T. VII. p. 382.

(b) Le même p. 384.

V. *Mélange Critique de Littérature, recueilli des Converſations de feu Mr. Ancillon, avec un Diſcours ſur ſa Vie & ſes dernieres heures.* Bâle 1698. in-8. 3 Tomes (3). Mr. Bayle dit (4) que ce Livre a été imprimé à Bâle in-12. en deux Volumes. Il s'en eſt fait une nouvelle Edition à Amſterdam en 1709 en un Volume in-12. que Mr. Ancillon a deſavouée, parce qu'on y a fourré pluſieurs choſes qui font tort à la mémoire de ſon père & à lui-même (5). Ce Mélange eſt compoſé de ce que Mr. Ancillon a oüi dire à ſon père, qu'il a rédigé ſous certains titres. Il contient un grand nombre de remarques utiles & curieuſes, quoiqu'il y ait quelques mépriſes (6). VI. *Diſſertation ſur l'uſage de mettre la premiere pierre au fondement des Edifices publics, adreſſée au Prince Electoral de Brandebourg, à l'occaſion de la premiere pierre qu'il a poſée lui-même au fondement du Temple qu'on conſtruit pour les François Refugiés dans le quartier de Berlin nommé Frederichſtadt.* Berlin 1701. in-8. pp. 98. L'Auteur, après avoir rapporté tout ce que ſes lumieres & ſa lecture ont pu lui fournir ſur le ſujet qu'il traite, avoue qu'il en eſt à peu près de cet uſage, comme des Rivieres, dont on ne connoit pas la ſource, quoiqu'on en voie le cours & les progrès (7). VII. *Le dernier Triomphe de Frederic-Guillaume le Grand, Electeur de Brandebourg, ou Diſcours ſur la Statue équeſtre érigée ſur le Pont-neuf de Berlin.* Berlin 1703. in-folio pp. 75. Mr. de Beauval dit (8), „ que cette Piéce eſt une „ Harangue & une Diſſertation tout enſemble. Le ſtyle „ en eſt un peu enflé, & l'Auteur entonne quelquefois „ un peu trop la trompette. Il a ſu faire entrer dans ſon „ Diſcours tant de remarques de Littérature, qu'il y en „ a aſſez pour une Diſſertation en forme. Il a recherché „ en effet tout ce qu'on peut dire ſur les Statues équeſ„ tres & pédeſtres. " VIII. *Hiſtoire de Solimon II. Empereur des Turcs.* Rotterdam 1706. in-8. pp. 270. Cette Hiſtoire n'eſt pas aſſez châtiée. IX. *Traité des Exemptions, par C. d'Ollincan.* 1707. in-12. Mr. Ancillon fit cet Ouvrage à l'occaſion d'un Eunuque Italien, qui vouloit ſe marier. Il diſcute le droit de ces ſortes de gens par rapport au mariage, qu'il prouve leur être abſolument interdit. Il y a beaucoup de Littérature, & on y trouve quantité de remarques curieuſes & divertiſſantes. Le nom d'*Ollincan*, qu'il prit, eſt l'Anagramme du ſien (9). X. *Mémoires concernans les Vies & les Ouvrages de pluſieurs Modernes, célébres dans la Republique des Lettres.* Amſterdam 1709. in-12. Ces Mémoires ſont trop diffus (10). XI. *Hiſtoire de la Vie & de la Mort de Mr. Lifebold.* Berlin 1713 (11).

(1) *Mém. pour l'Hiſt. &c.* p. 384. 385.

(2) Article DAVID ANCILLON. Rem. [H].

(3) *Mémoires* &c. p. 111.

(4) Le même, & Bayle *ibi ſup.*

(5) Le même p. 185. 186.

(6) *Hiſt. des Ouvr. des Sav.* Mars 1703. p. 142.

(7) Le même p. 187.

(8) *Mém. pour l'Hiſt. &c.* p. 186. 227.

(9) Le même p. 227.

(10) Le même p. 227.

(11) Le même.

[B] *Parmi leſquels il y en a deux, dont nous parlerons en particulier.*] Le prémier eſt l'*Hiſtoire de Solimon Second, Empereur des Turcs.* On trouve d'abord une Epître Dédicatoire aſſez longue, adreſſée au fils de Mr. le Comte de Wartenberg, Prémier Miniſtre d'Etat du Roi de Pruſſe, & ſon Grand-Chambellan, où l'Auteur fait l'éloge & du fils & du père. On voit enſuite une Préface fort étendue, dans laquelle il explique le but qu'il ſe propoſe. Il donne cette Vie comme un échantillon d'un Ouvrage plus conſidérable, auquel il travaille: mais pour faire voir que cet Ouvrage ſera utile, il s'étend fort au long ſur l'utilité de l'Hiſtoire en général. Il joint l'autorité aux raiſons. Il ſait voir que Dieu même a eu deſſein de former nos mœurs, lorſqu'il a voulu qu'on écrivît l'Hiſtoire de l'Ancien Teſtament, & il dit que *Jeſus-Chriſt même n'a point eu d'autre but dans l'Evangile.* Cet endroit a été critiqué par Mr. Bernard (12) qui remarque, que c'eſt apparemment-là une figure de Rhétorique, qui peut paſſer dans une Préface; & que Mr. Ancillon eſt trop bon Théologien, pour croire que Jéſus-Chriſt n'ait eu d'autre but dans l'Evangile, que de nous *donner toutes ſortes d'exemples propres à former nos mœurs.* On ne doit pas chercher dans un Diſcours oratoire, l'exactitude d'un Traité dogmatique. Mr. Ancillon ſe propoſoit de traduire les Eloges de Mr. de Thou, qui devoient lui ſervir comme de Texte, & de faire enſuite la Vie des Hommes Illuſtres dont ce ſavant Hiſtorien a donné l'Eloge. Il nous apprend dans cette Préface, que pluſieurs perſonnes ſavantes lui avoient promis de l'aider de leurs lumieres & de leurs conſeils, & que diverſes Bibliothéques curieuſes lui étoient ouvertes à Berlin. La Préface eſt ſuivie de l'Extrait d'un *Livre de Mr. Charles Arnaldus, Profeſſeur Public à Roſtoc, intitulé:* Bibliothéque Politique-Héraldique Choiſie, *imprimé à Roſtoc & à Leipſig en l'année 1705, in-8. Traduit du Latin en François.* Cet Extrait contient dix Remarques au ſujet de Mr. de Thou. Voici ſur quoi elles roulent. 1. Le cours de ſa Vie. 2. La douceur de ſon eſprit. 3. La diverſité de ſon ſtyle. 4. Ses occupations de Poëſie & de Peinture. 5. Le cas & la différence que l'on doit faire des diverſes Editions de ſon Hiſtoire. 6. Le Supplément de cette Hiſtoire. 7. Quelques erreurs dans les Noms. 8. L'eſtime & la haine que l'on a conçue pour & contre lui. 9. La beauté de ſa Bibliothéque: 10. Son Fils puni du dernier ſupplice, pour avoir gardé le ſecret à ſon Ami. Après ces Préliminaires viennent enfin l'Eloge que Mr. de Thou a fait de Soliman II. traduit en François, & ſa Vie, par Mr. Ancillon. Il avertit, qu'il ne faut point croire qu'il ait choiſi cette Vie, comme ſi c'étoit-là ſon chef-d'œuvre, & qu'il l'eſtimât plus que toutes les autres auxquelles il travaille: c'eſt comme par hazard, qu'il donne celle-là plutôt qu'une autre, parce qu'elle a été plus tôt prête, & qu'à l'égard des autres, il attend encore des lumieres & des éclairciſſemens qui lui manquent; mais que dans la ſuite il ſuivra l'ordre chronologique, & commencera par Louis XII, Roi de France. On voit enfin une Table alphabétique des Noms de gens ou de celles dont il ſe propoſoit de donner les Vies, & il n'y en a pas moins de cinq-cens. Ce n'étoient pourtant pas les ſeuls Ouvrages qu'il promettoit; il y en a encore d'autres qu'il nomme, ou qu'il indique; déclarant qu'il ne croyoit pas être né pour être Auteur, mais que puiſqu'il y eſt appellé, il prouvet de ne point conſondir le talent (13). L'autre Ouvrage, dont nous avons deſſein de parler, ce ſont les *Memoires concernans les Vies & les Ouvrages de pluſieurs Modernes, célébres dans la Republique des Lettres.* Il nous apprend dans ſon Avertiſſement au Lecteur, que le Sieur Leers, Libraire à Rotterdam, aiant réſolu de donner un Supplément au Dictionaire de Mr. Bayle, écrivit à Mr. Ancillon, que huit ou dix Savans, tant en Angleterre qu'en Hollande, s'étoient chargés de faire chacun un certain nombre d'Articles, & follicita Mr. Ancillon d'en compoſer auſſi quelques-uns. Il accepta cette propoſition, & il avoit déjà choiſi *une tingtaine d'illuſtres Modernes*, ſur leſquels il avoit deſſein de travailler; mais ſa ſanté ne lui aiant pas permis de continuer, il fut contraint d'abandonner cette entrepriſe. S'étant trouvé depuis un peu plus en état de s'occuper, & croyant que le Supplément étoit ou achevé, ou fort avancé, & qu'il n'auroit pas le tems de finir ſa portion pour l'y inſérer, il prit le parti de lui donner la forme ſous laquelle elle paroît préſentement, afin de pouvoir la donner ſéparément au Public. Il a ramaſſé tout ce qu'il a trouvé ſur les Savans dont il parle, & il y a ajouté quelques-unes de ſes réflexions. Il nous apprend dans ſa Préface, que les Journaux de Paris, de Hambourg, ceux de Mrs. de Fontenelle, Bayle, Le Clerc, de Beauval, Bernard & Chauvin, ſont les ſources auxquelles il a puiſé le plus fréquemment, & qui lui ont fourni le plus de matériaux. Les Savans dont il parle dans ce Volume ſont, *Valentin Conrard*, dont l'Article contient 133 pages, *Bartholemi d'Herbelot, Urbain Chevreau, Henri Juſtel, Adrien Baillet, Jaques Aubery, Benjamin Aubery*, Sieur du Maurier, *Louis Aubery, Jean Aubery, Claude Aubery, Jean-Baptiſte Cotelier*, & *Laurent Beger.* Il promet une ſuite de ſon Ouvrage, & il informe le Public, que ce nouveau deſſein ne l'empêchera pas de continuer le prémier dont on a parlé ci-deſſus, de donner les Eloges des Hommes Illuſtres de Mr. de Thou, & d'y joindre les additions que ſes lectures lui auront fournies. Il les donnera néanmoins, dit-il, ſous une forme différente du Projet qu'il a publié, étant entré dans le ſentiment de ſes Amis, qui lui ont repréſenté que ſon entrepriſe étoit trop vaſte, pour qu'il pût eſpérer de vivre aſſez de tems pour l'exécuter. Par cette raiſon il ſe propoſe ſeulement de donner les Eloges, tels qu'ils ſont dans Mr. de Thou, en mettant au-deſſous ſéparément ſes augmentations, telles que la quantité de matériaux qu'il aura ſur chaque Article lui permettra de le faire; n'entreprenant point de dire tout ce qu'il y a à dire ſur le chapitre de chaque Homme Illuſtre, mais uniquement ce qu'il en ſait, de la même maniére que dans ſes *Mémoires* (14).

(12) *Nouv. de la Rep. des Lettres* Sept. 1706. p. 342.

(13) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Avril 1709. p. 428. & ſuiv.

ANCINA (Jean-Juvenal), Evêque de Saluſſes en Piémont dans le XVI Siècle, étoit natif de Foſſan proche de Saluſſes. Son père étoit un homme de bien, qui s'appercevant que ſon fils avoit du génie, lui donna les meilleurs Maitres qu'il put, pour le former aux Sciences. On peut juger des grands progrès qu'il fit dans les Belles-Lettres, par les vers plein d'élégance qu'il compoſa étant encore jeune, & particuliérement par le Poëme qu'il fit à la louange de l'Académie de Piémont (*a*). Il ſe diſtingua par ſa vertu, dans l'âge le plus dangereux par le feu des paſſions [*A*]. Il s'appliqua enſuite à enſeigner & à pratiquer la Médecine, qui avoit été le principal objet de ſes études, & il s'en acquitta d'une manière qui lui acquit bientôt une grande réputation; enſorte qu'il devint Médecin de Frédéric Madruce, qui avoit été Ambaſſadeur du Duc de Savoye, & enſuite de l'Empereur Rodolphe, & il accompagna ce Seigneur à Rome. Dans cette Ville, il gagna l'amitié de tout ce qu'il y avoit de Savans de quelque diſtinction, particuliérement de François Tolet, de Martin Navarre, de M. Antoine Muret, de Robert Bellarmin, de Sylvius Antonianus, de François Panicarole, & autres. Ce fut à Rome qu'il réſolut d'abandonner la profeſſion de la Médecine, pour s'attacher à la Théologie, dont l'étude convenoit à ce goût naturel de dévotion, qu'il avoit fait paroître dès ſon enfance, & qui étoit né avec lui. Il fit d'étonnans progrès en très peu de tems dans cette étude, & reçut l'ordre de Prêtriſe. Il forma même le deſſein d'embraſſer la Vie Monaſtique; mais il en fut détourné par S. Philippe de Néri, Fondateur de la Congrégation de l'Oratoire à Rome, dans laquelle notre Ancina entra. Il y vécut d'une manière ſi exemplaire, qu'on a eu même deſſein dans la ſuite de le canoniſer. On lui offrit divers riches Bénéfices, qu'il refuſa. A la fin pourtant, Clément VIII l'obligea d'accepter un Evêché, & il s'acquitta des fonctions Epiſcopales avec tout le zèle & toute l'application poſſibles [*B*]. Janus Nicius Erythræus a écrit ſa Vie en particulier, outre l'Eloge qu'il en a donné dans ſa *Pinacotheca*.

(*a*) *De Academiæ Subalpinæ laudibus.* Jan. Nic. Erythræus *Pinacoth. I. p.* 271.

[*A*] *Il ſe diſtingua par ſa vertu, dans l'âge le plus dangereux par le feu des paſſions.*] Il brilla dans ſa jeuneſſe, non ſeulement par la beauté de ſon génie, mais par ſa modeſtie, ſa retenue & ſa probité, que ni la liberté dont il jouiſſoit, ni le feu de l'âge ne purent jamais altérer, ſuivant conſtamment les routes de la Vertu, ſans s'en détourner le moins du monde: tellement qu'on étoit généralement perſuadé, qu'il s'étoit conſervé juſqu'à la fin de ſa vie, ſans tache, & ſans reproche. *Erat autem in puero, præter docilitatem ingenii, ſumma probitas, quam nec liberalior vivendi poteſtas, nec ætatis fervor, nec lubricæ adoleſcentiæ vitæ, de ſtatu dimovere potuerunt, ſed ſemper recta omnem citra ſuæ cuſtum, ſine culpa progreſſione, confecit. Quare conſtans erat omnium opinio, nullam cum integra puritiſſima ſuæ vel ætatis labem intuliſſe, ſed uſque ad extremum vitæ ſpiritum ſe integrum incorruptumque ſervaſſe* (1).

(1) Nic. Erythr. *Pinac. I.* p. 271. 272.

[*B*] *Clement VIII l'obligea d'accepter un Evêché, & il s'acquitta des fonctions Epiſcopales avec tout le zèle & toute l'application poſſibles.*] Il fit paroître dans cette occaſion ſon déſintéreſſement, & combien le ſoin du ſalut des ames l'emportoit chez lui ſur ſes intérêts particuliers. Parmi pluſieurs Evêchés vacans, dont on lui donna le choix, il préféra celui de Saluſſes, qui étoit le moindre pour le revenu, mais où il y avoit beaucoup plus à travailler, ainſi qu'Erythræus nous l'apprend, à cauſe que la doctrine des Calviniſtes y avoit pénétré, & s'y étoit fort répandue: *In eo vero animi ſui moderationem, atque animarum ſalutem, non utilitatis ſuæ ſtudium declaravit, quod cum aliquot ipſi propoſitis Eccleſiis, rectoribus ſuis orbatis, ejus, quam vellet, eligendi optio data eſſet, eam amplexus eſt, quæ cæteris opi-*

bus inferior, ſed laboribus periculiſque ſuperior. Salutiarum nimirum cathedram, in cujus Diœceſin Calcinanæ hæreſis contagia portaſſent (2). Erythræus obſerve à cette occaſion, que ſelon la doctrine du Sauveur, il n'y a pas de caractère moins équivoque d'un vrai Paſteur, que de ne pas fuir le travail, de ne pas craindre les dangers, & de ne pas éviter les peines de corps & d'eſprit en faveur du Troupeau confié à ſes ſoins: c'eſt-là ce qui diſtingue le bon Paſteur, d'avec le mercénaire. Voici les propres termes de ce zélé Catholique Romain. *Nullum ex Chriſti domini ſententia ne excogitari quidem poteſt, neque certius, neque clarius egregii Paſtoris documentum, quam ſi ille nullos pro ocibus ſibi traditis labores fubterfugiat, nulla periculo reformidet, nullas corporis animique cruciatus dolorisque deprecetur. Etenim hac una præſertim in re verus paſtor a ſimulato, gratuitus a mercenario dignoſcitur* (3). Notre Evêque ſe diſtinguoit par ſa fermeté & par ſon courage. Se conduiſant ſelon l'idée la plus parfaite qu'on peut ſe faire d'un Paſteur & d'un Evêque accompli, il s'expoſoit aux plus grandes fatigues, aux plus redoutables dangers, & à la mort même, plutôt que de manquer le moins du monde à ſes devoirs. S'étant ſervi de ſon autorité pour empêcher un Moine vicieux d'aller à un Couvent de Religieuſes, où ſes viſites cauſoient beaucoup de ſcandale, on croit que ce malheureux l'empoiſonna. *Nam cum improbum religioſæ cujuſdam familiæ virum a ſacrarum Deo virginum ſeptis repellere, qui eircum loca illa, magna hominum cum offenſione, obambulabat, ab illo ereditur per ſummum nefas venena fuiſſe ſublatus* (4).

(2) Le même p. 272.

(3) Le même p. 273.

(4) Le même.

ANCOURT (Florent Carton d'), célèbre Acteur & Comédien François, naquit à Fontainebleau au mois d'Octobre de l'an 1661, de *Florent Carton*, Ecuyer, Sieur *d'Ancourt*, & de *Louiſe de Londé*, qui deſcendoit par les femmes des *Budé*, & qui comptoit parmi ſes parens un Chevalier de Londé établi en Angleterre, qui y avoit été honoré de l'Ordre de la Jarretière. Les parens de D'Ancourt étoient tous deux de la Religion Réformée, mais ils embraſſérent enſuite la Religion Romaine. Le jeune D'Ancourt fit ſes études à Paris dans le Collège des Jéſuites, ſous le P. de la Rue, qui lui trouvant de la vivacité, de la pénétration, & des diſpoſitions ſinguliéres pour les Sciences, ſouhaita extrêmement de l'engager à entrer dans ſon Ordre; mais l'éloignement de D'Ancourt pour la Vie Religieuſe, rendit inutiles tous les ſoins qu'il ſe donna pour y réuſſir. Après avoir fait ſa Philoſophie, il étudia en Droit, & ſe fit recevoir Avocat à l'âge de dix-ſept ans (*a*). L'amour qu'il conçut alors pour une Comédienne, nommée *Thérèſe le Noir*, lui en inſpira pour le Théatre; & quoiqu'il fût d'une naiſſance qui devoit l'éloigner d'une profeſſion ſemblable, il l'embraſſa, en épouſant en 1680 celle qui l'y avoit engagé par ſon inclination pour elle. Comme il avoit tous les talens néceſſaires pour y réuſſir, il y parut avec éclat, & s'y fit un grand nom. Il ne ſe contenta pas même d'y briller comme Acteur; il compoſa encore un grand nombre de Pièces [*A*], dont pluſieurs eurent un ſi grand ſuc-

(*a*) *Hiſt. pour ſervir à l'Hiſt. des Hom. Illuſt.* T. XVI. p. 247. 248.

[*A*] *Il compoſa un grand nombre de Pièces.*] Il y en a cinquante-deux en tout, dont la plupart ont été imprimées ſéparément, dans le tems de leurs premières repréſentations. On en a réunies enſuite, d'abord en cinq Volumes, enſuite en ſept, & enfin en neuf. Nous marquerons ici ce qui eſt contenu dans la dernière Edition * qui eſt la plus ample; elle eſt intitulée: *Les Oeuvres de Mr. d'Ancourt, troiſiéme Edition, augmentée de pluſieurs Comédies qui n'avoient pas été imprimées.* Rouen 1729. in-12. 9 Volumes *. Le prémier Volume contient ſix Comédies. 1. *Les Fonds perdus*, Comédie en proſe en trois Actes, repréſentée pour la prémiére fois le 8 de Juin 1686. 2. *Le Chevalier à la mode*, Comédie en proſe en cinq Actes, repréſentée en Octobre 1687. 3. *La Maiſon de Campagne*, Comédie en proſe en un Acte, repréſentée le 27 de Janvier 1688. Mr. Jean Vanbrugh l'a traduite en Anglois, ſous le titre de *The Country-Houſe*. 4. *La folle Enchére*, Comédie d'un Acte en proſe, repréſentée le 30 de Mai 1690. 5. *L'Eté des Coquettes*, Comédie d'un Acte en proſe, repréſentée le 12 de Mai 1690. 6. *La Parifienne*, Comédie d'un Acte en proſe, repréſentée le 13 de Juin 1691. Le ſecond Volume renferme auſſi ſix Pièces, toutes en proſe. 7. *La Femme d'intrigue*, Comédie en cinq Actes, repréſentée le 30 Janvier 1692. 8. *Les Bourgeoiſes à la mode*, Comédie en cinq Actes, repréſentée le 15 de Novembre 1692. 9. *La Gazette*, Comédie d'un Acte, repréſentée le 24 d'Avril 1693. 10. *L'Opéra de Village*, Comédie d'un Acte, repréſentée le 10 d'Août 1693. Il y a une Pièce Angloiſe de Mr. Charles Johnſon, ſous le même titre. 11. *L'Impromptu de Garniſon*, Comédie d'un Acte, repréſentée en Novembre 1693. 12. *Les Vendanges*, Comédie d'un Acte, repréſentée le 30 Septembre 1694. Le troiſiéme Volume contient auſſi ſix Comédies en proſe, toutes d'un Acte. 13. *Le Tuteur*, repréſenté le 13 de Juillet 1695. 14. *La Foire de Beſons*, repréſentée le 14 d'Août 1695. 15. *Les Vendanges de Sureſne*, repréſentée le 15 d'Octobre 1695. 16. *La Foire S. Germain*, repréſentée le 19 de Janvier 1696. 17. *Le Mon-*

* On en a fait depuis une autre Edition à Paris, 1735. en 8 Vol. à la tête de laquelle on a mis un Abrégé de la Vie de l'Auteur, tirée de la même ſource d'où cet Article eſt pris; & une Table générale des Pièces, faite ſelon l'ordre des tems où elles ont paru ſur la Scène. Du reſte, il n'y a point d'addi-

succès, qu'elles enrichirent la plupart des Comédiens. La facilité qu'il avoit à parler, & une éloquence naturelle qui animoit tous ſes diſcours, lui avoient fait déférer par ſes Confréres l'honneur de porter la parole dans toutes les occaſions particulières, & le Public l'écoutoit toujours avec applaudiſſement. Son mérite lui avoit procuré à la Cour un accès favorable, & Louis XIV l'honoroit d'une bienveillance particulière [B]. Les agrémens de ſa converſation, & ſa politeſſe, le faiſoient auſſi rechercher par tout ce qu'il y avoit de plus grand à la Cour & à la Ville; & les perſonnes les plus conſidérables ſe faiſoient un plaiſir de l'avoir chez eux, & de l'aller voir chez lui (b). Aiant fait un voyage à Dunkerque pour y voir ſa fille ainée, qui y demeuroit alors, il en prit occaſion d'aller faire ſa cour à l'Electeur de Bavière, qui ſe trouvoit à Bruxelles. Ce Prince le reçut fort bien, & après l'avoir retenu aſſez longtems, le renvoya en lui faiſant préſent d'un Diamant de mille piſtoles. Il ne le récompenſa pas moins généreuſement, lorſqu'étant venu à Paris, D'Ancourt fit un Divertiſſement pour lui. Notre Comédien ſe dégoûta enfin du Théatre, & le quitta entiérement à Pâques de l'année 1718, pour ſe retirer dans ſa Terre de *Courcelles-le-Roi* en Berry, où il ne s'occupa plus que du ſoin de ſon Salut. Il y compoſa une Traduction des Pſeaumes de David en vers, & une Tragédie Sainte, qui n'ont point été encore imprimées. Lorſqu'il ſe ſentit malade & proche de ſa fin, il fit faire ſon Tombeau dans la Chapelle de ſon Château, & l'alla voir lui-même, avec toute la tranquillité & la fermeté d'une ame abſolument détachée des choſes d'ici-bas, & qui n'aſpiroit plus qu'aux biens céleſtes & éternels. Il mourut le 6 de Décembre 1726, laiſſant deux filles; l'une mariée à un Commiſſaire & Controlleur de Marine; & la Cadette, qui l'a été à un Gentilhomme, fils d'un Lieutenant-Général d'Artillerie (c).

(b) Le même p. 289. 290.

(c) Le même p. 294.

lin de Javelle, repréſentée le 7 de Juillet 1696. 18. *Les Eaux de Bourbon*, repréſentée le 4 d'Octobre 1696. Dans le quatriéme Tome on trouve ſept Comédies, toutes d'un Acte & en proſe. 19. *Les Vacances*, repréſentée le 31 d'Octobre 1696. 20. *Renaud & Armide*, repréſentée le 21 de Juin 1697: 21. *La Lotterie*, repréſentée le 10 de Juillet 1697. 22. *Le Chanvreur*, repréſentée le 19 de Septembre 1697. 23. *Le Retour des Officiers*, repréſentée le 19 d'Octobre 1697. 24. *Les Curieux de Compiégne*, repréſentée le 4 Octobre 1698. 25. *Le Mari retrouvé*, repréſentée le 25 Octobre 1698. Le cinquiéme Volume renferme ſeulement quatre Comédies. 26. *Les Fées*, Comédie en trois Actes en proſe, repréſentée le 29 Octobre 1699. 27. *Les Enfans de Paris*, Comédie de cinq Actes en vers, repréſentée le 18 Décembre 1699. 28. *La Fête de Village*, Comédie de trois Actes en Proſe, repréſentée le 13 Juillet 1700. 29. *Les trois Couſines*, Comédie de trois Actes en proſe, repréſentée le 18 Octobre 1700. Le ſixiéme Volume a dix Pièces. 30. *Colin-Maillard*, Comédie d'un Acte en proſe, repréſentée le 28 Octobre 1701. 31. *L'Opiniatre Barry*, Comédie d'un Acte en proſe, repréſentée le 11 Octobre 1702. 32. *Nouveau Prologue, & Nouveaux Divertiſſemens, pour la Comédie de l'Inconnu*, en vers, repréſentés le 20 Août 1703. 33. *Nouveau Prologue & Nouveaux Divertiſſemens, pour la Comédie des Amans Magnifiques*, en vers, repréſentés le 21 de Juin 1704. 34. *Le Galant Jardinier*, Comédie d'un Acte en proſe, repréſentée le 10 Novembre 1704. 35. *Prologue & Divertiſſemens nouveaux pour Circé*, Tragédie en Muſique, en vers, repréſentée le 6 Août 1705. 36. *L'Imprompta de Livry*, Comédie-Ballet, en vers, repréſentée le 12 Août 1705. 37. *Le Diable Boiteux*, Comédie d'un Acte en proſe, repréſentée le 5 Octobre 1707. 38. *Second Chapitre du Diable Boiteux*, Comédie de deux Actes en proſe, repréſentée le 20 Octobre 1707. 39. *Divertiſſement de Sceaux*, Comédie-Ballet en vers & proſe, repréſentée le 13 Septembre 1705. Le ſeptiéme Volume contient quatre Comédies. 40. *La Trahiſon punie*, Comédie de cinq Actes en vers. 41. *Madame Artus*, Comédie de cinq Actes en vers. 42. *Les Agioteurs*, Comédie de trois Actes en proſe. 43. *La Comédie des Comédiens, ou l'Amour Charlatan*, Comédie de trois Actes en proſe, repréſentée le 5 d'Août 1710. Le huitiéme Volume contient de même quatre Comédies. 44. *Cephale & Procris*, Comédie de trois Actes en vers, repréſentée le 27 Octobre 1711. 45. *Sancho Pança Gouverneur*, Comédie de cinq Actes en vers. 46. *L'Imprompta de Surêſne*, Comédie-Ballet d'un Acte, en proſe, repréſentée le 21 de Mai 1713. 47. *Les Fêtes du Cours*, Comédie d'un Acte en proſe. Le neuviéme & dernier Volume contient cinq Comédies. 48. *Le Feral-Galant*, Comédie d'un Acte en proſe, repréſentée le 18 Décembre 1699. 49. *Le Prix de l'Arquebuſe*, Comédie d'un Acte en proſe. 50. *La Metempſycoſe*, Comédie de trois Actes en vers. 51. *La Deroute du Pharaon*, Comédie d'un Acte en proſe. 52. *La Déſolation des Joueurs*, Comédie d'un Acte en proſe. Il a laiſſé, outre la Traduction des Pſeaumes en vers François, & une Tragédie Sainte, deux grandes Pièces Comiques en vers, qui avoient été acceptées des Comédiens, mais qu'il retira avant qu'elles euſſent été repréſentées, lorſqu'il quitta le Théatre; un Divertiſſement de trois Actes en vers; & quelques petites Pièces fugitives, qu'on pourra donner quelque jour au Public (1).

(1) Mémoires ſupra. p. 297.

[B] *Louis XIV l'honoroit d'une bienveillance particuliére.*] Lorſque ce Prince aſſiſtoit à la Comédie, D'Ancourt avoit coutume de lui aller lire ſes Ouvrages dans ſon Cabinet, où il n'entroit que Madame de Monteſpan; & l'on rapporte qu'un jour s'y étant trouvé mal, à eauſe du grand feu qu'il y avoit, le Roi prit lui-même la peine d'aller ouvrir une fenêtre, pour lui faire prendre l'air. Une autre fois, D'Ancourt aiant l'honneur de lui parler, comme il ſortoit de ſa Meſſe, pour quelques affaires qui regardoient la Troupe des Comédiens, & marchant à reculons juſqu'au bord d'un eſcalier qu'il ne voyoit pas, le Roi le retint par le bras, en lui diſant: *Prenez garde, D'Ancourt, vous allez tomber*; & ſe retournant enſuite vers les Seigneurs qui l'environnoient, il leur dit: *Il faut convenir que cet homme parle bien*; & lui accorda ce qu'il demandoit (2). Cet Article eſt tiré d'un Mémoire, que la famille de D'Ancourt a communiqué au Père Niceron, ainſi qu'il nous l'apprend lui-même à la fin.

(2) Le même, p. 219.

* *Dodds Reader.*

(a) Wood *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 228.

(b) Camden *Annals. Eliſab.* Ann. 1716. Voy. Kennet *Complete Hiſtory of England* Vol. II. p. 319.

ANDERSON (Edmond), Prémier-Juge de la Cour des Plaids-Communs, du tems de la Reine Eliſabeth, & Auteur de pluſieurs bons Ouvrages de Droit [A], nâquit à Broughton dans la Province de Lincoln, d'une bonne famille. Il étoit le plus jeune des enfans de Thomas Anderſon Ecuyer, qui deſcendoit des Anderſon d'Ecoſſe, & avoit demeuré dans le Northumberland, avant que de s'établir à Broughton. Notre Anderſon fit ſes prémiéres études au Collége de Lincoln à Oxford; de-là il vint à l'Inner-Temple, où par une application infatigable il devint extraordinairement ſavant en Droit. La neuviéme année d'Eliſabeth, il fut *Lecteur d'Eté* du Temple; la ſeiziéme année, il fut *Double-Lecteur* *; & la dix-neuviéme, Sergent de Loi. En 1582, il fut fait Prémier-Juge des Plaids-Communs, à la mort de Jaques Dyer; & l'année ſuivante, il fut fait Chevalier (a). En 1586, il fut un des Juges de Marie Reine d'Ecoſſe (b), & il cenſura le Secrétaire Davifon, d'avoir fait exécuter cette Princeſſe, & d'avoir fait un acte de Juſtice d'une manière injuſte, *Juſtum non juſte* †. Il étoit fort attaché à l'Egliſe Anglicane, & grand ennemi des Puritains, & ſur-tout des *Brownistes*, qu'il recherchoit avec rigueur (c). Mr. Pierce, dans ſon *Apologie des Non-Conformiſtes* (d), s'exprime d'une manière très dure en parlant de la conduite qu'il tint dans l'affaire de Mr. Udal Puritain, en 1590. Anderſon mourut à Londres le 1. d'Août 1605 (e), & fut enterré le 5 de Septembre à Eyworth ou Eworth, dans le Comté de Bedford, où il avoit une Terre. Il laiſſa pluſieurs fils (f). Il eut pour ſucceſſeur dans l'Emploi de Prémier-Juge des Plaids-Communs, Mr. François Gaudy, du Temple (g).

† Voy. Fuller *Worthies*, in Lincolnſhire.

(c) Wood *ubi ſupra.*

(d) Part. I. p. 129. 130. Lond. 1717.

(e) Camden *Annals of King James I.*

(f) Wood *ubi ſupra.*

(g) Camden & Wood *ubi ſupra.*

[A] *Auteur de pluſieurs bons Ouvrages de Droit.*] Mr. Wood dans ſes *Athenæ Oxonienſes* nous apprend (1) que quoiqu'il ait fait d'autres Ouvriages, il n'y a d'imprimés fous ſon nom que les ſuivans: *Reports of many principal Caſes argued and adjudged in the time of Queen Elizabeth in the Common Bench.* London 1644. in-folio (2). „ Cauſes cé„ lébres plaidées & jugées devant le Banc-Commun ſous „ le régne de la Reine Eliſabeth; en François, en deux „ Parties (3). " *Reſolutions and Judgments on the Caſes and matters agitated in all the Courts of Weſtminſter in the latter end of the reign of Queen Elizabeth.* „ Déciſions & „ Jugemens ſur les Procès plaidés devant toutes les Cours „ de Weſtminſter, ſur la fin du régne de la Reine Eliſa„ beth." Ces Déciſions ont été recueillies & publiées à Londres en 1653 in-4. par Jean Goldesbury, Protonotaire des Plaids-Communs (4).

(1) Vol. I. col. 322.

(2) Le même.

(3) Voy. Nicholſon *Engliſh Hiſtorical Library* P. III. p. 183. Lond. 1696.

(4) Wood *ubi ſup.* & col. 413. & Nicholſon *ubi ſup.* p. 183.

☞ ANDRANODORE, gendre d'Hiéron II. Roi de Syracuſe, & l'un des Tuteurs d'Hiéronyme ſon petit-fils & ſon ſucceſſeur. Hiéron, qui par ſon ſage Gouvernement pendant un régne de plus de cinquante ans, avoit mis ſon Royaume dans un état floriſſant, craignant que les choſes ne changeaſſent de face ſous un Roi enfant, forma le deſſein de rendre la liberté aux Syracuſains (*a*). Mais Démarate & Héraclée ſes deux filles, dont la première avoit épouſé Andranodore, & la ſeconde Zoïppe, s'oppoſérent de tout leur pouvoir à ce projet, dans l'eſpérance que le jeune Prince n'auroit que le titre de Roi, & qu'elles en auroient toute l'autorité avec leurs maris, qui tiendroient le prémier rang entre les Tuteurs (*b*). Hiéron, vieillard nonagénaire, ne put réſiſter aux artifices & aux careſſes de ces deux femmes, qui l'obſédoient nuit & jour: il ſit avant que de mourir les meilleures diſpoſitions qu'il lui fut poſſible; mais l'ambition d'Andranodore les rendit inutiles [*A*]. Le jeune Monarque juſtifia bientôt par ſa conduite les craintes de ſon aïeul (*c*): il ſe fit craindre, & ſe rendit odieux en même tems; déſorte que l'on conſpira contre lui: mais la Conſpiration fut découverte [*B*]. S'éloignant de plus en plus des traces de ſon aïeul, il mépriſa les conſeils qu'Hiéron lui avoit donnés en mourant, & préféra l'Alliance des Carthaginois à celle des Romains [*C*]. Il n'eut pas le tems de reſſentir les funeſtes ſuites de ſon choix; ceux qui avoient formé la Conſpiration dont on vient de parler, ſuivirent leur plan, & le tuérent [*D*] dans un voyage qu'il faiſoit de Syracuſe au Pays & dans la Ville des Léontins (*d*). Dès qu'on eut appris à Syracuſe la mort du Roi, Andranodore s'empara de l'Ile, qui étoit une des parties de la Ville, & de la Citadelle, & d'autres endroits propres à s'y défendre, & il y mit de bonnes Garniſons. Les Chefs des Conjurés, Théodote & Solis, le rendirent à la Ville, & exhortérent le peuple à prendre les armes pour défendre la Liberté (*e*). Le Sénat s'aſſembla, & Polybe l'un des Sénateurs fit un diſcours plein de ſageſſe [*E*], par lequel il engagea le peuple à envoyer des Députés à Andranodore, pour l'obliger à ſe ſoumettre au Sénat. Démarate fa femme n'oublia rien pour l'en détourner [*F*]; mais ſans rejetter ſes conſeils, il crut auſſi ne

(*a*) Livius L. XXIV. cap. 4.

(*b*) Le même.

(*c*) Voy. Bayle Art. HIERON II. Rem. [*E*].

(*d*) Livius L. XXIV. c. 7.

(*e*) Le même c. 22.

[*A*] *Mais l'ambition d'Andranodore les rendit inutiles.*] Hiéron, pour prévenir les maux qu'il craignoit, nomma quinze Tuteurs au jeune Prince, qui devoient former ſon Conſeil; & les pria inſtamment en mourant, de ne jamais ſe départir de l'Alliance des Romains, à laquelle il avoit été invioblablement attaché pendant cinquante ans, & d'apprendre au jeune Prince leur pupille à marcher ſur ſes traces, & à ſuivre les principes dans leſquels il avoit été élevé juſques-là. *Tutores quindecim pueri relinqui, ante precatus eſt moriens, ut filium ergo Populum Romanum, quinquaginta annos ab ſe cultum, inviolatam ſervaret, juvenemque juis patſtimum veſtigiis inſiſtere veiient, diſciplinamque ru qua edoctus eſſet* (1). Mais à peine Hiéronyme eut-il été reconnu, qu'Andranodore dit hautement que le Prince étoit en âge de ſe gouverner lui-même, (il avoit 15 ans:) ainſi ſe démettant de la Tutèle, qui lui étoit commune avec pluſieurs Colégues, il réunit dans ſa ſeule perſonne tout leur pouvoir (2). Les diſpoſitions les plus ſages des Princes mourans ſont ſouvent peu reſpectées après leur mort, & rarement exécutées: c'eſt ce dont on a vu un exemple en Louis XIV, qui voulant ſe ſurvivre à lui-même, ſembloit avoir prétendu régner après ſa mort (3). Il avoit fait un Teſtament, par lequel il bornoit l'autorité du Régent: il n'eut pas plutôt les yeux fermés, que le Régent fit caſſer ſes diſpoſitions par le Parlement. Si les Princes faiſoient réflexion ſur le peu de fond qu'ils ont des intérêts des Peuples, & ſurce que l'ambition leur fait faire pendant leur vie, ils comprendroient bientôt que tous les arrangemens qu'ils font, contraires aux intérêts & à l'ambition de ceux qu'ils laiſſent après eux, ne ſubſiſteront qu'autant que ceux-ci manqueront de pouvoir pour les détruire. Si l'âge d'Hiéron, & les artifices de ſes fils, n'avoient affoibli ſon eſprit, ne devoit-il pas ſentir que les mêmes raiſons, qui faiſoient qu'on s'oppoſoit au deſſein qu'il avoit de rendre la liberté aux Syracuſains, empêcheroient qu'on n'exécutât ſes dernières volontés, dès qu'elles ne s'accorderoient pas avec les vues ambitieuſes & intéreſſées de ceux qui auroient l'autorité en main?

[*B*] *La Conſpiration fut découverte.*] On eut l'imprudence de vouloir engager dans la Conjunction un homme qui avoit été élevé avec Hiéronyme. Celui-ci dénonça d'abord un des principaux Conjurés, nommé Théodore. Andranodore fut chargé de faire appliquer Théodore à la queſtion: il avoua le crime pour lui-même; mais la violence des ſupplices les plus cruels ne fut pas capable de lui faire trahir ſes complices. Enfin, comme s'il eût cédé à la force des tourmens, il chargea les meilleurs Amis du Roi, quoiqu'innocens, entre leſquels il nomma Thraſon, comme le Chef de l'entrepriſe. Comme celui-ci avoit toujours fait paroître beaucoup de chaleur pour les intérêts des Romains, en s'oppoſant aux conſeils d'Andranodore, qui étoit porté pour les Carthaginois, l'indice parut vraiſemblable; ainſi il fut puni de mort. Perſonne qu'on fit ſoupçonner de trahiſon à Théodore, aucun de ſes complices ne prit la fuite, ni ne ſe cacha: tant ils comptoient ſur ſon courage & ſur ſa fidélité, & tant celui-ci avoit de force pour tenir ce ſecret caché (4).

(1) Livius L. XXIV. c. 4.

(2) Livius *ibidem.*

(3) *Lettr. Perſannes* Lettr. 150. T. II. p. 71.

(4) Livius L. XXIV. c. 5.

[*C*] *Preſera l'Alliance des Carthaginois à celle des Romains.*] La mort de Thraſon, qui ſeul étoit le nœud & le lien de l'Alliance avec les Romains, laiſſant le champ libre aux partiſans des Carthaginois, Hiéronyme envoya des Ambaſſadeurs à Annibal *, qui lui envoya à ſon tour Hippocrate & Epicyde, natifs de Carthage, mais originaires de Syracuſe par leur aïeul; & après le Traité conclu, ils demeurérent auprès du Roi, avec la permiſſion d'Annibal. Les conditions du Traité étoient: qu'après qu'ils auroient chaſſé les Romains de la Sicile, ſur quoi ils comptoient certainement, le Fleuve Himéra, qui partage preſque toute l'Ile, ſéparera la Province des Carthaginois de ſon Royaume †. Hiéronyme, enflé des louanges de ſes flatteurs, qui lui rappelloient le ſouvenir non ſeulement d'Hiéron, mais de Pyrrhus ſon aïeul maternel, demanda même quelque tems après, qu'on lui cédât toute la Sicile, laiſſant aux Carthaginois pour leur part l'Italie (5): mais tous ces extravagans projets allérent en fumée, & finirent avec ſa vie.

(5) T. Livius *ibid.* c. 6.

[*D*] *Le tuerent dans un voyage qu'il faiſoit.*] Je ne puis me refuſer au plaiſir de faire part ici au Lecteur, de la réflexion que fait à cette occaſion un judicieux Hiſtorien moderne (6). On voit ici, dit-il, ſenſiblement la différence qu'il y a entre un Roi & un Tyran, & que ce ne ſont point les gardes & les armes, qui mettent un Prince en ſureté, mais l'affection des Sujets. Hiéron, perſuadé que ceux qui ont des états héréditaires ſont maîtres des Peuples, doivent toujours ſe gouverner eux-mêmes par les Loïs, ſe conduiſoit de telle ſorte, qu'on pouvoit dire que c'étoit la Loï, & non Hiéron, qui régnoit. Il ne ſe croyoit riche & puiſſant, que pour faire du bien, & pour rendre les autres heureux. Il n'avoit pas beſoin de ſe précautionner pour la ſureté de ſa vie; il avoit toujours autour de lui la plus ſure garde, qui eſt l'amour des Peuples, & Syracuſe ne craignoit rien tant que de le perdre. Auſſi ſa mort fut pleurée comme celle du Père commun de l'Etat. Les bouches, & encore plus les cœurs, longtems après, étoient remplis de ſon nom & ne ceſſoient de bénir ſa mémoire. Hiéronyme au contraire, qui n'avoit d'autre régle que la violence, qui regardoit tous les autres hommes comme nés uniquement pour lui, qui ſe piquoit de commander non à des Sujets, mais à des Eſclaves, menoit la vie du monde la plus triſte, ſi c'eſt vivre, que de paſſer les jours dans des frayeurs continuelles. Comme il ne ſe fioit à perſonne, perſonne ne pouvoit ſe fier à lui. Ceux qui approchoient le plus près de ſa perſonne, étoient les plus expoſés à ſes ſoupçons & à ſa cruauté; & ils crurent ne pouvoir mettre leur vie en ſureté, qu'en finiſſant la ſienne.

(6) Rollin *Hiſt. Anc.* T. X. p. 15.

[*E*] *Polybe, l'un des Sénateurs, fit un diſcours plein de ſageſſe.*] Il repréſenta aux Syracuſains „ que connoiſſant „ par expérience les indignités & les miſéres de la ſervi„ tude, ils en étoient vivement frappés. Mais que pour „ ce qui eſt des maux que la diſcorde civile entraîne après elle, ils en avoient plutôt entendu parler à leurs „ péres, qu'ils n'en étoient inſtruits par eux-mêmes. Qu'il „ les louoit d'avoir pris promptement les armes; & qu'il „ les loueroit encore davantage, s'ils ne s'en ſervoient „ que dans la dernière néceſſité. Que pour le préſent, il „ étoit d'avis d'envoyer des Députés à Andranodore, „ pour lui déclarer qu'il eût à ſe ſoumettre au Sénat, à „ ouvrir les portes de l'Ile, & à en retirer ſa Garniſon. „ Que s'il perſiſtoit dans ſon uſurpation, il falloit le traiter plus rigoureuſement encore qu'on n'avoit fait Hié„ ronyme." *Servitudinis indignitatisque homines experto adverſos notum malum irritatos eſſe. Diſcordia civilis quas res ferat audiſſe magis à patribus Syracuſanos, quam ipſos vidiſſe. Arma quod impigre ceperint, laudare, magis laudaturum, ſi non utantur, niſi ultima neceſſitate coactis: in præſentia legatos ad Andranodorum mitti placere, qui denuncient, ut in poteſtate Senatus ac Populi ſit, portæ inſulæ patefiant, reddat præſidium: ſi tutelam abierit regni, futum regnum velit facere, eundem ſe cenſere, multo acrius ab Andranodoro quam ab Hieronymo repeti libertatem* (7).

(7) T. Livius L. XXIV. c. 22.

[*F*] *Démarate ſa femme n'oublia rien pour l'en détourner.*] Cette Ambaſſade fit d'abord impreſſion ſur l'eſprit d'Andranodore; ſoit qu'il conſervât encore quelque reſte de reſpect pour le Sénat, & qu'il fût touché du conſentement général des Citoyens; ſoit que la partie de l'Ile la mieux fortifiée, qui lui avoit été enlevée par trahiſon, & livrée aux Syracuſains, lui donnât de l'inquiétude. Mais ſa femme Démarate, fille d'Hiéron, Princeſſe fière & ambitieuſe, l'aïant tiré à part, le fit ſouvenir de cette parole célébre de Denys le Tyran: „ *Qu'il ne falloit point deſcendre* „ *du Trône, qu'en n'en fût arraché par les pieds.* Qu'on

„ pou-

* Polybe *Excerpt. Legat.* I. c. 3.

† Polybe *ibidem* c. 2.

ne devoit pas les fuivre ſans réſerve: il prit donc un milieu. Il promit de ſe ſoumettre au Sénat, en attendant que l'occaſion devint plus favorable; & il s'acquitta auſſi de ſa promeſſe [C]. Par ce moyen il mérita d'être un des prémiers Magiſtrats qu'on nomma pour gouverner l'Etat. Mais l'ambition de Démarate ſa femme ne lui permit pas de demeurer dans cet état d'égalité. Il avoit uſé de diſſimulation, pour couvrir mieux ſes deſſeins: il réſolut de les faire éclorre, & conſpira avec Thémiſte gendre de Gélon, pour s'emparer de la Royauté. Mais aiant communiqué ſon projet à un Comedien nommé Ariſton, celui-ci les dénonça, & ils furent tués par ordre des autres Magiſtrats, en entrant au Sénat (e).

(e) Le même c. 24.

„ pouvoit en un moment renoncer à une grande fortune, „ mais qu'il en coutoit beaucoup de tems & de peine „ pour y parvenir. Qu'il devoit donc tâcher de gagner du „ tems: &, pendant qu'il amuſeroit le Sénat par des ré„ ponſes ambiguës, négocier ſous-main avec les Soldats „ qui étoient à Léonce, qu'il lui ſeroit aiſé de s'attacher „ par l'appas des tréſors du Roi, dont il étoit en poſſeſ„ ſion." *Sed evocatum eum ab Legatis Demarata uxor, filia Hieronis, inflata adhuc regiis animis, ac muliebri ſpiritu, admonet ſæpe uſurpatæ Dionyſii tyrannidis vocis, qua pedibus tractum, non infidentem equo, relinquere tyrannidem, dixerit debere. Facile eſſe momento quo quis velit, cedere poſſeſſionem magnæ fortunæ: facere & parare eam difficile atque arduum eſſe. Fatuiſſum fuiſſe ſpacii ad conſultandum ab Legatis, eo uteretur ad accerſendos ex Leontinis militeſ, quibus ſi pecuniam regiam pollicitus eſſet, omnia in poteſtate ejus futura* (f). Si l'on conſulte l'Hiſtoire, on y verra en général, qu'il n'y a rien de ſi violent à quoi les femmes de ce caractère ne ſe ſoient portées, & que c'eſt par leurs conſeils & par leurs inſtigations, que les plus grands crimes ſe ſont commis. Comme les femmes ont généralement les paſſions fort vives, dès que l'eſprit de domination s'empare de leur cœur, il n'y a pas d'excès auxquels elles ne ſe portent, & ne tâchent de porter ceux ſur leſquels elles ont de l'aſcendant. Ce fut par les conſeils & les ſollicitations de Tullie ſa femme, que Tarquin le Superbe ſe porta à envahir la Royauté. On voit régner dans les diſcours qu'elle tenoit à ſon mari, le même eſprit que dans ceux de Démarate (g). Si les faiſeurs de Romans font entrer les femmes dans les intrigues d'Etat, & leur attribuent une grande partie des révolutions qui arrivent dans le Monde, ce n'eſt pas ſans fondement; & ſi ce qu'ils racontent n'eſt pas vrai, il y a bien quelque choſe de ſemblable, qui l'eſt. C'eſt ce qu'a remarqué ſpirituellement un Auteur moderne (10): „ Il n'y a perſon„ ne, qui ait quelque emploi à la Cour, dans Paris, ou „ dans les Provinces (& par-tout ailleurs), qui n'ait une „ femme, par les malus de laquelle paſſent toutes les „ graces, & quelquefois les injuſtices qu'il peut faire. „ - - - - Et celui qui eſt à la Cour, à Paris, dans les „ Provinces, qui voit agir des Miniſtres, des Magiſtrats, „ des Prélats; s'il ne connoit les femmes qui les gouver„ nent, eſt comme celui qui voit bien une machine qui „ joue, mais qui n'en connoit point les reſſorts."

(f) *Vey.* Tit. Liv. L. I. c. 47.

(g) *Vey.* Tit. Liv. L. I. c. 47.

(10) *Lettres Perſanes* Lettr. 104. T. II. p. 117. 118.

[G] *Il s'acquitta auſſi de ſa promeſſe.*] Il ouvrit les portes de l'Ile dès le matin, & ſe rendit à l'Achradine; & là, après s'être excuſé devant le Peuple de ſon délai & de ſa réſiſtance ſur la crainte qu'il avoit eue qu'on ne l'enveloppât, comme oncle du Tyran, dans ſa punition, il déclara qu'il venoit remettre ſa perſonne & ſes intérêts entre les mains du Sénat. Puis ſe tournant vers les ſoldats d'Hiéronyme, & apoſtrophant Théodore & Soſis: „ Vous „ avez, leur dit-il, fait une mémorable action: mais, „ croyez-moi, votre gloire n'eſt que commencée, & n'eſt „ point encore parvenue à ſon comble. Si vous ne ſon„ gez à établir la paix & la concorde parmi les Citoyens, „ la République court grand riſque d'expirer & de périr, „ dans le moment même qu'elle commence à goûter les „ doux fruits de la liberté." *Converſus deinde ad interfectores tyranni, ac nomine appellans Theodorum ac Soſim: Facinus*, inquit, *memorabile feciſtis. Sed nihil credite, inchoata veſtra gloria, nondum perfecta eſt: periculumque ingens manet, niſi communi concordiæ conſulitis, ne libera efferatur reſſubitus* (11). Après ce diſcours, il mit à leurs pieds les clés de l'Ile & des Tréſors du Roi (12). La ſuite fit bien voir, que tout cela n'étoit que diſſimulation politique, & qu'Andranodore remettoit ſeulement à un tems plus favorable l'exécution de ſes projets ambitieux. Auſſi ſa mauvaiſe volonté ne put être vaincue par les faveurs qu'on lui accorda; & la prémiere Magiſtrature, à laquelle il fut nommé, ne put le faire renoncer à la paſſion de régner, à quoi les continuelles ſollicitations de Démarate ne contribuérent pas peu.

(11) T. Livius L. XXIV. c. 22.

(12) Le même c. 23.

ANDRE' (Jaques), fameux Théologien Luthérien du XVI. Siècle, nâquit à Waiblingue, petite Ville du Duché de Wirtemberg, le 25 de Mars 1528. Son pére, qui s'appelloit *Jaques Andrin*, étoit Maréchal [A]. Il s'appliqua à l'étude avec beaucoup de ſuccès, pendant trois ans; mais ſes parens n'aiant pas les moyens de le pouſſer, réſolurent de lui faire apprendre un métier, & firent accord avec un Charpentier. Cependant quelques perſonnes de diſtinction, remarquant du génie dans ce jeune garçon, lui fournirent de quoi continuer ſes études, ce qu'il fit avec ſuccès [B]. En 1546, il fut fait Miniſtre à Stutgard, Capitale du Wirtemberg. Ses Sermons y firent tant de bruit, que ſa réputation alla juſqu'au Duc, qui le fit prêcher devant lui, & il s'en acquitta avec applaudiſſement. La même année il ſe maria à Tubingue; il eut de ce mariage neuf garçons & neuf filles, & de ces dix-huit enfans, il y en a en neuf qui lui ont ſurvécu (a). Durant la guerre, allumée vers ce tems-là en Allemagne, il reçut beaucoup de civilités de ceux même du Parti de l'Empereur [C]; juſqu'à ce qu'à la publication de l'*Interim*, il fut obligé de ſe retirer à Tubingue, où il fit les fonctions de Paſteur (b). En 1553, il prit le degré de Docteur en Théologie, & fut fait Paſteur de Gopping & Surintendant des Egliſes voiſines. Il fut enſuite employé en diverſes Commiſſions [D]. En 1557, il

(a) Melch. Adam *Vitæ Germanor. Theolog.* p. 636. Franc. 1653. in-8.

(b) Le même p. 638.

[A] *Son pére . . . étoit Maréchal.*] C'eſt ce que nous apprend Melchior Adam (1), qui dit que c'étoit la raiſon qui avoit fait donner à notre André le nom de *Smidlin*, c'eſt-à-dire, *le petit Maréchal*, pendant qu'il étoit jeune. Mais lorſqu'il ſe fit immatriculer par le Recteur de l'Univerſité de Tubingue, qui étoit alors le Baron Arbogaſt de Hewen, il ſe donna le nom de *Jaques André*, ſous lequel il ſe fit inſcrire dans la Matricule. *Exercuit autem ille ætem fabrilem; unde huic Jacobo Smidlini nomen adhæſit, & Smidlin ab aqualibus in puericia fuit dictus. Verum iſſe, cum nomen ſuum Tubingæ ad Matrem, generoſum tunc Baronem* Arbogaſtum ab Hewen, *profiteretur*, Jacobum Andreæ *ſe nominavit, & ſic in catalogum ſtudioſorum, quem Matriculam vocant, relatum eſt nomen.*

(1) *Vitæ Germanor. Theolog.* p. 636.

[B] *Il continua ſes études avec ſuccès.*] Il les commença dans l'Ecole de Stutgard ſous Alexandre Marcoleon, qui étoit très verſé dans les Belles-Lettres; & en deux ans de tems, André entendoit la Grammaire, la Langue Latine & la Grecque, auſſi-bien que la Logique: de ſorte qu'en 1541 on l'envoya à Tubingue, où au bout de deux ans il fut reçu Bachelier-ès-Arts. En 1545, aiant achevé ſa Philoſophie, il prit le degré de Maître-ès-Arts. Il avoit joint à l'étude de la Philoſophie, celle de la Théologie & de l'Hébreu (2).

(2) Le même p. 636. 637.

[C] *Il reçut beaucoup de civilités de ceux même du parti de l'Empereur.*] Charles-Quint aiant fait la guerre aux Princes Proteſtans d'Allemagne avec beaucoup de bonheur, s'empara du Duché de Wirtemberg, qui ſe trouva par-là accablé de malheurs & de miſéres. André ne laiſſa pas de demeurer avec ſa femme à Stutgard, où il rempliſſoit ſes fonctions au milieu des Eſpagnols, prêchant toujours, & adminiſtrant les Sacremens, ſans qu'ils y miſent la moindre oppoſition. Il arriva même qu'un des Domeſtiques du Duc de Wirtemberg aiant prié un Héraut d'armes de l'Empereur d'être parrain de ſon enfant, qui devoit être baptiſé par André, il l'accepta ſans difficulté; & quand la cérémonie fut achevée, il lui fit un préſent, en diſant, *qu'il remercioit Dieu, de ce qu'il avoit entendu qu'il baptiſoit dans la Foi de l'Egliſe Catholique*, (Il lui avoit entendu réciter le Symbole), l'aſſurant qu'il en informeroit l'Empereur. „ Car, ajouta-t-il, tous tant que nous ſommes „ du parti de l'Empereur, nous croyions auparavant, que „ vous n'aviez ni Foi ni Religion, que vous n'aviez point „ de Sacremens, ni de reſpect pour les Saints. Je veux „ m'entretenir avec vous, & je vous prie de venir au re„ pas que le Sénat a fait préparer." *Certe apud nos Cæſarianos perſuaſiſſimum eſt, vos & fidem & religionem omnem abjeciſſe, nulla apud vos eſſe ſacramenta, nullam Sanctorum veneracionem. Qua de re cuperem tecum colloqui, ideoque peto ut ad prandium venias, in prætorio à Senatu parato* (3). André s'y rendit, & fut reçu avec beaucoup de civilité; & quand il s'en alla, le Héraut lui dit, que s'il avoit quelques Théologiens Catholiques, tels que Thomas d'Aquin, Scot, Holcot, Bricot, Mephret, & autres de cet ordre, il feroit bien de s'en ſervir, & de les mettre à la place de ſes Luthériens; & que par ce moyen, il ſeroit à couvert de toute inſulte de la part des Eſpagnols. Mais peu de tems après, la paix ſe conclut entre l'Empereur & le Duc de Wirtemberg, qui s'en retourna dans ſes Etats.

(3) Le même.

[D] *Il fut enſuite employé en diverſes Commiſſions.*] Louis Comte d'Oetingen le fit venir, pour établir la Réformation dans les Egliſes de ſes Etats. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que Chriſtophle Duc de Wirteuberg donna un

il accompagna le Duc Chriſtophle de Wirtemberg à la Diète de Ratisbonne; & fut un des Secrétaires de la Conférence de Worms, entre les Catholiques & ceux de la Confeſſion d'Ausbourg. La même année, il publia ſon prémier Ouvrage, *De Cœna Domini* (de l'Euchariſtie), dans lequel il propoſoit une voie d'accommodement ſur cette épineuſe matière. Au mois de Juin de cette année, il alla avec le Duc à Francfort ſur le Mein, où il prêcha, malgré l'oppoſition publique d'un Prêtre Catholique-Romain [*E*]. En 1558, il répondit au Livre de Staphylus contre Luther, intitulé, *Epitome trimembris Theologiæ Lutheranæ*, dans lequel cet Auteur avoit raſſemblé les Opinions de toutes les différentes Sectes, pour les attribuer à ce Réformateur, comme en étant le prémier Auteur (*e*). En 1559, il fut envoyé à Ausbourg, où ſe tenoit alors la Diète de l'Empire [*F*]. En 1561 on l'envoya à Paris, pour aſſiſter au Colloque de Poiſſi, qui ſe rompit avant ſon arrivée [*G*]. Quelque temps après ſon retour,

(*c*) Le même. p. 642.

un ordre par écrit à André, que ſi le Comte Louis ne ſe propoſoit dans ce deſſein que de s'emparer, ſous prétexte de religion, des Biens Eccléſiaſtiques, & particuliérement de ceux des Monaſtéres, lui André eût à ne point entrer en affaire, & à s'en revenir d'abord. Cet Ecrit fut remis au Comte par ſon Chancelier, avec une grave exhortation de ne point ſouiller ſes mains en profanant les Biens Eccléſiaſtiques. *Uti memorabile eſt, quod Dux Chriſtophorus D. Jacobo peculiari ſchedâ in mandatis dedit, ut ſi Comes Ludovicus hoc ageret, quò prætextu religionis bona eccleſiaſtica, monaſteriorum imprimis, ad ſe rapere, inque ſuum convertere uſum poſſet, ipſe D. Andreas nulli amplius interpellationi, ſed ſtatim domum recipere. Hæc ſchedâ Comiti per Cancellarium ejus eſt redita, additâ gravi ſimâ commonefactione, ne manus ſuas eccleſiaſticorum bonorum profanatione pollueret* (4). L'année ſuivante, le Comte de Helfenſtein le demanda auſſi, pour établir la Religion Proteſtante dans ſes Terres de ſa dépendance, mais ce deſſein rencontra des obſtacles dans ſon exécution. Les Chanoines s'étant ſaiſis de l'Egliſe, en refuſérent l'entrée au Comte & à André, & réſiſtérent même à force ouverte: mais le Comte ſurmonta ces difficultés, & établit des Miniſtres Proteſtans à la place des Prêtres. Et quoique quelques années après on le fit à force de menaces renoncer à la Religion Proteſtante, ſon Apoſtaſie ne doit en aucune façon être imputée à notre Théologien, qui fit tout ce qu'il put pour lui inſpirer de la fermeté & de la conſtance, & qui répondit à toutes les raiſons par leſquelles on tâchoit de le ſéduire (5).

(4) Le même p. 639.

(5) Id. ibid.

[*E*] *Où il prêcha, malgré l'oppoſition publique d'un Prêtre Catholique-Romain.*] Les Princes Proteſtans aiant jugé à propos d'entendre un Sermon, le jour de S. Jean Baptiſte, dans la grande Egliſe dédiée à S. Barthélemi, qui appartenoit aux Catholiques-Romains, la choſe fut bientôt divulguée par toute la Ville, & la ſingularité attira un concours prodigieux de perſonnes de tout ordre. Après que la cloche eut ſonné, un Docteur Catholique-Romain monta en Chaire; ſur quoi le peuple entonna à haute voix le Cantique du S. Eſprit. Le chant fini, il lut l'Evangile du jour, de la Naiſſance de Jean Baptiſte, & l'on écouta attentivement; mais quand il voulut commencer à l'expliquer, on l'interrompit, en entonnant un autre Cantique. Le Prédicateur, ſurpris, s'arrêta; & voyant qu'on ne ceſſoit point de chanter, il deſcendit de Chaire, & alla tout droit au Duc de Juliers, qui ſe trouva le prémier & le ſeul des Princes à l'Egliſe, & il proteſta ſolennellement devant lui, de la violence qu'on lui faiſoit en le chaſſant de la place, & en l'empêchant de faire ſes fonctions, le priant d'en être le témoin au jour du Jugement. Le Duc lui répondit, que les Princes étoient convenus d'entendre ce jour-là un de leurs Théologiens, & qu'ainſi il n'auroit pas dû s'oppoſer à leur deſſein. Et pour ce qui étoit de lui ſervir de témoin au jour du Jugement; „ C'eſt, *dit-il*, „ ce qui ne ſera pas ſans difficulté: car peut-être que vous „ & moi nous ne nous y rencontrerons point, ou que du „ moins, nous ne nous reconnoîtrons pas." *Quod autem a me petis, ut tibi in noviſſimo die teſtis eſſe velim, id perdifficile mihi eſt. Ata enim fortaſſis ego & tu tibi non conveniemus, aut alter alterum non agnoſcet* (6). Ce que le Prêtre aiant entendu, il s'en alla tout en colére, & jetta par terre près de l'Autel la Cleſydre qu'il tenoit à la main, en lâchant des expreſſions pleines de blaſphême.

(6) Le même p. 642.

[*F*] *Il fut envoyé à Ausbourg, où ſe tenoit alors la Diète de l'Empire.*] Cette Diète étoit convoquée, entre autres raiſons, pour publier les Actes de la Conférence de Worms, qui avoit été rompue preſque auſſi-tôt que commencée. Notre André fut donc dépêté avec quelques autres, pour être prêtent à la publication de ces Actes. On l'accuſa là d'avoir été cauſe qu'on avoit fait violence au Prédicateur ordinaire de l'Egliſe de S. Barthélemi, & d'avoir par-là troublé la tranquillité publique. On l'accuſa auſſi d'avoir publiquement contredit un Théologien Catholique-Romain dans la grande Egliſe d'Ausbourg, pendant la tenue de la Diète, de l'avoir taxé de menſonge ſur une matière de Doctrine, & d'avoir voulu exciter un tumulte. Voici ce qui donna occaſion à cette plainte. Un Prêtre Catholique prêchant à Ausbourg, notre André dit à l'oreille à celui qui étoit proche de lui, *Il en a menti*; ce qui aiant été entendu par un autre Prêtre qui n'étoit pas loin, il dit tout haut, de manière que le Prédicateur put l'entendre auſſi bien que le reſte des Auditeurs, *Pourquoi ne dites-vous pas publiquement que le Prédicateur en a menti?* Sur quoi André, pour éviter le bruit, ſe retira avec ſon Ami. Se confiant donc en la bonté de ſa cauſe, il ſe juſtifia fur cet article à la ſatisfaction de toutes les perſonnes impartiales, & fit voir clairement ſon Innocence, & la malice de ſes ennemis. Pendant la tenue de la Diète, il fit deux Sermons en préſence de tous les Princes de la Confeſſion d'Ausbourg, l'un ſur la doctrine de la Juſtification, & l'autre ſur l'Euchariſtie: ils furent imprimés tous deux à Tubingue avant la fin de la Diète, & il s'en débita un grand nombre d'Exemplaires à Ausbourg (7).

(7) Id. p. 642. 643.

[*G*] *Il fut envoyé . . . pour aſſiſter au Colloque de Poiſſi, qui ſe rompit avant ſon arrivée.*] Vers la fin de Septembre de l'an 1561, il arriva un Ambaſſadeur du Roi de Navarre, chargé de Lettres pour le Duc de Wirtemberg, pour le prier d'envoyer un de ſes Théologiens, qui pût lui être utile dans la Conférence où les Articles de Religion controverſés devoient être débattus avec modération, en préſence de Charles IX Roi de France, de la Reine-Mére, du Roi de Navarre, du Prince de Condé, & de tout ce qu'il y avoit d'illuſtre & de grand dans le Royaume. Le Duc aiant communiqué l'affaire à ſon Conſeil, on réſolut d'envoyer *Jaques Beurlin*, Chancelier de l'Univerſité de Tubingue, notre *André Baiburger*, *Bidenbach*, Miniſtre de la Cour, & *Melchior de Salhausen*, homme de qualité, qui entendoit le François, & quelques autres Miniſtres. Mais avant qu'ils arrivaſſent à Paris, la Conférence avoit été rompue à cauſe d'un mot de Bèze, lequel, à ce que rapporte Melchior Adam (8), parlant dans cette Aſſemblée en préſence du Roi & de tous les Seigneurs, de la Cène du Seigneur, ſe ſervit de cette expreſſion, „ qu'autant que le plus haut Ciel eſt éloigné de „ la Terre, autant le Corps de Jéſus-Chriſt eſt éloigné „ du Pain & du Vin de l'Euchariſtie." *Quantum diſtat ſupremum cælum ab infimâ terrâ, tantum corpus Chriſti diſtat a pane & vino Euchariſtiæ.* Ce que les Catholiques-Romains n'eurent pas plutôt entendu, qu'il ſe levérent, ſans vouloir l'écouter davantage. Mais le Roi aiant commandé qu'on fît ſilence, Bèze eut permiſſion d'achever ſon diſcours. On dit que le Cardinal de Lorraine propoſa dans cette Conférence, de prendre pour fondement d'Accord, entre les deux Partis, la Confeſſion d'Ausbourg préſentée à Charles-Quint en 1530; que ſi Bèze & ſes aſſociés vouloient y ſouſcrire, la paix par rapport à la Religion ſeroit établie à jamais en France. Mais ceux-ci aiant refuſé de le faire, toutes les Conférences furent rompues, & le Colloque diſſous. Le Roi de Navarre fut fort chagrin de ce que la Conférence ſe rompit avant l'arrivée des Théologiens de Wirtemberg. Cependant André & Biebenbach lui envoyérent la prière un Ecrit, *ſur la vrai ſens de la Confeſſion d'Ausbourg par rapport à l'article de la Ste. Cène du Seigneur*; mais ils n'eurent point de réponſe. La Reine-Mére leur donna pourtant Audience; on les congédia avec beaucoup de civilité, & ils s'en retournérent chez eux (9).

(8) Id. p. 644.

(9) Id. p. 645.

(10) *Hiſt. Eccleſ. des Egliſ. Réform. de France* T. I. L. IV. p. 300. & *D'Aubigné Hiſt. Univ.* T. I. L. II. ch. 24.

(11) *Hiſt. Eccleſ.* ibid. p. 605.

(12) Ibid. p. 527. 528.

(13) Melchior Adam a été mal informé fur tous les faits dont il eſt parlé dans cette Remarque, & nous croyons devoir rapporter ici ce qu'un Hiſtorien contemporain nous apprend là-deſſus. Je ne trouve nulle part, que le Roi de Navarre ait envoyé des Ambaſſadeurs au Duc de Wirtemberg. Ce qui rend ce fait très ſuſpect, c'eſt le temps où l'Hiſtorien met l'arrivée des Ambaſſadeurs, qui eſt la fin du mois de Septembre: or le Colloque de Poiſſi commença le 9 de ce mois (10), & finit le 26 (11). Quelle apparence, que le Roi de Navarre eût demandé ſi tard des Théologiens Allemands? Il eſt vrai qu'on en demanda; mais ce fut un tour du Cardinal de Lorraine, ainſi que nous l'apprend Bèze (12), dont voici les propres termes: „ Le Cardinal de Lorraine . . . s'aviſa d'un autre ſubtil moyen, qui eſtoit de faire venir en diligence quelques Miniſtres Allemans de la Confeſſion d'Ausbourg, leſquels il délibéroit de mettre en teſte aux Miniſtres de France ſur le différend de la Cène, afin de les diviſer, & d'eſchapper au travers avec tous ceux de ſon „ parti . . . Et de fait il en eſcrivit incontinent au Sieur „ de Vieilleville à Metz, par un ſien Eſpion à gages „ nommé Raſcalon . . . & manda en propres termes la „ teneur de ſa Lettre: *Cognoiſſant que nous avons icy fau-* „ *te de quelques Docteurs, gens ſçavans qui entendens & pouſſent parler clairement, & défendre la Confeſſion d'Au-* „ *gouſte (choſe qui ſeroit fort à propos pour ſervir aux affaires qui ſ'offrent) & ſe traitent de preſent par deçà & ayans penſé que d'Allemagne ſ'en pourroit recouvrer aucuns; &* „ *que vous en avez bien le moyen, j'ay avizé de vous depe-* „ *cher ce porteur en extreme diligence; vous priant inconti-* „ *nent la preſente reçuë mettre peine de ſçavoir où il y en a des* „ *plus clairvoyans, ſçavans & mieux eſtimés pour ce fait,* „ *qui ſoient gens entiers & fermes en ceſte opinion: & depeſcher gens exprés devers eux, & ſans y rien eſpar-* „ *gner, en remuer juſqu'à trois ou quatre des plus excel-* „ *lens, & les envoyer ſecrettement & ſans bruit par devers* „ *moy, le pluſtoſt & en la plus grande diligence que faire* „ *ſe pourra. Car vous ne ſauriez rien faire qui me ſoit plus*

tour, il fut fait Chancelier & Recteur de l'Université de Tubingue (*d*). Au commencement de l'année 1563, il alla à Strasbourg, où Jérôme Zanchius avoit répandu quelques Opinions nouvelles, & particuliérement celle-ci, *que les Regénérés & les vrais Fidèles ne peuvent déchoir de la Grace, ni perdre la Foi, quoiqu'ils pèchent contre les lumières de leur Conscience.* André l'engagea à la fin de signer une Confession de Foi, qu'il avoit dreſſée (*e*). En 1565, on l'invita à venir établir une Egliſe à Haguenau Ville Impériale, où il prononça pluſieurs Sermons ſur les principaux points de la Religion Chrétienne, qui ont été imprimés (*f*). En 1568, Jules Duc de Brunſwick ſe ſervit de ſon miniſtère pour réformer les Egliſes de ſon Pays. En 1569, il fit un voyage à Heidelberg, à Brunſwick & en Dannemarc. En 1570 il alla en Miſnie, & à Prague en Bohême, où il eut une converſation avec l'Empereur Maximilien II. ſur les moyens d'accorder les Différends de Religion (*g*). En 1571, il alla viſiter les Egliſes de Montbéliard; & à ſon retour il eut une conférence à Strasbourg avec Flaccius Illyricus, dans laquelle il combattit l'étrange paradoxe que ce Théologien défendoit, *que le Péché eſt une ſubſtance* (*h*). Il fit encore pluſieurs autres voyages [*H*], travaillant avec beaucoup de zèle à l'union des Egliſes de la Confeſſion d'Ausbourg [*I*]. En 1583 il perdit ſa prémière femme, avec laquelle il avoit vécu trente-ſept ans. Environ un an & demi après, il paſſa à de ſecondes noces, & épouſa une veuve qui avoit ſuivi volontairement ſon prémier mari, lorſqu'il avoit quitté ſa Patrie pour cauſe de Religion (*i*). Vers le même tems il écrivit un Ouvrage de Controverſe, où il défendoit la Doctrine de l'*Ubiquité* [*K*]. En l'année 1586, il aſſiſta au Colloque de Montbéliard, où il diſputa

(*d*) Le même p. 645.

(*e*) Idem p. 645. 646.

(*f*) Idem p. 646.

(*g*) Idem p. 647. 648.

(*h*) Idem ibidem.

(*i*) Idem p. 652.

„ *agréable* &c. Et fut ledit Cardinal, *continue l'Hiſtorien*, „ ſi bien ſervi en cet endroict, qu'en bien peu de temps, „ quatre Théologiens Allemans, & un François demeu- „ rant en Alemagne, ne ſçachans (comme on eſtime) la „ nuence pour laquelle on les envoyoit querir, arrivérent „ à Paris." On voit par-là, que ce fut le Cardinal de Lorraine qui demanda des Théologiens Allemands, pour mettre les Réformés aux mains avec les Luthériens: politique aſſez ordinaire à ceux de l'Egliſe Romaine. Il eſt vrai que le Colloque de Poiſſi étoit rompu, quand les Théologiens de Wirtemberg arrivérent à Paris; mais Melchior Adam ſe trompe encore, en diſant que ce fut ce que Bèze avoit dit ſur ſa Cène, qui en fut cauſe. Cela eſt ſi peu vrai, que le Colloque dura encore juſqu'au 26 du mois, & qu'il y eut même des Conférences particulières juſqu'au 30 (13), quoique Bèze ſe fût exprimé de cette manière dans la prémière Aſſemblée tenue le 9 du mois. Il nous apprend auſſi, que les Commiſſaires n'ſe ſervit excitérent du bruit, mais ce fut ſeulement parmi les Prélats (14). III. L'*on-dit*, qui attribue au Cardinal de Lorraine la propoſition de ſouſcrire à la Confeſſion de Foi d'Ausbourg, eſt un *on-dit* très mal fondé. Le Cardinal, qui ne cherchoit qu'à ſurprendre Bèze & les autres, leur propoſa de ſouſcrire *à un certain Article* d'un *Cayer écrit à la main*, qu'il prétendoit avoir reçu d'Allemagne (15). Ce qui prouve ſur-tout la fauſſeté de cet *on-dit*, c'eſt l'Article dont étoient convenus cinq Docteurs Romains & cinq Miniſtres, dans leur Conférence particulière du 2 d'Octobre, que le Cardinal de Lorraine rejetta, après l'avoir approuvé (16). REM. DU TRAD.]

(13) Ibid. p. 605. 606.

(14) Ibid. p. 521.

(15) Ibid. p. 517. 518.

(16) Ibid. p. 607. 608. 609. & D'Aubigné, *Hiſt. univ.* Tom. I. ch. 44.

[*H*] *Il fit encore pluſieurs autres voyages.*] En 1573 il fut envoyé à Memmingen, Ville Impériale, pour arrêter les progrès du Zwinglianiſme, qu'Euſèbe Cléber, Miniſtre de cette Egliſe, tâchoit d'établir de tout ſon pouvoir. André l'exhorta en préſence du Sénat de la Ville; mais Cléber aiant perſiſté dans ſes ſentimens, il fut privé de ſon Egliſe. En 1575, Philippe Heerbrand Miniſtre de l'Egliſe de Tuguenau étant mort, André mit George Volmar à ſa place. En s'en retournant il paſſa par Aten, Ville de l'Empire, où il prêcha pendant un mois; & en aiant chaſſé les Prêtres Papiſtes, il y établit des Miniſtres Proteſtans en leur place. Il alla enſuite à Lindaw, autre Ville de l'Empire, ſur le Lac de Conſtance, où il rétablit Hippius, Miniſtre du lieu, qui étoit dans les ſentimens de Flaccius Illyricus, & il le combattit en préſence du Conſeil & de tout le Peuple. Au commencement de l'année 1576, Philippe-Louis Comte Palatin du Rhin le manda, pour le conſulter ſur les affaires Eccléſiaſtiques. Les Magiſtrats de Ratisbonne l'appellérent auſſi, pour terminer un différend qu'ils avoient avec les Miniſtres de leur Ville au ſujet de l'Excommunication. Pendant ſon abſence, Auguſte Electeur de Saxe écrivit au Duc de Wirtemberg, pour lui demander André, parce qu'il s'étoit apperçu que les Théologiens de Wirtemberg avoient introduit la Doctrine de Zwingle, & l'inſpiroient à la Jeuneſſe. André ſe rendit au mois d'Avril à Torgau, & ſe trouva à l'Aſſemblée de Théologiens qui s'y tint pour tâcher de faire un Projet d'Union, & de terminer les diſputes qui troubloient l'Egliſe. L'Electeur avoit appellé à cette Aſſemblée pluſieurs autres célèbres Théologiens, & entre autres, André Muſculus & Chriſtophle Corner, Théologiens de l'Electeur de Brandebourg, Martin Chemnitius, David Chytræus Profeſſeur dans l'Univerſité de Roſtock, & Nicolas Schnecer. Ces Théologiens dreſſérent enſemble un Livre, dont on fit enſuite la réviſion à Bergue. L'Electeur de Saxe envoya André pour le même deſſein de réunion à Jules Duc de Brunſwick, à Louis Landgrave de Heſſe, & à George Marquis de Brandebourg. Il s'en retourna enſuite à Tubingue, pour y aller chercher ſa femme & ſa famille, afin de s'établir à Leipſig, l'Electeur de Saxe aiant beſoin de lui pendant longtems, pour régler les Ecoles & les Egliſes, & pour finir le Projet d'Union; & il envoya Joſſe Didamer, Conſeiller du Landgrave, au Duc de Wirtemberg, pour obtenir un congé pour André (17).

(17) Ibid. p. 642. 649.

[*I*] *Travaillant avec beaucoup de zèle à l'union des Egliſes de la Confeſſion d'Ausbourg.*] C'étoit une grande entrepriſe, dont l'exécution, remplie de difficultés, paroiſſoit preſque impoſſible, & qui lui couta bien de la peine, & l'engagea à de rudes travaux. Les Papiſtes objectoient continuellement la diverſité de ſentimens qui régnoit parmi les Proteſtans, diſant, qu'il y avoit à peine deux ou trois Miniſtres Luthériens, qui fuſſent d'accord ſur tous les points de Religion: ce qui engagea André à ſe donner une peine infinie pour faire ſigner à pluſieurs milliers un Projet d'Union qu'il avoit dreſſé; & par-là il trouva moyen de fermer la bouche aux ennemis des Proteſtans. Il entreprit, pour venir à bout de ce deſſein, pluſieurs voyages pénibles pendant cinq ans, s'adreſſant à tous les Princes & Electeurs, aux Magiſtrats des Villes, & ſe trouvant à pluſieurs Aſſemblées qui ſe tinrent pendant ce temslà ſur ce ſujet, dans leſquelles il ne négligea rien pour venir à bout de ſon projet. Il eſt aiſé de comprendre quelle terrible peine il doit avoir eue à obtenir le conſentement & la ſignature d'Egliſes où chacun étoit libre de s'en tenir à ſes idées, & à ſatisfaire aux queſtions & aux difficultés qu'on lui propoſoit ſur chaque article du Formulaire; ſans parler des Voyages, des Conférences & des Diſputes où il ſe trouva engagé. Il traverſa beaucoup de Pays accompagné d'un ſeul valet, ſans qu'il lui ſoit arrivé aucun accident dans tous ſes voyages. En 1580, ſon Livre *de la Concorde*, ſi impatiemment attendu, parut, avec l'approbation & la ſignature de trois Electeurs de l'Empire, de vingt & un Princes, de vingt-deux Comtes, de quatre Barons, de trente-cinq Villes de l'Empire, & de huit mille Miniſtres. André exécuta cet important projet ſous l'autorité d'Auguſte Electeur de Saxe, après avoir conféré avec les Illuſtres Théologiens qu'on a nommés, & avoir obtenu ſans contrainte les ſuffrages de toutes les Egliſes & de tous les Miniſtres. Auſſi l'Electeur de Saxe lui témoigna-t-il de différentes manières, combien les ſoins qu'il s'étoit donnés pour cette grande affaire lui avoient été agréables, & en particulier en lui faiſant préſent de la Bible de l'Edition de Complute, avec l'Inſcription ſuivante au devant: *D. O. M. Gratia, D. Auguſtus, Dux Saxoniæ, S. Rom. Imperii Archimarſchallus & Elector, Landgravius Thuringiæ, Marchio Miſniæ, & Burggravius Magdeburg. hæc ſacro-ſanctæ Biblia ſummo Viro, pietate, doctrinâ, & virtute ornatiſſimo, D.* Jacobo Andreæ, *S. Theologiæ Doctori celeberrimo, Doctrinæ cœleſtis, ab ultimâ Helia D. D. Lutheri morte, in his regionibus ab hominibus leviſſimis corruptæ, inſtauratori integerrimo, de Eccleſia Chriſti optimè merito, ob grati animi memoriam ſempiternam dono dedit, anno Salut.* MDLXXIX. *& manu propria ſubjunxit & ſubſcripſit ſequentia:*

Tandem bona Cauſa triumphat.
Auguſtus Dux Saxoniæ Elector.

André, après avoir fini ces affaires, & réglé tout ce qui regardoit les Ecoles & les Egliſes, prit congé de l'Electeur vers la fin de l'année 1580, aiant travaillé environ cinq ans à ſon Livre *de la Concorde*. Ce Livre a pourtant déplu à bien des gens, qui ont dit qu'il avoit confondu, ou du moins voulu confondre Chriſt avec Bélial, la Lumière avec les Ténèbres, le Bien avec le Mal (18).

(18) Idem. p. 650. 651.

[*K*] *Il écrivit un Ouvrage de Controverſe, où il défendoit la Doctrine de l'Ubiquité.*] Ceux du Parti oppoſé aiant publié leur *Conſenſus Orthodoxus*, André fut chargé par Autorité publique de le réfuter. Il travailla donc pendant les années 1583 & 1584 à un Ouvrage fort ample. *De la Cauſe Univerſelle, de la Perſonne de Chriſt, de l'Union Perſonnelle, de la Préſence réelle du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt, non ſeulement dans l'Euchariſtie, mais par tout le Monde.* Au reſte, l'*Ubiquité* du Corps de Jéſus-Chriſt, qu'il ſoutenoit, n'étoit pas une préſence corporelle & locale, qu'on pût appercevoir ou ſentir: c'étoit une préſence entière de Jéſus-Chriſt, non ſeulement de la Divinité, mais auſſi de ſa Nature humaine; enſorte que tout entier, Dieu & homme indiviſiblement uni, il eſt réellement préſent dans le Ciel & ſur la Terre, auprès de toutes les créatures, viſibles & inviſibles, céleſtes & terreſtres; d'une façon céleſte, ſpirituelle, & ſurnaturelle, incompréhenſible à l'eſprit humain; de telle manière qu'il voit, entend, connoît & fait toutes choſes ſelon ſa Nature humaine,

disputa avec Théodore de Bèze sur *l'Eucharistie*, *la Personne de Jésus-Christ*, *la Prédestination*, *le Baptême*, *la Réformation des Eglises Papistes*, & *sur les choses Indifferentes*: mais cette Conférence eut la même issue que toutes les autres, qui, selon la remarque de Mr. de Thou (*k*), ne servent qu'à envenimer les disputes de Religion, au-lieu de les terminer. En 1587 on le manda à Nordlingue, pour des affaires d'Eglise; & à son retour il tomba malade, & donna sa Confession de Foi, pour empêcher que ses ennemis ne lui imputassent des sentimens qu'il n'avoit point. Il se rétablit pourtant de cette maladie, & on le redemanda à Ratisbonne, & ensuite à Onolsbach par ordre de Frédéric Marquis de Brandebourg (*l*). Aiant publié ensuite les Actes de la Conférence de Montbéliard, dont nous avons parlé, on l'accusa d'avoir faussement attribué à Bèze des Propositions que celui-ci n'avoit point avancées; ce qui l'obligea d'aller à Berne, pour se justifier de cette accusation [*L*]. La dernière Action publique où il se trouva, fut la Conférence de Bade au mois de Novembre 1589, avec Jean Pistorius, qui panchoit dans ce tems-là vers le Calvinisme, & qui ensuite embrassa le Papisme (*m*). Il sentit approcher sa fin, & s'appercevant qu'elle n'étoit pas éloignée, il déclara à plusieurs de ses Amis, qu'il persévéroit dans la Foi qu'il avoit défendue; & expira avec de grands sentimens de dévotion, le 7 de Janvier 1590, âgé de soixante-& un an & neuf mois (*n*). Luc Osiander fit son Oraison funebre dans un Sermon, qui a été imprimé. On repandit plusieurs faux bruits touchant sa mort [*M*]. Sa méthode de prescher & d'enseigner mérite qu'on en fasse mention [*N*]. Nous don-

(*k*) *Histor. l.* 15. *apud* Melch. Adam *in vitâ eius p.* 653.

(*l*) Adam *in vitâ eius p.* 653.

(*m*) Idem *p.* 655.

(*n*) Idem *p.* 658.

ne, étant présent par-tout, & non absent, comme le Roi d'Espagne gouvernant les Indes. *Caterum Ubiquitas quam D. Ameratus dicuit, non est corporalis, ut ipse loquitur, vel localis præsentia qua videri vel palpari possit, ut Stephen in lapidem ejus præsentia totus Christi, non tantum Divinitas, verum etiam adjuncta humanitate; ita ut totus Deus & homo individuus, ubique in cælo & in terrâ omnibus creaturis visibilibus & invisibilibus, cælestibus & terrestribus, cælesti tamen, spirituali, supernaturali, humanique ratione ingenessi, aliâ modo, adsit tamen præsens, omnique jecturam naturam humanam videat, audiat, audiat, audiat & præsens, non aliens, ut Rex Hispaniarum Indiam, administret & regat* (19). Il prétendoit établir cette doctrine, premièrement par l'Ecriture, & ensuite par les témoignages des Pères Orthodoxes, par les Livres de Luther, & d'autres.

(19) Idem *p.* 652.

» Que deux, dit-il, qui font profession de croire avec
» nous la Présence véritable & réelle de Jésus-Christ tout
» entier dans le Sacrement de l'Eucharistie, examinent
» comment ils pourront maintenir cette opinion, puisqu'on
» célebre la Sainte Cène en plus de mille lieux à la fois,
» à moins que de reconnoître, qu'il est présent par-tout
» & ils n'ont aucune raison de le nier, car, comme l'a
» très bien remarqué Pierre Martyr, il n'est peut prouver
» que le Corps de Jésus-Christ est présent en deux endroits
» enthoits à la fois, il n'y a plus à disputer sur l'Ubiquité.”
Videriut illi, qui de totius Christi in Cana præsentia vera & reali nobiscum sentire videri volunt, quomodo, cum diversis locis, mille amplius, una & eodem tempore, Dominici cœnæ celebretur, Christum omnibus illis simul præsentem statuere, siquæ in Cana retinere, negata ipsius omnipræsentia, in omnibus locis vel ubique posse. Et cur eum urgent, causam non habent, sicut recte Petrus Martyr dicit: S. Christi Corpus duobus vel tribus locis præsens esse probetur, fe de *Ubiquitate* verbum amplius facturum esse nullum (20).

(20) Idem *ibidem.*

[*L*] *Ce qui l'obligea d'aller à Berne pour se justifier de cette accusation.*] Quand la Rélation de la Conférence de Montbéliard eut paru, Samuel Huber la lut, & y trouva les Propositions suivantes de Bèze. 1. *Que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous.* 2. *Que les promesses de l'Evangile sont conditionnelles, & non generales.* 3. *Que par le Decret absolu de Dieu, fait au-même cause antecédente, la plus grande partie du Genre-humain est reprouvée par la seule volonté de Dieu, qui est la cause de tout.* 4. *Que le Baptême n'aflure point du Salut.* Huber trouva ces Propositions si choquantes, & si injurieuses aux Perfections Divines, qu'il se mit à les combattre; ce qui engagea les Magistrats de Berne à faire venir Bèze, Jeques Grynæus, Guillaume Stuckius, & Jean Jezaler, pour disputer avec lui. Ces Théologiens informérent les Magistrats, que ni Bèze ni Musculus n'avoient avancé aucune de ces Propositions dans la Conférence, & que Huber avoit ajouté trop facilement foi à un Livre plein de fausletés, qu'André avoit publié à Tubingue, dans lequel il leur avoit malicieusement imputé ces opinions. Comme cette accusation détruisoit notre Théologien, & qu'elle retailloit même sur Frédéric Prince de Wirtemberg & de Montbéliard, qui avoit en quelque manière rendu ces Actes autentiques par une Preface & un Témoignage, on jugea qu'André devoit se justifier en personne. Il vint donc à Berne, accompagné de quelques autres Députés, pour porter des plaintes au Conseil de cette Ville. Le 6 de Septembre, ils furent introduits dans le petit Conseil, composé des principaux de l'Etat. Le Docteur André fit un long discours, où il se plaignit de l'injure qu'on lui faisoit, demandant que les Théologiens de Suisse rendissent justice & au Prince Frédéric & à lui. Il dit ensuite, que ces quatre Articles, qui avoient si fort choqué Huber, se trouvoient dans les Thèses écrites par Bèze, & signées & approuvées par les autres Théologiens; & qu'il étoit prêt à produire l'Original, écrit de la propre main de Bèze: outre qu'il y avoit parmi les Calvinistes bien d'autres opinions, non moins absurdes que celles-là. Après bien des débats, tant en particulier qu'en public, il déclara qu'il lui paroissoit que le meilleur & le plus fûr expédient pour finir la dispute, & pour sauver l'honneur du Canton de Berne, étoit que les Théologiens Suisses & eux de Wirtemberg s'assemblassent pour collationner les Manuscrits originaux avec l'Imprimé, & qu'alors on verroit ce qu'on devoit penser de la sincérité de Bèze & de ses adjoints. Cette proposition fut agréée du Conseil & du Bourguemestre, par une résolution unanime du 7 de Septembre, & il fut conclu qu'on en écriroit aux Princes & aux autres Cantons, pour leur demander de concourir à la tenue de cette Assemblée. Le Conseil de Berne ne tint ce qu'il put pour terminer l'affaire; mais les Théologiens Suisses s'appercevant de l'impression qu'André avoit faite sur ce Conseil, firent tous leur efforts pour empêcher la tenue d'une pareille Assemblée, ainsi qu'on le voit par une Lettre d'Abraham Musculus à Grynæus, citée par Melchior Adam (21); & ce projet s'en alla entièrement en fumée par la guerre, dans laquelle le Canton de Berne fit nouvea engagé avec le Duc de Savoye. Ce fut pourtant un avantage au Docteur André, d'avoir eu occasion d'exposer au long, en présence d'une Assemblée de gens distingués par leurs lumières & par leur piété, ses sentimens sur les points en dispute entre les Théologiens de Wirtemberg & ceux de Suisse (22).

(21) Idem *p.* 654. 655.

(22) Idem *p.* 655.

[*M*] *On répandit plusieurs faux bruits touchant sa mort.*] Les Prêtres Papistes des Lieux voisins dirent publiquement en Chaire, qu'avant que de mourir, il avoit retracté tout ce qu'il avoit enseigné de vive voix & par écrit. Ils répandirent même une Lettre, dans laquelle ils assuroient avec la plus grande effrontetie, qu'il avoit souhaité ardemment avant la mort, qu'on fît venir un Jésuite pour lui administrer les Sacremens; & que cela lui ayant été refusé, il étoit tombé dans le désespoir, au milieu des horrems duquel il avoit expiré. *Post obitum a sacrificulis in vicinia de jugurtha publice fuit jactatum, D. Andream antea se finem vitæ suæ verum finem obtinuit, quam voce scriptisque ejus profligat, retractâ & erroris damnavit. Fuit & epistola adjecta, qua omni adseverations confirmare non dubitaverant nescio cujus spiritus lumines, eum ante obitum auxii a juis petisse, Jesuitam allatum adoraverit, qui sacra sibi administraret. Quod cum detrectaret illi, in desperationem incidisse, inque ea vitam finisse* (23).

(23) Idem *p.* 658. 659.

[*N*] *Sa méthode de prêcher & d'enseigner mérite qu'on en fasse mention.*] Il avoit une manière d'instruire aisée, & l'art d'expliquer les matières les plus obscures avec tant de clarté, qu'il les mettoit à la portée de tous les auditeurs. Quand il s'agissoit de les exhorter à la Vertu, ou de censurer le Vice, il parloit avec noblesse & d'un ton uniné. Il réfutoit avec force les ennemis de la saine Doctrine; consoloit avec douceur ceux qui étoient abattus: il tonnoit, tant de la Nature que de l'Art, le talent de remuer les Auditeurs; & quand il s'agissoit de le faire, son élocution avoit la force du tonnerre, & il parloit avec tant de feu, qu'il mangeoit de fureur, même au milieu de l'Hiver. *Fuit is in docendo populo peritissimus, ut definitis & perspicue tefiet etiam obscura aliis proponere, & facile intelligerentur. In exhortando ad vitæ emendationem, increpande & incitendo in vitia & mores deprovatos vehement, celebrando virtem quam ficut tuban. In refutanda adversarios, qui ac dubitant parere; in consolando & terrebrando erigendo mitis, incendis & mortuolis affectibus natura & arte insbruitus; & ji quando opus erat, mera fonabat tonitrua, tantaque animi & vocis contentione, vehementia & affectu pro corione loquiatur, ut etiam medi brumâ tam jolaret corpore, interumque manifacer i omnem* (24). C'est ce qui lui arriva dans le pénultième Sermon qu'il fit, le second Dimanche de l'Avent; & aiant fini, il voulut, malgré le grand froid qu'il faisoit, distribuer avec les autres Ministres la Cène à un grand nombre de Communians; & ce fut-là, à ce qu'il y a lieu de croire, la principale cause de sa mort, parce que s'étant extrêmement échauffé en prêchant, le froid le saisit, & lui causa selon les apparences la maladie dont il mourut. Dès que les affaires importantes dont il étoit chargé, & ses fréquens voyages, lui laissoient du loisir, il s'employoit avec grand soin à l'instruction de la Jeunesse de l'Académie; & quoiqu'il possédât toutes les parties de la Théologie, il s'attachoit principalement à la Morale. Il fit soutenir dans l'Université de Tubingue une grande quantité de Thèses, dans lesquelles il expliquoit les points les plus obscurs, touchant *la Personne de Jésus Christ*, *l'Union des deux Natures*, *la Prédestination*, *le Peché Originel*, & les autres matières controverfées dans ce tems-là; il les examinoit avec beaucoup d'exactitude, & passoit quelquefois

(24) Idem *p.* 659.

donnerons ſon Portrait ci-deſſous [O]. Il écrivit un ſi grand nombre d'Ouvrages, qu'après ſa mort un Savant de Tubingue mandoit, qu'il avoit dans ſa Bibliothèque plus de cent-cinquante Ouvrages de lui ſur différens ſujets (o).

(o) Ideal p. 660.

ſois des journées entières à les diſcuter.

[O] *Nous donnerons ſon Portrait ci-deſſous.*] Il n'eſt pas difficile de juger de lui, en faiſant attention à toutes les circonſtances de ſa vie que nous avons rapportées. Nous ſinirons par les traits que nous fournit Melchior Adam, qui a recueilli ſa Vie, de l'Oraiſon funèbre que Jaques Heerbrand prononça à ſon honneur. Attentif & ſoigneux à remplir tous ſes devoirs, le travail & la fatigue ne l'effrayoient point. Il étoit toujours occupé, ſoit à compoſer quelque Ouvrage, ſoit à écrire des Lettres ſur toutes ſortes de ſujets, à toutes ſortes de perſonnes qui le conſultoient; & il ne ſe paſſoit pas de jour qu'il n'en expédiât quelques-unes, avec une facilité admirable. Diſpoſé à faire plaiſir, il n'étoit guères moins occupé à répondre tous les jours à ceux qui abordoient en foule chez lui pour lui demander ſes avis. Comme il étoit d'une converſation agréable & réjouiſſante, pluſieurs Princes & Seigneurs du premier rang l'honorérent de leur amitié. Zélé pour ſa Religion, il étoit vivement touché, quand il apprenoit que quelqu'un l'avoit abandonnée. *In officio demique toto nullis unquam pepercit laboribus, nullis molestiis ſuccubuit, aut oneribus fractus fuit. Scriptis & epiſtolis, non ſolum familiaribus, ſed & ſeriis diverſiſque ad diverſos variis argumentis, ad omnis ordinis homines, dum de variis interrogatus reſpondit, & conſilia dedit quotidie, cum dies multis tranſiret, quid non aliquot magnâ celeritate & felicitate exaraverit. Nulla dies præterit, quâ non plures ad eum conſluerent, petentes conſilium ab eo, dum omnibus gratificari ſtuderet. Principibus viris fuit gratus & charus, cum in colloquiis eſſet jucundus & ſuavis: in Religionis, quam profitebatur, zelo fervens, & qui ſumopere doleret, ſicubi audiviſſet alibi alios deficiſſe* (25). [☞ Jaques André a été fort maltraité par d'autres Ecrivains, qui diſent qu'il étoit très peu verſé dans les Sciences, & même dans celles dont il faiſoit profeſſion; & qu'il étoit ſi peu ferme dans ſes ſentimens, que dans une ſemaine il avoit changé trois fois d'opinion; qu'il combattoit ſes adverſaires plutôt avec des injures & des calomnies, qu'avec de ſolides raiſons (26). Que c'étoit un homme d'un eſprit inquiet & brouillon, plus préſomptueux que ſavant; qui avoit enrichi ſa famille par les brouilleries auxquelles il avoit eu la plus grande part (27). Qu'il s'étoit attiré le mépris de la plupart de ceux de ſon Parti, qui le traitoient de vagabond, de bouffon, & de perſonnage qui n'avoit point de conſcience ni de religion, & qui ne connoiſſoit point d'autre Dieu que Mammon & Bacchus; & qu'il étoit venu au monde pour le malheur de l'Allemagne (28). Rodolphe Gualter dit, dans une Lettre à François Hotman, que Jaques André „ avoit fait revivre preſ- „ que toutes les anciennes Héréſies touchant la Perſonne „ de Jéſus-Chriſt: " *tantum non omnes hæreſes circa perſonam Chriſti ex infimis revocavit* (29); & dans une autre Lettre il aſſure que ce même Théologien „ liſſant la dé- „ tractation avec deux Bouffons, ils burent dans une nuit „ 36 pots de vin: " *una nocte cum duobus morionibus* 36 *menjuras vini exhauſit* (30). Louis Lavater dit (31) que Jaques André fut trouvé couché avec une Servante, & que cet adultère lui attira la haine des Princes de Wirtemberg, dont il avoit acquis la bienveillance par ſon zèle contre le Zwinglianiſme. Concluons de-là, qu'il y a de l'excès des deux côtés, ſoit dans les éloges, ſoit dans les cenſures. Jaques André n'étoit apparemment pas auſſi parfait que le fait Melchior Adam, qui a puiſé dans une Oraiſon funèbre, toujours ſur le ton panégyrique; mais auſſi, les traits odieux par leſquels d'autres ont flétri ſa mémoire, ſeroient-ils bien exactement vrais? REM. DU TRAD.]

(25) Idem p. 659. 660.

(26) Hoſpin. in Hiſt. Sacramentar. ad Teſtim. Patres des Hemm. Javentii, Tom. IV. p. 105. Lexic. 1715.

(27) Hoornbeck Summa Controv. Lib. IX. p. 618. Frankofurti ad Viadrum 1697 in-8.

(28) Teiſſier ubi ſupra p. 106.

(29) Epiſt. Hotmanni Ep. 66. apud Teiſſier ibidem.

(30) Epiſt. Jo. Wolfii Beurer. Renov. apud eundem.

(31) Zuinglii Epiſt. L. II. Oper. Tom. VIII. col. 441.

ANDREWS (LANCELOT), célèbre Théologien & Evêque Anglois du dix-ſeptième Siècle, naquit à Londres dans la Paroiſſe d'All-Hallows Barking (a), vers l'an 1555 (b). Il deſcendoit d'une ancienne famille du nom d'*Andrews*, du Comté de Suffolk; & ſon père, après avoir paſſé la plus grande partie de ſa vie ſur mer, fut fait Directeur de l'Hôpital de la Trinité (c). Notre Andrews commença ſes études dans l'Ecole publique des Tonneliers (*the Coopers Free-School*) de Ratcliff, ſous Mr. Ward; d'où il fut envoyé dans l'Ecole des Marchands-Tailleurs (*the Merchant-Taylors School*), dans laquelle il fit des progrès extraordinaires dans les Langues Grecque & Hébraïque ſous Mr. Mulcaſter; ce qui engagea le Docteur Thomas Watts, Prébendier de S. Paul & Archidiacre de Middleſex, qui venoit de fonder quelques places d'Ecoliers dans le Collége de Pembroke à Cambridge, de lui en donner la première (d). Il y prit le degré de Bachelier-ès-Arts, & ſe diſtingua avec tant d'éclat, qu'on l'élut Membre de ce Collége [A]. Il y demeura, juſqu'à ce que Mr. Hugue Price, Fondateur du Collége de Jéſus à Oxford, le nomma, à ſon inſu, pour un des premiers Membres de ſon Collége (e). Pendant ſon ſéjour dans ces deux Univerſités, il s'appliqua extrémement à pouſſer ſes études [B]. Son mérite le fit connoître à Henri Comte de Huntington, qui le demanda pour l'accompagner dans le Nord du Royaume, dont il étoit Gouverneur. Andrews y convertit pluſieurs Non-Conformiſtes, & entre autres quelques Prêtres, qui embraſſérent la Religion Proteſtante (f). Il acquit auſſi la faveur de François Walſingham Secrétaire d'Etat de la Reine Elifabeth, & ce Grand-Homme ne voulut jamais lui permettre de prendre aucun Bénéfice de Campagne, de peur que malgré ſon grand ſavoir, il ne croupît dans l'obſcurité. Il le fit Profeſſeur des Controverſes à Cambridge, & lui aſſigna pour ſon entretien le revenu de la Maiſon Curiale d'Alton dans la Province de Hampt; & après la mort d'Andrews ce revenu retourna à ſa femme, ſans qu'elle s'y attendît (g). Par le crédit du même Seigneur, il fut fait Vicaire de S. Giles Cripplegate à Londres, peu après Prébendier réſident de S. Paul, & enſuite Prébendier de l'Egliſe Collégiale de Southwell (h). A la mort du Docteur Fulke, il fut élu Recteur du Collége de Pembroke, place plus honorable que lucrative, y aiant toujours plus dépenſé qu'il n'en retiroit (i). Il fut fait enſuite Chapelain Ordinaire de la Reine Elifabeth, ce qui étoit alors avantageux, le nombre en étant fixé à douze. Cette Princeſſe fut ſi ſatisfaite de ſes Sermons & de ſa conduite, qu'en 1597 elle le fit Prébendier de Weſtminſter, & en 1601 Doyen de la même Egliſe (k). Jaques I. ſucceſſeur d'Elifabeth, conçut bientôt une haute eſtime pour lui; l'admirant par deſſus tous les autres Théologiens, pour la ſolidité & l'étendue de ſon ſavoir. Ce Prince lui donna le 16 d'Octobre 1605 l'Evêché de Chicheſter, pour lequel il fut ſacré le 3 du mois ſuivant (l): il le fit auſſi ſon Aumônier, & ajouta peu après à ces Bénéfices la Cure de Cheyham dans la Province

(a) Fuller's Church-Hiſt. L. II. §. 20. & Abel redivivus, or Lives and Deaths of the modern Divines. London 1652. in-4. La Vie d'Andrews, qui ſe trouve dans ce Recueil, eſt de Mr. Isaak Jac, comme on le voit par la Preface de Mr. Fuller.

(b) Il paroît par ſon Epitaphe, qu'il mourut en 1626. dans ſa 72. année.

(c) *Abel redivivus*, ubi ſupra.

(d) Le même.

(e) Ibidem. Wood Hiſtor. & Antiq. Univerſ. Oxon. L. II. p. 115.

(f) Voy. *le Sermon ſur le Rebelle* d'Ely, joint à la 8. Edition des Sermons d'Andrews en 1631. p. 18.

(g) Ibidem.

(h) *Abel redivivus*, ubi ſupra.

(i) Ibidem.

(k) Ibidem, & Wood Faſti Oxon. Vol. I. col. 122. Edit. de 1721.

(l) Voy. La Neve Faſti Eccleſ. Anglic. p. 52.

[A] *Se diſtingua avec tant d'éclat, qu'on l'élut Membre de ce Collége.*] Thomas Dove, depuis Evêque de Peterborough, ſe trouvoit alors dans ce même Collége, & avoit gagné l'eſtime de la plupart des Membres. Quand Andrews eut été reçu Bachelier, & fut devenu éligible, il ſe trouva une place vacante: le Recteur & les Membres jugérent à propos de mettre ces deux jeunes-gens à l'épreuve, en leur faiſant faire quelques Exercices de l'Ecole, après leſquels Andrews fut préféré & élu Membre. On conçut pourtant une ſi haute idée de Dove, que pour ne pas le perdre, on lui accorda certains avantages, ſous le titre d'*Aſſocié*, *tanquam Socius* (1).

(1) *Abel redivivus*. ubi ſupra.

[B] *Il s'appliqua extrémement à pouſſer ſes études.*] Il profitoit, même des tems de vacances, pour s'occuper de choſes utiles. Il avoit coutume, lorſqu'il eut paſſé trois ans à l'Univerſité, de faire tous les ans un tour à Londres pour voir ſes parens, ce qu'il faiſoit ordinairement une quinzaine avant Pâques; & comme ſon ſéjour étoit de quatre ſemaines, il donnoit avis d'avance de ſa venue à ſon père, qui avoit ſoin d'avoir quelqu'un qui pût lui apprendre quelque Langue ou quelque Art qu'il ignoroit; enſorte que dans très peu d'années il acquit la connoiſſance des principes de tous les Arts & de toutes les Sciences, & celle de la plupart des Langues modernes. Ce qui mérite encore d'être remarqué, c'eſt qu'il faiſoit toujours le voyage de Cambridge à Londres à pied, juſqu'à ce qu'il fut reçu Bachelier en Théologie; & alors même il diſoit qu'il n'alloit à cheval, que pour éviter le reproche d'avarice. Il n'aima jamais le jeu & les autres amuſemens de cet ordre: ſon plaiſir étoit de ſe promener, ou ſeul, ou avec quelque Ami choiſi, avec lequel il pût s'entretenir utilement & agréablement: & il diſoit ſouvent, qu'il ne goûtoit pas de plus grand plaiſir, que d'examiner les herbes, les plantes, les arbres, les beſtiaux, la terre, les eaux & le Ciel, d'en conſidérer la nature, l'arrangement, les qualités, les vertus & les uſages. Après qu'il eut été quelque tems Maître-ès-Arts, il s'attacha à la Théologie, & il y fit des progrès ſi extraordinaires, qu'il s'acquit bientôt une très grande réputation; tellement que lorſqu'on l'eut choiſi pour Catéchiſte du Collége, & qu'en cette qualité il expliquoit le Décalogue, tous les Samedis, & les Dimanches après-midi à trois heures, un grand nom-

vince de Surrey, qu'il poſſédoit en *Commende* (*m*). Du Siège de Chicheſter il paſſa à celui d'Ely le 22 de Septembre 1609 (*n*), & fut fait Conſeiller Privé, d'abord d'Angleterre, & enſuite d'Ecoſſe, lorſqu'il accompagna le Roi dans ce dernier Royaume (*o*). Le 18 de Février 1618, il fut promu à l'Evêché de Winchester (*p*), & fait Doyen de la Chapelle du Roi. Il parvint à ces Dignités d'une manière très honorable pour lui [*C*]. Son habileté à manier les Controverſes contre l'Egliſe Romaine, le rendit cher au Roi Jaques. Ce Monarque aiant, dans ſa *Défenſe des Droits des Rois* (*q*), établi & défendu l'autorité des Princes Chrétiens ſur les Perſonnes & dans les Cauſes Eccléſiaſtiques, le Cardinal Bellarmin, ſous le nom de *Matthieu Tortus*, l'attaqua avec beaucoup d'aigreur & de violence. Le Roi aiant dédaigné de répondre, notre Evêque ſe chargea de le faire, & s'en acquitta avec beaucoup d'eſprit & de jugement [*D*]. On trouve dans la Vie du fameux Poëte Waller, une circonſtance aſſez

(*m*) *Abrégé citato, ubi ſupra.*

(*n*) La Neve p. 70.

(*o*) *Abrégé citato.*

(*p*) La Neve p. 187.

(*q*) Imprimée dans ſes Oeuvres p. 427.

bre de perſonnes des autres Colléges, & même de la Campagne, ſe rendoient régulièrement dans la Chapelle du Collége, comme à une Leçon publique de Théologie. Il étoit auſſi très verſé dans les matières de Conſcience, ſur leſquelles on le conſultoit ſouvent (2).

(2) Ibidem.

[*C*] *Il parvint à ces Dignités d'une manière très honorable pour lui.*] Quelque nombreuſes & importantes qu'elles fuſſent, il ne travailla jamais à ſe les procurer; il en fut revêtu ſans la moindre ſollicitation de ſa part. Il étoit même ſi exempt d'ambition & d'avarice, que les Evêchés de Saliſbury & d'Ely lui aiant été offerts diverſes fois à des conditions préjudiciables à ces Egliſes, il les refuſa (3); & il eſt très remarquable, que pendant qu'il fut Aumônier, Doyen de la Chapelle, & Conſeiller Privé des Rois Jaques I. & Charles I. il ſe mêla très peu d'affaires politiques, parce qu'il les regardoit comme étrangères à ſa profeſſion: mais dès qu'il s'agiſſoit d'affaires qui intéreſſoient l'Egliſe, & les devoirs de ſon état, il ne s'épargnoit point (4).

(3) Ibidem, & le *Sermon funèbre* p. 11.

(4) *Funeral Sermon* p. 19.

[*D*] *S'en acquitta avec beaucoup d'eſprit & de jugement.*] Son Ouvrage eſt intitulé, *Tortura Torti: Sive ad Matthæi Torti Librum Reſponſio, qui nuper editus contra Apologiam ſereniſſimi potentiſſimique Principis Jacobi, Dei gratia, Magnæ Britannniæ, Franciæ & Hiberniæ Regis, pro juramento Fidelitatis.* Imprimé à Londres par Roger Barker, Imprimeur du Roi, 1609. in-4. pp. 502. Il dédie ce Roi par l'Auteur, qui étoit dans ce tems-là Evêque de Chicheſter *. Cafaubon, dans ſa Lettre au Jéſuite Fronton du Duc, nomme cet Ouvrage, *exactè & travaillé: Exactiſſimæ fidei & diligentiæ ſcriptum.* Le Docteur Wake, Archevêque de Cantorberi, dans ſon *Appel à tous les vrais Membres de l'Egliſe Anglicane au ſujet de la Suprematie du Roi* (5), obſerve que ce que notre Auteur établit & défend avec une grande force, tant par la Raiſon, que par des preuves de la plus pure Antiquité, ... c'eſt, dit-il, „ que les Rois ont le droit de convoquer les Synodes, & d'en confirmer les déciſions; & de faire tout ce „ que les Empereurs ont toujours ſoigneuſement fait, & „ que les Evêques de ces tems-là ont reconnu de bon „ cœur qu'ils avoient droit de faire. " *Ut conſiſtat adhuc potejtas ſua Regibus, quâ & Synodos convocare & confirmare poſſent; & obire religua omnia, quæ & olim qui Imperatores diligentes obierunt, & qui tum Reges Chriſtiani obeunt* (6). Et 1. Que les Princes Chrétiens aient ſeuls le droit de convoquer des Synodes, c'eſt ce que notre Evêque prouve par l'Hiſtoire des Conciles Généraux aſſemblés de leur tems (7), & par l'exemple de ceux qui ſe ſont tenus dans la ſuite ſous l'Empereur Charles (8). 2. Qu'après les avoir aſſemblés, ils ont le droit d'examiner, de revoir, d'approuver, de caſſer leurs déciſions; c'eſt ce qu'il met auſſi dans un plein jour (9). „ Vous ſavez, dit-il à Torti, ſur quel ton Conſtantin écrivit au Concile de Tyr: *Vous tous qui avez tenu le Concile de Tyr, rendez-vous auprès de moi ſans délai, pour y faire voir en* „ *ma preſence la juſtice du Jugement que vous avez rendu; auprez de moi, dit-il, à qui vous ne ſauriez refuſer la qualité de Juſticie Serviteur de Dieu* (11)." (Seis quid ad Synodum Epiſcoporum Tyri: *Cuncti quotquot Synodum Tyri compoſiſtis, ſine mora ad Pietatis noſtræ coſtra properetis, ac reſtipſi quam fineeré ac rectè judicaveritis, oſtendatis ſedque coram me, quem ſinceræ ejus Dei miniſtrum neque vos negabitis.*) 3. Notre Evêque ajoute, qu'ils s'aſſemblent & forment un Synode (12); & voici la concluſion qu'il en tire en faveur de l'Autorité Royale (13): „ Réuniſſez tout: Le Roi aſſemble un Synode; ce Synode „ n'entreprend rien dans l'avis du Prince; il ne fait „ faire à cette Aſſemblée; & celle-ci, en vertu de l'or„ dre du Souverain, fait ce pourquoi elle eſt convo„ quée." *Colligе ſum: Synodum ibi Rex congregat; illa ſine Regia autoritâ nihil præſumit: Rex illorum poteſtati rem committit: illi ſecundum principalia præcepta quæ hoc illorum tribununt poteſtati, faciunt quod factо opus eſt.* Cette manière de raiſonner de notre Evêque eſt parfaitement conforme aux principes qu'il défendit dans une autre occaſion importante (14). Le Roi Jaques étant mécontent des Miniſtres Presbytériens d'Ecoſſe, qui avoient tenu une Aſſemblée générale à Aberdeen, contre ſes ordres, manda quelques-uns des principaux à Londres, pour y répondre devant lui ſur de certaines choſes, à l'égard deſquelles il croyoit avoir ſujet de ſe plaindre d'eux. Il leur remit trois Queſtions concernant ſon Autorité dans les affaires Eccléſiaſtiques, ſouhaitant que chacun d'eux y répondit. La ſeconde de ces Queſtions étoit (15): *S'ils ne reconnoiſſent pas que le Roi, en vertu de ſes Prérogatives Royales, comme Roi Chretien, avoit pleinement le legitime droit d'aſſembler, de proroger, de diſſoudre, ſur de juſtes & neceſſaires raiſons à lui connues, les Aſſemblées Eccleſiaſtiques, dans toute l'étendue de ſes Etats?* Pendant que cette affaire fut ſur le tapis, le Roi fit parler devant lui à de certains jours réglés, quatre Evêques Anglois, & ordonna aux Miniſtres d'Ecoſſe d'aſſiſter à leurs Sermons. Andrews, alors Evêque de Chicheſter, ſe trouva le troiſième de tour, & le Roi lui donna pour ſujet, de prouver le droit des Princes par rapport à la Convocation des Synodes & des Conciles. Nous donnerons ici l'Extrait de quelques endroits de ce Sermon, pour que le Lecteur puiſſe ſe faire une idée du tour d'eſprit & de la méthode de notre Evêque. Il établit ces deux Propoſitions (16): 1. Que lorſque les Princes convoquent le Clergé, il eſt obligé de s'aſſembler. 2. Qu'il n'eſt pas en droit de s'aſſembler de ſa propre autorité, ſi les Princes ne le convoquent. Au-deſſous trouve ces Propoſitions, 1. Par la Loi de Dieu (17), confirmée par celle de la Nature & par les Loix de tous les Peuples (18). 2. Par des Exemples avant Jéſus-Chriſt & dans l'Egliſe Judaïque, depuis le tems de Moïſe juſqu'à celui des Maccabées (19); & après Jéſus-Chriſt, depuis Conſtantin juſques au-delà du dixième Siècle, par les Conciles Généraux & par les Conciles Nationaux & Provinciaux aſſemblés tous les Empereurs & tous les Rois pendant pluſieurs Siècles (20). Tel eſt en général le Plan du Sermon, dont nous allons extraire quelques paſſages. I. En prenant des Loix des Nations, il fait cette Remarque (21): „ La Loi établie fut cet article parmi les Nations (tant avant la Loi écrite, que pendant que la Loi „ écrite étoit encore inconnue) ſeroit aiſée à démontrer, „ ſi le tems le permettoit, tant par les Réglemens généralement reçus pour la convocation des aſſemblées, que par leur oppoſition conſtante à toutes les Aſſemblées faites d'une autre manière. Les Loix Païennes déclaroient illégitimes toutes celles qui ſe tenoient ſans les ordres de l'Autorité Souveraine; quoiqu'elles fuſſent *sub ſpecie boni*, ſous la bonne proteſtation de Religion, *ſub prætextu Religionis*, diſent les Loix Romaines. Les Empereurs Chrétiens n'ont jamais affoibli ce droit; au contraire, ils lui ont donné plus de force & d'étendue." II. En concluant ce qu'il a dit de l'Etat de l'Egliſe Judaïque, il s'exprime de la manière ſuivante (22). C'eſt ainſi que nous voyons en quelles mains étoit cette Autorité depuis le tems de Moïſe juſqu'à celui des Maccabées. Que puis-je ajouter? Il n'y a pas eu parmi le Peuple de Dieu un ſeul Monarque religieux, qui ne ſe ſoit ſervi de ce droit; pas un des Prophètes de Dieu, qui y ait fait la moindre oppoſition . . . . Que dirons-nous donc? Etoient-ils tous méchans? Et devons-nous les condamner tous? Non enfin, ou nous devons prendre le parti de les condamner tous les uns après les autres; les Rois, comme des Uſurpateurs de droits qui ne leur appartenoient point; & les Prophètes, comme leurs fauteurs dans cette injuſte entrepriſe: ou il faut avouer, que ni n'ont rien fait qu'ils ne fuſſent en droit de faire, & qu'ils n'ont point paſſé les bornes de leur Autorité légitime; & c'eſt-là à quoi il en faut venir, puiſque c'eſt la vérité." III. Traitant des Conciles Généraux, voici comment il parle de celui de Nicée (23). „ Il ſe trouva à Nicée trois-cens & dix-„ huit Evêques, *totius Orbis lumina*, comme Victorinus „ les nomme, les flambeaux de tout le Monde, diſtin„ gués par leur ſainteté, leur doctrine, leur vertu, & „ leur confiance, ſi jamais il y en eut dans le Chriſtianiſme, & qui avoient expoſé leur vie pour la cauſe de l'Evangile. Y en eut-il aucun qui refuſât de venir, quand Conſtantin les convoqua, comme n'étant pas légitimement convoqués? Ou quand ils furent aſſemblés, s'en trouva-t-il aucun, qui proteſtât contre ce qui ſe faiſoit, & qui ſoutint les droits prétendus de l'Egliſe, de former des Aſſemblées de ſa propre autorité? Pas un . . . . Certainement le Concile de Nicée, ſi admiré, ſi eſtimé par les Chrétiens, ne peut être juſtifié ni devant Dieu ni devant les hommes, ſi tous ceux qui le compoſoient ont conſpiré ſi unanimement à trahir les intérêts de l'Egliſe, & à les voir anéantir, en gardant un coupable ſilence, & donnant ainſi un exemple pernicieux aux Siècles à venir par rapport à la convocation des Conciles . . . . Il n'y a pas d'homme de bon-ſens, qui ne ſente, que ſi c'étoit-là un droit particulier & reconnu de l'Egliſe, on auroit dû dans ce premier Concile faire renoncer Conſtantin, devenu Chrétien, à ſes droits prétendus, & l'engager à ne plus ſe mêler de ce qui concernoit les Aſſemblées Eccléſiaſtiques. IV. *Mais*, continue l'Evêque (24), *peut-être qu'il y a à cet égard quelque choſe de particulier aux Conciles Generaux, & qu'ils peuvent être convoqués de cette manière: mais les Conciles Nationaux & Provinciaux tels que les nôtres, ſont-ils de même nature, & aſſujettis aux mêmes* „ *Loix?*

(5) Voyez Wake's *Appeal* p. 58. &c & Spottiswood L. VII. p. 416.

(6) *Pry. Cathedrawood Hiſt.* p. 343.

(7) Voyez les *Sermons upon ſeveral occaſions* p. 103.

(8) *Sermons*, p. 104, 105.

(9) Ibid. p. 106.

(10) Ibid. p. 108.

(11) Ibid. p. 106.

(12) Ibid. p. 107.

(13) Ibid. p. 110, 111. &c.

(14) Ibid. p. 110, 111. &c.

fez curieuſe de la Vie d'Andrews, lorſqu'il étoit Evêque de Winchester [E]. Sa conduite, tant en particulier qu'en public, étoit pleine de grandeur & de nobleſſe; ſa dévotion exemplaire, ſa charité extraordinaire [F]; ſa probité & ſa fidélité dans toute ſa conduite, au deſſus de toute atteinte [G].

Il

Loix? Oui ſans doute..... J'ajoute même, ce qui mérite qu'on y faſſe réflexion, que dans le tems que les Empereurs étoient Ariens déclarés, les Evêques n'ont fait aucune difficulté de reconnoître le droit qu'ils avoient de convoquer les Conciles, de s'y rendre quand ils y étoient appellés, & de demander à ces Princes de les convoquer, ce qui leur étoit tantôt accordé, tantôt refuſé; & lorſqu'on le leur refuſoit, ils ſe tenoient en repos, & n'entreprirent jamais de s'aſſembler de leur chef. *Mais c'eſt bien être la une prérogative Impériale, attachée à la Dignité d'Empereur, dont les droits étoient peut-être plus étendus que ceux des Rois?* Nullement encore; puiſque, lorſque l'Empire tomba en décadence environ cinq-cens ans après Jéſus-Chriſt, & que l'Occident ſe trouva fourni à des Rois, ceux-ci conſervèrent & exercèrent cette même autorité. . . . Que ſi l'on objecte, *qu'il y a des Conciles* (Nationaux & Provinciaux) *qui ne ſont aucune mention comment & par quelle autorité ils ont été convoqués*; il faut ſavoir, que les Actes du premier Concile de Nicée, confirmés par l'Edit de Conſtantin, ordonnoient, ainſi que le firent dans la ſuite ceux du Concile de Chalcédoine, que chaque Province tiendroit ſes Synodes deux fois l'année. . . . . enforte que l'autorité de l'Empereur y intervenoit, ſinon expreſſément, du moins tacitement." V. Mais que dirons-nous des trois Siècles, qui ont précédé Conſtantin? Comment ſe convoquoient les Aſſemblées? . . . . . Comment? ſans doute de la même manière que les Iſraélites s'aſſembloient en Egypte, ſous la tyrannie de Pharaon. C'étoit une Egliſe ſans Concile, juſqu'au tems que Moïſe, ſuſcité de Dieu, devint leur Chef légitime. . . . Aucun Magiſtrat ne les aſſembloit en Egypte, & pourquoi? Parce qu'ils n'en avoient point. . . . Il eſt donc vrai, qu'avant Conſtantin les Chrétiens s'aſſembloient, quand ils l'oſoient, & obſervoient tel ordre qu'ils pouvoient. . . . . Mais quand Conſtantin prit la place de Moïſe, il fut en droit de faire ce que Moïſe avoit fait; & il le fit auſſi, ſans que jamais on lui ait dit: . . . . *Voyez comment nous avons fait juſqu'à préſent; nous voulons continuer de même, & ne nous aſſembler que comme ci-devant, ſelon notre bon-plaiſir*. . . . . Au contraire, ils s'adreſſèrent à lui, comme les Juifs à Moïſe, pour leurs Aſſemblées, & ils n'entreprirent point d'en tenir ſans en avoir obtenu ſon aveu. Voïez mes Lettres, qu'ils béniſſoient Dieu de tout leur cœur, de ce qu'ils voyoient le jour où ils pouvoient s'aſſembler au ſon de la trompette." *Pour conclurre donc cet Article, on ne doit pas confondre ces deux tems ou Etats de l'Egliſe; ils ſont très différens, & on doit les diſtinguer. Depuis la ſucceſſion de Magiſtrats ſe trouve interrompue, dois un tel cas de néceſſité l'Egliſe elle-même doit ſuppléer, parce que l'ordre établi de Dieu ceſſe. Mais dès qu'il donne de nouveau un Conſtantin, l'ordre de Dieu doit ſervir de regle, comme auparavant. . . . . En un mot, il n'y a perſonne qui puiſſe ſavoir que les Aſſemblées ſoient convoquées comme avant Conſtantin, qui ne ſoit obligé de reconnoître implicitement, que l'Egliſe eſt ſous la Croix, ainſi qu'elle l'étoit dans ce tems-là, ſans Moïſe, ſans Conſtantin.* Après avoir ainſi prouvé la thèſe, voici de quelle manière il en fait l'application. „ Vous vous ſouviendrez, s'il vous plaît (25), „ qu'il y avoit il n'y a pas longtems un Clergé tout oppoſé à celui d'aujourd'hui, qui n'auroit jamais reconnu „ qu'il eut beſoin de Réformation. Il ne vouloit rien „ faire, & ſelon la Loi, on ne pouvoit rien faire ſans „ lui. Il s'étoit emparé du pouvoir de convoquer des Conciles. Que faire? comment avoir des Aſſemblées? „ Comment? Le Prince avoit alors le pouvoir d'en convoquer, c'étoit un droit qui lui appartenoit: cette Théologie étoit très Orthodoxe alors; & quel ſcrupule de ce tems-là, qui ne puiſſe être cité là-deſſus? Mais la Théologie Orthodoxe alors ne l'eſt-elle donc plus? Le „ Roi n'a-t-il eu le droit de ſe mettre en poſſeſſion de ce „ pouvoir que pour un tems, juſqu'à ce qu'il y eût un „ autre Clergé; & doit-il à preſent en être dépouillé? „ Les Princes ont-ils donc alors uſurpé ce pouvoir, & „ en ſont-ils aujourd'hui des uſurpateurs? Non, non! „ Jugeons plus ſainement, ne tombons pas ainſi en contradiction, & ne prétendons pas que la vérité ceſſe d'être vérité, dès qu'elle ne peut plus ſervir à nos intérêts." Il finit ſon Sermon par ces paroles: *Il reſte donc, que puiſque Dieu a établi cet ordre par ſa Loi, & qu'il a toujours été ſuivi par ſon Peuple, nous l'obſervions auſſi; que nous diſions avec Dieu,* Erunt tibi, *Ce pouvoir appartient à Moïſe; & non comme Cœſ*, Non veniemus, *Nous ne viendrons point. Ni que ſemblables à Demetrius, nous nous aſſemblions de nous-mêmes, & prétendions l'emporter en criant,* Grande eſt la Diane des Ephéſiens! *Mais en reconnoiſſant que ce pouvoir vient de Dieu, nous devons y faire hommage & nous y ſoumettre. Que ceux à qui il eſt donné, en demeurent tranquilles poſſeſſeurs, & j'en ſerviront à la gloire de celui de qui ils le tiennent, & au bien de ceux pour leſquels il leur eſt donné.*

(25) Ibid. p. 113.

[E] *Une circonſtance aſſez curieuſe de la Vie d'Andrews, lorſqu'il étoit Evêque de Winchester.*] Dans le dernier Parlement tenu ſous Jaques I., Mr. Waller avoit été choiſi pour Député d'Agmondesham dans le Province de Buckingham. Ce Parlement fut diſſous, & le jour même qu'il le fut, Mr. Waller alla, ſoit par curioſité, ſoit par devoir, au dîner du Roi, où ſe trouvoient notre Evêque de Winchester, & le Docteur Neal Evêque de Durham, qui étoient debout auprès de la chaiſe du Roi. Il y eut dans la converſation que ces Prélats avoient avec le Roi, quelque choſe de très extraordinaire, à quoi Mr. Waller a ſouvent penſé depuis; nous le rapporterons dans les mêmes termes que cela ſe trouve dans ſa Vie (26). „ Le „ Roi demanda aux Evêques: *Mylords, ne pourſuit-je pas* „ *prendre l'argent de mes Sujets, lorſque j'en ai beſoin, ſans* „ *toutes ces formalités de Parlement?* L'Evêque de Durham répondit d'abord: *A Dieu ne plaiſe que vous ne le* „ *puiſſiez! vous êtes le ſouffle de nos narines.* Sur quoi le „ Roi ſe tournant, dit à l'Evêque de Winchester: *Et* „ *vous, Mylord, qu'en dites-vous? Sire*, répondit l'Evêque, *je ne m'entends pas aux affaires de Parlement.* Le Roi inſiſta & lui dit: *N'ajouterez pas la queſtion, Mylord, répondez-moi. En ce cas-là, Sire*, dit-il, *je croi* „ *qu'il vous eſt permis de prendre l'argent de mon Confrère* „ *Neal, puiſqu'il vous l'offre.* Mr. Waller rapporte, que cette réponſe plut à tous ceux qui étoient préſens, & que le Roi parut en tenir tout l'eſprit & la goûter; car un moment après, un Seigneur étant entré, le Roi lui cria: *Mylord, on dit que vous couchez avec Mylady*..... *Je* „ *vous demande pardon, Sire*, dit le Seigneur tout confus, *je me plais dans ſa compagnie, parce qu'elle a beaucoup d'eſprit. Pourquoi donc*, reprit le Roi, *ne couchez-* „ *vous pas auſſi avec Mylord de Winchester que voilà?*"

(26) A la tête de ſes Ouvrages p. 6. 7. Edit. de 1712.

[F] *Sa dévotion* (étoit) *exemplaire, & ſa charité extraordinaire.*] Sa piété paroiſſoit non ſeulement dans ſes dévotions particulières & ſecrettes, dans leſquelles ceux qui le ſervoient, remarquoient qu'il paſſoit tous les jours plusieurs heures; mais elle éclatoit auſſi en public, lorſqu'il aſſiſtoit avec ſa famille aux Prières dans la Chapelle, où il faiſoit paroître tant d'humilité, de dévotion & de reſpect, qu'il ne pouvoit qu'y exciter les autres par ſon exemple. Sa charité étoit grande, même avant qu'il fût parvenu aux grands Bénéfices. Pendant qu'il étoit encore dans un état médiocre & privé, il ſoulageoit les pauvres de ſa Paroiſſe, & aſſiſtoit les priſonniers, outre ſon aumône qu'il donnoit régulièrement le Dimanche dans ſa Paroiſſe de S. Giles Cripplegate. Sa charité augmenta avec ſa fortune, & il devint nombre de priſonniers, de pauvres honteux, détenus les uns pour de petites dettes, les autres pour les droits du Geolier. Ce qui mérite ſur-tout d'être remarqué par rapport à ſes charités, c'eſt qu'il défendoit rigoureuſement à ceux de ſes Domeſtiques qu'il chargeoit de les diſtribuer, de faire connoître qui ils en vouloient; leur donnant ordre, que la quittance qu'ils devoient produire pour leur décharge, le deux qu'ils ſecouroient, fût ſous le nom d'un Bienfaiteur inconnu. Il employoit auſſi annuellement des ſommes conſidérables à habiller les pauvres qui étoient nuds, à ſoulager les malheureux, à aſſiſter des familles dans le tems de la peſte; outre les charités qu'il faiſoit diſtribuer aux pauvres qui ſe trouvoient à ſa porte: tellement que ſes aumônes ſecrettes dans les ſix dernières années de ſa vie, alloient à plus de treize-cens livres ſterling, outre ſes charités publiques. Il laiſſa par ſon Teſtament quatre mille livres ſterling pour fonder une Rente perpétuelle de deux-cens livres par an en fonds de terre, qui devoit ſe diſtribuer tous les trois mois de la manière ſuivante: cinquante livres pour les Pauvres âgés: cinquante pour des Veuves, qui n'avoient été mariées qu'une fois: cinquante, pour mettre en apprentiſſage des Orphelins; & cinquante pour le ſoulagement des Pauvres priſonniers. Il légua auſſi deux-cens livres pour être diſtribuées d'abord après ſon décès, parmi les Servantes d'une bonne conduite, & qui auroient ſervi un Maitre ou une Maitreſſe pendant ſept ans; & une grande partie de ſon bien, après les Legs acquittés, & les frais de ſes funérailles payés, fut diſtribuée à ſes Domeſtiques (27). Son hoſpitalité égaloit ſa charité: depuis qu'il fut établi, juſqu'à la fin de ſa vie, il reçut toujours avec beaucoup de généroſité les perſonnes qui méritoient des égards, & particulièrement les Gens-de-Lettres & les Etrangers, ſa table étant toujours bien ſervie, & pourvue ſuffiſamment pour les y recevoir. Ses manières gênéreuſes & ouvertes, & l'agrément de ſa converſation, charmoient tous ceux qui venoient chez lui; & ils avouoient, qu'ils ne s'étoient jamais trouvés à aucune table, où ils euſſent eu plus de ſujet d'être contens à tous égards. Il fit une dépenſe extraordinaire pour recevoir toutes ſortes de perſonnes en Ecoſſe, lorſqu'il accompagna le Roi Jaques dans ce Royaume, & il dépenſa trois mille livres en trois jours de tems, quand le Roi vint lui rendre viſite à Farnham, Château appartenant à l'Evêché de Winchester (28).

(27) *Ainſi writes*, ubi ſupra & *Funeral Sermon* p. 20. 21.

(28) Ibid. p. 20.

[G] *Sa probité & ſa fidélité dans toute ſa conduite au-deſſus de toute atteinte.*] Irréprehenſible dans ſa conduite ordinaire, il ne l'étoit pas moins dans l'accompliſſement de ſes devoirs ſpirituels & temporels. Il avoit grand ſoin d'entretenir en bon état les Maiſons de ſes Bénéfices, particulièrement celle du Vicaire de S. Giles Cripplegate, celle de Prébendier & de Doyen de Weſtminſter, & de *Réſidentier* de S. Paul. Il dépenſa quatre-cens-vingt livres

(c) *Church-History* book II. p. 16.

(d) *Abel redivivo.* ubi supra.

(e) Fuller *Church-Hist.* ubi supra.

(f) *Epist. ad Pisc. Duresme.*

Il étoit extrêmement reconnoissant, & sa gratitude s'étendoit même jusqu'aux parens de ceux qui l'avoient obligé [*H*]. Ses manières étoient ouvertes, généreuses, affables, & modestes sans affectation [*I*]; & malgré les grandes Dignités auxquelles il fut élevé, il ne relâcha rien de son application à l'étude [*K*]. Il avoit une averſion particuliére pour trois fortes de péchés, l'Uſure, la Simonie, & le Sacrilége [*L*]. Le Docteur Fuller (e) remarque, que le Roi Jaques avoit tant d'égard & de vénération pour lui, qu'il s'abſtenoit en ſa préſence de l'enjouement & du badinage, auquel il ſe livroit dans d'autres temps. La réputation d'homme ſavant lui étoit généralement acquiſe. Il entendoit un grand nombre de Langues, du moins quinze (f); & il étoit fur-tout très habile dans les Langues Orientales (f). Caſaubon loue ſon *habileté dans tous les genres d'érudition* (g). Spanheim l'appelle *un Préſulat d'un jugement ſolide & d'un eſprit pénétrant* (x); & Voſſius, dans ſon Traité *de Vitiis Sermonis* (y), en

(g) *Epist. ad Pisc. Duresme.*

(x) *Antiſtitem & acerrimum Judaismi hujus Præſul.* Voy. Leigh. *Critica Sacra.* L. III. c. 3. London. 1661.

(y) L. III. c. 13. *Virtutes dictis ſuis.*

ſterling au Palais Epiſcopal de Chichefter, plus de deux mille quatre-cens-quarante à celui d'Ely, & deux mille à celui de Winchefter, outre une penſion annuelle de quatre-cens livres, dont il libéra ce Siége, à ſa propre charge. Pour ce qui étoit de ſes devoirs en qualité de Paſteur & d'Evêque, il les rempliſſoit avec tout l'exactitude poſſible. Il choiſiſſoit toujours des gens de mérite pour les Bénéfices qui étoient à ſa nomination; & dans cette vue il avoit ſoin de s'informer d'avance, qui étoient ceux qui promettoient le plus dans les Univerſités; ſes Chapelains étoient chargés de les lui faire connoître, & il les encouragoit de la manière la plus généreuſe. Il faiſoit venir ceux qui étoient diſtingués par leur favoir, & qui ſe trouvoient ſans emploi, quoiqu'ils n'euſſent aucune rélation avec lui, les recevoit chez lui, leur donnoit de l'emploi, fourniſſoit à leur dépenſe, & même aux frais de leur voyage; ce qu'il faiſoit pour n'avoir dans ſon Diocéſe & chez lui que des gens de mérite. Il ne ſe montra pas moins ſûcle & exact dans les affaires temporelles qui lui furent commiſes: il diſpoſa de diverſes fommes conſidérables, qu'on lui envoya pour les diſtribuer ainſi qu'il le jugeroit à propos, en faveur de pauvres Etudians & autres, & le fit toujours avec beaucoup de foin, & conformément à l'intention des donateurs. Son intégrité dans l'adminiſtration de ce qui lui étoit commis pour les autres conjointement avec lui-même, parut dans la manière dont il ſe conduiſit dans le gouvernement du Collége de Pembroke & de l'Egliſe de Weſtminſter. Quand il devint Principal de ce Collége, il le trouva endetté & n'aimant gueres peu de revenu; & par ſa bonne économie il laiſſa plus d'onze-cens livres ſterling en caiſſe: & pendant qu'il fut Doyen de Weſtminſter il ne contracta aucune dette, & laiſſa cette Egliſe ſans aucune charge. Il eut même ſi grand ſoin de l'Ecole, que les Ecoliers profitoient non ſeulement par le bon ordre qu'il y faiſoit régner, mais auſſi par les inſtructions qu'il leur donnoit lui-même. A quoi il faut ajouter, qu'en qualité de Doyen de Weſtminſter, de Principal du Collége de Pembroke, & d'Evêque d'Ely, il avoit le droit de nommer aux places de l'Ecole de Weſtminſter, pour paſſer de là aux deux Univerſités, outre la diſpoſition de pluſieurs places dans le Collége de Pembroke, & de quelques-unes dans ceux de S. Pierre & de Jeſus; & qu'il ſe conduiſoit toujours pour le choix des Sujets, avec toute l'équité & l'impartialité poſſible, n'aiant égard qu'au mérite, ſans déférer aux plus puiſſantes recommandations en faveur de Sujets incapables. Appellé fouvent pour aſſiſter à l'élection d'Ecoliers pour les Ecoles publiques de S. Paul, & d'autres, & remarquant que la faveur & l'intérêt l'emportoient en bien des occaſions ſur le mérite auprès de ceux qui avoient le droit de nommer, & qu'on négligeoit de bons Sujets pour en avancer d'autres, il remarquoit ceux qu'on avoit paſſés, & les envoyoit à l'Univerſité, où il en avoit ſoin. Enfin ſa probité a fourtout paru dans l'important Emploi d'Aumônier: il ne voulut jamais que ce qui lui en revenoit, ſe mêlât avec ſes revenus, mais il en diſpoſa avec ſoin; & quand il reſtoit quelque choſe après les charges ordinaires acquittées, il le diſtribuoit aux Pauvres, quoiqu'il eût pu ſe l'approprier ſans en rendre compte à perſonne, à Patente portant, qu'il n'étoit obligé à aucun compte (29).

(z) *Abel redivivo.* ubi supra.

[*H*] *Il étoit extrêmement reconnoiſſant, & ſa gratitude s'étendoit même juſqu'aux parens de ceux qui l'avoient obligé.*] Il donna pluſieurs preuves de cette vertu. Il confera au Docteur Ward, fils de ſon premier Maître, la Cure de Waltham dans la Province de Hanip; & témoigna toujours beaucoup de reſpect pour Mr. Mulcaſter ſon autre Maître, dans toutes les compagnies: il le plaçoit toujours à ſa table au haut bout: & après la mort, quoiqu'il n'eût que très peu de Tableaux chez lui, il fit mettre ſon Portrait au deſſus de la porte de ſon cabinet. Outre ces marques extérieures de reſpect, il l'aſſiſtoit ſecrettement d'une manière généreuſe, & il laiſſa à ſon fils un legs conſidérable. Il s'informa avec grand ſoin des parens du Docteur Watts, qui l'avoit envoyé au Collége de Pembroke, comme on l'a dit dans le corps de l'Article; & en aiant trouvé un, il l'avança dans ce Collége. Il n'oublia pas non plus ſon Patron, le Docteur Watts même; car il ordonna par ſon Teſtament, que les deux places que lui-même avoit fondées dans ce Collége, ſeroient remplies de Sujets pris du nombre des Ecoliers, dont les places étoient de la fondation du Docteur Watts, quand il s'en trouveroit qui ſeroient en état de les remplir. Outre les legs qu'il fit aux Paroiſſes de S. Giles Cripplegate, de S. Martin Ludgate, où il avoit demeuré, de S. André Holbourn, de S. Sauveur Southwark, d'All-Hallows Barking, où il étoit né, & autres, il donna au Collége de Pembroke mille livres pour fonder deux places de Membres dans ce Collége, & pour d'autres uſages exprimés dans ſon Teſtament; outre trois-cens volumes in-folio de ſa Bibliothéque, de ceux qui ne ſe trouvoient pas dans celle du Collége, & diverſes autres choſes de prix (30).

(30) Ibid & *Funeral Sermon* p. 20, 21.

[*I*] *Ses manières étoient ouvertes, généreuſes, affables & modeſtes ſans affectation.*] Sa politeſſe s'étendoit à tous ceux qui l'approchoient, tellement qu'il étoit admiré non ſeulement par les Savans & les autres perſonnes du Royaume, mais par les Etrangers les plus diſtingués, tels que Caſaubon, Cluvier, Voſſius, qui étoient en commerce de Lettres avec lui, Grotius, Pierre du Moulin, Barclay Auteur de l'*Argenis*, & pluſieurs autres, auquel il donna une penſion pour venir enſeigner les Langues Orientales; aiant toujours fort généreuſement encouragé ceux qui s'y appliquoient, & particuliérement Mr. Bedwell, qu'il fit Vicaire de Tottenham dans la Province de Middleſex. Sa modeſtie étoit ſi grande, que quoique tout le Monde Clérical admirât ſon profond ſavoir, il étoit ſi éloigné de ſe livrer à l'orgueil, qu'il ſe plaignoit ſouvent du peu qu'il ſavoit. Quand il fut promu à l'Evêché de Chichefter, il allégua ſon inſuffiſance pour cette charge, & fit mettre fur ſon Siége Epiſcopal ces paroles de S. Paul, *Qui eſt ſufficient pour ces choſes?* (31). Nous n'ajouterons qu'un ſeul trait encore de ſa modeſtie, & de ſa politeſſe en même tems. Quand ſes Chapelains avoient prêché devant lui dans ſa Chapelle, il leur demandoit quelquefois en particulier de voir leur papier, & les encourageoit dans les termes les plus gracieux.

(31) 2 Cor. II. 16.

[*K*] *Malgré les grandes Dignités auxquelles il fut élevé, il ne relâcha rien de ſon application à l'etude.*] Les jours même qu'il auroit pu prendre du relâche, il étudioit depuis ſon lever (après avoir fait ſes dévotions particuliéres) juſqu'au tems qu'on l'appelloit pour dîner, c'eſt-à dire à midi pour le plus tôt; & pendant ce tems-là il ne vouloit être interrompu de perſonne, ſous quelque prétexte que ce fût: il n'y avoit que les Prieres publiques, qui lui fiſſent interrompre ſes études. Auſſi n'aimoit-il pas les Gens-de-Lettres qui venoient pour lui parler le matin, & il douteit, diſoit-il, que ceux qui venoient pour lui parler avant midi, fuſſent véritablement Gens-de-Lettres. Après le dîner, il paſſoit avec plaiſir deux ou trois heures, ſoit à s'entretenir avec ceux qui avoient dîné avec lui, ou avec d'autres perſonnes, ſoit à expédier ſes affaires, ou celles qui regardoient la Juriſdiction Epiſcopale. Après cela il retournoit à l'étude, à laquelle il donnoit toute la ſoirée, quelquefois juſqu'à l'heure qu'il falloit ſe mettre au lit, à moins que quelque Ami ne l'engageât à venir ſouper chez lui, & alors il mangeoit très peu (32).

(32) *Abel redivivo.* ubi supra.

[*L*] *Il avoit une averſion particuliére pour trois ſortes de péchés, l'Uſure, la Simonie, & le Sacrilége.*] Il avoit un ſi grand éloignement pour le premier, que quand ſes Amis avoient beſoin d'argent, & qu'il étoit en état de leur en prêter, il le faiſoit ſans en retirer aucun interêt. Il déteſtoit à tel point la Simonie, qu'il refuſa pluſieurs fois d'admettre des perſonnes, qu'il ſoupçonnoit d'avoir obtenu leurs Bénéfices par ce moyen; aimant mieux être forcé juridiquement à les recevoir, que de le faire volontairement malgré ſes ſcrupules. A l'égard des Bénéfices qu'il avoit à donner, il le faiſoit généreuſement, ainſi que nous l'avons remarqué (33), n'aiant égard qu'au mérite, & comptant pour rien les ſollicitations; enſorte qu'on a dit de lui, comme de Robert Winchelſey Archevêque de Cantorbery, *Beneficia Eccleſiaſtica nunquam niſi dolis conſulit; precibus ac gratiâ Nobilium fractus & ambitioſæ ſuppe repulit:* „ Qu'il ne conféra jamais les Bénéfices Eccléſiaſtiques „ qu'à des gens ſavans, & qu'il refuſa toujours ceux qui y „ aſpiroient fondés ſur la faveur & les recommandations „ des Grands." Enfin il abhorroit le Sacrilége, juſqu'à refuſer les Evêchés de Salisbury & d'Ely, qui lui furent offerts à des conditions qui menoient à ce crime. Nous rapporterons à l'égard de celui de Salisbury une choſe très remarquable, qui arriva pluſieurs années après qu'il l'eut refuſé. Dans un Parlement tenu ſous le Roi Jaques, où il s'agiſſoit de paſſer un Acte par rapport au Château de Sherburne, l'Evêque Andrews & un autre Seigneur voterent contre l'Acte. On ne fut pas ſurpris que le dernier s'y oppoſât, mais l'oppoſition de l'Evêque parut extraordinaire, n'y aiant qu'une ſeule voix avec la ſienne; ce qui engagea une perſonne de conſidération à lui en demander la raiſon. Il répondit, qu'il n'y avoit pas lieu d'être étonné qu'il y fût contraire, puiſque s'il y avoit voulu conſentir pluſieurs années auparavant fous le régne de la Reine Eliſabeth, il auroit eu l'Evêché de Salisbury. La choſe aiant été rapportée au Prince, qui régna depuis ſous le nom de Charles I. & qui avoit été préſent quand l'Acte paſſa, il le blama de n'avoir point dit la raiſon qui l'empêchoit d'y donner ſon conſentement, & il l'aſſura que s'il

(33) Rem. (*G*). Voy. *Funeral Sermon* p. 21.

(a) *Fasti Oxon.* Vol. 1. col. 122.

en parle comme d'un homme *parfaitement savant*. On verra ci-dessous, quelle idée avoient de lui les gens les plus distingués d'Angleterre de son tems [*M*]. Pour nous s'approcher du nôtre, Mr. Wood le nomme (*z*) *le plus grand Théologien Anglois de son tems* ; & le Docteur Wake Archevêque de Cantorbéry, dans son *Appel aux trois Membres de l'Eglise d'Angleterre*, &c. (*aa*) la qualifie de *Savant & grand Prélat*, & ajoute, *qu'il n'y avoit pas d'homme de son tems, ni peut-être dans aucun tems de l'Eglise, mieux en état d'expliquer les sentimens du Clergé d'Angleterre, ni plus propre à les défendre.* Son style & son tour de composition avoient pourtant quelque chose de particulier, & quoique généralement admirés dans leur tems [*N*], ils ont été fort censurés par les meilleurs Critiques du nôtre. Nous trouvons même dans Fuller (*bb*), qu'un certain Auteur contemporain d'Andrews (*cc*) taxa ses Sermons d'être

(*z*) Impulsive à Londres en 1691. p. 60. 66. & 67.

(*bb*) *Ubi supra* §. 46.

(*cc*) Mr. Hanley *Lauderdium Auctoritatis.*

s'il avoit été instruit de l'affaire dans le tems, il auroit travaillé, avec la permission du Roi son père, à empêcher l'Acte de passer. Pour finir cet article, il alla plus loin encore, en refusant, lorsqu'il fut Evêque de Winchester, de renouveller certains Baux, parce qu'il croyoit en les renouvellant faire tort à ses Successeurs (34).

(34) *Abel redivivus.* ubi supra, & *Funeral Sermon* p. 10.

[*M*] *Quelle idée avoient de lui les gens les plus distingués d'Angleterre de son tems.*] Voici ce qu'on trouve dans le Sermon funèbre, prononcé par le Docteur Buckeridge Evêque d'Ely (35). „ Je parle à bien des égards fur ma „ propre experience. Je l'ai aimé & honoré au-delà de „ trente ans. Je l'aimois, je l'avoue, mais *judicio non obstat amor, qui ex judicio natus est* ; mon amitié n'a point „ été avengle, aiant fa source dans la connoissance que „ j'avois de son mérite. Que puis-je dire? finon qu'il étoit *vitâ innocentissimus, ingenio florentissimus, & propósito sanctissimus* ; pur dans ses mœurs, distingué par son esprit & son savoir, vertueux dans ses intentions ; que „ sa conduite fut toujours si bien réglée, que personne „ ne l'a repris, & qu'il n'y a eu personne qui ne l'ait plu„tôt loué, *quem nemo vituperet, nisi etiam laudet.* Que „ ceux qui ont dit la vérité, n'ont pu que dire du bien „ de lui ; & que ceux qui en ont voulu dire des fauſſetés, „ ont été confondus par ses mœurs & par ses actions, *ver„ ra necessè est benedicat ; falsa vita moresque superant.*" Guillaume Laud alors Evêque de Londres, & l'Evêque d'Ely dont je viens de parler, en font le portrait suivant, dans l'Epitre Dédicatoire de ses Sermons adreſſée au Roi Charles I. „ Celui dont nous vous préſentons les Ou„vrages, a été dès sa jeuneſſe un homme d'un mérite „ distingué ; un homme né, ſembloit-il, pour les Scien„ces & pour la Vertu, qui ont également brillé en lui „ à un tel point, qu'il eſt difficile de dire lequel l'em„portoit, ou la grandeur des lumières, ou l'attache„ment à la Vertu. Sa Vertu, qui eſt ce qu'il y a de plus „ eſtimable dans un homme, étoit comparable à celle „ qu'on voyoit briller autrefois dans les Evêques de la „ primitive Egliſe ; & eut-il vécu parmi les anciens Pè„res, elle auroit même paru avec éclat parmi ces hom„mes pieux. Son savoir étoit auſſi diſtingué que celui „ d'aucun Savant des Pays étrangers & du nôtre ; & à le „ conſidérer en général, nous, qui l'avons bien connu, „ pouvons dire qu'il n'y avoit aucune Science qui lui fût „ étrangére. Mais il étoit admirable fur-tout dans celle „ de ſa profeſſion. Plein de force quand il avoit à com„battre un adverſaire, comme l'a éprouvé Bellarmin, „ un des meilleurs Champions de l'Egliſe Romaine. Ex„act, précis & judicieux, autant que perſonne, quand „ il avoit à inſtruire, comme le ſavent ceux qui l'ont ſou„vent entendu prêcher, & comme le peuvent expéri„menter ceux qui liront ces Sermons qu'il a laiſſés. Et „ quelque plein que ſon eſprit fût de Sciences *réelles*, elles ne l'ont pas empêché d'acquérir encore l'intelligen„ce de la plupart des Langues anciennes & modernes ; „ tellement que ſon érudition avoit tous les ſecours que „ la connoiſſance des Langues peut procurer, & les Lan„gues qu'il ſavoit, avoient aſſez d'idées à exprimer ſon „ jugement dirigeant en même tems ſi bien ces deux for„tes de connoiſſances, qu'aucune ne s'écartoit du but „ auquel elles devoient ſervir, pour s'exercer ſur des ſu„jets inutiles & de pure curioſité. Enforte qu'on peut „ dire de lui, avec bien plus de raiſon qu'on ne l'a dit de „ Claude Druſus, *qu'il avoit autant & d'auſſi grandes qua„lités, qu'un homme en peut recevoir de la Nature, & en „ peut perfectionner par ſon application* (36).

(35) *Funeral Sermon* p. 10.

(36) Pater-cul. *Hist.* L. II.

[*N*] *Généralement admirés dans leur tems.*] L'Evêque d'Ely dans ſon Sermon funèbre, parlant de notre Evêque, dit (37), „ qu'il étoit, comme toute l'Angleterre le ſait, „ PRÉDICATEUR DISTINGUÉ, & très célèbre Ecri„vain. C'étoit un PREDICATEUR SI DISTINGUÉ, „ & un ſi profond Ecrivain, qu'on auroit de la peine à „ dire en quoi il excelloit le plus. Les coups qu'il portoit „ à ſes adverſaires, étoient ſemblables à une pierre entre „ les dents d'un chien ; quand ils entreprenoient de lui „ répondre, ils mordoient une pierre & ſe rompoient les „ dents : deſorte qu'il étoit vrai de dire de lui, que les „ réponſes étoient ſans replique, *responſa ejus ſine reſpon„ſionibus.* Aucun Ecrivain de l'Egliſe Romaine n'oſa ja„mais lui répondre, ſelon leur coutume de laiſſer ſans „ replique ce qu'ils ne ſont pas en état de réfuter." Il dit enſuite (38) : „ qu'il étoit diligent & laborieux Pre„dicateur, travaillant fur-tout ſes Sermons pour des cir„conſtances extraordinaires, avec un ſi grand ſoin, que „ j'oſe aſſurer qu'il y en a peu qu'il n'ait revus deux ou „ trois fois avant que de les prononcer. Il a fouvent ré„moigné le peu de cas qu'il faiſoit des Prédicateurs qui „ n'étudioient point l'Antiquité ; & il ne s'épargnoit pas „ lui-même, diſant, que dans le tems qu'il prêchoit deux „ fois par jour à S. Giles, *il parloit une fois.* Quand il „ commença à devenir infirme & que ſes incommodités ne „ lui permirent plus de prêcher, il n'alla plus que rare„ment à la Cour, non tant à cauſe de ſa foibleſſe, que „ parce qu'il ne pouvoit plus prêcher." Le même obſer-ve dans un autre endroit (39), qu'il étoit *Concionator & Scriptor patentiſſimus*, grand Prédicateur & grand Ecrivain. Dans l'Epître Dédicatoire de ſes Sermons, citée dans la Remarque précédente, les deux Evêques de Londres & d'Ely diſent au Roi, „ qu'il n'eſt pas néceſſaire „ qu'ils lui faſſent connoître ces Sermons, qu'ils ſont d'un „ caractére à faire connoître leur Auteur. Quand il mou„rut, *dixent-ils*, Votre Majeſté ne crut pas que ces Ser„mons duſſent mourir avec lui. Et quoiqu'ils ne puſ„ſent revivre accompagnés des agrémens qu'ils avoient „ dans ſa bouche, vous crutes cependant, qu'il valoit „ mieux qu'ils ſubſiſtaſſent ſur le papier, que de ne point „ ſubſiſter du tout. Sur quoi Votre Majeſté nous ordon„na d'examiner les Papiers, tant Sermons qu'autres Piè„ces, de ce ſavant & digne Prélat, & de faire impri„mer tout ce qui ſeroit achevé. Nous trouvames un nom„bre infini de Pièces ébauchées, mais ceux-ci étoient ter„chevés. Quand même ils ne l'auroient point été, nous „n'aurions pas entrepris d'y rien ajouter, de peur de les „défigurer par les traits d'une plume inférieure à la ſien„ne. Le prémier ſoin de Votre Majeſté a été, qu'ils fuſ„ſent mis ſous la preſſe, & que l'Ouvrage devînt public ; „ le ſecond a été pour l'Ouvrage même, qu'il parût di„gne de ſon Auteur, ce qui ne ſe pouvoit, s'il ne pa„roiſſoit dans le même état où il l'avoit laiſſé. C'eſt „ conformément à ces vues, que nous avons mis l'Ou„vrage au jour ; & nous nous en ſommes acquittés avec „ ſoin & fidélement, en publiant les Sermons, tels qu'ils „ ont été compoſés. Dans le tems qu'il les récita, ils „ eurent l'approbation générale de la Cour, & ils lui ac„quirent une grande réputation : à préſent qu'ils ſont „ imprimés, nous eſpérons qu'ils auront l'approbation „ générale de l'Egliſe, & qu'ils rendront ſon nom cher „ à ceux qui ne le connoiſſoient point." Ils obſervent enſuite : „ que ces Ouvrages venant d'un homme auſſi „ grave, auſſi ſavant & auſſi pieux, ils n'ont que deux „ choſes à faire en les publiant ; l'une, de faire connoî„tre au Public le prix du tréſor qu'on lui offre ; & la ſe„conde, d'apprendre à l'Egliſe la grandeur de la perte „ qu'elle a faite en perdant cet Evêque. L'Ouvrage eſt „ un Corps de Sermons, pour leſquels il étoit ne, & „ dans leſquels il excelloit . . . . Si ce n'eſt que nous „ ne voulons diminuer le prix des Ouvrages de perſonne „ par la comparaiſon, nous dirions que le Monde Chré„tien n'a guéres de Recueils de Sermons pareils à ce„lui que nous préſentons à l'Egliſe, ſous les auſpices „ de Votre Majeſté ; & que ſi une autre Nation les „ poſſédoit, elle n'en feroit pas moins d'eſtime que nous. Et ici nous ſupplions Votre Majeſté de nous permettre „ de dire, que ces Sermons reſſemblent en ceci à leur „ Auteur, qu'on y voit un mélange de ſageſſe & de piété. C'eſt un grand don, que de parler ſagement & é„loquemment en même tems ; mais quand on ne peut „ unir ces deux talens, le Prédicateur, ou qui que ce ſoit, „ doit, ſelon S. Auguſtin (40), dire ſagement, ce qu'il „ ne peut dire éloquemment. Et ſi S. Auguſtin jugeoit „ cela néceſſaire de ſon tems, à plus forte raiſon l'eſt-il „ du nôtre. Les gens de notre profeſſion doivent aujour„d'hui s'appliquer à prêcher, plutôt ſagement, qu'élo„quemment ; avec cette ſageſſe Chrétienne & religieuſe, „ qui fait maintenir la vérité & la paix en même tems : „ car comme c'eſt l'union de ces deux choſes qui fait le „ bonheur de toutes les Egliſes, c'eſt auſſi ce qui doit „ faire le bonheur de la nôtre. Mais comme ils ſe trou„ve bien des gens, qui aiment mieux que leurs paſſions „ ſoient nourries, que leurs ames édifiées, & qui appor„tent leur eſprit de Parti, même dans la maiſon de Dieu, „ *qui n'a point d'acception de perſonnes* (41) : il n'y a rien „ de plus efficace pour pacifier les uns, & pour calmer „ les autres, avec la bénédiction de Dieu, que des Ser„mons ſages, *Conciones ſapientes*, dans leſquels il peut „ régner autant de zéle & de dévotion que dans d'autres. „ La vraie ſageſſe, qui ne peut être telle ſi elle n'eſt „ Chrétienne, n'étoint pas le zéle ; elle ne ſait que le mo„dérer & le renfermer dans de juſtes bornes, comme „ quelques goutes d'eau tempérent le feu, & l'empêchent „ d'embraſer la maiſon." Dans l'Epître Dédicatoire de ſes Traités poſthumes (42), au même Roi Charles, les mêmes Evêques diſent, que le Volume de Sermons qu'ils avoient publié peu auparavant par ordre du Roi, eſt *compoſé avec toute l'exactitude & la beauté de génie imaginable.* „ Que ce Volume, *diſent-ils*, ſe répande avec ſuc„cès dans toute l'étendue des Etats de Votre Majeſté, pour

(37) P. 18.

(38) P. 21.

(39) P. 22.

(40) *De Doctr. Christ.* IV. c. 28.

(41) Acts X. 34.

(42) Imprimés chez *Felix Kyngston* 1629. in-4.

d'être *trop affectés, & trop chargés de jeux de mots.* Homme ne put pourtant échapper à la calomnie. après sa mort, quoiqu'il eût fait paroître, ainsi que nous l'avons fait voir, une générosité sans bornes, & qu'il eût laissé la meilleure partie de son bien pour des usages de charité. Mr. Prynne (*ee*) l'accuse assis d'avoir eu dans sa Chapelle des Cérémonies superstitieuses & Papistes, & des Ornemens du même genre. Mais Fuller assure (*ff*), que Ministre, Doyen, ou Evêque, il ne fit aucune innovation, ni n'introduisit dans sa Paroisse, dans son Collége, ou dans son Eveché, aucune nouvelle Cérémonie. Il mourut dans le Palais de Winchester à Southwark (*gg*), le 25 de Septembre (*hh*) 1626, & fut inhumé à S. Sauveur de Southwark (*ii*): il étoit alors dans sa soixante-onzième année (*kk*). Le Docteur Jean Buckeridge, Evêque d'Ely, prononça le Sermon funebre l'onzième de Novembre (*ll*). Les Exécuteurs de son Testament lui érigèrent un Tombeau de marbre & d'albâtre, sur lequel on grava son Epitaphe en Latin [*O*]. Milton, qui n'avoit alors que dix-sept ans, fit une très belle Elegie dans la même Langue, sur la mort (*mm*). Andrews eut part à la Version du Pentateuque, & à celle des Livres Historiques, depuis Josué jusqu'au prémier Livre des Chroniques exclusivement (*nn*). Nous parlerons de ses autres Ouvrages ci-dessous [*P*].

Avec toutes ces excellentes qualités, ce Grand-Fuller nous apprend (*dd*) qu'on l'accusa d'avarice, & Wood *ubi supra* le 20. (*ii*) *Abrege divoie.* & La Neve *ubi supra.* (*kk*) *Abrege divoie.* (*ll*) La Neve *ubi sup.* (*mm*) Voy. *Elog.* L. I. Eleg. 3. (*nn*) Fuller *Church-Hist.* B. X. & Collier *Eccl. Hist.* Vol. II. p. 691.

(*dd*) *Church-History* book II. §. 47.

(*ee*) *Canterbury's Doom* p. 111. *ap.* Fuller *ubi sup.* §. 48.

(*ff*) *Ubi supra.*

(*gg*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. I. col. 122.

(*hh*) *Abbrevidivo.* & La Neve p. 127, dit cal le 21,

" pour l'instruction & la consolation de vos Sujets ; la " Langue dans laquelle il est écrit, ne permettoit point " qu'il se répande parmi les Nations étrangères." *Conciones quidem, quas ille faciebat simplici eloquentia perpolitâ, volumen satis amplum, eodem ipso fato, quo interciderunt in lucem dedimus. Faxsit illud pede, Imperii tui Spatia peragret ; doceat simul & consoletur. Sed ejus limites ne egrediatur, lingua, quâ usus est, vernacula obstat.* Cependant, quelque applaudies qu'aient été ces Sermons en leur tems, le goût est-il bon changé aujourd'hui, que, malgré tout le favoir, l'esprit & le bon-sens qui y régnent en général, l'affectation du style & de la compolition empêche qu'on ne les lise à présent. Mr. Oldmixon, dans la Dédicace de la *Logique* & de la *Rhetorique* (43), porte ce jugement-ci de notre Evêque : „ Que de grands genies qui „ se sont écartés, faute d'avoir pensé juste sur les Sujets, „ qu'ils étoient sans cela parfaitement en état de bien traiter, & même avec grace ; & faute d'avoir considéré, „ qu'il n'y a que le vrai qui puisse rendre toutes les productions de l'esprit agréables & utiles ; & que le faux, „ brillant dans les penées choque l'esprit, comme la „ lueur des éclairs blesse la vue & éblouit ! C'eſt ainſi que l'Evêque Andrews & les plus célébres Ecrivains qui vivoient au commencement du Siècle paſſé, avoient „ réduit la Prédication en pointes, & l'Eloquence de la „ Chaire en plaiſanteries de Théatre." Et dans un autre endroit (44) il en parle en ces termes : „ Ce grand Prélat, qui remplit ſi dignement la Chaire de Sorbonne, „ vous fera prier par pointes ; dans ſes Viſites, il inſtruiſoit ſes Paroiſſiens par des Sermons qui n'étoient que pointes ; & cependant la Cour même étoit ſi éblouïe de ſon clinquant, qu'on le nommoit le meilleur Prédicateur de ſon tems."

(43) *Art of Logick and Rhetorick*, Ded. p. 6.

(44) Idem p. 20.

[*O*] *Son Epitaphe en Latin.*] Elle fut faite par un homme qui avoit été autrefois ſon Chapelain domeſtique, & qui lui ſuccéda dans quelques-uns des poſtes qu'il avoit occupés. L'Auteur de la Vie, dans l'*Athenæ Oxonienſes* de Fuller, la nomme *une excellente & expreſſive Epitaphe* ; & Fuller (45) dit, *qu'elle eſt auſſi belle que vraie.* La voici. *Lector, ſi Chriſtianus es, ſiſte ; mora pretium erit, non ingere te, qui vir hic ſtruat. Etſidem terum Catholicæ Eccleſiæ Membrum, ſub eadem felicis Reſurrectionis ſpe eundem D. Jeſu præſtolans Epiphaniam, jacentiſſimis Actibus,* LANCELOTUS ANDREWES, *Londini ortus, educatus Cantabrigiæ, Aulæ Pembrochi Alumnorum, Socierum, Præfectorum unus, Eccleſiæ Wintoniæ ſecundus. Elingtonum, Archum, Scriptorium, Humanorum, Divinorum omnium infimus Thoſaurus, ſtupendum Oraculum ; Orthodoxæ Chriſti Eccleſiæ dictis, ſcriptis, precibus, exempla incomparabile propugnaculum : Regiæ Elizabethæ à ſacris, D. Pauli Londini, Reſidentiæ, D. Petri Weſtmonaſt. Decanus, Epiſcopus Ciceſtrienſis, Wintonienſis, Regique Jacobo tum ab Eleemoſynis, tum ab utriuſque Regis Conſiliis ; Decanus denique Sacelli regii. Idem ex indefeſſâ operâ in Studiis, ſummâ ſapientiâ in rebus, affabili pietate in Deum præſtiti non tantum in egenos, rarâ admiratione in ſuos, ſpectatâ probitate in omnes, æternum admirandus. Annorum pariter & publicæ famæ ſatur, ſed bonorum paſſim omnium eum luctu denatus, exlros hinc migravit ad aureolum ereiſtem, Anno Regni Caroli I. Angliæ ſuæ* LXXI. *Chriſti* MDCXXVI. *Tantum eſt, Lector, quod te marentes poſſeri nunc volebant, atque ut ex voto tuo valeas, dicto ſit Deo gloria.* „ Lecteur, ſi tu es Chrétien, „ arrête, la choſe en vaut la peine, pour apprendre quel „ eſt celui qui repoſe ici. C'eſt le très pieux Prélat LANCELOT ANDREWS, Membre de la même Egliſe Catholique que toi, ainſi la même eſpérance d'une bienheureuſe Réſurrection, & l'attente de la même apparition du Seigneur Jéſus : Né à Londres, élevé à Cambridge, Ecolier, Membre & Principal du Collége de Pembroke, & ne le cédant à aucun : Tréſor inépuiſable de Langues, d'Arts & de Sciences ; Oracle admirable de toutes les Connoiſſances Humaines & Divines ; Défenſeur incomparable de l'Egliſe Orthodoxe de Chriſt, par ſes diſcours, ſes écrits, ſes prières & ſon exemple. Il fut Chapelain de la Reine Elifabeth, Réſidentier de S. Paul de Londres, Doyen de S. Pierre de Weſtminſter, Evêque de Chicheſter, d'Ely & de Winchcſter, Aumônier du Roi Jaques, ſon Conſeiller pour les deux Royaumes, & Doyen de la Chapelle Royale. Son application infatigable à l'Etude, la profonde Intelligence dans les Affaires, la conſtante piété envers Dieu ; ſa libérale charité envers les Pauvres, ſon affabilité envers ceux qui l'approchoient, & ſon invariable probité envers tous, rendront ſon nom vénérable, & l'objet de l'admiration à jamais. Raſſaſié enfin de jours & de gloire, ſans avoir été marié, il a fini ſa courſe, au grand regret des gens de bien, & a quitté la terre pour entrer dans le ſéjour de l'immortalité, la ſeconde année du Roi Charles, la ſoixante-onzième de ſon âge, de Jéſus-Chriſt la MDCXXVI &c.

[*P*] *Nous parlerons de ſes autres Ouvrages ci-deſſous.*] Dans le Volume de ſes Sermons, il y en a dix-ſept ſur la Nativité de J. C. prononcés à Noel ; huit ſur la Repentance & le Jeûne, pour le Mécredi des Cendres ; ſix pour le Carême ; trois ſur la Paſſion, pour le Vendredi Saint ; dix-huit ſur la Réſurrection, pour la Fête de Pâques ; quinze ſur l'envoi du S. Eſprit, pour le jour de la Pentecôte ; huit pour le cinquième d'Août ; dix pour le cinquième de Novembre ; & onze prononcés en différentes occaſions. C'eſt un Volume in-folio, imprimé à Londres en 1628. Il y a auſſi de lui, *Manuel de Devotions particulières & de Méditations pour tous les jours de la ſemaine* ; & un *Manuel de Directions pour la Viſite des malades.* Ces Ouvrages ſont en Anglois. *Reſponſio ad Apologiam Cardinalis Bellarmini, quam nuper edidit contra Præfationem monitorium ſereniſſimi ac potentiſſimi Principis Jacobi &c. ambitus Chriſtianis Monarchis, Principibus atque Ordinibus injectjam.* Londres chez Robert Barker, Imprimeur du Roi, 1610, in-4. & dédié au Roi Jaques. *Tortura Torti*, dont on a parlé ci-deſſus dans la Remarque [*D*]. *Concio ad Clerum pro gradu Doctoris &c.* „ Sermon au Clergé, „ pour prendre le degré de Docteur en Théologie, ſur „ Proverb. XX. 25. " *Concio ad Clerum in Synodo Provinciali Cantuarienſis Provinciæ ad D. Pauli &c.* „ Sermon „ prêché devant le Clergé dans le Synode Provincial de „ la Province de Cantorbéri, dans l'Egliſe de S. Paul, „ ſur Act. XX. 28." le 20 de Février 1593. *Concio Latinè habita coram Regia Majeſtate, quinto Auguſti* MDCVI *in Aula Greenvici, qua tempore ſenserat in Anglium Regem noſtrum inviſurus, ſereniſſimus potentiſſimusque Princeps, Chriſtianus quartus, Daniæ & Norvegiæ Rex.* „ Sermon „ mon prêché en Latin devant le Roi, le 5 d'Août 1606, „ dans le Palais de Greenwich, lorſque le Séréniſſime & „ très puiſſant Prince Chrétien IV, Roi de Danemarc & „ de Norvége, vint en Angleterre pour rendre viſite à notre Roi ; ſur le Pſeaume CXLIV. 10. *Concio Latinè habita coram Regia Majeſtate, decimo tertio Aprilis* MDCXIII, *in Aula Greenvici, qua tempore Serenissimâ ſua Conjuge, diſcejturus jam erat genet Regis, ſereniſſimus potentiſſimuſque Princeps Friderieus Comes Palatinus ad Rhenum.* „ Sermon Latin prêché devant le Roi le 13 „ d'Avril 1613 dans le Palais de Greenwich, au départ du Séréniſſime & très puiſſant Prince Frédéric Comte „ Palatin du Rhin, gendre du Roi, & de la Princeſſe „ ſon épouſe," ſur Exode LXII. 5. *Queſtionis, nunquid per jus divinum Magiſtratui licerat à reo juſtjurandum exigere ? Et id, quatenus ac quotiens ? Theologica Determinatio, habita in publicâ Scholâ Theologicâ Cantabrigiæ mense Julia Anni* 1591. „ Détermination Théologique ſur la „ queſtion, Si la Loi de Dieu permet au Magiſtrat d'exiger un Serment des Coupables ; & quand & juſqu'où cela eſt permis ? propoſée dans l'Ecole publique de „ Théologie à Cambridge au mois de Juillet 1591." *De Juris Theologicæ Determinatio, habita in publicâ Scholâ Theologicâ Cantabrigiæ.* „ Détermination Théologique ſur l'Ufure, propoſée dans l'Ecole publique de Théologie à „ Cambridge." Il ſe déclare abſolument contre toute Ufure, *Ujuras legitimas eſſe illicitas. De Decimis, Theologica Determinatio, habita &c.* „ Détermination Théologique ſur les Décimes." Il ſoutient abſolument que les Décimes ne doivent point être abolies, *Decimæ non ſunt abrogandæ. Reſponſiones ad Petri Molinæi Epiſtolas tres, una cum Molinæi Epiſtolis.* „ Réponſe à trois Lettres de „ Pierre du Moulin, avec les Lettres de Du Moulin même. " STRICTURÆ ; *ou courte Réponſe au* XVIII. *Chapitre du prémier Livre de la Replique du Cardinal du Perron, en François, à la Reponſe du Roi Jaques, en Latin, par Casaubon. Et Reponſe au* XX. *Chapitre du cinquiéme Livre du même. Diſcours prononcé dans la Chambre Etoilée, contre les deux Opinions Judaïques de Mr. Traſſe.* Les deux Opinions étoient, 1. „ Que les Chrétiens doivent s'abſtenir de tous les mets défendus aux Juifs dans le Lévitique. 2. Qu'ils ſont obligés d'obſerver le Sabbath „ des Juifs." *Diſcours prononcé dans la Chambre Etoilée, ſur*

fur les Vieux, dans l'affaire de la Comteſſe de Shrewsbury. Cette Dame fut convaincue de deſobéiſſance, parce qu'elle refuſoit de répondre, quoiqu'elle eût promis auparavant de le faire, alléguant qu'elle avoit fait un Vœu ſolennel qui l'en empêchoit. Le but du Diſcours de l'Evêque eſt de faire voir que de tels Vœux ſont illégitimes, & par conſéquent, que celui de la Comteſſe ne la lioit point. Ces Pièces furent imprimées à Londres chez Félix Kyngſton, 1629. in-4. & dédiées à Charles I. par Guillaume Laud Evêque de Londres, & Jean Buckeridge Evêque d'Ely. *Expoſition de la Loi Morale, ou Leçons ſur le Décalogue, auxquelles on a joint dix-neuf Sermons ſur la Prière en général, & ſur l'Oraiſon Dominicale en particulier* : publié par Jean Jackſon, & dédié au Parlement, Londres 1642. in-folio. *Ἀναστασιανὴ* SACRA, *ou Recueil de Leçons poſthumes, faites dans les Egliſes de S. Paul & de S. Giles.* Londres 1657. in-folio.

ANDRISCUS, homme de la plus baſſe naiſſance [*A*], qui ſe donnant pour fils de Perſée dernier Roi de Macédoine, prit le nom de Philippe, ce qui l'a fait appeller *le faux Philippe.* La fable qu'il avoit compoſée pour en impoſer au Public, étoit ſi vraiſemblable [*B*], qu'il avoit grand ſujet d'eſpérer de réuſſir heureuſement dans le deſſein qu'il avoit de ſe faire Roi de Macédoine, d'autant plus qu'il n'y avoit que peu de tems que les Macédoniens avoient été ſubjugués par les Romains (*a*). Andriſcus voulut tenter fortune; mais perſonne n'aiant remué en ſa faveur, il ſe retira en Syrie chez Démétrius Soter, dans l'eſpérance que ce Prince, dont la ſœur avoit épouſé Perſée, l'aſſiſteroit. Il ſe trompa; Démétrius le fit arrêter, & l'envoya à Rome. Mais comme on ne le gardoit pas fort exactement, il s'échappa de ſa priſon, & retourna en Macédoine, où il ſe fit un puiſſant Parti; & aiant levé une Armée conſidérable, il ſe rendit maître de tout le Royaume, ſoit de gré, ſoit de force. Il entreprit auſſi de s'emparer de la Theſſalie, mais ſans ſuccès, les Généraux Romains, ſoutenus des Achéens, l'aiant défendue (*b*). Les Romains mépriſerent d'abord un pareil Ennemi, & ſe contentérent d'envoyer contre lui le Préteur Juventius; mais Andriſcus, ſoutenu non ſeulement par les Macédoniens, mais auſſi par les Thraces, remporta une Victoire ſignalée ſur ce Préteur, qui périt lui-même dans la bataille. Voici les propres termes de Florus (*c*): *Dum hæc contemnit Populus Romanus, Juventio Prætore contentus, virum non Macedonicis modo, ſed Thracia quoque auxiliis ingentibus validum, temerè tentavit, inviſuſque non a veris Regibus, ſed ab illo imaginario ac ſcenico Rege ſuperatur.* Andriſcus ſe croyant au deſſus des revers de la fortune, prit les marques de la Dignité Royale, & crut ſon autorité ſuffiſamment affermie (*d*). Il gouverna d'une manière cruelle & tyrannique, chargeant les plus riches de crimes odieux, & les faiſant mourir ſous de faux prétextes, pour s'emparer de leurs biens: ſes Amis même n'étoient pas en ſureté avec cet eſprit ſauvage, il en tua pluſieurs; & il ſe conduiſoit même en particulier avec un orgueil & une hauteur inſupportable: en un mot, l'avarice la plus ſordide, & les vices les plus honteux, formoient ſon caractère (*e*). A la fin, les Romains réſolurent tout de bon de le chaſſer de la Macédoine. Ils envoyérent contre lui Q. Cécilius Métellus, qui n'étoit alors que Préteur [*C*], à la tête d'une puiſſante Armée; & Attale Roi de Pergame envoya en même tems ſa Flotte au ſecours des Romains. Andriſcus partagea ſes Troupes en deux Corps: il en envoya un piller la Theſſalie, tandis qu'avec l'autre il tenoit la Campagne & tâchoit de ſe maintenir. Mais Métellus l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il fut obligé de ſe retirer chez les Thraces. Il remit une nouvelle Armée ſur pied, & hazarda une ſeconde bataille, où il fut entiérement défait; & s'étant ſauvé chez Byſes petit Roi de Thrace, celui-ci le trahit, & le remit entre les mains de Métellus. Ainſi la Macédoine fut de nouveau ſoumiſe aux Romains [*D*]. Cette Victoire, dans laquelle les Romains tuérent vingt-cinq mille hommes (*f*) de l'Armée d'Andriſcus, acquit à Métellus le ſurnom de *Macédonien* (*Macedonicus*), & l'honneur du Triomphe, auquel Andriſcus ſervit d'ornement, marchant chargé de chaines devant le char du Vainqueur. La conſolation qu'il eut dans ſon malheur, c'eſt que les Romains triomphérent de lui comme d'un véritable Roi (*g*). Moréri, ſelon ſa coutume, a fait pluſieurs fautes dans le court Article qu'il a donné d'Andriſcus [*E*].

(*a*) L'an D. M. 1216. & 148. avant J. C. Voy. *Uſſerius* & *Petau* ad hunc ann.

(*b*) L. Flori *Breviar. in Tit. Liv.* L. L.

(*c*) *Hiſt. Rom.* L. II. c. 14.

(*d*) Ceciastriva la 13. année de la 177. Olympiade, 149 ans avant J. C.

(*e*) Diodor. Sic. *in Excerpt. Valeſii* p. 142. *and Uſſerium, Annal.* p. 184. 356.

(*f*) Eutrop. *Hiſt. Rom. Breviar.* L. IV.

(*g*) L. Florus *Hiſt. Rom.* ubi ſupra.

[*A*] *Homme de la plus baſſe naiſſance.*] C'eſt ainſi qu'il eſt nommé dans les Sommaires de Tite-Live (1) & dans l'Hiſtoire de Florus (2). *ultimæ ſortis homo.* Le dernier ajoute, qu'on ne ſavoit s'il étoit originairement Eſclave, ou de condition libre; mais qu'il avoit certainement ſervi, *mercenarius certe.* Cela ne l'auroit point deshonoré, ſi après avoir délivré ſon Pays du joug des Romains, il avoit ſu le gouverner avec ſageſſe & modération: mais ce qui doit le rendre odieux à tous les gens de bien, c'eſt ſon exceſſive cruauté, & la facilité avec laquelle il ſe tourna à quoi l'on doit vraiſemblablement attribuer la courte durée de ſon autorité.

(1) Lib. XLIX.

(2) L. II. c. 14.

(3) Voy. la Citation (*b*) du Corps de l'Article.

[*B*] *La fable qu'il avoit compoſée pour en impoſer au Public, étoit ſi vraiſemblable.*] Il débitoit, qu'il étoit fils d'une Concubine de Perſée; que ce Prince l'avoit remis ſecrettement entre les mains d'un homme nommé *Cyrthéſa*, pour le faire élever ſoigneuſement, afin qu'en cas de malheur dans la guerre qu'il faiſoit contre les Romains, il reſtât quelque rejetton de la Race Royale. Juſtin dit que mort de Perſée, il avoit été nourri & élevé à Adrampytte (4) juſqu'à l'âge de douze ans, croyant toujours que Cyrthéſa étoit ſon père, & ignorant ſa véritable naiſſance: mais que ſon père ſuppoſé ſe voyant près de mourir, lui avoit révélé le ſecret, & avoit remis à ſa mère prétendue un Ecrit ſigné de la main de Perſée, qui atteſtoit tout ce qui vient d'être dit, & qu'elle devoit remettre entre les mains de lui Philippe, lorſqu'il ſeroit en âge de ſe ſervir. Il ajoutoit, que Cyrthéſa l'aiant conjurée de tenir la choſe abſolument cachée juſques-là, elle avoit été très fidèle à garder le ſecret, & lui avoit remis dans le tems marqué cet Ecrit important, qui portoit, que ſon père lui laiſſoit deux tréſors. Il ajoutoit de plus, que la femme de Cyrthéſa l'avoit preſſé de ſortir du Pays, avant que ce bruit fût parvenu aux oreilles d'Eumène, ennemi déclaré de Perſée, de peur qu'il ne le fît mourir; que c'étoit ce qui l'avoit engagé à venir en Syrie, dans l'eſpérance que Démétrius l'aſſiſteroit; & que c'étoit là qu'il avoit commencé à ſe faire connoître (5).

(4) Petite Ville de Myſie, *Lampſimiſti, Andrimiſti*, ou *Samothraci*, en Natolie.

(5) L. Flori *Breviar. in T. Liv.* L. XLIX.

[*C*] *Métellus.... n'étoit alors que Préteur.*] Florus & le Traducteur Latin de Pauſanias (6) le nomment Conſul: mais Velléius Paterculus ne lui donne que le titre de Préteur, & avec raiſon; car on ne trouve pas que Q. Cécilius Métellus *le Macedonien* ait été Conſul avant l'an 610 (7) de Rome, & 143 avant J. C., & alors il étoit Conſul avec Ap. Claudius Pulcher.

(6) L. II. c. 12. Voy. *Xylander in Achaic.* c. 13. Le Traducteur François le nomme auſſi Conſul. R. D. T.

[*D*] *Ainſi la Macédoine fut de nouveau ſoumiſe aux Romains.*] Ceci n'arriva guéres plus d'un an après qu'Andriſcus ſe fut rendu maître de ce Royaume, & 148 ans avant J. C. fur la fin de la quatrième année de la cent-cinquante-ſeptiéme Olympiade, l'an 605 de Rome, ſous le Conſulat de Sp. Poſthumius & de L. Piſo (8). Par où il paroît qu'il ſe paſſa quelques années entre la première venue d'Andriſcus en Syrie, & le tems où il envahit la Macédoine: car dans le paſſage du Sommaire de Tite-Live cité ci-deſſus (9), il eſt dit qu'on conſeilla à Andriſcus de quitter Adramyttе, par la crainte d'Eumène Roi de Pergame; & il paroît qu'Attale étoit Roi de Pergame dans le tems de la défaite d'Andriſcus (10). Or Eumène mourut vers l'an 596 de Rome (11), c'eſt-à-dire environ neuf ans avant la victoire de Métellus: il faut donc qu'Andriſcus ait été fix ou ſept ans priſonnier à Rome, avant que de s'être échappé.

(7) Selon Sigonius, ou 611 ſelon Petau.

(8) *Conſer* Uſſer. *Ann.* p. m. 357. *cum* Sigon. *Faſt.* col. 146. ad ann. U. C. 605. nor.

(9) Ed. Argelati, Mediol. 1732.

(10) Voy. le Corps de l'Article avant la Citation (*f*).

(11) Petav. *Rationa.* T. I. L. IV. c. 11.

[*E*] *Moréri a fait pluſieurs fautes dans le court Article qu'il a donné d'Andriſcus.*] 1. Il dit, qu'Andriſcus ſe diſoit fils de Philippe V. Roi de Macédoine. S'il s'étoit ſeulement donné la peine de jetter les yeux ſur le paſſage cité dans la Remarque [*B*], il auroit vu ſa mépriſe, occaſionnée vraiſemblablement par le nom de Philippe, que prit Andriſcus. II. Moréri dit, que le Sénat romain fit mourir Andriſcus: ce qu'aucun des Auteurs, qu'il cite, ne dit. Il eſt vrai qu'il ajoute un *&c.* à la liſte de ces Auteurs, pour inſinuer peut-être, que ce qui ne ſe trouve pas dans ceux qu'il nomme, ſe trouve dans quelque autre: mais de tous ceux qui parlent d'Andriſcus, que nous avons conſultés, aucun ne parle de ſa mort. III. Moréri cite *The Live L. 49 & 50*, ce qui ſemble ſuppoſer que ces Livres exiſtent: or tout le monde ſait que le 45. eſt le dernier de ceux qui nous reſtent, & que nous n'avons que les Sommaires des autres, attribués à L. Florus, que quelques-uns croyent être le même Florus, dont nous avons l'Hiſtoire Romaine en quatre Livres.

ANEAU, en latin ANULUS (Barthelemi), Savant illuſtre du XVI. Siècle, étoit né à Bourges, où il fit ſes études ſous Melchior Volmar, qui avoit un talent merveilleux pour inſtruire la

Jeuneſſe. Il profita effectivement beaucoup ſous lui dans l'étude des Belles-Lettres, & il prit en même tems du goût pour la Religion Proteſtante, que Volmar profeſſoit, & qu'Aneau embraſſa dans la ſuite. La grande réputation qu'il s'acquit bientôt par ſon habileté dans les Langues Grecque & Latine & dans la Poëſie, engagea quelques-uns des anciens Echevins de Lyon, qui étoient ſes compatriotes, à lui faire offrir une Chaire de Profeſſeur en Rhétorique dans un Collége qu'ils venoient d'établir. Aneau l'accepta avec joie, ſe rendit à Lyon, & y prit poſſeſſion de ſon Emploi, qu'il a conſervé juſqu'à ſa mort pendant plus de trente ans (*a*). Il compoſa divers Ouvrages [*A*], & s'acquitta de ſa Charge avec tant de ſuccès, qu'en 1542 on le choiſit pour être Principal de ce Collége. Il ſe prévalut de cette place pour répandre la Réformation parmi ſes Ecoliers, ce qu'il fit ſi ſecrettement pendant bien du tems, qu'on ne s'en apperçut point. D'abord on ſe contenta d'en murmurer; mais un accident, arrivé le jour de la Fête du S. Sacrement de l'an 1565, mit fin à tous ſes efforts en faveur de la Religion Proteſtante, en terminant ſa vie d'une manière tragique. Ce jour, qui étoit le 21 de Juin, comme la Proceſſion paſſoit près du Collége, on lança avec roideur d'une des fenêtres une groſſe pierre ſur l'Hoſtie, & ſur le Prêtre qui la portoit. Soit que ce coup vînt d'Aneau, ou non, le peuple irrité entra en foule dans le Collége & maſſacra Aneau, qu'il crut l'auteur de cet attentat. Le Collége fut même fermé le lendemain, par ordre du Corps de Ville (*b*).

(*a*) *Mém. pour ſervir à l'Hiſt. des Homm. Illuſt.* Tom. XXII. p. 170. 172.

(*b*) Idem p. 171. 172.

[*A*] *Il compoſa divers Ouvrages.* 1. *Chant Natal, contenant ſept Noëls, un Chant Paſtoral, & un Chant Royal, avec un Myſtere de la Nativité par Perſonnages, compoſé en imitation verbale & myſtique de diverſes Chanſons, recueilli ſur l'Ecriture Sainte & d'icelle illuſtré.* Lyon, Sébaſtien Gryphius, 1539. in-8. II. *Lyon Marchant, Satyre Françoiſe, ſur la comparaiſon de Paris, Rouen, Lyon, Orleans, & ſur les choſes memorables advenues depuis l'an 1524, ſous Allegories & Enigmes; par Perſonnages Myſtiques.* Joué au Collége de la Trinité de Lyon en 1541. Lyon, Pierre de Tours, 1542. in-8. III. *Oraiſon ou Epiſtre de M. Tulle Ciceron à Octavius, depuis ſurnommé Auguſte Ceſar; avec des Vers de Corneille Scipere, Poëte Romain, ſur la mort de Ciceron. Le tout tourné de Latin en Françoiſ, à ſçavoir la dite Epiſtre en proſe, & ledits vers en rime.* Lyon, Pierre de Tours; 1543. in-8. IV. *Les Emblêmes d'André Alciat traduict & vers pour vers, ſouzte la diction Latine, & ordonnés en Lieux-communs, avec Sommaires, Inſcriptions, Sclences, & briefves Expoſitions Eſtimythiques, ſelon l'Allegorie naturelle, morale ou hiſtoriale.* Lyon, Guillaume Roville, 1549. in-8. & en 1558. in-16. On a une autre Traduction des Emblêmes d'Alciat en vers François, par Jean Le Fèvre de Dijon, Chanoine de Langres, imprimée à Lyon par Jean de Tournes en 1555. in-16. V. *Paſquil Antipradoxe; Dialogue contre le Paradoxe de la Faculté du Vinaigre.* Lyon 1549. in-8. VI. *Exhortation rationale de S. Eucher à Valerian, le retirant de la Mondanité & de la Philoſophie prophane, à Dieu, & à l'eſtude des Saincles Lettres, traduicte en vers François, jouxte l'Oraiſon Latine.* Lyon, Macé Bonhomme, 1552. in-4. VII. *Pida Poëſis*; Lyon 1552. in-8. Ce ſont des vers Latins & Grecs, qui ſervent d'explication à une centaine d'Emblêmes. Aneau les a traduits en François, & les a publiés ſous le titre ſuivant. VIII. *Imagination Poëtique, traduicte en vers François, des Latins & Grecs, par l'Auteur meſme d'iceux.* Lyon, Macé Bonhomme, 1552. in-8. avec figures en bois. IX. *Le Tréſor d'Eunome Philiatre, des Remèdes ſecrets, Livre Phyſic, Medical, Alchimie, & diſpenſatif de toutes ſubſtantielles Liqueurs, & appareils de Vins de diverſes ſaveurs, néceſſaires à toutes gens, principalement à Medecins & Apothicaires, traduict du Latin.* Lyon, Balthaſar Arnoullet, 1555. in-4. Cet Ouvrage eſt traduit du Latin de Conrad Geſner. X. *Art Poëtique François, pour l'inſtruction des jeunes Studieux, & encore peu avancez en la Poëſie Françoiſe. Avec le Quintil Horatian ſur la défenſe & illuſtration de la Langue Françoiſe faicte par Joachim du Bellay.* Lyon, Jean Temporal, 1556. in-16. Du Verdier Vauprivas, qui l'avoit mis d'abord au rang des Livres des Auteurs incertains, parce qu'il étoit anonyme, a depuis ouï dire que Barthélemi Aneau en étoit l'Auteur; c'eſt ce qui l'a engagé à le placer parmi ceux d'Aneau. „ Quelques-„ uns, *ajoute-t-il*, l'ont attribué à Charles Fontaine; mais „ quant à moi, je ne le tiens eſtre ni de l'un ni de l'autre, „ mais bien plus-tôt de Thomas Sibylet, lequel depuis en „ une Epiſtre poſée au commencement de la Traduction „ qu'il a faite de l'*Anteras* de Baptille Fulgoſe, fait mention d'un *Art Poëtique François*, fort de lui, & imprimé; & je n'en ai point eu d'autre, ſinon celui de Jacques Peletier." *Le tiers Livre de la Metamorphoſe d'Ovide traduict en vers François, avec les Mythologies & Allegories hiſtoriales, naturelles & morales, jur toutes les Fables & Sentences.* Lyon, Macé Bonhomme, 1558. in-8. Avec les deux premiers Livres des Métamorphoſes de la traduction de Clément Marot, auſquels, dit Du Verdier, Aneau a mis auſſi les Mythologies convenables, recueillies des bons Auteurs Grecs & Latins. XII. *Genetbliac miſticul & hiſtorial de la Conception & Nativité de Jeſus-Chriſt, par vers & chants divers, entrejoeng & illuſtré des Noms Hebraux, & de Princes, auxquels ſont dédiées les diverſes Sentences, ſous myſtique alluſion aux Perſonnes divines & humaines. Avec un Chant Royal pour chanter à l'acclamation des Rois. Enſemble la IV. Eclogue de Virgile, intitulée Pollion ou Auguſte, extraicte des Vers de la Sibylle Cumee, prophetiſant la Nativité de Jeſus-Chriſt advenue bien-tôt après, & au meſme tems & Empire d'Auguſte.* Lyon, Godefroi Béringen, 1559. in-8. XIII. *Alector, ou le Coq; Hiſtoire fabuleuſe, traduicte en proſe Françoiſe d'un Fragment Grec.* Lyon, Pierre Frudin, 1560. in-8. XIV. *La Republique d'Utopie, Oeuvre grandement utile, demontrant le parfait eſtat d'une bien ordonnée Police, traduicte du Latin de Thomas Morus Chancelier d'Angleterre.* Paris in-8. & Lyon in-16. On peut conſulter les *Bibliothèques* de *La Croix du Maine* & de *Du Verdier*, & Colonia *Hiſt. Litter. de Lyon*, Tom. II. p. 668.

ANGELIS (Dominique de), Auteur de pluſieurs Ouvrages ſur l'Hiſtoire Littéraire [*A*], naquit le 14 d'Octobre 1675, à Lecce, Ville capitale de la Terre d'Otrante dans le Royaume de Na-

[*A*] *Auteur de pluſieurs Ouvrages ſur l'Hiſtoire Littéraire.*] 1. *Diſſertazione intorno alla Patria di Ennio.* „ Diſ-„ ſertation ſur la Patrie d'Ennius." Rome 1701. in-8. pagg. 55. Florence 1712. in-8. Cette ſeconde Edition, où il y a quelques additions, s'eſt faite à Naples, quoique le Titre porte Florence. L'Auteur veut prouver que la Patrie d'Ennius étoit la Ville de *Rudia* à deux milles de Lecce, & non pas *Rudia* près de Tarente. II. *Vita di Monſignor Roberto Caracciolo, Veſcovo d'Aquino e di Lecce.* „ La Vie de Monſeigneur Robert Caracciolo, Evê-„ que d'Aquin & de Lecce." Naples 1703. in-4. & dans les *Vite de' Letterati Salentini*, 1. Part. p. 1. III. *Della Vita di Scipione Ammirato, Patrizio Lecceſe, Libro tre.* „ La Vie de Scipion Ammirato, Patricien de Lecce, „ trois Livres." Lecce 1706. in-8. & dans la première Partie des *Vite de' Letterati Salentini*. IV. *Vita di Antonio Caraccio, da Nardo.* „ La Vie d'Antoine Caraccio, „ de Nardo." Elle ſe trouve parmi les *Vite degli Arcadi illuſtri*, Tom. I. p. 142. & dans celles de' *Letterati Salentini*, 1. Part. V. *Vita di Andrea Peſchiulli, da Corigliano.* „ La Vie d'André Peſchiulli, de Corigliano," inſérée dans les mêmes Ouvrages. VI. *Vita di Giacomo Antonio Ferrari.* „ La Vie de Jaques Antoine Ferrari. Lecce 1715. in-8. & dans les *Vite de' Letterati Salentini*, 1. Partie. VII. *Vita di Giorgio Baglivo, Leccefe.* „ La Vie de „ George Baglivi, de Lecce." Le Journal de Veniſe, qui parle de cet Ouvrage, n'en marque ni l'année, ni la forme. VIII. *Lettera diſcorſiva al Marcb. Giovan. Giuſeppe Orſi, dove ſi tratta dell' origine e progreſſi de' Segnori Accademici Spioni, e delle varie loro lodevoli applicazioni.* „ Diſcours en forme de Lettre au Marquis Jean-Joſeph „ Orſi, ſur l'origine & les progrès de l'Académie des „ Spioni, & ſur ſes occupations." Lecce 1705. in-8. On a obſervé dans le corps de l'Article, que l'Auteur étoit Membre de cette Académie. IX. *Diſcorſo hiſtorico, in cui ſi tratta dell' origine e della fondazione della Città di Lecce, e d'alcune migliori e più principali notizie di eſſa.* „ Diſcours Hiſtorique ſur l'origine & la fondation de la „ Ville de Lecce, contenant diverſes particularités remar-„ quables au ſujet de cette Ville." Lecce 1705. in-8. X. *Le Vite de' Letterati Salentini, Parte prima.* „ Les Vies „ des Savans de la Terre d'Otrante, Prémière Partie." Florence 1710. in-4. L'Edition s'en eſt faite à Naples, quoique le Titre porte Florence. La *ſeconde Partie* parut à Naples en 1713. in-4. Les Auteurs dont il eſt parlé dans la prémière Partie de cet Ouvrage ſont *Roberto Caracciolo*, mort le 6 de Mai 1495. *Antoine Galateo*, mort le 12 de Novembre 1517. *Scipion Ammirato*, mort le 30 de Janvier 1600. *Jaques-Antoine Ferrari*, mort en 1587. *André Peſchiulli*, mort le 19 Janvier 1691. *Antoine Caraccio*, mort le 14 de Février 1702. Dans la ſeconde Partie on trouve la Vie de *Laurent Scupoli*, mort le 28 de Novembre 1610. *Jean-Charles Bovio*, Archevêque de Brindes, mort en Septembre 1570. *Jean-Baptiſte Criſpo*, qui vivoit encore en 1591. *Quinto-Mario Corrado*, mort en 1575. *Bonaventure Moroni*, Moine Franciſcain, mort en 1621. *Aleſandre Grandi*, qui vivoit en 1632. *Ferdinand Donno*, mort en 1649. *Fulgence Gemma*, mort en 1634. *Epiphane Ferdinando*, mort le 6 de Septembre 1658. *Pierre Galatino*. Ces Vies ſont curieuſes, & écrites avec beaucoup de ſoin & d'exactitude. XI. *Orazione funebre, recitata in occaſione della morte dell' Imperadore Giuſeppe, nel Veſcoval Duomo di Gallipoli.* „ O-„ raiſon funèbre ſur la mort de l'Empereur Joſeph, pro-

„ non-

Naples, d'une Famille noble, & des plus considérables de cette Ville. Il fit dans sa Patrie ses études d'Humanités, de Philosophie, de Théologie & de Droit; & alla ensuite, à l'âge de dix-sept ans, s'y perfectionner à Naples, où il s'appliqua de plus à la Langue Grecque & à la Géométrie. Ses études finies, il passa à Macérata, & s'y fit recevoir Docteur en Droit. Le desir d'acquérir de nouvelles connoissances le porta ensuite à voyager: il voulut voir la France & l'Espagne, & s'acquit de la réputation par-tout où il passa. Plusieurs Académies d'Italie s'empressèrent de le mettre au nombre de leurs Membres; ainsi on voit son nom, non seulement dans celles des *Trasformati* & des *Spioni* de Lecce, mais encore dans celle des *Investiganti* de Naples, dans la *Florentine*, & dans celle des *Arcadiens* de Rome, où il fut reçu le 8 d'Août 1698. Il avoit embrassé l'état Ecclésiastique de bonne heure: il fut dans la suite Chanoine & Grand-Pénitencier de l'Eglise de Lecce, Vicaire Général de Viesti, Gallipoli & Gragnano, Prémier Chapelain des Troupes du Royaume de Naples, & du Pape, Auditeur de Mr. Nicolas Négroni, & ensuite du Cardinal son oncle. Pendant que Philippe V étoit maitre du Royaume de Naples, il fut honoré du Titre de son Prémier Historiographe, & devint ensuite Secrétaire du Duc de Gravina. Il mourut à Lecce le 9 d'Août 1719, dans la quarante-troisième année de son âge; & fut enterré dans la Cathédrale de cette Ville, dont il étoit Chanoine (*a*).

(*a*) *Mém. pour servir à l'Hist. des Hommes Illustres.* T.XVI. p. 282. 283.

„ noncée dans le Palais Epiſcopal de Gallipoli." Naples 1716. XII. *Scritto Istorico-Legale sopra le ragioni della sospensione del l'Interdetto locale generale della Chiesa di Lecce, e sua Diocesi.* „ Traité Historique & Juridique sur les raisons de la suspension de l'Interdit général de l'Eglise & „ du Diocèse de Lecce." Rome 1716. XIII. *Tre Lettere Legale.* Ces Lettres ont été écrites pour défendre les Droits de l'Eglise de Lecce. XIV. On a auſſi quelques-unes de ſes *Poëſies*, entre autres ſept *Sonnets*, qui ſe trouvent dans la ſeconde Partie des *Rime Scelte del Sign. Bartolommeo Lippi*, *in Lucca* 1719. in-8 (1).

(1) Voy. *Mém. des Hom. Ill. Inſt.* T.XVI. p. 283-286. & le *Journal de Trévoux* Tom. XXXIII. Part. II. p. 854.

ANGELUS (CHRISTOPHLE), ſavant Grec du dix-ſeptième Siècle, Auteur de divers Ouvrages [*A*], étoit né dans la Morée. Les Turcs, après l'avoir fait beaucoup ſouffrir pour la Religion, l'obligèrent enfin à quitter ſa Patrie. Il vint en Angleterre, & aiant abordé à Yarmouth, l'Evêque de Norwich & quelques autres Eccléſiaſtiques de cette Ville lui fournirent les moyens de ſubſiſter. A la recommandation de cet Evêque, il ſut reçu à Cambridge, où il étudia trois ans dans le Collège de la Trinité. Vers la Pentecôte de l'année 1610, il alla à Oxford, & y étudia dans le Collège de Balliol, où il fut extrêmement utile aux jeunes Etudians de l'Univerſité, en leur apprenant le Grec; occupation qu'il continua juſqu'à ſa mort, arrivée le 1. de Février de l'an 1638. Il avoit acquis la réputation de Savant dans la Langue Grecque, & de parfaitement honnête-homme (*a*).

(*a*) Wood *Athen. Oxonienſes*, Vol. I. col. 618. Edit. de. 1721.

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages.*] I. Une Rélation des maux que les Turcs lui avoient fait ſouffrir pour la Religion, en Grec & en Anglois. Oxford 1617. II. *Enchiridion de Inſtitutis Græcorum.* „ Idée des Coutumes des „ Grecs," en Grec & en Latin. Cambridge 1619. in-4. Le Texte Grec de cet Ouvrage étant tombé entre les mains de George Fhelavius, Miniſtre à Dantſig, il le traduiſit en Latin, & y ajouta de ſavantes Notes, avec leſquelles on l'imprima à Francfort en 1655. in-8. Cette Verſion de Fhelavius eſt intitulée, *Status & Ritus Eccleſiæ Græcæ:* „ L'Etat & les Uſages de l'Egliſe Grecque." III. L'Eloge du Royaume de la Grande-Bretagne, & des deux Univerſités de Cambridge & d'Oxford. Cambridge 1619. in-4. IV. *De Apoſtaſia Eccleſiæ, & de Homine peccati *, ſcilic. Antichriſto.* „ De l'Apoſtaſie de l'Egliſe, „ & de l'Homme de Péché, c'eſt-à-dire l'Antechriſt," en Grec & en Latin. Londres 1624. in-4 (1).

* Ce Titre eſt défiguré, ſoit par abus, ſoit à deſſein, dans *Moreri*, qui dit *de Homine peccatore.* R. D. T.

(1) Wood Vol. I. col. 618.

☞ ANGILBERT, Abbé de Centule ou S. Riquier dans le neuvième Siècle, étoit iſſu d'une Famille noble de Neuſtrie, comme l'on croit; au moins ſe trouvoit-il parent de Madelgaud & de Richard, deux Seigneurs du Pays. Dès ſes prémières années, il fut élevé à la Cour de Charlemagne, où il étudia les Lettres avec ce Prince & les autres Courtiſans, ſous le docte Alcuin. Il fut un de ceux qui s'attachérent plus particuliérement à ce Docteur, qui le conſidéra depuis comme ſon fils, & s'exerçoit quelquefois avec lui à la verſification (*a*). Après que Charles eut fait couronner Roi d'Italie Pepin ſon fils, il lui donna Angilbert pour Prémicier de ſon Palais, ou ſon Prémier Miniſtre. Il ſuivit le jeune Prince en Italie, d'où il revint en France au bout de quelques années. Son mérite, ſa naiſſance & ſes ſervices engagérent Charlemagne à en faire ſon gendre; il lui fit épouſer la Princeſſe Berte ſa fille, dont il eut deux fils, Harnid, & l'Hiſtorien Nitard (*b*). Angilbert, déja très bien auprès de Charles, acquit par cette alliance un nouveau degré de faveur: il fut établi Duc ou Gouverneur de la France maritime, depuis l'Eſcaut juſqu'à la Seine; & le Roi le fit outre cela ſon Secrétaire, & ſon principal Miniſtre [*A*]. Mais ni les honneurs, ni les dignités, ne purent le retenir longtems à la Cour. Alcuin, & Adalard Abbé de Corbie, lui inſpirérent par leurs diſcours le mépris des grandeurs humaines, auxquelles il renonça courageuſement, & ſe rendit Moine en 790 au Monaſtère de Centule ou S. Riquier, du conſentement de ſa femme, & avec l'agrément du Roi [*B*]. Malgré ſon amour pour la retraite, il fut ſouvent obligé de ſortir de ſon Monaſtère, pour ſe prêter aux beſoins de l'Egliſe & de l'Etat (*c*). En 792, Charlemagne le choiſit pour conduire à Rome Félix Evêque d'Urgel [*C*], qui venoit d'être condamné à *Reginum* ou Ratisbonne en Bavière, pour cau-

(*a*) Mabillon *Act. Ord. Bened.* T. V. p. 92. 94. dans *l'Hiſt. Litt. de France* T. IV. p. 414.

(*b*) Mabillon. *Hiſt. Littér. de France*, ubi ſupra.

(*c*) Mabillon ibid. p. 92. n. 15. *Hiſt. Littér.* p. 415.

[*A*] *Le Roi le fit ..... ſon Secrétaire & ſon principal Miniſtre.*] Le Pape Adrien, dans ſa Réponſe aux Livres Carolins (1), qualifie Angilbert, Chapelain du Roi Charles. Certains Ecrivains, prenant ceci à la lettre, ont cru qu'Angilbert étoit revêtu du Sacerdoce, même avant que d'épouſer la Princeſſe Berte: mais c'eſt ce qui eſt tout à fait inſoutenable, ſelon les Auteurs de *l'Hiſtoire Littéraire de France.* Il n'y a même aucune preuve qu'il fût jamais Prêtre, & le terme de *Capellanus* (Chapelain) dans quelques Ecrivains de ce tems-là, ſignifie ſouvent, le Conſeiller ou le Miniſtre d'un Prince dans les Affaires d'Etat. Mais ne pourroit-on pas dire, que la Réponſe aux Livres Carolins étant poſtérieure au tems où Angilbert avoit embraſſé l'état Religieux, le titre de Chapelain, qui lui eſt donné, doit ſe prendre dans ſon ſens ordinaire, & prouve qu'il avoit pris les Ordres, & avoit le titre de Chapelain du Roi? Il ſemble que cette concluſion eſt aſſez naturelle, ſans avoir recours à ce ſens particulier du terme *Capellanus*, qu'adoptent les ſavans Bénédictins.

(1) *Concil.* T. VII. p. 915. Paris 1671. *Fleuri Labbei.* Voyez *Hiſt. Litter. de France*, T. IV. p. 414. note 1.

[*B*] *Se rendit Moine ..... du conſentement de ſa femme, & avec l'agrément du Roi.*] On voit par cet exemple, le pouvoir de la Superſtition, qui permet de rompre les nœuds les plus ſacrés, d'abandonner femme & enfans, pour ſe confiner dans un Monaſtère, ſous prétexte de vivre dans la retraite. Il y a longtems qu'on a remarqué, que la multitude des Moines, & cette coutume de renoncer aux devoirs de la Société, a produit les plus funeſtes effets pour les Etats; & qu'il arrive par-là, qu'un nombre infini de gens, qui pouvoient être utiles à leurs concitoyens, leur deviennent à charge. C'eſt ce qu'a remarqué avec raiſon l'Auteur des *Lettres Perſanes* (2). „ Le nombre de ces „ gens faiſant profeſſion de Célibat, eſt prodigieux..... „ Ce métier de Continence a anéanti plus d'hommes, que „ les peſtes & les guerres les plus ſanglantes n'ont jamais „ fait. On voit dans chaque Maiſon Religieuſe une famille éternelle, où il ne nait perſonne, & qui s'entre-„ tient aux dépens de toutes les autres. Ces maiſons ſont „ toujours ouvertes, comme autant de gouffres, où s'en-„ ſévelliſſent les races futures." A cela on peut ſoutuer, à conſidérer l'Etat Monaſtique en lui-même, que ſi l'on ſe propoſe de ſe conſacrer entiérement à Dieu, & de ſe dérober à toutes les diſtractions dont les affaires du Monde ſont la ſource, d'où vient interrompre ſa retraite? Pourquoi en ſortir pour ſe mêler des affaires, qu'un regardoit comme un obſtacle aux occupations de la piété? Et cela même, que malgré leur prétendu amour pour la retraite, les Moines entrent ſi fort dans les affaires du Siècle, prouve l'inutilité de cet état de vie, & le pouvoir de la Superſtition, qui permet à un homme, ſous prétexte de dévotion, de rompre les nœuds de la Société, pour embraſſer un genre de vie qui ne mène à rien.

(2) T. II. *Lettre* 113. p. 375. 376.

[*C*] *Le choiſit pour mener à Rome Félix Evêque d'Urgel.*]

cause d'Hérésie [D]. Deux ou trois ans après, Charles, qui avoit beaucoup de confiance en lui, l'y renvoya, porter au Pape Adrien les Actes du Concile de Francfort, avec les Livres Carolins. Au commencement de l'année 796, Angilbert y fit un troisième voyage, pour aller de la part du même Prince, féliciter le Pape Léon III sur fon exaltation, & conférer avec lui des moyens de foutenir la Difcipline dans l'Eglife. Il étoit, outre cela, chargé de quelques autres Commiſſions (d). En l'année 800 il accompagna Charlemagne à Rome, où ce Prince fut couronné Empereur d'Occident. Une des principales occupations d'Angilbert, fut de rebâtir par les libéralités du Roi Charles le Monaſtère de Centule, dont il étoit Abbé du moins dès l'an 794. En 811, il fut du nombre de ceux qui ſouſcrivirent au Teſtament de Charlemagne, qu'il ne ſurvécut que de vingt jours, étant mort le 18 de Février 814 (e). Il fut d'abord inhumé à la porte de la grande Egliſe, d'où ſon corps, qui ſe trouva ſans corruption, fut tranſféré en 841 dans l'intérieur de la même Egliſe. L'Abbé Richbodon, qui prit foin de cette tranſlation, fit graver ſur fon Tombeau une nouvelle Epitaphe [E]. Angilbert cultivoit les Lettres, & ſe plaiſoit particuliérement à la Poéſie, pour laquelle il avoit tant de talent, que Charlemagne l'appelloit ſon Homère (f). Il ne reſte que peu de ſes Ouvrages [F]. C'étoit d'ailleurs un

(4) *Hiſt. Litter.* ubi ſupra.

(d) D'Achéri *Spicileg.* T. IV. p. 419. 474. 475. dans *l'Hiſt. Litt.* ubi ſupra.

(e) Fabricius *Bibl. Mediæ & Infim. Æt.* T. I. p. 206.

C'eſt ce que diſent Mabillon (3), les Bénédictins de S. Maur (4), & Fleuri (5). Mézeray, ſans parler d'Angilbert, dit (6) que Charlemagne avoit envoyé Félix à Rome aſſurer ſon Erreur, en l'année 792. Mais Le Sueur (7) s'inſcrit en faux contre ce voyage; & la raiſon qu'il en allegue, c'eſt que deux ans après, Félix fut encore appellé au Concile de Francfort, avec Elipand ſon Diſciple, où ils furent tous deux condamnés; ce qui paroit à cet Hiſtorien une preuve qu'il n'avoit point auparavant abjuré ſon Erreur. Mais c'eſt là une bien foible raiſon; il eſt aiſé de concevoir que Félix avoit recommencé à dogmatiſer depuis cette abjuration, comme le rapporte Mézeray (8).

[D] *Pour cauſe d'Hérèſie.*] Donnons une idée de cette diſpute, qui fit beaucoup de bruit ſur la fin du huitième Siècle. Félix étoit Eſpagnol (9), & c'eſt-là tout ce qu'on ſait de lui juſqu'à ſon Epiſcopat, dont on place le commencement en 779. Il ſuccéda à Dotella dans le Siége Epiſcopal d'Urgel, qui faiſoit alors partie de l'Empire Françoiſ ſous la Métropole de Narbonne, & il l'occupa aſſez paiſiblement juſqu'à l'an 791 (10). Quelque tems avant cette époque, Elipand Archevêque de Tolède conſulta Félix, qui avoit été ſon Maître (11), ſur ce qu'il puniſoit de Jéſus-Chriſt, s'il le reconnoiſſoit pour Fils du Pere par nature, ou par adoption? Félix répondit, *Que Jéſus-Chriſt* SELON LA NATURE HUMAINE, *n'étoit que Fils adoptif & nuncupatif*, c'eſt-à-dire, de nom ſeulement. Il concevoit donc que Jéſus-Chriſt étoit Fils de Dieu par nature, à l'égard de ſa Divinité; & Fils adoptif, à l'égard de ſon Humanité. Cette opinion ſe répandit, & fit de grands progrès en Eſpagne, & en-deçà des Pyrénées dans la Septimanie, qui eſt à peu près le Languedoc. L'an 791, on aſſemblia un Concile à Narbonne ſur ce ſujet; mais il ne paroit pas par ce qui nous reſte des Actes de ce Concile, qu'on y ait rien ſtatué contre Félix, quoiqu'il foit marqué que ce fut-là le principal ſujet de ſa convocation. Le Concile de Ratisbonne, aſſemblé l'année ſuivante, fut moins favorable à Félix, comme on le rapporte dans le corps de l'Article. Il fut envoyé à Rome, & y abjura ſes Erreurs: mais étant de retour dans ſon Egliſe, il recommença à dogmatiſer de nouveau; ce qui engagea Alcuin à lui écrire ſur ce ſujet. Félix fut condamné depuis dans le Concile de Francfort en 794, à Rome de nouveau en 796 ou 797, & à Aix-la-Chapelle en 799. Il fut alors dépoſé de l'Epiſcopat à cauſe de ſes fréquentes rechutes, & relégué à Lyon, où il mourut, à ce que l'on croit, vers l'an 818. Il ne reſte des Ouvrages de Félix que quelques fragmens rapportés par ceux qui l'ont réfuté, & la Profeſſion de Foi qu'il fit à Aix-la-Chapelle en 799. Diſons un mot de la queſtion même, dont il s'agiſſoit. Il paroit que dès le tems du Concile de Nicée, il y avoit une ſurprenante variété d'opinions ſur la queſtion, *Comment Jéſus-Chriſt eſt Fils de Dieu?* Conſtantin, qui voulut entendre les Evêques raiſonner & diſputer ſur cette matière, fut fort étonné de trouver ſi peu d'unanimité parmi des Docteurs, qui ſe glorifioient tous du nom de Chrétiens (12). Pour parler de Félix d'Urgel, on ne peut diſconvenir qu'il n'y eût quelque choſe de ſingulier dans ſon opinion. Il ſemble d'abord, qu'à conſidérer ce qu'il diſoit, que Jéſus-Chriſt, en qualité d'Homme, n'étoit que Fils adoptif de Dieu, il adoptât un principe des Sabelliens, qui diſoient, que Jéſus-Chriſt Homme, *étoit encore Fils du Dieu par la communication du Verbe* (13). Mais ce qui diſtinguoit ſon opinion du Sabellianiſme, c'eſt qu'il reconnoiſſoit que par rapport à ſa Divinité, Jéſus-Chriſt étoit Fils de Dieu par nature; au lieu que ſelon les Sabelliens, le *Verbe* n'eſt point le *Fils de Dieu*, il n'eſt qu'un Attribut, une Faculté, une Propriété de la Nature Divine (14). A prendre donc la choſe à la rigueur, Félix établiſſoit deux Fils, l'un adoptif, & l'autre par nature; & par-là il favoriſoit l'opinion qui établit deux Perſonnes en Jéſus-Chriſt. Mais peut-être, ſi l'on avoit les Ecrits, trouveroit-on qu'il y avoit beaucoup de logomachie dans cette diſpute. Suppoſons, par exemple, qu'il fit queſtion de ſavoir, ſi l'Humanité du Sauveur, conſidérée d'une manière abſtraite, en elle-même & indépendamment de ſon union avec la Divinité, peut être nommée Fils de Dieu par nature; il n'y a, je m'aſſure, pas de Théologien, qui voulût l'affirmer dans le même ſens qu'on dit, qu'il eſt Fils de Dieu à l'égard de ſa Divinité. Ainſi ſi ſe pourroit très bien, que l'Héréſie de Félix n'a conſiſté que dans une vaine & inutile ſubtilité, en diſtinguant par abſtraction, ce qui n'a point été réellement diſtingué: les deux Natures n'ont conſtitué qu'une ſeule Perſonne, à laquelle on attribue ce qui ne convient fouvent qu'à l'une des Natures. La diſtinction de Félix étoit inutile, & ne ſervoit à rien; mais dans le fond, je ne vois pas que ce fût une Héréſie, qui ébranlât en aucune manière aucun Dogme fondamental. J'avoue qu'il paroit qu'on en peut déduire, qu'il y a deux Perſonnes en Jéſus-Chriſt; mais il Félix nioit cette conſéquence, & qu'il ſe retranchât dans ſon abſtraction métaphyſique, pourquoi lui imputer ce qu'il n'admettoit point? Agobard, dans ſon Traité contre lui, reconnoit que Félix déſavoue cette conſéquence (15). Ce qui donne tout lieu de penſer qu'on a groſſi les objets dans cette occaſion, comme on ne le fait malheureuſement que trop dans celles de la même nature, c'eſt qu'Agobard, dans le même Traité, fait un grand crime à Félix d'avoir ſoutenu que Jéſus-Chriſt entant qu'homme avoit ignoré pluſieurs choſes (16); ſentiment, qui eſt aujourd'hui aſſez généralement reçu parmi les Théologiens. Cependant, à prendre la choſe à la rigueur, ce n'eſt auſſi que par abſtraction que l'on peut concevoir la choſe, & en ſuppoſant que la Divinité unie avec l'Humanité, ne communiquoit pas dans ces momens ſes connoiſſances infinies à l'Entendement. Concluons cette Remarque en diſant, que le parti le plus ſage ſur ces ſortes de ſujets, c'eſt de ne vouloir pas ſubtiliſer mal à propos; & c'eſt peut-être en quoi Félix eut le plus de tort.

[E] *Fit graver ſur ſon Tombeau une nouvelle Epitaphe.*] Il y en avoit auparavant une autre. Voici celle de Richbodon:

Hoc recubat buſto ſemper memorabilis Abbas
Angilbertus, ovans ſpiritus aſtra colit.
Menſis Martii obit ſeptimo ipſe Kalendis;
Conſtruxit templum quod retinet tumulum.
Et cluit Auguſti Karoli ſub tempore Magni,
Dogmatibus clarus, principibus ſpecius.
Ante fores templi juſſit qui ſe tumulari,
Ribbodo hoc Abbas tranſtulit ut poſſet,
Poſt anno obitus bis denos ejus & octo;
Corpore cum nullus integer inſolito eſt (17).

(17) *Hiſt. Litter. de France* T. IV. p. 432. 436.

[F] *Il ne reſte que peu de ſes Ouvrages.*] 1. On a de lui, dans le Recueil du Duchefne (18), un Poëme de 62 vers Elégiaques, adreſſé à Pepin Roi d'Italie. C'eſt un Compliment qu'Angilbert fait à ce jeune Prince, ſur la joie qu'avoient eue le Roi ſon pere, la Famille Royale, & toute la France, de le revoir après une abſence de pluſieurs années (19). Il y a beaucoup d'apparence qu'il fut compoſé à l'occaſion du voyage que Pepin fit à la Cour de France l'an 796, après avoir remporté une Victoire ſignalée ſur les Huns. L'Auteur, qui ſemble avoir été alors en route pour ſa troiſième Ambaſſade à Rome, ajoute enſuite ce Prince à Langres, n'avoit preſque pas eu le tems de le faluer, l'un étant preſſé de ſe rendre auprès du Roi ſon pere, & l'autre auprès du nouveau Pape. II. Le Poëme 177. dans le Recueil de ceux d'Alcuin, eſt de l'Abbé Angilbert: il a paru ſi beau à Dom Mabillon, qu'il l'a fait entrer dans l'Eloge hiſtorique de notre Abbé. C'eſt une Pièce de trente vers, encore Elégiaques. L'Auteur paroit l'avoir compoſée à l'occaſion de la Dédicace de la grande Egliſe de ſon Monaſtère, qu'il fit bâtir vers l'an 801. Il y prie Jéſus-Chriſt de bénir cette Egliſe, & de vouloir écouter favorablement les vœux qui y ſeroient offerts (20). III. Dans la Chronique d'Hariulfe, on trouve quelques autres petites Poéſies d'Angilbert, toutes en mêmes vers que les précédentes. Elles conſiſtent en deux Inſcriptions, l'une qu'il fit graver à la principale Tour de la grande Egliſe de S. Riquier, l'autre ſur le pavé de la même Egliſe; & en deux Epitaphes, l'une de S. Caſdoc, & l'autre de S. Fricore, toutes les deux réimprimées dans la Continuation de Bollandus au 31 du mois de Mai (21). IV. Nous avons auſſi d'Angilbert un Etat ou Rélation de ce qu'il avoit fait en faveur de ſon Monaſtère, depuis qu'il en étoit Abbé. Bollandus & Henſchénius l'ont d'abord publiée, mais imparfaite, entre les Actes du Saint (Angilbert eſt tel dans l'Egliſe Romaine.) Elle eſt plus entière dans la Chronique de Centule, & dans le Recueil de Dom Mabillon. Angilberts y arrête particuliérement à la conſtruction des trois Egliſes qu'il avoit fait bâtir, à leur Dédicace, aux Autels & aux Reliques, dont il les avoit ornées & enrichies (22). Les Auteurs de *l'Hiſtoire Littéraire*

(3) *Act. & Annal. Ord. Ben.* T. V. p. 98. n. 150 &c.

(4) *Hiſt. Litter. de France* ubi ſupra.

(5) *Hiſt. Eccléſ.* T. IX. p. 522.

(6) *Abrégé de l'Hiſt. de France* T. I. p. 244.

(7) *Hiſt. Eccléſ.* T. VI. ſous l'an 792.

(8) *Ubi ſupra.*

(9) Antonius *Bibliot. Vet. Hiſpan.* T. III. L. VI. c. n. 27. Romæ 1696.

(10) *Hiſt. Litter. de France* T. IV. p. 428.

(11) Eginhart *Annal.* 792. Voy. Fleuri *Hiſt. Eccléſ.* T. IX. p. 514.

(12) De Iconoſtaſe *Hiſt. Crit. du Manich.* T. I. Part. II. L. III. ch. 6. §. 2.

(13) Idem §. 12.

(14) Id. ib.

(15) Voyez Du Pin *Bibl. des Aut. Eccléſ.* T. VII. p. 142.

(16) Idem p. 141.

(18) *Hiſt. France. Script. ceux.* T. II. p. 646. 647.

(19) *Hiſt. Litter. de France* T. IV. p. 416.

(20) Ibid. p. 417.

(21) D'Achéri *Spicileg.* T. IV. p. 458. 459. & 473. Bollland. 31 Maii p. 261. n. 6. dans *l'Hiſt. Litt. de France* T. IV. p. 417.

(22) *Hiſt. Litter. de France* ibid.

un homme distingué par son habileté dans le maniement des Affaires, & par ses autres talens, & qui fut un des plus grands ornemens de la Cour de Charlemagne, & de tout l'Empire François (*g*). Il étoit étroitement lié avec Alcuin, qui lui adresse quatre de ses Lettres (*b*), & qui ne parle de lui qu'avec éloge dans quelques autres, & dans plusieurs de ses Poëfies. Théodulfe Evêque d'Orléans lui dédia un de ſes Poëmes, qui eſt une eſpèce de Satyre contre un certain Poëte qu'Angilbert ſouffroit à ſa table, mais qui la deshonoroit par ſes mauvais vers (*i*).

(*g*) *Hiſt. Litter. de France T. IV. p. 414.*

(*b*) Alcuin. *Epiſt.* 27. 42. 82. 92.

(*i*) *Hiſt. Litter.* ibid. p. 416.

raire remarquent particuliérement, qu'il ſe trouve dans cette Rélation pluſieurs traits, qui ne ſont pas indignes de la curioſité de ceux qui s'appliquent aux Antiquités Eccléſiaſtiques. Ils ajoutent, qu'il ſemble que nous ne l'avons pas en tout ſon entier, & que certains Réglemens qu'Angilbert avoit faits, touchant la célébration de l'Office divin aux jours de Litanies ou Prières publiques, & ſur la maniére de diſtribuer la Communion, faiſoient partie de cette Rélation. Dom Mabillon les aiant recouvrés dans un Manuſcrit de Mr. le Cardinal Ottoboni, qui avoit appartenu à la Reine de Suéde, les a inſérés dans ſes Annales (*a*).

(*a*) *Mém. pour ſervir à l'Hiſt. des Hemm. Illuſt.* T. V. p. 322. 391. & Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccléſ.* T. XI. p. 22.

(*a*) *Mémoires* ubi ſupra.

(*c*) Ibidem.

ANGRIANI, ou AYGNANI, ou AIGNAN (MICHEL), appellé vulgairement MICHEL DE BOLOGNE, Théologien ſavant du quatorziéme Siécle, naquit à Bologne en Italie, où il entra dans l'Ordre des Carmes (*a*). Il étudia enſuite dans l'Univerſité de Paris, où il prit le bonnet de Docteur. Dans le Chapitre Général de ſon Ordre qui ſe tint à Ferrare l'an 1354, dans celui de Bordeaux de 1338, & dans celui de Trêves de 1362, il fut nommé Régent pour le Couvent de Paris; & ce fut pendant qu'il occupa cet Emploi, qu'il compoſa ſon *Commentaire ſur les quatre Livres des Sentences* (*b*). Angriani aſſiſta l'an 1372 au Chapitre Général tenu à Aix en Provence, en qualité de *Définiteur* de la Province de Bologne; & depuis ce tems-là, il eſt qualifié du titre de *Maître*, c'eſt-à-dire Docteur en Théologie, qualité qui lui eſt auſſi donnée dans les Chapitres Généraux tenus au Puy en Vélay l'an 1375, & à Bruges l'an 1379, où il ſe trouva en qualité de Provincial de ſa Province (*c*). Le 19 d'Avril de l'an 1380 il fut élu Vicaire Général [*A*]; & l'année ſuivante 1381, le Chapitre Général aſſemblé à Vérone l'élut unanimement pour Général de l'Ordre. Les Provinciaux des Provinces, qui tenoient pour le Pape Clément VII, ne s'y trouvant point, ils furent ſuppléés par d'autres Religieux nommés à leurs places. Dans le Chapitre Général de la Province de la Haute Allemagne, tenu l'an 1383 à Bamberg, la même Dignité fut conférée à Angriani. Mais l'année ſuivante 1386, étant allé à Gênes trouver le Pape Urbain VI, il fut dépoſé de ſa Charge, ſans qu'on ait pu en ſavoir la cauſe; ſi ce n'eſt que les uns diſoient qu'il étoit ami & confident de quelques Cardinaux, que le Pape fit mourir vers ce tems-là; & les autres, que c'étoit à cauſe de quelques ſoupçons qu'eut le Pape contre l'Archidiacre de Bruges, qui avoit été Diſciple d'Angriani (*d*). Déchargé de ſon Emploi, il ſe retira au Couvent de Bologne. Ce fut là qu'il travailla & perfectionna les Ouvrages que nous avons de lui [*B*]. Nonobſtant ſa dépoſition du Généralat, le Pape Boniface IX le fit un jour

(*b*) *Ibid.* p. 391.

(*c*) Ibid. p. 417. 418.

(*d*) Ibidem p. 393.

[*A*] *Il fut élu Vicaire Général.*] Le grand Schiſme, qui diviſa l'Egliſe après la mort de Grégoire XI, cauſa auſſi beaucoup de diviſion dans les Ordres Religieux, & en particulier dans celui des Carmes. Les Couvens d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, de Pologne, de Danemarc, de Suéde, de Norvége, de Pruſſe, de Flandre, de Frife, & de pluſieurs autres Provinces contiguës à l'Allemagne, avec la Toſcane, la Lombardie, & les autres Pays d'Italie, reconnurent Urbain VI. Mais les Couvens de France, d'Eſpagne, d'Ecoſſe & de Naples ſoutenoient le parti de Clément VII, auquel s'attacha auſſi Bernard Oliviſis, ou Oleri, dix-ſeptiéme Général de l'Ordre des Carmes; & pour cette raiſon il fut dépoſé par le Pape Urbain, qui ordonna au Chapitre Général, qui ſe tenoit à Bruges l'an 1379, d'en élire un autre, qui fût tiré des Pays de ſon Obédience. Le Chapitre obéit aux ordres d'Urbain, il élut Michel Angriani ſous le titre de Vicaire Général; & cette élection fut confirmée par une Bulle que donna le même Pape, datée du 13 des Calendes de Mai, c'eſt-à-dire du 19 d'Avril 1380 (1).

(1) *Mém. des Hemm. Illuſt.* T. V. p. 394.

[*B*] *Les Ouvrages que nous avons de lui.*] I. *Ad Cardinalem S. Mariæ trans Tyberim inſigne opus & præclarum de conceptione S. Mariæ, Liber I.* „ Noble & excellent Ouvrage ſur la Conception de la Vierge Marie, au Cardinal de Ste. Marie au-delà du Tybre, en un Livre. " MS. Arnoul Bolfius Religieux Carme, qui mourut à Gand le 31 de Mars 1499, dit que cet Ouvrage d'Angriani eſt tout rempli de ces expreſſions: *Tota pulchra, tota formoſa eſt Maria, Unica Spiritus ami, Verbi Divini Genitrix, Æterni Patris Conjunctiſſima, quidem cum eo Filium habens, & macula originalis non eſt in ea.* „ Marie eſt „ toute belle, toute charmante, elle eſt la Maitreſſe du „ S. Eſprit, la Mére du Verbe Divin, unie avec le „ Pére Eternel, aiant un même Fils avec lui, & il n'y a „ point en elle de tache originelle (2)." II. *Super Sententias Libri IV.* Ce Commentaire a été imprimé pour la première fois à Milan l'an 1510, & enſuite à Veniſe l'an 1523, in-folio, par les ſoins du P. Léon Prioli, Religieux du même Ordre. III. *Quæſtiones Sententiarum, Liber unus.* „ Queſtions ſur les Sentence, en un Livre. " *In Evangelium Matthæi Liber.* „ Un Livre ſur l'Evangile de S. Matthieu." *Tabula Moralium S. Gregorii Papæ.* „ Table des Ouvrages moraux de S. Grégoire Pape." *Tabula Decreti.* „ Table du Decret." *In Ethicam Ariſtotelis Liber.* „ Livre ſur la Morale d'Ariſtote." *In Polcrium Maximum Liber.* „ Remarques ſur Valére Maxime." *Sermones varii, Liber unus.* „ Divers Sermons, en un „ Livre." Ces divers Traités ſont mentionnés par Trithéme (3), & il y ajoute, *In Evangelium Lucæ Liber unus.* „ Commentaire ſur l'Evangile de S. Luc, en un Livre." Le Pére Nicéron les a indiqués tous, excepté le dernier, & il obſerve que peut-être ne nous reſte-t-il que le Titre de tous ces Livres, à moins que quelque Bibliothéque d'Italie, où Michel Agriani paſſa la plus grande partie de ſa vie, ne les ait conſervés en MS (4). IV. *Lectura ſuper Michæam.* „ Leçons ſur le Prophéte Michée." Cet Ouvrage eſt cité par Angriani dans ſon Commentaire ſur le Pſ. LXVII. 8 (5). V. *Poſtilla ſuper Johannem.* „ Poſtille ſur S. Jean." Il renvoie auſſi à cet Ouvrage, dans ſon Explication ſur le Pſ. LXXVI. 1. 13 (6). VI. *Poſtillæ in Apocalypſin.* „ Sur l'Apocalypſe. Cet Ouvrage eſt „ encore cité dans ſon Explication du Pſ. LXXVII. de même que le ſuivant. VII. *Sermones Quadrageſimales.* „ Sermons pour le Carême (7). " C'eſt peut-être le même Ouvrage, qui eſt nommé *Quadrageſimale* par Trithéme (8), & dont Mr. Du Pin parle (9). VIII. *Dictionarium Divinum.* „ Dictionaire Sacré." MS. C'eſt un Dictionaire de la Bible, qui explique tous les mots étés dans l'Ecriture: mais la mort l'a empêché de l'achever. Il n'a fait que les trois prémiéres Lettres (10). Le MS. de cet Ouvrage, auſſi-bien que ceux des quatre précédens, ſe conſerve dans les Bibliothéques des Carmes de Bologne & de Ferrare (11). IX. *Commentaria in Pſalmos.* „ Commentaires ſur les Pſeaumes." Cet Ouvrage fut imprimé la prémiére fois à Alcala en 1524, par les ſoins de Jean Jonfica Evêque de Burgos, ſur un MS. de la Bibliothéque du Monaſtére de S. Jérôme *Los Todos de Guisando.* Comme le nom de l'Auteur ne s'y trouva pas, on lui donna celui d'*Inconnu*, & c'eſt ſous ce titre qu'il a paru encore à Lyon en 1588 & 1603 (12). Mais le P. Baſile Anguiſola, Religieux de l'Ordre des Carmes, trouva l'an 1600 dans la Bibliothéque des Carmes de Bologne un MS. diviſé en cinq Volumes, à la fin deſquels on liſoit: *Explicit Lectura primæ, ſecundæ &c. partis Pſalterii, compilata per F. Michaelem de Bononia Ordinis B. M. de Monte Carmelo inter Theologos Doct. Parifienſes celebris.* Il en trouva un autre vers le même tems dans la Bibliothéque des Carmes de Veniſe, dont une partie étoit écrite l'an 1397, & l'autre l'an 1424, diviſé pareillement en cinq Volumes, au commencement deſquels étoient ces mots: *Incipit Lectura ſuper Pſalterium edita & compoſita per Fr. Michaelem de Aygnanis de Bononia ſacræ Theologiæ Doctorem eximium, Ord. Fratrum S. Dei Genitricis Mariæ de Monte Carmelo.* Sur la prémiére feuille de chaque Volume étoit dépeint un Profeſſeur aſſis dans une Chaire en habit de Carme, avec des Auditeurs habillés de différentes façons au bas; & à la fin de chaque Volume le nom de l'Auteur étoit auſſi marqué. L'un & l'autre Exemplaire fut préſenté au Patriarche de Veniſe & à l'Archevêque de Bologne, qui nommérent des perſonnes habiles pour les vérifier ſur le Commentaire des Pſeaumes imprimé à Lyon, ſous le nom de l'Inconnu; & aiant été trouvés conformes, on travailla à en procurer une nouvelle Edition ſur ces Exemplaires & ſur d'autres Manuſcrits auſſi anciens, que l'on trouva dans pluſieurs Bibliothéques de Bologne, marqués des mêmes inſcriptions. C'eſt donc après tous ces examens & ces précautions, que nous ſont venues les Editions ſuivantes ſous le nom de leur véritable Auteur: celle de Veniſe en 3 Vol. in-4. chez Jean Guerili: le prémier Volume eſt de l'an 1600, & les deux autres de 1602: celle de Paris 1626, 2 Volumes in-folio: de même que celles de Lyon de 1652 & 1673 (13).

(1) Ibid. p. 398.

(2) Ibidem.

(3) Ibid. p. 397.

(4) *Mém. &c.* p. 397. 398.

(5) *Ubi ſupra.*

(6) *Ubi ſupra.*

(7) Ibidem.

(8) *Ubi ſupra.*

(9) *Ubi ſupra.*

(10) Trithem. *ubi ſupra.*

(11) *Mémoires* ubi ſupra.

(12) Du Pin *ubi ſupra*, dit en 1602.

(13) *Mémoires* p. 399. 401.

l'an 1394 Vicaire Général de la Province de Bologne, avec plein pouvoir de la gouverner ; & l'an 1396, il se trouva au Chapitre Général de Plaisance, en qualité de Définiteur de la même Province (e). Il mourut à Bologne le 16 Novembre 1400, selon le P. Louis de Ste. Thérèse (f), ou le 1. de Décembre 1416, la dernière année de l'Empereur Wenceslas, & sous le Pontificat de Boniface IX, selon Trithème (g) & Du Pin (h). Le prémier sentiment est plus conforme à l'Epitaphe qui se trouve dans l'Eglise des Carmes de Bologne, gravée sur un Tombeau de marbre qui est devant le grand Autel. L'obscurité & la barbarie des expressions ont pu donner occasion à l'opinion de Trithème. On trouvera cette Epitaphe ci-dessous [C]. Trithème (i) dit qu'Angriani étoit fort versé dans l'Ecriture, dans les Sciences profanes, & le Droit Canon.

(e) Ibidem p. 196.
(f) Ibid.
(g) *De Script. Eccl.* c. 674.
(h) *Ubi supra.*
(i) *Ubi supra.*

[C] *On trouvera cette Epitaphe ci-dessous.*

Michael Doctor hic est. Angnona Bononias illum
Stirps dat, Carmeli, quem tulit Ordo, caput.

In David ejus sevat calamus ; fuptor eſtque Latinis
Et Gallis virtus, ingeniumque ſenis.
Bis ſeptingentos annos patet eſſe Novembrem
Atque bis octenos explicuiſſe dies (14).

(14) Ibid. p. 196. 197.

ANICET. Affranchi, qui avoit eu soin de l'enfance de Néron, & qui devint ensuite Général de ses Galères. Il étoit extrêmement haï d'Agrippine mère de Néron, & de son côté il ne la haïssoit pas moins. L'Empereur cherchant à se défaire de sa mère, ne savoit comment s'y prendre pour exécuter son parricide [A]. Anicet s'avisa d'un expédient : il donna l'invention d'un Vaisseau, qui se pouvoit démonter aisément, & qui par un secret s'entrouvriroit tout d'un coup ; de manière qu'elle seroit engloutie dans la Mer, sans qu'on pût légitimement concevoir le moindre soupçon, la Mer étant sujette à beaucoup d'accidens : car qui seroit jamais si injuste, que d'attribuer un naufrage à l'artifice des hommes, & de les vouloir rendre responsables de l'injustice des flots & de la tempête ? Il ajouta, que le Prince n'avoit qu'à lui ordonner un Temple & des Autels, & lui décerner tous les honneurs qui pourroient marquer sa douleur & sa piété filiale. Néron trouva le projet admirable [B], & l'on prépara la Galère. Agrippine fut invitée de venir à Bayes, où l'Empereur étoit alors : il la reçut avec beaucoup de magnificence, & lorsqu'il fut question de s'en retourner, il l'engagea à monter sur le Vaisseau fatal ; ce qu'elle fit, avec deux personnes de sa Suite. Le Vaisseau n'étoit pas encore fort éloigné, lorsque tout à coup, au signal donné, le plancher de la chambre, chargé de plomb, tomba. Agrippine eut le bonheur d'être garantie par une cloison du lit sur lequel elle étoit couchée, & qui se trouva assez forte pour résister au poids. Elle se sauva à la nage, à la faveur de quelques bateaux de Pêcheurs qui vinrent au secours, & la ramenèrent dans sa maison par le Lac Lucrin. Néron, qui attendoit avec impatience qu'on lui vînt apprendre la nouvelle de la réussite de son parricide, apprit qu'elle étoit échappée au danger, qu'elle en avoit été quitte pour une legère blessure à l'épaule, & qu'elle ne pouvoit être en doute sur l'auteur de l'attentat. Cette nouvelle le remplit de frayeur & de rage [C]. Il fit appeller sur le champ Burrhus & Sénèque, qui demeurérent longtems tout étonnés & dans un profond silence. A la fin Senèque, revenant le prémier à lui, regarda Burrhus, & lui demanda „ si ses Soldats étoient gens à faire le coup ? " Burrhus répondit „ que les Prétoriens étoient si affectionnés à la Maison des Césars, & en particulier à la mémoire de Germanicus (a), qu'ils n'entreprendroient rien contre sa fille, & qu'Anicet achevât ce qu'il avoit commencé" [D]. Anicet s'offre sur le champ, & sans délibérer davantage, demande qu'on le charge de l'exé-

(a) Père d'Agrippine.

[A] *L'Empereur cherchant à se défaire de sa mère, ne savoit comment s'y prendre pour executer son parricide.*] „ Il étoit en suspens s'il le serviroit du fer, ou du poison, „ ou de quelque autre moyen violent. Il choisit d'abord „ le poison ; mais la difficulté étoit de le lui donner. De l'empoisonner à la table, c'eût été une chose trop visible, après la mort de Britannicus. D'un autre côté, il „ n'étoit pas aisé de corrompre ses Domestiques, parce „ que ses propres crimes lui avoient appris à être défiant, & qu'elle étoit toujours munie de contre-poisons & de remèdes. Il ne trouvoit pas moins de peine à cacher un meurtre, & il craignit de ne trouver personne „ qui voulût servir de ministre à un forfait si énorme (1). Xiphilin ajoute, que plusieurs personnes dignes de foi accusent Sénèque d'avoir aussi conseillé ce parricide, soit qu'il prétendît couvrir son propre crime par celui d'autrui, ou qu'il eût intention d'engager Néron à commettre un crime si détestable, afin qu'il se précipitât d'autant plus promptement à la perte (2). Nous avons fuivi, dans la traduction des prémières paroles, Henri Etienne, qui remarque que le Grec signifie, *crimen cui affinis erat*, au mot à mot, *crimen quod adverſus ſe erat*, τὸ ἔγκλημα καθ' ἑαυτοῦ : ajoutant, que ce crime que Sénèque cherchoit à cacher, c'étoit, que lui-même en vouloit à la vie de Néron, *quod ipſemet Neronis vitæ inſidiaretur* (3). Mais pourquoi Sénèque auroit-il conseillé la mort d'Agrippine, pour couvrir ses propres desseins contre Néron ? à moins que l'on ne suppose, qu'il étoit entré dans quelque complot avec Agrippine ; mais c'est ce dont on ne trouve aucune trace dans l'Histoire. Il est vrai que Xiphilin dit dans un autre endroit (4), que Sénèque, avec quelques autres des principaux, conspira contre Néron : mais, outre que ce fut après la mort d'Agrippine, par quelle raison Sénèque auroit-il conseillé de la faire mourir, pour cacher sa propre conspiration ? Je remarquerai donc, que quoique le mot ἔγκλημα signifie quelquefois *crime*, il signifie proprement une *accusation*, fur-tout quand il est fuivi de la prépofition κατὰ, laquelle avec un génitif signifie *contre* ; & je crois que Xiphilin a voulu dire, que Sénèque conseilla la mort d'Agrippine, soit pour ne pas donner lieu de soupçonner qu'il eût eu part au complot dont on l'avoit accusé, ou pour rendre Néron plus dépendant de lui. Quoi qu'il en soit, il est certain par Tacite, que Sénèque fut consulté sur le meurtre d'Agrippine, comme on peut le voir dans le corps de l'Article. Nous ferons quelques remarques sur ce paſſage (5).

(1) Tacit. *Annal.* L. XIV. *Voy.* Xiphilin *Hiſt. Rom.* dans Néron, p. 102. de la trad. de Cousin in-8. Paris 1686.
(2) Xiphilin *ubi ſupra.*
(3) Steph. in *Xiphilin* ad p. 141. Edit. 1592. in-folio.
(4) P. 151.
(5) Voyez Rem. [D].

[B] *Néron trouva le projet admirable.*] Il le goûta d'autant plus, que la conjoncture du tems en favorisoit l'exécution. Il étoit à Bayes, où il célébroit la Fête de Minerve qu'on appelle *des cinq jours*. Il y attira sa mère, en disant souvent, „ que les enfans doivent supporter la „ mauvaise humeur des parens, & tâcher de les appaiſer, „ quand ils sont irrités. " Par-là il se flattoit de faire croire généralement, qu'il étoit réconcilié avec sa mère ; & il espéroit que par un effet de la crédulité ordinaire aux femmes, il la persuaderoit elle-même, de l'engager à se rendre auprès de lui. Il vint au-devant d'elle sur le rivage, car elle vint par mer d'Antium, lui présenta la main, l'embrassa, & la conduisit à Baule (6). Il y avoit là un Vaisseau qui l'attendoit, plus paré qu'à l'ordinaire, comme pour faire honneur à Agrippine ; car elle avoit accoutumé de monter dans une Galère à trois rangs, montée par des mariniers ; & on l'avoit invitée à souper, pour couvrir mieux le dessein par les ténèbres de la nuit. Il y a de l'apparence qu'elle en fut néanmoins avertie par quelqu'un qui trahit le secret, & pour éviter tout piège, elle se fit porter en chaise jusqu'à Bayes : mais Néron lui leva toutes ses défiances par ses caresses, la faisant asseoir au-dessus de lui ; tantôt, avec la franchise & la gaieté d'un jeune-homme, l'entretenant de diverses choses ; tantôt, avec une gravité affectée, la consultant sur des affaires importantes. Enfin le festin aiant duré bien avant dans la nuit, il lui dit adieu avec de nouveaux transports, lui baisant les yeux, & la tenant embrassée, comme s'il ne l'eût pu quitter, soit pour mieux cacher sa perfidie, ou qu'à la vue de la mort qui l'attendoit, la Nature fit un dernier effort (7). Qu'un pareil procédé est révoltant, aux yeux de ceux à qui il reste quelque sentiment d'humanité !

(6) C'est le nom de la maison de plaisance située entre le Cap de Miſène & le Golphe de Bayes, le long de la côte qui se courbe un peu.
(7) Tacit. *ubi ſupra.*

[C] *Cette nouvelle le remplit de frayeur & de rage.*] Atant fait appeller Sénèque & Burrhus, il leur dit, dans les termes que la frayeur & la colère lui dictoient, „ qu'il „ lui sembloit déja la voir (sa mère) à la tête des Soldats „ ou des Esclaves, assembler le Peuple, ou implorer le „ Sénat ; leur conter son naufrage & sa blessure, avec le „ meurtre de ses gens, & l'accuſer d'être l'auteur de cet attentat. Quelle ressource dans cette extrémité (8) ? " On voit par-là, dans quelles angoisses étoit Néron. Agrippine de son côté, quoiqu'elle affectât une grande sécurité, n'ignoroit pas le danger où elle étoit ; & à considérer le caractère de cette femme, qui se faisoit un jeu d'un meurtre, Néron ne pouvoit, selon la Politique, se dispenſer de la prévenir.

(8) Ibid.

[D] *Qu'Anicet achevât ce qu'il avoit commencé.*] Cet avis ne pouvoit qu'être agréable à Néron, &, comme on vient de le dire, c'étoit le seul parti qu'il y avoit à prendre ; car Burrhus & Sénèque voyoient bien, dit Tacite (9), qu'il étoit inutile de le détourner du dessein de faire mou-

(9) Ibid.

l'exécution. Alors Néron tout transporté s'écria, qu'il recevoit ce jour-là l'Empire de la main d'un Affranchi; qu'il exécutât le tout promptement, & choisît ceux qu'il jugeroit les plus propres à son entreprise. Anicet aiant appris dans ce moment, qu'Agérinus étoit venu de la part d'Agrippine, pour informer Néron de son malheur, & de la manière dont elle s'étoit sauvée, il résolut de profiter de cette occasion, pour faire retomber sur l'Impératrice le crime de trahison: il fit jetter un poignard entre les jambes d'Agérinus, tandis qu'il parloit, & l'aiant fait saisir aussi-tôt comme voulant attenter à la personne de Néron, il le fit charger de fers. Il se proposoit par cette fourbe, de faire croire qu'Agrippine en avoit voulu à la vie de l'Empereur, & que voyant son crime découvert, elle s'étoit tuée elle-même de desespoir. L'Affranchi s'étant rendu ensuite à la maison d'Agrippine, il la fait environner, pose par-tout des Corps de garde, enfonce la porte, se saisit des Domestiques qui auroient pu faire quelque résistance, & arrive enfin à la chambre de l'Impératrice, où il trouva peu de gens, la frayeur aiant fait prendre la fuite à tout le reste. Agrippine étoit seule avec une de ses Femmes, & peu de lumière. Son inquiétude redoubloit à chaque instant, sur ce que personne ne venoit de la part de son fils lui rendre ses complimens, & qu'Agérinus même n'étoit pas de retour. Elle s'apperçut, au grand changement qui arrivoit par la désertion de ses gens, & au bruit inopiné causé par des étrangers, qu'un dernier malheur la menaçoit, & que tout lui préfageoit sa dernière heure; enforte qu'elle dit à la Femme qui étoit avec elle, & qui se retiroit: „ Quoi? tu m'abandonnes aussi!" Là-dessus elle voit entrer Anicet, suivi d'Herculéus Capitaine d'une Galère, & d'un Centurion de l'Armée navale nommé Oloarit. Elle lui dit, „ Que s'il venoit de la part de l'Empereur pour savoir des nouvelles de son „ état, il lui dît qu'elle se portoit bien; mais que s'il venoit pour commettre un parricide, elle ne „ pouvoit croire que ce fût par l'ordre de son fils." Les Assassins aiant environné son lit, le Capitaine de Vaisseau, le prémier, lui déchargea un coup de bâton sur la tête; & comme le Centurion tiroit l'épée, elle cria, montrant son ventre: *C'est ici qu'il faut frapper* [*E*]; après quoi elle fut percée de coups (*b*). Ce ne fut pas-là le seul meurtre auquel Anicet eut part. Quand Néron voulut se défaire d'Octavie sa femme, on chercha quelqu'un qui s'avouât coupable d'adultère avec elle, & auquel on pût en même tems imputer quelque entreprise contre l'Etat. On choisit Anicet, comme le plus propre à ce dessein. Il n'avoit pourtant pas été en grand crédit auprès de l'Empereur depuis le meurtre d'Agrippine, & il étoit même devenu à charge & odieux à Néron: *Car les Princes*, dit très bien l'Historien (*c*), *regardent d'ordinaire les exécuteurs des grands crimes, comme des gens dont la présence semble toujours les leur reprocher.* L'Empereur l'envoya donc chercher, & lui rappella le souvenir de l'obligation qu'il lui avoit: „ Vous seul, lui dit-il, m'avez sauvé des embuches de ma mère. Il se pré„ sente une occasion de me rendre un service non moins important, en me délivrant de celles de ma „ femme. Il ne s'agit point d'employer votre bras ni votre épée, mais seulement d'avouer que vous „ avez commis adultère avec Octavie." Il lui promit de grandes récompenses, mais qu'il faudroit d'abord tenir secrettes, avec une retraite douce & assurée; le menaçant de mort, en cas de refus. Anicet, qui avoit l'esprit porté au mal, & enhardi par l'impunité de ses prémiers crimes, en fit plus qu'on ne lui avoit demandé; il communiqua tout le sceau du secret l'adultère prétendu à quelques-uns de ses Amis apostés exprés, comme pour leur demander conseil. Convaincu par sa propre confession, il eut ordre de se retirer en Sardaigne, où on lui fournit dequoi supporter doucement son exil, & il y mourut de mort naturelle (*d*). Tacite parle d'un autre ANICET, dont nous dirons un mot ci-dessous [*F*].

(*b*) Tacit. *Annal.* L. XIV.

(*c*) Tacit. *ubi supra.*

(*d*) Ibidem.

rir sa mère, & ils crurent que la chose en étoit venue à un point, qu'il falloit ou qu'Agrippine périt, ou que Néron lui-même succombât. Le même Historien dit immédiatement auparavant, qu'il est incertain, si avant l'affaire de Bayes, Sénèque & Burrhus avoient eu connoissance du complot. Il y a de l'apparence qu'ils consentirent à Néron, vu l'état des choses, de se défaire de sa mère, de peur que si elle le prévenoit, comme il y avoit sujet de le craindre, on ne les accusât d'avoir été d'intelligence avec elle. Par-là on n'a plus de peine à trouver le sens du passage de Xiphilin, cité ci-dessus (10). Sénèque conseille à Néron de faire mourir sa mère, ou pour éviter d'être accusé, si Agrippine prévenoit Néron; ou pour rendre cet Empereur plus odieux par ce détestable crime. J'avoue que ces raisons ne justifient point Sénèque & Burrhus d'avoir contribué à un tel parricide; mais elles les excusent jusques à un certain point, quand on fait réflexion sur l'abominable caractère de Néron & de sa mère. C'étoit rendre un véritable service au Genre-humain, que de le délivrer de pareils Monstres.

(10) Rem. [*A*] Citation (2).

[*E*] *Elle cria, montrant son ventre*, C'est ici qu'il faut frapper.] Xiphilin rapporte cette circonstance plus en détail. Il dit (11), qu'aussi-tôt qu'elle apperçut les Assassins, elle ne douta point du dessein qui les amenoit; & qu'étant fautée à bas de son lit, elle déchira sa robe, & découvrant son sein, dit: *Frappe, Anicet, frappe le sein qui a porté Néron.* Ce qui semble contredire ce que rapporte Tacite, qu'elle dit que *s'il venoit pour commettre un parricide, elle ne pouvoit croire que ce fût par l'ordre de son fils.* Mais la contradiction n'est qu'apparente. Il se peut très bien qu'Agrippine ait d'abord affecté de ne pouvoir se persuader que son fils voulût la faire périr; mais que voyant que la feinte étoit inutile & ne pouvoit la sauver, elle voulut faire voir par ses dernières paroles, qu'elle n'ignoroit pas l'auteur de sa mort. Il étoit même très naturel, que dans l'extrémité où elle se trouvoit, elle se repentît de ce qu'elle avoit fait pour un Monstre tel que Néron.

(11) *In Nerone* p. 264.

[*F*] *Un autre Anicet, dont nous dirons un mot ci-dessous.*] Cet Anicet avoit été Affranchi de Polémon Roi de Pont, son Amiral, & fort accrédité auprès de lui. Ne pouvant souffrir de voir le Royaume de Pont réduit en Province Romaine, il souleva les Peuples en faveur de Vitellius, & gagna par l'espérance du butin tous les gens sans aveu; enforte qu'il rassembla un Corps assez considérable, avec lequel il attaqua & força Trébisonde, Ville fort ancienne, bâtie par les Grecs à l'extrémité du Pont-Euxin. Il y tailla en pièces cinq-cens Grecs .... brula les Galères Romaines, & se mit à courir la mer de côté & d'autre.... Cette affaire attira l'attention de Vespasien (12); il envoya des Soldats, commandés des Légions, sous la conduite de Virdius Géminus Capitaine expérimenté, qui attaqua les ennemis, comme ils étoient dispersés pour piller, & les contraignit de regagner leurs Vaisseaux. Ensuite, avec quelques Galères armées en diligence, il atteignit Anicet à l'embouchure de la rivière Cobibre, où il s'étoit retiré, pensant y être en sureté sous la protection de Sedochezor Roi des Laziens, qu'il avoit gagné à force d'argent & de présens. Mais ce Prince, après l'avoir défendu quelque tems, voyant qu'on lui offroit récompense de la trahison, ou qu'on le menaçoit de la guerre en cas de refus, traîna de la perte d'Anicet, & livra tous les autres aux Romains (13).

(12) Comparez Vitellius.

(13) Tacit. *Histor.* L. III. c. 47. 48.

ANNAND (GUILLAUME), Doyen d'Edinburg en Ecosse, & fils de Guillaume Annand Ministre d'Air, Bourg Royal du Comté d'Air dans le Diocèse de Glasgow, naquit à Air en 1633. En 1638 son père fut obligé de se retirer en Angleterre avec sa famille, à cause des troubles qui s'élevérent en Ecosse. En 1651 notre Annand entra, en qualité d'Ecolier, dans le Collège de l'Université à Oxford; & quoiqu'il fût sous un Principal Presbytérien, il faisissoit les occasions d'aller aux Sermons de ceux du Parti contraire (*a*). Il prit le degré de Bachelier-ès-Arts le 30 Janvier 1656 (*b*); & au mois d'Août de la même année il reçut les Ordres par les mains du Docteur Thomas Fulwar Evêque d'Ardfert ou Kerry en Irlande, & fut établi Ministre à Weston près de Bister dans la Province de Oxford (*c*). Le 6 de Juillet 1658 il fut reçu Maitre-ès-Arts (*d*), & devint Vicaire de Leighton-Buzzard dans la Province de Bedford, où il demeura jusqu'à l'année 1662. Comme il étoit en grande réputation pour la Prédication, Jean Comte de Middleton, Commissaire du Roi en Ecosse, l'emmena alors avec lui dans ce Royaume en qualité de son Chapelain. Sur la fin de l'année

(*a*) Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 832.

(*b*) Idem *Fast. Oxon.* col. 202.

(*c*) Idem *Athen. Oxon.* ubi supra.

(*d*) Idem *Fast. Oxon.* col. 222.

1663,

1663, il fut fait Miniſtre de l'Egliſe de Talbooth à Edinbourg; & pluſieurs années après, de celle du Trône de la même Ville, qui eſt en même tems une Prébende. Au mois d'Avril de l'année 1676, on le fit Doyen d'Edinbourg; & le 1. d'Octobre 1685, il fut reçu Docteur en Théologie dans l'Univerſité de S. André. Il mourut le 13 de Juin 1689, & fut enterré honorablement; mais on ne fit point de Sermon funèbre, cet uſage n'étant point établi parmi les Presbytériens, alors en poſſeſſion de l'Autorité (e). Annand avoit vécu d'une maniére très exemplaire, & fit paroître de grands ſentimens de piété en mourant. On a divers Ouvrages de lui [A].

(e) Idem Athen. Oxon. col. 111.

[A] *On a divers Ouvrages de lui.*] I. FIDES CATHOLICA: OR, *the Doctrine of the Catholick Church in eighteen Ordinances, referring to the Word, Sacraments, and Prayer, in purity, number, and nature, Catholicitly maintain'd and publickly taught againſt Hereticks of all ſorts.* London 1661-2. in-4. II. *Solutions of many proper and profitable Queſtions ſuitable to the nature of each Ordinance &c.* imprimé avec le précédent. III. FANUM QUOTIDIANUM: OR, *a ſhort Diſcourſe tending to prove the legality, decency, and expediency of ſet forms of Prayer in the Churches of Chriſt, with a particular defence of the book of Common-Prayer of the Church of England.* London 1661. in-4. IV. PATER NOSTER; *Our Father; or the Lord's Prayer explain'd, the ſenſe thereof, and duties therein, from Scripture, Hiſtory, and Fathers methodically eſtabliſh'd, and ſucceinctly opened.* London 1670. in-8. V. MYSTERIUM PIETATIS; *or the Myſtery of Godlineſs* &c. London 1671. in-8. VI. DOXOLOGIA; *or Glory to the Father, the Churches Hymn, reduced to glorifying the Trinity.* London 1672. in-8. VII. DUALITAS; *or a twofold ſubject diſtinguiſhed and opened, conducible to Godlineſs, and peace, in order: firſt* Lex loquens, *the Honour and Dignity of Magiſtracy, with the Duties thereupon &c. ſecondly*, Duorum Unitas; *or the Agreement of Magiſtracy and Miniſtry at the Election of the honourable Magiſtrates at Edinburgh, and opening of the Election Synod of the Rev. Clergy there.* Edinburgh 1674. in-4. (1).

(1) Wood Athen. Oxon. Vol. II. col. 833.

ANNE COMNENE, fille d'Alexis Comnène Empereur de Conſtantinople, & de l'Impératrice Irène, a écrit une Hiſtoire fous le titre d'*Alexiade* [A]. Cette Princeſſe naquit l'an 1083 (a). Él-

(a) Cave Hiſt. Litter. T. I. p. 643.

[A] *Une Hiſtoire ſous le titre d'Alexiade.*] Elle eſt partagée en XV Livres. On y voit l'Hiſtoire de l'Egliſe de Conſtantinople, & des diſputes de Religion dans l'Orient. [☞ Sont cet expoſé, ceux qui ne connoiſſent pas l'Ouvrage d'Anne Comnène, croiroient aiſément que c'eſt une Hiſtoire Eccléſiaſtique; & ce n'eſt rien moins que cela. Dans les deux prémiers Livres, elle fait l'Hiſtoire d'Alexis ſon pére, avant ſon avénement à l'Empire, depuis l'an 1069 juſqu'à l'an 1081. Elle rapporte ſes prémiéres Expéditions, par leſquelles il ſignala ſa valeur dans ſa jeuneſſe contre trois des plus expérimentés Capitaines de ſon Siécle, Urſel, Bryenne & Baſilace. Urſel étoit né dans la Gaule Celtique. S'étant enrichi, & ramaſſé des Troupes de diverſes Nations; & profitant de l'état de foibleſſe où étoit l'Empire, il n'aſpiroit pas à moins qu'à s'en rendre maître. L'Empereur Michel Ducas jetta les yeux ſur Alexis, pour lui donner le commandement de l'Armée deſtinée contre Urſel; & ce jeune Prince eut l'adreſſe de finir cette guerre, preſque ſans coup férir, en ſe rendant maître de la perſonne du Tyran (1). Nicéphore Bryenne, Duc de Duras, aſpirant à l'Empire auſſi-bien que Michel Ducas s'en fut déposſédé, & que Botoniate fut monté ſur le Trône, Alexis fut encore choiſi pour l'aller combattre, & ne fut pas moins heureux dans cette Expédition que dans la précédente (2). Baſilace prit la place de Bryenne, il excita de nouveaux troubles, & Alexis eut la même bonheur contre lui, que contre les deux autres (3). Dans la ſuite, Anne fait l'Hiſtoire de l'avénement de ſon pére à l'Empire. Elle fait voir la néceſſité où il ſe trouva d'uſurper la Souveraine Puiſſance, pour ſe garantir des violences des deux Favoris de Botoniate, ſes ennemis; la mauvaiſe dont Iſac, frére aîné d'Alexis, lui attacha les brodequins, & préféra l'honneur de leur famille à ſa propre gloire. Elle décrit après cela les guerres qu'il eut à ſoutenir contre Robert, & elle relève par de juſtes louanges les excellentes qualités de ce redoutable ennemi, jusques-là ſans ſe ſoucier des Exercogers, Alexis n'eût jamais pu réſiſter avec toutes les forces de l'Empire. Elle raconte enſuite diverſes Expéditions contre les Turcs & contre les Scythes, avec divers autres événemens remarquables, l'arrivée des François qui paſſerent par Conſtantinople pour l'Expédition de la Terre Sainte, quelques autres exploits contre les Turcs, & enfin les circonſtances de la maladie & de la mort de ſon pére (4). ADD. DU TRAD.] Anne Comnéne acheva ſon Hiſtoire l'an 1148, pluſieurs années après la mort de ſon pére (5). Elle ſe trouve en MS. dans la Bibliothéque du Cardinal Barbérini à Rome, dans celle de S. Laurent à Florence, & dans pluſieurs autres Bibliothéques d'Italie (6). Le huit prémiers Livres parurent à Auſbourg en Grec, avec la Verſion & les Notes de David Hœſchelius, in-4. en 1610 ſelon Mr. Du Pin & le Docteur Cave (7), & en 1618 ſelon Oudin (8). [☞ Cette différence vient de ce que dans le Titre, il y a des Exemplaires qui ont l'année 1610, & d'autres 1618, comme nous l'apprend le ſavant Mr. Fabricius (9). A. D. T.] L'Ouvrage complet, publié ſur le MS. de la Bibliothéque Barbérine de Rome, parut à Paris in-folio en 1651, avec une belle Verſion Latine, un Gloſſaire & une Préface de Pierre Poſſin, ſavant Jéſuite, qui y joignit les Notes d'Hœſchelius (10). [☞ Poſſin, dans ſa Préface ſur l'Hiſtoire de Nicéphore Bryenne, qui parut en 1661, parle d'un MS. de l'Alexiade, qui avoit appartenu à Jaques Cujas, beaucoup plus complet que celui dont il s'étoit ſervi; & ſur l'eſpérance qu'on lui avoit donnée de lui communiquer ce MS., il promet une nouvelle édition de l'Hiſtoire d'Anne, avec la Vie de cette Princeſſe, recueillie des Anciens, & quelques autres Piéces: mais rien de cela n'a paru (11). Jean-Frédéric Gronovius écrivoit dans une de ſes Lettres de l'an 1643, qu'il poſſédoit l'Alexiade d'Anne Comnène, trois fois plus ample que celle qu'Hœſchelius avoit publiée; mais on n'en a rien vu (12). A. D. T.] Le célébre Du Cange a fait des Notes Hiſtoriques & Philologiques ſur l'Alexiade, & les a jointes à ſon Edition de Jean Cinname, à Paris in-folio 1670 (13). Ce Jean Cinname fleuriſſoit vers l'an 1180 (14), & continua l'Hiſtoire des Comnénes. Voſſius obſerve (15), qu'Anne Comnéne rapporte les événemens de la Vie de ſon pére, d'une façon fort différente des Auteurs Latins, leſquels, ſi l'on en excepte Albert Chanoine d'Aix, s'accordent à dépeindre cet Empereur comme le plus traître & le plus perfide des hommes. Mais il eſt très vraiſemblable, ainſi que le remarque cet habile Critique, que les Latins ont donné trop à la haine qu'ils avoient pour l'Empereur Grec, & qu'Anne ſa fille a donné à ſon affection beaucoup plus que ne le permettent les Loix de l'Hiſtoire. *Multa vero de parente ſua longe aliter narrat, quam Latini ſolent: qui omnes Imperatorem, ſi unum excipias Albertum, Canonicum Aquenſem, Cujarem eum dejerabunt, tanquam fraudulentum ac perfidum. Sed ſatis verſimile eſt, tum Latinos ſuo ergà Graecum Imperatorem odio, tum filiam Comnenum amore ergà patrem ſuo, aliquante amplius indulſiſſe, quam per leges Hiſtoriae liceret.* Le Lecteur peut conſulter Oudin, où il trouvera (16) les témoignages de Robert Abbé de S. Remi à Reims, dans ſon ſecond Livre de *Profectione Chriſtianorum Principum in Syriam*, „ De l'Expédition des Princes Chrétiens en Syrie,“ dont il fut lui-même; d'Otton de Friſingue L. VII. Ch. 10. de ſes *Chroniques*; de Guillaume de Tyr L. II. C. 5. &c. *De Bello Sacro*, „ De la Guerre Sainte;“ de Godefroi de Viterbe, dans la dix-huitiéme Partie de ſa *Chronique*; de Conrad Abbé d'Urſperg, dans ſa *Chronique* fous l'année 1101; de Matthieu Paris, dans ſon *Hiſtoria Major*, fous les années 1096 & 1113; & de Matthieu de Weſtminſter, dans ſes *Flores Hiſtoriarum*, ſous l'année 1105. Tous ces Auteurs font unanimes à repréſenter Alexis comme un homme d'un caractére artificieux, fourbe, & perfide. Albert Chanoine d'Aix, dont parle Voſſius, & dont l'Ouvrage a été publié par Reinier Reineccius ſous le titre de *Chronicon Hieroſolymitanum*, ſans nom d'Auteur, parle d'une maniére beaucoup plus avantageuſe de l'Empereur Grec, enſorte qu'il ſemble s'être propoſé de faire ſon apologie. [☞ Mr. Coulin remarque (17), que quelques-uns ont révoqué en doute qu'Anne Comnéne eût écrit cette Hiſtoire. Wolhius, dans ſes Remarques ſur Nicétas, dit qu'elle contient vingt Livres, & qu'elle les a compoſés, ou fait compoſer par un autre; car il eſt aiſé, ajoute-t-il, aux Grands & aux Princes d'être ſavans & éloquens, ils n'ont pour cela qu'à s'attribuer les Ouvrages qu'ils ont fait faire. Je remarquerai ici en paſſant, que Bodin (18) a fait la même faute que Wolfius, par rapport au nombre des Livres de l'Alexiade; & ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que pour avoir mal entendu les paroles de Bodin, un autre Savant a pris l'Auteur de cette Hiſtoire pour un homme, qu'il appelle *Annas Alexius* (19). Gretſer, dans ſes Remarques ſur Cantacuzéne, paroît auſſi douter que notre Anne ait elle-même écrit l'Hiſtoire qui porte ſon nom. Mais, comme le remarque très judicieuſement Mr. Couſin, on ne peut rien avancer avec moins de fondement: car pour ôter à un Auteur un Ouvrage qui porte ſon nom, il faut avoir des preuves fortes, & non des ſoupçons vagues & des conjectures en l'air. Pour ce qui eſt de la différence qu'il y a entre les narrations de la Princeſſe & celles des Auteurs Latins, & du fonds que l'on peut faire ſur ſon témoignage, on ne peut qu'approuver la ſage réflexion de Voſſius rapportée ci-deſſus, & celle de Mr. Couſin, qui dit: „ Quelque profeſſion que les Ecrivains faſſent de dire la „ vérité, & de ne la trahir jamais, il n'y en a point qui „ ne s'en éloigne quelquefois par intérêt, par paſſion, ou „ par erreur, & pour avoir été prévenu ou mal informé.“ Mais en faiſant attention à cette vérité, il ſemble que l'on ne peut guéres donner en général de la fidélité de la Princeſſe Anne dans ſon Hiſtoire. La maniére dont elle s'exprime pour en aſſurer ſes Lecteurs, & les raiſons qu'elle allégue, ont quelque choſe de ſi fort & de ſi frappant, qu'on ne peut équitablement, ſans en avoir de puiſſantes rai-

(1) Anne Comnene Hiſt. d'Alexis L. I. ch. 1. & ſeq.

(2) Ibid. ch. 3. 4.

(3) Ibid. ch. 5. & 6.

(4) Voyez la Préface de Cinname devant de l'Hiſt. d'Alexis par Anne Comnéne.

(5) Oudin Comm. de Script. & Script. Eccl. T. II. col. 1076.

(6) Id. ibid.

(7) Du Pin Bibl. des Aut. Eccleſ. T. IX. p. 203 & Cave ubi ſup.

(8) Ubi ſupra.

(9) Bibl. Graec. T. VI. p. 391.

(10) Du Pin, Cave, Oudin, ubi ſupra.

(11) Fabricius Bibl. Graec. ubi ſupra.

(12) Fabricius ibid.

(13) Cave & Oudin ubi ſupra.

(14) Voſſius de Hiſt. Graec. L. IV. C. 19.

(15) De Hiſt. Graec. L. II. c. 17.

(16) Ubi ſupra col. 1276-1279.

(17) Preface ſur l'Hiſt. d'Alexis.

(18) De Methodo Hiſt. c. 10. Voy. Fabric. Bibl. Graec. T. VI. p. 391.

(19) Micrael. Prof. ad Syntagm. Hiſt. §. 44. Voy. Hanckius de Scriptor. Hiſtoriis. Byzant. L. I. c. 29. Fabric. ibid p. 390. Note II.

(b) Id. ibid. Elle fut d'abord promise à Conſtantin, fils de Michel Ducas; mais ce Prince étant mort avant que de l'avoir épouſée, elle fut mariée à Nicéphore Bryenne (*b*). Elle s'attacha avec tant d'application à l'étude, qu'elle a paſſé pour la femme la plus accomplie de ſon Siécle. Après avoir perdu d'abord l'Impératrice ſa mére *, enſuite l'Empereur Alexis ſon pére en l'année 1118, & ſon mari en 1137, elle chercha quelque ſoulagement à ſa douleur, en s'occupant à écrire l'Hiſtoire de ſon pére, depuis l'an 1069 juſqu'à l'an 1118 (*c*). Zonare en parle avec beaucoup d'éloge (*d*), & dit qu'elle s'appliqua extraordinairement à ſe perfectionner dans les Sciences, que ſon ſtyle avoit toute l'élégance Attique, qu'elle avoit un génie propre aux plus ſublimes ſpéculations, & qu'elle cultiva ſes talens naturels avec ſoin, ſoit par la lecture, ſoit en converſant avec les Savans. [☞ Cette Princeſſe ſe plaint dans ſon Hiſtoire (*e*), que ſa vie a été fort traverſée; que dés ſa plus tendre enfance, elle fut expoſée à la malice de ſes ennemis; & que dans la ſuite elle eſſuya beaucoup de maux. *Il n'y a point de mal*, dit-elle, *ni grand, ni petit, ni étranger, ni domeſtique, qui ne ſoit venu fondre ſur moi.* Voici, ſelon les apparences, ce qui cauſa une partie de ſes chagrins. L'Empereur Alexis aimoit *Jean*, l'aîné de ſes fils, plus qu'aucun de ſes enfans, & le deſigna pour ſon ſucceſſeur à l'Empire. L'Impératrice Irène, au contraire, donnoit toutes ſes affections à *Anne Comnène*, & ſouhaitoit paſſionnément de procurer l'Empire à Nicéphore Bryenne, mari d'Anne. Dans cette vue, elle parloit ſouvent à l'Empereur ſon mari au deſavantage de ſon fils Jean Comnène, & donnoit les plus grands éloges à Bryenne (*f*). Mais tous ſes efforts furent inutiles; Jean Comnène monta ſur le Trône, au grand regret de ſa mére, & ſur-tout d'Anne. Il paroit que ſon goût pour les Sciences n'avoit pas étouffé l'ambition en elle: car il n'y avoit pas encore un an que Jean jouïſſoit de l'Empire, que notre ſavante Princeſſe trama une Conſpiration contre ſon frére; &, ce qu'on aura de la peine à lui pardonner, c'eſt que pour mettre ſon mari ſur le Trône, ou plutôt pour s'emparer elle-même de l'Autorité Souveraine, elle auroit trempé dans l'aſſaſſinat de ſon propre frére (*g*). La timidité & la lenteur de Bryenne l'empecha d'agir, & éteignit l'ardeur des Conjurés; & l'Hiſtorien rapporte (*h*) qu'Anne, irritée de la foibleſſe & de la lâcheté de ſon mari, reprocha à la Nature de ne l'avoir pas faite homme au-lieu de lui. La Conjuration fut découverte, & l'Empereur pardonna à ſa ſœur ſon entrepriſe: il voulut ſeulement la punir par une confiſcation. Mais la généroſité de celui à qui il eut deſſein de donner cette confiſcation, ſauva cette mortification à la Princeſſe [*B*]. Pluſieurs Auteurs lui ont donné de grands éloges [*C*]. ADD. DU TRAD.]

* C'eſt ainſi que porte l'Auteur François. Je douterois, que l'Auteur s'eſt trompé, l'Impératrice étant ſauvée à ſon mari. Voy. *Hiſt. d'Alexis* L. XIV. c. 9. & les Additions à la fin de cet Article, R. B. T.

(c) Id. ibid. & Oudin t. II. col. 1175.

(d) *Annal.* L. XVIII. c. 16.

(e) L. XIV. ch. 9.

(f) Nicétas Acomin. *Hiſt. de Jean Comnéne ch.* 1. dans *l'Hiſt. de Conſtantinople* T. V. de la Trad. de Couſin.

(g) Idem ch. 2.

(h) Id. ibid.

(10) *Hiſt. d'Alexis* L. XIV. ch. 9. de la Trad. de Couſin.

raiſon, ſe diſpenſer d'y avoir égard. Ecoutons-la elle même (20). „ Peut-être que quelqu'un . . . s'imaginera que „ je fais violence à l'Hiſtoire pour obéir à la Nature, & „ que je m'éloigne de la vérité, pour ſuivre l'inclination „ que j'ai de louer mon pére. Mais je jure par les hazards „ qu'il a courus pour l'intérêt des Chrétiens, & par les „ travaux qu'il a ſupportés, que ce n'eſt point pour le ſa„ voriſer que je parle de la ſorte. Au contraire, quand „ je reconnois qu'il a commis quelque faute, je bleſſe la „ piété pour rendre hommage à la Vérité, *que j'aime encore mieux que lui*, quoique je l'aime beaucoup. La ré„ gle que j'obſerve en écrivant, eſt de repréſenter les „ choſes de la maniére qu'elles ſe ſont paſſées, ſans rien „ donner ni à l'intérêt, ni à la paſſion. La preuve de ce „ que j'avance eſt fort aiſée, *puiſque ce que j'ecris ne s'eſt „ pas fait il y a mille ans; ceux qui en ont été témoins vivent „ encore*, & ils s'accordent à le rapporter de la même fa„ çon. . . . . J'ai vu de mes propres yeux la plus grande „ partie de ce que j'écris. . . . . Il y a des choſes que „ j'ai appriſes par le rapport de pluſieurs perſonnes, qui „ ont ſervi ſous Alexis . . . , j'ai recueilli les principa„ les ſous le régne de celui qui a ſuccédé le troiſiéme à „ mon pére, *dans un tems où la flatterie étant occupée à louer „ le Gouvernement preſent, il n'y avoit plus perſonne qui eût envie de déguiſer la vérité pour louer un Prince mort.* „ . . . *Je prends auſſi Dieu à témoin* . . . que je ne me „ ſuis ſervi d'aucuns Mémoires, qui ne ſuſſent fort exacts „ & fort fidéles. La plupart de ceux qui me ſont tombés „ entre les mains, avoient été écrits par de vieux Offi„ ciers, qui après avoir ſervi ſous le régne de mon pére, „ & après avoir été bannis de la cour par la Mére du „ Monde, s'étoient retirés dans le Port de la Vie Religieu„ ſe. Ils avoient écrit ſans ornement, & dans la ſimpli„ cité de la vérité. J'ai conſéré leurs papiers avec ce que „ j'avois autrefois entendu dire à mon pére & à mes on„ cles, & je n'ai rien inſéré dans mon Ouvrage, que ce „ que j'ai reconnu véritable par un examen ſévére." Ne pourroit-on pas dire, ſans taxer la fidélité d'une Princeſſe de mérite, que la véritable ſource de la différence qu'il y a entre ſes récits & ceux des Hiſtoriens Latins, c'eſt qu'en général les actions humaines ont deux faces, & que ſelon la maniére dont on les enviſage, elles paroiſſent bonnes ou mauvaiſes, loüables ou dignes de blâme? Les intérêts des Grecs & ceux des Latins n'étoient nullement les mêmes. Ils étoient même pour l'ordinaire très oppoſés: chacun dans ſes deſſeins, dans ſes actions, conſultoit ce que dictoit ſon intérêt: eſt-il ſurprenant après cela, que des gens attachés à ces deux Partis oppoſés, alent porté des jugemens contradictoires des mêmes actions, & que ce qui a paru juſte, bon, loüable aux uns, ait été enviſagé par les autres comme injuſte, mauvais, odieux? L'intérêt ſe mêle dans nos jugemens, ſans que nous nous en appercevions; & nous ſuivons ſes déciſions, de la meilleure foi du monde. ADD. DU TRAD.]

[*B*] ☞ *La généroſité de celui à qui il eut deſſein de donner cette confiſcation, ſauva cette mortification à la Princeſſe.*] Il y avoit à la Cour un homme qui étoit en grande conſidération, nommé Jean Axuque, Perſan de nation, qui aiant été fait priſonnier, fut mis auprès du Prince Jean Comnène pour le divertir; deſorte que quand ce Prince fut parvenu à l'Empire, ce Perſan monta à un ſi haut comble de faveur, qu'il fut élevé à la Charge de Grand-Domeſtique (21). Après la découverte de la Conjuration dont on a parlé dans le corps de l'Article, Jean regardant un jour l'or, l'argent & les riches meubles de ſa ſœur, dit: „ Puiſque l'ordre de la Nature eſt renverſé à „ mon égard, puiſque mes proches ſont mes ennemis, & „ que les étrangers ſont mes amis, il eſt juſte que mes a„ mis ſoient le plus avantageuſement partagés de mes „ biens." Et à l'heure même, il ordonna de porter les meubles & les richeſſes de ſa ſœur à Axuque. Ce généreux Etranger, après lui avoir témoigné ſa reconnoiſſance, lui demanda la permiſſion de lui faire une remontrance, & l'aiant obtenue, il lui dit: „ Bien que votre faveur „ ſoit coupable d'un exécrable attentat, & qu'elle ſemble avoir renoncé à l'honneur qu'elle a de vous appar„ tenir, lorſqu'elle a été ſi malheureuſe que d'entreprendre „ ſur votre vie; elle n'a pas néanmoins perdu les droits „ de ſa naiſſance, en perdant les ſentimens de la Nature. „ Etant ſeur du meilleur Prince qu'il y ait au monde, elle „ peut rappeller par ſon repentir l'amour qu'elle a chaſſé „ par ſon crime. Pardonnez-lui le parricide dont elle a „ voit conçu le deſſein, & ne la puniſſez que par la con„ fuſion que lui donneront vos bienfaits, en la contrai„ gnant d'avouer qu'elle eſt vaincue par votre vertu. „ Laiſſez-lui tous ſes tréſors, non comme un bien qui lui „ appartienne, mais comme un préſent de votre bonté. „ Il eſt raiſonnable qu'elle en jouïſſe plutôt que moi, & „ qu'elle demeurent dans la famille d'où ils viennent." L'Empereur déféra à cette ſage & généreuſe remontrance. Qu'il y a peu de Courtiſans d'un ſi beau caractére! REM. DU TRAD.]

(21) Nicétas *Hiſt. de Jean Comnéne ch.* 2.

[*C*] ☞ *Pluſieurs Auteurs lui ont donné de grands éloges.*] Je ne rapporterai point ici une multitude d'autorités: on peut conſulter l'Auteur cité en marge (22). Je me contenterai de mettre ici le jugement de deux Auteurs; l'un eſt le Préſident Couſin. „ Les progrès qu'elle fit dans les „ Lettres, *dit-il*, paroiſſent aſſez dans ſes Ouvrages. On y „ trouve lire les deſcriptions des Pays, des Fleuves, des „ Montagnes, des Villes, des Siéges, des Batailles; les „ réfléxions ſur certains événemens; le jugement des ac„ tions humaines; les digreſſions ſur divers ſujets, ſans „ reconnoître qu'elle étoit fort habile dans la Grammaire, „ dans la Rhétorique, dans la Philoſophie, dans les Ma„ thématiques, & qu'elle avoit même quelque teinture de „ la Médecine, de la Juriſprudence, de la Théologie, & „ de la Ste. Ecriture" (23). Voici le jugement d'un autre Auteur. „ L'Hiſtoire Byzantine a auſſi ſon défaut . . . „ lequel conſiſte en ce que plus de la moitié des Auteurs „ de ce vaſte Recueil ne méritent pas d'être lus, excepté „ en quelques endroits aſſez rares, où ils ne ſe copient pas „ les uns les autres . . . . . L'Alexiade d'Anne Comnène a „ ſon mérite particulier. C'eſt une Hiſtoire polie, & qui va „ de pair avec l'Hiſtoire d'Alexandre le Grand écrite par „ Quinte Curce (25)." REM. DU TRAD.]

(22) Id. ib.

(23) Pope Blount *Cenſura celebr. Author.* p. 372. 1694. Genève

(24) *Prolegom. ſur l'Hiſt. d'Alexis.* Hiſt. de Conſtantinople T. IV.

(25) Vigneul-Marville, *Mélanges* Sct. T. III. p. 36.

(a) Diog. Laert. L. ANNICERIS, Philoſophe Grec de la Secte Cyrénaïque, & dont les Diſciples furent nommés *Annicériens* [*A*], étoit de Cyrène & fut Diſciple de Parébate (*a*). Platon aiant été vendu pour Eſclave

II. *in Ariſtippo.*

[*A*] *Ses Diſciples furent nommés Annicériens.*] Ils faiſoient conſiſter, comme les autres Philoſophes de la Secte

ve à Egine, par ordre de Denys le Tyran, notre Philosophe, qui se trouva présent, le racheta [B] pour vingt, & selon d'autres pour trente Mines, & le renvoya à Athènes à ses Amis, qui voulurent faire rendre à Annicéris l'argent qu'il avoit debourſé; mais il ne le voulut pas recevoir, & dit, qu'il n'étoient pas les seuls qui meritaſſent de prendre ſoin de Platon (b). Il ſe diſtinguoit particuliérement par ſon adreſſe à conduire un Chariot, & il la fit paroître un jour d'une maniére toute particuliére devant Platon, aiant fait tout le tour de l'Académie ſur une méme ligne; ce que tout le monde admira, excepté Platon, qui le cenſura de ſa trop grande habileté dans une choſe de cette nature, diſant, qu'il n'étoit guéres poſſible que ſe donnant tant de peine pour exceller dans un Art ſi peu néceſſaire, il ne négligeat des connoiſſances beaucoup plus importantes & plus dignes d'admiration (c). Il avoit un frére nommé Nicoclès, qui étoit Philoſophe; & le fameux Poſidonius fut ſon Diſciple (d).

(b) Idem in *Vita Platonis.*

(c) Ælian. *Var. Hiſt.* L. II. c. 27.

(d) Suidas.

Cyrénaïque, le Bonheur dans la Volupté, & croyoient que la Vertu n'étoit eſtimable qu'autant qu'elle procuroit du plaiſir. *Atqui ab Ariſtippo, Cyrenaici atque Annicerii Philoſophi nominati, nunc bonum in voluptate poſuerunt; virtutemque extulerunt ob eam rem eſſe laudandam, quod efficere eſſet voluptatis* (1). Ils s'accordoient en tout avec les Diſciples d'Hégéſias (2), excepté qu'ils n'anéantiſoient point l'Amitié, la Bienveillance, les Devoirs envers les Parens, & l'amour de la Patrie (3). Ils ſoutenoient, que quoique le Sage fût expoſé à quelques maux, & qu'il ne jouit que de peu de plaiſir, il n'en menoit pas une vie moins heureuſe: Que le bonheur d'avoir un Ami n'eſt pas en ſoi une choſe qu'on doive ſouhaiter; parce que d'être de même avis avec les autres, ou de penſer préſentement que le reſte des hommes, ne ſont pas des choſes qui par elles-mêmes puiſſent ſatisfaire la Raiſon; mais que l'on doit s'accoutumer à tout ce qui eſt bon, à cauſe de nos panchans naturellement vicieux: que l'on ne doit pas cultiver ſes Amis ſeulement parce qu'ils ſont utiles, ni rompre avec eux quand ils ne le ſont point; mais qu'il faut s'entretenir bien avec eux par un principe intérieur de bienveillance, pour lequel on doit s'expoſer ſoi-même à des maux réels. Quoique ces Philoſophes, auſſi-bien que les autres de leur Secte, fiſſent conſiſter le ſouverain Bien de l'homme dans la Volupté, & qu'ils fiſſent profeſſion de ſouffrir quand ils la perdoient, ils ſoutenoient cependant, que l'on doit s'expoſer volontairement à la douleur & au chagrin, pour ſes Amis (4). [☞ L'Auteur de l'*Hiſtoire Critique de la Philoſophie*(5) développe un peu davantage les principes de cette Secte. „ Annicéris fit voir, *dit-il*, que la vraie „ Volupté, celle que recherche un Philoſophe, conſiſte „ à être utile aux autres hommes, & à preferer leurs a„ vantages, les intérêts généraux de la Société, à ſes inté„ rêts propres. Il ajoutoit, qu'à la vérité, dans l'état na„ turel, il n'y a ni bien, ni mal, ni juſtice, ni injuſtice, „ ni vertu, ni deſordre; car dans cet état, diſoit-il, on „ ne doit ſonger qu'à ſoi ſeul, on doit tout rapporter à la „ conſervation de ſon être, les autres hommes ne nous „ touchent point. Mais dans l'état de Société où ces mê„ mes hommes ſe ſont mis volontairement, il y a des „ choſes permiſes, louables, & des choſes défendues, re„ préhenſibles, des choſes qu'on doit faire, & des choſes „ qu'on doit éviter: car dans cet état nos intérêts, nos „ avantages ſont mêlés avec ceux des autres: d'où il ſuit, „ que les idées de Vertu & de Vice ne ſont point des attributs eſſentiels, qui expliquent la Nature de l'Homme „ en général; mais ſeulement des attributs qui expliquent „ la Nature entant qu'il eſt lié à la Société, & qu'il pro„ fite de tout ce que cette Société offre de commode, de „ ſûr & d'avantageux." On voit là, où Hobbes & ſes pareils ont puiſé les belles découvertes qu'ils ont faites. ADD. DU TRAD.]

(1) Cicero *de Offic.* L. III.

(2) Voyez l'Article d'HEGESIAS.

(3) Stanley *Vit. Philoſ.* Part. IV.

(4) Id. ibid.

(5) *Hiſt. Critiq. de la Philoſoph.* T. II. L. IV. ch. 12. §. 2.

[*B*] *Notre Philoſophe, qui ſe trouva préſent, le racheta.*] L'Auteur de l'*Hiſtoire Critique de la Philoſophie* (6) a très bien remarqué, qu'Annicéris le Philoſophe eſt différent d'Annicéris qui délivra Platon de l'eſclavage. C'eſt à ce dernier qu'il faut rapporter tout ce qui eſt dit dans la ſuite de l'Article; excepté la circonſtance rapportée par Suidas, qu'Annicéris le Philoſophe avoit un frére nommé Nicoclès. Je ſai qu'on peut alléguer, en faveur du ſentiment qui confond les deux Annicéris en un, que Diogène Laërce (7) dit en termes formels, „ qu'Annicéris de „ la Secte Cyrénaïque, Diſciple de Parebate, racheta Pla„ ton." Voilà qui paroît clair & déciſif, mais qui ne l'eſt pas autant qu'on pourroit le penſer. I. Ce qu'Elien rapporte d'Annicéris, ne convient guéres à un Philoſophe Fondateur de Secte, & occupé de méditations de la nature de celles qui entroient dans le ſyſtéme de la Secte Cyrénaïque. Quelle apparence, dis-tout, qu'un Philoſophe de ce caractére ait voulu faire preuve d'adreſſe en préſence de Platon, au-lieu de s'entretenir avec lui? On m'avouera que cela n'a guéres de vraiſemblance, & qu'il eſt bien plus naturel de diſtinguer le Libérateur de Platon, d'avec le Chef de la Secte des Annicériens. II. Ce qui donne du poids à cette prémiére conſidération, c'eſt que ni Elien, ni Lucien (8) qui parle de l'adreſſe de S. Annicéris & rapporte la méme choſe qu'Elien, ne le nomment Philoſophe, & ne parlent de lui comme d'un homme connu d'ailleurs; ce qui paroit bien extraordinaire, s'il s'agit du Fondateur & du Chef d'une Secte de Philoſophie. Mais III. je trouverai dans Diogène Laërce même des preuves pour fonder la diſtinction que je veux établir. Ménage (9) croit que le paſſage de la Vie d'Ariſtippe a été falſifié. Quelque Copiſte aiant trouvé un Annicéris Philoſophe dans cet endroit, & enſuite un Annicéris Libérateur de Platon, aura cru que c'étoit un ſeul & méme homme, & en conſéquence aura ajouté dans le prémier endroit, ce que Diogène Laërce n'auroit eu garde de dire, *qui délivra Platon.* Cette conjecture me paroit quelque choſe de plus qu'une conjetture. En ſuivant la leçon ordinaire, Diogène Laërce paroit tomber dans une bévue inſigne, qu'on ne peut guéres attribuer à un Auteur auſſi exact. Selon lui, voici quelle fut la ſucceſſion de l'Ecole de Cyrène: à Ariſtippe ſuccéda Antipater, celui-ci fut ſuivi d'Epitimide, dont Parébate Maître d'Annicéris prit la place: or Platon étoit contemporain d'Ariſtippe; quelle apparence que le Diſciple du troiſiéme ſucceſſeur de ce Philoſophe ait pu racheter Platon de l'eſclavage? à moins que l'on ne ſuppoſe que cette ſucceſſion s'eſt faite très rapidement, ce dont il n'y a point de preuve. C'eſt la raiſon que Ménage propoſe. J'y en ajouterai une autre; c'eſt que Diogène Laërce, quand il rapporte dans la Vie de Platon le fait dont il s'agit, dit ſimplement, qu'Annicéris de Cyrène le racheta: mais s'il eût été queſtion du Philoſophe, comment concevoir qu'il ne l'ait pas déſigné comme tel, après en avoir parlé? Après tout, ſi l'on veut s'en tenir opiniâtrement à la lettre de Laërce, comment prouvera-t-on que ce que raconte Elien regarde le méme homme, puiſqu'il ne dit pas que c'étoit un Philoſophe? REM. DU TRAD.]

(6) Ibidem.

(7) L. II. in *Ariſtippo* p. 54.

(8) *In Dipſthesia Encomio.*

(9) *Obſervat. in Diog. Laërt.* p. 70.

ANTELMI (JOSEPH) naquit à Fréjus le 25 de Juillet 1648. Après avoir fait ſes études, il fut pourvu d'un Canonicat de la Cathédrale de cette Ville, par la démiſſion de Pierre Antelmi ſon oncle. Un petit Ouvrage qu'il fit en ce tems-là, & qui n'a pas été imprimé, parce que ce n'eſt proprement que le canevas d'un plus grand, *De Periculis Canonicorum*, fait voir qu'il enviſageoit la qualité de Chanoine, & les devoirs qui y ſont attachés, avec des yeux plus Chrétiens qu'on ne le fait communément. En effet, l'accompliſſement de ſes devoirs, & l'étude, l'occupoient uniquement (*a*). En 1680, il publia une Diſſertation Latine ſur la fondation de l'Egliſe de Fréjus [*A*]. Son habileté dans les affaires Eccléſiaſtiques le fit retirer de Fréjus en 1684. Mr. J. B. de Verthamon aiant été fait Evêque de Pamiers, & aiant beſoin d'une perſonne aſſez habile & aſſez entendue pour rétablir la paix dans ſon Diocéſe, où l'affaire de la Régale avoit cauſé beaucoup de deſordre, choiſit Mr. Antelmi, par le conſeil du P. La Chaize, ſous lequel il avoit fait ſa Théologie à Lyon, & qui avoit conſervé depuis ce tems-là de l'amitié pour lui, & le fit ſon Grand-Vicaire & ſon Official. Antelmi répondit parfaitement aux eſpérances qu'on avoit conçues de lui. Il fut par ſa prudence, ſa douceur & ſon adreſſe, ménager ſi bien les eſprits, que l'Evêque, à ſon arrivée dans le Diocéſe, y trouva la paix & la tranquillité rétablies. Les mouvemens & les peines qu'il fut obligé de ſe donner pour cela, ne l'empêchérent

(*a*) *Mém. pour ſervir à l'Hiſt. des Hom. Illuſt.* T. V. P. 145. 146.

[*A*] *Une Diſſertation Latine ſur la fondation de l'Egliſe de Fréjus.*] Elle eſt intitulée: *De initio Eccleſiæ Forojulienſis, Diſſertatio Hiſtorica, Chronologica, Critica, Proſphano-Sacra. Acceſſerunt 1. Præſulum Forojulienſium Nomenclatura Chronologica. II. Diatriba de Eccleſiæ Reienſi, & de Monaſterio Lirinenſi.* „ Diſſertation Hiſtorique, Chrono„ logique, Critique, Profane & Sacrée, ſur les commen„ cemens de l'Egliſe de Fréjus, avec un Catalogue des E„ vêques de cette Egliſe, & une Diſſertation ſur l'Egliſe „ de Riez, & ſur le Monaſtére de Lérins. A Aix en Pro„ vence, 1680. in-4." Mr. Antelmi aiant formé le deſſein de donner une Hiſtoire complette de la Ville & de l'Egliſe de Fréjus, crut devoir donner par avance cette Diſſertation, où il s'attacha principalement à éclaircir l'antiquité & l'établiſſement de cette Egliſe. L'Hiſtoire entiére eſt en MS. entre les mains de Mr. l'Evêque de Graſſe ſon frére (1). Il met l'établiſſement de cette Egliſe vers le milieu du quatriéme Siécle. Il relève le mérite & la réputation de cinq ou ſix de ſes Evêques, qui ſe ſont rendus célébres dans le IV. & dans le V. Siécles par leur doctrine & par la ſainteté de leur vie, & ſur-tout du fameux S. Léonce, qu'elle reconnoit pour ſon Patron. Il fait l'Hiſ-

(1) *Mém. des Homm. Illuſt.* T. V. P. 147. 148. Du Pin T. XVIII. P. 274.

pêchérent pas de s'appliquer à l'étude. En 1689, il publia en Latin plusieurs Dissertations sur les Ouvrages de S. Léon le Grand, & de Prosper [*B*], & une autre sur le Symbole d'Athanase [*C*]. On a de lui encore divers autres Ouvrages [*D*]. Il étoit d'un tempérament délicat, & il ressentit bientôt les mauvais effets de son peu de ménagement : sa santé s'altéra si fort, qu'il fut obligé au commencement de 1697 de retourner à Fréjus pour y respirer l'air natal. On espéroit que le lait lui feroit du bien; mais son mal ne fit qu'augmenter de jour en jour, & il mourut à Fréjus (*b*), & non pas à Pamiers, comme le dit Mr. Du Pin (*c*), le 21 de Juin 1697, dans sa quarante-neuvième année.

(*b*) Ibid. p. 147.

(*c*) *Biblioth. des Aut. Eccléf.* Tom. XVIII. p. 273.

l'Histoire des démêlés de Théodore de Fréjus, & de Fauste Abbé du Monastère de Lérins, au sujet de l'Exemption de ce Monastère, qui furent réglés dans le troisième Concile d'Arles. Le P. Sirmond a mis ce Concile en 455, Mr. Antelmi le met en 450 ou 451. Il parle de l'origine de ce fameux Monastère, dont les Moines suivirent les sentimens de Cassien sur la Grace, comme l'Auteur le montre. On trouve dans cette Dissertation des remarques sur la Discipline de l'Eglise, & en particulier sur la coutume qu'avoit l'Eglise de Fréjus dès le cinquième Siécle, de communier les enfans sous les deux Espèces, aussi-tôt après qu'ils étoient baptisés; coutume qui s'est conservée dans l'Eglise jusqu'au huitième Siècle. On trouve aussi dans cet Ouvrage des observations curieuses sur l'antiquité, l'origine, les différens noms, & la diverse fortune de la Ville de Fréjus. L'Auteur n'oublie pas les célèbres Monumens que les Romains y ont élevés, & entre autres le fameux Aqueduc de cette Ville, dont il donne la description (2).

(2) Du Pin ibid.

[*B*] *Plusieurs Dissertations sur les Ouvrages de Léon le Grand & de Prosper.* Elles ont pour titre: *De veris Operibus S. S. Patrum Leonis Magni & Prosperi Aquitani Dissertationes Criticæ, quibus Capitula de Gratia Dei, Epistolam ad Demetriadem, necnon duos de Vocatione omnium gentium Libros, Leoni nuper adscriptos, abjudicat & Prospero postliminio restituit Josephus Antelmius.* Paris 1689. in-4. Mr. Antelmi, en continuant l'Histoire de l'Eglise de Fréjus, fut obligé d'entrer dans l'examen des questions qui concernent le Semi-Pélagianisme, que les Moines de Provence soutenoient: cela l'engagea dans une dispute avec le P. Quesnel, sur l'Auteur des trois Ouvrages mentionnés dans le Titre des Dissertations, savoir, les *Capitules sur la Grace*, *la Lettre à Démétriade*, & les *Livres de la Vocation des Gentils*. Le P. Quesnel les attribue sur des conjectures à S. Léon, mais on les croit communément de S. Prosper, dont ils portent le nom dans plusieurs Manuscrits. Antelmi entreprit de réfuter les conjectures du P. Quesnel, & de restituer ces Ouvrages à S. Prosper (3). Toute la question dépend d'une comparaison très exacte du style & du génie des deux Ecrivains. Les Savans disputoient entre eux, si les dix Chapitres sur la Grace contre les Sémi-Pélagiens, qui sont dans le second Tome des Conciles, sont du Pape Célestin, ou de S. Prosper. Le P. Quesnel est le prémier qui ait pensé au Pape Léon. Baronius, le P. Sirmond, le P. Labbe qui a fait la dernière Collection des Conciles, & le P. Noris (depuis Cardinal) dans son *Histoire Pélagienne*, ont douté que le Pape Célestin en fût l'Auteur. La Lettre de ce Pape, qui est à la tête, a fait jetter les yeux sur lui. S. Prosper les avoit composés en 430, en ramassant toutes les autorités des Papes & des Conciles qui condamnoient le Sémi-Pélagianisme; & pour donner plus de force à cet Indice, il le voulut faire approuver par le Pape Célestin, afin qu'étant appuyé de l'autorité du Siège de Rome, il pût réduire plus aisément les Moines de Provence, qui contredisoient à S. Augustin. Mr. Antelmi n'oublie rien pour en conserver l'honneur à S. Prosper. Il met en parallèle sur diverses colonnes, le style, le tour & l'ordre de S. Prosper, & celui des Ouvrages en contestation, & conclud de la conformité, que l'on ne peut pas les lui ôter sans injustice. Il se travaille un peu plus pour le Traité de la Vocation des Gentils. L'Auteur de l'*Apologie des Saints Péres* soutient que c'est l'Ouvrage d'un Africain (4); & Mr. Basnage de Beauval observe (5), qu'il y a bien des difficultés contre S. Prosper, & que l'Auteur les démêle avec plus de peine & de lecture, que ne mérite l'importance de la chose. Il examine une autre question touchant deux Lettres de S. Léon, l'une adressée à Septimius Evêque d'Altino, & l'autre à Janvier Evêque d'Aquilée. Ces deux Lettres sont assez semblables. Le P. Quesnel s'inscrit en faux contre celle qui est écrite à l'Evêque d'Altino, & donne pour autentique celle qui est écrite au Métropolitain d'Aquilée. Mr. Antelmi soutient au contraire que cette dernière est supposée, & l'autre autentique. Il entre ensuite dans la Critique des Oeuvres de S. Léon. Il prétend que les Lettres & les Sermons, qu'on a sous son nom, sont l'Ouvrage de S. Prosper. Il soutient que la *Chronique de Prosper* est de Prosper d'Aquitaine. Enfin il fait la Critique des Poësies de S. Prosper, & promet une nouvelle Edition de tous ses Ouvrages (6). Le P. Quesnel répondit à Mr. Antelmi par une Lettre insérée dans le *Journal des Savans*, du 8 & du 15 d'Août 1689; & ce dernier lui répliqua par *Deux Lettres de l'Auteur des Dissertations sur les Ouvrages de S. Léon, & de S. Prosper, à Mr. l'Abbé..... pour servir de réponse aux deux parties de la Lettre du P. Quesnel.* Paris 1690 in-4. Mr. Du Pin a donné dans cette Dispute la victoire au P. Quesnel. Mr. l'Evêque de Grasse dit avoir eu en main une feuille de sa *Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques*, où il avoit témoigné approuver le sentiment de Mr. Antelmi; mais qu'il la supprima à la sollicitation des Amis du P. Quesnel, & en fit imprimer à la place une autre, où il se déclara entièrement pour celui-ci (7).

(3) Idem p. 271. 272.

(4) Beauval *Hist. des Ouvr. des Sav.* Avril 1690. p. 363.

(5) Ibidem.

(6) Du Pin p. 272.

(7) *Mémoires* &c. p. 149. 150.

[*C*] *Et une autre sur le Symbole d'Athanase.*] Elle est intitulée: *Nova de Symbolo Athanasiano Disquisitio.* „ Nouvelles Recherches sur le Symbole d'Athanase." Paris 1693. in-8. Le P. Quesnel avoit conjecturé que ce Symbole étoit de Vigile de Tapse, Evêque d'Afrique dans le VI. Siécle, qui a publié d'autres Ouvrages sous le nom de S. Athanase, & qui se sert souvent des expressions employées dans ce Symbole. Mr. Antelmi au contraire a fait revivre la conjecture de Mr. Pithou, que ce Symbole est d'un Théologien François. Cette Dissertation est divisée en quatre Parties. Dans la prémière, il ajoute quelques preuves fort singulières, à celles qui avoient été données jusqu'ici pour montrer que ce Symbole n'est pas de S. Athanase, & ne peut même être de lui. Dans la seconde, il fait une exacte recherche du tems auquel ce Symbole a été connu, & publié depuis sous le nom de S. Athanase; & en remontant depuis le dixième Siècle dans lequel Vossius prétend que cette Confession de Foi a commencé à paroitre, jusques aux précédens, il place l'Epoque de cette Pièce vers le milieu du V. Siècle. Dans la troisième partie, il examine quel peut être le Pays de l'Auteur du Symbole, & s'il étoit Africain ou François; & réfute le systême du P. Quesnel, qui l'attribue à Vigile de Tapse. Les preuves qu'il presse contre lui sont, 1. Que les Traités où l'on remarque des formules ou des expressions qui se trouvent dans ce Symbole, ne sont point incontestablement de Vigile de Tapse, au sentiment même du P. Chifflet, qui les a donnés sous le nom de Vigile, & qui avoue néanmoins, qu'ils ne peuvent passer que pour des Ouvrages douteux. Mr. Antelmi va plus loin; il allègue plusieurs raisons pour montrer qu'ils sont d'Idace, & répond aux argumens du P. Chifflet. 2. Que quand ces Ouvrages seroient de Vigile de Tapse, la conformité de quelques expressions avec celles du Symbole d'Athanase, n'est pas une conviction que ce Symbole soit du même Auteur, puisqu'on en trouve de semblables dans S. Augustin, à qui personne ne s'est avisé d'attribuer ce Symbole. 3. On dit que Vigile aiant publié quelques-uns de ses Traités sous le nom de S. Athanase & sous celui de quelques autres Pères, pour leur donner plus d'autorité, il y a beaucoup d'apparence qu'il a composé le Symbole dans la même vue, & lui a fait porter le nom de S. Athanase. Mr. Antelmi prétend que cela ne peut être, parce que ce Symbole a paru d'abord avec le nom de son Auteur, & non sous celui de S. Athanase. Dans la dernière partie, Mr. Antelmi prétend avoir trouvé le François, Auteur du Symbole: c'est Vincent de Lérins. Les conjonctures sur lesquelles il se fonde sont, la conformité des expressions & des phrases de cet Auteur avec le Symbole, & un passage où il promet de retoucher plus au long les expressions qui regardent la Confession des Mystères de la Trinité & de l'Incarnation. L'Objection que l'on peut faire naturellement, est que Gennade ne parle point de ce Symbole dans son Livre des Ecrivains Ecclésiastiques, où il parle de Vincent de Lérins & de son Traité contre les Hérésies. Mr. Antelmi ne s'embarasse pas beaucoup de cet Argument négatif; & pour l'affoiblir davantage, il dit que Gennade n'a point parlé de plusieurs Auteurs, & qu'il a omis plusieurs Ouvrages de ceux dont il parle, comme l'Exposition du Symbole d'Hilaire d'Arles, dont l'Auteur de sa Vie fait mention avec éloge (8).

(8) Du Pin p. 272.

[*D*] *Divers autres Ouvrages.*] En voici la liste. I. *De sanctæ Maximæ Virginis Callidiani in Forojuliensi Diœcesi cultu & patria, Epistola ad virum Cl. Danielem Papebrochium.* „ Lettre au P. Daniel Papebroch, sur le Culte & „ la Patrie de Ste. Maxime Vierge". Cette Lettre se trouve dans les Actes des Saints d'Anvers, au 16 de Mai. II. *De translatione corporis Sancti Auxilii Epistola ad V. Cl. Ludovicum Thomassinum de Mazauge.* „ Lettre à Mon„ sieur Louis Thomassin de Mazauge, sur la translation de „ S. Auxile." Mr. l'Evêque de Grasse, qui parle de cette Lettre (9), ne marque pas quand elle a été imprimée. III. *De Ætate S. Martini Turonensis Episcopi, & quorundam ejus gestorum ordine, anno emortuali, nec non S. Briccio Successore, Epistola ad R. P. Anton. Pagium.* „ Lettre au Père Pagi touchant l'âge, les actions & l'année „ de la mort de S. Martin de Tours, & de son successeur „ S. Brice." Paris 1693. in-8. Mr. Antelmi & le P. Pagi ont travaillé de concert à cet Ouvrage; l'un s'est attaché à examiner Grégoire de Tours, & l'autre Sulpice Sévère (10). IV. *Assertio pro unico Sancto Eucherio Lugdunensi Episcopo. Opus posthumum. Accessit Concilium Regiense sub Rostagno Metropolitano Aquensi anni 1285. Nunc primum prodit integrum, & notis illustratum, opera Caroli Antelmi designati Episcopi Grassensis, Præpositi Forojuliensis.* Paris 1726. in-4. Dissertation, où l'on prouve qu'il n'y a eu „ qu'un S. Eucher Evêque de Lyon. Ouvrage posthume. „ On y a joint les Actes du Concile de *Regium* sous Ro„ staing Métropolitain d'Aix, en 1285, publiés pour la „ pré-

(9) Dans sa Préface au-devant de l'*Assertio de Unico Eucherio.*

(10) *Hist. des Ouvr. des Sav.* Novemb. 1692. & *Mémoires* p. 150.

* Il y a *faute* dans Du Pin; mais c'est apparemment

née. Mr. Du Pin se trompe encore, en ne lui donnant que quarante ans, lorſqu'il mourut. Voici le Caractère que ce fameux Auteur en fait: Il avoit beaucoup d'eſprit, d'honnêteté, de douceur, & d'érudition; il étoit fécond * en conjectures, & s'y laiſſoit aller un peu trop facilement (*d*).

une faute d'impreſſion. R. D. T.

(*d*) Ibidem.

„ première fois, & enrichis de Notes par Charles Antel- „ mi, Prévôt de Fréjus, & député Evêque de Groſſe." Cet Ouvrage eſt le ſeul que Mr. l'Evêque de Groſſe ait trouvé entièrement achevé, parmi les Manuſcrits de ſon frère: il l'a orné d'une Préface, où il donne un détail abrégé de la Vie & des Ouvrages de notre Antelmi ſon frère (11).

(11) *Mémoires* p. 150. 151.

ANTHOINE (Nicolas), brulé à Genève l'an 1632, pour avoir embraſſé le Judaïſme, étoit natif de Brieu en Lorraine. Son père & ſa mère étoient Catholiques-Romains. Ils prirent un ſoin tout particulier de ſon éducation, & l'envoyérent à Luxembourg, où il étudia pendant cinq ans dans le Collège de cette Ville. De là il paſſa à Pont-à-Mouſſon, à Trèves, & à Cologne, où il continua ſes études ſous la conduite des Jéſuites, juſqu'à l'âge de vingt ans. Etant retourné chez ſon père, & ayant conçu du dégoût pour l'Egliſe Romaine, il alla à Metz, & s'adreſſa à Mr. Ferry, ſavant Théologien Réformé, qui l'inſtruiſit dans la Religion Proteſtante, dont Anthoine fit publiquement profeſſion; & il tâcha même de convertir ſes parens (*a*). De Metz on l'envoya à Sedan pour y étudier en Théologie, & de là à Genève, où il continua ſes études Théologiques, dans le cours deſquelles il eut le malheur de tomber dans le Judaïſme [*A*]. Il ſollicita les Juifs de pluſieurs Villes de l'admettre parmi eux, au nombre de leurs Proſélytes, mais ce fut inutilement [*B*]; ce qui l'engagea à revourner à Genève, où il avoit paſſé d'habitudes qu'ailleurs. Mr. Diodati, Miniſtre & Profeſſeur de cette Ville, lui conſia l'inſtruction de ſes Enfans. Anthoine fit ſemblant de continuer ſes études de Théologie, & fut pendant quelque tems Régent de la première Claſſe: enſuite il diſputa la Chaire de Philoſophie, mais ſans aucun ſuccès. Pendant tout ce tems-là, il vécut extérieurement en Chrétien; car il confeſſa devant ſes Juges, qu'il avoit conſtamment reçu la Communion: mais en particulier, il vivoit & faiſoit ſes dévotions à la manière des Juifs. Enfin ennuyé de ſon état, & aiant beſoin d'un établiſſement, il demanda un Témoignage à l'Egliſe de Genève, qui le lui accorda; & il alla au Synode de Bourgogne aſſemblé à Gex, pour y être admis au Saint Miniſtère. Il y fut reçu, ſelon la coutume, promettant de ſuivre la doctrine de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & de ſe conformer à la Diſcipline & à la Confeſſion de Foi des Egliſes Réformées de France; après quoi le Synode le nomma à l'Egliſe de Divonne dans le Pays de Gex. Ce fut dans ce tems, qu'il fit naître de grands ſoupçons contre lui; & un accès de folie qu'il eut, lui fit lâcher bien des choſes qui augmentèrent les ſoupçons [*C*]: tellement qu'après qu'il fut revenu à lui, on le mit en priſon [*D*]. Mr. Ferry (*b*), qui avoit inſtruit Anthoine dans la Religion Proteſtante, aiant appris l'état déplorable où il étoit, écrivit une Lettre aux Miniſtres & aux Profeſſeurs de l'Egliſe & de l'Academie de Genève [*E*]; & Mr. Meſtrezat, ſavant Théologien de l'Egliſe Réformée de Paris, écrivit deux Lettres à Mr.

(*a*) Voyez *Biblioth. Anglicane* T. II. Part. I. Art. 2. p. 218. & *Memoirs of Literature*, 2. Edit. Vol. VI. Art. 20. p. 132. C'eſt de cet deux Ecrits, que ſont tirés la même main, qu'on a tirée cet Article.

(*b*) Voyez l'Article de ce Théologien dans Mr. Bayle.

[*A*] *Dans le cours deſquelles il eut le malheur de tomber dans le Judaïſme.*] Il s'attacha particuliérement à la lecture de l'Ancien Teſtament; & trouvant dans le Nouveau pluſieurs difficultés qui lui paroiſſoient inſolubles, il embraſſa intérieurement le Judaïſme, environ cinq ou ſix ans avant qu'on lui fit ſon procès en 1632. Il commença à douter de la vérité de la Religion Chrétienne, en comparant enſemble les deux Généalogies de Jéſus-Chriſt, comme on les trouve dans les Evangiles de S. Matthieu & de S. Luc. Mais lorſqu'il entreprit d'examiner les paſſages de l'Ancien-Teſtament, qui ſont appliqués au Meſſie dans le Nouveau, il fut ſi choqué de cette application, & elle lui parut ſi fauſſe, qu'il renonça au Chriſtianiſme. L'Auteur de la *Bibliotheque Angloiſe* obſerve (1) que Nicolas Anthoine eſt peut être le ſeul Chrétien, qui ait renoncé à ſa Religion par un tel motif.

(1) T. II. Part. I. p. 239.

[*B*] *Il ſollicita les Juifs de pluſieurs Villes de l'admettre parmi eux, au nombre de leurs Proſélytes; mais ce fut inutilement.*] Comme les nouveaux ſentimens en matière de Religion font ſouvent une plus forte impreſſion ſur l'eſprit des hommes, que ceux dont ils ont été imbus dès leur enfance, Anthoine devint ſi zélé pour le Judaïſme, qu'il réſolut d'en faire profeſſion publiquement. Pour cet effet, il quitta Genève, & retourna à Metz. Il y découvrit d'abord ſes ſentimens aux Juifs de cette Ville, & demanda d'être admis dans leur Synagogue. Ceux-ci le refuſérent, de peur de s'attirer quelque affaire fâcheuſe, & lui conſeillérent d'aller trouver les Juifs d'Amſterdam, ou de Veniſe. Il ſe rendit dans cette dernière Ville, & pria les Juifs de vouloir le circoncire; mais il fut encore rudement dans ſon attente, car les Juifs de Veniſe lui dirent que le Sénat leur avoit défendu de circoncire ceux qui n'étoient pas nés Juifs. Anthoine ſouhaitant paſſionnément de recevoir le Sceau de l'Alliance Judaïque, alla de Veniſe à Padoue, dans l'eſpérance que les Juifs de cette Ville lui ſeroient plus favorables; mais ils lui firent la même réponſe. Ces Juifs, & ceux de Veniſe, lui dirent qu'il ſeroit ſauvé ſans faire profeſſion ouverte du Judaïſme, *pourvu qu'il demeurât fidèle à Dieu en ſon cœur.* La-deſſus il réſolut de retourner à Genève (2).

(2) Ibid. p. 239. 240. & *Memoirs of Literat.* Vol. VI. p. 132. 133.

[*C*] *Il fit naître de grands ſoupçons contre lui ..... & il lâcha bien des choſes qui augmentèrent les ſoupçons.*] Le Seigneur du Lieu s'apperçut qu'Anthoine ne parloit jamais de Jéſus-Chriſt, ni dans ſes Prières, ni dans ſes Sermons; qu'il ne prenoit ſes Textes que dans l'Ancien Teſtament, & qu'il appliquoit à d'autres perſonnes les paſſages de l'Ancien Teſtament, que les Chrétiens appliquent à Jéſus-Chriſt. Cela fit naître de grands ſoupçons contre lui. Anthoine en aiant eu avis, ſe trouva fort embarraſſé; & comme il étoit naturellement ſombre & mélancolique, il tomba dans un accès de folie au mois de Février 1632. On regarda cet accident comme un véritable jugement de Dieu, parce qu'il arriva le jour après qu'Anthoine eut expliqué le Pſeaume deuxième, ſans en faire l'application à Jéſus-Chriſt. Cet accès de folie fut ſi violent, qu'il marchoit à quatre pattes dans ſa chambre, & qu'il ſe déchaina contre la Religion Chrétienne, ſur-tout en préſence de quelques Miniſtres de Genève, qui l'étoient allé voir. Il s'emporta même contre la perſonne de Jéſus-Chriſt, l'appellant une Idole &c. & il ſoutint que le Nouveau Teſtament n'étoit qu'une Fable. Il demanda qu'on apportât un réchaud plein de charbons ardens, & il dit aux Théologiens qui étoient dans ſa chambre, qu'il mettroit la main dans le feu pour ſoutenir ſa Doctrine, & qu'il les défioit de faire la même choſe pour leur *Chriſt*. Enfin dans un tranſport de fureur, il s'échappa pendant la nuit de ceux qui le gardoient, & courut juſqu'aux portes de Genève, où il fut trouvé le lendemain au matin dans la boue à demi nud. Alors aiant été ſes fouliers *au nom du véritable Dieu d'Iſrael*, il l'adora les pieds nuds & proſterné à terre, & prononça des blaſphèmes. Les Magiſtrats de Genève le firent mettre dans l'Hopital, où il fit traité avec ſoin par des Médecins, & viſité par des Miniſtres.

[*D*] *Tellement qu'après qu'il fut revenu à lui, on le mit en priſon.*] Son eſprit ſe calma peu à peu, il ceſſa de parler inſolemment de la Religion Chrétienne, mais il continua de ſoutenir fortement le Judaïſme. Il demeura aſſez longtems en priſon, avant que les Magiſtrats priſſent connoiſſance de cette affaire. Il y fut viſité par les Théologiens, qui firent tous leurs efforts pour le convaincre de la fauſſeté de ſa Doctrine, & de l'énormité de ſa conduite, & pour le ramener à la Religion Chrétienne; mais il perſiſta dans ſes ſentimens.

[*E*] *Mr. Ferry écrivit une Lettre aux Miniſtres & aux Profeſſeurs de l'Egliſe & de l'Académie de Genève.*] Elle eſt datée du 30 Mars 1632, & pleine de bon-ſens. Elle mérite d'autant plus de trouver place ici, qu'elle contient diverſes particularités, qui concernent l'hiſtoire du malheureux Nicolas Anthoine. La voici.

Meſſieurs & trez honorez Frères,

„ Je vous demande pardon de la faute que je m'en vay „ faire, ſi tant eſt que vous la jugiez telle. Auſſi ne pré- „ tens-je pas de vous rien expoſer icy, que pour le ſou- „ mettre à votre cenſure. J'ay appris avec une merveil- „ leuſe douleur l'hiſtoire de ce pauvre Malheureux, qui „ eſt entre vous: ſur le ſujet de laquelle je vous ſupplie „ de me ſupporter en la hardieſſe que je prens de vous eſ- „ crire. Ce n'eſt pas du tout ſans en eſtre requis. Joint „ qu'il ne faut pas attendre de vocation pour aider à con- „ ſerver un miſérable qui cherche ſa ruïne, Dieu, la Na- „ ture, la cognoiſſance, & les anciennes amitiez me pou- „ vans eſtre des cauſes ſuffiſantes à cela. Auſſi ayant ſer- „ vi d'inſtrument de l'amener à ſalut, je penſe avoir beau- „ coup de raiſons de deſirer qu'il ne ſe perde, & de m'in- „ gérer, s'il vous plaiſt, à y travailler avec vous. Je „ rends graces à Dieu qu'ayant voulu faire en luy un nou- „ vel exemple de l'infirmité humaine, la main l'ait amené „ au milieu de vous, où il a peu eſtre empeſché de faire „ du

Mr. Chabrey fon beau-frère, Miniſtre à Genève, dont nous donnerons deux paſſages dans les Remarques [*F*]. Mr. Meſtrezat ſe trompoit dans la penſée qu'il avoit, qu'Anthoine avoit été Moine. Pen-

„ du mal, & où voſtre eſprit avec le ſien concourront, „ comme ils font auſſi, pour ſon bien & pour ſa réduction. En quoy, Meſſieurs, je penſe que le meilleur „ moyen ſera la douceur & la patience. Je ne doute pas „ que ſon Mal ne vienne d'une Mélancholie noire & profonde, à laquelle je l'ay veu toujours fort penché, ſurtout depuis la desbauche qu'il fit faire à un jeune homme, lequel il tira de Sedan ſey, où il prétendoit gagner „ quelque choſe à luy enſeigner la Philoſophie, & que „ furtivement il emmena plus loing, nonobſtant les remontrances que je luy en avois faites avec inſtances de „ le renvoyer, & au jeune homme de s'en retourner, „ comme il m'avoit promis, Monſieur *du Moulin* l'ayant ainſi deſiré & moy, pource qu'il luy avoit été recommandé. Des-lors il ne pouvoit ſupporter le jour, & faiſoit fermer toutes les advenues chez un Gentilhomme, où j'avois trouvé moyen de le faire placer, touſjours inquiet, ſans pouvoir eſtre en repos en aucun „ lieu, taciturne, ſans meſme ſe pouvoir exprimer qu'avec peine, & comme à mots arrachez, quelque peine „ que je priſſe de le ſolliciter à ſe mieux ouvrir, à le „ faire venir chez moy, de fois à autre le recevoir à ma „ table, & de le traiter comme il faut avec un grand ſoin. „ Ce que nous ne pouvions attribuer qu'au mauvais faccez qu'il avoit eu en un Synode de l'Iſle de France, où „ il avoit eſté envoyé avec teſmoignage & recommandation de l'Egliſe & Académie de Sedan, & d'où il avoit eſté pourtant renvoyé. Depuis la ſouſtraction de ce jeune homme, il m'a teſmoigné par pluſieurs Lettres d'en „ avoir un regret extrême, ne m'en a eſcrit pas une ſans uſer de grandes déprécations, avec paroles d'un eſprit „ abbattu, ſe reflectant & complaignant ſurtout de quelques reprehenſions qu'on lui en avoit faites hors d'icy; deſorte que j'ay été quelquefois contraint de lui eſcrire „ qu'il devoit nettoyer ſon eſprit de ces ſcrupules ſuperflus, & de cette triſteſſe, non ſeulement hors de ſaiſon, „ mais dangereuſe, & à l'exhorter de s'appliquer à reſſuder avec gayeté & réſolution de mieux faire. Tellement qu'il eſt bien à croire que la Mélancholie a eſté encore „ noircie par ces penſées ſombres, & de plus, irritée par „ la pauvreté & la néceſſité de beaucoup de choſes où il „ tomba toſt après, & dont il s'eſt plaint fort ſouvent à „ moy par Lettres, juſques à me repréſenter les tentations „ dont ſon eſprit ſe trouvoit lors preſque du tout empety. A quoy il ſemble qu'on peut ajouſter la forme de „ ſes eſtudes, attachées après le Vieil Teſtament, ſur leſquel il m'a eſcrit qu'il dreſſoit une Concordance. En tout cas, quand bien ce ne ſeroyent là les cauſes de ſon „ mal, ſi eſt-ce que vous ſçavez, Meſſieurs, qu'il ſe trouve une ſorte de Mélancholie, en laquelle les Médecins recognoiſſent *Θεῖον τι*, qui n'eſt pas néantmoins „ ny un crime ny un chaſtiment de la Juſtice de Dieu, „ mais une grande miſére. Davray celle où il eſt tombé depuis ſon dévoyement eſt bien pitoyable; mais, Meſſieurs, je penſe pouvoir oſer dire, qu'encor que la Nature ſoit l'inſtrument de la Providence de Dieu, ſi ne „ faut-il pas prendre tous ſes accidens pour des punitions, ou pour des exemples d'une mauvaiſe vie, ni la Manie „ de ce miſérable pour un chaſtiment exprez de ſon erreur; y ayant tant de cauſes pour eſtimer qu'il vient du vice du cerveau & de la Mélancholie. Il ſemble que c'en ait eſté ſeulement une exacerbation, laquelle ayant eté fédée par les remédes, ne luy a plus laiſſé ſon „ mal, qu'en ſon eſtat précédent: & combien qu'il n'exorbite qu'en ce ſeul point duquel il eſt prévenu, il n'y „ a pas néantmoins ſujet de conclurre qu'il y parle de ſens „ froid, & d'un jugement non ſézé. Car c'eſt le propre „ de cette ſorte de Mélancholie de n'avoir qu'un objet, „ laiſſant en toute autre choſe à l'eſprit ſes propres actions, comme vous ſçavez mieux que moy; tellement „ qu'il ſe trouve des gens doctes parlans en toute matiére „ avec beaucoup de tranquillité & de ſçavoir, & n'ayans „ qu'un grain de folie qu'ils y découvrent que par pó„ theſes, ou à ceux qui les y touchent, ou qui leur en „ parlent. Auxquels je fuis d'autant plus enclin de comparer ce Malheureux, qu'en l'endroit de la fienne, où il „ penſe eſtre le plus ſage, il ſe monſtre plus déplorable, ou „ plus ridicule, diſant choſe de laquelle hors de cet endroit „ il auroit honte, quand même il ne ſeroit pas Chrétien, „ puiſqu'il nie, à ce que j'apprens, ce que Payens & Juifs „ atteſtent & confeſſent, & s'en vante. Ce n'eſt donc pas „ Héréſie, mais Blaſphéme, procédant d'un eſprit plus malade que perverty, & plus tranſporté que s'emportant. „ Dequoy auſſi ſes frayeurs & ſes horreurs ordinaires ſont à „ mon avis des indications certaines, ſans qu'il ſoit néceſſaire de les imputer à un jugement de Dieu touchant ſa Réprobation. Car après tout, Meſſieurs, il eſt certain qu'il „ vous trompe en diſant qu'il a huit ou dix ans qu'il a „ réſolu en ſoy-meſme ce qu'il déclare à préſent: car non-„ ſeulement en eſt entretemps il a touſjours fait toutes „ ſortes de preuves perſonnelles d'une Profeſſion Chreſtienne, mais a meſme gagné ſon Frére à la noſtre, en „ laquelle il vit honneſtement parmy nous, & a taſché d'en faire autant de ſon pére, auquel comme à luy il „ en a eſcrit quantité de Lettres, qui ont paſſé par mes „ mains, pluſieurs deſquelles j'ay ouvertes, & que j'ay „ touſjours vues pleines d'un ſtyle ardent & de teſmoi-„ gnages d'une merveilleuſe & peu commune affection à „ Jéſus-Chriſt, & à la vérité d'iceluy enſeignée en „ nos Egliſes, pour à laquelle les amener, & tout le „ reſte de leur famille, il leur eſcrivoit eſtre preſt de „ mourir, ſi Dieu luy faiſoit cognoiſtre qu'il y peuſt ſervir. Meſme lorſqu'il fuſt reçu au Miniſtére, il me l'eſcrivit de Geneve du 29 de Novembre, comme à celuy „ qu'il ſouloit appeller comme il lit encore lors, *Jon très chér Pére ſpirituel*, duquel Dieu s'eſtoit ſervy pour l'amener, diſoit-il, à ſa cognoiſſance, & me pria de les „ faire advertir, ayant fait, comme il m'eſcrivoit, „ une conſtante & très ferme réſolution de vouloir de là „ en avant vivre en homme de bien plus que jamais, & „ s'employer de toutes ſes forces à l'acquit de ſon devoir. „ J'eſtime donc, Meſſieurs & trez honorez Péres, qu'il „ ne doit point eſtre creu en cette perturbation où il eſt, „ & eſpére que ſi on luy donne temps, comme j'entends „ que vous faites, pour cuver cette frénéſie, il ne bai„ phémera plus, & que Dieu vous donnera conſolation „ de voſtre travail & de voſtre patience. Pour cet effet „ je deſirerois fort qu'on luy oſtaſt abord d'autres gens, „ que de perſonnes familiéres, ou leſquelles il ait eu en reſpect & particuliére conſideration, & par leſquelles il „ puiſſe eſtre traité doucement: afin, on que trop d'accours, ou trop d'inſtances, on une juſte ſeverité, mais prématurée, ne mette le feu à cet eſprit. Meſſieurs, „ permettez moy, je vous ſupplie, de vous dire, qu'il ſemble bien néceſſaire pour l'édification de l'Egliſe que „ cette affaire ſe traite avec une grande prudence. Tout „ autre exemple que l'on en voudroit faire, nuiroit fans „ doute merveilleuſement. Propoſez-vous, s'il vous plaiſt, „ le ſcandale que l'on en recevroit prés & loing, & ce „ qui pourroit eſtre dit contre la charge, & contre la „ profeſſion d'un homme venant du Papiſme; & ayant, „ parmi nous ez Academies plus illuſtres, à la table de „ pluſieurs Paſteurs, appris à judaïzer d'un fens recognu „ & jugé entier. Le judaïſme auſſi n'eſtant pas une Secte, de laquelle il faille rien craindre, il ne ſemble pas „ qu'il ſoit néceſſaire d'en prévenir la conſéquence par une „ punition publique. Peut-eſtre meſme que l'action n'en plairoit pas à tous. Il y a des fautes extraordinaires, „ deſquelles ayant le coupable à eſtre puny, on en oſte „ le ſpectacle, & en ſuppuime-t-on les Actes, pour n'en laiſſer la honte au ſiécle préſent, ni la trace à la poſtérité. En tout cas, il n'eſt pas beſoing de ſe haſter en „ choſe, qui peut touſjours eſtre faite, & où le delay ne „ peuſt nuire, peuſt meſme quelquefois ſervir. A Servet dogmatiſant d'un fens froid & ſec depuis vingt ans & „ plus, en pluſieurs lieux, de bouche & par Livres eſcrits & imprimez, & choſes bien plus ſubtiles, & plus périlleuſes, il fut donné un long temps pour ſe remettre. „ Encor, Meſſieurs, ſçavez-vous les divers diſcours, qui „ s'en font enſuivis. Ce n'eſt pas que j'y trouve rien à redire: je penſe qu'une telle Peſte ne pouvoit pas mieux „ eſtre eſtouffée qu'en ſon propre feu. Mais cettuy-cy eſt „ hors de comparaiſon de choſes pareilles, & je prie Dieu „ de tout mon cœur qu'il lui donne une meilleure iſſue; „ & vous, Meſſieurs & trez honorez Freres, ne vous „ laſſez point en cette œuvre de voſtre charité, en laquelle il vous inſpirera de prendre les remédes néceſſaires „ pour redreſſer ce malheureux, & pour préſerver l'Egliſe de cette infamie. C'eſt le but que je me ſuis propoſé en cette Lettre, laquelle je vous ſupplie très humblement de n'avoir pas deſagréable, qu'autrement je tiendrai pour non eſcrite, ſinon en ces ſouhaits que je viens „ d'y faire, & ez prieres que j'adjouſte que Dieu beniſſe touſjours abondamment vos perſonnes, & vos ſains labeurs, & accroiſſe voſtre Egliſe, & tienne touſjours voſtre Etat en ſa protection excellente, & moy en l'honneur de vos bonnes graces, comme eſtant de tout mon „ cœur &c. FERRY.

[*F*] *Dont nous donnerons deux paſſages.*] La première Lettre eſt datée de Paris le 12 de Mars 1632. Il ſe plaint en peine pour vous, *dit-il*, de voſtre Antitrinitaire. „ Les Eſcrits de nos prédéceſſeurs *de puniendis Hæreticis* „ n'ont pas eſté à grande édification, & tournent és Eſtats, où le Magiſtrat nous eſt contraire, à noſtre grand „ préjudice. Mais ici il y a l'énormité des blaſphémes, „ la profeſſion de Chreſtien & de Miniſtre, qui aggravent „ le crime. Dieu y vueille bien adreſſer Meſſieurs vos Magiſtrats. Si tous avoyent meſme croyance des Moi„ nes que moy, jamais on n'en recevroit aucun au St. Miniſtére. Dieu veuille ſurmonter le ſcandale que ce Gar„ nement donne, par l'efficace de ſa parole, & vous te„ nir en ſa garde!" La ſeconde Lettre de Mr. Meſtrezat eſt auſſi de Paris, le 30 Mars 1632: on y trouve les paroles ſuivantes. „ Quant à voſtre Moine Juif & Miniſtre „ renié, les plus ſenſez luy ſouhaittent le une priſon perpétuelle & eſtroite, où il n'ait communication avec au„ cun, qu'avec perſonnes capables de le réduire, pour le voir de temps en temps; & craignent merveilleuſement „ les conſéquences d'un ſupplice public, de peur qu'on „ n'infére par deçà, que des propos contre le Pape, Vicaire prétendu de Jéſus-Chriſt, ou contre l'Hoſtie de la „ Meſſe, ſoyent appellés blaſphémes contre Chriſt, & „ prétendus ſemblablement puniſſables; car on en parle „ de la ſorte, & tous Magiſtrats & Souverains ſont maiſ-

Pendant que ce malheureux fut en prison, il présenta trois Requêtes au Conseil de Genève [G]. Le onzième d'Avril 1632, il comparut devant ses Juges pour la première fois. Il déclara qu'il étoit Juif, & qu'il prioit Dieu de lui faire la grace de mourir dans la Réligion Judaïque : Qu'il croyoit qu'il y avoit eu un homme nommé JESUS-CHRIST, mais qu'il ne favoit pas s'il avoit été crucifié: Qu'il ne croyoit point que JESUS-CHRIST fût Dieu, ni le Fils de Dieu, ni le Messie, puisqu'il n'y avoit qu'un seul Dieu, sans distinction de Personnes, & que le tems du Messie n'étoit pas encore venu: Qu'il rejettoit le Nouveau Testament, parce qu'il y trouvoit plusieurs contradictions, & parce qu'il ne s'accordoit pas avec l'Ancien: Qu'il avoit embrassé le Ministère, parce que les Juifs lui avoient dit qu'il pouvoit faire profession de toutes sortes de Religions, & pour avoir de quoi vivre : Que quand il prêta les Sermens ordinaires, *il jura à part soi ce qui estoit véritable & équitable:* Qu'aiant pris ce parti, il ne pouvoit *se dédire* de réciter le Symbole des Apôtres, & de donner la Communion: Qu'il ne prononçoit jamais distinctement les Articles du Symbole, qui regardent JESUS-CHRIST: Qu'il prenoit les Textes dans les Pseaumes, & dans le Prophète Esaïe : Qu'il étoit vrai, qu'au mois de Février, le jour après qu'il eut prêché sur le Pseaume deuxième, sans en faire l'application à JESUS-CHRIST, il tomba dans un accès de folie, en chantant le Pseaume LXXIV (*c*): Qu'il avoit perdu le sens, lorsqu'on le trouva dans la boue aux portes de Genève; & qu'il avoit nommé JESUS-CHRIST une Idole &c.: Qu'il étoit vrai qu'il avoit dit que les Passages de l'Ancien Testament, cités dans le Nouveau, étoient forcés, *tirés par les cheveux, & qu'ils crioient miséricorde:* Qu'il avoit renoncé à son Baptême, & qu'il continuoit d'y renoncer. On l'interrogea ensuite particulierement sur les Professions de Foi contraires qu'il avoit faites, & sur les Mœurs [*H*]. Le 16 d'Avril il comparut de nouveau, & il déclara qu'il n'avoit jamais dogmatisé à Genève : Que lorsqu'il administroit la Cène dans son Eglise à Divonne, il disoit aux Communians, *Souvenez-vous de votre Sauveur;* & qu'il baptisoit comme les autres Ministres: Qu'il étoit dans la voie du Salut, & résolu de mourir pour la vérité de sa Doctrine. Son Procès étant instruit, il fut condamné le 20 d'Avril 1632 *à estre lié, & mené en la Place de Plein-Palais, pour là estre attaché à un Poteau sur un Bucher, & estranglé, façon accoustumée, & en apres son corps bruslé & réduit en cendres* &c. Cette Sentence fut exécutée le même jour (*d*); en voici le motif: Que NICOLAS ANTHOINE, *oubliant toute crainte le Dieu, auroit commis crime d'Apostasie, & de lese-Majesté Divine au premier chef, ayant combattu la Sainte Trinité, renié nostre Seigneur &*

(*c*) *Dixit cornix, Seigneur, que tu nous as agacés?*

(*d*) *Hottinger. Hist. Eccl. T. IX. p. 266.*

(*e*) P. 1515, 1520.

„ très & Juges des conséquences en leurs juridictions." Ces deux passages, comme le remarque l'Auteur de la *Bibliothèque* (*e*), font beaucoup d'honneur à Mr. Mettrezat. On voit bien que ce savant Théologien n'approuvoit pas qu'on fit mourir les Hérétiques. Ce qu'il dit sur les blasphèmes des Hétérodoxes, mérite qu'on y fasse attention.

[*G*] *Il présenta trois Requêtes au Conseil de Genève.* La première, qui est du 11 de Mars 1632, commence ainsi: *Au nom du grand Dieu des Cieux, qui est le puissant Dieu d'Israel, son saint Nom soit eternellement beni! Amen.* Il supplie les Magnifiques de lui faire rendre quelques Ecrits touchant sa Doctrine, qu'il avoit remis entre leurs mains d'un Ministre de Genève par leur ordre ; afin qu'il puisse les revoir & les corriger, avant qu'on les produise contre lui. Après quoi il ajoute : „ Enquérez-vous de ma vie. „ J'ay toujours taſché de vivre en la crainte de Dieu, & „ de m'enquérir & de suivre la droite voye de salut. Dieu „ fait son secret parloître à ceux qui l'ont en honneur. „ Ce que je fais, ce n'est que pour rendre raiſon de ma „ créance, à la gloire de Dieu & au ſalut de mon ame. „ Dieu connoit mon cœur, & eſt teſmoin du non intérêt & de mon innocence. N'attirez point de ſang innocent ſur vos teſtes, ny ſur vos familles, ny ſur voſtre „ Ville; & Dieu, en la main de qui nous sommes tous, „ vous bénira, ſi vous aimez les ſaintes voyes. Je le prie „ de toute mon ame qu'il vous benisse & vous touche le „ cœur, à ce que vous soyez émeus de quelque pitié & „ compaſſion envers moy, le povre & afflígé ſerviteur de „ l'Eternel &c. " La ſeconde Requête, datée du lendemain 12 de Mars, eſt la plus conſidérable ; la voici toute entiére.

Au ſaint Nom de l'Eternel, le Dieu d'Iſrael.

„ Magnifiques & trez-honorez Seigneurs,

„ Ce que je m'en vay vous préſenter n'eſt nullement „ pour éviter la mort. Selon Dieu, je ne l'ay nullement „ méritée; car je le crains & l'aime, & le béni; & je veux „ bénir, & adorer ſon ſaint & glorieux & véritable Nom, „ juſqu'au dernier ſoupir de ma vie. Néantmoins ſelon „ vos Loix, ſelon voſtre créance, & ſelon ce qu'on m'objecte ordinairement, vous jugerez que je l'ay bien mérité. S'il plaiſoit à Dieu, il feroit voir ſes grandes „ merveilles en me délivrant, non pas à cauſe de moy, „ chétif & miſérable pécheur ; mais afin de glorifier ſon „ grand & vénérable Nom, & afin que toute la Terre u„ niverſelle cognoiſſe qu'il eſt Dieu tout-puiſſant régnant „ au Monde. J'invoque ſon ſaint Nom, & ſa grace, & ſa „ miſéricorde. Quiconque eſpére en l'Eternel, ne ſera „ jamais rendu confus. Pourquoi craindrions-nous les „ hommes ? Dieu eſt par deſſus tout, & rien ne ſe fait „ ſans ſa permiſſion.

„ Magnifiques & trez-honorez Seigneurs, puiſqu'on „ m'objecte ordinairement deux choſes; la prémiére, que „ je me ſuis détraqué de la voye de Salut ; la ſeconde, „ qu'encor bien que je ſerois en la droite voye de Salut, „ néantmoins étant en cette créance, je ne devois point „ embraſſer la charge de Miniſtre, ni venir en voſtre Vil„ le vous ſcandaliſer : avec voſtre permiſſion & authori„ té, je taſcherai de reſpondre à ces deux points en deux „ paroles. Quant au prémier point, je croy que je ſuis „ en la voye de Vérité, & de Salut, & y demeurerai tous„ jours juſques à ce qu'on me démontre le contraire par de „ bonnes raiſons tirées du Vieil Teſtament. J'adore un ſeul „ Dieu, je taſche d'en viſére la Loy le mieux qu'il m'eſt „ poſſible, je veux craindre, aimer & benir le ſaint Nom „ de Dieu toute ma vie. Quant au ſecond point, il faut „ que vos trez-honorés Seigneuries ſçachent que le Peu„ ple d'Iſrael ne m'a point voulu recevoir, & m'ont dit „ que je pouvois vivre partout & entre toutes les Nations, „ ſi la crainte de Dieu, ſans me deſcouvrir, & ſans faire „ ſemblant de rien. J'ay enduré mille maux en allant à „ Veniſe, & en demeurant là quelque temps, en très miſérable eſtat, & en retournant encor plus affligé & miſérable. Néantmoins j'ay touſjours eſpéré en mon bon „ Seigneur Dieu. Or de m'en aller demeurer parmi les „ Papiſtes, j'ay dis fait fermement de n'y plus retourner, Jabominoy par trop leur Idolatrie ; & meſme j'avoy peur „ qu'on ne m'accuſaſt d'incoſtance. Meſme ſi j'euſſe eſté deſcouvert là, ils euſſent eſté plus cruels envers moy, „ que vos Seigneuries n'ont couſtume d'eſtre envers ceux „ qui ne ſont accuſez d'aucun crime, mais ſeulement recherchez en leurs Conſciences. Or j'ay embraſſé le Miniſtére, parce que je m'en ſentois aucunement capable, „ parce que j'eſtoys deſjà aagé, parce que je deſtroys de faire mon meſnage à part, & peut-eſtre avec le temps „ me marier, & n'avoys point envie de me deſcouvrir en ce temps-là. Combien y en a-t-il qui ſont mariez, & croyent peut-eſtre tout autre choſe, que vous ne croyez pas, & néantmoins pour cela ne veulent pas quitter ni abandonner leurs enfans ? Bref, je n'ay qu'un dit que je vous ay ſcandaliſé, vous & voſtre Ville, par „ mes procédures eſtranges : ç'a eſté par tranſport, ce „ n'a pas eſté moy, je ne ſçay qui ç'a eſté, Dieu le ſçait. „ Voilà pourquoy je croy mériter pardon en cela, puiſque ce n'a pas eſté moy, mais une force terrible, eſ„ pouvantable & ſurnaturelle, comme toute la Ville en „ eſt teſmoing, & le ſçait trez-bien, & n'en ſera point ſcandaliſée. Pluſtoſt que de me venir rendre entre vos mains „ de moy-meſme, & dans la mort, je m'en ſuſſe pluſtoſt „ enfuy juſques au bout du Monde.

„ Magnifiques & trez-honorez Seigneurs, gardez d'attirer ſur dang innocent ſur vos teſtes, ſur vos familles, „ & ſur voſtre Ville, en me faiſant mourir, car vous ne „ ſçavez peut-eſtre point les merveilles de Dieu, du puiſſant Dieu d'Iſrael, & pourquoy c'eſt qu'il n'a ſi miracu„ leuſement tranſporté en voſtre Ville. Si le commencement en a eſté miraculeux, la fin en ſera encor pent„ eſtre plus miraculeuſe. Je ne ſerai jamais confus, d'autant que j'ay mis l'Eternel pour ma confiance & pour ma retraite. Le Saint Nom de l'Eternel, du grand Dieu „ d'Iſrael, ſoit éternellement beni & glorifié par tous & „ en tous endroits !

„ Magnifiques & trez-honorez Seigneurs, ſi vous jugez „ que je ſoys digne de mort, & s'il plaiſt ainſi au Seigneur „ Dieu, la volonté de Dieu ſoit faite. Si vous me déli„ vrez, vous aurez délivré une Ame innocente, & qui „ craint le Dieu des Cieux. Je prierai Dieu de tout mon „ cœur, qu'il lui plaiſe deſployer ſur vous ſes ſaintes bé„ nédictions, & vous toucher le cœur, ſi tel eſt ſon bon „ plaiſir, eſtant, Magnifiques & trez-honorez Seigneurs, „ voſtre trez-humble Serviteur & Priſonnier, N. AN„ THOINE."

[*H*] *On l'interrogea enſuite particuliérement ſur les Profeſſions de Foi contraires qu'il avoit faites, & ſur ſes Mœurs.*] On lui demanda, ſi un jour étant viſité par un Seigneur & par un Miniſtre, il dit, „ qu'il ne croyoit que le Dieu „ d'Iſrael, & que ce qu'adore & ſert toute autre Gent, „ Idoles ſont ; ajoutant : *Si ce* CHRIST *eſt Dieu, que*

„ vou-

& Sauveur JESUS-CHRIST, *blasphéme son Saint Nom, renoncé son Baptesme, pour embrasser le Judaïsme & la Circoncision, & se feroit parjuré. Cas & Crimes* &c. La Lettre de Mr. Ferry, dont on a parlé, fit une ſi grande impreſſion ſur l'eſprit des Miniſtres de Genéve, qu'ils allérent en Corps au Conſeil, pour ſupplier les Magiſtrats de vouloir bien différer l'exécution de leur Sentence ; mais ce fut inutilement. Anthoine laiſſa quelques petits Ouvrages écrits de ſa propre main [*I*]. Nous donnerons ci-deſſous les réflexions de Mr. de la Roche ſur cet extraordinaire Evénement [*K*]. [☞ J'en ajouterai quelques autres, tant ſur l'Article qu'a donné de Nicolas Anthoine l'Auteur du Supplément de Moréri, de Paris 1735 [*L*], que ſur l'Hiſtoire même du malheureux Anthoine [*M*]. ADD. DU TRAD.]

„ *toutes les malédictions de la Loy, & les foudres, tombent* „ *ſur moi ; mais s'il ne l'eſt pas, qu'elles tombent ſur tous* : „ & que ce CHRIST eſt une idole &c." Anthoine répondit, qu'il ne s'en ſouvenoit pas, & que cela pourroit bien être (4). Enſuite on lui montra une Confeſſion, qu'il avoit écrite de ſa propre main, ſans la ſigner, qui contenoit ces paroles : *Moy ſoubſigné croyay & confeſſe que* Jesus-CHRIST, *& iceluy crucifié, eſt le vray Dieu, Sauveur, & Redempteur de tout le Monde, & qu'il eſt le meſme avec le Père & le St. Eſprit quant à l'eſſence, mais diſtinct quant à la Perſonne, & ce de bon cœur.* Il répondit, qu'on l'avoit forcé à écrire cette Confeſſion, & il déſavoua la doctrine qui y étoit contenue. Après cela on allégua contre lui le fameux paſſage de Joſeph (5) touchant Jéſus-Chriſt, auquel il ne répondit rien. Ce paſſage lui étoit apparemment inconnu (6). On lui demanda, s'il perſiſtoit à renoncer à ſon Baptéme ? Il répondit affirmativement. Enfin on l'exhorta à confeſſer s'il avoit fréquenté les lieux de débauche à Veniſe ? Il répondit que non ; il invoqua Dieu pour découvrir ſon innocence, & il dit, que *ſi c'eſt eſte la plus belle Fille du monde, il n'y euſt pas ſongé* ; & baiſſant la tête en terre, pria Dieu qu'il eût pitié de lui. L'Auteur de la *Bibliothéque Angloiſe* remarque à cette occaſion, que certains Orthodoxes s'imaginent que les grands Hérétiques ſont auſſi de grands pécheurs (7) ; mais que ceux qui connoiſſent bien la Nature humaine, en jugent autrement. Le Prémier Syndic allégua contre le Priſonnier divers paſſages de l'Ancien Teſtament touchant Jéſus-Chriſt ; après quoi on le renvoya en priſon.

(4) *Bibl. Angl. p.* 263. 264.

(5) On trouve dans le T. VII. I. Part. de la *Bibliothéque Ancienne & Moderne* une diſſertation curieuſe ſur cet paſſage.

(6) *Bibl. Angl. p.* 265.

(7) Ibid.

[*I*] *Anthoine laiſſa quelques petits Ouvrages écrits de ſa propre main.*] Mr. de la Roche, dans la *Bibliothéque Angloiſe* (8), dit les avoir vus. 1. Quelques Paſſages de l'Ancien Teſtament, avec une Priére. II. Une Priére qu'il faiſoit le ſoir avant que de ſe coucher ; & une autre Priére qu'il faiſoit après ſes Sermons. Le ſtyle en eſt à peu près le même que celui des Théologiens Réformés, mais il n'y eſt fait aucune mention de Jéſus-Chriſt. Ces Priéres ſont remplies d'érudition. III. Une petite feuille, contenant onze Objections Philoſophiques contre la doctrine de la Trinité. IV. Un long Ecrit, dans lequel l'Auteur fait une Confeſſion de ſa Foi, en douze Articles, accompagnés de leurs preuves. Il envoya cet Ecrit au Conſeil, étant priſonnier, & il prit les Magiſtrats de vouloir bien le communiquer à leurs Théologiens. Il le ſigna le jour même de ſon exécution. Voici ces douze Articles. „ 1. Qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, ſans diſtinction de Perſonnes. 2. Qu'il n'y a point d'autre voie de Salut, que l'accompliſſement de la Loi de Moïſe. 3. Que la Circonciſion doit toujours être pratiquée. 4. Que le Sabbath doit toujours être obſervé. 5. Que la diſtinction des viandes pures & impures doit toujours ſubſiſter. 6. Que les Sacrifices ſeront rétablis. 7. Que le Temple & la Ville de Jéruſalem ſeront rebâtis. 8. Que le véritable Meſſie doit venir, & qu'il ſera un Roi glorieux, ſaint & juſte, qui rétablira le Royaume d'Iſrael. 9. Qu'il n'y a point d'imputation du Péché d'Adam. 10. Qu'il n'y a aucune Prédeſtination, par laquelle Dieu ait décrété de ſauver les uns, & de damner les autres ; mais qu'on ſera récompenſé ou puni ſelon qu'on aura fait. 11. Que perſonne ne peut ſatisfaire pour nous ; mais que ſi nous péchons, il y a lieu à la repentance. 12. Que le Nouveau Teſtament n'eſt point conforme à l'Ancien." A la fin de ce long Ecrit, on en trouve deux autres. Dans le premier, Anthoine entreprend de prouver que les paſſages de l'Ancien Teſtament, où il eſt parlé d'une Nouvelle Alliance, ne ſe doivent entendre que d'une confirmation de l'Ancienne Alliance, faite avec Abraham, Moïſe, & les Péres. Le ſecond Ecrit eſt une Explication du Chap. LIII. d'Eſaïe, où il prétend que le Prophéte y parle des Iſraélites vertueux, qui furent punis à cauſe des méchans, & enveloppés dans les mêmes malheurs : ſur quoi Mr. de la Roche remarque, que ſi l'on admettoit dans ce Chapitre un ſens littéral, diſtinct du ſens myſtique, cette Explication ſeroit peut-être la meilleure qu'on pût lui donner. Mr. Le Clerc, ajoute-t-il, a parlé, ſi je ne me trompe, d'une Explication ſemblable à celle-ci, dans ſa *Bibliothéque Hiſtorique & Univerſelle.*

(8) P. 267. 268.

[*K*] *Les réflexions de Mr. de la Roche ſur cet extraordinaire Evénement.*] Les voici : 1. Il paroît que Nicolas Anthoine avoit l'eſprit foible, puiſqu'il embraſſa le Judaïſme, parce qu'il ne pouvoit pas concilier les deux Généalogies de Jéſus-Chriſt, & que les paſſages de l'Ancien Teſtament cités dans le Nouveau lui paroiſſoient mal appliqués (9). C'eſt un malheur pour lui, d'avoir ignoré que pluſieurs Commentateurs Chrétiens reconnoiſſent un double ſens dans diverſes Prophéties qui regardent le Meſſie. Un Ouvrage de la nature de celui que Mr. Surenhuſius donna au Public l'an 1713, auroit prévenu l'Apoſtaſie d'Anthoine (10). Cet Ouvrage eſt intitulé, *Βίβλος καταλλαγῆς, in quo ſecundum veterum Theologorum Hebraeorum Formulas allegandi, & modos interpretandi, conciliantur loci ex V. in N. T. allegata.* 2. Mr. Ferry & Mr. Meſtrezat, deux grands Théologiens des Egliſes Réformées de France, n'approuvoient pas que l'on fît mourir ceux Apoſtat. On devoit, ſelon eux, ſe contenter de le renfermer & de l'inſtruire : *Errantis pœna doceri* (11). 3. Anthoine étoit entiérement fou, lorſqu'il déclama contre la Religion Chrétienne. 4. Il eſt ſurprenant, qu'il ait été aſſez foible pour prêcher tous les Dimanchs dans une Egliſe Chrétienne, quoiqu'il fût Juif ; mais cela paroîtra moins étrange, ſi l'on conſidére que pluſieurs Juifs ont joué le même rôle en Portugal & en Eſpagne (12). 5. Ceux qui ſuccombent ſous les difficultés qu'on alléguë contre le Nouveau Teſtament, ſont dignes de compaſſion : on ne peut douter, que ceux à qui ce malheur arrive, n'aient l'eſprit tellement occupé de leurs difficultés, qu'ils ne ſont aucune attention aux ſolutions qui peuvent ſatisfaire un homme raiſonnable. Que toutes nos recherches en matiére de Religion ſoient donc accompagnées d'attention, de droiture de cœur, & d'un profond reſpect pour Dieu ; & pour-lors, comme nous ſommes obligés de perſer librement, nous penſerons auſſi ſobrement, & ne publierons jamais, ni directement ni indirectement, rien qui ſoit contraire au bonheur du Genre-humain (13).

(11) Ibid.

(12) Ibid.

(13) *Mémoires de Literature* Vol. VI. p. 154.

[*L*] *☞ J'ajouterai quelques reflexions ſur l'Article ..... du Supplement de Moréri de Paris* 1735.] Comme l'on attribue ce Supplément à un homme de mérite, j'ai de la peine à comprendre qu'il ait pu goûter certains airs de petit Miſſionnaire, & qu'il les ait fait paroître d'une maniére ſi viſible dans l'Article qu'il a donné d'Anthoine. *Etant retourné chez ſon pére*, dit-il, *il commença à donner des marques de ſon mauvais génie, par ſes irréſolutions, & ſes fréquentes feintes au fait de Religion, qui le conduiſirent à embraſſer la Secte Proteſtante.* Ne diroit-on pas, à entendre ces Meſſieurs, qu'il n'y a *qu'un mauvais génie* qui puiſſe faire embraſſer la *Religion* Proteſtante, & faire quitter la *Secte* Romaine ? Je dis la *Secte* ; car pourquoi ne ſerions-nous pas en droit de donner un nom ſéctaire, tout comme ces Meſſieurs. Cela ne coute rien ; ou plutôt, en coute-t-il tant de nommer les choſes du nom, que ceux qui les eſtiment y donnent ? Ce ſont des bienſéances, qui ne ſont aucun tort au fond de la cauſe qu'on maintient. Si Anthoine, né Réformé, eût après bien des doutes, embraſſé la Religion Romaine, auroit-il été pouſſé *d'un mauvais génie* ? Des doutes, fondés ſur l'examen de la vérité, ne ſont jamais blâmables en eux-mêmes. J'avoue qu'on ne court pas riſque d'en avoir, en s'en tenant au Prône de ſon Curé ; mais il n'y a que des gens qui aiment à mettre l'Eſprit humain aux fers, qui puiſſent penſer que la certitude qui nait de cette ſource, ſoit digne d'éloge. Un autre trait du même goût, que je trouve dans l'Article en queſtion, c'eſt lorſque l'Auteur parle des difficultés qu'Anthoine trouva dans le Nouveau Teſtament. *Au-lieu de chercher*, dit-il, *l'explication de ces difficultés dans la Tradition, il s'égara &c.* L'Auteur s'entend-il bien lui-même ? Dans quelle Tradition faut-il chercher la ſolution de ces difficultés ? Eſt-ce dans la Tradition de l'Egliſe Romaine ? Mais ne ſeroit-il pas auſſi naturel, Tradition pour Tradition, de puiſer dans celle des Docteurs Juifs, qu'on peut ſuppoſer avoir entendu l'Ancien Teſtament ? C'eſt-là encore un petit Lieu-commun de Miſſionnaire, qui ne ſignifie rien. Je crois, que les Régles d'une bonne Critique, la confrontation des Paſſages, la comparaiſon des Prophéties avec l'événement, & un peu de bon ſens & d'eſprit, auroient fourni à Anthoine des ſolutions plus ſures, que la Tradition que l'Auteur voudroit qu'il eût conſulté. J'ajouterai, qu'il y a une faute, qui eſt échapée vraiſemblablement à l'Auteur manque d'attention, & pour avoir pris un nom pour l'autre. Il dit que Mr. *Ferry étoit Miniſtre à Genéve*, lorſqu'il écrivit aux Paſteurs & Profeſſeurs de cette Ville. On ſent bien, que c'eſt un nom mis pour l'autre. REM. DU TRAD.]

[*M*] *☞ Sur l'Hiſtoire même du malheureux Anthoine.*] Je dirai d'abord, que je ſuis parfaitement du ſentiment de Mr. de la Roche, qu'on n'auroit pas dû brûler Anthoine, & qu'on ne doit infliger des peines corporelles à perſonne pour ſes ſentimens en matiére de Religion. Le faire, c'eſt agir contre l'Humanité, la Raiſon & la Religion même, à la gloire de laquelle on prétend immoler ſes malheureuſes Victimes : c'eſt autoriſer toutes les Religions, lorſqu'elles ſont dominantes, à exterminer tout ce qui ne veut pas ſe ſoumettre ; & par conſéquent, c'eſt faire de la Terre un vrai Coupe-gorge. Anthoine étoit un vrai Fanatique. Qu'on faſſe attention à certains endroits de ſa ſeconde Requête, inſérée dans la Remarque [*G*] ; on y verra un homme, qui n'étoit pas éloigné de penſer que le Dieu d'Iſrael pourroit bien faire quelque Miracle éclatant pour le ſauver. Il falloit donc faire enfermer un tel homme, & non le brûler. Mais à quel principe doit-on attribuer la cruauté avec laquelle on en uſa ? Mr. de la Roche ne

(9) *Bibl. Angloiſe* p. 269.

(10) Ibid. p. 270.

ne dit pas ouvertement, que c'eſt à ce qu'il nomme l'*Orthodoxie*; mais n'auroit-il pas voulu l'inſinuer par cette petite remarque maligne, *que certains Orthodoxes s'imaginent que les grands Heritiques ſont auſſi de grands Pecheurs*? Car ces pauvres Orthodoxes ont le malheur de lui déplaire extrêmement: la manière dont il a parlé de Calvin, dans l'Hiſtoire de Servet (14), en fait foi, & donne aſſez ſujet de penſer qu'il ne ſeroit pas fâché que l'on attribuât l'exécution d'Anthoine aux mêmes principes, qui, ſelon lui, ont cauſé celle de Servet. Mais ſi c'eſt le faux zèle, qui met le Journaliſte de mauvaiſe humeur contre les Orthodoxes, il me permettra de lui dire, qu'il y a de certains Défenſeurs de la Tolerance, qui ſont pis qu'Orthodoxes ſur l'article, & dont le zèle eſt ſi outré, que s'ils étoient les maîtres, je ne croirois pas ceux qui ne ſont point dans leurs idées, fort à couvert du fagot. Ce qui fut la cauſe du malheur d'Anthoine, c'eſt que malgré la Réformation, on ne penſa point à l'abolition des Loix pénales contre l'Hérèſie, établies avant la Réformation; on conſerva les préjugés où l'on étoit, & l'on tomba en contradiction de la meilleure foi du monde. Je me tiendrai pas là-deſſus: on peut conſulter ce qu'un habile homme a dit ſur cette matière, dans un de nos Journaux (15): on y trouvera dequoi ſe ſatisfaire pleinement. REM. DU TRAD.]

(14) *Bibl. Angloiſe T. II. Part. 1.*

(15) *Bibl. Raiſonnée T. II. Part. 1. p. 147-176.*

ANTISTHENE, Philoſophe Grec, Fondateur de la Secte des Cyniques [*A*], étoit Athénien. Son père s'appelloit auſſi Antiſthène, & ſa mère étoit de Thrace, ſelon Diogène Laërce (*a*), & de Phrygie, ſelon Pluтarque (*b*); [& c'eſt peut-être ce qui a fait dire à Clément d'Alexandrie, qu'Antiſthène étoit Phrygien (*c*).] Quand on lui reprochoit qu'il étoit étranger (*d*), il répondoit, que *Cybèle, la Mère des Dieux, étoit auſſi Phrygienne.* Il ſe moquoit auſſi des Athéniens, qui ſe glorifioient d'être *Aborigines*, ou natifs de leur Pays même, diſant, que cet avantage leur étoit commun avec les Limaçons & les Tortues (*e*). Auſſi Socrate ne l'eſtima-t-il pas moins, quoiqu'il fût en quelque façon étranger: au contraire, aiant appris qu'il avoit fait paroître beaucoup de réſolution & de valeur à la bataille de Tanagre, il dit, qu'un père & une mère Athéniens n'auroient pu procréer un ſi grand homme (*f*). Il fut d'abord Auditeur de l'Orateur Gorgias, ce qui fit que ſes Dialogues étoient d'un ſtyle fleuri & oratoire. Hermippe, dans Diogène Laërce (*g*), rapporte qu'Antiſthène avoit coutume de faire des Harangues aux jeux Iſthmiques, ou à l'honneur des Athéniens, des Lacédémoniens & des Thébains, ou contre eux; mais s'étant apperçu qu'il y avoit à ces Solennités un grand concours de peuple de ces Villes, il diſcontinua ſes Harangues. La réputation de Socrate excita ſa curioſité, & l'engagea à aller entendre ce Philoſophe: il fut ſi charmé de ſa manière d'enſeigner, qu'il conſeilla à tous ſes Diſciples de ſe ranger avec lui à ſon Ecole; & comme il demeuroit au Pirée, il avoit tous les jours quarante ſtades à faire pour aller l'entendre (*h*). Pendant qu'il fut ſon Diſciple, il affectoit de paroître avec un habit en deſordre; & un jour aiant mis en dehors ce qui étoit uſé & déchiré, Socrate, qui s'en apperçut, lui dit: *Je vois votre orgueil au travers des plus petites mailles de votre robe* (*i*), ou, comme le rapporte Elien (*k*): *Ne t'eſſerez-vous pas de faire parade de votre orgueil devant nous?* A la mort de Socrate, Antiſthène fut cauſe de l'exil d'Anyte, & de la mort de Mé-

(*a*) L. VI. *in Vita Antiſthen.* p. m. 118.

(*b*) *De Exil.*

(*c*) *Stromat.* L. I. p. m. 304.

(*d*) L'Auteur de l'*Abrégé des Vies des anciens Philoſophes* dit qu'il étoit Eleate.

(*e*) Laert. *ubi ſupra.*

(*f*) Id. ib.

(*g*) *Ubi ſupra.*

(*h*) Id. ibid.

(*i*) Id. ibid.

(*k*) *Var. Hiſt.* L. IX. c. 32.

[*A*] *Fondateur de la Secte des Cyniques.*] Après la mort de Socrate, ſous lequel il avoit étudié la Morale, il choiſit, comme l'endroit le plus propre à donner les Leçons de Philoſophie, un lieu nommé *Cynoſarge*, qui étoit dans un fauxbourg d'Athènes (1). Voici à quelle occaſion ce lieu avoit été ainſi nommé. Un Athénien nommé Didyme, faiſant un ſacrifice chez lui, un Chien blanc, qui ſe trouva là, ſe ſaiſit de la victime, & l'emporta. Didyme, chagrin de cette aventure, conſulta l'Oracle, qui lui ordonna de bâtir un Temple à l'endroit où le Chien avoit poſé la victime, & de le dédier à Hercule. Ce Temple fut nommé *Cynoſarge*, *à cauſe que le Temple du Chien blanc* (2). Ce fut de-là qu'Antiſthène & ſes Sectateurs furent appellés *Cyniques*; & par ceux qui n'approuvoient pas leur genre de vie, *Chiens*. Antiſthène lui-même fut nommé Ἀλκιωνὶς, *le Chien ſimple* (3). [✿ H. Etienne, dans ſon *Theſaurus Linguæ Græcæ*, traduit ce mot par *Cynicus*, *ſimplici veſte utens*; Cynique vêtant un habit ſimple. Ménage remarque (4), qu'on pourroit conjecturer que Diogène Laërce avoit écrit au-lieu de Ἀλκιωνὶς, Ἀλκιὼν Κυὼν, c'eſt-à-dire, qu'on le nommoit purement & ſimplement le *Chien*. Cette conjecture a un grand air de vraiſemblance. Je trouve même dans Athénée (5) un paſſage, qui me paroît y donner du poids. En parlant d'Antiſthène, il dit, χαιρήσας τῷ τοῦ Κυνὸς ὀνόματι· ἐκάλουν γὰρ τὸν γυμνάσιον τοῦτο Κυνόσαργες. Ἀντισθένης γοῦν ὁ Ἀντιστθένους ἐπὶ τούτου τοῦ γυμνασίου προτρεπτικοὺς τοὺς λόγους ἔφερεν· Διογένης δὲ ὁ Κυνικὸς, ὅτι Ἀντισθένους ἦσεν, ὅτι διηγήσατο. Λέγουσι μὲν οὖν οἱ γυμνάσιον τὸν Κυνὸς, ὅτι ἐγγὺς ὁ μέγας Ἡρακλῆς, ἀσκητὴς ὢν τῶν ἀθλων ὀργιάζει· ἐμοὶ τὸ αὐτὸ κατίδειν, ὡς τὸν ἐν τοῖς τοῦ βίου περιφανέσιν τὸ μέγιστον αὐτῷ κατάλυσιν ἀνδρώσας. *Principio Sectæ illius conditorem ac principem inveſtigare difficile eſt; eſt nonnullis placet, auctorem fuiſſe Antiſthenem ab Diogenem. Verùm, quod non injucte dixiſſe mihi videtur Ormonnais, Cynoſurges neque Antiſthenis mos eſt, neque Diogenis.* [*Ad generoſiores quidem ſe illo Canum genge dictitare, magnum illum Herculem, uti ceterorum nobis auctorem bonorum fuiſſe, ſic ejus vitæ maximum mortalibus exemplum reliquiſſe.* REM. DU TRAD.] Les préceptes particuliers qu'Antiſthène donnoit, étoient ceux-ci: Que *la Vertu peut s'apprendre par l'Etude.* Que *ceux qui ſont vertueux, ſont nobles.* Que *la Vertu ſuffit pour rendre heureux, n'aiant beſoin de rien, que d'un courage Socratique.* Que *la Vertu conſiſte à agir, & qu'elle n'a par beſoin de beaucoup de diſcours ni de ſcience, puiſqu'elle conſiſte la vraie ſageſſe, & que tout ſe termine à elle.* Que *les atteintes à la reputation ſont avantageuſes, & font le même bien que l'exercice & le travail.* Que le *Sage doit gouverner l'Etat, non ſelon les Loix établies, mais ſelon les régles de la Vertu.* Que le *Sage, dans la vue d'avoir des enfans, peut faire choix d'une belle femme, & s'y attacher, parce que le Sage ſeul connoit ce qui eſt aimable* (7). Diogène lui attribue encore les Maximes ſuivantes (8): *rien n'eſt nouveau pour le Sage.* Qu'*un homme de bien eſt aimable.* Que *ceux-là ſont de vrais Amis, que la Vertu unis.* Que *l'on doit prendre pour alliés en tems de guerre, ceux qui joignent l'amour de la Juſtice à la Valeur.* Que *la Vertu eſt une armure impénétrable à tous les traits.* Qu'il *faut mieux s'oppoſer avec un petit nombre de gens de bien à tous les méchans, que d'avoir un grand nombre de méchans de ſon côté, contre un petit nombre de gens de bien. Prendre garde à vos ennemis*, diſoit-il, *ils ſont les premiers à découvrir vos défauts. Eſtimez plus un homme juſte, que votre voiſin. La Vertu eſt un bien commun aux hommes & aux femmes. Les choſes bonnes ſont celles qui ſont honnêtes, & les mauvaiſes celles qui ſont deshonnêtes. Que tout ce qui eſt nouveau n'eſt pas étranger. La Sageſſe eſt préferable aux plus fortes murailles; elle ne peut être priſe par aſſaut, ni livrée par trahiſon: il faut donc ſe bâtir cette muraille à force de meditation.* Aulu-Gelle nous apprend (9), qu'il regardoit la Volupté comme le plus grand des maux, & qu'il diſoit ordinairement, qu'il aimeroit mieux être fou, que donné aux plaiſirs. *Antiſthènes Socraticus ſummum malum* (voluptatem) *dicit: ejus namque hoc verbum eſt, μανίην μᾶλλον ἢ ἡδονὴν.* [✿ Si l'on s'en rapporte à Clément d'Alexandrie, Antiſthène avoit pris dans l'Ecole de Socrate les idées aſſez ſaines de la Divinité. Ἀντισθένης δὲ, ὁ τὴν αὐτοῦ διατριβὴν ποιησάμενος ἐν Κυνοσάργει, ἐν ἑνὶ μόνον τὸν θεὸν ὑπειλήφει φύσει. (10) *Antiſthenes dicit, Deum nullis eſſe ſimilem, quare nemo eum poteſt aſſecre ex imagine.* Et il remarque ailleurs (11), que ce Philoſophe ſemble avoir paraphraſé ces paroles du Prophète Eſaïe, *A qui me ferez-vous reſſembler, & quelle reſſemblance m'approprierez-vous?* Le même Auteur rapporte, qu'Antiſthène répondit aux *Mégariens*, qui mendioient pour Cybèle: *Je ne nourris point la Mère des Dieux, que les Dieux ont ſoin de nourrir.* Οὐ τρέφω τὴν μητέρα τῶν θεῶν, ἐν οἷς θεοὶ τρέφουσι (12). On voit par-là, que notre Philoſophe ſe moquoit aſſez ouvertement de la Religion du Peuple, & qu'il penſoit autrement que le Vulgaire ſur le ſujet de la Divinité. Clément d'Alexandrie nous apprend auſſi, qu'Antiſthène faiſoit conſiſter le ſouverain Bien à être exempt d'orgueil: du moins c'eſt le ſens ordinaire du terme dont Clément ſe ſert, qui eſt ἀτυφία, & que l'Interprète Latin a traduit par *vacuitas*, *ſtrom.* L. II. p. m. 417. Ce qui ne reveille nullement l'idée diſtinctive de l'Humilité, Antiſthène étoit bien loin du ſouverain Bien, à en croire Socrate ſon Maître (14). ADD. DU TRAD.] A l'égard des Cyniques en général, ſi on les conſidére, ainſi que le remarque Laërce (15), non comme des gens qui menoient un certain genre de vie, mais comme des Philoſophes, voici quels étoient leurs principes (16). Ils rejettoient, avec Ariſton de Chios, la Dialectique & la Phyſique, & n'admettoient que la Morale: de-là vient que Diocles attribue à Diogène ce mot, que d'autres donnent à Socrate: *Que nous devons nous informer du bien & du mal qui ſe fait chez nous.* Ils mépriſoient auſſi les Arts Libéraux; & Antiſthène diſoit, que ceux qui s'étoient formés à la Tempérance, n'avoient pas beſoin d'autres Scien-

(1) Laërt. *in Vita Antiſthen.*

(2) Suidas.

(3) Laërt. *ubi ſupra.*

(4) *Obſervat. in Diog. Laert.* p. 135.

(5) *Deipnoſoph.* L. V. c. 15. p. 216. Lugduni 1612.

(6) Orat. VI. *apud* Menag. *ubi ſupra.*

(7) Laërt. *ubi ſupra.*

(8) Idem.

(9) *Noct. Attic.* L. IX. c. 2.

(10) Clemens Alex. *in Protrept.* p. m. 46.

(11) Idem *Strom.* L. V. p. m. 601.

(12) Idem *in Protrept.* p. m. 49.

(13) Prov. Clem. Alex. *Strom.* L. II. p. m. 417.

(14) Voyez l'Article, cient. (*i*) & (*k*).

(15) L. VI. *in Vita Menedemi* p. 162.

(16) Voyez Stanley *Hiſt. Philoſoph.* Part. VI. *in Antiſthene* c. 2. Lipſiæ 1711,

Mélite, deux des plus grands ennemis de ce Philosophe; voici comment. Quelques jeunes-gens du Pont, attirés par la réputation de Socrate, s'étant rendus à Athènes pour l'entendre, rencontrérent Antisthène, qui les conduisit chez Anyte, en leur disant, qu'il étoit beaucoup plus sage que Socrate: sur quoi ceux qui le trouvérent prévens, tout indignés, chassérent Anyte de la Ville, & tuérent Mélite (*l*). On rapporte un grand nombre d'Apophthegmes ou de Sentences, que l'on'attribue à notre Philosophe [*B*]. Il étoit austère dans ses mœurs, & menoit un genre de vie fort dur; & il souhaitoit que les Dieux lui envoyassent plutôt un accès de folie, que de lui donner de l'attachement pour les plaisirs sensuels. Il traitoit ses Disciples fort sévérement, & quand on lui en demandoit la raison, il répondoit, que les Médecins en faisoient autant à leurs malades.* Diocles, dans Laërce, dit qu'il fut le prémier qui porta un grand manteau double, l'unique habillement des Cyniques: il prit aussi le bâton & la beface, & se montra avec une barbe longue & touffue. Théopompe (*m*) le met au dessus de tous les autres Disciples de Socrate, comme un homme dont la conversation étoit d'un caractère si agréable & si plein de charmes, qu'il gagnoit tous ceux qui l'écoutoient; & Laërce dit que cela paroit par ses Ouvrages, & par le *Sympostum* de Xénophon. Antisthène mourut de maladie. Diogène l'étant venu voir dans son lit de mort, lui demanda, s'il avoit besoin d'un Ami? Un autre jour il y vint avec un poignard, & Antisthène s'étant mis à crier, *Qui me délivrera des maux que je souffre?* Diogène lui montra le poignard, en disant: *Voici dequoi vous en délivrer*; fur quoi Antisthène repliqua: *C'est de la douleur, & non de la vie, que je souhaite d'être délivré* (*n*). [↩ Je ne sai fur quelle autorité, l'Auteur de l'*Histoire Critique de la Philosophie* avance (*o*) qu'Antisthène, ennuyé de lui-même, voulut plusieurs fois abréger ses jours; & que quand on lui faisoit honte d'un pareil égarement, qu'on le rappelloit à cette hauteur, à cette force d'esprit, qu'il prodiguoit en tant d'autres occasions, toute sa réponse étoit, *que l'ame paye trop chèrement le séjour qu'elle fait dans le corps; que ce séjour la ruine, la décrédite, & qu'on ne peut trop tôt la renvoyer à sa véritable patrie.* Ce langage ne s'accorde guéres avec ce que rapporte Diogène Laërce. Si l'Auteur avoit cité ses garants, on pourroit examiner le fait. Add. du Trad.] Il est vraisemblable qu'Antisthène se glorifioit de ce qu'Hercule étoit le prémier Auteur de la Philosophie Cynique, du moins Ausone le lui fait dire dans une de ses Epigrammes (*p*). Et l'on trouve dans Laërce, qu'il prouvoit que le travail est utile, par l'exemple d'Hercule & de Cyrus, l'un Grec & l'autre Barbare. Selon le même Auteur, il y a eu trois autres Antisthenes; un Philosophe de l'Ecole d'Héraclite; un autre qui étoit d'Ephèse; & le troisiéme étoit Historien, & de

(*l*) Laërt. *ubi supra.*

(*m*) Laërt. *ubi supra.*

(*n*) Laërt. *ubi supra.*

(*o*) T. II. L. IV. ch. 1. p. 8.

(*p*) Auson: *Epigr.* XXVI.

Sciences, de peur qu'ils ne fussent distraits par des objets étrangers. Ils banniffoient la Géométrie, la Musique & toutes les autres Sciences du même ordre; & l'on rapporte, que Diogène dit à un homme qui lui montroit un *Horologe*, que c'étoit une excellente invention pour empêcher de souper trop tard; & à un autre qui lui parloit de la Musique, qu'*avec de la prudence, on gouverne les plus grandes Villes; & qu'avec la Musique, on ne peut régler une seule Maison.* Ils foutenoient avec les Stoïciens, auſſi qu'Antisthène l'affure dans son *Hercule*, que le bonheur de l'homme consiste dans la Vertu; car, comme le remarque Mr. Stanley (17), il y a quelque conformité entre ces deux Sectes: ce qui faisoit dire aux Stoïciens, que le Cynisme étoit la voie la plus courte pour se former à la Vertu. Auſſi Zénon le Citéen vêtoit-il à la Cynique. La manière de vivre de ces Philosophes étoit simple & grossière. Ils ne se nourrissoient que pour fatisfaire aux besoins de la Nature: ils étoient ordinairement mal habillés, méprisant gloire, richesses & noblesse: quelques-uns ne mangeoient que des herbes, & buvoient de l'eau froide, le logeoient où ils pouvoient, même dans un tonneau, comme Diogène, qui disoit que c'étoit le privilége des Dieux, de n'avoir besoin de rien; & que ceux qui pouvoient se paſſer du plus grand nombre de choſes, approchoient le plus de la nature des Dieux. Ils disoient auſſi, conformément à ce qu'Antisthène avançoit dans son *Hercule*, que la Vertu peut s'acquérir par l'étude & l'application, & qu'elle ne se perd jamais: Que le Sage est aimable, qu'il ne pèche jamais, qu'il est l'ami de ceux qui lui ressemblent, & qu'il ne se fe jamais à la Fortune. Enfin ils foutenoient, avec Ariſton de Chios, qu'il n'y a point de milieu entre le Vice & la Vertu.

(17) *Ubi supra.*

[*B*] *On rapporte un grand'nombre d'Apophthegmes ou de Sentences, que l'on attribue à notre Philosophe.*] Il définiſſoit le Discours, *l'explication de ce qui eſt, ou de ce qui a été.* Un jeune-homme du Pont, qui venoit pour être son Diſciple, lui aiant demandé de quoi il avoit besoin, Antisthène lui répondit: Βιβλιαρίε καινῆ, πηλ γραφίδος καινῆς, πηλ πινακίδος καινῆς: *D'un Livre neuf, d'une Plume neuve, & d'une Tablette neuve.* Le mot de *neuf* ou *neuve*, καινῆ, eſt équivoque, & ſignifie en le partageant en deux, *& d'esprit ou d'attention, & d'application.* L'Auteur de l'*Abregé des Vies des anciens Philosophes* (18) donne à cette réponſe un tour un peu différent, & rapporte le fait autrement. Selon lui, Antisthène s'adreſſa au père du jeune-homme, qui lui demanda de quoi ſon fils avoit besoin? & par ſa réponſe, le Philosophe voulut lui ſignifier, qu'il falloit que l'eſprit du jeune-homme fût une *Table rase*, ſur laquelle il n'y eût encore rien de gravé. Un homme l'aiant conſulté ſur le choix d'une femme, il lui répondit: *Si vous la prenez belle, elle ſera commune* (19); *& ſi vous la prenez laide, elle vous ſera un ſupplice* (20). Apprenant que Platon parloit mal de lui: *C'eſt*, dit-il, *le ſort des Rois, de bien faire, & d'être expoſés à la cenſure.* Lorſqu'il eut été initié aux Cérémonies d'Orphée, le Prêtre lui dit, que ceux qui l'étoient, avoient droit aux biens les plus précieux dans la vie à venir. *Pourquoi ne mourez-vous donc point?* lui dit-il. Un jour qu'on lui reprochoit qu'il n'étoit pas né de parens libres, il répondit: *Ils n'étoient pas non plus Athlètes, & je le ſuis pourtant.* Interrogé, pourquoi il avoit ſi peu de Diſciples? *Je les chaſſe*, dit-il, *avec une verge d'argent.* Hécaton rapporte, qu'il diſoit, *qu'il valoit mieux tomber au milieu d'une troupe de Corbeaux, que parmi des Flatteurs; parce que les prémiers ne dévorent que les morts, mais les autres dévorent les vivans.* Quelqu'un lui aiant demandé, ce qu'il y avoit de plus ſouhaitable pour l'homme: *Une mort heureuſe*, répondit-il. Un de ſes Amis ſe plaignant qu'il avoit perdu ſes Mémoires ou ſes Recueils qu'il avoit dreſſés pour ſon uſage: *Il falloit*, lui dit-il, *les écrire dans votre eſprit, plutôt que ſur le papier.* Il diſoit, *que comme la Rouille conſume le Fer, l'Envie conſume l'Envieux; & que ceux qui aſpirent à l'immortalité, devoient s'attacher à bien vivre: Que les Villes, qui ne ſavoient pas diſtinguer les gens de bien des méchans, ne pouvoient manquer de périr* (21). Quand il apprenoit qu'il avoit été loué par des gens peu vertueux: *Je crains*, diſoit-il, *d'avoir commis quelque faute.* Voici encore quelques autres Maximes, qu'on lui attribue. *L'union entre les frères eſt la plus forte muraille qu'il y ait. Il faut ſe munir de proviſions, qu'on puiſſe ſauver avec ſoi en cas de naufrage.* Il répondoit à ceux qui lui reprochoient qu'il converſoit avec des gens de mauvaiſes mœurs, *que les Medecins voyoient des malades, ſans être malades eux-mêmes. Il eſt abſurde*, diſoit-il, *de ſéparer le bon grain de la paille, de ſe défaire en tems de guerre des gens inutiles, & de ne pas purger l'Etat des méchans.* Comme on lui demandoit, à quoi lui avoit ſervi la Philoſophie, il répondit, *à pouvoir vivre avec moi.* Quelqu'un l'aiant prié de chanter dans un repas: *Jouez donc de la flûte*, répondit-il. Diogène demandant un habit, il lui dit: *Doublez votre manteau.* Quand on lui demandoit, quelle Science étoit la plus néceſſaire, il répondoit, *celle qui apprend à renoncer au Vice.* Il conſeilloit à ceux, à qui on diſoit des injures, de les ſupporter avec plus de courage que ſi on leur jettoit des pierres. Il ſe moquoit de l'orgueil de Platon, & voyant un Cheval qui marchoit d'un air fier dans une Cérémonie, ſe tournant vers ce Philoſophe, *Vous auriez bien fait*, lui dit-il, *le perſonnage de ce Cheval*: raillerie qu'il fit à Platon, parce qu'il l'entendit qui louoit ce Cheval. Une autre fois étant allé voir le même Philoſophe qui étoit malade, il regarda dans le baſſin où il avoit vomi: *Je vois bien ici*, dit-il, *la bile, mais non pas l'orgueil.* Un jour il conſeilla aux Athéniens d'employer les Ânes à labourer la terre, auſſi-bien que les Bœufs & les Chevaux; ce qui aiant paru ridicule: *N'eſt-ce pas tout un*, dit-il, *puiſque vous choiſiſſez bien pour Généraux, des gens qui n'ont d'autre mérite que celui d'avoir été nommés par vous?* Comme on lui diſoit que bien des gens le louoient: *Quel mal ai-je fait?* dit-il. Un homme lui aiant demandé comment il ſeroit pour devenir vertueux & homme de bien: *En apprenant*, lui répondit-il, *de gens plus ſages que vous, à vous dépouiller de vos vices.* Entendant louer une Vie voluptueuſe: *Puiſſent mes ennemis*, dit-il, *en mener une pareille!* Un jeune-homme faiſoit faire ſa ſtatue, & la vouloit mieux faite qu'il ne l'étoit lui-même; fur quoi Antisthène lui dit: *Si ces airain pouvoit parler, de quoi penſez-vous qu'il ſe glorifieroit?* De la beauté de ſa figure, répondit l'autre. *N'avez-vous donc pas honte*, repliqua le Philoſophe, *de tirer vanité de la conformité que vous avez avec une matière brute?* Un jeune-homme du Pont lui aiant promis qu'il le ſatisferoit, dès que ſon Vaiſſeau chargé de poiſſon ſalé ſeroit arrivé, il le mena à une femme qui vendoit de la farine, & en aiant rempli ſa beface, il s'en alla avec lui. La femme le mit à crier après eux, pour avoir de l'argent: *Ce jeune-homme*, lui dit Antisthène, *vous payera dès que ſon Vaiſſeau ſera arrivé.* Quand il rencontroit

(18) P. 265.

(19) Καλῆ.

(20) Πονηρῇ.

(21) Laërt. *ubi ſupra* & Stanley *ib. d.* c. 3.

de Rhodes. Le Philosophe dont il s'agit dans cet Article, avoit composé nombre d'Ouvrages, en dix Tomes [C]. Laërce nous apprend, que Timon fe moquoit de ce grand nombre de Livres, qu'il nommoit de *Fertiles bagatelles*. Parmi les Lettres Socratiques, il y en a une fous le nom d'Antifthène [D].

troit une femme richement vêtue, il s'en alloit chez elle, & prioit le mari de lui montrer fes armes & fon cheval: parce que fi tout étoit en bon état, il pouvoit permettre en toute fureté à fa femme de fe mettre de cette maniere, pouvant repouffer les infultes que cela pourroit lui attirer: mais autrement, il lui conſeilloit d'aller ces ornemens. Stobée nous a conſervé les Maximes ſuivantes. *Comme il n'y a point d'agrement dans un repas, ſi l'on n'eſt en compagnie, les richeſſes ſans vertu ne ſont point agreables* (22). *Les plaiſirs qui entrent par la porte, doivent auſſi ſortir par la porte, ou par voie d'inceſtion, ou par une priſe de l'Hellebore, ou en faiſant diete, ſans ſe jouer de l'excés auquel on s'eſt abandonné pour un plaiſir de peu de moment* (23). *Celui qui craint les autres, eſt un eſclave, quoiqu'il l'ignore lui-même* (24). *Un Avare ne peut être ni homme de bien, ni Roi*, dit Silon (25). On lui demanda ce que c'étoit qu'un Feſtin? *C'eſt*, dit-il, *une occaſion de ſe remplir & de faire excés. Il faut aimer les plaiſirs qui naiſſent du travail, & non ceux qui le precedent. Les Bourreaux valent mieux que les Tyrans; car les premiers ne font mourir que les corps, mais les derniers font mourir auſſi l'ame des innocens. Il faut ſouhaiter à ſes ennemis toutes ſortes de biens, hormis la valeur, ſans quoi l'on poſſederoit tout de droit, & non en vertu de la victoire. On doit inſtruire, & non entretenir ceux qui nous contrediſent; car un fou ne ſera remettre un autre ſur le ſens. Il faut qu'on ait toujours ſon eſprit à ſon commandement, ou une corde pour ſe pendre* (27). Voyant que les Thébains étoient bien de la Victoire qu'ils avoient remportée à Leuctres ſur les Lacédémoniens, il dit, *qu'ils reſſembloient aux enfans, qui ſe glorifioient d'avoir battu leur Maître* (28). Un autre lui demandoit un excellent Joueur de flute: *Il faut*, dit-il, *qu'il ſoit bien mechant, pour exceller ainſi dans ce metier* (29).

(22) Stobæus *Serm.* I. p. 1. ap. Stanley *ubi ſupra.*

(23) Idem *Serm.* VI. p. 76. XVI. p. 165. *apud eund.*

(24) Idem *Serm.* VIII. p. 97. *apud eund.*

(25) *Serm.* X. p. 131.

(26) Stanley *ubi ſupra.*

(27) Plutarch. *de Stoic. Rep.* p. 1039. E. *apud eund.*

(28) Idem *in Vita Lycurgi* p. 52. *apud eund.*

(29) Idem *in Vita Pericl.* p. 152. *apud eund.*

[C] *Antiſthene avoit compoſé grand nombre d'Ouvrages en dix Tomes.*] Diogène Laërce nous en a conſervé les titres. Le I. Tome contenoit: Traité de l'Eloquence ou des Figures. Ajax, ou Diſcours d'Ajax. Ulyſſe, Diſcours ſur Ulyſſe. L'Apologie d'Oreſte. Des Avocats. Iſographe, ou Deſias, ou Iſocrate. Contre l'Amatryton (*Αμαθυρτων*) d'Iſocrate. *Tome* II. Du Tome I. De la Nature des Animaux. Du Mariage. Diſcours ou Traité amoureux. Des Sophiſtes, Diſcours ou Traité Phyſiognomique. Exhortation premiere, ſeconde, & troiſieme, ſur la Valeur & la Juſtice. De Théogonide. *Dans le Tome* III. Traités, du Bonheur: Du Courage: Des Loix ou de la Politique: De ce qui eſt beau & honnête: De la Liberté & de l'Eſclavage: De la Fidélité: De la Confiance: De la Victoire. Oeconomique. *Tome* IV. Cyrus, Hercule, ou de la Force. *Tome* V. Cyrus, ou l'Art de régner. Alpaſie. *Tome* VI. De la Vérité. L'Art de diſputer. Sthénélus, ou de la Contradiction, trois Diſcours. De la Dialectique. *Tome* VII. De la Diſcipline, ou des Noms 5. De la maniere de mourir. De la Vie & de la Mort. De ce qui eſt après la mort. De l'uſage des Noms: Eriſtique. Des Demandes & des Réponſes. De la Gloire & de la Science 4. De la Nature 2. Queſtions ſur la Nature 2. Sentimens Eriſtique. Problêmes ou Queſtions ſur l'Etude. *Tome* VIII. De la Muſique. Des Interpretes. Sur Homere. De l'Injuſtice & de l'Impieté. Sur Cinéas. L'Eſpion. De la Volupté. *Tome* IX. De l'Odyſſée. Minerve, ou de Télemaque, Hélène, & Pénélope. De Protée. Les Cyclopes, ou d'Ulyſſe. De l'uſage du Vin, ou de l'Yvrognerie, ou des Cyclopes. De Circé. D'Amphiaraüs. D'Ulyſſe & de Pénélope. Du Chien. *Tome* X. Hercule, ou Midas. Hercule, ou de la Prudence & de la Force. Le Maître, ou l'Amant. Les Maîtres, ou les Eſpions. Ménéxène, ou l'Art de régner. Alcibiade. Archéüs, ou du Royaume.

[D] *Parmi les Lettres Socratiques, il y en a une ſous le nom d'Antiſthene.*] La voici, telle qu'elle ſe trouve dans Stanley (30). „ ANTISTHENE à ARISTIPPE. Il „ ne convient pas à un Philoſophe de paſſer ſa vie auprès „ des Tyrans, & dans les Feſtins de la Sicile: il lui ſied „ mieux de ſe contenter de peu dans ſa Patrie. Mais vous „ croyez qu'il n'y a rien qui relève davantage un homme „ vertueux, que d'acquérir des richeſſes, & de ſe procu„ rer la faveur des Grands. Ce ſont des richeſſes, mais „ non pas des biens; & quand elles ſeroient bonnes en „ elles-mêmes, elles ne le ſont point, acquiſes à ce prix; „ & une troupe d'ignorans, ſur-tout de Tyrans, ne ſauroit „ fournir de véritables Amis. Je vous conſeille donc de „ quitter Syracuſe & la Sicile. Que ſi l'amour du plaiſir „ vous domine & vous porte, comme on le dit, à des „ choſes peu dignes d'un Sage, faites un tour à Antiey„ re, & prenez-y de l'Hellebore; vous vous en trouve„ rez mieux que du Vin de Denys: celui-ci fait extrava„ guer, & l'Hellebore vous guérira de la folie. Ainſi, „ autant qu'il y a de différence entre la Santé, la Sageſ„ ſe, & la Maladie & la Folie, autant y en auroit-il a„ lors entre votre état & celui où vous êtes. Portez vous „ bien." [☞ Comme il y a bien des perſonnes, qui ne ſavent ce que c'eſt que ces *Lettres Socratiques*, parmi leſquelles ſe trouve celle qu'on vient de lire, je remarquerai ici, que Léo Allatius fit imprimer à Paris en 1637, en Grec, avec une Verſion Latine & des Notes, trente-cinq Lettres, ſous le nom de Socrate & de ſes Diſciples (31). Les ſept premieres ſont attribuées à ce Philoſophe même; les autres à Antiſthène, Ariſtippe, Xénophon, Platon &c. Un Savant d'Allemagne (32) s'eſt attaché à faire voir que ces Lettres ſont des Pieces ſuppoſées, & l'Ouvrage de quelques Sophiſtes plus modernes; ce qu'il prouve, tant par le ſtyle affecté, que par le ſilence des Anciens. Le ſavant Pearſon (33) a ajouté des raiſons tirées de la Chronologie, pour faire voir que ces Lettres ne peuvent être de Socrate & des autres auxquels on les attribue: & c'eſt aſſez le ſentiment de la plupart des Savans. Stanley femble avoir eu deſſein de réhabiliter ces Lettres, en les inſérant dans la Vie des Philoſophes auxquels on les attribue: je doute qu'elles en ſoient plus eſtimées. ADD. DU TRAD.]

(30) *Vitæ Philoſ. pral.* c. 4.

(31) Voyez Fabric. *Biblioth. Græc.* T. I. p. 460.

(32) Godfrid. Olearius *Exercit. addv. Allatium de Script. Socrat.* Lipſiæ 1666. in-4. *ap.* Fabric. *ubi ſupra.*

(33) *Pearſon. Ignatii* P. II. p. 12. & ſeqq. *apud eundem.*

ANTOINE (Marc) le Triumvir. Mr. Bayle aiant parlé de ſa famille, nous parlerons de ſa perſonne & de ſes actions. Antoine, dans ſa jeuneſſe, étoit bien fait & d'une figure agréable; ce qui le fit aimer d'un Sénateur nommé Curion, homme perdu de débauche. Celui-ci, pour ſe l'attacher de plus en plus, le mit de tous ſes plaiſirs, & à force de repas, de parties, & d'excés de tout ordre, il l'engagea à s'endetter fi fort, que ſon pere le chaſſa de chez lui. Mais Curion eut la générofité d'être ſa caution pour deux cens cinquante Talens, qui, ſelon l'eſtimation la plus modérée (*a*), font quarante-ſix mille huit cens douze livres ſterling, & dix ſhelins. Antoine ſe lia enſuite aſſez étroitement avec Clodius; mais s'en étant bientôt dégoûté, il alla en Grèce, où il s'appliqua aux Exercices militaires, & à l'étude de l'Eloquence, travaillant également à ſe former le corps & l'eſprit. Son ſtyle & le tour de ſes diſcours étoit l'Aſiatique, qui étoit fort en vogue dans ce tems-là, & qui convenoit parfaitement à l'élevation de ſon eſprit, & à ſa vaſte ambition. Le Proconſul Gabinius, allant en Syrie, invita Antoine à l'y ſuivre: mais celui-ci, quoique jeune encore, regarda comme au deſſous de lui de faire ce voyage ſur le pied de ſimple particulier. Gabinius lui donna donc le Commandement de ſa Cavalerie, & l'envoya contre Ariſtobule, qui avoit excité un ſoulévement parmi les Juifs, dans le deſſein de ſecouer le joug des Romains (*b*). Antoine ſe conduiſit dans cette Expédition avec autant de prudence que de valeur: il remporta une Victoire complette ſur les Juifs, & prit Ariſtobule lui-même priſonnier (*c*). Peu de tems après, Gabinius aiant réſolu de rétablir Ptolomée *Aulétes* ſur le Trône d'Egypte [*A*], fit prendre les devans à ſa Cavalerie ſous les ordres d'Antoine, qui

(*a*) Celle de *Berrewood*. Voy. la Preface de l'*Hiſt. des Juifs* de Prideaux.

(*b*) Plutarq. *dans la Vie d'Antoine.* Oper. T. I. p. 916. Paris 1624.

(*c*) Joſeph. *Antiq. Jud.* L. XIV. ch. 11.

[*A*] *Gabinius aiant réſolu de rétablir Ptolomée Aulétes ſur le Trône d'Egypte.*] Gabinius aiant pillé la Syrie, dont il étoit Proconſul, s'étoit mis en marche pour aller dans la Médie. Il avoit déja paſſé l'Euphrate avec ſon Armée, quand Ptolomée le joignit avec des Lettres de Pompée, leur protecteur & leur ami commun, tout récemment déclaré Conſul pour l'année ſuivante (1), par leſquelles il conjuroit Gabinius de ſe rendre favorable aux propoſitions que Ptolomée lui feroit pour le rétablir dans ſon Royaume. Ce Prince offrit, tant pour le Général que pour l'Armée, dix mille Talens, environ un million huit-cens ſoixante-douze mille cinq-cens livres ſterling, ou trente millions nommoie de France. Quoique l'offre d'une pareille ſomme fût beaucoup d'impreſſion ſur Gabinius, il fit d'abord difficulté d'accorder à Ptolomée ſa demande, à cauſe que la plupart des Officiers de ſon Armée s'y oppoſoient. Mais les vives remontrances d'Antoine, qui chercha les occaſions de ſe ſignaler, & qui d'ailleurs vouloit faire plaiſir à Ptolomée, déterminérent Gabinius à entreprendre cette Expédition (2). La choſe étoit cependant contraire & aux Loix & à la Religion des Romains: par les Loix, il étoit défendu expreſſément à tout Gouverneur de ſortir de ſa Province, ni de déclarer quelque guerre que ce fût (3): & l'on avoit produit un Oracle de la Sybille, qui diſoit: „ Si un Roi d'Egypte, aiant „ beſoin de ſecours, s'adreſſe à vous, vous ne lui refu„ ſerez point votre amitié; mais pourtant, vous ne lui „ donnerez pas de Troupes (4)." Mais plus l'entrepriſe étoit

(1) L'an de Rome 702. avant J. C. 51.

(2) Plutarch. *in Antonio.* Oper. T. I. p. 916.

(3) Dio Caſſius L. XXXIX. p. 110. Edit. Stephani 1592. in-folio.

(4) Ibid. p. 109.

qui ne fut pas longtems à s'emparer de Péluſe. La priſe de cette Place ouvrit non ſeulement le chemin de l'Egypte au reſte de l'Armée, mais fit concevoir à Ptolomée de grandes eſpérances pour ſon rétabliſſement. Antoine fit paroître dans cette occaſion beaucoup de douceur & de modération. Ptolomée, extrêmement irrité contre les habitans de Péluſe à cauſe de leur révolte, & pouſſé par ſon reſſentiment, vouloit les faire paſſer tous au fil de l'épée; mais Antoine s'y oppoſa & leur ſauva la vie. C'eſt Plutarque qui rapporte cette circonſtance (*d*); & l'Abbé de S. Réal remarque avec raiſon (*e*), qu'on n'auroit pas dû deguiſer cette action de douceur & de modération: il faut pourtant ajouter, que Plutarque l'attribue au deſir qu'il avoit de ſe faire honneur. Il ſe diſtingua enſuite par un grand nombre d'autres exploits, qui lui acquirent la réputation de grand Capitaine. Quand la Guerre Civile éclata, Curion ſe déclara en faveur de Céſar, & engagea Antoine ſon ami d'en faire autant. Antoine en fut récompenſé par le Tribunat du Peuple, Emploi dans lequel il rendit un grand ſervice à Céſar [*B*]. Mais voyant que les Sénateurs étoient fort animés contre Céſar qui étoit dans les Gaules, & aiant été lui-même chaſſé du Sénat par le Conſul Lentulus, il ſe rendit ſecrettement avec Q. Caſſius, déguiſés tous deux en Eſclaves, au Camp de ce Général. Dès qu'ils furent arrivés, ils ſe mirent à crier, que tout étoit ſans-deſſus-deſſous à Rome, qu'il n'étoit plus permis aux Tribuns du Peuple de parler librement, & que ceux qui oſoient prendre le parti de la juſtice & de l'équité, étoient perſécutés, & même en danger de la vie. Auſſi-tôt Céſar marche en Italie, & c'eſt ſelon Plutarque ce qui a fait dire à Cicéron (*f*), que comme Hélène avoit été la cauſe de la Guerre de Troye, Antoine avoit été l'auteur de la Guerre Civile parmi les Romains (*g*). Comme Plutarque critique cette réflexion de Cicéron, nous examinerons dans les Remarques ce qu'il dit [*C*]. Céſar s'étant rendu maître de Rome, établit Lépide Préteur de la Ville, & donna à Antoine le Gouvernement de l'Italie, avec le Commandement des Légions qui y étoient. Celui-ci fut bientôt gagner l'affection de toute l'Armée [*D*]; & ce qui lui fit encore plus d'honneur, & fut plus avantageux à Céſar, c'eſt qu'il le ſecourut puiſſamment en pluſieurs occaſions, & ſi heureuſement, que juſques à deux fois, que l'Armée étoit en déroute, il rallia les Légions diſperſées, les ramena à la charge, & remporta la victoire. C'eſt ce qui lui acquit une ſi haute réputation, qu'il étoit regardé comme le plus grand Capitaine après Céſar. Auſſi eclui-ci avoit-il tant de confiance en lui, qu'à la bataille de Pharſale, qui devoit décider de ſon ſort, il donna le Commandement de ſon Aile gauche à Antoine, pendant qu'il conduiſoit lui-même la droite (*b*). Après que Céſar eut remporté une Victoire complette, il prit la Dictature; & en reconnoiſſance des ſervices qu'Antoine lui avoit rendus, il le fit Général de la Cavalerie [*E*], quoiqu'il n'eût pas encore été Préteur. Céſar aiant gardé la Dictature pendant toute une

(*d*) *Ubi ſupra* p. 917.

(*e*) *Conſidérations ſur M. Antoine*, dans ſes *Divers. T.* II. p. 285. La Haye 1720.

(*f*) Dans ſa *ſeconde Philippique.*

(*g*) Plut. *ubi ſupra.*

(*b*) Id. ibid. p. 919.

étoit périlleuſe & illégitime, plus Gabinius ſe crut en droit de la faire acheter chérement (5).

(5) Ibid. p. 331.

[B] Emploi dans lequel il rendit un grand ſervice à Céſar.] Curion reçut une Lettre de Céſar pour le Sénat, où il lui rendoit compte de ce qu'il avoit fait pour la République, & ſe juſtifioit de tout ce dont il étoit accuſé, promettant de licencier ſon Armée, & de ſe démettre de ſa Charge, à condition que Pompée en feroit autant; parce qu'il ſeroit injuſte qu'on l'obligeât à mettre bas les armes, tandis que Pompée demeureroit à la tête d'une Armée. Cette Lettre arriva le même jour que L. Cornélius Lentulus & C. Claudius Marullus entroient dans les fonctions de leur Conſulat (6). Curion réſolut de ne la leur remettre que lorſqu'ils entreroient au Sénat, de peur qu'ils ne la lui communiquaſſent point, s'il la leur délivroit en particulier. Les Conſuls en différèrent pourtant très longtems la lecture; mais à la fin Q. Caſſius Longinus & Antoine, tous deux Tribuns du Peuple, les obligèrent à la faire. La Lettre lue, aucun des Sénateurs ne fut d'avis que Pompée licenciât ſon Armée; ce qui n'eſt point ſurprenant, puiſqu'il étoit comme aux portes de Rome; & ils opinèrent tous, à l'exception de Curion & d'un nommé Cæcilius, pour obliger Céſar à congédier ſes Troupes. Les Tribuns trouverent pourtant moyen d'empêcher le Sénat d'en faire un Decret ce jour-là & le ſuivant; mais à la fin le Decret fut formé, Cæcilius & Curion furent rayés de la Liſte des Sénateurs, & ſe rendirent avec Antoine & Caſſius au Camp de Céſar (7). Plutarque rapporte la choſe d'une maniere un peu différente. Il dit (8) qu'on mit en délibération dans le Sénat, lequel des deux, de Céſar ou de Pompée, licencieroit ſes Troupes; que la pluralité aiant décidé que ce ſeroit Céſar, Antoine propoſa de les y obliger l'un & l'autre; à quoi tous les Sénateurs donnerent d'une voix unanime leur conſentement, lorſque tout extrêmement Antoine d'avoir trouvé cet expédient: mais les Conſuls s'y oppoſerent, & Antoine aiant fait quelques autres propoſitions en faveur de Céſar, fut chaſſé du Sénat par le Conſul Lentulus.

(6) Le préſent jour de l'an 705 de Rome, et 2811 ans avant J. C.

(7) Dion. Caſſius L. XLI. p. 171. 172.

(8) *Ubi ſupra* p. 918.

[C] Comme Plutarque critique cette réflexion. . . . nous examinerons ce qu'il dit.] Voici les paroles de Cicéron: *Tu, tu, inquam, M. Antoni, princeps C. Cæſari, omnia perturbare cupienti, cauſam belli contra patriam inferendi dediſti. Quid enim altius illi dicebat? quam cujuſmodi cæciſſimi ſint conſilii & facti affectus, niſi, quod intercepto negleCta, jus Tribunitium fulgatum, circumſcriptus eſſet Antonius? . . . . Ut igitur in feminibus eſt cauſa arborum, ſic hujus luCtuoſiſſimi belli ſemen tu fuiſti. Doletis treis exercitus populi Romani interfectos; interfecit Antonius. Deſideratis chariſſimos civeis; eoſque vobis eripuit Antonius. Auctoritas hujus ordinis afflicta eſt; afflixit Antonius. Omnia denique quæ poſſunt videmus, (quod autem mali non videmus?) ſi reCte rationcinabimur, uni acceptæ referemus Antonio. Ut Helena Trojanis, ſic iſte toti Reipublicæ cauſa belli, cauſa peſtis atque exitii fuit* (9). „ C'eſt vous, vous ſeul, Marc „ Antoine, qui avez armé Céſar contre ſa Patrie, dans „ un tems où il cherchoit déjà à brouiller l'Etat. Que dit-„ ſoit-il lui-même, quelle raiſon alléguoit-il d'une entre-„ priſe auſſi infenſée que la ſienne? quelle? Le mépris „ de l'oppoſition d'Antoine, la violation des privilèges „ du Tribunat . . . . Comme donc les ſemences ſont „ les principes des arbres, ainſi vous, vous avez été la „ cauſe de cette funeſte guerre. Vous gémiſſez, Romains! „ à la vue de trois Armées défaites, & taillées en pièces; „ c'eſt Antoine qui l'a fait. Vous regrettez vos plus illuſtres citoyens; c'eſt Antoine qui vous les a enlevés. „ La dignité de ce reſpectable Corps eſt violée; c'eſt à „ Antoine qu'il faut s'en prendre. En un mot, tout ce „ que nous avons ſouffert de maux & de calamités, (& que „ n'avons-nous pas ſouffert?) nous devons, ſi nous ne „ voulons nous faire illuſion, en rejetter la faute ſur Antoine. Comme Hélène fut la cauſe de la guerre de „ Troye, cet homme a été la cauſe de nos malheurs & „ de notre ruïne." Voilà ce que diſoit Cicéron; voyons ce que Plutarque y répond. Il dit, que ſi Céſar n'avoit pas été déja déterminé à la guerre, il ne s'y ſeroit point réſolu, ſeulement pour avoir vu Antoine & Caſſius en habits d'Eſclave, & venant pour implorer ſa protection; montés ſur un chariot de louage; mais que cela lui ſervit de prétexte pour commencer une guerre, à laquelle ſon ambition étoit déjà portoit déja (10). Mais qui ne voit que ce n'eſt pas-là répondre à l'accuſation de Cicéron? Cet Orateur ne parle ni de leur dégulſement, ni de leur arrivée ſur un chariot de louage; mais il ſoutient, que Céſar prit pour prétexte de la guerre qu'il fit contre Rome, que les privilèges du Tribunat avoient été violés en la perſonne d'Antoine, auquel on avoit refuſé la liberté d'exercer l'autorité de ſa Charge. Or il paroit par le récit de Plutarque lui-même, rapporté dans la Remarque précédente, qu'Antoine prétendoit avoir ſujet de ſe plaindre à cet égard, & qu'il s'en plaignit effectivement; & Cicéron, ſuppoſant que cette plainte étoit fondée, quoiqu'il n'en convienne pourtant point, ſoutient que cela ne juſtifioit nullement Antoine, puiſqu'il n'eſt permis à perſonne, ſous quelque prétexte que ce ſoit, de prendre les armes contre ſa Patrie. *Cum omnino nulla, dit-il, juſta cauſa cuiquam eſſe poſſit contra patriam arma capiendi.* Or ſi Antoine fournit à Céſar un prétexte ſpécieux de commencer la guerre, comme il eſt clair qu'il le fit, pourquoi Cicéron ne pouvoit-il pas dire qu'il étoit la cauſe, quoique peut-être pas la ſeule, de la ruïne de ſa Patrie? C'eſt donc-à tort que Plutarque critique l'Orateur là-deſſus, & qu'il avance, que ce que Cicéron a dit eſt faux: ψευδεσθαι Κικέρωνα (11).

(9) Cicero *in Philip.* 2.

(10) Plutarch. *ubi ſupra.*

(11) Id. ib.

[D] Antoine fut bientôt gagner l'affection de toute l'Armée.] C'eſt ce qui n'eſt pas ſurprenant. Il ſe divertiſſoit, mangeoit & buvoit avec les Soldats, & leur faiſoit des préſens dans l'occaſion (12): c'eſt-là un moyen infaillible de ſe faire aimer des Troupes. Mais ce que Plutarque ajoute, montre que cette affection n'étoit pas auſſi générale qu'il l'inſinue d'abord. Il dit (13), que pluſieurs haïſſoient Antoine, à cauſe de ſa négligence, & du peu de ſoin qu'il avoit de faire rendre juſtice à ceux à qui on avoit fait tort; parce qu'il rebutoit d'un air chagrin ceux qui s'adreſſoient à lui; & qu'il étoit en mauvaiſe odeur à cauſe de ſes débauches.

(12) Id. ib.

(13) Id. ib.

[E] Il le fit Général de la Cavalerie.] C'eſt ce que diſent expreſſément Dion Caſſius (14) & l'Abbréviateur de Tite-Live (15); mais Plutarque dit qu'il le fit Tribun du Peuple, Δημαρχον, & l'envoya à Rome. Et ce qui prouve que ce n'eſt point une faute de Copiſte, c'eſt que Plutarque explique en même tems quelles étoient les prérogatives du Tribunat: il dit que ce Magiſtrat eſt le premier

(14) Lib. XLII. p. 219.

(15) L. Flor. *Epitom.* l. CXIII.

ne année, Antoine jouït auſſi pendant tout ce tems-là de la Charge de Général de la Cavalerie ; ce qui fit beaucoup murmurer les Augures, qui ſoutenoient qu'il n'étoit permis à perſonne de garder cette Charge au-delà de ſix mois : mais on ſe moqua d'eux, de ſe plaindre de ſi peu de choſe, dans le tems qu'ils avoient eux-mêmes accordé à Céſar la Souveraine Puiſſance pour toute une année (*i*). Antoine exerça l'autorité que lui donnoit la qualité de Général de la Cavalerie, avec beaucoup de hauteur ; car quoiqu'il affemblât le Sénat, & qu'il laiſſat par-là une ombre de liberté, l'épée qu'il portoit, le nombre de Soldats dont il étoit toujours accompagné, & toutes ſes actions, montroient aſſez que l'Autorité Souveraine étoit entre les mains d'un ſeul (*k*). Son eſprit tyrannique parut ſur-tout à l'occaſion des brouilleries qu'excitérent à Rome L. Trébellius & P. Cornelius Dolabella, Tribuns du Peuple. Le dernier étoit un jeune-homme, qui cherchant à ſe rendre fameux aux dépens du bien de l'Etat, avoit tâché de faire paſſer une Loi pour l'abolition de toutes les dettes, dans la vue de ſe rendre agréable au Peuple. Trébellius, l'autre Tribun, qui étoit du parti des Grands, s'oppoſa de tout ſon pouvoir à cette Loi. Il y eut même ſouvent du ſang répandu à l'occaſion de cette diſpute, malgré un Decret du Sénat, qui défendoit à toutes ſortes de perſonnes de porter des armes (*l*). Dolabella prit Antoine, qui avoit toujours été ſon Ami, de lui aider à faire réuſſir ſon deſſein ; & il avoit d'autant plus ſujet de ſe flatter d'obtenir cette faveur de lui, qu'Antoine avoit toujours affecté d'être fort populaire, & que la Loi que Dolabella propoſoit, étoit fort avantageuſe au Peuple. Trébellius d'un autre côté tâchoit d'en diſſuader Antoine ; mais il auroit eu peut-etre de la peine à y réuſſir, ſi dans le même tems on n'eût averti Antoine, qu'il y avoit de fortes raiſons de ſoupçonner Dolabella d'avoir un peu trop de familiarité avec ſa femme : ce qui le piqua vivement contre lui, & le porta à répudier ſa femme, fille de C. Antoine ſon oncle, & à s'oppoſer à Dolabella (*m*). Il permit à Trébellius de faire venir des Soldats, & Dolabella étant de ſon côté ſoutenu par ſes Amis, Rome devint le théatre d'une ſanglante guerre. Tout ceci arriva l'an 707 de Rome (*n*), & 146 ans avant J. C. Cette conduite tyrannique d'Antoine, jointe à ſes débauches [*F*], fut, ſelon Plutarque (*o*), la raiſon qui empêcha Céſar de le choiſir l'année ſuivante pour ſon Collégue au Conſulat, & qui lui fit préférer Æmilius Lépidus. Deux ans après (*p*) il fut pourtant fait Conſul, lorſque Céſar l'étoit pour la cinquième fois : ce fut la dernière année de la vie de celui-ci, qui fut tué le 15 de Mars. On prétend qu'Antoine précipita ſa mort par une action imprudente, & propre à le rendre odieux. Comme Céſar célébroit la Fête des Lupercales (*q*), revêtu de ſes habits de Triomphe, & qu'il étoit aſſis dans la Tribune aux harangues pour voir les Courſes, Antoine courut à lui, & lui mit une Couronne ſur la tête, comme pour lui déferer la Royauté. Céſar feignit de s'y oppoſer : Antoine inſiſta pendant quelque tems ; mais enfin il ſe retira, voyant que le refus de Céſar étoit agréable au Peuple [*G*]. Cette Couronne fut miſe enſuite ſur la tête d'une des Statues de Céſar, mais quelques Tribuns l'enlevérent, aux acclamations du peuple ; ce qui engagea Céſar à les dépoſer. Cet événement affermit Caſſius & Brutus dans la reſolution qu'ils avoient priſe de ſe défaire du Tyran. Ils aſſemblérent leurs plus particuliers Amis, & délibérérent avec eux, s'il étoit à propos de faire part de la Conjuration à Antoine. La plupart étoient d'avis de le faire ; mais Trébonius leur repréſenta, qu'il n'étoit pas vraiſemblable qu'il entrât dans leurs vues: „ Car, dit-il, quand nous allames au-devant de Céſar, à ſon retour d'Eſpagne, Antoine & moi étant logés enſemble, je profitai de l'occaſion pour lui faire quelque ouverture de ce projet, afin de le ſonder: il m'entendit bien, mais il n'y voulut pas prêter l'oreille. „ Il a pourtant gardé fidélement le ſecret, ſans rien découvrir à Céſar de ce que je lui avois dit (*r*)." Il paroit par-là, qu'Antoine ne voulut point entrer dans la Conſpiration contre ſon Bienfaiteur, & qu'en même tems il ne put ſe réſoudre à trahir ſon Ami. On propoſa enſuite de ſe défaire d'Antoine & de Lépide, auſſi-bien que de Céſar ; mais Brutus s'y oppoſa, diſant qu'une action entrepriſe pour le Bien-public & le maintien des Loix, devoit être pure & exempte de tout ſoupçon d'intérêt particulier ; que ſi l'on tuoit Antoine & Lépide, les Romains croiroient que les Conjurés, en arrachant à Céſar la Souveraine Puiſſance, avoient eu deſſein de s'en emparer eux-mêmes, plutôt que de rétablir la Liberté publique (*s*): c'eſt ce qui ſauva la vie à Antoine. Quand il apprit le meurtre de Céſar, la frayeur le ſaiſit, & s'étant déguiſé en Eſclave, il ſe cacha pendant la nuit ; mais aiant été informé le lendemain que les Conjurés s'étoient retirés au Capitole, & que Lépide étoit ſur la Place, il convoqua l'Aſſemblée du Sénat dans le Temple de Veſta, pour délibérer ſur l'état préſent de la République. On propoſa pluſieurs avis différens. Cicéron fit un beau Diſcours, pour leur perſuader d'enſevelir dans l'oubli tout ce qui s'étoit paſſé ; & l'on fit un Decret ſur ce plan, auquel Antoine conſentit par poli-

(*i*) Dion Caſſius L. XLII. p. 219.

(*k*) Id. ibid. p. 222.

(*l*) Id. ibid. p. 223.

(*m*) Plutarch. *adv. fop.* p. 919.

(*n*) Dion Caſſius *ubi ſup.* p. 224.

(*o*) *Ubi ſupra* p. 920.

(*p*) L'an de Rome 710.

(*q*) Fête en l'honneur de Pan.

(*r*) Id. ibid. p. 921.

(*s*) Id. ibid. & Dion Caſſius L. XLIV. p. 242.

mier après le Dictateur, & preſque le ſeul en l'abſence de celui-ci ; que le pouvoir des Tribuns ſubſiſte pendant la Dictature, quoique celui de tous les autres Magiſtrats ceſſe. Il faut doute que Plutarque ſe ſoit trompé, puiſque ce n'auroit été ni un fort grand honneur, ni une fort grande récompenſe pour Antoine, d'être revêtu du Tribunat, qu'il avoit déja exercé. [*C*] Amyot a traduit dans cet endroit, *Maître de la Chevalerie*; & il y a beaucoup d'apparence que c'eſt ce que Plutarque a voulu dire, car les prérogatives, dont il fait le détail, étoient réellement celles du Général de la Cavalerie, quand il y avoit un Dictateur, & non celles des Tribuns (16) : ainſi la raiſon qui empêche l'Auteur de cette Remarque de ſoupçonner ici une faute de Copiſte, n'eſt pas fondée, & il y a tout lieu de penſer qu'il y en a une. ADD. DU TRAD.

(16) Roſinus *Antiq. Rom.* L. VII. c. 17. 18.

[*F*] *Ses débauches.*] Plutarque s'étend aſſez là-deſſus. Il dit (17), que tous les gens de bien & d'honneur déteſtoient Antoine, à cauſe du débordement de ſes mœurs, de ſon yvrognerie & de ſes excès en tout genre. Il paſſoit ſon tems avec des fureurs & des débauchés, à faire des noces avec eux ; & l'on rapporte qu'aiant paſſé la nuit à boire aux noces d'un certain Hippias, il ſe montra le lendemain matin dans un état très indécent (18). Un autre Comédien nommé Sergius étoit ſon Favori ; & il étoit amoureux d'une femme de même ordre, nommée Cythéris, qui le ſuivoit par-tout en litière avec un grand cortége autour d'elle. Enfin il paroiſſoit infupportable, que pendant que Céſar étoit expoſé aux fatigues & aux périls de la guerre, Antoine ſe plongeât dans les plaiſirs & dans la débauche. Cette vie déréglée du Général produiſit de mauvais effets parmi les Soldats, qui croyant être autorifés par ſon exemple, s'abandonnoient à toutes ſortes de crimes, pillant & volant tout ce qui ſe trouvoit dans leur chemin.

(17) *Ubi ſupra* p. 919. 920.

(18) Voy. la ſeconde *Philip.* de Cicéron.

[*G*] *Le refus de Céſar étoit agréable au Peuple.*] Plutarque fait à cette occaſion la réflexion ſuivante. „ Il eſt é„ tonnant, *dit-il* (19), que ceux qui ſouffroient patiem„ ment qu'on exerçat ſur eux une Autorité Royale, ab„ horraſſent ſi fort le Nom de Roi, comme la deſtruction „ de leur Liberté." Et certainement, il ne manquoit à Céſar que le Nom de Roi. Mais les Noms ſont beaucoup d'impreſſion ſur la multitude, qui s'imagine que tant que le Nom reſte, la Choſe même ſubſiſte auſſi. Le Peuple avoit des Conſuls, des Tribuns, & un Sénat ; c'en étoit aſſez pour lui faire croire que la République ſubſiſtoit encore : mais ſi Céſar avoit joint le Nom de Roi, avec l'Autorité dont il étoit déja en poſſeſſion, c'en auroit été aſſez pour que ce même Peuple eût crié que la Liberté étoit perdue. Céſar fit donc très ſagement de refuſer ce Titre odieux. Nous ajouterons, que quelque abſurde que paroiſſe cette imagination du Peuple, à la conſidérer en elle-même; elle ne laiſſoit pas de pouvoir ſervir beaucoup à ceux qui ſouhaitéroient & qui auroient le pouvoir de rétablir la République. Tant que les anciens Noms ſubſiſtoient, tant qu'il y avoit des Conſuls, des Tribuns du Peuple & un Sénat, il reſtoit toujours quelque eſpérance que la Nation pourroit dans un tems ou dans l'autre recouvrer ſa Liberté. Mais ces Noms une fois abolis, le Gouvernement Monarchique établi, l'idée de la Liberté ne pouvoit que s'anéantir, & la deſtruction de la Tyrannie devenoit impoſſible. Ainſi c'étoit avec raiſon, que ceux qui ne deſeſpéroient pas de la République, s'oppoſoient au Titre de Roi, quoiqu'ils n'ignoraſſent point que la choſe même ſignifiée par ce Titre ſubſiſtoit déja.

(19) *Ubi ſupra* p. 921.

[*H*] *An-*

politique (*t*) [*H*]. Il fit semblant auſſi de ſe réconcilier avec Brutus & Caſſius, & leur donna ſes fils pour ôtages de la ſincérité de ſes intentions. Caſſius vint ſouper chez lui le même jour, & Antoine lui aiant demandé s'il portoit toujours un poignard ſur lui: *Oui*, répondit Caſſius, *& même un très large, en cas que vous oſiez entreprendre de vous emparer de la Souveraine Puiſſance.* Tout paroiſſoit tranquille, le Peuple donnoit aux Conjurés le glorieux nom de *Tyrannicides*, & ſembloit n'avoir plus rien à craindre. Mais la lecture du Teſtament de Céſar cauſa bientôt de nouveaux troubles. Il adoptoit Octavien, & faiſoit des legs, non ſeuſement à Antoine, mais à Brutus même & à pluſieurs autres de ceux qui avoient conſpiré contre lui. Il donnoit par le même Teſtament, ſes Jardins le long du Tybre au Peuple Romain, & à chaque Citoyen trente drachmes (environ neuf florins & quelques ſols monnoie de Hollande), ſelon ce que dit Octavien, ou ſelon d'autres, ſoixante-dix drachmes (environ vingt-trois florins & demi). Ces libéralités touchérent & émurent le Peuple. Antoine profita de ces mouvemens de ſenſibilité, & en tira parti. Il fit apporter ſur la Place le corps de Céſar, avec ſes habits tout enſanglantés, & harangua le Peuple [*I*] d'une manière ſi touchante & qui exprimoit ſi vivement ſa douleur, qu'il le mit bientôt en fureur, & qu'il y en eut qui allérent ſur le champ pour tuer les Conjurés chez eux; & l'on ſe plaignit même de ce que le Sénat n'avoit pas puni ces meurtriers. Cette révolution imprévue dans les eſprits, en cauſa une dans l'Etat. Antoine devint ſi puiſſant en un moment, qu'il ſe flatta qu'il pourroit ſans peine prendre la place de Céſar. Mais la hauteur de ſon procédé envers Octavien lui fit perdre bientôt tout l'avantage, que ſon attachement aux intérêts de Céſar lui avoit procuré. Dès qu'Octavien apprit la mort de Céſar, il ſe rendit en diligence à Rome, & alla d'abord trouver Antoine, comme celui qui avoit été l'intime Ami de ſon père. Mais Antoine le reçut avec beaucoup de fierté, non par mépris, mais par crainte, dit Velleius Paterculus (*u*): & quand Octavien lui parla du Teſtament de Céſar, il lui répondit, qu'il étoit fou, & que ceux qui lui conſeilloient, tout jeune qu'il étoit, de ſe charger d'une tâche auſſi pénible que celle d'exécuter le Teſtament de Céſar, n'étoient point de ſes Amis. Mais Octavien aiant inſiſté, Antoine en fut ſi irrité, qu'il lui rendit tous les mauvais offices qu'il put: il s'oppoſa à lui quand il demanda le Tribunat (*x*), & l'accuſa même d'avoir voulu attenter à ſa vie (*y*). C'eſt ce qui cauſa une ſi grande meſintelligence entre eux, que quoiqu'ils paruſſent s'être réconciliés, ils conſervérent une haine ſecrette, juſqu'à ce qu'ils euſſent occaſion de la faire éclater. Antoine ſembloit, à la vérité, avoir le plus de pouvoir, parce qu'il étoit Conſul; mais Octavien avoit la faveur du Peuple, tant parce qu'il avoit promis d'exécuter le Teſtament de Céſar, que parce que le Peuple étoit offenſé de la grande autorité d'Antoine, & que ne la ſupportant qu'avec impatience, il croyoit devoir par prudence appuyer le plus foible contre le plus fort. Car il ne les aimoit ni l'un ni l'autre; mais il ſe propoſoit de ruïner Antoine par le moyen d'Octavien, dans l'eſpérance qu'il ſeroit facile après cela de ſe défaire auſſi de celui-ci (*z*). Il n'eſt donc pas étonnant que la Guerre Civile éclatât bientôt entre Octavien & Antoine. Ce dernier ſortit de Rome, & ſe rendit dans les Gaules (*aa*) avec le plus de Troupes qu'il lui fut poſſible de raſſembler. Après ſon départ, le Sénat s'aſſembla. Cicéron y parla fortement contre Antoine, qui fut défendu très adroitement par Q. Fufius Calénus [*K*]. Les débats aiant duré très longtems,

(*t*) Dion Caſſ. ibid. p. 281-291.

(*u*) *Hiſt. Rom.* L. II. c. 60.

(*x*) Plutarch. *ubi ſup.* p. 922.

(*y*) Velleï. Paterc. *ibid.*

(*z*) Dion L. XLV. p. 312. 313.

(*aa*) Il ne paſſa pas les Alpes, mais demeura dans cette partie de l'Italie, qu'on nommoit la *Gaule Ciſalpine*.

[*H*] *Antoine y conſentit par politique.*] Il étoit jaloux de Lépide, qui commandoit une Armée, & qui étant fort aimé des Soldats, témoignoit être dans la réſolution de venger la mort de Céſar. Antoine, qui n'avoit point d'Armée, craignit que Lépide, ſous le ſpécieux prétexte de punir les meurtriers de Céſar, ne ſe rendît maître du Peuple, & ne montât au même degré de puiſſance que Céſar; ce fut-là le motif qui l'engagea à acquieſcer au Decret du Sénat (*ɔ*). Mais il eſt ſurprenant que Lépide ſe ſoit rendu ſi facilement. Il eſt vrai que Dion nous en apprend la raiſon. Il dit, que les Conjurés promirent aux Soldats qu'on leur laiſſeroit garder tout l'argent que Céſar leur avoit donné, ce qui fut même confirmé par le Decret du Sénat; & que les Soldats l'aiant appris, ils en eurent moins d'attachement pour Lépide: tellement qu'il put craindre que s'il entreprenoit quelque choſe, il ne ſeroit pas ſoutenu par ſon Armée; & ce fut-là peut-être la raiſon, qui fit qu'il ſe laiſſa ſi aiſément perſuader par Antoine.

(*ɔ*) Idem *p.* 291.

[*I*] *Il harangua le Peuple.*] Dion nous a donné la Harangue d'Antoine (*21*), ou peut-être en a fait une lui-même, à la manière des anciens Hiſtoriens. Quoi qu'il en ſoit, il y a dans ce Diſcours pluſieurs choſes qui méritent qu'on en parle. Il commence par les Ancêtres de Céſar; il parle de ſon éducation, de ſon génie, de ſa conduite envers ſes Amis & ſes Ennemis: il s'étend enſuite ſur ce que Céſar a fait pour la République; il récite ſes victoires & ſes conquêtes en Eſpagne & dans les Gaules. Touchant après cela le point délicat de la guerre de Céſar contre Pompée, il y donne le tour le plus favorable qu'il lui eſt poſſible: il évite de parler de l'ambition de Céſar, & rejette tout le blâme de la Guerre Civile ſur ſon rival. „ Quand il s'apperçut, *dit-il*, que Pompée, renonçant à ſa Patrie, travailloit à ſe faire un Empire dans la Macédoine; quand il vit, que cet homme entreprenoit de „ tranſporter là vos tréſors; quand il apprit qu'il armoit „ vos propres Sujets contre vous, & qu'il étoit prêt d'employer l'argent des Romains contre les Romains, il tâcha préméditerement de le diſſuader de ce deſſein, lui promettant de la manière la plus ſolennelle, qu'il vivroit „ avec lui comme il avoit fait ci-devant. Mais quand il „ vit qu'il ne pouvoit rien gagner ſur Pompée, & que „ celui-ci avoit franchi toutes les bornes du devoir, & „ rompu tous les nœuds d'alliance & d'amitié; quand il „ eut commencé à vous faire la guerre, il fut tems que „ Céſar lui réſiſtât, & ce fut alors qu'éclata la Guerre „ Civile." C'eſt de cette manière qu'Antoine colora l'ambition de Céſar. Il ſemble pourtant que le ſujet étoit trop odieux pour y inſiſter longtems. „ Mais laiſſons, *dit-il*, „ cette matière: Céſar lui-même ne ſe glorifioit pas à cet „ égard, & déteſtoit la néceſſité où il s'étoit trouvé de „ faire une pareille guerre." Il exagéra enſuite l'extrême clémence de Céſar, en pardonnant à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui. De-là il paſſa aux honneurs que le Sénat lui avoit décernés par un Decret, ajoutant, que le Peuple lui-même lui avoit donné le glorieux titre de *Père de la Patrie*. Mais comme il ſentoit bien que tout cela ne ſeroit pas grande impreſſion ſur ſes Auditeurs; qui n'ignoroient pas par quels motifs Céſar avoit agi, il finit par une deſcription pathétique de ſa mort tragique, bien ſûr de toucher par-là une multitude qui ne peuſe point. „ Ce Père de la Patrie, *dit-il*, ce Pouti„ fe, cet homme dont la perſonne étoit ſacrée, ſes Hé„ros, ce Dieu eſt mort! Il eſt mort! ô douleur! non „ épuiſé de maladie, ou par l'âge; non de bleſſures re„ çues dans le combat; non par quelque accident impré„ vu: mais ici, dans l'enceinte de nos murs, on a tra„ hi cet homme, ſeul capable de conduire ſurement nos „ Légions dans la Bretagne; il a été perfidement aſſaſſiné „ dans cette même Ville, qu'il a aggrandie, dans le lieu „ où le Sénat s'aſſemble, lui qui avoit fait bâtir une autre „ maiſon pour les Pères; ce fameux Guerrier a été tué, „ étant deſarmé; lui qui avoit ſi ſouvent rendu la Juſtice, „ a été maſſacré devant le Tribunal où on la rend; & par „ qui? par des Magiſtrats, lui qui étoit Magiſtrat; par „ ſes concitoyens, tandis qu'aucun de ſes ennemis n'a„ voit oſé l'attaquer, lorſqu'il lui arriva de tomber dans „ la mer. Qu'eſt ce qui t'a perdu, ô Céſar? eſt-ce ta clé„ mence? ton pouvoir ſacré? ſont-ce les utiles Loix que „ tu as faites? Infortuné mortel! les chiens ont été fouillés de ton ſang; & voici, voici, ta robe qui en eſt „ teinte, & qui ſemble n'avoir été faite que pour que tu „ y fuſſes aſſaſſiné." Il eſt aiſé de comprendre combien un pareil diſcours dut affecter la multitude inconſtante, qui paſſe bientôt d'une extrémité à l'autre, de l'indignation & de la haine la plus violente, à des mouvemens de pitié & de compaſſion.

(*21*) Ibid. *p.* 292.

[*K*] *Antoine fut défendu très adroitement par Q. Fufius Calenus.*] Il commença ſon diſcours par remarquer, que quand même Antoine ſeroit coupable de quelque crime, ce n'étoit pas-là le tems de l'accuſer, le Sénat n'étant aſſemblé que pour que chacun dît ſon avis, & non pour haranguer. Mais cela montre, ajouta-t-il, que la malignité ſeule, & la haine qu'il porte à Antoine, font agir Cicéron. Il fait-là deſſus une vive invective contre l'accuſateur; & paſſant après cela au point en queſtion, & s'adreſſant à Cicéron, il lui demande, „ Si Antoine a commis tant de crimes pendant qu'il étoit Tribun du Peu„ple, pendant qu'il étoit Général de la Cavalerie, pen„dant qu'il étoit Conſul, pourquoi il ne l'a pas accuſé „ plus-tôt? Car ſi ſa conduite vous a paru alors criminelle, „ & que vous y ayez connivé, où eſt l'amour de la Patrie? Et ſi elles ne vous ont point paru telles alors, „ pourquoi chicaner à préſent là-deſſus?" Ce raiſonnement pouvoit éblouïr ceux qui ne réfléchiſſoient point; mais il étoit aiſé à Cicéron d'y répondre, qu'il n'y avoit

tems, le Sénat n'en put venir à aucune conclusion ce jour-là; mais le lendemain la Faction d'Octavien l'emporta, & le Sénat décréta entre autres choses, qu'on feroit signifier à Antoine qu'il eût à sortir de la Gaule Cisalpine, à licencier son Armée, & à se retirer en Macédoine. Antoine répondit, qu'il étoit prêt d'obéir aux ordres du Sénat, pourvu qu'on donnât à ses Soldats ce qu'on avoit accordé à ceux d'Octavien, & que l'on fît Brutus & Cassius Consuls [L]. Le Sénat, bien loin d'entendre à ces propositions, déclara Antoine Ennemi de la Patrie (bb). C'est ainsi que, selon Dion Cassius, les Sénateurs eux-mêmes furent les auteurs de la Guerre, comme nous le ferons voir ci-dessous [M].

(bb) Dion lind. p. 327-327.

Antoine avoit espéré que Décimus Brutus lui céderoit la Gaule Cisalpine; mais voyant qu'il s'étoit trompé, il forma le siége de Mutine (cc), où Brutus s'étoit retiré. Octavien craignant qu'Antoine ne se rendît maître de cette Place, marcha avec le Consul A. Hirtius pour faire lever le siége. Antoine, voyant qu'il auroit de la peine à prendre Mutine, laissa son frère L. Antoine devant la Place pour continuer le siége, & s'avança avec le reste de ses Troupes contre Octavien. Pendant quelques jours il n'y eut que des escarmouches entre les deux Armées, dans lesquelles aucun des deux partis ne pouvoit se glorifier d'avoir beaucoup d'avantage sur l'autre: mais la Cavalerie Allemande d'Octavien l'aiant abandonné, Antoine remporta une Victoire complette; & aiant appris que C. Pansa l'autre Consul marchoit contre lui, il résolut de le surprendre, & s'étant mis en marche pendant la nuit, il le surprit en effet près de Bologne. Pansa fut blessé, & aiant perdu assez de monde, le reste de son Armée se retira dans Bologne. Ce bonheur ne fut pas de durée: bientôt après Antoine fut battu à son tour; mais cette Victoire couta la vie aux deux Consuls (dd). Antoine se fauva fort en desordre, manquant même de vivres; & ce homme, délicat & voluptueux, qui peu auparavant regorgeoit de richesses, & vivoit dans le luxe & l'abondance, se trouva réduit à se nourrir de fruits & de racines sauvages, & à boire de l'eau bourbeuse & corrompue. Il souffrit ces incommodités avec un courage & une patience héroïque; espérant en Lépide, qu'il avoit toujours regardé comme son Ami, & auquel il avoit rendu service en bien des occasions, du tems de César. Il résolut donc d'aller joindre l'Armée de Lépide, & aiant rassemblé le peu de Troupes qui lui restoient, il vint camper près de lui; mais s'apperceuant qu'on ne le recevoit pas aussi bien qu'il s'y étoit attendu, il prit la résolution de hazarder le tout pour le tout. Il approcha du Camp de Lépide, en habit de deuil, & avec les marques de la plus vive affliction, & se mit à haranguer les Soldats; mais Lépide redoutant la force de son éloquence, donna ordre qu'on fonnât les trompettes. Ce stratagême fut inutile. Les Soldats, touchés de plus en plus de compassion pour Antoine, lui envoyérent Lælius & Clodius, pour l'encourager à attaquer le Camp de Lépide, lui promettant qu'un grand nombre d'entre eux se déclareroient pour lui, & qu'ils tueroient même Lépide, s'il le vouloit. Antoine rejetta cette dernière proposition, mais il accepta la prémière, & s'étant rendu au Camp de Lépide, il y fut reçu par les Soldats, & se vit dans un instant maître de toute l'Armée. Quoiqu'il eût sujet de se plaindre de Lépide, il ne lui témoigna cependant aucun ressentiment; il le nomma son père [N], & lui laissa les honneurs & le titre de Général, quoiqu'il en eût tout le pouvoir & l'autorité. Ce succès imprévu fit déclarer en sa faveur Plancus, qui n'étoit pas éloigné, & qui se trouvoit à la tête d'une puissante Armée. Antoine aiant laissé six Légions dans la Gaule sous le commandement de Varius, marcha tout droit en Ita-

(cc) Ville de la Gaule Cisalpine, nommée à présent *Modène*.

(dd) Dion L. XLVI. p. 337-360.

pas dans ce tems-là de fureté à accuser Antoine, appuyé comme il l'étoit par César: qu'il auroit été non seulement inutile pour l'Etat, mais dangereux pour ceux qui l'auroient tenté, de l'entreprendre: qu'un bon Citoyen ne craint pas de s'exposer au danger, quand il peut espérer de rendre service à sa Patrie, but il périr dans son entreprise; mais que lorsqu'il n'a aucun espoir de réussir, il doit prudemment attendre une occasion favorable. . . . Cicéron avoit accusé Antoine d'avoir violé les Loix, en gardant la Charge de Général de la Cavalerie pendant une année entière. Calénus répondit, que c'étoit en vertu d'un Decret du Sénat, confirmé par le consentement du Peuple; & que si la nature des conjonctures avoit demandé qu'on s'écartât un peu de l'usage ordinaire, on ne devoit pas en faire un crime à Antoine. Mais, ajoûta Cicéron, il a fait un mauvais usage de son autorité. „ En „ quoi? Il a acheté les biens de Pompée. Mais combien „ y a-t-il de personnes, qui achetent les biens d'un autre? Pourquoi les a-t-on confisqués, pourquoi les a-t-on mis à l'encan, si c'étoit un crime de les acheter?" Il entreprend ensuite de prouver, qu'Antoine avoit mis en quelque façon obstacle à l'ambition de César, & qu'il l'avoit empêché de se mettre la Couronne sur la tête, comme il en avoit le dessein. Mais comment accorder cela avec l'action d'Antoine, rapportée ci-devant, & avec ce que Calénus lui-même dit, qu'Antoine mit une Couronne sur la tête de César? Voyons comment il justifie cette action, & quel tour il y donne. „ Quand Antoine „ s'apperçut, *dit-il*, que César vouloit se rendre maître „ de la République, il l'empêcha d'exécuter ce dessein, „ en lui offrant ce qu'il avoit foulaïté si ardemment. Car „ quand les hommes médient quelque mauvais dessein, „ la voie la plus sure pour les en dissuader, c'est, que ceux „ qui ont sujet de le craindre, paroissent y applaudir. Car „ comme ils ne peuvent croire que les autres parlent sincérement, ils s'imaginent que leurs mauvais desseins „ sont découverts, & la honte les empêche de les pour„ suivre. C'est ce que fit Antoine étoit parfaitement instruit; & c'est ce qui lui fit choisir un jour de réjoüissance publique, pour se moquer de l'ambition de César, „ sous prétexte de rire & de se divertir: il choisit la Place publique, parce que c'est le lieu où la Liberté du „ Peuple paroit dans son plus grand éclat; afin d'inspirer par-là à César des sentimens de honte & de confusion. „ Il fit semblant d'agir sans ordre du Peuple, afin que „ César fît réflexion, que n'y aiant ni Decret, ni acclamation du Peuple, il n'étoit pas apparent qu'il agréât „ un Roi (22)." C'est ainsi que Calénus plaida la cause d'Antoine, & il faut avouer que le tour qu'il donne à l'action du Couronnement est fubil & ingénieux. Antoine savoit que César recevroit le titre de Roi avec joie; & pour l'engager à renoncer à des desseins de cette nature, il le couronne publiquement, & par cette action il lui fait connoître les sentimens du Peuple, qu'il n'osoit expliquer ouvertement. Mais par où fait-on que c'étoient-là les intentions d'Antoine? N'est-il pas bien plus naturel de penser, ou qu'il vouloit voir ce que le Peuple diroit & feroit; ou qu'étant fort ambitieux, & desirant de prendre la place de César, il eut dessein de le rendre odieux au Peuple, en cas qu'il eût accepté la Couronne?

(22) Ibid. p. 334.

[L] *Que l'on fit Brutus & Cassius Consuls.*] Il avoit deux vûes, en faisant cette demande. La prémière, de se mettre bien avec ces deux Défenseurs de la Liberté public, & de les empêcher de se joindre à Octavien. En second lieu, de rendre Octavien lui-même odieux au Peuple: car il savoit bien qu'il ne consentiroit pas à voir revêtus du Consulat les meurtriers de son père (23), (c'est ainsi qu'Octavien appelloit César, à cause qu'il l'avoit adopté.) Or par-là Antoine avoit une belle occasion, & un prétexte spécieux, de représenter Octavien comme un homme qui aspiroit à la Puissance Souveraine, & à mettre sa Patrie aux fers, puisqu'il refusoit d'admettre aux prémières Dignités ceux qui l'avoient délivrée de l'esclavage.

(23) Ibid. p. 334.

[M] *Les Sénateurs eux-mêmes furent les auteurs de la guerre.*] Ils devoient, dit Dion Cassius (24), mettre à la tête de la République, quelque homme qui eût bien servi l'Etat, & le soutenir de tout leur pouvoir. Au-lieu de cela, ils arment quelques particuliers pour en opprimer d'autres, & ensuite ils veulent opprimer aussi les prémiers: conduite par laquelle ils se firent des ennemis de tous, sans avoir d'amis; car les hommes oublient aisément le bien qu'on leur a fait, mais jamais ils n'oublient les injures. Ils ont honte de reconnoître qu'ils ont besoin du secours d'autrui; mais ils regardent comme une foiblesse, de ne pas se ressentir des injures qu'on leur a faites. C'est-là la véritable cause des malheurs, auxquels le Sénat Romain se vit exposé, en favorisant tantôt l'un, tantôt l'autre, en soutenant un homme, & le déclarant ensuite Ennemi de l'Etat. Il se feroit épargné bien des maux, s'il se fût tenu constamment à un seul. La réflexion est juste: mais la question est, si le Sénat Romain fut en état de se conduire ainsi; puisqu'il est certain qu'il étoit obligé de céder à ceux qui étoient maîtres de l'Armée, & qu'il n'eut pas la liberté de travailler pour les véritables intérêts de la République.

(24) Ibid. p. 336.

[N] *Le nomma son père.*] Dès avant ce tems-là, Antoine avoit senti combien il avoit besoin de l'appui de Lépide. Car, peu après la mort de César, lorsqu'Antoine étoit même maître de Rome, il redoutoit sa puissance; pour l'engager donc dans ses intérêts, il maria sa fille au fils de Lépide, & lui procura à lui-même la Charge de Souverain-Pontife; & pour réussir plus furement dans ce dessein, il ôta au Peuple le droit de créer le Souverain-

(11) Ibid. p. 235. &c.

Italie avec dix-sept Légions complettes & dix mille chevaux. Cette subite révolution dans la fortune d'Antoine, obligea Octavien à entrer en traité avec lui & Lépide [O] (ee); & ce fut ainsi que ſe forma le fameux Triumvirat [P], ſous des conditions affreuſes, & qui ſont un terrible exemple des crimes ſans nombre, où une ambition ſans bornes précipite ceux qui en ſont poſſédés. Octavien conſentit à la mort de Cicéron, auquel il avoit les plus grandes obligations; Antoine abandonna à Octavien Lucius Céſar ſon oncle; & Lépide ne fit pas ſcrupule de ſacrifier Paul, ſon propre frère. Il eſt vrai que Lucius Céſar & le frère de Lépide echapérent, malgré la Proſcription, perſonne n'aiant oſé attenter à leur vie, à cauſe qu'ils appartenoient de ſi près aux Triumvirs; mais cela ne juſtifie pas ceux qui avoient conſenti à leur mort. Leur cruauté alla à un point, que Rome devint le théatre des plus horribles & des plus ſanglantes ſcènes, & l'on ne voyoit point de fin aux Proſcriptions. On imputa à Antoine la plupart des meurtres qui ſe firent alors; mais, dit l'Abbé de S. Réal (ff), Fulvie ſa femme y avoit plus de part que lui. Pouſſée par un eſprit d'avarice, de cruauté, ou de vengeance, elle fit des violences qui furent rejettées ſur Antoine, quoiqu'il les ignorât le plus ſouvent; juſques-là que ſes Soldats lui aiant apporté la tête d'un homme qui étoit parmi les Proſcrits, & qui leur avoit été fort recommandé de ſa part: *Hélas! leur dit-il, je ne le connois, ni ne l'ai jamais vu.* Lorſque les Triumvirs crurent leur autorité ſuffiſamment affermie à Rome, ils réſolurent de détruire le Parti de Brutus & de Caſſius, qui ſubſiſtoit encore, & qui devenoit de jour en jour plus puiſſant. Octavien & Antoine marchérent en Macédoine, & donnérent la fameuſe bataille de Philippes. Octavien commandoit le Corps oppoſé à l'Aile où ſe trouvoit Brutus, & Antoine avoit en tête Caſſius. Brutus défit Octavien, ſe rendit maître de ſon Camp, & le pourſuivit ſi chaudement, qu'il fut ſur le point d'être pris. Mais Antoine remporta une Victoire complette ſur Caſſius, qui croyant que Brutus avoit eu le même ſort, ordonna à un de ſes Eſclaves de le tûer. Plutarque ajoute (gg), que quelques-uns diſoient qu'Antoine ne ſe trouva point à la bataille, & qu'il arriva dans le tems que ſes gens pourſuivoient l'Ennemi; mais d'autres lui donnent tout l'honneur de cette Victoire, & l'attribuent à ſa conduite & à ſa valeur. Quelques jours après, Brutus réſolut de tenter fortune une ſeconde fois: il livra combat à Antoine, qui le défit entiérement, & eut ſeul tout l'honneur de cette Victoire, parce qu'Octavien étant malade ne put être préſent au combat. Brutus deſeſpérant alors de voir jamais la Liberté publique rétablie, ſe tua [Q]. Ainſi fut éteint le Parti de Brutus & de Caſſius, reſtes de la Faction de Pompée. La Paix publique ne fut pourtant pas pour cela rétablie, ni la Guerre Civile éteinte. La Souveraine Puiſſance ne ſouffre point de partage: les Triumvirs avoient trop d'ambition, & la haine qu'ils ſe portoient étoit trop violente, pour qu'ils demeuraſſent longtems unis. Après la bataille de Philippes, Antoine alla en Aſie, pour y amaſſer de l'argent, aiant promis des ſommes conſidérables à ſes Soldats. Pendant ſon abſence, Fulvie ſa femme ſe brouilla avec Octavien; Fulvie ſoutenant que les Terres, qui avoient été promiſes aux Vétérans d'Antoine, ne leur avoient pas été données; & Octavien ſe plaignant que Fulvie & Lucius Antoine retenoient les Légions, qui lui avoient été cédées (hh). Mais la véritable cauſe de cette guerre fut, qu'Octavien avoit mépriſé les avances que Fulvie lui avoit faites (ii). Cette guerre fut pourtant bientôt terminée, Fulvie & Lucius Antoine aiant été obligés de quitter l'Italie. Antoine, pendant ce tems-là, étoit en Aſie,

(ee) Plutarch. vit. Antonii p. 923, 924.

(ff) Abr. Chron. de l'Hiſt. d'Eſpagne p. 309. & Dion L. XLVII. p. 378.

(gg) Ubi ſupra p. 932.

(hh) Dion L. XLVIII. p. 410.

(ii) Voyez l'Article de Fulvie dans Mr. Bayle.

verain-Pontife, & le donna au Collège des Prêtres. Ceux-ci conférérent cette Charge à Lépide, qui négligea, à ſon inſtallation, la plupart des cérémonies anciennement en uſage dans de pareilles occaſions (25).

(25) Dion L. XLV. p. 391.

[O] *Cette jubite révolution dans la fortune d'Antoine obligea Octavien à entrer en traité avec lui & Lépide.*] C'eſt ce qu'inſinue Plutarque: mais Dion Caſſius rapporte la choſe d'une manière tout à fait différente (26). Il dit qu'Antoine, après ſa défaite, ſe rendit auprès de Lépide, qui non ſeulement refuſa de le voir, mais écrivit au Sénat une Lettre remplie d'accuſations contre Antoine; qu'à la vérité, il ne le chaſſa point, mais auſſi qu'il ne le reçut point, & que quoiqu'il lui permit de camper dans ſon voiſinage & de converſer avec ſes Soldats, il ne lui parla pas lui-même, juſqu'à ce qu'aiant appris qu'Octavien avoit fait un accord avec lui, il réſolut de s'unir avec eux. Mais Velléius Paterculus s'accorde parfaitement avec Plutarque ſur ce ſujet, & il ajoute, que Juventius Laterenſis, dont la mort répondit à la vie qu'il avoit menée, conjura fortement Lépide de ne pas ſe joindre à Antoine, qui avoit été déclaré Ennemi de la République; mais que n'aiant pu perſuader Lépide, il tira ſon épée & ſe tua lui-même (27). Il dit enfuite (28), que Lépide fut auſſi déclaré Ennemi de la République; ce qui ſuppoſe qu'il s'étoit joint à Antoine, avant qu'Octavien entrât en traité avec lui.

(26) Liv. XLVI. p. 341. 369.

(27) Vell. Paterc. L. II. c. 63.

(28) Ibid. c. 64.

[P] *Ce fut ainſi que ſe forma le fameux Triumvirat.*] Dion Caſſius rapporte cet événement d'une manière très exacte & très circonſtanciée. Antoine & Lépide aiant conclu un accord par lettres avec Octavien, pendant qu'il étoit encore à Rome & qu'ils étoient dans les Gaules, ils marchérent en Italie avec la meilleure partie de leurs Troupes, parce qu'ils ne ſe fioient pas trop à Octavien, & vouloient devoir leur ſureté plutôt à leurs forces, qu'à ſa bonne volonté. D'ailleurs, ils ſe flattoient qu'Octavien & les Romains, effrayés aux approches d'une puiſſante Armée, accepteroient toutes les conditions qu'il leur plairoit de propoſer. Octavien les rencontra auprès de Bologne, non moins bien accompagné, ne ſe liant pas plus à eux, qu'ils ſe fioient à lui. Mais ils n'eurent point occaſion de part ni d'autre de ſe ſervir de leurs Troupes; car quoiqu'ils ſe haiſſent mortellement les uns les autres, comme leurs forces étoient à peu près égales, & qu'ils vouloient ſe ſervir les uns des autres pour ſe venger de leurs ennemis particuliers, ils conclurent & ſignérent un Traité de confédération entre eux trois. Ils tinrent dans ce deſſein une Conférence dans une petite Ile déſerte, que forme proche de Modène, pas loin de Bologne, la Rivière du Paparo. Ils ſe rendirent là, accompagnés également; & aiant laiſſé leur Suite à une certaine diſtance, ils s'approchérent les uns des autres, & avant que d'entrer en converſation, ils feconférent leurs habits réciproquement, de peur qu'il n'y eût quelque poignard de caché, tant étoit grande leur défiance. Ils en vinrent alors au ſujet qui les aſſembloit; & ils convinrent qu'ils prendroient à eux trois le Gouvernement de l'Etat pour cinq ans, avec le pouvoir & l'autorité de régler tout ſelon leur bon-plaiſir, & de diſpoſer de tous les Emplois en faveur de qui il leur plairoit, ſans être obligés de demander le conſentement du Sénat ni du Peuple; qu'Octavien auroit le Gouvernement de l'Afrique, de la Sardaigne & de la Sicile; Lépide, celui de l'Eſpagne & de la Gaule Narbonnoiſe; Antoine, le reſte des Gaules, la Gaule Ciſalpine, & Tranſalpine, (c'eſt-à-dire une partie de l'Italie & de la France); & enfin ils s'abandonnérent réciproquement leurs ennemis particuliers. Après la concluſion de ce fameux Traité, les Soldats d'Antoine, pouſſés vraiſemblablement par lui, demandérent qu'Octavien, qu'il fût déjà marié, épouſât la fille de Fulvie femme d'Antoine, qu'elle avoit eue de Clodius ſon premier mari. Octavien y conſentit, ne regardant pas ce mariage comme un obſtacle aux projets qu'il méditoit déſa contre Antoine: il avoit devant lui l'exemple de Jules Céſar, qui n'avoit pas laiſſé de faire la guerre à Pompée, quoique celui-ci fût ſon gendre. Avant cette entrevue dont on vient de parler, Antoine cherchant à gagner Octavien par lettres, lui avoit ſouvent repréſenté, combien il étoit bon du Parti de Pompée, qui ſubſiſtoit encore après ſa mort. Il lui avoit mis devant les yeux, combien ce Parti s'étoit fortifié; l'appui que Brutus & Caſſius trouvoient dans le zéle & le crédit de Cicéron; le menaçant, que s'il refuſoit de ſe réconcilier avec lui, il joindroit ſes forces à celles de Brutus & de Caſſius, qui étoient déja à la tête de dix-ſept Légions; & enfin pour piquer Octavien d'honneur, il ajoutoit: *Vous êtes bien plus obligé de venger la mort d'un Pére, que moi celle d'un Ami ſeulement* (29).

(29) Vell. Paterc. ubi ſupra c. 65.

[Q] *Brutus, deſeſpérant de voir jamais la Liberté publique rétablie, ſe tua.*] Dès qu'Antoine l'eut appris, il ſe rendit à l'endroit où étoit le corps de Brutus, & lui reprocha avec quelques injures la mort de ſon frére C. Antoine, qu'on avoit fait mourir par ordre de Brutus pour venger le meurtre de Cicéron. Antoine avoua pourtant, que c'étoit à Hortenſius, plutôt qu'à Brutus, qu'il devoit imputer la mort de ſon frére; & ce fut la raiſon qui le porta à ordonner qu'on tuât Hortenſius ſur ſon Tombeau; & voyant que les Soldats avoient dépouillé le corps de ce Grand-Homme, il ſe dépouilla de ſa Cotte-d'armes de pourpre, & l'en couvrit, & le fit enterrer honorablement (30). L'Abbé de S. Réal ajoute, qu'Antoine avoit quelque obligation à Brutus, qui lui avoit ſauvé la vie, lorſque tous les autres Conjurés étoient d'avis de le faire mourir avec Céſar. Le fait eſt vrai; mais dans le fond, ce

(30) Plutarch. ubi ſup. p. 2254.

Asie, où il se livroit à tous les plaisirs & à toutes les voluptés que ce Pays offre en abondance, pendant qu'Octavien ruïnoit le Parti de Fulvie. La Cour d'Antoine étoit la plus magnifique qu'on vit jamais [R]. Les Rois & les Princes de l'Asie, les Ambassadeurs des Nations voisines, alliées & tributaires de l'Empire Romain, se trouvoient à son lever, & ne reconnoissoient que lui seul pour Maître dans l'Orient. Des Reines & des Princesses se disputoient à l'envi l'honneur de lui plaire, & tâchoient par de magnifiques présens de s'attirer un regard favorable; & Cléopatre eut enfin la gloire de lui inspirer la plus violente passion. Voici à quelle occasion il la vit. Comme il se préparoit à faire la guerre aux Parthes, il fit dire à Cléopatre de venir le trouver en Cilicie, pour rendre compte de sa conduite, parce qu'elle étoit accusée d'avoir donné du secours à Cassius contre lui. Cléopatre obéit [S]. Dès qu'elle fut arrivée, Antoine lui fit dire de se rendre auprès de lui; mais elle répondit, qu'elle le prioit lui-même de la venir trouver. Il voulut bien faire cette démarche, par un motif de civilité & de politesse; & il ne l'eut pas plutôt vue, qu'il se rendit à ses charmes. Elle le traita avec une grande magnificence; Antoine à son tour ne négligea rien pour la surpasser à cet égard (kk), & ce que les Historiens rapportent de leurs profusions est presque incroyable. Peut-on sans étonnement entendre parler de cette Perle d'une grosseur énorme, que Cléopatre fit dissoudre, un jour qu'elle avoit parié avec Antoine à qui donneroit un plus riche Festin? Et qui ne seroit frappé de l'extravagance d'Antoine, qui donna une Ville considérable à son Cuisinier, seulement pour l'avoir servi à son goût (ll)? Plutarque rapporte un autre exemple de la prodigalité d'Antoine [T]. Tandis qu'il s'abandonnoit à sa passion pour Cléopatre, la guerre, que Fulvie sa femme avoit commencée contre Octavien, continuoit toujours, quoique Fulvie eût été obligée de fortir d'Italie. Cette nouvelle le réveilla enfin de son profond sommeil: il passa en Grèce, où il trouva sa mère & sa femme; & voyant qu'Octavien s'étoit déclaré publiquement son ennemi, il se ligua avec Sextus Pompée (mm), qui étoit maitre de la Sicile. Etant passé ensuite en Italie pour combattre Octavien, qui étoit alors dans les Gaules, ils se rencontrérent bientôt, Octavien aiant marché en diligence pour lui faire tête. Servilius, un des Généraux d'Octavien, eut d'abord quelque avantage sur Antoine, auquel il tua beaucoup de monde dans un combat. Mais Fulvie, qui avoit allumé & poussé cette guerre, étant morte dans ce tems-là, Octavien eut en partage la Sardaigne, la Dalmatie, l'Espagne; & Antoine toutes les Provinces au-delà de la Mer Ionienne. Une autre condition de cette nouvelle paix fut, qu'Octavien & Antoine attaqueroient de concert Pompée, quoique le dernier eût tout récemment fait alliance avec lui, & se fût engagé par ferment à le secourir contre Octavien; mais une ambition sans bornes fait violer les engagemens les plus sacrés. Ce fut alors qu'Antoine épousa Octavie, sœur d'Octavien, comme un gage de l'amitié qu'ils venoient de renouveller [V]. Mais il retourna au-plutôt se jetter entre les bras de sa chère Cléopatre, demeurant avec elle à Alexandrie, où il se plongea dans le luxe & les plaisirs, comme auparavant. Cette conduite marquoit le dernier mépris pour la femme qu'il venoit d'épouser, & pour Octavien lui-même, qui prit ce prétexte pour déclarer amèrement contre Antoine, & pour re-

(kk) Plutarch. *ubi sup.* p. 928.

(ll) S. Real *ubi supra* p. 515.

(mm) Fils de Pompée le Grand.

ce ne fut ni par égard ni par estime pour la personne d'Antoine, que Brutus s'opposa à sa mort; mais par la considération de ce qu'il devoit à la propre gloire, pour qu'on n'attribuât pas à l'ambition, plutôt qu'à l'amour du bien public & au desir de rétablir la Liberté, le dessein de tuer le Tyran (31).

(31) Dion L. XLIV. p. 282.

[R] *La Cour d'Antoine étoit la plus magnifique qu'on vit jamais.*] Voici le portrait qu'en fait l'Abbé de S. Réal, que nous accompagnerons de quelques réflexions. „ On „ le voit là, *dit-il* (32), juger souverainement & sans ap- „ pel, des Etats & de la vie des Rois, dépouiller les uns, „ établir les autres, sans que qui que ce soit ose y contre- „ dire. Le Sénat même, pour conserver une ombre de „ pouvoir, confirme les Rois qu'il établit en Orient. Tels „ étoient Darius dans le Pont, Pharnace en Idumée, Hé- „ rode en Judée, Amyntas en Pifidie, & Polémon en Ci- „ licie &c. Il fait publiquement décapiter Antoine, Roi „ des Juifs: supplice jusques-là inouï pour les Rois, & „ qui est la plus grande marque de cette Barbarie monf- „ trueuse qu'Antoine a exercée. Que cette Cour me pa- „ roit magnifique! Quelle Grandeur l'accompagna tou- „ jours! Sur-tout je me figure l'Antichambre de Marc- „ Antoine, Citoyen Romain, remplie d'une foule de Rois „ & de Souverains, qui attendent l'heure de pouvoir lui „ parler & de lui faire leur cour. On peut dire qu'on ne „ sauroit guères se faire une idée de toutes ces Gran- „ deurs, qui ne soit au-dessous de la vérité. Jules Céfar „ lui-même, qui étoit unique Maître, n'a jamais joui fi „ parfaitement de la Majesté de l'Empire. Et Auguste, „ qui gouvernoit en Occident avec une égalité de pouvoir, „ n'étoit à Rome, ni fi abfolu, par les considérations qu'il „ étoit obligé d'avoir pour le Sénat & pour le Peuple; ni „ fi magnifique, par la nécessité où il étoit de ménager le „ Trésor public, dans un lieu où l'on étoit en possession „ de censurer si sévèrement les Dissipateurs & les Malver- „ sateurs les plus autorisés; au-lieu qu'Antoine comman- „ doit avec une Armée nombreuse, dans une Partie du „ Monde extrêmement riche, & accoutumée depuis long- „ tems à la servitude, & à fouffrir les vexations. Et „ qui contribuoit encore davantage à l'éclat & à la gloire „ d'Antoine, c'est que ses Lieutenans combattoient par- „ tout avec une fortune égale, & toujours constante à le „ favoriser." Telles sont les réflexions de ce spirituel Auteur; & il faut avouer, que c'est avec raison qu'il admire la Gloire dont Antoine étoit environné, si la véritable Gloire ne consiste que dans une puissance fans bornes, accompagnée de toute la pompe & la magnificence extérieure, qui éblouit la multitude: à ce prix, le plus grand Tyran peut parvenir au plus haut point de Gloire. Mais si la véritable Gloire consiste à faire du bien aux hommes, à maintenir & à retablir la Paix & la Liberté publique, il faut convenir qu'Antoine se feroit conduit d'une maniere bien plus glorieuse, s'il eût employé ses forces & ses trésors à rendre à sa Patrie son ancienne Liberté. Mais il y a des gens, qui nés sous une Autorité despotique, n'ont pas d'idée de la Liberté, ni par conséquent de la véritable Gloire; & c'est le cas de l'Abbé de S. Réal.

(32) *Ubi supra* p. 303, 304.

[S] *Cleopatre obéit.*] Aussi-tôt que Dellius, qu'Antoine lui avoit envoyé, l'eut vue, & entendu parler, il conclut de sa beauté, & de ses discours pleins de grace, qu'il seroit impossible à Antoine de la condamner, & qu'au contraire elle auroit bientôt tout pouvoir sur lui. Ainsi il commença à lui faire sa cour, & lui conseilla de paroître dans un équipage galant & magnifique, l'assurant qu'elle n'avoit rien à craindre d'Antoine, qui étoit, disoit-il, l'homme du monde le plus tendre & le plus humain. Cléopatre, qui connoissoit par expérience le pouvoir de ses charmes, par l'épreuve qu'elle en avoit faite si heureusement sur Céfar, & sur Cn. Pompée, dans un tems où elle étoit encore fort jeune, se persuada sans peine, que possédant bien mieux qu'elle ne faisoit alors, l'art de ménager les hommes, il lui seroit facile de se rendre maitresse du cœur d'Antoine. Elle prit donc avec elle des habits & des ornemens très magnifiques & de très riches présens, & se mit en chemin pour aller trouver le Triumvir. Elle s'embarqua sur un Vaisseau dont les voiles étoient de pourpre, & les rames garnies d'argent. Un Pavillon d'un tissu d'or étoit dressé sur le tillac, sous lequel la Reine étoit couchée sur un lit d'or & habillée en Vénus, environnée de ses filles, dont les unes représentoient les Nérédes, & les autres les Graces. Une Symphonie agréable se faisoit entendre au milieu du calme qu'il faisoit; & les plus délicieux parfums qu'on brûloit sur le tillac, répandoient leur odeur bien loin fur les eaux du fleuve & fur l'une & l'autre rive. Tout le peuple courut pour voir ce fuperbe spectacle; & Antoine, occupé à régler le destin des Rois & des Princes, demeura seul sur son Tribunal. Toute l'Armée ravie d'admiration, se mit à crier, que Vénus étoit venue trouver Bacchus; comparaison qui ne déplut pas à Antoine (33).

(33) Plutarch. *ubi sup.* p. 926, 927.

[T] *Un autre exemple de la prodigalité d'Antoine.*] Plutarque dit (34), qu'un Médecin nommé Philotas, qui étudioit à Alexandrie, fit connoissance avec un Cuisinier d'Antoine, & eut la curiosité de vouloir voir les préparatifs d'un de ses repas. Aiant été introduit dans la cuisine, il vit, outre plusieurs autres choses, huit fangliers qu'on faisoit rôtir tout entiers. Sur cela, il témoigna fa surprise, du grand nombre de convives qu'il devoit y avoir. Le Cuisinier se prit à rire, & lui dit qu'ils ne seroient en tout que douze; mais qu'Antoine vouloit être servi à point nommé, & que comme tantôt il retardoit, & tantôt il avançoit le souper, il falloit en avoir toujours un tout prêt.

(34) Ibid. p. 928.

[V] *Comme un gage de l'amitié qu'ils venoient de renouveller.*] C'étoit-là fur quoi les Romains fondoient leurs dernières espérances: ils se flattoient qu'une femme, ornée d'autant de belles qualités que l'étoit Octavie, fixeroit enfin l'esprit inconstant d'Antoine, & éteroit par cela même tout sujet de division entre Octavien & lui. Mais les plus éclairés étoient très persuadés qu'Antoine continue-

toit

recommencer la guerre contre lui. Octavie, connoissant le danger où étoit son mari, résolut de l'aller trouver: elle s'embarqua pour se rendre à Alexandrie; mais Antoine lui envoya ordre de l'aller attendre à Athènes, où il vint la trouver. Elle mit tout en œuvre pour le faire revenir de ses égaremens [X], mais ce fut inutilement; les plaisirs & les délices de l'Egypte l'emportèrent dans son cœur corrompu, sur les raisons & les tendres prières d'une amante épouse. Il la renvoya à Rome, résolu de s'en tenir, quoi qu'il en pût arriver, à sa Reine (nn); enforte que la guerre entre Octavien & lui devint inévitable. Ils ne manquèrent pas de prétextes pour en rejetter la faute l'un sur l'autre; mais on ne peut disconvenir que la conduite d'Antoine n'en fournît à Octavien un très spécieux [Y]. Avant qu'ils en vinssent au combat décisif, il se passa bien des choses parmi le Peuple, dans le Sénat, entre les Partis opposés, qu'il seroit trop long de rapporter en détail. La bataille se donna enfin, près d'Actium. Si la passion n'eût aveuglé Antoine, il auroit pu s'appercevoir aisément dans cette occasion, que toute la tendresse & tout l'amour que Cléopatre lui témoignoit, n'étoit qu'artifice & politique. Cette Princesse avoit équipé une Flotte de soixante Vaisseaux, pour le secourir, à ce qu'il croyoit; mais dès que les Vaisseaux d'Antoine eurent commencé le combat contre ceux d'Octavien, ceux de Cléopatre s'avancérent tout d'un coup entre les deux Flottes, & firent voile du côté du Péloponnèse. Antoine, surpris de ce mouvement, & persuadé qu'il se faisoit contre l'intention de la Reine, quitta sa Flotte & suivit le Vaisseau qui portoit Cléopatre, aussi précipitamment que s'il eût porté Octavien; & sa retraite fit remporter à celui-ci une Victoire complette. Quand Cléopatre apprit qu'Antoine l'avoit suivie, elle donna ordre qu'on le laissât entrer dans son bord. Il y vint, mais ils furent quelques jours sans se voir. A la fin, gagné par les prières des femmes de cette Princesse, il consentit à lui parler, enfuite à dîner avec elle, & enfin à vivre avec elle comme à l'ordinaire (oo). Ils se rendirent ensemble à Alexandrie. Antoine, honteux de sa défaite, résolut de tenter fortune une seconde fois. Cléopatre & lui firent de grands préparatifs de guerre, comme pour attaquer Octavien par terre & par mer: mais en même tems ils prenoient des mesures pour s'assurer une retraite en Espagne, en cas de malheur; & afin d'amuser Octavien, ils lui envoyérent des Ambassadeurs pour lui faire des propositions de paix, & en même tems pour corrompre son Armée, s'il étoit possible. Tandis qu'ils paroissoient agir ainsi de concert, Cléopatre, à l'insu d'Antoine, envoya à Octavien un Sceptre & une Couronne d'or, avec un Siège Royal, comme pour lui offrir son Royaume: elle en agit ainsi par politique, pour qu'Octavien la traitât bien, en cas qu'il ne fe réconciliât point avec Antoine. Octavien reçut ces présens, mais il ne donna aucune réponse à Antoine: il menaça publiquement Cléopatre, & lui ordonna de poser les armes & de sortir de son Royaume; mais il lui fit dire secrettement, qu'il lui pardonneroit & lui laisseroit ses Etats, si elle vouloit faire mourir Antoine [Z]. Cléopatre ne consulta pas longtems pour se résoudre à perdre son aveugle & trop passionné Amant: elle livra Péluse à Octavien, quoiqu'il parût s'en rendre maître par force. Antoine, apprenant que son ennemi étoit maître de cette Place, résolut de s'avancer au-devant de lui, comme il marchoit à Alexandrie: il tomba sur fa Cavalerie, & la battit. Ce fuccès aiant ranimé ses espérances, il attaqua Octavien avec son Infanterie, & fut battu à son tour. Après cet échec, il se hâta de monter sur fa Flotte, soit pour risquer une bataille fur mer, soit pour se retirer en Espagne. Cléopatre en étant informée, fit retirer la Flotte avant l'arrivée d'Antoine, & alla s'enfermer dans un Tombeau (pp), comme si elle eût craint de tomber entre les mains d'Octavien; mais son véritable dessein étoit d'y attirer Antoine, pour qu'il pût être pris plus aisément par l'Armée ennemie. Quelques raisons qu'Antoine eût de se croire trahi, sa passion étoit si violente, qu'il ne put jamais se le persuader, & qu'il plaignit toujours plus le sort de Cléopatre que le sien propre. C'est ce qui obligea cette Princesse à vouloir lui faire croire qu'elle étoit morte. Elle lui envoya une de ses femmes, pour lui dire qu'elle s'étoit donné la mort, comptant bien qu'il en feroit autant. Elle ne se trompa point; car aussi-tôt qu'Antoine eut appris cette nouvelle, il s'adressa à un de ses Affranchis nommé Eros, pour le prier de le tuer [AA], selon la promesse qu'il lui en avoit faite, en cas qu'il vît jamais ses affaires desespérées. Mais Eros se poignarda lui-même, au-lieu de son Maitre. Antoine saisit alors le poignard, & s'en frappa: ce-

(nn) Plutarch. *ubi sup.* p. 940. Dion L. XLIX. p. 400.

(oo) Plutarch. *ubi sup.* p. 946. Dion Lib. L. p. 503. &c.

(pp) Les Tombeaux d'Egypte sont de vastes Edifices tels sont, par exemple, les Pyramides.

voit le même train de vie que par le passé; que les plaisirs les plus agréables fatigueroient un homme de son caractère, dès qu'ils deviendroient des nécessaires & légitimes; que quand même il auroit vécu à Rome avec Octavie dans la plus parfaite union, Octavien & lui n'auroient jamais manqué de prétextes pour renouveller leurs querelles; & que l'Empire de l'Univers ne pouvant contenter l'ambition démesurée de ces deux hommes, qui le gouvernoient également, il falloit nécessairement que l'un cédât à l'autre. En effet, leur union ne dura qu'autant de tems qu'il en fallut à Octavien pour se mettre en état de recommencer la guerre (35).

(35) S. Réal *ubi supra* p. 324. 327.

[X] *Elle mit tout en œuvre pour le faire revenir de ses égaremens.*] Elle lui représenta, en des termes pleins de douceur & de tendresse, ses véritables intérêts, ceux de ses enfans, celui de l'Empire, & la puissance formidable d'Octavien, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour éclater, & qui employoit toutes sortes d'artifices pour aliéner les esprits de tous ses anciens Amis. Elle le conjura pour l'amour de lui-même, d'abandonner Cléopatre, & d'ôter ce prétexte aux plaintes de ses Ennemis. Elle accompagna cela de tant de charmes, qu'Antoine en fut touché. Il se faisoit assez de justice à lui-même, pour reconnoître toutes ses erreurs, & les périls dans lesquels il s'engageoit; mais il fulvoit fa mauvaise destinée, & les remontrances de la plus fidèle & de la plus aimable Epouse du monde, ne purent le sauver des abîmes qu'il se creusoit. Cependant, le voyage d'Octavie mit Cléopatre dans la plus terrible inquiétude: cette Reine en avoit entendu parler comme de la femme de l'Empire la plus accomplie; elle craignoit sa beauté, & les raisons de son voyage, qui étoient assez puissantes pour toucher Antoine. Mais quand elle apprit que cette dangereuse Rivale avoit eu avec lui une conférence particulière, elle parla comme une insensée, & dans ses transports furieux, feints ou véritables, elle voulut, ou fit semblant de vouloir se donner la mort. Et lorsqu'elle vit Antoine chancelant, irrésolu, on ne fauroit exprimer le rôle qu'elle joua; elle prodigua toutes fes richesses, ou en prêtens pour les Amis d'Antoine, & pour ceux qui avoient quelque pouvoir fur fon esprit, ou en Kipions pour démêler fes véritables fentimens & démarches les plus cachées (36). Enfin elle vint à bout de ses desseins, & Antoine lui resta.

(36) Ibid. p. 329. 330.

[Y] *Ils ne manquérent pas de prétextes pour rejetter la faute de la guerre l'un fur l'autre; mais on ne peut disconvenir que la conduite d'Antoine n'en fournît à Octavien un très spécieux.*] Antoine alléguoit, qu'Octavien avoit dépouillé Lépide de fon autorité, & qu'il avoit gardé pour lui feul les Provinces & les Troupes qui appartenoient à ce Triumvir, dont Antoine prétendoit qu'il devoit avoir eu fa part. Octavien fe plaignoit de fon côté, qu'Antoine avoit gardé pour lui le Gouvernement de l'Egypte, quoiqu'il ne l'eût pas obtenu par le fort, selon la coutume; qu'il avoit tué Sextus Pompée; qu'il avoit pris le Roi Artabase par furprise, & l'avoit chargé de chaînes, à la honte du nom Romain; qu'il avoit donné de grands Royaumes à Cléopatre, & aux enfans qu'il avoit d'elle. Mais rien n'irrita tant les esprits que le Testament d'Antoine, qui tomba entre les mains d'Octavien, qui le lut publiquement devant le Peuple, pour rendre son ennemi plus odieux. Par ce Testament, il faisoit des dons excessifs aux enfans qu'il avoit de Cléopatre, & ordonnoit que son corps fût porté à Alexandrie pour y être enterré avec elle. Cette disposition excita l'indignation du Peuple, & lui fit croire sans peine tout ce que l'on débitoit contre Antoine, & particuliérement, que s'il devenoit le maître, il donneroit Rome à Cléopatre, & transporteroit le Siège de l'Empire en Egypte (37).

(37) Dion Lib. L. p. 479. 481.

[Z] *Qu'il lui laisseroit ses Etats, s'il vouloit faire mourir Antoine.*] Il fit plus encore: car Antoine & Cléopatre lui aiant dépêché une seconde & une troisième fois des Ambassadeurs, il envoya enfin un de ses Affranchis à Cléopatre, qui lui parla très honnêtement, & lui insinua même qu'Octavien étoit amoureux d'elle, fe flattant de gagner par-là une femme qui vouloit se faire aimer de tous les hommes. Son espérance ne fut pas trompée (38), comme on le peut voir dans le corps de l'Article.

(38) Idem L. LI. p. 513.

[AA] *Il l'adressa à un de ses Affranchis. . . . . pour le prier*

cependant comme il ne mourut pas fur le champ, il eut le tems d'apprendre que Cléopatre étoit vivante. Auſſi-tôt, malgré la grande quantité de ſang qu'il avoit perdue, il ſe fit porter à la Tour où étoit la Reine; mais comme il ne pouvoit entrer par la porte, qui étoit faite de manière qu'on ne pouvoit la rouvrir après l'avoir fermée, on l'éleva par machines dans un panier au haut de la Tour. Cléopatre elle-même, aidée de deux de ſes femmes, le tira à elle [*BB*]; & quelques momens après, il expira entre ſes bras (*qq*). Ainſi mourut cet homme fameux, duquel on peut dire, qu'il eſt difficile de décider, s'il a été plus illuſtre par ſes bonnes, que par ſes mauvaiſes qualités (*rr*). L'Abbé de S. Réal ſemble avoir eu deſſein de faire ſon apologie; mais ſi c'eſt avec raiſon, c'eſt ce dont on pourra juger en examinant ſoigneuſement tout le cours de ſa vie. Nous nous contenterons de faire quelques remarques ſur un endroit de ce célébre Auteur [*CC*].

(*qq*) Dion Lib. L. p. 511-515. Plutarch. *in Jul.* p. 930. 931.

(*rr*) S. Réal *ubi ſupra* p. 300.

prier de le tuer.] „ Il eſt tems, cher Eros, *lui dit-il*, que „ tu accompliſſes la promeſſe que tu m'as faite autrefois: „ j'attens de ta fidèle main un heureux coup, qui finiſſe „ & ma vie, & les tourmens que je ſouffre." Et voyant qu'Eros s'étoit tué lui-même: „ Eſt-il poſſible, s'écria-„ *t-il*, qu'il faille que j'apprenne mon devoir d'une Fem-„ me (70) & d'un Affranchi (70)!

[*BB*] *Cleopatre . . . . . le tira à elle.*] Auſſi-tôt qu'elle le vit, elle ne put s'empêcher de pleurer. „ Ne pleurez „ point, Madame, *lui dit-il*, ma vie n'a rien qui me faſſe „ rougir. Je meurs après avoir été le premier des Ro-„ mains. Je fuis vaincu, pour avoir été fidèle à mon a-„ mour; mais graces aux Dieux, je ſuis vaincu par un „ Romain, ſans qu'on puiſſe m'imputer la moindre lâche-„ té, & ma défaite n'a rien de honteux. Je meurs com-„ blé d'Honneurs, de Triomphes, & de Victoires, dans „ les bras de la plus parfaite Princeſſe du Monde & de „ l'unique perſonne que j'adore (71)." C'eſt ainſi qu'il tiroit gloire de ce qui étoit la cauſe de ſa ruïne; & c'eſt ce que l'Abbé de S. Réal admire, comme un ſentiment héroïque.

(69) Cléopatre, qu'il croyoit qui s'étoit donné la mort.

(70) S. Real *ubi ſupra* p. 339.

(71) Ibid. p. 341.

[*CC*] *Nous ferons quelques remarques ſur un endroit de ce célébre Auteur.*] „ Marc-Antoine le Triumvir, *dit-il* (42), „ vit l'infidélité de ſa première femme avec Dolabella, & „ il ne laiſſa pourtant pas d'être ſenſiblement de ſes A-„ mis." Comment accorder cela avec ce que dit Plutarque (43), qui rapporte que lorſque Céſar eut été fait Conſul pour la cinquième fois, il avoit deſſein de réfuguer le Conſulat en faveur de Dolabella; & qu'ayant fait part de ſon deſſein au Sénat, Antoine s'y oppoſa, & dit beaucoup de choſes contre celui-ci. L'occaſion, à laquelle Plutarque rapporte ce fait, contredit directement ce qu'affirme l'Abbé de S. Réal: c'eſt immédiatement après avoir dit, qu'Antoine ſoupçonna Dolabella d'avoir un commerce criminel avec ſa femme. Mais cet ingénieux Abbé, ami des paradoxes, a voulu entrepriſe l'apologie d'Antoine. On pourroit douter néanmoins, ſi c'eſt ſérieusement: car après avoir parlé du meurtre de Cicéron, il ajoute (44): „ Tous les autres meurtres qu'Antoine a faits pendant le „ cours de ſa vie, ne ſont point partis d'un naturel ſan-„ guinaire: la ſeule néceſſité l'a porté à ces effets vio-„ lens. Telle fut la mort d'Amantius, qui ſoutenoit a-„ vec un reſte de mutins le Parti de Marius à Rome, a-„ près la mort de Céſar, & qu'il fit mourir par l'autorité „ du Conſulat dont il étoit revêtu, pour tacher de s'atti-„ rer l'amitié du Sénat, dont il avoit beſoin dans cette „ conjoncture." Mais ſi la néceſſité, & une néceſſité qui doit ſon origine à l'ambition déréglée d'un homme, ſuffit pour juſtifier des cruautés, il n'y a pas de Tyran dont il ne ſoit aiſé de faire l'apologie. Dès qu'un homme ſe met lui-même en ſituation de ne pouvoir ſe ſoutenir que par des cruautés, c'eſt à lui-ſeul qu'elles doivent être imputées, & la néceſſité ne peut jamais lui ſervir d'excuſe auprès d'un Juge équitable. Et c'étoit-là le cas d'Antoine, & d'Octavien, comme c'eſt celui de tous les Tyrans.

(42) *De l'indiſcrétion des Femmes.* T. I. p. 390.

(43) *Ubi ſupra* p. 922.

(44) P. 311, 312.

ANTONIDES [*A*] VAN DER GOES (JEAN), célèbre Poëte Hollandois, nâquit à Goes en Zelande le 3 d'Avril 1647. Ses parens étoient Anabaptiſtes, & baſſe extraction, & pas trop aiſés. Antonidès n'avoit que quatre ans, lorſque ſon père & ſa mère allèrent s'établir à Amſterdam. Ce fut dans cette Ville qu'il commença ſes études, ſous Adrien Junius & Jaques Coccéius, à l'âge de neuf ans. Le fameux Mathématicien Abraham de Graaf lui enſeigna l'Arithmétique; mais il avoit une forte inclination pour la Poëſie, qu'il avoit comme héritée de ſon père, qui avoit fait pluſieurs aſſez bonnes Pièces, la plupart ſur le Mariage de quelques-uns de ſes Amis. Antonidès eſſaya d'abord ſa Veine en Latin: il lut avec ſoin Virgile, Horace, & les autres Poëtes anciens, & prit plaiſir à les comparer avec les modernes, tels que Grotius, Heinſius & autres; par ce moyen il perfectionna ſon goût, annoblit ſon ſtyle, & enrichit ſon eſprit d'un grand nombre de belles idées. Ce que ſa Muſe produiſit en Latin, ne déplut pas aux gens du meilleur goût; mais la gloire que le fameux Vondel, & avant lui Pierre Corneille Hooft, s'étoient acquiſe par leurs Vers Hollandois, excita en notre Auteur une noble émulation, & le détermina à courir la même carrière. Il commença par traduire quelques endroits d'Ovide, d'Horace, & des autres Anciens; & aiant formé ſon goût ſur ces excellens modèles, il entreprit un des Ouvrages les plus difficiles, une Tragédie, intitulée *Trazil*, ou *la Conquête de la Chine par les Tartares* [*B*]. Quelques tems après, la paix aiant été conclue entre l'Angleterre & la Hollande en 1667, Antonidès fit un Poëme intitule, *Bellone aux fers*, qui eſt de quelques centaines de vers. Cette Pièce fut trouvée ſi belle, que Vondel lui-même avoua qu'il y mettroit ſon nom de tout ſon cœur. Animé par ces louanges, notre Auteur conçut le deſſein d'un Ouvrage plus conſidérable, & crut qu'il ſeroit glorieux pour lui de faire voir, qu'on ſe trompe dans la penſée où l'on eſt, qu'il eſt impoſſible aux Modernes d'exceller dans la Poëſie Epique, & d'égaler les Anciens en ce genre. Il entreprit un Poëme, qu'il intitula *De T-Siroom, La Riviere d'T* (*a*), dont nous rendrons compte ci-deſſous [*C*]. Les parens d'Antonidès l'avoient deſtiné à être Apoticaire; mais la beauté de ſon génie

(*a*) C'étoit autrefois une Riviere, & elle en conſerve encore le nom, quoique, par l'inondation du *Zuider Zee*, elle ſoit devenue une eſpèce de Bras de Mer, ſur lequel eſt ſituée la Ville d'Amſterdam, en forme de Croiſſant.

[*A*] ANTONIDES.] Son père s'appelloit Antoine, en Hollandois *Antony*; tellement que, ſelon la coutume du Pays, autrefois aſſez générale dans tous ceux de l'Europe, il fut nommé *Jan Antonſzn*, Jean fils d'Antoine. Mais un Savant, qu'on ne nomme point, prévoyant la gloire future de notre Poëte, lui conſeilla de changer ſon nom en celui *d'Antonidès*, & d'y ajouter celui du lieu de ſa naiſſance (1): de-là lui eſt venu ce nom habillé à la Grecque. Sa mère ſe nommoit *Madeleine Stenaarts*.

[*B*] *Une Tragédie intitulée* Trazil, *ou la Conquête de la Chine par les Tartares.*] Antonidès fut aſſez modeſte pour ne pas vouloir donner cette Pièce au Public. Vondel, qui travailloit dans le même tems ſur un ſujet pris de l'Hiſtoire Chinoiſe, aiant lu la Tragédie d'Antonidès, la goûta ſi fort, qu'il dit que ſi l'Auteur n'avoit pas deſſein de la publier, il ſeroit uſipe de quelques endroits pour la fienne; ce qu'il fit auſſi (2). Il eſt certainement bien glorieux à notre Poëte, d'avoir fait des morceaux, qu'un homme de la réputation & du mérite de Vondel ait daigné adopter.

[*C*] *Un Poëme . . . . . dont nous rendrons compte ci-deſſous.*] Cet Ouvrage eſt diviſé en quatre Livres (3). Dans le prémier, l'Auteur décrit avec toute la pompe poſſible, ce qu'il y a de plus remarquable ſur le bord de l'T du côté d'Amſterdam. Il ne néglige aucun ornement, pour embellir & pour varier ſa matière. En faiſant la deſcription d'un Pont appellé le *Pont Neuf*, il le repréſente comme le ſéjour de la Renommée, & le Rendez-vous des Nouvelliſtes, dont la plupart ont puiſé leurs Nouvelles dans leur intérêt, & ne les débitent que pour faire hauſſer & baiſſer les marchandiſes. Il dépeint fur-tout un Chef de Nouvelliſtes entouré d'un Cercle attentif de Curieux, qu'il compare à la Cour de Diſdeu, preſſée autour du Héros Troyen, quand il raconte la malheureuſe deſtinée de ſa Patrie. Un peu après, l'Auteur voulant parler de l'origine du *Pompus*, fameux Baue de ſable, ſur lequel les grands Vaiſſeaux ne ſauroient paſſer qu'à force de machines, il ſe fert d'une fiction aſſez bizarre, & fort indigne de ſon heureuſe imagination. Il feint qu'une diſpute s'étant élevée entre la Divinité de l'T, & le Dieu de l'*Amſtel*, petite Riviere qui donne ſon nom à la Ville, ces deux Concurrens ſe préparèrent à ſe livrer bataille; mais que dans le tems qu'elle alloit commencer, Neptune, pour rallentir la fureur de l'T, lui jetta du limon & du ſable dans la bouche: il en tomba dans une langueur terrible, & ne s'en délivra qu'en vomiſſant la cauſe de ſa maladie; & ce limon mêlé de ſable produiſit le Banc dont nous avons parlé. Il y a quelque choſe de bien plus heureux dans le Tableau qu'Antonidès trace d'un Quartier d'Amſterdam appellé *l'Ile Neuve*. Il compare la rapidité dont les bâtimens de cette Ile ont été conſtruits, à la manière dont les murailles de Thèbes s'élevèrent d'elles-mêmes, dociles au ſon de la Lyre d'Amphion. Cependant, dit-il, cette Ile avec ſes Palais magnifiques, qui ſeront

(1) Hoogſtraten, *Vie d'Antonidès* à la tête des Ouvrages de ce Poëte, Amſt. 1714. in-4.

(2) Hoogſtraten *ibid.*

(3) Voy. *Journal Litter.* T. III. Part. II. p. 397. & ſuiv. Comme l'Auteur Anglois a luivi cet Extrait, on le donne tel qu'il eſt.

génie lui aiant attiré l'estime & l'amitié de plusieurs personnes de distinction, & entre autres de Mr. de Buſero, Député alors dans le Collège de l'Amirauté, & grand amateur de la Poëſie, il excita Antonides à achever ſes études à Utrecht, & l'y foutint par ſa généroſité juſqu'à ce qu'il ſe fut fait recevoir Docteur en Médecine. Ce digne Mécène lui procura même une Charge de Secrétaire de l'Amirauté, afin qu'il eût le loiſir d'entretenir commerce avec les Muſes. En 1678 il épouſa *Suſanne Burmans*, fille d'un Miniſtre. Cette jeune perſonne avoit auſſi quelque talent pour la Poëſie, & ſon mari a dit d'elle, qu'elle étoit plus chérie des Muſes que lui ; ce qui n'étoit peut-être qu'une galanterie. Quoi

ront un jour leurs propres ſépultures, ne ſe ſera connoître à la poſtérité la plus reculée, que par la gloire d'avoir été le ſéjour de l'Amiral de *Ruiter*. Il prend de-là occaſion de célébrer les louanges de ce Grand-Homme. Enſuite il continue à expoſer aux yeux du Lecteur tous les Bâtimens prodigieux, qui couvrent les bords de l'Y; mais ce n'eſt pas d'une manière nue & ſéche, tout y brille d'ornemens & des couleurs les plus vives. Quand il parle du Palais de la Compagnie des Indes Occidentales, il rapporte les Guerres que cette Société de Marchands a eues avec les Portugais. Il s'étend ſur-tout ſur le Magazin de l'Amirauté, & ſur le Palais de la Compagnie des Indes Orientales. Dans la deſcription du prémier, il fait une peinture auſſi grande que terrible, de tous les inſtrumens de guerre qu'on y trouve entaſſés dans une quantité qui paſſe l'imagination. C'étoit autrefois, dit l'Auteur en parlant du Palais de la Compagnie des Indes Orientales, l'ouvrage des plus grands Monarques, de bâtir un Capitole ou un Eſcurial ; mais ici des Marchands oſent élever juſqu'au Ciel un Bâtiment qui ſurpaſſe les Palais les plus ſuperbes. On pourroit douter de la puiſſance de cette Compagnie, ſi l'on n'en avoit pour témoins l'Orient ſoumis à ſes Loix, & ce Chateau prodigieux qui reçoit le jour de plus de trois-mille & trois-cens fenêtres, & qui ſurpaſſe les Pyramides & les Amphithéatres de l'Antiquité.

Dans le ſecond Livre, l'Auteur entre dans une carrière plus vaſte, *& il renferme en quelque ſorte tout l'Univers dans ſon Poëme*, comme s'en exprime un des Poëtes qui ont fait l'éloge de ſon Ouvrage. Après avoir fait l'éloge de la Navigation, il parle de toutes ces Flottes nombreuſes, qui couvrent l'Y comme une vaſte forêt, & qui vont chercher dans tous les coins du Monde tout ce qui peut ſervir à la néceſſité & à l'orgueil des hommes. A cette occaſion il parle de ces Expéditions hardies de l'Amiral *Heemskerk*, deſtinées à chercher une route abrégée vers les Indes, par la Mer Glaciale. Il s'étend ſur les malheurs où l'Amérique eſt tombée par ſes propres richeſſes: il introduit l'Ombre d'*Atahalipa*, qui charmé de voir dans les Hollandois les ennemis de ſes Bourreaux, leur fait l'Hiſtoire des cruautés des Eſpagnols (4), & leur parle en ces termes :

(4) On a cru faire plaiſir au Lecteur, d'ajouter ici la Traduction qu'un homme d'eſprit a faite de ce morceau, en vers François. P. D. T.

Compagnons autrefois de mes affreux malheurs,
Vous qui de l'Eſpagnol ſentîtes les fureurs,
Prêtez, prêtez l'oreille ; & de ma deſtinée
Ecoutez attentifs l'Hiſtoire infortunée.
Auſſi-tôt que je vis des gens barbus & blancs
Approcher de nos bords ſur des Palais flottans,
Mon cœur fut pénétré d'une frayeur mortelle,
Je friſſonne, je ſens que mon Trône chancelle,
Augure trop certain de ma funeſte ſort.
Que n'étois-je en ce tems attentif à mon ſort!
Pauvris ſans héſiter, de cette horrible Harpie,
Monſtre encore naiſſant, perfide flame impie.
Ils entrent dans nos murs, & les yeux enflammés,
Par-tout ils cherchent l'or dont ils ſont affamés.
Tel un Vautour, brûlant d'une malſaine joie,
Anime ſa fureur, ſuſpendu ſur ſa proie.
Ces Tyrans ſont ſuivis par des Tyrans nouveaux,
Leurs Vaiſſeaux ſur leurs pas trainent d'autres Vaiſſeaux.
Qui leur réſiſteroit ? la Foudre & le Tonnerre
Se ligueni avec eux pour les ſuivre à la guerre :
Soumis à leur pouvoir, l'Enfer, la Mer, les Cieux,
Dans leurs affreux deſſeins conſpirent avec eux.
Tout mon peuple eſt en proie aux fureurs du carnage.
Parlez, Bourreaux, parlez: par quelle infame rage
Osez-vous envahir ce Terroir engraiſſé
Du ſang de mes Sujets à cloque pas verſé ?
Te reſpire; du Ciel la vengeance s'apprête ;
Je vois leur propre foudre éclater ſur leur tête ;
Ils répandent leur ſang, de mon ſang enivrés ;
Par les mains l'un de l'autre ils tombent déchirés;
Eux-mêmes, pour mon Ombre agréables victimes,
Par des crimes nouveaux ils puniſſent leurs crimes.

L'Auteur emprunte le Cheval ailé, pour ſuivre la Flotte des Indes ; la Muſe parcourt tous les différens Pays de cette vaſte Contrée, & décrit avec toute la pompe poſſible les différentes richeſſes dont chacune de ces Provinces charge les Vaiſſeaux Hollandois. Non contente de donner une idée de l'étendue du Négoce de la Hollande dans ces climats, elle dépeint encore la puiſſance des armes de la Compagnie des Indes Orientales. Pour en donner une preuve, elle nous trace le tableau d'une Bataille, où les Soldats de cette Compagnie remportérent une Victoire ſignalée ſur les habitans de Macaſſar. L'Auteur retourne enſuite vers l'Y ſur le Pégaſe, & nous dépeint pluſieurs Pays qu'il découvre en paſſant. Etant de retour, il s'applique à faire le détail des Marchandiſes que toutes les autres Parties de l'Univers fourniſſent à la Hollande, comme une eſpéce de tribut qu'elles payent à l'induſtrie & à l'intrépidité de ſes habitans. En parlant des vins & d'autres choſes utiles, qui viennent de France, il déclame avec autant de force que de bon-ſens contre les vices que ce même Pays communique aux Hollandois.

Le Livre troiſiéme eſt une fiction d'un bout juſqu'à l'autre. Le Poëte eſt entraîné tout d'un coup au fond de l'Y. Il voit le Fleuve avec ſes Deml-Dieux & ſes Nymphes, qui ſe préparent pour une Fête, qui devoit ſe faire à la Cour de Neptune pour célébrer l'Anniverſaire du Mariage de Thétis & de Pélée. L'Auteur ne fuit ni Ovide, ni les autres Mythologiſtes. Il feint que Thétis, autrefois mariée au vieux Triton, & laſſe de la froideur de cet Epoux furanné, s'étoit retirée de la Cour de Neptune, pour pleurer ſes malheurs dans la retraite. Neptune & les autres Divinités de la Mer, touchées de ſi douces plaintes, rappellent, caſſent ſon mariage, & ſe réſolvent à l'unir au courageux Pélée, à qui ils deſtinent en même tems l'Immortalité avec une éternelle jeuneſſe. Thétis accepte ce parti avec joie ; & Triton, plus charmé des plaiſirs de la bonne chère que de ceux de l'amour, n'y fait aucune oppoſition. Le mariage s'achéve, & les Dieux des Eaux en célébrent tous les ans la mémoire avec ſolennité. C'eſt à une de ces Fêtes, que le Fleuve alloit alors avec toute ſa Cour. Le Poëte y fut menié auſſi par une des Divinités Aquatiques, qui le cacha dans un endroit du Palais de Neptune, où ſans être vu, il pouvoit tout voir. Tous les autres Fleuves entrent dans la Salle du Feſtin, & à meſure qu'ils arrivent, le Poëte eſt inſtruit par ſon compagnon, de leur nom, de leur origine, & de leur puiſſance. Les Deſcriptions qu'on en voit ici ſont ſi ſavantes & ſi poëtiques, qu'on peut dire que c'eſt l'endroit le plus beau de cet admirable Poëme. Tous les Dieux ſe mettent à table, & Thétis, par ordre de Neptune, y place le Dieu de l'Y au-deſſus de tous les autres. Pluſieurs Divinités s'en formaliſent, mais ſur-tout le Dieu préſomptueux de la Seine, qui après avoir caché ſon indignation pendant quelques momens, échauffé davantage par le vin, éclate contre l'Y en paroles injurieuſes; il lui reproche la petite étendue de ſon cours, le mépris où il étoit quelques Siécles auparavant, & ſur-tout la baſſeſſe de ſon origine. Il éléve au contraire le vaſte cours de ſes propres ondes, & la nobleſſe de ſon origine ; & même il égale ſes Flottes à celles de l'Y, qui, ſelon lui, peuvent ſeules ſervir de prétexte à l'orgueil d'un ſi vil Marais. Il s'attache même à turluſiner le nom de ſon Ennemi, & à trouver dans la ſeule Lettre qui compoſe ce nom, un rapport exact avec la baſſeſſe du Dieu qui le porte.

Dès que la Seine a évaporé ſa bile, l'Y ſe léve, & lui répond avec autant d'éloquence, que de modeſtie & de ſiegme. Il prend le Dieu de la Seine lui-même à témoin de ſa puiſſance, auſſi-bien que les autres Fleuves de l'Univers, avec leſquels il lie une étroite amitié par les Vaiſſeaux qu'il leur envoie. Pour ce qui regarde la nobleſſe, il dit que le joug des Romains avoit commencé à donner de la réputation à la Seine, dans le tems que l'Y avoit toujours maintenu ſa liberté contre l'ambition des Maîtres du Monde ; que les Dieux des Eaux les plus puiſſans ne dédaignoient pas ſon Alliance. Et quant à la petiteſſe qu'on lui objecte, qu'on fait bien que les corps les plus peſans ne ſont pas toujours les plus forts, & que les Empires trop étendus ſont ſouvent accablés par leur propre grandeur. A l'égard de ſon nom, il ſoutient qu'il ne doit pas ſembler ſi mépriſable, puiſque Pythagore avoit trouvé dans la Lettre Y un emblême de la deſtinée des hommes. Ce diſcours ne fait qu'enflammer davantage la colére du Dieu de la Seine : il s'adreſſe à l'Ebre (5), & le traite de ſéche, puiſqu'il étoit inſenſible à la perte d'un Sujet rebelle, qui ſeroit bientôt remis ſous le joug de ſon Maître, ſi c'étoit contre lui qu'il eût eu l'audace de ſe révolter. L'Ebre replique d'un ton grave, que la haine qui l'avoit animé autrefois contre l'Y, avoit été purifiée par le feu de la guerre, & qu'il l'avoit reconnu pour libre ; que la lâcheté qu'on lui reproche étoit aſſez réfutée par ſes victoires contre les Sarrazins. Enfin il prie la Seine de ſe reſſouvenir combien de tems ſes Eaux avoient été eſclaves de la Tamiſe. La querelle s'échauffe cependant ; la Seine faiſit l'Ebre, & s'étoit fait de lui, ſi la Mer Italique, la Tamiſe & l'Y, ligués enſemble, ne l'avoient arraché des mains de ſon ennnemi, qui avoit déja déchiré un pan de ſon manteau. Neptune enfin appaiſe le tumulte, & maintient l'Y dans ſon rang, comme ſon plus digne Favori. On voit aſſez que cette fiction eſt une Allégorie de l'invaſion de la France dans les Pays-Bas Eſpagnols, & de la Triple Alliance.

(5) Fleuve d'Eſpagne.

Dans le quatriéme Livre l'Auteur s'attache à dépeindre l'autre bord de cette Riviére, embelli par quelques Villes de la Nord-Hollande. Elles fourniroient une matiére aſſez féche, ſi l'imagination fertile du Poëte ne ſavoit ſuppléer à ce défaut, & ſi des moindres ſujets, il ne ſavoit tirer dequoi orner & enrichir ſon Ouvrage. En parlant de la Ville d'Edam, autrefois appellée *Toam*, c'eſt-à-dire

Quoi qu'il en soit, plusieurs habiles gens honorérent cette union des productions de leurs Muses : entre autres le célèbre Francius, Professeur en Eloquence, fit à cette occasion une petite Pièce Latine, qui approche fort des Ouvrages des Anciens [D]. Antonides avoit entrepris, & promis même dans la Preface de son Poëme Héroïque, *la Vie de S. Paul*, qu'il avoit dessein de partager en douze Livres, à l'imitation de l'Enéide de Virgile; mais il y a de l'apparence qu'il ne l'a jamais fini, car on n'en a vu que quelques lambeaux. Il dit que la raison qui l'empêchoit d'achever cet Ouvrage, c'est qu'il n'osoit s'engager à manier des sujets de Théologie; très fur, que quelques précautions qu'il prît, il déplairoit toujours à quelqu'un des Partis. Après son mariage, sa Muse perdit une partie de la fécondité; il fut détourné du Parnasse par ses occupations, & bientôt après il fut attaqué d'une Phtisie, dont il mourut, après avoir langui peu de tems, le 18 de Septembre 1684, âgé de trente-sept ans & quelques mois, sans laisser d'enfans. Les Connoisseurs lui donnent le prémier rang, après Vondel, parmi les Poëtes Hollandois. Il tâchoit d'imiter ce grand Poëte, & il l'emportoit fur lui pour l'agrément de l'expression & pour une certaine douceur de style; mais il lui est fort inférieur pour l'abondance & la justesse.

On pourroit peut-être dire, qu'il est par rapport à Vondel, ce que Stace est à l'égard de Virgile. Mais fi l'on fait réflexion fur la *précocité* de ses talens, puisqu'il n'avoit que vingt-quatre ans quand il donna son Poëme fur l'Y, l'on croira sans peine, que s'il eût vecu plus longtems, l'âge auroit muri son génie, modéré le trop grand feu qu'une bouillante jeunesse communiquoit à son imagination, & poli son style; en un mot, l'auroit conduit plus près de la perfection. Il est certain qu'il y a peu de Poëmes Hollandois, où l'on trouve & plus de force, & un tour plus agréable & plus aisé, que dans celui de la *Rivière d'Y*. Quelques-uns prétendent que le grand nombre de termes composés qu'il emploie, donnent trop d'enflure à son style; mais d'autres soutiennent que fi c'est un défaut, il marque la fécondité du Poëte. Ces termes composés donnent une grande force à la Langue Hollandoise, ils expriment touté une action en un seul mot, & offrent par un seul trait les plus vives images à l'esprit. Les Ouvrages de notre Poëte ont été imprimés plusieurs fois, ou séparément, ou tous ensemble, aiant été rassemblés par son père *Antoine Janfze*. La dernière Edition a été faite chez Nicolas Ten Hoorn à Amsterdam en 1714, in-4. par les soins de Mr. David van Hoogstraaten, un des Régens de l'École Latine de cette Ville, qui a mis à la tête la Vie d'Antonidès (*b*). On trouvera ci-dessous le Jugement que d'habiles gens ont porté des Ouvrages de ce Poëte [*E*].

(*b*) Cet Article est tiré de cette Vie.

Digue de l'Y, il rappelle l'ancienne fable d'une Sirène prise auprés de cette Ville par des Pêcheurs : il en fait une éfpéce de Sibylle, en lui prêtant une longue & magnifique prédiction de toutes les Conquêtes que les Bataves devoient furmonter, avant que de parvenir à cette puissance dont l'Auteur a donné de fi grandes idées. Cette Prophétie est un abrégé de toute l'Histoire de Hollande, & ce n'est pas l'endroit de l'Ouvrage fur lequel les fleurs de la Poésie font répandues avec le moins de profusion. La Sirène finit par tracer un affreux tableau de ces Batailles navales, qui fe devolent donner un jour fur les côtes de Hollande entre cette République & l'Angleterre. Tout l'Ouvrage finit par un Discours aux Magistrats d'Amsterdam, à la fagesse desquels l'Auteur rapporte avec raison la richesse de cette puissante Ville.

Si ce Poëme ne mérite pas absolument le nom d'Epique, parce qu'à l'égard de son Sujet & de l'ordonnance, il différe beaucoup de l'Iliade & de l'Enéide; il ne paroit pourtant pas indigne de ce titre, par l'heureuse fiction qui y régne, par la noblesse des pensées, & par la grandeur de l'expression. Nous n'osons pas, dit le Journaliste dont cet abrégé du Poëme de l'Y est tiré, nous n'osons pas préférer ce Chef-d'œuvre d'Antonidès à tout ce que Vondel a fait de plus beau, quoiqu'il ne lui cède en rien. Mr. Hoogstraaten trouve le Poëte trop hardi à forger de fa propre autorité ces termes composés, qui donnent tant de force à la Langue Hollandoise.

[*D*] *Une petite Pièce Latine, qui approche fort des Ouvrages des Anciens.*] Le Lecteur ne fera peut-être pas fâché de la trouver ici.

Callispen Batavum Batavo conjungere Phœbo,
Et Patrem Vati jungere gaudet Hymen.
Retrica, cognubio quid non ſperabis ab iſto?
Quanta Poëtarum mox oriturа ſeges?
Doctibus ingenii Patrem ſi Filius æquat,
Quot natos, Vates tot dabit iſte Deos.
Doctibus ingenii referat ſi Filia Matrem,
Quot natas, Vates tot dabit iſte Deas.
Altera Pieridas proles dabit, altera Phœbum,
Parnaſſum referet ingeniоſa domus.
At vos æterna ſociati fidere amantes,
Unum quos Iudium junxit & unus amor,
Vivite felices, & multos reddite Phœbos,
Et multas olim reddite Pieridas.

[*E*] *Le jugement que d'habiles gens ont porté des Ouvrages de ce Poëte.*] Nous avons deja rapporté (*c*) ce qu'ils pensent du Poëme fur l'Y. La Pièce intitulée *Bellone aux fers* ne lui cède guéres en beauté. Antonidès a de commun avec Vondel, de mêler quelquefois des termes bas aux expressions les plus sublimes; & souvent il est difficile de trouver la construction de ses phrases. Mais ces petits défauts font affez contrebalancés par le feu de son génie, & par la richesse inépuisable de son imagination. Dans le Recueil de ses Ouvrages publié par Mr. Hoogstraaten, il y a quantité d'Epithalames & de Panégyriques; parmi ces derniers, les vers fur la mort de *Ruiter* & de *Vondel* emportent le prix. Quand aux Epithalames, on peut croire que l'Auteur les a faits à la hate : c'est presque toujours la même pensée, mise en œuvre d'une manière fort peu différente : quelquefois cinq ou fix de ces Pièces tout de suite finiffent en conduisant les Epoux au lit, & en leur fouhaitent lignée au bout de neuf mois, tout cela en termes affez empoulés (7). Mais comme notre Poëte mourut jeune, & qu'excepté fon Poëme fur l'Y, il ne composa que peu de Pièces après son mariage, il y a tout lieu de croire que ce font-là les prémiers essais de sa Muse.

(*c*) A la fin de la Rem. [*C*].

(7) *Journal Litter.* T. III. Part. II. p. 409. 410.

ANTONIN LE PIEUX, ou LE BON (TITE AURELE FULVUS ou FULVIUS BOIONIUS), Empereur Romain, étoit né à Lanuvium dans la Campagne de Rome, le 19 de Septembre de l'an 86 de J. C. (*a*). La Famille de son père étoit originaire de Nîmes en Languedoc. Son père Aurélius Fulvus, & ses deux aieux, avoient été élevés dans Rome aux prémières Dignités. Arrius Antonin, son aieul maternel, avoit été deux fois Consul, & s'étoit acquis beaucoup de réputation par sa probité & fa vertu : c'étoit un homme fi fort au dessus des idées vulgaires, qu'il témoigna ouvertement de la compassion pour Nerva son ami, parce qu'on l'élevoit à l'Empire (*b*). Notre Antonin fut élevé fous les yeux de ses deux grands-pères, Arrius Antonin & Aurélius Fulvus. Il se conduisit fi bien avec ces proches, que tous l'aimérent; & cette amitié lui valut plusieurs héritages considérables. Il aimoit beaucoup la Campagne, ce qui ne l'empêcha pas d'entrer dans les Emplois, & d'y réussir avec l'estime & l'approbation de tout le monde, étant à tous égards du plus beau caractère qu'on puisse imaginer [*A*]. Il fut Consul l'an 120; il gouverna en qualité de Consulaire une quatriéme

(*a*) Jul. Capitol. *in Vit. Antonini Pii.* t. Ed. Schrevelii Lugd. Batav. 1661.

(*b*) Id. ibid.

[*A*] *Etant à tous égards du plus beau caractère qu'on puisse imaginer.*] Pour commencer par ce qui est le moins considérable, les qualités du corps. Il étoit grand & bien fait, avoit la voix agréable, le visage majestueux (1), & en même tems attirant & plein de bonté (2). Il étoit gai, aisé, & agréable en conversation (3). Il étoit exact, soigneux, ménager, prenoit grand soin de ses Terres; mais bien loin d'usurper le bien des autres, il étoit libéral du sien, & magnifique quand les occasions le demandoient. Il assista beaucoup de personnes de son bien, en leur prêtant d'affez grandes sommes à très petit intérêt. Il étoit très sobre, ce qui faisoit même que la Nature n'aiant besoin de se décharger que dans ses tems réglés, il passoit les journées entiéres fans fortir de fa place (4); & afin d'avoir affez de force pour travailler aux affaires, il prenoit le matin un petit morceau de pain fec, avant que de recevoir ceux qui le venoient faluer (5). Il ne rechercha rien de particulier dans fon manger, ni dans le reste, & fe contentoit des moindres choses pour fa nourriture

(1) Capitolin. *in Vit. Antonin.* c. 11.

(2) *Pruefius Moral. de M. Anton.* L. VI. c. 23.

(3) Ibid. L. I. c. 12.

(4) Tillemont *Hist. des Empereurs.* T. II. P. II. p. 409. Bruxelles 1711. in-8.

(5) Capitolin. *ubi ſup.* & Sext. Aurel. Victor *in Epitome de Vit. & Morib. Imper. Rom.* p. 246. in *Hiſt. Rom. Epit.* rel. Victor. Amſtelod. 1657. in-16.

me partie de l'Italie fous Adrien; & fut enfuite Proconful d'Afie, où il acquit encore plus de réputation que fon aieul. Quand il fut revenu à Rome, Adrien lui donna une place dans fon Conſeil, pour avoir ſes avis dans les affaires (*c*). L. Ælius Vérus Céjonius, que cet Empereur avoit adopté, étant mort, il réſolut d'adopter Antonin en ſa place [*B*]; ce qu'il fit le 25 de Février de l'an 138, à condition qu'il adopteroit lui-même Marcus Annius Vérus neveu de ſa femme, appellé enſuite Marc-Aurèle, avec L. Commodus, fils de L. Vérus Céjonius (*d*). Adrien étant mort le 10 de Juillet ſuivant, Antonin fut élevé à l'Empire, & le Sénat lui donna le titre de *Pius* [*C*]. Nous ſavons peu l'ordre & les

(*c*) Idem c. 2. & 3.

(*d*) Voyez Tillemont *Hiſt. des Empер.* T. II. Part. II. p. 107.

(4) *Pouſtes Moral. de M. Anton.* L. I. c. 13. VI. ch. 22. Je me ſers de la Trad. Françoiſe, imprimée à Amſterd. 1653. in-12.

(5) Ibid.

(6) Tillemont p. 500. & *paſſ.* p. 500.

(7) *Pouſtes Moral.* L. I. c. 11.

(8) Tillemont p. 500. 501. & *Preſ. Moral.* L. VI. c. 23.

(9) *Pouſtes Moral.* L. I. c. 12.

(10) Tillemont p. 500. 501. & *Preſ. Moral.* L. VI. c. 23.

(11) *Preſ. Moral.* L. I. c. 13.

(12) Dion Caſſ. L. LXIX. p. 797. Typis Wechel. 1606.

(13) *Preſ. Moral.* L. I. ch. 13. VI. ch. 22. Tillemont p. 501.

(14) *Preſ. Moral.* L. I. ch. 13. p. 12.

(15) Ibid.

(16) Ibid. L. VI. ch. 23. p. 305.

(17) Faufanias L. VIII. ch. 43. T. II. de la Trad. de l'Abé Gedoyn.

(18) Reineſius *Inſcript.* p. 198. Lipſiæ & Francof. 1682.

(19) *Pouſtes Moral.* L. I. ch. 11. p. 12. & L. VI. ch. 23. p. 304.

(20) Tillemont p. 502. 503.

ture & ſon logement, ſans s'embarraſſer de luxe ni de délicateſſe (6). Il prenoit un ſoin raiſonnable de ſon corps, ſans longer à l'orner, & ſans le négliger auſſi. Il conſervoit ſa ſanté, non comme un homme attaché à la vie, mais autant qu'il falloit pour n'avoir guères beſoin de Médecins & de remèdes (7). Il avoit un fort bel eſprit, beaucoup d'érudition & de politeſſe, & une très grande éloquence; & en même tems il étoit fort laborieux & fort appliqué (8). Il étoit extrêmement ſujet à de violens maux de tête; & dès qu'ils étoient paſſés, il ſe remettoit aux affaires avec une vigueur admirable (9). Il prévoyoit de loin & réfléchit par avance juſqu'aux moindres choſes, toujours avec un eſprit calme & tranquille; & il ne faiſoit rien qu'après en avoir pris conſeil de ſes Amis. Il examinoit avec grand ſoin tout ce qu'on lui propoſoit, & approfondiſſoit les choſes, ſans s'arrêter aux apparences; voulant s'inſtruire & comprendre parfaitement, avant que de ſe réſoudre: mais il demeuroit ferme & inváriable, dans ce qu'il avoit une fois arrêté avec cette maturité de délibération. Il n'examinoit pas avec moins de ſoin les mœurs des hommes, que les affaires (10). Il n'avoit point d'ambition pour les honneurs & les dignités (11); & Adrien, en le faiſant Céſar, dit qu'il favoit bien que c'étoit l'homme du monde qui avoit le moins d'empreſſement pour ſe mêler des affaires, & que bien loin de ſouhaiter la Puiſſance Souveraine, il ne la recevroit qu'avec regret (12). Dion les Spectacles même qu'il donnoit au Peuple, dans ſes libéralités, dans les bâtimens, & dans les autres choſes de cette nature, il ne ſongeoit qu'à s'acquitter de ce qu'il étoit obligé de faire, ſans regarder au jugement qu'en feroient les hommes. Car il étoit très éloigné de rien faire vanté, pour faire un nom & une réputation auprès du peuple, & qu'on les recherche par des baſſeſſes & par des flatteries. Il ne vouloit ni flatter les autres, ni ſouffrir qu'on le flattât (13). Bien loin d'être jaloux de ceux qui excelloient dans l'Eloquence, dans la Science des Loix, ou dans quelque autre choſe, il leur célébroit avec joie, & contribuoit autant qu'il pouvoit à les faire paroître chacun dans leur profeſſion (14). Il obſervoit avec exactitude toutes les Loix & les Coutumes Romaines, ſans qu'il parût qu'il affectât de s'y attacher (15). Il étoit religieux, ſans ſuperſtition (16). Les Hiſtoriens font foi qu'avoit toujours fait lui-même les Sacrifices, & les autres actes de Religion, à moins qu'il ne fût malade, témoignant en tout un fort grand reſpect pour la Divinité (17). Reineſius rapporte une Inſcription de l'an 143, pour un Monument que le Sénat & le Peuple avoient fait dreſſer à ce Prince, à cauſe de ſon ſoin & de ſon reſpect tout particulier pour les Cérémonies publiques (18). Cette Inſcription le loue encore, d'avoir joint une extrême bonté, avec un grand amour pour la Juſtice. Comme il étoit bon de connoître les hommes à fond, & qu'ainſi il ne prenoit pour Amis que des perſonnes d'un grand mérite, auſſi étoit-il ferme & conſtant dans ſon amitié, ſans ſe laiſſer jamais de ſes Amis. Il n'écoutoit point les calomnies contre eux, & n'étoit ni crédule, ni timide, ni prompt à leur reprocher les petites fautes qu'ils pouvoient commettre. Il y avoit très peu de choſes, dont il leur fît un ſecret; & ce n'étoit jamais que dans les affaires d'Etat (19). Ce qui relevoit toutes les qualités d'Antonin, c'eſt que tout étoit en lui ſans exercice & ſans oſtentation; on ne voyoit rien de bas, rien d'affecté, rien de meſſant, rien de ſingulier, rien, s'il faut ainſi dire, qui ſentît le Déclamateur & le Sophiſte. Tout y étoit d'un homme mûr & conſommé, grave & ſérieux, toujours égal, toujours grand, maître de ſoi-même, & digne de commander aux autres; point d'emportement, point de paſſion violente, mais tout régié & compaſſé par une ſage modération, ſans trouble, ſans précipitation, ſans foibleſſe. On remarque ſur-tout, qu'il favoit fort bien quand il falloit être ferme, & quand il falloit uſer de condeſcendance & de douceur; car ſon génie étoit tranquille & doux. Il étoit grave & conſtant, ſans être néanmoins de ces naturels rudes & durs, qui ne ſe laiſſent point fléchir par les prières: au contraire, il avoit beaucoup de douceur & de bonté pour tout le monde, juſqu'aux méchans mêmes, à qui il ſe contentoit d'ôter le pouvoir de nuire, ſans les punir auſſi ſévèrement qu'ils le méritoient. Lorſqu'Adrien le conſultoit ſur quelque choſe, il étoit toujours de l'avis le plus favorable; & depuis qu'il fut Empereur, jamais on ne lui vit rien faire qui ſentît l'inhumanité & la dureté (20). Lorſqu'il étoit Proconſul d'Aſie, il ſe logea à Smyrne dans la maiſon du Sophiſte Polémon, parce que c'étoit la plus belle de la Ville. Ce Sophiſte, qui étoit alors abſent, & dont l'eſprit étoit fier & mal fait, ne fut pas plutôt revenu, que trouvant du monde dans ſa maiſon, il commença à en faire de grandes plaintes, comme ſi on l'eût chaſſé de chez lui; deſorte qu'Antonin aima mieux ſortir de ſon logis, quoiqu'il fût tard & dans la nuit, & en aller chercher un autre. Quelques années après, Polémon étant venu à Rome, ne laiſſa pas d'aller ſaluer Antonin, qui étoit alors Empereur. Antonin le reçut très bien, & ſe contenta de le faire reſſouvenir de ce qui s'étoit paſſé à Smyrne, d'une manière gaie & agréable: car en ordonnant qu'on lui donnât une chambre, il ajoura, *& que perſonne ne l'en déloge.* Un Comédien ſe plaignant que ce Polémon l'avoit chaſſé du Théatre en plein midi, & qu'il en appelloit à ſa juſtice: *Il m'a bien chaſſé à minuit*, lui répondit Antonin, *& je n'en ai point appellé* (21). Nous avons encore diverſes autres preuves de la bonté de ce Prince. Etant allé chez un nommé Valérius Omulus, & y admirant entre autres choſes des Colonnes de porphyre, il lui demanda d'où il les avoit eues. Omulus, au-lieu de ſe trouver honoré que l'Empereur eſtimât les ornemens de ſa maiſon, lui répondit bruſquement: *Chez autrui il faut être fourd & muet.* Antonin ne s'en offenſa point, & ſouffrit en d'autres rencontres avec la même patience divers traits ſemblables de cet Omulus. *Inter alia ejus actionem hoc civiliſſimè ejus præcipuum argumentum eſt, quod cum domum Omuli viſens, miransque columnas porphyreticas, requiſiſſet unde eas haberet: atque Omulus ei dixiſſet;* Quum in domum alienam veneris, & mutus & ſurdus eſſe, *patenter tulit. cujus Omuli multa joca ſemper patienter tulit* (22). Il avoit fait venir d'Orient Apollonius, Philoſophe Stoïcien, pour être Précepteur de Marc-Aurèle. Apollonius amena avec lui pluſieurs de ſes Diſciples. Quand il fut arrivé à Rome, Antonin lui fit dire de le venir trouver, pour lui mettre le jeune Prince entre les mains; à quoi Apollone répondit, que c'étoit au Diſciple à venir trouver ſon Maître. Antonin ne fit que rire de la ſotte fierté de ce Stoïcien, qui avoit bien voulu venir d'Orient à Rome, & qui étant à Rome ne vouloit pas aller de la maiſon au Palais; & il laiſſa aller Marc-Aurèle écouter chez lui (23). Malgré ſes grandes qualités, ce Prince n'a pas été exempt de défauts. Julien l'Apoſtat l'attaque ſur ſon inclination pour les femmes, en même tems qu'il loue ſon gouvernement (24). Le bruit public l'accuſa auſſi d'avoir élevé Fauſtus Répentinus à la Charge de Préfet du Prétoire, ſur la recommandation d'une femme qu'il entretenoit. *Sed Repentinus famoſâ voce perſuaſus eſt, quod per concubinam Principis ad Præfecturam vexiſſet* (25). Julien trouve encore de l'excès, dans le ſoin qu'il prenoit des moindres choſes (26).

(21) Philoſtrat. *de Vitis Sophiſt.* c. 25. p. 531. 514. Parifiis 1608.

(22) Idem c. 10. & Lucian. *Vit. Demonax.* p. 852. *ap.* Tillemont p. 502.

(23) Capitolin. c. 11.

(24) *Cæſares* T. II. Edit. Petavii Paris 1630.

(25) Capitolin. c. 8.

(26) *Ubi ſupra.*

(27) Capitolin. c. 4. & Aurel. Victor *in Cæſaribus.*

(28) Tillemont p. 506.

[*B*] *Il réſolut d'adopter Antonin en ſa place.*] Quelques Auteurs (27) ont écrit qu'Adrien l'adopta pour ſon ſucceſſeur, touché de ce qu'étant un jour fait aſſembler le Sénat, il le vit qui y venoit avec ſon père ou ſon beau-père, qu'il fouteint de ſes mains à cauſe de ſon grand âge; & il paroit que cela lui étoit ordinaire. Ce reſpect qu'il rendoit à une perſonne à qui il devoit tout, n'étoit pas une action bien conſidérable pour lui: mais Adrien avoit bien d'autres preuves de ſon mérite (28), & il l'adopta parce qu'il le crut très propre à bien gouverner l'Empire, & pour prendre ſoin de lui dans la foibleſſe où ſon corps & ſon eſprit ſe trouvérent réduits pendant les dernières années de ſa vie. Antonin après ſon adoption fit de grandes largeſſes aux Soldats & au Peuple, de ſon bien & de paya tout ce qu'Adrien avoit promis pour cette Solennité. Les Villes dans ces rencontres avoient accoutumé d'offrir aux Princes des ſommes d'argent, au-lieu de Couronnes: il remit les ſommes toutes entières aux Villes d'Italie, & la moitié à toutes les autres. Il contribua même beaucoup aux Ouvrages que faiſoit faire Adrien, & il lui obéit très exactement, tant qu'il vécut (29), hormis quand il ſe vouloit tuer lui-même, ou tuer les autres (30).

(29) Spart. *in Vita Hadriani.* c. 24.

(30) Capitolin. c. 4.

[*C*] *Le Sénat lui donna le titre de* Pius.] Mr. de Tillemont (31) traduit ce mot par celui de *Bon*, parce qu'il marque proprement la tendreſſe & l'affection mêlée de reſpect qu'on voit dans les perſonnes d'un bon naturel, pour ceux qui leur ſont unis, comme les pères, les parens, les enfans, & auſſi pour leur patrie. Antonin s'étoit toujours très bien acquitté de ce devoir envers tous ſes proches: auſſi dit-on, que le ſoin qu'il avoit eu de ſoulager ſon beau-père dans ſa vieilleſſe, & Adrien dans ſa maladie, contribua à lui faire donner ce ſurnom (32). On en rapporte pluſieurs autres raiſons, comme, de ce qu'il avoit ſouffrait beaucoup de perſonnes à la colère ou à la phrénéſie d'Adrien; ſa douceur & ſa bonté naturelle; ſon reſpect pour la Religion; & ſelon Dion (33), ce fut parce que, comme on faiſoit beaucoup de plaintes contre ceux qui avoient eu part aux affaires ſous Adrien, & qu'on accuſoit nommément quelques perſonnes, il ne voulut point écouter toutes ces plaintes, & dit qu'il ne devoit pas commencer ſon régne par des actions odieuſes. Il eſt ſurnommé le Bon (*Pius*) dans les Médailles mêmes de l'année 138, & enſuite dans toutes les autres; & c'eſt particuliérement par ce Titre ſi glorieux qu'il eſt connu dans l'Hiſtoire. Pauſanias dit (34), qu'il ne mériroit pas ſeulement ce Titre; mais encore celui qu'on avoit auparavant donné à Cyrus, de *Père des Hommes.* Des Jeux qu'il inſtitua à Pouzoles en l'honneur d'Adrien, furent appellés *Pia* (35). Commode & les autres Empereurs ſuivans

(31) Idem c. 2. & 3.

(32) Idem c. 10. & Lucian. *Vit. Demonax.* p. 852. *ap.* Tillemont p. 502.

(33) Capitolin. c. 4. & Aurel. Victor *in Cæſaribus.*

(34) *Ubi ſupra.*

(35) Tillemont p. 506.

* L'Anglois porte, que nous n'avons que l'Abregé de Dion par Xiphilin, ce qui est vrai de la plus grande partie; mais ce qu'il y a dans Xiphilin sur Titе Antonin, est de cet Auteur même, & non l'Abregé de Dion: ainſi qu'il le dit encommençant. L. 69. n. 7.

les particularités de ce qui ſe paſſa ſous le règne d'Antonin: Capitolin, qui a écrit ſa Vie, l'a fait d'une maniére aſſez confuſe; & ce que Dion en avoit écrit, étoit perdu dès le tems que Xiphilin travailloit à faire l'Abregé de cet Auteur *. Ainſi il ne nous reſte preſque, que l'idée générale de ſa conduite & de ſon gouvernement; mais cette idée eſt grande & magnifique [D]. Il ménageoit beaucoup l'argent du Public [E]; mais il étoit extrémement généreux de ſon propre bien, quand il le falloit [F]. Il ne ſit jamais executer à mort aucun Sénateur; & s'en étant trouvé un coupable de parricide, qui avouoit lui-même ſon crime, deſorte que les loix de la Nature ne ſouffroient pas qu'on le laiſſat vivre, il le fit tranſporter dans une Ile deſerte, afin qu'il y périt de faim (e). Attilius Tatianus, & Priſcien, furent accuſés de former des Conſpirations contre l'Empire; le ſecond ſe tua lui-même; l'autre fut proſcrit par un Arrêt du Sénat, & fut ſeul puni de cette peine ſous Antonin, qui prit toujours un fort grand ſoin de ſon fils, & ne voulut point non plus qu'on fît des recherches de ceux qui avoient eu part à l'une ou à l'autre Conſpiration (f). Et ſur les inſtances que le Sénat lui en faiſoit, il répondit: *Je ne ſuis pas bien aiſe qu'on voie qu'il y a bien des perſonnes qui ne m'aiment point* (g). Il n'eut

(e) Capitolin c. 8.

(f) Idem c. 7.

(g) Aurel. Victor. *Epitome.*

one voulu avoir le ſurnom de *Pius*, qui ne ſervoit ſouvent qu'à faire mieux remarquer combien ils en étoient indignes.

[D] L'idée générale de ſa conduite & de ſon gouvernement . . . . . eſt grande & magnifique.] Il vécut étant Empereur, comme il avoit vécu étant particulier; ou plutôt, il fut excellent étant particulier, & plus excellent étant Prince. Il releva la Majeſté Impériale, en la rabaiſſant pour ſe rendre égal aux autres. Il ſe laiſſoit voir familiérement à ſes Amis dans ſon domeſtique, & ne ſe faiſoit ſervir que par ſes Eſclaves. Il traitoit le Sénat avec les mêmes égards, qu'il avoit ſouhaité dans les Empereurs étant Sénateur. Il rendoit compte de tout ce qu'il faiſoit, & au Sénat & au Peuple. Quand il demandoit le Conſulat & d'autres Charges pour lui & pour ſes enfans, il le faiſoit comme un ſimple particulier (36). Marc-Aurèle dit que c'eſt lui, qui après l'avoir adopté, lui avoit fait perdre tout ſon orgueil, & lui avoit fait concevoir que dans la Cour même on peut vivre preſque comme un particulier, & ſe paſſer de Gardes, d'habits Impériaux, de flambeaux, de ſtatues, & de toutes les autres choſes ſemblables, qui flattent la vanité; ſans en avoir moins de cœur, & d'application pour les affaires publiques, qui demandent de la majeſté dans la perſonne du Souverain (37). Capitolin nous apprend qu'il vivoit avec ſes Amis, comme s'il n'eût point été Empereur; qu'il s'entretenoit, ſe promenoit, ſe réjouiſſoit avec eux, les invitoit à ſes feſtins publics & particuliers, alloit lui-même manger chez eux; & quand quelque affaire les empêchoit de lui venir tenir compagnie à table, ou dans ſes voyages, il ne le trouvoit point mauvais, & ne leur en témoignoit pas moins d'amitié, voulant qu'ils jouiſſent d'une entiére liberté d'agir comme il leur convenoit le mieux. Il ne ſouffroit point que ni ſes Amis, ni ſes Affranchis, qu'il traitoit avec beaucoup de ſévérité, abuſaſſent de leur crédit; & il ne leur en donnoit guéres d'occaſion, faiſant tout immédiatement par lui-même, & à la vue de tout le monde. Il écoutoit tous ceux qui lui venoient propoſer quelque choſe d'utile au Public; il ſe réjouiſſoit quand on lui donnoit quelque bon avis, trouvoit bon qu'on s'oppoſât à ſon ſentiment avec liberté, & ſouffroit patiemment les plaintes injuſtes que l'on faiſoit de ſa conduite. Il honoroit beaucoup les véritables Philoſophes, & ſouffroit ceux qui ne l'étoient qu'en apparence, ſans leur reprocher leur hypocriſie. Il prit un ſi grand ſoin de tous les Peuples de l'Empire, qu'on voyoit bien qu'il les regardoit tous comme étant véritablement à lui, c'eſt-à-dire, comme compoſant une ſeule famille dont il étoit le père (38). Il fonda excellemment l'état des Provinces, & de ce que l'on en tiroit; il recommandoit aux Intendans de ſe conduire avec beaucoup de douceur dans la levée des impôts, & s'ils y manquoient, il leur faiſoit rendre un compte rigoureux de leur adminiſtration. Il écoutoit favorablement ceux qui venoient lui ſe faire des plaintes, ne pouvant trouver de plaiſir à s'enrichir par l'oppreſſion des Peuples. Auſſi toutes les Provinces furent riches & floriſſantes ſous ſon régne (39). Il aimoit extrémement la Juſtice, & rien ne le pouvoit empêcher de rendre à chacun ce qui lui appartenoit. Il fit beaucoup de Réglemens pour la Police, avec le conſeil de pluſieurs Juriſconſultes, Vindius ou Vindius Vérus, Salvius Valens, Voluſius Métianus ou Mecianus, Ulpius Marcellus, & Jabolenus, preſque tous célébres par les Fragmens qu'on a encore de leurs Ecrits. On lui attribue d'avoir défendu aux Juges de ſouffrir qu'un homme abſous d'un crime, en fût accuſé de nouveau (40). Il choiſiſſoit pour gouverner les Provinces, ceux qu'il croyoit avoir comme lui le plus d'amour pour la Juſtice; & quand ils s'acquittoient de leur devoir, il les récompenſoit par divers honneurs & par ſes libéralités, & les laiſſoit pluſieurs années ſans les rappeller, ou plutôt, il ne les révoquoit jamais, à moins qu'ils ne le demandaſſent, comme on le dit d'Oritus Préfet de Rome. Gavius Maximus, qui étoit un homme très exact, fut vingt ans ſon Préfet du Prétoire (41). Pour ceux dont il n'étoit pas ſatisfait, il ſe contentoit de leur ôter leurs Emplois, ſans leur faire aucun mauvais traitement (42).

[E] Il ménageoit beaucoup l'argent du Public.] Il employoit les grands revenus de ſon patrimoine à faire des libéralités à ſes Amis & aux Soldats; mais il étoit très ménager des revenus publics: ainſi il diminua ſon bien, & laiſſa l'Epargne extrémement riche. Il conſerva avec grand ſoin les vivres & les proviſions, & étendoit cette exactitude juſqu'aux moindres choſes. Il ôta les penſions qu'Adrien avoit données à beaucoup de perſonnes inutiles, diſant, que c'étoit une choſe indigne, ou plutôt une cruauté, de laiſſer manger la République par ceux qui ne lui rendoient point de ſervice. Il retrancha, entre autres, celle qu'on donnoit à un certain Méſomède Poëte Lyrique, aimé d'Adrien parce qu'il avoit fait des vers à la louange de ſon Antinous. Caracalla fit dreſſer dans la fuite un Monument à ce Poëte. Nous apprenons d'Euſébe & de Sudas, qu'il étoit Crétois: on a encore quelques vers de lui (43). Antonin vendit les meubles inutiles de la Couronne, & même les Terres du Domaine, le contentant des fruites quand il vouloit aller à la Campagne. Il ne voulut même faire aucun voyage, jugeant que la préſence de la Cour eſt toujours à charge à une Province, quelque ſoin qu'un Prince puiſſe avoir de retrancher les dépenſes. Cela lui donnoit encore la facilité de recevoir des nouvelles de toutes les Provinces de l'Empire, dont Rome, où il réſidoit ordinairement, étoit comme le centre.

[F] Mais il étoit extrémement généreux de ſon propre bien, quand il le falloit.] Son œconomie ne donnoit pas ſujet de l'accuſer d'avarice, parce qu'il faiſoit aſſez voir en toutes fortes de rencontres, combien il étoit peu attaché à l'argent. Il ne vouloit point accepter les ſucceſſions, que lui laiſſoient ceux qui avoient des enfans. Il rendoit aux enfans les biens confiſqués ſur leurs péres pour crime de péculat, à l'exception de ce qu'il faiſoit retirer aux Provinces qu'ils avoient pillées. Les confiſcations furent plus rares ſous lui, que ſous aucun autre Prince. Il bannit entiérement les Délateurs. Il étoit toujours diſpoſé à faire des remiſes d'impôts, quand il y en avoit quelque beſoin. Ceux qui obtenoient pour eux le droit de Citoyens Romains, ne l'obtenoient pas toujours pour leurs enfans, qui demeuroient Grecs, ſelon l'expreſſion de Pauſanias (44); & alors le père ne leur pouvoit laiſſer ſon bien, mais il falloit qu'il le donnât à des étrangers, s'il n'avoit point de pareus qui fuſſent citoyens, ou le Fiſc s'en ſaiſiſſoit: mais Antonin voulut qu'en ce cas même, les enfans puſſent hériter, ainſi plus d'égard aux loix de l'Humanité, qu'à celles qui étoient ſi favorables à l'avarice des Princes. Le ſoin qu'il avoit de retrancher les dépenſes inutiles, n'étoit donc que pour avoir plus de moyen de faire celles qui étoient utiles ou néceſſaires. Il donna des privilèges & des penſions dans toutes les Provinces aux Philoſophes, & à ceux qui enſeignoient la Rhétorique. Il fit diverſes libéralités au Peuple Romain, & aux Soldats. Il nourriſſoit une compagnie de jeunes filles, comme pour honorer ſa femme. Il fourniſſoit aux Sénateurs & aux Magiſtrats de quoi s'acquitter de leurs Emplois. Il fit même pluſieurs dépenſes pour les Spectacles publics; & l'on prétend qu'il donna le droit de Colonie à la Ville d'Antioche (45). Il n'avoit nullement la paſſion de bâtir; & néanmoins on marque beaucoup de bâtimens qu'il fit à Rome & aux environs, entre autres le Port de Gaëte, celui de Terracine qu'il rétablit, le Tombeau d'Adrien qu'il acheva. Il fit auſſi de nouveaux édifices au Port de Pouzzoles: il donna encore de l'argent à diverſes Villes, pour y rétablir les anciens édifices, ou y en faire de nouveaux: on le marque de la Grèce, de l'Ionie, de la Syrie & de Carthage. Il fit une Ville du Bourg de Pallantium en Arcadie, voulant même qu'elle fût libre & exemte de tribut, parce qu'on tenoit qu'Evandre, avec une partie des habitans de ce lieu, avoit autrefois fondé une Ville au lieu où l'on avoit depuis bâti Rome. Les malheurs, qui arrivérent ſous ſon régne, firent paroître ſa libéralité & ſa bonté, par le ſoin qu'il eut de réparer les pertes qu'ils avoient cauſées. Car il y eut à Rome une famine, un débordement du Tybre & un horrible embraſement. Les Villes de Narbonne dans les Gaules, & d'Antioche en Syrie, & la grande Place de Carthage, furent auſſi brulées: & il y eut une peſte en Arabie. Durant la famine, il achera une grande quantité de blé, de vin & d'huile, & les diſtribua au peuple gratuitement. La ſeule crainte de la famine fit une fois ſoulever le peuple contre lui, & on lui jetta même des pierres; cependant, au-lieu de punir cette ſédition, il ſe contenta de rendre raiſon de ſa conduite au peuple, pour l'appaiſer. Un grand tremblement de terre aiant renverſé les Villes de Cos & de Rhodes, avec pluſieurs autres dans la Lycie & dans la Carie, Antonin les fit toutes rétablir, non ſeulement en encourageant les habitans à y travailler, mais en y contribuant auſſi par de très grandes dépenſes. Il y eut encore de ſon tems un grand tremblement dans l'Helleſpont, qui ouvrit un paſſage

(36) Voy. Capitolin. *in Vit. Antonini*, dans Tillemont p. 510.

(37) *Pro pers Marcel.* L. I. Ch. 14. p. 14. 15.

(38) Capitolin. *ubi ſupra.* Tillemont p. 522. 522.

(39) Idem ibidem.

(40) Tillemont p. 522.

(41) Capitolin. *ubi ſup.* Tillemont p. 523.

(42) Dion Caſſius L. LXX. p. 800.

(41) Tillemont p. 524.

(43) Voy. Tillemont p. 524.

(44) Pauſanias L. VIII. *in ſupra.*

(45) Tillemont p. 524. 525.

n'eut que peu de guerres à soutenir durant son règne [G]; & celles qu'il eut, il les fit par ses Généraux. Il n'en entreprenoit jamais que par nécessité, évitant autant qu'il lui étoit possible de répandre le sang des hommes, même celui de ses ennemis. Il aimoit & desiroit toujours la paix; & préferant dans la guerre même, la gloire de la Justice aux avantages que l'on peut espérer de la Victoire, il songeoit plus à conserver les bornes de l'Empire, qu'à les étendre (*h*). Il disoit souvent, comme Scipion, *qu'il aimoit mieux conserver un Citoyen, que de tuer mille Ennemis* (*i*). Par ce moyen, il se fit généralement estimer & respecter de son Siècle, & s'est rendu l'objet de l'admiration de la Postérité [H]. En 139, il résolut de faire épouser Annia Faustina sa fille à Marc-Aurèle, qui fut son successeur (*k*). L'an 141, il perdit Faustine sa femme, dont les manières libres, & la vie peu régulière, avoient donné lieu à bien des discours. Antonin n'ignoroit pas les desordres de l'Impératrice: il en gémissoit en secret, & tâchoit d'en prévenir l'éclat; & quand elle fut morte, il en fit une Déesse, lui bâtit des Temples, & lui fit rendre toutes sortes d'honneurs superstitieux (*l*). En 147, il donna à Marc-Aurèle la puissance du Tribunat, & la puissance Proconsulaire; & la Chronique d'Alexandrie nous apprend qu'il fit cette même année une remise de Dettes, & en brula les Obligations conservées dans le Trésor. Il faisoit une très grande estime de Marc-Aurèle; mais il traitoit L. Verus fort différemment, parce qu'il connoissoit son mauvais caractère (*m*). Ce grand & bon Prince mourut vers le 7 de Mars de l'an 161, aiant vécu soixante-treize ans, & régné vingt-deux ans, sept mois, & vingt-six jours depuis la mort d'Adrien (*n*). Nous parlerons de quelques circonstances de sa mort [I]. Il fut universellement regretté, & le peuple le pleura comme s'il fût mort dans sa première jeunesse (*o*). On porta son corps avec une pompe extraordinaire dans le Tombeau d'Adrien, & M. Aurèle & L. Verus prononcérent son Panégyrique (*p*). Le Senat, du consentement & avec l'approbation de tout le monde, le mit au nombre des Dieux, & l'on rendit à sa mémoire tous les honneurs qui avoient été rendus aux meilleurs Princes (*q*). Tout le monde s'accorda à louer sa piété, sa bonté, son esprit & sa

(*h*) Tillemont p. 520.

(*i*) Capitolin. c. 9.

(*k*) Tillemont p. 525.

(*l*) Idem p. 527.

(*m*) Idem p. 512.

(*n*) Idem p. 541.

(*o*) Capitolin. c. 12.

(*p*) Idem *in Vita Antonini Philof.* c. 7.

(*q*) Idem *in Vita Antonini* c. 12.

ge à la mer au milieu des terres, & renversa entièrement la Ville de Cyzique avec son Temple, le plus grand, dit-on, & le plus beau, qu'il y eût alors (46).

(46) Idem p. 516.

[G] *Il n'eut que peu de guerres à soutenir durant son règne.*] Quelques Auteurs ont écrit qu'Antonin n'avoit eu aucune guerre, durant vingt-trois ans qu'il régna; & le font servis de cet exemple pour montrer que ce n'est pas la paix & le repos, qui corrompt les hommes, mais leur mauvaise disposition. Il est vrai qu'il ne fit jamais la guerre en personne; mais non pas, qu'il n'y ait point eu de guerre durant son règne. Les Maures prirent les premiers les armes en Afrique; mais il les chassa de toutes leurs terres, les contraignit de s'enfuir aux extrémités de la Libye parmi les Peuples du Mont Atlas (47), & les réduisit à lui demander la paix (48). Les Brigantes, Peuples d'Angleterre, s'étant saisis par les Pays fuyans aux Romains, Lollius Urbicus Gouverneur du Pays les vainquit; & l'on attribua à Antonin le principal honneur de leur défaite, quoiqu'il ne fût pas forti de Rome. Il leur ôta la plus grande partie de leur Pays, & lit un nouveau mur de gazon, pour empêcher les Barbares d'entrer sur les terres. Adrien en avoit déja fait un avant lui, mais on prétend que celui d'Antonin étoit bien plus avancé, & jusques dans le milieu de l'Ecosse, entre les Golphes de Forth & de Cluyd, que d'autres appellent d'Edinbourg & de Dumbritton. Cambden a tâché de le justifier par diverses Inscriptions. On a trouvé des Médailles d'Antonin, qui lui donnent le nom de *Britannique* 3. Il y en a d'autres qui parlent de l'Angleterre dans son troisième Consulat, c'est-à-dire, après l'an 139 & avant l'an 145, & dans la dixième année de son Tribunat, c'est-à-dire en 147. Le P. Pagi, fur des preuves assez légères, place la guerre d'Angleterre en 140 (49). Antonin fit encore quelques guerres par ses Généraux, contre les Germains, contre les Daces, & contre plusieurs autres Nations. Il arrêta les courses des Alains, & réprima une nouvelle rebellion des Juifs (50), qui est sans doute cette guerre qui se faisoit en Judée dans le temps que Justin Martyr conferoit à Ephèse avec Tryphon, après l'an 150 (51). On dit qu'Antonin permit aux Juifs de circoncire leurs enfans, mais non aux autres Nations, sous peine d'être soumis aux Loix faites par Adrien contre les Eunuques. La manière, dont les Juifs parlent de lui, prouve que malgré leur rebellion, il leur fut assez favorable. Il y avoit alors à Sinope, bouchure du Borysthène, plus peu au-dessus, une Ville Greeque nommée *Olbia*, assez celèbre dans les Anciens. Cette Ville, qui apparemment étoit alors une République Libre & Souveraine, aiant guerre contre les Tauro-Scythes, qu'on croit être les Scythes qui habitoient la Quersonèse Taurique & les Pays des environs, Antonin envoya à fon secours des Troupes Romaines, qui défirent les Tauro-Scythes, & les obligérent à donner des ôtages aux habitans d'Olbia (52).

(47) Paufanias *ubi fupra.*

(48) Capitolin. *in Vit. Anton. Voy.* Tillemont P. 518.

(49) Tillemont pag. 518. 519.

(50) Capitolin. *ubi fupra.* Tillemont p. 519.

(51) Juftin. *Dialog.* p. 217. 227. Paris 1636.

[H] *Il fe fit généralement eſtimer & reſpecter de ſon Siècle, & s'eſt rendu l'objet de l'admiration de la Poſterité.*] Il ne s'engageoit jamais dans la guerre, que par nécessité & pour se défendre (53). Il aimoit & souhaitoit toujours la paix. Ce caractère le faisoit aimer non seulement de ses Sujets, qui le regardoient comme leur père & leur protecteur, plutôt que comme leur Maitre, mais même de tous les Princes & de tous les Peuples étrangers, parce qu'ils étoient persuadés de son amour pour la Justice. Ils redoutoient fa puiſſance, & reſpectoient ſa vertu avec admiration. Deſorte que comme il ne faiſoit point la guerre par ambition à ceux qui demeuroient en repos, les autres auſſi n'oſoient & ne vouloient pas même troubler ce repos; ce qui ne lui étoit pas moins glorieux que les Triomphes des Conquérans (54). On aſſure qu'aucun Empereur n'eut jamais tant d'autorité parmi les Nations étrangères. Un Hiſtorien dit, ſans s'expliquer davantage, que par ſa ſeule autorité il fit ſortir de l'Orient le Roi Abgare: *Abgarum Regem ex Oriente patribus ſuis restituit dedit.* (55). C'étoit le nom ordinaire des Princes d'Edeſſe (56), & S. Epiphane en met un vers ce tems-ci (57), qu'il dit avoir été un homme très ſaint. Il arrêta par de ſimples Lettres le Roi des Parthes, prêt à ſe rendre maître de l'Arménie; & ce Prince demandant qu'il lui renvoyat le Trône Royal que Trajan avoit pris, Antonin le lui refusa abſolument (58). Mais l'eſtime qu'on faiſoit de ſon équité, le rendit même le Juge des Rois, & l'on vit plusieurs Peuples Barbares poſer les armes pour ſoumettre leurs différends à ſon jugement, & exécuter ſes Arrêts. Il fut juge de la diſpute qui étoit entre Rhémétalce & ſon Tuteur, & rétablit le prémier dans le Royaume du Bosphore, dont l'autre apparemment l'avoit dépouillé. Il reçut des Ambaſſadeurs de l'Hircanie, de la Bactriane, & des Indes mêmes. Pharaſmane Roi d'Ibérie le vint lui-même trouver à Rome, & lui fit encore plus de ſoumiſſions ou de préſens qu'il n'en avoit fait à Adrien. Les Lazes, Peuples de la Colchide, reçurent de ſa main un Roi, nommé Pacorus. Il donna auſſi des Princes aux Arméniens & aux Quades, comme nous l'apprenons de ſes Médailles, qu'on rapporte à l'an 139. Les grandes qualités de ce Prince, & la manière dont il gouverna l'Empire, l'ont fait comparer, comme on l'a obſervé dans le corps de l'Article, à Numa, à qui il ſe trouva reſſembler ſurtout par la tranquillité de la paix dont il jouit preſque toujours, & par ſon ſoin pour les choſes de la Religion. D'autres ont cru qu'on ne le devoit comparer ni à Numa, ni à quelque autre Prince que ce fût, parce qu'il avoit ſurpaſſé tous les hommes en bonté. Il n'a eu rien que de ſemblable, dit Capitolin; & nous avons déja remarqué ce que dit Pauſanias, qu'il méritoit d'être appellé le Père des hommes. Ce Prince fut dans une telle vénération à la Poſtérité, que l'on prétend que le Peuple & les Soldats ne pouvoient regarder un homme comme Empereur, s'il n'avoit le nom d'Antonin; deſorte que ſes ſucceſſeurs le voulurent tous porter durant près d'un Siècle, & les Romains eſtimoient plus ce nom, que ceux mêmes de leurs Dieux. Sévère voulut que tous les Empereurs le priſſent, comme celui d'Auguſte, ſoit parce qu'il regardoit Titе Antonin comme le Prince le plus heureux qu'il connût, ſoit parce que c'étoit lui, ou plutôt Marc-Aurèle Antonin ſon ſucceſſeur, qui l'avoit le prémier mis dans les Emplois. Ce nom, après même avoir été deshonoré par Caracalla, étoit néanmoins encore ſi révéré, que l'Empereur Macrin le fit prendre à ſon fils Diadumène, de peur que ceux qui le portoient ne s'en prévaluſſent pour le révolter contre lui. Alexandre Sévère ne le voulut pas prendre, par modeſtie, quoique le Sénat, qui regardoit ce nom comme un Titre de la Puiſſance Souveraine, de même que celui d'Auguſte, l'en preſſât extrémement. Alexandre s'en défendit, en diſant qu'il craignoit de ne pas ſoutenir la dignité d'un ſi grand nom. On prétend que les Egyptiens avoient une Ere ou une Epoque, qu'ils commençoient avec le règne d'Antonin, où commencent auſſi des Faſtes Grecs publiés par Dodwel, qui ſelon lui peuvent être de Théon, ce Philoſophe ſi célèbre à Alexandrie ſur la fin du quatrième Siècle (59).

(52) Voyez Arrian. *de Peripl.* p. 12. Geneve 1577. Beauſobre and *Diſſ. Geneſ.* apud Tillemont P. 520.

(53) Pauſanias *ubi ſupra*, & Capitolin.

(54) Eutrop. *Hiſt. Rom.* L. VIII. Dion L. LXX. p. 820. Aurel. Victor *Epitome.* Voy. Tillemont p. 521.

[I] *Nous parlerons de quelques circonſtances de ſa mort.*] Il tomba malade, d'avoir mangé un peu trop de fromage; ce qui lui cauſa un vomiſſement ſuivi de la fièvre, qui l'emporta en peu de jours. Dès le troiſième jour de ſa maladie, il donna tous les ordres néceſſaires pour faire que Marc-Aurèle lui ſuccédât ſans difficulté, & il lui recommanda l'Empire & ſa fille. Dans ſes rêveries, il ne parloit que des affaires publiques, & des Rois contre qui il étoit en colère. Car Vologèſe Roi des Parthes ſe préparoit déja à la guerre, qu'il déclara bientôt après aux Romains. Peu avant ſa mort, il donna pour mot du guet, *la Tranquillité*, ÆQUANIMITAS; & rendit l'eſprit, comme s'il fût endormi d'un ſommeil très doux.

(55) Capitolin. c. 9.

(56) Caſaubon. *in Capitolin.*

(57) *Apud* Tillemont p. 521. L'Auteur Anglois fait dire à M. de Tillemont, qu'Epiphane cite un vers, ce qui eſt faux.

(58) Capitolin. c. 9.

(59) Tillemont p. 522. 523.

& fa probité. Il eſt peut-être le ſeul Empereur, pour lequel il n'y a point eu de ſang répandu; & c'eſt avec raiſon qu'on l'a comparé à Numa du côté de ſa bonne fortune, de ſa piété, & de ſon amour pour la Religion (r). Il eut l'honneur d'avoir l'Empereur Gordien pour Hiſtorien [K]. On a publié quelques Harangues ſous ſon nom, que Marius Maximus, l'hiſtorien cité par Capitolin (s), croyoit être véritablement de lui, quoiqu'on fût généralement d'opinion qu'elles n'en étoient pas. On dit qu'il opéra divers Miracles après ſa mort [L]. S. Auguſtin (t) cite un Reſcrit de l'Empereur Antonin, inſéré dans le Code Grégorien, par lequel il ordonne qu'un mari ne pourra pourſuivre ſa femme comme adultère, s'il ne lui a donné l'exemple de garder la chaſteté conjugale; & que ſi l'on trouve par les informations que l'un & l'autre eſt coupable, ils ſeront auſſi tous deux punis: car il eſt tout à fait injuſte, dit ce Prince, qu'un mari veuille obliger ſa femme à lui garder la fidélité, lorſqu'il ne la lui garde pas lui-même. Baronius attribue ce Reſcrit à notre Antonin (u), & dit qu'on trouve la même choſe dans Ulpien. [☞ Antonin écrivit en faveur des Chrétiens aux Athéniens, aux habitans de Theſſalonique, à ceux de Lariſſe dans la Theſſalie, & à tous les Grecs (x); mais nous n'avons plus cette Lettre. Il y en a une autre, adreſſée à toute la Province d'Aſie, auſſi en faveur des Chrétiens, mais que pluſieurs Savans prétendent être de Marc-Aurèle [M] ſon ſucceſſeur. ADD. DU TRAD.]

(r) Id. ibid.
(s) Capitol. in Gordian. c. 1.
(t) De Adult. Conjug. T. VI. Paris 1556. apud Tillemont pag. 543.
(u) Ad ann. 161. §. 2.
(x) Euſebe H. E. L. IV. c. 26.

Il laiſſa ſon bien à ſa fille, & fit des legs à tous les ſiens par ſon Teſtament (60).

(60) Tillemont p. 741.

[K] *Il eut l'honneur d'avoir l'Empereur Gordien pour Hiſtorien.* Cet Empereur, étant encore jeune, avoit écrit un fort beau Poëme, intitulé *l'Antoniade*, dans lequel il avoit repréſenté en trente Livres, la Vie & les Guerres d'Antonin & de Marc-Aurèle, tout ce qu'ils avoient fait & en public & dans le particulier. Mais cet Ouvrage n'eſt point parvenu juſques à nous. *Scripſit præterea quemadmodum Virgilius Æneidos, Statius Achilleidos, & multi alii Iliados, ita etiam ille* Antoniados, *hoc eſt Antoninum Pium & Antoninum Marcum, verſibus diſertiſſimis, libris XXX, vitam illorum & bella, & publice privatimque geſta perſcribens, & hæc quidem hexametro* (61).

(61) Capitolin. in Vita Gordian. c. 1.

[L] *On dit qu'il opéra divers Miracles après ſa mort.* Baronius (62) rapporte une Inſcription Grecque tirée, à ce qu'on croit, du Temple d'Eſculape à Rome, qui contient diverſes guériſons prétendues miraculeuſes, & attribuées à des remèdes révélés par cette Divinité imaginaire. Le prémier eſt marqué comme arrivé du tems de l'Empereur Antonin, on ne dit pas lequel. Juſtin Martyr, qui paroiſſoit alors beaucoup dans l'Egliſe, remarque, comme l'obſerve Mr. de Tillemont (63), qu'il n'eſt pas difficile au Démon, quand Dieu le lui permet, de trouver des remèdes aux maux qu'il a faits lui-même, pour s'attirer l'admiration des Ignorans, & pour, comme le dit Baronius (64), oppoſer de faux Miracles à l'éclat des véritables que les Chrétiens faiſoient alors.

(62) Ad ann. 139. §. 4.
(63) P. 343.
(64) Ubi ſupra.

[M] ☞ *Il y en a une autre, adreſſée à toute la Province d'Aſie ..... mais que pluſieurs Savans prétendent être de Marc-Aurèle.*] Cette Lettre ſe trouve dans Euſèbe (65), & à la fin de la grande Apologie de Juſtin Martyr (66); mais ces deux Pièces ſont à bien des égards fort différentes, comme on peut s'en convaincre en les comparant. Celle qu'Euſèbe rapporte, ſe trouve dans l'Article de Marc-Aurèle Antonin (67), où l'Auteur Anglois dit un mot du ſentiment de Mr. de Valois ſur cette Pièce; mais ſans toucher véritablement au fond de la queſtion, que je me propoſe d'examiner ici. Pluſieurs Savans ſoutiennent que cette Lettre aux Communes ou à la Province d'Aſie, eſt de Marc-Aurèle & non de Tite Antonin: tels ſont Scaliger (68), Valois (69), Dodwell (70), Kortholt (71) & autres. Les raiſons ſur leſquelles ils fondent ce ſentiment, ſont les ſuivantes. 1. Que le Titre même de la Lettre, dans Euſèbe, porte le nom de Marc-Aurèle. 2. Que Méliton, Evêque de Sardes en Lydie, n'en parle point, lorſqu'il rapporte diverſes Lettres qu'Antonin a écrites pour les Chrétiens; & cependant il ne s'en peut trouver de plus favorable, ni même qui dût être plus connue à Méliton, puiſqu'elle s'adreſſe aux Peuples de l'Aſie. 3. Qu'il n'y a aucune apparence, que Juſtin lui-même ait ajouté cette Lettre à la fin de ſon Apologie, puiſqu'il n'en parle point; & qu'il auroit eu bien plus de raiſon d'alléguer à Antonin ſon propre Ouvrage, que la Conſtitution d'Adrien.

(65) P. 337. de l'Edit. de Grabe, Oxford 1700.
(66) Rem. [G].
(67) Anal-mad-verſ. ad Euſeb. num. 2157.
(68) Annot. ad Euſeb. id. E. L. IV. c. 13.
(70) Diſſ. Cyprian. Diſſ. II. c. 19. p. 266.
(71) Not. ad Teſtim. Antiq. p. 31.

Mr. de Tillemont a ſoutenu au contraire vigoureuſement, que cette Lettre eſt de Tite Antonin (72), & les ſavans Bénédictins de S. Maur ont adopté le même ſentiment, diſant, que Mr. de Tillemont a réfuté ſi ſolidement les raiſons ſur leſquelles ceux de l'opinion contraire appuyent leur ſentiment, qu'il lui ôte toute probabilité (73). Mr. de Tillemont remarque d'abord, que cette Lettre eſt attribuée expreſſément à Tite Antonin, par le Titre, à la fin de l'Apologie de Juſtin; & qu'il y a de l'apparence que le Titre eſt corrompu dans Euſebe, puiſque non ſeulement il met la Lettre dans la ſuite du règne d'Antonin, dont il ne rapporte la mort qu'à la fin du Chapitre ſuivant, mais qu'après avoir rapporté le Titre de l'Apologie de Juſtin adreſſée à *Tite-Antonin*, il ajoute que d'autres Fidèles s'étant auſſi adreſſés au *même Prince*, il écrivit la Lettre dont nous parlons. Si Méliton n'en parle point dans l'endroit que rapporte Euſèbe, cela n'empêche pas qu'il n'en ait parlé dans quelque autre lieu; & Euſèbe lui-même, après avoir rapporté la Lettre, ajoute, que Méliton nous aſſure dans ſon Apologie, que les choſes ſe ſont paſſées de la ſorte, & il n'en cite point d'autre Auteur: ce qui même donne lieu de croire, que Méliton l'avoit inſérée toute entière dans ſon Apologie, & qu'Euſèbe ne l'a tirée que de-là. Mr. de Tillemont croit qu'elle a été en fruit de l'Apologie de Juſtin, comme on le lit dans Zonare. Ce Savant s'attache ſur-tout à combattre le ſentiment de Mr. de Valois par la date: ce dernier met cette Lettre dans la prémière année de Marc-Aurèle, parce qu'il y a dans Euſèbe, que ce Prince étoit alors dans la 15. année de ſa Puiſſance Tribunitienne, commencée en 147. Mais 1. cela ne s'accorde pas avec le Titre d'*Arménique*, donné par cette Inſcription à Marc-Aurèle, dans Euſèbe & dans Ruffin; car les Arméniens ne furent vaincus au plus tôt qu'en 162; on ne trouve même aucune marque de leur défaite qu'en 163: de ſorte qu'ils eurent été vaincus, Marc-Aurèle differa encore quelque tems à prendre le titre d'*Arménique*. 2. La Lettre porte, que diverſes perſonnes avoient déjà écrit à l'Empereur ſur les Chrétiens, & qu'il leur avoit répondu, &c. Cela peut-il ſe rapporter à la prémière année de Marc-Aurèle? 3. L. Vérus régnoit avec Marc-Aurèle en 161, avec la qualité d'Auguſte, & étoit à Rome avec lui: pourquoi donc ſon nom n'eſt-il point mis dans le Titre? pourquoi la Lettre porte-t-elle toujours au nom d'un ſeul? Il eſt certain que dans la ſuite, quand il y a eu pluſieurs Empereurs, ce qu'un ſeul faiſoit en l'abſence, & quelquefois contre le ſentiment de ſon Collègue, ſe faiſoit au nom de tous les deux, lors même qu'ils avoient chacun leur Empire à part. 4. Il eſt hors d'apparence que Marc-Aurèle ait traité les Chrétiens avec plus d'indulgence dans les prémières années de ſon règne, qu'il n'a fait depuis, lorſqu'il leur fut obligé de la défaite infigne des Allemands; & c'eſt néanmoins ce qu'on eſt obligé de dire, ſi l'on prétend que c'eſt lui, qui par ſa Lettre aux Etats d'Aſie, leur accorde ouvertement une liberté toute entière (74). Cette dernière raiſon n'eſt peut-être pas auſſi concluante que le prétend Mr. de Tillemont, ainſi qu'on pourra le faire voir ailleurs. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut diſconvenir qu'il ne donne un grand degré de vraiſemblance au ſentiment qui attribue cette Lettre à Tite Antonin. REM. DU TRAD.]

(72) Mém. pour l'Hiſt. Eccl. T. II. Part. II. not. 11. ſur Juſtin, p. 600. & ſuiv.
(73) Hiſt. Liter. de France T. I. Part. I. p. 322.
(74) Tillemont ubi ſupra.

ANTONIN LE PHILOSOPHE (MARC AURELE), Empereur Romain, ſortoit d'une ancienne & illuſtre Famille, qu'on fait remonter juſqu'à Numa (a). Annius Vérus, ſon père, mourut étant Préteur (b). Antonin naquit à Rome le 26 d'Avril de l'an 121 de l'Ere Chrétienne (c), auquel ſon aïeul étoit Conſul pour la ſeconde fois (d). On trouve qu'il eut divers noms [A], juſqu'à ſon adoption dans la Famille Aurélienne, & alors il prit celui de Marc-Aurèle-Antonin. Il perdit ſon père fort jeune, & fut élevé chez ſon grand-père, qui lui donna les plus excellens Maitres dans toutes les Sciences, ſous leſquels il fit de grands progrès, donnant des marques d'un beau génie & d'un naturel vertueux [B]. Dion dit (e) qu'il étoit parent d'Adrien, qui l'aima beaucoup dès ſon enfance, & laquelle Antonin étoit entré (3). Etant devenu Auguſte, il laiſſa ſon nom de Vérus à L. Commodus ſon frère d'adoption (4), & prit pour lui celui d'*Antonin*, ſous lequel il eſt très ſouvent marqué dans l'Hiſtoire. Mais on le diſtingue de Tite Antonin ſon prédéceſſeur, ou par le prénom de *Marc*, ou par le ſurnom de *Philoſophe*, que le conſentement général des Ecrivains lui a attribué; car on ne trouve point qu'il lui ait été donné par aucun Acte public, ni par l'autorité du Sénat (5).

(a) M. Aurel. Vita p. 22. Pariſiis 1620. cum notis Salmaſii.
(b) Ibidem.
(c) Tillemont Hiſt. des Emper. T. II. Part. II. p. 559.
(d) M. Aurel. Prima ubi ſupra.
(e) L. LXIX. p. 797. Typ. Wechel. 1606.

[A] *On trouve qu'il eut divers noms.*] Aiant été adopté par ſon aïeul paternel, il fut appellé comme lui *M. Annius Vérus*; & Adrien, au-lieu de Vérus, l'appelloit *Vériſſimus*, c'eſt-à-dire *très véritable*, à cauſe de ſon eſprit ferme & conſtant, qui alloit toujours droit à la vérité & à ſon devoir (1): & il eſt marqué ſous ce nom dans le Titre de la grande Apologie de Juſtin Martyr (2). Lorſqu'il fut adopté par Tite Antonin, il prit les noms de *M. Ælius Aurelius Vérus*, parce qu'Aurèle étoit le nom de la famille d'Antonin, & Ælius le nom de celle d'Adrien dans

(1) Dion Caſſ. L. LXIX. p. 797. apud Tillemont Hiſt. des Emp. T. II. P. II. p. 559.
(2) Apol. p. 1. Oxford 1700.
(3) Tillemont ubi ſupra.
(4) L. Veri Vita c. 4. inter Hiſt. Auguſtæ Script. Lugd. Bat. 1661.
(5) Tillemont ubi ſupra.

[B] *Donnant des marques d'un beau génie & d'un naturel ver-*

& qui dès l'âge de six ans le relevoit par toutes les prérogatives & tous les honneurs dont son âge étoit capable. Marc-Aurèle n'avoit encore que seize ans, lorsqu'il céda à sa sœur Annia Cornificia, qui avoit épouſé Numiſius Quadratus, toute la ſucceſſion de ſon père ; & ſa mère voulant qu'il en conſervât une partie, il lui dit qu'il ſeroit bien aiſe qu'elle donnât à ſa fille tout ce qu'elle avoit, parce que c'étoit aſſez pour lui de la ſucceſſion de ſon grand-père (*f*). A la mort de Cejonius Commodus, qu'Adrien avoit adopté, ce Prince jetta les yeux ſur Marc-Aurèle, pour ſe conſoler de la perte qu'il avoit faite, & pour ſe donner un digne ſucceſſeur à l'Empire ; mais comme il n'avoit encore que dix-huit ans, & qu'il étoit par conſéquent trop jeune pour cette importante place, Adrien fixa ſon choix ſur Antonin le Pieux, à condition que celui-ci adopteroit Marc-Aurèle, & Lucius Commodus qui n'avoit que ſept ou huit ans, & qui étoit petit-fils d'Adrien par adoption, & fils de Cejonius. Toutes ces adoptions ſe firent apparemment le 25 de Février de l'an 138 (*g*). Marc-Aurèle, bien loin de s'enorgueillir de cet honneur, n'en apprit la nouvelle qu'avec une eſpèce de tremblement & d'effroi ; & ceux de ſa maiſon lui en demandant la cauſe, il les entretint des maux qui accompagnent le droit de commander aux autres (*h*). Adrien le fit auſſi déſigner Queſteur pour l'année ſuivante, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge preſcrit par les Loix (*i*). Après la mort d'Adrien, il épouſa Fauſtine fille d'Antonin le Pieux [*C*], dont il eut pluſieurs enfans [*D*]. Dès l'an 139, Antonin combla M. Aurèle de divers hon-

(*f*) Tillemont p. 502.

(*g*) Idem p. 503. 569.

(*h*) Capitolin. *Vit. M. Aurel.* c. 5.

(*i*) Tillemont p. 569.

vertueux.] Dans ſa plus tendre jeuneſſe, il ſe conduiſoit ſi bien avec ſes parens, qu'ils l'aimoient tous, & tous s'aſſure lui-même (6), qu'il n'a jamais manqué à ce qu'il devoit à ſon père & à ſa mère, à ſes parens & à ſes amis ; mais il le fait avec beaucoup de modeſtie, diſant, que c'eſt qu'ils étoient tous ſi bons, qu'ils ne lui avoient jamais donné occaſion de leur faire paroître la mauvaiſe humeur qui lui étoit naturelle. Son eſprit étoit ſi grave & ſi tranquille, qu'on prétend que ni la joie, ni la triſteſſe ne lui faiſoient jamais changer de viſage (7). Annius Vérus ſon grand-père, qui l'avoit adopté, le fit élever chez lui par une femme qu'il entretenoit ; mais Marc-Aurèle remercie les Dieux, de ce qu'une ſi mauvaiſe éducation n'eût peu durer. Il femble qu'Adrien ait voulu l'avoir chez lui. Marc-Aurèle reconnoît devoir au Ciel la conſervation de ſa chaſteté (8) ; & l'Orateur Ariſtide (9) dit que beaucoup louoient la chaſteté, mais qu'il n'y avoit que lui qu'on crût la poſſéder, parce qu'il avoit toujours été au-deſſus des plaiſirs dont les autres ſont eſclaves. Etant encore enfant, il recommandoit ſans ceſſe à ceux qui avoient ſoin de ſon bien, d'agir avec douceur & avec humanité (10). Il avoit de grands ſentimens de Religion, ce qui le fit entrer dans tous les Myſtères du Paganiſme : car il n'avoit encore que huit ans, lorſqu'Adrien le mit dans la Compagnie des Saliens ou Prêtres de Mars ; & il s'appliqua à apprendre fort bien tout ce qui regardoit les fonctions de ce Sacerdoce. Auſſi à l'un de ſes Dialogues, où il parle de la première vertu avoit été la Religion. Avant que de commencer la guerre des Marcomans, il rétablit avec grand ſoin le Culte de ſes Dieux, & il différa ſon départ pour faire toutes ſortes de cérémonies : de quoi les Païens mêmes ſe font mocqués, & on a retore un Diſtique, ou les bœufs blancs ſouhaitent qu'il ne revienne pas victorieux, de peur qu'il n'extermine leur race à force de faire des Sacrifices (11). Cependant il condamnoit lui-même la Superſtition dans les autres, & voulut qu'on reléguât dans des îles ceux qui ſe ſervoient du nom des Dieux pour épouvanter des eſprits foibles. Il bannit ainſi un homme, accuſé d'avoir prédit une révolte. Il défendit à ceux de Péluſe le Culte de Sérapis, à cauſe des crimes qu'ils commettoient dans ces Myſtères. Il faiſoit profeſſion de n'être pas facile à croire ce que débite de la Magie, des Enchantemens & autres choſes de cette nature (12). Il fut élevé de très bonne heure dans l'étude des Lettres & de la Philoſophie, ſous des Maîtres fort eſtimés, qu'il conſidéra tous comme des perſonnes auxquelles il avoit obligation, & qu'il récompenſa fort bien (13). Les plus célèbres pour l'Eloquence ſont Hérode Atticus & M. Cornélius Fronto, qu'il éleva juſqu'au Conſulat (14). Il aimoit extrêmement la connoiſſance de l'Antiquité, & il avoit des Recueils des Ecrits des Anciens, pour s'en ſervir dans ſa vieilleſſe. Aurèle Victor le préfère de beaucoup à Antonin pour l'Eloquence ; & néanmoins il nous dit lui-même (15), qu'il avoit bientôt quitté l'étude de la Rhétorique & de la Poëſie, & des autres choſes ſemblables, qu'il avoit même peu profité de tems qu'il y avoit mis ; & il remercie le Ciel, de ce qu'il n'y avoit pas marqué davantage de diſpoſition, parce qu'il s'y fût peut-être trop attaché. Il étudia auſſi le Droit de fort bonne heure, ſous L. Voluſius Médianus (16) ou Marcianus (17), & cette étude lui fut très utile, lorſqu'il eut à rendre la juſtice dans l'Empereur ; car bien ſouvent les Loix, il n'avoit pas beſoin de recourir aux Juriſconſultes (18). Athénagore, dans ſon Apologie pour la Religion Chrétienne (19), attribue à M. Aurèle d'avoir été parfait en toute ſorte de Science, ſur-tout dans la connoiſſance des ſentimens des Philoſophes ; & en effet, ſa plus grande étude fut celle de la Philoſophie (20). Dès l'âge de douze ans, il prit l'habit de Philoſophe, c'eſt-à-dire le manteau des Grecs ; & bientôt après il en voulut mener la vie auſtère, juſqu'à coucher à terre : néanmoins les inſtances de ſa mère l'obligèrent à prendre enſuite un peſtit lit, qu'on couvrit de quelques peaux (21). Il remercie le Ciel, de ce qu'ayant la Philoſophie, il n'étoit pas tombé entre les mains de ceux qui s'attachoient moins à régler les mœurs, qu'à l'Eloquence, comme les Sophiſtes, ou à faire des Syllogiſmes, ou à obſerver les Aſtres (22). Il étudia la Philoſophie Péripatéticienne ſous un Claude Sévère (23) ; qu'il fit Conſul vers l'an 163 (24). Il s'attacha bien plus à celle des Stoïciens, dans laquelle il eut pour Maître Apollone de Chalcide (25), qu'Antonin avoit fait venir exprès de Rome pour le lui mettre entre les mains (26). Sextus de Chéronée neveu de Plutarque, Junius Ruſticus, Claudius Maximus, & Cinna Catullus (27). Euſèbe y joint un Baſilide de Scythopole (28), & ce ſemble auſſi, Arrien le célèbre Diſciple d'Epictète. Marc-Aurèle remarque lui-même (29) diverſes Maximes importantes pour la conduite de la vie, qu'il avoit priſes de Ruſticus, d'Apollone, de Sextus, de Catulle, & de Maxime. Il met (30) entre ſes Précepteurs Diognète, qui lui avoit conſeillé de s'attacher à la Philoſophie, Bacchius, Tandaſis, Marcien, Alexandre Platonicien, un autre Alexandre Grammairien, & Fronton, qui lui avoient appris l'Eloquence. Depuis même qu'il fut Empereur, il témoigna de grands égards pour ſes Maîtres (31). Il étoit ſi bien inſtruit de la Philoſophie, qu'il écrivoit des Dialogues, étant tout jeune : mais étant appris de Diognète à ne faire, il ceſſa d'y travailler par le conſeil de Ruſticus, parce qu'il y avoit en cela plus d'oſtentation que d'utilité, pour une perſonne de ſon rang (32). Il écoutoit ces Philoſophes aſſidument, parce qu'il étoit bien aiſe d'apprendre toujours quelque choſe d'eux ; mais du reſte, il étoit bien fondé qu'il n'y en avoit que peu ou point qui fuſſent vrai-ment Philoſophes, & qui pratiquaſſent ce qu'ils enſeignoient : l'expérience lui avoit fait connoître, que la plupart non ſeulement étoient avares & intéreſſés, mais ne cherchoient qu'à diſputer, & n'avoient qu'un eſprit de vanité, de malignité & de jalouſie (33).

[*C*] *Il épouſa Fauſtine, fille d'Antonin le Pieux.*] Adrien l'avoit accordé dès l'âge de quinze ans avec la fille de L. Vérus Céjonius (34), qu'on croit être celle qui eſt appellée Fabia dans quelques endroits de l'Hiſtoire ; & d'autre part, cet Empereur avoit ordonné qu'Antonin donneroit ſa fille Annia Fauſtina au jeune Lucius (35). Mais dès qu'il fut mort, comme Lucius n'étoit qu'un enfant, Antonin fit propoſer à Marc-Aurèle d'épouſer ſa fille. Il demanda du tems pour en délibérer, & s'y étant enfin réſolu, il épouſa Fauſtine au plus tard en 146. Mais ce mariage ne fut pas heureux, à cauſe de la conduite déréglée de Fauſtine & de Commode ſon fils. Il paroît néanmoins que Fabia ne valoit pas mieux que Fauſtine (36).

[*D*] *Dont il eut pluſieurs enfans.*] Il en avoit une fille dès le commencement de l'an 147, & ce pouvoit être *Lucile*, mariée vers 164 à L. Vérus, & depuis à Pompéien. Il en eut pluſieurs autres, dont trois vivoient encore en 192. Caracalla, l'an 212, en fit mourir une, qui étoit déjà vieille, & que le reſpect de ſon père avoit fait honorer juſques-là de tous les Empereurs (37). Marc-Aurèle eut auſſi pluſieurs fils. *Commode* qui lui ſuccéda, & *Antonin Géminus*, étoient jumeaux. Ils naquirent le 31 d'Août de l'an 161, dans le Palais, leur père étant déjà Empereur. Il prenoit ſouvent Commode, encore tout petit, entre ſes bras, & le préſentoit aux Soldats, pour le recommander à leur fol. Les Aſtrologues promettoient la même durée de vie à ces deux enfans, ce qui n'empêcha point qu'Antonin ne mourût quatre ans après. Marc-Aurèle eut en 163 un troiſième fils nommé *Sévère*, ou *Vérus*, qui mourut en 170. Diverſes Médailles lui donnent le nom d'*Antonius Verus*, à quoi quelques Modernes ajoutent encore celui de *Sextus*, ſur l'autorité de Galien. D'autres croyent que ce Sextus eſt un quatrième fils de Marc-Aurèle (38). *Fauſtine*, qu'Hérodien donne pour frère unique à Commode (39), (ajant peut-être moins connu les autres, parce qu'ils étoient morts auparavant & dans les premières années de l'enfance.) eſt aſſez probablement Annius Vérus, le nom de Vérus-fine lui étant apparemment été donné, comme à ſon père ; & cela s'accorde avec ce qu'Hérodien ajoute, que ce Vérus-fine étoit mort extrêmement jeune (40). Nous trouvons dans les Inſcriptions un *T. Aurelius Antoninus*, & un *T. Ælius Aurelius*, fils de M. Aurèle & petits-fils de T. Antonin. Ils doivent être nés tous deux avant l'an 161, & avant Commode, ainſi bien que *Fauſtine* leur ſœur ; car Mr. Aurèle n'eſt qualifié que Céſar dans ces Inſcriptions, quelqu'on y donne à Fauſtine ſa femme le titre d'Auguſte. On n'y donne point non plus à Antonin le titre de *Divus*, ce qui marque encore qu'il n'étoit pas mort. Que ſi ces Inſcriptions font les Epitaphes de ces Princes, comme il y a bien de l'apparence, il faudra mettre leur mort auſſi-bien que leur naiſſance avant le mois d'Avril de l'an 161. Cela s'accorde avec une

(*k*) *Preſtes Med. L.* I. ch. 14.

(*l*) Tillemont p. 501.

(*m*) Id. ibid.

(*n*) Ælii Aurelii. *Orat.* IX. p. 114. T. I. Genev. 1604.

(*o*) Tillemont ubi ſupra.

(*p*) Idem p. 561. 582.

(*q*) Idem p. 562. 581.

(*r*) Capitolin. *Vit. M. Aurel.* c. 3. *Pref. Mor. L.* I. ch. 14.

(*s*) Vid. Catuboni *Notas in Capitol. Vit. M. Aurel.* c. 2.

(*t*) *Pref. Mor. L.* I. ch. 4. & 14.

(*u*) Capitolin. *Vit. M. Aurel.* c. 3.

(*x*) Cuſſaboni *Not. ad eund.*

(*y*) Aelſtid. *Orat.* IX. p. 109. 210.

(*z*) Pag. 6. Paris 1636.

(*a*) Capitol. *Vit. M. Aurel.* c. 2.

(*b*) Id. ib.

(*c*) *Pref. Mor.* L. I. ch. 14.

(*d*) Capitol. c. 3.

(*e*) Voyez Tillemont p. 565.

honneurs, & il se conduisit toujours d'une manière qui le fit chérir de ce Prince, & de tout l'Empire [E]. A la mort d'Antonin en 161, le Sénat le contraignit d'accepter la conduite des Affaires, & lui déféra l'Empire, auquel il associa Lucius Verus [F]. Les Romains virent alors pour la première fois deux Augustes en même tems; ce qui parut si surprenant, que quelques-uns en ont fait le commencement d'une nouvelle Ere (k). Marc-Aurèle prit le même jour le nom d'Antonin, qu'il donna aussi à Vérus son Collègue, auquel il promit sa fille Lucile (l). Les deux Empereurs allèrent ensemble au Camp, où ils promirent une certaine somme aux soldats: ils firent ensuite les funérailles d'Antonin, & prononcèrent l'un & l'autre son Panegyrique (m). Ils gouvernèrent ensemble les Affaires avec beaucoup de douceur & d'union. Marc-Aurèle s'appliqua tout entier à faire aimer; & Lucius se conduisit avec assez de modestie, témoignant beaucoup de déférence en toutes choses pour son Collègue; M. Aurèle le loue (n) même du respect & de l'amitié que son frère avoit eu pour lui. On dit (o) que peu de tems après qu'il eut mis Tite Antonin au nombre des Dieux, les Prêtres Païens, les Philosophes & les Gouverneurs de Provinces lui présentèrent des Requêtes pour l'exciter à perfécuter les Chrétiens, & qu'il les rejetta avec beaucoup d'indignation [G]. Mais le bonheur dont l'Empire commençoit à jouïr fous les deux frères, fut troublé l'an 162 par un furieux débordement du Tybre, qui causa la perte d'un grand nombre de beſtiaux, & une très grande famine dans Rome (p). Ce débordement fut ſuivi de la guerre des Parthes; & dans le même tems les Cattes ravageoient la Germanie & la Rhetie, & l'on craignoit encore la guerre du côté des Barbares d'Angleterre. On envoya contre ceux-ci Calphurnius Agricola, & contre les Cattes Auſidius Victorinus; mais pour les Parthes, on jugea qu'il falloit que L. Verus marchât en perſonne contre eux, tandis que Marc-Aurèle demeureroit à Rome, où ſa préſence étoit néceſſaire [H]. Pendant la guerre des Parthes, vers l'an 163 ou 164, Marc-Aurèle envoya à Lucius Verus Lucile ſa fille, qu'il lui avoit promiſe en mariage: il la conduiſit lui-même à Brindes, & il eût ſouhaité de la mener juſqu'en Syrie; mais comme quelques-uns aſſûrent qu'il vouloit aller en Orient pour s'attribuer l'honneur d'avoir fini la guerre des Parthes, il revint promptement à Rome (q). Les Romains étant vaincus les Parthes, qui furent obligés d'abandonner

(k) Idem p. 376.
(l) Capitolin. c. 7.
(m) Tillemont p. 377.
(n) Pro Sacra L. I. ch. 14.
(o) Vie de M. Antonin par Dacier p. 13.
(p) Tillemont p. 379.

(q) Idem p. 388. & 389.

une Lettre que M. Aurèle, encore Céſar, écrivit à ceux de Smyrne après l'an 144, & apparemment avant l'an 159, où il les remercie du compliment que T. Atilius Maximus Proconſul lui avoit envoyé de leur part, ſur ce qu'il lui étoit né un fils, *quoique sa chûte, dit-il, ait tourné autrement* que ces perſonnes n'avoient peut-être marqué que l'enfant étoit déja mort (41).

(41) Idem p. 371. 372.

[E] *Il ſe conduiſit toujours d'une manière, qui le fit chérir de ce Prince, & de tout l'Empire.*] Au milieu des honneurs, il ne laiſſoit pas de s'appliquer beaucoup à l'étude. Ainſi ſon principal ſoin étoit de ſe rendre très ſoumis à Antonin, & de régler les actions, les paroles & ſes penſées mêmes, ſur la volonté & ſur ſon exemple (42). En vingt-trois ans qu'Antonin tegna, il ne fut jamais que deux nuits hors d'auprès de lui (43). Il recevoit tout le monde avec beaucoup de civilité, preſque comme s'il n'eût été qu'un particulier: il alloit voir les Amis quand ils étoient malades, ne manquoit point d'aller aux Ecoles des Profeſſeurs, liſoit ſans ceſſe les Auteurs tant Philoſophes Grecs & Latins. A moins qu'il ne fût avec Antonin, il étoit tou ours en habit brun (44), & ſans le flamîcau qu'on avoit accoutumé de porter devant les Céſars & les Empereurs (45). Il y eut des gens qui tachèrent de le rendre ſuſpect à Antonin; mais ce Prince ſage & éclairé ſe moqua de tout ce qu'on lui en put dire, la modeſtie & la probité de M. Aurèle le mettant au-deſſus de tous les ſoupçons. Antonin avoit une telle confiance en lui, qu'il ne donnoit guères de Charges ſans le conſulter (46). Ariſtide, dans l'éloge qu'il fait de M. Aurèle, prétend qu'avant que de régner, il arrêta beaucoup de déſordres qui ſe commettoient dans le Gouvernement, où beaucoup de choſes, dit-il, ſe conduiſoient d'une manière qui n'étoit ni ſage ni juſte, mais pleine de hauteur, de violence & d'inſolence. Et ce Sophiſte feint encore vouloir dans la ſuite décrier le Gouvernement d'Antonin, pour pouvoir relever M. Aurèle. Mais, comme le remarque Mr. de Tillemont (47), il ſemble avoir plus conſulté en cela la coutume des Orateurs, que la vérité: car les anciens Hiſtoriens, M. Aurèle n'a rien eu au-deſſus d'Antonin, pour ce qui eſt de la modération, & du ſoin des peuples. Nous ajouterons une nouvelle preuve de la bonté & de l'humanité de ces deux Princes. C'eſt qui avoit eu ſoin de l'éducation de Marc-Aurèle, étant petit, il en fut touché juſqu'à en pleurer. Les Courtiſans voulurent railler de ſes larmes; mais Antonin prit ſon parti, ajoutant, que ni la Philoſophie, ni la Puiſſance Impériale, n'empêchent pas qu'on ne ſoit homme. *Inter argumenta pietatis ejus & hoc habetur, quod cum Marcus martium educatorem suum fleret, increaturque ab auditis ministris ab ostentatione pietatis, ipse diverit:* Permittite, *inquit*, illi ut humano ſit; *neque enim vel Philosophia, vel Imperium tollit affectus* (48). Il paroît par toute la vie de Marc-Aurèle, qu'il avoit pris des principes de ſa Stoïcienne, cette égalité d'eſprit qu'ils attribuoient à leur Sage dans les divers événemens; mais non cette dureté qui fait un crime de la tendreſſe & de la compaſſion.

(42) Capitol. in Vit. Ant. c. 5.
(43) Idem c. 7.
(44) Mundus ejus.
(45) Dion Coll p. 721. 722. Extract. Valeſ. Patil. 1634.
(46) Capitol. c. 6.
(47) P. 373.

[F] *Auquel il aſſocia Lucius Verus.*] Ariſtide s'étend fort ſur cette action de Marc-Aurèle, qu'il repréſente comme la plus grande qu'aucun Prince ait jamais faite; & ſur l'union des deux Empereurs, qui n'empêchoit point l'unité de la Monarchie, parce qu'en deux corps & en deux ames il n'y avoit qu'une ſeule volonté. Il dit que c'eſt un exemple qu'ils ont donné à toute la Terre, afin que les hommes euſſent des Empereurs pour Maîtres de l'union qui doit être entre eux, qu'ils ſe regardaſſent tous comme frères, qu'ils bannî ſent les troubles, les diviſions, & les querelles, & qu'ils apprîſſent à ſe céder les uns aux autres, à ne pas diſputer avec baſſeſſe pour des choſes ſi fort au-deſſous de l'Empire, & de l'Empire des Romains. Dion dit (49) que ce qui porta Marc-Aurèle à prendre Lucius pour Collègue, fut le deſir d'avoir le tems d'étudier, & la foibleſſe de ſa ſanté; car Lucius étoit plus robuſte & plus propre pour les fatigues de la guerre.

(48) Capitol. in Vita Anton. Pii c. 10.

[G] *Qu'il les rejetta avec beaucoup d'indignation.*] Ils lui avoient demandé la permiſſion de punir les Chrétiens, ſur la clémence d'Adrien & d'Antonin les prédéceſſeurs avoit mis à couvert de la rigueur des Loix. Marc-Aurèle, qui n'avoit pas moins d'éloignement pour la cruauté que ſes prédéceſſeurs, & qui les imitoit dans tout ce qui étoit bon & louable, fut fourd à de pareilles demandes, & interpoſa ſon autorité en faveur des Chrétiens, en écrivant une Lettre aux Etats d'Aſie alſemblés à Epheſe. Voici cette Lettre, telle qu'elle ſe trouve dans Euſèbe (50). „ Je ſai, que les Dieux ont ſoin que ces hommes ne demeurent pas inconnus; car il leur appartient plûtôt qu'à vous, de châtier ceux qui refuſent de les adorer. Plus „ vous faites de bruit contre eux, & plus vous les accuſez d'impiété, plus vous les confirmez dans leur ſentiment & dans leur réſolution. Ils aiment mieux être déférés & être condamnés à la mort pour le nom de leur „ Dieu, que de demeurer en vie. Ainſi ils remportent „ la victoire, en renonçant à la vie, plûtôt que de faire „ ce que vous ordrez. Il eſt auſſi à propos de vous donner des avis touchant les tremblemens de terre qui ſont „ arrivés, ou qui durent encore. Comparez la conduite „ que vous tenez dans ces occaſions, avec celle que tiennent les Chrétiens. Au lieu qu'alors ils mettent plus „ que jamais leur confiance en Dieu, vous perdez courage, vous ne pûnez non plus de foin du Culte des „ Dieux, que ſi vous ne les connoiſſiez point, & vous „ perſécutez juſqu'à la mort les Chrétiens, qui adorent „ un Dieu éternel. Pluſieurs Gouverneurs de Provinces „ aiant écrit à mon père touchant cette Religion, il défendit de les inquiéter, à moins qu'ils n'entreprîſſent „ quelque choſe contre le bien de l'Etat. Quand on m'a écrit ſur le même ſujet, j'ai fait la même réponſe. Que ſi à l'avenir on accuſe quelqu'un d'être Chrétien, je „ veux qu'il ſoit abſous, & que l'accuſateur ſoit puni." Mr. de Valois remarque ſur ce paſſage d'Euſèbe, que cet Hiſtorien s'eſt trompé en attribuant cette Lettre à Antonin le Pieux, puiſqu'il eſt évident par ce qu'elle eſt de Marc-Aurèle, qui l'écrivit la première année de ſon règne, ſous ſon troiſième Conſulat. Voy. les *Faſtes d'Oxnyhre par l'an de Rome* 914. L'Auteur de la Chronique d'Alexandrie s'eſt apperçu de cette méprîſe d'Euſèbe; mais il s'eſt trompé lui-même, en mettant cette Lettre dans la dixième année de Marc-Aurèle. Zonare a ſuivi Euſèbe; car il dit que Juſtin Martyr aiant préſenté ſon Apologie à Tite Antonin, ce Prince en fut ſi touché, qu'il envoya un Edit aux Communes d'Aſie, pour empêcher qu'on ne punît aucun Chrétien, ordonnant qu'on laiſſât tranquilles ceux qui ſeroient accuſés comme tels, & qu'on punît les accuſateurs. Le P. Halloix, dans ſes Notes ſur la Vie de Juſtin Martyr (51), ſoutient que cette Lettre eſt d'Antonin le Pieux; mais ſes raiſons ne ſont guères conſéquentes, comme il paroît par les remarques de Mr. de Valois (52). Mr. Echard, dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* (53), eſt tombé dans la même erreur (54).

(49) Lib. LXXI. p. 802.

(50) *Euſeb. L.* IV. ch. 13. de la Trad. de Coulin.

[H] *Que Marc-Aurèle demeureroit à Rome où ſa préſence étoit néceſſaire.*] Il ne admirer ſa bonté & ſa ſageſſe, occupé uniquement à procurer le bonheur du Genre-humain, à récompenſer les bons avec libéralité, & à gagner les méchans par le pardon de leurs fautes. Il faiſoit plus d'honneur au Sénat qu'aucun Empereur n'avoit encore jamais fait, & traitoit le Peuple comme on avoit fait dans le tems de la Liberté. Il renvoyoit ſouvent au Sénat les Cauſes que les Empereurs avoient accoutumé de juger, & pour

(51) Cap. 5.
(52) *In Annot. ad Euſeb. Hiſt. Eccl.* L. IV. c. 13.
(53) Vol. II. L. III. ch. 12. p. 475. Edit. 1710. in-8.
(54) Conſultez la Rem. [M] de l'Artic. TITE ANTONIN.

donner la Mésopotamie, les Armeniens Empereurs triomphérent d'eux en 166, & furent honorés du Titre de Pères de la Patrie (r). Mais cette année fut fatale par la cruelle Peſte qui régna par tout le Monde [I], & par la Famine qui déſola Rome. Les Marcomans & pluſieurs autres Peuples d'Allemagne prirent les armes contre les Romains, & les deux Empereurs marchérent contre eux en perſonne, & obligérent les Barbares à demander la paix [K]. Ils recommencérent néanmoins la guerre l'année ſuivante, ce qui obligea les deux Empereurs à marcher de nouveau contre eux; mais L. Vérus fut attaqué d'une apoplexie, & mourut à Altino. En 170, Marc-Aurèle fit de grands préparatifs contre les Allemands [L], & pouſſa la guerre avec beaucoup de vigueur. Durant qu'il étoit à Sirmich dans la Pannonie, il donna une grande marque de bonté à Hérode Atticus [M]. L'an 174, il arriva un événement fort extraordinaire. Pendant la guerre d'Allemagne, l'Empereur ſe laiſſa enfermer

(r) Idem p. 393.

pour l'honorer dans ſes membres, il commettoit ceux qui avoient été dans les Charges, pour décider diverſes affaires. Il donnoit des Sénateurs pour Patrons aux Villes, & les avançoit lui-même dans les Charges, quand ils étoient pauvres & gens d'honneur. Lorſqu'ils étoient accuſés, il examinoit ſecrettement la choſe, avant que de la laiſſer éclater; & il ne ſouffroit point que les Chevaliers aſſiſtaſſent au Jugement. Il venoit régulièrement au Sénat, comme un ſimple Sénateur. Il s'appliquoit extrêmement à l'adminiſtration de la Juſtice, ſe ſervant beaucoup du conſeil de ſes Préfets & de celui des Juriſconſultes, particuliérement de Scevola (55). Quand il jugeoit les procès, ce qu'il faiſoit même au milieu des guerres, lorſqu'elles lui laiſſoient du loiſir, il donnoit beaucoup de tems aux Avocats, en prenoit lui-même beaucoup pour interroger les Parties, & examiner leurs réponſes, & il étoit quelquefois dix ou douze jours ſur une ſeule affaire (56). Ariſtide aſſure (57), que ceux mêmes qu'il avoit condamnés étoient contraints d'avouer que ſes Arrêts étoient juſtes. Il diminuoit preſque toujours quelque choſe des peines portées par les Loix; mais dans les grands crimes il étoit inexorable. Il puniſſoit les fautes, ſans haïr ceux qui avoient failli, par le ſeul deſir de corriger ou les coupables mêmes, ou ſes autres par leur exemple (58). On marque qu'un Préteur s'acquittant mal de ſa Charge, il ne voulut pas la lui ôter, mais il lui défendit de l'exercer (59). On trouve néanmoins, que malgré ſa douceur, il obligea ceux de Nicée d'envoyer tous les ans à Rome une certaine quantité de blé, pour les punir d'avoir aſſommé à coups de bâton un de leurs Citoyens nommé Hipparque, homme d'un génie rare & extraordinaire; cette peine dura juſqu'à Conſtantin, qui la leur remit (60).

(11) Capitolin. c. 10-12.

(16) Dion Caſſ. L. LXXI. p. 804.

(17) Ariſt. Orat. IX. p. 310.

(18) Id. ib.

(19) Capitol. c. 12.

(60) Tillemont p. 537.

[I] *Cette année fut fatale par la cruelle Peſte qui régna par tout le Monde.*] L'Armée Romaine l'apporta d'Orient, & l'on prétend qu'elle fut une punition de la trahiſon faite à ceux de Séleucie, qui avoient reçu les Romains comme amis; ce qui n'empêcha pas ceux-ci de bruler cette Ville entiérement, & de maſſacrer beaucoup de monde (61); & que comme les Soldats pilloient un Temple d'Apollon, ou à Séleucie même, ſelon Ammien (62), ou dans le Pays de Babylone, ſelon Capitolin (63), ils y trouvérent un petit coffre d'or, conſacré par des cérémonies magiques, & que l'aiant ouvert, il en ſortit un air contagieux, qui infecta le Pays des Parthes, & enſuite toute la Terre. Néanmoins ceux qui écrivoient dans ce tems-là même, n'avant pas vu cette Peſte eût paſſé de chez les Parthes dans l'Empire Romain, diſoient (64) qu'elle avoit commencé dans l'Ethiopie, d'où elle s'étoit répandue par l'Egypte dans la pluſpart des terres des Parthes, & particuliérement à Niſibe. Cette Peſte ſembloit ſuivre L. Vérus de Province en Province, & à meſure qu'il s'avançoit vers Rome, elle s'y avançoit auſſi (65): elle gagna même les Gaules & juſques au Rhin; en un mot, elle ſe répandit dans toute la Terre, faiſant par-tout de grands ravages durant pluſieurs années. Elle dépeupla les Armées & les Provinces, mais particuliérement l'Italie, ſelon Oroſe, qui la décrit plus amplement que les autres (66). Galien, qui commençoit alors à ſe rendre célèbre pour la Médecine, en parle auſſi en divers endroits. Elle fit périr beaucoup de perſonnes de toutes ſortes de conditions: l'alloit emporter leurs corps par charrettés, & Marc-Aurèle faiſoit donner de l'argent du public pour les enterrer (67). Alexandre, qui contrefaiſoit le Prophète d'Eſculape ſur les côtes de la Paphlagonie, avoit répandu par-tout un vers qui portoit, qu'Apollon choiſiſſoit la Peſte; & beaucoup de perſonnes écrivoient ce vers au haut de leur porte, croyant qu'Apollon empêcheroit la Peſte d'entrer chez eux. Mais Lucien aſſure (68) que ces maiſons furent celles où il mourut le plus de monde, cette ſotte confiance en leur Apollon faiſant peut-être qu'ils ſe précautionnérent moins que les autres. Il y eut auſſi un autre Impoſteur, qui dit publiquement dans Rome que la fin du Monde étoit proche, & que le feu deſcendroit du Ciel après qu'on l'auroit vu changé en Cicogne, en ſe jettant de deſſus un arbre dans le Champ de Mars; & il fit par quelque voie s'adreſſe qu'on s'imagina avoir vu cette métamorphoſe, aiant lâché une Cicogne qu'il tenoit cachée. Il faiſoit cela de concert avec d'autres, qui vouloient mettre le feu à la Ville pour la piller; & il l'avoua, lorſqu'il fut pris & amené à l'Empereur, qui eut aſſez de bonté pour lui pardonner. *Plano cuidam, qui diripiendæ urbis occaſionem cum quibuſdam conſciis requirens, de caprifice arbore in Campo Martio concionabundus, ignem de cælo lapſurum, finemque mundi aſſore dicerat, ſi ipſe lapſus ex arbore in cicutam verteretur, quam ſtatuto tempore deciderit, atque ex ſimi ciconiam emiſiſſet, perdulo ad ſe æque confeſſo veniam dare.* (69).

(61) Idem p. 394.

(62) Liv. XXIII. p. 351.

(63) *In Vita Veri c.* 8.

(64) Lucian. *Hiſt.* p. 355. Patiſ. 1615. *apud* Tillemont *ubi ſupra.*

(65) Capitolin. *ubi ſupra.*

(66) *Hiſt.* L. VII. c. 15. p. 273. dans la *Bibliath. des Pères* Tom. XV. Paris 1644.

(67) Capitol. *in Vit. M. Aurel.* c. 13.

(68) *Pſeudomant.* p. 422. 429.

(69) Capitolin. *ubi ſupra.*

[K] *Obligérent les Barbares à demander la paix.*] Cette guerre contre les Marcomans eſt repréſentée par les Hiſtoriens comme la plus grande dont on ait jamais oui parler, & ils la comparent aux Guerres Puniques. Tous les Barbares voiſins de l'Empire, depuis les Gaules juſqu'à l'extrémité Orientale de l'Illyrie, s'étoient unis enſemble contre les Romains: ils prirent & pillérent diverſes Villes, & défirent pluſieurs Armées (70). L'approche des deux Empereurs fit peur aux Allemands; car lorſqu'ils étoient encore à Aquilée, la plupart des Rois Barbares ſe retirérent au-delà du Danube avec leurs Troupes, & tuérent même ceux qui les avoient portés à la guerre. Les Quades, qui avoient perdu leur Roi, promettoient de ne point couronner celui qu'ils avoient crée en ſa place, qu'après en avoir eu l'agrément des Empereurs. Tout ſe diſpoſoit donc à la paix, & la plupart des Barbares députoient ou aux Empereurs, ou aux Généraux Romains, pour demander pardon de leur révolte. L. Vérus, qui n'avoit quitté les plaiſirs de Rome qu'à regret, vouloit s'en retourner ſur cela; mais Marc-Aurèle, perſuadé que les Barbares feignoient ſeulement de vouloir la paix pour n'être pas accablés par les armes des Romains, voulut s'approcher plus prés d'eux, & après avoir demeuré quelque tems à Aquilée pour y donner ordre à tout, pendant que Lucius ne ſongeoit qu'à ſe divertir, il paſſa avec lui les Alpes, & pourvut à tout ce qui étoit néceſſaire pour la ſureté de l'Illyrie & de l'Italie; & puis s'en retourna à Rome (71).

(70) Tillemont p. 597.

(71) Idem p. 600. 601.

[L] *Fit de grands préparatifs contre les Allemands.*] L'importance de cette guerre les rendoit néceſſaires. Comme la Peſte, qui duroit encore, avoit beaucoup diminué les Troupes, il fit enrôler les Eſclaves, comme on avoit fait du tems d'Annibal, les Gladiateurs, & les Bandits mêmes de la Dalmatie & de la Dardanie. Il trouva auſſi des Alleuands, qui pour de l'argent voulurent bien faire la guerre à leur Nation. Cependant l'Epargne étant épuiſée par tant de dépenſes, & Antonin ne pouvant ſe réſoudre à mettre ſur le Peuple de nouveaux impôts, il fit expoſer en vente durant deux mois les plus riches meubles de la Couronne, les Statues & les Tableaux de prix, même les habits de ſoie de l'Impératrice, & un grand nombre de perles, dont Adrien avoit fait un Tréſor particulier. Par ce moyen il eut aſſez d'argent pour faire cette année au Peuple une largeſſe extraordinaire, pour foutenir durant cinq années la guerre des Marcomans, & pour racheter enſuite une partie de ce qu'il avoit vendu (72).

(72) Idem p. 607. & Capitolin c. 17.

[M] *Il donna une grande marque de bonté à Hérode Atticus.*] Il s'éleva un grand différend entre Hérode & la Ville d'Athénes, appuyée par les deux Quintiles, fort aimés de l'Empereur, & qui gouvernoient alors la Grèce. On croyoit d'ailleurs que Marc-Aurèle avoit quelque raiſon de ne pas aimer Hérode, & il étoit porté naturellement à favoriſer les Peuples. Il reçut fort bien Démoſtrate, que les Athéniens lui avoient députés, & prit ſoin lui-même qu'il eût tout ce qu'il lui falloit. L'Impératrice Fauſtine prenoit auſſi leur parti; & une petite fille de trois ans qu'elle avoit alors avec elle, en careſſant ſon père, ſe jettoit à ſes genoux, & le prioit en bégayant de conſerver la Ville d'Athénes. Outre cela, le tonnerre tomba ſur le lieu où logeoit Hérode, & tua deux petites filles d'Amédon fon Affranchi, qu'il avoit élevées, & qu'il aimoit extrêmement. Toutes ces choſes aiant mis Hérode comme en fureur, lorſque le jour où l'affaire ſe devoit traiter devant l'Empereur fut arrivé, il ne dit rien de ce qu'on pouvoit attendre du plus éloquent homme de la Grèce, mais ſe mit à déclamer avec emportement contre l'Empereur même, ſans rien déguiſer, juſqu'à lui reprocher qu'il l'abandonnoit à une femme & à un enfant de trois ans. Et comme Baſile, Préfet du Prétoire, lui dit que ſa manière d'agir pourroit bien le faire condamner, il lui répondit: *Un homme âgé, comme je ſuis, n'a pas grand' choſe à craindre;* & puis s'en alla bruſquement. Marc-Aurèle écouta tout, ſans témoigner par aucun geſte que cela lui fit la moindre peine; & quand Hérode s'en fut allé, il dit ſeulement aux Avocats des Athéniens: *Vous pouvez dire vos raiſons, ſans vous mettre en peine ſi Hérode ne le veut pas.* Il les écouta ſans rien dire, mais non pas ſans verſer des larmes, lorſqu'ils parlérent des moyens par leſquels ils prétendoient qu'Hérode & ſes Affranchis opprimoient le Peuple. Cependant on prétend qu'il ne prononça rien contre Hérode, mais ſeulement contre ſes Affranchis, qu'il ne condamna néanmoins qu'à une peine très douce; il en exempta même Alcimédon, le trouvant aſſez puni par la mort de ſes deux enfans. Depuis cela, Hérode lui aiant écrit comme pour ſe plaindre de ce qu'il ne lui écrivoit plus, au-lieu qu'il avoit accoutumé de le faire très ſouvent, il lui fit une réponſe très ample & pleine d'a-

mer avec fon Armée par les Quades, dans un poſte très deſavantageux, & où l'on ne trouvoit point d'eau. Les Romains ſe trouverent alors dans une étrange extrémité, étant accablés de travaux & de bleſſures, abbattus par le chaud & par la ſoif, ſans pouvoir ni avancer ni combattre ; lorſque tout d'un coup on vit les nuées s'aſſembler de toutes parts & la pluie tomber en abondance. L'Armée Romaine penſa d'abord à étancher ſa ſoif ; mais les Barbares les virent attaquer avec tant de furie, qu'ils auroient certainement été défaits, s'ils n'euſſent été ſecourus d'une groſſe grêle & de quantité de foudres qui tomboient ſur les ennemis, ſans toucher aux Romains, qui par ce moyen demeurérent victorieux. Voilà de quelle maniére Dion décrit les particularités de cette Hiſtoire (*t*). On attribue ce miraculeux événement aux priéres des Chrétiens [*N*]. En 175, Marc-Aurèle traita avec divers Peuples d'amitié, & lui fit même des excuſes de ce qu'il s'étoit vu obligé de condamner des perſonnes qui étoient à lui (73).

(*t*) L. LXXI. p. 805. 806.

[*N*] *On attribue ce miraculeux événement aux priéres des Chrétiens.*] Il a été particuliérement célébré par Tertullien (74), par Euſébe (75), par Jules Capitolin (76), par Tilemont dans un Diſcours à Théodoſe (77), par S. Jérome (78), par S. Grégoire de Nyſſe (79), par Claudien (80), & par la Chronique d'Alexandrie, qui copie Euſébe. Baronius en rapporte une Image, qui ſe trouve, dit-il, à Rome ſur la célébre Colonne d'Antonin, avec les autres Exploits que fit Marc-Aurèle dans la guerre des Marcomans (81) ; & Themiſtius (82) en cite une qu'il avoit vue, ſur le même Miracle. Les Païens & les Chrétiens, dit Mr. de Tillemont (83), reconnu également la vérité de ce Prodige ; mais les Païens n'en ont pas voulu reconnoître la cauſe. Dion (84) l'attribue au pouvoir d'un Magicien d'Egypte nommé Arnuphis, qui étoit à la ſuite de l'Empereur ; d'autres à un Juifain, originaire de Chaldée, qui étoit auſſi Magicien, & ſont on fait Auteur de divers Livres de Magie, de même que ſon pére, qui ſe nommoit auſſi Julien (85). Capitolin, Themiſtius, & Claudien, dans les endroits cités, l'attribuent à l'Empereur même. Sur la Colonne des Antonins, les Païens en donnent la gloire à leur Jupiter *pluvieux & foudroyant* (86), comme ils avoient accoutumé de faire, ſelon la remarque de Tertullien (87), toutes les fois que les Serviteurs du vrai Dieu avoient obtenu de lui de la pluie par leurs priéres & par leurs Jeûnes. Mais les Chrétiens, perſuadés que le voit dans Euſébe (88), aſſurément que Dieu accorda cette faveur à la priére des Soldats Chrétiens de l'Armée Romaine, qui la lui demandérent à genoux, *ſelon que nous avons accoutume de prier*, dit cet Hiſtorien, & comme le rapportoit même de Nyſſe, après s'être ſéparés pour cet effet du reſte de l'Armée (89). Le premier de ceux qu'Euſébe allégue ſur ce ſujet, eſt Apollinaire Evêque d'Hiérapie, qui vivoit au tems même que cet événement arriva. Mais, comme le remarque très bien Mr. de Tillemont (90), il ſeroit à ſouhaiter qu'Euſébe nous eût rapporté ſes propres paroles. Nous rapporterons ici les argumens qu'on allégue en faveur de la vérité de ce Miracle, tels que Mr. de Tillemont les propoſe. Il dit que les Chrétiens, dont les priéres fauverent l'Armée Romaine en cette rencontre, étoient de la Légion appellée *Melitine*, ou comme dit Xiphilin (91), de la Légion levée ou réſidente à Mélitine, Ville célébre de la Petite Arménie ſur le bord de l'Euphrate : de ſorte que cette circonſtance, car les Légions prenoient ſouvent le nom des Provinces où elles avoient leurs quartiers (92) ; & S. Grégoire de Nyſſe nous aſſure que la Légion qui obtint cette Victoire, logeoit dans une Ville voiſine de la Cappadoce (93). Il ajoute, qu'elle fut avertie par une Viſion ; ce qui, ſelon Mr. de Tillemont (94), rend croyable ce que dit Xiphilin, que cette Légion n'étoit compoſée que de Chrétiens. C'étoit apparemment la douziéme Légion, à qui l'Ite avoit donné la Ville de Mélitine pour quartier l'an 195, & qui étoit placée vers l'an 230 dans la Cappadoce (96), ſous laquelle l'Arménie Mineure pouvoit alors être compriſe ; & la *Nature de l'Empire* met encore, longtems après, la douziéme Légion à Mélitine. Elle avoit le ſurnom de *Foudroyante* (97) ; & Apollinaire dit, au rapport d'Euſébe, que la Légion Mélitine reçut ce titre de l'Empereur, en récompenſe du Miracle dont nous parlons. Xiphilin dit la même choſe (99) ; & Onuphre le confirme, ſoutenant (100) que juſqu'à Marc-Aurèle on en avoit parlé de la Légion Foudroyante. Mais on trouve par une Inſcription, que la douziéme Légion même avoit ce ſurnom, dès le régne de Trajan (101). Euſébe remarque comme une choſe extraordinaire, que cette Légion ſubſiſtoit encore de ſon tems (102) ; & elle étoit compoſée de quarante Martyrs de Sébaſte, ſi célébres dans l'Egliſe (103). Mais la preuve la plus conſidérable de ce Miracle, c'eſt la Lettre que Marc-Aurèle même en écrivit, au rapport de Tertullien (104), & qui eſt ſans doute la même que celle qu'il écrivit au Sénat, ſelon Dion (105), ſur ſa Victoire. Tertullien nous aſſure, que par ſa Lettre il attribuoit ce Prodige à la priére des Chrétiens, quoiqu'il en parlât avec quelque ſorte de doute : *Chriſtianorum forte militum precationibus impetrata imbres*, non-ſeulement pour le faire plus poſitivement, pour ne pas ruïner la Superſtition Païenne. Mr. de Tillemont remarque, que de la maniére dont Tertullien parle de la Lettre de Marc-Aurèle, en la citant hautement contre les Païens, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne l'ait vue, & que ce qu'il en rapporte ne doive paſſer pour très autentique. Euſébe la cite de Tertullien, dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique ; mais dans ſa Chronique, il n'en parle que comme d'une choſe qui ſe diſoit, & ſur laquelle il laiſſe le jugement libre à chacun : Ἀλλὰ ταῦτα μὲν ὧν τις τῷ λόγῳ πιστεύσει. Mais S. Jérome, en traduiſant cet endroit, dit poſitivement qu'on l'avoit encore alors. Oroſe (106) & Xiphilin (107) témoignent ſeulement, qu'on croyoit l'avoir de leur tems, ſans dire qu'ils l'euſſent vue. Nous avons aujourd'hui une Lettre attribuée à Marc-Aurèle, par la Victoire qu'il remporta par le moyen des Chrétiens ; elle eſt en Grec après les Apologies de Juſtin Martyr, & en Latin dans Onuphre (108) & dans Baronius (109), traduite ſelon eux ſur le Texte Grec, qui étoit déja une Traduction de l'Original Latin. Ils la reçoivent tous deux comme autentique ; mais, comme le remarque Mr. de Tillemont (110), il eſt aſſez difficile de ſuivre en cela leur ſentiment : car ſans parler du ſtyle barbare & preſque intelligible de cette Lettre, fur-tout dans le Grec, elle porte que le Miracle arriva lorſque les Allemands étoient encore à trois ou quatre lieues des Romains ; que l'Armée n'étoit compoſée que de quatre Légions, ſans parler de la douziéme, nommée Foudroyante ou Mélitine ; que les Chrétiens qui étoient dans l'Armée haiſſoient l'uſage des armes ; & elle ordonne que les Chrétiens mis en Juſtice ſoient renvoyés abſous, quand même ils perſiſteroient dans leur Religion, & que leurs accuſateurs ſoient brûlés tout vifs. Scaliger, dans ſes Notes ſur la Chronique d'Euſébe (111), y trouve encore d'autres marques de fauſſeté, qui ſeroient trop longues à rapporter, & ſur leſquelles il ne fait point de difficulté de conclurre que cette Piéce eſt abſolument fauſſe, & n'a été compoſée même qu'après le tems de Juſtinien. Il a été ſuivi par d'autres ; & Mr. de Tillemont avoue (112), qu'il ne voit pas qu'il ſoit aiſé de répondre aux raiſons que Scaliger allégue, ni à celles que l'on pourroit ajouter. Mr. Echard dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* (113) appuie fortement ſur l'autorité de la Lettre de Marc-Aurèle, *citée par Tertullien, mais de vingt-ſix ans après le tems où elle a été écrite*, comme il le remarque, *& dans une Apologie publique de la Religion Chrétienne ; ce qu'il n'eût certainement pas oſé faire, ſi le fait n'eût été avéré. L'erreur*, continue-t-il, *par rapport à la Légion Foudroyante, la fauſſe Lettre qu'on a encore, les circonſtances ajoutées à l'Hiſtoire dans les Siécles ſuivans, ne peuvent donner atteinte à la vérité de l'Hiſtoire même.* Mr. Wotton, dans ſes Remarques à la fin de la Vie de Marc-Aurèle, a auſſi examiné cette queſtion, & décidé en faveur du Miracle. Mais la queſtion a été diſcutée avec beaucoup de ſoin & d'exactitude par Mrs. Moyle & King, dans pluſieurs Lettres qui ſe trouvent dans le ſecond Volume des Oeuvres de Mr. Moyle, dans leſquelles ce dernier ſe propoſe de prouver la fauſſeté de l'Hiſtoire de la Légion Foudroyante. (☞ Un ſavant Journaliſte (114) avoit commencé à rendre compte de cette diſpute, d'une maniére également agréable & inſtructive ; mais il n'a pas continué, comme il l'avoit promis. Voici le ſentiment qu'il a embraſſé : ce que Mr. Moyle entreprend d'établir. 1. Que dans l'Armée de Marc-Aurèle, il n'y a point eu de Légion entiére qui fût Chrétienne ; & c'eſt ce qu'il prouve avec tant d'évidence, que Mr. King lui-même avoue que cette Légion toute Chrétienne eſt une choſe impoſſible, également difficile à croire, ſoit qu'on la conſidére comme l'effet du hazard, ou comme celui du deſtin. Et c'eſt-là auſſi le ſentiment de Mr. de Valois (115). 2. Que la Légion Fulminante ne tira point ſon nom du Miracle. C'eſt ce qui eſt auſſi inconteſtable ; & il n'y a aucun ſondement à ce que dit là-deſſus Mr. de Tillemont (116) pour éluder la force de l'argument, *que les foudres qu'elle obtint du Ciel peuvent le lui avoir confirmé* ; puiſque dans ce cas-là elle auroit dû être appellée *ſeconde Fulminante*, comme le remarque Mr. de Valois (117). 3. Que l'Empereur n'attribua jamais ce Miracle à la priére des Chrétiens. 4. Qu'après ce prétendu Miracle, Marc-Aurèle ne donna jamais aucun Edit en faveur des Chrétiens. 5. Que malgré le témoignage d'Apollinaire & de Tertullien, les Chrétiens en général ne crurent pas ce Miracle. 6. Que la délivrance de l'Armée Romaine, quelque vraie qu'elle ſoit, ne fut point miraculeuſe. Comme je n'ai point les Ouvrages de Mr. Moyle, je ne puis mettre le Lecteur au fait des raiſons ſur leſquelles il fonde ſes quatre dernières Propoſitions. On voit toujours que cet habile homme ne croyoit pas que la délivrance de l'Armée Romaine eût été obtenue par les priéres des Chrétiens, ni que cette délivrance fût un Miracle ; deux Propoſitions, paradoxes en apparence, mais plus fondées peut-être qu'on ne le croit. REM. DU TRAD.] Mr. Whiſton a tâché de répondre à Mr. Moyle dans une Diſſertation, qui a paru en 1726 ſous ce titre : *De la Légion Fulminante ; ou la Délivrance miraculeuſe de Marc-Antonin & de ſon Armée, par les priéres des Chrétiens.*

[O] *L'Em-*

(73) Philoſtrat. *de Vit. Sophiſt. c.* 27. p. 528. Edit. 1608. *apud* Tillemont p. 615.

(74) *Ad Scapulam c.* 4. p. 87. & *Apolog. c.* 5. p. 6. Paiſi. 1634.

(75) *H. E.* L. V. *c.* 5.

(76) *Vit. M. Aur. c.* 24.

(77) P. 191. Ed. Hard. Paiſi. 1684.

(78) *In Chron.*

(79) *De Studio Martyr.* Or. II. T. III. Paiſi. 1638.

(80) *Conſul. Hon.* VI. p. 111. Lugd. Bat. 1650.

(81) Baron. *ad annum* 176. § 24.

(82) *Orat.* XV. p. 191.

(83) P. 611.

(84) Liv. LXXI. p. 805.

(85) L'on trouve un *Julien*, mis au rang des plus celébres Magiciens. Voy. *Porphyrii Vita* p. 80. *apud* Tillemont.

(86) Baron. *ubi ſup.* § 24. 25.

(87) *Ad Scapulam c.* 4. p. 87.

(88) *Ubi ſupra.*

(89) Greg. Nyſſ. *ubi ſupra.*

(90) P. 612.

(91) Dion L. LXXI. p. 806.

(92) *Rem. Illuſt. ſur Amiq. Rom. en Anglois par Theſſaurus abbrev.* p. 57. Amſtelod. 1657.

(93) Greg. Nyſſ. *ubi ſupra.*

(94) *Ubi ſupra.*

(95) Jo. ſeph. *Guerres des Juifs* L. VII. *ch.* 4.

(96) Dion L. LV. p. 564.

(97) Idem ibidem. (98) *Ubi ſupra.* (99) Dion L. LXXI. p. 806; (100) *In Faſt. p.* 251. Heidelb. 1588. (101) Baron. *ad ann.* 176. § 19. Scaliger *Not. in Euſeb. Chron.* p. 211. Lugd. Bat. 1606) *Hiſt. Eccl.* L. V. *ch.* 5. (103) Greg. Nyſſ. *ubi ſupra.* (104) *Apolog. c.* 5. (105) L. LXXI. p. 806.

(106) L. VII. *c.* 17. p. 213.

(107) *Ubi ſupra.*

(108) *In Faſt.* p. 216.

(109) *Ad ann.* 176 § 22.

(110) *Hiſt. des Empor.* T. II. Part. III. p. 511. Not. XV. ſur M. Aurele & L. Verus.

(111) P. 221. Voyez Pagi *Critic. in Annal. Baron. ad ann.* 174.

(112) *Ubi ſup.* p. 951.

(113) L. III. *c.* 11. *ad ann.* 174.

(114) *Bibliot. Angl. T.* XIV. P. II. p. 251. & ſuiv.

(115) *Not. Eccleſ. Hiſt. Eccleſ.* L. V. *c.* 5.

(116) *Hiſt. des Empor.* T. II. Part. II. p. 621.

(117) *Ubi ſupra.*

ples d'Allemagne, & il en agit même avec douceur envers ceux qu'il avoit soumis (t). Bientôt après, Avidius Caſſius Gouverneur de Syrie ſe révolta contre l'Empereur, qui cacha quelque tems cette nouvelle; mais le bruit s'en étant bientôt répandu, il la déclara lui-même aux Soldats par un diſcours très modéré, s'étant contenté d'y reprocher à Caſſius, qu'il reconnoiſſoit bien mal l'amitié qu'il avoit eue & qu'il auroit toujours pour lui, comme il eſpéroit de le montrer par la manière dont il vouloit le traiter, quand il l'auroit réduit à l'obéiſſance. Mais cette guerre fut terminée par la mort de Caſſius, qui fut tué par un Centenier nommé Antoine (u). L'Empereur en agit avec une extrême douceur, envers ceux qui avoient pris le parti du Rebelle [O]. Tertullien foutient, qu'on n'avoit pu trouver aucun Chrétien, qui eût eu part à cette révolte, non plus qu'aux autres entrepriſes faites contre l'autorité des Princes (x). Immédiatement aprés, l'Empereur donna le Conſulat à Pompéien, qui avoit épouſé ſa fille Lucile, veuve de L. Vérus. Il donna auſſi, à la prière du Sénat, la Puiſſance du Tribunat à Commode ſon fils (y). Il le mena avec lui en Orient, auſſi-bien que Fauſtine ſa femme, qui fut emportée par une mort ſubite au pied du Mont Taurus, dans un Bourg nommé Halale, dont il fit depuis une Colonie, & où il lui éleva un Temple (z). Nous ne rapporterons point ce que l'Hiſtoire dit de cette Princeſſe: il ſuffit de ſavoir qu'elle étoit entiérement indigne d'avoir Antonin pour père & Marc-Aurèle pour mari; & que ce dernier, cependant, ne laiſſa pas de rendre les plus grands honneurs à ſa mémoire. L'an 176, Marc-Aurèle viſita la Syrie & l'Egypte; & quoique les habitans d'Alexandrie euſſent donné les plus grands éloges à Caſſius, il les traita avec beaucoup de bonté. Il n'agit dans l'Egypte qu'en Citoyen & en Philoſophe, & donna dans tout l'Orient des marques de ſa modération & de ſa ſageſſe (aa). Tous les Rois de l'Orient, & les Ambaſſadeurs de celui des Parthes, vinrent le trouver, & il renouvella la paix avec eux (bb). Il paſſa pluſieurs jours à Smyrne [P]; & aprés qu'il eut réglé les affaires de l'Orient, il vint à Athènes, où il ſe fit admettre aux Myſtéres de Cérès, & l'on remarque qu'il entra ſeul dans le lieu le plus ſecret (cc). Ce fut alors, qu'il accorda divers honneurs à la Ville d'Athènes, & y établit des Profeſſeurs publics [Q]. Il revint de là à Rome avec Commode ſon fils, & le déſigna Conſul pour l'année ſuivante, quoiqu'il ne fût que dans ſa ſeiziéme année, aiant obtenu diſpenſe des Loix qui fixoient l'âge néceſſaire pour entrer dans les Charges. Le 27 de Novembre de cette année, il lui donna le titre d'*Imperator*; & le 23 de Décembre il triompha avec lui des Nations de l'Allemagne, qui avoient été vaincues (dd). Dion dit (ee) qu'il remit tout ce qui pouvoit être dû au Domaine du Prince, & au Tréſor public, durant les 46 ans qui avoient ſuivi une pareille remiſe faite par Adrien, & qu'il fit bruler dans la grande Place tous les papiers qui pouvoient regarder ces dettes. Il fit auſſi diverſes libéralités à beaucoup de Villes, particuliérement à celle de Smyrne, qui avoit été renverſée par un tremblement de terre depuis qu'il y avoit paſſé

(t) Tillemont p. 625-630.

(u) Dion L. LXXI. p. 812.

(x) *Ad Scapulam* c. 2. p. 85. 86. *apud* Tillemont p. 642.

(y) Tillemont p. 644.

(z) Capitolin. c. 26.

(aa) Tillemont p. 649.

(bb) Id. ib.

(cc) Idem p. 650.

(dd) Idem p. 652. 653.

(ee) Lib. LXXI. p. 814.

[O] *L'Empereur en agit avec une extrême douceur envers ceux qui avoient pris le parti du Rebelle.*] Il ne voulut ni faire mourir, ni mettre en priſon, ni juger par lui-même aucun des Sénateurs, qui s'étoient trouvés engagés dans la rebellion de Caſſius; mais il les renvoyoit au Sénat, en leur aſſignant un jour pour comparoître, comme ſi c'eût été une affaire Civile & ordinaire (118). Tibére les auroit renvoyés au Sénat, pour les faire condamner avec plus de rigueur qu'il ne les auroit oſé condamner lui-même; mais cette cruelle hypocriſie étoit bien éloignée du caractére de Marc-Aurèle (119). Car il écrivit au Sénat pour le prier d'uſer en cette occaſion plutôt d'indulgence que de rigueur, de ne répandre le ſang d'aucun Sénateur, & d'aucune perſonne de qualité, ou plutôt de qui que ce fût; d'accorder cette gloire à ſon régne, que dans le malheur d'une rebellion, perſonne n'eût perdu la vie, hormis dans la première chaleur du tumulte. „ Et je voudrois, *ajoute-t-il*, pouvoir même retirer du tombeau pluſieurs de „ ceux qui ſont morts; car on n'approuve jamais qu'un „ Prince venge ſes propres injures: quand il ne ſeroit „ rien que de juſte, il paſſe au moins pour trop ſévére." *Ultima paſſem multos etiam ab inferis excitare. Non enim unquam places in Imperatore vindicta ſui dolenti, quæ eſt juſtior fuerit, acrior videatur* (120). Il demande enſuite, qu'on pardonne à la femme, au gendre & aux enfans de Caſſius; ou plutôt, qu'on les traite comme innocens, puiſqu'ils n'avoient rien fait qui pût les rendre coupables; & qu'on leur laiſſe ce qu'il leur avoit donné, c'eſt-à-dire plus de la moitié du bien de leur père & de leur mére, avec tous leurs biens meubles, & la liberté d'aller où ils voudroient, pour être par-tout des preuves vivantes de la douceur du Sénat (121). Il demande même généralement que tous les Sénatenrs & les Chevaliers Romains, qui pouvoient être coupables de la révolte, fuſſent exemptés de la mort, de la proſcription, de l'infamie, en un mot, de toute peine pour le préſent & pour l'avenir, & de la honte même de leur faute; & il étend cette indulgence juſqu'à ceux qui avoient déja été punis, voulant qu'on rappelle ceux qui avoient été relégués, & qu'on rende leurs biens aux proſcrits. Thémiſtius, dans ſa ſeptiéme Harangue, propoſe pour modéle aux Princes la douceur avec laquelle l'Empereur en agit en cette rencontre. La révolte de Caſſius ſervit donc à relever extrêmement la douceur & la bonté de Marc-Aurèle, & ſi tout ce qui rien n'étoit capable de la vaincre, ni la grandeur du crime de ceux qui avoient pris les armes pour lui ôter la vie à lui & à ſon fils, ni la crainte que le pardon ne fît de nouveaux coupables. Il étoit bien éloigné de feindre de fauſſes Conſpirations, pour avoir prétexte de punir des innocens, lui qui pardonnoit un crime inexcuſable à tant de perſonnes de qualité, à tant de riches, & à divers Princes étrangers, ſans s'en venger ni par lui-même, ni par le Sénat, ni ſous le prétexte de quelque autre faute (122). On dit même qu'il fit beaucoup de bien à pluſieurs de ceux qui avoient ſouhaité ſa mort (123). Ariſtide n'a pas oublié de remarquer cette bonté de Marc-Aurèle pour ſes ennemis, & il s'en fert pour moutrer, que non ſeulement il étoit exempt d'emportement & de colére, mais que par une grandeur d'ame & une généroſité extraordinaire, il étoit au-deſſus de l'envie, qui ne peut rien ſouffrir de grand dans les autres, & de cette timidité, qui fait prendre des précautions exceſſives contre les maux qu'on appréhende. Ce qui le fortifioit encore contre ces laches frayeurs, qui font faire de véritables maux pour en prévenir d'imaginaires, c'eſt qu'il étoit perſuadé que tout étant gouverné par la Juſtice & la Sageſſe Divine, un Prince ne ſuccombe point ſous ſes ennemis, ſans le mériter; ce qu'il montroit par l'exemple de tous les autres Empereurs. Et pour Galba même, qui ſemble le plus innocent de tous ceux qui ont été tués, il étoit avare; & l'Avarice, diſoit-il, eſt un vice capital dans un Souverain. *Nam de Pertinace* (124) *& Galba paria ſentiebat, quum diceret in Imperatore avaritiam eſſe acerbiſſimum malum* (125). Enfin il diſoit, que lui Auguſte, ni Trajan, ni Adrien, ni ſon père Antonin, n'auroient ſuccombé aux attentats des rebelles, en quelque grand nombre qu'ils fuſſent; & qu'ils n'avoient jamais été punis qu'à l'inſu de ces Princes, & malgré eux (126).

[P] *Il paſſa pluſieurs jours à Smyrne.*] Pendant qu'il fut dans cette Ville, toutes les perſonnes de quelque diſtinction s'empreſſérent à le venir ſaluer. Ariſtide le Sophiſte, dont nous avons encore pluſieurs Diſcours, & qui s'y rendoit alors célébre par ſon éloquence, fut néanmoins trois jours ſans s'acquitter de ce devoir. Les deux Quintiles l'y aiant enfin amené, il dit à l'Empereur, qu'il n'étoit pas venu plus tôt, parce qu'il étoit occupé à une Piéce. Antonin agréa cette franchiſe, & lui aiant dit qu'il vouloit l'entendre, Ariſtide demanda que ſes Diſciples y fuſſent, & cuſſent la liberté de battre des mains & de lui applaudir; ce qu'il lui accorda en riant, & il ne laiſſa pas de l'aimer & de l'eſtimer depuis ce tems-là (127). Nous avons de cet Ariſtide un Panégyrique de Marc-Aurèle, fait aprés la rebellion de Caſſius, & lorſque les Allemands étant vaincus, l'Empire, agité juſques alors par tant de tempêtes, jouiſſoit d'une entiére tranquillité (128). Cela ne convient preſque qu'à cette année; mais il ne paroît point que ce Diſcours ait été prononcé en préſence de Marc-Aurèle.

[Q] *Il accorda divers honneurs à la Ville d'Athènes, & y établit des Profeſſeurs publics.*] Dion dit (129) qu'il établit des Profeſſeurs pour toutes les Sciences, & qu'il leur aſſigna des appointemens conſidérables. On voit par d'autres Auteurs, qu'il y avoit de ces Profeſſeurs pour chaque Secte de Philoſophie, comme pour les Stoiciens, les Péripatéticiens, les Platoniciens & les Epicuriens; & quand un de ces Profeſſeurs mouroit, on en mettoit un autre à ſa place, choiſi par les perſonnes les plus habiles, avec l'agrément de l'Empereur. Mais il ſemble que cet établiſſement ait commencé dès avant que les Athéniens fiſſent des plaintes contre Hérode Atticus, ce qui fut en 175, puiſque Marc-Aurèle avoit d'abord laiſſé à cet Hérode le choix des Profeſſeurs en Philoſophie. Il voulut néanmoins choiſir lui-même le Sophiſte Théodore pour y enſeigner le prémier la Rhétorique, avec de beaux appointemens (130). Adrien, qui étoit de Tyr, avoit la même Chaire, quand Marc-Aurèle vint à Athènes; & c'étoit auſſi ce Prince qui la lui avoit donnée, ſur la réputation de ſon éloquence. Il voulut l'entendre déclamer, & en aiant été fort ſatisfait, il lui fit de grands préſens, & lui donna des immunités

(118) *Xiphil. Excerpt. Dionis* p. 717.

(119) Tillemont p. 637. 638.

(120) Vulcatius Gallic. *in Vit. Avidii Caſſii*, inter *Hiſt. Aug. Script.* c. 12.

(121) Idem ibid. & Capitol. *Vit. M. Aurel.* c. 26.

(122) Dion *Excerpt.* p. 718. 721.

(123) Dion *Hiſt.* L. LXXI. p. 813.

(124) L'Hiſtorien s'eſt trompé, ou il y a une faute de Copiſte; car Pertinace fut tué dans la Commode fils de Marc-Aurèle.

(125) Vulcat. Gallic. *in Vit. Caſſii* c. 5.

(126) Id. ib.

(127) Philoſt. *de Vit. Sophiſt.* c. 25. p. 579. *apud* Tillemont p. 649. 650.

(128) Ariſtid. *Orat.* IX.

(129) Liv. LXXI. p. 814.

(130) Tillemont pag. 650. 651.

(*f*) Tillemont p. 654.

(*gg*) Idem p. 659.

(*hh*) Idem p. 660. Capitolin c.

passe (*ff*). Il s'appliqua auſſi à remédier à divers abus, & fit pluſieurs excellentes Ordonnances [*R*]. L'an 178, il partit avec ſon fils Commode [*S*], pour marcher en perſonne contre les Marcomans & autres Peuples Barbares; & l'année ſuivante il gagna ſur eux une grande bataille (*gg*), deſorte qu'il leur mit entiérement ſubjugés, s'il n'eût été attaqué de la maladie [*T*] dont il mourut le 17 de Mars de l'an 180, aprés avoir régné dix-neuf ans, & dix ou onze jours depuis la mort d'Antonin, & avoir vécu cinquante-huit ans, dix mois, & vingt-deux jours (*hh*). Tout l'Empire regretta la perte d'un

28 dit qu'il mourut la 12. année de ſon regne, & la 61. de ſon âge.

(*ii*) Idem p. 651.

(*kk*) Dion L. LXXI. p. 814.

tés & d'autres privilèges pour lui & pour ceux de ſa famille (731). C'eſt peut-être en partie à cauſe de cet établiſſement de Profeſſeurs à Athènes, qu'Ariſtide dit que Marc-Aurèle avoit relevé par de nouveaux honneurs la Grèce & les Sciences des Grecs, qui étoient auparavant très mépriſées & très négligées, & qui avoient perdu les prérogatives & les privilèges qu'on y avoit attachés.

[*R*] *Il s'appliqua auſſi à remédier à divers abus, & fit pluſieurs excellentes Ordonnances.*] Il modéra les dépenſes qu'on faiſoit pour les Gladiateurs (732). & il ne les laiſſoit combattre qu'avec des épées fort émouſſées, avec des fleurets, enforte qu'on voyoit leur adreſſe, ſans qu'ils fuſſent en danger de ſe tuer (733). On remarqua encore combien il étoit éloigné de répandre le ſang, en ce qu'un Eſclave ayant appris à un Lion à dévorer les hommes avec une fureur extraordinaire, il ne voulut point voir ce ſpectacle, dont la cruauté des autres ſe divertiſſoit. Et le peuple demandant avec inſtance la liberté pour le Maître du Lion, il fit dire par le Héraut, qu'il ne l'avoit pas mérité. Ce Prince éclaircit admirablement pluſieurs articles des Loix, & adoucit par ſes nouvelles Ordonnances ce qu'il y avoit de trop ſévére dans les anciennes. On trouve encore dans les Pandectes & dans les autres Livres de Droit, des marques ou des reſtes de quantité d'Ordonnances, qu'il a faites, pluſieurs néanmoins pour rétablir l'ancienne Juriſprudence, que pour en introduire une nouvelle (734). Il ordonna le premier, ſelon Capitolin (735), que l'on ſeroit enregiſtrer les noms de tous les enfans qui naîtroient de Citoyens Romains, un mois au plus tard aprés leur naiſſance; & cela lui donna occaſion d'établir des Greffes publics dans les Provinces. Il renouvella l'Ordonnance faite prémierement par Nerva, qu'on ne pourroit faire aucune pourſuite contre les morts, que dans les cinq ans aprés leur mort. Il ordonna que tous les Sénateurs auroient au moins le quart de leur bien en Italie. Aurèle Victor dit qu'il donna à tous indifféremment le droit de Citoyens Romains. Les Juriſconſultes le ſuivent, & de la maniére qu'en parle Cafaubon, il ſemble qu'on ait une Conſtitution de lui pour accorder ce droit à tous les Sujets de l'Empire; mais cette Conſtitution, qui eſt ſeulement marquée par Ulpien dans le Digeſte, eſt d'Antonin Caracalla, comme on peut le conclurre, tant du ſtyle ordinaire d'Ulpien, que de l'autorité formelle de Dion (736); & nous apprenons de l'Hiſtorien de Nicée, que la Loi apportée par Euſebe (737), que l'an 177, deux ou trois ans ſeulement avant la mort de Marc-Aurèle, on diſtinguoit encore les Citoyens Romains des autres. Cet Empereur ne put ſouffrir que les mêmes Bains fuſſent communs aux hommes & aux femmes; & il fit encore d'autres Réglemens pour réformer le luxe des Dames, & pour arréter les déſordres des jeunes-gens de qualité. *Lavacra mixta ſubmovit. Mores matronarum compoſuit diſſluentes, & juventum nobilium* (738). Son exemple même, plus fort que toutes les Loix, ſervit beaucoup à retirer diverſes perſonnes de leur vie déréglée, de leur amour pour les plaiſirs, & de leur paſſion pour les richeſſes (739). Ce qui eſt de plus admirable, c'eſt qu'il fut régler les Soldats même, accoutumés à recevoir beaucoup, & à demander encore davantage, & aſſez inſolens pour ſe rendre redoutables à quiconque ne ſatisfaiſoit pas leur avarice. Il fixa néanmoins ce qu'ils devoient recevoir, au-deſſous même de ce qu'on leur donnoit auparavant, & le accoutuma à n'en point eſpérer davantage, hors dans des occaſions extraordinaires. Il les réduiſit même à la vie dure & laborieuſe, qui eſt propre aux Soldats, & à s'occuper tellement aux exercices des armes, qu'ils n'avoient pas le loiſir de ſonger à autre choſe. Cette ſévérité fut un grand ſoulagement pour l'Epargne & pour les Peuples, & très avantageuſe aux Soldats mêmes (740). Auſſi, quelque fermeté que Marc-Aurèle eût à leur égard, ils ne laiſſoient pas de l'aimer uniquement. Ce fut particuliérement pour corriger la molleſſe des Soldats de Syrie, qu'il en donna le Commandement à Caſſius, étant perſuadé, comme il l'écrivit alors, qu'on ne pouvoit bien gouverner les Soldats que par l'ancienne Diſcipline, & qu'il falloit rétablir les prémiéres mœurs des Romains, pour faire ſubſiſter leur Empire (741). On trouve encore dans Capitolin divers Réglemens faits par Marc-Aurèle. Un Papirius Juſtus a fait autrefois un Recueil des Ordonnances faites par ce Prince & par L. Vérus: il eſt quelquefois cité dans le Digeſte entre les anciens Juriſconſultes (742).

[*S*] *L'an* 178, *il partit avec ſon fils Commode.*] Avant que de partir, il jura dans le Capitole, que depuis qu'il régnoit, aucun Sénateur n'avoit été tué par ſon ordre, ni même de ſa connoiſſance: ce qu'il auroit pardonné aux rebelles, s'ils n'euſſent été tués avant qu'il l'eût ſu. *Ante tempus jamé mortis priuſquam ab bellum Marcomannicum rediret, in Capitolio juravit, nullum Senatorem ſe ſciente occiſum, quum etiam rebelles dixerit ſe ſervaturum fuiſſe, ſi feciſſet* (743). Il ne voulut point prendre dans le Tréſor public l'argent néceſſaire pour la guerre, qu'après l'avoir demandé au Sénat, diſant, qu'un Empereur Romain n'a voit rien à lui, mais que tout appartenoit au Sénat & au Peuple (744). On remarque, que lorſqu'il alloit à cette guerre, dont on craignoit qu'il ne revînt pas, les Philoſophes qui étoient avec lui le prièrent de leur expliquer ce qu'il y avoit de plus difficile & de plus obſcur dans les différens Syſtêmes de Philoſophie; comme ſi on eût eu peur que la connoiſſance ne s'en perdît par ſa mort. Il ſe rendit à leur deſir, & les entretint ſur cela durant trois jours (745).

[*T*] *S'il n'eût été attaqué de la maladie dont il mourut.*] Dion prétend (746) avoir lu certainement, que ce furent les Médecins qui hâtérent ſa mort pour faire plaiſir à Commode; ce que Marc-Aurèle n'ignora pas: mais il le diſſimula néanmoins juſqu'à la fin, ſinon que la derniére fois que le Tribun lui vint demander le mot, il lui dit: *Allez au Soleil levant, pour moi je me couche.* Il fut ſujet durant pluſieurs années, & il ſemble que ce fut d'une maladie contagieuſe, qui régnoit alors dans l'Année; deſorte que s'il en faut croire Capitolin (747), il eut de la peine à empêcher ſon fils & ſes Amis de l'abandonner; ce qui le fit répoudre, ſelon cet Auteur, à ne point permettre de retirer, & il augmenta ainſi ſon mal. On ajoute que deux jours avant ſa mort, il témoigna à ſes Amis qu'il ne deſiroit point de vivre, parce que les déréglemens de ſon fils lui rendoient la vie ennuyeuſe (748). Il ne laiſſa pas de le recommander aux Soldats (749), & on peut voir le diſcours qu'Hérodien lui fait faire (750), pour conjurer ſes Amis de l'aſſiſter de leurs avis, & pour lui marquer à lui-même comment il devoit régner. Il ne vécut qu'un jour & une nuit après ce diſcours (751). Il prit des Amis de faire ſervir à ſon fils: *Que les plus grandes richeſſes ne peuvent ſervir aux plaiſirs & aux débauches d'un Prince voluptueux: Que s'il eſt bâti de ſes Sujets, ſa vie n'eſt guéres en ſureté, & que ſa Garde eſt pour lui un foible rempart. Que les Princes, qui ont régné longtems, ſe ſont toujours ouverts des conjurations & des révoltes, ou plus penſé à ſe faire aimer, qu'à ſe faire craindre. Ceux, dit-il, qui ſe portent d'eux-mêmes à l'obéiſſance, ſont dans leur conduite & dans toutes leurs démarches au-deſſus des ſoupçons; ſans être Eſclaves, ils ſont bons Sujets; & s'il n'eſt rien de plus difficile d'uſer avec moderation d'une puiſſance qu'on poſſéde ſans partage, & qui n'a point de limites.* Le ſeptiéme jour de ſa maladie, il fit encore venir ſon fils auprès de lui, & le renvoya auſſi-tôt, de peur qu'il ne gagnât ſon mal: puis s'étant couvert la tête comme pour dormir, il expira durant la nuit (752). Tertullien dit (753) qu'il mourut à Sirmich, mais les deux Victors diſent à Vienne en Autriche. Tertullien ſe moque du Grand-Pontife de Cybéle, qui prioit encore pour ſa conſervation le 24 de Mars, ſon Démon ne lui aiant pas révélé qu'il étoit mort dès le dix-ſept.

[*V*] *Ses Penſées Morales ont été admirées par tous les Connoiſſeurs.*] Le ſtyle en eſt ſimple & négligé; & cependant, comme le remarque Mr. de Tillemont (754), les perſonnes les plus délicates & les plus judicieuſes admirent cette beauté naturelle & ſans fard, & comparent cet Ouvrage à tout ce qu'il y a de plus excellent dans la Payenne. Nicéphore en parle auſſi avec éloge, & prétend qu'il le compoſa pour ſon fils Commode; mais c'eſt ce qui ne paroît point par l'Ouvrage. Quelques Ecrivains, du nombre deſquels eſt Voſſius (755), ont doute, ſi ce que nous avons eſt l'Ouvrage entier, ou ſi ce n'en ſont point de ſimples Extraits; parce que les choſes y ſont preſque toujours détachées les unes des autres, ſans qu'il y paroiſſe aucun ordre, & que la conſtruction n'y eſt quelquefois pas entiére. Mais les plus habiles Critiques croyent que Marc-Aurèle même l'a laiſſé dans cet état, & que ce n'étoient que des Mémoires qu'il faiſoit pour lui-même, ſans deſſein de les publier. Il travailloit peut-être au prémier Livre au milieu de la guerre, & dans le Pays des Quades, campé ſur la riviére de Gran, il l'endroit où il ſemble le dire n'eſt point une apoſtille ajoutée pour marquer quelque autre choſe (756). Il acheva le ſecond à Carnonte, où Eutrope prétend qu'il tint trois ans ſa Cour, dans ſa prémiére guerre contre les Marcomans; & il paroît en effet qu'il a fait cet Ouvrage avant la mort de Fauſtine, qu'il y ſuppoſe vivante & prête d'accoucher (757), c'eſt-à-dire avant la fin de l'an 175 (158). Il ne faut pas confondre ces douze Livres de Marc-Aurèle, avec un Ecrit intitulé *l'Horloge des Princes*, publié ſous ſon nom, & traduit en diverſes Langues; ce dernier eſt d'Antoine Guevara, Evêque Eſpagnol & Confeſſeur de Charles-Quint (759). Suidas dit au ſujet des Penſées Morales d'Antonin, qu'*elan mérité à tous égards le titre de parfaits Philoſophe &c. il a écrit de lui-même & de ſes actions douze Livres.* Il y a eu grand nombre d'Editions de cet Ouvrage en Grec & en Latin, dont deux ont paru avant l'an 1635, que le ſavant Cafaubon, pour-lors Bachelier en Théologie, & Prébendier de Cantorbéry, publia une ſeconde Edition de ſa Traduction de cet Ouvrage en Anglois; dédiée à Guillaume Laud, Archevêque de Cantorbéry. On eſtime beaucoup cette Traduction, comme étant trés exacte; & Mylord Shafsbury, dans ſes *Characteriſticks*, en parle avec éloge.

La

(*ll*) Tillemont p. 651.

(*mm*) Idem p. 652.

(*nn*) Idem p. 653.

(*oo*) Idem p. 654.

(*pp*) Idem p. 655.

(*qq*) Idem p. 656.

(*rr*) Idem p. 657.

(*ss*) Idem p. 658.

(*tt*) Idem p. 659.

(*uu*) Idem p. 660.

(*xx*) Idem p. 661.

(*yy*) Idem p. 662.

(*zz*) Idem p. 663.

(*aaa*) Idem p. 664.

(*bbb*) Idem p. 665.

(*ccc*) Idem p. 666.

(*ddd*) Idem p. 667.

(*eee*) Idem p. 668.

(*fff*) Idem p. 669.

(*ggg*) Idem p. 670.

(*hhh*) Idem p. 671.

(*iii*) Idem p. 672.

(*kkk*) Idem p. 673.

(*lll*) Idem p. 674.

(*mmm*) Idem p. 675.

(*nnn*) Idem p. 676.

(*ooo*) Idem p. 677.

(*ppp*) Idem p. 678.

(*qqq*) Idem p. 679.

(*rrr*) Idem p. 680.

(*sss*) Idem p. 681.

(*ttt*) Idem p. 682.

(*uuu*) Idem p. 683.

(*xxx*) Idem p. 684.

(*yyy*) Idem p. 685.

(*zzz*) Idem p. 686.

(*aaaa*) Idem p. 687.

(*bbbb*) Idem p. 688.

(*cccc*) Idem p. 689.

(*dddd*) Idem p. 690.

(*eeee*) Idem p. 691.

(*ffff*) Idem p. 692.

(*gggg*) Idem p. 693.

(*hhhh*) Idem p. 694.

(*iiii*) Idem p. 695.

(*kkkk*) Idem p. 696.

(*llll*) Idem p. 697.

(*mmmm*) Idem p. 698.

(*nnnn*) Idem p. 699.

(*oooo*) Idem p. 700.

(*pppp*) Idem p. 701.

(*qqqq*) Idem p. 702.

(*rrrr*) Idem p. 703.

(*ssss*) Idem p. 704.

(*tttt*) Idem p. 705.

(*uuuu*) Idem p. 706.

(*xxxx*) Idem p. 707.

(*yyyy*) Idem p. 708.

(*zzzz*) Idem p. 709.

(*aaaaa*) Idem p. 710.

(*bbbbb*) Idem p. 711.

(*ccccc*) Idem p. 712.

(*ddddd*) Idem p. 713.

(*eeeee*) Idem p. 714.

(*fffff*) Idem p. 715.

(*ggggg*) Idem p. 716.

(*hhhhh*) Idem p. 717.

(*iiiii*) Idem p. 718.

(*kkkkk*) Idem p. 719.

(*lllll*) Idem p. 720.

(*mmmmm*) Idem p. 721.

(*nnnnn*) Idem p. 722.

(*ooooo*) Idem p. 723.

(*ppppp*) Idem p. 724.

(*qqqqq*) Idem p. 725.

(*rrrrr*) Idem p. 726.

(*sssss*) Idem p. 727.

(*ttttt*) Idem p. 728.

(*uuuuu*) Idem p. 729.

(*xxxxx*) Idem p. 730.

(*yyyyy*) Idem p. 731.

(*zzzzz*) Idem p. 732.

(*aaaaaa*) Idem p. 733.

(*bbbbbb*) Idem p. 734.

(*cccccc*) Idem p. 735.

(*dddddd*) Idem p. 736.

(*eeeeee*) Idem p. 737.

(*ffffff*) Idem p. 738.

(*gggggg*) Idem p. 739.

(*hhhhhh*) Idem p. 740.

(*iiiiii*) Idem p. 741.

(*kkkkkk*) Idem p. 742.

(*llllll*) Idem p. 743.

(*mmmmmm*) Idem p. 744.

(*nnnnnn*) Idem p. 745.

(*oooooo*) Idem p. 746.

(*pppppp*) Idem p. 747.

(*qqqqqq*) Idem p. 748.

(*rrrrrr*) Idem p. 749.

(*ssssss*) Idem p. 750.

(*tttttt*) Idem p. 751.

(*uuuuuu*) Idem p. 752.

(*xxxxxx*) Idem p. 753.

(*yyyyyy*) Idem p. 754.

(*zzzzzz*) Idem p. 755.

(*aaaaaaa*) Idem p. 756.

(*bbbbbbb*) Idem p. 757.

(*ccccccc*) Idem p. 758.

(*ddddddd*) Idem p. 759.

(*eeeeeee*) Idem p. 760.

(*fffffff*) Idem p. 761.

(*ggggggg*) Idem p. 762.

(*hhhhhhh*) Idem p. 763.

(*iiiiiii*) Idem p. 764.

(*kkkkkkk*) Idem p. 765.

(*lllllll*) Idem p. 766.

(*mmmmmmm*) Idem p. 767.

(*nnnnnnn*) Idem p. 768.

(*ooooooo*) Idem p. 769.

(*ppppppp*) Idem p. 770.

(*qqqqqqq*) Idem p. 771.

(*rrrrrrr*) Idem p. 772.

(*sssssss*) Idem p. 773.

(*ttttttt*) Idem p. 774.

(*uuuuuuu*) Idem p. 775.

(*xxxxxxx*) Idem p. 776.

(*yyyyyyy*) Idem p. 777.

(*zzzzzzz*) Idem p. 778.

(*aaaaaaaa*) Idem p. 779.

(*bbbbbbbb*) Idem p. 780.

(*cccccccc*) Idem p. 781.

(*dddddddd*) Idem p. 782.

(*eeeeeeee*) Idem p. 783.

(*ffffffff*) Idem p. 784.

(*gggggggg*) Idem p. 785.

(*hhhhhhhh*) Idem p. 786.

(*iiiiiiii*) Idem p. 787.

(*kkkkkkkk*) Idem p. 788.

(*llllllll*) Idem p. 789.

(*mmmmmmmm*) Idem p. 790.

(*nnnnnnnn*) Idem p. 791.

(*oooooooo*) Idem p. 792.

(*pppppppp*) Idem p. 793.

(*qqqqqqqq*) Idem p. 794.

(*rrrrrrrr*) Idem p. 795.

(*ssssssss*) Idem p. 796.

(*tttttttt*) Idem p. 797.

(*uuuuuuuu*) Idem p. 798.

(*xxxxxxxx*) Idem p. 799.

(*yyyyyyyy*) Idem p. 800.

(*zzzzzzzz*) Idem p. 801.

(*aaaaaaaaa*) Idem p. 802.

(*bbbbbbbbb*) Idem p. 803.

(*ccccccccc*) Idem p. 804.

(*ddddddddd*) Idem p. 805.

(*eeeeeeeee*) Idem p. 806.

(*fffffffff*) Idem p. 807.

(*ggggggggg*) Idem p. 808.

(*hhhhhhhhh*) Idem p. 809.

(*iiiiiiiii*) Idem p. 810.

(*kkkkkkkkk*) Idem p. 811.

(*lllllllll*) Idem p. 812.

(*mmmmmmmmm*) Idem p. 813.

(*nnnnnnnnn*) Idem p. 814.

(*ooooooooo*) Idem p. 815.

(*ppppppppp*) Idem p. 816.

(*qqqqqqqqq*) Idem p. 817.

(*rrrrrrrrr*) Idem p. 818.

(*sssssssss*) Idem p. 819.

(*ttttttttt*) Idem p. 820.

(*uuuuuuuuu*) Idem p. 821.

(*xxxxxxxxx*) Idem p. 822.

(*yyyyyyyyy*) Idem p. 823.

(*zzzzzzzzz*) Idem p. 824.

(*aaaaaaaaaa*) Idem p. 825.

(*bbbbbbbbbb*) Idem p. 826.

(*cccccccccc*) Idem p. 827.

(*dddddddddd*) Idem p. 828.

(*eeeeeeeeee*) Idem p. 829.

(*ffffffffff*) Idem p. 830.

(*gggggggggg*) Idem p. 831.

(*hhhhhhhhhh*) Idem p. 832.

(*iiiiiiiiii*) Idem p. 833.

(*kkkkkkkkkk*) Idem p. 834.

(*llllllllll*) Idem p. 835.

(*mmmmmmmmmm*) Idem p. 836.

(*nnnnnnnnnn*) Idem p. 837.

(*oooooooooo*) Idem p. 838.

(*pppppppppp*) Idem p. 839.

(*qqqqqqqqqq*) Idem p. 840.

(*rrrrrrrrrr*) Idem p. 841.

(*ssssssssss*) Idem p. 842.

(*tttttttttt*) Idem p. 843.

(*uuuuuuuuuu*) Idem p. 844.

(*xxxxxxxxxx*) Idem p. 845.

(*yyyyyyyyyy*) Idem p. 846.

(*zzzzzzzzzz*) Idem p. 847.

(*aaaaaaaaaaa*) Idem p. 848.

(*bbbbbbbbbbb*) Idem p. 849.

(*ccccccccccc*) Idem p. 850.

(*ddddddddddd*) Idem p. 851.

(*eeeeeeeeeee*) Idem p. 852.

(*fffffffffff*) Idem p. 853.

(*ggggggggggg*) Idem p. 854.

(*hhhhhhhhhhh*) Idem p. 855.

(*iiiiiiiiiii*) Idem p. 856.

(*kkkkkkkkkkk*) Idem p. 857.

(*lllllllllll*) Idem p. 858.

(*mmmmmmmmmmm*) Idem p. 859.

(*nnnnnnnnnnn*) Idem p. 860.

(*ooooooooooo*) Idem p. 861.

(*ppppppppppp*) Idem p. 862.

(*qqqqqqqqqqq*) Idem p. 863.

(*rrrrrrrrrrr*) Idem p. 864.

(*sssssssssss*) Idem p. 865.

(*ttttttttttt*) Idem p. 866.

(*uuuuuuuuuuu*) Idem p. 867.

(*xxxxxxxxxxx*) Idem p. 868.

(*yyyyyyyyyyy*) Idem p. 869.

(*zzzzzzzzzzz*) Idem p. 870.

(*aaaaaaaaaaaa*) Idem p. 871.

(*bbbbbbbbbbbb*) Idem p. 872.

(*cccccccccccc*) Idem p. 873.

(*dddddddddddd*) Idem p. 874.

(*eeeeeeeeeeee*) Idem p. 875.

(*ffffffffffff*) Idem p. 876.

(*gggggggggggg*) Idem p. 877.

(*hhhhhhhhhhhh*) Idem p. 878.

(*iiiiiiiiiiii*) Idem p. 879.

(*kkkkkkkkkkkk*) Idem p. 880.

(*llllllllllll*) Idem p. 881.

(*mmmmmmmmmmmm*) Idem p. 882.

(*nnnnnnnnnnnn*) Idem p. 883.

(*oooooooooooo*) Idem p. 884.

(*pppppppppppp*) Idem p. 885.

(*qqqqqqqqqqqq*) Idem p. 886.

(*rrrrrrrrrrrr*) Idem p. 887.

(*ssssssssssss*) Idem p. 888.

(*tttttttttttt*) Idem p. 889.

(*uuuuuuuuuuuu*) Idem p. 890.

(*xxxxxxxxxxxx*) Idem p. 891.

(*yyyyyyyyyyyy*) Idem p. 892.

(*zzzzzzzzzzzz*) Idem p. 893.

(*aaaaaaaaaaaaa*) Idem p. 894.

(*bbbbbbbbbbbbb*) Idem p. 895.

(*ccccccccccccc*) Idem p. 896.

(*ddddddddddddd*) Idem p. 897.

(*eeeeeeeeeeeee*) Idem p. 898.

(*fffffffffffff*) Idem p. 899.

(*ggggggggggggg*) Idem p. 900.

(*hhhhhhhhhhhhh*) Idem p. 901.

(*iiiiiiiiiiiii*) Idem p. 902.

(*kkkkkkkkkkkkk*) Idem p. 903.

(*lllllllllllll*) Idem p. 904.

(*mmmmmmmmmmmmm*) Idem p. 905.

(*nnnnnnnnnnnnn*) Idem p. 906.

(*ooooooooooooo*) Idem p. 907.

(*ppppppppppppp*) Idem p. 908.

(*qqqqqqqqqqqqq*) Idem p. 909.

(*rrrrrrrrrrrrr*) Idem p. 910.

(*sssssssssssss*) Idem p. 911.

(*ttttttttttttt*) Idem p. 912.

(*uuuuuuuuuuuuu*) Idem p. 913.

(*xxxxxxxxxxxxx*) Idem p. 914.

(*yyyyyyyyyyyyy*) Idem p. 915.

(*zzzzzzzzzzzzz*) Idem p. 916.

(*aaaaaaaaaaaaaa*) Idem p. 917.

(*bbbbbbbbbbbbbb*) Idem p. 918.

(*cccccccccccccc*) Idem p. 919.

(*dddddddddddddd*) Idem p. 920.

(*eeeeeeeeeeeeee*) Idem p. 921.

(*ffffffffffffff*) Idem p. 922.

(*gggggggggggggg*) Idem p. 923.

(*hhhhhhhhhhhhhh*) Idem p. 924.

(*iiiiiiiiiiiiii*) Idem p. 925.

(*kkkkkkkkkkkkkk*) Idem p. 926.

(*llllllllllllll*) Idem p. 927.

(*mmmmmmmmmmmmmm*) Idem p. 928.

(*nnnnnnnnnnnnnn*) Idem p. 929.

(*oooooooooooooo*) Idem p. 930.

(*pppppppppppppp*) Idem p. 931.

(*qqqqqqqqqqqqqq*) Idem p. 932.

(*rrrrrrrrrrrrrr*) Idem p. 933.

(*ssssssssssssss*) Idem p. 934.

(*tttttttttttttt*) Idem p. 935.

(*uuuuuuuuuuuuuu*) Idem p. 936.

(*xxxxxxxxxxxxxx*) Idem p. 937.

(*yyyyyyyyyyyyyy*) Idem p. 938.

(*zzzzzzzzzzzzzz*) Idem p. 939.

(*aaaaaaaaaaaaaaa*) Idem p. 940.

(*bbbbbbbbbbbbbbb*) Idem p. 941.

(*ccccccccccccccc*) Idem p. 942.

(*ddddddddddddddd*) Idem p. 943.

(*eeeeeeeeeeeeeee*) Idem p. 944.

(*fffffffffffffff*) Idem p. 945.

(*ggggggggggggggg*) Idem p. 946.

(*hhhhhhhhhhhhhhh*) Idem p. 947.

(*iiiiiiiiiiiiiii*) Idem p. 948.

(*kkkkkkkkkkkkkkk*) Idem p. 949.

(*lllllllllllllll*) Idem p. 950.

(*mmmmmmmmmmmmmmm*) Idem p. 951.

(*nnnnnnnnnnnnnnn*) Idem p. 952.

(*ooooooooooooooo*) Idem p. 953.

(*ppppppppppppppp*) Idem p. 954.

(*qqqqqqqqqqqqqqq*) Idem p. 955.

(*rrrrrrrrrrrrrrr*) Idem p. 956.

(*sssssssssssssss*) Idem p. 957.

(*ttttttttttttttt*) Idem p. 958.

(*uuuuuuuuuuuuuuu*) Idem p. 959.

(*xxxxxxxxxxxxxxx*) Idem p. 960.

(*yyyyyyyyyyyyyyy*) Idem p. 961.

(*zzzzzzzzzzzzzzz*) Idem p. 962.

(*aaaaaaaaaaaaaaaa*) Idem p. 963.

(*bbbbbbbbbbbbbbbb*) Idem p. 964.

(*cccccccccccccccc*) Idem p. 965.

(*dddddddddddddddd*) Idem p. 966.

(*eeeeeeeeeeeeeeee*) Idem p. 967.

(*ffffffffffffffff*) Idem p. 968.

(*gggggggggggggggg*) Idem p. 969.

(*hhhhhhhhhhhhhhhh*) Idem p. 970.

(*iiiiiiiiiiiiiiii*) Idem p. 971.

(*kkkkkkkkkkkkkkkk*) Idem p. 972.

(*llllllllllllllll*) Idem p. 973.

(*mmmmmmmmmmmmmmmm*) Idem p. 974.

(*nnnnnnnnnnnnnnnn*) Idem p. 975.

(*oooooooooooooooo*) Idem p. 976.

(*pppppppppppppppp*) Idem p. 977.

(*qqqqqqqqqqqqqqqq*) Idem p. 978.

(*rrrrrrrrrrrrrrrr*) Idem p. 979.

(*ssssssssssssssss*) Idem p. 980.

(*tttttttttttttttt*) Idem p. 981.

(*uuuuuuuuuuuuuuuu*) Idem p. 982.

(*xxxxxxxxxxxxxxxx*) Idem p. 983.

(*yyyyyyyyyyyyyyyy*) Idem p. 984.

(*zzzzzzzzzzzzzzzz*) Idem p. 985.

(*aaaaaaaaaaaaaaaaa*) Idem p. 986.

(*bbbbbbbbbbbbbbbbb*) Idem p. 987.

(*ccccccccccccccccc*) Idem p. 988.

(*ddddddddddddddddd*) Idem p. 989.

(*eeeeeeeeeeeeeeeee*) Idem p. 990.

(*fffffffffffffffff*) Idem p. 991.

(*ggggggggggggggggg*) Idem p. 992.

(*hhhhhhhhhhhhhhhhh*) Idem p. 993.

(*iiiiiiiiiiiiiiiii*) Idem p. 994.

(*kkkkkkkkkkkkkkkkk*) Idem p. 995.

(*lllllllllllllllll*) Idem p. 996.

(*mmmmmmmmmmmmmmmmm*) Idem p. 997.

(*nnnnnnnnnnnnnnnnn*) Idem p. 998.

(*ooooooooooooooooo*) Idem p. 999.

(*ppppppppppppppppp*) Idem p. 1000.

d'un ſi bon Prince. On lui rendit les plus grands honneurs, on le mit au nombre des Dieux, & chacun voulut avoir ſa Statue chez lui. Ses *Penſées Morales* ont été admirées par tous les Connoiſſeurs [*f*]. Ce Prince a peut-être été le plus accompli qu'il y ait eu, à tous égards, parmi les Empereurs

La Préface de Caſaubon eſt pleine de ſens, & marque une profonde connoiſſance de l'ancienne Philoſophie: nous croyons faire plaiſir au Lecteur de lui en donner ici quelques endroits.

Il remarque, que pour ce qui eſt de la Religion Chrétienne, ç'a été le ſentiment de bien des perſonnes, „ qu'excepté les matières de Foi & les Sacremens, il n'y a rien „ dans tout l'Evangile, qui ne ſoit de *Droit Naturel*, & „ parfaitement conforme à la pure Raiſon. Quant à moi, (160) *Préface p. 3.* „ *continue-t-il* (160), ſans prétendre ſoutenir cette opinion à tous égards & dans toutes ſes parties, je ne puis „ m'empêcher de dire, que ſi l'on regarde comme de Droit „ Naturel ce que les plus ſages d'entre les hommes, guidés par les ſeules lumières de la Raiſon, ont enſeigné „ & ſoutenu comme juſte & raiſonnable, je ne connois „ aucun Précepte Evangélique, ni aucun Devoir de la „ Morale Chrétienne (ſans en excepter même ceux qui paroiſſent les plus durs, & les plus contraires à la „ chair), qui après mûr examen ne doive être mis dans „ ce rang." L'Auteur ajoute enſuite (161): „ De tous (161) Ibid. p. 5. & ſeqq. „ les Ouvrages de cet ordre, qui aient jamais été faits „ par les Païens, je n'en connois aucun qui mérite plus „ d'eſtime que cet Ouvrage de Marc-Antonin, ſoit „ qu'on le conſidére en lui-même, ſoit qu'on l'eſtime „ par rapport à ſon Auteur . . . . . Le principal ſujet de cet Ouvrage, c'eſt la vanité du Monde, & le „ néant de tout ce qu'il offre, les honneurs, les richeſſes, „ la vie &c. Son grand but eſt d'inſpirer à l'homme une „ entière ſoumiſſion à la Providence, & de le porter à être content dans quelque état ou ſituation que ce ſoit.. „ Je trouve dans l'Auteur même deux choſes principales, „ très dignes d'attention..... Premiérement, que c'étoit „ véritablement un Grand-homme, un homme qui parloit par expérience. En ſecond lieu, que c'étoit un „ homme de bien, un homme qui pratiquoit ce qu'il écrivoit, & qui ſuivoit exactement (autant qu'il eſt poſſible „ à un homme guidé par la Raiſon ſeule) les maximes „ qu'il enſeignoit aux autres. A l'égard du premier, j'ai „ toujours regardé comme une direction particuliére de „ la Providence Divine, que parmi ceux qui furent autrefois le Peuple de Dieu, celui qui connoiſſoit le „ mieux par expérience les plaiſirs du Monde, a été choiſi pour en repréſenter dans ſes Ecrits la vanité & le néant..... Combien plus devons-nous être frappés de „ cette eſpéce de confeſſion d'Antonin, exprimée dans „ tendue en douze Livres, & compriſe en abrégé dans ces paroles du huitiéme Livre? *πανταχοῦ καὶ πάσα πλατεῖα, ὡσαύτως ἐφίησι τὸ ἐν ἕξει αὐτῆς εὐλογημένως, καὶ οὐ πλάττει, καὶ οὐ βλίττει, καὶ οὐ κεκαπίκασται, ὡδικῶ. Tu as expérimenté, que de toutes les différentes rues de la ville, en „ promene, aucune n'a pu te rendre heureux, ni les raiſonnemens, ni les richeſſes, ni la gloire, ni les plaiſirs.* Je dis que nous devons être frappés de cette confeſſion „ d'Antonin, Païen, éclairé par la ſeule Raiſon: d'Antonin, ſupérieur en puiſſance & en richeſſe à Salomon „ même, puiſqu'il étoit maître de plus de grands Royaumes, que Salomon n'avoit de grandes Villes dans le ſien; d'Antonin, diſtingué par ſa vertu & par ſa ſageſſe, & plus renommé à cet égard dans ſon Siécle, qu'aucun ne l'a jamais été ni avant, ni depuis lui, du moins „ que nous ſachions. Mais ſa Vertu étoit la ſeconde choſe, digne d'attention, que nous avons marquée. On s'eſt plaint généralement dans tous les tems, qu'il y avoit aſſez de gens qui parloient bien, & qui donnoient de belles leçons; mais qu'il y en avoit peu qui puſſent, ou du moins qui tâchaſſent de faire ce qu'ils enſeignoient aux autres. Et quel bien des gens de ce caractére peuvent-ils faire? Le ſeul que je conçois qu'ils peuvent faire, c'eſt de perſuader aux hommes, autant qu'en eux eſt (& ils n'y ſuffiſent que trop), que tout ce qu'on appelle Vertu, dont on parle tant parmi les hommes, n'eſt qu'une chimére; qu'il n'exiſte rien de pareil à ce qu'on nomme Piété & Juſtice; & que ce ne ſont-là que des inventions & des artifices d'Impoſteurs, ou tout au plus des inventions des Légiſlateurs & des Fondateurs des Sociétés, pour tenir le peuple dans le reſpect & la crainte. Où eſt l'homme qui puiſſe porter un autre jugement (s'il n'a pas d'ailleurs d'autres principes) en comparant leurs paroles avec leurs actions? Selon moi, de pareilles gens mériteroient plus de reconnoiſſance, s'ils ſe tenoient en repos, & s'ils renonçoient à la gloire de bien parler ou de bien écrire, plutôt que d'encourir le juſte ſoupçon d'être eux-mêmes Athées, & de ſe rendre réellement coupables du crime d'avoir engagé les autres dans l'irreligion. Diſons à la louange éternelle d'Antonin, que ſa vie fut conforme à ſes Ecrits. Jamais il n'y a eu perſonne, dont les Ecrivains aient ſi unanimement vanté la Bonté, la Droiture, la Piété, & tout ce qui étoit ou pouvoit être eſtimable parmi les Païens. Ils en parlent non ſeulement comme du meilleur Prince, mais auſſi comme de l'homme le plus vertueux & du plus excellent Philoſophe, qu'il y ait jamais eu. Et ce qui fait ſon éloge, c'eſt qu'en le louant de cette manière, ils le louent ſans reſtriction. S'il s'eſt dit quelque choſe contre lui, ils le rapportent à titre de calomnie, comme n'y ajoutant point de foi eux-mêmes, & n'aiant été cru par perſonne de quelque mérite. . . . Ses penſées ſont les actions. Sa conduite (ſouvenez-vous de le regarder comme un homme, & comme un Païen) ſa conduite eſt d'accord avec ſes Maximes. Il agiſſoit non ſeulement comme il parloit; mais ce qu'il faiſoit, il le faiſoit par un pur principe d'amour pour la Vertu. C'étoit un fait dont perſonne ne doutoit, qu'il étoit réellement homme de bien; tant il étoit incapable de diſſimulation! C'eſt ainſi que Dion & d'autres parlent de lui." Caſaubon fait voir enſuite (162), combien la Verſion de Xylander eſt fautive; & il remarque (163) par rapport à l'obſcurité de quelques endroits de l'Ouvrage d'Antonin, que la principale cauſe de cette obſcurité, c'eſt qu'aſſant toujours vécu en homme d'étude très appliqué, & aiant lu de cette manière toutes ſortes d'Auteurs, il s'eſt attaché dans cet Ouvrage à coucher par écrit en peu de mots ce qui lui étoit d'uſage; par voie de réflexion ſur ce qu'il avoit lu; ſouvent, ne faiſant qu'extraire quelques mots qui lui plaiſoient le plus, ou ſur leſquels il avoit deſſein de méditer plus à loiſir, ſans citer ni l'Auteur, ni l'endroit d'où ils étoient tirés. Or pluſieurs de ces Auteurs ſont perdus aujourd'hui; pluſieurs de ces alluſions ſont ſi cachées & ſi obſcures, que quoique nous ayons les Auteurs, il n'eſt pas aiſé de découvrir lequel Marc-Aurele avoit en vue, ni quel endroit de ces Auteurs, ni quel étoit ſon but. Il n'eſt donc pas ſurprenant, qu'il y ait nombre d'endroits qui paroiſſent obſcurs, qu'il y en ait même qui paroiſſent aſſez peu importans, & de peu d'utilité; parce que l'on ignore ce qu'Antonin avoit encore dans l'eſprit là-deſſus. Cependant, ceux qui font un peu verſés dans les Ecrits des anciens Philoſophes, & particuliérement dans ceux des Stoïciens, ne trouveront pas beaucoup d'endroits de cet ordre. Ceux qui liront avec ſoin Arrien & Sénéque, & qui ſe donneront la peine de les comparer avec Antonin, verront un merveilleux rapport entre ces Ecrivains, & trouveront l'explication de pluſieurs endroits concis & obſcurs du dernier, dans les diſcours plus étendus des deux autres. . . . . A l'égard des endroits qui peuvent paroître d'abord choquans, contraires à la doctrine de l'Evangile, & impies même, comme lorſqu'il ſemble parler d'une manière douteuſe de Dieu & de la Providence, & attribuer tous les événemens à une Néceſſité fatale, & tels autres . . . . . on prie le Lecteur de ne point juger de ſes ſentimens par un ou deux paſſages choiſis, qui ſe trouvent épars çà & là, & dont on ne peut dire, ainſi que nous l'avons remarqué, s'ils ſont de lui, ou non; mais d'avoir égard à d'autres endroits déciſifs & étendus, où il s'exprime ſur les mêmes matiéres d'une manière par exemple, ſur Dieu & la Providence, Liv. II. ch. 8. VI. ch. 39. ſur la Néceſſité fatale, non ſeulement dans le même ch. 8. du Liv. II. mais auſſi en divers autres endroits, comme Liv. VIII. ch. 6. 27. 30. 32. 46 &c. Il paroît clairement par ces endroits, qu'il n'excluoit pas entiérement toute Néceſſité des volontés & des actions humaines; on voit auſſi par d'autres, comme Liv. VIII. ch. 33. qu'il n'exclud pas non plus l'influence de la Providence, même ſur celles des actions humaines qui ſont les plus contraires à la volonté de Dieu. On voit de plus par cet endroit, ce qu'il entend par ce qu'il appelle ſouvent le *Sort*, ou le *Deſtin*, εἱμαρμένη, ce qui, dans ſon idée, n'eſt autre choſe que la Souveraine Puiſſance de Dieu & de ſa Providence dans le gouvernement du Monde, à laquelle rien ne peut réſiſter, ni apporter de changement. C'eſt ce qu'entendent auſſi par-là, *Hiérocles*, de Providentia, *Plotin*, *Alexandre Aphrodiſée*, & généralement tous les Interprêtes Grecs d'Ariſtote; *Simplicius*, *Themiſtius*, *Philoponus*, & pluſieurs autres. C'eſt dans le même ſens que le terme de *Fortune*, L. I. N. 17. par où il faut expliquer d'autres endroits, qu'on pourroit fans cela prendre de travers, comme les dernières paroles du L. I. N. 14. Et il faut ſavoir qu'Antonin, en ſe ſervant de ce mot au ſens qu'il le fait, ne prend pas plus de liberté que Platon. Celui-ci, quoiqu'il ſoutienne avec étendue dans ſon X. Livre *des Loix*, que la Providence influe même dans les plus petites choſes, & qu'il regarde comme une impiété d'en douter; lorſqu'il parle de l'incertitude & de l'inconſtance des choſes qui ſe paſſent de même de celles qui ſont ménagées avec toute la ſageſſe & la prudence dont les hommes ſont capables, ne laiſſe pas de s'exprimer de la manière ſuivante: *Θνητῶν μὲν μᾶλλον ἕκαστα ἐπιμελῶς ἔχειν, τύχας δ' ἑκάστοις ἀγαθὰς τὰ πολλὰ ἀμήχανα πεφυκέναι. Les meilleures Loix feroient très peu ; il n'y a en tout du hazard & de la fortune, & c'eſt ce qui fait preſque tout dans les affaires humaines.* C'eſt-à-dire, par rapport à nous, & aux Cauſes ſecondes; & non par rapport à Dieu. Et dans ce ſens, le mot de Hazard ou de Fortune eſt même en uſage parmi les Chrétiens, & permis par les meilleurs Scholaſtiques (164)." Caſaubon remarque enſuite, qu'Antonin recommande la Prière, comme un des moyens les plus efficaces pour pratiquer la Vertu. L. IX. N. 40.

(161) Ibid. p. 15.

(163) P. 21.

(164) Aquin. I. Quæſt. Art. 3.

En 1697. le Docteur Stanhope, depuis Doyen de Cantorbéry, publia une Edition in-4. des Penſées d'Antonin, avec une nouvelle Verſion Latine, & les diverſes Leçons

pereurs Païens [X]. Et malgré cela il n'a pu échapper aux traits de l'Envie; car on a dit que fa Philosophie l'avoit rendu trop grave & trop sérieux; on l'a taxé d'orgueil, & de n'avoir pas été assez familier avec ses Amis; on a prétendu qu'il étoit moins franc & moins ouvert que Titc Antonin, quoiqu'il affectât le contraire; enfin on a dit que ſes vertus étoient feintes & forcées, plutôt que naturelles (*ii*). Mais Dion le défend ſur ce dernier point (*kk*), par l'uniformité qui avoit paru dans toute ſa vie, ſans qu'il ſe fût jamais démenti. Son bonheur a peut-être été ſa perte même, qui étoit trop grande envers ceux qui méritoient d'être punis plus ſévérement [Y]. L'Empereur Julien, dans ſes *Cæſars*, qui eſt une Satyre contre les Empereurs Romains, lui donne cependant de grands éloges, & le place au-deſſus de Trajan, d'Auguſte, de Céſar & d'Alexandre. Il lui donne pour Maxime, „ que le principal devoir d'un homme & d'un Prince, eſt d'imiter la Divinité, en ſe mettant en état d'avoir beſoin de très peu de choſes pour lui, & en faiſant aux autres tout le bien qu'il peut (*ll*).”

(*ii*) Capitol. c. 29.

(*kk*) Lir. LXXI. p. 815.

(*ll*) Julian. *Cæſ.* p. 13. 14. 22. 23. 41. 49. 52. 53. 55. *Edit. Petavii* Paril. 1630.

& les Paſſages parallèles cités en marge, & avec le Commentaire de Cantler, les Remarques choiſies de Mr. Dacier, & la Vie de Marc-Aurèle du même, traduite du François en Latin. Il dédia cette Edition à Mylord Somers, pour-lors Grand-Chancelier d'Angleterre.

[X] *Ce Prince a peut-être été le plus accompli qu'il y ait eu à tous égards, parmi les Empereurs Païens.*] Il ménageoit extrêmement l'argent du Public, retranchant autant qu'il pouvoit toutes les dépenſes non néceſſaires, parce qu'il ne vouloit point charger les Peuples; il modéra ce qu'on donnoit pour les Gladiateurs & la Comédie: mais il faiſoit exactement toutes les dépenſes ordinaires, & beaucoup d'extraordinaires, lorſqu'il en voyoit quelque néceſſité. Il affectoit les gens d'honneur & de mérite dans leurs beſoins, & fecouroit pluſieurs Villes tombées dans quelque malheur, ou qui étoient en danger de ſe ruïner, ainſi qu'on l'a dit dans le corps de l'Article touchant Smyrne; & on le remarque encore de Carthage, qui avoit beaucoup ſouffert d'un embraſement; de Nicomédie, renverſée par un tremblement de terre; d'Ephèſe, & de pluſieurs autres. Il prit grand ſoin des vivres, & de bien entretenir les rues de Rome & les grands chemins. Il prenoit garde même que le Peuple de Rome ne manquât pas de ces Spectacles, pour leſquels il étoit ſi paſſionné, de peur qu'on ne dît qu'il les leur voulut ôter, & les réduire à la vie des Philoſophes. Il fit auſſi pluſieurs remiſes d'Impôts, lorſqu'il jugeoit qu'elles étoient néceſſaires; & étant encore Céſar, il refuſa pluſieurs ſucceſſions qu'on lui avoit laiſſées. Dans l'Adminiſtration de la Juſtice, il ne favoriſa jamais les intérêts du Fiſc. Il mépriſa tous les avis qu'on lui donnoit pour enrichir ſon Epargne, & fit punir par le Préfet de Rome, ou par d'autres, les Receveurs des Impôts, qui prenoient la moindre choſe au-delà de ce qui étoit ordonné. Il craignit ſur-tout d'être accuſé d'avarice, & il s'en défendit dans beaucoup de Lettres. Il ſe juſtifioit de même, ou par écrit, ou de vive voix, toutes les fois qu'il ſavoit qu'on improuvoit quelqu'une de ſes actions: car il étoit fort jaloux de ſa réputation. Il n'aimoit point à faire de dépenſe, ſi elle n'étoit jugée néceſſaire, & il s'informoit avec grand ſoin de ce qu'on diſoit de lui; non pour en faire des crimes, comme pluſieurs de ceux qui avoient régné avant lui, (car au contraire il vouloit que chacun eût une grande liberté de penſer & de dire ce qu'il vouloit;) mais pour ſe corriger dans les choſes où il voyoit qu'on avoit raiſon de le reprendre (165). Comme les moindres choſes peuvent faire beaucoup de tort à la réputation d'un Prince, il n'en faiſoit aucune qu'avec beaucoup de précaution & de maturité. Il ne faiſoit rien avec négligence & comme en paſſant, mais peſoit tout ce qu'il diſoit ou écrivoit, donnant quelquefois des journées entières à des choſes qui paroiſſoient peu dignes d'une ſi grande application (166). Auſſi Julien nous le repréſente comme un homme extrêmement grave, dont le viſage & les yeux étoient fort compoſés, & qui parloit peu; fachant également parler & ſe taire, quand il falloit. Il ne croyoit pas même légèrement le bien qu'on lui diſoit des perſonnes, quand c'étoit pour les mettre dans les Emplois; & il ne penſoit avoir trouvé la vérité, que quand il l'avoit longtems cherchée. *Suffragatoribus non cito credidit; ſed ſemper diu quæſivit quod erat verum* (167). La Dignité Impériale n'avoit point produit en lui de ſiſte ni d'arrogance: il traitoit avec toutes ſortes de perſonnes comme leur égal, & il permit aux gens de qualité de ſe faire ſervir comme lui-même, & d'avoir les mêmes Officiers. Il recevoit fort bien tous ceux qui s'adreſſoient à lui, & ne ſouffroit point que ſes Gardes empêchaſſent perſonne de l'aborder (168); car il mettoit ſa grandeur, non à ſe communiquer à peu de perſonnes, ſous prétexte de s'attirer le reſpect, mais à faire reſſentir, à l'exemple de la Divinité, à tout le monde les effets de ſa bonté & de ſes ſoins paternels. Ainſi il ne falloit point d'Introducteur pour l'approcher; c'étoit aſſez d'avoir beſoin de lui, ou d'avoir du mérite (169). Quoiqu'il eût une grande connoiſſance de toutes choſes & par l'étude & par l'expérience, cependant il ne faiſoit rien, ſoit dans la guerre, ſoit dans le gouvernement de l'Etat, ſans en communiquer avec les perſonnes de qualité qui étoient auprès de lui; & il diſoit ſouvent: „ Il eſt plus juſte que je ſuive le conſeil de tant de perſonnes de mérite qui m'aiment, que „ non pas qu'ils ſoient tous obligés de ſe ſoumettre à la „ volonté d'un ſeul homme:” *Semper ſane cum optimitibus, non ſolum bellicis res, ſed etiam civilibus, pertractum faceres aliquid, conſulit. Denique ſententia illius præcipua ſemper hæc fuit: Æquius eſt ut ego tot & talium auctorum conſilium ſequar, quam ut tot & tales amici meam unius voluntatem ſequantur* (170). Et dans ſes Ecrits, il avoue avoir appris de tout le monde (171).

[Y] *Qui étoit trop grande envers ceux qui méritoient d'être punis plus ſévérement.*] On a dit que le deſir d'être eſtimé doux & bon, dégénéroit chez lui en une véritable molleſſe; déſorte qu'il ſouffroit plus qu'il ne devoit, ceux dont il connoiſſoit les malverſations (172). Il croyoit qu'il lui ſuffiſoit de ne point faire de faute; & s'il faut s'en rapporter à Dion, il n'en a point fait du tout (173). Mais il croyoit devoir ſouffrir celles des autres, ſans s'en informer & ſans les punir. Il diſoit, qu'étant impoſſible de faire les hommes tels qu'on veut qu'ils ſoient, il faut les prendre tels qu'ils ſont, & s'en ſervir le mieux qu'on peut. C'eſt pourquoi il eſtimoit, honoit & employoit, ceux qui faiſoient bien. Mais Avidius Caſſius diſoit (174), que pendant qu'il s'entretenoit en Philoſophe de la Clémence, de la Juſtice, & d'autres matières ſpéculatives, il laiſſoit piller les Provinces par ceux à qui il en avoit donné le Gouvernement, de peur de paroître ſévère. Caſſius parle particulièrement d'un Préfet du Prétoire, qui aiant été élevé pauvre à cette Charge, devint tout d'un coup extrêmement riche. *Marcus Antonius philoſophatur, & querit de clementia, & de animi, & de bonigna & juſta, nec ſentit pro Republica.... An ego Proconſules, an ego Præfides putem, qui ob hoc ſibi a Senatu & ab Antonino ſibi Provincias datas credunt, ut luxurientur, ut divites ſiant? Audiſti Præfectum Prætorii noſtri Philoſophi ... ante triduum non ferret, mendicum & pauperem, ſed jubito divitem factum. Unde, quæſo, niſi de vigeribus Reip. Provincialiumque fortunis?* Sa foibleſſe a paru ſur-tout à l'égard de ſes proches, qu'il aimoit aſſurément avec excès, ſans ſonger qu'un Prince doit particuliérement ſon affection à l'Etat & à ſon Peuple. Il fut trop indulgent envers Fauſtine ſa femme, dont les déréglemens réjaillilſoient ſur lui-même. On l'a même raillé en plein Théatre & en ſa préſence, de ce qu'il élevoit aux Charges ceux qui avoient violé l'honneur de ſa Maiſon, après avoir vu affez de preuves pour n'en pas douter (175). Il a été encore plus coupable à l'égard de ſon fils Commode, dont les crimes & les cruautés ont fait dire (176) que Marc-Aurèle eût été tout à fait heureux, s'il n'eût point laiſſé de fils après lui. Il eut à la vérité un grand ſoin de le bien élever & de le bien inſtruire (177); il lui apprenoit lui-même les régles qu'il devoit ſuivre; il mit auprès de lui des Maîtres très habiles, qu'il faiſoit venir de divers endroits, & auxquels il donnoit de bons appointemens (178). Mais Commode ne pouvant ſouffrir auprès de lui ceux qui s'oppoſoient à ſes mauvaiſes inclinations, & redemandant avec opiniâtreté, juſqu'à en devenir malade, ceux que ſon père lui avoit écartés, parce qu'ils le portoient au déréglement: Marc-Aurèle eut la molleſſe de les faire revenir; déſorte que Commode fit depuis, du Palais de ſon père, un lieu de toutes ſortes de débauches (179).

(165) Tillemont p. 662. 669.

(166) Dion L. LXXI. p. 804.

(167) Capitolin. c. 29.

(168) Tillemont p. 670. Herodien L. I.

(169) Arifid. *Orat.* IX. p. 112.

(170) Capitol. c. 22.

(171) *Prof. Marcel.* L. I. Ch. I. & ailleurs.

(172) Vulcat. Gallic. *in Vit. Caſſii* c. 14.

(173) Lir. LXXI. p. 815.

(174) Vulcat. Gallic. *ubi ſupra.*

(175) Capitol. c. 29.

(176) Idem c. 18.

(177) Dion L. LXXI. p. 816.

(178) Lamprid. *in Vit. Commodi* c. 1.

(179) Tillemont p. 665.

ANTONIN, Evêque d'Ephèſe & contemporain de S. Jean Chryſoſtome, vivoit ſur la fin du quatrième Siècle. Pluſieurs Evêques étant aſſemblés à Conſtantinople avec Chryſoſtome, Antonin fut accuſé devant eux de divers crimes [*A*], & particuliérement de Simonie. Son Accuſateur étoit un certain Euſèbe, Evêque de Valentinople ou Cilbiane en Lydie. S. Chryſoſtome tâcha d'abord d'arrêter cette pourſuite: il repréſenta à Euſèbe, que les accuſations qui ſe font par paſſion, ou par envie, ne ſont pas faciles à prouver, & le ſollicita avec inſtance de ſe déſiſter de ſon accuſation: mais voyant

[*A*] *Antonin fut accuſé devant eux de divers crimes.*] Ces crimes étoient, 1. D'avoir fondu les Vaſes ſacrés. 2. D'avoir été du marbre de l'entrée du Baptiſtère (1), pour le mettre dans ſon Bain particulier. 3. D'avoir fait tranſporter dans ſa Salle à manger (2) des Colonnes qui appartenoient à l'Egliſe depuis longtems. 4. De tenir à ſon ſervice un Valet qui avoit commis un meurtre, ſans lui avoir fait de correction. 5. D'avoir vendu à ſon profit des Terres que Baſiline, mère de l'Empereur Julien, avoit laiſſées à l'Egliſe. 6. D'avoir repris ſa femme après l'avoir quittée, & d'en avoir eu des enfans (3). 7. D'avoir vendu les Ordinations.

(1) L'endroit de l'Egliſe où l'on baptiſoit.

(2) C'eſt le ſens que je donne au mot Grec Τρίκλινος.

(3) Pallad. *Dial. de Vit. Chryſoſt.* p. 226.

[*B*] *Le*

voyant qu'il perſiſtoit dans ſon deſſein, il pria Paul Evêque d'Héraclée, qui paroiſſoit ami d'Antonin, d'accommoder l'affaire, & de les réconcilier. Puis il ſe leva, & entra dans l'Egliſe avec les Evêques; car c'étoit un Dimanche. Euſebe le ſuivit, & en préſence de tout le peuple lui préſenta un Ecrit, qui contenoit ſes accuſations contre Antonin; & en même tems il pria les Evêques de vouloir examiner l'affaire & lui rendre juſtice. S. Chryſoſtome voyant l'obſtination de l'Accuſateur, & craignant un ſoulèvement du peuple, reçut l'Ecrit. Après le Service Divin, il appella Euſebe devant lui & devant les autres Evêques, & le pria de nouveau de ſe déſiſter de ſa pourſuite [B]; mais Euſebe perſiſta, l'Ecrit fut lu, & les Evêques furent d'avis, pour ne pas perdre de tems, d'examiner le dernier chef d'accuſation, qui étoit le plus odieux, s'agiſſant de la Simonie; puiſque ſi Antonin s'en trouvoit coupable, il n'y auroit plus guères de raiſon de douter de la vérité de tout le reſte, parce que *la convoitiſe des richeſſes eſt la racine de tous maux* (a). Antonin étoit accuſé de vendre conſtamment l'Ordination, plus ou moins, à proportion du revenu des Egliſes que ceux qu'il ordonnoit devoient deſſervir. Il fallut donc en venir à la diſcuſſion de ce point. Antonin, interrogé, nia d'abord le fait de la manière la plus forte. On interrogea enſuite ceux dont on l'accuſoit d'avoir pris de l'argent; mais il n'y en eut aucun qui voulût avouer qu'il lui en eût donné: ce qui n'eſt pas ſurprenant, puiſque s'ils l'avoient avoué, ils auroient été leurs propres accuſateurs; parce que s'il y a de la Simonie à vendre les choſes ſaintes, il n'y en a pas moins à les acheter à prix d'argent. Les Evêques voyant qu'ils ne pouvoient tirer l'aveu du crime, ni d'Antonin, ni d'aucun de ſes Complices, demandèrent les Témoins devant leſquels l'argent avoit été donné & reçu; mais ils n'étoient pas préſens, & l'on dit qu'ils étoient en Aſie: ſur quoi Chryſoſtome offrit d'y aller lui-même pour achever d'inſtruire le Procès. Mais Antonin, dont la mauvaiſe conſcience lui faiſoit craindre un Juge auſſi droit & auſſi impartial, trouva moyen, par des intrigues ſecrettes à la Cour, d'empêcher ce voyage du Prélat [C], & il s'engagea à faire venir lui-même les Témoins, eſpérant que ce délai lui donneroit le tems de les gagner ou de les refroidir, & de les empêcher de ſe préſenter. S. Chryſoſtome l'aiant ſenti, le prévint, & réſolut avec les Evêques d'envoyer quelques-uns d'eux en Aſie pour interroger les Témoins. On y en envoya trois, Syncletius Métropolitain de Trajanople, Héſychius Evêque de Parium (*b*), & Pallade Evêque d'Héſenople (*c*). Le Concile ſtatua, que ſi les Parties ne ſe rendoient à Hypépe (*d*) dans l'eſpace de deux mois pour la pourſuite de leurs droits, ils ſeroient excommuniés. On jugea cette Ville la plus convenablement ſituée, tant pour les Parties, que pour les Juges. Syncletius & Pallade ſe rendirent d'abord à Smyrne; mais Heſychius, étant ami d'Antonin, feignit d'être malade, pour ſe diſpenſer d'accompagner ſes Collègues. Dès que ceux-ci furent arrivés à Smyrne, ils en donnèrent avis aux deux Parties; mais Antonin & Euſebe s'étoient déja réconciliés [D] avant que les Commiſſaires fuſſent arrivés en Aſie. Ils ne laiſſèrent pas de ſe rendre à Hypépe pour la forme; & dans la vue d'amuſer les Juges, ils dirent que les Témoins étoient abſens pour leurs propres affaires. Les Juges demandèrent à Euſebe combien il lui falloit de jours pour les produire, & lui dirent qu'ils attendroient ce tems-là. Euſebe croyant les fatiguer, car c'étoit dans les plus grandes chaleurs de l'Eté, s'obligea de repréſenter ces Témoins dans quarante jours, ou de ſubir la peine portée par les Canons. Il fut donc renvoyé; mais au-lieu de les aller chercher, il alla ſe cacher à Conſtantinople, pendant que les Juges l'attendoient. Les quarante jours étant paſſés, & Euſebe ne paroiſſant point, les Commiſſaires écrivirent à tous les Evêques d'Aſie, pour déclarer qu'Euſebe étoit excommunié, ou comme défaillant, ou comme calomniateur. Ils attendirent encore un mois, & revinrent à Conſtantinople, où ils le rencontrèrent, & le cenſurèrent fortement de ſa manière d'agir. Il s'excuſa ſur une maladie, & promit de repréſenter dans peu les Témoins; mais il différa encore, juſqu'à ce qu'Antonin étant mort, cette affaire finit (*e*). Il paroit pourtant dans la ſuite, qu'Antonin n'avoit pas été accuſé ſans fondement, comme nous le ferons voir ci-deſſous [E].

(*a*) 1 Timoth. VI. 10.

(*b*) Ancienne Ville de Myſie.

(*c*) C'eſt le même qui a écrit la Vie de Chryſoſtome, & dont cet Article eſt tiré.

(*d*) Ville de Lydie ſur les frontières de Phrygie: aujourd'hui *Ippa* en Natolie.

(*e*) Pallad. *Dialog. de Vita S. Joh. Chryſoſtomi*, c. 13. 14. p. 126-133.

[B] *Le pria . . . . . de ſe déſiſter de ſa pourſuite.*] Il lui repréſenta avec beaucoup de force, que ſouvent on avance par paſſion, des choſes que l'on a peine à ſoutenir; & que ſuite de réflexion, on dit ouen écrit des choſes, qu'il eſt impoſſible de prouver dans la ſuite. „ Si vous pouvez, „ *ajouta-t-il*, prouver clairement la vérité de ce que vous „ avancez à la charge d'Antonin, nous ne refuſons pas „ de vous entendre; ſinon, nous ne vous obligeons point „ à ſoutenir votre accuſation. Il eſt encore tems de vous „ déterminer à tel parti qu'il vous plaira: mais quand votre Ecrit aura été lu devant tout le monde & que l'on „ aura dreſſé des Actes, il ne vous ſera plus permis de „ vous déſiſter, & étant Evêque, on ne vous permettra „ point de demander pardon de votre accuſation précipi- „ tée (4)." Ces derniers mots ſont en Grec: ὡσάτε σοὶ ἄφεσιν, ὑστέρῳ ὄντι, ζητεῖν ἀβωλητέαν. Le mot ἀβωλήτιον eſt en Latin *abolitio*, qui ſignifie *amniſtie*, *pardon*. Mais peut-être Chryſoſtome vouloit-il dire, qu'Euſebe aiant commencé une fois à faire des pourſuites, il ne devoit pas ſe flatter qu'il n'y auroit qu'à s'en déſiſter, s'il ne pouvoit prouver ſes accuſations; mais que dans ce cas-là, il devoit s'attendre à être regardé comme un calomniateur, & traité ſelon la rigueur des Canons faits contre ceux qui calomnient leurs frères.

(4) Idem p. 128. 129.

[C] *Antonin . . . . . trouva moyen, par des intrigues ſecrettes, d'empêcher ce voyage du Prélat.*] Il s'adreſſa à un des Miniſtres de l'Empereur, dont il étoit comme l'Intendant pour les Terres que ce Seigneur avoit en Aſie (5), & le pria d'empêcher ce voyage de Chryſoſtome, promettant de faire venir lui-même les Témoins. On fit donc dire à Chryſoſtome de la part de l'Empereur, qu'il étoit à propos qu'il demeurât à Conſtantinople, & qu'il ne convenoit pas que lui, qui étoit leur Evêque & leur Paſteur, les quittât à la veille d'un ſi grand trouble (6). Ce trouble étoit la révolte de Gainas, qui étant Goth de naiſſance, avoit pris parti parmi les Romains, & s'étoit pouſſé par degrés juſqu'au rang de Général de la Cavalerie, & cherchoit à s'élever encore plus haut. Nous parlerons de lui plus amplement ailleurs.

(5) On voit par-là que notre Evêque ne s'occupoit pas uniquement du ſoin de ſon Troupeau.

(6) Pallad. ubi ſupra p. 131.

[D] *Antonin & Euſebe s'étoient déja réconciliés.*] C'eſt ce qui ne fait pas trop d'honneur à Euſebe, d'autant plus qu'il feignit de pourſuivre ſon accuſation. Mais ce que Pallade rapporte eſt bien plus honteux encore, & pour Euſebe, & pour ſon Antagoniſte. Il dit, „ que s'étant „ perſuadés réciproquement, l'un par or, & l'autre par „ ferment, ils étoient devenus amis." Οἱ δὲ πεισαντες ἀλλήλους, ὁ μὲν χρυσίῳ, ὁ δὲ ὅρκῳ, φίλοι γεγόνασιν (7). Paroles, qui peuvent ſignifier, que l'un donna de l'argent, & que l'autre s'engagea par ſerment; c'eſt-à-dire, qu'Antonin gagna Euſebe à force de préſens, qui de ſon côté promit par ſerment de ne point pourſuivre ſon accuſation. C'eſt-là, à ce qu'il me ſemble, le ſens du Grec, qui eſt traduit d'une manière obſcure & équivoque par la Verſion de Pallade, d'Emeric Bigot: *Illi autem cum ſe mutuo corrupiſſent, partim auro, partim jurejurando, amici facti ſunt.*

(7) Id. ibid. p. 32.

[E] *Il paroit pourtant dans la ſuite, qu'Antonin n'avoit pas été accuſé ſans fondement.*] Peu de tems après ſa mort, le Clergé d'Epheſe & pluſieurs Evêques d'Aſie envoyèrent une Lettre ou Decret (8) à S. Chryſoſtome, dans lequel ils déclaroient avec ferment, que depuis bien du tems, ils avoient été gouvernés d'une manière fort irrégulière, & que les Loix avoient été négligées; qu'ils le prioient donc de venir réformer leur Egliſe, affligée depuis longtems par les Ariens, & par ceux qui ſe diſant Catholiques, n'étoient poſſédés que par leur avarice & leur ambition, pluſieurs s'efforçant par argent d'occuper le Siége vacant. Chryſoſtome ſe rendit à Epheſe, où il aſſembla ſoixante-dix Evêques d'Aſie, de Carie, & de Lydie. Euſebe ſe préſenta devant eux, demandant à être admis à la Communion. Quelques Evêques s'y oppoſoient, diſant que c'étoit un calomniateur. Sur quoi il repliqua, que la déciſion de l'affaire d'Antonin n'avoit été différée qu'à cauſe de l'abſence des Témoins; qu'il étoit à préſent en état de les produire, & que quoiqu'Antonin fût mort, ceux qui lui avoient donné de l'argent pour être ordonnés étoient encore vivans. Le Concile trouva bon d'examiner la choſe. Six Evêques furent accuſés par Euſebe d'avoir donné de l'argent à Antonin pour être ordonnés. D'abord ils nièrent le fait; mais il parut nombre de Témoins, des Laïques, des Prêtres, & des Femmes, qui dépoſiérent l'argent qui avoit été donné, le tems, le lieu, la quantité: ce qui obligea les accuſés à confeſſer enfin leur crime. Ils alléguèrent pour excuſe, qu'ils avoient cru que c'étoit l'uſage ordinaire, autoriſé par la coutume, & qu'on ne pouvoit les accuſer à cauſe de cela au Tribunal de l'Empereur. Ils prièrent qu'on leur permît de conſerver leurs Egliſes; ſinon, qu'on leur rendît

(8) Le mot Grec Ψήφισμα ſignifie proprement un *Decret*.

l'argent qu'ils avoient donné : car il y en a d'entre nous, dirent-ils, qui ont vendu les ornemens de leurs femmes. S. Chryſoſtome répondit, qu'il paſcroit en leur faveur à l'Empereur ; & le Concile ordonna que les héritiers d'Antonin leur reſtitueroient l'argent qu'ils avoient donné, & qu'ils ne communieroient plus avec les Prêtres, n'étant plus tels (9). On peut conclurre d'une circonſtance de ce décret, que les Eccléſiaſtiques étoient reſponſables devant les Tribunaux Civils, du moins pour certains crimes, & particulierement pour la Simonie ; puiſque les Evêques avoient beſoin de l'intercceſſion de Chryſoſtome auprès de l'Empereur, & qu'ils craignoient le *Βαλλαντιον*, qui étoit une Cour Civile.

(9) Id. ibid. p. 133-137.

ANTONIUS PRIMUS (Marcus) nâquit à Toulouſe (*a*) en Languedoc, quelques années après Jéſus-Chriſt. Sous le régne de Néron, il fut convaincu de fauſſeté & d'avoir forgé un Teſtament, & condamné à la peine portée par la Loi Cornélia (*b*), qui étoit le banniſſement. Comme c'étoit un homme hardi, actif & entreprenant, il trouva bientôt moyen de rentrer dans le Sénat. Aiant obtenu de Galba le Commandement d'une Légion, on dit qu'il offrit depuis ſes ſervices à Othon par Lettres. Celui-ci l'aiant négligé, il ne prit d'abord aucune part à la guerre ; mais ſur le déclin des affaires de Vitellius, il prit le parti de Veſpaſien, & lui rendit de grands ſervices. Il étoit homme d'intrigue & d'exécution, hardi de la langue & de la main, propre à décrier qui il vouloit, vrai Boute-ſeu de Guerre Civile, prompt à piller & à prodiguer, pernicieux dans la paix, & de grand prix à la guerre (*c*). Il donna bientôt à Veſpaſien de grandes preuves de ſa prudence & de ſa valeur. Ce fut lui qui conſeilla de quitter la Pannonie & de marcher en Italie [*A*], pour attaquer le Parti de Vitellius ; & ſans tarder il marcha pour y entrer avec une partie de la Cavalerie, & des Corps détachés des Légions. Arrius Varus, Officier diſtingué par ſa valeur, ſe joignit à lui. Ils furent d'abord reçus dans les Villes voiſines. S'étant enſuite emparés de Padoue & d'Atteſte (*d*), ils apprirent là que trois Cohortes de Vitellius, avec un Régiment de Cavalerie nommé *Ala Scriboniana*, avoient dreſſé un Pont à Ferrare, & y avoient pris poſte, & qu'ils ne faiſoient pas fort bonne garde : deſorte que pour ne point perdre l'occaſion, ils les allérent attaquer au point du jour, & en tuérent pluſieurs qu'ils ſurprirent ſans armes ; les autres furent contraints de prendre parti, mais la plupart ſe ſauvérent, après avoir rompu le pont. Antonius, pour donner plus de réputation à ſon Parti, fit redreſſer les Statues de Gallia, qui avoient été abattues pendant la guerre ; ce qui lui acquit d'autant plus de gloire, que la choſe étoit plus ſouhaitée (*e*). Quelque tems après, il fit paroitre beaucoup de courage & de préſence d'eſprit, en appaiſant une Sédition que les Soldats avoient excitée contre T. Ampius Flavianus [*B*]. Cette Sédition, & une autre qui arriva en meme tems, obligea les Conſulaires de ſe retirer ; deſorte que toute l'autorité demeura entre les mains d'Antonius, tant parce que ſes compagnons lui céderent volontairement cet honneur, que parce que les Soldats ne vouloient reconnoitre que lui. Il ne manqua pas meme de perſonnes, qui ſoupçonnérent qu'il avoit contribué à exciter ces Séditions par ſes intrigues, pour profiter ſeul de la gloire & des avantages de la guerre (*f*). Sa conduite juſtifia qu'il n'étoit pas indigne de commander aux Légions Romaines. Aiant appris qu'il y avoit de grandes diſſenſions dans l'Armée de Vitellius, Antonius réſolut de l'attaquer dans cette diviſion de corps & d'eſprits, avant que les Chefs euſſent repris leur autorité, que les Soldats euſſent rentrés dans le devoir, & que la confiance leur fût revenue par leur réunion. Il s'avance donc avec toute l'Armée, & vient en deux jours de Vérone à Bédriac (*g*). Peu de jours après il livra bataille à l'Armée de Vitellius, qu'il défit, non à la vérité ſans peine ; ce qui l'empêcha de pourſuivre ſa Victoire

(*a*) Martial. L. IX. Epig. 101.

(*b*) Tacit. *Ann.* L. XIV. p. 210. Edit. G. Blaeuw 1633. in-16.

(*c*) Tacite *Hiſt.* L. II. ch. 22. de la Trad. d'Ablancourt.

(*d*) Aujourd'hui *Eſte*, dans le Padouan, appartenant aux Venitiens.

(*e*) Tacite *Hiſt.* L. III. p. 264-265. de la Trad. d'Ablancourt.

(*f*) Idem p. 275.

(*g*) Petite Ville ſur l'*Oglio*, entre Mantoue & Crémone, fameuſe aujourd'hui *Canete*.

[*A*] *Ce fut lui qui conſeilla de quitter la Pannonie & de marcher en Italie.*] Les Généraux de Veſpaſien ſe trouvérent à Pétovio (1), où ils délibérent enſemble, s'ils ſe contenteroient de fermer le paſſage des Alpes juſqu'à ce que toutes leurs forces fuſſent arrivées, ou s'ils s'avanceroient avec celles qu'ils avoient déja, pour diſputer l'Italie. Ceux qui étoient d'avis d'attendre & de tirer la guerre en longueur, exaltoient la puiſſance & la réputation de l'Armée d'Allemagne, & diſoient que la meilleure partie de celle d'Angleterre, ſous les ordres de Vitellius, y étoit jointe ; qu'ils n'avoient pas eux-mêmes autant de Légions, & qu'elles avoient été vaincues ; qu'elles parloient à la vérité fort haut, mais qu'après tout, elles n'avoient pas tant de courage que les vainqueurs ; qu'il valoit donc mieux ſe ſaiſir du paſſage des Alpes, en attendant Mucien avec les Troupes d'Orient ; qu'il reſtoit à Veſpaſien des Flottes & des Armées, outre le commerce de la Mer, & l'affection des Provinces, qui pouvoient donner un grand branle à la Victoire ; qu'ainſi, par un retardement ſalutaire, on acquerroit de nouvelles forces, & que l'on feroit même en ſorte que de telles reſſources fuſſent le poids d'une nouvelle guerre. Antonius Primus, principal auteur de cette entrepriſe, repréſentoit au contraire, „ que „ la diligence leur étoit très avantageuſe, & pernicieuſe „ à Vitellius : que la Victoire lui avoit inſpiré plus d'in„ dolence, que de courage & de hardieſſe ; que n'étant „ pas demeuré dans l'exercice des armes, mais s'étant ré„ pandu par toutes les Villes d'Italie, il n'étoit plus redou„ table qu'à ſes hôtes, & s'étoit d'autant plus abandon„ né aux voluptés, qu'il les avoit moins goûtées auparа„ vant : que l'air & les délices de Rome en avoient ren„ du les uns malades, & les autres languiſſans ; & que ſi „ l'on tardoit plus longtems à les attaquer, le courage leur „ reviendroit avec les forces : qu'ils avoient d'un côté les „ Gaules & l'Allemagne, & de l'autre l'Eſpagne & l'Angleterre, dont il leur viendroit du ſecours ; ſans parler de l'Italie & des tréſors de Rome, dont ils étoient „ maîtres ; & que s'ils vouloient commencer les premiers, „ ils avoient deux Armées navales, & toute la Mer Adriatique. Qu'il ne ſeroit de rien alors de tenir le „ paſſage des Alpes ; que le retardement ne feroit que „ conſumer leur argent & leurs vivres ; qu'il ne falloit „ pas laiſſer rallentir l'ardeur de braves Soldats qui a„ voient été plutôt trompés que vaincus, & qui ne reſpi„ roient que le deſir de vengeance, depuis le renfort des „ Troupes de la Meſie qui n'avoient point été battues : „ qu'ils étoient les plus forts en hommes, quoiqu'ils „ n'euſſent pas tant de Légions ; & inſtruits par leur dé„ faite, au-lieu que les autres s'étoient relâchés par la „ Victoire ; que malgré le deſordre de leur Infanterie, „ leur Cavalerie avoit rompu celle de Vitellius, & que „ deux Eſcadrons de Pannonie & de Meſie aiant été ca„ pables de faire un ſi grand effort, que ne ſeroit-on „ point avec ſeize qui donneroient en même tems, & ac„ cableroient l'ennemi de leur choc & de leur nombre ? „ Que ſi perſonne n'y contrediſoit, il feroit lui-même „ l'auteur & l'exécuteur d'un ſi grand deſſein, & qu'il ne „ vouloit pour cela que quelques Troupes détachées, & „ leur laiſſoit les Légions ; qu'ils verroient bientôt la guer„ re ouverte, & les affaires de Vitellius ébranlées, & „ qu'ils brûleroient alors de le ſuivre & de marcher ſur „ les traces de ſa Victoire." Il diſoit tout cela, & d'autres choſes ſemblables, avec tant de feu dans les yeux, d'un air ſi animé, d'une voix ſi forte & ſi véhémente, qu'il émut les plus difficiles. On le combla de louanges, & mépriſant les propoſitions des autres Généraux, comme froides & défavantageuſes, tous s'écriérent, qu'il n'y avoit que lui capable de commander. Il avoit gagné les bonnes graces des Soldats, dans une Aſſemblée qui ſe tint lorſqu'on ouvrit les Lettres de Veſpaſien : car il ne parla pas ambigument, pour ſe pouvoir expliquer après ſelon l'occaſion, mais il ſe déclara d'abord ouvertement ; ce qui leur plut extrémement, comme un témoignage qu'il vouloit être compagnon de leur faute, ou de leur gloire (2).

(1) Aujourd'hui *Petau* dans la Baſſe Stirie, dans l'Archevêché de Saltzbourg.

[*B*] *Il fit paroître beaucoup de courage & de préſence d'eſprit, en appaiſant une Sédition que les Soldats avoient excitée contre T. Ampius Flavianus.*] Cet homme, lent & irréſolu & par tempérament & par l'âge, s'étoit rendu ſuſpect aux Soldats, qui croyoient qu'il ſe ſouvenoit trop de ſon alliance avec Vitellius ; outre qu'à la première émeute il s'étoit ſauvé en Italie, & ſembloit n'être revenu que pour ſaiſir l'occaſion de tramer quelque trahiſon (3). Les Soldats aiant découvert à quelque diſtance un Corps de Cavalerie de leur parti, le prirent pour ennemi ; ce qui les ſaiſit d'une terreur panique. Auſſi-tôt on court aux armes, on accuſe Flavianus de trahiſon, ſans aucun ſujet apparent ; mais comme il étoit haï de longtems, on ſe portoit aveuglément à ſa ruine. On lui reprochoit d'avoir trahi Othon, & détourné à ſon profit l'argent que ce Prince avoit promis aux Soldats ; on lui imputoit à crime ſa parenté avec Vitellius. Il tâcha en-vain de fléchir les ſédicieux par ſes ſanglots & par ſes larmes, en leur tendant les bras & ſe jettant à leurs piés, pour les émouvoir à compaſſion ; ils ne le voulurent pas écouter, & prirent l'excès de ſa douleur, pour une preuve de ſa faute. Aponius, qui voulut le juſtifier, fut interrompu par les cris qui s'élevérent, & on ne voulut écouter aucun des autres Chefs, à l'exception du ſeul Antonius, tant il avoit acquis d'autorité ſur leur eſprit, par ſon adreſſe & par ſon élo-

(2) Tacit. *Hiſt.* L. III. p. 261-264. de la Trad. d'Ablancourt T. III. Paris 1644. in-12.

(3) Id. ibid. p. 264.

toire, ſes Troupes étant fatiguées & par leurs bleſſures & par le travail du combat, qui avoit été douteux & opiniâtre. Sur le ſoir toute l'Armée ſe joignit, & voyant les monceaux de corps morts & les autres marques de la Victoire, ils conclurent que la guerre étoit terminée, demandant qu'on les menât droit à Crémone, aſſurés de l'emporter par force, ou par compoſition [C]. Les Soldats le demandoient avec tant d'audace, qu'ils mépriſoient les remontrances de leurs Tribuns & de leurs Centurions, faiſant du bruit avec leurs armes pour les interrompre, & témoignant aſſez par leurs paroles & par leurs actions, qu'ils prendroient la licence d'eux-mêmes, ſi on ne la leur donnoit. Alors Antonius ſe mêlant parmi eux, & aiant fait faire ſilence par ſon autorité, leur repréſenta avec beaucoup de force le danger de cette entrepriſe [D]. Mais toute ſon éloquence ne pût arrêter l'impétuoſité de cette multitude animée par l'eſpoir du gain, & le Soldat alloit en venir à une Sédition, lorſqu'un Corps de Cavalerie qui s'étoit avancé juſques ſous les murs de Crémone, apprit de quelques priſonniers, que ſix Légions de Vitellius arrivoient en diligence, ſur la nouvelle de la défaite, avec le reſte de l'Armée qui étoit demeurée à Hoſtilie (*b*), & qu'elles avoient ce jour-là fait plus de ſept lieues. Les Soldats, d'ailleurs peu flexibles & indociles, ouvrirent à cette nouvelle les oreilles aux remontrances de leur Général; qui pour n'être pas ſurpris, diſpoſa ſi bien ſon Armée, qu'il étoit en état de repouſſer l'Ennemi, s'il venoit l'attaquer. Il ne ſe trompa point: l'Armée de Vitellius, au-lieu de ſe repoſer à Crémone, & après y avoir repris des forces, attaquer le lendemain l'Ennemi languiſſant de faim & de froid; n'aiant ni Conſeil, ni Chef, vint ſur la troiſiéme heure de la nuit donner à travers celle de Veſpaſien, qui l'attendoit en bataille de pied ferme. Le combat fut cruel, l'obſcurité empêchant les combattans de diſtinguer ni ami ni ennemi. Antonius remplit les devoirs d'habile Général, autant qu'il fut poſſible dans une pareille confuſion. La nuit étoit fort avancée, & la Victoire encore incertaine, lorſque la Lune venant à ſe lever derriére l'Armée d'Antonius, rendit les ombres des hommes & des chevaux beaucoup plus grandes, & fit qu'on tiroit contre eux ſans effet, au-lieu que donnant ſur le viſage des ennemis, elle les rendoit plus viſibles, deſorte qu'on tiroit ſur eux avec avantage du milieu de l'obſcurité. Si-tôt qu'Antonius put reconnoître les ſiens & en être reconnu, il commença à les animer les uns par les reproches, les autres par les louanges, & tous enſemble par l'eſpérance & les promeſſes. Il ne parla pas en-vain; les Soldats combattirent avec tant de courage & d'intrépidité, qu'ils remportérent la Victoire. Ils n'étoient pourtant pas encore pour cela maîtres de Crémone; la Place étoit forte, & Antonius étoit incertain, & balançoit ſur le parti qu'il devoit prendre [E]: mais voyant ſes Soldats pleins de courage, & réſolus de donner l'aſſaut, il ſe laiſſa emporter à leur ardeur, & donna le ſignal; & pour tâcher d'ébranler les habitans de Crémone, & les engager à reconnoître Veſpaſien pour Empereur, il fit mettre le feu aux magnifiques & ſomptueux bâtimens qui étoient dans le fauxbourg. L'aſſaut fut pouſſé avec tant de vigueur, qu'enfin la Ville fut emportée. Les habitans, pleins de frayeur, voyoient le moment qu'on alloit faire main-baſſe ſur eux: mais les prières des Chefs arrêtérent un peu la fureur des Soldats; ce qui ne calma pourtant pas entiérement les frayeurs des vaincus [F]. Car Antonius, dans un diſcours qu'il fit, où il marquoit beaucoup de douceur apparente, ne s'expliqua point ſur le ſort de ceux de Crémone; outre qu'en entrant dans le Bain, il lâcha un mot, qui fut bientôt divulgué. Trouvant l'eau un peu froide, il dit, qu'elle s'échaufferoit bientôt. Ce mot, quoique dit à ſes Eſclaves, ne laiſſa pas d'être regardé comme aiant été le ſignal du pillage & de l'embraſement de Crémone, & en fit retomber toute la haine ſur lui. Le ſac de cette malheureuſe Ville dura quatre jours, avec toute la violence & la barbarie imaginable, & elle fut ruinée de fond en comble. Antonius, honteux de cette action qui le rendoit l'objet de la haine publique, fit défenſe de faire aucun captif; ce qui avoit déja été inutile aux Soldats, toute l'Italie aiant reſuſé unanimement de les acheter. Ce refus, joint à l'ordre d'Antonius, obli-

(*b*) Autrement d'huit *Oſtiglie*, petite, mais ancienne Ville du Mantouan.

éloquence. Lorſqu'il vit la Sédition s'échauffer, & que des injures ils en venoient aux coups, il ſit ſaiſir Flavianus, & le fit mettre aux fers; mais les Soldats reconnurent auſſi-tôt ſon artifice, & aiant écarté ceux qui étoient autour du Tribunal, ils ſe préparoient à en venir aux dernières violences. Antonius, l'épée à la main, ſe mit au-devant de Flavianus, proteſtant qu'il mourroit auparavant de ſa propre main, ou de la leur, & appella nommément à ſon ſecours ceux qu'il reconnut, ou qui tenoient quelque rang dans l'Armée. De-là ſe tournant vers les Aigles & les Drapeaux, il leur adreſſoit la parole comme aux propres Dieux des Légions, & les conjuroit de détourner cette fureur & cette diſcorde ſur l'Ennemi; tant qu'à la fin la ſédition s'appaiſa; & parce qu'il étoit déja tard, chacun ſe retira à ſa Tente. Flavianus partit la nuit même pour aller trouver Veſpaſien, & rencontra des Lettres en chemin, qui le mirent hors de danger (4).

(4) Idem p. 272. 273.

[C] *Aſſurés de l'emporter par force, ou par compoſition.*] C'étoit le langage qu'ils tenoient tous en public; mais en particulier, chacun d'eux conſidéroit „ que s'ils la pouvoient prendre d'aſſaut, comme il ſembloit très facile, „ n'étant forte ni par l'Art, ni par la Nature, tout le „ butin ſeroit pour eux; au-lieu que s'ils attendoient le „ jour, elle ne manqueroit pas de capituler, & pour tous „ leurs travaux & leurs bleſſures, ils ne remporteroient „ qu'un vain renom de clémence, tandis que tout le profit de cette conquête entreroit dans la bourſe de leurs „ Généraux. Car comme le fac d'une Ville priſe d'aſſaut „ eſt pour les Soldats, celui d'une Ville rendue eſt pour „ le Chef qui commande (5)."

(5) Ibid. p. 283. 284.

[D] *Leur repréſenta avec beaucoup de force le danger de cette entrepriſe.*] Il leur dit: „ Qu'il ne vouloit pas ôter à de ſi braves Soldats, la gloire ni la récompenſe; „ mais que leur devoir étoit différent de celui du Général: qu'ils ne devoient avoir devant les yeux, que le „ ſoin & le deſir de combattre; au-lieu qu'il devoit plutôt „ agir par la prudence, que par la force: qu'après avoir „ ébauché la Victoire de ſa main & de ſon épée, il la vouloit achever par le raiſonnement & par le conſeil, qui étoit le propre du Capitaine: qu'on ne pouvoit ſe cacher „ les difficultés qu'il y avoit à ſurmonter; les ténébres de „ la nuit, l'ignorance de l'état de la Ville, les ennemis „ dont elle étoit remplie, & les embuſcades dans leſquelles on pouvoit tomber de tous côtés: qu'il ne vouloit „ pas l'entreprendre, quand on lui ouvriroit les portes, „ ni commencer l'attaque, ſans favoir le fort & le foible „ de la Place, la hauteur du mur, la profondeur du foſſé, s'il falloit faire ſes approches à couvert des mantelets, ou donner l'aſſaut à la faveur des machines & des „ gens de trait." S'adreſſant enſuite à chacun en particulier, il leur demandoit „ s'ils avoient apporté avec eux „ les outils propres à rompre une muraille, & les autres „ choſes néceſſaires?" Et comme ils dirent que non: „ Penſez-vous, *dit-il*, percer ou ſapper un mur avec vos „ javelots, ou avec la pointe de vos épées? ou demeurerez-vous les bras croiſés, comme des Bourgeois, à „ contempler ſa hauteur & ſes défenſes, lorſqu'il faudra „ s'avancer ou dreſſer une batterie, faute d'attendre juſqu'au jour, qu'on ſera venir des lieux voiſins ce qui eſt néceſſaire pour faire réuſſir l'entrepriſe, & pour „ nous aſſurer la Victoire?" (6).

(6) Idem p. 285. 286.

[E] *Crémone . . . étoit forte, & Antonius étoit incertain & balançoit ſur le parti qu'il devoit prendre.*] Pendant la guerre d'Othon, l'Armée d'Allemagne avoit attaché ſon Camp aux murs de la Place, qu'elle avoit enfermée d'un retranchement, auquel elle avoit ajouté de nouvelles fortifications. Cela arrêta tout court les Vainqueurs. Il paroiſſoit hazardeux de donner l'aſſaut au ſortir d'un combat, qui avoit duré toute la nuit; ſans compter le travail du jour précédent, & qu'ils n'avoient point de Troupes pour ſe rafraîchir. De retourner à Bédriac, outre la longueur du chemin, c'étoit perdre le fruit de la Victoire. De ſe retrancher en cet endroit, il n'étoit pas facile à la vue de l'ennemi, qui ne manqueroit pas de les attaquer, pendant qu'ils ſeroient diſperſés, & occupés à leurs travaux; & le Soldat étoit d'ailleurs plus prêt à courir les riſques d'un aſſaut, qu'à ſouffrir des délais. Toutes les meſures modérées n'étoient pas de ſon goût, toute ſon eſpérance étoit dans un coup de main, & l'eſpoir de butin effaçoit le ſouvenir des peines précédentes & la crainte du danger (7).

(7) Idem p. 294.

[F] *Ce ne qui calma pourtant pas entiérement les frayeurs des vaincus.*] L'Armée, outre le deſir naturel du pillage, étoit encore animée par une vieille rancune qu'elle avoit contre Crémone, à en ſouhaiter la ruïne. On accuſoit les habitans d'avoir favoriſé le Parti de Vitellius dès la guerre d'Othon; &, comme les Bourgeois ſont inſolens dans la proſpérité, de s'être raillés de la treiziéme Légion,

obligea les Soldats de tuer ceux dont ils étoient maitres; mais dès qu'on fut instruit de cette inhumanité, leurs parens & leurs amis se hâtérent de les racheter (*i*). Jusques alors, Antonius avoit fait briller les vertus d'un grand Général, sans faire paroitre aucun des vices qu'on remarque ordinairement dans ceux de cet ordre. Mais depuis sa Victoire de Crémone, il ne vécut plus avec la même modestie; soit qu'il crût la guerre achevée, & que ce qui restoit fût facile; ou que la prospérité découvrit seulement l'avarice, l'orgueil & les autres vices, qu'il avoit su déguiser jusqu'alors. Il ravagea l'Italie comme un Pays de conquête, traitant les Soldats comme s'ils eussent été à lui, & faisant juger par toutes ses paroles & ses actions, qu'il se faisoit un chemin à l'Empire. Pour donner plus de licence à ses gens, il leur permit d'élire des Officiers en la place de ceux qui avoient été tués, ce qui fit choisir les plus factieux; desorte que les Soldats dépendoient moins de leurs Chefs, que les Chefs des Soldats. Ce procedé, en apparence fédituieux, ne contribua pas peu à ruïner la Discipline dans l'Armée; & il se servit de ces moyens pour s'enrichir par le pillage (*k*). Son orgueil & son avidité altérent fi loin, qu'il perdit bientôt l'estime & l'amitié des autres Officiers, & de toute l'Armée. Mucien fur-tout, grand Capitaine, jaloux des succés d'Antonius, tâcha d'obscurcir sa gloire. Antonius, obligé d'écrire à Vespasien pour se justifier [*G*], laissa couler dans ses Lettres quelques traits contre Mucien, ce qui fit naitre entre eux de mortelles animosités; mais la haine d'Antonius étoit plus ouverte, & celle de Mucien plus cachée, & par cela même plus irréconciliable (*l*). Vitellius n'étoit pourtant pas encore vaincu, & son Parti subsistoit toujours à Rome. Antonius, à la tête de l'Armée de Vespasien, marcha du côté de cette Ville. Mais en chemin, lui qui avoit témoigné tant de feu & d'ardeur à pousser la guerre, parut indolent & tardif; ce qui le fit soupçonner d'avoir été gagné par Vitellius [*H*]. Cependant il fit bientôt voir par sa conduite, combien ce soupçon étoit mal fondé: car aiant appris que le Capitole étoit assiégé (*m*), il s'avança en diligence au secours de Sabinus qui le défendoit; mais son secours vint trop tard. A son arrivée dans le voisinage de Rome, il reçut plusieurs fâcheuses nouvelles, celles du meurtre de Sabinus, de l'embrasement du Capitole, & du soulévement du Peuple & des Esclaves, qui avoient pris les armes en faveur de Vitellius. Cependant le Sénat envoya des Députés aux Armées, pour les solliciter à la paix [*I*]; mais ce fut inutilement. L'Armée d'Antonius attaqua celle de Vitellius aux portes de Rome & sous les murailles de la Ville, elle la poursuivit jusques dans Rome même, où le combat se renouvella, & continua pendant quelque tems en trois différens endroits (*n*) avec beaucoup de furie & de carnage; jusqu'à ce qu'enfin les Vitelliens furent défaits, & Antonius demeura maitre de Rome, où il fit paroitre dans tout son jour son avarice, enlevant du Palais, meubles, argent, Esclaves, comme s'il eût encore pillé Crémone (*o*). C'est ainsi qu'il termina la Guerre Civile, & affermit la Couronne Impériale sur la tête de Vespasien. On lui décerna les honneurs du Consulat (*p*); il ne paroit pourtant pas qu'il ait été effectivement Consul (*q*), peut-être ne fut-il que subrogé. Son crédit & son autorité dans Rome ne furent pas de longue durée. A l'arrivée de Mucien, peu de tems après la défaite des Vitelliens, les choses changérent de face, & l'on ne fit plus la cour à Antonius. Mucien se conduisit avec beaucoup de prudence & d'adresse, pour s'attirer toute l'autorité dont l'autre avoit joui, lui faisant de belles promesses, pendant qu'il disperfoit en des quartiers éloignés les Légions qui lui étoient le plus affectionnées. La jalousie de Mucien ne pouvoit supporter ni l'affection que les Soldats avoient pour fon Rival, ni sa fierté, qui étoit telle, qu'il ne pouvoit fouffrir d'égal, ni de maitre. Antonius se voyant dépouillé de toute

(*i*) Ibid. p. 295-304.

(*k*) Idem p. 320, 321.

(*l*) Ibid. p. 320.

(*m*) Voy. la Rem. [*G*].

(*n*) Joseph. *de la Guerre des Juifs* L. IV. ch. 41.

(*o*) Tacite *Hist.* L. III. p. 364. & L. IV. p. 375.

(*p*) Idem p. 373.

(*q*) Voyez *Fasti consulares, post Sigonium*, dans les Oeuvres de Sigonius de l'édit. d'Argelati, Milan 1732. T. I.

(*r*) C'est un trait connu Mucien.

(*s*) Idem p. 301.

(*t*) Ibid. p. 325, 326.

(*u*) Ibid. p. 362, 363.

glon, qu'on y avoit laissée pour y dresser un Amphithéatre: joint à cela, qu'elle avoit déja été par deux fois le siége de la guerre, qu'elle avoit fourni des rafraichissemens à l'Armée de Vitellius, & que leur zéle pour ses intérets avoit été fi grand, qu'il s'étoit trouvé de leurs femmes mortes à la bataille. Outre que la circonstance de la Foire faifoit que la Ville, déja riche par elle-même, étoit remplie de nouvelles richeffes, qui excitoient la cupidité du Soldat (*s*).

[*G*] *Antonius fut obligé d'écrire à Vespasien pour se justifier.*] Voici quelle en fut l'occasion. Antonius, & les autres Chefs de fon Parti, couvinrent de répandre par toute l'Umbrie & la Cavalerie, pour découvrir l'endroit où l'on pourroit paſſer les Apennins commodément, & pour prendre les Légions & le reste des Soldats qu'on avoit laissés à Vérone, après avoir donné ordre de faire venir des vivres par le Po & par la Mer. Il y avoit des Chefs qui retardoient à deſſein, parce que la conduite hautaine d'Antonius commençoit à le leur rendre odieux, & qu'ils espéroient d'être mieux traités par Mucien; & la vérité eſt, que celui-ci prenoit ombrage de tant de fuccés, & qu'il craignoit d'être privé de l'honneur de cette guerre, s'il ne fe rendoit maitre de Rome. Il écrivit donc fréquemment à Antonius & à Varus d'une manière fort ambiguë, tantôt les preſſant de pourſuivre leurs deſſeins avec vigueur, tantôt élalant les avantages des délais, d'un ſtyle fi équivoque, qu'il pouvoit toujours s'expliquer felon l'événement, ou defavouer ce qu'ils auroient fait, ou trouver à redire à leurs démarches. Mais il fe découvrit plus clairement à quelques autres Officiers, qui étoient de ſes amis. Ils lui répondirent d'une manière qui rendoit à blâmer les démarches précipitées d'Antonius & de Varus, & à donner des louanges à la conduite de Mucien; qui en faiſant remettre leurs Lettres à Veſpaſien, fut cauſe que les ſervices d'Antonius ne furent pas reconnus comme il l'eſpéroit. Antonius ne put s'en taire; il en rejetta toute la faute ſur Mucien, comme celui qui par ſes calomnies lui avoit fait perdre le fruit de tous ſes travaux: il s'échappa en paroles vives & piquantes, ne fachant ce que c'étoit que de plier. Il écrivit même à Veſpaſien, d'une manière plus fière qu'il ne convenoit en écrivant à un Empereur, en y mêlant des reproches fort amers, quoiqu'enveloppés, contre Mucien. Il diſoit: „ Que c'étoit lui qui avoit fait ſoulever les Légions de la „ Pannonie & de la Meſie, ouvert le paſſage des Alpes „ par ſon courage, conquis l'Italie, fermé le chemin aux „ ſecours de la Rhétie & de l'Allemagne, ſurpris l'Armée „ de Vitellius éparſe & diviſée, & remporté en un jour „ deux grandes Victoires: Que la ruïne de Crémone é- „ toit un coup de la Fortune, qui avoit cauſé de plus „ grands malheurs dans les autres Guerres Civiles, & la „ ruïne de Villes plus diſtinguées. Qu'il ne ſervoit fort „ Prince ni de la langue, ni de la plume (*9*), mais de „ ſon bras & de ſon épée. Qu'il ne vouloit dérober à „ perſonne la gloire qui lui appartenoit; & que ſi la fou- „ miſſion de l'Aſie, & la tranquillité de la Meſie, étoient „ dues à d'autres, le ſalut de l'Italie lui étoit dû: qu'il „ avoit encore engagé dans le parti de Veſpaſien l'Eſpa- „ gne & les Gaules; mais le tout en vain, ſi ceux qui ne „ s'étoient point trouvés aux dangers, en remportoient „ la récompenſe (*10*).

[*H*] *Ce qui le fit soupçonner d'avoir été gagné par Vitellius.*] Les uns prétendoient qu'il ne retardoit que par trahiſon, après avoir reçu ſecrettement des Lettres de Vitellius, qui lui promettoit le Conſulat, ſa fille en mariage, & de grandes récompenſes, s'il vouloit abandonner le parti de Veſpaſien. D'autres diſoient que ce n'étoit-là qu'une fable, inventée pour faire plaiſir à Mucien. D'autres foutenoient que c'étoit une réſolution priſe entre les Chefs, de menacer Rome, plutôt que d'y porter la guerre; parce que la plus grande partie des Prétoriens avoit déja abandonné Vitellius, qui n'avoit plus de forces pour défendre l'Empire, desorte qu'on croyoit qu'il le quitteroit. Mais la précipitation de Sabinus, fuivie de ſa licheté, fit avorter ce deſſein, pour avoir trop tôt pris les armes, & s'être laiſſé forcer enſuite par trois Cohortes dans le Capitole, qu'il pouvoit défendre contre toute une Armée. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il n'eſt pas juſte de charger un ſeul, d'une faute qui lui eſt commune avec tous les autres. Car Mucien, d'un côté, retardoit le cours de la victoire par des Lettres ambiguës; & Antonius, par une compaſſionate hors de ſaiſon, ou pour le décharger ſur les autres de la haine publique, ne ſe hâtoit pas comme il devoit, ni les autres Chefs à ſon exemple, parce qu'ils croyoient la guerre terminée, ce qui ne ſervit qu'à en rendre la fin plus illuſtre (*11*).

[*I*] *Le Sénat envoya des Députés aux Armées pour les solliciter à la paix.*] Le ſuccés différent qu'ils eurent, fit bien voir que la plupart des deſordres que les Soldats commettent, ne viennent que de l'incapacité des Chefs. Les Députés qui furent vers Petilius Cérealis, qui commandoit un Corps de l'Armée de Veſpaſien, coururent riſque de la vie, parce que le Soldat ne voulut point entendre parler d'accommodement; & le Préteur Ruſticus Arulénus y fut bleſſé, ſa ſuite écartée, & le Lidteur, qui étoit le plus proche de ſa perſonne, tué, comme il vouloit faire retirer la foule. Et ſi Céréalis ne lui eût donné des Gardes, on eût violé le Droit des Gens, reſpecté par toutes les

toute ſon autorité, partit de Rome & alla trouver Veſpaſien, qui le reçut aſſez bien, quoique d'une manière fort au-deſſous de ſes eſpérances (r) [K]. Depuis ce tems-là, on ne trouve plus qu'il ſoit parlé d'Antonius; du moins Tacite n'en dit plus rien. Mais on peut inférer d'une Epigramme de Martial (s), qu'il ſe retira à Touloufe, lieu de ſa naiſſance, pour y vivre tranquillement. Sa principale, pour ne pas dire ſon unique occupation dans ſa retraite, fut l'étude des Belles-Lettres, & la Poëſie (t). Il vécut ſoixante, ou ſoixante-quinze ans; car Martial lui adreſſe une Epigramme, où il dit qu'Antonius avoit déja paſſé quinze Olympiades: or ſi, avec les Chronologiſtes, nous comptons quatre années pour une Olympiade, Antonius avoit alors ſoixante ans; mais ſi, ſelon le calcul des Poëtes, l'Olympiade comprend un Luſtre, c'eſt-à-dire cinq ans, il en avoit ſoixante-quinze. Il étoit grand Ami de Martial, & ſon Mécène; auſſi cet Auteur en fait-il un portrait très avantageux [L], en quoi il n'eſt point d'accord avec Tacite.

(r) Idem p. 387. 496.

(s) Lib. IX. Ep. 101.

(t) Martial. L. 1. Ep. 6.

les Nations, même les plus barbares, en la perſonne d'un des principaux Magiſtrats & des plus grands perſonnages de Rome; ce qui rendit la choſe plus odieuſe, outre que c'étoit juſques ſous les murs de la Ville. Ceux qui allérent vers Antonius furent mieux reçus, *non que le Soldat fût plus modéré, mais le Chef avoit plus d'autorité* (12).

(12) Ibid p. 394. 395.

[K] *Qui le reçut aſſez bien, quoique d'une manière fort au-deſſous de ſes eſperances.*] Veſpaſien balançoit fort ſur ſon ſujet. D'un côté, il ſe rappelloit les ſervices qu'Antonius lui avoit rendus, & que c'étoit ſa conduite & ſa valeur qu'il devoit l'Occident; & de l'autre, les Lettres de Mucien lui donnent des ſoupçons (13). On avoit même accuſé Antonius d'avoir voulu élever à l'Empire Craſſus Scribonianus, d'une des plus illuſtres familles de Rome (14). Il y en avoit là aſſez pour ne pas lui procurer un accueil fort favorable de la part de Veſpaſien. Outre cela, tous les autres Chefs s'étoient ligués contre lui; ils l'accuſoient d'être un eſprit dangereux, enflé d'orgueil, emporté; à quoi ils ajoutoient le ſouvenir de tous ſes crimes précédens. Il ſe faiſoit d'ailleurs continuellement de nouveaux ennemis par ſes manières d'agir; vantant ſans ceſſe ſes exploits & ſes ſervices avec beaucoup d'oſtentation, & reprochant en même tems aux autres Chefs leur foibleſſe; déforte qu'il déchut peu à peu de ſon crédit, quoique l'Empereur lui fit toujours bonne mine en apparence (15).

(13) Ibid. t. p. 497.

(14) Idem p. 510. 511.

(15) Idem p. 496. 497.

[L] *Martial en fait un portrait très avantageux.*] Il dit, qu'Antonius pouvoit ſe rappeller chaque jour de ſa vie ſans remords, & ſans craindre la mort; qu'il n'en avoit paſſé aucun, que d'une manière qui pouvoit lui en rendre le ſouvenir agréable. Voici les propres termes du Poëte:

Jam numerat placido felix Antonius ævo,
Quindecies actas Primus Olympiadas:
Præteritos dies, & totos reſpicit annos,
Nec metuit Lethes jam propioris aquas.
Amplius æratis ſpatium ſibi vir bonus: hoc eſt
Vivere bis, vita poſſe priore frui (16).

(16) Lib. I. Ep. 23.

Il ne peut certainement y avoir de plus grand éloge, que celui d'avoir vécu de manière qu'on ſe rappelle avec ſatisfaction chaque jour de ſa vie. Martial ne ſe borne pourtant pas à cela; il va plus loin encore, & élève ſon Ami au-deſſus du reſte des hommes: c'eſt dans une Epigramme faite pour le Portrait d'Antonius. Il y dit, que s'il pouvoit dépeindre l'eſprit & le caractère de ſon Ami, ce ſeroit le Portrait le plus accompli du monde:

Hæc mihi, quæ colitur violis pictura roſaque,
Quos referat vultus, Cæcilione, rogas?
Talis erat Marcus mediis Antonius annis,
Primus in hoc juvenem ſe videt ore ſenex.
Ars utinam mores, animumque effingere poſſet!
Pulchrior in terris nulla tabella foret (17).

(17) Ibid. Ep. 32.

[Ajoutons ici, que ſelon Martial, Antonius avoit toutes les qualités néceſſaires pour réuſſir dans l'étude des Belles-Lettres, dont il fit ſon occupation dans ſa retraite; beaucoup d'eſprit, une grande éloquence, de l'érudition autant que tout autre. Le retour d'Antonius à Touloufe n'interrompit point le commerce de Littérature qu'il avoit avec Martial. Celui-ci avoit ſoin de lui envoyer de Rome ſes Ouvrages, comme à un Ami judicieux & capable d'en juger ſainement. Antonius de ſon côté les liſoit avec complaiſance, & en favoit faire tout le cas poſſible, ſouvent même au-delà de ce qu'ils méritoient. Pour reconnoître le plaiſir que Martial lui faiſoit, il lui envoya dans une occaſion une robe de grand prix. Ce préſent, accompagné d'un jugement auſſi avantageux en faveur de ſes Ouvrages, flattoit extrêmement l'amour-propre de Martial. C'eſt à cette robe que ce Poëte fait allution dans pluſieurs de ſes Epigrammes, où il en relève le prix, juſqu'à dire que ni Apicius avec tout ſon faſte, ni Mécène avec toute ſa magnificence, n'auroient pas craint de ſe deshonorer en la portant (18). Martial fait mention d'un Recueil d'Epigrammes de la façon d'Antonius (19); mais il ne nous reſte plus rien de ſes Ecrits, que quelques Harangues ou fragmens de Harangues que Tacite a conſervées, dont on en trouve quelques-unes dans cet Article. Le même Hiſtorien parle auſſi de la Rélation qu'Antonius dreſſa de ce qui s'étoit paſſé en Germanie avant la journée de Crémone. ADD. DU TRAD.] Au reſte, il n'y a perſonne qui ne ſache comment il faut prendre les louanges d'un Poëte, qui avoit de grandes obligations à ſon Ami.

(18) *Hiſt. Litter. de France* T. I. Part. I. p. 214. 217.

(19) Lib. I. Ep. 6.

ANVARI, ou ANVERI, un des plus excellens Poëtes de Perſe. Il étoit natif d'un Village des dépendances de la Ville d'Abiurd en Khoraſan. Ce Village s'appelle Bedench, & eſt ſitué dans une Campagne nommée Deſhr Khaveran, de laquelle on dit que quatre Grands-Hommes ſont ſortis. Il fut ſurnommé *Soltan al Khoraſan*, le *Roi de Khoraſan*, à cauſe de l'excellence de ſa Poëſie. Anvari fit ſes études dans la Ville de Thous, au Collège appellé Manſouriah, où il vivoit en pauvre Ecolier. L'on dit que ſon véritable nom étoit *Naveri*, qui ſignifie, *celui qui n'a rien, & qui n'apporte rien*; & que ſon Maitre le pria de changer ce nom en celui d'*Anveri*, qui en eſt l'anagramme, & qui ſignifie *Illuſtre, le Brillant*. Il arriva heureuſement pour lui, que le Sultan Sangiar, Monarque des Selgiucides, faiſant le voyage de Radékan, fit paſſer ſes Equipages devant le Collège où notre Poëte étudioit. Anvari ſe trouvant aſſis à la porte, lorſqu'un homme bien monté & bien équipé vint à paſſer, il s'informa qui il étoit; & aiant appris que c'étoit un des Poëtes du Sultan, il fit réfléxion qu'il falloit que la Poëſie fût beaucoup eſtimée à la Cour de ce Prince, puiſqu'un de ſes Poëtes marchoit avec un ſi bel équipage; & il en conclut, qu'il lui ſeroit avantageux de s'y appliquer. Cette penſée fit tant d'impreſſion ſur ſon eſprit, que dès la même nuit il fit un Poëme en l'honneur de Sangiar, & le lui alla préſenter le lendemain. Ce Sultan, qui étoit très capable de juger de la bonté des vers, trouva ſa Piéce excellente; & connoiſſant qu'elle partoit d'un génie extraordinaire, il lui demanda s'il vouloit s'attacher à la Cour, ou recevoir ſeulement une gratification. Anvari lui répondit auſſi-tôt en vers, & lui fit entendre par ſon compliment, qu'il n'avoit point d'autre ambition que d'être attaché au ſervice d'un ſi grand Prince. Le Sultan le retint dès ce moment auprès de ſa perſonne, & le fit paſſer ainſi du Collège à la Cour, & l'honora de ſa faveur. Anvari étoit fort verſé dans l'Aſtronomie; il a même compoſé pluſieurs Traités de cette Science. Cependant ce fut elle qui lui fit preſque perdre tout le fruit qu'il avoit retiré de ſa Poëſie: car s'étant trompé dans la prédiction qu'il avoit faite ſur la grande Conjonction des Planètes [A], il ſe vit expoſé aux reproches du Sultan, & à la raillerie

[A] *S'étant trompé dans la prédiction qu'il avoit faite ſur la grande Conjonction des Planètes.*] Il arriva qu'en l'année de l'Hégire 581, de J. C. 1185, qui eſt la dixième du règne de Thogrul Ben Arſlan, Sultan de la Maiſon des Selgiucides, les ſept Planètes ſe trouvérent enſemble dans le troiſième degré du Signe de la Balance, ce que les Aſtronomes nomment la grande Conjonction. Nos Tables Aſtronomiques, que nous appellons *Alphonſines*, & qui ſont tirées de celles des Arabes, marquent cette Conjonction l'an 582 de l'Hégire, qui répond à l'année Judaïque 4946, & à celle de notre Seigneur 1186. Les Aſtronomes de ce tems-là, du nombre deſquels étoit Anvari, prédirent qu'il s'élèveroit dans cette année un orage de vents impétueux, qui arracheroit les arbres, renverſeroit les plus ſolides bâtimens, & ébranleroit même les montagnes. Cette prédiction devoit s'accomplir le jour même de la Conjonction, qui arriva au mois de Septembre, & elle fit que pluſieurs préparérent des lieux ſouterrains pour s'y retirer ce jour-là. Mais la crainte fut auſſi vaine que la prédiction des Aſtrologues; car les lampes qu'on avoit allumées ſur le haut des Moſquées n'en furent pas ſeulement éteintes, & beaucoup de grains demeurérent en gerbes dans les granges juſques à l'année ſuivante, pour n'avoir pu être battus ni vannés faute de vent. Les Ene-

raillerie de ceux qui étoient jaloux de sa fortune, qui ne manquérent pas de le tourner en ridicule. Anvari piqué partit de la Ville de Mérou, Siége Royal des Seljucides, & se retira dans celle de Balkhe, autre Ville Royale de la Province de Khorasan. Mais il n'y fut pas plus heureux qu'à Mérou; car ce peuple, qu'il n'avoit point offensé, se déchaina contre lui par mille injures, & par des reproches continuels, tant sur la fausseté de sa prédiction, que sur son ignorance. Ils l'auroient même chassé, si Hamideddin, Prémier Juge de la Ville, ne l'eût pris sous sa protection. Ce fut alors qu'il fit un Poëme, où il inséra une protestation publique & solennelle, de ne se plus mêler d'Astrologie ni de Prédictions; & il mourut enfin paisiblement dans cette même Ville, l'an de l'Hégire 597, & de J. C. 1200. Anvari passe pour le prémier qui ait châtié la Poëtie Persienne, en retranchant de ses Ouvrages tout ce qu'il pouvoit y avoir d'impur & de lascif. Rashidi l'a beaucoup loué sur ce sujet, quoiqu'en d'autres rencontres il ne lui ait été guères favorable. Ces deux Poëtes se trouvérent pendant quelque tems de deux Partis différens; car Anvari étoit au Camp du Sultan Sangiar, lorsqu'il assiégeoit Atsiz, Gouverneur & depuis Sultan des Khuarezmiens, avec lequel Rashidi s'étoit enfermé dans le fort Château de Hézar-Esb. Ces deux Poëtes se faisoient la guerre à leur manière, s'envoyant l'un à l'autre des vers attachés au bout des flèches, pendant que les deux Sultans donnoient & repoussoient des assauts. Togusche ou Tagusche, Sultan des Khuarezmiens, Prince fort savant, donnoit la préférence à Anvari & à Zéhir sur tous les autres Poëtes Persans (a).

(a) Herbelot *Bibl. Orient.* p. 115, 119. Art. ANVARI.

nemis de notre Poëte ne manquérent pas de se servir de cette occasion pour le tourner en ridicule, & pour lui nuire à la Cour. Le Sultan lui fit une forte réprimande, pour être tombé dans une faute si grossière. Anvari ne fut lui répondre autre chose, sinon, que ces grandes Conjonctions de Planètes n'arrivoient jamais sans produire quelque effet extraordinaire. Mais l'effet singulier que celle-ci produisit, fut qu'il ne sousta aucun vent pendant toute cette année-là. Férid-Kateb, qui étoit un de ceux qui portoient le plus d'envie à la gloire de notre Poëte, fit des vers Persiens, dont le sens étoit, qu'Anvari avoit menacé l'Univers de vents si terribles, qu'ils devoient le faire tomber en ruïne, & que cependant aucun vent n'avoit soufflé depuis sa prédiction. *Cela nous fait connoire assez*, disoit-il ensuite à Dieu, *que c'est vous qui commandez aux vents, & non pas Anvari.* Quoique les Astrologues fussent convaincus de mensonge à l'égard des vents, il est certain cependant, ainsi que le remarque d'Herbelot (1), qu'en cette même année il s'éleva une tempête plus furieuse qu'aucune de celles que les vents aient jamais excitée: ce fut l'irruption que fit Genghizcan dans les Provinces de l'Asie qui sont au-deçà de l'Oxus, car il les défola d'une manière qui sera mémorable dans tous les siécles.

(1) *Bibliot. Orient.* p. 119.

✪ APER (MARCUS), fameux Orateur, nâquit au commencement du prémier Siècle [*A*]. Il étoit Gaulois de Nation, mais on ignore précisément l'endroit des Gaules où il étoit né; il ne nous est désigné, que par un Lieu qui n'avoit point encore été gratifié du Droit de Bourgeoisie Romaine (*a*). Dans sa jeunesse, Aper eut de l'inclination pour les Voyages, & il la suivit pendant quelque tems; il alla même jusques dans la Grande-Bretagne, où il assure avoir vu un homme qui avoit porté les armes du tems que Césat passa dans cette Ile pour la subjuguer (*b*). Aper alla ensuite à Rome, où il paroit qu'il se fixa. Il y hanta le Barreau, & s'acquit une grande réputation, tant par la beauté de son esprit, que par la force de son éloquence. Ce fut sans doute son mérite extraordinaire, qui malgré sa qualité d'Etranger, le fit parvenir à Rome aux prémières Dignités: il fut Sénateur, Questeur, Tribun, & Préteur (*c*). Mais moins sensible à l'éclat de la Grandeur, qu'aux charmes de l'Eloquence [*B*], ces Charges honorables avoient moins d'attrait pour lui que sa prémière profession (*d*). Appliqué tout entier aux exercices du Barreau, Aper suivoit moins la manière des anciens Orateurs, que celle des nouveaux Rhéteurs de son tems (*e*). Outre la beauté d'esprit, on remarquoit en lui du feu, de l'art, de l'érudition, du brillant, & un torrent d'éloquence; ce qui ne put néanmoins le mettre à couvert des traits de l'Envie [*C*]. Il fut cependant toujours en très grande estime à Rome; on le suivoit non seulement au Barreau, mais aussi dans tous les lieux où il avoit à parler; on couroit même à ses Leçons particulières, afin d'en recueillir les plus beaux endroits (*f*). Il ne reste rien des Ouvrages de ce célèbre Orateur, sinon le Dialogue dont les particularités de sa vie sont tirées [*D*]. Cet-

(*a*) *Dialog. de Oratore* n. 2. 7. 10. à la fin de Tacite. Amstelod. 1645. in-8.
(*b*) Ibid. n. 17.
(*c*) Idem n. 7.
(*d*) Id. ibid.
(*e*) Idem n. 14.
(*f*) Ibid. n. 2.

[*A*] *Nâquit au commencement du prémier Siècle.*] C'est ce qu'on conclud du Dialogue sur les Orateurs, dont Aper est un des Interlocuteurs, peut-être même l'Auteur. Ce Dialogue se tint la sixième année de l'Empire de Vespasien, de J. C. 74; ainsi notre Orateur vécut au-delà de cette époque, puisqu'il paroit qu'il étoit encore alors dans une grande vigueur. Mais il semble qu'on ne peut placer sa mort guères plus tard qu'en l'année 85. La circonstance qu'il rapporte, qu'il avoit vu en Angleterre un homme qui avoit porté les armes du tems de César, porte à juger qu'il ne put faire ce voyage plus tard que vers l'an 30, lorsqu'il avoit environ 20 ans (1). Ainsi il devoit être né vers l'an 10 de l'Ere commune.

(1) Voy. la Rem. [*D*].

[*B*] *Il étoit moins sensible à l'éclat de la Grandeur, qu'aux charmes de l'Eloquence.*] Il ne faut pas en être surpris, puisqu'il s'illimoit l'Eloquence au-dessus de tout le reste, fondé sur ce principe, que tous nos desirs, comme toutes nos actions, doivent tendre à l'utilité publique. Or que peut-il y avoir de plus utile, disoit-il, que l'Eloquence? Avec cet Art admirable, on est en état de protéger ses amis, de servir les étrangers, de secourir les opprimés, de se mettre au-dessus de ses jalous, & de réprimer ses ennemis. *Nam si ad utilitatem vitæ omnia consilia, fallaque nostra dirigenda sunt, quid erit tutius quam eam exercere artem, quæ semper armatus præsidium amicis, opem alienis, salutem periclantibus, invidiæ vero & inimicis metum & terrorem ferat, ipse feratur, & velut quadam perpetua potentia ac potestate muniatur* (3)? C'étoit apparemment fur le même principe, qu'il ne pouvoit souffrir les Poëtes, dont les occupations ne sont le plus souvent que de vains amusemens.

(2) *Hist. Litter. de France* T. I. Part. I. p. 219—223.

(3) *Dial. de Orat.* n. 5.

[*C*] *Ce qui ne put cependant le mettre à couvert des traits de l'Envie.*] Ceux qui ne l'aimoient point, ou qui étoient jaloux de sa réputation, ne négligérent rien pour le faire échouer. Pour y réussir, ils s'avisérent de semer dans le public, qu'Aper étoit plus redevable de ses succès à la trempe de son esprit & à l'heureux naturel de son génie, qu'au soin qu'il avoit pris de cultiver l'étude des Belles-Lettres. *Quamvis maligne plerique opinarentur, Aperum ingenio potius & ex natura, quam institutione & literis famam eloquentiæ confectum* (4). Mais en quoi cela pouvoit-il nuire au mérite de notre Orateur? C'étoit déja faire son éloge, que de convenir des grands talens qu'il avoit reçus de la Nature; c'est la réflexion des Auteurs de l'Histoire Littéraire de France (5), qui est très fondée. Il est vrai qu'Aper sembloit affecter de mépriser l'Erudition, quoiqu'il n'en manquât pas, à dessein de faire paroître davantage l'heureux caractère de son esprit, & de montrer qu'il tiroit tout de son propre fonds. *Aper communi eruditione imbutus contemnebat potius literas, quam nesciebat, tanquam majorem indufiriæ & laboris gloriam haberet, si ingenium ejus nullis alienarum artium adminiculis inniti videretur* (6).

(4) Ibid. n. 2.

(5) *Ubi supra.*

[*D*] *Il ne reste rien des Ouvrages de ce célèbre Orateur, sinon le Dialogue dont les particularités de sa vie sont tirées.*] Les Savans qui ont examiné avec le plus de soin la question sur l'Auteur du *Dialogue des Orateurs*, ou de *la Corruption de l'Eloquence*, conviennent aujourd'hui qu'il n'est ni de Tacite, ni de Quintilien (7). Les savans Bénédictins prétendent après mûr examen, qu'il y a des preuves suffisantes pour donner cette Pièce à Marcus Aper; voici les raisons fur lesquelles ils se fondent (8).

I. Elle est faite exprès pour soutenir le sentiment où étoit notre Orateur, que l'Eloquence de son tems méritoit la préférence fur celle des Anciens. C'est par où débute l'Auteur du Dialogue, avec une espèce de triomphe.

II. L'opinion d'Aper y est soutenue avec plus de feu que celle de son adversaire. Que si les raisons de celui-ci paroissent plus solides, il faut l'attribuer à la bonté de la cause qu'il défend. D'ailleurs il manque à cette Pièce une seconde Partie, ce que nous en avons n'étant que la prémière: c'est ce qui paroit visiblement par la fin, qui en fait espérer une suite. Et le dessein de l'Auteur étant de donner la préférence à l'Eloquence de son Siècle, & n'aiant fait qu'en apporter les prémières preuves, contre lesquelles Messalla en avoit donné d'autres en faveur de l'opinion oppofée, il restoit au prémier à répliquer aux raisons de l'autre, & à confirmer les siennes, ce qui ne se trouve point dans ce Dialogue (9).

(6) *Dial. de Orat.* n. 2.

(7) *Hist. Litter. de France* T. I. Part. I. p. 220.

(8) Ibidem.

III. Les personnes qu'on avoit prises pour Juges dans ce différend, comme Julius Sécundus, qui s'étoit déja déclaré pour les Poëtes, & Materne, qu'Aper avoit d'abord

(9) Idem p. 220. & 222.

Cette Pièce à été attribuée tantôt à Quintilien, tantôt à Tacite, & par cette raiſon on la trouve ordinairement à la fin des Ouvrages de ces deux Auteurs. Elle eſt d'un caractère à mériter que nous en parlions un peu plus au long, en faveur de ceux de nos Lecteurs à qui elle peut être inconnue [*E*].

bord attaqué, applaudiſſent avec éloge à ſon raiſonnement.

IV. Les particularités de la vie d'Aper ſont beaucoup plus détaillées dans ce Dialogue, que celles de l'Hiſtoire d'aucun des autres Perſonnages qui y paroiſſent. On pourroit à la vérité repliquer, que les mêmes raiſons pour leſquelles on refuſe ce Dialogue à Quintilien & à Tacite, empêchent qu'on ne l'attribue à Marcus Aper. Car il eſt faux que ce dernier, en la ſixième année de Veſpaſien, dans laquelle ſe tint ce Dialogue, fût un jeune homme, & même très jeune homme, *juvenis admodum*. Mais qui ne voit, diſent les Bénédictins, que cet endroit du Dialogue eſt une pure fiction de l'Auteur, afin de ſe dérober à la connoiſſance du Public? En effet, eſt-il croyable que cet Ecrivain, quel qu'on le puiſſe ſuppoſer, ait été longtems après en état de rédiger par écrit ce Dialogue avec le ſecours de ſa mémoire, *memoria & recordatione*, avec tant d'exactitude qu'il n'y avoit rien oublié, *tiſſimum nunc numerii, tiſſimum rationibus*, pour y avoir ſeulement aſſiſté à un âge auſſi jeune qu'il le veut faire entendre? C'eſt ce qui paroît aſſurément impoſſible, vu ſurtout la diverſité des noms, des époques, & l'abondance d'érudition dont la Pièce eſt remplie. Il faut donc trouver qu'elle ne peut mieux convenir qu'à notre Orateur, qui l'aura entrepriſe pour faire triompher ſon opinion favorite à l'avantage des Orateurs de ſon Siècle, que les perſonnes de meilleur goût mettoient beaucoup au-deſſous des Orateurs de l'Antiquité. C'eſt ce dont on trouvera de nouvelles preuves dans ce que nous dirons du Dialogue même, dans la Remarque ſuivante.

[*E*] *Elle eſt d'un caractère à mériter que nous en parlions un peu plus au long, en faveur de ceux de nos Lecteurs à qui elle peut être inconnue.*] Nous avons déja remarqué dans le corps de l'Article, que la Pièce à été attribuée à Tacite & à Quintilien, à la tête des Oeuvres de l'un & de l'autre. Selon les ſavans Bénédictins (10), les meilleures Editions ſont celles de Leyde & de Rotterdam, à la fin de Quintilien de l'année 1665, in-8. & d'Amſterdam, à la fin de Tacite de l'année 1685. en même volume. Ils nous apprennent auſſi (11), qu'il y a une Traduction en notre Langue de ce Dialogue, faite par Mr. Giry de l'Académie Françoiſe, qui n'y a pas mis ſon nom. Elle a été imprimée à Paris en 1666, en un volume in-12. avec une Preface de Mr. Godeau Evêque de Vence. La Pièce elle-même eſt remplie d'érudition, & de faits importans pour l'Hiſtoire. La Critique qui y règne eſt le plus ſouvent juſte & judicieuſe. Le ſtyle en eſt beau & agréable, quoiqu'on y trouve des expreſſions qui ne ſont pas de la plus pure Latinité. On nomme cette Pièce indifféremment ou *Dialogue des Orateurs*, parce que ce ſont tous Orateurs qui y parlent, ou *Dialogue ſur la Corruption de l'Eloquence*, parce qu'on y traite ce ſujet fort au long, quoique par incident. En voici l'économie & le plan.

Julius Fabius s'étant plaint pluſieurs fois en préſence d'Aper, de ce que les Orateurs de leur tems étoient bien différens de ceux qui avoient brillé dans les Siècles paſſés, & de ce qu'à peine quelqu'un méritoit le nom de véritable Orateur, Aper entreprit de répondre à ſes plaintes par le Dialogue dont il eſt ici queſtion. Tel eſt l'expoſé qu'il fait lui-même de l'occaſion de cette Pièce (12). *Sæpe ex me requiris, Juſte Fabi, cur cum priora ſæcula tot eminentium Oratorum ingeniis gloriaque effloruerint, noſtra potiſſimum ætas deſerta, & laude orbata tot nomen ipſum Oratoris retineat.* Pour exécuter ſon deſſein avec plus d'agrément & de facilité, Aper a recours à la fiction ſuivante. Il promet de ne rapporter préciſément qu'une Conférence, à laquelle il s'étoit trouvé étant encore fort jeune, & dans laquelle, en traitant doctement ce ſujet, on avoit fait paroître beaucoup de mépris pour l'Eloquence des Anciens, & donné la préférence à celle des Modernes. Aper ſuppoſe que l'occaſion de cette Conférence fut telle. Materne, célèbre Avocat de ce tems-là, avoit compoſé quelques Tragédies. Son Caton, entre autres, plaiſoit beaucoup de bruit, comme ſi les Puiſſances en avoient été offenſées. Marcus Aper, & Julius Secundus, en prennent occaſion de rendre viſite à Materne, & le trouvent occupé à compoſer ſon *Thyeſte*. Aper le voyant ainſi plongé dans la Poéſie, lui fait des reproches de ce qu'autant que talens qu'il en avoit pour le Barreau, il en négligeoit l'exercice, & préféroit une occupation auſſi vaine que celle de compoſer des Tragédies, aux nobles & utiles fonctions d'Avocat (13). Materne entreprend la défenſe de la Poéſie: ſes répontes attirent de nouvelles répliques de la part d'Aper. La diſpute s'échauffoit, lorſque parut Vipſanius Meſſala, qui venoit auſſi rendre viſite à Materne. On lui dit le ſujet de la diſpute, qu'Aper ranima auſſi-tôt, en la faiſant tomber inſenſiblement ſur ce qui fait le principal ſujet du Dialogue. Il conſiſtoit de ſavoir laquelle des deux ſortes d'Eloquence eſt préférable à l'autre, ſi c'eſt l'Eloquence des Anciens, ou celle du Siècle après Cicéron. Aper ſe déclara hautement en faveur de celle-ci, prétendant ne faire que ce que Cicéron avoit fait lui-même avant lui. Comme ce célèbre Orateur Romain avoit ſoutenu que l'Eloquence de ſon tems étoit beaucoup au-deſſus de celle des Siècles paſſés, de même Aper prétend qu'on doit porter le même jugement de l'Eloquence de ſon Siècle, & la préférer à celle des Anciens. Il critique enſuite les principaux Orateurs du Siècle de Cicéron, puis il vient à prouver ſon ſentiment par tous les avantages qu'il croit attachés à la nouvelle Eloquence, & finit en donnant de très beaux préceptes pour y réuſſir. Meſſala, au contraire, prend la défenſe de l'Eloquence des Anciens, & l'élève au-deſſus de celle des Modernes par divers raiſonnemens très ſolides. Après en avoir donné les premières preuves, il entre dans le détail des cauſes de la Corruption de l'Eloquence, & appuye par-là le ſentiment qu'il avoit entrepris de défendre (14). Voilà ce qu'en dit par-là, que la diſpute de la préférence des Anciens & des Modernes, ſi vivement agitée de notre tems, n'eſt pas nouvelle.

(10) Ibid. p. 123.

(11) Ibid.

(12) *Dial. de Orat. n.* 1.

(13) Ibid. n. 2-5.

(14) Voyez *Hiſt. Litter. de France* T. I. Part. I. p. 221-222. où nous avons ſuivi dans cet Extrait.

APOLLINAIRE SIDOINE (Caius Sollius), Evêque & Ecrivain célèbre [*A*] du cinquiè-

[*A*] *Ecrivain célèbre du cinquième Siècle.*] Il avoit écrit pluſieurs petits Ouvrages en proſe & en vers, mais il n'a conſervé que ceux qu'il a cru les plus dignes de paſſer à la Poſtérité. C'eſt lui-même qui a recueilli les neuf Livres de *Lettres*, que nous avons. Ses principaux Ouvrages de Poéſie ſont les trois *Panégyriques* des trois Empereurs, *Avite*, *Majorien* & *Anthême*. Les autres ſont un *Recueil de Poéſies* fur des ſujets particuliers, adreſſées à ſes Amis. Ses Lettres ſont pleines d'une infinité de matières, qui concernent les Belles-Lettres & l'Hiſtoire Profane; il y en a fort peu, où il ſoit parlé de la Religion: on en trouve pourtant quelques-unes, deſquelles on peut tirer des remarques ſur l'état de l'Egliſe dans ce tems-là. Dans la Lettre XXIV. du IV. Livre, il fait le portrait d'un Evêque de Toulouſe, appelé Maxime, qu'il alla trouver pour le prier de donner du tems à un de ſes Amis, pour payer une ſomme que le père de cet Ami avoit empruntée de ce Maxime avant qu'il fût Evêque. Il dit que l'ainé connu autrefois, il le trouva tout changé; que ſes habits, ſes manières, ſes diſcours ne reſpiroient que la piété & la modeſtie; qu'il avoit les cheveux courts, & la barbe longue: que ſes meubles étoient ſimples, qu'il n'avoit que des écabelles de bois, des rideaux de groſſe étoffe, un lit ſans plumes, une table ſans tapis, & que l'on mangeoit chez lui plus de légumes que de viande: *Habitus viro, gradus, tudor, color, ſermo religioſus: tum coma brevis, barba proliza, tripedes ſellæ; cilicium veſtibus ſubjectum, lectus nil habens plumæ, menſa nil purpuræ, humanitas ipſa ſic benigna, quod frugi, nec ita carnibus abundans, ut leguminibus: certe ſi quid in cibis unctius, non ſibi, ſed hoſpitibus indulgens.* Sidoine, ſurpris de le voir ainſi changé, demande de quelle profeſſion il étoit, s'il étoit ou Moine, ou Clerc, ou Pénitent? & on lui fit réponſe, que depuis peu on l'avoit fait Evêque malgré lui. *Cum ſurgeremus, clam percontor adſtantes, quod genus vitæ de tribus arripuiſſet ordinibus; monachumne ageret, an clericum, panitentemne? diximus nuper impoſito ſacerdotio fungi, quo reluctantem ſalubriſque ligaſſet civicus amor.* Mr. du Pin remarque à cette occaſion (1), que cela nous apprend que la vie, les habits & l'ameublement d'un Evêque devroient être ſemblables à ceux d'un Moine & d'un Pénitent: il doit faire par modeſtie, ce que les autres ſont obligés de faire par leur profeſſion ou par leur état. Maxime remit à ſon débiteur les intérêts, qui ſe montoient au double du principal, & lui donna du tems pour acquitter la dette: .... *quod & annum ſolutioni prorogabo, & ſuperpoſitam medietatem, quæ per uſuræ nomen accrevit, indulgeam, ſola ſimplici reſtituione contentus.* Sidoine nous apprend dans le XIV. Lettre du V. Livre & dans le I. du VI., que les Rogations ont été inſtituées par S. Mamert Evêque de Vienne. Quelques-uns prétendent qu'elles étoient en uſage auparavant, & qu'il les a ſeulement rétablies: mais, comme le remarque Mr. Du Pin (2), ils ſe trompent, puiſque Sidoine dit poſitivement que c'eſt S. Mamert, *qui primus invenit, inſtituit, invexit* (3). On faiſoit auparavant des Proceſſions, mais il n'y avoit point de tems fixé pour cela; & elles ſe faiſoient ſans ferveur, rarement, & avec une négligence tout à fait grande: on les entremêloit de repas, & on ne les faiſoit que pour avoir de la pluie, ou du beau tems. *Vagæ, tepentes, infrequentesque, utque ſic dixerim, ſecitabundæ ſupplicationes, quæ ſæpe interpellantium prandiorum obicibus behebantur, maximè aut imbres aut ſerenitatem deprecaturæ* (4). Mais S. Mamert en fixa le tems & la manière, & les fit accompagner de jeûne, de prières, de pſalmodie & de larmes. L'Egliſe de Clermont & pluſieurs autres imitérent l'exemple de S. Mamert, & en peu de tems cette coutume ſe répandit dans toutes les Egliſes d'Europe (5). Il marque dans la Lettre XVII. du Livre V. que l'on célébroit les Fêtes annuelles des Saints avec une très grande ſolennité, que le peuple couroit en foule à l'Egliſe avant le jour, qu'on allumoit quantité de cierges, que les Moines & les Clercs chantoient les Vigiles à deux Chœurs. Le diſcours qu'il fit ſur le choix d'un Evêque de Bourges,

(1) *Bibliot. T. III. Part. II. p. 251.*

(2) Ibid. p. 252.

(3) Sidonii L. V. Epiſt. 14.

(4) Ibidem.

(5) Du Pin *ubi ſupra.*

quième Siecle, étoit issu d'une Famille très illustre des Gaules, où son père & son aieul avoient été Pré-

rapporté à la suite de la IX. Lettre du Livre VII., fait connoître quelle charge c'eſt d'avoir à faire choix d'un Evêque, & combien il eſt difficile de contenter tout le monde. „ Si je nomme un Moine, *dit-il*, on dira qu'il „ eſt propre pour faire un Abbé, & non pas un Evêque. „ Si je choiſis une perſonne humble, on craindra qu'il „ ne ſoit mépriſable. Si au contraire je prens une perſonne ferme, on l'accuſera d'être orgueilleux. Si je „ fais choix d'un homme ſavant, on dira auſſi-tôt qu'il „ ſera préſomptueux. Si c'eſt une perſonne moins habile, on ſe moquera de ſon ignorance. Si je nomme un „ homme ſévere, on le conſidérera comme une perſonne „ cruelle. Si c'eſt une perſonne douce, on blâmera ſa „ facilité. Si je choiſis un homme ſimple, on le traitera „ de groſſier. S'il eſt d'un eſprit pénétrant, on le regardera comme ruſé & artificieux. Si mon choix tombe „ ſur une perſonne appliquée, on l'accuſera de ſuperſtition. Si j'en deſigne un qui ait moins de ſoin, on l'appellera négligent. S'il eſt ménager, on le taxera d'avarice. . . . . Si je choiſis une perſonne du Clergé, ceux „ qui ſont avant lui le mépriſeront; & ceux qui ſeront „ après lui, lui porteront envie. L'ége & l'ancienneté „ dans le Clergé, ſont preſque la ſeule choſe que l'on conſidére à préſent; comme ſi les années que l'on a été „ dans la Cléricature, donnoient du mérite à ceux qui „ n'en ont point; & comme s'il ſuffiſoit pour être digne „ du Sacerdoce, d'avoir longtems vécu, ſans avoir bien vécu! On trouve des Eccléſiaſtiques, qui aiant été toute leur vie pareſſeux à s'acquitter de leur Miniſtére, „ prompts à repartir, accoutumés à faire des diſcours inutiles, Chefs de brigues & de factions, pubiles dans la Chriſté, toujours curieuſes, toujours envieux, brigucnt l'Epiſcopat à la fin de leur vie, & veulent gouverner les autres, dans un âge où ils auroient beſoin „ d'être gouvernés eux-mêmes." *Hic qui nominatur, inquiunt, non Epiſcopi, ſed potius Abbatis, compleſ officium; & inter-recidere magis pro animabus utpud ceſtefim, quam pro corporibus apud terrenum Judicem poteſt: ſed quis non exacerbeſcat, cum videat jordidari virtutum ſinceritatem crimination vitiorum? Si ſilgimus humilem, vocatur abjectus; ſi proferimus erudum, jactabire cenſetur; ſi minus loquentem, propter imperitiam creditur trridendus; ſi aliquantous doctum, propter ſcientiam clamatur inflatus; ſi ſeverum, tanquam crudelis horretur; ſi indulgentem, facile culpatur; ſi ſimplicem, deſpicitur ut brutus; ſi acrem, vitatur ut calidus; ſi diligentem, ſuperſtitioſus decernitur; ſi remiſſum, negligens judicatur; ſi ſolertem, cupidus; ſi quietum, pronuntiatur ignarus; ſi aſſemium producituus, avarus accipitur. . . . . Si Clericum dixero, ſequentes amulantur, deregant antecedentes. Nam ita ex iis patet, quod reliquorum ponce ſit dictum, ſolum verſtratur diuturna & longa vitæ autumant calculandum; ut nos in antiſtite conſecrando, non utilitatem velint eligere, ſed ætatem; tanquam diu potins, quam bene vivere, debeat accipi ad ſummum Sacerdotium adſpicrentium, pro omnium gratiarum prælegio, decoramento, lenocinamento. Et ita quidem in miniſtrandis legues, in obſequendo celeres, in tractatibus otioſi, in ſeditionibus occupati, in caritate infirmi, in factione robuſti, in amulationum conſervatione ſtabiles, in ſententiarum affertione nuantes, virtutum regere Eccleſiam, quæ jam non meiſſe eſt per ſenectutem.* Comme ce diſcours pouvoit offenſer le Clergé de l'Egliſe où il parloit, il l'adoucit adroitement, en diſant, que ſon deſſein n'étoit pas de noter pluſieurs perſonnes, à cauſe de l'ambition de quelques-uns: qu'on ne nommant perſonne en particulier, ceux qui le reconnoiſſoient être offenſés de ce qu'il diſoit, feroient connoître leur diſpoſition: qu'il y en avoit pluſieurs dans cette Egliſe, qui méritoient d'être Evêques; mais que tous ceux qui le méritoient, ne le pouvoient pas être. Après avoir ainſi diſpoſé les eſprits à ſupporter le choix qu'il alloit faire, il jure au nom du S. Eſprit, qu'il n'a point été porté à le faire par aucune conſidération humaine, ni par argent, ni par faveur; & déclare enfin qu'il a jetté les yeux ſur Simplicius, pour être Evêque de Bourges & Métropolitain de la Province. Voilà ce qu'il y a de plus remarquable pour la Diſcipline de l'Egliſe, dans les Lettres de Sidoine. Elles nous font encore connoître pluſieurs Evêques de ce tems-là, à qui ces Lettres s'adreſſent, & qui ſont tous appellés *Pape*, Papes, ſelon l'uſage de ce Siécle. Les Oeuvres de Sidoine parurent à Bâle en 1542, avec les Commentaires de Jean-Baptiſte Pius, in-8. & par les ſoins d'Elie Vinet à Lyon en 1552, dans la même forme (6). [☞ Il y a deux Editions antérieures à celle de 1542. La premiere parut en un volume in-folio, ſans Préface ni Commentaire, ni aucunes Notes. Le nom en eſt auſſi deſtitué de toute marque propre à nous en faire connoître ou l'Imprimeur, ou le Lieu de l'impreſſion: on n'y trouve non plus aucune date, mais les caractéres & le papier font voir aſſez clairement, que cette Edition a ſuivi de près l'Invention de l'imprimerie (7). En 1498, Jean-Baptiſte Pius en donna une Edition avec des Commentaires de ſa façon, qui parut à Milan en un volume in-folio; & c'eſt ſur cette Edition que s'eſt faite celle de Bâle de 1542, que mes Auteurs diſent être in-4. & non in-8. (8). Elie Vinet marque à la fin de ſon Edition, que dans le Manuſcrit de Xaintes dont il s'étoit ſervi, il y avoit d'autres Poéſies à la ſuite de celles de Sidoine, comme ſi elles euſſent été du même Auteur; mais quoiqu'il ne fuguât pas qu'elles en fuſſent, (en quoi il a été ſuivi par les Savans qui ſont venus après lui) il n'a pas laiſſé de les faire imprimer avec celles de Sidoine (9). ADD. DU TRAD.] Le docte Savaron nous a donné en 1599 une Edition des Oeuvres de cet Auteur, à Paris in-4. purgées d'une infinité de fautes, & enrichies d'un grand nombre de très ſavantes Notes, qui ne laiſſent rien à éclaircir dans le Texte, & contiennent pluſieurs remarques très utiles & très curieuſes. [☞ C'eſt ce que diſent divers Ecrivains; mais nous apprenons des ſavans Auteurs de l'*Hiſtoire Littéraire de France* (10), qu'il y a deux Editions de Jean Savaron, que l'on confond, & que l'exact Mr. Fabricius lui-même paroit avoir confondues (11). La premiére a paru non en 1599, mais en 1598, à Paris chez Adrien Périer, in-8. & elle eſt ſans Notes: on trouve ſeulement à la tête la Vie de Sidoine par Savaron. Mais cet Editeur s'étent appercu bien-tôt qu'on ne pouvoit lire avec plaiſir & avec fruit un Texte auſſi obſcur qu'eſt celui de Sidoine, s'il n'étoit accompagné de bonnes Notes, il travailla à procurer cet avantage au Public, & en 1609 il fit paroître la belle Edition avec des ſavans Commentaires en un volume in-4. qui a même endroit & chez le même Imprimeur. ADD. DU TRAD.] Il ſembloit qu'il n'y avoit plus rien à deſirer, & qu'il étoit inutile d'entreprendre une nouvelle Edition, après un homme ſi habile. Cependant ceis n'a point découragé le P. Sirmond, qui avoit cru trouver ſur cet Auteur avant que l'Ouvrage de Savaron parût, de faire imprimer les Oeuvres de Sidoine à Paris en 1614 in-8. avec de nouvelles Notes, qui font connoître la beauté de ſon eſprit & la profondeur de ſon érudition. Car encore qu'il ſemblât que rien n'eût échappé à l'exactitude de Savaron, cependant le P. Sirmond a trouvé beaucoup de choſes très dignes de remarque & d'explication, que Savaron avoit paſſées; & ſes Notes ſont ſi juſtes, ſi ſavantes, ſi curieuſes & ſi recherchées, qu'elles ſurpaſſent de beaucoup celles de Savaron, preſque au jugement de tout le monde. Cependant il eſt bon, comme le remarque Mr. Du Pin (12), d'avoir l'une & l'autre Edition, & il ſeroit à ſouhaiter que l'on en fit une, où l'on eût les Notes de l'un & de l'autre. [☞ Les PP. Bénédictins (13) remarquent, que les Notes de Savaron ſont moins lumineuſes que ſavantes, & que cet Editeur n'y eſt plus appliqué à éclaer ſon érudition, qu'à éclaircir le Texte de ſon Auteur; ce que le P. Sirmond n'a pas négligé, comme étant la choſe la plus néceſſaire dans les Editions des Ouvrages des Anciens. ADD.] Depuis la mort du P. Sirmond, on a réimprimé ſon Edition avec quelque augmentation, in-4. (14) à Paris en 1652. Cave parle d'une Edition de Hanau en 1617 in-8. Les Oeuvres de Sidoine ont auſſi été inſérées dans le Tome VI. de la *Bibliotheque des Peres* [de Lyon] pag. 1077 (15). [☞ L'Edition du P. Sirmond a été auſſi inſérée dans la Collection des Ouvrages de ce Pére en 1696. Les ſavans Bénédictins parlent de quelques autres Editions de Sidoine, entre autres de celle que donna Jean de Wouwer en 1598 en un volume in-8. avec les Notes de l'Editeur & celles de Pierre Colvius (16). ADD.] Cave nous a donné un Catalogue de divers Ouvrages de Sidoine Apollinaire, qui ſont perdus; tels ſont: *L'Hiſtoire de la Guerre d'Attila, & du Siége qu'il avoit mis devant Orleans*, dont il eſt parlé dans la XV. Lettre du VIII. Livre, & à laquelle il avoit commencé à travailler à la priere de S. Proſpere d'Orleans, mais il l'abandonna avant que de l'avoir finie. *Exegeras mihi, ut promitterem tibi Attilæ bellum ſtylo me poſſeris intimaturum: quo feliciter Aurelianenſis urbis obſidio, oſſugnatio, fruſtio, nec abrepta, & illa vulgata exanditi militus ſacerdotis vaticinatio contiuebatur. Conjerum ſcribere, ſed operis arrepti ſalce perſpexo, tadiuit incboaſſe.* Cave dit qu'il commença cet Ouvrage à la priere de Léon, Conſeiller du Roi Euric; mais il ne cite aucun garant de ce fait, & il eſt évident qu'il s'agit de la Vie d'Apollonius de Tyane, qu'Apollinaire envoya à Léon, comme cela paroît par la III. Lettre du VIII. Livre, qui s'adreſſe à Léon, qui étoit, ainſi que le remarque le P. Sirmond dans ſes Notes, Conſeiller du Roi Euric. *Apollonii Pythagorici Vitam, non ut Nicomachus junior, & Philoſtratus, ſed ut Suetonius Vitoriantus, e Nicomachi ſebedio excerpiſti, ut ſolebas, miſi; quam dum parare feſtino, celeriter ejecit in tumultuarium exemplar turbida & præceps & opica tranſlatio.* Cave croit que Sidoine traduiſit cette Vie d'Apollonius du Grec en Latin: mais il paroît clairement par les Notes du P. Sirmond ſur ce paſſage, que Léon l'avoit prié de lui envoyer une copie de la Vie d'Apollonius par Philoſtrate; ce que Sidoine fit, en lui donnant avis en même tems, qu'il l'avoit copiée ſur le Manuſcrit que Victorien avoit reçu. Il l'informe auſſi, que Victorien avoit copié le ſien ſur celui qui avoit été écrit & corrigé par Nicomaque, ſur l'Original même de Philoſtrate. Ainſi Nicomaque & Victorien ne ſont pas des noms d'Auteurs qui ont écrit la Vie d'Apollonius, ni de quelques anciens Copiſtes, mais de deux hommes honorés du titre de *Viri Clariſſimi*, & qui s'étoient faits un plaiſir de revoir & de corriger à leur loiſir les Manuſcrits, écrits par des Copiſtes peu exacts. *Nicomachus ergo & Victorianus nominus ſunt, non Auctorum, qui Apollonii vitam ſcripſerint, neque Scribarum antiquariorum, ſed clariſſimorum virorum, qui ab antiquariis mendoſe ſcripta per otium & animi gratia caſtigabant.* Le P. Sirmond dit qu'il y a des Manuſcrits de Tite-Live, où l'on voit, que Nicomaque & Victorien s'étoient donnés les mêmes ſoins pour cet Hiſtorien; on y trouve ces

(6) Cave *Hiſt. Litter.* p. 292.

(7) *Hiſt. Litter. de France* T. II. p. 272.

(8) Id. ibid.

(9) Id. ibid.

(10) Id. ib.

(11) *Bibl. Lat.* T. II. p. 124. Vo. nifle 1721. in-4.

(12) P. 211.

(13) *Hiſt. Litter. de France* T. II. p. 272.

(14) Cave dit qu'elle eſt in-8. c'eſt une mépriſe.

(15) Cave *ubi ſupra.*

(16) *Hiſt. Litter. de France* ubi ſupra p. 272.

(a) Vide *Vitam Sidonii Apollinaris* a Pontio edit. Operum ejus Paris. 1614. in-8.

(b) Du Pin *Bibl. T. III. Part. II. p. 216.*

(c) *Vita Sidonii Apollin.* ubi sup.

(d) Cave *Hist. Litter.* p. 391. Ed. Coloss. Allobrog. 1720.

Préfets du Prétoire (*a*). On parle différemment du Lieu de sa naissance; mais il paroit par plusieurs endroits de ses Ouvrages, qu'il nâquit à Lyon, vraisemblablement vers l'an 430 (*b*). Il fut élevé avec soin, & eut les plus excellens Maîtres, entre autres Hoëne pour la Poësie, & Eusèbe pour la Philosophie (*c*). Il fit des progrès extraordinaires dans toutes les Sciences; mais il se rendit sur-tout très habile dans les Belles-Lettres, & particuliérement dans la Poësie. Après s'être suffisamment formé dans l'Etude, il fit profession des Armes (*d*) [☞ selon les uns, & selon d'autres il suivit le Barreau (*e*).] Il épousa Papianille fille d'Avite, qui étoit Consul, & qui fut depuis Empereur, & il en eut trois enfans (*f*). [☞ Les Auteurs de l'*Histoire Littéraire de France* (*g*) en comptent quatre au moins; un garçon nommé *Apollinaire*; & trois filles, *Sévérienne*, qu'il élevoit chez lui; *Roscie*, dont il confia le soin aux tantes paternelles de cet enfant; & *Alchime* ou *Alcime*, dont parle S. Grégoire de Tours. Avite aiant été déclaré Auguste le 10 de Juillet de l'an 455, alla ensuite à Rome: Sidoine l'y suivit, & prononça son Panégyrique en vers, en préfence du Sénat & du Peuple Romain, le prémier jour de l'année suivante, auquel ce Prince commençoit son Consulat. Cette Pièce fut fort applaudie; mais son Auteur n'en tira point d'autre fruit, que le vain honneur d'une Statue d'airain (*h*). ADD.] L'an 457, Majorien dépouilla Avite de l'Empire, & s'étant rendu maître de la Ville de Lyon, Apollinaire qui s'y trouvoit tomba en fon pouvoir: mais la réputation de fon favoir lui gagna l'eſtime de Majorien, qui le traita parfaitement bien; & en reconnoiſſance, Sidoine fit un Panégyrique en ſon honneur, qui fut ſi bien reçu, qu'on fit dreſſer à Sidoine une Statue dans la Ville de Rome (*i*), & qu'il fut honoré de la Dignité de Comte (*k*) [☞ dont il étoit revêtu dès l'an 461. Il exerçoit même quelques autres Emplois à la Cour ſous Majorien, & s'en acquittoit parfaitement. Mais il paroit (*l*) qu'il paſſa tout le tems du règne de Sevére dans ſa belle maiſon d'Avitac en Auvergne, qui étoit du patrimoine de ſa femme, uniquement occupé de l'étude des Belles-Lettres, de ſes affaires domeſtiques, & du ſoin de recevoir & de viſiter ſes Amis. En décrivant de quelle manière il paſſoit le tems avec eux, il marque la Paume, les Dés, les Livres, l'Entretien, le Dîner après onze heures, ample, mais de peu de plats, à la mode des Sénateurs; la Méridienne, la Promenade à cheval, le Bain, & le Souper (*m*). ADD.] L'an 467, il alla trouver l'Empereur Anthême à Rome, & il y prononça le Panégyrique de ce Prince, qui l'en récompenſa en le faiſant Préfet ou Gouverneur de Rome: il l'éleva enſuite à la Dignité de Patrice & de Sénateur, & lui fit dreſſer une Statue (*n*). [☞ Sidoine ainſi élevé à tous les honneurs de la Robe, étoit regardé dans Rome comme le Maître de tous les autres. Tous plioient ſous ſon autorité, & en recevoient, comme de l'Oracle de leur Prince, les ordres de leur conduite dans l'Adminiſtration Civile, de même qu'ils recevoient de ſon éloquence les règles pour s'exprimer d'une manière noble & élevée. Et ce qui eſt encore plus glorieux pour Sidoine que tous ces honneurs, c'eſt qu'il ſut ſe acquitter d'une manière digne & de l'eſtime & des éloges des Saints mêmes de ſon tems (*o*). ADD.] Mais il renonça bientôt aux grandeurs du Siécle, pour ſe conſacrer au ſervice de l'Egliſe. L'Evêché de Clermont en Auvergne étant venu à vaquer en 472 par la mort d'Eparchius, Apollinaire, qui n'étoit encore que Laïque, fut choiſi pour remplir cette place, ſans l'avoir briguée (*p*), & il ſe conduiſit en véritable Evêque dans le Gouvernement de ſon Egliſe [*B*]. Clermont aiant été aſſiégée par les Goths, il anima ſon peuple à la

(e) *Hist. Litter. de France T. II. p. 552.*

(f) Cave *ubi supra.*

(g) Tom II. p. 552.

(h) Ibid. p. 552.

(i) Du Pin *ubi supra.* Selon d'autres, comme on l'a vu, cette Statue fut la récompenſe du Panégyrique d'Avite.

(k) Cave *ubi supra.*

(l) *Sidonii Vita*, ubi ſupra.

(m) L. II. Ep. 9. p. 119. Carmen 23. verſ. 439. 490-502. Paris 1609. in-4. apud *Hist. Litter. de France* t. II. p. 553.

(n) Cave *ubi ſupra.*

(o) D. Luc. d'Achéri *Spicileg.* T. V. p. 579. 580. 670. apud *Hist. Litter. de France* ubi ſupra.

(p) Du Pin *ubi ſupra.*

ces paroles: *Nicomachus Dexter V. C. emendavi ad exemplum parentis mei Clementiani, ab urbe condita. Viborianus V. C. emendabam domnis Symmachis.* Et dans un autre endroit: *Emendavi Nicomachius Flavianus V. C. Praefectus urbi apud Hennam, ab urbe condita. Viborianus V. C. emendabam domnis Symmachis.* Comme il y avoit donc deux Nicomaques, Sidoine les diſtingue, en ajoutant l'épitéthe de *Senior*, l'Ancien. Pour ce qui eſt du terme de *Tranſlatio*, qui ſe trouve dans le paſſage cité ci-deſſus, le P. Sirmond obſerve, qu'il ſignifioit généralement dans Sidoine, une Copie, comme il paroit par la XVI. Lettre du IX. Livre, où il parle des Copies de ſes Lettres: *Raptim, coactimque* TRANSLATOR *feſtinus exſcripſi*; & dans la XI. Lettre du même Livre, *copia* TRANSFERENDI. Ruricius de même, dans le VIII. Lettre à Sidoine, dit: *Codicem namque, quem de Cypro nuper Leontio me recepiſſe paſſim vultis*, TRANSTULISSE *me fateor*, ce qu'il explique dans la ſuite par le mot d'*exemplaſſe*. Il eſt donc évident que le Docteur Cave s'eſt trompé, en ſuppoſant que Sidoine avoit traduit la Vie d'Apollonius en Latin; & que Mr. Bayle a fait pluſieurs fautes dans la Remarque I de ſon Article d'APOLLONIUS, où il dit que Nicomaque, Victorien & Sidoine ont écrit chacun une Vie de cet Impoſteur. [☞ Cave met auſſi parmi les Ouvrages de Sidoine qui ſont perdus, une *Satyre contre Peone*; mais ces ſavans Bénédictins de S. Maur remarquent que c'eſt à tort (17), puiſque Sidoine la défavoue bien poſitivement (18). En voici l'hiſtoire, telle que l'Auteur la rapporte lui-même, & à laquelle Cave ſemble n'avoir pas fait aſſez d'attention. Sidoine étant allé d'Auvergne à Arles, où étoit alors l'Empereur Majorien, fut ſurpris de voir qu'on le faiſoit Auteur d'une Satyre en vers, qui déchiroit nommément pluſieurs perſonnes, & entre autres Péone, qui peu auparavant avoit été Préfet des Gaules; & c'étoit ce Péone même, qui accuſoit Sidoine de l'avoir fait. L'Empereur, qui en avoit ouï parler, voulut que Péone & Sidoine, avec les principaux de la Cour, vinſſent manger avec lui après les Jeux du Cirque. Sidoine étoit alors revêtu de la Dignité de Comte, & ſe trouvoit à la dernière place. On y parla de la Satyre, & Sidoine l'aiant abſolument déſavouée, Péone, qui n'avoit point de preuves, demeura confus. Alors Sidoine demanda à l'Empereur, en deux vers faits ſur le champ, la permiſſion de faire effectivement une Satyre contre celui qui l'accuſoit ſans preuve d'en avoir fait une. Majorien y conſentit; mais au ſortir du Palais, Péone alla demander pardon à Sidoine, & tous les Grands aiant intercédé pour lui, cette affaire ſe termina d'une manière très glorieuſe pour l'accuſé. Le bruit ne laiſſa pas néanmoins de continuer, peut-être en conſéquence de la permiſſion accordée par l'Empereur, que Sidoine avoit fait une Satyre: deſorte que longtems après, un de ſes Amis nommé Montius le pria fort ſérieuſement de la lui envoyer, s'il l'avoit faite. Sidoine trouva mauvais que ſon Ami le crût capable d'avoir fait une Satyre, & pour le détromper, il lui en écrivit l'hiſtoire que nous venons de rapporter (19). Cave met encore dans le Catalogue des Ouvrages de Sidoine, qui ſont perdus, un *Liber Cauſarum*; mais on ne ſait ce que c'eſt, on ne voit pas même ce qui a pu donner ſujet à ce Savant de lui attribuer un tel Ouvrage. Son Epitaphe dit à la vérité de lui, *Cauſarum moderans juſtinule motus*; mais on ne peut croire que Cave ait fondé ſon *Liber Cauſarum* ſur cet endroit, qui ſignifie ſeulement, que Sidoine avoit le talent d'appaiſer les troubles qui s'élévent quelquefois dans différens Partis (20). Il y a auſſi quelque apparence, que c'eſt une faute d'exactitude dans le même Auteur, lorſqu'après avoir marqué entre les Ouvrages qui nous reſtent de Sidoine, ſes XXIV Poëſies, au nombre deſquels ſont compris les Panégyriques de Majorien & d'Anthême, il met encore ces deux Pièces dans le Catalogue des Ecrits de Sidoine qui ſont perdus (21). ADD. DU TRAD.]

(17) *Hiſt. Litter. de France* T. II. p. 566.

(18) L. I. Ep. 12. p. 74-77.

[*B*] *Il ſe conduiſit en véritable Evêque dans le gouvernement de ſon Egliſe.*] Auſſi-tôt qu'il eut été élevé à l'Epiſcopat, il s'appliqua aux études qui convenoient à ſon Miniſtère. La réputation de ſa ſageſſe étoit ſi établie, qu'aiant été appellé à Bourges dont le Siége étoit vacant, tous les Evêques qui s'y trouvérent lui déférérent d'un commun accord le choix d'un Evêque. Il déſigna Simplicius, comme nous l'avons remarqué ci-deſſus, & ſon choix fut généralement approuvé. Il avoit une charité vraiment paſtorale pour les pauvres de ſon Diocèſe; il leur diſtribuoit ce qu'il avoit, & vendoit même ſa vaiſſelle d'argent pour les ſoulager, à l'inſu de ſa femme, qui étoit obligée de la racheter. Il nourrit à ſes dépens, avec le ſecours de ſon beau-frère Ecdicius, plus de quatre mille Bourguignons chaſſés de leur Pays. Il faiſoit des viſites fréquentes dans ſon Diocèſe, & il fut un des prémiers Evêques de France qui introduiſit dans ſon Egliſe l'uſage des Rogations, inſtituées nouvellement par Mamert Evêque de Vienne (22). En un mot, autant qu'il avoit témoigné de modeſtie & de défiance de ſoi-même en entrant dans l'Epiſcopat, autant eut-il d'application & de zèle à en remplir dignement les fonctions, dans les tems même les plus difficiles. *Quod munus ſumma cum modeſtia ſuſceptum, pari cum ſanctitate ac vigilantia, turbidiſſimis temporibus, maximaque inter difficultates, tum privatas tum publicas adminiſtravit* (23). Gennade de Marſeille, dans ſon Traité *de Viris illuſtribus* (24), après avoir loué ſon érudition, & ſes Ouvrages tant en proſe qu'en vers, ajoute, qu'il fit paroître une vigueur vraiment Chrétienne, au milieu des ravages des Barbares, qui opprimoient dans ce tems-là la France. *Scripſit varia & grata volumina & ſana doctrina. Homo fiquidem tam divinis quam humanis ad*

(19) *Hiſt. Litter. de France* ubi ſupra.

(20) Idem p. 568. & Ademarus, *Biblioth. Latin.* T. III. p. 231.

(21) *Hiſt. Litter. de France*, & Fabricius, *ubi ſupra.*

(22) Du Pin p. 250.

(23) *Vita Sidonii* ubi ſupra.

(24) Cap. 82.

la défenſe, & ne voulut jamais conſentir à la reddition de cette Ville; deſorte que quand elle fut rendue, il fut obligé d'en ſortir. [☞ Euric Roi des Viſigotus l'envoya priſonnier au Château de Liviane, à quatre ou cinq lieues de Carcaſſonne ſur le chemin de Narbonne; mais par le crédit de Léon Miniſtre d'Eurie,] il fut peu après rétabli dans ſon Siége, & continua à gouverner ſon Egliſe comme il avoit fait auparavant (q). Grégoire de Tours rapporte (r), que peu de tems avant ſa mort, il fut traverſé par deux Prêtres ſéditieux, qui le dépouillérent de l'adminiſtration de ſon Egliſe; mais l'un d'eux étant mort miſérablement, Sidoine fut rétabli avec honneur au bout d'un an. Il ne ſurvécut pas longtems à ſon rétabliſſement, & aiant déſigné pour ſon ſucceſſeur Aproncule, qui avoit été Evêque de Langres, il mourut en paix le 21 d'Août 487, ſelon Mr. Du Pin (s), & en 482, ſelon le Docteur Cave & Oleárius (t). Mr. Du Pin ajoute, qu'il avoit été Evêque pendant quinze ans, & qu'il vécut ſoixante-ſix ans. [☞ Cette incertitude ſur l'année de ſa mort, vient de ce que les anciens Monumens ne la marquent qu'en général, en la mettant ſous l'empire de Zénon. Les Bénédictins de S. Maur (v) croyent, avec Mr. de Tillemont, que l'Epoque la plus certaine eſt celle qui place la mort de Sidoine ou en 488, ou l'année ſuivante, en la 58e. ou 59e. de ſon âge. Mr. Du Pin s'eſt évidemment trompé ſur l'âge: puiſqu'il met la naiſſance de Sidoine vers l'an 430, & ſa mort en 487, il ne pouvoit avoir 66 ans, mais 56 ou 57. ADD.] On célébre ſa Fête dans l'Egliſe de Clermont, où ſa mémoire eſt en grande vénération. De tous ceux qui ſe méloient d'écrire dans ce tems-là, il n'y en avoit point de plus habile dans les Belles-Lettres, ni qui écrivît plus élégamment, ſoit en proſe, ſoit en vers; ce qui l'a fait appeller par Claudien Mamert, le prémier entre les Orateurs de ſon Siécle, le plus habile entre les Savans, & le Reſtaurateur de l'ancienne Eloquence. Ses Ecrits confirment ce jugement avantageux; ils ſont pleins d'eſprit & de feu; on y trouve des penſées curieuſes, agréables, & bien tournées; il y a une abondance & une variété, qui ſurprennent & qui charment; il ſe ſert de termes propres, ſignificatifs, & extraordinaires, quoiqu'il y en méle quelquefois, qui ne ſont pas de la pure Latinité. Il a beaucoup de ſél, & de ſaillies. Son diſcours eſt vraiment epiſtolaire, c'eſt-à-dire concis, plaiſant, plein de pointes & de penſées divertiſſantes. Il excelle dans les Deſcriptions & dans les Portraits, qui ſont le principal ornement de ſes Ecrits. Cependant ſa trop grande ſubtilité jointe à une profonde érudition, le rend quelquefois obſcur & difficile à entendre: il hazarde des expreſſions, des métaphores & des comparaiſons trop hardies, & trop affectées. Il avoit l'eſprit poëtique, & une grande facilité à faire des vers; mais il ne ſe donnoit pas aſſez de ſoin de les polir & de les perfectionner (x). [☞ Pour ce qui eſt de ſon Caractère, voyez ci-deſſous [C]; & à l'égard de ſon génie, de ſon éloquence & de ſon érudition, outre ce qui en a été dit, on peut conſulter l'Article qui ſe trouve ſur ces qualités de Sidoine dans l'Ouvrage cité en marge (y), où l'on trouve raſſemblé tout ce qui s'eſt dit ſur ce fameux Auteur, & où l'on voit des preuves du diſcernement & des grandes recherches des laborieux Savans qui ont fait *l'Hiſtoire Littéraire de France*. ADD. DU TRAD.]

(q) Cave *ubi ſupra.*

(r) *Hiſt. Franc.* L. II. c. 23. *apud* Cave *ubi ſupra.*

(s) *Ubi ſupra* p. 251.

(t) *Biblioth. Script. Eccl.* T. II. p. 161. Jenæ 1710.

(v) *Hiſt. Litter. de France* T. II. p. 537.

(x) Du Pin *ubi ſupra.*

(y) *Hiſt. Litter. de France* T. II. p. 501—573.

integrum imbuitur, acreque ingenio, ſcripſit ad diverſos, diverſa metro vel proſâ compoſitum inſigne volumen, in quo quid in literis poſſit oſtendit. Verum in Chriſtiano vigore pollens etiam inter barbaræ ferocitatis aſperitatem, quæ eo tempore Gallos oppreſſerat, Catholicus Pater & Doctor ſalutar inſignis.

[C] ☞ *Pour ce qui eſt de ſon Caractère, voyez ci-deſſus.*] Sidoine étoit un eſprit doux, civil, obligeant, honnête, toujours prêt à dire du bien des autres & à leur en faire. Mais auſſi, lorſqu'il vouloit piquer, ou en raillant, ou tout de bon, il le ſavoit faire autant qu'un autre (25). Il ſavoit fur-tout railler les vices d'une maniére vive & piquante. Il avoit un grand diſcernement pour ce qu'il falloit ou ne falloit pas dire: ennemi cependant d'une contrainte ſervile, il vouloit avoir une honnête liberté de dire ſes ſentimens. Il avoit beaucoup de tendreſſe & d'attachement pour ſes Amis; mais il vouloit les choiſir & les éprouver beaucoup, avant que de s'attacher à eux. Pour les méchans, il craignoit même d'en être aimé, & d'en recevoir des graces. Il portoit du reſpect & ſe ſoumettoit avec humilité aux perſonnes graves & réſervées, qui ne ſe communiquoient pas aiſément aux autres; mais il aimoit mieux ſe lier avec ceux qui avoient plus de liberté & d'ouverture, pourvu qu'elle fût ſincére & effective. Il aimoit extrêmement les Lettres, mais jamais il ne fut ſujet aux vices aſſez ordinaires aux Savans: jamais il n'eut ni envie ni jalouſie contre ceux qui tâchoient ou de l'égaler, ou même de le ſurpaſſer dans les Sciences. Il communiquoit volontiers ce qu'il avoit fait, perſuadé qu'il tiroit de l'avantage, du plaiſir qu'il faiſoit aux autres. Tant de rares qualités acquirent à Sidoine un nombre prodigieux d'Amis du prémier ordre: outre pluſieurs grands Evêques avec leſquels il étoit lié d'amitié, il étoit auſſi en commerce avec tous les Hommes de Lettres, & avec preſque tous les Beaux-Eſprits & les perſonnes les plus qualifiées, qui vivoient dans les Gaules de ſon tems. On en peut remarquer un grand nombre dans le cours de l'Hiſtoire du V. Siécle; & l'on voit par les éloges que pluſieurs ont faits de lui, qu'il a paſſé pour être la gloire & l'ornement de l'Auvergne, auſſi-bien par ſa piété que par ſes Ecrits (26). Après qu'il fut Evêque, il renonça à la Poëſie par un principe d'humilité, & ne ſe réſerva de faire des vers qu'en l'honneur des Saints Martyrs; & s'il en a fait d'autres étant Evêque, ce n'a été que dans des occaſions fort rares (27). REM. DU TRAD.]

(z) Tillemont *Mem. pour l'Hiſt. Eccléſ.* T. XVI. p. 278. Paris 1694—1712.

(16) Sidon. L. VII. Ep. 18. Lib. V. Ep. 11. 14. L. II. Ep. 6. L. VII. Ep. 14. 17. Tillemont *ubi ſupra.* Voy. *Hiſt. Litter. de France* T. II. p. 537. 538.

(27) Tillemont *ibid.* p. 220. *Hiſt. Litter. de France ibid.* p. 540.

APOLLINAIRE LE JEUNE [A], fils d'un Homme célébre du même nom, fut d'abord Lecteur, & enſuite Evêque de Laodicée [B]. Il a été regardé généralement comme le prémier Homme

[A] APOLLINAIRE *le Jeune.*] On le nomme ainſi pour le diſtinguer de ſon pére, qui s'appelloit auſſi Apollinaire, & auquel on donnoit le ſurnom de *l'Ancien.* Il étoit originaire d'Alexandrie; mais il enſeigna la Grammaire d'abord à Béryte (1), & enſuite à Laodicée. Il étoit très verſé dans les Lettres Grecques, & dans la Littérature en général. Il ſe maria à Laodicée, & il y fut fait Prêtre (2), peut-être après la mort de ſa femme. Après la mort de Conſtance (3), Julien fon ſucceſſeur fournit aux deux Apollinaires une belle occaſion de ſe rendre illuſtres. Cet Empereur aiant fait une Loi, par laquelle il défendoit aux Chrétiens l'étude des Belles-Lettres & la lecture des Auteurs Grecs, Apollinaire & ſon fils entreprirent de ſuppléer au défaut de ces Auteurs. Le pére étant habile Grammairien, compoſa une Grammaire, conformeà l'eſprit de la Religion Chrétienne (4); ce qui ſignifie apparemment, qu'au-lieu d'expliquer & d'appuyer les régles par des paſſages tirés des Auteurs Païens, il imita ces endroits de maniére, qu'il ſubſtitua au ſens qu'ils avoient originairement, un autre ſens conforme à l'Evangile. Il mit auſſi en vers Héroiques les Livres de Moiſe, & travailla de même ſur toutes les Hiſtoires de l'Ancien Teſtament, dont il mit les unes en vers Hexamétres, les autres en Poëmes Dramatiques; & il le fit avec tant d'adreſſe & d'habileté, qu'il n'y avoit ni terme ni tour d'expreſſion des anciens Grecs, qui fût inconnu aux Chrétiens (5). Sozomene dit (6), qu'Apollinaire fit toute l'Hiſtoire de l'Ancien Teſtament en vers Héroïques juſques à Saül, & qu'il la partagea en XXIV Livres, donnant à chacun le nom d'une Lettre Grecque, comme Homére: qu'il imita Ménandre pour les Comédies, Euripide pour les Tragédies, & Pindare pour les vers Lyriques. Il ajoute, que ſi les eſprits n'étoient accoutumés à avoir un trop grand reſpect pour l'Antiquité, & à ne ſe plaire qu'aux Ouvrages dont l'uſage leur eſt familier, on eſtimeroit autant les Ouvrages d'Apollinaire, & l'on admireroit même d'autant plus la grandeur de ſon eſprit, qu'il a excellé en tous les genres, au-lieu que les Anciens n'ont réuſſi qu'en un. Mais Sozomène ne diſtingue point le pére du fils, & il attribue à celui-ci quelques Ouvrages, que Socrate donne au prémier. Voſſius (7) attribue auſſi à Apollinaire l'Ancien une *Paraphraſe des Pſeaumes*, que nous avons encore, qui a été quelquefois imprimée à part, & qui ſe trouve auſſi dans l'Appendix de la *Bibliothéque des Péres*, imprimée à Paris en 1644 (8). Le Docteur Cave croit (9) que c'eſt ce même Apollinaire qui eſt l'Auteur de la Tragédie intitulée *Chriſtus patiens*, (*La Paſſion de Jeſus-Chriſt*), qui ſe trouve ordinairement parmi les Ouvrages de Grégoire de Nazinze, ſous le nom de ce Pére. Mordri, ſans citer aucune autorité, & contre le témoignage formel de Socrate & de Sozomène, dit qu'Apollinaire l'Ancien n'étoit pas fort ſavant; d'où il conclud, par une nouvelle bévue, que les Ouvrages du fils ont été attribués au pére.

[B] *D'abord Lecteur, & enſuite Evêque de Laodicée.*] Phi-

(1) En Phénicie.

(2) Socrate *H. E.* L. III. ch. 16.

(3) L'an 364.

(4) Socrate *H. E.* L. III. ch. 16.

(5) Id. ibid.

(6) *Hiſt. Eccléſ.* L. V. ch. 18.

(7) *De Hiſt. Græc.* L. II. c. 18.

(8) Conſultez ſur cet Ouvrage, & ſur les diverſes Editions qui en ont été faites, Fabricius *Bibl. Græc.* Tom. VII. p. 666—668. R. D. T.

(9) *Hiſt. Littér.* T. I. p. 176.

(a) King *Histor. Dissert. Apol.* p. 197. Lipsiæ 1703.

(b) Vincent. Lirin. *Commonit.* c. 16. p. 46. *apud* King *ubi supra.*

(c) *Hist. Eccles.* L. VIII. n. 14. T. V. *des Hist. Eccl.* de la Trad. de Cousin 1686. in-12.

(d) Id. ibid. n. 11.

me de son tems, tant pour le savoir & l'érudition, que pour la piété, aiant été un vigoureux & solide Defenseur de la Foi, contre les Païens & contre les Hérétiques (a). Il fut estimé par tous les Grands-Hommes de son Siècle [C]. Vincent de Lérins le dépeint comme un Homme extraordinaire, *d'une pénetration peu commune, & d'une érudition profonde, qui avoit par un grand nombre d'Ouvrages confondu les Heresies, & triomphé des Erreurs contraires à la Foi; qui dans trente Livres, aussi excellens qu'étendus, avoit reposé d'une maniere victorieuse les calomnies de Porphyre*; & il ajoute, *qu'il seroit long de rapporter tous ses Ouvrages, par lesquels il eût pu être égal aux plus grandes Colomnes de l'Eglise, s'il ne fût tombé dans l'Heresie* (b). Philostorge dit (c) qu'Apollinaire avoit écrit contre Porphyre avec plus de succès que n'avoit fait Eusèbe, & qu'il avoit surpassé de beaucoup ce que Méthodius avoit laissé sur le même sujet; & il prétend qu'Apollinaire étoit plus habile que Basile & Grégoire de Nazianze, dans l'intelligence de l'Ecriture Sainte (d). Voici les propres termes, tels que les rapporte Suidas (e). Il dit qu'Apollinaire, Basile, & Grégoire de Nazianze, ont mieux défendu la Consubstantialité du Verbe, qu'aucun de ceux qui les ont précédés ou suivis; & qu'Athanasе n'étoit qu'un enfant auprès d'eux. Ils avoient non seulement un talent extraordinaire pour bien parler & pour bien écrire, mais leur vie & leurs mœurs avoient quelque chose de si persuasif, que tous ceux qui les voyoient & qui les entendoient, se sentoient comme entraînés avec une douce violence: mais le plus estimé & le plus grand des trois étoit Apollinaire (f). Philostorge ajoute (g), que la raison qui faisoit qu'Apollinaire l'emportoit sur Basile & sur Grégoire, c'est qu'il entendoit bien l'Hébreu, dont la connoissance est absolument necessaire pour l'intelligence de l'Ecriture. Si l'on s'en rapporte aux Historiens Ecclésiastiques, & à ceux des Pères qui ont écrit contre Apollinaire, ce Grand-Homme, cet Homme de bien, fut l'Auteur des Hérésies les plus monstrueuses qu'on ait jamais inventées. Il disoit „ que le Fils unique de Dieu, le Juge de tous les Hommes, l'Auteur de la Vie, le Destructeur de la „ Mort, avoit été lui-meme sujet à la Mort; qu'il avoit souffert dans sa Divinité, qu'elle étoit mor„ te avec son corps, & qu'elle étoit ressuscitée avec lui par la grace du Pére éternel (h)." On l'accusoit aussi d'avoir soutenu, „ qu'il y avoit divers rangs dans la Divinité; que le Mystere de la Ré„ demption est un Mystere imparfait, puisque l'Ame raisonnable n'a point eu de part au Salut (i)." Mais quand on approfondit la chose, on voit que ce n'étoient-là que des conséquences que les Ennemis d'Apollinaire tiroient de ses véritables sentimens [D], & qu'il ne paroit point qu'il ait jamais admises. A s'en tenir à Socrate (k), son vrai sentiment étoit: „ Que le *Logos*, ou le Fils de Dieu, „ quand il s'est incarné, n'a pris qu'un Corps sans Ame, ou du moins, qu'un Corps avec l'Ame sen„ sitive; mais qui n'avoit point de Raison, & à laquelle le Verbe en tenoit lieu." Voilà en quoi, ajoute le même Historien (l), Apollinaire différe des Orthodoxes; car lui & ses Disciples avouent la Consubstantialité des Personnes de la Trinité. La même vérité paroit par les autorités suivantes, citées par Mr. King (m). „ L'Hérésie d'Apollinaire, selon S. Augustin (n), consistoit en ce qu'il di„ soit, *que le Christ avoit pris la Chair* (ou un Corps) *sans Ame*; selon Cassien (o), *qu'il n'avoit point „ eu d'Ame humaine*: car il lui accordoit l'Ame sensitive, comme aux Brutes; mais il nioit qu'il eût „ eu une Ame raisonnable. Vincent de Lérins dit (p), qu'Apollinaire soutenoit *que notre Sauveur n'a„ voit point eu d'Ame humaine, pas du moins d'Ame qui eût de l'Entendement & de la Raison; mais que la „ Divinité (q) en avoit tenu la place.* Voici donc, en deux mots, à quoi revenoit l'Hérésie d'Apollinaire: Que quoique Christ, en se faisant Homme, se fût incarné (*evaserit ἐνανρωθεὶς*), qu'il eût pris „ la

(e) In voce Ἀπολλινάριος.

(f) On a suivi la Version de *Reiz*, ou plûtôt celle de son Traducteur *ubi supr.* p. 197.

(g) *Hist. Eccles.* ubi supra *in Notis Valesii* n. 1.

(h) Gregor. Nazianz. *op.* Sozomen. *Hist. Eccles.* L. VI. c. 17.

(i) Theodoret *Hist. Eccl.* L. V. c. 3.

(k) *Hist. Eccl.* L. II. c. 46.

(l) Ibidem.

(m) *Hist. Symbol.* p. 199. 200.

(n) *Hæref.* c. 55. p. 181. Edit. Genevæ 1595. in-8. cum not. Danæi.

(o) *De Incarnat. L.* I. p. 1241. Bibliot 1575. in-folio.

(p) *Common.* c. 1°. p. 50. Canab. 1687. in-12.

(q) *Epist. Hæref. fab.* L. IV. in *Hæref. Apollin.* p. 167. Basileæ 1544. in-folio.

Philostorge le nomme en termes formels, Evêque: sur quoi Photius dit, qu'il ne fait d'où cet Auteur a pris cette particularité (10). Mais le témoignage de Philostorge est appuyé de celui d'Athanase (11), de S. Jérôme (12) qui avoit été Disciple d'Apollinaire, & de Ruffin (13). Les Savans ne font pas d'accord sur la Ville dont il étoit Evêque, fi c'étoit Laodicée de Syrie, ou celle de Phénicie du Liban; ce font les termes d'un favant Ecrivain (14). Mais Mr. Basnage, fondé sur l'autorité de Suidas, soutient (15) qu'Apollinaire étoit Evêque de Laodicée de Syrie, de Laodicée la grande, bâtie par Seleucus, Sœur & Rivale d'Antioche, qui en étant très voisine, fut bientôt infectée du poison de l'Hérésie. *Suidas*, dit-il, *Laodicenam Syriæ appellavit, & fuit procul dubio Laodicea magna, a Seleuco condita, Antiochenæ sedis soror & æmula; quam brevi tempore fua, ut videtur, facie deformavit* (16).

[C] *Il fut estimé par tous les Grands-Hommes de son Siècle.*] Il étoit très bon ami de S. Athanase, qui l'avoit vu au retour de son Exil, comme le témoigne S. Epiphane (17). Léontius, dans son III. Livre contre Nestorius, dit qu'Apollinaire fe vantoit d'avoir des Lettres d'Athanase, de Sérapion, & des Grands-Hommes de son tems; & il rapporte un fragment d'une Lettre d'Apollinaire, où il se vante d'avoir des Lettres de S. Athanase. Ses Députés assistérent au Concile d'Alexandrie, & y signérent comme des Députés d'un Evêque Orthodoxe. On ne voit point que S. Athanase ait rompu avec lui. S. Basile dit dans sa Lettre LXXXII. qu'il a du respect pour lui; qu'il est fi fort son ami, qu'il voudroit prendre ses fautes sur lui-même. S. Epiphane l'appelle un Vieillard vénérable, & il dit qu'il avoit été chéri de S. Athanase & de tous les Evêques Orthodoxes. S. Jérôme, dans sa Lettre LXIV. dit qu'il l'a vu souvent à Antioche, qu'il l'a honoré, & qu'il a appris plusieurs choses de lui. On trouve plusieurs autres témoignages non moins avantageux, dans un grand nombre d'autres anciens Auteurs (18).

[D] *Ce n'étoient-là que des conséquences que les ennemis d'Apollinaire tiroient de ses veritables sentimens.*] C'est assez l'ordinaire dans toutes les disputes Théologiques, d'attribuer à son Adversaire les conséquences, vraies ou fausses, qu'on déduit de ses principes. C'est ce qui arriva à Apollinaire, ainsi qu'il paroit par les paroles expresses de Théodoret, qui l'accuse d'avoir nié la Rédemption de l'Ame. „ Puisque le Verbe, dit-il (19), ne s'est point uni „ à l'Ame humaine, selon Apollinaire, il ne lui a donné „ aucun secours, ni ne l'a rachetée. Ainsi le Corps, qui „ n'est que de terre, a été élevé jusqu'à être respecté par „ les Esprits invisibles; & l'Ame, qui est l'image de Dieu, „ est demeurée couverte de la honte du péché." Or il est évident que ce n'étoit-là qu'une conséquence, qu'on tiroit des principes d'Apollinaire, qu'il lui étoit aisé de nier en disant, qu'il suffisoit pour nous que Dieu eût accepté le Sacrifice de Jésus-Christ pour le salut du Corps & de l'Ame. Ou fi cette réponse n'étoit pas satisfaisante, on pouvoit accuser Apollinaire de tomber en contradiction; mais il y a de l'injustice à charger un homme de conséquences, qu'il n'admet point expressément. On peut dire la meme chose des autres Erreurs qu'on lui imputoit, que la Divinité étoit mortelle, qu'elle avoit souffert avec le Corps, & qu'elle étoit morte avec lui. Ce n'étoient-là que des conséquences, qu'Apollinaire n'étoit pas obligé d'admettre dans son système. Il pouvoit dire, qu'un Corps avec une Ame sensitive, quoique dellitué d'Ame raisonnable, peut souffrir & mourir; ce qu'il pouvoit établir par l'exemple des Bêtes, qui quoiqu'elles n'aient point d'Ame raisonnable, ne laissent pas de souffrir & de mourir (20). Il auroit pu ajouter, que comme l'Homme meurt par la séparation de l'Ame d'avec le Corps, l'Ame ne laissant pas de subsister malgré cette séparation; de même Christ est mort, lorsque la Divinité unie à son Corps s'en sépara sur la Croix; ce qui ne suppose nullement que la Divinité ait subi la mort. Mais pour que le Lecteur voie plus clairement encore, que la plupart des Hérésies attribuées à Apollinaire n'étoient que les dangereuses conséquences que ses Adversaires prétendoient qui découloient de ses principes, nous placerons ici un morceau de *l'Histoire Critique du Symbole.* „ Les Pères, *dit le savant „ & illustre Auteur* (21), remarquérent que cette Hérésie „ se terminoit après elle les plus horribles conséquences. „ Car fi Jésus-Christ n'a point eu d'Ame humaine, & que „ la Divinité en ait tenu la place, il faut dire que les divers mouvemens, de desir, de triſtesse, & tels autres, „ ont été attribués d'une maniére impie par l'Ecriture à „ la Divinité; & c'est-là un argument qu'Epiphane (22) „ pousse très solidement contre ces Hérétiques. Et Athana„ se leur demande avec raison, comment Jésus-Christ put „ être triſte, & troublé ou ému en son esprit, ainsi que „ cela est dit Jean XIII. 21. *s'il n'avoit point d'Ame humaine* (23)? *puisqu'il est absurde d'attribuer ces mouve„ mens à une matiere insensible, & qu'il y a du blasphéme „ de les attribuer à la Nature Divine, qui est immuable.* Mais les Apollinaristes répondoient (24), *que cela pouvoit très bien s'entendre du Corps, qui étoit susceptible de sentiment* (25); ce dont on voit une preuve dans les Bêtes, „ qui sans avoir une Ame raisonnable, ne laissent pas d'être „ susceptibles de sentiment & de passion. „ D'ailleurs, si „ Jésus-Christ n'a point eu d'Ame raisonnable, il n'a pas „ eu tout ce qui constitue l'Homme, & son Humanité a

(10) Phileb. *H. E.* L. VIII. n. 14.

(11) *In Ep. Synod. ad Episc. & Luciferr.* p. 880.

(12) *De Script. Eccles. in Apollinar.*

(13) *Hist.* L. XX.

(14) King *Hist. Symb.* p. 196.

(15) In Dissert. de *Apollin. Hæref.* p. 40. In *Dissert. Hist.* 1694. in-8.

(16) *Consultez* Tillemont *Mém. pour l'Hist. Eccles.* T. VII. Part. II. in-8. p. 1447. Not. IV. sur les Apollinaristes. R. D. T.

(17) *Hæref.* LXXVII. 2. *apud* Du Pin *Bibl. des Aut. Eccl.* T. II. p. 128. dans Notes.

(18) Du Pin *ubi supra.*

(19) *Hist. Eccl.* L. V. c. 3.

(20) Voy. King *Hist. Symb.* p. 199.

(21) Ibid. p. 200-202.

(22) *Adv. Hær.* Haref. LXVII.

(23) *De Incarn. Christi, adv. Apollin.* T. I. p. 628.

(24) *Hist. Symb.* p. 204.

(25) Ini: *Athanas.* Op. T. II. *Dr. S. Trin. Dial.* 4. p. 1461.

„ la Chair & le Sang, & un vrai Corps, il n'avoit pourtant point reçu une Ame raiſonnable (*ἐμψυχον „ τamen non factum eſſe*), mais que la Divinité en avoit fait toutes les fonctions & toutes les opéra- „ tions." Grégoire de Nazianze ajoute (*r*), qu'Apollinaire diſoit que Chriſt n'avoit point pris la Nature humaine, mais qu'il avoit apporté du Ciel un Corps qui étoit éternel; ce qu'il appuyoit de quelques paſſages de l'Ecriture, comme de celui-ci (*s*): *Nul n'eſt monté au Ciel, que le Fils de l'Homme qui eſt deſcendu du Ciel*; d'où il inferoit, qu'il étoit déja Fils de l'Homme, quand il eſt deſcendu du Ciel, & qu'il en a apporté ſon Corps, le même qu'il avoit au Ciel, qui étoit éternel, & conſubſtantiel à ſa nature [*E*] (*συναιδιον*). Il citoit auſſi ces paroles de S. Paul (*t*): *Le ſecond Homme eſt du Ciel.* C'eſt au Lecteur à juger, juſqu'où l'on doit s'en rapporter à S. Grégoire: nous nous contenterons de remarquer avec Mr. Baſnage (*v*), qu'il n'eſt pas fort ſûr de chercher les ſentimens d'un homme, dans les Ecrits de ceux qui l'ont combattu. A l'égard du tems où Apollinaire commença à publier ſon Héréſie, il n'eſt pas bien certain. Il n'avoit pas encore été anathématiſé comme Hérétique déclaré, du tems du ſecond Concile Oecuménique de Conſtantinople, en 381. Cependant dix-neuf ans auparavant, en 362, ſon Héréſie avoit été condamnée par un Concile aſſemblé à Alexandrie, où ſe trouvérent Athanaſe, Euſebe Evêque de Verceil en Piémont, avec pluſieurs autres: mais il n'avoit pas été nommé; peut-être, parce qu'il y envoya quelques Moines pour ſe purger du ſoupçon d'Héréſie, comme il ſemble qu'on peut le conjecturer de la rélation même de ce Concile (*x*); ou parce qu'on ne pouvoit ſe perſuader qu'un ſi grand Docteur de l'Egliſe pût tomber dans l'Héréſie. Epiphane écrit, que lorſque des perſonnes inſtruites par lui commencérent à parler de cette Erreur, il ne put ſe perſuader que ce Grand-Homme eût adopté de pareilles notions, & qu'il crut que ceux qui en parloient ſe trompoient, & ne comprenoient pas les penſées ſublimes de ce profond Théologien (*y*). Peut-être auſſi, qu'on ſe faiſoit une peine de retrancher un ſi grand Homme de la Communion de l'Egliſe; & que par cette raiſon, on voulut commencer par condamner ſes Erreurs, ſans parler de lui; dans l'eſpérance que ces égards le ramèneroient à la Foi Catholique, qu'il avoit ſi courageuſement défendue. On ne ſait pas certainement combien de tems il s'étoit paſſé entre la naiſſance de cette Héréſie, & le Concile dont on vient de parler; il paroit pourtant vraiſemblable, qu'il ne peut y avoir eu guéres plus de trois ou quatre ans (*z*). Les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques anciens & modernes, & la plupart des Controverſiſtes, attribuent l'Héréſie d'Apollinaire à de très mauvais motifs; mais le ſavant Mr. Baſnage l'a ſolidement défendu ſur cet article, comme on le peut voir ci-deſſous [*F*]. Nous ne devons pas oublier, que S. Jérôme, qui avoit étudié ſous Apollinaire, dit qu'il étoit dans les mêmes idées ſur l'origine de l'Ame, qu'il diſoit être *ex traduce*, procréée: c'eſt-à-dire, que comme le Corps vient du Corps, l'Ame vient de l'Ame. Néméſius ajoute (*aa*), qu'il appuyoit cette opinion des raiſons ſuivantes: 1. Que ſi Dieu créoit une Ame pour chaque Corps, dans le tems de la conception, il concourroit au crime des Impurs & des Adultéres. 2. Que Moiſe auroit avancé une fauſſeté, en diſant que Dieu ſe repoſa de toutes ſes Oeuvres (*bb*). On ignore le tems de la mort d'Apollinaire: ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il a vécu encore ſous Théodoſe le Grand (*cc*). Outre ſon grand Ouvrage contre Porphyre, & ſes autres Traités contre les Hérétiques, Socrate dit (*dd*) qu'il mit les Evangiles & les Epitres des Apôtres en forme de Dialogues, ſelon la méthode de Platon. Sozoméne parle d'un Livre intitulé *La Vérité*, contre l'Empereur Julien & les Philoſophes Païens, dans lequel il combattoit par la Raiſon ſeule, ſans ſe ſervir de l'Ecriture, les fauſſes idées que les Païens avoient de la Divinité (*ee*).

Dans

(*r*) *Apud* Sozomen. *H. E.* L. VI. c. 27.

(*s*) Jean III. 13.

(*t*) 1 Corinth. XV. 47.

(*v*) *Différt. Hiſt.*

(*x*) Athanaſ. *Ep. ad Antiochen.* T. I. p. 320.

(*y*) Epiph. *Adv. Hæreſ. Dinar.* p. 421.

(*z*) King *Hiſt. Symb.* p. 199.

(*aa*) *Biblioth. des Peres* T. XII. p. 130.

(*bb*) Hieron. *adv. Jov.* p. 42. 43.

(*cc*) Labbe *de Script. Eccleſ.* T. I. p. 99.

(*dd*) *Hiſt. Eccl.* L. III. c. 16.

(*ee*) Sozomen. *H. E.* L. V. ch. 18.

„ été imparfaite; & c'eſt eu égard à cela, que Vincent „ de Lérins dit anathéme à Apollinaire, *parce qu'il dé-* „ *truiſoit l'eſſence de la véritable Humanité* (26); & que S. E- „ piphane lui reproche & à ſes Sectateurs, *qu'il rend l'In-* „ *carnation de J. C. imparfaite, en ſoutenant qu'il n'a point* „ *pris d'Ame* (27). Clément Romain enſeigne, *que Chriſt* „ *a donné ſa chair pour la nôtre, & ſon Ame pour la nôtre* „ (28). En déniant ainſi à notre Sauveur une Ame humaine, ces Hérétiques rendoient, par conſéquent, notre Foi, & la Rédemption qu'il a acquiſe, incomplette & imparfaite, en la bornant à la partie corporelle de l'Homme. Car, comme Athanaſe l'a prouvé contre eux, une choſe ne peut être rachetée par une autre de différente nature, mais il faut donner *Corps pour Corps, Ame pour Ame* (29). Et c'eſt la raiſon qui faiſoit dire à Damaſe Evêque de Rome, dans la Lettre Synodale qu'il écrivit contre cette Héréſie, que *Chriſt le Fils de Dieu, notre Seigneur, a procuré un Salut parfait aux Hommes par ſa paſſion, qu'il a délivré l'Homme tout entier de l'eſclavage & de la tache du péché* (30). Et dans une autre Lettre Synodale, écrite avant celle d'Alexandrie de l'an 362, on dit par oppoſition à cette conſéquence nécéſſaire de l'Apollinariſme, que *Chriſt eſt le Sauveur de* „ *l'Homme tout entier, non ſeulement du Corps, mais auſſi* „ *de l'Ame* (31)." Il paroit par-là, non qu'Apollinaire maintint toutes ces Erreurs, mais que c'étoient autant de conſéquences qui découloient de ſes principes, & qui en prouvoient l'abſurdité.

[*E*] *Conſubſtantiel à ſa Nature.*] Quelques Ecrivains accuſent Apollinaire d'avoir enſeigné que le Corps de Chriſt étoit *conſubſtantiel* à la Nature Divine; mais Mr. Baſnage prouve que cette imputation eſt fauſſe (32). Il remarque, qu'on trouve dans une Lettre d'Apollinaire à Sérapion ces paroles: *Eorum autem, qui dicunt cornem Deo conſubſtantia-* „ *lem, nonnulla ſunt inſaniæ ſummatorum* (33). „ Nous con- „ damnons la folie de ceux qui diſent que la chair eſt „ conſubſtantielle à Dieu." Apollinaire ne croyoit pas non plus que les deux Natures euſſent été confondues, car voici comment il s'exprimoit lui-même: „ Si l'Homme, *dit-* „ *il* (34), a un Corps & une Ame, qui n'ont leur union „ demeurent diſtincts; combien plus la Divinité de Chriſt „ doit-elle être demeurée diſtincte de ſon Corps?" Malgré ces déclarations ſi claires & ſi poſitives, la plupart des Péres n'ont pas laiſſé de déclamer fortement contre Apollinaire, comme auteur des plus grands blaſphémes. Mais voici, ſelon Mr. Baſnage (35), par quelles raiſons. 1. Quand il échappoit à Apollinaire quelque expreſſion ſuſceptible d'un mauvais ſens, les plus modérés ne manquoient pas de le lui attribuer. 2. Ils lui imputoient les conſéquences qu'ils tiroient de ſes principes, quoiqu'il les deſavouât. 3. Ils lui attribuérent pluſieurs opinions de ſes Sectateurs. 4. Ils ajoutoient trop facilement foi à tout ce qui ſe débitoit fauſſement contre Apollinaire. Voy. Epiphane *Hæreſ.* LXXVII.

[*F*] *Mr. Baſnage l'a ſolidement défendu ſur cet article, comme on le peut voir ci-deſſous.*] Le célébre Petau, qui a ſuivi Socrate (36), dit que les deux Apollinaires, père & fils, avoient lié amitié à Laodicée avec Epiphane, Sophiſte Païen; & que Théodoſe Evêque de cette Ville, craignant que cette fréquentation n'apportât du préjudice à leur Foi, leur défendit de voir Epiphane: mais ils mépriſérent cette défenſe, & George ſucceſſeur de Théodoſe leur alant fait inutilement de nouvelles exhortations là-deſſus, ils excommunia l'un & l'autre. Apollinaire le Jeune, irrité de cet affront, & ſe confiant en ſon éloquence, inventa ſon Héréſie pour ſe venger (37). Mais Mr. Baſnage obſerve, que Petau, auſſi bien que Socrate qu'il a copié, s'eſt trompé; puiſqu'Apollinaire étoit fort jeune encore, quand George l'excommunia, & qu'au rapport de Nilus (38), il étoit déja fur l'âge lorſqu'il publia ſon Héréſie, aiant déja fait un grand nombre d'Ouvrages: outre qu'il avoit été perſécuté par les Ariens, peu de tems après ſon Excommunication, & avoit ſouffert courageuſement pour la Foi Orthodoxe, alant même été fait Evêque de Laodicée par les Catholiques, avant qu'il publiât ſes Erreurs. Comment accorder tout cela avec le ſentiment du ſavant Petau (39)? Le récit de Sozoméne n'eſt pas plus vraiſemblable. Il rapporte (40) que dans le tems que Théodote, prédéceſſeur de George, étoit Evêque de Laodicée, Epiphane célébre Sophiſte, déclamant un jour une Hymne qu'il avoit faite à l'honneur de Bacchus, & dès le commencement alant ordonné, ſelon la coutume, de faire ſortir tous les profanes, & ceux qui n'étoient pas initiés à ces Myſtéres, ni les deux Apollinaires, ni aucun autre Chrétien ne ſortit. Théodoſe l'aprit avec beaucoup de douleur & d'indignation: il pardonna néanmoins aſſez aiſément aux autres qui étoient Laïques, & ſe contenta d'une légére réprimande; mais il ſépara de l'Egliſe les deux Apollinaires, qui étoient dans les Ordres: cependant, ſur les marques de repentance qu'ils donnérent, l'Evêque les rétablit peu de tems après. Mais quand George eut été fait Evêque de Laodicée, Apollinaire le Jeune aiant communiqué avec Athanaſe, cet Evêque l'excommunia, & ne voulut jamais le rétablir, malgré les priéres réitérées qu'il en fit. Apollinaire voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir de lui, ne put ſurmonter ſon reſſentiment, & entreprit de troubler l'Egliſe, & de ſe venger en publiant ſes Erreurs. Voici les réflexions de Mr. Baſnage ſur

(*f*) Athanaſ. *Ep. ad Antiochen.* T. I. p. 320.

(*g*) Epiph. *Adv. Hæreſ. Dinar.* p. 421.

(26) *Commonitor.* c. 22. p. 69.

(27) *Serm. Accor.* p. 502.

(28) *Ep.* I. p. 104. Oxon. 1633. in-4.

(29) *De Incarnat. adv. Apollin.* T. I. p. 630.

(30) Theodoret, *H. E.* L. V. ch. 10.

(31) Athanaſ. *Ep. ad Antioch.* T. I. p. 572.

(32) *Ubi ſupra* p. 44.

(33) Leont. *in Bib. Patr.* T. IV. Patr. II. p. 1031.

(34) *Ap.* Theodor. *Dial.* II. T. IV. p. 112.

(35) *Ubi ſupra* p. 45. 46.

(36) Socrat. *H. E.* L. II. ch. 46.

(37) Petav. *Dogm. Theol.* T. IV. L. I. c. 6. p. 34. 35.

(38) In *Ep.* 234.

(39) Baſnage *ubi ſup.* p. 37.

(40) *H. E.* L. VI. ch. 25.

Dans le même endroit, cet Historien attribue à notre Apollinaire quelques Ouvrages, qui sont de son père, comme on l'a déja remarqué (*ff*). Il y a aussi une Lettre d'Apollinaire, que nous avons citée dans la Remarque *E*. Son Erreur a causé apparemment la perte de ses Ouvrages. Les Orthodoxes ont eu tant d'horreur des Livres des Hérétiques, qu'ils n'ont pas même conservé ceux qui ne regardoient point leur Hérésie, & qui pouvoient être utiles à l'Eglise. C'est pour cela, comme le remarque Mr. Du Pin (*gg*), que nous n'avons presque aucun Livre des Hérétiques anciens, & que les Eutychiens étoient obligés de mettre ceux d'Apollinaire fous le nom des Pères les plus estimés des Orthodoxes, comme S. Athanase, S. Grégoire & S. Cyrille. [*a*] On peut voir un détail exact des Ouvrages des deux Apollinaires, dans le savant Mr. Fabricius (*hh*). Je me contenterai de remarquer ici, qu'Apollinaire le Jeune avoit fait des Commentaires fur la plupart des Livres de l'Ecriture Sainte, dont on trouve des Extraits dans la plupart de ces Recueils de Commentaires des Pères, connus fous le nom de *Catenæ Patrum* (*ii*). Il fit auſſi une nouvelle Verſion de la Bible en Grec, mais qui ne fut pas eſtimée [*G*]. ADD.

(*ff*) Remi. [illegible].

(*gg*) *Bibl. des Aut. Eccléſ.* T. II. p. 127. & 64.

(*hh*) *Bibl. Græc.* T. VII. p. 66 & 668.

(*ii*) Id. ibid.

(41) *Ubi ſupra* p. 37. 38.

(42) *Hæreſ.* LXVII. p. 1018.

(43) Theodoret *H. E.* L. V. ch. 4.

(44) *Ubi ſupra* p. 32.

(45) *H. E.* L. V. ch. 3.

sur ce paſſage de Sozomène (41). „ Je ne diſconviens „ pas, *dit-il*, que Georges, qui étoit Arien, n'eût en „ horreur toute ſorte d'communication avec Athanaſe *. „ Je ſai auſſi que les deux Apollinaires étoient Amis particuliers d'Athanaſe, puiſqu'Apollinaire le père avoit écrit qu'Alexandre Evêque d'Alexandrie avoit été averti divinement, qu'il auroit pour ſucceſſeur Athanaſe, qui répriméroit l'Erreur Arienne. Athanaſe paſſant par Laodicée au retour de ſon Exil, lia une grande amitié avec Apollinaire le Jeune. Ce ſont-là des faits „ que je ne conteſte point; mais qui ne me perſuadent „ pas que George ait donné occaſion à l'Hérésie d'Apollinaire. Quelle ſorte de vengeance, que celle qu'on ſuppoſe! D'ailleurs, comme l'Empereur Julien accorda la liberté de conſcience à toutes les Sectes, ſans en excepter même les Juifs; de même les Ariens recevoient tous ceux, qui ne communiquoient point avec les Orthodoxes. Comment donc Apollinaire auroit-rompu cette communication avec Athanaſe, & prié ſouvent avec inſtance George de le vouloir recevoir, ne fut-il pas reçu à communier avec les Ariens? Epiphane, contemporain d'Apollinaire, non ſeulement ne parle point de ſes ſollicitations auprès de l'Evêque Arien, mais au contraire il dit expreſſément, qu'Apollinaire refuſa de ſe joindre aux Ariens, & ſupporta ſon Exil avec un courage vraiment Chrétien (42). " Théodoret prétend que l'ambition porta Apollinaire à publier ſon Hérésie, parce qu'il avoit été privé du Gouvernement de l'Eglise (43). „ Mais, dit Mr. Baſnage (44), on ne peut s'en rapporter „ non plus à Théodoret, diſtérant ici des autres. Je me borne à une ſeule remarque: c'eſt que le Concile d'Antioche, dont Théodoret parle, fit tout ſous l'Empereur „ Gratien, dans le tems que cette Egliſe étoit ſi cruellement diviſée à l'occaſion de Paulin & de Mélece, que tout l'Orient non ſeulement, mais même l'Occident étoit menacé d'un Schiſme. Or l'Hérésie d'Apollinaire avoit déja été condamnée dans le Concile d'Alexandrie de l'an 362, & lui-même avoit déja été excommunié par le Pape Damaſe, comme cela paroit par Théodoret même (45). Comment donc une Hérésie, condamnée déja depuis pluſieurs années, ne fit-elle que commencer dans ce tems-là? Je ne dirai point l'ambition, qui engagea Apollinaire dans l'Hérésie. Mais c'eſt le défaut de tous les Hiſtoriens, tant anciens que „ modernes, de tâcher de rendre les Héréſiarques odieux, „ plutôt que de répondre à leurs raiſons: la haine, l'ambition, l'avarice ſont, ſelon eux, les ſources de toutes „ les Héréſies; comme ſi les hommes ne cherchoient pas „ à parvenir au Ciel même par des voies extravagantes *, „ & comme ſi l'eſprit humain, de lui-même ſujet à l'erreur, ne pouvoit s'égarer, ſans y être pouſſé par des „ motifs extérieurs (46)." *Hæc obſervo adverſus veteres & recentiores Hiſtoricos, qui plerumque Hæreſes Auctorum vitiis potius, quam ponderе rationum vilefcere volentes, Pindarica ſtudium, Ambitionem, Auri ſacram famem omnium Hæreſeon genetrices faciunt; quaſi cælum ipſum non peteremus ſtultitia, errorique ſubjecta mens ſine motivis externis in deviа tranſgredi neqиaquam poſſet.*

[*G*] *Il fit auſſi une nouvelle Verſion de la Bible en Grec, mais qui ne fut pas eſtimée.*] Apollinaire n'étant ſatisfait d'aucune Verſion de la Bible en particulier, il en fit une nouvelle à ſa manière, prenant de chacune des autres ce qui lui ſembloit le plus, mais ſuivant principalement Symmaque. Outre que cela formoit une ſorte de bigarrure qui déplaiſoit, le Traducteur avoit plutôt ſuivi ſon ſens & ſes idées, qu'il n'avoit conſulté la propriété des mots de ſon Texte: c'eſt ce que nous apprend S. Jérôme (47). *Fratermitis Apollinarium, qui bona quidem ſtudia, ſed non ſecundum ſcientiam, de omnium tranſlationibus in unum veſtimentum pannos aſſuere conatus eſt, & conſequentiam Scripturæ, non ex regula veritatis, ſed ex ju ſuo judicio texere.* Auſſi cette Verſion ne fut-elle approuvée ni des Juifs, ni des Chrétiens. Les Juifs la rejettérent, parce qu'ils ne la trouvoient point conforme à l'Original Hébreu; & d'autre part les Chrétiens voyant qu'elle étoit trop éloignée de la Verſion Grecque des Septante, la négligérent, & la regardérent comme l'Ouvrage d'un homme peu judicieux (48). Il arriva à cet égard à Apollinaire, ce qui arrive ſouvent aux Grands-Hommes qui ſe ſentent des talens, & dont les Ouvrages ont eu un grand ſuccès: ils ſe perſuadent que tout ce qu'ils entreprendront ne peut manquer de leur réuſſir, & que leur nom ſeul ſuffira pour faire recevoir avec reſpect tout ce qu'ils voudront donner; & c'eſt cette fauſſe confiance, pour ne pas dire cette préſomption, qui eſt ſouvent l'écueil de leur réputation. Le vrai moyen de ſoutenir une grande réputation légitimement acquiſe, c'eſt de tâcher de connoître ſon talent particulier, & de ſe borner à le faire valoir, ſans vouloir entreprendre un travail auquel on n'eſt pas propre. REM. DU TRAD.]

(46) L'Auteur Anglois a mal entendu les paroles de Mr. Baſnage, auquel il fait dire, *que tous ceux qui communiquoient avec Athanaſe devoient en horreur George, parce qu'il étoit Arien.* Voici les termes: *Et quidem non effugiet Georgium Arianum hæreſis auctor, cui Athanaſio communicanti.*

(47) *Adv. Ruffin.* L. II. *in.* Fabricium *Bibl. Græc.* T. VII. p. 664.

(48) Tillemont *Mém. Eccléſ.* & Simon *Hiſt. Critiq. du V. T.* L. II. Ch. X. à la fin.

APOLLONIUS, Auteur d'un Poëme ſur l'Expédition des Argonautes, étoit né à Alexandrie en Egypte (*a*). Il fut appellé *Rhodien*, parce qu'il avoit longtems enſeigné la Rhétorique à Rhodes, comme nous l'apprenons de l'Auteur anonyme de ſa Vie en Grec. Suidas le nomme *Alexandrin*. Meurſius, dans ſes Notes ſur Apollonius Dyſcole, diſtingue Apollonius de Rhodes, d'avec Apollonius d'Alexandrie; ſur quoi Voſſius l'a critiqué avec fondement (*b*). Il étoit fils d'Illéus ou Silléus, & Diſciple de Callimaque, à l'égard duquel on l'accuſe d'ingratitude, & dont il s'attira la haine par cette raiſon; deſorte que ce Poëte lui donna le nom d'*Ibis*, Oiſeau d'Egypte. Apollonius fleuriſſoit vers la CXXXIII. Olympiade, ſous le règne de Ptolomée Evergète; & il ſuccéda à Eratoſthène le Grammairien, dans la Charge de Bibliothécaire du Roi d'Egypte, ſelon le témoignage de Suidas. On a de cet Auteur, comme nous l'avons dit, un Poëme ſur l'Expédition des Argonautes en Colchide, ou Mingrélie, comme on l'appelle préſentement (*c*). Quintilien dit (*d*) que cet Ouvrage eſt compoſé dans un genre qui tient le milieu entre les extrémités de l'élévation & de la baſſeſſe, & qu'il a gardé cette médiocrité dans un tempérament juſte & uniforme. Il ſemble que ç'ait été auſſi la penſée de Longin, qui dans ſon *Traité du Sublime* (*e*) reconnoit qu'Apollonius ne tombe jamais dans ſon Poëme, & qu'il ſe ſoutient aſſez également: mais qu'avec cette bonne qualité, il eſt encore infiniment au-deſſous d'Homère, même accompagné de toutes ſes fautes; parce que le Sublime, quoique ſujet à des inégalités, l'emporte toujours ſur les autres genres. Les Modernes ont été plus loin dans les Jugemens qu'ils ont faits de cet Ouvrage d'Apollonius; mais ils ne font pas toujours d'accord entre eux là-deſſus [*A*]. On lui attribue auſſi un Ouvrage ſur *Archiloque*; un *Traité de l'Origine d'Alexandrie*, de

(*a*) Baillet *Jugemens des Sav.* T. III. Part. I. num. 1127. p. 420. Amſterd. 1725. in-8.

(*b*) *De Hiſt. Græc.* L. I. c. 16.

(*c*) Baillet *ubi ſupra.*

(*d*) *Inſt. Orator.* L. X. c. 1.

(*e*) Ch. 27.

[*A*] *Ils ne ſont pas toujours d'accord entre eux là-deſſus.*] Lilio Gyraldi témoigne (1), que c'eſt un Ouvrage fort diverſifié, qui a coûté beaucoup de veilles à ſon Auteur. Il dit néanmoins, qu'il eſt dur dans le ſtyle & dans les manières, & qu'il eſt même aſſez peu agréable à lire, ſi ce n'eſt dans cette partie où il décrit la paſſion de Médée, qui eſt un endroit qu'il prétend avoir plu ſi fort à Virgile, qu'il n'a point fait difficulté de le prendre preſque tout entier, pour en compoſer la meilleure partie du quatrième Livre de l'Enéide. Mr. Le Févre, dans ſon *Abrégé des Vies des Poëtes Grecs* (2), a cru la même choſe que Gyraldi au ſujet de Virgile; mais il ne veut pas ſouſcrire au jugement de Longin, en ce qu'il a prétendu que chacun reconnoiſſoit qu'on n'avoit jamais rien trouvé à reprendre dans l'œconomie de cet Ouvrage. Il ſe moque auſſi de ces Critiques, qui ont jugé que la compoſition en eſt égale, douce & aiſée; diſant, qu'il ſe feroit violence pour ſouſcrire à ce qu'ils ont dit; que néanmoins il entendoit un peu le Grec, & qu'il croyoit avoir quelque ſentiment de la différence des caractères. Claude du Verdier (3) dit, que dans la penſée de pluſieurs, le ſtyle d'Apollonius avoit toujours paſſé pour groſſier, rude & mal poli, & que tous ceux de ſon tems l'avoient tourné en ridicule pour ce ſujet. Olaüs Borrichius (4) avoue, qu'il fut d'abord

(1) *De Hiſt. Poët.* Dial. III. p. 332. 340. 343. *apud* Baillet T. III. Part. I. p. 422.

(2) P. 159. *apud* Baillet *ubi ſupra.*

(3) *Cenſ. ſum. Auth.* p. 46. *apud eund.*

(4) *Diſſert. de Poët. Græc.* n. 46.

de Chile; & quelques autres Ouvrages. On a d'anciennes Scholies fur fon Poëme, fort courtes, mais favantes & utiles, qu'on croit être de Tarrhæus, de Théon, & de quelques autres (*f*). Henri Etienne publia ce Poëme en Grec in-4. en 1574, avec les Scholies & des Notes de fa façon. Jérémie Hœlzlin en a donné une Edition in-8. à Leyde 1641, en Grec & en Latin, qui eſt fort eſtimée de quelques-uns; mais d'autres n'en font guéres plus de cas, que de plufieurs de celles qu'on appelle *Variorum* (*g*). Mr. de la Monnoye, dans fes Notes fur Baillet (*h*), obſerve que la diction de Hœlzlin eſt dure; mais qu'il étoit favant. A la fuite de fon Commentaire fur Apollonius, il y a trois feuillets de petites Notes de Luc Holſtein, deſquelles Ménage reproche l'omiſſion à Baillet, comme ſi celui-ci s'étoit chargé de donner un Catalogue de tous les Ouvrages faits pour illuſtrer les Auteurs dont il parle. [☞ Ménage prétend que le Scholiaſte d'Apollonius eſt le plus favant Scholiaſte que nous ayons fur les Poëtes Grecs, qu'il eſt rempli de choſes ſingulières & curieuſes, entrant d'ailleurs très bien dans le ſens de fon Auteur, dont il explique auſſi très bien les Hiſtoires (*i*). L'Edition Grecque d'Etienne a été précédée de trois autres, dont la première, qui eſt très belle, eſt de Florence en 1496 in-4. en lettres capitales, avec les Scholies en marge; les deux autres font, l'une de Veniſe in-8. en 1521, où les Scholies font ajoutées au bas des pages; l'autre de Francfort dans le même volume en 1546, où les Scholies font à la fin; mais cette Edition n'eſt pas fort belle (*k*). Il ſeroit ennuyeux & trop long d'entrer dans le détail des Editions Grecques & Latines, & des Latines, de ce Poëme; ceux qui ſeront curieux de s'en inſtruire, pourront conſulter le favant Auteur cité en marge (*l*). ADD. DU TRAD.]

(*f*) Baillet p. 432.

(*g*) Ibid. p. 434. 435.

(*h*) Ibid.

(*i*) Anti-Baillet T. I. p. 164. ou T. VII. de l'Edit. de Baillet 1723. Part. I.

(*k*) Fabric. *Biblioth. Græc.* T. II. p. 224. 225.

(*l*) Idem p. 223. 226.

bord moqué & ſiffié pour la rudeſſe de ſes vers, parce qu'il les avoit faits dans ſa première jeuneſſe; mais il les refondit depuis, continue cet Auteur, il les lima & les polit ſi bien, qu'il en reçut un applaudiſſement univerſel. Ce même Critique eſt du nombre de ceux qui jugent que la diction d'Apollonius eſt pure, chaſtiée, unie, douce & agréable; il prétend auſſi qu'il a bien gardé ſes proportions, & qu'il a répandu par tout ſon Ouvrage des Maximes de Politique, qui ſont ſalutaires. Mais le P. Rapin (5) prétend non ſeulement que ſon ſtyle n'a point d'élévation, mais auſſi que la fable de ce Poëme eſt mal conçue, que la fille des Argonautes n'a aucun trait de cette variété dont le ſujet eſt ſi capable, & qu'elle languit dès le premier Livre. D'ailleurs Apollonius ne fait cette Expédition que de quatre mois, ou quoi il ſe trompe. [☞ J'ajouterai ici le jugement que deux Grands-Hommes ont porté d'Apollonius. L'un eſt Caſaubon, qui croit avec pluſieurs Critiques, qu'il y a dans l'Ouvrage de ce Poëte plus de travail que de génie, & qu'il eſt plutôt exempt de défauts, qu'il n'a de beautés. *De Apollonio Rhodio Critici pronuntiarunt eum admirare quidem; cum denotare vellem plus ſtudii & curæ in eo fuiſſe, quam ingenii, igitur magis vitiis carere, quam ut magnam laudem ſit adeptus* (6). Heinſius n'en juge guéres plus favorablement: il croit qu'Apollonius a plus travaillé en Grammairien qu'en Poëte: *Apollonius Rhodius magis de verbis & ſtructura ut grammaticus, quam de ipſa periodo & œconomia ſollicitus diverſorum auctorum, ... ſed unius etiamſi magnæ multum diverſi temporis deſcripſit. Quem profecto & ſubjectum, & inſpectio, & exempla aliorum in eodem ſubjecto defendunt* (7). De tous ces Jugemens différens, il ſemble pourtant qu'il réſulte aſſez clairement qu'Apollonius n'eſt pas un Auteur du premier ordre, & que peut-être fon plus grand mérite eſt d'être ancien. ADD. DU TRAD.]

(5) *Reflex. poetic. ſur la Poet.* Part. II. Refl. 15.

(6) Caſaubon. *Ep.* p. 567. *apud* Fabric. *Bibl. Græc.* T. II. p. 222. not. (*f*).

(7) Heinſius *in Diſſ. de Notis Dionyſiacis* p. 181. *apud* Fabricium *ubi ſupra*.

APOSTOLIUS (MICHEL), favant Grec du XV. Siècle, fleuriſſoit vers l'an 1450 & 1460, à peu près dans le tems où l'Empire des Grecs, fondé par Conſtantin le Grand, finit ſous Conſtantin Paléologue le dernier Empereur Chrétien. Apoſtolius étoit un des plus favans d'entre les Grecs modernes, comme il paroît par un grand nombre de petits Traités que nous avons de lui [*A*], dont la plupart ſont encore manuſcrits dans diverſes Bibliothéques. Le Cardinal Beſſarion Archevêque de Nicée l'honora de ſon amitié, & il eut même commerce de Lettres avec lui. Il eut la douleur de voir tom

[*A*] *Un grand nombre de petits Traités que nous avons de lui.*] Il s'en trouve pluſieurs en Grec dans la Bibliothéque du Roi de France, ainſi que nous l'apprend le P. Labbe dans ſa *Bibliothéque des Manuſcrits Grecs, Latins & François*; où il fait mention particuliérement, Part. I. p. 71. de l'*Oraiſon funébre du Cardinal Beſſarion* par notre Auteur; Part. III. p. 99. de *trois Lettres* du Cardinal Beſſarion, dont une s'adreſſe à Apoſtolius; Part. IV. p. 109. d'une *Monodie funébre* fur André Calerges; & p. 135. de ſes Vers Héroïques, Elégiaques, & Iambiques fur les principales Fêtes, avec des Poëſies fur Beſſarion. Le P. Labbe parle auſſi d'un Recueil de Proverbes ou d'Apophthegmes, écrit de la propre main de l'Auteur, & de ſes vers ſur la Barbitarchie ou machie d'Homére; & dans le *Supplem.* IV. p. 205. *Col.* 303. on trouve les Proverbes d'Apoſtolius, d'une très belle main, & le double de ceux qui ſont imprimés: & *Supplem.* VII. p. 287. *Col.* 1251. les mêmes Proverbes écrits de la propre main de l'Auteur. Lambécius, dans le Liv. VII. de ſes *Comment. Biblioth. Cæſ. Vindobon.* p. 113. nous apprend qu'il y a dans la Bibliothéque de l'Empereur à Vienne un Volume in-folio, qui contient les Pièces ſuivantes. I. *Le Traité d'Apoſtolius de la Subſtance*, pour la défenſe de George Gémiſte Pléthon, contre Théodore Gaza. [☞ Dans cet Ouvrage il en veut à la Philoſophie de Platon, & relève celle d'Ariſtote. On croit que ce fut ce Traité qui lui fit perdre les bonnes graces du Cardinal Beſſarion: Léo Allatius du moins nous apprend (1), que non ſeulement Andronic Caliſte répondit à Apoſtolius, mais que le Cardinal lui-même lui écrivit une Lettre, & l'obligea à changer la Philoſophie. Il l'avertiſſoit en particulier, que ce n'étoit pas par des injures, mais par de ſolides raiſons, qu'il devoit venir au ſecours de ſon Ami, & le défendre contre les attaques de ſon adverſaire (2). C'eſt peut-être cette Lettre dont parle le P. Labbe. ADD. DU TRAD.] II. Son *Menexenus*, ou *Dialogue ſur la Trinité*, dans lequel il examine ſi les Juifs & les Mahométans ont plus de raiſon de croire un ſeul Dieu, que les Chrétiens de profeſſer la Trinité dans l'unité d'Eſſence. Apoſtolius a pris ce titre de Platon, dont on a un Dialogue intitulé *Menexenus*, ou *Oraiſon funébre*, mais qui pour le ſujet eſt fort différent de celui d'Apoſtolius. Le Philoſophe Grec ſe propoſe dans le ſien, d'inſpirer l'amour de la Patrie, ce qu'il fait de deux manières; premiérement, en faiſant l'éloge de ceux qui ſe ſont ſacrifiés pour le bien de leur Patrie; & ſecondement, en relevant l'antiquité & les avantages de ſon Pays. Le but du Dialogue eſt de faire voir, que l'on doit préférer ſa Patrie à tout ce qu'il y a dans le Monde, & que ceux qui perdent la vie pour elle ſont heureux, puiſqu'ils s'acquiérent par-là une gloire immortelle. III. *Diſcours* d'Apoſtolius *à ſon beau-père*, irrité de ce qu'il paſſoit à de ſecondes noces. IV. *Diſcours* à Conſtantin Paléologue; contenant une Confeſſion de foi, parce qu'on avoit voulu le rendre ſi Religion ſuſpecte. Ce qu'il y a de remarquable dans cette Pièce, c'eſt qu'il y reconnoit en termes exprès la *Proceſſion du S. Eſprit du Pere ſeul, & non du Fils*. Il paroît par-là, qu'Apoſtolius n'écrivit ſon *Traité de la Proceſſion du S. Eſprit contre les Latins*, que pour faire connoître publiquement aux Grecs qu'il étoit Orthodoxe, & non Schiſmatique, comme le dit Lambécius, & pour qu'on ne le ſoupçonnât point d'être dans les ſentimens de l'Egliſe Latine, que les Grecs accuſent d'être Schiſmatique. *Hinc igitur patet cur idem Apoſtolius Librum de Proceſſione Spiritus Sancti contra Latinos ſcribere atque docere conatus fuerit, nempe ut hoc ipſo publicè ſe Orthodoxum & non Schiſmaticum, ut vult Lambecius, apud Græcos oſtenderet, & ſuſpitionem Latinæ fimul ſympathiæ apud Græcos fidei a ſe amoliretur* (3). [☞ Mr. Fabricius rapporte une circonſtance, qui, ſi elle eſt vraie, prouveroit qu'Apoſtolius a varié dans ſes ſentimens. Ce Savant nous apprend (4) qu'Eraſme Schmidius, dans ſes Notes ſur S. Jean XV. 26. p. 735. parle d'un Diſcours d'Apoſtolius fait vers l'an 1440, dans lequel il établit la Proceſſion du S. Eſprit du Pere & du Fils. ADD.] V. *Diſcours* à Jean Argyropile ſon Maître, pour le féliciter de l'Emploi d'enſeigner publiquement à Conſtantinople, dont il venoit d'être revêtu. VI. Quarante-cinq *Lettres* d'Apoſtolius, adreſſées à Gémiſte Pléthon, à Manuel Chryſoloras, à Laonic Chalcondyle, Jean Argyropile, Marc Muſure, Michel Marulle, Jean Chryſoloras, au Cardinal Beſſarion, à Pierre Calerges, & à pluſieurs autres Grands-Hommes de ſon tems. Ces Lettres mériteroient de voir le jour, parce qu'elles pourroient ſervir à l'Hiſtoire de ces tems-là. Il y a dans la Bibliothéque du Duc de Bavière à Munich, *Cod.* 100. les Ouvrages ſuivans d'Apoſtolius. *Félicitation* au Cardinal Beſſarion. Le *Diſcours à ſon beau-père*, irrité de ſon ſecond mariage; *& des trois affections de l'Ame. Le Panégyrique de Conſtantin Paléologue*, tué à la priſe de Conſtantinople. Sa *Confeſſion de Foi*, avec ſa Lettre au Cardinal Beſſarion, & la Lettre de ce Cardinal à Apoſtolius. Dans la Bibliothéque de Heidelberg, tranſportée dans celle du Vatican à Rome, *Cod.* 372. on trouve ſa *Réponſe à ceux qui prétendent que les Savans de l'Occident ſurpaſſent ceux de l'Orient dans la Philoſophie, auſſi-bien que dans la Theologie, particuliérement contre Scot, & ſur la Génération du Fils & la Proceſſion du S. Eſprit.* Oudin (5) croit qu'il ſoutient dans ce Traité l'opinion des Grecs ſur la Proceſſion du S. Eſprit, quoiqu'il ne doute pas qu'Apoſ-

(1) Oudin T. III. col. 2517.

(2) *Bibl. Græc.* T. X. p. 222.

(3) Diatrib. de Georgiis p. 317. *ap.* Fabric. *Bibl. Græc.* T. X. p. 224.

(4) Fabricius *ubi ſup.*

(5) Col. 2518.

tomber entre les mains des Turcs, après un long siege, Constantinople la Capitale de l'Empire Grec, à la honte des Chrétiens, qui se faisoient dans ce tems-là la guerre entre eux, au lieu d'unir leurs forces pour défendre une Ville de cette importance contre les attaques des Infidéles. Ce triste événement fournit à notre Auteur l'occasion de composer l'Oraison funebre de l'Empereur Constantin, qui fut tué avec un grand nombre d'autres à la prise de Constantinople. On croit que la ruïne de l'Empire d'Orient obligea Apostolius, peu de tems après l'année 1453, de quitter la Gréce, & de passer en Italie; du moins paroit-il par les Manuscrits qu'on a de lui, qu'en 1462 il demeuroit à Viterbe, où il écrivit divers Traités contre Théodore Gaza de Theſſalonique, qui étoit fier de ſon eloquence Grecque (*a*). Léo Allatius, Bibliothécaire du Vatican, dans ſon Traité *De Eccleſiæ Occidentalis & Orientalis perpetua conſenſione* (*b*), aprés avoir parlé de ceux qui écrivirent en faveur des Grecs Schiſmatiques, comme il les appelle, contre les Latins & le Concile de Florence, ajoute qu'Apoſtolius, qui ſe nommoit lui-même *le Roi des Indigens*, Βασιλεὺς τῶν τῆδε πενήτων, & qui ne ſubſiſtoit que des libéralités du Cardinal Beſſarion, pouſſé de jalouſie de ce qu'il étoit moins eſtimé que les autres Savans de ce tems-là, ſe mit à écrire contre pluſieurs d'entre eux, diſtingués par leur rang & par leur mérite, ce qui l'expoſa au reſſentiment du Cardinal; enſorte que la pauvreté l'obligea de ſe retirer dans l'Ile de Créte, où il gagnoit ſa vie avec aſſez de peine à écrire des Livres & à inſtruire des enfans. Il dit auſſi, que la haine qu'Apoſtolius avoit pour l'Egliſe Romaine, l'engagea à écrire contre la Doctrine de cette Egliſe un *Traité de la Proceſſion du S. Eſprit.* C'eſt au Lecteur judicieux à décider ſi Allatius, qui étoit entiérement dévoué à l'Egliſe de Rome, doit en être cru ſur ſa parole, quand il parle de ceux du Parti contraire. Malgré le grand nombre d'Ecrits ſortis de la plume d'Apoſtolius, Oudin dit (*c*) n'avoir vu qu'un ſeul Livre imprimé ſous ſon nom, qui eſt le *Recueil de Proverbes, tirés des meilleurs Auteurs Grecs*, publié en Grec & en Latin à Leyde en 1653 in-4. avec la Verſion & les Notes de Pierre Pantinus & autres. C'eſt un Ouvrage étendu, & important. Quoiqu'Apoſtolius fût Laïque, la plupart de ſes Ouvrages regardent les diſputes de Religion. Mr. Wharton l'a entiérement oublié dans ſon *Appendix à l'Hiſtoire Littéraire du Docteur Cave.* Mais Lambécius dans le VII. Livre de ſes *Commentarii Bibliothecæ Cæſareæ Vindobonenſis* (*d*), Poſſevin dans le Tome II. de ſon *Apparatus Sacer*, & à la fin de ſon *Apparatus*, & Frédéric Spanheim dans le Catalogue de la Bibliothéque de Leyde (*e*), en ont parlé. [☞ Apoſtolius laiſſa deux fils; l'un nommé *Arſene*, Evêque de Malvazia dans la Morée, appartenant aux Vénitiens dans ce tems-là; & l'autre nommé *Ariſtobule*, Archidiacre. Arſene étoit attaché à l'Egliſe Latine, ce qui le fit excommunier des Grecs (*f*). On a quelques Ouvrages de lui [*B*]. Il mourut à Veniſe l'an 1535. Ariſtobule ſon frére, dans une Preface qu'il a miſe à la tête d'un Poëme Grec, nous apprend quelques particularités qui regardent le Recueil des Proverbes [*C*]. ADD. DU TRAD.]

(*a*) Oudin *Comm. de Script. Eccleſ. T.* III. col. 2514.

(*b*) L. III. *c.* 3. *apud* Oudin *loc. cit.* col. 2519.

(*c*) Ibid. col. 2514.

(*d*) P. 1130. 1216.

(*e*) P. 160. *apud* Oudin col. 2519.

(*f*) Fabric. *Bibl. Græc. T.* X. p. 222. *not. a.*

poſtolius ne l'ait compoſé en Italie. Ce Traité ſe trouve dans la Bibliothéque Bodléienne à Oxford, *Cod.* 76. & parmi les Manuſcrits Barocciens *Cod.* 76 (6). On trouve encore dans la Bibliothéque de Heidelberg, *Panégyrique de l'Empereur Frederic III*, compoſé à la priére d'Ariſtonyme de Byzance; mais la Piéce eſt imparfaite. [☞ Il fit cette Piéce en 1457. Elle a été imprimée deux fois; en 1602, Marq. Freher l'inſera avec la Verſion de Barthélemi Keckermann dans le Tome II. p. 33-36. de ſon Recueil des Ecrivains d'Allemagne, imprimé à Francfort in-folio; & depuis réimprimé à Strasbourg en 1717, par les ſoins de Gotth. Struvius (7). ADD.] Il y a dans la même Bibliothéque, *Cod.* 275. l'*Apologie de Plethon contre Théodore Gaza*; le *Menexenus* 2. ou Dialogue ſur la Trinité; ſes ſix Oraiſons & ſoixante-ſix Lettres, parmi leſquelles il y en a pluſieurs au Cardinal Beſſarion; la Félicitation à ce Cardinal, & la Réponſe de celui-ci en faveur de Théodore Gaza. C'eſt un Volume in-folio, écrit de la propre main d'Apoſtolius. On voit encore dans cette Bibliothéque, *Cod.* 126. la *Lettre du Cardinal Beſſarion à notre Auteur*, & le *Livre de Michel Apoſtolius contre Théodore Gaza*, écrit à Viterbe en 1462. Parmi les Manuſcrits Barocciens de la Bibliothéque Bodléienne, *Cod.* 165. on trouve, *Diſpute ſur divers Dogmes de Platon, entre Apoſtolius & Gemiſte, & Théodore Gaza & Beſſarion.* Il y a encore divers autres Manuſcrits de cet Auteur dans les Bibliothéques des Cathédrales, & en d'autres fameuſes Bibliothéques d'Angleterre, ſelon le témoignage d'Oudin (8).

(*a*) Oudin *ubi ſupra.*

(*b*) Fabric. *Bibl. Græc. T.* X. p. 222. *not. a.*

(*c*) Fabric. *Bibl. Græc. T.* X. p. 222.

(7) Col. 2519.

[*B*] *On a quelquet Ouvrages de lui.*] C'eſt lui qui a recueilli les Sholies Grecques ſur ſept Tragédies d'Euripide, qu'il fit imprimer à Veniſe en 1534: il les dédia au Pape Paul III; mais il fait des plaintes amères dans ſon Epitre Dédicatoire, du mépris que l'on témoignoit pour les Grecs en général, & pour lui en particulier: il dit qu'il y avoit déja quinze ans qu'il avoit attaché une meilleure fortune à Rome auprés de Léon X; & il ajoute qu'il ne ſeroit que juſte, que parmi le grand nombre de Cardinaux, il y eu eût du moins un ou deux Grecs (9). Il paroit par-là qu'Arſéne n'auroit pas été fiché d'avoir le Chapeau. Il avoit fait imprimer à Rome in-8. en Grec, un Recueil de Sentences & de Proverbes tiré des Anciens, par ordre alphabétique, ſous ce titre, Ἀποφθέγματα Φιλοσόφων καὶ Στρατηγῶν, Ῥητόρων τε καὶ Ποιητῶν, qu'il dédia à Léon X, & qui étoit vraiſemblablement tiré de l'Ouvrage de ſon pére (10) dont on parle dans la Remarque ſuivante. REM. DU TRAD.]

(9) Fabric. *Bibl. Græc. T.* X. p. 222. *not. a.*

(10) Id. lib. p. 221

[*C*] *Ariſtobule . . . . . nous apprend quelques particularités qui regardent le Recueil des Proverbes.*] La Préface dont il s'agit eſt à la tête d'un Poëme Grec imprimé à Paris en 1549. in-12. avec les Fables d'Eſope & la Batrachomyomachie d'Homére, ſous le titre de *Galeomyomachie*, la Guerre du Chat & des Souris (11). Dans cette Préface Ariſtobule Apoſtolius nous apprend, que ſon pére avoit compoſé deux Recueils d'Apophthegmes ou Proverbes des Anciens, auxquels l'un & l'autre à Gaſpard, Evêque d'Oſma en Eſpagne; l'un eſt celui que Pantinus a publié, du moins pour la plus grande partie; & l'autre étoit intitulé Ἴων, Bouquet de Violettes: c'eſt de ce dernier, que Mr. Fabricius croit qu'Arſéne avoit tiré l'Ouvrage dont on a parlé ſur la fin de la Remarque précédente (12). REM. DU TRAD.]

(11) Idem T. I. p. 264.

(12) Idem T. X. p. 221.

APPIEN, célébre Hiſtorien, qui a écrit l'Hiſtoire Romaine en Grec, fleuriſſoit ſous les Empereurs Trajan & Adrien, ainſi que nous l'apprend Photius (*a*); & il écrivoit vers l'an 900 de Rome, près de deux-cens ans aprés le commencement de la Monarchie des Céſars, comme il le dit dans ſa Préface. Il parle de la ruïne de Jéruſalem ſous Adrien, comme d'une choſe arrivée de ſon tems (*b*). Il étoit d'une bonne famille d'Alexandrie, d'où il vint à Rome, où il plaida quelque tems; & puis il fut employé par les Empereurs à avoir ſoin de leur bien (*c*). Il fut enſuite Gouverneur de Province (*d*). Sigonius & d'autres Ecrivains l'appellent le Sophiſte Egyptien & Alexandrin (*e*). Il écrivit l'Hiſtoire Romaine dans un goût particulier [*A*]. On l'accuſe d'avoir fait un grand nombre de fautes

(*a*) *Bibl.* Codice 57.

(*b*) *De Bell. Syr.* p. 119. Ed. H. Stephani 1592.

(*c*) Idem *in Præfatione* p. 9.

(*d*) Photius *ubi ſupra.*

(*e*) La Mothe le Vayer, *Jugement ſur les Anc. & principaux Hiſt. Grecs & Latins* p. 91. Paris 1654.

[*A*] *Il écrivit l'Hiſtoire Romaine dans un goût particulier.*] Il l'écrivit non tout de ſuite, comme Tite-Live; mais faiſant un Ouvrage à part de toutes les Nations ſubjuguées par les Romains, où il mettoit ſelon l'ordre du tems tout ce qui regardoit la même Nation. Ainſi ſon deſſein, qui a été fort approuvé d'Evagre (1), étoit de faire une Hiſtoire exacte des Romains, & de toutes les Provinces de leur Empire, juſqu'à Auguſte; & il alloit auſſi quelquefois juſqu'à Trajan. La Mothe le Vayer ne croit pas (2) que cette méthode d'Appien ſoit préférable à celle des autres Hiſtoriens: les plus diſtingués ont toujours ſuivi l'ordre des tems, & rapportent ſous chaque année ce qui s'eſt paſſé dans les Pays les plus éloignés. Cependant, quoiqu'Appien ſe ſoit aſtreint à une méthode qui eſt directement oppoſée à la Nature, & qu'aucun des anciens Hiſtoriens n'a ſuivie que lui ſeul, il faut pourtant avouer qu'elle eſt très propre à repréſenter chaque choſe diſtinctement, & à donner une vue pleine & claire de l'Hiſtoire de chaque Pays particulier. Suidas nous apprend que cette Hiſtoire étoit anciennement diſtinguée par le titre de Βασιλικὰ, ou d'*Hiſtoire Royale*; ce qui lui fait beaucoup d'honneur, ſi cette épithéte ne ſe rapporte pas particuliérement au prémier de ſes Ouvrages, qui contenoit l'Hiſtoire des Deſcendans d'Enée juſqu'à la fondation de Rome, & celle du Gouvernement des ſept Rois, comme on peut le conjecturer du texte de Photius. Nous remarquerons, que l'Abrégé de Florus contient auſſi comme autant de Rélations diſtinctes de guerres & d'événemens:

(1) *Hiſt. Eccl. L.* VI. *ch.* 24. *apud* Tillemont *Hiſt. des Empereurs. T.* II. Part. II. p. 648. Bruxelles 1711. in-4.

(2) *Ubi ſupra* p. 88.

tes [B], & on le taxe fur-tout d'être Plagiaire [C]. Photius croit pourtant que cet Auteur aime extrêmement la vérité de l'Hiſtoire, & qu'il apprend autant qu'aucun autre l'art de la Guerre, enforte qu'on croit, en le liſant, être préſent aux combats qu'il décrit. Mais ſon grand talent, continue cet Auteur, paroit ſur-tout dans ſes Harangues, propres à remuer les paſſions, ſelon qu'il le juge néceſſaire, ſoit pour donner du cœur à des Soldats abbattus, ſoit pour réprimer leur impétuoſité quand ils s'emportent avec trop de violence. Son ſtyle eſt clair & ſimple, ſans aucune enflure ni ſuperfluité (f). Il fait

(f) Photius ubi ſupra.

mens: mais cette méthode eſt encore un peu différente de celle de notre Auteur, qui repréſente chaque choſe dans toute ſon étendue ſans aucune interruption, quelque long que ſoit l'intervalle dont il s'agit; au-lieu que Florus les confond & les mêle: il place, par exemple, entre la première, la ſeconde & la troiſiéme Guerre Punique, celles que les Romains ont eues contre les Gaulois, les Liguriens, les Macédoniens, & divers autres Peuples, qu'ils ont attaqués dans les intervalles de leurs guerres avec les Carthaginois (3). L'Hiſtoire d'Appien étoit diviſée en trois Volumes, qui contenoient vingt-quatre Livres, ſelon Photius; & il n'avoit pas néanmoins encore vu tous ceux dont Appien parle dans ſa Préface. Charles Etienne, Volaterran & Sigonius n'en comptent que vingt-deux (4). Suidas marque auſſi en particulier ce qui étoit contenu dans ſon Hiſtoire des Gaules. Photius nous dit qu'il y avoit neuf Livres des Guerres Civiles, quoiqu'il n'y en ait aujourd'hui que cinq. Mr. Valois a publié quelques Fragmens de pluſieurs autres, tirés des Recueils de Conſtantin Porphyrogénète, ſurs de Léon, & petit-fils de Baſile le Macédonien (5). David Hœſchelius eſt le premier, qui ait publié en ſon entier l'Hiſtoire d'Illyrie, dont on n'avoit que des fragmens (6). [☞ L'Auteur Anglois a copié ici une faute, qui ſe trouve dans Voſſius: il attribue à Hœſchelius la publication de l'Hiſtoire d'Eſpagne, *Iberica*, ce qui eſt faux; c'eſt Henri Etienne, qui apporta le premier d'Italie les Livres ſix & ſept d'Appien, qui contiennent l'Hiſtoire des Guerres d'Eſpagne & de celles d'Annibal, & il les fit imprimer enrichis de Notes, avec les Extraits de Céſſius, d'Agathiarchide, & de Memnon, à Paris 1557 & 1594 in-8. Hœſchelius publia en 1599 in-4. le Livre vingt-troiſiéme, qui contient l'Hiſtoire des Guerres d'Illyrie (7). ADD.] Au commencement de ſon Hiſtoire de Syrie, il parle lui-même de ſon *Hiſtoire de Grèce*, Ἑλληνικὴ ἱστορία; & de ſon *Hiſtoire d'Egypte* dans celle de Mithridate. Zonare, dans le ſecond Tome de ſes *Annales*, cite auſſi le vingt-deuxiéme Livre de l'*Hiſtoire Romaine* de notre Auteur; ὡς τῷ εἰκοστῷ δευτέρῳ τῶν ἱστοριῶν Ῥωμαϊκῶν.

[B] *On l'accuſe d'avoir fait un grand nombre de fautes.*] Bodin l'accuſe (8) de diverſes fauſſetés en fait d'Hiſtoire, ou plutôt de pluſieurs défauts de mémoire & de jugement. Ce Critique aſſure que les Romains ne ſe prêtoient jamais leurs femmes les uns aux autres, à la manière des Parthes & des Lacédémoniens; quoique Plutarque rapporte le même fait, & aſſure que Caton envoya de ſon plein gré Martia ſa femme à l'Orateur Hortenſius, afin que par ſon moyen il eût des enfans. A quoi l'on peut répondre, que la Loi de Romulus, ou celle dont Auluſ-Gelle fait mention contre l'Adultère, n'eſt en aucune façon contraire à cette pratique, ainſi que Bodin ſe l'imagine (9). Mais quand il charge Appien d'avoir, dans le ſecond Livre de ſes Guerres Civiles, attribué à Céſar les paroles dites par le ſeul Marc-Antoine, comme le dit Bodin, ou par Pompée, comme l'aſſure Le Vayer, (lorſqu'il dit dans le Sénat d'un air menaçant, & en mettant la main ſur ſon épée, que s'ils ne vouloient pas lui accorder ce qu'il demandoit, cette épée le lui donneroit) c'eſt ce qu'on peut aiſément excuſer comme un défaut de mémoire, auquel tout le monde eſt ſujet. On doit regarder du même œil une autre mépriſe qu'il fait, en prenant Calphurnie pour Pompéia, la femme de Céſar, qui fut ſoupçonée avec Clodius pendant la Fête de la Bonne Déeſſe. *Idem cum P. Clodium cum Calfurnia Cæſaris ſtupri commercium habuiſſe, & in ſacris Bonæ Deæ deprehenſum tradit, quæ ad Pompeiam pertinent* (10). Cependant, quoique Bodin ſoutienne qu'Appien ſe trompe ſouvent dans l'Hiſtoire Romaine, *cum in eorum* (Romanorum) *antiquitate ſæpiſſime offendat*, il reconnoit pourtant qu'il eſt le ſeul Hiſtorien qui nous donne une idée juſte & claire des Provinces, des richeſſes, des Armées, en un mot une vive peinture de tout l'Empire Romain: *Unus tamen ex omnibus Hiſtoricis, qui Romanorum Provinciæ, opes, exercitus, totiuſque Imperii deſcriptionem ad intuendum velut in ſubjecta tabula proponit* (11). Il obſerve auſſi que Strabon, Pline, Ruſus, ont donné quelque connoiſſance des Provinces, mais qu'aucun ne nous dit ces richeſſes de l'Empire; au-lieu que notre Hiſtorien nous apprend dans ſa Préface (12), que les Romains avoient quarante mille chevaux, & deux-cens mille hommes de pied, avec des armes pour plus de deux fois autant de Troupes, deux mille Vaiſſeaux légers, mille Galères à trois rangs, & cinq-cens à cinq rangs, de quoi armer un plus grand nombre de Vaiſſeaux encore, outre huit-cens dont la proue & la poupe étoient dorées; trois-cens Eléphans, deux-mille Chariots armés, & ſept-cens quarante mille talens dans le Tréſor d'Egypte. Sigonius traite Appien plus rudement encore que Bodin, l'accuſant d'inexactitude & d'omiſſions, ſans en alléguer aucunes preuves. Scaliger va plus loin encore: dans ſes *Remarques ſur Euſèbe* (13), il dit qu'Appien n'eſt qu'un enfant dans l'Hiſtoire, à moins que ſon Hiſtoire de Syrie n'ait été interpolée. *Scaligeri tamen, in Animadverſionibus Eu-*

(1) Id. ibid.

(4) Idem p. 91.

(5) Voſſius de Hiſt. Græc. L. II. c. 11.

(6) Id. ibid.

(7) Fabricius Bibl. Græc. T. III. p. 391. 394.

(8) Meth. Hiſt. c. 4. p. 11. 19. Baſilex 1576.

(9) La Mothe le Vayer p. 90.

(10) Bodin. p. 19.

(11) Id. ib.

(12) Pag. 6.

(13) Animadv. in Euſeb. p. 191. apud Voſſium ubi ſupra.

ſebianis, judicium eſt, vel admodum in Hiſtoria eſſe infantem, vel nulla ejus Syriacis eſſe adjuta (14). La Mothe le Vayer (15) penſe, que le juſte juſte ſujet de plainte qu'on ait contre lui, c'eſt ce qui lui a été reproché par pluſieurs perſonnes, qu'il montre une trop grande partialité pour les Romains, en mettant toujours le droit & les avantages de leur côté, au préjudice de toutes les autres Nations, & même de ſon propre Pays.

[C] *On le taxe ſur-tout d'être Plagiaire.*] La Mothe le Vayer croit qu'il eſt impoſſible de le juſtifier ſur cet article. Car il eſt évident, qu'il a pris un grand nombre d'endroits de Polybe, de Plutarque & d'autres Auteurs, mot à mot, & qu'il les a inſérés dans ſon Ouvrage, ſans en faire honneur à ſes Auteurs. Scaliger dans les Remarques citées ci-deſſus (16), & Voſſius, l'accuſent d'être coupable à cet égard. *Quæ multa ex Polybio decerpſit, ac Plutarchum ad verbum exſcribere juſtum, viri docti jam dudum obſervarunt* (17). D'autres aſſurent qu'il a copié de la même manière la plus grande partie des Memoires d'Auguſte, qui, au rapport de Suétone (18), contenoient l'Hiſtoire des principaux événemens de la vie de ce Prince. C'eſt ſans doute, comme le remarque la Mothe le Vayer (19), un procédé peu honorable, de prendre des autres, ſans en faire l'aveu. C'eſt ce qui lui fait mériter juſtement le titre que lui donne Scaliger, *alienorum laborum furem*; un Bourdon, qui prive les induſtrieuſes Abeilles de leur travail.

Quand ceux de Rhodes vouloient honorer la mémoire de quelqu'un en lui dreſſant une Statue, ils ſe contentoient de mettre une nouvelle tête ſur les anciennes Statues de leur Ville. Les Plagiaires, dit la Mothe le Vayer, font à peu près de même, quoique d'une manière plus ridicule encore. En mettant leur nom au-devant du travail des autres, ils s'imaginent le faire approprié; mais ils ne conſiderent pas, qu'au lieu de la gloire & de l'immortalité qu'ils ſe propoſent, ils ne gagnent ordinairement que du mépris & de la honte par un pareil procédé. On ſe rappelle le trait d'Alcibiade à l'égard de Diomède ſon Ami, qui lui avoit donné la conduite des chevaux qu'il envoyoit aux Jeux Olympiques. Alcibiade les fit paſſer tous ſon propre nom, & par ce moyen s'attribua l'honneur de la Victoire qu'ils remportèrent, qui étoit d'une grande importance dans ces tems-là. Il porta même l'injuſtice ſi loin, qu'il refuſa de rendre les chevaux à Diomède, qui les lui avoit connés. C'eſt préciſément de la même ſupercherie dont nous nous rendons coupables, lorſque nous nous attribuons les Ouvrages d'autrui, & que nous nous faiſons honneur de leurs travaux. Le nom ſignifié de *Plagiaire*, que les Latins donnent à ceux qui font convaincus de ce crime, montre l'horreur qu'ils en avoient, en marquant que le fouet eſt le châtiment qu'ils méritent. Vitruve, dans la Préface du ſeptiéme Livre de ſon Architecture, après avoir obſervé que les gens de cet ordre doivent être punis comme des impies, fait mention de la ſévérité avec laquelle le Roi Ptolomée traita quelques Poëtes, qui eurent la hardieſſe de réciter devant lui à Alexandrie des vers qu'ils avoient pris de différens Auteurs, comme étant de leur propre compoſition, & auroient même remporté le Prix propoſé par le Roi, de l'avis de ſix des Juges établis, & du conſentement de tout le Peuple, ſi le ſeptiéme Juge, nommé Ariſtophane, qui avoit plus de lecture que les autres, n'eût découvert la fraude, & ne leur eût préféré un Poëte qu'on avoit cité avec moins d'applaudiſſement, quoiqu'il n'eût récité que ce qui étoit de ſa propre compoſition. Théocrite, dans une de ſes Epigrammes, ſe glorifie lui-même de ce qu'il n'eſt pas du nombre de ceux qui pillent les vers des autres, & prétendent les faire paſſer pour les leurs. Quelques uns, pour juſtifier cette conduite alléguent que Clément d'Alexandrie, dans les Livres ☞ & VI de ſes *Stromates*, & qu'Euſèbe dans ſa *Preparation Evangélique* L. IX. ch. 2. & 3. ont fait voir que les Grecs ont pris des Hébreux ce qu'ils ont de meilleur, & qu'ils ſe ſont piller les uns les autres; & ils en donnent pluſieurs exemples. A quoi l'on peut ajouter le jugement que Strabon L. XVII. porte des Ecrits d'Endoxe & d'Ariſton, Péripatéticiens, qui avoient écrit l'un & l'autre des Commentaires ſur le Nil, ſi ſemblables, qu'il n'y avoit que l'Oracle de Jupiter Hammonien qui pût décider lequel des deux étoit Plagiaire. Marcie n d'Héraclée rapporte qu'Eratoſthène copia entièrement un Abrégé ſur les Iles, compoſé par Timoſthène, & le publia comme ſon propre Ouvrage. Athénée, à la fin de l'onziéme Livre, accuſe Platon d'avoir pris la plus grande partie de ſes Dialogues, de Byrſon, d'Ariſtippe & d'Antiſthène. Et quoiqu'on voie clairement qu'Apulée a volé ſon Hiſtoire de *l'Ane d'Or*, on ne peut décider s'il l'a priſe de Lucius de Patros, ou de Lucien, ces deux derniers Auteurs aiant eu aſſez d'eſprit pour donner à leurs Copies un tour d'Original. Cependant tous ces exemples, avec une infinité d'autres, ne peuvent prouver ce que ſe propoſent ceux qui les alléguent: il eſt impoſſible de juſtifier une faute, en montrant ſeulement qu'elle eſt fort

(14) Voſſius ubi ſupra.

(15) Ubi ſupra p. 90.

(16) P. 164.

(17) Voſſius ubi ſupra.

(18) Cap. 85.

(19) P. 91.

REFLEXIONS ſur le Plagiariſme.

fait dans ſa Préface une deſcription générale de l'Empire Romain [*D*]. Du grand nombre de Livres qu'il avoit écrits, il ne nous reſte que la moindre partie, l'Hiſtoire des Guerres d'Afrique, de Syrie, des Parthes, de Mithridate, d'Ibérie ou d'Eſpagne, d'Annibal, d'Illyrie, des Guerres Civiles. Pour ce qui eſt des Guerres Celtiques ou des Gaules, il n'en reſte qu'un Fragment, plus propre à faire regretter la perte de l'Ouvrage, qu'à ſatisfaire notre curioſité (*g*).

(*g*) La Mothe le Vayer p. 96.

fort commune. Auſſi La Mothe le Vayer finit-il ſes remarques en diſant, qu'il aime mieux qu'Appien continue à être accuſé de Plagiat, que de pallier cette faute pour juſtifier l'Hiſtorien.

[*D*] *Il fait dans ſa Préface une deſcription générale de l'Empire Romain.*] Il dit que cet Empire étoit borné du côté de l'Orient par l'Euphrate, le Mont Caucaſe, la Grande Arménie & la Colchide; & du côté du Septentrion par le Danube, au-delà duquel néanmoins il reconnoit que les Romains poſſédoient encore la Dace, comme ils tenoient auſſi quelques Pays au-delà du Rhin. Ils avoient plus de la moitié de l'Angleterre, négligeant le reſte, dit-il, comme inutile; & ce qu'ils en poſſédoient même ne leur apportoit aucun profit. Il y avoit encore d'autres Pays, où ils dépenſoient plus qu'ils n'en retiroient; mais ils avoient honte de les abandonner. Cela faiſoit qu'ils négligeoient de ſe rendre maîtres de beaucoup d'autres Peuples, à qui ils ſe contentoient de donner des Rois, comme ils en donnoient à la Grande Arménie; & Appien aſſure avoir vu à Rome des Députés de pluſieurs Nations Barbares, qui demandoient à ſe ſoumettre à l'Empire, & que l'Empereur ne voulut pas recevoir, parce qu'elles étoient pauvres, & qu'on n'eſpéroit pas d'en tirer aucun profit: *ὡς ἐγὼ τινας εἶδον ἐν Ῥώμῃ πρεσβεύοντας τε καὶ δίδοντας ἑαυτοὺς ὑπηκόους εἶναι, καὶ τὸ δέξασθαι βασιλέα αὐτῶν ἀδύνατον ἀπὸ τῆσδε χρημάτων ἐσομένου* (20).

(20) Appianus *Præfat.* p. 4.

APPIUS CLAUSUS ou CLAUDIUS SABINUS, Sabin de naiſſance & l'un des principaux de la Ville de Régille, étoit un homme diſtingué par ſon courage & ſes richeſſes, mais plus illuſtre encore par ſa Vertu & ſon Eloquence. Son grand mérite l'aiant expoſé à l'envie de ſes concitoyens [*A*], il ſe retira à Rome avec toute ſa famille, & amena avec lui, au rapport de Plutarque (*a*), cinq mille familles. Les Romains les reçurent très bien, on leur accorda le Droit de Bourgeoiſie, avec des Terres pour habiter, ſituées ſur la Rivière de Téveron, donnant à chacun deux arpens; on en donna vingt-cinq à Appius, qui fut fait Patricien & aggrégé parmi les Sénateurs. Il ſe diſtingua bientôt dans le Sénat par la ſageſſe de ſes conſeils, & fur-tout par ſa fermeté (*b*). Il fut fait Conſul avec Publius Servilius Priſcus (*c*) l'an 259 de la fondation de Rome, & 493 avant J. C. Cette année il y eut de grands troubles à Rome, à l'occaſion des grandes dettes que le peuple avoit contractées [*B*], & dont il demandoit l'abolition. Le deſordre alla ſi loin, que les Conſuls mêmes, qui tâchoient d'appaiſer le tumulte, furent en danger de la vie. Appius, qui étoit d'un caractère dur & ſévère, fut d'avis qu'on ne pouvoit appaiſer la Sédition que par la mort de deux ou trois des principaux mutins. Mais Servilius, plus doux & plus populaire, croyoit qu'on devoit avoir quelque égard au miſérable état du Peuple, & que les Romains étant menacés d'une guerre dangereuſe, il étoit à propos de donner quelque ſatisfaction à ceux qui avoient été opprimés, qui ne donneroient pas leurs noms pour s'enrôler, à moins qu'on ne leur accordât quelque ſoulagement. L'avis de Servilius prévalut; il procura un Decret du Sénat en faveur des pauvres Débiteurs, & les levées ſe firent. Mais on n'exécuta pas fidélement le Decret [*C*]; enſorte qu'après la Campagne, le Peuple recommença à murmurer, & à ſe foulever avec plus de fureur que jamais, ſur-tout vers la fin de l'année, lorſqu'on élut de nouveaux Conſuls (*d*). Le Peuple refuſant de nouveau de marcher contre l'Ennemi, & les Conſuls aiant voulu lui inſpirer de la crainte par un coup d'autorité, en faiſant ſaiſir quelques-uns des plus mutins, le Peuple les arracha des mains des Licteurs. Le Sénat voyant l'Autorité Souveraine mépriſée, délibéra ſur le parti qu'il y avoit à prendre dans une ſi urgente neceſſité. Les ſentimens furent partagés [*D*]; mais Appius les réunit, en propoſant de créer un Dictateur. Ce parti paroiſſoit

(*a*) *In Publicola* T. I. p. 102. Tite-Live L. II. c. 16. & non Velleius Paterculus, comme le dit par abus Mr. de *Vertot, Revol. de la Rép. Rom.* T. I. p. 61. La Haye 1727. in-8.

(*b*) Plutarch. ibid.

(*c*) Livius L. II. c. 21.

(*d*) *A. Virginius & T. Veturius Geminus.*

[*A*] *Son grand mérite l'aiant expoſé à l'envie de ſes concitoyens.*] Les Sabins aiant formé le deſſein de faire la guerre aux Romains, Appius s'y oppoſa; ce qui donna occaſion à ſes ennemis de l'accuſer d'avoir en vue de laiſſer les Romains devenir de plus en plus puiſſans, afin de ſe ſervir de leur ſecours pour ſe faire Tyran de ſa Patrie. Appius voyant que le Peuple prêtoit l'oreille à ces diſcours, & qu'il étoit odieux à ceux qui vouloient la guerre & ne cherchoient qu'à brouiller l'Etat, n'oſa s'expoſer au jugement du Peuple: mais voyant ſon parti ſoutenu d'un grand nombre de ſes parens & de ſes amis, il excita une Sédition, qui empêcha les Sabins de pouſſer la guerre avec vigueur contre les Romains. Le Conſul Valère Publicola, ſouhaitant d'être inſtruit des particularités de cette Sédition, & d'allumer de plus en plus le feu de la diſcorde parmi les Sabins, envoya quelques perſonnes à Appius, pour lui dire qu'il croyoit qu'un honnête-homme, quelque injure qu'il eût reçue de ſes concitoyens, ne devoit jamais s'en venger: mais que s'il vouloit pourvoir à ſa ſureté en abandonnant ſes ennemis, il devoit ſe retirer à Rome, où il ſeroit traité d'une manière proportionnée à ſa vertu & à la dignité des Romains. Appius, qui n'étoit point irrité contre les Sabins, & qui aimoit une vie tranquille, aiant pris conſeil avec ſes amis, accepta les offres de Publicola, & ſe retira à Rome (1). Cela arriva l'an 250, ſous les Conſuls P. Valérius Publicola IV. & T. Lucretius Tricipitinus II. 502 ans avant J. C.

(1) Plutarch. in *Publicola.* Oper. T. I. p. 102.

[*B*] *Il reconnoît que les grandes dettes que le Peuple avoit contractées.*] C'étoit l'ancienne coutume des Romains ſous le gouvernement des Rois, que lorſqu'on avoit conquis des Terres ſur les ennemis, on en vendoit ordinairement une moitié pour indemniſer l'Etat des fraix de la guerre, & l'autre moitié, que l'on réuniſſoit au Domaine public, ſe donnoit enſuite, ou gratuitement, ou ſous un ceus modique & à rente, aux plus pauvres citoyens. Mais depuis l'extinction de la Royauté, les Nobles & les Patriciens, qui ſe regardoient comme les ſeuls Souverains de la République, s'approprièrent ſous différens prétextes la meilleure partie de ces Terres conquiſes. L'Etat y perdoit ſon Domaine; & le Soldat, après avoir répandu ſon ſang pour étendre les frontières de la République, ſe trouvoit privé de la portion de Terre qui lui devoit ſervir en même tems de ſolde & de récompenſe. L'avidité de certains Patriciens ne ſe bornoit pas à ces ſortes d'uſurpations; mais quand la recolte manquoit dans des années ſtériles, ou par les irruptions des Ennemis, ils faiſoient par des ſecours intéreſſés, ſe faire un droit ſur le Champ de leurs voiſins. Le Soldat alors ſans paye, & ſans aucune reſſource, étoit contraint pour ſubſiſter d'avoir recours aux plus riches. On ne lui donnoit point d'argent qu'à de groſſes uſures, & ces uſures étoient même en ce tems-là arbitraires, ſi nous en croyons Tacite (2). Il falloit que le Débiteur engageât ſon petit héritage, & ſouvent même ce cruel ſecours lui coûtoit la liberté. Les Loix de ces tems-là permettoient au Créancier, faute de payement, d'arrêter ſon Débiteur, & de le retenir dans ſa maiſon, où il étoit traité comme un Eſclave. On exigeoit ſouvent le principal & les intérêts à coups de fouet & à force de tourmens; on lui enlevoit ſa Terre par des uſures accumulées; & ſous prétexte de l'obſervation des Loix, & d'une Juſtice exacte, le Peuple éprouvoit tous les jours une injuſtice extrême (3). Telle étoit l'humanité de ces Romains tant vantés.

(2) *Annal.* L. VI. ad ann. 766.

(3) Livius L. II. c. 23. Vertot *Hiſt. des Révol. de la Rép. Rom.* T. I. p. 58. 60.

[*C*] *On n'exécuta pas fidélement le Decret.*] Servilius n'oublia rien pour dégager ſa parole, & pour porter le Sénat à accorder une abolition générale des dettes. Mais Appius, qui regardoit tout changement dans les Loix comme dangereux, s'oppoſa hautement aux intentions de ſon Collègue. Il autoriſa de nouveau les Créanciers qui traînoient leurs Débiteurs en priſon. Les applaudiſſemens qu'il en reçevoit des riches, & les imprécations des pauvres, concourroient également à entretenir la dureté de ce Magiſtrat. Ceux qu'on arrêtoit, en appelloient à Servilius: ils lui repréſentoient les promeſſes qu'il avoit faites au Peuple avant la Campagne, & les ſervices qu'ils avoient rendus à la guerre. On crioit tout haut devant ſon Tribunal, ou qu'en qualité de Conſul & de prémier Magiſtrat, il prît la défenſe de ſes Concitoyens; ou que comme Général, il n'abandonnât point les intérêts de ſes Soldats. Mais Servilius, d'un caractère doux & timide, n'oſa ſe déclarer ouvertement contre le Corps entier des Patriciens, & en voulant ménager les deux Partis, il les offenſa tous deux, enſorte qu'il ne pût éviter la haine de l'un & le mépris de l'autre. Le Sénat le regardoit comme un homme également ambitieux & foible; & le Peuple croyoit en avoir été trompé & trahi: deſorte qu'en peu de tems il ne fut guères moins haï qu'Appius lui-même (4).

(4) Livius ibid. c. 27. Vertot ibid. p. 72. 79.

[*D*] *Les ſentimens furent partagés.*] Les avis ſe réduiſirent à trois. P. Virginius ne vouloit pas que dans la remiſe des dettes on eût égard confuſément à tous les Débiteurs, mais à ceux-là ſeulement, qui dans les dernières

soit & févère & dangereux; mais l'esprit de faction, & l'intérêt, qui ont presque toujours prévalu dans les Conseils publics, & qui y prevaudront toujours, déterminérent le Sénat en faveur de l'avis d'Appius. Quelques-uns même des plus jeunes Sénateurs vouloient lui déférer la Dictature; ce qui n'auroit pu qu'avoir de funeftes fuites, parce qu'on auroit entiérement aliéné & aigri l'esprit du Peuple, dans une conjoncture de tems très dangereufe, où plufieurs des Peuples voifins avoient pris de concert les armes. Mais les Conſuls & les anciens Sénateurs détournérent ce coup, & firent tomber le choix fur M. Valére, afin que fon caractére doux & modéré tempérât une autorité impérieuſe; abſolue, & formidable par elle-même (e). Ce Dictateur ne put pourtant mettre fin aux brouilleries; & voyant qu'il ne pouvoit engager le Sénat à accorder au Peuple l'abolition des dettes, il abdiqua la Dictature; & le Sénat aiant perſiſté à ne pas ſe rendre aux déſirs du Peuple, un grand nombre de Citoyens abandonna la Ville & ſe retira ſur le Mont Véius, qui fut depuis appellé le *Mont Sacré*, à trois milles de Rome. Cette retraite allarma extrêmement le Sénat, & fut attribuée par quelques-uns à la création d'un Dictateur, qui avoit privé ceux qui étoient condamnés par les Patriciens, du bénéfice de la Loi *Valeria*, par laquelle ils avoient le droit d'Appel au Peuple. C'eſt ce qu'inſinua M. Valére, ajoutant, que la coutume de remettre toute l'Autorité entre les mains d'un ſeul homme, comme l'on faiſoit par la Dictature, ſeroit un jour la cauſe de la ruïne de la République; que ces nouveautés & ces changemens avoient leur ſource dans les maximes impérieuſes d'Appius & de ſes ſemblables, qui ne paroiſſoient occupés que du deſſein d'établir la domination des Nobles ſur les ruïnes de la Liberté publique, & de réduire des Citoyens libres à la vile condition de Sujets & d'Eſclaves du Sénat. Appius lui répondit avec ſa fermeté ordinaire, mais en même tems avec modération & douceur [E]; & comme Valére & Ménénius Agrippa avoient été d'avis que le Sénat envoyât des Députés aux Rebelles, pour tâcher de les ramener & pour les inviter à revenir, Appius ſoutint au contraire, qu'une pareille conduite marqueroit la foibleſſe du Sénat, & ne ſerviroit qu'à relever le courage des Rebelles. „ Que s'ils rentrent d'eux-mêmes dans leur devoir, *dit-il*, on doit les traiter avec mo„ dération; mais il faut les pourſuivre les armes à la main, s'ils perſiſtent dans leur révolte." Cet avis fut ſuivi par la Faction des riches, & par tous les jeunes Sénateurs. Les deux Conſuls au contraire & les Vieillards, naturellement timides, ſoutenoient que la Guerre Civile étoit le plus grand malheur qui pût arriver dans un Etat. Ils étoient appuyés par ceux du Sénat, qui ne conſidéroient que l'intérêt de la Liberté publique, & qui craignoient qu'il ne s'élevât, du Corps même du Sénat, quelque homme ambitieux & entreprenant, qui à la faveur de ces diviſions, ſe rendît ſeul maître du Gouvernement. Mais à peine furent-ils écoutés; on n'entendoit de tous côtés que des cris & des menaces. Les plus jeunes Sénateurs, fiers de leur naiſſance, jaloux des prérogatives de leur Dignité, & animés apparemment par l'exemple d'Appius, s'emportérent juſqu'à faire ſentir aux Conſuls qu'ils leur étoient ſuſpects. Ils leur remontrérent qu'ils repréſentoient la perſonne des Rois, qu'ils en avoient l'autorité & celle du Sénat à ſoutenir contre les entrepriſes du Peuple; & les plus violens proteſtérent que ſi on y donnoit la moindre atteinte, ils prendroient les armes pour conſerver dans leur Ordre une puiſſance qu'ils avoient reçue de leurs ancêtres (f). Les deux Conſuls, qui vouloient favoriſer

(e) Livius *ibid.* c. 23—30.

(f) Dionyſ. Halic. L. VI. c. 8. de la Verſion Latine d'Æmilius Portus.

guerres avoient ſervi utilement la République. C'étoit-là, ajoutoit-il, une juſtice qui leur étoit due; la parole de Servilius y étoit même engagée, & c'étoit ſur cette eſpérance qu'ils l'avoient ſuivi à la guerre. T. Lagius, qui avoit été Dictateur, repréſenta que ce n'étoit pas le tems de peſer & d'examiner rigoureuſement les ſervices: que toute la multitude étoit accablée de dettes, & par conſéquent ruïnée: qu'on ne pouvoit arrêter le mal, qu'en lui accordant un ſecours général: que mettre de la différence entre les Débiteurs, c'étoit allumer & non éteindre la diſcorde. Appius Claudius rejetta ces deux avis. „ Tant de „ mutineries, *dit-il*, ne procédent pas de la miſére du „ Peuple: c'eſt bien plutôt l'effet d'une licence effrénée, „ qu'il plaît à des ſéditieux d'appeller du nom de Liberté. „ Tout ce deſordre n'a pris naiſſance que de l'abus que le „ Peuple fait de la Loi *Valeria*. On vioie impunément la „ majeſté des Conſuls, parce que les mutins ont la faculté „ d'appeller de la condamnation du crime, devant les „ complices mêmes de ce crime: & quel ordre peut-on ja„ mais eſpérer d'établir dans un Etat, où les Ordonnan„ ces des Magiſtrats ſont ſoumiſes à la réviſion & au juge„ ment d'une Populace, qui n'a pour régle que ſon ca„ price & ſa fureur?" Fondé ſur ces raiſons, Appius propoſa de créer un Dictateur, afin qu'il y eût un Magiſtrat dont les jugemens fuſſent ſans appel (g).

(g) Livius *ibid.* c. 29. Vertot. *ibid.* p. 81. 82.

[E] *Appius lui répondit avec la fermeté ordinaire, mais en même tems avec modération & douceur.*] Voici comment il parla, adreſſant la parole à M. Valére. „ Si vous vous „ étiez renfermé, lui dit-il, à dire ſimplement votre a„ vis, ſans m'attaquer ſi injuſtement, vous ne vous ſe„ riez pas expoſé à entendre aujourd'hui des vérités peu „ agréables. Mais ayant que de les expoſer à la vue de „ cette Compagnie, il eſt juſte de répondre à vos calom„ nies. Dites-moi, Valérius, quels ſont les Romains que „ j'ai pourſuivis en Juſtice, pour les obliger de me payer „ ce qu'ils me devoient? Nommez les Citoyens que j'ai „ retenus dans les chaines. Allez juſqu'au Mont Véius, „ & cherchez parmi cette foule de mécontens, s'il y en „ a un ſeul qui ſe plaigne qu'il n'a quitté la Ville que par „ la crainte que je le fiſſe arrêter. Tout le monde ſait au „ contraire, que j'ai traité mes Débiteurs comme mes „ Cliens & mes Amis: que ſans égard à d'anciennes det„ tes, je les ai ſecourus gratuitement dans leurs beſoins: „ & qu'autant qu'il a été en moi, les Citoyens ont été li„ bres. Ce n'eſt pas que je prétende propoſer ma conduite pour régle de celle des autres: je ſoutiendrai tou„ jours l'autorité des Loix, en faveur de ceux qui y au„ ront recours. Je fuis même perſuadé, qu'à l'égard de „ certains Débiteurs, & de ces gens qui paſſent leur vie „ dans la moleſſe & les débauches, il y a autant de juſti„ ce à s'en faire payer, qu'il eſt honnête & généreux de „ remettre les dettes à des Citoyens paiſibles & labo„ rieux, mais qui par malheur ſont tombés dans une ex„ trême indigence: telle a été ma conduite, & telles ſont „ ces *maximes impérieuſes* qu'on me reproche. Mais je me „ fuis, dit-on, déclaré le partiſan des Grands, & c'eſt „ par mes conſeils qu'ils ſe ſont emparés du Gouverne„ ment. Ce crime, Meſſieurs, (ajouta Appius en ſe tour„ nant vers les principaux du Sénat) m'eſt commun avec „ vous. Le Gouvernement vous appartient, & vous é„ tes trop ſages pour l'abandonner à une Populace effré„ née, à cette lâche féroce qui n'écoute que ſes flatteurs, „ mais auſſi dont les Eſclaves deviennent ſouvent les Ty„ rans. Et c'eſt ce que nous avons à craindre de M. „ Valérius, qui n'aiant de conſidération dans la Républi„ que que par les Dignités dont nous l'avons honoré, „ s'en fert aujourd'hui pour ruïner nos Loix, pour chan„ ger la forme de notre Gouvernement, & pour ſe frayer „ par ſes baſſeſſes un chemin à la Tyrannie. Vous l'avez „ entendu, & vous avez pu apperceviir, qu'étant mieux „ inſtruit que nous des deſſeins pernicieux des Rebelles, „ il vous prépare à de nouvelles prétentions, & ſous pré„ texte de demander des garants de la Liberté du Peuple „ (6), il ne cherche qu'à opprimer celle du Sénat. Mais „ venons au principal ſujet qui nous a aſſemblés aujour„ d'hui. Je dis donc, que c'eſt ébranler les fondemens „ d'un Etat, que d'en changer les Loix; & qu'on ne peut „ donner atteinte aux Contrats des particuliers, ſans bleſ„ ſer la Foi publique, & ſans ruïner ce Contrat original „ qui a formé les premiéres Sociétés entre les hommes. „ Accorderez-vous aujourd'hui à des Séditieux qui font à „ la veille de ruïner leurs armes contre leur Patrie, ce „ que vous avez ſagement refuſé pluſieurs fois à des Ci„ toyens ſoumis, & à des Soldats qui combattoient ſous vos „ Enſeignes? Songez que vous ne pouvez vous relâcher „ ſur l'article des Dettes, que vous n'ouvriez en même „ tems la porte à de nouvelles prétentions. Bientôt les „ Chefs de la Sédition, de concert avec Valérius, vou„ dront être admis aux prémiéres Dignités de l'Etat. Paſ„ ſent les Dieux Tutélaires de Rome, que ſon Gouver„ nement ne tombe pas à la fin entre les mains d'une vile „ Populace, qui vous puniſſe de votre foibleſſe, & qui „ vous banniſſe vous-mêmes de votre Patrie! On veut „ vous faire peur des armes des Rebelles: mais n'avez„ vous pas pour étages leurs femmes & leurs enfans? „ vieudront-ils attaquer à force ouverte une Ville, qui „ renferme ce qu'ils ont de plus cher? Mais le veux qu'ils „ n'aient pas plus d'égards pour les liaiſons du ſang, que „ pour les Loix du Gouvernement: ont-ils des Généraux, „ des vivres, & l'argent néceſſaire pour ſe ſoutenir dans une „ pareille entrepriſe? Que deviendront-ils pendant l'Hi„ ver qui eſt proche, ſans retraite, & ſans pouvoir ſé„ carter qu'ils ne tombent entre nos mains? S'ils ſe réfu„ gient chez nos voiſins, n'y trouveront-ils pas comme à „ Rome le Gouvernement entre les mains des Grands? „ Des Rebelles & des Tranſuges en peuvent-ils eſpérer „ d'au-

(6) Valérius avoit inſinué, qu'il ſeroit bon de créer une nouvelle Magiſtrature, qui pût protéger la Liberté du Peuple: & l'on crea alors les *Tribuns du Peuple*.

vorisér le Peuple, trouverent moyen, & par menaces & par artifice, de gagner les plus échauffés [F]; deforte qu'Appius, toujours inébranlable dans ſes ſentimens, & incapable d'en changer, reſta preſque ſeul de ſon avis avec quelques-uns de ſes parens, qui par honneur n'oſerent l'abandonner. Ce Grand-Homme, perſuadé que toute négociation avec les Rebelles alloit à la diminution de l'autorité du Sénat, adreſſant la parole aux deux Conſuls: „ Quoique vous paroiſſiez réſolus, *dit-il*, de traiter „ avec le Peuple aux conditions qu'il lui plaira de vous preſcrire, & que ceux même qui étoient du „ ſentiment contraire en aient changé par foibleſſe, ou par intérêt; pour moi je déclare encore une „ fois, qu'à la vérité on ne peut avoir trop d'égard à la miſére d'un Peuple ſoumis & fidéle; mais je „ ſoutiens que toute négociation eſt dangereuſe, tant qu'il aura les armes à la main." Comme le Sénat avoit pris ſon parti, ce diſcours ne fut écouté qu'avec peine, & on le regarda comme celui d'un homme zélé, à la vérité, pour la gloire du Sénat, mais trop prévenu de ſon habileté, & incapable, ſoit par vanité, ſoit par la dureté de ſon humeur, de changer jamais de ſentiment (*g*). Le réſultat de la négociation avec les Rebelles fut, qu'on créeroit deux Tribuns du Peuple. Appius s'y oppoſa de tout ſon pouvoir: il repréſenta de la maniére la plus éloquente, animée par l'indignation dont il étoit rempli, tous les maux que cauſeroit à la République une pareille innovation dans le Gouvernement; & comme ſi ſon zéle & ſa colére lui euſſent tenu lieu d'inſpiration, il prédit au Sénat, que par un excés de facilité, il alloit laiſſer établir un Tribunal qui s'éléveroit inſenſiblement contre ſon autorité, & qui la détruiroit à la fin. Mais les plus fortes repréſentations ſont inutiles, quand l'intérêt particulier l'emporte ſur l'intérêt du Bien-public. Appius fut peu écouté, & l'on ne regarda ſes remontrances que comme le diſcours d'un homme attaché avec opiniâtreté à ſon ſentiment, & chagrin de ce qu'on ne le ſuivoit pas. Le Sénat eut bientôt occaſion de ſe repentir de ſa condeſcendance: il éprouva dans l'affaire de Coriolan, de quel redoutable pouvoir il avoit inveſti le Peuple, en lui accordant des Magiſtrats particuliers. C'eſt ce qu'Appius fit bien ſentir dans un diſcours plein de force & d'éloquence, que Denys d'Halicarnaſſe rapporte (*b*), mais trop long pour être inſéré ici [G]. Quelque zélé qu'Appius ſe montrât pour le maintien de l'Autorité du Sénat, il fit voir par ſa conduite, qu'il n'avoit pas moins à cœur les véritables intérêts du Peuple. C'eſt ce qui parut non ſeulement par ſa maniére d'agir envers ſes Débiteurs (*i*), mais auſſi dans la diſpute qui s'éleva ſur le partage des Terres conquiſes: car ſon avis fut, que pour empêcher les juſtes plaintes du Peuple, le Sénat devoit nommer dix Commiſſaires, qui ſeroient chargés de faire une recherche exacte de ces Terres, qui originairement appartenoient au Public; qu'il en falloit vendre une partie au profit du Tréſor, en diſtribuer une autre aux plus pauvres Citoyens qui n'avoient aucun fonds de Terre, rétablir les Communes, & placer par-tout des bornes, dont le défaut avoit cauſé l'abus qui faiſoit murmurer le Peuple: Qu'à l'égard du reſte de ces Terres, il ne les falloit louer que pour cinq ans, en porter le loyer à ſa juſte valeur, & en employer le produit à fournir du blé & la ſolde aux Plébéiens qui alloient en Campagne: Que ce Réglement les empêcheroit de ſonger davantage au partage des Terres; & que certainement ils préféreroient à un morceau de Terre qu'ils ſeroient obligés de cultiver, du grain, de l'argent, & une ſubſiſtance aſſurée pendant toute la Campagne. Il ajouta, qu'il ne ſavoit pas de moyen plus ſûr pour réformer d'anciens abus, que de rétablir les choſes dans l'eſprit de leur premiére inſtitution. Son avis fut ſuivi, quoique la plupart des Sénateurs, qui poſſédoient de ces Terres qui appartenoient originairement au Public, ne puſſent ſouffrir qu'on parlât de recherche à cet égard: mais pour en impoſer au Peuple, ils firent un Sénatus-Conſulte ou Decret conforme aux idées d'Appius, qui ne fut néanmoins mis en exécution que trente-cinq ans après, lorſque le petit-fils de notre Appius fut mis à la tê-

(*g*) Id. ibid.

(*b*) L. VII. c. 6.

(*i*) Voyez Rem. [*k*] au commencement.

„ d'autre condition, que celle de malheureux Eſclaves? „ Mais peut-être qu'on craint qu'ils ne joignent leurs ar- „ mes, & qu'ils ne viennent aſſiéger Rome, dépourvue „ d'habitans neceſſaires pour ſa défenſe: comme ſi les „ forces de la République conſiſtoient dans les ſeuls Re- „ belles! Mais n'avez-vous pas, parmi les Patriciens, „ une Jeuneſſe floriſſante & pleine de courage? Nos Cliens, „ qui forment la plus ſaine partie de la République, ne „ ſont-ils pas attachés comme nous à ſes intérêts? Et „ moins même, s'il le faut, nos Eſclaves, faiſons-en un „ Peuple nouveau, & un Peuple fournis. Ils ont appris „ à notre ſervice, & par nos exemples, à faire la guer- „ re: avec quel courage ne combattront-ils pas, ſi la „ Liberté eſt le prix de leur valeur? Mais ſi tous ces ſe- „ cours ne vous paroiſſent pas encore ſuffiſans, rappel- „ lez vos Colonies. Vous ſavez, par le dernier dénom- „ brement du Cens, que la République nourrit dans ſon „ ſein cent trente mille Chefs de famille: à peine en trou- „ verez-t-on le ſeptiéme partie parmi les Mécontens. En- „ fin, plutôt que de recevoir la Loi de ces Rebelles, ac- „ cordez aux Latins le droit de Citoyens de Rome, qu'ils „ vous demandent depuis ſi longtems: vous les verrez „ accourir auſſi-tôt à votre ſecours, & vous ne manque- „ rez ni de Soldats ni de Citoyens. Pour réduire mon ſen- „ timent en peu de paroles, je fais entendu qu'il ne „ faut point envoyer de Députés aux Rebelles, ni rien „ faire qui marque de la frayeur ou de l'empreſſement (7).

(7) Dionyſ. Halic. L. VI. Vetter p. 91-100.

[F] *Les deux Conſuls . . . trouverent moyen, & par menaces & par artifice, de gagner les plus échauffés.*] Les deux Conſuls, après avoir conféré en ſecret, réſolurent de laiſſer calmer les eſprits, & de remettre la déciſion de cette grande affaire à la prémiére Aſſemblée. Cependant, avant que de ſe ſéparer, & pour tenir en reſpect les jeunes Sénateurs qui leur avoient parlé avec trop d'audace, ils leur déclarérent, que s'ils ne ſe comportoient à l'avenir avec plus de modeſtie dans une Aſſemblée ſi reſpectable, ils ſauroient bien les en exclure, en fixant l'âge que devoit avoir un Sénateur. Comme il n'y avoit encore rien de décidé là-deſſus, les jeunes Sénateurs, plus attachés à leur Dignité qu'à leur ſentiment, piérent ſous cette menace & ſous la puiſſance des Conſuls, qui ſe ſervirent en même tems d'un autre prétexte contre les Sénateurs du parti des riches, qui s'oppoſoient à l'abolition des dettes. Ils leur dirent, qu'ils ne pouvoient ſouffrir cette diviſion dans les avis du Sénat, & que ſi les Péres ne prenoient des réſolutions plus convenables à l'intérêt général de tous les Citoyens, ils porteroient cette affaire devant le Peuple. Ils repréſentérent en même tems, que ſi cette affaire étoit une fois devant le Peuple, il étoit à craindre qu'il ne portât ſon autorité trop loin, & qu'il ne ſe fît lui-même raiſon de toutes les inſultes & les vexations qu'il prétendoit que les Patriciens lui avoient faites (8). Par ce moyen les Conſuls eurent la pluralité dans le Sénat: tant eſt fondée la réflexion de Tite-Live, dont nous avons rapporté le ſens ci-deſſus (9), & dont voici les propres termes: *Facile, reſpectuſque rerum privatarum femper effrerere, efficientique publicis conflictis* (10).

(8) Vetter *ibid.* p. 102, 103. Dionyſ. Halic. L. VI. c. 9.

(9) Un peu avant la citation (*e*).

(10) Livius L. II. c. 30.

[G] *Trop long pour être inſeré ici.*] En voici la ſubſtance. Il repréſenta au Sénat, que ſes craintes n'avoient été que trop bien fondées, quand il avoit prédit que les Tribuns, ces nouveaux Magiſtrats, entreprendroient bientôt ſur l'Autorité du Sénat. Il fit remarquer, que ce qui ſe paſſoit & ce qui s'étoit paſſé auparavant, ne faiſoit que trop voir que le Peuple vouloit changer l'ancienne forme du Gouvernement; qu'on tournoit contre le Sénat ſes propres bienfaits, en prétendant citer les Sénateurs devant le Peuple, comme on le voyoit par l'exemple de Coriolan, qu'il prétendoit juger, ſoutenant y être autoriſé par la Loi *Valeria*. „ Mais ne fait-on pas, dit Appius, que cette „ Loi, qui autoriſe les Appels devant l'Aſſemblée du Peu- „ ple, ne regarde que les pauvres Plébéiens, qui deſti- „ tués de protection, pourroient être opprimés par le cré- „ dit d'une Cabale puiſſante? Le texte de la Loi y eſt „ formel: il eſt expreſſément porté, qu'il ſera permis à „ un Citoyen, condamné par les Conſuls, d'en appeller „ devant le Peuple. Valérius Publicola par cette Loi ou- „ vroit ſeulement un aſyle aux malheureux, qui pou- „ voient ſe plaindre d'avoir été condamnés par des Juges „ prévenus. Qu'a de commun une pareille Loi, avec l'af- „ faire d'un Sénateur, d'un ordre ſupérieur au Peuple, & „ qui n'eſt comptable qu'au Sénat de ſa conduite? Pour „ faire voir que la Loi Valéria ne regarde que de ſimples „ Plébéiens, depuis environ dix-ſept ans qu'elle eſt éta- „ blie, qu'on me montre un ſeul Patricien, qui en vertu „ de cette Loi ait été traduit en Jugement devant le Peu- „ ple (11)." Ce fut de cette maniére qu'Appius plaida la Cauſe de Coriolan, qui auſſi-bien que lui, étoit un grand Défenſeur des droits du Sénat. La maniére dont Appius finit ſon diſcours, fait voir qu'il allioit la prudence à la fermeté. Il dit, qu'il ne falloit point révoquer les graces faites au Peuple, de quelque maniére qu'il les eût obtenues; mais qu'il falloit reſter courageuſement dans la ſuite, tout ce qui ſeroit contraire à l'autorité du Sénat, & à la forme du Gouvernement établi.

(11) Dionyſ. Halic. L. VII. c. 6.

te des Décemvirs. Il n'eſt plus parlé de celui qui fait le ſujet de cet Article, depuis ce Decret ſur les Terres publiques. Car Appius Claudius, qui étoit Conſul en 282 ou 283, & qui ſe tua lui-même, étoit ſon fils, comme il paroit par les propres termes de Tite-Live, qui le nomme *Appius Claudius, App. Filius* (*k*). Moréri n'auroit donc pas dû les confondre, comme il a fait. Nous parlerons du fils dans l'Article ſuivant.

(*k*) L. II. c. 54.

APPIUS CLAUDIUS SABINUS, fils du précédent, avoit hérité de ſon père des biens conſidérables, un grand nombre de Cliens, & ſur-tout cette hauteur & cette fermeté, qui l'avoient rendu ſi odieux à la multitude. Ce fut la raiſon qui l'empêcha d'obtenir le Conſulat [*A*], lorſqu'il le demanda la première fois, l'an 272 de Rome, 480 avant J. C. Mais quoiqu'il ne fût pas revêtu de cette haute Dignité, il ne laiſſa pas, par ſes conſeils pleins de ſageſſe dans le Sénat, de trouver moyen d'obliger le Peuple à faire les Conſuls en Campagne. Parfaitement inſtruit de l'utilité de la maxime, *Divide & impera*, il oppoſa Tribuns à Tribuns. Quelques-uns d'entre eux s'oppoſoient aux levées, quoique les Eques & les Véiens miſſent tout à feu & à ſang dans le territoire de Rome. Appius ouvrit un avis, dont le ſuccès fut heureux. Il repréſenta „ que la puiſſance du Tribunat n'étoit „ redoutable que par l'union des Tribuns; & que ſi l'oppoſition d'un ſeul Tribun pouvoit ſuſpendre „ l'exécution d'un Arrêt du Sénat, elle avoit le même effet à l'égard de ſes Collègues; qu'il n'étoit „ pas impoſſible qu'il y eût de la jalouſie entre eux; qu'il falloit tâcher d'y ſemer de la diviſion, & „ travailler ſecrettement à en faire entrer quelqu'un dans les intérêts du Sénat (*a*)." Ce conſeil fut approuvé & ſuivi: les Sénateurs gagnérent quatre Tribuns, qui rendirent inutile l'oppoſition de leurs Collègues. Quelque tems après, Appius fut fait Conſul (*b*), ſans l'avoir en aucune manière demandé. On obſerva, que bien loin de briguer cette ſuprême Dignité, il n'avoit pas daigné ſeulement ſe préſenter dans l'Aſſemblée, le jour de l'Election (*c*). On lui donna pour Collègue T. Quintius Capitolinus, d'un caractère doux, inſinuant, & qui avoit ſu ſe faire aimer du Peuple, quoiqu'il fût un des principaux Chefs du Parti de la Nobleſſe. Le Sénat l'avoit choiſi exprès, dans l'eſpérance que ſes conſeils & ſon exemple pourroient adoucir ce qu'il y avoit de trop fier & de trop hautain dans les manières d'Appius, qui avoit hérité de ſon père ſon attachement inviolable aux intérêts du Sénat. Mais la fermeté héroïque du père étoit dégénérée en dureté dans le fils: c'étoit un homme qui menoit toutes les affaires avec hauteur, & qui ne vouloit rien devoir à la perſuaſion & à ces ménagemens délicats, ſi néceſſaires pour conduire un Peuple libre. Le Sénat crut devoir oppoſer un tel homme à Voléron Tribun du Peuple, qui ſous prétexte de ſoutenir les intérêts des Plébéiens, ne travailloit qu'à ruiner ſourdement l'autorité du Sénat & des Patriciens. Appius s'oppoſa de tout ſon pouvoir à Voléron, qui pour rendre le Peuple maître des Elections, vouloit qu'elles ſe fiſſent par Tribus, afin que chaque Citoyen, ſoit qu'il fût de la Ville, ou de la Campagne, donnât ſon ſuffrage: il prétendoit auſſi, que l'élection des Tribuns ſe fît ſans Sénatus-conſulte, & ſans prendre les Auſpices. Il fondoit ſa demande ſur ce que tous les Miniſtres de la Religion étant Patriciens de naiſſance, ils étoient toujours les maîtres d'interpréter les Auſpices ſuivant les vues & les intérêts de leur Ordre. Voléron demanda de plus, que l'élection des Ediles ſe fît comme celle des Tribuns, & qu'on rapportât devant le Peuple aſſemblé par Tribus, toutes les Affaires dont il avoit droit de prendre connoiſſance; ce qui n'alloit pas à moins qu'à faire paſſer du Sénat au Peuple toute l'Autorité du Gouvernement. Le Tintius, naturellement doux & Républicain, ſans être populaire, ſoutint qu'on relâchât quelque choſe en faveur d'un Peuple courageux, & dont la République tiroit tous les jours des ſervices importans. Appius, fier & ſévère, ſoutenoit qu'on trahiſſoit les intérêts du Sénat, par une indulgence qui marquoit moins de bonté dans les Sénateurs, que de foibleſſe dans le Gouvernement: il conclut, qu'après tant de diſcours inutiles qui s'étoient faits ſur le même ſujet, il n'y avoit plus qu'un coup d'autorité, qui pût réprimer les entrepriſes ſéditieuſes des Tribuns: que les Patriciens ſuivis de leurs Cliens devoient prendre les armes, écarter le Peuple de la Place, & charger ſans diſtinction tous ceux qui ſe rendroient les protecteurs d'une Loi ſi pernicieuſe. Le Sénat crut qu'il ne ſeroit ni prudent ni ſûr de ſuivre un avis ſi violent, qui fait voir la hauteur du caractère d'Appius (*d*). Il en donna une nouvelle preuve peu après, dans le Diſcours qu'il fit devant l'Aſſemblée du Peuple, où il s'exprima d'une manière ſi pleine de fiel & d'amertume, qu'il excita l'indignation & la fureur de la multitude, & qu'il fut en danger de la vie [*B*], malgré ſa Dignité de Conſul (*e*). La même année, Ap-

(*a*) Livius L. II. c. 44.

(*b*) L'an de Rome 111, avant J. C. 469.

(*c*) Dionyſ. Halic. L. IX. c. 9. du Latin d'*Euſtius Portus*.

(*d*) Id. ibid.

(*e*) Id. ibid. & Livius L. II. c. 56.

[*A*] *Ce fut la raiſon, qui l'empêcha d'obtenir le Conſulat.*] Les Sénateurs, pour maintenir la dignité & l'autorité de leur Ordre, deſtinoient le Conſulat à Appius Claudius: mais le Peuple ne vouloit point en entendre parler: & chaque Parti s'étant opiniâtré dans ſon ſentiment, l'Election ne put ſe faire. Quelques Sénateurs voulurent qu'on nommât un Dictateur; mais comme on avoit lieu de craindre que le Peuple ne ſe révoltât ouvertement, les meilleures têtes du Sénat, & les plus ſages, ne crurent pas devoir dans une pareille conjoncture commettre l'Autorité Souveraine entre tout un Peuple en fureur, qui auroit peut-être refuſé de reconnoître le Dictateur, ce qui auroit été d'une dangereuſe conſéquence. Le Sénat ſe contenta de créer un *Entre-Roi*, comme on faiſoit du tems des Rois pendant la vacance du Trône. Cette Magiſtrature ne devoit que cinq jours. Le Sénat choiſit A. Sempronius Atratinus, auquel ſuccéda au bout de cinq jours Sp. Largius. Ce Magiſtrat repréſenta au Sénat, que s'il s'opiniâtroit à vouloir élever Appius au Conſulat, il y avoit tout lieu de craindre une dangereuſe ſédition, qui pourroit lui faire perdre l'influence qu'il avoit dans l'Election des Conſuls: que la prudence demandoit qu'on évitât tout ce qui pouvoit faire bréche à un ſi beau Privilége, qu'on pourroit faire valoir en faveur d'Appius lui-même dans une conjoncture plus favorable. Largius les ménagea ſi adroitement, qu'il fit conſentir les Sénateurs que le Peuple nommeroit un des Conſuls, qu'il prendroit parmi les Sénateurs les plus favorables à ſes intérêts, & que le Sénat choiſiroit l'autre (1). Ainſi Appius fut obligé pour ce tems-là de renoncer à ſes prétentions.

(1) Dionyſ. Halicarn. L. VIII. c. 14.

[*B*] *Il s'exprima d'une manière ſi pleine de fiel & d'amertume . . . . qu'il fut en danger de la vie.*] Il s'emporta en invectives, qui eurent le même effet que les Harangues ſéditieuſes des Tribuns, & qui ne ſervirent qu'à irriter de plus en plus les Plébéiens & à les éloigner du Sénat. Il leur reprocha, d'une manière deſagréable au Sénat même, & odieuſe au Peuple, ſa première déſertion ſur le Mont Sacré, & l'érection du Tribunat, qu'il diſoit n'avoir été arrachée du Sénat que par une révolte déclarée, & par les menaces d'une Guerre Civile. Qu'il ne falloit pas s'étonner, ſi d'un Tribunal formé par des Séditieux, il ne ſortoit que des tumultes & des diſcordes, qui ne prendroient fin que par la ruïne entière de la République. Qu'on ne reconnoiſſoit plus déjà aucune trace de l'ancien Gouvernement; que les Loix les plus ſaintes étoient abolies, la Puiſſance Conſulaire mépriſée, & la dignité du Sénat avilie: qu'on portoit l'impudence juſqu'à vouloir exclurre de l'élection des Tribuns les Sénatus-Conſultes & les Auſpices, c'eſt-à-dire tout ce que la Religion & l'Etat avoient de plus ſacré & de plus reſpectable. Qu'avec un nouveau Gouvernement, on introduiroit de nouveaux Dieux. Que bientôt on aboliroit le Sénat, dont on diminuoit tous les jours l'autorité, pour élever ſur ſes ruïnes un Conſeil ſuprême, compoſé des Tribuns du Peuple. Qu'il prioit les Dieux de lui ôter la vie, avant que d'être ſpectateur d'une ſi étrange révolution. „ Et afin (dit-il en „ ſe tournant vers le Peuple) de vous faire connoître mes „ ſentimens, je déclare que je m'oppoſerai toujours con„ ſtamment à la publication d'une Loi ſi injuſte; & j'eſpè„ re, avant que vos Tribuns ſoient venus à bout de la „ publier, que je vous ferai ſentir quelle eſt l'étendue du „ pouvoir d'un Conſul." Ce ne fut qu'en tremiſſant de colère & d'indignation, que le Peuple entendit un diſcours ſi injurieux. Le premier des Tribuns, appellé Lictorius, lui répondit: „ Que perſonne n'ignoroit qu'il „ ſortoit d'une Maiſon, où l'orgueil & l'inhumanité é„ toient héréditaires; que ſon père avoit été le plus cruel „ ennemi du Peuple; & que lui-même en étoit moins le

„ Con-

Appius marcha contre les Volsques. Se voyant hors de Rome avec cette autorité absolue que donne le Commandement militaire, il fit observer la Discipline avec une sévérité, que les Soldats regardérent moins comme un ordre nécessaire, que comme une vengeance du passé. La dureté du Commandement irrita les esprits; enforte que lorsqu'il mena les Troupes contre l'Ennemi, elles refuséront de combattre & prirent la fuite [C]. Quand il fut de retour sur les Terres de la République, il les fit camper, & pour punir cette désertion volontaire, il fit décimer les Soldats, & couper la tête aux Centurions & aux autres Officiers qui avoient abandonné leur poste. Revenu à Rome, Appius irrita de nouveau le Peuple en s'opposant à la Loi *Agraire* (*f*). Cette affaire fut vigoureusement poussée l'année suivante, sous les nouveaux Consuls L. Valérius Publicola & Tib. Emilius Mamercus, qui étoient dans les intérêts du Peuple [D]. Appius s'opposa à eux avec autant de hauteur, que s'il eût été Consul, ou même qu'il eût été revêtu d'une Dictature perpétuelle: mais pour faire voir qu'il ne prétendoit pas soutenir ceux qui avoient usurpé les Terres du Public, il déclara qu'il étoit d'avis qu'on réunît au profit du Domaine, les Terres de tous ceux qui ne pourroient pas en justifier l'acquisition & les bornes par des Titres légitimes. Quelque équitable que fût cet avis, ni les Grands ni le Peuple ne pouvoient goûter un sentiment qui alloit à dépouiller les riches, sans que les pauvres en profitassent: mais comme en même tems Appius rejettoit le partage des Terres, la plupart des Sénateurs lui donnérent de grandes louanges, parce qu'ils craignoient la recherche. Les Tribuns au contraire, outrés de trouver réunies en la personne seule de ce Consulaire la haine & l'émulation de tous les Patriciens, résolurent de le faire périr, & ils le citérent devant le Peuple, comme l'Ennemi déclaré de la Liberté publique: c'étoit le crime ordinaire de ceux qui n'en avoient point, & qu'on vouloit pourtant perdre. Le Sénat s'intéressa dans cette affaire comme dans la sienne propre, parce qu'il regardoit Appius comme l'intrépide Défenseur de ses droits. La plupart des Patriciens vouloient solliciter le Peuple en sa faveur; mais il s'y opposa avec fon courage & sa fermeté ordinaire: il ne changea ni d'habit ni de langage, & le jour de l'Assemblée il parut au milieu de ses Accusateurs, avec la même dignité que s'il eût été encore Consul & leur Juge. Les Tribuns lui reprochérent la dureté de son Consulat, l'inhumanité avec laquelle il avoit fait mourir un plus grand nombre de Soldats par la main du Bourreau, que

(*f*) La Loi pour le partage des Terres.

„ Consul, que le Tyran. Mais, ajouta Licórius, je „ vous déclare que malgré votre dignité & votre puissan„ ce de Consul, je jure que la Loi pour l'Election des „ Tribuns & des Ediles passera ce jour même, ou j'y per„ drai la vie." Il commanda en même tems à Appius de sortir de l'Assemblée, pour ne pas apporter de trouble quand on recueilleroit les suffrages (2). Appius fe moqua de fon ordre, & il lui cria, que quoique Tribun, il devoit savoir qu'il n'étoit qu'un homme privé, sans véritable Magistrature, & dont tout le pouvoir fe renfermoit à former une opposition aux Decrets du Sénat que le Consul fût conduit en prison; & aussi-tôt un Officier de ce Tribun eut la hardiesse de vouloir arrêter le prémier Magistrat de la République. Mais les Sénateurs, les Patriciens, & cette foule de Clions qui étoient attachés à Appius, le mirent au milieu d'eux & repoussérent l'Officier. Licórius, transporté de colére, s'avança lui-même pour le foutenir, & implora le fecours du Peuple: ce qui causa un grand tumulte, & il y a bien de l'apparence que cette émotion ne fe feroit pas à la fin terminée sans qu'il y eût eu beaucoup de fang répandu, fi Quintius n'eût engagé quelques anciens Sénateurs à arracher Appius de ce tumulte, pendant qu'il travailleroit à appaiser les esprits. Mais la nuit qui survint obligea plus que tout le reste les deux Partis, également irrités l'un contre l'autre, à fe séparer. Le tumulte recommença le lendemain. Le Peuple animé par fes Tribuns, & fur-tout par Licórius, qui avoit été blessé la veille, s'empara du Capitole, s'y cantonne, & semble vouloir commencer une Guerre ouverte. Le Sénat de fon côté s'assemble, tant pour trouver les moyens d'appaiser la Sédition, que pour concilier les deux Consuls, dont le prémier, comme plus modéré, vouloit qu'on relâchât quelque chofe en faveur du Peuple, au-lieu qu'Appius protestoit qu'il mourroit plutôt que de consentir qu'on cédât rien à des Séditieux. Le défordre dura plusieurs jours: enfin le Sénat, par l'avis de Quintius, consentit à la publication de la Loi des Tribuns, malgré les fortes oppositions d'Appius, qui appelloit les Dieux & les hommes à témoin que la République étoit trahie, & qu'on alloit recevoir une Loi plus préjudiciable à l'autorité légitime du Sénat, que celles qu'on avoit publiées fur le Mont Sacré (3). A la prémiére Election qui fe fit après la publication de la Loi, on ne vit aucun Patricien: ils s'abfeutérent, pour ne pas être confondus avec la plus vile populace. Ils avoient pour Chef Appius, qui étoit encore plus indigné contre le Sénat même, que contre le Peuple: il disoit que le Sénat avoit bien honteusement quitté le Sénat l'eût abandonné dans une entreprise, où il l'avoit engagé en l'élevant à une Dignité qu'il ne demandoit pas. Cependant il ne s'en fervit depuis, que pour faire sentir aux Plébéiens, que la victoire que leurs Tribuns avoient remportée fur le Sénat ne lui avoit pas abaissé le courage.

(2) Idem L. IX. c. 9. Livius L. II. c. 56.

(3) Livius *ibid.* Dion. Halic. *ibid.*

[C] *Les Troupes refusérent de combattre & prirent la fuite.*] Il fe fit une espéce de Conjuration, moins contre fa vie, que contre fa gloire. Les Soldats, pour l'empêcher de vaincre, & de recevoir enfuite les honneurs du Triomphe, résolurent de concert de ne point s'oppofer aux entreprises des Ennemis. Les Volsques aiant préfenté la bataille, les Romains jettérent leurs armes, s'enfuirent honteusement, & ne crurent point acheter trop cher l'affront qu'ils faisoient à leur Général, s'il ne leur en coûtoit que la perte de leur propre honneur. Appius au defespoir court de tous côtés pour les rallier & les ramener au combat: il prie, il menace inutilement; les uns s'écartent, pour ne pas recevoir fes ordres; d'autres, fans être blessés, lui montrent des bandages qu'ils avoient mis exprès fur des parties faines de leur corps, ils demandent qu'on les renvoie dans le Camp pour fe faire panser, & tous s'y jettent en foule fans attendre l'ordre. Les Volsques les poursuivent, & attaquent les retranchemens. Pour-lors les Soldats, qui craignoient que l'Ennemi ne pénétrât dans le Camp, font face fur les retranchemens, combattent avec courage, & repouffent les Volsques fans les poursuivre; contens d'avoir fait voir à leur Général, qu'ils euffent pu vaincre, s'ils l'avoient voulu (4).

[D] *Les nouveaux Consuls . . . étoient dans les intérêts du Peuple.*] L'affaire dépendoit en quelque manière des Consuls, qui par le Sénatus-Consulte rendu fous le Consulat de Caffius & de Virginius, étoient autorisés à nommer des Commissaires qui devoient procéder à la recherche & au partage de ces Terres. Les Tribuns, qui avoient cette affaire fort à cœur, eurent l'adreffe de mettre les deux Consuls dans leurs intérêts. Emilius leur promit d'appuyer leurs prétentions. Valérius de fon côté avoit des raisons de chercher à adoucir le Peuple, irrité contre lui. Quand l'affaire fut portée devant le Sénat, Emilius, père du Consul, fe déclara ouvertement en faveur du Peuple. Il dit: „ Que rien ne lui paroiffoit plus „ injuste, que de voir des particuliers enrichis feuls des „ dépouilles des Ennemis, pendant que le reste des Ci„ toyens gémiffoit dans l'indigence & dans la misére. Que „ les pauvres Plébéiens craignoient d'avoir des enfans, „ auxquels ils ne pouvoient laiffer que leur propre misére en héritage: qu'au-lieu de cultiver chacun la portion „ de Terre qui leur appartenoit, ils étoient contraints „ pour vivre de travailler comme des Eſclaves dans les „ Terres des Patriciens, & que cette vie fervile étoit peu propre à former le courage d'un Romain. Ainfi je fuis „ d'avis, *ajouta-t-il*, que nos Consuls nomment des Dé„ cemvirs, qui procédent au partage de ces Terres, qui „ étant publiques & communes, doivent tourner égale„ ment au profit de tous les particuliers." Appius lui répondit: „ Que le Peuple ne pouvoit fe prendre de fa mi„ sére qu'à la propre intempérance: qu'il avoit eu des „ Terres en partage dès la fondation de Rome; que plus „ d'une fois les Consuls lui avoient abandonné le butin „ qu'on avoit fait fur les Terres des Ennemis; & que fi „ l'on faisoit une recherche exacte, on trouveroit que „ ceux qui avoient eu plus de part à ces dépouilles étran„ gères, étoient les plus pauvres. Que tant que ces Plé„ béiens croupiroient dans la débauche & l'oiſiveté, il „ n'étoit pas au pouvoir de la République de les enrichir. „ Qu'il s'étoit paſſé plus de quinze Consulats, depuis „ qu'on avoit rendu le Sénatus-Consulte pour le partage „ des Terres, fans qu'aucun des Magistrats précédens eût „ fongé feulement à le mettre en exécution; parce qu'ils „ n'ignoroient pas que le Sénat, par un pareil Arrêt, n'a„ voit eu en vue que d'appaiser la Sédition, pour donner „ le tems au Peuple de reconnoître l'injuſtice, & même „ l'impoſſibilité de ces prétentions; & que d'ailleurs, ces „ anciens Consuls favoient bien que le Sénatus-Conſulte „ étoit aboli par la prescription, & qu'ils n'avoient garde „ de fe charger d'une commiſſion en vertu d'un pouvoir „ expiré." Appius ajouta par voie de compliment, qu'il n'y avoit pas plus à craindre des Consuls en charge, trop habiles & trop éclairés pour entreprendre une pareille affaire fans le concours & l'autorité du Sénat (5).

(4) Livius L. II. c. 61. Dion. Halic. L. IX. c. 10. Valer. Maxim. L. IX. c. 3.

(5) Dion. Halic. L. IX. c. 12.

que les Ennemis n'en avoient tué dans la chaleur du combat ; & pour le rendre plus odieux, ils lui faiſoient un crime nouveau de la conduite ſévére de ſon pére. Mais Appius répondit à ces différens chefs d'accuſation avec tant de force & d'éloquence, que le Peuple étonné & confus n'oſa le condamner. Les Tribuns, qui craignoient qu'il ne fut abſous, firent remettre le Jugement à une autre Aſſemblée, pous prétexte que la nuit approchoit, & qu'il ne reſtoit pas aſſez de tems pour recueillir les ſuffrages. Pendant ces délais, Appius, qui jugea bien qu'il n'échapperoit point à la fin à la haine implacable de ces Magiſtrats, finit volontairement ſa vie, ſelon le témoignage de Denys d'Halicarnaſſe (*b*) ; mais Tite-Live dit (*i*) qu'il mourut de maladie, *morbo moritur*. Son fils fit apporter ſon corps dans la Place, & ſe préſenta, ſuivant l'uſage, pour faire ſon Oraiſon funébre. Les Tribuns voulurent s'y oppoſer, ſous prétexte que ſon pére étoit cenſé entre les Criminels par l'accuſation, dont il n'avoit pas été abſous avant ſa mort ; mais le Peuple, plus généreux que les vindicatifs Tribuns, leva l'oppoſition, & entendit ſans peine les louanges d'un Ennemi qu'il n'avoit pu s'empêcher d'eſtimer, & qu'il ne craignoit plus (*k*).

(*b*) L. IX. C. 10.
(*i*) L. II. c. 61.
(*k*) Id. ibid.

AQUILA, Auteur d'une Verſion Grecque de l'Ancien Teſtament [*A*], étoit de Sinope Ville du Pont. Il fleuriſſoit vers l'an 128 (*a*). Epiphane, dans ſon Livre de *Ponderibus & Menſuris* (*b*), dit qu'il étoit gendre (*γαμβρὸς*) de l'Empereur Adrien. Le *Chronicon Paſchale* le fait beau-pére de cet Empereur (*c*) (*γαμβρὸς*). Ce ſont-là évidemment des fables, dont il eſt aſſez difficile d'aſſigner l'origine. Il n'y a guéres plus de fonds à faire ſur ce qu'Epiphane rapporte enſuite, que lorſqu'Adrien voulut rebâtir Jéruſalem, il commit l'Intendance de cet Ouvrage à Aquila, qui, pendant qu'il fut occupé à ce deſſein, fut converti au Chriſtianiſme & baptiſé par les Diſciples des Apôtres qui revinrent de Pella [*B*] : mais que comme il étoit toujours fort entêté de la Magie & de l'Aſtrologie Judiciaire, & qu'il continuoit à s'y adonner, il fut excommunié. Cette ſtétriſſure, dit Epiphane, l'aigrit ſi fort, qu'il abjura la Religion Chrétienne, ſe fit Juif, & fut circoncis. Il s'appliqua enſuite à l'étude de la Langue Hébraïque, & s'y rendit ſi habile, qu'il donna une Verſion de l'Ancien Teſtament, plus exacte qu'aucune qu'on eût vue. Mr. Le Clerc remarque ſur cette Hiſtoire, que ſi nous avions la même liberté à cet égard, qu'on a par rapport aux fables des Poëtes, on pourroit peut-être conjecturer qu'Aquila étoit de la Secte des anciens Nazaréens, qui ſe retirérent avec les autres Chrétiens à Pella, immédiatement avant le ſiége de Jéruſalem ; qu'il apprit l'Hebreu des Nazaréens de ſon tems, qui étoient trés verſés dans cette Langue, & non des Diſciples des Apôtres qui revinrent de Pella. Cette conjecture eſt

(*a*) Clerici *Hiſt. Eccl.* P. 594.
(*b*) Tom. II. p. 170. Edit. Petavii.
(*c*) Ad Olymp. 227. 4. p. 255. Edit. Pariſ. apud Clericum *ubi ſupra*.

[*A*] *Auteur d'une Verſion Grecque de l'Ancien Teſtament.*] Il en publia deux Editions. Dans la prémiére il ſe donna plus de liberté pour rendre le ſens de l'Original, ſans s'attacher ſcrupuleuſement aux mots, & ſans faire une Verſion literale. Mais dans la ſeconde, il traduiſit mot à mot, ſans en excepter même les termes qui ne peuvent être bien rendus en Grec, particuliérement la particule ΝΣ, *eth*, qui lorſqu'elle déſigne ſeulement l'accuſatif en Hébreu, n'a proprement aucune ſignification : cependant, comme elle ſignifie ailleurs *avec*, Aquila la rendoit par la particule σὺν, ſans aucun égard au génie de la Langue Grecque (*c*). S. Jérôme, dans la Lettre à Symmaque (*a*), dit qu'Aquila le étoit d'une trop ſcrupuleuſe exactitude, & qu'il ne s'étoit pas contenté de traduire les paroles, mais qu'il avoit de plus exprimé l'étymologie des mots ; en quoi il le bléme & le reprend. *Aquila proſpicue & contentioſe interpres, qui non ſolum verba, ſed & etymologias verborum tranſferre conatus eſt, jure projicitur a nobis.* Mais en d'autres endroits, ce Pére en parle d'une maniére plus favorable. Il dit dans la *Quæſt. 2. ad Domaſ.* (*b*), qu'il a rendu l'Original mot à mot, avec tout le ſoin & toute la fidélité poſſible, & non trop ſcrupuleuſement, comme quelques-uns le croyent. *Aquilam non contentioſum, ut quidam putant, ſed ſtudioſum verbum interpretari ad verbum.* Dans la Lettre à Marcelle (*c*), il le nomme l'interprète le plus exact des mots Hébreux : *Verborum Hebraorum diligentiſſimum Expliciatorem.* Il obſerve dans une Lettre à la même (*d*), qu'il a comparé la Verſion d'Aquila avec l'Original Hébreu ; de peur que la Synagogue n'y eût fait quelque altération en haine de Jéſus-Chriſt ; mais il avoue qu'il y trouve quantité de choſes, qui affermiſſoient la Religion Chrétienne. *Aquilæ editionem ad voluminibus Hebraicum confero, ne quid forſitan ſynoger odium Chriſti Synagoga mutaverit, & ut amica menti ſuſcitat, quæ ad noſtrum fidem pertineant reperiam, plura reperio.* Il préfére ſouvent la Verſion d'Aquila à celle des Septante, particuliérement dans ſes *Quæſt. Hebraic. in Geneſ.* III. p. 216. *Melius puto illud, quod habetur in Hebræo, Aquila tranſtulit.* Origéne en parle avec éloge dans ſon Commentaire ſur S. Jean (*e*), & ſur la Genéſe, Tom. II. & dans ſa Réponſe à Africain, il dit, qu'*Aquila a tâché de traduire de la maniére la plus juſte & la plus exacte, κυριώτατα ἑρμηνεῦσαι φιλοτιμήσατο.* Le même Pére, dans ſa Réponſe à Africain (*f*), obſerve „ qu'Aquila fait l'Hébreu, & que les Juifs le préférent à „ tous les autres Interprétes, & que tous ceux généralement qui n'entendoient point l'Hébreu, ſe ſervoient de „ ſa Verſion, parce qu'il avoit rendu le ſens de l'Original tés exactement." *Ὅστις γὲ Ἀκύλᾶς ἑλληνίζει τῇ φραϊκῇ λέξει ἀκόλουθος εἶναὶ φιλοτιμότερον πεποιημένος· πᾶσι τοῖς Ἰουδαίοις ἑρμηνεύειν τ γραφὴν, ὃ μᾶλιστα ἐπέλαυσε τῆ ἀγνοίᾳ τῦ ἑβραϊκῦ φωνῆσαι χρῆσθαι, ὡς πάντων ἀκόλουθα ἑρμηνευομένων.* Westhein, dans ſes Remarques ſur la préface d'Origéne, a recueilli les ſentimens différens des Anciens ſur la Verſion d'Aquila. Cependant, malgré tout ce qu'on a dit de ſon exactitude & de ſa conformité avec la Lettre du Texte Hébreu, le Docteur Cave obſerve que les Anciens ſe ſont plaints ſouvent de ſon infidélité en bien des paſſages. Euſébe, dans un Fragment manuſcrit cité par Cave, dit qu'Aquila publia ſa Verſion à mauvaiſe Intention, & dans la vue de faire tort à la Religion Chrétienne. Le Docteur remarque de plus, qu'il eut deſſein de faire mettre à l'écart la Verſion des Septante, & d'altéter & détourner le ſens des paſſages qui ſe rapportent à notre Sauveur : *Novum Bibliorum verſionem Græcam aggreſſus ſit, eo præcipue animo, ut LXXII interpretationem eludere, & teſtimonia de Chriſto in Scripturæ prolata pervertere, atque aliter elevet.* Les Cateni, ou Recueils de Commentaires des Anciens, tant ceux qui ont été imprimés, que ceux qui ſont encore manuſcrits, relévent fouvent ſes mépriſes, ſoit volontaires, ſoit involontaires ; & un Chronographe Grec que le Docteur Gale, Doyen d'Yorck, avoit en Manuſcrit, dit que *l'Impie Aquila, qui a perverti l'Ecriture dans la Verſion qu'il en a faite*, vivoit *ſous l'Empereur Adrien : Ἐπὶ τῦ Ἁδριανῦ τῦ Ἀσεβοῦς, ὁ τὴν γραφὴν ἀθέσας, ἐνέγραπτο.* Il en cite un exemple, tiré d'Iſaïe IX. 7. où les Septante ont, *que Dieu a envoyé le Verbe*, ou le Logos, à *Jacob* *, où Aquila a rendu le mot de ἀγγελον par celui de ἡμαν, pour empêcher qu'on n'en faſſe l'application à J. Chriſt, qui eſt le Verbe (8). Mr. Le Clerc parle de cette accuſation d'infidélité intendée à Aquila, comme aiant de deſſein prémédité détourné le ſens de pluſieurs paſſages favorables au Chriſtianiſme ; mais ce Savant remarque en même tems, que S. Jérôme lui-même l'a juſtifié ſur cet article, & que les Savans, aprés un examen critique de ces paſſages, ont jugé qu'on l'avoit accuſé à tort. *Criſtiani ferjurent; alii quæ Aquilam inſimulorum male ſolei in Verſionibus ſuis, quaſi quedam loca, quæ Chriſtianiſmo ſervent, data operâ, pravè verteriſſet. Sed eum dudum abjolvit Hieronymus; & Viri etiam docti, eorum locorum examine, accuſatum eſſe offenderunt.* Il y a encore quelques Fragmens de cette Verſion dans les Ecrits des Anciens, & qui ont été recueillis par Nobilius, Druſius & Walton. Mr. Le Clerc regrette la perte des Traductions d'Aquila, qui ſe ſeroient certainement bien conſervées juſqu'à nous, ſi les Anciens en avoient connu le véritable uſage. Elles mépriſoient, dit-il, qu'on les eût ſouvent fait copier aux frais communs des Egliſes, & qu'on les eût miſes dans les Bibliothéques publiques, pour les tranſmettre à la Poſtérité, qui auroit bien fu quel uſage en faire. Mais les Copiſtes de ces tems-là étoient employés par des gens ignorans, à copier un nombre infini d'Homélies inutiles, & d'autres Piéces auſſi peu néceſſaires ; tandis qu'on négligeoit d'autres Ouvrages importans, par où la Poſtérité a fait des pertes irréparables. Ces fortes de plaintes ſont & ne peuvent être que fréquentes de la part des Savans, qui déplorent avec raiſon la perte d'un grand nombre de tréſors, à la place deſquels on leur a donné des bagatelles. *Utinam vero Verſiones ejus ad nos uſque pervenirent! Quod ſi rarioris pretuſſet, ſi Veteres earum uſum ſatis intelligentiſſent. Digna erant, quæ Eccleſiarum publico ære ſæpius exſcriberentur, & in Bibliothecis reponerentur; ut ad poſteritatem, quæ melius iis uti potuiſſet, propagarentur. Sed innumeris inutilibus Homiliis, aliiſque ejuſmodi exſcribendis, negligebantur. Illis melioribus Libris, irreparabilis poſterorum damna Librarii ſunt ab indoctis hominibus occupati. Quas querelas ſæpius viris doctis auiſſorum thesaurorum, pro quibus carbones habemus, dolor expreſſis & ſæpe exprimet.*

[*B*] *Baptiſé par les Diſciples des Apôtres qui revinrent de Pella.*] Ils revinrent peu aprés l'année 70 de J. C. dans laquelle Jéruſalem fut détruite. Ainſi Epiphane, dans le paſſage cité dans le corps de l'Article, met leur retour trop tard, puiſqu'il ne pouvoit y avoir que peu ou point de ceux qui étoient revenus de Pella, en vie tous l'em-

(*c*) Clericl *Hiſt. Eccl.* P. 594.
(*d*) Apud Cave *Hiſt. Litter.* P. 51. Edit. Colon. Allobrog. 1720.
(*e*) T. III. p. 11. Apud Cave *ubi ſupra*. Voy. Simon *Hiſt. Crit. du V. T.* L. II. ch. 2. p. 236.
(*f*) T. III. p. 96. *ap. eundem.*
(*g*) T. II. p. 112.

* Nos Verſions portent, auſſi bien que l'Angloiſe, *Le Seigneur a envoyé la Parole en Jacob*. Ce qui fait voir, que ces Traductions ont entendu le Texte comme Aquila.

(*h*) T. VIII. p. 111. & Cave *ubi ſupra*.
(*i*) P. 214. Apud Cave *ubi ſupra*.

est fondée sur un paſſage de S. Jérôme dans ſa Préface ſur Eſdras, où il dit par rapport aux Grecs: *Poſt* LXX *Tranſlatores, jam Chriſti Evangelio coruſcante, Judæos & Ebionitæ, Legis Veteris Interpretes, Aquilam videlicet, & Symmachum & Theodotionem curioſe legunt:* „ Qu'après les Septante, même dans „ le tems où l'Evangile a commencé à briller, ils liſent avec ſoin les Interprètes Juifs & Ebionites de „ l'Ancienne Loi, Aquila, Symmaque & Théodotion." C'eſt une conjecture aſſez vraiſemblable, qu'il tenoit cette particularité des Nazaréens, deſquels il avoit appris diverſes autres choſes touchant Aquila; car il prouve par leur témoignage, qu'il avoit été Diſciple du fameux Rabbin Akiba. On n'eſt point d'accord ſi Aquila n'eſt pas le même qu'Onkélos, ce célèbre Paraphraſte du Pentateuque: pluſieurs Rabbins & divers Auteurs Chrétiens ſoutiennent l'affirmative, tandis que d'autres font pour la négative. Cependant il eſt certain, que la plupart des Auteurs Juifs font Onkélos plus ancien que notre Aquila, & qu'il y a beaucoup d'endroits très différemment traduits dans l'un & dans l'autre (*d*). [☞ La première Edition ou Verſion d'Aquila parut l'an 12 de l'Empereur Adrien, l'an 128 de J. C. Enſuite il la retoucha, & ce fut cette dernière que les Juifs Helléniſtes reçurent; & ils s'en ſervirent par-tout dans la ſuite, au-lieu de celle des Septante: de-là vient qu'il eſt ſouvent parlé de cette Verſion dans le Talmud (*e*), & jamais de celle des Septante. Cependant les Talmudiſtes, pleins de jalouſie contre les Helléniſtes, firent leurs efforts pour en dégoûter les Peuples & pour les ramener à l'Hébreu (*f*). Cette affaire cauſa tant de bruit & de diviſions, que les Empereurs furent obligés de s'en mêler [*C*]. ADD. DU TRAD.]

(*d*) Calmet *Diſſert. de la Bible* T. I. p. 264. Geneve 1730. in-4.

(*e*) Lightfoot cap. IX. *Append. ad Horas Talmud.* in I. ad Corinth. & quidem *Op. poſth.* p. 9. Voy. Prideaux *Hiſt. des Juifs* T. III. p. 81. de l'Edit. de 1722.

(*f*) Buſnage *Hiſt. des Juifs* Tom VIII. p. 40. de l'Edit. de 1716.

(9) Clericus *in Not.* (3) *ad Hiſt. Eccleſ.* p. 591.

pire d'Adrien (9).

[*C*] ☞ *Cette affaire cauſa tant de bruit & de diviſions, que les Empereurs furent obligés de s'en mêler.*] Les Talmudiſtes prétendoient qu'il ne falloit lire l'Ecriture dans les Synagogues que conformément à l'ancien uſage, c'eſt-à-dire l'Hébreu préciſément, & enſuite l'explication en Chaldéen; & l'on alléguа les Decrets des Docteurs en faveur de cet uſage. Mais comme il n'étoit pas aiſé de ramener les Juifs Helléniſtes à des Langues qu'ils n'entendoient point, après avoir eu ſi longtems l'Ecriture dans une Langue qui leur étoit en quelque manière naturelle, il y eut beaucoup de brouilleries, qui obligèrent les Empereurs à interpoſer leur autorité. Juſtinien publia une Ordonnance, qui ſe trouve encore dans ſes nouvelles Conſtitutions (10), portant permiſſion aux Juifs de lire l'Ecriture dans leurs Synagogues, dans la Verſion Grecque des Septante, dans celle d'Aquila, ou dans quelle autre Langue il leur plairoit, ſelon les Pays de leur demeure. Mais les Docteurs Juifs aiant réglé la choſe autrement, l'Ordonnance de l'Empereur ne ſervit de rien, ou de fort peu de choſe: car bientôt après, les Septante & Aquila furent abandonnés; & depuis ce tems-là, la lecture de l'Ecriture s'eſt toujours faite dans leurs Aſſemblées en Hébreu, & en Chaldéen, dont on ſe fert même encore aujourd'hui dans quelques-unes de leurs Synagogues, comme à Francfort (11). Voſſius, dans ſa *Réponſe aux troiſiémes Objections de Simon* p. 84. s'eſt trompé ſur un endroit de l'Ordonnance de Juſtinien dont on vient de parler, où il déſend τοῖς ἑκατὸν ἑρμηνεύειν, *cette ſeconde Edition.* Voſſius entend par-là la ſeconde Verſion d'Aquila; mais il eſt évident qu'il s'eſt trompé: l'Empereur ſe ſeroit-il ſi viſiblement contredit, en permettant d'abord l'uſage de cette Verſion, & la défendant enſuite? C'eſt à quoi il n'y a aucune apparence. Il eſt bien plus naturel d'entendre cet endroit de la Conſtitution, de la *Miſna*, ou de quelque autre pareil Recueil de Traditions, comme l'ont prouvé le P. Morin (12), Mr. Buſnage (13) & Mr. Fabricius (14). Avant que de finir cette Remarque, il eſt bon d'obſerver pour l'intelligence des anciens Ecrivains Chrétiens, que quand ils en appellent au Texte Hébreu, ou aux Livres des Juifs, il ne faut pas entendre par-là le Texte Hébreu même, que très peu d'entre eux étoient en état de conſulter, mais la Verſion d'Aquila: *ἐν τοῖς αὐτῶν Ἑβδόμοις διστηγμένοις κατὰ τὴν Ἀκύλου μετάβολὴν*, dit Euſèbe (15). REM. DU TRAD.]

(10) *Novell.* 146.

(11) Prideaux *Hiſt. des Juifs* T. III. p. 80. 81. Edit. de 1722.

(12) *Exercit. Bibl.* p. 296.

(13) *Hiſt. des Juifs* T. VIII. p. 158. &c.

(14) *Bibl. Græc.* T. II. p. 134.

(15) *Demonſt. Evan.* L. VI. c. 1. *apud* Ebium *Comm. ad Epiſt. Pauli.*

AQUILIA, ancienne Famille Patricienne [*A*] de Rome, & qui a produit pluſieurs Grands Hommes, des principaux deſquels nous parlerons dans cet Article. Le prémier qui ſe préſente eſt C. AQUILIUS TUSCUS, qui étoit Conſul l'an de Rome 266 (*a*) [*B*], ſelon Sigonius (*b*), & qui vainquit les Herniques (*c*). C. AQUILIUS FLORUS étoit Conſul l'an 424 (*d*) avec L. Cornélius Scipion; & l'année ſuivante, étant Proconſul, il eut l'honneur du Triomphe, pour les Victoires qu'il avoit remportées ſur les Carthaginois en Sicile & en Sardaigne (*e*). M. ou MANIUS AQUILIUS étoit Conſul avec Marius l'an 651 (*f*); & étant Proconſul l'année ſuivante, il alla en Sicile, pour

(*a*) Ou 267, ſelon Petau.

(*b*) *Comm. in Faſt.* col. 98. Op. T. I. P. I. Ed. Argelati Mediol. 1732. in-folio.

(*c*) Livius L. II. c. 3. &. 4.

(*d*) Eutrop. L. II. c. 10. *& Tab. Capitol.* apud Sigon. *ubi ſupra* col. 249.

(*e*) Sigon. *ubi ſupra.*

(*f*) Pighius *Annal. Rom.* ad ann. 651. Petavius *ibid.*

[*A*] *Famille Patricienne de Rome.*] C'eſt ce qu'on peut affirmer hardiment, puiſque nous trouvons que du tems de l'expulſion de Tarquin, cette Famille étoit déja au rang des Patriciennes (1). Les Aquilius étoient fils de la ſœur de L. Tarquin Collatin, qui aiant aidé à chaſſer les Tyrans, fut fait Conſul avec Junius Brutus. Trois de cette Famille étoient dans ce tems-là parmi les Sénateurs; mais comme ils étoient jeunes, ambitieux, & accoutumés aux plaiſirs de la Cour, ils entrèrent avec une grande partie de la jeune Nobleſſe, & les deux fils de Brutus, dans une Conſpiration pour rétablir les Tarquins. La Conſpiration aiant été découverte, Brutus fit trancher la tête à ſes fils en ſa préſence. Collatin, qui auroit voulu ſauver ſes neveux, tâcha de trainer le Jugement en longueur, pour leur donner le tems & les moyens de ſe défendre; mais il fit des efforts inutiles, le Peuple les condamna tout d'une voix à la mort, & ils fubirent le même ſupplice que leurs compagnons. Collatin lui-même, devenu ſuſpect au Peuple parce qu'il portoit le nom de Tarquin, fut obligé d'abdiquer le Conſulat, & de ſe bannir volontairement de Rome (2). Tite-Live rapporte l'abdication de Collatin (3), avant que de parler de la Conſpiration des Aquilius; mais il y a bien plus d'apparence que la Conſpiration tramée par des perſonnes qui lui appartenoient de ſi près, le rendit ſuſpect; joint à cela, qu'il étoit de la Famille & qu'il portoit le nom de Tarquin; & c'eſt ce que Plutarque dit en termes exprès (4): Ὁ δὲ Κολλατῖνος, ὑπ' ἀρχὴν ὢν ἐπαχθὴς τοῖς πολλοῖς διὰ συγγένειαν τῶν βασιλέων, ἀχθόμενος δὲ αὐτοῦ καὶ τῷ ὀνόματι τῷ οἰκείῳ πρὸς τὴν ἀρχὴν ὄντι, παρῄνεσεν προσκρούσας, ἀφεῖναι τὴν ἀρχὴν καὶ τὴν πόλιν ὑπεξελθεῖν. „ Il ſemble que Collatin étoit déja ſuſpect, parce qu'il étoit „ de la Famille Royale; & ce qui le rendit encore plus „ odieux, étoit le nom déſtéré de Tarquin, qu'il por„ toit: & aiant d'ailleurs donné des ſoupçons (par ſa con„ duite à l'égard de ſes neveux), il abdiqua volontaire„ ment le Conſulat, & quitta la Ville." Quoique l'abdication de Collatin fût en quelque manière volontaire, il faut pourtant dire, comme le remarque Tite-Live (5), que les exhortations & les prières de Brutus, & la crainte qu'à la fin de ſon Conſulat on ne le bannît ignominieuſement, en ajoutant à l'exil la perte de ſes biens, ne contribuërent pas peu à le faire conſentir à ce qu'on exigeoit de lui. Il aima donc mieux faire de bon gré, ce qu'on l'auroit peut-être forcé de faire. Cicéron loue la conduite de Brutus dans cette occaſion, parce que le Bien-public demandoit qu'il engageât ſon Collègue à abdiquer. Il ajoute, que Collatin même, quoiqu'il en ſouffrit, ne pouvoit que l'approuver, parce que tout ce qui tend à l'avantage de la République, eſt par cela même honnête & bon. Voici ſes propres termes: *Poſſime id, quod utile videbatur, fieri non turpiter? Cum Collatino Tarquinio Collegæ Brutus imperium abrogaſſet, poteras videri facere id injuſtè, fuerat enim in Regibus expellendis factus Brutus & conſulatum adjutor. Cum autem boc conſilium Principes cepiſſent, cognationem Superbi, nomenque Tarquiniorum & memoriam regni eſſe tollendam, quod erat utile patriæ conjulere, id ita erat honeſtum, ut etiam ipſe Collatinus placere deberet* (6). Morérl, peu exact à ſon ordinaire, parlant de la Conſpiration des Aquilius, s'exprime comme s'il n'y avoit eu qu'un ſeul de cette Famille qui y eût eu part; quoique Tite-Live & Plutarque, qu'il cite tous deux, s'expriment au pluriel, & que le dernier diſe en termes exprès, qu'il y avoit trois Aquilius Sénateurs.

(1) Livius L. II. c. 3. &. 4.

(2) Plutarch. *in Publicola* Oper T. I. p. 99. 100. Paſſ. 1624. in-folio.

(3) Lib. II. c. 2.

(4) *Ubi ſupra* p. 100. D.

(5) *Ubi ſupra.*

[*B*] *C. Aquilius Tuſcus étoit Conſul l'an de Rome 266.*] C'eſt-là une nouvelle preuve, que les Aquilius étoient Patriciens: car aucun Plébéien n'a été admis au Conſulat, avant Sextius Sentinus Lateranus, qui fut Conſul avec L. Emilius Mamercus (7) l'an de Rome 387. (8). Quoique nous ne puiſſions pas affirmer poſitivement que cet Aquilius fût de la même Famille que ceux dont nous avons parlé dans la Remarque précédente, il y a pourtant de l'apparence que les anciens Hiſtoriens l'auroient marqué, s'il eût été d'une autre Famille, ce qu'ils n'ont point fait. Tite-Live dit (9), que C. Aquilius vainquit les Herniques; mais que T. Sicinius l'autre Conſul, qui commandoit contre les Volſques, ne remporta aucun avantage fur eux. Sur quoi Sigonius obſerve (10), que cet Hiſtorien rapporte d'une manière fort conciſe ce qui eſt arrivé après l'établiſſement de la République, puiſqu'il ne parle pas des événemens les plus glorieux pour les Romains, favoir leurs Victoires ſur les Nations ſubjuguées. Au-lieu que Denys d'Halicarnaſſe nous apprend (11), que les deux Conſuls réuſſirent heureuſement dans leurs Expéditions, mais que Sicinius aiant délivré la Ville d'un ennemi formidable, obtint l'honneur du grand Triomphe; & qu'Aquilius

(6) Cicero de Offic. L. III. p. m. 126.

(7) Livius L. VI. cap. ult. & L. VII. c. 1.

(8) Selon Sigonius, & 322 ſelon Petau.

(9) Lib. II. c. 16.

(10) *Comm. in Faſt.* col. 97. ad ann. U. 266.

(11) Lib. VIII. c. 11. de la Trad. Latine d'Emilius Portus.

(c) Florus L. III. c. 19.

(b) Cicero in Verrem IV. versus init.

(i) Idem L. II. de Orator. n. 195. p. 160. Ed. Orom. 1714. in-8.

(k) Id. Offic. L. III. & in Brutо.

(l) Idem L. III. p. 110. 196.

(m) Oeuvres de S. Real, T. III. p. 411. 421. Je ne tai de quelle Edition le tiens l'Auteur, ni quel Traité de S. Réal il cite. Je

pour étouffer une Sédition excitée par les Esclaves, qui s'étoient soulevés sous la conduite d'un certain Athenio, qui après avoir tué fon Maître, s'étoit mis à la tête d'un grand nombre de fes compagnons. Ce Rebelle avoit déja remporté quelques Victoires, aiant défait l'Armée commandée par Prétorius, & s'étant rendu maitre du Camp de Servilius & de celui de Lucullе. Aquilius, trouvant cet ennemi très réfolu, & déterminé avec toute fon Armée à périr plutôt que de fe rendre, jugea que le plus fûr étoit de leur couper les vivres, & de les forcer par famine à poſer les armes. Les Soldats, ou plutôt les Eſclaves, qui étoient fous les ordres d'Athénio, fe feroient fournis fans difficulté, ſi la crainte du châtiment, auquel ils auroient été certainement expoſés, ne les avoit retenus: ils préférérent donc une mort volontaire. Athenio tomba entre les mains des Romains; mais il échappa au châtiment, aiant été taillé en pièces par les Soldats, qui ſe battoient entre eux à qui ſe rendroit maitre de ſa perſonne (g). C'eſt ainſi qu'Aquilius termina cette guerre, ſi abſolument, que juſqu'au tems de Cicéron, l'on ne vit aucun ſoulévement des Eſclaves en Sicile (h). Par ſa conduite dans cette Ile, Aquilius obtint l'honneur du petit Triomphe (i). Il paroit qu'il n'avoit pas moins de valeur, que de prudence & de conduite, car il reçut un grand nombre de bleſſures honorables à la guerre: mais il ſe deshonora par ſon avarice. Il fut accuſé de péculat par L. Fufius (k); mais M. Antoine l'Orateur le défendit avec tant d'éloquence [C], qu'on le renvoya abſous, quoiqu'il fût coupable. C. AQUILIUS GALLUS, contemporain de Cicéron, étoit un célèbre Avocat, qui avoit tant d'occupation, qu'il négligea de ſe mettre au rang des prétendans au Conſulat [D]. Il étoit grand ami de Cicéron, & avoit été Préteur avec lui (l) l'an 687 de Rome (m). Aquilius fut Juge dans l'affaire de P. Quintius, qui fut plaidée par Cicéron (n) [E], & il paroit que cet Orateur faiſoit grand fonds ſur l'intégrité & la douceur du Juge. Dans un autre endroit (o), il loue d'une manière très délicate ce Grand-Homme [F], qui le méritoit, tant par les excellens Ouvrages qu'il compoſa (p), que par la Régle qu'il don-

quilius, qui avoit eu à ſoutenir une guerre moins dangereuſe, n'eut que le petit Triomphe, appellé par les Latins *Ovatio*.

[C] *Il fut accuſé de péculat; mais M. Antoine l'Orateur le dejendit avec tant d'éloquence, qu'il fut abſous.*] Aquilius refuſa, ou peut-être dédaigna de ſe défendre lui-même; mais comme il étoit aſſis devant les Juges, Antoine, qui plaidoit la Cauſe, le lit lever, lui fit ouvrir ſes habits, & découvrir devant les Juges les cicatrices dont ſon corps étoit couvert. Les Juges, émus à ce ſpectacle, ne purent s'empêcher de l'abſoudre (12). Antoine lui-même fut extrêmement ému en plaidant. Cicéron (13) le fait parler de cette manière: „ Ne penſez pas que moi-même j'aye „ pu ne pas être vivement touché, en défendant M. A„ quilius. Non, non! Quand je me ſuis repréſenté cet „ Homme honoré du Conſulat, ce General comblé d'élo„ ges par le Sénat, & que j'avois vu monter en Triom„ phe au Capitole, affligé, en deuil, & expoſé au plus „ grand danger; je n'ai pas penſé à exciter la compaſſion „ des autres, ſans en être touché le prémier; & quand je „ ſis lever ce vénérable vieillard accablé de douleur, que „ je fis remarquer les cicatrices dont il étoit couvert, ce „ ne fut pas l'effet de je ne ſai quel art, dont vous parlez, mais bien plutôt celui du ſentiment & de la dou„ leur dont j'étois pénétré." Voici les propres termes de Cicéron, qui contiennent une excellente régle pour les Orateurs. *Nolite existimare . . . me ipsum, cum mihi M. Aquilius in civitate retinendue esset, quæ in illa causa peroranda fecerim, fine magno dolore fecisse. Quem enim ego Consulem fuisse, Imperatorem ornatum a Senatu, exantem in Capitolium adjecutisse meminissem, hunc cum afflictum, debilitatum, mœrentem, in summum discrimen adductum videremus, non prius jum conatus mijericordiam aliis commovere, quam mijericordia jum ipse captus. Senji quidem tum magnopere mœrori Judices, cum excitaci mœstum ac fordidatum jetum; & cum ipse fleri, quæ tu, Craſſe, laudas, non arte, de quis quid loquar neſcio, ſed motu magno animi ac dolore, ut diſcididerim tunicam, ut cicatrices oſtenderem.* Cicéron obſerve ſur cette action d'Antoine, que les Juges ne purent être aſſez inſenſibles pour condamner Aquilius, & qu'ils craignirent qu'il ne parût, qu'un homme que la fortune avoit épargné au milieu des combats, dans le tems qu'il s'expoſoit par ſa valeur aux plus grands dangers, n'y étoit échappé que pour être la victime de la cruauté de ſes Juges, plutôt que pour la gloire des Romains. *Anominus ea adduxit eos, qui erant judicaturi, ut vererentur, ne quam virum fortuna ex bellum telis eripuiſſet, cum ſibi ipſe non peperciſſet, hic non ad P. Romani laudem, ſed ad Judicum crudelitatem videretur aſſe fervatus* (14). [C] Je remarquerai ici, avec Mr. Bayle (15) nommé celui qu'Antoine défendit, *Marcus Aquilius*. Si c'eſt le même, qui mit ſin à la guerre qu'Ariſtonic ſils naturel d'Eumène Roi de Pergame avoit excitée pour s'emparer de ce Royaume, qu'Attale III ſurnommé Philométor avoit légué au Peuple Romain; ſi, dis-je, c'eſt le même Aquilius, comme il y a de l'apparence, il eſt nommé auſſi *Marcus* par Juſtin (16); mais d'autres le nomment *Manius* (17). Il fut nommé Conſul l'an de Rome 622, ou ſelon d'autres 624. Dès qu'il eut été élu, il ſe hâta de ſe rendre en Aſie, pour prendre la place de Perpenna qui avoit vaincu Ariſtonic (18), afin de terminer cette guerre, & de ravir à Perpenna l'honneur du Triomphe. Il y réuſſit, parce que ce Général mourut peu de tems après; & Manius Aquilius, de retour à Rome, y reçut l'honneur du Triomphe. Je conjecture que c'eſt ce même Aquilius que le Sénat envoya en Orient avec M. Altinius, pour rétablir ſur le Trône Ariobarzane Roi de Cappadoce (que Tigrane Roi d'Arménie avoit dépoſſédé de concert avec Mithridate) & Nicomède Roi de Bithynie, dépouillé par Socrate ſon frère, aidé auſſi par Mithridate (19). Les deux Ambaſſadeurs réuſſirent d'abord dans leur deſſein; mais la guerre entre les Romains & Mithridate s'étant entièrement déclarée, fut fatale à Aquilius. Il ſe conduiſit, auſſi-bien que les autres Généraux, avec tant de négligence, que leurs Armées furent battues en différentes occaſions, & entièrement ruinées: Aquilius fut même fait priſonnier (20). Mithridate, qui le regardoit comme le principal auteur de la guerre, lui fit ſouffrir les derniers outrages. Il le fit paſſer en revue devant ſes Troupes, & le donna en ſpectacle aux Peuples, monté ſur un âne, l'obligeant de crier à haute voix, qu'il étoit Manius Aquilius. D'autres fois il le faiſoit marcher à pied, les mains garottées avec une chaine attachée à un cheval qui le trainoit. Enfin il lui fit couler dans la bouche du plomb fondu, le fit périr au milieu des tourmens. C'étoient ceux de Mitylène, qui le lui avoient livré par une lâche trahiſon, dans le tems même qu'il étoit malade, & qu'il s'étoit retiré chez eux pour y rétablir ſa ſanté (21). ADD. DU TRAD.]

[D] *Il avoit tant d'occupation, qu'il négligea de ſe mettre au rang des prétendans au Conſulat.*] C'eſt Cicéron qui nous apprend cette particularité; & il ajoute que le mauvais état de ſa ſanté fut auſſi une des raiſons qui empêcherent Aquilius de prétendre au Conſulat (22). *Aquilium non arbitramur (jciliect, competiturem fore) qui & negavit & juravit morbum, & illud regnum ſuum judiciale oppoſuit.* Sur quoi l'Abbé de S. Réal obſerve, qu'Aquilius étoit obligé pour l'on honneur, de s'expliquer publiquement ſur les raiſons qu'il avoit, puiſqu'il étoit déterminé à ne point demander le Conſulat: parce que c'étoit une eſpèce de desbonneur pour un homme, de ne pas aſpirer à cette haute Dignité, quand il étoit d'un âge & d'une qualité à y prétendre; à moins qu'il n'en eût de très fortes raiſons.

[E] *Aquilius fut Juge dans l'affaire de P. Quintius qui fut plaidée par Cicéron.*] Le Préteur Cn. Dolabella avoit établi Aquilius pour Juge dans cette affaire: ce Juge choiſit trois autres perſonnes bien verſées dans la connoiſſance des Loix, pour lui aider à la décider; c'étoient L. Lucullus, P. Quintilius, & M. Marcellus. Aquilius feul avoit preſté ſerment; les trois autres, quoiqu'aſſis avec lui ſur le Tribunal, n'y étoient proprement qu'en qualité de Conſeillers, pour donner leurs avis à Aquilius, mais ils n'avoient aucune autorité pour décider, n'aiant point été établis par les Magiſtrats (23). Hottoman nous apprend, pour le remarquer en paſſant, qu'Aquilius avoit étudié le Droit ſous Q. Mutius, très habile Juriſconſulte (24).

[F] *Cicéron loue ce Grand-Homme d'une manière très délicate.*] Il lui donne de grands éloges dans l'Oraiſon pour P. Quintius; mais comme Cicéron n'avoit alors que vingt-ſix ans (25), & qu'Aquilius étoit déja un homme d'âge, & de plus fon Juge, on pourroit peut-être ſoupçonner Cicéron de flatterie dans cette occaſion. Mais cet Orateur en parle d'une manière plus avantageuſe encore dans l'Oraiſon pour Cæcina, prononcée onze ans après. Il dit (26), que ſi Aquilius étoit préſent, il n'oſeroit donner à ſa vertu & à ſa ſageſſe les louanges qu'elles méritent, de peur de bleſſer ſa modeſtie; mais que puiſqu'il eſt abſent, il s'expliquera avec plus de liberté. Il faut remarquer, qu'Aquilius avoit donné quelques avis à Cicéron touchant l'affaire de Cæcina; & comme l'Orateur avoit deſſein d'alléguer l'autorité d'Aquilius, il lui convenoit de la faire valoir en relevant le mérite de ce Grand-Homme. Il dit donc aux Juges, que les Romains avoient fait l'expérience de la ſageſſe & de la prudence d'Aquilius, qui dans l'explication des Loix Civiles avoit toujours eu grand ſoin de ne pas bleſſer la juſtice & l'équité; qui depuis un grand nombre d'années, avoit employé tous ſes talens & toute la force de ſon génie pour le bien de la Patrie; qui étoit ſi juſte dans toutes ſes déciſions, qu'il ſembloit que la Nature plutôt que l'Etude l'eût fait Juriſconſulte; qu'il avoit tant d'expérience & de prudence, que par ſon ſecours les Loix Civiles avoient produit le bien même des Citoyens, &

donne ſa cization telle qu'elle eſt R. D. T.

(n) Cicero Orat. pro P. Quintio.

(o) Orat. pro Cæcina.

(p) Voy. la Rem. [G].

(12) Flori Epitor. in T. Liv. L. LXX.

(13) De O. rator. L. II. n. 194. 195. p. 160.

(14) In Verrem L. V. verſus init.

(15) Artic. MARC. ANTOINE ORATEUR, citat. (C).

(16) Lib. XXXVI. c. 4. n. 10.

(17) Rollin Hiſt. Anc. T. IX. p. 317. Ed. de Hollande.

(18) Juſtin ubi ſupra.

(19) Juſtin L. XXXVIII. c. 3.

(20) Appian. in Mithridat. p. 181. & ſeqq. Velleius Paterc. L. II. c. 18. Livii Epitom. Lib. LXXVII.

(21) Rollin Hiſt. Anc. T. X. p. 102. 109. Edit. de Hollande. Voy. auſſi Pideaux Hiſt. des Juifs T. IV. P. III. Ed. de 1722.

(22) Epiſt. ad Attic. L. I. Ep. 1.

(23) Th. Freigius in Not. ad Cicer. Orat. T. I. p. 4.

(24) Apud eund. ibid.

(25) Aul. Gell. L. XV. c. 28. Euſeb. in Chr. Olymp. 176. ann. 2.

(26) Orat. pro Cæcina.

donna pendant ſa Queſture, pour prévenir les fraudes dans les Contrats. Cette Régle étoit ſi utile [G], que Cicéron la nomme un Préſervatif contre toutes ſortes de tromperies, *everriculum malitiarum omnium* (q). Dion Caſſius parle d'un AQUILIUS FLORUS, qui fit avec ſon fils une fin fort tragique (r). Ils étoient dans le parti de Marc-Antoine contre Auguſte, & étant tombés à la bataille d'Actium entre les mains du Vainqueur, il ordonna qu'ils tireroient au ſort, lequel des deux perdroit la vie : mais le fils, ſelon les apparences, pour ſauver celle de ſon pére, préſenta volontairement ſa tête au Bourreau; ce que le pére aiant vu, il ſe tua lui-même de douleur & de deſeſpoir. On trouve encore dans l'Hiſtoire quelques autres perſonnes du nom d'AQUILIUS, mais il n'y a rien de remarquable dans les circonſtances de leur vie. Nous dirons ſeulement un mot d'un Poëte appellé AQUILIUS, dont Aulu-Gelle fait mention [H].

(q) *De Nat. Deor.* L. III.

(r) L. LI. p. m. 508.

& non une Science infructueuſe.

[G] *Cette Régle étoit ſi utile, &c.*] On ne trouve pas en quoi conſiſtoit cette Régle particuliére. Cicéron, qui en parle ſouvent, ne dit nulle part, que nous factions, ce que c'étoit. Mais nous pouvons connoître quel étoit le ſentiment d'Aquilius ſur l'Equité, par la définition qu'il donnoit d'une Fraude prémédités, que les Latins appellent *Dolus malus*. Elle conſiſtoit, ſelon lui, „ à feindre „ de vouloir faire une choſe, tandis qu'on a deſſein d'en „ faire une autre." *Cum aliud eſt ſimulatum, aliud actum* (27); ou, comme Cicéron s'exprime dans un autre endroit (28), *Dolus malus ſimulatione & diſſimulatione conſtetur* ; „ La Fraude punicielée conſiſte à feindre, ou à „ diſſimuler." D'où Cicéron conclut très juſtement, que dans toute notre conduite envers les autres, nous devons agir avec toute la ſincérité poſſible ; que nous ne devons ni feindre, ni diſſimuler le moins du monde pour notre intérêt particulier, fût pour vendre plus cher, ou pour acheter à meilleur marché. Il cite à cet égard un exemple de droiture, tel qu'il ne s'en trouve guéres dans notre Siécle. Q. Scævola, fils de Publius, aiant acheté une Terre, trouva qu'elle valoit plus que ce dont il étoit convenu avec le vendeur, & il ajouta au prix accordé une ſomme conſidérable. Les réfléxions morales de Cicéron ſur ce fait, ſont trop longues pour être rapportées ici. Nous ne devons pas oublier de dire, que quelques-uns croyent qu'Aquilius avoit écrit un Traité entier des Fraudes. Quelques-uns de ſes Ouvrages, tels que ceux *de Poſtumorum inſtitutione*, & *de Stipulatione*, ſont cités dans le Code & dans les Pandéctes (29).

(27) *Dr Off. L.* III. p. m. 197.

(28) Ibid. p. 198.

[H] AQUILIUS *dont Aulu-Gelle fait mention.*] Il nous dit (30), que quelques-unes des Comédies qui portent le nom de Plaute, ſont d'Aquilius. Les Piéces qu'il nomme ſont, *Gemini*, les Jumeaux ; *Lenones* (31), les Maqueraux ; *Condalium* (32), la Bague ; *Anus*, la Vieille ; *Bis compreſſa*, le double Enlévement ; *Boetia*, la Béotienne ; *Agyrtes* ou *Agreſtis*, le Campagnard ; *Commorientes*, les Mourans enſemble. Nous remarquerons ici, 1. Qu'Athénée rapporte que Philémon & Antiphane avoient fait chacun une Comédie intitulée Ἀγρυπνοῦντες, & qu'on trouve quelquefois citée une Piéce Latine ſous le titre d'*Agricus* (33). 2. La Comédie intitulée *Commorientes* eſt expreſſément attribuée à Plaute par Térence (34), qui explique même le ſujet de cette Piéce, que Plaute, ſemblot-il, avoit priſe d'un Poëte Grec. Il eſt ſurprenant qu'Aulu-Gelle, qui ſe pique d'exactitude, n'ait fait aucune mention de ce paſſage de Térence.

(29) Rutilius *in Vita Turſonii.*

(30) Lib. III. c. 3.

(31) Citée par Priſcien L. VI. J'ai dans mon Edition d'Aulugelle *Lenaei*, les Lions. Elle eſt d'Amſterd. 1651. in-12.

(32) Citée par Varron *de Ling. Lat.* L. V.

(33) *Vide* Thyſii & Giſelii *Notas in A. Gell.* p. 218. Lugd. Bat. 1636. in-8. (34) *In Prologo Adelphorum.*

AQUILIUS [A] SEVERUS, Ecrivain Eſpagnol du quatriéme Siécle, étoit de la famille de ce Sévére, à qui Lactance a adreſſé deux Livres de Lettres [B]. Il compoſa un Ouvrage en forme d'Itinéraire, qui contient toute l'Hiſtoire de ſa Vie, tant en proſe qu'en vers (a). Il l'intitula, *La Cataſtrophe*, ou *l'Epreuve*. Il mourut ſous l'empire de Valentinien (b), c'eſt-à-dire, ſelon Mr. Du Pin (c), vers l'an 370. Voilà tout ce que S. Jérôme nous dit de cet Auteur, & c'eſt auſſi tout ce que nous en ſavons. Mr. Du Pin obſerve à cette occaſion, que ces ſortes d'Ouvrages, qui contiennent la vie des Auteurs, ſont agréables, quand ce ſont de Grands-Hommes qui ont eu part aux affaires, ou quand ce ſont des perſonnes dont la vie a été remplie d'événemens extraordinaires & ſurprenans, & qu'ils ſont utiles quand ce ſont des perſonnes de vertu & de mérite ; mais que quand cela ne s'y rencontre point, ce ſont ordinairement des Ouvrages ennuyans & infructueux. Il y a apparence que la Vie d'Aquilius avoit été remplie d'incidens extraordinaires, & que c'eſt pour cela qu'il l'avoit écrite, & qu'il lui avoit donné le nom de *Cataſtrophe* ou d'*Epreuve*. Il y faiſoit apparemment admirer la Providence de Dieu, dans les changemens merveilleux qu'il avoit faits en ſa perſonne. C'eſt tout ce que nous en pouvons dire par conjecture, n'en aiant aucune connoiſſance certaine.

(a) La Verſion Grecque de S. Jérôme *de Vir. Illuſt.* c. 111. dit que c'étoit en vers Héroïques, ἐν ἔπεσιν ἡρωϊκοῖς.

(b) Hieronym. *de Vir. Illuſt.* c. 111.

(c) *Bibl. des Aut. Eccl.* T. II. p. 233.

[A] AQUILIUS.] Honorius d'Autun, cap. 112. le nomme *Achilius*, ce qui eſt conforme à un Manuſcrit dont parle Fabricius dans ſes Notes ſur S. Jérôme *de Vir. Illuſt.* Cap. 111. qui nous apprend auſſi, qu'un autre Manuſcrit que Suffridus Petri avoit vu, portoit *Aeilius*, ainſi que Martin Lipſius l'a auſſi remarqué. Voſſius, dans ſon Traité *de Poëtis Latinis*, obſerve, que d'autres Exemplaires ont *Actilius* ou *Cecilius* ; remarque, que Fabricius croit empruntée de Lilio Gyraldi.

[B] *A qui Lactance a adreſſé deux Livres de Lettres.*] S. Jérôme parle de ces Lettres, *de Vir. Illuſt.* C. 80 ; mais nous ne les avons plus. Le ſaux Dexter a copié dans ſa Chronique S. Jérôme ſous l'an 370, où il dit, „ qu'A„ quilius Sévérus de Tolède, & de la même Famille qu'un „ autre Aquilius Sévére à qui Lactance a adreſſé un Vo„ lume de Lettres, fleuriſſoit dans ce tems-là." *Aquilius Severus domo Toletanus ex genere alterius Aquilii Severi, ad quem Lactantius ſtuduvavit volumen epiſtolarum, hoc tempore magno in pretio habetur.* Nous remarquerons que celui auquel S. Jérôme dit que Lactance écrivit, n'eſt pas nommé *Aquilius Severus*, mais ſeulement *Severus*. Ainſi le faux Dexter y a ajouté ſans aucune autorité le nom d'Aquilius.

AQUIN (S. THOMAS D'), ſurnommé *le Docteur Angélique*, & dont les Ouvrages ſont en ſi grand nombre [A], étoit iſſu de l'ancienne & illuſtre Maiſon des Comtes d'Aquin, deſcendue des Rois

[A] *Dont les Ouvrages ſont en ſi grand nombre.*] Il y en a dix-ſept Volumes in-folio, qui ont été imprimés à Veniſe en 1490, à Nuremberg en 1496, à Rome en 1570, à Veniſe en 1594, & à Cologne en 1612. Nous en donnerons une Idée, d'après Mr. Du Pin (1). Les *cinq premiers* Tomes contiennent des Commentaires ſur les Ouvrages d'Ariſtote. Le *ſixiéme* & le *ſeptiéme*, un Commentaire ſur les quatre Livres des Sentences. Le *huitiéme*, des Queſtions Théologiques ; ſavoir : dix Queſtions ſur la Puiſſance de Dieu : ſeize Queſtions touchant le Mal : une Queſtion touchant les Créatures ſpirituelles : une autre touchant l'Ame : une Queſtion de l'Union du Verbe : une Queſtion des Vertus en général : une Queſtion de la Charité : une Queſtion de la Correction fraternelle : une Queſtion de l'Eſpérance : une Queſtion des Vertus Cardinales : vingt-neuf Queſtions de la Vérité : & douze Queſtions Quodlibétiques. Le *neuviéme* renferme la Somme de la Foi Catholique contre les Gentils, en quatre Livres. Le *dixiéme*, l'*onziéme* & le *douziéme* contiennent la Somme de Théologie, avec les Commentaires du Cardinal Cajétan. Le *treiziéme* eſt compoſé de pluſieurs Commentaires ſur l'Ancien Teſtament, ſavoir : un Commentaire ſur le Livre de Job : une Explication Littérale & Anagogique ſur les cinquante premiers Pſeaumes ; une Expoſition ſur le Cantique des Cantiques, qu'on dit qu'il dicta étant au lit de la mort, aux Moines de Foſſanova : des Commentaires ſur les Prophéties d'Eſaïe & de Jerémie, & ſur les Lamentations, que les habiles Critiques croyent être plutôt de Thomas l'Anglois, que de S. Thomas d'Aquin. Le *quatorziéme* Tome contient des Commentaires ſur les Evangiles de S. Matthieu & de S. Jean ; mais le Commentaire ſur S. Matthieu eſt de Pierre Scaliger Dominiquain de Vérone (2). Celui ſur S. Jean a été rédigé par Renaud, Compagnon de S. Thomas, ſur l'explication qu'il en avoit entendu faire de bouche à S. Thomas. Le *quinziéme* eſt une *Chaine* ſur les quatre Evangiles, tirée des Péres, & adreſſée au Pape Urbain IV. Le *ſeiziéme* contient le Commentaire ſur les Epitres de S. Paul, & les Sermons pour les Dimanches & les Fêtes des Saints (3). Le *dix-ſeptiéme* contient divers Opuſcules de Théologie : un Traité contre les Erreurs des Grecs, adreſſé à Urbain IV : l'Abrégé de la Théologie, adreſſé à Renaud Religieux de ſon Ordre, que quelques-uns attribuent avec plus de vraiſemblance à Ulric de Strasbourg ; une Explication de quelques Articles contre les Grecs, les Arméniens, & les Sarazins, adreſſée au Chantre d'Antioche : un Traité des deux Préceptes de la Charité, & des dix Commandemens de la Loi : une Explication de l'Oraiſon Dominicale :

(1) *Bibl. des Aut. Eccléſ.* T. X. p. 74.

(2) Du Pin *ubi ſupra.* Cave p. 636.

(3) Cave *ubi ſupra.*

Rois de Sicile & d'Arragon. Il nâquit au Château d'Aquin, qui est dans la Terre de Labour en Italie, l'an 1224 (*a*), ou au commencement de 1225 (*b*). Son père étoit Ludolphe Comte d'Aquin; & sa mère, Théodore, fille du Comte de Théate (*c*). A l'âge de cinq ans, il fut confié aux soins des Moines du Mont-Cassin, chez lesquels il donna déja des marques d'un beau génie. Il fut ensuite envoyé à Naples, pour y faire ses études. Il fit sa Philosophie sous Pierre l'Hibernois, & étudia les Belles-Lettres sous Martinus (*d*). En 1241, il entra de son propre mouvement, & à l'insu de ses pa-

(*a*) Du Pin *Biblioth. des Aut Eccl.* T. X. p. 74. Cave *Hist. Litter.* p. 616. *Edit.* Coloniæ Allob. 1720.

(*b*) Oudin *Comm. de Scriptor & Script. Ecclef.* T. III. col. 254.

(*c*) Id. ibid.

(*d*) Cave *ubi supra.*

le : une Explication de la Salutation Angélique : une Réponse touchant cent huit Articles tirés de l'Ouvrage de Pierre de Tarentaise, adressée à Jean de Verceil Général de l'Ordre des FF. Prêcheurs, que l'on ne croit pas être de S. Thomas : une autre Réponse adressée au même, touchant quarante-deux Articles : une Réponse touchant trente-six Articles, adressée au Lecteur de Venise : une autre Réponse touchant six Articles, au Lecteur de Besançon : un Traité de la différence du Verbe Divin & du Verbe Humain : un Traité de la nature & de l'origine du Verbe de l'Entendement : un Traité des Substances séparées, ou de la nature des Anges : un Traité de l'unité de l'Entendement, contre les Averroïstes, qui disoient que tous les hommes n'avoient qu'un seul Entendement : un Ouvrage contre ceux qui détournoient les hommes de l'entrée en Religion : un Traité de la Perfection de la Vie spirituelle : un Traité intitulé, Contre ceux qui combattent le Culte de Dieu & de la Religion, dans lequel il défend les Ordres des Mendians contre les Livres de Guillaume de S. Amour : quatre Livres du Gouvernement des Princes, qui ne peuvent pas être de S. Thomas, puisqu'il y est dit que de son tems Adolphe succéda à Rodolphe dans l'Empire, & à Adolphe, Albert; ce qui n'est arrivé que plusieurs années après la mort de S. Thomas; outre que le style de ces Livres est différent de celui des Ouvrages du *Docteur Angélique :* un Traité du Gouvernement des Juifs : un Traité de la forme de l'Absolution : une Explication de la prémière Décrétale : une autre Explication de la seconde : un Traité des Sorts : un Traité des Jugemens des Astres : un Traité de l'Eternité du Monde : un Traité du Destin : trente-sept (4) autres Traités sur des matières de Logique & de Physique : sept Livres de l'Instruction des Princes, qui ne se trouvent que dans la seule Edition de Rome : l'Office de la Fête du Saint Sacrement, composé par l'ordre du Pape Urbain IV, qui avoit institué cette Solennité. Il y a lieu de douter si S. Thomas l'a composé tout entier, ou s'il s'est servi d'un Office du S. Sacrement que Jean Clerc de Liège avoit composé, auquel il a fait quelques changemens. Henschénius & Papebroch prétendent que S. Thomas n'est pas Auteur de cet Office, qui avoit été composé par Jean Clerc de Liège, ce qu'ils prouvent par le témoignage de l'Auteur de la Vie de Sainte Julienne Vierge, qui nous assure que ce Clerc de Liège avoit fait un Office du S. Sacrement, composé d'Hymnes, d'Antiennes, de Répons, de Leçons, de Capitules, & de Collectes; ce qu'ils confirment par les anciens Livres de l'Eglise de S. Martin de Liège, où l'on trouve une partie de l'Office du S. Sacrement attribué à S. Thomas. Le P. Noel Alexandre Dominicain (5) soutient au contraire que cet Office est de S. Thomas, & le prouve par l'autorité de Guillaume de Toco, Auteur contemporain, qui le met au rang des Ouvrages de S. Thomas, aussi-bien que Ptolomée de Lucques Evêque de Toricelli, Disciple de S. Thomas, & S. Antonin. Mais, comme le remarque Mr. Du Pin (6), il est aisé d'accorder ces deux sentimens, en disant que S. Thomas s'est servi de l'Office du S. Sacrement composé par Jean Clerc de Liège, & qu'il en a inséré une partie dans celui qui lui a été attribué, parce qu'en effet il contient quelque chose de lui, & qu'il l'a rédigé dans la forme où il est; c'est pourquoi il est seulement dit dans l'Histoire de la Translation du corps de S. Thomas, que c'est lui qui a réglé ou mis en ordre (*ordinavit*) l'Office du S. Sacrement. On trouve encore dans ce même Volume, un Traité du S. Sacrement de l'Autel, divisé en trente-deux Chapitres, qui est attribué à Albert le Grand par Trithême, & qui se trouve parmi ses Ouvrages, divisé en plusieurs Sermons : un autre Traité sur le Sacrement de l'Eucharistie, qui n'est point de S. Thomas, ou qui au moins est douteux, aussi-bien que tous les Traités suivans, qui sont; de l'Humanité de Jésus-Christ; de l'Amour de Jésus-Christ & du Prochain; des Mœurs Divines; de la Béatitude; de la manière de se confesser; de la Pureté de Conscience; de l'Office du Prêtre; de la Messe; de l'Achat & de la Vente pour un tems, que quelques-uns attribuent à Jaques de Viterbe : une Lettre sur la manière d'acquérir la Science divine & humaine; un Traité des Vices & des Vertus; des Concordances; de l'Usure; sans parler de deux Commentaires sur les Livres de Boëce, l'un sur son Traité des Semaines, l'autre sur le Traité de la Trinité, que l'on croit être de S. Thomas. Il y a encore à la fin de ce Volume un Commentaire sur les quatre Livres des Sentences, que quelques-uns révoquent en doute. On a imprimé séparément sous le nom de S. Thomas, quelques autres Commentaires sur l'Ecriture Sainte; savoir, sur la Genèse, Lyon 1573 in-8.; sur la Prophétie de Daniel, & sur les Livres des Macchabées, Paris 1596. in-8.; sur toutes les Epitres Canoniques, Paris 1545. in-8. 1550. Lyon 1556. Anvers 1592; & sur l'Apocalypse (7). Mais on ne croit pas que ces Commentaires soient de Thomas d'Aquin; la plupart sont attribués à Thomas l'Anglois (8). Enfin l'on trouve un Commentaire sur les Livres de Boëce *de la Consolation*, imprimé sous le nom de S. Thomas à Louvain en 1487 in-folio, & à Lyon 1514 in-4. que Mr. Du Pin croit être véritablement de lui, mais que le Docteur Cave lui ôte.

(4) Cave dit 16.

(5) Voy. son Article.

(6) *Ubi supra* p. 75.

(7) Cave p. 617.

(8) Cave ibid. & Du Pin p. 75.

On a formé de notre tems des difficultés sur la *Somme* de S. Thomas, qui ont fait douter à quelques Auteurs si elle étoit véritablement de lui. Le Cardinal Bellarmin, dans sa *troisième Observation* sur S. Thomas, dans son Traité *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, sous l'an 1265, nous dit qu'il est très surprenant, que la *Prémiere Seconde* & la *Seconde Seconde* de la Somme de S. Thomas se trouvent, presque mot pour mot, dans la prémière & dans la troisième partie du *Miroir Moral* de Vincent de Beauvais. Il n'y a pas d'apparence, continue Bellarmin, que Vincent ait copié Thomas, puisqu'il est mort en 1256, comme l'assure Antoine de Sienne d'après Vaséus dans sa *Bibliothèque des FF. Prêcheurs*, au-lieu que S. Thomas n'est mort qu'en 1274, & qu'il a composé sa Somme sur la fin de sa vie. D'un autre côté, il ne paroit guères croyable que Thomas ait pris la seconde & meilleure partie de sa Somme, d'un autre Auteur. Le Cardinal ne trouve d'autre expédient pour lever ces difficultés, que de soutenir que le *Miroir Moral* n'est point de Vincent de Beauvais, mais de quelque autre Auteur plus moderne, qui s'appelloit aussi Vincent, & qui a eu dessein de donner un Abrégé de la seconde Partie de la Somme de Thomas. C'est ce qu'il confirme par cette considération, que le *Miroir Moral* paroit plus solide que le *Doctrinal*, le *Naturel*, & l'*Historial*, qui sont incontestablement de Vincent de Beauvais. *Mirum valde est quod magna pars Secundæ, & Secundæ Secundæ inveniatur iisdem verbis in primo & tertio* Speculi Moralis *Vincentii Bellovacensis. Et quidem non videretur Vincentius potuisse Speculum suum Morale conficere ex doctrina & verbis S. Thomæ, cum ipse obierit anno Domini* 1256, *ut testatur Antonius Senensis ex Vasco in Bibliotheca P. P. Prædicatorum, & S. Thomas obierit anno Domini* 1274, *& in extrema ætate Summam Theologiæ confecerit. Sed neque ullo modo credibile Sanctum Thomam Summæ suæ partem secundam, eamque nobilissimam, ex alio scriptore hausisse. In his angustiis nihil mihi occurrit, nisi Speculum illud Morale fortasse non esse Vincentii Bellovacensis, sed alicujus authoris posterioris, qui fortasse Vincentius etiam dicebatur, quique secundam partem S. Thomæ in compendium redigere voluerit. Id quod videtur posse confirmari eo quod Speculum Morale gravius multo esse videtur, quam sunt Speculum Doctrinale, Naturale, & Historiale, quæ tria sine ullo dubio sunt Vincentii Bellovacensis.* Pierre d'Alva, Moine Franciscain, dans son *Nodus indissolubilis de conceptu mentis & ventris*, imprimé à Bruxelles en 1662 (9), a entrepris de prouver que la Somme de Théologie n'est pas de S. Thomas; mais le P. François Janssens, Professeur en Philosophie à Louvain, lui a répondu par un Livre intitulé, *Authoritas Divi Thomæ Aquinatis, V. Ecclesiæ Doctoris, vindicata*, imprimé à Gand en 1664. Mr. de Launoy Docteur de Sorbonne, dans un Ouvrage intitulé, *Veneranda Romanæ Ecclesiæ circa Simoniam Traditio*, imprimé à Paris en 1675, doute aussi que la Somme soit l'Ouvrage de S. Thomas; & il se fonde sur le silence du Pape Clément VI, qui dans le Panégyrique de S. Thomas, qu'il prononça peu après sa Canonisation, & dans lequel il donne un Catalogue exact de ses Ouvrages, n'en parle point. Le P. Alexandre a répondu à Mr. de Launoy, dans une Dissertation insérée dans le XXI. Volume de ses *Selecta Historiæ Ecclesiasticæ Capita*; dans laquelle il tâche de satisfaire aux difficultés de Bellarmin, de Launoy, de Pierre d'Alva & d'autres (10). Il revendique cet Ouvrage à S. Thomas, par des témoignages des Auteurs contemporains, ou qui ont vécu peu de tems après; comme de *Guillaume de Toco*, l'un de ceux qui ont sollicité sa Canonisation, & qui a fait un Catalogue exact des Oeuvres de S. Thomas, entre lesquelles la Somme tient le prémier rang; de *Guillaume de la Mare*, qui en attaquant sur la fin du treizième Siècle la doctrine de S. Thomas dans un Livre intitulé, *Correctorium Operum Fratris Thomæ*, tire la plupart des Articles qu'il combat, de sa Somme de Théologie, comme de son principal Ouvrage; de *Gilles Romain* Disciple de S. Thomas, qui l'a défendu contre Guillaume de la Mare; de *Jean Lallemand*, de *Nicolas Trivet*, vers le commencement du Siècle suivant, qui ont fait le Catalogue des Ouvrages de S. Thomas; de *S. Antonin*, & de plusieurs autres : sans parler du Grec *Démétrius Cydonius*, qui a traduit cette Somme en Grec, & qui a donné de grandes louanges à l'Auteur. Ensorte qu'il semble que le silence de Clément VI ne peut pas l'emporter sur le témoignage de tant d'Auteurs aussi anciens, & même plus anciens que ce Pape. Au reste, S. Thomas n'a pas achevé sa Somme, & la fin de la dernière Partie a été suppléée par *Pierre d'Auvergne* son Disciple, qui fleurissoit vers l'an 1280, lequel a tiré la plus grande partie de ce Supplément des autres Livres de S. Thomas, & particulièrement de son Commentaire sur le Maitre des Sentences (11). Pour ce qui est de l'Objection du Cardinal Bellarmin

(9) Voyez Oudin T. III. col. 354. 355.

(10) Id. ib. & Du Pin p. 76.

(11) Du Pin p. 76.

parens, dans l'Ordre des FF. Prêcheurs, à Naples. Sa mère l'aiant appris, employa toutes fortes de voies, & fit tous les efforts poſſibles pour le faire renoncer à ſon deſſein. Les Dominicains, pour en prévenir l'effet, l'envoyérent d'abord à Terracine, de là à Anagna, & enfin à Rome, où ſa mère le ſuivit; mais elle ne put obtenir des Moines de lui laiſſer voir ſon fils. Vivement piquée de cet affront, la Comteſſe d'Aquin réſolut de s'en venger, & avec le ſecours de ſes deux fils ainés elle enleva le jeune Thomas, comme il alloit à Paris, où les Moines de ſon Ordre l'envoyoient. Elle le fit enfermer dans ſon Château, où il s'appliqua fortement à l'étude de l'Ecriture Sainte, & demeura inflexible à toutes les prières & les menaces de ſa mère, de ſes frères & de ſes ſœurs. Au bout de deux ans, il ſe ſauva par une fenêtre du Château, & ſe retira d'abord à Naples, & de là à Rome. En 1244 il vint à Paris, avec Jean, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique; & aprés y avoir demeuré aſſez peu de tems, il alla à Cologne, pour y étudier ſous Albert le Grand. Il fut enſuite rappellé à Paris, pour y donner des Leçons publiques ſur le Livre des *Sentences*, de quoi il s'acquitta avec beaucoup d'applaudiſſement devant un nombreux Auditoire. En 1255, il prit le Bonnet de Docteur en Théologie à Paris, dans un même jour avec Bonaventure. Il retourna en Italie en l'année 1263, ou même auparavant, & fut fait *Definiteur* de ſon Ordre dans la Province de Rome; & aprés avoir enſeigné la Théologie Scholaſtique dans la plupart des Univerſités d'Italie, il ſe fixa enfin à Naples, où il avoit une penſion du Roi Charles, & il paſſa le reſte de ſa vie dans l'étude, à donner des Leçons, & dans les exercices de dévotion [*B*]. Il étoit ſi éloigné de toutes vues d'ambition & d'intérêt, qu'il refuſa l'Archevêché de Naples, que Clément IV lui offrit. L'an 1274, il fut appellé au ſecond Concile de Lyon par le Pape Grégoire X, pour y lire ſon Traité contre les Erreurs des Grecs, qu'il avoit compoſé par ordre d'Urbain IV; mais il tomba malade en chemin dans le Monaſtère de Foſſanova proche de Terracine, où il mourut à l'âge de cinquante ans, le 7 de Mars de la même année (*c*). Volaterran rapporte (*f*), qu'étant prêt à recevoir la Communion immédiatement avant que de mourir, il pria Jéſus-Chriſt de lui pardonner ce qu'il pouvoit avoir écrit de faux touchant les Myſtéres de ſa Religion & l'Egliſe Univerſelle, ſoumettant tous ſes Ouvrages au jugement de l'Egliſe. Ce fait eſt confirmé en partie par un autre Ecrivain, qui avoit été ſon Diſciple [*C*]. Sixte de Sienne & d'autres Auteurs en font un portrait trés avantageux [*D*]; & le P. Rapin le repréſente comme le Fondateur de la Théologie Scholaſtique [*E*]. Il n'étoit guéres ſavant dans l'Hiſtoire, ni dans les Belles-Lettres, rapportée ci-deſſus, qu'une partie de cet Ouvrage ſe trouve dans le Miroir Moral de Vincent de Beauvais, les Critiques ne ſont pas d'accord. Les uns diſent qu'il ſe peut que Vincent ne ſoit mort qu'en 1263, & que S. Thomas eût déja compoſé ſa Seconde Seconde, dont Vincent auroit eu communication. Les autres ſoutiennent que ce Livre Moral n'eſt point de Vincent de Beauvais: mais que cet Auteur ne l'ainit point fait, ou que celui qu'il avoit fait aiant été perdu, quelqu'un a fubſtitué ces Extraits de S. Thomas, pour rendre l'Ouvrage de Vincent de Beauvais complet. Mais ces ſolutions, ainſi que l'obſerve Mr. Du Pin (72), ne paroiſſent guéres vraiſemblables. Car premiérement, tous les Auteurs qui ont parlé de Vincent de Beauvais, l'ont fait mort en 1256; & quand on ſuppoſeroit qu'il a vécu juſqu'à l'an 1264, il eſt aſſez difficile de s'imaginer qu'il ait achevé un Ouvrage qui n'étoit ni public, ni achevé. D'ailleurs, on ne peut pas dire que Vincent de Beauvais n'ait pas compoſé un Traité Moral, puiſqu'il marque dans ſa Préface, que c'eſt une des parties de ſon Ouvrage; & que les Auteurs, comme Henri de Gand & Trithéme, font mention de celui-ci, qui commence par les paroles rapportées par Trithéme pour le commencement de l'Ouvrage Moral de Vincent de Beauvais. D'un autre côté, il paroit que la Somme de S. Thomas eſt d'un même ſtyle, & il cite la Seconde Seconde dans ſes autres Parties. Au contraire, l'Ouvrage de Vincent de Beauvais eſt une rapſodie tirée de différens Auteurs; on prétend même qu'il cite la Somme de S. Thomas dans le Miroir Naturel (73). Caſſimir Oudin a diſcuté avec ſoin toutes ces difficultés, dans ſon *Commentarius de Scriptoribus Eccleſiæ antiquis, eorumque ſcriptis* (74), où il ſe détermine en faveur du ſentiment qui fait S. Thomas le véritable Auteur de la Somme de Théologie. Nous finirons cette Remarque par le Plan général de ce fameux Ouvrage. Dans la *première Partie*, aprés avoir parlé dans la prémiére Queſtion, de la Doctrine ſacrée en général, il traite de Dieu, de ſon Eſſence, de ſes Attributs & de ſes Opérations, de la Béatitude, des trois Perſonnes Divines, de leurs Proceſſions & Relations, & enfin de Dieu conſidéré par rapport aux Créatures, comme leur Créateur & leur Conſervateur. Dans la prémiére Partie de la *ſeconde Partie*, il traite du mouvement de la Créature raiſonnable vers Dieu, de ſa derniére Fin, de la qualité des Actions par leſquelles on y peut parvenir, de leurs Principes, des Vertus & des Vices en général, des Loix & de la Grace. Dans la ſeconde Partie de la Seconde, il traite en particulier des Vertus Théologales & Morales, & de tout ce qui peut y avoir quelque rapport. Dans la *troiſiéme Partie*, il traite des moyens par leſquels on parvient à Dieu, qui ſont l'Incarnation de Jéſus-Chriſt, & les Sacremens, qui ſont le ſujet de cette Partie; laquelle finit par des Queſtions, qui concernent les quatre Fins de l'Homme (75).

[*B*] *Il paſſa le reſte de ſa vie dans l'étude, à donner des Leçons, & dans les exercices de dévotion.*] Le Pape Jean XXII dit dans la Bulle de Canoniſation de S. Thomas, qu'il étoit dans ceſſe occupé au ſervice de Dieu, ou par l'étude, ou par la prédication, ou par la prière, ou par la lecture de l'Ecriture Sainte: exercices auquel il vaquoit avec tant de ſoin, qu'excepté le tems abſolument néceſſaire à pourvoir aux beſoins de la Nature, il employoit tout le reſte de la manière la plus utile. *Tutur divinis ſcripturas intentur, aut eruditioni, qua præcellebat, aut prædicationi, qua immotus erat, aut orationi, qua devotus, aut ſcripturæ ſacræ, qua profundus, ſedulus vacabat; adeo ut præter naturalis neceſſitatis aut quietis horas, nullum ſibi aut tere temporis ſpatium relinqueret otioſum.*

[*C*] *Ce fait eſt confirmé en partie par un autre Ecrivain, qui avoit été ſon Diſciple.*] C'eſt *Guillaume de Toco*, Prieur du Couvent des FF. Précheurs de Bénevent, député par ſon Ordre pour ſolliciter la Canoniſation de Thomas, & qui a écrit ſa Vie fort au long (76). Cet Ecrivain rapporte, Ch. X. n. 59 que comme il étoit prêt à recevoir le Sacrement, il dit: „ Je te reçois comme le prix de la „ rédemption de mon ame; car c'eſt pour toi que j'ai employé mes travaux & mes veilles; c'eſt toi que j'ai prêché & enſeigné; je n'ai jamais rien avancé contre toi, „ & je ne fuis point opiniâtrement attaché à mes ſenti„ mens; mais ſi j'ai avancé quelque choſe de faux par „ rapport à ce Sacrement, je ſoumets le tout au jugement „ de la ſainte Egliſe Romaine, dans l'obéiſſance de laquelle je quitte cette vie." *Et præmiſſis aliquibus devotis verbis, ſumendo ſacramentum prædixit: Sumo te in pretium redemptionis animæ meæ, pro cujus amore ſtudui, vigilavi & laboravi, te prædicavi, & docui, nihil unquam contra te dixi, nec jam pertinax in ſenſu meo. Sed ſi quid male dixi de hoc Sacramento, totum reliquo correctioni Sanctæ Romanæ Eccleſiæ, in cujus obedientia nunc tranſeo ex hac vita.* Oudin ajoute (17) de la vérité de cette hiſtoire, & il obſerve qu'on pourroit peut-être y ajouter foi, ſi Guillaume de Toco avoit été préſent à la mort de Thomas; mais il n'a écrit ſa Vie que plus de cinquante ans aprés, & l'a fait en Panégyriſte, faiſant plus d'attention à ce qu'on en diſoit, qu'à la vérité des faits qu'il rapportoit.

[*D*] *Sixte de Sienne & d'autres Auteurs en font un portrait trés avantageux.*] Il dit (18) que S. Thomas approchoit ſi fort de S. Auguſtin pour l'intelligence de la vraie Théologie, & qu'il étoit ſi parfaitement entré dans les ſens les plus cachés de ce Pére, qu'on diſoit communément parmi les Savans, en faiſant alluſion à la Métempſycoſe de Pythagore, que l'ame de S. Auguſtin avoit paſſé dans Thomas. *In ſacrie ſinceriorisTheologiæ ſtudiis ita ſapientiſſimo Auguſtino proximus inceſſit, atque ita mentem ejus & omnes recondito ſenſus introſpexit, exhauſtique, ut juxta Pythagoræ Metempſyſcoſin communi omnium doctiſſimorum adagio jactatum ſit, Auguſtini animam migraſſe in Thomam.* Le Lecteur peut voir pluſieurs autres éloges qu'on en a faits, dans la *Cenſura celebriorum Authorum* de Thomas Pope Blount. Le Jéſuite Nigronius, dans le Recueil de ſes Harangues imprimé à Douai en 1612, en a une qui eſt intitulée, *De Imagine Dei in homine, & laudibus S. Tomæ Aquinatis:* „ De l'Image de Dieu en l'Homme, & „ l'Eloge de S. Thomas d'Aquin." Il nous y apprend, qu'Albert le Grand, ſous lequel Thomas avoit étudié, reconnut bientôt en lui des marques d'un génie extraordinaire; & que ſes Compagnons d'étude ſe moquant de lui parce qu'il étoit fort ſilentieux, l'appelloient le Bœuf muet, *Bos mutus:* ſur quoi Albert dit: „ Il eſt vrai qu'il „ eſt muet à préſent; mais il mugira un jour avec tant de „ force, qu'il fera retentir ſon mugiſſement par tout l'U„ nivers." *Eſt quidem, inquit, hoc mutus, ſed tantum tonabit aliquando mugitum, ut eo terrarum orbis reſonet universus* (19). Oléarius rapporte (20), que quelques Ecrivains ont dit que ce fut une voix du Ciel qui ſe fit entendre à cette occaſion: *In ſcholis condiſcipulis ridiculum fuiſſe, & bovem, eo quod ſemper taceret, ac tantummodo audiret, appellatum, cælicâ vero, de edendo hujus bovis per totum orbem mugitu, voce notatum.* Vide *Dorſchei* Epiſt. dedicat. ſuper Thom. Confeſſ. Fidei.

[*E*] *Le P. Rapin le repréſente comme le Fondateur de la Théo-*

(*c*) Cave & Du Pin aſſ. *ſupra.*

(*f*) L. XXI. p. 758.

(72) Du Pin p. 70.

(73) Id. ib. p. 71.

(74) T. III. col. 356. & ſeqq.

(75) Du Pin p. 76.

(76) Voyez Oudin col. 256. & 269.

(17) Col. 256.

(18) *Bibl.* L. IV. p. 302. *apud* Cave p. 636.

(19) Jul. Nigron. *Orat.* XXII. n. 24. p. 626.

(20) *Bibl. Script. Eccl.* T. II. p. 204. Lemn 1710.

(g) Oudin col. 256.

Lettres, & n'entendoit point du tout le Grec; ce que l'on doit attribuer à la barbarie du Siècle où il vivoit (g). Mylord Herbert de Cherbury, dans *l'Hiſtoire de la Vie & du Régne de Henri VIII* (h), nous apprend qu'une des principales raiſons qui engagérent ce Prince à prendre la plume contre Luther, c'eſt qu'il avoit parlé avec mépris de Thomas d'Aquin. Son autorité a toujours été très grande

(h) Pag. 18. *In the Compleat Hiſt. of England* Vol. II. London 1706.

* Oeuvres de Rapin T. I. Amſterd. 1709. L'Anglois cite d'une maniere vague, *Gb. P. R. B. T.*

Théologie Scholaſtique.] Il dit dans ſa *Comparaiſon de Platon & d'Ariſtote*, Partie IV. Ch. VI. * que quoique les Ouvrages d'Ariſtote euſſent été condamnés dans un Concile tenu à Paris en 1209, qu'ils euſſent été brulés, & que la lecture en eût été défendue ſous peine d'excommunication; il ſe trouva dans cette Ville les trois plus grands Théologiens de ce tems-là, qui commencérent à l'honorer de leur travail & de leurs Commentaires; Alexandre de Ales, Albert le Grand, & S. Thomas ſon Diſciple. S. Jean Damaſcéne leur avoit le prémier ouvert le chemin Logique & de la Morale d'Ariſtote, il ſe ſervit de cet Abrégé pour mettre en ordre cet excellent Ouvrage de la Théologie, qu'il nous a laiſſé dans ſes quatre Livres de la Foi Orthodoxe. Ce fut ſur ce plan & ſur ce modéle, que Pierre Lombard arrangea les opinions des Péres ſur la Théologie, prés de quatre cens ans aprés S. Jean Damaſcéne, dans ſon Livre des Sentences, Ouvrage que S. Thomas a rendu ſi accompli, en ſe ſervant ſi bien de ce grand Original, dont S. Jean Damaſcéne & le Maître des Sentences avoient pris le prémier plan dans Ariſtote. Mais S. Thomas entreprit de ſuivre leurs traces, ſans s'attacher à leur méthode; car il prit une maniére qui lui fut particuliére, & par laquelle il s'érigea en prémier Fondateur de cette Scholaſtique, qui a été depuis ſi fort en vogue & qu'il avoit priſe vraiſemblablement des Arabes. Le P. Rapin dit, qu'il ne prétend point qu'à cet égard on l'en croie ſur ſa parole: c'eſt, dit-il, une penſée que je ſoumets au jugement des Savans, comme une conjecture, en laquelle je puis me tromper.

Quand S. Thomas donc vint au monde, continue-t-il, il y avoit prés de quatre cens ans que les Arabes, qui étoient les ſeuls Savans, étudioient la Philoſophie; au-lieu qu'il n'y avoit pas cent ans que l'amour des Lettres commençoit à ſe réveiller en Europe. Ces Peuples, de qui l'Empire a été plus grand que celui des Romains, du moins par l'étendue de leurs conquêtes, qui ſut depuis les Indes juſques en Eſpagne, imprimérent leur génie & leurs maniéres, non ſeulement à leurs Sujets, mais encore à tous les Peuples qui eurent quelque commerce avec eux, c'eſt-à-dire à toute l'Europe. Et comme leur étude ſe borna à leur Religion, aux Mathématiques, & à la Philoſophie, & qu'ils ne connurent point l'Eloquence ni les Beaux-Arts, parce que la Peinture & la Sculpture leur étoient défendues par leur Loi; il ne faut pas s'étonner, ſi par les contemplations oiſives de leur eſprit naturellement réfléxif, ils devinrent ſi ſubtils & ſi métaphyſiciens, & s'ils raiſinérent enfin ſi fort ſur la Logique & ſur la Phyſique. Ainſi, comme ils étoient en poſſeſſion d'étudier & d'interpréter Ariſtote depuis plus de trois cens ans, ils rendirent cette étude & leurs Commentaires néceſſaires aux Chrétiens, qui voulurent étudier en Occident, quand les Lettres s'y rétablirent vers la fin du douziéme Siécle, & au tems que les Tartares prirent Bagdad. Les Arabes, qui étoient les ſeuls Savans de ce tems-là, & qui s'étoient acquis une grande autorité dans les Lettres, avoient établi dans l'Ecole leur maniére d'enſeigner. S. Thomas n'en trouvant point d'autre, il la prit; & depuis elle fut ſuivie par les Scholaſtiques. Ainſi ces termes barbares, dont nos Philoſophes ſe font ſervis depuis ſans ſcrupule, furent pris d'Avicenne & des autres Arabes, à qui ces maniéres étoient ſans doute naturelles & familiéres; & ces termes traduits en Latin formérent un jargon extravagant. Ce fut ſans doute de cette ſorte que la Philoſophie ſe gâta par le commerce de ces Peuples, qui étoient les Maîtres. Il eſt même à croire, dit le P. Rapin, que quand S. Thomas auroit connu quelque autre maniére de traiter la Philoſophie, il auroit eu raiſon de ſuivre celle qu'il avoit priſe des Arabes, pour confondre leur orgueil, & leur faire voir qu'on pouvoit aiſément défendre la Religion Chrétienne contre leurs calomnies, en prenant leur maniére d'enſeigner, & en ſuivant leur Ariſtote, auquel ils s'attachoient ſi fort.

Il ne ſera peut-être pas deſagréable pour les Lecteurs, de trouver ici en abrégé l'Hiſtoire de l'origine & des progrès de la Théologie Scholaſtique, qui a de ſi grandes obligations à notre Thomas d'Aquin. Le Docteur Cave a rempli cette tâche avec beaucoup d'exactitude, dans ſon *Conſpectus Seculi Scholaſtici*, p. 615. & *Hiſtoria Literaria*. Il remarque, que la Théologie Scholaſtique, introduite dans le douziéme Siécle, fit de grands progrés, & fut univerſellement ſuivie dans le treiziéme. Dans les prémiers Siécles du Chriſtianiſme, on enſeignoit les Doctrines de l'Evangile d'une maniére claire & ſimple; on ne ſavoit ce que c'étoit de ſubtiliſer, en diſputant contre les Païens & les Hérétiques; on inſtruiſoit les Catéchuménes ſur un court Abrégé de Foi, qui contenoit les principaux Articles de la Religion, qu'on leur expliquoit avec plus d'étendue dans des Diſcours clairs & populaires, qu'on leur adreſſoit. C'eſt de cet ordre que ſont les *Catéchéſes aux Illuminés* de S. Cyrille de Jéruſalem, & les *Sermons Catéchétiques* de Grégoire de Nyſſe. Les Homélies ordinaires qu'on prêchoit devant le peuple, étoient ou une explication de quelque portion de l'Ecriture, ou une exhortation à quelque devoir. Mais cette maniére d'inſtruire, ſi claire & ſi ſimple, fut bientôt négligée, & on y en ſubſtitua une beaucoup plus ſubtile, comme on le voit par les Ouvrages du faux Denys l'Aréopagite, forgés dans le quatriéme, cinquiéme ou ſixiéme Siécle. Vers le milieu du huitiéme, Damaſcéne fut le prémier des Grecs, qui mit la Théologie comme en Syſtéme, & qui rangea les Doctrines particuliéres ſous leurs cheefs, dans ſes quatre Livres *de la Foi Orthodoxe*. On ne trouve aucun Ecrivain, qui ait entrepris d'en faire autant dans l'Egliſe Latine, avant Lanfranc Archevêque de Cantorbéry, l'Antagoniſte de Bérenger, qui fleuriſſoit vers l'an 1070. On dit qu'il mit la Théologie dans une nouvelle forme, quoiqu'il ſoit difficile de s'en appercevoir par ceux de ſes Ouvrages qui nous reſtent. Au commencement du Siécle ſuivant, Pierre Abélard publia une *Introduction à la Théologie*, en trois Livres; avec le ſecours deſquels Pierre Lombard, vers le milieu du même Siécle, compila ſes quatre Livres des *Sentences* (d'où lui vient le nom de *Maître des Sentences*) tirées des Ecrits des Péres, & principalement de S. Auguſtin. Ce fut alors que la Théologie prit une face entiérement nouvelle, & fut réduite à un nombre infini de Queſtions, qu'on diſcutoit avec toute la ſubtilité imaginable. Lombard fut ſuivi par grand nombre d'autres, tels qu'Alexandre de Ales, Thomas d'Aquin, Bonaventure, Albert le Grand, & pluſieurs autres. Ils ſe partagérent enſuite en différentes Sectes, en *Nominaux* & *Réaliſtes*, en *Thomiſtes* & *Scotiſtes*, en *Sententiaires* & *Quodlibétaires*, qui eurent de violentes diſputes entre eux. A la longue, on négligea entiérement la pure & ſimple Doctrine de l'Evangile, & l'on s'occupa uniquement de l'étude de la Théologie Scholaſtique, au ſecours de laquelle on appella la Philoſophie d'Ariſtote. On prit cette Philoſophie non dans les Originaux Grecs, mais dans les Ecrits corrompus des Arabes, & dans des Traductions mal faites, & encore plus mal entendues. On introduiſit cette Philoſophie dans la Théologie, & Ariſtote occupa pendant trés longtems la Chaire de S. Paul. Tout le monde ſait, combien cette Théologie Scholaſtique favoriſoit les Dogmes particuliers de l'Egliſe Romaine. L'autorité des Papes s'étendit en même tems, à la faveur du Droit Canon, qu'on vit naître dans le même tems, & qui fit des progrés par les mêmes voies. *Quantum ad plura Romanæ Eccleſiæ placita ſtabilienda conſuerit novus hic Scholaſtica Theologia, cacus ſit oportet, qui non videt. Certe non minus quam Majeſtatis Pontificiæ auctoritatem longe lateque promoveris Jus Canonicum eodem fere tempore natum, ejuſdem inconcuſſæ dominatis auctum* (21). Mais voyons le jugement que Mr. Du Pin, ce ſincére Catholique-Romain, porte des Ecrivains du treiziéme Siécle, & l'Hiſtoire qu'il fait de l'origine de la Théologie Scholaſtique. Il nous dit (22), que les plus conſidérables Ouvrages de ce tems-là, ſont les Commentaires ſur les quatre Livres des Sentences de Pierre Lombard, dont l'Ouvrage étoit devenu la ſeule Théologie qu'on enſeignoit & que l'on apprenoit dans les Ecoles. Mais au-lieu de ſuivre la méthode, & de décider les Queſtions qu'il avoit propoſées par des paſſages des Péres, on ne ſe ſervoit preſque plus que de Principes Philoſophiques & de Subtilités Métaphyſiques. On ne ſe contentoit pas d'expliquer le Texte du Livre de Lombard, on n'en prenoit que les Queſtions, ſans en les traiter d'une autre maniére. Déſorte que ce qu'on appelloit Commentaire, n'étoit plus un Commentaire, mais un autre Ouvrage. On ajouta pluſieurs autres Queſtions à celles qu'il avoit propoſées, que l'on inféra dans les Commentaires ſur ſes Livres, ou que l'on traita dans des Ouvrages ſéparés, que l'on intituloit ſouvent *Queſtiones Quodlibetiques*. Quelques Théologiens ſe trouvant trop reſſerrés dans le plan du Maître des Sentences, & voulant ſe donner plus de carriére, ceſſérent de s'attreindre à la méthode, & en ſuivirent une autre dans leurs Ouvrages, auxquels ils donnérent le nom de *Somme de Théologie*. Ils y agitent une infinité de Queſtions Théologiques & Philoſophiques, propoſent des raiſons de part & d'autre, & les décident le plus ſouvent par des raiſonnemens & des conſéquences Philoſophiques, ſe ſervant trés fréquemment de l'autorité d'Ariſtote, & quelquefois de celle des Péres, dont ils tiroient les paſſages de Pierre Lombard, de Gratien, ou de la Gloſe ordinaire; enſorte que leurs citations étoient ſouvent peu juſtes, parce qu'ils citoient ſur la foi d'autrui, qu'ils n'avoient point recours aux Originaux, & qu'ils manquoient de Critique. Le ſtyle de ces Ouvrages eſt ordinairement ſec & barbare, & l'obſcurité les accompagne preſque toujours. La maniére dont on annonçoit au peuple la Parole de Dieu, tenoit beaucoup de cette méthode Scholaſtique; les Sermons étoient pleins de diviſions, de diſtinctions continuelles, & de comparaiſons triviales; il eſt rare qu'on y trouve quelques points de Morale développés dans toute leur étendue, mis dans leur jour, établis ſur des principes ſolides, & pouſſés avec éloquence: on ſe contente de les propoſer ſéchement, de les expliquer d'une maniére commune, & de les appuyer ſur quelques paſſages de l'Ecriture, pris dans un autre ſens que le naturel. Les Commentaires ſur l'Ecriture Sainte ſont de deux ſortes: les uns, appellés *Poſtilles*, ſont de courtes Notes, dans leſquelles ſouvent on n'explique que les

(21) Cave p. 615. 616.

(22) *Bibl. des Aut. Eccl.* T. X. p. 57. 58.

de dans les Ecoles de l'Eglise Romaine. Elle n'étoit pourtant pas absolument décisive dans les matières de Théologie, & il a été permis de s'éloigner de ses opinions, comme Dermicius Thaddæi a taché de le prouver (*i*) contre Bzovius. Il se distinguoit par sa chasteté & par ses autres vertus, d'une ma-

(*i*) *In Nicol. Franciſc. Rel. p.* 35. *&c. ad* 40. *Cave ubi ſup.*

les mots d'une manière grammaticale, & où l'on s'arrête à des minutics : les autres, plus étendus, sont comme compoſés d'allégories & de pensées mystiques. Il y a quelques Ouvrages de Spiritualité & de Piété, qui quoique ſimples, ſont aſſez ſolides : mais il y en a d'autres dont les penſées ſont tellement myſtiques, qu'elles deviennent inintelligibles. Les Auteurs qui ont écrit ſur les Rites & les Cérémonies de l'Egliſe, ne ſe ſont employés qu'à en rechercher ou à en inventer des raiſons myſtiques, dont ils ont fait le ſujet de leurs Ouvrages. Les Recueils & les Commentaires des Décrétales des Papes ont occupé ceux qui ſe ſont appliqués à l'étude du Droit Canonique; ils ont trouvé dans ce Labyrinthe de Loix, ainſi que s'exprime Mr. Pin (23), dequoi exercer leur plume & compoſer de gros Ouvrages. L'Hiſtoire ancienne, & particuliérement l'Eccléſiaſtique, a été fort négligée dans ce Siécle: néanmoins, quelques Auteurs ont entrepris de donner des Abrégés & des Recueils indigeſtes d'Hiſtoire Univerſelle. Pluſieurs ont fait des Chroniques particuliéres de leurs Egliſes ou de leurs Monaſtéres, dans leſquelles ils ont fait entrer des faits fort remarquables. D'autres ont écrit l'Hiſtoire des Croiſades de leur tems, ou des Rélations de Voyages en Paleſtine; & de tous les Hiſtoriens de ce Siécle, ceux-ci ſont les moins à négliger. Les Vies des Saints ſont plutôt des Panégyriques, que des Rélations hiſtoriques. Nous ne parlerons point de ce nombre prodigieux de Commentaires ſur les Livres d'Ariſtote, & de pluſieurs autres Ouvrages de Philoſophie, auxquels les plus grands Hommes du treiziéme Siécle ont employé aſſez inutilement, ainſi que le remarque Mr. Du Pin, leur tems & leurs veilles; parce que perſonne ne fait cas de ces Ouvrages, qui ne ſont plus lus ni recherchés, & qui ne ſervent qu'à charger par le poids de leurs nombreux volumes, les Tablettes des grandes Bibliothéques.

(23) *Ubi ſupra p.* 32.

Il s'eſt élevé il y a quelques années une diſpute très vive entre deux Catholiques-Romains, au ſujet de la Théologie Scholaſtique, dont il nous paroit aſſez naturel de rendre compte ici. Le P. *de Benedictis*, Profeſſeur public en Philoſophie dans le Collége des Jéſuites à Naples, fit imprimer en 1688 quatre Volumes de Philoſophie Péripatéticienne, dans leſquels il tâchoit d'établir les Principes d'Ariſtote. Cet Ouvrage aiant été univerſellement ſiflé, il écrivit une eſpéce de Libelle ſous le titre de *Lettere Apologetiche*, Lettres Apologétiques, ſous le faux nom de *Benedetto Aletino*. Conſtantin Grimaldi crut devoir répondre à ce Libelle, & donna la première Réponſe en 1699. & les deux autres en 1702 & 1703. Alétino repliqua à la prémiére Réponſe en 1703, & à la troiſiéme en 1705. La prémiére Replique d'Alétino eſt intitulée, *Difeſa della Scholaſtica Teologia*, Défenſe de la Théologie Scholaſtique: la ſeconde, *Difeſa della terza Lettera di Benedetto Aletino*: Défenſe de la troiſiéme Lettre de Benoit Alétino. A l'égard de la ſeconde Réponſe de Mr. Grimaldi, qui rouloit ſur les erreurs groſſiéres qu'on trouve dans les Ouvrages d'Ariſtote; comme le fait eſt avéré, Alétino ne trouva pas à propos d'y toucher. La Réponſe de Mr. Grimaldi aux *Lettres Apologetiques* fut reçue & à Naples & dans toutes les Univerſités d'Italie avec de grands applaudiſſemens; il travailloit même à une Réponſe à la Replique d'Alétino, mais il l'abandonna, aiant appris la mort de ſon Antagoniſte. Il n'a pas laiſſé cependant de répondre aux principales difficultés de cette Replique, dans la ſeconde Edition de ſon Ouvrage, imprimée à Lucques en 1725, en huit Volumes in-quarto, ſous le titre ſuivant: *Diſcuſſioni Iſtoriche, Teologiche, e Filoſofiche di Conſtantino Grimaldi, fatte per occaſione della Riſpoſta alle Lettere Apologetiche di Benedetto Aletino, &c.* Cet Ouvrage donna occaſion aux Jéſuites d'en repréſenter l'Auteur, au Pape Benoit XIII & au Cardinal d'Althan Viceroi de Naples, comme Hérétique, & l'Ouvrage comme contenant des choſes contraires à la pureté de la Foi. Sur quoi le Pape, par une Bulle particuliére, défendit de le lire, de le vendre, ou de le garder, ſous peine d'excommunication; & le Cardinal fit ſaiſir tous les exemplaires qui ſe trouvérent chez l'Auteur, & les fit jetter dans le Tibre. Il y eut pourtant quelques-uns, que le vent jetta ſur le rivage, & qui étant tombés en bonnes mains, ont été préſervés du naufrage. Les Jéſuites attaquérent auſſi perſonellement Mr. Grimaldi, comme Hérétique & Diſſéminateur d'opinions Hérétiques; & ils l'auroient perdu, aiant le Cardinal dans leur parti, s'il n'avoit, en qualité de Sénateur & de Magiſtrat, appellé à l'Empereur, qui ordonna que l'affaire ſeroit portée devant une des Cours de Vienne (24). Dans le prémier Volume, il répond à la prémiére Lettre Apologétique d'Alétino. Le but de cette Lettre étoit de faire voir que la Philoſophie moderne n'a aucun égard, qu'elle témoigne même en toute occaſion un ſouverain mépris pour la Théologie Scholaſtique, dont le Jéſuite relève en termes magnifiques le mérite, comme ſouffiſant ſeule des armes pour réſiſter avec ſuccès à ceux qui nient ou qui attaquent les Myſtéres de l'Egliſe Catholique. Mr. Grimaldi répond à cela, que tant s'en faut que ce ſoit un reproche à faire aux Philoſophes modernes, que le mépris qu'ils ont pour la Théologie Scholaſtique, que c'eſt par cet endroit qu'ils méritent l'eſtime & les louanges de toutes les perſonnes de bon-ſens. C'eſt ce qu'il prouve, 1. en recherchant l'origine de la Théologie Scholaſtique, & en faiſant voir que les Apôtres & les Docteurs de l'Egliſe Primitive ignoroient cette méthode d'enſeigner les Myſtéres de la Religion Chrétienne, reçue à preſent dans les Ecoles, & qu'on l'a empruntée vers le milieu de l'onziéme Siécle des Philoſophes Païens. 2. Il montre que la plupart des Héréſies, des Schiſmes, des Diviſions, qui ont ſi cruellement déchiré l'Egliſe, ne ſont venues que des impertinentes & abſurdes diſtinctions & ſubtilités des Scholaſtiques. 3. Il fait le détail des maux que la Théologie Scholaſtique produit tous les jours, en ce que par de vaines & chimériques ſpéculations, elle donne atteinte aux Vérités les plus claires, elle obſcurcit le vrai ſens de l'Ecriture Sainte, donne naiſſance, & même quelque apparence de vérité aux plus ridicules & aux plus monſtrueuſes opinions, excite & entretient des diſputes continuelles entre les Membres d'une ſeule & même Egliſe, & occupe pendant toute leur vie de bons eſprits à des bagatelles. 4. Il lui attribue la décadence de la piété, & l'anéantiſſement de cette ſimplicité & de ce reſpect pour l'Ecriture Sainte, qui rendoient les prémiers Chrétiens ſi recommandables. 5. Il montre que cette Théologie n'eſt d'aucun uſage pour convaincre les Hérétiques, pour inſtruire les Fidéles, ou pour donner aucune connoiſſance des Myſtéres de la Religion Chrétienne. 6. Il remarque, que Thomas d'Aquin, Albert le Grand, & les autres Scholaſtiques, ont rapporté les plus inutiles, les moins reſpectueuſes & les plus icandaleuſes Queſtions; telles que ſont, par exemple, celles-ci : *Quare Chriſtus non fuerit hermaphroditus? Quare non aſſumpſit ſumineum ſexum* (25)? *Utrum eſſent excrementa in Paradiſo* (26)? *Utrum Sanctæ reſurgent cum ſuis veſtitus* (27)? *Utrum Chriſtus cum felle & ipſius receptaculo a mortuis ſurrexerit* (28)? „ Pourquoi J. Chriſt n'a pas été „ Hermaphrodite? Pourquoi il n'a point pris le Sexe fé„ minin? S'il y a eu des excrémens dans le Paradis? Si „ les Saints reſſuſciteront avec leurs habits? Si J. Chriſt „ eſt reſſuſcité avec ſon fiel, & avec la véſicule qui le con„ tient?" Albert le Grand n'emploie pas moins de vingt-quatre Chapitres à diſcuter les Queſtions ſuivantes, qui ont cauſé de grands débats parmi les Scholaſtiques. „ Si „ l'Ange Gabriel eſt apparu à la Vierge ſous la forme d'un „ Serpent, d'un Pigeon, d'un Homme, ou d'une Fem„ me? S'il paroiſſoit jeune, ou vieux? Comment il étoit „ habillé? Si ſes habits étoient blancs, ou de deux cou„ leurs? Si ſon linge étoit blanc, ou ſale? Dans quel „ tems apparut-il? Le Matin, à Midi, ou le Soir? De „ quelle couleur étoient les cheveux de la Vierge Marie? „ Entendoit-elle les Arts Mécaniques & Libéraux? Avoit„ elle quelque connoiſſance de la Grammaire, de la Rhé„ torique, de la Logique, de la Muſique, de l'Aſtrono„ mie &c.? Avoit-elle une parfaite connoiſſance de l'uſage „ des Sentences (compoſé 1200 ans après ſa mort), & de „ tous les Chapitres qu'il contient (29)?" S. Antonin, autre fameux Scholaſtique, propoſe les Queſtions ſuivantes (30): *Utrum, ſi Petrus fuiſſet vir, potuiſſet eſſe naturalis pater Chriſti? Utrum Maria gravida fedente, Chriſto ſederet, atque ipſa cubante, cubaret?* „ Si, ſuppoſé que la „ Ste. Vierge eût été un Homme, elle eût pu être Mére „ de J. Chriſt? Si, pendant la groſſeſſe de Marie, J. Chriſt „ ſe tenoit aſſis lorſqu'elle s'aſſeioit, & couché lorſqu'elle „ ſe couchoit?" A ces Queſtions Mr. Grimaldi en ajoute pluſieurs autres non moins impertinentes, que les Théologiens modernes traitent dans leurs Ecoles; telles ſont celles-ci : *Utrum Verbum potuit hypoſtatice unire naturæ irrationali, puta Equi, Aſini &c.? Utrum potuit unire naturæ Diabolicæ, naturæ humanæ damnatæ, peccato &c.? In quo caſu veræ eſſent hæ propoſitiones; Deus eſt Equus, Aſinus, Diabolus, Damnatus, Peccatum, &c. Utrum Chriſtus reſurgendo reſumpſit prepatium? Si porro reſumpſit, quo pa*„ *ſto, quove modo ſervatur in tertio?* „ Si le Verbe a pu ſ„ nir hypoſtatiquement à une Nature irraiſonnable, com„ me à celle d'un Cheval, d'un Ane &c.? S'il a pu s'u„ nir à une Nature diabolique, à une Nature humaine „ damnée, au Péché &c.? auquel cas, les Propoſitions „ ſuivantes ſeroient véritables: Dieu eſt un Cheval, un „ Ane, un Diable, un Damné, le Péché &c. Si J. „ Chriſt, en reſſuſcitant des morts, a repris ſon Prépu„ ce; & s'il l'a repris, comment il ſe peut qu'on le mon„ tre encore ſel-bas?" Cette Réponſe ſe garde dans l'Egliſe de S. Jean de Latran à Rome, & on l'expoſe dans la Semaine de Pâque à l'adoration publique. Mais ce qui allarma principalement les Jéſuites à la Cour de Rome, fut la réponſe qu'il fit à Alétino, ſur ce que ce Jéſuite avoit relevé le prix de la Théologie Scholaſtique, & l'avoit miſe au-deſſus de toutes les autres Sciences, par l'eſtime que les Papes en ont toujours fait, puiſque malgré l'inſtiration du S. Eſprit, ils n'en viennent jamais à une déciſion, qu'ils n'aient conſulté les Scholaſtiques, dont le ſentiment s'accorde d'ordinaire avec l'inſpiration de l'Eſprit Saint. A quoi Mr. Grimaldi répond, qu'il eſt vrai que quelques Papes ont conſulté les Scholaſtiques: mais que tout bon Catholique doit ſouhaiter qu'ils n'euſſent jamais prêté l'oreille à leurs ſpéculations. Il rapporte l'exemple de pluſieurs Papes, qui malgré leur prétendue infaillibilité, ont erré, & enſeigné non ſeulement des opinions fauſſes, mais hérétiques, trompés par les Docteur de l'Ecole.

(24) *Voy.* le Journal Anglois intitulé *le Hiſtoria Literaria* or, *an exact and early Account of the moſt valuable Books &c.* Vol. II. n. 12. Art. 55. p. 526. Ce Journal paroit tous les mois à Londres.

(25) S. Thomas *in* 1. *Diſtinct.* 12. *quæſt. Art.* 1. *Diſp.* 1.

(26) *Part.* I. *qu.* 98. *& in* 3 *Geneſ.*

(27) *In* 4. *Diſt.* 44.

(28) *Part.* III. *qu.* 54. *Art.* 2.

(29) *In Lib. Ezter Miſſus eſt.*

(30) *In* 4. *Part. tit.* 15.

manière toute particulière [F]. Le Pape Jean XXII le canonisa l'an 1323 ; & Pie V, qui étoit du même Ordre, l'honora en 1567 du titre de *Cinquième Docteur de l'Eglise*, & ordonna qu'on feroit sa Fête avec la même solennité que celle des quatre autres Docteurs (*k*).

(*k*) Oudin col. 1555.

[F] *Il se distinguoit par sa chasteté & par ses autres vertus, d'une manière toute particulière.*] Nigronius, dans le Panégyrique de S. Thomas cité ci-dessus (31), dit qu'il fe préserva même des tentations les plus éloignées à l'incontinence & à l'immondicité, au milieu du plus grand feu de la jeunesse : qu'étant sollicité par une femme libertine, qui employa toutes sortes d'artifices pour triompher de fa vertu, & cela dans une occation où il étoit sûr du secret, il résista néanmoins au pouvoir de ses charmes ; & qu'étant revenu à la charge, il prit du foyer un tison allumé, avec lequel il la chassa de sa chambre. Voici le fait, dans le style pompeux de l'Orateur. *Nam de virginali castitate nemo dubitat in eo, qui qua ætate libidinis æstus animum vehementius ad flagitia faccendit, & ingeniis mediocribus voluptas fensus omnes appetitumque titillat ; quo tempore famina petulans & procax habitu, & affectu meretricio, lenocinio oculorum, gestuum illecebris, verborum blanditiis, ad molliendum diutissimum & constantissimum virumque hominem comparatis, adolescentulum aggressa, virginitatem ejus expugnatura, machinam blandissimæ perfuasionis atque impurissimæ provocationis, ex opportunitate temporis, solitudine loci, juventudinisque ætate præjacula, validissimam admovebat, oppugnatusque fortiter restitit ; nihil labarat ad impetum, nihil vacillant, ut fesso illus immissis e java tempestate flustibus verberatum, immobilitate quoad pugnatum est, atque invictus fletit : tum generoso animo non invitus modo, sed etiam victor, in hostem concertem præsium, ad majorem sui laudem, pro armis arrepto de cineribus foci semiustulate ligno, meretricium conjecinetia jecleris confugam, insectici prater opinionem eventu perturbatam, adolescentis modestissimi pudore, constantiaque perterritam, abjectam, victam, e cubiculo abegit, fugavit, ejecit.* Il ne se distinguoit pas moins par fa modestie, n'étant point enorgueilli par la supériorité de ces lumières, & par la grande réputation qu'il s'étoit acquise. Il refusa plusieurs Dignités avantageuses, qu'on lui offrit dans l'Eglise. Plein d'égards pour les moindres de son Ordre, il témoignoit beaucoup de respect à ses Supérieurs ; & Nigronius le loue extrêmement pour cette parfaite obéiffance, qu'il nous dit que S. Bonaventure, Humbert, Antoine, Laurent & Ignace ont tant recommandée, après les Pères, S. Jérôme, Caffien, Climaque, Grégoire, Dorothée & Bernard, & qu'ils appellent une Obéiffance aveugle & fans bornes : *Perfectioris illius obedientiæ, quam post veteres sanctos Patres Hieronymum, Cassianum, Climachum, Dorotheum, Bernardum, Bonaventura, Umbertus, Antonius, Laurentius, Ignatius tantopere commendant, atque inculcant, indifferentem, indiscussam & cæcam appellant, exempla dare interdum* (32). Infatigable dans l'étude, il devint savant non seulement dans la connoiffance de l'Ecriture & de la Philosophie, mais il posséda tout ce qu'il y avoit de meilleurs Auteurs dans toutes les Sciences (33). Nigronius dit (34), que son visage paroiffoit quelquefois rayonnant de lumière ; qu'une Etoile brilla quelque temps au-deffus de fa tête ; & qu'avant fa mort il parut une Comète, qui s'évanouit quand il fut expiré : *A vivente Thoma visa fuit stella lucere ; Stella fuit caput aliquamdiu splenduit ; Comètes ante mortem apparuit, qui flatim atque est mortuus evanuit.*

(31) N. 25. p. 656. 657.

(32) Idem n. 26. p. 689.

(33) Idem p. 690.

(34) Id. p. 691.

ARABELLE ou ARBELLE STUART. L'Hiſtoire de cette Dame étant aſſez connue, nous n'en aurions pas fait d'Article, ſi ce n'étoit pour rapporter quelques particularités qui la regardent, auſſi-bien que l'Hiſtoire d'Angleterre, & qui ne ſont pas ſi généralement connues. Elle étoit fille de Charles Stuart, frère cadet de Henri père du Roi Jaques I. Sa mère s'appelloit Elifabeth Cavendish (*a*). Sur la fin du règne de la Reine Elifabeth, le Pape Clément VIII forma le projet d'élever Arbelle ſur le Trône d'Angleterre [*A*], en lui faiſant épouſer le Cardinal Farnèſe, frère du Duc de Parme (*b*). Le Roi Henri IV étoit aſſez diſpoſé à entrer dans ce projet, parce qu'il craignoit que l'Angleterre ne devînt trop puiſſante, ſi ce Royaume étoit réuni avec celui d'Ecoſſe ſous un même Monarque [*B*]. Après la mort d'Elifabeth, quelques Seigneurs Anglois formèrent auſſi le projet de mettre Arbelle ſur le Trône, parce qu'ils craignoient, dit Mr. de Thou (*c*), que le Roi Jaques étant Etranger, ne préférât les Ecoſſois dans la diſtribution des Honneurs & des Dignités. Ils projettérent donc de tuer ce Prince, & de couronner Arbelle. Mais la Conſpiration étant éré découverte, quelques-uns des Conjurés furent punis de mort, & le Roi pardonna aux autres *. Ce fut peut-être là la véritable raiſon qui fit confiner Arbelle dans ſa maiſon, quoiqu'Arthur Wilſon diſe que ce fut parce qu'elle avoit épouſé ſecrettement Guillaume Seymour [*C*] fils de Mylord Beauchamp, & petit-fils

(*a*) Arthur Wilſon *Life of K. James* in the 2. Vol. of the *Compleat Hiſt. of England* p. 702.

(*b*) *Lettres du Cardinal d'Oſſat* Lett. 291. p. 745. Rouen 1641.

(*c*) *Hiſt.* L. CXXIX. Ed. 1620. p. 1030. in-fol.

* Mr. de Rapin, *Hiſt. d'Angl.* T. VII. p. 12. dit que le Roi les fit remettre en priſon, ſans leur accorder leur pardon. B. D. T.

[*A*] *Le Pape forma le projet d'élever Arbelle ſur le Trône d'Angleterre.*] Aucun Hiſtorien d'Angleterre, pas même Mr. de Rapin, ne parle de cette circonſtance ; & je doute qu'on la trouve ailleurs, que dans les Lettres du Cardinal d'Oſſat. Mais comme il écrivoit au Roi de France (1), il n'y a aucune raiſon de douter de la vérité du fait. Voici ce qu'il en dit (2). „ Le Pape a penſé premièrement au Duc de Parme, comme au frère aîné & fon allié, & le fera auſſi prochainement & doulement, ſi Sa Sainteté void que le Royaume d'Angleterre ſe puiſſe obtenir ſans l'Arbelle : mais ſi après le décez de la Roy„ ne, l'Arbelle deſſoit un Party fort en Angleterre, & „ que pour faciliter la conqueſte du Royaume d'Angle„ terre, il fuſt beſoin de conjoindre ſes forces avec celles de l'Arbelle ; en ce cas, pour ce qu'il ne ſe pourroit traiter de marier la dite Arbelle au Duc de Parme, qui eſt deſjà marié, le Pape penſe au lieu du Duc de Parme ſubſtituer le Cardinal ſon frère, qui pour„ roit eſtre marié avec la-dite Arbelle ; & par ce moyen luy & elle conjoignans leurs forces & moyens, viendroient pluſtoſt à plus aiſément à bout de leurs intentions. Et pour ce que toutes telles choſes il faut avoir quelque couleur & prétexte de juſtice, on prétend auſſi que ces deux Princes, par le moyen de leur mè„ re, ſont deſcendus des vrays & légitimes Roys d'Angleterre (3) & qu'ils ont quelque droit de ſuccéder au Royaume, dans lequel ſe croy que le Roy de Eſpa„ gne n'y euſt jamais penſé. Auquel propos il plaira à voſtre Majeſté ſe ſouvenir que dès l'an 1594 fut imprimé un Livre en langage Anglois, que les Eſpagnols firent faire par un Jéſuite Anglois appellé Perſonius *, & couru par l'Angleterre, par les Pays-Bas, & par-tout ailleurs où ils penſèrent que le dit Livre pourroit ſervir à leur intention : laquelle a eſté & eſt, de perſuader au monde que depuis pluſieurs centaines d'années, il n'y a eu en Angleterre aucun Roy ni Reyne légitime, les excluant le dit Livre tous, pour avoir eſté ou criminels de Lèze-Majeſté, ou deshéritez, ou baſtards, ou hérétiques, ou pour quelque autre tel deffaut ; & par conſéquent il excluoit auſſi de la ſucceſſion dudit Royaume après la mort de la Royne qui règne à préſent, tous ceux qui ſont aujourd'huy du Sang Royal d'Angleterre, & les plus proches de la dite Royne, comme ſont le Roy d'Ecoſſe & l'Arbelle, qui luy appartiennent de plus près, & puis les Comtes de Arby, de Harford, de Haſting &c. Il taſche de montrer que le vray droit de „ ſuccéder à la dite Couronne eſt dévolu au feu Roy d'Eſpagne, & à ſes enfans." Mais comme il n'y avoit pas d'apparence que les autres Princes de l'Europe favoriſaſſent ces deſſeins ambitieux de l'Eſpagne, le Cardinal d'Oſſat fait voir que le Roi d'Eſpagne ne pouvant obtenir cette ſucceſſion pour lui-même, ſeroit diſpoſé à favoriſer la Maiſon Farnèſe ; & pour prouver qu'il y a eſpérance de réuſſir, il fait voir tout ce que le Pape a fait pour ſoutenir les Intérêts du Papiſme en Angleterre. Mais la Providence a rendu inutiles toute la Politique & tous les efforts de la Cour de Rome & des Eſpagnols, & l'événement (4) a été tout différent de ce qu'ils eſpéroient. Sur quoi le même Cardinal remarque avec raiſon, „ que les gens „ de cette Iſle-là ont bien monſtré, qu'ils ſçavoient faire „ leurs affaires entr'eux tout à ſeurement, & que ceux „ de dehors (5) ſe font fort meſconnez en leurs deſſeins & eſpérances ; & trouverez que les Eſpagnols, qui font „ les plus marris de cet événement, ſeront les premiers „ à s'en conjouïr avec le Roy d'Ecoſſe (6)."

(1) Henri IV.

(2) Lettre 291. p. 745.

(3) Le Duc de Parme & le Cardinal fondoient leurs prétentions à la Couronne d'Angleterre, ſur ce qu'ils étoient deſcendus d'un fille d'un baſtard d'Edouard IV. *Ambaſſade de Beaumont* Tom. II.

* Le Cardinal veut dire le P. Parſons.

(4) La Proclamation du Roi Jaques I.

(5) Les Eſpagnols, le Pape, & la Maiſon Farnèſe.

(6) Lettre 134. p. 829.

[*B*] *Henri IV . . . . craignoit que l'Angleterre ne devînt trop puiſſante, ſi ce Royaume étoit réuni avec celui d'Ecoſſe ſous un même Monarque.*] Henri penſoit fortement à empêcher le Roi Jaques de parvenir à la Couronne d'Angleterre, & dans cette vue il faiſoit ſecrettement des penſions à pluſieurs perſonnes de la Cour de la Reine Elifabeth (7). Le Cardinal d'Oſſat obſerve, „ qu'il ne ſeroit „ guères à ſouhaiter pour le repos & la grandeur de la „ France, que les Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe „ fuſſent conjoints & unis en la perſonne d'un même Roi, „ puiſque les Rois d'Angleterre faulx ont par le paſſé veu le la France plus griefvement & plus longuement que „ tous les autres Roys eſtrangers enſemble. Et moins ſe„ roit-il expédiéut à la France, que cette union des deux „ fuſdits Royaumes advînt en la perſonne du Roy d'Ecoſſe à préſent regnant (Jaques I.) que d'un ſoſté il a l'alliance d'un des plus grands Roys du Septentrion (8), & d'autre coſté à parenté ſi eſtroite avec toute la Maiſon de Lorraine, qui vient de ſauſer tant de travaux à nos Roys, & à tout le Sang Royal (9), & tant de maux & miſeres à la France, & n'a point encore du tout ceſſé, & reſsoudra ſi grande dauu le Royaume (10)."

(7) Idem n. 26. p. 689.

(8) Id. p. 692.

(9) Il parle de la *Ligue*, dont le Duc de Guiſe étoit le Chef.

(10) Oſſat *ubi ſupra* dans le Texte, & Lett. 11. p. 132. de l'Edit. de 1624.

[*C*] *Parce qu'elle avoit épouſé ſecrettement Guillaume Seymour.*] C'eſt ce que dit Arthur Wilſon, dont le récit eſt ſi circonſtancié, qu'on ne peut guères en révoquer la vé-

rité

(d) Rapin Hist. d'Angl. T. VII. p. 102. Wilson, ubi supra, met sa mort en 1614.

fils d'Edouard Comte de Hartford. Ce jeune Seigneur fut mis à la Tour, & Arbelle eut pour prison sa maison à Highgate : mais aiant voulu se sauver quelque tems après, & passer en France, ce dessein eut un succès très malheureux pour Arabelle [D] ; car elle fut arrêtée & mise à la Tour, où elle mourut le 17 de Septembre 1615 (d). On soupçonna qu'elle avoit été empoisonnée [E]. Après sa mort, Guillaume Seymour eut la liberté de revenir chez lui, & il épousa Mylady Françoise, fille du Comte d'Essex (e).

(e) Wilson ubi supra p. 703.

(11) Hist. L. CXXIX. p. 1036.

(11) Citat. (e).

rité en doute. Cependant De Thou, Auteur contemporain, dit (11), I. Qu'Arabelle avoit épousé le Duc de Northumberland. 2. Il place son mariage sous le règne de la Reine Elisabeth. Deux circonstances, qui ne peuvent se concilier avec le récit de Wilson. Voici les propres termes de Mr. de Thou, qui contiennent aussi la preuve de ce que nous avons avancé dans le corps de l'Article (12). *Angli quidam Proceres & alii ab Elizabetha ad honores provecti, seu gratia seu meritis, cum viderent novum Regem e Scotia, quasi alienigenam, cum jam Scotis venientem, ipseratas dignitates ereptum sibi iri illa gentis mutatione, indignati, conjilium inire je cuperant regis interficiendi, quo facto Arbelam, quæ olim sub Elisabetha ob clandestinas cum Northumbrii comitis filio nuptias in carcerem conjecta fuerat, & postea libertati restituta, funerali pompæ Reginæ interfuerat, in Reginam jumpturi erant & cum bona Philippi gratia uxorem Sabaudiæ Duci daturi.* Ce qui signifie : „ Quelques Seigneurs Anglois, & d'autres que la faveur ou leurs services avoient élevés depuis le règne Elisabeth, aiant venir d'Ecosse un nouveau Roi qui étoit Etranger, & craignant de se voir par-là supplantés par les Ecossois, avoient formé le dessein de tuer le Roi, & de mettre fur le Trône Arbelle, qui sous le règne d'Elisabeth avoit été mise en prison pour avoir épousé le fils du Comte de Northumberland, & qui aiant été depuis mise en liberté, s'étoit trouvée aux funerailles de la Reine. Ils comptoient enfuite de la marier au Duc de Savoye, du consentement de Philippe III, Roi d'Espagne.“ C'eſt-là une nouvelle particularité, qu'on devoit marier Arbelle au Duc de Savoye, du consentement du Roi d'Espagne ; & cela ne s'accorde pas avec ce que le Cardinal d'Offat écrivoit au Roi de France : mais peut-être Mr. de Thou s'eſt-il trompé, & a-t-il écrit le Duc de Savoye au lieu du Cardinal Farnèse. De pareilles contrariétés ont pu s'on trouve fouvent, même dans des Ecrivains contemporains, favorisent beaucoup les partisans du Pyrrhonisme Historique ; parce qu'il eſt très fouvent impoſſible de démêler la vérité dans les récits opposés & totalement différens des Historiens. Mr. Amelot n'eſt pas d'accord non plus avec Mr. De Thou, fur les motifs de la Conspiration des Seigneurs Anglois. Il dit (13) qu'Arbelle avoit dans son parti tous ceux des Seigneurs Anglois, qui avoient été du nombre des Juges de la Reine Marie, & qui, craignant que le Roi d'Ecosse ne voulût venger sa mort fur eux, fi jamais il parvenoit à la Couronne d'Angleterre, formèrent le deſſein de la marier au Comte de Hartford, pour exclurre le Roi Jaques de la succeſſion. Cela paroit aſſez vraiſemblable, quoiqu'Amelot ne cite aucune autorité.

(11) Notes fur les Lett. du Cardin. d'Oſſat, T. V. Lett. 299. p. 45. not. 1.

[D] *Ce deſſein eut un ſuccès très malheureux pour Arabelle.*] Son Epoux & elle s'étoient donné rendez-vous à un certain endroit fur la Tamiſe. Seymour aiant laiſſé son Valet dans son lit, pour tromper le Geolier, ſortit de la Tour déguiſé, & ſe rendit au lieu de l'aſſignation. Elle le ſuivit habillée en homme ; mais aiant trouvé changement au-delà de l'heure marquée, il craignit qu'elle n'eût été ſurpriſe : deſorte qu'il partit, laiſſant ordre de lui dire, ſi elle venoit, qu'il avoit pris les devans pour ſe rendre à Dunquerque. La bonne Dame plus timide, s'étant amuſée, fut arrêtée & miſe à la Tour (14).

(14) Wilson ubi supra.

[E] *On ſoupçonna qu'elle avoit été empoiſonnée.*] Pluſieurs, voyant qu'à l'occaſion du Procès des Complices de la mort d'Overbury, on recommençoit à parler de la mort du Prince Henri, ſe mirent dans l'eſprit qu'Arbelle pouvoit bien auſſi avoir été empoiſonnée (15) ; parce qu'étant allée d'aſſez près à la Fauille Royale, & ſon mari l'étant de loin, le Roi avoit pu aiſément concevoir contre elle une jalouſie d'Etat. Car, comme le remarque Wilson (16), *une Conjonction pareille* (ſon mariage avec Seymour) *n'étoit point de miſe dans l'Almanac du Roi ; tant il eſt vrai, que toute Apparition qui approche des droits des Princes, ſe fait craindre.*

(15) Rapin T. VII. p. 102.

(16) Wilson ubi supra.

(a) Ville de la Terre de Labor dans le Royaume de Naples, qui a titre de Duché.

ARAGON (BEATRIX D') fille de Ferdinand I. Roi de Naples & de Sicile, qui la maria, lorſqu'elle étoit encore enfant, au fils de Marin de Marciano Duc de Seſſa (*a*) ; mais il rompit cet accord, avant que les Parties fuſſent en âge de puberté [*A*]. Béatrix fut enſuite mariée à Matthias Corvino Roi de Hongrie [*B*], & enſuite à Ladiſlas frère du Roi de Pologne, qui par ſon moyen devint Roi de Hongrie [*C*]. Ils vécurent dix ans enſemble, au bout deſquels Ladiſlas, autant dégoûté de l'âge déja avancé de la Reine, que charmé de la fameuſe beauté d'Anne de Candale (*b*) proche parente du Roi de France Louis XII, & jugeant à propos pour le bien de ſes affaires de s'unir avec ce Prince, follicita & obtint du Pape Alexandre VI une Sentence par laquelle ſon mariage étoit déclaré nul (*c*) [*D*]. Mr. Bayle, qui a copié (*d*) de Tomaſo Tomaſi ce récit, l'allègue pour prouver que

(b) Elle étoit fille de Jean de Foix, II. du nom, & cousine germaine de Gaſton de Foix.

(c) Tomaſo Tomaſi *Vie du Duc de Valentinois*, p. 219. & 220. Leyde 1732.

(d) *Réponſe aux Queſt. d'un Provinc.* Tom. II. p. 272.

[*A*] *Il rompit cet accord avant que les Parties fuſſent en âge de puberté.*] Le Royaume de Naples étoit déchiré dans ce tems-là par deux Factions oppoſées ; celle de la Maiſon d'Aragon, dont Ferdinand fortoit, étant fils naturel d'Alphonſe Roi d'Aragon & de Sicile ; & la Faction de la Maiſon d'Anjou, dont le Duc de Seſſa étoit un des principaux Chefs. Ferdinand, pour amuſer & déſarmer ce Seigneur, promit fa fille au fils du Duc, & la lui envoya même ; mais il ne ſe vit pas plutôt au-deſſus de ſes affaires, & maître de la deſtinée de ce Duc, qu'il rompit l'accord & fit revenir la fille (1). Mr. Bayle, qui nous a fourni cette remarque, obſerve dans une Note marginale (2), que celui qui a traduit en François la Vie de Céſar Borgia, a fait de très groſſes fautes dans la Traduction du paſſage qui ſuit : *Era questa Beatrice figlia di Ferdinando il vecchio Rè di Napoli, primogenita in matrimonio al Duca di Sessa, e poi per la ſcomſitta di queſti, e de gli Angioini, ritoltogli e maritata in prime nozze à Mattia Corvino.* Voici la Verſion Françoiſe : „ Cette Béatrix étoit fille de Ferdinand le vieux, „ Roi de Naples, mariée en premier lieu par le père au „ petit-fils de Marin de Marcian, Duc de Seſſa, & ma„ riée enſuite en premières noces, après la deſfaite de „ celuy-cy, & ſa priſe par les Angevins, à Matthias Cor„ vino.“ Le Traducteur dit, I. Qu'elle fut promiſe au *petit-fils* du Duc de Seſſa. 2. Il n'a pas entendu le mot de *ritoltagli* ; il le traduit, *ſa priſe par les Angevins*, ce qui ſuppoſe, qu'il avoit été pris par ceux de ſon propre parti. Etrange bévue ! qui avec mille autres, prouve combien on doit être circonſpect en ſe ſervant de Verſions, & qu'on ne doit s'y fier qu'à bonnes enſeignes.

(1) Jov. Pontanus *Hiſt. Neapol. L. V. p. 679. 686.* Edit. Dordrac. 1618.

(2) *Réponſe aux Queſt. d'un Provincial* T. II. p. 272.

[*B*] *Beatrix fut enſuite mariée à Mathias Corvino Roi de Hongrie, & enſuite à Ladiſlas &c.*] Moréri dit (3), que Corvin la répudia, & qu'elle fut enſuite mariée à Ladiſlas IV. Roi de Bohême. On a peut-être mis IV pour VI ; ce Prince étoit le VI. du nom parmi les Rois de Bohême & de Hongrie. Mais il ne paroit point que Corvin ait répudié Béatrix, le contraire eſt même très apparent (4). C'eſt donc-là une bévue de Moréri. On en trouve une autre fur le ſujet de la même Princeſſe, dans l'Article de Ladiſlas VI, Roi de Hongrie, où il dit que Béatrix, veuve de Matthias Corvino, croiſant que Ladiſlas l'épouſeroit, embraſſa ſon parti ; & vers la fin de l'Article, il dit que Ladiſlas épouſa Anne de Foix (5) : infinuant par-là que Béatrix ne fut point mariée avec lui, quoiqu'il l'ait dit expreſſément dans l'Article de MATTHIAS CORVINO ; tant il y a peu de fonds à faire fur cet Auteur, [& faut-il en être ſurpris ? Un Ouvrage où il y avoit originairement beaucoup de fautes, & qui a paſſé depuis par tant de mains différentes, ne peut guères être exact. Je remarquerai, que le fait eſt rapporté comme il faut dans l'Article ARAGON, ſous le titre *Derniers Rois de Sicile*, au nomb. 17. FERDINAND I. REM. DU TRAD.]

(3) Article MATTHIAS CORVIN.

(4) Voy. la Rem. [C].

[*C*] *Qui* (Ladiſlas) *par ſon moyen devint Roi de Hongrie.*] Cette Princeſſe étoit douée de tant de vertus, que par ſon mérite elle avoit gagné le cœur des Hongrois, & les avoit fournis agréablement aux volontés de ſon premier mari ; enſorte que Maximilien d'Autriche crut auſſi bien que Ladiſlas, tous deux compétiteurs de la Couronne de Hongrie, que de l'épouſer, c'étoit autant qu'acquérir le Royaume. Le fort, ou plutôt le choix tomba fur Ladiſlas, qui fut couronné Roi de Hongrie à Albe Royale (6), en 1490. Mais ſi Béatrix avoit gagné à un tel point le cœur des Hongrois, que pour l'amour d'elle ils s'étoient ſoumis avec plaiſir à Corvino, quelle apparence qu'il l'eût répudiée, comme le dit Moréri ?

(5) Il devoit dire Anne de Candale.

(6) Tomaſo Tomaſi *ubi ſupra.*

[*D*] *Ladiſlas ſollicita & obtint . . . une Sentence par laquelle ſon mariage étoit déclaré nul.*] Il n'y avoit rien de plus facile dans ce tems-là, que d'obtenir de la Cour de Rome de pareilles Sentences ; & ce fut ce qui détermina Ladiſlas à ſolliciter la diſſolution de ſon mariage, non pas dans noircir ſa réputation d'une tache d'irrégularité fort honteuſe. Et comme on obtenoit tout à Rome pour de l'argent, le Pape (7), fans faire attention aux prétextes empruntés que Ladiſlas alléguoit, ni à l'honneur & au reſpect dû à la Maiſon d'Aragon, donna la Sentence en plein Conſiſtoire, par laquelle il déclaroit, nonobſtant les proteſtations & les défenſes des Ambaſſadeurs de Naples, que le mariage de Ladiſlas avec Béatrix étoit nul, ordonnant à celle-ci de garder un perpétuel ſilence & de payer vingt-cinq mille ducats, ſous prétexte qu'on lui avoit fait grace en lui donnant une pareille Sentence. C'eſt ce dont on

(7) Alexandre VI.

que ces mariages intéressés, & où la disproportion des âges peut faire violence à la Nature, ne sont pas toujours de durée. Tel est cependant le malheur des Veuves des Rois, que si elles veulent se remarier, elles se trouvent réduites ou à se mesallier [*E*], ou à se marier à des personnes d'un âge disproportionné. Mr. Bayle, au même endroit (*c*), nous dira pourquoi. Il nous dira aussi la raison de la Prérogative de la Maison d'Aragon, dont nous dirons un mot ci-dessous [*F*].

(*c*) Ibid. p. 274.

on étoit convenu en secret avec le Roi, qui fit enforte que la Dot de sa femme servît à sa ruine, & à la faire tomber sous la violence d'un mari ingrat, & sous celle du Pape, qui au-lieu d'être le Père commun de l'Eglise, étoit le cruel Tyran des malheureux (8).

(8) Tomaso Tomasi *ubi supra.*

[*E*] *Tel est le malheur des Veuves des Rois . . . que si elles veulent se remarier, elles se trouvent réduites*, &c.] Les réflexions de Mr. Bayle fur cette matière, sont fi agréables, que quoiqu'elles ne soient pas directement de notre fujet, nous croyons que le Lecteur les trouvera ici avec plaifir. Mr. Bayle avoit dit (9), qu'il y a eu bien des Reines, qui après la mort de leur premier mari, fe font flétries par un mariage inégal. Sur quoi il fuppofe, que l'Ami à qui il écrit avoit fait les remarques fuivantes. „ Qu'on trouvoit „ étrange la rigueur que l'on vouloit exercer fur les Veu„ ves des Monarques (10), comme fi elles étoient obli„ gées d'être de l'humeur de ce Prince de Macédoine (11), „ qui ne voulut entrer en lice qu'avec des Rois. Les Tê„ tes couronnées font en petit nombre : Il eft donc fort „ difficile aux Veuves des Rois de fe remarier à des Roi„ s. Sera-t-il dit pour cela qu'elles fraudetont la Nature? La „ Maxime de S. Paul (12), *qu'il vaut mieux fe marier que* „ *brûler*, n'eft-elle pas faite pour elles auffi-bien que pour „ les autres?" Mais, répond Mr. Bayle (13), „ c'eft don„ ner le change: on ne prétend pas que les Reines Douai„ rieres, qui ne peuvent fe contenir, ni trouver une fe„ conde alliance qui foit digne de la premiere, faffent un „ péché, quand elles fe mefallient. On ne les accufe que „ d'une certaine conftitution de tempérament fi peu louable, que jamais un Panégyrifte n'oferoit en faire mention, & que pour rien du monde l'on ne marqueroit dans une Epitaphe; au-lieu que la qualité contraire, „ le don de continence, la force de réfifter à l'amour, „ font les endroits les plus brillans dans les Oraifons fu„ nebres d'une Princeffe. Vous favez que ceux qui louent „ Anne de Bretagne, n'oublient pas de remarquer, que „ quand *fes plus privées Dames la plaignoient de la voir Vef*„ *ve de Charles VIII, & que mal-aifement pourroit retour*„ *ner à un fi beau Lift, (car le Roi Louis XII (14) épouſa* „ *marié avec Jeanne de France,) elle répondoit, qu'elle de*„ *meureroit plutoft toute fa vie Vefve d'un Roi, que de l'ab*„ *baiſſer à un moindre que luy* (15). Si les Inventeurs de „ Saint Taviane n'avoient à fe fervir de l'exemple de „ Paul par une mefalliance, on auroit dit pour le moins, „ qu'elle n'avoit pas tant de grandeur d'ame, que de vi„ gueur de corps; & l'on auroit regardé cette vigueur, „ comme un endroit foible & comme une infirmité pitoya„ ble. Vous amis, *ajoute Mr. Bayle* (16), ne fe laiſoient „ point d'exagérer la durcté qu'on a eue, en jugeant fi „ différemment de la conduite des deux Sexes. On con„ damne dans les femmes, ce qu'on ne blâme point dans „ les hommes..... Vous auriez pu repréfenter à vos A„ mis, que l'injuſtice dont ils parloient, fournit aux fem„ mes une occafion de parvenir à la gloire; car dès que „ l'ufage a établi des bienfeances, il eſt glorieux de fu„ bir le joug, & honteux de le fecouer. Voudroit-on, „ ajoutoient-ils, que les Princeffes Douairieres fuſſent „ fort jalouſes de leur rang, & qu'elles fe gardaſſent bien „ de convoler en fecondes noces indignes, mais qu'elles „ ne fiſſent point fcrupule d'un commerce clandeſtin avec „ quelques-uns de leurs Domeſtiques? Ne vaut-il pas bien „ mieux qu'elles épouſent un ſimple particulier, que de „ faire ce que fit Bonne Sforze (17) Reine Douairiere de Pologne?..... Non, Monſieur, on ne veut rien „ de ſemblable; on accorde que de deux maux il faut é„ viter le pire, & qu'il vaut mieux ſe meſallier, que de „ faire l'amour d'une maniere illégitime. On veut feule„ ment, que d'être obligée à recourir à une baſſe meſal„ liance, foit manquer d'une bonne qualité, & d'une très grande & très glorieuſe perfection. L'obſervation que „ vos Amis firent, que les Veuves des Rois éleviſſ ent un „ plus d'occaſion d'éviter les meſalliances, n'eſt point „ mauvaiſe: car on ne ſauroit nier que les Peuples qui „ travaillent à remplir leur Trône vacant, ne faſſent ef„ forte que le choix tombe ſur un Candidat qui puiſſe ſe „ marier avec la Veuve du défunt. La Veuve ne s'oublie „ pas: elle a d'ordinaire une Faction bien puiſſante, qu'el„ le fait ſervir en faveur du Candidat qui la pourra é„ pouſer. Aſſez d'exemples prouvent qu'en Pologne & „ qu'en Hongrie le nouveau Monarque a ſuccédé, tant „ au lit, qu'au Trône de ſon prédeceſſeur. On a même „ voulu quelquefois que le Frere épouſât la Veuve du „ frere (18), comme ſi l'on eût vécu ſous la Loi du Le„ vitique (19).

(9) *Rép. aux Queſt. d'un Prov.* Tom. II. p. 25.

(10) Ibid. p. 266.

(11) Alexandre. *Voy.* Freinſhem. *Supplem. in Curt.* L. I. c. 2.

(12) 1 Corinth. VII. 9.

(13) *Ubi ſupra.*

[*F*] *Une autre Princeſſe de la Maiſon d'Aragon, dont nous dirons un mot ci-deſſous.*] C'eſt SANCIA D'ARAGON, fille naturelle d'Alphonſe II. Roi de Naples, & belle-ſille du Pape Alexandre VI. Voici par quelle occaſion elle avoit épouſé le fils du Pape. „ Le Pape & le Roi de Na„ ples avoient fait une Ligue enſemble pour la défenſe de „ leurs Etats, aux conditions ſuivantes: Qu'ils fourni„ roient chacun un certain nombre réglé de Troupes, pour „ la défenſe de celui qui ſeroit attaqué: Que le Pape re„ nouvelleroit le droit d'Inveſtiture du Royaume de Na„ ples à Alphonſe, & qu'il diminueroit la rente annuelle „ que celui-ci avoit accoutumé de lui payer: Qu'il envo„ yeroit un Légat Apoſtolique à Naples, pour faire la Cé„ rémonie du Couronnement: Qu'il élèveroit au Cardina„ lat D. Louis d'Aragon, neveu d'Alphonſe (20): Que le „ Roi de ſon côté payeroit au Pape trente mille ducats: „ Qu'on célebreroit les fiançailles de Dame Sancia fille „ d'Alphonſe, avec D. Gaiſſe le plus jeune fils du Pape, „ & que la conſommation du mariage ſe feroit dès que „ l'âge le permettroit: Que pour cet effet, il conſtitueroit „ en titre de dot, le Comté de Cariati, outre la Princi„ pauté de Squillace, & dix mille ducats de rente tous „ les ans, le commandement de cent Hommes-d'armes, „ entretenus aux dépens du Roi (21), & le Protonotara„ riat, qui eſt une des ſept grandes Charges du Royaume „ de Naples: à cette condition toutefois, que le Jeune „ Prince viendroit demeurer à Naples auprès d'Alphonſe, „ comme en ôtage des promeſſes que ſon pére avoit fai„ tes (22)." Il paroit que la Dame Sancia ne fut pas fort riguiére dans ſa conduite; car elle en donna par une paſſage de Tomaſo Tomaſi, qui ne rapporte l'Hiſtoire de Béatrix d'Aragon, que pour critiquer la joie extrême que Sancia avoit fait paroître, de ce qu'un Soldat François avoit été vaincu en duel par un Soldat Bourguignon. Pour la confondre de s'être tant réjouïe de ſi peu de choſe, l'Hiſtorien lui repréſente, entre autres diſgraces de ſa Maiſon, le divorce de Béatrix Reine de Hongrie. *Dame Sancia*, ajoute Tomaſo (23), *devoit lire avec des yeux pleins de larmes, les advis des triſtes évenemens de ſa parente avec la Maiſon de Borgia, ſi elle ne fuſt par diſpoſée, eſtant bien inſtruite dans les arts infames de cette maiſon Maudite, à racheter ſa vie au prix de ſon honneur, auſſi-bien que de ſa pudeur.* „ Voilà une anecdote, dit Mr. Bayle (24), „ dont je ne ſai pas le détail. Je puis ſeulement coun„ prendre que la Dame Sancia s'eſt rendue digne d'être „ fournie dans la ſuite des Dames galantes de Brantome." Nous ne dirons rien ici des ſuites de Morére: parce que nous aurons occaſion de les relever dans l'Article BORGIA. Le Lecteur peut, en attendant, conſulter l'Auteur auquel nous renvoyons en marge (25).

(14) Succeſſeur de Charles VIII.

(15) Brantome. *Dames illuſtres* p. 7.

(16) P. 268.

(17) Voyez *Diction. de Bayle*, Art. ARAGON (ISABELLE D') Rem. [*C*].

(18) Le Roi de Pologne *Jean Caſimir*, élû l'an 1649, épouſa la veuve de ſon frere *Uladiſlas.*

(19) Bayle ibid. p. 269. 270.

(20) Tomaſ. Tomaſi p. 190. Guicciard. L. I. p. 15.

(21) Il y a dans l'Anglois, *trois Hommes d'armes pour ſa Garde*; mais Tomaſo Tomaſi, dû noſoins dans la *Recommandation de cent Hommes*, R. D. T.

(22) A. Coridon *Life of Alexand.* VI. &c. p. 31.

(23) *Vie du Duc de Valentinois* p. 290.

(24) *Ubi ſupra.*

(25) Gotton *ubi ſupra*, in the *Appendix* p. FPPPP.

ARATUS, Poëte Grec, de Soli ou Soles en Cilicie [*A*], fleuriſſoit vers le commencement de la cent vingt-quatriéme Olympiade, du tems de Ptolomée Philadelphe Roi d'Egypte, & d'Antigone Gonatas Roi de Macédoine, fils de Démétrius Poliorcéte. Son pére s'appelloit Athénodore, & ſa mére Lénodore, ou ſelon d'autres Létophile. Il fut Diſciple de Denys d'Héraclée, [*a*] du Grammairien Ménécrate d'Ephéſe, des Philoſophes Timon & Ménédéme, & de Perſée le Stoïcien (*a*). ADD.] Il étoit très bien auprès du Roi Antigone & de Phila ſa femme [*B*], au mariage deſquels il ſe trouva, &

(*a*) Fabricius *Bibl. Grec.* T. II. p. 451.

[*A*] *De Soli ou Sôles en Cilicie.*] Les Grecs qui demeuroient en Cilicie, aiant corrompu leur Langage, en appelloit ceux qui parloient mal, *des gens de Sôles*, Σολοικοι; & *Solécifme*, un mauvais langage, ou un tour d'expreſſion barbare. Cette Ville fut enſuite nommée *Pompéiopole*, de Pompée le Grand, qui y tranſporta quelques Pirates. [*a*] Aſclépiade Myrléen, de Bithynie, dans le L. XI. fur les Grammairiens, cité par l'Auteur de la Vie d'Aratus publiée par Victorius & Petau, prétend que ce Poëte étoit Tarſien, & non de Soles, Ταρσεα φασιν αυτον γεγονεναι, ἀλλ' ὁ Σολεὺς (1). Un Savant d'Allemagne (2) a cru pouvoir concilier cette opinion avec le ſentiment ordinaire, en remarquant que Tarſien peut être la même choſe que Cilicien, puiſque Joſeph, Antiquit. Judaïq. L. I. Ch. 6. dit que l'ancien nom des Ciliciens étoit *Tarſiens*, de *Tarſus* fils de Japhet. La conjecture eſt certainement ingénieuſe; mais ce qui ne permet pas de l'adopter, c'eſt que du tems d'Aſclépiade, qui vivoit en même tems que Pompée, ou quelque tems après (3), cet ancien nom étoit plus du tout en uſage: outre cela cet Auteur, comme on l'a vu ci-deſſus, le nomme Tarſien, en diſant expreſſément qu'il n'étoit point de Soles. [*a*] D. DU FRAD.]

(*a*) Apud Fabric. *Bibl. Grec.* T. II. p. 451. not. (*a*).

(1) Voyez Fabric. *Bibl. Grec.* Tom. VII. p. 54. & Joſius *de Script. Poëtic.* L. II. c. 10. §. 2. & c. 17. §. 2. Lenæ 1746.

(2) Joh. Amd. Schmidius *Diſſ. de Arato.* Lenæ 1661. apud eundem.

[*B*] *Il étoit très bien auprès du Roi Antigone & de Phila ſa femme*] Suidas parle d'une Epigramme qu'il avoit faite fur Phila, qui étoit fille d'Antipater. Il vint en Macédoine dans le tems des noces d'Antigone & de Phila, qui lui firent beaucoup de careſſes, & il demeura à leur Cour juſqu'à ſa mort. [*a*] L'Auteur de cette Remarque s'eſt trompé, en diſant que Phila étoit fille d'Antipater: de quel Antipater veut-il parler? Phila étoit fille de Stratonice, & de Séleucus Nicator Roi de Syrie: elle épouſa Antigone, qui par ce mariage demeura tranquille poſſeſſeur de la

& près de qui il paſſa le reſte de ſa vie (*b*). Aratus eut trois frères, Myris, Calondas, & Athénodore, qu'on dit qui fut le prémier qui prit la défenſe d'Homère contre Zoïle. Les *Phénomènes* d'Aratus, que nous avons encore, peuvent nous le faire conſidérer comme Aſtronome, & comme Poëte. Cet Ouvrage eſt en vers Grecs, & Cicéron l'a traduit en vers Latins. Ce Traducteur dit dans ſon prémier Livre *De l'Orateur*, que les Vers d'Aratus ſont fort beaux & fort bons, mais que cet Auteur n'entendoit pas l'Aſtronomie ; & l'on dit qu'il avoit pris ſes matériaux d'Eudoxe (*c*). Nous donnerons dans les Remarques le jugement que Quintilien & d'autres ont porté de ce Poëte [*C*]. Les Critiques trouvent pluſieurs défauts dans la Verſion que Cicéron a faite d'Aratus ; mais ce qui peut lui ſervir d'excuſe, c'eſt qu'il étoit encore fort jeune quand il la fit. Notre Poëte a eu encore d'autres Traducteurs Latins : il y en a une Verſion qui court le monde ſous le nom de Germanicus Céſar, & une autre de Feſtus Aviénus. Le Scholiaſte ſur la ſixième Idylle de Théocrite, dit qu'il étoit intime ami d'Aratus. Grotius a donné une très bonne Edition de ce Poëme, à Leyde en 1600 in-4. en Grec & en Latin ; on y trouve le Texte Grec d'Aratus, les Fragmens de la Verſion Latine de Cicéron, que Grotius a lui-même ſupplées aux endroits où il y avoit des lacunes, & les Verſions de Germanicus & d'Aviénus. L'illuſtre Editeur y a ajouté des Notes très curieuſes ſur Aratus, Cicéron & Germanicus, & de petites Notes ſur Aviénus. On ne peut douter que l'Ouvrage de ce Poëte n'ait été fort eſtimé dans l'Antiquité, lorſqu'on voit un ſi grand nombre de Scholiaſtes & de Commentateurs qui ont travaillé ſur lui [*D*] ; tels que ſont, entre autres, Ariſtarque de Samos, les deux Ariſtylles tous deux Géomètres, les deux Evanètes, les deux Cratès, Numénius le Grammairien, Pyrrhus de Magneſie, un nommé Thalès, un nommé Zénon, & pluſieurs autres dont les Ouvrages ſe ſont perdus (*d*). On attribue divers autres Ouvrages à Aratus [*E*]. Virgile a traduit des morceaux entiers de ce Poëte [*F*] ; & S. Paul l'a rendu en quelque manière reſpectable & l'a comme ſanctifié, en

(*b*) Baillet *Jugem. des Sav.* T. III. Part. I. p. 1126. & 427. Aunſ. 1725.

(*c*) Conſultez ſur cet Article Mr. Fabricius *ubi ſupra* p. 452. 453. K. D. T.

(*d*) Baillet p. 429.

la Macédoine, qu'Antiochus fils de Séleucus lui diſputoit. L'Auteur de la Vie d'Aratus nous apprend à quelle occaſion notre Poëte alla en Macédoine. Il étoit à Athènes, où il étudioit ſous le Philoſophe Perſée. Antigone aiant mandé celui-ci, Aratus ſon Diſciple l'accompagna dans ce voyage, & trouva moyen par-là de s'établir à la Cour. Σχολάσας δὲ ὁ Ἄρατος Περσεῖ τῷ φιλοσόφῳ Ἀθήνησι πρὸς συνέλθοντα αὐτῷ εἰς Μακεδονίαν μετανιστῆναι ὑπ' Ἀντιγονίδι, καὶ παρελθὼν εἰς τὴν Ἀντιγόνου καὶ φίλος γενόμενος, καὶ τῶδε κἀκείνου τὸ λοιπὸν τὸ χρόνον διατρῖψαι ἐνίκει (4). J'ajouterai ici, avant que de finir, deux particularités au ſujet d'Aratus. La prémière regarde le tems où il a vécu, & la ſeconde ſa profeſſion. Par rapport au tems où il a vécu, on dit au commencement de l'Article, qu'il fleuriſſoit vers le commencement de la cent-vingt-quatrième Olympiade. Selon le ſavant Dodwell (5). Antigone Gonate commença à régner vers la fin de la CXXV. Olympiade, & il régna 34 ans ; d'où il ſemble réſulter, qu'Aratus a fleuri plus tard qu'on ne le dit dans l'Article. La ſeconde particularité que je veux remarquer, regarde la profeſſion d'Aratus. Les Auteurs de ſa Vie diſent qu'il étoit Médecin, quoique ſes Ouvrages annoncent un Grammairien & un Poëte, & ſelon quelques-uns, un Mathématicien, ou un Aſtronome (6) ; qualité dont Cicéron ne le croit pas digne. ADD. DU TRAD.]

(4) Fabric. *ubi ſupra* p. 451. not. (*d*).

(5) Differt. *de Dicaarcho* §. 19. *apud eund.*

(6) Fabric. *ibid.* p. 452.

[*C*] *Le jugement que Quintilien & d'autres ont porté de ce Poëte.*] Quintilien, dans le X. Livre de ſes *Inſtitutiones Oratoriæ* (7), obſerve que la matière qu'Aratus traitoit, fort abſtraite & froide par elle-même, ne lui a pas permis d'en relever la ſécheresſe & la monotonie par une agréable variété, ni d'y jetter du feu & de la vivacité par des paſſions & des harangues ; mais qu'il a tiré de ſon ſujet tout ce qu'on en pouvoit attendre, & l'avoit choiſi conforme à ſes forces. *Arati materia motu caret, ut in quâ nulla varietas, nullus affectus, nulla perſona, cui uſquam fit oratio ; ſufficit tamen operi, cui ſe parem tradidit.* Mr. Baillet, dans ſes *Jugemens des Savans* (8), a traduit ce paſſage de la manière ſuivante. *Cependant Quintilien écrit, que la diction d'Aratus n'a ni fleurs ni ornemens, ni épiſodes ni variété Poëtique, ni aucune de ces qualitez qui touchent le cœur de ceux qui liſent des vers ; mais il ajoute, qu'il étoit fort capable d'exécuter le deſſein qu'il avoit entrepris.* Cette Verſion eſt très peu exacte, & ne rend en aucune manière la penſée de Quintilien : car les mots par où il finit, donnent à entendre qu'Aratus n'aiant pas voulu faire le Poëte dans la matière qu'il traitoit, s'étoit reſtreint à la ſimplicité. Lors donc que Mr. Baillet ajoute, *que Quintilien ne paroit pas beaucoup conforme à Cicéron, ni pour la matière ou le fond du ſujet, ni pour la forme ou la ſtructure des vers*, ce Critique ſe trompe, puiſque Quintilien, bien loin d'attaquer la ſtructure des vers d'Aratus, confirme au contraire ce qu'en a dit Cicéron, qui les appelle *ornatiſſimos, atque optimos*, très beaux & très bons. Mr. Baillet obſerve, que la matière d'elle-même ne pouvoit devenir entre les mains le ſujet d'une véritable Poëſie ; & c'eſt, à ce qu'il croit, la raiſon qui a porté Louis Caſtelvétro, dans ſon *Commentaire ſur la Poëtique d'Ariſtote*, à le faire paſſer pour un Verſificateur, plutôt que pour un véritable Poëte. [☞ Maxime de Tyr, Philoſophe Platonicien, paroit avoir eu une haute idée d'Aratus ; il le nomme *un Poëte dont l'autorité n'eſt pas inférieure à celle d'Homère, ποιητὴν ἄλλον οὐδὲ ἀφεστῶτα τοῦ Ὁμήρου* (9). Et Ovide s'exprime ſur ſon ſujet d'une manière qui en fait l'éloge :

(7) Cap. I.

(8) T. III. Part. I. p. 1126. p. 421.

(9) Maxim. Tyr. *Diſſ.* XIV. p. 137. ex Edit. Heinſii *Lugd. Bat.* 1614. in-8.

Cum Sole & Lunâ ſemper Aratus erit (10).

(10) *Amor.* L. I. Eleg. 15.

ADD. DU TRAD.]

[*D*] *On ne peut douter que l'Ouvrage de ce Poëte n'ait été fort eſtimé . . . . . lorſqu'on voit un ſi grand nombre de Scholiaſtes &c.*] Le Catalogue s'en trouve à la fin du Traité ſtagirique imprimé ſous le faux nom d'Eratoſthène, ou d'Hipparque, ſur les Phénoménes d'Aratus. Mais il ne faut pas croire, comme le remarque Mr de la Monnoye dans ſes Notes ſur Baillet (11), que les Auteurs rapportés au nombre de trente-ſept dans ce Catalogue, aient tous été des Commentateurs de ce Poëte, pluſieurs d'entre eux n'aiant fait que de légères remarques par occaſion ſur quelques endroits de ſon Poëme ; & Callimaque, nommé parmi ceux qui ont illuſtré Aratus, n'aiant parlé de lui que comme d'un Imitateur des Aſtronomiques d'Héſiode. [☞ La remarque de Mr. de la Monnoye eſt tellement fondée, que parmi ceux que Mr. Baillet nomme, & que l'Auteur Anglois a nommés après lui dans l'Article ci-deſſus, ni Ariſtarque de Samos, ni Thalès, ne peuvent être mis au nombre des Scholiaſtes ou des Commentateurs d'Aratus, ces Auteurs n'aiant fait que travailler ſur l'Aſtronomie, qui fait le ſujet de ſon Poëme (12). Il ne faloit pas oublier dans ce Catalogue, Hipparque de Nichynie, poſtérieur environ d'un Siécle à Aratus, & dont nous avons encore un Commentaire ſur les Phénoménes d'Eudoxe, d'Aratus, & ſur le Commentaire qu'avoit fait ſur Aratus Attale le Rhodien, qui avoit revu, éclairci, & commenté le Poëme dont nous parlons. Hipparque fait voir, qu'Aratus a ſuivi Eudoxe : mais que ces deux Auteurs, auſſi-bien qu'Atale, ſe ſont ſouvent trompés (13). Nous avons auſſi le Traité ſtagogique d'Achille Tatius d'Alexandrie ſur Aratus, dans lequel il traite favorablement de l'Origine de l'Univers, des Elémens & de la Sphère. Au reſte, il ne faut pas confondre ce *Traité ſtagogique* avec celui dont il eſt parlé au commencement de cette Remarque ; celui d'Achille Tatius n'eſt que le commencement d'un Commentaire ſur Aratus. Il y a encore un autre Commentaire imparfait, qui eſt plus favant, & à la tête duquel il y a une Diſſertation curieuſe ſur la Vie d'Aratus ; ces deux derniers Commentaires ſont anonymes. Les quatre Ouvrages dont on vient de parler, & quelques autres du même genre, ont été publiés par Pierre Victorius à Florence 1567. in-folio. Il promit d'en donner une Verſion Latine, cependant c'eſt le P. Pétau qui les a traduits, & qui en a donné une nouvelle Edition en y joignant divers autres Ouvrages, à Paris en 1630, réimprimé à Amſt. en 1703 avec diverſes autres Pièces, & faiſant comme le 3. Volume du grand Ouvrage de *Doctrina Temporum*. Enfin nous avons encore des Scholies ſur tout le Poëme d'Aratus, qui ſont ordinairement attribuées dans les Editions à Théon d'Alexandrie ; mais elles ſont de diverſes mains, comme l'a très bien remarqué Grotius (14). *Scimus eſſe, Scholia Aratea non eſſe unius Theonis, ſed & aliorum ; nam & ſæpe idem iteratur, quod Scholiaſtæ facere non ſolent, & contrariæ ſententiæ inſeruntur.* Saumaiſe ſur Solin, & Bochart, citent encore un Scholiaſte manuſcrit (15). ADD. DU TRAD.]

(11) *Ubi ſupra* p. 429.

(12) Fabricius, *Bibliogh. Græc.* T. II. p. 452. in not. *.

(13) Id. ib. p. 456.

(14) *Ad Aratum* p. 14. *apud* Fabricium *ubi ſupra* p. 417.

(15) Voyez Fabric. *loc. cit.*

[*E*] *On attribue divers autres Ouvrages à Aratus.*] Suidas fait mention d'Hymnes à l'honneur de Pan ; d'une Aſtrologie & Aſtrothéſie ; d'une Epigramme ſur Phila, femme d'Antigone ; d'une Anatomie, à Pauſanias de Macédoine ; de Corrections ſur l'Odyſſée d'Homère &c. [☞ Pour avoir une juſte idée de tous les Ouvrages attribués à Aratus, il faut conſulter le Catalogue qu'on en trouve dans le ſavant Mr. Fabricius (16), qui rapporte non ſeulement ceux que Suidas a indiqués, mais un grand nombre d'autres, dont l'Auteur de ſa Vie publiée par Victorius, & ſes Scholiaſtes, font mention. Comme on n'en connoit que les Titres, je n'ai pas cru devoir les rapporter ici. ADD. DU TRAD.]

(16) Ibid. p. 451. 452.

[*F*] *Virgile a traduit des morceaux entiers de ce Poëte.*] En voici quelques exemples.

Καί μιν πτερύγεσσιν ἴδον πόλοι ἀμφιφορῆος·
Ἀλλ' ὁ μὲν οὐκ ἐνίησιν· ὁ δ' ἄντιος· οὐ βαρέται
Ἡνίοχοι ἀκάμαντοι· δύω δέ μιν ἀμφὶς ἔχουσι
Ἄρκτοι· ἴδμα τραχεῖαι . . . . .
Τὰς δὲ δ' ἀφυστέρης οὐκ ποτανται ἀπαλῇσι,
Εἵλιπες μέγα δοῦμα, δράκων, περὶ σ' ἀμφὶς ἰαχάς (17).

(17) Aratus *in Phænom.*

(c) Voyez Tzhetzes Bibl. Græc. T. II. p. 452.

en le citant [G]. [☞ Suidas dit qu'Aratus mourut auprès du Roi Antigone, & par conséquent en Macédoine. Il faut donc qu'on lui ait élevé un *Cénotaphe* dans sa Patrie, ou que l'on y ait transporté son corps; car quelques Auteurs affurent que fon Tombeau étoit à Soles (c). ADD. DU TRAD.]

Mundus, ut ad Scythiam Ripheæque arduus arces
Consurgit, premitur Libya devexus in austros.
Hic vertex nobis semper sublimis; at illum
Sub pedibus Styx atra videt, Manesque profundi.
Maximus hic flexu sinuoso elabitur anguis
Circum, perque duas in morem fluminis Arctos,
Arctos, Oceani metuentes æquore tingi (18)

(18) Virgil. Georg. L. I. vers. 240.

Σῶμα δὲ τοι αὐτοῖσι πρὸ αἰθέρος ἔπλετο μακρὸν
Γηγενέων· πρὸς μακρὸν ἰὼν αἰγυπιὸς ἵκοιτο,
Αὐτὰρ ὑπὲκ πτερύων, ὅσσον τ' ἐνὶ χερσὶν ἑκάστοις
Γίγνεται, παχυτὴς τε βαθυτάτη πρὸς σκέρι (19).

(19) Aratus in Διοσημείοις.

Continuo ventis surgentibus, aut freta ponti
Incipiunt agitata tumescere, & aridus altis
Montibus audiri fragor: aut responsa longe
Littora misceri, & nemorum increbrescere murmur (20).

(20) Virg. Georgic. L. I. vers. 356.

Ἠελίου δὲ τοι μελέτω ἐκάστοτε δύσιν,
Ἠέλιον πρὸ μελέτω ἰόντα σκέπτεο πάντα·
Ἀμφίτομον, ὁππότε, καὶ τὸ πυρώεις ἀνίσχει.

(21) Aratus ubi supra.

Sol quoque & exoriens, & eum se condet in undas,
Signa dabit (22).

(22) Georg. L. I. vers. 422.

[G] *S. Paul l'a rendu en quelque manière respectable, & l'a comme sanctifié, en le citant.*] C'eſt dans le Diſcours qu'il fit au milieu de l'Aréopage d'Athènes (23), où il dit aux Athéniens, *qu'un de leurs Poëtes a dit, τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμὲν, Nous sommes sa race.* Ce font les premiers mots du cinquième vers des Phénomènes d'Aratus. Le but de S. Paul en citant ces paroles du Poëte, eſt de faire voir, qu'étant la race de Dieu, nous ne devons pas nous faire des idées ſi baſſes de la Divinité, que de nous imaginer qu'elle puiſſe être ſemblable à l'or ou à l'argent, ou à quelque autre Ouvrage humain. Les Poëtes étoient en quelque manière les Prophètes du Paganiſme; c'étoit eux qui conſervoient les Généalogies de leurs Dieux, & les Cérémonies de leur Religion. S. Paul cite Aratus, qui étoit ſon compatriote, étant tous deux de Cilicie. Voici le ſens de tout le paſſage auquel S. Paul fait allution: *Nous devons commencer par Jupiter, qu'il n'eſt pas permis d'oublier. Tout eſt remplit de Jupiter: il remplit les Rues, les Places, & les Aſſemblées des hommes. Il remplit les Cieux & la Terre, & en quelque lieu que nous ſoyons, nous avons tous beſoin de lui.* Le P. Calmet remarque ſur ce paſſage, que le deſſein de S. Paul n'eſt pas de faire de Jupiter un Être réel; mais qu'il ſe ſert de ſon nom, comme du nom de Dieu, ſelon l'uſage des Païens dont il parle, & qu'il raiſonne contre eux par leurs propres principes. S'il eſt vrai que Jupiter, ou la Divinité, ſoit préſente par-tout, & que nous ayons un beſoin continuel de ſon influence & de ſon ſecours pour ſubſiſter; il s'enſuit que Dieu ne peut être corporel, ni loin de nous, ni inſenſible à nos actions. Lucain dans ſa Pharſale dit très bien dans ce ſens:

Jupiter eſt quodcunque vides, quocunque moveris.

„ Tout ce que nous voyons eſt cet Etre ſuprême,
„ Ou du moins c'eſt pour nous un crayon de lui-même.

Brébeuf, Pharſale L. IX. p. 373. & ailleurs:

——— *Jovit omnia plenus.*

„ Nous trouvons Dieu par-tout, par-tout il patle à nous.

Les Stoïciens & les Platoniciens croyoient que Dieu étoit l'Ame du Monde, & qu'il donnoit la vie, le mouvement & l'être à toutes les Créatures. Cette opinion eſt ſuſceptible d'un tour favorable, puiſqu'il eſt certain que Dieu eſt le prémier principe de tout. Mais ſi on y donne un ſens groſſier, & que l'on conçoive que Dieu eſt comme répandu dans tous les Etres, ainſi que ces Philoſophes ſemblent l'avoir quelquefois entendu, cette notion eſt abſolument contraire à la Nature Divine. Virgile, dans le Livre IV. de ſes Géorgiques, dit:

——— *Deum namque ire per omnes*
Terrasque tractusque maris, cœlumque profundum;
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque ſibi tenues nascentem arcefere vitas.

On trouve un paſſage très remarquable dans la Traduction d'Apulée du Livre *de Mundo*, où il eſt dit, que c'eſt une opinion ancienne, & qui a été univerſellement reçue parmi les hommes, & profondément gravée dans tous les eſprits, que Dieu eſt l'Auteur & le Principe de tous les Etres, que c'eſt lui qui conſerve & ſoutient tout ce qu'il a créé, & qu'il n'y a aucune Créature qui ait par elle-même la vertu de ſubſiſter, indépendamment du concours de Dieu. Les Poëtes ont oſé ſuivre cette opinion, en affirmant *que nous trouvons Dieu par-tout*; & que c'eſt par la préſence, que la penſée non ſeulement, mais les yeux, les oreilles & tout le corps, ont la vertu d'agir: *Vetus opinio eſt, atque cogitationes omnium hominum penitus inſedit, Deum eſſe originis & haberi auctorem, Deumque ipſum ſalutem eſſe, & perſeverantiam earum, quæ effecerat rerum. Neque ulla res eſt tam præſtantibus viribus, quæ ſine divinæ Dei auxilio ſui natura contenta ſit. Hanc opinionem Vates ſequuti profiteri auſi ſunt*, Omnia Jove plena eſſe, *cujus præſentia non ſam cogitatio ſola, ſed oculi & aures & ſenſibilis juſſitantia comprehendit.* Nous remarquerons ici avec le P. Calmet, que l'exemple de S. Paul, qui cite un Poëte Païen, peut ſervir à juſtifier ceux qui employent de pareilles citations dans leurs diſcours. Clément d'Alexandrie, dans le VI. Livre de ſes *Stromates* *, dit que S. Paul a confeſſié aux Chrétiens de lire quelquefois les Livres des Païens, & entre autres ceux des Sibylles & d'Hyſtaſpe; & il rapporte la ſubſtance du Diſcours de l'Apôtre ſur ce ſujet. Mais Clément d'Alexandrie étoit quelquefois un peu trop facile à outer ſoi à des Ouvrages ſuppoſés: il y a de l'apparence qu'il a tiré ce qu'il rapporte à ce ſujet, de quelque Livre apocryphe & de peu d'autorité; & l'on pourroit conclure avec vraiſemblance, que ceux qui inventérent les Ecrits des Sibylles & d'Hyſtaſpe, avoient auſſi inventé cette Hiſtoire, pour intéreſſer du reſpect & de l'autorité à ces Ouvrages de leur invention.

(23) Act. XVII. 28.

* C'eſt le P. 616. de l'Ed. de Paris 1641. R. D. T.

ARATUS, de Sicyone, étoit fils de Clinias [*A*] & d'Ariſtodame. Son père aiant été tué par Abantidas, qui ſe fit Tyran de Sicyone (*a*), Aratus, qui n'étoit âgé que de dix-ſept ans *, ne ſe ſauva qu'avec peine [*B*]. On l'envoya ſecrettement à Argos, où le ſouvenir de la mort de ſon père, & ſes propres diſgraces, allumérent bientôt en lui la haine la plus violente contre la Tyrannie, & elle s'augmenta toujours avec l'âge. Dans ſa jeuneſſe, il ſe plaiſoit ſi fort aux exercices du corps [*C*], qu'il négligea en quelque manière l'étude de l'Eloquence, ſi néceſſaire à un homme qui devoit ſe voir un jour à la tête d'une puiſſante République. Il paroit cependant par ſes Commentaires, dont nous parlerons dans la ſuite, que cet Art ne lui étoit point abſolument inconnu. A meſure qu'il avançoit en âge, les vertus & les grandes qualités qui brilloient en lui, faiſoient que les Bannis de Sicyone avoient particuliérement les yeux ſur lui, le regardant comme leur reſſource, & comme leur futur Libérateur. Auſſi avoit-il à peine vingt ans, qu'il conçut le deſſein de délivrer Sicyone de la Tyrannie, & il exécuta ce deſſein heureuſement (*b*) [*D*]. Cela arriva la quatriéme année de la cent-trente & uniéme Olympiade.

(a) Voyez l'Article ABANTIDAS.

* C'eſt une faute, il n'avoit que ſept ans. R. D. T.

(b) Plutarch. in Arato. Oper. Tom. I. p. 1120.

(1) Plutarch. in Arato. Oper. Tom. I. p. 1025.

(2) In Corinthiis. ou L. II. ch. 1 de la Trad. de l'Abbé Gedoyn.

(3) Pausanias in Meſſeniacis, ou L. IV. ch. 14.

(4) Idem in Corinthiis. ou L. II. ch. 10.

(5) Ibid. ch. 8.

[*A*] *Etoit fils de Clinias.*] C'eſt ce que Plutarque (1) & Pauſanias (2) avancent, comme un fait inconteſtable. Mais comme on aime à trouver du merveilleux dans la naiſſance des Grands-Hommes, & qu'il ſemblioit que c'étoit relnuſſer leur gloire, que de les faire deſcendre de quelque Dieu, les Sicyoniens prétendoient qu'Aratus étoit fils d'Eſculape, qui avoit eu commerce avec la mère d'Aratus ſous la figure d'un Dragon (3); & l'on voyoit du tems de Pauſanias dans le Temple d'Eſculape à Sicyone, une Statue d'une femme aſſiſe ſur un Dragon, que le peuple diſoit repréſenter Ariſtodame mère d'Aratus, qui ſelon eux eut pour père Eſculape (4). Nous remarquerons ici en paſſant, que Clinias père d'Aratus avoit été pendant quelque tems prémier Magiſtrat de Sicyone (5).

[*B*] *Aratus . . . . . ne ſe ſauva qu'avec peine.*] Le Tyran chercholt cet enfant, pour le faire mourir. Errant par la Ville faiſi de frayeur, & ſans aucun ſecours, Aratus entra par hazard dans une maiſon pour s'y cacher. Il ſe trouva que c'étoit la maiſon de la ſœur d'Abantidas, mais qui avoit épouſé Prophante frère de Clinias, & qui par conſéquent étoit tante d'Aratus. Cette généreuſe femme le cacha avec grand ſoin, & la nuit venue, elle l'envoya ſecrettement à Argos (6).

(6) Plutarch. ubi ſupra.

[*C*] *Il ſe plaiſoit fort aux exercices du corps.*] Se trouvant un corps bien fait & d'une conſtitution forte & robuſte, il s'exerçoit à la Lutte. Il s'attacha particuliérement au *Pentathle*, qui conſiſtoit en cinq ſortes d'Exercices, la Lutte, la Courſe, le Saut, l'Exercice du Diſque & celui du Javelot; & il remporta le Prix (7). [☞ D'autres mettent au-lieu de l'Exercice du Javelot, celui du Pugilat. Le Diſque ou le Palet étoit une maſſe de bois, de pierre, ou de métal, foit fer foit cuivre, que l'Athlète jettoit en l'air, & qu'il pouſſoit auſſi loin qu'il lui étoit poſſible. Ceux qui feront curieux de voir en détail ce qui concerne ces anciens Exercices des Grecs, pourront conſulter les Mémoires du ſavant Mr. Burette ſur ce ſujet (8). ADD. DU TRAD.]

(7) Id. ibid.

(8) Mémoires de l'Acad. des Inſcript. & Belles-Lett. T. IV. p. 316-345. de l'Edit. de Hollande.

[*D*] *Il conçut le deſſein de délivrer Sicyone de la Tyrannie, &*

(c) L'an 501 de Rome, 253 av. J. C. Petav. Rat. Temp. Part. IV. L. IV. c. 4.

(d) Plutarch. in Cleomen. pag. 811. B.

unième Olympiade (c). Un grand nombre de Citoyens qui avoient été bannis par les Tyrans, ou qui s'étoient exilés volontairement, retournérent à Sicyone, y voyant la Liberté rétablie. Ils réclamérent d'abord leurs biens, qui avoient été confisqués par les Tyrans, & donnés à d'autres. Cette affaire mit Aratus dans un grand embarras, & lui causa beaucoup d'inquiétude, parce qu'il voyoit des semences de division & de discorde dont il craignoit les fuites; mais il trouva moyen de les étouffer, & de terminer cette affaire à la fatisfaction des intéreſſés: il reſtitua le prix des Terres à ceux qui les avoient achetées, & les rendit aux anciens propriétaires (d) [E]. Sicyone étant libre, Aratus crut que le parti le plus ſûr pour la mettre à couvert des entrepriſes des Macédoniens, étoit de l'unir à la Ligue des Achéens, dont les Coutumes & les Loix lui avoient toujours extrêmement plu (e). Huit ans après, aiant été élu Général des Achéens pour la ſeconde fois, il ſe rendit maître de la Citadelle de Corinthe (f), appellée avec raiſon *les Entraves de la Grèce*, parce qu'elle commandoit entiérement le paſſage du Péloponnéſe dans le Continent (g). Il rendit donc un ſervice ſignalé à toute la Grèce, en tirant cette Citadelle du pouvoir des Macédoniens; mais il n'eſt pas facile de juſtifier les moyens qu'il employa [F], ſi ce n'eſt par cette Maxime, que tout ſtratagême, employé contre un Ennemi dont on

(e) Paufanias ibid. Polyb. *Hiſt.* L. II. p. 118. c. 41. dit, Latin de Caſaubon, in-8. Typ. Wechel. 1610.

(f) Nommée en Grec *Acro-Corinthos*.

(g) Plutarch. *ubi ſupra* p. 1014.

& il exécuta ce deſſein heureuſement.] La manière dont il s'y prit eſt tout-à-fait extraordinaire: & ſon deſſein paroît ſi chimérique à pluſieurs de ceux à qui il s'en ouvrit, & ils firent tant d'efforts pour l'en détourner, que s'il eût eu le malheur de ne pas réuſſir, il eût paſſé pour le plus imprudent de tous les hommes. D'abord il délibéra avec quelques-uns des autres Bannis, ſur le lieu dont ils pourroient s'emparer dans le territoire de Sicyone, pour faire la guerre au Tyran. Pendant qu'ils raiſonnoient ſur cet article, il arriva à Argos un homme qui s'étoit échappé des priſons de Sicyone, & qui indiqua à Aratus & à ſes Amis un endroit de la muraille, par où il étoit très facile d'entrer dans la Ville par eſcalade. Aratus envoya d'abord quelques perſonnes ſur les lieux, pour examiner la choſe: ceux-ci à leur retour confirmérent le rapport du premier, mais ils ajoutérent, que la difficulté étoit de ne pas être découverts, parce qu'il y avoit un Jardinier proche de ce ſeul endroit acceſſible, & que cet homme avoit de petits Chiens, qui ne manqueroient pas d'aboyer & de donner l'allarme. Pour lever cette difficulté, Aratus envoya cinq hommes, qui devoient ſe dire des Voyageurs & demander le couvert au Jardinier, pour le tenir renfermé dans la maiſon, lui & ſes Chiens. Il y avoit encore une autre difficulté; c'eſt que Nicoclès Tyran de Sicyone, ſe défiant toujours d'Aratus, tenoit conſtamment des Eſpions à Argos, pour lui rendre compte de ſes actions. Aratus, pour leur donner le change, fit ſemblant d'être entiérement livré aux plaiſirs; ce qui lui réuſſit ſi bien, que les Eſpions de Nicoclès ſe moquoient entre eux des frayeurs qu'inſpiroit au Tyran un jeune-homme, qui ne penſoit dans ſon exil, qu'à paſſer agréablement ſon tems. Mais à l'heure donnée, Aratus accompagné de ſes Amis, & de tout ce qu'il avoit pu raſſembler de gens, tant libres qu'eſclaves, ſe rendit à l'endroit des murailles marqué. Ils y montérent, non ſans courir riſque d'être découverts, foit par le Guet, qui paſſa, foit par les petits Chiens du Jardinier & par un Chien de chaſſe, dont les aboyemens allarmérent la Garde, qui demanda s'il y avoit quelque choſe de nouveau? Heureuſement, celui à qui le Chien de chaſſe appartenoit, répondit, que l'aboyement des autres l'avoit réveillé; ſoit qu'il le crût ainſi, ſoit que ſoupçonnant le deſſein d'Aratus, il le voulût favoriſer. Quoi qu'il en ſoit, cela raſſura les Soldats d'Aratus, & leur donna courage, parce qu'ils ſe flattérent qu'ils trouveroient dans la Ville nombre de perſonnes diſpoſées à les favoriſer dans leur entrepriſe. Après quelque peine, ils franchiſſoient la muraille; & étant entrés dans la Ville, ils marchérent droit à la maiſon de Nicoclès. Ils firent priſonniers tous les Soldats de ſa Garde, ſans en tuer aucun. Aratus envoya d'abord, pour aſſembler les Amis qu'il avoit dans la Ville. Il commença par à faire part, & à peuple ne fachant rien de ce qui ſe paſſoit, s'aſſembloit en tumulte ſur la Place. Aratus leur envoya un Héraut, qui cria à haute voix, qu'*Aratus fils de Clinias appelloit les Citoyens à la Liberté*. Auſſi-tôt ils coururent au Palais de Nicoclès, & y mirent le feu. Le Tyran, voyant le danger où il étoit, ſe ſauva par des conduits ſouterrains. Les Citoyens & les Soldats, apprenant qu'il s'étoit échappé, s'ételgnirent le feu & pillérent ſon Palais, ce qu'Aratus ne trouva pas à propos d'empêcher. Plutarque, qui raconte cet événement (9), obſerve que Sicyone fut miſe en liberté, ſans qu'il y eût un ſeul homme de tué ou de bleſſé de part ni d'autre, Aratus aiant conſervé cette action pure & nette du ſang des Citoyens.

(9) Plutarch. *ubi ſupra* p. 1029-1032.

[E] *Il reſtitua le prix des Terres à ceux qui les avoient achetées, & les rendit aux anciens propriétaires.*] Pauſanias rapporte le fait en peu de mots, & comme il eſt très connu dans ce qui regarde Aratus, il ne nous dit point où celui-ci put trouver tout l'argent dont il eut beſoin pour faire une reſtitution auſſi conſidérable, puiſque, ſelon Plutarque (10), il y eut plus de cinq-cens perſonnes qui retournérent à Sicyone. Mais ce dernier nous apprend, qu'Aratus avoit reçu de Ptolomée Roi d'Egypte un préſent de vingt-cinq talens (11). Il diſtribua cette ſomme parmi les pauvres Citoyens, & en employa une partie à racheter des priſonniers. Mais comme il avoit beſoin de ſommes plus conſidérables pour racheter les Terres des Bannis, il prit le parti de faire lui-même le voyage d'Egypte, où il gagna de plus en plus les bonnes graces de Ptolomée, qui lui promit cent cinquante talens. Aratus en emporta d'abord quarante avec lui, en partant pour le Péloponnéſe; & le Roi aiant partagé les autres en divers

(10) Ibid.

(11) Voyez Prideaux *Preſ. de l'Hiſt. des Juifs*, ſur le montant de cette ſomme.

payemens, il les envoya enſuite par parties. Plutarque, qui rapporte cette hiſtoire, nous apprend qu'un des moyens par leſquels Aratus avoit gagné les bonnes graces de Ptolomée, c'étoit en lui faiſant préſent de pluſieurs Portraits & Tableaux des plus grands Maitres de la Grèce, Aratus étant lui-même Connoiſſeur. Ce que Plutarque ajoute, lui fait encore plus d'honneur, & eſt une preuve de ſa modeſtie & de ſa ſageſſe. On le nomma ſeul Arbitre ſouverain & Maitre abſolu pour terminer les différends des Bannis, & pour régler leurs partages. Mais il ne fut pas aiſez préſomptueux, pour ſe charger ſeul de la déciſion de cette affaire: il choiſit quinze des Citoyens les plus eſtimés de la Ville, qu'il prit pour Ajoints, & avec leſquels, après un fort grand travail & de longues ſéances, il parvint à rétablir l'amitié & la paix entre les habitans; ce qui lui attira l'eſtime & l'affection de tout le monde. Le Public l'éleva aux honneurs, & les Bannis lui érigérent à leurs dépens une Statue, ſur laquelle ils firent graver une Inſcription très glorieuſe pour lui. Antigone Roi de Macédoine, voyant qu'Aratus avoit ſu par ſa prudence ſe dérober à l'envie & à la jalouſie de ſes Concitoyens, & qu'il étoit fort avant dans la faveur de Ptolomée Roi d'Egypte, réſolut de le rendre ſuſpect à ce Prince, ou du moins de le gagner & de le mettre dans ſes propres intérêts. Mais voyant qu'il étoit à l'épreuve des préſens, il lui envoya une partie d'un Sacrifice qu'il avoit offert aux Dieux à Corinthe (12), ce qui étoit un grand honneur; & dans un repas public, il en fit un grand éloge. „ Je penſois, *dit-il*, „ que ce jeune Sicyonien ne fût que d'un caractère cou- „ rageux, aimant la Liberté de ſon Pays & de ſes Conci- „ toyens; mais je vois à préſent que de plus il juge ſaine- „ ment du mérite & des affaires des Princes. Car ci-de- „ vant il ne faiſoit aucun cas de nous (parlant de lui-même „ & des Macédoniens), fondant toutes ſes eſpérances ſur „ un ſecours étranger (celui de Ptolomée), & faiſant beau- „ coup de cas des richeſſes d'Egypte, entendant parler „ de tant d'Eléphians, de ſi puiſſantes Flottes, & d'une „ Cour ſi magnifique. Mais aiant vu tout cela de plus „ près, & connu par lui-même la vanité du faſte Egyp- „ tien, il s'eſt entiérement dévoué à mon ſervice: auſſi „ je me ſuis réſolu de l'employer dans mes affaires, & je „ vous ordonne à tous d'être de ſes amis." Ce diſcours, fait en public en préſence de beaucoup de monde, donna occaſion aux envieux d'Aratus de tâcher de le rendre ſuſpect à Ptolomée, auquel ils mandérent promptement ce qui s'étoit paſſé. Ce Prince fit faire des plaintes à Aratus, d'un changement qui lui étoit ſi injurieux (13); & il y a de l'apparence, que celui-ci n'eut pas de peine à ſe juſtifier, quoique Plutarque n'en diſe rien.

(12) Qui étoit alors en la puiſſance des Macedoniens.

(13) Plutarch. *ubi ſupra* p. 1031.

[F] *Mais il n'eſt pas facile de juſtifier les moyens qu'il employa.*] Nous remarquerons d'abord, que les Achéens étoient en paix avec Antigone, quand Aratus le rendit maître de la Citadelle de Corinthe. Mais on dira peut-être en ſa faveur, qu'il eſt toujours beau de délivrer un Pays de l'Eſclavage; qu'on n'eſt plus traître à rien envers un Tyran, qui rompt tous les liens de la Société; & que les Macédoniens n'aiant aucun droit ſur ceux de Corinthe, Aratus & tout autre étoit en droit de leur aider à recouvrer leur Liberté, ſans manquer à aucun devoir & ſans violer aucune Loi naturelle. Ne tenons point peine Aratus à cet égard: mais la manière dont il s'empara de la Citadelle de Corinthe, ſemble avoir quelque choſe de bas, & d'indigne d'un homme de cœur. Voici, ſelon Plutarque, de quelle manière la choſe ſe paſſa (14). Il y avoit à Corinthe quatre frères, Syriens de naiſſance, dont l'un nommé Dioclès étoit Soldat de la Garniſon du Château. Les trois autres aiant volé les deniers du Roi, ſe retirérent à Sicyone chez un Banquier nommé Egias, qu'Aratus employoit. Dans la converſation, l'un de ces Syriens dit, qu'en allant voir à la Citadelle Dioclès ſon frère, il avoit remarqué un endroit par lequel il ne ſeroit pas fort difficile d'entrer dans la Place. Egias lui répondit là-deſſus en riant: „ Vous êtes bien fous de vous a- „ muſer à voler un peu d'argent au Roi, ce qui ne peut „ déranger ſes affaires en rien; tandis qu'il dépend de „ vous de le ruïner entiérement en une heure de tems, „ & de vous enrichir vous-mêmes tout d'un coup. Igno- „ rez-vous que les Voleurs ſont punis auſſi ſévérement „ que les Traitres?" Ergine (c'étoit le nom du Syrien) entendit bien ce qu'on vouloit lui dire, & promit de fonder ſur cela ſon frère Dioclès. Il alla le trouver, & peu de jours après il revint, & ſe chargea de conduire Aratus à l'en-

(14) Ibid. p. 1031.

on a tout à craindre, eſt honorable & légitime. Les Corinthiens aiant ainſi recouvré leur Liberté par la priſe de leur Citadelle ſur les Macédoniens, s'unirent par le conſeil d'Aratus à la Ligue des Achéens (*b*). Ceci arriva la première année de la cent-trente-quatrième Olympiade (*c*). La même année il prit auſſi par ſtratagême la Ville de Mégare, & la ſoumit aux Achéens. L'heureux ſuccès qu'il eut dans toutes ſes entrepriſes, lui acquit un grand crédit parmi les Achéens; & pour ſoutenir ſa réputation, il tourna toutes ſes vues à chaſſer les Macédoniens du Péloponnèſe, & à rétablir toutes les Villes dans leur ancienne Liberté & dans l'uſage de leurs Loix (*d*). Et comme il s'apperçut que l'argent étoit une voie plus courte que les armes pour gagner les hommes, il la mit ſouvent en uſage. Il donna cent-cinquante talens à Diogène, Gouverneur de pluſieurs Villes (*f*) pour les Macédoniens, pour qu'il les remît aux Achéens, comme il fit. Il perſuada auſſi à Ariſtomaque Tyran d'Argos de rendre la Liberté à cette Ville [*G*], & de l'unir à la Ligue Achéenne (*m*) : mais, comme le remarque Pauſanias (*n*), l'homme ne réuſſit jamais dans toutes ſes entrepriſes. Aratus, qui avoit tant travaillé à abaiſſer la puiſſance des Macédoniens, fut enfin lui-même obligé d'avoir recours à Antigone leur Roi. Cléomène Roi de Sparte aiant remporté une Victoire complette ſur les Achéens commandés par Aratus, ce Général commença à craindre pour la Liberté des Achéens & pour celle de Sicyone ſa Patrie. Il avoit d'autant plus de raiſon de redouter la puiſſance de Cléomène, que ce Prince avoit fait alliance avec les Etoliens [*H*] & avec Antigone, que Démétrius Roi de Macédoine avoit en mourant établi Tuteur de Philippe ſon fils encore enfant (*o*). Aratus jugea néceſſaire de détacher Antigone de cette Alliance, & de l'engager dans les intérêts des Achéens ; & quoique diverſes raiſons rendiſſent ce deſſein aſſez difficile à exécuter [*I*], Aratus trouva moyen d'y réuſſir par ſon habileté & ſa prudence, & d'attirer Antigone

(*a*) Polyb. L. II. c. 41. p. 118.

(*b*) Ibid. *Hiſt. Polyb.* l'an de Rome 510. & 243. avant J. C.

(*d*) Polyb. L. II. c. 43. p. 118.

(*f*) *Porter, Municipia, Salamine & Samum.*

(*m*) Plutarch. *ubi ſupra* p. 1045. Pauſan. *in Corinth.* c. 8. Polyb. *ubi ſupra* c. 45.

(*n*) *Ubi ſupra.*

(*o*) Polyb. L. II. c. 41. p. 119.

à l'endroit où la muraille n'avoit pas plus de quinze pieds de hauteur, & de lui aider avec ſon frère à prendre le Château. Aratus de ſon côté promit de leur donner ſoixante talens, ſi l'affaire réuſſiſſoit ; ſinon, qu'il leur ſeroit préſent à chacun d'une maiſon & d'un talent. Mais comme les traîtres avoient ſtipulé que les ſoixante talens ſeroient dépoſés chez Egias pour leur ſureté, & qu'Aratus ne les avoit pas, & ne vouloit pas les emprunter, de peur de donner du ſoupçon & d'éventer ſon entrepriſe; il prit la plus grande partie de ſa vaiſſelle d'or & d'argent, & les joyaux de ſa femme, & les mit en gage chez le Banquier pour toute la ſomme. Aratus ſe rendit enſuite pendant la nuit à la Citadelle, avec tout ce qu'il put mener de Soldats, ſans être découvert ; & avec le ſecours de Dioclès il ſe rendit maître de la Place, non ſans beaucoup de riſque de la vie. Plutarque obſerve ici, qu'Aratus avoit l'ame ſi grande, & qu'il étoit enflammé d'une ſi vive ardeur pour les belles actions, que ſachant qu'Epaminondas & Phocion avoient été eſtimés les plus juſtes & les plus gens de bien de toute la Grèce, pour avoir refuſé les préſens qu'on leur offroit, & avoir fait plus de cas de la Vertu que de toutes les richeſſes du monde; il alla juſqu'à ſacrifier des ſommes conſidérables, même à l'inſu de ſes Concitoyens, pour le ſervice du Public. C'eſt-là, ſans contredit, une action bien glorieuſe. Mais il eſt queſtion de ſavoir ſi la trahiſon qu'il employa, & les ſcélérats dont il ſe ſervit, ne ternirent pas un peu l'éclat de l'action, & ſi ces moyens méritent les magnifiques éloges que Plutarque en fait.

[*G*] *Il perſuada à Ariſtomaque Tyran d'Argos de rendre la Liberté à cette Ville.*] Comme le récit de Plutarque eſt plus détaillé que celui de Polybe & de Pauſanias, nous ſuivrons d'abord le premier (15). Il dit qu'Aratus, voyant que les principales Villes d'alentour de Sicyone étoient libres & vivoient ſelon leurs Loix, étoit indigné qu'Argos ſût encore dans la ſervitude, & qu'il réſolut de le défaire du Tyran Ariſtomaque. Il trouva bientôt aſſez de gens, qui entrérent dans ſes vues : leurs Chefs étoient Ariſtène & Charimène le Poëte. Mais comme ils n'avoient point d'épées, le Tyran aiant défendu ſous des peines très ſévéres d'en avoir & d'en porter, Aratus fit faire pluſieurs courtes dagues, qu'il envoya ſecrettement à Argos. Charimène aiant communiqué l'entrepriſe à une perſonne qui n'étoit pas du goût d'Æſchile & des autres Conjurés, ils réſolurent d'exécuter le projet ſans Charimène, qui pour s'en venger découvrit la Conſpiration à Ariſtomaque, ce qui obligea les Conjurés à ſe ſauver en diligence à Corinthe. Peu de tems après, Ariſtomaque fut tué par ſes Domeſtiques; & Ariſtippe, encore plus déteſtable Tyran que lui, ſe ſaiſit de la Domination. Aratus, avec tout ce qu'il put aſſembler de jeunes-gens en état de porter les armes, ne laiſſa pas de ſe rendre en diligence à Argos, dans l'eſpérance d'y trouver le peuple diſpoſé à ſecouer le joug de la Tyrannie; mais à ſon grand regret, il reconnut que ceux qui ſont accoutumés à porter le joug de la Servitude, n'en ſentent plus le poids: perſonne ne ſe rangea de ſon côté, & il fut obligé de s'en retourner, ainſi attiré ſur les Achéens le blâme d'avoir pris les armes en pleine paix. Ariſtippe les appella en Juſtice par devant les Magiſtrats, & Aratus n'aiant point paru pour plaider ſa Cauſe, les Achéens furent condamnés à une amende de trente mines, c'eſt-à-dire d'environ quatre-vingts livres ſterling (16); & Ariſtippe réſolut de faire tuer Aratus, avec le ſecours du Roi Antigone. Plutarque rapporte enſuite fort en détail une bataille qui ſe donna entre les Achéens & les Argiens, dans laquelle Aratus fut bleſſé, mais où il remporta la Victoire. Il ne put néanmoins ſe rendre maître de la Ville d'Argos, ni la remettre en liberté, Agias & Ariſtomaque le jeune (apparemment fils de l'autre) s'y étant jettés avec des Troupes, & s'en étant emparés. C'eſt ce ſecond Ariſtomaque, qu'Aratus engagea à rendre la Liberté aux Argiens. On trouvera peut-être, qu'il eſt difficile de concevoir comment un ſeul homme, ou ſi l'on veut, une ſeule Nation, a pu obliger un ſi grand nombre de Tyrans à renoncer à la Puiſſance Souveraine dont ils s'étoient emparés. Mais Polybe, cet Hiſtorien ſi exact & ſi judicieux, en rend raiſon d'une maniére très ſatisfaiſante. Il nous apprend (17) que Démétrius, qui avoit ſuccédé à Antigone Gonatas dans le Royaume de Macédoine, foutenoit la plupart des Tyrans du Péloponnèſe de tout ſon crédit, & leur payoit de groſſes penſions ; mais que ce Prince n'aiant régné que dix ans, les Tyrans perdirent par ſa mort leur appui, & prirent le parti de renoncer volontairement à l'Autorité qu'ils avoient uſurpée ſur leurs Citoyens, les uns intimidés par les menaces d'Aratus & redoutant la puiſſance des Achéens, les autres gagnés par ſes promeſſes : car il leur procuroit à tous des avantages conſidérables, afin qu'ils n'euſſent pas lieu de le repentir du parti qu'ils avoient pris.

(16) Selon Brerewood, *and Tri-deaux ubi ſupra.*

(17) *Ubi ſupra c.* 44. p. 119.

[*H*] *Ce Prince* (Cléomène) *avoit fait alliance avec les Etoliens.*] Les Achéens étoient devenus ſi puiſſans ſous la ſage & prudente conduite d'Aratus, que les Etoliens, naturellement envieux, & accoutumés à s'aggrandir par toutes ſortes de voies, ne purent plus ſupporter leur proſpérité. Ils réſolurent donc de mettre la diviſion parmi les Achéens ; & comme ils ſavoient qu'Antigone, vivement piqué de la perte de la Citadelle de Corinthe, étoit leur ennemi ſecret, ils formérent le deſſein de ſe ligner avec lui. Ils ſe flattérent en même tems, que s'ils pouvoient faire entrer les Lacédémoniens dans les mêmes vues, il ſeroit très facile de ruiner la puiſſance des Achéens, attaqués de tant de côtés à la fois. Il y a beaucoup d'apparence que ces projets auroient réuſſi, ſi les Etoliens avoient fait aſſez d'attention au caractére d'Aratus auquel ils avoient à faire, & qui étoit l'homme du monde le plus propre à tirer ſon Pays des plus grands embarras ; mais faute d'avoir pris d'aſſez bonnes meſures, ils manquérent leur coup, & leur entrepriſe ne ſervit qu'à affermir l'autorité d'Aratus & la puiſſance des Achéens (18). Voyez la Remarque ſuivante.

(18) Ibid. c. 45. p. 119. 120.

[*I*] *Quoique diverſes raiſons rendiſſent ce deſſein aſſez difficile à exécuter.*] Aratus ſavoit qu'Antigone avoit fait alliance avec les Etoliens ; mais il ſavoit auſſi, qu'à proprement parler, les Princes n'ont ni ami ni ennemi, & qu'ils meſurent tout ſur leur utilité & leur intérêt. Il réſolut donc de repréſenter à Antigone les dangereuſes conſéquences de ſon alliance avec les Etoliens & avec Cléomène, & de tâcher de l'engager à unir ſes forces à celles des Achéens. Mais il ne jugea pas à propos, pour pluſieurs raiſons, d'entrer à viſage découvert dans cette négociation ; bien ſûr que ſi les Etoliens & Cléomène en avoient le vent, ils la traverſeroient & ne négligeroient rien pour la faire échouer. D'ailleurs, il ſentoit que c'étoit décourager les Achéens, & leur annoncer ouvertement qu'il déſeſpéroit de leurs affaires, que de leur propoſer d'avoir recours à leur ennemi. Il réſolut donc de ne faire part de ſon deſſein à perſonne, & de ménager ſeul toute cette affaire ; ce qui l'obligea de dire & de faire en public pluſieurs choſes contraires à ce qu'il penſoit, pour couvrir ſes projets. C'eſt auſſi par cette raiſon qu'il n'en a rien dit dans ſes Commentaires (19). Voici comment il s'y prit, pour venir à bout de ſon deſſein. Il ſavoit que les Mégalopolitains avoient toujours été fort attachés aux Rois de Macédoine, & il ne doutoit point que s'ils ſe fentoient preſſés par Cléomène, ils n'implorairent le ſecours d'Antigone. Il gagna deux des Citoyens de Mégalopolis, Nicophane & Cercide, qui avoient été amis de ſon pére, & il fit propoſer par eux dans le Conſeil de la Ville d'envoyer des Députés à l'Aſſemblée des Achéens, pour leur demander, ſi dans la conjoncture des affaires, il n'étoit pas à propos d'implorer le ſecours d'Antigone. Nicophane & Cercide furent eux-mêmes députés ; & les Achéens aiant approuvé leur propoſition, ils ſe rendirent auprès d'Antigone, & lui firent entendre, que la propoſition de ſe déclarer contre Cléomène & les Etoliens venoit originairement d'Aratus même. Antigone, goûtant les prudens deſſeins de ce Général, écrivit une Lettre aux Mégalopolitains, dans laquelle il leur promettoit du ſecours, ſuppoſé que les Achéens y conſentiſſent. Là-deſſus les habitans de Mégalopolis préſérent les Achéens de faire venir

(19) Ibid. c. 47. p. 121.

tigone & les Macédoniens dans la Grèce: ce qui l'a fait censurer par Plutarque [*K*]. Si Aratus étoit habile à former des desseins, & heureux dans l'exécution de ceux qui demandoient du secret & de l'adresse, ce n'étoit plus le même homme à la tête d'une Armée; comme il paroit par la bataille qu'il perdit contre les Etoliens (*p*), dans laquelle il commit un grand nombre de fautes [*L*], selon Polybe. Cependant, il se défendit si bien dans l'Assemblée des Achéens, qu'il appaisa pleinement leur colère, & se mit si fort en crédit, qu'ils résolurent de suivre desormais toujours ses avis (*q*). Après la mort d'Antigone, Aratus & son fils furent fort en faveur auprès de Philippe II. Roi de Macédoine, qui distinguoit d'une manière toute particulière Aratus le père, non seulement parce qu'il avoit été ami d'Antigone, mais parce que c'étoit un homme d'une sagesse & d'une prudence consommée, & qui avoit beaucoup de crédit parmi les Achéens. Apelle, qui avoit un grand pouvoir fur l'esprit du Roi, tâcha plusieurs fois de lui rendre Aratus suspect; mais celui-ci étant innocent, n'eut pas beaucoup de peine à se justifier. Le détail de ces affaires grossiroit trop cet Article. Nous devons pourtant remarquer ici, que tant que Philippe écouta les conseils d'Aratus, il fut si éloigné de commettre la moindre injustice, qu'il n'offensa pas une seule personne, que ses Sujets lui demeurèrent toujours fidèles & soumis, & qu'il gagna l'estime & l'affection de tous les Grecs (*r*). Mais à la fin, Aratus devint un Censeur incommode pour lui, parce qu'il ne put approuver l'injustice avec laquelle Philippe avoit attaqué les Messéniens; ce qui détermina ce Prince à le faire empoisonner [*M*]. Ainsi mourut ce Grand-Homme, le Libérateur de sa Patrie, lorsqu'il étoit Capitaine-Général des Achéens pour la dix-septième fois (*s*), aiant été élevé à cette haute Dignité tous les deux ans, parce que les Loix ne permettoient pas de la posséder deux années de suite. Il étoit âgé environ de cinquante-sept ans, lorsqu'il mourut à Egium, Ville du Péloponnèse, la seconde année de la cent quarante-unième Olympiade (*t*). Il fut inhumé à Sicyone, & ses Concitoyens rendirent les plus grands honneurs à fa mémoire [*N*]. Son fils, qui avoit été Capitaine-Général, fut aussi misérablement empoisonné par Philippe.

(*p*) La 4. année de la 139. Olympiade. *Voy.* Polyb. L. IV. c. 14. p. 255. & Plutarch. *Sympos. Quæst.* p. 1109.

(*q*) Polyb. *ibid.*

(*r*) *Excerpt. ex Polyb. Hist. de Virt. & Vit.* p. 1374.

(*s*) Plutarch. *in Arato* p. 1047.

(*t*) Compar. *Hist. Polyb. Synchr.* Olympiad. p. 1591. avec pag. 1604.

nir Antigone. Aratus se félicitoit lui-même, non seulement de voir qu'Antigone étoit fi bien intentionné à son égard, malgré toutes les intrigues des Etoliens, mais aussi, de ce que le dessein de recourir à lui, paroissoit venir des Achéens eux-mêmes. Il souhaitoit dans le fond, n'avoir pas besoin de fon fecours; mais fi la nécessité obligeoit d'y recourir, il étoit bien aise qu'on ne pût pas lui attribuer cette résolution, & qu'elle vint de tout le Corps des Achéens, afin qu'en cas que la venue des Macédoniens causât quelque préjudice, on n'en rejettât pas le blâme fur lui. La résolution de recourir à Antigone aiant été prise dans l'Assemblée des Achéens, Aratus se leva & prit la parole. Après avoir extrêmement fait valoir la bonne volonté du Roi, & loué le sentiment de l'Assemblée, il repréfenta, que rien n'obligeoit encore de se presser; qu'il étoit de l'honneur de la République de tâcher de soutenir & de terminer elle-même ses guerres: que fi, par quelque fâcheux accident, elle fe voyoit hors d'état de le faire, il étoit alfez tems pour lors d'avoir recours à fes amis. Cet avis fut généralement approuvé; mais le fuccès de la guerre obligea bientôt les Achéens d'appeller Antigone. Le propre fils d'Aratus (20) fut envoyé vers ce Prince, pour renouveller & ratifier le Traité; mais il refusa une difficulté, qui n'étoit pas aisée à lever. Les Achéens avoient ci-devant pris la Citadelle de Corinthe fur les Macédoniens, & mis les Corinthiens en liberté; & l'on ne croyoit pas qu'Antigone accordât fon fecours, à moins qu'on ne lui remît cette Place, ce que les Achéens ne pouvoient faire, à moins que ceux de Corinthe n'y consentissent. Mais Cléomène lui-même aida à lever cette difficulté, en se rendant maître de Corinthe; enforte qu'Aratus, qui avoit fait espérer à Antigone qu'on lui remettroit cette Ville, fe trouva dégagé. Corinthe & la Citadelle n'étant plus au pouvoir des Achéens. Antigone marcha à leur fecours, & remporta une victoire complette fur Cléomène, qui fe retira enfuite à Sparte, & de là en Egypte (21).

(20) Qui fe nommoit auffi *Aratus*.

[*K*] *Ce qui l'a fait cenfurer par Plutarque.*] Cléomène avoit travaillé à unir les Lacédémoniens & les Achéens; mais (22) Aratus, foit par crainte pour Cléomène, foit qu'il fût jaloux de fa gloire, & qu'il regardât comme un deshonneur de fe voir, après avoir été trente-trois ans à la tête de la République, fupplanté par un jeune homme tel qu'étoit alors Cléomène, Aratus, dis-je, réfolut d'abord de détourner les Achéens de l'Alliance qu'on leur propofoit. Ce projet n'aiant pas eu le fuccès qu'il espéroit, il prit une réfolution honteuse pour tout autre, mais qui l'étoit encore plus pour lui, & qui ternissoit toute la gloire des grandes actions qu'il avoit faites jusques alors. Il appelle Antigone dans la Grèce, & remplit le Péloponnèse de ces mêmes Macédoniens qu'il en avoit chaffés en se rendant maître de la Citadelle de Corinthe. Cet Antigone, manquant à se rendre, qu'il avoit ci-devant tâché de rendre odieux à toute la Grèce, & qu'il dépeint même dans fes Commentaires avec les plus noires couleurs. Ce que j'en dis ici, ajoute Plutarque (23), n'est pas tant pour taxer Aratus, qui étoit un des plus grands Hommes de fon tems, & digne des plus magnifiques éloges, que pour déplorer la foibleffe humaine, qui empêche les plus grands Hommes, malgré les plus brillantes actions & toute la gloire qu'ils ont acquise, d'atteindre le plus haut degré, exempts de défaut & de blâme. Mais fi le fecours d'Antigone & des Macédoniens étoit abfolument néceffaire pour foutenir les Achéens, comme il femble que le récit de Polybe ne permet pas d'en douter (24), comment Aratus peut-il être digne de blâme, pour avoir employé ce fecours dans une fi urgente néceffité?

(21) Polyb. *ubi fupra* c. 48. & leqq.

(22) Plutarch. *in Agide & Cleomene.* Oper. T. I. p. 812. & leqq.

(23) Ibid. p. 832.

(24) Voyez Rem. [*I*].

[*L*] *Dans laquelle il commit un grand nombre de fautes, felon Polybe.*] Aratus avoit entrepris une Expédition contre les Etoliens, avant que le tems de la Magiftrature de fon prédéceffeur fût expiré, & qu'il dût entrer en Charge. Cette faute étoit d'autant plus grande, qu'elle étoit accompagnée d'imprudence. Aratus fachant par expérience, qu'il n'étoit pas heureux à la guerre. Une feconde faute qu'il fit, ce fut de livrer combat, n'aiant pas aflez de Troupes: tandis qu'il lui étoit facile de l'éviter, toutes les Villes des environs étant dans fon parti, & lui offrant une retraite fure, où il auroit eu le tems d'affembler une Armée plus nombreufe. Mais la plus grande faute que Polybe lui reproche, c'eft qu'aiant réfolu de donner combat, il le fit avec beaucoup de précipitation & d'imprudence. Il n'eft pas poffible d'entrer dans un plus grand détail des fautes que Polybe trouve dans la conduite d'Aratus (25) dans cette occafion, à moins que de décrire toute la bataille qu'il donna contre les Etoliens; mais cela nous ménéroit trop loin. Nous dirons pourtant que Polybe, avant que de faire remarquer les fautes d'Aratus, en fait un très bel éloge. „ Aratus, *dit-il* (26), étoit un „ homme accompli pour être à la tête des Affaires: par„tant bien, penfant juste, & fe faifant prompt à fupp„portoit avec douceur les différends qui s'élevent fou„vent dans les délibérations. Il ne cédoit à perfonne „ dans l'art de faire des Amis & des Alliances. Il étoit „ fort propre à imaginer des entreprifes contre les enne„mis, à couvrir fes deffeins d'un fecret impénétrable, & „ à les conduire à une heureufe fin par fa patience & par „ fon audace, comme on le voit par la prife de Sicyone, „ de Mantinée, & de la Citadelle de Corinthe. Mais ce „ même Aratus, à la tête d'une Armée, n'étoit pas reconnoiffable. Lent, irréfolu, timide, il ne pouvoit „ foutenir la vue du danger. De-là vient que tout le Pé„loponnèfe a été rempli des Trophées de fes Vainqueurs, „ & des Monumens de fes défaites. C'eft ainfi, dit Po„lybe, que la Nature a mis des qualités oppofées & „ contraires, non feulement dans les corps des hommes, „ mais encore plus dans les efprits; & ce qui eft le plus „ étonnant, fouvent par rapport à une même perfonne, „ defcrite que le même homme n'eût plus le même."

(25) Polyb. L. IV. c. 13. p. 255.

(26) Ibid. c. 8. p. 250.

[*M*] *Ce qui détermina ce Prince à le faire empoifonner.*] Le Roi fe fervit du miniftère d'un de fes Couiidens nommé Taurion, qui gouvernoit le Péloponnèfe fous lui. Le poifon qu'il donna à Aratus, étoit de ceux qui allument dans le corps un feu lent, & qui le confument peu à peu. Aratus connut bien la cauſe de fon mal; mais comme il n'auroit rien avancé de s'en plaindre, il diffimula, & le fupporta comme une maladie ordinaire & commune (27). La chofe fe découvrit cependant, de la manière fuivante. Un jour aiant craché du fang en préfence d'un Domeftique, avec lequel il étoit fort familier, qui s'appelloit Céphalon, *Voilà*, lui dit-il, *mon cher Céphalon, le fruit de l'amitié conftante, que j'ai toujours eue pour Philippe* (28).

(27) Plut. *in Arato* p. 1051.

(28) Polyb. L. VIII. c. 3. p. 469.

[*N*] *Ses Concitoyens rendirent les plus grands honneurs à fa mémoire.*] Les Achéens vouloient qu'il fût enterré dans le lieu où il étoit mort, & fe prépariloient à lui élever un Tombeau fomptueux: mais les Sicyoniens crurent que ce feroit un affront pour eux, s'il n'étoit enterré dans leur Ville, dont il étoit natif. Cependant comme il y avoit une Loi qui étoit regardée comme facrée, qui défendoit d'enterrer perfonne dans l'enceinte des murs de la Ville, les Sicyoniens envoyérent conſulter l'Oracle de Delphes; & aiant reçu une réponſe favorable & conforme à leurs deſirs, ils allérent prendre le corps à Egium, couronnés de chapeaux de fleurs & vêtus de robes blanches, & le portérent en pompe à Sicyone, où dans le tems qu'il étoit en fon honneur des hymnes & des cantiques. Ils choifirent le lieu le plus éminent, où ils l'enterrérent, comme le Fondateur & le Sauveur de leur Ville. Son Tombeau fubſiſtoit du tems de Plutarque, & étoit connu fous le nom d'*Aratium* (29). Pauſanias dit (30) qu'on voyoit de fon tems à Sicyone la Statue d'un Homme tenant un bouclier à la main, qu'on difoit être celle d'Aratus. On honora encore fa mémoire par une Fête ſolennelle, & on lui offroit

(29) Plutarch. *ubi fupra* p. 1047.

(30) *In Corinth.* on L. II. c. 8. [Le Traducteur François paſſe en deux endroits du *Mouvement heroique d'Aratus*, mais non de fa Statue. R. D. T.]

(n) Plutarch. p. 1052.

Philippe [O]. Sa postérité subsistoit encore du tems de Plutarque, à Sicyone & à Pellène (n). Nous dirons un mot des Commentaires d'Aratus le père, dans les Remarques [P].

(11) Ubi supra p. 1052.

froit deux Sacrifices tous les ans, le prémier, le jour qu'il délivra la Ville, & l'autre, le jour qu'il vint au monde. On peut lire dans Plutarque (31), les cérémonies qui se pratiquoient dans ces occasions. En un mot, les Sicyoniens n'oublièrent rien de ce qui pouvoit perpetuer fa mémoire jusques à la postérité la plus reculée : enforte, comme le dit Polybe, que fi les morts font encore sensibles à ce qui se passe fur la Terre, Aratus eut tout lieu d'être satisfait de la reconnoissance de fes Concitoyens (32).

(12) Polyb. L. VIII. c. 9. p. 670.

[O] *Son fils . . . . . fut auſſi miſerablement empoiſonné par Philippe.*] Plutarque (33) rapporte, que Philippe employa contre lui les poisons qui font perdre la raison & qui jettent dans la démence; & que par ce moyen il lui fit faire des choſes indignes & affreuſes, qui l'auroient entiérement deshonoré, fi elles avoient été volontaires & faites de fens raſſis. Deſorte que, quoiqu'il fût encore fort jeune & dans la fleur de fon âge, la mort fut regardée pour lui, non comme un malheur, mais comme le remède & la fin de fes maux. On ne dit pas expreſſément, quelles étoient ces actions qu'Aratus le Jeune faiſoit dans fa démence; mais les expreſſions de Plutarque inſinuent aſſez clairement de quoi il s'agit. Nous mettrons ici le paſſage, afin que le Lecteur puiſſe juger, s'il y a poiſon au monde qui puiſſe produire de tels effets, & porter un homme à des actions de cette nature. Ὁ φιλιππος ὁ διαφθειρας, καλλα μαινεσθαι ἐλλεβορῳ τὸ λογιστικὸν φαρμακευσας, ὡς ποτε τοὺς εἰς δειπνα κληθεντας ὑποδρομος, πριαμῳ κτανων καὶ σὺν αὐτῷ πασῶν ἐλεεινων ἐργαστειων. Nous remarquerons ici en même tems, que Philippe avoit déja deshonoré Aratus le fils, en débauchant fa femme (34).

(13) Liv. I. c. 3. p. 3. L. II. c. 51. 56. p. 225. 230.

(14) Ibid. p. 1050.

[P] *Nous dirons un mot des Commentaires d'Aratus le père.*] Polybe en fait mention en divers endroits de fon Hiſtoire (35), & il les défend même contre ceux qui préféroient les Mémoires de Philarque à ceux d'Aratus, qui écrivoit l'Hiſtoire de fon tems. Philarque, au jugement de Polybe, avoit écrit plutôt en Poëte Tragique, qu'en Hiſtorien judicieux, s'étant attaché à remuer les paſſions, & à exciter l'indignation ou la pitié du Lecteur : au-lieu que le devoir de l'Hiſtorien eſt, non de remplir le Lecteur d'admiration par des incidens nouveaux & extraordinaires, par des Diſcours & des Harangues de fa compoſition, qu'il attribue aux perſonnes dont il parle; mais de rapporter exactement les faits, tels qu'ils font véritablement arrivés. Mais cela même ne ſuffit point : l'Hiſtorien doit dévoiler les cauſes & les motifs des actions des hommes, puiſque tant qu'on ignore les principes qui les ont fait agir, on ne peut diſpenſer avec équité la louange & le blâme, ni avoir des mouvement raiſonnables d'indignation ou de pitié (36). Or il paroit, que l'Hiſtoire d'Aratus, que Polybe a ſuivi, étoit écrite d'une maniére très judicieuſe, & qu'il ne s'étoit pas borné à rapporter ſechement les faits, mais qu'il avoit auſſi pénétré les motifs qui avoient fait agir ceux dont il parloit. Par exemple, Philarque parlant d'Ariſtomaque, dont nous avons fait mention (37), dit qu'il étoit d'une ancienne & illuſtre famille, & qu'il étoit excuſable de s'être érigé en Tyran de ſon Pays, l'Autorité Souveraine lui aiant été tranſmiſe par ſes ancêtres; & qu'étant tombé en la puiſſance d'Antigone & des Achéens, il fut conduit à Cenchrée, & qu'on l'y fit expirer au milieu des tourmens les plus cruels que la barbarie ait jamais inventés : ce que cet Hiſtorien raconte en déclamant tragiquement, comme n'aiant en vue que d'exciter la pitié & l'indignation du Lecteur. Mais il auroit dû obſerver, que ſi l'on ſe ſouffrir une mort cruelle à Ariſtomaque, il l'avoit bien mérité, aiant été un Tyran des plus cruels. Et après tout, ces tourmens ſi cruels, dont il s'agit, ſe réduiſoient à avoir été jettés dans la Mer, en punition de ce qu'il avoit fait à Cenchrée (38). Polybe allégue quelques autres exemples, par leſquels il eſt évident qu'Aratus avoit écrit l'Hiſtoire d'une maniére beaucoup plus judicieuſe que Philarque. Ainſi on ne peut que regretter extrémement la perte d'un Ouvrage, dont un Ecrivain d'autant de bon-ſens & de jugement que Polybe, faiſoit tant d'eſtime. Nous trouverions dans ces Mémoires mille particularités curieuſes, dont Aratus, qui écrivoit ce qui ſe paſſoit tous ſes yeux, étoit parfaitement inſtruit, & que Polybe ne pouvoit faire entrer dans ſon Hiſtoire, à moins que de copier entiérement celle d'Aratus.

(15) Id. c. 56. p. 229.

(16) Rem. [G].

(17) Idem L. II. c. 59. p. 241. 243.

ARBAUD (François d') Sieur de Porchéres, un des prémiers Membres de l'Académie Françoiſe (a), étoit de Provence, & de l'ancienne Maiſon de Porchéres [A]. Il avoit été Diſciple & Sectateur de Malherbe, & l'avoit fort imité dans ſa façon de tourner les vers. Il fut Gouverneur d'un fils de Mr. de Chenoiſe, & depuis d'un fils de Mr. le Comte de S. Héran. Mr. l'Abbé de Boisrobert, diſtingué par le noble uſage qu'il faiſoit de ſa faveur auprès du Cardinal de Richelieu, lui fit donner une penſion de ſix-cens livres par ce Prémier Miniſtre (b). Le 10 Mars de l'année 1636, il fit un Diſcours dans l'Académie Françoiſe, *De l'Amour des Sciences* (c). Il ſe retira enſuite en Bourgogne, où il s'étoit marié, & y mourut (d). Il avoit fait beaucoup de vers [B], qui n'ont point été imprimés. Il y en a qui le font, entre autres, *La Paraphraſe des Pſeaumes Gradués*; & à la fin du meme Volume, *Poëſies ſur divers ſujets*. Paris 1633 in-8 (e). Il avoit un frére, qui avoit auſſi du talent pour la Poëſie [C].

(a) Pélisson Hiſt. de l'Acad. Françoiſe n. 142. Amſterd. 1730.

(b) Idem p. 142.

(c) Idem p. 57.

(d) Idem p. 142.

[A] *De l'ancienne Maiſon de Porchéres.*] Mr. Péliſſon dit que Mr. d'Arbaud ſe diſoit de cette Maiſon, auſſi-bien que Mr. de Porchéres-Laugier, quoiqu'ils ne ſe reconnuſſent point pour parens. Mais Mr. de Mazauges, Préſident à Mortier au Parlement d'Aix, a écrit à Mr. l'Abbé d'Olivet (1), qu'il n'y a jamais eu de Famille de Porchéres en Provence. „ Porchéres eſt un petit Village prés de Forcalquier, dont Arbaud avoit une portion, & Laugier „ une autre. Le nom de la Famille du prémier eſt *Arbaud*, Famille noble & ancienne, qui eſt diviſée en pluſieurs branches, dont une ſubſiſte avec diſtinction dans „ le Parlement d'Aix. La Famille du ſecond eſt *Laugier*, „ de la branche des Seigneurs de Verdache, d'une bonne & ancienne nobleſſe de notre Province. Ainſi il faut „ nommer ces Auteurs, *Arbaud de Porchéres*, *Laugier* „ *de Porchéres*, au rebours de ce qu'a fait Mr. Péliſſon." Mr. l'Abbé d'Olivet croit que le Préſident de Mazauges a raiſon, puiſqu'on ne peut pas douter qu'il ne connoiſſe les Familles de ſa Province, & que d'ailleurs ſon érudition s'étend à tout; d'où il couclud, qu'il faut corriger Mr. Péliſſon.

(1) Remarques ſur l'Hiſt. de Mr. Péliſſon p. 109. 310.

[B] *Il avoit fait beaucoup de vers.*] On voit dans les Poëſies de Racan, une Epigramme à la louange de Porchéres, ſur un Poëme qu'il avoit fait de la *Madeléne*. Mr. l'Abbé d'Olivet n'aiant pu trouver ce Poëme dans les Bibliothéques de Paris, en écrivit à Mr. le Préſident de Mazauges, dont la réponſe contient pluſieurs particularités touchant cet Auteur & ce Poëme (2). „ J'ai fait de „ grandes perquiſitions ſur le Poëme de la Madeléne. J'ai „ même été à Saint Maximin, la Patrie de notre Poëte. „ Mais mes recherches ont été inutiles. J'ai ſeulement „ découvert une Ode aſſez belle, & qui ſent bien ſon „ Malherbe, qu'il compoſa à la louange du Cardinal de „ Richelieu, pour le remercier de lui avoir donné une „ place à l'Académie. Cette Ode mériteit bien que Péliſſon en eût fait quelque mention. On m'a parlé auſſi „ d'un Sonnet (3) ſur les yeux de la belle Gabrielle d'Eſtrées, qui lui valut, dit-on, une penſion de quatorze-cens livres : fait, que je tiens un peu apocryphe, & qui ne s'accorde pas avec ce qu'il dit lui-même dans la „ Préface de ſes Pſeaumes, où il ſe plaint de la rigueur „ de la fortune." Le Préſident ajoute, qu'il a appris que Malherbe l'avoit élevé dans ſa jeuneſſe à Paris, qu'il l'anima juſques à la mort, & qu'il lui légua la moitié de ſa Bibliothéque par ſon Teſtament; qu'il ſe maria en Bourgogne avec une Demoiſelle de la Maiſon de la Chapelle-Senevois, dont il eut un fils; & qu'il y mourut en 1640. Mais pour ce qui eſt du Poëme de la Madeléne, il aſſure qu'il n'a jamais été imprimé.

(2) Oliver ubi ſupra p. 310.

(3) Voyez ce Sonnet dans un Recueil de 1607, intitulé *Le Parnaſſe des plus excellens Poëtes de ce temps, ou les Muſes Françoiſes raliſées de diverſes parts.* T. I. p. 286.

[C] *Il avoit un frére, qui avoit auſſi du talent pour la Poëſie.*] C'eſt ce qu'on voit par la Lettre du Préſident de Mazauges à Mr. l'Abbé d'Olivet, citée dans la Remarque précédente, dans laquelle ce Magiſtrat nous apprend, qu'il s'appelloit Jean Arbaud Sieur de Porchéres, & qu'il étoit Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roi; mais que ſes vers avoient moins de juſteſſe & de correction que ceux de ſon frére. Il a traduit auſſi quelques Pſeaumes, dont il s'eſt fait deux Editions, la prémiére à Grenoble en 1651, & l'autre plus ample à Marſeille en 1684.

ARBORIUS (Cecilius Argicius), Aſtronome & Philoſophe dans le troiſiéme & le quatriéme Siécle, & aieul maternel du Poëte Auſone (a), étoit de la Ville d'Autun, d'une Famille très illuſtre, qui étoit alliée aux principales Maiſons nobles des environs (b). Mais ſon pére & ſon aieul aiant été proſcrits dans les Troubles qui agitérent les Gaules, du tems que M. Aurélius Victorinus y uſurpa l'Empire, ils ſe virent dépouillés de leurs plus grands biens. Arborius fut alors obligé d'enſuir à l'extrémité des Gaules, vers Dax & Bayonne (c). Là il épouſa Emilia Corinthia Maura, dont Auſone fait auſſi l'éloge, & qui éleva ce Poëte (d). Cette Dame ne lui apporta pas de grands biens, deſorte qu'il n'eut que depuis s'entretenir dans une honnête médiocrité. Il eut même le malheur

(a) Auſonii Parentalia num. 4.

(b) Ibid.

(c) Ibid. Voy. Hiſt. Liter. de France T. I. Part. II. p. 18.

(d) Parentalia num. 5.

heur de perdre un œil dans sa vieillesse. Il mourut âgé de plus de 90 ans vers l'an 320 (e), & laissa un fils, qui se rendit illustre, & dont nous parlerons dans l'Article suivant, & trois filles [A]. Arborius savoit fort bien l'Astronomie, ce qui suppose qu'il possédoit les Mathématiques. Il se mêloit aussi d'Astrologie Judiciaire [B], Science assez peu compatible avec la profession du Christianisme. Il faut avouer qu'il ne seroit pas le premier, qui démentant les leçons de la Révélation en général, & celles de l'Evangile en particulier, auroit prétendu lire dans le Ciel les événemens à venir, & acquérir des connoissances que Dieu s'est réservées à lui seul.

(e) *Hist. Litter. de France.* Table chronol. à la fin de la II. Part. p. 441.

[A] *Il laissa . . . : trois filles.*] Emilia Eonia, mère du Poëte Ausone, qui en a fait l'éloge, & qui la loue de sa modestie, de son amour pour le travail, de sa fidélité pour son mari, & du soin qu'elle avoit de ses enfans (1): *Emilia Dryadia*, qui mourut sans alliance, & prête à se marier (2): & *Emilia Hilaria*, qu'Ausone a aussi célébrée dans ses vers (3), qui préféra l'amour de la virginité au mariage, & se distingua par la vertu & par la connoissance de la Médecine :

(1) *Parentalia* num. 3.

(2) *Hist. Litter. de France* T. I. part. II. p. 18.

(3) *Parent.* num. 6.

Reddebas verum non dissimulanter ephebum,
More virum medicis ortibus experiens.
Feminei sexus odium tibi semper : & inde
Crevit devota virginitatis amor.

[B] *Il se mêloit aussi d'Astrologie Judiciaire.*] C'est Ausone son petit-fils, qui nous instruit très particulièrement de cette circonstance, & qui nous apprend aussi que son aïeul étoit assez fage pour ne s'appliquer à cette vaine Science qu'en particulier : mais il paroît en même temps persuadé & de la grande habileté à cet égard, & de la certitude de ses connoissances. Si nous en croyons le Poëte Bourdelois (4), son grand-père avoit tiré son horoscope, qu'il craignoit de mourir, & qui seroit demeuré caché sans l'indiscrète de la mère d'Ausone, qui fut le découvrir :

(4) Auson. *Parental.* num. 4.

Tu Cali numeros, & conscia fidera fati
Callebas, studium dissimulanter agens.
Non ignota tibi nostræ quoque fortnila vitæ,
Signatis quam tu consideras tabulis ;
Prodita non unquam : sed matris cura retexit
Seduia, quam timidi cura tegebat avi.

Le Poëte prétend que la connoissance de sa grandeur future, & des honneurs auxquels il devoit parvenir, fut pour Arborius un grand sujet de consolation; & il ne doute pas que si son aïeul a quelque souvenir du passé, & quelque connoissance du présent, il ne sente que celui qui le célèbre, est un Questeur, un Préfet, un Consul :

Dicebas sed te solatia longe fovere,
Quod mea præcipuus fata maneres honor.
Et modo concitiis animarum mixta priorum
Fata tui certe nota nepotis habes ;
Sentis quod Quæstor, quod te Præfectus & idem
Consul, bonorifico munere commemoro.

Je n'entrerai pas dans le détail des réflexions qu'il y auroit à faire là-dessus ; la matière a été traitée à fond par Mr. Bayle, en divers endroits de ses Ouvrages.

ARBORIUS (EMILIUS MAGNUS), fils du précédent, oncle maternel d'Ausone, & l'un des plus célèbres Rhéteurs de son Siècle, naquit vers l'an 270 (a), du côté de Dax & de Bayonne (b), où son père s'étoit retiré. On ne peut douter que ses parens n'aient pris grand soin de son éducation, & la suite de sa vie fait voir qu'il fut très bien instruit dans les Lettres, & qu'il y fit de grands progrès. Il se maria de bonne heure avec une personne de bonne famille, & qui lui donna du bien (c). Après avoir plaidé avec réputation devant les Préfets des Gaules & d'Espagne (d), il alla enseigner l'Eloquence à Toulouse, dont l'Ecole étoit très florissante au commencement du quatrième Siècle, fut-tout pour l'Art de bien parler (e). Ce fut vers l'an 325, sous le règne de Constantin le Grand (f), dont les trois frères, Dalmace, Jules Constance, & Annibalien, étoient alors à Toulouse en une espèce d'exil. Arborius s'acquit l'amitié de ces Princes, aussi-bien qu'une grande réputation. Il y eut aussi pour Disciple Ausone son neveu, dont il prit un si grand soin, que ce Poëte le regardoit comme un second père, & reconnoissoit lui être redevable de tout ce qu'il savoit (g). De Toulouse, il semble qu'Arborius alla aussi enseigner la Rhétorique à Narbonne (h) ; du moins est-il certain qu'il plaida dans plusieurs lieux de la Gaule Narbonnoise, & en divers autres endroits où il y avoit des Tribunaux de Justice. La réputation de son éloquence le fit connoître par toute l'Europe. Vers l'an 331 (i), Constantin le Grand l'appella à Constantinople, pour enseigner l'Eloquence à un de ses enfans. Arborius s'acquitta de cet honorable emploi avec beaucoup de gloire, & y amassa de grandes richesses. Il mourut dans cette nouvelle Rome, comblé d'honneurs, vers l'an 335 (k). L'Empereur, pour témoigner l'estime qu'il faisoit de ce Grand-Homme, envoya son corps à ses parens, pour être inhumé dans le Tombeau de ses ancêtres. Il ne reste rien des Ecrits de ce célèbre Orateur ; mais on ne peut que se faire une haute idée de son mérite, si l'on s'en rapporte aux éloges qui lui ont été donnés [A].

(a) *Hist. Litter. de France* T. I. Part. II. p. 37.

(b) Auson. *Parent.* num. 1. & *Profess. Burdig.* num. 16.

(c) *Profess.* ibid.

(d) Auson. *Parent.* num. 3.

(e) *Hist. Litter. de France* ubi supra. *Table Chronol.* sous l'an 325.

(f) Ibid. *Table Chronol.* sous l'an 323.

(g) *Parentalia* num. 3.

(h) *Prof. Burdig.* n. 16.

(i) *Hist. Litter. de France* ubi supra. *Table Chronol.* sous l'an 331.

(k) Ibid. p. 98. & *Tab. Chron.* sous l'an 335.

[A] *On ne peut que se faire une haute idée de son mérite, si l'on s'en rapporte aux éloges qui lui ont été donnés.*] Ausone son neveu loue non seulement son éloquence, mais son érudition, la vivacité de son esprit, la beauté de sa mémoire ; & l'on peut juger de la grande réputation qu'il s'étoit acquise, par la manière dont le Poëte s'exprime sur son sujet :

Te sibi Palladiæ antetulit toga docta Tolosæ,
Te Narbonenfis Gallia præpofuit,
Ornafti cujus Latio fermone Tribunal,
Et fora Hiberorum, quaque Novempopuli.
Hinc tenui Europam, fama crefcente, perito
Conftantinopolis Rhetore te viguit.
Tu per mille modos, per mille oracula fandi,
Doctus, facundus, tum celer atque memor (1).

(1) Auson. *Parent.* n. 3.

S. Sidoine, qui semble avoir vu quelques Discours d'Arborius, lui attribue une exacte régularité, comme un caractère propre, qui le distinguoit des autres Orateurs (2).

(2) Sidon. L. V. *Ep.* 8. apud *Tiraboschi Litter. de France* T. I. Part. II. p. 98.

ARBUTHNOT (ALEXANDRE), frère du Baron d'Arbuthnot dans le Comté de Merns (a), d'une ancienne & noble Famille [A]. Il naquit l'an 1538, & fit ses études dans l'Université d'Aberdeen. Après avoir fini sa Philosophie & ses Humanités, ses parens l'envoyèrent en France, où il étudia en Droit pendant cinq ans sous le célèbre Cujas ; & aiant pris le degré de Licencié, il revint en Ecosse en 1563. A son retour, il trouva que la Réformation s'y étoit introduite ; & s'étant déclaré pour elle, il contribua beaucoup à l'avancement de ce grand & glorieux dessein. Les Réformés l'engagèrent à s'attacher à l'étude de la Théologie, & à entrer dans les Ordres ; mais nous n'avons pu découvrir quelle sorte d'Ordination il reçut. Il fut Membre de l'Assemblée générale en 1568, & eut la commission d'examiner & de revoir un Livre *sur la Chute de l'Eglise de Rome* [B]. Vers

(a) Voyez *Appendix* à Spottwood *History* p. 524.

[A] *Ancienne & noble Famille.*] Mr. George Mackenzie (1) nous apprend, qu'elle tiroit son origine d'un Gentilhomme venu des parties Méridionales, qui épousa une des filles d'Olofard, Shérif de Merns ; & que ce mariage lui procura la Terre d'Arbuthnot, dont la Famille a pris le nom. Il dit avoir vu une Charte donnée par l'Abbé du Monastère de Kelso en 1178, à Reginald élu Abbé d'Arbroth, par laquelle il lui accordoit l'immunité, & le déchargeoit de toute sujetion au Monastère de Kelso ; & entre autres Témoins, on trouve un Richard d'Arbuthnot *Clericus Regis*. Depuis ce tems, les Arbuthnots sont parvenus à diverses Dignités ; & vers l'an 1641, le Roi Charles I. les créa (2) Vicomtes d'Arbuthnot (3).

(1) *MS. Genealogy of Scotland.*

(2) Jac. Dalrymple *Hist. of Scotland* p. 166. Edit. of Cambden.

(3) Mackenzie *Lives of the Scots Writ.* T. III. p. 86.

[B] *Un Livre sur la Chute de l'Eglise de Rome.*] Dans ce Livre, le Roi est nommé le Chef de l'Eglise. L'Imprimeur de cet Ouvrage avoit aussi imprimé un Pseaulier, où il avoit mis à la fin une Chanson obscène. L'Assemblée lui ordonna (4) de retirer tous les Exemplaires de ces Livres, & de n'en plus vendre aucun qu'il n'eût rayé dans l'un le Titre donné au Roi, & retranché le Cantique dans

(4) *Petite Church Hist.* p. 3. cent. 16. pag. 190.

Vers le même tems, il fut établi Miniſtre d'Arbuthnot, & de Logy-Buchan; & peu après, Principal ou Régent du Collège du Roi à Aberdeen [C]. Dans l'Aſſemblée générale de Saint André en 1572, il fut un des Commiſſaires nommés pour aller chez Mr. Jean Knox, afin d'examiner le nouveau *Livre de la Police*, & de voir ce qui s'y trouveroit de conforme à la Parole de Dieu, & d'utile à l'Egliſe, & d'en faire rapport à l'Aſſemblée. Petrie & Calderwood diſent (*b*) *qu'ils ignorent ce qui fe paſſa dans cette Conférence. Mais*, ajoute Calderwood, *il eſt facile de conclurre que le Livre ne fut point approuvé, puiſque dans l'Aſſemblée ſuivante on nomma une nouvelle Commiſſion pour en faire l'examen : peut-être auſſi, la Conférence ne ſe tint-elle point.* Le 6 d'Août 1573, Arbuthnot fut élu Modérateur (*c*) de l'Aſſemblée d'Edinbourg, dans laquelle pluſieurs Evêques furent accuſés & condamnés [D], ſoit pour déréglement dans les mœurs, ſoit pour avoir violé les Loix de la Diſcipline. L'année ſuivante, dans une Aſſemblée tenue dans la même Ville au mois de Mars, George Douglas Evêque de Murray, accuſé d'un commerce illicite avec Madame Ardroſs (*d*), demanda du délai juſqu'au 10 du mois, pour avoir le tems de penſer à ſa juſtification; & aiant alors refuſé de comparoître devant l'Aſſemblée, elle nomma Arbuthnot avec quelques autres, pour citer devant eux le Chapitre de Murray, & le faire répondre du témoignage qu'il avoit donné à l'Evêque, ſans avoir fait de dues informations & un ſoigneux examen de ſa vie, de ſes mœurs & de ſa capacité. Dans la même Aſſemblée, Arbuthnot fut nommé un des Commiſſaires pour dreſſer les Articles touchant la Juriſdiction de l'Egliſe. On le choiſit une ſeconde fois pour Modérateur de l'Aſſemblée générale, tenue à Edinbourg au mois d'Avril 1577, dans laquelle il y eut pluſieurs Conférences & de vives diſputes ſur la Diſcipline de l'Egliſe [E]. La même année, il ſe tint une autre Aſſemblée à Edinbourg, où l'on produiſit une Lettre de la Reine Eliſabeth, qui les informoit, qu'il devoit ſe tenir une Aſſemblée des Proteſtans à Magdebourg, les invitant à y envoyer quelques Députés. Arbuthnot fut du nombre de ceux qu'on nomma; mais le projet aiant échoué, aucun d'eux ne s'y rendit: cependant, c'eſt toujours une preuve de la grande eſtime qu'on avoit pour lui, puiſqu'on lui confioit une ſi importante commiſſion. La même Aſſemblée aiant préſenté au Régent une Copie des Réglemens faits pour la Police de l'Egliſe, & approuvés par l'Aſſemblée, Arbuthnot fut nommé avec quelques autres Membres pour aller ſaluer

(*b*) Voyez Calderwood *Hiſt. of the Church of Scotland*, ad ann. 1572. p. 16.

(*c*) Petrie p. 179. Calderw. p. 61.

(*d*) Petrie *Miſcellan.* p. 172. Calderw. p. 64.

dans l'autre; & lui défendit de faire imprimer aucun Ouvrage ſans la permiſſion du Magiſtrat, ni aucun Livre de Religion, qu'ils ne l'euſſent examiné (5). Cet Imprimeur s'appelloit Thomas Baſſanden (6).

[C] *Il fut établi . . . Principal du Collège du Roi à Aberdeen.*] Voici à quelle occaſion. Mr. Jean Erskine Surintendant d'Angus aiant obtenu une Commiſſion de l'Aſſemblée générale d'Edinbourg du mois de Juillet 1568, pour faire la viſite du Collège du Roi au Vieux Aberdeen, le Surintendant s'y tranſporta au mois de Juin de l'an 1569, & aiant cité les Régens du Collège à comparoître devant lui, ils refuſérent, après deux jours de Conférence, de ſouſcrire à la Confeſſion de Foi; ſur quoi il prononça contre eux la Sentence qui ſuit (7): „ Moi Jean „ Erskine, Surintendant d'Angus, Principal du Collège „ du Roi d'Aberdeen & Mernis, aiant commiſſion de l'Egliſe pour viſiter le Comté d'Aberdeen & de Ramff, de „ l'avis du Conſeil, & du conſentement des Miniſtres & „ Anciens, Commiſſaires ici préſens, je blâme, condamne, „ & prononce pour Sentence definitive, que Maître Alexandre Anderſon ci-devant Régent, Maître André Galloway ci-devant ſous-Régent, Maître André Anderſon, „ Maître Thomas Auguſtin, & Maître Duncan Norry, ci-devant Régens du Collège du Vieux Aberdeen, ne „ ſont plus Membres de l'Egliſe de Chriſt; & en conſéquence, je leur interdis à tous en général, & à chacun „ d'eux en particulier, d'enſeigner à l'avenir, ſoit en particulier, ſoit en public, dans le ſuſdit Collège, ou dans „ quelque autre endroit de ce Royaume, & leur ordonne de quitter inceſſamment ce Collège, pour faire place à d'autres gens de bien, qui élévent la Jeuneſſe dans „ la crainte de Dieu, & l'inſtruiſent dans les Lettres. „ Nous ordonnons que cette notre Sentence ſoit intimée „ aux ſuſnommés, & publiée Dimanche prochain, troiſiéme du mois de Juillet, en préſence des Habitans du „ Vieux & Nouveau Aberdeen." Cette Sentence n'eut pas plutôt été exécutée, qu'Arbuthnot fut inſtallé à la place d'Anderſon (8).

(5) Je ſuppoſe que l'Auteur parle de l'Aſſemblée, quoique les paroles ſemblent ſe rapporter au Magiſtrat Civil.

(6) Mackenzie ibid. p. 137.

(7) Petrie *ubi ſupra* p. 302.

(8) Mackenzie ibid.

[D] *Pluſieurs Evêques furent accuſés & condamnés.*] On produiſit les Livres des Evêques, des Surintendans, & des Commiſſaires Viſiteurs, & on nomma quelques Miniſtres pour les examiner. Mr. Jean Douglas Archevêque de S. André fut accuſé d'avoir admis aux fonctions ſacrées un Prêtre Papiſte, auquel le Surintendant de Lothian avoit preſcrit certaines choſes, qu'il n'avoit point accomplies. On accuſa ce Prélat, de négliger la viſite de ſon Diocèſe; de n'avoir point prêché depuis ſix mois; d'avoir conféré à un Miniſtre ſoupçonné de Papiſme, un bénéfice accordé à un autre à l'exception de l'émolument, par ſa faute; d'admettre au Miniſtère des gens incapables, ſans examen ſuffiſant; & enfin de faire viſiter ſon Diocèſe par d'autres, & de ne le faire point lui-même. Sur le premier chef, l'Archevêque répondit, qu'il n'avoit abjuré, que parce qu'il avoit abjuré publiquement le Papiſme dans l'Egliſe de Saint André. Sur le ſecond il ſoutint, qu'il avoit non ſeulement viſité ſon Diocèſe, mais prêché lui-même, quand ſa ſanté & ſes forces, fort affoiblies par l'âge, le lui avoient permis. Il nia abſolument tout le reſte. Sur quoi l'Aſſemblée ordonna au Prêtre de ſe ſoumettre à ce que lui avoit enjoint le Surintendant de Lothian. Mr. Jaques Paton, Evêque de Dunkell, fut accuſé de n'être Evêque que de nom, & de n'en point remplir les devoirs; de n'avoir point pourſuivi les Papiſtes dans l'étendue de ſa Juriſdiction; d'être ſuſpect de Simonie & de Parjure; d'avoir contrarié avec le Comte d'Argyle pour les revenus de ſon Evêché, & d'avoir en conſéquence de cet accord, donné à ſa reception, contre ſon ſerment, des quittances dont le Comte avoit reçu l'argent. Mais il y a de l'apparence que l'Evêque ſe juſtifia pleinement, & qu'on reconnut que ce n'étoient que des calomnies; car il ne paroit point qu'on ait rien décreté contre lui. Les chefs d'accuſation contre Alexandre Gordon, Evêque de Galloway, étoient; qu'il s'étoit intrus dans le Miniſtère à Edinbourg; qu'il avoit excité le peuple à la rébellion contre le Roi; qu'il refuſoit de prier pour lui, & approuvoit l'autorité de la Reine; que l'Aſſemblée lui aiant enjoint de ne plus ſe mêler de ce qui regardoit la Paroiſſe de *Holy-Rood-Houſe*, il ne laiſſoit pas d'obliger les Paroiſſiens à communier, & contraignoit le peuple par de prétendus Baillifs & par des Soldats; qu'après avoir fait ſerment de maintenir l'autorité du Roi, & de lui être fidéle, il avoit violé ſon ſerment, en diſgeant dans un Parlement aſſemblé pour le dépouiller de ſon autorité, & le priver de la Couronne; qu'il avoit renduit graces publiquement en Chaire de l'aſſaſſinat de Matthieu Comte de Lénox, & qu'il avoit exhorté le peuple à en faire autant; & enfin, qu'il avoit perverti le peuple, avant & depuis la Réformation. L'Evêque ne pouvoit nier ſon attachement aux intérêts de la Reine; il ſe contenta donc de répondre en général, qu'il étoit déchargé de toutes ces choſes par l'Acte de Pacification entre la Reine & les Amis du Roi. Mais l'Aſſemblée lui déclara, que l'Etat ne l'avoit point abſous de la cenſure de l'Egliſe, à laquelle il étoit ſujet en qualité d'Evêque, & ou lui impoſa, ſous peine d'excommunication, de faire publiquement pendant trois Dimanches conſécutifs, ſucceſſivement dans l'Egliſe d'Edinbourg, dans celle de *Holy-Rood-Houſe*, & dans celle du Collége de la Reine. Calderwood dit (9), qu'on l'accuſa de pluſieurs autres crimes. Il reclama le bénéfice de l'Acte de Pacification, conclu à Perth le 23 de Février, à la fin de la Guerre Civile, Acte auquel les Evêques, les Abbés, & les Prieurs Réformés, aiant voix en Parlement, avoient conſenti au nom de l'Egliſe; & en conſéquence il ſoutenoit qu'on ne pouvoit l'appeller en cauſe, pour avoir maintenu une autre Autorité, ni pour aucune choſe qui eût du rapport à cela. Il envoya cette réponſe à l'Aſſemblée par un de ſes Domeſtiques. Elle jugea à propos de faire demander au Régent & au Conſeil, ce qu'il y avoit à faire. Il fit répondre, qu'il étoit réſolu d'obſerver les Articles de la Pacification; mais ſans préjudice de la Diſcipline de l'Egliſe, & de la ſatisfaction qu'elle preſcrivoit pour des ſcandales de notoriété publique. L'Evêque aiant été cité une ſeconde fois, & aiant fait défaut, il fut conclu qu'il ſeroit pénitence publique, couvert d'un Drap, pendant trois jours de Sabbath (Dimanches) conſecutifs &c." Mr. Robert Pont fut accuſé de non-réſidence à Murray, & de n'y avoir pas fait la viſite des Egliſes; mais il s'excuſa ſur ce qu'il avoit été obligé de ſe trouver à la *Seſſion*, étant un des Seigneurs ou Lords de la Seſſion. Sur quoi le Surintendant de Lothian propoſa cette queſtion: *S'il eſt permis ſelon la Parole de Dieu, que l'adminiſtration de la Parole & des Sacremens, & celle de la Juſtice Criminelle & Civile, ſoient réſidées en une ſeule & même perſonne?* En un mot: *Si la Parole de Dieu permet qu'un Homme ſoit Miniſtre & Juge en même tems?* L'Aſſemblée décida, *que cela n'étoit conforme ni à la Parole de Dieu, ni à la pratique de l'Egliſe primitive* (10).

(9) *Hiſt. of the Church & of Scotland*, ad ann. 1577. p. 56.

[E] *Il y eut pluſieurs Conférences & de vives diſputes ſur la Diſcipline de l'Egliſe.*] L'Aſſemblée informa le Régent de ſes procédures, & lui demanda d'autoriſer les Viſiteurs de manière que ceux que l'Egliſe auroit dépoſés du Miniſtère, fuſſent auſſi privés de leurs Bénéfices; qu'il vou-

(10) Mackenzie ibid. p. 132-1 [illegible]

luer le Régent, & lever ſes doutes, en cas qu'il en eût quelques-uns, ſur le Projet qu'on lui avoit preſenté. Dans l'Aſſemblée tenue à Edinbourg le 24 d'Avril 1578, il fut un de ceux qu'on dépuſa au Roi & au Conſeil, pour deliberer avec eux ſur les Cérémonies de l'Egliſe, & determiner juſqu'où il étoit permis aux Miniſtres d'entrer dans les Affaires Civiles, & s'ils pouvoient voter dans le Conſeil & dans le Parlement. En 1582, Buchanan aiant confié à Arbuthnot ſon Hiſtoire, pour en faire la réviſion & pour la faire imprimer, celui-ci la publia; ce qui cauſa beaucoup de ſcandale, & expoſa non ſeulement l'Auteur, mais auſſi Arbuthnot, à la cenſure publique; & dans le même temps il eut ordre, de l'Aſſemblée générale, de paſſer d'Aberdeen à S. André: mais le Roi l'en empecha [*F*]. Arbuthnot mourut peu de temps après, âgé de quarante-ſix ans, & fut inhumé dans l'Egliſe Collégiale d'Aberdeen le 20 d'Octobre 1583. On n'a rien de lui, que quelques Diſcours ou Harangues ſur l'Origine & l'Excellenee du Droit, *Orationes de Origine & Dignitate Juris*, imprimées à Edinbourg en 1572. in-4. Ouvrage à la louange duquel Mr. Thomas Maitland (*e*) a fait de beaux vers Latins. André Melvil a fait dans la même Langue l'Epitaphe d'Arbuthnot (*f*). On trouve l'une & l'autre Pièce dans l'Auteur qui nous a fourni prineipalement cet Artiele (*g*). On trouvera ci-deſſous le Portrait & le Caractère d'Arbuthnot [*G*].

(*e*) *Delitiæ Poëtar. Scot.* Vol. II. p. 153.

(*f*) Ibid. p. 220

(*g*) *The Lives and Characters of the moſt eminent Writers of the Scots Nation*, by George Mackenzie, Vol. III. p. 156-194.

voulût prendre des meſures par rapport aux Simoniaques, & ne conférer les Bénéfices vacans qu'à des Sujets qui en fuſſent dignes. Mais les Députés qui firent ces demandes au Régent, n'aiant point de commiſſion par écrit de l'Aſſemblée, furent renvoyés ſans réponſe, après avoir inutilement attendu & ſollicité quelques jours (11).

(11) Id. ib. p. 191.

[*F*] *Arbuthnot . . . eut ordre . . . de paſſer . . . à Saint André, mais le Roi l'en empêcha.*] Au commencement de l'Aſſemblée de 1577, le Surintendant d'Angus & ſix autres Miniſtres eurent ordre de ſe trouver avec Arbuthnot, tous les matins depuis ſept heures juſqu'à l'heure de l'Aſſemblée, pour préparer les affaires qui devoient être miſes ſur le tapis. Sur quoi Mr. Petrie remarque (12), que dans toutes les Aſſemblées ſuivantes, ces Conférences *privées*, ainſi qu'on les nommoit, étoient préciſément ce qu'étoient au Concile de Trente les *Congregations*; puiſque pendant pluſieurs années, toutes les affaires s'agitoient & ſe décidoient dans ces Conférences, & que l'Aſſemblée n'avoit preſque rien à faire (13). Arbuthnot, qui préſidoit dans ces Aſſemblées particulières, avoit par cela même une grande influence ſur les réſolutions qui ſe prenoient. On ne doit donc pas être ſurpris que le Roi empêchât ce Théologien de quitter le College d'Aberdeen; car il ſoupçonnoit que l'Aſſemblée ne vouloit le faire paſſer à Saint André, que pour être plus à portée d'avoir ſes avis dans ſes procédures ſéditieuſes, Saint André étant plus proche de la Capitale, où les Aſſemblées générales ſe tenoient ordinairement. Celle qui ſe tint à Edinbourg en 1583, ſe plaignit fur ce ſujet, comme d'un grief; mais le Roi répondit (14), que tout bien conſidéré, ils n'avoient aucune raiſon de croire que cela fût auſſi utile à l'Egliſe, que préjudiciable à l'Etat; & que lui & ſon Conſeil avoient eu de bonnes raiſons de faire ce qu'ils avoient fait (15).

(12) Calderwood p. 321.

(13) Mackenzie ibid. p. 191.

(14) Petrie Part. III. p. 491.

[*G*] *Le Portrait & le Caractère d'Arbuthnot.*] Il étoit, comme nous l'avons déja remarqué, un des grands Défenſeurs de la Réformation, & un de ceux qui en favoriſerent le plus les progrès; & toutes les Aſſemblées Générales d'Ecoſſe le conſultoient ſur les Affaires Eccléſiaſtiques. Quoiqu'il fût dans les mêmes principes que Buchanan & André Melvil, il étoit beaucoup plus modéré; & s'il n'étoit ni auſſi grand Poëte, ni auſſi grand Puriſte pour le Latin que Buchanan, il étoit plus ſavant que lui: car l'Evêque Spotswood nous dit (16) „ qu'il étoit habile dans „ toutes les Sciences, bon Poëte, Mathématicien, Phi„ loſophe, Théologien, Juriſconſulte, & même Méde„ cin; deſorte qu'il étoit en état de raiſonner bien ſur „ toutes ſortes de ſujets, quand l'occaſion ſe préſentoit." Le même Prélat aſſure, „ qu'outre ces qualités, ſon affa„ bilité à enſeigner, & ſa conduite ſage & adroite, con„ tribuérent non ſeulement à faire revivre les Lettres, „ mais à retirer de la Superſtition pluſieurs de ceux qui y „ étoient engagés. Il étoit généralement aimé de tous, „ & n'étoit haï de perſonne; & tellement eſtimé pour ſa „ modération des principaux de ces quartiers (*Sejanterio„ naux d'Ecoſſe*) qu'ils ne pouvoient rien faire ſans ſon avis; ce qui lui cauſoit beaucoup de peine & de chagrin, „ comme il s'en plaignoit ſouvent. Il étoit malgré cela „ agréable & réjouiſſant en converſation (17).

(15) Mackenzie *ubi ſupra* p. 192.

(16) L. VI. p. 225.

(17) *Apud* Mackenzie *ubi ſupra* p. 192.

ARCADE, Empereur d'Orient, étoit fils aîné de Théodoſe le Grand, & de l'Impératrice Flaccille, & né en Eſpagne vers l'an 377 (*a*). Il reçut le Titre d'Auguſte le 16 ou le 19 de Janvier 383, dans le Palais d'Hebdomon à ſept milles de Conſtantinople (*b*). Thémiſte, Philoſophe Païen, s'étoit flatté d'avoir le ſoin de l'éducation de ce Prince; mais Théodoſe crut devoir le confier à Arſène Philoſophe Chrétien, à qui il donna toute ſon autorité ſur ſon fils: cependant Arſène quitta la Cour vers l'an 390, ou peu après (*c*). A la mort de Théodoſe, Arcade lui ſuccéda, le 17 de Janvier 395 (*d*). De la maniére dont tous les Hiſtoriens unanimement parlent de ce Prince, il n'avoit rien de grand, & de digne de ſon père, ni dans le corps, ni dans l'eſprit [*A*]. Théodoſe laiſſa l'Empire d'Occident à Honorius ou Honoré, & celui d'Orient à Arcade; & il les recommanda tous deux à Stilicon, mari de Sérène ſa nièce, & le plus illuſtre de tous ſes Généraux d'Armée. C'étoit peut-être ſur cela que Stilicon prétendoit que Théodoſe lui avoit confié, en mourant, le ſoin & la conduite des deux Princes & de leurs Etats. Mais c'étoit une choſe bien difficile à exécuter; & ſi Arcade n'avoit encore ni l'âge ni la capâcité de gouverner par lui-même, il en avoit aſſez pour ſe choiſir un Maître, ou au moins pour autoriſer celui qui auroit eu aſſez d'intrigue pour le devenir (*e*). Oroſe dit (*f*) que Théodoſe avoit établi Stilicon pour gouverner l'Occident, & Rufin pour l'Orient. On convient au moins que cela ſe fit de la ſorte (*g*); ce qui cauſa de grandes diviſions entre Stilicon & Rufin [*B*], qui ſe voyant

(*a*) Tillemont *Hiſt. des Emper.* T. V. P. II. p. 446. & 827. Brunerius 1710. in-8.

(*b*) Idem p. 490. 493. & 827.

(*c*) Idem p. 828.

(*d*) Idem p. 827.

(*e*) Idem p. 830.

(*f*) Oroſ. L. VII. p. 222.

(*g*) Tillemont p. 830.

[*A*] *Il n'avoit rien de grand, & de digne de ſon père, ni dans le corps, ni dans l'eſprit.*] On écrit, qu'il étoit aſſez mal fait, de petite taille, d'un parler lent, d'un œil toujours mort & endormi; que ſon eſprit étoit lâche & pareſſeux, peu capable de rien trouver; en un mot, qu'il étoit entiérement ſans génie, & qu'il n'avoit rien appris de tous les ſoins d'Arſène, qu'à bien écrire. Auſſi verra-t-on par la ſuite, qu'il ſe laiſſoit gouverner, ou plutôt dominer comme une bête, ſans favoir rien de l'état de ſes affaires. Il avoit quelque zéle pour la vraie Foi (1), & on a même prétendu attribuer à ſa piété quelques événemens extraordinaires (2). On ne dit point qu'il ait été porté à la cruauté, ni à aucun autre vice; au contraire, on aſſure que c'étoit un eſprit bon, doux & paiſible; & à en juger par ſa conduite, on peut dire qu'il l'étoit à l'excès. C'eſt pourquoi il y a tout lieu de douter, ſi l'on doit ajouter foi à ce qu'on lit dans la Chronique de Marcellin ſur l'an 390, lorſqu'Arcade n'avoit que treize ans, qu'il chaſſa du Palais de Conſtantinople l'Impératrice Galla ſa belle-mére. Car pour ce qu'on prétend, qu'alant été ſouetté par Arſène, il le voulut tuer, c'eſt une choſe très peu probable, & dont on ne trouve point d'autre garant que Métaphraſte. Mais c'eſt peu de choſe à un Prince d'être ſans vices, s'il n'a auſſi de grandes vertus; & la bonté foible & ſtupide d'Arcade cauſa les plus grands maux à l'Empire (3).

(1) Tillemont p. 829.

(2) Voyez Socrate *Hiſt. Eccleſ.* L. VI. ch. 23.

(3) Tillemont p. 829. 830.

[*B*] *Ce qui cauſa de grandes diviſions entre Stilicon & Rufin.*] Le dernier étoit Gaulois d'origine, & avoit eu beaucoup de part à la confiance de Théodoſe, qui l'éleva aux prémiéres Dignités de l'Empire. On en a fait des portraits très différens, ſelon les différens préjugés des Auteurs. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'une ambition démeſurée étoit le grand mobile de toute ſa conduite & de ſes actions. La prétention qu'avoit Stilicon, de gouverner l'Orient auſſi-bien que l'Occident, excita la jalouſie de Rufin, qui n'avoit pas moins d'ambition que lui; quoiqu'ils s'accordaſſent parfaitement à rendre les Arrêts, & à ruïner les familles les plus opulentes, par des injuſtices & par de fauſſes accuſations, pour s'enrichir de leurs dépouilles (4): en quoi néanmoins on ſemble accuſer Rufin d'avoir commis le plus d'excès (5). Comme Stilicon avoit épouſé la niéce de Théodoſe, Rufin, qui avoit une fille habile, fongea à la faire épouſer à Arcade; & on prétend que c'étoit un degré pour s'élever lui-même à l'Empire. Il fit propoſer ce mariage à Arcade, par les voies les plus ſecrettes: le peuple néanmoins s'en douta auſſitôt, & en conçut une plus grande averſion pour ſon inſolence & ſa fierté. Cette intrigue fut interrompue par un voyage qu'il fut obligé de faire en Orient, pour fatisfaire Arcade & Eucher ſon oncle, qui ſe plaignoit de Lucien Comte d'Orient. Rufin avoit procuré cette Charge à Lucien, qui étoit fils de Florent, Préfet des Gaules dans les dernières années de Conſtance; c'eſt pourquoi Arcade, fur les plaintes de ſon oncle, en rejetta la faute ſur Rufin. Ce Miniſtre partit donc auſſi-tôt avec très peu de ſuite, ſans que perſonne fût ſon deſſein: il s'en alla à Antioche, y entra la nuit, & auſſi-tôt fit arrêter Lucien, le fit amener de

(4) Zoſime L. V. & Suidas, *apud* Tillemont p. 830.

(5) Ibid.

voyant déchu de l'espérance de marier sa fille à Arcade, mit l'Empire d'Orient en confusion en y appellant les Barbares [C]: mais il fut enfin tué à Constantinople [D]. Sa mort fut très avantageuse à l'Empereur; mais l'Etat n'y gagna guères, parce que l'Eunuque Eutrope devint maitre de la Cour [E]. Cependant l'Empereur, malgre ses défauts, avoit hérité de Théodose le zèle pour la Foi Catholique, & il étoit persuadé que Dieu avoit accordé à son père, à cause de sa piété, les Victoires qui l'avoient rendu si illustre: c'eſt pourquoi il confirma avec joie les Loix que Théodose avoit faites en faveur de l'Egliſe, & y en ajouta encore de nouvelles [F]. Stilicon, par ordre d'Arcade même, avoit été obligé

vant ſon Tribunal, & le fit tellement battre ſur le cou, qu'il expira en peu de tems. Ruſin, revenu à Conſtantinople, ne ſongeoit qu'à avancer le mariage de ſa fille (5): mais l'Eunuque Eutrope, devenu depuis ſi célébre, avoit déterminé Arcade à épouſer Eudoxie, & ce Prince l'épouſa effectivement le 27 d'Avril de l'an 395. Eudoxie n'étoit pas Romaine, mais Gauloiſe, fille du Comte Bauton, célébre Général, qui avoit été Conſul l'an 385 (7).

[C] *Mit l'Empire d'Orient en confuſion en y appellant les Barbares.* Ainut perdu l'eſpérance de marier ſa fille à l'Empereur, & craignant les armes de Stilicon, qui prétendoit avoir reçu de Théodoſe la tutelle de ſes deux enfans, & qui vouloit venir en Orient le dépoſſéder de l'autorité qu'il y exerçoit, il réſolut de mettre le trouble & la confuſion par-tout, pour rompre les deſſeins qu'on avoit contre lui (8). Pour nous apprendre quelle étoit (9). qu'il eſpéroit que la néceſſité de l'Etat couvriroit & favoriſeroit ſon ambition, qui lui faiſoit prétendre juſques à la Puiſſance Souveraine; ou d'avoir du moins, comme le dit Claudien (10), la malheureuſe conſolation de ne pas périr tout ſeul. Il fit donc venir les Huns, qui ravagérent tout l'Orient juſques à Antioche; à quoi il tant apparemment rapporter ce qu'on lit dans quelques Homélies de ce temps-là, des Martyrs que les Barbares avoient faits, & des Captifs menés à Antioche pour être vendus ou rachetés. S. Jérôme parle pluſieurs fois de cette courſe des Huns, qui fit trembler tout le monde juſques dans la Paleſtine, pendant que les Troupes Romaines étoient occupées, dit-il, à la Guerre Civile, c'eſt à dire, avant que celles qu'on avoit menées contre Eugéne fuſſent revenues de l'Occident (11). Philoſtorge en parle auſſi (12), mais ſeulement après la mort de Ruſin, & même après celle d'Eutrope, ce qui eſt une grande erreur de Chronologie. En même tems que Ruſin faiſoit venir les Huns en Aſie, il abandonnoit l'Europe aux Goths (13). Leur principal Chef étoit Alaric, devenu ſi célébre depuis par la priſe de Rome. Théodoſe lui avoit donné le Commandement de quelques Goths, & il ſe plaignoit de ce qu'on ne lui accordoit pas de plus grands Emplois, juſqu'à menacer de ſe ſoulever (14). Ruſin, ſe ſervant donc de cette diſpoſition d'Alaric, lui donna ſecrettement, ou lui envoyant même de l'argent (15), à ravaiſer tout ce qu'il pourroit de Barbares & à ravager les Provinces de l'Empire, l'aſſurant qu'il pouvoit paſſer juſques dans la Gréce, ſans crainte de trouver aucun obſtacle (16). On dit même que Ruſin avoit donné exprès la Charge de Proconſul d'Achaïe à Antiochus, & le Commandement des Troupes avec la garde des Thermopyles & de l'Iſthme de Corinthe à Géronce, deux hommes de ſa faction, afin qu'ils ne s'oppoſaſſent point à Alaric, & lui ouvriſſent les paſſages; ce qu'ils exécutérent trop fidélement (17). Les Goths armés contre les Romains par les Romains mêmes (18), & mêlés peut-être de quelques Troupes de Huns, qui avoient paſſé ſe le Danube ſur les glaces l'Hiver précédent (19), ravagérent donc la Mœſie, la Thrace, la Pannonie, & de là paſſérent dans la Macédoine & la Theſſalie (20), faccagérent généralement tout ce qui eſt entre la Dalmatie, la Mer Adriatique & le Pont-Euxin. La Ville même de Conſtantinople fe trouva comme aſſiégée par ces Barbares, qui faiſoient des courſes juſques à ſes portes. Ruſin en fortit, habillé à la Gauloiſe, pour aller, diſoit-il, traiter de paix avec les Goths, qui le reçurent fort bien; & cela augmenta encore le ſoupçon qu'on avoit de ſa trahiſon. Stilicon, qui avoit fait un voyage dans les Gaules en quinze jours, s'il en faut croire Claudien (21), pour aſſurer la paix avec les Allemands & les Gaulois, prétendit être obligé en cette occaſion d'aller ſecourir l'Orient: & il entreprit ſans doute volontiers, dans l'eſpérance de pouvoir ruïner Ruſin. Il partit ſur la fin du Printems, menant avec lui toutes les Troupes de l'Empire qui avoient ſuivi Théodoſe contre Eugéne, & celles même d'Eugéne qui s'étoient rendues à Théodoſe. Les Barbares, ſachant ſa venue, ſe raſſemblérent tous en un Corps dans la Theſſalie; & Stilicon étoit déjà aſſez proche d'eux, lorſque Ruſin obtint de l'Empereur Arcade pour lui commander de lui renvoyer l'Armée d'Orient, que Théodoſe avoit menée contre Eugéne. Il obéit, & envoya à Arcade non ſeulement les Troupes qu'il lui demandoit, mais encore la moitié du Tréſor de Théodoſe (22). Claudien dit, que ſi Ruſin ne l'eût pas empêché par cet ordre de donner la taille, on n'eût pas vu le deſordre de la Gréce & la ruïne d'Athénes, de Corinthe, de Lacédémone, & de tant d'autres Villes célébres (23).

[D] *Il fut enfin tué à Conſtantinople.*] Stilicon, en renvoyant l'Armée à Arcade, la donna à conduire à un Capitaine Goth nommé Gaïnas (24), à qui il découvrit le deſſein qu'il avoit de faire tuer Ruſin (25); & l'Eunuque Eutrope ne manqua pas de concourir avec lui dans ce deſſein (26). Lorſque l'Armée arriva à Conſtantinople, Arcade alla audevant pour la ſaluer, ſelon la coutume, accompagné de Ruſin, qui eſpéroit que par la comparaiſon de ſa perſonne avec celle d'Arcade, qui ne pouvoit que lui être très avantageuſe, & par le moyen des intelligences qu'il avoit ménagées avec divers Officiers des Troupes, il ſe feroit proclamer Empereur à l'heure même. Mais on avoit déja découvert qu'il fourboit les Troupes mêmes, & que c'étoit lui qui avoit fait prendre les armes à Alaric. Ainſi, dès que l'Armée eut ſalué Arcade, elle environna inſenſiblement Ruſin, & au ſignal donné par Gaïnas, elle ſe jetta ſur lui & le mit en piéces aux pieds d'Arcade même, lorſqu'il preſſoit déja ce Prince de le déclarer ſon Collégue (27). Claudien décrit la ſituation du lieu où cela arriva (28): c'eſt le Palais appellé Hebdomon, & le Tribunal où les Empereurs étoient ordinairement couronnés. On lui coupa la tête, on mit une pierre dans ſa bouche, afin de la tenir ouverte, puis on la mit au bout d'une lance, & on la porta à Conſtantinople par toute la Ville, ſuivie de plus de monde qu'il ne l'avoit jamais été durant ſa vie. On lui coupa auſſi la main droite, qu'on porta par-tout en demandant l'aumône pour ce homme infatiable, & l'on tira une ſomme conſidérable de cette quête, ſi grande à ceux qui haïſſoient ſon avarice (29). Ses biens furent confiſqués, & il y eut un Edit pour cela, qui fut porté juſques à Rome, avec la joie du ſupplice de ce vieux Brigand, qui avoit pillé toute la Terre, ainſi que s'en exprime Symmaque (30).

[E] *L'Eunuque Eutrope devint maitre de la Cour.*] On croit qu'il étoit Arménien, mais l'on convient qu'il étoit Eſclave. Il fut fait Eunuque auſſi-tôt après ſa naiſſance, pour être vendu un peu plus cher. Il fut enſuite Gouverneur un jour le deshonneur de l'Empire, comme le dit Claudien (31). Il eut bien des Maitres, qui le vendirent, ou le donnérent à d'autres, ne ſachant qu'en faire. Enfin il trouva moyen de ſe fourrer à la Cour, où il s'éleva par degrés & parvint à être Grand-Chambellan d'Arcade, & à le gouverner abſolument. On fut étrangement ſurpris de voir l'Empire gouverné par un Eunuque, dont le crédit fit extrémement multiplier cette eſpéce d'hommes. Eunape (32) l'a dépeint avec les plus noires couleurs, & l'on aſſure néanmoins qu'il n'a pas chargé le portrait, n'y aiant point de crime que cet homme ne commit. Claudien a auſſi écrit deux Livres contre lui. On marque particuliérement, qu'il furpaſſa même dans l'avarice (33). Il vendoit publiquement les Gouvernemens & les Charges de l'Empire. Il entretenoit des troupes de Délateurs, pour pouvoir maîtriſer & bannir les perſonnes les plus qualifiées, afin de s'emparer de leur bien; & il haïſſoit par eux tous ceux qui étoient riches, afin que rien ne lui échappât (34). Il ſe rendit maître de tous les biens de Ruſin, au moins de ceux qu'il jugea dignes de ſa cupidité. Iaiſſm piller le reſte par d'autres (35). Le deſir de dominer feul le rendit ennemi du Sénat, & de toutes les perſonnes puiſſantes, qu'il chaſſoit autant qu'il pouvoit de la Cour (36). Claudien dit en général, que les priſons & les lieux d'exil étoient pleins de perſonnes de qualité, Eutrope s'imaginant par là ſe relever, & affiger la puiſſance. Suidas écrit encore, qu'il entretenoit des intelligences avec les Barbares, ſoit pour ſe maintenir contre Stilicon, avec qui il ſe brouilla bientôt ouvertement (37), ſoit même dans la penſée de s'élever à l'Empire (38), quoique ſa qualité d'Eunuque parût l'en exclurre entiérement.

[F] *Il confirma avec joie les Loix que Théodoſe avoit faites en faveur de l'Egliſe, & y en ajouta encore de nouvelles.*] Le 3 de Mars de l'an 395, il donna une Loi pour confirmer tout ce que ſon père avoit ordonné contre les Héréti-ques, & cela même ce qu'il pouvoit avoir accordé à quelques-uns d'eux, dans l'eſpérance de les ramener par la douceur. Il le fit nommément contre les Eunomiens, les privant du droit d'entrer dans les Charges, & de donner ou recevoir quoi que ce ſoit par Teſtament, quoique Théodoſe leur eût accordé le droit de teſter par ſa Loi du 22 de Juin 394. La Loi d'Arcade du 29 de Mars 395, défend particuliérement à tous les Hérétiques de faire aucune Aſſemblée publique ou ſecrette, & de s'attribuer l'Epiſcopat, ni aucun autre Titre Eccléſiaſtique. Celle du 3 de Septembre déclare, qu'un prétendu Evêque, nommé Eurefe, doit être cenſé au nombre des Hérétiques, auſſi-bien que tous ceux qui s'écartent de la Doctrine Catholique, quelque petit que puiſſe être le point dans lequel ils s'font contraires. Le 24 de Novembre Arcade ordonna à Marcel, Maitre des Offices, de chercher s'il ne trouveroit point quelques Hérétiques parmi les moindres Officiers de ſon Palais, & non ſeulement de les caſſer, mais encore de les bannir de la Ville: même d'en bannir auſſi ceux par la faute deſquels ils étoient entrés dans ces Charges. La Loi du 7 d'Août renouvelle auſſi tout ce qui avoit été ordonné juſques alors contre les Païens, auſſi-bien que contre les Hérétiques; & défend particuliérement à toutes perſonnes d'aller dans aucun lieu deſtiné au Culte des Idoles, ni de leur offrir aucun Sacrifice en quelque lieu que ce ſût (39).

[G] *B*

(5) Zoſime L. V.

(7) Tillemont p. 113.

(8) Zoſime L. V.

(9) L. VII. c. 17.

(10) *In Ruf.* L. II.

(11) Tillemont p. 112. 819.

(12) *Hiſt. Eccl.* L. II. c. 6.

(13) Claudien *in Ruf.* L. II.

(14) Zoſime L. V.

(15) Marcellin. *Chron.* ad ann. 395.

(16) Id. ib. & Zoſime L. V.

(17) Zoſime L. V.

(18) Claudien *in Ruf.* L. II.

(19) Philoſtorge *ubi ſupra.*

(20) Claudien & Zoſime *ubi ſupra.*

(21) *De Stil. Bello* L. I.

(22) Tillemont p. 840. 841.

(23) *In Ruf.* L. II.

(24) Zoſime L. V. & Marcellin *Chronic.* ad ann. 395.

(25) Zoſime *ubi ſup.* Philoſtorg. *Hiſt. Eccl.* L. II. c. 3.

(26) Zoſime *ubi ſup.*

(27) Tillemont p. 841. 842.

(28) *In Ruf.* L. II.

(29) Tillemont p. 842.

(30) L. VI. Ep. 55.

(31) *In Eutrop.* L. I.

(32) Aſtod Tillemont

(33) Marcell. *Chron.* apud eund.

(34) Zoſime L. V. Claudien *in Ruf.* & Suidas, *ſub eund.*

(35) Zoſime & Marcell. *Chron.* ubi ſupra.

(36) Zoſime, Suidas, & Claudien *ubi ſupra*, apud Tillemont p. 845.

(37) Zoſime *ubi ſup.*

(38) Suidas *ubi ſupra.*

(39) Voyez *Cod. Theod.* apud Tillemont p. 848-850. & Millar's *History of the Propagation of Chriſtianity* T. I. c. 9. 444. 3. Edition.

bligé de laiſſer Alaric & ſes Goths dans la Theſſalie: mais après l'avoir pillée, ils paſſerent le Détroit des Thermopyles, foit par la perfidie, foit par la foibleſſe du Général Géronce qui en avoit la garde, & du Proconſul Antiochus; ils entrérent dans l'Achaïe, & de là juſques dans le Péloponnèſe, où ils firent les plus terribles ravages. Stilicon, pour arrêter ces deſordres, paſſa en Grèce avec ſon Armée: il tua un grand nombre d'ennemis, & les contraignit enfin de ſe retirer ſur une montagne nommée Pholoé, qui eſt fort près de Piſe en Arcadie, où il eût pu les faire périr tous aiſément, mais il les laiſſa échapper [G]. Cependant Eutrope, continuant ſa tyrannie à la Cour de l'Empereur, fit bannir pluſieurs perſonnes du prémier rang dont il étoit jaloux, & obligea Arcade d'abolir les Aſyles [H]. L'an 396, Arcade fit pluſieurs autres Loix, plus utiles à l'Egliſe & à l'Etat [I]. Claudien nous apprend (b) que vers le même tems, Eutrope voulut traiter avec les Barbares; mais qu'il le tenta inutilement. Et la même année, Conſtantinople fut menacée de deſtruction par une Nuée de feu ſuſpendue ſur la Ville [K]. En 397, qui étoit la troiſiéme année du régne d'Arcade, cet Empereur fit encore

(b) *In Eutrop. L. I.*

[G] *Il eût pu les y faire périr tous aiſément, mais il les laiſſa échapper.*] Claudien, qui eſt tout à Stilicon, dit qu'il eût fait paſſer Alaric & tous ſes Goths au fil de l'épée, comme il en avoit déja tué un grand nombre ſur les montagnes d'Arcadie, ſi la Cour d'Orient n'eût pris leur protection ſous le prétexte des Loix (40); parce que, comme le remarque Mr. de Tillemont (41), la Grèce appartenoit à Arcade. Et peut-être que dans le tems que Stilicon s'amuſoit, ſelon Zoſime, à ſe divertir au lieu de preſſer les Barbares, Arcade fit quelque Traité avec eux. Car il ſemble même que fort peu après, Alaric ait été fait Gouverneur, ou Général des Troupes de l'Illyrie Orientale, qui comprenoit la Grèce (42); & Claudien marque expreſſément en un autre endroit (43), que les Romains l'avoient fait Général des Armées d'Illyrie. Voici comment ce Poëte s'exprime dans le Liv. II. *contre Eutrope:*

(40) *De Bello Gothico.*

(41) *Ubi ſupra p. 854.*

(42) Claud. *in Eutrop.* L. II.

(43) *De Bello Get.*

> . . . . . *At nunc qui fœdera rumpit,*
> *Ditatur; qui ſervat, eget. Vaſtator Achivæ*
> *Gentis, & Epiri nuper populatus inultam,*
> *Præſidet Illyrico. Jam quos obſedit, amicus*
> *Ingreditur muros, illis reſponſa daturus,*
> *Quorum conjugibus potitur, natuſque ferenit.*
> *Sic boſtes punire ſolent, hæc præmia ſolvunt*
> *Excidiis.*

[H] *Il obligea Arcade d'abolir les Aſyles.*] Sozomène dit (44) que ce fut à l'occaſion de Pentadie, femme de Timaſe, & de quelques autres, qu'on voulоit perdre; & que pour les arracher des Autels où ils s'étoient réfugiés, Eutrope fit faire à Arcade une Loi pour défendre à qui que ce fût de ſe réfugier dans les Egliſes, pour ordonner même qu'on en arracheroit ceux qui s'y ſeroient retirés, & pour les faire punir encore plus ſévérement. Mr. de Tillemont obſerve à cette occaſion (45), qu'il eſt injuſte que les Egliſes fervent d'aſyle au crime: mais qu'il eſt juſte qu'elles ſoient le refuge des miſérables, en attendant qu'ils aient pu ſe reconnoître, que la prémière fureur de leurs ennemis ſoit appaiſée, & qu'on ait pu examiner s'ils ſont du nombre des malheureux, ou des criminels. „ Et il „ eſt bien étrange, *continue-t-il*, que les Chrétiens ſaſſent ſent des violences aux pieds des Autels de J. C. & aient „ moins de reſpect pour ſes Temples, que les Païens n'en „ ont eu pour ceux de leurs Idoles de bois & de pierre." Mais l'abus de ces Aſyles eſt exceſſif dans les Pays où l'Egliſe Romaine eſt dominante, & ils autoriſent les plus grands crimes. La Loi en queſtion rendit Eutrope extrêmement odieux; & des Avocats, aſſez peu zélés pour l'honneur de l'Egliſe, n'ont pas laiſſé de la regarder comme l'une des principales cauſes de la chûte de ce Miniſtre (46). Ils ont admiré la juſtice de Dieu, qui peu d'années après le réduiſit à implorer le ſecours de l'Egliſe, dont il avoit voulu priver les autres, & reconnoître, dit S. Chryſoſtome (47), par ſes actions plutôt que par ſes paroles, l'injuſtice de ſa Loi. Elle fut abolie auſſi-tôt après ſa diſgrace, & biffée de tous les Regiſtres publics (48).

(44) *Hiſt. Eccleſ. L. VIII. ch. 7.*

(45) *Ubi ſupra p. 859.*

(46) *Voyez Socrate H. E. L. VI. ch. 1. & Sozomène L. VIII. ch. 7.*

(47) T. IV. p. 424. *acad* Tillemont p. 859.

(48) *Sozomene ubi ſupra.*

[I] *Arcade fit pluſieurs autres Loix, plus utiles à l'Egliſe & à l'Etat.*] Celle du 3 de Mars, adreſſée à Clérarque Préfet de Conſtantinople, ordonne que tous les Lieux publics ou particuliers, que les Hérétiques tenoient dans la Ville, ſeront confiſqués; ce que l'on explique de ceux où ils faiſoient des Aſſemblées: que tous leurs Clercs ſeront auſſi chaſſés de la Ville; qu'ils ne pourront pas même s'y aſſembler pour faire les Litanies, ni aucunes des Proceſſions, ſoit durant la nuit, ſoit durant le jour; & que ſi les Officiers du Préfet leur ſouffrent aucune Aſſemblée, ils ſeront condamnés en Corps à une amende de cent livres d'or. Les deux Loix du 21 & du 22 d'Avril font plus ſévères contre les Eunomiens, & ordonnent à Céſaire Préfet du Prétoire, de faire une recherche de leurs Clercs, pour les chaſſer de toutes les Villes. La Loi du 23 de Mars contre les Apoſtats, leur eſt plus favorable que celles des Empereurs précédens; car elle leur laiſſe au moins la liberté de donner leur bien à leurs enfans & petits-enfans, péres & méres, fréres & ſœurs. Celle du 10 de Décembre prive tous les Miniſtres de l'Idolatrie, des privilèges qui leur avoient été accordés; comme des gens dont la profeſſion, bien loin de devoir être honorée, étoit même condamnée par les Loix. La Loi du 5 de Février, adreſſée à Gennade Préfet d'Egypte, ordonne, ſelon le Code Juſtinien, de ne mettre que des Chrétiens dans de certains Emplois à Alexandrie; mais dans celui de Théodoſe, elle a tout un autre ſens, & ne parle point du tout des Chrétiens. La Loi du 24 de Mars eſt un ordre général à tous les Gouverneurs de Provinces, d'obliger les habitans de toutes les Villes à rétablir leurs anciennes murailles, ou à en faire de nouvelles, en taxant pour cela les particuliers; & la Loi donne quelques ordres, afin que cette Taxe ſ'impoſe avec équité. On croit que les ravages tout récens des Huns & des Goths donnérent occaſion à cette Loi. Le 26 de Février, & le 25 d'Avril, Arcade fit deux Loix en faveur des Juifs. La dernière eſt pour défendre de rien dire en public contre l'honneur des Patriarches, qui étoient les Chefs de leur Religion, & à qui l'on donnoit alors le titre d'*Illuſtres*. Auſſi-bien étoient-ils prémiers Officiers de l'Empire. L'autre Loi ordonne que les Juifs commettront eux-mêmes des perſonnes, pour lever le prix des choſes qu'ils vendront, ſans que les Gouverneurs puiſſent s'en mêler. Par une autre Loi du 25 d'Avril, l'Empereur permet de célébrer une certaine Fête appelée *Majume*, qui étoit alors défendue, parce que c'étoit une Fête toute de débauche & de licence, & où l'on dépenſoit beaucoup en feſtins. Il ne la permit qu'à condition qu'il ne s'y paſſeroit rien contre l'honnêteté, la chaſteté & la pudeur. Mais cela étoit impoſſible; c'eſt pourquoi il défendit de nouveau cette Fête le 2 d'Octobre 399, en même tems qu'il permettoit les autres divertiſſemens, pour donner quelque amuſement au peuple (49). Suidas nous apprend que cette Fête de *Majume* ſe faiſoit originairement à Rome ſur le Tibre & ſur le bord de la Mer; & qu'elle a tiré ſon nom du mois de Mai, auquel elle ſe célébroit. Mr. de Tillemont examine cette conjecture dans ſa Note 12. ſur Arcade (50). Il autres croyent que cette Fête tiroit ſon nom des Eaux qu'on nommoit Majumes en Syriaque, parce qu'elle ſe faiſoit à Daphné & en d'autres lieux, où il y avoit beaucoup d'eau. Elle duroit ſept jours. Quelques-uns croyent que c'eſt celle dont Libanius même parle avec horreur en divers endroits, & contre laquelle S. Chryſoſtome prêchoit ſouvent à Antioche, parce qu'elle ſe faiſoit avec beaucoup de licence au fauxbourg de Daphné, & apportoit de là dans la Ville une infinité de maux & de déſordres. Libanius dit qu'elle avoit été défendue par un Prince ſage, que quelques-uns croyent être Conſtance, & rétablie aſſez longtems après par d'autres, qui aimoient ce qui reſſemblоit à leur vie. Il eſt certain qu'elle ſe faiſoit en 362 du tems de Julien, & qu'après Libanius elle avoit été défendue juſqu'à cette année, & c'étoit ſans doute par Théodoſe. On voit qu'il en reſtoit encore quelques veſtiges du tems de Léon fils de Conſtantin Copronyme, au onziéme Siécle (51). Pour revenir aux Loix d'Arcade, celle du 3 d'Août recommande aux Magiſtrats d'examiner & d'expédier promptement ceux qui ſont dans les priſons, ſans les y laiſſer longtems languir, ou par pareſſe, ou pour s'acquérir une vaine réputation de douceur par une véritable cruauté. La Loi du 26 de Novembre confirme celle de Théodoſe contre les Mariages des Couſins-germains, mais elle en modére la peine. Celle du 3 d'Août ordonne que les femmes & les parens de ceux qui auront été proſcrits, n'auront point de part à leur peine, s'ils n'en ont point eu à leur faute; & qu'ainſi les femmes jouïront de tout le bien qu'elles auront apporté à leurs maris, & même de ce qui leur aura été donné par le contrat de mariage (52).

(49) *Tille-mont p. 860—862.*

(50) Pag. 1041. 1042.

(51) *Idem p. 862. 863.*

(52) *Idem p. 864.*

[K] *Conſtantinople fut menacée de deſtruction par une Nuée de feu ſuſpendue ſur la Ville.*] S. Proſper & Marcellin, dans leurs Chroniques, nous apprennent que l'an 396 il y eut des tremblémens de terre qui durérent pluſieurs jours, & que le Ciel parut tout en feu. Tro Proſper, dans ſa Chronique, publiée avec celle d'Euſébe par Scaliger dans ſon *Theſaurus Temporum*, Edition d'Amſterdam 1658, s'explique davantage, & dit que Conſtantinople, par une prompte & entière pénitence, évita la colére de Dieu, dont elle ſe voyoit menacée par une Nuée de feu, qui éclatoit d'une maniére effroyable ſur la Ville. S. Auguſtin la décrit plus amplement peu d'années après, dans un Sermon; & il dit qu'il y avoit peut-être parmi ceux qui l'écoutoient, des perſonnes qui avoient été témoins de cette merveille. Voici ce qu'il en dit. Lorſqu'Arcade régnoit à Conſtantinople, Dieu voulant effrayer cette Ville, & en l'effrayant la corriger & la réformer, il s'apparut (*venit*) dans une Révélation à un de ſes Serviteurs, qui étoit, dit-on, un homme d'épée, lui déclara que la Ville devoit périr un certain jour par un feu qui viendroit du Ciel, & lui dit d'en aller avertir l'Evêque. Nectaire ne négligea point cet avis. Il en parla au peuple, & la Ville étant eu recours aux larmes de la pénitence, comme autrefois celle de Ninive, elle obtint la révocation de l'Arrêt prononcé contre elle. Mais afin qu'on ne crût pas que l'Auteur de cet avis eût été un Impoſteur, ou qu'il ſe fût fait illuſion; lorſque le jour qu'il avoit marqué fut venu,

core diverſes nouvelles Loix [*L*]. Au mois de Juillet il alla à Ancyre, d'où il revint à la fin de Sep-
(*i*) Tillemont p. 872. tembre, avec autant de pompe & d'éclat, que s'il eût vaincu les Perſes (*i*). Eutrope ne voyoit plus
(*k*) Lib. V. perſonne capable de lui réſiſter, que Stilicon, qui prétendoit encore venir en Orient, s'il en faut croire Zoſime (*k*), ſans doute pour y diſpoſer des affaires. Eutrope tâcha de le faire aſſaſſiner; & la choſe étant été découverte, il porta Arcade à le faire déclarer Ennemi public par le Sénat de Conſtan-
(*l*) Tillemont p. 872. tinople, & à faire ſaiſir tout ce qu'il avoit en Orient (*l*). C'étoit allumer la guerre entre les deux frè-
(*m*) Idem p. 872. res, Arcade & Honorius. L'Impératrice Eudoxie accoucha cette année d'une fille, qui fut nommée Flaccille (*m*). L'an 398, Arcade fit encore d'autres nouvelles Loix [*M*]. Au mois de Juillet de
(*n*) Idem p. 879. l'année ſuivante, il ordonna de démolir les Temples de la Campagne, autant que cela ſe pourroit faire ſans trouble, afin d'ôter aux Païens tout ce qui ſervoit encore de matière à leur Superſtition, les
(*o*) Lib. V. Temples des Villes aiant ſans doute déja été abattus (*n*). Cependant Eutrope touchoit à ſa ruïne, que Zoſime (*o*) attribue proprement à Gainas, Officier Goth & Arien, qui s'imagina qu'il ſe rendroit maître abſolu de l'Empire, après qu'il ſe ſeroit défait de cet Eunuque. Le Comte Tarbigil ou Tribigilde, Goth de Nation, qui commandoit à Nacolie en Phrygie un Corps nombreux d'Oſtrogoths & de Grenthonges, étoit un homme à tout entreprendre. Gainas dont il étoit parent, ſelon Socrate
(*p*) *Apud* Tillemont p. 882. (*p*), le porta à ſe révolter, en lui promettant de le ſoutenir ſous-main. Tribigilde prit les armes, pilla d'abord Nacolie, & enſuite pluſieurs autres Villes de Phrygie. Eutrope tâcha inutilement de le gagner par des préſens: ce Goth répandit la terreur par-tout, & fit trembler tout l'Empire; & Gainas écrivit à l'Empereur, qu'il falloit abſolument lui accorder toutes les conditions qu'il demandoit, dont la première étoit, qu'on lui remît Eutrope, comme la cauſe de tout le mal (*q*). Cette deman-
(*q*) Tillemont p. 885. de, jointe à une faute qu'Eutrope fit contre l'Impératrice Eudoxie, acheva de le perdre auprès d'Arcade

& que tout le monde attendoit avec frayeur l'effet de ſa prédition, on vit au commencement de la nuit une petite Nuée de feu, qui s'élevoit du côté de l'Orient: elle s'avança en croiſſant toujours, juſqu'à ce qu'enfin elle s'étendit ſur toute la Ville, où elle cauſa un étrange effroi; car chacun voyoit pendre la flamme ſur ſa tête, & l'on ſentoit en même tems une odeur de ſoufre. Tout le monde couroit aux Egliſes, & elles n'étoient pas aſſez grandes pour ceux qui y cherchoient leur réfuge. Ceux qui n'avoient pas encore reçu le Baptême, le demandoient avec empreſſement, non ſeulement dans les Temples, mais dans les maiſons, dans les places publiques, dans les rues, *pour éviter*, dit S. Auguſtin, *non le feu dont ils ſe voyoient alors menacés, mais celui qu'ils craignoient pour l'Exercice*. Enfin, après que Dieu eut fait trembler tout ce grand peuple, & qu'il l'eut convaincu de la vérité de ce que ſon Serviteur avoit dit de ſa part, la Nuée commença à diminuer, & peu à peu elle ſe diſſipa entièrement. A peine commençoit-on à ſe remettre de cette frayeur, lorſque le bruit ſe répandit, qu'il falloit abſolument quitter la Ville, parce qu'elle devoit périr le Samedi ſuivant, & l'on marquoit même l'heure. Tout le peuple & l'Empereur même quitta la Ville: quelque attache qu'on eût à ſa maiſon, & aux richeſſes qu'on n'en pouvoit pas emporter, qui que ce ſoit n'y demeura; & S. Auguſtin aſſure que perſonne même ne ferma ſa porte, tant la crainte étoit grande. On ſe retira tous enſemble à quelques milles de la Ville, où l'on étoit occupé à implorer la miſéricorde de Dieu; lorſque tout d'un coup, à l'heure prédite, on vit une grande fumée s'élever de deſſus la Ville. A cette vue les prières redoublérent avec de grands cris, juſqu'à ce que l'air étant devenu ſerein, on envoya voir ce qui étoit arrivé, & l'on apprit avec joie, que la Ville ſubſiſtoit toute entière: alors on y retourna, en rendant à Dieu de grandes actions de graces; & chacun trouva ſa maiſon dans l'état qu'il l'avoit laiſſée, ſans qu'on en eût rien été, quoiqu'elle fût demeurée ouverte.

[*L*] *En 397 . . . . un Empereur fit trois diverſes nouvelles Loix.*] Par la Loi du 16 de Février, adreſſée à Céſaire, Arcade ordonne la confiſcation & l'exil pour ceux qui ſeront entrés ou auront tâché d'entrer par argent dans les Charges du Palais, ou dans les autres qui ne ſe doivent donner qu'à un mérite éprouvé; n'y aiant pas de différence entre un crime commis, & celui que la ſeule impoſſibilité a empêché de commettre. Celle du 6 de Mars confirme une Loi de Valentinien contre les Receveurs des Impôts, qui exigeront au-delà de ce qui aura été ordonné; & veut que leur cupidité ſoit punie du dernier ſupplice, puiſque tant de défenſes réïtérées n'avoient pu arrêter ce crime. Par celle du 1. d'Avril, Arcade ordonne qu'on chaſſera au-plutôt de Conſtantinople les Docteurs des Apollinariſtes, & que les maiſons où ils auront tenu des Aſſemblées ſecrettes ſeront confiſquées. Comme les Juifs étoient les objets de la haine & du mépris général, il ordonne par une Loi du 17 de Juin, adreſſée à Antiochе Préfet d'Illyrie, que les Gouverneurs auront ſoin d'empêcher qu'on ne leur faſſe des inſultes, & qu'on ne les trouble dans leurs Synagogues. Mais il veut en même tems, que ceux d'entre eux qui ſe trouvant pourſuivis pour quelque crime, ou pour dettes, auront recours à l'Egliſe, & promettront de ſe faire Chrétiens, ne ſoient reçus qu'après qu'ils ſe ſeront purgés, ou acquittés. Dans une autre Loi du 1. de Juillet, il exemte des fonctions Curiales les Miniſtres de leur Religion, les égalant en ce point aux Evêques, aux Prêtres, & aux Diacres de l'Egliſe Chrétienne. Il ſuivoit en cela les Decrets de Conſtantin, de Conſtance, de Valentinien & de Valens: mais on croit qu'il dérogeoit à ceux de Gratien, de Valentinien le Jeune, & de Théodoſe ſon propre père, qui n'avoient pas traité les Juifs auſſi favorablement. La Loi du 30 de Décembre 399 femble révoquer celle-ci; car elle ſoumet aux fonctions Curiales tous les Juifs qu'on prouveroit y être obligés par leur naiſſance, comme l'obſerve

Mr. de Tillemont. Le 4 de Septembre, Arcade fit une Loi ſévère contre tous ceux qui formeroient quelque Conſpiration pour tuer quelqu'un de ſes Officiers, ou qui entreroient dans celles que d'autres auroient formées. Il les condamne tous à la confiſcation & au dernier ſupplice; & il déclare même leurs fils infames, & incapables de poſſéder jamais aucun bien, n'en laiſſant que très peu aux filles. C'étoit fans doute Eutrope, qui prétendoit par-là ſe mettre à couvert de tant d'ennemis qu'il ſe faiſoit par ſes injuſtices. Cette Loi eſt fort célébre, & Godefroy en a fait une fort longue Diſſertation. Aſſûre, Comte d'Orient, aiant mandé à la Cour qu'on manquoit de matériaux pour la réparation des Chemins, des Ponts, des Aqueduc, & des Murailles des Villes, Arcade ordonna le 4 de Novembre de prendre pour cela, ce qu'on trouveroit de divers Temples Païens qu'on avoit démolis. Le 8 du même mois de Novembre, il ordonna de punir du dernier ſupplice tout Domeſtique, libre ou eſclave, qui ſe rendroit dénonciateur contre ſon Maître; mais il en excepta le crime de Léze-Majeſté, ce qui rendoit cette Loi preſque entièrement inutile (53).

[*M*] *L'an 398, Arcade fit encore d'autres nouvelles Loix.*] A la ſollicitation de S. Chryſoſtome, il donna un Reſcrit ou un Ordre pour faire fermer tous les Temples qui ſe trouvoient encore à Gaza, & en briſer les Idoles. Porphyre, qui étoit alors Evêque de Gaza, avoit demandé que les Temples fuſſent démolis; mais l'ordre qu'il obtint devint inutile, parce qu'un Officier nommé Hilaire, commis pour l'exécuter, le laiſſa gagner par l'argent des Idolâtres. La Loi du 3 de Février oblige les Juifs de ſe ſoumettre aux Loix Romaines, dans les choſes qui ne regardent point leur Religion; leur permettant ſeulement de prendre leurs Patriarches, ou d'autres de leur Nation, pour Arbitres dans leurs affaires Civiles, avec injonction aux Juges de faire exécuter ces Sentences arbitrales, comme celles des Arbitres qu'ils auroient nommés d'autorité. On voit la même choſe ordonnée pour les Evêques entre les Chrétiens, dans une Loi qui eſt auſſi de cette année, mais datée du 27 de Juillet. Celle du 4 de Mars eſt extrêmement rigoureuſe contre les Eunomiens & les Montaniſtes: car elle n'ordonne pas ſeulement qu'ils ne pourront tenir aucune Aſſemblée, même à la Campagne; mais elle veut que leurs Clercs ſoient chaſſés de toutes les Villes; que tous ceux qu'on y trouvera à l'avenir, ſoient punis de mort; & que toutes les maiſons où on les aura reçus, ſi on ne les en chaſſe auſſi-tôt, ſoient confiſquées. Elle ordonne encore, qu'on ſera une exacte recherche de leurs Livres, pour les faire brûler en préſence des Magiſtrats; & que ſi quelqu'un en garde, il ſera puni du dernier ſupplice, comme ſi c'étoient des Livres de Magie: parce qu'en effet ils enſeignent toutes ſortes de crimes, & en fourniſſent la matière. Par la Loi du 11 du même mois, l'Empereur condamne à une groſſe amende les Officiers de Simplicius Général des Troupes de l'Orient, ſi les Troupes laiſſent paître leurs chevaux dans les pâtures communes de la Ville d'Apamée en Syrie, célébre pour ſes pâturages, on dans les prés qui appartiennent aux particuliers d'Antioche. Nous avons pluſieurs Loix datées du 27 de Juillet, adreſſées les unes à Céſaire, les autres à Eutychien, & qu'on croit néanmoins n'être que des fragmens d'une de ces Loix qu'Eutrope fit faire contre les Aſyles des Egliſes. Il y eſt ordonné, que ſi un Eſclave, un homme du Corps de Ville, ou toute autre perſonne redevable & dépendante du Public ou des particuliers, ſe retire dans l'Egliſe, les Eccléſiaſtiques ſeront obligés de la rendre à la première ſommation &c. Que les Evêques prendront des Moines pour les faire Clercs, comme des perſonnes d'une vertu déja éprouvée, plutôt que des Laïques redevables à d'autres, & dont l'Ordination étoit odieuſe. Que les Eccléſiaſtiques de la Campagne ſeront ſujets à la même Taille qu'auparavant. Que les Clercs & les Moines pourront appeller au Juge ſupérieur en faveur des Criminels, mais qu'ils ne pourront les enlever des mains des

(*r*) Tillemont p. 868-872.

Offi-

cade [N], qui le bannit en Chypre, & il fut enſuite décapité (r). L'Empire ne profita guères de la chute de cet Eunuque; les mêmes deſordres continuérent comme auparavant; & Arcade n'aianr ni ſens ni conduite, toute l'Autorité tomba entre les mains de l'Impératrice Eudoxie, qui en abuſa [O]. Gainas n'avoit pourſuivi la ruïne d'Eutrope, que pour avancer ſes intérêts, & commettoit conjointement avec Tribigilde mille deſordres dans l'Aſie. Arcade n'aiant point d'Armée à leur oppoſer, députa à Gainas, reſolu de lui tout accorder pour le ſatisfaire. Il demanda qu'on lui livrât Aurélien, Saturnin, & Jean; qui étoient les prémiers du Sénat, & il les fit envoyer en exil (s). Il forma enſuite le deſſein de ſe rendre maître de Conſtantinople; mais n'aiant pas réuſſi, il ſe retira dans la Thrace, fut défait par Fravitas, & enfin tué par les Huns (t). L'an 400, Eudoxie reçut le titre d'Auguſte, & elle ordonna qu'on honorât ſes Images (u). L'année ſuivante nâquit Théodoſe, fils & ſucceſſeur d'Arcade (x). En 404, l'Impératrice fit bannir S. Jean Chryſoſtome, & mourut le 30 de Septembre de la même année (y). Vers le même tems, l'Empire fut ravagé par les Huns & par les Iauriens (z). En 406, Arcade donna une Loi qui décernoit le dernier ſupplice, non ſeulement contre

(r) Idem p. 887.-890.

(s) Idem p. 895.-897.

(t) Idem p. 899.-904.

(u) Idem p. 904. 905.

(x) Idem p. 909.

(y) Idem p. 916.-918.

(z) Idem p. 919.

Officiers de la Juſtice; que s'ils le ſont, on en écrira à la Cour, & que les Evêques en ſeront reſponſables, puiſque c'eſt à eux à inſtruire les autres de leur devoir (54).

(54) Idem p. 873.-874.

[N] *Cette demande, jointe à une faute qu'Eutrope fit contre l'Impératrice Eudoxie, acheva de le perdre auprès d'Arcade.*] Il maltraita cette Princeſſe, juſqu'à la menacer de la chaſſer du Palais. Et elle, voyant l'occaſion ſi favorable de le ruïner dans la conjoncture des affaires, prit entre ſes bras ſes deux petites filles, & vint ſe jetter en pleurant aux pieds de ſon mari, pour lui demander juſtice. Arcade, touché tout enſemble des larmes de ſa femme & de ſes enfans, & de la néceſſité des affaires, ſe ſouvint enfin qu'il étoit Empereur; & auſſi-tôt aiant mandé Eutrope, il lui fit des reproches fort aigres, le dépoüilla de ſes Charges & de ſes biens, & le fit chaſſer du Palais. En ce moment, toute la grandeur imaginaire d'Eutrope s'évanouït; il vit diſparoître ce qu'il avoit le plus aimé & eſtimé; tout ce qu'il avoit eu d'Adorateurs & d'Amis, ou plûtôt de Flatteurs, ou l'abandonnérent, ou devinrent même ſes ennemis. L'Egliſe, dont il avoit été l'ennemi, fut la ſeule en qui il trouva de la compaſſion & du ſecours: car voyant bien que ſa vie même étoit en danger, il courut au Palais ſe réfugier à l'Egliſe, la tête couverte de poudre ſiére; & malgré toutes les Loix qu'il avoit faites pour lui ôter le droit de ſecourir les miſérables, il chercha un aſyle aux pieds des Autels. Beaucoup de perſonnes en murmurérent contre S. Chryſoſtome: mais il leur repréſenta, qu'il n'y avoit rien de plus glorieux à l'Egliſe, que d'avoir ſon Perſécuteur contraint d'avoir recours à ſa miſéricorde; & rien de plus digne de l'Epouſe de J. C., que d'oublier tout ce qu'il avoit fait contre elle, & de l'aſſiſter dans ſon malheur. Cependant tout le monde crioit contre Eutrope dans les Théâtres, pour leſquels il avoit eu une étrange paſſion; la Ville étoit toute en feu contre lui; les Soldats demandoient même ſa mort, & Gainas preſſoit extrémement ou ſa mort, ou ſon exil, prétendant qu'il n'y avoit que ce moyen de faire poſer les armes à Tribigilde. On envoya du Palais, pour l'arracher par force de l'Autel; & ceux qui la veille lui baiſoient les mains avec reſpect, voulurent bien ſe charger de cette commiſſion. Il vint un Corps de Soldats, qui affligérent l'Egliſe, aiant l'épée nue à la main. Eutrope plein de terreur s'alla cacher dans la Sacriſtie, où étoient les Vaſes ſacrés. Mais S. Chryſoſtome alla ſe préſenter aux Soldats, qui ſe ſaiſirent de lui pour le mener au Palais, le menaçant de la mort, parce qu'il ne vouloit pas rendre le coupable. Arcade de laiſſi aiſément perſuader qu'il falloit juſtifier Eutrope de l'Aſyle de l'Egliſe; mais les Soldats vouloient ſa mort (55). S. Chryſoſtome dit (56) que l'Empereur leur fit un long diſcours, qui ne put néanmoins les appaiſer, tant ils étoient irrités des crimes de ce Miniſtre, & qu'on oubliât même le reſpect dû à Majeſté. Cependant Mais Arcade les toucha enfin par ſes larmes, & par le reſpect de l'Autel faceé auquel Eutrope avoit eu recours. Le lendemain, le peuple accourut en foule à l'Egliſe pour voir Eutrope, cet homme qui venoit de faire trembler toute la Terre, trembler lui-même dans la crainte d'une mort honteuſe, & réduit à l'état le plus déplorable qui ſe puiſſe imaginer. S. Chryſoſtome monta alors en Chaire, & fit un Diſcours, célébre dans les Hiſtoriens (57), où il montra quelle eſt l'incertitude, la vanité & le néant de toutes les grandeurs humaines, & combien les riches & les puiſſans ont peu ſujet de s'élever. Il repréſenta même quelques-unes des fautes d'Eutrope, pour relever la charité avec laquelle l'Egliſe le ſecouroit; & s'étendit à faire voir la grandeur de ſa chute, non pour inſulter à ſa miſére, mais pour tâcher de toucher le peuple en ſa faveur. En effet, après avoir tiré des larmes des yeux de ſes Auditeurs, quelque animés qu'ils fuſſent contre Eutrope, il finit en les exhortant d'aller tous enſemble trouver l'Empereur, pour ſe jetter à ſes pieds & lui demander la grace, ou du moins la vie de ce miſérable, en faveur de l'Egliſe & du ſaint Autel (58). On ne voit pas ſi le peuple fit ce que S. Chryſoſtome lui demandoit; mais on ſait que quelques jours après, Eutrope étant ſorti de l'Egliſe dans l'eſpérance de ſe ſauver ſecrettement, il fut pris, & banni dans l'Ile de Chypre. D'autres ont cru qu'on l'avoit livré à ſes ennemis (59); d'autres enfin ont dit qu'il avoit été enlevé par force de l'Egliſe (60). Mais S. Chryſoſtome foutient hautement dans un Diſcours qu'il fit peu après (61), lorſqu'Eutrope étoit déja banni, que tout cela étoit faux, & que jamais l'Egliſe ne l'auroit abandonné, s'il ne l'eût abandonnée le prémier. Zoſime dit (62) qu'en le banniſſant en Chypre, on l'avoit aſſuré avec ſerment qu'on ne lui ôteroit point la vie. Claudien, qui écrivoit dans le tems même qu'on le menoit en Chypre, lui promet auſſi qu'on ne lui coupera point la tête, quoiqu'il l'eût fait couper à un Eunuque (63): mais, comme le dit fort bien Mr. de Tillemont, il étoit Poëte, & non Prophéte. Nous avons encore la Loi par laquelle Arcade confiſque tous ſes biens, lui dte ſes Dignités de Grand-Chambellan & de Patrice, avec toutes les autres inférieures qu'il pouvoit avoir, ordonne que ſon nom ſera effacé de tous les endroits où il avoit été nommé comme Conſul, & que toutes ſes Images & ſes Statues ſeront ôtées de tous les Lieux publics ou particuliers où on les avoit miſes; commande à Aurélien Préfet du Prétoire de le faire conduire en Chypre ſous ſure garde, & d'avoir ſoin qu'il y ſoit veillé de prés, de peur qu'il n'y faſſe quelque brouillerie. Cette Loi eſt datée du 17 de Janvier 399. Claudien (64) & Socrate (65) n'ont pas oublié l'article qui ordonne d'effacer toutes les marques de ſon Conſulat; & dans quelques Faſtes, on ne trouve que le ſeul nom de Manlius Théodore ſon Collégue; quelques-uns même marquent poſitivement, que Théodore fut ſeul Conſul. Le nom d'Eutrope eſt néanmoins demeuré dans Marcellin & d'autres (66). Gainas ne put ſouffrir qu'on lui eût laiſſé la vie; & ſur ſes inſtances, quelques-uns s'étant déclarés dénonciateurs contre lui, on le fit ramener de Chypre, & on lui donna des Commiſſaires, dont le prémier étoit Aurélien Préfet du Prétoire (67). On accuſa Eutrope dans un lieu nommé Pantique, qui étoit entre Chalcédoine & Nicomédie (68). Enfin on le condamna, & on lui trancha la tête, ſur ce que dans ſon Conſulat il s'étoit ſervi, diſoit-on, d'Ornemens réſervés à l'Empereur (69); d'où l'on infére (70) fans doute, qu'il avoit eu deſſein d'uſurper l'Empire. Zoſime (70), qui veut qu'on lui eût promis la vie avec ſerment, dit qu'on convrit ce parjure, en prétendant que le ſerment ne regardoit que Conſtantinople; & qu'il cauſe de cela, on l'exécuta à Chalcédoine. On dit que ce fut durant la nuit (71).

(r) Idem p. 887.-890.

(55) Id. p. 885.-887.

(56) *Apud* Tillemont p. 887.

(57) Socrate *H. E.* L. VI. ch. 5. & Sozomene L. VIII. ch. 7.

(58) Chryſoſt. *Oper.* T. IV. p. 483.-487. *apud* Tillemont p. 888.

(59) Tillemont p. 889.

(60) Zoſime L. V. & Suidas *ap. eund.*

(61) Chryſoſt. *in Eutrop.* XLIV. p. 667. *apud* Tillemont p. 889.

(62) Lib. V.

(63) *In Eutrop.* L. II.

(64) *Ubi ſupra.*

(65) *H. E.* L. VI. c. 5.

(66) Tillemont p. 890.

(67) Zoſime L. V. Philoſtorg. L. II. c. 6.

(68) Philoſt. *ubi ſupra.* Sozomen. L. VII. ch. 22.

(69) Philoſt. *ubi ſupra.*

(70) L. V.

(71) Tillemont p. 891.

(72) L. V.

[O] *Toute l'Autorité tomba entre les mains de l'Impératrice Eudoxie, qui en abuſa.*] S'il en faut croire Zoſime (72), c'étoit une femme extrémement hardie & entreprenante, qui ne rougiſſoit pas de partager l'argent que de méchans Officiers avoient pris pour traitir leur honneur & l'Etat, & de les mettre après à couvert des pourſuites de la juſtice. On lui reproche beaucoup de violences & d'injuſtices, dont ſon avarice étoit la ſource; & la ſeule perſécution qu'elle fit à S. Chryſoſtome fuffit, ſelon Mr. de Tillemont (73), pour rendre croyable tout ce qu'on dit d'elle. Outre ſes propres défauts, elle étoit fans ceſſe affligée par des femmes, à qui elle ſe laiſſoit dominer, & par des Eunuques, dont l'avarice eſt toujours inſatiable. On ne voit à la Cour que Délateurs, qui des gens quelquefois riche étoit mort, demandoient ſon bien, en ſuppoſant qu'il n'avoit point d'heritiers, & l'obtenoient auſſi-tôt ſans autre examen, par le moyen des Eunuques; deſorte que les enfans perdoient en même tems & leur pére & leur bien. Zoſime ajoûte (74), qu'on ne voyoit par-tout que des inſupportables injuſtices, qui faiſoient ſouhaiter la mort à tous ceux qui avoient un peu de courage & d'honneur. Palladе (75) marque auſſi entre les principaux inſtrumens de la perſécution de S. Chryſoſtome, des femmes connues de tout le monde, avec trois Veuves qui abuſoient, à leur malheur, des grandes richeſſes que leurs maris leur avoient laiſſées, & qui étoient le fruit des rapines & des violences: ces trois Veuves étoient Marſa Veuve du Général Promote, Caſtricie Veuve de Saturnin, & Eugraphie dont le mari n'eſt pas marqué, mais qui étoit une femme d'un caractére également violent & libertin. *Γυναικῶν δὲ πρὸς ταῖς φαυλοτάταις, τρεῖς χήραι μὰλ, ἀκόρεστα λαβοῦσαι δι, ἐν ἀλλήλαις τὰς ἑαυτῶν συτηρίας τὰ ἐξ ἀρπαγῆς χρήματα πεπλημέναι, παραδεδώκασι τοῖς ἀναιτίοις, Μάρσα μὲν Πρωμότου γυνὴ, καὶ Κασρικία ἡ Σατορνίου, καὶ Εὐγραφία, διαφθορὰς γυνὴ.* [☞ Zoſime (76) rapporte, que beaucoup de perſonnes prétendoient que Jean, l'un de ceux que Gainas demanda (ſelon lui) qui lui fuſſent livrés, étoit pére du fils d'Arcade. Sur quoi Mr. de Tillemont remarque (77), qu'Eudoxie pouvoit bien mériter d'être abandonnée à un crime auſſi honteux que celui dont on l'accuſoit: mais que cependant on ne donne point d'autre fils à Arcade que Théodoſe, né ſeulement en 401; & par conſéquent ce que dit Zoſime, eſt une calomnie forgée depuis ce temslà, ou du moins ſon expreſſion n'eſt pas exacte. ADD. DU TRAD.]

(73) *Ubi ſupra* p. 893.

(74) *Ubi ſupra.*

(75) Dial. de Vit. Chryſoſt. p. 51. Paris. 1680.

(76) L. V.

(77) *Note* 24. *ſur Arcade*, p. 1053. 1054.

tre les faiſeurs de Libelles, mais contre ceux qui liroient des Libelles ſans les lacérer ou les bruler auſſitôt, & contre ceux qui ne dénonceroient pas ceux qu'ils ſauroient les avoir lus (*aa*). Arcade mourut le 1. de Mai 408, âgé de trente & un an, après avoir régné douze ans avec ſon pere, & quatorze ans depuis ſa mort. Il laiſſa un fils, *Théodoſe*, âgé de huit ans, qui lui ſuccéda; & quatre filles, *Flaccille*, *Pulchérie*, *Arcadie* & *Marine* (*bb*).

(*aa*) Idem p. 926.

(*bb*) Idem p. 931.

ARCERE (Antoine), Pere de l'Oratoire dans le dix-ſeptiéme Siécle, & célébre pour avoir entrepris de faire un Dictionaire Turc [*A*], nâquit à Marſeille en 1664. Il entra à l'âge de dix-huit ans dans la Congrégation de l'Oratoire, & après y avoir appris & enſeigné les Belles-Lettres, il alla à Paris, où il paſſa environ un an dans la Maiſon de S. Honoré. Il y fut connu & eſtimé de quelques Savans, & entre autres de Mr. l'Abbé Bignon: mais ſa modeſtie l'empêchoit de ſe produire, & ſon goût pour l'étude lui faiſoit aimer la retraite. Il s'appliqua dès ſa jeuneſſe à l'étude des Langues Latine, Grecque & Hébraïque; après quoi il étudia l'Arabe, le Turc & le Perſan: il poſſédoit auſſi les principales Langues qu'on parle en Europe. Il retourna à Marſeille, & engagea ſes parens à lui fournir tout ce qui lui étoit néceſſaire pour faire le Voyage du Levant, qu'il méditoit, afin de s'y perfectionner dans la connoiſſance des Langues & des Mœurs des habitans de ces Pays, comme auſſi pour y acheter des Livres & des Manuſcrits propres à ſon deſſein; en quoi il réuſſit. A ſon retour à Marſeille, il ne penſa plus à rentrer dans l'Oratoire, mais à vivre en particulier dans ſa famille, pour continuer ſes études ſans interruption & ſans détour. Il étoit ſi appliqué à la compoſition de ſon Dictionaire, qu'il ne ſe permettoit pas ſeulement les délaſſemens & le repos néceſſaires pour la conſervation de ſa ſanté. Auſſi tomba-t-il dans un état de langueur & dans une fiévre lente, qui le mirent au tombeau le 22 de Janvier 1699, âgé d'environ trente-cinq ans. Il laiſſa parmi ſes Manuſcrits, des Grammaires de la plupart de ces Langues Orientales, qu'il s'étoit faites lui-même; ce qui prouve ſon application au travail (*a*).

(*a*) Voyez Moreri Ed. de Paris 1731. & de Hollande 1740.

[*A*] *Célébre pour avoir entrepris de faire un Dictionaire Turc.*] Il travailla huit ans à un Dictionaire François & Turc, qui auroit été fans doute d'une très grande utilité pour la Religion & le Commerce. Ce n'eût pas été un ſimple Vocabulaire, comme la plupart des autres Dictionaires; il auroit été plus ample & plus curieux encore que celui de Méninski, qui commence par le Turc, qu'il traduit en Latin, ou en Allemand. Le Dictionaire de Mr. d'Arcére commençoit par le François, & faiſoit voir le rapport qu'ont les Proverbes des Turcs avec la Langue Françoiſe, la Latine & la Grecque, comme auſſi avec l'Ecriture Sainte: on y auroit auſſi trouvé des remarques curieuſes ſur l'Hiſtoire, la Religion, les Cérémonies, les Dignités, l'Art militaire, les Coutumes, les Habits, la Géographie &c. des Turcs, parce que les différentes phraſes des Turcs ſur le même mot, faiſant alluſion à ces choſes, en rendent l'explication néceſſaire.

ARCESILAS. Quatre Princes de ce nom ont régné à Cyrène [*A*]. Le prémier étoit fils de Battus Fondateur de ce Royaume, lequel après un régne de quarante ans laiſſa la Couronne à Arcéſilas, qui régna ſeize ans (*a*). On ne ſait rien des deux Princes qui occupérent le Trône après lui, ſinon que l'un ſe nommoit Battus, & l'autre Arcéſilas. A celui-ci ſuccéda Battus III, ſurnommé *le Fortuné*, ſous le régne duquel une grande quantité de Grecs paſſérent en Afrique & s'établirent à Cyrène, engagés à cette tranſmigration par un Oracle [*B*]. Après régnoit alors en Egypte (*b*). Après la mort de Battus, troiſiéme de ce nom, Arcéſilas III, ſon fils, monta ſur le Trône; mais avant que d'y être tranquille, il eut de grands différends avec ſes fréres [*C*], dont l'un nommé Aliarque le ſurprit un jour au lit, où il ſe tenoit aiant pris médecine, & l'étrangla: mais Aliarque ne recueillit aucun fruit de ſon crime, Erixo femme d'Arcéſilas l'aiant fait mourir. Battus IV régna enſuite: ce Prince étoit boiteux, & avoit de la peine à marcher. Les Cyréniens aiant eu quelques malheurs ſous ſon régne, ils envoyérent conſulter l'Oracle de Delphes, ſur les meſures qu'ils devoient prendre pour mettre les choſes ſur un bon pied parmi eux. L'Oracle leur ordonna de faire venir un homme de Mantinée, & de ſuivre les avis qu'il leur donneroit. Les Mantinéens leur envoyérent un de leurs Citoyens nommé Démonax, homme fort eſtimé parmi eux. Entre autres Réglemens qu'il fit, il ôta au Roi les Terres ſacrées, le dépouilla du Sacerdoce, & de tous les revenus dont ſes prédéceſſeurs avoient joui, & les donna au peuple. Ce Réglement ſubſiſta pendant le régne de Battus. Mais Arcéſilas, fils de ce Prince & de Phérétime, lui aiant ſuccédé, déclara qu'il ne prétendoit point être aſſujetti aux Loix de Démonax, & reclama tous les honneurs & les privilèges dont ſes ancêtres avoient joui. Ces prétentions excitérent bientôt une Sédition; Arcéſilas fut obligé de ſe retirer à Samos, & ſa mére à Salamine dans l'Ile de Chypre [*D*]. Pendant qu'Arcéſilas fut à Samos, il tâcha d'engager le

(*a*) Herodot. L. IV. c. 159. p. 272. 273. Edit. Gronovii Lugd. Bat. 1715. in-folio.

(*b*) Id. ibid. p. 273.

[*A*] *Cyrène.*] Ville de Libye, & la Capitale de la Cyrénaïque, qu'on nommoit la Pentapole de Libye, à cauſe de cinq Villes célébres qu'il y avoit (1). Ces Villes étoient, *Cyrène* qui étoit la Capitale, *Bérénice*, *Arſinoé* ou *Ténchira*, *Ptolomaïs* ou *Barca*, & *Apollonie*. C'eſt aujourd'hui la partie Occidentale du Royaume de Barca, qui l'on voit encore ces cinq anciennes Villes, qui ſont connues par les noms de *Cairoan*, *Bernieho*, *Trocara*, *Barca* la Capitale de tout le Royaume, & *Bonandréa*, qui eſt l'ancienne *Apollonie* (2).

(1) Ufſer. *Index Geograph.* in voce *Cyrene.*

(2) Baudrand, in *Cyrénaïque.*

[*B*] *Une grande quantité de Grecs . . . . . s'établirent à Cyrène, engagés . . . . . par un Oracle.*] Ils furent invités par les Cyréniens, qui aiant des Terres de reſte, promirent de les donner à ceux qui viendroient s'établir parmi eux. L'Oracle de Delphes les y porta auſſi; il déclara que ceux qui paſſeroient trop tard en Libye, & après que le partage des Terres ſeroit fait, s'en repentiroient extrêmement. Le nombre de ceux qui s'y tranſportérent fut ſi grand, que le Territoire de Cyrène ne put les contenir; ce qui engagea les Cyréniens à attaquer leurs voiſins, & à ſe rendre maîtres d'une partie de leur Pays. Ceux-ci, avec Adicra leur Roi, jugérent à propos de ſe ſoumettre aux Egyptiens, ſur leſquels Apriés régnoit alors: ce Prince marcha avec une puiſſante Armée contre les Cyréniens, & leur livra bataille; mais il éprouva que les Grecs, qu'il mépriſoit, étoient gens de cœur & vaillans, car les Egyptiens furent mis entiérement en déroute (3).

(3) Herodot. L. IV. c. 159. p. 273.

[*C*] *Il eut de grands différends avec ſes fréres.*] Les fréres d'Arcéſilas, voyant qu'ils ne pouvoient obtenir le Royaume de Cyrène, ſe retirérent & fondérent une autre Ville ſur les frontiéres de la Cyrénaïque, qu'ils nommérent Barca. Pendant qu'ils la bâtiſſoient, ils invitérent les habitans de Cyrène à venir s'y établir; ce qui irrita ſi fort Arcéſilas, qu'il réſolut de les aller attaquer. Il marcha contre eux avec une Armée formidable. A cette nouvelle, ils prirent la fuite; mais apprenant qu'il les pourſuivoit, ils réſolurent de tenter fortune; & lui aiant donné combat, ils eurent le bonheur de remporter la victoire, lui aiant tué ſept mille hommes (4). Ainſi fut fondé le Royaume de Barca, chez le Roi duquel un des deſcendans & des ſucceſſeurs d'Arcéſilas fut obligé de chercher un aſyle (5).

(4) Id. ibid. c. 160. p. 273.

(5) Voyez l'Article à la Cléat. (*d*).

[*D*] *Sa mére* (ſe retira) *à Salamine dans l'Ile de Chypre.*] Evelthon étoit alors Roi ou Prince de cette Ville. Phérétime le ſollicita fortement de la rétablir, elle & ſon fils, dans leurs Etats, ou de leur donner une Armée pour s'en remettre eux-mêmes en poſſeſſion. Evelthon lui donnoit tout, plutôt qu'une Armée: il lui fit pluſieurs préſens qu'elle reçevoit en diſant toujours, *Cela eſt bon, mais c'eſt une Armée dont j'ai beſoin.* Et comme elle ne ceſſoit de répéter cette réponſe, à tous les préſens qu'il lui faiſoit; Evelthon, fatigué enfin de ſes importunités, lui envoya un peloton de fil d'or, en lui faiſant dire, que c'étoit-là un préſent qui convenoit à une femme, & non pas une Armée (6). Par où il ſemble avoir fait voir, qu'il n'avoit pas autant de générosité, qu'elle avoit de courage, ſi elle avoit deſſein de ſe mettre elle-même à la tête de l'Armée qu'elle demandoit: que ſi elle ſouhaitoit qu'il ſecourût ſon fils en commandant lui-même ſon Armée, ſa réponſe n'avoit ni ſens, ni raiſon, & il y a de l'apparence qu'Hérodote ne l'a pas rapportée à titre de bon-mot.

(6) Herodot. c. 160. p. 274.

[*E*] *La*

le plus de gens qu'il lui fut possible à lui aider à se rétablir dans son Royaume, promettant des Terres à ceux qui s'engageroient dans cette Expédition. Aiant par ce moyen assemblé une nombreuse Armée, il fit voile à Delphes pour consulter l'Oracle. La réponse qu'il reçut étoit très claire par rapport au passé; mais pour ce qui étoit de l'avenir, elle étoit si ambiguë, qu'il fut impossible à Arcésilas d'y rien comprendre, jusqu'à ce que l'événement l'eut mis dans l'impuissance d'éviter le danger dont il étoit menacé [E]. Il partit avec cette réponse pour Cyrène, & il recouvra son Royaume; après quoi il entreprit de fe venger de ceux, qui par leur révolte avoient été cause, à ce qu'il croyoit, de fa fuite. Les uns fe bannirent volontairement: d'autres, qu'il avoit fait arrêter, furent envoyés dans l'Ile de Chypre, où il comptoit les faire périr; mais aiant abordé à Cnide, les Cnidiens les mirent en liberté, & les envoyérent à Théra. D'autres s'étant sauvés dans une grande Tour, Arcésilas la fit environner de matières combustibles, & les y fit bruler tout vifs. Ce fut alors qu'il commença à entendre l'Oracle qu'il avoit reçu à Delphes (c). Il se fauva chez Alazir Roi de Barca (d), frère de fa femme; mais il n'y trouva pas la fureté qu'il espéroit: car quelques Barcites & quelques Bannis de Cyrène l'aiant vu fur la Place de Barcé, le tuérent. Avec lui finit le Royaume de Cyrène, qu'il avoit donné à Cambyse Roi de Perse, aiant établi un Tribut qu'on devoit payer à ce Monarque (e). Nous ne devons pas oublier que Pindare a célébré ce dernier Arcésilas (f), pour avoir remporté le Prix aux Jeux publics de la Grèce, la troisième année de la LXXIX. Olympiade, selon Usserius (g); qui dit en même tems, que le Royaume de Cyrène avoit subsisté deux-cens ans: mais ce favant Auteur semble s'être trompé à cet égard [F]. L'Article que Moréri a donné d'Arcésilas, n'est bon qu'à tromper ceux qui le lisent [G].

(c) Voyez les Remarques.

(d) Ce Royaume continuoit à celui de Cyrène du côté du Septentrion. La Ville capitale est nommée *Barce* & les habitans *Barcheens*. Ptolomée *Geogr. L. IV. ch. 4.*

(e) Herodot. *ubi supra*. c. 160—164. p. 273-275.

(f) *Ode 4. de 5.*

(g) *Annal.* ad ann. Mundi 3582.

[E] *La réponse qu'il reçut* &c.] La Pythie lui répondit: *Les Dieux vous accordent de régner à Cyrène pendant huit générations, jusques à ce que quatre Battus & quatre Arcésilas aient régné; mais ils ne vous conseillent pas d'entreprendre d'aller au-delà.* Jusques-là, l'Oracle étoit très clair. Arcésilas savoit qu'il étoit le quatrième de ce nom, & que quatre de celui de Battus avoient régué avant lui. Et pour ce qui étoit de la défense d'étendre au-delà la domination de cette famille à Cyrène, elle feubloit regarder plutôt les enfans & la postérité d'Arcésilas, que lui-même. Mais la dernière partie de l'Oracle étoit une véritable Enigme: *Si tu trouves, dit l'Oracle, un fourneau plein de bouteilles, garde-toi de les bruler, mais laisse les aller en l'air. Que fi tu as mis le feu au fourneau, garde-toi d'entrer dans ce pays d'environne* (7), *autrement tu periras, toi & le Taureau qui travaille bien.* Voici les termes de l'Original (8). Ὅτι δὲ τὸν κάμινον τύρσι πλέων ἀμφιστέον, μὴ ἐξεντύνειν τοῖς ἀνέμοισι, ἀλλ' ἀνίησιν αὖτε· ἢν δὲ ἐξενείκῃς τὸν κάμινον, μὴ πελάσσειν εἰς τὴν ἀμπίστερον, εἰ δὲ μὴ, ἀπόλεαι καὶ αὐτὸς, καὶ ταῦρος ὁ καλλιέπων. Quel homme au monde pourroit expliquer un discours aufli énigmatique? Arcésilas ne le comprit qu'après l'événement, & lorfqu'il fut perdu pour ne l'avoir pas entendu auparavant. Il comprit alors, que la Tour où les Cyréniens s'étoient réfugiés, étoit le fourneau, & qu'ils étoient eux-mêmes les bouteilles dont l'Oracle avoit parlé: ce qui lui fit croire, que ce qui environnoit le fourneau devoit être la Ville, & il prit le parti de la fuite. A bien examiner cet Oracle, il eft aifé de s'appercevoir que ce n'étoit qu'un artifice de la Prêtreffe, ou de ceux qui la dirigeoient. Ils s'expriment clairement fur ce qui leur étoit connu, la fucceffion des Rois de Cyrène; mais ils s'enveloppent de ténébres par rapport à l'avenir, afin que quelque chofe qui arrivât, ils puffent y accommoder l'Oracle & l'y faire quadrer. Peut-être auffi pourroit-on conjecturer avec aflez de vraifemblance, que cet Oracle a été fabriqué après l'événement.

(7) Ἀμῆσαι.

(8) Herodot. *ubi fupra*. c. 161. p. 274. 275.

[F] *(Usserius) femble s'être trompé à cet égard.*] Il fuppofe que la fondation du Royaume de Cyrène tombe fur la feconde année de la trente-feptiéme Olympiade, c'eft-à-dire, felon fon calcul, l'an du Monde 3373, avant J. C. 631: & que ce Royaume a fini l'an du Monde 3573, 431 avant J. C. Il cite la Chronique d'Eufébe, & ajoute, que fous *le troifiéme Roi* de Cyrène, favoir Battus fils d'Arcéfilas, Apries régnoit en Egypte (9). Or felon lui, Apriès commença à régner l'an du Monde 3410, & régna vingt-cinq ans: fon régne finit donc à l'an du Monde 3435. Or fi à l'an du Monde 3373, qui eft celui de la fondation du Royaume de Cyrène, nous ajoutons les quarante années du régne de Battus I. & les feize années de celui d'Arcéfilas I., le régne du Roi fous lequel les Grecs vinrent s'établir à Cyrène, tombera entre les années 3429 & 3435, qui eft l'année de la mort d'Apriès. Mais cela fuppofe que la tranfmigration des Grecs arriva fous Battus II., au-lieu qu'Hérodote dit expreffément que ce fut fous Battus III., ἐπὶ τρίτου Βάττου: & l'on voit par la fuite de l'Hiftoire, qu'il n'y a eu qu'un Battus, & deux Arcéfilas, depuis le Roi fous lequel les Grecs vinrent à Cyrène. Où mettrons-nous donc Battus II. & Arcéfilas II. qu'Uſſerius a omis? Dira-t-on qu'ils ont régné dans cet intervalle qu'il y a eu entre la mort d'Arcéfilas I. & celle d'Apriès? Mais dans ce cas-là, il ne faut leur donner que cinq ans de régne à tous deux; & fuppofer en même tems, que les quatre derniers Rois de Cyrène ont régné cent-trente-neuf ans, c'eft-à-dire l'un portant l'autre trente-cinq ans chacun; au-lieu que les régnes des quatre premiers n'auront duré que foixante-& un an. J'avoue qu'il n'y a rien d'impoffible; mais la chofe n'eft gueres vraifemblable. Je voudrois donc mettre la fondation de Cyrène un peu plus tôt que ne la met Uſſerius. Peut-être même fe trouvera-t-il des perfonnes, à qui toute cette Hiftoire rapportée par Hérodote paroîtra un peu fufpecte, parce qu'il n'y a guéres d'apparence que huit Rois fucceffifs fe foient nommés alternativement Battus & Arcéfilas.

(9) Uſſer. *Annal.* ad ann. M. 3373.

[G] *L'Article de Moreri n'eſt bon qu'à tromper ceux qui le liſent.*] Voici tout ce qu'il dit: qu'*Arcéfilas, fils de Battus Fondateur du Royaume des Cyrénéens, fuccéda à fon pére l'an du Monde 3413. & régna feize ans*; fur quoi il cite Hérodote. Un Article auffi fec n'apprend rien au Lecteur. Mais ce qu'il y a de pis, c'eft que l'inexactitude qui y régne l'induit à erreur, en lui faifant croire qu'il n'y a eu qu'un Battus & qu'un Arcéfilas Rois de Cyrène; au-lieu que fi Moréri, ou fes Continuateurs avoient conſulté Hérodote, & ne s'étoient pas contentés de copier fimplement un paffage d'Uſſérius, ils auroient trouvé quatre Arcéfilas au-lieu d'un. Mais cet exemple, & mille autres de la même nature, prouvent que le Dictionaire de Moréri n'a été fait qu'à la faveur des Tables, & qu'on n'y trouve gueres ce qui n'eft point marqué dans les Indices.

ARCHELAUS, fils d'Hérode le Grand, fut déclaré fon fucceffeur par fon Teftament [A]; & immédiatement après fa mort (a) il prit le Gouvernement en main, fans prendre néanmoins le Titre de Roi, parce qu'il falloit que fon élévation au Trône fût confirmée par l'Empereur (b). Après avoir fait de fuperbes funérailles à fon pére, &, felon la coutume des Juifs, célébré le deuil pendant fept jours, il monta au Temple, vécu d'un habit blanc, & s'aſſit fur un Trône tout d'or. En allant au Temple, il fut fuivi d'une grande multitude de peuple: tout retentiſſoit d'acclamations & de vœux pour la proſpérité de fon régne; & en s'en retournant, il leur fit eſpérer qu'il les rendroit plus heureux qu'ils ne l'avoient été fous le régne de fon pére [B]. Comme c'eſt la coutume du peuple de ſe perſuader que les Princes, à leur avénement à la Couronne, agiſſent avec beaucoup de ſincérité, ce diſcours d'Archélaüs fit redoubler les acclamations, & ils prirent la liberté de lui demander diverſes

(a) Il mourut environ le 25 de Novembre de la 1. année de J. C. quatre ans avant l'Ere Vulgaire. Clericus *Hiſt. Eccleſ.* p. 225.

(b) Joſeph. de la Guerre des Juifs L. I. ch. 2. & *Antiq. Jud.* L. XVII. ch. 10.

[A] *Fut déclaré ſon ſucceſſeur par ſon Teſtament.*] Hérode avoit fait un autre Teſtament, par lequel il avoit nommé Antipas pour ſon ſucceſſeur au Royaume; mais il le changea, & donna par le dernier le Royaume à Archélaüs, établit Antipas Tétrarque de la Galilée & de la Pérée, & donna à Philippe la Trachonite, la Gaulanite & la Batanée, qu'il érigea en Tétrarchie; & à Salomé ſa ſœur, Jamnia, Azot, & Phaſaélide, avec cinquante mille piéces d'argent monnoyé. Il fit auſſi de grands legs à tous ſes autres parens, & à l'Empereur (1), qu'il laiſſa abſolument maître de l'exécution de ſon Teſtament, qui portoit expreſſément, qu'il ne pourroit avoir lieu qu'après qu'Auguſte l'auroit confirmé (2). Nous remarquerons ici, qu'Archélaüs étoit l'aîné d'Antipas; & que ce qui avoit empêché Hérode d'en parler, c'eſt qu'Antipater, un autre de ſes fils, lui avoit rendu Archélaüs ſuſpect & odieux (3); mais alant découvert les trahiſons & les perfides deſſeins d'Antipater, il revint de ſa prévention contre Archélaüs, & le déclara ſon ſucceſſeur.

(1) Joſeph. *Antiq. L. XVII. ch. 10. de la Trad. d'Andilli.*

(2) Id. ibid.

(3) Joſeph. de la Guerre des Juifs L. I. ch. 20.

[B] *Il leur fit eſpérer qu'il les rendroit plus heureux qu'ils ne l'avoient été ſous le régne de ſon pére.*] Il leur dit, qu'il étoit très ſenſible à l'affection qu'ils lui témoignoient, & qu'il leur ſavoit gré de n'en avoir rien diminué par le ſouvenir de la dureté avec laquelle le Roi ſon pére les avoit traités; les aſſura qu'il leur donneroit des marques de ſa reconnoiſſance; leur dit qu'il ne prendroit point encore le nom de Roi, juſqu'à ce qu'Auguſte eût confirmé le Teſtament de ſon pére; mais qu'auſſi-tôt qu'il auroit reçu le Dia-

ſes graces. Ce Prince, qui ne penſoit qu'à s'affermir dans ſa domination naiſſante, crut ne leur devoir rien refuſer; il leur fit les plus belles promeſſes: mais il montra bientôt par ſes actions, qu'il ſeroit un auſſi grand Tyran que l'avoit été ſon père; car avant même que d'être confirmé par Auguſte, il donna une terrible preuve de ſon caractère cruel & tyrannique. Il fit tuer trois mille hommes, qui avoient formé le deſſein de venger la mort de quelques perſonnes, qu'ils prétendoient qu'Hérode avoit fait mourir injuſtement [C] (c). Archélaüs partit enſuite pour Rome, laiſſant le ſoin de ſa Maiſon & la conduite du Royaume à Philippe ſon frére. Il mena avec lui ſa mére (d), & pluſieurs de ſes Amis: Salomé ſa tante l'accompagna auſſi avec toute ſa famille, ſous prétexte de le ſervir auprés d'Auguſte, pour lui faire obtenir la confirmation du Royaume; mais en effet pour l'y traverſer, & l'accuſer entre autres choſes d'avoir fait tuer tant de gens dans le Temple. Antipas, qu'Hérode avoit nommé ſon ſucceſſeur dans ſon autre Teſtament, ſe rendit auſſi à Rome par le conſeil de Salomé, prétendant qu'on ne devoit pas avoir égard au dernier Teſtament, comme aiant été fait par Hérode dans un tems où il n'avoit plus l'eſprit libre. L'Affaire fut plaidée devant Auguſte [D]. Antipater

(c) Id. de la Guerre des Juifs l. 1. ch. 2. & Antiq. l. XVII. ch. 11.

(d) Elle étoit Samaritaine & ſe nommoit Miſtace. Joſeph. Antiq. Liv. XVII. ch. 1. & 12.

Diadême de la main de l'Empereur ſon Souverain, il leur ſeroit connoître par ſes actions, qu'ils avoient raiſon de l'aimer (a). Ces promeſſes d'Archélaüs ouvrirent un beau champ aux réflexions: mais pour n'offenſer perſonne, nous laiſſerons au Lecteur le ſoin de les faire lui-même.

(a) Idem Antiq. Liv. XVII. ch. 10.

[C] *Le deſſein de venger la mort de quelques perſonnes, qu'Hérode avoit fait mourir injuſtement.*] Voici de quelle maniére Joſeph rapporte la choſe (f). Hérode avoit fait mettre & conſacrer ſur le Portail du Temple un Aigle d'or, d'une grandeur extraordinaire & d'un trés grand prix, quoique les Loix des Juifs défendent expreſſément de faire aucune figure d'animaux. Il y avoit dans ce tems-là à Jéruſalem deux hommes nommés Judas & Mathias, qui étoient extrêmement aimés du peuple, parce qu'outre qu'ils étoient les plus éloquens des Juifs, & les plus ſavans dans l'intelligence de leurs Loix, ils inſtruiſoient la jeuneſſe, & n'oublioient rien pour les porter à la Vertu. Lorſque ces deux hommes eurent appris que la maladie du Roi étoit incurable, ils exhortérent ces jeunes-gens, qui les révéroient comme leurs Maîtres, à détruire tous les Ouvrages faits au mépris des coutumes de leurs ancêtres; leur repréſentérent que rien ne pouvoit être plus glorieux que de ſe déclarer les défenſeurs de leur Religion; qu'encore que l'entrepriſe fût périlleuſe, ils ne devoient pas s'y porter avec moins d'ardeur & de zéle, puiſqu'une mort honorable eſt préférable à la vie, quelque douce qu'elle ſoit, lorſqu'il s'agit de maintenir les Loix de ſon Pays, & d'acquérir une réputation immortelle. Ces paroles animérent tellement ces jeunes-gens, que le bruit s'étant répandu en même tems qu'Hérode étoit mort, ils montérent en plein midi au lieu où étoit cet Aigle, l'arrachérent, le jettérent par terre, & le mirent en piéces à coups de hache, à la vue d'une grande multitude de peuple qui étoit aſſemblée dans le Temple. Celui qui commandoit la Garniſon de Jéruſalem, y courut avec un aſſez grand nombre de gens de guerre; & comme il n'y trouva qu'une troupe confuſe qui s'étoit tumultueuſement aſſemblée, il la diſſipa ſans peine. Quatre de ces jeunes-gens, qui avoient arraché l'Aigle, furent les ſeuls qui offrirent réſiſter: mais il les prit & les amena au Roi, avec Judas & Mathias, qui crurent qu'il leur ſeroit honteux de s'enfuir. Hérode leur demanda, qui les avoit fait ſi hardis que d'arracher ainſi une figure qui avoit été conſacrée? Ils lui répondirent: „ Il y a longtems que nous avions „ pris cette réſolution, & nous n'aurions pu, ſans man„ quer de cœur, ne la pas exécuter. Nous avons vengé „ l'outrage fait à Dieu, & maintenu l'honneur de ſa Loi. „ Trouvez-vous étrange que l'aiant reçue des mains de „ Moïſe, à qui Dieu lui-même l'avoit donnée, nous la „ préférions à vos Ordonnances? Ou penſez-vous que „ nous craignions la mort? Non! puiſque quelques tour„ mens que vous nous faſſiez ſouffrir, la mort, au-lieu „ d'être le châtiment d'un crime, ſera la récompenſe de „ notre vertu & de notre piété." Ils prononcérent ces paroles avec tant d'aſſurance, qu'on ne put douter que leur cœur ne fût d'accord avec leur bouche, & qu'ils n'auroient pas moins de conſtance à ſouffrir, qu'ils avoient eu de hardieſſe à entreprendre. Ils eurent bientôt occaſion de faire voir la vérité de leurs diſpoſitions: car Hérode condamna Mathias, & tous ceux qui avoient été pris avec lui, à être brulés tout vifs. Un autre Mathias, qui étoit Grand-Pontife, & qu'on ſoupçonna d'avoir trempé dans cette affaire, fut dépoüillé de ſa Charge, qui fut donnée à Joazar ſon beau-frére. La mort de Mathias & des autres irrita extrêmement un grand nombre de Juifs. Ils ſe tinrent tranquilles par crainte, pendant la vie d'Hérode; mais il ne fut pas plutôt mort, qu'ils commencérent à s'aſſembler, & à déplorer la cruelle condamnation de Mathias, & des autres qui avoient été envoyés au ſupplice à cauſe de cet Aigle d'or. Ils preſſérent Archélaüs de venger une ſi grande injuſtice par la mort de quelques-uns des Amis d'Hérode, qu'ils diſoient avoir eu part à ce conſeil. Archélaüs crut d'abord devoir employer la douceur, pour appaiſer un ſi grand tumulte: il envoya un des principaux Officiers de ſes Troupes aux *Séditieux* (c'eſt ainſi que Joſeph les nomme) pour leur repréſenter: „ Qu'ils ne devoient pas ſe laiſſer emporter à ce deſir de „ vengeance, mais conſidérer que le châtiment dont ils „ ſe plaignoient, avoit été fait ſelon les Loix; que leur „ demande bleſſoit ſon Autorité; que le tems n'étoit pas „ propre à faire de ſemblables plaintes, qu'il ne falloit „ penſer qu'à conſerver l'union & la paix, juſqu'à ce qu'Auguſte l'eût confirmé dans la poſſeſſion du Royaume & qu'il fût de retour de Rome; qu'alors on pourvoiroit à tout avec mûre délibération & par un conſentement général, mais que cependant on devoit demeurer en repos, ſans s'engager dans le crime d'une révolte." Les Factieux, au-lieu de s'adoucir par ces remontrances, firent connoître par leurs cris, qu'on ne pouvoit entreprendre de les ramener à leur devoir, ſans ſe mettre en danger de la vie; parce que la paſſion leur perſuadoit que c'étoit une choſe inſupportable de ne pouvoir, même après la mort d'Hérode, obtenir la vengeance du ſang de leurs Amis, qu'il avoit ſi cruellement répandu. Ils s'aigrirent de plus en plus, & il y avoit tout à craindre que la Fête de Pâques qui approchoit, en augmentant le concours du peuple, n'augmentât auſſi le nombre des Séditieux. En effet, pendant tout ce tems-là, les Séditieux ne bougérent du Temple, pleurant la mort de Judas & de Mathias; & ils n'euſſent mieux mendier, que d'en ſortir. Archélaüs craignant que leur inſolence n'allât plus loin, envoya un Officier avec des gens de guerre pour les réprimer, avant qu'ils euſſent inſpiré cet eſprit de rebellion à tout le peuple. Ces Factieux les voyant venir, animérent tellement le peuple par leurs cris & par leurs exhortations à les attaquer, qu'il ſe jetta ſur eux & les tua preſque tous: à peine l'Officier put ſe ſauver tout bleſſé avec le reſte. Le Roi jugeant qu'il étoit de la derniére importence de ne pas laiſſer une telle révolte impunie, envoya contre eux toute ſon Armée, avec ordre à la Cavalerie de tuer ceux qui ſortiroient du Temple pour ſe ſauver, & d'empêcher ceux du dehors de les ſecourir. Ainſi ils tuérent trois mille hommes, & le reſte s'enfuit dans les montagnes voiſines. Tel eſt le récit de Joſeph (b), qui, quoique Juif, ne fait pas difficulté de condamner & de traiter de Rebelles ceux qui prenoient la défenſe de la Religion & des Loix des Juifs. Mais d'un autre côté, Archélaüs, qui venoit de promettre de gouverner avec plus de douceur & d'équité que n'avoit fait ſon père, n'auroit-il pas dû prévenir la rebellion, non par la voie des armes, mais par le châtiment de ceux qui avoient eu part à la mort de Mathias & de ſes infortunés compagnons, & même de ceux qui avoient conſeillé à Hérode une choſe auſſi contraire à la Loi de Moïſe, que de placer une Image à l'entrée du Temple conſacré à Dieu ſeul?

(f) Ibid. ch. 1.

(b) Ibid. cap. 11.

[D] *L'Affaire fut plaidée devant Auguſte.*] Antipater parla le premier, & dit: „ Que ce n'étoit que pour la „ forme, qu'Archélaüs demandoit l'agrément de l'Empe„ reur: puiſque ſans attendre quelle ſeroit ſa volonté, il „ s'étoit déja mis en poſſeſſion du Royaume, en faiſant „ tuer dans un jour de Fête un ſi grand nombre de Juifs. „ Qu'il étoit vrai qu'ils l'avoient bien mérité; mais qu'il „ n'auroit pas dû entreprendre de les punir, avant que „ d'y être légitimement autoriſé. Que s'il l'avoit fait „ comme Roi, ſans attendre le conſentement de l'Empe„ reur, il l'avoit fort offenſé; & que s'il avoit agi com„ me particulier, il étoit encore plus coupable: qu'ainſi, „ il ne pouvoit eſpérer d'être honoré par lui d'une Cou„ ronne, aprés avoir fait connoître qu'il ne prétendoit „ pas qu'il eût droit de la lui donner." Antipater accuſa enſuite Archélaüs d'avoir, de ſon autorité privée, changé pluſieurs Officiers de l'Armée, & s'être affis ſur le Trône; d'y avoir, en qualité de Roi, fait plaider des Cauſes en ſa préſence; d'avoir accordé au Peuple les graces qu'il lui avoit demandées; en un mot, d'avoir fait tout ce qu'il auroit pu faire après avoir été confirmé Roi par l'Empereur. Il allégua pluſieurs autres choſes, les unes vraies, les autres que l'ambition d'un jeune-homme, nouvellement élevé à la Souveraine Puiſſance, rendoit vraiſemblables. Antipater inſiſta enſuite ſur ce meurtre ſi horrible & ſi impie commis dans le Temple, où l'on avoit vu en un jour de Fête égorger comme des victimes, non ſeulement des Citoyens, mais des Etrangers; & ce Lieu ſi ſaint, rempli de corps morts, par le commandement, non pas d'un Prince ennemi & d'une autre Nation, mais par l'ordre de celui qui ſe ſervoit du nom ſi vénérable de Roi légitime, pour ſatisfaire ſa paſſion tyrannique & ſa cruauté. Qu'auſſi Hérode, qui connoiſſoit ſes méchantes inclinations, avoit ſi peu fondé durant qu'il étoit en ſanté à lui laiſſer le Royaume, qu'il avoit pris ſon précédent Teſtament, qui étoit beaucoup plus valable que le dernier, choiſi pour ſon ſucceſſeur Antipas, dont les mœurs étoient entiérement oppoſées à celles d'Archélaüs, & fait cette diſpoſition dans un tems où l'on ne pouvoit pas dire, comme depuis, que ſon eſprit étoit mort avant ſon

tipater fils de Salomé, qui étoit très éloquent, & mortel ennemi d'Archélaüs, parla pour Antipas; & Nicolas, qu'Hérode avoit employé en diverſes affaires, défendit la Cauſe d'Archélaüs. L'Empereur ne décida rien alors (e); & pendant que le procès étoit indécis, il s'éleva un nouvel obſtacle aux prétentions ambitieuſes d'Archélaüs. Les Juifs envoyérent une Ambaſſade ſolennelle à Auguſte [E], pour le ſupplier de changer la forme de leur Gouvernement, en ne les ſoumettant plus à des Rois, mais en les uniſſant à la Syrie, pour ne dépendre que de ceux à qui il en donneroit le Gouvernement. Malgré cela, Auguſte accorda à Archélaüs, non pas le Royaume de Judée tout entier, mais la moitié [F], ſous le Titre d'Ethnarchie, & lui promit de l'établir Roi, lorſqu'il s'en ſeroit rendu digne par ſa ſageſſe & ſa vertu (f). Archélaüs retourna en Judée, prendre poſſeſſion de ſon Ethnarchie, & commença à faire uſage de ſon autorité, en ôtant le Souverain-Pontificat à Joazar fils de Boëtus, qu'il accuſoit d'avoir favoriſé le parti des Séditieux. Il rebâtit enſuite ſuperbement le Palais de Jéricho; conſtruiſit un Bourg, qu'il nomma de ſon nom *Archélaïde*; &, ce qui aigrit encore davantage les Juifs contre lui, il ne craignit pas, au mépris des Loix de Moïſe, d'épouſer Glaphyre, fille d'Archélaüs Roi de Cappadoce, quoiqu'elle fût veuve d'Alexandre ſon frère, & qu'elle en eût des enfans. La dixiéme année du régne de ce Prince, les Juifs ne pouvant plus ſouffrir ſa domination tyrannique, l'accuſérent devant Auguſte; & ſe portérent d'autant plus hardiment à lui en faire des plaintes, qu'ils ſavoient qu'il lui avoit expreſſément recommandé de gouverner ſes Sujets avec toute ſorte de bonté & de juſtice. Ces plaintes irritérent ſi fort Auguſte contre lui, que ſans daigner lui écrire, il dit à ſon Agent à Rome, de partir à l'heure même pour l'aller querir & le lui amener. Archélaüs ſe rendit à Rome, où après qu'Auguſte eut entendu ſes accuſateurs & ſes défenſes, il confiſqua tout ce qu'il avoit d'argent, & l'envoya en exil à Vienne (g) dans les Gaules. Ce Prince & ſa femme avoient eu en ſonge une eſpéce d'avertiſſement [G] du malheur qui les menaçoit. Quant aux Etats qu'Ar-

(e) Id. ibid. ch. 21.

(f) Id. ibid. ch. 22. & 23.

(g) Capitale des Vennois dans le Dauphiné.

ſon corps, mais lorſque les forces de l'un & de l'autre étoient encore entiéres. Enfin, ajouta Antipater, ſuppoſé même qu'Hérode fût de ſens raſſis quand il a fait ce dernier Teſtament, Archélaüs n'avoit-il pas fait connoître quel Roi il ſeroit, en mépriſant de recevoir la Couronne de la main de l'Empereur, & en faiſant maſſacrer dans le Temple tant de Citoyens, lorſque lui-même n'étoit encore qu'un particulier?

Nicolas répondit, pour ſoutenir la Cauſe d'Archélaüs: Qu'il ne falloit attribuer ce fang répandu à l'entour du Temple, qu'à l'inſolence & à l'opiniâtreté des ſéditieux, qui avoient contraint Archélaüs d'en venir à la force pour les réprimer; & qu'encore qu'il ſemblât qu'ils n'en vouluſſent qu'à lui, il avoit paru manifeſtement qu'ils ſe révoltoient auſſi contre l'Empereur. Qu'Antipater devroit rougir, de ſe laiſſer tellement emporter à ſa paſſion contre Archélaüs, que d'oſer excuſer ces factieux, au-lieu de reconnoître qu'il n'y avoit de coupables que ceux qui avoient été tués, puiſqu'ils avoient les prémiers attaqué les autres, & les avoient contraints à ſe ſervir contre eux des armes qu'ils n'avoient priſes que pour leur défenſe. Que pour ce qui étoit du Teſtament d'Hérode, il avoit l'eſprit très ſain & très libre, lorſqu'il l'avoit fait; & qu'il devoit être d'autant plus valide, qu'il en avoit rendu l'Empereur le maître abſolu. Il finit par quelques éloges pour l'Empereur & pour Archélaüs (7). Nous nous contenterons de remarquer, que la cruauté d'Archélaüs dans le maſſacre qu'il avoit fait faire, n'étoit pas une raiſon pour Auguſte de lui refuſer la Couronne, cet Empereur ne s'étant mis lui-même en poſſeſſion de l'Autorité Souveraine, que par une grande effuſion de ſang.

(7) Id. ibid.

[E] *Les Juifs envoyérent une Ambaſſade ſolennelle à Auguſte.*] Les Ambaſſadeurs étoient au nombre de cinquante, & plus de huit-mille * Juifs qui demeuroient à Rome ſe joignirent à eux. Ils furent admis à l'audience de l'Empereur, & après avoir fait des plaintes mêmes du Gouvernement d'Hérode, ils ajoutérent: „ Que dans l'eſpé-„ rance qu'ils avoient eue, que ſon fils tiendroit une con-„ duite différente, ils n'avoient point fait difficulté de le „ reconnoître pour leur Roi; mais que lui, comme s'il eût craint qu'on doutât qu'il fût un véritable fils d'Hé-„ rode, avoit bien-tôt fait connoître ce qu'on devoit attendre de lui." Ils s'étendirent enſuite ſur ce qui étoit arrivé dans le Temple, & ajoutérent, „ qu'on pouvoit „ juger par une action ſi déteſtable, s'ils avoient tort de „ haïr un homme, qui commettoit d'un tel crime, les ac-„ cuſoit d'être des ſéditieux & des traitres." Nicolas entreprit la défenſe d'Archélaüs (8): mais comme ce qu'il dit revient à peu près à ce qu'on a déja vu dans la Remarque précédente, il eſt inutile de la répéter.

* Il y a dans l'Anglois *deux mille*, mais le texte de Joſeph porte *huit mille*. R. D. T.

(8) Id. ibid. ch. 23.

[F] *Auguſte accorda à Archélaüs . . . . la moitié* (du Royaume de Judée).] Par la Judée il faut entendre tout le Pays habité par les Juifs, ſur lequel Hérode avoit régné. Car Joſeph dit enſuite, qu'Auguſte donna à Archélaüs *la Judée*, l'Idumée, & la Samarie (9); on ſait par la Judée on ne peut entendre que la Judée proprement ainſi nommée, le Pays dont Jéruſalem étoit la Capitale. Antipas eut pour ſa part la Galilée, avec le Pays qui eſt au-delà du fleuve, dont le revenu étoit de deux-cens talens; mais le revenu d'Archélaüs étoit de ſix-cens talens: ce qui doit apparemment s'entendre de talens d'Alexandrie, dont chacun fait 450 livres ſterling (10).

(9) Ibid. ch. 11.

(10) Prideaux *Préface de l'Hiſt. des Juifs.*

[G] *Ce Prince & ſa femme eurent une eſpéce d'avertiſſement en ſonge.*] Il ſembla à Archélaüs, qu'il voyoit dix Epis de blé tous mûrs & extrêmement remplis, & que des bœufs les mangérent. S'étant éveillé, il ne crut pas devoir négliger ce ſonge: il fit venir ceux qui paſſoient pour les plus capables de le lui expliquer; mais comme ils ne s'accordoient point entre eux, un Eſſénien nommé Simon le pria de lui pardonner, s'il prenoit la liberté de lui en donner l'explication. „ Ce ſonge, *lui dit-il*, préſage un „ changement dans votre fortune, qui ne vous ſera pas „ favorable; parce que les bœufs ſont des animaux qui „ paiſent leur vie dans un travail continuel, & qu'en la-„ bourant la terre, ils lui font changer de place & de for-„ me. Ces dix épis marquent dix années, parce qu'il ne „ ſe paſſe point d'année que la terre n'en produiſe de „ nouveaux. Ainſi la fin de la dixiéme année ſera la fin „ de votre régne." La Princeſſe Glaphyre ſa femme eut un autre ſonge. Nous avons vu ci-deſſus, qu'elle étoit fille d'Archélaüs Roi de Cappadoce. Elle avoit épouſé en prémiéres noces Alexandre, fils d'Hérode. Après la mort d'Alexandre elle fut mariée à Juba Roi de Mauritanie, qui mourut auſſi; & elle retourna auprès de ſon pére. Archélaüs l'Ethnarque conçut une ſi violente paſſion pour elle, qu'il répudia Mariamne ſa femme, & l'épouſa. Voici le ſonge qu'elle eut. Il lui ſembla, qu'elle voyoit Alexandre ſon prémier mari, & qu'étant toute tranſportée de joie, elle voulut l'aller embraſſer; mais qu'il lui dit avec reproches: „ Vous avez bien fait voir que l'on a „ raiſon de croire qu'il ne faut point ſe fier aux fem-„ mes, puiſque m'aiant été donnée Vierge, & aiant en „ de vous des enfans, le déſir de paſſer à de ſecondes no-„ ces vous a fait oublier l'amour que vous me deviez „ conſerver inviolable; & que ne vous contentant pas de „ m'avoir fait un tel outrage, vous n'avez point eu de „ honte de prendre un troiſiéme mari, & de rentrer impudemment dans ma famille en épouſant Archélaüs mon „ frére. Mais mon affection ſera plus conſtante que la „ vôtre: je ne vous oublierai pas, comme vous m'avez „ oubliée; & en vous retirant à moi comme une choſe qui „ m'appartient, je vous délivrerai de l'infamie dans laquelle vous vivez." Glaphyre raconta ce ſonge à quelques-unes de ſes Amies, & mourut cinq jours après (11). Joſeph nous dit qu'il rapporte ces ſonges, comme une preuve de l'immortalité de l'Ame & de la divinité de la Providence. *Si quelqu'un*, dit-il, *trouve ces choſes incroyables, à lui permis d'en avoir cette idée; mais qu'il n'empêche pas les autres d'y ajouter foi, puiſque des exemples de cette nature les animent à la pratique de la Vertu.* Cette Hiſtoire ſe trouve rapportée dans le *Spectateur* (12), *non pas tant à cauſe de l'Hiſtoire en elle-même, qu'à cauſe des réflexions morales que l'Auteur y ajoute.* Du reſte, on ne doit avoir aucun égard aux Songes en général: car pour un qui aura été prophétique, il y en a dix mille qui ne ſignifient abſolument rien; enſorte que quelque Songe qu'on ait, on n'en peut rien conclure, tant que l'événement ne l'a pas vérifié. C'eſt ce qui rend le Songe, conſidéré ſur le pied d'avertiſſement, entiérement inutile, puiſqu'en général ils reſſemblent aux Oracles de la Pythie, étant énigmatiques & ſuſceptibles de pluſieurs interprétations oppoſées. Cependant, dira-t-on, ce qu'on a ſongé, arrive quelquefois. Mais où eſt l'homme, qui tirant tout un jour au blanc, ne touche une fois ou deux le but? On ſonge preſque toutes les nuits: doit-on être ſurpris, que ce qu'on a rêvé ſe trouve quelquefois véritable? *Quis eſt*, dit Cicéron (13), *qui totum diem jaculans non aliquando collineet* (14)? *Totas noctes dormimus, neque ulla fere eſt, quâ non ſomniemus; & miramur aliquando id, quod ſomniamus, evadere?* Je ne prétends point attribuer au ſeul hazard ces Songes, qui ſe trouvent véritables, & s'accord avec l'événement. *Hazard* eſt un terme inventé pour cacher notre ignorance, quand nous ne pouvons aſſigner les cauſes d'un phénoméne. Les Songes, auſſi-bien que toutes les autres choſes, ont des cauſes naturelles: ils doivent ordinairement leur origine aux objets dont on a eu l'eſprit principalement occupé pendant le jour; & comme la crainte & l'eſpérance font fouvent de vives & profondes impreſſions ſur notre eſprit, & que ce que nous avons craint ou eſpéré arrive quelquefois; nous ne devons pas être ſurpris que ce que nous avons ſongé, ſoit quelquefois confirmé par l'événement.

(11) Id. ib. ch. 25.

(12) T. II. p. 100. de la Trad. Franç.

(13) *De Divinat.* L. II.

(14) Je ſuis la correction de Lambin; qui lit *collimet* au lieu de *collineet*.

qu'Archélaüs possédoit, Auguste les unit à la Syrie, & donna charge à Cyrénius ou Quirinus, qui avoit été Consul, d'en faire le dénombrement & de vendre le Palais d'Archélaüs (*b*). Ce Prince, selon les apparences, mourut dans son exil. (*b*) Joseph. Antiq. L. XVII. ch. 15.

(*a*) Socrate H. E. L. I. ch. 22.

ARCHELAUS, Evêque de Cascar (*a*) ou de Carres (*b*) en Mésopotamie, célèbre par ses deux Disputes avec l'Hérésiarque Manès [*A*] ou Manichée, lequel s'étant fauvé de prison, se réfugia en Méso- (*b*) Voyez Zacagnius Collectanea Monum.

veter. Eccles. Græc. & Lat. Rome 1698. in-4. apud Bernard Nouvell. de la Rép. des Lett. Février 1700. Art. I. p. 117.

[*A*] *Célèbre par ses deux Disputes avec l'Hérésiarque Manès.*] Les Actes de ces deux Disputes ont été publiés par Laurent-Alexandre Zacagni, Garde de la Bibliothèque du Vatican à Rome, dans ses *Collectanea Monumentorum veterum Ecclesiæ Græcæ & Latinæ*, sous ce titre : *Archelai Episcopi Acta Disputationis cum Manete Hæresiarcha, Latine ex antiquâ Versione.* S. Epiphane (1), S. Jérôme (2) & Héraclien Evêque de Chalcédoine (3) parlent de ces Actes, mais ils ne conviennent pas sur le nom de celui qui les a rédigés par écrit. Les deux premiers croyent que c'est Archelaüs lui-même, & Héraclien les attribue à un certain Hégémonius. Mr. Zacagni croit qu'on peut concilier ces deux opinions, en disant qu'Archélaüs écrivit d'abord en Syriaque, ce qu'il avoit dit dans la Conférence qu'il eut avec Manès devant des Juges choisis exprès pour ce sujet ; & qu'Hégémonius mit ensuite en ordre ce qu'Archelaüs avoit écrit, y ajouta une Préface, une Conclusion, & tout ce qui étoit nécessaire pour rendre l'Ouvrage complet. S. Jérôme nous apprend (4) qu'il fut d'abord écrit en Syriaque par Archélaüs : *Librum Disputationis suæ, quem habuit adversus Manichæum circumtum de Persidâ, Syro sermone compositi :* ce que Mr. Zacagni confirme par une raison tirée de l'Ouvrage même. On ne peut savoir qui est celui qui l'a traduit en Grec, mais on soupçonne que c'est le même Hégémonius. Pour le Traducteur Latin, tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il a vécu après S. Jérôme & avant le septième Siècle. Il paroît d'ailleurs visiblement que c'est sur le Grec, & non pas sur le Syriaque, qu'il a fait fa Version. Mr. Zacagni, après avoir examiné avec soin le tems auquel Manès commença de publier ses Hérésies, & ce que les Anciens, & Epiphane en particulier ont dit sur ce sujet, conclud que la Conférence d'Archélaüs avec cet Hérésiarque fut tenue entre les mois de Juillet & de Décembre de l'année 277. Il fait voir ensuite, qu'on ne fauroit douter de l'antiquité & de la vérité de ces Actes. Il avoue pourtant, qu'ils ne sont pas parvenus entiers jusques à nous, mais qu'il faut que quelque ancien Copiste en ait retranché quelques endroits, puisque Cyrille de Jérusalem rapporte dans fa sixième *Catechèse*, certains Arguments de Manès, avec les Réponses d'Archelaüs, qu'on ne trouve point dans ces Actes. Il. de Valois, à la fin de fes Notes fur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Socrate, avoit publié des Fragmens conſidérables de ces Actes, avec la Lettre d'Archelaüs à Diodore, fur un Manuſcrit qui lui avoit été communiqué par Emeric Bigot. Celui-ci nous dit à la fin de ſa Préface de la Vie de S. Chryſoſtome par Palladе, qu'en confrontant les endroits des Actes qu'Epiphane nous a conſervés, il y a corrigé bien des endroits, & encore plus dans la Verſion Latine; & qu'il avoit deſſein de publier ces Actes en Grec * & en Latin, pour que l'on pût voir par la comparaiſon, combien les anciennes Verſions ſont eſtimables, & quel avantage on en peut retirer ; mais qu'enſuite il a jugé à propos de laiſſer cette Grèce à remplir à ſa-ces-tems entreprendront de donner une nouvelle Edition de Socrate ou d'Epiphane. Le MS. où Bigot avoit trouvé le Fragment qu'il communiqua à Mr. de Valois, étoit dans la Bibliothèque Ambroiſienne à Milan (*c*). Zacagni a confronté ces Fragmens avec le Manuſcrit dont il s'eſt ſervi, & en a marqué avec ſoin les diverſes Leçons dans ſes Notes critiques. Ce Manuſcrit a été tiré de la Bibliothèque de l'Abbaye du Mont-Caſſin : il a plus de ſix-cens ans d'antiquité, mais il ne laiſſe pas d'y avoir diverſes fautes, qui ont donné de l'exercice à Mr. Zacagni, qui ſe propoſoit de publier cet Ouvrage plus correct à la fin d'une Hiſtoire du Manichéiſme, à laquelle il travailloit, s'il s'en trouvoit quelque autre Manuſcrit dans les autres Bibliothèques de l'Europe. Il avoit auſſi deſſein d'y joindre les autres Ouvrages des Anciens contre le Manichéiſme. Le ſavant Jean-Albert Fabricius de Hambourg a publié les Actes d'Archélaüs ſur l'Edition de Zacagni, dans ſon *Spicilège* des Pères du troiſième Siècle, qu'il a joint au ſecond Volume des Oeuvres de S. Hippolyte, imprimées à Hambourg en 1718. In-folio. Mais, comme il le remarque (6), quoique cette Edition ſoit beaucoup plus complette que celle de H. de Valois, ces Actes paroiſſent cependant tronqués vers la fin, & en divers autres endroits, par le Copiſte ou l'Abbréviateur. *Quamquam vò longe, ut dixi, integriora hæc Acta sunt quàm Valesius ediderat, tamen & ipsa in fine mutila, & vel Librarii vel Epitomatoris fallitio fabinde decurtata esse videntur.* Il paroît au reſte par cette Diſpute, que les raiſons ſur leſquelles Manès appuyoit ſes opinions, étoient beaucoup plus fubtiles que ſolides. Elles ſont quelquefois ſi ſubtiles, qu'on a bien de la peine à les comprendre, & qu'on a même quelque ſujet de douter ſi cet Hérésiarque s'entendoit bien lui-même. Archélaüs lui ferma bientôt la bouche, & l'aiant réduit au ſilence, ne lui épargna point les épithètes les plus injurieuſes. Ses ſentimens irritérent tellement contre lui tous ſes auditeurs, qu'il en auroit été déchiré, ſi l'autorité de l'Evêque, qui venoit de le terraſſer par ſes raiſons, ne l'eût empêché. Nous ne nous engagerons point ici dans le détail de cette Diſpute : nous nous contenterons de remarquer, qu'Archelaüs y enſeigne, que ce ne fut point les Héréſiées qui firent le Vœu d'or dans le Deſert, mais les Egyptiens qui s'étoient mêlés parmi eux, & qui avoient voulu être les compagnons de leur fuite (7).

(1) Hæref. LXVI.

(2) De Vir. illuſt. c. 72.

(3) Nouv. de la Rép. des Lettr. Février 1700. p. 127. Photii Bibl. Cod. 85.

(4) Ubi ſupra.

(5) Voyez Nouvell. de la Rép. des Lettr. ubi ſupr. p. 134.

(6) Mr. de Beauſobre.

[*B*] [C] Comme ces Actes de la Diſpute d'Archélaüs avec Manès, ſont l'unique fource d'où les Anciens & les Modernes ont tiré l'Hiſtoire de ce fameux Héréſiarque, la Pièce eſt importante, & mérite bien d'être examinée de près. Perſonne n'en avoit révoqué en doute l'authenticité, que Mr. Zacagni a établi d'établir ; mais un illuſtre Critique de notre tems (8), qui a répandu de grandes lumières fur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, a entrepris de prouver la ſuppoſition de ces Actes, & l'inconſiſtence de la plupart des faits qu'ils contiennent. Je me propoſe de rapporter en abrégé ce que ce Savant allégue pour prouver ſon opinion, parce que de-là dépend ce que j'ai deſſein d'établir ſur le ſujet de Manès & du Manichéiſme, quand j'en viendrai à cet Article dans la ſuite de cet Ouvrage. Mais avant que de ſuivre Mr. de Beauſobre dans ſes diſcuſſions critiques, il ſera bon de donner en peu de mots au Lecteur une idée des raiſons ſur leſquelles Mr. Zacagni fonde l'authenticité des Actes d'Archélaüs. Ses preuves ſont (9). 1. Que S. Epiphane en a cité & copié une partie en l'an 376. 2. Que Socrate, qui a écrit l'an 439, en a tiré ce qu'il dit de Manichée dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique. 3. Que Cyrille, dont il ne manque pas le tems, mais que Cave met à la fin du VI. Siècle, s'en eſt ſervi contre les Manichéens. 4. Qu'ils ſont cités dans une ancienne *Chaîne Grecque* ſur S. Jean. Tout cela prouve bien que ces Actes ſont anciens ; mais cela décide-t-il pour leur authenticité ? On a vu ci-deſſus, que commencement de cette Remarque que nous continuons, que le Savant Romain prétend pourtant que ces Actes ne ſont pas parvenus entiers juſques à nous, ſonde ſur ce que Cyrille de Jéruſalem rapporte des Arguemens de Manès & des Réponſes d'Archélaüs, qui ne ſe trouvent point dans ces Actes. Mais Mr. de Beauſobre (10) prétend que tout ce mauvais, qu'on peut voir à l'endroit cité ici, eſt de l'invention de Cyrille ; parce que s'il y a quelque choſe dans les Actes, ce n'eſt point au commencement de la Conférence : tout y eſt plein, tout y eſt entier & bien ſuivi. D'ailleurs la Conférence commença par la queſtion des deux Principes ; & non par celle de l'Ancien Teſtament, qui ne fut agitée qu'après celle-là; au-lieu que ce que rapporte Cyrille, comme dit à l'ouverture de la Conférence, regarde la queſtion de l'Ancien Teſtament. Venons à préſent au fond de la queſtion même.

(7) Voyez Nouvell. de la Rép. des Lettr. ubi ſupr. p. 134.

(8) Mr. de Beauſobre.

(9) Collectanea Monum. veter. &c. Præfat. p. 11.

(10) Hiſt. Critiq. de Manich. T. I. Part. I. L. I. ch. 3. §. 1.

1. Il faut examiner, *qui eſt l'Auteur des Actes d'Archélaüs ?* On a vu ci-deſſus, que Mr. Zacagni, pour concilier les ſentimens oppoſés des Anciens, ſuppoſe 1. Qu'Archélaüs a écrit lui-même ſa première Diſpute en Syriaque. 2. Qu'Hégémonius a rédigé la ſeconde par écrit dans la même Langue. 3. Qu'il a compoſé des deux un Volume, auquel il a ajouté l'Exorde, la Concluſion, & d'autres morceaux. 4. Et qu'enfin le même Hégémonius traduiſit auſſi-tôt en Grec tout cet Ouvrage, afin qu'il parût dans une Langue plus généralement connue que la Syriaque. Mais ce ne ſont-là que des conjectures ſans preuves, & combattues par une difficulté très-conſidérable, c'eſt que ſi les Diſputes d'Archélaüs avoient été écrites ou traduites en Grec dès l'année 277 ou 278, les Auteurs Grecs que nous avons depuis ce tems-là juſqu'à Cyrille de Jéruſalem, les auroient connues & en auroient parlé (11). Mr. de Beauſobre croit qu'Hégémonius eſt l'unique Auteur de cette Hiſtoire, & qu'il l'a inventée, ou qu'il la tenoit de quelque Métopotamien, peut-être de Tyrbon, qui avoit vu Manichée, qui avoit été de ſa Secte, & qui avoit fait à Hégémonius un conte, qu'il a enſuite embelli de quantité de circonſtances de ſon invention. Ce qui appuie ce ſentiment, c'eſt qu'on ne trouve aucun Auteur Syrien, qui ait fait mention ni d'Archélaüs, ni de ſes Diſputes avec Manès. Une autre preuve que cet Ouvrage eſt purement & ſimplement celui d'un Grec, eſt priſe d'une choſe qui ſe trouve dans les Actes mêmes : Archélaüs reproche à l'Héréſiarque, „ de ne ſavoir ni le Grec, ni le Latin „, ni l'Egyptien, ni aucune autre Langue que le Chaldaïque, que, *laquelle*, ajoute-t-il, *ne mérite pas même d'être nommée, je ne nombre des Langues. (Quæ nec in numerum quemquam dum* (Lingurum) *ducitur.*) Peut-on attribuer un pareil diſcours à un Evêque de Méſopotamie ? Auroit-il parlé ainſi de la Langue d'un Pays où il étoit Evêque, dans laquelle il prêchoit lui-même l'Evangile, & cela devant un Peuple qui n'en parloit point d'autre ? Si l'Auteur confond le Syriaque avec le Chaldaïque, il dit une grande impertinence, car la Langue Syriaque étoit très eſtimée dans tout l'Orient. On reconnoit un Grec dans ces paroles : les Grecs mépriſoient toutes les Langues, excepté la leur ; mais fur-tout ils mépriſoient infiniment les Lan-

(11) Id. ib. ch. 12. §. 2.

* L'Auteur s'exprime un peu autrement. Par ce Grec il faut entendre les endroits étrangers par S. Epiphane ; car c'eſt tout ce que nous avons du texte Grec des Actes d'Archélaüs. R. D. T.

(5) J. Alb. Fabricius Not. in S. Hippolyt. tom. II. Vir. illuſt. c. 72.

(6) Id. ibid.

Mésopotamie, où il publia sa Doctrine. Pour en empêcher les progrès, Archélaüs l'invita à une Conférence publique en présence d'un grand nombre de Païens, & prit les Philosophes pour Juges. Manès fut vaincu, & se retira dans un petit Village, où il entra en dispute avec le Prêtre du lieu, qu'Epiphane nomme Tryphon; mais Archélaüs fut bientôt aux trousses de l'Hérésiarque, & le confondit une seconde fois. Et comme Manès se préparoit à se sauver de là, il fut pris par les Gardes du Roi, & mis en prison. Le Docteur Cave (c) dit qu'Archélaüs étoit un homme d'un génie vif & pénétrant, & qu'il fleurissoit vers l'an 278. Socrate (d), dans son Histoire Ecclésiastique, nous a donné l'Histoire de sa Dispute avec Manès. C'étoit un homme distingué par ses lumières & par sa piété. On trouve fon nom dans le Martyrologe Romain fur le 26 de Décembre. [☞ A s'en rapporter

(c) *Hist. Litter. p.* 91. *Edit. de* 1720.

(d) *Ubi supra.*

gues Orientales. Jamais un Evêque de Mésopotamie n'eût parlé des Langues Syriaque ou Chaldaïque avec un si grand mépris (12).

(12) Id. ib. c. 9. §. 4. 5.

II. Il faut examiner, *si la Dispute de Cafcar eſt réelle ou ſuppoſée?* On dit expreſſément la Dispute de *Cafcar*, parce qu'on ne veut ni affirmer que Manès ait eu des Conférences avec un Evêque Orthodoxe fur ſes Erreurs, ni le nier. Mais il s'agit de ſavoir, s'il a eu une Dispute publique, dans une Ville de Mésopotamie, fournie aux Romains, & nommée *Cafcar* ou *Carcar*, comme le portent les Actes que nous avons? Si donc l'on ne trouve aucune Ville qui réunisse ces caractères, n'eſt-on pas en droit de conclurre que la Dispute eſt ſuppoſée, puiſque l'Auteur en place la ſcène dans un lieu qui ne ſe trouve point? Mr. Zacagni prétend que c'eſt CARRES. Place fameuſe par la défaite de Craſſus, qu'on dit avoir été l'ancienne demeure de Charan, & qui étoit Colonie Romaine. Mais Mr. Aſſeman, ſavant Maronite, & Secrétaire du Pape pour les Lettres Syriaques & Arabes (13), & Mr. de Beauſobre (14) ont comme démonré la fauſſeté de cette opinion. 1. La Ville dont Archélaüs étoit Evêque, étoit proche d'un Fleuve qui eſt appellé *Stranga*, & qui ſéparoit les deux Empires, Romain & Perſan. Or *Carres* étoit ſituée fur une Rivière du même nom, & à quelque diſtance du Fleuve appellé *Chabora*. Aucun Hiſtorien ne parle de ce *Stranga*, qui devoit pourtant être bien connu, ſervant de limite aux Perſes & aux Romains. On ne trouve point non plus ce Château *Arabion*, où Manichée s'étoit retiré. Cependant les guerres continuelles des Romains, tantôt contre les Parthes, tantôt contre les Perſes, ont donné occaſion aux Hiſtoriens de décrire fort exactement la Mésopotamie, qui étoit ordinairement le Théatre de la guerre. 2. *Carres* étoit une Ville très idolâtre (15); quelle apparence qu'elle ait été la ſcène d'une Diſpute publique en faveur du Chriſtianiſme, devant des Juges Païens, & en préſence d'un peuple qui auroit lapidé Manès, ſi on l'avoit laiſſé faire? Quelle apparence, que de tels Juges euſſent écouté avec complaiſance un Evêque Chrétien, reprochant à Manès qu'il s'étoit qu'un Prêtre de Mithra, c'eſt-à-dire du Soleil, & de ne ſervir que cette fauſſe Divinité? 3. Une raiſon plus forte encore, c'eſt que vraiſemblablement il n'y avoit point d'Evêque à Carres du tems de Manès (16). *Cafcar* n'eſt point nou plus *Carca*. Le trois Villes qui portent ce nom, aucune n'eſt en Mésopotamie (17). Il y avoit une Ville nommée *Cafcar*, mais elle n'appartenoit point aux Romains; elle étoit de la dépendance des Perſes, & l'Evêque de cette Ville étoit ſuiet ces derniers, étant le premier ſuffragant du Patriarche: c'eſt ce que prouve invinciblement ce que dit Mr. Aſſeman (18), après le célèbre Géographe Abulphéda: „ *Hagiage*, dit-il, jetta les „ fondemens de *Vaſeete*, entre *Cupha* & *Baſra* DANS LE „ TERRITOIRE DE CASCAR, l'an 80 de l'Hégire, & „ l'onzieva l'an 86." *Baſra* ou *Baſſora* eſt une Ville célèbre de l'*Erak Babylonienne*, ſituée à l'Occident du Tigre, proche du Golphe Perſique. *Cupha* eſt dans la même Province, aſſiſe ſur l'Euphrate aux confins de l'Arabie Deſerte. *Vaſeete* fut bâtie entre ces deux Villes, à une diſtance égale de l'une & de l'autre, *dans le Territoire de Cafcar*. Cafcar étoit donc dans cette Province que les Arabes nomment l'*Erak* ou l'*Irak Babylonienne*; elle étoit dans la Chaldée, entre *Cupha* & *Baſſora*; & par conſéquent bien loin de la Mésopotamie, où l'Auteur des Actes d'Archélaüs la place, & où il falloit la mettre pour qu'elle fût une Ville Romaine. Ces Actes ſont donc faux dans les circonſtances les plus eſſentielles, & dans leſquelles il eſt impoſſible qu'il y ait erreur. L'Evêque d'une Ville peut-il ignorer dans quelle Province elle eſt ſituée, & quel eſt le Souverain dont il dépend? Si le Théatre de la Diſpute mal placé annonce la ſuppoſition de la Pièce, la Diſpute même ne la décèle pas moins. L'Auteur des Actes aſſure qu'elle ſe fit dans une Ville Romaine, qui étoit Epiſcopale, & dans laquelle la Religion Chrétienne étoit floriſſante. Jamais Acte ne fut plus ſolennel. Il ſe paſſe dans la Salle d'un Romain illuſtre; quatre Juges Païens y préſident, c'eſt l'élite de ce qu'il y a de plus ſavant dans la Ville. Manès y paroit en perſonne, avec ſes principaux Diſciples. Il a pour Antagoniſte Archélaüs, un des plus ſavans Evêques d'Orient. Tout le Peuple Chrétien, les Païens mêmes, font témoins de cette mémorable Action, & confirment par leurs applaudiſſemens la Sentence que les Juges prononcent en faveur de l'Evêque & de la Foi Chrétienne. La nouvelle d'un événement ſi public, ſi important, & ſi glorieux à l'Egliſe, dut ſe répandre dans toutes les Egliſes d'Orient. Cependant l'Orient n'en paroit informé que plus de ſoixante-dix ans après, & l'Afrique l'ignoroit encore au V. Siècle, puiſque S. Auguſtin n'en parle point (19). Euſebe publia ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique environ cinquante ans après la mort de Manès: il y parle de cet Hérésiarque & de ſon Hérésie, mais il ne dit pas un mot de ſes Diſputes avec Archélaüs. Or on ne peut ſuppoſer, ni qu'il eût ignoré un événement ſi public, qui étoit arrivé près d'un demi-Siècle auparavant, ni qu'il eût négligé & ſupprimé un événement ſi mémorable (20). On peut bien trouver des omiſſions dans Euſebe, il y en a quelquefois d'affectées; mais on ne peut alléguer aucunes raiſons de ſon ſilence dans cette occaſion. Il n'a point ſupprimé les Diſputes d'Archélaüs par des raiſons de prudence & d'intérêt: il ne l'a point fait par mépris pour un événement, qu'on regarde avec raiſon comme un des plus mémorables de l'Hiſtoire Eccléſaſtique. Il faudra donc dire, qu'il l'a ignoré: mais ni le caractère d'Euſebe, l'un des plus ſavans & des plus laborieux Evêques du Monde, ni l'importance & la notoriété de l'événement, ne permettent de croire qu'il ſoit échappé à ſa connoiſſance (21). Au ſilence d'Euſebe, il faut ajouter celui de tous les Ecrivains Grecs juſqu'à Cyrille de Jéruſalem, quoiqu'ils aient ſouvent eu occaſion de parler de Manès & de ſon Hérésie, & qu'ils en aient parlé en effet. Les Auteurs Orientaux n'en diſent rien non plus *. *S. Ephrem*, qui étoit de Niſibe en Mésopotamie, naquit tous Conſtantin (22) & toute proche du tems de Manès, & mourut tous Valens vers l'an 373; il paſſa la plus grande partie de ſa vie à Edeſſe, dans la même Province. Il parle de Manès & de ſon Hérésie, dans ſes Hymnes & dans ſes autres Ouvrages; mais on n'y trouve aucune trace des Diſputes d'Archélaüs contre Manès (23). *Grégoire Abulpharage*, Primat des Jacobites d'Orient, dans ſes Dynaſties, où il parle des principaux Hérésiarques & de Manès en particulier; *Eutychius* Patriarche d'Alexandrie, dans ſes Annales; *D'Herbelot* dans ſa Bibliothèque Orientale, & *Hyde* dans ſon Hiſtoire de Manès, qui ont tous deux puiſé dans les mêmes ſources; tous ces Auteurs gardent un profond ſilence ſur les Diſputes d'Archélaüs. Mr. Aſſeman lui-même n'allégue aucun Auteur Syrien, qui en ait parlé; cet Evêque ſi célèbre paroit inconnu dans ſa Patrie: c'eſt ce qui eſt incompréhenſible. Il eſt vrai que Mr. l'Abbé *Renaudot* cite un Auteur Egyptien nommé *Sévère*, qui fut Evêque d'Aſmonine, & qui fleuriſſoit vers l'an 978. Celui-ci nous donne une Hiſtoire de la Conférence d'Archélaüs avec Manichée. Elle eſt plus ſimple & plus naturelle à divers égards, que celle des Actes; mais très fauſſe à d'autres; & par deſſus tout, il y a entre les deux Rélations de grandes contradictions (24). De toutes ces réflexions il ſemble réſulter aſſez naturellement, que les Diſputes d'Archélaüs avec Manès ne ſont au fond qu'un Roman, compoſé par un Grec dans la vue de réfuter le Manichéiſme, & de donner à la Foi Orthodoxe l'avantage d'en avoir triomphé, en confondant le Chef de l'Hérésie, qui la défendoit en perſonne. Et il n'y a aucune apparence que l'Auteur ait travaillé ſur des Mémoires Syriaques: il eſt inconcevable que ces Mémoires euſſent échappé aux Auteurs Syriens, & qu'on n'en trouvât aucune trace dans leurs Ouvrages.

A l'égard du tems dans lequel ces Actes ont été écrits, ce fut entre les années 320 & 340. La preuve en eſt dans les Actes mêmes, & ſi Mr. Cave y avoit pris garde, il n'auroit pas dit, *qu'on ne ſauroit trouver le tems où* Hégémonius a *vécu* (25). Ce tems eſt marqué fort diſtinctement dans les paroles que l'Auteur met dans la bouche d'Archélaüs, lorſque, pour convaincre Manès de n'être pas le Paraclet, il lui fait faire ce raiſonnement: „ En „ vous diſant le Paraclet, vous ne penſez peut-être pas que „ vous faites Jéſus-Chriſt menteur, parce qu'aiant promis „ de l'envoyer bien-tôt après ſa réſurrection, il ne l'au„ roit pourtant envoyé que PLUS DE TROIS CENS „ ANS DEPUIS." Ces trois-cens ans tombent à l'année 333 où 334 de notre Seigneur. Mr. Zacagni croit que cela eſt échappé à Archélaüs dans la chaleur de la diſpute (26), parce que depuis la mort de Jéſus-Chriſt juſqu'à la Conférence de Cafcar, il n'y a que deux-cens quarante-neuf ans. Mais Mr. de Beauſobre en juge autrement (27). Rien n'eſt plus ordinaire à des Fourbes qui font parler quelqu'un, que de ne ſe pas ſouvenir de tout ce qui convient au perſonnage qu'ils empruntent, & de ſubſtituer le leur, ſans y penſer. Hégémonius, qui vivoit effectivement plus de trois-cens ans après la Réſurrection de notre Seigneur, n'a ſongé dans le moment qu'au tems où il écrivoit, & non à celui où Archélaüs devoit avoir parlé. Cet ſuppoſé que dans la chaleur de la Diſpute, il fût échappé à cet Evêque une faute ſi groſſière contre la Chronologie, étoit-il encore dans cette chaleur, lorſque de ſang-froid il rédigea par écrit ce qu'il avoit dit à l'Hérésiarque? Une faute qui échappe dans le diſcours, ſe corrige quand on écrit. Il faut d'ailleurs ſe ſouvenir du ſilence d'Euſebe, qui montre évidemment que la Rélation

(13) Id. ib. p. 155.

(14) *Hiſt. Critiq. du Manich. T. I. Part. I. L. I. ch. 12. p. 136. & ſuiv.*

(15) Theodoret *H. E. L. III. ch. 2.*

(16) De Beauſobre *ubi ſupra* p. 216.

(17) Id. ib. p. 137. 138.

(18) *Bibl. Orient. T. III. Part. II. p. 730.*

(19) De Beauſobre *ubi ſupra ch. 15. p. 144. 145.*

(20) Id. ib.

(21) Id. ib.

* Du moins ceux que Mr. de Beauſobre a pu conſulter.

(22) Aſſeman *Bibl. Orient. T. I. p. 54.*

(23) De Beauſobre *ubi ſupra* p. 146.

(24) Id. ib. p. 148-152.

(25) *Hiſt. Litter. Dal. ſect. I.*

(26) *Acta Archel. p. 66. in Not. dans les Collect. Monum. veter.*

(27) *Ubi ſupra p. 151.*

porter aux Actes, Archélaüs, tout saint Evêque qu'il étoit, avoit néanmoins d'étranges sentimens [B]. ADD.]

des Disputes d'Archélaüs étoit inconnue aux Grecs avant l'année trois-cens trente. ADD. DU TRAD.]

(18) *Alt. p. 91. 92. Zaccagni Monum. vet.*

[B] *& Archelaüs, tout saint Evêque qu'il étoit, avoit d'étranges sentimens.*] Il paroit avoit bien entendu la doctrine de Jésus-Christ aux Enfers. *Jésus*, dit-il (28), *attaché en croix & attaché à la Croix, & ayant enfuite* RESSUSCITE' DES ENFERS, *fut transporté au Lieu ou régnoit le Christ, le Fils du Dieu.* Mais il y a d'ailleurs dans ces paroles de terribles Hérésies. C'eſt s'exprimer d'une maniére fort ſuſpecte, que d'appeller la Nature Divine de notre Seigneur du nom de CHRIST. Ce nom ne peut déſigner qu'une Perſonne qui a reçu des Graces, des Perfections, une Dignité, qu'elle ne poſſédoit pas par elle-même : auſſi-elle une expreſſion familiere aux Hérétiques. D'ailleurs il diſtingue formellement *Jeſus*, du Fils de Dieu ; ce ſont deux Perſonnes ſéparées, dont l'une va trouver l'autre. C'eſt auſſi ce qu'il enſeigne formellement dans les paroles ſuivantes : *C'eſt le Fils de Marie, ſavoir* JESUS, *qui a voulu joutenir ce grand combat : Et c'eſt le* CHRIST DE DIEU, *qui deſcendit ſur* CELUI QUI EST NE' DE MARIE. Ainſi, ſelon lui, Jéſus-Chriſt n'eſt le Fils de Dieu que depuis ſon Baptême. Il enſeigne auſſi (29), que Jéſus a été baptiſé, afin de conſerver à cette partie de lui-même, qui eſt née d'une femme, un degré de ſainteté, qui la rendit capable de ſoutenir l'Eſprit qui deſcendit en elle. Selon lui, il n'y a que la ſeule Subſtance Divine qui ſoit inviſible ; toutes les Créatures ſpirituelles, les Anges, & les Archanges, ſont viſibles, & le ſont néceſſairement. *Sola Divina ſubſtantia æterna, inviſibilis : reliqua omnes creaturæ viſibiles, ſeu neceſſe eſt, Angeli, Archangeli &c.* (30). Il croit encore, que le Diable n'eſt devenu méchant que depuis la création de l'Homme. Mais voici une opinion très ſingulière : il veut prouver que les Ténébres n'exiſtent pas par elles-mêmes, mais qu'elles ſont l'effet d'un corps opaque, qui intercepte la lumière. Pour cela il ſuppoſe „ qu'avant la création du Ciel & de „ la Terre, & de toutes les Créatures corporelles, une „ Lumière conſtante éclairoit tout l'Eſpace, parce qu'il „ n'y avoit aucun corps épais qui l'empêchât de ſe répan- „ dre par-tout." *Ante Cælum enim & Terram, atque omnes iſtas creaturas corporeas, indeficiens Lux manebat, cum nullum corpus exiſteret, quod umbram ſui objectione generaret* (31). Il paroit par tout ce que nous venons de dire, que dans l'ancienne Egliſe, on laiſſoit une grande liberté aux Théologiens de penſer ſur bien des ſujets, ſur leſquels aujourd'hui on a comme réglé leurs ſentimens, en fixant par des déciſions, ce qu'ils nous enſeignent. Mais Mr. de Beauſobre (32) prouve que le paſſage ſur lequel on ſe fonde eſt évidemment une addition du Traducteur Latin. Après tout, les Actes dont il s'agit aiant été forgés par Hégémonius, c'eſt proprement ſur ſon compte que l'on doit mettre tous ſes ſentimens, & non ſur celui d'Archélaüs, qui n'a peut-être jamais exiſté, puiſqu'il n'en eſt parlé nulle part que ſur la foi de ces Actes ſuppoſés. REM. DU TRAD.]

(19) Idem p. 96.

(30) *Alt. p. 54. 55.*

(31) Idem p. 31. *Voy.* De Beauſobre *Hiſt. Critiq. du Manich.* tom. 1. *liv.* 10. *p.* 116-119.

(32) Idem *ch.* 9. *p.* 112.

ARCHIMEDE, fameux Géométre, étoit natif de Syracuſe, Ville confidérable de Sicile, & parent d'Hiéron, Roi de cette Ville (*a*). Son habileté dans la Méchanique l'a rendu célébre dans l'Hiſtoire. Avec les Machines qu'il inventa, il défendit longtems Syracuſe aſſiégée par Marcellus (*b*). A la priſe de cette Ville, ce genéreux Capitaine ordonna qu'on eût un ſoin tout particulier de ſauver Archimède : mais cette précaution fut inutile ; un Soldat, qui ne le connoiſſoit point, le tua [*A*]. On dit qu'il avoit fait une Sphére de verre d'un travail exquis, où l'on voyoit tous les mouvemens des Corps céleſtes [*B*]. Il ſe diſtinguoit par ſon application extraordinaire aux Mathématiques, & par le plaiſir qu'il trouvoit à s'y occuper [*C*]. Quoiqu'il y ait pluſieurs de ſes Ouvrages de perdus [*D*], il nous

(*a*) Plutarch. in *Marcello.*

(*b*) Voyez Tite-Live L. XXIV. *c.* 34. & Plutarq. *in Marcello.*

[*A*] *Un Soldat, qui ne le connoiſſoit point, le tua.*] Plutarque rapporte cette particularité en détail (1). „ Ce „ qui chaſſa, dit-il, le plus de crainte à Marcellus, ce fut „ le ſort malheureux d'Archimède. Dans le tems que tout „ étoit en mouvement dans Syracuſe, il étoit enfermé „ dans ſon Cabinet, appliqué à conſidérer quelque figure „ de Géométrie ; & il donnoit à cette contemplation, non „ ſeulement tous ſes yeux, mais auſſi tout ſon eſprit : de „ maniére qu'il n'avoit entendu ni le tumulte des Romains „ qui couroient par-tout, ni le bruit de la Ville priſe. „ Tout d'un coup, un Soldat ſe preſente à lui, & lui or- „ donne de le ſuivre, pour venir parler à Marcellus. Ar- „ chimède le prie d'attendre un moment, juſqu'à ce que „ ſon Problème ſût réſolu, & qu'il en eût fait la Démon- „ ſtration. Le Soldat, irrité de ce délai, tire ſon épée & „ le tue. D'autres diſent qu'Archimède, voyant le Sol- „ dat qui lui préſentoit la pointe de l'épée pour le tuer, „ le pria d'attendre un peu, afin que ſon Problème ne de- „ meurât point imparfait & ſans Démonſtration ; mais que „ le Soldat qui ne ſe ſoucioit ni de Démonſtration ni de „ Problème, le tua ſur le champ. Il y en a qui rapportent „ la choſe d'une troiſiéme maniére, & qui diſent, que „ quelques Soldats le rencontrérent comme il portoit à „ Marcellus quelques inſtrumens de Mathématique dans „ une Caiſſe, comme ſont des Sphéres & des Quarts de „ Cercle, pour prendre la hauteur du Soleil ; & que „ ces Soldats, croyant qu'il y avoit de l'or ou de l'ar- „ gent, le tuérent. Ce qu'il y a de plus certain, & ſur „ quoi les Hiſtoriens ſont parfaitement d'accord, c'eſt „ que Marcellus fut vivement affligé, quand il apprit la „ nouvelle de la mort d'Archimède. Il eut en horreur & „ ne voulut jamais voir le Meurtrier, le détéſtant comme „ un homme exécrable ; & aiant fait une recherche exac- „ te de tous les parens d'Archimède, il les traita avec „ diſtinction, & leur accorda des privilèges particu- „ liers." Tite Live (2) dit qu'il fut tué par un Soldat qui ne le connoiſſoit point, pendant qu'il étoit occupé à contempler des Figures qu'il avoit tracées ſur la pouſſiére ; & que Marcellus, affligé de ſa mort, fit célébrer ſes funérailles avec ſoin, & voulut que fon nom fervît de Titre d'honneur & de recommandation à ſes parens, dont il fit la recherche. *Archimedem memoria proditum eſt, in tanto tumultu, quantum capta urbs in diſcurſu diripientium militum ciere poterat, intentum formis quas in pulvere deſcripſerat, ab ignaro milite quis eſſet interfectum. Ægre id Marcellum tuliſſe, ſepulturaque curam habitam : & propinquis etiam Inquiſitis honori prafidioque nomen ac memoriam ejus fuiſſe.*

(1) *In Marcello.*

(2) L. XXV. *c.* 31.

[*B*] *On dit qu'il avoit fait une Sphére de verre, où l'on voyoit tous les mouvemens des Corps céleſtes.*] Voici une Epigramme de Claudien ſur cette Machine:

Jupiter in parvo cum cerneret æthera vitro,
Riſit, & ad ſuperos talia dicta dedit :
Hucine mortalis progreſſa potentia curæ ?
Jam meus in fragili luditur orbe labor.
Tuta poli, rerumque fides, legeſque decorum,
Ecce Syracuſius tranſtulit arte ſenex.
Incluſus variis famulatur ſpiritus aſtris,
Et vivum certis motibus urget opus.
Percurrit proprium mentitus ſignifer annum,
Et ſimulata nova Cynthia menſe redit.
Jamque ſuum volvens annum Sol inſcius undum
Gaudet, & humand jydera mente regit.
Quid falſo inſonitum tonitru Salmonea miror ?
Æmula naturæ parva reperta manus.

[*C*] *Il ſe diſtinguoit par ſon application extraordinaire aux Mathématiques, & par le plaiſir qu'il trouvoit à s'y occuper.*] Plutarque dit (3), „ qu'Archimède étoit ſi atten- „ tif à tracer ſes figures de Géométrie, qu'il falloit que „ ſes Serviteurs le menaſſent par force au Bain : & que „ pendant qu'ils l'oignoient, il s'occupoit encore à tra- „ cer des figures ſur ſa peau. Un jour qu'il ſe baignoit, „ aiant inventé un moyen par lequel il pouvoit découvrir „ la quantité d'or qu'il y avoit dans une Couronne (4), „ il ſortit tout d'un coup du Bain, comme tranſporté d'u- „ ne inſpiration divine, criant par-tout, *Je l'ai trouvé !*" [*c*] Le grand nombre d'Ouvrages qu'il a laiſſés, fes admirables Inventions, & la maniére dont il fut tué, font des preuves inconteſtables de l'application de ce Grand-Homme, de ſon goût pour les Mathématiques, & de la ſupériorité de ſon génie : c'eſt de quoi nous donnerons quelques preuves dans la ſuite de ces Remarques. ADD. DU TRAD.]

(3) Dans le Traité *qu'on ne ſauroit vivre contens ſelon la Doctrine d'Epicure.* Oeuvr. de Plutarq. T. I. p. 997. Paris 1621. in-fol.

(4) Voy. la Rem. [*D*].

[*D*] *Quoiqu'il y ait pluſieurs de ſes Ouvrages de perdus, il nous en reſte cependant pluſieurs.*] Ceux qui nous reſtent ſont les ſuivans. *Περὶ τῆς σφαίρας καὶ κυλίνδρου, Βιβλία β. De Sphæra & Cylindro Lib. II. Κύκλου μέτρησις, De Dimensione Circuli. Ἐπιπέδων ἰσορροπιῶν ἢ κέντρα βαρῶν ἐπιπέδων, De Planis æquiponderantibus, ſive de Centris gravium Planorum, Libri II. Περὶ κονοειδέων & σφαιροειδέων, De Figuris Conoidibus & Sphæroidibus Libri II. Περὶ ἑλίκων, De Spiralibus liber.* Τετραγωνισμὸς παραβολῆς, *De Quadratura Parabolæ.* Ψαμμίτης, *De numero arenæ.* Περὶ τῶν ἐφαπτομένων, *De iis qui aquis innatant Lib. II.* [*e*] Ajoutez à ces Ouvrages, *Aſſumptorum ſive Lemmatum Liber*, qui ne ſe trouve qu'en Latin, & qu'Abraham Echellenſis, avec le ſecours de Jean-Alphonſe Borelli, a traduit de l'Arabe, avec les *Livres V. VI. & VII.* des *Coniques d'Apollonius de Perge*, & qui a paru avec les Notes de Borelli à Florence 1661. in-folio. Il y a une autre Edition en Arabe & en Latin de Jean Gravé, Londres 1659. in-folio (5). Il y a tous le nom d'Archimède un *Traité des Miroirs ardens*, traduit de l'Arabe en Latin par Antoine Gogava (6). On a d'ailleurs les Ouvrages ſuivans, qui ne ſont pas imprimés : *De Præbitione Circuli*, en Arabe, par Thebit. *Perſpectiva*, en Arabe. *Opera Geometrica Archimedis in compendium redacta per Albettam* (7). Bartolocci aſſure, qu'on trouve dans la Bibliothéque du Vatican, en Hébreu MS. les *Elemens*

(5) Fabricii *Bibliogr.* Græc. T. II. p. 292.

(6) Id. ibid.

(7) Labbe *Bibl. Nov. MSS.* p. 237. 256. 259. *apud* eundem p. 509.

nous en reste cependant plusieurs. [☞ Ce savant Géomètre mourut à l'âge de soixante-quinze ans, l'an de Rome 452, dans la cent quarante-deuxième Olympiade, 212 ans avant J. C. (c).] ADD. Il y avoit fur fon Tombeau une Sphère & un Cylindre [E]. [☞ Archimède lui-même avoit fouhaité

(c) Fabricius Bibl. Græc. T. II. p. 544.

(a) *Biblioth. Kühn.* T. I. p. 464. *apud eund.*

lément de Mathématique d'Archimède (8) ADD.] On peut mettre au rang des Ouvrages perdus de ce Géomètre, la Defcription des Inventions dont il étoit l'Auteur, & qu'on peut recueillir & de fes Ecrits & des autres anciens Auteurs. Tels font 1. *Περὶ τῆ Σφαιρώσεως, Méthode pour découvrir la quantité d'argent mêlée avec l'or dans une Couronne.* Vitruve nous apprend (9) qu'Hiéron Roi de Syracufe aiant deffein de faire aux Dieux une offrande d'une Couronne d'or, la commanda d'un prix confidérable, & pefa l'or qu'il y vouloit employer en le donnant à l'Orfévre, qui lui apporta une Couronne précifément du même poids; mais on découvrit enfuite, que cet homme avoit volé une grande quantité de l'or, & mis de l'argent à la place, autant qu'il en falloit pour faire le poids. Hiéron, chagrin de cette fourberie, pria Archimède de chercher par quelle voie l'on pourroit vérifier la fraude. Pendant qu'il étoit occupé à cette recherche, il arriva, qu'en entrant un jour au Bain, il obferva qu'il s'écouloit une quantité d'eau égale à la maffe de fon corps; ce qui lui fit naître l'Idée, que l'on pourroit par ce moyen faire ce qu'Hiéron fouhaitoit. Tranfporté de joie il fort du Bain, criant de toute fa force, *εὕρηκα, εὕρηκα, J'ai trouvé! je l'ai trouvé!* Il fit enfuite deux maffes parfaitement égales à la Couronne, l'une d'or, & l'autre d'argent; & remplit d'eau un grand vafe jufques au bord. Il y mit la maffe d'argent, qui fit écouler une quantité d'eau proportionée à fon volume. En aiant enfuite retiré la maffe, il remplit de nouveau le vafe, en marquant exactement la quantité d'eau qu'il y remettoit: par-là il découvrit, quelle quantité d'eau étoit proportionnée au poids d'une certaine quantité d'argent. Il fit enfuite la même chofe avec l'or, & trouva qu'il faifoit écouler une moindre quantité d'eau, l'or faifant un moindre volume que l'argent, quoique du même poids. Il remplit enfuite le vaie pour une troifiéme fois, & y aiant mis la Couronne, il trouva qu'elle faifoit couler plus d'eau, que la maffe d'or du même poids: ce qui le mit en état de faire le calcul de l'argent mêlé avec l'or, & de mettre la fraude pleinement au jour. *Hiero Syracuſiæ auctus regia poteſtate, velus bene geſtis, cum auream coronam votivam Diis immortalibus in templo Fortunæ conſtituiſſet ponendam, imperavit pretio locavit faciendum & aurum ad jacoma appendit redemptori. Is, ad tempus, ejus manufactum ſubtiliter regi approbacit, & ad jacoma pondus coronæ vijus eſt præſtiſiſſe. Poſteaquam judicium eſt factum, dempta auro tantumdem argenti in id coronarium opus adminiſtum eſſe, indignatus Hiero ſe contemptum, & furtum animadvisus, qua ratione id furtum deprehenderet, rogavit Archimedem, uti in ſe fumeret ſibi de eo cogitationem. Tunc is cum haberet ejus rei curam, caſu venit in balneum, ibique cum in ſolium deſcenderet, animadvertit quantum corporis fui in eo infideret, tantum aquæ extra ſolium effluere. Is itaque cum ejus rei rationem explicationisque offendiſſet, non eſt moratus, ſed exiliit gaudio motus de ſolio, & nudus vadens domum verſus, ſignificabat clara voce inveniſſe quod quærebat. Nam currens identidem Græce clamabat ἡύρηκα, ἡύρηκα. Tum vero ex eo inventionis ingreſſu duas dicitur feciſſe maſſas æquo pondere, quo etiam lucrat corona, unam ex auro, alteram ex argento. Cum ita feciſſet, vas amplum ad ſummo labra implevit aqua, in quo demiſit argenteam maſſam. Cujus quanta magnitudo in vaſe depreſſa eſt, tantum aquæ effluxit. Ita exempta maſſa, quanto minus faſtum fuerat refudit, ſextario menſiæ, ad eodem modo quo prius fuerat ad labra aquaretur. Ita ex eo invenit, quantum ad certum pondus argenti, certa aquæ menſura reſponderet. Cum id exportus eſſet, tum aureum maſſam ſimiliter pleno vaſe demiſit, & ea exempta, eadem ratione menſnra addita, invenit ex aqua non tantum deffluxiſſe, ſed tantum minus, quantum minus magno corpore eadem ponidere auri maſſa eſſet quam argenti. Poſtea vero repleto vaſe in eadem aqua ipſa corona demiſſa, invenit plus aquæ deffluxiſſe in coronam, quam in aureum eodem ponidere maſſam, & ita ex eo quod plus deffluxerat aquæ in corona quam in maſſa, ratiocinatus, deprehendit argenti in auro mixtionem, & manifeſtum furtum redemptoris.* 2. Une autre Invention d'Archimède étoit le *Κύλινδρος*, Machine à vis, pour vuider l'eau d'un endroit. Athénée (10) parlant de cette prodigieuſe Galère, batie par l'ordre d'Hiéron, dit, „ qu'Archimède inventa une Machine „ nommée *Cochlion*, avec laquelle un ſeul homme vuidoit „ la ſentine, quoiqu'elle fût extrêmement profonde." *Ἡ δὲ ἀντλία καλεῖτο ὑπ' ἐκείνων ἕλιξ, ἣν ὁ εἷς ἀνὴρ ἐπιστρέφων διὰ πολλῶν ἀρχιμήδης εὗρεν.* [☞ Archimède, Poëte Athénien, fit une Epigramme fur ce fuperbe Navire, qu'on trouve auſſi dans Athénée (11); & Hiéron lui envoya en récompenſe une quantité conſidérable de blé, qu'il fit conduire juſqu'au Port de Pyrée. La deſcription de ce Bâtiment, auſſi magnifique que prodigieux, dont Archimède eut la direction, ſe trouve dans Athénée à l'endroit cité; & ceux qui ne peuvent avoir recours à cet Auteur, n'ont qu'à conſulter Mr. Rollin, qui a donné ce morceau traduit avec beaucoup d'élégance (12). ADD.] Diodore de Sicile nous apprend (13) qu'Archimède inventa la Roue Egyptienne, qui tire l'eau des lieux les plus profonds. [☞ L'Hiſtorien parle des Mines d'Eſpagne, & de la manière dont les Ouvriers détournent les eaux qu'ils y rencontrent. ADD.] „ Les Ouvriers, *dit*, „ *il*, trouvent affez fouvent de ces Fleuves, qui coulent „ fous terre. Pour en diminuer la violence, ils les détournent dans des foſſés. . . . Ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt qu'ils détiennent entièrement ces Fleuves par le moyen de la Roue ou de la Vis Egyptienne, qu'Archimède de Syracuſe inventa dans ſon voyage d'Egypte. Ils s'en ſervent pour faire monter continuement ces eaux juſques à l'entrée de la Mine, & tiant mis à ſec l'endroit où elles couloient, ils y travaillent à leur aiſe. En effet, cette machine eſt ſi artifilement inventée, que par ſon moyen on tranſporteroit aiſément un „ Fleuve d'un lieu profond ſur une plaine élevée." [☞ Aſpalpharage dit qu'Archimède, qui avoit puiſé ſes connoiſſances en Egypte, avoit muni ce Pays de Digues, & poſé les fondements des Ponts, ſur leſquels on paſſe d'un lieu à un autre, au tems de l'Inondation du Nil. *E clariſſimo Mathematicis fuit Archimedes, qui Gratiæ (ut) ajaces ſcientiam ab Ægyptiis hauſit. Dicitur aggeribus vinxiſſe terras pierarumque Ægypti villarum, & fundamenta poſuiſſe pontium quibus a pago in pagum tranſitur cum excreverit Nilus* (14) ADD.] 3. L'*Heix*, Machine à pluſieurs cordes & poulies, avec laquelle il tenoit une Galère du Roi Hiéron (15). 4. Le *Triſpaſte* ou *Polyſpaſte*, [Machine pour enlever des fardeaux] dont Tzetzes parle en termes hyperboliques:

Καὶ τῇ τριπλόῃ μηχανῇ χειρὶ λαιῇ κ μόνῃ
Πυργώσεις μαίμουσι καὶ ἐλεφάντων ἐλκαῖα (16).

5. Les Machines dont il ſe ſervit pour la défenſe de Syracuſe, que Polybe, Tite-Live & Plutarque ont amplement décrites. 6. Les Miroirs ardens, avec leſquels il brûla ou qu'il mit le feu aux Galères des Romains (17). 7. Ses Machines Pneumatiques & Hydrauliques, fur leſquelles il écrivit des Ouvrages, ſelon Tzetzès (18):

——— *Πνευματικὰς, τὰς ὑδραυλικάς τε*
Κ' ἃς' τούτοι τῷ γέροντι τῶν βίβλων Ἀρχιμήδης.

[☞ Le ſavant Mr. Fabricius (19) rapporte ce paſſage de Tzetzès à un Ouvrage intitulé *Ἀρχαὶ, Les Principes*. Il parle de quelques autres Ouvrages d'Archimède qui font perdus, entre leſquels on doit renarquer ſa *Mechanique*: Un Traité *de la compoſition de la Sphère*, *Περὶ Σφαιροποιΐας*. Abuſſarage nomme auſſi un Traité *de Septangulo in Circulo*; & il ajoute en même tems une choſe incroyable, que les Romains firent bruler quinze charges de fes Ouvrages (20). Archimède avoit auſſi écrit ſur les *Coniques*, comme il nous l'apprend dans ſon Traité *de la Quadrature de la Parabole*, & dans le L. I. des *Conoïdes & Sphéroïdes*; ce qui a donné occaſion à Héraclide, qui avoit fait la Vie d'Archimède, d'accuſer Apollonius de Perge d'avoir publié cet Ouvrage fous ſon nom: mais cette accuſation eſt mal fondée, comme nous l'apprend Eutocius d'Afcalon, qui vivoit vers la fin du cinquiéme Siécle (21), & qui a fait des Commentaires fur Apollonius. Parmi les Machines attribuées à Archimède, il y en a de très extraordinaires. Je ne parlerai point ici des Machines qu'il inventa pour la défenſe de Syracuſe: outre Polybe & Plutarque, on peut lire Mr. Rollin (22). Pour ce qui eſt des Miroirs ardens, par le moyen deſquels Archimède brula une partie de la Flotte Romaine, aucun Auteur ancien n'en parle. C'eſt une Tradition moderne, qu'un grand nombre de Savans mettent au rang des fables (23). Mais ce qui me paroit moins connu, ce ſont les Machines fuivantes. Des *Lanternes*, qui s'entretenoient d'elles-mêmes (24). Une *Orgue Hydraulique*, dont il y a lieu de croire qu'il fit preſent à Hiéron; voici du moins comment en parle Tertullien (25): *Spectia portentiſſimam Archimedis inuuiſcentiam, Organum hydraulicum dico, tot membra, tot partes, tot compagines, tot itinera vocum, tot compendia ſonorum, tot commercia modorum, tot acies tibiarum, & inter modos erunas modis. Sic & ſpiritus, qui ille de turunda aqua accenſus, tam ideo ſeparabitur in partes, quia per partes adminiſtratur, ſubſtantia quidem ſolidus, opera vero diviſus.* Pignorius (26) aſſure avoir vu à Rome dans les Jardins du Quirinal, une Orgue de cette eſpéce: *Hujus generis Organum Romæ vidimus in Horto Quirinali in hortis Pontificiis, admiratione non ſine Comitum admiratione, cum muſicos modos variaret, nemine plectra manu tangente.* Atilius Fortunatianus, ancien Grammairien (27), parle d'une Machine compoſée de quatorze petites lames d'ivoire, qui ſervoit à aider la mémoire, & qui donnoit un ſpectacle fort amuſant par la variété des figures qu'on pouvoit produire. *Nam ſi* LOCULUS *ille* ARCHIMEDIUS *quatuordecim eboreas lamellas, quarum anguli variis junt, in quadratum formam incluſas habent, componentibus nobis aliter atque aliter, modo galeam, modo ſcuum, modo columnam, alias autem figuras, & ſummemorabiles efficit ſpecies, ſolaciatque nobis pueris hic loculus ad confirmandam memoriam plurimum prodeſſe: quanto majorem potiſ nobis afferre voluptatem, quantoque plenioremutilitatem?* Je ne dirai rien ici des diverſes Editions des Oeuvres d'Archimède, pour ne pas trop étendre cette Remarque: on peut conſulter là-deſſus Mr. Fabricius, qui en donne un détail très exact (28). ADD. DU TRAD.] Voyez fur la Sphère de verre, Rem. [B].

[E] *Il y avoit fur ſon Tombeau une Sphère & un Cylin-*

dre.]

(b) *Vitruv. L. IX. c. 3.*

(10) *Dipnoſoph. L. V. cap. 10. p. m. 206.*

(11) Ibid. *p. 209.*

(12) *Hiſt. Anc. T. X. p. 27-31.*

(13) *L. V. ch. 25. p. 195. du T. II. de la Trad. de l'Abbé Terraſſon.*

(14) *Apud Bibl. Anal. Græc. T. II. p. 544. not. (c).*

(15) Athénée *ubi ſupra.*

(16) Tzetz. *Chil. II. Hiſt. 35.*

(17) Id. ib. Galen. *Περὶ κράσεων L. III.*

(18) *Chil. II. Hiſt. 35.*

(19) *Bibl. Græc. T. II. p. 549.*

(20) *Apud eund. p. 550.*

(21) Voyez Fabric. *Bibl. Græc. T. II. p. 562. 563.*

(22) *Hiſt. Ancien. T. X. p. 54-61.*

(23) Voyez Fabric. *ubi ſup. p. 552.*

(24) Id. ib. *p. 554.*

(25) Tertull. *de Anima c. 14. apud eund. p. 553.*

(26) Pignorius *de Servis p. 177. apud eund.* ibid.

(27) *In Arte Metrica.* Apud Putſchium *in Vet. Grammat. p. 2664.* Voy. Fabricius ibid. *p. 554.*

(28) *Ubi ſupra p. 555. 556.*

(d) *Mém. de l'Acad. des Inscript. & Belles Lettr. T. II. p.*

té par ſon Teſtament, que ceux qui prendroient ſoin de ſa ſépulture, fiſſent graver ces deux figures ſur ſon Tombeau. Son deſſein étoit d'apprendre à la Poſtérité, que ſi parmi ce grand nombre de Découvertes qu'il avoit faites en Géométrie, il en eſtimoit quelqu'une plus que les autres, c'étoit d'avoir trouvé la proportion du Cylindre à la Sphère qui y eſt contenue (*d*). ADD.]

402. Ed. de Hollande.

(29) *Tuſcul. L. V. n. 64-66.*

dre.] Cicéron nous apprend que ce Monument ſi remarquable étoit inconnu de ſon tems à Syracuſe, étant enſeveli ſous les ronces & les épines. Mais pendant qu'il fut Queſteur en Sicile, il le découvrit, & fit nettoyer la place. Il y avoit une Inſcription, dont la moitié des lignes étoit effacée. *Cujus ego Quæſtor*, dit-il (29), *ignoratum ab Syracuſanis, cum eſſe omnino negarent, ſeptum undique, & veſtitum vepribus & dumetis indagavi ſepulchrum. Tenebam enim quoſdam ſenariolos, quos in ejus monumento eſſe inſcriptos acceperam; qui declarabant, in ſumma ſepulcro Sphæram eſſe poſitam cum Cylindro. Ego autem, cum omnia colliuſtrarem oculis (eſt enim ad portas Agrigantinas magna frequentia ſepulchrorum) animadverti columellum non multum e dumis eminentem, in qua inerat Sphæræ figura & Cylindri. Atque ego ſtatim Syracuſanis* (erant autem principes mecum) *dixi me illud ipſum arbitrari eſſe, quod quærerem. Immiſſi cum falcibus purgarunt, & apparuerunt locum. Quo cum patefactus eſſet aditus, ad adverſam baſim acceſſimus, apparebat exiguumma, exceſſe poſterioribus verſiculorum, dimidiatis fere. Ita nobiliſſima Græciæ civitas, quondam verò etiam doctiſſima, ſui civis unius acutiſſimi monumentum ignoraſſet, niſi ab homine Arpinate didciſſet.*

[Je l'ajouterai ici la Traduction que l'Abbé Fraguier a donnée de ce morceau curieux de Cicéron, & les réflexions agréables & inſtructives qu'il lui a fournies (30).

(30) *Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. T. II. p. 199. & ſuiv.* Edit. de Hollande.

„ Dans le tems que j'étois Queſteur en Sicile, la curioſité me porta à chercher le Tombeau d'Archimède. Je le démêlai, malgré les épines dont il étoit preſque entiérement couvert; & malgré l'ignorance des Syracuſains, qui me foutenoient que ma recherche ſeroit inutile, & qu'ils n'avoient point chez eux ce Monument. Cependant je ſavois par cette certaine vers Sémaires, que l'on m'avoit donnés pour ceux qui étoient „ gravés ſur ce Tombeau, & où il étoit fait mention d'une figure ſphérique, & d'un Cylindre, qui devoient „ y être. Etant donc un jour hors de la porte qui regarde Agragas (*Agrigente*), & jettant les yeux avec ſoin „ de tous les côtés, j'apperçus parmi un grand nombre „ de Tombeaux qui ſont dans cet endroit-là, une Colonne un peu plus élevée que les ronces qui l'environnoient, & j'y remarquai la figure d'une Sphère & d'un „ Cylindre. Auſſi-tôt adreſſant la parole aux Principaux „ de la Ville, qui étoient avec moi, je leur dis que je „ croyois voir le Tombeau d'Archimède. On envoya fur „ le champ des hommes, qui nettoyérent la place avec „ des faulx, & nous firent un paſſage. Nous approchâmes, & nous vîmes l'Inſcription, qui paroiſſoit encore, quoique la moitié des lignes fût effacée par le tems. „ Ainſi la plus grande Ville de Grèce, & qui anciennement avoit été la plus floriſſante par l'étude des Lettres, n'eût pas connu le Tréſor qu'elle poſſédoit, & un homme né dans un Pays qu'elle regardoit preſque „ comme barbare, un Arpinate, n'eût été lui découvrir „ le Tombeau d'un de ſes Citoyens, ſi diſtingué par la juſteſſe & par la pénétration de ſon eſprit." On voit par-là, que tout ce que les Grands-Hommes ſont pour s'immortaliſer, eſt ſouvent inutile pour les garantir de l'oubli. Quelque ſoin qu'eût pris Archimède pour perpétuer ſon nom dans la mémoire des hommes, ſoit par la beauté de ſes Démonſtrations, ſoit par l'excellence & l'utilité de ſes travaux, ſoit enfin par un Monument remarquable, environ cent-trente-huit ans après, à peine ſe reſſouvenoit-on de lui dans ſon propre Pays, & ſon Tombeau étoit ignoré de ceux dont les yeux l'avoient érigé. Le peuple de Syracuſe, ſi paſſionné autrefois pour les Sciences, & qui avoit fourni au Monde des Hommes illuſtres en toute eſpèce de Littérature; ces hommes ſi amoureux de la belle Poéſie, que dans la déroute des Athéniens, ils accordoient la vie à celui qui pouvoit leur réciter des Vers d'Euripide; ces mêmes hommes étoient tombés dans une profonde ignorance, ſoit par une révolution, qui n'eſt que trop naturelle aux choſes du monde; ſoit que le changement arrivé inſenſiblement fois dans le Gouvernement, en eût apporté dans l'éducation des hommes, & dans les manières de penſer. La domination des Romains avoit porté le dernier coup, & abâtardi les eſprits au point qu'ils l'étoient, lorſque Cicéron alla Queſteur en Sicile.

Le même jour qui met un homme libre aux fers,
Lui ravit la moitié de ſa vertu première.

(31) *Hiſt. Ancien. T. X. p. 81. 82.*

Mr. Rollin (31) dit, qu'on eſt obligé à Cicéron de nous avoir laiſſé l'élégant & curieux récit de la découverte du Tombeau d'Archimède; mais qu'on ne lui pardonne pas aiſément la manière mépriſante dont il parle d'abord du Mathématicien de Syracuſe, immédiatement avant le morceau qu'on a vu. Voulant oppoſer à la vie malheureuſe de Denys le Tyran, le bonheur d'une vie modérée & pleine de ſageſſe, il dit: „ Je ne comparerai point la vie „ d'un Platon & d'un Archytas, perſonnages conſommés en doctrine & en ſageſſe, avec celle de Denys, la plus „ affreuſe, la plus remplie de miſère, & la plus déteſtable que l'on puiſſe imaginer. J'aurai recours à un homme de la même Ville que lui, UN HOMME OBSCUR, qui a vécu pluſieurs années après lui. Je le tirerai de ſa pouſſière, & je le ferai paroître ſur la Scène, le compas à la main." *Non ergo jam cum hujus vita, qua tetrius, miſerius, deteſtabilius excogitare nibil poſſum, Platonis aut Archytæ vitam comparabo, doctorum hominum & plane ſapientium. Ex eadem urbe* HUMILEM HOMUNCIONEM *a pulvere & radio excitabo, qui multis annis poſt fuit, Archimedem.* Mr. l'Abbé Fraguier (32) recherche les raiſons du mépris que Cicéron témoigne pour Archimède. „ Seroit-ce, *dit-il*, peu d'attention en lui, & „ n'auroit-il connu Archimède que par la lecture de Polybe qui ne parle que de l'Artiſan, ſans faire les mêmes „ recherches que Plutarque a faites depuis ſur le Géomètre? Mais quand même Cicéron ne l'eût connu que par les Ouvrages de Méchanique, il ne pouvoit pas avec juſtice le nommer *Homme obſcur* & *petit*, HUMILEM HOMUNCIONEM. D'ailleurs Archimède étant parent d'Hiéron, il ſe trouve que ce mot ne lui „ convient par nul endroit. A quoi donc attribuer ce „ mépris ſi marqué pour un homme qui n'étoit point du „ tout mépriſable?" Le ſavant Académicien ſoupçonne que cela vient de ce que les Romains, laiſſant aux Nations étrangères la gloire des Arts & de la Géométrie, à quoi ils ne pouvoient encore atteindre, & étant, ce ſemble, deſtinés à la Domination univerſelle, regardoient avec dédain tout ce qui ne va point au Gouvernement & à la Politique. C'eſt ſelon cette Idée, que Virgile dit (33):

(32) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* &c. ubi ſup.

(33) *Æneid. L. VI. vers. 847.*

Excudent alii ſpirantia mollius æra,
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus,
Orabunt cauſas melius, Cœlique meatus
Deſcribent radio, & ſurgentia ſydera dicent.
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
(Hæ tibi erunt artes) pacique imdicere morem,
Parcere ſubjectis, & debellare ſuperbos.

L'Abbé Fraguier ajoute, que chaque Profeſſion a du mépris pour les autres, & que l'on n'a guères accoutumé de louer que celle où l'on eſt engagé; & qu'il faut convenir, que ſi un Orateur ou un Magiſtrat, comme Cicéron, a marqué peu d'eſtime pour un Géomètre, le Géomètre à ſon tour ne fait pas grand cas ni du Magiſtrat ni de l'Orateur.

Après avoir lu ces réflexions, qui ſont certainement ingénieuſes & pleines d'eſprit, on trouvera peut-être étrange que j'entreprenne l'apologie de Cicéron: je vais cependant propoſer mes conjectures là-deſſus. J'ai de la peine à me perſuader que Cicéron, ſi curieux de découvrir le Tombeau d'Archimède, le donnant tant de ſoins pour cela, triomphant en quelque manière d'avoir réuſſi dans ſes recherches, & d'avoir fait revivre cet *homme ſi diſtingué par la pénétration & par la juſteſſe de ſon eſprit*; j'ai, dis-je, de la peine à me perſuader qu'il ait eu deſſein de marquer en même tems du mépris pour lui, & qu'il ſe foit contredit ſi groſſièrement. N'auroit-il pas fait allusion à l'oubli dans lequel Archimède étoit tombé, puiſqu'elà que ſes propres Concitoyens l'ignoroient? & ſa penſée n'auroit-elle pas été, qu'il ne mettroit pas Denys en parallèle avec des Hommes célèbres, connus, mais avec un homme enſevelí dans l'oubli, inconnu dans ſa propre Patrie, & que lui-même avoit été obligé d'y faire connoître, & qui par cela même faiſoit un contraſte plus frappant? Cicéron n'aura point voulu donner atteinte au mérite réel d'Archimède; mais en Orateur, il aura ſuppoſé que ce Géomètre étoit tel, que l'oubli où il étoit dans ſa Patrie ſembloit le repréſenter, Homme obſcur, de néant. Peut-être même a-t-il eu deſſein de cenſurer, par ce trait, les Syracuſains d'avoir perdu la mémoire d'un ſi digne Citoyen: c'eſt ce que la fin du paſſage ſemble inſinuer aſſez clairement. REM. DU TRAD.]

ARCHYTAS, de Tarente, fils de Mnéſagore, ou, ſelon Ariſtoxène, d'Heſtiée (*a*), étoit Pythagoricien, & Aſtronome & Géomètre fameux. Eutocius parle de la duplication du Cube, qu'il avoit trouvée; & il a été en quelque manière le prémier qui a fait ſervir la connoiſſance des Mathématiques à l'uſage de la Société (*b*). Il commanda ſept fois l'Armée, & ne fut jamais vaincu. [☞ Elien (*c*) dit que les Tarentins le choiſirent ſix fois pour leur Général; & Strabon aſſure (*d*) qu'il gouverna pendant longtems la Ville de Tarente en qualité de prémier Magiſtrat. *Archytas*, dit un Auteur de notre tems (*e*), *fut un modèle de conduite & de probité. On le tira ſouvent de l'obſcurité de ſon cabinet,*

(a) Diogen. Laërt. *Vit. Philoſ. L.* VIII. p. 231. Edit. de Londres 1664.

(b) Whiſton *Introduction to Euclid's Elements.* Lond. 1710. in-8.

(c) *Var. Hiſt. L.* VII. c. 14.

(d) *Geograph. L.* VI. p. 197. 6. d. p. 98.

(*f*) *In* 'Apophth.

binet, pour lui confier les Emplois les plus délicats, les plus épineux ; & il les exerça toujours d'une manière à se faire aimer de ses inférieurs. ADD.] On trouve dans Diogène Laërce deux Lettres, l'une d'Archytas à Platon, & l'autre de Platon à Archytas. [☞ Suidas (*f*) rapporte, que Platon fut redevable de la vie à notre Philosophe, Denys le Tyran voulant le faire mourir ; & un autre Auteur (*g*) assûre que Denys aiant vendu Platon à Polide Capitaine de Vaisseau, celui-ci le vendit ensuite à Archytas (*h*). ADD.] On lui attribue d'avoir fait un Pigeon de bois, qui voloit par le moyen d'un ressort caché (*i*). [☞ On voit par-là qu'à l'étude tranquille de la Philosophie, interrompue quelquefois par les soins du Gouvernement & par le tumulte des Armes, Archytas joignoit une grande connoissance des Méchaniques, qu'il enrichit de la Vis & de la Poulie (*k*). On lui attribue quelques autres Découvertes (*l*), tant dans les Mathématiques que dans la Méchanique. Malgré ces différentes occupations, ce Grand-Homme laissa divers Ouvrages [*A*]. Ils tombérent entre les mains de Platon, qui avoue avec générosité dans une de ses Lettres, qu'il en tira beaucoup de profit (*m*). Mais ce qui relève infiniment les grands talens de notre Philosophe de Tarente, c'est qu'il étoit aussi vertueux & homme de bien, qu'il étoit éclairé & savant [*B*]. Il florissoit un peu plus de 400 ans avant J. C., puisqu'il parloit qu'il étoit contemporain de Platon, qui même avoit été fon Disciple. ADD.] Il périt par un naufrage fur la Mer Adriatique, & fut jetté fur les côtes de la Pouille [*C*]. Diogène Laërce parle de trois autres Perfonnes du nom d'ARCHYTAS; l'un de Mitylène, qui étoit Muficien; un fecond, qui a écrit fur l'Agriculture (*n*); le troifiéme étoit Poëte, & fur-tout faifeur d'Epigrammes. [☞ On fait mention encore d'un quatriéme ARCHYTAS, qui étoit, dit-on, Architecte; c'eſt tout ce que l'on en fait. ADD.]

(*g*) Tzetzes, *X. Hist.* 119. *apud* Fabricium *Bibl. Graec.* T. I. p. 493. in Not.

(*h*) Idem, *XI. Hist.* 102. *apud eund.*

(*i*) Aul. Gellius L. X. c. 12.

(*k*) Voyez *Hist. Critiq. de la Philof.* ubi fupra.

(*l*) Voyez Fabricius *Bibl. Graec.* ubi fupra p. 495.

(*m*) *Hift. Critiq. de la Philof.* ubi fupra.

(*n*) Varron & Columelle *en parlent.*

[*A*] ☞ *Malgré ſes différentes occupations, ce Grand-Homme laiſſa divers Ouvrages.*] Il y en avoit de tous genres, de Philofophiques, de Mathématiques & de Moraux, du moins à en juger par les Pièces qui nous en reſtent, & qu'on trouve dans les Anciens. Je n'en rapporterai pas ici la liſte; on peut la voir dans les deux Auteurs cités en marge (1), qui indiquent exactement les fources. Je me contenterai de parler de ce qui nous reſte de ces Ouvrages. Porphyre nous a conſervé un Fragment d'un Traité *des Mathématiques*, qu'il aſſure être le moins ſuſpect des Ouvrages attribués à Archytas (2). Henri Etienne a fait imprimer ce Fragment en Grec avec d'autres Ouvrages; & Mr. Jean Gramm, ſavant Danois, l'a fait réimprimer avec une Verſion Latine de ſa façon, & une Diſſertation ſur Archytas, à Coppenhague 1707. in-4. On parle d'un Traité *de Eventibus in Natura*, trouvé dans un Monaſtère d'Allemagne (3). Nous avons un autre Ouvrage, *De la Nature de l'Univers*, qui a paru à Veniſe en 1571. en Grec & en Latin. Joachim Camerarius en a donné auſſi un Edition Grecque à Leipſig, dont l'année n'eſt pas marquée; ces deux Editions ſont in-8. Mais les Savans ne ſont d'accord ni ſur le véritable Auteur, ni ſur l'autenticité de cet Ouvrage. Il eſt certain qu'il y a eu un Ouvrage pareil d'un Archytas; mais Themiſtius (4) prétend que c'eſt, non Archytas le Pythagoricien, mais un autre plus moderne, & Péripatéticien, qui a voulu donner du prix à un Ouvrage nouveau, en le faiſant paſſer ſous un nom ancien. Le Savant de Coppenhague, dont nous avons parlé, favoriſe aſſez cette opinion; du moins il ſoutient qu'il y a deux Archytas: il eſt vrai, qu'il les fait tous deux Pythagoriciens. Mais il eſt inutile de diſputer là-deſſus, ſi l'Ouvrage eſt ſuppoſé. C'eſt ce que prétend le ſavant Savile (5), & ſa penſée paroît aſſez forte: « Simplicius, *ſur les Categories*, cite très ſouvent ce Traité d'Archytas; or ce qu'il en cite ne ſe trouve point dans celui que nous avons, ce qui eſt une forte préſomption de ſuppoſition, quelque adroit qu'ait été le faux Archytas, aiant écrit en Dialecte Dorique, qui étoit celle dont on ſe ſervoit à Tarente. Cicéron nous a conſervé la ſubſtance d'un Diſcours d'Archytas contre la Volupté (6), dont nous parlerons dans la Remarque ſuivante. REM. DU TRAD.]

(1) Stanley *Hiſt. Philoſ.* Part. VIII. p. m. 822. *Lipſiæ* 1712. in-4. Fabricius *Bibl. Graec.* Tom. I. p. 493-495.

(2) Porphyre, in *Harmonica Ptolemæi* p. 216. *apud* Fabricium *ubi ſupra.*

(3) Fabricius *ubi ſup.*

(4) *Apud* Fabricium *ibid.*

(5) *Taſſ. in Euclidem.* Lect. 2. p. 29. *apud* Fabricium *ubi ſupra* p. 494. in Not.

(6) Cicero *de Senect.* c. 12.

[*B*] ☞ *Il étoit auſſi vertueux & homme de bien, qu'il étoit éclairé & ſavant.*] C'eſt-là ce qui doit rendre la mémoire d'Archytas vénérable. Les anciens Auteurs ont eu ſoin auſſi de nous conſerver celle de ſes vertus. Elien (7) dit qu'Archytas, d'ailleurs à tous égards très modeſte, évitoit ſur-tout les diſcours trop libres & les paroles obſcénes, & qu'il portoit le ſcrupule & la délicateſſe à cet égard ſi loin, que quand il étoit obligé de dire quelque choſe de moins décent, il ne pouvoit ſe réſoudre à le prononcer, mais il l'écrivoit ſur la muraille. Voilà un homme du Monde, un Général d'Armée, bien modeſte; & qui, au milieu du Paganiſme, s'eſt attiré une eſtime générale par ſa modeſtie même. Cela me perſuade, malgré le préjugé contraire, que ſi nos gens d'Epée & nos gens du bel-air s'aſſoyoient de ſe faire eſtimer par le même endroit, ils y réuſſiroient tout comme lui; & par conſéquent, qu'il n'eſt point de l'eſſence de leur état, de choquer la pudeur & la bienſéance. Archytas regardoit la Volupté & l'amour des plaiſirs, comme la peſte de la Société: c'étoit de-là, diſoit-il, que venoient les rixes, les bouleverſemens des Etats, les intelligences avec les ennemis: point de crime ſi noir, auquel cette paſſion ne porte; l'impureté & l'adultére en ſont les fruits. Autant que l'Ame eſt excellente en elle-même, autant la Volupté l'avilit & la dégrade; & plus elle dure, plus elle étouffe toutes les lumiéres de l'Eſprit (8). Plutarque rapporte, qu'Archytas étant de retour de la guerre où il avoit commandé en qualité de Capitaine-Général, trouva ſes Terres toutes en friche, & qu'aiant fait venir ſon Fermier, il lui dit: *Il n'en prendroit mal, ſi je n'étois en colére* (9). Il diſoit auſſi, qu'il étoit auſſi difficile de trouver un homme qui ne fût pas trompeur, qu'un poiſſon ſans arête (10); & que les Juges & les Aſyles étoient de même condition, le réfuge de ceux à qui on a fait tort. Tout Etat, diſoit-il, eſt compoſé de Magiſtrats, de Sujets & de Loix: ceux qui ont de la ſupériorité doivent commander, & les autres doivent obéir (11). Il paroît auſſi que ce Philoſophe avoit une grande idée de la beauté & de l'arrangement de l'Univers, car il diſoit, que ſi quelqu'un pouvoit ſe tranſporter au Ciel, & contempler l'Univers & l'ordre des Corps céleſtes, il ſeroit ravi en admiration (12), fur-tout s'il pouvoit faire part de ſon raviſſement à quelqu'un. REM. DU TRAD.]

(7) *Variar. Hiſt.* L. XIV. c. 19.

(8) Peyer Stanley *Hiſt. Philoſ.* Part. VIII. p. 821. 822.

(9) Plutarque *Traité, comment il faut nourrir ſes enfans.* Tom. I. des *Oeuv. Morale* p. 18. Edit. de Paris 1612. in-8.

(10) Ælianus *Var. Hiſt.* L. X. c. 12.

(11) Stobæus *Sermon.* 41. p. 263. *apud eund.*

(12) Cicero *de Amic.* c. 23. *apud* Stanley *ubi ſupra.*

[*C*] *Il périt par un naufrage ſur la Mer Adriatique, & fut jetté ſur les côtes de la Pouille.*] C'eſt Horace qui nous apprend cette particularité (13). Comme ce Poëte étoit Epicurien, il prend plaiſir à tourner en ridicule Archytas ſur ſes connoiſſances d'Aſtronomie & de Géométrie, & fur la Philoſophie de Pythagore dont il faiſoit profeſſion:

Te maris & terræ, numeroque carentis arenæ
Menſorem cohibent, Archyta,
Pulveris exigui prope littus parva Matinum
Munera; nec quidquam tibi prodeſt
Aërias tentaſſe domos, animoque rotundum
Percurriſſe polum, morituro.

Et peu après:

Me quoque devexi rapidus comes Orionis
Illyricis Notus obruit undis.

(13) *Odar.* L. I. Ode 28.

ARDSHIR ſurnommé *Diraz-Deſt* (Artaxerxe Longuemain), Roi de Perſe. Voyez BAHMAN.

ARDSHIR (ou ARTAXERXE) ſurnommé *Babegân*, Roi de Perſe, fut celui qui mit fin à la Monarchie des Parthes, & rendit l'Empire aux Perſes; ou, comme s'expriment là-deſſus les Hiſtoriens Orientaux, il arracha la Couronne à la Famille d'Aſchgan, & fut le Fondateur d'une Famille ou Souche Royale, ſous le nom de *Saſſaniens* ou *Saſſanides*, qui occupérent le Trône juſqu'au tems de la Conquête des Arabes. Il étoit fils d'un particulier, mais iſſu, à ce que l'on croit généralement, d'un Roi de Perſe de la ſeconde Race [*A*], qui épouſa la fille de Babec Gouverneur de la Province de Farſiſtan (ou Perſe proprement dite) au nom d'Ardavan qui régnoit alors; & ce fut de ce mariage que nâquit Ardſhir, qui, en conſidération de ſon aïeul maternel, fut nommé Babegân (*a*). Le jeune Ardſhir, qui étoit d'un excellent naturel, aiant été élevé avec grand ſoin, fit des progrès ſi ex-

(*a*) Khondemir, *ex* Tarikh Gozideh, & Binakiti, *apud* Heidegger *Hiſt. Orient.* p. 134.

(*m*) Lobb al Tawarikh.

(*n*) Tarik Gozideh & Binakiti *apud* Khondemir.

[*A*] *Il étoit fils d'un particulier, mais iſſu . . . . d'un Roi de Perſe de la ſeconde Race.*] Quelques-uns (1) nomment le père d'Ardshir, *Saſſan*; mais d'autres (2) diſent que Saſſan étoit le nom de ſon aïeul, qui deſcendoit en ligne droite d'un autre Saſſan, fils de Bahuman ſixiéme Roi de la Famille des Cayaniens. Ces Hiſtoriens ajoutent que Saſſan aiant, ou volontairement renoncé à la Couronne pour ſe donner à la retraite & à la contemplation, ou aiant été deshérité par Bahaman en faveur de ſa fille Khamâni (3), quitta la Perſe & ſe retira dans les Pays étrangers; & qu'un de ſes deſcendans étant retourné en Perſe, entra au ſervice de Babec, & fut même pendant quel-

(1) Al Beidawy *in Nachkan al Tawarikh*, MS. Voy. les Artid, BAHAMAN & KHAMANI.

extraordinaires dans tous les Exercices convenables à un homme de naiſſance, que le Roi en aiant ouï parler, voulut le voir: il en fut charmé, le retint dans ſon Palais, & donna ordre qu'il fût élevé avec ſes propres enfans. Un jour qu'Ardſhir accompagnoit les Princes à la Chaſſe, le Roi les ſuivit pour voir ce qui ſe paſſoit entre eux; & comme il s'apperçut qu'Ardſhir ſurpaſſoit de beaucoup ſes enfans en bonne grace & en adreſſe, tant à tirer de l'Arc qu'à manier un Cheval, il en conçut de la jalouſie, & pour l'éloigner de la Cour, il lui donna le Commandement des Troupes dans une Province éloignée. Cependant Ardſhir aiant appris la mort de Babec ſon aieul, retourna auſſi-tôt à la Cour, pour demander au Roi ſon Gouvernement; mais il n'obtint rien, le Roi aiant deſtiné ce Poſte à ſon fils aîné. En ce tems-là Ardavan eut un ſonge qui préſageoit, ſelon l'explication que lui en donnérent les Devins, qu'un fugitif de ſa Cour lui enléveroit la Couronne. Une fille du Serrail de ce Prince, avec laquelle Ardſhir entretenoit une ſecrette correſpondance, lui donna avis du ſonge & de l'explication, & lui perſuada de prendre la fuite avec elle, & de tirer un bon augure de la prédiction des Devins. Ardavan, averti de leur fuite, commença à craindre que ſon ſonge ne s'accomplît. Cependant Ardſhir étoit déja arrivé à la Ville d'Eſthekhar, Capitale du Farſiſtan, où il fut très bien reçu de tous les amis de ſon aieul [B], qui ſe rendirent en foule auprès de lui, & lui offrirent de hazarder leurs biens & leurs vies pour ſon ſervice: enſorte qu'il ſe vit en très peu de tems en état de faire ouvertement la guerre au fils du Roi, qui portoit le même nom que ſon père, & qui étoit Gouverneur de la Province. Il ſe donna pluſieurs combats entre eux, mais le dernier fut déciſif, car le jeune Ardavan y fut tué. Sur la nouvelle de cette défaite, le Roi marcha lui-même avec toutes ſes forces contre Ardſhir; mais il ne fut pas plus heureux que ſon fils, il perdit la bataille & la vie en même tems. Ardſhir après cette Victoire, qui le faiſoit remonter ſur le Trône de ſes ancêtres, prit le titre de *Schahinſchah*, c'eſt-à-dire, *Roi des Rois*, ou *Empereur*, & étendit ſes conquêtes de tous côtés dans l'Aſie. On dit que ce Prince poſſédoit toutes les Vertus Civiles & Militaires à un ſi haut point, que ceux de ſes Succeſſeurs, qui ont eu en vue le bien de leurs Peuples, ſe ſont toujours propoſé pour modèle. En effet, ſes grands exploits de guerre, quoique l'Hiſtoire ne nous en ait parlé qu'en général, le nombre de Villes ſuperbes qu'il bâtit, les Loix pleines de ſageſſe qu'il fit pour ſes Etats (*b*), & les Ouvrages qu'il a laiſſés après lui [C], nous donnent la plus grande idée qu'on puiſſe ſe former d'un Prince accompli. Pour s'aſſurer la Couronne, il épouſa la fille d'Ardavan ſon prédéceſſeur: mais cette Princeſſe ne pouvant ſe dépouiller de l'affection qu'elle avoit pour ſa Maiſon, nourriſſoit toujours dans ſon cœur une averſion ſecrette pour le Roi ſon mari; ce qui lui fit concevoir le deſſein de l'empoiſonner, & de mettre un de ſes fréres ſur le Trône. Son projet fut découvert, & aiant été convaincue de cet attentat, elle fut remiſe entre les mains d'un des premiers Miniſtres d'Etat, pour la faire mourir. Comme ce Miniſtre ſe mettoit en devoir d'exécuter les ordres du Roi, il trouva que la Reine étoit groſſe; & conſidérant que le Roi ſon Maître n'avoit point d'enfans, il réſolut de la laiſſer vivre, pour lui conſerver un Héritier. La Reine étant accouchée d'un fils, le Miniſtre le fit élever ſecrettement, & prit grand ſoin de ſon éducation; & un jour que le Roi jouoit au mail à cheval, à la manière des Perſans, il lui préſenta cet Enfant & lui découvrit le myſtére. Le Roi le reçut avec plaiſir, loua la prudence du Miniſtre, & le récompenſa d'une maniére proportionnée au ſervice qu'il lui avoit rendu. Il donna ordre que le jeune Prince, qui fut nommé *Schabur* ou *Sapor*, fût traité ſelon ſa qualité, & le déclara ſon ſucceſſeur (*c*). Ardſhir régna trente ans (*d*) [D], ſelon les meilleurs Hiſtoriens; & les quatorze dernières années, il avoit commandé à toute l'Aſie, ou ſelon l'expreſſion des Perſans, à la quatriéme partie du Monde (*e*).

(*b*) Voyez ſur la réforme que Prince fit dans la Religion, l'Article d'ERDAVIRAF.

(*c*) Id. apud Herbelot *Bibl. Orient.* p. 125. Al Beidawy in *Nisham al Tawarikh* MS.

(*d*) Idem *Hezarſen* MS.

(*e*) Al Beidawy *ubi ſupra.*

(*a*) Lobb al Tawarikh. Khondemir.

(*b*) *Les mêmes*, & Beizárien.

(*c*) Al Beidawy *ubi ſupra.*

quelque tems, ſelon divers Ecrivains (*a*), ſimple Berger; mais que ſon Maître aiant découvert ſes bonnes qualités, lui donna ſa fille (*b*).

[B] *Il fut très bien reçu de tous les amis de ſon aieul.*] Ce qui lui procura un accueil ſi favorable, & ce qui engagea le peuple à embraſſer ſi promptement ſon parti, ce fut le reſpect qu'ils avoient pour la mémoire de Babec, qui les avoit gouvernés avec beaucoup d'équité & de douceur, & ne s'étoit point permis les violences & les tyrannies, par leſquelles les Princes de la Famille d'Aſhghan s'étoient rendus extrémement odieux (*c*).

[C] *Les Ouvrages qu'il a laiſſés après lui.*] Il dreſſa un *Kâr nâmeh*, ou Journal de ſa Vie, dans lequel ſes entrepriſes, ſes conquêtes, ſes actions particuliéres, & juſqu'aux diſcours qu'il tenoit, étoient couchés ſans déguiſement: car il abhorroit tellement la flatterie dans ſes Courtiſans, qu'il en avoit établi un d'entre eux, qui l'interrogeoit tous les matins, & lui faiſoit rendre compte de tout ce qu'il avoit fait ou dit le jour précédent. Outre ces Mémoires de ſa Vie, il a laiſſé un autre Ouvrage, intitulé *Adab Alatib*, Régles pour bien vivre, pour l'uſage de ſes ſucceſſeurs & de ſes Sujets. C'eſt ce même Livre que Nouſchirvan, un de ſes ſucceſſeurs, fit copier & publier, pour rétablir la Police dans ſes Etats (*f*).

[D] *Ardſhir régna trente ans.*] Eutychius place le régne de ce Prince trop tôt, en le faiſant contemporain de l'Empereur Commode; au-lieu qu'il ne parvint à la Couronne au plus tôt que ſous Caracalla, au commencement du troiſiéme Siécle. Le Tarikh dit (*g*), que quelques-uns donnent 40 ans de régne à Ardshir, & que d'autres ne lui en donnent que quatorze depuis la mort d'Ardavan ſon prédéceſſeur. ADD. DU TRAD.

(*f*) Khondemir *apud* Herbelot *Bibl. Orient.* p. 125.

(*g*) Herbelot *ubi ſup.*

ARETAPHILE, Dame diſtinguée par ſon courage, du tems de la guerre de Mithridate. Elle étoit fille d'Eglator, & femme de Phédime; & n'avoit pas moins de capacité dans le maniement des affaires publiques, que de beauté. Les malheurs de ſa Patrie ſervirent à faire éclater ſon mérite, & à rendre ſon nom illuſtre. Nicocrate aiant uſurpé la Tyrannie à Cyrène, entre autres actes de cruauté qu'il commit [A], fit mourir Ménalippe Grand-Prêtre d'Apollon, qu'il tua de ſa propre main, & s'empara de la Prêtriſe. Il fit auſſi mourir Phédime mari d'Arétaphile, & la força à l'épouſer. Arétaphile, ſans égard pour ſes intérêts particuliers [B], forma le deſſein de venger ſa Patrie & de ſe défaire du Tyran. Elle prépara du poiſon; mais aiant été découverte, ſon mari, pouſſé par Calbia ſa mére, femme ſanguinaire, ordonna qu'on lui donnât la Queſtion. Elle avoua qu'elle avoit préparé quelques drogues, mais qu'n'étoient point dangereuſes, n'étant que des Philtres deſtinés à exciter l'amour [C]; & elle ſupporta les tourmens avec tant de courage, qu'elle fut déclarée innocente. Ce mauvais ſuc-

[A] *Entre autres actes de cruauté qu'il commit.*] Pour s'aſſermir dans la Puiſſance qu'il avoit uſurpée, il fit mourir quantité de Citoyens. Il introduiſit un grand nombre de nouveautés contraires aux Loix, & établit ſur-tout des Gardes aux portes de la Ville, qui examinoient les corps morts qu'on emportoit, leur piquoient la plante des pieds & leur appliquoient des fers chauds, de peur qu'on ne tranſportât quelqu'un des habitans vivant hors de la Ville (*a*).

(*a*) Plutarque, *Des vertueux faits des Femmes.* Oeuv. Mor. T. I. p. 561. Paris 1612. in-f.

[B] *Sans égard pour ſes intérêts particuliers.*] Nicocrate l'aimoit avec tant de paſſion, que quelque dur & inexorable qu'il fût pour tout le monde, il en agiſſoit avec elle avec beaucoup de complaiſance, & lui donnoit une grande part à ſon autorité. Cela ne put étouffer en elle l'amour de la Patrie, ni l'empêcher d'être ſenſible aux maux ſous leſquels elle la voyoit gémir. Elle voyoit tous les jours les Citoyens périr les uns après les autres, ſans eſpoir d'être vengés. Il n'y avoit que peu de ſecours à attendre de la part de ceux qui étoient bannis: diſperſés en divers endroits, il étoit impoſſible de les raſſembler pour entreprendre quelque choſe d'important. Arétaphile ne voyant donc d'autre reſſource que le poiſon, réſolut de l'employer, & de ſacrifier tout ce qu'elle ſe devoit à elle-même, pour le ſalut de ſa Patrie.

[C] *Elle avoua qu'elle avoit préparé quelques drogues, mais qui . . . . n'étoient que des Philtres.*] Quand elle fut découverte, & que Calbia mére de Nicocrate le preſſoit de la faire mourir ſur le champ, l'amour qu'il avoit pour Arétaphile,

fuccès ne l'empêcha pas de tenter une autre voie pour se défaire de Nicocrate. Elle engagea dans ſes intérêts Léandre, frère du Tyran [D], & lui promit ſa fille en mariage. Léandre, gagné par l'amour, fit aſſaſſiner ſon frère par un Domeſtique nommé Daphnis. Mais s'étant conduit lui-même d'une maniére non moins tyrannique que Nicocrate, Arétaphile prit auſſi des meſures pour le perdre, & y réuſſit par le moyen d'Anabus Prince de Libye [E]. Le Peuple de Cyrène, délivré de cette maniére de la Tyrannie, offrit à Arétaphile de lui donner part au Gouvernement, conjointement avec les Principaux; mais elle les remercia, & ſatisfaite de voir la Liberté publique rétablie, elle ſe retira des affaires, & vécut le reſte de ſes jours d'une maniére privée, paſſant ſon tems avec ſes Amis, & à régler ſes affaires domeſtiques (a).

(a) Plutarque, *les vertueuſes faits des Femmes*. Oeuvr. Moral. T. I. p. 860-862. Paris 1618. in-8.

phile, lui fit différer l'exécution autant qu'il lui fut poſſible; & il panchoit d'autant plus à lui ſauver la vie, qu'elle nioit hardiment le crime dont on l'accuſoit. Mais quand elle vit qu'on la convainquoit par des preuves ſans replique, elle lui dit, qu'ayant eu beaucoup de part à ſes bonnes graces, & par cela même un grand crédit, cela l'avoit expoſée à l'envie & à la jalouſie de pluſieurs femmes; & qu'ainſi crainſ qu'elles ne lui fiſſent perdre ſon affection par leurs artifices, elle avoit formé le deſſein de préparer un Philtre, pour ſe l'aſſurer; qu'elle avouoit qu'il y avoit eu en cela de l'imprudence & de la foibleſſe, mais qu'elle eſpéroit que l'excès de ſon amour pour lui ne ſeroit pas cauſe de ſa mort. Nicocrate jugea à propos de la faire mettre à la Queſtion, pour voir ſi elle perſiſteroit dans ce qu'elle diſoit; & Calbia fut chargée de la lui faire donner: mais Arétaphile la ſupporta avec tant de conſtance, que Calbia elle-même ſe laſſa de la tourmenter, malgré ſon caractére cruel; & Nicocrate, perſuadé de ſon innocence, la juſtifia, & ſe repentit de l'avoir traitée avec tant de ſévérité. Il retourna même avec elle au bout de quelque tems, & tâcha par toutes ſortes de bons traitemens de regagner ſon affection.

[D] *Elle engagea dans ſes intérêts Léandre, frére du Tyran.*] Elle avoit une fille fort belle, dont elle tâcha de rendre Léandre amoureux, afin de le faire entrer dans ſes vues: on dit même qu'elle employa pour cela des charmes & des breuvages. Après qu'il eut obtenu avec beaucoup de peine le conſentement de Nicocrate pour l'épouſer, il fut déterminé à la perte de ſon frére, en partie par les ſollicitations de ſa femme inſtruite par ſa mére, qui le preſſoit de rendre la liberté à la Ville, puiſqu'il ne pouvoit lui-même être libre, tant que la Tyrannie ſubſiſtoit; & en partie par les amis d'Arétaphile, qui ne ceſſoient par leurs diſcours de l'animer & de lui inſpirer des ſoupçons contre ſon frére, en lui repréſentant qu'il avoit tout à craindre de ſa part.

[E] *T réuſſit par le moyen d'Anabus Prince de Libye.*] Arétaphile avoit beaucoup de crédit ſous le gouvernement de Léandre, auquel elle ne s'oppoſa pas ouvertement; mais elle le traverſoit ſecrettement en tout ce qu'elle pouvoit, & ne négligeoit rien pour le perdre. D'abord elle lui ſuſcita une guerre, en engageant un Prince d'Afrique, nommé Anabus, de faire des courſes ſur ſes terres, & de venir même inſulter la Ville de Cyrène. Enſuite elle tâcha d'inſpirer à Léandre des ſoupçons contre ſes Amis & ſes Capitaines, lui donnant à entendre que c'étoient des gens ſans cœur, qui aimoient mieux la paix & le repos, que la guerre; & que ſon intérêt demandoit auſſi qu'il fît la paix, pour maintenir & aſſurer ſon autorité dans Cyrène. Elle s'engagea même à y travailler, s'il le jugeoit à propos, & à porter Anabus à conclurre un Traité avec lui, la continuation de la guerre pouvant avoir de fâcheuſes ſuites. Léandre conſentit d'abord qu'elle ſe chargeât de cette négociation. Elle trouva moyen d'avoir la premiére une entrevue avec le Prince Libyen, qu'elle engagea par preſens & par promeſſes à arrêter Léandre priſonnier, quand il viendroit traiter avec lui. Léandre avoit beaucoup de peine à ſe réſoudre à ſe trouver à l'entrevue; mais par égard pour Arétaphile, qui avoit promis qu'il y iroit, il y alla ſans armes & ſans Gardes. Cependant, quand il fut à la vue d'Anabus, il s'arréta, diſant qu'il vouloit attendre ſes Gardes; mais Arétaphile le preſſa de ne pas retarder, & comme il réſiſtoit encore, elle le prit par la main, & le mena comme par force à Anabus. Ce Prince le fit arrêter ſur le champ & charger de chaînes, juſqu'à ce que les Amis d'Arétaphile & les autres Citoyens euſſent apporté la ſomme promiſe, la plupart, ſur la nouvelle de l'arrêt de Léandre, s'étant rendus au lieu de la Conférence. Le ſoir ils ramenérent Léandre dans la Ville; & après avoir combié Arétaphile de louanges & d'honneurs, comme leur Libératrice, ils firent bruler Calbia toute vive, & aiant mis Léandre dans un ſac, ils le jettérent dans la mer. On trouve dans les dernières Editions de Moréri, que ce fut Anabus qui lui fit ſouffrir cette peine: c'eſt-là une de ces fautes, dont ce Livre fourmille.

(a) C'eſt ce qu'a découvert le prémier Hiſt. Le Clerc, *Hiſt. eccl. des Hébr.* Part. II. L. IV. Sect. 2. ch. 1. Voy. ſur cette

ARETEE de Cappadoce, Médecin de la Secte des Pneumatiques (a). Les Savans ſont fort partagés ſur le tems où il a vécu. Les uns le font vivre du tems d'Auguſte [A]; d'autres, après Galien [B]. Voſſius (b) eſt du nombre de ceux qui croyent Arétée beaucoup plus ancien, & il appuye ſa conjecture ſur ce que ce Médecin a écrit en Dialecte Ionique, qui, à ce que prétend ce ſavant Critique, n'étoit plus en uſage, non plus que la Dorique, longtems avant les Céſars. Mais il s'eſt évidemment trompé [C]. Il eſt plus probable qu'Arétée a vécu ſous Trajan, ou ſous Adrien [D]. Nous n'avons que peu d'Editions des Ouvrages de cet excellent Auteur [E].

Secte l'Article ATHENÉE.

(b) *De Hiſtoricis Græcis* c. 11.

[A] *Les uns le font vivre du tems d'Auguſte.*] Merklin (1) dit qu'il vivoit ſous l'empire d'Auguſte; & en même tems, par une bévue preſque impardonnable, il le fait contemporain de Strabon qui floriſſoit ſous Tibére, & de Grégoire de Nazianze qui vivoit du tems de Valens & de Théodoſe.

(1) *Lindenius renovat.* p. 27.

[B] *D'autres après Galien.*] Ceux qui font dans ce ſentiment, ſe fondent principalement ſur ce que Galien ne cite point Arétée. Il leur ſemble que s'il avoit écrit avant Galien, il ne ſe pourroit que celui-ci n'en eût point parlé, puiſqu'il ſe ſert ſi fréquemment des Pneumatiques. Il répond à cela (2), qu'outre que nous n'avons pas tous les Ouvrages de Galien, il n'eſt pas poſſible qu'il ait cité tous les Médecins qui ont écrit avant lui. Il ſuffit qu'il ait parlé des principaux de chaque Secte, & qu'il ſe ſoit attaché, par exemple, à Athénée & à Archigéne, qui ont fait le plus de bruit, & qui ont été les prémiers des Pneumatiques. D'ailleurs, il ſe peut que Galien ne l'ait pas cité, parce qu'ils peuvent avoir tous deux vécu en même tems. On remarque de plus (3), que les Fragmens d'Archigéne, qu'Aétius a conſervés, ſont tellement ſemblables aux Ecrits d'Arétée, qu'on y trouve non ſeulement la même méthode, mais les mêmes deſcriptions, les mêmes obſervations, preſque dans les mêmes termes. Il n'eſt donc pas ſurprenant que la réputation d'Archigéne, qui pratiquoit la Médecine à Rome, ait étouffé celle d'Arétée qui étoit moins connu, & qui a écrit d'un ſtyle moins travaillé.

(2) Le Clerc *Hiſt. de la Médecine* Part. II. L. IV. Sect. 2. ch. 3.

(3) Wigan *de Aretæi ætate* p. 15.

[C] *Il* (Voſſius) *s'eſt évidemment trompé.*] Ménage a prouvé (4) que la Dialecte Ionique a été en uſage longtems après. Arrien a écrit dans cette Dialecte, & un certain Céphalo, qui vivoit ſous Adrien auſſi-bien qu'Arrien, & qui eſt cité par Suidas. Denys de Milet contemporain de Philoſtrate, qui vivoit ſous Sévére, s'en eſt auſſi ſervi. Mais ce qui décide abſolument, c'eſt qu'il paroit par Arétée lui-même, qu'il ne vivoit pas avant le tems de Néron, car il parle de l'*Antidote des Vipéres*, qui étoit de l'invention d'un Médecin de Néron, nommé Andromachus (5).

(4) *In Menagiana. Paris* p. 223.

(5) Voyez *Dictionn. de Bayle* Art. ANDROMAQUE.

[D] *Il eſt plus probable qu'Arétée a vécu ſous Trajan, ou ſous Adrien.*] La connoiſſance qu'on a de la Secte prouve qu'il n'a pu vivre qu'après Athénée, que l'on croit avoir été contemporain de Pline, qui vivoit ſous Veſpaſien. Il eſt cité par Diofcoride l'Auteur de l'*Euporiſta*, qu'il a dédié à Andromachus. Il y a eu trois Diofcorides. Le prémier, ſurnommé *Phacas*, vivoit du tems d'Antoine & de Cléopatre, avec leſquels il avoit des liaiſons. Le ſecond eſt le fameux Auteur du Traité *de la Matiére Médicinale*, ſurnommé *Anazarbéen*, qui a écrit probablement ſous Veſpaſien. Le troiſiéme, ſurnommé *d'Alexandrie*, ou *le Jeune*, vivoit peu avant Galien, comme celui-ci nous l'apprend. Le prémier ne peut avoir vécu avant le tems de Néron, dont Andromachus étoit Médecin; & le ſtyle & le tour du Traité de la *Matiére Médicinale* eſt ſi différent de celui de l'*Euporiſta*, qu'on ne peut guére retarder que cet Ouvrage ſoit du ſecond Diofcoride: il faut donc le donner au troiſiéme, qui vivoit un peu avant Galien, lequel étoit né vers l'an 15 d'Adrien. Le Médecin Andromachus eut un fils du même nom, qui peut être celui auquel l'*Euporiſta* eſt dédié. Il paroit donc aſſez certain, qu'*Arétée* doit avoir vécu entre le régne de Veſpaſien, & la fin de celui d'Adrien; & il me ſemble aſſez vraiſemblable que ça été ſous Trajan, ſous lequel floriſſoit auſſi Archigéne, dont il eſt apparent qu'Arétée étoit contemporain.

(6) Mr. Wigan croit que cet Auteur anonyme étoit *Coelius Aurelianus*, imprimés de l'Ouvrage, ne ſe ſoit-il pas lui-même l'Anonyme G. M. T.

[E] *Nous n'avons que peu d'Editions des Ouvrages de cet excellent Ecrivain.*] La prémiére étoit une Traduction de Junius Paulus Craſſus, Profeſſeur à Padoue, imprimée à Veniſe en 1552 in-4. On ne trouve point dans cette Edition les Chapitres II. III. V. VI. & VII. du ſecond Livre de la Gueriſon des Maladies Chroniques. La prémiére Edition Grecque a été celle que donna Jaques Goupil, qui parut à Paris chez Adrien Turnèbe en 1554 in-8. Cette même année, la Verſion de Craſſus fut réimprimée à Paris avec des Remarques par G. M. T. (6). Les cinq Chapitres qui manquoient dans l'Edition de Craſſus, ont été ajoutés dans celle-ci. Elle fut imprimée in-8. En 1567, Henri Etienne imprima l'Edition Latine de l'Anonyme, avec les *Artis Medicæ Principes*, in-folio: il omit ſeulement les petites Notes, que l'Anonyme avoit miſes à la fin de ſon Edition. Il parut enſuite à Bâle une nouvel-

le Edition in-4. de la Verſion de Craſſus, revue par lui-même, & à laquelle il avoit ajouté les cinq Chapitres qui manquoient dans ſa premiére & dition: elle parut en 1581, après ſa mort, par les ſoins de ſon fils, quoique l'Avertiſſement ſoit daté de 1555. En 1603, il parut une Edition en Grec & en Latin in-folio (7) par les ſoins de Heniſchius, qui prétend avoir collationné trois MSS. Mais Mr. Wigan obſerve (8), que malgré la vue de ces trois MSS. il n'a corrigé aucun endroit, & qu'il a même copié les fautes d'impreſſion de l'Edition de Goupil, en y en laiſſant glifſer de nouvelles, & ſans faire la moindre changement à la Verſion Latine. A l'égard de l'Edition de Paris in-4. en Grec & en Latin, dont Merklin parle (9), avec les Commentaires de Petit, il y a beaucoup d'apparence qu'elle n'a jamais exiſté, & que cet auteur n'a avancé cela que ſur la foi de Ménage, qui parle de cet Ouvrage comme devant paroître bientôt (10). En 1723 parut la belle Edition de Mr. Wigan, imprimée à Oxford in-folio. Il a collationné les Imprimés avec un Manuſcrit de la Bibliothéque de Mylord Harley, & avec un de la Bibliothéque du Vatican, & il a donné une nouvelle Verſion. Il donne dans ſa Préface une idée des différentes Editions d'Arétée, & nous en avons emprunté ce que nous en avons dit. Il y a ajouté des Diſſertations ſur le terme où Arétée a vécu, ſa Secte, ſa capacité en fait d'Anatomie, & ſa manière de traiter les maladies. On trouve à la fin un ample Recueil de différentes Leçons, accompagné de Notes ſur ces Leçons; un Traité ſur la Dialéte Ionique, & une Table Grecque, par le ſavant Mr. Maittaire; un Appendice, dans lequel on indique les mots & les phraſes, qui ſont particuliéres à Arétée; & un Index Latin. En 1731, le ſavant Boerhaave en donna une nouvelle Edition: le Texte Grec eſt le même que celui de l'Edition de Goupil; & la Verſion Latine, celle de l'Anonyme. On trouve au bas du Texte environ trente petites Remarques, que Joſeph Scaliger avoit écrites à la marge de ſon Arétée, qui eſt à préſent dans la Bibliothéque de Leyde. Il y a inſéré les corrections & les diverſes Leçons de Goupil, de Heniſchius & de Petit. Après le Texte d'Arétée, on trouve tous les Commentaires du célébre Petit (11), dont on regrettoit depuis longtems la perte. Enfin, tout ce qui ſe trouve de bon dans l'Edition de Mr. Wigan, a été ajouté ici, de ſon conſentement, les Conjectures & les Corrections de Trillerus, publiées dans les Journaux de Leipſig, & une ample Table des Matiéres par Mr. Pélerin.

(7) *Aurelio Arelateus*, apud Geog. Wilkium.

(8) *Præfat.* p. 4.

(9) *Lindenius*, p. 87.

(10) *Merag. ad Laert.* p. 211. Edit. 1692.

(11) Cet Auteur ajoute dans ſa Préface, que les Corrections qu'il fait ſont fondées ſur l'autorité de trois Manuſcrits.

ARETIN (Leonard). Un Ecrivain d'un mérite diſtingué (*a*) nous a fourni quelques particularités ſur le ſujet de ce célébre Italien, qui ſerviront de Supplément à l'Article que Mr. Bayle en a donné. Léonard Arétin naquit vers l'an 1370 [*A*]. Il s'appliqua pendant quatre ans à l'étude du Droit (*b*), avant que d'étudier la Langue Grecque ſous Emanuel Chryſolore. En 1404 il fut fait Secrétaire d'Innocent VII [*B*]; ce qui fait voir qu'il n'étoit pas auſſi jeune que l'inſinue Mr. Bayle, puiſqu'il avoit autour de trente ans. En 1413 il étoit Secrétaire de Jean XXIII, qu'il accompagna au Concile de Conſtance; & la même année il fut employé à une Négociation fort délicate [*C*]. Etant aux environs de cette Ville, Pogge lui écrivit ſa fameuſe Lettre ſur le ſupplice de Jérôme de Prague (*c*), que Léonard trouva un peu plus libre (*d*) [*D*] qu'il ne convenoit à un Eccléſiaſtique. Après que le Concile fut fini, Arétin retourna à Florence, où il fut fait Chancelier [*E*] de la République; & il jouït de cette Charge juſques en 1444, qu'il mourut âgé de 74 ans (*e*). L'Epitaphe qu'on mit ſur ſon Tombeau, lui fait beaucoup d'honneur [*F*]. Pogge prononça ſon Oraiſon funébre, qui eſt, ſelon Mr. Lenfant (*f*), une fort belle Pièce. On y trouve une particularité rare & remarquable: c'eſt que Léonard Arétin naquit vers l'an 1370.] C'eſt ce qui eſt clair, s'il eſt vrai qu'il mourut en 1444, âgé de ſoixante-quatorze ans. Mais Mr. Bayle met ſa mort en 1443, avec Volaterran, ſans marquer en même tems la contradiction de Matéo Paniéri, qui fait naître Arétin en 1370. Ceci paroîtra peut-être une minutie; mais nous faiſons cette remarque, pour montrer que les Auteurs les plus exacts ont quelquefois des momens de diſtraction. C'eſt ce qui eſt arrivé à Mr. Lenfant. Il nous dit dans le *Poggiana* (*i*), qu'Arétin mourut âgé de 70 ans: & dans ſa Préface de l'Hiſtoire du Concile de Piſe (3), il lui donne ſoixante-quatorze ans quand il mourut. Mais il a fait une autre faute au même endroit: il dit qu'Arétin pouvoit avoir environ douze ans, quand le ſchiſme commença, puiſqu'il mourut en 1444, âgé de ſoixante-quatorze ans. Mais ſelon Mr. Lenfant lui-même, le Schiſme commença en 1378 (4) par l'élection de Robert Cardinal Prêtre du titre de *ſaint Apôtres*, qui fut élu le 20 de Septembre 1378, & nommé Clément VII. Arétin ne pouvoit donc avoir environ que huit ans. Nous relevons cette mépriſe, uniquement parce que Mr. Lenfant ſuppoſe qu'Arétin étant âgé de douze ans quand le Schiſme commença, devoit être conſidéré comme un témoin oculaire de ce qui ſe paſſa dans ce tems-là; ce qui effectivement peut avoir lieu pour un enfant de douze ans, mais on peut douter avec raiſon qu'on en puiſſe dire autant d'un enfant de huit.

[*A*] *Léonard Arétin naquit vers l'an* 1370.] C'eſt ce qui eſt clair, s'il eſt vrai qu'il mourut en 1444, âgé de ſoixante-quatorze ans. Mais Mr. Bayle met ſa mort en 1443, avec Volaterran, ſans marquer en même tems la contradiction de Matéo Paniéri, qui fait naître Arétin en 1370. Ceci paroîtra peut-être une minutie; mais nous faiſons cette remarque, pour montrer que les Auteurs les plus exacts ont quelquefois des momens de diſtraction. C'eſt ce qui eſt arrivé à Mr. Lenfant. Il nous dit dans le *Poggiana* (*i*), qu'Arétin mourut âgé de 70 ans: & dans ſa Préface de l'Hiſtoire du Concile de Piſe (3), il lui donne ſoixante-quatorze ans quand il mourut. Mais il a fait une autre faute au même endroit: il dit qu'Arétin pouvoit avoir environ douze ans, quand le ſchiſme commença, puiſqu'il mourut en 1444, âgé de ſoixante-quatorze ans. Mais ſelon Mr. Lenfant lui-même, le Schiſme commença en 1378 (4) par l'élection de Robert Cardinal Prêtre du titre de *ſaint Apôtres*, qui fut élu le 20 de Septembre 1378, & nommé Clément VII. Arétin ne pouvoit donc avoir environ que huit ans. Nous relevons cette mépriſe, uniquement parce que Mr. Lenfant ſuppoſe qu'Arétin étant âgé de douze ans quand le Schiſme commença, devoit être conſidéré comme un témoin oculaire de ce qui ſe paſſa dans ce tems-là; ce qui effectivement peut avoir lieu pour un enfant de douze ans, mais on peut douter avec raiſon qu'on en puiſſe dire autant d'un enfant de huit.

[*B*] *Il fut Secrétaire d'Innocent* VII.] Mr. Récanati prétend (5) que quand Pogge vint à Rome, Léonard Arétin étoit Secrétaire du Pape Boniface IX. Mais Mr. Lenfant prouve (6) par le témoignage de Pogge lui-même, que ce fut lui qui attira Léonard Arétin à Rome pour être Secrétaire d'Innocent VII. Voici les paroles de Pogge. „ Innocent VII, *dit-il* (7), aiant ſuccédé à Boniface, Léonard Arétin me ſollicita de vive voix & par Lettres, de tâcher de lui procurer à la Cour de Rome quelque emploi, dont il pût ſubſiſter honnêtement. Comme j'avois de grandes liaiſons avec ceux qui approchoient le plus de Pape, je ne ceſſai de louer les rares qualités de Léonard; & pour prouver ce que je diſois de l'élégance de ſon ſtyle, je produiſois quelques-uns de ſes Ecrits. Je fis tant par mes recommandations, que tout inconnu qu'il étoit au Pape & aux autres, il fut nommé ſi peu de tems Secrétaire d'Innocent VII." Il eſt donc clair que Mr. Récanati s'eſt trompé; mais Mr. Lenfant n'en eſt nullement ſurpris (8), parce que cela peut arriver aux plus habiles gens.

[*C*] *Il accompagna le Pape au Concile de Conſtance, & la même année il fut employé à une négociation fort délicate.*] C'eſt ce que dit Mr. Lenfant dans le *Poggiana* (9). Mais dans la Préface de la ſeconde Edition de l'*Hiſtoire du Concile de Conſtance* (10), il dit qu'il a pourtant quelque doute ſur ce fait. Il eſt bien certain, dit-il, que Léonard alla à Conſtance, puiſque parmi ſes Lettres il y en a une datée de cette Ville, où il fait une rélation fort agréable de ce Voyage à ſon Ami Nicolas Nicolo. Mais il ne peut pas être venu avec le Pape à Conſtance, puiſque ce dernier y étoit arrivé dès le 28 d'Octobre 1414: au-lieu que ſelon cette Lettre, Arétin étoit encore à Vérone ſur la fin du mois de Novembre (*quinte Kalendas Decembris*). Il faut même qu'il n'ait pas été plus d'un an à Conſtance, puiſque le 1. de Janvier 1415 (11) il reçoit à Arezzo ſa Patrie une Lettre de Pogge en date du 13 de Décembre de l'année précédente. Pour ce qui eſt de la négociation de Léonard, Mr. Lenfant renvoie à l'*Hiſtoire du Concile de Conſtance*: mais on y trouve ſeulement, qu'Emanuel Chryſolore fut employé par le Pape à une négociation, & il n'y eſt parlé d'Arétin, que comme aiant dit que Chryſolore contribua au rétabliſſement des Lettres en Italie.

[*D*] *Pogge lui écrivit ſa fameuſe Lettre ſur le ſupplice de Jérôme de Prague, que Léonard trouva un peu . . . libre.*] Voici le jugement de Mr. Lenfant ſur cette Lettre. „ Non ſeulement la rélation de Pogge, *dit-il* (12), eſt conforme aux Actes & à l'Hiſtoire; mais on y voit des ſentimens de moderation, & même des mouvemens d'admiration & d'affection, qu'on n'attendroit pas du Secrétaire d'un Pape à l'égard d'un *Hérétique* auſſi odieux que le devoit être Jérôme de Prague, ſur-tout par rapport au Siége de Rome. On peut regarder cette Lettre comme l'Oraiſon funébre de Jérôme de Prague, & comme un éloge d'autant moins ſuſpect, qu'il part d'une main d'ailleurs très Catholique. C'eſt un ſentiment, qu'on ne ſauroit blâmer, de voir d'un côté Pogge juger Laurent Valle digne du feu pour quelques ſpéculations curieuſes, & de le voir de l'autre lamenter du ſupplice d'un homme qui avoit ſappé les fondemens de l'Egliſe Romaine, & faire ſon apologie, autant qu'il le peut ſans s'expoſer au même ſort que ſon Héros." Léonard Arétin ſentit bien que ſon bon Ami en avoit trop dit, & qu'il avoit trop loué un *Hérétique*, & il en cenſura doucement dans une Lettre. „ J'ai reçu, *lui écrit-il* (13), votre Lettre ſur le ſupplice de Jérôme de Prague, & j'en goûte beaucoup l'élégance; mais vous en dites plus de bien que je ne voudrois. Il eſt vrai que de tems en tems vous apportez quelques correctifs à votre jugement. Mais au milieu de tout cela, il régne un caractére d'affection trop marqué. Il me ſemble, qu'on doit écrire avec plus de précaution ſur ces ſortes de matiéres." La conſéquence qu'on peut tirer des Lettres de Pogge & d'Arétin, c'eſt que le prémier étoit franc & ouvert, & le dernier plus réſervé & plus politique.

[*E*] *Il fut fait Chancelier.*] Mr. Bayle dit ſeulement, qu'il fut Secrétaire. Si ce n'étoit pas la même Charge que celle de Chancelier, il ſemble qu'on peut plus s'en rapporter à Mr. Lenfant, qui paroît s'être fait une étude plus particuliere de l'Hiſtoire de ce tems-là, que n'avoit fait Mr. Bayle, qui ſemble n'avoir pas été ſi bien inſtruit de ce qui regardoit l'Italie. Il eſt vrai que Léonard Arétin aiberti paroît l'appeller Secrétaire, & *Secretis* (14); mais le Année Silvius le nomme *Cancellariusis* (15), Chancelier, & ſemble dire qu'il avoit plus d'occaſion dans ſa Charge de faire valoir ſon éloquence & la connoiſſance qu'il avoit des Belles-Lettres, que celle des Loix: ce qui eſt vrai d'un Chancelier, par la bouche duquel l'Etat parle ordinairement.

[*F*] *L'Epitaphe qu'on mit ſur ſon Tombeau, lui fait beaucoup d'honneur.*] La voici: „ Depuis la mort de Léonard, „ l'Hiſtoire eſt en deuil, l'Eloquence eſt muette, les „ ſes

(*a*) Mr. Lenfant.

(*b*) *Poggiana* T. I. P. I. p. 11.

(*c*) Id. ibid.

(*d*) Idem p. 20.

(*e*) Lenfant *Preface de l'Hiſt. du Conc. de Piſe* p. xx.

(*f*) *Poggiana ibid.* p. 12.

(*i*) T. I. P. I. p. 11.

(2) C'eſt peut-être une faute d'impreſſion.

(3) Pag. xx.

(4) *Hiſt. du Concile de Piſe* T. I. L. I. p. 29.

(5) *Patriarca* Tom. I. Part. I. p. 21.

(6) Ibid.

(7) Balus. *Miſcell.* T. III. p. 294. 295.

(8) Ibid. p. 22.

(9) Tom. I. Part. I. p. 21.

(10) P. XV.

(11) L'année commençoit alors en Mars, comme elle fait encore en Angleterre.

(12) *Poggiana ibid.* p. 219.

(13) Aretin. *Epiſt.* L. IV. Ep. 9.

(14) Voyez le Paſſage de *Blondus* dans le Dictionn. de Bayle, Article CHARLES ARETIN. [*B*] Citat. (1).

(15) Ibid. Citat. (2).

Léonard & Pogge avoient vécu enſemble pendant quarante ans dans une amitié ſi conſtante & ſi inviolable, qu'elle n'avoit jamais ſouffert la moindre interruption, ni le moindre refroidiſſement. Mr. Bayle dit qu'Arétin étoit exceſſivement bon ménager : cependant nous trouvons que lorſque Pogge, qui n'étoit pas fort riche de ſon propre fonds, voyagea pour rechercher d'anciens Manuſcrits, ſes Amis, & entre autres Léonard Arétin & Franciſco Barbaro, lui fournirent tout l'argent néceſſaire pour cela. On trouve dans les Hiſtoires de Florence & d'Italie d'Aretin, & ſur-tout dans ſes Lettres, pluſieurs particularités importantes qu'on rencontreroit difficilement ailleurs, & qui ont beaucoup ſervi à Mr. Lenfant dans ſon Hiſtoire du Concile de Piſe, comme il nous l'apprend lui-meme (*g*). Quoiqu'Arétin ait été Secrétaire de pluſieurs Papes durant le grand Schiſme, & que ſes Maitres fuſſent d'aſſez malhonnêtes-gens, il paroit par ſes Lettres qu'il n'approuvoit nullement leur conduite [*G*], & qu'il étoit homme de bien.

(*g*) Préface de l'Hiſt. du Conc. de Piſe p. xxi.

„ ſes Grecques & Latines n'ont ceſſé de répandre des lar-
„ mes (16).”

(16) Abbill. ſur Ital. p. 161. apud Lenfant Pref. T. I. p. 11.

[*G*] *Il paroit par ſes Lettres, qu'il n'approuvoit nullement leur conduite* (des Papes), *& qu'il étoit homme de bien.*] En voici les preuves. On ne peut douter d'abord, qu'il ne deſapprouvât la conduite de Grégoire XII, dont il étoit Secrétaire, quand on lit ce qu'il écrivit à ſon Ami *Petrillo*. „ Depuis que vous êtes parti, *dit-il* (17), le
„ Pape étoit ſorti de Rome, & s'étoit retiré pour quel-
„ ques mois à Sienne. Le tems de ſe trouver à Savone
„ (18) étoit arrivé, ſans que le Pontife ſe mit en devoir
„ de tenir ſa parole, au grand ſcandale de tous les gens de
„ bien. Son concurrent s'y étoit trouvé au jour marqué,
„ & ne ceſſoit d'inſulter à Grégoire ſur ſes lenteurs. O
„ honte ! ô douleur, pour nous qui vivons & pour no-
„ tre poſtérité ! Après avoir accepté volontairement & a-
„ vec une ſi mûre délibération un lieu pour l'Union des
„ Chrétiens, nous reculons & nous refuſons d'y aller.
„ Oui, je ſuis doublement au déſeſpoir de ce qui ſe paſ-
„ ſe, en qualité de Chrétien, & en qualité d'Italien. Je
„ ne puis me conſoler, qu'un general les Chrétiens ſe
„ trouvent fruſtrés de l'eſpérance de l'Union qui les a-
„ voit flattés, & que les Italiens mes Compatriotes (19)
„ ſoient regardés comme des perfides ſans parole & ſans
„ honneur. En parlant de la ſorte, je prétends être plus
„ jaloux de la gloire du Pape, que ceux qui par leurs ſi-
„ luſions & leurs flatteries le détournent d'un deſſein qui
„ lui acquerroit une gloire immortelle.” Laurent ne croyoit pas pouvoir avec honneur abandonner Grégoire, tant à ſon ſervice ; mais en même tems il déteſtoit la conduite de ſon Maitre, & il étoit inconſolable de voir la ruïne de l'Egliſe s'avancer à grands pas par l'ambition & l'opiniâtreté des Papes. „ Je ſuis, *dit-il* (20), au déſeſ-
„ poir de me trouver ici. Il n'y a point de ſolitude, de
„ forêt, de caverne ſi affreuſe, dont je ne préférâſſe le
„ ſéjour à celui-ci. Tout lieu me ſemblera agréable,
„ pourvu que je ne viſſe pas l'embraſement & les cendres
„ de l'Egliſe, que je ſuis contraint de voir dans ce lieu.”
De pareilles expreſſions & de tels ſentimens prouvent l'excellent caractère d'Arétin ; & ſa conduite avoit été parfaitement d'accord avec ſes paroles : car le Conclave où Grégoire XII fut élu, étant aſſemblé, Léonard, admis à parler aux Cardinaux, les exhorta avec beaucoup de véhémence à furſeoir l'élection, parce qu'il croyoit que c'étoit l'unique moyen de terminer le Schiſme (21) ; ce qui eſt une forte preuve qu'Arétin étoit homme de bien. [*G*] L'Auteur de cette Remarque s'eſt mépris : Mr. Lenfant ne dit pas qu'Arétin fut admis à parler aux Cardinaux ; il cite Arétin pour prouver que *Jean Dominic* y fut admis, & qu'on lui ouvrit la fenêtre. A. D. D.] Nous ajouterons ce qu'il dit de Jean Dominic, qui devint auſſi contraire à l'Union, après qu'il fut Evêque, qu'il en avoit été ardent ſolliciteur auparavant : c'eſt ce qui paroit par une de ſes Lettres, quoiqu'il témoigne d'ailleurs beaucoup d'eſtime pour ce Prélat. „ On ſe plaint, *dit-il* (22),
„ qu'étant été d'abord un des plus ardens promoteurs de
„ l'Union, il n'en ouvrit plus la bouche dès qu'il eut un
„ Evêché, & qu'il ſemble même l'avoir traverſée par ſes
„ conſeils. Il n'y a perſonne, qui, à l'entendre, n'eût
„ cru qu'il rejetteroit bien loin l'Epiſcopat. Cependant il
„ l'a accepté de tout ſon cœur, & on prétend que depuis
„ qu'il a trahi la Cauſe pour laquelle il s'étoit intéreſſé a-
„ vec tant de chaleur, il aſpire encore plus haut (23).
„ On ne doit pas juger de ſon intérieur, mais on ne ſau-
„ roit approuver des intrigues, qui paroiſſent toutes con-
„ traires à ſa première conduite. Je crains bien que l'am-
„ bition n'ait plus de part que la prudence à ſes démar-
„ ches. J'aime cet homme, à cauſe de ſon grand mérí-
„ te, & je ſuis fâché qu'il détruiſe dans le monde la bon-
„ ne opinion qu'on avoit de lui. Comme perſonne ne
„ peut croire qu'il pêche par ignorance, on juge aiſément
„ qu'il eſt aveuglé par la cupidité.” Un homme qui écrit de ce ſtyle par rapport à un autre qu'il eſtime, doit avoir de vrais principes de vertu.

(16) Abbill. *ſur Ital. p.* 161. *apud* Lenfant *Prej.* T. I. p. 11.

(17) *Hiſt. du Conc. de Piſe* T. I. L. II. p. 192.

(18) Ou Grégoire étoit convenu de conférer avec Benoit XIII, ſon Compétiteur, ſur les moyens de mettre fin au Schiſme.

(19) Grégoire étoit Italien.

(20) *Hiſt. du Concile de Piſe*, ubi ſupra p. 191.

(21) Leon. Aretin. *Epiſt.* L. II. Ep. 1. *apud eund.* p. 161.

(22) *Epiſt.* L. II. Epiſt. 19. ibid. p. 156.

(23) Au Cardinalat, qu'il obtint dans la ſuite.

AREUS, fils d'Acrotate & petit-fils de Cléomène Roi de Lacédémone, ſuccéda à ce dernier [*A*] vers la quatrième année de la cent dix-ſeptième Olympiade (*a*). Cléonyme ſon oncle lui diſputa la Couronne : mais les *Anciens du Peuple*, ou le Sénat, qui ſelon Polybe (*b*) avoit beaucoup d'autorité, & une grande part au Gouvernement, préféra Aréus à ſon oncle ; ce qui irrita ſi fort ce dernier, que malgré tous les honneurs auxquels on l'éleva [*B*], il nourrit un reſſentiment ſecret, & réſolut de ſe venger. Il ſe paſſa cependant quelques années, avant qu'il pût ſe ſatisfaire : enfin la meme année que Pyrrhus s'étoit rendu maitre de la Macédoine, Cléonyme engagea ce Prince à attaquer les Lacédémoniens [*C*]. Effectivement, l'année ſuivante, qui étoit la 481. de Rome (*c*), Pyrrhus marcha contre Lacédémone (*d*). Aréus étoit abſent, étant allé dans l'Ile de Crête au ſecours des Gortyniens (*e*). Son abſence ſauva en quelque manière la Ville, parce que Pyrrhus, ne comptant pas d'y trouver grande réſiſtance, ne l'attaqua pas d'abord bruſquement, de peur que ſi elle étoit prife d'aſſaut, elle ne fût entiérement pillée & détruite ; deſorte qu'il ſe contenta de ſe camper tout proche. Les Amis de Cléonyme à Lacédémone doutoient ſi peu de la priſe de la Ville, qu'ils firent préparer ſon logis, s'attendant que Pyrrhus y fouperoit le ſoir. Mais ils ſe virent bien trompés, quand ils s'appercurent qu'on ſe préparoit à une vigoureuſe défenſe, les femmes mêmes ſe mettant en devoir d'y contribuer [*D*]. Acrotate fils d'Aréus s'acquit beaucoup d'honneur, par ſa valeur & ſa bonne conduite dans cet-

(*a*) Selon Petau *Rationar. Temp.* Part. I. L. IV. c. 3. la 4. année de la 117. Olympiade eſt la 900. avant J. C.

(*b*) *Hiſtor.* L. VI. c. 43. Edition Latine de 1610. Typis Wechel.

(*c*) 272. avant J. C.

(*d*) Pauſanias *Voyage de l'Attique* ch. 11. T. I. de la Trad. Franç. & *Voyage de Laconie* L. III. ch. 6. Tom. II.

(*e*) Gortyne étoit une ancienne Ville de l'Ile de Crète ou Candie, à préſent entiérement ruïnée.

[*A*] *Arius . . . . . ſuccéda à ce dernier* (Cléomène.)] Cléonène eut deux fils, ſavoir *Acrotate* qui étoit l'aîné, & *Cleonyme*. Acrotate étant mort avant ſon père, la diviſion ſe mit entre Aréus fils d'Acrotate, & Cléonyme, lorſque Cléomène mourut, chacun d'eux voulant régner (1). Cléonyme étoit d'un caractère fier & violent, ce qui le rendit odieux & ſuſpect à ſes Concitoyens (2) ; & ce fut, ſelon les apparences, ce qui engagea les Lacédémoniens à lui préférer ſon neveu.

[*B*] *Malgré tous les honneurs auxquels on l'éleva, il nourrit un reſſentiment ſecret.*] Les Lacédémoniens pour l'appaiſer lui décernérent divers honneurs, & lui donnérent même le Commandement des Armées (3). Il fut envoyé en Italie au ſecours des Tarentins contre les Romains & les Lucaniens (4), & remporta une victoire ſur ces derniers. Ceux de Tarente s'étant enſuite révoltés contre les Lacédémoniens, Cléonyme prit leur Ville la ſeconde année de la cent dix-neuviéme Olympiade, la 452. de la fondation de Rome (5). L'année ſuivante il paſſa en Italie avec une Flotte, & ſe rendit maitre de Thuries, qui appartenoit aux Salentins qui habitoient une partie de la Calabre ; mais il fut obligé de l'abandonner peu après, & de ſe retirer dans ſes Vaiſſeaux, ainſi été défait par le Conſul C. Æmilius Paulus, que les Romains avoient envoyé contre lui. Tite-Live, qui nous apprend ce fait (6), ajoute qu'il a trouvé dans quelques Annales, que le Dictateur Junius Bubulcus avoit été envoyé au ſecours des Salentins, & que Cléonyme avoit quitté l'Italie, ſans que les Romains euſſent pu l'obliger à en venir au combat. Quoi qu'il en ſoit, le même Auteur rapporte que Cléonyme, qu'il nomme Roi par abus, aiant pendant quelque tems infeſté les côtes d'Italie, fut enfin obligé de ſe retirer avec grande perte, aiant à peine ſauvé la cinquiéme partie de ſa Flotte, & échoué dans toutes ſes entrepriſes ſur la Mer Adriatique.

[*C*] *Cléonyme engagea ce Prince* (Pyrrhus) *à attaquer les Lacédémoniens.*] La préférence donnée à Aréus n'étoit pas la ſeule cauſe du reſſentiment de Cléonyme ; une autre raiſon particuliére l'animoit contre la Famille Royale : voici comment Pluarque rapporte la choſe (7). Cléonyme étant déja fort l'âge, avoit épouſé une jeune & belle Princeſſe, nommée Chélidonide, qui étoit de la Maiſon Royale. Elle devint amoureuſe d'Acrotate fils d'Aréus, jeune Prince bien fait, qui ne fut pas inſenſible à l'amour de Chélidonide. Cléonyme fut d'autant plus touché de l'infidélité de ſa femme, qu'il l'aimoit paſſionnément. Ce ſurent donc ſes chagrins domeſtiques, joints à l'injure qu'il prétendoit avoir reçue par la préférence donnée à Aréus, qui l'obligérent à prendre les armes contre ſa Patrie.

[*D*] *Les femmes mêmes ſe mettant en devoir d'y contribuer.*] Les Lacédémoniens prirent d'abord la réſolution de faire paſſer les enfans & les femmes dans l'Ile de Crè-

(1) Pauſanias *Voyage de Laconie*, ou L. III. ch. 6. de la Trad. de l'Abbé Gedoyn.

(2) Plutarch. *in Pyrrho.* Op. T. I. p. 400.

(3) Pauſanias *ubi ſup.*

(4) Qui habitoient cette partie d'Italie qui eſt entre les Rivieres de *Laino* & *Ca-chile*, dans la Calabre.

(5) Diod. Sic. L. XX. *apud* Petav. *Rat. Temp.* Part. I. L. IV. c. 3.

(6) Lib. X. c. 2.

(7) *In Pyrrho.* Oper. T. I. p. 400.

te;

cette occasion [E]; & Aréus étant arrivé peu après de l'Ile de Crète avec deux mille hommes, Pyrrhus fut obligé de lever le siége (f). Quelque tems après [F], Aréus avec un Corps de Volontaires marcha au secours d'Athènes, assiégée & serrée de près par Antigone Gonatas Roi de Macédoine. Patrocle venoit aussi d'arriver d'Egypte avec une Flotte, pour obliger Antigone à lever le siége: mais ce Prince avoit tellement bloqué la Ville, & s'étoit si bien fortifié, qu'il fut impossible à Aréus & à Patrocle, & d'entrer dans Athènes, & de forcer les Macédoniens à le retirer de devant la Place. Patrocle confeilla à Aréus d'attaquer l'Ennemi d'un côté, pendant qu'il feroit une diverſion d'un autre. Les Lacédémoniens étoient très diſpoſés à combattre, non ſeulement en conſidération de l'amitié & de l'alliance qu'il y avoit depuis longtems entre eux & les Athéniens, mais parce qu'ils ſe flattoient de s'acquérir beaucoup de gloire par cette action, quand même ils periroient dans leur entrepriſe. Mais Aréus voyant que ſes munitions étoient preſque conſumées, évita un engagement, & ſen retourna avec ſes Troupes, parce qu'il ne jugea pas à propos de les riſquer pour la défenſe de leur Patrie. Il ne pouvoit compter beaucoup ſur les Troupes que Patrocle avoit amenées: comme c'étoient des Egyptiens & des gens de Mer pour la plupart, ils n'étoient nullement propres à combattre ſur Terre (g). Aréus fut tué dans un combat proche de Corinthe, après avoir régné environ quarante-quatre ans (h). Acrotate ſon fils, qui lui ſuccéda, aiant été vaincu par Ariſtodème proche de Mégalopolis, y mourut, & laiſſa ſa femme groſſe. Elle accoucha peu de tems après d'un fils, qui fut nommé AREUS comme ſon aieul, & qu'on mit ſur le Trône ſous la Régence de Léonidas fils de Cléonyme; mais ce jeune Prince étant mort de maladie à l'âge de huit ans, Léonidas fon Tuteur lui ſuccéda (i). Nous ne devons pas oublier de remarquer, que ſelon Joſeph, Aréus Prémier écrivit une Lettre à Onias Grand-Prêtre des Juifs [G].

(f) Plutarch. in Pyrrho p. 401-403.

(g) Pauſan. Voyage de Laconie, ou L. III. ch. 6. T. II.

(h) Petav. Rationar. Temp. Part. I. L. IV. c. 4.

(i) Plutarch. in Agide & Cleomene. Oper. T. I. p. 796. 797.

te: mais elles-mêmes s'y oppoſérent courageuſement. Archidamie, nieule du fameux Roi Agis, alla ſe préſenter au Sénat l'épée à la main, & parlant au nom de toutes les femmes, elle fit des reproches aux Sénateurs de la mauvaiſe opinion qu'ils avoient d'elles, de s'imaginer qu'elles puſſent ſurvivre à la ruïne de Sparte. Une réſolution ſi généreuſe fit changer les Sénateurs d'avis; ils réſolurent de ſoutenir le ſiége, & pendant la nuit toutes les femmes de la Ville, vieilles & jeunes, travaillérent conjointement avec les vieillards à creuſer une tranchée, qui avoit ſix coudées de largeur, quatre de profondeur, & près de 1440 pieds de long *. Les femmes en tirant elles-mêmes la terre, l'andis qu'elles travailloient ainſi à mettre la Ville en état de défenſe, elles obligérent les jeunes-gens, & tous ceux qui étoient capables de porter les armes, à ſaller repoſer, pour être en état de combattre le lendemain. A la pointe du jour elles firent entrer les armes à la main les jeunes-gens, & les exhortérent à ſe défendre vaillamment. Chélidonide, femme de Cléonyme, ſe retira en même tems dans un endroit, & ſe mit un cordon avec un nœud coulant autour du cou, pour s'étrangler en cas que la Ville fût priſe, afin de ne pas tomber au pouvoir de ſon mari (k).

* Dans la Traduction de Perrault, qui d'Arpent y a pris 800 pieds. Voi. de Pyrrhus T. I. des Hommes Illuſt. p. 790. Paris 1692. in 8. R. D. T.

(k) Plutarch. ibid.

[E] *Acrotate . . . . . s'arquit beaucoup d'honneur, par ſa valeur & ſa bonne conduite dans cette occaſion.* Polyænée fils de Pyrrhus avoit trouvé moyen d'approcher de la Ville avec environ deux mille hommes, & même d'y entrer, au rapport de Juſtin (9). Acrotate s'en étant apperçu, accourut à la tête de trois cens hommes, & encouragé par les cris des vieillards & des femmes qui étoient ſpectateurs du combat, il combattit avec tant de valeur, qu'il repouſſa l'Ennemi, Ptolomée lui-même étant été tué. Acrotate victorieux & triomphant, quoique couvert de ſang & de pouſſiére, n'en parut que plus beau aux Lacédémoniennes, qui exaltoient le bonheur de Chélidonide d'avoir un pareil Amant. Un grand nombre de vieillards le ſuivoit, criant: „ Allez, brave Acrotate, allez vous jet„ ter dans les bras de Chélidonide. Il ne peut naître de „ vous que des enfans dignes de Sparte." Voici les propres termes de Plutarque: Ἔρχου, Ἀκρότατε, καὶ σῶσι τὴν Χελιδονίδα μόνον παίδας ἀγαθοὺς τῇ Σπάρτῃ ποιῆς (10). L'amour de Chélidonide pour Acrotate auroit fourni à un homme d'eſprit, tel que Mr. Bayle, bien d'agréables réflexions: nous nous contenterons de remarquer deux choſes. 1. Que ce n'eſt pas d'aujourd'hui, que les Dames ont mépriſé les poltrons & les lâches, & qu'elles ont eſtimé les gens de cœur: l'amour de Chélidonis pour Acrotate eſt une preuve bien ancienne de cette diſpoſition du beau Sexe. 2. Que la Galanterie dans une femme mariée, quelque criminelle qu'elle ſoit en elle-même, ne paroiſſoit pas telle aux anciens Lacédémoniens, puiſqu'ils ne blâmoient point la paſſion de Chélidonide pour Acrotate, & qu'au contraire ils l'encourageoient au commerce le plus familier avec les Amans, qui ne ſemble pas avoir eu d'autre de ſon intrigue avec lui, s'imaginant apparemment que la vieilleſſe de ſon mari juſtifioit aſſez ſa conduite.

(9) L. XXV. c. 4.

(10) Plutarch. Oper. T. I. p. 402.

[F] *Quelque tems après &c.* Il paroît par Juſtin (11), qu'Antigone n'aſſiégea Athènes qu'après la mort de Pyrrhus, c'eſt-à-dire ſelon Uſſerius (12), entre les années 4442 & 4450 de la Période Julienne, & entre les années 272 & 264 avant l'Ere Chrétienne. Ainſi, ceux qui croyent que la Victoire navale, que Joſeph dit (13) que Démétrius remporta ſur Antigone, précéda le ſiége d'Athènes, ſe trompent ſelon Uſſerius (14), qui s'eſt peut-être trompé lui-même, en ſuppoſant que l'Hiſtoire que Joſeph fait des LXXII Traducteurs de la Bible eſt véritable.

(11) Lib. XXVI. c. 1. & 2.

(12) *Annal. ad ann. Per. Jul.* 4437.

(13) *Joseph. Jud.* L. XIII. ch. 2.

[G] *Aréus Premier écrivit une Lettre à Onias Grand-Prêtre des Juifs.*) Moréri dit préciſément le contraire: „ Onias Grand-Prêtre des Juifs écrivit une Lettre à Aréus:" & il cite Joſeph *Antiq.* L. XII. (15). où ſe trouve cette Lettre, en ces termes: „ ARIUS, Roi de Lacédémone, à Onias, Salut. Nous avons vu par certains Titres, que les Juifs & les Lacédémoniens n'ont qu'une même origine, étant tous deſcendus d'Abrahame. „ Puis donc que nous ſommes frères, & qu'ainſi tous nos „ intérêts doivent être communs, il eſt juſte que vous „ nous faſſiez ſavoir avec une entiére liberté, ce que vous „ pouvez deſirer de nous, & que nous en uſions de la „ même maniére à votre égard. Démoclé vous rendra „ cette Lettre, écrite dans une feuille quarrée, & cachetée d'un cachet où eſt empreinte la figure d'un Aigle, „ qui tient un Serpent dans ſes ſerres." Il n'eſt pas aiſé de deviner fur quoi étoit fondée cette parenté des Lacédémoniens & des Juifs: mais les Savans ſavent que Joſeph ne mérite pas beaucoup de créance, là où il ne ſuit pas l'Ancien Teſtament. S'il nous avoit appris où il a trouvé cette Lettre d'Aréus, on pourroit juger s'elle doit être regardée comme véritable, ou comme ſuppoſée; mais il n'eſt pas fort ſûr de ſe fier à Joſeph ſeul, ſans autre autorité. [H] Joſeph dit que cette Lettre fut écrite à Onias ſils de Simon, qui fut le troiſiéme de ce nom entre les Souverains-Sacrificateurs; & cette circonſtance ſeule ſemble annoncer la ſuppoſition de la Pièce, puiſqu'on ne trouve point dans ce tems-là de Roi de Lacédémone du nom d'Aréus. Il eſt vrai qu'Uſſerius prétend (16) qu'Aréus, Noble Lacédémonien, dont l'Hiſtoire de ce tems-là parle beaucoup, avoit eu le titre de Roi après Agéſipolis, & que ce fut lui qui écrivit cette Lettre: mais cet Aréus ne paroît nulle part avec la qualité de Roi, & il n'y a aucune apparence qu'il l'ait jamais eue: car avant qu'il vînt au monde, les deux Familles Royales de Lacédémone étoient déjà éteintes, & le Gouvernement de cet Etat avoit pris une autre forme, après avoir paſſé par les mains de quelques Tyrans (17). Outre cela, Jonathan dans ſa Lettre aux Lacédémoniens, 1 *Maccab.* XII. 10. quand il parle de cette Lettre d'Aréus, dit qu'il y avoit longtems qu'elle avoit été écrite aux Juifs: or Jonathan n'auroit pas parlé ainſi d'une choſe arrivée du tems d'Onias III, puiſqu'il ne s'étoit écoulé que douze ans depuis ſa mort juſqu'au tems où Jonathan fut fait Prince des Juifs: ce ſeroit donc notre Aréus qui devroit avoir écrit à Onias I. Pour ce qui eſt de la parenté des Juifs & des Lacédémoniens, on ne peut dire quels étoient ces *Titres* où l'on avoit trouvé cela. Mr. Prideaux (18) croit que c'étoit quelque vieille Hiſtoire fabuleuſe, qui n'exiſte plus; & il ajoute, que les Savans ont avancé diverſes conjectures ſur cette matière, dont il n'y en a pas une qui donne lieu de lui faire l'honneur d'en parler. Si la Lettre eſt ſuppoſée, on aura cherché la cauſe d'un phénoméne imaginaire; ce ſera la Dent d'or, dont on a voulu expliquer la génération. Etienne Morin a fait deux Diſſertations aſſez amples ſur cette Queſtion (19). ADD. DU TRAD.]

(14) *Ubi ſupra.*

(15) Ch. 1. [On a mis dans la dernière Edition de Moréri, qu'Aréus fit alliance avec Onias; ce qui vaut un peu mieux. R. D. T.]

(16) *Annal. P. J. ad ann. Per. Jul.* 4521.

(17) Prideaux *Hiſt. des Juifs* T. II. p. 244. 245. Edit. de 1722.

(18) Id. ib.

(19) Morini *Diſſert. Ob.* Diſſert. 1. & 2. De Samael c. 20.

ARGHUN-KHAN, huitiéme Empereur des Mogols de la Famille de Genghiſcan, étoit l'aîné des fils (a) d'Abaka-Khan. Il ſuccéda à ſon oncle Nicudar Oglan, ou Ahmed-Khan, l'an de l'Hégire 683 (b), l'aiant dépoſſédé de la maniére dont on le dira ailleurs (c). Arghun-Khan avoit le Gouvernement du Khoraſan, & commandoit en Chef les Troupes qui étoient dans cette Province, ſon pére, qui l'avoit déſigné ſon ſucceſſeur (d), lui aiant conféré ces Emplois de ſon vivant. Il ne ſe fut pas plutôt défait de ſon oncle qui avoit retardé ſon avénement à l'Empire, qu'il remit le principal maniement des affaires à l'Emir Buga, qui avoit beaucoup contribué à ſon élévation. Ce Miniſtre, pour n'avoir

(a) Al Beidawy *in Nizham al tauarikh.* MS.

(b) L'an 1284 de J. C. Abulfeda met ſon avénement à

l'E *inpire* une *année plus tôt.*

(c) Astic. de Nicudar Oglan.

(d) Al Beidawy *ubi ſupra.*

n'avoit point de compagnon qui partageât fon autorité, trouva moyen de faire périr Schamſeddin-Saïd [A] Préſident du Divan ou Conſeil, homme d'un mérite extraordinaire : il l'accuſa fauſſement d'avoir empoiſonné l'Empereur Abaka-Khan, & il mit une de ſes Créatures en ſa place. Buga ſe trouvant délivré d'un tel Collégue, ne mit plus de bornes à ſes deſſeins ; & ſe flattant qu'il n'auroit pas beaucoup de peine à s'emparer du Trône, il leva le maſque & ſe révolta ouvertement contre ſon Maître, l'an 686 de l'Hégire, 1287 de J. C. Mais le ſuccès ne répondit point à ſes eſpérances, car il fut défait & tué. Après la mort de Buga, un Médecin Juif nommé Saadeddoulat, homme très agréable dans la converſation, entra ſi avant dans les bonnes graces d'Arghun, que toutes les affaires de l'Empire dépendoient de ſon crédit & de ſa faveur. Il éleva beaucoup tous ceux de ſa Nation & de ſa Religion, & leur procura autant de crédit qu'en avoient les Chrétiens, qui étoient fort puiſſans à la Cour des Empereur Mogols (e). Les Mahométans, qui avoient commencé à lever la tête ſous le régne précédent, furent privés & exclus de toutes les Charges, & on leur défendit même de paroître à la Cour : quelques-uns ajoutent qu'Arghun avoit promis aux Chrétiens de convertir le Temple de la Mecque en Egliſe, & qu'au-lieu d'y adorer le Tout-puiſſant, on y auroit adoré des Images : mais la Providence Divine, diſent les Mahométans, empêcha l'exécution de cet impie deſſein, l'Empereur étant tombé malade dans ce tems-là, de la maladie dont il mourut. Saadeddoulat ne vécut pas ſeulement autant que ſon Maître : il fut aſſaſſiné par ſes ennemis, qui l'accuſoient d'avoir empoiſonné Arghun, qui eut le déplaiſir, étant à l'agonie, d'apprendre la fin tragique de ſon Favori. Arghun mourut l'an 690 de l'Hégire, 1291 de J. C., aïant régné ſept ans. Après ſa mort les Tartares ne perdirent pas l'occaſion de ſe venger des Juifs, dont ils avoient regardé le grand crédit de mauvais œil, & ils en maſſacrérent un grand nombre, ſous prétexte qu'ils avoient contribué à la mort du Sultan. On convient qu'Arghun étoit un Prince vaillant, & d'une agilité extraordinaire. Quelques Hiſtoriens l'accuſent de cruauté & de tyrannie, mais d'autres louent ſon équité & ſa modération. Quoi qu'il en ſoit, les Mahométans s'accordent à mettre ſa mort au rang des grands coups de la Providence en faveur de leur Religion, qui avoit extrêmement ſouffert ſous ſon régne (f).

(e) Voyez l'Article GAZAN-KHAN.

(f) Abulfeda, Khondemir, ap. d'Herbelot *Bibl. Orient.* Art. ARGOUN KHAN.

[A] *Ce Miniſtre . . . . . trouva moyen de faire périr Schamſeddin-Saïd.*] Schamſeddin avoit été Chef du Conſeil ſous les régnes d'Abaka-Khan & d'Ahmed, & ſous ce dernier on l'avoit accuſé du crime que Buga lui imputoit ; mais ſon Maître refuſa de le livrer à Arghun, qui demandoit qu'on le lui remît entre les mains. Abulfarage (1), qui vivoit du tems de ces Princes, rapporte l'Hiſtoire de Schamſeddin autrement que Khondémir. Il dit que quand Arghun-Khan parvint à l'Empire, Schamſeddin ne ſe croyant pas en ſureté, ſe ſauva dans les montagnes d'Ahvas, & ſe mit ſous la protection d'une Tribu de Curdes, dont le Souverain, nommé Yuſof Schah, le livra à Arghun, pour gagner ſes bonnes graces. Quand il fut devant l'Empereur, il offrit une ſomme immenſe pour ſauver ſa vie ; mais après avoir vendu tout ce qu'il avoit, & emprunté de ſes parens & amis tout ce qu'il put, il ne lui fut pas poſſible de faire la ſomme promiſe, enſorte qu'il fallut qu'il ſubît le ſort fatal, & qu'on le fit mourir (2). Khondémir dit (3) que Schamſeddin étoit parti d'Iſpahan pour paſſer aux Indes, mais qu'il revint volontairement, ſur la promeſſe qu'Arghun lui fit de ne lui faire aucun mal ; & que ce Prince le rétablit dans ſa Charge. Abulfarage (4) dépeint comme un homme ſage, d'une expérience conſommée dans les affaires, & d'une humilité tout extraordinaire. On dit (5) que lorſque l'Exécuteur entra pour le faire mourir, il ſe purifia par l'ablution ordinaire, & ouvrit l'Alcoran, pour en tirer l'augure que les Mahométans ont accoutumé de chercher dans ce Livre (6), & qu'il tomba ſur ces paroles : *Ceux qui diſent à Dieu, C'eſt vous qui êtes notre Maître, & ceux qui ſuivent le chemin droit, Dieu leur envoie des Anges qui les conſolent dans leurs afflictions, & les aſſurent du Paradis qui leur a été promis* (7).

(1) *Hiſt. Dynaſt. pag.* 448.

(2) Id. ibid.

(3) Herbelot p. 226.

(4) *Ubi ſupra.*

(5) Voyez Herbelot p. 227.

(6) Voy. le *Diſcours Préliм.* de la Trad. Angloiſe de l'*Alcoran* par Mr. Sale, p. 69.

(7) *Alcoran* ch. 41.

ARGONNE (Dom Bonaventure * d'), célèbre Chartreux, & Auteur du Traité *de la Lecture des Pères de l'Egliſe* [A], étoit natif de Paris, ainſi que nous l'apprenons de Mr. Du Pin (a), & Moine de la Chartreuſe de Gaillon, dans le Diocèſe de Rouen. L'Ouvrage dont on vient de parler parut en 1688, mais il a été réimprimé avec des augmentations conſidérables en 1697. Il fait connoître que l'Auteur avoit du goût, du diſcernement, & du jugement. On attribue à ce Religieux les *Mélanges d'Hiſtoire & de Littérature*, donnés ſous le nom de *Vigneul-Marville*, & imprimés à Rouen : mais Mr. Du Pin † ne croit pas que ce ſoit l'Ouvrage d'un homme que ſa profeſſion excluoit de tout commerce avec le monde. Cependant le Moréri de Paris 1732 aſſure poſitivement qu'il en eſt l'Auteur, & que le commerce que ce Religieux avoit dans le monde avec quantité d'honnêtes-gens & avec des Savans, avant que de ſe mettre dans l'Ordre de S. Bruno, lui attira, même après ſa retraite, une infinité de Lettres, & d'autres petits Ouvrages remplis d'Erudition & d'Obſervations hiſtoriques & curieuſes, qu'il raſſembla enſuite dans ſes *Mélanges*, où l'on trouve l'utile mêlé à l'agréable. Il y a eu quatre Editions de cet Ouvrage, dont la dernière en trois volumes in-12. a paru à Paris en

* L'Anglois a *D. Noel* ; mais le Supplém. de Moréri, Paris 1735. dit qu'il s'appelloit *D. Bonaventure.*

(a) *Bibl. des Aut. Eccl.* T. XIX. p. 352 [Ce volume n'eſt pas de Mr. Du Pin. R. D. T.]

† Il falloit dire *ſon Continuateur.* R. D. T.

[A] *Auteur du Traité de la Lecture des Pères de l'Egliſe.*] La première Edition eſt diviſée en deux Parties. L'Auteur traite dans *la première*, des diſpoſitions néceſſaires pour profiter de la lecture des Ecrits des Pères. La première & la plus néceſſaire eſt de les lire avec le même eſprit qu'ils ont été compoſés, avec la charité & l'humilité, ſans leſquelles les études ſaintes ſont toutes profanes. Outre ces Vertus de l'Ame, il en faut d'autres, ou naturelles, ou acquiſes : il faut avoir une grande capacité d'eſprit, ſavoir les Langues, la Critique, la Philoſophie, l'Hiſtoire, les Loix, & avoir l'adreſſe de ſavoir expliquer les Sciences par les Sciences. La *ſeconde Partie* explique la méthode qu'il eſt à propos de garder dans la lecture des Pères. Tout ce qu'ils ont écrit ſe peut rapporter à quatre chefs, à l'interprétation de l'Ecriture Sainte, aux Dogmes de la Foi, à la Morale Chrétienne, & à la Diſcipline de l'Egliſe. La ſeconde Edition de ce Livre eſt une fois plus longue que la première, & eſt diviſée en quatre Parties. [& S'il faut s'en rapporter à l'Auteur du Supplément de Moréri, de Paris 1735, à l'Article ARGONNE, & à celui de PELESTRE ou PELHESTRE, cette ſeconde Edition, & les augmentations qu'elle contient, ne ſont pas de D. Bonaventure d'Argonne, mais de Mr. Pelheſtre mort en 1710, & Savant très diſtingué : c'eſt lui qui eſt l'Auteur de cet Ouvrage ſous ſa nouvelle forme. Add. du Trad.] La *première Partie* eſt de l'Autorité des Pères. Ce nom convient aux Docteurs des douze premiers Siècles. L'Auteur les partage en trois Ages. Le premier contient ceux des trois prémicrs Siècles ; le ſecond renferme ceux des trois Siècles ſuivans ; & le dernier s'étend juſqu'au treizième, où la Scholaſtique s'eſt établie. Il défére d'autant plus aux Pères du premier Age, qu'ils touchoient de plus près aux Apôtres. Il eſt perſuadé qu'on ne doit pas avoir moins d'égard à ceux du ſecond, dans les choſes eſſentielles à la Foi, qu'ils ont ſoutenues avec autant d'érudition que d'éloquence. Et quant aux Pères du troiſième Age, qui n'ont ni l'antiquité ni l'érudition des deux prémiers : il y reconnoît les mêmes avantages, puiſqu'ils ont recueilli fidélement ce que les prémiers avoient ſemé. Les Proteſtans ont tantôt rejetté, tantôt aimés les autorités des Pères. Les Théologiens Catholiques font partagés touchant leur autorité. Les uns les ont égalés aux Ecrivains Canoniques. Le Cardinal Cajétan a prétendu que dans l'Interprétation de l'Ecriture Sainte, on devoit, ſans avoir égard à la qualité des perſonnes, s'en tenir à ceux qui en ſavoient mieux développer le ſens. D'autres ont pris le milieu, & enſeigné qu'il y a des rencontres où les ſentimens des Pères ne peuvent paſſer que pour de ſimples conjectures, & ne forment qu'une eſpèce de probabilité : mais qu'il y a d'autres occaſions où ils prononcent unanimement ſur un point de Doctrine, & qu'alors leur conſentement eſt une preuve infaillible de vérité, & qu'il n'eſt pas permis de s'en écarter. S. Auguſtin & S. Jérôme ont cru qu'on pouvoit examiner les ſentimens des Pères qui avoient écrit avant eux ; & qu'il n'y avoit que les Auteurs Canoniques auxquels on dût une entière ſoumiſſion d'eſprit. Vincent de Lérins poſe pour maxime certaine, qu'il faut tenir comme indubitable tout ce que les Pères ont tenu & enſeigné ſur les dogmes de Foi, unanimement, clairement & ſans jamais ſe démentir. Les fautes échappées à quelques Pères ne détruiſent point leur autorité. Il y en a qui ont été dans des opinions qui ne ſont point approuvées : les uns ont été Miſſénaires ; les autres, comme Clément d'Alexan-

en 1725 avec des Additions & des Corrections, depuis la mort d'Argonne. [✠ Je ne sai où l'on trouve ces quatre Éditions. Les prémières se font faites successivement; je n'en connois que trois; en 1700 le prémier volume, à Autun & Rotterdam; le second en 1701, quoiqu'il porte au titre 1700; & le troisiéme en 1702; & je ne trouve nulle part, qu'il s'en soit fait d'autre Edition depuis, que celle de 1725. On s'exprime peu exactement, de dire que celle de 1725 a paru après la mort d'Argonne: selon le Continuateur de Mr. Du Pin (*), ce Religieux est mort dès l'an 1705; & si l'on doit s'en rapporter à l'Avertissement qui est à la tête des Melanges, il étoit mort avant que cet Ouvrage parût. *Je dois*, dit l'Editeur, *ces Mélanges à un excellent homme, mort depuis peu.* ADD. DU TRAD.] On a aussi attribué au P. d'Argonne une Pièce intitulée *l'Education de Moncade*, imprimée in-12. en 1691.

(*) Id. ibid.

lexandrie, ont adopté de fausses imaginations des Païens; mais ils s'accordent tous dans l'essentiel de la Religion. S'ils n'ont pas eu une connoissance assez étendue des Sciences & des Langues, ces choses viennent au secours d'un Théologien. La Logique, la Grammaire, la Chronologie & la Géographie ne doivent point être négligées; mais il ne faut pas aussi les élever à un point, qui fasse dépendre la Religion d'elles. S. Augustin ne savoit pas les Langues: aussi ne le consulte-t-on guères, lorsqu'il s'agit de l'Histoire & de la Lettre du Texte sacré. Il y a des difficultés dans les Pères. Le langage de Tertullien est fi étrange, que Mr. de Saumaise assure qu'il n'y avoit point d'homme au monde, qui entendît parfaitement le Livre *de Pallio*. S. Epiphane a fi peu de netteté, qu'il est malaisé à pénétrer. S. Hilaire guinde ses penſées, & se jette dans des expressions éloignées de l'usage. C'est un travail infini, de distinguer dans les Ouvrages Polémiques de ces anciens Docteurs, le principal d'avec l'accessoire, la cause d'avec les moyens. Ils étent quelquefois les paſſages de l'Ecriture par mémoire, & sans se mettre en peine de rapporter les propres termes. Ils se font servis de Livres Apocryphes, & quelques-uns ne donnoient le nom de Canoniques qu'à ceux qui étoient reçus par les Juifs. S. Jérôme a inféré dans les Ecrits des paſſages d'Auteurs suſpects, & s'est servi des Livres des Hérétiques & de leurs explications de l'Ecriture: il a juſtifié sa conduite à cet égard, en disant que les Hérétiques ne font pas Hérétiques en tout, & qu'il se trouve dans leurs Livres de bonnes choſes, dont il faut profiter. Les Pères se font même quelquefois servis des témoignages des Païens, à l'exemple de S. Paul, qui allégue des Auteurs profanes dans son Discours aux Athéniens. L'Auteur finit cette prémière Partie, en expliquant les raiſons qui ont été cauſe de la suppoſition des Livres. La *seconde Partie* est celle qui tenoit le prémier rang dans la prémière Edition de cet Ouvrage. Il y traite de plus, de la néceſſité de la Théologie Scholaſtique: il n'entend pas l'Art d'argumenter sur toutes sortes de sujets; mais une véritable Science, appuyée de la force du raiſonnement, & rédigée en ordre. De tout tems l'Egliſe a eu des Ecoles où l'on enſeignoit les Saintes Lettres; les anciens Pères ont été Dialecticiens, & S. Augustin avoit compoſé une Logique. Dans le septiéme Siècle, Tayon Evêque de Saragoſſe compila une Somme de Théologie, tirée de S. Augustin & de S. Grégoire Pape. S. Jean de Damas publia dans le Siècle suivant une Théologie, sous le titre de *la Foi Orthodoxe*. Cette méthode ouvrit le chemin à la Scholaſtique, qui commença à ſe produire en Occident vers la fin de l'onzième Siècle, par les soins de S. Anſelme, qui écrivit *des Dogmes de la Foi*. Pierre Lombard donna dans le Siècle suivant une Théologie tirée de l'Ecriture & des Pères, qui a depuis fourni une infinité de Commentateurs. Cette Scholaſtique a enſuite dégénéré en une subtilité indigne des Ecoles Chrétiennes. C'eſt ainſi que l'Auteur fait l'Hiſtoire de l'origine & des progrès de la Théologie Scholaſtique, que le Lecteur pourra comparer avec celle qui se trouve dans l'Article de THOMAS D'AQUIN, Remarque [F]. L'étude de l'Ecriture Sainte, continue Mr. Peletier, eſt néceſſaire pour l'intelligence des Saintes Pères. Il veut qu'on sache l'Auteur de chaque Livre sacré; que pour le bien expliquer, on connoiſſe son caractère, & ſa manière de s'exprimer; que pour bien prendre le sens d'un paſſage, on ait égard à ce qui précéde & à ce qui ſuit. Il demande qu'on examine ſi l'exemplaire n'eſt point corrompu; & il remarque que Luc de Bruges, Doyen de S. Omer, a écrit que nonobſtant tous les soins pris par deux grands Papes, dans l'Edition de la Vulgate, il y reſte plus de quatre mille endroits qui ont beſoin d'être retouchés; ce que Bellarmin, qui avoit veillé ſur l'Edition de Clément VIII, n'a oſé nier. L'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Profane eſt encore néceſſaire pour entendre & les Pères. Si l'on veut bien comprendre ce que S. Athanaſe, S. Augustin, & S. Optat, ont écrit contre les Ariens, les Pélagiens & les Donatiſtes, il faut lire ce que les Hiſtoriens ont rapporté du génie & des mœurs de ces Hérétiques. Pour ſavoir l'Hiſtoire des Martyrs, il eſt néceſſaire de ſavoir celle des Empereurs. L'Hiſtoire de Julien, écrite par Ammien Marcellin, confirme ce que S. Grégoire de Nazianze avoit dit de la légéreté & de l'inconſtance de cet Empereur. Ici l'Auteur donne des régles pour étudier l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Il parle auſſi des Manuſcrits & des Editions des Pères: il cite des Livres aſſez curieux, comme le Traité de Henri Etienne, *De Origine Mundorum*; celui de Poilel, *De duodecim Linguis*; celui de Duret, *De Linguæ & Literaturitiis omnium Linguarum*. La *troiſiéme Partie* de cet Ouvrage eſt, de la Méthode de lire les Pères. Le peu d'ordre que l'on apporte à leur lecture, eſt ſouvent cauſe du peu de fruit que l'on en tire. L'Auteur prétend que les Pères mêmes n'en ont pas aſſez gardé dans le débit de leur Doctrine. Il y a deux ſortes d'ordre, que l'on peut obſerver dans la lecture des Pères; l'un, de les lire ſuivant l'ordre des tems; & l'autre, ſuivant la diſtinction des matières. Quelques-uns conſeillent qu'on les liſe tous, d'autres veulent qu'on faſſe un choix. L'Auteur ſuit le partage marqué dans la prémière Edition, des quatre ſortes d'Ouvrages des Pères. Pour l'explication littérale de l'Ecriture Sainte, il avoue que la plupart ne s'y ſont point attachés. Pour l'explication de l'Ecriture par rapport aux Dogmes, l'Auteur remarque, que les Pères qui ont écrit avant l'Héréſie de Pélage, ont parlé fortement du Libre-Arbitre; & que ceux qui ont écrit contre les Pélagiens, ont parlé plus fortement de la Grace: qu'il n'y a point pour cela de contradiction entre eux, & que quoiqu'ils ſe ſoient expliqués diverſement, leur doctrine eſt la même. Il fait mention des Critiques des Pères, qui peuvent ſervir à l'explication de la Bible, comme la *Philocalie* d'Origène, le Traité *de la Doctrine Chrétienne* de S. Augustin, la *Synopſe* de S. Athanaſe, les Lettres & les Préfaces de S. Jérôme. Il préfére ce dernier à tous les autres Pères, pour l'intelligence de la Lettre de l'Ecriture Sainte. Les Ouvrages des Pères ſur les Dogmes ſont, ou des Catéchéſes, ou des Homélies, ou des Lettres, ou des Traités. Les Catéchéſes contiennent une ſimple expoſition de la Foi. Les Homélies ſont adreſſées aux ſeuls fidéles, ou généralement à tous les aſſiſtans. Les Pères parloient plus ouvertement dans les prémières, & gardoient plus de précaution dans les dernières. L'Auteur fait beaucoup de cas des Lettres des Pères, & veut qu'on les liſe avec attention. Il conſeille de commencer la lecture des Pères, par les Ouvrages contre les Païens, de paſſer aux Traités contre les Juifs, & de finir enſuite les Traités contre les Hérétiques. Quand on trouve dans les Pères des paſſages clairs, & d'autres obſcurs, il faut avoir l'équité de juger des obſcurs par les clairs. Sur quoi notre Auteur rapporte de belles Régles, tirées du P. Petau & des Livres de *la Perpétuité de la Foi de l'Euchariſtie*. Il ne fauroit ſouffrir ceux qui veulent qu'on conſulte les Caſuiſtes modernes, plutôt que les Pères, ſur la Morale. Il recommande ſur ce ſujet la lecture du *Pédagogue* de S. Clément d'Alexandrie, les Lettres de S. Paulin, de S. Auguſtin, de S. Bernard, le Traité de S. Auguſtin contre le Menſonge, les Lettres de S. Baſile, les Paradoxes de S. Chryſoſtome, les Lettres de S. Jérôme, les Morales de S. Grégoire. Pour la Diſcipline, il faut lire les Canons des Conciles, & les Lettres Canoniques des Pères. L'Auteur fait remarquer, que beaucoup de points de Diſcipline ont changé; qu'il y a eu des pratiques fondées ſur de fauſſes idées, qu'il y en a qui ſont paſſées de l'ancienne Loi dans la nouvelle, & d'autres qui ſont venues des coutumes des Païens; qu'il y en a enfin qui ſont nées de la concupiſcence des hommes. Ces dernières ſont des abus, que l'Egliſe tolére quelquefois, & qu'elle ne peut jamais approuver. La *quatriéme Partie* eſt, de l'uſage qu'on doit faire des Pères. L'Auteur veut qu'on n'entreprenne pas plus de lecture, qu'on n'en peut faire; que les Etudes ſoient réglées; & qu'on liſe avec attention. Il parle de la manière de faire des Recueils, & des différentes vues qu'on peut avoir en les faiſant. Il loue les nouvelles Editions des Pères, faites par les Bénédictins. Il propoſe pour modéles d'Obſervations celles du P. Petau ſur S. Epiphane, & relève le mérite des Diſſertations du P. Quesnel ſur S. Léon. Il n'oublie pas même les Traductions des Ouvrages des Pères, dont il fait voir l'utilité. L'Auteur promet enfin un autre Ouvrage, dans lequel il ſe propoſoit de traiter à fond de la Théologie des Anciens & des Modernes.

* *Ludovico Ariosto.* (a) Francesco Sanſovino, *Vita di*

ARIOSTE (LOUIS *), fameux Poëte Italien du XVI. Siécle, nâquit à Reggio en Lombardie l'an 1474 (*a*), d'une bonne famille [*A*]. Dès ſa plus tendre jeuneſſe il donna des marques d'un beau génie, qui le porta vers la Poëſie. Il fit quelques eſſais, entre leſquels l'Hiſtoire de Pyrame & de Thisbé tient un des prémiers rangs: il en fit une Pièce de Théatre, qui fut repréſentée

M. Leclerc, A la Haye &c. à la tête de son Roland furieux. Vende 1560. in 4.

[*A*] *D'une bonne famille.*] Cette famille étoit originaire de Bologne, quoiqu'elle ne fût pas deſcendue, comme quelques-uns l'ont cru, des anciens *Ariſtii*, ou *Arioviſti*. Elle tenoit un rang ſi conſidérable dans cette Ville,

tée par ſes frères & ſes ſœurs (*b*). Cette Pièce fut reçue avec tant d'applaudiſſement, que tous ceux qui la virent, préſagerent qu'il deviendroit un des plus grands Poëtes de ſon Siècle. Mais ſon père s'oppoſa à ſon inclination, & le preſſa fortement de s'appliquer à l'étude de la Juriſprudence, pour l'établiſſement de ſa fortune [*B*]. A l'âge de vingt-quatre ans il perdit ſon père, qui le laiſſa dans un état aſſez médiocre, ſoit par le partage du bien entre les frères, ſoit parce que le principal du revenu étoit attaché aux Emplois dont ſon père étoit revêtu. Arioſte ſe trouva donc aſſez embarraſſé avec une nombreuſe famille, & il étoit preſque déterminé à abandonner ſes études, ſi l'émulation que lui donna Pandolfe Arioſte, de la même famille que lui, n'avoit réveillé ſes premières inclinations. Pandolfe mourut quelque tems après; ce qui découragea notre Arioſte, & lui fit diſcontinuer ſes études pendant un tems. Il avoit cependant déja donné des preuves de ſon talent pour la Poëſie. Etant âgé d'environ trente ans, la réputation de ſon eſprit lui procura l'avantage d'être connu du Cardinal Hip-

(*b*) Jean Harington *Life of Arioſto*, dans la 3. Edit. de la Verſion Angloiſe de *Roland* p. 415. Londres 1634.

(1) Mr. Bayle le nomme *Opizzo*. Article ARIOSTA (LIPPA).

(2) Jean Harington *Life of Arioſto*, à la fin de ſa Verſion de *Roland*, p. 415.

(3) Sanſovino *Vita di M. Lod. Arioſto.*

(4) Id. ibid.

le, que le Marquis Obyſo (1), le troiſième de la Maiſon d'Eſt, honora cette famille de ſon alliance, en épouſant Lippa Arioſta. C'étoit une femme d'une grande beauté, & de beaucoup d'eſprit; & par ſon crédit, pluſieurs de ſa famille s'établirent à Ferrare, où ils furent en grande conſidération (2). Arioſte lui-même dit dans une de ſes Satyres, que ſa famille tiroit ſon origine de Bologne:

Ch' altro a quel ne in Ferrara ne in Bologna
Onde hai l'antica origine s'accoſta.

Son père, qui s'appelloit *Nicolas Arioſte*, étoit Gouverneur de Reggio en Lombardie, dans le tems que notre Poëte y naquit. Ses oncles étoient auſſi gens de mérite, & diſtingués par les premières Charges de Ferrare, qu'ils occupoient (3). Sa mère, qui s'appelloit *Daria*, étoit de la noble famille de Malaguzza. Il en parle dans les vers ſuivans (4):

Che s'el mio genitor teſta ch' a Rheggio
Daria mi partorì faceva il giuoco.

Louis Arioſto étoit l'aîné de ſa famille; il avoit quatre frères & cinq ſœurs, comme on le voit dans ces vers:

Si che di me ſol foſſe queſto poco,
Nè quei dieci tra i frati & le ſirocchie,
E bisognato, che tutti habbiam loco.

Il remarque enſuite, que le bien de ſa famille n'étoit pas conſidérable:

Ne mai fu troppo a miei Mercurio amico.

Il inſinue, en diſant que Mercure n'avoit pas été trop des amis de ſa famille, qu'aucun d'eux n'avoit travaillé à s'enrichir par le Commerce, ou, comme l'obſerve Sanſovino, par la pratique du Droit. Ses frères ſe nommoient, *Charles*, *Cleandre*, *Galaſſo* & *Gabriel*. Voici ce qu'il en dit dans ſa ſeconde Satyre:

Di cinque che noi ſiam Carlo è nel regno,
Onde cacciero i Turchi il mio Cleandro,
Et di ſtarvi alcun tempo ſa diſegna.
Galaſſo brama in la città d'Leandro,
Per la comicia ſopra la guarnaccia,
Et ne ſei col Signorito Aleſſandro.
Ecci Gabriel ma che vuoi tu che faccia,
Cha ala fanciul reſtò per mala ſorte
De li piedi impedito e de le braccia?

[*B*] *Le preſſa fortement de s'appliquer à l'étude de la Juriſprudence, pour l'établiſſement de ſa fortune.*] Il lui arriva à cet égard la même choſe qu'à Ovide, comme on le voit dans le X. Elégie du Livre IV. des *Triſtia*:

At mihi jam puero cœleſtia ſacra placebant,
Inque ſuum furtim Muſa trahebat opus.
Sæpe pater dixit, ſtudium quid inutile tentas?
Mœonides nullas iſte reliquit opes.
Motus eram dictis, totoque Helicone relicto,
Scribere conabar verba ſoluta modis.
Sponte ſua carmen numeros veniebat ad aptos,
Et quod tentabam ſcribere, verſus erat.

Arioſte ſe plaint de ſon malheur à cet égard, dans les vers ſuivans au Bembe:

Abi laſſo quando bebbi al Pegaſeo melo
L'ete diſpoſto, & che le freſche guancie
Non ſi vedeano ancor ſiorri d'un pelo.
Mio padre mi cacciò con ſpiedi e lancie,
Non che con ſproni a volger teſti & chioſe,
Et mi occupò cinque anni in quella ciancia.
Ma poi che vide poca frutuoſe
L'opre, & il tempo in van getterſi, dopo
Molte contraſte in libertà mi poſe.

Le fameux Milton a fait auſſi une très belle Pièce en Latin, pour engager ſon père à lui laiſſer ſuivre ſon goût pour la Poëſie. Il lui fait voir combien cet Art étoit eſtimé parmi les Anciens, & les avantages qu'il procure: il repréſente à ſon père, qu'il ne doit pas naturellement être ſi ennemi des Muſes, poſſédant la Muſique auſſi bien qu'il faiſoit; & que par cela même il n'eſt pas ſurprenant que ſon fils ait de l'inclination pour la Poëſie, puiſqu'il y a tant d'affinité & de rélation entre elle & la Muſique:

Nec tu perge, precor, ſacras contemnere Muſas,
Nec vanas inopeſque puta, quarum ipſe periius
Munere, mille jonos numeroſ compoſiti adaptas,
Millibus & tuccm modulis variare canendo.
Doctus, Arioſti merito ſis nominis hæres.
Nunc tibi quid mirum, ſi me genuiſſe poëtam
Contigerit, chorus ſi tam prope ſanguine junctus,
Cognatas artes ſtudiumque affine jequuntur?
Ipſe volens Phœbus ſe diſpertire duobus,
Altera dona mihi, dedit altera dona parenti,
Dividuumque Deum geniorque puerque tenemus.

Il obſerve enſuite, que quelque éloignement que ſon père témoigne pour la Poëſie, ce ne peut être une averſion réelle, puiſqu'il ne l'a point obligé de s'attacher à aucune profeſſion lucrative, & particuliérement à celle du Droit, dont il dépeint les deſagrémens; & qu'il lui a permis de ſe livrer à ſon goût pour les Belles-Lettres, & de ſe mettre en poſſeſſion des tréſors qu'offrent les Langues Latine, Grecque & Hébraïque, & d'apprendre toutes les beautés du Francois & de l'Italien:

Tu tamen ua ſumines teneras odiſſe Camenas,
Non odiſſe reor: neque enim, pater, ire jubebas,
Quà via lata patet, quà pronior area lucri,
Certaque condendi fulget ſpes aurea nummi.
Nec rapidi ad leges, malè cuſtoditaque Gentis
Jura, nec injuſtis damnas clamoribus aures.
Sed magis excultam cupiens diteſcere mentem,
Me procul urbano ſtrepitu, ſecceſſibus altis
Abditum Aoniæ jucunda per otia ripæ
Phœbus lateri comitem ſinis ire beatum.

Il témoigne enſuite, combien il a de mépris pour tous les tréſors du Pérou, en comparaiſon de la Science; & déclare qu'il a plus d'obligation à ſon père, de lui avoir fait connoître les Belles-Lettres, que Phaëton n'en eût eu à Apollon, quand même il auroit conduit ſurement ſon Char; & il ſe promet à lui-même de s'élever au-deſſus du reſte des hommes, de ſe rendre ſupérieur à tous les traits de l'Envie, & de s'acquérir une réputation & une gloire immortelle:

I nunc, ſonipet opes, quiſquiæ male ſanus avitas
Auſtriaci gazas, Peruanaque regna peroptas.
Quæ potuit majora pater tribuiſſe, vel ipſe
Jupiter, excepto, donaſſes ut omnia, Cæle?
Ergo ego jam doctæ pars quamlibet ima caterva
Vilbrices hederas inter laureſque ſedebo;
Famoſus nec obſcurus populo miſcebor inerti,
Vitabuntque avidæ cuſtodia noſtra profanos.
Eſto procul vigiles curæ, procul eſto querelæ,
Invidiaque acies tranſverſo tortilis birquo,
Sava nec anguiferos extende calumnia ritus:
In me triſte nihil, fadiſſima turba, poteſtis,
Nec vultûs ſum juris ego; ſecurusque tutus
Peſtore, viperea gradiar ſublimis ab ibu.

Les charmes enchanteurs que leur offre l'eſpoir de la Gloire, & l'enthouſiaſme qui les anime, rend les grands Génies, tels que l'Arioſte & Milton, inſenſibles à toutes les vues d'intérêt, & leur fait goûter une ſatisfaction ſi déliceuſe, qu'elle les dédommage amplement de la perte de tout le reſte. Le père d'Arioſte n'avoit aucun goût pour les Sciences: ainſi il regardoit plutôt à ce qui pouvoit être utile & profitable à ſon fils, qu'à ſon inclination; & c'eſt ce qui fit qu'il l'obligea à s'attacher au Droit, qu'Arioſte étudia pluſieurs années, avec beaucoup de dégoût & de répugnance, & dans lequel il ne fit auſſi que peu de progrès. Il y renonça à la fin entièrement, & ſe livra de nouveau aux charmes de la Poëſie. Il nous apprend qu'à l'âge de vingt ans, il eut beſoin d'un Maître pour entendre les Fables d'Eſope:

Paſſer vomi anni io mi trovava & buopo
Haver di pedagogo, ch' a ſatica
Inteſo haurei quel che traduſſe Eſopo.

Mais cela paroît aſſez ſurprenant, puiſqu'on dit qu'étant encore fort jeune il compoſa & prononça un Diſcours Latin, qui fut fort admiré. Il ſe pourroit bien, que lorſque ſon père l'obligea à s'attacher, contre ſon inclination, à l'étude des Loix, il oublia le Latin; mais il travailla

(e) Id. ibid. p. 416.

Hippolyte d'Est, grand Protecteur des Gens de Lettres, qui le reçut & le garda à sa Cour avec distinction (e). Jusques-là il n'avoit fait que quelques Sonnets, qui avoient été très bien reçus. Ce fucces l'encouragea, & lui inspira la noble ambition de se distinguer par quelque Ouvrage plus important, qui pût lui acquérir une gloire immortelle. Aiant fait réfléxion que Sannazar, Bembe, Nauger & Sadolet étoient célèbres par la beauté de leurs vers Latins, il résolut de s'attacher à cultiver particuliérement la Langue de son Pays [C]; ce qui ne l'empêcha pourtant pas de faire quelques Poësies Latines [D]. Il lut tous les Poëtes François, Provençaux & Espagnols qu'il put trouver; & s'étant propolé pour modèles Homère & Virgile, comme le dit Santovino (d), il entreprit un Poëme sur les Amours de *Roland*. Il en prit le sujet de l'*Orlando inamorato* de Bojardo (e), dont il suivit le plan, parce que ces Ouvrages de Bojardo étoit familier à tout le monde, & que par ce moyen il évitoit d'introduire des noms & des perfonnes qui auroient été peu connus de ses compatriotes, qui d'un autre côté ne pouvoient que voir avec plaisir le plan de Bojardo rempli (f). Il commença ce Poëme à l'âge de trente ans, environ. C'eſt le plus fameux de ſes Ouvrages, quoiqu'on en aît porté des jugemens très différens [E]. La Poëſie ne l'occupa pourtant pas tellement, qu'il ne fût employé en différ-

(d) *Ubi supra.*

(e) Voyez Rolli *Remarques ſur l'Eſſai ſur la Poëſie Epique de Mr. de Voltaire*, p. 42. Ed. de 1727.

(f) Hayward. *Life of Arioſto* p. 417.

vailla dans la ſuite à le rapprendre ſous Grégoire du Spoleti, homme de mérite & ſavant, comme il le dit dans les vers qui ſuivent Immédiatement ceux qu'on vient de lire :

Fortuna molto altrove mi fu amica,
Chi me offerſi Gregorio da Spoleti,
Che ragion vuol che ſempre io benedica.

Il entendoit parfaitement Horace, qui lui étoit très familier, & les endroits les plus difficiles de ſes Odes n'avoient rien d'obſcur pour lui; ce qui étoit fort rare dans ce tems-là (5).

(5) Haring. *ubi ſupra* p. 416.

[C] *Il réſolut de s'attacher à cultiver particuliérement la Langue de ſon Pays.*] Il poſſédoit parfaitement la Langue Latine, mais il préféra d'écrire en Italien; ſoit qu'il crût qu'il ne pourroit s'élever juſques au prémier rang des Poëtes Latins, qui étoit déja occupé par d'autres; ſoit qu'il jugeât cette Langue plus propre à ſon ſujet, & plus du goût de ſon Siécle; ſoit enfin, qu'il voulût enrichir la Langue, d'Ouvrages qui la fiſſent eſtimer des autres Nations. Mais la prémière de ces raiſons, comme le remarque Mr. Harington (6), étoit la véritable; car Beubo lui aiant déconſeillé d'écrire en Italien, lui repréſentant qu'il acquerroit bien plus de gloire en écrivant en Latin, qu'il eſt une Langue plus étendue, Il répondit, qu'il aimoit mieux être le prémier des Ecrivains Italiens, que le ſecond ou le troiſiéme des Latins; ajoutant, que ſon génie le portoit plutôt à écrire en Italien.

(6) P. 417.

[D] *Quelques Poëſies Latines.*] Elles avoient été imprimées chez Valgriſe, avec celles de Pigna & de Calcagnini (7), & elles ont été enſuite inſérées dans le prémier Tome des *Delizie de' Poeti Italiani*. Elles ſont remplies d'une aſſez grande variété de pluſieurs autres Poëtes de médiocre réputation (8).

(7) Voyez les Notes de Mr. La Monnoye ſur Baillet *Jugem. des Savans* T. IV. Part. I. n. 2261. p. 240. Amſterdam 1725.

(8) Baillet *Ibidem.*

[E] *Quoiqu'on en aît porté des jugemens très différens.*] Le prémier jugement qui fut rendu ce cet Ouvrage, ne lui fut pas fort favorable. C'eſt celui du Cardinal Hippolyte d'Eſt, qui aiant reçu le Poëme en qualité de Patron, parce qu'il lui étoit dédié, dit à Arioſte, après l'avoir lu : „ Où „ Diable avez-vous pris tant de fadaiſes, Seigneur Ario„ ſte ? " *Dove, Diavolo, Meſſer Ludovico, avete pigliato tante coglionerie ?* Cependant Muret (9) & Paul Jove ont cru que l'Ouvrage pourroit bien paſſer à l'immortalité avec ſon Auteur, & l'on peut dire qu'il en a aſſez bien pris le chemin, puiſque le Bumaldi compte (10) qu'il n'y a preſque point d'endroits dans le Monde où il n'ait été imprimé, ni de Langues, ſur-tout en Europe, dans leſquelles il n'ait été traduit. C'eſt une opinion aſſez commune en Italie, que *Roland* a terraſſé tous ceux qui avoit paru avant lui, & particuliérement le *Roland* du Bojardo, & le *Morgante* du Pulci; ce dernier par la grandeur des choſes & par la majeſté des vers, & l'autre en ſe ſaiſiſſant de ſon titre, en réformant & en perfectionnant ſes inventions (11). Deſorte que ſelon Mr. Rolleu (12), Roland le furieux n'a eu de concurrent ou de ſupérieur, que le *Godefroi* du Taſſe, qui eſt venu après lui dans le monde. Jamais Piéce ne fut remplie de choſes différentes, de combats, d'enchantemens, d'avantures bizarres, que ce Poëme de l'Arioſte; & l'on dit qu'il partage encore aujourd'hui une partie des Beaux-Eſprits de l'Italie, avec la *Jéruſalem délivrée* du Taſſe dont nous venons de parler. Il ſemble que ce ſoit un Trophée compoſé des dépouilles des autres Auteurs Italiens; & il paroit que l'Arioſte n'a rien oublié de ce que ſon génie & ſon induſtrie lui ont pu ſuggérer, pour rendre ſon Ouvrage accompli & lui donner tous ſes ornemens (13). Mr. de Port-Royal (14) diſent qu'il a écrit avec une exactitude de merveilleuſe, & qu'il peut être lu avec profit, ſi l'on retranche quelques endroits qui bleſſent l'honnêteté. Il n'a pourtant pas donné à ſon ſtyle ce caractére de ſublime & de grandeur, qui convient à la Poëſie Epique; & on y reconnoit aiſément à la conformité de la diction, l'Auteur des Comédies dont nous avons parlé. Malgré ce défaut, il ne laiſſe pas d'avoir de l'élévation dans ſon caractére enjoué & plaiſant : c'eſt ce que Bolleau ſemble avoir jugé d'eſtimable en lui, dans le III. Chant de ſon *Art Poëtique* :

On peut être à la fois & pompeux & plaiſant,
Et je hais un ſublime ennuyeux & peſant.
J'aime mieux Arioſte & ſes fables comiques,

Que ces Auteurs toujours froids & mélancholiques.

Mais avec tant de belles qualités, les Critiques ne ſont pas encore convenus de dire que le Roland eſt un Poëme parfait, ou même que c'eſt un véritable Poëme, ſi l'on en juge ſuivant les régles de l'Art. Le Taſſe trouvoit qu'il n'y avoit point d'unité de Fable, ni d'Action, dans ce Poëme. Jaques Mazzoni aime entreprit la défenſe de l'Arioſte, lit voir au Taſſe qu'il ſe trompoit; & il le contraignit d'avouer que le ſujet du Roland eſt ſimple, & qu'il n'y a point de multiplicité ni dans la Fable, ni dans l'Action. *Ut etiam Torquatum Taſſum brevi attuagit argumentatione incluſum faceri cogerit poëmatis Arioſti argumentum non multiplex & varium, ſed eſſe ſimplex & unum* (15). Mais le P. Mambrun, ſans avoir eu connoiſſance des raiſons de Mazzoni, a décidé nettement dans ſa *Diſſertation Latine ſur la Poëſie Epique* (16), que l'unité de l'Action n'eſt point dans le Roland, & que ce Poëme n'eſt régulier, ni dans l'ordonnance, ni dans la proportion des parties. Les autres Critiques François n'en ont pas jugé plus favorablement. Jaques Peletier du Mans, dans le I. Livre de ſon *Art Poëtique* (17), a trouvé beaucoup de choſes dignes de ſa cenſure. Il accuſe d'abord le titre du Poëme, de peu de juſteſſe. Ou le titre n'eſt pas bon, dit-il, ou le Poëte a mal fait ſon ſujet. Car ainsi pris le titre de Roland, il ne parle de lui qu'en trois ou quatre Chants. Après divers circuits & détours, il vient finir ſon Livre par Roger. Ce qui nous fait voir que le Poëme eſt mal conçu, & que l'ordonnance en eſt mal entendue. S'il avoit deſſein de rendre ſervice ou de faire honneur à la Maiſon d'Eſt, il devoit le faire ſous le titre d'un Roger, plutôt que d'un Roland. Le même Auteur prétend qu'Arioſte n'a pas aſſez ſatisfait à ſon engagement à ſuivre Virgile dans toutes ſes démarches, & qu'il a dû étudier davantage le génie de ſon Siécle que celui de cet Ancien, & avoir plus d'égard aux circonſtances différentes : qu'il débite d'ailleurs beaucoup de choſes frivoles & indignes du Poëme héroïque, & qu'il amaſſe des tas de contes & de plaiſanteries fort déſagréables & fort mal placées. Mr. de Balzac, dans ſon *Diſcours Critique ſur l'Héroïde Infanticide* de Daniel Heinſius, dit, que ſi les Italiens ont raiſon d'appeller Arioſte le prince des Poëtes de ſon Pays, c'eſt peut-être parce qu'il s'eſt comporté dans ſon Poëme comme un Prince dans ſes Etats. C'eſt, dit-il, en vertu de cette Souveraineté, qu'il ne reconnoit point les Loix, & qu'il ſe met au-deſſus du Droit commun. Il fait une partie de ſes Fables de nos Myſtéres, & il ſe joue de ce que nous adorons. Il traite la Religion avec des indignités étranges. Quoiqu'il arrive ſouvent que le déſordre ſoit divertiſſant dans ſes Ecrits, & que la confuſion nous cauſe ſouvent plus de plaiſir & de délectation que d'embarras, ce n'en eſt pas moins un déſordre, & c'eſt toujours une confuſion. Il mêle preſque par-tout le faux avec le vrai, & ſi forme quelquefois un compoſé, qui dégoûte même les profanes judicieux. Il fait juſte le vrai Dieu par l'eau du Styx; & lorſqu'il mêle & qu'il compare les Miracles & les Hiſtoires de l'Ancien Teſtament avec la Fable, il ſemble donner atteinte à la vérité de l'Hiſtoire Sainte. Le P. Rapin, dans ſes *Réflexions générales ſur la Poëtique* (18), n'a pas été moins pénétrant que Mr. de Balzac dans la découverte des défauts du Roland de l'Arioſte. Il reconnoit dans un endroit, que ce Poëte a trop de feu; dans un autre, qu'il eſt trop rempli de viſions prodigieux & furnaturels, qui ſont ſemblables aux Imaginations creuſes d'un malade, & qui font pitié à tous ceux qui ont du ſens, parce qu'ils n'ont aucune couleur de vraiſemblance. Il dit ailleurs (19), que le deſſein de l'Arioſte eſt trop vaſte, ſans proportion & ſans juſteſſe, & que c'eſt un méchant modéle du Poëme Epique; que ſes Epiſodes ſont trop affectés, jamais vraiſemblables, nullement préparés, & ſouvent hors d'œuvre (20); que ſes Héros ne ſont que des Paladins; que ſon Poëme reſpire bien plus de Chevalerie Romaneſque, plutôt qu'un eſprit Héroïque. Il avoue pourtant en d'autres endroits (21), qu'Arioſte eſt pur, élevé, grand, admirable dans l'expreſſion, que ſes deſcriptions ſont des chef-d'œuvres; mais qu'il n'a aucun diſcernement; qu'il n'y a que la beauté de ſes expreſſions, jointe aux autres charmes de ſes vers, qui aît pu impoſer au monde, & qu'elle a tellement enchanté nos Poëtes, qu'ils n'ont pas aſſez reconnu les fautes énormes de jugement où il eſt tombé (22). Son eſprit, dit-il ailleurs, paroit ſemblable à ces terres fertiles, qui produiſent

(10) *Mſcr. Bernon. ſur Arnd. Cic. Epiſt. Sirlet. Il. Inſt.* p. 158.

(11) Voyez Paul Jove *in Elogiis* p. 84.

(12) *Sentimens ſur quelques Liv. vers qu'il a lus.* Apud Baillet p. 142.

(13) P. Jove *ubi ſupra.*

(14) *Aut. Anon. de la Gramm. Italienne. Nouv. Méthod. Préface* p. 11. 14. de P. R. apud Baillet p. 143.

(15) Jul. Nic Erythr. *Pinacoth.* I. p. 67.

(16) *Opuſc.* V. p. 172.

(17) Ch. 5. & dans Du Verdier. *Apud* Baillet p. 144.

(18) *Réfl.* II. Xt. & XIII. *Comp. de Rapin* T. II. Amſt. 1709.

(19) *Réfl. ſur la Poët.* Part. II. Ré. 5. *ubi ſupra* p. 2.

(20) *Réfl.* I. p. 2. Ibid. Ré. 5.

(21) Ibid. *Réfl.* 3.

(22) Ibid. *Réfl.* 5.

ſent

sent des fleurs & des chardons tout ensemble ; & quoique tous les morceaux de son Poëme soient très beaux, l'Ouvrage tout entier ne mérite pas de passer pour un Poëme Epique. Le P. Mambrun (23) avoit blâmé l'Arioste, d'avoir introduit trop indifferemment les Femmes dans les Armées. C'eſt ce que le P. Rapin ſemble avoir auſſi déſapprouvé, lorſqu'il dit (24) que ce Poëte ôte aux Femmes leur caractère, qui eſt la pudeur & la timidité ; ajoutant, qu'il a eu la même indifcrétion pour les Héros, auxquels il ôte la nobleſſe de leur condition, pour les faire badiner. Enfin l'Arioſte n'avoit pas étudié les règles d'Ariſtote, comme a fait depuis lui le Taſſe, qui vaut mieux, dit le P. Rapin, que l'Arioſte, quoi que l'Académie de Florence en puiſſe dire. En quoi le goût du P. Rapin eſt entièrement conforme à celui de l'Académie Françoiſe, & de la plupart des Connoiſſeurs de deçà les Alpes, puiſque, ſelon Mr. Godeau dans la Préface de ſon *Poëme de S. Paul*, l'on diſoit communément, que *le tombeau de l'Arioſte étoit dans le Taſſe*. Mais il a eu un grand nombre de partiſans en Italie, & l'on peut dire après Mrs. de la Cruſca & le Mazzoni dont nous avons parlé, il n'y en a point eu de plus zélés que Simon Fornari qui a bien voulu y faire des Commentaires, Paul Beni qui en a fait la comparaiſon avec Homère, enſuite de celle du Taſſe avec Homère & Virgile, & Louis Dolce qui a fait ſon Apologie. [☞ On peut juger de l'eſtime que les Beaux-Eſprits d'Italie font encore aujourd'hui de l'Arioſte, par la manière dont s'exprime fur ſon ſujet Mr. Scipion Maffei, dans ſon *Diſcours ſur l'Hiſtoire & le génie des Poëtes Italiens*, prononcé à l'ouverture des exercices de l'Académie d'Arcadie de Vérone (25). *Le* DIVIN *Arioſte eſt au-deſſus de tous nos éloges, par ſon* ADMIRABLE POEME, *par l'enfoncement de ſes Satyres, ſes bonnes Comédies, & ſes admirables* Capitoli. Le Commentaire du Traducteur ſur un ſi beau Texte n'eſt pas moins magnifique (26). „ Lodovico Arioſto, le prémier de tous (les Poëtes Epiques „ d'Italie) par la ſupériorité de ſon génie, & la beauté „ de ſon Poëme. C'eſt le plus célèbre & le plus heureux „ imitateur d'Homère dans ſa Langue. Comme lui, il va „ de ſes perſonnages, à une fille, & ſes nombres, avec „ une proportion & des ménagemens qui ne dérogent jamais à la majeſté. Il ſuit de près la Nature. C'eſt une „ ſource d'inſtructions & de connoiſſances. Il va juſqu'à „ nous donner par mille traits vifs & répandus avec adreſ- „ ſe, la clé des eſprits & des cœurs. C'eſt dans le gi- „ ce, par la fidélité avec laquelle il rend les objets qui „ lui ſont offerts. Sa rime eſt ſi riche, qu'elle ne paroît „ jamais être venue après coup : on diroit qu'elle eſt née „ avec la penſée, & qu'elle n'en eſt que l'agrément." Un ſi bel éloge eſt ſuivi d'une petite Critique. „ Un bel Ouvrage, *dit le Traducteur du Diſcours du Marquis Maffei*, n'eſt pas cependant exempt de légères taches. Le burleſque y naît quelquefois du ſérieux, contre le goût & l'attente du Lecteur. Il franchit en divers endroits les bornes que preſcrit la bienſéance. L'Hippogriffe fréquente détruit ſouvent la vraiſemblance, ſi néceſſaire même dans la fiction. Des Digreſſions inutiles interrompent quelquefois le fil du Diſcours. *Mais chez* l'Arioſte *les négligences ſont heureuſes, les fautes mêmes y ſont pleines d'agrément ; il n'eſt pas donné à tout le monde d'en commettre de pareilles* (27)." Mr. de Voltaire, dans la nouvelle Edition de ſon *Eſſai ſur la Poëſie Epique* (28), porte un jugement bien différent de l'Arioſte. „ Quoi que „ pluſieurs Italiens en diſent, *dit-il*, l'Europe ne mettra l'Arioſte avec le Taſſe, que lorſqu'on placera l'Iphéide avec Don Quichotte, & Calot avec le Corrége „ (29)." ADD. DU TRAD.] Jean Harington dans ſon *Apologie de la Poëſie*, qui eſt à la tête de ſa Traduction Angloiſe de *Roland le furieux*, nous dit, qu'il a appris que ce Poëme a été mépriſé par quelques perſonnes, mais qu'il ne l'a guères été que par des gens ſans eſprit & ſans goût ; & il compare enſemble Virgile & l'Arioſte. L'un, dit-il, commence ainſi :

Arma virumque cano ;

L'autre :

Le Donne, i Cavalieri, l'Arme, gli Amori,
Le Cortesie, l'audaci Imprefi io canto.

Virgile finit par la mort de Turnus, l'Arioſte par celle de Rodomont :

Beſtemmiando fuggì l'alma ſdegnoſa,
Che fu ſi altera al mondo, e ſi orgogliosa.

Virgile loue fort Enée, pour plaire à Auguſte, qu'on ſuppoſoit en être deſcendu : Arioſte relève Roger, pour faire honneur à la Maiſon d'Eſt. Enée avoit fa Didon, qui le retenoit ; Roger ſon Alcine. En un mot, il n'y a aucun trait remarquable dans Virgile, que l'Arioſte n'ait imité. On a admiré avec raiſon le Poëme de Virgile, pour la pureté de Morale qui y règne ; & le Dante dit expreſſément, que la lecture de l'Enéide le rappella de ſes égaremens. Or tout ce qu'il y a de bon à cet égard dans Virgile, ſe trouve auſſi dans l'Arioſte, avec nombre d'autres choſes que le prémier n'a pu donner, à cauſe de l'ignorance de ſon Siècle. Harington prouve ce qu'il avance, par la conduite Chrétienne & pleine de piété de Charlemagne, & par la préfére qu'il fait dans le Livre quarzième :

Non voglia tua bonta per mio fallire
Ch'il tuo popol fidele habbia a patire &c.

& au commencement du Livre XVII.

Il giuſto Dio, quando i peccati noſtri &c.

On trouve dans le Livre XLI. le récit de la Converſion de Roger au Chriſtianiſme. L'Hermite y fait un diſcours, pour le garantir également de la préſomption, & du deſeſpoir. Harington tâche enſuite de juſtifier l'Arioſte ſur les endroits trop libres qui ſe trouvent en divers endroits de ſon Poëme, & de faire voir, que quelque libre que ſoit le fond de l'Hiſtoire, il n'y a dans l'expreſſion rien de moins chaſte que dans Virgile ; „ & de cette manière, *dit-il*, j'oſe ſoutenir que dans tout le Poëme de l'Arioſte (quoique plus de trois fois auſſi long „ que l'Enéide) il n'y a pas un mot libertin & obſcène. „ On trouve que ceux qui parlent le plus librement, gardent cependant autant les bienſéances de l'honnêteté qu'on puiſſe raiſonnablement le demander. Ainſi, quoique je demande plutôt de l'indulgence pour lui que des éloges ſur cet article, il me ſemble pourtant, que j'ai „ lieu de cenſurer la délicateſſe de ceux qui le blâment, „ dans le tems qu'ils ne bliſſent pas d'admirer notre Chaucer, qui, tant pour le ſens que pour l'expreſſion, mérite inſiniment plus le reproche d'obſcénité, ainſi que „ je le pourrois prouver par pluſieurs endroits de ſes Piè- „ ces, qu'on n'excuſe & ne ſupporte, que parce qu'il a „ ſu y garder quelque bienſéance." A l'égard de ce qu'on dit que l'Arioſte n'a point d'art, & qu'il n'a ſuivi ni Homère, ni les règles d'Ariſtote, Harington obſerve, que ce qui étoit convenable du tems du Poëte Grec, ne l'eſt pas à préſent, par le changement des circonſtances. De plus, quoique les Fables de l'Arioſte paroiſſent à quelques-uns peu propres & peu naturelles, on peut remarquer qu'il y en a dans Homère pluſieurs du même genre : dans l'Iliade, la converſation de Glaucus & Diomède au ſujet de Bellérophon : dans l'Odyſſée, l'entretien du Pourceau avec Ulyſſe. On a auſſi critiqué le titre de l'Auteur l'ajant intitulé, *Roland le furieux*, au-lieu de *Roger* : mais on peut le juſtifier par l'exemple d'Homère, qui a intitulé ſon Poëme *Iliade*, du nom de la Ville de Troye, & non *Achilleide*, quoiqu'il déclare que ſon deſſein eſt de chanter Achille. Et pour les règles d'Ariſtote, Harington croit que l'Arioſte les a ſuivies très exactement. Ariſtote & les plus grands Critiques diſent, que l'*Epopée* ou le Poëme Héroïque doit avoir pour ſujet une Hiſtoire, renfermée dans un court eſpace de tems. L'Arioſte a choiſi l'Hiſtoire de Charlemagne ; & tout ſon Poëme ne comprend pas au-delà d'une année. Les Critiques preſcrivent auſſi, de n'employer aucune fiction, qui ſoit abſolument incroyable ; *& certainement*, dit Harington, *l'Arioſte dans tous ſes enchantemens ne paſſe pas le vraiſemblable, (car qui ne ſait juſques où vont les illuſions du Diable ?) ni dans les Miracles qu'il fait faire à Aſtolfe par le pouvoir de S. Jean, puiſque l'Egliſe croit que les Prophètes en ont fait de plus grands encore pendant leur vie, & même après leur mort.* En troiſième lieu, on veut que le Poëme Héroïque, auſſi-bien que la Tragédie, ſoit plein de *Peripéties*, par où l'entends des reconnoiſſances imprévues, & des changemens inopinés dans la fortune des Perſonnages. Le Lecteur en trouvera ſans peine un grand nombre dans l'Arioſte. Car pour ce qui eſt des comparaiſons, des paſſions bien exprimées, l'amour de la patrie, la haine & la colère, un aveugle peut s'appercevoir, pourvu qu'il ait l'oule, que cet Ouvrage en eſt rempli." On critique deux autres choſes dans l'Arioſte, que Harington regarde au contraire comme des beautés qui lui ſont particulières, & qui l'élèvent au-deſſus de tous les Auteurs Epiques qui l'ont précédé. La prémière, qu'il finit ſes narrations ſi bruſquement, qu'à moins d'une grande attention, le Lecteur perd le fil de l'Hiſtoire. Mais on peut conſidérer cela comme un effet de l'art du Poëte, qui engage par-là à lire tout l'Ouvrage avec un impatient deſir de la Cataſtrophe, & qui dénoue lui-même à la fin toutes les différentes intrigues d'une manière claire. Si Philippe Sidney avoit regardé cette méthode comme un défaut, il l'auroit évité certainement dans ſon *Arcadie*. En ſecond lieu, on dit, qu'il parle trop lui-même en propre perſonne, par voie de digreſſion, ce qui eſt, dit-on, contraire aux règles de la Poëſie, puiſque ni Homère ni Virgile ne l'ont fait. „ Il me ſemble, *répond Harington*, que pour toute réponſe on n'a qu'à dire, „ que l'*Arioſte l'a fait*. Il eſt certain qu'il eſt également „ agréable & utile au Lecteur, d'avoir comme un endroit à ſe repoſer & à reprendre haleine, de la même manière qu'un homme qui ſe promène dans une belle, „ mais longue allée, trouve avec plaiſir ici & là des bancs „ pour s'aſſeoir. Mais ne regarderoit-on pas ce lieu comme un petit Paradis, ſi ces repoſoirs étoient ombragés „ d'arbres qui vous garantiſſent de la chaleur, & chargés „ de fruits propres à déſaltérer & à redonner des forces ? „ Telles ſont les Digreſſions Morales de l'Arioſte dans „ ſon Poëme, non moins agréables qu'utiles." Le P. Bouhours, dans *La manière de bien penſer dans les Ouvrages d'eſprit* (30), critique une penſée extravagante de notre Poëte, qui dit d'un de ſes Héros, que dans la chaleur du combat, ne s'étant pas apperçu qu'on l'avoit tué, il combattit toujours vaillamment, tout mort qu'il étoit :

Il pover' huomo che non ſen' era accorto,

(23) *Diſſert. de Carm. Epic. præfixa Conſtantio. epiſt. 9. 190. 192. apud* Baillet p. 147.

(24) *Refl. crit. ſur la Poët.* Refl. 25. *ubi ſup.*

(25) *Bibl. ital.* T. I. p. 211. 254.

(26) ibid. not. (b).

(27) ibid.

(28) *Oeuvres de Voltaire* T. I. p. 104. Edit. de 1728.

(29) Voy. la Rem. [3].

(30) *Dial.* I. p. 14. Amſt. 1705.

différentes Commissions dans les affaires d'Etat, en divers endroits d'Italie [F]. Le Cardinal d'Est voulut enfuite le mener avec lui en Hongrie, avec nombre d'autres perſonnes de diſtinction qui l'accompagnoient dans ce voyage; mais Arioſte l'aiant refuſé, il perdit les bonnes graces de ce Patron [G]. Après la mort du Cardinal Hippolyte, il entra au ſervice du Duc de Ferrare, frére du Cardinal. Ce Prince lui témoigna une eſtime toute particuliére, & ſe plaiſoit extrémement dans ſa converſation. On lui fit des offres très conſidérables de la part de Léon X, de pluſieurs grands Princes, & de divers Cardinaux; mais il les refuſa, parce qu'il aimoit paſſionnément la liberté, & une maniére de vivre aiſée & exempte de toute contrainte (g). Mr. Rolli, dans ſes Remarques ſur la troiſiéme Satyre d'Arioſte (b), prétend que la raiſon qui empêcha Léon X, grand Protecteur des Lettres, d'avancer ce Poëte, c'eſt que ce Pape avoit hérité de Jules II. une grande haine pour le Duc de Ferrare, & un violent deſir de ſe rendre maître de la Ville dont ce Duc portoit le nom. L'Empereur lui aiant engagé Modéne pour quarante mille ducats, il avoit deſſein d'y joindre Reggio, qu'il poſſédoit déja, auſſi-bien que Parme & Plaiſance, & d'en donner le Gouvernement perpétuel à Julien ſon frére, en y ajoutant Ferrare (i). Arioſte étoit Sujet & fort aimé Alphonſe; or s'il eût été Cardinal, non ſeulement il auroit refuſé d'entrer dans aucun projet contraire aux intérêts de ſon Maître, mais il ſe ſeroit prévalu de ſa Dignité, pour traverſer les deſſeins du Pape contre le Duc. Il n'eſt

(g) Rolli ibid. p. 418.
(b) Publiée à Londres avec les autres Satyres, Elegies & Sonnets d'Arioſte, p. 160.
(i) Voyez Guicciardin L. XII.

Andava combattendo, & era morto.

Il s'eſt fait nombre d'Editions du Poëme de l'Arioſte. A Veniſe in-4. en 1562, ſous ce titre: ORLANDO FURIOSO *di M. Ludovico Ariosto, tutto di nuova con figure adornato, & ricveduto con ogni diligenza; con nuova giunta di Annotationi a ciaſcun Canto, con gli Argomenti in Ottaze di M. Livio Corsino, e con i chiave Canti, ché ne gli altri non erano.* „ ROLAND LE FURIEUX *de M. Louis* „ *Arioſte*, enrichi de figures, & revu avec tout le ſoin „ poſſible, avec des Remarques, & l'Argument de chaque Chant en vers, par M. Livio Coraldo, & augmenté de cinq nouveaux Chants, qui n'avolent jamais paru." L'année précédente, François Sanſovino avoit publié à Veniſe in-4. *Annotationi sopra l'Orlando Furioso di Ludovico Ariosto* (31). Il y a divers autres Commentaires ſur ce Poëme, entre leſquels eſt *La Speſitione di Simon Fornari ſopra l'Orlando Furioſo dell' Arioſto*, imprimée à Florence in-8. 1549, & la ſeconde Partie en 1550. Girolamo Porro a donné une Edition de l'*Orlando* in-4. à Veniſe en 1568 & 1584. Il parut à Lyon en 1582. in-8. une Traduction Françoiſe de ce Poëme, en proſe; & l'année ſuivante parut dans la même Ville, *la Suite de Roland Furieux, contenant la mort du très magnanime & très vaillant Roger, Pieur des Paiſans de France, & tout les grands ſuccez, hautes & genereuſes entrepriſes propoſées, & non fournies par le Divin Arioſte: Avec les Sommaires Allegoriques ſur chaque Dizcours pour une plus facile intelligence d'iceux, par leſquels i'on peut comprendre les faits du Vice & de la Vertu. Miſe d'Italien en François par Gabriel Chapuys Tourangeau.* Cet Ouvrage eſt auſſi en proſe. Mr. Jean Harington traduiſit Roland en Anglois vers l'an 1591, & le dédia à la Reine Elizabeth. La troiſiéme Edition a paru à Londres in-folio en 1634, ſous le titre ſuivant: ORLANDO FURIOSO *in English Heroical verje, by Sir John Harington of Bathe Knight. Now Thirdly reviged and amended, with the Addition of the Author 's Epigrams.* „ ROLAND LE FURIEUX en vers „ héroïques Anglois, par le Chevalier Jean Harington, „ troiſiéme Edition, revue & corrigée, où l'on a joint les „ Epigrammes de l'Auteur." Cette Edition contient, I. l'Epître Dédicatoire à la Reine. II. Une Préface ou courte Apologie de la Poëſie de l'Auteur & du Traducteur. III. Un Avertiſſement au Lecteur, pour l'inſtruire de certaines choſes qu'il doit ſavoir, tant ſur le ſujet du Poëme, que ſur ſon exécution, avant que de le lire; de l'uſage des Figures, des Tables, & des Remarques qui y ſont jointes. IV. Les XXIII prémiers Chants ou Livres de Roland, qui finiſſent là où il devient furieux. V. Les XXIII autres Chants, dans leſquels Roland revient à ſon bon-ſens, & qui finiſſent par le mariage de Bradamante. VI. Une courte Allégorie de Roland le Furieux, agréable & utile pour ceux qui ont lu ce Poëme. Le Traducteur finit cette Allégorie de la maniére ſuivante: „ J'ai „ cru devoir retracer ici toute l'Allégorie de l'Ouvrage, „ pour vous donner occaſion de le méditer, & de digé„ rer mieux ce que peut-être vous avez avalé ſans mâ„ cher, en le liſant. Il me ſemble à préſent qu'il eſt plus „ que tems de finir, & je ſouhaite que l'Ouvrage vous „ ſoit utile, ou du moins qu'il ne vous nuiſe point. Ou „ ſi vous craignez cela, le meilleur remède que je puis „ vous preſcrire, c'eſt *une priſe* ou deux de l'Evangile de „ S. Matthieu, ou des Epîtres de S. Paul, qui vous ré„ tabliront en parfaite ſanté." VII. Abrégé de la Vie d'Arioſte, recueilli de divers Auteurs Italiens par Jean Harington. VIII. Table exacte & néceſſaire &c. avec les principales Hiſtoires qui ſe trouvent dans Roland le Furieux, pour le pouvoir lire à part. On a ajouté à cette Edition *les Epigrammes agreables & ſpirituelles du Chevalier Jean Harington, en quatre Livres.*

(11) Nicéron *Mém. pour ſ. Hiſt. des Hom. Illuſt.* Tom. XXII. p. 84.

[F] *Il fut employé en différentes Commiſſions & dans les affaires d'Etat, en divers endroits d'Italie.*] Quand le Pape Jules II. voulut faire la guerre au Duc de Ferrare, frére du Cardinal Hippolyte, on jetta les yeux ſur Arioſte pour l'envoyer à ce Pontife, afin de l'adoucir & de le détourner de ſon deſſein. Il s'acquitta de cette commiſſion ſi heureuſement, qu'il fut en grande conſidération à ſon retour. Cependant peu de tems après, le même Pape, homme d'un eſprit inquiet, & qui avoit plus d'inclination pour la guerre que pour les préceptes de douceur & de paix de l'Evangile, entreprit de nouveau la guerre contre le Duc, & ſit paſſer le Po à un Corps conſidérable de Troupes, qui s'approchérent de Ferrare. Elles eurent une rencontre avec celles du Duc ſur la riviére, & Arioſte ſe conduiſit avec tant de valeur, qu'il ſe rendit maître d'un des Vaiſſeaux ennemis, le plus grand & le mieux pourvu de vivres & de munitions de toute la Flotte. Mais ces Armées étant ſéparées, le Duc jugea à propos d'envoyer une ſeconde Ambaſſade au Pape pour l'appaiſer; & comme tout le monde évitoit de ſe charger de cette commiſſion, connoiſſant le caractére violent & vindicatif de Jules, Arioſte s'en chargea de nouveau, par amour pour ſon Pays, malgré le danger auquel il s'expoſoit: car il n'étoit pas ſûr de marcher en tems de guerre ſi peu accompagné, & le reſſentiment du Pape, quand il pouvoit le faire tomber ſur quelqu'un, étoit redoutable. Arioſte ne laiſſa pas de faire ſon Voyage, & ſe préſenta devant le Pape; mais aiant appris ſous-main que ſon Ambaſſade ne ſerviroit de rien qu'à l'expoſer, il s'en retourna au milieu de mille riſques, & s'acquit beaucoup d'honneur par le courage & la réſolution qu'il avoit fait paroître dans cette occaſion.

[G] *Il perdit les bonnes graces de ce Patron.*] Quand le Duc de Ferrare eut remis les affaires ſur un bon pied, Arioſte retourna avec une nouvelle vigueur à ſes études, & continua ſon Poëme, dont on avoit de hautes idées par ce qu'il en avoit déja fait. Mais tout d'un coup il eut le malheur d'encourir la diſgrace du Cardinal, en refuſant de le ſuivre en Hongrie. Cependant Hippolyte, en conſidération de ſon mérite, ne voulut pas le diſgracier publiquement, quoiqu'Arioſte eût aſſez d'ennemis, qui pouſſoient le Cardinal à en agir avec lui à toute rigueur. Notre Poëte fut ſi découragé par ſon malheur, qu'il diſcontinua ſon travail pendant pluſieurs années; & pour comble d'infortune, une perſonne, proſtituée de ſa diſgrace, lui ſuſcita un long & ruïneux procès, ſur une partie de ſon bien. „ Certainement, dit *Harington* (32), le bruit des „ armes, le tumulte de la guerre, le ſon de la trompette „ & du tambour, le henniſſement des chevaux ne trou„ blent pas autant la tranquillité des Muſes, que les cri„ ailleries des Avocats, les chicanes des Procureurs, & „ la guerre domeſtique, ou plutôt les déſagréables ſomma„ tions d'ennemis qui attaquent à l'ombre des Loix." Cette interruption des occupations Littéraires de l'Arioſte dura quatorze ans, juſques à la mort du Cardinal, qu'il entra en faveur auprès du Duc de Ferrare. Il parle lui-même de ſa diſgrace dans les vers ſuivans:

(12) *Harington of Arioſto* p. 417.

A me per eſſer ſtato contumace
Di non voler Agrìa veder ne Buda,
Che ſi vivoglia il ſuo gia non mi ſpiace.

Et plus bas:

Che ſenza fede, & ſenz' amor mi nome,
E che dimoſtri con parole e cenni
Ch' in odio e ch' in diſpetto babbia il mio nome.
E queſto ſu cagion ch' io mi ritenni
Di non gli comparir inanzi mai,
Dal dì ch' indarno ad ſeguir mi venni,
Ruggier s' a la progenie tua mi fai,
Si poco grato & nulla mi preſoaglio
Che gli altri ſeſti e il tuo valor cantai,
Che debbo far io, qui poi ch' io non vaglio
Smembrar ſu la forcina in aria ſtarne
Ne ſo a ſparvier, ne a can metter quinzaglio.

Il dit enſuite, qu'il avoit préféré une vie tranquille & aſſée, à la fatigue des Voyages:

Et ſin mi piace di poſer le polvre
Membra, che di vantarle, ch' agli Scithi
Sien ſtate, agli Indi, agli Ethiopi & altre.

Il marque l'attachement pour ſon Pays, dans la Satyre où il dit:

Da me ſteſſo mi tol chi mi remove
Da la mia terra, e ſuor non ne potrei

Fr.

n'eſt donc pas ſurprenant que Léon X ait ſuivi les maximes que ſes ſemblables ont ſuivies dans tous les tems, & qu'il ait préféré ſon ambition à l'affection & à l'eſtime qu'il avoit pour l'Arioſte. Sanſovin nous apprend, que lorſqu'Adrien VI ſuccéda au Saint Siège, le Duc de Ferrare fit Arioſte Gouverneur de Graffignana [*H*]; Emploi dont il s'acquitta avec honneur. Après qu'il fut de retour, il paſſa le reſte de ſa vie dans la retraite, excepté quand le Duc de Ferrare l'employoit pour ſes affaires à Rome; & il continua ſes études dans une maiſon qu'il avoit lui-même bâtie à Ferrare [*I*]. Il traduiſit hombre de Pièces du François & de l'Eſpagnol en Italien. Il fit auſſi, outre ſon *Roland furieux*, pluſieurs *Satyres*, qui ſont encore aujourd'hui fort eſtimées des Connoiſſeurs, comme le remarque Mr. de la Monnoye (*k*), quoique Mr. Baillet inſinue qu'elles ſont tombées dans le mépris. Nous avons cinq Comédies de ſa façon [*K*], que le Duc de Ferrare goûta à un tel point, qu'il fit bâtir un grand & magnifique Théatre ſur la Place de Ferrare pour les y repréſenter, & qu'il lui fit de très riches préſens pour ſes admirables compoſitions (*l*). Il ſouhaita qu'Arioſte traduiſît les *Ménechmes* de Plaute en Italien, ce qu'il fit avec ſuccès; & ſes autres Pièces furent très ſouvent repréſentées, & toujours par des perſonnes de la première qualité, qui ſervoient d'Acteurs; juſques-là que Ferdinand d'Eſt, qui fut enſuite Marquis de Maſſa, récita le Prologue de *la Léna* pour y faire honneur, la première fois que cette Pièce fut repréſentée (*m*). Pendant que l'Arioſte travailloit à ſon *Orlando Furioſo*, il ſe levoit de fort bonne heure, quelquefois à une ou deux heures du matin; & cela chez ſes Amis, quand il y logeoit, auſſi-bien que chez lui; & il compoſoit auſſi longtems qu'il ſe ſentoit en humeur. Il avoit coutume de lire ſes vers à ſes Amis & aux Dames de ſa connoiſſance, qui étoient enchantées de

(*k*) Notes ſur Baillet *Jugem. des Savans* T. I. Part. I. p. 149.

(*l*) Manington *Life of Arioſto* p. 418.

(*m*) Id. Ibid.

Viver contento, ancor ch' in grembo a Giove.

[*H*] *Lorſqu'Adrien VI ſuccéda au Saint Siège, le Duc de Ferrare fit Arioſte Gouverneur de Graffignana.*] Harington dit (33) qu'il fut employé, un peu malgré lui, en qualité de Lieutenant ou de Prémier Juge (*High-Sheriff*) dans le Comté de Graffignana, déchiré par des Factions. Arioſte ſe comporta avec tant de fermeté & d'adreſſe dans cet Emploi, qu'il rétablit la tranquillité dans ce Pays, & s'acquit par ſa ſage conduite l'amitié des Grands, & le reſpect de tout le Peuple. Les Brigands eux-mêmes avoient une grande vénération pour ſa vertu, comme il paroit par une avanture qui lui arriva dans le tems qu'il étoit Gouverneur. Un jour qu'il alloit, avec cinq ou ſix Cavaliers ſeulement, dans un des quartiers où le déſordre étoit le plus grand, il fut obligé de paſſer proche d'une troupe de gens armés qui étoient en embuſcade, & cela dans un tems où les querelles de deux des principaux de ce quartier, nommés Dominique Morotto & Philippe Pacchione, faiſoient que les paſſans étoient continuellement inſultés. Arioſte craignit que ces gens ne l'attaquaſſent: mais dès qu'il les eut paſſés, le Chef de la bande demanda au Valet qui marchoit le dernier, comment s'appelloit ſon Maître; & aiant appris qui il étoit, il le ſuivit juſ le champ tout armé. Arioſte, ignorant à quel deſſein il venoit, s'arrêta tout court; & quand cet homme fe fut approché, il lui demanda pardon de ne lui avoir pas rendu ce qu'il lui devoit, quand il avoit paſſé, & lui dit qu'il étoit Philippe Pacchione, & qu'il ſouhaitoit d'avoir l'honneur de le connoître: ajoutant, qu'il pouvoit à tous égards diſpoſer de lui (34).

(33) *P.* 419.

(34) Harington p. 419.

[*I*] *Il continua ſes études dans une maiſon qu'il avoit lui-même bâtie à Ferrare.*] Il y avoit un Jardin, qui étoit ordinairement le lieu où il méditoit & compoſoit. On lui demanda pourquoi il n'avoit pas rendu ſa Maiſon plus magnifique, aiant ſi noblement décrit dans ſon Roland tant de Palais ſompteux, de beaux Portiques, & d'agréables Fontaines? Il répondit, *qu'on aſſemblois bien plus tôt & plus aiſement des mots, que des pierres.* Il avoit fait mettre au-deſſus de ſa porte un Diſtique, *que peu de ceux qui bâtiſſent aujourd'hui*, dit Harington (35), *ſeroient en droit d'y mettre; ou s'ils le peuvent, je dirois, que leurs maiſons ſont aſſez ſolidement bâties pour paſſer à leur troiſieme generation.* Voici le Diſtique:

(35) *P.* 421.

Parva, ſed apta mihi, ſed nulli obnoxia, ſed non
Sordida, parta meo ſed tamen ære domus.

Il y faiſoit de fréquens changemens, & diſoit qu'il en uſoit avec ſa Maiſon comme avec ſes vers, qu'il corrigeoit ſi ſouvent, qu'il leur étoit leur beauté. „ En effet, dit „ *l'Auteur cité ci-deſſus*, comme un arbre planté dans un „ verger, croît bien, quand on a eu ſoin une fois ou „ deux de le bien tailler & nettoyer, & qu'au contraire „ il perd ſa beauté & meurt même, quand on y gratte „ continuellement; il en eſt de même des vers: quand on „ les tourne & retourne trop, ils perdent ces graces & „ cette beauté, que le prémier feu de la compoſition leur „ avoit données." Mais quelques défauts qu'il ait pu trouver dans ſes vers, il eſt certain qu'ils étoient généralement admirés par toute l'Italie, & qu'ils lui procurérent nombre de préſens conſidérables du Duc de Ferrare, du Pape Léon X, du Cardinal Farnèſe, du Cardinal Bibiéna, du Marquis de Vaſto, & de pluſieurs autres perſonnes du prémier rang.

[*K*] *Cinq Comédies de ſa façon.*] Elles ſont intitulées, I. *La Caſſaria*, en proſe & en vers, imprimée en 1536. II. *La Léna*, en proſe & en vers. III. *Il Negromante*, en proſe & en vers. IV. *Gli Suppoſiti*, mêlée de proſe & de vers. V. *La Scolaſtica*, en vers. Bumaldi, dans ſa *Minerv. Bonon. ſive Aradem.* Cre. *Bonon. Script. Illuſt.* (36) dit que toutes ces Comédies ſont écrites avec un art admirable. Balzac, dans ſon *Traité du Caractère de la Comédie* (37), témoigne, qu'il y a dans ces Comédies de l'Arioſte, comme dans celles de Térence, un juſte milieu entre le ſublime & le bas; & que c'eſt cette médiocrité toute d'or & toute brillante, qui étoit ſi connue & ſi eſtimée dans l'Antiquité. Le même Auteur, dans la XIX. Lettre du IV. Livre à Chapelain, dit qu'il n'étoit pas ſatisfait du P. Pallavicin, depuis Cardinal, ſur les Comédies de l'Arioſte, & qu'il n'entend pas ce *Grande Poſitivo*, dans lequel il veut qu'on le croie. Il ajoute, qu'il ne trouve pas le grand Poëme meilleur en ſon genre, que les Comédies le ſont dans le leur; & que pour la régularité, il n'y a pas de comparaiſon. Quoique toutes ces Comédies aient été reçues du Public avec de grands applaudiſſemens, néanmoins Paul Jove nous apprend (38), que celle des *Suppoſés* a remporté le prix ſur les autres, & que ſi l'on en conſidére l'invention & les divers agrémens, on trouvera qu'elle ne cède preſque à aucune des celles de Plaute. Louis Riccoboni, dans ſon *Hiſtoire du Théatre Italien*, imprimée à Paris en 1728, p. 145 & ſuiv. nous apprend que notre Auteur publia ces cinq Comédies, & qu'il y en eut quatre imprimées d'abord en proſe, que l'Auteur mit enſuite en vers. Pour *la Scolaſtica* il la fit en vers juſqu'à la troiſiéme Scéne du quatriéme Acte, & ſon frére Gabriel l'acheva dans la ſuite. Notre Poëte eſt le prémier qui ait employé le *Verſo Sdrucciolo* pour le Théatre Comique; ces vers ſont de dix ſyllabes. Il eſt évident qu'il avoit deſſein d'approcher le plus qu'il étoit poſſible, du diſcours ordinaire. On voit dans les Comédies de l'Arioſte marques d'un grand génie. Le Comique y paroit par-tout d'une maniére qui réjouit le Lecteur. Le Sr. Riccoboni (39) avoit deſſein de reproduire ſur le Théatre Italien quelques-unes des meilleures Pièces du ſiziéme Siécle, tems où la Comédie étoit à ſon plus haut degré en Italie, & où elle ſe ſoutenoit ſans le ſecours d'Ariequin & des autres Perſonnages burleſques qui y ſont à préſent abſolument néceſſaires. Il crut qu'il devoit faire choix d'un Auteur, dont le nom pût autoriſer le deſſein qu'il avoit de réformer le Théatre, & il ſe détermina pour *la Scolaſtica* de l'Arioſte. Il en retrancha le Perſonnage du Moine, & y en ſubſtitua un autre; & en changeant environ cent cinquante vers dans la Pièce, il la rendit propre pour le Théatre, ſans y laiſſer rien de contraire aux bonnes mœurs. Il la fit paroître pour la prémiére fois à Veniſe, & le nom d'Arioſte fut ſuffiſant pour attirer une foule de ſpectateurs; mais le malheur voulut, que tout le monde ne ſavoit pas que l'Arioſte avoit fait des Comédies. Avant qu'on eût commencé la repréſentation, Riccoboni apprit qu'ils s'étoient imaginés, que la Pièce étoit priſe de *Roland le furieux*. On ouvrit la Scéne; mais les Spectateurs ne voyant point paroitre Angélique, Roland, Bradamante & les autres, furent mécontens, & enfin Riccoboni fut obligé de laiſſer tomber la toile à la fin du quatriéme Acte. Ils s'étoient préparés, vers le-il (40), au plaiſir de voir les avantures de Roland le Furieux, & ils furent tritès de ſe voir trompés. Si la Pièce n'eût pas été annoncée ſous le nom de ſon Auteur, ils l'auroient reçue avec plus de patience, & peut-être en auroient-ils ſenti les beautés. Cependant ce mauvais ſuccès toucha Riccoboni à tel point, ainſi qu'il nous l'apprend lui-même, qu'il en tomba en quelque fortе malade (41). [☞ J'ajoûterai ici ce que dit ſur les Comédies & ſur les Satyres de l'Arioſte, un autre Auteur de notre tems (42). Ce Poëte, dit-on, a été l'Auteur de la bonne Comédie par la *Caſſaria* & *Suppoſiti*, deux Pièces de Théatre qu'il publia en 1525; & il pour l'Epique il a approché d'Homére, on peut dire encore qu'il va preſque de pair avec Horace, pour le ſel, les graces, & la fageſſe de la Satyre (43). Add.] On trouve dans l'Ouvrage de Mr. Riccoboni un trait d'Hiſtoire aſſez agréable touchant l'Arioſte. Un jour, ſon pere étoit dans une grande colére contre lui, & le gronda fortement & longtems. Le fils l'écouta avec beaucoup d'attention, ſans rien répondre, & ila ſe ſéparérent, ſans que l'Arioſte eût dit un ſeul mot pour s'excuſer. Quand ſon pére s'en fut allé, le frére d'Arioſte lui demanda pourquoi il n'avoit rien allégué pour ſa juſtification? Il lui répondit, qu'il eut travailloit actuellement à une Comédie, & qu'il en étoit à une Scéne où un vieillard reprimandoit ſon fils; & que quand ſon pére avoit commencé à parler, il lui étoit venu à l'eſprit de l'obſerver avec ſoin, pour peindre d'après nature: &

(36) *P.* 151. 152.

(37) *P.* 38. Edit. de Hollande, & 511. du II. Vol. in-folio.

(38) *Elog.* num. 80. *p.* 198. Edit. Baſileenſ. in-8.

(39) Voyez *Hiſt. du Théat. Ital. p.* 80. 87.

(n) Id. ibid.

de ſa converſation (*n*). Il liſoit parfaitement bien [*L*], & animoit d'une façon toute particulière ce qu'il prononçoit. Le Titien a fait ſon Portrait, qui eſt d'une grande beauté. L'Arioſte eut la gloire de recevoir la Couronne de Laurier à Mantoue en 1533, de la main de l'Empereur Charles-Quint (*o*); [& il ne l'eut pas plutôt reçue, que tranſporté de joie & plein de ſon Démon poëtique, il courut par toute la Ville, plus furieux mille fois que Roland dont il avoit chanté les fureurs (*p*). ADD.] Il aimoit paſſionnément la retraite & la liberté; & à cette occaſion Sanſovin dit, qu'il ne voulut jamais ni ſe marier, ni ſe faire Prêtre, parce qu'il connoiſſoit ſon inconſtance naturelle, & qu'il craignoit d'entrer dans un état, où il ſe repentiroit dans la ſuite inutilement de s'être engagé. Il étoit ſimple & frugal pour ſa table, n'aiant aucun panchant à la délicateſſe & à la profuſion à cet égard; ce qui lui a fait dire dans quelque endroit de ſes Ouvrages, qu'il auroit été bon du tems que les hommes ſe nourriſſoient de gland (*q*). Il étoit d'un tempérament fort amoureux, & il s'y livra en diverſes occaſions [*M*]: auſſi eut-il deux fils naturels [*N*]. Il étoit ouvert, affable, & complaiſant dans le commerce; mais fier & plein de cœur, même avec les perſonnes les plus élevées, quand il étoit maltraité. Il haïſſoit les Voyages dans les Pays étrangers [*O*]. Il eut part à l'amitié & à l'eſtime des Savans & des plus grands Hommes de ſon tems; & il en parle d'une manière pleine de reſpect, dans le dernier Chant de ſon Roland le Furieux. Il fait encore honneur dans ſes Satyres à ſes Amis Bembe, Sadolet, Paul Jove, Cavallo, Bloſio, Molza, Vida, & Tibaldéo. Il étoit d'une charité & d'une probité exemplaires [*P*]. D'une fanté délicate & foible, il fut obligé de ſe ſervir de Médecins preſque toute ſa vie (*r*). Il fit paroître beaucoup de fermeté & de tranquillité dans ſa dernière maladie, diſant qu'il n'avoit aucun regret de mourir, par pluſieurs raiſons, & particuliérement parce qu'il s'étoit apperçu que les plus grands Théologiens convenoient que nous nous connoitrons les uns les autres dans la vie à venir; & il dit à ceux qui étoient preſens, que pluſieurs de ſes Amis étoient déja partis, qu'il ſouhaitoit de les revoir, & que chaque moment le faiſoit languir, tant qu'il ne ſeroit pas parvenu à ce bonheur (*s*). Il mourut à Ferrare le 6 de Juillet de l'an 1534 ſelon Sanſovin, & le 8 de Juillet 1533 ſelon Harington (*t*), âgé de cinquante-neuf ans. Il fut enterré d'une manière très honorable dans l'Egliſe des Bénédictins, qui, contre leur coutume, aſſiſterent aux funerailles. On lui éleva un Buſte (*v*), & l'on mit ſur ſon Tombeau une Epitaphe qu'il avoit compoſée lui-même, & qui commence, *Ludovici Arioſti immantur oſſa* &c. (*x*) [*Q*]. Il fut regretté de tous ceux qui le connoiſſoient,

(o) Sanſovino *ubi ſup.*

(p) Menebrea, *De la Chevalr. des Sav. p.* 176. La Haye 1721.

(q) Harington *Life of Arioſto* p. 422.

(r) Sanſovino *ubi ſup.*

(s) Harington *ubi ſupra* p. 422.

(t) Ibidem.

(v) Id. ibid. p. 423.

(x) Id. ibid.

qu'ainſi il n'avoit été attentif qu'à remarquer ſon ton de voix, ſes geſtes, & ſes expreſſions, s'en s'embarraſſer de ſe défendre (44).

(44) *Hiſt. du Théat. Ital. p.* 147.

[*L*] *Il liſoit parfaitement bien.*] Quand le Duc de Ferrare avoit du loiſir, il prenoit un plaiſir ſingulier à entendre lire à l'Arioſte ſes propres Ouvrages & ceux des autres, enchanté des agrémens de la prononciation. Auſſi n'y avoit-il rien qui fût plus de peine à notre Poëte, que d'entendre lire ſes Ouvrages de mauvaiſe grace. En voici un exemple remarquable. Un jour qu'il paſſoit devant la boutique d'un Potier, il entendit que cet homme chantoit une Stance du *Roland*, apparemment la trente-deuxième du prémier Livre, où Renaud crie à ſon cheval de s'arrêter:

Ferma, Bajardo mio, deh ferma il piede,
Che l'eſſer senza te troppo mi noce &c.

Mais le Potier prononçoit ces vers ſi mal, qu'Arioſte étant ou faiſant ſemblant d'etre fort en colère, brila avec une canne qu'il avoit à la main, pluſieurs pots qui étoient expoſés en vente. Le Potier lui fit des reproches d'une manière fort vive, de ce qu'il en agiſſoit ainſi avec un pauvre homme qui ne l'avoit jamais offenſé. *Je ne me ſuis pas même aſſez vengé*, lui dit-il, *de l'injure que vous venez de me faire en face: je n'ai brisé qu'une demi-douzaine de vos pots, qui ne valoient pas un ſou; & vous avez gâté une de mes plus belles Stances, qui valoit une ſomme conſidérable.* (45)

(45) Harington p. 420. 421.

[*M*] *Il étoit d'un tempérament fort amoureux, & il s'y livra en diverſes occaſions.*] On ſait qu'il avoit eu un commerce très familier avec une certaine *Alexandra*, quoiqu'il y en ait qui aſſurent qu'il étoit marié ſecrettement avec elle, mais qu'il n'oſa déclarer ſon mariage, de peur de perdre quelques Bénéfices qu'il poſſédoit, & auxquels il auroit été obligé de renoncer. Cependant les deux fils qu'il eut d'elle, furent regardés comme illégitimes. Il fit auſſi l'amour à une belle perſonne nommée *Genevra*; mais on ignore le ſuccès de cette intrigue. Il devint amoureux d'une Dame (ſi c'étoit Geneura ou une autre, c'eſt ce qu'on ignore) qui étoit parente de ſon ami Nicolo Vespucci, chez qui il étoit alors à Florence. Sanſovino dit qu'il lit un Sonnet pour elle en 1513, qui commence:

Non ſo s'io potrò ben chiuder in verſi.

Il la trouva un jour occupée à une eſpéce de cotte-d'armes pour un de ſes fils, qui devoit ſe trouver à une Revue la veille de S. Jean; ſur quoi il fit la comparaiſon qu'on trouve dans la LIV. Stance du XXIV. Livre de Roland le Furieux, touchant la bleſſure que Zerbin Prince d'Ecoſſe avoit reçue de Mandricard. Le commencement du Chant ſeizième & du trente-cinquième, font voir auſſi qu'il étoit amoureux, mais que c'étoit d'une perſonne ſage & qui avoit du mérite. Harington, après avoir parlé de cette irrégularité de la conduite de notre Poëte, & de ſon commerce trop libre avec les femmes, finit en diſant: *Quoique je n'aje entreprendre de l'excuſer à cet égard, cependant je me perſuade, que ou le célibat où il a vecu, & la puiſſance des attraits de ces charmantes Diableſſes, je n'aurai pas de peine à obtenir ſa grace de ceux qui liront cet Abrégé de ſa Vie.*

[*N*] *Il eut deux fils naturels.*] Ils s'appelloient *Jean-Baptiſte* & *Virginio*. Le prémier prit le parti des Armes, & l'autre s'attacha aux Lettres, comme l'Arioſte le dit au Bembe:

Bembo, io vorrei come è il commun diſio
De ſolleciti padri, veder l'arte,
Che ſanno lo buom, tutte in Virginio mio.

Il réſigna une partie de ſes Bénéfices à Virginio, & laiſſa ſes deux fils dans un état avantageux & bien établis (46).

(46) Sanſovino *Vita di M. Lod. Arioſto &c.*

[*O*] *Il haïſſoit les Voyages dans les Pays étrangers.*] Il craignoit extrêmement l'eau, & quand il ſortoit d'un Vaiſſeau, il laiſſoit paſſer les autres les prémiers, en diſant, *De puppe acciſſimus exi.* Il marque ſon averſion pour les Voyages hors de ſon Pays, dans une de ſes Satyres:

Che vuol andare a terno, a terno vada,
Veggia Inghilterra, Ungheria, Francia e Spagna:
A me piace habitar la mia contrada.
Viſta ho Thoscana, Lombardia, Romagna,
Quel monte che divide, e quel che ſerra
Italia, e un mare e l'altro che la bagna;
Quello mi baſta: il reſto della Terra,
Senza mai pagar l'hoſte, andro cercando
Con Tolomeo, fin il Mondo in pace o in guerra.

[*P*] *Il étoit d'une charité & d'une probité exemplaires.*] Il étoit très bienfaiſant. Il eut auſſi de grands égards pour ſa mère, qu'il traitoit avec beaucoup de reſpect dans ſa vieilleſſe, & il en parle ſouvent dans ſes Satyres & dans ſes autres Ouvrages. Il dit dans un endroit:

L'eta di cara madre mi perceute de pieta il cuore.

Sa vertu & ſa probité étoient ſi connues, qu'un vieux Prêtre qui poſſédoit trois ou quatre riches Bénéfices, & qui craignoit d'être empoiſonné par quelqu'un de ceux qui devoient lui ſuccéder, choiſit Arioſte, préférablement à tous les propres parens & amis, pour demeurer avec lui. C'eſt ce qu'il nous apprend lui-même:

Ma ne di vio, ne di piu giunti a lui,
D'amicitia fidar unqua ſi volle;
Io di tuor tutti ſcielto vinco fui.

Enfin voici comment Harington finit l'Hiſtoire de ſa vie. „ Son érudition, ſa conduite, ſon honnêteté le firent aimer de tous les gens de bien pendant ſa vie, & regretter de tous les honnêtes-gens après ſa mort: enſorte que quand je lis ſa vie, il me ſemble (ſauf un petit „ nombre de choſes) que je ſouhaiterois de vivre & de „ mourir avec lui:

„ *Sic mihi contingat vivere, ſicque mori.*"

[*Q*] *Une Epitaphe qu'il avoit compoſée lui-même &c.*] Mr. Midlon, dans ſon *Voyage d'Italie* (47), dit qu'on avoit depuis peu renouvellé le Tombeau de l'Arioſte dans l'Egliſe des Bénédictins (ſa Lettre eſt du 24 Février 1688); & voici l'Epitaphe qu'il y a vue:

(47) T. I. p. 291. Utrecht 1722.

Nauis & Heſperiis jacet hic Arceſtius, & Indis,
Cui Muſa æternum nomen Hetruſca dedit.
Seu Satyram in vitio exacuit, ſeu comica luſit,
Seu cecinit grandi bella Dicæſque tubâ,
Ter ſummus Vates, cui ſummi in vertice Pindi
Tergemina licuit cingere fronde comas.

(48) *Pomarg. ſur divers endroits d'Italie, T. IV. des Voyag. de Miſſon p.* 70.

Mr. Addiſon (48) ne parle point de cette Epitaphe en vers; il en rapporte une en proſe, qui dit que l'Arioſte étoit,

noiſſoient, & ſur-tout des Savans, qui honorérent ſa mémoire par des vers Latins & Italiens (y). Nicolo Eugénico fit un Sonnet à ſa louange, que nous donnerons ci-deſſous [R]. Mr. Rolli, dans ſes *Remarques ſur l'Eſſai de Mr. de Voltaire ſur la Poëſie Epique* (z), dit, *qu'il eſt incontestable que Virgile, l'Arioſte, Milton & le Taſſe, ont marché ſur les traces d'Homere.* Il obſerve que l'Arioſte eſt ſi fort eſtimé en Italie, que les Gondoliers de Veniſe le ſavent, auſſi-bien que le Taſſe, la plus grande partie par cœur; & il s'étonne que Mr. de Voltaire n'en ait point parlé [S] dans ſon *Eſſai*. Mr. Dryden, dans l'Epitre Dédicatoire de ſa Traduction de l'Enéide, dit (aa) *qu'il faut avouer que l'Arioſte, avec tous ſes défauts, eſt un grand Poëte.*

(y) Id. ibid.

(z) Pag. 5.

(aa) P. 416. Vol. II. Ed. de Londres 1730. in-8.

étoit, *Nobilitate generis atque animi clarus; in rebus publicis adminiſtrandis, in regendis populis, in gravissimis & summis Pontificii legationibus gradatus, comitio, eloquentiâ præstantissimus.* Apparemment qu'à l'Epitaphe qu'Arioſte lui-même avoit faite, & qu'on a trouvée peut-être trop ſimple, on a ſubſtitué ces deux autres, qui lui font honneur. REM. DU TRAD.]

[R] *Nicolo Eugenico fit un Sonnet à ſa louange, que nous donnerons ci-deſſous.*] Il ſe trouve à la fin de l'*Orlando Furioſo*, de l'Edition de Veniſe de 1562, in-4.

Porto grand tempo al mare altiero il corno
Il Murio, e ſpeſſo le ſue arene d'oro,
Mentre che 'l pudre de Pierio choro
Fece nel grembo ſua dolce ſoggiorno.

Non men hor lieto, e d'egual ſpoglie adorno
Fa 'l Po, ſtorgendo il nuovo ſuo ſcioto,
Poi che cantando in lui Cigno canoro
Fa riſonar le ricche ſponde intorno.

L'un perche irriga Mantoa, donde uſcio
Quel ch' i fatti d'Enea più che mortali
Con ſtil divino a tutto 'l mundo aprio;

L'altro Ferrara, onde i concetti eguali
Spiegò chi l'opre di Ruggier ſcoprio,
Monſtrandole ad ogn' un chiare e immortali.

[S] *Il s'étonne que Mr. de Voltaire n'en ait point parlé dans ſon Eſſai.*] Voici comment il s'explique là-deſſus (49). „ Mais qu'eſt devenu l'Arioſte dans ces Eſſais? On dit p. „ 28. * qu'il eſt avantageux de conſidérer tous les Au- „ teurs des Poëmes Epiques dans leur propre Pays, „ puis Homère juſqu'à Milton. Et l'ARIOSTE, appellé par toute l'Italie *l'Homére de Ferrare*, le DIVIN *Arioſte*, titre qui n'eſt donné qu'à lui & au Dante; *Arioſte*, le Térence Italien pour la Comédie, l'Horace Italien pour les Satyres, le Tibulle Italien pour l'Elégie? L'Arioſte n'eſt pas digne que Mr. de V. en parle? Il re- „ garde, je m'imagine, l'*Orlando Furioſo*, non comme „ un Poëme Epique, mais comme un Roman. Il eſt „ peut-être du nombre de ceux dont parle Gravina dans „ le Livre dont nous avons parlé (le ſecond Livre de la *Ragione Poëtica*), qui croyent que les Romans ſont d'un „ genre différent du Poëme Epique, & qu'en jugent plutôt „ ſur le nom que le Caprice leur a donné, que ſur la nature „ même de la choſe. Si le Poëme Epique *(dit-il)* n'eſt autre choſe qu'un récit, pourquoi ne mettra-t-on point „ au rang des Poëtes Epiques, celui qui dans un ſeul volume raconte un grand nombre d'événemens, tout comme celui qui n'en raconte qu'un petit nombre, liés „ vec un principal? Si le Poëte Epique travaille ſur des fictions poëtiques, comme l'Hiſtorien ſur des faits véritables, pourquoi l'Arioſte, par exemple, ne ſeroit-il „ pas un Poëte Epique, comme Tite-Live eſt un Hiſtorien? Voudroit-on exclurre Tite-Live du nombre des Hiſtoriens, parce qu'il a fait toute l'Hiſtoire Romaine, „ pour mettre à la place Salluſte, parce qu'il n'en a traité „ qu'un morceau? C'eſt ce que dit Mr. Gravina." Mr. Rolli croit que l'Arioſte eſt le prémier des Poëtes modernes de l'Italie; & il obſerve qu'il n'y a pas de Poëme auſſi long que le *Roland furieux*, & que cependant il n'a trouvé perſonne, qui l'eût lu, même dans des Traductions, qui ne regrettât qu'il ne fût pas plus long (50). Et quelque Mr. de Voltaire aſſure dans ſon Eſſai (51) *qu'on a diſputé longtems en Italie, & qu'on diſpute encore, ſur la prééminence de l'Arioſte & du Taſſe*: Mr. Rolli répond (52), „ que dans cette diſpute il y en a ſi peu qui ſoient pour „ le Taſſe, qu'on ne met plus la choſe en queſtion. Il ſuffira d'apprendre à Mr. de Voltaire, que le nom de *Divin* donné communément à l'Arioſte, n'a jamais été „ donné au Taſſe. D'où cet Auteur peut aiſément inférer „ quel eſt le goût National." Mr. de Voltaire aiant dit (53) „ que dans tous les autres Pays, les perſonnes ſenſées accuſent le Taſſe de reſſembler en trop de choſes à „ l'Arioſte;" Mr. Rolli répond (54) „ qu'en Italie on „ accuſe ſur-tout le Taſſe de ne reſſembler pas aſſez à „ l'Arioſte; comme chaque Lecteur peut s'en convaincre.

(49) *Remarks upon M. Voltaire's Eſſay* &c. p. 32.

* Edit. Franç. de la Haye 1728.

(50) Ibid. p. 28.

(51) P. 115. Edit. Franç. de la Haye 1728.

(52) *Remarks* p. 33.

(53) *Ubi ſupra* p. 116.

(54) P. 54.

ARISTE'E, Auteur d'un Livre ſuppoſé touchant les LXX Interprêtes de l'Ancien Teſtament [A], dont Mr. Van Dale a pleinement démontré l'impoſture [B], auſſi-bien que pluſieurs autres Savans

[A] *Auteur d'un Livre ſuppoſé touchant les* LXX *Interprêtes de l'Ancien Teſtament.*] La Verſion Grecque du Texte Hébreu de l'Ecriture, que nous appellons des Septante, fut achevée, ſelon Uſſerius (1), l'An 277 avant la naiſſance de J. C. & la huitiéme année de Ptolomée Philadelphe. L'Hiſtoire de cette Verſion, ſelon l'Ouvrage d'Ariſtée, eſt celle-ci (2). Ptolomée Philadelphe Roi d'Egypte, aiant fort à cœur la belle Bibliothéque qu'il fornoit à Alexandrie, donna la direction de cette affaire à un Hiſtorien Athénien qu'il avoit auprès de ſa perſonne, Démétrius de Phalére, qu'il chargea de lui tirer de tous les endroits du Monde tout ce qu'il pouvoit y avoir de curieux en fait de Livres. Démétrius, en s'acquittant de cette commiſſion, apprit que les Juifs avoient un Livre qui contenoit les Loix de Moiſe: Il en avertit le Roi, qui dit d'abord, qu'il falloit en faire venir une Copie de Jéruſalem, avec des gens qui le traduiſiſſent en Grec. Ariſtée, Sofybe de Tarente, & André, tous trois gens de qualité de la Cour de Ptolomée, & amis de la Nation Juive, prirent cette occaſion de demander au Roi la grace de ceux de cette Nation, qui avoient été mis en eſclavage par Ptolomée Soter. Le Roi leur accorda leur demande, & publia une Ordonnance pour faire affranchir tous les Juifs eſclaves en Egypte, portant ordre à ſon Tréſor de payer vingt drachmes par tête pour chacun à leurs Maîtres pour leur rançon, & autant pour leurs enfans qui leur étoient nés dans l'eſclavage, & pour leurs mères. Toute la ſomme de ce rachat montoit à ſix-cens ſoixante talens, d'où il paroit que le nombre des rachetés de tout ſexe & de tout âge étoit de cent quatre vingt-dix-huit mille. Quand cela fut fait, Ariſtée propoſa d'écrire à Eléazar Souverain-Sacrificateur des Juifs à Jéruſalem, & de lui demander d'envoyer une bonne Copie de l'Original Hébreu de la Loi, & ſix perſonnes de chaque Tribu d'Iſrael, pour en faire la Traduction en Grec. La Lettre fut dreſſée au nom du Roi; & Ariſtée (l'Auteur prétendu de cette Hiſtoire) & André furent choiſis pour la porter à Jéruſalem, chargés de préſens que le Roi faiſoit au Temple; en argent pour des Sacrifices & d'autres uſages du Sanctuaire, cent talens; en Argenterie, ſoixante-dix; & en Vaiſſelle d'or, cinquante talens; & les pierreries dont le tout étoit enrichi valoient deux fois autant *. Ils furent reçus à Jéruſalem avec toutes ſortes d'honneurs par le Souverain-Sacrificateur & par tout le Peuple, & on leur accorda ſans peine tout ce qu'ils demandoient. Deſorte qu'ils s'en retournérent à Alexandrie avec une bonne Copie de la Loi de Moiſe, écrite en lettres d'or, que le Souverain-Sacrificateur leur donna, & ſes Anciens de chaque Tribu, c'eſt-à-dire, en tout ſoixante-douze, pour la traduire en Grec. Le Roi voulut voir ces Députés à leur arrivée, & leur propoſa à chacun une queſtion différente, pour eſſayer leur capacité. Il fut content de leurs réponſes, où il parut une grande ſageſſe, leur fit préſent de trois talens à chacun, & enſuite on les envoya dans l'Ile de Pharos près d'Alexandrie, pour travailler à l'Ouvrage pour lequel ils étoient venus. Démétrius les y conduiſit par l'*Heptaſtadium*, qui joignoit cette Ile au Continent, & les logea dans une maiſon qu'on leur avoit préparée. Ils ſe mirent auſſi-tôt à travailler à leur Verſion, & quand une période étoit achevée, après qu'elle avoit paſſé dans une Conférence générale, Démétrius l'écrivoit. L'Ouvrage fut achevé en ſoixante-douze jours. Le tout fut lu & approuvé en préſence du Roi, qui leur fit encore préſent à chacun de trois habits magnifiques, de deux talens en or, d'une coupe d'or d'un talent, & puis les renvoya dans leur Pays.

(1) *Annal. V. T. Ann.* Jer. Jul. 4027. avant J. C. 277.

(2) *Voyez* Millar's *Hiſtory of the Church under the Old Teſtam.* ch. 5. p. 112. 323. Edit. Edinburg. 1730. in-folio.

* Prideaux *Hiſt. des Juifs* T. III. p. 462. Edit. de 1722. a, *qu'il y auroit en pierreries cinq fois la valeur de l'or.* R. D. T.

[B] *Dont Mr. Van Dale a pleinement démontré l'impoſture.*] D'autres Auteurs, & particuliérement le Docteur Hody, avoient déja travaillé ſur ce ſujet avant Mr. Van Dale; mais il lui ſembla que la matière n'avoit pas encore été épuiſée, & ſon érudition lui a fourni depuis diſcuter ce ſujet avec plus de ſoin encore qu'on ne l'avoit fait. Il publia à Amſterdam en 1705 une Diſſertation intitulée: *Diſſertatio ſuper Ariſtea de LXX Interpretibus, cui ipſius pretendi Ariſtea textus ſubjungitur. Additur Hiſtoria Baptiſmorum, cum Judaicorum, tum poſtiſſimum primi Chriſtianorum, tum denique & Rituum nonnullorum Esſe. Accedit & Diſſertatio ſuper Sanchoniatone.* .. Diſſertation ſur l'Hiſtoire d'Ariſtée des LXX Interprêtes. A quoi l'on a joint le Texte Grec du prétendu Ariſtée: avec l'Hiſtoire des Baptêmes, tant des Juifs, que principalement des prémiers Chrétiens; & enfin de quelques Chrémonics, avec une Diſſertation ſur Sanchoniaton, in-4. pagg. 508." Mr. Van Dale obſerve dans ſa Diſſertation (3), que les Juifs ont été aſſez longtems inconnus. On ne trouve pas feulement leur nom dans Hérodote. Ils furent un peu plus connus ſous le règne d'Alexandre le Grand; mais on prétend que ce que Joſeph rapporte du reſpect & de la faveur de ce Prince envers cette Nation, eſt démenti par

(3) Voyez *Nouv. de la Rép. des Lettres* Nov. 1705. p. 542.

vans [C]. On ne fait point du tout qui eſt ce prétendu Ariſtée, qui feint d'avoir été envoyé au Souverain-Sacrificateur des Juifs par Ptolomée Philadelphe Roi d'Egypte, pour lui demander ſix habiles Interprêtes de chaque Tribu, afin de les employer à traduire en Grec la Loi des Juifs. Il dit lui-même

Diodore de Sicile, par Quinte-Curce, & par Arrien. A cette occaſion Mr. Van Dale montre combien peu de fonds il y a à faire ſur cet Hiſtorien Juif, qui n'a pas fait difficulté de corrompre l'Ecriture Sainte, pour plaire aux Grecs en faveur deſquels il écrivoit; ce qu'il prouve par un très grand nombre d'exemples. Sur quoi Mr. Bernard, Auteur des *Nouvelles de la République des Lettres*, remarque, qu'il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un entreprît de faire *ex profeſſo* la critique de Joſeph, d'examiner tous les faits qu'il rapporte, de les comparer avec ce que les autres Hiſtoriens en diſent, & de marquer par tout la certitude ou l'incertitude de ces faits. Cela ſeroit d'autant plus néceſſaire, que Joſeph eſt un Hiſtorien fort eſtimé, ſur l'autorité duquel on fait beaucoup de fonds, & qui eſt capable d'en impoſer par ſa maniére d'écrire, qui plaît infiniment. Mais il eſt inconteſtable qu'il a commis un grand nombre de fautes: en voici un ſeul exemple. L'Ecriture Sainte nous dit que Saül voulant faire périr David, promit ſa fille en mariage à celui qui lui apporteroit cent prépuces de Philiſtins; & que David en ayant tué deux-cens, en preſenta les prépuces à Saül. Joſeph a changé cette Hiſtoire ne parût ridicule aux Grecs, & a changé ces cent prépuces en ſix-cens têtes de Philiſtins. Mr. Van Dale prouve enſuite, que les Exemplaires des Livres de Moïſe étoient fort rares avant la Captivité de Babylone, & que les Juifs qui furent emmenés captifs, n'en purent emporter avec eux qu'un très petit nombre. Après le retour de la Captivité, les Juifs ne ſe mêlérent avec les Gentils que dans la dernière néceſſité; d'où il conclud, qu'il eſt très difficile de s'imaginer qu'on ait pu trouver en Judée ſix hommes de chaque Tribu, qui aient aſſez bien entendu l'Hébreu & le Grec, pour faire la Traduction Grecque de la Loi, qu'on leur attribue. Il ne ſeroit pas même aiſé de prouver, qu'après la diſperſion des dix Tribus, il ait reſté aſſez d'Iſraélites en Judée, & aſſez diligunés les uns des autres, pour trouver ſix perſonnes intelligentes de chacune de ces dix Tribus. S'il eût reſté tant d'Iſraélites dans la Paleſtine, il n'eût pas été néceſſaire que les Cuthéens & les autres Etrangers, qui y vinrent habiter, euſſent fait venir un Sacrificateur Juif de Babylone, pour leur apprendre la Religion Judaïque. Il n'eſt d'ailleurs nullement probable que le Roi d'Egypte ait fait venir de Judée un ſi grand nombre d'Interprêtes, pour la ſeule Traduction de la Loi; & quand il auroit voulu avoir ce grand nombre, il l'eût pu trouver en Egypte, où il y avoit quantité de Juifs établis, qui pouvoient être utilement employés à cette Verſion, puiſque, ſi nous en croyons Ariſtée, ces Juifs Egyptiens l'approuvérent après qu'elle eut été faite, & la trouvérent très conforme à l'Original. Mais ce qui doit rendre l'Hiſtoire d'Ariſtée entiérement mépriſable, ce ſont les fables ridicules dont elle eſt toute remplie. Il dit, par exemple, que le Jourdain déborde au tems de la moiſſon, comme le Nil, & arroſe une grande étendue de Pays; qu'il ſe jette enſuite dans un autre Fleuve, & ſe rend avec lui dans la Mer. Tout le monde ſait qu'il n'y a rien de vrai à cela. Il dit que la Belette conçoit par l'oreille, & met ſes petits au monde par la bouche. Il n'y a rien de plus plat que les plaintes des 72 Queſtions, qu'il dit que le Roi Ptolomée fit aux LXXII Interprêtes, à chacun une; & les Réponſes ne ſont pas plus eſtimables que les Demandes, quoiqu'Ariſtée en faſſe un très grand cas, & qu'il répéte à chaque Réponſe, qu'elle fut approuvée de ce Prince. La Fête qu'on prétend qu'il inſtitua en mémoire de l'arrivée de ces Interprêtes, ne paroît pas moins fabuleuſe. Mr. Van Dale dit, que ſi on lui demande s'il croit donc qu'il ne ſe ſoit point fait de Verſion de la Loi du tems de Ptolomée Philadelphe, il répond, qu'il ne voudroit pas tout à fait nier que quelque Juif *Greciſant* n'ait fait quelque eſpéce de Verſion du ſeul Pentateuque: mais que cependant cette penſée n'eſt appuyée que ſur de pures conjéctures, qui ne paroiſſent pas même fort ſolides. Il examine en particulier, ce qu'Ariſtée & les autres Anciens ont dit de la maniére dont s'eſt faite la Verſion prétendue des LXX. Il montre qu'ils ne s'accordent point entre eux, & que la diverſité des opinions fait aſſez voir ce qu'on doit penſer de toute l'Hiſtoire. Il réfute auſſi fortement Philon Juif, S. Clément d'Alexandrie, S. Irénée, S. Epiphane, S. Auguſtin, & divers autres Péres de l'Egliſe, qui ont cru que la Verſion des LXX étoit divinement inſpirée. Sur quoi Mr. Bernard remarque (4), que Philon a une fort raiſons particuliéres pour croire l'inſpiration de cette Verſion; mais que quant aux anciens Péres de l'Egliſe, il y a grande apparence que l'uſage preſque perpétuel que les Apôtres ont fait de cette Verſion dans leurs Ecrits, a été une des principales raiſons qui leur en ont fait concevoir une ſi haute opinion. Du reſte, il eſt ſûr que les Auteurs de cette Verſion, quels qu'ils aient été, n'ont pas traduit par-tout fidélement, ſoit par ignorance, ſoit par malice. Mr. Van Dale parle de treize endroits conſidérables, où ils ont fait à deſſein des changemens importans, de peur, dit-on, de ſcâcher le Roi, ou de ſcandaliſer les Gentils, ou de leur découvrir les Myſtéres de la Religion Judaïque; car ce ſont toutes les raiſons qu'on allégue de ces changemens, en quoi l'on ne fait que deviner. S. Auguſtin, qui avoit beaucoup d'eſprit, réſout ingénieuſement la difficulté qu'on peut faire contre ces Interprêtes, tirée de ce qu'ils ont mal traduit divers endroits de l'Original. Il dit que le S. Eſprit aiant inſpiré ces interprêtes, a pu, en qualité d'Auteur des Ecritures, y faire les changemens qu'il a jugés à propos. Par malheur, il eſt viſible que divers de ces changemens ſont de véritables fautes, qui procédent de ce qu'ils ont mal lu les mots de l'Original, ou qu'ils ne les ont pas entendus. Mr. Van Dale dit, qu'avant toutes choſes, il voudroit que S. Auguſtin eût prouvé que ces LXX Interprêtes ont jamais été au Monde; & enſuite, qu'ils ont été divinement inſpirés. Il rapporte après cela les diſputes que les Juifs ont eues entre eux au ſujet de cette Verſion, & examine ſur quelle Langue elle a été faite. Il croit que ce qui donna lieu à cette Verſion, fut le Temple que les Juifs bâtirent en Egypte dans le Territoire d'Héliopolis, ſous le régne de Ptolomée Philométor, du tems de Judas Maccabée, environ cent ſoixante ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt. Avant que les Juifs euſſent ce Temple en Egypte, on ne ſavoit la Loi qu'en Hébreu dans leurs Synagogues, & il n'étoit beſoin que d'un petit nombre de Scribes & de Docteurs pour cela; Il y en avoit même très peu qui ſuſſent l'Hébreu. Mais aprés qu'Onias y eut fait bâtir ce Temple & qu'on eut beſoin d'un plus grand nombre de Sacrificateurs, de Lévites & d'autres Miniſtres; peu de ces perſonnes entendant la Langue Hébraïque, on jugea à propos de traduire la Loi en une Langue plus commune, telle qu'étoit la Langue Grecque, afin de pouvoir apprendre plus facilement les Rites & les Cérémonies de la Religion, de même que les Loix & les Préceptes de la Morale. De peur que les Juifs Hébraïſans, qui mépriſoient & condamnoient cette Verſion Grecque, ne la décriaſſent entiérement, on inventa peu à peu les fables miraculeuſes, qui ont fourni de matiére à l'Hiſtoire d'Ariſtée, de ſorte qu'il y a même apparence que cet Auteur peu judicieux renchérit. Le régne de Ptolomée Philadelphe paroît un tems très propre pour y placer cet événement, parce que perſonne n'ignoroit les ſoins que ce Prince avoit pris d'amaſſer une riche Bibliothéque, & il n'étoit point encore, quels ſont les Livres de l'Ancien Teſtament qui ont été traduits par les LXX prétendus. Les Savans ne ſont pas d'accord ſur ce ſujet. Pluſieurs croyent qu'ils ne traduiſirent que les cinq Livres de Moïſe; c'eſt le ſentiment de Joſeph. Mais Voſſius prétend qu'ils traduiſirent tous les Livres de l'Ancien Teſtament; foit, dit-il, parce qu'il étoit juſte que cela ſe fît ainſi; ſoit parce qu'ils y furent engagés par les libéralités du Roi. Mr. Van Dale demande, où Voſſius a puiſé cela, & dit, que ce n'eſt qu'une ſimple conjéture ſans fondement. Il examine auſſi, s'il eſt vrai que les anciens Poëtes & Philoſophes ont lu l'Ecriture en Grec, ou en quelque autre Langue; & réfute ce que le ſavant Mr. Huet Evêque d'Avranches a avancé ſur ce ſujet. Il ne croit pas non plus ſavoir la penſée de quelques Savans, qui ont dit que les Hiſtoires de l'Ancien Teſtament ont donné lieu à pluſieurs fables des Païens. Il ne paroît point perſuadé que Platon ait puiſé les Dogmes dans les Saints Livres, comme des Savans l'ont avancé avec beaucoup de confiance. Il montre que Juſtin Martyr rapportant, peut-être de mémoire, certains endroits de Moïſe, fait dire à ce Légiſlateur des choſes auxquelles il ne penſa jamais. Lactance, d'ailleurs aſſez crédule, eſt bien oppoſé à ceux qui prétendent que Platon & les autres Sages de la Grèce ont eu connoiſſance des Livres Sacrés. „ Je ſuis ſurpris, dit-il (5), que Pythagore & enſuite Platon, qui pour découvrir la vérité, ont pénétré juſqu'aux Egyptiens, aux Mages, & aux Perſes, pour ſavoir les Coutumes & les Cérémonies ſacrées de ces Nations, (car ils ſoupçonnoient que la ſageſſe devoit ſe trouver dans la Religion) ne ſoient point „ allés chez les Juifs, qui étoient les ſeuls qui la poſſé„ daſſent, & chez leſquels il leur étoit facile d'aller. Mais „ je crois que la Providence Divine les a empêchés de ſa„ voir la vérité, parce qu'il n'étoit pas encore permis „ aux Etrangers de connoître la Religion du vrai Dieu „ & la Juſtice." Ce paſſage eſt très remarquable, & mérite une attention particuliére. Mr. Van Dale finit ſa Diſſertation en examinant ce que dit Philon, qu'on célébroit une Fête toutes les années dans l'Ile de Pharos, en l'honneur de la Tradution des LXX; & des remercimens que Ptolomée fit à ces Interprêtes, & au Souverain-Sacrificateur des Juifs qui les avoit envoyés.

[C] *Auſſi-bien que pluſieurs autres Savans.*] Le Lecteur peut conſulter Mr. Du Pin, *Diſſertation Préliminaire ſur la Bible*, Liv. I. Ch. VI; le Docteur Hody, dont il eſt parlé au commencement de la Remarque précédente, dans ſon Livre *De Bibliorum Textibus Originalibus, Verſione Græca, & Latina Vulgata*; le Docteur Prideaux, dans ſon *Hiſtoire des Juifs*, II. Partie, Liv. I. ſous l'an 277. avant J. C.; Uſſerius * dans ſon *Syntagma de Septuaginta Interpretum Verſione*; Morin, *Exercitationes Bibliicæ*, Part. I; Wouwer, *de Græca & Latina Bibliorum Interpretatione*; Walton, *Prolegom. Polyglott.* cap. 9; & Voſſius, *de Septuaginta Interpretibus* †. Mr. Millar, dans ſon *Hiſtoire de l'Egliſe de l'Ancien Teſtament*, croit (6) qu'il eſt certain qu'il s'eſt fait une Verſion Grecque du Texte Hébreu ſous le régne de Ptolomée Philadelphe; & que les Juifs de

(4) *Ubi ſupra* p. 567.

(5) Liv. IV. ch. 2.

* Ce Savant & ceux qui ſuivent ſont les défenſeurs de l'Hiſtoire d'Ariſtée.

† Chriſtien auſſi le ſavant Mr. Fabricius *Bibl. Græc.* T. II. p. 316. & ſuiv. *Citat. du Trad.*

(6) Ch. 2. p. 323. 324.

me qu'il étoit Paien; mais il en foutient mal le caractère, comme Mr. Van Dale l'a fait voir par pluſieurs preuves (*a*). C'eſt donc véritablement un Juif déguiſé, comme cela paroit par tout ſon Livre. Il eſt certain qu'il a écrit avant Flave Joſeph; mais il eſt probable qu'il eſt poſterieur à Philon, qui n'en parle nulle part. C'eſt même Philon qui lui a fourni le canevas de ſa prétendue Hiſtoire, qu'il a embellie comme il lui a plu. La fable elle-même peut néanmoins être plus ancienne que Philon, mais on y a ajouté de tems en tems divers ornemens. Mr. Van Dale croit que c'eſt Philon, qui le premier a publié cette fable des Septante Interprètes. Scaliger, dans ſes *Remarques ſur la Chronique d'Euſèbe*, croit que l'Hiſtoire d'Ariſtée eſt l'Ouvrage de quelque Juif d'Alexandrie. Mr. de Valois dans ſes Notes ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſèbe (*b*), obſerve que l'impoſture eſt viſible, par la Lettre de Démétrius de Phalère à Ptolomée Philadelphe, qui ſe lit dans cette Hiſtoire: Hécatée d'Abdère y eſt cité comme un ancien Auteur, quoiqu'on ſache qu'il n'eſt pas plus ancien que Démétrius de Phalère. D'ailleurs cette Lettre eſt pleine de barbariſmes & d'expreſſions ridicules, quoique perſonne n'ignore que Démétrius, qui étoit d'Athènes, étoit un homme qui parloit bien & qui étoit éloquent. Ariſtée parle auſſi de *l'Heptaſtadium*, qui ne fut fait qu'après le tems de Ptolomée Philadelphe, comme l'a prouvé Mr. de Valois dans ſes Commentaires ſur Ammien Marcellin. Mr. Van Dale remarque, que les prémiers Inventeurs de ce Conte ont mal choiſi le tems où ils l'ont placé. Ils prétendent que ce fut Ptolomée Philadelphe, qui par un ſentiment de piété, entreprit de faire traduire en Grec la Loi des Hébreux; & ils nous racontent là-deſſus, mille belles marques de la piété de ce Prince. Mais ceux qui ont puiſé dans les ſources, ſavent que Ptolomée Philadelphe fut un Prince très corrompu, & fort impie. Démétrius de Phalère, qu'on dit avoir fait naître à Ptolomée la penſée de faire traduire la Loi des Hébreux, n'étoit pas plus honnête-homme que ce Prince; & il n'y a nulle apparence qu'un homme de ce caractère ait autant eſtimé cette Loi, qu'on le prétend. Mais ce qu'il faut ſurtout remarquer, c'eſt que ce Démétrius, qu'on fait Bibliothécaire de Ptolomée Philadelphe, n'a pas même vécu dans le tems auquel on prétend que ce Prince fit travailler à cette Verſion. Ajoutez à cela, qu'aucun Hiſtorien Profane ne dit qu'il ait été Bibliothécaire de ce Roi d'Egypte. D'ailleurs Joſeph & Ariſtée ne conviennent point de la ſomme, que Ptolomée donna pour le rachat de chaque Juif captif en Egypte; & Juſtin Martyr, Clément d'Alexandrie, de même que pluſieurs autres, & en particulier Philon Juif qui raconte avec tant de pompe l'Hiſtoire de cette Verſion, ne diſent rien de ce rachat des Juifs, ce qui le rend plus que ſuſpect. La Lettre du Roi d'Egypte au Souverain-Sacrificateur, rapportée par Joſeph, ne s'accorde nullement avec celle qu'on trouve dans l'Hiſtoire d'Ariſtée; & ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que S. Epiphane, qui en appelle à l'autorité d'Ariſtée, rapporte encore cette Lettre d'une troiſième manière. Ce Père a commis pluſieurs autres fautes dans cette occaſion, qui prouvent évidemment que ce qu'il raconte ſur ce ſujet eſt tout-à-fait fabuleux. Le récit de Juſtin Martyr n'eſt pas plus digne de foi, que celui de S. Epiphane. De toutes ces obſervations, & de quelques autres que nous rapportons dans la Remarque *B*, Mr. Van Dale conclud, que

(*a*) Voyez *Nouv. de la Rép. des Lettres* Novembr. 1705. p. 539.

(*b*) Lib. V. c. 8.

de ce tems-là aimant beaucoup les Romans pieux, l'Hiſtoire d'Ariſtée en eſt un de cette eſpèce, compoſé par quelque Juif Helléniſte: car quoique l'Auteur ſe diſe Paien, il parle par-tout en Juif: il fait dépendre à Ptolomée des ſommes immenſes pour le rachat des Captifs, & pour faire faire cette Verſion. Selon le calcul du Docteur Prideaux (7), toute la ſomme monte à près de deux millions ſterling, c'eſt-à-dire, à peu près vingt fois autant que toute la Bibliothèque entière pouvoit valoir. Les Queſtions propoſées aux LXXII Interprètes, & les Réponſes qu'ils y font, ont tout à fait l'air de Roman. L'envoi de LXXII Anciens de Jéruſalem à Alexandrie, choiſis ſix à ſix de chaque Tribu, ſent fort l'invention d'un Juif, qui a en vue le Sanédrin & les XII Tribus d'Iſrael, puiſqu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'un Grec & un Paien ait eu connoiſſance de tout cela. Les noms d'Iſrael & des XII Tribus étoient en quelque manière abſorbés alors par celui de Juifs, & peu de gens les connoiſſoient ſous un autre nom. Comment toute cette affaire a-t-elle pu ſe faire par le conſeil de Démétrius de Phalère, puiſqu'il paroit par l'Hiſtoire, que dans le tems qu'on prétend que cette Verſion s'eſt faite, il étoit ou exilé, ou en priſon, ou déjà mort? Quelle apparence d'ailleurs, qu'on ait pu trouver dans chaque Tribu ſix hommes qui ſuſſent aſſez bien le Grec & l'Hébreu, pour faire une Verſion exacte du Texte Hébreu en Grec? outre qu'on ne peut donner de raiſon valable pourquoi on prit LXXII perſonnes pour un Ouvrage, pour lequel ſept ſuffiſoient (8). ☞ Il y a eu des Savans, qui conſidérant les éloges que les Anciens ont donnés à la Verſion des LXX, & voyant en même tems que la Verſion Grecque que nous avons aujourd'hui ſous ce nom, eſt rejettée par les Juifs comme peu fidèle, & n'eſt nullement d'une exactitude à mériter ces éloges, ces Savans, dis-je, ont conclu de-là, que l'ancienne Verſion des LXX a péri dans l'incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie, quand Jules-Céſar fe rendit maître de cette Ville; & que dans la ſuite on y ſubſtitua une autre Verſion, revue par ordre du Roi Hérode, qui fut miſe dans la Bibliothèque du Sérapéon, que Cléopatre prenoit ſoin d'augmenter. Uſſérius a défendu fortement cette opinion (9). & un autre Savant, qui n'eſt point nommé, dans une petite Diſſertation qui ſe trouve à la fin de la *Critica Sacra* de Louis Cappel, avec la réponſe de ce Critique. Mr. de Valois a auſſi répondu aux argumens, ou plutôt aux conjectures du ſavant Archevêque d'Armagh (10). Quelle apparence que la Verſion faite du tems de Ptolomée Philadelphe ſe ſoit réduite à un ſeul Exemplaire, caché dans la Bibliothèque d'Alexandrie, & que les Juifs n'en aient point eu de Copies? Outre que Joſeph, Philon, & tous les anciens Ecrivains du Chriſtianiſme témoignent tous unanimement, que la Verſion Grecque dont ils ſe ſervoient étoit la même qui s'étoit faite du tems de Ptolomée Philadelphe. Il n'y a donc guères lieu de douter que la Verſion Grecque que nous avons aujourd'hui, ne ſoit la même que celle que les Anciens ont eue, quoiqu'il puiſſe s'y être gliſſé bien des fautes dans la ſuite du tems, par la négligence des Copiſtes. A l'égard de la manière dont cette Verſion s'eſt faite, il y a beaucoup d'apparence que c'eſt celle en laquelle le conçoit le Docteur Prideaux (11). Les Juifs faiſoient une partie conſidérable des habitans d'Alexandrie: le commerce continuel qu'ils avoient avec les autres Citoyens, les obligea d'apprendre le Grec: inſenſiblement ils oublièrent leur Langue naturelle. N'entendant plus l'Hébreu, ni le Chaldéen, les deux Langues en uſage dans les Synagogues pour la lecture & l'explication de la Loi, ils en firent une Verſion Grecque. D'abord on ne traduiſit que la Loi, c'eſt-à-dire les cinq Livres de Moïſe; c'eſt un fait clairement marqué dans tous les Auteurs qui ont parlé de cette Verſion; & l'on n'avoit alors beſoin que de cela, parce qu'on ne liſoit que la Loi dans les Synagogues. Mais quand on vint dans la ſuite à lire auſſi les Prophètes, on les traduiſit en Grec, comme on avoit traduit la Loi auparavant. Après cela des particuliers, pour leur uſage domeſtique, traduiſirent le reſte; ainſi la Verſion à laquelle on donne le nom des Septante, ſe trouva complette. Et cette Verſion fut celle dont ſe ſervirent tous les Juifs Helléniſtes, dans tous les endroits de leur diſperſion où l'on parloit Grec. Que ce fut à Alexandrie que ſe fit cette Verſion, la Dialecte d'Alexandrie qui y régne en eſt une preuve ſuffiſante; & cela même, pour le remarquer en paſſant, eſt auſſi une nouvelle preuve de la fauſſeté de l'Hiſtoire d'Ariſtée. Comment ces LXXII Interprètes, venus du fond de la Paleſtine, ont-ils écrit préciſément dans la Dialecte d'Alexandrie? Que cette Verſion fut faite à pluſieurs reprises, & par des perſonnes différentes, la différence du ſtyle des différens Livres; la différente manière dont les mêmes mots Hébreux y ſont traduits, & dont les mêmes phraſes y ſont rendues: enfin le ſoin qu'il paroit que l'on a apporté à la Traduction de certains Livres, & la négligence qui ſe voit dans quelques autres, en ſont une démonſtration ſans replique. Le ſavant Mr. Fabricius (12) eſt dans les mêmes idées ſur ce ſujet. *Compoſitam autem mihi perſuadeo verſionem illam univerſorum Librorum antiqui Foederis, neque a LXX viris, ſive conjunctis ſtudiis & labore, ſive per cellulas diviſis, neque ab uno eodemque auctore, quod diverſa nimis ratio interpretandi eaſdem phraſes & vocabula evincit; ſed admodum tralatitie, Alexandriæ ut videtur a variis, etſi haud multum diverſo fortaſſis tempore, non tam in Regis Ægypti, quam ſuum Judæorum uſum, quibus Græca familiaria eſſe incipiebant.* Du reſte, Mr. Fabricius ne croit pas qu'il ſoit aiſé de décider, ſi cette Verſion fut entièrement achevée ſous le régne de Ptolomée Philadelphe, comme les Anciens ſemblent le dire, ou ſi ce ne fut que longtems après ſous Ptolomée Philométor, qui permit aux Juifs de bâtir un Temple. Ce qu'il y a de certain, & qu'on ne peut nier, c'eſt que les Livres des Prophètes étoient déja traduits en Grec du tems que Jéſus fils de Syrach écrivoit la Préface de l'Eccléſiaſtique, ſous Ptolomée Phyſcon ſucceſſeur de Philométor. ADD. DU TRAD.]

(7) *Hiſt. des Juifs* Tom. III. p. 57. Edit. de 1722.

(8) Millar *ubi ſupra.*

(9) Syntagma *de Græc. Septuaginta Interpret. Verſione.* Londini 1655. in-4.

(10) *Notæ ad Euſebii Hiſt. Eccl.* p. 100. & ſeqq.

(11) *Hiſt. des Juifs* T. III. p. 72. & ſuiv. Ed. de 1722.

(12) *Bibl. Græc.* T. II. p. 334.

que le faux Aristée eſt un véritable Juif déguiſé, ou un Proſélyte, de ceux qui alloient à Jéruſalem pour y faire leurs dévotions. Ce qui vraiſemblablement a donné occaſion à cette fable, c'eſt qu'on fait que Ptolomée ramaſſoit avec grand ſoin tous les Livres qu'il pouvoit trouver, anciens & nouveaux, & les payoit quelquefois fort chèrement. On fait qu'il donna bien de l'argent pour avoir les Originaux d'Eſchyle, de Sophocle & d'Euripide (*c*).

(*) Nouvell. de la Rep. des Letter. ubi ſupra p. 541. 542.

(*a*) Euſèbe *Hiſt. Eccl.* L. IV. ch. 1.

(*b*) *De Vir. Illuſt.* c. 20.

(*c*) Epiſt. 84. *ad Magnum.*

* L'Auteur Anglois fait dire à la Guillerière, que le MS. de cette Apologie s'y trouve; ce qu'il n'affirme pas. On a mis ici ſes propres termes. Voyez *Athen. Oxon.* & *Nouv. L. II.* p. 146. Fasti 1676. B. D. T.

(*d*) P. 590.

ARISTIDE, Philoſophe Athénien très éloquent, dans le ſecond Siécle, embraſſa le Chriſtianiſme, ſans quitter ni l'habit ni la profeſſion de Philoſophe [*A*]. Il préſenta à l'Empereur Adrien une Apologie pour la Religion Chrétienne, vers le même tems que Quadrat, c'eſt-à-dire vers l'an 124 de J. C. (*a*); il y preſſoit les preuves de la vérité de cette Religion. S. Jérôme nous apprend (*b*) qu'elle ſubſiſtoit encore de ſon tems, & qu'elle étoit un monument illuſtre du génie & du ſavoir de l'Auteur. Le même Pére dit dans un autre endroit de ſes Ouvrages (*c*), que cette Apologie étoit pleine de Sentences des Philoſophes, & que Juſtin Martyr l'imita en cela dans la ſuite. Mr. la Guillerière, dans ſon *Athènes Ancienne & Nouvelle*, cité par M. Fabricius dans ſes Notes ſur S. Jérôme *de Viris Illuſtribus*, dit *que quelques Calvgers* ſe vantent *d'avoir cette Apologie dans la Bibliothèque du Monaſtére de Meldelli, qui eſt à ſix milles d'Athènes* *. Certainement, la découverte d'une auſſi ancienne Apologie du Chriſtianiſme, faite par un homme tel qu'Ariſtide, ne pourroit être que très avantageuſe. Mr. Le Clerc, dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* (*d*), obſerve que quelques Ecrivains mettent l'Apologie d'Ariſtide & celle de Quadrat à l'an 136, où l'on célébra les *Decennales* d'Adrien [*B*], c'eſt-à-dire des Jeux en mémoire de ce que la ſeconde dixaine d'années de ſon Empire étoit finie.

(1) *Hiſt. Eccléſ.* L. IV. ch. 11.

[*A*] *Il embraſſa le Chriſtianiſme, ſans quitter ni l'habit ni la profeſſion de Philoſophe.*] Voici les propres termes de S. Jérôme, de *Viris Illuſtribus* Cap. 20. *Ariſtides Athenienſis Philoſophus eloquentiſſimus, & ſub priſtino habitu diſciplinæ Chriſti.* Euſèbe (1) s'exprime de la même manière au ſujet de Juſtin Martyr: *Il prêchoit*, dit-il, *la parole de Dieu avec un habit de Philoſophe, ἐν φιλοσόφῳ σχήματι περφέρων τὸν θεῖον λόγον: ſub habitu Philoſophi verbum Dei prædicans*, traduit Mr. de Valois. Mr. Fabricius, dans ſes Notes ſur le paſſage de S. Jérôme qu'on vient de citer, remarque qu'Ariſtide étant Philoſophe avant que de devenir Chrétien, conſerva même après ſa converſion ſon habit de Philoſophe, c'eſt-à-dire le manteau qui étoit particulier aux Philoſophes: ce qui fait voir clairement que cette ſorte d'habillement n'étoit pas ordinaire aux Chrétiens. *Itaque & Ariſtides, cum Philoſophus eſſet, autequam Chriſtianus, poſtquam Chriſtianus factus eſt, etiam in priſtino habitu permanſit, nec veſtem Philoſophicam (Pallium) mutavit. Qui locus etiam manifeſto indicio eſt, Vulgus Chriſtianorum non fuiſſe palliatum.* Le Lecteur peut conſulter Saunaiſe ſur Tertullien *de Pallio*, p. 19.

[*B*] *Quelques Ecrivains mettent l'Apologie d'Ariſtide & celle de Quadrat à l'an 136, où l'on célébra les* Décennales *d'Adrien.*] C'eſt le ſentiment du P. Pagi, dans ſa *Diſſert. Hypatica* Cap. 3. où il aſſure que la plupart des perſécutions arrivérent dans le tems des *Décennales* des Empereurs; d'où il conclud que ces deux Apologies furent préſentées durant les *Décennales* d'Adrien. Mr. Le Clerc avoue que la choſe eſt arrivée ſouvent, mais il ne convient pas qu'elle ſoit arrivée toujours: d'où il infére que la raiſon du P. Pagi ne conclud pas entiérement.

(*a*) Suidas.

(*b*) Diogen. Laert. L. II. *in vita Ariſtippi* p. 42. &c. Lond. 1664.

ARISTIPPE, Philoſophe fameux, & Fondateur de la Secte Cyrénaïque [*A*], étoit fils d'Arétade (*a*), & natif de Cyrène Ville de Libye. Il fleuriſſoit vers la quatre-vingt-ſeiziéme Olympiade. La réputation de Socrate lui fit quitter ſon Pays, pour venir à Athènes entendre les leçons de ce Philoſophe (*b*). Plutarque rapporte (*c*) que ce fut aux Jeux Olympiques, qu'Ariſtippe entendit faire l'éloge de Socrate par Iſchomaque: il s'informa à lui, par quel moyen ce Philoſophe faiſoit tant d'impreſſion

(*c*) *De la Curioſité.* Oeuvr. Moral. T. I. p. 198. Paris 1612. in-8.

[*A*] *Fondateur de la Secte Cyrénaïque.*] Après la mort de Socrate, la Secte Ionique ſe partagea en pluſieurs autres, dont quelques unes durérent aſſez peu, & d'autres ſubſiſtérent longtems. L'Ecole de Cyréne fut une de celles qui durérent le moins. Nous dirons quelque choſe des ſentimens de cette Secte. Ces Philoſophes ne faiſoient aucun cas de la Phyſique, parce, diſoient-ils, qu'on ne ſauroit en avoir de pleine & entière connoiſſance. Ils eſtimoient la Logique, à cauſe de ſon utilité. Mais Méléagre & Clitomaque aſſurent qu'ils n'eſtimoient ni la Phyſique, ni la Logique, croyant, comme ils faiſoient, qu'un homme qui a une fois connu parfaitement ce que c'eſt que *bien*, & ce que c'eſt que *mal*, parlera toujours comme il faut, aura le cœur net de ſuperſtition, & ne craindra point la mort (1). Ils foutenoient que les ſens nous trompent ſouvent, que les objets extérieurs ne ſont pas ceux de nos perceptions, & qu'il n'y a que les objets qui excitent une ſenſation intérieure, comme le plaiſir & la douleur, ou plutôt ces ſenſations mêmes, que nous connoiſſions. Nous ne connoiſſons ni le goût ni la couleur d'une choſe, nous nous ſentons ſeulement affectés d'une certaine manière (2). Sextus Empiricus explique cette doctrine avec plus d'étendue, de la manière ſuivante (3). Les Paſſions, ou Senſations, ſont les ſeuls Juges qu'on peut concevoir, & qui ne trompent point; mais les objets qui les produiſent ne peuvent être connus, & ſont ſujets à nous tromper. Nous pouvons bien dire que nous voyons du blanc, que nous goûtons de la douceur; mais nous ne pouvons affirmer que ce que produiſent les ſenſations en nous, ſoit réellement blanc ou doux; car nous pouvons recevoir une ſenſation de blancheur, d'un objet qui n'eſt point blanc, de douceur, d'un ſujet qui n'eſt point doux. C'eſt ainſi que tous les objets paroiſſent noirs ou jaunes, à un homme qui a la vue foible & trouble, ou la jauniſſe. Nous croyons voir double, en preſſant notre œil. Un fou s'imagine voir deux Villes de Thèbes, ou deux Soleils. D'où il eſt naturel de conclurre, que nous ne connoiſſons que les ſenſations de notre ame, le ſentiment que les objets y produiſent. Car, ou les objets que nous voyons ſont les ſenſations mêmes, ou ils en ſont la cauſe. Si l'on dit le prémier, il s'enſuit que tous les objets que nous voyons peuvent être connus & conçus. Si l'on dit le ſecond, que les objets extérieurs ſont les cauſes de nos ſenſations, il faut avouer que tout ce que nous voyons eſt faux & incompréhenſible. Car le ſentiment que nous éprouvons, eſt la ſeule choſe que nous apperceivons, & non autre choſe; & à parler proprement, nous n'apperceivons que la ſenſation ſeule, qui affecte notre ame. On peut donc bien ſe rendre témoignage de ce que l'on ſent, ſans craindre de ſe tromper, mais non point de ce qui eſt renfermé dans les objets extérieurs. De-là ces Philoſophes inféroient, qu'il n'y a point de principe commun qui ſerve de règle aux jugemens des hommes, mais que chacun donne un nom général à ſes jugemens particuliers. Ils ſe ſervent tous indifféremment des termes de *blanc* & de *doux*, mais ils n'ont pas la même idée de la blancheur & de la douceur; chacun ne ſuit que l'impreſſion qu'il ſent; & de deux perſonnes qui reçoivent l'impreſſion d'un objet qui eſt blanc, aucun ne peut dire pourquoi il n'auroit pas pu recevoir une impreſſion différente, & celle de ſon compagnon. Puis donc qu'il n'y a point de ſenſation commune en nous, il y auroit de la témérité à dire, que ce qui nous paroit d'une façon, paroit tel aux autres; puiſque la différence de nos diſpoſitions peut cauſer de la différence dans nos ſenſations. Que nos ſenſations varient, ſelon la diverſe diſpoſition de nos organes, c'eſt ce qui eſt évident par l'exemple de ceux qui ont la vue mauvaiſe, ou qui ont la jauniſſe, & de ceux qui ont la vue ſaine & bonne; puiſque le même objet paroitra de diverſes couleurs à ces différentes perſonnes. Il y a des ſenſations agréables, & d'autres deſagréables, & il y en a d'un genre moyen. Lærce rapporte, que les Cyrénaïques bâtiſſoient ſur ce fondement, qu'il n'y a que deux Paſſions, la Douleur & la Volupté. Que la Volupté eſt un mouvement doux & agréable; la Douleur, un mouvement âpre & fâcheux. Qu'une Volupté ne différe point d'une autre Volupté, & qu'il n'y a pas plus de douceur en celle-ci, qu'en celle-là. Que toutes les Créatures reçoivent la Volupté avec joie, & rejettent la Douleur avec averſion. A l'égard de la Volupté du Corps, qu'ils diſoient être la *Fin*, ſelon Timothée dans ſon *Traité des Sectes*, cité par Diogène, ils n'entendoient point ce plaiſir qui naît de la privation de douleur, qu'Epicure diſoit être la Fin: ils ſoutenoient que la Fin & la Félicité ne ſont pas une même choſe; car chaque Volupté particuliére eſt Fin; & la Félicité eſt l'aſſemblage de toutes les Voluptés particuliéres, tant celles qui ſont paſſées, que celles qui ſont à venir. D'ailleurs chaque plaiſir particulier eſt ſouhaitable de ſoi-même, & la Félicité n'eſt ſouhaitable, qu'à cauſe des plaiſirs particuliers qui la compoſent. Pour prouver que la Volupté eſt la Fin, ils diſoient, que dès notre plus tendre enfance, nous nous y attachons, même ſans aucun raiſonnement, & par un pur mouvement de la Nature; & que quand nous l'avons obtenue, nous ne cherchons plus rien. D'un autre côté, nous fuyons de tout notre pouvoir la Douleur, qui eſt ſon ennemie, & faiſons toutes choſes pour nous en délivrer. Ils affirmoient que la Volupté eſt un bien, quoiqu'elle ait quelquefois une cauſe honteuſe, comme

(1) Diog. Laert. L. II. *in Vita Ariſtippi* p. 55. *F.* Londini 1664.

(2) Cicero *Acad. Queſt.* L. IV.

(3) *Adverſ. Mathemat.* p. 371. 97. Stanley *Hiſt. Philoſ.* Part. III. *in Ariſtipp.* Cap. IV. Sect. 1. Lipſiæ 1711.

preſſion ſur la Jeuneſſe; & le détail imparfait qu'Iſchomaque lui en fit, lui inſpira une ſi violente paſſion de l'entendre, qu'il en devint tout pâle & tout maigre, juſqu'à ce qu'il pût ſe rendre à Athènes, & y ſatisfaire pleinement ſa curioſité. De tous les diſcours de Socrate, il goûta principalement ceux qui regardoient la Volupté (*d*), dans laquelle il faiſoit conſiſter le vrai bonheur. Sa manière de vivre étoit conforme à ſes principes, puiſqu'il ſe livra extrêmement au luxe des habits & des parfums, & qu'il aima fort les Femmes (*e*). Quoiqu'il eût un bien aſſez conſidérable, & trois Métairies, il fut cependant le ſeul des Diſciples de Socrate, qui fit payer ſes leçons. Socrate l'aiant appris, lui demanda: *D'où eſt venu tout le bien que vous avez, Ariſtippe?* à quoi il répondit: *D'où vous eſt venu le peu que vous avez, Socrate?* Ce Philoſophe lui témoigna encore dans une autre occaſion, qu'il deſapprouvoit ſon procédé: un jour qu'Ariſtippe lui envoya une partie de ſon gain, Socrate la lui renvoya, & lui manda en même tems, que ſon bon Génie ne lui permettoit pas de recevoir des préſens de cette nature (*f*). Aiant quitté Socrate, il alla s'établir à Egine, ainſi que nous l'apprend Athénée (*g*), où il ſe livra plus que jamais au luxe & aux plaiſirs. Socrate tâcha plus d'une fois de le rappeller à un genre de vie plus réglé, mais toutes ſes exhortations ne ſervirent de rien. Ce fut dans les mêmes vues, que ce Philoſophe fit le Diſcours que nous trouvons dans Xénophon. Ariſtippe fit connoiſſance à Egine avec la célebre Courtiſanne Laïs, & il fit même pour l'amour d'elle le voyage de Corinthe [*B*]. Il demeura à Egine juſqu'à la mort de Socrate, comme il paroît par le *Phædon* de Platon, & par la Lettre qu'il écrivit à cette occaſion [*C*]. Enfin il ſe retira à Cyrène, le lieu de ſa naiſſance, où il enſeigna la Philoſophie, & fonda une Secte qui fut nommée, comme on l'a remarqué ci-deſſus, *Cyrénaïque*, du lieu où elle commença; & par quelques Ecrivains (*b*), *Hédonique*, ou Voluptueuſe, de la doctrine qu'elle profeſſoit, & dont nous parlons dans la Remarque *A*. Dans le tems que Denys le Tyran étoit au plus haut point de ſa grandeur, il y avoit un grand nombre de Philoſophes qui lui faiſoient la cour. Ariſtippe fut du nombre, attiré & ébloui par la magnificence qui environnoit le Tyran (*i*). Lorſqu'il arriva à cette Cour, Denys lui demanda ce qu'il y étoit venu faire: *Pour donner ce que j'ai*, dit-il, *& recevoir ce que je n'ai pas.* D'autres diſent qu'il répondit: *Lorſque j'avois beſoin de ſageſſe, je me retirai auprès de Socrate; & maintenant que j'ai beſoin d'argent, je me retire auprès de vous* (*k*). Il s'inſinua bientôt dans les bonnes graces de Denys: comme il avoit un génie ſouple & adroit, il ſe conformoit parfaitement aux tems, aux lieux, & aux perſonnes, & devint un des plus délités

(*d*) Cicero de Orator. L. III.

(*e*) Athénée *Deipnoſoph.* L. XII. c. 11. p. 544. Lugduni 1612. in-folio.

(*f*) Diog. Laërt. *ubi ſupra.* Stanley *Hiſt. Philoſ.* Part. III. *in Ariſtipp.* c. 2. p. 244. Lipſiæ 1711.

(*g*) *Ubi ſupra.*

(*h*) Laërt. *ubi ſupra.* Stanley *ibid.* c. 3. p. 248.

(*i*) Philoſtr. *in Vit. Apollonii.* l. 5. *apud* Stanley *ibid.* c. 2. p. 244.

(*k*) Diogen. Laërt. *ubi ſupra.*

(*a*) *Apud* Laërt. *ubi ſupra.*

me Hippobate le rapporte dans ſon Livre des Sectes (*a*): que l'action voluptueuſe peut être deshonnête, mais que cela n'empêche pas que cette action ne ſoit un bien, & que d'elle-même elle ne ſoit deſirable. Pour ce qui eſt de la privation de la Douleur, ils ne la regardoient pas comme un bien, ainſi qu'Epicure, ni la ceſſation du Plaiſir comme un mal, puiſque la Volupté & la Douleur conſiſtent en mouvement, & que la ceſſation de la Douleur & la privation du Plaiſir ne ſont point un mouvement; deſorte que la Volupté, ſelon Epicure, n'eſt que l'état d'un homme qui dort. Ils diſoient, qu'il y a des hommes qui ne recherchent point la Volupté, parce qu'ils ont l'eſprit mal tourné, & le jugement mauvais; & qu'au reſte, tous les Plaiſirs & toutes les Douleurs de l'Ame ne viennent pas des Plaiſirs ou des Douleurs du Corps, puiſque le bonheur de la Patrie, ou l'heureux ſuccès de nos affaires, font naître le plaiſir & la ſatisfaction dans nos cœurs. Selon eux, ni le ſimple ſouvenir des plaiſirs paſſés, ni la ſimple eſpérance des biens à venir, ne fait point la Volupté, comme le prétend Epicure, parce que le mouvement de l'Ame ceſſe & ſe détruit avec le tems. Le Plaiſir, ſelon Ariſtippe (5), eſt μανίζησις, *momentané*; il ſe réduit au préſent. Le ſouvenir du paſſé & l'attente de l'avenir eſt ridicule, puiſqu'il n'y a rien de bon, que ce que l'expérience nous fait ſentir actuellement être tel. Il diſoit que ni le paſſé ni l'avenir ne le touchoient point, l'un n'étant plus, l'autre n'étant point encore, & ne promettant rien de certain ni en bien ni en mal. De-là il conclut, au rapport d'Elien (6), que les hommes ne doivent s'inquiéter ni du paſſé, ni l'avenir, puiſque c'étoit le caractère d'un homme ferme & bien diſpoſée, que d'être tranquille à cet égard. Les Cyrénaïques ne convenoient point que l'ouïe & la vue ſimplement fiſſent naître la Volupté. Par exemple, diſoient-ils, nous prenons plaiſir à entendre ces gens qui contrefont les Pleureuſes, & nous entendons avec chagrin ceux qui pleurent & gémiſſent réellement de douleur. Ils appelloient la privation du Plaiſir & de Douleur, un Etat moyen. Ils prétendoient que les Plaiſirs du Corps étoient fort au-deſſus de ceux de l'Ame, & que par cette raiſon les Maux du Corps étoient auſſi plus ſenſibles: c'eſt pour cela, diſoient-ils, que les Loix infligent des peines corporelles aux Criminels. Ils ſoutenoient que la Douleur nous eſt étrangère, & que le Plaiſir nous eſt naturel. Ils regardoient les richeſſes comme la ſource des Plaiſirs, mais ils ne croyoient pas qu'elles fuſſent deſirables par elles-mêmes. Ils ſoutenoient que tous les biens ſe réduiſent à la Volupté, & que la Vertu elle même n'eſt eſtimable, qu'entant qu'elle eſt une ſource de plaiſir (7). Que ce qu'on appelle juſte, Honnête, & Deshonnête, n'eſt point tel naturellement, mais parce que la Coutume & la Loi le veulent ainſi. Qu'un homme de bien ne ſera rien pourtant, qui choque l'uſage établi, pour ne pas encourir les peines portées par les Loix, & pour ne pas donner mauvaiſe opinion de ſa conduite. Que la Sageſſe eſt un bien, & que pourtant elle ne doit pas être recherchée pour elle-même, mais pour les avantages qui en reviennent. Qu'on doit cultiver les Amis pour l'utilité, comme nous chériſſons les membres de notre Corps, tant que nous en tirons quelque ſervice. Que certaines Vertus ſont communes aux ſages & aux ſots. Que l'exercice corporel fert à l'acquiſition de la Vertu. Que le Sage ne ſera jamais atteint ni d'Envie ni de Superſtition, parce que l'une & l'autre ne viennent que d'une Opinion folle & vaine; mais ils avouoient qu'il pouvoit ſentir quelquefois de la triſteſſe & de la crainte, l'une & l'autre étant naturelles aux hommes (8). [☞ La Morale d'Ariſtippe, comme on voit, portoit ſans détour à la Volupté; & en cela elle s'accordoit avec la Morale d'Epicure. Il y avoit cependant entre eux cette différence, que le premier regardoit comme une obligation indiſpenſible, de ſe mêler des affaires publiques, de s'aſſujettir dès la jeuneſſe à la Société, en poſſédant des Charges & des Emplois, en rempliſſant tous les devoirs de la Vie Civile; & que le ſecond conſeilloit de fuir le grand monde, de préférer à l'éclat qui importune, cette douce obſcurité qui ſatisfait; de rechercher enfin dans la ſolitude un fort indépendant des caprices de la Fortune, & des bizarreries de l'Uſage. Cette contrariété de ſentimens entre deux grands Philoſophes, donna lieu au Stoïcien Timolaüs d'appeller en raillant la Volupté d'Ariſtippe, *la Volupté debout*, & celle d'Epicure, *la Volupté aſſiſe* (9). ADD. DU TRAD.]

(*b*) *Hiſt. Critiq. de la Philoſ.* T. I. Liv. II. ch. 18. §. 5.

(*c*) Athénée *Deipnoſoph.* L. XII. c. 11. p. 544.

(*d*) *Var. Hiſt.* L. XIV. c. 6.

(*e*) Cicero de Officiis L. III.

[*B*] *Il fit connoiſſance avec elle à Egine, où elle venoit toutes les années à la Fête de Neptune.* La paſſion qu'il conçut pour elle l'engagea à faire le voyage de Corinthe, dans lequel il eſſuya une violente tempête; & aiant fait paroître quelque trouble ſur ſon viſage, un des paſſagers lui dit, *D'où vient que nous autres, qui ne ſommes que des ignorans, n'avons point de peur, pendant que les Philoſophes tremblent* (10)? ou, comme le rapporte Elien (11): *Avez-vous peur comme les autres?* Il repliqua: *Nos vies ne ſont pas de même prix* (12); *vous ne hazardez que la vie malheureuſe d'un Coquin, au-lieu qu'il s'agit pour moi du bonheur* (13). *Τῶν μὲν γὰρ ἀπὸ κακοδαιμονίας βίον ἡ ἀπὸ δὲ, οἷμαι, ἐμοὶ ἀπὸ εὐδαιμονίας.* Quand on lui reprochoit ſon commerce avec Laïs: *Cela n'eſt rien*, dit-il; *je la poſſéde, mais elle ne me poſſéde pas: car*, ajoutoit-il, *le plaiſir n'eſt pas vice; mais c'eſt un crime à un homme d'être eſclave de ſes plaiſirs* (14). Laïs, par émulation pour Phryné, recevoit toutes ſortes de gens, riches & pauvres. Un Domeſtique d'Ariſtippe lui aiant repréſenté qu'il faiſoit trop de dépenſe auprès d'elle, puiſqu'elle recevoit bien Diogène pour rien, il répondit, *qu'il la payoit pour en jouïr, & non pour empêcher les autres d'avoir la même liberté.* Diogène lui reprocha un jour le commerce qu'il avoit avec Laïs, diſant que lui Diogène la voyoit, & qu'il falloit par conſéquent ou qu'Ariſtippe renonçât à elle, ou qu'il ſe fît Cynique. Ariſtippe lui demanda par voie de replique: *S'il trouvoit qu'il fût impoſſible d'habiter une maiſon que d'autres euſſent occupée, ou de nayiger dans un vaiſſeau où il y eût eu d'autres paſſagers? qu'il n'étoit donc pas impoſſible d'aimer une perſonne, que d'autres euſſent poſſédée* (15).

(*f*) Cicero L. III.

(*g*) Athenæus L. XIII. c. 4. p. 588.

(*h*) Stanley Part. III. *in Ariſtippo* c. 2.

[*C*] *La Lettre qu'il écrivit à cette occaſion.* C'eſt la ſeizième des Epîtres Socratiques; la voici (16): „ Cléombrote & moi avons appris la mort de Socrate, & que quoiqu'il eût pu s'échapper des mains des Onze, il ne l'avoit point voulu, juſqu'à ce que la Loi l'eût abſous; parce que ſans cela c'étoit, ſelon lui, trahir la Patrie. „ Pour moi, je crois qu'alant été injuſtement mis en priſon, il étoit en droit de ſe ſauver de quelque manière que ce fût, & que quelque choſe qu'il eût faite, elle eût été juſte & légitime. Je ne prétends pourtant pas „ le blâmer, comme s'il avoit mal fait. Vous me mandez, que tous les Diſciples & les Amis de Socrate ont „ quitté Athènes, par la crainte d'avoir le même ſort que lui: ils ont bien fait. Pour nous, qui ſommes tranquilles à Egine, nous y demeurerons encore quelque

(*i*) Laërt. *ubi ſupra.*

(*k*) *Hiſt. Critiq. de la Philoſ.* T. I. Liv. II. ch. 18. §. 5.

(10) Laërt. *ubi ſupra.*

(11) *Var. Hiſt.* L. IX. c. 20.

(12) Aul. Gell. L. XIX. c. 8.

(13) Ælian. *ubi ſupra.*

(14) Laërt. *ubi ſupra.*

(l) Stanley *ubi supra.*

(m) Diog. Laert. *ubi supra.* Xenoph. *Memorab. Socrat.* L. II.

(n) Diog. Laërt. *ubi supra.*

(o) Stanley *ubi supra.* c. 6.

* Voy. l'Article ANTISTHENE, Rem. [D] à la fin.

(p) *Socratic. Reflect.* 2.

(q) Diog. Laërt. *ubi supra.*

déliés Courtisans. Diogène Laërce rapporte diverses particularités de son séjour à cette Cour [D]. Ce fut peut-être la grande faveur, dont il jouïssoit auprès de Denys, qui l'exposa à l'envie des autres Philosophes (l), & entre autres de Xénophon, qui publia pour se venger le Dialogue entre Socrate & Aristippe sur la Volupté (m). Platon le traite aussi assez rudement dans son *Phædon*, de ce qu'il étoit à Egine, quand Socrate mourut. Dans le tems que Platon & Aristippe étoient ensemble à la Cour de Denys, Platon lui reprochant un jour sa trop grande dépense, Aristippe lui demanda: *Denys n'est-il pas bonnête-homme? Sans doute*, repliqua Platon. *Mais*, reprit Aristippe, *il vit encore plus somptueusement que moi: on peut donc vivre somptueusement, & honnêtement tout ensemble* (n). Phédon aiant dessein de le railler, dit un jour en sa présence: *Je voudrois bien savoir qui est un certain Docteur, qu'on rencontre toujours si bien poudré, si bien parfumé? Hélas!* répondit-il, *c'est moi, malheureux. Il faut pourtant se consoler, car le Roi de Perse est encore plus malheureux que moi. Mais après tout, pourquoi estimera-t-on moins un homme pour sentir bon, puisqu'on estime davantage les autres animaux, quand ils ne sentent pas mauvais?* (o). Il eut dispute avec Antisthène le Cynique, comme il paroit par les Lettres qu'ils s'écrivirent [E], qui se trouvent parmi les Lettres Socratiques *. Malgré cette contestation, Aristippe ne laissa pas d'employer son crédit à la Cour de Denys en faveur de quelques-uns des Amis d'Antisthène, qui couroient risque de la vie, ainsi qu'on le voit par la Lettre qu'il écrivit à ce Philosophe (p). Diogène imita fon Maitre Antisthène en raillant Aristippe, qu'il appelloit *un Chien de Cour* (q). On nous a conservé un grand nombre de ses Bons-mots [F]. Il composa, dit-on, quantité

„ tems, & puis nous viendrons vous trouver, & nous „ vous rendrons tous les services qui dépendront de nous.

[D] *Diogène Laërce rapporte diverses particularités de son séjour à cette Cour* (Denys.) Un jour même un Philosophe qui se faisoit à la Cour, Denys voulut que tous ceux qui étoient à table danssassent avec des robes de pourpre. Platon qui s'y trouvoit, le refusa, en prononçant ces vers d'Euripide:

Je ne saurois porter une robe de femme.

Mais comme on eut présenté la même robe à Aristippe, il la prit sans façon, & récita un passage du même Poëte, qui dit ailleurs:

Celle dont les penseers sont pleins d'honnêteté,
En tous lieux jaura bien garder sa pureté *.

* J'ai suivi la Traduction de Mr. Le Fevre. Voy. *Mem. de Littérat.* par Sallengre, T. II. Part. II. Art. II. R. D. T.

Il demandoit un jour quelque chose à Denys pour un de ses Amis, & voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir, il se jetta à ses pieds. Quelqu'un le railla de cette foumiffion outrée & honteuse. *Cela est fâcheux*, dit-il, *je l'avoue; mais vous ne savez pas que Denys a souvent les oreilles aux pieds, & je n'en fuis pas cause.* Denys lui aiant un jour donné le choix de trois belles femmes, il les prit toutes trois, disant *qu'il en avoit mal pris à Pâris, s'il avoit donné la préference à une des trois Déesses.* Mais les aiant menées jusqu'à la porte, il les renvoya, pour faire voir qu'il savoit également jouïr & s'abstenir. Et c'eſt pour cela que Straton, d'autres disent Platon, dit un jour: *Il n'y a qu'un Aristippe au monde, qui sache porter, tantôt une cafaque de pourpre, & tantôt des haillons.* Denys lui aiant un jour crachè au visage, il le fouffrit en galant-homme, & fans en témoigner aucun reſſentiment. Un de fes Amis lui en aiant fait des reproches: *Vous n'y songez pas*, repartit Aristippe; *les Pêcheurs se mouillent bien pour attraper un Gougeon (vanſon), & vous ne voudriez pas que je souffrisse un peu de salive qui tombe sur mon visage, pour pêcher un Turbot ou un Saumon?* Mr. Stanley remarque que le mot βάιτος en cet endroit équivoque dans la prononciation avec βαιτος ſignifie un poiſſon, & βαιτος un Tyran (17). Un jour il demanda de l'argent à Denys, qui lui répondit: Vous m'avez affuré fouvent, que le Sage ne manque de rien. *Donnez toujours*, reprit Aristippe, & *puis nous agiterons la queſtion.* Quand Denys lui eut fait donner la ſomme qu'il demandoit: *Hé bien, Seigneur, vous le voyez*, dit-il, *que le Sage ne manque de rien.* Il gagna ſi bien par ſes complaiſances les bonnes graces de Denys, qu'il faiſoit plus de cas de lui, que des autres Philoſophes, quoiqu'il s'exprimât quelquefois à lui déplaire, en lui parlant avec trop de liberté. Denys aiant demandé, pourquoi l'on voyoit toujours les Philoſophes chez ceux, qui ſont riches & jamais les riches chez les Philoſophes? *C'eſt*, repliqua-t-il, *parce que les derniers ſavent ce qui leur manque, & que les autres l'ignorent.* Une autre fois, Denys voulant qu'Ariſtippe l'entretînt de quelque point de Philoſophie: *Je vous adnire*, lui dit-il; *c'eſt moi qui vous apprens comment il faut que vous parliez, & aujourd'hui vous voulez m'apprendre quand il faut que je parle.* Le Prince ſe ſentant piqué de cette réponſe, lui ordonna de deſcendre au bas bout de la table. Il obéit ſur le champ, diſant: *Je vois bien que vous voulez rendre cette place plus honorable qu'elle ne l'eſt* (18). Le lendemain Denys lui demanda comment il ſe trouvoit à la place où il étoit aſſis, en comparaiſon de celle où il avoit été le jour précédent? Il répondit, qu'elles lui étoient égales: *Aujourd'hui*, dit-il, *elle eſt mépriſable parce que je l'ai quittée, & hier elle étoit plus honorable. Celle où je ſuis aujourd'hui eſt devenue honorable, au-lieu qu'elle étoit hier la moindre, parce que je n'y étois pas* (19). Quelqu'un lui aiant demandé, pourquoi Denys étoit en colère contre lui? *Par la même raiſon*, dit-il, *que les autres ſe mettent en colère*; ou, comme Mr. Le Fevre traduit ce paſſage: *De quoi Denys vous reprend-il quelquefois? De la même choſe*, dit-il, *dont les autres me reprennent quelquefois auſſi.* Denys lui aiant un jour cité ces deux vers de Sophocle, (comme l'aſſure Plutarque, qui rapporte ceci de Zénon):

Quiconque vient à la Cour d'un grand Roi,
S'il y vient libre, il y demeure eſclave:

Il repliqua:

Quiconque vient à la Cour d'un grand Roi,
S'il y vient libre, il n'eſt jamais eſclave.

Quelques-uns donnent ce mot à Platon; mais Diocles dans la Vie des Philoſophes, cité par Diogène Laërce, le donne à Aristippe. Denys aiant offert à Platon une ſomme d'argent conſidérable, que ce Philoſophe refuſa, Ariſtippe, qui ſe trouvoit en même tems à la Cour de Syracuſe, dit *que Denys faiſoit fes libéralités furement. Il nous donne peu à nous*, dit-il, *qui demandons beaucoup; & beaucoup à Platon, qui ne prend rien.* Vers le même tems, Héliocon de Cyzique, Ami de Platon, prédit une Eclipſe au Soleil, qui ſe trouva conforme à ſa prédiction; ce qui lui fit beaucoup d'honneur: ſur quoi Ariſtippe badinant avec d'autres Philoſophes, dit qu'il prédiroit bien quelque choſe de plus étrange. Les autres lui aiant demandé ce que c'étoit: *Je vous prondſtique*, dit-il, *que Denys & Platon ſeront bientôt ennemis*; ce qui arriva effectivement (20).

[E] *Les Lettres qu'ils* (Antiſthène & Ariſtippe) *s'écrivirent.*] La Lettre d'Ariſtippe à Antiſthène, à qui ſa manière de vivre déplaiſoit, eſt écrite d'un ſtyle ironique: la voici. „ Ariſtippe eſt malheureux-au-delà de ce que l'on „ peut s'imaginer. Et cela peut-il être autrement? ré- „ duit à vivre avec un Tyran, à avoir une table délicate, „ à être vêtu magnifiquement, à ſe parfumer des parfums „ les plus exquis? Ce qu'il y a d'affligeant, c'eſt que per- „ ſonne ne veut me délivrer de la cruauté de ce Tyran, „ qui ne me retient pas ſur le pied d'un homme groſſier & „ ignorant, mais comme un Diſciple de Socrate parfaite- „ ment inſtruit de ſes principes; qui, comme je l'ai dit, „ me fournit abondamment tout ce dont j'ai beſoin, ne „ craignant le jugement ni des Dieux ni des hommes: & „ pour mettre le comble à mes infortunes, il m'a fait pré- „ ſent de trois belles filles Siciliennes, & de beaucoup „ de vaiſſelle d'argent, dont je ne ſuis pas encore ſeul, „ c'eſt que j'ignore quand il finira de pareils traitemens. „ C'eſt donc bien fait à vous, d'avoir pitié de la miſére „ de vos prochains; & pour vous en témoigner ma re- „ connoiſſance, je me réjouis avec vous du rare bonheur „ dont vous jouïſſez, & je prens toute part à votre joie. „ Conſervez pour l'Hiver prochain, les figues, & la farine „ de Crète que vous avez; cela vaut bien mieux que tou- „ tes les richeſſes du monde. Lavez-vous & vous deſal- „ térez à la Fontaine d'*Ennéacrune*; portez Hiver & Eté le même habit, & qu'il ſoit mal-propre, comme il „ convient à un homme qui vit dans la libre République „ d'Athènes. Pour moi, en venant dans un Pays gou- „ verné par un Monarque, je prévoyois bien que je ſe- „ rois expoſé à une partie des maux que vous me déplo- „ gnez dans votre Lettre; & à préſent, les Syracuſains, „ les Agrigentins, les Géléens, & en général tous les Si- „ ciliens ont pitié de moi en m'admirant (21). Pour me „ punir d'avoir eu la folie de me jetter inconſidérément „ dans ce malheur, je ſouhaite d'être accablé toujours de „ ces mêmes maux; puiſqu'étant en âge de Raiſon, & „ inſtruit des maximes de la Sageſſe, je n'ai pu me réſou- „ dre à ſouffrir la faim & la ſoif, à mépriſer la gloire, & „ à porter une longue barbe. Je vous envoierai provi- „ ſion de pois, après que vous aurez fait l'Hercule de- „ vant les enfans; parce qu'on dit que vous ne vous fai- „ tes pas de peine d'en parler dans vos diſcours & dans „ vos écrits. Mais ſi quelqu'un ſe mêloit de parler de „ pois devant Denys, je crois que ſe feroit pécher con- „ tre les loix de la Tyrannie. Du reſte, je vous permets „ d'aller vous entretenir avec Simon le Corroyeur, par- „ ce que je ſai que vous n'eſtimez perſonne plus ſage que „ lui. Car pour moi, qui dépens des autres, il ne m'eſt „ pas permis de converſer familièrement avec des Ou- „ vriers."

[F] *On nous a conſervé un grand nombre de ſes Bons-mots.*] Suidas remarque, qu'il ſurpaſſoit tous les autres Philoſophes ſur cet article. On jour il fit donner cinquante drach-

mes

(17) Stanley *ubi supra.*

(18) Diog. Laert. *ubi supra.*

(19) Athenæus L. XII. c. 11. p. 544.

(20) Plutarque *Vie de Denys*, dans *les Vies des Hommes Illuſt.* T. II. p. 779. 780. Paris 1688. in-8.

(21) Mr. Stanley lit τῶν δὲ λ-λοθεν τε καὶ περιβλεπόντων, en Dialecte Dorique; ce qui forme une ironie fine: περιβλέπειν ſignifie regarder une choſe avec admiration, ce qui n'eſt pas l'effet de la compaſſion & de la pitié.

tité d'Ouvrages, & entre autres une Hiſtoire de Libye en trois Livres, qu'il dédia à Denys, pluſieurs Dialogues, & quatre Livres ſur le Luxe des Anciens (r). Dans le Recueil des Epitres Socratiques, de Léo Allatius, il y en a quatre fous ſon nom. Après avoir demeuré longtems à la Cour de Denys, Arête ſa fille le fit prier de revenir à Cyrène pour prendre ſoin de ſes affaires, parce qu'elle étoit en danger d'être opprimée par les Magiſtrats. Mais il tomba malade en s'en retournant, & mourut dans l'Ile

(r) Voyez Stanley *ubi ſupra*. c. 7. p. 333.

mes pour une perdrix. Quelqu'un de ſes amis ne put s'empêcher de lui en dire un mot. *Si les Perdrix ne valoient qu'une obole, n'en acheteriez-vous pas ?* repliqua-t-il. *Sans doute*, dit l'autre. *Ité bien*, reprit Ariſtippe, *cinquante drachmes ne me valent pas plus, qu'une obole à vous.* Comme on lui demandoit, quel avantage il avoit tiré de la Philoſophie ? *C'eſt*, dit-il, *de converſer librement avec tout le monde.* Quelqu'un le reprenant de ce qu'il faiſoit une trop grande dépenſe : *Croyez-moi*, dit-il, *la choſe ne peut être auſſi mauvaiſe que vous le penſez, puiſque les Dieux mêmes prennent plaiſir à la magnificence des Sacrifices que leur font.* Comme on lui demandoit, en quoi les Philoſophes étoient au deſſus des autres hommes ? *C'eſt*, dit-il, *que quand il n'y auroit point de Loix, ils vivroient comme ils font.* Quelle différence, lui dit-on, y a-t-il entre un Savant & un Ignorant ? *La même*, répondit-il, *qu'il y a entre un Cheval bien dreſſé, & un autre qui ne l'eſt pas.* Un jour allant faire viſite chez une Courtiſane, il remarqua qu'un jeune-homme qui étoit avec lui en rougiſſoit, & il lui dit : *Le mal n'eſt pas d'y entrer, mais de ne pouvoir en ſortir quand on y eſt.* Quelqu'un lui propoſoit une queſtion, & le preſſoit fort de la lui expliquer : *Pourquoi*, dit-il, *expliquer une choſe, qui donne déja tant de peine ſans être developpée ?* On le railloit, & il ſe retiroit tout doucement : celui qui l'attaquoit le ſuivit, & lui demanda pourquoi il s'en alloit ? *C'eſt*, dit-il, *que comme vous êtes le maître de me faire des railleries, il dépend auſſi de moi de ne pas les écouter.* Il diſoit, qu'il vaut mieux être mendiant, qu'ignorant, parce que le mendiant n'a beſoin que d'être aidé d'un peu d'argent, au-lieu qu'un ignorant a beſoin d'être humanifé. On voit toujours les Philoſophes chez ceux qui ſont riches, diſoit quelqu'un : *Et l'on voit toujours auſſi*, répondit-il, *les Médecins chez les Malades ; mais on ne met pas en queſtion, s'il vaut mieux être le Malade que le Médecin.* Quelqu'un ſe vantant d'avoir beaucoup lu : *Ité quoi*, dit Ariſtippe, *ceux qui mangent davantage ſont plus le plus d'exercice, ſont-ils pour cela plus ſains que les autres, qui mangent avec meſure, & qui font un exercice modéré ? De même, pour être véritablement ſavant, il ne s'agit pas de lire beaucoup, mais de lire des choſes utiles.* Un Avocat, mauvais plaideur, ſe plaignoit à lui de n'avoir gagné, lui demanda : A quoi vous a ſervi votre Science dans cette affaire ? *A ceci*, dit-il, *c'eſt que tout ce que vous avez dit pour ma défenſe eſt véritable depuis un bout juſqu'à l'autre.* Entre autres préceptes importans qu'il donna à Arête ſa fille, étoit celui de *mépriſer le ſuperflu.* Quand il ſurai fait étudier mon fils, en vaudra-t-il beaucoup mieux pour cela ? lui diſoit un homme. *Au moins*, dit-il, *quand il viendra au Théatre, on ne dira pas que c'eſt pierre ſur pierre.* Quelqu'un lui aiant amené ſon fils, & lui demandant d'en avoir ſoin, il lui demanda cinq-cens drachmes. Mais, dit l'autre, j'aurois un Eſclave pour ce prix-là. *Vous avez raiſon*, répondit Ariſtippe ; *achetez-en un, & vous en aurez deux* (aa). Il diſoit, *qu'il prenoit de l'argent de ſes Diſciples, pour leur apprendre à quel uſage ils s'en devoient ſervir.* Quelqu'un s'étonnoit qu'aiant un procès, il n'avoit payé un Avocat pour plaider. *Cela eſt vrai*, dit-il : *j'en agis de même avec un Cuiſinier, quand mes amis viennent manger chez moi.* Un homme ſe vantoit de bien nager : *N'avez-vous pas de honte*, dit-il, *de vous vanter d'une choſe, dont un Dauphin ſera toujours au deſſus de vous ?* Quelle différence, lui dit-on, y a-t-il entre un Sage & un Fou ? *Envoyez-les*, répondit-il, *l'un & l'autre à ceux qui ne les connoiſſent point, & vous le ſaurez bientôt.* Je bois autant que je veux, lui diſoit quelqu'un, & je ne m'enyvre jamais. *Un Mulet*, répondit Ariſtippe, *en fait autant.* On le reprenoit de ce qu'étant Diſciple de Socrate, il prenoit de l'argent pour enſeigner la Philoſophie : *Il n'y a pas là de quoi s'étonner ſi fort*, répondit-il : *quand les Amis de Socrate lui envoyoient ſa proviſion de bled & de vin, il prenoit ce dont il avoit beſoin, & renvoyoit le reſte. Auſſi les principaux d'Athènes l'ui ſervoient-ils de Pourvoyeurs ; & moi je n'en ai point d'autre qu'Eutychidas, qui eſt un Eſclave que j'ai acheté.* Une autre fois que quelqu'un (Mr. Stanley dit que c'étoit Platon) lui reprochoit la délicateſſe de ſa table : *Pour vous*, dit-il, *vous ne donneriez pas trois oboles de tout cela.* Non, repliqua l'autre. *Ce n'eſt donc pas tant moi qui ſuis délicat, que vous qui êtes avare*, répondit-il. Simus, Tréſorier de Denys, faiſoit voir à Ariſtippe ſa maiſon toute parée de marbre, & meublée magnifiquement, quoiqu'il ne fût qu'un miſérable Phrygien. Ariſtippe lui cracha au viſage ; de quoi l'autre témoignant du reſſentiment : *Pardon*, dit-il, *je n'ai pas cru devoir ſalir la place.* ☞ Ce trait eſt un peu fort pour un auſſi bon Courtiſan qu'Ariſtippe, & qui le piquoit de complaiſance & de politeſſe. Ne lui auroit-on pas fait honneur d'un trait de Diogène ? du moins n'eſt-il guères dans le caractère d'Ariſtippe. Je m'apperçois que ma conjecture n'eſt pas fans fondement : Galien attribue cette action à Diogène le Cynique, comme le remarque Ménage (33). & Diogène Laërce lui-même, dans la Vie de Diogène, le rapporte auſſi de ce dernier. ADD. DU TRAD.] On demanda à Ariſtippe, de quelle manière Socrate étoit mort ? *Comme je voudrois mourir moi-même*, répondit-il. Polyxène le Sophiſte l'étant allé viſiter, & aiant vu chez lui grande compagnie de Dames richement mifes, & les préparatifs d'un feſtin, il ſe mit à déclamer contre le luxe & la volupté. Ariſtippe l'écouta patiemment quelque tems, & puis l'invita à être de la partie ; ce que Polyxène aiant accepté, Ariſtippe lui dit : *A quoi tendoit tout votre beau diſcours ? car je vois bien que ce n'eſt pas tant le repas que vous blâmez, que la dépenſe.* Ses Eſclaves portoient un jour beaucoup d'argent, & ſuccomboient ſous la charge ; ſur quoi il leur ordonna *de jetter tout ce qu'ils ne pourroient pas porter.* Horace parle de ce trait dans la troiſiéme Satyre de ſon ſecond Livre :

Quid ſimile iſti,
Graecus Ariſtippus ? qui ſervos proficere aurum
In media juſſit Libya, quia tarditus irent
Propter onus ſegnes.

(aa) Plutarque de *Diſcr. des enfans.* Oeuvr. Moral. T. I. p. 9. Paris 1612. in-8.

(33) *Voyez ci-ad. Diog. Laert.* L. II. p. 69.

(34) Tarteron *Trad. des Satyr. & des Epit. d'Horace* p. 163. 1694.

(35) *Voyez la Vie d'Ariſtippe.* Mémoir. de Littérat. T. II. Part. II. p. 370.

(36) Diog. Laërt. *ubi ſupra.*

(37) Traité *de Contentement d'Eſprit.* Oeuvr. Moral. T. I. p. 221.

(38) Stobæus *Serm.* 66. *apud* Stanley *ubi ſupra.*

(39) Stobæus *Serm.* 99. *ap. eund.*

(30) Idem *Serm.* 125. *apud eund.*

(31) Idem *Serm.* 185.

(32) Idem *Serm.* 210.

» Le Philoſophe Ariſtippe donne ordre à ſes gens de ſe » défaire de leur argent, & de laiſſer tout ce qu'ils a» voient au milieu des deſerts de la Libye, parce que, » dit-il, cela vous embarraſſe, & vous n'en marchez pas » ſi vîte (34).” Etant ſur mer, & s'apperceyant que le Vaiſſeau ſur lequel il s'étoit embarqué, étoit un Vaiſſeau de Corſaires, il prit ſon argent & ſe mettant à le compter, le laiſſa tomber, comme par mégarde, dans la mer, & contrefit l'homme affligé. D'autres rapportent qu'il dit : *Il valoit mieux qu'Ariſtippe perdît ſon argent, que ſi ſon argent l'avoit perdu.* Il blâmoit ceux qui examinoient ſoigneuſement les denrées qu'on apportoit au Marché, & qui n'examinoient jamais leur vie & leurs actions : d'autres donnent ce mot à Diogène. Pendant le ſéjour qu'il fit en Aſie, Artapherne, Lieutenant du Roi de Perſe, le fit arrêter, & commanda qu'on le lui amenât. Quelqu'un lui demanda, s'il n'avoit pas peur ? *Qu'ai-je à craindre*, dit-il, *puiſqu'on me mène à un Satrape du grand Roi ?* Il diſoit, *que ceux qui laiſſoient l'étude de la Sageſſe, pour s'attacher aux autres Sciences, faiſoient comme les Amans de Pénélope, qui au-lieu de s'attacher à la Maîtreſſe, s'amuſoient aux Suivantes.* Il y a un mot d'Ariſton, qui reſſemble fort à celui-là : il diſoit, *que ces ſortes de gens faiſoient comme Ulyſſe, qui avoit vu preſque tous les Morts qui étoient aux Enfers, mais qui n'avoit point parlé à la Reine.* On lui demandoit, ce qu'il falloit apprendre à un Enfant ? *Apprenez-lui*, dit-il, *de bonne heure ce qui lui doit ſervir quand il ſera grand.* [☞ Hé plût à Dieu, dit là-deſſus Mr. Le Fèvre (35), que quelque nouvel Ariſtippe parût aujourd'hui au monde, pour repurger notre Siécle, & réformer par la force & les graces de ſon éloquence, les abus où tombent preſque tous les pères, quand il s'agit de l'inſtruction de leurs enfans ! Il ne ſeroit pas d'avis que cette Jeuneſſe paſſât ſes plus belles années à diſputer ſur la Théogonie d'Héſiode, ſur la Métaphyſique de Parménide, ſur les Idées de Platon, ou ſur les Syllogiſmes de Chryſippe ; rien de tout cela. Il leur diroit plutôt, ſi je ne me trompe : Que vos enfans étudient ce que j'ai appris autrefois, & qui me fait tant d'honneur aujourd'hui ; qu'ils s'attachent bien à la Morale & à la Politique, qu'ils liſent avec ſoin les bons Hiſtoriens & les bons Poëtes ; qu'ils apprennent à bien parler & à bien écrire. ADD.] On lui diſoit, comme par reproche : Vous vous attachiez autrefois à Socrate, & à préſent vous vous attachez auprès de Denys. *Cela eſt vrai*, repliqua-t-il ; *mais dans ce tems-là j'avois beſoin d'inſtruction (ταιδείας), & maintenant je cherche du plaiſir (παιδιάς).* Une Courtiſane lui aiant dit un jour : Ariſtippe, je ſuis groſſe de vous : il lui répondit : *Pourriez-vous courir par un champ couvert de Hardons, & me dire préciſément quel chardon vous auroit piqué ?* Il avoit reçu de l'argent de Denys, & Platon en avoit reçu en même tems des Livres. On témoigna à Ariſtippe être ſurpris de cela : *La raiſon n'en eſt pas grande*, répondit-il : *c'eſt que j'ai beſoin d'argent, & Platon a beſoin de Livres* (36). Aiant perdu une Terre conſidérable, il dit à quelqu'un qui lui témoignoit prendre beaucoup de part à ſa perte : *Vous n'avez qu'une Metairie, & il me reſte encore trois Terres ; pourquoi ne m'affligerois-je pas plutôt avec vous ?* Plutarque, qui rapporte ce trait (37), remarque à cette occaſion, qu'il eſt déraiſonnable de s'affliger de ce que l'on a perdu, & de ne pas ſe réjouïr de ce qui nous reſte. Quelqu'un lui aiant dit, qu'il étoit cauſe de la perte de ſa Terre : *Cela veut mieux*, dit-il, *que ſi elle étoit cauſe de la mienne* (38). Voyant une perſonne qui exhaloit ſa colére en paroles, il lui dit *de ne pas ſuivre dans ſes paroles ſa paſſion, mais de calmer ſa colére par ſes paroles* (39). Il dit, à la vue d'une petite femme fort belle : *C'eſt un petit mal, & une grande beauté* (30). Ceux qui renverſent ces paroles, & qui les rendent par celles-ci, *C'eſt une petite beauté, & un grand mal*, n'entrent point dans la penſée d'Ariſtippe, qui badine ſur ce Proverbe. Quelqu'un lui aiant demandé conſeil, s'il ſe marieroit ou non : il lui dit, *Ne vous mariez point : Si vous prenez une belle femme, elle ſera commune : ſi vous la prenez laide, ce ſera un ſupplice pour vous* (31). Il conſeilloit aux jeunes-gens *de ne ſe charger que de choſes avec leſquelles ils puſſent ſe ſauver en cas de naufrage* (32). Il diſoit enco-

l'Ile de Lipara, comme il semble qu'on peut l'inférer de ſa Lettre à Arète ſa fille [G], qui ſe trouve parmi les Socratiques. Outre cette fille, qu'il inſtruiſit dans la Philoſophie, il avoit auſſi un fils, qu'il deshérita à cauſe de ſa ſtupidité. Comme ſa femme lui en faiſoit des reproches, en lui diſant qu'il venoit pourtant de lui, il lui répondit, en crachant par terre, *Voilà qui vient auſſi de moi, & qui n'eſt pourtant inutile* (s). Arète eut un fils, nommé Ariſtippe comme ſon aïeul, & ſurnommé *Métrodidacte*, c'eſt-à-dire, inſtruit par ſa mère. On nomme parmi ſes Diſciples, outre Arète ſa fille, un Ethiope de la Ville de Pentemaïde, *Antipater* de Cyrène. A Arète ſuccéda Ariſtippe ſon fils; & celui-ci fut ſuivi de Théodore ſurnommé *l'Athée*, qui fut le Fondateur de la Secte des *Théodoriens*. A Antipater ſuccéderent *Epitémide*, *Parèbate*, *Hégéſias* & *Annicéris*: ces deux derniers eurent l'honneur de fonder deux nouvelles Sectes, l'*Hégéſiaque*, & l'*Annicérienne* (t). Diogène Laërce parle de deux autres ARISTIPPES; l'un, qui avoit fait une Hiſtoire d'Arcadie; & l'autre, Philoſophe de la nouvelle Académie. [☞ Ménage remarque (u) qu'il y a eu pluſieurs autres Ariſtippes: ARISTIPPE Tyran d'Argos, dont Plutarque fait mention dans la Vie d'Aratus: ARISTIPPE, Sophiſte, grand ennemi des Mathématiques, dont Ariſtote parle dans le Livre III. de ſa Métaphyſique. Pline nomme auſſi un ARISTIPPE Peintre (x); & Platon, un ARISTIPPE de Lariſſe. ADD. DU TRAD.]

(s) Stobæus *Serm. 74. apud* Stanley *ubi ſupra* c. 2.

(t) Diog. Laërt. *ubi ſup.* p. 64.

(u) *Obſervat. in Diog. Laërt. L. II.* p. 69.

(x) Plin. *Hiſt. Nat.* L. XXXV. c. 10.

re, *que comme un ſoulier trop grand n'eſt d'aucun uſage, Il en eſt de même des grandes richeſſes: il faut à l'occaſion pouvoir s'en ſervir, ou en tout, ou en partie* (33). Aiant fait naufrage ſur les côtes de l'Ile de Rhodes, il apperceut les figures Mathématiques ſur le rivage: *Courage*, dit-il, *mes amis, je vois des traces d'hommes* (34).

(11) Idem *Serm.* 229.

(34) Vitruvius *Præfat. in Lib. II.*

[G] *Sa Lettre à Arète ſa fille.*] C'eſt la XXVII. dans le Recueil des Lettres Socratiques. Il l'écrivit peu avant que de mourir; la voici: „ J'ai reçu votre Lettre, par „ laquelle vous me ſollicitez de faire diligence pour me „ rendre à Cyrène, parce que vos affaires ne vont pas „ bien avec les Magiſtrats, & que la grande modeſtie de „ votre mere, & la vie retirée qu'il a toujours menée, le „ rendent moins propre à avoir ſoin de ſes affaires do„ meſtiques. Auſſi-tôt que j'ai eu obtenu mon congé de „ Denys, je me ſuis mis en voyage pour me rendre au„ près de vous; mais je fus tombé malade à Epipa, où „ les Amis de Sonicus prennent de moi tous les ſoins poſ„ ſibles, avec toute l'amitié qu'on peut demander quand „ on eſt près du tombeau. A l'égard de ce que vous me „ demandez, quels égards vous devez à mes Affronteurs, „ qui déclarent qu'ils n'abandonneront jamais Ariſtippe, „ tant qu'il leur reſtera des forces, mais qu'ils le ſervi„ ront toujours auſſi-bien que vous; vous pouvez avoir u„ ne entière confiance en eux, car ils ont appris de moi „ à ne pas être faux. Du reſte, pour vous-même je vous „ conſeille de vous mettre bien avec vos Magiſtrats; ce „ conſeil vous ſera utile, ſi vous ne deſirez pas trop: vous „ ne vivrez jamais plus content, que quand vous mépri„ ſerez le ſuperflu: car ils ne feront pas aſſez injuſtes pour „ vous laiſſer dans la néceſſité. Il vous reſte deux Ver„ ges, qui peuvent vous fournir abondamment dequoi „ vivre. Et le Bien que vous avez en Hermite vous ſuf„ fit, quand vous le mettrez pas autre choſe. Ce n'eſt pas „ que je vous conſeille de négliger les petites choſes; je „ veux ſeulement qu'elles ne vous causent ni inquiétude, „ ni tourment d'eſprit, qu'on evaluent jamais rien, même pour „ les grandes choſes. En cas qu'il arrive qu'après ma mort „ vous ſouhaitiez de ſavoir mes ſentimens ſur l'éducation „ du jeune Ariſtippe, rendez-vous à Athènes, & eſtimez prin„ cipalement Xantippe & Myrto, qui m'ont fouvent prié de „ vous amener à la célébration des Myſtères d'Eleuſis; & „ tandis que vous vivrez agréablement avec elles, laiſſez „ les Magiſtrats donner un libre cours à leurs injuſtices; ils „ ne peuvent vous faire tort par rapport à votre fin natu„ relle (35). Tâchez de faire avec Xantippe & Myr„ to, comme je faiſois autrefois avec Socrate: conformez-vous à leurs manières; l'orgueil ſeroit mal placé là. Si Tyrocles (36) fils de Socrate, qui a demeuré „ avec moi à Mégare, vient à Cyrène, ayez ſoin de lui, „ & le traitez comme s'il étoit votre fils. Si vous ne „ voulez pas allaiter votre fille, à cauſe de l'embarras que „ cela vous cauſe, faites venir la fille d'Eubolis, à qui „ vous avez donné à ma conſidération le nom de ma mè„ re, & que moi-même j'ai ſouvent appellée mon amie. „ Prenez ſoin ſur-tout du jeune Ariſtippe, pour qu'il ſoit „ digne de nous, & de la Philoſophie, que je lui laiſſe „ en héritage réel; car le reſte de mes biens eſt expoſé „ aux injuſtices des Magiſtrats de Cyrène. Vous ne me „ dites pas du moins que perſonne ait entrepris de vous „ enlever la Philoſophie. Réjouiſſez-vous, ma chère fille, „ dans la poſſeſſion de ce tréſor, & procurez-en la jouiſ„ ſance à votre fils, que je ſouhaiterois qui fût déja le „ mien; mais étant privé de cette conſolation, je meurs „ dans l'aſſurance, que vous le conduirez ſur les pas des „ gens de bien. Adieu, ne vous affligez pas à cauſe de „ moi." [☞ Il faut avouer qu'il y a lieu d'être ſurpris, que d'habiles gens puiſſent adopter comme vraie, une Pièce où les caractères de ſuppoſition ſautent aux yeux *. C'eſt faire un vrai Roman, que de bâtir ſur cette Lettre les circonſtances de la mort d'Ariſtippe. Quelle apparence qu'un homme, qui avoit ouvert une Ecole de Philoſophie à Cyrène, où il avoit tout le ſuccès qu'il pouvoit ſouhaiter, & qui avoit ſelon les apparences profité des libéralités de Denys; qui jouiſſoit d'ailleurs par lui-même d'un bien aſſez conſidérable (37); quelle apparence qu'un tel homme ait été courir le Pays, ſe ſoit volontairement banni du ſein de ſa famille & de ſa patrie, après avoir déja voyagé par-tout? Il y a inſiniment plus d'apparence qu'Ariſtippe, las d'errer dans les Pays étrangers, ſe retira en Grèce pour y jouïr tranquillement de la Volupté, qui étoit ſon grand objet, & qu'il y mourut en Philoſophe voluptueux. Je finirai cette Remarque par un trait ou deux de ſon caractère, qu'un Auteur moderne a fournis (38). Ariſtippe avoit plus de défauts que de vertus, mais de ces défauts, qui étant mis dans un certain jour, l'emportent ſur les meilleures qualités. Il ne ſe rioit point de beaucoup en converſation, & ne décidoit point pompeuſement; tout au contraire, il tomboit ſouvent d'accord, qu'il y a mille choſes qu'un honnête-homme peut avouer ſans honte qu'il ignore, & qu'il ne ſaura jamais. Et de pareils aveux incommodoient les autres Philoſophes, qui par vanité faiſoient ſemblant de mécommoître le prix de cette ignorance honorable, & ſi je l'oſe dire, Philoſophique. Ariſtippe fortit de la vie, comme on fortiroit d'un beau ſpectacle qu'on auroit vu juſqu'à la fin (39). REM. DU TRAD.]

* Voyez l'article ANTIPATER Rem. [D] à la fin.

(37) Voyez le paſſage de Plutarque ci-deſſus à la citat. (27).

(12) La Volupté.

(38) Leo Allatius à *Lanoy*, cité, comme le remarque Stanley; mais c'eſt évidemment une faute, Lampredes étant mort il y a tout longtems.

(39) Id. ib. §. 6.

(a) Pauſanias *Voyage de Meſſenie*, ou L. IV. ch. 14. & 15. T. II. de la Trad. de Mr. l'Abbé de Gedoyn. *Voyez* Th. Rowe *Libert of ſpeech aſſerted and illuſtrious Men written by Plutarch*, p. 71. Londres 1718.

(b) Pauſanias ibid. ch. 15.

ARISTOMENE, Général des Meſſeniens, illuſtre par ſa valeur, ſa prudence & ſa vertu, autant que par les divers & extraordinaires événemens de ſa vie, étoit fils de Nicomède & de Nicotélée, qui étoient des perſonnes d'une condition privée dans la Meſſénie [A], mais pourtant de la famille qui avoit occupé le Trône avant la ruïne du Pays, & véritables deſcendans d'Hercule (a). La Meſſénie, Contrée du Péloponnèſe, avoit été conquiſe par les Lacédémoniens, qui l'avoient réduite dans le plus dur eſclavage. Ariſtomène, conjointement avec d'autres, préférant la liberté de leur Patrie à leurs intérêts particuliers, réſolurent de travailler à ſecouer le joug, & à ſe remettre dans leur ancien état. Il engagea les Argiens & les Arcadiens dans les intérêts des Meſſéniens (b), & commença d'abord les hoſtilités contre les Lacédémoniens. Environ un an après le commencement de la guerre, il ſe donna un combat à Dères, petit Village de la Meſſénie: Ariſtomène y fit paroître tant de valeur, qu'après la bataille la petite Armée le proclama Roi. Pour donner aux Lacédémoniens une idée plus avantageuſe de lui-même, & ſe rendre formidable, il eut la hardieſſe d'entrer de nuit à Sparte, & d'attacher à la porte du Temple de Minerve, ſurnommée *Chalcioïcos*, un Bouclier dont l'inſcription marquoit, que c'étoit un préſent qu'Ariſtomène offroit à la Déeſſe, des dépouilles des Lacédémoniens (c). Il eſt incertain s'il eut part à une action, qui, admirée pour ſa hardieſſe, fut néan-

(c) Id. ibid. & Rowe p. 74.

[A] *Etoit fils de Nicomède & de Nicotélée, qui étoient des perſonnes d'une condition privée dans la Meſſenie.*] Mr. Thomas Rowe, Auteur des *Vies de pluſieurs anciens Hommes Illuſtres omis par Plutarque*, remarque (1), que quoiqu'Ariſtomène ait vécu aſſez près du tems qu'on nomme à juſte titre *fabuleux*, & que ce qu'on ſait de ſa vie ſoit entièrement dû à ſes concitoyens, ils ne ſe ſont pourtant guères éloignés de l'exacte vérité; & à un égard ſurtout, la choſe eſt aſſez extraordinaire. Ils n'étoient point du tout ſtatés de la penſée, ſi ordinaire alors, de faire de leur Libérateur le fils de quelque Dieu, ou Demi-Dieu (2); ils décréditoient la fable débitée au ſujet de ſa mère, qu'elle avoit été honorée des embraſſemens d'un Dieu ſous la forme d'un Dragon; & en lui faiſant des libations, ils ne le qualifioient pas autrement, que *l'illuſtre fils de Nicomède*, c'eſt-à-dire, de fils d'un particulier de Meſſénie. Mr. Rowe obſerve, „ qu'il y a „ voit beaucoup de bon-ſens dans cette prétendue humilité. Ils faiſoient honneur à leur Pays, ſans faire tort „ à leur Héros, auquel ils donnoient la gloire d'avoir fait „ quoi-

(1) Pag. 71. 72.

(2) Pauſanias *Voyage de Meſſenie*, ou L. IV. ch. 14. T. II.

néanmoins regardée comme impie [B]. Peu après, la guerre fut continuée avec beaucoup de vigueur. Les Lacédémoniens étoient commandés par un Maitre d'Ecole nommée Tyrtée, que les Athéniens leur avoient envoyé pour Général, & qui inſpiroit de l'ardeur à ſes Troupes par ſes vers (d). Il étoit venu aux Meſſéniens de puiſſans ſecours d'Elée, d'Arcadie, d'Argos & de Sicyone; & tous ceux, dont les familles avoient quitté le Pays lors de la triſte fin de la première guerre, ſe joignirent auſſi à leurs compatriotes (e). Ariſtomène livra bataille aux Lacédémoniens, conduits par Anaxandre un de leurs Rois, dans un lieu appellé *le Monument du Sanglier*, & les derniers furent battus. Cette Victoire fit beaucoup d'honneur au Général Meſſénien [C], & lui inſpira une nouvelle ardeur. Il attaqua Phares Ville de Laconie, & la pilla. Il enleva auſſi quelques filles des meilleures familles de Caryes [D], & il en retira une groſſe rançon. Il ne fut pas auſſi heureux dans l'exécution du deſſein d'enlever les femmes de Sparte, aſſemblées à Egile pour célébrer une Fête de Cérès [E]. La troiſième année de la guerre, les Lacédémoniens gagnérent à force d'argent Ariſtocrate Roi & Général des Arcadiens, qui avoit amené un gros Corps de Troupes au ſecours des Meſſéniens. Quand les deux Armées furent en préſence, Ariſtocrate tira ſes Officiers à part, & les intimida en leur diſant, que comme les entrailles des Victimes lui préſageoient que le ſuccès du combat ſeroit malheureux, il leur conſeilloit de ſe retirer avant qu'il fût commencé. Les Meſſéniens les conjurérent par tout ce qu'ils avoient de plus ſacré, de ne pas les abandonner dans une ſi grande néceſſité; mais leurs prières furent inutiles. Ariſtomène fit ferme avec ſa Troupe, & ſoutint pendant quelque tems tout l'effort des ennemis; mais enfin il fut obligé de céder au grand nombre & de faire retraite. Cette défaite obligea les Meſſéniens d'abandonner Andanie & toutes les Villes de terre-ferme, & de ſe retirer ſur une Montagne qui étoit d'un très difficile accès, appellée Ira, où les Lacédémoniens les aſſiégérent pendant onze ans entiers. Ariſtomène, avec un Corps de trois-cens hommes choiſis, ravageoit le Pays de tous côtés, la Meſſénie auſſi-bien que la Laconie (f). Mais il fut ſurpris dans une de ſes courſes, & emmené priſonnier à Sparte [F], d'où il ſe ſauva par une avanture tout à fait extraordinaire [G].

(d) Pauſanias *ibid.* ch. 16. Juſtin. L. III. ch. 5. Strabo L. VIII. & Rowe p. 76. 77.

(e) Pauſan. *ibid.* ch. 14.

(f) Pauſanias *ibid.* c. 18.

Peu

„ quoique mortel, les mêmes actions, pour leſquelles „ on regardoit généralement les autres comme deſcendus „ des Dieux."

[B] *Une action, qui admirée pour ſa hardieſſe, fut regardée comme impie.*] Il y avoit à Andanie, la Ville où avoit commencé le ſoulévement contre les Lacédémoniens, & où Ariſtomène étoit né & avoit été élevé, il y avoit, dis-je, deux jeunes hommes, appellés Panormus & Goniſpus, beaux & bien faits, qui alloient ſouvent à la petite guerre dans la Laconie. Un jour que les Lacédémoniens célébroient la Fête des Dioſcures (Caſtor & Pollux) dans leur Camp, & qu'après le repas du Sacrifice ils étoient tous en joie, les deux jeunes Meſſéniens, vêtus de blanc, avec le manteau de pourpre ſur l'épaule, montés ſuperbement, un bonnet ſur la tête & une pique à la main, ſe montrérent tout à coup au milieu des Lacédémoniens. Ceux-ci ne doutérent pas que ce ne fuſſent les Dioſcures eux-mêmes, qui venoient prendre part aux réjouiſſances que l'on faiſoit en leur honneur, & dans cette penſée ils les adorérent. Nos deux Meſſéniens les aiant laiſſé approcher, firent auſſi-tôt main-baſſe ſur eux, en tuérent un bon nombre, & après avoir ainſi inſulté à la Religion des Spartiates, ils s'en retournérent à Andanie, avant que ceux-ci euſſent revenus de leur ſurpriſe (3). Polyen rapporte cette hiſtoire d'une manière un peu différente (4). Il dit que ce fut Ariſtomène & un de ſes Amis, qui firent cette action; que montés ſur des chevaux blancs, une étoile d'or ſur le front, ils s'approchérent ſur la brune des Lacédémoniens, occupés avec leurs femmes & leurs enfans à célébrer la Fête des Dioſcures, à une petite diſtance de la Ville: ceux-ci s'imaginant que Caſtor & Pollux les honoroient de leur préſence, continuérent à boire & à ſe réjouir avec d'autant plus de feu; mais Ariſtomène & ſon compagnon aiant mis pied à terre, en tuérent pluſieurs, & ſe ſauvérent enſuite à cheval. On voit que Polyen s'eſt trompé ſur le ſujet des Acteurs, quoiqu'il y ait quelque apparence qu'Ariſtomène encouragea cette entrepriſe; *dont la hardieſſe*, dit Mr. Rowe, *ne pouvoit déplaire à un homme de ſon caractère, & le manque de reſpect pour les Divinités de Sparte n'étoit peut-être pas pour lui une raiſon bien forte de la déſapprouver.*

(3) Pauſan. *in Meſſen.* ou L. IV. ch. 27. Rowe p. 75.

(4) *Strategem.* L. III. c. 11. p. 205. 206. Lugd. Bat. 1690.

[C] *Cette Victoire fit beaucoup d'honneur au Général Meſſénien.*] On dit que quand il eut pouſſé les ennemis juſqu'à un Poirier ſauvage qui étoit au milieu d'un champ, Théocle le Devin, qui étoit toujours avec lui, lui dit, ſe fendit de paſſer outre, diſant que les Dioſcures, Protecteurs de Sparte, s'étoient autrefois repoſés ſous cet arbre, & qu'il falloit le reſpecter. Ariſtomène, de retour à Andanie, fut reçu comme en triomphe; les femmes jettoient des guirlandes & des fleurs ſur ſon paſſage, en chantant,

L'heureux Ariſtomène a par eaux & par monts
De nos fiers ennemis pouſſé les bataillons (5).

(5) Pauſan. *ibid.* ch. 16. Rowe p. 78. 79.

D'un autre côté Tyrtée, Général des Lacédémoniens, ſe ſervit de ſon talent poétique pour les empêcher de perdre courage: il fit de nouvelles Pièces, qui eurent le ſuccès qu'il en attendoit. Et pour faire voir qu'il étoit capable d'autre choſe, il recruta ſon Armée, en engageant les Lacédémoniens d'affranchir pluſieurs de leurs Ilotes, de leur donner droit de Bourgeoiſie, & de leur promettre de leur faire épouſer les Veuves des Spartiates qui périroient dans le combat. *Qui tribus præſtiis ſuſos ſæpius deſperationis Spartanos adduxit, ut ad ſupplementum exercitus ſervos ſuos manumitterent, bijuge interfectorum matrimonia pollicerentur, ne non numero tantum amiſſorum civium, ſed & dignitati ſuccederent* (6).

(6) Juſtin. *Hiſt.* L. III. c. 5.

[D] *Il enleva auſſi quelques filles des meilleures familles de Caryes.*] Son deſſein étoit d'aller aſſiéger Sparte; mais on dit qu'Hélène & les Dioſcures s'étant apparus à lui en ſonge, l'en détournérent. Il ſe détermina donc à quelque autre entrepriſe. En paſſant par Caryes, il enleva quelques-unes des filles des meilleures familles, occupées à célébrer une Fête de Diane. Il les conduiſit juſqu'à un Village de Meſſénie, & s'étant allé repoſer, durant qu'il dormoit, quelques-uns de ſes gens échauffés par le vin entreprirent de faire violence à ces filles. Ariſtomène éveillé par le bruit, y accourut; mais ni ſa préſence, ni les exhortations ne pouvant l'emporter ſur la paſſion brutale qui les animoit, il fut obligé de faire un exemple de ſévérité, en tuant quelques-uns des plus mutins, ce qui mit un frein à l'extravagance des autres; & il mena ces jeunes perſonnes en ſureté à Andanie, où elles furent rachetées enſuite (7).

(7) Pauſanias. *ibid.* Rowe p. 80.

[E] *Il ne fut pas auſſi heureux dans l'exécution du deſſein d'enlever les femmes de Sparte, aſſemblées à Egile pour célébrer une Fête de Cérès.*] Ce Temple de Cérès à Egile étoit fort fréquenté, & en grande vénération. Ariſtomène & ſa Troupe furent que pluſieurs femmes étoient aſſemblées en ce lieu, à l'occaſion d'une Fête: auſſi-tôt ils réſolurent de les enlever. Ces femmes, invoquant la Déeſſe à leur ſecours, ſe défendirent courageuſement, les unes avec des couteaux, les autres avec des broches, d'autres avec des torches ardentes, toutes armes qu'elles trouvérent dans l'appareil même du Sacrifice; déſorte qu'elles bleſſerent bon nombre de Meſſéniens, & forcérent les autres à ſe retirer. Ariſtomène lui-même reçut pluſieurs coups, & fut fait priſonnier. C'en étoit fait de la liberté de la Meſſénie avec ſa vie, ſi la Prêtreſſe de Cérès, nommée Archidamée, n'avoit été plus ſenſible que ſes compagnes. On dit que l'amour eut beaucoup de part à ſa compaſſion: elle le mit en liberté dès la nuit ſuivante, & fit croire aux autres qu'il s'étoit délié en brulant les cordes dont on l'avoit attaché, & qu'il avoit enſuite trouvé aiſément le moyen de s'échapper (8). On l'en crut; & Pline nous dit auſſi qu'il ſe ſauva de cette manière. *Iterum captus, ſopitis cuſtodibus ſomno, ad ignem adcultutus lora eum corpore exuſſit* (9). Polyen rapporte le même fait dans le Ch. 33. du II. Livre de ſes *Stratagêmes*.

(8) Pauſan. *ibid.* ch. 17. Rowe p. 81.

(9) Plin. *Hiſt. Nat.* L. XI. c. 37. & non 70. comme le dit Mr. Rowe p. 82.

[F] *Il fut ſurpris dans une de ſes courſes, & emmené priſonnier à Sparte.*] Ariſtomène accompagné de ſa Troupe partit un ſoir du Mont Ira, marcha toute la nuit avec une diligence incroyable, & ſe trouvant aux portes d'Amathus à la pointe du jour, prit la Ville, la pilla, & eut plutôt rejoint les ſiens, que Sparte n'eut des nouvelles de ce qui s'étoit paſſé. Mais il continua ces courſes trop fréquemment pour réuſſir toujours. Il tomba un jour dans une embuſcade, où ſe trouvoit plus de la moitié de l'Armée des Lacédémoniens, commandée par les deux Rois. Malgré la ſurprife & l'inégalité des forces, il ſe défendit comme un Lion, & il étoit prêt à ſe faire paſſage, lorſqu'après avoir reçu pluſieurs bleſſures, il fut frappé d'un coup de pierre, qui le terraſſa. Les Lacédémoniens accoururent, & ſe rendirent maîtres de lui, avant qu'il eût repris ſes ſens. Cinquante hommes de ſa Troupe furent pris avec lui; on les conduiſit à Sparte, où ils furent tous condamnés à la mort (10).

(10) Pauſan. *ibid.* ch. 18. Rowe p. 84.

[G] *Il ſe ſauva par une avanture tout à fait extraordinaire.*] Après quelque délibération, il fut réſolu que lui, & les cinquante hommes pris avec lui, ſeroient précipités dans un Gouffre, nommé *Ceada*, où l'on avoit coutume de jetter ceux qui étoient condamnés à mort pour les crimes les plus énormes. C'étoit à peu près, comme d'être précipité, chez les Romains, de la Roche Tarpéienne. Les cinquante Meſſéniens furent mis en pièces, ou du moins tués par leur chute; & il n'y avoit qu'un miracle qui pût empêcher Ariſtomène d'avoir le même ſort. Quelques-uns ont dit (11), qu'un Aigle le reçut ſur ſes ailes, & le

(11) Pauſan. *ibid.*

(g) Id. ibid.

Peu de tems après, il attaqua les Troupes que les Corinthiens envoyoient au secours des Lacédémoniens au siége d'Ira: il en fit un grand carnage (g), & à son retour il offrit à Jupiter Ithomate un Sacrifice nommé *Hécatomphonie* [*H*], parce que personne n'étoit en droit de l'offrir, que celui qui avoit tué de sa propre main cent ennemis dans le combat. Les Lacédémoniens voulant aller célébrer chez eux quelque Fête de Religion, firent avec les Messéniens une trêve de quarante jours *. Pendant ce tems-là, des Archers Crétois ne cessoient de ravager les environs du Mont Ira, & de faire des courses fur les Messéniens. Aristomène, qui se promenoit fur la foi de la trêve, fut surpris par sept de ces Crétois, qui lui avoient dressé une embuscade; mais il se sauva contre toute attente, par le secours d'une jeune fille, qui le délivra fur un songe qu'elle avoit eu la nuit précédente [*I*]. Il y avoit déja onze ans que le siége d'Ira duroit; & Aristomène, qui avoit ci-devant avec Théoclus consulté l'Oracle de Delphes fur la destinée de son Pays, & qui avoit reçu une réponse fort obscure, fut effrayé par une observation de Théoclus, qu'il regarda comme l'accomplissement de l'Oracle [*K*], & se prépara à fubir le fort qui lui paroissoit inévitable [*L*]. Les Messéniens n'étoient pas bloqués fort étroi-

* Il y a *trente* dans l'Anglois, mais je trouve *quarante* dans Pausanias. R. D. T.

(12) Strabon. L. IX. c. 32.

(13) Pausan. *Ibid.* ch. 16. Voy. la note (5) de Meursius fur *Polyæn.* L. II. ch. 20. pag. 201. Lugd. Bat. 1690.

(14) Pausan. ch. 18. & Rowe p. 86.

(15) Plinius *ubi supra.*

(16) Ibid.

(17) Plutarch's Lives by several hands. Vol. I. p. 232. Londres 1716. [Amyot a traduit de même. R. D. T.]

(18) P. 87.

& le foutint dans fa chute. D'autres, & particulièrement Polyen (12), disent qu'on le précipita tout armé, au lieu que les autres étoient desarmés, & que son bouclier l'avoit un peu soutenu en l'air, & avoit rendu fa chute moins rude. On croit que c'eſt ce qui a donné occaſion à la fable de l'Aigle, parce qu'il y avoit fur ſon bouclier la figure d'un Aigle avec les ailes déployées (13). Quoi qu'il en ſoit, on convient qu'il tomba ſans ſe bleſſer. Il paſſa deux jours étendu par terre, au milieu des corps de ſes compagnons, le viſage couvert de ſon habit, & attendant la mort avec une conſtance héroïque. Le troiſiéme jour il entendit du bruit, & apperçut à une petite lueur un Renard. Il comprit qu'il y avoit quelque ouverture, par laquelle cet animal étoit entré. Il l'attendit, & quand il fut à ſa portée, il le ſaiſit d'une main, & de l'autre, toutes les fois que le Renard ſe tournoit de ſon côté, il lui préſentoit ſon habit. Il ſe ſuivoit ainſi fa où le chemin étoit aſſez large, & quand il s'étreciſſoit, il ſe laiſſoit traîner par l'animal. Il arriva enfin à un endroit, où il n'y avoit de paſſage que pour le Renard; & s'appercevant au jour qui y entroit, qu'il n'étoit pas loin de l'ouverture, il lâcha ſon guide, & aiant élargi le trou avec ſes mains, il ſe ſauva, & ſe rendit heureuſement à Ira, où les Meſſéniens le reçurent avec des tranſports de joie inexprimables (14). Pline rapporte le fait de la manière ſuivante: Il dit qu'Ariſtomène aiant été bleſſé & fait priſonnier, il ſe ſauva d'une Caverne où il avoit été précipité, en ſuivant les paſſages étroits que les Renards y avoient faits. *Ipſe convulneratus & captus ſemel per cavernam latomiarum evaſit, angueſtos vulpium aditus ſecutus* (15). Polyen, dans l'endroit cité ci-deſſus, place cette avanture après qu'Ariſtomène eut offert trois *Hecatomphonies*, pour les trois Victoires remportées ſur les Lacédémoniens. Il ajoute, que quand il fut précipité dans ce Gouffre, il ne s'abandonna point au deſeſpoir, mais ſe mit à chercher de tous côtés une iſſue pour ſe ſauver, & qu'il découvrit un paſſage par le moyen d'un Renard, qui entra par un trou; qu'aiant pris un os de mort, il ſaiſit le Renard par la queue, & que malgré les coups de dent que cet animal lui donnoit, il le ſuivit, & s'ouvrit un paſſage avec l'os qu'il avoit à la main. Il ſe rendit d'abord auprès des Meſſéniens, qui alloient juſtement donner bataille, & ſe mit à leur tête. Les Lacédémoniens, frappés de voir Ariſtomène qu'ils comptoient mort, (perſonne ne s'étant jamais ſauvé de ce Précipice où il avoit été jetté) furent ſi effrayés, qu'ils prirent ſur le champ la fuite, perſuadés qu'il y avoit en lui quelque choſe de plus qu'humain.

[*H*] *Il offrit à Jupiter Ithomate un Sacrifice appellé Hécatomphonie.*] Pline dit (16), qu'il avoit tué trois-cens Lacédémoniens de ſa propre main; & l'on dit qu'il fit cette eſpéce de Sacrifice juſqu'à trois fois; la prémière, après la bataille du Monument du Sanglier; la ſeconde, après la défaite des Corinthiens; & la troiſiéme, après avoir fait heureuſement pluſieurs courſes. Plutarque, dans la Vie de Romulus, critique les Auteurs Romains, qui pour relever la gloire de Romulus, rapportent que de quatorze mille Véiens, tués dans une bataille, ce Prince en avoit tué plus de la moitié de ſa propre main; & à cette occaſion cet Auteur remarque, qu'on regardoit comme un conte ce que les Meſſéniens diſoient d'Ariſtomène leur Général, qu'il avoit tué de ſa propre main trois-cens Lacédémoniens, en trois différentes occaſions, & que par cette raiſon il avoit immolé trois Bœufs à Jupiter. Voici la Verſion que Xylander a faite de ce paſſage: *Sed quod nonnulli aiunt, quatuordecim millibus Veientium cæſis, amplius dimidia eorum Romuli manibus interfectos fuiſſe, id plane falſiſſimum omninoque incredibile eſt; quando & Meſſenios influatius Ariſtomenem ſuum prædicare arbitrantur, qui* TER HOMINEM IMMOLAVERIT *(que* Hecatomphonia *vocantur) quod tertium centum de Lacedæmoniis boſtibus viros in pugna interfeciſſet.* Cette Verſion exprime très bien les ſens de l'Auteur, qui dit qu'Ariſtomène offrit trois fois le Sacrifice d'un Homme. Mais la Verſion Angloiſe de ce paſſage eſt certainement mauvaiſe, car elle porte, *qu'il immola trois-cens victimes, pour avoient de Lacédémoniens qu'il avoit tués lui-même dans la bataille* (17). Mr. Rowe n'eſt pas perſuadé que Plutarque ait raiſon de douter qu'Ariſtomène ait tué trois-cens hommes. Il remarque, que ce qu'on dit de Romulus eſt évidemment fabuleux; mais il ne voit pas qu'il y ait le moindre conformité entre ce conte, & ce que les Meſſéniens rapportoient de leur Héros (18); ni qu'il y ait rien de contraire à la vraiſemblance, qu'un homme de la valeur & de l'intrépidité d'Ariſtomène, ait tué trois cens ennemis de ſa propre main dans une guerre de près de vingt années, & où il s'eſt donné preſque continuellement des combats. Révoquer de pareils faits en doute, c'eſt ne trouver preſque rien de certain dans l'Hiſtoire. On peut dire de plus, qu'offrir de pareils Sacrifices, qui ſuppoſoient qu'Ariſtomène avoit tué trois cens Lacédémoniens, quoique ce nombre ne fût pas complet, étoit un trait de politique d'un habile Général, qui vouloit inſpirer de la terreur aux ennemis, & du courage aux ſiens, dans une guerre où la partie n'étoit pas égale. Mais comme la choſe n'eſt pas incroyable, il n'eſt pas néceſſaire d'y entendre tant de fineſſe. Clément d'Alexandrie a brodé l'Hiſtoire, en parlant d'un Sacrifice de trois cens Spartiates, parmi leſquels étoit Théopompe Roi de Sparte; mais malheureuſement pour cet Auteur, ce Prince étoit mort avant qu'Ariſtomène fût né. Euſèbe, & d'autres Apologiſtes anciens & modernes de la Religion Chrétienne, ont pourtant fidélement copié ce Roman (19).

(19) Rowe p. 87. &c.

[*I*] *Il ſe ſauva contre toute attente, par le ſecours d'une jeune fille, qui le délivra ſur un ſonge qu'elle avoit eu la nuit précédente.*] Quand les Crétois ſe furent ſaiſis de lui, ils dépêchérent deux d'entre eux à Sparte pour y porter cette agréable nouvelle; & les cinq autres conduiſirent leur priſonnier juſqu'à un Village de la Meſſénie, parce qu'il étoit deja nuit quand ils le prirent. Ce qu'ils n'étoient pas aſſez proche du territoire de Sparte pour y arriver. La demeurоit une jeune fille avec ſa mére, qui étoit veuve. Elle avoit rêvé que des Loups trainoient dans un champ un Lion enchaîné, auquel on avoit arraché les ongles; qu'elle avoit délié le Lion & lui avoit redonné des ongles, & qu'il avoit mis les Loups en pièces. Voyant donc ce priſonnier ainſi lié, elle ſe rappella ſon rêve; & apprenant que c'étoit Ariſtomène, elle ne douta point que ſon rêve ne fût furnaturel, & ne ſe travailla à l'accomplir. Elle fit tant boire les Crétois, qu'ils s'endormirent profondément; & prenant l'épée de celui qui dormoit le plus fort, elle en coupa les courroies dont ils avoient lié Ariſtomène, & lui aiant remis l'épée, il en égorgea les cinq coquins qui l'avoient ſurpris. Enſuite, pour marquer ſa reconnoiſſance à ſa Libératrice, il l'emmena avec lui à Ira, & lui fit épouſer ſon fils Gorgus, qui n'avoit pas encore dix-huit ans (20).

(20) Pausan. *ibid.* ch. 19. Rowe p. 88. 89.

[*K*] *Ariſtomène . . . s'effraya par une obſervation de Théoclus, qu'il regarda comme l'accompliſſement de l'Oracle.*] Voici quel étoit cet Oracle:

Ἔς τε τρὶς ἑξῆς νίκην Νίκης ἐπιπέσσεται ὤθας,
Ὅππ Τῆι Μεσσήνη ἔσσεται χρόνος ἐς τέλεχος.

Quand un Bouc altéré boira l'eau du Nédés,
C'eſt à vous d'y veiller, c'en eſt fait de Meſſene,
Jupiter l'abandonne & ſa perte eſt certaine.

Le Nédés, après s'être formé d'une ſource qui ſort du mont Lycée, prend ſon cours par l'Arcadie; puis ſe repliant pour ainſi dire ſur lui-même, il vient arroſer la Meſſénie, & la ſéparе de l'Elide. Les Meſſéniens eurent grand ſoin d'empêcher les Boucs de boire de l'eau du Nédés. Le Devin Théoclus ſe promenant un jour ſur le bord de la Rivière, remarqua un Figuier ſauvage, qui au-lieu de croître en hauteur, s'étoit comme plié & renverſé du côté du Fleuve, enſorte que l'extrémité de ſes branches touchoit à l'eau. Les Meſſéniens nommoient cet arbre τραγος, & comme c'étoit le terme dont l'Oracle s'étoit ſervi (& qu'on avoit entendu d'un Bouc que ce mot ſignifie auſſi), Théoclus commença à ſoupçonner que la prédiction étoit accomplie, & que la ruïne des Meſſéniens étoit inévitable. Il mena Ariſtomène au pied du Figuier, & lui fit part de ſa conjecture. Ce Général n'eut pas de peine à le croire, & dès ce moment-là il s'attendit à une ruïne prochaine (21).

(21) Pausan. *ibid.* ch. 20. Rowe p. 89. 90.

[*L*] *Se prépara à ſubir le fort qui lui paroiſſoit inévitable.*] Les Meſſéniens gardoient de tout tems un Monument, qui étoit comme un gage ſacré de la durée de l'Empire, & de la conſervation duquel dépendoit leur ſalut ou leur ruïne; enſorte que s'ils le laiſſoient perdre, ils devoient périr ſans reſſource; & qu'au contraire s'ils le conſervoient, ils devoient ſe relever un jour & reflеurir plus que jamais. Ariſtomène, dès que la nuit fut venue, prit ce précieux Gage, & s'en alla à Ithome, autrefois la Capitale de la Meſſénie, mais qui avoit été ruïnée du tems de la prémière guerre avec les Lacédémoniens, & là il l'enterra dans

étroitement dans leur retraite du Mont Ira, & paroiſſoient n'avoir pas beaucoup à craindre des Lacédémoniens, lorſque la Place fut ſurpriſe par l'Ennemi, à l'occaſion de l'intrigue que la femme d'un Meſſénien avoit avec l'Eſclave d'un Lacédémonien [*M*]. Ariſtomène avec ſa Troupe ſe fit un paſſage au travers des Ennemis les armes à la main, & ſe retira chez les Arcadiens. Là il forma le deſſein d'attaquer Sparte même, avec cinq-cens hommes choiſis; mais ſon projet échoua par la trahiſon d'Ariſtocrate, à qui il en couta la vie [*N*]. Les Pyliens, les Mothonéens, & tous les autres Meſſéniens qui habitoient le long des côtes, voyant Ira priſe, s'embarquérent & paſſérent à Cyllène, qui eſt un Port de l'Elide, d'où ils vinrent bientôt joindre leurs compagnons en Arcadie, afin d'aller chercher avec eux de nouvelles Terres. Tous ſouhaitoient qu'Ariſtomène voulût être le Chef de la Colonie: mais il leur déclara que tant qu'il vivroit, il ſeroit la guerre aux Tyrans de ſa Patrie; & il leur donna pour Chefs Manticlus fils de Théoclus, & Gorgus ſon propre fils. Dans le même tems Evergétidas fon beau-frére vint le joindre, & aiant appris que l'entrepriſe d'Ariſtomène ſur Sparte avoit échoué par la perfidie d'Ariſtocrate, il prit avec lui cinquante Meſſéniens, s'en retourna à Ira, & donnant bruſquement ſur les Lacédémoniens qui ne ſongeoient qu'à piller la Ville, il en fit un grand carnage. Le reſte des Meſſéniens ſe rendit auprès de leurs compatriotes à Cyllène (*b*). Pendant (*b*) Pauſan. *ibid. ch.* 29. & Rowe p. 92.

dans l'endroit le plus deſert & le plus écarté; puis s'adreſſant à Jupiter Ithomate & à tous les Dieux tutélaires de l'Empire, il les pria de veiller à la conſervation de ce ſacré dépôt, l'unique eſpérance des Meſſéniens (22).

(22) *Pauſan. ibid. Rowe p.90. 91.*

[*M*] *La Place fut ſurpriſe par l'Ennemi, à l'occaſion de l'intrigue que la femme d'un Meſſénien avoit avec l'Eſclave d'un Lacédémonien.*] Les Meſſéniens occupoient non ſeulement la Ville d'Ira, mais tous les environs, depuis la hauteur où étoit la Citadelle, juſqu'au Fleuve Néda; quelques-uns même habitoient hors des portes de la Ville. Un Eſclave d'Empéramus, Spartiate de diſtinction, qui avoit coutume d'abbreuver les beſtiaux de ſon Maitre à la Riviére, rencontra la femme d'un Meſſénien, qui demeuroit hors des portes, & en devint amoureux. Il lia commerce avec elle, & il prenoit pour la voir, juſtement le tems que ſon mari étoit en faction; car les Meſſéniens montoient la garde tour à tour à la Citadelle, où il y avoit lieu de craindre quelque ſurpriſe de l'ennemi, parce qu'il n'y avoit que quelques fortifications faites à la hâte, ſans tours ni guérites où l'on pût ſe mettre à couvert des injures du tems. Une nuit il plut beaucoup, & l'abſence du Général rendit ceux qui étoient de garde négligens à faire leur devoir. Ariſtomène avoit fait marché avec un Marchand de Céphallie, ſon hôte & ſon ami, pour fournir du blé & d'autres proviſions aux Meſſéniens; mais en les amenant à Ira, il avoit été enlevé par les Lacédémoniens. Ariſtomène aiant appris ſon deſaſtre, ſans le Parti qui l'avoit pris, le délivra, reprit tout ce qui lui appartenoit, & l'amena en ſureté à Ira. Mais il avoit été bleſſé lui-même dans le combat: ſa bleſſure l'obligea de ſe retirer chez lui, ſans faire la ronde par-tout, comme il avoit de coutume. Les Sentinelles crurent donc pouvoir s'en retourner chez eux ſans aucun riſque: de ce nombre étoit le mari de la femme qui étoit en commerce avec le Pâtre; & le Galant étoit, ſelon ſa coutume, cette nuit-là avec elle. La femme, ſurpriſe, trouve pourtant moyen de cacher ſon amant, va au-devant de ſon mari avec de grandes démonſtrations de joie, & lui demande par quelle bonne fortune il revenoit ſi tôt. Lui, qui ne ſe défioit de rien, raconte à ſa femme tout ce qui en étoit. Le Pâtre, qui entendoit tout cela, apprenant que la Citadelle n'étoit pas gardée, ſe dérobe auſſi-tôt & va trouver les Lacédémoniens. Ni l'un ni l'autre Roi n'étoit au Camp; c'étoit Empéramus, qui en leur abſence commandoit les Troupes du ſiége. Il l'informe de ce qui ſe paſſe & de la négligence des aſſiégés, à lui ſeul ſcient capable d'y aprofiter de l'imprudence à perdre une occaſion qui ne ſe préſenteroit jamais. L'obſcurité de la nuit, la pluye & l'orage qui duroient toujours, favoriſérent à un tel point les Lacédémoniens, qu'en grimpant & en montant avec des échéles, ils entrérent dans la Citadelle, ſans rencontrer aucune oppoſition de la part des Meſſéniens. Gorgus, fils d'Ariſtomène, fut le prémier qui s'apperçut que l'ennemi étoit dans la Ville. Ariſtomène, tout bleſſé qu'il étoit, accourut pour encourager les Meſſéniens; mais ils étoient ſi troublés, qu'il ne fut jamais poſſible d'en former un Corps tant ſoit peu conſidérable. Il courut partout toute la nuit, avec une petite Troupe qu'il avoit raſſemblée, réveillant ceux qui tranquilles dans leurs maiſons, ignoroient leur malheur; mais il ne put rien entreprendre, parce qu'on ne pouvoit ni entendre ſes ordres, ni y obéir. Dès qu'ils allumoient quelque brandon, le vent & la pluye l'éteignoient. Les Lacédémoniens d'un autre côté, qui ne connoiſſoient point les lieux, n'oſérent rien tenter, ſe contentant de ſe maintenir dans le poſte qu'ils occupoient. Quand le jour parut, Ariſtomène exhorta les Meſſéniens à faire un dernier effort pour leur Patrie, & à tâcher par leur valeur de chaſſer encore l'ennemi de la Ville. Touchés de ſes paroles, & animés de plus par le deſeſpoir, ils ſe préparent à attaquer les Spartiates. Les femmes montérent ſur les toits pour lancer des tuiles & des pierres ſur l'ennemi; mais l'orage les obligea de deſcendre. Elles prirent alors les armes, & encouragérent les hommes par leur exemple auſſi-bien que par leurs paroles: mais la violence de la pluye, le bruit épouventable du tonnerre, & les éclairs dont les Meſſéniens étoient continuellement éblouïs, furent un obſtacle qu'ils ne purent vaincre. Les Lacédémoniens au contraire tirérent un bon augure de ce qu'il éclairoit à leur droite; outre qu'ils étoient ſupérieurs en nombre. Ils crurent cependant qu'il valoit mieux épuiſer l'ennemi de fatigue, que de l'attaquer: ils ſe repoſoient tour à tour, & ſe ſuccédoient ainſi les uns aux autres, ils étoient toujours frais, tandis que les Meſſéniens n'avoient aucun relâche, & étoient demi-morts de froid, de faim & de ſoif; & leurs femmes épuiſées de fatigue, & nullement accoutumées au dur métier de la guerre, étoient aux abois. Ils avoient tenu déja trois jours & trois nuits, lorſque Théoclus fils d'Ariſtomène à part & lui dit: *A quoi bon prendre inutilement tant de peine? Il faut qu'Ira ſuccombe, le Deſſin l'a ainſi ordonné. Pour moi, je fuis réſolu de périr, ma vie étant deſormais inutile à ma Patrie. Conſervez-vous pour elle; veillez ſur les reſtes de la Meſſénie; & tant que vous vivrez, troublez les Lacédémoniens dans leur conquête.* Aiant dit ces paroles il ſe jette au milieu des ennemis, & après en avoir tué pluſieurs, il tombe lui-même percé de coups. Ariſtomène aiant mis les femmes & les enfans au centre de ſes batillons, & donné la conduite de l'arriére-garde à Gorgus ſon fils, ſe mit à leur tête pour s'ouvrir un paſſage. Les Lacédémoniens ne jugeant pas à propos d'irriter davantage des deſeſpérés, dont le deſeſpoir étoit à craindre, s'ouvrirent d'eux-mêmes & les laiſſérent paſſer (23).

(23) *Pauſan. ibid. ch.* 21. *Rowe p.* 91-95.

[*N*] *Son projet échoua par la trahiſon d'Ariſtocrate, à qui il en couta la vie.*] Ce Roi avoit déja trahi une fois les Meſſéniens. Car les Arcadiens ne furent pas plutôt informés de la priſe d'Ira, qu'ils lui déclarérent qu'ils vouloient marcher au ſecours des Meſſéniens, réſolus de les ſauver, ou de périr avec eux. Mais Ariſtocrate, gagné par les Lacédémoniens, refuſa aux Arcadiens de les mener, diſant, qu'il n'y avoit plus au monde de Meſſéniens qui euſſent beſoin de leur ſecours. Aiant bientôt appris le contraire, ils envoyérent d'abord les principaux d'entre eux, & vinrent enſuite en Corps au devant des réchappés juſqu'au Mont Lycée, & les requirent avec une grande hoſpitalité (24), juſqu'à vouloir les retenir dans leurs Villes & partager leurs Terres avec eux (25); & ils firent même épouſer leurs filles aux jeunes Meſſéniens qui n'étoient pas mariés. Ariſtomène, qui ne pouvoit voir tranquillement les ruïnes de ſa Patrie, fit choix parmi les Meſſéniens de cinq-cens hommes, tous gens déterminés, & qui connoiſſoient leur vie pour rien. Enſuite, en préſence des Arcadiens, & d'Ariſtocrate, qu'il ne ſoupçonnoit que de lâcheté & non de perfidie, il s'ouvrit du deſſein qu'il avoit, qui étoit de marcher droit à Sparte, pendant que les Lacédémoniens étoient occupés à piller Ira. Trois cens Arcadiens s'offrirent encore d'eux-mêmes, & voulurent partager la gloire de l'entrepriſe. Mais les uns & les autres furent obligés d'en différer l'exécution juſqu'au lendemain, parce qu'en ſacrifiant, ils n'avoient pas trouvé les préſages favorables. Par ce moyen, Ariſtocrate eut le tems d'en informer les Lacédémoniens: mais l'Eſclave, qu'il avoit envoyé à Anaxandre, fut ſurpris à ſon retour par quelques Arcadiens, à qui le Roi étoit ſuſpect. Ils l'amenérent dans l'Aſſemblée du Peuple, & là on lut publiquement la Lettre qu'il rapportoit. Anaxandre parloit du ſervice que le Roi d'Arcadie avoit déja rendu à Sparte, l'aſſurant qu'elle reconnoitroit auſſi celui qu'il venoit de lui rendre. La trahiſon fut ainſi miſe clairement au jour, & la peine ſuivit la découverte du crime. Les Arcadiens prirent des pierres, & en aſſommérent Ariſtocrate, exhortant les Meſſéniens à en faire autant; mais ceux-ci obſervoient la contenance d'Ariſtomène, qui les yeux fixes & baiſſés contre terre verſoit des larmes. Après qu'Ariſtocrate eut été lapidé, les Arcadiens laiſſérent ſon corps ſans ſépulture, & le firent jetter hors de leur Pays: enſuite ils élevérent une Colomne dans le Temple de Jupiter Lycien, avec cette Inſcription (26):

(24) *Pauſan. ibid.* Rowe p. 95.

(25) *Polyb. Hiſt. L.* IV; *c.* 33. *de l'Edition Latine de* 1610. *Typ.* Wechel. in-8.

(26) *Pauſan. ibid. Polyb. ubi ſupra.* [Ce dernier attribue ce Monument aux Meſſéniens; & d'un autre côté, Pauſanias dit que c'étoit dans le Temple d'*Apollon Lycien*. B. D. T.]

Πάντας ἐγὼ τίμι δίκαι ἀδίκων βασιλῆι,
Εἰμὶ δὲ Μεσσήνη σὺν Διὶ τ' ἀρχέτυπα
Τρίβιλιν. χαλεπὸν δὲ λαβεῖν Θεὸν ἀνδρ' ἐπίορκον,
Χαίρει Ζεὺ βασιλεῦ, καὶ σὺ τῷ Ἀρκαδίαν.

Ici reçut le prix de ſes honteux forfaits
Un perfide Tyran, l'horreur de ſes Sujets.
Nos Alliés, trompés par ſon lâche artifice,
Ont été les témoins de ſon juſte ſupplice.
Veuillent toujours les Dieux punir les ſcélérats,
Et de la trahiſon préſerver nos Etats!

Plutarque dans ſon Traité, *Pourquoi la Juſtice Divine différe*

dant qu'ils étoient incertains quelle route ils prendroient, Anaxilas, qui régnoit à Rhégium, & dont les ancêtres avoient été Meſſéniens, les invita à venir l'aſſiſter dans la guerre qu'il avoit avec les Zancléens Peuples de Sicile, leur promettant le Pays dont ils feroient la conquête. Ils acceptérent ſes propoſitions, & leur entrepriſe réuſſit heureuſement [O]. Après le départ de ſes compatriotes, Ariſtomène maria ſa ſœur & deux de ſes filles aux prémiers du Pays où il s'étoit retiré; & Damagéte, Roi d'Iaſyſe Ville de l'Ile de Rhodes [P], épouſa une troiſiéme fille qu'il avoit. Ariſtomène la conduiſit lui-même à Rhodes; & de là il paſſa à Sardes Capitale de Lydie. Son deſſein étoit d'aller enſuite à Ecbatane, à la Cour de Phraorte Roi des Mèdes; mais la mort l'en empêcha [Q]. C'étoit, à bien des égards, un Grand-Homme [R]; & il étoit ſi néceſſaire aux Meſſéniens, que les Lacédémoniens ne crurent leur conquête en ſureté qu'à ſa mort. Dans la ſuite, Epaminondas rappella tous les Meſſéniens, & leur bâtit une nouvelle Ville, qu'il appella Meſſéne. On rapporta, par ordre de l'Oracle de Delphes, les os d'Ariſtomène dans ſa Patrie, & on les enterra dans la nouvelle Ville. Les Meſſéniens établirent un Sacrifice ſur ſon Tombeau: ils attachoient à une Colomne qui étoit auprès, le Taureau qui devoit ſervir de victime; quand cet animal tâchoit de s'échapper, & déplaçoit la Colomne par le mouvement qu'il ſe donnoit, c'étoit un bon augure; mais quand il laiſſoit-la Colomne ſans la remuer, ils ſe croyoient menacés de quelque malheur (*i*).

(*i*) Pauſan. *ibid.* ch. 32. Rowe p. 103. 104.

(27) *Oeuvr. Moral.* T. I. p. 927. Paris 1612. in-f.

ſére la punition des crimes (27), rapporte cette Hiſtoire d'une autre maniére. Il dit qu'Ariſtocrate aiant trahi les Meſſéniens dans la guerre de Chypre, quoique la choſe ne fût découverte que plus de vingt ans aprés, & qu'il fût Roi d'Arcadie, il ne laiſſa pas d'être puni de mort. „ Tel„ le fut la fin d'Ariſtocrate, *dit Mr. Rowe* (28); & tels é„ toient les principes d'un Peuple généreux, qui ignoroit „ ceux de l'eſclavage, & ne connoiſſoit d'autorité que „ celle qui eſt réglée par les Loix, & qui leur eſt ſubor„ donnée. Mais ſi ce que Polybe rapporte eſt vrai, qu'ils „ exterminérent toute la famille d'Ariſtocrate, ils portè„ rent peut-être la vérité trop loin."

(28) Pag. 97. 98.

[O] *Ils acceptérent ſes propoſitions, & leur entrepriſe réuſſit heureuſement.*] Ils firent voile à Rhégium, prirent Anaxites & ſes Troupes à bord de leurs Vaiſſeaux, & allérent faire deſcente en Sicile. Les Zancléens furent battus ſur terre par Anaxilas & ſur Mer par les Meſſéniens, & enſuite aſſiégés dans leur Ville des deux côtés; & voyant une partie de leurs murs abattue, ils n'eurent d'autre reſſource que de ſe réfugier dans leurs Temples au pied des Autels. Anaxilas vouloit qu'on en paſſât une partie au fil de l'épée, & que l'on vendît les autres à l'encan avec leurs femmes & leurs enfans; mais les Généraux Meſſéniens s'oppoſérent à cette barbarie: ils promirent un entier pardon, traitérent avec les vaincus, & permirent à tous ceux qui voulurent vivre ſous leur domination, de demeurer dans la Ville, qu'ils nommérent Meſſéne (29).

(29) Pauſan. *ibid.* ch. 23. Rowe p. 100.

[P] *Damagéte, Roi d'Iaſyſe Ville de l'Ile de Rhodes, épouſa une troiſiéme fille qu'il avoit.*] Ce Prince s'étoit rendu à Delphes, pour conſulter l'Oracle ſur le choix d'une femme. La Pythie lui conſeilla d'épouſer la fille du plus vaillant des Grecs. Ariſtomène ſe trouvoit dans ce temslà à Delphes pour ſes affaires particuliéres; & le Prince Rhodien, inſtruit de ſon mérite, jugea qu'il n'avoit pas beſoin de chercher ailleurs. Il lui demanda ſa fille, & l'épouſa (30).

(30) Pauſan. *ibid.* ch. 24. Rowe p. 100. 101.

[Q] *La mort l'en empêcha.*] Mr. Rowe croit qu'il y a de l'apparence qu'il mourut de maladie. Mais Pline aſſure (31), qu'après avoir échappé miraculeuſement à diverſes repriſes aux Lacédémoniens, il tomba enfin entre leurs mains, & qu'ils le firent mourir; qu'on l'ouvrit après ſa mort, & qu'on trouva qu'il avoit le cœur tout velu. *Tertio capto Lacedæmonii pectus diſſecuere cauſa videndi* (on comme d'autres liſent *diſſecuere viventi*, l'ouvrirent tout en vie) *birſutumque cor repertum eſt.* Valére Maxime dit (32), que les Athéniens eurent la curioſité de l'ouvrir, à cauſe de ſes rufes par leſquelles il leur avoit échappé pluſieurs fois; & qu'ils trouvérent que ſon cœur étoit couvert de poil. *Oculis ejus admirabilius Ariſtomenis Meſſenii cor: quod Athenienſes ob eximiam calliditatem exuium, bilis refertum invenerunt; cum eum aliquoties captum, & effuſtu elapſum cepiſſent.* Il eſt clair que Valére Maxime s'eſt trompé, & a mis les Athéniens pour les Lacédémoniens;

(31) Lib. I. c. 8. *Exempl. Ext.* 13.

car on ne trouve point qu'Ariſtomène ait jamais été en guerre avec les prémiers, ni pris par eux. Etienne de Byzance, dans ſon Livre *de Urbibus* (33), rapporte auſſi qu'Ariſtomène aiant été fait priſonnier par les Lacédémoniens durant la guerre de Meſſénie, ils lui tirérent le cœur, pour voir s'il y avoit quelque choſe de particulier, & le trouvérent velu. Quoiqu'il ſoit impoſſible de dire qui a le prémier rapporté ce fait, nous avons toutes fortes de raiſons de le regarder comme un conte fait à plaiſir, ainſi que le remarque Mr. Rowe (34). Les Auteurs qui ont fait avec le plus d'exactitude l'Hiſtoire des Guerres de Meſſénie & celle de la Vie d'Ariſtomène, n'en diſent pas un mot: ceux qui en parlent font d'un moindre poids, ils font des bévues impardonnables dans leur récit, & ſemblent n'avoir rapporté la choſe qu'à cauſe de ſa ſingularité, ſans s'être mis en peine d'en examiner la vérité. Il y a même tout lieu de croire que quelques-uns de ceux qui l'ont rapportée, ont bien ſenti que c'étoit une fable, puiſqu'ils citent pour garans des Auteurs qui n'en ont point parlé. Etienne de Byzance, par exemple, cite Hérodote, qui ne nomme pas ſeulement Ariſtomène; & Plutarque, où il n'y a pas un mot de cette Hiſtoire; & Rhinus, que Pauſanias a ſuivi, mais ſans dire rien de ee fait. Ariſtomène étoit le Héros du Poëme de Rhianus, & il n'eſt guéres croyable qu'il ait fait périr ſon Héros d'une maniére ſi tragique (35).

(32) *Liv.* I. c. 1.

(33) Au mot *Andania.*

(34) P. 101.

(35) Rowe p. 101.

[R] *C'étoit à bien des égards un Grand-Homme.*] C'étoit un homme, dit Mr. Rowe (36), d'une valeur extraordinaire; bien fait de corps & d'eſprit: capable d'entreprendre, auſſi-bien que de former les plus difficiles entrepriſes, & de ſupporter les plus rudes fatigues. Il étoit hardi juſqu'à la témérité: mais l'inégalité de la guerre où il ſe trouvoit engagé, rendoit excuſables les entrepriſes les plus téméraires. C'eſt ce qui l'obligeoit ſouvent de ménager plus qu'il ne fit une vie auſſi importante que la ſienne. Cela ſeul juſtifie auſſi la maniére dont il fit la guerre pendant pluſieurs années, enlevant des femmes & pillant de tous côtés. Il ne paroît pas avoir eu beaucoup de Religion; & quand on le déchargeroit de l'accuſation d'avoir pris la forme de Caſtor & Pollux, l'action qu'il fit d'attaquer les femmes qui ſacrifioient à Cérès, avoit un air d'impiété. Mais ce qui couvre ſes défauts, c'eſt cet amour conſtant pour la Meſſénie ſa Patrie, ſon zéle pour ſa liberté & ſes intérêts, qui ne l'abandonna qu'avec la vie. Enfin, ſi l'Hiſtoire de ſa vie & de ſes actions n'a pas été flattée par ceux qui l'ont écrite, on peut dire que ſi pluſieurs des anciens Héros ont été plus heureux que lui à la guerre, il y en a eu peu qui aient plus mérité des ſuccès que lui; & que ſi d'autres ont tenté la délivrance de leur Pays avec plus de fortune & de bonheur, il n'y en a guéres eu qui aient eſſuyé autant de traverſes, ni eu de plus grands obſtacles à combattre.

(36) Rowe p. 101.

(*a*) Voy. la Préface de Mad. Dacier ſur ſa Trad. Franç. du *Plutus* & des *Notes* d'Ariſtophane. Paris 1692. Frifchlin, dans la Vie de ce Poëte, dit qu'il étoit en Tribu Cydathénienne, *Curia Pandionide.*

(*b*) Frifchlin. *Vit. Ariſtophan.*

ARISTOPHANE, fameux Poëte Comique, étoit Citoyen d'Athènes, du Bourg Cydathénien, de la Tribu de Pandion (*a*). Son pére s'appelloit Philippe (*b*). Le mérite diſtingué de ce Poëte excita ſi fort l'Envie contre lui, qu'on lui diſputa ſa qualité de Citoyen d'Athènes, & que ſes ennemis voulurent le faire paſſer pour Etranger [*A*]; mais il triompha de tous leurs efforts. Il ne peut y avoir la moindre incertitude ſur le tems où il floriſſoit, puiſqu'il étoit contemporain de Platon, de Socrate, d'Euripide, des Généraux Lamachus & Démoſthène, & qu'il compoſa la plupart de ſes Comédies durant la guerre du Péloponnéſe. Il expoſoit publiquement ſur le Théatre les deſſeins & la conduite des Magiſtrats & des Généraux, & les cenſuroit avec autant de ſel que de vivacité; & en même tems il défendoit l'Etat contre les ennemis du dehors. Sparte, & les autres Villes jalouſes de la grandeur d'Athénes, éprouvérent plus d'une fois, qu'Ariſtophane valoit lui ſeul une Armée à cette

[*A*] *On lui diſputa la qualité de Citoyen d'Athènes, & ſes ennemis voulurent le faire paſſer pour Etranger.*] Il n'employa point ſon éloquence pour ſe défendre, mais il ſe contenta de répéter deux vers de Télémaque dans l'Odyſſée d'Homére:

Μήτερ μὰν σ' ἐγὼ φημὶ τῦ ἔμμεναι, αὐτὰρ ἔγωγε Οὐκ οἶδ', ὐ γὰρ θὴ τις ἐὴν γόνον αὐτὸς ἀύσησε.

Je ſuis fils de Philippe, à ce que dit ma mére. Pour moi je n'en ſai rien: qui ſait quel eſt ſon pére?

Ce qui ſervit de prétexte à ſes ennemis, c'eſt qu'il avoit du bien dans Egine, comme il l'inſinue dans la Comédie des *Acharniens*, où il dit aux Athéniens: „ Les La„ cédémoniens vous demandent de leur rendre Egi„ ne, non qu'ils ſe foucient beaucoup de ce Port, mais „ pour ſe venger de moi & m'ôter mon bien." C'eſt ce qui, ſelon les apparences, donna occaſion de dire qu'il étoit Eginéte. Ceux qui ont aſſuré qu'il étoit Egyptien, Rhodien, Mélien (1), ou Lindien (2), l'ont fait ſans aucun fondement. Un homme de ſon caractére ne pouvoit manquer de ſe faire des ennemis dans une Républi-

(1) Pretiſtre de la verſion Franç. du *Plutus* &c. par Mad. Dacier.

(2) Frifchlin. *in Vit. Ariſtoph.*

te Ville, & qu'elle étoit invincible, tant qu'elle suivroit les conseils de ce Poëte, qui avoit érigé le Théatre en Ecole de l'Art Militaire & de toutes les autres Vertus qui peuvent rendre une Ville formidable à ses ennemis [B]. En un mot, comme le remarque Mr. Rymer dans son *Short View of Tragedy* (c), Aristophane est *un homme qui dans sa profession paroit avoir un zèle extraordinaire pour son Pays, & pour la Vertu, & y sacrifie tout, comme un Martyr Chrétien pourroit faire pour sa Foi & sa Religion.* (c) Pag. 11. Londres 1693.

„ Il jette du ridicule sur le Vice, continue ce Critique, par-tout où il le trouve, & n'épargne ni les „ plus célèbres Philosophes, ni les plus grands Poëtes, ni les plus illustres Généraux ou Ministres „ d'Etat." Cette grandeur d'ame de notre Poëte le rendit si illustre, & lui acquit une si grande réputation, que Lilio Giraldi dit que le grand Roi, le Roi de Perse, quand il vint en Grèce, souhaitant de voir tout ce qu'il y avoit de remarquable à Athènes, demanda où étoit le Poëte Comique. Mais Madame Dacier a fait voir que cet Auteur s'est trompé fur cet article [C]. Il composa plus de cinquante Comédies, dont il ne nous en reste qu'onze entières, qui sont, *les Acharniens*, *les Chevaliers*, *les Nuées*, *les Guêpes*, *la Paix*, *les Oiseaux*, *les Fêtes de Cerès*, *Lysistrate*, *les Grenouilles*, *les Harangueuses* ou *l'Assemblée des Femmes*, *Plutus*. Madame Dacier remarque, qu'il n'y en a que deux, *Plutus* & *les Nuées*, que la bienfaisance permettre de traduire en Langue Vulgaire. Il fut le prémier qui perfectionna l'ancienne Comédie [D]. Pendant longtems, sa modestie l'empêcha de paroitre lui-même fur le Théa-

que. Il avoit l'esprit vif & plein de feu, & son génie le portoit particuliérement à la raillerie ; & comme il avoit infiniment d'esprit & de courage, & qu'il étoit ennemi déclaré de la Servitude & de tous ceux qui s'érigeoient en Tyrans, il trouva assez de matière à exercer ses talens, & à montrer son grand amour pour la Liberté. Les Athéniens se laissoient gouverner dans ce tems-là par des gens, qui n'avoient en vue que de se rendre maitres de l'Etat. Aristophane, qui étoit trop habile pour ne pas pénétrer leurs desseins, fut le seul qui osa risquer de leur faire tête. Il parut en personne fur le Théatre, & découvrit à ses concitoyens les pernicieuses pratiques de leurs Généraux & de leurs principaux Magistrats. Il leur enseigna les moyens de prévenir de pareils attentats, & les préserva par-là des plus grands malheurs. Cicon fut le prémier qu'il attaqua, & qu'il exposa fur le Théatre dans fa Comédie des *Chevaliers*. Aucun des Comédiens n'aiant osé faire le personnage d'un homme si redouté, Aristophane le fit lui-même, & s'en acquitta avec tant de fuccès, que les Athéniens condamnèrent Cléon à une amende de cinq talens, qu'ils donnèrent au Poëte (3). Il attaqua ensuite Lamachus, & n'épargna pas même Périclès & Alcibiade (4).

(1) Dacier & Frischlin *ubi supra.*

(2) Dacier ibid.

[B] *Ce Poëte avoit érigé le Théatre en Ecole de l'Art Militaire, & de toutes les autres Vertus qui peuvent rendre une Ville formidable à ses ennemis.*] Il assembloit les spectateurs, non dans la vue de les flatter par de lâches & trompeuses louanges, ou de les divertir par de basses & grossières plaisanteries; mais pour leur donner les plus solides instructions, qu'il égayoit par mille agréables fictions, que personne que lui n'étoit capable d'inventer. Il ne se contentoit pas de les faire fouvenir de leur devoir, mais il leur reprochoit leurs fautes, & leur disoit qu'ils raisonnoient comme des enfans, & que quand il arrivoit que leurs résolutions avoient quelque fuccès, c'étoit un pur effet de la bonté des Dieux, qui prenoient plaisir à faire des miracles; mais qu'à la fin ces mêmes Dieux le lasseroient de protéger des fous. Cette liberté, qui paroitroit aujourd'hui choquante, fut si bien reçue par les Athéniens, qu'ils jettèrent des fleurs à pleines mains fur la tête du Poëte, & le conduisirent en triomphe par toute la Ville avec de grandes acclamations, il fut donnérent de grandes louanges. Pour le récompenser encore de zèle qu'il témoignoit pour le bien public, ils ordonnérent par un Decret folennel, qu'il seroit honoré d'une Couronne de l'Olivier facré de la Citadelle : ce qui étoit le plus grand honneur qu'on pût faire à un Citoyen (5). Il en usa de même fuivoit les affaires des Athéniens avec tant de foin, que ses Comédies font une Hiftoire fidèle de ce Peuple. Ce fut la raison qui engagea Platon, quand Denys Roi de Syracuse voulut s'instruire de l'état & de la Langue d'Athènes, à lui envoyer les Comédies d'Aristophane, en lui difant, que c'étoit le tableau le plus fidèle de cette Républigue. *Itaque Platonem memorant Dionysio Regi Syracusano, statum Reipublicæ Athoniensis & linguam ex optimis auctoribus perdiscere cupienti, hunc auctorem misisse, tortasumque esse, ut fabulas hujus poëtæ diligenter tradaret, si quidem Reipublicæ Athoniensis statum perfecte vellet cognoscere* (6). Mr. Rymer, dans le paffage cité dans le corps de l'Article, obferve, que du tems d'Aristophane, on regardoit généralement comme le meilleur Poëte, celui qui contribuoit le plus à rendre les hommes vertueux & utiles au Public. Dans fa Comédie des *Grenouilles* (7), il introduit Efchyle disputant avec Euripide fur le rang, & s'adreffant à lui en ces termes : „ Conſidérez quelle forte d'hommes „ le vous ai laiſſés, braves, endurcis aux fatigues de la „ guerre, ne foupirant qu'après les dangers, attachés à „ tous leurs devoirs ; & non pas fcélérats & ruſés, com„ me aujourd'hui." C'eſt ainſi, continue Mr. Rymer, que quand on repréſentoit ſes *ſept Chefs devant Thèbes* & ſes *Perſes*, nul ſpectateur n'en ſortoit qu'avec la fureur de la guerre dans le ſein. C'eſt ainſi que ſon *Patrocle*, ſon *Thémiſtocle* ne furent repréſentés, que pour porter ſes concitoyens à la vertu, & leur inſpirer une noble émulation. Iel Ariſtophane donne un autre règle (que Platon a priſe de lui) : que s'il y a des choſes qui ſoient mauvaiſes, le Poëte doit les cacher, & ne doit jamais les porter ſur le Théatre ; parce que comme les Ecoles ſervent à l'inſtruction des enfans, le Théatre doit ſervir à inſtruire les perſonnes d'un âge mûr. Un Poëte doit donc être ſûr que ſa doctrine eſt bonne & utile." . . . . „ L'Ambaſſadeur de Perſe qui

(3) Id. ibid.

(4) Frifchlin. *ubi ſup.*

(5) Act. IV. Scen. 2.

„ ſe trouvoit-là . . . . voyant toute la Ville à ſa diſpo„ ſition ; l'Autorité du Gouvernement reprife, donnée, „ bouleverſée ; les prémiers diſgraciés, bannis, au ſignal „ qu'il donnoit, & tout à ſon comuandement ; cet Am„ baſſadeur, qui ne connoiſſoit pas le caractère des A„ théniens, fut frappé de voir cet homme en agir ſi hardiment avec ſon Souverain, le Peuple, en qui réſi„ doit la Puiſſance Légiſlative ; les repréſentant (8) com„ me des imbéciles qui ſe laiſſoient tromper, qui ven„ doient leurs ſuffrages ; & tout le Sénat même ſe laiſſant „ gagner (9) par l'eſpoir d'avoir des poiſſons recherchés, „ & pour une obole de Coriandre :

(8) Voy. les *Chevaliers* d'Ariſtoph. dans le *Théatre des Grecs* du P. Brumoy T. V.

(9) Πεφ ὀβόλου.

Ὀβολοῦ κορίαννα ἀναλαβὼν ἐλάλησε.

„ Il leur dit, comme étant l'uſage ordinaire parmi eux, *que le Gouvernement n'étoit point pour les gens d'eſprit & de mérite, que les plus ignorans, les plus impudens, & les plus grands fripons avoient le plus de part aux prémiers Emplois, & qu'il falloit que les plus capables „ſe contentaſſent d'être leurs Miniſtres.* Il leur déclara, que rien ne ſera capable de le refroidir ; qu'il a pour „ lui, la Vérité & la Force ; qu'il a un cœur d'Hercule, „ & qu'il dira la vérité & parlera librement, quand Cerbe„re & tous les Monſtres de l'Enfer ſe déchaineroient contre „ lui. Sou art eſt admirable, conclud Mr. Rymer. Il vouloit leur rendre la vérité ſenſible & palpable, & la leur dévoiler par toutes ſortes de moyens ; mais ſes étranges fictions, ſes obſcénités, ſes baſſes bouffonneries, „ ſes contradictions de termes oppoſés les uns aux autres, n'ont jamais été ni imités, ni attrapés par perſonne. „ Parmi les Modernes, notre *Rebearſal* a quelque reſſem„ blance avec les *Grenouilles*. Le caractère du *Virtuoſo*, & le *Chymiſte* de Ben Johnſon, ont quelque rapport a„ vec les *Nuées* ; mais peut-être ne trouve-t-on nulle part „ autant de fon tour d'eſprit, que dans le *Rabelais* des „ Français."

[C] *Cet Auteur s'eſt trompé fur cet article.*] Il s'agit de ſavoir, qui eſt ce Roi de Perſe qui vint en Grèce. Ce ne peut guères être ni *Darius* fils d'*Hyſtaſpe*, ni *Xerxès*, puiſqu'Ariſtophane n'étoit peut-être pas né du tems que Xerxès fit la guerre aux Athéniens; ni *Darius Nothus*, ni *Artaxerxe* ne vinrent jamais en Grèce. Giraldi eſt inexcuſable, comme le remarque Madame Dacier, d'avoir donné l'air de fable à un fait qui eſt fait tant d'honneur à la mémoire d'Ariſtophane. Il n'eût pas fait une pareille faute, s'il s'étoit donné la peine de tirer les particularités de la vie de ce Grand-Homme de ſes propres Ouvrages, & d'appuyer par-là ce qu'il rapportoit. Mais peu d'Auteurs ſe piquent de cette exactitude, qui eſt la plus belle qualité d'un Hiſtorien. La vérité du fait eſt, que le Roi de Perſe s'informa d'Ariſtophane à des Ambaſſadeurs venus de Grèce. Voici comment le Poëte rapporte lui-même la choſe, dans le Chœur du ſecond Acte des *Acharniens*.

Οὗτοι δ' αὖτὸ πεῖσ τὸν τύραννον τὸν Μῆδων κλῆσ' ἐκεῖ,
Ὅτε καὶ βασιλεὺς Λακεδαιμονίων πρεσβεῖσ βασιλέζων,
Ἱκέτησι σφόσι μὲν αὐτοῖς πέντρασι τοῖς τοῦτ' ἀρτύσιν,
Ἦλθε δ' ὑέτων ἢ σπουτὸν πετόμενα ἴδεα κατὰ πολλά,
Τότ' ἐγὼ τὸν ἄθρωπον παιδεύσασ ἐπέμφθην ἐγγυητὴσ,
Καὶ τὸν πολέμιον πολὺ ἐκείνου, τοῦτον ἀνέφυλλον ἐγκατέλ.

Que ſa gloire a été ſi bien, que le Roi de Perſe interrogeant un jour les Ambaſſadeurs de Lacédemone, après leur avoir demandé, quels Peuples de la Grèce avoient le plus de forces ſur mer, les queſtionna enſuite ſur Ariſtophane, & ſur les ſujets ordinaires de ſes traits ſatyriques ; ajoutant, que ſes emplois tendoient au bien, & que ſi les Athéniens les ſuivoient, ils ſeroient les Maitres de la Grèce. Friſchlin, dans la Vie de notre Poëte, n'a pas rapporté ce trait d'Hiſtoire aſſez clairement, quoiqu'il renvole au paſſage d'Ariſtophane qu'on vient de lire. Il dit ſeulement, que le Roi de Perſe s'informa, chez quel Peuple de la Grèce ce Poëte vivoit. *Certè adhuc vivus Ariſtophanes tam illuſtre nomen ſuis Comœdiis eſt adeptus, ut fama illius etiam ad Perſas perveneris, & Rex ipſe Perſarum, facta Poëtæ hujus mentione, de eo percontatus ſit, quibusnam cum hominibus iſte Comicus viveret; ſicuti ipſe teſtatur in Acharnenſibus.*

[D] *Il fut le prémier qui perfectionna l'ancienne Comédie.*]

Théatre. *Les Nuées*, qu'il composa pour rendre Socrate ridicule [*E*] aux yeux des Athéniens, eſt la plus

Friſchlin nous apprend qu'il lui donna une forme plus régulière qu'elle n'avoit auparavant, étant groſſière & ſans règle. Cratinus & Eupolis reprenoient les vices perſonnels avec une trop grande liberté, & Ariſtophane lui-même dans ſes premières Pièces écrivit avec trop d'acrimonie, qu'il adoucit dans ſes dernieres compoſitions. *Primus autem hic vetevem Comœdiam rudem adhuc & diſperſam collegit, eamque in melioremap atque ordinem formam traduxit. Nam Cratinus & Eupolis multo acerbius & turpius alios inſectati fuerant, quam decebat. Sed & ipſe Ariſtophanes initio eandem verborum asperitatem in jocis uſurpabat fabulis, quam tamen in poſtremis Comœdiis, juſta moderatione adhibita, plurimum mitigavit* (10). Horace parle de cette licence de l'Ancienne Comédie, dans la quatrième Satyre de ſon premier Livre:

(10) Lib. ib.

Eupolis atque Cratinus Ariſtophanesque Poëtæ,
Atque alii, quorum Comœdia priſca virorum eſt,
Si quid erat dignum deſcribi, quod malus, aut fur,
Quod mœchus foret, aut ſicarius, aut alioqui
Famoſus, multa cum libertate notabant.

„ Cratine, Ariſtophane, Eupolis, grands Auteurs,
„ Du Théatre Comique illuſtres fondateurs,
„ S'ils trouvoient fous leur main, un voleur, un ſauſ-
„ faire,
„ Un perfide aſſaſſin, un fourbe, un adultère,
„ Leur plume dans le fiel trempée en libelle
„ En traçoit auſſitôt un portrait peu flatté (11).

(11) Eſſai d'une nouvelle Poëtique, à Hildesheim, 1729. Amſterod. 1747.

Le même Poëte nous dit dans ſon *Art Poëtique*, qu'après que la Tragédie eut été perfectionnée, on en vit naître avec de grands applaudiſſemens *l'Ancienne Comédie* :

Succeſſit vetus his Comœdia, non ſine multa
Laude.

„ Des ſuccès ſortunés du Spectacle Tragique,
„ Dans Athènes naquit la Comedie antique (12).

(12) Boileau Art. Poet. Chant III. vers. 235.

Suſarion, ou comme d'autres le nomment, *Sannyrion*, fut l'inventeur de *l'Ancienne Comédie*, dont le but n'étoit que de faire rire, & qui n'avoit ni ordre, ni décence. Le Chœur, tantôt ambulant, tantôt danſant, chantoit des vers autour de l'Autel, *ſimplex Cormen*, comme dit Donat (13). Cratinus la régla; il introduiſit trois Acteurs, & mêla l'inſtruction au divertiſſement. Il étoit permis pendant la Démocratie, de nommer ſur le Théatre ceux à qui on en vouloit; & les Acteurs ſe couvroient d'un maſque, qui reſſembloit à ceux qu'ils repréſentoient. Mais quand le Gouvernement fut reſtraint à un nombre déterminé de Citoyens, & devenu *Oligarchique*, cette licence fut réprimée, & Eupolis fut noyé par ceux qu'il avoit joués dans une de ſes Comédies. On publia même une Loi (14), pour défendre de nommer perſonne. Horace en parle dans l'endroit cité ci-deſſus:

(13) Voyez Rous Archæol. Attica. l. II. c. 22.

(14) Herwagen. Part. II. p. 76.

Sed in vitium libertas excidit & vim
Dignam lege regi. Lex eſt accepta, Chorusque
Turpiter obticuit, ſublato jure nocendi.

„ Enfin de la licence on arrêta le cours;
„ Le Magiſtrat, des Loix emprunta le ſecours,
„ Et rendant par Edit les Poëtes plus ſages,
„ Défendit de marquer les noms & les viſages (15).

(15) Boileau ubi ſupra vers. 245.

Ce fut ce qui fit tenter à Ariſtophane *la Comédie Miteyenne*, dont il donna un Eſſai dans ſon *Cocalus*, qui eſt perdu, & où il n'introduiſoit point de Perſonnages réels, comme dans *les Chevaliers*, *les Nuées*, & *les Grenouilles*; mais des Perſonnages imaginaires. Madame Dacier, dans la Préface de ſa Traduction de Plaute, remarque, qu'Ariſtophane fut un des premiers Auteurs de l'*Ancienne Comédie*, & que nous voyons dans ſes dernières Pièces quelques exemples de la *Comédie Miteyenne*. Elle nous apprend auſſi dans ſa Préface ſur Ariſtophane, que les Savans croyent généralement que ſon *Plutus* eſt de la dernière eſpèce; ce qui ne lui paroît pas tout à fait bien certain. Dans la *Comédie Miteyenne*, on ſe ſervoit de faux noms, parce qu'il étoit défendu d'expoſer les gens par leur vrai nom: or dans ſon *Plutus*, Ariſtophane nomme par leurs noms tous ceux qu'il attaque. Il eſt vrai que le ſujet même eſt ſcint; & c'eſt peut-être, remarque la ſavante Dame, ce qui détruit la diſtinction qu'on fait entre la Comédie Miteyenne, & la Nouvelle; car il y a de l'apparence que les Poëtes avoient la liberté d'inventer leur ſujet dans la Miteyenne, comme ils l'eurent dans la Nouvelle. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que la Satyre eſt plus déguiſée dans cette Pièce, que dans toutes les autres que nous avons de lui; mais avec plus d'art & de fineſſe, elle n'en eſt pas moins vive & mordante. L'Ancienne Comédie floriſſoit principalement durant la Guerre du Péloponnèſe, & quelque tems avant. Alors parurent les Ouvrages de Théopompe, Phérécrate, Cratès, Eupolis, Cratinus, Ariſtophane (16). Mais quand Alexandre de Macédoine fe rendit formidable à la Grèce, les Poëtes craignant de l'offenſer, changèrent les ſujets de leurs Comédies, & au lieu d'attaquer l'Etat & le Gouvernement, ils ſe mirent à tourner en ridicule les particuliers & leurs vices: c'eſt ce qu'on nomma *la Nouvelle Comédie*. Ménandre, Philémon, Poſidippe, Diphile, & Apollodore ſe diſtinguèrent dans ce nouveau genre parmi les Grecs, & furent imités par Plaute & Térence parmi les Romains. La Nouvelle Comédie étoit auſſi différente de l'Ancienne du côté du Style: celui de l'Ancienne étoit plus élevé & moins égal, au-lieu que celui de la Nouvelle étoit plus pur, plus chatié & plus égal. L'Ancienne Comédie conſiſtoit en Actes & en Chœurs; les parties de la Nouvelle étoient l'Argument, le Prologue, & les Actes; & l'on faiſoit dans le Prologue, ce que le Chœur faiſoit dans l'Ancienne. La Nouvelle Comédie n'alloit jamais au-delà de cinq Actes; l'Ancienne en avoit ſouvent davantage: de-là vient que Friſchlin dit (17), qu'il trouve de la difficulté à partager les Comédies d'Ariſtophane en Actes, & les Actes en Scènes, à la manière des Romains. Il marque encore pluſieurs autres différences entre l'Ancienne Comédie & la Nouvelle.

(16) Friſchlin de vetere Comœdiæ ſcripti parte.

(17) Ibid.

[*E*] *Les Nuées, qu'il compoſa pour rendre Socrate ridicule aux yeux des Athéniens.*] Les Athéniens furent ſi charmés de cette Pièce, qu'ils ordonnèrent qu'on écrivît le nom d'Ariſtophane au-deſſus de celui de ſes Concurrens; & l'on dit qu'elle fit tant d'impreſſion ſur les eſprits, qu'elle coûta la vie à Socrate. Mais pour bien entendre cette Pièce, il faut reprendre l'Hiſtoire d'un peu plus haut. Après que ce grand Philoſophe eut été déclaré le plus ſage de tous les hommes par l'Oracle de Delphes, il ſe trouva ſurpris & embarraſſé d'une déclaration ſi peu attendue, & il eut peine à comprendre le ſens de l'Oracle. Car d'un côté, il ſavoit bien, diſoit-il lui-même, qu'il n'y avoit en lui aucune ſageſſe, ni petite ni grande; & de l'autre, la Divinité étoit incapable de mentir. Il ſe mit donc en mouvement, & ſe donna beaucoup de peine pour pénétrer le ſens de l'Oracle. Il alla rendre viſite à un homme qui paſſoit pour un des plus ſages de la Ville, & après s'être entretenu quelque tems avec lui, & lui avoir propoſé des queſtions ſelon ſa méthode ordinaire, il découvrit que toute la ſageſſe de cet homme conſiſtoit dans la haute opinion qu'il avoit de ſon mérite, & dans l'art d'en perſuader auſſi les autres. Cette découverte obligea Socrate à examiner la choſe avec plus de ſoin, & à chercher par de nouveaux eſſais de pénétrer la penſée du Dieu. Il prit donc la peine de s'entretenir avec tous ceux qui paſſoient pour les plus habiles dans leur Art ou dans leur Profeſſion, depuis les Magiſtrats juſqu'aux Artiſans: mais il les trouva tous auſſi ignorans que le premier qu'il avoit vu. Rentrant enſuite en lui-même, il reconnut qu'il n'étoit plus ſage que les autres, qu'en ce qu'il reconnoiſſoit ſon ignorance, au-lieu qu'ils croyoient ſavoir ce qu'ils ne ſavoient pas. De-là il conclut qu'il avoit trouvé le vrai ſens de l'Oracle; que la Sageſſe humaine conſiſte à avouer ſon ignorance; & que la véritable Sageſſe ne ſe trouve que dans la Divinité ſeule. Cette humilité ne put pourtant étouffer le reſſentiment des Athéniens, & leur jalouſie contre lui. Au contraire, ils donnèrent un nouveau malin à ſa curioſité à cet égard, qu'ils dirent qu'il n'avoit fait tant de recherches, que pour triompher plus ſurement, & pour faire connoître l'avantage qu'il avoit ſur eux. C'eſt ce qui le rendit odieux au peuple; & comme la haine que les hommes ont contre la Vertu les porte toujours à des excès, on réſolut de le perdre. On penſa d'abord aux moyens d'y réuſſir. Socrate avoit toujours autour de lui ce qu'il y avoit de plus diſtingué dans Athènes; les principaux de la Ville venoient ſouvent chez tous les jours, pour s'inſtruire de la Morale; & comme il parloit ſouvent de l'immortalité de l'Ame, & de la Divinité, d'une manière peu conforme aux opinions du Vulgaire, cela donna occaſion de former deux chefs d'accuſation contre lui. Le premier, qu'il corrompoit la Jeuneſſe, en lui inſpirant des principes d'injuſtice, pour ſon propre intérêt. Le ſecond, qu'il s'engageoit dans des recherches curieuſes ſur ce qui ſe paſſoit dans le Ciel & dans l'Enfer, & qu'il ne reconnoiſſoit pas l'exiſtence des Dieux. Le projet ainſi concerté, on trouva quelque difficulté pour l'exécution, à cauſe du crédit & de la grande réputation de Socrate: on jugea donc à propos de fonder les diſpoſitions du peuple. Mélitus, Anytus & Lycon vont trouver Ariſtophane, qui s'engagea d'abord à faire une Comédie ſur ce ſujet (18). Elien dit (19) qu'Anytus & Mélitus gagnèrent ce Poëte à force d'argent; & cette opinion a été adoptée par Etienne dans la Vie d'Euclides (20), par Thomas Magiſter dans ſes Argumens ſur cette Comédie, & par d'autres Scholaſtes, qui prétendent que cette Pièce fut jouée immédiatement avant que Socrate fût accuſé & condamné. Mais Paulmier, dans ſes *Exercitations* (21), eſt d'un autre ſentiment: il remarque que cette Comédie a été compoſée lorſque Cléon vivoit encore, qui fut tué, ſelon Thucydide, la dixième année de la Guerre du Péloponnèſe, ſous l'Archonte Aminias, & ſelon Diodore de Sicile, la deuxième année de la LXXXIX. D'un autre côté, Socrate ne fut accuſé & condamné que ſous l'Archonte Lachès, la première année de l'Olympiade XCV. vingt-trois ans après la mort de Cléon; enſorte que cette Comédie fut faite vingt-quatre ou vingt-cinq ans avant que Socrate fût accuſé: ce qui prouve que l'Hiſtoire d'Elien n'eſt qu'une fable. Paulmier croit donc, qu'il y a plus de vraiſemblance dans le récit d'un ancien Scholaſte, qui dans ſa *Prothorie* ou Introduction à cette Comédie, dit qu'Ariſtophane la fit à l'occaſion

(18) Dacier ubi ſupra.

(19) Var. Hiſt. l. II. ch. 13.

(20) P. 33.

(21) P. 710.

plus estimée de toutes ſes Pièces. Il haïſſoit particuliérement Euripide, & il l'attaque dans pluſieurs de ſes

ſion de la haine qui étoit entre les Philoſophes & les Poëtes Comiques. *Τὸν παμπαλαῖον περὶ τοὺς φιλοσόφους ἐχόντων τινὰ ἀντιλογίαν.* Ce qui eſt confirmé par un autre ancien Scholiaſte ſur ces paroles de la première Scène du prémier Acte : *Οἱ τὸν Θέμωνα λέγοντες διασύρειν ἐκ τῆς συγγραφῆς, οὐκ εἰδὶ οὐ Εὐπολὶς δέχθαι αὐτὴν ἰμπιτυοβαλεῖν Σωκράτει; & que* Cratès & Diphilus, l'un & l'autre Poëtes Comiques, en avoient fait autant, le prémier à l'égard d'Hippon, & le ſecond par rapport à Bécis, tous deux Philoſophes. De toutes ces conſidérations Paulmier conclud, que la raiſon qui engagea Ariſtophane à attaquer Socrate, ne fut pas qu'il eût été corrompu par Anytus & Mélitus, ni qu'il eût quelque haine perſonelle contre lui ; mais uniquement l'oppoſition & la guerre déclarée qu'il y avoit entre les Philoſophes & les Poëtes Comiques. *Ergo Ariſtophanis in Socratem maledicentia cauſa non fuit corruptela & pecuniarum acceptio ab Anyto & Melito, vel denique odium; ſed ſtudium partium, & æmulatio Philoſophorum cum Poëtis dramaticis : quod natura non erit inuitis.* Kuſter, dans ſes Notes ſur *les Nuées*, eſt du ſentiment de Paulmier. Mais le Baron Spanheim, dans ſes Notes & ſes Corrections ſur la même Pièce, obſerve, que quoique les remarques de Paulmier ſoient de quelque poids, cependant ſon zèle contre Elien pour avoir accuſé Ariſtophane de s'être laiſſé corrompre par Anytus & Mélitus, lui a fait oublier la véritable raiſon de la haine du Poëte contre Socrate, qui ſe trouve marquée dans le même paſſage d'Elien, qui nous apprend que Socrate alloit rarement aux Spectacles, excepté quand Euripide diſputoit le prix aux Poëtes regnoles nouvelles; parce qu'il aimoit ce Poëte autant pour ſa ſageſſe & pour ſa vertu, que pour la beauté de ſes Pièces : mais il avoit un ſouverain mépris pour les Comédiens ; & il n'alloit jamais à la Comédie, que lorſqu'Alcibiade fils de Clinias, & Critias fils de Callifchrus, l'y contraignoient. Il étoit choqué de la licence effrénée qui y régnoit, & comme il avoit de la vertu, de la probité, de la candeur, en un mot qu'il étoit homme de bien, il ne pouvoit ſouffrir qu'on décbirât ouvertement la réputation de ſes concitoyens, & qu'on violât impunément un des principaux points des Loix, qui portoit, qu'on reprendroit en particulier ceux qui tomberoient dans quelque faute, & qu'on ne négligeroit rien pour les corriger, avant que de les expoſer aux yeux du Public. C'eſt ce qui plaça Ariſtophane contre Socrate & Euripide, & il fut charmé de trouver cette occaſion de ſe venger d'eux : car, comme le remarque Madame Dacier, le mépris qu'on témoigne pour les Ouvrages des gens d'eſprit, eſt un affront que les Auteurs ne pardonnent jamais : ſur-tout les Poëtes, qui ſont naturellement portés à idolatrer leurs Pièces, & qui s'attendent que tout le monde doit leur rendre la même adoration qu'eux. Elien affure que ce mépris de Socrate pour les Poëtes Comiques fut le fondement de leur haine pour lui, & la cauſe ſecrette qui porta Ariſtophane à faire la Comédie des *Nuées*, & non ſimplement les ſollicitations d'Anytus & de Mélitus. *Ὁ δὲ κάντες ὅτι πρέσκοντα, ἀλλὰ πολλὰς καταφρόνει (λέγε δὲ καὶ κατέφρον., καὶ διεσκῶθη, καὶ ἐπὶ τοσοῦτον ἐπαθὲ) πολλὰ καὶ πεντάκις ἐφοίτησεν ἐπὶ τὰς τῶν κωμῳδῶν ἀκούσεται, οὐδὲ ἅπαξ ἐλούσις ἐπὶ τὰς αὐτῶν. Καὶ ταῦτα ἐπὶ τῆς παμφίλου ἐν αὐτῷ τὰ σπέρματα· ἀλλ' ὁ μόνος ἐκ τοῦ Ἀ-πόλλωνος ἐμαλλόγητο.* Quelques Savans ont cru que notre Poëte étoit ami de Socrate, & qu'il ne fit cette Pièce que pour ſe divertir, ſans aucun deſſein de l'offenſer. Il y a de l'apparence qu'ils ont fondé cette penſée ſur ce que Socrate vint voir cette Comédie, & qu'il ſe leva afin d'être vu des ſpectateurs, pour que les Etrangers puſſent le connoître : & ſur ce que Platon a donné à Ariſtophane une place dans ſon *Banquet*, ce qu'ils s'imaginent qu'il n'eût pas fait, ſi ce Poëte avoit fait cette Comédie dans la vue de perdre Socrate. Mais c'eſt-là une pauvre raiſon : ce Philoſophe vint au Spectacle pour témoigner le mépris qu'il avoit pour cette Satyre : & le Dialogue de Platon étoit fait longtems avant que Socrate fût accuſé (22). Mr. Rymer obſerve (23), que bien des gens ont été indignés contre Ariſtophane, comme ainſi eut part à la mort de Socrate : mais il prétend que ſi l'on examine bien l'état des affaires quand la Comédie des *Nuées* fut repréſentée, on ſe perſuadera plutôt que le Poëte avoit deſſein de tâter la force d'un Parti, par la contenance du peuple; & le ſuccès de cette Pièce lui découvrit juſqu'où alloit le crédit d'Alcibiade. „ Alcibiade, continue-t-il, étoit un „ homme dangereux pour l'Etat, trop grand pour la Ré„ publique, & pour Ariſtophane lui-même. Socrate ne „ fut tiré en juſtice, que plus de vingt ans après que cette Comédie eut paru. Ils s'étoient d'abord aſſurés de „ ſon Protecteur, & l'avoient écarté. Alors le Parti Pé„ publicain prit courage, & voulut rendre le Philoſophe „ reſponſable des rares talens dont Alcibiade lui étoit re„ devable, & dont il faiſoit un ſi mauvais uſage. Socra„ te ne ſe ſeroit pas moqué de l'ancienne Religion, ſans „ être ſûr de quelques moyens d'en introduire une meil„ leure : mais il n'avoit pas le don des Miracles. Alci„ biade & ſes compagnons pouvoient apprendre à ſe mo„ quer de la Religion établie ; mais ils étoient trop liber„ tins pour en adopter une plus pure, & pour s'élever à „ des ſpéculations plus ſublimes. Ce fut-là la fource de „ tant de mauvais tours qu'ils firent, comme par exem„ ple, lorſque dans une ſeule nuit ils mutilérent toutes „ les Statues des Dieux. De quel œil le peuple put-il les „ regarder, après un pareil ſacrilège ? Que pouvoient-ils attendre, ſinon que l'Enfer les engloutiroit tout vifs le „ lendemain ? Ariſtophane, continue ce Critique, n'étoit pas oppoſé à une réforme raiſonnable. Il en entreprit „ une, & y réuſſit. Les Athéniens n'alarmé point de mé„ thode ſixe pour calculer le cours de la Lune : il y a„ voit ſouvent une grande confuſion dans les Fêtes : il „ arrivoit fréquemment qu'ils jeûnoient dans un jour „ de Fête, ou qu'ils s'occupoient à leurs affaires; & quel„ quefois le jeûne & la fête ſe rencontroient en même jour. Pour redreſſer ce deſordre, Ariſtophane, „ dans cette même Pièce contre Socrate, introduit le „ Chœur des Nuées, qui dit, „ *qu'elles ſaluent les Athéniens de la part de la Lune : qu'elle eſt pourtant „ un peu piquée contre eux, de ce que malgré tous les „ biens dont elle les comble, ne fût-ce que d'épargner leurs „ flambeaux, elle n'éprouve d'eux que de l'ingratitude, par„ ce que toutes les Fêtes ſont dans une horrible confuſion, & „ qu'on s'en prend à elle ; que les Dieux, par exemple, n'y „ tendent à des Sacrifices, qui ne tiennent point au jour mar„ qué ; qu'on voit des Jeûnes au-lieu de Feſtins, & des Pro„ ces au lieu de Vacations ; que dans l'Olympe on fait un „ bruit horrible contre elle, comme ſi elle étoit la cauſe du peu „ de ſoin des Athéniens à bien régler leur Calendrier.* Tout le monde, *ajoute Mr. Rymer*, fut convaincu que l'Ordre établi par les Loix avoit beſoin d'être réformé. On aſſembla les Prêtres de tous côtés ; ils eurent honte de leur Calendrier : Réforme ! Réforme ! fut le cri général. Pas un *nolumus* dans toute l'Aſſemblée. On fait venir le Mathématicien Méton ; on le met à l'ouvrage, & de-là une nouvelle Epoque pour nos Chronologiſtes . . . . . Ce petit échantillon de l'effet de la Comédie eſt plus important, que toutes ce que toutes nos Tragédies enſemble peuvent ſe vanter. Mais pour ce qui eſt de la Comédie Moderne, l'Angloiſe eſt ſans „ contredit la meilleure." [✠ J'ajouterai ici le jugement, que deux illuſtres Auteurs de notre tems ont porté du deſſein d'Ariſtophane dans la Comédie des *Nuées*. Le prémier eſt le judicieux Mr. Rollin (24). Il n'y a point d'apparence, *dit-il*, qu'Ariſtophane, quoiqu'il ne fût pas ami de Socrate, ſoit entré dans les noirs complots de ſes ennemis, & qu'il ait ſongé à le faire périr. Il eſt plus croyable qu'un Poëte, qui divertiſſoit le Public aux dépens des prémiers Magiſtrats & des Généraux les plus célébres, ait auſſi voulu le faire rire aux dépens d'un Philoſophe. Toute la noirceur étoit du côté de ſes envieux & de ſes ennemis, qui eſpéroient tirer contre lui un grand avantage de la repréſentation de cette Comédie. En effet, l'artifice étoit profond, & habilement imaginé. En jouant un homme ſur le Théatre, on ne le montre que par ſes endroits mauvais, ou foibles, ou équivoques. Cette vue conduit au ridicule ; le ridicule accoutume au mépris de la perſonne, & le mépris à l'injuſtice; car on eſt naturellement plus hardi à inſulter, à maltraiter, à offenſer un homme, que tout le monde mépriſe. Le ſavant P. Brumoy, qui a développé ſi heureuſement tout ce qui regarde l'ancien Théatre, ne juge pas tout-à-fait auſſi favorablement que Mr. Rollin, de la conduite d'Ariſtophane. Il croit (25), qu'on peut accorder Elien avec la vérité, en diſant qu'Ariſtophane ne prétendit pas procurer la mort de Socrate, que peut-être même il ne fut pas ſubornè par Anytus : mais qu'il n'en fut pas moins coupable, auſſi-bien qu'Eupolis, d'avoir été la cauſe éloignée de l'injuſte procès qu'Athènes fit au plus ſage de tous les Païens. Il fut en effet condamné pour les mêmes crimes, qu'Ariſtophane lui avoit imputés auſſi-tôt. Après tout, continue le Pere Jéſuite (26), Elien s'accorde avec les autres ſur la haine des Comédiens contre les Philoſophes, & en particulier contre Socrate. Il en fait même la principale cauſe de cette Satyre. Il y ajoute, à la vérité, l'inſtigation d'Anytus & de Mélitus, en quoi il pourroit bien s'être trompé : mais à cela près, ſon récit ne ſemble défectueux, que pour n'avoir pas marqué le long intervalle qui ſe paſſa entre la repréſentation des *Nuées*, & la condamnation de Socrate. Concluons, qu'Ariſtophane décria Socrate par les mêmes motifs qu'il avoit décrié Cléon, par haine perſonelle, & apparemment ſans concert avec Anytus. Ajoutons, que bien que ſa Comédie n'ait pas porté le dernier coup à Socrate, elle a pu indiſpoſer les eſprits, puiſque les accuſations comiques deviennent des ſerieuſes très ſérieuſes, qui perdirent enfin le plus ſage des Grecs par le moyen d'Anitus, & de ſes partiſans. Il y a encore un article répréhenſible dans le récit d'Elien : c'eſt qu'il parle des *Nuées*, comme d'un ſpectacle extrêmement applaudi; tandis qu'Ariſtophane, qui en doit être cru, ſe plaint deux fois du mauvais accueil & de l'injuſtice que lui firent les juges, qui lui préférérent les Pièces de Cratinus & d'Amipſias. Il eſt vrai qu'Ariſtophane dit beaucoup de bien de ſa Comédie, & qu'à force de la vanter, il vint peut-être à bout de la faire applaudir une ſeconde fois : mais ce n'eſt-là qu'une conjecture, qui ne juſtifie pas tout-à-fait Elien. Remarquons que cette conjecture du P. Brumoy, eſt cependant le ſeul moyen de ſoutenir avec ſe ſavant Jéſuite, qu'Ariſtophane par cette Pièce indiſpoſa les eſprits contre Socrate. Si elle n'eût été bien reçue, comment concevoir qu'elle eût pu faire un ſi grand effet, plus de vingt ans après ? Une Comédie mal reçue ne laiſſe pas des traces ſi profondes. Il y a donc bien de l'apparence qu'E-

(24) *Hiſt. Ancien.* T. IV. p. 122. Edit. de Hollande.

(25) *Théatre des Grecs* T. V. p. 337.

(26) *Ibid.* p. 360.

(22) Dacier *ubi ſupra.*

(23) *Short View of Tragedy* p. 264. & ſuiv.

ſes Comédies [F]. La plupart ont été faites durant la Guerre du Péloponnèſe. Il compoſa celle qui eſt intitulée *la Paix*, la treizième année de cette Guerre; lorſqu'après la mort de Cléon & de Braſidas, tués en Thrace dans la Journée d'Amphipolis, les Athéniens conclurent avec les Lacédémoniens un Traité de paix pour cinquante ans, quoiqu'il n'en durât que ſept, ainſi qu'il paroît par le cinquième Livre de Thucydide. *Les Acharniens* fut compoſée après la mort de Périclès, & la perte de la bataille en Sicile, pour détourner le Peuple de confier le ſalut de l'Etat à un Général auſſi imprudent que Lamachus. Peu de temps après il donna *les Oiſeaux*, dont le but eſt d'engager les Athéniens à fortifier Décélie, qu'il nomme du nom ſuppoſé de *Nephelococcygie*. Il fit les *Guêpes*, après une autre pertе que les Athéniens avoient faite en Sicile par la mauvaiſe conduite de Charès. *Le Lyſiſtrate* fut compoſé dans le tems que toute la Grèce étoit en armes. Dans cette Pièce, les femmes diſputent ſur les affaires d'Etat, & ſur la Paix, & conviennent enfin de ne pas recevoir leurs maris dans leur lit, à moins qu'ils ne conſentent à la Paix. Son *Plutus* [G], & ſes autres Pièces du même genre, ſont poſtérieures à la Loi qui défendoit de nommer perſonne ſur le Théatre (*d*). Athénée nous a donné la Liſte de trente-ſix de ſes Pièces, qui ſont perdues (*e*). Il inventa une ſorte particuliére de Vers, qu'on nomma de ſon nom, & dont Cicéron parle dans ſon *Brutus*. Suidas lui attribue auſſi l'invention des Vers *Tétramètres*, & *Octamètres*.

Le mérite de ſes Ouvrages ne ſe fait peut-être pas ſentir auſſi généralement aux Lecteurs modernes, qu'il le faiſoit aux Anciens [H]: mais il eſt gé-

(*d*) Ibid. ibid.

(*e*) Voy. la Liſte de toutes les Pieces perdues d'Ariſtophane, dans *Fabricii Bibl. Græc.* T. I. p. 710 & ſeqq. & D. T.

qu'Ellen, ſans diſtinguer les différentes repréſentations des *Nuées*, s'eſt contenté de rapporter ce qui faiſoit à ſon ſujet, & de faire voir le funeſte effet que cette Comédie produiſit pour Socrate, aiant été reçue avec un applaudiſſement extraordinaire. ADD. DU TRAD.].

Voyons à préſent le plan de cette Pièce, où l'Auteur a travaillé à dépeindre le métier le plus ſolide, & le plus pure vertu, avec les couleurs du vice. Il ſemble avoir eu deſſein, ſelon Madame Dacier, de perſuader aux Athéniens que Socrate corrompoit la Jeuneſſe, & qu'il reconnoiſſoit d'autres Dieux que ceux d'Athènes. Il étoit aſſez difficile de bâtir là-deſſus une bonne Comédie, & Ariſtophane eſt peut-être le ſeul qui ait été capable d'y réuſſir. Il ſuppoſe donc, que Strepſiade, qui avoit paſſé ſa vie à la campagne, mais qui étoit venu demeurer dans la Ville, étant ahîmé de dettes, entre dans l'Ecole de Socrate pour y apprendre à ſe débarraſſer de ſes Créanciers. Mais étant trop vieux lui-même, il met ſon fils à ſa place; & le fils profite ſi bien des leçons de ſon Maître, qu'il débute par battre ſon pére, prouve enſuite éloquemment, qu'il a très bien fait en cela. Cette action amene le dénouement de la Pièce, qui finit par l'incendie de l'Ecole de Socrate. Il n'y a rien de plus ingénieux que tout le tiſſu du ſujet de cette Pièce; & ce qu'il y a de meilleur, c'eſt qu'Ariſtophane a ſi bien attrapé l'air & les manières de Socrate dans le ridicule qu'il lui donne, qu'on croit véritablement l'entendre parler. Madame Dacier nous dit qu'elle eſt ſi charmée de cette Pièce, qu'après l'avoir traduite, & lue deux-cens fois, elle ne s'en laſſe point encore; ce qu'elle avoue ne lui être jamais arrivé d'aucun autre Ouvrage. Elle ajoute, que le plaiſir que lui donne cette Comédie eſt ſi grand, qu'il lui fait oublier l'averſion & l'horreur qu'on ne peut s'empêcher d'avoir pour Ariſtophane, de ce qu'il a ſi honteuſement abuſé de ſon eſprit pour détruire ou effacer la vérité avec les couleurs les plus noires du menſonge, & pour perdre un homme qui étoit la ſageſſe même & le plus grand ornement de la République des Athéniens. Nous obſerverons ici, qu'Ariſtophane fit deux Comédies ſous le titre des *Nuées*, auſſi-bien que deux *Plutus*. Pluſieurs Savans, & en particulier Samuel Petit, prétendent que c'étoient les mêmes Pièces, ſeulement retouchées, & nommées les *premiéres* & les *ſecondes Nuées*, *le premier* & *le ſecond Plutus*, parce qu'elles furent repréſentées deux fois. Mais la ſavante Dame, citée ci-deſſus, croit que c'étoient des Pièces abſolument diſtinctes, & qu'elles rouloient ſur des ſujets entiérement différens. Elle fonde ſon ſentiment ſur ce qu'Ariſtophane lui-même dit dans le Prologue des *Nuées*: *Je ne cherche point à vous tromper en rejettant deux ou trois fois la même choſe. Je produis toujours des images nouvelles, différentes les unes des autres, & toutes ſingulières.*

Οὐδ' ὑμᾶς ζητῶ ἐξαπατᾶν δὶς κἀν τρὶς ταὐτ' εἰσάγων,
Ἀλλ' εἰς καινὰς ἰδέας τοιοῦτον σοφίζομαι,
Οὐδ' ἀλλήλαισιν ὁμοίας τὰς ἰδέας ἀεί.

(27) *Théatre des Grecs* Tom. V. p. 279 dans les Notes.

[☞ Le P. Brumoy (27) croit que cette raiſon prouve tout au plus, qu'il y avoit beaucoup de changemens dans les ſecondes *Nuées*, pour leſquelles ce Prologue étoit fait. ADD.] D'autres ont cru que le *Plutus* & les *Nuées* que nous avons, ne ſont qu'un Recueil de fragmens des deux *Plutus* & des deux *Nuées*. Mais cette penſée n'eſt guéres vraiſemblable, puiſque tout y paroît uniforme & bien lié.

[F] *Il baſſoit particuliérement Euripide, & il l'attaque dans pluſieurs de ſes Comédies.*] C'eſt ce qu'il fit ſur-tout dans les *Acharniens*, les *Grenouilles*, & les *Fêtes de Cérès*, pour détruire l'eſtime qu'on avoit pour ce Poëte, qu'on regardoit comme le meilleur Tragique de ſon tems. Dans les *Grenouilles*, il introduit Bacchus, qui cherche par-tout un bon Poëte Tragique; & n'en trouvant point, il prend la réſolution d'aller aux Enfers pour en tirer Euripide: mais Eſchyle diſputant à Euripide le rang pour la beauté des Ouvrages, il s'élève entre eux une grande diſpute, qui ſe termine enfin à l'avantage d'Eſchyle. Par-là il vouloit faire tomber Euripide dans le mépris, & le faire regarder comme fort au-deſſous des autres Tragiques. Pour le décrier encore davantage, il fit les *Fêtes de Cérès*. Dans cette Pièce, les femmes, qui célébroient les Myſtéres de Cérès, accuſent Euripide d'être ennemi de leur ſexe, qu'il maltraitoit dans ſes Tragédies; & elles le menacent de tout leur reſſentiment (28).

(28) Eſchylin. *in Vit. Ariſtoph.*

[G] *Son Plutus.*] Le deſſein d'Ariſtophane, dans cette Comédie, eſt de railler les Athéniens de leur avarice, qui leur faiſoit faire de grandes fautes dans les affaires les plus importantes. Il feint que Chrémyle, vieux Payſan, honnête-homme, mais pauvre, vient avec ſon valet de conſulter l'Oracle d'Apollon touchant ſon fils, pour ſavoir comment il pourra faire pour vivre, en faiſant comme les autres hommes, qui quoique vicieux, ſont riches, tandis que les gens de bien, comme lui, ſont gueux. L'Oracle lui ordonne de ſuivre le premier qu'il rencontrera en ſortant du Temple. Il trouve un vieillard aveugle, qui eſt Plutus; il le ſuit, conformément à l'ordre de l'Oracle, quoiqu'il ignore qui il eſt. Son valet preſte contre lui, & lui demande enfin, pourquoi il ſuit cet aveugle? Chrémyle lui raconte l'Oracle. Plutus leur apprend enſuite qui il eſt, & la raiſon pourquoi Jupiter l'a rendu aveugle. Ils le conduiſent là-deſſus au Temple d'Eſculape, pour qu'il lui rende la vue. La Pauvreté s'y oppoſe, & leur fait des reproches de ce qu'ils travailloient à guérir Plutus de ſon aveuglement, & à le chaſſer de la Grèce, quoiqu'elle leur procure des avantages infiniment plus grands, que Plutus ne pourra jamais faire avec toutes ſes richeſſes. La Pauvreté eſt congédiée malgré tous ſes raiſonnemens, & ils nient Plutus au Temple d'Eſculape pour être guéri. Ils deviennent par ce moyen tous riches tout d'un coup; & ceux-là mêmes, que leur probité & leur vertu avoient réduits à la pauvreté, ſe trouvent dans une grande abondance. Petit (29) croit que cette Comédie fut jouée la quatriéme année de l'Olympiade XCII. tous l'Archonte Diocles. [☞ Le ſavant Mr. Fabricius (30) & le P. Brumoy (31) la mettent beaucoup plus tard, en la quatriéme année de l'Olympiade XCVII. ſous l'Archonte Antipater. Il eſt vrai que Petit diſtingue deux Pièces de ce nom, & que la date rapportée tombe ſur le premier Plutus: c'eſt ce que l'Auteur Anglois auroit dû remarquer. ADD.]

(29) *Miſcellan L. I. c. 2.*

(30) *Bibl. Græc. T. I. p. 706.*

(31) *Théat. des Grecs* T. VI. p. 201.

[H] *Le mérite de ſes Ouvrages ne ſe fait peut-être pas ſentir auſſi généralement aux Lecteurs modernes, qu'il le faiſoit aux Anciens.*] Madame Dacier obſerve, que toutes ſortes d'Ecrits paſſent par les mains de trois ſortes de Lecteurs; ceux de bon goût, ceux d'un goût indifférent, & ceux (qui ſont fans contredit le plus grand nombre) qui n'ont ni goût ni jugement. Les premiers jugent de chaque choſe auſſi ſurement, que s'ils euſſent vécu dans chaque Siécle particulier; les ſeconds les plus cachées, & les défauts les moins ſenſibles, ſont une vive impreſſion ſur eux, & ils apperçoivent & ſentent ces traits délicats, qui échappent à d'autres yeux. Les Lecteurs du ſecond ordre ne portent aucun jugement d'eux-mêmes: ils ſont renfermés dans de certaines bornes, qu'ils ne ſauroient paſſer: ils ont quelquefois un ſentiment apparent de quelque beauté ou de quelque défaut, mais la plus petite circonſtance eſt capable de leur faire prendre l'un pour l'autre, & les paſſages mêmes qui les frappent le plus fortement, n'excitent en eux qu'un ſentiment imparfait & languiſſant. Les Lecteurs du dernier ordre ſont toujours en défaut: ils s'imaginent qu'il n'y a rien au-delà de ce qu'ils conçoivent: ils jugent uniquement par eux-mêmes, & condamnent abſolument tout ce qui n'eſt pas conforme à leurs propres idées. Ceux de la prémiére eſpéce ne peuvent qu'être charmés de la beauté & de la fineſſe des idées d'Ariſtophane, de la grandeur & de la hardieſſe de ſes deſſeins, de la vivacité de ſon imagination, & de la fineſſe de ſon eſprit, qui lui rendoit ſi aiſé l'art de tourner en ridicule les choſes mêmes les plus parfaites: en un mot, ils ne peuvent qu'admirer Ariſtophane, de la même maniére que les plus grands Hommes de l'Antiquité l'ont admiré, qui lui ont unanimement ajugé le prix de la Comédie. Ceux de la ſeconde eſpéce ne ſeront pas autant frappés des beautés qu'ils y trouveront, que des défauts qu'ils s'imagineront y appercevoir: ils ne le condamneront pas abſolument; mais ils le liront avec une langueur & une indifférence, qui ne lui eſt pas moins injurieuſe que le mépris même. Les Lecteurs de la derniére eſpéce, ſeront ſurpris de voir des Comédies, où l'on ne voit ni in-

(f) Id. ibid.

(f) Voyez Anti-Baillet T. I. Part. I. p. 409. & T. VII. Part. I. de l'Edit. de 1725. de Baillet.

généralement admiré pour l'élégance Attique de son ſtyle. On dit que S. Chryſoſtome Patriarche de Conſtantinople eſtimoit ſi fort ſes Ecrits (f), qu'il les mettoit ſous le chevet de ſon lit. [☞ Il faut pourtant dire, que pluſieurs Savans regardent cela comme un conte; tel étoit Mr. Le Fèvre; & Ménage a remarqué (g), que l'Auteur le plus ancien qui ait fait mention de cette paſſion de S. Jean Chryſoſtome pour les Comédies d'Ariſtophane, c'eſt Alde Manuce, dans ſa Dédicace des Oeuvres de ce Comique à Daniel Clarius. ADD.] Friſchlin obſerve que Jules-Céſar Scaliger (b) compare Horace avec notre Poëte; mais il prétend que Plaute lui reſſemble beaucoup plus pour le tour, & qu'il l'a imité dans pluſieurs de ſes Pièces. Il remarque encore, que quoiqu'Elien (i) le nomme *un Turlupin, un Rieur de profeſſion*, & qu'il faiſoit gloire de l'être; & que Plutarque lui reproche l'enflure & l'inégalité de ſon ſtyle; on ne doit pas déférer beaucoup au jugement de ces deux Ecrivains, dont le premier étoit prévenu en faveur de Socrate, & le ſecond en faveur de Ménandre. Friſchlin a entrepris *ex profeſſo* la défenſe d'Ariſtophane contre la Critique de Plutarque (k). Cet Auteur lui-même nous apprend juſqu'où alloit l'eſtime de Platon pour Ariſtophane, puiſqu'il inſéra dans ſon *Banquet* le Diſcours de ce Poëte ſur l'Amour. Cicéron, dans ſon premier Livre *Des Loix* (l), le nomme *le Poëte le plus ſpirituel de l'Ancienne Comédie*, & le loue beaucoup d'avoir travaillé à empêcher qu'on n'introduiſît

(g) De Pet. L. III. c. 7.

(b) Poet. Hiſt. L. IV. c. 11. Eumolpegus ipſum nil ſecit. Sed ſi nihil fecit, ſcribendo fecit.

(i) Voyez l'addition à la Rem. [H].

(k) Voyez la même.

(l) Voyez la même.

intrigues, ni tours de Valets, ni Vieillards dupés, ni d'autres choſes de la même nature, qui font l'ame de nos Comédies modernes. Ils ne manqueront pas de s'applaudir de leur goût critique, & ne ſeront pas difficulté de contredire toute l'Antiquité: ils s'imagineront poſſéder ſeuls la délicateſſe & le bon-ſens, & accuſeront tous ceux qui ſeront d'une autre opinion qu'eux, de manquer de goût & de délicateſſe. Madame Dacier déclare, que ſi elle avoit deſſein de plaire à ces trois ſortes de Juges, elle n'auroit pas entrepris de leur préſenter des Pièces ſi parfaites; car elle tient pour maxime conſtante, qu'une beauté médiocre plaît plus généralement, que celle qui eſt parfaite; ce qu'elle prétend être fondé ſur des raiſons inconteſtables. La raiſon qui empêche la plupart des hommes d'avoir un vrai goût pour les Ouvrages des Anciens, c'eſt qu'ils ne mettent pas à l'écart la conſidération de leur Siècle: ils jugent de chaque choſe par le génie du tems où ils vivent, quoiqu'il n'y ait rien de plus déraiſonnable. Car il y a une différence prodigieuſe entre les divers Siècles; & ſi les hommes demeurent dans ce préjugé, qu'il n'y a rien de bon que ce qui eſt marqué au coin de leur Siècle, il ſe trouvera que les meilleurs Ouvrages doivent néceſſairement n'avoir qu'une certaine durée; & les plus grands Ecrivains, découragés par une penſée ſi mortifiante, n'auront jamais le courage de travailler pour l'Immortalité, à laquelle ils n'oſeront eſpérer que le tems lui procurera le privilége, qui a été accordé à toutes les productions conſacrées par l'âge; & pour ſe conſoler du mépris qu'il eſſuie durant ſa vie, il peut anticiper ſur l'honneur qu'on lui rendra après ſa mort. Mais le préjugé oppoſé étouffe l'eſprit, & le prive de ces agréables eſpérances d'une gloire future, qui animent aux plus nobles entrepriſes. Madame Dacier examine enſuite, en quoi conſiſte le vrai Goût, & ce qui cauſe la diverſité des Jugemens des hommes par rapport aux Ouvrages d'eſprit. Et enfin elle produit les raiſons, qui empêchent nombre de perſonnes de ſentir la beauté & l'élégance des Comédies d'Ariſtophane, ſi admirées par les meilleurs Juges de l'Antiquité.

[☞ Le zèle de Madame Dacier pour les Anciens, ſi connu de tout le monde, l'a entraînée, & lui a fait oublier, que non ſeulement Cicéron & Plutarque n'ont pas admiré Ariſtophane autant qu'elle; mais que pluſieurs illuſtres Modernes, nullement prévenus contre les Anciens, n'ont pas jugé aſſez favorablement du Comique d'Athènes tels ſont Mr. Boileau, & le P. Rapin. J'y ajouterai le ſavant P. Brumoy, venu depuis, dont le jugement me paroît d'autant plus digne d'attention, qu'il prend à pluſieurs égards la défenſe d'Ariſtophane contre Plutarque. Cicéron, qu'on cite dans le corps de l'Article, comme admirateur d'Ariſtophane, le blâme plus qu'il ne le loue. S'il lui trouve de l'eſprit, il condamne hautement cette licence effrénée qui ne reſpectoit perſonne, & pour qui il n'y avoit rien de ſacré. Encore, dit-il, ſi elle n'étoit tombée que ſur de méchans Citoyens, & ſur de ſéditieux Orateurs qui mettoient le trouble dans les Aſſemblées, tels que Cléon, Cléophon, Hyperbolus, peut-être auroit-elle été ſupportable: mais qu'un Périclès, qui depuis pluſieurs années gouvernoit la République en paix & en guerre avec autant d'autorité que de ſageſſe, ait été joué ſur le Théatre, c'eſt comme ſi parmi nous, Plaute ou Névius euſſent attaqué les Scipions, ou que Cécilius eût oſé déchirer Caton dans ſes Pièces. *Quem illa (vetus Comœdia) non attigit, vel potius quem non vexavit? Cui pepercit? Ecquis, populares homines, improbos, in rempublicam ſeditioſos, Cleonem, Cleophontem, Hyperbolum læſit? patiamur .... Sed Periclem, cum jam ſuæ civitati maxima auctoritate plurimos annos domi & bello præfuiſſet, violari verſibus, & eos agi in ſcena, non plus decuit, quam ſi Plautus noſter voluiſſet aut Nævius P. & Cn. Scipioni, aut Cæcilius M. Catoni maledicere* (32).

(32) Fragm. Cicer. de Rep. L. IV. à la fin des Oeuvr. de Cicéron.

Je viens à Plutarque, qu'on voudroit recuſer ſur cette matière, je ne ſai ſur quel fondement. Il étoit certainement autant à portée de juger d'Ariſtophane, & auſſi capable d'en bien juger, que nos Modernes. Je veux qu'il ait été prévenu en faveur de Ménandre: d'autres ne le ſont-ils pas en faveur d'Ariſtophane? Et de bien de fond, eſt-on en état de juger auſſi ſainement que Plutarque, qui avoit entre les mains les Pièces de Ménandre, que nous n'avons point, & qui, comme le remarque le P. Brumoy (33), avoit ſelon les apparences auſſi toutes celles d'Ariſtophane, qui montoient au moins à cinquante? Plutarque peut avoir excédé dans ſa critique, comme l'avoit reproché au Poëte *des jeux de mots*, qui avoient leur fel dans le tems qu'on les diſoit; *le mélange du Comique & du Tragique*, qui n'étoit que pure parodie; *l'obſcurité*, *la baſſeſſe*, *l'enflure*, *en un mot l'inégalité du ſtyle*, puiſque le ſtyle d'Ariſtophane a toujours paſſé pour être extrêmement Attique; *& de n'avoir pas obſervé les Caractères*, puiſqu'il fut toujours applaudi pour avoir tracé des portraits dont on reconnoiſſoit ſans peine les Originaux. Avouons qu'à tous ces égards, Plutarque a outré la critique. Mais en même tems, il reprend bien des choſes, ſur leſquelles les défenſeurs du Poëte paſſent condamnation. 1. Les *Obſcénités* & les *Bouffonneries*. En vain diroit-on, que ſon but étoit de divertir une populace corrompue: le goût dépravé du peuple-même ne juſtifie nullement un Auteur. En vain Ariſtophane lui-même allégue-t-il, qu'il peint les débauches ſur le Théatre, non pour corrompre les mœurs, mais pour les corriger: la vue des vices groſſiers eſt plutôt un poiſon, qu'un remède (34). Dire encore, que ce n'eſt pas ce qui fait le principal fondement de nos Savans d'Ariſtophane (35), c'eſt à mon avis le juſtifier mal, dans le tems qu'on avoue que peut-être les Pièces perdues étoient plus libertines que celles que nous avons, quoique celles qui nous reſtent ſe ſoient encore beaucoup plus qu'il ne ſeroit à ſouhaiter. 2. Plutarque reproche à Ariſtophane, que *ſon ſel eſt un ſel amer*, *acre*, *cuiſant*, *ulcérant*. Le P. Brumoy avoue (36) que cette critique eſt ſolide & a quelque fondement; & l'on peut remarquer que malgré toutes les louanges que Mad. Dacier donne à Ariſtophane, elle a ſenti qu'il a abuſé de ſon eſprit. Or je demande, ſi un Auteur dont les Comédies ſont pleines d'obſcénités, juſques-là que Madame Dacier ſon admiratrice avoue que d'onze Pièces qui nous reſtent, il n'y en a que deux ou trois que l'honnêteté & la pudeur permettent de traduire en langue Vulgaire; un Auteur dont la raillerie bleſſe, outrage, déchire, peut paſſer pour un Auteur à ravir en extaſe, à propoſer pour modèle de perfection? Je ne m'étendrai point ſur la Maſcarade éternelle, comme parle le P. Brumoy (37), qui règne dans les Comédies d'Ariſtophane: des Nuées, des Grenouilles, des Guêpes, des Oiſeaux, quels Perſonnages! J'avoue avec ce judicieux Critique, qu'il faut donner quelque choſe au goût du tems où le Poëte vivoit; qu'il y a un *Beau* relatif, qui paſſe comme les Modes. Mais il faut encore auſſi, qu'il y a à cet égard des degrés, & que le goût des groſſiertés, des turlupinades &c. n'étoit pas le bel endroit des Athéniens: qu'un Poëte qui a bien voulu s'accommoder à ce mauvais goût-là, & non travailler à le corriger, comme fit Ménandre, peut avoir du génie, de l'eſprit, avoir bien entendu ſa Langue; mais que les gens dépréoccupés ne le regarderont pas, ainſi qu'on voudroit nous y obliger, comme un Auteur à ravir, à exciter des tranſports. Je ſens que cette Remarque s'allonge trop: cependant, puiſque j'ai nommé le P. Rapin, comme un des Modernes qu'on'ont pas jugé favorablement d'Ariſtophane, je vais rapporter ſes paroles (38): „ Ariſtophane n'eſt point exact dans l'ordonnance de ſes fables: „ il joue les gens groſſièrement & trop à découvert. Socrate, qu'il raille ſi fort dans ſes Comédies, avoit un air de raillerie plus délicat que lui, & il n'étoit pas ſi effrontè. Il eſt vrai qu'Ariſtophane écrivoit encore dans le déſordre & dans la licence de la Vieille Comédie, & qu'il avoit reconnu l'humeur du peuple d'Athènes, qui ſe chequoit aiſément du mérite des gens extraordinaires, dont il plaiſantoit. Mais la trop grande envie qu'il avoit de plaire à ce peuple en jouant les honnêtes-gens, le rendit lui-même malhonnête-homme, & gâta un peu le génie qu'il avoit de railler, par „ ſes manières rudes & outrées. Après tout, il ne faiſoit „ ſouvent le plaiſant que par des goinfreries. . . . . „ Son langage eſt quelquefois obſcur, embarraſſé, bas, „ trivial; & ſes alluſions fréquentes de mots, ſes contradictions de termes oppoſés les uns aux autres, ſes mélanges de ſtyle, du tragique & du comique, du ſérieux „ & du grave & du familier, ſont fades; & ſes plaiſante-

(33) Théat. des Grecs T. V. Diſc. ſur la Comédie Grecque, p. 221.

(34) Id. ibi. p. 219. 220.

(35) Voiſin Preface ſur les Oiſeaux, apud eund.

(36) Ubi ſupra p. 225.

(37) Ibid. p. 229.

(38) Reflex. ſur la Poët. Part. II. Refl. 26. Oeuvr. de Rapin T. II. p. 292. Amſt. 1709.

ſſt de nouvelles Divinités, & une nouvelle forme de Religion. On a fait différentes Traductions & diverſes Editions de ce Poëte [I]. Athénée dit (m) qu'il compoſoit ſes Comédies quand il avoit bu, de la même maniére qu'Alcée compoſoit ſes Poëſies: mais cela ne paroit guéres vraiſemblable à quelques Ecrivains (n). Il paroit par ſa Comédie de *la Paix*, qu'il étoit chauve. On ignore le tems de ſa mort: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il a vécu après l'expulſion des Tyrans par Thraſybule, dont il parle dans ſon *Plutus*, & dans d'autres Pièces. Il laiſſa deux fils, *Philippe* & *Arator*. Suidas en nomme un troiſiéme *Philarète*. Quelques-uns y en ajoutent un quatriéme, appellé *Nicoſtrate* (o).

(m) *Deipnoſoph.* L. X. c. 9.

(n) Fritſchian *ubi ſupra.*

(o) Id. ibid.

» ries, à les examiner de près, ſont ſouvent fauſſes. » Comme ce jugement eſt eſſentiellement le même que celui » de Plutarque, je ne m'y arrête point. Enfin Mr. Boileau » donne hautement la préférence à Ménandre:

» Aux accès inſolens d'une bouffonne joie,
» La Sageſſe, l'Eſprit, l'Honneur furent en proie:
» On vit, par le Public un Poëte avoué,
» S'enrichir aux dépens du Mérite joué:
» Et Socrate par lui, *dans un Chœur de Nuées*,
» D'un vil amas de peuple attirer les huées.
.
» Le Théatre perdit ſon antique fureur;
» La Comédie apprit à rire ſans aigreur,
» Sans fiel & ſans venin ſut inſtruire & reprendre,
» Et plut innocemment dans les vers de Ménandre (39).

(39) *Art. Poetique* Chant III. vers 139. & ſuiv. & vers 349.

Pour le P. Brumoy, on a pu remarquer, que s'il trouve des choſes eſtimables dans Ariſtophane, il en trouve auſſi de dignes de cenſure. Concluons donc, qu'il y a des gens qui ont du *goût* & du *jugement*, qui n'admirent pas Ariſtophane autant que Madame Dacier. ADD. DU TRAD.]

[I] *On a fait différentes Traductions & diverſes Editions de ce Poëte.*] Nicodéme Friſchlin, ſavant Allemand du XVI. ſiécle, qui poſſédoit parfaitement les Langues Attique & Grecque, a traduit *Plutus*, les *Nuées*, les *Grenouilles*, les *Chevaliers*, & les *Acharniens*, en vers Latins; mais ſa Verſion eſt été fans contredit plus exacte & plus utile, ſi elle eût été en proſe. Il a partagé auſſi ces cinq Comédies en cinq Actes chacune, & les Actes en Scénes, à la maniére de Plaute & de Térence: mais cette diviſion eſt peu judicieuſe par rapport à Ariſtophane, parce qu'elle étoit inconnue dans l'ancienne & la Moyenne Comédie. Kuſter l'a cependant retenue dans ſon Edition, parce que pluſieurs Savans ont cité ces Pièces ſelon cette diviſion. Quintus Septimius Florent a mis en vers Latins les *Guêpes*, la *Paix* & *Lyſiſtrate*: mais ſa Verſion eſt obſcure, à cauſe des vieux mots & des phraſes ſurannées dont il s'eſt ſervi (40). Les *Oiſeaux*, les *Harangueuſes*, les *Fêtes de Cérès*, ont paru dans l'Edition d'Emilius Portus, avec la Verſion Latine de Divus Juſtinopolitanus, qui eſt très mauvaiſe & pleine de fautes; ce qui a obligé Kuſter à la retrancher de ſon Edition, & à ſubſtituer à ſa place celle que Tanneguil le Févre a donnée des *Harangueuſes*, qui eſt fort belle, la Verſion des *Oiſeaux* de Mr. Hemſterhuis, & celle qu'il a faite lui-même des *Fêtes de Cerès*. Mr. Stanley nous a donné dans ſes *Vies des Philoſophes* (41) une Verſion Angloiſe des *Nuées*; & Madame Dacier publia à Paris en 1692 (42) *Plutus* & les *Nuées*, en François, avec des Notes critiques, & l'Examen de ces Pièces ſelon les régles du Théatre. Mr. Louis Théobald a auſſi traduit ces deux Pièces en Anglois, & les a publiées avec des Remarques. Mr. Boivin le cadet a donné les Oiſeaux en François, à Paris 1729. Pour ce qui eſt des différentes Editions d'Ariſtophane, le Lecteur peut conſulter la *Bibliothéque Grecque* de Fabricius (43). Nous nous contenterons d'entrer dans quelque détail de la belle Edition publiée par Mr. Ludolfe Kuſter à Amſterdam 1710. in-folio, & dédiée à Charles Montague Comte d'Halifax. Le Texte Grec a été revu ſur divers Manuſcrits, dont les Collations ont été communiquées à l'Editeur par Mrs. Laurent-Alex. Zacagni, Gardien de la Bibliothéque du Vatican, Joſeph Waſſe, Charles Daubuz, Jean Potter alors Profeſſeur en Théologie, depuis Evêque d'Oxford, & à préſent Archevêque de Cantorbéri, Richard Bentley, Principal du Collége de la Trinité à Cambridge. L'Editeur a fait auſſi uſage des anciennes Editions, & ſur-tout de celle d'Alde, à Veniſe 1498. in-folio, & d'une autre de Florence chez les Héritiers de Philippe Junte en 1525. in-4.; mais les *Fêtes de Cerès*, & *Lyſiſtrate*, ne ſe trouvent point dans ces deux Editions. Kuſter a joint au Texte les Scholies Grecques anciennes & modernes, les prémiéres, recueillies par Marc Muſure, & publiées par Alde ſur les neuf prémiéres Pièces. Kuſter y a ajouté les Scholies ſur *Lyſiſtrate*. Celles que Muſure a recueillies, ſont en partie des plus anciens & des plus célébres Grammairiens, Apollonius, Didyme, Symmaque, Ariſtarque & autres, qui y ſont mentionnés; les autres ſont de Thomas Magiſter, de Jean Tzetzés, & autres Grecs du même tems, interpolées, à ce que l'on croit, par Muſure lui-même en divers endroits. Les Editeurs de Florence avoient joint à ces Scholies de Muſure, un grand nombre de Remarques ſur pluſieurs des prémiéres Pièces, tirées d'Auteurs du commun, & ſouvent fans jugement. Kuſter a eu ſoin de les diſtinguer des vraies Scholies. Nous avons auſſi des Scholies Grecques ſur toutes les Comédies, d'Odoard Biſet, & ſur les *Fêtes de Cérès* ſeulement, de Gilles Bourdin, qui ſe trouvent auſſi dans l'Edition de Kuſter, quoiqu'elles ſoient peu importantes. Il a donné les Notes Latines de Charles Giraldus ſur le *Plutus*; celles de Florent Chrétien ſur les *Guêpes*, la *Paix*, & *Lyſiſtrate*; celles d'Iſaac Caſaubon ſur les *Chevaliers*, qui n'avoient jamais paru, & qui lui ont été envoyées de Paris par Nicolas-François Rigaud; celles de Tannegui le Févre ſur les *Fêtes de Cérès*; de Paulmier, ſur *Lyſiſtrate*; du Baron Spanheim, ſur les trois prémiéres Pièces; & celles du Docteur Bentley ſur le *Plutus* & les *Nuées*. Kuſter y a ajouté ſes propres Notes ſur toutes les Comédies, excepté ſur les *Guêpes* & la *Paix*. Il obſerve, que les Remarques du Docteur Bentley, quoique faites ſur le champ, prouvent ſa grande pénétration & ſon jugement exquis, & ne peuvent manquer de faire ſouhaiter impatiemment celles que ce Savant promettoit d'un tout Ariſtophane. Kuſter a joint à ſon Edition quatre *Index* ou Tables, qu'il a dreſſées lui-même; la prémiére, des mots Grecs & des phraſes qui ſe trouvent dans Ariſtophane: la ſeconde, des choſes qu'on trouve dans les anciens Scholiaſtes; la troiſiéme, des mots qui ſe trouvent expliqués par occaſion dans les Scholiaſtes; & la quatriéme, des anciens Auteurs cités par les Scholiaſtes.

[& Je finirai cet Article en remarquant, qu'outre *Ariſtophane le Comique*, il y a pluſieurs autres Auteurs de ce nom: ARISTOPHANE de *Byſance*, le Grammairien, dont Moréri dit un mot: un ARISTOPHANE qui a écrit ſur l'Agriculture, & qui étoit de *Milet*: un ARISTOPHANE de *Béotie*; & un autre de *Corinthe*, Ami de Lucien (44). Pour ARISTOPHANE de *Cumée*, le Comique, on le diſtingue mal à propos de notre Ariſtophane d'Athénes. ADD. DU TRAD.]

(40) Voyez Colomies *Bibl. Choiſie* p. 208. où il y a un fragment d'une Lettre au fils de Florent, qui le plaint de l'Edition de l'Ouvrage de ſon pere. R. D. T.

(41) Part. III. p. 99. de la 2 Edition Angloiſe. Londres 1687.

(42) L'Auteur ſe trompe, c'eſt en 1684. L'Edition de 1692. eſt d'Amſterdam. R. D. T.

(43) T. I. p. 716. & Amſterdailler T. I. Part. I. R. D. T.

(44) Voyez Fabric. *Bibl. Graec.* T. I. p. 795.

(a) Pauſan. *Voyage d'Elide*, ou L. V. ch. 5. T. II. de la Trad. de Mr. l'Abbé Gedoyn.

ARISTOTIME, fils de Damarète & petit-fils d'Etymon, ſoutenu d'Antigone fils de Démétrius Roi de Macédoine, ſe fit Tyran de l'Elide [A] (a); mais ſa cruauté & ſes violences lui firent bientôt perdre la domination avec la vie [B]. Il avoit fait mourir pluſieurs des principaux Citoyens, & en avoit banni un plus grand nombre; ce qui engagea les Etoliens, chez leſquels ils s'étoient retirés,

(b) Uſſer. *Annal. ad h. ann.*

(c) Idem *ad h. ann.*

[A] *Soutenu d'Antigone fils de Démétrius Roi de Macédoine.*] C'étoit Antigone Gonatas, qui régna trente-quatre ans en Macédoine, & mourut l'an 243 avant Jéſus-Chriſt, ſelon Uſſerius (1). Mais cela ne nous apprend pas le tems précis où Ariſtotime s'empara de l'Autorité Souveraine en Elide, & il eſt impoſſible de le déterminer préciſément. Juſtin rapporte l'Hiſtoire d'Ariſtotime immédiatement après avoir marqué la mort du Roi Pyrrhus, qui tombe ſur l'an 272 avant J. C. (2). Enſorte que tout ce que l'on peut dire de poſitif ſur l'époque de la Tyrannie d'Ariſtotime, c'eſt qu'elle tombe entre les deux années qu'on vient de marquer.

[B] *& ſa cruauté & ſes violences lui firent bientôt perdre la domination avec la vie.*] Plutarque rapporte l'Hiſtoire d'Ariſtotime (3) avec beaucoup plus d'étendue & d'une maniére plus circonſtanciée, que ne l'ont fait Pauſanias & Juſtin; & ie fuis ſurpris que l'Auteur de cet Article ne l'ait pas conſultée. Plutarque nous apprend, qu'Ariſtotime étoit d'un caractére violent; mais qu'outre ſon panchant naturel à la cruauté, il étoit obligé d'avoir beaucoup de confidence pour une troupe de Bandits & de Scélérats, qu'il avoit ramaſſés de tous côtés pour lui ſervir de Gardes & pour ſe maintenir dans ſon uſurpation. Il leur permettoit de commettre toutes ſortes d'excès & de violences contre ſes Sujets: on voit un exemple remarquable. Un Citoyen, nommé Philodéme, avoit une fille d'une grande beauté, qui s'appelloit Micca, qu'un des Capitaines d'Ariſtotime, appellé Lucius, vouloit deshonorer, non pas tant qu'il en fût amoureux, que pour aſſouvir ſa brutalité. Le pére & la mére voyant qu'ils s'oppoſeroient en vain à la violence, dirent à leur fille d'aller trouver Lucius; mais cette généreuſe fille ſe jettant à leurs pieds, les ſupplia de lui ôter plutôt la vie, que de permettre qu'elle fût deshonorée. Lucius, impatient de ce qu'elle ne venoit point, & échauffé de vin, ſe leva de table où il étoit, & s'en alla chez Philodéme: & trouvant Micca aux pieds de ſon pére, il lui commanda de le ſuivre. Comme elle refuſa d'obéir, il lui arracha ſes habits, & ſe mit à la déchirer à coups de fouet, ce qu'elle ſouffrit patiemment. Le pére & la mére eurent beau ſupplier ce barbare de l'épargner, leurs prières & leurs larmes ne purent le fléchir; au contraire, voyant qu'ils imploroient à grands cris le ſecours des Dieux & des hommes, il entra dans une telle fureur, qu'il poignarda Micca, appuyée ſur les genoux de ſon pére. Telles étoient les violences, qu'Ariſtotime ſouffroit ſans s'y oppoſer. Mais ce qui prouve qu'il étoit lui-même dur & cruel, ce fut la maniére dont il traita les Religieuſes conſacrées à Bacchus, qu'on appelloit les *Sriæ*. Quand ce

(1) *Les Vies Illuſtres faites des Femmes, Ouvr. Moral.* T. I. p. 831-836. Paris 1612. in-fo.

(a) La Cerise de l'Elide, où est aussi Olympie, célebre par ses jeux.

rés, à envoyer des Ambassadeurs à Aristotime pour lui demander de mettre en liberté les femmes & les enfans des Bannis. Le Tyran les refusa d'abord; mais faisant ensuite semblant d'avoir changé de sentiment, il promit aux Etoliens de leur accorder ce qu'ils demandoient, & fixa un jour, où tous ceux qui appartenoient aux Bannis auroient la liberté de fortir d'Elis [b]. Ces femmes infortunées, se flattant du doux espoir de passer le reste de leurs jours avec leurs maris, prirent avec elles tout ce qu'elles avoient de plus précieux, & se rendirent en corps aux portes de la Ville: mais quand elles s'y présentérent, on les arrêta, tout ce qu'elles avoient fut pillé, les enfans furent massacrés devant leurs yeux, les Vierges violées, & ces malheureuses épouses mises en prison. Un procédé si inhumain irrita tout le monde contre Aristotime: il se forma une Conjuration contre lui [C], dont le succès fut si heureux, que le Tyran fut contraint de se réfugier à l'Autel de Jupiter Sauveur, où il fut tué (c) vers la fin du cinquiéme, ou au commencement du sixiéme mois de son régne (d). [☞ Sa femme & ses filles ne lui furvécurent de guéres, & périrent auſſi d'une maniére tragique [D], quoique les dernières fuſſent dignes d'un meilleur ſort (e). ADD.] Ce fut ainſi que les Eléens furent rétablis dans leur ancienne Liberté. Les Etoliens, en vertu d'un Decret ſolennel du Conſeil de la Nation, érigérent une Statue à Cylon, qui avoit tué le Tyran (f). Juſtin appelle Ariſtotime, Tyran d'Epire [E], au-lieu d'Elide.

(b) Plutarque ubi ſupra p. 852.

(c) Juſtin L. XXVI. c. 1. Paſan. ubi ſupra.

(d) Id. ibid.

(e) Oeuvr. Moral. de Plutarq. T. I. p. 826. Des Faits vert. des Femmes. Paris 1612. in-8.

(f) Paſan. Voyag. de l'Elide. P. II. ou L. VI. ch. 14. p. 54. du T. III. de la Trad. de l'Abbé Gédoyn.

ce Tyran eut fait piller & jetter en priſon les femmes des Bannis, auxquelles il avoit fait ſemblant de permettre de ſe retirer, ces Religieuſes tenant à la main des rameaux de ſuppliantes, & aiant fur leurs têtes des chapeaux de branches de vigne, allérent trouver Ariſtotime ſur la Place. Les Satellites dont il étoit environné s'ouvrirent par reſpect, pour les laiſſer approcher. Elles gardérent d'abord un profond ſilence, ſe contentant de tendre vers lui leurs rameaux; mais le Tyran aiant remarqué qu'elles le ſuppliotent en faveur des priſonniéres, ſe mit en colére contre ſes Gardes de ce qu'ils avoient laiſſé approcher ces Vierges ſacrées, & les fit honteuſement chaſſer, en les pouſſant & les frappant: il les coudamna même chacune à une amende de deux talens (a). REM. DU TRAD.

(a) Plutarque ubi ſupra p. 852.

[C] *Il ſe forma une Conjuration contre lui.*] Voici de quelle maniére Juſtin rapporte la choſe (b). Hellanicus, un des principaux d'Elide, homme âgé, qui avoit perdu tous ſes enfans, & à qui la conſidération d'une famille ne faiſoit plus craindre la mort, fit aſſembler ſes Amis dans ſa maiſon, & les exhorta à la Patrie. Ils furent d'abord quelque difficulté de s'engager dans une entrepriſe ſi périlleuſe, & demandérent du tems pour y penſer: ſur quoi Hellanicus commanda à ſes Domeſtiques de fermer les portes, & d'aller avertir Ariſtotime qu'il y avoit une bande de Conjurés chez lui; & ajoûtant en même tems à ſes léches Amis: *Puiſque je ne puis vous perſuader*, leur dit-il, *de rendre la liberté à votre Patrie, je me vengerai ſur vous de l'avoir abandonnée.* Eux, voyant qu'ils couroient riſque de la vie quelque parti qu'ils priſſent, choiſirent le plus glorieux, & allérent tous d'un champ attaquer le Tyran. Pauſanias nous apprend (6) leurs noms: outre Hellanicus, il y avoit Chilon, Lampis & Cylon, qui eut l'honneur de tuer le Tyran de ſa propre main. [☞ Le récit de Plutarque (7) eſt à divers égards différent, plus circonſtancié, & plus vraiſemblable. Il dit qu'Hellanicus, homme d'âge, & dont Ariſtotime ne ſe défioit point par cette raiſon, outre qu'il avoit perdu depuis peu deux fils, forma une Conjuration. Il fut favoriſé par les Bannis du côté d'Eroſie: ceux-ci ſe faiſirent d'une Place dans le territoire d'Elide, qui s'appelloit Amynone, dont la ſituation étoit avantageuſe pour faire la guerre au Tyran. Un grand nombre des habitans de la Ville allérent les joindre, dès qu'ils en furent informés. Ariſtotime effrayé, & craignant les ſuites de cette priſe d'armes, ſe tranſporta à la priſon où étoient les femmes des Bannis, & leur ordonna d'écrire à leurs maris de ſortir du Pays, les menaçant, ſi elles ne le faiſoient, de les faire toutes mourir, après avoir fait fouetter & égorger leurs enfans en leur préſence. Ces généreuſes femmes gardoient le ſilence, ſans daigner même lui donner aucune marque de reſpect en ſe levant. Enfin Mégiſto femme de Timoléon, une des plus diſtinguées, lui répondit, qu'il étoit bien lâche de s'en prendre à des femmes; qu'il devoit plutôt les envoyer à leurs maris de qui elles dépendoient, & leur faire des propoſitions plus juſtes. Ariſtotime, furieux de la réſiſtance qu'il trouvoit, voulut d'abord tuer le fils de Mégiſto, & enſuite la tuer elle-même; mais Cylon, qui étoit un de ſes confidens, quoiqu'il le haït & qu'il fût entré dans la Conjuration d'Hellanicus, l'en empêcha par ſes remontrances. De retour chez lui, le Tyran eut un préſage du malheur qui le menaçoit: pendant qu'il étoit à ſe rafer dans ſa chambre, en attendant l'heure du ſouper, on apperçut un Aigle voltigeant en l'air au-deſſus de ſon Palais, & tenant une groſſe pierre entre ſes ſerres, qu'il laiſſa tomber droit au-deſſus de la chambre où ſe tenoit Ariſtotime. Le Tyran effrayé conſulta le Devin, qui le raſſura en lui diſant, que Jupiter l'éveilloit & vouloit le ſecourir; mais en même tems il dit aux Citoyens en qui il ſe fioit, que c'étoit un préſage de la ruine prochaine du Tyran: ſur quoi Hellanicus & ſes Amis conclurent de ne plus différer l'exécution de leur entrepriſe, & d'éclater le lendemain. Hellanicus y fut même encouragé par un ſonge qu'il fit la nuit: il lui ſembla qu'il voyoit un de ſes fils, qui lui diſoit: *Mon pére, pourquoi vous amuſez-vous à dormir, devant demain du Capitaine-Général de cette Ville?* Ariſtotime d'un autre côté, étant averti que Cratére venoit à ſon ſecours avec une puiſſante Armée, & qu'il étoit campé auprès d'Olympie, s'en alla, plein de confiance, avec Cylon ſur la Place, ſans Gardes. Hellanicus, profitant d'une ſi belle occaſion, au-lieu de donner le ſignal dont il étoit convenu avec les autres Conjurés, ſe mit à crier à haute voix, en étendant les bras: *Qu'attendez-vous, généreux Citoyens? Quel plus beau théatre pouvez-vous jamais pour combattre pour votre Liberté, que le milieu de votre Pays?* Auſſi-tôt Cylon tire l'épée, frappe quelques-uns de ceux qui étoient autour d'Ariſtotime: Thraſybule & Lampis tombent ſur le Tyran, qui ſe ſauve dans le Temple de Jupiter, où il eſt tué. Tout le peuple eſt appellé à la Liberté; les femmes couronnent de fleurs les Libérateurs de la Patrie, & l'allégreſſe devient générale. ADD. DU TRAD.]

(6) Voyage d'Elide, ou L. VI. ch. 5. T. III. p. 267.

(7) Ubi ſupra p. 852—855.

[D] *☞ Sa femme & ſes filles périrent auſſi d'une maniére tragique.*] Dès qu'Ariſtotime eut été tué, les habitans ſe jettérent ſur ſon Palais pour le piller, ſa femme, redoutant la fureur d'un peuple irrité, s'enferma dans ſa chambre & ſe pendit. Ceux qui avoient forcé la maiſon, prirent ſes deux filles pour les faire mourir, après leur avoir fait violence & les avoir ſouettées: mais Mégiſto, & les autres femmes de diſtinction, y accoururent, & leur reprochérent, que dans le tems qu'ils travailloient à rétablir la Liberté, ils commettoient des violences & des inhumanités auſſi grandes que celles des plus cruels Tyrans. Les exhortations, les priéres & les larmes de Mégiſto & de ſes compagnes eurent tant de pouvoir ſur les Eléens, qu'ils réſolurent de laiſſer aux filles d'Ariſtotime la liberté de choiſir le genre de mort qu'elles voudroient. On les ramena chez elles, & leur aiant déclaré qu'elles pouvoient choiſir de quelle mort elles vouloient mourir, l'aînée, qui s'appelloit Myro, fit un neud-coulant de ſa ceinture, & embraſſant ſa ſœur, lui dit qu'elle n'avoit qu'à ſuivre l'exemple qu'elle alloit lui donner. Mais celle-ci l'aiant priée de lui permettre de mourir la prémiére, & s'étant faiſie de la ceinture, l'aînée lui dit qu'elle y conſentoit, quelque douleur qu'elle dût reſſentir en la voyant expirer. Elle lui montra de quelle maniére elle devoit mettre le neud à ſon cou, & l'aiant vue mourir, elle couvrit ſon corps. Enſuite elle pria Mégiſto de ne pas permettre que le fen demeurât honteuſement expoſé, après quoi elle s'étrangla auſſi (8). REM. DU TRAD.

(8) Plutarq. ubi ſupra p. 856.

[E] *Juſtin appelle Ariſtotime, Tyran d'Epire.*] Il n'eſt pas aiſé de décider lequel des deux s'eſt trompé, de Juſtin ou de Pauſanias. On peut dire en faveur de Juſtin, que l'Epire étant limitrophe de la Macédoine, il étoit facile à Antigone de donner du ſecours à Ariſtotime, & de lui aider à ſe rendre maitre de l'Epire. Mais d'un autre côté, on peut dire que l'Epire faiſoit partie de la Macédoine, puiſque Pyrrhus étoit Roi d'Epire (9) avant que d'envahir la Macédoine. Quoi qu'il en ſoit, c'étoit certainement une Province trop conſidérable, pour qu'Antigone en laiſſât un Uſurpateur en poſſeſſion. Ce qui peut avoir trompé Juſtin, c'eſt qu'il y avoit dans l'Epire une Ville qui s'appelloit Elée, nom approchant d'Elide. D'ailleurs Juſtin lui-même nous apprend, qu'Antigone étoit devenu maître du Péloponnéſe (10) par Juſtin, & que par conſéquent il lui étoit facile d'aſſiſter Ariſtotime dans l'Elide, qui fait partie du Péloponnéſe. [☞ Pauſanias eſt infiniment plus digne de foi ſur cet article, que Juſtin, le prémier aiant été ſur les lieux mêmes, & s'y étant informé en Voyageur curieux & intelligent, de tout ce qu'il y avoit de plus remarquable. D'ailleurs ſon témoignage eſt appuyé de celui de Plutarque, qui dit expreſſément qu'Ariſtotime étoit Tyran d'Elide, & qui rapporte une circonſtance déciſive ſur ce ſujet. En parlant du ſecours que Cratére amenoit à Ariſtotime, il dit que Cratére étoit campé à Olympie, qui eſt une Ville de l'Elide. Il faut donc, ou que Juſtin ſe ſoit trompé, ou que quelque Copiſte ignorant ait corrompu le texte. ADD. DU TRAD.]

(9) Juſtin L. XVI. c. 2.

(10) Exception du Royaume de Sparte, & de quelques autres Places.

ARMINIUS (JAQUES). Comme il a paru * depuis la mort de Mr. Bayle une Vie complette & très exacte d'Arminius, écrite en Latin par Gaſpard Brandt, ci-devant Miniſtre des Remontrans à Amſterdam, & Auteur de l'Hiſtoire de la Réformation des Pays-Bas, nous avons cru devoir en profiter pour faire connoitre plus particuliérement Arminius, auſſi-bien que l'Hiſtoire de ſes Sentimens.

* En 1724.

mens. Mr. Brandt obſerve qu'Arminius n'a pas été le prémier, même parmi les Théologiens modernes, qui ait combattu le dogme de la Prédeſtination abſolue, & d'autres Points de cet ordre [A], quoiqu'il ait eu le malheur d'être expoſé par-là à la perſécution de la part de ſes frères. Son véritable nom

[A] *Arminius n'a pas été le prémier, même parmi les Théologiens modernes, qui ait combattu le dogme de la Prédeſtination abſolue.*] Parmi les Anciens, S. Auguſtin & ſes Diſciples, Proſper, Hilaire, Fulgence & d'autres ont ſoutenu cette Doctrine de la manière la plus forte; mais S. Chryſoſtome, S. Ambroiſe, & d'autres Péres, tant de l'Egliſe Grecque, que de la Latine, étoient dans d'autres idées ſur cet article, comme il paroit évidemment par leurs Ecrits. Mais quand l'autorité de S. Auguſtin eut prévalu dans les Ecoles, & qu'on le regarda comme le Chef de l'Orthodoxie préférablement à tous les autres anciens Docteurs, les Franciſcains & les Dominicains eurent de grandes diſputes touchant le vrai ſens des Ecrits de ce Docteur fur cette matière. Quand la Réformation commença, il y eut une grande diverſité d'opinions ſur ce ſujet parmi les Réformateurs, Luther, Calvin & Bèze étoient pour un Syſtême; tandis qu'Eraſme, Mélanchthon, Bullinger, Sarcer, Latimer, & pluſieurs autres ſavans Théologiens foutenoient le Syſtême oppoſé. Ils furent ſuivis dans l'Univerſité de Heidelberg par George Sohnius, à Cambridge par Pierre Baron, & dans les Pays-Bas par Jean Holuian, Anaſtaſe Veluanus, Hubert Duiſhuis, Gellius Snécanus, & par d'autres habiles gens. Cependant, malgré cette différence de ſentimens, ils entretenoient l'union & la charité entre eux. Mais quand un grand nombre de Miniſtres, & particuliérement ceux qui avoient étudié à Genève, dans le Palatinat & dans le Comté de Naſſau, commencérent à vouloir obliger les autres à ſouſcrire à leurs opinions rigides ſur les Decrets, refuſant d'admettre au Miniſtére ceux qui étoient dans d'autres idées, & s'efforçant d'exclurre ceux qui étoient déja reçus; il s'éleva de vives diſputes, dans leſquelles Arminius ſe diſtingua particuliérement, en s'oppoſant à ceux qui vouloient faire plier les autres ſous leur autorité. Tel eſt le récit de Mr. Brandt, dans la Vie d'Arminius (1). Mais on trouve une Hiſtoire plus circonſtanciée de l'origine & des progrès des Diſputes ſur la Prédeſtination, dans l'Ouvrage du Docteur Heylin, intitulé: *Hiſtoria Quinquarticularis, ou Jugement des Egliſes d'Occident, & particuliérement de celle d'Angleterre, ſur les points controverſées dans ces derniers tems ſous le nom d'*ARMINIANISME. Il obſerve dans ſa Préface, que „ ſi la „ régle donnée par Tertullien eſt bonne, que les Doctri„ nes les plus anciennes ſont les plus conformes à la vé„ rité (*id verum eſt, quod primum*), la vérité doit ſe trou„ ver cgrainement dans celle qui approche le moins de „ la Doctrine ZUINGLIENNE ou CALVINISTE. Vers l'an 180, Florin & quelques autres ſoutinrent en termes formels, que Dieu eût Auteur du Péché: Doctrine que S. Irénée combattit d'abord dans un Diſcours intitulé: *Que Dieu n'eſt pas Auteur du Mal* (2), *πως τὸ μὴ εἶναι τὸν θεὸν ποιητὴν κακῶν.* Les Manichéens prirent enſuite cette Doctrine ſous une autre forme, & les Anciens la regardérent toujours comme la plus dangereuſe de toutes les Héréſies. S. Auguſtin lui-même, tout zélé qu'il étoit contre Pélage, propoſe cette queſtion-ci (3): „ Qui de nous affirme que le Genre-humain ait pe„ du entierement ſon Libre-Arbitre par la chute du pre„ mier Homme? *Quis noſtrum dicit, quod primi hominis peccato periit Arbitrium & humanus generis?* A quoi il répond: *Libertas quidem periit per peccatum, ſed illa quæ in Paradiſo fuit, habendi plenam cum immortalitate juſtitiam*: „ il „ eſt vrai que la Liberté a été détruite par le péché; mais „ c'eſt ſeulement celle que l'Homme avoit dans le Para„ dis, d'avoir une juſtice parfaite, avec l'immortalité. " Car d'ailleurs, comme le remarque le Docteur Heylin (4), il paroit qu'il ne croyoit pas que l'homme fût entiérement paſſif ſous toutes les influences de la Grace, ſelon ce mot ſi fameux: „ Celui qui t'a créé ſans toi, ne te ſauvera „ point ſans toi. " *Qui creavit te ſine te, non ſalvabit te ſine te.* Si donc il eſt échappé à ce Pére quelques expreſſions un peu dures, comme cela eſt ordinaire dans la chaleur de la diſpute, on doit les expliquer par cette régle, & par une autre maxime qu'il a avancée: „ Que Dieu ne „ pourroit juger & condamner les hommes avec juſtice, ſi „ les hommes ne péchoient pas librement, & qu'ils fuſ„ ſent néceſſités au mal par une Puiſſance ſupérieure (5). " Dans le Concile de Trente, il y eut diſpute entre les Dominicains & les Franciſcains au ſujet des Decrets. Les principaux Théologiens qui s'y trouvoient, étoient dans les ſentimens de Thomas d'Aquin, & d'autres grands Scholaſtiques, qui enſeignoient que Dieu, ſuivant la Création, par un principe de pure miſéricorde, & pour ſa gloire, avoit élu de la maſſe du Genre-humain, un certain nombre déterminé d'hommes, qui ne peut être augmenté: & qu'il avoit en même tems deſtiné les moyens propres à parvenir efficacement à ſes fins: Que ceux auxquels Dieu n'a pas deſtiné le Salut, ne peuvent ſe plaindre, puiſque Dieu leur a donné des moyens ſuffiſans pour y parvenir, quoiqu'il n'y ait que les Elus qui doivent être ſauvés. Ils tichoient de prouver cette Doctrine par les Epitres de S. Paul, & par S. Auguſtin. Les Franciſcains prétendoient au contraire, qu'elle étoit injurieuſe aux Perfections de Dieu, puiſqu'il agiroit avec partialité, ſi ſans aucun motif il faiſoit choix des uns & rejettoit les autres; & qu'il ſeroit injuſte de condamner les hommes à cauſe de ſon bon-plaiſir, & non pour leurs péchés, & de créer un ſi grand nombre d'hommes pour les damner. Catarin, qui vouloit prendre un milieu entre ces deux opinions, remarqua qu'on n'avoit point entendu parler de la Doctrine de S. Auguſtin avant lui; & lui-même avoue qu'elle ne ſe trouve dans les Ecrits d'aucun de ceux qui l'ont précédé: Il ajoutoit, que ſon zéle contre Pélage l'avoit entraîné trop loin (6). Il paroit, à juger par le prémier coup d'œil, que les Franciſcains dans l'Egliſe Romaine, les Diſciples de Mélanchthon & les Arminiens parmi les Proteſtans, tiennent les mêmes opinions ſur la matiére des Decrets; & que les Dominicains, les Luthériens rigides qui ſuivent Flacius Illyricus, & les Infralapſaires parmi les Réformés, ſont auſſi de leur côté dans les mêmes ſentimens: au lieu que Catarin a pris un milieu: en quoi il a été ſuivi par le Docteur Overal, Profeſſeur en Théologie à Cambridge, & depuis ſucceſſivement Evêque de Litchfield & de Norwich (7). Calvin ſe fit un Syſtême particulier, qui n'avoit été connu ni des Dominicains, ni d'aucun des *Sectateurs des* RECUEILS *de S. Auguſtin*, ainſi que s'exprime Mr. Heylin (8). Il ſuppoſe que Dieu avoit mis Adam dans la néceſſité de tomber dans le péché & dans la miſére, afin de pouvoir manifeſter ſa Miſéricorde dans l'élection d'un petit nombre de perſonnes de ſa poſtérité, & ſa Juſtice dans la réprobation de tous les autres. Ce Syſtême parut très choquant à pluſieurs Papiſtes, & ſi révoltant aux Luthériens en général, qu'ils ont témoigné aimer mieux rentrer dans le Papiſme, que d'y ſouſcrire (9). Cependant Calvin par ſon crédit le fit recevoir dans toutes les Egliſes de ſa Communion, quoique Sébaſtien Chatillon (*Caſtalio*) s'y oppoſât fortement dans Genève même; ce qui lui attira un traitement aſſez rude de la part de Calvin & de Bèze. La terreur de l'exemple, & la grande réputation que Calvin s'étoit acquiſe par ſes Sermons & ſes Ecrits, aſſurérent non ſeulement ſon autorité à Genève, mais contribuérent à faire recevoir ſa Doctrine plus aiſément dans les Pays étrangers. Ils s'attacha avec zéle à ſon Syſtême dans toutes les Egliſes où la Diſcipline de Genève étoit établie, & dans celles où l'on travailloit à l'introduire. „ Par ce moyen „ (*ainſi que l'obſerve Mr. Hooker* (10) *dans la Préface de ſon* Eccleſiaſtical Polity), *Calvin* devint parmi ſes Miniſtres Réformés, ce qu'avoit été le *Maître des Sentences*, *ces* dans l'Egliſe Romaine, & même quelque choſe de plus. On regarda comme les plus habiles Théologiens, ceux qui étoient les plus verſés dans les Ecrits de Calvin. Ces Livres devinrent la régle de la Doctrine & de la Diſcipline. Les Egliſes Françoiſes, tant celles de France même, que celles des autres Pays, entrérent toutes dans le Plan tracé par Calvin. Et l'Egliſe d'Ecoſſe prit le même modéle, en établiſſant la Réformation dans ſon Etat. Bientôt les Egliſes du Palatinat & celles des Pays-Bas ſuivirent la même route; & comme dans toutes ces Egliſes la Doctrine de Calvin frayoit le chemin à l'établiſſement de ſa Diſcipline, il n'étoit pas difficile à ſa Diſcipline de maintenir la Doctrine & d'opprimer tous ceux qui oſoient s'y oppoſer (11). Il faut pourtant dire que Bèze & ſes Sectateurs portérent les choſes beaucoup plus loin, en plaçant le Decret de la Prédeſtination avant la Chute, au lieu que Calvin lui avoit donné pour objet la même corrompue du Genre-humain, *mafſa corrupta*; & c'eſt le ſentiment des Calviniſtes modérés. Mais comme d'ailleurs ils ſont d'accord avec les autres ſur l'Election & la Réprobation de certains Individus, ſur l'aſſurance irréfiſtible de la Grace, & l'impoſſibilité de déchoir, qu'ils reſtreignent tout le fruit de la mort de Jéſus-Chriſt aux ſeuls Elus, on fit peu d'attention à la différence qu'il y a entre eux par rapport au principe, & ils furent compris ſous le nom général de Calviniſtes. Ceux d'entre les Théologiens des Pays-Bas, qui étoient de l'ancienne roche Luthérienne, panchoient plus pour les ſentimens de Mélanchthon que pour ceux de Calvin; mais conſidérant l'eſtime extraordinaire qu'on faiſoit de ce dernier chez eux, ou ne voulant point s'engager dans des diſputes ſur ces matiéres, ils laiſſérent aux opinions de Calvin le champ libre, ſans s'y oppoſer. Les choſes demeurérent dans cet état juſqu'à l'an 1592, que Guillaume Perkins, célébre Théologien de Cambridge, publia ſon Livre intitulé *Armilla aurea &c.* où il établit la Doctrine de la Prédeſtination ſelon les principes de Bèze, mais avec plus d'ordre & de méthode. Ce fut-là ce qui détermina Arminius à s'oppoſer au cours de ces opinions, qui lui paroiſſoient choquantes, & contraires à toutes les ſaides que nous avons de la Divinité (12). Mais pour faire voir que la Doctrine des Remontrans étoit plus ancienne que celle de Calvin dans les Egliſes des Pays-Bas, il faut ſe ſouvenir que ces Provinces embraſſérent d'abord la Réformation ſur le plan du Luthéraniſme. Vers l'an 1530, la Religion Proteſtante s'introduiſit dans la Friſe Orientale ſous le Comte Enno I, par le miniſtére de Hardenberg, homme ſavant, & l'un des principaux Réformateurs de l'Egliſe d'Embden, Ville conſidérable de la Friſe Orientale. Ce fut de Hardenberg que Clément Mertini reçut les principes, qu'il répandit enſuite dans les Pays-Bas, où la même Doctrine fur la Prédeſtination avoit été ſoutenue ouvertement dans un Livre intitulé *Hodegus Gaſtercen-ſis Gui-*

(1) P. 3. 5.

(2) Euſeb. *Hiſt. Eccleſ.* L. V. c. 20. & Valeſii *Not. in loc.*

(3) Lib. I. *Cont. Epiſt. Pelagii* c. 2. *apud* Hoyſin. *Hiſt. Quinquarticul.* c. 1. p. 9.

(4) Ibid.

(5) Id. ibid.

(6) Idem c. 2.

(7) Id. c. 4. p. 34.

(8) Idem p. 11.

(9) Idem p. 16.

(10) Idem p. 5.

(11) Id. c. 7.

(12) Idem p. 11.

hom en Hollandois étoit *Jaques Hermanni* (*a*), ou *Jacob van Harmine*, selon le Docteur Heylin dans son *Historia Quinquarticularis* (*b*). Il aima toute sa vie extrêmement la Poëtie, & Mr. Brandt avoit parmi les papiers d'Arminius un grand nombre de Vers en tout genre, de la façon de ce Theologien (*c*). Il fut installé Ministre à Amsterdam l'onzième d'Août 1588, à l'âge de vingt-huit ans. Il s'y distingua bientôt par ses Sermons solides & savans, tellement qu'il étoit fort suivi & extraordinairement goûté. Pour avoir quelque chose de suivi dans ses Sermons, il entreprit d'expliquer alternativement le Prophète Malachie, & l'Epitre de S. Paul aux Romains. Il commença l'explication de cette dernière le 6 de Novembre de la même année, & s'attacha principalement à faire voir le but de l'Apôtre par rapport à la Justification des Juifs & des Gentils, à la nécessité de la Foi Evangélique, & à l'insuffisance des œuvres de la Loi. En entrant dans ses fonctions, il résolut de se dépouiller de tout préjugé, & de s'en tenir à ce qui lui paroitroit la véritable Doctrine de l'Evangile, sans se laisser séduire par des égards pour ceux qui occupoient le premier rang dans l'Eglise, & auxquels il avoit des obligations particulières (*d*). Il fit paroitre ses sentimens d'une maniere éclatante l'année suivante, par la conduite qu'il tint dans les Disputes qui s'étoient élevées sur la matière de la Prédestination [*B*]. Le 16 de Septembre de l'an 1590, il épousa Elisabeth Réal, fille de Laurent Réal, Echevin & Conseiller de la Ville d'Amsterdam. En 1591, son Explication du Chap. VII. de l'Epitre aux Romains lui suscita des affaires de la part de ses Confrères [*C*]. En 1593, il se trouva engagé dans de nouvelles disputes par son Explication du Ch. IX. de la même Epitre [*D*]. L'année suivante, il fut choisi pour

(*a*) Brandt *Hister. Vit. Jac. Arminii* p. 6.

(*b*) Ch. 5. p. 48. Londres 1660. in-4.

(*c*) Brandt P. 17.

(*d*) Idem p. 16-18.

Guide des Laïques) publié par Anastase Veluanus en 1554, & fort loué par Henri Antoinides, Professeur en Théologie à Francker. Mais d'un autre côté, les Ministres Français, qui s'étoient établis dans les Provinces où l'on parloit François, ou qui avoient appartenu autrefois à la Couronne de France, agissant avec plus de vigueur que ceux de l'autre parti, eurent assez de crédit auprès de Guillaume de Nassau Prince d'Orange, pour obtenir qu'une Confession de Foi, qu'ils avoient dressée, fût présentée à la Gouvernante, ratifiée par force & tumultueusement, dit Heylin (13), & enfuite introduite par degrés & insensiblement dans toutes les Eglises des Pays-Bas. Tous les Ministres de la Province d'Utrecht ne laissèrent pourtant pas de s'en tenir toujours à leurs premiers principes, & on ne les en regarda pas moins comme Réformés. Il ne manquoit pas même de personnes du premier mérite parmi eux, qui fe déclarerent ouvertement contre la Doctrine de la Prédestination exposée dans cette Confession, qui parut pour la première fois en 1567. Jean Isbrandi, Ministre de Rotterdam, se déclara publiquement Anti-Calviniste, de même que Guillius Snéanus en Frise, qui regardoient ceux qui étoient dans les idées de Calvin comme des Novateurs, & des gens qui abandonnoient l'ancienne Doctrine reçue parmi eux. On en dit autant de Holman Professeur dans l'Université de Leyde, de Corneille Meinardi & de Corneille Wiggeri, deux hommes de grand nom, avant que d'Arminius fût parvenu *.

(13) Cap. 5. p. 47.

* Idem p. 41. Voyez *ses Certamen Epistolicum* D. 22. à Londres 1659. in-8.

· [*B*] *La conduite qu'il tint dans les Disputes qui s'étoient élevées sur la matière de la Prédestination.*] Il y avoit à Amsterdam un homme distingué, nommé Théodore Coornhert, qu'Adrien Junius appelle dans sa *Description de Hollande*, *virum divini ingenii*, un homme d'un esprit divin. Il s'étoit signalé d'une maniere particulière, pour la Liberté de la Patrie, que pour la Liberté de Conscience contre la Tyrannie de l'Eglise de Rome : mais il ne croyoit pas que l'Eglise Réformée fût entièrement purgée encore de toutes les Erreurs contraires à la vraie Foi & à la vraie Piété Evangélique ; il ne pouvoit sur-tout goûter que la plupart des Ministres enseignassent le Dogme de la Prédestination absolue, de la même maniere que cette Doctrine étoit enseignée & donnée pour l'Ecole de Genève. *Et etenim etsi pro patriæ conscientiæque libertate strenuam navasset operam, Romanæ Ecclesiæ tyrannidi fortiter oppugnata, eam tamen, quæ titulo Reformatæ gaudebat, ejusque adeo haud repurgatam censebat, quin nonnullis adhuc etiamnum laboraret erroribus, veritati Evangelicæ Christianæ adversantibus. Præ cæteris autem male ipsum habuit, quod a plerisque Ecclesiæ hujus posteriorius traderetur dogma illud de absoluto divinæ Electionis & Reprobationis decreto, prout a Scholâ Genevensi doctoribus celeberrimis pulpita defensum fuerat* (14). Coornhert se crut obligé de s'opposer à cette Doctrine, tant en conversation que par écrit ; & par-là il ouvrit un vaste champ de dispute pour les Ministres des Provinces-Unies, qui soutenoient ce Système. Dix ans auparavant, il y avoit eu déjà fur cette matière & fur d'autres une Conférence très vive entre lui & Arnoldus Cornelii & Renier Duntekiok, Ministres de Delft, qui s'étoit tenue par ordre des Etats. Par cette conduite, Coornhert se vit exposé aux imputations les plus odieuses d'Hérésie, de Libertinisme, & d'autres crimes de cette nature, & fut l'objet de la haine de tous ceux qui prétendoient être zélés pour la Religion Réformée. Le Synode d'Amsterdam, pour ne point paroître manquer à son devoir dans cette occasion, chargea Arminius de réfuter Coornhert & de répondre à ses Livres. Mais il fut empêché d'exécuter ce dessein, non pas tant manque de bonne volonté, que par un incident qui arriva dans le même tems. Les Ministres de Delft qui étoient entrés en lice avec Coornhert, pour défendre mieux leur sentiment fur la Prédestination absolue, contre la grande objection de leur Antagoniste, *que des Decrets absolus rendoient le péché & la mijere nécessaires & inévitables, & par conséquent faisoient Dieu Auteur du péché* : ces Ministres, dis-je, jugérent à propos de s'éloigner un peu de la route tracée par les Théologiens de Genève, & de tâcher de lever la difficulté en établissant un autre ordre dans les Decrets divins. Quoiqu'ils convinssent avec ces Théologiens, en reconnoissant une Prédestination antécédente & absolue, un Decret inévitable & absolu touchant le Salut & la Damnation des hommes, sans égard à leur obéissance ou à leur désobéissance ; ils n'disoient pas d'eux en ceci, qu'au-lieu que Bèze & les autres prétendoient que l'objet du Decret étoit l'homme considéré antécédemment à la chute & même à la création, les Ministres de Delft faisoient le Decret de la Prédestination postérieur à la création & à la chute de l'homme. Ils fournirent leur sentiment à l'examen des Savans, dans un Livre intitulé : *Reponje à quelques Argumens de Bèze & de Calvin sur la matière de la Predestination, dans leur explication du Ch. IX. de l'Epitre aux Romains.* Cette Pièce, qui renferme plusieurs difficultés contre l'opinion rigide des Théologiens de Genève, fut envoyée par les Auteurs à Martin Lydius Professeur en Théologie à Francker. Ce Théologien, malgré l'envie qu'il en avoit, & même malgré la promesse de répondre aux Ministres de Delft, s'adressa à Arminius, & lui écrivit pour l'engager à prendre la défense du Système de Bèze, & à ouvrir les voies pour une bonne réponse à Coornhert. D'abord, Arminius parut porté à faire ce qu'il souhaitoit : mais lorsqu'il en vint à examiner la matière, & les argumens qu'on alléguoit de part & d'autre, il trouva de si grandes difficultés dans l'un & dans l'autre Système, qu'il ne fut pour lequel se déterminer. Plus il méditoit les Objections qu'on faisoit contre la Doctrine de Calvin & de Bèze, plus il paroissoit pour le sentiment qu'il s'étoit engagé de réfuter. Il renonça donc à la réfutation dont il avoit formé le dessein, & résolut d'employer tout le tems que les fonctions de son Ministère lui laisseront, à approfondir cette matière par la lecture de l'Ecriture Sainte, & celle des Ouvrages des Théologiens anciens & modernes. *Imo vero, quo magis hoc Jaxum volveret, momentaque rationum, quæ contra Calvini Bezaque sententiam proferrentur, perpenderet, eo plus sibi difficultatis obortum fenfit ad eas solide respondendi, inque eam se maxime opinionem deferri, quam primo fronte repugnantem fuscperat. Quocirca ne bonæ conscientiæ litare falsus, quidquam ageret præter officium legitimi divinæ veritatis alumni, aut temere fese huic aut illi de hoc sententiæ opponeret, ante omnia in animum induxit cæptæ hactenus circa hoc filum abrumpere, & quidquid ipfi ab ordinaria functione & publicis concionibus temporis, id omne penitiori hujus doctrinæ fortitationi, legendisque, juxta sacra volumina, veterum pariter ac recentiorum Doctorum de hoc argumento scriptis impendere* (15).

(14) Brandt *Hist. Vit. Arminii* p. 19.

(15) Idem p. 42-45.

· [*C*] *Son Explication du Chap. VII. de l'Epitre aux Romains lui suscita des affaires de la part de ses Confrères.*] Après avoir examiné avec soin la suite des raisonnemens de l'Apôtre dans ce Chapitre, & s'être confirmé dans l'idée qu'il s'étoit faite de la pensée de S. Paul par la lecture des Commentaires de Martin Bucer & d'autres, il prêcha publiquement, que S. Paul ne parle point dans ce Chapitre de lui-même tel qu'il étoit alors, ni d'un homme sous la dispensation de la Grace : mais qu'il y parle en la personne d'un homme encore sous la Loi, & dans lequel la Loi avoit produit son effet ; qui, amené à un état de contrition par le S. Esprit, & convaincu de l'insuffisance de la Loi à lui procurer le Salut, cherche un Rédempteur à d'un homme encore irrégénéré, mais dans un état prochain de la régénération. Quoiqu'il se fût contenté d'expliquer le Texte de S. Paul dans ce sens, fans attaquer le sentiment & l'explication des autres, il se vit néanmoins vivement attaqué, & exposé aux imputations les plus odieuses. On l'accusa de Pélagianisme, parce qu'il attribuoit de trop bonnes dispositions à un Irrégénéré. Ce qui fortout le faisoit accuser d'Hérésie, c'étoit que Fauste Socin, fous le nom déguisé de Prosper Dysiéus, avoit donné la même explication de cet endroit de S. Paul. On cria fort contre lui, le taxant d'avancer en Chaire bien des choses contraires à la Confession de Foi & au Catéchisme d'Heidelberg, & de citer trop inconsidérément, pour autoriser ses sentimens, les Docteurs de l'ancienne Eglise, & plusieurs Théologiens modernes. On le cita devant le Synode, & il eut plusieurs disputes avec divers Ministres qui vouloient le ramener de ses prétendues Hérésies (16).

(16) Idem p. 45-50.

· [*D*] *Il se trouva engagé dans de nouvelles Disputes par son Ex-*

pour réformer les Ecoles, & pour cet effet il dressa des Réglemens, tant pour les Maîtres que pour les Ecoliers, qui furent fort approuvés (e). En 1596, il découvrit par la lecture de l'*Ijaage in IX. Caput ad Romanos*, de Gellius Snécanus savant Ministre de Frise, que ce Théologien étoit pour la plus grande partie dans les mêmes sentimens que lui; ce qui l'engagea à lui envoyer dans une Lettre une Analyse de ce Chapitre. L'année suivante, il eut une Conférence avec François Junius sur la Chute, & sur d'autres points qui y ont du rapport [E]. Il pria aussi Utenbogaert de l'assister dans l'examen de ces épineuses Questions [F]. En 1598, il écrivit son Examen de l'*Armilla Aurea* de Perkins, qu'il se propofoit d'envoyer à ce Théologien; mais ayant appris fa mort, il en différa la publication (f). Dans les Lettres qu'il écrivit l'année d'après à Utenbogaert fon Ami, il déplore le triste état de l'Eglise, & celui où il se trouvoit lui-même [G]. En 1600, il s'opposa à ceux qui vouloient que

(e) Idem p. 92.

(f) Idem p. 102. 109.

Explication du Ch. IX. de la même Epître.] Comme il remarqua que les Théologiens Réformés regardoient généralement ce Chapitre comme le grand appui de leur Doctrine de la Prédestination absolue, & qu'il ne vouloit ni établir ni combattre cette Doctrine, il fe contenta de dire, que l'Apôtre continuoit dans ce Chapitre la matière qu'il avoit traitée dans le Chapitre précédent, & qu'il y justifioit contre les Objections des Juifs la Doctrine de la Justification de l'Homme par la Foi. Arminius s'attacha à réfuter très fortement ces Objections en plusieurs Sermons; & quoiqu'il eût défendu la Cause du Christianisme à la fatisfaction des personnes les plus judicieuses, il ne laissa pas d'être exposé à la censure d'autres. Comme il fuivoit une route un peu différente de la route ordinaire, & qu'il écartoit certaines idées crues & dures que quelques-uns tiroient de ce Chapitre, la plupart des Ministres commencèrent à murmurer contre lui, fur-tout quand ils s'apperçurent que fa réputation augmentoit parmi les Luthériens, les Mennonites, & les autres, qui ne goutoient point la Doctrine rigide des Decrets absolus. Cela occasionna des contestations entre lui & les Membres du Synode, dans lesquelles ces derniers fe conduisirent d'une maniere peu conforme aux principes de la charité Chrétienne (17).

(17) Idem p. 75-82.

(18) Idem p. 97. 98.

[E] *Il eut une Conférence avec François Junius sur la Chute, & sur d'autres points qui y ont du rapport.*] Il rendit une visite à ce Professeur à Leyde, & eut avec lui une conversation libre sur la cause de la Chute de nos premiers Parens, & sur fa manière, la *contingence* & fa nécessité. Il prit occalion de tourner la conversation fur cette matière, d'un Livre que Junius venoit de publier, où il la traitoit. Arminius lui proposa quelques doutes & quelques difficultés fur la Providence & la Prescience infinie de Dieu; & l'on traita particulièrement la question, Comment, dans la fupposition d'un Decret immuable, tel que le concevoient Calvin, Bèze & leurs Disciples, on peut dire que l'Homme eft tombé volontairement, & a été pleinement maître de fes actions? *Quo pacto, ſtante immobili ſixoque illo, quod Calvini, Bezæque ſectatores Deo attribuunt, decreto, homo nihilominus voluntarie lapſus, dominique ſuarum actionum fuiſſe perhibeatur* (18)? Junius répondit à ces difficultés & à plusieurs autres de la même espèce, & expliqua la nature du *contingent* & du *neceſſaire* d'une maniere fi fimple & fi naturelle, qu'Arminius écrivit quelque tems après à Utenbogaert, qu'il n'étoit pas moins content des réponfes de Junius, que s'il eut trouvé un tréfor, & qu'il préfèroit à toutes les richeffes de Créfus & de Midas, les lumières vives & fatisfaifantes qu'il avoit acquifes fur l'article de la Providence & de la Prédeftination, fur lefquels il avoit eu les doutes les plus inquiétans depuis fept ans. Trouvant donc que ce célèbre Théologien étoit dans les mêmes fentimens que lui fur ces points, & que la converfation avoit tourné au gré de fes defirs, il faifit l'occafion de mettre fur le tapis la matière de la Prédeftination, non pas tant dans le deffein de s'éclaircir (ce que la brièveté du tems ne permettoit point) que pour faire voir qu'il avoit des doutes fur cet article, qu'il eſpéroit que Junius pourroit aifément lever. Junius s'engagea avec plaifir à le fatisfaire par Lettres. Ils fe promirent réciproquement le fecret, de peur de s'attirer quelque affaire, fi la chofe étoit fue. Quelques mois après, Arminius lui envoya un Examen des différens Syftêmes fur la Prédeftination, avec quelques Argumens pour faire fentir les difficultés qui les preſſoient les uns & les autres. Et comme on difoit que Junius fuivoit l'opinion des Difciples de Thomas d'Aquin, & qu'il n'abandonnoit pas tant le Syftême de Calvin & de Bèze, qu'il tâchât de le pallier & de l'adoucir, en difant que l'objet de la Prédeftination n'étoit pas l'Homme conſidéré avant que Dieu eût déterminé de le créer, ni avant que Dieu eût prévu qu'il pécheroit, mais l'Homme revêtu de deux fumaturels & appellé à des biens de la même nature: Arminius tâcha de prouver que l'une & l'autre de ces opinions étoit chargée entre autres difficultés de celle-ci, qu'elles établiſſoient la néceſſité du péché: qu'il falloit donc avoir recours à un troiſième Syſtême, qui préſuppoſât la création & la chute de l'Homme. En étant venu là, il alla plus loin, & tira de fes principes cette conſéquence: Que le Decret de Dieu étoit de fauver tous ceux qui croyent, & de rejetter tous ceux qui ne croiront point. Junius fit à cette Priere une réponſe pleine de piété, de favoir, & de charité fraternelle, comme le dit Arminius lui-même: mais elle ne le fatisfit point, après l'avoir murement examinée, parce qu'il trouva que Junius avoit tâché, par le ſens qu'il donnoit aux expreſſions des Auteurs en queſtion, de bâtir un Syſtême compoſé de tous les autres, mais contraire aux idées de ceux qui foutenoient chacun de ces Syſtêmes en particulier. Arminius réſolut alors d'interrompre ce commerce, & de ne plus écrire là-deſſus pour le préſent. Mais ayant appris enſuite, que Junius avoit montré cette Diſpute ou Conférence Epiſtolaire à un de ſes Etudians, & Planclius ſon Collègue lui ayant reproché d'une maniere inſultante que Junius l'avoit réduit au ſilence, cela l'engagea à continuer la diſpute. Il dreſſa une Réponſe, à la fin de laquelle il déclara, *qu'il avoit oppoſé ces Conſidérations à Junius, non pas tant dans la vue de le réfuter, que dans le deſſein d'obtenir de lui des éclairciſſemens juſtifiatifs ſur ce ſujet, qui puſſent diſſiper tous ſes doutes.* Il ajoutoit, que s'il avoit avancé quelque choſe de contraire à la Vérité, il prioit Dieu de le lui pardonner, & de lui faire connoître la Vérité: que ſi au contraire il n'avoit avancé rien que de conforme à la Vérité, il le priât à Dieu de l'y confirmer, & d'engager Junius à s'y tenir, afin que la Vérité pût en avoir d'autant plus de poids & s'avancer de plus en plus. *Se Deum orare, ſi quid ſcripſiſſet veritati contrarium, ut ipſi condonare, & veritatem commonſtrare; ſin vero quid veritati conſentaneum protuliſſet, ut in eo ipſum confirmare, Juniumque ipſi adjentientem rediderat, quo per ipſum veritati eo major auctoritas in dies conciliari, eaque magis ac magis propagari poſſet.* Mais Junius ne répondit point à ces Conſidérations d'Arminius, qui les augmenta conſidérablement après la mort du prémier (19).

(19) Idem p. 91-105.

[F] *Il pria auſſi Utenbogaert de l'aſſiſter dans l'examen de ces épineuſes Queſtions.*] Il lui dit dans une Lettre du 19 d'Octobre 1597, qu'il fait travailler à produire pour la défenſe de la Vérité, des argumens qui ſoient ſolides pour la confirmer, & qui ſoient clairs pour pouvoir être compris par ceux qui la combattent dans la ſimplicité de leur cœur & en ſuivant les mouvemens de leur Conſcience: „ Et je conſeſſe, *dit-il*, que je ſuis de ce nombre, s'il „ m'arrive de m'écarter de la Vérité. Je ne puis aſſez m'étonner, *continue-t-il*, de la téméraire préſomption de „ certaines gens, qui taxent d'Hérésie tout ce qui n'eſt „ pas conforme à leurs idées, tandis qu'ils ne veulent „ preſque pas ſe donner la peine d'examiner les points en „ queſtion, ou que s'ils le veulent, ils n'ont ni la capacité, ni les lumières néceſſaires pour juger de matières „ auſſi importantes. La Vérité, même en matière de Théologie, entant qu'il s'agit d'une connoiſſance des „ controverſes de cet ordre, eſt cachée dans un puits „ profond, dont on ne peut la tirer qu'avec beaucoup de „ peine & de travail. Cette réflexion eſt tellement fondée par-rapport au ſujet dont nous parlons, que quiconque oſe la nier, fait voir par-là qu'il n'y a jamais ſérieuſement penſé. Veuille le Dieu de Vérité m'en accorder enfin la connoiſſance, pour le repos de mon ame! Je m'en réjouirai, comme de l'acquiſition du plus précieux tréſor, & reconnoîtrai que je ſerai infiniment redevable à ceux qui auront contribué à me la procurer." *Demerſa eſt veritas, etiam Theologica, quantum ad hujusmodi controverſiarum accuratam cognitionem; in puteo profundo, unde non ſine magno labore erui poteſt. Impoſſibile verum eſt, in ipſo, qui nobis tractatur, articulo, ut qui hoc difficultur, eo ipſo declaret, ſe nunquam de ipſo ferium cum animo ſuo cogitationem inſtituiſſe. Utinam autem Deus veritatis tiam aliquando ad animæ mee tranquillitatem concedat! tum ſane tanquam inventa pretioſa gaudi magnopere lætabor, iiſque omnibus, qui aliquid adjumenti attulerint, me obſtrictum multis nominibus fatebor.* * L'année ſuivante, Arminius envoya à Utenbogaert une Table Théologique ſur la Prédeſtination, où il avoit tracé en abrégé tous les Argumens allégués ſur ce ſujet (20).

* Voyez *Perſonat. Vener. Epiſcopat. Eccl. & Theol.* Epiſt. 194. Amſterd. 1684. R. D. T.

(20) Brandt p. 105-101. Voy. cette Table dans les *Epiſt. Pacif. Vr. rer.* Ep. 26. R. D. T.

[G] *Il déplore le triſte état de l'Egliſe, & celui où il ſe trouvoit lui-même.*] Cette Lettre eſt datée du 1. d'Août de l'an 1590. Il y fait part à ſon Ami des triſtes réflexions qui lui paſſoient par l'eſprit, en jettant les yeux ſur l'impiété générale & ſur la corruption qui avoit comme inondé tout le Monde, quand il conſidéroit la grande variété d'opinions ſur la Religion qui diviſoit l'Egliſe Chrétienne, la licence que toutes ſortes de gens ſe donnoient d'attaquer la Vérité, & la fauſſe confiance & le zèle furieux de la plupart de ceux qui avoient l'autorité en main, & qui vouloient impoſer à l'Egliſe Chrétienne l'obligation de ſouſcrire à leurs idées particulières, comme à des Articles de Foi néceſſaires au Salut. Dans une autre au même Ami, datée du 8 Septembre de la même année, il lui dit, qu'il fait tout ce qui dépend de lui, en prêchant la Vérité autant qu'elle lui eſt connue, en faiſant des recherches ſur ce qui lui eſt inconnu, & en examinant avec ſoin ce qu'il a déja découvert, pour l'appuyer de raiſons ſolides. „ Je le fais, *dit-il*, en ſileuce, & avec ef„ pérance; quoique je me trouve en même tems expoſé „ au zèle indiſcret, & à la plus inſupportable paſſion de „ quelques perſonnes, juſqu'à ce qu'il plaiſe à Dieu de „ m'en délivrer, ou de leur donner un eſprit de diſcré„ tion & de prudence, qui modère leur zèle. Je crois „ avoir

que les Ministres signassent toutes les années la Confession de Foi & le Catéchisme. En 1602, la Peste aiant fait de grands ravages à Amsterdam, Arminius se distingua durant ces tems de calamité par son courage & par son zèle à assister les pauvres, & à consoler les malades au milieu des plus grands dangers (g). Lucas Trelcat & François Junius étant morts de la Peste à Leyde, les Curateurs de l'Université de cette Ville jettèrent les yeux fur notre Théologien pour remplir la Chaire de Théologie, qu'il obtint enfin, après bien des difficultés. Il commença ses fonctions par trois belles Harangues; la première, *sur l'Objet de la Théologie*; la seconde, *sur son Auteur & sa Fin*; & la troisième, *sur sa Certitude*: après quoi il entreprit d'expliquer le Prophète Jonas (h). Il travailla à rectifier la méthode d'enseigner la Théologie [H]. Gomarus son Collégue commença bientôt à l'attaquer, & ne discontinua point jusqu'a la mort d'Arminius. Mais la réputation de celui-ci étoit si solidement établie, qu'il avoit constamment une grande foule d'Auditeurs, qui admiroient la force de raisonnement & le profond savoir qui régnoient dans ses Leçons. Ce concours l'exposa à la jalousie de ses Collégues, qui le traitérent de la manière la plus injurieuse que l'esprit de bigotterie put leur suggérer. Quand il déposa la Charge de *Recteur Magnifique* de l'Université, il prononça une Harangue *de Dissidio Religionis*, dans laquelle il examine la nature & les effets des divisions en matière de Religion, & propose les remèdes nécessaires pour en prévenir les dangereuses suites (i). La même année il fut engagé dans une nouvelle dispute, par des Thèses *sur la Divinité du Fils* [I]. En 1607, la publication du *Catechisme de Gouda* excita une autre dispute très vive [K]. L'année suivante, il écrivit une bel-

(g) Idem p. 121—129.

(h) Idem p. 197. 198.

(i) Idem p. 269.

„ avoir tout sujet de leur attribuer un zèle fans connoissance. Car je remarque, qu'il n'y a rien dont ils prennent moins de soin, que de ce à quoi leur devoir les oblige, qui est la recherche de la Vérité. Ce qui vient „ de la persuasion où ils sont, qu'ils l'ont déja trouvée. „ Ce préjugé est si puissant dans quelques-uns, qu'ils ne „ font pas difficulté de décider magistralement, & sans „ balancer, des Points les plus obscurs, quoiqu'ils ne les „ aient jamais mûrement examinés; ce qui est d'un très „ grand préjudice à l'Eglise, & fait certainement tort à „ la Vérité." *Quod autem zelum illis tribuo absque scientia, causam mihi habere videor justissimam. Video enim illos nihil minus agere, quam quod ex officio tenentur, cujus pars vel potissima in inquisitione veritatis est posita. Hujus autem rei causa illis est opinio & persuasio de veritate acquisita, quæ in nonnullis ita est potens, ut ex tempore de quavis re, etiam difficillima & nunquam illis antea perspecta, sententiam dicere pervicaciam audeant, magno bono Ecclesiæ Christianæ malo & veritatis certo detrimento* (21).

(21) Idem p. 114-117.

[H] *Il travaille à rectifier la méthode d'enseigner la Théologie.*] Dès qu'il eut commencé les fonctions de son Professorat, il s'apperçut qu'on avoit rempli la tête aux jeunes-gens de mille Questions impertinentes & inutiles; & que tandis que les Vérités les plus importantes & les plus essentielles du Christianisme étoient négligées, on les accoutumoit à courir après mille Questions obscures & épineuses. Arminius consulta avec ses Collégues fur les moyens d'arrêter le cours du mal, & de ramener l'ancienne & solide manière d'étudier la Théologie. Il commença d'abord par écarter, autant qu'il lui fut possible, cette prodigieuse multitude de Questions Scholastiques dont on s'étoit occupé, & à n'enseigner à ses Ecoliers qu'une Théologie puisée dans les sources pures de la Parole de Dieu, & propre à conduire les hommes au Salut. *Cetera cum in tyrit initi munerie vestibulis satis perspicue animadverterent, juvenilies animos inutilium multarum quæstionum dumetis sese implicare, & negletta cælestis veritatis normâ, spinosa quadam Thorinata & Problemata sectari, communicato cum Collegis consilio, gliscenti huic malo obstandum censuit, priscumque illud & malesuum studendi genus revocandum. Quapropter nihil prius habuit, quam ut, refectis (quantum in ipso) spinosis quæstionibus, & Scholasticorum afferiis, num tenebræ, divinum illum discipulis sapientiam incutientes, quæ ex puriffimis sacri codicis fontibus petita, unicoque comparata esset ad vitam bene beateque transigendam.* Il ne négligea rien, tant en public qu'en particulier, pour réussir dans ce dessein; mais il y trouva de grands obstacles, tant par la jalousie & l'envie de quelques personnes, que par les soupçons d'Hétérodoxie que quelques Ministres répandirent contre lui, par lesquels ils le rendirent suspect à ses Collégues (22).

(22) Idem p. 202. 204.

[I] *Thèses fur la Divinité du Fils.*] Comme il prédécoit à la Dispute *, & qu'il défendoit le sentiment ordinaire & orthodoxe fur cet important Article, il arriva qu'un des Opposans foutint que le Fils étoit Dieu par lui-même, αὐτόθεος, & qu'il n'avoit point reçu fon Essence du Père, mais qu'il l'avoit par lui-même: *Filium Dei autotheon esse, suamque adeo essentiam, non a Patre, sed a se ipso habere.* Arminius remarqua que le mot d'αὐτόθεος (*Dieu par lui-même*) ne se trouve point dans l'Ecriture; mais que bien entendu, on ne doit pourtant pas le rejetter absolument, puisque S. Epiphane & d'autres Théologiens Orthodoxes, tant anciens que modernes, s'en sont fervis. Qu'à en examiner l'Etymologie, il peut fe prendre en deux fens différens: qu'il peut fignifier, que le Fils est vrai Dieu, ou, qu'il est Dieu par lui-même: Qu'on peut l'admettre dans le premier fens; mais qu'au fecond, il est contraire à l'Ecriture & à l'Antiquité Orthodoxe. L'Etudiant défendit fon fentiment avec force, & foutint hardiment que ce terme pris au dernier fens, pouvoit s'appliquer au Fils de Dieu, & que l'on ne pouvoit dire que très improprement, que l'Effence du Père a été communiquée au Fils & au S. Efprit; mais qu'au contraire on peut très juftement affirmer que l'Effence du Père, du Fils & du S. Efprit eft commune aux trois. Il foutenoit ce fentiment avec d'autant plus d'aſſurance, qu'il avoit pour lui Lucas Trelcat, qui avoit avancé cette hypothèſe dans ſes *Lieux-Communs* de Théologie, qu'il venoit de publier. Arminius repliqua, que c'étoit-là une nouvelle opinion, inconnue à l'ancienne Eglise Grecque & Latine: Que les Anciens avoient toujours foutenu que la Divinité du Fils étoit dérivée du Père par voie de Génération éternelle; & que l'autre fentiment étoit ſujet à de grandes difficultés & à de fâcheuſes conſéquences, puiſqu'il menoit non ſeulement au Sabellianiſme, le Fils prenant la place du Père, ſi fon Eſſence ne venoit point du Père; mais au Trithéiſme, parce qu'il falloit admettre autant de Dieux, que de Perſonnes dans le même rang: En un mot, que poſſéder une Divinité non dérivée, étoit contraire à la définition de Fils: & qu'on ne peut attribuer à un Dieu un attribut, qui en détruit la définition. Arminius s'oppoſoit avec d'autant plus de feu à ces nouveautés dans la Doctrine, qu'il avoit remarqué que Gomarus lui-même avoit attaqué ces idées de Trelcat, tant en public qu'en particulier. Cependant, il ne laiſſa pas d'être expoſé par-là aux plus malicieuſes imputations, comme d'une Hérétodoxe fur la matière de la Trinité, & de la Divinité du Fils. Ces calomnies reçurent un nouveau poids par des Thèſes qu'il fit foutenir fur la Perſonne de Jeſus-Chriſt, & par l'explication qu'il donnoit de quelques paſſages de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, entendus communément de la Conſubſtantialité de la Trinité (23). Il ſe défendit très bien contre ces imputations; & il dit lui-même, que tous ceux dont il étoit connu, favoient avec quelle circonſpection & quelle retenue il avoit toujours traité le Dogme ſublime de la Trinité. „ Toute ma méthode d'enſeigner démontre, *dit-il*, combien peu j'aime à „ inventer de nouvelles phraſes inconnues à l'Ecriture & à „ l'Antiquité Orthodoxe, ou à me ſervir de celles qui „ ont été inventées par d'autres. Et mes Auditeurs peuvent rendre témoignage, combien je ſuis diſpoſé à ſup„ porter ceux qui s'expriment autrement, pourvu que „ leurs expreſſions ſoient prifes dans un bon ſens (24)." Et pour ce qui étoit du ſoupçon de Socinianiſme, il dit „ qu'il étoit ſi éloigné de le mériter, qu'il oſe aſſurer que „ ſi le Synode vouloit lui donner une audience favorable, „ il étoit en état de propoſer des arguments très propres à „ réfuter les Sociniens, ou du moins à réfoudre leurs „ Objections (25)." Il paroît auſſi par une Lettre de Junius Narſius, qui étoit ſon Diſciple, à J. Sandius (26), qu'Arminius entreprit peu de tems après une réfutation publique & travaillée des principaux ſentimens de Socin, & particuliérement de ſon Livre *de Servatore*.

(23) Idem p. 285-291.

(24) Arminius *Reſponſ. ad* 11. *Art. in Oper. Arminn. p.* 111. 1631.

(25) *Epiſt. Præſt. Vir. Eccleſ. & Theol.* Ep. 88.

(26) Ibid. Epiſt. 108. p. 127. elle eſt datée du 10. Sept. 1622. Voy. Brandt p. 294.

[K] *La publication du Catéchiſme de Gouda excita une autre diſpute très vive.*] Les Miniſtres de Gouda avoient dreſſé ce Catéchiſme, pour eſſayer s'ils pourroient obtenir des Magiſtrats qu'on l'introduiſît dans les Ecoles & dans les Egliſes à la place de celui d'Heidelberg, où ils trouvoient des Queſtions trop épineuſes, & exprimées en termes trop équivoques. Dès que ce Catéchiſme de Gouda parut, on en jugea fort diverſement. Les Amis d'Arminius le recommandoient, tant parce que les Auteurs, quoique dans le plan général ils euſſent ſuivi celui d'Heidelberg, n'y avoient rien mis de contraire à la ſaine Doctrine, que parce qu'il écartoit toutes les Queſtions épineuſes & ſujettes à diſpute, & qu'il reſpiroit l'antique ſimplicité Chrétienne, exprimant les Vérités de Foi en peu de mots & dans les termes mêmes de l'Ecriture Sainte: *Quod ſcriptum hoc ſpinoſis quibuſvis & diſputabilibus dogmatibus anſam præcindens, ſpiranſque primævam Chriſtianitatis ſimplicitatem, credenda paucis, nec aliis verbis, quam quæ divina pagina præſcribetur, complebretur.* Mais le Parti oppoſé condamna d'abord cet Ouvrage, diſant, qu'il n'y avoit opinion ſi monſtrueuſe qu'on ne pût cacher ſous des termes ſi généraux: que la ſimplicité des Formulaires de Foi convenoit aux prémiers Siécles du Chriſtianiſme, où il n'étoit pas beſoin de remèdes pour des maux inconnus; mais que les Erreurs s'étant augmentées, il auroit fallu dans la ſuite trouver des expreſſions qui obligeaſſent les Errans à ſe montrer. *At vero exorti ſtatim ex altero agmine, qui id ipſum publice damnarent ac deteſtarentur, nec ullum dicerent tam horrendæ opinionis portentum, quod verbis tam generalibus non tolleretur. Conteniſſe primis temporibus ſimplicitatem, cum ignota adhuc mala remediis*

* Voyez *Præſt. Vir. Eccl. & Theol.* Ep. 88. A. D. T.

belle Lettre à l'Ambaſſadeur de l'Electeur Palatin, pour juſtifier ſa conduite dans les Diſputes de Religion, où il ſe trouvoit engagé [L]. Il fut encore obligé de ſe juſtifier de l'accuſation de travailler à l'avancement du Papiſme [M]. La même année, il préſenta aux Etats de Hollande une ample Expoſition de ſes ſentimens ſur les Points controverſés, qu'il conclut d'une manière conforme aux principes de la Charité & de la modération Chrétienne [N]. Il mourut dans de grands ſentimens de piété

non indigerent: poſſea autem, thereſcenibus erroribus, concipiendas fuiſſe loquendi formulas, quæ devios latebris juſti excuterent. On objectoit, que les principaux Articles de Foi étoient omis dans ce Catéchiſme; qu'il laiſſoit le champ libre à tous ceux qui voudroient innover, & que ſur-tout lui-même ne feroit pas difficulté d'y ſouſcrire. Enforte que ce que les uns diſoient être conformé à la Vérité, étoit décrié par les autres comme un voile d'Hérétiques; ce que les uns nommoient Liberté, étoit repréſenté par les autres comme une fource de Confuſion. Arminius fut accuſé par Regnier Dantekiok d'avoir eu part à ce Catéchiſme: cependant, quoiqu'il ne ſe fût pas fort oppoſé à ſa publication, & qu'il avoüât dans la ſuite que les Miniſtres de Gouda l'avoient conſulté auparavant, & qu'il avoit approuvé leurs raiſons pour le faire imprimer, il n'avoit pourtant eu aucune part à ſa compoſition (27).

(27) Brandt p. 332-335.

[L] *Il écrivit une belle Lettre à l'Ambaſſadeur de l'Electeur Palatin, pour juſtifier ſa conduite dans les Diſputes de Religion où il ſe trouvoit engagé.*] A la tin de cette Lettre * Il dit à l'Ambaſſadeur, qu'il ſouhaiteroit pouvoir ſeulement obtenir de ſes Frères, qu'ils voulûſſent croire qu'il avoit quelque crainte de Dieu, & qu'il agiſſoit par des motifs de Conſcience; à quoi la Charité Chrétienne les porteroit certainement, s'ils en examinoient bien la nature. Quel Intérêt, dit-il, a-t-je à exciter, de propos délibéré & par pur libertinage d'eſprit, des diſputes, & à former un Schiſme dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, dont, par la grace de Dieu, je ſuis membre? Que ſi on le taxe d'être animé par l'ambition & l'avarice, on ne le connoît guéres; qu'il déclare avoir tant d'averſion pour l'avarice, qu'elle n'a jamais eu le moindre attrait pour lui, pourvû qu'il pût peut-être la pallier & la couvrir de prétextes en apparence légitimes. Que pour l'ambition, il n'en a point d'autre, que de chercher la Vérité dans l'Ecriture Sainte, de la défendre inébranlement après l'avoir trouvée, ſans contention, & ſans préférer rien aux autres; qu'il n'a d'autre vue, que celle de contribuer au Salut des ames, & de s'acquérir un *bon ségré* dans l'Egliſe, & de s'y mettre en bonne odeur, à quoi il eſpére de parvenir enfin par une longue patience, quelque mauvais traitement qu'il reçût actuellement de ſes Frères. Il ſouhaite qu'ils veuillent entrer avec lui en conférence d'une maniere paiſible, & il s'engage à y faire paroître la modération & l'amour de la Vérité & de la Paix, qui convient à un Miniſtre de Jeſus-Chriſt. En même tems il ſouhaite que ſes Frères le laiſſent en repos ſans le troubler, comme il fait par rapport à eux. Il demande d'être ſoumis à un Examen juſte & impartial, où la faveur & le préjugé n'aient aucune part. Il ne refuſe point de ſe préſenter devant telle Aſſemblée qu'on voudra, grande ou petite, compoſée de Miniſtres du Pays ou d'Etrangers, pourvu que les Magiſtrats réglent le tout par leur autorité, & que les conditions ſoient égales pour lui & pour eux; parce qu'il a été ennuyé de répondre toujous à toutes les nouvelles calomnies qu'on débitoit contre lui. „ Je diſſere, dit-„ il, en ceci des Hérétiques, qui ou ſe ſont fouſtraits à „ l'autorité des Aſſemblées Eccléſiaſtiques, ou ont tâché „ d'y remporter la victoire par le nombre de leurs parti-„ ſans." *Hac ſané porte Hæreticorum ſum diffimilis, qui aut Concentui Eccleſiaſticæ refugerunt, aut hoc effecerunt, ut ſæpe ſæpius numero ſidere, & certam victoriam expectare poſſint* (28).

(28) Brandt p. 341-346.

[M] *Il fut encore obligé de ſe juſtifier de l'accuſation de travailler à l'avancement du Papiſme.*] On voit ſe répandre un bruit, que le Pape avoit écrit des Lettres fort honnêtes à Arminius & à Utenbogaert, pour les engager, ſous promeſſe d'une penſion conſidérable, à défendre la Cauſe de l'Egliſe de Rome (29). Pour confirmer cette calomnie, Arminius publia de ſavantes Théſes ſur l'*Idolatrie*, auxquelles il joignit ce Corollaire: „ Que le Pape eſt „ une Idole, & que tous ceux qui le regardent pour tel „ qu'il prétend être, ſont des Idolâtres." *Pontificem Romanum eſſe Idolum, & qui illum pro eo habent, quem ſe vendicat, eo ipſo Idololatras eſſe.* Il publia encore d'autres Théſes, où il ſoutenoit que les Egliſes Réformées ne ſont pas coupables de Schiſme par rapport à l'Egliſe Romaine, mais que c'eſt avec raiſon qu'elles refuſent d'avoir aucune communion avec cette Egliſe. *Eccleſias Reformatas à Romanenſi ſeceſſionem non faciſſe, eaſque reſtè facere, quod fidei cultuſque Divini communionem cum eâ habere & profiteri detrectant.* Peu de tems après, il diſputa publiquement ſur le Pape, & s'exprima dans les termes les plus forts contre lui. *Publicè quoque diſputavit de Pontifice Romano, defendens illum eſſe adulterum & lenonem Eccleſiæ, Pſeudo-Prophetam & Caudam Draconis, Dei & Chriſti adverſarium, Antichriſtum, ſervum malum, qui conſervos ſuos verberat, Epiſcopi nomine indignum, Eccleſiæ deſtructionis & vaſtatorem.* Malgré tout cela, il ne put diſſiper les ſoupçons que quelques perſonnes avoient répandus contre lui. Il y eut un certain homme qui écrivit une Lettre en Allemagne, dans laquelle il marquoit d'une maniére peu exacte le titre de ſes Théſes ſur ce qui ſéparoit les Proteſtans d'avec l'Egliſe Romaine, pour faire croire aux Etrangers qu'Arminius étoit favorable à cette Egliſe. Et il y eut un des Miniſtres d'Amſterdam, qui le dépeignit publiquement comme un homme qui défendoit pluſieurs Erreurs capitales, & qui regardoit le Pape comme un vrai membre de l'Egliſe de Jéſus-Chriſt: Docteur, s'écrioit-il, ſi odieuſe à Dieu, que *pluſieurs perſonnes jugeas avoient remarque, que depuis que quelques-uns avoient commencé à la ſoutenir, les affaires de la République avoient été en décadence, & que l'Ennemi s'étoit rendu maître de pluſieurs Places importantes.* Cette calomnie fut ſuivie d'une autre: qu'il avoit perſuadé à pluſieurs perſonnes de retourner au Papiſme, & porté pluſieurs Politiques à ſe montrer moins zélés à refuſer aux Papiſtes le libre exercice de leur Religion. Il fut obligé de défendre ſon innocence par écrit contre ces accuſations, comme il paroît particuliérement par une Lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet à Sébaſtien Egbert, dans laquelle il déclare qu'il ne regarde point le Pape comme un membre de l'Egliſe de Chriſt, mais comme un ennemi opiniâtre, un homme ſacrilége, un blaſphémateur, un Tyran, & le plus violent uſurpateur d'une injuſte domination ſur l'Egliſe, comme l'Homme de péché, & le Fils de perdition &c. „ J'entens, dit-il, un „ Pape qui fait dans ſa conduite les maximes ordinaires. „ Mais, *ajoute-t-il*, s'il s'élevoit quelque Adrien d'Utrecht, qui parvînt au Siége ſans brigue ni cabale, qui entreprît de réformer la Cour de Rome, qui ne prétendît d'autre nom ni d'autre autorité que celle d'Evêque, & de „ prémier entre ſes Confréres, ſelon les anciens Canons, „ je n'oſerois lui donner ces noms; parce que je ne puis „ me perſuader qu'un homme ainſi élevé voulut aux Sacrifices de l'Antichriſtianiſme & à la Cour de Rome, pour lui „ ôter la vie, soit ſi méchant homme. Car l'on croit „ qu'il a été empoiſonné par ceux qui craignoient qu'il „ n'entreprît la Réformation de l'Egliſe, & de la Cour de „ Rome en particulier." *At ſi quis Adrianus Ultrajectinus, ad Pontificatum citra ambitum evectus, reformationem molitur Eccleſiæ, & ab ipſa Pontifice & Pontificatu, Curiâque Romanâ exordium ſumat, ſtatique nihil aliud quam Epiſcopi nomen & auctoritatem ujurpet, quamquam inter reliquos principem locum obtinentis ex ſtatutis antiquis Eccleſiæ, illum ego iſtis nominibus adjectare non audeam; quis quem Sacrificis Antichriſtianiſmi & Curiæ Romanæ invitum habet adeo, ut & vitam ipſi eripiat, hunc ego perſuadere mihi perſuadere non poſſum. Creditur autem venenô ſublatus eſſe ab iis, qui Reformationem Eccleſiæ & præſertim Curiæ Romanæ ab iis futuram metuebant.* „ Mais je ſuppoſe, „ *continue-t-il*, & je crois qu'on peut prouver ces vrai-„ ſemblablement par l'Ecriture, qu'on ne peut attendre de Réformation d'aucun homme élevé ſur le Siége de „ Rome; & que s'il s'en trouve quelqu'un qui y monte dans cette eſpérance, il court certainement riſque de perdre la vie, ou d'être chaſſé. Dieu lui-même „ a réglé les choſes de cette manière. Mais cette Puiſſance ſera abolie à la venue glorieuſe de Jéſus-Chriſt, „ & la Réformation prédite arrivera, par la ſéparation des „ Nations d'avec Babylone, qui ne demeurera pas ſans „ ſon Chef. Mais ſi ce Miniſtre s'imagine, que parce que je ne crois pas que Dieu ait donné la Lettre de divorce à cette Egliſe, dont le Pape eſt le Chef, il s'en-„ fuit de-là que je reconnoît le Pape pour membre de l'Egliſe de Chriſt, il fait voir qu'il ne ſait pas diſtinguer ceux qui ſont ſéduits, & qui gémiſſent ſous la tyrannie, d'avec le faux Prophéte & le Tyran même, qui ſe prive lui-même de la qualité de membre de l'Egliſe, „ quand il s'en dit le Chef, & qu'il excommunie ou regarde comme excommuniés tous ceux qui refuſent de le „ reconnoître pour tel." Il crut par cette réponſe s'être ſuffiſamment juſtifié, & avoir en même tems confondu la calomnie de ceux qui l'accuſoient d'avoir dit que le quatriéme Volume de Bellarmin étoit ſans replique. Mais quoiqu'il n'eût jamais rien dit de pareil, il avouoit qu'il avoit fouvent ſoubaité de voir une réfutation plus ſolide que celles qui avoient paru, des argumens que ce Cardinal avoit tirés de l'opinion de quelques Réformés, pour faire voir qu'ils faiſoient Dieu Auteur du péché. Il ne croyoit pas même que Conrad Vorſtius, qui s'étoit acquis beaucoup de réputation par ſes Ecrits contre le Papiſme, eût ſuffiſamment juſtifié la Cauſe de la Réformation par ſa *Réponſe aux Théſes des Jéſuites ſur la Foi des Séſtateurs de Calvin.* Il croyoit donc qu'il ſeroit bien plus avantageux de rejetter l'autorité de certains Théologiens de l'Egliſe Réformée, & de déclarer net que les ſentimens de quelques particuliers ne devoient point être imputés à toutes les Egliſes Réformées en général; & que la voie de la recrimination étoit très aiſée avec Bellarmin, y ajant un grand nombre de Scholaſtiques & d'autres Théologiens de l'Egliſe Romaine, des Ecrits deſquels on pouvoit tirer les mêmes conſéquences (30).

(29) Idem p. 335.

(30) Idem p. 376-383.

[N] *Qu'il conclut d'une manière conforme aux principes de la charité & de la modération Chrétienne.*] Il temoigne les Etats d'avoir eu la bonté de l'écouter: Il les aſſure qu'il eſt prêt de conférer amiablement avec ſes Frères ſur les

piété & de réfignation [O]. Dominique Baudius & Hugue Grotius firent l'un & l'autre des vers fur fa mort. Daniel Heinfius en fit auffi, mais ils ont été fupprimés enfuite dans l'Edition de ſes Ouvrages (*k*). Arminius avoit la voix baſſe, mais agréable, & la prononciation extraordinairement belle (*l*). Il étoit civil & affable à tout le monde, & amuſant dans la converſation avec ſes Amis familiers. Il avoit un profond reſpect pour la Divinité, & étoit très régulier à tous ſes exercices de dévotion. Il jeûnoit ſouvent. Il preſéroit la piété réelle aux apparences, & le témoignage de ſa Conſcience à l'approbation du monde. Sa Deviſe étoit, *Bona Conſcientia Paradiſus*, que la bonne Conſcience eſt un Paradis. Le grand objet de ſes vœux & de ſes travaux étoit, que les Chrétiens vouluſſent ſe ſupporter dans toutes les choſes qui ne touchoient point aux fondemens de la Religion; & il voyoit avec la plus vive douleur la conduite de ceux qui ſe perſécutoient les uns les autres pour des Articles indifferens. Il ne donnoit que rarement un tour oratoire à ſes Diſcours, ſoit que ce ne fût pas ſon talent, ſoit qu'il crût que les Vérités du Salut n'ont pas beſoin d'ornemens étrangers. Il croyoit que la connoiſſance de l'Hébreu, des autres Langues Orientales, & des Antiquités Judaïques, étoit d'une grande importance dans la Théologie. Il étoit habile dans la Diſpute ſur les matières de Religion, & avoit l'art de tourner contre ſes Adverſaires leurs propres ſubtilités: mais dans toutes les autres occaſions, il les évitoit avec ſoin. Il étoit modeſte, & ſe défioit de lui-même [*P*]. Ses Ennemis en ont fait des portraits très deſavantageux [*Q*]; mais ſa mémoire a été fuffiſamment juſtifiée & défen-

(*k*) Idem p. 415. 416.
(*l*) Idem p. 417.

les Pointes en queſtion, & fur tous les autres fur leſquels il pourroit s'élever quelque conteſtation; & d'entrer en Conférence en tel tems & en tel lieu, que les Etats Gé-GG. PP. * le trouveront à propos; „ & je promets ſolennellement de me montrer traitable dans ces Confé-„ rences, également diſpoſé à apprendre des autres, „ comme à les inſtruire. Et comme dans tout ce dont il „ ſera queſtion, il faudra examiner deux choſes: premiè-„ rement, ſi le Point dont il s'agit eſt véritable; ſe-„ condement, ſi la croyance en eſt néceſſaire ou ſalut: je „ proteſte encore ſolennellement, que lors même que je „ pourrai prouver la vérité d'un article par les raiſons les „ plus évidentes tirées de l'Ecriture, je n'en impoſerai „ point la créance à mes Frères, à moins que je ne ſois „ auſſi en état de prouver par l'Ecriture, qu'il eſt néceſ-„ ſaire que tout Chrétien le reçoive de cette manière, „ pour être ſauvé. Si mes Frères ſont dans les mêmes ſen-„ timens, je ſuis aſſuré qu'il n'y aura pas aiſément ni „ Controverſie ni Schiſme entre nous." *Preterea cum de omnibus, quæ diſcutiendа ſint dogmatibus, duo attendenda veniant; primum quidem, an illud, de quo quæſtio inſtituitur, verum ſit? deinde, an neceſſarium ad ſalutem credita cenſeri debeat? equidem ſanctè profiteor, voveoque, nullum me articulum, utut eum ſatisſimis argumentis verbo divino conſentaneum eſſe probaverim, fratribus meis aliter ſentientibus obtruſurum ad credendum, niſi clare ex verbo Dei probem, ac quidem eque clare ac veritatem adſtruxi, ſimul etiam neceſſarium eſſe ad ſalutem, ut quisque Chriſtianus id ita credat. Idem ſi parati erunt fratres mei facere, haud facile, meo quidem arbitratu, controverſia aut ſchiſma aliquod inter nos exiſturum eſt.* „ J'ajouterai, *continue-t-il*, pour diſſiper „ tous les ſoupçons qu'on pourroit avoir ſur mon ſujet „ dans cette auguſte Aſſemblée, occupée à prévenir à des „ affaires de la dernière importance, deſquelles la ſureté „ de nos Provinces & des Egliſes Réformées dépend, „ qu'il faudra que mes Frères aient bien des Erreurs, & „ des Erreurs bien capitales, pour que je refuſe de les „ ſupporter; puiſque je n'ai aucun droit de dominer ſur „ la Foi des autres, & que je ne ſuis que le Serviteur de „ ceux qui croyent, afin de faire croître en eux la con-„ noiſſance de la Vérité, & la piété, la paix & la joie en „ notre Seigneur Jéſus-Chriſt. Que ſi mes Frères penſent „ autrement, & jugent qu'ils ne doivent pas me tolérer, „ ni permettre que j'occupe aucune place parmi eux, j'eſ-„ pére, que malgré cela, je ne cauſerai jamais de Schiſ-„ me, puiſqu'il n'y en a déjà que trop parmi les Chré-„ tiens; ce qui eſt un objet bien triſte, & qui doit obli-„ ger chacun à travailler de tout ſon pouvoir à les étouf-„ fer & à les éteindre. Pour ce cas-là, je pourrai mon „ ame en patience, & quitterai ſans peine ma Charge, „ (dans l'eſpérance; tant que Dieu me conſervera la vie, „ de l'employer toujours au bien commun du Chriſtianiſ-„ me) en me ſouvenant de ce mot: C'EST ASSEZ DONNÉ A L'EGLISE QUE LA PATRIE." *Quod ſi ſymmiſſæ meis aliter videatur, ipſique me non ferendum, ultimove inter eos locum tribuendum cenſeant, per me tamen nullum inde ſchiſma oriturum ſpero, cum nimis multa (prob dolor!) inter Chriſtianos ſiſtant ſchismata, & unumquemque patiæ ſummæ ope niti deceat, ut eadem minuantur atque extinguantur. Hoc vero caſu animam meam patientiâ ſuſtentabo, meumque munus (utcunque tamen communis Chriſtianitatis emolumento, quamdiu Deo Opt. Max. placuerit vitam mihi prorogare) lubens deponam, ſilicet memor: SAT ECCLESIÆ, SAT PATRIÆ DATUM* (31).

[O] *Il mourut dans de grands ſentimens de piété & de réſignation.*] Sa maladie fut accompagnée de circonſtances très douloureuſes, & il perdit preſque l'œil droit. Des que plusieurs de ſes Collégues, qui l'avoient fait diminuer de leur haine contre lui, l'eurent appris, ils ne manquérent pas d'en parler comme d'un jugement de Dieu ſur lui; & pour appuyer ce qu'ils diſoient, ils lui appliquoient les paroles du vſ. 12. du Ch. XIV. du Prophéte Zacharie: *Et ce ſera ici la plaie dont l'Eternel frappera tous les peuples qui auront fait la guerre à Jeruſalem: il ſera que la chair de chacun d'eux ſe fondra, tandis qu'ils ſeront ſur leurs pieds, & leurs yeux ſe fondront dans leurs cavités, & leurs langues ſe fondront en leur bouche*; & celles du vſ. 17. du Ch. XI. *Malheur ſur le Paſteur de néant, qui abandonne le Troupeau! L'épée ſera ſur ſon bras & ſur ſon œil droit; ſon bras ſe deſſéchera, & ſon œil deviendra entiérement ténébreux.* D'autres firent une Anagramme de ſon nom; ils trouvérent dans *Jacobus Arminius*, VANE DIRUS AMICUS, *Ami du Siécle vain*. D'autres au contraire trouvoient, en ajoutant une ſeule lettre, HABUI CURAM SIONIS: *J'ai eu ſoin de Sion*. Malgré la violence de ſon mal, Arminius conſerva ſa ſérénité & ſa tranquillité ordinaire; il exhorta ſa femme à ſupporter ſon affliction avec patience, & à ſe confier en la Providence. Il s'intéreſſoit extrêmement à la ſureté & à la paix de l'Egliſe dans ſes prières, & il mettoit toute ſa confiance au mérite de Jeſus-Chriſt. Le fameux Epiſcopius vint exprès de Francker pour le voir, & eut de fréquentes & longues converſations avec lui ſur le ſujet de la Religion, l'état de l'Egliſe, la connoiſſance de J. Chriſt, & l'efficace de ſa mort & de ſa réſurrection. Quand Arminius s'aperçut que ſa fin approchoit, il fit ſon Teſtament, où il ne trouvent ces paroles: „ Avant toutes choſes, je recommande mon A-„ me, quand elle quittera ce Corps, entre les mains de „ Dieu ſon Créateur & ſon Sauveur fidéle, devant lequel „ je proteſte que j'ai rempli les devoirs de mon Miniſ-„ tére en bonne conſcience, en ſimplicité & ſincérité de „ cœur; que j'ai évité avec tout le ſoin poſſible d'enſei-„ gner rien, que je n'euſſe auparavant reconnu par un „ ſoigneux examen de l'Ecriture, être conforme à ſes dé-„ cifions; que j'ai tâché d'inculquer tout ce qui pouvoit „ contribuer à l'avancement de la Religion Chrétienne, „ du vrai Culte de Dieu, des intérêts de la Vertu & de „ la Piété, de cette Union enfin & cette Paix, que la „ Parole de Dieu & le nom de Chrétien nous preſcrivent; „ excluant le Papiſme, avec lequel il ne peut y avoir ni „ communion de Foi, ni paix, ni union." *Ante omnia commendo animam meam, quando ex corpore migrabit, in manus Dei Creatoris ſui & fidelis Servatoris, coram quo teſtor, me bonâ conſcientiâ in munere meo & vocatione ſimpliciter & ſincerè ambulaſſe; ſollicité admodum & curioſe hoc cavens, ne quid proponerem aut docerem, quod non adhibitâ ante diligentiâ ex S. Scripturis diquirendis comperiſſem cum iiſdem Scripturis ad amuſſim convenire; quæcunque ad propagationem amplificationemque veritatis Religionis Chriſtianæ, veri Dei cultus, communis pietatis, & ſanctæ inter homines conveſationis, denique ad convenientem Chriſtiano nomini tranquillitatem & pacem ſecundum verbum Dei poſſent conferre, excludens Papatum, cum quo nulla unitas fidei, nullum pietatis aut Chriſtianæ pacis vinculum ſervari poteſt* (32).

[*P*] *Il étoit modeſte, & ſe défioit de lui-même.*] Il étoit fort éloigné de prendre des airs de hauteur en enſeignant, & ſe fioit peu à ſa capacité, qu'il ne put le reconnoître qu'avec beaucoup de peine à publier quelques-uns de ſes Ecrits, malgré les inſtances de ſes Amis. *In docendo nullius ſuperciliis . . . . . tam parum ſibi confidens, ut amicorum flagitantium, ut opus aliquod a ſe ſcripto confignatum typis publicandum daret, deſiderio latisfacere gravaretur* (33).

[*Q*] *Ses Ennemis en ont fait des portraits très deſavantageux.*] On dit dans la Préface des Canons du Synode de Dordrecht, que c'étoit à la vérité un homme qui avoit beaucoup de génie & de ſavoir, mais qui ne ſe trouvoit pas que ceux qui avoient un air de nouveauté; enſorte qu'il fembloit mépriſer la plupart des Dogmes reçus dans l'Egliſe, par cette ſeule raiſon, qu'ils étoient reçus. *Virum ingenii quidem exercitatioris, verum cui nihil arriſeret, niſi quod aliqua novitatis ſpecie ſe commendaret; adeo ut pleraque in Eccleſiis recepta dogmata, vel hoc ipſo nomine, quod eſſent recepta, faſtidire videretur.* Pluſieurs Etrangers même, dit Mr. Brandt (34), ſe laiſſant trop aiſément prévenir par les clameurs des Bigots, ont parlé de lui comme d'un ennemi de Dieu, d'un homme ruſé & malin, qui avoit agi en tout d'une manière artificieuſe, & qui, ſemblable à Cham, avoit découvert la nudité de ſes péres, & porté lâchement des coups à la Réformation même, en la perſonne des Réformateurs: *Iſimirum Dei, virumque veteratorii ingenii eum appellarent, qui callide omnia egiſſet, Chami inſtar verenda patrum ſuorum revelaſſet; & qui, per ſanctiſſimorum Reformationis Principum latus, ipſum Eccleſiæ reſurgentis corpus ſedum in motum conſoliſſet.* Le Roi Jaques I. dans la Lettre qu'il écrivit aux Etats des

(11) Id. p. 286-289. [Voy. Arminii Oper. p. 106-107. ou la Verſion LATINE n'eſt pas ſi bonne. R. D. T.]

(12) Idem p. 426-432.

(13) Idem p. 441.

(34) Idem p. 447.

* L'Anglois a, LL. HH. Pr. qui eſt le plus qu'on ne donne qu'aux Etats-Generaux; au-lieu qu'il ſignifie les Etats de Holtande & de Weſt-Friſe. R. D. T.

défendue par plusieurs Grands-Hommes [*R*]. Il laissa des enfans, dont l'aîné n'étoit âgé que de dix-sept ans. Il avoit sept garçons, qui s'appelloient *Herman*, *Pierre*, *Jean*, *Laurent*, *Jaques*, *Guillaume* & *Daniel*. Ce dernier fut dans la suite un très habile Médecin, & Laurent se mit dans le Négoce. Les autres moururent en bas âge, après la mort de leur père. Ses deux filles se nommoient, l'une *Gertrude*, & l'autre *Angélique*. Pierre Bertius finit son Oraison funèbre par cet Eloge, *que c'étoit un homme qui ne pouvoit être assez estimé par ceux qui l'avoient connu, & qui n'avoit pas été assez connu de ceux qui ne l'estimoient point.* [☞ Cet Article ne peut que faire plaisir à ceux qui ne sont pas en état de lire la Vie d'Arminius en Latin. Mais sans prétendre prévenir le Lecteur fur bien des choſes, ni faire le Controverſiſte, je crois qu'il sera bien de lire auſſi l'Article que Mr. Bayle a donné d'Arminius; & de ſe ſouvenir que Mr. Brandt, quoiqu'homme de mérite, étoit Remontrant, très zélé pour ſon Parti, & qu'il ne paſſe pas pour avoir eu toujours toute l'impartialité requiſe dans un Hiſtorien. Mais qu'il eſt difficile, par rapport à des morceaux d'Hiſtoire où l'on prend un interêt un peu vif, de tenir la balance égale, & de ne pas donner quelque choſe au Parti auquel on eſt attaché ! ADD. DU TRAD.]

Provinces-Unies fur l'affaire de Vorſtius en l'année 1611, attaque fort durement la mémoire d'Arminius, l'appelle *ennemi de Dieu*, l'accuſe directement d'Héréſie, & fait ſouvenir les Etats, que les Diſputes qu'il a excitées ont mis le trouble dans leurs Provinces, & les ont déchirées par des factions (35). Arthur Wilſon, dans l'Hiſtoire de la Vie & du Régne de ce Prince, nous dit (36) „ qu'Arminius laiſſa après lui les ſemences de l'Héréſie Pélagienne . . . . Les Myſtères de la Prédeſtination, *continue-t-il*, & l'Eſſence incompréhenſible de Dieu, qu'on „ doit regarder avec un religieux tremblement & avec admiration, ſans vouloir les pénétrer, *ſont ne ſervir des paroles du Roi*, quæ tremenda & admiranda ſunt, ſed „ non ſcrutanda) étoient ſon principal ſujet. Mais de pareils objets ſont au deſſus de la portée de la chair & du ſang. Cependant, que n'entreprennent pas des eſprits préſomptueux, quand ils oſent hérement contempler les „ choſes divines de l'œil de la Raiſon, & qu'ils ne ſe „ contentent pas de les regarder humblement de l'œil de „ la Foi? " Il obſerve enſuite, que le Roi & les Etats, „ que la ſucceſſion de deux Monſtres tels qu'Arminius & „ Vorſtius ne pouvoit qu'enfanter les plus terribles maux „ heurs. " Hoornbeek le repréſente comme un homme entêté de ſes propres idées & de ſes opinions, & aimant à contredire ſes ſentimens & ſes avis; il le nomme un infracteur de l'Alliance, qui aiant renoncé à la fidélité qu'il avoit jurée à Dieu & à l'Egliſe, avoit tiauvillé d'abord ſecrettement, & enſuite ouvertement, tant par lui-même que par ſes Diſciples & ſes Amis, à détruire la Foi de l'Egliſe & la Doctrine de Jéſus-Chriſt, à troubler l'Etat & l'Egliſe, & à les bouleverſer; en quoi il eût réuſſi, ſi Dieu n'y eût mis la main. *Violatorem fœderis vocat, qui, ejurata quam Deo, quam Eccleſiæ dederat, fide, fidem Eccleſiarum & doctrinam Chriſti clam primum, inde palam, cum per ſe, tum per diſcipulos & ſocios, & Eccleſias non modo, ſed & Politias nefario auſu turbare caperit, ac perturbare; freciſes etiam, niſi Deus laborantibus rebus ſuccurriſſet* (37).

[*R*] *Sa mémoire a été juſtifiemment juſtifiée & défendue par pluſieurs Grands-Hommes.]* Mr. Brandt obſerve (38), qu'Arminius lui-même a réfuté la plupart des accuſations répandues contre lui. Après ſa mort, Pierre Bertius, Utenbogaert, Simon Epiſcopius, Corvinus, Naſius, Courcelles, Poelenberg, & d'autres ont pleinement juſtifié ſa conduite. Poelenberg a répondu en particulier aux imputations de Kemnitius & vues dans la Remontrance précédente. Les Curateurs de l'Univerſité de Leyde avoient tant d'eſtime pour lui, qu'ils accordérent une penſion à ſa veuve & à ſes enfans, & que le Sénat Académique reçut le ſingulier témoignage de ſon mérite (39). Joſeph Scaliger, qui n'étoit rien moins que prodigue de louanges pour les autres, le nomme un très grand homme, *Virum Maximum* (40). Meurſius dans ſon *Athenæ Batavæ* (41), dit que c'étoit un *homme qui avoit une grande pénétration d'eſprit & un génie ſupérieur*; & Druſius le met au nombre des *gens ſavans & droits*, au jugement deſquels *il ſoumettoit avec plaiſir ſes Ecrits*. Dominique Baudius, dans la Dédicace de ſon *Eloge funèbre* d'Arminius aux Etats-Généraux, le nomme ſon *très honoré Collègue, homme d'un grand mérite*, qu'il avoit honoré pendant ſa vie, & qu'il eſtimoit après ſa mort comme un homme qui avoit toutes les qualités requiſes dans un Savant & un homme de mérite. Et dans une Lettre à Utenbogaert (42) écrite après la mort d'Arminius, il remarque, qu'il n'a jamais été légitimement convaincu d'aucune Héréſie, ni condamné; mais qu'il a rempli avec honneur juſques au dernier moment de ſa vie, l'Emploi dont les Curateurs & les Bourguemeſtres l'avoient revêtu; enſorte que ſa mémoire étoit digne d'être reſpectée par tous les gens de bien. Il témoigne qu'il le regrette infiniment, & qu'il n'avoit rien ſouhaité avec plus d'ardeur, que de voir le jour où Arminius auroit défendu ſon innocence contre les bruits qu'on avoit malicieuſement répandus ſur ſon compte, & auxquels on avoit ajouté foi avec trop de crédulité. *Nunquam legitimè ullius erroris convictus aut condemnatus eſt. Imo ad ultimum vitæ ſpiritum ex-*

ornavit ſpartam, quam ex decreto Curatorum & Conſulum noſtrorum adeptus erat, ubitque in poſſeſſione legitimi muneris, ut morte ejus memoriam boni omnes ſanctiſſimo proſequi debeant. Mihi triſte jus deſiderium reliquit, nec quicquam æque in votis habui, quam ut viderem diem illum, quo juxta innocentiam ab invidioſè jactis & temerè creditis rumoribus tutari poſſet. Antoine Thyſius, qui avoit été fort lié avec lui, diſoit ſouvent, qu'il n'avoit jamais connu d'homme qui eût plus & de plus grandes vertus que lui, ou qui eût moins & de plus petits défauts. Richard Thompſon, Savant de Cambridge, dans une Lettre à Baudius du mois d'Août 1605, lui dit, que le nom d'Arminius n'étoit pas auſſi inconnu chez eux, que Baudius le penſoit. „ Car, dit-il, je le connoiſſois très bien „ avant qu'il fût fait Profeſſeur à Leyde; & depuis qu'il eſt dans ce poſte, il s'eſt fait connoître à pluſieurs autres: enſorte que quand il nous vient des Etudians de „ vos quartiers, nos Profeſſeurs s'informent ſoigneuſement d'Arminius. Je ſuis très aſſuré pour votre Univerſité, qu'elle ait un auſſi grand Homme." *De Arminio quod ſcribis benignè. Quamquam viri illius fama non tam ignobilis apud nos eſt, atque tu videris exiſtimare. Nam & mihi olim noteſſimus, antequam apud vos profiteretur, & ex quo profitetur, multis aliis quoque bic innoteſcere cupit. Itaque quoties iſtinc ſtudioſi aliqui ad nos veniunt, diligenter de Arminio inquirunt Profeſſores noſtri. Itaque Academiæ veſtræ nomine jamdudum lætor, quæ tantum virum tenet.* Jean Buxtorf Profeſſeur à Bâle, fur la nouvelle de la mort d'Arminius, écrivit à Utenbogaert, qu'il étoit touché d'une juſte douleur, de ce que cette brillante Lumière de Hollande avoit été ſi inopinément éteinte, tant à cauſe de la perte que l'Egliſe en général y faiſoit, que parce qu'aiant fait depuis peu connoiſſance avec lui, il ſe voyoit tout d'un coup privé d'un commerce par lequel il avoit eſpéré ſe dédommager de la perte de Scaliger, qui lui avoit auſſi été trop promptement ravi. *Tanti certè luminis. Belgicâ inclytâ, D. Jacobo Arminii, inopinata extinctio ipſi quoque animo meo maroremn attuli, tum ob communem Eccleſiæ Chriſtianæ incommodum, tum quod primus meus in tanti viri notitiam accejſus tam ſuſtuvjè fuerit interruptus. Subſtituere enim hunc ſperabam in ſiluſtris herois D. Scaligeri P. M. locum, qui mihi quoque citius nimio ex hac humanâ fuit abreptus.* Ajoutons à ces témoignages celui du grand Iſaac Caſaubon, qui dit dans une Lettre à Samuel Nærarus, datée de Paris en Août 1610: „ Qu'Arminius, d'heureuſe mémoire, avoit été un Grand-Homme: quoique, *dit-il*, je n'aye trouvé encore aucun de nos Faiſeurs, „ qui ne le regarde comme un infame Hérétique, parce „ que le ſentiment de Calvin eſt ſelon eux la règle de vérité; mais quoique je le vénére, je ne puis cependant „ ſouffrir les gens qui haiſſent tous ceux qui n'adoptent „ pas ſes ſentimens." Mr. Martinius (qui fut dans la ſuite Député au Synode de Dordrecht, & qui s'y diſtingua) auquel Arminius s'étoit plaint quelques ſemaines auparavant, d'une maniére touchante, des calomnies qu'on répandoit contre lui, lui rendit ce beau & ſincére témoignage: „ Qu'il lui avoit paru un homme qui avoit vérita- „ tablement la crainte de Dieu, très ſavant, habile & extrêmement verſé dans les Controverſes Théologiques, „ puiſſant dans les Ecritures, très circonſpect & d'un grand „ diſcernement par rapport à l'uſage des termes Philoſo- „ phiques dans la Théologie." *Mihi vir viſus eſt vere Dei timens, eruditiſſimus, & in controverſiis Theologicis exercitatiſſimus, & in Scripturis potens, & valde circumſpectus & acuti in Philoſophicis terminis ad res Theologicas accommodandis* (43). Le Docteur Heylin, dans l'onzième Livre de ſon *Aerius Redivivus*, ou *Hiſtoire des Presbytériens* (44), nous dit „ qu'Arminius n'étoit pas moins ſavant que Fran- „ çois Junius, qu'il n'avoit pas moins de piété, & que „ pendant le peu de tems qu'il occupa la chaire de Ley- „ de, il avoit attiré une grande partie de l'Univerſité; & „ qu'on avoit été ſi charmé de ſa piété, de la force de ſon „ raiſonnement, de ſon aſſiduité dans ſes fonctions, de la „ clarté qui brilloit dans tous ſes diſcours, qu'à la fin il „ avoit gagné les cœurs à un tel point, que rien n'avoit „ été capable de les détacher de lui."

(35) Voyez Collier *Eccleſ. Hiſtory* Part. II. L. VIII. p. 704.

(36) Publiée dans le II. Vol. de la *Contenuation Hiſtory of England*, p. 715. Ed. de 1706.

(37) Voyez Brandt p. 447. 448.

(38) Pag. 448.

(39) Idem p. 452-455.

(40) Voy. la *Scaligerana*.

(41) Pag. 177. apud Brandt p. 455.

(42) Apud Brandt p. 456.

(43) Voyez Brandt p. 456-460.

(44) Pag. 320. Edit. Lond. 1670. in-folio.

ARNAUD DE COUTIGNAC, pauvre Gentilhomme de Provence dans le quatorzième Siécle. Son talent pour la Poëſie lui procura l'entrée chez les perſonnes du prémier rang de ſon Pays. Comme il avoit beaucoup de bonheur dans tout ce qu'il entreprenoit, Louis & Jeanne, Rois de Naples & de Sicile & Comtes de Provence, lui donnérent commiſſion avec Guy Flotte, Lieutenant du Com-

Comté de Ventimille, de foumettre ceux de Tende, qui s'étoient dans ce tems-là révoltés. Il s'en acquitta si bien, qu'il les réduisit à leur devoir, ce qui lui fit beaucoup d'honneur; & en récompense, le Roi & la Reine lui donnérent à Fief, ce qu'ils possédoient à Coutignac. Il fut amoureux d'une Dame de la Maison d'Agoult, fille du Sieur d'Entravenes, nommée *Ysnarde*, à la louange de laquelle il fit nombre de Chansons; mais n'aiant pu rien gagner sur son espríit, ni l'obliger à prendre aucun engagement avec lui, il alla voyager, ainsi qu'il nous l'apprend dans ses Ouvrages, afin de se guérir de sa passion par l'absence, & d'oublier une personne qui paroissoit prendre plaisir à ses peines. Etant au Levant, il rencontra un savant Juif, Magicien & Astrologue, qui lui prédit que sa postérité se rendroit illustre, & auroit un grand éclat en Provence. S. Cézari nomme cet Arnaud, *Guilben*, & dit qu'il fut longtems au service de la Reine Jeanne, & qu'il mourut à la guerre, qui étoit entre les Tendens & les Ventimilliens en 1354. Il nous apprend aussi, que dans son voyage de Levant, il composa un Ouvrage intitulé *Las Suffrenfas d'Amours*, qu'il adressa à Ysnarde (*a*).

(*a*) Du Verdier Vauprivas *Bibl.* p. 67. Lyon 1585.

ARNAUD DE MEYRVEILH, Poëte Provençal au commencement du treizième Siècle. Son père avoit quelque droit de Seigneurie au Lieu de Meyrveilh prés d'Aix en Provence; mais il fut obligé par pauvreté de le vendre. Arnaud, qui avoit quelque teinture des Lettres, résolut de voyager pour jouïr de la conversation des Poëtes de ce tems-là, & apprit d'eux à composer en Langue Provençale, qui avoit alors la vogue parmi ceux qui aimoient la Poësie & les Romans [*A*]. Il entra au service du Vicomte de Bézxers, surnommé *Taillefer*, issu des Comtes de Toulouse, & devint amoureux de la Comtesse de Burlas, nommée Alcarde, femme de Taillefer. Comme notre Poëte étoit très bien fait de sa personne, chantoit bien, & lisoit les Romans en perfection, la Comtesse le traitoit avec beaucoup de bienveillance; cependant il n'osoit lui déclarer que les Chansons qu'il chantoit fussent de sa composition, & il en faisoit honneur à d'autres: mais sa passion alla si loin, qu'il en fit une, dans laquelle il lui déclara ouvertement son amour. Ce Sonnet fit tant d'impression sur elle, qu'elle ne rejetta point *les chastes prières* d'Arnaud, ainsi que s'exprime du Verdier (*a*), *mais les écouta gracieusement*, & lui fit des presens considérables. Il composa un Ouvrage intitulé *Las Recaptenas de la Comtessa*, & un Recueil de Sonnets, de Chansons & d'autres Poësies. Il mourut l'an 1220. Pétrarque fait mention de cet Arnaud, au Chapitre quatriéme de son *Triomphe d'Amour* (*b*).

(*a*) *Bibliath.* p. 69.

(*b*) Id. ibid.

[*A*] *La Langue Provençale . . . avoit alors la vogue parmi ceux qui aimoient la Poëtie & les Romans.*] Mr. Huet Evêque d'Avranches, dans son petit Traité *de l'Origine des Romans*, a fait plusieurs remarques curieuses sur les Romans & la Poesie de Provence. Il nous apprend, que lorsque la Langue Latine fut négligée, les Troubadours, les Chanterres, les Conteurs & les Jougleurs de Provence, & enfin ceux de ce Pays qui exerçoient ce qu'on y appelloit *la Science gaie*, commencérent dès le tems de Hugue Capet à *romanijer*, & à courir la France débitant leurs Romans & leurs *Fabliaux*, composés en Langage Roman: car alors les Provençaux avoient plus d'usage des Lettres & de la Poësie, que tout le reste des Français. Ce Langage Roman étoit celui que les Romains introduisirent dans les Gaules, aprés les avoir conquises, & qui s'étant corrompu avec le tems par le mélange du Langage Gaulois qui l'avoit précédé, & du Franc ou Tudesque qui l'avoit suivi, n'étoit ni Latin, ni Gaulois, ni Franc, mais quelque chose de mixte, où le Romain pourtant tenoit le dessus, & qui pour cela s'appelloit toujours *Roman*, pour le distinguer du Langage particulier & naturel de chaque Pays, soit le Franc, soit le Gaulois ou Celtique, soit l'Aquitanique, soit le Belgique. Car César écrit que ces trois Langues étoient différentes entre elles; ce que Strabon explique d'une différence, qui n'étoit que comme entre diverses Dialectes d'une même Langue. Les Espagnols se servent du mot de Roman au même sens que nous, & ils appellent leur Langue ordinaire *Romance*. Le Roman étant donc plus universellement entendu, les Conteurs de Provence s'en servirent pour écrire leurs Contes, qui delà furent appellés *Romans*. Les Trouverres allant ainsi par le monde, étoient bien-tôt connus par-tout, & leurs Pieces traitées des Seigneurs qu'ils vîtitoient, dont quelques-uns étoient si ravis du plaisir de les entendre, qu'ils se dépouilloient quelquefois de leurs robes pour les en revêtir. Les Provençaux ne furent pas les seuls qui se plurent à cet agréable exercice; presque toutes les Provinces de France eurent leurs Romanciers, jusqu'à la Picardie, où l'on composoit des *Servantois*, Pièces amoureuses & quelquefois satyriques. Mr. Huet observe ensuite, qu'il est assez croyable que les Italiens furent portés à la composition des Romans, par l'exemple des Provençaux, lorsque les Papes tinrent leur Siége à Avignon; & même par l'exemple des autres François, lorsque les Normans & ensuite Charles Comte d'Anjou, frére de S. Louis, Prince vertueux, & Poëte lui-même, firent la guerre en Italie: car les Normans se rendoient aussi fort de la *Science gaie*. Les Poëtes Provençaux s'appelloient *Troubadours* ou *Trouverres*, & furent en France les Princes de la Romancerie, dés la fin du dixiéme Siècle. Leur métier plut à tant de gens, que toutes les Provinces de France eurent leurs Trouverres. Elles produisirent dans l'onziéme Siècle & dans les suivans une grande multitude de Romans en prose & en vers, & le Président Fauchet parle de cent vingt-sept Poëtes, qui ont vécu avant l'an 1300. Mr. Rymer, dans sa *Short view of Tragedy* (1), dit que les Auteurs Italiens, comme Bembe, Spéron Spérone & autres, avouent que la meilleure partie de leur Langue & de leur Poëtie vient de Provence; & il en est de même de l'Espagnol & de la plupart des autres Langues modernes. Il est certain que Pétrarque, un des principaux & des plus estimés Auteurs Italiens, feroit réduit à peu de chose, si les Poëtes Provençaux revendiquoient tout ce qu'il a emprunté d'eux. En un mot, toute notre Poëtie moderne vient des Provençaux. Jamais on ne vit un goût si général parmi les Grands & le Peuple pour la Poëtie, que dans ce tems-là pour la Poëtie Provençale; ce qui a fait dire à Philippe Mouskes un de leurs Romanciers, que Charlemagne avoit fait une donation de la Provence aux Poëtes, pour leur servir de Patrimoine. Mr. Rymer ajoute, qu'il insiste particuliérement sur cet article, pour prévenir l'impression que les Moines de ce tems-là pourroient faire sur les Lecteurs, & sur-tout Roger Hoveden, qui nous apprend que le Roi Richard I. qui avoit avec Geoffroy son frére demeuré dans plusieurs Cours de Provence & aux environs, & avoit goûté la Langue & la Poëtie Provençale, „ achetoit des vers fatteurs à fa louange, pour se faire „ re un nom, & faisbit venir à force d'argent, des *Chanteurs* & des *Jongleurs* de France, pour le chanter dans „ les rues, & l'on difoit par-tout qu'il n'avoit pas son pareil." *Hic ad augmentum & famam sui nominis emendicata carmina & ribilimos adulatorios comparabat, & de regno Francorum* Cantores & Joculatores *allexerat, ut de illo canerent in plateis, & dicebatur ubique quod non erat talis in orbe.* Il est faux, que ces *Chanteurs* & ces *Jongleurs* vinssent de France: les Provinces, dont ils venoient, étoient Fiefs de l'Empire. Frédéric I. avoit donné à Raimond Bérenger les Comtés de Provence, de Forcalquier, & autres lieux voisins, à titre de Fief. Raimond Comte de Toulouse étoit le grand Patron de ces Poëtes, & en même tems le Protecteur des *Albigeois*, qui marmotoient fi fort Rome, & qui coutérent tant de Croisades pour les extirper. Guillaume d'Agoult, Albert de Sisteron, Rambaud d'Orange (nous que le Due de Savoye a fait revivre) étoient des Poëtes distingués. Tous les Princes ligués en faveur des Albigeois, contre la France & le Pape, encourageoient & protégeoient ces Poëtes. Or il est aisé par cet exposé de juger de la raison qui irritoit si fort les Moines contre ces *Chanteurs* & *Jongleurs*, & qui leur faisoit voir avec chagrin qu'ils eussent une si grande familiarité avec le Roi. Le même Critique observe (2) ensuite, que de toutes les Langues modernes, la Provençale est la première qui ait été propre pour la Musique & pour la douceur de la Rime; & qu'aiant passé par la Savoye au Montserrat, elle donna occasion aux Italiens de polir leur Langue & d'imiter la Poëtie Provençale. Les Gouverneurs des Anglois de ce côté-là, & leurs alliances avec ceux de ces Pays, leur procurérent plus tôt encore la connoissance de la Langue & de la Poëtie des Provençaux. Et ceux des Anglois, qui s'appliquérent à la Poëtie, comme le Roi Richard, Savary de Maulêon, & Robert Grossetête, trouvant leur propre Langue trop rude, se portérent aisément à se servir de celle de Provence, comme étant plus douce & plus flexible. Chaucer à pris tous les termes Provençaux, François & Latins, qu'il a pu trouver, & les a mêlés avec l'Anglois, aprés les avoir habillés à l'Angloise. On appelloit les Poëtes Provençaux, *Troubadours*, *Jongleurs*, & *Chanterres*: ce dernier nom n'est pas étranger dans nos Cathédrales. Roger Hoveden rend le second par *Joculatores*, ou *Joueurs*, comme on pourroit traduire le prémier par *Trompettes*. Mais les *Troubadours* s'appelloient aussi *Trouverres*, comme qui diroit *Trouve-trésor*. Les Italiens les nomment *Trovatori*. Et le nom de *Jongleurs* leur venoit apparemment de quelque instrument de Musique alors en usage, comme les Latins & les Grecs se nommoient Poëtes Lyriques: cet Instrument étoit vraisemblablement la Harpe.

(1) Ch. 3. p. 66. & suiv.

(2) Cap. 26. p. 77.

☞ ARNAUD DE VILLENEUVE, ou *Villanovanus*, eſt nommé ainſi du Lieu de ſa naiſſance: mais comme il y a pluſieurs Lieux de ce nom en divers endroits, les Savans ne ſont pas d'accord ſur ſon Pays [*A*]. Il naquit dans le treiziéme Siécle [*B*], ſelon la plupart des Auteurs, & l'on croit que ce fut quelques années avant le milieu de ce Siécle. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il fortifia par ſes parens pauvres, comme il le dit lui-méme dans ſon Traité de *Vinis* (*a*). Mais la Nature le dédommagea de cette diſgrace, en lui donnant un génie ſupérieur, & des diſpoſitions admirables pour les Sciences les plus ſublimes. Dés qu'il eut fait ſes Humanités, il s'attacha à la Chymie, comme à une Science qui pouvoit lui procurer dequoi vivre, en pratiquant la Médecine Empirique dans de petits endroits. Il eut bientôt fait de grands progrés dans cette Science, qui le conduiſit inſenſiblement à la Phyſique, par laquelle il ſe dégoûta de la Chymie; & fâché d'y avoir perdu beaucoup de tems, il jetta au feu tout ce qu'il en avoit écrit, déterminé à s'attacher déſormais entiérement à la Philoſophie dans toutes ſes parties. Il alla dans ce deſſein à Aix, où il fit ſes premiéres études réglées en cette Science (*b*). A l'âge de vingt ans, il paſſa avec d'autres à Paris (*c*). Aprés y avoir demeuré dix ans, il alla à Montpellier pour y étudier en Médecine (*d*). On voit par ſes Ouvrages, qu'il y eut pour Maitres en cette Science, P. Muſſadi & Jean de Caſamide. Il fit enſuite un voyage en Eſpagne, afin d'y entendre les Philoſophes Arabes, qu'on eſtimoit les plus grands Naturaliſtes de ce tems-là; & les converſations qu'il eut avec eux, lui firent prendre du goût pour leur Rafis (*e*). Il demeura quelque tems à Barcelone (*f*), & il y étoit en 1285, lorſque ſa réputation, qui étoit déja grande, le fit appeller pour traiter Pierre III, Roi d'Aragon, qui avoit été bleſſé dans un combat. Cette cure ne lui réuſſit point; mais il n'en fut pas moins eſtimé, foit qu'on l'eût appellé trop tard, foit qu'on fût perſuadé que le mal du Roi étoit incurable. Il alla enſuite en Italie, conférer avec certains Philoſophes Pythagoriciens, qui étoient alors en grande réputation, & ſe fit admirer à Rome [*C*]. Il avoit réſolu auſſi de viſiter la Grece, pour voir s'il y avoit quelque profit à faire dans la converſation de ce qui y reſtoit de Savans; mais les guerres qui déſoloient ces contrées l'en empêchérent (*g*). Il repaſſa en Eſpagne, & le ſéjour qu'il y fit, joint à la réputation qu'il s'étoit déja acquiſe dans ce Pays-là, le fit connoître de Jaques II. Roi d'Aragon, qui conçut beaucoup d'eſtime pour lui: on en peut juger par une négociation trés délicate, que ce Prince lui confia [*D*] auprés de Robert Roi de Naples, Comte de Provence. Celui-ci ſouhaita de garder Arnaud auprés de lui, & ne lui accorda la permiſſion de retourner en Aragon, qu'à condition qu'il reviendroit le plus tôt qu'il pourroit auprés de lui, pour philoſopher enſemble (*h*). Arnaud s'étant acquitté de ce qu'il devoit au Roi d'Aragon, ſe rendit à Naples auprés de Robert, & demeura aſſez longtems à ſa Cour; mais il réſolut enfin

(*a*) Nicéron *Mém. pour l'Hiſt. des Hom. Illuſt.* Tom. XXXIV. p. 82.

(*b*) Id. ibid. p. 83.

(*c*) Colomeſii *Gallia Orient.* p. 2.

(*d*) Id. ibid. & Nicéron p. 84.

(*e*) Nicéron *ubi ſupra*, & Colomiés *ibid.*

(*f*) Nicéron *ibid.* & Fabric. *Bibl. Lat. med. & infim. ætat.* T. I. p. 111.

(*g*) Nicéron *ubi ſupra* p. 85. Colomeſ. *ubi ſupra.*

(*h*) Nicéron p. 88.

[*A*] *Les Savans ne ſont pas d'accord ſur ſon Pays.*] Les uns le font Eſpagnol, & les autres François. Mr. Colomiés (1) aſſure poſitivement, qu'il étoit de Villeneuve dans la Gaule Narbonnoiſe: Mr. de Haitze (2), ſous le nom de Pierre Joſeph, prétend qu'il eſt né dans un Village de Provence dans le Diocéſe de Vence. Mais ce ſentiment eſt fortement contredit par d'autres Auteurs, & ſur-tout par les Eſpagnols. Nicolas Antonio (3) a recherché avec ſoin & déduit fort exactement les raiſons qui prouvent qu'il étoit Eſpagnol, ou Catalan. Mr. de la Monnoye paroit être du même ſentiment. *Il y a de fort fortes preuves*, dit-il, *pour le croire Eſpagnol, que François* (4). Le ſavant Mr. Fabricius ne ſe détermine point ſur cette queſtion (5), qui paroit effectivement difficile à décider, & ſur laquelle le meilleur eſt peut-être de ne prendre aucun parti. Depuis que j'ai écrit ceci, je trouve dans l'Hiſtoire de la Médecine du Docteur Freind, p. 231. qu'Arnaud lui-même dit dans un endroit de ſes Ouvrages, qu'il naquit à Milan. Si la Citation du Docteur eſt juſte, comme je n'ai aucune raiſon d'en douter, la queſtion du lieu de ſa naiſſance eſt décidée; il n'étoit ni François, ni Eſpagnol, mais Italien. Reſte à ſavoir d'où lui eſt venu le nom de *Villanovanus*, *de Villeneuve*. Selon le même Auteur, il paſſa vingt ans à Paris, au-lieu de dix qu'on marque dans le corps de l'Article Cléat. (*d*): de-là il ne paſſa dix à Montpellier. Il eſt bien difficile de concilier toutes ces variétés.

(1) *Gallia Orient.* p. 2.

(2) *Vie d'Arnaud de Villeneuve* par Pierre Joſeph. *Aix* 1732. in-12.

(3) *Biblioth. Hiſp. Vet.* T. III. L. IX. c. 1. p. 74. & 1694.

(4) *Menagiana* T. III. p. 488. Amſt. 1716.

(5) *Bibl. Lat. med. & infim. ætat.* T. I. p. 358.

[*B*]. *Il naquit dans le treiziéme Siécle.*] C'eſt le ſentiment le plus commun, & je crois même qu'on peut regarder preſque furement comme des fautes, les dates qui le font vivre plus tard. Je trouve dans Mr. Colomiés (6), qu'Arnaud naquit en 1300, & qu'il floriſſoit en 1340: mais ces dates ſont évidemment fauſſes. Mr. Colomiés dit qu'Arnaud ſe trouva expoſé à la perſécution des Inquiſiteurs dans le tems qu'il entendoit à Bologne les leçons de Pierre d'Apono, & qu'il prit le parti de ſe ſauver en Sicile auprés du Roi Frédéric. *Audiens Petrum Aponenſem.... Bononiæ docentem, ab Inquiſitoribus fidei vexatus.... ... clam aufugit in Siciliam, ubi a Friderico rege in magno honore habitus* (7). Or Pierre d'Apono eſt mort en 1316 (8); comment donc Arnaud, né en 1300, peut-il avoir été diſciple d'Apono & s'être ſauvé, en 1316, auprés de Frédéric? Je remarquerai en paſſant, que Mr. Colomiés ſe trompe auſſi en faiſant Apono Profeſſeur à Bologne: il ne l'a été qu'à Padoue (9). L'Auteur des Notes ſur Rabelais s'eſt trompé encore plus groſſiérement, en faiſant Arnaud contemporain de Rabelais: c'eſt ſur le Ch. XIII. du Livre III. où Pantagruel conſeille à Panurge de *ſe prendre l'heur ou malheur de ſon mariage par ſonges*; & en raiſonnant ſur ce ſujet il dit que Cléon, Thraſymédès, & *de notre tems le docte* Villanovanus François *conceques ne ſongearent.* Sur quoi le Commentateur dit, que *Villanovanus Francois* eſt Arnaud de Villeneuve. „ Je ne ſais au reſte, „ *ajoute-t-il*, où l'Auteur peut avoir pris que *Villanova-* „ *nus* n'eut jamais de ſonge. Peut-être *Villanovanus* lui-„ même le dit-il dans le Traité des Songes, qui lui eſt „ attribué (10)." Mr. de la Monnoye a fait voir que cette Note eſt fauſſe & mal fondée d'un bout à l'autre. Arnaud de Villeneuve, dit-il, n'a pu être du tems de Rabelais, étant mort en 1310, ou au plus tard en 1313; & quand même, ce qui eſt très faux, il auroit vécu juſqu'en 1350, on auroit toujours raiſon de conclurre qu'il ſeroit mort 120 ans au moins avant que Rabelais fût au monde. Il s'agit de Simon de Villeneuve, jeune homme d'une grande eſpérance pour les Lettres, mort âgé de 35 ans au plus, à Padoue l'an 1530, ſoit de peſte, ſoit de poiſon (11). Rabelais le nomme *le Docte Villanovanus François*, pour qu'on ne le confondit pas avec Servet Eſpagnol, qui du tems de Rabelais a publié divers Ouvrages ſous le nom de *Villanovanus*. La conjecture du Commentateur eſt fauſſe: Arnaud de Villeneuve n'a point dit qu'il n'eût jamais fait de ſonges, Mr. de la Monnoye cite un paſſage qui prouve préciſément le contraire (12). Il ſuffit de ce que l'on a dit, qu'Arnaud de Villeneuve a vécu dans le treiziéme Siécle, & qu'il eſt mort au commencement du quatorziéme. J'obſerverai en finiſſant cette Remarque, qu'il y a dans Mr. Fabricius (13) une faute évidente, qui doit être d'impreſſion: on y lit qu'Arnaud exerçoit la Médecine à Barcelone en 1480.

(6) *Gall. Orient.* ubi ſupra.

(7) Id. ibid.

(8) Nicéron *Mém. pour l'Hiſt. des Hom. Illuſt.* Tom. XXVI. p. 112.

(9) Nicéron *ubi ſupra* p. 113.

(10) *Oeuvr. de Rabelais*, T. III. p. 69. 70. *Cons les Notes* n. 1. Amſt. 1711.

(11) *Menagiana* T. III. p. 412. Amſt. 1716.

(12) Idem p. 491. 492.

(13) *Bibl. Lat. med. & infim. ætat.* T. I. p. 358.

[*C*] *Se fit admirer à Rome.*] On dit qu'il y fit publiquement la tranſmutation d'une certaine quantité de Mercure en Or. Jean André, célébre Juriſconſulte, aſſure qu'il y étoit préſent avec des Prélats d'un rare mérite: mais tout ce qu'on peut conclurre de-là avec quelque fondement, c'eſt qu'il fit quelque Opération Chymique, qui fut admirée. D'ailleurs, c'eſt avec raiſon, que le judicieux Auteur de l'*Hiſtoire Critique de la Philoſophie* (14) ſoupçonne dans de ſemblables Hiſtoires beaucoup de fraude & de menſonge; & qu'il croit que le plus ſouvent, ni l'Artiſte, ni les Spectateurs ne ſavoient de quoi il s'agiſſoit. „ Je rem-„ voierai ſeulement, *continue-t-il*, le curieux aux Ou-„ vrages mêmes d'Arnaud de Villeneuve, & ſur-tout à „ ſon *Rojaire des Philoſophes*. Ils y apprendront ce qui „ peut-être leur importe davantage de ſavoir: c'eſt que „ pour parvenir au ſecret admirable du Grand-Oeuvre, „ il faut avoir lu tous les Auteurs qui ont écrit ſur cette „ matiére, les avoir confrontés, & pour ainſi dire eſſayés „ l'un ſur l'autre. Mais quel eſt l'homme ſenſé, qui ne „ recule à la vue d'une pareille entrepriſe? Comment li-„ re un tas d'Ecrivains, qui n'ont aucune idée claire de „ ce qu'ils traitent, & qui cependant, pour ſe donner „ une apparence de génie, s'enveloppent de je ne ſai „ quelle obſcurité myſtérieuſe? Comment ſe plaire avec „ des Ecrivains, qui non contens d'exiger un travail o-„ piniâtre, & ſouvent infructueux, veulent encore de certaines qua-„ lités incompatibles les unes avec les autres? comme ſi „ le Mortal influoit ſur le Phyſique, & que la Chymie fût „ une ſuite de Verrue."

(14) T. III. L. IX. ch. 4. §. 4.

[*D*] *Il lui confia une négociation très délicate.*] Frédéric Roi de Sicile, frére de Jaques Roi d'Arragon, avoit deſſein d'entreprendre la guerre contre les Infidéles, qui occupoient la Terre Sainte; mais il ſouhaitoit avant que d'exécuter ce projet, de s'aſſurer du Titre de Roi de Jéruſalem, dont Robert Roi de Naples jouiſſoit. Il crut pouvoir porter ce Prince à lui faire ceſſion de ſes droits, en offrant de lui céder d'avance la Sicile, qu'il ne devoit, ſuivant le fameux Traité de 1302 fait avec Charles II. Roi de Naples, confirmé par Boniface VIII, lui abandonner que lorſqu'on le mettroit en poſſeſſion de la Sardaigne; moyennant quoi Robert lui payeroit les cent mille onces d'or qui devoient lui être comptées pour cette reſtitution. &

enfuite de retourner à Paris, tant parce que le génie François lui convenoit mieux que tout autre, que parce qu'il croyoit que le ſéjour de cette Ville le mettoit mieux à portée de faire connoître ce qu'il ſavoit, & de communiquer avec les Savans de toutes les parties du Monde (*i*). En revenant en France, il fit quelque ſéjour à la Cour du Pape, qui étoit errante dans le Comtat Venaiſſin. Il y reçut de grands honneurs, & on l'invita d'y reſter, en lui offrant des établiſſemens conſidérables; le Pape l'honora même du titre de ſon Médecin: mais tout cela ne le tenta point, & ne l'empêcha pas d'exécuter ſon prémier projet. Dès qu'il fut à Paris, il commença à enſeigner la Médecine & à pratiquer, cultivant ſur-tout la Botanique. Les Médecins, ceux mêmes qui ſans Théorie n'ont que des remédes éprouvés, condamnérent hautement ſa Pratique (*k*), ce qui n'empêcha pas que ſes Leçons ne fuſſent goûtées; & il s'acquit une ſi grande réputation, que les Curieux des Pays étrangers ſe rendoient en France pour l'entendre. Sa curioſité naturelle, & l'ardeur qu'il avoit pour augmenter ſes connoiſſances, le jettérent, dit-on, dans pluſieurs Erreurs [*E*]: on le taxa même d'Héréſie, & il fut condamné comme Hérétique après ſa mort [*F*]. Ses Amis, voyant que les Eccléſiaſtiques commençoient à remuer contre lui à Paris, lui conſeillérent de ſe retirer, & lui en facilitérent les moyens. Il fut quelque tems errant, & ſe détermina enfin à ſe retirer auprès de Frédéric Roi de Sicile, chez qui il aima mieux ſe réfugier qu'auprès du Roi Robert, parce que les liaiſons que celui-ci avoit avec la Cour du Pape, où les Moines étoient tout-puiſſans, lui faiſoient craindre que ſon ſéjour ſur ſes terres ne lui fît de la peine. Il fut longtems avant que de pouvoir trouver les moyens de paſſer en Sicile, parce qu'il craignoit de tomber entre les mains des Moines; mais il fut enfin tromper leur vigilance, & s'embarqua ſecrettement. Il arriva en Sicile, après avoir eſſuyé une tempête qui l'avoit jetté ſur les côtes d'Afrique, & s'y préſenta au Roi Frédéric dans le tems des Vendanges, pour lui offrir un préſent de la ſaiſon, qui fut un Traité des Vins ſuivant l'Art de la Médecine. Ce Prince le reçut avec tous les témoignages d'eſtime & de bienveillance qu'il pouvoit ſouhaiter (*l*). Cependant il y a de l'apparence que Clément V n'avoit pas ſi mauvaiſe opinion de lui, puiſqu'il le demanda pour le traiter

(*i*) Id. ibid.

(*k*) *Hiſt. Crit. de la Philoſ.* T. III. L. IX. ch. 44. §. 4.

(*l*) Niceron *ubi ſupra* p. 91.

& engageroit le Pape à lui faire donner les ſommes deſtinées pour la Guerre Sainte, & les Décimes ordonnées en Italie pour le même ſujet. Comme le Roi d'Arragon étoit caution du prémier Traité, Frédéric fon frére le porta à négocier ce nouveau dont il avoit formé le projet; & ce Prince crut ne pouvoir employer perſonne plus propre à le faire réuſſir, qu'Arnaud de Villeneuve. Celui-ci, chargé de cette commiſſion, ſe rendit à Avignon, où Robert, qui depuis peu avoit été couronné par le Pape, ſe trouvoit encore: c'étoit en 1309. Malgré tous les ſoins qu'il ſe donna, ſa négociation n'eut pas le ſuccès qu'on s'en étoit promis. Robert ne voulut point entrer en traité; & pour faire voir qu'il agiſſoit par principe d'honneur, il déclara que l'Expédition de la Terre-Sainte le regardoit, & qu'il étoit réſolu de l'entreprendre, pour faire connoître à tout le monde qu'il ne portoit pas en vain le Titre de Roi de Jéruſalem. En conſéquence de cette déclaration, le Pape remit à Robert toutes les ſommes qu'il devoit au Saint Siége, tant pour l'Inveſtiture du Royaume de Naples qu'il venoit de recevoir, que pour la reſtitution de celles qui avoient été prêtées à ſon aïeul par les Papes ſes prédéceſſeurs, pour ſoutenir la guerre de Sicile (15).

(15) *Hiſtoire de l'Hôtel-Dieu de Hommelet.* Tom. XXIV. p. 85-87.

[*E*] *Sa curioſité naturelle, & l'ardeur qu'il avoit pour augmenter ſes connoiſſances, le jettérent, dit-on, dans pluſieurs Erreurs.*] On l'accuſa d'avoir voulu découvrir l'avenir par le moyen de l'Aſtrologie, qu'il regardoit, à ce qu'on prétend, comme une Science infaillible dans ſes opérations, & publié que la fin du Monde arriveroit bientôt: il en fixa même le tems à l'année 1335, à cauſe de la Conjonction des trois Planétes ſupérieures, qui devoit ſe faire dans ce tems-là dans le Signe du Verſeau, ou pour le plus tard l'an 1345, où la Conjonction de Jupiter & de Saturne devoit ſe faire dans le Signe des Poiſſons (16). Je ne ſai ſi l'on peut faire beaucoup de fonds ſur ce narré: ce qui me fait naître du ſoupçon à cet égard, c'eſt que Mr. Colomiés rapporte (17), qu'il craignoit de tomber entre les mains des Moines, à cauſe de ſes prédictions ſur la venue de l'Antechriſt, *propter ſua de Antechriſti adventu vaticinia.* Ne ſeroit-ce point là le fondement de l'accuſation d'avoir donné dans l'Aſtrologie? Ce qu'il y a de certain, c'eſt que parmi tout ce que rapportent de lui les Auteurs de l'Egliſe Romaine, que j'ai conſultés, je n'en trouve aucun qui parle de ces prédictions ſur l'Antechriſt; ce qui me fait ſoupçonner qu'on pourroit bien avoir fait de cela la prédiction de la fin du Monde. C'eſt une conjecture, que je fonde d'ailleurs ſur la comme aſſez ordinaire, de donner un tour ou ridicule, ou ridicule, aux opinions des prétendus Hérétiques. Les Moines contribuérent ſans doute auſſi à répandre dans la ſuite contre lui l'accuſation de Magie. Tout le monde ſait que cette accuſation fut très commune dans le treiziéme & le quatorziéme Siécle: ce qui provenoit de la „ grande ignorance dans gens d'Egliſe, & de la jalouſie „ qu'ils portoient à tous ceux qui les ſurpaſſoient en doc„ trine (18). " D'ailleurs, cette accuſation de Magie n'étoit fondée que ſur la tranſmutation prétendue de Métaux qu'il avoit faite à Rome (19), & ſur deux de ſes Traités; mais dont l'un n'eſt qu'une traduction de l'Arabe, & ne contient que les propriétés des choſes naturelles; il eſt intitulé *De Phyſicis Ligaturis*; & l'autre n'eſt vraiſemblablement pas de lui (20). D'ailleurs, dit le P. Niceron, ce qui fait voir que cette accuſation de Magie n'a rien que de frivole, c'eſt que dans tous ſes Ouvrages il paroit rempli d'un eſprit de piété & de Religion; il les commence la plupart par implorer le ſecours divin, & y attribue toujours à Dieu les connoiſſances qu'il a. On peut ajouter, qu'une preuve déciſive de ſon innocence à cet égard, c'eſt que l'Inquiſition ne parle point du tout de Magie dans la Sentence prononcée contre les Erreurs qu'on lui imputoit (21). Il y a beaucoup d'apparence, comme le conjecture Mr. Fabricius, que ſon habileté dans la Chymie donna occaſion aux ignorans de le ſoupçonner de Magie. *Imperitiæ propter Chemiæ ſeritiam ſuſpectus de Magia* (22). Roger Bacon, qui avoit beaucoup ſouffert de cette accuſation, s'en moque d'une manière, qui rend la conjecture du Savant de Hambourg très vraiſemblable. „ Qu'eſt-„ il beſoin, *dit Bacon*, de recourir à la Magie, puiſque „ la Phyſique nous enſeigne tant de ſecrets, qui ont le „ double avantage, & de ſatisfaire notre curioſité, & de „ ſurprendre le vulgaire ignorant? Sans avoir eu jamais „ recours aux Démons, *ajoutoit-il*, je ſai l'art de raſſem„ bler & de réunir les rayons du Soleil à telle diſtance „ que je veux, & de bruler toute ſorte de Corps, ſoit „ par réflexion, ſoit par réfraction (23)."

(16) Idem p. 89.

(17) *Gallia Orient.* p. 2.

(18) *Hiſt. Crit. de la Philoſ.* ubi ſupra.

(19) Voyez Rem. [C].

(20) Nicéron *ubi ſupr.* p. 84. 85.

(21) Voy. la Rem. [F].

(22) *Bibl. Lat. med. & infim. ætat.* Tom. I. p. 319.

(23) *Hiſt. Critiq. de la Philoſ.* ubi ſupra.

[*F*] *On le taxa même d'Héréſie, & il fut condamné comme Hérétique après ſa mort.*] Arnaud de Villeneuve a été du nombre de ceux dont la plus grande Héréſie conſiſtoit à condamner les abus de l'Egliſe Romaine; & il y a tout lieu de penſer, que la manière dont il parloit ſur-tout des Moines & de diverſes Superſtitions, lui attira la qualification d'Hérétique. On le condamna après la mort de Clément V, pendant la vacance du Siége; les Moines prétérent ce tems pour faire flétrir ſa mémoire, & ce fut en 1317 qu'on prononça Sentence contre lui à Tarragone. Jean Longer, Jacobin Inquiſiteur, & le Grand-Vicaire de cette Egliſe, cenſurérent quinze Erreurs, que voici. „ Que la Nature humaine en Jéſus-Chriſt eſt éga„ le en tout à la Divinité. 2. Que l'Ame de Jéſus-Chriſt, auſſi-tôt après ſon union, a ſu tout ce que ſavoit la Divinité. 3. Que le Démon a perverti tout le Genre-humain & fait périr la Foi. 4. Que les Moines corrompent la Doctrine de Jéſus-Chriſt, qu'ils font conſiſter dans charité, & feront tous damnés. 5. Que l'étude de la Philoſophie doit être bannie des Ecoles, & que les Théologiens ont très mal fait de s'en ſervir. 6. Que la Révélation faite à Cyrille eſt plus préciſe que l'Ecriture Sainte. 7. Que les œuvres de Miſéricorde ſont plus agréables à Dieu, que le Sacrifice de l'Autel. 8. Que celui qui fonde des Chapelles, ou fait dire des Meſſes à perpétuité, ne fait point une œuvre de Charité & ne mérite point par-là la Vie éternelle. 9. Que celui qui raſſemble un grand nombre d'indigens & de miſérables, & fonde des Chapelles ou des Meſſes à perpétuité, encourt la damnation éternelle. 10. Que le Prêtre qui offre le Sacrifice de l'Autel, & celui qui le fait offrir, ne préſentent rien du leur à Dieu, pas même leur vo„ lonté. 11. Que la Paſſion de Jéſus-Chriſt eſt mieux repréſentée par l'Aumône, que par le Sacrifice de l'Au„ tel. 12. Que Dieu n'eſt pas loué par des œuvres dans le Sacrifice de la Meſſe, mais ſeulement de bouche. „ 13. Qu'il n'y a dans les Conſtitutions des Papes, qu'une ſcience des Œuvres de l'homme. 14. Que Dieu n'a „ point menacé de la damnation éternelle ceux qui pé„ chent, mais ſeulement ceux qui donnent mauvais exem„ ple. 15. Que le Monde finira l'an 1335 (24)." Pour peu qu'on examine tous ces chefs d'Héréſie ſans prévention, l'on s'apperçoit aiſément qu'Arnaud condamnoit l'Inſtitut des Moines, les Dévotions ſuperſtitieuſes établies de ſon tems, & dans l'exercice deſquelles on faiſoit conſiſter toute la Religion. Il y a même tout lieu de ſoupçonner, qu'il ne penſoit pas à la manière de l'Egliſe Romaine ſur le ſujet de l'Euchariſtie. Il condamnoit ouvertement les Decrets des Papes, & ſans doute le mélange qu'on avoit fait de la Philoſophie d'Ariſtote avec la Théologie. Il peut avoir eu une idée ſingulière & bizarre ſur la fin du Monde, mais ce n'eſt pas une Héréſie; & l'on pourroit conjecturer peut-être avec beaucoup d'apparence, que les Erreurs réelles qu'on lui a attribuées, ont été des imputations pour le rendre odieux. Ce qui appuie cette conjecture, c'eſt qu'il paroît que malgré tout cela, on n'oſa

(24) Nicol. Emerici *Director. Inquiſitorum* p. 322. de l'Edit. de 1585. *apud* Nicéron *ubi ſupra* p. 92-94.

ter de la maladie dont il mourut. Arnaud se mit en Mer pour le venir trouver aux environs d'Avignon, où il étoit [G]; mais il mourut dans le Vaisseau qui le portoit, comme il étoit déja près de la côte de Gênes. Son corps fut porté dans cette Ville, & on l'enfevelit honorablement. C'étoit vers la fin de l'an 1313. Arnaud étoit un homme d'un mérite peu commun, fur-tout pour le Siècle où il vivoit. Outre les Langues Vulgaires, telles que le François, l'Espagnol & l'Italien, qu'on ne peut douter qu'il n'entendît, puisqu'il avoit demeuré en France, en Espagne & en Italie, il poſſédoit les Langues Latine, Grecque, Hébraïque & Arabe (*m*). Philoſophe, Chymiſte, Médecin & Théologien, il ſe diſtingua dans toutes ces Sciences, & fut généralement eſtimé très ſavant [*H*].

(*m*) Colomesii *Gall. Orient.* p. 2.

rien entreprendre contre lui durant la vie de Clément V; & ce Pontife avoit tant d'eſtime pour lui, que quelque tems après avoir reçu la nouvelle de ſa mort, il adreſſa à tous les Evêques de la Chrétienté un Bref où il ſouhaitoit l'éloge d'Arnaud, & les exhortoit de faire chercher un Traité de Médecine qu'il avoit compoſé à ſon ſujet, & de le remettre au Clerc Olivier qu'il députoit pour cela. Auſſi notre Arnaud peut-il être regardé comme un des Précurſeurs de la Réformation, & il a été mis dans le Catalogue des Témoins de la Vérité (25). Mr. Naudé, dans ſe Ch. XIV. de ſon *Apologie pour les Grands* - *Hommes ſoupçonnés de Magie*, a cru que Poſtel, dans ſon Livre intitulé *Alcoran & Contrangeſſiſmarum concordia Liber*, imprimé à Paris in-8. l'an 1563, attribue à notre Arnaud de Villeneuve un Traité de *Tribus Prophetis*; mais Mr. de la Monnoye a remarqué avec raiſon, qu'il s'agit là d'Ecrivains contemporains de Luther; que le *Villanovanus* dont parle Poſtel, n'eſt autre que Michel Servet (26); & que le Livre même dont il s'agit n'a jamais exiſté que dans l'imagination de Poſtel.

(25) *Catalog. Teſt. Verit* p. 799. Edit. prima. *Apud* Colomes. *Gall. Orient.* p. 2.

(26) *Menagiana* T. IV. p. 119. 190. Edit. de 1716.

[*G*] *Arnaud ſe mit en Mer pour venir trouver le Pape aux environs d'Avignon, où il étoit.*] Mr. Colomiés s'eſt trompé, en diſant que Frédéric Roi de Sicile envoya Arnaud à Rome pour guérir le Pape, *ab eo* (*Frederico Siciliæ Rege*) *Romam miſſus ad Pontificem jamdudum* (27). Il eſt ſurprenant qu'une pareille faute ſoit échapée à un auſſi habile homme. Tout le monde ſait que Clément V ne réſida jamais à Rome, & qu'il ne fit preſque que voyager d'un lieu à l'autre pendant ſon Pontificat (28).

(27) *Gall. Orient.* ubi ſupra.

(28) Fleuri *Hiſt. Eccléſ.* T. XIX. p. 1. n. 91. *paſſim.*

[*H*] *Fut généralement eſtimé très ſavant.*] Je fais ſurpris que Mr. de la Monnoye ait dit ſi déciſivement, qu'Arnaud de Villeneuve *n'étoit ni ne pouvoit être doüé dans le tems de barbarie & d'ignorance où il a vécu* (29). On juge de Savans par rapport au tems où ils vivoient; & à cet égard on ne peut douter qu'Arnaud ne fût un Savant du premier ordre, comme ce qu'on en dit à la fin de l'Article le prouve. Mr. Fabricius dit, qu'il étoit *Artis Medicæ ac Philoſophiæ, etiam Poëtices laudè inſignis* (30). Mariana en parle avec éloge, quoique ſelon lui Arnaud eût gâté toutes ſes belles qualités par l'Héréſie: *Arnoldus Villanova, ut regi decumbenti adeſſet, Barcinonæ veneni, rei medicæ ea tempeſtate peritiſſimus, majori tamen fama, quam laude, quod nobile ingenium, eruditionem maximam, pravis ſuperſtitionibus, pravijque de religione opinionibus fædare uſſus ſit. Ex humana penitùs quibuſdam in vaſe medicamentis bominis corpus efformaſſe, qui affirmet autorem habea* (31). C'eſt avec raiſon que le P. Niceron traite la dernière circonſtance de puérilité, & il eſt étonnant qu'un Hiſtorien grave ait pu rapporter ſérieuſement une pareille impertinence. Je crois devoir épargner au Lecteur la peine de lire un ennuieux Catalogue des Ouvrages d'Arnaud de Villeneuve; ils ont été imprimés trois fois tous enſemble in-folio, à l'exception de quelques-uns qui ſe trouvent auſſi ſeuls. On peut conſulter là-deſſus le P. Niceron (32).

(29) *Menagiana* T. III. p. 411.

(30) *Bibl. Lat. med. & inf. ætat.* T. I. p. 358.

(31) *Rer. Hiſpan. L.* XIV. c. 9.

(32) *Mém. pour l'Hiſt. des Hom. Illuſt.* Tom. XXXIV. p. 96-106.

ARNAUD DE BRESSE, fameux Hérétique dans le douzième Siècle, étoit natif de Breſſe en Italie, d'où il paſſa en France, où il étudia ſous Pierre Abélard. Etant retourné en ſon Pays, il prit l'habit de Moine, & ſe mit à prêcher pluſieurs Nouveautés, entre autres, que le Pape & tout le Clergé ne pouvoient joüir d'aucun bien. Sur ce fondement, il prétendoit, que les Clercs qui avoient des biens en propre, les Evêques qui poſſédoient des Régales, & les Moines qui joüiſſoient de quelques Terres, ne pouvoient être ſauvés (*a*); que tout le Clergé ne devoit ſubſiſter que des aumônes & des oblations des Fidèles, & que tout le reſte devoit appartenir aux Princes & aux Républiques, pour en faire part ſeulement aux Laïques (*b*). On l'accuſa auſſi d'autres Erreurs touchant le Baptême des Enfans & le Sacrement de l'Euchariſtie (*c*). Othon de Friſingue qui le connoiſſoit parfaitement, & S. Bernard, ont mis ſon Caractère dans un plein jour [*A*]: mais ils n'en font pas un portrait fort avantageux. Il ſe fit un grand nombre de Sectateurs [*B*], qui furent appellés de ſon nom *Arnauditſtes*, & ſe rendirent formidables aux Papes. Ses Erreurs parurent ſi dangereuſes, qu'en 1139 il fut condamné dans un Concile de près de mille Prélats, que le Pape Innocent II. célébra dans l'Egliſe de S. Jean de Latran (*d*). Il fut obligé de quitter l'Italie, & ſe retira en Suiſſe (*e*). Après la mort

(*a*) Du Pin *Biblioth. Aut. Eccléſ.* T. IX. p. 191.

(*b*) Maimbourg *Hiſt. de la Décad. de l'Empire* L. IV. p. 418. édit. de la Copie à Paris 1686.

(*c*) Du Pin *ubi ſupra.*

(*d*) Maimbourg *ubi ſupra.*

(*e*) Du Pin *ubi ſupra.*

[*A*] *Othon de Friſingue qui le connoiſſoit parfaitement, & S. Bernard, ont mis ſon Caractère dans un plein jour.*] Le premier nous dit, qu'Arnaud ne manquoit ni d'eſprit, ni d'adreſſe, ni d'éloquence; quoique dans la vérité ce ne fût qu'une fauſſe éloquence, qui ne conſiſtoit que dans une grande abondance de mots, & un flux de belles paroles, qui n'avoient rien de fort & de ſolide. *Arnaldus ille ex Italiâ, civitate Brixiâ, oriundus; vir quidem naturæ non hebetis, plus tamen verborum profluvio quam ſententiarum pondere copioſus* (1). Il ajoute, que c'étoit un eſprit qui aimoit extrêmement la nouveauté, & à ſe diſtinguer par des opinions ſingulières; ce qui eſt juſtement le caractère général de ceux qui ſont propres à inventer quelque nouvelle Héréſie, & à former quelque dangereux Schiſme dans l'Egliſe. *Singularitatis amator, novitatis cupidus; cujuſmodi hominum ingenia ad fabricandas hæreſes, ſchiſmatumque perturbationes juxta prona* (2). Qu'il prit un habit religieux, pour en impoſer avec plus de ſuccès, cachant ſous une belle apparence de piété, ou, comme parle l'Evangile, ſous une peau de Brebis, la fureur d'un Loup, mordant & déchirant inhumainement tous ceux à qui il en vouloit, ne pardonnant ni à Clercs ni à Evêques, & fur-tout ennemi irréconciliable des Moines. *Religioſum habitum, quo amplius fallere poſſet, induit: ſub typo religionis, & ut Evangelicis verbis utar, ſub ovina pelle lupum gerens; omnia lacerans, omnia rodens, nemini parcens, Clericorum & Epiſcoporum derogator, Monacorum perfecutor* (3). Le portrait qu'en fait S. Bernard n'eſt rien moins que flatteur: les traits en ſont forts, & les couleurs vives *. „ Plût à Dieu, *dit-il*, que la ſainteté de la Doctrine „ répondît à l'auſtérité de la vie! Voulez-vous ſavoir quel „ eſt l'homme? Arnaud de Breſſe eſt un homme qui ne „ mange ni ne boit; qui, ſemblable au Démon, n'eſt affamé „ & altéré que du ſang des ames: qui rode & trauaille par „ le monde, & qui fait parmi les Etrangers, ce qu'il ne „ peut faire parmi ceux de ſon Pays: *qui rode toujours* „ *comme un Lion rugiſſant, cherchant qui il pourra dévorer.* „ Un Ennemi de la Croix de Chriſt, un Auteur de diviſions, un Inventeur de Schiſmes, un Perturbateur du „ repos public. C'eſt un homme, *dit-il dans un autre en-* „ *droit*, dont les diſcours ne reſpirent que douceur, & „ dont la doctrine eſt toute poiſon. Un homme qui avec „ une tête de pigeon, a une queue de ſcorpion; que „ Breſſe a produit, ou plutôt vomi; que Rome a eu en „ horreur; que la France a rejetté; que l'Allemagne a dé- „ teſté, & que l'Italie n'a point voulu recevoir. "

(1) Otho Friſing. L. II. c. 20. apud Maimbourg *Hiſt. de la Décad. de l'Emp.* L. IV. p. 417.

(2) Id. ibid.

(3) Id. ibid.

* *Profitez Ingenieuſes des Pères*, par Bouhours.

[*B*] *Il fit un grand nombre de Sectateurs.*] Quoiqu'il eût été obligé de quitter l'Italie après le Concile de Latran, ſa Doctrine ne laiſſa pas d'avoir à Rome un grand ſuccès. Car les Romains, fâchés de ce que le Pape Innocent II. étoit devenu maître abſolu dans Rome, ſe révoltérent ouvertement, & ſoutenant, ſelon les maximes d'Arnaud de Breſſe, que le Pape ne pouvoit rien poſſéder, ils rétablirent leur Sénat & leurs Tribuns, quoi qu'Innocent pût faire pour les en empêcher. Ils écrivirent même à l'Empereur Conrad une Lettre fort artificieuſe, pour l'engager à les ſoutenir, en l'aſſurant que ce qu'ils avoient fait, n'avoit été que pour le remettre en poſſeſſion de la Capitale de ſon Empire, & des autres Villes que les Papes avoient uſurpées ſur les Empereurs, & fur-tout Innocent, qui venoit même de ſe ligner avec Roger Roi de Sicile, enhemi de l'Empire, & auquel il avoit accordé les Inveſtitures par la Croſſe & par l'Anneau; ce qu'ils diſoient très fauſſement, comme le remarque Maimbourg (4), pour rendre le Pape odieux à l'Empereur, auquel il avoit refuſé la même grace. Mais Conrad, qui étoit un Prince fort ſage & fort modéré, découvrit aiſément ce malicieux artifice; & comme il ne vouloit pas avoir le Pape pour enneni, particuliérement durant la guerre qu'il avoit alors contre les Bavarois & quelques autres Princes leurs Confédérés, il ſe moqua de la vanité des Romains, & reçut au contraire parfaitement bien l'Ambaſſadeur que le Pape lui avoit envoyés pour lui demander ſa protection contre les rebelles. Cela ne fut néanmoins pas capable d'arrêter leur fureur; car, comme ils ſe virent rebutés de l'Empereur, & que le Pape innocent nourut ſur ces entrefaites, & cinq mois après lui Célcſtin II. ſon ſucceſſeur, ils créérent un Patrice, en lui donnant l'autorité & la puiſſance ſouveraine dans Rome, de la même manière que leurs ancêtres, conjointement avec le Pape, l'avoient donnée avec le même titre à Charlemagne & depuis à Othon le Grand (5). Ce nouveau Patrice fut Jourdain, fils de Pierre de Léon & frère de l'Antipape Anaclet. Après qu'ils l'eurent tous reconnu pour leur Chef, ils allérent trou-

(4) *Ubi ſupra* p. 412.

(5) Otho Friſing. L. VII. c. 31. *apud* Maimbourg p. 420.

mort de ce Pape, il retourna en Italie & alla à Rome, où il excita une Sédition contre Eugène III [C], & enfuite contre Adrien IV [D], qui mit toute la Ville de Rome en Interdit, jusqu'à ce qu'on eut chaſſé Arnaud & ſes partiſans. Cette Excommunication fit ſon effet; les Romains le ſaiſirent des Maiſons fortes que ces Hérétiques occupoient, & les obligérent de ſe retirer à Otricoli en Toſcane, où ils furent bien reçus du peuple, qui conſideroit Arnaud comme un Prophète. Cependant il fut arrêté quelque tems après par le Cardinal Gérard, & malgré les efforts des Vicomtes de Campanie qui l'avoient repris, il fut conduit à Rome, & condamné par Pierre, Préfet ou Gouverneur de cette Ville, à être pendu [E], & cette Sentence fut exécutée l'an 1155. Trente de ſes Sectateurs étant paſſés de France en Angleterre vers l'an 1160, y voulurent ſemer auſſi leur Doctrine; mais ils y furent arrêtés & exterminés, n'aiant fait qu'un ſeul Proſélyte, qui étoit une femme. L'Auteur qui rapporte ce fait, remarque qu'on les appelloit *Publicains*. Guillaume de Neubrige, Hiſtorien qui n'eſt pas éloigné de ce tems-là, dit que ces Hérétiques condamnoient le Baptême, l'Euchariſtie & le Mariage, & qu'ils mépriſoient l'Unité Catholique (*f*). Le Docteur Freind ſemble avoir confondu Arnaud de Villeneuve, avec notre Arnaud de Breſſe, quand il dit dans le Tome II. de ſon Hiſtoire de la Médecine p. 253 (de l'Anglois), *qu'il fonda en quelque maniére une Secte, connue ſous le nom d'Arnaudiſtes.* [☞ Mr. Freind ne s'eſt point trompé, comme le croit l'Auteur de cet Article: car on prétend qu'Arnaud de Villeneuve laiſſa des Diſciples, ſur-tout en Eſpagne, qui furent nommés Arnaudiſtes (*g*). ADD. DU TRAD.]

(*f*) Id. ibid.

(*g*) Pegnol. *Hiſtor. Inquiſ. p.* 66. *ad Fabricium Bibl. Lat. med. & infim. ætat.* T. I. p. 155.

trouver en foule le nouveau Pape Lucius II. & lui firent avec une extrême inſolence, qu'abſolument il falloit qu'il cédât à leur Patrice, non ſeulement la Ville de Rome, mais auſſi tout ce que ſes prédéceſſeurs avoient jamais reçu des Empereurs & des autres Princes: & que ſelon la Loi de Dieu, il devoit ſe contenter des oblations des Fidéles & des Déciмes, à l'exemple des prémiers Papes & des Evêques de la primitive Egliſe. Enfin ils portérent les choſes ſi loin, au mépris de l'autorité du Siége de Rome, que Lucius mourut de chagrin la même année, en 1144 (6).

(6) Idem L. VII. c. 31.

[C] *Il retourna en Italie & alla à Rome, où il excita une Sédition contre Eugéne III.*] Arnaud, informé des grands progrès que ſes Diſciples avoient faits à Rome, où ils s'étoient rendus les maîtres, y revint auſſi, dîſant hautement, que le tems étoit venu, auquel les Romains, ſecouant l'indigne joug que le Pape, qui ne devoit ſe mêler que des affaires purement Eccléſiaſtiques, leur vouloit impoſer, feroient voir qu'ils étoient la digne poſtérité de leurs glorieux ancêtres, qui après avoir chaſſé leurs Tyrans, étoient devenus les Maîtres du Monde. Le P. Mainbourg remarque à cette occaſion (7), avec ſa bigoterie ordinaire, que comme on a vu de tout tems, que les Hérétiques ne pouvant ſouffrir de Maîtres, font grands ennemis de la Monarchie; auſſi ce nouveau Donatiſte, qui attaquoit également le Pape & l'Empereur, & même le nouveau Patrice, vouloit que les Romains, ſous prétexte de liberté, ſe rétabliſſent dans l'état de leur ancienne République. Par ſes inſolens diſcours il anima tellement le peuple contre Eugéne, que ce Pontife fut contraint, pour échaper à leur fureur, de ſe ſauver de Rome, & de ſe retirer à Viterbe, tandis que ces furieux pilloient, faccageoient, renverſoient de fond en comble les maiſons & les Palais des perſonnes de qualité & des Cardinaux, qui avoient refuſé de faire le ſerment de fidélité à leur Patrice. Mais enfin Eugéne, après s'être ſervi des armes ſpirituelles de l'Anathéme contre le Patrice Jourdan & ſes adhérens, en employa d'autres, qui firent bientôt plus d'effet pour les ranger à leur devoir. Car étant levé de bonnes Troupes, qu'il joignit à celles des Tiburtins ennemis des Romains, qu'ils avoient déja bien battus trois ou quatre ans auparavant, il les combattit avec tant de ſuccès, & les réduiſit à de ſi grandes extrémités dans Rome, qu'ils furent contraints de lui demander humblement la paix, qu'ils obtinrent à ces conditions: „ Que le rebelle Jourdan fut rendu dépouillé de la Dignité de Patrice, qui ſeroit éteinte: Qu'on rétabliroit dans Rome le Gouverneur que les Papes y avoient mis; & que les Sénateurs n'agiroient que ſelon les ordres & ſous l'autorité du Pape." Ainſi Eugéne rentra comme en triomphe dans Rome, où, quoiqu'Arnaud eût été contraint d'en ſortir, il reſta néanmoins un ſi grand nombre d'Arnaudiſtes, que le Pape fut obligé, pour être en ſureté, de quitter le Palais de Latran & de paſſer au-delà du Tibre, pour mettre ce fleuve entre lui & ces dangereux ennemis, auxquels, quelque ſoumiſſion qu'ils lui euſſent faite (8), il ne croyoit pas qu'il pût ſe fier.

(7) P. 421.

(8) Otho Friſing. *Chron.* L. VII. c. 31. 34. & 35. & Mainbourg p. 421. 422.

[D] *Et enſuite contre Adrien IV.*] Ce Pape étoit Anglois de Nation, appellé Nicolas Breakſpear (9), & avoit été élevé dans l'Abbaye de S. Alban. Le commencement de ſon Pontificat fut extrêmement troublé par les Arnaudiſtes, qui crurent qu'ils avoient une fort belle occaſion, ſous un Pape étranger, de reprendre dans Rome l'Autorité Souveraine, qu'ils avoient perdue ſous Eugéne. Les plus puiſſans de cette Secte, qui étoient du nombre des Sénateurs, furent trouver Adrien, & lui dirent, qu'il falloit déformais qu'il ſouffrît que le Sénat eût le Gouvernement abſolu de l'Etat, comme il l'avoit anciennement; & qu'ils le prioient de conſentir de bonne grace à une choſe ſi juſte & ſi raiſonnable, & qu'on étoit enfin réſolu d'obtenir de gré ou de force. En effet, comme ils virent que le nouveau Pape, qui pour ne pas s'expoſer à leur violence ſe tenoit au-deçà du Tibre dans le Vatican, rejettoit bien loin leur demande, ils rappellérent Arnaud dans la Ville, où par ſes furieuſes déclamations contre les Evêques & les Cardinaux qu'il vouloit réduire à ne ſubſiſter que d'aumônes, & contre la domination du Pape qu'il vouloit abolir, il ſouleva bientôt toute la Ville, & principalement le petit peuple; deſorte que tout y fut dans une horrible confuſion. Il s'en trouva quelques-uns qui ſe jettérent ſur le Cardinal de Ste. Pudentiane qui alloit trouver le Pape, & l'étendirent à coups d'épée demi-mort ſur la place. Le Pape épouvanté d'un ſi exécrable attentat, & n'aiant point encore d'autres armes que les ſpirituelles, mit toute la Ville en Interdit, & pendant aſſez longtems on n'y célébra point les Divins Offices. Comme on ne s'étoit jamais vu à Rome dans un état ſi lugubre & ſi lamentable, privé des Sacremens & de tous les Exercices de Religion, cela fit grande impreſſion ſur les eſprits de ceux qui avoient encore quelque ſentiment de piété. Ainſi, à la priére du Clergé, & même du Peuple revenu de ſon emportement, la plus faine partie du Sénat s'alla jetter aux pieds du Pape, le ſuppliant très humblement de lever l'Interdit, & lui jurant ſur les Saints Evangiles, qu'on chaſſeroit de Rome Arnaud & tous ſes plus dévoués partiſans, s'ils ne ſe ſoumettoient ſur le champ à Sa Sainteté. *Super Sancta quatuor Evangelia juraverunt quod præditum Arnaldum hæreticum & alios ipſius Sectatores de tota urbe Româ & ejus finibus expellerent &c.* Mais aiant refuſé de ſe ſoumettre, & de reconoître en aucune maniére l'autorité du Pape, on les contraignit effectivement de ſe retirer, & le Pape fit le lendemain à S. Pierre l'Office du Jeudi Saint. Puis s'étant laiſſé conduire comme en triomphe par le Peuple à S. Jean de Latran, il y célébra la ſolemnité de la Reſurrection, & logea dans le Palais Pontifical de cette Egliſe, ſelon la coutume de ſes prédéceſſeurs. Il n'y demeura pourtant guéres: comme il ne pouvoit ſe fier aux Arnaudiſtes, dont le Parti étoit encore très puiſſant dans Rome, il ſe retira à Viterbe, pour y attendre l'arrivée de l'Empereur, duquel il eſpéroit un puiſſant ſecours contre ces rebelles, après les belles actions que ce Prince avoit déja faites en Italie. Cependant, comme l'Armée victorieuſe de Frédéric lui donnoit de l'ombrage, il ſe retira à *Citta di Caſtello*, d'où il envoya quelques Cardinaux à l'Empereur, pour traiter avec lui des conditions de ſon Couronnement, & pour prendre ſes ſuretés, que Frédéric donna par écrit; aſſurant au Pape & aux Cardinaux la vie, la liberté, les biens, & qu'on ne leur feroit aucun outrage: & il promit qu'il conſerveroit inviolablement au Pape tous ſes droits. Au reſte, un des principaux points des Inſtructions de ces Cardinaux étoit, de demander qu'on lui livrât Arnaud de Breſſe, qui aiant été pris dans la Toſcane où il dogmatiſoit toujours en ſe moquant de tous les anathémes de l'Egliſe, avoit été mené au Camp de l'Empereur, parce que ce Prince vouloit connoître par lui-même cet homme qui faiſoit tant de bruit & tant de deſordre dans l'Italie. Et comme il eut découvert, à ce qu'aſſure Maimbourg, que ce n'étoit qu'un Ingnoſſeur, qui ſous prétexte de réformer le Monde, & ſur-tout l'Etat Eccléſiaſtique, tendoit manifeſtement à détruire toute Puiſſance légitime, il ne fit aucune difficulté de le livrer au Pape, qui bientôt trouva moyen de le faire mourir (10).

(9) Vid. *Concil.* ibid. p. 418.

(10) Maimbourg p. 415-418.

[E] *Condamné par Pierre, Préfet de Rome, à être pendu.*] Pierre n'étoit point du tout du parti d'Arnaud, ainſi il ne manqua point de lui faire bonne & brève juſtice: il le fit pendre, & ſon corps, comme celui d'un Hérétique, fut brûlé & réduit en cendres, qu'on jetta dans le Tibre, afin d'empêcher ceux du peuple qui étoient ſuperſtitieuſement entêtés de lui, & qui le canoniſoient, de rien garder de lui, pour s'en faire des Réliques, comme d'un Martyr: *In Tuſciæ finibus captus, principis examini ſiſtitur eſt, & ad ultimum ligno adjectus, ac rogo in pulverem redacto funere, ne à ſtolida plebe corpus ejus veneracionis haberetur, in Tiberim ſpargitur* (11).

(11) Vid. *Concil.* ibid. p. 418.

(12) Gunteo Ligur. L. III. *Cod. Paris.* apud Baron. *Pey.* Maimbourg p. 418.

Affixuſque cruci, flammâque cremante ſolutus
In cineres, Tiberine, tuas eſt ſpurſus in undas,
Ne ſtultæ plebis, quem fecerat improbus error,
Martyris aſſa novo cinereique foveret honore (12).

culières, qui lui firent des affaires avec ceux de ſa Communion [A]. Il étoit né à Ballenſtad dans le Duché d'Anhalt, l'an 1555. Après avoir fait ſes premières études, il s'appliqua à la Médecine: mais une maladie dangereuſe qu'il eut, l'engagea à faire ſolennellement vœu de changer de profeſſion, & de tourner ſes penſées du côté de la Théologie, ſi Dieu lui rendoit la ſanté; & il exécuta ce deſſein dès qu'il fut rétabli. Il fut ſucceſſivement Miniſtre dans ſon Pays, à Quedlinbourg & à Brunswick. Il rencontra beaucoup d'oppoſition dans cette dernière Ville: le ſuccès de ſes Sermons excita contre lui la jalouſie de ſes Confrères, qui devinrent ſes plus grands ennemis, par la ſeule raiſon, que le zèle extraordinaire avec lequel il s'acquittoit des fonctions de ſon Miniſtère, ſembloit condamner tacitement leur froideur & leur indolence; & pour le ruïner de réputation, ils l'accuſerent de pluſieurs Erreurs. Leurs mauvais traitemens allèrent ſi loin, qu'il fut obligé de quitter Brunswick & de ſe retirer à Iſleb, où on l'invitoit à ſe rendre. Il fut pendant trois ans Miniſtre de l'Egliſe de ce Village. En 1611, George Duc de Lunebourg, qui avoit une grande idée de ſa vertu & de ſa piété, lui donna l'Egliſe de Zell, & l'établit Surintendant de toutes les Egliſes du Duché de Lunebourg; Charge qu'il remplit pendant onze ans. Sa mort, arrivée en 1621, fut accompagnée de pluſieurs circonſtances extraordinaires. On dit qu'il l'avoit predite, aïant dit à ſa femme à ſon retour chez lui, après avoir fait ſon dernier Sermon, qu'il venoit de faire ſon Sermon funèbre. On trouve l'Hiſtoire de ſa Vie & de ſes Ecrits dans la Preface de la Traduction Latine de ſes *Quatre Livres du vrai Chriſtianiſme*, revus & publiés par Antoine-Guillaume Boehm, à Londres en 1708, in-8.

[A] *Soutint quelques Opinions particulières, qui lui firent des affaires avec ceux de ſa Communion.*] Il croyoit que la corruption des mœurs, ſi générale parmi les Proteſtans, venoit principalement de ce qu'ils rejettoient les bonnes œuvres, & ſe contentoient d'une Foi ſpéculative & ſtérile; comme s'il ſuffiſoit pour être ſauvé, de croire en Jéſus-Chriſt, & de s'appliquer ſon mérite. Il diſoit, que la vraie Foi doit être opérante par la Charité; qu'elle étoit précédée d'une douleur véritable, ſincère & ſalutaire, & ſuivie d'un renouvellement d'eſprit parfait, & d'un dépouillement entier de toutes les mauvaiſes diſpoſitions & de toutes les habitudes vicieuſes: en un mot, que la Foi fonctionne produiſoit néceſſairement les bonnes œuvres. Ses Adverſaires le traitérent avec toute la rigueur poſſible, l'accuſant de Fanatiſme, & d'Enthouſiaſme. Ils tâchérent malicieuſement de le repréſenter, comme adoptant & ſuivant les opinions de Weigelius & des Philoſophes de la Roſe-Croix, & ils lui attribuoient un grand nombre des Erreurs de ces Viſionnaires, parce que ſur de certains ſujets il s'exprimoit d'une manière aſſez ſemblable à eux, & qu'il préferoit la methode des Théologiens Myſtiques à celle des Scholaſtiques, ce que ces Fanatiques faiſoient auſſi. Arndt avoit lu fort aſſidument les Ouvrages de Thomas à Kempis, de S. Bernard, & d'autres Auteurs Aſcétiques, qui recommandent beaucoup la Vie Spirituelle; & il faut avouer qu'il a fait uſage de Weitelius, puiſqu'il en a tranſcrit des Chapitres entiers dans ſes Ouvrages. Pluſieurs perſonnes conſidérables prirent ſa défenſe; mais Luc Oſiander Théologien de Tubingue ſe diſtingua particuliérement parmi ſes ennemis. Il publia en 1624 contre Arndt un Ouvrage intitulé, *Judicium Theologicum*. „ Le Jugement des Théologiens.„ Arndt écrivit ſon Traité *du vrai Chriſtianiſme* en Allemand. Le prémier Livre parut ſeul en 1605, à Iéne chez Stegman: les trois autres parurent en 1608. Le prémier étoit intitulé, *le Livre de l'Ecriture*. L'Auteur y trace le chemin à la Vie intérieure & ſpirituelle, & il fait voir qu'Adam, ou le Vieil-homme, doit mourir tous les jours de plus en plus dans le cœur du Chrétien, & que Jéſus-Chriſt y doit prendre le deſſus. Le ſecond eſt intitulé, *Livre de la Vie*. Il s'y propoſe de conduire le Chrétien à un plus haut degré de perfection, de le conſoler dans les afflictions, & de l'exciter par l'exemple & les vertus de ſon Sauveur, à réſiſter à ſes ennemis. Le troiſiéme eſt intitulé, *le Livre de la Conſcience*. Il y appelle le Chrétien à rentrer en lui-même, & il lui montre le Règne de Dieu établi dans ſon cœur. Le dernier Livre eſt intitulé, *Livre de la Nature*. L'Auteur y prouve, que toutes les Créatures conduiſent l'homme à la connoiſſance du Créateur. Cet Ouvrage a été traduit en diverſes Langues. La Traduction Latine a paru à Lunebourg en 1605, à Franefort en 1628, & à Leipſig en 1704. Il a paru en Hollandois en 1642 & 1647; il a été auſſi traduit en Danois & en Bohémien. Le prémier Livre fut publié en Anglois en 1646; & la Verſion Latine a été réimprimée à Londres en 1708. in-8. ſous le titre ſuivant: *Johannis Arndtii, Theologi apud Germanos celeberrimi ac Superintendentis quondam in Ducatu Luneburgico meritiſſimi, de vero Chriſtianiſmo Libri quatuor, ob præſtantiam ſuam olim Latiné redditi, nunc autem rectiſ ac emendati, cura & ſtudio Antonii Wilelmi Boehm. Accedit huic editioni nova præfatio de Vita & Scriptis Arndtianis.* „ Quatre Livres *du vrai Chriſtianiſme*, compoſés par Jean Arndt, célébre Théologien d'Allemagne, & Surintendant des Egliſes du Duché de Lunebourg; traduits ci-devant en Latin à cauſe de leur excellence, & revus & corrigés par Antoine-Guillaume Boehm. On a ajouté à cette Edition une Préface, où l'on donne l'Hiſtoire de la Vie & des Ouvrages de l'Auteur." Il en a paru une Verſion Angloiſe à Londres en 1712. in-8. intitulée: *Of true Chriſtianity, four Books; wherein is contained the whole œconomy of God towards man, and the whole duty of man towards God.* Mr. Boehm a dédié cette Edition à la Reine Anne. On dit dans la Préface (1) „ qu'Arndt fut un Ornement de l'Egliſe Luthérienne au commencement du dix-ſeptiéme Siécle; & „ qu'il travailla à ramener les Chrétiens d'une vaine apparence de piété, à un ſentiment intérieur du vrai Chriſtianiſme, en rétabliſſant la doctrine de la Foi vivante." On y dit auſſi, que le Docteur Worthington, dans ſon *Modele du Chrétien*, repréſente Arndt comme une des grandes Lumières des Egliſes Réformées; & après l'avoir comparé à Salvien parmi les Anciens & à Thomas à Kempis parmi les Modernes, il le met enfin en parallèle avec le Prophète Michée, par rapport au fort qu'il eut, en diſant, „ que ſes efforts purs & ſincéres pour avancer le progrès des oppoſitions de la part des Proteſtans mêmes; quoiqu'injuſtes & peu méritées, comme d'autres l'ont obſervé." Cet Ouvrage a été auſſi traduit en François par Mr. Samuel de Beauval.

(1) P. 19.

(a) P. 104. *apud* Cave *Hiſt. Litter.* p. 102. *Celleri Addit.* 1720.

ARNOBE. Nous ajouterons à ce que Mr. Bayle en a dit, quelques Remarques ſur ſes ſept Livres *contre les Gentils* [A]. S. Jérôme, dans ſa Lettre à Paulin (a), prétend que ſon ſtyle eſt inégal & trop diffus, & qu'il n'y a point d'ordre ni de méthode dans cet Ouvrage. Mais le Docteur Cave croit que ce jugement eſt un peu trop ſévère, & qu'Arnobe ne manque ni d'éloquence, ni d'ordre. Voſ-

[A] *Quelques Remarques ſur ſes Livres contre les Gentils.*] Mr. Du Pin obſerve (1), qu'Arnobe commence dans ſon *prémier Livre*, par réfuter le bruit que les Païens avoient fait courir contre les Chrétiens, qu'ils étoient les auteurs des malheurs & des calamités qui affligeoient le Monde. Il fait voir que cette imagination n'a aucun fondement; qu'avant Jéſus-Chriſt, il y avoit des peſtes, des famines & des guerres; que rien n'a été changé par ſa venue; que bien loin d'être l'auteur des miſéres, il a apporté beaucoup de bien dans le Monde; que les miſéres ont leurs cauſes naturelles, & que ſouvent des choſes, qui paroiſſent des malheurs aux hommes, ne le ſont pas effectivement; que ſi les Chrétiens étoient cauſe de ces malheurs, ils n'auroient point ceſſé depuis Jéſus-Chriſt; que ſi ce ſont les Dieux des Païens qui envoyent ces malheurs aux hommes pour punir les Chrétiens, ils ſont injuſtes, & impuiſſans: que ſi les Chrétiens honorent le vrai Dieu, ils n'ont rien à craindre des faux Dieux; qu'ils adorent Jéſus-Chriſt, mais qu'ils ne le conſidérent pas comme un homme exécuté à mort pour ſes crimes, mais au contraire comme étant vrai Dieu, qui a pris la forme d'un homme, afin de ſe rendre viſible aux hommes pour leur enſeigner la Vérité, & pour accomplir toutes les choſes pour leſquelles il étoit venu au Monde; & qu'il eſt mort & reſſuſcité pour faire voir aux hommes que l'eſpérance qu'ils avoient de leur Salut étoit certaine. Il prouve la Divinité de Jéſus-Chriſt par la ſainteté de ſa vie, par le grand nombre de Miracles qu'il a donné puiſſance aux hommes de faire, par les prodiges qui arrivérent ſur la Terre à ſa mort. Il fait voir que l'on ne peut douter de la vérité de ces choſes, parce que les Evangéliſtes qui les ont écrites, étoient diſtingués par leur candeur & leur ſimplicité; qu'il n'y a pas d'apparence que des gens ſuſſent aſſez vains, ou pluôt aſſez inſenſés, pour feindre d'un commun accord d'avoir vu des choſes qu'ils n'auroient pas vues, ſur-tout puiſque bien loin de gagner quelque choſe en l'inventant, ils s'attiroient par-là la haine de toute la Terre. Dans le *ſecond Livre*, il fait voir que c'eſt à tort qu'on perſécute Jéſus-Chriſt, puiſqu'il n'a rien fait qui fût digne de haine, qu'il n'a point été Tyran, qu'il n'a point détruit de Peuples, qu'il ne s'eſt point acquis de richeſſes, qu'il n'a fait aucune injuſtice à perſonne; & que les Païens n'ont point de principes pour connoître quelle eſt la vraie ou la fauſſe Religion; qu'ils ont tort de ſe moquer de la crédulité des Chrétiens, parce que dans la plupart des choſes de la vie, on ſe laiſſe conduire par la créance que l'on a en certaines perſonnes; que Jéſus-Chriſt en mérite beaucoup plus que tous les Philoſophes du Monde, à cauſe des Miracles qu'il a faits; que les Philoſophes Païens ont cru des choſes que les Chrétiens croyent, telles que ſont

(1) *Biblioth. des Aut. Eccléſ.* T. I. p. 203.

sius l'appelle *le Varron des Ecrivains Ecclésiastiques* (*b*). Mr. Du Pin dit (*c*) que ces Livres d'Arnobe sont écrits d'une manière digne d'un Professeur de Rhétorique; que le tour de ses pensées est d'un Orateur, mais que son style est un peu Africain, c'est-à-dire, que ses termes sont durs, mal arrangés, peu polis, & quelquefois même peu Latins. Le *Commentaire* Latin *sur les Pseaumes*, qui porte le nom d'Arnobe, n'est pas de lui, du consentement des meilleurs Critiques; & l'on convient qu'il est d'un autre du même nom, qu'on appelle *Arnobe le Jeune*, qui paroit avoir vécu depuis le Concile de Chalcédoine, puisqu'il fait mention des Pelagiens & des Predestinatiens.

(*b*) *De Acolog. Lib.* I. c. 9.

(*c*) *Bibliath. des Aut. Eccles.* T. I. p. 204.

sont l'immortalité de l'Ame, la résurrection des corps & les peines à venir. Il prend de-là occasion de traiter de la nature des Ames; il dit qu'elles sont d'une qualité qui tient le milieu entre l'Esprit & le Corps; que de leur nature elles sont mortelles, mais que Dieu rend immortelles celles de ceux qui mettent leur espérance en lui. Il réfute les sentimens de Platon touchant l'immortalité de l'Ame, son excellence, & sa dignité, son exil, ou sa prison dans le Corps. Il croit qu'elle est corporelle, & engendrée par les parens; que l'Homme est peu différent des Bêtes. Il remarque aussi, que dans la Religion, il ne faut point avoir de curiosité, ni vouloir pénétrer les raisons de la conduite de Dieu, ni en juger suivant nos lumières. „ Jésus-Christ étoit Dieu, dit-il: car puisqu'il „ faut vous le dire, quoique vous ne le vouliez pas encore entendre, il est Dieu, & il parle de la part de Dieu: il „ nous ordonne de ne nous point embarrasser dans des „ questions inutiles: laissons à Dieu la connoissance de „ ces choses, & ne nous en mettons point en peine." Arnobe ne laisse pourtant pas de répondre aux questions que proposoient ordinairement les Païens touchant Jésus-Christ. Ils demandoient, *pourquoi la venue de Jesus Christ étant nécessaire pour délivrer les Ames de la mort, il avoit laissé passer tant de tems sans venir les délivrer?* Arnobe répond: „ Pouvez-vous savoir de quelle manière Dieu en a usé en- „ vers les Anciens? Qui vous a dit qu'il ne les a pas se- „ courus par une autre voie? Savez-vous combien il y a „ que les hommes sont sur la Terre? Connoissez-vous le „ lieu où les Ames des Anciens ont été relevées? Qui „ vous a dit que Jésus-Christ ne les a pas délivrées par la „ venue? Cessez de vous mettre en peine de ces choses; „ laissez les questions que vous ne pouvez résoudre: cro- „ yez que Dieu leur a fait miséricorde: comment, en „ quel tems, & par quelle voie, peu-être Jésus-Christ „ vous l'a-t-il appris, il cela ne vous eût point donné „ d'orgueil." *Mais pourquoi*, ajoutoient les Païens, *Jésus-Christ n'a-t-il pas délivré tous les Hommes?* „ Il appelle, il invite tout le monde, *dit Arnobe*; il ne rejette „ personne; il reçoit ceux qui viennent à lui; il ne tient „ qu'aux hommes de le vouloir; mais il ne contraint & „ ne force personne, parce qu'autrement ce seroit une „ violence, & non une grace." *Mais n'y a-t-il que les Chrétiens qui soient délivrés de la mort?* „ Non certes: car „ il n'y a que Jésus-Christ qui en ait le pouvoir." *Mais cette Religion est nouvelle*, disent les Païens; *pourquoi quitter celle de nos Ancêtres pour elle?* „ Pourquoi non, „ *répond Arnobe*, si elle est meilleure? Ne s'est-on pas dé- „ fait des anciennes coutumes? N'a-t-on pas changé des „ Loix? Y a-t-il rien qui n'ait eu son commencement? „ Doit-on estimer la Religion pour l'antiquité, plutôt „ que par la Divinité qu'on honore? Il y a deux mille „ ans qu'il n'y avoit pas un des Dieux qu'on honore dans „ le Paganisme; au-lieu que Dieu & sa Religion font de „ tout tems. Jésus-Christ a eu les raisons pour venir dans „ le tems où il est venu." Mais pourquoi souffre-t-il que ceux qui l'honorent soient persécutés? „ Et pourquoi, „ *répond Arnobe*, tous vos Dieux fourbes-ils que vous „ soyez affligés par les guerres, par les pestes, & par les „ famines &c.? Pour nous, il ne faut pas s'étonner que „ nous souffrions en cette vie: car il ne nous est rien „ promis en ce Monde; au contraire, les maux que nous „ y souffrons font notre délivrance." Dans *les trois Livres suivans*, Arnobe combat la Théologie des Païens, & fait voir que les Chrétiens ont grande raison de ne pas être d'une Religion si pleine de folles, d'extravagances & d'impiétés. Dans le *sixième* & dans le *septième Livre*, il montre que les Chrétiens font fagement de ne point bâtir de Temples, de ne point avoir de Statues, d'Images, ni de Sacrifices; & que c'est une folie de s'imaginer que Dieu habite dans les Temples, que les Statues soient des Dieux, ou qu'elles contiennent des Divinités, & d'honore le véritable Dieu en immolant des hommes, en brulant de l'encens, & en répandant du vin en son honneur.

ARNOLD (Godefroi), savant Théologien d'Allemagne sur la fin du dix-septième & au commencement du dix-huitième Siècle. Nous avons une ample Histoire de sa Vie & de ses Ecrits, publiée en Latin par Jean-Christophe Colerus [*A*] en 1718; mais comme l'Auteur est un rigide Luthérien, il traite Arnold par-tout assez durement, & avec une grande acrimonie de style. Nous tâcherons cependant de tirer de son Ouvrage, & d'une autre Histoire anonyme de la Vie & des Ecrits d'Arnold en Allemand, tout ce qui nous paroîtra de plus important & de plus propre à faire connoître ce célèbre Théologien. Arnold étoit d'une bonne famille d'Annaberg dans les montagnes de Misnie dans la Haute Saxe, où il naquit le 4 de Septembre 1666 (*a*): dans sa Vie en Allemand, on dit le 5. Son père, qui s'appelloit aussi Godefroi, étoit né à Schlettaw, & étoit Régent de la sixième Classe d'Annaberg; il mourut d'hydropisie en 1695 (*b*). Notre Arnold, après avoir passé trois ans à l'Academie de Géra, alla en 1685, par le conseil de son père, continuer ses études à Wittenberg sous les plus célèbres Professeurs de ce tems-là, Walther, Roerensée, Dassovius, Schurzfleich, Quenstedt & autres. Il se distingua dans cette Université par une piété exemplaire, par la tempérance & sa modestie; Vertus, dont il avoüoit lui-même qu'il avoit été redevable à sa grande application à l'étude

(*a*) Colerus *Hist. Godofr. Arnoldi Sect.* I. p. 4.

(*b*) Idem p. 7.

[*A*] *Une ample Histoire de sa Vie & de ses Ecrits, publiée en Latin par Jean-Christophe Colerus.*] Elle a paru à Wittenberg en 1718, sous le titre suivant: *Joan. Christoph. Coleri Historia Gothofredi Arnoldi, qua de vita, scriptis, aliisque illius non copiosè magis quam veré atque idoneâ fide exponitur. Præmissa est Dissertatio Critica de Corruptoribus Historiæ Ecclesiasticæ. Cum Præfatione Gottlieb Wernsdorfii Theol. D. & P. P. O. Templi OO. SS. Præpos. & Senat. Eccl. Assessoris.* C'est-à-dire: „ Histoire de Godefroi „ Arnold par Jean-Christophe Colerus, où l'on donne „ un détail également ample & exact de sa Vie & de ses „ Ouvrages. On y a ajouté une Dissertation sur les Corrupteurs de l'Histoire Ecclésiastique. Avec une Préfa- „ ce de Gottlieb Wernsdorf, Docteur en Théologie &c." Colerus assure dans ses *Prolégomènes* (1), qu'il n'a rien donné ni au préjugé ni à la passion, & qu'il a toujours suivi l'exacte vérité dans ce qu'il dit d'Arnold; que souvent il se fert de ses propres termes, & qu'il n'a rien omis à dessein, de ce qui a pu en quelque façon être à l'avantage de sa Cause: qu'il a eu tout le soin possible de rassembler & de rapporter tout ce que lui & ses Amis ont dit en sa faveur. *Nolim verò aliquis existimet me, quidquam vel odio dedisse, vel amori. Simpliciter & bona fide scripsi. Ipsius Arnoldi jubinde excitavi verba & confessionem. Nihil studiosè præterii, quod ad qualemcunque illius defensionem pertinere poterat. Cumulavi fere & diligenter attuli, quæ vel Arnoldus vel amici ad causam dicendam excogitarunt.* Mais il ajoute, que d'un autre côté il a cru ne devoir pas aussi passer tous silence, ce que des gens du prémier mérite & d'un caractère très-prochable ont repris en Arnold; bien moins, garder des ménagemens avec des gens qui semblent avoir conspiré la ruine de l'Eglise Luthérienne. *Verumtamen minimè quoque omittenda censui, quæ optimi & integerrimi viri contra Arnoldum monuerunt, multoque minus iis adhiandiendum putavi, qui in ruinam Cæsus nostri conspiraſſe videntur* (2). Le Docteur Gottlieb Wernsdorf, dans sa Préface devant cet Ouvrage de Colerus, dit que l'Auteur a eu tous les secours possibles pour composer son Histoire d'Arnold; que toutes les clameurs des Fanatiques pour décrier cet Ouvrage, comme un Livre où on lui fait tort, n'empêcheront pas les personnes impartiales d'en juger autrement; & que ceux qui daigneront seulement le lire avec attention, reconnoîtront sans peine que Colerus n'a rien donné ni à la haine ni à l'amitié; qu'il n'a rien déguisé, ni imputé à Arnold fans fondement; en un mot, qu'il n'a rien avancé que sur des Pièces autentiques. *Prement, fcio, Fanatici, multaque viro ingenuo per hoc scriptum illatas esse clamabunt: at æqui rerum æstimatores multo aliter judicabunt. Nihil enim odii, nihil gratiæ dedisse Colerum, & nec finxisse quicquam, nec dixisse præter meritum imputasse, sed omnia idoneis validisque, imo & publicis documentis ac testimoniis comprobasse, hi facilè largientur nostro, qui libellum non obiter inspicere dignabuntur.* Mais on soupçonnera le Docteur Wernsdorf d'être lui-même un peu trop prévenu, si l'on considère en quels termes il parle d'Arnold dans sa Préface. Il dit que de tous les Novateurs qui ont paru depuis la Réformation de Luther, il n'y en a eu aucun qui ait fait plus de tort qu'Arnold, ce *Barbouilleur d'Histoire* (ainsi qu'il le nomme) généralement méprisé: *quum infamatus ille a plerisque bistoricaster Arnoldus.* En un mot, dit-il, la postérité regardera comme un prodige, que la Saxe, jusques alors le centre de la saine Doctrine, & qui a produit tant d'excellens Hommes, ait donné le jour à un homme aussi fanatique, & d'un caractère aussi dérégle & aussi malin: *Prodigio simile posteritati videbitur intra Saxoniam, quæ hucdum puro-*

(1) Pag. 47.

(2) Ibid. p. 48.

(c) Idem p. 7. 8.

de (c). Durant le tems qu'il fut à Wittenberg, il publia plusieurs Dissertations [B] : mais pour ce qui est du Systême de Théologie qu'il y avoit entendu enseigner par ses Professeurs, il en parla dans la suite avec le dernier mépris [C]. En 1689 il reçut le degré Académique de Maitre-ès-Arts, qu'il condamna dans la suite hautement, & dont il refusa de se servir [D]. De Wittenberg il alla à Dresde en 1689, & s'y mit sous la conduite du fameux Philippe-Jaques Spéner, qui conçut une haute estime pour lui, & le fit connoitre à Christophle Ritter Conseiller de l'Electeur de Saxe, qui lui procura la place de Précepteur des enfans de Goetzius & Bircholzius. En 1693 il alla à Quedlinbourg, où pendant près de quatre ans il eut soin de l'éducation de Mr. Stammius (d). On le sollicita plusieurs fois d'entrer dans le Ministère; mais il le refusa constamment, parce qu'il croyoit que l'Eglise d'Allemagne étoit tombée dans une trop grande corruption [E]. Colerus prétend (e) qu'il fut Correcteur d'Imprimerie à Francfort sur le Mein; mais l'Auteur de sa Vie en Allemand prouve clairement le contraire. En 1697, le Landgrave de Hesse-Darmstad le fit Professeur en Histoire à Giessen, fans qu'il eût fait aucune démarche pour obtenir cet Emploi. Mais comme il avoit la conscience fort délicate, & qu'il ne pouvoit pas s'accommoder aux formalités reçues dans les Universités d'Allemagne, il refigna fa Charge (f), & publia un Livre où il expofoit les raifons de fa conduite [F]. Il retourna à Qued-

(d) Id. ibid. p. 2—17.

(e) Idem p. 22.

(f) Journal Litter. Mai & Juin 1714. p. 211. & Colerus p. 22.

puriorîs doctrinæ fedes, honorumque ingeniorum ferax eſt habita, teneriorem tyronem adeo fanaticum, dictorium, & maledicum naſci potuiſſe. Il le dépeint enſuite avec les couleurs les plus noires, & en parle dans les termes les plus durs: ce qui rend le Docteur Wernſdorf peu propre à faire l'éloge de l'impartialité de l'Ouvrage d'un autre.

[B] *Il publia pluſieurs Diſſertations.*] En voici les ſujets. *De Lotione manuum.* „ Sur l'Ablution des mains." *De Hermundurîs,* „ Des Hermundures, ancien Peuple d'Allemagne." *De lectione Angelorum.* „ Du Langage des „ Anges." *De Hiſtoria Georgii Ducis* &c. „ Sur l'Hiſtoire du Duc George." Elles ont paru à Wittenberg en 1686, & à Gieſſen en 1697. Le ſtyle n'en eſt pas mauvais (3).

(3) Coler. Hiſt. Arnoldi. Sect. III. p. 100. & Sect. IV. p. 107.

[C] *Il en parla dans la ſuite avec le dernier mépris.*] Colerus obſerve (4), que c'eſt généralement la coutume de tous les Fanatiques de notre tems, (ainſi qu'il parle) de traiter la Théologie Syſtématique, de Syſtême Scholaſtique, compoſé uniquement de termes qui ne ſont point de l'Ecriture. Il fait enſuite quelques réflexions ſur ce ſujet, dont voici la ſubſtance. Le terme de *Théologie Scholaſtique* peut recevoir deux ſens, l'un grammatical & ordinaire, & l'autre plus particulier & plus reſtraint. Au premier ſens, toute la Théologie qu'on enſeigne dans les Ecoles & dans les Univerſités, de quelque eſpéce qu'elle ſoit, peut recevoir le nom de Scholaſtique. Mais dans le ſecond ſens, ce terme déſigne ces Syſtêmes, qui ſont non ſeulement oppoſés à la Théologie Myſtique & à celle des Péres, mais à celle qui eſt fondée ſur la Révélation, ſur l'autorité des Prophétes & des Apôtres, plutôt que ſur l'art & les raiſonnemens des hommes. Si l'on ne prend la Théologie Scholaſtique, que telle qu'on la trouve dans les Ouvrages de Pierre Loubard, de Thomas d'Aquin, & de leurs Commentateurs, remplis de queſtions frivoles & impertinentes, on a raiſon de la mépriſer. Mais l'on ne doit pas borner à cela la Théologie de l'Ecole: il y a un certain Syſtême établi, où l'on enſeigne d'une manière ſolide & fondée ſur l'Ecriture, ce qui regarde la Nature & les Attributs de Dieu, & les autres Vérités de la Religion, & où l'on explique ces Vérités avec ordre & méthodiquement. Cette Théologie Scholaſtique eſt néceſſaire, non par rapport aux Vérités mêmes contenues dans l'Ecriture, mais à cauſe des controverſes que nous avons avec divers adverſaires, & principalement avec ceux de l'Egliſe Romaine; ſans quoi l'on pourroit très bien ſe paſſer de la Théologie Scholaſtique, même la plus épurée & la plus ſolide. *Neceſſaria quidem eſt, non propter res ipſas ſacras & divinas, earumque interpretationem, ſed ob adverſarios, maximè Pontificiorum, antes & tecbnas, quibus niſi infeſtetur Eccleſia, facile omni illo carrere, quam dixi, Theologiâ Scholaſticâ, etiam emendatiori & ſatis ſobrii.* Il ne paroit pas non plus, qu'il y ait de ſuffiſantes raiſons de bannir entierement de la Théologie l'uſage de la Philoſophie, lorſqu'on s'en ſert avec retenue & moderation. Arnold & ſes Sectateurs reprenoient dans les Syſtêmes de Théologie des Luthériens, la trop grande quantité de termes Scholaſtiques & Philoſophiques; à quoi Colerus croit avoir ſuffiſamment répondu, en montrant que leur Théologie n'eſt pas entiérement ſemblable à celle de l'Ecole Romaine, qui n'eſt point Scripturaire, mais qui eſt fondée uniquement ſur la doctrine des Péres & ſur les Canons des Conciles, & conſiſte preſque entiérement en des queſtions vaines & frivoles.

(4) Id. ibid. p. 2—17.

[D] *Il reçut le degré Académique de Maitre-ès-Arts, qu'il condamna dans la ſuite hautement, & dont il refuſa de ſe ſervir.*] On dit dans ſa Vie en Allemand, „ qu'il avoit lui-„ même avoué que les ſollicitations & les empreſſemens „ de ſes Supérieurs avoient extrêmement enflammé l'am-„ bition en lui, & l'avoient engagé enfin à accepter en „ 1686 le degré Académique de Maitre-ès-Arts." Mais Colerus remarque (5), que ce fut ſans doute de ſon conſentement qu'on le lui conféra. On voit ce qu'Arnold penſoit des Honneurs Académiques, par le paſſage ſuivant de ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* (6). „ C'eſt un ſcandale & un „ péché, qu'on ait laiſſé ſubſiſter par-tout ces puiſſantes „ Colonnes de l'Antichriſtianiſme (*bonæ verba quæſo*, dit „ Colerus), & que ceux qui prétendent s'être réformés, „ les aient conſervées comme autant de *ſaintes Reliques*, „ de la manière qu'on le voit dans nos Univerſités. Mais „ que ne fait pas le Monde hypocrite pour de l'argent?"

(5) Pag. 15.

(6) Part. I. L. XII. c. 3. p. 352.

Il remarque en particulier par rapport au degré de Maitre-ès-Arts (7), que du tems de Luther en 1524, il n'y eut que trois Candidats à Wittenberg qui priſent à la fois ce titre: pas plus de ſept ans après, ſavoir en 1531, il y en eut quarante; & en 1602, ſoixante-deux: enſorte qu'entre 1502 & 1655 le nombre en montoit à 7467, qu'on avoit décorés de ce titre, & envoyés chercher fortune dans le Monde. Cet abus donna occaſion aux vers ſuivans:

Quamvis ſit noſtri appellatio vana Magiſtri,
Omni qui vacuum fert ratione caput,
Attamen eſt noſtro reverentia danda Magiſtro,
Et juris eſt ofiuis attribuenda bonis.
Felicem è noſtrum, cui contigit eſſe Magiſtrum!
Non tribuit cunctis Lacbſis amare Venus.
Dulce Jonas, Bene venerabis, venerande Magiſter
Noſter, & in primo, docte, ſedeto loco.
Magna Magiſtrorum ſolet eſſe ſuperbia noſtrûm,
Larvas bullati qui jubiter Bbi.
Per cafus omnes eſt briſia ſtulta Magiſter,
Inſtat quem nulli larva Magiſtrii.

(7) Ibid. P. II. L. XVI. c. 10.

Ces vers ſont tirés de l'*Appendix Regni Papiſtici* de Naogeorgius (8). François-Albert Apinus publia à Roſtock en 1702 une Diſſertation intitulée: *De Moralitate Gradtuum Academicorum ex Juris naturæ principiis, contra Fanaticos propertim aſſerta:* „ Que les Degrés Académiques ſont lé-„ gitimes ſelon les principes du Droit Naturel, contre les „ Fanatiques.

(8) Pag. 42. apud Colerum p. 16.

[E] *Parce qu'il croyoit que l'Egliſe d'Allemagne étoit tombée dans une trop grande corruption.*] C'eſt ce qu'il dit lui-même dans ſa *Declaration ſur ſa réſignation de ſa Charge de Profeſſeur à Gieſſen.* Il y déclare (9), „ qu'outre qu'il „ eſt convaincu du grand relâchement dans lequel le Corps „ de ce qu'ils appellent le Chriſtianiſme eſt tombé, il n'a „ aucun deſſein d'accepter aucune Dignité Eccléſiaſtique, „ ſur-tout ne ſe trouvant ni la capacité néceſſaire, ni la „ diſpoſition de ſe conformer aux cérémonies, & d'ufer „ de la diſſimulation qui doit néceſſairement en accompa-„ gner la pratique."

(9) §. 4.

[F] *Il publia un Livre où il expoſoit les raiſons de ſa conduite.*] Il fut imprimé in-12. en 1692, ſous ce titre: *Offenherzige Bekentniſs &c.* c'eſt-à-dire: *Declaration ſincére ſur la réſignation de ſa Charge Académique.* La ſixième édition de cette Piéce, imprimée à Francfort in-12. en 1700, a pour titre: *Declaration ſincere, à laquelle on a joint, 1. Divers témoignages ſur la Liberté Chrétienne dans le Culte public. 2. L'Etat des Univerſités* (d'Allemagne). *3. Une courte Contre-Exhortation, pour ſervir de reponſe à l'Exhortation ſincére d'un Anonyme &c.* Comparez les *Lettres interceptées*, I. Paquet, p. 39. 40. Colerus dit, que la plupart de ces raiſons ſont frivoles & impertinentes, & qu'une des principales, ſur laquelle il inſiſte, c'eſt qu'il étoit tourmenté par des ſcrupules de Conſcience, qui ne lui laiſſoient point de repos: voici les propres termes d'Arnold (10). „ Les principaux motifs de ma réſolution, au-„ tant qu'il m'eſt poſſible de les expliquer, & de les tirer „ des replis les plus ſecrets de mon cœur, ont été ceux-„ ci. §. 11. De-là il eſt aiſé de conclure, *dit-il*, quel „ combat il y avoit au dedans de moi entre la Chair & „ l'Eſprit .... juſques-là, que ſouvent mon cœur étoit „ comme amorti, ſans vie, accablé de peine & de maux, „ & nageoit dans les larmes." Il allégue la maniére de vivre des Aſcétiques (11). „ Quant à moi, je confeſſe „ ingénument, *dit-il*, qu'en liſant l'Hiſtoire ancienne, les „ exemples des prémiers Chrétiens, & parmi eux, ceux „ des Hermites & des Aſcétiques, m'ont fait rougir de „ honte .... ſur-tout pluſieurs perſonnes, dans les mê-„ mes principes, m'aiant aſſuré qu'ils n'auroient jamais „ cru, que malgré les lumiéres que j'avois ſur ce ſujet, „ & ce que j'en avois ſouvent dit moi même, j'euſſe ac-„ cepté un Emploi public & une ſuffe ſounis aux formalités établies. J'étois donc obligé de me dégager." Il inſiſte ſur l'exemple d'Abraham (12). „ Abraham, *dit-il*, „ fut tenté juſqu'à devoir ſacrifier ſon fils; & on ne peut „ douter qu'il n'eût été expoſé à la cenſure, ſi ſon deſ-„ ſein eût été ſu; mais ſa Foi lui eût toujours ſervi de „ juſtification .... Et ne ſeroit-il pas injuſte de préten-„ dre, que Dieu, dans les voies merveilleuſes de ſa Pro-„ vidence cachée, ne s'écartât en rien du cours ordinal-

(10) §. 1—8.

(11) §. 48—

(12) §. 1—

„ re,

Quedlinbourg en 1698 : il y vécut longtems dans la maison d'un Ministre nommé Jean-Henri Sproegel, & eut de fréquentes disputes avec les Théologiens de cette Ville [G]. En 1700 il alla à Altsted, où il s'engagea pourtant dans le Ministère, & fut fait Chapelain de la Duchesse Douairière de Saxe-Eisenach, mais avec une entière liberté de Conscience. Dans le même tems, il épousa Anne-Marie Sproegel, fille de Mr. Sproegel, de laquelle il eut un fils & une fille, morts tous deux en 1709 (g). Il eut beaucoup de peine à Altsted à être admis à exercer les fonctions de son Ministère, & enfin en 1705 il fut obligé de quitter cette Ville : il prit congé de fon Auditoire par un court Sermon, qui se trouve dans fon Postil [H]. Heureusement pour lui, il fut peu de tems après appellé par le feu Roi de Prusse pour succéder à son beau-père dans la Charge d'Inspecteur du Diocèse de Werben dans la Vieille-Marche; & le Magistrat de Werben l'établit en même tems Pasteur dans cette Ville, où il remplit les fonctions de fon Ministère fort paisiblement pendant plusieurs années (h). En 1707, sur les sollicitations réitérées du Magistrat & des habitans de Perleberg, Sa Majesté Prussienne l'établit Pasteur & Inspecteur des Eglises de Perleberg, & le fit ensuite Historiographe de la Cour (i). Il mourut de la fièvre [I] le 30 de Mai 1714 (k), âgé de quarante-huit ans. Colerus nous apprend qu'il se répandit un bruit, qu'avant fa mort il avoit témoigné du regret d'avoir publié fa *Sophie* ou *Sagesse Divine*, & d'avoir écrit son *Histoire Ecclesiastique* avec trop peu de ménagement & de prudence. D'autres Ecrivains moins prévenus doutent fort de ce fait; & l'Auteur de fa Vie en Allemand, qui s'étend beaucoup fur ce qu'il fit dans fa dernière maladie, & fur ses dernières heures en particulier, n'en dit pas un mot. On trouve fon Epitaphe dans cet Ouvrage Allemand; mais Colerus en a fait une, qui est une violente Satyre contre lui [K]. On nous apprend dans le *Journal Littéraire* (l), qu'il étoit Théologien solide, pacifique, fans préjugés; & que quoique fon érudition fût vaste, fa piété la furmonta pourtant de beaucoup; que c'étoit un véritable Mystique, qui pratiquoit ce qu'il enseignoit aux autres; qu'après la mort de Mr. Spéner, on le regarda comme le Patriarche des Piétistes; mais que comme on donne communément ce nom à ceux qui tâchent de réformer les abus glissés dans l'Eglise, & qui condamnent la Morale relâchée, cette imputation ne peut tourner qu'à la gloire. Les Luthériens rigides en font un portrait très différent, & Colerus en particulier, qui s'efforce de prouver qu'Arnold n'étoit pas Luthérien [L], mais qu'on devroit plutôt lui donner le titre

(g) Colerus p. 34. 35.

(h) Idem p. 36. 37.

(i) Idem p. 38.

(k) Idem p. 39. 40.

(l) Ubi supra.

„ re, & n'accomplit aucune œuvre, qui ne s'accorde avec les voies hypocrites & les fausses apparences du „ Monde? &c." Il allégue enfuite l'exemple de Grégoire de Nazianze & de S. Bafile (13). „ Dans les tems qui „ ont fuivi, non feulement plusieurs milliers de perfon- „ nes ont embraſſé ce genre de vie; mais de fameux Pré- „ dicateurs mêmes, ou fatigués des diſtractions continuelles du monde, ou craignant de tomber dans la corrup- „ tion dominante, y ont perſisté. Tels furent entre autres, *Grégoire de Nazianze & Bafile le Grand*, qui ont „ renoncé aux prémières Dignités de l'Eglise, pour me- „ ner une vie ſolitaire & retirée, &c." Mais Colerus fait voir qu'Arnold s'eſt trompé à l'égard de Grégoire de Nazianze & de S. Bafile, puisque ce dernier revint de fa ſolitude, & ſe chargea du ſoin de l'Egliſe de Céſarée ſous Eufèbe, auquel il ſuccéda dans ce Siège l'an 370, & que S. Grégoire fut Evêque de Nazianze (14). Arnold preſte que notre Sauveur dit, Marth. VI. 24. (15). „ Ce „ Pouvoir Supérieur & Céleſte, *dit-il*, aiant triomphé de „ tous les faux prétextes & des objections de la Raiſon, & „ d'une Volonté opiniâtre, il en a réfuté enfin cette juſte & certaine concluſion, que nul ne peut ſervir deux „ Maîtres." En général, il maltraite fort les Univerſités, mais ſur-tout dans le §. 62. où il s'exprime ainſi: „ Pour „ finir; mon plus ardent deſir, & ce que je demande à „ Dieu eſt, qu'il veuille diriger l'eſprit & le cœur des „ Rois, des Princes, & des Magiſtrats, & leur inſpi- „ rer un vrai zéle pour la gloire, pour détruire les „ Hauts-lieux de Baal, couper tous les Bocages, & purger entiérement le Pays d'Idolatrie &c." Il témoigne même un ſouverain *mépris* pour toutes les Sciences humaines, comme il paroît par les paſſages ſuivans. „ Je ne „ ſais pas difficulté d'avouer que je n'ai rien trouvé de plus „ touffe plus aiſément, plus fortement, plus conſtamment „ l'eſprit, & qui mette plus obſtacle à l'union avec Chriſt, „ que le Savoir humain.... Véritablement, il y a dans les „ Savans une peſte particuliére & dominante, qui ſaiſit & „ enchante toutes leurs facultés, & les pénétre d'un venin caché, & qui, ſans une Apoſtaſie formelle, les „ rend peu propres pour le Royaume de ſainteté & d'humilité de Chriſt." Et dans le §. 57. il s'exprime de la manière ſuivante: „ Mon inclination naturelle & mes „ diſpoſitions me portoient fortement à l'étude des Sciences, ſur-tout à l'étude de la Philoſophie, de l'Antiquité, „ & de l'Hiſtoire tant Civile que Critique. Par-là l'eſprit, „ fort angoiſſé, ſe trouvoit expoſé à un grand danger. Et „ l'Amour de Dieu, par des oppoſitions conſtantes & „ témoignages continuels, m'en retiroit ſouvent avec violence, & me conduiſoit à la ſeule connoiſſance néceſ- „ ſaire. Tellement que j'étois ſouvent contraint, par „ l'extrême anxiété de mon ame, & par l'intime conviction de l'extrême vanité *(de Satore humain)*, non ſeulement de quitter toute étude inutile, mais d'abandonner „ tous mes Livres, à un petit nombre près &c." *Lit. A.* 3. 6. *A.* 4. §. 3.

(13) §. 45.

(14) Colerus p. 28. 29.

(15) §. 27.

[G] *Il eut de fréquentes disputes avec les Théologiens de cette Ville.*] Ces Théologiens (16), tâchérent d'irriter contre lui l'Abbeſſe de Quedlinbourg, & dans ce deſſein ils publiérent un Libelle, où ils lui imputoient les crimes les plus odieux; mais ils n'en purent prouver aucun, quand on en vint à approfondir la choſe. Le Roi de Pruſſe, touché de la perſécution à laquelle ſon beau-père & lui étoient expoſés, les prit l'un & l'autre ſpécialement ſous ſa protection, & nomma une Commiſſion, enjoignant à leurs accuſateurs de produire en préſence des Commiſſaires les preuves de ce qu'ils avançoient: mais ils éludérent la choſe en conteſtant la compétence des Juges, prétendant qu'ils ne relevoient que de l'Abbaye; deſorte que l'affaire en demeura là.

(16) Colerus, Sect. VII. p. 215-217.

[H] *Prit congé de ſon Auditoire par un court Sermon, qui ſe trouve dans ſon Poſtil.*] Il s'applique dans ce Sermon, ce que notre Sauveur dit prophétiquement: *Ils vous chaſſeront de leurs Synagogues &c.* & il ajoute: „ Mon „ départ ne vient pas uniquement de la volonté des hommes, (dans ce cas-là, il y auroit longtems que je vous aurois quittés); c'eſt un effet de la ſainte & juſte volonté de Dieu."

[I] *Il mourut de la fièvre.*] On nous apprend dans ſa Vie en Allemand (17), que „ le troiſiéme de Mai 1714, „ jour de Pentecôte, des Officiers qui faiſoient des Tra- „ vées, entrérent par force dans l'Egliſe pendant qu'on „ y diſtribuoit la Communion, & ſe faiſirent de quelques „ jeunes-gens qu'ils emmenérent; ce qui émut ſi fort Arnold, & dérangea tellement ſa ſanté, déjà très affoiblie „ par la trop grande application, qu'il ne ſe rétablit point „ depuis; & quoiqu'il montât en chaire l'après-midi du „ lendemain pour faire un Sermon funébre, il ſe trouva ſi épuiſé, que le Bourguemeître s'en apperçut, & fit „ monter le Sacriſtain en chaire pour ſe tenir auprès de „ lui, de peur qu'il ne tombât de foibleſſe au milieu du „ Sermon. Il fut pris d'une fièvre chaude, qui l'emporta au bout de dix jours." [☞ On dit dans la *Bibliotèque Germanique* *, qu'il mourut d'une maladie ſcorbutique. Edit.]

(17) Cap. 3.

* T. XXXV. p. 2.

[K] *Colerus en a fait une* (Epitaphe) *qui eſt une violente Satyre contre lui.*] La voici: *M. S. Hic ſitus eſt Gothofredus Arnoldus, Theologus non tam iſte, quam Theologorum inſectator acerrimus, Hæreticorum defenſor perpetuus, Theologiæ Myſticæ inſtaurator, & Fanaticiſmi incrementi æquè impudentiſſimus, corruptorum Hiſtoriæ ſacræ facile princeps, ſcripturum mole orbem literatum non tam auxit, quam obruit. Qui ut plurimum detrimenti caperet Eccleſia Lutherana curavit diligenter. Magnum jus reliquit deſiderium apud Novatores omnes, infeſtiſſimum apud Orthodoxos mortuum. Religionem coluit miſcellaneam, aut nullam. Jam Deo relictus Judici. Iiices.* C'eſt-à-dire: „ Ci-gît Godefroi Arnold, „ moins Théologien lui-même, qu'ennemi déclaré des „ Théologiens; Défenſeur perpétuel des Hérétiques; le „ Reſtaurateur de la Théologie Myſtique; & le plus im- „ pudent Propagateur du Fanatiſme; le plus hardi Corrupteur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique; qui a plutôt accablé, qu'enrichi la République des Lettres de la multitude de ſes Ecrits, & qui a travaillé conſtamment à diminuer l'Egliſe Luthérienne. Regretté extrêmement de tous „ les Novateurs, & abhorré des Orthodoxes. Indifférent „ en matière de Religion, ou n'en aiant aucune. Il eſt „ abandonné à préſent au jugement de Dieu."

[L] *Colerus . . . . . s'efforce de prouver qu'Arnold n'étoit pas Luthérien.*] Il obſerve qu'Arnold, dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, dépeint par-tout l'Egliſe Luthérienne avec les plus noires couleurs; & pour prouver ce qu'il avance, il renvoie à la Table au mot *Lutheriens*, où l'on trouve les titres ſuivans: *Ils ſont tombés dans la plus grande Corruption. Leur Corruption eſt générale. Leur Conduite ſcandaleuſe. Leur Orgueil & leurs Diviſions, comparées à la confuſion de Babel. L'extrême malice de la plupart. Pires que les Papiſtes & les Païens. Leur Sécurité & leur Préſomption. Leur Epicuriſme. Leurs Erreurs & Hérèſies. Leur Hétérodoxie. Leur Fanatiſme. Leur Impureté. Leur Animoſité contre les Calviniſtes. Leurs Traditions humaines, leur Papiſme, & leur Livres Symboliques. Leur Paganiſme, Athéiſme*, &c. Colerus remarque enſuite, qu'Arnold témoigne

tre d'*Indifférentiſte* [*M*]; qu'il a foutenu un grand nombre d'Erreurs groſſières [*N*], & que par conſéquent

moigne une extrême averſion pour tous les Symboles, les Confeſſions de Foi, & autres Formulaires de Doctrine reçus parmi les Luthériens, & qu'il les repréſente comme dangereux, impies, contraires à la Liberté Chrétienne, & propres à ramener le Papiſme; & qu'il rejette le Serment qu'on fait dans l'Egliſe Luthérienne, de maintenir la Doctrine contenue dans ces Formulaires & Confeſſions de Foi. *Libros autem Eccleſiæ noſtræ Symbolicos, quibus ab aliis demum beterodoxorum cætibus diſcerniinur, non ſolum jiuque deque habuit, verum etiam noxios, impios, Libertati Chriſtianæ contrarios, & ad reducendum papiſmum idoneos, Papatum apte promentantes, juſque illud jurandum, quo ad tuendum librorum Symbolicorum præſcriptam doctrinam obſtringimur, audaciter exploſit* (18). C'eſt ce qu'il prouve par divers paſſages des Ecrits d'Arnold, & particuliérement par la Table de ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, où ces *Livres Symboliques* ſont dits être *inutiles, erronés, & impraticables, peu néceſſaires, choquans & blâmables.* Wernsdorf, dans ſa Diſſertation *De Auctoritate Librorum Symbolicorum*, joint à ſon *Comm. de Indiff. Relig.* (19), affure, que tandis qu'Arnold déclame en toute occaſion contre les Symboles, & autres déclarations innocentes de nos ſentimens ſur la Religion, il ſemble regretter ſeulement que l'Egliſe ne ſoit pas expoſée à un plus grand danger, & la Vérité à plus d'attaques de la part de ſes ennemis cachés. *Sane dum Arnoldus ſymbola & innocentes leguendi formulas quotvis occaſione reprehendit & taxat, nihil illud dolere & mijoreri videtur, quam Eccleſiam non majori expoſitam eſſe periculo, aut veritatem variis oppugnationibus fatigari.* Colerus infère du ſentiment d'Arnold ſur ce ſujet, que par cette raiſon en particulier, il ne doit pas être regardé comme Luthérien, puiſqu'il ſe déclare avec tant de licence & de malignité contre toutes les Symboles & les Formulaires de Doctrine, & leur refuſe ſon approbation; tandis que ſi on les abolit, non ſeulement on détruit l'unité de la Foi, mais on s'expoſe à avoir tous les ans une Foi nouvelle, comme S. Hilaire le diſoit au ſujet des Ariens, peut-être même tous les mois. Si à introduire cette liberté de conſcience dans bornes, qui a rempli la Hollande, l'Angleterre & d'autres Pays d'une multitude d'Opinions monſtrueuſes. *Quibus tamen e medio ſublatis, non tantum extirpatis veritas naſcitur, ſed, ut de Ariania ſeriſſis Hilarius, annua ſolum & menſtrua fides exigetur, eaque ſubjequetur crebendi libertas, quæ Belgium, Angliam, plurimque alias Regiones tot peſtilibus impleuit* (20). Il faut voir auſſi, qu'Arnold traite par-tout des Théologiens Luthériens, tant morts que vivans, dans les termes les plus durs (21); & qu'il avoue formellement, que l'Egliſe Luthérienne, auſſi-bien que les autres, lui paroît ſi corrompue, qu'il ſe fait un ſcrupule de s'y joindre. C'eſt à quoi revient le paſſage ſuivant de ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* (22): „ Que dans ce Siécle, auſſi-bien que dans le précédent, „ on ne peut porter d'autre jugement de cette Egliſe (la *Luthérienne*), que celui-ci: qu'elle eſt tombée, auſſi-„ bien que les autres Sectes dominantes, dans le dernier „ re corruption: & que le petit nombre de Témoins (*ſan-„ mentionnés*) conjointement avec le reſte des Scrviteurs „ myſtiques du Seigneur, diſperſés dans chaque Société „ Eccléſiaſtique viſible, ont toujours, & ſeuls, conſtitué „ la véritable Egliſe invifible de Dieu.

[*M*] *Qu'on devroit plutôt lui donner le titre d'Indifférentiſte.*] Colerus ſoutient, que non ſeulement il n'étoit pas Luthérien, mais même qu'il ne peut être mis avec juſtice dans aucune Communion Proteſtante; & par conſéquent qu'il étoit *Indifférentiſte*, comme il s'exprime, c'eſt-à-dire de toutes les Religions, ſans être d'aucune en particulier, & ſans avoir de Syſtême de Doctrine fixe. Wernsdorf, dans ſon Livre intitulé, *Brevis & nervoſa de Indifferentiſmo Religionum Communitate* (23), nous dit, qu'entre autres Erreurs dont Arnold étoit infecté, il l'étoit de la pernicieuſe doctrine de l'Indifférence en matière de Religion, ainſi qu'il paroît par ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, dans laquelle il ſe trouve à peine une ſeule page, où il ne nie l'exiſtence d'une Egliſe viſible, & où il ne rejette toute diſtinction particulière entre les différentes Communions; il met toutes les Sectes au même rang de la véritable Egliſe; il repréſente les Sociniens, comme étant dans la Sainteté Divine, comme de vrais & bons Chrétiens; il prend le parti de Puccius, Werdenhage, Kainus, Tſchechſius, Coornhert & autres *Indifférentiſtes* déclarés, tournant en ridicule les plaintes & les jugemens que nos Théologiens ont fait d'eux: il mépriſe tout Culte extérieur, & ſoutient ſeulement une Religion intérieure & enthouſiaſte. C'eſt ce qui paroît évidemment par divers endroits de ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, en particulier par ceux-ci. Part. II. T. 726. n. 4. „ Quand nous entendons crier à haute voix de „ tous côtés: CHRIST *eſt ici!* CHRIST *eſt là! voyez*, „ CHRIST *eſt dans l'Egliſe, ou il eſt dans l'Ecole, dans* „ *ce Sermon, ou dans ce Culte-là, dans ce Collége, dans* „ *cette Chambre, dans cette aſſemblée particulière; il n'eſt* „ *que dans un tel, ou dans un tel*: une une qui a la vraie „ connoiſſance de CHRIST ne prête point l'oreille à ces „ clameurs, elle ne le cherche nulle part qu'en elle-même &c." Et Part. IV. „ Et c'eſt-là la raiſon (*ſavoir* „ que Dieu ſeme par-tout ſa ſemence *myſtique* dans les par-„ ticuliers, par une Communion inviſible, & par des o-„ pérations ſpirituelles, dont ni Tyran, ni faux Zélateur, „ ni Hypocrite ne peut empêcher l'accroiſſement & les „ fruits, quelquefois nulle pour un) c'eſt-là la raiſon, „ pourquoi la véritable Egliſe de Chriſt doit néceſſaire-„ ment avoir ſubſiſté dans tous les tems, dans chaque „ Secte, Nation & Langue, inviſible, cachée, opprimée „ & ſolitaire, parce que le Royaume de Dieu a toujours „ été intérieur, & par conſéquent n'a pu être apperçu par „ les yeux des hommes &c." Et évidemment encore, T. 23. „ Il s'enſuit néceſſairement, que, ſelon la Con-„ feſſion de S. Pierre, parmi tous les hommes, ceux-là „ ſont agréables à Dieu, qui le craignent & qui prati-„ quent la juſtice; & par conſéquent, qu'il ſème, nourri-„ rit & conſerve par-tout ſa ſemence *myſtique*; & que quiconque a des intentions droites & pures, eſt exempt „ de blâme, s'il fait conſiſter ſon bonheur à dépendre „ de Dieu ſeul, & à faire ſon ſeul Seigneur & Maître „ Jéſus-Chriſt, quoiqu'il ne prenne le nom d'aucune Perſonne, & ne ſe conforme à aucune Tradition, ni à l'exem-„ ple de qui que ce ſoit." Colerus tâche auſſi de prouver qu'Arnold étoit *Indifférentiſte*, parce qu'il ne regardoit l'Ecriture que comme une Régle de mœurs & de conduite, & non comme une Régle de Foi; qu'il déſapprouvoit tous les Formulaires & toutes les Confeſſions de Foi, & qu'il ſe plaignoit qu'on leur donnoit trop d'autorité; qu'il rejettoit tous les noms de diſtinction parmi les Chrétiens; & qu'il qualifioit toutes les Egliſes du titre de Sectes; qu'il ſoutenoit qu'il n'y avoit aucun Syſtême de Religion exactement vrai, exempt de tout défaut, de toute erreur; mais qu'ils ſont tous de nature à ſauver ceux qui les ſuivent, pourvu qu'ils en faſſent un bon uſage. Il condamnoit la Théologie Polémique, & toutes les Diſputes ſur la Religion; proſcrivoit tous les Syſtêmes, les Catéchiſmes, les Symboles & les Confeſſions de Foi. Il ſoutenoit qu'une connoiſſance vague, ſuperficielle & ſimple de la Religion ſuffiroit pour être ſauvé. Il prétendoit fort l'efficace de la parole, & combattoit ouvertement le Baptême des Enfans. La participation au Sacrement de l'Euchariſtie étoit une choſe fort indifférente, ſelon lui. Il nioit l'exiſtence d'une Egliſe viſible, auſſi-bien que la néceſſité d'être dans ſa Communion. Il faiſoit profeſſion d'avoir de l'éloignement pour toutes les Sectes & pour tous les Partis en général. Il prétendoit que ce n'étoit ni la pureté de la Doctrine, ni la légitime adminiſtration des Sacremens, qui étoient les marques de la véritable Egliſe; mais la Charité, l'Amour & la Paix. Il ſoutenoit, qu'on devoit expliquer le plus favorablement qu'il étoit poſſible, les deſſeins, les paroles & les actions des Hérétiques, quel qu'en fût le caractère; qu'il falloit excuſer toutes les Erreurs, & ne jamais réfuter, condamner, ou bannir d'un Etat les Hérétiques déclarés. Il rejettoit toutes les Pratiques, toutes les Cérémonies extérieures, tout Culte & toute Egliſe viſible. Tel eſt le plus court abrégé que nous donne de la Doctrine d'Arnold (24), & il dit qu'à propremment parler, on peut l'appeller le *Maréchal de camp général* de tous les Indifférentiſtes, qu'il y a jamais eu: *Rebus Arnoldum Indifferentiſtarum omnium, quos ſol vidit tegum, Generalem Caupi Mareſchallum vocemus licet* (25).

[*N*] *Qu'il a ſoutenu un grand nombre d'Erreurs groſſières.*] Nous avons rapporté dans la Remarque précédente pluſieurs Propoſitions, qui ont extrêmement révolté les Orthodoxes; nous allons faire voir Mr. Coleras de nouveau dans le détail qu'il fait des opinions d'Arnold. Selon lui (26), ce Théologien reconnoiſſoit l'autorité de l'Ecriture; mais il en affoibliſſoit la certitude & donnoit atteinte à ſa perfection, en ſoutenant que nous devions rechercher l'inſpiration du S. Eſprit, qu'il nous importe encore plus d'avoir. On peut juger de ſes ſentimens ſur cette matière, par le paſſage ſuivant de ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, „ On trouve, *dit-il*, dans les Ecrits des Apôtres mêmes, „ des paſſages douteux, & auxquels tout le monde ne „ ſouſcrivoit pas aiſément d'abord; comme 1. *Corinth. XI.* 4. & *ſuiv.* Et c'eſt par cette raiſon, que les *premiers Chrétiens* jugeoient du ſens qu'ils devoient donner „ à ces Ecrits par la direction de Dieu, & que, ſelon le „ commandement qui leur en avoit été fait, ils éprou-„ voient toutes choſes ſans exception, r. *Theſſ. V.* 21." *Vide Hareſiol. L. I. C. V. §. 5. §. 49. Id. n. 6.* „ Les „ Theſſaloniciens feuls furent enſeignés par Paul, qu'ils „ voient pas beſoin d'Epîtres des Apôtres . . . . . afin „ que Dieu feul en eût la gloire, & qu'on ne ſe fît pas „ d'autre Dieu que lui &c." Il tâche, dit Colerus (27), de rendre le Canon de l'Ecriture douteux & incertain, & même de le bannir entièrement, le plaignant qu'on ait reſpecté trop l'autorité; & il prétendoit, qu'à moins d'une lumière ſupérieure, d'une inſpiration immédiate & extraordinaire du S. Eſprit, on ne peut avoir des fondemens certains pour mettre tels ou tels Livres dans le Canon, puiſque les Chrétiens de ce tems-là n'ont eu ni témoignage extérieur, ni ordre à cet égard. *Nimirum ita ſenſit Arnoldus, ſine ſublimiori principio, & afflatu Spiritus immediate & extraordinario, non poteſſe de libris in Canonem Scripturæ referendis aliis rationc conſtare, utpote de ipſo externum ad neminem Chriſtianorum illius ætatis vel teſtimonium vel mandatum pervenerit.* Godefroi Olearius, dans les *Prolégomènes* de ſes *Obſervationes ſacræ in Matthæum* (28), a examiné ce ſentiment d'Arnold. Sur l'Article de la Trinité il ſoutenoit, que la connoiſſance *explicite* de ce Myſtère n'étoit point néceſſaire au Salut. Il attaquoit le Decret du Concile de Nicée, & parloit avec mépris des termes de *Trinité*, de *Perſonne* & de *Conſubſtantialité*; blâmoit

(18) Colerus Sect. 2. p. 40-48.

(19) P. 512. §. 7. apud Coler. p. 47. 48.

(20) Coler. p. 48.

(21) Idem p. 48. 49.

(22) P. II. L. XVII. c. §. p. 174. §. 29. apud Colet. p. 51.

(23) P. 10. 21. 49. Colerp. 54-56.

(24) P. 16-18.

(25) Colet. p. 55.

(26) Idem p. 64. 65.

(27) P. 66. 67.

(28) Voyez Colet. p. 66-61.

séquent ſes Antagoniſtes méritent d'être honorés pour avoir défendu l'Egliſe contre ſes attaques. Il porte enſuite ſon jugement ſur le génie, les préjugés, & l'érudition d'Arnold, & il dit, qu'il y avoit en lui un grand mélange de bonnes & de mauvaiſes qualités; qu'il avoit beaucoup de feu, de vivacité, & un grand talent pour la Poëſie (*m*); qu'il avoit un panchant extraordinaire au Fanatiſme & à l'Enthouſiaſme [*O*]; qu'il défendoit ſes paradoxes avec beaucoup d'orgueil & d'opiniâtreté (*n*); & qu'il avoit beaucoup de préjugés [*P*]. Il examine enſuite en quoi conſiſtoit l'Erudition d'Arnold, & il

(*m*) Colerus. Sect. III. p. 51–57.

(*n*) Idem p. 57–59.

mant d'ailleurs tous les efforts de l'ancienne Egliſe pour la défenſe de ce Dogme, comme il paroît par ce paſſage de ſon *Hiſtoire Eccleſiaſtique* (29): „ Les *premiers Chrétiens* parloient de la Divinité, d'une manière fort différente de ce qu'ils firent dans la ſuite ſur *l'autorité humaine*: ils ignoroient les termes de *Trinité*, de *Perſonne*, de *Conſubſtantialité*, & d'autres ſemblables." Il appelle le ſentiment de l'Egliſe ſur la Trinité, *faux*, & *idolâtre* (30). Il parle du Sauveur d'une manière ſi ambiguë, qu'on ne peut que le ſoupçonner d'Arianiſme (31). Il donne atteinte à la néceſſité & au prix des Sacremens, & repréſente le Baptême comme une pure Cérémonie. Il paroît déſapprouver clairement le Baptême des Enfans, dans le paſſage de ſon *Hiſtoire Eccleſiaſtique* (32), où il parle de Wenceſlas. „ Les Prêtres, *dit-il*, le taxoient „ d'avoir commis dès ſa naiſſance un crime énorme, parce qu'il avoit fait les Fonts; quoique le pauvre enfant ne fût pas coupable de toutes les ridicules ſimagrées qu'ils avoient faites avec lui, qu'ils auroient mieux fait de différer, auſſi bien que ſon couronnement, juſqu'à ce qu'il eût été en âge de raiſon." Et il nomme expreſſément le Baptême „ un ancien uſage, qu'on retint dans „ le premier Siècle (33)." Il donne une idée fort mince de l'Euchariſtie, qu'il repréſente comme une pure obſervance extérieure, dont les Chrétiens parfaits n'ont pas beſoin; & il regarde comme idolâtre la maniere dont on la célèbre dans l'Egliſe Luthérienne. Le paſſage ſuivant ſera connoître ſon ſentiment ſur cet article (34). „ Sur „ ce fondement, ceux d'entre eux (*des premiers Chrétiens*) „ qui étoient parfaits, *Philipp. III.* 15. n'avoient point „ beſoin des remèdes extérieurs établis pour les foibles, „ dans leſquels Chriſt lui-même n'a pas encore jetté de „ profondes racines. Et par cette raiſon, ils n'étoient pas „ ſi rigoureux obligés de communier les uns avec les au„ tres, ni pour fortifier leur foi, ni pour faire commémoration de Jéſus-Chriſt, ni pour s'unir enſemble: ils „ laiſſoient à chacun ſa liberté ſur cet article, parce qu'ils „ ne trouvoient point de commandement poſitif à cet é„ gard, ni de Jéſus-Chriſt, ni de ſes Apôtres, qui s'é„ toient contentés de les exhorter à que toutes les fois „ qu'ils feroient ceci (ſans en déterminer le tems ni la né„ ceſſité) ils cuſſent à le faire en mémoire de Jéſus-Chriſt, „ & cela juſques à ſa venue. Ainſi cette pratique ceſſoit „ pour ceux, auxquels Chriſt étoit venu, & auxquels, „ ſelon ſa promeſſe, il s'étoit manifeſté lui-même, étant „ pris pour toujours ſon domicile en eux. Et dans ceux„ là, les Noces de l'Agneau prenoient la place du Sacre„ ment, comme l'avant-coureur des Noces à venir, & de „ leur arrivée à la Maiſon Céleſte. Ils étoient dans les „ mêmes ſentimens par rapport à tous les autres ſignes „ extérieurs, auxquels ils ne s'arrêtoient plus, après „ qu'ils avoient obtenu la véritable eſſence de Chriſt &c. „ *Vide Herefiol. P. I. p.* 53. *Idem p.* 110. Bien moins y „ auroit-il cet égard aucune idolatrie, aucune ſuperſtition, „ aucun abus parmi eux, qui les engageât à s'en ſervir „ comme d'une *Panacée*; abus qui s'introduiſit dans la „ ſuite, & qui a duré longtems. *Et p.* 346. On voit encore régner la plus abominable idolatrie & le plus groſſier *Capernaïſme*, parmi ceux qui prétendent être Orthodoxes. C'eſt ſur quoi ils fondent toutes leurs ſuperſtitions, s'imaginant que cette ſainte Nourriture doit les purifier de tous leurs crimes; ce qui même directement à l'Athéïſme." Enfin voici ce qu'il dit par rapport à lui-même: „ Quant à moi, je fuis fort pour la par„ ticipation à l'Euchariſtie, conformément à l'ordre clair „ & ſimple de Jéſus-Chriſt, & à l'exemple & à la pratique „ de l'Egliſe primitive & Apoſtolique, en mémoire de „ lui, & pour annoncer ſa mort: & je n'abandonnois de „ me pouvoir le faire plus fréquemment que je n'en ai „ l'occaſion dans l'Egliſe. Et ici je parle non ſeulement „ de la *Communion intérieure & éternelle*, mais de la par„ ticipation extérieure au Pain & au Vin, établie par Jé„ ſus-Chriſt: mais ſans la moindre cérémonie, ſans aucun appareil, & avec une ſimplicité convenable à l'Eſ„ prit de Chriſt." Voy. Arnold *Déclaration de ſon ſentiment ſur les Sectes, & la fréquentation de l'Egliſe & des Sacremens*, p. 34. & 37. „ Dans l'Egliſe Luthérienne, on „ n'a rien retenu, qui puiſſe s'appeller bon, qui ne cho„ que & ne ſcandaliſe &c." Il avoit des idées ſingulières ſur la matière de l'Egliſe: il croyoit que la véritable Egliſe étoit celle qui étoit inviſible, parmi ceux qu'on regarde communément comme Hérétiques: que le titre de Mère ne convenoit que très improprement à l'Egliſe; que tout l'extérieur de la Religion, les Temples, la Profeſſion, ſont inutiles (35). On voit aſſez clairement en divers endroits de ſes Ecrits, ce qu'il penſoit du Gouvernement Civil: mais Dippel ſon Diſciple a produit ſes ſentimens au grand jour ſans aucun déguiſement (36). Voici ce que le Docteur Cyprian dit d'Arnold ſur ce ſujet, dans ſa Préface p. 18. Sect. 10. „ Arnold, *dit-il*, a mis „ dans ſa Table pluſieurs choſes au déſavantage des Sou„ verains Luthériens, dont il croyoit n'avoir pas beſoin; „ mais il ne touche point particuliérement dans ſa Table à „ ce qui regarde les Magiſtrats des autres Religions. Au „ lieu que dans le corps même de l'Hiſtoire, à peine parle„ t-il de quelque Prince Orthodoxe, dont il ne détaille „ ſoigneuſement les défauts & les vices, quoiqu'il paſſe „ ſous ſilence ſes vertus & ſes bonnes qualités. Il tache „ à la vérité de voiler ſes véritables ſentimens; mais en „ revanche, Dippel ſon Diſciple parle d'autant plus clai„ rement. Les Magiſtrats, *dit-il*, ſont inutiles dans le „ Royaume de Jéſus-Chriſt. Un Magiſtrat, entant que „ Magiſtrat, ne peut être membre du Corps de l'Egliſe, „ bien moins Evêque de ſon Egliſe. Un vrai *Chrétien*, „ délivré de la ſervitude du péché par l'Eſprit de Chriſt, „ eſt conforme à Chriſt ſon Maitre; exempt de toute Ju„ riſdiction mondaine; quoiqu'il ne ſe prévale pas de ſes „ droits, pour ne pas ſcandaliſer ou offenſer ceux qui ſont „ encore ſous la Loi." Arnold condamna d'abord fortement le Mariage. Il dit dans *le Myſtère de la Sophie* (37): „ Le Mariage eſt un état brutal, charnel & impur, & „ l'amour conjugal un amour impur. Celui, *dit-il*, qui „ s'engage dans le Mariage, ſe prive lui-même du commerce & de l'union avec la *Sophie* (ou Sageſſe Divine) „ & tombe dans une dangereuſe Apoſtaſie." Mais Colerus obſerve, qu'il changea de ſentiment dans la ſuite, & qu'il ſe maria lui-même. On peut ſe faire une idée à peu près de ce qu'il penſoit du ſort des Damnés, par divers endroits de ſon *Hiſtoire Eccleſiaſtique* (38), „ qui quelque „ conçus en termes obſcurs, extraordinaires, & par cette „ raiſon preſque inintelligibles, peuvent cependant ſe ré„ duire à ceci: *Le Rétabliſſement de toutes choſes, dans la profond abîme de cet éternel amour, qui eſt inſéparable de Dieu, pour que Dieu ſoit tout en tout.* Voy. ſon *Hiſt. Eccleſ.* Part. II. p. 727.

[*O*] *Qu'il avoit un panchant extraordinaire au Fanatiſme & à l'Enthouſiaſme.*] Wernadorf (39) l'appelle *un Enthouſiaſte declaré*: ce qui eſt, dit Colerus (40), le vrai caractère d'Arnold, puiſqu'il a fortement prétendu aux Révélations immédiates, défendu les principaux Fanatiques, & qu'il a fur-tout témoigné beaucoup de zéle pour le Quakerisme, comme nous l'apprend le Docteur Cyprian (41). C'eſt la doctrine moderne & ridicule des Quakers, approuvée par *Arnold*. Que ſi quelqu'un, *dit-il*, révoque en doute ce que j'avance, je vais en donner la preuve très claire. Arnold nous dit, *Part. I. p.* 62. qu'il n'y a pas longtems, qu'un homme de qualité en Angleterre, étant allé dans l'Aſſemblée des Quakers avec un fouet à la main, dans le deſſein de mettre la patience de quelques-uns d'entre eux à l'épreuve, il fut inſpiré tout d'un coup ſi puiſſamment, qu'il ſe joignit ſur le champ à eux." Et il ajoute en marge: *Ce fut-là une des illuminations miraculeuſes, & des voies ſecrettes de Dieu.* Arnold déclare donc, que le Quakeriſme eſt la vraie Religion: rien n'eſt plus clair, après ce qu'on vient de lire. Dieu ne conduit pas un homme à une fauſſe Religion: quand il trouve à propos de conduire quelqu'un à une Religion par des voies ſecrettes, ce ne peut être qu'à la véritable. Or Arnold dit, que cet homme embraſſa le Quakeriſme par une inſpiration immédiate de Dieu; & par conſéquent le Quakeriſme eſt, ſelon lui, la véritable Religion." Il aimoit auſſi beaucoup la Théologie Myſtique, dont il a fait l'Hiſtoire; & il dit par rapport à Tauleruc le Chef des Théologiens Myſtiques, „ qu'une Ame avide de Dieu, trouvera „ dans une ſeule page d'un Livre d'un Auteur ainſi enſei„ gné de Dieu, plus de lumière divine, de vie, de conſolations, de directions & de paix, que dans dix Recueils de Sermons in-folio, avec leſquels, & d'autres „ contes de la même nature, ils amuſent le peuple, & tâchent de paſſer inutilement le tems." *Tam manifeſtum eſt Dei avidam mentem in una libri hujusmodi Theodidacti pagina plus divinæ lucis, vitæ, conſilii, ſolatii & pacis invenire, quam vel in decem Poſtillis in-folio, quibus ſalisque fabulis aures prurientes implent, & horas temere & inutiliter conſumere quarunt* (42). Pour ce qui eſt de ſon Fanatiſme, Colerus aſſure (43) que ſes Ecrits & ſa conduite en fourniſſent les plus fortes preuves; particuliérement le peu de reſpect qu'il témoignoit pour l'Ecriture & pour les Sacremens, ce qui, dit cet Auteur, eſt le caractère eſſentiel du Fanatiſme. Il croit que le panchant qu'Arnold avoit pour le Fanatiſme & l'Enthouſiaſme, venoit en partie de ſon imagination vive & forte, & en partie de ſon tempérament mélancholique; ſans parler du concours du Démon pour fortifier ces diſpoſitions naturelles. *Cauſam ſi quæras utriuſque mali, huc adveanda eſt partim vehemention & exorbitans imaginatio, partim vero ipſa melancholia, ne quid de inferiorali genii efficacia addam.*

[*P*] *Qu'il avoit beaucoup de préjugés.*] Colerus dit (44) que ſon principal & grand préjugé étoit, qu'un vrai Chrétien doit renoncer à toutes les Sectes & à toutes les Communions particulières, & à la profeſſion extérieure de la Foi; que toutes les Sectes ſont dans un état dangereux, & qu'une perſonne qui a de la piété, ne peut s'y joindre en

(39) Part. I. §. 50. 51. *apud* Coler. p. 69.

(40) Ibid. *apud* Coler. p. 70.

(41) Coler. p. 70. 71.

(42) Part. I. p. 186. *apud* Coler. p. 71. 72.

(43) Ibid. p. 110.

(44) *Apud* Coler. p. 72–75.

(35) Coler. p. 73. 76.

(36) Id. p. 77. 78.

il dit que ſi le Savoir conſiſte dans une connoiſſance générale d'une grande quantité de Livres, dans le talent d'en faire de nouveaux de pluſieurs autres, dans l'art de ramener d'anciennes Erreurs ſous une face nouvelle, Arnold a certainement droit au titre de Savant: mais que ſi la véritable Erudition conſiſte dans une connoiſſance ſolide des choſes utiles & néceſſaires, cultivée avec jugement, & rapportée à une fin avantageuſe & à celui qui la poſſede, & aux autres, on cherchera en-vain dans ſes Ecrits des traces d'une Erudition de cette eſpéce (o). Il aſſure auſſi qu'Arnold entendoit très peu les Langues ſavantes, la Philoſophie & l'Hiſtoire [Q]. Arnold a fait un grand nombre d'Ouvrages, la plupart en Allemand. En 1700, il donna l'Hiſtoire de la Doctrine & des Mœurs des Chrétiens depuis les commencemens du Chriſtianiſme, où il relève ſouvent le Docteur Cave dans ſa *Religion des anciens Chrétiens* [R]. Mais ſon principal Ouvrage eſt ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* [S], qui lui mit tous les

(o) Idem p. 91. 99.

en ſureté. On peut voir ſes autres préjugés dans la Préface de ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, où il ſollicite les hommes d'abandonner les Egliſes corrompues qui ſubſiſtent aujourd'hui, pour n'avoir l'intelligence de l'Ecriture que par une inſpiration immédiate; d'attendre le renouvellement de toutes les Créatures; de rejetter les Syſtèmes de Théologie modernes Antichrétiens, qui ne s'accordent point dans la définition de l'Héréſie, laquelle réſide non dans l'entendement, mais dans la volonté (45). Colerus obſerve auſſi, qu'il n'étoit nullement ami de la Réformation de Luther (46), & qu'il a dit, qu'il n'y avoit pas de raiſons d'exciter des diſputes auſſi vives qu'il y en avoit, qu'on ne différoit point ſur des Articles fondamentaux, mais ſeulement ſur des choſes indifférentes, telles que des Cérémonies & des Traditions, pour leſquelles on diſputa avec tant d'acharnement, qu'on négligea toutes les voies d'accommodement, qui auroient prévenu cette grande variété de Sectes qu'on voit à préſent par-tout. Cette réflexion de Colerus eſt fondée ſur un endroit de *l'Hiſtoire de la Theol. Myſt.* d'Arnold (47): *Cum D. Jo. Eckius eandem ob cauſam, quod Lutherus Taulerum laudaſſet, eumque chriſtian, bene damnare aut reprobare vellet, tanto affectu actus, & inprimis celeberrimus ille Myſticus (inter Romano-Catholicos) Ludovicus Blovſius, Tauleri authoritatem vindicaverunt, ut ab eo tempore nullus de eo dubitaverit. Sicque partes controvertentes quoad fundamentum unanimes erant, & ſi veram pacem ſectari affectaſſent, in eſſentiali Evangelii, & jeſus Jeſu Chriſti fundamento concordes & pacifici manere potuiſſent, ſi modo alius alium in adiaphoris cerimoniis & traditionibus toleraſſet, nec ita in Chriſtianis rebus & propriis Eccleſiæ auſiſtevijſet.* Ce qui ſignifie: „ Quand „ le Docteur Jean Eckius voulut rejetter & condamner „ Taulerus, uniquement parce que Luther l'avoit loué & „ cité, d'autres Théologiens, & particuliérement ce célébre Myſtique parmi les Catholiques-Romains, Louis „ Bloyſius ou de Blois, défendit l'autorité de Taulerus avec „ tant de force, que depuis elle a demeuré au deſſus de toute contestation. De cette maniere les Parties ci-deſſus „ étoient d'accord ſur le fond & l'eſſentiel, & s'ils étoient „ été animés d'un eſprit de paix, ils euſſent pu demeurer „ unis dans l'eſſentiel de l'Evangile & de la Doctrine de „ Jeſus-Chriſt, pourvu qu'ils ſe fuſſent ſupportés les uns „ les autres dans des Cérémonies & des Traditions indifférentes: & par-là ils auroient empêché cette multitude „ de Sectes & d'Egliſes ſéparées, qu'on voit dans le Chriſ„ tianiſme." Colerus ceniure vivement ce paſſage, diſant, qu'on y voit le préjugé d'un homme qui n'a point qui ignore & les premiers élémens de l'Hiſtoire de la Réformation, & les premiers principes de la ſaine Théologie. *Inepti ſimum profecto præjudicium hominis, qui juraret, nec Hiſtoriæ Reformationis, nec ſanæ Theologiæ prima principia cognita habuiſſe.*

(45) Idem p. 92-94.

(46) Idem p. 96.

(47) Cap. 11. p. 269. §. 1. apud Coler. p. 96.

[Q] *Qu'Arnold entendoit très peu les Langues ſavantes, la Philoſophie & l'Hiſtoire.*] Colerus dit (48) qu'il n'entendoit que médiocrement le Latin, la Langue ordinaire des Savans; quoique pendant le tems qu'il étudioit ſous Schurtzfleiſch, il écrivît bien dans cette Langue, comme il paroît par les *Diſſertations* qu'il publia étant encore à l'Univerſité. Il conjecture, qu'Arnold négligea dans la ſuite cette Langue, peut-être par la raiſon, dont Thomaſius eſt l'auteur, que c'eſt le langage de l'Antechriſt; car ſes autres Ouvrages Latins n'ont rien du génie de cette Langue. Pour ce qui eſt du Grec, il ne l'entendoit abſolument point, comme on le voit par la Verſion qu'il a donnée, à la fin de ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, d'un fragment de Théodore ſur l'Héréſie des Valentiniens, dans laquelle un Anonyme qui en a fait la Critique, a montré plus de cent fautes, & s'obſervé qu'Arnold a ſouvent pris le ſéminin pour le maſculin, & n'a pas entendu le vrai ſens des termes Grecs. Elie Veil, Théologien d'Uim, l'a auſſi critiqué fur cet article, dans une Pièce qui parut en 1701. in-4. (49). Colerus dit qu'il ne paroît point qu'il poſſédât l'Hébreu, ni aucune des Langues Orientales; mais qu'il eſt certain qu'il étoit très ignorant en Philoſophie, ce qui lui a fait faire bien des fautes (50). Il oſe même aſſurer, que par rapport à l'Hiſtoire, nonobſtant l'idée qu'on a eue de l'habileté d'Arnold, c'étoit le plus ignorant de tous les hommes: *Sed Hiſtoriarum tamen, inquit, ægerime ſervitus fuit; immo vero mortalium omnium, meo quidem judicio, ignariſſimus.* Ce ſeroit, dit-il, un ouvrage infini, que de faire le détail de toutes ſes bévues en fait d'Hiſtoire; & il cite pluſieurs Auteurs qui ont rempli cette tâche. Il obſérve auſſi, qu'Arnold cite ſouvent des Livres qui n'exiſtent point. *Illud autem lepidum eſt, quod Arnoldus ſæpe libros excitat, teſtimonii cauſa, quos fruſtra in rerum natura requiras* (51).

(48) Sect. III. p. 99. 100.

(49) Idem p. 100. 101.

(50) Idem p. 101. 102.

(51) Idem p. 103. 104.

[R] *L'Hiſtoire de la Doctrine & des Mœurs des Chrétiens depuis les commencemens du Chriſtianiſme, où il relève ſouvent le Docteur Cave dans ſa Religion des anciens Chrétiens.*] L'Hiſtoire d'Arnold eſt intitulée: *De l'ancienne Charité, ou Deſcription des anciens Chrétiens.* La troiſiéme Edition, augmentée de renvois à la marge & de la Défenſe de l'Ouvrage par Arnold, eſt de Francfort 1712. Elle a été traduite en Hollandois, & imprimée à Amſterdam en 1709 avec un grand nombre de figures. Depuis la troiſiéme Edition in-folio, il en a paru encore deux autres en grand in-quarto, à Leipſig. Cet Ouvrage très étendu eſt divité en VIII Livres. Le prémier traite des Devoirs envers Dieu, pratiqués par les prémiers Chrétiens. Le ſecond, de leur Culte particulier & public. Le troiſiéme parle de la maniére dont ils ſe conduiſoient envers ceux de la même Religion qu'eux. Dans le quatriéme, il s'agit des Uſages & des Devoirs que chacun pratiquoit par rapport à ſoi-même. Dans le cinquiéme, de leur conduite envers les Méchans & les Profanes. Le ſixiéme traite de leur Vie domeſtique & privée. Le ſeptiéme, des Dons miraculeux & des Graces dont ils étoient dépoſitaires. Et le huitiéme traite de la Décadence du Chriſtianiſme (52). Arnold dit que la lecture de l'Ouvrage du Docteur Cave, intitulé *la Religion des anciens Chrétiens*, imprimé à Utrecht en Hollandois, en 1692 in-8. lui avoit fait naître la penſée de traiter ce ſujet avec plus de ſoin & d'étendue; & il trouve diverſes choſes à reprendre dans l'Ouvrage du Docteur. „ Alant, *dit-il*, lu avec beaucoup de ſoin cet Ouvrage du „ Docteur Cave, j'y trouvai bien des choſes qui méri„ toient certainement un plus mûr examen.... En géné„ ral, il attribue au *Chriſtianiſme Primitif* bien des cho„ ſes, qui étoient les fruits de la corruption ſecrette qui „ commençoit déja à ſe gliſſer dans la Religion Chrétien„ ne; & il eſt tombé dans ce défaut, parce qu'il s'eſt laiſ„ ſé ſéduire par ces préjugés-ci, & par d'autres ſemblables. „ 1. Il a ſuppoſé que l'état préſent de l'Egliſe, fut tout du „ l'Egliſe Anglicane, a de la conformité avec celui de l'E„ gliſe Primitive & Apoſtolique. 2. Il s'eſt fait une fauſ„ ſe idée de l'état de l'Egliſe au tems de Conſtantin le „ Grand. Il ſuppoſe, que depuis les Apôtres, l'Egliſe „ ſe trouva dans un état floriſſant; ce qui fait que la plu„ part de ſes raiſons ſont priſes du quatriéme Siécle. Il „ approuve, & admire même la pompe & la magnifiſen„ ce, qu'on introduiſit, en bâtiſſant de ſuperbes Egliſes, „ en décorant les Evêques de titres, & en multipliant les „ cérémonies &c..... D'ailleurs, il y a encore diverſes „ autres choſes, que le Docteur Cave rapporte au Chriſtia„ niſme Primitif, & qui méritent quelques remarques. Bien „ des choſes le gliſſerent peu à peu dans le Chriſtianiſme, „ qui n'étoient exemptes ni de Superſtition, ni d'Hypocri„ ſie; & d'un autre côté, bien des choſes utiles & néceſſai„ res, & qui appartiennent au Chriſtianiſme Primitif, „ manquent à ſon Ouvrage. Il paſſe rarement, ou jamais, ſes „ preuves dans les Livres du Nouveau Teſtament, à moins „ qu'il ne ſoit queſtion de quelque pratique extérieure. A „ l'égard de pluſieurs des plus importans Articles, qui re„ gardent l'ancien Chriſtianiſme, il les a, ou entiérement „ omis, ou il s'eſt contenté de les indiquer, en renvoyant „ à des Ecrivains Anglois, qu'on rencontre rarement (*en „ Allemagne*); & de cette maniére il laiſſe les Lecteurs „ (*ſur-tout les Etrangers*) dans les ténébres. Sans dire, „ que dans la plupart des choſes, ce qu'il y a d'intérieur „ & de réel dans la Religion, eſt mis à l'écart, & qu'il „ s'attache uniquement à établir les opinions & les coutu„ mes de ſon Egliſe, comme Beveridge & d'autres l'ont „ fait avant lui.... Ce que je dis, *continue Arnold*, n'eſt „ point pour ravir à cet excellent homme la gloire qui „ lui eſt duc, mais uniquement par amour pour la vérité, „ *que magis amica eſſe debet.* Et je ne prétens, ni ne puis „ avoir rencontré bien des tout. Pluſieurs choſes, qui re„ gardent ce ſujet, me ſont encore inconnues, & il y en „ a d'autres, que je ne connois qu'en partie. Mais j'ai „ fait de mon mieux, pour faire part au Lecteur des re„ cherches que j'ai été en état de faire." Un autre Auteur porte un jugement différent & plus avantageux de cet Ouvrage d'Arnold, quene ſe fait ce Théologien lui-même. „ On „ y trouve, *dit-il*, un excellent Recueil d'exemples de la „ piété extraordinaire, de la dévotion & de l'Orthodoxie „ des anciens Chrétiens, qui peuvent être d'un grand u„ ſage dans les Sermons & ailleurs. On peut auſſi regar„ der cet Ouvrage, comme une Introduction à l'Hiſtoire „ Eccléſiaſtique & à la lecture des Pères. Sans parler de „ ſon grand but, qui eſt de former notre cœur & nos „ mœurs, & de nous mettre en état de juger ſainement „ de certaines pratiques de l'Egliſe d'aujourd'hui." [Q] J'ajouterai ici un troiſiéme jugement. „ Mr. Arnold ex„ cuſe dans cet Ouvrage, *dit-on* (53), toutes ſortes d'Er„ reurs chez les anciens Chrétiens, en faveur de la *Charité*, dont il croit qu'ils étoient animés." [ARND. DU TRAD.]

(52) Idem p. 109, 110.

(53) *Bibl. Germ.* T. XXXV. p. 1. 2.

[S] *Son principal Ouvrage eſt ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique.*] Elie

les Théologiens à dos. En 1701, il publia une Apologie de sa conduite par rapport au Culte public & à la participation au Sacrement de la Sainte Cène (p). La même année, il fit imprimer à Hall *les Vies*

(p) Idem p. 111. 112.

Elle est intitulée: *Histoire impartiale de l'Eglise & des Hérétiques, depuis le commencement du Nouveau Testament, jusqu'à l'année 1688.* Elle a été imprimée à Francfort In-folio en 1699 & 1700, & en Hollandois à Amsterdam en 1701. Elle a été réimprimée trois fois depuis avec des Supplémens, des Corrections, & des Eclaircissemens, à Francfort & à Leipsig en quatre volumes In-4. en grand papier & petit caractère *. La matière de l'Ouvrage est vaste, mais les trois dernières Parties sont beaucoup plus étendues que la première; car il est diviſé en quatre Parties. La prémiere contient une Histoire abrégée de quinze Siècles, en quinze Livres. La seconde Partie, qui est beaucoup plus ample, renferme le seizième & le dix-septième Livre. Dans le seizième, on trouve l'Histoire Ecclésiastique du seizième Siècle sous les chefs suivans, qui font autant de Chapitres. 1. Des Empereurs d'Allemagne & des Papes. 2. Des Guerres de Religion, & des autres Evénemens de cet ordre dans ce Siècle. 3. De la Guerre de Smalcalde. 4. Des autres Guerres des Protestans contre les Empereurs & entre eux, & d'une ou deux Paix de Religion. 5. De l'état du Papisme avant Luther, & des Auteurs de la Réformation, & particulièrement de Luther. 6. De la manière, du but & des autres circonstances de la Réformation. 7. Des autres circonstances des Tems & des Lieux. 8. Des Obstacles à la Réformation, particulièrement des Persécutions, & des Apostasies. 9. De l'état de l'Eglise Luthérienne en elle-même. 10. Des Affaires Ecclésiastiques, & de celles qui regardent les Princes des Luthériens. 11. Des Catéchismes, des Sermons, & du Culte public parmi les Luthériens. 12. De la Discipline Ecclésiastique, des Privilèges, & des Cérémonies. 13. De la Corruption en général depuis la Réformation. 14. De la condition & de la vie des Ministres en particulier. 15. Des autres Abus parmi les Docteurs de l'Eglise. 16. De la Corruption des Auditeurs, tant Magistrats que Particuliers. 17. Des Conciles. 18. Des Symboles & des Confessions de Foi, principalement parmi les Luthériens. 19. Des autres Sectes Chrétiennes & de leur état, & prémièrement des Enthousiastes en général, & de Carolostad en particulier. 20. Des Controverses Swenckfeldiennes. 21. Des Anabaptistes. 22. De Théophraste Paracelse, Postel, Pascalis, Cohin, Agrippa, Scaupitz, Guttelius, Verger, B. Rhenanus, R. Agricola, Erasme, Chatillon (*Castalio*), Jérôme Cardan; tous Indifférentistes. 23. Des Prophéties Divines, Songes, Visions &c. de Hilten, Mellerstad, Weller &c. 24. Des Controverses des Lutheriens entre eux, & prémièrement des disputes d'Osiander & de Stancarus. 25. Des Antinomiens. 26. De ceux qui adoptérent l'*Interim*, & des Défenseurs des choses indifférentes. 27. Des Sectateurs de Major. 28. Des Synergistes. 29. Des Sectateurs de Flacius. 30. De Samuel Huber & de quelques autres. 31. De ceux qu'on appelle Réformés. 32. De ceux qu'on appelle Calvinistes. 33. Des Sociniens. 34. Des autres Sectes, comme Papistes, Grecs & Juifs &c. Le Livre dix-septième roule sur les sujets suivans. De l'état extérieur des Chrétiens, & particulièrement des Guerres pour cause de Religion. 2. Des Persécutions pour la Religion. 3. De diverses personnes qui ont changé de Religion, particulièrement Besoldus, Hunnius, Bertius, Scioppius, Lipse, Wover, Hoffmius, Lambecius, Kircher, Mahusius, Frommius &c. 4. Des Conférences & Synodes de Ratisbonne, Leipsig &c. 5. De l'état des Luthériens de ce Siècle en général. 6. De leurs Disputes entre eux. 7. De l'état des Réformés dans ce Siècle. 8. Des Arminiens. 9. Des autres Sectes & Dissensions parmi les Réformés. 10. Des Cartésiens & des Coccéiens. 11. Des Syncrétistes. 12. Des Anabaptistes. 13. Des Sociniens. 14. Des Papistes, des Jansénistes & Disciples de Mr. Arnaud &c. 15. De la Religion des Grecs, des Peuples convertis, & de l'état des Juifs. 16. Des Athées, des Materialistes, Déistes & Latitudinaires. 17. De ceux qu'on appelle Enthousiastes, & en particulier de Val. Weigel. 18. Des Frères de la Rose-Croix. 19. De Jaques Behmen. 20. Des Quakers. 21. Des Disciples de Labadie. La troisième & la quatrième font une continuation de la seconde. La troisième renferme les Titres suivans. 1. De Giles Guthman, Lautenback, Barth, Solci &c. 2. De H. Cunrade, Jules Sperber, & Matth. Weier. 3. De Paul Kalm. 4. D'Elc. Stirelius, & Ez. Meth. 5. De Napelius & Felgenhaver. 6. De Coornhert, Coolhuesen, Kerbert, Stuart, Eusèbe Meisner, Torrentius, Weltsius, Boreel &c. 7. D'Isaac la Peyrère, des Préadamites, & des Illuminés. 8. De Helmont, Browne, Campanella &c. 9. De J. A. Wendelmagen, Francken, & Tschesch. 10. De J. Bannier, Phil. Zeigler, Friedeborn, Giffthiell, Hogeria, Lohman & Teting. 11. De Pierre Moritz, Kozak, Réger, & autres Adeptes. 12. De Ruthman, Weida, Neuwald & Nicholas. 13. De A. Fuhrman, A. Held, Potinius, Betkius, Howburg & Seidenbecher. 14. De Henger & d'Amerbach. 15. De J. Laubénius, Th. Tant, Rafélius, Fr. Breckling, Blockius, Richter, Granendorf, Barthur &c. 16. D'Antoinette Bourignon, Pierre Poiret &c. 17. Des Quiétistes. 18. De Fr. Joseph Borri, des Disciples de Pajon, des *Confcientiaires*, des nouveaux Manichéens &c. 19. De Quirinus Kuhlman. 20. Des Evénemens extraordinaires du XVII. Siècle en général. 21. Des Révolutions jusqu'à l'an 1620. 22. Continuation des Revolutions jusqu'à l'an 1630. 23. Continuation des mêmes jusqu'à l'an 1640. 24. Continuation des mêmes jusqu'à la fin du Siècle, & particulièrement des Prophéties de Nic. Drabitius. 25. De J. Kothius, & d'Ulliad. 26. Des Visions de Joachim Greulichius. 27. Des Révélations d'Anne Vetterie. Enfuite vient la quatrième Partie, qui est diviſée en deux Sections. Sect. I. Divers Fragmens des anciennes Hérésies. Sect. II. Supplément à l'Histoire Ecclésiastique du XVI. Siècle. On trouve ici diverses Pièces, qui n'avoient jamais été imprimées: particulièrement, une *Relation Historique touchant les Electeurs Jean-Frederic, Maurice & Auguste, sur le MS. de Ratzeburg.* La Sect. III. contient diverses Pièces de la même nature. On y trouve *l'Histoire de Zeaman.* A cela on a joint diverses Additions, entre lesquelles est, une *Réponse à la Dispute de Wittenberg touchant les Erreurs d'Arnold dans l'Histoire &c. avec une Lettre à Petersen.* Arnold rapporte le motif qui l'a engagé à écrire cette Histoire, dans le paſſage suivant: „ Après „ que j'eus publié ma Description des anciens Chrétiens, „ plusieurs personnes amies de la vérité historique & zélées „ pour son avancement, me me laissèrent point de repos, „ jusqu'à ce que je me fusse engagé à travailler à une *Histoire Ecclésiastique suivie*; ce qu'ils croyoient d'autant „ plus nécessaire, que quoique j'eusse donné le portrait „ du vrai Chrétien, j'avois, faute de tems & de place, laiſ„ sé en quelque manière imparfait le caractère Chrétien „ corrompu. J'aurois eu cependant de la peine à m'engager „ dans une auſſi grande entreprise, s'il n'eût plu à Dieu „ de ramener mes penſées errantes à la seule chose nécef„ faire, & si je n'avois eu devant moi les principaux ma„ tériaux, raſſemblés depuis pluſieurs années. C'est ce „ qui m'a engagé principalement à travailler à cet Ouvra„ ge, & à faire tous mes efforts pour l'achever à mes heu„ res de loiſir. Je n'ai rien négligé pour mettre les cho„ ses dans tout leur jour, pour les placer dans leur ordre „ par une narration méthodique, & pour faire connoître „ auſſi clairement qu'il eſt poſſible, l'origine, les pro„ grès, le plus haut degré, & toutes les circonſtances, „ tant du Myſtère d'iniquité, que du Myſtère de Piété." (*q*) Sect. V. p. 332. 119.

* Les deux dernières Editions, qu'on prétendent les plus exactes, sont de Francfort 1729. & de Leipsig 1732.

(*q*) Sect. V. p. 332. 119.

Le Livre dix-huitième contient, 1. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Constantin. 2. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Julien. 3. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jovien. 4. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Valentinien. 5. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Valens. 6. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Gratien. 7. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodose. 8. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Maxime. 9. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Valentinien II. 10. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire d'Arcade. 11. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire d'Honorius. 12. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodose le Jeune. 13. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Valentinien III. 14. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Marcien. 15. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Léon. 16. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Zénon. 17. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire d'Anastase. 18. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Justin. 19. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Justinien. 20. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Justin II. 21. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Tibère. 22. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Maurice. 23. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Phocas. 24. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire d'Héraclius. 25. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Constantin Pogonat. 26. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Justinien II. 27. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Léonce. 28. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Tibère III. 29. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Philippique. 30. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire d'Anastase II. 31. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodose III. 32. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Léon l'Isaurien. 33. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Constantin Copronyme. 34. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Léon IV. 35. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Constantin & d'Irène. 36. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Nicéphore. 37. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Michel Curopalate. 38. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Léon V. 39. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Michel le Bègue. 40. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théophile. 41. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Michel III. 42. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Basile le Macédonien. 43. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Léon le Philosophe. 44. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Constantin Porphyrogénète. 45. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Romain Lécapène. 46. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Romain le Jeune. 47. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Nicéphore Phocas. 48. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Zimiscès. 49. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Basile & de Constantin. 50. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Constantin seul. 51. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Romain Argyre. 52. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Michel Paphlagonien. 53. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Michel Calaphate. 54. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Michel Stratiotique. 55. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire d'Isaac Comnène. 56. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Constantin Ducas. 57. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Romain Diogène. 58. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Michel Parapinace. 59. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Nicéphore Botoniate. 60. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire d'Alexis Comnène. 61. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Comnène. 62. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Manuel Comnène. 63. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire d'Alexis le Jeune. 64. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire d'Andronic Comnène. 65. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire d'Isaac l'Ange. 66. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire d'Alexis l'Ange. 67. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire d'Alexis Murtzuphle. 68. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 69. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 70. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 71. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 72. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 73. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 74. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 75. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 76. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 77. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 78. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 79. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 80. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 81. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 82. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 83. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 84. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 85. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 86. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 87. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 88. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 89. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 90. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 91. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 92. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 93. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 94. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 95. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 96. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 97. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 98. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris. 99. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Jean Ducas. 100. Des Evénemens extraordinaires & de la condition de cet Ouvrage ſous l'Empire de Théodore Lascaris.

Vies des Fidèles, où il parle en détail de Luther, d'Arndt & d'autres [T]. L'année suivante, il publia, *Etincelles de l'Amour Divin* &c. à Francfort, in-12. C'eſt un Ouvrage Myſtique en vers (q). Il donna auſſi la même année, *Défenſe des Récognitions de Clément Romain* [V]. Le *Myſtère de la Sophie* ou *de la Sageſſe Divine*, parut à Leipſig en 1709, & à Amſterdam en 1702 en Hollandois. Il y a longtems que cet Ouvrage ne ſe trouve plus. [☞ C'eſt un des plus mauvais & des moins raiſonnables de ſes Ouvrages, au témoignage d'un ſavant Théologien Luthérien, d'ailleurs aſſez favorable à Arnold (r). Son Syſtême ſur la *Sophie*, ſi toutefois il mérite le nom de Syſtême, eſt un pur galimathias, un aſſemblage d'expreſſions myſtiques, mais contradictoires, vuides de ſens, & auxquelles apparemment l'Auteur ne comprenoit guères plus que n'y comprennent ſes Lecteurs. La *Sophie* de Mr. Arnold eſt *un Etre ſpirituel, ſubſiſtant par lui-même, divin & celeſte. C'eſt une pure Divinité, une Lumière & une Vertu reſplendiſſante. Elle eſt différente de la Trinité. Ce n'eſt point une nouvelle Divinité*, & néanmoins *ce n'eſt pas non plus une quatrième Perſonne de la très-ſainte Trinité.* On y trouve pluſieurs autres rêveries choquantes ſur la Perſonne & le Sexe de la Sageſſe, la même, ſelon Arnold, dont il eſt parlé dans le Livre des Proverbes, la même qui a animé notre Seigneur, & qui eſt appellée *l'Eſprit de Jéſus.*] Dans le ſecond Chapitre de ce Livre, il tâche de prouver que *la Sageſſe & l'Eccléſiaſtique* de Jéſus fils de Syrach, ſont des Livres Canoniques (s). En 1702, il publia ſon *Hiſtoire de la Théologie Myſtique* [X], & un Traité du Célibat & du Mariage des anciens Chrétiens [T]. On trouvera ci-deſſous un Catalogue de ſes autres Ouvrages [Z]. Colerus dit qu'il y en a quelques-uns, qui ſont

(*q*) Idem p. 223.

(*r*) Walch *Introd. Hiſt. & Theol. à la connoiſſance des Controv. de l'Egl. Luther.* T. II. ch. V. *apud* Bibl. Germ. Tom. XXXV. p. 9.

(*s*) Coler. p. 114.

tout ſa partialité & ſon ignorance ; & que ſa manière pieuſe & raiſonner trouve qu'il n'eſt pas Juge compétent de l'Hiſtoire de l'Egliſe & des Heretiques ; & par conſequent qu'il auroit mieux fait de laiſſer cette tâche à d'autres, & d'employer ſon tems à quelque choſe de meilleur. En 1709 Arnold publia à Francfort une Défenſe guerrière de ſon Hiſtoire, intitulée : *Objections Hiſtoriques & Théologiques ſur quelques Veritez importantes.* Cet Ouvrage eſt à préſent ſi rare, qu'on ne peut le trouver à quelque prix que ce ſoit. Nous avons pourtant eu le bonheur d'en recouvrer un Exemplaire, & il nous donne une tout autre idée d'Arnold, que celle que Colerus en veut donner à ſes Lecteurs. L'Ouvrage eſt diviſé en cinq Parties ; & on en a trouvé une VI. & une VII. parmi les papiers de l'Auteur, après ſa mort : on en ſera ufage dans l'occaſion, à ce qu'aſſure l'Auteur de ſa Vie, en Allemand.

[T] *Il parle en détail de Luther, d'Arndt & d'autres.*] Cet Ouvrage eſt intitulé : *Les Vies des Fidèles qui ont vécu dans le cours des deux derniers Siécles.* Halle 1718. & 1732. On y trouve les Vies de l'Hermite Suiſſe Nicolas de Jean de Croix, de Thérèſe, de Pierre d'Alcantara, de Catherine de Gènes, d'Angèle de Foligni, de Jeanne-Françoiſe de Chantal, de François de Sales, de Luther, d'Arndt, de Jean Janeway, de Joſeph Allen, de Théodore van Brakel, de Jean Bunian, de Théodore Untereyck, de Jean-Jaques Fabricius, de Jean Thamiſen, de George Freien, de Claude Brouſſon &c.

[V] *Défenſe des Recognitions de Clément Romain.*] Cette Défenſe parut dans une Préface à la tête des Récognitions, à Berlin in-8. 1702. Sous le titre *d'Hiſtoire de S. Clément*, ou *les Voyages & les Ouvrages de l'Apôtre S. Pierre.* Il traduiſit auſſi tous les autres Ouvrages de Clément, qui parurent à Lunebourg en 1695. Chrétien Thomaſius remarque, que ces Récognitions de Clément ſont remplies de tant de fables, d'abſurdités, & d'impiétés, qu'il ne peut aſſez s'étonner qu'Arnold ait pu en recommander ſi fortement la Traduction Allemande. *Certe Libri Recognitionum Clementis tot fabulis, inepciis & impietatibus repleti ſunt, ut jure mirari nequeam, qua ratione Arminius earum verſionem Germanicam tam ſerio commendare potuerit* (55).

[X] *Son Hiſtoire de la Théologie Myſtique.*] Elle a paru à Francfort * in-8. en 1703, intitulée : *Hiſtoria & Deſcriptio Theologiæ Myſticæ, ſeu Theoſophiæ antiquæ & primitivæ, nempe veterum & novorum Myſticorum.* L'Auteur dit dans un paſſage cité par Colerus (56), qu'on ne peut nier que ſi une ou deux perſonnes ſe ſauvent, & parviennent à la Sageſſe Divine & à la Vie éternelle, on doit l'attribuer, après l'influence de la Grace qui y a la principale part, à la Théologie Myſtique. *Minime negari poteſt primo & maximè gratioſiſſimo gratiæ Dei regiminis, & poſt eam plerumque Myſticæ Theologiæ tribuendum eſſe, ſi unus aut alter animam ſervet, & ad divinam ſapientiam ſuamque redemptionem ſive ſalvationem perveniat.* [☞ Cet Ouvrage eſt bon, quant aux Mémoires & à l'Hiſtoire ; mais il n'en eſt pas de même des Jugemens d'Arnold, qui faiſoit beaucoup trop de cas de la Théologie Myſtique (57). Les Journaliſtes de Trevoux condamnent un Extrait de ce Livre dans leurs *Mémoires* ; mais ils ſe font trompés, en aſſurant que l'Auteur avoit été Catholique-Romain (58).

[T] *Un Traité du Célibat & du Mariage des anciens Chrétiens.*] Il parut à Francfort in-8. Il y en a une ſeconde Edition de 1732. avec des Additions. Il y ſoutient, que Dieu tolère ſeulement le Mariage, & que c'eſt un triſte nonument de la chute de nos premiers Parens. *Omnia vero contaminantur peſſilenti ſententiâ, matrimonium omne ſaltem tolerari a Deo, triſtiſſimumque eſſe lapſus & corruptionis protoplaſtorum monumentum* (59).

[Z] *On trouvera ci-deſſous un Catalogue de ſes autres Ouvrages.*] I. *De Fratrum & Sororum appellatione Schediaſma.* Ce Livre avoit déjà paru ſous le titre de *Hiſtoria Cognationis Spiritualis inter Chriſtianos receptæ. Acceſſit Hiſtoria Chriſtianorum ad Metalla damnatorum.* „ Hiſtoire de „ la Parenté Spirituelle parmi les Chrétiens ; avec l'Hiſ„ toire des Chrétiens condamnés aux Mines." [☞ L'Auteur Anglois diſtingue ces deux Ouvrages ; mais le trouve dans la *Bibliothèque Germanique*, que c'eſt le même : on dit qu'il eſt plein de ſavoir & de bonnes choſes.] II. *Conſilia & Reſponſa Theologica.* „ Conſeils & Réponſes Théo„ logiques," publiés par G. Arnold, à Francfort in-8. Mr. Arnold dit qu'il n'eſt que l'Editeur de ce Livre, attribué à Jeanne-Eléonore Peterſen. La première & la ſeconde Partie ſont des Méditations, des Prières, & des Régles pour la Vie Spirituelle. La troiſième contient des Lettres ſur des ſujets Aſcétiques, & des Poëſies Chrétiennes. On y explique le paſſage où S. Paul défend aux Femmes de parler dans l'Egliſe, en diſant que l'Apôtre défend le nom de Femmes à des Hommes efféminés (60). III. *Geiſtliche Geſtalt eines Evangeliſchen Lehrers.* „ Ta„ bleau d'un Paſteur Evangélique, ſelon l'eſprit & l'exem„ ple des Anciens." Halle 1704. in-8. réimprimé avec une ſeconde Partie à Leipſig 1733. IV. *Le Myſtère Evangelique de la Gloire de Dieu en Jeſus-Chriſt*, ou *Courte Explication des Evangiles, avec quelques Remarques ſur les Pſeaumes* : quatrième Edition, avec des Sommaires à la marge, & des Tables, Leipſig 1727. & Francfort 1706. in-4. Il recommande dans la Préface les Explications allégoriques, qu'il aimoit extrêmement. Cet Ouvrage contient les Sermons qu'il a faits à Werben, & ſon Sermon d'Adieu à Alſtèd ; avec une Paraphraſe des Pſeaumes, & leur application (61). V. Quelques petits Traités de Théologie Secrette. C'eſt une Traduction Allemande de divers Ouvrages de Madame Guion & de Laurent de la Réſurrection ; avec une Préface. Francfort 1706. in-12. VI. *Le vrai Chriſtianiſme de l'Ancien Teſtament* ; tiré de divers paſſages du premier Livre de Moïſe, avec la Continuation des *Conſilia & Reſponſa.* Francfort 1707. in-4. VII. Il a traduit en Allemand l'Ouvrage du Docteur Allix, intitulé : *Temoignage de l'ancienne Egliſe Judaïque contre les Unitaires, ſur l'article de la Trinité, & de la Divinité de notre Sauveur* : imprimé à Berlin avec une Préface en 1707. in-4. & réimprimé en 1709. VIII. *Les Egaremens des Gens de bien.* Francfort 1708. in-4. IX. *Deſcription du Chriſtianiſme interieur*, tiré des témoignages & des exemples des anciens Chrétiens. Francfort 1709. in-4. réimprimé à Leipſig en 1723. X. Un autre Ouvrage ſur le même ſujet, ſous le titre de *Théologie Pratique*, qui eſt un Syſtême de Théologie complet. Francfort 1714. (62). XI. Une Traduction Allemande des *Homélies de S. Macaire*, avec une *Diſſertation ſur l'uſage & l'abus des mauvais Exemples.* Leipſig 1696. in-8. XII. *Méthode pour des Ecoles*, in-8. 1711. XIII. *De corrupto Hiſtoriarum Studio.* Francfort 1698. in-8. XIV. *Tabula Hiſtorico-Chronologica Univerſalis a Ch. N. ad A.* 1697. Leipſig in-folio, réimprimée en 1698. XV. *Trois Sermons ſur l'Union Myſtique.* Francfort 1700. in-8. XVI. *Jéſus glorifié dans une Ame*, ou *Courte Explication des Epîtres* : cinquième Edition, avec des Sommaires, & un ample Appendix, contenant des Sermons ſur divers ſujets. Leipſig 1732. & Francfort 1704. & 1708. XVII. *Nouveau Recueil choiſi d'Elevations, tiré des Ecrits des Anciens*, in-8. 1704. réimprimé avec des changemens à Leipſig 1718. XVIII. *Abregé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de l'Ancien & du Nouveau Teſtament.* Leipſig 1700. 1708. & 1722. XIX. *Diſcours ſur les Evangiles des Dimanches & des Fêtes de toute l'année.* Leipſig 1709 : la troiſième Edition avec des Additions en 1732. XX. *Diſcours ſur les Epîtres de tous les Dimanches de l'année* : la troiſième Edition avec des augmentations, 1732. in-8. 1711. XXI. *Les Recherches ſecrettes de la Miſéricorde Divine* &c. in-12. 1713. ſans le nom de l'Auteur. XXII. *Méditations ſur les Pſeaumes.* Cahier 1713. in-8. XXIII. *Du Martyre des anciens Chrétiens.* Lunebourg 1695. XXIV. *Monumens de l'ancien Chriſtianiſme*, ou Recueil choiſi des Ouvrages les plus célébres de Macaire, & d'autres Saints Hommes de la Primitive Egliſe, avec un Préfervatif ſur l'uſage & l'abus des mauvais Exemples, troiſième Edition, à Leipſig 1716. Il donna une nouvelle Edition de Thomas à Kempis, avec une ample Préface, à Leipſig in-8. 1712. réimprimée en 1732. Et une ſeconde Edition des Oeuvres de Rusbroch, avec une nouvelle Préface, à Francfort 1701. (63). Voilà les Ouvrages d'Arnold, dont Colerus a jugé à propos de parler, & auxquels nous avons ajouté les dernières Editions. L'on diroit, qu'il y en a aſſez pour occuper toute la vie d'un hom-

* En Allemand.

(54) Voyez Coler. p. 113.

(56) P. 61.

(57) Walch *ubi ſupra.* Voyez *Bibl. Germ.* T. XXXV. p. 11.

(58) Voyez *Journ. Literr.* Mai & Juin 1714. p. 234.

(59) Coler. p. 113.

(60) P. 111. *apud* Coler. p. 114. 115.

(61) Idem p. 111.

(62) Idem p. 221.

(63) Idem p. 225, 229.

sont recommandables par la peine qu'il s'est donnée de rassembler & de comparer un grand nombre de raisons & d'opinions, & de communiquer au Public quantité de Mémoires & de Fragmens curieux; mais que l'on ne doit se fier à lui qu'avec précaution, dès qu'il s'agit de ses Hypothèses particulières: Qu'il a produit beaucoup d'excellentes Observations, infiniment utiles pour la Vie spirituelle, quoiqu'il les ait souvent puisées dans des Auteurs de peu de poids, & qu'il y ait mêlé des expressions Mystiques, fort ridicules & inintelligibles: Qu'il y a de ses Ouvrages remplis de fables & de superstitions, que ses préjugés lui ont fait adopter avec trop de précipitation: En un mot, qu'on trouve dans tous ses Livres une forte teinture de Fanatisme (*i*). Après avoir rapporté tant de choses sur le sujet d'Arnold, tirées des Ecrits d'un de ses ennemis, l'équité demande que nous rapportions ce que dit de lui, un homme très connu dans la République des Lettres, & qui paroit avoir été un peu plus de ses amis. C'est du savant & célèbre Chrétien Thomasius, Professeur en Droit à Halle & Conseiller Privé du Roi de Prusse, dont nous parlons, que tout le monde fait être parfaitement au fait de ces matières, & dont la candeur & l'impartialité font généralement reconnues. Ce Savant, quoiqu'il soit à bien des égards dans d'autres idées qu'Arnold, & qu'il avoue que ses Ouvrages ne sont pas exempts d'Erreurs, porte cependant en gros un jugement très favorable & de l'Auteur & de ses Ecrits, & témoigne qu'il en fait cas [*AA*]. Pour finir, nous dirons que les sentimens au sujet d'Arnold sont si

(*i*) Idem p. 159. 130.

homme, quand il vivroit le double de ce qu'on vit ordinairement. Cependant ce Catalogue n'approche pas de celui qu'on trouve à la fin de la Vie d'Arnold en Allemand. Nous ajouterons ici la Notice de quelques-uns des principaux Ouvrages, omis pour abréger, & qui consistent principalement en Préfaces, en Edition nouvelles d'Ouvrages d'autres Savans &c. 1. *Les Vies des Peres*, seconde Edition avec des Sommaires de Hernschmidt & des Remarques. Halle 1713. in-4. 2. *Lettres choisies des anciens Chrétiens.* Quedlinbourg 1700. in-8. 3. *Lettres d'or des anciens Chrétiens.* C'est la seconde Partie de l'Ouvrage précédent. Budingen 1723. 4. *Les Lettres de la Sagesse & de l'Ecclesiastique*, traduits avec des Remarques. Halle 1705. 5. *Les Epitres de S. Clément & de Barnabé.* Halle 1689. 6. *Observations sur notre Siécle*: nouvelle Edition en 1718. 7. *Les Merveilles de notre tems.* 1698. 8. Un grand *Recueil de Prieres* pour toutes sortes d'occasions & de circonstances: nouvelle Edition augmentée de soixante-dix Prieres. Leipfig 1728. 9. *La Voie la plus jure d'aller à Dieu par Jesus-Christ.* Leipfig 1726. 10. *Explication du Catechisme de Luther*: nouvelle Edition, Leipfig 1722. Et une grande quantité d'autres petites Pièces & Fragmens.

[☞ Mr. Elie Frick, Pafteur & Professeur en Théologie à Ulm, a publié en 1736 in-8. un *Traité de la Conduite que les Anciens ont tenue à l'égard des Hérétiques, (Scholasma de cura veterum circa Hæreses &c.)* dans lequel il attaque vivement Mr. Arnold fur fon Hiftoire de l'Eglife & des Hérétiques. Selon lui, ce Théologien eft le Patron des Hérétiques, & foutient l'*Indifférentisme* en matière de Religion. Il admire les Ecrits de Valentin, tandis qu'il traite les Myftères de la Religion & les Vérités de la Foi de fimples Opinions. Il accufe à tort plufieurs Péres, & plufieurs Docteurs refpectables de l'Eglife, & il reprefente infidelement & fous le beau côté les Dogmes de prefque tous les Hérétiques. Tel eft le jugement de Mr. Frick, ou plutôt, telles font les accufations qu'il intente contre Mr. Arnold. Elles font graves, pouffées avec chaleur, & le zèle pour l'Orthodoxie y paroit dans tout fon jour. Mais, difent de judicieux Journaliftes (63), font-elles bien fondées? Mr. Arnold écrit, ne pourroit-il point, dans moins fur plufieurs articles, relancer fon Antagoniſte du même air, qu'un autre Hiftorien *d'une des plus fameufes Héréfies* a relancé fes injuftes & aveugles Cenſeurs? *Pourquoi montrer tant d'acharnement contre un Ecrivain habile, modéré, & dans le intentions parfaites à votre égard?* Mr. Walch, en avouant que plufieurs des reproches faits à Mr. Arnold font fondés en grande partie, & fans excufer fur-tout le panchant continuel qu'il témoigne pour les Fanatiques, remarque qu'il faut auffi fouvenir, que cet Auteur a inféré dans fon Hiftoire des Mémoires curieux, qui ne fe trouvent nulle part ailleurs, & que fouvent il pofe des Principes juftes en eux-mêmes. Le mal eft, qu'il eft fujet à les outrer. Après tout, fon Ouvrage a donné lieu à des recherches fur divers morceaux d'Hiftoire Eccléfiaftique, beaucoup plus exactes que celles qu'on avoit faites juſqu'ici. (65). ADD. DU TRAD.]

(63) *Bibl. Germ. T.* XLIV. p. 95.

* Mr. de Beaufobre.

(64) Walch *ubi ſupra.* Voyez *Biblioth. Germ.* Tom. XXXV. p. 12.

[*AA*] *Témoigne qu'il en fait cas.*] Nous ne pouvons mieux faire connoître ce que ce Grand-Homme penſe d'Arnold, qu'en nous ſervant de fes propres termes, tels que nous les trouvons dans le Programme de deux de fes Leçons publiques fur la *Quatrième Partie de ſa Doctrine fondamentale*, p. 7 - 10. „ Il ſeroit à fouhaiter, dit-il, „ que nous euſſions, ou en tout ou en partie, une *Hiſ-* „ *toire Eccléſiaſtique du Nouveau Teſtament*, auſſi fidéle „ que celle que nous avons de l'*Egliſe de l'Ancien Teſta-* „ *ment*. Mais le Nouveau Teſtament ne conduit l'Hiſtoi- „ re de l'Egliſe, qu'à peine juſques à la ruïne de Jéruſa- „ lem. L'Hiſtoire de tout ce qui eſt arrivé depuis, tel- „ le qu'elle nous a été tranſmiſe, eſt mêlée de fables, de „ prétendus Miracles, d'accuſations d'Héréſie, & d'au- „ tres contes de la même eſpéce. Les Centuriateurs de „ Magdebourg, & les autres Hiſtoriens Proteſtans depuis „ la Réformation, au-lieu de purger l'Hiſtoire de tous „ ces récits fabuleux, y ont ajouté de nouvelles particu- „ larités de leur cru; chacun cherchant ſeulement à juſti- „ fier ſon Parti, & à noircir les autres. On ſouhaite „ donc en vain depuis longtems après une *Hiſtoire Eccléſ-* „ *ſiaſtique impartiale*, lorſque Mr. Arnold donna, il y „ a peu d'années, ſon *Hiſtoire de l'Egliſe & des Héré-* „ *tiques*, en deux Volumes in-folio. Mais comme cet Auteur a écrit avec une grande liberté, & qu'il a dévoilé „ les menées & les intrigues des Eccléſiaſtiques de toutes „ les Sectes, on ne doit pas être étonné qu'il ſe ſoit fait „ beaucoup d'ennemis, qui ſous le prétexte ſpécieux du „ zéle pour la gloire de Dieu, voit dont depuis long- „ tems la malignité s'enveloppe, l'ont attaqué & déchiré, „ mais juſqu'à préſent avec aſſez peu de ſuccès, & d'une „ maniére qui a tourné à leur honte & à leur confuſion. „ Quant à moi, je ne prétens pas mériter en juge de ce „ grand différend; mais comme dans la République des „ Lettres il eſt libre à chacun de dire ce qu'il penſe, je „ me flatte qu'on ne me taxera pas de préſomption, ſi je „ dis mon ſentiment, puiſque l'occaſion s'en préſente. „ *A mon avis donc*, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Mr. Ar- „ nold *eſt, après l'Ecriture Sainte, le meilleur Livre en* „ *ſon genre, & le plus utile qui ait jamais été fait. Je ne* „ *me fais donc pas une peine d'en recommander de la maniére* „ *la plus forte la lecture à tous mes Auditeurs, quand même* „ *ils ſeroient ſi fort à l'envie, qu'ils fuſſent obligés de pri-* „ *ver du néceſſaire pour le ſe procurer, ou d'en avoir obli-* „ *gation à quelque perſonne genereuſe.* Et quoique je ne ſois pas entiérement d'accord avec lui fur quelques articles, la différence eutre nous eſt ſi petite, que je juge à pei- ne néceſſaire d'en parler, quoique peut-être je pour- rai en toucher quelque chofe dans mes Leçons. Je crois devoir déclarer en même tems, que j'ai lu tout ce que ſes Adverſaires ont publié juſqu'à préſent contre cet Ou- vrage, & que je n'y trouve rien qui ait porté coup en aucune maniére au fond & à l'eſſentiel. *Je ſuis perſua-* „ *dé au contraire, que Mr. Arnold a répondu très ſolidement* „ *à toutes les Objections qu'on a faites juſqu'à préſent contre* „ *ſon Ouvrage. Je juis même pleinement convaincu, que* „ *la plupart de ceux qui, peut-être ſur l'autorité des au-* „ *teurs, ont regardé cet Ouvrage comme dangereux, & in-* „ *fecté d'un poiſon caché, en concevront meilleure opinion en* „ *le liſant avec ſoin & ſans prévention; pourvu qu'ils ne* „ *ſoient pas comme aſſervis ſans retour aux préjugés de l'Au-* „ *torité humaine. Je ſoubaite en vefte, qu'on regarde* „ *tout ce que je viens de dire comme mon jugement particu-* „ *lier ſur l'Ouvrage de Mr. Arnold, ſur lequel je ne pré-* „ *tens entrer en diſpute avec perſonne.* Il ne faut pas diſ- puter des goûts. *Si mon jugement* (qui eſt un jugement de l'eſprit & non un Arrêt juridique) *ſur ces article ſe* „ *trouve au goût des gens ſages & modérés, de quelque Reli-* „ *gion qu'ils ſoient, Eccléſiaſtiques ou Laïques, je ſerai plus* „ *que ſatisfait: ſinon, cela ne me cauſera aucun chagrin;* „ *mon mauvais goût ne peut faire de tort à perſonne qu'à* „ *moi-même.*" Dans un autre Ouvrage, intitulé *Le Teſtament &c. du Docteur Melchior von Oſſe*, réimprimé en 1717 avec des Remarques pour l'uſage des Auditeurs de Mr. Thomaſius, p. 343. cet illuſtre Auteur exprime ſa penſée ſur l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique* d'Arnold de la maniére ſuivan- te: „ *Ceux qui ſont tant ſoit peu au fait des ſecrets de la* „ *Politique du Paſiſme, comprendront ſans peine pourquoi* „ *l'étude de l'Hiſtoire a été ſi négligée pendant longtems,* „ *juſqu'à ce qu'enfin dans le Siécle paſſé elle a percé les nua-* „ *ges dont on l'avoit enveloppée, particuliérement l'étude de* „ *l'Hiſtoire Profane en Hollande; & enfin Arnold a ouvert* „ *les yeux des Laïques en Allemagne par ſon Hiſtoire Eccléſ-* „ *ſiaſtique. Mais dans le même tems il a excité contre lui* „ *l'indignation de divers Peuples & de pluſieurs Sectes, qui* „ *dure encore après ſa mort. J'ai eu occaſion, pendant que* „ *ces Ouvrage s'imprimoit, de me convaincre par diverſes* „ *obſervations, que la Providence y entroit par une direction* „ *particuliére. Le pieux Auteur me fit le plaiſir de me com-* „ *muniquer les quatre premiers Siécles, avant l'impreſſion;* „ *& il ſaut que j'avoue, que j'y vis tant de vérités juſqu'à* „ *préſent inconnues, & tant de preuves des reſtes de Poli-* „ *tique mondaine qui ſubſiſtent encore parmi nous, que je ne* „ *pus m'empêcher d'être en peine & de craindre pour mon Ar-* „ *mi. Elles me parurent être d'une nature à devoir choquer* „ *extrémement les Proteſtans; & je ſai par experience com-* „ *bien il eſt dangereux pour un homme d'être expoſé à la hai-* „ *ne Théologique, dont MelanEthon ſe plaignoit avec tant de* „ *raiſon de ſon tems. Mais mes craintes redoublérent, quand* „ *il m'eut montré ce qu'il avoit fait ſur le XVI. & ſur le*

(o) Nous remarquerons ailleurs les différentes choses curieuses dans cet Article à

si différens en Allemagne, qu'il n'y a rien de plus ordinaire que d'entendre les uns l'élever jusqu'aux nues, le dépeindre comme le Saint du Siècle dernier, & mettre ses Ouvrages à un prix inestimable; tandis que d'autres le damnent presque sans aucune miséricorde, & condamnent ses Ecrits comme Hétérodoxes (o).

Mr. Th. Lydiard, Auteur de l'Histoire de la Marine d'Angleterre.

„ XVII. *Sicelle. J'y trouvai tant de poisons amères, quoique fait-airez, tant pour les Catholiques que pour les Luthériens, que je crus qu'ils ne les avaleroient jamais; & je ne pus m'empêcher d'être très persuadé que la publication de cet Ouvrage exposeroit beaucoup l'Editeur, aussi-bien que l'Auteur. Mais il a eu le bonheur d'échapper jusqu'ici, & l'on voit que la main de Dieu l'a puissamment protégé. En quoique je ne prétende idolatrer ni Arnold ni son Ouvrage, & qu'au contraire je sois convaincu que l'un & l'autre je sont réfutés à divers égards de la fragilité humaine, je le regarde cependant comme un instrument tout particulier, dont il a plu à Dieu de je servir pour nous ouvrir les yeux & nous faire appercevoir de considérables restes de la Politique du Papisme parmi nous, & pour nous porter à les abolir. Et c'est par cette raison, que j'ose croire certainement que ceux qui vivront à la fin de ce Siècle, celebreront un Jubilé à l'honneur d'Arnold, comme ils ont déjà fait à l'honneur de Luther, & des autres principaux Reformateurs de l'Eglise. Il me paroit que nous avons d'autant plus de sujet de le faire, que notre bonheur temporel & eternel, aussi-bien que le veritable interêt des Souverains, dépendent autant des Veritez découvertes par Arnold, que de celles que Luther a mises au jour.*"

ARNULPHE, ou ERNULPHE, Evêque de Rochester dans le douzième Siècle, étoit Moine de S. Lucien de Beauvais; mais il se retira de son Monastère, à cause du déréglement qui y régnoit, & vint trouver Lanfranc Archevêque de Cantorbéry, fous lequel il avoit étudié à l'Abbaye du Bec. Il fut longtems simple Moine dans son Monastère de Cantorbéry; mais ensuite S. Anselme le fit Prieur, & puis Abbé de Burck. Enfin l'an 1115 il fut fait Evêque de Rochester, & gouverna cette Eglise pendant neuf ans. Il mourut en 1124, âgé de quatre-vingt-quatre ans (a). D. Luc d'Achéry nous a donné deux Traités de cet Eveque en forme de Lettres [A], dans le second Volume de son *Spicilège*. Possevin dans son *Apparatus Sacer* (b), & D. Luc d'Achery dans la Préface du second Tome de son Spicilège (c), parlent de plusieurs Lettres de S. Anselme Archeveque de Cantorbéry à Arnulphe, qui se trouvent encore. Mr. Wharton, dans la Préface du premier Tome de fon *Anglia Sacra* (d), dit qu'Ernulphe, qui gouverna l'Eglise de Rochester depuis l'an 1114 jusqu'à l'an 1124, a compilé un Ouvrage touchant *l'Origine, les Privileges &c. de l'Eglise de Rochester:* Manuscrit connu des

(a) Du Pin Biblioth. des Aut. Eccles. T. IX. p. 154.

(b) Tom. I. p. 514.

(c) Pag. 11. Voy. Oudin Comm. de Scriptor. Eccl. T. II. col. 1065.

(d) Num. 11. col. 1655. in-folio.

[A] *Deux Traités de cet Evêque en forme de Lettres.*] Le premier est intitulé: *Tomellus sive Epistola Ernulfi, ex Abbate Benedictino Episcopi Roffensis, de incestis Conjugiis.* C'est-à-dire: „ Petit Traité ou Lettre d'Arnulphe, ci-devant Moine Bénédictin, & à présent Evêque de Rochester, sur les Mariages incestueux." La Lettre est adressée à Waquelin Evêque de Winsdor, pour répondre à une question que cet Evêque lui avoit proposée dans un entretien qu'ils avoient eu ensemble à Cantorbéry, savoir: *Si une femme, qui avoit commis adultère avec le fils de son mari, qu'il avoit eu d'une autre femme, devoit être séparée d'avec son mari?* Arnulphe avoit soutenu l'affirmative, & l'Evêque à qui il écrit, la négative. Il répond dans ce Traité aux Objections de cet Evêque, en faisant voir que tous les passages de l'Ecriture, dans lesquels il est défendu de séparer le mari de la femme, ne doivent s'entendre que d'une séparation volontaire, entre des personnes qui ne sont point coupables d'adultère; & il établit ensuite fon sentiment, en montrant que les Evêques, pour empêcher les désordres, ont souvent condamné des adultères à s'abstenir pour toujours de l'usage du Mariage, que c'est la coutume de l'Eglise; que cette peine est ordonnée dans les Livres Pénitentiels; que l'on sépare bien pour l'alliance spirituelle, quoiqu'elle ne soit pas exceptée dans l'Ecriture comme l'adultère. Il soutient qu'il n'est point inuste de séparer le mari d'avec sa femme, quoiqu'il soit innocent de la faute qu'elle a commise. Il prétend qu'il y a pluſieurs autres cauſes, pour leſquelles un mari eſt obligé de ſe ſéparer de ſa femme.

La ſeconde Lettre eſt adreſſée à un Abbé nommé Lambert, qui lui avoit propoſé cinq queſtions. I. *Pourquoi on donne préſentement l'Euchariſtie d'une manière différente & preſque contraire à celle que Jéſus-Chriſt a pratiquée?* parce que l'on avoit coutume en ce tems-là de donner une Hoſtie trempée dans le Vin, au-lieu que Jéſus-Chriſt a donné ſon Corps & ſon Sang ſéparément. Arnulphe répond à cette queſtion, que Notre Seigneur étant venu au monde pour le ſalut des hommes, leur a preſcrit ce qui étoit néceſſaire de faire pour l'obtenir, ſans leur en marquer les manières en particulier; que c'eſt ainſi qu'il n'a pas dit: Baptiſez de telle ou de telle manière; plongez trois fois celui que vous baptiſez; mais ſimplement, *Baptiſez*: Que par ce moyen il eſt auſſi de connoître les choſes abſolument néceſſaires, & celles que l'on peut quelquefois omettre ou changer: Que c'eſt pour cela que quelques Pratiques, qui étoient en uſage dans la Primitive Egliſe, n'ont pas été longtems obſervées: Qu'il eſt certain, par exemple, que les Apôtres ont reçu l'Euchariſtie après ſouper, quoiqu'on la reçoive à jeun; qu'ils l'ont célébrée ſur une table de bois, quoiqu'à préſent on l'offre ſur un Autel de pierre; que le pain dont Jéſus-Chriſt ſe ſervit étoit du pain commun, & que ceux dont on ſe ſert ſont en forme délicée: Qu'ainſi l'on ne doit pas s'étonner ſi l'on donne ce pain trempé, quoique cette pratique n'ait pas été autrefois en uſage, mais qu'on en uſe ainſi, de crainte qu'il n'arrive quelque accident dans la diſtribution du Vin ſeul, & qu'il n'en demeure ſur les poils de la barbe ou de la mouſtache, ou que le Miniſtre n'en répande. ☞ Arnulphe ſe tire d'un mauvais pas, du mieux qu'il lui eſt poſſible. Ce Lambert, quel qu'il ait été, m'a fort l'air d'un homme qui ſentoit un peu le fagot: la queſtion dont il s'agit ici, & les trois ſuivantes, ſemblent annoncer un homme qui s'appercevoit des abus qui s'étoient gliſſés dans l'Egliſe; & il y a de l'apparence, qu'ainſi conçu les difficultés, les réponſes de l'Evêque ne lauront pas trop contenté. Comme la pratique de tremper une Hoſtie, à des obſervances indifférentes, c'eſt confondre les choſes. Jéſus-Chriſt a dit ſimplement *Baptiſez*, parce que l'eſſence du Sacrement conſiſte dans l'adminiſtration du ſigne de l'Eau, au nom du Père, du Fils & du S. Eſprit; il n'a déterminé ni le nombre des aſperſions, ni d'autres circonſtances de cette nature. Mais ſi l'on voulois ſous ce prétexte employer du Vin, de l'Huile, du Lait, ou telle autre liqueur, ſeroit-ce un vrai Baptême? De même par rapport à la Ste. Cène, le Seigneur n'a déterminé ni le tems, ni le lieu, ni d'autres circonſtances; mais il a dit formellement, *Mangez*, & enſuite, *Buvez-en TOUS*: de-là il s'enſuit que l'eſſence du Sacrement conſiſte à manger du pain rompu, & à boire du vin verſé, que c'eſt-là *le neceſſaire*; & que le reſte, ou la qualité du pain, ſont des choſes qui peuvent varier & qui ſont *indifférentes*.] II. La ſeconde Queſtion eſt: *Pourquoi l'on met une quatrième partie de l'Hoſtie dans le Calice?* Arnulphe répond, que la coutume n'eſt pas de diviſer l'Hoſtie en quatre parties, qu'on ne la partage qu'en trois; mais que la troiſième qu'on met dans le Calice eſt de la grandeur de la quatrième partie de l'Hoſtie, quoique dans quelques Egliſes on prenne garde de la faire de la grandeur de la troiſième partie. Il prétend que cet uſage s'eſt introduit, parce que le Prêtre ou l'Evêque qui célèbre doit communier de celle qu'il jette dans le Calice, & diſtribuer les deux autres au Diacre & au Souſdiacre, qui ſont Aſſiſtans. Il ajoute une raiſon Myſtique de cette pratique; ſavoir, que le Corps de Jéſus-Chriſt que l'on offre ſur l'Autel, eſt le Sacrement ou la Figure du Corps myſtique de Jéſus-Chriſt, qui eſt l'Egliſe compoſée de trois Ordres, des Supérieurs, des Vierges, & des Perſonnes mariées: ou bien, que cela ſe fait pour figurer le Myſtère de la Trinité, ou pour marquer les trois Etats de Jéſus-Chriſt, Mortel, Mort, & Reſſuſcité. III. Queſtion: *Pourquoi l'on reçoit le Sang de Jéſus Chriſt ſéparement du Corps, & pourquoi on le reçoit ſous le Corps?* Arnulphe répond, que ceux qui reçoivent les deux Eſpèces ſéparément, le font à l'imitation de Jéſus-Chriſt; & que quoique l'on reçoive le Corps de Jéſus-Chriſt tout entier ſous chaque Eſpèce, cependant on reçoit chaque Eſpèce ſéparément, parce que Jéſus-Chriſt a diſtingué ces deux choſes, en nous voulant marquer par ſon Corps, ſa Chair & ſes Membres, tels qu'ils paroiſſoient ſolides & entiers; & par ſon Sang, celui qui devoit être répandu ſur la Croix. IV. Queſtion: *Si l'on reçoit Jéſus-Chriſt ſans ame, ou Jéſus-Chriſt animé?* Il répond d'abord, que ces ſortes de Queſtions ſe font ordinairement par des gens qui veulent paroître ſavans, & qui tendent par-là des piéges à la Foi des Simples, qui croyent humblement ce que le Saint Eſprit leur enſeigne. Qu'il eſt à propos de ne pas entrer dans ces queſtions. Que quoique l'on ne puiſſe pas comprendre comment le Pain & le Vin ſont faits le Corps & le Sang de Jéſus-Chriſt, on ne peut néanmoins en douter, puiſque Jéſus-Chriſt a dit: *Ceci eſt mon Corps; ceci eſt mon Sang.* Que c'eſt une folie, de vouloir pénétrer les ſecrets incompréhenſibles de nos Myſtères, & celui-là particuliérement, qui eſt un Myſtère de Foi. Qu'il eſt certain que la ſubſtance du Pain & du Vin eſt changée au Corps & au Sang de Jéſus-Chriſt, quoiqu'il paroiſſe aux ſens que c'eſt du Pain & du Vin, & qu'il en eſt toutes les qualités; que comme les qualités du Pain s'y trouvent, quoique la ſubſtance n'y ſoit pas, on peut dire de même que les qualités de la Chair n'y ſont pas;

des Savans d'Angleterre fous le titre de *Textus Roffenſis*. Nous en indiquerons ci-deſſous le contenu [*B*] d'après Mr. Wharton, qui remarque que Bale (*e*) s'eſt trompé groſſièrement, en attribuant pluſieurs Ouvrages d'Arnulphe ou d'Arnoul Evêque de Liſieux, & d'Arnoul Abbé de Bonneval, à notre Arnulphe, qu'il confond auſſi avec le Prêtre Arnulphe, que le Clergé Romain fit périr ſous le Pape Honorius II. parce qu'il reprenoit avec trop de liberté les vices & les déréglemens de la Cour de Rome, ainſi que nous l'apprend Platine : le Prêtre Arnulphe étoit très différent de l'Evêque de Rochefter, qui étoit mort avant qu'Honorius parvînt au Pontificat. Mr. Wharton a donné dans le prémier Tome de ſon *Anglia Sacra* (*f*), le Manuſcrit d'Arnulphe ſous le titre ſuivant: *Ernulfi Epiſcopi Roffenſis Collectanea de Rebus Eccleſiæ Roffenſis :* „ Recueil de Pièces concernant l'Egliſe de Rochefter, par Ernulfe Evêque de Rochefter." Mais Oudin (*g*) prétend que notre Arnulphe n'a aucune part à cette Collection.

(*e*) *Centor.* II. c. 70.

(*f*) Pag. 329. juſques à 341.

(*g*) *Diſ. Sup.* col. 2066.

pas, quoique la ſubſtance de la Chair y ſoit; & qu'ainſi c'eſt mal à propos que l'on demande ſi la Chair de Jéſus-Chriſt dans l'Euchariſtie eſt mortelle, ou immortelle, ſi elle eſt animée, ou ſi elle ne l'eſt pas. [*a*] Cette queſtion, & les réponſes, confirment ce que j'ai remarqué ci-deſſus, que Lambert n'étoit pas trop perſuadé que la manière dont on célébroit l'Euchariſtie de ſon tems, & les myſtères qu'on y cherchoit, fuſſent dans l'inſtitution & les vues du Sauveur. Il ſeroit inutile d'entrer ici dans l'examen des réponſes d'Arnulphe : tout le monde ſait à peu près ce qu'il y a à dire ſur ce ſujet). V. Queſtion : *Sur le ſens de ces paroles du Prophète Joël :* Ch. II. 14. *Qui ſait ſi Dieu ne changera par & s'il ne pardonnera pas? s'il ne laiſſera point après lui la bénédiction?* Il dit que le changement de Dieu conſiſte dans la rémiſſion du péché, qu'il accorde à ceux qui ſe convertiſſent; & que quand il eſt dit qu'il laiſſe ſa bénédiction après lui, c'eſt-à-dire, à ceux qui le ſuivent (1).

(1) Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccleſ.* T. IX. p. 163. 157.

[*B*] *Nous en indiquerons ci-deſſous le contenu.*] Ce Recueil renferme pluſieurs Pièces, tant en Latin qu'en Saxon. On y trouve les Loix des Rois Ethelbert, Alfred, Guthrum, Edouard, Edmond & Etheldred, en Saxon; l'Exorciſme de l'*Ordalie*; les Loix du Roi Canut; les Conſtitutions de Guillaume I; des Extraits des Decrets des Papes; des Réglemens faits en 1101 par Henri I; la ſuite des Papes, des Empereurs Romains, des Patriarches de Jéruſalem, & la ſucceſſion des quatre Sièges *Patriarchaux*; les Noms des Archevêques & des Evêques d'Angleterre depuis le Moine S. Auguſtin, ſelon leurs Sièges, en Latin; Jugemens de la Ville de Londres; la Généalogie du Roi Edouard depuis Adam; les Généalogies de tous les Rois durant l'Heptarchie, en Saxon; les Privilèges, Chartes, & Statuts de l'Egliſe de Rochefter, en Latin & en Saxon. Il n'y a aucune de ces Pièces qui ſoit plus moderne qu'Arnulphe, excepté trois ou quatre Noms dans la liſte des Archevêques de Cantorbéri, & quinze dans celle des Evêques de Rochefter, ajoutés en différens tems par différentes mains, comme on le voit par le caractère, & l'encre; quelqu'un a ajouté les Noms de ſix Evêques qui ont ſuccédé à Arnulphe, & ceux des neuf ſuivans ont été ajoutés par une main poſtérieure. A quoi l'on peut ajouter quelques endroits ſur les actions & la vie des Evêques Jean & Aſcelin, que l'on trouve après le fol. 203 du MS. Tout le reſte paroît être du tems d'Arnulphe.

ARRIA ou ARRIE *, Dame Romaine célèbre par ſon courage, étoit femme de Cæcina Pétus, homme Conſulaire [*A*], avec qui elle avoit vécu longtems dans une parfaite union. Pline le Jeune rapporte (*a*) diverſes preuves de ſon courage extraordinaire & de ſa grandeur d'ame, particuliérement au ſujet de la mort de ſon fils [*B*]. Son mari, s'étant engagé dans le Parti de Camillus Scribonianus qui s'étoit révolté en Illyrie contre l'Empereur Claude, l'an 42 de J. C., fut arrêté & mis dans un Vaiſſeau pour être mené à Rome. Arria ſollicita extrêmement les Gardes de Pétus de lui permettre de l'accompagner, leur diſant, que comme ils ne pouvoient refuſer à un homme de ſon rang la liberté d'avoir quelqu'un de ſes Eſclaves pour le ſervir, elle ſe chargeroit de cette peine: mais n'ayant pu obtenir d'être reçue dans le même Vaiſſeau, elle le ſuivit dans une Barque, & s'en vint ainſi à Rome, où elle fit un reproche devant Claude même à la femme de Scribonianus, de ce qu'elle vivoit encore, après avoir vu tuer ſon mari entre ſes bras. Elle marquoit aſſez par-là la réſolution où elle étoit de ne pas ſurvivre au ſien; & cependant, comme le remarque Mr. de Tillemont (*b*), elle étoit aſſez bien dans l'eſprit de Meſſaline pour vivre non ſeulement en ſureté, mais avec honneur & avec crédit. Thraſéa ſon gendre fit tous ſes efforts pour la faire changer de réſolution, & entre autres choſes qu'il lui dit, il lui demanda ſi elle voudroit donc, en cas qu'il mourût, que ſa fille en fît autant? Elle répondit qu'elle y conſentoit, quand ſa fille auroit vécu auſſi longtems dans une parfaite union avec lui, qu'elle avoit vécu avec Pétus. Ce langage obligea de la garder pendant quelque tems, pour l'empêcher d'attenter à ſa vie. S'en étant apperçue, elle leur dit, qu'ils ſe donnoient une peine inutile, puiſqu'ils ne pouvoient l'empêcher de ſe tuer; & s'étant levée de ſon ſiége, elle ſe donna de la

* Mr. Bayle avoit renvoyé à cet article à l'article de PETUS, qu'il n'a point fait.

(*a*) *Epiſt.* L. III. *Epiſt.* 16.

(*b*) *Hiſt. des Emp.* T. I. Part. I. p. 145. Bruxelles 1707. in-8.

(1) L. LX. p. 674. Typ. Wech. 1606.

(2) *Hiſt. des Emp.* T. I. Part. I. p. 599. Bruxelles 1707. in-8.

(3) *Faſt. Conſ.* p. 218. Anvers 1617.

[*A*] *Homme Conſulaire.*] Le Texte de Dion (1) porte, comme le remarque Mr. de Tillemont (2), que Cæcina mari d'Arria, & qui mourut l'an 42 de l'Ere Chrétienne, étoit Conſul, Κικινναν ὑπατευσαν. Et en effet Largus, qui étoit Conſul en 42, s'appelloit auſſi Cæcina, ſelon Onuphre, Lipſe, Goltzius, & Verburg; & c'eſt apparemment ſur cela que Goltzius dit (3) qu'il mourut étant Conſul, ce que Lipſe dit auſſi. Cependant Dion, qui dit que Claude le laiſſa Conſul durant toute l'année, Δι' ἔτους, ne donne pas lieu de croire qu'il fût mort en Décembre avant la fin de l'année. Il remarque comme une choſe extraordinaire, qu'on fit mourir un Préteur après lui avoir fait quitter ſa Charge. Il n'auroit pas oublié de remarquer la même choſe d'un Conſul, ſur-tout dans la même affaire. Il eſt certain par Pline & par Martial, que le mari d'Arria eſt Cæcina Pétus, qui étoit alors Conſulaire & non pas Conſul, & qu'on l'amena d'Illyrie, au-lieu que les Conſuls en charge ne ſortoient guéres de Rome en ce tems-là. C'eſt pourquoi Mr. de Tillemont croit qu'il n'y a pas à douter, qu'au-lieu de ἐπάτευε il ne faille lire dans Dion ἐπάτευε ou ὑπατευσε; mais le prémier eſt le plus probable. Lipſe croit auſſi qu'au-lieu qu'on lit dans Dion peu de lignes après, πατὶ Κικιννᾳ, il faut lire πατέρι.

[*B*] *Particuliérement au ſujet de la mort de ſon fils.*] Pline dit qu'il l'avoit appris de Fannie, petite-fille d'Arria. Elle rapportoit divers traits de ſon aïeule, qui n'étoient pas moins héroïques que la manière dont elle s'étoit donné la mort, quoique moins brillans; & Pline marque à Népos ſon ami, qu'il ne doute pas qu'il ne les liſe avec autant d'admiration, que lui Pline les a entendu raconter. Il amène cela par une réfléxion très fine : c'eſt, dit-il, qu'il a remarqué que parmi les actions & les diſcours des perſonnes illuſtres de l'un & de l'autre Sexe, il y en a de plus célébres, que d'autres, où il n'y a pas moins de grandeur, & qui ſont preſque dans l'oubli, ou qu'on ne connoit que peu. *Admotaſſe videor, facta dictaque virorum fœminarumque illuſtrium alia clariora eſſe, alia majora. Confirmata eſt opinio mea helvenno Fannie ſermone. Nepotis hæc Arriæ illius, quæ marito & ſolatium mortis & exemplum fuit, multa referebat aviæ ſuæ non minora hoc, ſed obſcuriora; quæ tibi exiſtimo tam mirabilia legenti fore, quam mihi audienti fuerunt.* Son mari & ſon fils étoient alors dangereuſement malades en même tems. Le dernier, qui étoit un jeune homme de grande eſpérance, & que ſes belles qualités rendoient infiniment cher à ſes parens, mourut de ſa maladie. Arrie eut ſoin de ſes funérailles ſi ſecrettement, qu'elle en déroba la connoiſſance à ſon mari: toutes les fois qu'elle entroit dans ſa chambre, elle lui diſoit que ſon fils ſe portoit mieux, qu'il avoit bien repoſé, & qu'il commençoit à reprendre de l'appétit; & quand elle ne pouvoit cacher plus longtems ſa douleur, & qu'elle ſentoit que ſes larmes alloient couler malgré elle, elle quittoit la place pour leur donner un libre cours; & lorſqu'elle avoit ainſi déchargé ſon cœur, elle s'eſſuyoit les yeux, & retournoit auprès de ſon mari avec un air auſſi gai, que ſi ſon fils eût été encore en vie. *Egregiæ hæc Cæcina Pœtus maritus ejus, egregiæ & filius : uterque morti fere, ut videbatur. Filius deceſſit, eximiâ pulchritudine, pari verecundiâ, & parentibus non minus ob alia charus, quam quod filius erat. Hujus illa ita ſumus paravit, ita duxit exequias, ut ignoraret maritus; quoties cubiculum ejus intraret, vivere filium atque etiam commodiorem eſſe ſimulabat. Ac perſæpe interroganti quid ageret puer, reſpondebat, bene quievit, libenter cibum ſumpſit. Deinde cum diu cohibita lachrymæ vincerent prorumperentque, egredie-batur; tunc ſe dolori dabat; ſatiata ſicuti ſcuiti, compoſito vultu redibat, tanquam orbitatem foris reliquiſſet.* Pline relève extrêmement cette action, & remarque, que quoiqu'il paroiſſe y avoir plus de grandeur dans la manière dont elle ſe perça le ſein, & préſenta le poignard à ſon mari, & dans ce qu'elle lui dit : elle penſoit alors à écrire ſon nom : au-lieu qu'en cachant la douleur extrême qu'elle reſſentoit de la mort de ſon fils, elle ne ſongeoit point à la gloire : *Præclarum quidem illud ejuſdem ferrum ſcrip-*

la tête contre la muraille avec tant de violence, qu'elle tomba comme morte. Quand elle fut revenue à elle, elle dit à ceux qui étoient auprès d'elle: *Ne vous avois-je pas dit, que je trouverois bien un moyen de me tuer, quoique douloureux, si vous m'empêchiez de me donner la mort d'une manière plus douce?* Pline raconte ce fait avec beaucoup d'élégance [C]. Enfin lorsqu'Arria vit qu'il n'y avoit plus d'espérance de fauver la vie à fon mari, & que néanmoins il n'avoit point le courage de fe donner la mort, elle prit un poignard, fe l'enfonça dans le fein, & l'aiant retiré elle le préfenta à fon mari, en lui disant: *Pétus, cela ne fait point de mal.* Il y a une belle Epigramme de Martial (c) fur ce fujet [D]. Mr. de Tillemont cenfure (d) cette action, comme inexcufable [E]. ARRIA fille de celle-ci, qui avoit

(c) Lib. I. Epig. 14.

(d) *Ubi fupra* p. 146.

ftringere, & perfedere peftus, extrahere pugionem, porrigere marito, addere vocem immortalem ac pané divinam: Pæte, non dolet. *Sed tamen iſta facienti dicentique gloria & æternitas ante oculos eras; quo majus eſt ſine præmio æternitatis, ſine præmiæ gloriæ ædere lacrymas, operire luctum, auniſſoque filio matrem adhuc agere.*

[C] *Pline raconte ce fait avec beaucoup d'élégance.*] Nous ne nous refuſerons pas à nous-mêmes & au Lecteur le plaiſir de mettre ici en partie le morceau de Pline, dont nous avons tiré ce récit. *Quin etiam cum Thraſea gener ejus deprecaretur, ne mori pergeret, interque alia diviſſet, Tu vis ergo filiam tam, ſi mihi percundum fuerit, mori meum? reſpondit: Si tamdiu tantique concordiâ vixerit tecum, quam ego cum Pæte, voto. Auxerat hoc reſponſo eorum fiuorum, attentius cuſtodiebatur; ſenſit, &, Nihil agitis, inquit; potetlis enim efficere ut malè moriar; ne moriar non potetlis. Dum hæc dicit, exiliit eathedram, adverſoque parieti caput ingenti impetu impegit & corruit. Reſuſcitata, Diseram, inquit, vobis inventurum me quamlibet duram ad mortem viam, ſi vos facilem negatſetis.*

[D] *Il y a une belle Epigramme de Martial ſur ce ſujet.*] La voici:

Caſta ſuo gladium cum traderet Arria Pæto,
Quem de viſceribus traxerat ipſa ſuis,
Si qua fides, vultus quod feci non dolet, inquit;
Sed quod tu facies, hoc mihi, Pæte, dolet.

Elle a été traduite de la manière ſuivante:

„ Retirant le poignard tout fumant de ſon ſein,
„ Et l'offrant à *Pétus*, Cher Epoux, dit *Arria*,
„ Je ne ſens aucun mal de ce coup de ma main,
„ Et je meurs de celui qui va t'ôter la vie ".

(e) Voyez *le Baſilard* T. II. p. 442. Amſt. 1731.

[E] *Mr. de Tillemont cenſure cette action, comme inexcuſable.*] Cette parole & cette action, dit-il, font extrêmement célèbres, & les Païens les ont relevées comme dignes d'une gloire immortelle; mais cette gloire n'eſt que devant les hommes, & non devant Dieu. Mais ſi cette action a été grande & belle, on ne peut pas dire néanmoins qu'elle ait été ni ſage ni bonne, & il faut au moins que l'on avoue qu'Arria a été coupable, d'avoir tué une innocente. Pline même qui eſtime ſon action, comme un Romain la peut eſtimer, ne veut pas néanmoins qu'on la préfère au courage avec lequel la même Arria avoit caché la douleur extrême qu'elle avoit de la mort d'un fils, de peur d'affliger ſon mari qui étoit malade; car en cette occaſion, dit-il, elle ne penſoit point à éternifer ſon nom, comme dans l'autre, & elle ne fongeoit point à la gloire.

REFLEXIONS ſur le Meurtre de ſoi-même.

[☞ Comme l'Auteur Anglois s'eſt contenté de donner la réflexion de Mr. de Tillemont, ſans en ajouter aucune ſur la matière du Meurtre de ſoi-même, je vais tâcher de ſuppléer à l'omiſſion. J'y fuis d'autant plus déterminé, que Mr. Bayle, fans ſe déclarer ouvertement, n'a pas négligé fur cet article, comme fur tant d'autres, de fournir des armes à ceux qui ne font pas des Maximes de la Religion les Régles de leur conduite. Du moins a-t-il tâché de rendre, autant qu'il a pu, cette queſtion problématique. Quoiqu'il aimât aſſez les diſcuſſions, il n'a nulle part examiné la queſtion directement. Par exemple, dans l'Article ZUA à la Remarq. [C], qui roule ſur la coutume qu'avoient les habitans de cette île de s'empoiſonner quand ils étoient parvenus à un certain âge, il examine ſeulement, ſi c'étoit en vertu d'une Loi qui l'ordonnât, ou ſi c'étoit une ſimple permiſſion: mais on n'y trouve rien de plus, pas un ſeul mot ſur la nature d'une coutume ou d'une Loi ſi extraordinaire.

Mais c'eſt dans l'Article de LUCRECE principalement, que le Savant de Rotterdam auroit eu occaſion d'éclaircir la matière; au-lieu qu'il ſemble avoir employé tout ſon eſprit à relever tout ce qui favoriſe le *Suicide*, & à faire regarder ce qui y eſt contraire comme aſſez peu important. J'avoue qu'il s'agit de l'action de *Lucrèce* en particulier; mais on ſent bien les conſéquences. S. Auguſtin a eu tort d'en appeller à la Loi Naturelle & aux Loix Civiles, qui ordonnent de punir les meurtriers (4): vraiment, ſelon Mr. Bayle, ce bon Père n'y penſoit pas; les Magiſtrats Romains lui auroient répondu, que les Loix Civiles n'étoient à perſonne le droit de diſpoſer de ſa vie, que de grands exemples conſacroient cette conduite, que Lucrèce avoit fuivi les Maximes établies. „ Je ſai bien, „ *dit Mr. B.*, qu'il y a eu de grands Philoſophes qui ont „ condamné l'homicide de ſoi-même . . . . Je ſai, dis-„ je, qu'il y a eu bien des gens parmi les Païens qui ont „ tenu ce parti: *mais ils n'avoient point de leur côté le brillant & l'éclatant*, ils étoient conſidérés comme Peuple; „ l'autre Faction étoit la Nobleſſe, le parti diſtingué &

(4) Didion. Critiq Art. LUCRECE. Rem. [D].

Enfin Mr. Bayle conclud plus bas, „ que Lucrèce ne peut „ être juſtifiée au Tribunal de la Religion; mais que ſi on „ la juge au Tribunal de la Gloire humaine, elle y rem-„ portera la Couronne la plus brillante." Je ne ſai ſi je me trompe: mais il me ſemble qu'outre la Religion Révélée, de l'autorité de laquelle je ne me prévaudrai point, puiſqu'on avoue que ſes décifions ne ſavoriſent point de pareils attentats; outre la Religion Révélée, dis-je, il y a une Raiſon, une Religion Naturelle, dont les principes ſont communs à tout le Genre-humain, & ſur leſquels on eſt en droit d'examiner toutes les actions des hommes, pour juger ſi elles ſont juſtes ou injuſtes, dignes de louanges ou de blâme; & c'eſt ce qu'a fait S. Auguſtin. Les Loix Naturelles, & même les Loix Civiles, ont prononcé dignes de châtiment un homme qui auroit tué Lucrèce: donc elle n'eſt pas digne de louange ſelon les Loix, d'avoir elle-même attenté à ſa vie. Vous raiſonnez mal, dit Mr. Bayle: la coutume en a décidé autrement; elle a reſtreint la punition au prémier cas. Soit: mais il s'agit de ce qui eſt juſte, de ce qui devroit être naturellement, en conſéquence de la Loi; & non de ce que la coutume avoit établi, ce dont Saint Auguſtin étoit inſtruit certainement, auſſi bien que le Critique moderne. Il prétend que les Païens eux-mêmes, s'ils avoient agi conſéquemment à la Loi Naturelle & à celles de leurs Tribunaux, auroient dû condamner l'action de Lucrèce. Alléguer là-deſſus, que les fauſſes idées de Gloire ont retenu les Loix, eſt-ce répondre à l'argument? Il me ſemble que c'eſt y répondre tout auſſi bien que feroit un Sauvage, qui entreprendroit de faire l'apologie de la coutume établie parmi les *Iroquois* & autres peuples, de rôtir leurs Ennemis & d'en faire un feſtin, & qui répondroit ainſi aux raiſons priſes des Loix de l'Humanité & de la Nature: „ Ignorez-vous l'admiration qu'on a toujours eue „ parmi nous, pour ceux qui ont traité de cette manière „ le plus d'Ennemis qu'il leur a été poſſible? Ignorez-„ vous les éloges qu'on leur a donnés, la gloire qu'ils ſe „ ſont acquiſe? Nos Loix ne nous défendent point de „ traiter nos Ennemis de cette manière, de leur faire „ ſouffrir tous les tourmens imaginables, & de nous régaler de leur chair." Ce raiſonnement eſt auſſi ſenſé, que celui que Mr. Bayle prête aux Magiſtrats Romains contre S. Auguſtin. Je ne rapporterai point ici les paſſages des Anciens, qui ont condamné l'Homicide de ſoi-même; on peut en trouver pluſieurs dans les Auteurs cités en marge (5). Je me contenterai de remarquer, que le *Suicide* a eu des défenſeurs de nos jours. Le Docteur Clarke parle d'une *Défenſe du Meurtre de ſoi-même*, imprimée à la tête d'un Ouvrage intitulé *les Oracles de la Raiſon*; mais il nous apprend en même tems une particularité aſſez curieuſe: c'eſt que l'Auteur de cette Pièce s'eſt retracté publiquement, & a eu la bonne-foi de publier qu'il avoit tort. Cela n'a pas empêché un Théologien de l'Egliſe Anglicane, nommé *Jean Donne*, de plaider la même Cauſe dans un Ouvrage intitulé *Biathanatos*, qui, ſelon le Jugement de Mr. Saurin (6), contient plus de citations que de preuves, & eſt très ſuperficiel & ſophiſtique. Je ne m'arrêterai pas à cet Auteur, dont je n'ai point l'Ouvrage entre les mains. J'examinerai plutôt ce qu'un autre Auteur de notre tems, qui a fu donner un tour plein d'eſprit à ſes penſées, a dit pour la défenſe de ceux qui ſe donnent eux-mêmes la mort. Le paſſage eſt un peu long; mais je crois devoir le donner tout entier, afin que le Lecteur ſoit mieux en état d'en juger. „ Les Loix, *dit-il* „ (7), ſont furieuſes en Europe contre ceux qui ſe tuent „ eux-mêmes: on les fait mourir, pour ainſi dire, une „ ſeconde fois: ils ſont traînés indignement par les rues, „ on les note d'infamie, on confiſque leurs biens. Il me „ paroît, Ibben, que ces Loix ſont bien injuſtes. Quand „ je ſuis accablé de douleur, de miſère, de mépris, pour-„ quoi veut-on m'empêcher de mettre fin à mes peines, & „ me priver cruellement d'un remède qui eſt en mes „ mains? Pourquoi veut-on que je travaille pour une So-„ ciété, dont je conſens de n'être plus? que je tienne „ malgré moi une Convention, qui s'eſt faite ſans moi? „ La Société eſt fondée ſur un avantage mutuel: mais lorſ-„ qu'elle me devient onéreuſe, qui m'empêche d'y renoncer? La vie m'a été donnée comme une faveur: je „ puis donc la rendre, lorſqu'elle ne l'eſt plus: la cauſe „ ceſſe, l'effet doit donc ceſſer auſſi. Le Prince veut-il „ que je ſois ſon Sujet, quand je ne retire point les avan-„ tages de la ſujetion? Mes Concitoyens peuvent-ils „ demander ce partage inique de leur utilité, & de mon „ deſeſpoir? Dieu, différent de tous les Bienfaiteurs, „ veut-il me condamner à recevoir des graces, qui m'ac-„ cablent? Je ſuis obligé de ſuivre les Loix, quand je „ vis ſous les Loix: mais quand je n'y vis plus, peuvent-„ elles me lier encore? Mais, dit-on, vous troublez l'or-„ dre de la Providence; Dieu a uni votre Ame avec vo-„ tre

(5) Citez *Traité de l'Exiſt. & des Attrib. de Dieu* Tom. II. ch. 1. p. 101-103. *Amſterd.* 1717. & *Saurin Dict. Hiſt. & Crit.* T. V. p. 162-172. Edit. in-12.

(6) *Ubi ſupra.*

(7) *Lettres Perſan.* T. II. Lett. 76. p. 11-14. Edit. de 1721.

avoit épouſé Pétus Thraſea, voulut imiter l'exemple de ſa mère, lorſque ſon mari fut condamné à mort ſous l'empire de Néron; mais elle changea de réſolution à la prière de ſon mari, qui lui demanda de ſe conſerver pour prendre ſoin de leur fille (*e*).

(*e*) Tacite *Annal.* L. XVI. c. 34.

„ tre Corps, & vous l'en ſéparez: vous vous oppoſez „ donc à ſes deſſeins, & vous lui réſiſtez. Que veut-„ la dire? Troublé-je l'ordre de la Providence, lorſque „ je change les modifications de la Matière, & que je „ rends quarrée une boule, que les premières Loix du „ mouvement, c'eſt-à-dire les Loix de la Création & de „ la Conſervation, avoient faite ronde? Non, ſans dou-„ te; je ne fais qu'uſer du droit qui m'a été donné; & en „ ce ſens je puis troubler à ma fantaiſie toute la Nature, „ ſans que l'on puiſſe dire que je m'oppoſe à la Providen-„ ce. Lorſque mon Ame ſera ſéparée de mon Corps, y „ aura-t-il moins d'ordre & d'arrangement dans l'Univers? „ Croyez-vous que cette nouvelle combinaiſon ſoit moins „ parfaite, & moins dépendante des Loix générales? „ que le Monde y ait perdu quelque choſe, & que les „ Ouvrages de Dieu ſoient moins grands, ou plutôt moins „ immenſes? Croyez-vous que mon Corps devenu un E-„ pi de bled, un Ver, ou un Gazon, ſoit chargé en un Ou-„ ge de la Nature moins digne d'elle? Et que mon Ame, „ dégagée de tout ce qu'elle avoit de terreſtre, ſoit de-„ venue moins ſublime?" Il eſt difficile de donner un plus grand exemple aux raiſons en faveur de l'Homicide de ſoi-même, & d'exprimer avec plus de feu & de vivacité des ſophiſmes ſpécieux. Faiſons quelques réflexions, pour en dévoiler le faux & le foible.

La Vie eſt un bien que Dieu a mis en dépôt entre nos mains, dont il eſt en droit de nous demander compte, & dont il ne nous eſt pas permis de nous défaire au hazard & ſans ſon ordre. A moins que de ſuppoſer que l'Etre infiniment ſage agit ſans raiſon, & d'une maniere aveugle, il faut avouer qu'en nous plaçant dans le Monde, il a eu ſes vues: ce n'eſt donc pas à nous à prétendre rompre l'ordre de ſes deſſeins. Quand nous ſommes expoſés à la douleur, à la miſère, au mépris, c'eſt par un effet des directions de ſa Providence: ainſi, vouloir nous y ſouſtraire, c'eſt, quoi qu'on en diſe, nous rebeller contre notre ſouverain Maître. Il y a une différence infinie, entre l'action de changer quelque modification de la Matière, comme *de rendre une boule quarrée*, & celle de rompre l'union de l'Ame & du Corps: prétendre qu'on a droit de faire l'un comme l'autre, c'eſt ſuppoſer ce qui eſt en queſtion. Nous n'avons aucune Loi qui nous défende de faire quelque changement aux modifications *indifférentes* de la Matière: je dis modifications *indifférentes;* car d'ailleurs, à la faveur de ce principe, que nous avons un droit abſolu à cet égard, on pourroit prouver qu'il eſt permis de prendre le bien de ſon prochain, de le tuer &c. puiſqu'on ne feroit que changer les modifications de la Matière, & qu'il n'y auroit pas moins d'ordre & d'arrangement dans l'Univers. Il faut donc reſtreindre le droit de changer les modifications de la Matière, aux cas où nous n'avons aucune Loi qui nous défende d'uſer de ce droit: or par rapport à la vie, nous avons la Loi Naturelle, qui nous défend de diſpoſer d'un bien que nous n'avons pas donné, dont nous ne ſommes que les uſufruitiers, & dont nous devons compte à celui de qui nous le tenons. Qu'une partie de la Matière ſoit quarrée, ou ronde, c'eſt ce qu'on peut regarder comme indifférent; cela ne lui fait ni bien ni mal, cette Matière n'a point de devoirs à remplir. Mais il n'eſt pas indifférent que nous vivions, ou que nous ne vivions pas; puiſque Dieu, en nous donnant la Raiſon en partage, nous a impoſé des devoirs, auxquels nous ne ſommes pas en droit de nous dérober ſans ſa volonté. Dire qu'il y a des cas où la vie eſt un *bien qui nous accable*, c'eſt ſuppoſer que Dieu, en nous mettant dans le Monde, n'a eu que nous ſeuls en vue; *idée qui ne peut avoir d'autre ſource que notre Orgueil:* c'eſt ſuppoſer que Dieu n'a d'autre rélation avec nous que celle de Bienfaiteur, qu'il n'eſt pas notre Maître, qu'il n'a pas droit de nous châtier, de nous éprouver; ou que nous ſommes en droit de nous oppoſer à cet égard à ſes deſſeins, & de les anéantir, autant qu'en nous eſt, en nous ôtant la vie. Il n'eſt pas queſtion de ſavoir, ſi nous ſommes en droit de renoncer à la Société, parce qu'elle ne nous eſt plus avantageuſe: on pourroit dire que ce principe réduit tout à l'intérêt particulier. Il ne s'agit pas non plus de ſavoir, ſi la *Convention* par laquelle nous ſommes unis avec les autres hommes, s'eſt faite ſans notre conſentement; ni ſi le Monde y perd quelque choſe, quand nous n'y ſommes plus; ni ſi les Ouvrages de Dieu en ſont moins grands & moins immenſes: tout cela eſt pure déclamation, & ne fait rien à la queſtion. Il s'agit de Dieu, qui connoit parfaitement tout, qui dirige tout, qui agit en tout d'une manière digne du plus grand Etre, & auquel nous ne ſommes pas en droit de nous oppoſer. Or c'eſt ce que nous faiſons, en nous privant d'une vie que nous ſommes obligés de conſerver, puiſque nous ignorons pour combien de tems elle nous a été confiée, que les maux dont elle eſt traverſée n'arrivent point au hazard, & que nous avons des devoirs à remplir, dont nous ne ſommes pas les maitres de nous diſpenſer. Il n'y a que celui-là ſeul, qui en nous donnant la Raiſon, & en nous plaçant dans de certaines circonſtances, nous a impoſé ces devoirs, qui puiſſe nous en dégager. Qu'on y faſſe attention; tous les raiſonnemens de l'Auteur que je combats, & ceux de ſes Confrères, ſont fondés ſur deux ou trois principes, qui anéantiſſent toute Religion: Que Dieu n'a d'autre rélation à l'égard de l'Homme, que celle de Bienfaiteur, ou de ſimple Donateur: Que l'Homme eſt indépendant, & ſon propre maitre: Et que les événemens de la vie arrivent au hazard, ſans que Dieu y influe. REM. DU TRAD.]

ARRIEN, Hiſtorien & Philoſophe célèbre, du tems d'Adrien & des deux Antonins, étoit de Nicomédie en Bithynie. Son ſavoir & ſon éloquence lui firent donner le titre de *nouveau Xénophon*, & l'élevérent dans Rome à toutes les Dignités, juſques au Conſulat même (*a*). Mr. de Tillemont dit (*b*), que rien n'empêche de croire que c'eſt ce Flave Arrien qui étoit Gouverneur de Cappadoce l'an 134 de J. C. dans les dernières années d'Adrien, qui arrêta les courſes des Alains & repouſſa ces Barbares, & dont on a une Rélation d'un Voyage autour du Pont-Euxin, adreſſée à Adrien [*A*]. Euſèbe en parle dans ſa Chronique, ſur l'an 146. Thémiſtius écrit que Trajan ou Adrien l'avoit tiré de ſon Cabinet, pour en faire ſon Miniſtre dans la conduite de l'Etat. On prétend qu'il a été un des Précepteurs de Marc-Antonin le Philoſophe (*c*). Nous n'avons aujourd'hui que quatre Livres de ſon Ou-

(*a*) Photius *Bibl. Cod.* 58. p. 54. Edit. Rothomag. 1653.

(*b*) *Hiſt. des Emp.* T. II. Part. II. p. 453.

(*c*) Id. ibid. p. 565.

[*A*] *Dont on a une Rélation d'un Voyage autour du Pont-Euxin, adreſſée à Adrien.*] Cet Ouvrage, connu ſous le nom de *Periplus Ponti Euxini*, a paru en Grec à Genéve en 1577. [Mr. Fabricius (1) ne parle d'aucune Edition de 1577. Il cite une de 1577 de Lyon in-folio, en Grec & en Latin, de la Verſion d'Adrien Turnèbe, procurée par Jean-Guillaume Stuckius de Zurich, qui fit imprimer dans ce même Volume le *Periplus Maris Erythræi*, avec le Commentaire & les Cartes d'Abraham Ortelius. La première Edition en Grec eſt de Bâle 1533 in-8. Sigiſmond Gelenius donna dans un Volume, le *Periplus Ponti Euxini*, le *Periplus Maris Erythræi*, le *Voyage de Hannon*, le Traité de *Plutarque des Fleuves & des Montagnes*, & *l'Abrégé de Strabon.* Il y a d'autres Editions plus nouvelles, & entre autres celle de Mr. Hudſon en 1698 à Oxford, qui a donné les deux Voyages, dans le prémier Tome de ſon Recueil des Anciens Géographes Grecs, nommés *les Petits*, avec de ſavantes Diſſertations Chronologiques de Dodwell (2).] Le *Periplus Euxini*, ou Navigation du Pont-Euxin, n'eſt que comme une Lettre ou une Rélation adreſſée à l'Empereur Adrien par Arrien, qui étoit ſans doute, comme le remarque Mr. de Tillemont (3), le Gouverneur de Cappadoce, & le même que notre Hiſtorien. Il commandoit alors à Trébizonde & aux environs, foit que ces Pays fuſſent du Gouvernement de la Cappadoce, ſoit qu'il ait eu une commiſſion particulière pour les viſiter, ſoit qu'il ait été auſſi Gouverneur de cette partie du Pont. Il commence ſa Rélation par ſon arrivée à Trébizonde, où Adrien faiſoit alors bâtir un Temple de Mercure. Il s'embarqua à Trébizonde, pour aller faire le tour du Pont-Euxin du côté de l'Orient. Il faiſoit faire l'exercice aux Soldats Romains qui étoient en garniſon ſur les côtes, il y viſitoit toutes choſes, & n'oublioit pas les malades. Il mandoit à Adrien l'état où il trouvoit les choſes, & lui donnoit ſur cela quelques avis par des Lettres écrites en Latin. Il paſſa la Rivière du Phaſe, dont il remarque que l'eau nage longtems ſur celle de la Mer, parce qu'elle eſt extrêmement légére, & qu'elle ſe garde plus de dix ans ſans ſe corrompre. Il y avoit là un Château gardé par quarante-cens Soldats Romains, & un Bourg habité par des Vétérans & par quelques gens de mer; Adrien ordonna d'y faire un nouveau foſſé, pour la fureté du Bourg. Il termina ſa navigation à Sébaſtopie, où étoit la dernière Garniſon Romaine. Il fut attaqué dans ce Voyage d'une grande tempête, dont un de ſes Vaiſſeaux fut briſé. Entre les Peuples Barbares dont il côtoya le Pays, les plus voiſins de Trébizonde, & auſſi les plus belliqueux, étoient les *Sannes*, nommés *Drilles* par Xénophon. Ils n'avoient point de Rois. Ils avoient autrefois payé tribut aux Romains, & Arrien promet à Adrien de les y réduire de nouveau, ou de les exterminer. Il ne fit pas le dernier, car pluſieurs Siécles après on parloit encore des *Tzanes*, qui ſont ſans doute les mêmes que les Sannes. Il paroit que ces Sannes habitoient une partie de la Colchide, que l'on diſtinguoit fort alors du Pays des *Lazes*; car depuis, cela a paſſé pour la même choſe. A la Rélation de ſon Voyage il joint une deſcription de la Côte de l'Aſie depuis Byzance juſqu'à Trébizonde, & une autre du Pays qui eſt depuis Sébaſtopie juſqu'au Boſphore Cimmérien, & depuis le Boſphore juſqu'à Byzance, afin qu'Adrien pût prendre ſur cela ſes meſures, s'il vouloit entrer dans les affai-

(1) *Biblioth. Græc.* Tom. III. p. 276.

(2) Id. ibid.

(3) *Hiſt. des Emp.* T. II. Part. II. p. 565.

Ouvrage *Des Entretiens d'Epictète* [B], dont il avoit été Disciple. On voit dans Photius (*d*), qu'il fit douze autres Livres des Discours ou Harangues du même Philosophe, dont il a aussi écrit la Vie & la Mort (*e*); & Arnobe cite Arrien pour la Doctrine de ce Philosophe (*f*). On a encore sept Livres qu'il a écrits des Expéditions d'Alexandre le Grand [C], fort admirés des Connoisseurs. Il a fait d'autres

(*d*) *Vid. pag.* 2.

(*e*) Jonsius *De Scriptor. Hist. Philos.* L. III. c. 7. §. 6. Lenz 1716.

(*f*) *In Gentes.* L. II. p. 99. Edit. Lugd. Bat. 1651.

res du Bosphore, dont il lui mande que le Roi Cotys étoit mort depuis peu de tems.

[B] *Nous n'avons aujourd'hui que quatre Livres de son Ouvrage des Entretiens d'Epictète.*] Photius nous dit (4) qu'il en avoit fait huit, & Aulu-Gelle (5) cite des endroits du second & du cinquième. La Mothe le Vayer remarque (6), qu'il est difficile de décider, s'il s'applique à écrire l'Histoire avant de publier les Dissertations sur Epictète, ou non. Car si d'un côté l'on peut supposer, selon le cours ordinaire & naturel des choses, qu'il tourna les pensées vers les méditations Philosophiques fur la fin de fes jours; d'un autre côté, on trouve dans la Préface des Entretiens d'Epictète, qu'il les écrivit précisément de la même maniere qu'Epictète les avoit prononcés, & tels qu'il les avoit entendus de fa bouche, pendant qu'il étoit fon Disciple. Il fe plaint auffi, qu'ils avoient été rendus publics contre fon intention & à fon inſu; ce qui pourroit les faire regarder comme un Ouvrage de fa jeuneſſe. Mr. Giles Boileau, dans fa Vie d'Epictète, remarque, que de tous les Disciples de ce Philosophe, Arrien eſt le ſeul dont le nom auſſi bien que honeur à la poſtérité. „Mais, *dit-il* (7), quand il n'auroit fait que ce Diſciple, il eſt certain qu'il auroit toujours fait beaucoup. Ce fut cet Arrien qui depuis fut Maître d'Antonin ſurnommé le Pieux, & qui fut appelé le jeune Xénophon, à cauſe qu'à l'exemple de ce Philoſophe, il rédigea par écrit tout ce qu'il avoit entendu dire à ſon Maître pendant ſa vie, & qu'il en compoſa un Volume, qu'il intitula, *les Diſcours d'Epictète, ou ſes Diſſertations*, dont il nous reſte encore quatre Livres aujourd'hui. Depuis il fit un petit Livre qu'il appella *Enchiridion*, qui eſt l'Abrégé de toute la Philoſophie d'Epictète, que nous avons encore, & qui eſt ſans contredit une des plus belles Pièces de l'Antiquité." Il obſerve dans un autre endroit (8), „ qu'encore qu'Epictète fût plus capable d'écrire qu'aucun de ſon Siècle, il ne fut jamais touché de ce ſentiment, qui touche pourtant les plus hautes ames. Car ſi ſon Diſciple Arrien n'eût rédigé par écrit ce qu'il lui avoit entendu dire de vive voix, Epictète ſeroit peut-être un nom inconnu dans le monde."

[C] *On a encore ſept Livres qu'il a écrits des Expéditions d'Alexandre le Grand.*] La Mothe le Vayer dit (9), que cet Ouvrage fuffit pour lui donner place parmi les Hiſtoriens; & Photius (10) lui donne la gloire d'avoir écrit mieux que perſonne la Vie de ce Conquérant. On dit (11), que ce fut par impulſion divine, qu'il entreprit cet Ouvrage ſous le même titre d'*Anabaſis ou d'Expédition*, & dans le même nombre de Livres, que Xénophon avoit décrit les Conquêtes de Cyrus. Et l'on a remarqué, qu'il s'eſt tellement plu à ſuivre ce célèbre Ecrivain, qu'il a été appellé le ſecond Xénophon, pour avoir imité ſon ſtyle & ſes manières à tous égards. Il dit dans ſa Préface, qu'il a écrit ſur le témoignage d'Ariſtobule & de Ptolomée, qui avoient accompagné Alexandre dans toutes ſes Expéditions, & qui étoient d'autant plus dignes de foi, qu'outre la Dignité Royale dont le dernier avoit été revêtu, ils n'avoient publié leurs Relations qu'après la mort d'Alexandre, & par aucun autre motif que celui de faire connoître la vérité. Il reconnoit qu'il y a, ſur le ſujet de la mort du Philoſophe Calliſthène, de la différence entre le récit de ces deux Auteurs, quoiqu'ils ſoient tous deux auprès du Roi, quand cet infortuné fut jugé. Ariſtobule diſoit qu'on le mena les fers aux pieds à la ſuite du Camp, juſqu'à ce qu'il mourut de maladie. Et Ptolomée aſſuroit qu'après avoir été mis à la queſtion, il fut étranglé, parce qu'il fut convaincu d'avoir complé dans la Conſpiration d'Hermolaüs. Tant il eſt difficile de ſavoir les choſes au vrai, puiſque le même fait ſe trouve ſouvent rapporté d'une maniére différente, par ceux-là mêmes qui en ont été témoins, & que des mes d'Alexandre ou d'autres confidérables, dont ils ne peuvent ſe dépouiller entiérement, engagent à déguiſer plus ou moins les choſes. Cependant, malgré ces petits défauts particuliers, auxquels Arrien n'a pu remédier, ſon Hiſtoire eſt d'un grand prix, fur-tout celle d'Ariſtobule & de Ptolomée, dont nous parlerons. A quoi l'on peut ajouter, qu'il y a un grand nombre d'endroits dans Quinte-Curce, que l'on peut corriger par Arrien. Par exemple, quand le prémier dit dans ſon VI. Livre, qu'Alexandre partit du Pays des *Batetes*, il eſt viſible qu'il faut corriger cet endroit, & mettre comme il y a dans Arrien, qu'il partit d'*Ecbatane*. Et les Voyages qu'on a faits dans ces derniers tems aux Indes, prouvent qu'Arrien a été plus exact en diſant que les maiſons ou les habitations de quelques-uns des *Ichthyophages* étoient bâties d'oſſemens de Baleines & d'arrêtes de Poiſſons, que Quinte-Curce, qui dit qu'elles étoient faites de coquillages & d'autres excrémens de la Mer, *conchas & purgamenta maris*. Il eſt vrai qu'il y a des endroits d'Arrien, que Quinte-Curce éclaircit très bien; & il eſt difficile de décider lequel de ces deux Ecrivains doit en être cru ſur le nom du Médecin d'Alexandre, qu'Arrien nomme *Critobéne*, & Quinte-Curce *Critobule*, Pluarque ne nous aiant donné aucun éclairciſſement là-deſſus. Cependant Pline, en louant l'habileté du Médecin qui tira une flèche de l'œil du père d'Alexandre ſans lui bleſſer le viſage, & en le nommant *Critobule*, donne lieu de croire que le fils ſe ſervit du même Médecin, & que Quinte-Curce l'a bien nommé. La Mothe le Vayer obſerve (12), que la narration d'Arrien eſt généralement agréable, parce qu'elle eſt conciſe & claire en même tems. Il ne fait jamais de inutiles digreſſions, ni ne s'embarraſſe dans de longues parenthéſes, qui rendent le ſtyle obſcur. On ne trouve preſque point de merveilleux dans toute ſon Hiſtoire, qui la rende ſuſpecte, ſi l'on en excepte quelques prédictions d'Ariſtandre, avec l'Hiſtoire des deux nouvelles Fontaines, l'une d'eau & l'autre d'huile, qu'on vit fourdre proche de l'Oxus, quand Alexandre campa ſur ſes bords. Le modéle que notre Hiſtorien s'étoit propoſé, comme nous l'avons remarqué ci-deſſus, ne lui a pas permis de s'élever juſqu'au genre ſublime; l'éloquence de Xénophon n'étant point de cette eſpéce. Cependant il emploie une ſi grande diverſité de belles figures, qu'avec toute la clarté poſſible dans l'Hiſtoire, il ne tombe point dans la fécheresſe. Quelquefois il fait des Harangues indirectes, quelquefois directes, & il a même inſéré tout du long dans ſon ſecond Livre la Lettre impériceuſe d'Alexandre à Darius. La Harangue de Calliſthène contre Anaxarque, qui refuſoit d'adorer Alexandre, eſt la plus conſidérable de celles qui ſont directes, avec deux autres du Roi à ſes Soldats, qui avoient commencé à ſe mutiner une fois dans les Indes, & une autre fois ſur les bords du Tigre. Celles qu'il fit avant les deux batailles, dans les défilés du Mont Amanus, & dans les plaines d'Arbelle ou Gaugamele, ſont indirectes, & conciſes, comme le ſujet le requéroit. En un mot, pour réunir en un le jugement avantageux que Photius porte de l'Hiſtoire d'Arrien, il croit que ſi on la compare avec la plupat des Hiſtoires anciennes, ſi généralement admirées, on trouvera qu'il y en a pluſieurs qui ne l'égalent pas. Il faut pourtant remarquer, qu'il y a un endroit qui ſemble devoir prévenir un peu contre l'Ouvrage: c'eſt vers le milieu du prémier Livre, où Arrien dit, que le nombre & la grandeur des actions d'Alexandre ont été les motifs qui lui ont fait entreprendre cette Hiſtoire, perſuadé qu'il étoit en état d'exécuter le deſſein. "Εσθε μὲν αὐτὸν ἀμυθήτου ὄντως ἐς τὸ θεῖον ὑπερβολῆς, ὅσον ἀπεσβέσατο τοῦ ἐπιόντος ἀεὶ χρόνου τὸ ἀλήθειον ἐργον. Il ajoute, que ſans mettre ſon nom, qui n'étoit pas obſcur dans le monde, & ſans parler de ſon Pays, de ſa naiſſance, de ſa qualité, il fuffiſoit de dire, qu'il avoit à tous ces égards tous les avantages qu'on peut ſouhaiter; & qu'étant extrémement aimé l'étude des ſon enfance, comme Alexandre avoit mérité le nom grand parmi les grands Capitaines, il pouvoit auſſi ſe promettre un rang conſidérable parmi les meilleurs Ecrivains Grecs. La Mothe le Vayer remarque (13), que ce paſſage eſt ſi plein de vanité, que le Lecteur a beſoin d'une double dofe de patience pour n'en pas être choqué, & pour ne ſe pas rebuter là deſſus. Il nous dit que cela le fait ſouvenir de l'impertinence d'un autre Grec, qui s'appelloit Amyntianus, & qui étoit contemporain d'Arrien, puiſqu'il paroit par Photius (14), qu'il écrit ſon Ouvrage à l'Empereur Marc-Antonin. Pour donner du crédit à ſon Hiſtoire & ſe concilier la bienveillance des Lecteurs, il débutoit en promettant que ſon ſtyle ne ſeroit pas au-deſſous des actions d'Alexandre le Grand, qui étoient le ſujet de ſon Ouvrage; & cependant il n'y avoit rien au monde de plus froid & de plus inſipide que ſa narration, & rien de plus deſagréable & de plus ennuyeux que ſon ſtyle, comme Photius l'avoue. Il eſt aiſé de juger de-là, que cet homme avoit la même ambition qu'Arrien; quoique l'événement l'ait rendu d'autant plus ridicule, qu'il n'a rien fait qui répondît à ſes promeſſes, au-lieu qu'Arrien nous a laiſſé un des plus beaux Ouvrages de l'Antiquité. La Mothe le Vayer juge qu'il eſt bon de relever ce défaut, pour que d'autres Ecrivains l'évitent, puiſqu'il n'y a rien de plus inſupportable que la louange de ſoi-même, qui attire la haine & le mépris ſur celui qui en eſt coupable, au-lieu de l'eſtime & de la réputation qu'il cherche à ſe procurer. Gronovius, dans ſon Edition d'Arrien, publiée à Leyde in-fol. en 1704. p. 26, prétend que notre Hiſtorien n'a point fait paroitre de vanité dans le paſſage rapporté ci-deſſus; qu'il s'eſt ſeulement exprimé avec la noble confiance qui eſt permiſe à un grand mérite: *Arriani juſta nec excedens & ſtudiis bonarum ſtoriarum.* Il y a eu quatre Verſions Latines de cet Ouvrage: la prémiére, de *Nicolas Sagundinus*; la ſeconde, de *Pierre-Paul du Verger*; la troiſiéme, de *Bartholemi Fatio*; & la quatriéme, de *Bonaventure Vulcanius*. Mr. Fabricius, dans ſa Bibliothéque Grecque (15), donne que les deux prémiéres aient jamais paru, tant parce qu'il ne les a vues indiquées dans aucun Recueil, que parce qu'aucun des Editeurs d'Arrien, ni Vulcanius, ni Blancardus, ni Gronovius, n'a pu les trouver. La Verſion de Fatio eſt généralement mépriſée, comme tronquée, ou interpolée en divers endroits, & d'ailleurs inſidéle. Celle de Vulcanius eſt la plus eſtimée, & c'eſt par cette raiſon qu'elle ſe trouve dans toutes les meilleures Editions d'Arrien. Léon de Modéne a traduit cet Ouvrage en Italien, & ſa Traduction a été imprimée à Veniſe en 1554. Il a été traduit en François par Claude de Vivart * & imprimé à Paris en 1581. Mr. d'Ablancourt en a don-

(4) *Bibliath.* Cod. 58. p. 53.

(5) *Noctes Attic.* L. I. c. 2. XIX. c. 1.

(6) *Jugement sur les Anciens principaux Hiſtoriens Gr.* p. 77. 78. Paris 1014.

(7) *Vie d'Epictète* p. 45. à la tête des *Caract. d'Epictète* par Heſſeraude. La Haye 1721.

(8) Ibid. p. 7.

(9) *Ubi ſupra* p. 78.

(10) Photius, Cod. 58. p. 53.

(11) La Mothe le Vayer p. 60.

(12) P. 11.

(13) P. 14.

(14) Cod. 131. p. 411.

(15) T. III. p. 231. & 8. p. 7.

* Mr. Fabricius le nomme *Claude Vivart*, & c'eſt l'on vrai nom. La Verſion fut imprimée in-4. par Federic Morel. Voy. *Du Verdier* dans ſa *Bibliothè.* p. 218. La Croix du Maine le nomme *Vivier* ou *Wattier*, & Mr. Morery dans ſon *Hiſt. de quelq. Libraires de Paris*, le nomme *Wattier*. Voy. *Bibl. Germ.* T. XLVI. p. 170. not. (*a*). R. D. T.

Digitized by Google

tres Ouvrages encore; car Photius cite (g) de lui une Hiſtoire de la Bithynie ſa Patrie, une des Alains, & une des Parthes en XVII Livres, qui alloit juſqu'à la guerre que Trajan leur avoit faite. Photius nous a donné (h) auſſi un Abrégé de celle des Succeſſeurs d'Alexandre, qu'Arrien avoit écrite en dix autres Livres. Il ajoute (i), que le même Auteur avoit fait un Livre ſur les Indes, que l'on a encore; mais on en fait un huitieme Livre de l'Hiſtoire d'Alexandre. D'abord qu'il commença à écrire, il voulut faire l'Hiſtoire de la Bithynie; mais, manquant de Mémoires, il ne l'écrivit qu'après quelques autres. Il en fit huit Livres, qui alloient juſqu'au temps que le Roi Nicomède donna la Bithynie aux Romains. C'eſt dans cet Ouvrage qu'il dit qu'il étoit né & qu'il avoit été élevé à Nicomédie, & qu'il étoit Prêtre de Cérès & de Proſerpine, Divinités auxquelles cette Ville étoit conſacrée (k). On n'en a aujourd'hui que ce qui en eſt cité dans Photius & dans Etienne de Byzance (l). Il y parloit d'une Hiſtoire qu'il avoit faite de Timoléon de Corinthe, & de ſon Expédition en Sicile, & de Dion de Syracuſe (m). On aſſure qu'il avoit fait quelques autres Ouvrages [D]. Photius dit (n) qu'Arrien imite tout à fait le ſtyle ſimple & ſans ſuperfluité de Xénophon; mais enforte qu'il a auſſi de la beauté, de la force & de l'éloquence. Suidas dit que Dion, qui a écrit l'Hiſtoire Romaine, a fait auſſi la Vie d'Arrien, comme étant ſon compatriote. Il y a eu diverſes autres perſonnes de ce nom [E].

(g) *Ubi ſupra.*

(h) Cod. 92. p. 216. & ſuiv.

(i) Cod. 91. p. 213.

(k) Id. Cod. 93. p. 231. 234.

(l) Voſſ. *de Hiſt. Græc.* L. II. c. 11.

(m) Photius *ubi ſupra.*

(n) Cod. 58. p. 52.

a donné une autre Traduction, qui a été imprimée quatre fois, & qui paſſe pour le meilleur de ſes Ouvrages. Mr. Rooke a donné une Traduction Angloiſe de cette Piéce d'Arrien, en 1729, en deux Volumes in-8. *avec des Notes Hiſtoriques, Géographiques & Critiques : on y a joint la Critique de Quinte-Curce par Mr. Le Clerc, & la Défenſe de cet Auteur par Mr. Perizonius.* Le Traducteur dit dans ſa Préface, qu'Ariſtobule & Ptolomée, que ſon Auteur a principalement ſuivis, n'ont pas été exempts de la paſſion de mettre beaucoup de merveilleux dans les actions d'Alexandre le Grand; mais que „ comme Arrien avoit „ beaucoup de jugement, il a choiſi ce qu'il y avoit de „ plus vraiſemblable, & a laiſſé le reſte à ceux qui aiment à groſſir & à orner leurs Ouvrages de tout ce qu'ils peuvent raſſembler :

Quidquid Græcia mendax
Audet in hiſtoria.
Juvenal. Sat. X.

Il obſerve enſuite, que „ de tous les Anciens, qui ont „ écrit l'Hiſtoire particuliére d'Alexandre, il ne reſte que „ Quinte-Curce & Arrien, *& qu'il eſt évident que le dernier* eſt le meilleur, le plus vrai & le plus exact des „ deux. *Il avoue que cet Hiſtorien* s'eſt quelquefois trompé par trop de précipitation, ou par inadvertance; & „ ſi j'ajoute, *dit-il*, qu'il n'a pas été exempt de la fragilité commune, je ne croirai pas faire tort à ſa gloire. „ Il a été étrangement corrompu par des Copiſtes ignorans; & quoiqu'il en ait déja paru deux ou trois Editions „ avec des Remarques & des Notes critiques, le fouhait„ conne encore bien des endroits d'être corrompus; c'eſt „ pourquoi je les ai marqués, afin que quelque nouvel „ Editeur tâche d'y remédier par le ſecours des Manuſcrits." Il finit en remarquant, que tous ceux qui paſſent de cette Hiſtoire, ne le font qu'en donnant de grands éloges à la fidélité de l'Auteur.

(18) *Notes ſur l'Emp. Adrien.* not. 24. p. 932. de la III. Part. du T. II.

[D] *On aſſure qu'il avoit fait encore quelques autres Ouvrages.*] Lucien dit (16) qu'il a écrit la Vie d'un Voleur nommé *Hiſtbre*; & il s'ajoute dans cet endroit d'une maniére fort honorable à Arrien. Voulant ſe juſtifier d'avoir pris la peine d'écrire *la Vie de l'Impoſteur Alexandre*, il dit : „ Si l'on m'attaque, je me défendrai par l'exem„ ple d'Arrien le Diſciple d'Epictéte, qui n'a point eſtimé „ indigne de ſon ſavoir & de ſa condition, de laiſſer à la „ poſtérité l'*Hiſtoire du Voleur Tilibore.*" Il y a auſſi ſous le nom d'Arrien une *Deſcription des Côtes de la Mer Rouge*, c'eſt-à-dire des Côtes Orientales de l'Afrique, & de celles de l'Aſie juſques aux Indes : l'Inſcription Latine eſt à l'Empereur Adrien, quoiqu'il ne ſoit point parlé de lui dans la Deſcription même. Saumaiſe (17) croit qu'elle a été écrite du tems de Pline le Naturaliſte, ou même un peu avant lui, & qu'ainſi elle ne peut être d'Arrien, ni être adreſſée à l'Empereur Adrien; c'eſt ce qu'il conclud de ce qu'il y eſt fait mention de pluſieurs Princes, qui vivoient du tems de Pline. A quoi Mr. de Tillemont ajoute (18) un paſſage de la Deſcription, où il eſt dit, qu'on alloit du bourg de Leucé à Pétra vers Malican Roi des Nabathéens : or la Ville de Pétra & toute l'Arabie Pétrée avoit été ſoumiſe aux Romains dès l'an 105 de J. C. & réduite enſuite en Province, & l'on ne trouve point qu'Adrien l'ait abandonnée : au contraire, on trouve des Médailles de la Ville de Pétra ſous cet Empereur avec le titre de Métropole. Il faut donc que cette Deſcription ſoit antécédente à l'année 105; & par conſéquent elle n'eſt point d'Arrien, qui vivoit encore ſous Marc-Aurèle, c'eſt-à-dire après l'an 160. Enfin l'Auteur parle de l'Egypte comme de ſon Pays, & fait quelquefois uſage des Mots Egyptiens. Mr. de Tillemont croit dont (19) que cet Ouvrage pourroit être de celui à qui Pline le jeune écrit pluſieurs Lettres comme à une perſonne habile & éloquente, & qui paſſoit pour un imitateur de Déuoſthène. Car il paroit que dès ſe tems de Nerva, ou dans les premiéres années de Trajan, cet Arrien s'étoit retiré pour vivre tranquillement; ce qui n'étoit permis aux Sénateurs que dans un âge fort avancé : ainſi cela ne convient point au Diſciple d'Epictéte. On croit au contraire que celui-là eſt plus ancien, qu'un Arrien Juriſconſulte dont il eſt quelquefois parlé dans le Droit, quoique quelques-uns les aient confondus. Outre tous les Ecrits d'Arrien que nous avons matqués, nous avons encore ſous ſon nom un Ouvrage *ſur l'ordre & l'arrangement des Troupes*, dont le commencement eſt perdu. Cet Ecrit eſt fait en la 20. année d'Adrien (20). Il n'y traite point des Exercices Militaires de la Cavalerie Romaine, parce qu'il en avoit parlé auparavant dans un Ouvrage compoſé pour l'Empereur même. On joint à cet Ouvrage l'Ordre donné pour la marche de l'Armée Romaine contre les Alains, & pour leur donner bataille. Cela convient fort bien à Arrien, qui a eu à faire la guerre contre ces Peuples, & qui, comme on l'a dit, a écrit une Hiſtoire des Alains, ou peut-être même de la Guerre contre les Alains, dont cet endroit peut avoir fait partie.

(19) T. II. Part. II. p. 424.

(20) Ident p. 455.

[E] *Il y a eu diverſes autres perſonnes de ce nom.*] Jules Capitolin, dans la *Vie de l'Empereur Gordien*, cite un Hiſtorien Grec de ce nom, pour prouver qu'il y a eu trois Gordiens, contre ceux qui n'en reconnoiſſent que deux : ce qui ne peut convenir à notre Arrien, qui vivoit longtems avant ces Empereurs. Suidas, dans la *Vie de Tibére*, parle d'un Poëte du même nom; mais il étoit plus ancien que les deux autres, puiſque Tibére tâchoit de l'imiter. Il y a de l'apparence, que c'eſt le même qui, au rapport de Suidas, avoit fait un Poëme Héroïque en vingt-quatre Livres, ſur les actions d'Alexandre le Grand, intitulé l'*Alexandriade* (21). [C] On trouve divers autres ARRIENS mentionnés dans Fabricius *Bibl. Græc.* Tom. III. p. 269. *note* (c). ADD. DU TRAD.]

(16) *Alexandre ou le faux Prophéte.* Oeuv. de Lucien *de la Trad. d'Ablancourt*, T. I. p. 146. Amſt. 1664.

(17) *In Solin.* p. 1186.

(21) La Mothe le Vayer p. 87.

ARSACE, ou, comme écrivent les Auteurs Grecs, ARSACIUS (a), étoit Roi d'Arménié dans le quatriéme Siécle. Les Romains, qui avoient beſoin de lui dans la guerre qu'ils faiſoient aux Perſes, rechercherent extrêmement ſon Alliance [A]. L'Empereur Conſtance, pour l'engager dans ſes intérêts, lui fit épouſer Olympias, fille d'Ablave ci-devant Préfet du Prétoire, & promiſe à l'Empereur Conſtant ſon frére (b) [B]. Après la mort de Conſtance, l'Empereur Julien écrivit à Arſace, lui ordonnant d'armer puiſſamment, & de venir le joindre ſur les frontiéres de Perſe (c). Le Roi obéit, & ravagea le Pays appellé Chiliocome, qui eſt un quartier très fertile de la Médie (d) : mais ces ravages lui coutérent cher dans la ſuite. Car Julien aiant été tué dans cette guerre, Jovien ſon ſucceſſeur conclut la paix avec Sapor Roi de Perſe, à cette condition entre autres, que les Romains ne donneroient jamais aucun ſecours à Arſace, qui leur avoit toujours été fidéle contre les Perſes (e). Après

(a) Ἀρσάκιος.

(b) Ammian Marcellin L. XX. p. m. 172.

(c) Sozomene *Hiſt. Eccléſ.* L. VI. c. 1.

(d) Amm. Marc. L. XXIII. p. 240.

(e) Idem L. XXV. p. m. 300.

[A] *Les Romains . . . . . recherchérent extrêmement ſon Alliance.*] Le Royaume d'Arſace confinoit d'un côté à la Perſe, & de l'autre aux Provinces de l'Empire Romain; ainſi il n'eſt pas ſurprenant que les deux partis recherchaſſent ſon amitié. Les Perſes employérent tour à tour les promeſſes & les menaces, & ſe ſervirent de toutes ſortes d'artifices pour l'engager dans leurs intérêts, n'aiant pas même épargné les plus riches préſens. Conſtance, craignant qu'ils ne le gagnaſſent à la fin, le manda, & le reçut avec toute la civilité & la magnificence poſſibles. Il le conjura de perſévérer fidélement dans l'Alliance qu'il avoit avec les Romains. Arſace jura qu'il perdroit plutôt la vie, que de rien faire contre leurs intérêts : promeſſe qu'il tint très exactement, malgré tout ce que les Perſes purent faire. Quand il s'en retourna en Arménie, Conſtance l'accabla de préſens, lui & toutes les perſonnes de ſa ſuite (1).

(1) Amm. Marc. L. XX. p. 172. *Voy. auſſi* L. XXI. p. 226.

[B] *Conſtance . . . . lui fit épouſer Olympias . . . promiſe à l'Empereur Conſtant ſon frére.*] Entre autres crimes dont Athanaſe accuſe Conſtance, il lui reproche ce mariage, comme une choſe des plus odieuſes; voici ſes propres termes : Οὗτος γὰρ τῷ μὲν ἀδελφῷ ἀντιπάτρῳ παιδὶ ὄντι

Après la conclusion de ce Traité, si honteux pour les Romains, Sapor entra avec son Armée dans l'Arménie, & aiant engagé par de belles paroles & par de perfides promesses Arsace à le venir trouver, il l'invita à un grand festin, le fit arrêter, lui fit crever les yeux, & l'aiant fait charger de chaînes d'argent, ce qui parmi les Perses est regardé comme un honneur qu'on fait aux Captifs, il le fit mourir de la maniére la plus cruelle (*f*). Telle fut la récompense de la fidélité qu'il avoit eue pour les Romains. Sa femme tomba auſſi quelque tems après entre les mains de Sapor (*g*), mais on ne lit point de quelle maniére il la traita. Sozoméne dit (*h*) qu'Arsace étoit Chrétien [*C*]. Nous trouvons un autre ARSACE contemporain de ce Roi d'Arménie; ce fecond étoit certainement Paien, & Grand-Prêtre de Galatie. Julien lui écrivit une Lettre, qui fait beaucoup d'honneur à la Religion Chrétienne [*D*].

(*f*) Idem Ib. XXVII. p. m. 353.
(*g*) Ibid. p. 355.
(*h*) *Ubi ſupra.*

προσκυνεῖται μὲν εἰκαίοτατα αὐτὸ κτημάτων, τὴν δ' μοιρὰν αὐτῷ τῆς Ὀλυμπιακῆς διεξόδου ἐφεῖναι, ἐν ἐκείνῳ μέχρι τελευτῆς ἱερατεύειν, ὃθεν ἐδόκει ἀπεχθῶς ἐμοὶ γενήσεσθαι (2): C'eſt ainſi qu'il n'a pas craint d'être impie envers ſon frére, & que dans le tems qu'il paroiſſoit vouloir lui ériger un tombeau, il a donné Olympias ſa fiancée à un Barbare; cette Olympias que Conſtant avoit conſervée juſqu'à ſa mort, & qu'il élevoit comme une perſonne dont il avoit deſſein de faire ſa femme." Mais quel crime y a-t-il en cela? quel deshonneur, ou quelle injure faiſoit-on à Conſtant, de donner une perſonne qui lui avoit été fiancée, à un Roi, & ſur-tout à un Prince Chrétien, puiſque cette alliance procuroit un puiſſant Allié aux Romains?

(2) Athanaſ. *in Epiſt. ad Solitarios* p. 856. *apud* Valeſ. *in Not. ad Amm. Marcel.* L. XX. p. 272.

[*C*] *Sozoméne dit qu'Arſace étoit Chrétien.*] Julien, dit-il (3), „ écrivit après cela à Arſace Roi d'Arménie Allié des Romains, pour l'avertir de le venir fondre avec ſes Troupes. Sa Lettre étoit remplie d'un orgueil inſupportable. Il y relevoit avec une vanité inexprimable les grandes qualités qui le rendoient digne de poſſéder l'Empire de l'Univers, & qui le faiſoient ehérir des Dieux; rabaiſſoit indignement Conſtance ſon prédéceſſeur, comme un Prince ſans eſprit, ſans courage & ſans piété; menaçoit Arſace lui-même avec une fierté ſans exemple; & comme il ſavoit qu'il étoit Chrétien, il l'inſultoit ſur ſa Religion, lui déclarant que ſi les ordres qu'on lui donnoit n'étoient ponctuellement exécutés, le Dieu prétendu qu'il nomme ne ſeroit pas capable de le garantir du châtiment." Nous ne révoquerons point en doute l'exactitude & la fidélité de Sozoméne; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer, que le Julien écrivit à Arſace ſur le ton que nous le marque cet Hiſtorien, il agit en bien mauvais Politique dans cette occaſion, puiſque c'étoit le vrai moyen d'irriter Arſace & de l'obliger à ſe déclarer pour les Perſes. Ajoutons, que ſi malgré une Lettre ſi haute & ſi dure, ce Prince s'accommodoit aux Romains (4), il doit avoir été d'un caractére bien généreux, & rigide obſervateur des maximes de l'Evangile, qui défendent aux Chrétiens de ſe venger.

(3) *Hiſt. Eccleſ.* L. VI. ch. 1.

(4) Voyez dans le corps de l'Art. CICER. (*c*) & (*d*).

[*D*] *Julien lui écrivit une Lettre qui fait beaucoup d'honneur à la Religion Chrétienne.*] Il remarque dans cette Lettre (5), que ce qui a le plus contribué à la propagation de la Religion Chrétienne, c'eſt l'hoſpitalité, le ſoin des ſépultures, & la ſainteté affectée des mœurs. Il recommande ces vertus à Arſace, & à tous les Prêtres de Galatie. Il lui ordonne auſſi de les exhorter à ne point aller au Théatre, ni boire dans les Cabarets, ni exercer aucun métier vil ou honteux. Il lui preſcrit d'honorer ceux qui obéiront à ces ordres, & de chaſſer les autres. Il lui commande auſſi d'établir dans chaque Ville des Hopiteux pour exercer l'hoſpitalité envers les Etrangers, non ſeulement d'entre les Paiens, mais envers tous, de quelque Religion qu'ils ſoient; & il l'avertit qu'il a déja réglé les fonds néceſſaires pour cette libéralité. Car il eſt honteux, dit-il, qu'aucun Juif ne mendie, & que les Chrétiens, outre leurs pauvres, nourriſſent encore les nôtres; & que nous les laiſſions ſans ſecours. C'étoit ainſi qu'il travailloit à rétablir le Paganiſme dans ſon ancienne ſplendeur, & à lui redonner du luſtre, en y faiſant pratiquer quelques-uns des préceptes les plus eſſentiels du Chriſtianiſme. ☞ Tous ces projets s'évanouïrent à la mort de Julien. Les Paiens n'eurent pas le loiſir de s'exercer à contrefaire les vertus des Chrétiens. La Copie fut demeurée fort au-deſſous de l'Original; & quand elle auroit reſſemblé juſques à un certain point, ce n'eût jamais été qu'une Copie (6).

(5) *Julian. Epiſt.* 49. *in tom. Operib. à Spanhem. edit. Lipſiæ* 1696. *in-fol. p.* 429. &c.

(6) *Vie de Julien* L. IV. p. 169. *Amſt.* 1711.

ARSINOE', fille de Ptolomée fils de Lagus, Roi d'Egypte, épouſa Ptolomée Philadelphe ſon propre frére [*A*], qui avoit une violente paſſion pour elle. Elle mourut ſans enfans (*a*). Son mari, pour donner des preuves de ſon amour pour elle, donna non ſeulement ſon nom à une Province d'Egypte [*B*] qu'il appella *l'Arſinoïte* (*b*), mais il lui fit dreſſer une Statue [*C*] ſur le Mont Hélicon en Béotie (*c*), & forma le deſſein de lui bâtir un Temple (*d*) [*D*]. Pauſanias parle d'une autre Arſinoé, fille de Lyſimaque, femme auſſi de Ptolomée Philadelphe, qui en eut pluſieurs enfans (*e*).

(*a*) Pauſanias *Voyage d'Attique*, ou L. I. ch. 7.
(*b*) Id. ibid.
(*c*) Pauſan. *Voyage de Béotie* ou L. IX. ch. 31.
(*d*) Plin. L. XXXIV. c. 14. *vers la fin.*
(*e*) *Voyage d'Attique*, ubi ſupra.

[*A*] *Epouſa Ptolomée Philadelphe ſon propre frére.*] Ptolomée ſon pére aiant eu du moins deux femmes, on pourroit peut-être croire qu'Arſinoé n'étoit que demi-ſœur de ſon mari; mais il eſt certain qu'elle étoit ſa ſœur de pére & de mére. Juſtin dit formellement, que Philadelphe étoit le plus jeune fils de Ptolomée (1); & Pauſanias dit (2) qu'il étoit fils de Bérénice, & non d'Eurydice fille d'Antipater, & premiére femme de Ptolomée. Or il n'y a pas d'apparence que Philadelphe fût devenu amoureux d'une ſœur beaucoup plus âgée que lui: car Ptolomée eut pluſieurs enfans de ſa premiére femme, avant que d'épouſer Bérénice, & l'on ne voit nulle part qu'il en ait eu d'elle depuis. Mais ce qui prouve déciſivement qu'Arſinoé étoit ſœur de Philadelphe de pére & de mére, c'eſt que Pauſanias dit en propres termes, que *Ptolomée devint amoureux d'Arſinoé ſa* PROPRE *ſœur*: Πτολεμαῖος Ἀρσινόῃ ἀδελφῇ ἐρασθεὶς ἰδίᾳ ἐγένετο; ce qu'Amaſée a traduit, *Ptolemæus Arſinoës* germanæ *ſororis amore victus*: ſur quoi Sylburge remarque (3), qu'il ſeroit plus exact de traduire, *uterinæ* pariter *& germanæ ſororis*. Car, ajoute-t-il, les mots Grecs ἀδελφὸς ἀμφίθυρος, ſignifient ſœur de pére & de mére. Mais il n'a pas fait réflexion, que c'eſt-là auſſi le vrai ſens du terme Latin *germana*, deſorte qu'il critique Amaſée mal à propos. Ajoutons ici que Pauſanias, en parlant de ce mariage, nous dit (4), que s'il viola par-là les Loix établies en Macédoine, il ne bleſſa point celles du Pays où il régnoit.

(1) L. XVI. c. 2.
(2) *Voyage d'Attique*, ou L. I. ch. 6.
(3) *In notis ad Amaſii verſionem Pauſaniæ*, tom. II. p. 12. n. 1.
(4) *Ubi ſupra.*

[*B*] *Donna ſon nom à une Province d'Egypte.*] Les termes de Pauſanias ſont: Νομὸς ἐπ' αὐτῇ (Ἀρσινόῃ) Ἀρσινοίτης λεγόμενος: *Il y a une Province d'Egypte, appellée Arſinoïte de ſon nom.* Amaſée traduit auſſi Νομὸς par Regio, Province; mais Sylburge remarque (5), qu'il faut traduire *Præfectura*, Gouvernement, qui eſt le terme dont Pline ſe ſert (6), qui dit que l'Egypte étoit diviſée *in Præfecturas Oppidorum*, en Diſtricts de chaque Ville ſous un Gouverneur particulier. Remarquons que Pauſanias lui-même n'eſt pas exact, quand il dit que ce Gouverneur fut appellé Arſinoïte du nom d'Arſinoé: il y a plus d'apparence que ce nom lui vint de la Ville d'Arſinoé, que Philadelphe avoit bâtie & nommée ainſi pour honorer la mémoire de ſa ſœur. Pline dit (7): *Arſinoën . . . conditam ſororis nomine . . . a Ptolomæo Philadelpho.* Nous ne nous écarterons pas de notre but, pour marquer les fautes de Géographie de Morétri au ſujet des Villes du nom d'Arſinoé.

(5) *Ibid.*
(6) Plin. L. V. ch. 9.
(7) Lib. V. c. 29.

[*C*] *Il lui fit dreſſer une Statue.*] Elle eſt, dit Pauſanias (8), à cheval ſur une Autruche de bronze, eſpéce d'oiſeau qui a des ailes, mais qui ne vole point, parce qu'il eſt ſi gros qu'il ne peut s'élever en l'air. Le même Auteur dit (9), qu'il y avoit à Athénes à l'entrée du Théatre une autre Statue d'Arſinoé, auprès de celle de ſon mari, parmi les Statues des Rois d'Egypte qui ont porté le nom de Ptolomée: mais il ne dit point par qui cette Statue avoit été dreſſée.

(8) *Voyage de Béotie*, ou L. IX. ch. 31.
(9) *Voyage d'Attique*, ou L. I. ch. 2.

[*D*] *Forma le deſſein de lui bâtir un Temple.*] Pline rapporte (10), qu'il devoit y avoir un dôme dont toute la voûte devoit être d'aiman, pour y tenir ſuſpendue en l'air une Statue d'Arſinoé qui étoit de fer. C'étoit Dinocrate (11), ſimeux Architecte d'Alexandrie, qui étoit l'auteur de ce deſſein. Mais il y a tout lieu de douter que l'expérience eût réuſſi, quoique Pline en paroiſſe aſſez perſuadé; voici ſes termes: *Eodem lapide* (Magnete) *Dinocrates Architectus Alexandriæ Arſinoës Templum concamerare inchoaverat, ut in eo ſimulachrum ejus e ferro pendere in aëre videretur: interceſſit mors & ipſius & Ptolomæi, qui id ſoroti fuæ juſſerat fieri.* Cela reſſemble aſſez au Conte du Cercueil de Mahomet, ſuſpendu en l'air par un Aiman enchaſſé dans la voûte du lieu où il eſt.

(10) Lib. XXXIV. ch. 14.
(11) On *Dinocrates*.

ARSINOE', ſœur de celle dont on vient de parler [*A*], fut mariée en premiéres noces à Lyſima-

(1) Lib. XXIV. c. 2.
(2) *Voyage d'Attique*, ou L. I. ch. 9.

[*A*] *Sœur de celle dont on vient de parler.*] C'eſt ce qui paroît non ſeulement par Juſtin (1), qui l'appelle ſœur de Ptolomée Céraunus, qui étoit fils de Ptolomée fils de Lagus pére de l'autre Arſinoé; mais auſſi par Pauſanias, qui dit (2) que Lyſimaque marîa ſon fils Agathocle avec Lyſandra, fille de Ptolomée fils de Lagus. [☞ Le Traducteur de Pauſanias a fait une grande faute en diſant, *Nate* (*e*), que Lyſandra étoit fille de Ptolomée Philadelphe: auroit-il mis un nom pour l'autre?] Et Pauſanias dit enſuite (3), que Lyſimaque lui-même épouſa Arſinoé ſœur de Lyſandra. Elles étoient donc toutes deux filles de Ptolomée, pére de l'autre Arſinoé, & par conſéquent ſes ſœurs.

(3) Ibid. ch. 10.

maque Roi de Thrace & de Macédoine, qui étoit déja avancé en âge, & qui avoit déja plusieurs petits-enfans, nés d'Agathocle son fils & de Lysandra. Quand Arsinoé se vit elle-même mère de deux fils, la jalousie & la crainte s'emparérent de son esprit : elle ne put supporter la pensée de tomber avec ses enfans, après la mort de Lysimaque, en la puissance d'Agathocle ; de sorte qu'elle conçut le dessein de se défaire de lui [*B*], & y réussit avec le consentement de Lysimaque (*a*). Lysandra, après la mort de son mari, se réfugia à la Cour de Séleucus (*b*) avec ses enfans & ses frères ; elle fut même suivie de plusieurs des Officiers de Lysimaque, qui l'abandonnérent pour prendre le parti de Séleucus ; & la guerre fut déclarée entre ces deux Princes. Le succès en fut malheureux pour Lysimaque, qui fut tué, & Séleucus se rendit maître de presque toute la Macédoine : mais il n'en jouït pas au-delà de sept mois, aiant été assassiné par Ptolomée Céraunus, qui s'empara par ce moyen de ce Royaume. Arsinoé étoit avec ses deux fils à Cassandrie (*c*) : Céraunus souhaitoit fort de la chasser de là, & de se défaire des deux Princes, afin d'être paisible possesseur des Etats de Lysimaque. Pour réussir dans son dessein, il feignit d'être passionné pour sa fœur, & de vouloir l'épouser [*C*]. Elle craignit d'abord extrêmement, & se trouva fort embarrassée, ne sachant à quoi se déterminer. Enfin gagnée, ou forcée par les sermens solennels de son frére, elle consentit à ses desirs ; & l'étant venue trouver, les noces se célébrérent avec l'appareil le plus magnifique : Céraunus, en présence de toute l'Armée, ceignit du Diadême la tête de sa fœur, & la déclara Reine. Arsinoé ressentit une véritable joie de se voir glorieusement rétablie dans les droits, dont la mort de Lysimaque son prémier mari l'avoit fait déchoir. Elle invita son nouvel Epoux à venir faire son entrée dans Cassandrie, le seul endroit où elle pouvoit être en sureté. C'étoit ce que Céraunus demandoit. Il n'y fut pas plutôt, qu'il commanda à ses Soldats de se saisir des portes, & d'égorger les deux fils d'Arsinoé [*D*], qui étoient venus au-devant de lui. Ces malheureux Princes se réfugiérent dans les bras de leur mére, où ils furent tués, malgré tous les efforts qu'elle fit pour leur sauver la vie. Elle-même fut reléguée dans la Samothrace, n'emmenant avec elle que deux filles pour la servir, & regardant comme le comble de tous ses malheurs, de survivre aux deux Princes ses fils (*d*). Ce fut ainsi qu'elle fut punie de la mort d'Agathocle, dont elle n'avoit retiré aucun avantage.

(*a*) Paufan. *Voyage d'Attique*, ou L. I. ch. 10 & Juftin. L. XVII. c. 1.

(*b*) Paufan. ibid.

(*c*) Ville de Macedoine fur le fetron-tierres de la Thrace.

(*d*) Juftin. L. XXIV. c. 2. & 3.

* *Hiſt. Anc.* T. VII. p. 277.

ſœurs. [☞ Mr. Rollin * dit qu'Arſinoé, dont il s'agit dans cet Article, étoit fille de Bérénice : ainſi elle n'étoit que demi-ſœur de Lyſandra, qui étoit fille d'Eurydice, comme Paufanias le dit en termes exprès.]

(*a*) Lib. XVII. c. 2.

[*B*] *Elle conçut le deſſein de ſe défaire de lui.*] Juſtin dit (4), que Lyſimaque aiant conçu une haine irréconciliable contre ſon fils Agathocle, qui l'avoit heureuſement ſervi en pluſieurs guerres, & que lui-même avoit déſigné ſon ſucceſſeur, il ſe fit empoiſonner par Arſinoé ſa belle-mére. *Agathoclem filium ſuum, quem in ſucceſſionem regni ordinaverat, per quem multa bella proſpere geſſerat, non ſolum patrium, verum etiam humanum ultra morem, perofus, miniſtra Arſinoë veneno interficit.* Paufanias ne s'explique pas auſſi poſitivement. *On prétend*, dit-il (5), *qu'Arſinoé jongea à ſe défaire de lui.* Il ajoute, que d'autres ont écrit qu'elle conçut de l'amour pour Agathocle, & que pour ſe venger de ſes mépris, elle réſolut de lui ôter la vie. Quoi qu'il en ſoit, il ſemble du moins que Paufanias a cru que Lyſimaque avoit eu connoiſſance de la mort de ſon fils. [☞ Paufanias fera en contradiction avec Juſtin, ſi l'on adopte la correction que Paulmier de Grentemeſnil a faite dans cet endroit, & qui a été ſuivie par Mr. l'Abbé Gédoyn, qui traduit le paſſage de cette maniére : *que Lyſimaque aiant eu connoiſſance de cet horrible forfait, il en fut ſi touché, qu'il ne goûta aucun plaiſir le reſte de ſes jours.* Mr. Rollin rapporte la choſe d'une troiſiéme maniére *. Il dit qu'Arſinoé donna tant d'impreſſions ſiniſtres à Lyſimaque contre Agathocle, en l'accuſant de former des deſſeins contre ſa vie & ſa Couronne, *qu'il le mit enfin en priſon & le fit mourir.* Savoir à préſent la vérité du fait, c'eſt ce qui me paroit aſſez difficile.]

(*f*) *Ubi ſupra.*

* *Hiſt. Anc.* T. VII. p. 277.

[*C*] *Il feignit d'être paſſionné pour ſa ſœur, & de vouloir l'épouſer.*] Arſinoé ſoupçonnoit les mauvaiſes intentions de ſon frére. Pour la raſſurer, il lui manda qu'il ſouhaitoit de faire part du Royaume à ſes enfans, & qu'elle n'avoit qu'à envoyer une perſonne de confiance, en la préſence duquel il feroit tels ſermens qu'elle voudroit, au nom des Dieux Tutélaires du Pays. Arſinoé ſe trouva dans un grand embarras : elle craignoit, qu'en conſentant à ce que ſon frére demandoit, il ne la trompât en ſe parjurant : ou qu'un refus opiniâtre ne le mît en fureur, & ne la rendît la victime de ſa cruauté. Enfin préférant le ſalut de ſes enfans à ſa propre conſervation, & ſe flattant qu'elle pourroit les ſauver par ce mariage, elle envoya un de ſes Amis, nommé Clodion, à Ptolomée, qui l'aiant conduit dans le Temple de Jupiter, jura de la manière la plus ſolenuelle, que dans la demande qu'il faiſoit de ce mariage, il n'avoit que des vues pures, qu'il déclareroit ſa ſœur Reine, qu'il n'épouſeroit jamais d'autre femme, & qu'il regarderoit ſes enfans comme les ſiens propres. Ces ſermens bannirent les craintes d'Arſinoé, & la remplirent des plus douces eſpérances. Elle vint trouver ſon frére, qui la reçut avec toutes les démonſtrations de tendreſſe poſſibles, témoignant autant de ſincérité par ſes manières que par ſes ſermens. Ils ſe mariérent malgré l'oppoſition de Ptolomée ſon fils (6), qui l'avertit que Céraunus méditoit quelque trahiſon (7).

(6) Voy. la Remarq. ſuivante.

(7) Juſtin L. XXIV. ch. 2.

[*D*] *Ces deux fils d'Arſinoé.*] Ils étoient tous deux beaux, & bien faits. L'aîné, qui s'appelloit *Lyſimaque*, étoit âgé de ſeize ans ; & le cadet, qui ſe nommoit *Philippe*, étoit de trois ans plus jeune : c'eſt ce que Juſtin dit en termes exprès (8). Mais ſi Arſinoé n'avoit que deux fils nommés Lyſimaque & Philippe, comment le même Auteur parle-t-il d'un troiſiéme fils de cette Princeſſe, appellé *Ptolomée*? Voici les propres termes de Juſtin : *Arſinoë poſtquam & ſpe impleta eſt, & metu ſoluta, ipſa cum fratre colloquitur, cujus vultus, & blandicties acuiſ a cum fidem non minorem quam juſjurandum promitterent, reclamante Ptolemæo filio fraudem ſubeſſe, in matrimonium fratris conceſſit* (9). Ces mots, *reclamante Ptolemæo filio fraudem ſubeſſe*, ne peuvent pas s'entendre d'un fils de Céraunus, car il ne paroît point qu'il eût de fils ; & d'ailleurs il n'y a guéres d'apparence, qu'un fils eût dit que les careſſes & les promeſſes de ſon pére étoient trompeuſes & perfides. Le ſens naturel eſt, que Ptolomée fils d'Arſinoé l'avertit de ne point ſe fier à ſon Amant prétendu : mais alors il faut dire qu'Arſinoé avoit trois fils, au-lieu de deux, & corriger un endroit de Juſtin par l'autre. Voyez dans Mr. Bayle l'Art. ARTABAN I. Remarq. *A*, où il s'agit auſſi de Juſtin.

(8) Ibid. c. 2.

(9) Ibid. c. 2.

ARSLAN (ABUL MODHAFFER ZEINODDIN) (*a*), treiziéme Sultan de la Race des Selgiucides, qui ont régné dans l'Iracque Perſienne & Arabique. Il étoit fils de Toghrul, & petit-fils de Mohammed fils de Malek-Schah *. Il ſuccéda à Soliman-Schah ſon oncle, qui n'avoit régné que ſix mois ou un peu plus, l'an 555 de l'Hégire, & de J. C. 1160. On le proclama dans la Ville d'Hamadan, par les conſeils de l'Atabec Ildighiz, qui avoit ſoin de ſon éducation, & qui avoit eu la principale adminiſtration des affaires ſous pluſieurs des Monarques précédens [*A*]. Dès le commencement de ſon régne, Arſlan eut une Rebellion à étouffer. Kimar Gouverneur d'Iſpahan, & Enbanej Gouverneur de Rey, reconnurent pour Sultan un de ſes couſins, nommé Mohammed Selgiuck-Schah, & le prenant avec eux, ils marchérent avec une puiſſante Armée vers Hamadan. Arſlan aiant de ſon côté aſſemblé ſes Troupes, alla au-devant des Rebelles juſqu'à Cazvin, & leur livra bataille aux environs de cette Ville. Il remporta une Victoire complette : Selgiuck-Schah fut tué dans le combat, & Kimar & Enbanej furent obligés de s'enfuir à Rey, où ne ſe trouvant pas en ſureté, ils paſſérent juſques dans la Province de Mazandéran. L'an 561, de J. C. 1164, Enbanej aiant obtenu un ſecours conſidérable du Roi de Khowarezm, entra dans l'Iracque Perſienne, & vint ſaccager les environs des Vil-

(*a*) Al Beidawi lui donne le ſurnom de *Rocknoddin*.

* D'Herbelot *Bibl. Orient.* p. 139. dit qu'il étoit fils de *Mohammed* & petit-fils de *Malek-Schah*. R. D. T.

[*A*] *L'Atabek Ildighiz . . . . . avoit ſoin de ſon éducation, & avoit eu la principale adminiſtration des affaires ſous pluſieurs des Monarques précédens.*] Cet Ildighiz étoit un Eſclave Turc, qui étoit devenu grand Seigneur par la faveur du Sultan Maſſoud oncle d'Arſlan, qui lui donna la veuve de ſon frére Toghrul en mariage, & en même tems le Gouvernement du Pays d'Adherbigian, où il commanda ſous le titre d'Atabek : il le tranſmit même à ſa poſtérité, qui en joüit durant l'eſpace de 146 ans. [☞ Voyez la Bibliothéque Orientale d'Herbelot, à l'Article ATABEK & ATABEKIAN.]

Villes d'Abher & de Cazvin: mais Arſlan, accompagné de l'Atabek Ildighiz, tomba ſur lui à l'improviſte, & l'obligea à ſe retirer une ſeconde fois dans la Province de Mazandéran. L'an 563, de J. C. 1166, Enbanej fit une autre entrepriſe ſur la Ville de Rey. Le Sultan ſe contenta d'envoyer contre lui le fils aîné d'Ildighiz, nommé Mohammed; mais les Troupes de ce Général aiant plié devant celles d'Enbanej, ſon père marcha à ſon ſecours. Ildighiz étant arrivé à Rey, il ſe fit pluſieurs propoſitions d'accommodement, & la négociation fut conduite ſi heureuſement, qu'on ſigna un Traité, dont les conditions étoient, qu'Enbanej ſeroit rétabli dans le Gouvernement de Rey, & qu'il viendroit accompagné d'Ildighiz faire ſes foumiſſions au Sultan, & lui renouveller le ſerment de fidélité. Enbanej ſe mit donc en chemin avec l'Atabek, pour ſe rendre à Hamadan; mais la nuit qui précéda le jour où il devoit paroître devant le Sultan, il fut aſſaſſiné dans ſa maiſon, ſans qu'on pût découvrir de quelle main partoit ce coup inopiné. Auſſi-tôt que le Sultan en eut appris la nouvelle, il donna le Gouvernement de Rey à Mohammed fils aîné d'Ildighiz, qui épouſa bientôt après la fille unique d'Enbanej, dont il eut un fils, qui eut beaucoup de part à ce qui ſe paſſa ſous le règne ſuivant. L'an 568, de J. C. 1172, la mère du Sultan, Princeſſe d'une grande vertu, mourut dans la maiſon d'Ildighiz, qu'elle avoit épouſé en ſecondes noces; & ce Grand-Homme la ſuivit bien-tôt après. Arſlan fut ſi vivement touché de la perte de ces deux perſonnes, que c'eſt à ſa douleur que les Hiſtoriens attribuent la maladie de langueur dont il mourut l'an 571, de J. C. 1175, âgé de quarante-trois ans, après en avoir régné quinze. Pluſieurs Ecrivains donnent de grands éloges à ce Prince: ils louent non ſeulement ſa valeur & ſa généroſité, mais ſa bonté & ſon humanité. Il étoit ſur-tout ennemi de la médiſance, à un tel point, qu'il ne ſouffroit point qu'on parlât mal de quelqu'un en ſa préſence (*b*).

(*b*) Ex Al Iaidawi, Nokihat al Tawarikh, & Khondemir, apud d'Herbelot *Bibl. Orient. p.* 129.

Il y a eu pluſieurs autres Princes Mahométans du nom d'ARSLAN: je n'en marquerai que trois. I. ARSLAN-SCHAH, fils de Maſſoud & de la ſœur de Sangiar Sultan des Selgiucides, fut le douzième Sultan de la Dynaſtie des Gaznévides. Maſſoud étant mort l'an de l'Hégire 508, de J. C. 1114, Shirzad ſon fils aîné lui ſuccéda; mais il ne jouït de l'Empire à peine qu'un an, Arſlan-Schah lui aiant ôté la Couronne & la vie. Bahram-Schah ſon cadet, mécontent de n'avoir aucun appanage, ſe retira auprès de ſon oncle Sangiar, qui lui donna une Armée, avec laquelle il ſe rendit maître de Ghazna, la Ville capitale, & obligea ſon frère à prendre la fuite & à lui céder la Couronne: mais l'Armée auxiliaire ne fut pas plutôt retirée, qu'Arſlan ſe préſenta devant la Ville de Ghazna, & obligea ſon frère de ſe ſauver une ſeconde fois auprès de Sangiar. Ce Sultan n'abandonna point ſon neveu; il ſe mit lui-même en campagne, donna bataille à Arſlan, le défit & le fit priſonnier, & rétablit Bahram ſur le Trône. Arſlan mourut bientôt après dans ſa priſon, l'an de l'Hégire 512, de J. C. 1118, aiant régné environ trois ans (*c*). II. ARSLAN-SCHAH, fils de Kirman-Schah, cinquième Sultan de la Dynaſtie des Selgiucides dans la Province de Kirman, ſuccéda à ſon neveu Iran-Schah, pendant la vie duquel il ſe tint caché dans la boutique d'un Cordonnier, pour ne pas tomber entre ſes mains: mais ce Prince cruel aiant été tué par ſes propres Sujets l'an de l'Hégire 494, de J. C. 1100, Arſlan ſe fit connoître, & fut proclamé Sultan d'un conſentement général. Les Selgiucides de Perſe, qui avoient donné beaucoup de peine à ſes prédéceſſeurs, n'oſérent l'attaquer; deſorte qu'il régna fort paiſiblement pendant quarante-deux ans, étant mort l'an de l'Hégire 536, de J. C. 1141, & laiſſa ſa Couronne à ſon fils Mohammed (*d*). III. ARSLAN-SCHAH, fils de Toghrul-Schah, huitième Sultan de la même Branche de la Dynaſtie des Selgiucides, ſuccéda à la Couronne de Kirman à la mort de ſon père, l'an de l'Hégire 562, de J. C. 1166. Mais il fut obligé de diſputer le Trône pendant pluſieurs années avec ſes deux frères Bahram-Schah & Turan-Schah, chacun d'eux ſe faiſant reconnoître pour Sultan, ſelon qu'il l'emportoit ſur ſes compétiteurs (*e*): ce qui fait qu'il y a une ſi grande confuſion dans les régnes de ces Princes, qu'il eſt impoſſible de déterminer le nombre d'années que chacun d'eux a régné.

(*c*) Ex Hiſtoricis citatis.

(*d*) Ex Hiſtoricis citatis.

(*e*) Ex Hiſtoricis citatis.

✿ ARTEDUS (PIERRE), Médecin Suédois du dix-huitième Siècle, nâquit le 22 de Février 1705 V. S. en Angermannie, Province de la Suède Septentrionale (*a*). Dès ſa plus tendre jeuneſſe, ſa paſſion fut l'étude. Un goût naturel pour l'Hiſtoire Naturelle le porta à employer quelques-uns des momens qu'il pouvoit dérober à des occupations plus ſérieuſes, à faire des recherches ſur les Poiſſons & ſur les Fleurs. En 1724 il alla à Upſal, où il donna tous ſes ſoins à la Philoſophie & à la Théologie. Mais ſon panchant le porta enſuite à faire de l'Hiſtoire Naturelle l'objet de ſes principales études, & après qu'il eut fréquenté quelque tems les Chymiſtes, il ſe déterminna pour l'étude de la Médecine. Le Roi de Suède & pluſieurs perſonnes d'Upſal s'intéreſſerent en ſa faveur, & lui fournirent des ſecours; ce qui l'encouragea puiſſamment à fournir la carrière qui lui étoit ouverte. Dans l'Eté de 1734, Mr. Artédus fit le voyage de Stockholm, & de là il ſe rendit à Londres. En 1735 il vint en Hollande, & rencontra à Leyde un ancien Ami nommé *Charles Linnæus*, ſavant Médecin, aggrégé ſur la fin de l'année 1738 à la Société des Sciences de Suède, honneur que l'Académie des Sciences de Paris lui a fait auſſi (*b*). Mr. Liunæus procura à ſon Ami l'entrée de la Maiſon & du Cabinet de Mr. *Albert Séba*; ce qui lui fut d'un grand ſecours pour achever le Syſtême qu'il ſe propoſoit de donner ſur l'*Hiſtoire Naturelle des Poiſſons*. Il n'a pas eu la ſatisfaction de le rendre lui-même public, & de pouſſer ſes recherches auſſi loin qu'il auroit vraiſemblablement fait, s'il eût vécu quelques années de plus. Il finit ſa vie d'une manière fort triſte, la nuit du 27 au 28 de Septembre 1735. Il fut prié à ſouper chez Mr. Séba, avec pluſieurs Hommes de Lettres. Après avoir paſſé une partie de la nuit en des converſations intéreſſantes, il ſortit pour ſe retirer; mais comme il avoit à paſſer pluſieurs rues qui ne lui étoient pas bien connues, il eut le malheur de ſe laiſſer tomber dans un Canal, où il ſe noya (*c*). Il a paru par ſes Manuſcrits, que s'il eût vécu, il auroit rendu des ſervices importans à la République des Lettres. Mr. Linnæus a publié depuis ſa mort ſon *Ichthyologie*, ou Recueil de divers Traités ſur les Poiſſons, dont nous rendrons compte ci-deſſous [*A*].

(*a*) Sa Vie à la tête de ſon *Ichthyologia*, Leyde 1738. Voy. *Bibl. Germ. T.* XLV. p. 144.

(*b*) *Bibl. Germ.* ubi ſupra, note (1).

(*c*) Idem p. 145. 146.

[*A*] *Son* Ichthyologie, *dont nous rendrons compte ci-deſſous.*] Comme cette matière m'eſt abſolument étrangère, je me flatte qu'on me permettra d'emprunter des habiles Auteurs de la *Bibliothèque Germanique*, de quoi faire connoître l'Ouvrage de Mr. Artédus. Le Lecteur y gagnera certainement, car il paroît que le détail qu'ils ont donné de l'*Ichthyologie*, vient d'un main habile. Cet Ouvrage eſt diviſé en cinq Sections ou Parties, qui ſont comme autant de Brochures ſéparées.

La I. Partie n'eſt proprement qu'une *Bibliothèque Ichthyologique*, ou *Hiſtoire Littéraire de l'Ichthyologie*, rangée ſuivant l'ordre chronologique, avec une Liſte des Auteurs connus pour s'être attachés à cette Etude. L'Editeur de l'Ouvrage ſupplée ſon Auteur, qui a omis quelques Ecrivains aſſez célèbres, tels que Mr. le Comte *Marſigli* dans ſon Danube, Mr. *Hebenſtreit* connu par une *Diſſertation ſur la Reſpiration des Poiſſons*, & Mr. *Catesby* qui a écrit l'*Hiſtoire Naturelle de la Caroline*. Sans doute que Mr. Artédus ne les auroit pas oubliés, s'il eût mis lui-même ſon Ouvrage au jour (1).

Dans la ſeconde Partie, l'Auteur s'arrête uniquement à la Théorie des Poiſſons. Il entre à ce ſujet dans de grands détails, néceſſaires pour éviter les équivoques, & pour pouvoir faire des diſtinctions ſures entre les diverſes Eſpéces de Poiſſons. Ses Définitions ſont exactes, auſſi-bien que

(1) *Bibl. Germ. T.* XLV. p. 146. 147.

que les Descriptions des diverses parties du corps des Poissons. Mr. Artédus range ensuite les Poissons en Classes (*Classes*) ou plutôt, Familles & Ordres (*Familiæ & Ordines*), l'expression de Classe devant être réservée, selon lui, pour désigner les différentes parties de la *Zoologie*, dont l'*Ichthyologie* en est une. Il ne veut pas non plus qu'on distingue les Poissons par le nombre de leurs nageoires, cette méthode multipliant trop les Espèces différentes. Il croit que la figure de la *Tête* & celle de la *Queue* doivent servir de règle pour ranger les Poissons dans les mêmes *Familles*. Selon son plan, il y a trois *Ordres* différens. 1. Celui des Poissons *Catactes*; 2. celui des *Cartilagineux*; & 3. celui des *Epineux* (2). Les premiers ont la queue horizontale, comme celle des Baleines: les seconds sont ceux dont les nageoires ne consistent qu'en de simples cartilages, & qui ont la queue perpendiculaire: les troisièmes n'ont la queue ni horizontale, ni perpendiculaire, mais ronde & sans nageoires. L'Auteur distingue ensuite les Genres des Poissons par des marques particulières. Les *Baleineux* ont pour caractères distinctifs, le nombre des nageoires & des dents: peut être que l'on pourroit y joindre ceux qui n'ont point de dents, & qui sont connus sous le nom de *Balæna edentula*. Les *Cartilagineux* sont distingués par la figure de leur corps, & le nombre des ouvertures qui servent à l'ouïe. Pour les *Epineux*, notre Auteur déclare qu'on auroit de la peine à déterminer en quoi consistent leurs marques distinctives. Il rejette celles que l'on pourroit employer, prises de la figure de leurs membres extérieurs, du nombre de leurs dents, de leurs nageoires & des arêtes ou osselets qui les soutiennent. Il croit que ces petits os qui rendent solides les membranes ou cartilages qui couvrent les ouvertures des ouïes, feroient des marques plus propres & plus convenables, pourvu que l'on usât de beaucoup de circonspection dans l'examen de cette circonstance. Mr. Artédus conclud, 1. Que le nombre des parties ou des membres des Poissons peut aider à les ranger en différentes *Familles*. 2. Que quand on examine les Poissons avec exactitude, on est obligé de convenir qu'on ne fauroit le borner à aucune marque distinctive générale; mais que pour ne se pas tromper, il faut en ajouter de particulieres. L'Auteur passe ensuite à la réforme des noms des Poissons, & donne quelques règles fur cette matière. Il examine ensuite les *Espèces* différentes qu'il y a parmi les Poissons, rangés fous le même *Genre*. Il conseille de compter les vertebres du dos: c'eſt-là le feul moyen de s'inſtruire parfaitement de la différence qu'il y a entre les Espèces rangées dans la même *Famille*. Il n'oublie pas auſſi de dire un mot fur les différences qu'il peut y avoir dans les Poiſ-

(2) *Spinofi.*

ſons de la même Eſpèce. Il continue, juſqu'à la fin de la ſeconde Partie, de réformer les noms; & conclud, que l'on doit choiſir des noms qui aient une analogie à la figure, ou à quelque marque particulière des Poiſſons: c'eſt-là en effet le ſeul moyen de ſe former des idées nettes.

Dans la III. Partie l'Auteur entre dans le détail. Cinquante-deux *Genres* lui fournissent deux cens quarante-deux *Eſpèces* particulières, qu'il a rangées ſous ſes cinq *Claſſes* ou *Ordres* différens. I. Classe. *Malacopterygii*, c'eſt-à-dire, les Poiſſons qui ont la queue perpendiculaire, les nageoires à rayons ſans défenſe, ſoutenues d'oſſelets, & les ouïes oſſeuſes. II. Classe. *Acanthopterygii*. Ce ſont ceux qui ont des nageoires armées de pointes. III. Classe. *Branchioſtegi*, nom qui ne s'accorde guères avec la définition des Poiſſons auxquels on le donne: ce ſont ceux qui n'ont pas de membrane qui couvre les ouïes. Ces Poiſſons n'ont qu'une ouverture aux poumons, qui répond aux deux côtés de la tête près des nageoires. IV. Classe. *Chondropterygii*. Ce ſont tous les Poiſſons qui ont des nageoires *cartilagineuſes*, à rayons, deſquels le premier Genre, le *Petromyzon*, eſpèce de *Lamproie*, a ſept ouvertures aux poumons, qui répondent à celles qui ſont placées des deux côtés le long du corps. V. Classe. *Plagiuri*. Ce ſont ceux dont la queue eſt horizontale. L'Auteur ajoute un *Appendix*, qui renferme encore quelques Poiſſons omis dans le cours de l'Ouvrage. Suit une Récapitulation ſur les cinq *Ordres* de Poiſſons ci-deſſus indiqués, & une Table qui renferme tous les Poiſſons dont il eſt fait mention.

Dans la IV. Partie, Mr. Artédus rapporte les noms des Poiſſons, qu'il a recherchés avec une ſoin extrême dans les Auteurs de différentes Nations. Notre Partie a auſſi d'amples Tables, une pour chaque Langue.

Dans la V. Partie, l'Auteur parle des différentes Eſpèces de Poiſſons qu'il a anatomiſés. Il paroit qu'il a travaillé avec toute l'application & la dextérité poſſibles: auſſi, ce qu'il rapporte eſt-il fort exact. On trouve qu'il a lui-même conſulté, & une Table qui renferme tous les Poiſſons dont il eſt fait mention.

Dans la IV. Partie, Mr. Artédus rapporte les noms des Poiſſons, qu'il a recherchés avec une ſoin extrême dans les Auteurs de différentes Nations. Notre Partie a auſſi d'amples Tables, une pour chaque Langue.

Dans la V. Partie, l'Auteur parle des différentes Eſpèces de Poiſſons qu'il a anatomiſés. Il paroit qu'il a travaillé avec toute l'application & la dextérité poſſibles: auſſi, ce qu'il rapporte eſt-il fort exact. On trouve qu'il a lui-même conſulté, & une Table qui renferme tous les Poiſſons dont il eſt fait mention.

Dans la V. Partie, l'Auteur parle des différentes Eſpèces de Poiſſons qu'il a anatomiſés. Il paroit qu'il a travaillé avec toute l'application & la dextérité poſſibles: auſſi, ce qu'il rapporte eſt-il fort exact. On trouve qu'il a lui-même conſulté, & une Table qui renferme tous les Poiſſons dont il eſt fait mention.

ARUNDEL (Thomas), Archevêque de Cantorbéry dans le XIV. Siècle, iſſu d'une illuſtre Famille, étoit fils de Robert Comte d'Arundel & de Warren, & frère de Richard Comte d'Arundel, qui fut enſuite décapité (*a*). Il n'étoit que Souſdiacre & Archidiacre de Taunton, quand il fut élevé à l'âge de vingt-deux ans fur le Siège d'Ely, ſous Edouard III. On prétend que ce fut le Pape qui le nomma à cet Evêché, quoique le Roi l'eût deſtiné à un autre ſujet [*A*]. En 1388, le Pape le transféra à l'Archevêché d'Yorck, dans lequel il dépenſa des ſommes conſidérables à bâtir des Palais Archiépiſcopaux. Il fut fait Grand-Chancelier d'Angleterre, & il poſſéda cette Dignité juſqu'à ce qu'il paſſa à l'Archevêché de Cantorbéry en 1396. Il fut le premier qui quitta le Siège d'Yorck pour celui de Cantorbéry (*b*). En 1393, il transféra les Cours de Juſtice de Londres à Yorck [*B*]. A la mort de l'Archevêque Courtney, il paſſa à l'Archevêché de Cantorbéry en vertu d'une Bulle du Pape, qui fut publiée à Cantorbéry le 11 de Janvier de l'an 1396 (*c*). En faiſant ſa Viſite à Londres, il fit revivre une ancienne Conſtitution touchant le payement des Dixmes [*C*]. Mais à peine eut-il pris poſſeſſion de ſon Siège, qu'il tomba dans la diſgrace du Roi Richard II. & fut obligé de le quitter; car le 20 de Septembre le Parlement, du conſentement du Roi, l'accuſa de Haute-Trahiſon [*D*], & le

(*a*) Godwin *De Præſul. Angliæ Comm.* p. 170. Londres 1616.

(*b*) Idem *de Archiepiſc. Eborac.* p. 56.

(*c*) Idem *de Archiepiſc. Cantuar.* p. 176.

[*A*] *On prétend que ce fut le Pape qui le nomma à cet Evêché, quoique le Roi l'eût deſtiné à un autre ſujet.*] L'Evêque Goodwin dit (1), que le Roi aiant appris la mort du Docteur Jean Barnet Evêque d'Ely, ce Prince écrivit dans les termes les plus forts au Chapitre, pour l'engager à élire pour Evêque ſon Confeſſeur Jean Woodroſſ. Mais quand les Electeurs furent aſſemblés, ils ſe déterminèrent en faveur de Henri Wakefield, Tréſorier de l'Hôpital Royal. Cette Election aiant été caſſée, le Pape nomma de ſon autorité Arundel, qui n'avoit pas encore vingt-deux ans. C'eſt-là, ſelon Goodwin, le ſentiment le plus général fur la manière dont ſe paſſa cette affaire. Cependant d'autres Ecrivains aſſurent, que les Provitions Papales étant défendues dans ce temps-là par autorité du Parlement, il fut canoniquement élu & ſacré à Oxford par l'Archevêque Wittlefey, le 6 d'Avril 1375. *Barnet morte nunciatâ, perſcriptis ad Electores literis enixè petit Rex, ut Jo-hannem Woodrocium Confeſſorem ſuum in Epiſcopum vellint eligere. Illi vero cedunt ſuffragia ipſa contulerunt in Henricum Wakefield hoſpitii regii Senescallum. Quâ electione caſſatâ, Pontifex ex plenitudine poteſtatis Epiſcopum Eliënſem declaravit annoſum quendam, quemque virium facile credas gravioſiſſimum, Tiomann Arundellium, Roberti Comitis Arundelliæ & Warreniæ filium Tantonienſem Archidiaconum, cum ſam (4 capularem ſenem) ætatis annum expleviſſet fere vicesimum ſecundum, & Subdiaconus nuper factus eſſet. Sic plerique. Non deſunt tamen, qui tradant, Proviſionibus Papalibus auctoritate Parliamentaria hac tempeſtate prohibitis, electum canonicè Arundellium, & per Wittlejeyum Archiepiſcopum Oxfordiæ conſecratum 6 April.* 1375.

(1) *De Præſul. Angliæ Comment.* p. 175. Londres 1616.

[*B*] *Il transfera les Cours de Juſtice de Londres à Yorck.*] C'étoit, diſoit-il, pour mortifier les habitans de Londres, contre leſquels le Roi étoit dans ce temps-là fort irrité. L'Archevêque alléguoit pour autoriſer cette tranſlation, que la même choſe s'étoit faite fous Corbridge un de ſes prédéceſſeurs, il y avoit quatre-vingts ans (2). Mais quoi qu'il alléguât, ceux de Londres prétendirent qu'il n'avoit eu en vue que de favoriſer les habitans d'Yorck. Quel qu'ait été le motif qui l'ait fait agir, après un ou deux *Termes*, les Tribunaux revinrent à Londres. *Interea vero anno* 1393 *ſummus Angliæ Tribunalia Londino Eboracum tranduxit; eo paſto optimè dicens caſtigari Londinenſium proterviam atque ſuperbiam, quibus Rex eò tempeſtate fuit admodum infenſus. Et hoc ipſum ante annos octoginta Corbridge ſuo deceſſor facitatum memorabat. Quidquid vero ille mentiebatur, Eboracenſes ſuos juvandi & locupletandi gratiâ hæc ipſum molitum Londinenſes affirmabant. Quocunque id fecerit conſilio, non diuturnavit ejus inſtitutum, Judiciis poſt Terminum unum aut alterum ad priſtinum locum revocatis* (3).

(2) Collier, dans ſon *Hiſt. Eccleſ.* Vol. I. B. VI. p. 506. dit *huit ans*, ce qui eſt certainement une faute.

[*C*] *Il fit revivre une ancienne Conſtitution touchant le payement des Dixmes.*] Elle avoit été faite par Simon Niger, autrefois Evêque de Londres. Cette Conſtitution obligeoit les habitans de chaque Paroiſſe de payer à leur Curé un demi-ſol par livre ſterling de leur revenu (4).

(3) Godwin *de Archiepiſc. Eborac.* p. 56.

[*D*] *Le Parlement, du conſentement du Roi, l'accuſa de Haute-Trahiſon.*] Le principal chef d'accuſation étoit, que dans le temps qu'il étoit Evêque d'Ely & Grand-Chancelier, il avoit contribué à faire établir une Commiſſion, compoſée entre autres du Duc de Glocester & du Comte Richard d'Arundel ſon frère, & s'y étoit fait mettre en qualité d'un des premiers Miniſtres d'Etat, quoique cette Commiſſion fût préjudiciable & contraire à la Dignité & aux Pré-

(4) *Antiq. Britan. in Arundel. apud* Collier p. 601.

le condamna fous peine de mort à ſortir du Royaume dans l'eſpace de quarante jours. Il alla d'abord en France; & de là à Rome, où Boniface IX le reçut très bien, & écrivit même en ſa faveur au Roi: mais n'aiant rien pu obtenir, il le nomma à l'Archevêché de S. André en Ecoſſe; & ce qu'il y eut de plus choquant pour le Roi, il voulut lui donner divers Bénéfices en Angleterre (*d*). Ce Prince l'aiant appris, en écrivit fortement au Pape, & le fit entièrement changer de ſentiment [*E*]. Notre Archeveque continua beaucoup à engager Henri de Bolingbroke Duc de Lancaſtre, qui régna depuis ſous le nom d'Henri IV, à envahir l'Angleterre & à détrôner Richard II [*F*]. Il fit paroître beau-

(*d*) Id. ibid. & Collier, *Hiſt. Eccleſ.* Vol. I. B. VI. p. 602.

(1) Collier p. 601.

(6) Pag. 40. Londres 1599.

Prérogatives du Roi (5). Jean Hayward, dans *la première Partie de la Vie de Henri* IV (6), dit que cette Commiſſion, dont on lui faiſoit un crime, étoit celle qui avoit été établie contre Michel de la Poole Comte de Suffolk. Le Roi dit aux Communes, que comme l'accuſation regardoit un homme d'une ſi grande qualité & Pair du Royaume, il vouloit y penſer: mais les Communes pourſuivirent vivement leur pointe, & inſiſtérent dès le lendemain auprès du Roi, pour qu'il prononnât une peine proportionnée au crime. Le Roi repliqua, que l'Archevêque lui avoit confeſſé en préſence de pluſieurs Seigneurs, qu'il avoit fait une faute en exécutant cette Commiſſion, & qu'il implorroit ſa clémence. Sur quoi le Roi, les Seigneurs Temporels, & Thomas Piercy au nom des Evêques & du Clergé, déclarérent que ce que l'Archevêque avoit confeſſé étoit crime de Trahiſon, & qu'il en étoit coupable. En conſéquence, il fut condamné à ſortir du Royaume, ſes revenus furent ſaiſis, tous ſes biens confiſqués au profit du Roi, qui devoit régler dans quel tems il ſeroit obligé de quitter le Royaume (7). L'Archevêque étoit au Parlement le jour que l'accuſation fut intentée, & il offrit de ſe juſtifier; mais il étoit abſent le lendemain, quand on le condamna (8). Il ſemble que le Roi lui eût défendu de ſe trouver dans la Chambre, lui aiant promis ſon amitié, & juré que les Seigneurs ne ſeroient rien contre lui (9). L'Auteur de la *Vie du Roi Richard II. jelon la méthode de Mr. Daniel*, inſérée dans le I. Volume du *Corps complet de l'Hiſtoire d'Angleterre*, nous dit (10) que Jean Bushy, Orateur de la Chambre des Communes, demanda juſtice contre Thomas Duc de Glocester, & les Comtes d'Arundel & de Warwick, „ pour crime de Trahiſon, en „ ce qu'ils avoient forcé le Roi de nommer une Commiſ„ ſion pour gouverner le Royaume; & contre l'Archevê„ que, pour avoir procuré cette Commiſſion & pour avoir ſcellé leur Pardon. L'Archevêque ſe leva pour ſe juſtifier, mais le Roi lui ordonna de ſe taire juſqu'au lendemain; & l'aiant vu entrer alors, il lui fit commander par l'Evêque de Carliſle de s'en retourner chez lui; deſorte qu'il ne revint plus au Parlement." Le même Auteur dit enſuite (11), que l'Archevêque avoit été ſommé de répondre aux accuſations portées contre lui, & que le Roi lui avoit pardonné, auſſi-bien qu'à l'Archevêque d'Yorck, à l'Evêque de Winchester & à quelques autres, mais que ſur les importunités & les vives inſtances de Bushy & des Communes de ſon parti, il fut banni, ſes revenus ſaiſis, & le terme de ſix ſemaines fixé pour ſon départ.

(7) Collier p. 601. & Hayward *in Vit. supra.*

(8) Hollinshead p. 490. *apud* Collier p. 601.

(9) Collier p. 601. 602.

(10) F. 276. Edit. de Londres 1719.

(11) F. 277.

[*E*] *Le Roi l'aiant appris, en écrivit fortement au Pape, & le fit entièrement changer de ſentiment.* Il diſoit au Pape, que pour tout châtiment de ſa trahiſon, l'Archevêque avoit été condamné à un banniſſement perpétuel; tandis que, ſi on l'eût traité ſelon ſes mérites, il auroit dû ſouffrir la peine du crime de Haute Trahiſon: mais que par reſpect pour ſon Caractère & pour la Religion, on lui avoit accordé la vie, & adouci en ſa faveur la rigueur des Loix. Le Roi ajoutoit enſuite, que depuis que l'Archevêque avoit paſſé la mer, lui & tous ſes Sujets avoient été ſurpris du tour qu'avoient pris les affaires de ce Prélat, aiant appris qu'on l'avoit invité à venir à Rome, qu'il y avoit trouvé de l'appui, que Sa Sainteté même l'avoit pris ſous ſa protection, & qu'elle lui faiſoit eſpérer de le rétablir dans ſon Siège, ou du moins de lui faire aſſigner dans le Royaume des Bénéfices dont les revenus ne céderoient en rien à ceux de l'Archevêché. Qu'il étoit aiſé de comprendre, que des graces ſi mal placées étoient au deshonneur de la Dignité Royale & du Gouvernement, & ne pourroient que cauſer du trouble & du deſordre. „ C'eſt pourquoi, *continue le Roi*, nous ſommes réſolus „ de ne jamais permettre une pareille choſe, quand tout „ l'Univers ſeroit d'un autre avis. Car nous connoiſſons „ parfaitement l'homme, & ſon eſprit turbulent & fédi„ tieux: il ne manqueroit pas, ſi nous lui permettions „ de vivre dans nos Etats, de retourner à ſes anciennes „ pratiques, d'indiſpoſer nos Sujets par de faux rapports „ contre notre Gouvernement, & de cabaler ſourdement „ contre nous; car il y a de l'apparence qu'il prendra „ bien ſes précautions pour ne pas encourir la rigueur des „ Loix. Nous ſouhaitons donc que Votre Sainteté préveni„ ne de ſi fâcheux inconvéniens, & nous la prions de ne „ pas faire des graces qui nous cauſeroient du préjudice „ & du chagrin, & qui pourroient cauſer entre la Thiare „ & le Diadême une meſintelligence, à laquelle il ne ſe„ roit pas aiſé de remédier. Car, pour ne rien diſſimu„ ler, nous ne pouvons regarder comme notre Ami, qui„ conque careſſe nos Ennemis, & les appuie avec tant „ d'affection. Que ſi Votre Sainteté a deſſein de lui faire du bien de quelque autre manière, nous ne nous y „ oppoſons point; mais nous ne pouvons permettre qu'il „ trompe dans notre plat. Nous deſirons donc que vous „ preſiez mûrement la choſe, & qu'aiant égard à notre „ reſpect Royal pour vous, vous nous mettiez en état de „ vous en donner des preuves dans une autre occaſion „ (12)." Cette Lettre fut ſi efficace, que le Pape renonça non ſeulement au deſſein de confirmer des Bénéfices à Arundel, mais qu'à la prière du Roi, il nomma le Tréſorier Roger Walden au Siège de Cantorbéry, vers le commencement de Février 1398. *Eundem autem a ſede Cantuarienſi tranſtulit, & tranſlato Rogerum Walden, tunc Theſaurarium, ſubrogavit, a Rege rogatus, Boniface tus Papa, circa initium Februarii anno ſequente* (13).

(12) Vowe *Hiſtor. Britan. in Arundel. & Collier* p. 602.

(13) H. Wharton. *Hiſt. de E. piſc. by Dr. Gen. Londres.* p. 147. Londres 1691.

[*F*] *Notre Archevêque contribua beaucoup à engager Henri de Bolingbroke, Duc de Lancaſtre. . . . à envahir l'Angleterre, & à détrôner Richard II.* Les Anglois, irrités de l'oppreſſion où ils étoient ſous le gouvernement de Richard & de ſes Favoris, penſérent à mettre la Couronne ſur la tête d'un autre, qui les gouvernât avec plus de douceur & d'équité. Ils ſe déterminérent en faveur du Duc de Lancaſtre, qui, outre les qualités requiſes pour faire un grand Roi, avoit des droits à la Couronne, étant fils de Jean de Gand, Duc de Lancaſtre, quatrième fils du Roi Henri III, & le plus proche Héritier de la Couronne depuis la mort de Roger de Mortimer, tué en Irlande. Henri étoit dans ce tems-là en exil en France, & on réſolut de l'inviter avec tout le ſecret & toute la diligence poſſible à paſſer en Angleterre. Dans ce deſſein, on écrivit par un meſſager homme ſûr à l'Archevêque Arundel, qui étoit alors en Angleterre, & on le pria par une autre Lettre encore, d'engager le Duc à ſe rendre à leurs deſirs (14). Thomas le rendit avec quelques autres à Paris, où il fit au Duc le diſcours ſuivant, rapporté par Jean Hayward dans la première Partie de la *Vie du Roi Henri IV* (15). „ Nous ſommes envoyés vers vous, Illuſtre Prince, par „ les principaux Seigneurs & les Perſonnes les plus conſi„ dérables du Royaume, non dans le deſſein de chercher „ à nous venger de notre Roi pour des injures particu„ lières, ou de mettre le Royaume en feu par un eſprit „ de mécontentement mal fondé, ou de favoriſer l'ambi„ tion de quelqu'un en particulier; mais pour vous expo„ ſer la déplorable condition de l'Etat, & vous demander „ votre ſecours pour en empêcher la ruïne. Le ſouvenir „ de notre ancienne gloire, & de la grandeur de nos ac„ tions, ne fait que nous rendre notre ſituation préſente plus amère & plus inſupportable. Nos armes victorieuſes avoient été juſques à preſent redoutées non ſeulement dans l'enceinte de nos Mers & des îles adjacentes, mais en France, en Eſpagne & dans toute l'Europe; elles avoient même étendu leur gloire juſques dans l'Aſie & l'Afrique, par leurs triomphes ſur les Infidèles & les Barbares: enforte que tous les Princes Chrétiens recherchoient avec un ſoin égal notre alliance, & évitoient de nous avoir pour ennemis. Mais à préſent les groſſiers Ecoſſois, tant de fois vaincus & humiliés à nos pieds, nous inſultent impunément. Les foibles & timides Irlandois ont ſecoué le joug, & ſe ſont raſſaſiés de notre ſang & de nos dépouilles. Nous ſommes obligés de les combattre tous les jours, non pour la gloire, mais pour ſauver nos vies; enforte que nous ſommes devenus à leur „ un objet de compaſſion pour nos Amis, & d'inſulte & „ de raillerie pour nos mépriſables Ennemis. Il eſt vrai „ que le Roi a envoyé & mené lui-même de puiſſantes „ Armées dans ces Pays, mais de manière qu'elles ont „ plus fait de ravages dans le Royaume pour leur entre„ tien, qu'elles ne l'ont défendu & ſoulagé par leurs ar„ mes. Et faut-il en être ſurpris, puiſque tous nos grands & „ habiles Généraux ont eu la mort ou l'exil pour faire, „ ou ſont enſevelis dans l'obſcurité & diſgraciés; & que la „ conduite des affaires, ſans aucun égard à la capacité & au „ mérite, eſt entre les mains & dépend de la direction „ de ceux qui favent s'accommoder au goût d'un jeune „ Roi, en favoriſant ſes plaiſirs? Parmi ces gens-là, l'ancienne Nobleſſe n'eſt comptée pour rien; le Mérite & „ la Vertu ſont mis au rang des crimes. Je le dis avec „ douleur, mais de quoi ſerviroit-il de cacher ce qui ſaute „ aux yeux de tout le monde? nos ancêtres jouiſſoient de „ la plus parfaite liberté, & nous gémiſſons dans la ſer„ vitude, & ne ſommes réellement plus des Sujets, mais „ de vils Eſclaves, non ſeulement d'un Prince intraita„ ble, mais d'une troupe d'inſolens & d'orgueilleux Fa„ voris. Et ce qu'il y a de plus cruel, c'eſt que ce ne „ ſont pas toujours les mêmes: quand nous avons aſſou„ vi l'avidité des uns, il en vient de nouveaux, qu'il „ faut ſatisfaire; enforte que leurs extorſions ont fait plus „ de ravages que les Ennemis. Que de ſortes d'exactions „ inouïes ne met-on pas tous les jours en uſage, ſans me„ ſure, ſans fin, & ſouvent ſans la moindre néceſſité? „ ou s'il y en a, elle vient plutôt de dépenſes ruïneuſes „ & inutiles, que de quelque beſoin réel, & de quelque „ cauſe légitime & honorable. On pille, on amaſſe de „ groſſes ſommes aux dépens des Sujets, pour les diſſiper „ à d'inutiles amuſemens. Et ſi quelqu'un oſe ouvrir la „ bouche pour ſe plaindre de ces injuſtes exactions, il „ courè

(14) *Life of Richard II.* in the *Complete Hiſtory of England* Vol. I. p. 221.

(15) P. 61. & ſuiv.

beaucoup de zele pour faire monter le Duc sur le Trône, & prononça un Discours public à son installation [G]. L'an 1403, le Roi Henri IV méditant une Expedition contre les Gallois, manquoit d'argent pour payer ses Troupes : comme il y avoit dans son Armée nombre d'Eveques en état de lui donner du secours, quelques-uns de ses Officiers lui proposerent de renvoyer ces Prélats à pied chez eux, & de se servir de leur argent & de leurs équipages pour le Bien-public. Mais l'Archevêque qui se trouva présent, leur déclara que s'il y avoit des Soldats assez hardis pour toucher à ce qui lui appartenoit, ils trouveroient une vigoureuse réfistance ; & sa fermeté empêcha l'exécution de ce dessein

„ court risque de la vie ou de la liberté, on lui impute „ des crimes capitaux, ou l'on aggrave des fautes légè- „ res, ou au défaut de ces moyens, on emploie la force „ & la violence. Il seroit inutile, fatiguant & odieux, „ de vous citer des exemples, comme il votre condition „ présente, la triste fin de votre oncle, & de tant d'au- „ tres personnes illustres, pouvoient être effacées de vo- „ tre mémoire ; j'oserois même dire, qu'il n'y a pas d'hom- „ me de Qualité dans le Royaume, qui n'ait éprouvé, „ soit par lui-même, soit par ses parens & amis, que per- „ sonne n'est en sureté par rapport à ses biens & à la vie : „ les Riches courent risque au prémier égard, & les „ Grands au second. Tel est donc notre état : mais com- „ ment y remédier ? Nous avons enduré, nous avons sup- „ plié ; mais notre patience n'a fait que nous attirer de „ nouvelles charges, & nos plaintes n'ont servi qu'à nous „ attirer de plus rudes coups : par les unes, nous voyons „ de jour en jour nos biens confumés, & par les autres, „ nos vies en danger. Nous sommes donc forcés de fe- „ couer cet insupportable joug, & de chercher un Souve- „ rain plus doux & plus équitable ; & ce n'est pas tant la „ douleur de nos maux passés, ni le sentiment de nos mifè- „ res présentes, que la crainte de l'avenir dont nous sommes „ menacés, qui nous y oblige. Car le Roi s'eſt défait des „ principaux de la Noblesse, & a mis les Communes tel- „ lement sous le joug, qu'il en agit comme en Pays de „ conquête ; ce qui fait que nous sommes exposés aux ra- „ vages de nos Ennemis, & sans eſpoir, je ne dirai pas „ de recouvrer ce que nous avons perdu, mais de con- „ ferver ce qui nous reste. Mais à qui porter nos plaintes ? „ de qui implorerons-nous le secours ? Vous seul pouvez „ de droit nous délivrer : votre sageſſe vous en fournit „ les moyens, & nous nous flattons que votre bonté vous „ y engagera. Vous êtes le plus proche parent du Roi, „ & devez par conſéquent prendre la conduite d'un Etat, „ que sa foiblesse ne lui permet pas de bien gouverner. „ Vous êtes dans un âge qui vous met à l'abri des folies „ de la jeunesse, & votre conduite passée fournit des preu- „ ves de votre capacité pour le gouvernement du plus „ grand Royaume. Vous n'avez besoin d'aucune apolo- „ gie pour le paſſé, & il n'y a rien à craindre pour l'ave- „ nir. Les dangers & les travaux dans lesquels vous nous „ êtes jusques ici engagé pour le bien de votre Patrie, „ nous donnent de justes eſpérances, que vous ne nous „ abandonnerez pas dans cette extrémité. Nous sommes „ tous comme dans un Vaisseau prêt à couler à fond, com- „ me dans une maison prête à toubber en ruine, & nous „ implorons humblement votre secours. C'eſt à préſent, „ ou jamais, qu'il faut agir pour vos Compatriotes, pour „ nous mettre en liberté, vous y mettre vous-même, & „ prévenir la ruine entière de l'Etat, en prenant le Scep- „ tre & la Couronne, en le rétablissant dans une noble „ Liberté par la réunion de la Souveraineté d'un seul avec la „ Liberté générale de tous. Ne perdez pas cette occa- „ sion de faire paroître, de la maniére la plus éclatante, „ aux yeux de l'Univers votre Vertu & votre Courage, en „ délivrant des malheureux qui gémissent sous l'oppref- „ sion : action qui a toujours été eſtimée ſi glorieuſe, qu'el- „ le a mérité à pluſieurs Palens d'être mis au rang des „ Dieux. Voilà ce que nous sommes forcés de vous of- „ frir, & de vous demander. Il eſt également honorable „ de l'accepter, & facile de l'exécuter ; puiſque jamais „ Prince ne fut plus ardemment souhaité d'un Peuple, ni „ n'aura été obéi avec plus de zéle." Le Duc répondit à ce discours : „ Qu'il avoit eu toute ſa vie de l'éloignement „ pour les projets ambitieux, & que ſon âge lui avoit ô- „ té toutes les penſées d'aggrandiſſement. Que ce n'étoit „ pas une chose aiſée, de détrôner un Roi ; & que la ſup- „ poſant poſſible, elle ſeroit toujours regardée comme une „ uſurpation. Quiconque, *continua-t-il*, veut devoir un „ Royaume à ſon mérite, ſe charge de beaucoup ; & a- „ vec quelque sageſſe qu'il ſe conduiſe, il s'expoſe à la „ haine de ſes envieux. D'ailleurs dans les diſſenſions Ci- „ viles, on ne peut guéres ſe fier au Peuple, qui eſt vo- „ lage & inconſtant : & l'on doit craindre chaque particu- „ lier : uniſorte qu'il eſt poſſible qu'on ſoit abandonné de „ tous, & qu'il eſt impoſſible de s'aſſurer d'aucun en par- „ ticulier. J'ai donc tout ſujet de borner mes vœux à „ paſſer les jours qui me reſtent à vivre, dans l'état ob- „ ſcur, à la vérité, mais ſûr, où je me trouve ; plutôt „ que de m'engager dans des hazards & dans des entrepri- „ ſes, qu'il eſt dangereux de pourſuivre, & plus dange- „ reux encore d'abandonner quand une fois on s'y eſt en- „ gagé. Dans des entrepriſes particuliéres, on peut avan- „ cer & reculer comme on le juge à propos ; mais pour „ celui qui en veut au Trône, il n'y a point de milieu en- „ tre vivre en Prince, ou mourir comme Traître (16)." L'Archevêque répliqua, en inſiſtant ſur l'obligation où le Duc étoit de s'engager dans cette entrepriſe, & en l'aſſurant que toute la Nation ſe déclareroit en ſa faveur. A l'égard de la ſingularité ou de la nouveauté d'une pareille entrepriſe, dont le Duc avoit inſinué un mot, le Prélat lui dit (17) : „ Que les exemples n'en étoient ni rares, ni „ fort anciens, ni fort éloignés. Les Rois de Danemare „ & de Suéde ont été ſouvent, ou bannis, ou mis en pri- „ ſon, ou mis à mort par leurs Sujets. Il y a environ un „ Siécle, que les Princes d'Allemagne ont dépoſé l'Empe- „ reur Adolfe, & ils penſent actuellement à dépoſer Wen- „ ceſlas. Il y a quelque tems que le Comte de Flandre a „ été chaſſé par ſes Peuples, pour s'être attribué plus d'au- „ torité qu'il ne lui appartenoit. Les anciens Bretons chaſ- „ ſérent leur Roi Caractacus, pour ſes infames déborde- „ mens & ſa cruauté. Dans le tems de l'Heptarchie, on „ a dépoſé Bernred Roi de Mercie, à cauſe de ſon or- „ gueil, & des mauvais traitemens qu'il faiſoit à ſes ſu- „ jets. Aldred & Ethelbert, Rois de Northumberland, „ ont auſſi été chaſſés pour leurs déſordres. Depuis la „ conquête des Normans, les Grands ont voulu détrôner „ Henri III, mais inutilement : ils ont dépoſé Edouard „ II, & mis le jeune Edouard ſon fils ſur le Trône. Ces „ exemples, auxquels on en pourroit ajouter nombre d'au- „ tres, ſuffiſent pour prouver que l'entrepriſe dont il s'a- „ git n'eſt rien moins que rare dans les autres Pays, & „ qu'elle n'eſt point nouvelle dans le nôtre." L'Archevê- que accompagna le Due en Angleterre, & ſe trouva à l'Aſſemblée de la Nobleſſe qui ſe tint à la Tour de Lon- dres le jour de S. Michel, la veille de l'ouverture du Par- lement, & dans laquelle Richard donna l'Acte de ſon Ab- dication (18).

[G] *Il ſa paroître beaucoup de zéle pour faire monter le Duc ſur le Trône, & fit un Diſcours public à ſon inſtallation.*] Le Duc revendiquoit formellement la Couronne, en vertu des droits qu'il y avoit ; mais on ignore juſqu'où ſes prétentions intéreſſoient dans l'Election. L'Archevêque ne juges pas à propos d'inſiſter ſur cet article, mais il re- mit au Parlement le choix d'un Roi. Car après avoir fait l'énumération de pluſieurs de ceux qui pouvoient a- voir droit à la Couronne, il demanda aux deux Cham- bres, après avoir fait une petite pauſe, ſi elles vouloient avoir le Duc de Lancaſtre pour Roi ? à quoi l'on répon- dit à trois repriſes : *Nous le voulons, & nous n'en voulons pas d'autre* (19). Sur quoi l'Archevêque l'aiſant pris par la main, le plaça ſur le Trône, aſſiſté de l'Archevêque d'Yorck (20). Arundel fit enſuite un petit Diſcours, où il prit pour texte ces paroles : *Un homme gouvernera mon Peuple.* 1 Sam. IX. 17. Il dit, que dans ces paroles Dieu traçoit le portrait d'un digne Roi ; & que comme on pou- voit les appliquer très juſtement au Prince préſent, elles offroient un très beau ſpectacle. Que c'étoit à préſent que les Anglois n'avoient plus à craindre le chatiment dé- noncé aux Juifs par le Prophète Eſaïe (21) : *Je leur don- nerai de jeunes gens pour Gouverneurs* ; qu'il avoit plu à Dieu de le ſouvenir d'avoir compaſſion au milieu de ſa co- lére, de viſiter ſon Peuple en bien, & non de lui don- ner, comme ci-devant, *des enfans pour dominer ſur lui* (22). Qu'on pouvoit appliquer au Prince qui avoit gouverné en dernier lieu, ces paroles de S. Paul (23) : *Quand j'étois enfant, je parlois en enfant, je jugeois comme un enfant, je penſois comme un enfant.* Un enfant parle ſans réflexion & au hazard ; la vérité & le menſonge ſont des choſes in- différentes pour lui ; il eſt prompt à promettre, & prompt à oublier ſes promeſſes. Mais quand c'eſt *un homme qui gou- verne*, on n'a rien de pareil à craindre ; parce que c'eſt le propre d'un homme, d'être maître de ſa langue. L'Ar- chevêque paſſe enſuite à l'explication de ce qui ſuit : *Je jugeois comme un enfant*, & il obſerve, qu'un enfant n'ai- me & ne goûte que ce qui flatte ſon humeur, ſes capri- ces, ſes foibleſſes ; qu'il hait les remontrances, comme celles des libertés deſagréables ; & que tel avoit été le malheur du Royaume. Au-lieu qu'*un homme* porte ſes vues plus loin, & eſt plus maître de ſes paſſions. „ Enfin, *conti- „ nua-t-il*, l'Apôtre ajoute, *Je penſois comme un enfant.* Et „ quelles ſont les penſées d'un enfant ? Il n'eſt occupé „ que du ſoin de ſuivre ſes deſirs. Ainſi, quand un en- „ fant gouverne, la Raiſon n'eſt point écoutée, le Capri- „ ce eſt abſolu, & régle tout à ſa fantaiſie. Or là où le „ Caprice régne, & la Raiſon eſt bannie, le Gouverne- „ ment eſt inconſtant & mal réglé. Mais à préſent que „ nous aurons un homme à notre tête, nous ſommes à „ couvert de ces funeſtes inconvéniens. Le Prince que „ nous avons à préſent, étant un homme ſage & d'un âge „ mûr, connoîtra à quoi ſon rang l'appelle, & ne ſera „ pas difficulté de dire : *Je ne fais pas venu pour faire ma „ volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé* ; c'eſt-à- „ dire, la volonté de Dieu : & par cette raiſon nous pou- „ vons nous promettre, *qu'il ſe maintiendra par ſageſſe* ; „ qu'il ſera une attention ſérieuſe à la Providence Divi- „ ne, & ſuivra les maximes de la Religion dans ſon Gou- „ vernement ; en un mot, que ſon Adminiſtration ſera „ d'une nature à vérifier cette promeſſe de l'Ecriture : *Le „ Roi régnera par la juſtice, & ſera jugement & juſtice „ en la Terre* (24)." Il finit par une courte priére pour la

(17) Idem p. 66. 67.

(18) Idem p. 84. & *Complete History of England* Vol. I. p. 255. 256.

(19) *Complete Hiſt.* p. 257.

(20) Hayward p. 96.

(21) Ch. III. 4.

(22) Ibid.

(23) 1 Corinth. XIII. 11.

(16) Hayward p. 65.

(24) Voyez Cotton's *Abridge- ment* p. 129. & Fabian's *Chron.* fol. 154. apud Collier p. 607. 608.

(e) Walsingham Hypodigm. Neust. p. 141. ep. Collier p. 620.

(f) Collier p. 625.

(g) Idem p. 629. 630.

sein (e). Il ne laissa pas de procurer du secours au Roi [H]. Il fit paroitre encore beaucoup de vigueur pour la conservation & l'indépendance des Revenus Ecclésiastiques, dans le Parlement assemblé en 1404. [I]. En 1408, il convoqua les Evêques & le Clergé de sa Province à Oxford, pour délibérer sur les moyens d'arrêter les progrès des Lollards, & prendre des mesures pour empecher leurs Opinions d'infecter les Universités (f). Les Réglemens faits pour cela furent rédigés en treize Chapitres ou Constitutions [K]. Aiant appris en 1411, que les Sentimens de Wiclef gagnoient du terrein, malgré la condamnation qu'on en avoit faite en pleine Assemblée à Oxford, & que ses Livres étoient plus estimés que jamais, il résolut de faire la Visite de l'Université, & de remédier plus efficacement au mal. Il s'y rendit, accompagné du Comte d'Arundel son neveu, avec une grande Suite. Richard Courtney Chancelier de l'Université, les Procureurs, & une grande foule de Régens & d'Etudians vinrent au-devant de lui, quand il approcha de la Ville. Le Chancelier lui dit, que s'il venoit simplement faire un tour dans la Ville, il étoit le très bien venu; mais que s'il venoit en qualité de Visiteur, il étoit obligé de lui déclarer que l'Université d'Oxford avoit joüi depuis longtems de Privilèges que les Papes lui avoient accordés, & qu'elle étoit exempte de la Jurisdiction Epiſcopale & Archiépiſcopale. L'Archeveque, vivement piqué, quitta Oxford un jour ou deux après, & écrivit au Roi sur l'opposition qu'il avoit trouvée (g); & la chose aiant été remise à la décision de ce Prince, il prononça en faveur de l'Archevêque [L]. L'ardeur de son zèle contre Wiclef & les Lollards le porta à de

la longue & heureuse durée du règne du Roi, à la gloire de Dieu & pour le bonheur de la Nation; ce qui fut suivi d'acclamations de joie de la part de l'Assemblée (25).

(25) Compleat Hist. p. 257.

[H] *Sa fermeté empêcha l'exécution de ce dessein. Il ne laissa pas de procurer du secours au Roi.*] L'Auteur de l'*Hiſtoire de la Vie & du Règne du Roi Henri IV* (26) rapporte ce fait d'une manière différente à quelques égards de Walsingham, cité par Mr. Collier. Il dit que le Roi aiant besoin d'argent pour ſon Expédition contre les Gallois, quelques-uns de ceux qui étoient auprès de ſa perſonne, *& qui avoient*, dit l'Hiſtorien, *plus de zèle pour ſon ſervice, & plus d'envie de lui plaire, que de bien employer des moyens légitimes*, lui conſeillérent de ſe ſaiſir des biens & des terres des Evêques; mais que l'Archevêque leur dit hardiment, qu'aucun de ceux de ſa Province ne ſeroit dépouillé ſans réſiſtance. Quoique le Roi n'eut pas envie de le brouiller avec les Eccléſiaſtiques, cet avis le fit pourtant ſouvenir des richeſſes du Clergé, „ qui étant entre „ les mains de perſonnes, dont la plus belle qualité eſt „ de mépriſer le Monde, ne pouvoient être mieux employées que dans cette occaſion. Déterminé donc, „ bien vouloir uſer de violence, il tâcha d'engager l'Archevê- „ que à lui procurer un ſubſide dans cette conjoncture, & „ obtint de lui d'aſſembler le Clergé, qui lui accorda le „ dixième denier; & le Roi envoya le Prince avec ſon Armée dans le Pays de Galles.

(26) Compleat Hist. Vol. I. p. 228.

[I] *Il fit paroitre encore beaucoup de vigueur pour la conſervation & l'indépendance des revenus Eccléſiaſtiques, dans le Parlement aſſemblé en 1404.*] Ce Parlement s'aſſembla à Coventry le 6 d'Octobre; & comme, ſelon les ordres de Wiclef, le Roi en avoit donnés aux Shérifs des Comtés & aux Maires des Lieux, ce Parlement n'étoit compoſé que de gens ignorans, & peu inſtruits des Loix du Royaume, on l'appella le Parlement ignorant, *Parliamentum Indoctum*. La principale affaire qu'il avoit à régler, étoit de lever des ſubſides pour le Roi. Dans les débats il fut conclu, qu'il étoit impoſſible que le Peuple & les Laïques puſſent fournir des ſommes auſſi conſidérables, que celles dont le Roi avoit beſoin pour défendre la Nation contre le grand nombre d'ennemis qui l'attaquoient, aiant à faire aux Gallois, aux Ecoſſois, aux Bretons, aux Flamans & aux François; qu'il falloit donc ſe ſaiſir du temporel du Clergé, qui faiſoit plus du tiers des biens de la Nation, ſans être d'aucune utilité à l'Etat, ne ſervant au contraire qu'à rendre les Eccléſiaſtiques négligens à remplir leurs devoirs, peu appliqués à l'étude, & très déréglés dans leurs mœurs. C'eſt ce qu'on jugeoit d'autant plus juſte, que les Laïques ſervoient le Roi à la guerre de leurs perſonnes & de leurs biens; au-lieu que les Eccléſiaſtiques étant exempts de ſervir en perſonne, il étoit raiſonnable qu'ils contribuaſſent d'autant plus de leurs biens. Cet avis irrita extrêmement le Clergé; & l'Archevêque répondit, que ſous le règne préſent, auſſi-bien que ſous les précédens, le Clergé avoit fourni des ſubſides auſſi conſidérables que les autres Etats du Royaume; & que ſi les Eccléſiaſtiques ne ſervoient pas le Roi en perſonne à la guerre, ils y envoyoient leurs Vaſſaux & combattoient autant aux heureux ſuccès par leurs prières, que les Laïques par leurs armes (27). Le Chevalier Jean Cheyney, Orateur des Communes, repliqua ſur le champ, qu'ils ne faiſoient aucun cas des prières du Clergé, & que ſes Terres étoient d'une plus grande utilité au Roi & à la Nation. Walſingham nous apprend (28), que ce Chevalier Jean Cheyney avoit lui-même été dans les Ordres; mais qu'après avoir été Diacre, il avoit renoncé à l'état Eccléſiaſtique, pour prendre le parti des armes. L'Archevêque, vivement piqué de ce que le Chevalier venoit de dire, lui dit tout net, que le Roi ni le Royaume ne pouvoient proſpérer, tandis qu'on mépriſoit les vœux & les prières du Clergé: mais enfin, que s'ils ne reſpectoient plus la Religion, ils éprouveroient que le crédit & le pouvoir de ſes Miniſtres n'étoient pas encore ſi peu conſidérables, qu'on ne dût s'attendre à trouver une vigoureuſe réſiſtance, ſi l'on entreprenoit d'enlever au Clergé les biens qu'il poſſédoit légitimement, quoiqu'on couvrit cette violence de l'autorité d'une Loi; & il déclara en même tems, que tant qu'il ſeroit Archevêque de Cantorbéry, perſonne ne toucheroit aux Terres appartenantes à ce Siége, ſans trouver toute l'oppoſition, que ſon crédit & ſa puiſſance le mettroient

(27) Ibid. p. 250.

(28) Hist. Angl. p. 371. 372.

en état d'y faire. Le Roi, qui ſe trouva préſent à ce débat entre l'Archevêque & les Communes, parut s'intereſſer ſi peu à ce qui regardoit le Clergé, qu'il témoigna favoriſer les autres. L'Archevêque s'en apperçut, & en conçut quelque crainte; & s'étant tourné vers le Roi, il ſe jetta à ſes pieds, & le pria de conſidérer, que Dieu ne l'avoit élevé ſur le Trône que pour être le Protecteur de ſon Egliſe, & qu'à cette fin il avoit juré à ſon Sacre de maintenir l'Egliſe & ſes Miniſtres dans leurs Privilèges: Serment qu'il ne pouvoit violer ſans faire tort à ſa Conſcience, & ſans offenſer Dieu, auſſi-bien que ſans ſe rendre coupable d'injuſtice envers les hommes. Il le conjura de craindre ce Dieu par qui il régnoit, & de reſpecter ſa propre Conſcience. Le Roi voyant le zèle de l'Archevêque, lui répondit, que quoiqu'il ne pût blâmer ſa piété, il l'aſſuroit que ſes frayeurs étoient mal fondées avant à lui, & qu'il laiſſeroit l'Egliſe en auſſi bon & en meilleur état qu'il l'avoit trouvée. L'Archevêque, encouragé par cette promeſſe, dit aux Communes, que leurs mauvais avis tendoient plus à leur avantage particulier, qu'à celui du Roi; que lorſque ſous ſes prédéceſſeurs on avoit ſaiſi les Terres & les Biens des Moines étrangers, qui valoient pluſieurs milliers de livres, les Courtiſans les avoient obtenus, & n'en avoient pas laiſſé quatre chelins au Roi. Il en ſeroit tout de même à préſent, ajouta-t-il, ſi vous pouviez réuſſir dans vos projets criminels & faire ſaiſir vos biens; vous trouveriez aſſément les moyens de les faire ſervir à ſatisfaire votre avarice, ſans que le Roi en fût plus riche d'un ſtard au bout de l'année. Les Communes ne repliquérent point, mais elles pouſſérent leur projet ſi vigoureuſement, que ſi l'Archevêque n'eût formé un gros Parti dans la Chambre des Seigneurs, les Communes l'auroient emporté; mais ſon courage & ſon activité rendirent leurs efforts inutiles, & elle-en revinrent à leur ancienne manière de lever les ſubſides: les Laïques devoient payer deux quinzièmes, & le Clergé un ſixième & demi, mais à condition que l'argent ſeroit remis entre les mains du Tréſorier, pour être employé aux frais de la guerre. Ainſi finit ce Parlement (29). Walſingham dit par Collier (30), nous apprend que l'Archevêque, craignant que cette affaire ne fût remiſe ſur le tapis, engagea les Seigneurs à déclarer que jamais, de leur vivant, on ne dépouilleroit l'Egliſe: & à la fin les Communes mêmes demandérent pardon à l'Archevêque, admirant ſa fermeté, & reconnurent l'injuſtice de l'expédient propoſé.

(29) Compleat History Vol. I. p. 290. 291.

(30) P. 624.

[K] *Les Reglemens faits pour cela furent rédigés en treize Chapitres ou Conſtitutions.*] Mr. Collier en parle en détail dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* (31). Il y en avoit pluſieurs contre les Prédicateurs ſans aveu. On ſtatua, que ceux qui étoient autoriſés à prêcher, le feroient d'une manière conforme au caractère de leurs Auditeurs; qu'en prêchant devant le Clergé, ils en cenſureroient les défauts; & que lorſqu'ils prêcheroient devant les Laïques, ils reprendroient les vices dominans. On défendit auſſi la lecture des Livres de Wiclef, & d'en publier aucun, qui n'eût été auparavant examiné par l'Univerſité d'Oxford, ou par celle de Cambridge. On interdit encore à qui que ce fût, de traduire aucune partie de l'Ecriture en Anglois, ou en quelque autre Langue, ſans y être autoriſé; & l'on fit défenſe ſévère de diſputer ſur les Articles de Foi déclés par l'Egliſe.

(31) Lit. VII. p. 611. 617.

[L] *L'Archevêque . . . . . écrivit au Roi ſur l'oppoſition qu'il avoit trouvée, & la choſe aiant été remiſe à la déciſion de ce Prince, il prononça en faveur de l'Archevêque.*] Le Roi aiant appris que l'Univerſité avoit refuſé de recevoir la Viſite de l'Archevêque, comme on l'en avoit envoyé les principaux à la Cour, & qu'on dépoſât le Chancelier & les Procureurs. Les Membres furent tellement déconcertés par cette rigueur, que les Leçons publiques ceſſérent, & qu'ils furent ſur le point de ſe ſéparer & de diſſoudre leur Corps. Le Roi, informé de ce qui ſe paſſoit, leur écrivit d'abord en des termes très ſéveres, mais il les traita enſuite avec plus de douceur; enfin, après de vives conteſtations entre l'Univerſité & l'Archevêque, les deux Parties convinrent de remettre la choſe à la déciſion du Roi, qui ordonna qu'elle demeureroit ſur le même pied où elle avoit été miſe ci-devant par le Roi Richard II., ce qui décidoit en faveur de l'Archevêque; & cette Sentence ou Déciſion fut dans la ſuite confirmée par Acte du Parlement

de grands excès de févérité, en particulier contre le Chevalier Jean Oldcastle, Lord Cobham [M]. Mais la mort le surprit au milieu de ses rigueurs contre ce qu'il regardoit comme Hérésie ; il mourut le 20 de Février 1413, après avoir occupé le Siége de Cantorbery environ dix-sept ans [N]. On dit, que dans le tems qu'il prononçoit, ou alloit prononcer la Sentence d'excommunication contre Mylord Cobham, il fut pris d'un mal à la gorge, & à la racine de la langue, qui l'empecha de pouvoir rien avaler, ce qui lui causa la mort. On regarda cet événement comme une punition, non seulement de la rigueur avec laquelle il avoit traité les Lollards, qu'il faisoit périr par le feu ; mais de ce que dans un Synode tenu l'année précédente à Rochester contre Mylord Cobham, il avoit fait un Canon pour défendre de traduire l'Ecriture en Anglois, & pour interdire aux Lollards la Predication de l'Evangile (*b*). Mr. Collier dit (*i*) que c'étoit un homme qui avoit des talens naturels, cultivés par l'étude & par l'expérience, & qu'il ne manquoit ni d'erudition, ni de courage, ni d'activité, pour remplir le poste qu'il occupoit. Sa conduite envers le Roi Richard II. & les efforts qu'il fit pour le détrôner, ne lui font pourtant pas honneur. Cet Historien remarque, que quoiqu'on ne puisse pas justifier ses rigueurs contre les Lollards, ils l'avoient cependant extrêmement provoqué. Enfin il tâche de le justifier de contradiction, par rapport à la défense de traduire l'Ecriture [O]. Cet Archevêque fut enterré à Cantorbery.

(*b*) *Complete History of England*, Vol. I. p. 511. & Goodwin p. 179.

(*i*) P. 614. 615.

(32) Fuller *Church Hist.* liv. V. p. 166. ex *Ten. in Turr. Lond.* apud Collier p. 610.

(33) Wood *Hist. Univ. Oxon.* p. 201. Cotton's *Abridgement* p. 180. apud eundem.

ment (32). Et l'Archevêque, pour fortifier son droit, obtint du Pape Jean une Bulle, qui révoquoit la Bulle d'exemption accordée à l'Université par Boniface : mais elle fut dans la suite annullée par Sixte IV. qui la rétablit autant qu'il fut en son pouvoir, l'Université dans ses Privilèges & Immunités (33). Pour ce qui est de la Décision du Roi, elle portoit, que si l'Université ne s'y soumettoit, & qu'elle troublât l'Archevêque ou ses Successeurs dans leur Visite, elle payeroit mille livres St. & que ses Privilèges demeureroient faisis entre les mains du Roi, jusqu'à ce qu'elle se fournît à la Sentence.

[M] *Le sorte à de grands excès de sévérité, en particulier contre le Chevalier Jean Oldcastle, Lord Cobham.*] La Convocation du Clergé, qui, selon la coutume de ce tems-là, s'assembloit en même tems que le Parlement, s'étant assemblée dans l'Eglise de S. Paul trois semaines environ après Pasques de l'année 1413, la prémière du règne de Henri V. l'Archevêque, qui savoit que ce Prince étoit fort zélé pour l'Eglise, jugea que l'occasion étoit favorable pour détruire l'Hérésie, qui avoit fait de grands progrès. Il présenta à la Convocation un Mémoire, contenant les principaux Articles de la Doctrine des Lollards, rédigés sous deux-cens quarante-six chefs, & les noms des principaux défenseurs de leurs opinions, aiant fait d'exactes recherches l'année précédente sur ce sujet par le moyen de douze Inquisiteurs. Il demanda en même tems, qu'on déliberât sur les voies les plus propres à arrêter le cours de l'Hérésie. Enfin il engagea l'Assemblée à en venir à cette conclusion : Qu'il étoit impossible d'extirper la Doctrine de Wiclef, à moins qu'on ne commençat par les personnes de Qualité qui en étoient les principaux soutiens, & en particulier le Chevalier Jean Oldcastle. L'Archevêque, qui s'étoit montré fort ardent contre les Hérétiques dans la Convocation, ne parut pas moins zélé quand elle fut finie. Il se rendit d'abord auprès du Roi, auquel il se plaignit du Lord Cobham, comme d'un Archi-Hérétique, & d'un ennemi de l'Eglise, lui demandant permission de procéder contre ce Seigneur conformément au dernier Decret du Clergé, & selon les Loix en vigueur contre les Hérétiques. Le Roi, voyant le zèle ardent de l'Archevêque, & étant lui-même plus modéré, répondit, qu'encore qu'il desirât extrêmement de maintenir la Doctrine & la Discipline de l'Eglise, & qu'il fût perfuadé que l'Unité étoit l'essence du Christianisme, parce qu'elle entretient *la Charité*, *qui est le lien de la perfection* ; il croyoit cependant que la voie la plus sûre étoit de ramener les gens par la persuasion & la force des raisons ; puisque, si le Clergé avoit la Vérité de son côté, elle triompheroit enfin par sa propre évidence : que si l'on pouvoit réussir par ce moyen, cela vaudroit infiniment mieux, que d'en employer qui n'avoient la plupart du tems servi qu'à ruiner la Vérité, sans être d'autre utilité à l'Eglise, que de produire des conversions simulées, & une fausse union. Ainsi il conseilla à Arundel de se servir des voies de la douceur pour ramener le Lord Cobham, lui promettant de parler lui-même à ce Seigneur au fujet de ses opinions, & de l'abandonner à l'Eglise & aux Loix, s'il ne pouvoit le ramener. L'Archevêque se retira avec cette réponse ; & le Roi aiant mandé peu de tems après le Lord Cobham, il l'informa de l'accusation d'Hérésie que l'Archevêque avoit intentée contre lui, & l'exhorta à se fournettre à l'Eglise. Cobham le remercia de sa bonté, & répondit, que selon la Loi de Dieu, il ne devoit obéissance sur la Terre à personne qu'au Roi, qui étoit son légitime Souverain & le Lieutenant de Dieu ; que pour ce qui étoit du Pape & de sa Hiérarchie, il ne lui croyoit d'aucun usage, parce qu'il étoit convaincu que le Pape étoit l'Antechrist, & la Hiérarchie *l'Abomination dans le Lieu Saint*, selon l'idée qu'en donnoit l'Ecriture. Une réponse si ferme déplut un peu au Roi, desorte qu'il le renvoya sans entrer plus avant en matière. L'Archevêque, informé par le Roi de l'opiniâtre attachement de Mylord Cobham pour ses opinions, convoqua un Concile, & envoya citer ce Seigneur de comparoitre en personne pour répondre aux accusations portées contre lui (34). Il répondit, qu'il n'auroit aucun égard à la sommation. Le jour fixé, l'Archevêque voyant qu'il tenoit parole, & aiant d'ailleurs appris qu'il s'étoit fortifié dans son Château, & ouvertement déclaré contre l'autorité de son Métropolitain, publiquement dans les formes ; & comme il ne comparut point, il l'excommunia, & le fit de nouveau citer à comparoitre devant lui le jour de la S. Matthieu, pour se justifier, sous peine d'être déclaré atteint & convaincu d'Hérésie & de Schisme, & livré au bras Séculier. Pendant cet intervalle, Mylord Cobham fut arrêté ; & au jour fixé, le Chevalier Robert Morley Lieutenant de la Tour l'amena devant l'Archevêque dans l'Eglise de S. Paul (35). Mais il ne fit presque rien alors, parce que l'Accusé remit à l'Archevêque un court Ecrit, contenant ses sentimens sur le Sacrement, les Images, la Pénitence & les Pélerinages ; & quoiqu'Arundel & les autres Evêques prétensn'en fussent point satisfaits, il refusa de donner d'autre réponse sur ces Articles. On lui donna donc jusqu'au 25 de Septembre pour se préparer à répondre plus distinctement ; & aiant été examiné dans le Couvent des Augustins de Ludgate, il déclara, qu'il y avoit dans le Sacrement de l'Autel, après la Consécration, & le Corps de Christ, & le Pain matériel, de la même manière que la Divinité étoit unie avec l'Humanité en la personne de Jésus-Christ ; que le Pape & ses Prélats étoient l'Antechrist, & non la vraie Eglise de Dieu ; qu'on ne devoit ni adorer les Saints, ni faire des Pélerinages en leur honneur, & que les Images ne devoient pas aussi être adorées (36). Aiant persisté opiniâtrement dans ces sentimens, l'Archevêque, à son grand regret, (dit Walsingham) le déclara atteint & convaincu d'Hérésie, le livra au bras Séculier, & excommunia tous ceux qui lui donneroient quelque aide ou fecours, à qui prendroient sa défense. La Séance finie, l'Archevêque donna connoissance au Roi de ce qui s'étoit passé, le priant en même tems de furseoir l'exécution de la Sentence de cinquante jours. Cette demande lui fut aisément accordée ; car, continue l'Historien, le Roi & l'Archevêque souhaitoient également de le fauver. Il fut donc remis à la Tour, d'où il trouva moyen de s'échapper (37).

(34) Collier p. 612.

(35) Collier p. 614.

(36) *Complete Hist.* Vol. I. p. 510.

(37) Collier p. 614.

[N] *Il mourut le 20 Février 1413, aiant occupé le Siége de Cantorbery environ dix-sept ans.*] C'est ce que dit Goodwin ; mais Mr. Collier (38) met la mort au 19. L'Auteur de *l'Histoire de la Vie & du Régne de Henri V*, publiée dans la *Complete History* (39), dit que ce fut le 20 de Février de l'année fuivante 1414, aiant tenu le Siége de Cantorbery dix-huit ans. [*] Si l'on examine la remarque précédente, l'on s'apperceva aisément que cette dernière date est la véritable. Le procès du Chevalier Jean Oldcastle tombe dans la prémière année du règne de Henri V ; or Henri IV mourut le 20 de Mars 1413 ; comment donc Thomas Arundel a-t-il pu condamner le 25 de Septembre de cette année le Chevalier, s'il étoit mort dès le 19 ou 20 de Février ? ADD. DU TRAN.]

(38) P. 614.

(39) Vol. I. p. 511.

[O] *Il tâche de justifier l'Archevêque de contradiction par rapport à la défensé de traduire l'Ecriture.*] Goodwin remarque, que dans le tems qu'il étoit Chancelier & Archevêque d'Yorck, il fit à Westminster le Sermon funèbre fur la mort de la Reine Anne, & qu'il la loua, entre autres choses, de ce qu'elle employoit fon tems à la lecture des Evangiles en Anglois, accompagnés de favantes Remarques. Mais comment concilier ce trait, avec la conduite qu'il tint dans la suite ? Comment l'accorder avec cette Conftitution Synodale, par laquelle il défendoit de traduire l'Ecriture Sainte ? „ On peut répondre, dit *Mr.* „ *Collier* (40), que la Conftitution de l'Archevêque ne „ portoit que contre des Verfions faites par des particu„ liers, & qu'il vouloit qu'on n'en reçût aucune qui n'eût „ été approuvée par un Synode Provincial, ou du moins „ par l'Evêque du Diocèfe (41). Il n'avoit certainement „ pas tort d'interdire à chaque particulier la liberté de traduire l'Ecriture : il eût été dangereux de le permet„ tre ; c'auroit été ouvrir la porte à l'Erreur & à l'Héré„ fie, & laisser au peuple ignorant le pouvoir de corrom„ pre le Texte facré, & d'empoisonner la Source de la „ Vie.

(40) P. 635.

(41) Lindwood *Provincial. L.* V. tit. 4. p. 256.

(34) *Complete Hist.* Vol. I. p. 509. 510.

ASCHAM (ROGER), un des meilleurs Ecrivains du feizième Siècle, & Précepteur de la Reine Elifabeth, naquit vers l'an 1515 à Kirbi Wiske ou Wiche, proche de Northallerton dans la Province d'Yorck. Il étoit d'une bonne famille. Jean Afcham fon père étoit Intendant de la famille de Scrop,

& distingué par sa grande probité, sa prudence & sa modestie. Marguerite sa mère étoit une femme d'un grand mérite, & alliée à plusieurs des meilleures familles. Roger Ascham eut deux frères, Thomas & Antoine, & plusieurs sœurs. Ses parens, aprés avoir vécu ensemble dans une grande union pendant quarante-sept ans, moururent le même jour & presque à la même heure. Avant la mort de son père, Roger avoit été reçu dans l'illustre famille de Wingfield, le Chevalier Jean Wingfield s'étant chargé d'en avoir soin, & l'aiant mis avec ses deux fils sous la conduite de R. Bond. Dès sa plus tendre jeunesse, il fit paroitre beaucoup d'inclination pour l'étude; & dès qu'il fut lire, il aima extrêmement les Livres Anglois. Aiant achevé ses premières études sous son Maitre domestique, son Protecteur l'envoya au Collége de S. Jean à Cambridge vers l'an 1530 (*a*), où par la grande application il fit des progrès extraordinaires dans les Belles-Lettres, & entra en liaison avec les personnes les plus distinguées par leur mérite & leur érudition [*A*]. Il prit le degré de Bachelier-ès-Arts avec beaucoup d'applaudissement le 28 de Février 1534, âgé de dix-huit ans; & le 23 du mois de Mars suivant il fut élu Membre du Collége par le crédit du Docteur Nicolas Medcalf, qui en étoit alors Principal [*B*]. Cet honneur l'anima à poursuivre ses études avec une nouvelle vigueur [*C*]. Dans le tems des Promotions à Cambridge en 1536, il fut reçu Maitre-ès-Arts le mardi après la Fête de S. Pierre & S. Paul, étant âgé de vingt-un an. Ses Disciples profitérent beaucoup sous lui, & particuliérement Mr. Guillaume Grindall, que le Chevalier Jean Cheeke, à la recommandation de Mr. Ascham, fit venir dans la suite à la Cour, pour instruire la Princesse Elisabeth. Quoiqu'Ascham fût fort jeune, l'Université ne laissa pas de le charger du soin d'enseigner la Langue Grecque dans les Ecoles publiques, & il eut des émolumens considérables, avant que le Roi Henri VIII eût fondé la Chaire de Professeur en Grec à Cambridge. Dans la suite, il fit des Leçons fur le Grec pendant trés longtems dans le Collége de S. Jean (*b*). Il fut d'abord trés opposé à la nouvelle prononciation du Grec, introduite par le Chevalier Jean-Cheeke [*D*]: mais il l'adopta dans la suite. Au mois de Juil-

(*a*) Ed. Grant. *Oratio de Vita & Obitu Rogeri Aschami* p. 4. 5. *præfixa Epistolis Aschami.* Oxford 1703.

(*b*) Idem p. 5—10.

[*A*] *Il fit des progrès extraordinaires dans les Belles-Lettres, & entra en liaison avec les personnes les plus distinguées par leur mérite & leur érudition.*] Il eut pour Maitre Mr. Hugue Fitzherbert, Membre du Collége de S. Jean, homme d'un grand mérite. Il y avoit en ce tems-là dans ce Collége un grand nombre de gens distingués par une profonde connoissance de la Théologie, de la Philosophie & des Belles-Lettres: leur exemple inspira une si grande émulation à Ascham, que par son extraordinaire application & par la force de son génie, il égala, si même il ne surpassa tous ses contemporains dans la connoissance des Langues Grecque & Latine. *Imo certè in hoc uno Collegio, quod ea ætate fingula totius orbis literarum domicilia & doctissimorum Theologorum numero, eruditissimorum Philosophorum turbâ, eloquentissimorum Oratorum multitudine, vel justè adæquare, vel longè superare posset, tanta conspicimus hominum omni politiori literaturâ linguarumque cognitione præstantissimi. Quorum ille provocatus exemplis, & literarum imbibendarum ardore incensus, brevi, propter admirabilem ingenii vim & indefessam in studiis industriam, nunquam in Graci Latinique literi progressus fecit, ut omnes æquaret, si non superaret, certè unus singulos adæquaret* (1). Parmi ces contemporains étoient George Day, Jean Redman, Robert Pember, Thomas Smith, Jean Cheek, Nicolas Ridley, Edmond Grindal depuis Archevêque de Cantorbéry, Thomas Watson, Walter Haddon, Jaques Pilkington, R. Horn, Jean Christopherson depuis Evêque de Chichester, Thomas Wilson, Jean Seton, & plusieurs autres hommes savans, qui ont occupé dans la suite plusieurs des postes les plus considérables du Royaume. Ascham fe distinguoit particuliérement par une grande modestie, ce qui le faisoit aimer de tous ceux qui le connoissoient. Comme il avoit beaucoup de goût pour la Langue Grecque, il le cultivoit avec soin; & pour y faire des progrès, il feignoit aux autres, étant encore fort jeune. Mr. Robert Pember lui conseilla d'apprendre à jouer des Instrumens, pour se procurer un agréable délassement aprés ses études: ce qui lui feroit d'autant plus facile, qu'il chantoit parfaitement bien. Dans une de ses Lettres il remercie Mr. Ascham de lui en avoir écrit une en Grec, digne d'Athènes même: il lui recommande encore d'apprendre à toucher les Instrumens, & de continuer à enseigner le Grec aux jeunes gens, puisqu'il n'étoit plus de fruit de la lecture qu'il feroit lui-même d'une feule Fable d'Esope, que de l'explication de toute l'Iliade faite par le plus habile homme. Il lui conseille auſſi de lire Pline, où l'on trouve une grande diverſité de choſes, & toutes les beautés de la Langue Latine. *Rogere carissime, ago tibi gratias pro Epistolâ tuâ Græcâ, quæ vel Athenis videri potuerat scripta, adeo ad unguem προ τὸν Ἑλληνισμὸν observasti; & est elegantissimè depicta, quod in te perpetuum est . . . . Da operam, ut fit perfectus, non δοκίσις, ἀλλὰ ἀληθὴς, hoc est, ut belle pulset Lyram. Pertinge, ut potes, Græcum aliquid pueris: plus utilitatis allatura est tibi unica fabella Æsopi perfecta abs te, quam si audisses totam Iliada Latinè a doctissimo enarratam. Plinium lege, in quo rerum cognitio est maxima, & Latinæ linguæ opes floridissimæ* (2). Il mefure qu'il avança en âge, il s'appliqua conſtamment à la lecture des meilleurs Auteurs Grecs & Latins, pour fon utilité particuliére. Il se trouvoit à toutes les Disputes publiques de son Collége & des autres, ne négligeant rien pour acquérir en même tems la connoissance de la Philosophie, de l'Eloquence & de l'Histoire (3).

(1) Ed. Grant *Oratio de Vita & Obitu R. Aschami* p. 6.

(2) Idem p. 7.

(3) Idem p. 8.

[*B*] *Il fut élu Membre du Collége par le crédit du Docteur Nicolas Medcalf, qui en étoit alors Principal.*] Mr Aſcham dit dans ſon Livre intitulé *le Précepteur* (4), que le Docteur Medcalf étoit Principal du Collége, quand il y entra. „ C'étoit, *dit-il*, un homme médiocrement ſavant lui-même, mais très zélé pour l'avancement des autres; également affectionné à tous, Maitre de tous, & le Père „ de chacun de ceux qui étoient dans le Collége. Il n'y „ avoit perſonne, quelque pauvre qu'il fût, qui pût y être dans le beſoin, & qui fût obligé d'en ſortir par néceſſité . . . . Il étoit Papiſte, il eſt vrai; mais plût à „ Dieu que le vifle parmi nous autres Proteſtans un ſeul „ homme qui méritât autant d'éloges que lui, en contribuant autant qu'il a fait à faire fleurir l'Erudition & la „ Vertu! Et quoiqu'il fût Papiſte, quand il ſe trouvoit des jeunes-gens adonnés à *la Nouvelle Religion* (comme ils diſent) qui ſurpaſſoient les autres du côté du génie, de l'application & des talens, il ne laiſſoit pas de „ les encourager en public par des louanges . . . & d'avoir „ ſoin d'eux en particulier. Moi-même, continue Aſcham, „ un des moindres parmi le grand nombre qui étoient „ dans le Collége, j'ai éprouvé ſes bontés, parce qu'il „ apperceveit quelques heureuſes diſpoſitions en moi, & „ le deſir de profiter; & dans le tems que j'étois encore, „ pour ainſi dire, un petit garçon, tout nouvellement reçu Bachelier, j'oſai me riſquer de parler contre le Pape parmi mes Compagnons, cette matière aiſant alors „ le ſujet des entretiens, parce que les Docteurs Hains & Skip étoient venus de la part de la Cour pour la traiter „ dans l'Univerſité, ſoit en prêchant, ſoit en diſputant: „ c'étoit dans le tems même où j'aſpirois à être élu Membre du Collége. Mes diſcours vinrent aux oreilles du „ Docteur Medcalf: je fus appellé devant lui & devant „ ſes Anciens, & après avoir reçu une ſévère cenſure, & „ même un léger châtiment, défenſe fut faite à tous les „ Membres de me donner leur voix dans l'élection; & „ malgré toutes ces démonſtrations publiques de colère, „ ce bon Père lui-même travailla ſous-main à me faire élire: mais l'élection faite, il fit ſemblant d'en être très „ mécontent. Je n'oubliérai jamais la bonté, & la paternelle diſcrétion dont cet honnête-homme uſa ce jour-là envers moi. Et c'eſt ce qui m'a engagé à le rappeller „ la mémoire dans ce petit Ouvrage. Car après Dieu, „ je dois reconnoitre que c'eſt ce jour-là que ce bon Père m'a mis en état d'acquérir le peu de connoiſſances „ que je puis avoir, & de m'avancer au point que je le „ ſuis à préſent."

(4) Liv. II. p. 161-167. de l'Ed. de Mr. Upton. Londres 1711.

[*C*] *Cet honneur l'anima à pourſuivre ſes études avec une nouvelle vigueur.*] Il lut les Ouvrages de Cicéron avec toute l'attention imaginable: il en étoit grand admirateur, auſſi-bien que des Commentaires de Céſar; & c'étoit à la lecture de ces deux Auteurs, qu'il attribuoit la pureté & l'élégance naturelle de ſtyle, qu'on remarque dans ſes écrits. Parmi les Philoſophes, Platon & Ariſtote étoient ſes Auteurs favoris; Thucydide & Hérodote, parmi les Hiſtoriens; & Démoſthène & Iſocrate, parmi les Orateurs. Il donna des Leçons publiquement dans le Collége, foit en particulier dans ſa chambre. Ces exercices, auſſi-bien que ſes études particuliéres, le rendirent ſi habile dans la Langue Grecque & dans la Latine, que ſa réputation augmenta de plus en plus. *Varios Philosophos, Oratores, Poëtas, aut publicè in Collegio, aut privatim in cubiculo explicabat. Ex quibus studiis & exercitationibus tantam & eruditionis accessionem & tam plenam utriusque linguæ facultatem est adeptus, ut nemen ejus magis atque magis enituerit* (5).

(5) Idem p. 9.

[*D*] *Il fut d'abord très oppoſé à la nouvelle prononciation du Grec, introduite par le Chevalier Jean Cheeke.*] C'eſt ce que nous apprend Mr. Grant, partiſan de cette nouvelle prononciation. Mr. Aſcham eut d'abord une diſpute ſur ce ſujet avec Mr. Ponet, Membre du Collége de la Reine, jeune-homme de mérite. Mais l'autorité du Chevalier Jean Cheeke & de Mr. Thomas Smith, depuis le Chevalier Smith, l'empêcha de s'oppoſer ouvertement à ce changement, parce qu'il les eſtimoit comme ſes meilleurs Amis, & qu'il reconnoiſſoit leur avoir de grandes obligations pour les inſtructions qu'ils lui avoient données. Il ne

let 1542, il demanda à l'Université d'Oxford, fous le nom de Roger Haskam, d'y être aggrégé en qualité de Maitre-ès-Arts, comme il l'avoit été à Cambridge; mais il ne paroit pas par les Regiſtres, ſi ſa demande lui fut accordée ou non (*c*). Il aimoit extrêmement à tirer de l'Arc, comme on le voit par le Livre qu'il fit fur ce ſujet, & qu'il dédia au Roi Henri VIII l'an 1544 [*E*], avant que ce Prince paſſat en France pour ſe rendre maitre de Boulogne. Il écrivoit parfaitement bien, & il enſeigna l'Ecriture au Prince Edouard, à la Princeſſe Eliſabeth, & aux frères Henri & Charles Ducs de Suffolk. Pendant pluſieurs années, ce fut lui qui écrivit toutes les Lettres de l'Univerſité au Roi, & aux perſonnes du prémier rang (*d*). En 1544, il ſuccéda au Chevalier Jean Cheeke, en qualité d'Orateur de l'Univerſité (*e*). Au mois de Février 1548, il fut choiſi, après la mort de Mr. Grindal ſon Diſciple, pour inſtruire la Princeſſe Eliſabeth, qui fit des progrès extraordinaires ſous lui & l'eſtima infiniment [*F*]. Il demanda enſuite la permiſſion de retourner à Cambridge, où il reprit ſes études, & fit

(*c*) Wood *Faſt. Oxon.* Vol. I. col. 65.

(*d*) Grant p. 14.

(*e*) Id. ibid. & Wood *ubi ſupra.*

imprimis notam Græcæ linguæ pronuntiationem ab ornatiſſimis viris totius Academiæ nimirùm Thoma Smith & Joanne Cheeko feliciſſimè introductam imitatæ & ampliſſi nolebat, & ob eam cauſam in initio cum Poneto juvene ingenioſo & diſerto Regine Collegii ſocio veſtibatur. Sed in eam graviter ac apertè invehi proçter Checi & Smithi auctoritatem non audebat; quos ſuos ornatiſſimos amicos, doctiſſimos ſemper præceptores agnoſcit (6). Il ne laiſſa pas peu de tems après d'adopter la nouvelle prononciation, & il l'a défendue vigoureuſement tant qu'il a vécu, comme on le voit par une de ſes Lettres à Hubert, Secrétaire du Comte Palatin du Rhin, & un des plus ſavans hommes dans les Langues Grecque & Latine. Cet Hubert, comme il eſt nommé dans l'édition des Lettres d'Aſcham, eſt le fameux *Hubert Languet*, l'Auteur, à ce qu'on croit, des *Vindiciæ contra Tyrannos*, ſous le nom de *Junius Brutus*. La Lettre que Mr. Aſchan lui écrivit ſur la prononciation du Grec, eſt la douzième du troiſième Livre: elle eſt datée de Bruxelles du 6 Mars 1553. Il remarque, que ceux qui s'oppoſoient à cette prononciation, alléguoient, qu'elle n'étoit en uſage nulle part qu'en Angleterre, & que les Grecs modernes la rectifioient tiſolûment. Sur quoi Mr. Aſcham obſerve, que l'uſage & la coutume n'eſt pas une raiſon à alléguer, puiſque l'ancienne & véritable Langue Grecque a ceſſé d'être une Langue vivante, & que les Grecs modernes ont tellement dégénéré, que leur autorité ne peut être d'aucun poids. Il inſiſte en particulier ſur la lettre B, que les partiſans de la nouvelle prononciation prononçoient différemment des autres; ceux-ci prononçoient par exemple le mot *καβάτια*, *Chiverna*, en quoi ils donnoient, à ce qu'il remarque, un ſaux ſon aux trois lettres, κ, ν, β. Les Latins ont retenu le vrai ſon, quoiqu'on bien que la ſignification de ce mot, dans leur *guberno*, en changeant le κ en γ, comme le faiſoient ſouvent les anciens Grecs. Par rapport à la lettre B, il cite l'autorité d'Euſtathe, qui en explique la valeur ſonore, ὅτι βι ναυ Ὀδυσσεὺς &c. dit que Bi eſt le ſon qu'exprime le bêlement des Brebis; d'où il eſt aiſé de juger, ſi on doit prononcer ui, on *be* à la manière Angloiſe: à moins, dit-il, que les Brebis de la Gréce ne bêliſſent autrement que celles d'Angleterre, d'Allemagne & d'Italie. *Jam autem talia vetis effert* Vi, *ut vos*, en Be, *ut nos, judicetis. Anglæ jcio omnes, & Germanæ & Italæ pro nobis faciunt: ſed fortaſſe Græca oves alia non balabant, ſed vitulabant.* Cicéron, dans la XXII. Lettre du IX. Livre des Lettres *Familiares*, parlant d'un mot obſcène, dit que le mot Grec Βινει a le même ſon que le Latin *Bini*. *Cum loquimur terni, nihil flagitii dicimus; at cum bini, obſcenum eſt. Græcis quidem, inquies; nihil eſt ergo in verbo, quando & ego Græcè ſcio, & tamen ibi dico bini, idque tu facis, quaſi ego Græcè non Latinè diceretur.* Et S. Auguſtin, dans ſon Livre de la *Doctrine Chretienne*, L. II. cap. 24. remarque que *Beta* prononcé de la même manière, eſt le nom d'une Lettre chez les Grecs, & d'une Herbe chez les Latins. *Et* Beta *una eodemque ſona apud Græcos & Latinos, non unum oleris eſt.* Mr. Aſcham dit à ſon Ami, qu'il a pluſieurs autres autorités en main: & lui promet d'examiner dans la ſuite les autres Lettres. Hubert lui répondit par une Lettre datée de Heidelberg du 9 d'Août de la même année, qui ſe trouve parmi celles d'Aſcham (7).

(6) Idem p. 20. 11.

(7) Ep. 19. p. 404. à Oxiord 1703.

[*E*] *Le Livre qu'il fit ſur ce ſujet, & qu'il dédia au Roi Henri VIII en* 1544.] Il étoit intitulé: *Toxophilus, ou l'Art de tirer de l'Arc, en deux Livres*, compoſé, dit Mr. Wood (8), en 1544, & imprimé à Londres in-4. en 1571. Mr. Peuber, Ami de l'Auteur, fit ces deux vers ſur cet Ouvrage:

(8) *Faſt. Oxon.* Vol. I. col. 65.

Non minus hic arcu eſt, quam lingua clarus utrâque.
Sic ornat patriam, ſic juvat ille ſuam.

Il y avoit des perſonnes, qui trouvoient que ce divertiſſement ne convenoit pas à la gravité d'un homme de Lettres. Il fait ſon apologie ſur cet article dans le prémier Livre du *Toxophile*, & prouve qu'il eſt raiſonnable de donner du relâche à l'eſprit par quelque exercice du corps; ce qui étoit d'autant plus néceſſaire pour lui, qu'il étoit d'une conſtitution délicate (9). Henri VIII, à la recommandation du Chevalier Guillaume Paget, lui donna une penſion annuelle pour la dédicace de ce Livre: elle ceſſa à la mort de ce Prince; mais elle fut rétablie par Edouard VI, & continuée par la Reine Marie avec dix livres St. d'augmentation, à la recommandation du même & de l'Evêque de Winchester (10).

(9) Grant p. 11—14.

(10) Idem p. 21. 22.

[*F*] *Qui fit des progrès extraordinaires ſous lui & l'eſtima infiniment.*] Il eut l'honneur de l'inſtruire pendant deux ans, & elle l'écoutoit avec tant de plaiſir, qu'il étoit difficile de dire, lequel des deux, du Maitre ou de l'Ecolière, goûtoit le plus de ſatisfaction. *Illam ille tantâ diligentiâ, tantâ experientiâ & ſtudio duos annos docuit, & illa illum tantâ conſtantiâ, labore, amore, & voluptate audivit, ut ille ne majore quidem cum jucunditate & voluptate præ legerit, an illa lubentiore animo didicerit, non poſſum quidem facile ſtatuere* (11). Il lut avec elle preſque toutes les Oeuvres de Cicéron, une grande partie de Tite-Live, des Oraiſons choiſies d'Iſocrate, les Tragédies de Sophocle, le Nouveau Teſtament Grec, les Lieux-Communs de Mélanchthon, & pluſieurs Ouvrages moins conſidérables. Pour ce qui regarde ſa méthode, il nous en inſtruit dans ſon *Precepteur* (12). Après avoir remarqué que Prine la Jeune, dans une de ſes Lettres, „ donne pluſieurs bonnes méthodes; mais qu'il commence par les Traductions, qu'il préfère à toutes les autres," Aſcham continue ainſi: „ C'eſt ce dont nous fournit un bel exemple notre „ illuſtre Reine Eliſabeth, qui après avoir appris les Déclinaiſons & les Conjugaiſons, ne s'eſt jamais ſervie de „ Grammaire Grecque ni Latine. En faiſant réguliérement tous les matins une double traduction de Démoſthène & d'Iſocrate, & l'après-midi de quelque morceau de Cicéron, pendant un an ou deux, elle a acquis une „ connoiſſance ſi parfaite des deux Langues, & une ſi „ grande facilité à s'exprimer en Latin avec beaucoup d'élegance, qu'on trouveroit dans nos deux Univerſités, „ & même dans toute l'Angleterre, peu de perſonnes qui puſſent entrer en comparaiſon avec elle pour l'intelligence des deux Langues. Et pour réunir en peu de mots les avantages d'une double traduction, il eſt certain „ que l'eſprit doit prendre peu à peu le tour de l'Auteur „ qu'on lit, en remarquant chaque jour le ſujet, les termes & les phraſes, l'ordre & la conſtruction, enſuite „ les raiſons, puis les tours & les figures, des deux Langues, & enfin la ſtructure & la meſure de chaque période." Il remarque encore dans la même Lettre, que le prémier Livre à Sturmius, qu'il avoit appris parfaitement les deux Langues à la Princeſſe Eliſabeth, par l'uſage des doubles traductions du Grec en Latin, & du Latin en Grec, recommandées par L. Craſſus dans le prémier Livre de Cicéron *de l'Orateur*, & par Pline le jeune dans la Lettre ſus-mentionnée à Fuſcus. *Gradus hi ſunt, primus, Linguarum Verſio. Non dico ſimplicem explicationem ignotæ linguæ, quæ in ſcholi quotidiana eſt & ore præceptoris ſolum tradituræ; ſed iteratam & quaſi reciprocantem duarum linguarum, utriuſque utrobique verſandarum rationem. Nimirum ut Græca Latinè, & tum ut eadem ipſa Latina Græcè denuo convertantur, juſtâ commentatione & diligenti ſcriptione cum proprio, non alieno ſtylo, ſemper adhibitâ. Et ſic ego intelligo utile illud imprimis & prudens conſilium, cum L. Craſſi in primo de Oratore, tum Plinii Secundi ad ſuum Fuſcum in ſeptimo. Atque vix credibile eſt ad quam excellentem cum Latinè tum Græcè intelligendi facultatem ipſe diligentiâ veſtram Elizabetham hac geminatæ converſionis ratione ſcripta major redditâ brevi tempore perducta.* Dans une autre Lettre au même Sturmius (13), datée de Greenwich du 14 de Septembre 1555, il lui dit, qu'il jouit d'autant & d'un auſſi agréable loiſir à la Cour, qu'il avoit jamais fait dans l'Univerſité, pour vaquer à ſes études; qu'il uſoit actuellement avec la Princeſſe les Harangues d'Eſchine & de Démoſthène *de Corona*, & qu'au prémier coup d'œil la Princeſſe entendoit non ſeulement le ſens & la propriété des termes, la penſée de l'Orateur, mais le fond de la queſtion, les Loix, les Coutumes & les mœurs d'Athènes. *Si aves ſcire quidnam rerum ago in Aula, intelligas nunquam mihi magis optatum otium conceſſum fuiſſe in Academiâ, quam nunc eſt in Regiâ. D. Elizabetha & ego unâ legimus Græcè Orationes Æſchini & Demoſthenis pro Ctεσιφωντε. Illa prælegit mihi, & primo pellucidè dicenter intelligit non ſolum proprietatem linguæ & Oratoris ſenſum, ſed totam cauſæ contentionem, populi ſcita, conſuetudinem & mores illius urbis, ut ſummoperè admirarerit.* Dans la même Lettre, il relève auſſi la connoiſſance qu'elle avoit de l'Italien & du François, auſſi-bien que du Grec & du Latin, ſon goût, ſon jugement, & ſes lumières ſur une infinité d'autres choſes. *Quantum ipſa præſtat Græcâ, Latinâ, Italicâ & Gallicâ linguâ, imo quâ rerum cognitione, & quam doctè & intelligenter judicio prædita ſit, ipſe tibi fuiſſe enarrabit.* Mr. Strype, dans la *Vie de l'Evêque Aylmer*, rapporte (14) que cet Evêque, alors Précepteur de l'illuſtre Dame Jeanne Grey, s'entretenant avec Mr. Aſcham, ce dernier l'aſſura, qu'il profitoit plus de la Princeſſe Eliſabeth, qu'elle ne profitoit de lui. „ Je lui apprens, dit-il, des mots, & elle m'apprend des choſes. Je lui „ apprens à parler les Langues, & ſes regards ſages & mo„ deſtes m'apprennent à agir: car je ne crois pas que dans

(11) Idem p. 16.

(12) P. 101. & ſuiv.

(13) L. I. Ep. 2.

(14) P. 297.

fit sa charge d'Orateur de l'Université, jouissant d'une pension considérable que lui faisoit le Roi Edouard (*f*). Durant l'Eté de l'année 1550, étant allé voir ses parens & ses amis dans la Province d'York, il reçut une Lettre du Chevalier Jean Checke qui lui marquoit de se rendre à la Cour, pour accompagner le Chevalier Richard Morysin, nommé Ambassadeur auprès de l'Empereur Charles V. En allant à Londres, il rendit visite chemin faisant à l'illustre Jeanne Grey, chez son père dans le Comté de Leicester [*G*]. Il partit au mois de Septembre avec l'Ambassadeur pour l'Allemagne, où il demeura trois ans, & entra en liaison avec plusieurs Savans [*H*]. Pendant cette Ambassade, il fut extrêmement utile à l'Ambassadeur [*I*]. Il retourna en Angleterre au mois de Septembre de l'an 1553, fut la nouvelle de la mort du Roi Edouard VI, qui, non content de lui affigner une pension dans son absence, l'avoit fait son Secrétaire des Dépêches Latines. Il se trouvoit donc tout d'un coup privé de soutien & d'Amis; mais à la recommandation de Mylord Paget & du Docteur Gardiner Evêque de Winchester, il fut nommé Secrétaire de la Reine Marie [*K*]. Il fut aussi fort estimé du Car-

(*f*) Grant. p. 10.

(15) P. 16. „ toute l'Europe il y ait une personne plus accomplie." Mr. Grant pense avoir raison (15) qu'elle est pour lui, tant qu'il fut auprès d'elle, toute la considération possible; & que de son côté, il eut toujours pour elle tous les égards dus à son rang. Ce qui paroit bien, après qu'il l'eut quittée inconsidérément, comme il le reconnut dans la suite, & un grand regret de cette Princesse, dont il eût pu espérer de grands avantages. *Hæc omnia apertè ostenderat ille invitus ab illâ, non satis confiderata, ut ille postea fassus est, abjecissa; quum Domina sua Elizabetha invicissima Cantabrigiam ad recolenda & celebranda veteris studia convertisset. Nec aliud unquam magis cum dolore affixit, quam quod, ille invitâ, ab illâ discederet, a quo maximum sui laboris fructum expectare jet posset felicissimè contigit, quum Domina Elizabetha ad rerum gubernacula evecta fuit.* Mais l'on voit par une Lettre d'Ascham à Martin Bucer (16), datée d'Ausbourg du 7 de Janvier 1551, que dans le tems que ce Théologien étoit venu en Angleterre & demeuroit à Lambeth, Mr. Ascham, quoiqu'il n'en fût point connu, lui rendit visite, & lui parla des mauvais traitemens qu'il recevoit de quelques personnes de la Maison de la Princesse: il le prie même de lui écrire en sa faveur, parce qu'elle avoit conçu du chagrin contre lui, non qu'il eût manqué à quelque chose, mais par de faux rapports d'autres personnes. Il ajoute, qu'ainsi ce fut avec peine qu'il avoit avant que de quitter l'Angleterre, elle l'avoit reçu avec beaucoup de bonté, & lui avoit fait l'obligeans reproches, de ce qu'il l'avoit quittée, & de ce qu'il n'avoit jamais employé la médiation de perſonne pour rentrer dans ses bonnes graces. *Memineris quomodo olim, cum primum in Angliam veneris, & Lambethi vixeris, ego ad te accessi: tum quidem ignotus tibi declaravi, quam male tractarer, non a Dominâ meâ Elizabethâ, sed a nonnullis illarum actium. Rogabam te tum, ut tibi literis me reponere ne gravarem. Ego, innocentiæ meæ, quæ nulli meâ culpâ, teste Deo loquar, sed iniquâ aliorum operâ nonnihil a me abalienata fuit. Ante digressum ex Angliâ, adivi illustrissimam Dominam. Humanissimè me accepit & multis humanitatis ac dignitatis, quod sic velim eam relinquere, nec unquam laturam per ullum hominem, ut redirem in illius gratiam.* Il prie donc Bucer d'informer la Princesse par Lettre, de l'empreſſement avec lequel il l'avoit follicité de lui écrire; ce qu'il étoit perſuadé que ce Théologien auroit déjà fait plus tôt, s'il n'en eût été empêché par maladie. Il l'assure qu'il avoit la confcience en repos sur la conduite qu'il avoit tenue chez la Princesse, & que si la modestie le lui permettoit, il pourroit s'étendre sur les grands services qu'il avoit rendus à Elisabeth. *Munitus sum, ait Bucer, optimâ conscientiâ rectâ factorum & dictorum in illâ aulâ; & nisi pudor me revocaret, exposerem tibi quam præciara res a me clarissima Domina acceperit.* On voit par ce passage, une partie des raisons qui lui firent demander si brusquement son congé.

(16) L. III. Ep. 5.

[*G*] *Il rendit visite chemin faisant à l'illustre Jeanne Grey, chez son père dans le Comté de Leicester.*] Dans une Lettre à Sturmius (17) datée du 14 de Décembre 1550, il lui dit, que cette jeune Dame n'avoit alors que quinze ans; qu'il l'avoit fort connue à la Cour, & qu'elle lui avoit écrit une très belle Lettre. Il lui raconte ensuite, qu'en se rendant à Londres, de la Province d'York où il étoit, il étoit allé prendre congé de cette Dame; qu'il l'avoit trouvée dans sa chambre, lisant le *Phédon* de Platon en Grec, qu'elle entendoit si parfaitement, qu'il en avoit été surpris; qu'elle parloit & écrivoit le Grec en perfection, & qu'elle lui avoit promis de lui écrire dans cette Langue, à condition qu'il lui écrivoit le premier, de la Cour Impériale. *In aula fui ille valdè familiaris, & per illum ad me eruditas literas . . . . . flatim admissus sum in cubiculum: invenio nobilem puellam, Dii boni! legentem Græcè Phædonem Platonis, quem ſic intelligit, ut mihi ipſi summam admirationem injecerit. Sic loquitur & ſcribit Græcè, ut vera referenti vix fides adhiberi poſſit . . . . . Mihi diſcedenti receptâ ſe Græcè ſcripturum, ſi ego illam meis literis ex aulâ Imperatoris ſcripsi provocarem. Expecto quotidie Græcas literas: cum venerint, flatim ad te mittam.* Dans une Lettre écrite à Sturmius (18), il lui dit, que parmi le grand nombre d'objets agréables qu'il avoit vus dans ses Voyages, il n'en a trouvé aucun d'auſſi digne d'admiration, que celui qu'elle lui avoit offert l'Eté dernier, lorſqu'il l'avoit trouvée qui s'occupoit à lire le *Phédon* de Platon, dans l'abſence de ſon Précepteur, & pendant que le reſte de la famille prenoit le divertiſſement de la Chaſſe. Il ajoute, qu'il eſt égard il l'eſtime plus heureuſe, que d'être deſcendue du côté paternel & maternel de Rois & de Reines. *Nihil tamen tu tanto rerum varietate tam fuſtam mihi admirationem adſert, quam quod hac proximâ ſuperiori æſtate offenderim te, tam nobilem virginem, abſente optimo præceptore, in aulâ nobiliſſimi Patris, quo tempore reliqui & reliquæ venationi & jucunditatibus ſeſe dent, offenderim, inquam, ὦ Ζεῦ καὶ θεοὶ, divinam virginem divinum divini Platonis Phædonem Græcè ſedulo perlegentem. Hæc patriæ felicitor ex ſententiâ, quam quod maxime maternis & paternis ex regibus regioſque genere tuum deducis.* On trouve cette particularité rapportée d'une manière plus étendue, dans son *Précepteur* (19).

(17) L. I. Ep. 4.

(18) L. III. Ep. 7.

(19) P. 18. 19. [Voyez aussi *Roger Ascham, Lives of the Gr. Brit. prof. in Engl. Univ.* T. XVI. p. 318-320. Bl. E. T.]

[*H*] *Entra en liaiſon avec pluſieurs Savans.*] Il fit connoiſſance particulière avec un grand nombre de perſonnes de mérite, tant en Allemagne qu'en Italie, où il fit auſſi un voyage. Il avoit déjà entretenu commerce avec le célèbre Jean Sturmius de Strasbourg, avant que de ſortir d'Angleterre; mais il n'eut pas la ſatisfaction de le voir, ce Savant étant abſent, quand il vint à Strasbourg pour lui rendre viſite. Ils s'eſtimoient réciproquement beaucoup, comme il paroit par le premier Livre des Lettres de Mr. Aſcham, qui s'adreſſent toutes à Sturmius, lequel témoigne auſſi dans toutes les Lettres qu'il faiſoit grand cas de ſon Ami. Aſcham fit auſſi très lié avec Jérôme Wolfius, & extraordinairement conſidéré de pluſieurs Princes & Villes d'Allemagne, ce que Sturmius, dans une Lettre à Mylord Paget, attribue à ſa prudence, à ſa politeſſe, ſon éducation & ſa douceur; qualités qui lui procurèrent les plus fortes recommandations de ſes Amis, & qui le faiſoient eſtimer à un point, qu'on diſoit qu'il méritoit d'être toujours employé dans des Ambaſſades. Il étoit auſſi ſi ſavant, ſi attentif à profiter, que Sturmius ſouhaitoit qu'il pût en même tems être toujours dans les Aſſemblées des Gens de Lettres. *Propter prudentiam, humanitatem, elegantiam, doctrinam, ſuavitatem, quas virtutes ex ſe habuit; deinde propter amicorum commendationes, quas ejus virtus meruit, ita tuquum gratus ſe præbuit, ut diligenus videretur, qui in perpetuis eſſet legationibus: ſed ita doctus, ita ſtudioſus, ita idoneus ad literarum ſtudia, ut Joannes Sturmius optaret, eum perpetuo eſſe in ſcholis doctorum hominum* (20).

(20) Grant. p. 17. 11.

[*I*] *Il fut extrêmement utile à l'Ambaſſadeur.*] Le Chevalier Morysin avoit une ſi haute idée de ſa capacité, qu'il le conſultoit ſur toutes les affaires importantes qu'il négocioit en Allemagne; & il avoit tant de confiance en lui, qu'il lui faiſoit part de toutes ſes réſolutions & de tous ſes deſſeins. Il ſe plaiſoit auſſi extraordinairement dans ſa converſation, que ſa politeſſe, ſa modeſtie, & l'étendue de ſes connoiſſances rendoient extrêmement agréable. Mr. Aſcham étoit très aſſidu auprès de l'Ambaſſadeur, & il lui expliqua pendant qu'ils furent à Ausbourg, depuis le jour de leur arrivée qui fut le 12 d'Octobre 1550, juſqu'au 12 d'Août 1551, Hérodote tout entier, cinq Tragédies de Sophocle, & vingt-trois Harangues de Démoſthène. Il s'occupoit à cet exercice deux fois par jour, quatre jours de la ſemaine; le matin, il expliquoit trois ou quatre pages d'Hérodote, & l'après-midi, 222 ou 223 vers de Sophocle ou d'Euripide. Il employoit les trois autres jours à copier les Dépêches que l'Ambaſſadeur envoyoit en Angleterre. Le jour, il voyoit ſes Amis, ou écrivoit les Lettres particulières pour l'Angleterre, ou mettoit dans ſon Journal ce qu'il avoit vu, appris, ou fait de remarquable. Quand il avoit quelque tems de reſte, il l'employoit à voir les Savans, ou à faire des Obſervations ſur le Pays où il étoit (21).

(21) Idem p. 18. 19.

[*K*] *A la recommandation de Mylord Paget & du Docteur Gardiner Evêque de Winteſter, il fut nommé Secrétaire de la Reine Marie.*] A ſon retour d'Allemagne, n'ayant plus d'eſpérances du côté de la Cour, il ſe retira dans l'Univerſité; mais peu de tems après il fut mandé à Londres, & fait Secrétaire des Dépêches Latines, Emploi qui lui avoit déjà été donné à la ſollicitation du Chevalier Guillaume Cecil, Secrétaire d'Etat d'Edouard VI, lorſqu'il étoit encore en Allemagne (22). Il apprenoit à Sturmius dans une Lettre datée de Greenwich du 14 de Septembre 1555 (23), qu'on lui avoit rendu tout ce qu'il avoit eu ſous les Rois Henri VIII & Edouard VI, avec de nouveaux avantages, & qu'on l'avoit fait Secrétaire *Latin* du Roi & de la Reine; Emploi, dit-il, qu'il ne donneroit pas pour un autre. Il dit que l'Evêque de Winchester, qui étoit auſſi Grand-Chancelier, lui avoit fait beaucoup d'honnêtetés, tellement qu'il ne pouvoit dire, ſi le Lord Paget avoit eu plus de zèle à le recommander, que l'Evêque à l'avancer: que quelques perſonnes avoient tâché de le traverſer ſous prétexte de Religion, mais qu'ils avoient manqué leur coup; & qu'il avoit par conſéquent, auſſi-bien que pluſieurs autres, beaucoup d'obligation à l'Evêque de Winchester. *Septemvir Epiſcopus Wintonienſis, ſummus Angliæ Can-*

(22) Idem p. 19. 20.

(23) L. I. Ep. 2.

Cardinal Poole [*L*]. Le 1. de Juin de l'année suivante, il épousa Marguerite Howe, qui lui apporta un bien considerable [*M*]. A l'avénement d'Elisabeth au Trône, elle le continua non seulement dans son poste de Secrétaire, & le déclara fon Maitre pour la Langue Grecque, mais le fit recevoir Prébendier de Wetwang dans l'Eglise d'Yorck, place dont le Docteur George Palmer venoit d'être privé le 11 de Mars de l'an 1559 (*g*). Sa grande modestie l'empêcha de se prévaloir du crédit qu'il avoit auprès de la Reine [*N*], pour se procurer de plus grands établissemens. Sur la fin de sa vie, sa fanté ne lui permit pas d'étudier l'après-midi, ni de veiller; mais il se levoit de bon matin (*h*). On trouvera fon Portrait ci-dessous [*O*]. Il a fait divers Ouvrages, qui ont été fort estimés

(*g*) Wood *ubi supra.*

(*h*) Grant p. 26.

Cancellarius, summâ humanitate atque favore me complexus est; us parvitur fuerit Pagetius ne in me commendando, an Wintoniensis in me tuendo atque ornando, facile dijudicare non queam. Non defuerunt qui curjum benevolentiæ illius in me conati sunt impedire religionis causâ, sed nihil profuerunt. Itaque plurimum debeo Wintoniensis humanitati, & libenter debeo. Neque ego fallus, sed multi etiam alii experti sunt illius humanitatem. Il écrivit plusieurs Lettres à ce Prélat, dans lesquelles il le remercie dans les termes les plus forts, des graces qu'il avoit reçues de lui. Il s'acquitta des fonctions de fon Secrétariat avec beaucoup de succès, & se fit admirer pour la pureté & la beauté de fon style. Au commencement du regne de Philippe & de Marie, il écrivit dans l'espace de trois jours quarante-dept Lettres différentes à divers Princes, & autres personnes du plus haut rang, dont les moins considérables étoient des Cardinaux. Il conserva, par le moyen de la Reine & de l'Evêque de Winchester, la place au Collège de S. Jean & celle d'Inspecteur de l'Université, jusques à la S. Jean de l'an 1554 (24).

(24) Grant p. 22.

[*L*] *Il fut aussi fort estimé du Cardinal Poole.*] Le Cardinal le traitoit d'une maniére très obligeante & très familiére; & quoiqu'il possédât parfaitement la Langue Latine, il ne laissoit pas de se servir quelquefois de la plume d'Ascham. Mr. Grant dit qu'il avoit entre fes mains le Discours que le Cardinal avoit fait en Anglois au Parlement, en qualité de Légat du Pape, traduit en Latin par Ascham, à la priére du Cardinal (25), qui envoya cette traduction au Pape. Dans la Lettre à Sturmius, datée de Grecwich le 14 de Septembre 1555 (26), Ascham lui parle de ce Cardinal d'une maniére fort avantageuse; il loue fa politesse; il dit qu'il doute qu'il y ait aucun Italien qui puisse lui être comparé pour l'Eloquence; & qu'il en agit très familiérement avec lui. *Reverendissimum Cardinalis Polus valdè humanus est, & baud scio an quisquam Italus, eloquentiæ laude, cum eo comparari queat. Me utitur valdè familiariter.*

(25) P. 24.

(26) L. I. ep. 2.

[*M*] *Il épousa Marguerite Howe, qui lui apporta un bien considerable.*] C'étoit une Demoiselle de mérite & de bonne famille, & fes parens furent extrémement contens de ce mariage. Quand Sturmius apprit qu'il alloit se marier, il lui écrivit une Lettre datée du 24 de Juin 1554, où il lui fit des reproches de ce qu'il ne lui a pas fait part de cette agréable nouvelle, parce qu'il lui auroit envoyé une Epithalame. Il ajoute, qu'on lui a dit que la jeune Demoiselle étoit niéce de la femme de Walop, Gouverneur de Guines dans le tems que lui Sturmius étoit à Calais. Il prie Ascham de l'informer certainement fi c'eſt la Demoiselle qu'il doit épouſer, & quel eſt le jour fixé pour les noces, afin que n'y pouvant aſſiſter en perſonne, il puiſſe lui envoyer quelque Piéce convenable à la fête. *Sed quid ego? Spoufaine faltus, fi nec celare vis? ut ne nihi aliquid Epithalamium mittamus Germanicum? Audio ſponſam tuam Domini Walopi, Ginenſi olim cum ego Caleti eſſem Præfecti, uxorem habere matertteram. Deus bone, quam pulchrum & venuſtum mulierem, quam bruſſam matronam! ſi ſic hoc eſt; ſi uxorem habere illam tu, & quæ eſt alia tibi ſponſam, quæſo me fac certiorem, & ſcribe mihi quo ſint die futura nuptiæ, ut ſi ipſe non adeſſe queam, mittam Thalaſſium, qui pro me tuos amores ornet* (27). Ascham dans fa réponſe, datée du 14 de Septembre 1555, lui dit que ſa femme reſſemble fort à ſa tante Walop, & qu'elle eſt telle que ſon Ami la lui pouvoit ſouhaiter. *De uxore quod cupis ſcire, vultu valdè refert matertteram ſuam D. R. Walopi uxorem. Et babeo talem uxorem, qualem Joannes Sturmius Rogero Aſchamo libenter optaret.*

(27) Voyez Grant p. 22.

[*N*] *Sa grande modeſtie l'empêcha de ſe prévaloir du crédit qu'il avoit auprès de la Reine.*] Il avoit l'honneur de paſſer tous les jours quelque tems auprès d'elle, & de lui lire quelque choſe en Grec ou en Latin. Il jouoit avec elle aux Dés, ou à quelque autre jeu; & elle prenoit beaucoup de plaiſir à ſa converſation, qui étoit polie & agréable. Il avoit toujours un libre accès auprès d'elle, & il eut tous les moyens poſſibles de ſatisfaire ſon ambition, s'il eût voulu s'y livrer. Mais il n'aimoit pas à demander des graces, & la plus urgente néceſſité ne put jamais l'y obliger. Il s'appliquoit plus à plaire à la Reine par tous les ſervices qui dépendoient de lui, qu'à la fatiguer par ſes demandes; & il avoit coutume de rappeller fréquemment à ſes Amis, qu'au milieu de tant d'occaſions favorables qu'il avoit eues, il n'avoit jamais ouvert la bouche pour demander dequoi s'enrichir lui-même, ou les ſiens. *Majore tenebatur deſiderio voluntate, fide, conſtantiâ, induſtriâ, officioque ſervitii ſuæ Principi ſatisfaceret, quam audacibus & moleſtis rogatibus eadem moleſtiam exhibere. Hoc vulgo prædicare & amicis ſæpe commemorare ſolebat, ſe nunquam in tot pulcherrimis diebus in ſuæ Principis præſentiâ conſumptis, os ad aliquid rogandum aperuiſſe, quo ſe & ſuos ditaret & locupletiores redderet.* Le Marquis de Winchester, pour-lors Grand-Tréſorier, & intime Ami d'Ascham, le blâmoit ſouvent de ſa trop grande retenue à cet égard, & lui diſoit qu'il devoit être moins aſſidu à remplir ſes devoirs auprès de la Reine, & plus hardi à lui demander des graces. Mais il répondoit à ceux qui le preſſoient là-deſſus, qu'il aimoit mieux être digne par ſes ſervices des faveurs de ſa Maitreſſe, que de les obtenir ſans les avoir méritées. Elle ne laiſſa pas de lui faire bien des graces, ſans qu'il les demandât. *Malui, reſpondit ille, meâ diligentiâ & officio bene de meâ Principe mereri, quam præclaris munuribus immeritis adoriari. Nihilominus tamen Regia Majeſtas multis eum & magnis beneficiis e ſua munificâ bonitate locupletavit.* Il refuſoit toujours avec indignation les préſens qu'on lui offroit pour l'engager à employer ſon crédit auprès de la Reine pour les autres, & il diſoit ſouvent, que Dieu ne lui avoit pas donné le talent de la parole, pour en faire un honteux trafic à ſon profit; aimant mieux une fortune médiocre, que de ſe deſhonnorer en recevant des préſens (28).

(28) Grant p. 25. 26.

[*O*] *On trouvera ſon Portrait ci-deſſous.*] Pendant qu'il fut à l'Univerſité, il ſe diſtingua par ſes manière aiſées & polies, par ſa franchiſe, & par ſa fidélité pour ſes Amis. Droit, & d'une probité à toute épreuve, il avoit l'art de faire des liaiſons avec les Savans & les perſonnes de mérite, & de gagner l'amitié de tout le monde. Zélé à rendre ſervice à ſes Amis, il s'employoit de tout ſon pouvoir pour eux. *Erat moribus ſacillimis, animo aperto & ſimplici; naturâ erat lenis & mitis, comitate affabilis; amicis fideiſſimus; vitâ honeſtus; bono ad amicitias cum bonis & eruditis copulandas natus, & ad has conſervandas & diviniendas hominum voluntates aptiſſimus. Amicos ſummâ fide, maximo ſtudio & quibus potuit officiis amplexus eſt, coluit, obſervavit* (29). Patient & ſoumis dans l'adverſité, il ne s'enorgueilliſſoit point de la proſpérité. Il fut à la vérité extrémement ſenſible à la perte de certaines perſonnes envers lui, avec leſquelles il en avoit agi avec toute la généroſité & le déſintéreſſement poſſible. Il étoit fort ſobre pour le manger & le boire; mais il avoit une il grande averſion naturelle pour le poiſſon, qu'il fut obligé ſouvent de prendre d'Edouard de demander une Diſpenſe à l'Archevêque Cranmer, & ſous la Reine Marie de prendre d'autres meſures pour la conſervation de ſa ſanté. Il étoit toujours prêt à donner des avis aux Etudians, & généreux pour ceux qui étoient pauvres: & en général, il étoit libéral pour ſes Amis. Il aimoit beaucoup les vers ſuivans de Martial:

(29) Idem p. 9.

Extra fortunam eſt quidquid donatur amicis:
Quas jubet dederis, ſemper habebis opes.

Son intégrité étoit à toute épreuve, ſon zéle pour la Religion Proteſtante inébranlable, & ſon reſpect pour Dieu extraordinaire. Une piété ſincére brilloit dans ſes diſcours, & il étoit très réguliér à ſes dévotions particuliéres. Les ſujets ordinaires de ſes converſations avec ſes Amis, étoient Dieu, la corruption & la malice du Genre-humain, les marques de la bonté divine, & les grandes vues de la Providence ſur les hommes par rapport à leur derniére fin. Ceux qui le voyoient familiérement, diſoient que ſa conduite dans ſon domeſtique étoit exemplaire, & ſa converſation ſage & modeſte, qu'il étoit fidéle à ſon Souverain, obligeant pour ſes Amis, aimant les Sciences, & qu'il prenoit un ſingulier plaiſir à témoigner le vif ſentiment qu'il avoit de la bonté divine envers les hommes (30). Mais quelques Auteurs l'accuſent d'avoir trop aimé les Dés & les combats de Coqs, enſorte qu'il n'a jamais eu de bien, & n'en laiſſa pas à mourant. C'eſt ce qu'aſſure Cambden dans ſes *Annales du Regne de la Reine Elisabeth* (31). Mr. Lloyd dans ſes *State Worthies* (32) dit, „ que ce qu'il gagna par ſes talens, il le perdit au jeu, favoir aux Dés & aux combats „ de Coqs:" & Mr. Wood (33) dit auſſi, que „ malgré „ le bien qu'il eut de ſa femme, & le revenu de ſes Emplois, il ne vécut ni ne mourut en homme de ſa condition, aimant extrémement les Dés & les combats de „ Coqs." Mr. Grant avoue auſſi (34) qu'il ſe divertiſſoit fort aux derniers, auſſi-bien qu'à tirer de l'arc. *Non video quid impediret, quo minus Rogerus Aſchamus ſua haberet boneſta oblectamenta, arcu uteretur, aut Αλεκτρυομαχίαι intereſſet.* Nicholſon dans ſa *Bibliothéque Hiſtorique d'Angleterre* Part. III. (35) dit, „ qu'il ne fait où Mr. „ Wood a pris qu'il paſſoit trop de tems ſur la fin de ſa „ vie à jouer aux Dés, ou à voir battre des Coqs." Cette critique ſurprend un peu, puiſque Mr. Wood a pour garans de ce qu'il avance, Cambden & d'autres Ecrivains. Cependant, voici ce que dit encore Nicholſon. „ A. No„ vel, le ſavant Doyen de l'Egliſe de S. Paul, qui fit le „ Sermon funébre, & qui l'avoit aſſiſté dans ſa derniére „ maladie, aſſure qu'il n'avoit jamais connu d'homme qui „ eût vécu plus réguliérement, & qui fut mort plus chré„ tiennement. Et tout ce que nous avons de ſa main an„ nonce des talens, qu'on acquiert rarement en ſe livrant „ à

(30) Idem p. 26. 27.

(31) Ad ann. 1568.

(32) P. 614. Londres 1670.

(33) *Ubi ſupra.*

(34) Pag. 1.

(35) P. 145.

més [P]. Ses Lettres Latines fur-tout ſont écrites avec toute l'élégance poſſible, & le ſtyle en eſt très beau & très pur. Il mourut d'une manière Chrétienne & exemplaire [Q], le 30 de Décembre 1568, âgé

„ à de ſi frivoles amuſemens." Mais pour revenir à ce qu'il y avoit d'eſtimable en lui : Cambden le repréſente comme un des premiers qui ait cultivé en Angleterre les Langues Latine & Grecque, & qui ait écrit dans ces Langues avec une pureté digne d'éloge. *Inter primos noſtræ nationis literas Latinas & Græcas, ſtylique puritatem cum eloquentiæ laude excoluit* (36). Sturmius, dans une de ſes Lettres, lui dit que ſes Lettres ſont non ſeulement agréables, mais belles, & qu'il y règne dans certains endroits tant d'eſprit & de feu d'expreſſion, & dans d'autres tant de dignité, qu'il y a tant d'ordre & de proportion entre les termes & les choſes, qu'il ſemble n'être donné beaucoup de peine à les écrire, quoiqu'il écrive parfaitement bien ſur le champ. *Literæ tuæ non ſolum ſuaves, verum etiam elegantes ſunt ; tanta enim in illis eſt flexibilitas verborum, & ad acuta comitatis & ad gravem philoſophiæ ſententias ; talis in collocando ordo, ut tum ſcriptionis ſuavitatem admirer, tum etiam intelligam a te accurate eſſe compoſitas ; niſi a te nihil proficiſcatur incompoſitum, quantumvis ſubito ſcriptum* (37).

(36) Camb-den ubi ſupra.

(37) Apud Graunt. p. 30.

La beauté & la pureté de ſon ſtyle a été admirée par pluſieurs Ecrivains diſtingués de ce temslà, qui étoient en commerce de Lettres avec lui, & particuliérement du célèbre Evêque Portugais Jérôme Osorius, auſſi-bien que de Pierre Nannius Profeſſeur à Louvain, Michel Taxites Poëte couronné, & Jérôme Wolfius. Buchanan en fait un bel éloge, dans ces vers qu'il fit ſur ſa mort :

Aſchamum extinctum patriæ Graiæque Camænæ
Et Latiæ verè cum pictate doleut.
Principibus vixit carus, jucundus amicis,
Re modicâ ; in mores ætere fama manet (38).

(38) Buchan. Epigr. L. II.

- [P] *Il a fait divers Ouvrages, qui ont été fort eſtimés.*] Nous avons parlé ci-deſſus, dans la Remarque [E], de ſon *Toxophile* : ainſi nous dirons un mot de ſes autres Ouvrages, qui ſont les ſuivans. *Le Précepteur, ou Méthode étudier & faire d'enſeigner aux enfans le Latin, & à écrire & à parler en cette Langue*, &c. en deux Livres. Londres 1570 & 1589 in-4. Sa Veuve le dédia au Chevalier Guillaume Cecil, premier Secrétaire de la Reine. Il parle de cet Ouvrage à Sturmius, dans la première Lettre du premier Livre, & lui dit, que ne pouvant laiſſer de grands biens à ſes enfans, il veut leur laiſſer une bonne éducation, & que par cette raiſon il leur prépare un *Précepteur* de ſa main. *Cum bis meis filiis non illuſtrem fortunæ ſplendorem promittere poſſim, aliquem certæ doctrinæ cultum illis relinquere ſiſpe cupio. Puto igitur illis Præceptorem, non illum ſortis jumentoſæ ornamentum, ſed rudi a me ſtylo domi jam delineatum.* Il lui fait enſuite le plan du Livre, & remarque qu'il l'a écrit en Anglois, afin qu'il fût plus utile aux jeunes-gens, à l'uſage deſquels il étoit deſtiné ; & qu'il n'étoit pas aſſez ennemi de la Langue de ſon Pays, pour croire qu'elle ne fût pas ſuſceptible de toutes les beautés du ſtyle. *Neque tamen ipſe jam tam noſtræ linguæ inimicus, quin ſentiam illam omnium ornamentorum cum diſertis tum jucundorum abundam eſſe capacem.* Mr. Philips, dans l'*Introduction* (39) à ſa *Méthode d'apprendre & d'enſeigner les Langues anciennes & modernes*, remarque, que pluſieurs des Miniſtres de la Reine Elifabeth aiant ſenti les défauts qu'il y avoit dans la manière dont on inſtruiſoit la Jeuneſſe, le Chevalier Richard Sackville Tréſorier avoit engagé notre Auteur à faire un projet d'inſtruction, qui parut après ſa mort, dédié au Chevalier Guillaume Cecil premier Secrétaire d'Etat de la Reine Elifabeth. Il ajoute, que cet Ouvrage contient pluſieurs bonnes remarques, qui ſeroient utiles pour former un bon ſtyle Latin, ſi l'on en faiſoit uſage dans les Ecoles ; & que Mr. Jaques Upton a rendu ſervice aux Lettres, d'en donner une nouvelle Edition avec des remarques à Londres 1711 in-8. On trouve dans la Préface d'Aſcham un endroit remarquable (40), „ il „ y aura des Perſonnes d'un bon cœur, mais de peu de „ jugement pour ce qui regarde l'inſtruction, qui trouve„ront que je me donne beaucoup trop de peine & que je „ paſſe trop de tems à ce qui concerne l'éducation de ſes „ fans. Mais il eſt aiſé de voir que ces bonnes gens n'ont „ jamais été élevés dans l'Ecole de Socrate, qui diſoit ou„vertement, qu'on ne pouvoit s'occuper de rien de plus „ noble & de plus divin, que du ſoin de donner à ſes en„fans & de procurer à ceux des autres une bonne éduca„tion. Ainſi je ne doute pas que les gens ſages n'aient „ bonne opinion de mon deſſein ; & pour ceux qui en ju„geront autrement, je les regarderai comme des gens „ dont on doit excuſer la folie, & dont l'ignorance eſt „ digne de pitié." Il obſerve dans le *premier Livre* (41) „ qu'il y a des Eſprits naturellement bons, qui ſe gâtent „ par trop d'étude, & s'appliquant à de certaines Scien„ces, telles que la Muſique, l'Arithmétique & la Géo„métrie : comme ces Sciences aiguiſent trop l'eſprit, el„les changent auſſi trop les mœurs, ſi on n'en fait un u„ſage prudent, & qu'on ne les rapporte pas à l'utilité de „ la vie. Remarquez, continue-t-il, que tous les Mathé„maticiens, entièrement & uniquement occupés de ces „ Sciences, ſont tout à eux-mêmes, ſombres, aimant la „ ſolitude, & peu propres pour la Société. C'eſt ce qui „ eſt reconnu non ſeulement par l'expérience, mais c'eſt „ ce que les plus ſages d'entre les hommes en ont tou„ jours penſé. Galien dit : *Trop de Muſique corrompt les mœurs* ; & il y a fur ce ſujet un paſſage remarquable „ dans les Livres de Platon *de la République* : cet endroit „ n'a pas échappé à Cicéron, qui en a donné une belle „ traduction. Il y a plus de vingt ans que je me ſuis é„tendu ſur ce ſujet dans mon Toxophile." Voici le paſſage de ce Traité auquel Aſcham renvoie : „ Quoi que „ vous en diſiez, je luis fûr que le Luth, la Harpe, & „ les autres Inſtrumens qu'on manie avec les doigts, ont „ été condamnés par Ariſtote, comme n'aiant point été „ inventés par ceux qui s'appliquent à la recherche de la „ Verité & de la Vertu. . . . *Trop de Muſique corrompt les mœurs*, dit Galien. Je ſai bien qu'il y a des gens „ qui ſoutiendront le contraire, & qui diront que la Mu„ſique égaie & déſaſſe l'eſprit ; mais ſelon moi, elle pro„duit à cet égard le même effet que le miel fait dans l'eſ„tomac, qu'il affoiblit & rend incapable de ſoutenir de „ bonne nourriture & des boiſſons fortifiantes. L'uſage „ de ces Inſtrumens rend l'eſprit ſi mou, ſi efféminé, ſi „ languiſſant, qu'il n'eſt plus capable de s'appliquer à des „ études un peu ſérieuſes & qui demandent de la conten„tion. Cette douceur molle n'aiguiſe point l'eſprit, mais „ au contraire en émouſſe la pointe, comme le tranchant „ d'un inſtrument s'émouſſe en le paſſant ſur de la ſemelle." Mr. Grant publia les Lettres d'Aſcham (42) en 1576, en 1578, & 1590, in-8. Mrs. Wood & Nicholſon (43) marquent une Edition de 1577. Il y a deux Editions de Hanau de 1602 & de 1610, & une de Genève en 1611 ; mais la plus complette & la plus exacte eſt celle d'Oxford de 1703, publiée par Mr. Guillaume Elſtob in-8. qui contient pluſieurs Lettres qui n'avoient jamais paru. On trouve dans le premier Livre, celle qui a écrite à Jean Sturmius, Recteur de l'Univerité de Strasbourg ; le ſecond contient celles qu'il écrivit peudant qu'il demeura à Cambridge ; & le troiſieme, celles qu'il écrivit pendant ſon Voyage d'Allemagne, & après ſon retour. On y a joint un quatrième Livre, de Lettres de recommandation, ou de prière, & d'autres Pièces de cette nature, qu'il avoit écrites pour d'autres à divers Princes, & à d'autres perſonnes du prémier rang. On a raſſemblé dans un autre Livre, les Lettres écrites à Aſcham par Sturmius, Jérôme Oſorius, le Docteur Jean Chriſtopherſon, Richard Brandisbey, Michel Taxites, Jean Sleidan, Pierre Ramus, & par d'autres Hommes célèbres. Nicholſon, dans la *Bibliothèque Hiſtorique d'Angleterre*, dit que j'ai avois remarqué que les Lettres des Savans, & des perſonnes qui ont eu part aux affaires, répandent un grand jour ſur l'Hiſtoire, ajoute, qu'il ne citera qu'un ſeul exemple de l'utilité de ces ſortes de Recueils ; c'eſt celui qui fut échantillon, la plupart étant entre des mains particulières. „ Je parle, *dit-il*, du Recueil de Lettres Latines de R. „ Aſcham, imprimées pluſieurs fois à cauſe de leur beau„té. L'Auteur enſeigna pendant quelque tems le Latin, „ & fut enſuite Secrétaire des Dépêches Latines du Roi „ Edouard VI, de la Reine Marie, & de la Reine Eli„ſabeth ; & dans ce dernier poſte il fut ſouvent employé „ à traduire les Lettres des Miniſtres d'Etat d'Angleterre „ aux Princes étrangers, aux Ambaſſadeurs & à d'autres „ perſonnes de diſtinction. On trouve dans ces Lettres „ toute la ſineſſe & le tour, qui peuvent faire bien rece„voir des demandes ou des plaintes, & beaucoup de „ traits hiſtoriques, qui en rencontrent heureuſement ail„leurs. Outre les Lettres de l'Auteur, on y en trouve un „ grand nombre d'autres qui lui ſont adreſſées, & qui lui „ ont été écrites par les Savans des Pays étrangers (tels „ que Sturmius, Sleidan &c.) & par les plus habiles Po„litiques d'Angleterre. L'Editeur y a ajouté, qu'il en a „ encore un grand nombre en Anglois, qui ne ſont pas „ d'un moindre prix. Le voyage qu'il fit avec le Cheva„lier Morſyon, quand il alla en Ambaſſade en Allema„gne, lui procura une parfaite connoiſſance des affaires „ de ce Pays-là ; & l'accès libre & familier qu'il a eu au„près des deux Reines, Marie & Elifabeth, lui a pro„curé la connoiſſance des ſecrets d'Etat de ſon Royau„me. Enfin ce qui fait l'on avoit le reſte de ſes papiers, „ on y trouveroit peut-être plus de lumières ſur ce qui „ s'eſt paſſé ſous ces deux règnes, que nulle autre part." Ses *Poëſies* ont été imprimées à la fin de ſes Lettres en pluſieurs Editions, mais Mr. Elſtob les a omiſes à deſſein dans ſa ſienne. Mr. Wood (45) parle de deux autres Pièces de ſa façon : *Relation ou Diſcours de l'état des Affaires d'Allemagne, & de la Cour de l'Empereur Charles, pendant quelques années* (en Anglois), in-4. & *Apologia contra Miſſam & ejus præſligiæ*, „ Apologie contre la Meſſe & ſes „ Abus," imprimé vers l'an 1577 in-8.

(39) Pag. 5. Londres 1723.

(40) P. 11. & 12. de l'Edit. de 1711.

(41) P. 14.

[Q] *Il mourut d'une manière Chrétienne & exemplaire.*] Comme il avoit toujours vécu d'une manière très reguliére & ſans faire tort à perſonne, il enviſagea les approches de la mort avec beaucoup de tranquillité & de courage. Il y avoit pluſieurs années qu'il étoit fort ſujet à des fièvres, qui l'affoibliſſoient beaucoup ; mais ſur la fin de ſa vie il tomba en conſomption, ce qui le rendit très foible ; & il augmenta fon mal en prenant du froid, aiant paſſé pluſieurs nuits à travailler à des vers, qu'il vouloit préſenter à la Reine au nouvel-an, & à écrire des Lettres. Il tomba dangereuſement malade le 23 de Décembre 1568. Le Docteur Alexandre Novel, Doyen de S. Paul, le vi-

(42) Voy. la Preface de Mr. Elſtob à la tête de l'Edition d'Oxford 1703.

(43) Fo. ſpich Hiſtorical Library. P. III. p. 144. Londres 1696.

(44) Ubi ſupra.

(45) P. 8. Life of Sir Thom. Smith p. 69.

(46) P. Grant in Vita Asthetici.

(47) Pett Oxon. col. 65. 66.

âgé de cinquante-trois ans; & il fut enterré fans aucune cérémonie, le 4 de Janvier fuivant, dans l'Eglife du Saint Sepulcre. Le Docteur Alexandre Novel, Doyen de S. Paul, fit le Sermon funébre (*i*). Il fut généralement regretté, & l'on rapporte que la Reine Elifabeth dit, qu'elle auroit mieux aimé jetter dix mille livres dans la Mer, que d'avoir perdu fon Afcham (*k*). Il laiſſa trois fils, *Gilles*, *Dudley*, & *Sturmins*: il avoit nommé ainſi le dernier, par eſtime pour Sturmius fon Ami (*l*). Gilles fon fils aîné étoit entré dans l'Ecole de Weſtminſter fous la conduite de Mr. Grant, qui lui témoigna beaucoup d'affection & le recommanda fortement à la Reine Elifabeth. Il fut dans la ſuite élu Membre du Collége de S. Jean à Cambridge, par le crédit du Grand-Tréſorier Mylord Burghley; & il ſe diſtingua, auſſi-bien que ſon pére, par le talent d'écrire des Lettres Latines (*m*).

(*i*) Idem p. 29.

(*k*) *Se nullo decem librarum millia in rem profiſſe, quam ſuum Aſchamum amiſiſſe.* Idem p. 29.

(*l*) R. Aſcham *Engl. Famul.* L. 1. Ep. 32. p. 60. Oxon. 1703

(*m*) Vid. *Præfat. Epiſtolarum*, Oxon. 1762.

fita pendant ſa maladie, & les diſcours de ce Théologien lui faiſoient un extrême plaiſir. Mais ſon mal devint ſi violent, qu'on employa inutilement toutes ſortes de moyens pour lui procurer un peu de repos. Il recommanda à ſa femme le ſoin & l'éducation de ſes enfans, de la maniére la plus forte & la plus touchante, & attendit ſa fin avec beaucoup de tranquillité. Le Docteur Novel, qui avoit été fort lié avec lui, & qui le vit dans tout le cours de ſa maladie, déclara qu'il n'avoit jamais vu ni connu perſonne, qui eût mieux vécu, & qui fût mort d'une maniére plus Chrétienne. *Vitâ filiis nihil laudabilius videtur, quod de eo idem vir ſonſtiſſimus Alexander Novellus commemorat, ſe nunquam civiliùs aut audaciùs ullum hominem aut honeſtius vixiſſe, aut expiraſſe chriſtianius* (46).

(46) Grant p. 28.

ASHMOLE (ELIE), Fondateur du Cabinet ou *Muſæum* Aſhmolien à Oxford, étoit fils unique de Simon Aſhmole, Sellier de Litchfield Ville du Comté de Stafford, & d'Anne fille d'Antoine Bowyer, Drapier de Coventry Ville du Comté de Warwick (*a*). Il naquit à Litchfield dans la Paroiſſe de S. Michel, le 23 de Mai 1617 (*b*). Il apprit la Langue Latine dans l'Ecole de ſa Ville, & s'étant trouvé de la diſpoſition pour la Muſique, il l'apprit, & obtint une place de Choriſte dans la Cathédrale de Litchfield. Mr. Thomas Pagit, ſecond fils du Chevalier Jaques Pagit Juge de l'Echiquier, qui avoit épouſé la ſœur de ſa mére, travailla le prémier à ſon avancement, & *il a été*, dit Aſſmole dans ſon Journal (*c*), *le principal inſtrument de ma fortune, ce que je reconnois avec gratitude, pour faire honneur à ſa mémoire.* En 1634 il perdit ſon pére, dont la mauvaiſe conduite & les diſſipations lui firent beaucoup de tort, auſſi-bien qu'au reſte de ſa famille (*d*). A l'âge de vingt ans, il ſe maria pour la prémiére fois, & épouſa Eléonore, fille de Pierre Mainwaring de Smalwood dans le Comté de Cheſter, en la perſonne de laquelle il eut *une femme vertueuſe & d'un bon caractére*, ainſi qu'il nous l'apprend lui-même (*e*); mais elle le laiſſa veuf le 5 de Décembre 1641, *à ſon extrême regret, & de tous ſes Amis* (*f*). Elle avoit accouché le 19 de Mai 1640, d'une fille qui n'étoit pas à terme. A la S. Michel de l'année 1638, il devint Solliciteur de la Chancellerie, & eut beaucoup d'occupation en cette qualité (*g*). Le 11 de Février 1641, il prêta ſerment pour la Charge de Procureur dans la Cour des Plaidoyers Communs (*h*). Le trouble & la confuſion où ſe trouva la Ville de Londres en 1642, l'obligérent de ſortir de cette Ville à la fin du mois d'Août de cette année; & il ſe retira à Smalwood dans le Comté de Cheſter, où il s'occupa uniquement de ſes études. Sur la fin de l'année 1644, il paſſa à Oxford, où le Roi Charles I. s'étoit retiré. Il entra dans le Collége appellé du *Nez de Bronze*, & il y continua ſes études de Phyſique, de Mathématique, d'Aſtronomie & d'Aſtrologie (*i*). La même année, il devint un des Commis de l'Exciſe; mais le Colonel Bagott, Gouverneur de Litchfield, l'empêcha d'en faire les fonctions. Le 16 de Décembre 1645, il eut une nouvelle Commiſſion dans l'Exciſe à Worceſter (*k*), qui fut renouvellée le 27 d'Avril 1646, & on le fit en même tems Greffier de l'Exciſe (*l*). Le 9 de Mai de l'année précédente, il obtint, par le crédit du Chevalier George Wharton, Aſtrologue avec lequel il avoit fait connoiſſance, d'être mis au nombre des cinq (comme dit Mr. Wood, ou ſelon le Journal d'Aſhmole (*m*) des quatre) Gentilshommes d'Ordonnance de la Garniſon d'Oxford, & il ſe diſtingua par ſon attachement au Parti du Roi [*A*]. Il perdit ſa mére en 1646 [*B*]. Au mois d'Octobre ſuivant, il fut élu *Maçon-Libre* [*C*]. Voyant les affaires du Roi abſolument ruinées, il ſe retira pour continuer ſes études [*D*]. On trouvera dans les Remarques [*E*], les diverſes ſituations par leſquelles il paſſa juſques au rétabliſſement de la Famille Roya-

(*a*) Wood *Athenæ Oxon.* Vol. II. col. 226. and *Some Memoirs of the Life of Ele. Aſhmole*, prefixed to his *Antiquities of Berkſhire*, Vol. I. p. 1. Lond. 1723. in-8. & his *Theatrum Chymicum*. Vol. I. Ed. de 1717.

(*b*) Wood *ubi ſupra* & *Journal* p. 2.

(*c*) Pag. 1.

(*d*) *Journal* P. 1.

(*e*) Ibid. p. 6.

(*f*) Ibid. p. 9.

(*g*) Ibid. p. 8.

(*h*) Ibid. p. 8.

(*i*) Wood *ubi ſupra* & *Journ.* p. 10.

(*k*) *Journ.* p. 12.

(*l*) *Memoirs* &c. p. 4. & *Journ.* p. 14.

(*m*) Pag. 11.

[*A*] *Il ſe diſtingua par ſon attachement au Parti du Roi.*] Il commandoit dans deux quartiers à Oxford, & le 22 de Mars de l'année ſuivante il fut fait Capitaine dans le Régiment d'infanterie du Colonel Jacob Aſtley, qui étoit alors à Worceſter, & au mois de Juin ſuivant on l'établit Contrôleur de l'Ordonnance de cette Ville: mais le Parlement s'en étant emparé le 23 de Juillet, il retourna à Smalwood dans le Comté de Cheſter (1).

(1) Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 226.

[*B*] *Il perdit ſa mére en 1646.*] Elle mourut de la peſte à Litchfield. Voici le portrait qu'il en fait dans ſon *Journal* (2). „ C'étoit une femme diſcrette, ſobre, prévoyante, & qui avoit ſupporté bien des afflictions avec une grande patience. Ses parens lui avoient donné une très „ bonne éducation, & elle étoit fort habile à l'aiguille, „ ce qui lui fut très utile, à cauſe de la mauvaiſe conduite de mon pére. Elle poſſédoit auſſi bien la Théologie & l'Hiſtoire, & entendoit la Poëſie. Elle me donnoit continuellement les leçons de piété & de conduite, „ dont mon age me rendoit capable. Jamais elle ne manquoit à reprendre mes défauts avec force, & me faiſoit „ faire les lectures qui pouvoient m'être utiles. Les perſonnes de marque, qui la connoiſſoient, l'eſtimoient infiniment. Elle vécut toujours bien avec ſes voiſins, & laiſſa une bonne réputation en mourant. En un mot, „ elle avoit une piété & une vertu ſolide."

(2) Pag. 15.

[*C*] *Il fut élu Maçon-Libre.*] Il fut élu à Warrington dans la Province de Lancaſtre, conjointement avec le Colonel Henri Mainwaring de Kertingham dans le Comté de Cheſter. C'étoit, dit l'Auteur des *Memoires* de ſa Vie (3) qui ſont à la tête de ſes *Antiquités du Comté de Berk*, une grace d'autant plus grande, qu'il y a eu des Rois mêmes, qui n'ont pas dédaigné d'entrer dans cette Société. On en fait remonter la prémiére origine juſqu'au régne de Henri III, lous lequel le Pape accorda une Bulle, ou un Diplome à une Compagnie de Maçons & d'Architectes Italiens, par laquelle il leur permettoit de voyager par toute l'Europe pour bâtir des Egliſes. C'eſt de cette Compagnie qu'eſt venue la Confrérie des *Maçons adoptés*, ou *Maçons-Libres*, qui ſe connoiſſent tous par-tout à de certains ſignes & à de certains mots, qui ſont comme le mot du guet, connus d'eux ſeuls. Ils ont différentes Loges en divers Pays, pour s'aſſembler; & quand il y en a quelqu'un qui tombe dans le beſoin, la Confrérie l'aſiſte. La maniére dont ils font reçus eſt fort ſolennelle: ils font ſerment de garder le ſecret, & ce ſerment eſt plus religieuſement obſervé qu'aucun autre, puiſque juſqu'à préſent on n'a pu pénétrer le myſtére, ni rien découvrir, ſoit par l'indavertence ou par l'étourderie d'aucun des Membres, ou par ſurpriſe.

(3) Pag. 6.

[*D*] *Voyant les affaires du Roi abſolument ruinées, il ſe retira pour continuer ſes études.*] Après la priſe de Worceſter, il ſe retira dans le Comté de Cheſter, & y demeura caché juſqu'au mois d'Octobre, qu'il alla ſecrettement à Londres. Il y fit connoiſſance par le moyen de Mr. Jonas Moore, avec Guillaume Lilly & Jean Broker, deux fameux Aſtrologues, & ſit par leurs inſtructions de ſi grands progrès dans l'Aſtronomie & dans l'Aſtrologie, qu'ils l'admirent à la fête annuelle des Aſtrologues, & le regardérent bientôt comme leur Confrére. En 1647, il ſe retira à Engleſield dans le Comté de Berk, où il vécut pendant quelque tems entiérement occupé de l'étude. En 1648, il commença à s'appliquer à celle des Plantes, & en peu de mois il devint habile Botaniſte (4). Ce fut là, qu'au milieu des plaiſirs de la Campagne, il prépara quelques Piéces, qui ont paru dans la ſuite (5). Cette retraite lui fut extrêmement agréable; voici ce qu'il en dit dans ſon Journal (6). „ Il plaît à Dieu de me mettre dans l'eſprit, que je ſuis (*en Juin* 1647) dans la ſituation que „ j'ai toujours ſouhaitée, d'être à moi-même & à mes études, ſans être obligé de travailler à me procurer les „ moyens de ſubſiſter. Et me voyant ainſi retiré, conformément à mes vœux, je prie Dieu de bénir me retraite & mes études, de me faire la grace de le ſervir toujours fidélement & avec zéle, & de me ſoumettre en toutes choſes à ſa volonté, de lui témoigner toujours „ ma juſte reconnoiſſance de la tranquillité & du bonheur „ dont je jouïs dans ces tems fâcheux, & de lui rendre la „ gloire des fruits que je retirerai de mes études.

(4) Wood col. 226.

(5) *Memoirs of the Life* &c. p. 7.

(6) Pag. 17.

[*E*] *On trouvera dans les Remarques, les diverſes ſituations par leſquelles il paſſa juſques au rétabliſſement de la Famille*

Royale. Le 16 de Juin 1660, Mr. Thomas Chiffinch l'introduisit auprès du Roi, dont il eut l'honneur de baiſer la main, & qui pendant deux jours lui fit la grace de s'entretenir plusieurs heures avec lui, & le nomma Heraut d'Armes du titre de Windſor; ſa Patente eſt du 22 de Juin, & le 10 vec lui, & le nomma Heraut d'Armes du titre de Windſor; ſa Patente eſt du 22 de Juin, & le 10 d'Août il preta les ſermens accoutumés (*u*). Peu de tems après, le Roi lui donna la garde de ſes Médailles, avec ordre d'en dreſſer un Catalogue avec des explications; & on lui aſſigna le Cabinet du Roi Henri VIII pour ce travail (*o*). Dans le même tems, on nomma une Commiſſion pour examiner Hugues Peters, ſur l'uſage qu'il avoit fait des Peintures & des Joyaux de la Famille Royale [*F*], qui avoient été donnés en garde. Le 26 d'Août 1660, Aſhmole préſenta au Roi les trois Ouvrages qu'il avoit compoſés pendant le tems de l'Uſurpation, ſavoir, le *Faſciculus Chemicus*, le *Theatrum Chemicum*, & la *Voie à la Félicité* (*The Way to Bliſs*), que le Roi reçut très gracieuſement; & le 3 de Septembre de la même année, il le fit Controlleur de l'Exciſe (*p*). Le 2 de Novembre 1660, il parut devant le Corps des Juriſconſultes de *Middle-Temple*, & fut reçu Avocat le 7 du meme mois (*q*); mais il n'a jamais plaidé, ni exercé ſa profeſſion. Le 15 de Janvier de l'année ſuivante, il fut reçu Membre de la Société Royale de Londres; & au mois de Février il devint Secrétaire de Suriname dans les Indes Occidentales (*r*). Le 13 d'Avril de la même année, le Roi donna ordre au Grand-Chambellan de l'établir Premier Héraut, en cas qu'il ſurvînt quelque diſpute (*s*). Au mois de Juin 1664, on le fit Controlleur du *Bureau blanc* (*t*); & le 9 de Juin 1668, les Commiſſaires de la Tréſorerie le nommérent pour faire la fonction de Surintendant de l'Exciſe de la Campagne (*v*). Sa ſeconde femme étant morte le 1. d'Avril 1668, il épouſa le 3 de Novembre de la même année Eliſabeth, fille de Guillaume Dugdale, Roi d'Armes de l'Ordre de la Jarretière (*x*). Le 9 de Juillet, l'Univerſité d'Oxford lui conféra le degré de Docteur en Médecine, & les Lettres lui en furent préſentées le 3 de Novembre de cette même année (*y*). Le 8 de Mai de l'an 1672, il préſenta au Roi ſon Ouvrage intitulé: *L'Etabliſſement, les Loix, & les Cérémonies de l'Ordre de la Jarretière* [*G*]; & ce Prince lui fit préſent de quatre-cens livres ſterling, ſur la Douane du Papier. Il ſe défit le 29 de Janvier 1675 (*z*) de ſa Charge de Heraut d'Armes, & il eût obtenu ſans peine dans la ſuite, s'il l'eût ſollicitée, celle de Premier Roi d'Armes, ou de *Garter* [*H*], à la mort du Chevalier Edouard Walker, qui la poſſédoit. Le 26 de Janvier 1679 (*aa*) il fit une grande perte, par un incendie qui conſuma ſa maiſon [*I*], & avec elle

(*u*) *Journ.* p. 16. 17.

(*o*) Ibid. p. 30.

(*p*) Ibid. p. 17.

(*q*) Ibid. p. 37. & Wood col. 887.

(*r*) *Journ.* & Wood *ubi ſupra.*

(*s*) *Journ.* p. 40.

(*t*) Wood *ubi ſupra.*

(*v*) Ibid. Ibid. & *Journ.* p. 42.

(*x*) *Journ.* p. 43.

(*y*) Ibid.

(*z*) *Journ.* p. 52.

(*aa*) *Journ.* p. 60. Wood dit que c'étoit le 23 de Janvier.

ville Royale.] En 1638 on faiſit, à cauſe de ſa fidélité au Parti du Roi, une Terre qu'il avoit à Bradfield dans le Comté de Berk, dont une Dame de cette Province, qu'il épouſa dans la ſuite, lui avoit fait préſent; mais le crédit qu'il avoit parmi ceux du Parti contraire lui procura main-levée le 21 de Novembre de la même année (7). Le 16 de Novembre de l'année 1649, il épouſa Marie Foſter, fille unique du Chevalier Barotnet Guillaume Foſter d'Aldermarton dans le fameux Graveur Vaughan (11). Le Chevalier Thomas Mainwaring, Garde des Archives de la Corporation de Reading, & l'un des Juges de la Cour de la Chancellerie (8). Aſhmole retourna enſuite à Londres, & au mois de Janvier 1651, il s'attacha à apprendre à graver des Cachets, à jetter en moule, & l'Orfévrerie (9). Il commença dans ce tems-là à être en grande réputation pour ſon habileté dans la Chymie; ce qui engagea Guillaume Backhouſe, qui étoit habile en cette Science, à lui communiquer pluſieurs ſecrets. Au mois de Février de la même année, il apprit l'Hébreu du Rabbin Salomon Frank (10). Ce fut cette année que parut ſon *Theatrum Chemicum Britannicum*, dont les Figures furent gravées chez Aſhmole même par le fameux Graveur Vaughan (11). Le 25 de Juillet 1653, il ſe connoiſſance avec le célèbre Selden, qui lui trouvant beaucoup d'eſprit & de génie, l'encouragea puiſſamment dans ſes travaux littéraires, & lui témoigna beaucoup de bonté juſques à la fin de ſa vie (12). En 1655, il commença à étudier les Antiquités de l'Angleterre, & le 11 de Novembre 1657 il fut reçu Membre de la Société des Avocats de *Middle-Temple* (13). Comme les biens du Chevalier Guillaume Foſter domoient à Aſhmole droit de préſentation au Bénéfice de Brightwalton, il préſenta trois Sujets aux Examinateurs: ceux-ci lui firent des difficultés; cependant, après quelque diſpute, le dernier fut reçu. Son ſecond mariage ne fut pas heureux: aiant eu des différends avec ſa femme, elle pourſuivit une ſéparation. Voici ce qu'il en dit dans ſon Journal (14).

„ Le 8 d'Octobre 1658, on plaida le procès entre ma „ femme & moi, & Mr. Maynard fit voir à la Cour qu'il „ y avoit plus de huit-cens dépoſitions contre ma femme, „ & qu'on ne pouvoit en produire une ſeule contre moi, „ ni prouver que le Teſtifé jamais maltraité ſeulement de „ paroles." Cette Dame fut condamnée à retourner avec ſon mari, & débouté de ſes demandes (15). La même année il accompagna Mr. Dugdale, qui fut enſuite fait Chevalier, dans la Ville des Terres Marécageuſes, & il lui fut d'un grand ſecours dans cette entrepriſe, également honorable & avantageuſe à la Nation. Il donna quelque tems après une belle & ample Deſcription de ces Terres. Il parcourut auſſi le Chemin Romain, depuis Weedhall, appellé dans l'Itinéraire d'Antonin *Bronerenna*, par le Watling-Street juſqu'à Litchfield, dont il fit une petite relation à ſon Ami Dugdale dans une Lettre du 20 Avril (16). Au mois de Mai 1658, il commença à tirer des Archives de la Tour de Londres (17) deux Volumes, qu'il fit compoſer ſon grand Ouvrage ſur l'Ordre de la Jarretière (18). Il fit le voyage d'Oxford au mois de Septembre, & il commença le 10 de ce mois la Deſcription des Médailles données à la Bibliothèque publique par le Docteur Laud Archevêque de Cantorbéry, & par d'autres; & cette Deſcription lui fut d'un grand uſage dans la compoſition de pluſieurs de ſes Ouvrages (19). Le 21 d'Août 1659, des Soldats forcérent ſon Cabinet, ſous prétexte de chercher le Roi Charles II (20). Ce fut le 16 de Décembre de la même année, que Mr. Trodeſcant & ſa femme lui remirent une Donation dans les formes de la Collection de Curioſités & de Rarcés qu'ils avoient, & qui étoient à Sud-Lambeth dans le Comté de Surrey (21).

(7) *Mémoires* p. 8. Wood *ubi ſupra.* *Journ.* p. 20.

(8) *Mémoires* p. 8. *Journ.* p. 21.

(9) *Journ.* p. 24.

(10) Wood col. 887.

(11) *Journ.* p. 25.

(12) Ibid. p. 30.

(13) Wood *ubi ſupra.* & *Journ.* p. 34.

(14) P. 34.

(15) *Mémoires* p. 9.

(16) Voyez *Aſhmolean. ou ſeveral curious fubjects publiſhed from their reſpective Originals.* Londres 1714. in-8.

(17) Wood col. 887.

(18) *Journ.* p. 37.

(19) Wood *ubi ſupra.*

(20) *Journ.* p. 15.

(21) Ibid. p. 16.

[*F*] *Une Commiſſion pour examiner Hugues Peters ſur l'uſage qu'il avoit fait des Peintures & des Joyaux de la Famille Royale.*] L'Auteur dit à *Mémoires de la Vie d'Aſhmole* (22) nous apprend, que ces Peintures & ces Pierreries avoient été données en garde à ce Peters, qu'elles avoient été vendues & diſperſées par toute l'Europe, & qu'elles ſe trouvoient actuellement dans le Cabinet de divers Princes, qui, continue l'Auteur, „ connivoient au pillage de ce „ qui appartenoit à ces illuſtres Exilés, & l'encouragéoient même, enrichiſſant à peu de frais leurs Cabinets des Raretés de l'Angleterre; & ni la généroſité, ni l'honneur, ni la juſtice n'ont pu les engager à les reſtituer, quoiqu'inſtruits de l'invalidité du titre en vertu duquel ils les poſſédoient. Mais l'honneur & la juſtice n'ont pas plus de pouvoir ſur les Têtes couronnées, „ que ſur le Vulgaire, dès qu'il s'agit de leur intérêt. „ Comment ſans cela juſtifier tant d'égards pour l'uſurpateur, leur condeſcendance aux demandes les plus injuſtes, & les ſacrifices les plus cruels qu'ils lui ont faits à ſa requiſition? Cette Commiſſion fut bientôt terminée „ par l'opiniâtreté ou l'ignorance du prévenu, qui, ou „ ne voulut, ou ne put pas donner les lumiéres qu'on demandoit. L'affaire en reſta là, & on laiſſa à chacun la „ liberté de jouïr, ſi ſa conſcience le lui permettoit, de „ ce qu'il avoit pillé."

(22) Pag. 10. & 11.

[*G*] *Il préſenta au Roi ſon Ouvrage intitulé, L'Etabliſſement, les Loix, & les Cérémonies de l'Ordre de la Jarretière.*] Il parut à Londres en 1672. in-fol. enrichi de belles Figures, aux dépens de l'Auteur, qui apprit peu de tems après, qu'on en avoit mis un Exemplaire dans la Bibliothéque du Vatican à Rome. Il en fit préſent à tous les Chevaliers de l'Ordre, & en particulier à Chriſtiern Roi de Danemarc, qui lui envoya, par le moyen de Thomas Henshaw Agent du Roi Charles II, à ſa Cour, une Chaine d'or avec une Médaille, qu'il porta depuis dans les Solennités par ordre du Roi. Frédéric-Guillaume Electeur de Brandebourg lui envoya un pareil préſent, & donna ordre qu'on traduiſit ſon Ouvrage en Allemand (23). Cet Ouvrage lui acquit une ſi grande conſidération, qu'il fut vîſité & complimenté par les Envoyés des Rois & des Princes, auxquels il l'avoit envoyé (24).

(23) Wood col. 890.

(24) Idem col. 111.

[*H*] *Il eût obtenu ſans peine dans la ſuite, s'il l'eut ſollicitée, celle de Premier Roi d'Armes, ou de Garter.*] A la mort du Chevalier Edouard Walker, qui occupoit cette Charge, il s'éleva un différend entre le Roi & le Grand-Maréchal, ſur le droit d'en diſpoſer. Mr. Aſhmole fut d'avis que ce droit réſidoit en la perſonne du Roi, ce qui fut confirmé le 30 de Mars devant une Aſſemblée de quelques Seigneurs du Conſeil, & de pluſieurs Chevaliers de l'Ordre de la Jarretière. Après que la choſe eut été décidée, on preſſa fort Mr. Aſhmole d'accepter cette belle Charge; mais il le refuſa, tant pour écarter le ſoupçon de partialité en donnant ſon avis en faveur du Roi, que pour favoriſer ſon beau-pére le Chevalier Guillaume Dugdale, qui fut créé Roi d'Armes de l'Ordre le 24 de Mai. Il ſe conduiſit avec tant de prudence & de circonſpection dans cette affaire, que quoiqu'il ſoutint les droits du Roi, il ne mécontenta point le Grand-Maréchal, qui au contraire applaudit pluſieurs fois à ſa conduite (25). L'Auteur des Mémoires de ſa Vie (26) a donné, dans ſes propres termes, les raiſons qui l'empêchérent de ſolliciter la Charge en queſtion; & il les conclud de la maniére ſuivante: „ Dieu m'ayant fait la grace de n'avoir ni ambi„ tion ni avarice, je préfére infiniment la vie retirée que „ je mène, à l'honneur & aux avantages que cette Char„ ge me procureroit (27)."

(25) *Journ.* p. 57.

(26) P. 14. & ſeqq.

[*I*] *Il fut une grande perte, par un incendie qui conſuma ſa*

(27) Ibid. p. 20.

elle un nombre prodigieux de choſes rares & curieuſes. En l'année 1683, l'Univerſité d'Oxford aiant fait bâtir tout exprès un Cabinet près du Théatre, il lui fit préſent de toutes les Raretés naturelles & artificielles qu'il avoit raſſemblées; & dans la ſuite cette Collection augmenta [*K*] conſidérablement à ſa mort, arrivée à Lambeth en 1692, le 18 de Mai (*bb*) V. S. dans ſa 76e. année. Il fut enterré le 26 de même mois dans l'Egliſe de Grand-Lambeth dans le Comté de Surrey, & l'on mit ſur ſon Tombeau un Marbre noir avec une Epitaphe Latine [*L*]. On trouvera ci-deſſous le Catalogue de ſes Ouvrages [*M*]. Voici le Portrait qu'en fait Mr. Wood, dans ſes *Athenæ Oxonienſes* (*cc*). „ Aſhmole a été le „ plus

(*bb*) Wood col. 893. *&c* le 26.

(*cc*) Vol. II. col. 889.

(28) Col. 111.

ſa maiſon.] Mr. Wood nous dit (28) que le Chevalier Guillaume Dugdale, dans une Lettre datée du 13 de Mai 1679, lui avoit appris que „ la perte de Mr. Aſhmole „ fut extrêmement grande. Toute ſa Bibliothèque, qui „ étoit très conſidérable, & plusieurs autres choſes de „ prix, furent conſumées. Mais il ſauva les principaux „ Manuſcrits, qu'il avoit à Sud-Lambeth, auſſi-bien que „ ſes Monnoies & ſes Médailles d'or; mais celles d'argent furent toutes fondues, & elles lui coutérent autant qu'elles valoient en argent, à faire chercher dans „ les ruines, & à employer des Orfévres à purifier les cendres. On trouva celles de cuivre, mais fort défigurées „ &c." Le même Hiſtorien nous apprend qu'il avoit appris de Mr. Aſhmole lui-même le détail de ſes pertes, par une Lettre que le Docteur Plot lui remit ſur la fin de Décembre 1683, où il diſoit „ que le grand Incendie de „ 1678, au mois de Janvier, avoit conſumé les chambres „ qu'il avoit au Temple, où il avoit ſa Bibliothèque, u„ ne Collection de choſes rares principalement des Pays „ étrangers, faite pendant trente-trois ans; près de neuf „ mille Monnoies & Médailles anciennes & modernes, „ amaſſées pendant trente-deux ans; une ample Collec„ tion d'anciens Cachets de toute la Nobleſſe d'Angleter„ re; tous les grands Sceaux du Royaume depuis la Con„ quête juſqu'a préſent; nombre d'autres, de Maiſons „ Religieuſes d'Angleterre & d'Ecoſſe, ceux d'Angleter„ re pendant encore aux Chartes mêmes. Qu'il avoit „ perdu auſſi toutes ſes Obſervations ſur l'Hiſtoire, les „ Monnoies, les Médailles, l'Art Héraldique & ſur quel„ ques autres ſujets, étravaillé de près de trente ans) qu'il „ avoit mis là pour y travailler quand il en avoit le tems. „ Enfin qu'il avoit péri dans cet incendie nombre d'Anti„ quités, & de Curioſités, tant de l'Art que de la Natu„ re &c." Mr. Wood ajoute, qu'il avoit vu lui-même un grand Livre qui avoit près d'une Verge de long, où il y avoit fur chaque page deux ou trois Portraits, & quelquefois plus, de Perſonnes diſtinguées & illuſtres d'Angleterre & des autres Pays, qui avoient été ramaſſés avec beaucoup de peine, & qui périrent auſſi par le feu; de même que deux autres Volumes pareils, dans l'un deſquels on voyoit des Proceſſions, des Couronnemens, des Mariages, des Entrevues, des Pompes funèbres &c. & dans l'autre, des Plans de Villes, de Bourgs, de Châteaux &c. Enfin il périt une grande quantité de Curioſités naturelles, de Foſſiles, d'Antiquités d'Angleterre &c.

[A] *L'Univerſité d'Oxford aiant fait bâtir un Cabinet tout exprès près du Théatre, il lui fit préſent de toutes les Raretés naturelles & artificielles qu'il avoit raſſemblées &c.*] Vers la fin du mois d'Octobre de l'an 1677, il témoigna à pluſieurs des principaux de l'Univerſité, qu'il étoit dans le deſſein de lui laiſſer toutes les Raretés qu'il avoit eues d'un fameux Jardinier, nommé Jean Tredefcant (29), Alcheinand de nation, & de ſa femme, & toutes ſes Médailles & ſes Manuſcrits, pourvu qu'ils voulufſent bâtir un Lieu pour les placer. L'Univerſité accepta volontiers ſes offres. On poſa le 15 de Mai 1679 la première pierre de ce beau Cabinet, appellé *Muſæum Aſmoleanum*, & il fut achevé au commencement de Mars 1683 (30). Le 20 du même mois, il y envoya la charge de douze chariots de Raretés, qui furent placées & arrangées par le Docteur Robert Plot, auquel on confia la garde & le ſoin de ce Cabinet. L'Univerſité le remercia de ce magnifique préſent, par une Lettre Latine. Le 10 Décembre 1677, le Docteur Plot, dont on vient de parler, vint trouver Mr. Aſhmole avec des Lettres de recommandation de Mr. Jean Evelyn, datées de Whitehall du 7 du même mois; & Mr. Aſhmole lui promit de s'employer en ſa faveur, pour lui procurer la place de Profeſſeur en Chymie. „ On a pu„ blié, *dit l'Auteur des Mémoires de la Vie de Mr. Aſhmole*, que Mr. Aſhmole avoit fondé cette Chaire. Ce qui „ a donné lieu à cette erreur, c'eſt qu'on a cru généra„ lement, qu'il avoit eu le deſſein d'attacher généreuſement un bénéfice de cette nature à la place de Garde du „ Cabinet de ſon nom: mais ce deſſein fut étouffé dès „ qu'il eut été conçu, par les ſuggeſtions d'une perſonne „ qui occupoit un poſte conſidérable dans l'Egliſe. Ce ſa„ vant homme avoit laiché dans ſes Ecrits quelques ex„ preſſions, qui ſembloient favoriſer le Socinianiſme; un „ Membre de l'Univerſité étant attaqué, non ſans rai„ ſon, & d'une manière qui étoit ſans replique, il en eut „ tant de reſſentiment, qu'il ſe ſervit du pouvoir qu'il a„ voit ſur l'eſprit de Mr. Aſhmole, pour le détourner de „ ſon deſſein; déſorte que la place eſt demeurée ſans être remplie." Il voulut en 1690 viſiter ce Cabinet, & y rendit pour cela à Oxford avec ſa femme. Il y fut reçu avec tous les honneurs imaginables: on lui donna le 17 de Juillet un repas ſomptueux dans le Cabinet même, & Mr. Edouard Hannes Profeſſeur en Chymie, & depuis célèbre Médecin, prononça un beau Diſcours Latin à ſa louange (31). A ſa mort, il enrichit de nouveau l'Univerſité en lui léguant ſa Bibliothèque (32), qui conſiſtoit principalement en Manuſcrits, & quelques Livres imprimés ſur l'Hiſtoire d'Angleterre, le Blazon, l'Aſtronomie & la Chymie, avec une grande quantité de Brochures; dont il avoit lui-même arrangé une partie, le reſte l'aiant été depuis, & un double Catalogue, l'un ſelon les matières, & l'autre alphabétique, dreſſés par lui-même. Il légua auſſi deux Chaines d'or, & une Médaille; l'une des Chaines étoit de filigranne, de dix-neuf chaînons, pefant vingt-deux onces, & au bout une Médaille de l'Electeur de Brandebourg, repréſentant ce Prince, & au revers la Ville de Stralſund; la Médaille avoit été frappée à la reddition de cette importante Place: un autre Collier avec une Médaille du Roi de Danemarc: une Médaille de l'Electeur Palatin, & un George du Duc de Norfolk, porté par ſon grand-père pendant qu'il étoit Ambaſſadeur en Allemagne. Toutes ces pièces étoient des préſens qu'on avoit faits à Mr. Aſhmole, pour ſon Ouvrage ſur l'Ordre de la Jarretière (33).

(29) Wood col. 889.

(30) Wood col. 889.

(31) Wood *ubi ſupra*.

(32) Mr. Wood col. 891. dit qu'il laiſſa 1758 Volumes à l'Univerſité, parmi leſquels il y avoit 620 MSS. & 311 in-fol.

[*L*] *Avec une Epitaphe Latine.*] La voici: *Hic jacet inclytus ille & eruditiſſimus* ELIAS ASHMOLE Lichfeldenſis, *Armiger, inter alia in Republicâ munera, Tribunus in Cerevisias Contra-Rotulator, Faecialis autem* Windſoreniſis *titulo per annos plurimos dignatus. Qui poſt duo connubia in uxorem duxit tertiam* Elizabetham Gulielmi Dugdale, *Militis, Garteri Principalis Regis Armorum, filiam. Mortem obiit* 18 *Maii* 1692. *anno ætatis* 76, *ſed duntaxat* Muſeo Aſhmoleano Oxon. *nunquam moriturus.* C'eſt-à-dire: „ Ci-git l'illuſtre & ſavant ELIE ASHMOLE, de „ Liechfield, Ecuyer, revêtu, entre autres Emplois, de „ celui de Controlleur de l'Exeiſe; Héraut d'Armes du „ titre de Windſor pendant pluſieurs années; marié en „ troiſièmes noces avec Eliſabeth, fille de Guillaume Dug„ dale Roi d'Armes de l'Ordre de la Jarretière; décédé „ le 18 de Mai 1692, dans ſa 76e. année; mais qui ne „ mourra jamais, tant que le *Cabinet Aſmolien* ſubſiſtera „ à Oxford."

(33) *Memoires* p. 22, 23.

[*M*] *On trouvera ci-deſſous le Catalogue de ſes Ouvrages.*] 1. *Remarques ſur diverſes Pièces de Poéſie des plus fameux Philoſophes Anglois, qui ont decrit les Myſtéres Hermetiques en leur propre Langue.* Enrichies de Figures. Londres 1652. in-4. Cet Ouvrage porte le titre général de *Theatrum Chemicum Britannicum*; il contient: *le Formulaire* (Ordinal) *de l'Alchymie par Thomas Norton de Briſtol: Le Compoſe de l'Alchymie du Chevalier George Ripley*; avec quantité d'autres Pièces de Richard Carpenter, d'Abraham Andrews, de Thomas Charnock, de Guillaume Bloomfield, du Chevalier Edouard Kelly, du Docteur Jean Dee, de Thomas Robinſon, de Jean Gower, de Geoffroi Chaucer, de Jean Lidgate, de Guillaume Redman, du Moine Pierre, & de divers Auteurs anonymes. Il y a à la tête de ce Livre des *Prolégomènes* de Mr. Aſhmole, *qui ſeroient excellens*, dit Mr. Wood (34), *s'ils n'étoient trop dans le ſtyle des Prêtres de la Roje-Croix.* Ils ſont adreſſés *à tous ceux qui étudient les divins Myſteres de la Science Hermetique.* Il dit, „ que l'Ouvrage fuivant eſt une Ex„ plication Philoſophique du grand Secret caché dans le „ ſein de la Nature, cherché par pluſieurs, & trouvé par „ un très petit nombre, quoique l'Antiquité éclairée ait „ donné de fideles, quoique rares découvertes ſur ce ſu„ jet. Les Siècles paſſés, tels que les Hiéréens, en ont „ amené ce qu'il y a eu de plus léger dans les Sciences; „ mais la ſolidité & le poids de ce qu'il y a eu de plus „ profond & de plus myſtérieux, eſt allé à fond; d'où il „ n'eſt pas aiſé à chacun de ceux qui y travaillent, de le „ tirer. Enforte que ſans vouloir profaner, on peut ap„ pliquer ici ce que le Sauveur diſoit à ſes Diſciples: *Il „ vous eſt donné de connoitre les myſtéres du Royaume des „ Cieux, mais aux autres ſeulement par des Paraboles; afin qu'en voyant ils n'apperçoivent point, & qu'en entendant ils ne comprennent point.*" Il ajoute enſuite, „ qu'il „ ne s'attend point que tous ceux qui liront ſon Ouvrage, „ croyent ce qu'il écrit, ou qu'ils croyent qu'il y ait ja„ mais eu quelque choſe de pareil à ce qu'on nomme „ PIERRE PHILOSOPHALE: & je me prétens point, *continue-t-il*, le leur perſuader, (quoique je ſois obli„ gé de déclarer que je ne fuis nullement affez préſomp„ tueux pour publier ces *importans Secrets* & *ces Sacrés „ Myſtéres* comme des fables). Il me ſuffit de favoir que „ l'incrédulité eſt une punition pour les hommes; & je „ leur dirai avec un de nos anciens Philoſophes Poëtes: *„ Si vous voulez m'écouter, vous trouverez dans mes paroles „ quelque choſe qui pourra vous contenter. Je ne jure point „ de vous engager à croire: un Philoſophe trouvera ici avec „ évidence la vérité; & pour les autres hommes, je ne fais „ pas grand cas de ce qu'ils peuvent dire.* J'en fais aſſez pour me taire, & je n'en fais pas aſſez pour parler; & *„ les fruits* auſſi *reels* que *miraculeux* que j'ai recueillis de „ mes recherches à cet égard, m'ont tellement ravi en „ admiration, qu'ils me forcent au ſilence: mais l'amour „ que j'ai pour ma Patrie, & la ſatisfaction de tous les „ Curieux, m'ont engagé à publier pour leur uſage ce

(34) Col. 889.

„ plus grand Philosophe, & le Curieux le plus distingué, qu'il y eût jamais eu, ou dont on eût ja-
„ mais entendu parler en Angleterre. Dieu l'avoit rempli abondamment de tous les trésors de sagef-
„ se & de connoissances. Dans sa jeunesse, il donna une grande partie de son tems à l'étude de la
„ Chy-

„ Recueil d'Antiquités." Il parle ensuite de la *Pierre Minerale*,, laquelle, *dit-il*, n'a encore que la vertu de donner „ à une matière terrestre imparfaite son plus haut degré de „ perfection, c'est-à-dire, de convertir les plus vils Mé- „ taux en Or & en Argent; de diffoudre toutes sortes de „ Pierres précieuses, telles que les Rubis, les Saphirs, „ les Emeraudes, les Diamans &c. & de produire d'au- „ tres effets de cette nature. Et ce n'eſt qu'une partie, „ & le moindre des avantages, qu'on peut attendre de „ la *Matiere Philophique*, si elle étoit parfaitement con- „ nue." Il passe ensuite aux *Pierres Vegetables, Magiques & Angeliques*.. „ Par la *Pierre Vegetable*, dit-il, on peut „ parvenir à connoitre la nature des Hommes, des Ani- „ maux, des Oiseaux, des Poissons, & celle de toutes „ sortes d'Arbres, de Plantes & de Fleurs &c. la maniére „ de les faire croître, fleurir, & de leur faire porter du „ fruit; celle de leur donner une plus belle couleur & plus „ de goût, en tel tems & en tel lieu qu'on le souhaite; „ & cela non pour un moment & à une fois par voie d'ex- „ périence, mais tous les jours, tous les mois, toutes les „ années, en tout tems & en toute saison, même au plus „ fort de l'Hiver." Il attribue encore plusieurs autres ver- tus à cette Pierre. „ Par la *Magique*, on peut découvrir „ en quel endroit du Monde se trouve une personne, quel- „ que cachée qu'elle soit, & en quelque lieu, soit chambre, „ desert, ou caverne soûterreine; en un mot, elle eſt „ comme un Miroir où vous voyez le Monde entier. Par „ son moyen, vous voyez & entendez tout ce que vous „ voulez. Elle met même les hommes en état d'entendre „ le langage des Animaux, le chant des Oiseaux &c. de „ donner comme la vie à la figure, qui, par l'observa- „ tion de l'influence des Corps célestes, deviendra un „ veritable Oracle; & il n'y a en cela, comme l'assure *E. A.* rien de magique ou de *diabolique*; c'eſt une chose „ aisée, merveilleuse, naturelle & permise. Enfin pour „ ce qui eſt de la *Pierre Angelique*, elle eſt si subtile, *dit l'Auteur*, qu'elle ne peut être ni vue, ni sentie, ni pe- „ sée, mais qu'on la peut seulement goûter. La Voix hu- „ maine, qui a quelque rapport avec ce mystere, n'eſt „ rien en comparaison: l'Air même eſt moins délié; & „ cependant, ô merveille impénétrable! cette Pierre de- „ meurera éternellement dans le feu, sans qu'il y ait au- „ cune impreſſion. Elle a une vertu divine, celeſte & „ invisible, qui surpasse tout; & elle communique à ce- „ lui qui la poſſede, des dons véritablement divins. El- „ le procure des apparitions d'Anges, & donne le pou- „ voir de converſer avec eux par longues & par courtes „ aucun malin Eſprit n'oſeroit approcher du lieu où elle „ se trouve, parce que c'eſt *une Quintessence, dans laquel- „ le il n'y a rien de corruptible; & là où les élemens ne sont „ point corrompus, le Diable n'y peut habiter.*" Il dit im- médiatement après, que cette Pierre préserve le corps hu- main de corruption, & qu'elle le rend capable de vivre longtems sans nourriture: que c'eſt même encore une queſ- tion à décider, si un homme qui en use, peut mourir; *ce qui*, dit-il, *ne me paroit pas si admirable, une de connoi- voir comment ceux qui la poſſédent pourroient écrire de vi- vre. Ainsi une vue si claire & si distincte de la gloire éter- nelle, l'a dictent ajuster à leur disposition*, pour parvenir à une *joüissance complette, plutôt que de vivre dans une condi- tion, où ils sont obligés de se contenter de simples spéculations.* Il observe en finissant ces *Prolegomènes*, „ qu'il s'eſt borné „ dans ſes Remarques à ce qu'il y a d'Hiſtorique, ou à ce „ qui se trouve ocasionnellement de relatif aux autres „ Sciences; & qu'il a omis à deſſein toutes les réflexions „ Philosophiques, par la même raison, *dit-il*, qu'on en- voiera plutôt les enfans d'autrui courir le monde, que „ les siens propres." II. *Les Ceremonies du Couronnement du Roi Charles II.* Mr. Wood avoue, qu'il n'a jamais vu cette Piéce. III. *L'Etabliſſement, les Loix & les Cerémo- nies de l'Ordre de la Jarretiere*, Londres 1671 (35) in-folio. Nicholſon, dans ſa *Bibliothéque Hiſtorique d'Angleterre* (36), appelle cet Ouvrage, *le plus travaillé & le plus parfait qu'il y ait jur ce ſujet*; & dans un autre endroit(37) il dit, que le Château & la Chapelle de Windſor ont été amplement décrites par *l'excellente plume de Mr. Elie Aſh- mole*, dans ſon Hiſtoire de l'Ordre de la Jarretière. IV. *Familiarum Illuſtrium, Imperatorumque Romanorum Nu- mismata, Oxonie, in Bodleiane Bibliotheca Archivis de- ſcripta & explanata*,, Deſcription & Explication des Mé- „ dailles des familles Illuſtres & des Empereurs Romains, „ qui ſe trouvent dans la Bibliothéque Bodléienne à Ox- „ ford." Cet Ouvrage, qui eſt en trois Volumes in-folio MS. fut achevé par l'Auteur en 1659, & il en eſt pré- ſent à la Bibliothéque d'Oxford en 1666. On en trouve les Originaux on des Copies dans le Cabinet de ſon nom (38). L'Auteur des Mémoires de ſa Vie remarque (39), que cet Ouvrage étoit deſtiné à l'impreſſion, comme il paroit par la Préface (40). V. *Deſcription & Explication des Mé- dailles du Roi Charles II.* C'eſt un Volume in-folio MS. qui ſe trouve dans le Cabinet de Médailles du Roi (41). VI. *Les Armoiries, Epitaphes, Inſcriptions de Fenêtres, avec le Plan de tous les Tombeaux &c. qui ſe trouvent dans les Egliſes du Comté de Berk.* Cet Ouvrage, comme nous l'apprend Mr. Wood, eſt un gros in-folio, écrit par Mr. Aſhmole en 1666; & il l'avoit recueilli dans les années 1663 & 1665, alant été nommé Maréchal-Député par le Chevalier Edouard Byſshe, Roi d'Armes *Clarenceieux*, pour faire la Viſite dans cette Province. L'Original de cet Ouvrage ſe trouve dans la Bibliothéque du Cabinet de ſon nom, num. 850, & l'Original de la Viſite au num. 851; & il y a des Copies de tous les deux, dans la Cour d'Ar- mes à Londres (42). Cet Ouvrage a paru à Londres en trois Volumes in-octavo en 1723, ſous le titre d'*Antiquita- tes du Comté de Berk, par Elie Aſhmole, Ecuyer. Avec un ample Appendice de Pièces originales, de Genealogier de Familles Illuſtres de cette Province, & une Deſcription par- ticuliére du Château, du College &c. de Windſor.* VII. *Les Armes, Epitaphes, Inſcriptions de Fenêtres, avec le Plan de quelques Tombeaux &c. de quelques Egliſes & de quel- ques Maiſons du Comté de Stafford.* Cet Ouvrage eſt in-fo- lio, & écrit pour la plus grande partie de la propre main de Mr. Aſhmole. Il le recueillit en partie, en accompa- gnant Guillaume Dugdale Roi d'Armes *du Nord*, qui fait la Viſite de ſon Département en 1662 & 1663. Il ſe trouve dans le Cabinet de Mr. Aſhmole num. 853 (43). VIII. *Les Armes, Epitaphes &c. avec le Plan des Tom- beaux &c. de pluſieurs Egliſes des Comtés de Cheſter, Shrop, Derby, Nottingham &c.* Il recueillit & écrivit cet Ouvra- ge, qui eſt in-folio, en accompagnant Mr. Dugdale dans la même Viſite de 1663 & 1663. C'eſt dans ſon Cabinet le num. 854. IX. *Hiſtoire des Antiquités du Château, de la Chapelle, du College &c. de Windſor* (44), à la fin des *Antiquites du Comté de Berk.* X. *Divers Recueils, Re- marques, Notes* ſur des Livres & des MSS. dans ſon Cabi- net. Nicholſon, dans ſa *Bibliothéque Hiſtorique d'Angle- terre* (45) dit, que le peu qu'on a ſauvé des Archives „ de l'Egliſe Cathédrale de Litchfield, au milieu des deſ- „ ordres de la Guerre Civile, a été préſervé par l'un des „ plus foigneux Antiquaires de l'Angleterre, Mr. Elie „ Aſhmole; & ſe trouve parmi les autres Ouvrages précieu- ſes Reliques, dans ſon Cabinet à Oxford. Cet excel- „ lent homme, *ajoute-t-il*, avoit deſſein de faire honneur „ au Lieu de ſa naiſſance, en en donnant l'Hiſtoire & l'E- tat ancien & moderne, & il avoit recueilli déja quanti- „ té de bons matériaux." Mr. Aſhmole a fait auſſi plu- ſieurs Traductions, particuliérement les ſuivantes. 1. L'Ou- vrage de Jean-François Spina, intitulé *De Mundi Catoſtro- phe.* Mais Mr. Wood dit (46), que la Lettre dédicatoi- re mole ne lui apprenoit ni l'année ni le lieu de l'impreſſion de cette Traduction, ni en quel format; mais ſeulement, qu'il y avoit joint une Traduction de la *Prophétie d'Ambr. Merlin.* 2. *Fafciculus Chemicus &c.* Cet Ouvrage, La Traduction eſt intitulée: *Traités Chymiques, dans leſquels on voit l'origine, les progrés, & la reuſſite de la Science Hermétique, tirez des meilleurs Auteurs.* A la ſuite de cet Ouvrage il y en a un autre, auſſi traduit par notre Au- teur, intitulé: *Arcanum, ou le grand Secret de la Philoſo- phie Hermétique, par un Anonyme.* Ces deux Ouvrages parurent en un Volume in-octavo à Londres en 1650, & le titre porte, qu'ils ſont traduits par *James* (Jaques) *Ha- ſolle* (qui eſt l'anagramme d'*Elias Aſhmole*) *qui eſt Mercuria- liſtes Anglicus.* Il y a à la tête un Portrait ou Buſte de l'Auteur, placé ſur un Autel, ſur lequel on lit, *Mercu- riuſpitius Anglicus*; & au deſſus de la figure on voit une Main ſortant d'un nuage, & tenant une bande de papier où il y a une Sphére Aſtrologique, & au deſſous quatre vers faits par ſon Ami le Médecin Thomas Wharton. II y a à la tête de ces Traductions des *Prolegomènes* de Mr. Aſh- mole, qui ſont entiérement dans le ſtyle des Frères de la *Roje-Croix*, & adreſſés *à tous ceux qui étudient les divins Myſ- téres de la Science Hermétique* (47). Il a publié auſſi un ſa- vant Traité de la Pierre Philoſophale, intitulé: *La voie de la Félicité, en trois Livres*, à Londres 1658 in-4. qui eſt d'un Auteur inconnu, lequel vivoit ſous la Reine Eliza- beth. Cet Ouvrage lui avoit été communiqué par Guil- laume Backhouſe, afin qu'il le donnat au Public pour ren- dre juſtice à l'Auteur, parce qu'ils en avoient trouvé l'un & l'autre une prétendue Copie, deſtinée à l'impreſſion; mais que Mr. Aſhmole, en l'examinant, trouva tronquée, interpolée par des additions impertinentes, & uniquement compoſée de Fragmens raſſemblés de tout l'Ouvrage. Ou- tre cela, on avoit deſſein de le donner au Public comme un Ouvrage d'*Eugéne Theodidacte*, c'eſt-à-dire Jean Hey- don, qui avoit épouſé la veuve de Nicolas Culpepper fa- meux Aſtrologue; & on avoit changé le titre en celui de *la Courone du Sage, ou la Médecine de la Nature*, qui, ti- tre ſous lequel Jean Gadbury, dans ſon Almanac de l'an- née 1658, diſoit qu'il avoit déja paru. Mr. Aſhmole, par zéle pour la Chymie, & par reſpect pour l'Auteur de l'Ou- vrage, le donna au Public ſur une Copie plus parfaite. Mr. Heydon en fut vivement piqué, & il publia à Londres en 1660 in-octavo, une Piéce intitulée: *L'Idée de la Loi, tirée de Moïſe, au Roi Charles II.* &c. Dans ſa Préface il dit, que Mr. Aſhmole a publié un Livre intitulé *la Voie à la Félicité, en trois Livres*, qui eſt très défectueux, puiſ- que ſon Edition à lui eſt en quatre Livres (48). Mr. Aſh- mole dit dans ſa Préface, que le véritable Auteur de cet Ouvrage eſt inconnu; mais, ajoute-t-il, „ j'ai entendu ra- „ conter quelques Hiſtoires remarquables, accompagnées „ de circonſtances très propres à perſuader que la Provi- „ dence eſt intervenue d'une maniére toute particuliére, „ non

(42) Id. ib.

(43) Id. ib.

(44) Id. ib.

(45) P. 140.

(46) *Ubi ſupra.*

(47) Idem col. 890. 891.

(48) Idem col. 891.

(35) *Memoires* p. 31. Wood col. 850. place l'Edition en 1672.

(36) Part. I. c. 1. p. 22. Ed. de Londres in-8.

(37) P. 25.

(38) Wood col. 890.

(39) P. 24.

(40) Voyez *Appendix à* ſon Journ. p. 81.

(41) Wood *ubi ſupra.*

„ Chymie, Science dans laquelle il s'eſt rendu ſi fameux, qu'il a mérité véritablement le titre de *Mercuriophile Anglois*. Et comme il étoit habile Botaniſte, on lui a dédié divers Ouvrages ſur cette „ Science, auſſi-bien que d'autres ſur l'Aſtrologie &c." Il étoit grand Protecteur des Gens-de-Lettres ; & c'eſt à lui qu'on a la principale obligation de l'avancement du ſavant & éloquent Docteur Smallridge, Doyen de l'Egliſe de Chriſt & Evêque de Briſtol.

„ non ſeulement en faiſant tomber l'Original même entre les „ mains d'un homme laborieux, occupé à pénétrer les ſecrets „ de la Science myſtérieuſe, mais en lui faiſant trouver heu- „ reuſement entre deux feuillets trois grains de Poudre de „ projection, dont il a fait uſage. Je ne prétends pas néan- „ moins fatiguer ni amuſer mes Lecteurs ; je puis ſeule- „ ment aſſurer modeſtement, que ma Copie a été faite „ ſur cet Original. L'Ouvrage paroît avoir été écrit vers „ le commencement du Siécle paſſé, ou ſur la fin du quin- „ zième. Le grand but de l'Auteur eſt de prouver par de „ fortes & ſolides raiſons, & par des exemples, la poſſi- „ bilité de la PIERRE PHILOSOPHALE ; par où il pa- „ roît évidemment, que la Nature a fait voir de grandes „ merveilles à l'Univers, & que l'on a pu, & qu'on peut „ par conſéquent encore faire de grandes choſes par les „ moyens les plus ſoibles, quand on ſait parfaitement „ procurer une juſte, véritable & Philoſophique union de „ la Nature & de l'Art. Et malgré cela, parce que ces „ choſes ſont familiéres & communes, on n'en fait point „ de cas. Ce Diſcours eſt rempli de raiſonnemens ſoli- „ des, proportionnés aux eſprits bornés, comme aux plus „ ſivans ; & tels, que je me perſuade ſurement qu'ils ſa- „ tisferont les uns & les autres, plus qu'aucune choſe qu'il „ y ait ; & je ne doute pas qu'on ne trouve ici la ſolution „ de pluſieurs difficultés ſpécieuſes, qu'on a juſqu'à pré- „ ſent alléguées contre cette inſaillible Science, & qu'on „ n'oſera plus les reproduire." Le Journal de la Cour, écrit par lui-même, a paru à Londres en 1717 in-12. ſous le titre de *Memoirer de la Vie du ſavant Antiquaire* Elie Aſhmole, *écrits par lui-même en forme de Journal, avec un* Appendix *de Lettres originales, le tout publié par Charles Boerman*. L'Editeur dit dans ſa Préface, que la Copie ſur laquelle il a publié ces Pièces, eſt de la main du Docteur Robert Plot, Garde du Cabinet Aſhmolien à Oxford, & Secrétaire de la Société Royale, qui l'avoit faite pour un Gentilhomme du Comté de Staffort proche parent de Mr. Aſhmole ; & que peu d'années auparavant, Mr. David Perry, du Collége de Jéſus à Oxford, & Garde du ſuſdit Cabinet, l'avoit collationnée avec l'Original, & y avoit corrigé quelques légéres fautes (49). L'Editeur finit en diſant, „ qu'il ne s'étendra pas ſur l'utilité de ces „ ſortes d'Ouvrages ; qu'il ſe contente de remarquer, que „ par leur moyen on apprend l'Hiſtoire ſecrette du tems „ dont il s'agit, qu'ils découvrent le principe des actions, „ nombre de petites quoiqu'importantes circonſtances, & „ chappées ou inconnues aux Auteurs de l'Hiſtoire géné- „ rale ; & pour tout dire en un mot, qu'ils aſſouviſſent „ notre curioſité à plus avide." On trouve dans l'Appendix, une Lettre de remercîment datée du 26 Janvier 1666, de la Corporation de Litchfield, pour un Gobelet d'argent dont Mr. Aſhmole lui avoit fait préſent : Une Préface pour le Catalogue des Médailles de l'Archevêque Laud, dreſſé par Mr. Aſhmole, & conſervé dans la Bibliothéque d'Oxford : Une Lettre du Docteur Thomas Barlow, depuis Evêque de Lincoln, à Mr. Aſhmole, du 28 Déc. 1668, ſur le préſent qu'il lui avoit fait de ſes Ouvrages, contenant une Deſcription du Cabinet de Médailles de l'Archevêque Laud : Une Lettre de Jean Evelyn, pour lui recommander le Dr. Plot pour le Profeſſeur en Phyſique : Une de Joſué Barnes, de Cambridge, du 15 d'Octobre 1688, où il fait des excuſes à Mr. Aſhmole d'avoir biché quelque choſe contre ſon Ouvrage ſur l'Ordre de la Jarretière, dans ſon Hiſtoire d'Edouard III, avec la réponſe de Mr. Aſhmole du 23 du même mois.

(49) *Inf. MS. Aſhmol. Oxon. num.* 1136.

ASHWELL (GEORGE), Auteur de différens Ouvrages [*A*], étoit fils de Robert Aſhwell de Harrow dans la Province de Middleſex. Il naquit dans la Paroiſſe de S. Martin-Ludgate à Londres le 8 de Novembre 1612. Il entra dans le Collége de Wadham à Oxford en 1627, où il fut reçu Bachelier & Maître-ès-Arts. Il devint enſuite Membre du Collége, & l'un des plus fameux Régens. Après que la Guerre Civile eut éclaté, il demeura à Oxford, & y prêcha devant le Roi, aiant pris à cette fin le degré de Bachelier en Théologie le 23 de Juin 1646, peu de tems avant la reddition d'Oxford (*a*). Il ſe ſoumit enſuite à l'autorité des Viſiteurs établis par le Parlement en 1648 ; & en 1658 il obtint la Cure de Hanwell proche de Banbury dans le Comté d'Oxford, vacante par la mort du Docteur Robert Harris. Il avoit été auparavant Chapelain domeſtique du Chevalier Antoine Cope, Seigneur de Mannor & de Hanwell. Il mourut dans ce dernier Lieu le 8 de Février 1693, & y fut enterré dans l'Egliſe (*b*). C'étoit un homme d'un caractére pacifique, & digne à tous égards de la place qu'il occupoit. Habile Dialecticien, il raiſonnoit avec une force & une clarté toute particuliére. Il étoit très verſé dans la lecture des Péres & des Scholaſtiques, ce qui le mit en grande réputation parmi les Théologiens qui avoient du goût pour ce genre d'étude (*c*).

(*a*) Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 911. & *Faſt.* col. 55.

(*b*) Idem *Ath. Oxon.* col. 911. 912.

(*c*) Idem col. 912.

[*A*] *Auteur de différens Ouvrages.*] I. *Fides Apoſtolica*, ou *Diſcours où l'on prouve l'autorité du Symbole Apoſtolique, & qu'il eſt des Auteurs auxquels on l'attribue communément.* Oxford 1653. in-octavo. II. *Double Appendice, le premier ſur le Symbole d'Athanaſe, & le ſecond ſur le Symbole de Nicée* ; publiés avec le précédent Ouvrage. Mr. Wood nous apprend (1), que Mr. Richard Baxter critiqua quelques endroits du *Fides Apoſtolica*, dans ſon *Gildas Salvianus*, ou *Paſteur Reformé*, imprimé à Londres en 1656 (2) in-octavo ; mais qu'enſuite dans la Préface de ſa *Théologie Catholique*, Londres 1675. in-folio, il témoigna du regret d'avoir attaqué publiquement l'Ouvrage de Mr. Aſhwell. III. *Geſtus Euchariſtiæus.* „ De la Poſture dans laquelle „ on doit recevoir l'Euchariſtie." Oxford 1663. in-octavo. IV. *De Socino & Socinianiſmo Diſſertatio.* „ Diſſertation ſur „ Socin & le Socinianiſme." Oxford 1680. in-octavo. Ce n'eſt qu'une petite partie d'un plus grand Ouvrage qu'il avoit fait, intitulé : *De Judice Controverſiarum & Catholicæ Veritatis Regula.* „ Du Juge des Controverſes, & de „ la Régle de la Foi Catholique." Il donna cette Diſſertation comme un eſſai, pour voir s'il trouveroit de l'encouragement pour l'impreſſion de tout l'Ouvrage. V. *De Eccleſiâ Romand Diſſertatio, pars ſpectat multo majoris, de Judice Controverſiarum.* „ Diſſertation ſur l'Egliſe Ro- „ maine : " partie du même Ouvrage. Oxford 1688. in-quarto. Il la publia à la ſollicitation du Docteur Gilbert Ironſide, Recteur du Collége de Wadham. VI. *Réponſe au* Plato redivivus *de Henri Nevill.* Cet Ouvrage, à ce que nous apprend Mr. Wood, eſt manuſcrit, de la propre main de l'Auteur. Il traduiſit auſſi du Latin en Anglois, *Philoſophus Autodidactus, ſive Epiſtola Abi Giaafar Ebn Tophail de Hai Ebn Yokdan* &c. Londres 1686. in-octavo. Cette Lettre fait voir, par l'Hiſtoire d'Ebn Yokdan, les voics & les degrés par leſquels la Raiſon humaine peut, en joignant de ſérieuſes réfléxions à l'expérience, parvenir à la connoiſſance des Objets les plus ſublimes, & en particulier à celle de Dieu & de la Religion.

(1) Mr. Wood dit 1617. mais c'eſt une mépriſe.

(2) Mr. Wood dit 1659.

ASPILCUETA (MARTIN), que l'on appelle communément le Docteur *Navarre*, (*Navarrus* ou *Doctor Navarrus*) parce qu'il étoit de ce Royaume, naquit le 13 de Décembre 1491, à Varafayn Ville du Royaume de Navarre, pas fort éloignée de Pampelune, d'une famille noble [*A*]. Il entra fort jeune chez les Chanoines Réguliers de Roncevaux, & en porta toujours l'habit, quoiqu'il quittât dans la ſuite le Couvent. Il alla à Alcala, où il étudia les Belles-Lettres, la Philoſophie & la Théologie ; & il s'attacha principalement au Syſtême de Pierre Lombard, appellé *le Maitre des Sentences*. Aiant fait de grands progrés dans toutes ces Sciences, il vint en France [*B*] étudier en Droit, & le fit avec tant de ſuccés, qu'il fut jugé capable de l'enſeigner aux autres ; & il le profeſſa avec applaudiſſe-

[*A*] *D'une famille noble.*] La famille de ſon pére étoit non ſeulement diſtinguée par ſon ancienneté, mais parce que François Xavier, l'Apôtre des Indes, en étoit, comme Aſpilcuéta nous l'apprend lui-même (1). Sa mére étoit de la famille de *Jaureguiçar*, dite autrement *Baſtan*, établie d'ancienneté dans les Pyrénées (2).

[*B*] *Il vint en France.*] Voici ce qui occaſionna ce Voyage. Jean d'Albret Roi de Navarre, aiant été excommunié avec Catherine de Foix ſa femme par le Pape Jules II. en qualité de fauteurs de Louis XII Roi de France, que le Pape avoit déclaré ennemi de l'Egliſe, Ferdinand Roi d'Eſpagne, qui avoit ſollicité cette Excommunication, ſe jetta ſur la Navarre ; ce qui obligea Jean d'Albret de ſe retirer dans les Etats qu'il avoit en France. Pierre de Navarre ſon Grand-Maréchal l'y accompagna, avec François ſon frére ; & Martin Aſpilcuéta, qui étoit attaché à celui-ci (*cum comes tum Doctor*), le ſuivit, & demeura auprès de lui pendant douze ans en qualité de ſon

(1) *In Miſcell. ad. de Orat. apud* Nicol. Anton. *Bibl. Hiſp.* T. II. p. 70.

(2) Nic. Ant. *ibid.*

diſſement [C] à Toulouſe & à Cahors. De retour en Eſpagne, il fut fait prémier Profeſſeur du Droit Canonique à Salamanque, où il ſe rendit célèbre par les ſoins qu'il ſe donnoit pour inſpirer de bons principes à la Jeuneſſe, & par le rétabliſſement de l'étude du Droit Canonique, qui étoit négligé auparavant dans cette Univerſité. Il occupa ce poſte pendant quatorze ans, & il ſe propoſoit de donner vingt ans à remplir ſes fonctions, & de s'en décharger enſuite pour s'attacher à d'autres études: mais ce deſſein avorta, parce que Jean III, Roi de Portugal, l'appella à Coimbre, où il venoit de fonder une Univerſité. Il donna à Aſpilcuéta une penſion beaucoup plus conſidérable qu'on n'avoit fait encore à aucun Profeſſeur, ſoit en France, ſoit en Eſpagne; & ce fut peut-être ce qui détermina notre Docteur à accepter ſes offres [D]. Il enſeigna ſeize ans à Coimbre, & aiant bien mérité par ſes travaux de jouïr du repos, il obtint ſon congé & ſe retira dans ſon Pays, pour prendre ſoin de ſes nièces, filles de ſes frères, qui étoient morts. Il demeura auſſi en Caſtille, & pendant le ſéjour qu'il y fit, il fut Confeſſeur de Jeanne veuve du Prince de Portugal, & des Princes de Bohême ſes neveux, fils de l'Impératrice Marie. Il forma enſuite le deſſein de retourner en Portugal [E]: mais il fut obligé d'aller à Rome, pour défendre Barthélemi Caranza Archevêque de Tolède [F], accuſé d'Héréſie devant le Tribunal de l'Inquiſition. Le procès avoit déja été examiné en Eſpagne, mais le Pape avoit évoqué la Cauſe à Rome (a). Aſpilcuéta le défendit avec toute l'ardeur imaginable, mais ſans ſuccès [G]. Comme il s'étoit acquis une réputation extraordinaire par ſes Ecrits, il n'eſt pas étonnant qu'il reçût beaucoup d'honneur à la Cour de Rome. Pie V le nomma Aſſeſſeur du Cardinal François Aléiat, Vice-Pénitencier. Grégoire XIII ne paſſoit jamais devant ſa porte, qu'il ne le fît appeller, & il étoit quelquefois une heure entière à s'entretenir avec lui dans la rue. Il ne dédaignoit pas même de lui rendre viſite, accompagné de pluſieurs Cardinaux. Ces honneurs ne le rendirent pas plus fier; il fut toujours modeſte & humble, comme on en verra une preuve ci-deſſous [H]. Son nom devint ſi célèbre, que de ſon tems même, le plus grand éloge qu'on pouvoit donner à un Savant, étoit de dire que c'étoit un *Navarre*; ee nom, qu'Aſpilcuéta portoit, renfermant l'idée d'une Erudition parfaite, comme celui de *Roſcius* déſignoit autrefois un Comédien accompli. Janus Nicius Erythræus dit (b) qu'Aſpilcueta étoit non ſeulement l'Oracle de la Ville de Rome, mais encore de tout le Monde Chrétien; que toutes ſortes de perſonnes le conſultoient comme un Apollon, & que ſes déciſions étoient regardées comme celles d'une Divinité: telle étoit l'autorité qu'il s'étoit acquiſe, non ſeulement par ſon ſavoir, mais par ſa probité & ſa vertu. Fidèle à tous les devoirs que preſcrit l'Egliſe Romaine, ſa tempérance & ſa frugalité lui conſervérent non ſeulement une ſanté ſi vigoureuſe, que dans un âge très avancé il avoit toute la force d'eſprit néceſſaire pour s'appliquer à l'étude, mais le mirent en état d'aſſiſter libéralement les pauvres; car il étoit très charitable [I]. Son humilité & ſon goût pour l'étude lui firent refuſer toutes les Dignités, tant Civiles qu'Eccléſiaſtiques, qu'on lui offrit [K]. Ce Grand-Homme mourut le 21 de Juin 1586, âgé de 94 ans, ſix mois & huit

(a) Voyez l'Article CARANZA.

(b) *Pinacoth.* I. p. 1. Edit. de 1643.

(1) Id. ibid. [Le P. Nicéron T. V. p. 3. dit 14 ans. R. D. T.]

(4) Voyez *Mémoires pour ſerv. à l'Hiſt. des Homm. Illuſt.* T. V. p. 3.

(5) *Ubi ſupra.*

Théologien (3).

[C] *Il profeſſa (le Droit) avec applaudiſſement.*] Il enſeigna principalement le Droit Canonique; ce que le P. Nicéron auroit dû remarquer (4), au-lieu qu'il s'exprime d'une manière générale, comme ſi Aſpilcuéta avoit auſſi enſeigné le Droit Civil. Il paroît cependant qu'il inſiſtoit auſſi quelquefois ſur les principes du Droit Naturel; c'eſt ce dont on trouve un exemple dans Nic. Antonio, qui dit (5) qu'Aſpilcuéta prouva par un beau Diſcours, que nous ne devons ni aimer, ni haïr un homme, uniquement parce qu'il eſt notre Concitoyen, Etranger, ou du même Pays que nous, mais qu'on ne doit avoir égard qu'à ſes qualités & à ſes vertus. Il ſeroit à ſouhaiter qu'Aſpilcuéta eût ajouté, *ſans avoir égard à ſes opinions particulières*; mais ce ſeroit trop exiger d'un Théologien de l'Egliſe Romaine, & c'eſt un principe d'équité, qu'on ne trouve pas même toujours dans ceux qui ſont profeſſion d'avoir ſecoué le joug de l'autorité humaine en matière de Religion.

[D] *Ce fut peut-être ce qui le détermina à accepter ſes offres.*] Quand les actions d'un homme peuvent paroître bonnes & d'un mauvais principe, & que l'on n'a aucune raiſon particulière de les attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre, la corruption générale nous porte aiſément à les attribuer à un mauvais motif, quoique la Charité Chrétienne dût nous obliger à en juger autrement. Mais comme il eſt fort ordinaire aux Profeſſeurs de préférer les Univerſités où les appointemens ſont les plus conſidérables, il ſemble qu'on peut ſoupçonner Aſpilcuéta d'avoir quitté la Chaire de Salamanque pour celle de Coimbre, parce que cette dernière étoit d'un plus grand revenu. Et il paroît qu'on l'en accuſa, car il ſe défend ſur cet article en divers endroits de ſes Ouvrages (6), & il ſoutient que le Roi de Portugal Jean III obtint de l'Empereur Charles V, par les ſollicitations d'Iſabelle ſœur de ce Prince, que lui Aſpilcuéta paſſât en Portugal, pour qu'on y profitât auſſi de ſes ſavantes leçons (7); enſorte que ce ne fut pas l'intérêt qui lui fit quitter Salamanque, mais les prières de ſes Supérieurs, qui font des ordres pour un particulier. A quoi l'on peut ajouter, qu'il refuſa pluſieurs Emplois honorables, dont un homme intéreſſé auroit ſu profiter.

[E]. *Il forma le deſſein de retourner en Portugal.*] Ce fut ou par un motif de reconnoiſſance pour la Reine Catherine, dont il avoit reçu beaucoup de graces, ou pour dépenſer en Portugal l'argent qu'il y avoit gagné; croyant qu'il y avoit de l'injuſtice, ou du moins de l'ingratitude, de porter ailleurs les fruits qu'il y avoit recueillis de ſon travail. C'eſt, à ce qu'il me ſemble, ce que ſignifie ce Latin de Nic. Antonio. *Tandem cum Portugalliam denuo cogitaret, forſan conſcientiâ tactus beneficiorum ſibi a Catharinâ Regina olim collatorum, aut quod ejus regni pecuniis ſe exhibiret optimos conſiliis & doctrinæ fructus aliis reddere, ſi non iniquum, ſaltem ingratum exiſtimabat* (8). L'expreſſion *exhibere ſeſe* ſignifie ſouvent chez les Juriſconſultes, *s'entretenir ſoi-même*; & c'eſt le ſens qu'il faut lui donner ici; auquel revient le *dépenſer* de notre Langue, au ſens qu'on l'employé ici.

[F] *Pour défendre Barthélemi Caranza Archevêque de Tolède.*] Comme cet Archevêque étoit un homme d'un grand mérite, il étoit juſte qu'il fût défendu auſſi par un homme diſtingué par ſa capacité, & l'on n'en trouva pas de plus propre qu'Aſpilcuéta; c'eſt ce que dit Nic. Antonio (9). Mr. de Thou ajoute (10) qu'Aſpilcuéta, âgé pour-lors de quatre vingts ans, négligea le ſoin de ſa propre ſanté, pour ſecourir ſon Ami: il accompagna Caranza à Rome, & le défendit avec tout le courage imaginable, malgré tous les efforts de Philippe & de ſes Miniſtres. *Navarrus quamquam ollogenario proximus omnem ætatis & valetudinis curam amici periculo poſthabuit, & Carancam* (11) *Romam ductum comitatus, ejus innocentiam, averſo Philippo & ejus Miniſtris, conſtantiſſimè tutatus eſt.*

[G] *Mais ſans ſuccès.*] Mr. de Thou nous apprend (12), que quoiqu'on ne pût abſolument rien prouver contre Caranza, on le laiſſa languir en priſon, où il mourut enfin miſérablement. Ce qui fait voir que toute l'éloquence d'Aſpilcuéta, & tous ſes efforts, ne ſervirent de rien à cet infortuné Prélat. Il ne faut pas en être ſurpris, puiſqu'il avoit pour Ennemis le Roi & ſon Conſeil; & ce qui eſt mille fois plus formidable, le terrible Tribunal de l'Inquiſition.

[H] *On en verra une preuve ci-deſſous.*] C'eſt Mr. de Thou qui rapporte le fait, pour en avoir été lui-même témoin oculaire. „ Je me ſouviens, *dit-il* (13), que Navarre étant allé rendre viſite à Paul de Foix, Ambaſſadeur du Roi auprès du Pape, que j'avois accompagné à Rome, & ne l'aiant pas trouvé dans ſon Palais, il alla le chercher dans l'Egliſe de la Trinité où il étoit, & le ſalua en ſe proſternant devant lui, & lui baiſnit les pieds. L'Ambaſſadeur, ſurpris de cette action d'humilité, refuſa cet honneur, & tâcha de faire lever de terre ce vénérable vieillard: mais Navarre lui dit, qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de rendre en ſa perſonne cet hommage & ces reſpects à une Nation dont les Rois étoient iſſus. Enfin s'étant levé, il ne voulut jamais mettre ſon chapeau, quoiqu'il ſe promenât avec l'Ambaſſadeur dans un endroit découvert & expoſé aux injures de l'air, qui étoit alors extrêmement froid, quelque inſtance que lui fit Paul de Foix pour l'obliger à ſe couvrir." Comme il étoit très habile dans les matières de Conſcience, & qu'il étoit d'ailleurs d'une grande probité, l'Empereur Charles V & Philippe ſon fils le conſultérent plus d'une fois au ſujet du Royaume de Navarre que Ferdinand avoit uſurpé, & il fut toujours d'avis qu'ils devoient ou le reſtituer, ou donner un équivalent, s'ils vouloient agir en conſcience (14).

[I] *Il étoit très charitable.*] On dit qu'étant à Rome, il alloit par la Ville monté ſur une mule qui avoit accoutumé de s'arrêter d'elle-même, dès qu'il rencontroit un pauvre, & qui ne recommençoit à marcher, qu'après qu'il lui avoit donné l'aumône (15).

[K] *Son humilité & ſon goût pour l'étude lui firent refuſer toutes les Dignités . . . . qu'on lui offrit.*] Avant que d'être Profeſſeur à Salamanque, le Roi lui offrit une place dans le Conſeil du Royaume de Navarre, qui réſidoit

(6) *In Rep. ad cap. Inter verba* XI. *Queſt.* 3. Partit. *ad Comment. in* 7. *de Pœnitent. Diſtinctionem* & *in Ep. Apolog. apud* N. Anton. *ubi ſupra* p. 75.

(7) Nic. Anton. *ibid.*

(8) Id. ibid.

(9) Id. ibid.

(10) *Hiſt.* L. LXXXIV. p. 1. T. IV. Edit. de 1620. in-folio.

(11) Nic. Antonio écrit *Caranza.*

(12) *Ubi ſupra* p. 118.

(13) Ibid.

(14) Nic. Anton. *ibid.* p. 76.

(15) Id. ib.

huit jours, comme on le voit par l'Epitaphe qui eſt ſur ſon Tombeau [L] ; & non de plus de cent ans, comme quelques Auteurs l'ont avancé (c). Les contemporains d'Aſpilcueta, & ceux qui ont vécu depuis lui (d), lui ont donné de grands éloges [M]. Il eſt fort cité par les Caſuiſtes & les Canoniſtes [N]. Selon Mr. Du Pin (e), il eſt quelquefois relâché dans ſa Morale, & il n'écrit ni poliment

(c) Jac. Menoch. *Præſumpt.* L. III. c. 1. Pancirol. *Lib. de Clar.*

Leg. ſuper. Th. Correa *in Orat. in fine funeris habitæ.* Arp. Nic. Antun. *ubi ſupra.*

(d) Nic. Anton. Tom. II. p. 74-76. (e) *Biblioth. des Aut. Eccléſ.* Tom. XVI. p. 135.

à Pampelune, avec une Prébende dans la Cathédrale de la même Ville ; mais il préfera la Chaire de Profeſſeur, & la retraite du Cabinet, aux ſoins des affaires publiques. A ſon retour de Portugal, il refuſa auſſi d'entrer dans le Grand Conſeil de Caſtille, auſſi-bien que d'être Inquiſiteur, le Roi Philippe II. lui ayant offert l'un & l'autre. Il aima mieux employer ſon tems à revoir & à corriger les Ouvrages qu'il avoit déja faits, & à en compoſer de nouveaux. Les mêmes raiſons l'obligérent à refuſer un Evêché, que le Roi & la Reine de Portugal, qui l'aimoient & l'eſtimoient infiniment, lui offrirent (16).

(16) Id. ib.

[L] *L'Epitaphe qui eſt ſur ſon Tombeau.*] La voici : *D. O. M. Martinus ab Aſpilcueta Navarrus H. S. E. divini humaniteve Juris conſultiſſ. Qui Salamantiæ primum, deinde Conimbricæ facundiæ Portugallis regiæ Jus pontiſ. docuit ; Romam profectus Pio V., Gregorio XIII., Sixto V., PP. MM. variis, omnibus nationibus gratus, huic Xenodochio beneficus* (17). *Obiit XI. Kal. Julii* MDLXXXVI. *ætatis anno* 94., *Menſe* 6., *diebus* 9., *multis doctrinæ Jure pervulgatis monumentis. Martinus Zuria Azuarcus bene merenti poſuit.*

(17) Il paroît par-là qu'il avoit donné quelque choſe à un Hôpital ; mais on ne dit pas auquel, ni ſi ce fut avant ſa mort, ou en mourant.

Marmore ſub gelido Navarri arentia membra
Nonè eloqui, in cineres non abitura leges :
Aſt animus puris parus ſeſe bitulit Aſtris,
Cujus perpetuo fama ſuperſtes erit.
Ille quidem dignus, cujus non flamina Clotho
Solveret, eſt ſitus qui diuque aperta tria.
Ut tamen in terris aquavit Neſtoris annos,
Sic illi in Cœlo ſint ſine fine quies.

Il fut enterré avec beaucoup de pompe, les Ordres des Moines, les Prêtres, les Auditeurs de Rote & les Prélats, qui ſe trouvérent à Rome, aiant aſſiſté à ſes funerailles par ordre exprès du Pape. Il fut inhumé dans l'Egliſe de S. Antoine, qui eſt aux Portugais ; & l'on y mit auſſi ſon Buſte. Il n'avoit rien d'agréable dans ſon air ; il avoit le nez aiguillin, & il étoit fi maigre & ſi défait, qu'il avoit plutôt l'air d'un ſpectre que d'un homme (18). Mais les qualités de l'ame récompenſoient amplement les défauts du corps.

(18) Nic. Anton. *ubi ſupra.*

[M] *Les contemporains d'Aſpilcueta, & ceux qui ont vécu depuis lui, lui ont donné de grands éloges.*] André Reſendius & Emanuel Coſta, qui avoient été ſes diſciples en Portugal, le mettent au deſſus de tous les Docteurs & les Canoniſtes de ſon Siécle. *Doctorum Canoniſtarum, ſi dicere le primier* (19), *facile & ſine controverſia princeps.* *Doctorum Juris Canonici*, dit le ſecond (20), *facile princeps.* François Sarmiento, quoique ſon antagoniſte, en parle dans les mêmes termes ; & Roderic Arriaga (21) dit que les deciſions d'Aſpilcueta doivent être d'un grand poids, parce que c'étoit un homme fort ſavant, d'une grande piété, & d'une conſcience délicate, & même ſcrupuleuſe ; ce qui eſt bien éloigné de ce que penſe Mr. Du Pin (22) : mais il faut remarquer que le dernier a reſté pour Janſéniſte, & qu'Arriaga étoit Jéſuite ; ce qui ſuffit pour rendre raiſon de la différence de leurs jugemens. La Vie d'Aſpilcueta a été écrite par Simon Magnus, Chanoine de S. Pierre à Liége, ſon Ami intime. Cette Vie a été miſe à la tête de ſon *Manuel*, imprimé avant ſa mort à Rome & à Cologne : mais il en fut nécéſſaire, comme il le témoigna lui-même par une Lettre à Simon, s'il en fut croire Valére André. Il y a une autre Vie d'Aſpilcueta par Roſeius Hortinus, Ecrivain très éloquent, qui ſe trouve à la tête de l'Edition des Oeuvres d'Aſpilcueta à Rome 1590, donnée par Michel Aſpilcueta ſon neveu. Nicolas Antonio dit (23) qu'on peut faire plus de fonds ſur cette Vie que ſur l'autre, comme ainſi étant imprimée ſous les yeux d'un perſonnage qui ſçut, qui a pu montre l'Auteur au fait des circonſtances de ſa vie, & l'empêcher de faire des bévues & d'avancer des fauſſetés. Outre ces Vies, il y a ſon Oraiſon funébre ou ſon Panégyrique, par Thomas Correa Portugais, Profeſſeur d'Eloquence & de Rhétorique à Rome, qui la prononça dans l'Egliſe de S. Antoine de cette Ville, le jour même des funerailles d'Aſpilcueta : il fut imprimé la même année. Nous ne parlerons pas de pluſieurs autres Eloges en vers, des Poëtes les plus diſtingués de ce tems-là, tant en Latin, qu'en Langue Vulgaire, par leſquels ils honorérent la mémoire d'Aſpilcueta (24).

(19) Apud Nic. Ant. *ubi ſupra* p. 77.

(20) *Apud eund.* ibid.

(21) *Tract. de Apoſtaſ.* Diſp. XXII. Sect. 1. num. 2. ap. Nic. Ant. ibid.

(22) Voyez l'Article à la citat. (e).

(23) *Ubi ſupra.*

(24) Voyez Nic. Ant. ibidem.

[N] *Il eſt fort cité par les Canoniſtes & les Caſuiſtes.*] Aſpilcueta a compoſé un grand nombre d'Ouvrages, dont il y a une Edition de Rome 1590 chez Jaques Tornelius, où l'on ne trouve point l'Ouvrage intitulé *Conſilia*, qui a été inſéré avec quelques autres Pièces dans l'Edition de Veniſe de 1602 (25). Il y en a encore une autre de Lyon 1591, faite ſur celle de Rome (26). L'Edition de Rome eſt en 3 Volumes in-folio. Le prémier contient, 1. *Manuale, ſive Enchiridion Confeſſariorum & Pœnitentium.* „ Le „ Manuel des Confeſſeurs & des Pénitens.“ L'Auteur l'avoit d'abord compoſé en Eſpagnol, & il a paru en cette Langue à Salamanque en 1557 in-quarto. Il y manquoit un Traité de l'Uſure & de la Simonie, qu'il y ajouta en forme de ſupplément dans la même Langue, en 1569. Il le traduiſit enſuite en Latin, & on en trouve un grand nombre d'Editions en cette Langue. Simon Magnus en aiant retouché le ſtyle, & y aiant fait quelques additions, il parut en cet état à Paris in-octavo en 1587. François de Sefe y a fait auſſi des additions, & l'a fait imprimer à Venife in-quarto en 1573. André Victorelli l'a auſſi augmenté, & ſon Edition a été publiée à Venife dans le même format. D'autres ont fait des Abrégés de cet Ouvrage : tels ont été Cominio Ventura, dont l'Ouvrage a été imprimé à Bergame en 1593 in-24. & Etienne d'Avila Jéſuite, qui a publié le ſien à Lyon en 1608 in-24. (27). Il a auſſi été traduit en Italien (28). 2. *De Horis Canonicis & Oratione.* „ Des Heures Canoniales, & de la Priére.“ Cet Ouvrage a paru d'abord en Eſpagnol en 1560 : il a été enſuite traduit en Latin & imprimé à Lyon en 1580, & à Rome en 1586. 3. *Miſcellanea centum de Orationis præſertim Pſalterio, & Roſario Virginis Mariæ, & de inſtitutione reâtâ Oratorum, & aliis quibuſdam eorum & de pertinentibus ad illa.* „ Cent Remarques diverſes ſur la „ Priére, le Pleautier & le Roſaire de la Vierge Marie.“ On trouve dans le ſecond Volume, 1. *Commentarius de ſilentio in Divinis Officiis, præſertim in Choro ſervando.* „ Commentaire ſur la néceſſité du ſilence dans le Service Divin, ſur-tout au Chœur.“ Ce petit Ouvrage, dit le P. Nicéron (29), eſt préſque tout extrait du Manuel. 2. *Commentarius in Cupa, Inter verba* XI. *Quæſt.* III. *in quo de gloriâ, honore, laude, ac bonâ famâ, deque ingloriâ, vituperio, infamiâ & detractione tractatur.* „ Commentaire ſur la Gloire, de l'Honneur, de la „ Louange, de la bonne Réputation, & de leurs contraires.“ Il compoſa d'abord cet Ouvrage en Eſpagnol, & le publia à Coimbre en 1551 in-fol. & à Valladolid en 1572. Il le traduiſit enſuite en Latin, & le publia en cette Langue à Rome en 1584 in-quarto. 3. *De Regularium Commentorii tres.* „ Commentaires ſur les Réguliers,“ imprimés d'abord à Rome en 1576 in-quarto, & revus enſuite par l'Auteur. 4. *De Abſtinentiæ rerum Eccleſiaſticarum, ac de Jeſuitis Clericorum Commentarius, in primum & Gloſſ. Summæ XII Quæſt. II. De Jeſuitis Clericorum juper Capit, Non licent Vaſas, eidem cauſâ & quæſtione*, imprimé à Rome en 1573 in-octavo, & enſuite augmenté & revu par l'Auteur. 5. *Commentarius rejuſatus de Uſuris.* „ Commentaire ſur l'Uſure.“ Ce Traité a été d'abord imprimé en Eſpagnol avec des additions au Manuel, en 1569 à Valladolid, & enſuite en Latin à Rome en 1585 in-quarto, & à Anvers en 1600 in-octavo. 6. *De reſtitutione Beneficiorum Eccleſiaſticorum Commentarius, quo doctrinæ quibus ipſius ſint impendendi, & quibus perſonis dandi aut reſtringendi.* „ Commentaire ſur les Revenus des Bénéfices Eccléſiaſtiques, où l'on montre à quels uſages ils doivent être employés & à quelles perſonnes on doit les donner „ ou les laiſſer.“ Imprimé d'abord en Eſpagnol en 1566, & dédié au Roi Philippe II. & enſuite en Latin en 1568 & en 1574, dédié au Pape Pie V. L'Auteur y fait voir, que les Bénéficiers ne doivent employer le revenu de leurs Bénéfices qu'au ſoulagement des pauvres, après qu'ils en ont pris ce qui eſt néceſſaire pour leur ſubſiſtance. Ce Livre fut attaqué par François Sarmiento Auditeur de Rote, qui trouvoit cette déciſion trop ſévere ; mais Navarre la ſoutint par l'Ouvrage ſuivant. 7. *Apologeticus pro libro de Beneficiis Eccleſiaſticis.* „ Défenſe du Livre des Revenus „ Eccléſiaſtiques,“ imprimé à Rome en 1570, & à Anvers en 1574. Cet Ouvrage engagea deux Grands-Hommes à écrire ſur la matiére, & à appuyer l'opinion d'Aſpilcueta de leur ſuffrage. Le prémier fut François Turrien Jéſuite, qui écrivit à Gonſalve Herréra Evêque de Laodicée ; le ſecond fut Achille Statius, Portugais, qui en écrivit à Navarre lui-même. On a joint enſuite ces Lettres à une nouvelle Edition du Commentaire des Revenus des Bénéfices Eccléſiaſtiques. 8. *Commentarius in Cap. Humanæ Autores XXII. Quæſt. V. De veritate reſponſi partim verbo expreſſo, partim mente concepto redditi.* „ Commentaire ſur la vérité d'une réponſe donnée en partie.“ 9. *De finibus humanarum actionum Commentarius.* „ Commentaire ſur la fin des actions humaines,“ imprimé à Lyon en 1573 in-octavo, & à Rome 1585 in-quarto. 10. *Epiſtola Apologetica ad illuſtriſſ. excellentiſſimumque Dom. Garſiliciun a Cueva, Ducem Alnaguerquenſem, Gubernatorem Mediolani.* „ Lettre Apologétique à l'illuſtre Gabriel de „ la Cueva, Duc d'Albuquerque & Gouverneur de Milan.“ Cette Lettre eſt contre quelques perſonnes, qui avoient prétendu qu'il ne demeurât à Rome, que parce qu'il avoit encouru la diſgrace du Roi Philippe : on y trouve l'Hiſtoire de la vie. 11. *Commentaria in ſeptem Diſtinctiones de Pœnitentiâ.* „ Commentaires ſur les ſept Diſtinc„ tions de la Pénitence.“ 12. *Commentarius de Anno Jubilæo & Indulgentiis omnibus.* „ Commentaire ſur l'Année „ du Jubilé, & ſur toutes les Indulgences.“ Imprimé d'abord à Coimbre en 1550, & enſuite augmenté à Rome en 1576 in-quarto, & à Milan en 1579 in-octavo. On trouve dans le troiſiéme Volume, 1. *Reſponſa duæ de Reſtitutione.* 2. *Commentarius in Rubricam de Judiciis.* 3. *Reſtitutio Cap. Nov. de Judiciis.* 4. *Reſtitutio de Reſtitutione ſpoliatorum.* 5. *Reſtitutio Cap. ita quorundam, De Judæis, in quâ*

(25) Id. ib.

(26) Nicéron *Mem. des Hom. Illuſt.* T. V. p. 71.

ment ni agréablement. Il a eu toujours la plume à la main, ainſi on ne doit pas s'étonner qu'il ait tant compoſé. Tous ſes Ouvrages roulent ſur la Morale, ou ſur le Droit Canonique.

quâ de rebus ad Saracenos deferri prohibitis, & cenſuris ob id latis. „ Leçon .... touchant les Juifs, dans laquelle „ on traite des Cauſes qu'il eſt défendu de porter devant „ les Sarazins, & des Cenſures prononcées à cette occa„ ſion;" imprimé à Conimbre en 1550 in-octavo. 6. *Commentarius de datis & promiſſis pro juſtitia vel gratiâ obtiendis.* „ Commentaire ſur les Preſens & les Promeſſes, „ qu'on fait pour obtenir juſtice ou une grace," imprimé à Rome en 1576 in-quarto. L'Edition de Veniſe renferme de plus, *De Cambiis.* Des Echanges. *De Simonia mentali.* De la Simonie profettée. *De Parvo notabili.* Du Vol manifeſte. *De mercibus defendendi proximum ob injuriâ.* De la neceſſité de défendre ſon prochain quand on lui fait tort. *De Homicidio caſuali.* Du Meurtre involontaire. *De Incompatibilitate Beneficiorum.* De l'incompatibilité de pluſieurs Bénéfices. *De Excommun.* De l'Excommunie. *De Lege penali.* De la Loi Pénale. Outre ces Traités, il y en a encore un autre, intitulé *Conſiliorum ſeu Reſponſionum Libri V.* „ Cinq Livres d'Avis ou de Réponſes," ſelon l'ordre des Décrétales, en deux Volumes in-quarto. Jaques Caſtellanus a publié à Veniſe en 1598 in-quarto un Abrégé Latin de tous les Ouvrages d'Alpicuéta, corrigé & augmenté par Pierre-Antoine de Lazzaro (30). ☞ Les cinq Livres d'*Avis* ont été imprimés deux fois, à Lyon en 1591 en 2 vol. in-4. ainſi qu'on l'a dit, & à Rome en 1602 in-folio.]

(30) Voyez Sol. Antim. *ubi ſupra* p. 77-79. & Niceron *ubi ſup.* p. 7-11.

ASSERIUS MENEVENSIS, OU DE S. DAVID, Auteur de la Vie du Roi Alfred [*A*], & Evêque de Shirburn dans le neuvième Siècle, naquit à S. David dans le Pays de Galles, où il entra dans l'Ordre des Bénédictins. On prétend qu'il a été Diſciple de Jean Scot Erigena, ſous lequel il fit de grands progrès dans les Sciences (*a*). Le Docteur Cave dit (*b*) qu'il étoit parent & qu'il fut Chancelier d'Alfeſtus Archevêque de S. David; & Mr. Hearne, dans ſes Notes ſur *la Vie du Roi Alfred le Grand* par Spelman, aſſure (*c*) qu'il étoit neveu de l'Archevêque, qui, ſelon lui, eſt le véritable Auteur de *l'Hiſtoire du Roi Alfred*, attribuée généralement à l'Evêque de Shirburn. Il ſe fonde principalement ſur ce que l'Auteur lui-même dit dans l'Ouvrage, qu'il écrivoit l'an 893; ce qui étoit dix ans après la mort de l'Evêque, comme il paroît par Guillaume de Malmesbury. Pluſieurs ont reçu quelque mauvais traitement d'Hemyde, grand Seigneur du Pays de Galles, & étant invité par le Roi Alfred de venir à ſa Cour, il s'y rendit, & gagna ſi fort les bonnes graces de ce Prince, qu'il lui donna l'Evêché de Shirburn, & les Abbayes d'Amersbury & de Banwel (*d*), & ſelon le Chevalier Jean Spelman (*e*), celle d'Exeter. Le Docteur Cave dit, que ce fut lui qui perſuada à Alfred de fonder l'Univerſité d'Oxford, & d'aſſigner des penſions annuelles aux Profeſſeurs dans les Sciences. Nous avons une *Chronique*, ou des *Annales*, qu'on lui attribue [*B*]. Le Docteur Gérard Langbain a remarqué par un Manuſcrit, que c'eſt notre Aſſerius qui eſt l'Auteur de la Traduction de Boëce de *Conſolatione Philoſophica*, attribuée au Roi Alfred (*f*). Pitſeus dit (*g*) qu'il compoſa auſſi quantité d'*Homelies: Aureatum Sententiarum Enchiridion*, ou Manuel de Sentences dorées: un *Commentaire ſur Boëce de Conſolatione* &c. Et Bale obſerve (*h*) qu'il écrivit les *Annales de la Bretagne*. Brian Twyne, dans ſes *Antiquités d'Oxford*, aſſure (*i*) que c'eſt un Ecrivain dont on n'a jamais le moins du monde révoqué l'autorité en doute. Selon Mr. Du Pin (*k*), le Docteur Cave, Oſcarius & Oudin, il mourut en 909; mais Mr. Hearne place ſa mort beaucoup plus haut [*C*].

(*a*) Ondin *Comm. de Script. Ecclſ.* T. II. col. 405.

(*b*) *Hiſt. Litter.* p. 476. Genève 1720.

(*c*) P. 156. Oxford 1709.

(*d*) Cave *ubi ſupra.*

(*e*) *Life of Alfred the Great*, p. II. p. 136.

(*f*) Voyez Hearne *Not. upon Life of Alfred* &c. p. 211, 212.

[*A*] *Auteur de la Vie du Roi Alfred.*] Nicholſon, dans ſa *Bibliothèque Hiſtorique d'Angleterre* (1), remarque qu'Aſſerius n'a écrit la Vie de ce Prince que juſqu'à la quarante-cinquième année, qui, ſelon ſon calcul, concourt avec l'an de J. C. 893. Ainſi, quoique les trente années qui ſuivirent, ſoient remplies de pluſieurs grands événemens, tels qu'il a paru, l'Hiſtoire de la mort d'Alfred, cette partie eſt tirée d'Auteurs poſtérieurs: & entre autres, les vers en forme d'Epitaphe, ſont de Henri Huntingdon. Il faut paroître par-tout, continue le ſavant Auteur (2), beaucoup de modeſtie, ſur-tout en parlant de l'invitation qu'il reçut de ſe rendre à la Cour, & de la manière dont il y fut reçu. Il ne dit pas un mot du Dialogue prétendu entre le Roi Alfred & S. Cuthbert, ſur lequel tous les autres Hiſtoriens s'étendent beaucoup, auſſi-bien que ſur les bons effets qu'il produiſit pour le Diocèſe de Lindisfarne. Florent de Worcester & d'autres Ecrivains l'ont copié fidélement, quand ils ont parlé de ce qui s'eſt paſſé ſous Alfred. Cet Ouvrage d'Aſſerius a été publié pour la première fois en anciens caractères Saxons, par le Docteur Parker Archevêque de Cantorbéry, à la fin de ſon Edition de l'Hiſtoire de Thomas Walſingham, à Londres en 1574 in-folio. Il le fit imprimer en vieux caractère, pour obliger les Lecteurs Anglois à étudier la Langue de leurs ancêtres, & les Antiquités de leur propre Pays (3). Il a paru dans un Recueil d'Hiſtoriens Anglois fait par Cambden, à Francfort, en 1602 in-folio (4). Mr. Wiſe d'Oxford en a donné une très belle Edition in-octavo, à Oxford en 1722.

(1) Vol. I. p. 159. Ed. de Londres in-8.

(2) Idem p. 320.

(3) Idem p. 119.

(4) Cave *Hiſt. Litter.* p. 476. & Oſcar. *Bibl.* T. I. p. 83.

[*B*] *Nous avons une Chronique ou des Annales qu'on lui attribue.*] Le Docteur Thomas Gale a publié ces Annales dans ſon Recueil intitulé, *Hiſtoria Britannica, Saxonica, & Anglo-Danica Scriptores decem*, imprimé à Oxford in-folio, 1691, ſous le titre ſuivant: *Chronicon Fani S. Neoti, ſive Annales Joannis Aſſerii, ut nonnullis videtur.* Elles commencent par ces mots: *Igitur Britannia Romanis ufque ad Caium Julium Cæſarem inceſſa atque ingreſſa fuit.* „ La „ Bretagne demeura donc inconnue aux Romains juſques „ au tems de Jules Céſar." Elles finiſſent à l'an 914, par ces mots: *Anno* DCCCCXIV *facta eſt pax inter Carolum Regem Francorum & Rollonem Ducem Normaniæ.* „ En „ l'an 914 la paix fut conclue entre Charles Roi de Fran„ ce, & Rollon Duc de Normandie (5)." Le Docteur Gale nous apprend que le Manuſcrit dont il s'eſt ſervi, eſt dans la Bibliothèque du Collège de la Trinité à Cambridge. Le Docteur Nicholſon remarque (6), que Jean Bromton (7) cite divers traits au ſujet du Roi Offa, tirés des Ecrits d'Aſſerius, & qui ne ſe trouvent point dans la Vie d'Alfred: d'où quelques-uns ont inféré, qu'il s'en eſt peut-être laiſſé impoſer par ceux qui ont mis le nom de cet Auteur à des Collections anonymes, dont ils ne connoiſſoient point les Auteurs. Et ce ſoupçon n'eſt point levé par ce Livre; à peine le Roi Offa y eſt-il nommé: il faut donc que Bromton ſoit tombé ſur quelque Pièce ſuppoſée (8), quelques preuves que l'on apporte de l'authenticité de celle-ci. Quoi qu'il en ſoit, Gale croit (9) qu'elle eſt véritablement d'Aſſerius; & ce qui favorite cette penſée, c'eſt que l'Auteur laiſſe beaucoup ſur ce qui regarde le Roi Alfred. Oudin (10) trouve l'opinion contraire plus probable, puiſque ces *Annales* vont juſqu'à l'an 914, & qu'Aſſerius eſt mort au plus tard en 909. & qu'on n'y apperçoit aucune trace d'addition. Mais ce qui eſt plus fort, c'eſt qu'il y eſt fait mention en termes formels de la mort d'*Aſſerius Menevenſis* Evêque de Shirburn, l'an 909: *Anno* 909. *Aſſerius Shirburnenſis obiit, & Frithegianus ſuccepit Epiſcopatum Wintoniæ.* Leland, dans le ſecond Volume de ſes Collections MS. f. 191. b. cité par Mr. Hearne dans ſes Notes ſur la *Vie du Roi Alfred le Grand par Spelman* (11), avoue qu'il ignore le nom de l'Auteur de cette Chronique, & il la nomme la *Chronique de S. Neot*, parce qu'il la trouva, ainſi que nous l'apprend Nicholſon (12), dans le Monaſtère de S. Neot. Mariannas Scotus dont auſſi l'avoir trouvée quelque part, car il la copie fréquemment.

(5) Ondin *Comm.* T. II. col. 406.

(6) P. 122.

(7) *Inter X Scriptores*, p. 733.

[*C*] *Mr. Hearne place ſa mort beaucoup plus haut.*] Dans ſes Notes ſur la *Vie d'Alfred le Grand par Spelman*, il obſerve, comme on l'a vu dans le corps de l'Article, que *la Vie d'Alfred n'eſt pas d'Aſſer Evêque de Shirburn, mais d'Aſſer ſon oncle, Archevêque de S. David* (13): ce qu'il tâche de prouver, par ce qui eſt rapporté dans le Livre même, que *l'Auteur écrivoit en 893, dix ans après la mort de l'Evêque de Shirburn, ainſi qu'il paroît par Guillaume de Malmesbury*: d'où il s'enſuit qu'Aſſer doit être mort en 883. „ Je ſai bien, *continue-t-il*, que dans un autre Ouvrage „ d'Aſſer, intitulé *Annales*, publié par le Docteur Gale „ dans le ſecond Volume de ſes Hiſtoriens d'Oxford, on „ trouve en termes exprès, qu'Aſſer Evêque de Shirburn „ mourut en 909: mais comme c'eſt-là une addition d'u„ ne main poſtérieure, je ſuppoſe que c'eſt une bévue, „ & que l'on a pris l'Evêque de Shirburn pour Aſſer Archevêque de S. David.

(8) Voyez Wharton *Anglia Sacr. Prat.* I. p. 136. *apud* Nicholſon p. 122.

(9) *Præfat.* p. 10.

(10) T. III. col. 406. 407.

(11) P. 52.

(12) P. 122.

(13) P. 156.

(*e*) Voy. *the Life of Dr. W. Aſſher-ton* by Th. Wallis. Londres 1714.

ASSHETON (GUILLAUME), iſſu d'une ancienne & bonne famille de ce nom dans la Province de Lancaſtre, naquit au commencement de l'année 1641. Son père étoit Curé ou Recteur de Middleton dans cette Province (*a*). Notre Aſſherton entra en qualité d'Ecolier dans le Collège d'Oxford, appellé du *Nez-de-Bronze*, le 3 de Juillet 1658 (*b*), & il fut mis ſous la direction d'un Maître qui

in-8. p. 6.

(*a*) Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 1023. Londres 1721.

qui étoit du parti Presbytérien [A]. Il se distingua d'une manière si particulière par son application & par ses progrès dans toutes les Sciences, qu'en 1663 il fut élu Membre de ce Collége, étant pourvûrs Backelier-ès-Arts (c). Il se fit tellement estimer, qu'on lui offrit peu d'années avant la mort la place de Principal du Collége; mais il la refusa (d). Il prit ensuite le degré de Maitre-ès-Arts, & entra dans les Ordres (e). En 1670, il publia à Oxford un Traité in-quarto contre la Tolérance [B]. Aiant été fait Chapelain de Jaques Duc d'Ormond, Chancelier de l'Université, il prit ses degrés en Théologie, & reçut le bonnet de Docteur au mois de Janvier 1673 (f). Au mois de Février de la même année, il succéda au Docteur Benjamin Parry dans la Prébende de Knaresburgh de l'Eglise d'Yorck (g). Il accompagna le Duc en qualité de Chapelain en Irlande, & le suivit aussi en Angleterre, s'excusant modestement de prendre aucun Bénéfice. Son attachement à la personne du Duc l'amena à Londres, & à la Cour. Après y avoir joui pendant quelque tems d'une espèce de Bénéfice, le Duc d'Ormond, par le crédit qu'il avoit dans la famille de S. Jean, lui procura en 1676 la Cure de Beckenham dans le Comté de Kent (h). En 1674 il publia à Londres son Ouvrage, *Du Scandale & de la Persécution* [C], où il fait paroître un zèle très vif contre les Papistes & les Non-Conformistes.

(c) Id. ibid. & the Life of Dr. Allestree p. 8.

(d) Voy. the Life &c. p. 8.

(e) Wood ubi supra.

(f) Id. ibid.

(g) Idem col. 621.

(h) Voy the Life &c. p. 14.

R.

(1) Athen. Oxon. Vol. II. col. 1025.

[A] *Il fut mis sous la direction d'un Maître qui étoit du parti Presbytérien.*] Mr. Wood dit (1), „ qu'on le mit „ sous un Régent Presbytérien, & qu'il fréquentoit avec „ Sam. Parker (depuis Evêque d'Oxford) les Assemblées „ religieuses dans la maison de Besse Hampton, vieille „ Blanchisseuse, qui demeuroit dans un des fauxbourgs „ d'Oxford; mais qu'aiant changé d'idées après le Réta„ blissement de Charles II. il fut fait Membre du Collè„ ge en 1663." Mais on trouve la conduite de notre Théologien avant ce Rétablissement, rapportée d'une manière un peu différente dans sa Vie par Th. Watts, publiée en 1714. p. 6 & 7. On y dit, „ qu'il eut le bonheur de tomber en„ tre les mains de quelques personnes orthodoxes & fidè„ les, qui le préservèrent de la contagion générale. Ainsi „ il fut imbu de bonne heure des vrais principes de notre „ Religion pure & sans tache, qui le préservèrent de la „ corruption du Monde. Mais il tomba dans les Ecoles „ & dans l'Université entre des mains dangereuses, & fut „ exposé à diverses tentations dans un lieu où l'Erreur & „ l'Hypocrisie prévaloient encore. Et quoiqu'il n'eût pas „ pu sentir dans son enfance toute l'horreur de la fan„ glante Tragédie du Martyre du Roi Charles I.; cependant, à mesure qu'il avançoit en âge, chaque année lui „ offroit de si horribles scènes, qu'il ne put qu'y trou„ ver un antidote dès sa jeunesse, & avoir en horreur les „ desordres de ce tems-là, jusques au jour de la glorieuse „ Révolution, qui acheva de l'affermir dans les bons prin„ cipes, & le rendit très zélé pour l'excellente Constitu„ tion de l'Etat & de l'Eglise. D'ailleurs, comme Dieu „ lui avoit donné un cœur porté à la compassion, un es„ prit humble & porté à l'étude, beaucoup de modestie, „ des inclinations vertueuses, & d'heureux talens, il ne fut „ jamais susceptible de mauvaises impressions, ni ne put „ être engagé dans aucun Parti de Zélateurs furieux & de „ Libertins: au contraire, il ne craignoit pas de leur fai„ re tête dans l'occasion, par où il se distingua non „ seulement dans l'Ecole de la Campagne, mais fut-tout „ dans le Collége dit du *Nez-de-Bronze*, à Oxford &c.

[B] *Un Traite contre la Tolérance.*] Il étoit intitulé: *La Tolerance desapprouvée & condamnée par l'autorité & les raisons convaincantes, I. Du juge & jurans Roi Jaques & de son Conseil Privé, la seconde année de son régne. II. Des Communes du Parlement présent dans leurs Avis & &c. le 25 de Février 1662. III. Des Ministres Presbyteriens assemblés dans le Collége de Sion à Londres, le 18 Décembre 1645. IV. De chaque des principaux Théologiens, la plupart (sinon tous) Membres de la dernière Assemblée du Clergé, dans leurs Sermons prêchés devant les deux Chambres du Parlement en des occasions solennelles. Fidèlement recueillis par une main modérée, & proposé pour être sérieusement examiné, à tous les Non-Conformistes.* On trouve à la page suivante les noms des principaux Théologiens Non-Conformistes dont on cite les témoignages, qui se trouvent encore à la fin de la Préface, & au commencement du Recueil, aussi-bien que dans la Conclusion de la seconde Edition de cet Ouvrage, qu'il publia la même année à Oxford, contenant 86 pages in-quarto, avec son nom au Titre, & la Permission d'imprimer du Vice-Chancelier d'Oxford. Le Titre est le même que le précédent, avec cette addition seulement: *fidèlement recueillis par Guillaume Assheton, Maitre-ès-Arts, & Membre du Collége du Nez-de-Bronze à Oxford. Seconde Edition, corrigée & augmentée, avec une nouvelle Preface, ou l'on examine la nature de la Persécution en général, & l'injustice des plaintes des Non-Conformistes sur ce sujet.* L'ancienne Préface s'y trouve aussi, avec cet Avertissement à la tête: „ Il y a quelques endroits, fur-tout aux „ pages 2 & 4, qui paroîtront ridicules, à moins que le „ Lecteur ne soit informé que le nom de l'Auteur étoit „ supprimé dans la première Edition, pour des raisons „ bien connues à quelques personnes dont il estime infi„ niment le jugement, & qu'il y est ajouté présentement „ par l'avis des mêmes personnes." Il s'adresse aux Non-Conformistes, & se justifie contre leurs censures, en développant ce qui a donné occasion à l'Ouvrage; de quelle manière il en est venu à le déclarer contre la Tolérance, après l'avoir approuvée; & il tâche de prouver qu'elle est devenue impraticable par les demandes qu'ils ont faites à cet égard, qu'il s'efforce de réfuter par le témoignage de leurs propres Amis contre la Tolérance; & il met les noms de ces personnes: le Docteur Corneille Burgesse, Jean Ward, Guillaume Good, Thomas Thorowgood, Humphrey Hardwich, Arthur Salway, Guillaume Reynor, Thomas Case, Jean Lightfoot, Thomas Watson, George Hughes, Edmond Calamy, Richard Baxter, Thomas Horton, Lazare Seaman, Matthieu Newcomen, Richard Vines, Siméon Ash, Jaques Cranford, Thomas Edwards. L'Auteur a ajouté quelques petites Notes marginales, & il finit par des réflexions qui naissent de ce qu'il a établi (2). Mr. Wood nous apprend, qu'il y a eu une Edition faite à Londres à l'insu de l'Auteur (3).

(2) Voyez The Life &c. p. 10—12.

(3) Col. 1026.

[C] *Son Ouvrage du Scandale & de la Persécution.*] Cet Ouvrage est dédié au Duc d'Ormond, & intitulé: *Du Scandale & de la Persécution, ou Examen de ces deux Questions, I. Si les Non-Conformistes, qui croyent d'ailleurs les Signatures légitimes, doivent s'en abstenir parce qu'il y a des faibles qui les regardent comme illégitimes? II. Si l'exécution des Loix Penales contre ceux qui refusent de communier dans l'Eglise Anglicane, est une Persécution? Ouvrage dans lequel on les exhorte fortement de retourner au giron de l'Eglise, le plus fur moyen d'arrêter les progrès du Papisme, par* Guillaume Assheton, *Docteur en Théologie, & Chapelain du Duc d'Ormond.* Il rapporte dans sa Dédicace & dans *l'Introduction*, les raisons qui l'ont engagé à publier ce Traité, qui sont, *la compassion pour leurs Proselytes abusés; & l'obligation de munir les siens, autant qu'il est possible, contre les artifices de ceux qui entreprennent de les seduire.* Il recherche dans son Introduction, les causes des progrès du Papisme. Voici comment il s'exprime là-dessus. „ Les justes appréhensions qu'a donné en dernier lieu „ l'accroissement du Papisme, ont engagé le Souverain à „ employer des moyens convenables pour y remédier; & „ le Clergé a cru qu'il étoit de son devoir de concourir à „ un ouvrage si nécessaire, tant en Chaire que par écrit. „ Car quoique notre peuple soit tellement instruit par „ tre les dogmes de l'Eglise Romaine, qu'il y en a qui ne „ jugent de la vérité de leurs sentimens que par leur plus „ ou moins d'éloignement du Papisme; cependant on a „ souhaité que la Religion fût une affaire de choix, & „ non de hazard, & qu'elle fût fondée sur l'évidence de „ la vérité, autant que fur l'éducation & la coutume, qui „ sont les principes ordinaires des opinions des hommes. „ Dans cette vue, on a publié dans ces derniers tems plu„ sieurs Traités, dans lesquels on a foidement prouvé la „ *Doctrine Catholique Protestante*, & réfuté avec force les „ objections du Papisme. Entreprise, qui n'est pas si fort „ hors de saison, que le prétendent quelques personnes, „ qui veulent être plus fages que leurs Frères." Il dit ensuite, qu'il avoit rallemblé quelques matériaux contre l'Eglise Romaine, dans le dessein de les mettre en ordre, & de les publier aussi-tôt qu'il lui seroit possible; lorsqu'il tomba fur le passage suivant du Docteur Sanderson Evêque de Litchfield: „ Les Politiques craignent de marcher contre „ un ennemi étranger & puissant, tant qu'ils n'ont pas ap„ paisé les petites querelles & les petites dissensions domes„ tiques. Nous croyons donc qu'il est plus nécessaire, plus „ utile & plus à propos d'éclaircir les articles en dispute en„ tre nous & nos Frères, que de traiter aucune des con„ troverses agitées entre nous & l'Eglise Romaine; parce „ que le peuple est bien plus exposé à être trompé par „ ceux-là, qu'à être séduit par les Papistes; & que les Pa„ pistes tirent de grands avantages, & en quelque manière les seuls qu'ils aient fur nous, de ces divisions do„ mestiques." Il détermine ensuite en quoi consiste le *Scandale*, & fait voir les erreurs où l'on tombe fur ce fujet, en répondant à l'objection fur l'offense qu'on donne, premièrement, par ce que dit Mr. Baxter, dans fa *Cure des Divisions de l'Eglise* p. 113: & secondement, par le témoignage de notre grand & savant Hooker dans fa *Police Ecclesiastique* p. 115. & de l'Evêque Sanderson dans ses *Cinq Cas de Conscience* p. 111. qui examine en combien de manières on le rend coupable de donner du scandale par fon exemple; comme le premier marque de quelle manière les hommes sont scandalisés, lorsqu'ils sont follicités, portés & engagés au mal. En quoi l'on ne doit pas tant avoir égard à l'évènement, qu'à la cause qui le produit; car il un homme, par quelqu'une de ses actions, porte son prochain à donner du scandale, il n'en est point la cause, & on ne peut le lui imputer, qu'autant qu'il y a de mal dans ce qu'il a fait." Mr. Assheton conclud de ces autorités, que ceux des Non-Conformistes, qui ne regardent point les Signatures comme illégitimes, sont obligés de s'y conformer. C'étoient les points en dispute dans ce tems-là, fur lesquels l'Auteur les presse encore par l'autorité de Mr. Baxter dans fon *Prince de la Charité* p.

(i) Wood col. 1026.

Richard Baxter attaqua cette Pièce dans son *Apologie du Miniſtère Non-Conformiſte* &c. imprimée à Londres en 1681 in-quarto (*i*). Aſſheton publia en 1685 un autre Ouvrage, intitulé, *Apologie Royale* [*D*], où il ſoutenoit que l'on doit aux Rois une obéiſſance ſans bornes. Cet Ouvrage l'expoſa à la cenſure des deux Partis, les uns l'accuſant de porter trop loin les droits de la Puiſſance Royale, & les autres lui reprochant ſa conduite du tems de la Révolution (*k*). Pour ſe juſtifier contre les derniers, il écrivit une Pièce pour la Défenſe du Roi Guillaume & de la Reine Marie, intitulée: *Juſtification de Leurs Majeſtés régnantes* [*k*]. En 1685 il publia in-4. *Exhortation à un Déiſte, à l'occaſion d'une con-*

(k) Voyez *The Life* p. 36. 37.

87. & de Mr. Jeans dans ſon *Mélange de Théologie Scholaſtique & Pratique*, Part. II. p. 133. 135. qui s'exprime en ces termes, continue Mr. Aſſheton, „ par leſquels il „ paroît que mes Frères ne ſont pas obligés de négliger „ la *Conformité*, par cette ſeule raiſon, que leurs Proſé„ lytes trouvent à propos de s'en offenſer: mais qu'ils „ doivent ſeulement, ſelon la quatrième Régle de l'Evê„ que, ſe ſoumettre à l'Egliſe d'une manière qui faſſe „ voir que ce n'eſt pas l'intérêt, mais la Conſcience, qui „ les a engagés à ſigner." Il tâche enſuite de prouver en ſomme, que les Non-Conformiſtes ſont coupables de ſcandale au premier chef, par ce Syllogiſme-ci: *On donne du ſcandale, quand on porte & qu'on engage les hommes au péché. Or les Non-Conformiſtes, par leur ſéparation, portent & engagent leurs Proſélytes au péché. Ils ſont donc coupables de ſcandale.* Il ne croit pas qu'on lui conteſte la *majeure* de cette miére de ces Propoſitions; & la *mineure* ou la ſeconde *ſe confirme triſſement* de cette manière. „ Les Non-Confor„ miſtes portent leurs Proſélytes au péché par deux voies: „ premièrement, par une erreur d'Entendement; & ſe„ condement, en leur faiſant négliger leur devoir dans la „ Pratique." Il finit en priant tous les Lecteurs non prévenus de prononcer entre l'Egliſe Anglicane & les Non-Conformiſtes. „ Ces gens-là ſoutiennent qu'ils ne peu„ vent en bonne Conſcience ſe ſoumettre aux Loix de l'Eglíſe & à ſes uſages. Mais pourquoi tant de chicane? „ Y a-t-il quelque Loi naturelle ou poſitive, qui, ſoit en „ termes exprès, ſoit par voie de conſéquence, les con„ damne comme illégitimes? Si cela eſt, qu'on la propoſe, & la diſpute ſera finie. Mais ils ont ſi mal réuſſi „ à cet égard, qu'on n'a guères entrepris de ſuivre cette „ voie en dernier lieu; & au-lieu de prendre cette route „ ſi ſure, on nous a rebattu les oreilles d'une *illégitimité*, „ qui vient du mécontentement de leurs Proſélytes, dont „ les ſcrupules doivent leur origine aux clameurs conti„ nuelles de leurs Prédicateurs Non-Conformiſtes." Il examine enſuite ce qui regarde la *Perſécution*, & répond à la réponſe qu'il a donnée dans la Préface de la ſeconde Edition de ſa *Tolérance déſapprouvée*, p. 4. que perſonne, dit-il, n'a réfuté. Après avoir rejetté les fauſſes, vulgaires & dangereuſes idées qu'on ſe fait du Savoir & de la Piété de certaines gens, & l'admiration qu'on a pour leurs perſonnes, & après avoir inſiſté ſur la modeſtie & la candeur des prémiers Réformateurs, il fixe l'idée de la Perſécution, qui conſiſte à faire violence à quelqu'un & à lui infliger des maux extérieurs, à cauſe de la profeſſion de la vraie Religion; & voici comment il raiſonne. „ La prédication de la Parole, & la Priére, ſont des devoirs „ néceſſaires, dont on ne peut s'acquitter ſans un certain „ ordre extérieur. Cet ordre eſt déterminé dans l'Ecritu„ re, & par cette raiſon le Souverain ne doit pas le laiſſer indéterminé. Dans cette vue il fait des Loix & des „ Conſtitutions, accompagnées de peines dénoncées aux „ refractaires. L'exécution de ces Loix par rapport à „ leur pénalité, eſt un acte de juſtice de la part du Souve„ rain, & non une Perſécution. Par conſéquent ceux qui „ s'expoſent à ces peines, ne ſont pas injuſtement perſé„ cutés, mais juſtement punis." Par-là, auſſi-bien que par l'autorité de Sanderſon dans ſon ſeptième Sermon *au Peuple*, p. 354, & par les argumens allégués par leurs fameux Auteurs Calamy, Newcomen, & Baxter, il tâche de prouver que les Non-Conformiſtes n'ont jamais ſouffert de Perſécution de la part de l'Egliſe Anglicane, puiſqu'ils ont été les aggreſſeurs. C'eſt ce qu'il fait en partie, en leur rappellant les divers ordres de Perſécution, avec S. Auguſtin *De Unit. Eccleſ. contra Petil. Epiſt. Cap.* 17. qui obſerve qu'on perſécute de la langue, & par une mauvaiſe vie, comme de la main. *Gravius perſequitur ſe liitus patrem male vivendo, quam pater filium caſtigando; & gravius ancilla Sorам perſequuta eſt per iniquam juperbiam, quam cum Sara per debitam diſciplinam; & gravius Dominum perſequuntur, propter quos dictum eſt, Væ homini illi cuſ comeſtt me, quam eos ipſe, cum eorum menſas evertit, & eos flagello de Templo expulit.* C'eſt-à-dire: „ Un fils „ perſécute plus ſon pere par ſa mauvaiſe conduite, que „ le pére ne le perſécute en le châtiant. Agar perſécuta „ plus Sara par ſon injuſte fierté, que Sara ne fit en la traitant avec une juſte ſévérité. Et ceux, à l'égard deſquels le Sauveur dit, *Le zéle de ta Maiſon m'a rongé*, le „ perſécutérent davantage, qu'il ne les perſécuta en renverſant leurs tables, & en les chaſſant du Temple, „ vec un fouet." On trouve à la fin de cette Pièce, le *Poſt-ſcript* ſuivant. „ Une Dame Proteſtante, très recom„ mandable par ſa charité, qui avoit épouſé un Catholique-Romain, étoit fort en peine pour ſon ſalut. Elle „ conſulta quelques Théologiens Presbytériens (dont elle „ favoriſoit le plus le parti), qui entre autres choſes au „ défavantage de l'Egliſe Anglicane, qu'ils nommoient „ ſuperſtitieuſe & adonnée aux Cérémonies du Papiſme, „ lui dirent, que tout Formulaire de prière étoit Papiſte, „ & en particulier, que notre Liturgie étoit Papiſte & ti„ rée du Miſſel. Cette Dame aiant là-deſſus aſſiſté au Service divin de notre Egliſe, qu'elle avoit entiérement „ négligé, ſoit par préjugé, ſoit par les directions de ſes „ Guides, elle s'eſt convaincue qu'il n'y a abſolument „ rien dans notre Culte, qui ne ſoit bon, Orthodoxe & „ conforme à l'Ecriture Sainte; & que ſi c'eſt-là le Papiſme, elle croit qu'il eſt juſte d'être Papiſte; & en conſéquence, ennuyée de leurs ridicules diſcours, elle a embraſſé la Religion Romaine, & refuſé depuis de communier à l'Egliſe Proteſtante. Ce fait, *continua-t-il*, qui eſt réel & non imaginé, me fait croire qu'il eſt d'autant plus juſte de rapporter ici les paroles de l'Evêque Sanderſon, touchant nos Frères ennemis des Cérémonies, & leurs fauſſes imputations de Papiſme; qu'il définit exactement, faiſant voir juſqu'où cette doctrine ou une pratique peut être qualifiée de *Papiſte*, juſtifiant en même tems notre Egliſe ſur cet article, dans la *Preface du Sermon* XIV. §. 9. 14. & la *Preface du Sermon* XX. §. 8. 11. & encore *Preface du Sermon* XIV. §. 8. 17. & enfin il renvoie le Lecteur à cette déclaration claire & ſatisfaiſante des ſentimens de notre Egliſe, qui ſe trouve dans une des Préfaces qui ſont ordinairement à la tête du Livre des Communes Prières.

[*D*] *L'Apologie Royale.* Voici le titre entier: *L'Apologie Royale, ou Reponſe aux raiſons des Rebelles; où l'on voit les principales Opinions Anti-Monarchiques, publiées*, prémièrement, *par le Jéſuite Doleman pour procurer un* Bill d'exclusion *contre le Roi Jaques I.* ſecondement, *pratiquées par Bradſhaw & les Régicides, dans le meurtre du Roi Charles I. publiées de nouveau* en troiſiéme lieu *par Sidney & ſes Aſſociés, pour dépoſer & tuer Sa Majeſté régnante. Seconde Edition.* Londres 1685. Il remarque dans ſa Préface, qu'en l'année 1594 le Jéſuite Parſons publia une Conférence ſous le nom de Doleman, dans la vue de faire paſſer un Bill d'excluſion contre le Roi Jaques I., & que quoique la malice du Jéſuite n'eût pas ſon effet contre ce Prince, elle eut beaucoup de part aux ſouffrances de ſon fils le Roi Charles I. „ Et quiconque examinera avec ſoin „ les violens Libelles, par leſquels on a cherché à exciter & fomenter cette odieuſe Rebellion, s'appercevra aiſément que „ ufage fes partiſans ont fait de la Conférence, & de quelle manière ils l'ont miſe en œuvre dans leurs Ecrits, & „ pour parler en ſtyle de notre tems, il ne pourra que voir, „ que le *Papiſte Doleman* eſt l'Oracle du vrai *Parti Proteſtant*. Et pour qu'on ne m'accuſe point de les calomnier „ dans la vue de les rendre odieux au Souverain, ce qui eſt leur reſſource ordinaire, j'ai fait ici, pour la ſatisfaction du Lecteur, un court parallèle entre Doleman, Bradſhaw, Sidney & quelques autres; par lequel on verra clairement, que ce ſont les principes Jéſuitiques, „ adoptés par Bradſhaw & les Régicides, qui ont abbattu la tête au Roi Charles I. Et les mêmes principes „ nant été copiés par les Confrères de l'Aſſociation, nous „ avons un juſte ſujet de les ſoupçonner d'être diſpoſés à „ agir en conſéquence, & de penſer que ceux qui juſtifient le meurtre commis en la perſonne du Roi Charles I. ne manqueroient pas, s'ils en avoient le pouvoir, de „ traiter de la même manière le Roi Charles II. S'il ſe „ trouve quelque Républicain, qui prétende que ces Diſcours ſoit ou partial, ou peu concluant, & qui croie que „ j'ai avancé quelque choſe de faux, ou diſſimulé la force de leurs raiſons à quelque égard; il n'a qu'à produire „ ſes griefs: & je m'engage, dès que j'en ſerai inſtruit, „ de tâcher, avec le ſecours de Dieu, de lui donner ſatisfaction." L'Auteur ſe propoſe de montrer dans ce Traité, que le Gouvernement d'Angleterre n'eſt point une Monarchie mixte, & que le Roi n'eſt point un des trois Etats du Royaume. Il explique en quel ſens le Roi d'Angleterre eſt un Monarque abſolu, & à quels égards ſon autorité eſt bornée. Il examine enſuite comment il faut entendre cette célébre maxime de Bracton, *Lex facit Regem*, „ La Loi fait le Roi;" & cet autre paſſage controverſé, *Rex habet ſuperiorem, Deum & Legem, etiam & Curiam*, „ Le Roi a Dieu & la Loi, & même la Cour, „ pour Supérieurs." Il examine auſſi le ſerment du Sacre, & l'étendue de la Suprémacie Royale; & il finit par le raiſonnement ſuivant: „ L'on ne doit pas réſiſter à la Puiſſance Souveraine. Or le Roi d'Angleterre a la Puiſſance Souveraine. Par conſéquent on ne doit pas lui réſiſter. La Thèſe eſt la pure voix de la Nature; & il l'on n'admet cette vérité, il ne peut y avoir ni Gouvernement, ni Subordination. La Raiſon dicte, qu'un égal ne peut avoir d'autorité ſur ſon égal, *Par in parem non habet poteſtatem*: bien moins un inférieur a-t-il le pouvoir de réprimer ſon Supérieur.

[*k*] *Il écrivit une Pièce pour la défenſe du Roi Guillaume & de la Reine Marie, intitulée*, Juſtification de Leurs Majeſtés régnantes.] A la Révolution, on lui reprocha d'avoir abandonné ſes principes ſur le ſujet du Gouvernement: ce fut ce qui l'engagea à compoſer cette Pièce pour ſa défenſe, dans laquelle, comme le remarque l'Auteur de

conversation avec lui (*I*). Il parut toujours fort éloigné de se déclarer pour aucun Parti [*F*]. Pendant les disputes qu'il y eut sous le Roi Jaques II. entre les Théologiens Protestans & les Docteurs Papistes, il s'opposa avec beaucoup de zéle au Papisme, & publia dans cette vue quatre Traités [*G*]. Après la Révolution, le Roi & la Reine aiant fait des Ordonnances sévéres au sujet du Blasphéme, des Juremens, des Parjures, de l'Yvrognerie, & de la profanation du jour du Dimanche; pour répondre aux intentions de Leurs Majestés, il fit plusieurs Pieces pour arrêter le cours du Libertinage & de l'Impiété [*H*]. En (*I*) Wood col. 1024.

(4) Pag. 37.- de sa Vie (4), „ Il publia les raisons qui l'avoient con„ vaincu, pour qu'elles servissent à la conviction des au„ tres, qui aussi-bien que lui prêteroient ferment au Roi „ Guillaume & à la Reine Marie, en bonne conscience, „ à la vue de la maniére miraculeuse dont Dieu avoit dé„ livré le Royaume du joug du Papisme & du Despotif„ me.“ Il tire fon principal argument du Statut de la 25. année du Roi Edouard III, & de l'explication de ce Statut touchant les Rois *de fait & de droit*, par le Chevalier Edouard Coke. Il remarque, que cette explication eſt non seulement celle du Chevalier Coke, mais de tous ceux qui ont écrit fur les Droits de la Couronne; & que comme il eſt raiſonnable de croire que le ſens de la Loi eſt celui que les plus habiles Juriſconſultes s'accordent à lui donner, les particuliers qui ſont d'une opinion contraire doivent être modeſtes & circonſpects dans leurs cenſures, ſe défier de leur propre jugement, & être perſuadés qu'il y a de graves raiſons (lors même que leurs préjugés les empêchent de les ſentir & de les comprendre) qui obligent les Juges de ces matiéres à décider comme ils font.

[*F*] *Il parut toujours fort éloigné de se declarer pour aucun Parti.*] L'Auteur de ſa Vie dit (5) qu'il avoit trop obſervé les intrigues de la Cour, les complots de la Ville, & les fourberies de la Province; qu'il voyoit trop fous chaque régne le Papiſme & les Partis oppoſés déchirer l'Egliſe; qu'il connoiſſoit trop l'extravagance & l'emportement du peuple, & de quelle maniére des gens ruſés peuvent le porter à crier *Hoſanna* dans un tems, & *Crucifie* dans un autre. Il voyoit que l'amour-propre, l'ambition & la violence régnoient dans les meilleurs Partis; ce qui lui donna la même idée de tous, & l'engagea à prendre la précaution recommandée par l'Archevêque Dawes dans ſon Sermon ſur le Martyre du Roi Charles I. *qu'il ne faut par s'arrêter pour être membre d'aucun Parti.* Il remarque le même Auteur (6), il étoit ennemi de toute innovation ou changement dans la Liturgie, ſinon pour la perfectionner, comme dans l'Office pour les Malades &c. Il croyoit que tout autre changement étoit inutile & dangereux, & que les Non-Conformiſtes ne ſe rendroient jamais, à moins qu'on n'abolit l'Epiſcopat.

(5) P. 19.

(6) Pag. 41.

[*G*] *Il s'opposa avec beaucoup de zéle au Papisme, & publia dans cette vue quatre Traités.*] Il publia en 1686: *Acis du Miniſtre de Campagne à ſes Paroiſſiens, contre le Papiſme: avec des Conſeils ſur la maniére dont ils doivent ſe conduire avec ceux qui tâchent de leur faire abandonner l'Egliſe Anglicane.* Il remarque, que le Clergé Romain ſe donne des mouvemens continuels pour faire des Proſélytes, & que les Miſſionnaires s'y prennent de différentes maniéres, également adroites, pour s'inſinuer dans les eſprits, ſelon le caractére & la capacité de ceux à qui ils s'adreſſent. Ainſi, pour munir ſes Paroiſſiens contre leurs clameurs & leurs artifices, il leur donne les directions ſuivantes. 1. De juſtifier leur Foi par leurs œuvres. 2. D'avoir une modeſte ſoumiſſion pour leurs Guides ſpirituels. 3. D'éviter, autant qu'il eſt poſſible, toutes les diſputes de Religion. 4. De demander à celui qui les attaque, de leur donner ſes arguments par écrit; que s'il le refuſe, c'en eſt aſſez pour le regarder comme un fourbe qui cherche à les tromper; que s'il les donne, de porter le papier à leur Miniſtre. Cette Piéce fut ſuivie en 1687 d'une Défenſe contre un Traité Papiſte intitulé, *Reponſe de l'Homme ſincére à ſes difficultés generales & particuliéres.* La Défenſe étoit intitulée: *Replique de l'Homme ſincére aux Miſſionnaires Catholiques-Romains &c.* Il y dit, „ qu'il trouve que „ tous leurs argumens ſont foibles & friſvoles, unique„ ment remplis des prétentions d'infaillibité que l'Egliſe „ & les Prêtres s'attribuent par deſſus tous les „ autres; quoiqu'il y ait plus d'incertitude, de diviſion, „ de diverſité d'opinions, même ſur les matiéres de Foi, „ dans leur Egliſe, que dans la nôtre; & que tant s'en „ faut que leurs Prêtres ſoient infaillibles dans l'explica„ tion de l'Ecriture, qu'il n'y a rien de plus ſujet à erreur „ & de plus oppoſé que les nombreux Volumes de leurs „ Commentateurs, publiés avec la permiſſion & l'appro„ bation de leurs Supérieurs.“ Il finit par un défi au Miſſionnaire, avec lequel il avoit eu particuliérement affaire l'année précédente dans un Diſcours *contre l'Infaillibilité de l'Egliſe.* Il l'adreſſe aux Miſſionnaires Romains en général. Il examine ce que c'eſt que cette Infaillibilité. Si on entend par-là, d'abord, *l'Indefectibilité*, ou *la Durée*, il prouve que ni l'une ni l'autre n'a lieu, & ne ſuffit pour les fins, pour leſquelles on prétend à ce privilége; quand même on pourroit appliquer à l'Egliſe Romaine, comme à la véritable Egliſe Catholique, toutes les promeſſes de protection & de conſervation, qui ſe trouvent dans l'Ecriture. Et il montre que c'eſt-là une illuſion perpétuelle, que ſe font les Ecrivains de cette Egliſe, ſans la moindre ombre de preuve; puiſqu'il eſt évident que ce qui eſt particuliér ne peut être univerſel; & qu'il n'y a aucune Egliſe qui puiſſe être appellée Catholique, qu'autant qu'elle eſt orthodoxe, & qu'elle conſerve la Foi Catholique, comme le fait celle d'Angleterre. Il paſſe enſuite à l'examen de l'autre idée, qu'on attache au terme d'Infaillibilité, qui ſuppoſe que l'Egliſe de Rome a une direction infaillible, & un Juge infaillible dans ſon ſein; ce qu'elle prétend être d'une abſolue néceſſité pour expliquer l'Ecriture & décider les Controverſes. Sur quoi il demande: „ Qui eſt ce „ Juge infaillible? Qui eſt ce Guide qui ne peut s'égarer? „ Où peut-on le trouver, pour le conſulter & pour le ſui„ vre? Eſt-ce quelque Perſonne ou quelques Perſonnes „ autoriſées, qui repréſentent tout le Corps? Il faut donc, „ ou que ce ſoit le Pape, ce que les Papiſtes les plus mo„ dérés & les plus ſavans ne veulent point, regardant cette opinion comme foible & fans fondement; ou que „ l'on s'accorde à dire que c'eſt un Concile Général, quoi„ qu'il n'y en ait à préſent aucun d'aſſemblé dans aucun „ endroit du Monde Chrétien. Ceux qu'il y a eu, & qui „ ont été confirmés par leurs Papes, ont erré, ſe ſont „ condamnés les uns les autres, & ont fait des déciſions „ & des Decrets directement oppoſés, qui ne peuvent „ s'expliquer eux-mêmes; privilége, qui s'il appartient à „ quelque Ouvrage, eſt particulier à l'Ecriture Sainte, „ comme écrite par Inſpiration Divine.“ C'eſt ainſi qu'il combat leur prétendue Infaillibilité. Et en finiſſant il leur demande encore „ ce qu'elle ſignifie? d'où elle leur vient? „ & en quel endroit nous Proteſtans, à qui on reproche „ tant de ne la pas avoir, pouvons la trouver? Quelles „ Controverſes elle a décidées? Quels paſſages de l'Ecri„ ture elle a expliqués? Quelles Diputes elle a termi„ nées?“ En 1688 il publia: *Defenſe complette du Diſcours précédent contre la Reponſe des Miſſionnaires: où l'on examine plus amplement la pretendue Infaillibilité de l'Egliſe Romaine.* Dans la prémiére Edition cette Piéce avoit pour titre: *Defenſe de la Replique de l'Homme ſincere aux Miſſionnaires Catholiques-Romains &c.* Il commence cet Ouvrage par un Avertiſſement ſur ce qui a donné occaſion à ces Ecrits, qui étoit, ce qui s'étoit paſſé entre un Miſſionnaire Romain & un Miniſtre de Campagne, au ſujet d'un honnête Fermier de ſa Paroiſſe, que le Prêtre tachoit de ſéduire par cet argument: *Comme ſans la Foi il n'y a point de Salut, de même ſans Infaillibilité il n'y a point de Foi; & cette Infaillibilité ne ſe trouve que dans l'Egliſe Romaine.* Le Fermier demanda les preuves par écrit, & les porta à ſon Miniſtre; & ce fut ce qui donna occaſion à toute la diſpute. Notre Docteur s'étend fort contre l'Infaillibilité & la Suprémacie du Pape; il répond à toutes leurs prétentions de Catholicîne, & à celle de la Succeſſion à S. Pierre, en qualité de Chef des Apôtres; il explique toutes les Propheties & les promeſſes de l'Ecriture touchant l'Egliſe Judaïque & l'Egliſe Chrétienne, ſans avoir recours à l'Infaillibilité; & il renvoie à la *Diſſertation* du Docteur Cave *ſur le Gouvernement de l'ancienne Egliſe*, à l'Archevêque Bramhal ſur l'Indépendance de l'Egliſe d'Angleterre de toute Juriſdiction étrangére, & au *Traité de la Suprémacie du Pape*, du Docteur Barrow. Il remarque, que cette Suprémacie eſt combattue par la plus grande partie de l'Egliſe Catholique, ou de la Société de ceux qui ſont profeſſion de la Foi Chrétienne, diſperſés par tout le Monde; que le plus grand nombre ne veulent point de communion avec l'Evêque de Rome, & proteſtent contre ſon uſurpation & ſes erreurs. Il obſerve, que ceux de Rome propoſent leurs prétentions d'infaillibilité avec une ſorte de défiance & de ménagement, & qu'ils n'ont pas même pour derniére reſſource, ſur le ſujet d'un Guide incapable d'erreur, le Concile Général, puiſqu'il n'exiſte pas à préſent de tel Juge. Il montre la préſomption & la témérité des Conciles Généraux dans leurs Decrets, particuliérement des Conciles de Conſtance & de Trente, en refuſant la Coupe au Peuple, malgré le commandement expréſ de notre Sauveur. „ Quoique Jéſus-Chriſt ait inſti„ tué & adminiſtré à ſes Apôtres le Sacrement après le „ Souper, ſous les deux Eſpéces du Pain & du Vin, ce„ pendant le Concile ordonne de recevoir comme un Loi, „ que le Sacrement ne ſoit adminiſtré que ſous une Eſpé„ ce; & quiconque dira que par le Commandement de „ Dieu les Fidéles doivent le recevoir ſous les deux Eſ„ péces, qu'il ſoit anathéme. *Concil. Conſt. Seſſ.* 13. *Concil. „ Trident. Seſſ.* 21. *Can.* 2. 3. *Can.* 1.“ Mr. Wood fait mention (7) d'un autre Traité encore de notre Auteur, intitulé: *Le Conſeiller des Enfans contre le Papiſme.* Il l'avoit compoſé pour l'uſage des enfans des perſonnes de qualité, afin de préſerver de la ſéduction ceux qui auroient des parens Papiſtes.

(7) Col. 1026.

[*H*] *Il fit pluſieurs Piéces pour arrêter le cours du Libertinage & de l'Impieté.*] Il donna en 1695: *Diſcours contre le Bluſphéme*, ou Conférence avec M. S. 1. *Sur la brutalité des Diſcours qui tendent à l'Athéiſme.* 2. *Sur la certitude & l'éternité des Peines de l'Enfer.* 3. *Sur la Vérité & l'Autorité de l'Ecriture Sainte.* Ce qui donna occaſion à cette Piéce, ce fut une rencontre qu'il eut avec un Libertin, à la table d'un Gentilhomme. En 1692, il publia un *Diſcours contre l'Yvrognerie*, & un autre *contre les Juremens & les Imprécations*, où il fait voir qu'il y a dans les uns & les autres, 1. *De la brutalité & de l'étourderie par*

En 1695, il publia la première partie de fa *Conférence avec un Anabaptiſte* [*I*], occaſionnée par une diſpute à laquelle il avoit été provoqué par un des Prédicateurs de cette Secte, qui avoit une Aſſemblée dans ſa Paroiſſe : mais il rompit enſuite cette diſpute (*m*), & quitta la Théologie polémique, pour ſe tourner du côté de la pratique, infiniment plus agréable & plus utile. En 1696, il compoſa un Traité, d'un Sermon qu'il avoit preché à la Cour, & qu'il dédia au Roi ſous le titre de *Diſcours ſur la Repentance tardive* [*K*]. La même année, il publia un *Diſcours Théologique ſur les Teſtamens* [*L*]. Les Controverſes Sociniennes aiant enſuite été agitées avec beaucoup de chaleur, il publia deux Traités contre le Syſtême de ces Sectaires [*M*]; & dans le même tems il donna un Ouvrage de Piété, intitulé : *La Devotion de l'Homme ſincère, Part. I.* En 1698, il acheva le Projet qu'il avoit formé pour le ſoulagement des Veuves, non ſeulement des Eccléſiaſtiques, ce qui avoit été ſon prémier objet, mais de celles des perſonnes de toute ſorte de rangs & de profeſſions, par des Conſtitutions de rentes annuelles à 30 pour cent ; Projet dont nous donnerons une idée ci-deſſous [*N*]. Il n'avoit aucune vue d'interet particulier dans cette affaire, aiant au contraire fait une dépenſe conſidérable pour porter ce Projet à ſa perfection (*n*). Le 5 de Décembre 1699, il prononça dans l'Egliſe de

(*m*) *Life* p. 65-68.

(*n*) Ibid. p. 91.

rapport aux hommes. 2. *De l'outrage par rapport à Dieu, qu'on prononce par-là.* 3. Enfin, *qu'ils ſont abſolument inutiles à ceux qui les employent.* En 1698 il publia : *Directions pour arrêter la Débauche & l'Impiété.* Il y dit, „ que „ quoiqu'on faſſe de grandes plaintes du Libertinage de „ notre tems, cependant, graces à Dieu, tant s'en faut „ que l'Iniquité & le Crime ſoit autoriſé par aucune Loi, „ qui ne contraire les Loix employent les moyens les plus „ ſévéres pour réprimer le Vice. Leurs Majeſtés le combattent non ſeulement par leurs vertueux exemples, „ mais par leur autorité, dans les Lettres, les Proclamations & les Ordres réitérés, émanés ſur ce ſujet. Mais „ que ſervent les Loix, ſi elles ne ſont obſervées ? Si les „ peines décernées aux coupables ne leur ſont pas infligées, par la lâcheté ou la connivence des Magiſtrats „ ſubalternes, elles ne ſervent qu'à rendre les criminels „ plus inſolens, & ne les réformeront jamais. Cette conſidération a réveillé le zéle de pluſieurs perſonnes pieuſes, qui par un vif ſentiment de leur devoir envers „ Dieu & envers leur Patrie, ont formé un plan pour remédier à ces abus." L'Auteur entend par-là la *Société pour la Réformation des Mœurs*, qu'il exhorte à ſe diſtinguer par *l'Innocence, l'Application, le Courage & la Prudence.* Sur le dernier article, il avertit ceux de cette Société, „ d'éviter de ſe faire trop valoir par le titre de „ Réformateurs, de fuir toute affectation dans leurs paroles, leur air &c. ; d'être modérés dans leurs procédés ; d'éviter la précipitation & la violence dans les „ voies de Réformation ; d'être unanimes, & de ne pas „ ſouffrir que la différence d'avis dérange leurs meſures." Ce dernier article regarde particuliérement les Anglicans & les Non-Conformiſtes, réunis pour une ſi belle œuvre, parce qu'il y a des gens de bien de tous les Partis, dont il déplore les diviſions ; & il conclud l'exhortation qu'il leur adreſſe, par ces paroles : „ Il ſeroit „ certainement fort à ſouhaiter, que ces noms de diſtinction fuſſent entierement abolis, que tous les Proteſtans fuſſent parfaitement unis, & qu'on trouvât des moyens efficaces de procurer cette union. Nous l'eſpérons, & „ nous le ſouhaitons.

[*I*] *Sa Conference avec un Anabaptiſte.*] Elle a pour titre : *Conference avec un Anabaptiſte. Part. I. ſur les Juifets à qui on doit adminiſtrer le Baptême.* Ce Livre eſt dédié à ſes Paroiſſiens de Beckenham. Il remarque, que la demande que les Anabaptiſtes font d'un Commandement exprès, eſt ridicule & déraiſonnable, fondée ſur ce faux principe, qu'on ne doit rien pratiquer dans le Culte divin, que ſur un commandement formel de l'Ecriture : principe qu'ils démentent eux-mêmes par leur pratique en trois choſes, l'obſervation du Jour du Dimanche, le Sexment, & l'adminiſtration de l'Euchariſtie aux femmes. Il tâche auſſi de prouver, que quoiqu'il n'y ait pas d'ordre exprès, il y en a un implicite & tacite ; ce qui ſuffit, ſelon les Anabaptiſtes eux-mêmes. Enfin il fait voir que le Baptême des enfans eſt fondé ſur ce qu'ils ſont Membres de l'Egliſe, qualité dont il explique la nature.

[*K*] *Diſcours ſur la Repentance tardive.*] Il fait voir dans ce Diſcours, que l'Ame eſt immortelle, & qu'elle ſera éternellement heureuſe ou malheureuſe, & que la vie préſente n'eſt qu'un tems de préparation pour une autre vie. Il explique ce qu'on entend par une Repentance tardive, & il remarque que les méchans, lorſqu'ils voyent les approches de la mort, peuvent ſe rappeller leurs péchés, en être affligés, en demander le pardon, prendre de ſérieuſes réſolutions d'amendement, & même dans le deſſein de faire reſtitution ; mais que tout cela peut ne point être encore une véritable repentance.

[*L*] *Diſcours Théologique ſur les Teſtamens.*] Ce Diſcours eſt dédié au Duc d'Ormond. Il y donne les directions ſuivantes : „ Qu'il faut faire ſon Teſtament tandis „ que l'on eſt en ſanté, avec un eſprit Chrétien & charitable, avec prudence & équité, en faiſant reſtitution à „ ceux à qui on a fait tort." Il exhorte le Clergé à preſſer les malades d'être libéraux envers les pauvres, & il réfute les prétextes qu'on allégue pour ſe diſpenſer de faire des charités, tels que ceux-ci en particulier : „ Que la „ Charité ſont le Propiſme : Que les Loix ont pourvu aux „ beſoins des pauvres : Que notre état ne nous permet „ point de les aider : Que le nombre en eſt ſi grand, qu'il „ faudroit donner tout ſon bien : Qu'on a deſſein de s'en „ ſouvenir, quand on viendra à mourir : Qu'on fait ſouvent un mauvais uſage des charités, & qu'on detourne „ les Legs de leur deſtination." Il recommande particuliérement les Veuves & les Enfans pauvres des Eccléſiaſtiques, & il donne un Extrait de l'Acte pour leur ſoulagement.

[*M*] *Il publia deux Traités contre le Syſtême de ces Sectaires.*] Le prémier parut en 1697, ſous le titre de *Défenſe de la Très-Sainte Trinité, ou Reponſe à cette queſtion : Pourquoi croyez-vous la Doctrine de la Trinité ? Recueillie des Ouvrages du très Reverend Docteur Jean Tillotſon, Archevêque de Cantorbery, & de ceux du très Reverend Docteur Edouard Stillingfleet, à preſent Evêque de Worceſter.* Il s'attache, dans ce Traité, à faire voir que la Doctrine de la Trinité eſt très conforme à la Raiſon. Il explique ce qu'on entend par le terme de *Trinité*, & quelles ſont les Vérités qui ſont propoſées par la pure objets de Foi ; ce que c'eſt que la Foi en général ; ſur quelles preuves nous croyons le Dogme de la Trinité, & comment on peut prouver que Dieu l'a révélé. Il répond enſuite aux Objections qu'on fait. L'année ſuivante il publia un autre petit Traité, tiré du Docteur Iſaac Barrow, intitulé : *Idée de la Controverſe avec les Sociniens ſur la Trinité & l'Unité.* Il finit en diſant, que nous ne devons pas faire des recherches curieuſes ſur ces Myſteres pour les pénetrer, & pour en diſcourir éloquemment & avec hardieſſe ; mais que nous devons les recevoir avec ſoumiſſion & les adorer.

[*N*] *Projet dont nous donnerons une idée ci-deſſous.*] Nous tirerons ce petit détail d'un Ouvrage imprimé à Londres en 1713, intitulé : *Relation de l'Origine, des Progrès & des Avantages du Projet du Docteur Aſſheton (tel qu'il eſt ſuivi à preſent par la Compagnie des Mercieurs à Londres) pour le ſoulagement des Veuves des Eccleſiaſtiques & d'autres, par des Conſtitutions de rentes annuelles à trente pour cent. Avec des Directions pour recevoir leur rente ſans délai, charge, ou dedution.* Plaidez la cauſe de la Veuve, *Ejate* Ch. I. vſ. 17. On dit dans l'*Avertiſſement*, que ce Projet aiant été fait d'abord pour le ſoulagement des perſonnes peu accommodées, on y trouve quelquefois les termes de *pauvres* & de *pauvreté* ; ce qui ne doit pas faire croire aux perſonnes aiſées & de quelque rang, qu'il n'a rien qui les intéreſſe. Pour obvier à ce préjugé, on avertit que le Projet, tel qu'il eſt, peut être utile auſſi aux perſonnes de qualité, & riches, 1. En les mettant en état d'augmenter leurs revenus, de placer des fonds, fans diminuer leur bien. 2. En les mettant en droit de demander une dot plus conſidérable qu'ils ne pourroient, ſans le ſecours de ce Projet, raiſonnablement eſpérer. Le Docteur Aſſheton médita pluſieurs années pour le mettre en état. Car quoique pluſieurs perſonnes l'aſſuraſſent que la choſe étoit praticable, la difficulté étoit de ſavoir où l'on trouveroit un fonds ſuffiſant, pour que ceux qui ſouſcrivoient ne courruſſent aucun riſque ; & où l'on placeroit la Bourſe. Par rapport à lui-même, il étoit pleinement convaincu qu'il auroit beaucoup de peine & d'embarras pour venir à bout de ce deſſein, & qu'il expoſoit ſa réputation, s'il ne réuſſiſſoit point ; parce que la plupart des hommes ſont fort injuſtes dans leurs cenſures, & ne jugent des choſes que par l'événement. Il réſolut enfin de paſſer outre, & d'exécuter, s'il étoit poſſible, ce qu'il avoit depuis ſi longtems projetté. Il adreſſa d'abord à la *Communauté du Clergé*, qui reçut ſes propoſitions avec beaucoup de reſpect, mais lui déclara en même tems, qu'elle n'étoit pas en état d'entrer dans ſon Projet. Il s'adreſſa enſuite à la *Banque Royale d'Angleterre*, qui le refuſa auſſi. Enfin il ſe tourna du côté de la *Compagnie des Merciers*, qui s'accorda avec lui de certains Réglemens, dont voici les principaux : „ Que la Compagnie ne recevra point de ſouſcriptions au-„ deſſus de la ſomme de cent-mille livres St. „ Que tous les „ hommes mariés, qui ne paſſeront pas l'âge de trente „ ans, & qui ſeront au-deſſous, pourront ſouſcrire juſ-„ ques à mille livres St. ; ceux qui ne paſſeront pas quarante ans, juſqu'à la ſomme de cinq-cens livres St. ; „ ceux qui ne paſſeront pas ſoixante ans, juſqu'à la ſom-„ me de trois-cens livres St. „ Que les Veuves de tous „ ceux qui auront ſouſcrit recevront trente pour cent par „ an, ſans aucune charge ou déduction, en deux payemens, l'un à la Fête de l'Annonciation, & l'autre à la „ S. Michel ; que le prémier payement ſe fera à la prémiére de ces Fêtes, qui ſe rencontrera quatre mois ou „ plus après la mort de ceux qui auront ſouſcrit ; excepté „ ceux qui ſe ſeront défaits eux-mêmes, ou qui ſeront „ eux-mêmes cauſe de leur mort, ſoit en ſe battant en „ duel,

de S. Paul un Sermon devant les *Fils du Clergé* [*O*]. Et le 21 de Novembre de l'année suivante, il prêcha devant la Société des Natifs du Comté de Kent, à Ste. Marie des Arcs à Londres [*P*]. En l'année 1701, il publia la prémyère Partie de ſon *Explication du Catechiſme de l'Egliſe Anglicane* [*Q*]; & l'année ſuivante, des *Directions ſur la Prière* [*R*]: La même année, il fit imprimer un Projet pour établir dans chaque Diocéſe un fonds de Charité, à la diſpoſition de l'Evêque, pour le ſoulagement des Eccléſiaſtiques qui n'ont que de petits Bénéfices (*a*). Il donna en 1703 ſa *Defenſe de l'Immortalité de l'Ame & d'un Etat à venir* [*S*]. Après avoir ainſi ſolidement éclairci & établi les principes fondamentaux de toute Religion, & aſſuré ſur les fondemens les plus ſolides les eſpérances de l'Homme, il publia en 1704, *Dévotions pour des tems d'Affliction*, tirées principalement de l'Ecriture Sainte & du Livre des Liturgies. L'année ſuivante parut, *Courte Exhortation à la Communion, où l'on expliqe la nature de la préparation à cette ſainte action, à l'uſage des perſonnes les plus ſimples.* Il paroit qu'il regardoit ce Sacrement comme un Sacrifice Euchariſtique, repréſentatif & de commémoration [*T*]. Comme la Piété étoit ce qui l'occupoit principalement, il acheva en 1706 le plus conſidérable Ouvrage de Dévotion qu'il ait fait, & le publia ſous le titre de *Pratique de Dévotions pour les Malades & les Mourans; avec des Directions particulières ſur ce qu'on doit faire depuis le commencement de la maladie juſqu'à l'heure de la mort.* La même année, il publia un Traité ſur la *Poſſibilité des Apparitions* [*V*], à l'occaſion de l'avanture ſingulière de Madame Veale morte à Douvres, qu'on diſoit être apparue à ſon amie Madame Bargrave à Cantorbéry. Il publia enſuite des *Prières pour toutes ſortes d'occaſions*, tirées de Taylor, de Coſins, de Kenn & autres; & un Recueil de *Cantiques Sacrés* & autres *Poëſies Saintes*, à Londres 1708. L'année ſuivante, parut une Pièce de ſa façon contre l'Ouvrage intitulé, *Les Droits de l'Egliſe Chré-*

(*a*) Ibid. p. 111.

„ duel, ſoit en commettant quelque crime qui leur faſſe „ perdre la vie par les mains de la Juſtice; dans aucun „ des cas de cette nature les Veuves ne retireront rien, „ mais en prodnifant l'Obligation de la Compagnie, on „ leur rendra l'argent de la ſouſcription. Qu'aucun hom- „ me de mer, de profeſſion, ne ſera reçu à ſouſcrire; ni „ d'autres qui iront plus loin que la Hollande, l'Irlande „ & les Côtes d'Angleterre. Qu'une perſonne pourra ſouſ- „ crire à l'avantage de quelque autre, qu'il nommera dans „ ſon Teſtament, ſavoir, pour autant de tems que ſa fem- „ me vivra, ſi elle lui ſurvit, pourvu qu'il explique ſon „ intention dans ſa ſouſcription."

[*O*] *Un Sermon devant les Fils du Clergé.*] Dans la Dédicace de ce Sermon au Chevalier Nathan Wright, & aux autres Directeurs de la Fête des Enfans du Clergé, il témoigne la ſatisfaction qu'il avoit de ce qu'une des principales vues qu'il avoit eues en compoſant ce Sermon, leur étoit ſi agréable, ſavoir, *d'encourager la ſouſcription générale pour les Veuves & les Enfans pauvres des Eccléſiaſtiques.* „ Aïant remarqué, que pluſieurs autres Ordres & „ Profeſſions ont ſoin d'entretenir leurs pauvres, j'ai ju- „ gé, *dit-il*, qu'il falloit vous faire ſouvenir qu'il étoit „ du moins convenable, pour ne rien dire de plus, que „ le Clergé travaillât à en faire autant; & j'ai tout lieu „ d'eſpérer, qu'avec un peu de ſoin & d'application, la „ choſe ſe trouvera praticable. Car ſi chaque Eccléſiaſti- „ que qui jouït de deux-cens livres St. de rente, vouloit „ ſeulement ſouſcrire pour dix chelins par an, ſi chacun „ de ceux qui ont cent livres de rente ſouſcrivoit pour „ cinq chelins, je fuis aſſuré que cela ſuffiroit." Le Texte du Sermon eſt Eccléſ. IX. 10. *Tout ce que tu auras le moyen de faire, fai-le ſelon ton pouvoir; car au ſépulcre où tu vas, il n'y a ni œuvre, ni diſcours, ni ſcience, ni ſageſſe.* Il fait voir, que notre principale occupation dans cette vie doit être de nous former aux vertus & d'acquérir les qualités qui nous rendent ſemblables aux Intelligences céleſtes, & propres à entrer dans leur Société dans l'autre vie. Il remarque enſuite, que le but de la Solennité du jour étoit de faire honneur à leur propre Profeſſion, & de pourvoir au ſoulagement de leurs Veuves & de leurs Orphelins; & il exhorte à la Charité à cet égard par les plus preſſans motifs.

[*P*] *Devant la Société des Natifs du Comté de Kent, à Sainte Marie des Arcs à Londres.*] Il avoit pour Texte 1 Corinth. X. 31. *Soit que vous mangiez, ſoit que vous buviez, ou que vous faſſiez quelque autre choſe, faites le tout à la gloire de Dieu.* Il montre d'abord, que lorſque la Sageſſe, la Puiſſance, la Miſéricorde & les autres Attributs de Dieu ſont reconnus par quelqu'une de nos actions, dans le ſtyle de l'Ecriture, Dieu eſt glorifié; & qu'il eſt permis de faire les actions naturelles de manger & de boire, pour leurs fins particulières, qui ſont de nourrir nos corps, de donner de la vigueur à notre eſprit, & de conſerver notre ſanté. Il s'étend enſuite ſur les raiſons de la Solennité du jour, qui ſont, comme il le montre, 1. D'entretenir l'Union; ca perfectionnant l'entendement & en redtifiant le jugement; en réglant les paſſions; en ſe donnant mutuellement du ſecours dans des deſſeins légitimes; & en aſſiſtant ceux qui ſont dans le beſoin. 2. D'avancer la Charité, par deux motifs, qui ſont, qu'elle eſt le plus ſûr moyen de conſerver nos biens dans la vie préſente, & de nous aſſurer les récompenſes de celle qui eſt à venir.

[*Q*] *Explication du Catéchiſme de l'Egliſe Anglicane.*] Le titre entier eſt: *Explication du Catechiſme de l'Egliſe, Part. I. qui contient l'Explication des Queſtions & des Réponſes préliminaires du Symbole.* Il dédia cet Ouvrage à ſes Paroiſſiens de Beckenham. Dans ſa Préface il dit, qu'il a mis tout du long les paſſages de l'Ecriture cités dans le Catéchiſme; qu'il a diviſé l'Explication, ſelon les Sections, dont il y en a pluſieurs que les enfans ne diſent point à l'Egliſe; & qu'il s'eſt attaché, autant que les termes du Catéchiſme lui en ont fourni l'occaſion, à expliquer & à défendre la Doctrine & la Diſcipline de l'Egliſe Anglicane.

[*R*] *Directions ſur la Prière.*] C'étoit la ſubſtance d'un Sermon, qu'un Non-Conformiſte, qui s'étoit joint enſuite à l'Egliſe Anglicane, lui avoit entendu faire; & il donna cette Pièce à la prière. Il prouve, qu'un Formulaire de Prière réglé eſt légitime & utile, & il s'étend ſur la ferveur qui doit régner dans les Prières. Par rapport au prémier chef, il fait voir que notre Sauveur lui-même a preſcrit & ſuivi un Formulaire de Prière. Et par rapport au ſecond article, il prouve que nous devons prier avec ardeur & avec décence, avec zèle, & pourtant ſans trop de hardieſſe.

[*S*] *Defenſe de l'Immortalité de l'Ame & d'un Etat à venir.*] Cet Ouvrage eſt dédié au Duc d'Ormond. Dans ſon *Introduction* il remarque, que la principale ſource du Libertinage & de l'Impiété qui régnent dans le Monde, c'eſt que l'on n'eſt pas perſuadé de l'immortalité de l'Ame, & que l'on n'y fait pas aſſez d'attention. C'eſt ce qui l'engage à éclaircir & à prouver cette grande Vérité de la Religion, pour la ſatisfaction de ceux qui pourroient en douter. Il obſerve, que l'on doit ſe rendre fur cet article à une évidence, telle que la nature du ſujet la comporte; & que dans cette queſtion, on ſuppoſe l'exiſtence de Dieu. Il explique enſuite ce qu'on entend par l'Ame, & ce que c'eſt que ſon Immortalité. Il montre, qu'un état d'exiſtence à venir eſt ſouhaitable, & probable; que cette probabilité eſt fondée ſur la Création, la Providence, le penchant de l'Homme, & la perfection de ſa Nature. Que cet état eſt certain, non d'une certitude fondée ſur les ſens & ſur l'expérience, mais ſur la foi, communiqué par l'Ecriture Sainte, & démontré par la Reſurrection & l'Aſcenſion de notre Sauveur. Il combat le ſentiment du Sommeil des Ames, par Philipp. I. 21. 22.

[*T*] *Il regardoit ce Sacrement comme un Sacrifice euchariſtique, repréſentatif & de commémoration.*] L'Auteur de ſa Vie nous dit (*β*), qu'il lioit ſeigneuſement ſur la matière du Sacrement, les Ouvrages des Docteurs Hickes & Hancock; *l'Offrande du Chrétien* par Mr. Johnſon; les Ouvrages de Mrs. Scandret, Leſly; & Mr. Nelſon ſur le *Sacrifice Chrétien*: qu'il avoit auſſi la coutume de ce que décrit Mr. Mead & le Docteur Cudworth, pour les ſentimens déſquels il avoit du penchant. „ Mais il ne vouloit „ pas qu'on troublât la paix de l'Egliſe pour des mots & „ des noms, dont l'ancienne Egliſe s'étoit ſervie, & qu'on „ peut employer dans un bon ſens. Il croyoit que le Sacrement étoit un Sacrifice euchariſtique, repréſentatif „ & de commémoration; & il auroit ſouhaité que la Prière de l'Offertoire ou Oblation, qui étoit dans la Liturgie d'Edouard VI, eût été rétablie par autorité publique dans la Liturgie de la Communion.

[*V*] *Traité ſur la poſſibilité des Apparitions.*] C'eſt une Réponſe à cette queſtion: *Si les Ames ſéparées de leurs Corps peuvent apparoitre de maniére qu'elles puiſſent être viſibles, & qu'on puiſſe s'entretenir avec elles?* Il prouve dans cette Pièce, qu'il y a des Eſprits, des Subſtances incorporelles, auſſi-bien que des Hommes; ce que perſonne, à moins que d'être Sadducéen ou Athée, ne nie; & qu'il eſt raiſonnable de croire qu'il y a un Monde inviſible, auſſi-bien qu'un Monde viſible. Il remarque qu'il y a des Eſprits, des Subſtances immortelles, qui ſont de la même nature que les Anges, qui ſont des Eſprits adminiſtrateurs, qui ſont ſouvent apparus ſous une forme ſenſible. Il eſt donc très poſſible que des Ames humaines paroiſſent de la même maniére, par la permiſſion de Dieu, pour le bien & l'utilité des hommes; non unies, à la vérité, avec une matière groſſière, mais à une matière ſubtile, qui prend la reſſemblance des corps groſſiers, & qui leur ſert comme de véhicule. Il conclud de ces réflexions, que des Apparitions de cette nature peuvent être réelles & véritables, quoique nous n'en comprenions pas la maniére, & que nous ne ſoyons pas en état de l'expliquer. Et quoique pluſieurs des faits rapportés ſur ce ſujet ne ſoient qu'impoſture, ou les effets de la crainte & d'une imagination mélancolique; d'un autre côté, quelques-unes de ces Apparitions ont été ſi publiques, ſi bien atteſtées que s'il eſt raiſonnable d'admettre ce qu'on nomme Foi hiſto-

(*β*) P. 125.

Chrétienne &c. [X]; & en 1710 il donna, *Directions pour la conduite des Ecclésiastiques, tirées des Mémoires des Vûes du Révérend Père en Dieu Edouard Stillingfleet, Evêque de Worcester.* Mr. Affheton se conduisit toujours très bien à l'égard de ses Amis. Il fut très estimé du Docteur Tennison Archevêque de Cantorbery, & du Docteur Sharp Archevêque d'Yorck, dont le prédécesseur lui avoit donné une Prébende dans sa Cathédrale, uniquement en considération de son mérite (*p*). Sur la fin de sa vie, il se plaisoit beaucoup à la lecture de Sénéque, & du Traité *de la Vieillesse* de Cicéron (*q*). Il mourut dans sa Cure de Beckenham, & fut enterré dans l'Eglise de ce Lieu le 17 de Septembre 1711, dans sa foixante-dixième année (*r*).

(*p*) ibid. p. 186.
(*q*) ibid. p. 188.
(*r*) ibid. p. 191.

hiſtorique, & ſi l'on doit croire quelque choſe quoiqu'on ne l'ait pas vu, il eſt impoſſible de conteſter la vérité de ces Apparitions.

[X] *Une Pièce contre l'Ouvrage intitulé, Les Droits de l'Eglise Chrétienne.*] Elle eſt intitulée: *Defenſe du Clergé: ou Réponſe à quelques endroits du Livre intitulé,* Les Droits de l'Egliſe Chrétienne &c. *joumiſe humblement à l'examen de la Nobleſſe de la Grande Bretagne, par un Théologien de l'Egliſe Anglicane.* Il remarque, que quoiqu'une Apologie précipitée ſoit regardée ordinairement comme un aveu tacite qu'on eſt coupable; cependant, lorſque le ſilence fur des imputations fauſſes & malignes peut être regardé comme une confeſſion, il eſt juſte, & même néceſſaire, que l'accuſé proteſte de ſon innocence: que quand d'autres font publiquement injure au Clergé, ce n'eſt pas vanité, mais charité, de ſe rendre juſtice à ſoi-même; & que s'il y a dans cette conduite quelque apparence d'orgueil & de vaine gloire, l'on doit s'en prendre à ceux qui y obligent, & non au Clergé même. Il continue enſuite de la manière ſuivante: „ De tout les maux contre leſquels les „ Miniſtres de la Religion ont à lutter dans le monde, „ ce n'eſt pas un des moindres de ſe voir expoſés aux in„ juſtes & ameres reproches de gens déraiſonnables & ma„ lins, dont la langue eſt enflammée du feu de la gehen„ ne. Inſtrumens du Diable (le grand Accuſateur des Fi„ dèles), en ſe conduiſant ainſi ils concourent au grand „ deſſein qu'il a d'avilir & d'énerver leur Miniſtère en a„ vilifſant leurs perſonnes, & de rendre leurs travaux in„ fructueux par de calomnieuſes ſuggeſtions. L'Orgueil, „ l'Ambition, l'Avarice du Clergé, ſa Négligence, le „ grand nombre d'Eccléſiaſtiques, & leur trop grand ſoin „ de ſe mêler des affaires du Monde, voilà les lieux-com„ muns qui fourniſſent une ample matière à certaines „ gens; & nous ſerions heureux d'ignorer avec quelle a„ mère malignité & quelle virulence ils s'expriment: mais „ une expérience journaliére ne nous inſtruit que trop à „ cet égard. Il y a des gens qui ont une eſpéce paſſion „ d'attaquer leurs Supérieurs, tant dans l'Etat que dans „ l'Egliſe: & l'on voit dans ces occaſions que cela coule „ de ſource. Mais jamais ils n'ont plus de feu & de vi„ vacité, jamais ils ne ſont plus dans leur élément & plus „ triomphans, que quand ils rencontrent dans leur che„ min ceux de la Tribu de Lévi." Il prouve enſuite, que les Miniſtres ſont la Lumière du Monde, & qu'ils ont non ſeulement la capacité de remplir les fonctions de leur Miniſtère, ce qui ne ſuffit pas, puiſque *Dieu eſt un Dieu d'Ordre*, & que l'on ne doit pas aller au-delà de ſa Commiſſion; mais qu'auſſi ils en ont Charge expreſſe, Jean XX. 21. *Comme mon Pere m'a envoyé, je vous envoye auſſi*; & qu'en vertu de l'inſtitution divine, & avec la bénédiction de Dieu, ils communiquent les graces céleſtes aux Ames, par les actes de leur Miniſtère. Ils ſont des Ambaſſadeurs de réconciliation pour Chriſt, 2 Corinth. V. 20. qui reçoivent leurs Lettres de créance du Roi des Rois; & par cette raiſon, on doit les honorer & les reſpecter. A cette occaſion, il montre la néceſſité & la dignité d'un Miniſtère régié. „ Le traitement, *continue-t-* „ *il*, qu'on nous fait dans le monde, tâche à exal„ ter notre profeſſion, aſſez pour vous faire du moins „ ſouvenir des obligations que vous avez à cet Ordre de „ gens ſi mépriſables, qu'on appelle Eccléſiaſtiques, & „ qu'on tâche de déſigner en quelque manière de pre„ dre odieux par de fauſſes imputations. Quand ils ac„ ceptent les honneurs par leſquels la Reine, qui en eſt la „ ſource, juge à propos d'encourager les Théologiens, „ auſſi-bien que ceux des autres Profeſſions, c'eſt orgueil „ en eux. Les modeſtes efforts pour améliorer leur for„ tune, ſont qualifiés du titre d'ambition. Les ſoins hon„ nêtes & prudens de pourvoir à leurs familles, auxquels „ un Homme d'Egliſe n'eſt pas moins obligé que tout au„ tre, ſont avarice. De légitimes procédures pour main„ tenir nos droits & nos privilèges, & pour les défendre „ des attaques des autres, reçoivent non ſeulement le ti„ tre odieux d'avarice, mais de contention & de querelle. „ Quand on déguiſe les choſes d'une maniére ſi odieuſe, „ il n'eſt pas ſurprenant que nous adoptions cette plainte „ du Prophéte Eſaïe, *Qui a cru à notre prédication?* puiſ„ que la Vérité même perd ſon crédit &c. Nous ſommes „ donc intéreſſés, & pour l'honneur de notre réputation, „ & pour le bien de ceux qui ſont confiés à nos ſoins, de „ nous décharger du blâme, que la malignité d'un côté, „ & la corruption & le libertinage de l'autre, quoique „ dans des vues différentes, ont jetté ſur nous." L'Auteur réunit enſuite en un corps toutes les calomnies & les cenſures, pour en former une ſeule objection, à laquelle il répond. Il prouve la néceſſité d'un revenu réglé pour les Eccléſiaſtiques, par la conſidération des devoirs auxquels ils ſont particuliérement appellés, *d'être Soliciteurs & propres à enſeigner.* Il juſtifie auſſi les Evêques & les autres perſonnes élevées en dignité, en répondant à certains paſſages de l'Ecriture qu'on allégue contre eux. Il obſerve, „ que ceux qui expliquent l'Ecriture, en y don„ nant le ſens que leur malignité y cherche pour autoriſer „ ſes démarches, peuvent prouver par ce moyen tout ce „ qu'il leur plait; mais ceux qui ſont humbles & modeſ„ tes, & qui jugent ſans prévention, remarqueront bien „ vîte, que ce n'eſt ni le pouvoir, ni l'autorité, ni le „ titre de Seigneur (*Lord*) qui ſont condamnés; mais l'a„ bus qu'on en fait par l'ambition, la tyrannie & l'oppreſ„ ſion, contre leſquelles l'Ecriture nous munit. Et le „ ſens de ces paſſages a été mis dans un figuril jour en di„ verſes occaſions par pluſieurs de nos Savans, contre les „ objections de nos Novateurs, qu'il ſeroit inutile d'y inſiſ„ ter. Enfin nous ne trouvons nulle part dans l'Ecriture, „ que le Miniſtère Evangélique rende un homme incapa„ ble des choſes, auxquelles il peut prétendre en vertu „ des droits de la Nature, ou de la Société dont il eſt „ Membre. Ainſi comme un Eccléſiaſtique, malgré ſa qua„ lité, peut joüir d'un bien qu'il a hérité de ſon pére; „ il peut auſſi légitimement joüir d'une autorité temporel„ le & l'exercer, ou recevoir des titres d'honneur & de „ nobleſſe, quand ſon Prince juge à propos de les lui con„ férer. La raiſon en eſt claire: c'eſt que comme l'Au„ torité Spirituelle ne renferme point la Temporelle, elle „ ne l'exclud pas non plus; ainſi elles peuvent très bien „ ſe trouver réunies dans une ſeule & même perſonne. „ Mais poſé une fois, *continue-t-il*, que la choſe ſoit légi„ time en elle-même, il ſera aiſé de faire voir qu'elle eſt „ utile. Car puiſqu'un Eccléſiaſtique eſt Membre de l'Etat, auſſi-bien que de l'Egliſe, & puiſque le Souverain „ a droit ſur les talens de tous ſes Sujets, pour les em„ ployer en tout tems & en tel lieu qu'il le juge à propos „ pour le Bien public; qu'on me dife pourquoi la Reine „ ſeroit privée des ſervices d'une partie de ſes Sujets, & „ les Eccléſiaſtiques des occaſions de remplir à cet égard „ leur devoir? C'eſt fondés ſur ces principes, que les „ Rois & les Reines d'Angleterre, convaincus de la ſavoir, „ de la prudence & de la probité des Evêques, les ont „ appellés à leurs Parlemens, leur ont donné place dans „ leur Conſeil Privé, leur ont conſeré la qualité de Juges „ dans les Cours Eccléſiaſtiques, leur ont confié le ma„ niement de leurs Finances, & toutes les autres prémiè„ res Charges du Royaume, dont l'expérience a fait voir „ qu'ils ſe ſont très bien acquittés; & ain de les mettre en „ état de remplir d'autant mieux ces Emplois, afin d'inſpi„ rer du reſpect pour leurs perſonnes, & de les garantir „ du mépris, ils leur ont donné des titres & des revenus „ proportionnés à ces hautes Dignités. Je conſeille donc „ aux cenſeurs de l'Egliſe de ſe corriger à l'avenir, plu„ tôt que de cenſurer la conduite de leur Souverain par „ un principe d'envie contre les Eccléſiaſtiques." Il examine enſuite l'objection qu'on fait, que tandis que les Evêques ſont occupés des fonctions que les honneurs & les emplois temporels exigent d'eux, ils négligent la Prédication, ce devoir ſi important. A quoi il répond: „ Que „ les Eccléſiaſtiques ont pluſieurs devoirs à remplir, & „ que la Prédication en eſt un; ainſi, à moins que de prou„ ver que tous ces devoirs doivent être remplis par une „ ſeule & même perſonne, l'objection tombe d'elle-mê„ me. Un Prédicateur, quoiqu'il ſoit rarement les Prie„ res publiques, ou qu'il adminiſtre peu ſouvent les Sa„ cremens, quoiqu'il faſſe peu de Catéchiſmes, peut de „ viſites auprès des malades ou des affligés &c, s'il prê„ che régulièrement, quoiqu'il néglige toutes les autres „ fonctions du Miniſtère, paſſera pour un Chrétien zélé „ dans la Vigne du Seigneur. Je demande donc, puiſque „ le Gouvernement n'eſt pas moins néceſſaire que la Pré„ dication (car il faut que les Prédicateurs ſoient gouver„ nés, ſans quoi l'Egliſe tomberoit en ruïne) je deman„ de, dis-je, pourquoi un Evêque qui gouverne bien ſon „ Diocéſe; qui, par une Ordination régulière, a ſoin de „ pourvoir d'habiles Prédicateurs toutes les Egliſes qui „ dépendent de lui; qui encourage ceux qui font diligens „ & qui ont du mérite; & qui réprime, corrige & chaſſe „ ceux qui ne font pas leur devoir, (j'en appelle à la mali„ gnité la plus envenimée) pourquoi un tel homme, quoi„ qu'il monte rarement en chaire, ne pourroit-il pas eſpé„ rer avec fondement la récompenſe de Prophéte, quand „ le Souverain Paſteur & Evêque de nos ames nous appel„ lera tous à rendre compte de notre adminiſtration?

ATHENE'E, Médecin d'Attalie Ville de Cilicie, & contemporain de Pline [*A*], fut le Fondateur

[*A*] *Contemporain de Pline.*] On peut conjecturer qu'il parut après Thémiſon: c'eſt ce qu'on infère d'un paſſage de

(a) Galen. Introd. seu Medic. c. 2. apud Le Clerc Hist. de la Médec. Part. II. L. IV. Sect. 2. ch. 2.

dateur de la Secte Pneumatique. Il prétendoit (a) que le *Feu*, l'*Air*, l'*Eau* & la *Terre*, ne sont point les véritables Elémens, comme on le croit généralement. Il donnoit ce nom à ce qu'on appelle les *Qualités prémières* de ces quatre Corps, c'est-à-dire au *Chaud*, au *Froid*, à l'*Humide* & au *Sec*: il y ajoutoit un cinquième Elément, qu'il appelloit *Esprit* (πνεῦμα) *Pneuma*, d'où sa Secte a pris le nom de *Pneumatique*. Il concevoit que cet Esprit pénètre tous les corps, & les conserve dans leur état naturel: sentiment qu'il avoit pris des Stoïciens. De-là vient que Galien donne à Chrysippe, l'un des plus fameux d'entre ces Philosophes, le nom de *Père de la Secte Pneumatique*. On trouve cette même Opinion dans Virgile [*B*]: mais Athenée a été le prémier qui ait appliqué ce Système à la Médecine. Il croyoit que la plupart des maladies viennent lorsque cet *Esprit* souffre. Il disoit que le Pouls n'est autre chose qu'un mouvement, qui se fait par la dilatation naturelle & involontaire de l'Esprit qui est dans les artères & dans le cœur (*b*). Il ne nous reste que peu de chose des Ouvrages de ce célèbre Médecin, desorte que pour connoître mieux les Sentimens de sa Secte, il faut consulter les Ecrits d'Aretée (*c*).

(b) Idem de Inclinat. pag. L. IV. c. 4. apud eundem.

(c) Voyez Wigan de Aretei Sect., & Le Clerc ubi supra.

de Galien, où il dit que Magnus, Sectateur d'Athénée, avoit composé un Livre *Des choses qui ont été découvertes après Thessalon.* Il est fort probable que Magnus n'avoit composé ce Livre, qu'en vue d'y rapporter principalement ce que son Maître avoit innové dans la Médecine. Le silence de Celse semble supposer qu'Athénée n'a point vécu avant lui; & l'on peut en dire autant de Pline. On peut encore remarquer, qu'Archigène, qui a écrit au plus tard sous Adrien, étoit Disciple d'Agathinus, & celui-ci d'Athénée. Si donc l'on donne à Athénée cinquante ans de plus qu'à Archigène, ce qui est environ le tems qui s'est écoulé depuis le commencement du règne de Vespasien, & celui d'Adrien, il aura dû être contemporain de Pline: & le silence de cet Auteur semble prouver qu'il ne peut être plus ancien.

[*B*] *On trouve cette même opinion dans Virgile.*] C'est dans le VI. Livre de l'Enéide:

Principio cœlum, ac terras, camposque liquentes,
Lucentemque globum Lunæ, Titaniaque Astra,
Spiritus intus alit, totamque infusa per artus
Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.

(a) Ville de l'Asie Mineure, & anciennement la Capitale du Royaume d'Attale.

ATHENODORE, surnommé *Cordylion*, célèbre Philosophe Stoïcien, étoit vraisemblablement de Pergame (*a*), où il demeura jusqu'à un âge assez avancé. Il refusa constamment les graces que les Rois & les Généraux voulurent lui faire. Caton le Jeune étant en Asie à la tête d'une Armée, & aiant ouï parler du mérite de ce Grand-Homme, souhaitoit extrémement de l'avoir auprès de lui; mais dans la pensée qu'une simple Lettre ne pourroit l'engager à sortir de sa retraite, il prit le parti de se rendre lui-même à Pergame, & à force de sollicitations & de prières il engagea Athénodore à le suivre dans son Camp, où il revint en triomphe, plus satisfait de l'acquisition qu'il venoit de faire, que Luculle & Pompée ne pouvoient l'être de leurs Conquêtes (*b*). Athénodore demeura jusqu'à sa mort avec Caton, dans la maison duquel il mourut (*c*). Cet Athénodore est peut-être le même, dont parle Diogène Laërce [*A*] dans la Vie de Zénon de Cittium.

(b) Plut in Vit. Caton min. Oper. T. I. p. 665. Paris. 1624.

(c) Strabo L. XIV. p. 674.

(1) L. VII. in Zenone Citteo p. 310. Edit. Steph. Gxac. in-8. 1570.

[*A*] *Cet Athénodore est peut-être le même dont parle Diogène Laërce.*] Cet Auteur (1) nous dit, sur l'autorité d'Apollodore le Rhétoricien, „ qu'Athénodore le Stoïcien, qui étoit Garde de la Bibliothèque de Pergame, „ effaça dans tous les Livres ce qu'il y avoit au desavantage de la Secte; mais que la chose aiant été découverte, „ il fut recherché, enforte qu'il rétablit tous les passages „ qu'il avoit effacés." Or comme Athénodore Cordylion demeura longtems à Pergame, où Caton fut le chercher, & qu'il étoit grand Stoïcien, il paroit assez vraisemblable qu'il put avoir assez à cœur la gloire de sa Secte, pour effacer des Livres ce qui étoit à son desavantage. Nous remarquerons ici, qu'il ne paroit point qu'Athénodore, dont nous parlerons dans l'Article suivant, ait jamais été à Pergame: nous n'osons cependant l'assurer positivement, car il n'étoit pas né loin de cette Ville. Si Diogène Laërce avoit eu plus de soin de distinguer les personnes dont il parle, lorsqu'elles ont le même nom, il auroit épargné bien de la peine aux Critiques. Il parle au même endroit (2) d'un autre Athénodore Disciple de Zénon le Cittien, & par conséquent beaucoup plus ancien qu'Athénodore Cordylion.

(2) Ibid. p. 251.

ATHENODORE, fils de Sandon, célèbre Philosophe Stoïcien, étoit de la Ville de Tarse en Cilicie, ou peut-être d'un Village qui n'en étoit pas éloigné, d'où il eut le surnom de *Cananite*. Il vint à la Cour de l'Empereur Auguste, mais on ignore quel âge il avoit. Ce Prince l'éleva aux plus grands honneurs (*a*), & le fit Précepteur de Tibère (*b*); & il paroit en général qu'Auguste avoit une haute estime pour ce Philosophe, & que l'expérience le convainquit de plus en plus qu'il étoit homme de bien (*c*). Athénodore parloit fort librement à l'Empereur, & lui donnoit même quelquefois ses avis d'une manière assez étrange, comme on en verra un exemple ci-dessous [*A*]. Aiant demeuré à la Cour jusqu'à un âge avancé, il demanda la permission de se retirer dans sa Patrie; & Auguste la lui accorda. Avant que de partir, il conseilla à ce Prince de ne jamais se livrer aux prémiers mouvemens de sa colère; mais de réciter en lui-même les vingt-quatre Lettres de l'Alphabet, avant que de rien dire ou de rien faire. L'Empereur l'aiant écouté le prit par la main, & lui dit: *J'ai encore besoin de toi*, & le retint encore un an auprès de lui (*d*). Plutarque, qui rapporte ce trait, raconte dans un autre endroit une action d'Athénodore, qui prouve que dès sa jeunesse ce Philosophe avoit d'excellens principes [*B*]. Lorsqu'il fut de retour à Tarse, il travailla à rendre la Liberté à sa Patrie, où un certain Boëce, aussi mauvais Citoyen que méchant Poëte, aiant gagné la faveur de la multitude, agissoit en Tyran. Athénodore trouvant la Ville dans une situation fâcheuse, tâcha d'abord de rappeller Boëce & ses partisans à leur devoir par de bonnes paroles; mais s'étant aperçu que sa douceur & sa modération ne faisoit qu'accroître leur insolence, il résolut de se servir de l'autorité que l'Empereur lui avoit donnée, & bannit Boëce avec les principaux de ses adhérens (*e*). Nous ne trouvons point en quel tems il est mort; mais comme il étoit déja fort vieux lorsqu'il quitta la

(a) Strabo L. XIV. p. 674.

(b) Sueton. in vita Virg. c. 43.

(c) Dion Cass. L. LII. p. m. 560.

(d) Plutarch. Apophthegm. Oeuvr. Mor. T. I. p. 602. Paris 1612. in-8.

(e) Strabo ubi supra.

[*A*] *On en verra un exemple ci-dessous.*] On fait qu'Auguste aimoit extrémement les femmes, & que les Sénateurs Romains mêmes lui envoyoient quelquefois les leurs, qui venoient le trouver dans un Char couvert, pour n'être point vues. Un jour Athénodore rencontra un Sénateur, qui étoit très mécontent de ce qu'Auguste avoit envoyé chercher sa femme, qui étoit fort belle. Le Philosophe saisit cette occasion de faire connoître à l'Empereur le danger auquel il s'exposoit par cette conduite: il le met dans le char, à la place de la femme du Sénateur, avec une épée nue à la main, & ordonne au Conducteur de le mener à Auguste. Aussi-tôt qu'il fut arrêté devant lui, il fante tout d'un coup hors du char, l'épée à la main, comme s'il eût voulu tuer l'Empereur, qui fut d'abord fort effrayé; mais quand Athénodore l'eut informé de son intention, Auguste fut très content de son invention, & promit avec serment de ne plus s'exposer de cette manière (1). Cedrenus, qui raconte ce trait en détail, s'est trompé, en nommant Athénodore *Alexandrin*. Strabon, qui étoit contemporain de ce Philosophe, étoit sans contredit mieux instruit du lieu de sa naissance, & il dit en termes exprès, que Tarse étoit étoit sa Patrie, πατρὶς (2).

(1) Dion Cass. L. LVI. p. 826. & Cedren. Hist. Comp. p. 372.

(2) L. XIV. p. 674.

[*B*] *Dès sa jeunesse, ce Philosophe avoit d'excellens principes.*] Il avoit un frère aîné, appellé Xénon, qui en qualité de Curateur, avoit le maniement de tout leur bien, & en dissipa la meilleure partie. Aiant été condamné pour cause de rapt, tout son bien fut confisqué. Athénodore étoit alors encore fort jeune, & sa portion des biens confisqués lui aiant été rendue, il ne voulut point abandonner son frère, & partagea son bien avec lui: & quoique Xénon en agît avec lui d'une manière fort injuste dans le tems même qu'il partageoit avec lui, il ne lui en témoigna aucun ressentiment, mais il supporta avec beaucoup de patience & de grandeur d'ame l'ingratitude & le mauvais procédé de son frère (3).

(3) Plutarch. De l'Amitié fratern. Oeuvr. Mor. T. I. p. 765. Paris 1612. in-8.

la Cour d'Auguſte, il y a beaucoup d'apparence qu'il ne vécut pas aſſez longtems pour voir combien il avoit mal reuſſi dans l'éducation de Tibère. Il compoſa divers Ouvrages [C], dont les Anciens font mention; mais il ne nous en reſte aucun aujourd'hui.

(a) *Apud* Voſſium *de Hiſt. Græc.* L. II. c. 5. (b) Lætt. *in Diog.* p. 727. Ed. Steph. Gr. in-8. 1570. (c) L. I. p. 6. (d) In voce Ἀγχίαλη.

[C] *Il compoſa divers Ouvrages.*] Athénée parle d'un Traité intitulé περὶ πατρίδων, *du Séjour & du Pays*, *Radin* (a). " Diogène Laërce cite le huitième Livre d'un Ouvrage intitulé περιήγησιν, *Diſſertations*, dans lequel Athénodore rapportoit, qu'un certain Diogène de Tarſe avoit coutume de s'oindre de manière qu'il reluiſoit toujours (b). Strabon dit (c) qu'il avoit écrit ſur l'Océan, & ſur ſon Flux & Reflux. Enfin on trouve dans Etienne de Byzance (d), que Athénodore avoit écrit l'Hiſtoire de ſon Pays. Voici les paroles d'Etienne: ἐκ δ' Ἀγχιάλου τέτταρα ὀνόματα, ὡς Ἀθηνόδωρος· καὶ τὸν αὐτὸν τοπάρχην γενόμενον &c. C'eſt-à-dire: " Anchiale a été fondée par Anchiale fille de Japet, comme " le remarque Athénodore dans l'Hiſtoire de ſon Pays." On ne peut pourtant aſſurer poſitivement que tous ces Ouvrages ſoient du même Athénodore, quoique le contraire ne paroiſſe point, comme l'a très bien remarqué Voſſius (e).

(e) *Ubi ſupra.*

ATKINS ou ETKINS (Jaques), Evêque de Galloway en Ecoſſe, dans le dix-ſeptième Siècle, étoit fils de Henri Atkins, Shérif & Commiſſaire d'Orkney. Il nâquit à Kirkwall, petite Ville d'Orkney ou des Iles Orcades, & fit ſes études dans le Collége d'Edinbourg, où il fut reçu Maître-ès-Arts. Il alla en 1637 à Oxford pour les achever, principalement celles de Théologie, ſous le Docteur Prideaux, pour-lors Profeſſeur Royal. Il devint enſuite Chapelain de Jaques Marquis de Hamilton Commiſſaire du Roi en Ecoſſe, & s'acquitta ſi bien de cet emploi, qu'à ſon retour en Angleterre le Marquis le fit nommer par le Roi à l'Egliſe de Birſa dans le département d'Orkney, qu'il deſſervit pendant quelques années; & il fut élu Modérateur du Conſiſtoire. Sa fidélité pour le Roi l'expoſa à beaucoup de chagrins & de diſgraces, juſqu'à la Révolution [A]: il accompagna alors à Londres le Docteur Thomas Sydſerf Evêque de Galloway, le ſeul des Evêques Ecoſſois qui ſe trouva en vie au retour du Roi Charles II. L'Evêque de Winchester nomma Atkins à la Cure de Winfrith dans la Province de Dorſet, où il reſta juſqu'a l'année 1677, qu'il fut ſacré Evêque de Murray en Ecoſſe. En 1680, il paſſa au Siége de Galloway; & afin qu'il ne fût pas expoſé aux violences du Parti oppoſé, on lui permit de réſider à Edinbourg. Sa piété exemplaire, & ſon attachement inviolable à la Religion Proteſtante, le firent extrêmement regretter [B]. Il mourut d'apoplexie à Edinbourg le 28 d'Octobre 1687, âgé de ſoixante-quatorze ans. Le Docteur Jean, Evêque de Dunkeld, fit ſon Eloge funèbre (a).

(a) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 1170, 1171. Londres 1721.

[A] *Sa fidélité pour le Roi l'expoſa à beaucoup de chagrins & de diſgraces, juſqu'à la Révolution.*] Lorſqu'au commencement de l'année 1650, Jaques Marquis de Montroſe aborda à Orkney, le Docteur Atkins fut nommé unanimement par le Conſiſtoire pour dreſſer une Déclaration en leur nom & au ſien, qu'on publia enſuite de leur conſentement, & qui contenoit les plus fortes aſſurances de leur fidélité & de leur attachement inviolable au parti du Roi. Cette démarche porta l'Aſſemblée générale de l'Egliſe d'Ecoſſe, qui ſe tenoit alors à Edinbourg, à dépoſer tout le Corps, & l'on excommunia le Docteur Atkins pour avoir entretenu correſpondance avec le Marquis, qui avoit auſſi été excommunié. Le Conſeil d'Ecoſſe paſſa auſſi une réſolution pour faire faire notre Théologien, & lui faire ſon procès: mais le Chevalier Archibald Primrose, ſon parent, qui étoit Secrétaire du Conſeil, l'aiant fait avertir ſecrettement, il ſe ſauva en Hollande, où il demeura caché juſqu'en 1653, qu'il revint en Ecoſſe, & alla s'établir avec ſa famille à Edinbourg, où il vécut tranquillement dans l'obſcurité juſqu'en 1660 (1).

(1) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 1171.

[B] *Sa piété exemplaire, & ſon attachement inviolable à la Religion Proteſtante, le firent extrêmement regretter.*] Quoiqu'il ne réſidât pas dans ſon Diocèſe, il ne laiſſoit pas d'y veiller & d'en prendre tout le ſoin poſſible, par des Lettres Paſtorales qu'il écrivoit fréquemment aux Synodes, aux Conſiſtoires & aux Miniſtres; & il fit même un long voyage pour en faire la Viſite, malgré les infirmités de la vieilleſſe, dont il étoit accablé. On voyoit briller, en lui une piété ſincère, & beaucoup d'érudition; & il s'oppoſa avec zèle à l'abolition des Loix Pénales contre le Papiſme en Ecoſſe. Comme l'âge & les infirmités l'empêchoient de marcher, il ſe faiſoit mener tous les jours au Parlement, où il s'oppoſa ouvertement à l'abolition de ces Loix, & exhorta fortement les Seigneurs & les Gentilshommes à demeurer inviolablement attachés à la Religion Proteſtante, & à s'oppoſer à tout ce qui pourroit lui être préjudiciable (2).

(2) Id. ibid.

ATKYNS (Richard) étoit iſſu d'une bonne famille [A]. Il nâquit à Tuſſleigh dans le Comté de Glocester, l'an 1615. Quand il eut fait ſes Humanités, on l'envoya au Collége de Balliol à Oxford en 1629, où il demeura deux ans en qualité de Penſionaire. De là il paſſa à *Lincoln's-Inn*, & peu de tems après il fit le voyage de France, avec un fils du ſecond lit de Thomas Comte d'Arundel de Wardour; mais ce jeune Seigneur étant mort en France, Atkyns revint en Angleterre, où il s'attacha à devenir habile Courtiſan. Il ſe maria enſuite, mais il s'en trouva mal ſur la fin de ſa vie. Au commencement de la Guerre Civile, il leva à ſes propres dépens une Compagnie de Cavalerie pour le ſervice du Roi, auquel il s'attacha avec beaucoup de zèle; ce qui lui fut très préjudiciable dans la ſuite par rapport à ſon bien. A la Révolution, étant Colonel, il fut un des Députés de la Province de Glocester, & ſe diſtingua par ſon attachement au Gouvernement & à l'Egliſe Anglicane. Il compoſa divers Traités [B]. Enfin aiant été mis en priſon pour dettes à Southwark, il mourut le 14 de

[A] *Iſſu d'une bonne famille.*] Son père étoit fils & héritier de Richard Atkyns, Prémier Juge de l'Oueſt-Galles, & Conſeiller du Conſeil de la Reine Elifabeth pour le Pays de Galles, & frère du Chevalier Edouard Atkyns du Collége de Lincoln, Baron de l'Echiquier. Sa mère étoit la ſeconde fille du Chevalier Eduin Sandys de Latimer, Baronet, & d'Elifabeth Sandys de Vine proche de Baſingſtoke dans le Comté de Hamps, qui deſcendoit de Marguerite Bray, fille unique de Jean Bray frère & héritier du Chevalier Reginald Bray Chevalier Banneret, & Chevalier de l'Ordre de la Jarretière, qui mourut ſans enfans (1).

(1) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 191.

[B] *Il compoſa divers Traités.*] 1. *L'Origine & les Progrès de l'Imprimerie.* Londres 1664. en quatre feuilles in-quarto. II. *Sa Défenſe.* Londres 1669 in-4. III. *Relation de diverſes choſes arrivées dans la Guerre de l'Oueſt en Angleterre*, à laquelle il avoit eu part. IV. *Soupçons & Concluſions.* Nous rendrons compte de ſon Traité de *l'Origine & des Progrès de l'Imprimerie*, en ſuivant Mr. Palmer, dans ſon *Hiſtoire générale de l'Imprimerie*, Londres 1732 in-quarto, Liv. III. Ch. I.

Tous nos Ecrivains Anglois, avant Mr. Atkyns, & particulièrement Stowe, Baker, & Howel, n'ont parlé de l'établiſſement de l'Imprimerie en Angleterre, que par conjecture, & ſur des bruits populaires & faux; ou peut-être le prémier de ces Ecrivains a-t-il trompé tous les autres ſur ce ſujet à divers égards, comme, que l'Imprimerie n'a pas été inventée avant l'an 1459, & qu'elle n'a paſſé en Angleterre qu'en l'an 1471: que la prémière Imprimerie a été établie dans l'Abbaye de Weſtminſter; que c'eſt le Docteur Ilip, Abbé de Weſtminſter, qui a le prémier introduit cet Art en Angleterre; & que la Ville de Londres l'a poſſédé du moins dix ans avant aucune autre Ville de l'Europe, excepté Mayence & Haerlem. On voit la fauſſeté de la plupart de ces faits, dans le prémier Livre de l'*Hiſtoire générale de l'Imprimerie*, dont nous venons de parler; & les autres ſont pleinement réfutés par un Livre de la Bibliothèque de feu Mylord Pembroke, imprimé à Oxford en 1468. En 1664, Mr. Atkyns rendit compte de ce Livre, & d'une ancienne Chronique manuſcrite que l'on conſerve dans le Palais Archiépiſcopal à Lambeth, dans ſon Traité de *l'Origine & des Progrès de l'Imprimerie*, qu'il publia par ordre du Chevalier Guillaume Morrice, Secrétaire d'Etat. Le but de cet Ouvrage, qui eſt quelque choſe de plus qu'un Factum contre le Corps des Libraires, eſt de prouver que l'Imprimerie eſt une branche des *Prérogatives Royales*, & un *Fleuron de la Couronne d'Angleterre*. Mais la Chronique, dont un Ami lui avoit envoyé une Copie, n'eſt rien moins que d'une autorité inconteſtable, puiſqu'on peut objecter, 1. Que ni Mr. Atkyns, ni ſon Ami anonyme, ne prétendent avoir vu l'Original, bien moins avoir collationné la Copie avec ce Manuſcrit. 2. Ils ne diſent point dans quel tems & par qui cette Chronique a été écrite, & par quel-

le

14 de Septembre de l'année 1677. C'étoit un homme qui avoit du génie & de l'esprit (a).

(a) Wood, Ath. Oxon. Tom. II. col. 595. 596. Londres 1721.

le voie elle eſt entrée dans la Bibliothèque de Lambeth. 3. Mr. Atkyns eſt le ſeul Auteur qui parle de cette Chronique; aucun autre n'en fait mention, excepté ceux qui l'ont ſuivi; & cependant il témoigne eſpérer que ſon Livre donnera occaſion de la rechercher & de la publier, pour la ſatisfaction du Public. 4. Elle ne s'y trouve point à préſent, le feu Comte de Pembroke l'ayant inutilement fait chercher. 5. On y trouve des choſes contraires à celles qu'on fait par les Pièces les plus autentiques, ſur la première découverte de l'Imprimerie. Il y a donc de l'apparence que l'Auteur, quel qu'il ait été, a écrit en partie ſur le bruit public, & ſur ce qu'ont débité les Hollandois, qui s'attribuent cette invention. Il faut ajouter, que Mr. Atkyns a tellement mêlé ſes propres remarques avec ce qu'il rapporte de cette Chronique, qu'il eſt fort difficile de diſtinguer ce qui appartient à l'un & à l'autre. Quoi qu'il en ſoit, comme c'eſt ce qui met le mieux au fait là-deſſus, nous rapporterons ici ce que dit la Chronique. „ Thomas Bourchier, Archevêque de Cantorbéry, „ engagea le Roi régnant (*Henri VI*) à employer tous „ les moyens poſſibles pour faire venir un Moule (c'eſt „ ainſi qu'on le nommoit alors) dans le Royaume. Le „ Roi, qui étoit bon & qui aimoit ces ſortes de choſes, „ prêta l'oreille à cette propoſition; & aiant délibéré ſe„ crettement ſur l'exécution, on conclut que la choſe de„ mandoit un grand ſecret, & qu'il falloit tâcher d'attirer „ à force d'argent quelqu'un des Ouvriers de Haerlem, „ où Jean Guthenberg venoit nouvellement d'inventer „ l'Art d'imprimer, auquel il travailloit lui-même. On „ jugea qu'il faudroit du moins mille marcs pour venir à „ bout de ce projet. L'Archevêque de préſent de trois„ cens marcs pour y contribuer. L'argent étant prêt, on „ remit le ſoin de cette affaire à Mr. ROBERT TOUR„ NOUR, Valet de la Garderobe du Roi, & fort dans „ ſes bonnes graces. Mr. Tournour prit pour ſecond Mr. „ Caxton habile Négociant, qui faiſoit un grand commer„ ce en Hollande, ce qui lui donnoit un prétexte ſpé„ cieux d'y paſſer, & d'y ſéjourner quelque tems. Mr. „ Tournour y alla déguiſé, s'étant fait raſer les che„ veux, & la barbe; mais Mr. Caxton parut publique„ ment. Ces Meſſieurs aiant reçu la ſuſdite ſomme de mil„ le marcs, vinrent d'abord à Amſterdam, & de là ſe „ rendirent à Leyde, n'oſant pas venir à Haerlem même, „ parce que cette Ville étant fort jalouſe, on y avoit dé„ ja arrêté & empriſonné diverſes perſonnes, venues d'ail„ leurs dans le même deſſein. Ils demeurerent le long„ tems, qu'ils dépenſerent ſoit en préſens, ſoit d'une autre „ manière, les mille marcs; deſorte qu'il fallut que le „ Roi en envoyât encore cinq-cens. Mr. Tournour aiant „ mandé à ce Prince, que l'affaire étoit preſque conclue, „ aiant fait marché (à ce qu'il diſoit) avec deux Hollan„ dois, pour attirer un des Ouvriers qui ſeroit en état de „ mettre au fait de ce nouvel Art. A la fin ils gagnérent „ un des Garçons, qui s'appelloit FREDERIC CORSELLIS „ (ou plutôt *Corſellis*), qui ſe déroba de ſes compagnons, „ déguiſé & pendant la nuit, & s'embarqua dans un Vaiſ„ ſeau qu'on tenoit tout prêt; & le vent s'étant trouvé „ favorable, il arriva ſain & ſauf à Londres. On jugea „ qu'il ne ſeroit pas de la prudence de le mettre à l'ou„ vrage dans Londres. L'Archevêque, qui avoit été Lé„ ce-Chancelier & enſuite Chancelier de l'Univerſité „ d'Oxford, fit conduire Corſellis ſous bonne & ſure „ garde à Oxford; & on le garda toujours avec ſoin, de „ peur qu'il ne s'échappât, avant que de s'être acquitté „ de ſa promeſſe d'enſeigner l'Imprimerie. Cependant que „ c'eſt à Oxford qu'a été la première Imprimerie d'An„ gleterre, avant qu'il y en eût aucune, ni aucun Impri„ meur, en France, en Eſpagne, en Italie, & en Alle „ magne, excepté dans la Ville de Mayence, qui diſpu„ te à Haerlem l'ancienneté à cet égard & Pamphilus „ s'appellant *Urbem Moguntinam, Artis Typographicæ in„ ventricem primam*, quoique l'on ſache le contraire, cet„ te Ville aiant eu l'Art d'imprimer par le moyen du frè„ re d'un des Ouvriers de Haerlem, qui l'alant appris de „ ſon frère, s'établit lui-même en qualité d'Imprimeur à „ Mayence. Cette Imprimerie d'Oxford précéda du moins „ de dix ans toutes les autres de l'Europe, à l'exception „ de celles de Mayence & de Haerlem, où l'invention é„ toit encore auſſi toute nouvelle. On trouva dans la ſui„ te incommode, & n'avoit que cette ſeule Imprimerie „ pour toute l'Angleterre, parce qu'Oxford étoit trop é„ loigné de Londres & de la Mer; ce qui engagea le Roi „ à établir une Imprimerie à S. Albans, & une autre dans „ l'Abbaye de Weſtminſter, & on y imprima divers Li„ vres de Théologie & de Médecine; car le Roi, pour „ des raiſons connues de lui & de ſon Conſeil, ne vou„ lut point qu'on imprimât aucun Livre de Droit, ni „ qu'aucun Imprimeur exerçât cet Art, à moins qu'il ne „ fût juré du Roi, ce Prince payant lui-même le prix & „ les frais des Livres qu'on imprimoit." Tel eſt le récit de la Chronique, ou de Mr. Atkyns ſur ſon autorité. Mais l'Auteur, comme le remarque Mr. Palmer (2), s'eſt trompé ſur divers articles. 1. En ſuppoſant que *Corſellis* vint de Haerlem. Il n'y a aucune apparence, ni que l'Imprimerie ait été inventée dans cette Ville, ſur-tout par Guthenberg, ni que ç'ait été en 1459, puiſqu'il paroît que le Pfeautier avoit été imprimé à Mayence deux ans auparavant par Fauſte, outre pluſieurs autres Livres avec des caractères de bois. 2. Si le Livre dont parle Mr. Atkyns, imprimé à Orford en 1468, eſt le premier qu'on y ait imprimé, il eſt évident que cette Ville n'a pas eu l'Imprimerie dix ans avant aucune autre, puiſqu'il y a un Livre imprimé à Strasbourg par Jean Guthenberg en 1458. Il y avoit auſſi des Imprimeries à Veniſe, à *Soubiac*, à Augsbourg, à Rome & en France, avant l'an 1468. Que ſi l'on dit qu'il peut y avoir eu d'autres Livres imprimés à Oxford avant celui-là, ou qu'il a fallu du tems pour préparer tout ce qui eſt néceſſaire pour une Imprimerie, on peut alléguer les mêmes raiſons pour les autres Villes. 3. Si l'on ſuppoſe que c'eſt Guthenberg, qui a porté l'Art d'imprimer en Hollande, à quoi il y a beaucoup d'apparence, il ſera faux que Mayence l'ait reçu du frère d'un des Ouvriers de Haerlem. Ces circonſtances, qui ſont contraires à des faits démontrés & reconnus généralement aujourd'hui, prouvent que cette Chronique n'eſt pas d'une grande autorité, & que ceux qui la ſuivent ſont dans l'erreur. Nous avons déja remarqué que l'Auteur a écrit ſur des bruits venus de Hollande, plutôt que ſur d'exactes recherches. C'eſt ce qui paroît encore clairement par les conſidérations ſuivantes. 1. Que pendant l'enfance de l'Imprimerie (3), Fauſte & Schoeffer, auſſi-bien que Guthenberg, travailloient avec tout le ſecret poſſible, juſqu'à ce que le prémier aiant été obligé de révéler le myſtère à Paris pour le ſauver, parce qu'on l'accuſoit de Magie, & le dernier aiant rompu la Société & s'étant allé établir ailleurs, ils crurent ne devoir plus cacher leur découverte. 2. Que Mr. Maittaire ſuppoſe que Guthenberg aiant été appellé en Juſtice & condamné à rembourſer ſa moitié, & à payer les frais du procès, le retira à Amſterdam pour ne pas être obligé de ſe ſoumettre à la Sentence; & que ne ſe croyant pas encore aſſez en ſureté contre les pourſuites, il le peut bien qu'il ſoit venu effectivement à Haerlem, & qu'il y ait appris à Coſter & à d'autres l'Art d'imprimer. Cela paroît plus probable, non ſeulement parce que l'Auteur de la Chronique nomme Guthenberg, & non Coſter, comme l'Inventeur de l'Imprimerie; mais auſſi parce qu'il place l'époque de la découverte neuf ans plus tard qu'il ne le faut réellement, ce qui vient de ce que la choſe n'a pas été comme à Haerlem avant l'année 1459, quoiqu'elle eût été pratiquée à Mayence dès l'an 1450, ou peu après. 3. Si l'on fait réfléxion, que la Hollande & les Pays-Bas étoient les ſeuls lieux de l'Allemagne, où nous (les Anglois) commercions, au-lieu que Mayence, qui eſt beaucoup plus avant dans le Pays, nous étoit peu connue, on ne ſera pas ſurpris que nous tenions nos prémières rélations de l'origine de l'Imprimerie, des Hollandois, & qu'elles ſoient conformes aux prétentions qu'ils forment ſur cette découverte, & aux Hiſtoires qu'ils racontent pour en ôter l'honneur à Fauſte. Car la Chronique nous apprend, que la Ville d'Oxford reçut l'Imprimerie d'un Garçon fugitif de Guthenberg, qui l'avoit appriſe d'un frère qui travailloit ſous lui. Il ne reſte plus qu'une ſeule difficulté, ſavoir, comment cette Chronique attribue l'invention à Guthenberg, dont les Ecrivains Flamans ne parlent point, faiſant entièrement honneur de la découverte à leur compatriote Coſter? On peut répondre, que ſi l'on ſuppoſe que l'Auteur tenoit ce récit de Frédéric Corſellis, ou même de Mr. Caxton ou de Mr. Tournour, ce qui eſt fort vraiſemblable, nous pouvons juſtement préſumer qu'ils diſoient ce qu'ils avoient appris ſur les lieux, conformément à ce que Guthenberg lui-même racontoit de ſon invention: ce que les Hollandois n'ont oſé contredire qu'après ſa mort, ou après ſon départ de Hollande, qu'ils ſe ſont attribué tout l'honneur de la découverte, & qu'ils ont repréſenté Coſter comme le ſeul Inventeur, excluſivement à tout autre. Nous nous ſommes un peu étendus ſur ces circonſtances, parce qu'elles prouvent évidemment que cette oppoſition à des faits généralement connus & avoués, excepté des Ecrivains Hollandois, confirme l'autorité de la Chronique par rapport au reſte; parce qu'elles ſont priſes de ce qu'on débitoit alors, & que l'on croyoit généralement dans les Pays-Bas; & que c'étoit tout ce que nos Négocians, & en particulier ces deux hommes employés par le Roi Henri VI, pouvoient rapporter ſur l'origine de l'Imprimerie. Et il n'eſt rien moins qu'éloigné de la vraiſemblance, que ce que la Chronique de Mr. Atkyns dit de l'empriſonnement de diverſes perſonnes à Haerlem, parce qu'on les ſoupçonnoit d'avoir deſſein de dérober le ſecret, s'eſt fait plutôt de peur que quelqu'un de ces Etrangers ne leur enlevât l'honneur qu'ils prétendoient, en mettant au jour la vanité de leurs prétentions, puiſqu'ils ne pouvoient ignorer ce qui s'étoit fait à Mayence longtems auparavant. Mais avant que de quitter cette Chronique, laquelle, ainſi qu'on l'a remarqué, avoit été inconnue avant que Mr. Atkyns la publiât, nous donnerons ici la rélation que Mr. Palmer a trouvée dans un Manuſcrit qu'il poſſédoit, & qui paroit plus ancien que l'année 1664, qui eſt le tems où Mr. Atkyns fit imprimer ſa Chronique. Ce récit s'accorde, à un petit nombre de circonſtances près, avec celui de la Chronique en queſtion; le voici.

(2) P. 125.

(3) *Voyez Palmer's General Hiſtory of Printing* L. 1. N. L. III. p. 125. 126.

L'ORIGINE ET LES PROGRÈS DE L'IMPRIMERIE EN ANGLETERRE.

L'Imprimerie fut apportée pour la prémiere fois en Angleterre

terre sous le regne de Henri VI, aux frais & par les soins de l'Archevêque de Cantorbery (Bourchier), *qui se servit pour cela d'un certain Mr.* Tournour, *Valet de la Garderobe du Roi, & d'un Mr.* Caxton *Mercier, mais faisoit negoce de Marchand. Il les envoya à Haerlem, pour tâcher d'emmener avec eux quelqu'un des Ouvriers qui y travailloient à ce nouvel Art.* Tournour & Caxton *gagnerent quelques-uns des Garçons, & les engagerent à venir en Angleterre, pour leur apprendre à imprimer. Dès qu'ils eurent mis pied à terre, on les conduisit à Oxford sous bonne & sure garde, de peur qu'ils ne s'en retournassent; & ils établirent une Imprimerie à Oxford vers l'an 1467, comme on le voit par divers Livres qui y ont été imprimés vers ce tems-là. Ces Ouvriers s'appelloient* Theod Rood (ou Germain) & Winken de Worde; *& il en coûta à l'Archevêque pour les frais du voyage, quinze cens marcs, comme il paroît par divers papiers & memoires relatifs à cette affaire, qui se voyent encore dans la Bibliotheque de Lambeth. Peu de tems après, on établit aussi une Imprimerie dans l'Abbaye de S. Albans, qui y subsista jusqu'à la dissolution &c.* [Si l'on examine bien tout ce qu'on a dit dans le cours de cette Remarque sur la Chronique publiée par Mr. Atkyns, il me semble que l'on peut assez naturellement conclure, sans y chercher ce qui regarde la premiere invention de l'Imprimerie, que les Anglois ont reçu l'Art d'imprimer des Hollandois, par le moyen de quelqu'un des Ouvriers qui travailloient à Haerlem: deforte que quoi qu'ils faisent pour ôter à ceux-ci la gloire de l'invention, ils doivent pourtant avouer que c'est à eux qu'ils en sont redevables. Add.]

ATTERBURY (Louis), moins connu par ses Sermons [*A*], que pour avoir été le pere du Docteur *François Atterbury* Evêque de Rochester, naquit vers l'an 1631 dans la Province de Northampton, où son pere, qui s'appelloit François, étoit Recteur ou Curé de Middleton ou Milton, & fut un des Ministres qui en 1648 souleverent à la Ligue ou Alliance. Louis entra dans le Collège de l'Eglise de Christ à Oxford au commencement de 1647, âgé environ de seize ans. Il reconnut ensuite l'autorité des Visiteurs du Parlement (*a*), & le 23 de Février 1649 il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*b*). Le 1. de Mars 1651, il fut reçu Maitre-ès-Arts (*c*). Pendant le tems de l'Usurpation, il fut Ministre; mais après la Révolution, il devint Chapelain de Henri Duc de Glocester, & fe fit recevoir Docteur en Théologie le 1. de Décembre 1660. Il obtint enfuite la Cure de Middleton's Keyns ou Milton, proche de Newport-Pagnell dans le Comté de Buckingham (*d*). Il fe trouva fouvent engagé dans des procés, qui l'obligeoient d'aller à Londres. En 1693, au commencement de Decembre, comme il revenoit d'un de ces voyages (*e*), il eut le malheur de fe noyer proche de fa maiſon. Son fils aîné, appellé *Louis* comme lui, étudia auſſi dans le Collége de Chriſt, & prit le bonnet de Docteur en Droit en 1687: il a publié pluſieurs Volumes de Sermons. Pour ſon autre fils, nommé *François*, il nous fournira la matiére d'un Article trés long & trés curieux.

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II col. 911. & *Fasti* col. 121.
(*b*) Idem *Fasti Oxon.* col. 70.
(*c*) Id. ibid. col. 98.
(*d*) Idem *Ath. Oxon.* col. 910. & *Fasti* col. 122.
(*e*) Idem *Ath. Oxon.* col. 911.

[*A*] *Ses Sermons.*] I. *Le bon Sujet* &c. prêché le 17 de Juillet aux Abbies de Buckingham, par Prov. XXIV. 21. 22. Londres 1684. in-quarto. II. *Le fondement des Vrais Conducteurs, & la vraie maniére de les objecter*, prêché dans l'Eglise Paroiſſiale de Ste. Marie des Arcs le 30 Novembre 1685, en préſence de l'Aſſemblée d'un grand nombre d'Originaires & d'habitans du Comté de Buckingham. Londres 1686. in-quarto. III. *La Cuute de Babylone, ou l'heureuſe Délivrance de l'Angleterre du Papisme & de l'Eſclavage.* Londres 1691. in-quarto (1). C'eſt le contenu d'un Sermon prêché dans la Chapelle de Guild-Hall, devant le Loiid Maire & les Aldermans, le 28 de Juin 1691, & à Milton le 17 de Février 1688; voilà ce qu'en dit Mr. Wood dans ſon *Athenæ Oxonienſes*: mais dans les *Faſtes* (2), il dit que ce Sermon fut prêché à la Chapelle de Guild-Hall le 9 de Janvier 1692. Il croit que Mr. Louis Atterbury a publié encore d'autres Sermons, mais il ne les a point vus (3).

(1) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 911. & *Faſti* col. 121.
(2) Col. 122.
(3) Athen. Oxon. *ubi ſupra.*

ATTERBURY (François), fils du Docteur Louis Atterbury dont on vient de parler dans l'Article précédent, naquit à Milton proche de Newport-Pagnell dans le Comté de Buckingham, le 6 de Mars de l'an 1662 (*a*). Il fit ſes prémiéres études dans l'Ecole de Weſtminſter, & donna dés-lors de grandes eſpérances de ce qu'il eſt devenu dans la ſuite. Il fut choiſi pour entrer dans le Collége de Chriſt à Oxford en 1680, âgé pour-lors de dix-ſept ans (*b*); & il s'y diſtingua bientôt par la beauté de ſon génie, & par ſon habileté dans les Belles-Lettres. Deux ans aprés, il fit connoitre ſon talent pour la Poëſie, par la Traduction Latine qu'il donna du Poëme de Mr. Dryden, intitulé *Abſalom & Achitophel* [*A*]. On trouve auſſi parmi les Poëſies Angloiſes qu'il fit dans ſa jeuneſſe, une fort belle Epigramme ſur l'Eventail d'une Dame [*B*]. Le 13 de Juin 1684, il fut reçu Bachelier-ès-Arts (*c*); & le 20 d'Avril 1687, il prit le degré de Maitre (*d*). La même année, il s'exerça ſur la Controverſe contre les Papiſtes, par ſa *Reponſe à quelques Conſidérations ſur l'Eſprit de Luther & ſur l'Origine de la Réformation* [*C*], dans laquelle il défend ce grand Reformateur avec toute la force poſſible, & fait voir

(*a*) *Surrey of the Cathedrals*, by Brown Willis Esq. Vol. I. p. 104. Londr. 1727.
(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 1063.
(*c*) Idem *Faſti Oxon.* Vol. II. col. 225.
(*d*) Idem col. 230.

[*A*] *La Traduction Latine qu'il donna du Poëme de Mr. Dryden, intitulé* Abſalom & Achitophel.] Mr. Wood dit (1) que Mr. François Hickman, Etudiant de l'Egliſe de Chriſt, l'avoit dans cet Ouvrage, & que cette Traduction parut en 1682. in-quarto, ſous ce titre: *Abſalom & Achitophel, Poëma Latino carmine donatum.* Oxon. 1682. Il paroit la même année une autre Traduction Latine du même Poëme par Mr. Guillaume Coward du Collége de Merton (2), depuis célébre Médecin. Voici le commencement de la Piéce, ſelon la Traduction de Mr. Atterbury:

Cognovere pias nondum pia ſæcula fraudes,
Arte Sacerdotum, nondum vetuere maritos
Multiplici celebrare jugo connubia leges;
Cum vir ſponſorum numeraverat agmen, & uni
Non ſervare toro, ſato adverſante, coactus
Patrima fertilibus produxit ſtemmata lumbis,
Cum ſtimulos natura dedit, nec legibus ullis
Et ſponſæ & lenæ vetitum eſt commune cubile;
Tunc Israëlis, cœlo colente, Monarcha
Conculcata vario vernas nuptaſque fovebat;
Quaque erat imperii limes, ibi meſſe feraci
Tranſcripta Archetypâ ſpargens generatur imago.

L'autre Verſion Latine dont Mr. Wood parle, parut in-quarto: nous en donnerons de même le commencement, afin que le Lecteur puiſſe le comparer avec celui du Docteur Atterbury, dont la Poëſie paroit l'emporter pour l'élégance & la clarté; auſſi Mr. Wood remarque-t-il *, *qu'on loua beaucoup plus ſa Traduction, que celle de Coward.*

Nondum myſtarum pia fraus eluſerat orbem,
Nondum uni conjux porrexerat ora captiſtro,
Sed ſimilem amplexa eſt, natura urgente, maritum
Sponſaque, & innocuo reſident in fornice pellex.
Tunc qui Judæicas rerum ſtrictebat habenas

(1) Athen. Oxon. Vol. II. col. 948.

Iſſides, cœlo charum capue, integer ævi
Igne pari nuptas arſit ſervaque, Tonantis
Edyja ſyderei brevibus tranſcripta tabellis
Diffundens lati vaga per confinia Regni.

[*B*] *On trouve auſſi parmi les Poëſies Angloiſes qu'il fit dans ſa jeuneſſe, une fort belle Epigramme ſur l'Eventail d'une Dame.*] On prétend qu'il épouſa dans la ſuite la Dame à qui ces vers s'adreſſent; les voici:

Flavia the leaſt and ſlighteſt toy
Can with reſiſtleſs art employ.
This Fan in meaner hands would prove
An engine of ſmall force in love;
Yet ſhe with graceful air and mein,
Not to be told, or ſafely ſeen,
Directs its wanton motions ſo,
That it wounds more than Cupid's bow;
Gives coolneſs to the mateleſs Dame,
To ev'ry other breaſt a flame.

Ce qui ſignifie en ſubſtance: „ Flavie manie la moindre „ bagatelle avec un art auquel on ne peut réſiſter. Cet „ Eventail, qui dans toute autre main ſeroit inutile, de„ vient, par les graces avec leſquelles elle le remue, plus „ dangereux que l'Arc de Cupidon; & tandis qu'il lui „ donne de la fraicheur par ſon mouvement, il enflamme „ tous les cœurs." Il traduiſit auſſi en vers Anglois deux Odes d'Horace, la troiſiéme du IV. Livre, & la neuviéme du III.

[*C*] *La même année, il s'exerça ſur la Controverſe contre les Papiſtes, par ſa* Réponſe à quelques Conſidérations ſur l'Eſprit de Luther & ſur l'Origine de la Réformation.] Les *Conſidérations*, auxquelles Mr. Atterbury répondoit, étoient de Mr. Abdias Walker, Principal du Collége de l'Univerſité. La Réponſe de Mr. Atterbury parut le 10 d'Août

voir une érudition peu commune, animée de cet agréable feu, qui eſt le caractère particulier de ſes Ecrits. Pendant qu'il fut dans l'Univerſité, il fut le Précepteur de Mr. Charles Boyle, depuis Lord Or-

(1) Idem *Ath. Oxon.* col. 616. & 1064.

d'Août 1687; & Mr. Thomas Deane, Maître-ès-Arts & Membre du ſuſdit Collége, y fit une Replique (3). Mr. Atterbury dit dans ſa Preface: „ La Doctrine de la Réformation s'eſt toutenue depuis près de deux Siècles „ contre tous ceux qui ont oſé l'attaquer; & l'Auteur s'imagine-t-il, que deux ou trois petites remarques ſur la „ vie & les actions d'un ſeul Réformateur, ſuffiſent pour „ y donner atteinte? Mais c'eſt ſe moquer, que de prétendre alléguer contre nous en Angleterre, quelques „ actions peu régulières de Luther en Allemagne, comme „ ſi quelqu'une de ſes actions ou de ſes paroles pouvoit ébranler une Egliſe qui ſubſiſte par elle-même, & qui „ n'eſt pas moins indépendante de toute autorité étrangère, que le Roi qui eſt ſon *Défenſeur*. La voix de Luther eſt réellement par rapport à nous, ce que l'Auteur „ la nomme (4), „ la voix d'un Etranger; „ & quoique „ nous ſoyons toujours prêts à le défendre contre les calomnies de ſes ennemis, ce n'eſt pas que nous y ſoyons „ obligés, en qualité de ſes enfans, mais comme ſes amis. Tout honnête homme doit prendre le parti de la „ Vertu injuſtement attaquée. Mais ces dernières attaques ſont ſi foibles, que quand même on auroit laiſſé la Vérité ſe défendre pour cette fois par ſa propre „ force, elle n'auroit fouffert aucun dommage." Il dit enſuite, qu'il ſe renferme dans les bornes d'une ſimple réponſe, & qu'il n'a d'autre deſſein que de ſuivre l'Auteur pas à pas, & de mettre devant les yeux du Lecteur ſes bévues dans le même ordre où elles ſe trouvent. „ Il n'y a „ eu rien de plus redoutable dans cette tâche, que d'être „ obligé de penſer ſi longtems à un Ecrivain qui ne parle „ point. A tout autre égard, il n'y a guères eu de peine. „ Ce qu'il y a d'Hiſtorique occupe peu de place; & les „ raiſonnemens ſont ſi ſuperficiels, qu'il n'y a eu qu'à les „ développer pour les réfuter. A l'un & l'autre égard, „ l'Auteur lui-même eſt celui qui m'a fourni le plus de ſecours; chacun de ſes Livres fait voir qu'il n'eſt pas „ moins propre à écrire des contradictions, qu'à les croire." Il examine dans ſa *Réponſe*, les Objections contre la Doctrine de Luther, priſes des prétendus défauts de ſa conduite, en particulier de ſon *Incontinence*, & de ſa *Déſobéiſſance*. Par rapport au prémier article, il obſerve (5), qu'il n'y a rien dans tout le cours de la vie de Luther, qui puiſſe le faire taxer d'incontinence, que ſon mariage avec Bora, qu'il n'épouſa qu'en 1525, quoiqu'il eut commencé la Réformation dès l'an 1517: par conſéquent des inclinations charnelles n'ont pu donner de légitimes préjugés contre ſa Doctrine, quand il commença à la publier; d'autant plus que ce ne fut que longtems après, que ſes ennemis l'accuſèrent à cet égard. Il n'eſt pas moins certain, que ce ne fut que pluſieurs années après, qu'il prêcha contre le Vœu de Continence. Pour ce qui eſt de l'autre accuſation (6), qui regarde la *Déſobéiſſance*, il ne s'agit pas de ſavoir ſi Luther a déſobéi; on en convient: mais il eſt queſtion de ſavoir, *quand & comment* il a déſobéi. Car ſi, après mûr examen, il ſe trouve que pendant près de trois années il traita ſes Adverſaires avec beaucoup de douceur, & témoigna pour ſes Supérieurs tout le reſpect qu'il devoit; qu'il ne ſecoua le joug de leur autorité, que quand il n'y eut plus d'eſpérance de faire les choſes d'une manière régulière; qu'il ne mêla du fiel dans ſes expreſſions, qu'après que mille bouches dans l'Europe eurent vomi leur venin contre lui; avec quelle ombre de raiſon peut-il être taxé d'avoir été querelleur & deſobéiſſant? Et que ce ſoit-là la vérité du fait, c'eſt ce dont perſonne ne pourra douter, s'il ſe donne la peine de lire & de réunir ce que rapportent là-deſſus Sleidan, Fra-Paolo, Mélanchthon & Melchior Adam. Mr. Atterbury remarque enſuite (7), que la doctrine de Luther ſur la juſtification n'eſt nullement la même qui établit une Foi ſtérile; puiſqu'on peut citer mille endroits de ſes Ecrits, où il reconnoit la néceſſité des bonnes œuvres pour être ſauvé: ce qui a été avoué par le Cardinal Bellarmin, qui reconnoit que Luther enſeigne que les bonnes œuvres ſont néceſſaires juſqu'à un certain point, puiſqu'il foutient que la Foi qui ne produit pas les bonnes œuvres, n'eſt pas la véritable Foi. *Lutherus docet aliquo modo neceſſaria eſſe bona opera, cum affirmet veram fidem non eſſe, quæ non parit bona opera* (8). „ Je ne veux pas dire, *continue Mr. Atterbury* (9), qu'il ne ſe ſoit jamais écarté ſur ce ſujet: il „ l'a fait certainement, en renouvellant les doutes qu'on a eus autrefois ſur la Canonicité de l'Epître de S. Jacques, parce qu'il croyoit que la Doctrine qu'elle enſeigne eſt contraire à celle de S. Paul; mais il changea de „ ſentiment, lorſqu'il fut mieux inſtruit, ſi c'eſt reconnoître ſon autorité, que de la citer comme partie de „ l'Ecriture Sainte, ainſi qu'il a fait depuis. . . . Il eſt „ vrai que dans la prémiére Edition de ſa Bible en Allemand, il la nomma *ſtraminea* (Epître de paille), non dans un ſens abſolu, mais de comparaiſon avec celles de S. Paul. „ Mais dans toutes les Editions qui ſe ſont faites après „ l'année 1526, on ne trouve rien de pareil." Il examine enſuite ce qu'on allégue contre Luther, qu'il a mépriſé les Vœux Religieux, la Pénitence &c. Pour ce qui regarde l'accuſation de nouveauté & ſa hardieſſe à faire rétre aux Siècles précédens, elle ne mérite d'autre réponſe, que la raillerie de Scaliger, *Nos non ſumus Novatores, ſed vos eſtis Veteratores* (10). Il n'entreprit jamais de nier la validité de l'Ordination du Clergé précédent; mais il continua dans ſon Miniſtère, ſans attendre de nouvelle miſſion (11). Mais, dira-t-on, il rejettoit l'autorité des Conciles. Oui, quand leurs déciſions ſont contraires à celles de l'Ecriture, *ſi quando contraria Scripturæ ſtatuunt*; & tous les Réformés ou Proteſtans font la même choſe que lui (12). On reprend auſſi Luther d'avoir parlé des Pères avec mépris; mais c'eſt-là une noire calomnie, les derniers Ecrits le juſtifient pleinement ſur cet article (13). *Ce que je dis*, dit-il dans ſon Commentaire ſur la Genèſe, *n'eſt nullement dans le deſſein de flétrir l'honneur des Pères, dont nous devons reſpecter les Ouvrages: c'étoient de grands Hommes, mais des Hommes pourtant.* Mr. Atterbury le juſtifie enſuite ſur ce qu'on le taxe d'avoir mépriſé les Conducteurs de l'Egliſe, & cependant de s'en être arrogé toute l'autorité à lui-même (14): & il remarque (15), que pour ce qui eſt de la chaleur que Luther témoigna contre ſes Adverſaires, il faut avouer qu'il s'y laiſſa quelquefois trop entraîner; mais on eſt obligé de convenir en même tems, que la Providence s'eſt ſervi de lui comme d'un inſtrument très propre à réveiller le Peuple le plus phlegmatique qu'il y ait dans la Chrétienté. L'Europe étoit plongée en ce tems-là dans une profonde léthargie, & ne pouvoit en être tirée que par un homme, qui *eriât à piein goſier, & étendît ſa voix* avec force. Outre cela, l'imprimerie qui venoit d'être inventée, & les Lettres qu'on avoit vu renaître, s'étoient répandues de tous côtés, & les Reſtaurateurs des Sciences en Italie ſe prévaloient de l'avantage de l'imprimerie pour écrire avec beaucoup d'aigreur les uns contre les autres, enſorte que les invectives faiſoient partie du ſtyle ordinaire de ce tems-là. Si donc Luther a mis un peu de fiel dans ſes Ecrits de Controverſe, il n'a fait que ſuivre le goût de ſon Siècle; & il l'on fait réflexion ſur la ſtupidité, & l'opiniâtreté de ſes Lecteurs, on le trouvera aſſez excuſable. J'ai vu à la fin de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Théodoret, un Catalogue des Empereurs, des Evêques, des Hérétiques &c. où l'on taxe Chryſoſtome de s'être exprimé avec trop de liberté & d'acrimonie: mais on ajoute, *profeſſo illorum temporum vitia ſecari atque uri, non levibus medelis curari voluere*; & l'on peut juſtifier Luther par la même raiſon, que les maux de ſon tems y demandoient des remèdes violens. Notre Auteur examine enſuite le reproche qu'on fait à ce grand Réformateur, *d'avoir eu de fréquens entretiens avec le Diable* (16), *& en particulier ſur les Meſſes baſſes*, contre leſquelles on dit que le Diable propoſa diverſes raiſons. Mr. Walker tient entrepris de répondre à ces raiſons, Mr. Atterbury remarque agréablement „que c'eſt ici le revers de la médaille, & qu'au-lieu que la diſpute étoit alors entre Luther & le Diable, elle eſt à préſent entre le Diable & *l'Auteur des Conſidérations*. En quant à mon *ajoute-t-il* (17), „ pour rendre à chacun la juſtice qui lui eſt due, je trouve que le Diable eſt celui qui ſe tire le mieux d'affaire." Il eſt enſuite, que tout ce que Luther a dit ou fait, n'intéreſſe en rien l'Egliſe Anglicane. Pendant qu'il travailloit à purger l'Allemagne du Papiſme, l'Angleterre travailloit à l'exécution du même deſſein chez elle. Elle avoit fait des efforts pour une Réformation depuis le tems de Wiclef, il y avoit près de cent-cinquante ans. Ses Lollards (comme on les nommoit) n'avoient prêché, écrit, & fouffert la mort, que pour la procurer. Elle fut enfin établie, & y parvenir que vers ce tems-ci, où toute l'Europe ouvrit les yeux. Alors elle l'avança, & de concert avec les autres Egliſes, ſecoua le joug de la Domination Papale. „ Ses „ procédures, *continue-t-il*, furent régulières & dans toutes les formes; l'Autorité Civile & l'Autorité Eccléſiaſtique concoururent à cet ouvrage. S'il ſe commit quelques deſordres ici & là, c'eſt-à ceux qui les commirent à en répondre. Quelles qu'aient été les actions de Luther „ dans ce tems-là, elles ne nous regardent pas plus, que les fleurs de Rhétorique d'un Hiſtorien (18) ſur les conquêtes de Sélim, ne viennent à propos à ſon Hiſtoire des Héréſies. Ils étoient contemporains, & voilà tout; car d'ailleurs il n'y a aucun rapport entre eux. „ Mais on ne touche point à la Réformation en général, par cette vole: car que Luther ait été auſſi méchant qu'on le voudra, la Doctrine des Apôtres & de l'Egliſe Primitive en ſera-t-elle plus mauvaiſe, parce qu'il l'a prêchée? Il n'a point prétendu à de nouvelles Révélations: s'il l'eût fait, on auroit peut-être pu demander qu'il la produiſît. Mais il s'eſt contenté de ramener quelques anciennes Vérités, cachées & tombées dans l'oubli depuis longtems, & de découvrir quelques Erreurs, qui, comme une rouille, avoient à la longue couvert „ tout le Chriſtianiſme. Il n'y a donc ici autre choſe à faire, que d'examiner ſi c'eſt avec raiſon ou à tort, qu'il prétend que ſa Doctrine eſt celle de l'ancienne Egliſe; car ſi ſes prétentions ſont fondées, on ne peut diſconvenir qu'on ne doive le ſuivre à cet égard, quel que ſoit celui qui les forme." De tout cela Mr. Atterbury conclud (19), que de quelque côté qu'on l'enviſage, la méthode de Mr. Walker dans ſa Brochure eſt inſuffiſante. Que l'*Eſprit de Martin Luther* air été auſſi *méchant* qu'on le voudra, toutes les preuves de ce fait ne donnent pas la moindre atteinte à la Doctrine qu'il a enſeignée &

(2) Pag. 2. of *Conſider.*

(3) Voyez *Anſwer to ſome Conſider.* &c. Lond. 1723. p. 9. 10.

(4) Pag. 2.

(5) Ibid. p. 10. 11.

(6) Ibid. p. 11.

(7) Pag. 17.

(8) Bellarm. de *Juſtific.* L. IV. c. 1.

(9) *Anſwer* p. 19.

(10) Ibid. p. 47.

(11) Ibid.

(12) Ibid. p. 49.

(13) Ibid. p. 53.

(14) Ibid. p. 56. & *ſeqq.*

(15) Ibid. p. 71. 72.

(16) Ibid. p. 76. &c.

(17) Ibid. p. 87.

(18) Varillas.

(19) Ibid. p. 115.

Orrery ; mais il s'ennuya bientôt de la vie du Collège, comme on le voit par une Lettre qu'il écrivoit à fon père [*D*], datée du 24 d'Octobre 1690, & inſérée par Mr. Budgell dans ſes *Mémoires de la Vie &c. du Comte d'Orrery* (*d*). En 1692, n'étant encore qu'Etudiant du Collège de Chriſt, il prêcha à Whitehall le 29 de Mai devant la Reine Marie, ſur *la Priére & l'Action de graces* ; & ce Sermon fut imprimé la même année à Londres in-quarto (*e*). On prétend que la raiſon qui le fit venir à Londres, fut un refus qu'il eſſuya de la part du Comte de Nottingham (*f*). Peu de temps avant la mort de ſon père, il avoit ſollicité ce Seigneur de lui accorder la ſurvivance pour la Cure de Milton; mais le Docteur Wotton lui fut préféré : ainſi il perdit l'eſpérance d'avoir ce Bénéfice, qu'il nommoit alors le plus haut degré auquel ſon ambition aſpiroit, ſur-tout parce que c'étoit le Lieu de ſa naiſſance. Mais ce petit malheur fut la ſource de ſa fortune : car il ſe diſtingua ſi fort en peu de tems, que deux ans après il devint Chapelain du Roi Guillaume & de la Reine Marie, & fut choiſi pour Prédicateur de l'après-midi à S. Bride, & pour Miniſtre de Bridewell ; & ce fut devant le Préſident & les Directeurs de cet Hôpital, qu'il fit, le 16 d'Août 1694 jour d'Election, un Sermon qui fit du bruit, *ſur la Vertu que la Charité a de couvrir le péché* [*E*]. Le 21 d'Octobre de la même année, il

(*d*) P. 218. 219. Ed. de Londres 1732.

(*e*) Wood *Ath. Oxon.* ubi ſupra.

(*f*) Voyez Th. Stackhouſe's *Memoirs of the Life and Conduct of Dr. Francis Atterbury* &c. p. 18. 19. Lond. 1723. in 8.

profeſſée ; quoiqu'après mûr examen, il paroiſſe évidemment *que ſa vie a été conforme à ſa Doctrine, & que ſa mort a été celle des Juſtes.* C'eſt cette Pièce qui a engagé le Docteur Burnet, dans ſes *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Grande-Bretagne* (20), à mettre notre Auteur dans la Liſte des Théologiens qui ſe diſtinguérent par leur zéle pour la défenſe de la Religion Proteſtante. Auſſi le Dr. Atterbury en appelle-t-il à lui dans cette partie de ſon Diſcours : où il ſe juſtifie de l'accuſation de Papiſme, dans le tems de ſon procès *. „ Avois-je quelque déſ- „ goût, quelque mépris pour la Religion établie, & un „ penchant ſecret pour une Egliſe où il y eût plus de „ pompe & de pouvoir ? Depuis que j'ai connu ce que „ c'étoit que le Papiſme, je l'ai combattu, Mylords ; & „ plus je le connois, plus je le mépriſe. Je commençai „ mes études de Théologie, dans le tems que les Con- „ troverſes ſur le Papiſme commencérent à faire du bruit „ à l'occaſion de l'immortel Ouvrage de Tillotſon, quand „ il entreprit la défenſe de la Cauſe Proteſtante en géné- „ ral ; & je l'eſtimai comme ſon Défenſeur par deſſus tout „ autre. Pardonnez-moi, Mylords, ſi je dis ſeulement „ une choſe : Il y a trente ans que je pris la plume pour „ la défenſe de *Martin Luther*, & j'ai prêché & écrit de- „ puis ma jeuneſſe dans les mêmes vues ; & quoi qu'il „ puiſſe m'arriver, je fuis prêt à tout ſouffrir, & à être „ brulé, ſi Dieu m'aſſiſte, plûtôt que de renoncer à au- „ cun Article eſſentiel de la Religion Proteſtante, telle „ qu'on la profeſſe dans l'Egliſe Anglicane." Mr. Wynne ſon Avocat remarque auſſi dans ſa défenſe, „ combien il étoit douloureux pour un homme de ſon rang „ & de ſon caractére, d'être accuſé d'avoir manqué à ſes „ devoirs envers Dieu & envers les hommes, & de ſcanda- „ le par rapport à la Religion, de deſſeins contre l'Etat „ & l'Egliſe en faveur du Papiſme, lui qui étoit le ſeul „ Eccléſiaſtique d'Angleterre qui eût tenu cru devoir „ *prendre la plume pour la défenſe de Martin Luther*, le „ grand Inſtrument de la Réformation, & qui dans tou- „ tes les occaſions s'en eſt montré le plus zélé Défen- „ ſeur."

(20) T. III. p. 116. Ed. de 1735. in-8.

* Etant Evêque de Rochéſter, & accuſé de Haute Trahiſon en 1723. K. D. T.

[*D*] *Il s'ennuya bientôt de la vie du Collége, comme on le voit par une Lettre qu'il écrivoit à ſon père.*] Mr. Budgell, qui a publié cette Lettre, dit „ qu'on y verra quelle idée „ ce Grand-Homme avoit de Mr. Boyle, & ce que le ſen- „ timent intérieur de ſa capacité l'obligeoit de penſer de „ lui-même, dans le tems même qu'il étoit encore jeune." Voici quelques endroits de la Lettre „ Je ne penſe point „ du tout à quitter mon Elève, juſqu'à ce que je quitte „ Oxford. Je ſouhaiterois pouvoir partager avec lui l'en- „ nui de ce ſéjour ; mais je ſuis pleinement raſſaſié de cet „ ennuyeux cercle *de petites affaires*, qui ne peuvent ni „ me divertir, ni m'inſtruire. Je ſuis bien ſûr, „ pour *un autre Théatre* & pour *un autre genre* de So- „ ciété : ç'a été un bonheur un peu cher, que celui qui „ m'a attaché ici. J'ai penſé, Monſieur, il y a bien des „ années, & je n'ai même jamais pu penſer autrement, „ que je perds chaque minute du tems que je demeure ici. „ Le ſeul avantage que je me ſuis jamais propoſé dans la „ place que j'occupe, a été d'étudier ; & c'eſt ce que je „ ne puis faire. Mr. Boyle me prend la moitié de mon „ tems, & je ne le lui reproche point, car c'eſt un jeune „ homme de mérite, & tandis que je ſerai avec lui, je ne „ négligerai rien pour en faire un grand Homme. Les „ affaires du Collége & de l'Univerſité me prennent enco- „ re plus de tems, & je ſuis obligé d'aider au Doyen en „ mille choſes, deſorte qu'il ne me reſte que très peu de „ loiſir.

(21) P. 231. *ſeqq.*

[*E*] *Un Sermon . . . . . ſur la vertu que la Charité a de couvrir le péché.*] Son Texte étoit, 1. Pierre IV. 8. *La Charité couvre une multitude de péchés.* Paroles dont il tira cette Propoſition générale : „ Que la Charité eſt d'un ſi „ grand prix devant Dieu, que ceux qui en ſont animés „ & l'exercent d'une façon tout extraordinaire, peuvent „ compter particuliérement ſur la faveur de Dieu, & ſur „ le pardon des fautes & des péchés dont ils ſe rendent „ d'ailleurs coupables, quel qu'en ſoit le nombre. Ce „ grand trait de la Perfection Chrétienne, qui les carac- „ tériſe, cachera un grand nombre de petites imperfec- „ tions, *il couvrira multitude de péchés.*" Mr. Hoadly fit quelques Remarques ſur ce Sermon, dans le *Poſt ſcript* de *ſa ſeconde Lettre au Docteur Atterbury* qui parut en 1708, & qui a été réimprimée dans le Recueil de ſes Traités (21) en 1715. Il dit, qu'il auroit laiſſé la principale Propoſition, quoique contraire au but du Texte, ſans y toucher ; qu'il auroit conſidéré qu'elle pouvoit s'entendre des *foibleſſes inévitables*, des *infirmités*, contre leſquelles l'Evangile n'a pas expreſſément dénoncé la colére de Dieu dans la vie à venir : mais que la ſuite des réfléxions, & le détail particulier de la Propoſition générale, l'obligeant à quelques remarques, Mr. Hoadly obſerve enſuite, que par la Charité, que l'Auteur ſuppoſe être d'une grande efficace, l'Ecriture entend quelquefois l'Amour de Dieu & du Prochain, deſorte qu'elle comprend tous ou preſque tous les devoirs ; & qu'ainſi elle eſt d'une plus grande étendue que celle dont parle S. Pierre, & met un homme hors d'état de tomber dans de *grands péchés*. Celui qui eſt animé & guidé par cette divine & grande Vertu, eſt dans un état, dont on peut dire proprement, qu'il *n'a point de péchés à couvrir* ; parce que la Charité dans ce ſens eſt incompatible avec le péché, & que ce n'eſt qu'en le détruiſant qu'elle affranchit de la peine qu'il mérite. La Charité, dont parle S. Pierre, *eſt la Charité les uns envers les autres*, & le pardon des offenſes. Mais ce qu'il y a de plus répréhenſible dans le Sermon de Mr. Atterbury, c'eſt qu'il dit, „ qu'à l'égard des péchés dans leſquels un homme eſt tombé avant que de faire ſa charité, il lui ſont „ certainement pardonnés auſſi, & ſont couverts avant „ qu'il faſſe ſon don ; aurement il n'auroit ſans doute ja- „ mais eu cette Charité." Voici les termes de l'Original : *and for thoſe ſins, which a man fallen into, before the attainment of this gift, they were certainly remitted alſo, and covered before the attainment of it; elſe doubtleſs he had never attained it.* L'Evangile nous déclare au contraire, que *ſi nous ne pardonnons aux hommes leurs offenſes, notre Pére céleſte ne nous pardonnera point auſſi les nôtres*, que nous avons commiſes contre lui ; & que nos péchés antécédens ne ſeront point couverts, juſqu'à ce que nous ayons revétu cette *Charité*, à laquelle le pardon eſt promis. D'ailleurs, ſelon Mr. Atterbury, la Charité n'eſt d'aucune efficace devant Dieu par rapport à nos péchés paſſés, qu'il pardonne, ſemble-t-il, ſans aucun égard aux diſpoſitions de Charité que nous avons revétues, & même avant que nous les ayons, & tandis que la Charité n'habite point en nous ; quoiqu'il ait expreſſément déclaré le contraire. Mr. Hoadly examine enſuite un autre endroit du Sermon, où l'Auteur dit, „ que ce que dans l'homme charitable „ un droit particulier au pardon, c'eſt qu'il eſt particu- „ liérement ſujet & expoſé à tomber dans divers péchés;" quoiqu'il eût dit immédiatement auparavant, „ que les au- „ tres Vertus accompagnent conſtamment la Charité : qu'on „ ne peut guéres concevoir qu'aucun grand péché, de „ quelque ordre qu'il ſoit, puiſſe trouver place dans une „ ame où la vraie Charité habite ; & que l'homme chari- „ table eſt incapable de tomber dans de grands péchés." Cependant ici il ſe trouve ſujet plus qu'aucun autre *à tomber en divers péchés* ; & même dans des péchés qui ne ſont pas légers, & qui ont pour principe, ſelon Mr. Atterbury, „ ce fond naturel, où la Charité eſt entée, & l'exercice „ même de cette Vertu. Car, dit-il, la Charité eſt toujours „ fondée ſur un caractére bon & doux, c'eſt le propre des „ ames tendres." Mais cette Propoſition eſt fauſſe, puiſque l'Evangile preſcrit la Charité à tous les hommes, de quelque caractére qu'ils ſoient : outre que le fond naturel, dans lequel l'Auteur prétend que la Charité ſe trouve interquement, eſt fort éloigné d'être bon, puiſqu'il dit que c'eſt une diſpoſition, „ qui nous empêche de nous munir „ de cette fermeté, de cette force d'ame, néceſſaire pour „ ſe conſerver pur & ſans tache. Elle nous rend nous & „ complaiſans . . . . prêts à conſentir à mille choſes, „ qui ne nous plaiſent pourtant point, par un pur effet de „ bonté &c." Voilà ſans contredit une étrange idée de la plus excellente de toutes les Vertus Chrétiennes, que d'en faire la fille de la Foibleſſe, & la compagne d'une Conſcience qui fait naufrage ! L'Auteur dit encore, „ que „ l'exercice de la Charité, ſur-tout quand elle part d'un „ principe puiſſant, nous expoſe à bien des manquemens. „ Par exemple, 1. Elle nous fait ſouvent négliger les de- „ voirs de notre vocation. 2. Elle nous fait, peut-être, „ négliger les ſoins qu'elle demande en prémier lieu de „ nous, ceux que nous devons à nos enfans & à nos famil- „ les. 3. Elle nous inſpire quelquefois une ardeur à faire du „ bien, qui nous porte à des actions peu conformes aux „ régles de la ſaine Raiſon." On en donne pour exemple S. François prêchant l'Evangile aux Animaux & aux Oiſeaux. „ 4. L'Homme charitable qui aime tout, en vient quel-

il fit à Whitehall devant la Reine un Sermon *sur la Propagation miraculeuse de l'Evangile* ; & le 28 du même mois il en prononça un autre, qui parut fous le titre du *Moqueur incapable de la vraie Sageſſe* (*g*). Ce Sermon fut d'abord attaqué dans une Pièce imprimée in-8., intitulée: *Double Défenſe du feu Archevêque de Cantorbéry, & de l'Auteur de* l'Hiſtoire de la Religion: *la première Partie ſervant à défendre cet Auteur contre les Calomnies du Sermon de Mr. François Atterbury, & ces deux Hommes illuſtres contre un infame Libelle*, intitulé Examen de l'accuſation de Socinianiſme contre le Docteur Tillotſon. *En deux Lettres au Chevalier* R. H. *La ſeconde Partie, qui contient des Remarques ſur le ſuſdit Sermon & une Réponſe au même Libelle, ſert à juſtifier en quelque maniére l'illuſtre Docteur Tillotſon ſur divers Articles, tels que* l'Origine des Sacrifices, le Sacrifice de Jéſus-Chriſt, les Peines de l'Enfer &c. *On y a joint une courte Apologie de l'Evêque de Salisbury, par un autre Auteur.* A Londres, 1696. Nous donnerons une idée de cette Pièce dans les Remarques [*F*]. Au mois de Décembre de l'an 1698, Mr. Atterbury réſigna ſa place de S. Bride, comme il paroit par ſon Sermon d'Adieu [*G*], dans lequel il dit à ſon

(*g*) Mr. Wood, *ubi ſupra*, s'eſt trompé en datant que le titre de ce Sermon eſt le *Moqueur incapable de la vraie Religion.*

„ quelquefois auſſi à concevoir beaucoup d'amour-propre, & à ſe remplir tellement de l'excellence de la Charité, qu'il ne penſe guéres à la Foi." Mr. Hoadly examine toutes ces Propoſitions ; & de-là il paſſe à la trouſſe-me raiſon, que l'Auteur donne de l'efficace de la Charité pour procurer le pardon des péchés : c'eſt qu'elle engage toute la multitude à *unir ſes prières* en faveur de l'homme charitable, & *qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'elles aient leur effet.* Mais ſi les péchés ſont du nombre de ceux contre leſquels l'Evangile a prononcé, & qu'il n'ait pas remarqué, les prières de l'Univers entier ne peuvent rien pour lui en faire obtenir le pardon. Que s'il s'agit de ces foibleſſes qui ne ſont pas incompatibles avec *l'état de grace*, & que Mr. Atterbury nomme improprement *péchés*, cette union de prières n'eſt pas néceſſaire pour en obtenir le pardon. Mais quel rapport cela a-t-il à l'efficace naturelle de la Charité pour couvrir les péchés, puiſqu'on attribue ici le pardon, non à la vertu de la Charité, mais à celle des *prières unies ?* Dans les conſéquences que Mr. Atterbury tire de ce qu'il a établi, il dit, „ que Dieu a droit d'exiger de nous, „ que nous portions les vertus dont nous „ ſommes capables, à leur plus haut degré de perfection ; „ & que nous ſommes obligés de les pratiquer de la maniére la plus parfaite ; & que cependant il a bien voulu „ relâcher de ſes droits, juſques au point d'accepter l'acompliſſement d'un des principaux devoirs, en la place „ de l'omiſſion (*il devroit dire* de la pratique) de pluſieurs autres." Il relève cet *Acte de Grace* en remarquant, „ que c'étoit-là un bienfait, que la Raiſon n'a „ jamais découvert, & n'a pu découvrir aux Païens : mais, *ajoute-t-il*, l'Evangile nous l'a révélé à nous." Mr. Hoadly demande en quel endroit de l'Evangile ſe trouve cette révélation, qui paroit ſi contraire à toute la teneur de cet Evangile ? Elle affoiblit l'obligation où tout les hommes de remplir leurs différens devoirs ; & dans ce ſyſtême, comme le remarque Mr. Atterbury lui-même, „ nous n'avons pas ſujet de nous plaindre de la ſévérité „ des maximes de l'Evangile, ni des difficultés de la Vie „ Chrétienne. La régle eſt ſévére, il eſt vrai ; mais d'un côté, nous avons de puiſſans ſecours ; & de l'autre, il „ ſe trouve après tout, qu'on nous traite avec une grande condeſcendance & qu'on nous accorde de conſidérables *diminutions*, quand nous ne ſuivons pas la régle." En un mot, il l'idée que l'Auteur donne des conditions que l'Evangile impoſe. „ Il eſt juſte, dit Paul à un tems de diſette, *que la Grace de Dieu, ſalutaire, eſt clairement apparue, nous enſeignant à renoncer à l'impiété & aux convoitiſes du monde, & à vivre en ce préſent ſiécle avec tempérance, juſtice & piété.* L'Apôtre auroit dû dire, que ces devoirs ne ſont pas néceſſaires ; que Dieu les accepteroit *l'acompliſſement d'un ſeul en la place de pluſieurs autres* ; & que quoique nous en ayons négligé un grand nombre, nous ne laiſſerons pas d'être juſtifiés par la pratique du ſeul que nous aurons accompli. „ Mais c'eſt-là, *dit Mr. Hoadly*, „ à mon avis, un Salut qu'il eſt indigne de l'homme de „ recevoir, & indigne de Dieu d'offrir.

[*F*] *Nous donnerons une idée de cette Pièce dans les Remarques.*] Mr. Atterbury avoit dit dans ſon Sermon, que „ certaines gens, qui écrivent de prétendues Hiſtoires de „ la Religion, font redevables de celle des autres, qu'on n'écrive pas leur Hiſtoire." Le Chevalier Robert Howard, Auteur de *l'Hiſtoire de la Religion*, qui crut que ce trait le regardoit, obſerve dans une Lettre qui eſt à la tête de la Pièce dont nous devons rendre compte, qu'il ne connoit point Mr. Atterbury perſonnellement ; „ mais, *dit-il*, il s'eſt fait connoitre lui-même, en choiſiſſant un Lieu (la Chaire) très peu convenable pour y „ faire éclater une paſſion auſſi contraire à la bienfaiſance qu'à l'Evangile ; car c'eſt le nom que mérite une fortie „ auſſi injurieuſe, qu'on ne peut ni juſtifier, ni excuſer „ par aucune raiſon. On s'attend à être inſtruit par la voie „ de la perſuaſion, & non par des railleries, dans un Lieu „ ſi grave. Mais il paroit que des conſidérations Chrétiennes l'empêchent d'écrire la Vie de quelqu'un. Si „ c'eſt la mienne dont il s'agit, je le diſpenſe de ſa tendreſſe Chrétienne, & je reconnois que je fais l'Auteur de *l'Hiſtoire de la Religion* ; & s'il veut uſer de la liberté que je lui donne, il peut être aſſuré qu'il n'écrira „ aucune vérité qui me faſſe de la peine : mais ſi la paſſion qui le méne ordinairement le conduit encore, il „ peut s'attendre de ma part aux réponſes qu'il mérite, & „ que la circonſtance exige ; & je reſpecterai auſſi peu ſon Caractére, qu'il a reſpecté le Lieu ſacré qu'il a choiſi „ pour en faire le théatre de ſes railleries." L'Auteur de (22) la *première Lettre* nous apprend (22), que Mr. Atterbury étoit piqué contre le Chevalier Howard, à cauſe d'un endroit contre la Perſécution, dans lequel il conſeille aux Chrétiens qui font en diſpute les uns avec les autres, „ de mettre à l'écart toutes leurs conteſtations ſur des „ Queſtions obſcures & des Myſtéres impénétrables, & „ d'enviſager l'Evangile principalement comme une Doctrine de paix, d'amour & de charité, en agiſſant les „ uns envers les autres conformément à ce principe." Il remarque, qu'entre les raiſons que Mr. Atterbury allégue de ce que *le Moqueur cherche la Sageſſe & ne la trouve point*, il y en a une qui paroit bien étrange : „ c'eſt, *dit ce Théologien*, parce que le Moqueur a l'eſprit pénétrant & vif, „ & que les gens de ce caractére ſont portés à ſe livrer au relâchement au-delà des bornes de la raiſon." Sur quoi l'Auteur de la Lettre dit (23), que tout le but de cette partie du Sermon eſt de faire voir „ que *la pénétration & la vivacité d'eſprit* ſont de grands obſtacles dans la recherche de la Vérité & de la Sageſſe. Selon lui, le ſeul „ qui peut eſpérer de parvenir à la Sageſſe, c'eſt Sancho „ Panca. Il dit, continue cet Auteur (24), que *l'eſprit des recherches du Moqueur c'eſt la Sageſſe* ; & il ajoute, „ *qu'il ne la trouve point, parce qu'il a de la pénétration & de la vivacité.* C'eſt-à-dire, ſelon cet Etudiant (25), „ que le Moqueur cherche ce qu'il a déja, & qu'il ne manque, parce qu'il le poſſéde. Il eſt bon que les Sermons de l'Etudiant ſoient courts, comme j'ai remarqué „ qu'ils le ſont généralement ; car ce ſont-là des contradictions ſi frappantes, que s'il y en avoit beaucoup, le „ Prédicateur ne pourroit qu'être l'objet du mépris des „ moins éclairés de ſes Auditeurs. Voilà tout ce que j'avois à dire aujourd'hui au Pére *François*. Tout ce dont „ je puis vous aſſurer, Monſieur, c'eſt que s'il lui prend „ envie de s'eſſayer à écrire des Vies, il aura le plaiſir de „ ſe voir dépeindre avec des couleurs ſi vives, que le tems „ ne pourra aſſément les effacer." Le même Auteur dans ſa *ſeconde Lettre, en réponſe à l'Examen de l'Accuſation de Socinianiſme contre le Dr. Tillotſon, & à l'Appendix touchant l'Hiſtoire de la Religion*, après avoit traité fort durement le Docteur Monroe ſon Antagoniſte, qualifie Mr. Atterbury *d'homme d'eſprit & ſavant* (26), & qui ne reſſemble en rien à ce Docteur ; & il ajoute, que le Chevalier Robert Howard *avoit été un peu piqué*, de ce qu'un homme tel que le prémier, *n'avoit pas compris le grand but de ſon Livre, & s'étoit ſi fort précipité à l'attaquer devant Sa Majeſté* ; au lieu qu'il ne pouvoit que le mettre à couvert de ſes efforts du dernier. L'Auteur d'une autre petite Pièce qui ſe trouve dans ce Recueil, intitulée, *L'Auteur de l'Hiſtoire de la Religion, défendu contre les invectives ſcandaleuſes & antiebrétiennes de Mr. Fr. A.* &c. cet Auteur, dis-je, finit par ces paroles (27) : „ Pour peu que le Lecteur ſoit „ gne penſer & raiſonner, il s'appercevra ſans peine, „ pourquoi l'Auteur de *l'Hiſtoire de la Religion* n'a pas été revétu du *San Benito*. En voici la raiſon : Mr. Atterbury n'auroit pas été fort aiſe qu'on eût fait ſon Portrait au naturel, & tracé l'Hiſtoire de ſa Vie ; il a trop téreſſe trop tendrement à ſa réputation. Il fait, ou du moins il doit ſavoir, qu'il n'eſt pas de la prudence de caſſer les vitres de ſon voiſin, quand on a une maiſon de verre. D'ailleurs, on ſait que quoiqu'on laiſſe abboyer un chien, il court riſque de ſe faire arracher les „ dents, s'il ſe hazarde à mordre.

[*G*] *Au mois de Décembre de l'an 1698, Mr. Atterbury réſigna ſa place de S. Bride, comme il paroit par ſon Sermon d'Adieu.*] Il le prononça le 11 de Décembre 1698. & c'eſt le dernier du ſecond Volume de ſes Sermons poſthumes, publiés par le Docteur Moore. Le texte eſt, Rom. XII. 18. *S'il ſe peut faire, autant qu'en vous eſt, ayez la paix avec tous les hommes.* Il dit qu'il a choiſi ce ſujet, parce que c'étoit la dernière fois qu'il prêcheroit à ſon Auditoire, dans la qualité qu'il avoit eue juſqu'alors ; & qu'il y avoit de l'apparence que les diſputes pour le choix de ſon Succeſſeur dégénéreroient, comme à l'ordinaire, en petites meſintelligences & animoſités. „ J'ai cru, *dit-il* (28), „ ne pouvoir vous entretenir ſur un ſujet plus utile, & „ plus propre à vous inſpirer cet eſprit pacifique, qui „ doit animer ceux qui ſont appellés à être un Miniſtre „ de l'Evangile de paix." Il obſerve (29) „ que ceux-là „ ſont *pacifiques en matiére de Religion*, qui d'un côté ſont „ contens de n'être point troublés dans leurs ſentimens, „ ſans attaquer leurs Supérieurs dans l'Etat & dans l'Egliſe, parce qu'ils penſent autrement ; & ſans donner atteinte à la tranquillité publique, en cherchant à répandre leurs opinions & à faire des Proſélytes ; & qui d'un „ autre côté n'entreprennent pas d'obliger les autres, par „ d'injuſtes violences, à profeſſer ce qu'ils ne croyent „ point ;

(21) Ibid. p. 22. 23.

(24) P. 23.

(25) Mr. Atterbury avoit pris au titre du Sermon la qualité d'Etudiant de Chriſt-Church.

(26) P. 59.

(27) P. 87. 88.

(28) *Sermons by Biſhop Atterbury &c.* Vol. II. p. 320.

(29) P. 324.

son Auditoire, que durant les sept années qu'il l'a remplie, il leur a prêché l'Evangile de Christ en simplicité, & en sincérité de cœur, s'étant toujours attaché dans ses discours à combattre les mauvais principes & les vices qui lui paroissoient les plus dominans, & n'aiant jamais eu d'indignes égards par aucune considération humaine: que l'Incrédulité du Siècle l'a forcé à traiter souvent les Vérités fondamentales & les Mystères de la Foi, & à les expliquer avec étendue; mais qu'il prend Dieu à témoin, qu'il n'a jamais rien avancé, ni ne leur a proposé comme Article de Foi aucun point, dont il ne fût lui-même fermement & intimement persuadé. „ La Foi, *dit-il* (*b*), que je vous ai proposée, la Foi „ de l'Eglise Anglicane, en laquelle nous avons tous été baptisés, est, j'en suis assuré, la même Foi „ que celle *qui a été une fois donnée aux Saints*. J'espère que les Artifices & les Sophismes de l'Hérésie „ ne pourront jamais en détourner personne d'entre vous; & je suis fermement disposé, avec la grace „ de Dieu, à vivre & à mourir dans sa profession pleine & entière." Quelques-uns croyent qu'il eut beaucoup de part à la Dispute entre Mr. Boyle & le Docteur Bentley sur les Epitres de Phalaris [*H*], que le prémier avoit publiées en 1695, & que le Docteur attaqua dans sa *Dissertation sur les Epitres de Phalaris*. Mr. Boyle repliqua bientôt par une Brochure intitulée: *Examen de la Dissertation du Docteur Bentley* &c. Mr. Atterbury entra peu de tems après dans une Dispute bien plus éclatante, par rapport au droit d'assembler la Convocation: mais pour en donner une plus juste idée, il sera bon de reprendre la chose dans son origine. Il parut en 1696 une Brochure in-quarto, attribuée à Mr. Barthelemi Shower, intitulée: *Lettre à un Membre de la Convocation, sur les Droits, les Pouvoirs, & les Privilèges de ce Corps* [*I*]. Quelques mois après que cette Lettre eut paru, on en vit une Réfutation in-octavo, de la main du Docteur Wake, depuis Archevêque de Cantorbéry, intitulée: *Défense de l'Autorité des Princes Chrétiens sur leurs Assemblées Ecclésiastiques, particulièrement à l'égard des Convocations du Clergé du Royaume & de l'Eglise d'Angleterre; écrite à l'occasion d'une Brochure publiée depuis peu sous le titre de* Lettre à un Membre de la Convocation &c. [*K*]. Le Docteur trouva bientôt un second

(*b*) *Sermons by Bishop Atterbury, published by Dr. Th. Moore*, Vol. II. p. 343. 344.

„ point; dont le zèle pour leur Croyance ne va jamais „ jusqu'à leur faire oublier ce qu'ils doivent à leur Caractère, & à leur faire franchir les bornes de la charité & „ de la prudence Chrétienne; qui ont beaucoup d'indulgence pour la foiblesse de la Raison humaine & pour la „ force des Préjugés, & qui ne condamnent pas comme „ hypocrites tous ceux qui ne font pas aussi éclairés qu'eux, „ mais les abandonnent au jugement de leur Maitre, prient en même tems pour eux, qu'ils viennent à la connoissance de la Vérité, & y contribuent par toutes les „ voies de douceur possibles." Il établit ensuite cette excellente Règle (50), sur la manière dont on doit se conduire dans les disputes de Religion: „ Nous devons combattre pour la vérité de l'Evangile, d'une manière qui „ ne nous en fasse pas oublier les préceptes les plus clairs; „ & pour la gloire de Dieu, avec un zèle réglé de manière, qu'il ne nous porte pas à fouler ses Commandemens aux pieds: c'est-à-dire, que l'intérêt le plus vif „ que nous puissions prendre aux Doctrines les plus sacrées, aux personnes, aux choses, ne doit jamais nous „ emporter au point de rien dire à qui que ce soit, que „ la Cause que nous plaidons & son importance ne puissent justifier, ni de tâcher d'inspirer aux autres une plus „ mauvaise opinion, que nous ne sommes persuadés en „ conscience que l'on doit avoir de lui." Il dit aussi (31), „ qu'il est du devoir de l'homme, de ne jamais „ s'engager dans des Partis & des Factions, & de se garder soigneusement d'entrer avec feu dans nos leurs interêts & dans nos leurs desseins; parce qu'avec le tems cela aigrit son esprit, le rend de mauvaise humeur, le „ porte à louer ou à blâmer sans examen, & l'engage à „ des ressentimens dont il n'a que faire."

(10) P. 330.

(31) P. 335.

[*H*] *Quelques-uns croyent qu'il eut beaucoup de part à la Dispute entre Mr. Boyle & le Docteur Bentley sur les Epitres de Phalaris.*] C'est ce qu'affure positivement Mr. Stackhouse, dans ſon *Memoires sur la Vie & la Conduite du Docteur Atterbury* (32), publiés en 1723: *quoiqu'il fût à propos*, dit-il, *dans ce tems-là, qu'un autre en eût l'honneur.* Et il ajoute ensuite (33), que la Réponse qui fut faite à la Dissertation du Docteur Bentley, „ surpasse peut-être tout „ ce qui a paru jusqu'à présent dans quelque Langue que „ ce soit. On peut, *dit-il*, l'appeller à juste titre la Gloire & le Triomphe des Modernes, une réfutation de „ tout ce qui peut être allégué pour donner la préférence „ aux Anciens. On y trouve une si grande beauté de Style, tant de justesse d'expression, tant d'ordre & de méthode, tant d'esprit, une raillerie si fine, & par-tout „ une si agréable satyre, que quiconque a envie de s'occuper quelque tems avec plaisir, n'a qu'à lire cette Pièce; quiconque desire de se former un stile & aux recherches de ce genre, n'a qu'à la prendre pour modèle. Il y découvrira bientôt tant de force de génie, tant de feu d'invention réglé avec art, & renfermé dans les justes bornes d'une composition correcte, une érudition si aisée, des tours si heureux pour énerver les forces de son adversaire, & pour le battre souvent avec ses propres armes, qu'il ne pourra s'empêcher d'être de mon „ sentiment, c'est que le Docteur Bentley a été terrassé par quelque grand Maitre, quoiqu'on ait pu juger à propos dans ce tems-là qu'il convenoit à un jeune Gentilhomme de lui donner le *coup de grace*, accompagné de cette vive ironie:

(12) P. 7. 8.

(31) P. 10.

——— *Pallas te, hoc vulnere, Pallas*
Immolat.

„ Ce qui peut convaincre le Public de la vérité de cette „ conjecture, c'est la figure que Mr. Atterbury a fait dans „ une autre fameuse dispute, dans laquelle il se montra „ publiquement, & où il traita son adverſaire, qui n'étoit pas moins que le Docteur Wake, à présent Archevêque de Cantorbéry, avec la même finesse." Mr. Rymer, dans son *Essai sur l'Erudition Curieuse & Critique* (34), dit que s'il lui est permis de dire son sentiment, il conjecture, que ce Livre contre le Docteur Bentley a été fait, comme la plupart des Ouvrages qui venoient du Collège de Christ-Church, par une Société choisie. Mr. Budgell indique cette conjecture dans la *Vie du Comte d'Orrery* (35); & il remarque, que l'Auteur du *Conte du Tonneau* l'insinue, lorsque dans la Bataille entre les Anciens & les Modernes, il met le Chevalier Temple & ce Seigneur du côté des Anciens, & parlant de ce dernier il dit, que *Boyle étoit couvert d'armes qui lui avoient été données par tous les Dieux* &c. Mr. Budgell conclud cependant, que Mr. Boyle „ est du moins l'Auteur de la „ plus grande partie du Livre, puisqu'on y voit régner „ par-tout le même tour d'esprit, & que le stile en est uniforme; ce qui prouve qu'il est parti d'une seule & „ même main; & jamais, *dit-il*, je n'ai entendu alléguer „ aucune raison, qui puisse faire douter que cette main „ n'ait été celle du Comte d'Orrery."

(14) Imprimé à Londres en 1698. in-8. p. 62.

(35) P. 194.

[*I*] *Lettre à un Membre de la Convocation, sur les Droits, les Pouvoirs & les Privilèges de ce Corps.*] L'Auteur de cette Brochure commence par parler *bon Anglois*, comme il dit: *C'eſt que ſi jamais, depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme dans le Royaume, on eut beſoin d'une Convocation, c'eſt à préſent.* Il soutient ensuite, „ que les Assemblées, les „ Conférences & les Résolutions du Clergé, ne dépendent en aucune manière de l'autorité & du bon-plaisir „ du Prince; & qu'encore que le Roi, pour la forme, „ ait le pouvoir de les convoquer & de les assembler, cependant, par l'essence même & la constitution de l'Eglise Anglicane, son Clergé doit s'assembler de tems „ en tems, tenir ses Séances, & faire des Actes, & „ que par les Loix & la Coutume il doit s'assembler & „ agir dans le tems que le Parlement s'assemble, & toutes les fois qu'il s'assemble." Il conclut, que „ les Canons faits par le Roi & la Convocation, ont une „ force & une validité pleine & entière, sans qu'ils aient besoin d'être confirmés par le Parlement, pourvu qu'ils ne soient contraires à aucune Loi, Coutume ou Prérogative communément établie." Il définit une Convocation d'Angleterre, une Cour ou Assemblée Ecclésiastique, essentielle à notre Constitution, & établie par les Loix; par les mêmes Loix en „ vertu desquelles un Gentilhomme jouit de ſon Patrimoine, & un Membre du Parlement de ſes Privilèges." Et dans un autre endroit (36) il dit, „ que c'est la Haute Cour ou „ Assemblée Ecclésiastique, convoquée & assemblée dans le tems que le Parlement s'assemble. Il ne reconnoit le „ Roi *comme le Chef Souverain de toutes fortes de perſonnes, & dans toutes ſortes d'affaires*, que par opposition à toute Puissance ou Juridiction étrangère (37);" & il insinue (38) que le Roi, en mettant obſtacle aux Séances & à l'activité de la Convocation, „ a fait brêche à la Conſtitution eſſentielle de l'Egliſe, & ébranlé les fondemens „ de l'Etat.

(16) P. 29.

(17) Ibid.

(18) P. 31.

[*K*] *Defenſe de l'Autorité des Princes Chrétiens ſur leurs Aſſemblées Eccléſiaſtiques &c.*] Dans cet Ouvrage le Docteur Wake entreprend de prouver, „ que la domination d'un Magiſtrat Chrétien, l'Egliſe n'a aucun droit „ de s'aſſembler en Synode, que celui qu'elle tire de la permiſſion ou conceſſion expreſſe du Prince Chrétien; „ & par conſéquent, que perſonne ne peut être envoyé au „ Synode, ſans une permiſſion particulière du Prince;" & que quand le Synode eſt aſſemblé, il ne ſauroit tenir ſes Séances, délibérer, diſputer, décréter, ou conclurre ſur quelque matière de Doctrine ou de Diſcipline que ce ſoit, qu'autant que cela agrée au Prince. Que le Prince peut ratifier, annuller, ou altérer tous leurs Actes & toutes leurs procédures, autant que bon lui ſemblera, & ſuſpendre l'exécution de toutes ou de quelques-unes de leurs

Con-

cond cn la perſonne d'un Juriſconſulte, nommé Mr. Guillaume Wright, qui publia une Réponſe anonyme ſous le titre de *Lettre à un Membre du Parlement, à l'occaſion d'une* Lettre écrite à un Membre de la Convocation, *ſur les Droits, les Pouvoirs & les Privilèges de ce Corps.* Londres 1697. in-quarto. Cet Auteur ſoutient que le pouvoir de convoquer ou de diſſoudre les Aſſemblées Eccléſiaſtiques eſt un droit de la Couronne, & que les Convocations de l'Egliſe Anglicane ne ſauroient s'aſſembler ſans la permiſſion du Roi. Le Docteur Wake ſe vit peu de tems après ſur les bras le Docteur Hill, Recteur de Kilmington, qui publia, ſans ſe nommer: *Municipium Eccleſiaſticum, ou Defenſe des Droits, Libertés & Privilèges de l'Egliſe Chrétienne, contre toute Doctrine ou Conſtitution opprimante; écrite à l'occaſion du Livre du Docteur Wake* &c. Londres 1697. in-octavo. Le Docteur Wake ſe crut obligé de ſe juſtifier par ſon *Appel aux trois Membres de l'Egliſe Anglicane en faveur de la Suprématie Eccléſiaſtique du Roi, comme établie par les Loix, approuvée par nos Convocations, & par nos plus ſavans Evêques & Eccléſiaſtiques, établie & défendue contre les Papiſtes & les Fanatiques qui la combattent*, in-octavo, à Londres 1698. Il parut encore un nouvel Avocat des Droits Civils, qui publia, ſans ſe nommer, une petite Pièce intitulée: *Courte Recherche de l'Autorité, du Fondement & des Droits des Aſſemblées Eccléſiaſtiques, par les Principes de l'Ecriture & de la droite Raiſon; à l'occaſion du Livre intitulé:* Municipium Eccleſiaſticum; *in-octavo*, à Londres 1699. Mr. Hill publia une Défenſe ſous le titre de *Nouvelle Défenſe des Droits de l'Egliſe Chrétienne, en réponſe à l'*Appel *du Docteur Wake. Par Samuel Hill, Recteur de Kilmington*, 1698. in-octavo. Il parut de la part de l'autre Parti une Brochure, attribuée au Docteur Richard Weſt, intitulée: *Penſées ſur une Convocation, & ſur la notion du Droit Divin* &c. in-4. 1699. L'année ſuivante, Mr. Atterbury entra avec beaucoup de vigueur & de courage dans la carrière, & publia *Les Droits, Pouvoirs & Privilèges d'une Convocation Angloiſe, établis & défendus; pour ſervir de réponſe au Livre du Docteur Wake, intitulé*, Défenſe de l'Autorité des Princes Chrétiens &c. *& à pluſieurs autres Pièces.* Londres 1700. in-octavo [*L*]. Cet Ouvrage parut d'abord ſans nom, quoique l'Auteur, ainſi que nous l'apprend le Docteur Kennet (*i*), n'en fit point myſtère en converſation. Il tâche de réfuter ſes Adverſaires, tant par des raiſons, que par des autorités tirées des Actes authentiques & des Conſtitutions ou Coutumes d'Angleterre. Comme il avoit fait en paſſant quelques Remarques critiques ſur *l'Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre*, du Docteur Burnet Evêque de Salisbury, ce Prélat lui répondit par une Brochure intitulée: *Réflexions ſur un Livre qui a pour titre*, Les Droits, Pouvoirs & Privilèges d'une Convocation Angloiſe &c. Londres 1700. in-quarto [*M*]. L'année

(*i*) *Eccleſiaſtical Synods* &c. P. I. p. 11. Londres 1701.

Conſtitutions & Ordonnances. Qu'enfin l'autorité de leurs Actes dépend entièrement & uniquement de lui, & qu'aucun Synode n'a le droit de ſe ſéparer ſans ſa permiſſion. Le Docteur Kennet remarque dans ſes *Synodes Eccléſiaſtiques* &c. (39). „que le Docteur Wake a eu d'autant plus „ de difficulté à ſe tirer de ce pas, qu'aucun Auteur avant lui n'a- „ voit traité ces matières de deſſein formé. Et effectivement, *continue-t-il*, depuis la Réformation de notre Egliſe, l'occaſion ne s'en étoit point préſentée. Depuis „ la 25. année du règne de Henri VIII. que la Suprématie du Roi fut établie par les Loix, on n'avoit point „ diſputé là-deſſus parmi les Eccléſiaſtiques, juſqu'à la 9. „ année du règne de Guillaume III. Ainſi le Docteur a „ droit d'eſpérer qu'on le traitera peut-être moins qu'il eſt le „ premier qui a rompu la glace, & qui a fait des découvertes, il tant eſt que ce ſoient des découvertes, inconnues avant lui. Il mérite encore quelque indulgence, en „ ce qu'il avoue qu'il a écrit à la hâte, & parce qu'il parle modeſtement de ce qu'il a fait. Il offre ſon Ouvrage, „ *comme un fruit prématuré* (Ep. Dédic.), *comme un Eſſai* „ *imparfait, les premiers traits d'une Ebauche, où l'on voit* „ *peut-être qu'il a eu deſſein de faire, que ce qu'il étoit capable d'obſerver d'une manière paſſable*, (Préface p. 111.) „ On y trouve divers autres aveux également francs & ſincères. Il n'inſulte point à ſon Adverſaire, il ne triomphe point ſur un mot échappé; mais il traite ſon ſujet „ avec aiſance & dignité, en honnête homme & en homme bien élevé, pour donner l'exemple à ſes Adverſaires.

(39) Part. I. p. 11. 22. Londres 1701.

[*L*] *Les Droits, Pouvoirs & Privilèges d'une Convocation Angloiſe* &c.] On a tenu fréquemment, dit-il, des Convocations ou Synodes Provinciaux, depuis le commencement du Chriſtianiſme. L'Autorité de ces Aſſemblées réſidoit dans les Evêques & les Preſtres. Ils s'aſſembloient deux fois par an, & n'avoient pas beſoin de permiſſion. Dans ces Aſſemblées c'étoit conſtamment la Chambre Baſſe qui produiſoit les Griefs du Clergé, ou les Articles de Réformation. La Convocation de la Province de Cantorbery eſt une partie d'un Parlement d'Angleterre. Le Bas Clergé étoit appellé au Parlement par la Clauſe *Præmunientes*, dans les Lettres de convocation aux Evêques. Mais inſenſiblement, par une mauvaiſe politique de leurs Chefs, ils avoient été ſéparés du Parlement, dont ils avoient cependant continué à faire en quelque manière partie, par deux Aſſemblées ou Convocations Provinciales; & comme elles s'aſſembloient dans le même deſſein que le Parlement, que dans les Lettres de convocation il y avoit les mêmes raiſons d'État que dans celles pour la convocation du Parlement, elles ſuivoient auſſi exactement dans leurs Séances & leurs manières de délibérer & de procéder, les mêmes formes & le même ordre que le Parlement. Les Aſſemblées Eccléſiaſtiques agiſſent comme le Parlement, ont les mêmes Privilèges que le Parlement, & font partie du Parlement, comme faiſant un des trois Etats du Royaume. Il déclare pourtant, qu'il ne prétend point plaider pour d'anciens Privilèges du Clergé, anéantis depuis longtems; & qu'il ne croit pas qu'on doive les faire revivre, pour l'intérêt même du Clergé, qui s'eſt toujours bien trouvé de n'avoir que *le Pouvoir neceſſaire*, & de ne former que *des prétentions modernes*. Ces Convocations Parlementaires, dit-il, tiennent la place des Synodes Provinciaux. Il ſoutient de plus, que le Clergé a non ſeulement le droit de s'aſſembler en Convocation, toutes les fois qu'un nouveau Parlement s'aſſemble; mais que cette Convocation eſt auſſi en droit, quand elle eſt aſſemblée, de délibérer, & de diſcuter les matières qui ſont de ſon reſſort, & prendre des réſolutions, ſans avoir beſoin d'y être autoriſée par une permiſſion ſous le grand Sceau d'Angleterre. Il ſe donne la moindre peine pour expliquer le Statut de l'année 25. de Henri VIII. Cap. 19. qui eſt l'*Acte de Soumiſſion*, & il y donne à force de tours un ſens, en vertu duquel il conclud, que par rapport à tous les Actes de la Convocation qui précèdent celui de former un Canon, le Clergé a les mêmes Droits & les mêmes Privilèges depuis ce Statut, qu'il avoit auparavant: que quoiqu'il ne puiſſe former de Canons, il eſt en droit d'exprimer ſes ſentimens du Clergé de tout le Royaume ſur les matières qui ſont de ſa compétence: que la Convocation eſt en droit de demander, de délibérer, de repréſenter, de donner ſon jugement, ſur toutes les choſes où on le deſire, & de cenſurer les perſonnes & les Livres, quand cela eſt néceſſaire; que c'eſt à elle à propoſer les moyens les plus convenables pour mettre la Foi Chrétienne à couvert des dangers qui peuvent la menacer, pour empêcher qu'on ne faſſe revivre les anciennes Héréſies, & pour prévenir le progrès des nouvelles. Il attaque le Dr. Wake ſur divers articles, & il prétend que la Clauſe *Præmunientes* dans la Lettre de convocation des Evêques, n'eſt pas une clauſe inutile & de ſimple uſage, inſérée pour une occaſion particulière, & conſervée par hazard & pour la forme; mais qu'elle eſt une convocation réelle du Clergé pour ſe rendre au Parlement, telle qu'il en a reçu autrefois, & auxquelles il a été appellé toutes les fois qu'on les lui a adreſſées; ce dont il donne quelques exemples juſques au règne de Henri VIII. Il s'attache enſuite à prouver, que la Lettre aux deux Archevêques pour aſſembler le Clergé de leurs Provinces, eſt directement rélative au Parlement, quoiqu'il n'en ſoit pas fait mention expreſſe: & que le but primitif de cette Lettre & de celles qui ſont adreſſées aux Evêques, eſt d'aſſurer l'obéiſſance à la Clauſe *Præmunientes*, & de rendre la Convocation, entant que partie du Parlement, plus complette & plus certaine. Après s'être fort étendu ſur le droit que le Clergé a de s'aſſembler en Convocation, & de traiter des affaires quand il eſt aſſemblé, il touche la néceſſité de ces Aſſemblées pour maintenir leurs droits, & il promet d'y inſiſter davantage dans la ſuite. Le Docteur Kennet dit (40), „ que la groſſeur de ce Volume, ſa Préface ſpécieuſe, la multitude des citations, & par-deſſus tout „ le ton impoſant & plein d'aſſurance de l'Auteur, fit croire que cet Ouvrage décideroit abſolument la queſtion; „ que ce qui pouvoit d'ailleurs donner quelque crédit à ce Livre, n'avoit pas été négligé; le ſoin artificieux de „ faire un portrait juſte & magnifique du Roi; des apoſtrophes inſinuantes aux Communes; l'art admirable de gagner les bonnes graces du Bas Clergé; un zèle extraordinaire pour notre Egliſe, pour le maintien de ſes Privilèges & de ſes Libertés; un grand feu à attaquer ſon Adverſaire, & à le montrer du côté le plus propre à le „ rendre l'objet du dernier mépris: enfin que cet Ouvrage ainſi été répandu, accompagné des applaudiſſemens hautement ménagés d'un grand nombre de gens „ qui admirent tout ce qui vient d'eux-mêmes & de ceux „ de leur Parti, il donna tout le poids poſſible à la Cauſe „ qu'il défendoit." Mais nous parlerons plus amplement de ce Livre dans la Remarque [*N*], à l'occaſion de la ſeconde Édition que l'Auteur en fit.

(40) Ibid. p. 21.

[*M*] *Ce Prélat lui répondit par une Brochure intitulée*, Réflexions ſur un Livre qui a pour titre, *Les Droits* &c.] Mr.

née suivante, Mr. Atterbury publia une seconde Edition de fon Ouvrage, *Les Droits*, &c. [N], où il mit fon nom, avec des Additions conſidérables, qu'il fit imprimer ſéparément pour l'uſage de ceux qui avoient la première Edition. Mais cet Ouvrage ne demeura pas longtems ſans Replique: le Doc-

Mr. Atterbury avoit non ſeulement critiqué quelques endroits de *l'Hiſtoire de la Reformation*, mais il avoit repris Mr. Burnet de ſa promptitude à traiter le Clergé en toute occaſion d'une manière un peu dure. „ Mylord de Saliſ„ bury, *(dit il dans ſa Preface)*, a été, je l'avoue, en „ droit de taxer librement les vices du Clergé, même „ dans un Ouvrage deſtiné à défendre l'Ordre établi dans „ l'Egliſe Anglicane & la vérité de la Religion Chrétienne. „ Lerang qu'il tient autorité ce qu'il a fait en dernier lieu „ ſur ce ſujet, & ferme la bouche. Et pour ce qui eſt de „ ſes prétérites cenſures, elles peuvent s'excuſer par cette „ raiſon, qu'étant *Etranger*, il ne s'étoit pas encore bien „ mis au fait de la Conſtitution de notre Egliſe & du ca„ ractère de ſes Membres: & s'il a découvert des défauts „ en eux, on ne pouvoit pas s'attendre qu'il les cachât „ avec autant de tendreſſe, que s'il fut né & qu'il eût été „ élevé parmi nous." Mr. Burnet, dans ſes *Reflexions*, remarque, „ que quoique l'Auteur des *Droits &c.* prétende plaider la cauſe de l'Egliſe, qui eſt effectivement celle de Jéſus Chriſt lui-même, il a cependant tellement renoncé à l'eſprit de J. Chriſt, & aux caractères d'un Chrétien, qu'à moins que d'avoir un fonds extraordi„ naire de charité, on a de la peine à ſe perſuader qu'il „ ait jamais penſé à l'obligation d'imiter l'humilité, la „ douceur & la modération du Sauveur. Tant s'en faut „ même, qu'il a oublié les bienſéances qui caractériſent „ d'Homme, & d'Homme de Lettres, exigent." Il dit auſſi que ſi un Livre écrit avec autant d'aigreur & de hauteur eût bien reçu, cet accueil prouveroit plus fortement qu'aucune raiſon qu'on puiſſe alléguer, qu'il n'eſt point à propos d'aſſembler la Convocation." Il ſoutient qu'on ne peut appeller la Convocation, le Corps repréſentatif de l'Egliſe, quoiqu'il y en ait une légitimement aſſemblée. Tant celle de Cantorbery il y a un-demi de vingt Doyens qui prétendent avoir droit de ſeance, autant de Députés de Chapitres, ſoixante Archidiacres, & ſeulement trente-huit Députés choiſis par le Clergé: tellement que les Chapitres, qui tiennent tout leur autorité en première inſtance des Papes, & dont les Immunités & la Juriſdiction ne ſont continuées que par une Clauſe du Statut de l'année 25. de Henri VIII, ont cependant plus de pouvoir dans la Convocation, que tout le Corps du Clergé. Il ſoutient encore, qu'il y a plus de cent ignorante ans que la Couronne a eu le droit ou d'aſſembler la Convocation, ou de régler les affaires Eccléſiaſtiques ſans elle; ce que les Théologiens & les Juriſconſultes ont entendu & expliqué de la perſonne du Prince: qu'ainſi rien ne prouve mieux la fécondité de l'imagination de l'Auteur, qui a trouvé dans un tel ſujet, dequoi faire un ſi gros Livre & déclamer ſi tragiquement.

Mr. Atterbury touche un mot des ces Réflexions dans la Préface (41) de la ſeconde Edition de ſon Livre. Après avoir informé des *changemens* & des *augmentations* de cette Edition, il ajoute qu'elles n'ont pas été groſſies par aucune altération dans le petit nombre d'endroits critiqués par l'Evêque de Salisbury. „ Après les avoir de nouveau „ examinés, je n'ai pas cru devoir, *dit-il*, y faire aucun „ changement: mais je les ai laiſſés tels qu'ils étoient a„ vant que les Réflexions de *Sa Grandeur* paruſſent, ce „ dont je dirai bientôt les raiſons à Sa Grandeur & au „ Lecteur. . . . Le ſeul changement que les Réflexions „ de Sa Grandeur m'ont engagé à faire, c'eſt qu'au lieu „ que j'avois ci-devant publié cet Ouvrage ſans le mettre „ non nom, j'ai aſſez déféré aux cenſures de Sa Grandeur „ pour me montrer à préſent à découvert: je m'y ſuis dé„ terminé d'autant plutôt, qu'il a plu à Sa Grandeur d'at„ tribuer non procédé à cet égard au ſoin de *me ménager la retraite en m'engageant au combat* *, & à la crain„ te *d'être enlevé*, ainſi qu'il a plu à Sa Grandeur de s'ex„ primer. Si une perſonne d'un rang inférieur m'eût dit „ pareille choſe, j'aurois pris la liberté de dire, qu'on jo„ ge des autres par ſoi-même, & que de pareils motifs ne „ peuvent venir ſi promptement à l'eſprit, qu'à des gens à „ qui l'uſage en eſt familier. Mais je ſai trop bien la diſ„ tance qu'il y a entre Sa Grandeur & moi, pour lui fai„ re une pareille réponſe, quelque ſujet qu'il puiſſe m'en „ donner. Cependant, comme il étoit fort facile de re„ médier à tout en ajoutant un mot ou deux au titre, je „ l'ai fait pour obéir à l'exhortation de Sa Grandeur; & „ tant très perſuadé qu'il s'agit d'une Cauſe, pour la dé„ fenſe de laquelle perſonne ne doit rougir de paroître & „ d'entrer en lice.

[N] *Une ſeconde Edition de ſon Ouvrage, Les Droits &c.* Il la dédia *aux Archevêques des Provinces & Preſidens des Convocations de Cantorbery & d'Yorck*, & il leur dit, „ qu'il ne doute pas qu'ils ne trouvent qu'il a établi les „ Droits du Clergé, conformément aux Loix dans leſ„ quelles les Loix les ont renfermés . . . . ſur des prin„ cipes que tout véritable Anglois doit approuver, & en „ gardant pour l'Autorité Civile toute la déférence requi„ ſe, & tous les égards que peuvent exiger ceux qui ne „ ſont pas ernmi mis déclarés de la Religion & du bon Or„ dre." Il dit dans ſa Préface (42), que *la Lettre à un Membre de la Convocation*, & les Réponſes qu'on y a faites, l'ont engagé à examiner la queſtion en diſpute, avec tout le ſoin & toute l'attention poſſible, & „ qu'il avoit „ lu le Livre du Docteur Wake, dans la ferme attente d'y „ trouver tout ce qui pouvoit mettre la matière dans un „ plein jour: que la groſſeur de l'Ouvrage, l'air d'érudition „ qui y règne, & l'autorité dont il eſt appuyé, ſembloient „ promettre de l'exactitude; mais qu'en le liſant il avoit été ſurpris de trouver que c'étoit un Ouvrage ſans fondité, ſuperficiel, compoſé ſans connoiſſance de notre „ Conſtitution, & ſans être au fait du ſujet en diſpute, „ fondé ſur des principes deſtructifs de toutes nos Liber„ tés tant Civiles qu'Eccléſiaſtiques, & rempli d'impu„ tations contre le Clergé mort & en vie, également in„ juſtes à l'un le Corps & à ſa Doctrine." Il aſſure plus bas (43), qu'il a entrepris cet Ouvrage, „ non tant „ par goût pour des études de cette nature, que preſſé „ par le puiſſant intérêt de la Religion & de ſon Ordre, „ (autant que les intérêts de ce dernier ſont liés avec ceux „ de la Religion), & par le deſir ardent de contribuer de „ ſi port quelque choſe au maintien de la forge & ancien„ ne Conſtitution ſous laquelle il vit, & que le Doc„ teur W. a taché de bouleverſer tant dans l'Etat que „ dans l'Egliſe. Il eſt bien vrai, *ajoute-t-il*, que ſes traits „ portent directement contre les Droits & les Libertés de „ l'Egliſe ſeule; mais ils rejailliſſent ſouvent contre ceux „ de l'Etat, & le bleſſent auſſi profondément que la for„ ce avec laquelle il a pu les lancer le permet. Tout ſon „ Livre roule des principes & des maximes, qui attaquent également l'un & l'autre." Mr. Atterbury tâche de prouver ces accuſations par quelques endroits du Livre du Docteur Wake, & continue enſuite, d'un ſtyle extrêmement aigre, à mécontenter (44), que les Eccléſiaſtiques ne ſont pas les ſeuls qui ſoient intéreſſés dans cette diſpute, que les Laïques n'y ont pas moins d'intérêt; parce que ſi l'Eſclavage s'introduit & s'établit une fois dans l'Egliſe, il paſſera bientôt dans l'Etat. Rappellons-leurs, il eſt évident que les principes du Docteur Wake tendent à ruiner la Liberté en général; & ſi on les fait dans leurs conſéquences, on verra qu'ils vont à donner au Roi, ſur le Parlement la même autorité que ſur la Convocation. Or quand on avance de pareilles choſes, ce n'eſt pas ſeulement le Clergé, mais tout Anglois né libre, qui doit prendre l'alarme, parce que leurs Privilèges naturels ſont en danger. Le tour le plus avantageux que les Lecteurs les plus ſincères & les plus déſintéreſſés ont pu donner au deſſein du Docteur W. c'eſt qu'ils l'ont regardé comme une tentative pour relever les Prérogatives du Prince auſſi haut, & rabaiſſer les Droits des Sujets auſſi bas, qu'il eſt poſſible avec quelque apparence de vérité. Mais à enviſager la choſe même ſous ce point de vue, elle ne lui fait pas honneur. On n'a jamais regardé comme faiſant beaucoup d'honneur à leur profeſſion, ces Caſuiſtes qui inſpiroient aux hommes juſqu'où ils peuvent ſe relâcher, ſans pécher actuellement; & certainement les Théologiens, qui donnent des leçons aux Princes ſur les moyens de porter leur Pouvoir Eccléſiaſtique auſſi loin qu'il ſe peut ſans excéder, & d'opprimer leur Clergé à la faveur des Loix, ces Théologiens-là, dis-je, ne ſont pas les plus honnêtes-gens de leur Ordre. Ce ſont les *Emſons* & les *Dudleys* de l'Egliſe; & le ſort ordinaire de ces malheureux inſtrumens, eſt d'être détellés des uns & abandonnés des autres." Il ſe juſtifie du reproche d'être mal-intentionné pour le Gouvernement (45). „ *Mal-intentionné* „ *pour le Gouvernement*, dans un ſens qu'on en accuſe ordinairement quelqu'un, eſt une expreſſion vague, dont ceux qui font un crédit ſe ſervent pour en exclurre les autres. C'eſt un prétexte recherché pour juſtifier le deſſein qu'on médite d'opprimer quelqu'un; c'eſt ainſi que le Soldat, pour avoir un prétexte de piller le Payſan, dit qu'il trame quelque trahiſon. Quant à moi, je ne me ſais pas une peine d'avouer au Docteur Wake mes ſentimens, & de lui découvrir mes penſées ſur ce ſujet; & il en ſera tel uſage qu'il jugera à propos. Si donc, *aimer véritablement l'Angleterre*, *ſa Monarchie & ſon Epiſcopat*; avoir la plus haute eſtime pour les *qualités heroïques* & le *mérite incomparable* du Prince qui nous gouverne; croire que ſes Sujets ne peuvent porter trop loin le *reſpect* & la *ſoumiſſion* pour lui, en prenant ſoin néanmoins de conſerver leurs Droits & leurs Privilèges; ſi préférer les véritables Intérêts de la Religion Proteſtante, & la conſervation de nos Libertés Civiles, à toute autre conſidération; & faire dans cette vue (entre les autres) des vœux ardens & des prières ferventes pour le maintien de notre Gouvernement préſent, tant dans l'Etat que dans l'Egliſe; ſi ſont-là les caractères de ceux qui ſont peu affectionnés au „ Gouvernement, ou mal-intentionnés pour lui, l'Auteur de cet Ouvrage eſt obligé d'avouer qu'il eſt de ce „ nombre; mais pas autrement." Voici comment il juſtifie ce qu'il y a d'amer dans ſon ſtyle (46). „ Si dans le „ ſentiment de ces injures, je n'ai pas toujours veillé ſur „ ma plume, & qu'il me ſoit échappé ici & là quelque „ expreſſion peu meſurée, je n'ai pas beſoin d'excuſe. Le „ procédé du Docteur Wake peut juſtifier une réponſe „ beaucoup moins ménagée, que celle que je lui ai fai„ te. Cependant le Lecteur ne doit attribuer à aucune hai„ ne perſonnelle, tout ce qu'il trouvera d'un peu dur

* *Reflexions on the Rights of an Epiſcopal Convocation*, p. 2. 1.

(41) P. 41.

(42) Pag. 1.

(43) Pag. 6.

(44) P. 10. 11.

(45) P. 12.

(46) P. 22. 23.

Docteur White Kennet, depuis Evêque de Peterborough, fous la direction de l'Archevêque Tenniſon (*k*), entreprit de le réfuter pied à pied dans l'Ouvrage intitulé, *Les Synodes Eccléſiaſtiques & les Convocations Parlementaires de l'Egliſe Anglicane, hiſtoriquement établis & juſtement défendus, contre les fauſſes idées qu'en a voulu donner Mr. Atterbury*, I. Partie, in-octavo, à Londres 1701. Il prend la défenſe de Mr. Burnet Evêque de Salisbury, du Docteur Wake & de quelques autres, que Mr. Atterbury avoit attaqués. Peu de tems après, il parut une Brochure attribuée au Docteur Weſt, & intitulée: *Examen des Principes du Livre de Mr. Atterbury; & juſte idée de ſes Argumens contre le Docteur Wake*

(*k*) Voyez *the Life of Bishop Kennet* p. 19. Londres 1730. in-8.

„ je n'ai d'autre querelle avec le Docteur Wake, que celle que regarde la Partie publique. Au contraire, les utiles ſervices qu'il a rendus contre le Papiſme, me portent à lui ſouhaiter toute ſorte de bien & à l'eſtimer. Ou ſi je lui avois ſouhaité du mal, je ne l'aurois jamais témoigné de cette manière; car il y a longtems que j'ai appris de Petau *, que d'écrire contre certaines gens, cit le moyen de faire augmenter leurs penſions; & l'expérience des tems poſtérieurs a fait voir, qu'il eſt très poſſible de procurer des Bénéfices à un homme, en écrivant contre lui. On peut encore moins me ſoupçonner d'avoir agi par un principe d'imitié & d'ambition: ce ſeroit s'y prendre mal pour ſatisfaire l'ambition, que de ſe déclarer en faveur des Conciles, leſquels, ainſi que le gemarque Jean Maior †, ne s'aſſemblent que rarement, & n'ont point d'Arrêts à donner.“ Le Docteur Atterbury affure immédiatement après, „ que l'Auteur de la Lettre à un Membre du Parlement en a plus dit en *une ou deux pages*, que le Docteur Wake dans tout ſon gros Livre, qui n'eſt réellement qu'un long, ennuyeux & ridicule tiſſu de contes, accompagnés de réflexions du même goût; où l'on ne trouve pas un mot tant ſoit peu ſage, ni rien qui faſſe en faveur de la Cauſe dont il s'agit, depuis le commencement juſqu'à la fin. Enfonte que ſi l'on n'avoit d'autres raiſons, que le même de ce Ouvrage, on auroit pu ſe contenter d'y faire la réponſe, qu'un Moine, dans une de nos Hiſtoires, fait à ſon Prieur avec qui il diſputoit: *Et Frater Salomon de Ripple ad monitiones dicti Prioris reſpondit, ſic dicendo: Trufles! Trufles! Trufles!* Bagatelles! Bagatelles! Bagatelles *.“ L'Auteur avertit enſuite (47), qu'il a augmenté cette *ſeconde Edition* de ſon Livre en divers endroits, & même ſur des articles eſſentiels. Il ajoute (48), qu'il n'ignore point les mennces qu'on a faites contre lui, ni les meſures qu'on a priſes pour le traverſer, auſſi-bien que cet Ouvrage. „ Mais, *dit-il*, ce„ la ne m'ébranle pas le moins du monde. J'en ai ſeulement pris occaſion de me faire à moi-même quelques „ queſtions, ſur leſquelles, graces à Dieu, j'ai pu me répondre d'une manière ſatisfaiſante; & je me flatte d'être préparé à tout ce qui peut m'arriver.“ Dans ſon Chapitre quatrième il fait *quelques réflexions générales ſur la manière, dont le Docteur Wake a traité ſa queſtion*, & il tâche de mettre à l'écart plus grande partie de ſon Livre, comme étrangère à la matière; & à cette occaſion, il s'égaye, à ſon ordinaire, par quelques traits de raillerie. Il obſerve, „ que le Docteur a bien fait de nous prépareer dans ſa Préface à des *Digreſſions*; mais en même „ tems il promet d'une manière adroite, que il elles n'ont pas un rapport direct au ſujet, elles n'en ſeront pas auſſi „ trop éloignées . . . . . Il me pardonnera, ſi je lui dis, „ que ſes récits hiſtoriques ſi peu édifians me rappellent „ l'homélie confeſſion du Chroniqueur Guillaume Caxton, „ touchés les paroles convenables parfaitement dans la bouche du Docteur Wake; & je ne puis m'empêcher de „ m'imaginer que je l'entends qui dit à ſes Lecteurs à la „ fin de ſon premier Chapitre: *Si j'avois pu trouver plus d'Hiſtoires, j'en aurois rapporté davantage ici; mais j'ai mis en abrégé dans ce Livre tout ce que j'ai pu trouver, & qui m'étoit connu; & je prie tous ceux qui verront cet Ouvrage ſi ſimple, de me pardonner mon ſtyle ſimple.* Pour ce qui eſt de moi, j'aurois été fort diſpoſé à le faire, s'il eût été auſſi peu *dangereux* que *ſimple*; & s'il n'y avoit pas eu d'apparence, que tout *ſimple* qu'il eſt, il ſeroit cité quelque „ jour en preuve contre les Droits de l'Egliſe, à moins qu'on „ ne le combattît & ne le défavouât dès à préſent.“ Voilà qui ſuffit pour donner au Lecteur une idée de tout l'eſprit & du ſtyle de Mr. Atterbury dans ſes Ecrits polémiques.

Le Docteur Kennet l'attaqua la même année, dans ſes *Synodes Eccléſiaſtiques* &c. Il dit dans ſa Préface, qu'en examinant le Livre de Mr. Atterbury, & en le comparant avec quelques Recueils qu'il a faits, il s'eſt convaincu que ce qu'il y a d'hiſtorique eſt reprefenté dans un faux jour, & que ſon zèle pour l'Egliſe Anglicane eſt ſans aucune connoiſſance de ſa véritable Conſtitution. Qu'aiant appris que Mr. Atterbury préparoit une Edition plus correcte de ſes *Convocations Parlementaires*, il avoit travaillé à lui fournir quelques corrections & quelques additions, pour en faire tel uſage qu'il auroit jugé à propos. Qu'il avoit cru que cette *ſeconde Edition* de Mr. Atterbury rendroit ſon Ouvrage plus exact & plus utile, „ parce qu'il „ favoit que l'Auteur eſt un homme habile, dont la plu„ me eſt mordante, & qui a une merveilleuſe fagacité „ pour découvrir les défauts & les imperfections d'un Ou„ vrage.“ Mais que lorſqu'il avoit examiné les *Additions à la Preface*, celles du Livre même, de l'*Appendix*, & à la fin les *Addenda* pour rendre cette nouvelle Edition complette, il avoit trouvé que c'étoit non ſeulement *la Pièce la moins lûe*, mais la plus *imparfaite*; puiſqu'il avoit remarqué avec ſurpriſe, que l'Auteur n'avoit corrigé que très peu des fautes les plus eſſentielles; & qu'il avoit corrigé celles qu'il n'avoit oſé laiſſé ſubſiſter, d'une manière ſi cachée, que la correction étoit plus propre à tromper le Lecteur, que la faute même. „ Car quoiqu'il ait voulu perſuader au Public, *dit le Docteur Kennet*, que *tous les changemens de quelque importance ont été imprimés ſur des feuilles ſéparées*, j'ai trouvé au contraire des changemens conſidérables, non *de quelques mots*, ce qu'il pourroit alléguer pour excuſe, mais ſi importans dans ce qui regarde l'Hiſtoire, & le ſens des Loix, que je ne puis m'empêcher d'en rapporter quelques-uns, pour confronter du moins l'Auteur avec lui-même. J'ai trouvé auſſi, que tant s'en faut qu'il ſe ſoit repenti de la manière dure & injurieuſe dont il a traité ſes Frères & ſes Pères, il a au contraire continué & pouſſé plus loin ſes réflexions perſonnelles, & inſulté de plus en plus ſes autres. Dans les endroits même où il s'eſt apperçu que ſes premiers traits n'étoient que de pures calomnies, il n'a pas laiſſé de leur donner un tour ſi propre à faire illuſion, que j'avoue n'avoir jamais vu écrire d'une manière plus adroite & plus artificieuſe. C'eſt ce qu'il a fait en divers endroits par rapport à Mylord Evêque de *Salisbury*, au Docteur *Wake*, à Mr. l'Archidiacre *Nicholſon*, à l'Auteur des *Penſees occaſionnelles ſur une Convocation* &c. Je me ſuis apperçu de plus, que ſous prétexte d'augmenter ſon premier Ouvrage, il en a réellement fait un nouveau.“ Le Docteur Kennet en donne quelques exemples; & il ajoute enſuite, que quand il a fait réflexion ſur ces preuves de mauvaiſe-foi & d'erreurs groſſieres, & ſur pluſieurs autres preuves qu'il en pourroit produire, il a cru véritablement que c'étoit une tache pour l'Egliſe Anglicane & pour la Nation, ſi un pareil Ouvrage étoit regardé comme exprimant les ſentimens du Clergé, ou de quelque autre Homme de Lettres grave. Il rapporte enſuite les motifs qui lui ont fait prendre la plume, dont le prémier eſt, „ le deſir de ré„ primer cet eſprit d'inſulte & de raillerie amère, ſi con„ traire à la Religion, & qui ne peut que faire tort à l'Egliſe, dont les Prêtres défendent leurs Droits & leurs „ Privilèges de cette manière.“ Il finit en aſſurant, qu'il n'a eu en vue que „ de contribuer à la paix de notre Mère-Egliſe, par la protection conſtante du Roi & du Parlement; & de ſupplier ſes Frères de ne pas travailler à „ l'indépendance & à un autre Schiſme fatal, qu'il n'y a que nos ennemis qui puiſſent projetter ou ſouhaiter. „ Je n'ai point de mauvais deſſeins, *dit-il*, ainſi je ne „ crains point de m'attirer aucun mauvais traitement. „ Pour ce qui eſt de Mr. Atterbury, lui & moi pouvons „ être tranquilles, & compter que nos Supérieurs ne „ prendront point de parti, qu'avec ſageſſe & avec rai„ ſon; & qu'il n'y a point à craindre qu'ils accablent „ d'auſſi petits Sujets que nous, ou qu'ils témoignent ſeulement la moindre indignation contre nous, parce que „ nous aurons écrit quelque choſe de contraire à leurs „ ſentimens. Je n'oſe donc fourrer à ces mauvures & à „ ſes plaintes; *je n'ignore pas les menaces qu'on a faites* &c.“ Nous avons rapporté dans la Remarque [*L*] un paſſage du Docteur Kennet, ſur les raiſons qui firent recevoir l'Ouvrage de Mr. Atterbury avec tant d'applaudiſſement; la ſuite de ce paſſage il examine plus particuliérement l'Ouvrage même. Il remarque, que Mr. Atterbury y fait voir qu'il eſt un *Ecrivain hardi* (49); qu'il affure qu'il n'a point écrit à la haite, tandis que tout ſon Livre fournit les plus fortes preuves de précipitation; qu'il en appelle aux Manuſcrits & aux Archives, quoiqu'il n'en ait aucune connoiſſance; qu'il eſt d'une aigreur inſupportable dans ſes réflexions perſonnelles; & qu'il inaltraite le Docteur Wake, quoiqu'il avoue *qu'il n'a aucune querelle avec lui, que pour la Cauſe publique*; qu'il eſt ridicule & pueril de corrigeant des fautes légères; & qu'il inſulte les autres fur des erreurs qui ſont purement de lui. Il fait voir (50) la bévue de Mr. Atterbury au ſujet de l'hiſtoire de Salomon de Ripple, qui n'étoit point Moine, mais Chanoine Régulier, & qui n'avoit point de diſpute avec *ſon Prieur*, mais avec *le Prieur* d'une autre Maiſon, pour la défenſe de ſon Abbé; & qui ne cria point *Trufles! mais Trublefs! (Pauſſez!)* niant *la vérité* d'une Bulle que le Prieur citoit, & ſoutenant non ſeulement qu'elle n'étoit pas autentique, mais qu'elle étoit entièrement fauſſe & ſuppoſée. Il remarque auſſi dans ſon *Appendix*, que Mr. Atterbury avoit changé dans ſa *ſeconde Edition* divers endroits de la prémière, qui étoient évidemment faux, ſans avertir le moins du monde dans ſes *Addenda*, qu'il s'étoit trompé d'abord fur ces articles. „ Ces exemples, *dit-il*, joints au caractère de „ l'Auteur, tel qu'il l'a montré dans la manière dont il a traité cette queſtion, me donnèrent de juſtes raiſons de „ ſoupçonner qu'il y avoit *une Retractation ſecrette* dans „ d'autres endroits du Livre. Et en comparant les deux „ Editions, j'ai trouvé que mes ſoupçons étoient bien „ fondés; comme le Lecteur pourra s'en convaincre par „ un grand nombre de changemens eſſentiels en fait d'Hiſtoire & de Loix, dont on ne dit pas un mot dans le „ *Ad-*

* Petavius *Crois reconnoître ſa propre idée dans celle que Jean Maior Ministre contre quoi il écrivoit. Gomar Ep.* 1702. p. 746.

† Cap. 15. *Comment. in Evang. Matth. vers. ſun finem.*

* Thom. c. 7. (47) P. 57. (48) P. 44.

(49) *Eccleſiaſt. Synods &c.* p. 12. & ſeqq.

(50) P. 153. 154.

Wake [O]. On en publia encore une autre in-quarto, intitulée: *Examen des Arguments de Mr. Atterbury en faveur des Droits, des Privileges & des Pouvoirs d'une Convocation Angloise.* La même année, le Docteur Hody, Chapelain de l'Archevêque de Cantorbéry, publia son *Hiſtoire des Conciles & des Convocations de l'Egliſe Anglicane & du Clergé ſéant au Parlement, & celle de nos anciennes Loix*, in-octavo. Un Anonyme vint encore à ſon ſecours par une Brochure in-octavo, qui avoit pour titre: *La Suprématie du Roi dans les Affaires Eccléſiaſtiques établie* &c. Mr. Hill relança auſſi ſes Adverſaires, & particuliérement le Docteur Wake, par un Ouvrage intitulé: *Défenſe des Droits, Libertés & Pouvoirs de l'Egliſe Chrétienne, contre toute Doctrine & Conſtitution opprimante* &c. in-octavo. Londres 1701. Il parut la même année des *Remarques ſur la Modération de ceux qui ont écrit depuis quelque tems ſur la matiére des Convocations, particuliérement du Docteur Wake, du Docteur Kennet, & de l'Auteur des Principes de Mr. Atterbury* &c. *Par un Gentilhomme de Province* [P]; Londres, in-quarto. Cette Piéce fut ſuivie d'une *Lettre ſur les Convocations Angloiſes, par l'Auteur des* Synodes Eccléſiaſtiques, & des Convocations Parlementaires de l'Egliſe Anglicane &c. *in-octavo*, à Londres 1701. Le Docteur Kennet dit dans cette Lettre, qu'il n'aura pas la complaiſance d'examiner les *Remarques ſur la Modération* &c. dont on a parlé ci-deſſus; qu'il laiſſe au Public à décider de quel côté la modération ſe trouve. Il juſtifie ſes réfléxions contre le Docteur Atterbury; ajoutant, qu'il n'a point épuiſé ſon ſujet, & il indique pluſieurs autres erreurs, qu'il auroit pu relever dans les Chapitres qu'il a examinés. La même année il parut une Brochure in-quarto, qu'on attribue au Docteur Edmond Gibſon, à préſent Evêque de Londres, & qui a pour titre: *Lettre a un Ami de Province, ſur les Procédures de la préſente Convocation.* L'Auteur prouve par des exemples le droit que l'Archevêque a, d'ajourner la Chambre Baſſe de la Convocation, auſſi-bien que la Chambre Haute; & il répond aux exemples allégués pour prouver le contraire. On y repliqua promptement par une Brochure, qu'on dit être du Docteur Atterbury, intitulée: *Le Droit que la Chambre Baſſe de la Convocation a de s'ajourner elle-même, juſtifié contre les fauſſes idées qu'en donne une Brochure intitulée*, Lettre à un Ami de Province &c. *in-quarto*, 1701. Celle-ci fut ſuivie d'une autre, attribuée au Docteur George Hooper, depuis Evêque de Bath & Wells, qui a pour titre: *Relation des Procédures de la Chambre Baſſe de la Convocation au ſujet des Prorogations & des Ajournemens, depuis le Lundi 10 de Février 1700 V. St. juſqu'au Mécredi 25 de Juin 1701. Dreſſée par ordre de la Chambre*; in-quarto, Londres 1701. L'Auteur traite fort cavalièrement celui de la *Lettre à un Ami de Province*, qu'il accuſe d'avoir avancé des faits entiérement faux, de mal raiſonner, & de prévarication. Peu de tems après, il parut une Brochure de la même main que la Lettre à un Ami de Province, intitulée: *Le Droit de l'Archevêque, de proroger ou de continuer toute la Convocation, établi dans une ſeconde Lettre, pour ſervir de réponſe à une Brochure intitulée*, Le Pouvoir de la Chambre Baſſe &c. *& au Livre intitulé*, Relation des Procédures de la Chambre Baſſe &c. *Avec la Préface de l'Editeur, entant qu'elle regarde l'article de la Continuation*; in-quarto, Londres 1701. L'Auteur accuſe ceux qu'il attaque, de n'être point fixes dans leurs Principes; & il dit (*l*) *qu'on croira ſans peine à l'avenir, que l'Aſſemblée du Clergé n'eſt pas un bien égal pour l'Egliſe en tout tems, & quelle que ſoit la diſpoſition des eſprits.* Quelque tems après, on publia une Lettre à l'Auteur de la *Rélation*, contenant *la Juſtification de la conduite de quelques Membres de la Chambre Baſſe, par rapport à la prorogation de l'Archevêque, du 8 de Mai* 1701. in-4. Celle-ci fut ſuivie d'une Piéce attribuée au Docteur Atterbury, qui a pour titre: *Lettre à un Eccléſiaſtique de Province, touchant l'élection des Membres, & l'excluſion de la Lettre du Parlement aux Evêques pour la Convocation ſuivante; datée du 17 de Novembre* 1701. in-4. [Q]. Cette Lettre fut ſuivie d'une *ſeconde* ſur le même ſujet, du 10 de Décembre de la même année, où il tâche d'établir & de confirmer l'enregiſtrement de la Lettre Parlementaire à l'Archevêque dans les Actes de la Convocation de l'une & de l'autre Province. On répondit à ces deux Lettres par *l'Examen du Sentiment des Prætmunientes*, in-quarto 1701 [*K*]. L'Auteur ſe fert de la Réponſe du Dr. Kennet au Dr. Atterbury, dans leurs Ouvrages; quoiqu'ils prétendent en avoir beaucoup. Il accuſe ſur-tout les Docteurs Wake & Kennet; quoiqu'il déclare que ſon deſſein n'eſt point de prendre la défenſe de Mr. Atterbury, mais ſeulement d'engager ſes Lecteurs „ à juger avec équité des uns & des autres, & à témoigner à chacun un degré d'indignation „ plus ou moins grand, à proportion qu'il ſe trouvera a- „ voir violé les régles de la modération (51).

(*l*) P. 132.

(51) P. 41.

" *Addenda.*"

[O] *Peu de tems après il parut une Brochure, intitulée:* Examen des Principes du Livre de Mr. Atterbury, &c.] L'Auteur dit que le grand but de Mr. Atterbury a été de maltraiter ſon Antagoniſte, & d'en donner une fauſſe idée, de repréſenter hâtivement ſes Arguments, & de répondre à ce qu'il n'a jamais dit. Il ſoutient, que quoique ce ſoit la coutume de convoquer la Convocation du Clergé, quand le Parlement s'aſſemble; il ne s'enſuit pas qu'elle ait le droit de tenir des ſéances & d'agir. Qu'on n'a produit aucun exemple, que depuis la Réformation on ait jamais contenté au Roi le droit de proroger la Convocation, quoique le Parlement continuât ſes ſéances; ou qu'on lui ait jamais diſputé la validité de ſon autorité, quand il en a fait uſage en refuſant à la Convocation le droit de ſiéger & d'agir. Il accuſe Mr. Atterbury d'avoir fait une bévue inſigne ſur la Clauſe *Præmunire*, par rapport au Clergé du tems de Henri VIII; & il compare ce qu'il a dit avec les *Remarques de Mr. Wakeridge ſur le Gouvernement Eccléſiaſtique.* Il ajoute, que des fautes de la nature de celles de Mr. Atterbury ſe trouvent, Dieu merci, dans peu d'Ecrivains; & qu'il n'en découvre aucune de cette eſpéce dans aucun de ces Ecrivains qu'il ſurpaſſe en malice & en artifice, par où il ſe deshonore lui-même. Il le taxe d'avoir donné un faux ſens à l'Acte de Soumiſſion: & il remarque, que Mr. Atterbury a l'art tout particulier d'écarter dans cette diſpute toutes les autorités qui ſont contraires à ſes idées. Si elles lui ſont directement contraires, il en conteſte la validité; & quand à force de tours il peut en détourner aſſez le ſens pour les ramener à ſon opinion, il prend ce parti, pour abuſer de la crédulité de ſes Lecteurs. Et ſi la confiance d'avoir raiſon peut contribuer à perſuader, ſes Lecteurs ne manqueront pas de la trouver en lui. Il s'étend ſur la Requête que la Convocation, du tems d'Edouard VI, préſenta à ce Prince pour obtenir la permiſſion de s'aſſembler. Enfin il témoigne ſon indignation, de ce qu'on excite un pareil orage contre la Suprémacie Royale, ſous le régne du Roi Guillaume, auquel la Nation a de ſi grandes obligations.

(51) Pag. 1. col. 1.

[P] *Il parut la même année des* Remarques ſur la Modération, &c.] Cet Auteur ſe plaint de ce que les Ecrivains du Parti oppoſé à Mr. Atterbury, manquent de modération dans leurs Ouvrages; quoiqu'ils prétendent en avoir beaucoup. Il accuſe ſur-tout les Docteurs Wake & Kennet; quoiqu'il déclare que ſon deſſein n'eſt point de prendre la défenſe de Mr. Atterbury, mais ſeulement d'engager ſes Lecteurs „ à juger avec équité des uns & des autres, & à témoigner à chacun un degré d'indignation „ plus ou moins grand, à proportion qu'il ſe trouvera a- „ voir violé les régles de la modération (51).

[Q] *Lettre à un Eccléſiaſtique de Province, touchant l'élection des Membres* &c.] L'Auteur recommande d'avoir beaucoup d'attention dans le choix des nouveaux Membres de la Convocation, à cauſe des diſputes qu'il y avoit actuellement entre les deux Chambres; & il inſinue, que ſi l'on ſe détermine contre le Bas Clergé, c'en eſt fait des Droits & des Libertés de la Chambre Baſſe, & que dès ce moment ils ſeront une partie inutile & ſans force du Corps (52). Il dit que ce qui s'eſt fait en dernier lieu en faveur de l'autorité des Métropolitains, n'a été rien moins que dans la vue de maintenir la Conſtitution préſente de l'Egliſe; & qu'un Gouvernement Civil fondé ſur la Liberté, tel que celui d'Angleterre, ne peut jamais s'unir avec une Société Spirituelle réduite dans l'Eſclavage, mais qu'il faut qu'il la range à une ſorte de conformité avec lui, ou qu'il la détruiſe bientôt. Il ſoutient, qu'il a été conclu que „ l'inexécution de la Clauſe *Præmunientes* „ dans les Lettres adreſſées aux Evêques, & la ſuppreſ- „ ſion de cette Clauſe après que le droit du Clergé de „ s'aſſembler en Convocations Parlementaires avoit été „ publiquement conteſté & nié, & après qu'il avoit paru „ tant de Livres & d'Ecrits contre les Droits & l'Autorité „ des Convocations, eſt un Grief." Il inſiſte pour que le Clergé demande l'exécution de cette Clauſe, laquelle, dit-il, attachera ſi bien leurs Aſſemblées à celles du Parlement, que ni la malice de leurs ennemis, ni la trahiſon de leurs faux amis, ne feront jamais capables de rompre l'union. Il finit par ces paroles de l'Ecriture: *Ayez bon courage, & montrez-vous hommes pour notre Peuple & pour les Villes de notre Dieu; & que l'Eternel faſſe ce qui lui ſemblera bon.*

(52) Pag. 1. col. 2.

[*R*] *L'Examen du ſentiment des* Prætmunientes &c.] L'Auteur remarque (53), que ceux qui s'oppoſent aux Evêques ont commencé la querelle, & qu'ils l'ont pouſſée en violant ouvertement les loix de la Charité & de la bienſéance.

Atterbury, pour répondre à la prétention de ceux qui vouloient qu'on exécutât à la rigueur la Clause *Præmunientes*, parmi lesquels étoit le Dr. Atterbury ; & il lui dit en réponſe à ſa *ſeconde Lettre* [S], que la ſeule lecture l'avoit confirmé dans la penſée où il étoit, qu'il n'y avoit que la hardieſſe & un tour d'adreſſe qui puſſent deformais ſoutenir cette Cauſe (*m*), & qu'elle auroit été abandonnée de tous les honnêtes-gens, ne pouvant plus être défendue avec ſincérité & droiture, & n'aiant pour *derniere reſſource que de grandes fauſſetés, des réferves captieuſes, & des artifices pour en impoſer* (*n*). Il parut un autre Papier contre la *Lettre à un Eccléſiaſtique* &c. intitulé : *Examen de la prétendue conſtante Coutume d'inſerer à la tête des Actes de chaque Synode, la Lettre du Parlement auſſi-bien que la Lettre Provinciale : dans une Lettre à l'Auteur de cette Aſſertion* &c. in-quarto; du 11 de Décembre 1701 [*T*]. Cette Pièce fut ſuivie d'une autre Réponſe à la *ſeconde Lettre du Docteur Atterbury à un Eccléſiaſtique*, intitulée: *La prétendue Coutume &c. examinée & réfutée de nouveau dans une ſeconde Lettre*, du 16 de Décembre 1701 [*V*]. Le Dr. Atterbury repliqua par une *Troiſiéme Lettre à un Eccléſiaſtique de Province* &c. *où l'on défend les deux premières*, in-quarto, du 8 de Janvier 1701. [*X*] ; à laquelle on répondit par

(*m*) Pag. 18. col. 1.

(*n*) Pag. 20. col. 2.

ſéance. Il en appelle, pour le prouver, à la *Lettre à un Membre de la Convocation*, à l'Ouvrage du Docteur Atterbury, *Les Droits, & les Privilèges d'une Convocation Angloiſe*, & à toutes leurs Brochures ; „ dans

(14) Pag. 2. col. 1.

„ leſquelles, *dit-il* (54), il y a tant d'inſinuations odieuſes, „ tant de traits & de contes malins, que jamais un ennemi „ déclaré ne pouvoit inſulter plus injurieuſement les Evêques de l'Egliſe Anglicane." Il doit voir enſuite, qu'ils n'ont pas été d'accord entre eux; que l'Auteur des *Droits, Pouvoirs & Privilèges* &c. eſt entré en lice pour ſeconder celui de la *Lettre à un Membre de la Convocation* ; & que cependant il s'éloigne de lui en un de ſes trois *principaux* articles, & dans pluſieurs autres de droit & de fait. Que ce Second étoit revenu à ſon propre ſecours par une nouvelle Edition de ſes *Droits, Pouvoirs* &c. en mettant ſon nom & ſes qualités; & qu'il différe encore plus de lui-même, qu'il n'avoit différé de ſon Ami. Il bâtit l'Hiſtoire de la Réformation ſur tout un autre plan, & forme des prétentions entiérement nouvelles. Vient à la fuite, *Le Droit de la Chambre Baſſe de s'ajourner elle-même* &c. lequel, quoiqu'attribué avec raiſon à la même main, offre néanmoins évidemment tout un autre Syſtême; car d'abord il étoit queſtion de reſtreindre la Suprémacie du Roi; & à préſent, de l'étendre au-delà des bornes de l'Acte de Soumiſſion, & de dépouiller l'Archevêque & les Evêques de toute ombre d'Autorité. „ Suit, *continue l'Auteur*, la „ *Relation des Procédures de la Chambre Baſſe*, qui con- „ tredit parfaitement les principes des autres ; en re- „ ſuſant à la Chambre Baſſe le *Pouvoir inhérent* de s'ajourner comme il lui plaît, mais en la bornant à fixer „ le même jour que les Evêques ; en refuſant aux Membres la liberté de s'abſenter ſans la permiſſion du Préſident ; & en faiſant d'autres conceſſions, & en avançant „ d'autres Propoſitions, diamétralement oppoſées à celles qui avoient précédé. Cette variation de principes „ prouve évidemment qu'on a produit ces nouvelles prétentions, avant que de convenir des fondemens ſur leſquels on les appuieroit, & de l'étendue qu'on leur donneroit." Il ſoutient enſuite, que ceux du Parti oppoſé aux Evêques, n'ont pas rapporté fidélement & ſincérement les choſes. „ Ils ont avancé, *dit-il* (55), des faits

(15) Pag. 2. col. 2.

„ directement oppoſés à la vérité. Ils ont publié des fauſſetés contre leurs adverſaires, qui ſont retombées ſur „ eux. Ils ont répété perpétuellement des calomnies, „ reconnues pour telles par le Public. Et ils y font aſſés ſi profondément, qu'on a paſſé de-par devant Notaire de la fauſſeté de ce qu'ils ont avancé. Et l'on affirme que ſi l'on veut d'autres preuves de ce genre, on „ pourra les avoir quand on voudra."

(16) P. 18. col. 1.

[S] *Sa ſeconde Lettre.*] Il remarque (56), que l'Auteur de la *Lettre à un Eccléſiaſtique de Province*, étoit ſuffiſamment informé par ſes Amis, „ qu'il étoit tombé dans „ ſa première Lettre en pluſieurs fautes honteuſes, avoit „ pris le parti d'en écrire une ſeconde, pour ſe tirer d'af- „ faire du mieux qu'il pourroit." Il dit enſuite, qu'il a *avancé* en premier lieu, *une fauſſeté dans toutes les formes*; & il indique trois autres bévues inſignes dans la *ſeconde Lettre*. A l'occaſion de la dernière, il remarque „ une „ manière de réfléchir, qui nous indique, *dit-il*, l'Auteur des deux Lettres ; car il n'y a perſonne que le Docteur A. qui ait pu prendre cette liberté. Vous ne „ pouviez, *continue-t-il*, finir votre dernière Lettre, ſans „ lire *une nouvelle*, ainſi que vous l'appellez ; c'eſt *que* „ malgré *un Certificat ſolennel paſſé par devant Notaire*, „ *pour atteſter qu'une certaine Clauſe ne ſe trouve pas dans ſoixante-dix Mandemens Archiépiſcopaux, il ſe trouve cependant dans les Regiſtres de l'Archevêque, auxquels ce Certificat renvoie, plus d'un Mandement où cette Clauſe ſe voit.* Je fais obligé de vous dire, que votre nouvelle „ eſt fauſſe & fandaleuſe.... Vous ne croyez pas vous-„ même, ce que vous voulez perſuader à votre Ami; car „ vous le rejettez d'abord ſur une Menteuſe de profeſſion, „ la Renommée." Du moins la Renommée publie, qu'il ſe trouve de pareils Mandemens dans les Regiſtres.

[*T*] *Examen de la prétendue conſtante Coutume d'inſérer à la tête des Actes &c.*] L'Auteur de la *Lettre à un Eccléſiaſtique de Province* avoit dit, que c'avoit été l'uſage conſtant, même depuis l'Acte de Soumiſſion, de mettre à la tête des Actes de chaque Synode la Lettre d'invitation du Roi au Parlement, avec la Clauſe *Præmunientes*, auſſi-bien que celle qui étoit adreſſée à l'Archevêque pour convoquer le Clergé de ſa Province ; & il en appelloit, pour le prouver, aux Actes originaux des Convocations de la Province d'Yorck, & à des Extraits autentiques de ceux de la Province de Cantorbéry. L'Auteur de l'*Examen de la prétendue conſtante Coutume &c.* prouve le contraire par un Certificat d'Yorck, & par des preuves tirées des Extraits de Cantorbéry; & il témoigne enſuite ſon indignation d'un trait auſſi hardi, pour ſervir aux vues qu'on avoit, avant que la fauſſeté en pût être découverte; & de la manière honteuſe dont l'Auteur en impoſe à ſes Frères, auſſi-bien que de la profanation qu'il fait de l'Ecriture, en finiſſant ſa Lettre par un paſſage, pour appuyer ce qui eſt contraire à la Religion & à la Vérité. Et cet Auteur aiant offert dans ce cas en autant de termes, de perdre toute créance auprès des gens de bien, s'il en impoſoit, fon Cenſeur lui dit qu'il ne voit pas comment il peut s'empêcher de ſubir la ſentence qu'il a prononcée lui-même. Il ajoute, qu'il ne peut qu'être inquiet pour l'Egliſe, quand il conſidére, que ceux qui font le plus de bruit ſous prétexte de la maintenir, la défendent de cette manière. A l'occaſion de cette déclaration du Dr. Atterbury ; *qu'il vouloit perdre toute creance auprès des gens de bien, s'il en impoſoit*, nous donnerons un paſſage d'une Brochure intitulée : *L'Etat preſent de la Convocation, en une Lettre, où l'on donne une Relation complette des Procedures de pluſieurs des derniéres Seances &c. & où l'on relève & corrige les mépriſes & les calomnies des prétendues* Relations fidéles. Nomb. 1. 2. in-4. Londres 1702. „ Après que l'Acte de Prorogation eut été lu & ſi- „ gné ce jour-là (le 12 de Février) dans la Chambre Haute, le comme le Clergé alloit ſortir de la Chambre Ba- „ ſe, comme le Clergé alloit ſortir de la Chambre Baſſe, „ riſalem, le Docteur A. preſſa fortement quelques-uns „ des Membres, criant : *A la Chambre Baſſe ! A la Cham-„ bre Baſſe !* Le Ch. des L. ſe tournant vers lui, le de- „ manda, *s'il n'avoit pas honte d'exciter toujours de que-„ reller & des diviſions ?* A quoi le Docteur A. répondit, „ *qu'il n'avoit pas honte de maintenir les droits du Clergé ; „ qu'on n'avoit jamais vu que l'année précédente, que le Cler-„ gé eût été reconvoqué par prorogation de la Chambre Haute.* Le Ch. repliqua : *Je crains, Monſieur, que vous ne de-„ viez par en être cru, car vous avez perdu pour jamais tou-„ te creance auprès des honnêtes-gens* (57).

(57) P. 17.

[*V*] *La prétendue Coutume examinée & réfutée de nouveau &c.*] L'Auteur déclare ici tout net, celui de la *Lettre à un Eccléſiaſtique de Province*, qu'un tiſſu de fauſſetés, arrangées avec tant d'art ; ne peut être le fruit de l'ignorance, qu'on ne pourroit même encore pardonner, après une proteſtation ſi ſolennelle. Mais qu'une impoſture prémédité, telle que celle-ci paroiſſoit l'être, avoit quelque choſe de ſi noir, qu'elle demandoit une *retractation* ſolennelle. Qu'il ne ſuffiroit pas de s'expliquer; qu'il s'étoit ſi fort étendu ſur ce qu'il aſſuroit, que s'il conſervoit encore quelque créance, malgré cette nuée de témoins qui le convainquoient ſi clairement, il faudroit qu'il eût cru qu'il n'y avoit plus de motifs à la ſincérité dans le monde. Mais qu'il ne pouvoit ſuppoſer que ſes Frères vouluſſent renoncer à la défereuce qu'ils devoient à des Regiſtres publics, plutôt que de révoquer en doute la probité d'un ſeul homme, qui s'en tenoit à ſa concluſion, quand il fut forcé d'avouer qu'elle étoit fondée ſur des principes faux. Qu'il eſpére qu'il ſe repentira lui-même d'une choſe qui lui paroit, après mûr examen, la plus grande prévarication qu'il ait jamais vue, à l'exception de ſon Poſt-ſcript, qui renvoie à une Clauſe du Mandement Archiépiſcopal.

[*X*] *Troiſiéme Lettre à un Eccléſiaſtique de Province &c.*] Il le plaint d'abord de ceux qui lui ont répondu, & dit que leur grand talent conſiſte à embrouiller la diſpute, & à fatiguer les Lecteurs en répétant éternellement des argumens déja réfutés, ſans y donner ſeulement le moindre tour nouveau, ou les préſenter ſous quelque autre face. Il ajoute, que l'art de dénigrer les gens a été porté dans ce Siécle au plus haut point de perfection ; & qu'il y en a bon nombre de ſon Ordre qui aiment extrêmement à montrer leur habileté à cet égard; mais que pour lui, les cenſures de ſon Antagoniſte lui ſont plus agréables que ne le ſeroient ſes Panégyriques. Il ſoutient ſon innocence, & affirme qu'il a rapporté les faits tels qu'ils ſont ; & que l'Auteur ou les Auteurs, auxquels il a à faire, l'ont nié ſur des conjectures ou des raiſonnemens frivoles. Il produit un Certificat de cinq Lettres Parlementaires à l'Archevêque, inférées dans les Extraits d'autant de Convocations de Cantorbéry, & un autre Certificat contraire à ce qu'aſſurent ſes Antagoniſtes. Il dit que leurs noms pour trouver mal fondés les faits qu'il avoit allégués, aiant été fort ardens, Ils ſe ſont trompés en les prenant pour des raiſons : Que ſon Antagoniſte *traite ſes expreſſions en Bourreau*, & non

par une Pièce qui a pour titre : *Réponſe à la* troiſième Lettre à un Eccléſiaſtique de Province &c. *où l'on dévoile clairement toute la mauvaiſe-foi de l'Auteur, & où on lui prouve pleinement la témérité & la fauſſeté de ſes premières Aſſertions* ; in-quarto, du 6 de Mars 1701 [T]. En 1702 parut: *Le Cas du Docteur Atterbury par rapport à l'Ordre de Prorogation établi ; ou juſte idée de l'origine & du but de cette Pièce, & de l'influence qu'elle a ſur les Ajournemens de la Chambre Baſſe de la Convocation ; où l'on examine auſſi par occaſion toutes les Autorités qu'on allégue pour prouver que l'Archevêque a le droit de proroger toute la Convocation. Par un Membre de la Chambre Baſſe de la Convocation* ; in-quarto, Londres 1702. On y oppoſa : *L'Ordre revu, ou le Droit de l'Archevêque de continuer ou de proroger toute la Convocation, défendu contre les Objections de la* Défenſe de la Rélation de la Chambre Baſſe, *& d'un Livre intitulé*, Le Cas par rapport à l'Ordre de Prorogation établi; *in-quarto*, Londres 1702. On donne cette Pièce au Dr. Edmond Gibſon, qui s'y plaint que l'Avocat de la Chambre Baſſe a fait voir tant d'inconſtance & de variation dans ſes ſentimens, & a eu recours ſucceſſivement à tant de différens ſubterfuges, qu'on ſeroit tenté de croire qu'il a commencé par prendre parti ſur la queſtion, & qu'enſuite il a cherché des raiſons pour défendre ſon opinion ; que ce changement perpetuel dans les principes eſt une marque peu équivoque, que le prémier Défenſeur n'a pas bien examiné la queſtion. On vit paroître peu de tems après: *L'Origine Parlementaire, & les Droits de la Chambre Baſſe de la Convocation, éclaircis ; avec les preuves qui juſtifient qu'à divers égards elle eſt diſtincte de la Chambre Haute, particuliérement pour s'adreſſer ſéparément, comme un Corps diſtinct, à d'autres Corps ou à d'autres Perſonnes : pour ſervir de preuve au Droit de la Chambre Baſſe de s'ajourner elle-même* ; in-quarto, 1702. L'année ſuivante, le Dr. Gibſon publia: *Court Etat des Diſputes agitées dans la Convocation, particuliérement ſur la queſtion du Droit de Continuation ou de Prorogation ; en forme de Commentaire ſur l'Ordre de Continuation*, in-quarto; auquel le Dr. Hooper repliqua par une *Courte Défenſe de la Chambre Baſſe de la Convocation, particuliérement au ſujet des Ajournemens, pour ſervir de Réponſe à une Brochure intitulée*, Court Etat &c. in-quarto, 1703. Le Dr. Gibſon repliqua par *Les Caractéres d'une Cauſe déſeſpérée, dans les Procédures & les Ecrits de la Chambre Baſſe de la Convocation, particuliérement dans leur troiſième & dernier Syſtême, inventé par le* Défenſeur de leur Rélation, *& répété dans une Brochure intitulée*, Courte Défenſe de la Chambre Baſſe; *in-quarto*, 1703. Le même Auteur publia: *La nullité des fondemens de la prétendue indépendance de la Chambre Baſſe ; ou Défenſe du* Synodus Anglicana *& de l'Ordre revu ; avec la Juſtification de l'Auteur de ces Pièces, contre les critiques & les réflexions d'une Brochure intitulée*, L'Origine Parlementaire & les Droits de la Chambre Baſſe &c. *in-quarto*, 1703. Mais l'Ouvrage le plus conſidérable qui parut contre le Dr. Atterbury, ſut celui du Dr. Wake, intitulé: *L'Etat de l'Egliſe & du Clergé d'Angleterre, dans leurs Conciles, Convocations, Synodes & autres Aſſemblées publiques, déduit hiſtoriquement depuis la Converſion des Saxons, juſqu'à préſent. Ecrit à l'occaſion d'un Livre intitulé*, Les Droits, Pouvoirs, & Privilèges d'une Convocation Angloiſe ; in-folio, 1703 [Z]. Après cet Ouvrage, la diſpu-

en honnête-homme, & qu'il les met à la torture, pour leur faire avouer un ſens qu'il fait en la conſcience qu'on n'a jamais eu dans l'eſprit en les employant. Il entre auſſi dans un plus ample détail de l'affaire du Mandemcut de l'Archevêque ; il accuſe ſon Adverſaire d'une viſible & volontaire prévarication ſur cet article, & il le ſomme ou de ſe juſtifier publiquement, ou d'avouer la dette. Il conſeſſe en finiſſant, que ſa tâche a été fort ennuyeuſe ; mais qu'il a été obligé indiſpenſablement à la remplir pour mettre ſa probité à couvert, & pour dévoiler l'artifice de ceux *qui font*, dit-il, *du menſonge leur réfuge, & qui ſe cachent ſous la fauſſeté.*

[T] *Réponſe à la troiſième Lettre à un Eccléſiaſtique de Province &c.*] L'Auteur ſe plaint de ce que celui de cette *Lettre* l'a confondu avec deux autres Ecrivains dans pluſieurs de ſes Réflexions (58). Il dit (59), qu'il pourroit avec plus juſte raiſon témoigner du reſſentiment du traitement qu'il avoit fait à de meilleurs Ecrivains que lui, que de cette multitude de railleries, „ dont vous m'avez, *dit-il*, honoré. Mais je ne vous rendrai pas la pareille, ni pour moi-même, ni pour les autres. Surement „ pas pour moi-même, qui ai mérité ce traitement, ſi je „ vous ai fait quelque injuſtice; & je me crois fort vengé, en faiſant voir que je ne vous en ai point fait. C'eſt „ ce que me flatte d'avoir fait; mais je laiſſe au Lecteur „ à décider entre nous, après avoir retracé en peu de „ mots tout ce dont il s'agit." Il récapitule enſuite ce qu'il a allégué contre cette aſſertion de ſon Antagoniſte, „ que c'avoit été l'uſage conſtant de mettre à la tête des „ Actes de chaque Synode, la Lettre d'invitation au Parlement du Roi avec la Clauſe *Premunientes*, auſſi-bien „ que celle qui eſt adreſſée à l'Archevêque pour convoquer le Clergé de ſa Province, & que cela prouve inconteſtablement que le Clergé aſſemblé alors en Synode „ ne l'eſt pas moins en vertu de l'une que de l'autre." & il le ſomme d'examiner encore, ſi *cinq* exemples tels que ceux qu'il a produits de la Province de Cantorbéry depuis l'an 1614 juſqu'à l'an 1625, & *deux* de la Province d'Yorck, avec les circonſtances dont ils ſont accompagnés, prouvent ſa théſe, & peuvent juſtement lui conſerver la créance, *qu'il s'eſt engagé de perdre auprès de tous les honnêtes-gens, s'il a tort.* „ Je ne prétends pas, *continue-t-il*, être auſſi habile que vous dans ces matières; mais j'oſe eſpérer que la bonté de ma Cauſe ſera aſſez diſparoître „ la diſproportion qu'il y a entre nous, pour qu'on ne „ puiſſe m'accuſer d'être fort de ma ſphére.... Si vous „ jugez à propos de faire des exceptions ſur des choſes „ purement incidentes, avec autant d'inſulte & de mépris „ que vous avez fait dans votre Lettre, je me croirai en „ droit de me tenir en repos, & diſpenſé de prendre la plu„ me contre un homme qui en uſe ainſi. Je ſouhaiterois „ cependant pour votre intérêt & pour celui de l'Egliſe, que „ *vos expreſſions fuſſent moins virulentes, & qu'il y eût dans* „ *vos argumens plus de droiture, de ſincérité & de force.* „ S'ils étoient tournés d'une autre façon, ils feroient bien „ plus d'impreſſion ſur l'eſprit des honnêtes-gens, & votre Miniſtére pourroit être d'une grande utilité à l'Egli-

(58) Pag. 1. col. 1. 2.

(59) P. 16. col. 1.

„ ſe. Mais ſi vous avez fait connoître votre capacité, je „ doute pourtant que les recherches que vous avez faites, „ & que vous avez donné occaſion de faire, ſoient d'un „ prix à compenſer la brèche que vous avez faite à l'or„ dre & à la paix de l'Egliſe, & le ſcandale que vous a„ vez donné aux ennemis & aux amis de la Religion par „ nos malheureuſes diviſions.

[Z] *L'Etat de l'Egliſe & du Clergé d'Angleterre.*] Le Docteur remarque en commençant ſa Préface, qu'il y a dans la nature même des Ecrits de Controverſe quelque choſe de ſi dangereux pour la Morale, de ſi propre à ruiner les plus nobles Vertus de la vie Chrétienne, qu'il les regarde à peu près du même œil que les autres Guerres, & qu'il eſt convaincu qu'il n'y a qu'une abſolue néceſſité qui doive engager un homme de bien à entreprendre les unes & les autres. „ A quelles tentations d'orgueil, de colé„ re, de malice, ces ſortes d'Ecrits n'expoſent-ils pas ? à „ quels dangers de manquer de charité, de droiture, de „ ſincérité ? & quelles occaſions ne donnent-ils pas à ceux „ qui n'y apportent pas un eſprit calme & droit, de tom„ ber dans les égaremens les plus honteux à quelqu'un de „ ces égards ? Plût à Dieu que notre Siécle nous en eût „ fourni moins d'exemples, à la honte de la Religion, „ auſſi-bien que de ceux qui ſe font permis des libertés „ qu'aucune raiſon ne peut juſtifier ! Il faut eſpérer que „ quand ils ſeront ſérieuſement réfléxion ſur leur conduite, ils ſeront les prémiers à la condamner." Il déclare enſuite, qu'il *s'intereſſe avec zéle aux Droits, Pouvoirs & Privilèges* des Evêques & du Clergé; ajoutant, „ qu'il eſt „ très perſuadé qu'il a plus fait pour les établir & les „ maintenir, que le Docteur A. malgré toutes ſes cla„ meurs, & plus qu'il ne ſera jamais, à moins que de re„ noncer aux principes qu'il a avancés." Il dit, qu'il a commencé & achevé ſa Réponſe à la *Lettre à un Membre de la Convocation*, dans l'eſpace de trois mois; & que ce n'a été qu'au bout de trois ans de travail & d'étude, qu'a paru une Replique ſous ce titre impoſant, *Les Droits, Pouvoirs & Privilèges* &c. „ La longueur du tems, *dit-il*, la groſ„ ſeur du Volume, la multitude des citations, les renvois continuels à nos Archives manuſcrites, auſſi-bien „ qu'à nos Hiſtoriens imprimés, firent naître en moi à la „ prémiére vue, une grande ſtitente, & me portérent à „ juger que je trouverois dans cet Ouvrage des choſes „ propres à m'inſtruire & à rectifier mes idées, & que „ mes vœux étoient accomplis du moins à cet égard, qu'un „ autre auroit pleinement épuiſé un ſujet, que j'avois ré„ voué naturellement que je n'avois ni le tems ni les ta„ lens d'approfondir. Je fus confirmé dans cette penſée „ à la prémiére leéture de la Préface. Jy remarquai un „ eſprit d'aigreur & d'animoſité, & une ſi grande confian„ ce, pour l'exécution de ce deſſein, en la capacité de „ l'Auteur, pour-lors inconnu, que je n'avois jamais rien „ vu nulle part qui en approchât. Je m'apperçus qu'il „ prétendoit, par oppoſition à ce que j'avois déclaré, „ qu'on fût perſuadé qu'il avoit écrit avec ſoin & applica„ tion, après avoir pleinement approfondi le ſujet, & eu „ tous les ſecours néceſſaires pour l'éclaircir parfaitement.

„ Et

dispute sur la Convocation demeura comme assoupie jusqu'à l'an 1708, que le Dr. Atterbury publia, sans nom, *Juste idée de quelques Procédures de la Convocation de l'an 1705; à quoi l'on a ajouté une Relation des différentes tentatives que le Bas Clergé a faites inutilement en divers tems pour calmer les disputes & les procédures fur l'affaire des Synodes*; in-quarto, à Londres. On y repliqua par une Brochure intitulée: *La Partialité découverte, ou Réponſe à une Brochure qui a pour titre*, Juſte idée de quelques Procédures &c. *où l'on découvre un grand nombre d'expoſés pleins de partialité, & de réflexions injuſtes, qui ſe trouvent dans cette Brochure, particuliérement au ſujet des Procédures de la Convocation d'Irlande*; Londres 1708. in-quarto [*AA*]. Le Docteur Burnet, dans ſes *Mémoires de la Grande-Bretagne* (o), & d'autres Ecrivains, parlent de la manière dont Mr. Atterbury ſe conduiſit dans cette diſpute, en des termes très durs [*BB*]; nous ſerons part au Lecteur de ce qu'ils diſent: mais on ne doit nous regarder dans cet Ar-

(o) T. IV. p. 498. de la Trad. fr. in 8.

„ Et quoique je ne croye pas qu'un homme vain & préſomptueux, plein de bonne opinion de lui-même & de mépris pour tous les autres, ſoit généralement fort diſpoſé à ſe connoître lui-même, ni la Vérité, je ne laiſſai pas d'eſpérer que je trouverois dequoi éclaircir la „ Vérité, & par-là dequoi excuſer, ſinon juſtifier, ſa préſomption . . . . . Quel a été le réſultat de l'examen „ que j'ai fait de ce Livre? c'eſt ce qu'on verra aſſez „ dans cet Ouvrage. J'y ai trouvé ſuffiſamment dequoi „ faire l'éloge de l'eſprit, mais non celui du cœur de „ l'Auteur. On y voit preſque par-tout du feu, de la vivacité, des penſées brillantes, revêtues de tout l'expreſſion fort heureux. La ſeule choſe que j'aurois demandée, c'eſt qu'il n'y eût pas eu une ſi grande obſcurité répandue ſur tout l'Ouvrage; & cela même, je l'avoue, n'eſt pas la moindre preuve de l'adreſſe de l'Auteur: il s'enveloppe de ténèbres ſi épaiſſes, que malgré „ la lecture la plus attentive de ſon Livre, il n'eſt pas aiſé de dire quels ſont les principes, ni quelles ſont les „ raiſons & les autorités dont il les appuie." Le Docteur Wake dit enſuite, qu'il s'eſt déterminé à réfuter cet Ouvrage, „ convaincu *dit-il*, (ce que ni la prévention, ni l'indignation de l'amertume du ſtyle & de la préſomption de mon Adverſaire, mais le ſeul reſpect „ que je dois à la Vérité m'oblige de déclarer) convain„ cu, dis-je, que je n'avois de ma vie trouvé de ſi profondes ténèbres (je ne veux pas les qualifier plus durement) ſur des matières de fait, ni de plus grandes erreurs ſur toutes ſortes de principes, que celles que je trouvois dans ce Livre. Il n'y a preſque pas une page „ qui puiſſe ſoutenir un examen un peu ſévère, & peu „ ſont capables de ſoutenir l'examen le plus favorable. „ Mais cela ne peut être autrement, *quand un homme écrit dans les ténèbres, ſur les Recueils d'autrui*, & qu'il „ en appelle à des *Regiſtres* & à des *Mémoires* qu'il a „ non ſeulement jamais vus, mais ſur des Extraits ſi „ courts, que quoiqu'ils aient pu être intelligibles à celui „ qui les a faits, il eſt impoſſible qu'un Compilateur, „ qui n'entend point la matière, ait pu en faire uſage avec choix & à propos. J'avoue que c'eſt-là une excuſe „ à laquelle le Dr. A. n'a aucun droit, parce qu'il prétend avoir lui-même recueilli & digéré les matériaux de „ ſon Livre: cependant je ſuis très aſſuré que le fait eſt „ véritablement tel que je viens de le dire; & c'eſt la „ meilleure apologie que je ſache de pluſieurs de ſes Contes." Cependant le Dr. Wake nous dit (60) „ que pour rendre à ſon Adverſaire la juſtice qui lui eſt due, „ il faut avouer que le Dr. A. a fait tout ce qu'un homme „ d'eſprit & zélé pouvoit faire pour défendre le Parti qu'il „ avoit épouſé. Il a choiſi les Lieux-communs les plus „ favorables, & leur a donné le tour le plus avantageux „ dont ils ſoient ſuſceptibles, par des traits d'eſprit brillans, & par un air d'aſſurance propre à impoſer. Mais „ une ſeule choſe lui manquoit; il n'avoit pas la Vérité „ de ſon côté; & l'Erreur n'eſt jamais en état de ſoutenir un examen rigoureux, quelque voilée qu'elle ſoit, „ & quelque ſoin qu'un homme adroit, tel que le Dr. A., prenne de la déguiſer, même au point qu'un impoſer „ d'abord au Lecteur le plus circonſpect. Auſſi a-je fait voir ici, que malgré toutes ſes autres qualités, à l'égard deſquelles je reconnois volontiers ſa ſupériorité ſur „ moi, le Dr. A. a trompé le Public par un Roman tout „ pur, & ſon Livre n'eſt pour le fond qu'un Hiſtoire, „ non de ce qui s'eſt paſſé réellement, mais de ce que ſon „ intérêt demande qu'on croie qui s'eſt paſſé." Il ſe juſtifie contre les imputations du Dr. A., qui l'accuſe *d'avoir écrit contre ſa conſcience*; d'avoir adopté des *principes* qui tendent naturellement à *bouleverſer* notre *Conſtitution* tant Civile qu'*Eccléſiaſtique*, dans la vue d'attribuer au Prince un *Pouvoir abſolu*. „ Si j'étois diſpoſé, *dit le Dr. Wake*, à „ employer la voie de la récrimination, & à faire voir ſur „ combien d'articles ce prétendu *Avocat de l'Egliſe* a établi des principes qui vont directement à la ruine, non „ ſeulement de nos *Droits Synodaux* & de nos *Libertés Eccléſiaſtiques*, mais du *Gouvernement Epiſcopal* même, je n'aurois pas la peine de chercher bien loin. La doctri„ ne, *qui fait de la Convocation une partie du Parlement*, „ dont il eſt ſi *épris*, & ſur laquelle la *plus grande partie* „ de ſon Livre *eſt bâtie*, n'eſt dans le fond qu'un principe qui mène à la ſervitude, propoſé ſous le titre de Droit „ & de Liberté, & injurieux à tous égards au Clergé; d'un côté, en l'obligeant de s'aſſembler conſtamment, quand „ le Parlement s'aſſemble, & à demeurer aſſemblé auſſi longtems que celui-ci continue ſes ſéances; & de l'autre, „ en le privant du droit de s'aſſembler ou d'agir dans d'autres tems, quand le Parlement ne s'aſſemble point. Et „ je laiſſe au jugement de ceux qui affectionnent véritablement notre Conſtitution Eccléſiaſtique, juſques à quel „ point ce principe Presbytérien, *que les ſimples Prêtres, en vertu de l'inſtitution & de la pratique primitive, ont le même rang & le même droit de ſuffrage dans les Aſſemblées de l'Egliſe, que les Evêques*, tend à conſomme le „ pouvoir & l'autorité des uns & des autres. Je pourrois „ rapporter nombre d'autres principes raſſemblés dans ce „ Livre, ſi j'étois d'humeur à imiter l'Auteur, pour tâcher de prévenir le Lecteur, comme il a fait.

[*AA*] *La Partialité découverte, ou Réponſe à une Brochure qui a pour titre*, Juſte idée &c.] L'Auteur dit dans ſa Préface, qu'il a pris les choſes dans l'ordre où elles ſe trouvent, tant dans la Préface, que dans le Livre de ſon Antagoniſte; & il s'attache à faire voir *que les faits rapportés dans l'un & dans l'autre font à divers égards fort déguiſés*, & que les tentatives de la plus grande partie de la Chambre Baſſe n'ont point eu pour but la paix. Que la manière dont cet Ecrivain les a repréſentées, après y avoir revé plus de deux ans, *eſt ſi adroite*, & *qu'il a choiſi des expreſſions ſi bien ménagées*, où il l'a pu, afin d'avoir toujours une reſſource, qu'il eſt obligé d'avouer que la meilleure partie de ſon tems s'en eſt allée, tant à découvrir la partialité de la Piéce, qu'à la faire connoître à ceux qui ne ſont pas au fait des Procédures des deux Chambres de la Convocation. „ Cependant, je fuis fermement perſuadé, *dit-il*, que ceux-là même verront, malgré tous ſes déguiſemens, que les récits qu'il a donnés ſont point „ conformes à la vérité, & que ni lui ni ſes Amis n'ont „ pas travaillé à la paix: Que l'Archevêque, les Evêques „ & pluſieurs Membres de la Chambre Baſſe de leur Parti, taxés de l'avoir troublée & d'y avoir mis obſtacle, ont fait réellement des avances pour la procurer, & traité „ les diſputes qui reſtoient encore, avec des égards convenables pour ceux du Parti oppoſé. Et que d'un autre côté, les Avocats des prétentions de la Chambre „ Baſſe ont fort manqué au reſpect qu'ils devoient à leurs Péres & à leurs Frères, dans la manière dont ils ont traité la diſpute; qu'à chaque nouvelle Convocation, ils „ ont pouſſé leurs prétentions plus loin; & qu'enfin ils ont „ produit pour les appuyer un exemple d'Irlande, qui „ auſſi peu de rapport au *Droit* dont il s'agit, qu'au rétabliſſement de la *Paix*. Je ne erains pas de m'être exprimé de manière à tromper le Lecteur à aucun égard; non que je prétende dire qu'il n'y ait abſolument aucune mépriſe dans ce petit Ouvrage, quelque ſoin que je me ſois donné pour les éviter; mais je m'engage à ne retracter, ſi cet Auteur ou quelque autre Ecrivain m'en montre, n'aiant d'autre vue que de faire triompher la Vérité. Mais ſi lui, ou quelqu'un de ſes Amis, traite cette Réponſe avec inſulte & avec mépris, ſans répondre comme il faut aux argumens & aux faits qui y ſont contenus, ainſi qu'on a fait ci-devant; je me croirai en droit de ne pas m'embarraſſer d'un Ecrivain ſi plein de mauvaiſe-foi & ſi inſolent." Il fait enſuite quelques réflexions ſur ce que ſon Antagoniſte avoit dit par rapport à une Brochure intitulée, *Procédures de la préſente Convocation* (61) *au ſujet du danger de l'Egliſe &c.* déclarée par la Chambre Baſſe, *infidéle, partiale, fauſſe & ſcandaleuſe* (62). & il remarque (63), „ qu'il ne peut dire ſi le Public ſera content de cela, & s'il trouvera que cette Chambre ainſi aſſemblée eſt un Juge aſſez compétent dans une affaire qui la touche de ſi près, pour ſe ſoumettre à ſa „ Sentence ſans qu'elle ſoit appuyée d'aucune preuve, & „ uniquement parce qu'elle a été prononcée par ceux „ qui devroit frapper l'eſprit de ceux qui s'y aſſemblent, „ beaucoup plus que l'on ne voit qu'il l'a fait juſqu'à préſent." Il continue enſuite de cette manière: „ Je n'entrerai pas dans un fort grand détail ſur les réflexions perſonnelles, que cet Ecrivain fait contre celui qu'il ſuppoſe l'Auteur de la Brochure dont on vient de parler, & qu'un homme qui fait profeſſion d'avoir tant de reſpect pour la Vérité & la Paix, auroit dû entièrement ſupprimer: d'autant plus que cela a donné occaſion auſſi de conjecturer qui eſt cet Ecrivain, & de dire que celui qu'on ſuppoſe, étoit l'homme du monde le moins en droit de reprocher aux autres des *Hiſtoires fabuleuſes*, quand même il y auroit eu quelque fondement à ce reproche, au-lieu qu'on n'a produit aucun exemple de fauſſeté. Seroit-ce que cet Hiſtorien ſe feroit attiré cet orage en diſant la vérité? C'eſt ce qu'on n'a aucune raiſon de croire. Mais ça été la coutume de cet Ecrivain & de ſes Amis, depuis que cette diſpute a commencé, d'appeller les récits de leurs Adverſaires faux & ſcandaleux, fans en produire jamais la moindre preuve, & ſans articuler où & en quoi ils ſont tels; comme on le leur a reproché dans la Préface de la Rélation de la Convocation de 1702.

[*BB*] *Le Dr. Burnet . . . . & d'autres Ecrivains parlent de la manière dont Mr. Atterbury ſe conduiſit dans cette*

(60) *Préface p.* 7.

(61) Commence le 31 d'Octobre 1705.

(62) Voyez *Juſte idée des Procédures &c. p.* 1.

(63) *Partiality diſcovered &c. p.* 32.

Article, ainſi que dans tous les autres, que comme de ſimples Hiſtoriens, qui ſe bornent à rapporter les faits, & qui ne ſont pas reſponſables des préjugés & de la partialité des autres. Quoi qu'il en ſoit, la vigueur qu'il fit paroître pour la défenſe des Droits de *la Chambre Baſſe de la Convocation*, le diſtingua d'une maniere qui lui attira les remercimens de cette Chambre. On nous apprend dans *l'Hiſtoire de la Convocation, aſſemblée le 6 de Février* 1700, publiée in-quarto en 1702, que le 8 d'Avril, lorſque le Dr. Finch revint de la Chambre Haute dans la Baſſe, rapportant que, vu l'abſence de l'Orateur, elle refuſoit de recevoir aucun meſſage de leur part, le Doyen de Glocester ſaiſit cette occaſion pour dire, que puiſque la Chambre Haute refuſoit de correſpondre avec eux, il étoit tems que la Chambre fit des remercimens à Mr. Atterbury de ſes travaux ſavans pour la défenſe & le maintien des Droits de la Convocation. Cette propoſition excita des débats fort vifs: on propoſa de changer la formule du remercîment, & au-lieu de *travaux ſavans pour la défenſe & le maintien*, de mettre, *efforts pour défendre & maintenir*; mais la formule propoſée paſſa à la pluralité des Voix. Après quoi l'Orateur ayant pris la parole, dit: *Mr. l'Archidiacre de Totnes, Moi & la Chambre* (phraſe nullement Parlementaire, remarque l'Auteur de l'*Hiſtoire*) *vous remercions* &c. Après cette Réſolution, on écrivit à l'Univerſité d'Oxford une Lettre, dans laquelle on diſoit, *que comme Mr. François Atterbury, ci-devant Membre du College de Chriſt-Church, avoit ſi heureuſement établi les Droits & les Privileges d'une Convocation Anglicane, qu'il avoit mérité un remercîment ſolennel de la Chambre Baſſe de la Convocation pour ſes ſavans travaux ſur ce ſujet, on eſpéroit que l'Univerſité ne ſeroit pas moins diſpoſée à reconnoître publiquement le grand ſervice qu'il avoit rendu à l'Egliſe. Et que ce qu'on prévoit faire de plus convenable & de plus propre à lui marquer de l'eſtime, ſeroit de lui conférer par un Diplome le degré de Docteur en Théologie, ſans qu'il fût obligé aux épreuves & aux frais ordinaires.* L'Univerſité fit ce qu'on lui demandoit. Le Dr. Atterbury eut auſſi une diſpute fort vive avec Mr. Nicholſon, pour-lors Archidiacre & depuis Evêque de Carliſle, ſur un paſſage de ſa *Bibliotheque Hiſtorique d'Angleterre*, touchant les Convocations [*CC*]. Mais revenons à l'Hiſtoire de notre Auteur, ſans relation à ces diſputes. En 1698, il fit le jour

diſpute, en des termes très durs.] Mr. Burnet obſerve, que ces Eccléſiaſtiques qui commencérent alors à ſe nommer le Parti de la *Haute Egliſe*, voyant que les Bénéfices paſſoient en d'autres mains que les leurs, *ſe plaignirent pat-tout qu'on ne tenoit pas de Convocations, & qu'on ne leur permettoit pas de s'aſſembler & d'examiner avec une liberté entiére les Griefs du Clergé, & le Danger où ſe trouvoit l'Egliſe.* „ C'étoient-là, *dit-il*, des Prétentions nouvelles, & inconnues depuis la Réformation. On publia, „ pour les juſtifier, quelques Ouvrages, où il fut aiſé de „ reconnoître le ſtyle cauſtique & les airs inſolens d'un „ certain Atterbury, homme qui avoit du mérite à bien „ des égards, étant ſavant, grand Prédicateur, & animé „ même des qualités extraordinaires; mais avec cela d'u„ne ambition & d'une violence ſans égales. Il poſſédoit „ le talent de débiter les plus grands Paradoxes avec tou„ te la hardieſſe imaginable, ſans ſe démontet quand on „ le convainquoit d'impoſture, quoique cela lui fût fort „ vent arrivé. Il ſe contentoit alors de garder le ſilence, „ ſans conſeſſer ſon tort, ou ſans travailler à le juſtifier; „ & il recommençoit de nouveau à répandre des ſuppoſés „ avec une impudence, qui paſſoit même celle des Héré„ tiques. Il crut que le Gouvernement étant ſi foible, il „ pouvoit impunément hazarder toutes ſortes de prétentions contre lui. Ainſi il attaqua la Suprémacie de la „ Couronne dans les matiéres Eccléſiaſtiques, que tous „ nos Théologiens avoient juſques-là défendue avec chaleur. Mais ſes nouvelles Idées à cet égard furent ſi favorablement reçues par un grand nombre de gens d'Egliſe, qu'il parut clairement par cet exemple, que ceux-là même, qui s'intéreſſent le plus vivement au maintien de certains Articles, pendant qu'ils leur ſont favorables, ſe font fort peu de peine de changer de Principes, „ quand les circonſtances ont changé." Il ne ſera pas hors de ſujet de rapporter ici un paſſage d'une Brochure in-4. intitulée: *Lettre de Conciliation ſur les Diſputes agitées par rapport aux Droits & aux Procedures des* Convocations, *entant qu'elles ont été traitées par les Défenſeurs du Bas Clergé.* Si les citations qui ſe trouvent dans ce paſſage ſont juſtes, il porte un rude coup à la ſincérité du Dr. Atterbury, comme l'un des Tenans dans cette Diſpute. L'Auteur remarque d'abord, qu'un certain nombre de Membres de la Chambre Baſſe, que leurs Amis dépeignent comme des gens ſages & vertueux, ont épouſé le parti des Evêques, & ſe font toujours oppoſés à la pluralité de leurs Freres; après quoi il continue de cette maniére. „ Ce petit nom„ bre de perſonnes, & quelques autres qui ſont dans les „ mêmes Idées, ont objecté aux Ecrivains du Parti oppo„ ſé bien des choſes graves. Ils diſent que Mr. Atterbury „ & Mr. Hill, qui ſe ſont réunis pour la défenſe de la mê„ me Cauſe, ſont auſſi éloignés l'un de l'autre dans leurs „ principes, que l'Orient eſt éloigné de l'Occident, & „ qu'ils ne peuvent jamais être conciliés l'un avec l'autre. „ Ils diſent que le Dr. Atterbury a fait deux Editions du „ même Livre, eſſentiellement différentes ſur pluſieurs ar„ ticles importans; que dans l'une & dans l'autre Edition „ il a ſeulement conſervé le deſſein d'anéantir la Suprémacie du Roi dans ce qui regarde les Convocations; & que „ malgré cela, il a entrepris depuis tout le contraire, & „ de porter la Suprémacie Royale beaucoup au-delà des „ bornes du Acte de Soumiſſion du Clergé, & de toutes „ les prétentions qu'on a formées ſous aucun des régnes „ précédens, en faiſant dépendre *l'Aſſemblée des Synodes* „ uniquement de l'ordre du Roi, & en réduiſant l'Archevêque à être *l'Inſtrument* que le Roi emploie, & ſon *Miniſtre*. Car ils préſument que le Dr. A. eſt l'Auteur „ de la Brochure intitulée: *Le Pouvoir de la Chambre Baſſe de la Convocation, de s'ajourner elle-même &c.* dans „ laquelle ils prétendent qu'il a nié l'Egliſe dans une forte de dépendance abſolue de l'Etat; qu'il a diſpenſé les „ Prêtres de toute obéiſſance canonique à l'Archevêque „ & aux Evêques; qu'il a revêtu la Chambre Baſſe d'une „ autorité à laquelle on n'avoit jamais penſé, & qui ne „ peut s'exercer à préſent, ſans anéantir le Gouverne„ ment Epiſcopal; qu'il a tâché de fonder cela ſur des „ raiſons, qu'ils appellent des Sophiſmes, & ſur des faits, „ qu'ils aſſurent être entiérement faux; qu'il a employé „ des tours & des réflexions, dont ils ſe plaignent, comme remplies de fiel & d'aigreur; & en particulier, „ qu'il a traité fort injuſtement le Dr. K. en l'accuſant de „ mauvaiſe-foi pour avoir uni une Clauſe dans les Mandemens Archiépiſcopaux, quoique l'Auteur du *Droit que l'Archevêque a de continuer & de proroger toute la Convocation &c.* ait juſtifié l'exactitude & la droiture du Dr. K. & rejetté l'accuſation de faux ſur celui qui l'avoit intentée, & que même par un Certificat paſſé par devant „ Notaire, pour mettre le fait dans tout ſon jour, & „ pour rendre la conviction plus pleine." L'Auteur parle enſuite des différences qu'il a obſervées entre trois des principaux Traités publiés pour la défenſe de la Chambre Baſſe de la Convocation, dont un fait, ou du moins dont on préſume que les deux premiers ſont du Dr. Atterbury; ſavoir, *Les Droits, Pouvoirs, & Privileges d'une Convocation Anglicane*, ſeconde Edition: *Le Pouvoir de la Chambre Baſſe de s'ajourner elle-même*: & la *Relation des Procedures de la Chambre Baſſe de la Convocation*, avec des *Notes* en marge, & une *Preface* de l'Editeur. „ J'avoue, *dit-il*, „ qu'en les comparant enſemble, j'y trouve quelques „ points de *Doctrine*, & quelques *Faits*, ſi différemment „ expoſés, que j'ai beſoin de votre ſecours pour lever mes „ doutes, & pour me tirer de quelques difficultés, pour „ avoir ce que je dois croire, & ce que je dois rejet„ ter."

[*CC*] *Une diſpute fort vive avec Mr. Nicholſon . . . . ſur un Paſſage de ſa* Bibliothéque Hiſtorique d'Angleterre *touchant les Convocations.*] Mr. Nicholſon avoit (64) déſigné, avec le Dr. Stillingfleet (65), les Convocations, *des Aſſemblées occaſionnelles des Evêques & du Bas Clergé, pour les affaires marquées par le Roi, quand elles ſe tiennent.* Cette Définition lui attira la cenſure du Dr. Atterbury, dans la Préface (66) de ſes *Droits, Pouvoirs, & Privileges* &c. qui aſſure dans un autre endroit (67) de cette même Préface, que le Dr. Nicholſon s'étoit érigé en Arbitre dans cette Diſpute. „ Quel a été le motif ſecret qui l'a engagé à ſe charger de cette fonction? c'eſt ce que perſon„ ne ne ſait mieux que lui-même. Ce qui me paroît ſûr, „ c'eſt que ce n'a pas été qu'il ait aucun talent particulier, ou aucune capacité pour s'en acquitter. Puiſqu'il s'eſt détourné de ſon chemin pour ſe mêler d'une diſpute qui ne le regardoit point, il faut qu'il me pardonne, ſi je n'ai pas quitté le mien pour ne pas voir „ ſes bévues; quoique je ne m'y ſois arrêté qu'autant que le fil naturel de mes réflexions, & mon ſujet, „ m'y ont engagé. Et ſur ce pied-là même, la moiſſon a été abondante." Il traite Mr. Nicholſon fort durement dans le Livre même, ſur-tout à l'endroit où il dit (68): „ C'eſt au Lecteur à décider, ſi toutes ces preuves peuvent contrebalancer la mauvaiſe conjecture de notre Bibliothécaire: que s'il en juge ainſi, il ne pourra avoir „ une opinion fort avantageuſe, ni de l'habileté de Mr. Nicholſon dans ces matiéres, ni de ſa modeſtie à l'égard d'autrui." Il dit enſuite (69), „ que la ſeule choſe qui peut ſoutenir le Docteur N. c'eſt qu'un certain „ Auteur ſon Confrére, Membre de la Convocation, entend auſſi peu ces matiéres que lui . . . . Je me rappelle, *continue-t-il*, ce qu'il (Mr. Nicholſon) dit de „ Bale (autre Ecrivain du même ordre) qui avoit mal jugé „ d'une certaine Pièce: *L'été pourroit être juſte, peut-être*

(64) *Hiſtoric. Library* Vol. III. p. 200. London 1699.

(65) *Rights of the Parochial Clergy* p. 164. 161.

(66) Pag. 1.

(67) P. 24.

(68) P. 440.

(69) P. 476. 477.

„ *ter*

jour de Ste. Cécile un Sermon fur *l'Utilité de la Muſique dans l'Egliſe*; & le 4 de Décembre de la même année, il en fit un autre dans la Chapelle des Rôles, dont le Chevalier Jean Trevor Maitre des Rôles l'avoit nommé Prédicateur, *ſur le crime de l'Irréſolution*. Jonathan Trelawny, pour-lors Evêque d'Exeter, le fit Archidiacre de Totneſs en 1700, & il fut inſtallé le 29 de Janvier (*p*). Le même Prélat le fit auſſi Chanoine réſident d'Exeter. Il prêcha devant la Chambre des Communes le 29 de Mai 1701, *ſur la Sageſſe de la Providence dans la Révolution*: il fait dans ce Sermon un beau Tableau de la Conſtitution de l'Angleterre, & le Portrait du Roi Guillaume [*DD*]. La même année, il travailla avec les Docteurs Jane Doyen de Glocester, Aldrich Doyen de l'Egliſe de Chriſt, Sherlock Doyen de S. Paul, Cave, Alſton, Lancaſter & Mr. Duke, à la réviſion d'une Edition Grecque du Nouveau Teſtament, in-folio, avec des Scholies Grecques tirées des Pères &c. par Mr. l'Archidiacre Gregory, qu'il ſe propoſoit de publier à Oxford (*q*). A ſon avénement à la Couronne, la Reine Anne fit Mr. Atterbury ſon Chapelain. Le 30 de Mai 1703, il fit devant le Lord Maire un Sermon ſur les *Terreurs de la Conſcience*, dans lequel il dépeint fortement les frayeurs qui accompagnent le Crime [*EE*]. Le 8 de Mars 1704 il prêcha devant la Chambre des Communes *ſur le devoir de prier & de rendre graces publiquement pour les Princes*: il fit dans ce Sermon un bel Eloge de la Reine [*FF*]. Au mois d'Août ou de Septembre de la même année, il fut nommé au Doyenné de Carliſle (*r*) [*GG*], &

(*p*) La Nouv. Hiſt. Eccleſiaſt. Angliæ, p. 97. Londres 1716. in-fol.

(*q*) Voy. un Avertiſſement qui eſt à la tête de la Preface de la *Relation des Procédures de la Chambre Basſe la Convocation*. Londres 1701. in-4.

(*r*) La Neve *ubi ſupra* p. 337.

„ *tre, par rapport à quelque choſe qu'il fait; mais c'eſt la mé-*
„ *thode de ces Ecrivains, & parler des Auteurs & de leurs*
„ *Ouvrages à la voûte* *. S'il avoit eu cette réflexion pré-
„ ſente à l'eſprit dans le cours de ſon Ouvrage, il eût été
„ & plus court & meilleur qu'il n'eſt. Les trois Volumes
„ de ſa *Bibliothèque Hiſtorique* auroient pu ſe réduire à un,
„ s'il ſe fût borné à ne rien dire des Livres, que ce qui
„ lui étoit *connu*. Et c'eſt-là, ſur ma parole, un caractè-
„ re qui n'eſt point fait à la voûte." Mais le Docteur Kennet, dans un paſſage de la *Preface* de ſes *Synodes Eccléſiaſtiques*, cité ci-deſſus †, a prouvé que Mr. Atterbury en a agi auſſi mal avec Mr. Nicholſon qu'avec pluſieurs autres Ecrivains de mérite; & Mr. Nicholſon publia lui-même une *Lettre au Docteur Wake Kennet, en défenſe de la Bibliothèque Hiſtorique contre les Objections de Mr. François Atterbury*, in-quarto, 1702. Il ſe défend auſſi dans la *Preface* de ſa *Bibliothèque Hiſtorique d'Ecoſſe* (70), & à la fin de cette Préface (71) il dit, qu'un homme qui oſeroit publier une Explication auſſi nouvelle & auſſi fauſſe d'une Loi ou d'un Statut, que celle que Mr. Atterbury s'eſt hazardé de donner du Statut de la 25. année de Henri VIII, ſeroit déclaré ſur le champ coupable du crime de Faux. „ Et je
„ n'ai pas beſoin, ajoute-t-il, d'apprendre à un homme
„ auſſi éclairé que lui, ce qui ſuivroit ce Jugement. Les
„ Loix d'Angleterre ſont peut-être un peu plus indulgen-
„ tes; cependant elles ne pourront ſouffrir longtems la
„ manière dont cet Interprete les traite.

[*DD*] *Il fait dans ce Sermon un beau Tableau de la Conſtitution de l'Angleterre, & le Portrait du Roi Guillaume.*] Il dit (72), que l'Angleterre jouït d'une Conſtitution ſagement formée de toutes les eſpèces de Gouvernement, fondues ſi heureuſement en un, que ſans avoir preſque aucun des grands inconvéniens des autres, il en réunit tous les avantages. „ Conſtitution, *dit-il*, ſi admirablement éta-
„ blie, qu'elle eſt également éloignée des extrémités op-
„ poſées, de l'exceſſive Liberté, & du Deſpotiſme; parce
„ que les différentes Parties qui le compoſent ont un rap-
„ port ſi exact les unes aux autres, & ſont dans une ſi grande
„ dépendance, qu'elles ſe balancent mutuellement, ou re-
„ mettent bientôt dans l'ordre celle qui s'en écarte; & que
„ le Pouvoir dont chacune eſt inveſtie, concourt inſaillí-
„ blement dans des conjonctures dangereuſes au bien gé-
„ néral. Conſtitution où le Prince eſt deſpote, parce que
„ les Prérogatives qui le mettent en état de faire tout le
„ bien qu'il ſouhaite, & où il ne lui manque que ce degré
„ d'autorité, qu'un bon Prince ne veut jamais, & qu'un
„ méchant Prince ne doit jamais avoir; où le Prince gou-
„ verne, ſinon abſolument, du moins glorieuſement, par-
„ ce qu'il commande à des Hommes libres & non à des Eſ-
„ claves; où on lui rend une obéïſſance volontaire, parce
„ qu'on ſait qu'en lui obéïſſant on obéït aux Loix, qu'on
„ a contribué à établir. Conſtitution où le Gouvernement
„ Eccléſiaſtique eſt ſi étroitement uni à celui de l'Etat, &
„ y répond ſi exactement dans toutes ſes parties, qu'il ne
„ peut fleurir qu'à proportion que l'Etat fleurit, & qu'il
„ faut néceſſairement, comme on l'a vu juſques ici, qu'il
„ meure & revive avec lui. Conſtitution en un mot, où
„ les intérêts du Prince & des Sujets, des Prêtres & du
„ Peuple, ſont toujours les mêmes; & où la ſeule mépri-
„ ſe fatale qu'on ait jamais faite, a été de penſer que leurs
„ intérêts devoient être ſéparés." Il paſſe enſuite au Portrait du Roi Guillaume, „ G. R. *dit-il*, à ce jour (*celui*
„ *de la Révolution*) que nous ſommes redevables de l'a-
„ vantage d'avoir à la tête de nos Armées & de nos Par-
„ lemens, un Prince qui a heureuſement allié toutes les
„ Vertus Civiles & Militaires dans le plus haut degré, &
„ qui ne poſſede pas moins l'Art de gouverner un Peuple
„ libre ſelon ſes Loix & ſes Coutumes, que celui de com-
„ mander des Armées; qui, ſoit dans le Cabinet, ſoit au
„ Camp, eſt toujours dans ſa ſphère; & qui n'enviſage
„ la Paix & la Guerre, qu'autant que l'une ou l'autre peu-
„ vent contribuer au bonheur de ſon Peuple, & au bien
„ du Genre-humain en général (73).

[*EE*] *Il dépeint fortement les frayeurs qui accompagnent le Crime.*] Il fait dans ce Sermon le portrait de Hobbes, & donne une idée des frayeurs perpétuelles & des craintes auxquelles il étoit en proie, & que notre Auteur attribue au ſentiment des efforts qu'il faiſoit pour anéantir juſqu'aux prémiers principes de la Religion, quoiqu'il en fût intérieurement perſuadé. Il appuye ce qu'il dit ſur ce ſujet, par la Lettre que Tibère écrivit au Sénat du fond de ſon infame retraite de Caprée, & par les réflexions de Tacite ſur ce fait. „ Ne croyez pas, *dit le Dr. Atterbury* (74),
„ que ce qu'on débite ſur les Eſprits ou les Spectres ſoit
„ (comme on le dit communément) une pure invention
„ de gens qui veulent tenir des eſprits foibles en reſpect,
„ ou des productions d'une crainte religieuſe, qui a dé-
„ généré en mélancholie & en ſuperſtition: les méchans,
„ preſſés du ſentiment de leurs crimes (comme le fut
„ Hérode, dont il s'agit dans notre Texte, l'était par ce-
„ lui du meurtre de Jean Baptiſte) ont coutume de s'ef-
„ frayer eux-mêmes par de pareils phantômes, & pren-
„ nent ſouvent leurs ſortes & terribles imaginations, pour
„ des apparitions réelles." Il remarque enſuite (75), que
les agitations & les frayeurs de la *Conſcience* ne ſont pas
un mal qui ſoit *continuel*, mais un mal qui attaque l'eſ-
prit par accès, & dans de certains tems; & que le patient paroît jouïr de la ſanté, & eſt réellement ſoulagé dans les intervalles. Les éruptions des Volcans ne ſont pas *perpetuelles*, ils ne jettent même pas toujours de la fumée: cependant le feu qu'ils cachent dans leurs entrailles, quoique retenu pendant un tems, n'en a pas moins de force; au contraire, il ſort avec plus d'impétuoſité & de violence, à proportion du tems qu'il a diſcontinué à ſe manifeſter. Ce ſont principalement les occaſions, les circonſtances & les accidens, qui mettent ce principe intérieur en mouvement, & qui réveillent les agitations de la Conſcience; un revers de fortune, une maladie, quelque exemple frappant de la Juſtice Divine.

[*FF*] *Un bel Eloge de la Reine.*] „ C'eſt une Reine,
„ *dit-il* (76), qui porte la Couronne de ſes Aïeux, à la-
„ quelle la naiſſance lui donnoit un droit naturel, & qui
„ a été miſe ſur ſa Tête Royale, non ſeulement avec le
„ conſentement, mais avec les acclamations & les démon-
„ ſtrations d'une joie univerſelle de ſes Sujets. Qui gou-
„ verne un Peuple libre, non par la crainte des roues &
„ des ſupplices, mais avec l'indulgente tendreſſe d'une
„ Mère. Qui deſire que ſes Sujets l'aiment plutôt que de
„ la craindre, & qui ſait la route la plus ſure pour ſe con-
„ cilier leur amour le plus parfait, en faiſant voir par
„ toute la ſuite de ſa gracieuſe conduite, qu'elle les aime.
„ Qui n'a, ni ne peut avoir d'intérêts ſéparés des leurs;
„ & que la Malignité la plus envenimée ne peut même fai-
„ re ſoupçonner de former des deſſeins qui tendent à ſa
„ gloire & à ſon avantage particulier, plutôt qu'au bien
„ général de l'Angleterre. La Loi a fur elle autant d'au-
„ torité, que ſur le dernier de ceux qui lui obéïſſent. Les
„ Bénédictions, qui ſont les fruits de ſon Gouvernement
„ plein de douceur & de bonté, deſcendent du Trône ſur
„ ſon Peuple, comme *la roſée ſur une toiſon*, ſans violence
„ & ſans orage, comme *les gouttes d'une pluie douce qui humectent inſenſiblement la terre*. Elle reçoit les libres offrandes de notre amour & de notre reſpect, uniquement pour les faire retourner ſur nous en marques de ſa Royale Bonté, telles que des pluies d'Eté qui réjouiſſent la terre, & la rendent fertile." Il ajoute enſuite: Qu'elle eſt digne du Trône, *autant par ſa vertu que par ſa naiſſance*; qu'elle conſerve, dans ce haut rang, l'innocence & la pureté d'une *condition privée*; qu'elle eſt ſupérieure à toutes les tentations auxquelles une grande Autorité expoſe, & dont il n'y a qu'une haute Vertu qui puiſſe triompher; & que ſes Sujets ne lui doivent par conſéquent pas moins de reconnoiſſance pour les brillans & nobles exemples de piété qu'elle leur donne, que pour les autres biens qu'elle leur procure."

[*GG*] *Il fut nommé au Doyenné de Carliſle.*] L'impartialité qui doit régner dans un Ouvrage tel que celui-ci, nous oblige à rapporter ici un trait aſſez extraordinaire dans la conduite de notre Théologien, qui ſe trouve dans une petite Pièce intitulée: *Lettre du Sud, ou réponſe à la Lettre d'un Théologien du Nord* &c. Le Dr. Grahme Doyen de Carliſle aiant été nommé au Doyenné de Bath & Wells, le Dr. Atterbury fut nommé pour lui ſuccéder. Celui-ci leva les Proviſions néceſſaires pour ſon inſtallation, avant que ſon prédéceſſeur eût réſigné. Etant venu pour rendre ſes devoirs au Dr. Nicholſon Evêque de Carliſle, ce Prélat l'avertit qu'il ne pouvoit le recevoir en qualité de Doyen, avant que le Dr. Grahme eût fait ſa réſignation dans les for-

* *Hiſtor. Library* Vol. I. p. 177.

† Voyez Remarq. [*N*].

(70) Londres 1702. in-8.

(71) P. 56.

(72) Serm. 7. p. 263. Londres 1723.

(73) Ibid. p. 267.

(74) *Sermons by Dr. Atterbury* &c. Vol. II. p. 116. 117. Lond. 1734.

(75) P. 120, 121.

(76) *Sermons* Vol. I. Serm. 8. p. 289. 290.

(*t*) Willis *Survey of the Cathedrals.* Vol. I. p. 304.

& installé le 2 d'Octobre (*t*). Le Sermon funèbre qu'il fit sur le Libraire Thomas Bennet, le mit aux mains avec le Dr. Hoadly, à présent Evêque de Wincheſter, ſur les avantages de la Vertu par rapport à la Vie préſente. Le Dr. Atterbury avoit inféré de ce paſſage de S. Paul, *1 Corinth. XV. 19. Si nous n'avons d'eſpérance en Chriſt que pour cette vie ſeulement, nous ſommes les plus miſérables de tous les hommes*, que s'il n'y avoit point d'autre Vie après celle-ci, les hommes ſeroient plus malheureux que les Bêtes; & que les gens les plus vertueux ſeroient ſouvent les plus miſérables, parce que leurs principes ne leur permettent pas de goûter les plaiſirs de cette vie avec autant de liberté que les autres, & qu'ils les expoſent en même tems à plus de deſagrémens & de dangers. Mr. Hoadly examina cette Concluſion, dans une *Lettre au Dr. François Atterbury, ſur la Vertu & le Vice [HH]*, qui parut en 1706. Mr. Atterbury y répondit dans la Préface du premier Volume de ſes Sermons, dans laquelle il tâche de défendre ſon opinion, & de faire voir par une longue ſuite d'Autorités, que le gros des Théologiens, ſur-tout d'Angleterre, penſent comme lui ſur l'article en diſpute. Cette Défenſe eſt écrite d'une manière ſi cauſtique & ſi ſatyrique [*II*], que Mr. Hoadley publia en 1708 une *ſeconde Let-*

formes. Mr. Atterbury demeura donc un mois entier à Carliſle ſans être reçu, & y fut regardé d'aſſez mauvais œil, juſqu'à ce que l'Acte de réſignation qu'on demandoit eût été produit. Il ſe trouva même que cette Piéce étoit défectueuſe: à quoi il tâcha de remédier à ſon retour, d'une manière peu régulière. Il remarqua, que la date de l'Acte de réſignation étoit poſtérieure d'un mois à celle de l'Acte de ſa nomination, ce qui rendoit ce dernier invalide & abſolument nul: voici le parti qu'il prit. Par le moyen de Mr. S—d, il eut le 10 de Janvier 1703-5 une entrevue avec ſon prédéceſſeur, qu'il pria de vouloir antidater l'Acte de réſignation, & de le dater du 8 de Juillet au-lieu du 5 d'Août, afin qu'il s'accordât avec les Lettres Patentes de ſa nomination. Le Doyen de Wells demanda un jour pour y penſer: il conſulta un habile Juriſconſulte & d'autres Amis, qui lui dirent que les autres Patentes de la nomination du Docteur Atterbury, & l'Acte de réſignation, étant enregiſtrés à la Chancellerie, il ſeroit non ſeulement ſcandaleux, mais dangereux d'y faire la moindre altération, contraire à ce que portoient les Regiſtres. Le Doyen de Wells écrivit donc le lendemain matin une Lettre au Dr. Atterbury, pour s'excuſer de ce qu'il ne pouvoit pas le voir ce jour-là ſur cette affaire, parce qu'il lui étoit impoſſible de faire ce qu'il exigeoit par rapport à la date de l'Acte de ſa réſignation. Quand Mr. Atterbury ſe vit fruſtré de l'eſpérance de réuſſir dans ſon deſſein par cette voie, il en tenta une autre. Un de ſes Amis alla trouver le Samedi ſuivant un des principaux Officiers de la Chancellerie, & le ſollicita fortement de faire changer les dates ſur les Regiſtres mêmes; mais cette propoſition ne réuſſit pas mieux que l'autre, enſorte que les Pièces demeurérent irrégulières.

[HH] Mr. Hoadly examina cette Concluſion dans une Lettre . . . . ſur la Vertu & le Vice.] Il tâche de prouver, que le Dr. Atterbury a très mal pris la penſée de S. Paul, & qu'il a avancé diverſes Propoſitions d'une dangereuſe conſéquence pour la Religion. Il ſoutient (77), que l'Apôtre ne parle que relativement aux ſouffrances, auxquelles la profeſſion de l'Evangile expoſoit les Chrétiens. „ S. „ Paul, *dit-il au Dr.* (78), parle de Chrétiens qui font „ profeſſion de la Foi en Jéſus-Chriſt; & vous parlez de „ perſonnes qui pratiquent les préceptes moraux de la Re„ ligion. L'Apôtre parle de la condition de ces Chré„ tiens, gémiſſant ſous une cruelle perſécution; & vous „ parlez de la condition des gens de bien, dans le cours „ ordinaire de la vie. L'Auteur ne ſe propoſe par la ma„ xime qu'il établit, qu'par la ſuppoſition qu'il fait, „ de faire honte à ces Chrétiens ignorans & inconſidérés, „ qui nioient la Réſurrection en général; & vous au con„ traire, vous tirez de votre ſuppoſition une preuve di„ recte de la certitude d'une Vie à venir. Ainſi tout bien conſidéré, il paroît évidemment que vous avez mal entendu la Propoſition même de l'Apôtre; que vous vous „ êtes trompé par rapport aux perſonnes dont il s'agit, par „ rapport au tems auquel S. Paul limite ce qu'il dit, & „ par rapport à la concluſion qu'il avoit deſſein qu'on en „ tirât." Mr. Atterbury avoit dit: „ S'il n'y avoit point „ d'autre Vie après celle-ci . . . . . les plus gens de bien „ ſeroient ſouvent les plus miſérables. Je parle du Bon„ heur & de la Miſére, entant qu'ils dépendent des ſen„ ſations agréables ou douloureuſes. Et ſuppoſé que nous „ n'ayons pas d'autre Vie à attendre que celle-ci, je ne „ vois pas que le bonheur ou la miſére puiſſent dépendre „ d'autre choſe." Mr. Hoadly dit, que ces paroles contiennent formellement la Propoſition: Que ſuppoſé qu'il n'y ait pas de Vie à venir, le bonheur de l'Homme ne conſiſteroit pas dans la pratique de la Vertu, mais dans la recherche des plaiſirs des ſens, dont les Bêtes peuvent jouïr: opinion que les plus vertueux Philoſophes du Paganiſme auroient eu en horreur, que les plus relâchés même auroient déteſtée, Epicure lui-même alant été fort éloigné de parler de la Vertu en ces termes, quoiqu'il nât abſolument une Vie à venir & une Providence: au-lieu que le Dr. Atterbury a ſoutenu cette Propoſition, ſans ſuppoſer ſeulement un état de perfection, tel que celui que l'Apôtre avoit en vue. Mr. Hoadly trouve fort étrange, qu'il ſuppoſe une pareille idée comme inconteſtable, ſans en donner la moindre preuve, quoique ce fût le grand article en queſtion; qu'en faiſant le parallèle, d'abord entre les Hommes & les Bêtes, & enſuite entre les Gens-de-bien & les Méchans, il n'ait pas dit un mot de la ſupériorité des prémiers ſur les derniers. „ On auroit cru, *dit-il*, „ que même en ſuppoſant qu'il n'y a point de Vie après „ celle-ci, il y auroit quelque avantage d'être capable de „ connoître Dieu, de l'imiter, de le contempler dans ſes „ œuvres, de rechercher & de découvrir la Vérité. On „ auroit cru, que les agrémens de l'Amitié & d'une hon„ nête Société, le plaiſir de ſe rendre mutuellement de „ bons offices, de contribuer à la ſatisfaction & au bon„ heur des autres Etres, celui de pratiquer pluſieurs Ver„ tus qui ſont un bonheur réel, auroient mérité qu'on en „ eût dit un mot; pour ne pas dire que vous auriez dû les „ mettre à un tout autre prix que les plaiſirs des ſens, mê„ me par rapport à cette vie. Il n'eſt pas moins ſurpre„ nant, que vous n'ayez pas cru qu'il valût la peine de „ toucher quelque choſe des deſavantages, ſoit des Bê„ tes, en ce qu'elles ſont abſolument incapables de ces „ plaiſirs délicieux & preſque céleſtes; ſoit des Méchans, „ en ſuivant leurs deſirs & leurs paſſions. Quoi! n'éclate „ rien, que les Méchans, ſuppoſé dans votre ſuppoſition, „ agiſſent contre les lumières de la Raiſon, en ſuivant leurs „ inclinations? Ou eſt-ce là un état plus heureux que de „ ſuivre les régles de la Raiſon & d'imiter Dieu, malgré „ ce que diſent les Paſſions? Le dernier ne met-il pas „ l'Homme néceſſairement dans un état plus heureux que „ le prémier? Ou les remors de la Conſcience, auxquels „ vous ſuppoſez que les Méchans ſont expoſés, ne mérî„ tent-ils aucune attention? Ne comptez-vous pour rien, „ que l'abandon aux plaiſirs, que les Méchans préférent, „ détruit le bonheur qu'ils cherchent, & les précipite „ dans mille maux, leur cauſe les plus cuiſans chagrins, „ & leur fait ſouffrir quelquefois mille morts, dont les „ Gens-de-bien ſe garantiſſent par la tempérance, par „ la chalteté, & par l'empire qu'ils exercent ſur leurs „ appétits déréglés? Ne comptez-vous pour rien, que „ l'envie, la malignité, les deſirs de vengeance, l'a„ varice, l'ambition, rendent actuellement malheureux, „ ceux qui en ſont poſſédés; & que les Vertus oppo„ ſées procurent une paix & une tranquillité intérieu„ re pleine de charmes? Ne comptez-vous pour rien, „ qu'il y a pluſieurs Vices qui affectent la ſanté, affoibliſ„ ſent l'eſprit, hâtent la mort, diſſipent les biens, trou„ blent les familles, & rendent ceux qui s'y livrent la fa„ ble & les objets du mépris de tout ce qu'il y a d'honnê„ te-gens dans le monde? Et ne ſont-ce pas-là des déſa„ vantages & des maux réels de la vie préſente, qui mé„ ritoient que vous en fiſſiez mention? Ne comptez-vous „ pour rien, que les Vicieux ne ſont pas moins ſujets aux „ maladies & aux afflictions que les Gens-de-bien; & qu'ils „ ſont privés de ſecours & des conſolations, dont ceux„ ci jouïſſent, même dans votre ſuppoſition? Que les plus „ heureux ſuccès des Méchans dans ce Monde ſont ſou„ vent les cauſes de leur ruïne & de leur malheur? Et „ pourquoi, je vous prie, n'aurois-je aucun égard à tout „ cela, pour l'amour de ces plaiſirs brutaux, auxquels ils „ ſe livrent, quelquefois avec plus de paſſion que ne le „ font les Bêtes elles-mêmes?" Mr. Hoadly preſſe pluſieurs autres conſéquences dangereuſes, auxquelles la Concluſion de notre Docteur lui paroît ſujette. „ Vos Princi„ pes, *lui dit-il* (79), étent à la Vertu un des meilleurs „ titres, qui peuvent engager ceux à qui elle eſt encore „ étrangére, à en faire l'eſſai; ſavoir, qu'elle peut con„ tribuer même à leur bonheur préſent, infiniment plus „ que le Vice; qu'elle eſt plus propre à leur procurer „ le contentement de l'eſprit & la ſanté du corps, à con„ ſerver & à augmenter leurs biens, & à leur acquérir une „ bonne réputation; toutes choſes qui conſtituent un bon„ heur préſent. Votre Doctrine ravit même au Chriſtia„ niſme un argument pour porter les hommes à la prati„ que des Vertus qu'il prefcrit: c'eſt qu'elles ſont infini„ ment préférables en elles-mêmes aux Vices qui leur ſont „ contraires, & beaucoup plus avantageuſes à l'Homme, „ tant pour la vie préſente, que pour celle qui eſt à venir. „ Votre Doctrine paroît même contredire divers paſſages „ formels de l'Ecriture Sainte, qui déclarent que du moins „ dans le cours ordinaire des voïes de la Providence, „ l'Homme vertueux eſt véritablement plus heureux dans „ la vie préſente, que le Méchant; & elle eſt très propre „ à encourager ceux qui ne croyent point, ou qui ne cro„ yent que foiblement les récompenſes à venir, à troubler „ la Société en s'abandonnant aux penchans déréglés de „ leur cœur, pour ſatisfaire leurs paſſions brutales.

[II] Cette Défenſe eſt écrite d'une manière ſi cauſtique & ſi ſatyrique &c.] Il dit dans cette Préface (80), qu'il eût bien pu s'épargner la peine de revoir & de juſtifier, ce qu'il ne lui paroît point qu'aucune perſonne *ſage & vertueu-ſe*

(77) Hoadly *Several Tracts*, p. 106. Londres 1735.

(78) P. 272, 112.

(79) P. 117, 118.

(80) Pag. 1. & 2. Sermons Vol. II. Londres 1726.

Lettre, en réponſe à ſa Préface [*KK*]; & il dit dans la Préface qui eſt à la tête d'un Recueil de diverſes Piéces qu'il publia en 1715, que le but de ces *deux Lettres* au Dr. Atterbury eſt d'établir & de maintenir l'influence que la Vertu a ſur le bonheur préſent d'un Etre tel que l'Homme; article qu'il croit de la derniére importance pour l'Evangile même. Le 9 d'Avril 1707, notre Docteur fit un Sermon de Jeûne en préſence du Lord Maire, dans l'Egliſe de S. Paul. Les obligations qu'il avoit à Mr. Jonathan Trelawny, devenu Evêque de Winchester, l'engagérent à dédier à ce Prélat le prémier Volume de ſes Sermons [*LL*]. Un Sermon Latin qu'il fit le 17 de Mai 1709 au Clergé de Londres, dans le Collége de Sion, ſur Rom. XIII. 1. & un endroit d'une Brochure qu'il publia en 1708, l'engagérent dans une autre Diſpute avec Mr. Hoadly ſur l'Obéiſſance Paſſive [*MM*]. On a prétendu qu'en

ſe ait blâmé. „ Car tant que l'Auteur de la *Lettre* n'eſt „ inconnu, *dit-il*, il m'eſt permis de douter qu'il ſoit tel. „ Tout ce qu'il dit de lui-même, c'eſt qu'il eſt un *homme* „ *obſcur*; c'eſt-à-dire, à ce que je m'imagine, un homme „ qui ſe cache dans les ténébres, & qui juge à propos de „ s'y tenir, afin de pouvoir attaquer en toute ſureté la „ réputation des autres, ſans riſquer la ſienne. Il ſe peut „ qu'il y ait quelque *faggelle* dans cette conduite; mais il „ y a furement peu de choiture & de *probité*. Nous avons „ eu depuis quelque tems pluſieurs de ces *gens obſcurs*, qui „ ont inſulté des perſonnes diſtinguées par leur mérite & „ leur capacité, & qui, du fond de leur retraite, ont pris „ plaiſir de les accabler de petites objections; & le mau- „ vais ſuccès de leur entrepriſe a fait voir qu'ils avoient „ fait prudemment de ſe tenir cachés." Il finit ſa Réponſe à la Lettre de la maniére ſuivante (81). „ Ce ſont-là „ des preuves ſi évidentes de *mauvaiſe foi & de malice*, „ que le grave prétexte de *l'interêt de la Vertu* ne peut „ ni les éluder, ni les juſtifier. Que ſi après cela il allé- „ gue ſon *ignorance* pour excuſe, il eſt obligé de recon- „ noître ſon tort & de ſe retracter publiquement, puiſque „ je lui ai fait voir ſes honteuſes bévues, & ſes expoſés „ faux & injurieux; & à mon tour, je le ſomme de ſe re- „ tracter. S'il ne le fait point, il fera expoſé dans l'au- „ tre Vie aux reproches de ceux, auxquels il peut avoir „ plu par la maniére dont il en a agi."

(81) Ibid. p. 74.

[*KK*] *Une ſeconde Lettre en réponſe à ſa Préface.*] Mr. Hoadley dit d'abord, par rapport aux doutes que le Dr. Atterbury a voulu faire naître ſur ſa Religion, que ſi ſa propre Confeſſion peut contribuer à diſſiper ces ſoupçons que le Dr. veut peut-être nourrir lui-même, & qu'il travaille à inſpirer à ſes Lecteurs, il peut être aſſuré qu'il eſt fermement perſuadé de la vérité de la Religion Chrétienne, & que l'Evangile révéle clairement un Etat à venir, où les gens de bien ſeront récompenſés & les méchans punis. „ Mais, *dit-il*, je ne puis croire qu'il importe pour an- „ cun argument, que le Public connoiſſe l'Auteur, ou „ non; à moins que ce ne ſoit, comme cela arrive ſou- „ vent, pour prévenir le Lecteur, lequel, ſelon moi, eſt „ bien mieux en état de juger de la force & de la ſolidité „ d'un raiſonnement, lorſqu'il n'eſt occupé en aucune fa- „ çon de ce qu'il peut y avoir de perſonnel. Si le paſſé „ peut prouver que des Auteurs *anonymes* peuvent n'avoir „ abſolument aucune mauvaiſe intention, je pourrois en „ appeller à votre propre exemple, à vous qui commen- „ çates la diſpute dans laquelle vous vous étes acquis de- „ puis une ſi grande réputation, par un Ouvrage qui ne „ portoit pas le nom de ſon Auteur. Vous étiez alors „ dans les ténébres. Auriez-vous trouvé homnicie, juſte „ & raiſonnable, qu'on eût inféré de-là, *que vous profe- „ tiez de ces avantage pour attaquer en toute ſureté la répu- „ tation des autres, ſans riſquer la vôtre? qu'il y avoit peu „ de droiture & de probité dans cette conduite? que des Au- „ teurs anonymes ne méritent aucun égard &c.?* Pour ce qui „ eſt, *dit-il ailleurs*, de la maniére que chrétienne dont „ vous m'avez traité ſans le moindre ſujet, & uniquement „ parce que je fuis d'un autre ſentiment que vous, & que „ je vous ai propoſé mes difficultés d'une maniére grave „ & ſérieuſe; je prie Dieu qu'il ne vous l'impute point. „ Vous avez payé mon bonnêteté, en ſuppoſant ſur mon „ ſujet tout ce qu'on peut imaginer de plus deſavanta- „ geux; en m'accuſant, non de mépriſes involontaires, „ mais de deſſeins criminels & impies. La Cauſe que je „ plaide eſt celle de l'*Incrédulité*, *Déiſte*, *Egyptien*, *Infi- „ dele*, *Homme de mauvaiſe-foi*, *Malicieux*, *Lâche*, *Inci- „ vil*, *Ignorant*, & autres titres pareils, ſont les compli- „ mens chrétiens que vous faites, avec une heureuſe va- „ riété d'expreſſion, à un homme, qui en a agi d'une ma- „ niére fort différente avec vous, & qui vous pardonne „ ce procédé, bien inſtruit que toutes vos injures ne juſti- „ fieroient pas, quoiqu'elles le méritent, un retour pa- „ reil de la part d'un Chrétien."

[*LL*] *Il dédie à ce Prélat le prémier Volume de ſes Sermons.*] Cette Dédicace a été fort admirée, comme une Piéce également belle & délicate. Il prie l'Evêque d'agréer ce témoignage public de la reconnoiſſance d'un homme, „ qui eſt redevable, *dit-il*, à Votre Grandeur, „ de pluſieurs faveurs, grandes en elles-mêmes, & dont „ le prix a augmenté par la maniére généreuſe dont vous „ me les avez faites. Elles ne ſont ni le fruit des ſollici- „ tations, ni de juſtes récompenſes des ſervices domeſti- „ ques: elles n'ont été accordées ni à l'aſſiduité, ni à des „ liaiſons cultivées avec ſoin: vous les avez répandues „ ſur un homme, qui n'étoit d'abord que peu connu de „ V. G. & uniquement par ſes légitimes efforts pour re- „ vendiquer les Droits Synodaux du Clergé, dont vous, „ Mylord, avez été depuis longtems, à votre gloire, le „ Protecteur & le Défenſeur déclaré."

[*MM*] *L'engagérent dans une autre Diſpute avec Mr. Hoadley ſur l'Obeiſſance Paſſive.*] Dans la Brochure dont on a parlé ci-deſſus, intitulée: *Juſte idée de quelques Procedures de la Convocation de l'an 1705 &c.* & dans laquelle Mr. Hoadley dit (82) que l'Auteur a mis tous les traits particuliers de ſon caractére, on trouve le morceau ſuivant, p. 25. „ Le modeſte & modéré Mr. Hoadley lui- „ même..... a traité le Corps du Clergé établi, d'une „ maniére plus déshaigneuſe & plus mépritante, qu'il n'au- „ roit dû traiter ſon Antagoniſte *Presbyterien*, ſous quel- „ que prétexte que ce fût; accuſant le Clergé de rébel- „ lion dans l'Egliſe, tandis que lui-même la prêche par „ rapport à l'Etat." Mr. Hoadley ſe trouva engagé par-là à examiner très rigoureuſement le Sermon du Dr. Atterbury, prononcé au Collége de Sion; „ que le repre- „ de, *dit-il au Docteur* (83), comme le Chef-d'œuvre de „ votre Savoir & de votre Eſprit réunis pour prouver vo- „ tre accuſation, & parvenir à vos fins contre un homme „ qui n'a donné aucun lieu à cette accuſation, ni mérité „ d'être ſi fort l'objet de votre zéle." A la fin de ſon Examen, il donne une *Revue* de la maniére dont le Dr. Atterbury a traité la queſtion. Il remarque, qu'il eſt étrange qu'il ait compoſé ſon Sermon avec tant d'art, qu'il a trouvé le moyen de ne pas dire ſon propre ſentiment ſur le principal point en diſpute; que tandis qu'il érige des trophées ſur l'Ouvrage d'autrui, il ſe fait jetté lui-même dans une inſultuſe d'inconſiſtances: qu'il ait été ſi ſévére pour un autre, & l'ait repréſenté comme *ſoutenant la trompette de ſedition*; tandis que lui-même a donné dans ce même Sermon les plus grands éloges à d'autres, qui ont ſonné la même trompette. „ La même revue, *continue-t-* „ *il* (84), dévoile clairement l'artifice de certaines gens. „ Hélas! Il n'y a pas d'homme, pour borné qu'il ſoit, „ qui ne puiſſe expliquer clairement ce qu'il penſe & ce „ qu'il juge d'une choſe. Mais de traiter une Controver- „ ſe d'une maniére à en impoſer à beaucoup de gens; à fai- „ re paroître comme ſa doctrine favorite, ce qu'on regar- „ de comme faux; à ſembler différer beaucoup de quel- „ qu'un, tandis qu'on n'en différe preſque point; à par- „ ler d'un ton à être cru l'Avocat d'une Cauſe, & à laiſ- „ ſer paſſer ce qui prouve réellement le contraire; *hæ tibi* „ *erunt artes*; c'eſt-là le talent d'un grand génie, & un „ art dont un homme ordinaire n'eſt pas capable." Mr. Hoadley dit auſſi dans la Préface de ſa *Diſcuſſion de l'Origine & de l'Inſtitution du Gouvernement Civil*, qu'il a ajoûté une ample Réponſe à l'accuſation de Rebellion du Dr. Atterbury, dans laquelle il a examiné ſon Sermon Latin, „ parce qu'il a cru, qu'après avoir combattu ceux „ qui différant réellement de lui, s'étoient vigoureuſe- „ ment oppoſés à ſes Principes, devoit auſſi examiner à „ fond les attaques d'un autre, qui a voulu ſeulement pa- „ roître différer. Il étoit impoſſible, *dit-il*, de remplir cette partie de ma tâche, ſans faire diverſes réflexions „ perſonnelles; parce que j'avois à me défendre contre „ une maniére tout extraordinaire de diſputer, ſi partie- „ liére à un ſeul homme, que je ne ſache pas qu'aucun „ autre Ecrivain l'ait jamais ni pratiquée, ni même ten- „ tée..... Si j'ai fur la moindre choſe fait tort à l'Au- „ teur, je ſuis prêt, à la prémiére connoiſſance que j'en „ aurai, à lui rendre juſtice. Je n'ai d'autre deſſein, dans „ ce que je rapporte de ſon *Sermon*, que de mettre le Lec- „ teur au fait de ſa penſée & de ſon but, & non de l'éga- „ ler pour la beauté du ſtyle, que je crois en bien des endroits inimitable." Il a joint à la fin de ſa *Réponſe* un *Appendix*, dans lequel „ pour que le Lecteur ſoit mieux „ en état de juger de la conduite du Dr. Atterbury dans cette Diſpute, & du traitement que *lui-même* en ſon par- „ ticulier en a reçu, il produit quelques endroits remar- „ quables de ſon Livre, *Les Droits, Pouvoirs, & Priviléges d'une Convocation Anglois*e, qu'il compare avec d'autres endroits, tirés de ſon Sermon Latin; *& il a- „ joute*, qu'il ne l'auroit pas fait, ſi le Docteur avoit donné au Public la moindre raiſon de penſer, qu'après mûr examen, il avoit changé de ſentimens; puiſque chacun eſt en droit de s'expliquer, quand l'occaſion s'en préſente, & de reconnoître qu'il s'eſt trompé. Mais quand „ un Ecrivain, *dit-il* (85), ſoutient deux Cauſes différen- „ tes ſur des principes diamétralement oppoſés, & qu'il „ ſe fait applaudir par les mêmes perſonnes, dans le mê- „ me tems, en plaidant pour & contre la Liberté, en ra- „ baiſſant & en relevant la Suprémacie, en diminuant le Pou- „ voir Civil & en l'exaltant; en chargeant de toute l'in- „ famie poſſible quelques-uns de ceux qui plaident pour la „ ſoumiſſion à ce Pouvoir à un égard, qu'il croit une uſ- „ urpation, & en chargeant d'autres de la même note „ d'infamie, parce qu'ils plaident contre la ſoumiſſion „ dans des cas qui regardent le bonheur général de toute „ Société: quand, dis-je un Ecrivain ſoutient deux Cau-

(82) Voyez *Large account of Dr. Atterbury's Charge of Rebellion* Sec. p. 4. Lond. 1710.

(82) Ibid. p. 12.

(14) Ibid. p. 151.

(85) *Apend.* p. 201. 204.

qu'en 1710 il avoit aidé au Dr. Sacheverell, & qu'il avoit eu beaucoup de part à ſon Diſcours [*NN*]. La Convocation du Clergé de la Province de Cantorbery s'étant aſſemblée le 15 de Novembre de la même année, elle élut pour Orateur le Dr. Atterbury, qui l'emporta ſur le Dr. Kennet Doyen de Peterborough, quoiqu'appuyé par l'Archevêque & par pluſieurs des Evêques qui avoient opiné contre le Docteur Sacheverell. Le 6 de Décembre il fut preſenté à l'Archeveque, & à cette occaſion il le Dr. Smalridge depuis Evêque de Briſtol, & lui, firent chacun un beau Diſcours Latin [*OO*], auxquels le Métropolitain répondit dans la même Langue. Mr. Harley, depuis Comte d'Oxford, craignant que l'ancienne Diſpute entre l'Archeveque & la Chambre Baſſe de la Convocation ne ſe réveillat, fit tout ce qu'il lui fut poſſible pour établir une bonne correſpondance entre eux: dans cette vue il invita le Dr. Atterbury à dîner, & fit écrire par la Reine une Lettre à l'Archeveque (*t*). La Reine envoya auſſi ſa *Licence* à la Convocation, par laquelle l'Aſſemblée étoit autoriſée à délibérer ſur les choſes que requéroit l'Etat preſent de l'Egliſe: mais le Dr. Atterbury eut la principale direction des affaires dans la Chambre Baſſe [*PP*]. Le 11 de Mai 1711, il fut nommé avec d'autres Membres des

(*t*) *Voyez* Boyer *Poſtscript State* Vol. I. fol. pag. 1710-11. p. 61. 2. Edit. 1712.

„ ſes d'une maniére ſi différente, on ne peut ſuivre de „ meilleure méthode, que celle que j'ai ſuivie ici, pour „ lui ouvrir les yeux à ſuffiſante & à ſes Lecteurs." Le Lieutenant-Général Stanhope, depuis Lord Stanhope, a auſſi parlé de ce Sermon dans le Procès du Docteur Sacheverell. Ce Seigneur, après avoir remarqué que les Avocats les plus zelés de l'Obéiſſance Paſſive laiſſent le champ libre aux Sujets dans les cas extrêmes, lorſque leurs Libertés & leurs Droits ſont dans un danger éminent, continue de cette maniére: „ Je citerai à cette occaſion, Mylords, le Sermon d'un reſpectable Théologien, qu'on ne ſoupçonnera ſurement point de favoriſer les Principes Republicains, & de mettre quelqu'une de ces belles Epithétes, dont le Docteur eſt ſi libéral envers ceux qui ne ſont pas de ſon ſentiment. Je parle du Sermon „ Latin du Dr. Atterbury, prêché devant la Convocation *. Le grand but de Diſcours de cet habile „ l'Obéiſſance Paſſive: cependant, telle eſt la force in- „ vincible de la Vérité, & la nature de ce ſujet, qu'après „ y avoir bien penſé, le Docteur, pour ne pas trahir ſa „ Conſcience, a été obligé de s'exprimer en ces termes: „ que vous me permettrez, Mylords, de vous lire dans „ ſon Sermon que je tiens à la main: *Quando autem quis- „ quam de cauſa* Magiſtratuum *imperia detrectare, inf- „ mutiſve in diuturnum vindicare licet, ne repetam hoc „ dem intuitum, niſi cum ab hominibus forte imperatum „ fuerit aliquid, latis a Deo legibus contrarium. Id ubi „ evenerit, quid agendum ſit, Petri vox illa declarat: „ Obedire oportet Deo magis quam hominibus. Si je me „ me trompe, Mylords, cela ſignifie: „ *Mais l'Ecriture ne „ determine pas, quand & en quels cas il eſt permis de reſiſ- „ ter aux Princes, & de maintenir nos Libertez; elle parle „ ſeulement du cas où les hommes ordonnent quelque choſe contrai- „ res a la Loi de Dieu. S. Pierre a décidé de cette maniére „ on en doit uſer en pareil cas:* Il vaut mieux obéir à Dieu, „ qu'aux hommes." Le Général fait enſuite l'application de cela à la Révolution, & il en appelle aux Seigneurs mêmes, ſi le Roi Jacques n'a pas commis des attentats contre la Loi de Dieu; ſi tout le cours de ſon régne n'a pas été une ſuite de commandemens injuſtes, dont le but étoit *l'anantiſſement de notre juſte Religion*, & la violation de tous nos Privileges Civils & Eccléſiaſtiques. „ Mais „ pour revenir, *dit-il*, au Sermon du Dr. Atterbury, voici comment ce Théologien continue: *Petenda ſunt ijſa „ . . . . . a Juriſconſultis, a Theſium Politicorum tractato- „ ribus: a Legiſta, e Rerum juſticiarium foreis ſuæ quique „ genti propriis, tanquam e fonte ſuo, ſunt hauriendæ.* Ce qui ſignifie: „ Dans ces cas-là, il faut avoir recours aux „ habiles Juriſconſultes, aux ſages Politiques: les Loix, „ les Conſtitutions particulières de chaque Etat, ſont les ſources où l'on doit puiſer des lumiéres." Il ne ſera pas hors de propos de rapporter ici un paſſage d'une Brochure imprimée à Londres in-octavo en 1710, 5. Edition, intitulée: *Les Avocats Pour & Contre; ou Relation de ce qui s'eſt dit dans les Coffre de Cléti & de Tom's, pour & contre le Dr. Sacheverell.* L'Auteur nous dit (86) que „ Mr. „ Hoadly, qui à ſa gloire avoit encouru l'indignation de „ tout le Parti, & que leurs Satyres avoient recommandé „ au Parlement, lequel l'avoit recommandé à la Reine, „ a parfaitement mis dans tout leur jour les contradictions „ de l'un d'entre eux, dans *l'Appendix* de ſon dernier Ou- „ vrage. Il y introduit le Doyen, *continue l'Auteur*, de- „ mandant *que le Clergé ait au cœur, & travaille de fait à „ ſe ſoulever avec eux* (les Laïques), *pour reſiſter à la Ty- „ rannie qui s'introduit dans l'Egliſe & dans l'Etat* *. Mr. „ Hoadly ne peut concilier cette Doctrine avec celle du „ Sermon Latin. Mais quoique des Principes oppoſés ne „ puiſſent ſe concilier; ſi l'on fait réfléchion ſur les circonſtances du tems, on peut en rendre raiſon; parce „ qu'il ſemble avoir eu le même deſſein, en imprimant alors cette Doctrine-là, & en prêchant aujourd'hui celle-ci. Cet Ouvrage parut en 1705, dans le tems que le Roi Guillaume étoit ſur le Trône, & qu'il étoit queſtion de la Succeſſion de la Maiſon de Hanovre à la Couronne. Alors le Doyen étoit *prêt à reſiſter à la Tyrannie „ qui s'introduiſoit dans l'Egliſe & dans l'Etat.* Le Sermon Latin, à ce que j'apprends, n'a été prêché qu'en 1708; „ dans ce tems-là c'étoit un crime irrémiſſible, *de s'oppoſer „ au Droit Hereditaire, qui étoit ſur le point de prévaloir.*

[*NN*] *Il avoit eu beaucoup de part à ſon Diſcours.*] Mr. Burnet, dans ſes *Memoires de la Grande Bretagne* (87), dit, „ qu'il étoit évident que d'autres que le Dr. Sache- „ verell avoient fait ſes Diſcours, car le ſtyle en étoit li- „ mé, & différent du ſien." Et nous trouvons, dans une Brochure publiée in-octavo en 1712, intitulée, *La Nation défendue contre les Calomnies répandues contre elle dans une Brochure qui a pour titre*, L'Etat préſent de la Religion &c. *Part. II.* nous trouvons, dis-je, un paſſage où l'on inſinue en termes très clairs, que Mr. Atterbury avoit mis la main à ce Diſcours (88). Voici l'endroit: „ Quand on voit un Mi- „ ſtére qui attaque les fondemens de l'Etat, & qui en veut „ au Gouvernement; qui pour y mieux réuſſir, tord manifeſtement les Saintes Ecritures, & attelle folennellement le Nom de Dieu devant la plus auguſte Aſſemblée, ſur „ une fauſſeté reconnue; comment peut-on croire qu'il reſpecte à un pareil homme le moindre ſentiment de Religion, „ ou que les partiſans & ceux qui l'appuyent en aient beaucoup plus? Je parle de ces vénérables Théologiens, „ qui, s'ils n'ont pas FAIT ſon Diſcours, n'ont pu que s'appercevoir de ſes abominables prevarications; & qui cependant, en levant les yeux au Ciel, & par toutes „ leurs actions & leurs gettes, ont paru auſſi touchés de „ tout ce qu'il diſoit, qu'aucune des Femmes extravagantes, que cette ſainte Comédie a fait pleurer. Une pareille conduite peut faire ſoupçonner, qu'il y a dans le monde des ennemis déclarés de toute Religion & de toute Vertu, & qu'il n'y a qu'eux, quoique c'ait été non-obſtant le *D . . . . n de C . . . C* * ou de *C . . . f*, „ qui nient pu jouer un rôle ſi ſcandaleux." L'Auteur des *Memoires du Regne de la Reine Anne* (89), après avoir remarqué que les Avocats du Dr. Sacheverell firent tout ce qu'ils purent, tant dans leurs répondes aux chefs d'accuſation, que dans leurs Plaidoyers, pour juſtifier la pureté de ſes intentions pour la Reine & pour ſon Gouvernement; ajoute „ qu'on ne prit pas moins de ſoin de ſon Diſcours, qui fit tant de bruit, & auquel on a cru generalement que pluſieurs perſonnes diſtinguées avoient mis la main, ſavoir le Dr. ATTERBURY, le Dr. *Moſs*, le & Dr. *Smalridge*, parce qu'ils étoient ſouvent avec lui à Weſtminſter, & au Temple où il logeoit. Atterbury étoit un homme fier & opiniâtre, & un ardent ennemi „ de ceux qui étoient dans des Principes modérés, ce qui „ le faiſoit prôner par un certain ordre de gens; quoique „ la ſuite ait bien fait voir qu'il n'étoit pas ami du Gou- „ vernement établi." Et Mr. Boyer nous apprend dans ſon *Hiſtoire de la Vie & du Regne de la Reine Anne* (90), „ que ç'a été l'opinion générale, que le Diſcours du Dr. „ Sacheverell n'étoit point de ſa façon, mais l'Ouvrage „ du Dr. ATTERBURY, du Dr. *Smalridge*, du Dr. „ Freind, qui l'avoient fait de concert; & qu'il avoit été „ revu & corrigé par le Chevalier Simon Harcourt & par „ Mr. Phips.

[*OO*] *Le Dr. Smalridge depuis Evêque de Briſtol, & lui, firent chacun un beau Diſcours Latin.*] Le Dr. Smalridge, parlant du Dr. Atterbury ſon Ami, dit qu'il n'étoit étranger dans aucune Science, que depuis longtems il les avoit cultivées la plupart fort heureuſement, & qu'il poſſédoit parfaitement ce qu'elles avoient de plus rare. *Vir in multis literarum genere bene verſatus, & præſertim in Antiquitatibus diſciplinis perfectiſſimus.* Il avoue, que par rapport aux Diſputes qu'il a eues, il a traité un peu trop durement ſes Adverſaires: qu'on ne doit néanmoins attribuer cela ni à la haine, ni à l'envie, ni à l'orgueil: mais à un eſprit naturellement ardent, à un peu de colére, parlonnable à un Soldat qui combat pour ſon Roi & ſa Patrie. Que plus cher, à un Fils qui fait effort pour mettre ſa Mére à couvert des outrages qu'on veut lui faire. Que s'il régne dans ſes Ecrits de grandes beautés; s'il a traité des ſujets difficiles, utiles & agréables; s'il les a appuyés par de fortes & ſolides raiſons; s'il les a gravés, pour ainſi dire, dans l'eſprit des Lecteurs par ſon ſtyle pur & clair; les Savans ne peuvent lui refuſer les louanges dues à ſon érudition, & les Orateurs & les gens qui parlent bien, celles que mérite ſon éloquence. *Si quid forte aſperius, ſi quid libertius effuderit, lector paulo humanior id non odio, ſed, non arrogantiæ tribuis, ſed aut ingenio ſuapte natura aliquantum præſerendo, aut fortaſſe iracundiæ, in mihi pro aris ſocioque acriter dimicanti, in filio ab injuria & ut matrem ſuam eripiente, facile ignoſcendo. Quod ſi plures in illius ſcripta effulgent virtutes; ſi res tractaverit cognitu difficiles, utiles, jucundas; ſi eas validiſſimis argumentis firmaverit; ſi puro ac diluvido ſermone in ipſis legentium animis inſcripſerit, eruditioni apud eruditos, eloquentiæ apud diſertos ſuus conſtet bonos.*

[*PP*] *Le Dr. Atterbury eut la principale direction des affaires*

(86) P. 22.

(87) Tom. VI. p. 133. Edit. in-8.

(88) P. 40.

(89) P. 69. Lond. 1739.

(90) P. 417. Lond. 1722.

* Le Général te trompe ſur cet Article; c'eſt ſeulement en preſence du Clergé de Londres.

* *Rights and Powers &c. of an Engliſh Convocation* Edit. 1. p. 103.

* *Clergé. Church.*

† *Cariſle.*

des deux Chambres de la Convocation, pour comparer la Doctrine de Mr. Whiston avec celle de l'Eglise Anglicane. Au mois de Juin, il dressa le *Rapport de l'Etat présent de la Religion*, qui fut fortement critiqué [QQ]. Le 27 d'Août de l'année suivante, il fut fait Doyen de *Christ-Church* à Oxford

(91) *Hist. de la Gr. Bretagne T.* VI. p. 174-176.

faires dans la Chambre Basse.] Mr. Burnet nous apprend (91), que peu de jours après que l'Assemblée eut commencé ses Séances, la Reine envoya sa Licence, par laquelle l'Assemblée étoit autorisée à délibérer sur les choses que requéroit l'état présent de l'Eglise, & particulièrement sur celles que Sa Majesté proposeroit elle-même; bien entendu néanmoins, que rien ne pouvoit se conclure qu'en présence de certaines Personnes marquées, savoir nommément, l'Archevêque de Cantorbéry, l'Evêque de Londres, & celui de Bath & Wells, qui devoient non seulement être présens, mais encore consentans à la Résolution. Cette Lettre fut accompagnée d'une autre adressée à l'Archevêque, dans laquelle la Reine ordonnoit à l'Assemblée de lui faire rapport des causes du progrès excessif de l'Hérésie & de l'Incrédulité dans le Royaume; de chercher un remède aux abus de l'Excommunication; de former un Plan pour rendre les Doyens Ruraux plus utiles; de faire des arrangemens au sujet des Terriers, afin qu'ils fussent dressés & conservés avec plus d'exactitude; de remédier aux abus qui se commettent dans la Dispense des Bans pour les Mariages. Sur tout cela, continue l'Historien, la Cour n'avoit consulté ni l'Archevêque, ni aucun Evêque. Il y avoit même dans la Licence certaines choses, qui étoient nouvelles. Dans toutes les précédentes, l'ordre constant étoit, que l'Archevêque fût nommé Président de l'Assemblée, avec pouvoir, en cas de maladie, de substituer par Commission des Evêques; de sorte que la Présidence & l'Approbation de ce Prélat étoient effectivement nécessaires: ce qui étoit conforme à la pratique de l'Eglise Primitive, qui ne permettoit pas au Clergé d'une Province de rien faire sans le consentement de son Métropolitain. Mais ce qu'il y eut en cette rencontre de nouveau & d'inouï, c'est qu'en réservant à l'Archevêque le droit de Présence & de Consentement, on abandonnoit la Présidence à d'autres Personnes, sans que la Commission Archiépiscopale y fût nécessaire. Sur les remontrances qu'on en fit à la Reine, elle fit savoir par message, qu'elle n'avoit pas voulu dire, que les Personnes qu'elle avoit nommées pour former le nombre requis des Présens, dussent avoir le droit de présider, ni celui d'arrêter les délibérations. Le contraire étoit néanmoins assez clairement insinué dans la Licence. Quoi qu'il en soit, l'Archevêque se trouva fi mal de la goute, qu'il ne put venir qu'aux premières Séances. L'Evêque de Londres étant obligé de garder la chambre par la même raison, celui de Bath & Wells fentant l'envie qu'excitoient contre lui une distinction, fur laquelle on ne l'avoit pas même consulté, fe fit malade; & le reste des Evêques se trouva ainsi dans l'inaction, jusqu'à ce qu'on eût expédié une nouvelle Licence, dans laquelle on affocia aux précédens les Evêques de Winchester, de Bristol, & de S. David. Les deux derniers, tout récemment parvenus à leurs Siéges, n'avoient auparavant exercé aucune fonction Pastorale: la Reine les éleva pourtant par cette nomination au-dessus de tous leurs Frères, au préjudice de tous les Evêques qui avoient été faits non feulement par le Roi Guillaume, mais encore par cette Princelle elle-même. „ Tout cela, „ *dit Mr. Burnet*, se fit par la direction *d'Atterbury*, qui „ avoit entièrement l'oreille du Premier Ministre; & d'ailleurs on voulut que les autres Evêques, qui avoient „ voté en bonne union avec le Ministre précédent, appruissent, par la défiance que la Reine leur témoignoit, „ qui étoient ceux qu'elle honoroit de fa faveur & de fa „ confiance."

[QQ] *Il dressa le* Rapport de l'Etat présent de la Religion, *qui fut fortement critiqué.*] Le Committé nommé pour dresser cette Pièce, étoit composé des Evêques de Peterborough, de Bangor, de Landaff, de S. Asaph, & de S. David, du Dr. Stanhope, de Mr. Blomer, des Drs. Godolphin, Aldham, Bricknoak, Smalridge, Aftheon, Gastrell, Willis, & du Doyen Atterbury, mais le Dr. Sydal fut fubstitué dans la fuite à Mr. Blomer. Après plusieurs Séances, ils le mirent dans l'état où il a paru. Mais on nous apprend (92), que ce Rapport ne fut pas approuvé unanimement par les Membres du Committé: quelques-uns desapprouvoient certains Articles; & la Chambre Basse y ajouta certaines choses, dont on n'étoit point convenu dans le Committé. La Pièce aiant été présentée à la Chambre Haute pour y être approbation, on y trouva plusieurs choses à reprendre. Car outre que le ftyle en paroit à quelques-uns trop fleuri & trop dans le goût de la Déclamation, & qu'on y trouva nombre d'expressions trop vives pour une Assemblée grave, la pluralité des voix jugea, que plusieurs faits qu'on y affuroit, & qui portoient contre la Ministériale, n'étoient ni assez clairement, ni fuffisamment prouvés; & qu'on y touchoit d'autres articles, dont la connoissance n'appartenoit point à la *Convocation*, mais à la *Puissance Séculière*. Les Evêques jugérent donc à propos de dresser une autre Remontrance. L'aiant envoyée à la Chambre Basse pour avoir son approbation, celle-ci s'en tint au premier Projet dressé par le Committé, après y avoir ajouté diverses choses, & en particulier l'endroit où l'on reconnoit *les soins de la Reine pour transmettre la Couronne dans la Ligne Protestante, comme établie par les Loix*, cette importante Clause aiant été omise par celui qui avoit dressé le Projet. Ainsi aucune des deux Remontrances ne fut présentée à la Reine, & la Convocation se sépara avec la honte de n'avoir rien fait sur un article aussi capital, & que la Reine avoit si fortement recommandé. L'Auteur de l'*Examinateur* en rejette la faute fur les Evêques (93). Le même, dans un autre endroit (94), fait un grand compliment au Dr. Atterbury, fur fon élection pour Président. „ Si nous pouvons, *dit-il*, conjecturer „ par le choix du Président, quel fera l'esprit de la Convocation, comme on juge ordinairement de celui des „ Communes par le choix de l'Orateur, nous fommes en „ droit d'attendre quelque chose de grand de ce vénérable Corps, qui s'est fait beaucoup d'honneur en choisissant un homme distingué par fa piété, par fon esprit, „ par la capacité requise pour cet emploi; un homme parfaitement versé dans toutes les matières dont la connoissance est nécessaire pour s'en bien acquitter." Il paroit pourtant que le Ministère précédent n'avoit pas été tout à fait auffi perfuadé que Mr. Atterbury eût les qualités requises pour cette Charge, ainsi qu'on le voit par une Lettre du Comte de Sunderland au Dr. Chetwood Doyen de Glocester, en date du 11 de Novembre 1708. Il remarque dans cette Lettre, qu'il y avoit deux Prétendans à la place de Président, le Dr. Atterbury, & le Dr. Willis, depuis Evêque de Winchester. „ Pour ce qui est „ du premier, *dit le Comte*, son caractère est trop bien „ connu, pour que j'en dise rien. A l'égard du dernier, „ je me hazarderai à dire, qu'il a toutes les qualités nécessaires pour remplir dignement cette place, auffi„ bien qu'un zéle reconnu pour le Gouvernement de Sa „ Majesté, & pour l'Eglise: il est d'ailleurs d'une modération & d'une prudence très propres à remédier aux „ divisions qui déchirent l'Eglise, au lieu de contribuer „ à les augmenter." Mais voyons de quelle manière Mr. Burnet raconte cette affaire de la *Remontrance*. Il nous dit (95) que l'Assemblée aiant entamé les délibérations fur les sujets que la Reine avoit proposés, on nomma des Commissaires pour dresser le Rapport que cette Princelle avoit demandé fur l'Etat présent de l'Eglise & de la Religion parmi nous. „ Mais après que l'on fut convenu de „ quelques articles, Atterbury fit fi bien qu'on le chargea de tout le foin de la Pièce. Il la compofa dans le ftyle de la Déclamation la plus aigre contre les Ministres depuis la Révolution de 1688. Il n'oublia rien „ pour les diffamer. Et afin de les rendre plus odieux, „ il mit fur leur compte plusieurs fentimens, ou actions impies, dont peu de gens avoient ouï parler, ainsi qu'il même n'avoient fait aucun bruit, mais qui, faifant defformais partie d'une Remontrance présentée à la Reine, alloient fe répandre par-tout. La Chambre Basse approuva l'Ecrit de fon Modérateur; mais les Evêques rejetérent fon Projet, avec ordre de dresser une autre Remontrance, en termes plus généraux & plus mesurés. On disputa pour savoir laquelle de ces deux Pièces feroit présentée à la Reine; on mit même en question fi on lui en préfenteroit aucune, parce qu'on ne pouvoit ignorer que l'on n'avoit eu d'autre raifon pour faire cette demande, que celle de fe ménager le moyen de défigner le Ministère précédent de la Reine, & tout le Règne de Guillaume III. Au reste, on prépara divers matériaux, fur les autres chefs qui avoient été proposés à l'Assemblée. Mais les deux Chambres ne purent convenir de rien fur toutes ces choses." On trouve auffi fur ce fujet un endroit dans les *Mémoires de la Reine Anne* (96). L'Auteur, après avoir dit que la Chambre Balle de la Convocation nomma des Commissaires pour travailler de concert avec quelques Evêques à dresser un Rapport de l'Etat de la Religion, ajoute: „ que les Chefs „ de Parti parmi le Clergé, & fur-tout ceux qui aspiroient aux Honneurs & aux Bénéfices, étoient fort „ zélés à agir de concert avec les nouveaux Ministres, & „ à animer la Chambre Basse à continuer ses démarches „ violentes. Le Dr. Atterbury, entre autres, eut beaucoup de part à cette affaire, & entraina la plus grande „ partie du Clergé par fon zéle prétendu pour leurs intérêts. Cette Remontrance étoit fort longue, & contenoit de grands détails fur l'Athéisme & l'irreligion du „ tems, qu'on y attribuoit principalement au progrès que „ l'Hérésie & le Schisme avoient faits en dernier lieu, & „ à l'impression de Livres impies & favorables à l'Athéisme, qui tendoient à répandre des opinions dangereuses, & que l'on rejettoit la faute fur ceux qui avoient „ eu l'autorité en main." Mais cette Remontrance de la Chambre Basse ne fut point présentée. Plusieurs des Membres de cette Chambre, & quelques-uns des Commissaires mêmes, y trouvérent fort à redire, lors même qu'elle étoit encore en délibération; & quand on la présenta aux Evêques pour leur demander leur concurrence, aucun d'eux ne s'y feroit opposé, fi elle eût été dreffée avec un zéle fage & modéré, pour demander que les Juges & les Magistrats fussent autorisés par la Reine à arrêter l'impiété & le Libertinage, autant qu'ils en auroient connoissance: mais les Prélats s'apperçurent qu'on avoit de tout autres vues dans cette Pièce, & il y en eut plusieurs qui se plaignirent également du fond & du ftyle, qui étoit trop fleuri pour une matière auffi grave. „ Et pour ce qui é-

(92) Du 11 Juin. n. 47.

(93) N. 128. col. 4.

(95) *Hist. Ref. pars* p. 176. 177.

(96) *T. 109. 101. Lond. 1729. in-8.*

(92) *Boyer Political State*, for June 1721. p. 595. & *seq.* 1722.

(u) La Neve Monaſtic. p. 232.

ford (u), cette place étant demeurée ouverte depuis la mort du Dr. Aldrich, décédé le 14 de Décembre 1710. Les uns diſent qu'il maintint l'Ordre & la Diſcipline de la manière la plus exacte dans ce Collège; mais d'autres prétendent au contraire que ſon humeur fière & impérieuſe y cauſa beaucoup de deſordre, comme elle avoit fait auparavant à Carliſle, pendant qu'il y avoit été Doyen: deſorte que le Dr. Smalridge, ſon ſucceſſeur dans le Doyenné de *Chriſt-Church*, ſe plaignoit ſouvent de la peine qu'il avoit, d'être obligé de porter de l'eau après lui, pour éteindre le feu qu'il avoit allumé. En 1712, il ſe diſtingua dans les Diſputes qu'il y eut entre les deux Chambres de la Convocation [*RR*]. Au commencement du mois de Juin de l'an 1713, à la mort du Dr. Spratt, il fut élevé ſur le Siége de Rocheſter, & fait Doyen de Weſtminſter, & il fut facré le 4 de Juillet à Lambeth (x). Il eut beaucoup de crédit auprès du Miniſtère dans ce tems-là; & ſans la mort de la Reine, il auroit vraiſemblablement été élevé à l'Archevêché de Cantorbéry. On dit que le Dr. Jean Sharp Archevêque d'Yorck, craignant que Mr. Atterbury ne penſât à lui ſuccéder, travailla de tout ſon pouvoir à faire tomber ſon Archevêché au Dr. Guillaume Dawes, & à exclurre l'autre. Quoi qu'il en ſoit, notre Evêque avoit tant de crédit, qu'on prétend qu'il auroit été fait Garde du Sceau Privé. Il officia en qualité de Doyen de Weſtminſter au Couronnement du Roi George I., & l'on dit qu'après que la Cérémonie fut finie, il offrit au Roi le Fauteuil d'Etat & le Dais Royal, qui lui revenoient en qualité de Doyen; mais que ſon offre fut rejettée, avec des marques de dédain pour lui. Pendant la Rebellion d'Ecoſſe, lorſque la Déclaration du Prétendant fut répandue, l'Archevêque de Cantorbéry, & les Evêques qui ſe trouvérent à Londres & aux environs, publiérent une *Déclaration pour exprimer leur horreur pour la Rebellion préſente, & une Exhortation au Clergé & au Peuple ſoumis à leur conduite, de remplir fidelement & avec zele leur devoir envers Sa Majeſté le Roi George.* Mais l'Evêque de Rocheſter refuſa de la ſigner [*SS*], & engagea l'Evêque Smalridge à en faire autant. On trouve dans quelques-uns

(x) Ibidem p. 522.

„ toit du fond, *continue cet Auteur*, les Evêques remarquérent
„ qu'il y avoit nombre de choſes, dont la connoiſſance appartenoit aux Magiſtrats, & qui étoient du reſſort de l'Autorité Civile: qu'il y avoit d'ailleurs quantité d'expreſſions trop vives & trop fortes, qui ſembloient porter ſur le Miniſtere précédent, & qu'ils ne pouvoient paſſer, jugeant qu'il ne convenoit en aucune maniére à des Miniſtres de l'Evangile, tandis qu'ils ſe plaignoient du Vice & du Déréglement, de faire directement ou indirectement des applications odieuſes à des particuliers, avant qu'on eût produit contre eux aucune preuve; ce qui
„ ne pouvoit qu'enflammer de plus en plus les eſprits du
„ Peuple par des ſoupçons, qui pourroient ſe trouver à la
„ fin mal fondés." Cet Auteur nous apprend encore, que les Evêques remarquérent auſſi que la Chambre Baſſe n'avoit point fait mention de la Maiſon de Hanovre. Ils abrégeoient donc la Remontrance, & la renvoyérent à la Chambre Baſſe. „ Mais ceux qui avoient dans ce tems-là
„ le crédit en main parmi le Bas Clergé, ne s'oppoſérent
„ pas moins dans cette occaſion aux Evêques, qu'ils l'a-
„ voient fait dans d'autres. Ils dreſſérent une nouvelle
„ Repréſentation, mais toujours ſur le modéle de la pré-
„ miere, dans laquelle ils réparérent à la vérité le défaut
„ de celle-là en parlant de la Succeſſion dans la Ligne Protellante, & changérent quelques mots & quelques phraſes, pour y en ſubſtituer d'autres plus décentes; mais
„ ils ne purent ſe réſoudre à relâcher rien de leur aîgre
„ contre le dernier Miniſtére: ce qui empêcha les Evê-
„ ques de ſe joindre à eux, enſorte que la Convocation
„ ſe ſépara ſans avoir rien fait." La Remontrance de la Chambre Baſſe fut bientôt attaquée dans une Brochure intitulée: *La Nation juſtifiée des Calomnies répandues contre elle dans une Brochure qui a pour titre:* Remontrance ſur l'Etat préſent de l'Etat & de la Religion &c. La prémiére Partie de la *Nation juſtifiée* parut en 1711, & la ſeconde Partie, *avec quelques remarques ſur la Remontrance de la Convocation d'Irlande*, en 1712. „ L'Auteur dit (97), que la
„ charité ne permet pas de croire qu'un Ecrit, dans lequel on travaille à noircir la Nation & à la rendre odieuſe, ait paſſé dans la Chambre Baſſe de la Convocation, puiſqu'il paroit ſans aveu & ſans nom, excepté „ celui de *Jean Morphoux*, chez lequel on dit qu'il eſt imprimé. On ne peut ſurement leur attribuer une conduite auſſi contradictoire, que de dreſſer une Remontrance contre les Imprimés ſans aveu, & d'avoir fait imprimer la leur ſans nom. On ne peut auſſi guéres ſuppoſer, après ce que les Eccléſiaſtiques ont communément dit contre les Appels à la Multitude, qu'ils aient voulu prendre le Peuple pour juge du différend entre les deux Chambres touchant *l'Etat préſent de la Religion*. On pourroit donc conclurre avec ſondement, qu'il faut attribuer la publication de cet Ecrit à quelqu'un de ceux plus mortels Ennemis, qui a profité de cette occaſion pour leur jouer le plus mauvais tour du monde. Si cette Remontrance, *ajoute-t-il* (98), étoit écrite comme le demandoit la nature du ſujet, & l'état triſte où les Remontrans ſe repréſentent, d'un ſtyle grave & ſérieux, ſi elle n'avançoit que des faits inconteſtables, & ſi elle finiſſoit en priant les Magiſtrats de procéder avec toute la ſévérité poſſible contre le déréglement des mœurs, & contre des opinions qu'ils ont droit de punir, conformément aux Loix du Chriſtianiſme; perſonne n'applaudiroit de meilleur cœur, & ne ſeroit plus prompt à concourir à leur deſſein, que moi." L'Auteur entreprend de prouver, I. Que les Auteurs de cette Piéce ont ſujet de bénir de Dieu, de ce que les déréglemens qu'ils alléguent pour prouver l'accroiſſement de la Corruption, ſont infiniment moins grands depuis le tems de la Révolution, que ſous les régnes précédens, bien loin qu'ils aient de juſtes raiſons de crier ſi haut ſur les progrès de l'Impiété & du Vice dans l'Etat & dans l'Egliſe. II. Que l'expoſé qu'ils font des différens pas qu'on a faits *pour infecter les eſprits du poiſon de l'Athéiſme, du Déiſme, de l'Héréſie, & de toutes ſortes d'Erreurs monſtrueuſes & deſtructives de la Religion*, prouve que jamais on n'a publié une Piéce plus infidéle, & plus remplie de partialité. Il ſoutient qu'il y a à peine un ſeul paragraphe, qui ne ſoit faux ou en tout, ou en partie; & que dans le tems que les Auteurs ſe plaignent de l'accroiſſement du Papiſme, ils avancent des Principes, qui, s'ils étoient vrais, devroient obliger toute la Nation à rentrer dans l'Egliſe Romaine; tandis qu'on y condamne d'autres Ecrits, où pour avoir donné des explications des Symboles de Foi, on a le malheur de tomber dans le même défaut. „ En prouvant tout cela,
„ *dit-il*, je rendrai néanmoins juſtice à la Chambre Baſſe
„ de la Convocation; parce qu'après tout, il n'y a perſon-
„ ne qui ne ſoit convaincu que cette Remontrance n'a pu
„ être dreſſée par ceux qui compoſent cette Chambre." III. Qu'ils ont omis la principale cauſe de l'Athéiſme, du Déiſme, de l'Héréſie, & toutes les Erreurs pernicieuſes; & que c'eſt une choſe qui tient du miracle, que les Laïques ſoient encore auſſi honnêtes-gens qu'ils le ſont, vu la conduite d'un trop grand nombre de leurs *Guides Spirituels*, & les exemples qu'ils leur donnent.

[*RR*] *Il ſe diſtingua dans les Diſputes qu'il y eut entre les deux Chambres de la Convocation.*] Nous ſommes encore obligés d'avoir recours ici à Mr. Burnet, qui nous apprend (99), que dès la prémiére Séance de cette Convocation, l'on mit en queſtion, ſi la Licence accordée par la Reine étoit encore en force, après une Prorogation faite par un Mandement de la Couronne? L'Avocat-Général alant donné ſon avis pour l'affirmative, les Evêques reprirent les choſes où elles étoient à la ſéparation, & renvoyérent à la Chambre Baſſe un Mémoire qu'ils en avoient alors reçu, mais non ſans y faire les corrections que la Piéce leur parut mériter. Alors le Dr. Atterbury fit naître un nouvel incident, qu'il tira de ſon Syſtême; ſavoir, que les Aſſemblées du Clergé étoient des Parleuens Eccléſiaſtiques, & que par conſéquent les Loix & les Régles en étoient les mêmes que celles des Parlemens: il ſoutint en conſéquence, que dans l'un comme dans l'autre, la Prorogation mettoit fin à toutes les affaires qui ne ſont pas terminées, deſorte qu'il faut les recommencer tout de nouveau. Les Evêques n'en convinrent point, & trouvérent, par les recherches qu'ils en firent, non ſeulement que la Propoſition d'Atterbury étoit une nouveauté juſqu'alors ſans exemple, mais encore, que l'Acte par lequel l'Archevêque avoit prorogé l'Aſſemblée en vertu du Mandement Royal, portoit en termes exprés, *que toutes choſes demeureroient dans l'état où elles étoient, juſqu'à l'ouverture des Séances prochaines.* „ Mal-
„ gré ces raiſons, *continue Mr. Burnet*, la Chambre Baſ-
„ ſe, qui ne s'en contenta point, réſolut de conſulter l'Avocat-Général, & donna cette commiſſion à ſon Préſident, qui s'en acquitta d'une maniére fort partiale, puiſqu'au-lieu de communiquer le Mémoire entier des Evêques, il n'en fournit qu'un Extrait défectueux. Auſſi l'Avis de ce Magiſtrat fut-il conforme aux deſirs du Conſultant; & l'on ne vit aſſez par cela même, que la Vérité n'avoit pas été expoſée. La Chambre Haute perſiſtant dans ſon opinion de ſuivre l'ancien uſage, & de repren-
„ dre les affaires où elles avoient fini à la clôture des der-
„ niéres Séances, tout fut arrêté par rapport aux Articles
„ dont la Reine avoit donné le ſujet.

[*SS*] *L'Evêque de Rocheſter refuſa de la ſigner.*] Il allégua pour raiſon de ſon refus, qu'il ſe trouvoit dans cette Déclaration des réflexions injurieuſes à un Parti qui ne le cédoit à aucun autre ſur l'article de la fidélité. Voici l'endroit: „ Nous ſouhaitons avec d'autant plus d'ardeur,
„ que tant le Clergé que le Peuple de notre Communion
„ témoignent dans cette occaſion leur zéle & leur attache-
„ ment pour le Gouvernement, pour défendre par-là l'hon-
„ neur de l'Egliſe d'Angleterre; parce qu'il ſemble que
„ nos Ennemis fondent leurs principales eſpérances ſur les
„ mécontentemens qu'on a artificieuſement fait naître par-
„ mi

(97) Part. I. p. 4.

(98) Pag. 6.

(99) *Hiſt. de la Gr. Bret.* T. VI. P. 249. & ſuiv.

uns des Sermons qu'il fit avant fon emprisonnement, d'excellens morceaux contre le Papisme [TT], auſſi-bien que ſur d'autres ſujets. Il fut preſque toujours au nombre de ceux qui proteſtèrent contre les meſures du Miniſtère fous le Roi George I., & il dreſſa même de ſa propre main pluſieurs des Proteſts. Le Vendredi 24 d'Août 1722, ſur les deux heures après-midi, il fut arrêté [VV] dans ſa maiſon à Weſtminſter par deux Officiers, & conduit devant un Committé du Conſeil Privé, qui après l'avoir examiné [XX], l'envoya à la Tour de Londres pour crime de Haute-Trahiſon. Il ſe plaignit qu'on l'y avoit traité fort rigoureuſement [TT]. Sa priſon aiant fait un grand éclat, on trouva bon, pour en prévenir les fâcheux effets parmi les Eccléſiaſtiques, de publier une Brochure in-quarto, intitulée: *Lettre au Clergé d'Angleterre, ſur l'emprisonnement de l'Evêque de Rochester à la Tour de Londres* [ZZ]. On voit dans le *Rapport du Committé ſecret de la Chambre des Communes* mi nous; & parce *qu'il ſe trouve quelques perſonnes, qui s'étant fait valoir eux-mêmes & aiant été prônés par d'autres à cauſe de leur prétendu zele pour l'Egliſe, ſe ſont joints aux Papiſtes dans ces criminelles entrepriſes*; leſquelles, comme elles ne peuvent réuſſir ſans procurer l'entière ruine de l'Egliſe, ne peuvent auſſi que tourner à ſa honte, ſi le reſte des Eccléſiaſtiques ne témoignent publiquement & de la manière la moins équivoque, combien ils déteſtent ces pratiques.

[TT] *D'excellens morceaux contre le Papiſme.*] Dans un Sermon prononcé à l'Abbaye de Weſtminſter le 5 de Novembre 1718, ſur Act. XXVI. 26. (100), il confond très bien les prétendus Miracles dont on ſe gloriſie dans l'Egliſe Romaine. „ Mais avec quelque confiance qu'on „ vante publiquement ces Miracles, *dit-il*, nous remar„ querons qu'on les ſuppoſe opérés très ſecretement, „ dans des Couvens & dans d'obſcures retraites, dans des „ Pays éloignés, où perſonne n'ira pour les convaincre „ de faux, dans des lieux où la Superſtition dominante „ ne laiſſe à perſonne ni l'envie ni la liberté de les exa„ miner. Ce ſont-là des circonſtances qui ſentent furieuſement la fraude & l'impoſture: car pourquoi des faits, „ dont l'influence doit être générale, ſe paſſeroient-ils „ ainſi dans les ténèbres & ſans témoins? Un Miracle eſt „ en lui-même, & dans ſa nature, un phénomène opéré „ pour la converſion des Infidèles; c'eſt un *Signe*, *non „ pour ceux qui croyent, mais pour les Incrédules*, 1 Corinth. XIV. 22. Et néanmoins on voit que les Miracles du Papiſme arrivent généralement dans ſon ſein, en préſence de ceux qui croyent, qui n'en ont que trop ou point „ beſoin, & qui n'ont aucun doute ſur leur ſujet: Ou „ quand ils arrivent ailleurs, c'eſt toujours dans un aſſez „ grand éloignement pour les mettre à couvert de l'examen. „ Ces prétendus Thaumaturges peuvent choiſir autres de „ Miracles qu'il leur plait, faits à la Chine & au Japon, „ ſans craindre d'être démentis: ils peuvent encore en ha„ zarder quelques-uns en Eſpagne & en Italie, parce qu'ils „ y trouvent aſſez de gens crédules pour y ajouter foi, & „ diſpoſés à favoriſer la fraude. Mais dans les Pays Hé„ rétiques, comme ils appellent le nôtre, ils ſont fort „ ſtériles, & ne font point valoir le talent à cet égard; & „ plus l'Héréſie eſt dominante dans un Pays, moins on y „ entend parler de Miracles." Il remarque enſuite, que de toutes les prétentions qu'on forme ſur ce ſujet, il n'y en a point de plus abſurde que le fameux Miracle de la Tranſubſtantiation, qui ſe fait ſi fort dans les ténèbres, qu'il n'y a perſonne qui l'ait jamais vu ou *pu* voir, ſoit *avant* ſoit *après* qu'il eſt fait, ou *pendant* qu'il s'opère, pas même celui qui en eſt l'auteur, quelque hautement qu'il s'en glorifie. „ Les Miracles de l'Evangile ſont tout au„ tant d'appels aux Sens des hommes; mais c'eſt ici un „ nouveau Miracle d'une étrange nature, qui eſt parfaite„ ment inviſible. Dire que nous devons le recevoir par „ la foi, que nous devons croire que c'eſt un Miracle, „ c'eſt anéantir le but & la fin des Miracles, qui ſont des „ effets opérés pour engager à croire une choſe, & qui „ ne doivent par conſéquent pas être ſuppoſés eux-mêmes „ crus & tenus pour accordés. En un mot, c'eſt un Mi„ racle qui s'opère d'une manière ſi ſecrette & ſi cachée, „ qu'on a beſoin d'un autre Miracle pour prouver qu'il „ s'eſt fait. Et il n'y a rien au monde, qui puiſſe moins „ ſe prouver de cette manière: car les Miracles étant, „ comme je l'ai dit, un appel aux Sens, & la Tranſubſtantiation étant contraire au témoignage des Sens, prétendre prouver la vérité de ce Dogme par un Miracle, „ c'eſt, comme on l'a très bien dit, vouloir prouver à un „ homme par ce qu'il voit, qu'il ne voit pas ce qu'il voit. „ Ou cette prétendue Préſence corporelle n'eſt donc point „ un Miracle; ou ſi c'en eſt un, nous ſommes excuſables „ de ne le point croire, puiſqu'il ſe préſente à nous d'une manière ſi ſingulière, & qu'il demande notre acquieſ„ cement, contre le témoignage de nos Sens, par lequel „ tous les autres Miracles ſont fondés." Dans un autre Sermon, prêché auſſi à l'Abbaye de Weſtminſter le jour de la Pentecôte de l'an 1716, dans lequel il propoſe que *les Miracles ſont la preuve la plus convenable de la Divinité d'une Religion*, il l'appelle l'Egliſe Romaine, *l'Egliſe la plus artificieuſe & la plus fourbe qu'il y ait au monde* (101).

[VV] *Il fut arrêté.*] Deux Officiers, accompagnés du Sous-Secrétaire & d'un Meſſager, ſe tranſportèrent chez lui à Weſtminſter, avec ordre de ſe ſaiſir de ſa perſonne & de ſes papiers, & de le conduire devant le Conſeil. On dit (102) qu'il étoit en robe-de-chambre quand ils entrèrent, & qu'aiant appris ce qui les amenoit, il les pria de lui permettre de s'habiller. En même tems ſon Secrétaire entra, & les Officiers allèrent chercher ſes papiers. Pendant qu'on y mettoit le ſcellé, le Meſſager apporta un papier, qu'il dit avoir trouvé dans ſa chaiſe-percée, priant qu'on le mit avec les autres; ce que l'Evêque aiant remarqué, & ſoupçonnant que cet homme le ſuppoſoit, il pria les Officiers de ne point le mettre avec le reſte, & de rendre témoignage que ce papier ne s'étoit point trouvé chez lui: mais ils ne laiſſèrent pas d'aller leur chemin; & quoiqu'ils le traitaſſent avec quelque reſpect, les Meſſagers en agirent fort inſolemment, & le menacérent, s'il ne ſe dépêchoit de s'habiller, de l'emmener nud comme il étoit. Sur quoi il ordonna à ſon Secrétaire de voir ſi tous ſes papiers étoient ſcellés, & il ſe rendit directement au lieu où le Conſeil l'attendoit. Mais ces circonſtances ne s'accordent nullement avec la Rélation qu'on trouve dans la *Lettre au Clergé d'Angleterre* &c. „ J'oſe affirmer, *dit* „ *l'Auteur de cette Lettre*, parce que je puis le faire avec „ vérité, qu'on a très bien obſervé dans cette occaſion la „ diſcrétion qu'il doit y avoir entre un ſimple Particulier „ & un Homme revêtu d'un caractère public; & qu'on l'a „ traité avec toute la civilité, je puis dire, avec tout le „ ménagement qu'on peut jamais témoigner à quelqu'un „ dans des circonſtances pareilles à celles où il ſe trou„ voit. Car ceux que le Roi & le Conſeil chargèrent d'arrêter Sa Grandeur, & de ſe ſaiſir de ſes papiers, eurent „ ordre exprès de le traiter avec beaucoup de reſpect."

[XX] *Après l'avoir examiné.*] L'Auteur de la Lettre qu'on vient de citer dans la Remarque précédente, nous dit, que pendant que le Committé l'examina, il eut permiſſion de s'aſſeoir, & qu'on écouta avec patience & avec une attention reſpectueuſe tout ce qu'il alléqua pour ſa juſtification; & ce qu'il y eut de plus extraordinaire encore, on lui permit, après qu'il ſe fut retiré lui-même, de rentrer deux fois dans le Conſeil, pour y dire ou demander quelque choſe en ſa faveur. Et que quand il fut envoyé à la Tour, ce fut ſans aucune marque de triomphe de la part du Gouvernement, mais de la manière que le peut ſouhaiter un homme dans le malheur; il alla ſans Gardes & ſecrettement dans le lieu, qui eſt la Priſon la plus honorable. Un autre Ecrivain nous apprend (103) qu'on fit, que pendant que le Conſeil l'interrogeoit, il ſe hasarda d'employer la réponſe du Sauveur au Conſeil des Juifs: *Si je vous le dis, vous ne le croirez point; que ſi auſſi je vous interroge, vous ne me répondrez point, & ne me laiſſerez point aller* (104); & qu'au bout de trois quarts d'heure, on l'envoya ſans bruit & ſans éclat dans ſon propre caroſſe à la Tour.

[TT] *Il ſe plaignit qu'on l'y avoit traité fort rigoureuſement.*] „ J'ai eſſuïé, *dit-il dans ſon Diſcours à la Chambre „ Haute*, une longue & étroite Priſon, & on m'a traité „ avec une rigueur & une indignité, dont je ne crois pas „ qu'il y ait d'exemple par rapport à aucun Priſonnier de „ mon âge, de mon caractère & de mon rang; & par-là, „ quelque vigueur que j'euſſe encore, lorſque je fus arrê„ té au mois d'Août dernier, je fais tellement que j'ai, que „ je ne ſuis guères propre à me défendre contre un Bill „ auſſi extraordinaire. La grande foibleſſe de corps & „ d'eſprit où je me trouve, les traitemens, les rigueurs, „ les outrages que j'ai eſſuyés, auroient abattu un eſprit „ plus fermé, & épuiſé un tempérament plus robuſte.

[ZZ] *On publia ..... une Brochure ..... intitulée*, Lettre au Clergé d'Angleterre &c.] L'Auteur remarque, que la choſe la plus raiſonnable, & en même tems la „ plus avantageuſe au Bien public, c'eſt que le Bonheur „ de l'Egliſe d'Angleterre, & la ſureté de ſes Miniſtres, „ ſoit le grand objet des ſoins du Gouvernement. C'eſt, „ *dit-il*, ce dont ceux qui gouvernent ſont, je m'aſſure, „ fermement perſuadés ..... Comme c'eſt donc leur in„ térêt & leur devoir, je croîs auſſi que c'eſt leur incli„ nation & leur foin; & nous aurions grand tort de pen„ ſer, quand ils témoignent du mécontentement de quel„ qu'un de notre Ordre, que malgré ces deux puiſſans „ motifs, ils agiſſent par paſſion, par préjugé, ou ſur de „ faux rapports." Il parle enſuite des égards du Roi pour le Corps des Evêques, & du grand crédit qu'ils ont à la Cour; & il ajoute, que les autres raiſons qui font qu'il a du penchant à croire que la Juſtice feule, & l'intérêt de l'Etat, fontagir le Gouvernement dans l'importante affaire de l'Evêque de Rochester, ſont, „ que juſqu'au tems de cette découverte, on a eu & à la Cour & dans le Parlement „ tous les égards dûs au mérite de ce Prélat. Quelques „ demandes qu'il ait faites à Sa Majeſté régnante (& il en „ a fait quelques-unes), elles ont toujours été favorable„ ment reçues. Toutes les fois qu'il a fait ſon avis dans „ l'auguſte Aſſemblée des Pairs ſur les Affaires publiques, „ lors même qu'il s'eſt oppoſé aux meſures des Miniſtres „ d'Etat, ils ont toujours répondu à ſes raiſons d'une ma„ nière pleine de candeur & de politeſſe; & quoiqu'il ſe „ ſoit toujours exprimé de la manière la plus éloquente, „ la

(100) *Sermons, publiſhed by Mr. Moore.* Vol. I. Serm. 1. p. 17. 18.

(101) Ibid. Serm. 8. p. 224.

(102) *Strackhouſe Memoirs of the Life and Conduct of Dr. Fr. Atterbury*, p. 86.

(103) *Strackhouſe* p. 87. 88.

(104) Luc. XXII. 67. 68.

mmunes [AAA], quelle part on l'accuſoit d'avoir eue à la Conſpiration; ce qui fit prendre à cette Chambre, le 11 de Mars 1723, la Réſolution ſuivante: *Que François Evêque de Rochester étoit le principal Auteur & Directeur d'une noire & déteſtable Conſpiration, pour envahir ces Royaumes avec des Forces étrangères & y exciter un Soulèvement, dans le deſſein de renverſer l'heureuſe Conſtitution préſente de l'Etat & de l'Egliſe, en mettant un Prétendant Papiſte ſur le Trône.* En conſéquence, on porta un Bill pour lui *infliger certaines Peines*, qui fut lu pour la première fois le 23 de Mars, & envoyé aux Evêques. Le 4 d'Avril atant été fixé pour plaider l'Affaire, l'Evêque de Rochester écrivit une Lettre à l'Orateur de la Chambre des Communes, dans laquelle il l'informoit des raiſons qui l'avoient empêché de s'oppoſer en aucune manière au Bill que les Communes portoient contre lui; mais qu'il ſeroit prêt à ſe défendre, & à alléguer ſes Moyens de Juſtification, quand la choſe viendroit dans *une autre Chambre, dont il avoit l'honneur d'être Membre.* Il y eut un Membre (y) des Communes qui parla contre le Bill, & qui allégua, que le Prétendant n'avoit avec lui qu'une troupe de ſots, & de gens ſans jugement; & qu'il étoit à craindre que ſi l'Evêque, qu'on ſavoit avoir de grands talens, étoit banni, il ne fût ſollicité & tenté d'aller à Rome, où il ſeroit plus de mal par ſes conſeils, que ſi on le laiſſoit demeurer en Angleterre ſous les yeux vigilans des Miniſtres. L'Evêque comparut devant la Chambre Haute le Lundi 6 de Mai, & le Samedi ſuivant il plaida ſa Cauſe [*BBB*]. Mrs. Reeve & Wearg, Avocats du Roi, ré-

(y) Mr. Gybbethorp, le Fondateur de la Colonie de la *Georgie*.

„ la plus préciſe, & la plus digne d'un grand Orateur, „ ç'a été plutôt à la civilité de ſes Auditeurs, qu'à ſon é„ loquence, qu'il a cu l'obligation de l'attention avec la„ quelle on l'a écouté. Car l'éloquence devient inutile, „ quand c'eſt une perſonne ſuſpecte qui l'emploie. C'eſt „ à la vérité un trait aigu & empoiſonné, dans la main de „ celui qui a de mauvais deſſeins, qu'on ignore; & de là „ vient que comme il y en a à peine un entre mille qui y „ parvienne, il y en a auſſi à peine un entre dix mille qui „ puiſſe s'y confier." Il ajoute enſuite une autre conſidération, propre à diſpoſer les perſonnes les plus prévenues, à croire que cet empriſonnement étoit fondé ſur des raiſons juſtes & néceſſaires; qui eſt, „ le mauvais eſt dont „ une pareille action eſt regardée ordinairement en An„ gleterre;" & il remarque, que l'empriſonnement de l'Evêque de Rochester eſt très différent, par rapport à la nature du crime dont il eſt accuſé, de celui des ſept Evêques & du Dr. Sacheverell; & par conſéquent, que ſi on a découvert qu'il a trempé en quelque manière dans le deſſein de bouleverſer la Conſtitution du Royaume, & de mettre ſur le Trône un Sujet élevé ſous les ailes du Pape, Il n'y a pas de bon Citoyen qui ne doive voir clairement, non ſeulement que ſa Priſon eſt juſte, mais néceſſaire. „ Je ne penſe pas, *continue-t-il*, qu'il y ait aucun Proteſ„ tant parmi nous, qui croie qu'un Evêque, entant qu'E„ vêque, ſoit exempt de la Juriſdiction Civile. Il y a „ longtems que cette erreur a été bannie de notre Ile a„ vec le Papiſme; & aucun Membre de notre Egliſe ne „ révoque en doute l'Autorité du Roi ſur tous ſes Sujets. „ Il eſt vrai que tant qu'un Prélat demeure dans ſa Egliſe„ re, on lui doit plus de reſpect qu'à un autre. Le Sou„ verain, non plus que les particuliers, ne peut juſ„ gérement couccvoir des ſoupçons, ni recevoir des ac„ cuſations, contre lui; parce que c'eſt l'intégrité qui eſt l'appui le plus ferme de l'autorité qu'il doit avoir pour „ la conduite de ceux de ſon Diocèſe, qui ſont ſoumis à „ ſa Juriſdiction Epiſcopale. C'eſt à quoi il a des droits „ inconteſtables, ſelon l'Ecriture, & en vertu des Loix „ de l'Etat. Mais quand il s'en trouve quelqu'un de ce „ haut rang, qui s'oublie juſqu'à démentir le Caractère „ dont il eſt revêtu, à fomenter des Guerres Civiles, à „ porter atteinte au Gouvernement établi dans ſa Patrie; „ ſon intérêt demande qu'on n'ait aucun égard à la ſainte„ té de ſon Caractère, parce qu'il ne ſert qu'à aggraver „ les crimes prouvés contre lui, ou (pour parler avec S. „ Paul) qu'à rendre ſon péché exceſſivement péchant." L'Auteur s'adreſſe enſuite à ceux d'entre les Eccléſiaſtiques, qui ſont amis du Gouvernement établi, & leur repréſente, qu'il y en a pluſieurs parmi eux, qui les font paſſer pour un Corps remuant, inquiet & difficile à gouverner. Il les fait ſouvenir, que s'étant ſolennellement conſacrés au Miniſtère des choſes ſaintes, il ne leur convient pas de ſe mêler des affaires publiques; que leur Caractère les oblige à procurer la paix; qu'ils ſont en quelque manière les penſionaires de l'Etat dans leſquel ils vivent, & liés par les ſermens les plus ſacrés à rendre au Souverain l'obéiſſance dûe. Il finit par des reproches adreſſés à ceux qui ſouhaitent un changement, & qui deſirent non ſeulement une Rebellion, mais travaillent à l'exciter; & il leur repréſente les fatales ſuites, que le ſuccès de leur entrepriſe entraineroit inévitablement.

[AAA] On voit dans le Rapport du Comité ſecret de la Chambre des Communes, quelle part on l'accuſoit d'avoir eue à la Conſpiration.] Les Commiſſaires diſent, qu'ils ſe trouvent obligés de déclarer que Mylord Evêque de Rochester eſt celui qui a principalement aidé, dirigé, & employé le Commis George Kelly dans la pourſuite de ſes deſſeins. Et comme les correſpondances de Mr. Kelly ſemblolent tirer principalement leur poids de ce qu'il étoit employé par l'Evêque de Rochester, les Commiſſaires rapportent les raiſons qui leur perſuadent que c'eſt réellement ce Prélat qui l'a employé. L'Evêque eſt principalement accuſé d'avoir entretenu dans les Pays étrangers une correſpondance criminelle, pour exciter un ſoulèvement dans le Royaume, & pour le faire envahir par des Forces étrangères. On appuyoit cette accuſation par trois Lettres, qu'on croyoit écrites au Général Dillon, Officier Papiſte à Paris, au ci-devant Lord Mar, & au Prétendant lui-même, ſous les noms ſuppoſés de *Chévers*, *Mouſgrave*, & *Jackſon*. Nous renvoyons le Lecteur, pour les circonſtances & les preuves du fait, à la Pièce même.

[BBB] Il plaida ſa Cauſe.] Il ſe plaignit d'abord des rigueurs qu'il avoit eſſuiées à la Tour, & dit aux Seigneurs la raiſon qui l'avoit empêché de ſe défendre devant les Communes, parce que la Réſolution de cette Chambre, & le préambule du Bill, lui avoient fait voir qu'elle avoit préjugé. Il réfuta enſuite l'Accuſation même, tant par le défaut de preuves, que par le peu de vraiſemblance qu'elle avoit. Il remarqua, que l'Accuſation portoit en général, qu'il avoit eu le pernicieux deſſein de bouleverſer le Gouvernement, en détrônant le Roi, & en élevant le Prétendant ſur le Trône; & que pour y réuſſir il avoit tenu des Conſeils perfides avec des perſonnes dans le Royaume pour y exciter une Rebellion, & entretenu des Correſpondances criminelles au dehors pour procurer une Invaſion. Que pour ce qui étoit des Conſeils perfides dans le Royaume même, il falloit qu'ils fe fuſſent tenus entre lui & les perſonnes déſignées & nommées dans le Rapport: mais qu'il n'avoit jamais eu grand commerce avec eux, ni eux tenu avec lui aucun Conſeil tendant à trahiſon, y en avant quelques-uns qu'il n'avoit pas vus ſi d'un an, & d'autres depuis plus de deux ans; n'ayant jamais mangé avec aucun d'eux, & une ſeule fois avec un autre. Qu'à l'égard de la Correſpondance criminelle au dehors, elle ſe réduiſoit à trois Lettres, écrites au Général Dillon, au Comte de Mar, & au Prétendant, & dictées à Mr. Kelly par l'Evêque; à deux Lettres interceptées de Mar & de Dillon, en réponſe à celles là; & à une Correſpondance étrangére entretenue par Mr. Kelly, du ſu & de l'aveu de l'Evêque. Par rapport aux trois Lettres, qu'on ſuppoſoit dictées le 20 d'Avril 1722, il ſoutint qu'on ne pouvoit en tirer aucune induction contre lui, parce que le témoignage unanime de tous ſes Domeſtiques, qu'*aucun Etranger n'étoit venu chez lui vers ce tems-là*, & l'inſuffiſance de la déclaration des Commis de la Poſte, qui ne pouvoient au bout d'un ſi long tems ſe ſouvenir de la main de Mr. Kelly, concouroient à le juſtifier à cet égard. Sur le ſujet des deux Lettres interceptées de Mar & de Dillon, en réponſe aux prémières, il prétendit qu'elles n'avoient été miſes à la Poſte que pour être interceptées, & pour pouvoir lui attribuer la troiſiéme, parce qu'il y étoit déſigné d'une manière ſi claire & ſi peu équivoque, qu'elle auroit été contraire à toutes les régles de la prudence, ſi ces Lettres euſſent été véritables. A l'égard de la Correſpondance étrangére, entretenue par Mr. Kelly de ſon ſu & de ſon aveu, il dit que Mr. Kelly ne lui étoit point inconnu; mais il nia qu'il eût aucune liaiſon particuliére avec lui, & qu'il l'eût vu ſouvent. Il ſoutint, qu'il n'avoit eu aucune part à cette Correſpondance, ce que Mr. Kelly lui-même avoit reconnu dans la Chambre Haute; & ſes Domeſtiques avoient atteſté par ſerment, qu'ils ne le connoiſſoient ni de nom ni de viſage, parce qu'il venoit très rarement chez lui. Qu'il étoit donc affez difficile de croire qu'il eût communiqué ſur de ſi dangereux ſecrets un homme, avec lequel il avoit ſi peu de liaiſon. Il ne reſtoit pour toute preuve que la déclaration de Neyno; & une preuve fondée ſur un ouï-dire, telle qu'étoit celle-là, ne pouvoit qu'être de peu de poids dans un cas de cette nature: ce qu'il prouva par un paſſage du Bill d'*Attainder* contre le Chevalier Jean Fenwick. Il dépeignit enſuite Neyno, comme un homme qui prétendoit ſe faire valoir par la connoiſſance de ſecrets qu'il ignoroit pleinement, comme un miſérable ſans honneur, & gagné, prêt à jurer le pour & le contre, à dire Oui & Non, par crainte ou pour de l'argent; enfin comme le dernier des Scélérats, qui avoit mieux aimé attenter à ſa propre vie, que de ſoutenir la vérité de ce qu'il avoit avoué avant ſa mort. L'Evêque paſſa enſuite au peu de vraiſemblance de l'Accuſation. Car s'il eût eu part à des deſſeins criminels, à quelque trahiſon contre le Gouvernement, il étoit naturel de penſer qu'il ſe ſeroit aſſeuré au ci-devant Duc d'Ormond, qu'il avoit toujours fort eſtimé, plutôt qu'au Comte de Mar, avec lequel il n'avoit jamais eu de commerce que dans le tems qu'il étoit Secrétaire d'Etat, & qui avoit abandonné les intérêts du Prétendant depuis pluſieurs années; ou qu'au Général Dillon, homme de guerre, qu'il n'avoit jamais vu: qu'il auroit envoyé ſes Lettres par quelque voie ſecrette, ſans les confier à la Poſte; & qu'on auroit du moins trouvé quelques traces d'une pareille Correſpondance, ou dans ſes papiers qu'on avoit ſaiſis, ou

répondirent à son Discours. Il avoit pour Avocats le Chevalier Constantin Phipps, & Guillaume Wynne Ecuyer. Le Bill fut lu pour la troisième fois le Mécredi 15 de Mai, & quand il fut question de le passer, il excita de longues & vives contestations. Le Comte Powlet, qui parla le premier, s'étendit sur la nature du Bill, montra les dangereuses suites d'une Procédure auſſi extraordinaire, & soutint fortement, qu'en s'écartant des règles établies qui demandent des Preuves, & par cela même de la Justice, on exposoit inévirablement aux plus grands dangers l'excellente Constitution du Gouvernement d'Angleterre. Le Dr. Willis, pour-lors Eveque de Salisbury, répondit à ce Discours, que con-

ou dans le témoignage de quelques personnes dignes de foi. Mais qu'un homme vivant dans la retraite, à qui l'Art de la Guerre étoit inconnu, & propre à agir seulement dans les affaires de son ressort, se soit engagé dans une Conſpiration, dans le tems qu'il étoit accablé de douleur par la mort de ſa femme, qu'il avoit la tête remplie de batimens & de Livres, & qu'il étoit en correſpondance avec des Savans ſur des points importans de Théologie, *c'eſt ce que ne ſe perſuadront*, dit-il, *jamais preuves, que ceux qui pourront le perſuader à me condamner ſans preuves.* „ Voici, *s'écria-t-il*, une Conſpiration trainée pendant un an ou deux, pour renverſer le Gouvernement „ à main armée; une Invaſion du dehors; un Soulèvement dans le Royaume; & le tout ſe découvre au moment précis de l'exécution; & douze mois après le „ Plan formé, il ne paroit aucun concert, aucune correſpondance entre les Conjurés; on ne voit ni amas „ d'argent, d'armes & de munitions de guerre, ni Officiers; & cependant c'eſt le pauvre Evêque qui a tout fait. Quel motif m'auroit engagé à m'oublier à ce point? Scroit-ce l'ambition, & l'envie de m'élever à „ un plus haut rang dans l'Egliſe? Il n'y a perſonne de ceux de mon Ordre, qui toit plus éloigné de ces ſentimens que moi..... L'argent m'auroit-il tenté? Je l'ai toujours mépriſé, peut-être trop, en bien circonſtances „ où je me trouve d'en avoir beſoin, ſelon les apparences. D'un Evêché de cinq cens livres Sterling de rente, j'ai employé pas moins de mille livres à réparer „ l'Egliſe & le Palais Epiſcopal; & je n'ai pas dépenſé un ſeul inutilement. J'ai employé le reſte de mon petit revenu, comme il convenoit pour vivre ſelon mon „ rang. Ai-je été animé de quelque mépris pour la Religion établie &c. (105)? Encore un mot: puis-je être ſoupçonné de favoriſer le Pouvoir Arbitraire? Toute la ſuite de ma conduite a prouvé le contraire. J'ai toujours été ami de la Liberté du Sujet, & j'ai conſtamment défendue de tout mon pouvoir. Je puis m'être trompé dans les moyens, par leſquels j'ai tâché de le maintenir; il ne s'agit point de quel Parti j'ai été, ſi „ mes actions ne ſe ſont jamais démenties." Il finit en repréſentant aux Seigneurs la ſévérité des peines décernées contre lui, l'inſuffiſance des preuves du crime, & combien il étoit dangereux de donner l'exemple de ſemblables procédures. „ Ma ruine, *dit-il*, n'eſt pas d'une „ aſſez grande importance à un membre de perſonnes, „ pour valoir la peine qu'ils violent, en même paroiſſant violer le moins du monde leurs Loix & leur Conſtitution, qu'ils doivent au contraire maintenir envers & contre tous. Mais ſi une fois on fait des démarches ſi extraordinaires, & qu'on s'écarte des règles ordinaires „ & des formes établies de la Juſtice, qu'on faſſe des routes inconnues, ou des ſentiers qui ne ſont point „ battus, qui ſait à quoi cela pourra encore aboutir? „ Quoique je ne mérite aucune conſidération, & que, „ par cette raiſon, tout ce qu'on peut faire contre moi „ puiſſe paroitre juſte, vous devez, Mylords, faire attention à vos plus importans intérêts, ceux de vos propres perſonnes & de votre poſtérité. C'eſt ici une Procédure étrangère à notre Conſtitution, & qui, ſous prétexte de la maintenir, ne peut qu'en cauſer réellement à la fin la ruine. Au nom de Dieu, renoncez à ces Procédures extraordinaires, ne donnez pas ces nouveaux & dangereux exemples. Quant à moi, je ſuis prêt à ſubir volontairement & gaiement un exil perpétuel. Il me ſera doux de pouvoir me flatter que j'aurai, en quelque manière, donné occaſion d'arrêter le cours de pareils exemples, & d'avoir contribué par-là au bonheur de ma Patrie; & en quelque lieu que je ſois, je ne ceſſerai de faire des vœux pour ſa proſpérité, & dans les mêmes termes que le Pere Paul employoit pour l'Etat de Veniſe: *Eſto perpetua.* Ce n'eſt pas mon éloignement qui me fait de la peine. Qu'on me banniſſe; & que ma Patrie, appuyée ſur l'immuable fondement des Loix & de la Juſtice, ſubſiſte à jamais. „ Une partie de ce dont on m'accuſe a été réfuté par des preuves claires & préciſes; en particulier, d'avoir écrit les Lettres en queſtion le 20 d'Avril, ou d'avoir aucune connoiſſance de celui qui les a écrites. Je nie abſolument de les avoir écrites, & que j'aye encore aucune connoiſſance de leur Auteur. Les autres parties de l'Accuſation ne ſont pas ſuſceptibles d'une pareille „ réfutation, & ne la demandent pas même. Et c'eſt à quoi je me tiens. Mais, Mylords, une voie qui m'eſt ouverte pour ma juſtification, c'eſt de m'en tenir à la „ négative ſur le tout en général; c'eſt de proteſter devant vous de mon innocence, de la manière la plus ſérieuſe, la plus forte & la plus ſolennelle; d'en appeller ſur la vérité de ce que je dis, à Dieu qui eſt le Scrutateur des cœurs, ce que je fais par rapport à ce que je vois dire. On m'accuſe dans le Rapport, d'avoir dirigé la Correſpondance de Mr. Kelly. Je nie ſolennel-

„ lement d'avoir jamais vu, ni directement ni indirectement, une ſeule ligne de ces Lettres, avant que je les aye vues imprimées; ni que leur contenu m'ait jamais été communiqué. Je nie en ſecond lieu, que j'aye jamais eu connoiſſance d'aucun Mémoire dreſſé pour être préſenté au Roger; ni d'aucune entrepriſe pour le tems du Voyage du Roi à Hanovre, ou pour le tems des Elections; ni d'avoir entendu parler le moins du monde qu'il dût s'exécuter une Conſpiration, juſqu'au tems de l'empriſonnement de Mr. Layer. Je déclare non moins ſolennellement, que je n'ai jamais ni reçu li, ni remis, ni reçu de perſonne, ni demandé à perſonne, de l'argent pour faciliter l'exécution de ces deſeins; & que je n'ai aucune connoiſſance que ces perſonnes aient jamais fait aucunes remiſes; & qu'on ne m'en a jamais faites. Je n'ai jamais dreſſé ni Déclaration, ni Mémoire, ni Pièce quelconque, en faveur du Prétendant, comme on m'en accuſe expreſſément. Et je n'ai jamais eu connoiſſance d'aucune Commiſſion donnée, d'aucuns préparatifs d'armes, de Soldats, d'Officiers, ni d'aucunes meſures à cet égard pour exciter un ſoulèvement dans ces Royaumes. Je déclare qu'il n'y a rien que de vrai dans tout ce que je viens de dire, & je le foutiendrai juſqu'à mon dernier ſoupir. Et je luis perſuadé, Mylords, que plus vous approfondirez cette affaire, & plus vous ferez convaincus de mon innocence. Voilà tout ce qu'il y a d'eſſentiel contre moi dans le Rapport de la Chambre des Communes. Si l'Accuſation avoit été auſſi clairement prouvée, que hardiment avancée, toutes les proteſtations de mon Innocence ſeroient inutiles, quoiqu'on n'en ait jamais fait de plus ſolennelles; mais comme elle n'eſt appuyée que par de légères probabilités, qu'on ne peut réfuter à aucun égard, ſans prouver le contraire; donnez aux aſſurances ſolennelles qu'un homme fait en faveur de ſon innocence, leur poids & leur valeur, & je ne demande autre choſe, ſinon qu'elles aient autant d'influence ſur vos eſprits, Mylords, qu'elles ſont conformes à la vérité. Que ſi malgré cela, vous trouvez quelque apparence de force dans les preuves alléguées contre moi; ſi, par des motifs incomus, vous me jugez coupable; ſi enfin des raiſons d'Etat, de la fageſſe & de la juſtice deſquelles je ne ſuis pas Juge compétent, vous engagent, Mylords, à paſſer ce Bill contre moi; je tâcherai de me ſoumettre paiſiblement & ſans murmure à ce que vous ferez, la volonté de Dieu ſoit faite. Nud je ſuis ſorti du ventre de ma mère, & nud j'y retournerai; & ſoit qu'il donne, ſoit qu'il ôte, le nom de l'Eternel ſoit beni.

(105) *Voy.* la Rem. [C].

Dans la Réponſe que Mr. Wearg fit à ce Diſcours, il commença d'abord par de grands éloges de l'Eloquence admirable que le Prélat avoit fait briller. „ Il faut avouer, *dit Mr. Wearg*, que le très Révérend Evêque a plaidé ſa Cauſe avec toute la force & toute la beauté d'Eloquence poſſible. Quand même je me ſentirois en état, ce que je ne me ſens point, d'y répondre de la même manière, je ne me croirois pas en droit de le faire dans les circonſtances préſentes. Car s'il eſt excuſable dans un homme qui ſe défend, d'employer ces puiſſantes armes de l'erreur & de l'impoſture, qui triomphent de la Raiſon & font égarer le Jugement, à proportion de ce qu'elles remuent les Paſſions; je ne crois pas qu'il ſoit permis d'en faire uſage, lorſqu'on fait le perſonnage d'Accuſateur. Je me bornerai donc à examiner la force des Raiſons alléguées en faveur du Prélat, en les dépouillant des couleurs & des ornemens de l'Eloquence." On trouve dans le même Diſcours de Mr. Wearg un endroit, qui nous apprend quelle impreſſion l'Eloquence de l'Evêque avoit faite ſur la Chambre Haute. „ Ces choſes, *dit-il*, paroitront incroyables à ceux qui liront cette liſte de plaintes qui ſe trouve dans le Diſcours de Sa Grandeur; & il y en a même quelques-unes, qui à la faveur d'un ſtyle plein de feu & de force, ont arraché des larmes à quelques-uns des Membres de cette auguſte Aſſemblée; mais qui dépouillées de cette fauſſe beauté, & peſées à la balance ſure d'une Raiſon ſévère, ſe trouvent ſans fondement, & nullement conformes à cette exacte vérité, que quelques endroits du Diſcours de Mylord me font préſumer qu'il voudroit paroitre avoir toujours reſpectée." Mr. Wearg répondit article par article à tout ce que l'Evêque avoit allégué pour ſa juſtification, & il dit en finiſſant ſon Diſcours: „ La dernière choſe ſur laquelle Sa Grandeur a inſiſté, c'eſt une Proteſtation ſolennelle, je ne puis pas dire de ſon innocence, parce qu'elle a été conçue en des termes qui ne me paroiſſent contredire à aucun égard les accuſations portées contre lui, & ſur leſquelles on inſiſte pour faire paſſer le Bill. Cette Proteſtation eſt ménagée de manière, qu'elle répond ſeulement à quelques circonſtances du tems, ſans qu'elle démente le fond des faits, & ſans qu'on y ait fait aucune déclaration d'affection & de

„ fidé-

comme les Maladies extraordinaires demandent des remèdes extraordinaires, de même dans les cas d'une extrême néceſſité, lorſque l'Etat eſt en danger, ſi les Loix ordinaires n'ont point de prix ſur les grands Criminels, le Pouvoir Légiſlatif doit venir à leur ſecours. Le Dr. Gaſtrell Evêque de Chéſter lui répondit, & dit, que ce n'étoit nullement le cas préſent, puiſqu'il y avoit longtems que la Conſpiration, à laquelle on accuſoit l'Evêque de Rocheſter d'avoir eu part, étoit découverte & diſſipée. Le Dr. Gibſon Evêque de Londres lui repliqua; & le Duc de Wharton répondit à ce dernier par un long Diſcours, où il reſuma avec beaucoup d'art, de jugement & d'éloquence, toutes les preu-

„ fidélité pour Sa Majeſté régnante. Mais ſuppoſé que „ ces Proteſtations renferment une négation directe & „ poſitive du crime en général, elles ne doivent être d'au„ cun poids, Mylords, parce que c'eſt un Moyen de dé„ fenſe, dont le plus coupable peut ſe prévaloir, com„ me le plus innocent. Une petite Preuve vaut mieux „ que toutes les Proteſtations. Et je ne puis m'empêcher „ de remarquer ſur cet article, & je me flatte, Mylords, „ que vous n'attribuerez pas remarque à aucun principe de „ malignité, mais à ce qu'exige de moi mon devoir, qui „ m'oblige à faire toutes celles qui ſont à ma Cauſe; je „ ne puis, dis-je, m'empêcher de remarquer, qu'il pa„ roît par les papiers ſaiſis à la Tour ſur le Domeſtique „ de Sa Grandeur, que ce Prélat ne reſpecte pas toujours „ autant la Vérité qu'il devroit.

Le Duc de Wharton, dans le Diſcours qu'il fit contre le Bill, toucha la remarque que quelques Seigneurs avoient faite, auſſi-bien que Mr. Weare, que l'Evêque n'avoit point fait de déclaration de ſon affection & de ſa fidélité pour le Roi. „ On a dit, *dit le Duc*, dans les Dé„ bats, que l'Evêque auroit dû faire des Proteſtations de „ ſon zele pour le Roi & la Famille Royale. Mais il me „ ſemble qu'il a ſuivi la voie la plus naturelle de s'acquit„ ter de ſon devoir, en prouvant qu'il eſt innocent des cri„ mes dont on l'accuſe. S'il eut employé quelques-unes „ des expreſſions, dont ces Seigneurs blâment l'omiſſion, „ la même diſpoſition d'eſprit l'auroit fait accuſer d'hy„ pocriſie; & ceux à qui ſon ſilence a déplu, l'auroient „ taxé de dégui[illegible].“

La Réponſe la plus forte au Diſcours de l'Evêque, a paru en plusieurs Lettres dans le *Journal de Londres*, de Septembre 1723. Il y en a deux, où l'on traite à fond la matière du Droit inhérent que la Souveraine Autorité de la Nation a de procéder contre une perſonne par un Bill en Parlement, & de la prudence qu'il y a de faire uſage de ce Droit dans les occaſions convenables, en réponſe à cette partie du Diſcours de l'Evêque, qui regarde la maniére de procéder contre lui par la voie d'un Bill. L'Auteur obſerve dans ſa Lettre du 28 de Sept. No. 218. que ce Droit en lui-même, dans *quelques* occaſions, eſt reconnu par tous ceux qui ſe font oppoſés à ce qu'on en fit uſage dans celle-ci. Et par rapport à la Perſonne particulierement intéreſſée, il fuffit de remarquer, que l'unique fondement de ſes plaintes fur ce ſujet doit être, de ſe voir ſurpris par ſes propres artifices, & de recevoir par une voie extraordinaire la punition qu'il avoit compté d'éviter dans le cours ordinaire des choſes. Il paſſe enſuite aux Proteſtations ſolennelles de l'Evêque & à la Concluſion de ſon Diſcours, qu'il appelle, *la Partie triſte de ſa Defenſe*. „ Je „ c'eſt, *dit-il*, le jugement qu'en doit porter tout homme, „ à qui il reſte quelque reſpect pour la ſimplicité des paro„ les & pour la ſainteté du Serment; car dans une occa„ ſion comme celle-ci, je ne trouve pas qu'il y ait une „ grande différence entre ſe parjurer en termes exprès, & „ choiſir des expreſſions artificieuſes, des tours ſi particu„ liers, qu'on voit manifeſtement que l'intention de celui „ qui parle s'eſt d'éviter de faire une déclaration naturelle.“ L'Auteur obſerve enſuite, que quand un homme, accuſé d'un crime particulier, après avoir allégué tout ce qu'il a jugé à propos pour ſa défenſe, & pour répondre aux preuves produites contre lui, change tout d'un coup de ton, & s'offre volontairement de faire des Proteſtations ſolennelles pour ſe juſtifier, il s'engage réellement par Serment à parler clairement, ſincérement, ſans détour & ſans artifice, ſur le point dont il eſt principalement queſtion; & il eſt préciſément dans le cas de celui qui eſt formellement lié par Serment à dire la Vérité, à dire toute la Vérité, & à ne rien dire que la Vérité. Les Proteſtations ſolennelles dans les Affaires ne peuvent être d'uſage, qu'autant qu'elles ſont claires, ſimples, ouvertes, intelligibles, & tendues, & qu'elles ſe rapportent préciſément au ſujet principal à l'occaſion duquel elles ſe font; ſans cela, elles ne ſont de poids que contre celui qui y a recours, & elles doivent néceſſairement produire cet effet. Car quand un homme qui eſt devant ſes Juges, leur déclare qu'il eſt prêt de ſe purger des crimes dont on l'accuſe, par un Appel ſolennel à Dieu, le Scrutateur des cœurs; & qu'après cette toutenante déclaration, on voit qu'il écarte le crime principal dont on l'accuſe, pour chicaner ſur quelques petites circonſtances de faits, qui ne ſont pas partie de l'accuſation portée contre lui au Tribunal devant lequel il ſe trouve; qu'il mêle dans ſes expreſſions les plus ſolennelles la ruſe & l'artifice, qui ne devroient point y entrer; il ne ſe peut que ſes Proteſtations ne tournent contre lui-même, & qu'elles ne ſoient une preuve de ſon crime, qu'elles étoient deſtinées à dérober au grand jour.

C'eſt-là le cas dont il s'agit ici, *continue cet Auteur*. L'Evêque, à la profeſſion duquel un pareil procédé convient très peu, eſt accuſé expreſſément d'avoir dicté quelques Lettres à Mr. Kelly; d'avoir eu Correſpondance avec le Prétendant; d'avoir violé les Sermens réitérés de fidélité qu'il avoit prêtés au Roi George &c. Après d'autres Réponſes peu ſatisfaiſantes, il a recours à la voie des Proteſtations pour ſe juſtifier, & à un Appel ſolennel à Dieu, qui eſt le Scrutateur des cœurs. Et dans tout le cours de ſes Proteſtations, il évite ſoigneuſement de nommer ſeulement le Roi George, ou quelqu'un de ſa famille: il ne témoigne nulle part qu'il ſoit touché d'aucun ſentiment de reſpect pour les Sermens qu'il a faits au Roi George & à la Ligne Proteſtante, ni ne déclare une ſeule fois qu'il reconnoiſſe les droits du Roi George à la Couronne: il ne déſavoue pas une ſeule fois en termes exprès les droits du Prétendant, ni ſes Correſpondances avec lui: il n'exprime pas ſeulement d'une maniére réſervée & froide, aucun éloignement pour lui. Ce ſont-là des choſes, qu'il n'a pu oublier ni omettre par inadvertence, par défaut de mémoire, vu qu'il étoit accuſé d'avoir rompu les nœuds ſacrés de Sermens itérés; mais qu'il a paſſé ſous ſilence volontairement, & de deſſein prémédité. Et quand il en vient enſuite à l'Article principal, il écarte ce dont il étoit accuſé dans le Bill, & au-lieu de nier devant Dieu qu'il ait jamais communiqué ou dicté aucunes Lettres à Mr. Kelly, ou d'autres ſemblables, il donne le change adroitement & par je ne ſai quelle figure de Rhétorique, en niant qu'il ait jamais v u aucunes Lettres pareilles de Kelly, ou que leur CONTENU LUI ait jamais été COMMUNIQUÉ *par* KELLY. Un ſemblable tour, & un changement pareil de langage, ne valent rien nulle part, mais ſont horriblement criminels dans un Diſcours commencé en atteſtant le Ciel, & rendu ſacré par le ſaint Nom de Dieu. Après avoir ainſi trompé, à ce qu'il eſpéroit, les oreilles de ſes Auditeurs, & avoir *ſemblé* nier (ce qu'il n'avoit point nié du tout) d'avoir *dicté* à Kelly les Lettres de la Correſpondance dont il étoit accuſé; il s'arrête à des circonſtances particulieres, qui ne fiſſoient point le fond de l'accuſation portée contre lui, mais qui ſe trouvoient raſſemblées dans le *Rapport* de la Chambre des Communes, & dont la plupart n'y étoient rapportées que comme des choſes dites par les perſonnes qu'on avoit examinées ſur ce qu'elles avoient entendu dire de la Conſpiration. Il n'a pas fait difficulté de nier quelques-uns de ces faits, avec des circonſtances particulieres par rapport aux tems & aux lieux (quoiqu'elles ne fiſſent point partie de l'accuſation contre lui, comme je l'ai remarqué); parce qu'il n'ignoroit pas qu'il avoit écarté le point principal en queſtion, & qu'il pouvoit furement pourſuivre ſes Proteſtations, n'y aiant rien d'aſſez particulariſé pour les invalider. Telle eſt la méthode qu'il a jugé à propos de ſuivre, dans un ſujet auſſi grave & auſſi ſolennel que celui d'un Appel à Dieu comme au Scrutateur des cœurs. Et ſi l'omiſſion ſolgneuſe de tout ce qui pouvoit véritablement mettre ſon innocence au jour dans cette occaſion; ſi la maniére ſubtile dont il a donné le change ſur l'article principal, & l'adreſſe avec laquelle il écarte la véritable accuſation portée contre lui dans le Bill, pour s'attacher à des circonſtances du *Rapport* qui ne le regardent point; ſi tout cela, dis-je, ne ſuffit pas pour convaincre toute perſonne déſintéreſſée, qu'un pareil procédé eſt fondé ſur le ſentiment du crime, comme il n'y a que le crime qui le puiſſe rendre néceſſaire, je n'ai plus rien à dire. Dont je ſuis ſûr, c'eſt que cacher & couvrir la vérité de cette maniére, une pareille diſſimulation, une préparication & des réſervations mentales de cette nature, à la ſuite d'un Appel ſolennel à Dieu, ne peuvent être regardés que comme différant très peu du Parjure, ou du moins comme une marque du plus grand mépris pour la ſainteté du Serment. Il eût mille fois mieux valu pour un homme de ſon Caractére, de n'être point entré dans cette voie de juſtification, à quoi on ne l'obligeoit point, que d'y être entré d'une maniére ſi folennelle, & d'en être ſorti avec une pareille tache de ſauſſeté, & en ajoutant un nouveau crime aux autres. La Concluſion de ſa Défenſe, *ajoute l'Auteur*, eſt de la même nature que le reſte. C'eſt une Concluſion non ſeulement touchante, mais qui conviendroit très bien dans la bouche d'un homme vertueux & innocent, qui ſe ſoumettroit aux arrêts de l'Juſtice, dans le ſentiment de la direction ſuprême de la Providence. Mais dans la bouche d'un homme ſi intimement convaincu de ſon crime, qu'il n'oſe le nier en termes clairs & précis, d'un homme convaincu par une multitude de circonſtances de s'être

„ ré-

preuves alléguées contre l'Evêque de Rochester, & tâcha de faire voir leur insuffisance. Il fut puissamment soutenu par Mylord Bathurst [*CCC*]. Le Comte de Strafford & Mylord Trevor se déclarerent pour le même Avis, & le dernier dit, qu'il s'étoit opposé depuis longtems, & continueroit de s'opposer à ces Procédures extraordinaires, qui ne tendoient qu'à s'attribuer une Autorité sans bornes sur leurs Concitoyens: que s'il avoit à perdre sa Liberté, il aimoit mieux en faire le sacrifice à un seul Tyran, qu'à plusieurs; parce qu'un Tyran, pour peu qu'il ait de lumières, ne manque pas pour son propre interêt d'épargner la vie de ses Sujets; au-lieu que là où il y en a plusieurs, ils travaillent à se détruire mutuellement, pour s'emparer des biens les uns des autres. Le Comte de Finlater & Seafield lui répondit. Le Duc d'Argile parcourut tout le Discours de l'Evêque, & réfuta tout ce qu'il y avoit de plus essentiel: il releva la noirceur de son crime, par lequel il avoit deshonoré la sainteté de son Caractère, & foulé aux pieds les Sermens les plus solennels & les plus réitérés. Mylord Gower parla après cela contre le Bill. Mais ce qui surprit bien des personnes, c'est que Mylord Lechmere, qui avoit témoigné en diverses occasions qu'il désapprouvoit ces Procédures extraordinaires, ne laissa pas d'être d'avis que l'Accusation étoit suffisamment prouvée. Le Comte de Cowper lui répondit par un Discours remarquable [*DDD*]. Les Comtes de Peterborough & de Cholmondley parlérent en faveur

„ réduit lui-même dans cet état, en violant des Sermens
„ solennels; d'un homme que toutes ses ruses & ses artifices ne peuvent dérober au grand jour; cette Conclusion devient plutôt une aggravation de son crime, qu'une preuve de son innocence, & doit exciter plutôt la
„ colére & l'indignation, que la pitié & la compassion.
„ Tout au plus peut-on la regarder, comme venant d'un
„ homme, dont le caractère distinctif dans toutes les Disputes a été, comme on le sait, une adresse & une dexterité surprenante à faire entrer l'Ecriture Sainte dans
„ toutes ses querelles particulières, & à s'appliquer les expressions de la Parole de Dieu selon les vues de ses
„ Passions."

[*CCC*] *Il fut puissamment soutenu par Mylord Bathurst.*] Il tourna d'abord les traits offensans lancés contre les Membres de cette illustre & auguste Assemblée, qui n'étoient pas du sentiment de ceux qui avoient la Pluralité; & il dit, que quant à lui, comme il n'avoit en vue que la Vérité & la Justice, le Bien de sa Patrie, l'Honneur de la Chambre, & l'Intérêt de sa Conscience; il diroit librement sa pensée, malgré tout ce qui pouvoit décourager dans cette occasion. Qu'il ne se plaindroit point des voies qu'on avoit employées pour rendre quelques personnes suspectes, & de ce qu'ensuite, sous prétexte qu'elles étoient suspectes, on avoit ouvert leurs Lettres concernant leurs plus petites affaires domestiques: que c'étoient-là de petits griefs, qu'il pouvoit supporter. Mais que voyant qu'on portoit les choses jusqu'à condamner un homme du premier rang dans l'Eglise, d'une manière dont il n'y avoit point d'exemple, & sans aucune preuve juridique, il croyoit qu'il étoit de son devoir de s'opposer à une Procédure aussi injuste & aussi insoutenable en elle-même, que dangereuse & funeste dans ses conséquences. A cette occasion il pria les Seigneurs de lui permettre de rapporter un fait, qu'il tenoit de divers Officiers dignes de foi, qui avoient servi en Flandre pendant la dernière Guerre. Un François, à ce qu'il me semble, dit-il, avoit inventé une Machine, qui devoit non seulement tuer en un coup plus de monde qu'aucune autre, mais estropier pour jamais tous ceux qu'elle blesseroit. Se flattant d'une grande récompense, il s'adressa à un des Ministres, qui proposa la chose au feu Roi de France: mais ce Monarque aiant fait réflexion qu'on feroit bientôt servir une si dangereuse invention contre ses propres Soldats, ne jugea pas à propos de l'encourager; ce qui obligea l'Inventeur à passer en Angleterre, où il offrit ses services à quelques-uns de nos Généraux, qui rejettérent aussi ces propositions avec indignation. Il n'eût pas difficile, continua Mylord Bathurst, de faire l'application de cette Histoire. Si le manière de procéder qu'on veut suivre eût une fois reçue, elle deviendra un Instrument des plus dangereux: les Biens, la Liberté, la Vie de personne ne seront en sureté. Et si ceux qui ont été il y a quelques années dans le Ministère, & qui étoient autant aimés qu'aucun de ceux qui leur ont succédé, avoient employé de pareilles Machines Politiques, plusieurs des Personnes illustres qui se montrent si zélées pour le Bill, ne seroient pas à présent en état de servir Sa Majesté. Ce Seigneur ajouta, que si des Procédures si extraordinaires venoient à la mode, il ne voyoit point d'autre parti à prendre pour lui & pour plusieurs autres, que de se retirer dans leurs Terres, pour y jouir tranquillement de leurs biens, s'il étoit possible, dans le sein de leurs familles; puisque la moindre Correspondance, la moindre Lettre interceptée, pouvoit rendre criminel; & il cita à cette occasion un endroit des *Mémoires du Cardinal de Retz*, par rapport au Cardinal Mazarin. Ce dangereux & malin Politique se vantoit, qu'avec deux lignes de l'écriture d'un homme entre les mains, & un petit nombre de circonstances attellées par témoins, il lui feroit couper la tête quand il lui plairoit. Il releva aussi fortement la pluralité qui se trouvoit parmi les Evêques, & se tournant vers eux, il dit, „ qu'il avoit de la peine
„ à comprendre la raison de la haine invétérée que quelques personnes portoient au savant & spirituel Evêque
„ de Rochester, à moins qu'ils ne se fussent infatués de
„ la ridicule opinion de certains Sauvages, qui s'imaginent fermement qu'ils héritent non seulement des dépouilles, mais des *qualités* d'un ennemi de conséquence, quand ils l'ont tué (106)."

[*DDD*] *Le Comte de Cowper lui répondit par un Discours remarquable.*] Il remarqua que la raison la plus forte qu'on avoit alléguée en faveur du Bill, c'étoit la Nécessité; mais que pour lui, il ne connoissoit point de Nécessité qui put justifier une Procédure aussi extraordinaire & aussi dangereuse. Que, comme on l'avoit déja remarqué, il y avoit plus d'un an que la Conspiration avoit été heureusement découverte, & par conséquent dissipée. Qu'outre le poids & la force intrinsèque du Gouvernement par le grand nombre d'Employés Civils & Militaires, les richesses & le crédit des personnes bien intentionnées à pour la Personne de Sa Majesté & pour la Succession établie, ceux qui étoient au Timon s'étoient vus encore appuyés par la suspension de l'Acte *Habeas Corpus*, & par l'augmentation des Troupes; tellement qu'à son avis, le Gouvernement ne couroit aucun risque, quand Plunket & Kelly ne seroient pas condamnés à une prison perpétuelle, & l'Evêque de Rochester banni du Royaume. Et qu'au contraire, si ce Prélat vouloit employer son génie & ses talens à ménager des intrigues Politiques, il croyoit qu'on auroit moins à craindre de lui dans le Royaume, que s'il alloit dans les Pays étrangers. Que les autres raisons par lesquelles on prétendoit justifier des Procédures si extraordinaires, n'avoient pas plus de poids que la précédente. Que les Régles connues & établies par les Loix de l'Etat, touchant les Preuves, étoient un droit que la naissance donnoit à chaque Sujet du Royaume, & devoient être constamment observées, non seulement dans les Cours de Judicature, mais dans les deux Chambres du Parlement, jusqu'à ce que le Pouvoir Législatif les eût changées. Qu'on avoit avancé bien de choses fur l'Autorité des Parlemens, qu'il avouoit être grande; mais que, selon lui, leur Souverain Pouvoir consistoit seulement à faire des Loix & à les annuller; & que tant qu'elles n'étoient pas annullées, chaque Sujet étoit en droit d'y avoir recours. Qu'il étoit d'un dangereux exemple, d'admettre en preuve le témoignage précaire & incertain des Commis de la Poste. Que dans les tems précédens, on avoit trouvé fort dur, que dans des Causes capitales, on fît valoir contre un homme la ressemblance de caractère; mais qu'il y avoit quelque chose de pis ici, puisqu'on prétendoit que les Commis pouvoient se ressouvenir au bout de quatre mois, d'une pareille ressemblance. Qu'il se pouvoit qu'ils fussent honnêtes-gens, & qu'ils jurassent ce qu'ils croyoient être vrai; mais qu'il étoit fûr que c'étoit-là une preuve du moins trop précipitée, parce qu'aiant demandé à l'un d'eux, comment il savoit qu'une Lettre étoit de la main de Mr. Kelly? il lui avoit répondu sur le champ, qu'il avoit vu la même écriture quatre mois auparavant, & qu'il étoit affûré qu'elle ne pouvoit être d'une autre main; quoique tous ceux qui ont quelque expérience du Monde, sachent parfaitement qu'on peut si bien déguiser son écriture, qu'il est impossible de la reconnoître. Ce Seigneur fit ensuite l'éloge du procédé noble & courageux de l'Evêque, en ne répondant point devant la Chambre des Communes, dont les Procédures extraordinaires contre un Membre de la Chambre Haute étoient un attentat fi marqué fur les droits de la Pairie, que si les Seigneurs consentoient à ce Bill, ils pouvoient bien se dire les derniers Pairs. „ *Ultimus Romanorum*, Mylord, „ (dit-il en finissant) étoit un titre d'honneur & une louan-
„ ge; mais je doute que d'être les derniers Pairs de la
„ Grande-Bretagne, en abandonnant nos anciens Privilè-
„ ges, puisse être un titre pareil. Et c'est pourquoi j'o-
„ pine à rejetter le Bill (107).

Quelques mois après le Procès, il parut une Brochure (108) intitulée: *Discours d'un Pair* (le Comte C....r) *dans la Chambre Haute, à la troisiéme Lecture du Bill pour infliger des peines à François Evêque de Rochester.* On attribue ce Discours au Comte de Cowper, quoiqu'il soit entiérement différent de celui dont nous avons rapporté la substance. Voici la véritable origine de ce prétendu Discours. Mr. Jérémie Griffith, Jurisconsulte, aiant composé une Défense de l'Evêque de Rochester dans le dessein de la publier dans *le Vrai Breton*; quelques mois après le bannissement de ce Prélat, il changea de dessein & le fit imprimer à part, jugeant qu'il ne pouvoit mieux exciter la curiosité qu'en lui donnant cette forme de Discours, & en le faisant paller fous le nom du Comte de Cowper: ce qui fit que la Pièce eut effectivement un grand succès, & qu'on en débita quelques milliers d'Exemplaires *. Nous n'en rapporterons qu'un seul endroit, qui paroit absolument

(106) *Historical Register*, n. 33. *for the year* 1724. p. 88. 89.

(107) Ibid. p. 90. 92.

(108) Ibid. p. 36. & p. 335. & *suiv.*

* Mr. Griffith a averti les Auteurs que tout cela est fait, *entant que cela le regarde*: qu'il n'a jamais rien écrit ni publié sous le titre marqué ici, ni mis le nom de Mylord Cowper ou de quelque autre personne à ce qu'il a fait.

veur du Bill, qui paſſa enfin à la pluralité de quatre-vingt-trois Voix contre quarante-trois, & eut le Conſentement Royal le 27 de Mai. On dit que le Roi ſigna ce Bill avec quelque regret, touché, diſoit-il, de voir qu'il y eût de juſtes raiſons de condamner à un Banniſſement perpétuel un Evêque de l'Egliſe d'Angleterre, homme d'un ſi grand mérite, & qui l'avoit approché de ſi près en qualité d'Officiant à ſon Couronnement. Cependant, pour adoucir en quelque ſorte la rigueur de la Sentence, ſa fille eut permiſſion de l'accompagner; & on lui permit d'entretenir commerce dans le Royaume, par le canal de Mr. Morrice ſon gendre. Il s'embarqua le Mardi 8 de Juin à bord du Vaiſſeau de Guerre l'Aldborough, & le Vendredi ſuivant il mit pied à terre à Calais, où il apprit que le ci-devant Vicomte Bolingbroke, qui avoit obtenu ſa grace, venoit d'arriver pour paſſer en Angleterre; ce qui lui fit dire en badinant: *Je fais donc échanger!* De là il ſe rendit à Bruxelles, où l'on dit qu'il voulut rendre viſite au Comte d'Aylesbury, Seigneur Catholique-Romain, qui refuſa de le voir, diſant, que quoique ſa Religion pût l'excuſer d'être dans des intérets oppoſés à ceux du Gouvernement d'Angleterre, il ne pouvoit ſouffrir un Eccléſiaſtique Proteſtant, qui agiſſoit contre ſon Devoir, ſes Principes, & ſon Serment. L'Auteur du *Vrai Breton*, Feuille qui commença à paroître peu de tems après, & à laquelle on prétend que le Duc de Wharton avoit beaucoup de part, a fait en divers endroits de vives réfléxions contre le Miniſtère, par rapport au Banniſſement de notre Evêque, dont il a fait un Portrait extrêmement avantageux [*EEE*]. Le Dr. Atterbury adoucit les rigueurs de ſon Exil par l'étude, & par la converſation des Gens-de-Lettres; & il entretint conſtamment commerce avec les Savans du prémier ordre, & avec diverſes perſonnes d'eſprit. Nous ſerons part au Lecteur des Extraits de quelques-unes de ſes Lettres [*FFF*], écrites vers l'année 1727

ment incompatible avec les ſentimens connus du Comte ſur les Affaires de l'Egliſe. L'Auteur de cet Ecrit l'introduit diſant, qu'il s'attendoit à entendre de la part du Corps des Evêques, pluſieurs raiſons d'un autre genre contre le Bill, qui étoient proprement de leur reſſort, & qu'il ne doutoit pas qu'ils ne poſſédaſſent à fond. Que les anciens Champions de notre Egliſe avoient coutume de prouver très ſavamment, *que de faire ou de dépoſer des Evêques n'étoit point l'affaire de l'Etat; qu'il y a entre l'Evêque & ſon Troupeau une relation ſpirituelle, qui tient de l'Egliſe, & dont laquelle l'Etat n'a rien à voir.* Mais que ce Bill dépouilloit l'Evêque de cette relation ſpirituelle, ſans le concours de l'Egliſe; que c'étoit le Parlement ſeul; & qu'il falloit convenir que ſi le Parlement avoit ce droit, il avoit auſſi celui de faire un autre Evêque en ſa place; & qu'une Clauſe ajoutée au Bill ſuffiroit pour l'un, auſſi-bien que pour l'autre. „ Il ne paroît pas encore, quelles ſont les „ idées de nos Prélats ſur ce ſujet. Certains traits de „ leur conduite inſinuent que nos anciens Théologiens ſe „ ſont trompés. Mais quoi qu'il en ſoit, comme le Jugement de nos Prélats ne peut être que d'un grand poids, „ & comme les raiſons du Jugement qu'ils porteront doivent être convaincantes, je ne doute pas, Mylords, „ qu'ils ne vous donnent entière ſatisfaction là-deſſus, avant qu'on en vienne à une Concluſion. En même tems „ je vous ſerai part de mes craintes: c'eſt que ſi l'on fait „ des Actes Parlementaires ſur les Affaires de l'Egliſe, & les „ Evêques ſont placés & déplacés à plaiſir, & ſi tout cela ſe „ fait ſans la concurrence de l'Egliſe, on dira au dehors, „ quoiqu'à tort, que notre Egliſe eſt une Créature de l'Etat, „ & l'on traitera nos Evêques comme des Officiers de l'Etat. J'attens cependant, du courage, du zéle, & de „ la ſageſſe de nos Prélats, que quoi qu'il arrive de ce „ Bill, ils pourront prévenir un pareil ſcandale. Ils ont „ certainement toujours à cœur l'honneur, la dignité & „ l'autorité de notre Egliſe, & ils trouveront ſans doute avec zéle à avancer tout ce qui tend à leur intérêt. „ Mais ſi l'acceptation de ce Bill leur fera avantageuſe ou „ de quelque utilité, c'eſt ce que perſonne ne ſait mieux „ qu'eux-mêmes. Pour moi, je ne puis ſeulement concevoir quel avantage il peut leur en revenir, ſinon de „ rendre vacant l'Evêché de Rochester & le Doyenné de „ Weſtminſter.

(109) Vol. I. n. 7. p. 52. 59. London dits 1723.

[*EEE*] *Il a fait un Portrait extrêmement avantageux de notre Evêque.*] L'Auteur dit (109) qu'il ſouhaiteroit avoir la plume de ce Prélat, pour tracer le Portrait d'un ſi grand Homme; mais que les qualités qui le diſtinguent brillent avec tant d'éclat, qu'elles n'ont pas beſoin des fleurs de l'Eloquence pour les faire paroître dans tout leur jour. „ Le prémier endroit par lequel il ſe diſtingua, & s'ac„ quit un droit aux faveurs de la Cour & à l'eſtime du Pu„ blic, fut la preuve qu'il donna de bonne heure, qu'il „ prétendoit avec juſtice au Saint Miniſtère, par l'excellent Ouvrage qu'il publia pour la Défenſe de la Réfor„ mation; & il pouvoit dire le 1. du mois de Juin paſſé, „ qu'il étoit le ſeul Evêque de l'Egliſe d'Angleterre, qui eût pris la plume en faveur de Martin Luther, ce „ grand Défenſeur de la Cauſe Proteſtante. On a fu donner à cette conduite ſon juſte prix ſous les Régnes précédens, & il eſt à préſumer qu'elle ne peut être regardée comme un crime ſous celui-ci. Sous le Régne de „ la Reine Anne, il fut pourvu du Doyenné de Chriſt-Church, enſuite fait Doyen de Weſtminſter, & nommé Evêque de Rocheſter. La manière dont il s'eſt conduit dans les différens états par leſquels il a paſſé, a fait voir que c'étoit un homme d'un très grand génie, accompagné d'un ſens exquis, & réglé par les maximes „ les plus ſéveres de la Religion & de la Morale. Il fut „ toujours un zélé Défenſeur de la Dignité & des Privi„ léges des différens Emplois qu'il occupa dans l'Egliſe; „ & une conduite ſi juſte, ſoutenue de cette fermeté qui „ lui étoit naturelle, lui fit beaucoup d'ennemis parmi les „ Chanoines de Chriſt-Church, & les Prébendiers de „ Weſtminſter, qui doivent généralement pour leur pro„ pre intérêt s'oppoſer à un Doyen qui veut faire valoir „ les Droits qui lui appartiennent. . . . . Sa tendreſſe „ pour ſes Enfans, & ſa ſincérité avec ſes Amis, l'ont „ fait avec juſte raiſon aimer & reſpecter des uns & des „ autres. On ne peut l'accuſer d'aucun crime que de celui pour lequel il ſouffre à préſent, & qui l'emporte ſur toutes ſes Vertus. La malignité de ſes Ennemis inſinuoit, qu'il changeroit de Religion dès qu'il ſeroit „ dans les Pays étrangers, & qu'il étoit infecté des Erreurs de l'Egliſe Romaine. Mais il déclara dans ſon „ Diſcours devant la Chambre Haute, dans les termes les „ plus forts, qu'il aimeroit mieux être brulé, que de renoncer aux Principes de l'Egliſe Anglicane.“ L'Auteur finit par ce trait: *La ſévérité avec laquelle il a puni ſon port, fait voir qu'il eſt ſupérieur à toutes les diſgraces de la vie, & portera ſes chacun à le croire innocent, ſi une ſi grande, ſi indépendante, ſi incorruptible Pluralité des deux Chambres du Parlement ne l'eût déclaré coupable.*

[*FFF*] *Extraits de quelques unes de ſes Lettres.*] Parlant des *Mémoires & Réflexions ſur les principaux Evénemens du Régne de Louis XIV*, l'Evêque dit: „ Le Livre que je „ vous renvoie m'a fait plaiſir. Le tour en eſt aiſé & na„ turel, & il y a un air de vérité dans tout ce que l'Au„ teur dit: mais ce n'eſt pourtant pas, ſelon moi, une „ main de Maître. Il narre, non en homme qui poſſéde les régles de la bonne Compoſition, mais en agréable „ Conteur. Je dis de ſon ſtyle, ce qu'il dit lui-même de ſa figure: *Mis figure n'étoit pas fort déſagréable, quoique „ je ne fuſſe pas du prémier ordre des gens bien faits.* Quoi„ qu'il ne ſoit pas un Ecrivain du prémier, ni même du ſecond ordre, il eſt pourtant amuſant. . . . J'ai de la peine à lui paſſer ce qu'il dit, p. 145. des belles jambes du Chevalier de Rohan: on auroit plutôt attendu une pareille remarque de la plume d'une Dame galante; & cela fait voir que le Marquis étoit trop attentif à de pareilles bagatelles. Il le tient lui-même, car il s'excuſe dans ce qui ſuit: mais cette excuſe ne fait ſeulement combien le penchant à cet égard étoit puiſſant en lui, puiſqu'il avoit aſſez de lumières pour appercevoir la faute, & que malgré cela il ne laiſſoit pas de la commettre. . . . Je n'appercois bien qu'il s'eſt piqué contre Louis XIV, & contre ſon Miniſtre Louvois; cependant je ſuis diſpoſé à croire ce qu'il dit de l'un & de l'autre. Il paroît que ſon reſſentiment ne le mène pas plus loin qu'il ne faut, & lui donne ſeulement le privilége de dire librement la vérité; & de l'air dont les choſes vont dans le Monde, il ne ſe peut qu'un homme qui ſe permet la liberté de critiquer le *Grand* autant qu'il fait, ne diſe beaucoup de mal de tout le reſte.

Voici le jugement que l'Evêque porte de divers Poëtes François. „ Plus j'examine Rouſſeau, plus il me paroît „ grand Poëte. Son talent n'eſt point borné à un ſeul „ genre; il excelle dans tous ceux ſur leſquels il s'eſſaye. „ Mais certains vieux mots qu'il emploie, ſur-tout dans „ ſes Allégories, m'embarraſſent quelquefois, parce que „ je n'aime guéres à me donner la peine de conſulter le „ Dictionaire... La Fare & Chapelle ont beaucoup de ces „ graces qui rendent le ſtyle aiſé & naturel: ils ne me paroiſſent pourtant pas auſſi parfaits dans leur genre, que „ Rouſſeau dans le ſien; & pour vous dire la vérité, je ne trouve pas auſſi autant de plaiſir à les lire. Les Lettres, „ ſur-tout celles de Chaulieu &c. ne ſont rien moins que „ des chef-d'œuvres dans leur genre, & pluſieurs de ſes „ petites Piéces en vers n'ont rien d'extraordinaire. Celle „ qui me plait le plus, c'eſt l'Ode ſur Foutenai:

„ *Muſes qui dans ce lieu champêtre* &c.

„ Il me ſemble même, qu'il régne au milieu de la gaieté „ apparente de Chaulieu, un air de mélancholie qui ſe „ manifeſte quelquefois, & qui fait voir qu'il n'avoit pas „ l'eſprit content & tranquille. Il tâche de le cacher, & „ fait l'Eſprit-fort; mais ſes Lecteurs, pour peu qu'ils „ aient de pénétration, s'apperçoivent qu'il ſe déguiſe & „ ſe fait violence. La crainte de la mort l'obſéde perpé„ tuellement; elle paroît même dans les endroits où il

„ dit

1727 à un François homme d'esprit (2), qu'il estimoit beaucoup. Nous avons conservé dans ces Extraits ſes propres termes*: mais quoique nous ayons choiſi les plus intéreſſantes, & celle qui nous ont paru convenir le mieux à un Ouvrage tel que celui-ci, elles perdent infiniment étant abrégées; de même qu'une Peinture embellie par divers accompagnemens, perd de ſes graces quand on la copie ſeule, & dénuée de ces ornemens qui ſont dans l'Original. Comme la plupart de ces Lettres contiennent une Critique des principaux Auteurs François, elles ne peuvent que faire plaiſir aux Lecteurs. Les ſentimens en ſont auſſi judicieux, que le ſtyle en eſt poli & naturel; & elles méritent d'autant plus l'impreſſion, qu'il ne ſera plus poſſible de la faire.

(2) Mr. Thoriet, auquel le Public eſt redevable de quelques Ouvrages.

* On les a conſervées en François, afin d'éloigner encore plus de la paſſion.

„ dit qu'il ne la craint point. Je ſerois bien aiſe de ſavoir comment il eſt mort, & s'il a fini avec le même courage qu'il loue dans Madame de Mazarin: les remarques que j'ai faites ſur ſon ſujet, me font conjecturer que non.“

Après avoir lu une Diſſertation de Mr. de Boze, l'Evêque fait la remarque ſuivante. „ Je vois qu'il y a trente-deux „ ans que cette Piéce eſt faite; ainſi il n'eſt pas étonnant „ qu'elle ne ſoit pas de la force des derniers Ouvrages „ du même Auteur. On pourroit lui appliquer ce que „ Cicéron dit de ſon Recueil de Paradoxes: *Non tale eſt „ hoc opus, ut in arte poni poſſit, quaſi ſita Minerva Pho„ dia; ſed tamen ut ex eâdem officinâ exiſſe appareat*; que „ quoiqu'elle n'égale pas ſes autres Ouvrages, on voit „ pourtant qu'elle part de la même main. Le ſujet eſt un „ peu ſec, & ne lui a pas permis de montrer ſes talens „ dans toute leur étendue: cependant, malgré ſa ſéche„ reſſe & ſa ſtérilité, il a eu l'art de le rendre non ſeule„ ment inſtructif, mais amuſant, par de petites digreſ„ ſions, & en y mêlant diverſes choſes qui n'y étoient „ pas abſolument eſſentielles:

„ *In tenui labor, at tenuis non gloria, ſi quem*
„ *Numina læva ſinunt, auditque vocatus Apollo.*

„ C'eſt aux Antiquaires à décider ſi ſon quatriéme Gor„ dien eſt un Etre réel, ou une chimére; s'il doit ſon „ exiſtence à l'Auteur, ou s'il l'a ſeulement tiré de l'ou„ bli pour lui rendre la vie. Pour moi, je ſuis aſſez in„ différent & aſſez indolent, pour croire qu'il importe „ fort peu quel parti l'on prenne ſur des faits de cet or„ dre; & je n'aurois pas même cru que ce qui a été écrit „ là-deſſus valût la peine d'être lu, ſi ce n'étoit cet Au„ teur qui l'eût écrit. On voit dans tous ſes Ouvrages la „ même candeur & la même impartialité, la même érudi„ tion, la même préciſion, & le même jugement. Si le „ ſujet qu'il a en main n'eſt pas important par lui-même, „ il le rend tel par la manière dont il le traite. Je ſou„ haiterois qu'un-deſ-un de quatre Ouvrages qu'il a faits, „ en eût écrit quarante: quelque vieux que je ſois, & „ quelques autres occupations que j'aye, je les lirois „ tous.“

(110) *Réflexions critiques ſur la Poëſie & la Peinture*, par l'Abbé du Bos, qui en a publié une nouvelle Edition corrigée & augmentée, depuis que cette Lettre a été écrite.

„ J'ai lu (*dit l'Evêque dans une autre Lettre*) le Livre ſur „ la Poëſie & la Peinture (110). Il eſt écrit dans un très „ bon goût, & il y a d'excellentes choſes. Je n'ai pas „ lu de Livre qui m'ait plu davantage, depuis que je ſuis „ en France. Je voudrois ſeulement qu'il y eût moins „ de Raiſonnemens Philoſophiques; ils conviennent plu„ tôt à un Membre de l'Académie des Sciences, qu'à un „ des Quarante; & peut-être ne ſont-ils propres ni à con„ vaincre, ni à plaire, dans un Ouvrage de cet ordre. „ L'Auteur ſemble s'être trop livré à ces ſortes de réflé„ xions, & quelquefois n'en avoit pas aſſez approfondi „ d'autres, qui ont un rapport plus direct & plus naturel „ à ſon ſujet. Pardonnez ma liberté, mais je vous dis „ ce que je penſe. D'ailleurs, je trouve que l'Ordre „ manque (111) dans le tout; & le XIX. Section, qui eſt „ ſi longue, me paroît un peu obſcure; le grand nombre „ de Citations ſavantes n'y ſert qu'à obſcurcir la penſée „ de l'Auteur, & non à l'éclaircir. Je croirois preſque, „ que dans ce qui regarde la Muſique, il parle de ce „ qu'il n'entend pas bien lui-même: car s'il l'entendoit, il „ ſe feroit exprimé d'une manière intelligible pour les „ Lecteurs; ce qu'il n'a point fait, du moins pour moi. „ Il y a un article eſſentiel, ſur lequel je ne ſuis point „ de ſon ſentiment: je ſuis perſuadé que la réputation de „ tous les Livres qui ſont parfaitement bien écrits, vient „ originairement d'un petit nombre de perſonnes, & non „ de la multitude; & je crois pouvoir en donner de bon„ nes raiſons . . . . Je le regarde ici & preſque par-tout „ ailleurs comme un homme qui ſe ménage exprès, & qui „ ne veut pas déployer toutes ſes forces:

„ - - - *Urbani parcentis viribus, atque*
„ *Extenuantis eas conſulto.*

(111) L'Auteur a changé l'ordre & l'économie de l'Ouvrage, dans la dernière Edition.

„ Il dit rarement tout ce qu'il penſe, lors même qu'il ſem„ ble bien rencontrer; il ſe contente très ſouvent d'inſi„ nuer, plutôt que de décider; & il ſe ſert des paroles „ d'autrui pour exprimer ſa penſée, quand il n'a pas en„ vie de la dire ouvertement, ou de la preſſer trop vive„ ment. *Ab Arte ſua non receſſit*, comme le dit Cicéron d'Ariſtoxène. En jugeant des Belles-Lettres, il fait „ même le Politique . . . . J'ajouterai, que dans la pé„ nultiéme Section il a donné à Mr. de Voltaire l'idée de „ ſon Poëme de la Ligue . . . . Sur le tout, je vous ré„ tère mes remercimens du plaiſir que m'a procuré la lec„ ture de ces deux Volumes (112) . . . . Pour ce qui eſt „ de la Piéce de Mr. Arnould, intitulée *Réflexions ſur l'Elo„ quence*, quoiqu'il ne dîſe rien que de bon & de juſte, „ je n'y vois rien d'excellent, & je n'ai pas eu grand „ plaiſir à la lire.

(112) La dernière Edition eſt en trois Volumes.

Voici ce qu'il dit ſur la manière d'écrire de Mr. de Fontenelle. „ Je vous renvoie, Monſieur, les deux *Elo„ ges*, que j'ai lus avec plaiſir: j'emprunte de votre Lan„ gue ce terme d'*Eloge* *, parce que nous n'en avons „ point dans la nôtre, qui y réponde exactement. Je „ vois une tout autre idée de ces Piéces, & les croyois „ fort différentes de ce que je les ai trouvées. Perſonne „ n'ignore les talens de Mr. de Fontenelle pour ce qui re„ garde la Phyſique, les Mathématiques & les Belles-Let„ tres; mais je fuis frappé particuliérement de l'adreſſe „ avec laquelle il touche les articles délicats, & de la pru„ dente Politique qui conduit ſa plume; qualité qui ſe „ trouve rarement dans ceux qui ont paſſé leur vie dans „ l'étude des Arts & des Sciences. Il a été mal informé „ par rapport à une petite particularité; c'eſt dans le tour „ portrait qu'il fait de la figure du Chevalier Iſaac Newton. „ *L'œil fort vif & fort perçant*, qu'il lui donne, ne lui ap„ partient point, du moins depuis plus de vingt ans que „ je l'ai connu. Et certainement ſon air en général & ſa „ figure n'annonçoient point cette profonde pénétration, „ qu'on voit dans ſes Ouvrages: il avoit plutôt dans ſon „ regard & dans ſon air quelque choſe de languiſſant, qui „ ne donnoit pas une grande idée de lui à ceux qui ne le „ connoiſſoient point. Je vois que Mr. de Fontenelle s'ex„ prime avec retenue ſur les Manuſcrits d'Antiquité, „ d'Hiſtoire & de Théologie, que le Chevalier Newton „ a laiſſés. Je ſouhaite pour l'honneur de notre Pays, „ qu'ils ſoient auſſi excellens dans leur genre que ceux „ qu'il a publiés: mais je crains le contraire, & qu'on ne „ trouve qu'il n'étoit un grand Maître que dans cette „ Science, pour laquelle il avoit un goût naturel. C'eſt „ aſſez pour nous, pauvres humains bornés, d'exceller „ dans un genre de Connoiſſances: nous pouvons avoir „ quelque teinture des autres, mais d'y atteindre à quel„ que perfection, c'eſt ce qui ſurpaſſe la condition humai„ ne. L'éloge que Mr. de Fontenelle fait de la modeſtie „ du Chevalier Newton (& de la modeſtie en général) eſt „ l'endroit de la Piéce qui me plaît le plus. C'eſt cette „ modeſtie qui nous apprend à parler & à penſer avec reſ„ pect ſur le ſujet des Anciens, ſur-tout quand il arrive „ que nous ne les connoiſſons pas fort particuliérement. „ Le Chevalier Newton les connoiſſoit, & la grande vé„ nération qu'il avoit pour eux, étoit un des traits diſ„ tinctifs de ſon Caractére, que je fuis ſurpris (ou plutôt, „ que je ne ſuis point ſurpris) que Mr. de Fontenelle ait „ omis. Son ſoutiment ſur leur ſujet étoit, que c'étoient „ des gens d'un grand génie, & d'un eſprit ſupérieur, qui „ avoient porté leurs Découvertes (particuliérement dans „ l'Aſtronomie & dans les autres parties des Mathémati„ ques) beaucoup plus loin qu'il ne paroit à préſent par „ ce qui nous reſte de leurs Ecrits. On pourroit leur „ appliquer la réponſe que fit un vieux Savant à un hom„ me plus jeune & moins habile, qui l'inſultoit: *J'en ai „ plus oublié, que vous n'en avez jamais ſu.* Il y a plus „ d'Ouvrages des Anciens de perdus, qu'il ne nous en „ reſte; & peut-être nos nouvelles Découvertes ne valent„ elles pas ces anciennes pertes. Mais ce n'eſt pas de ce „ que j'avois dans l'eſprit, quand je me ſuis mis à écrire; „ mon deſſein étoit ſeulement de vous témoigner le plai„ ſir que m'a fait ce que je vous renvoie. Je pourrois en „ dire davantage, ſi la fin de mon papier ne m'avertiſſoit „ de finir &c.“

* *Que l'Auteur a conſervé en Anglois.*

„ Le Livre (*Diſſertation ſur la Muſique des Anciens*) „ dit l'Evêque dans ſa XIII. Lettre, le Livre que je vous „ renvoie eſt écrit d'une maniére très agréable, avec beau„ coup de fineſſe dans les penſées & dans les expreſſions, „ autant que je ſuis capable d'en juger. Je ſouhaiterois „ ſeulement, que l'Auteur eût mieux poſſédé ſon ſujet, „ & qu'il en eût donné des idées plus diſtinctes & plus „ complettes, qui n'euſſent pas laiſſé des doutes dans l'eſ„ prit des Lecteurs. Je ſuis perſuadé qu'une plus grande „ me la ſienne auroit exprimé ce qu'il y a de plus difficile „ & de plus épineux dans le ſujet qu'il traite, d'une ma„ niére également inſtructive & agréable; & qu'il nous au„ roit dévoilé, en forme de Dialogue, les myſtéres de la „ Muſique, d'une maniére auſſi aiſée & auſſi familiére que „ Mr. de Fontenelle a fait ceux de l'Aſtronomie. Le Por„ trait de Leontium, qui termine les réflexions, eſt de „ main de Maître, fait non ſeulement *con ſtudio*, mais „ *con amore*, comme diſent les Italiens en parlant des „ Chef-d'œuvres de leurs grands Maîtres: on ſoupçon„ neroit preſque que tout l'Ouvrage n'a été fait que pour „ l'amour du Caractére qui eſt à la fin, comme l'on réſer„ ve quelquefois l'article le plus important d'une Lettre „ pour l'Apoſtille . . . . Poſſerois aſſurer que Made„ moiſelle Lenclos eſt de la connoiſſance de l'Auteur: il „ n'auroit jamais pu la dépeindre avec des couleurs ſi vi„ ves ſur de ſimples ouï-dire; il y a quelque choſe dans „ le Tableau, qui fait voir, qu'il eſt tiré d'après natu„ re, & non copié ſur un autre . . . . Il y a une cho„ ſe

preſſion, que le tour aiſé & ſimple dont elles ſont écrites fait voir qu'elles n'y étoient pas deſtinées. Quoiqu'il y ait des particularités qui pourront paroître peu importantes, on peut les regarder comme des taillures de Diamans, dont les plus petites ſont de prix. Il paroit par certaines remarques, que l'Eveque fait ſur les fineſſes de la Langue Françoiſe, qu'il la poſſédoit mieux qu'on ne ſe ſeroit imaginé, l'aiant appriſe fort tard. On lui attribue une Traduction des *Géorgiques* de Virgile en Anglois [*GGG*]; & il a auſſi dreſſé une *Harmonie Evangélique*, dans une nouvelle méthode, plus claire qu'aucune qui ait eneore paru. Peu de tems avant ſa mort, il fut obligé de ſe juſtifier contre Mr. Oldmixon, par rapport à *l'Hiſtoire des Guerres Civiles* de Mylord Clarendon, qu'on l'accuſoit d'avoir falſifiée & interpolée en divers endroits [*HHH*], avec le Dr. Aldrich & le Dr. Smalridge. Il mourut à Paris le 15 de Février 1732. Son Corps fut tranſporté en Angleterre, & inhumé ſans cérémonie dans l'Abbaye de Weſtminſter le 12 de Mai ſuivant, n'y aiant eu pour l'accompagner que Mr. Guillaume

„ ſe qu'il dit d'elle, p. 9. qui lui convient juſqu'à un certain point à lui-même (pardon de la remarque.) Voici ſes propres termes : *Son goût, en la conſuiſant de fleur en fleur, comme les Abeilles, lui fait courir indifféremment tous les Pays, & tous les Métiers. Mais ces fortes d'imaginations ſi légeres & ſi brillantes, dédaignent pour l'ordinaire le travail d'attention. Un Eſprit ne pour les agrémens, & qui n'a jamais ſacrifié qu'aux Graces, n'a garde de s'aſſujettir à la patience qui ſeroit neceſſaire pour comparer les beautez d'un tems avec celles d'un autre, pour étudier les rapports & les oppoſitions qui ſont entre elles, pour les tourner de tous les ſens dont on peut les envisager, enfin pour y apporter la triſte & pénible exactitude que demande un parallele.* Permettez-moi de vous demander pour mon inſtruction, ſi *tourner de tout les ſens* eſt une expreſſion juſte ici; il me ſemble qu'elle détruit la Métaphore . . . . . Il cite quelques autorités, que je ne ſai comment il faut entendre, en particulier p. 58 celle de *Varro de Rep. Rom.* L. I. Cap. 1. Certainement, ce n'eſt pas de l'ancien Varron qu'il veut parler; celui-là n'a rien écrit, que je ſache, ſous ce titre . . . . Je trouve qu'il eſt redevable au long Chapitre de l'Abbé du Bos, où les anciennes autorités ſur ce ſujet ſont raſſemblées, & il en fait libreument uſage. Mais mon deſſein étoit de vous dire ce qui m'a plu dans ce Livre, plutôt que ce qui m'y déplait. Je vous remercie &c.

La quatorziéme Lettre contient ce qui ſuit. „ Ce que „ j'ai lu des Ouvrages de l'Evêque de Meaux, depuis que „ j'ai paſſé la Mer, m'a donné une beaucoup plus haute „ opinion de lui, que celle que j'en avois étant en Angle„ terre, & je lui donne la préférence ſans difficulté ſur tous „ les Ecrivains de l'Egliſe Gallicane qui me ſont connus. „ C'eſt un génie univerſel, & qui traite en Maître tout „ ce qu'il touche. Tout ce qu'il dit eſt plein de ſens, „ accompagné de réflexions ſolides: il s'exprime avec tout „ l'agrément & toute la beauté poſſible, ſans affecter la „ pompe d'une fauſſe éloquence. Il a ſur-tout le ſecret tout „ particulier de ſavoir non ſeulement ce qu'il doit dire, „ mais auſſi ce qu'il doit paſſer ſous ſilence, ce qui eſt la „ croix des plus exacts & des plus excellens Auteurs . . . . „ Mais vous le connoiſſez mieux que moi, Monſieur; & „ je ſerois blâmable par cette raiſon, de prétendre tou„ cher à ſon Portrait, ſi la reconnoiſſance ne me défen„ doit de vous renvoyer vos Livres, ſans vous rendre „ compte du plaiſir que la lecture m'en a procuré. J'en „ ai trouvé auſſi beaucoup dans les Mémoires de la Da„ me, qui regardent notre Princeſſe Angloiſe, & ſur-tout „ dans l'endroit où elle raconte l'Hiſtoire de ſa mort; „ d'une maniére auſſi naturelle & auſſi touchante qu'il eſt „ poſſible, ſelon moi. Il y régne un air mélancholique „ de vérité, qui en perſuadant, excite en même tems la „ compaſſion & la pitié & l'on ne peut lire cet endroit, „ ſans être auſſi touché qu'aucun de ceux qui furent pré„ ſens à cette tragique ſcéne, & fans verſer des larmes a„ vec eux . . . . Je préfere réellement l'Oraiſon funébre „ de Mr. de Meaux, à celles de Fléchier & de Bourda„ loue; quoique je penſe qu'il eût encore mieux fait s'il „ les eût moins imitées, parce que cela lui fait quelquefois „ élever ſon ſtyle au-delà de ce qu'il faut, & le rend peu „ naturel. Je vous en donnai un exemple, la derniére „ fois que je vous vis. . . . .

Voici ce qu'il dit dans une autre Lettre : „ Plus je lis „ l'Evêque de Meaux, & plus je l'eſtime comme un grand „ & excellent Ecrivain. J'admire ſur-tout le talent tout „ particulier qu'il a, plus qu'aucun Controverſiſte qui me „ ſoit connu, de prendre ſes avantages ſur ſon Adverſai„ re, & de lui en donner ſur lui auſſi peu que qui que ce „ ſoit. Il y a un ſeu grave dans tout ce qu'il dit; ſa ma„ niére de dire eſt noble & touchante; & cependant a„ près tout, je doute quelquefois s'il eſt naturellement. Pardonnez ma liberté, Monſieur; je l'ai lu avec attention, & l'ai veillé de près . . . . J'ai lu toutes les Pié„ ces de l'Evêque de Meaux, qu'on m'a envoyées, & „ j'attendrai le reſte juſqu'à ce que je les reçoive par vo„ tre canal. En attendant, je veux lire de mauvais Li„ vres, pour être plus charmé des ſiens, quand j'y re„ viendrai; quoiqu'à dire la vérité, je ne connoiſſe point „ d'Ecrivain dans votre Langue, qui ait moins de beſoin „ que le Lecteur ſoit préparé . . . . N'apprenez-vous „ point de nouvelles de votre Ami de Voltaire ? L'An„ gleterre eſt-elle auſſi contente de lui qu'elle l'a été, & „ eſt-il toujours auſſi content de l'Angleterre? ou la ſa„ tisfaction diminue-t-elle réciproquement & proportion„ nellement ? Quand paroitra la ſeconde Edition de ſa „ *Henriade* ? -Nous donnera-t-elle un Monument plus di„ gne de la mémoire de ce Prince, & une plus noble Reſ„ ſemblance, que la Statue du Pont-neuf ? Je n'en doute „ point, ſi elle eſt auſſi ſinle qu'elle doit l'être: car

Non magis expreſſi vultus per ahenea ſigna,
Quàm per vatis opus mores animique virorum
Clarorum apparent.

„ Mais je m'apperçois que je me ſuis laiſſé gagner à l'eſ„ prit de Péditerie, ainſi il eſt tems que je vous diſe „ que je ſuis &c.

„ Je trouve que les derniers Ouvrages de ce Grand„ Homme (*l'Evêque de Meaux*), dit notre Evêque dans „ ſa pénultiéme Lettre, ſont fort au-deſſous des autres ; „ mais malgré cela, je veux avoir tout ce qui eſt ſorti„ ment de lui. Il eſt utile de remarquer les défauts des „ Grands-Hommes, auſſi-bien que leurs beautés. On „ goûte un malin plaiſir à voir, que quelque élevés qu'ils „ ſoient au-deſſus de nous, ils retoubent cependant quel„ quefois de niveau avec nous . . . . . Mr. de Meaux „ avoit étudié la Critique de l'Ecriture un peu tard; de-là „ vient qu'il réuſſiſſoit moins à expliquer les Livres Saints „ par cette voie, que par la Tradition. Mais plus il „ vieillit, plus on l'admira ; & c'eſt ce qui lui fit croire „ qu'il n'y avoit perſonne qu'il n'égalât en quelque genre „ que ce pût être, & particuliérement pour des Ouvrages „ en Latin, & pour des Commentaires ſur l'Ecriture Sain„ te: cependant à ces deux égards, je le trouve au-deſſous „ de lui-même ; & j'oſe dire que c'eſt le ſentiment des „ perſonnes ſincéres & judicieuſes de votre Communion." Il paroit par la derniere des Lettres dont on vient de rendre compte & par quelques autres, qu'il connoiſſoit le Pére Courayer. „ On a pourſuivi notre Ami, le P. Cou„ rayer, par des Mandemens, des Cenſures, & des Ar„ rêts; & je crains qu'on n'ait pas encore fini. Je ſuis in„ quiet du ſort d'un homme ſi eſtimable, & d'un ſi excel„ lent Ecrivain, dont je ſuis perſuadé que les intentions „ ont été bonnes & innocentes, quoique la maniére dont „ il a écrit ait donné un ſi grand ſcandale. Les vingt Ev„ vêques qui l'ont cenſuré, ſeubleut décliner cette partie „ de la Queſtion qui regarde la validité de nos Ordina„ tions d'Angleterre. Ils n'ont pourtant pas épargné l'E„ gliſe Anglicane ſur d'autres articles, & en ont fait un „ portrait plus défavantageux qu'elle ne mérite, unique„ ment, à ce que je me perſuade, faute de la connoitre. Ils citent l'Evêque de Meaux, & en particulier ceux de „ ſes Ouvrages qui ſont écrits directement contre nous; „ ce qui eſt certainement une très fauſſe méthode d'expo„ ſer nos ſentimens. C'eſt tout comme ſi je citois quel„ qu'un des Ouvrages de Mr. Claude contre l'Egliſe Gal„ licane, pour prouver qu'elle tient telle ou telle opinion „ ſur quelque Article important : il me ſemble que je ſe„ rois mieux de citer pour mes garans les Ecrivains de „ cette Egliſe, & ſes Actes ou ſes Monumens authenti„ ques. Les vingt Evêques ont ſuivi cette méthode une „ fois ou deux, & s'ils l'avoient toujours ſuivie, ils ſe „ ſeroient moins trompés dans l'expoſition de nos ſenti„ mens. On ne doit pas toujours faire fonds ſur ce que „ l'Evêque de Meaux dit de notre Police Eccléſiaſtique, „ & de nos Affaires; il ne poſſédoit pas bien ce ſujet. „ C'étoit un très grand Homme ; mais il n'auroit pas dû „ s'abaiſſer lui-même, ni vouloir quelquefois paroitre „ entendre ce qu'il ignoroit, ſur des matiéres qui étoient „ un peu hors de ſa ſphére. Pardonnez la liberté que je „ prens de critiquer les Cenſeurs, & l'autorité ſur laquel„ le ils baiſſent, par rapport à ce qui nous regarde; par„ ce que j'ai de bonnes raiſons de croire qu'ils y ont dé„ féré aux dépens de la Vérité. Mes lumiéres ſont fort „ bornées; cependant je crois pouvoir dire ſans préſomp„ tion, que je connois mieux que ne faiſoit l'Evêque de „ Meaux, la Conſtitution, les Principes & la Doctrine „ de l'Egliſe d'Angleterre. C'en eſt aſſez ſur ce ſujet, „ dans lequel je me ſuis engagé à l'occaſion du P. Coura„ yer."

[*GGG*] *On lui attribue une Traduction des* Géorgiques *de Virgile en Anglois.*] Il envoya cette Traduction à un Ami, avec les vers ſuivans à la tête:

Hæc ego luſi
Ad Sequanæ ripas, Thameſino à flumine longè,
Tam ſenior, fruſtuſque, ſed ipſâ morte, meorum,
Quos colui, patriæque memor, neque degener uſquam.

[*HHH*] *Peu de tems avant ſa mort, il fut obligé de ſe juſtifier contre Mr. Oldmixon par rapport à l'Hiſtoire des Guerres Civiles de Mylord Clarendon &c.*] Mr. Oldmixon, dans

laume Morrice ſon gendre, & les Drs. Savage & Moore, ci-devant ſes Chapelains. Il y a ſur l'Urne qui renferme ſes entrailles, *In hac Urnâ depoſiti ſunt Cineres Franciſci Atterbury, Epiſcopi Roffenſis.* „ Cette Urne contient les Cendres de François Atterbury, Evêque de Rochefter." Quelque partagé qu'on puiſſe être ſur ſes Qualités Politiques & Morales, tout le monde convient généralement, qu'il a été un des plus grands Hommes de notre Siécle pour le génie, & la connoiſſance des Belles-Lettres; qu'il écrivoit en Latin avec une pureté & une élégance dignes de Cicéron lui-même, & dans ſa propre Langue d'une manière fort ſupérieure à tous ſes Contemporains. C'étoit un des plus beaux *Parleurs*

(111) *P. 9.*

dans la Préface de ſon *Hiſtoire d'Angleterre ſous le Régne des Stuarts* (113), avoit dit, que *l'Hiſtoire de la Rebellion, telle qu'on l'imprimoit à Oxford, n'eſt pas le pur Ouvrage de Mylord Clarendon.* „ Il eſt vrai, *ajoute-t-il*, que ce Seigneur a écrit l'Hiſtoire de ce tems-là, & je ne doute „ pas même que celle qu'il a écrite ne ſoit excellente. „ Mais je crois ſavoir de bonne part, que les Portraits „ hiſtoriques des Rois dont il y parle, étoient fort différens de ceux qui ſe trouvent dans l'Hiſtoire imprimée „ d'Oxford, & dans celle d'Echard, qui l'a copiée. Je „ dis ceci ſur un ouï-dire; mais cet ouï-dire vient d'une „ Perſonne qui eſt au-deſſus de tout ſoupçon, & trop ſi- „ lustre pour être nommée ſans permiſſion. *S'en appelle „ auſſi reſpectueuſement à une autre Perſonne très diſtin- „ guée, pour ſavoir ſi elle n'a pas connoiſſance d'un Manuſ- „ crit de cette Hiſtoire, qui eſt encore en nature; & l'on „ peut encore demander à un Théologien plein de vie, s'il „ n'a pas vu le Manuſcrit ſur lequel ſe fit l'Edition* d'Oxford, *avec les* CHANGEMENS *&* LES INTERPOLATIONS *qu'on y fit en l'imprimant.*" Il ajoute enſuite une Lettre *d'un Homme également diſtingué par ſon mérite & par ſa qualité* (114), ainſi qu'il le nomme, où il déclare que Mr. *Edmond Smith*, Membre du Collége de l'Egliſe de Chriſt à Oxford, & Auteur de la Tragédie de Phédre & Hippolyte, lui avoit avoué fans façon, peu de tems avant ſa mort en 1710, *que l'Hiſtoire que Mylord Clarendon avoit écrite étoit fort belle; mais que celle qui avoit été publiée ſous ſon nom n'étoit qu'un morceau de pièces rapportées, & qu'on devroit l'appeller proprement* l'Hiſtoire de Mrs. ALDRICH, SMALRIDGE *&* ATTERBURY. „ Qu'il favoit très bien qu'elle avoit été falſifiée, & que lui-même avoit été employé pour interpoler & pour changer l'Original." Que Mr. Smith chercha dans l'Edition infolio le Portrait de Mr. Hampden, où l'on trouve ces mots (115): *Il avoit une tête capable de former les plus infames projets, un cœur pour les entreprendre, & une main pour les executer;* & il aſſura, *que ces Théologiens avoient inſeré cet endroit.* „ Je ne vous dirai plus que ceci, *ajoute l'Auteur de la Lettre*: c'eſt que non ſeulement il ſoupçonne *cet endroit, pour en marquer la fauſſification; mais encore, que preſque tout le tems de la Rebellion, il fit le même aveu à quelques centaines d'autres perſonnes.*" Dans le corps de ſon Hiſtoire, p. 227. Mr. Oldmixon s'exprime de la manière ſuivante. „ Nous ſouhaitons que Mylord Clarendon, ou plutôt que les Barbouilleurs entre les mains deſquels ſon Ouvrage tomba, n'euſſent pas touché au Portrait hiſtorique de ce grand „ & excellent homme Mr. Hampden; car ils l'ont peint de quelques traits ſi faux & ſi indignes, que cela ne peut venir du prémier . . . . Les termes me manquent pour exprimer l'horreur & le mépris de cette peinture, auſſi-bien que la malice ſans égale des Théologiens, qui ont fourré dans le Portrait original des traits „ ſi affreux." Il ajoute, que Mr. Smith confeſſa en mourant, que parmi un grand nombre *d'altérations & d'additions*, qu'il fit lui-même dans *Guerres Civiles* du Chancelier Clarendon, par l'ordre *du Dr.* ALDRICH, *du Dr.* ATTERBURY *& du Dr.* SMALRIDGE, *qui ont été ſucceſſivement Doyens de l'Egliſe de Chriſt, cette application du Carattère de* Cinna *à Mr. Hampden en étoit une*; & que lorſqu'il la lut *à un de ces Théologiens*, celui-ci lui donna un coup ſur l'épaule, & lui dit en s'écriant d'un ton de tranſport, *Cela fera l'affaire. La Confeſſion que Mr. Smith fit de la choſe, & le repentir qu'il témoigna d'avoir trempé dans cette fourberie, furent ſes dernières paroles.* On trouve la plus grande partie de la Préface de Mr. Oldmixon, qui confirme cette Lettre mot à mot, dans la *Bibliothèque Raiſonnée des Ouvrages des Savans de l'Europe*, Tom. V. Part. I. Art. 5. p. 354 & ſuiv. Et les Auteurs de ce Journal remarquent, que ſi le Docteur Atterbury ſe fait dans cette rencontre, il n'y a point de doute que la falſification ne ſoit prouvée; il y que quand même il ne ſe ſeroit pas, il faut que les Eclairciſſemens ſoient bien forts, pour détruire des faits. Le Dr. Atterbury ſe crut donc obligé de ſe défendre, & il publia une Pièce datée de Paris le 26 d'Octobre 1731, intitulée: *Defenſe de l'Evêque Smalridge, du Dr. Aldrich, & de l'Evêque Atterbury, contre les Reflexions ſcandaleuſes de Mr. Oldmixon ſur le ſujet de l'Hiſtoire de Mylord Clarendon, par Fr. Atterbury.* Il déclare, qu'en ce qui le concerne, de quelque manière que ce ſoit, la Relation de Mr. Oldmixon eſt entièrement fauſſe & ſans fondement dans toutes ſes parties, puiſqu'il n'a jamais vu l'Hiſtoire de Mylord Clarendon en Manuſcrit, ni avant, ni *après* l'impreſſion, & qu'il n'en a jamais rien lu qu'imprimé. Qu'il eſt donc impoſſible qu'il ait eu rien à démêler, de ce que l'on prétend, avec Mr. Smith, auquel il ne ſe ſouvient pas d'ailleurs d'avoir parlé de ſa vie, & qu'il ne croit pas avoir jamais vu que depuis l'impreſſion de l'Hiſtoire. Que quant au Dr. Smalridge, il n'eſt pas même poſſible que ſa mémoire demeure chargée d'un ſoupçon de cette nature, parce qu'il n'eut aucune part à l'Edition de l'Hiſtoire, & qu'il n'eut aucune communication de l'Ouvrage, non plus que lui, que lorſqu'il fut imprimé. Que le Manuſcrit n'en étant pas, à ce qu'il avoit ouï dire, écrit fort correctement, on en commit la réviſion aux ſoins de l'Evêque Sprat & du Doyen Aldrich. Celui qui les chargea, fut le Comte de Rochefter, qui aida lui-même à faire cette réviſion, depuis le commencement juſqu'à la fin de l'Ouvrage. Deſorte que ſi l'on fit des changemens, ce dut être du conſentement de ces trois perſonnes, qui étoient tous gens de probité & d'honneur, & incapables de concerter le deſſein d'en impoſer au Public. Que l'Evêque & le Doyen lui ont aſſuré plus d'une fois, quand l'occaſion d'en parler s'eſt préſentée, que l'on n'avoit ajouté quoi que ce ſoit au Manuſcrit de l'Hiſtoire; & que le Comte a même protellté publiquement de ſon innocence à cet égard, dans la Préface du I. Volume. Il y déclare, que *les Perſonnes qui publiérent cette Hiſtoire*, ce qu'il faut entendre de lui & de ſon frère (116), comme on le voit par la ſuite; *n'ont ofé entreprendre de faire aucun changement dans un Ouvrage de cette nature, qui leur avoit été confié à la charge bien exprimée de le faire imprimer tel qu'il leur avoit été laiſſé, en quelque tems que ce fut qu'on le donnât au Public.* Quand même ce Seigneur, & les deux autres Perſonnes qu'il employa, pourroient avoir fait des altérations dans cette Hiſtoire, malgré ce que les uns & les autres ont aſſuré du contraire; cependant leur bon-ſens, faus parler de leur integrité, les auroit au moins empêchés de retoucher ces Portraits hiſtoriques, que l'on convient être ce qu'il y a de plus diſtinctif & de plus beau dans l'Ouvrage, tout y étant d'un original que l'on ne ſauroit imiter. On y découvroit bientôt les traits poſtiches, qu'un pinceau moins habile auroit mêlés avec ceux de cette main de Maître. Or l'œil le plus perçant ne ſauroit voir ici la moindre trace d'un pareil mélange, non pas même dans le Portrait de Mr. Hampden, & moins encore dans les paroles qui touchent ce Portrait, & contre leſquelles Mr. Oldmixon déclame avec tant de chaleur. Elles ſont vivement parfaitement au ſtyle & au goût de Mylord Clarendon; elles ne diſent rien qui préſente de nouvelles idées, & ne ſont que donner en raccourci, ce que l'Hiſtorien avoit dit parci par-là en différens endroits de ſes deux premiers Volumes. Quelque defobligeantes que ſoient ces expreſſions, on conçoit qu'elles ont pu couler naturellement, dans la chaleur de la compoſition, de la plume d'un Auteur qui s'étoit lui-même oppoſé avec zéle aux vues de Mr. Hampden, & en avoit vu & reſſenti les funeſtes effets. Mais que les Editeurs de ſon Hiſtoire, qui n'avoient eu aucune part à ces événemens, aient pu, ſoixante ans après, inférer de ſang-froid & par pure malice une addition ſi inutile, c'eſt ce qui ne ſe peut concevoir. L'Evêque obſerve enſuite, que ces plaintes contre les Editeurs auroient du être faites pendant qu'il étoit poſſible de les approfondir: qu'elles ſont ſuffiſamment réfutées par le caractère perſonnel de ces Editeurs par rapport aux gens qui les ont connus, & par la nature des preuves par rapport à ceux qui ne les ont pas connus. Car, quelle eſt la preuve qu'on allégue? C'eſt un *ouï dire, que l'on tient d'une Perſonne qui eſt au-deſſus de tout ſoupçon, mais trop illuſtre pour être nommée.* C'eſt de plus, un *Appel à une autre Perſonne très diſtinguée, & un Théologien encore vivant, & à une Perſonne diſtinguée par ſon mérite & par ſa qualité*: mais toutes Perſonnes pourtant, dont on ne trouve pas à propos de faire connoître les noms; la ſeule qu'on nomme eſt Mr. Smith, *Auteur d'une Tragédie excellente* „ Je veux, *dit l'Evêque*, „ qu'il ait dit ce qu'on lui fait dire: quel fonds peut-on faire ſur ſon témoignage, puiſqu'il eſt indubitablement faux en ce qui concerne deux Perſonnes, des trois que l'on attaque, c'eſt-à-dire le Dr. Smalridge & moi; & que par conſéquent il y a tout lieu du préſumer qu'il eſt auſſi faux en ce qui concerne la troiſième, qui étoit le Dr. Aldrich? Il eſt viſible que Mr. Smith ne fut point admis au ſecret de l'impreſſion, puiſqu'il a ignoré qui furent ceux que l'on chargea de ce ſoin. Cette particularité lui aiant été inconnue, ſa dépoſition n'eſt pas recevable ſur les autres qui y ſont relatives, & ſpécialement par rapport au Dr. Aldrich, qui avoit été ſon Maître dans l'Egliſe de Chriſt, & pour lequel cependant on fait ſi bien quelle fut ſon averſion perſonnelle, & les vraies raiſons (117) qui la firent naître, qu'il eſt inutile de s'y arrêter. Je m'abſtiens de rien dire de dur, au ſujet d'un homme qui n'eſt pas en état de ſe défendre; mais il y a encore bien des gens en vie, qui les ont connus tous deux, & qui ſavent combien il eſt improbable, ou plutôt incroyable, que Mr. Smith ait eu la moindre part à la confidence du Dr. Aldrich dans une affaire ſi délicate, & même dans quelque affaire que ce fût. Le Gentilhomme qui prétend avoir été *convaincu de la vérité de ce que Mr. Smith lui dijoit*, & qui ſe fonde ſur ce que celui-ci lui indiqua, & *jouligna* dans ſon Exemplaire imprimé, les endroits qu'il diſoit avoir été *interpolés & changés* par l'ordre des trois Théologiens; ce Gen-

(112) Le ſieur Colonel *Dorkel*, un des Commiſſaires de l'Acciſe.

(115) Les expreſſions ſont beaucoup plus douces dans l'Hiſtoire: au-lieu d'un *cœur à entreprendre*, il y a, *une langue pour perſuader*; & au-lieu du mot de *Villany*, il y a *Mitchief*, qui eſt plus doux.

(116) Ces deux Seigneurs étoient fils de Mylord Clarendon Auteur de l'Hiſtoire. Voy. *Bibl. Raiſonn.* T. VII. Part. II. p. 463. Note (I). R. D. T.

(117) Mr. Smith peut avoir eu aeie pour le Parti Whig; c'eſt ce que l'Auteur de la *Bibliothè. Raiſ.* conjecture de quelques vers de ſon Epitaphe par Mr. Adams. Mrs. Smith & Aldrich devoient donc être comme le feu & l'eau. Voy. *Bibl. Raiſonn.* T. VII. Part. II. p. 498. Note (I). R. D. T.

(aa) *Dissertatio super Taciteæ, illa tête de la Trad. Angl. de cet Auteur. Seid.* 1. p. 11. Lond. 1722. in-fol.

(bb) *Per manus R. & doctissimi Viri F. Atterburii, Archidiaconi Totneiensis dignissimi.*

leurs de la Chambre Haute ; & l'on ne peut mieux exprimer ses talens pour la Prédication, que l'a fait l'Auteur du *Babillard* [*III*]. Mr. Gordon, qu'on ne peut soupçonner de la moindre partialité à son égard, le reconnoit pour un grand Maitre dans la Langue Angloise ; & après avoir critiqué le ſtyle de l'Evêque Sprat, il ajoute, *que c'eſt avec bien plus de juſtice, que l'on a admiré le ſtyle du Dr. Atterbury ſon ſucceſſeur* (aa). Le Dr. Hickes le nomme *un homme très ſavant, & le très digne Archidiacre de Totneſs* (bb), dans ſa *Diſſertatio Epiſtolaris de Antiquæ Literaturæ Septentrionalis utilitate* (cc), imprimée à Oxford en 1703, & publiée dans le I. Volume de ſon *Linguarum Veterum Septentrionalium Theſaurus*. Le Dr. Fiddes, dans la Préface (*dd*) du I. Volume de ſon *Syſtême de Théologie*, reconnoit qu'il eſt fort redevable à notre Evêque, des ſecours qu'il lui a donnés dans la compoſition de cet Ouvrage, & il l'appelle *un homme qui a tous les grands talens néceſſaires pour donner d'excellentes directions ſur toutes les matières, qui concernent la Théologie & les Sciences Profanes.* Et dans l'Introduction à la *Vie du Cardinal Wolſey*, le même Auteur reconnoit que ce Prélat lui avoit offert ſon ſecours pour cet Ouvrage,

(cc) P. 11.

(dd) P. 10. 31. Lond. 1718. in-folio.

„ tilhomme, dis-je, doit avoir en grande envie d'être convaincu : car autrement il n'auroit pas pris pour preuve ſuffiſante, dans un cas de cette nature, la ſimple affirmation d'un tel homme." L'Evêque envoya cette Pièce, accompagnée d'une Lettre datée de Paris le 19 de Novembre 1731, aux Auteurs de la *Bibliothèque Raiſonnée*, qui ont publié l'une & l'autre dans leur Journal, Tom. VII. Part. II. Art. IX. p. 457. & ſuiv. Le Prélat ſe tenit auſſi un Exemplaire de ſa *Juſtification* à Mr. Pope, avec lequel il avoit des liaiſons intimes, & qu'il admiroit pour ſes grands talens, & ſur-tout pour celui qu'il avoit pour la Poëſie. Il lui écrivit un même tems la Lettre ſuivante, datée de Paris du 23 de Novembre. „ Vous ſerez ſurpris, mon cher Monſieur, de me voir imprimé ; mais pouvois-je m'en diſpenſer ? Les Morts & les Vivans, mes Amis & mes Ennemis, mes Concitoyens & les Etrangers, me ſommoient de parler. D'ailleurs la réputation d'une Hiſtoire que j'eſtime, & que tout le monde eſtime avec moi, auroit ſouffert de mon ſilence. J'ai fait imprimer la Pièce ici, dans l'eſpérance que quelqu'un ſe hazardera de la réimprimer en Angleterre, malgré les deux petits mots redoutables qui ſont à la fin. Quoi qu'il en arrive, il eſt juſte que vous la voyiez, parce que ſuis perſuadé que quand elle n'auroit d'autre mérite que celui d'être de moi, vous la lirez avec quelque plaiſir. Telle qu'elle eſt, recevez ce dernier préſent d'un homme qui eſt ſur le bord de ſa foſſe :

„ *Extremum hoc munus morienti habeto.*

„ C'eſt du moins ce qui pourroit bien être, puiſque j'entre dans peu de mois dans ma ſoixante-dixième année ; époque après laquelle les plus vigoureux & les plus fortunés ne peuvent guères compter ſur la vie, & ne la deſirent pas même beaucoup, s'ils ſont ſages. En quelque tems que je la quitte, vous perdrez un Ami qui vous aime & qui vous eſtime infiniment, ſi dans la ſituation où je ſuis on peut dire que quelqu'un perdra davantage à ma mort, qu'il n'a déja fait pendant ma vie. Je m'attendois à avoir de vos nouvelles par Mr. M——, & je ſus un peu ſurpris de n'en point recevoir ; mais il a vous lui-même la faute, de ne vous avoir pas averti comme il falloit. Vous n'avez pas eu tort de craindre de m'écrire ſur un ſujet, à l'égard duquel j'avois plus promis que je n'étois en état de tenir. Les gens diſgraciés ſe flattent de conſerver encore quelque influence ; & quand ils veulent la faire valoir, ils s'apperçoivent qu'ils n'en ont plus aucune. C'eſt ce qui m'eſt arrivé, mon cher Ami, je l'avoue ingénument : vous aviez fondé le gué, & remarqué mon erreur, avant que je m'en fuſſe apperçu moi-même. Mais n'en parlons plus. Que faites-vous en Angleterre pour l'honneur des Lettres ? & vous en votre particulier, à quoi vous occupez-vous ?

„ ——— *Iſte quid audes ?*
„ *Quæ circumvolitas agilis thyma ?*

„ Travailles-vous toujours ſur le ſujet moral que vous avicz choiſi, & auquel vous paroiſſiez, il y a ſeize mois, ſi attaché ? Aurois-je le plaiſir de le voir achevé avant que de mourir ? Joutrez-vous de la gloire qu'il vous acquerra pendant votre vie ? ou ne laiſſerez-vous les marques de votre amitié, que comme des Legs qu'on fait par Teſtament, pour ceux qui vous ſurvivront ? Si j'étois auſſi proche de vous que je l'ai été, j'eſpérerois de mettre le nez dans le Manuſcrit, avant qu'il fut achevé ; mais hélas ! il y a, & il y aura toutes les apparences toujours, un grand eſpace de terre & de mer entre nous. Combien a-t-il paru de Livres dans vos quartiers depuis peu, que vous croyez que je ſerois bien aiſe de lire ? Nommez-les moi ; je m'imagine que ce Catalogue ne vous coutera guéres de peine. Il faut au moins qu'ils ſoient bien bons, pour que je leur donne une partie de mon tems, à préſent qu'il m'en reſte ſi peu. Moi, qui autrefois ne m'embarraſſois pas de prodiguer des jours entiers, je ménage à préſent les heures : comme le fable tend à ſa fin, je tâche de ne pas les perdre inutilement à des bagatelles. Sur la fin de la Loterie de notre Vie, nos minutes, ſemblables à de bons billets, augmentent de prix. Ils ne valent peut-être pas tant en eux-mêmes, que ceux qui les ont précédés ; mais nous ſommes mieux en état d'en connoitre la valeur, & c'eſt ce que je fais avec raiſon, mon cher Ami ; & cependant je crois les plus précieux momens de ma vie bien employés, quand ils le ſont à la lecture de ce que vous écrivez. Mais c'eſt-là une ſatisfaction que je ne puis guères eſpérer ; ainſi il faut que je me contente d'autres pluſirs moins agréables. Adieu, mon cher Monſieur. Pardonnez-moi d'avoir livré combat à un homme que vous avez, je penſe, mis au rang des Héros de la Dunciade. Je me trouvois dans la néceſſité d'accepter ce honteux défi, ou de ſouffrir dans l'eſtime du Public en le refuſant. J'aſſure de mes reſpects Madame votre Mére. Je vous envoie une Lettre pour le Docteur Swift : vous la lui rendrez, ſi vous en avez occaſion, & ſi vous jugez que la choſe en vaille la peine. A la diſtance où je ſuis, ma Patrie m'offre un étrange ſpectacle. Je ne ſai de quel œil vous la conſidérez, vous qui étes ſur les lieux, & qui en faites partie : vous me ſirez plaiſir de me le dire. Vous pouvez écrire en toute ſureté à Mr. M.... par l'honnête-homme qui vous remettra celle-ci, & qui doit revenir dans ces quartiers à Noel. Traeez-moi une ébauche groſſiére ſeulement, pour que je ſois en état de juger ſi le retour eſt ſouhaitable, ou ſi je ne dois pas pluôt deſirer d'être renfermé, comme le Chimiſte dans la bouteille, ſur les nouvelles que Quévedo lui apprit d'Eſpagne. Après tout, je dois aimer & j'aime véritablement ma Patrie, avec tous ſes défauts : cette partie même de l'Etat, qui m'a bleſſé injuſtement, & même au cœur, me ſera toujours chére. Mon dernier vœu eſt le même que celui du P. Paul, *Eſto perpetua !* & quand j'expirerai éloigné d'elle, ce ſera de la même manière que Virgile dépeint un Péloponneſien mourant :

„ *Sternitur, & dulces moriens reminiſcitur Argos.*

„ Mes Amis ſe ſouviennent-ils autant de moi, que je me ſouviens d'eux ? J'ai la une partie des Papiers que vous m'avez envoyés, qui me regardent. Je lais charmé d'y voir des aveux ſi francs ſur mon ſujet, quoiqu'ils ne ſoient pas deſtinés à me faire plaiſir, mais à charger un autre."

François Evêque de Rochester.

[On trouve dans la *Bibliothèque Raiſonnée* Tom. IX. Part. I. Art. V. p. 174. & ſuiv. l'Extrait d'une Réponſe de Mr. Oldmixon à la Juſtification de Mr. Atterbury, avec diverſes particularités curieuſes ſur cette intéreſſante querelle, mais que la longueur de cet Article m'oblige de ſupprimer. Je dirai ſeulement qu'il paroit réfuter du tout, que l'accuſation a été mal fondée. Le Lecteur curieux pourra conſulter le Journal cité. Rem. du Trad.]

(ee) P. 11. 31. Lond. 1718. in-folio.

[III] L'on ne peut mieux exprimer ſes talens pour la Prédication, que l'a fait l'Auteur du Babillard. Après avoir remarqué (118) que le Clergé de la Grande-Bretagne, qui eſt ſans diſpute le Corps le plus ſavant qu'il y ait dans le Monde, néglige entiérement l'Art de parler en ce qui concerne le Voix & le Geſte ; cet Auteur ajoute, que la Regle n'eſt pas cependant ſi générale, qu'il n'y ait des exceptions à faire. *Je mets au nombre de ces Exceptions*, dit-il, *le Doyen que nous entendîmes il y a quelques jours. C'eſt-à-dire le Docteur.* „ Il répéche ſon Auditoire, & ne monte „ point en Chaire, qu'il n'ait bien appris ce qu'il y doit „ dire. Il y parle avec tant de douceur & tant de grace, „ qu'il ſe fait écouter malgré qu'on en ait. D'ailleurs, „ *continue-t-il*, bien fait de ſa perſonne, cet agrément „ n'en donne pas peu à ſon Diſcours. On ne ſauroit que „ le louer de ce qu'il ne néglige pas cet avantage. Mais „ ce qui relève véritablement tout cela, c'eſt que ſon ſty„ le eſt ſi élégant & ſi pur, que Longin n'y auroit rien „ trouvé à reprendre ; & que ſon Action eſt ſi juſte, qu'el„ le auroit mérité les éloges de Démoſthène. Sa Compoſition eſt ſi forte, que la plupart de ſes Auditeurs ne „ pourroient pas le comprendre, s'il ne leur expliquoit „ pas ce qu'il dit par la manière dont il l'anime. Il ſe „ ſert de ce talent avec toute la délicateſſe d'un honnête„ homme. Jamais il n'entreprend d'émouvoir les Paſ„ ſions, qu'après avoir convaincu la Raiſon. Il ſe propoſe toutes ſes Objections avec clarté ; il les réfute de „ même ; & ce n'eſt qu'à la fuite de ces diſcuſſions, qu'il „ ſe met ſur le ton pathétique. Mais quand il s'eſt rendu „ maitre de l'Eſprit, il attaque le Cœur ; & le Beau de „ la Religion ne paroiſſant ainſi que comme une conſé„ quence du Vrai, l'impreſſion en eſt irréſiſtible." L'Auteur d'une Piéce intitulée : *Quelques Réglés ſur la Voix & le Geſte, utiles dans le Barreau, la Chaire, & le Parlement, & à tous ceux qui ont à parler en Public ; dans une Lettre à un Ami*, propoſe notre Théologien comme un ex-

(118) *Le Babillard & la Trad. Franç.* T. II. Art. II. p. 331. 116. & la Préface du IV. Vol. en Anglois.

ge, que lui-même avoit eu quelque deſſein d'entreprendre [*KKK*]. Nous finirons par le Portrait que fait de lui Mr. Dart, Auteur de *l'Hiſtoire & des Antiquités de l'Egliſe Abbatiale de S. Pierre de Weſtminſter*, Ouvrage que l'Evêque avoit encouragé. Cet Auteur dit (*ee*), que comme il étoit un des *meilleurs Juges*, il étoit auſſi un des plus *grands Protecteurs des Sciences*; & dans un autre endroit (*ff*) il l'appelle un homme, „ que la préciſion, la ſolidité, la force de raiſonnement, le tour admirable „ de ſes Ecrits Polémiques & de ſes autres Ouvrages, ont rendu fameux en qualité d'Eccléſiaſti„ que; & que la fineſſe de ſon goût dans les Belles-Lettres, une parfaite connoiſſance des Auteurs „ anciens & modernes, une Imagination noble & ſublime, un Jugement exquis, la beauté de ſon „ ſtyle, l'agrément de ſa converſation, ont diſtingué & diſtingueront toujours dans toute l'Europe „ ſavante.

(*ee*) *Preface to the 1. Volume.*

(*ff*) *Lives of the Abbots of Weſtminſter* p. 44. in the II. Vol. of *the Hiſt. and Antiquities.*

(119) P. 12. 1. Edit. Londres 1716.

excellent Modèle à cet égard. „ Vous avez, Monſieur, „ *dit-il* (119), dans la Ville un grand nombre de Modè„ les dignes d'imitation, dans le Barreau, dans l'Egliſe, „ & dans le Parlement: & il vous les étudiez, vous n'au„ rez pas beſoin d'autres directions. Tels ſont *Cowper* & „ *Harcourt*, *Hanmer* & *Stonehouſe*, *Lechmere*, *Parker* & „ *Price*, *Powis* & *Vernon*, *Canterbery*, *Torck*, *Ely*, & „ ROCHESTER, *Stanhope* & *Mels*; & au défaut d'au„ tres Règles, je vous renvoie à ces *Règles vivantes*."

(120) P. 12. 11.

[*KKK*] *Dans l'Introduction à la* Vie du Cardinal Wolſey, *le même Auteur reconnoît que ce Prélat lui avoit offert ſon ſecours pour cet Ouvrage, que lui-même avoit eu quelque deſſein d'entreprendre.*] Cette *Vie* a paru à Londres in-folio en 1724. Le Dr. Fiddes dit dans ſon *Introduction* (*a*), qu'il eſt très perſuadé que cet Ouvrage auroit eu un tout autre degré de perfection, s'il eût profité des offres d'un illuſtre Prélat, à préſent exilé, *dit-il*, „ qui m'offrit ſa „ maiſon pour y travailler. Le Public y auroit certainement „ gagné, & j'en aurois retiré de grands avantages. J'au„ rois, ſous une pareille direction, profité non ſeulement „ d'un grand nombre de recherches curieuſes & profon„ des ſur l'Antiquité Eccléſiaſtique, mais des inſtructions „ les plus utiles, tant pour le fond, que pour la forme & „ la conduite de l'Ouvrage. Mais divers contretemps ne „ m'aiant pas permis d'accepter des offres, également a„ vantageuſes & honorables pour moi, j'ai été privé des „ ſecours qu'on pouvoit attendre d'un homme, plus ca„ pable qu'aucun autre de me diriger dans un Ouvrage „ qu'il avoit eu lui-même deſſein d'entreprendre. Je ne „ crains pas au reſte qu'on puiſſe trouver mauvais, que „ malgré les circonſtances où ce ſavant Prélat ſe trouve, „ je m'acquitte de la reconnoiſſance que je lui dois, & „ rende juſtice aux grands talens, que ſes plus implaca„ bles ennemis reconnoiſſent en lui."

ATTICUS, Patriarche de Conſtantinople au commencement du cinquième Siècle, étoit né à Sébaſte Ville d'Arménie. Il avoit été élevé par des Moines Macédoniens dans les Principes de leur Secte; mais quand il fut en âge de Raiſon, il y renonça pour entrer dans la Communion de l'Egliſe Catholique (*a*). S. Chryſoſtome aiant été chaſſé du Siége de Conſtantinople, Arface [*A*] fut mis en ſa place l'an 404; mais étant mort l'année ſuivante (*b*), le Siége demeura vacant pendant quelques mois, à cauſe du grand nombre de Prétendans. Enfin Atticus, qui étoit Prêtre, fut choiſi l'an 406, ſous le ſixième Conſulat d'Arcade avec Probus (*c*). Les Amis que S. Chryſoſtome avoit à Conſtantinople, & tous les Evêques d'Orient, refuſèrent de communiquer avec le nouveau Patriarche, parce qu'ils croyoient que Chryſoſtome avoit été dépoſé injuſtement. Atticus obtint des Reſcrits de l'Empereur, pour les y obliger [*B*]. Pallade, qui nous apprend cette particularité (*d*), ajoute, qu'Atticus avoit été un des principaux auteurs de la Conſpiration contre Chryſoſtome: mais comme il ne produit aucune preuve de ce qu'il avance, on ne peut faire beaucoup de fonds ſur ſon témoignage; d'autant plus qu'il étoit ſi grand admirateur de l'Evêque dépoſé, qu'il condamne & blâme, ſans aucune diſtinction, tous ceux qui lui étoient contraires. Nous devons pourtant remarquer, que Sozomène dit auſſi (*e*) qu'Atticus avoit été des Ennemis & des Perſécuteurs de Chryſoſtome. Mais après la mort de ce Prélat, Atticus voyant avec chagrin les diviſions qui régnoient dans ſon Egliſe, & qu'un grand nombre de perſonnes refuſoient de communiquer avec lui & tenoient des Aſſemblées particulières, il fit écrire le nom de Chryſoſtome dans les Diptyques [*C*], & ordonna qu'on en fît mention dans le Service Divin, avec ceux des autres Evêques morts (*f*). Il écrivit auſſi à S. Cyrille Evêque d'Alexandrie, pour le ſolliciter fortement de faire la même choſe. Cyrille lui répondit que cela ne lui pa-

(*a*) Sozomène *Hiſt. Eccl.* Liv. VIII. ch. 27.

(*b*) Le 11 de Novembre.

(*c*) Socrate *Hiſt. Eccl.* L. VI. ch. 20.

(*d*) *In Vita Chryſoſtomi* p. 91.

(*e*) *Ubi ſupra.*

(*f*) Socrate *Hiſt. Eccl.* L. VII. ch. 25.

[*A*] *Arface.*] Il étoit frère de Nectaire, prédéceſſeur de S. Chryſoſtome dans le Siége de Conſtantinople. Pendant qu'il n'étoit encore que Prêtre, il s'étoit acquis par ſa conduite une réputation de piété & de douceur; mais quand il fut parvenu à l'Epiſcopat, il ſe fit beaucoup de tort par le pouvoir qu'il laiſſa prendre à ſon Clergé de diſpoſer de tout ſous ſon nom, & dont on lui attribua les fautes. Mais ce qui nuiſit le plus à ſa réputation, ce fut ſa haine contre Chryſoſtome & ſes Amis, qui furent fort perſécutés à Conſtantinople, ſelon les apparences à la ſollicitation d'Arface, du moins de ſon ſu & de ſon conſentement (1). Il ſemble que ce fut lui qui obtint de l'Empereur un Edit qui portoit: *Si quelque Evêque refuſe de communiquer avec* Théophile, Arface, & Porphyre, *qu'il ſoit dépoſé; & s'il a des biens, de quelque nature qu'ils ſoient, qu'ils ſoient confiſqués.* Un autre Edit portoit: *Si quelqu'un cache un Evêque ou autre Eccléſiaſtique, ou s'il reçoit ſeulement dans ſa maiſon quelqu'un de ceux qui communiquent avec* Jean (*Chryſoſtome*), *ſa maiſon ſera confiſquée* (2). Il eſt bien certain que de pareils Edits n'auroient pas été publiés, ſi le Primat de Conſtantinople, qui avoit toujours beaucoup de crédit, ne les eût ſollicités, ou ſi du moins il n'y eût conſenti. Pallade fait un portrait très defavantageux de ce Prélat. „ Il étoit, *dit-il* (3), plus „ muet qu'un Poiſſon, & moins propre aux affaires qu'u„ ne Grenouille. . . . Il viola le ſerment qu'il avoit fait „ ſur les Evangiles: car ſon frère Nectaire lui aiant re„ proché qu'il n'avoit refuſé l'Evêché de Tarſe, que par„ ce qu'il attendoit ſa mort pour lui ſuccéder dans le Siè„ ge de Conſtantinople, Arface lui jura qu'il n'accepte„ roit jamais aucun Evêché. La première cauſe de ſon „ parjure fut l'ambition, qui lui fit convoiter la femme „ de ſon frère, s'il m'eſt permis de m'exprimer ainſi; & „ en ſecond lieu, la honte des reproches prophétiques de „ ſon frère. Il mourut quatorze mois après avoir été é„ levé ſur le Siége de Conſtantinople." C'eſt au Lecteur à juger de la créance que mérite Pallade, l'Ecrivain le plus partial en faveur de ſon Héros, quand ſon témoignage n'eſt appuyé de celui d'aucun autre Auteur.

(1) *Voyez* Sozomène *Hiſt. Eccl.* L. VIII. ch. 22.

(2) Palladius *de Vita Chryſoſtomi* p. 26. 27.

(3) Ibid. p. 94.

[*B*] *Atticus obtint des Reſcrits de l'Empereur pour les y obliger.*] Ces Reſcrits étoient fort ſévères, tant contre les Evêques, que contre les Laïques. Celui qui étoit contre les premiers, portoit: *Si quelqu'un des Evêques ne communique pas avec* Théophile, Porphyre (4), *& Atticus, qu'il ſoit chaſſé de l'Egliſe & dépouillé de ſes biens.* Cet Edit obligea quelques-uns de ceux qui étoient riches, de communiquer malgré eux avec Atticus; & l'on gagna par des préſens quelques-uns des plus pauvres, qui en firent autant: mais il y en eut qui mépriſèrent généreuſement leurs biens, leur pays, & tous les avantages temporels, & qui s'enfuirent pour éviter la perſécution. Les Laïques ne furent pas mieux traités; l'Edit contre eux portoit: *Que ceux qui étoient conſtitués en dignité, perdroient leurs emplois; les Officiers & les gens de Guerre, ſeroient caſſés; le reſte du Peuple & les Artiſans ſeroient condamnés à l'amende & bannis* (5). C'eſt ainſi que pour l'amour d'un ſeul homme, la Ville de Conſtantinople non ſeulement, mais pluſieurs autres Villes ſouffrirent une rude perſécution; & cela non pour cauſe de Religion, mais uniquement pour ſatisfaire la haine & l'ambition de quelques Prélats orgueilleux & vindicatifs.

(4) Les deux plus grands ennemis de Chryſoſtome: le premier étoit Evêque d'Alexandrie, & le ſecond d'Antioche.

(5) Pallad. *ubi ſup.* p. 95. 96.

[*C*] *Diptyques.*] C'étoient des Livres ou Tables Eccléſiaſtiques. Il y en avoit de deux ſortes. Les premières contenoient les noms des Patriarches, Papes, & Evêques des principales Egliſes, qui étoient encore en vie; & dans les autres étoient les noms de ceux qui étoient morts dans la paix & la communion de l'Egliſe. Le Diacre les liſoit à l'Autel pendant le Service. On regardoit comme une marque de communion, de mettre le nom d'un Evêque dans ces Tables publiques; & quand on le rayoit, c'étoit un refus de communion avec lui, & une ſorte d'Excommunication. L'uſage de ces Diptyques eſt aſſez ancien, & remonte du moins juſqu'au quatrième Siècle, ſi même il n'eſt plus ancien encore. On y inſéroit quelquefois, outre les noms des Evêques, ceux de quelques autres Hommes fameux par leur piété & par leur ſainteté, particulièrement ceux des Empereurs Orthodoxes, & même des Conciles Généraux; comme on le voit par la Lettre de l'Empereur Juſtinien à Epiphane Patriarche de Conſtantinople (6). Il eſt fait fréquemment mention de ces Diptyques dans les Pères, les Conciles, & les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques (7).

(6) *Cod. de Summ. Trin. & Fid. Cathol. in fin.*

(7) Cave *Diſſ. de Lib. & Offic. Eccl. Græc.* ad calcem Vol. II. *Hiſt. Eccl.* apud Reading *in add. & emend. ad Not. in Socratem.*

paroiſſoit point dans l'ordre, puiſqu'ils ſembloient condamner par cette conduite ceux qui avoient dépoſé Chryſoſtome, & qu'ils ſe deshonoroient eux-mêmes, en mettant parmi les Eccléſiaſtiques & les Evêques un homme, qui depuis ſa dépoſition ne devoit plus être conſidéré que comme un Laïque. Ces deux Lettres ſe trouvent dans *l'Hiſtoire Eccléſiaſtique* de Nicéphore Calliſte (*g*). Les Anciens parlent fort différemment du Savoir d'Atticus. Palladе dit (*h*) qu'il étoit fort ignorant dans l'Ecriture Sainte. Sozomène dit (*i*) qu'il avoit plus du naturel que d'étude; qu'il ne réuſſiſſoit que médiocrement à la Prédication; & que quoiqu'il y eût quelque érudition dans ſes Sermons, on ne les trouvoit pas aſſez bons pour les écrire. Cependant, comme il avoit quelque goût pour les Belles-Lettres, il étudioit les meilleurs Auteurs Grecs, quand il avoit du loiſir; mais comme il n'avoit pas poſé de bonne heure de bons fondemens, il paroiſſoit obſcur & embarraſſé, quand il entreprenoit de parler des ſujets traités par les Anciens. Socrate, qui dit dans un endroit (*k*) que ce Prélat n'avoit qu'une capacité médiocre, & qu'il ſe diſtinguoit principalement par ſon bon-ſens naturel, dit ailleurs (*l*), qu'il étoit très ſavant, qu'il paſſoit les nuits entières à lire les Ouvrages des Anciens, & qu'il ne s'étonnoit point des argumens des Philoſophes, ni des ſubtilités des Sophiſtes. Je ne ſai comment accorder Socrate avec lui-même, & avec Sozomène; car comme il ne reſte que quelques fragmens des Ouvrages d'Atticus [*D*], nous ne pouvons guéres juger de ſa capacité. Quoi qu'il en ſoit ſur cet article, Socrate & Sozomène s'accordent à le peindre très avantageuſement à d'autres égards. Il avoit une grande piété, accompagnée de beaucoup de prudence; & quoiqu'il témoignât quelquefois de la ſévérité contre les Héretiques dans ſes paroles, ce n'étoit que pour leur donner de la crainte, car il les raſſuroit auſſi-tôt par la douceur (*m*). A la vérité, on ne nous apprend point ſi c'étoit dans le tems même qu'ils perſiſtoient dans l'Héréſie, ou ſeulement lorſqu'ils y avoient renoncé pour embraſſer la Foi Catholique. On peut néanmoins inférer d'une Lettre qu'il écrivit à Calliopius, que ſa charité s'étendoit juſqu'aux Hérétiques [*E*]. Il témoigna même de l'éloignement à perſécuter les Novatiens [*F*], quoiqu'ils fuſſent Schiſmatiques. Il abhorroit auſſi la Superſtition, & ſur-tout celle qui conſiſte dans l'adoration des Morts [*G*]. On aſſure qu'il prédit le tems de ſa mort, & qu'en partant de Nicée, il dit à Calliopius Prêtre de cette Ville: *Si vous voulez me voir, venez à Conſtantinople avant l'Automne; car ſi vous venez plus tard, vous ne me trouverez plus en vie.* Sa prédiction fut accomplie, car il mourut le 10 d'Octobre de la même année 425, la dix-neuviéme de ſon Pontificat (*n*).

(*g*) L. XIV. p. 26. 17.
(*h*) *Ubi ſupra.*
(*i*) *Ubi ſupra.*
(*k*) L. VI. ch. 20.
(*l*) L. VII. ch. 2.
(*m*) Id. ibid. & Sozome. ne *ubi ſup.*
(*n*) Socrate L. VII. ch. 25.

[*D*] *Il ne reſte que quelques Fragmens des Ouvrages d'Atticus.*] Outre la Lettre à S. Cyrille dont il eſt parlé dans le corps de l'Article (8), & une autre Lettre dont nous parlerons dans la Remarque [*E*], nous n'avons de lui que quelques Fragmens d'une Homélie ſur la Naiſſance de Jéſus-Chriſt, qui ſe trouvent dans la Collection générale des Conciles (9), & le Fragment d'une Lettre à Eupſychius, citée par Théodoret (10). A en juger par les Fragmens de l'Homélie, ſon érudition étoit aſſez médiocre.

(1) Citat. (*g*).
(9) T. III. p. 116 517. & 549.
(10) Dial. II. p. 110.

[*E*] *Sa charité s'étendoit juſqu'aux Hérétiques.*] Comme la Lettre à Calliopius, qui contient la preuve de ce qu'on avance, n'eſt pas fort longue, nous la mettons ici toute entiére. „ J'ai appris, *dit-il* (11), qu'il y a dans votre „ Ville un grand nombre de perſonnes, qui ont beſoin du „ ſecours des gens de bien. Ainſi donc reçu quelque argent de celui qui donne libralement aux ſages Diſpenſateurs, & qui permet qu'il y ait des indigens, pour éprouver ceux qui, quoiqu'ils aient dequoi les aſſiſter, n'y ſont point diſpoſés; recevez ces trois-cens pièces d'or, pour les diſtribuer ſelon votre prudence à ceux qui ſont dans la néceſſité. Je ne doute point que vous ne choiſiſſiez ceux que la honte empêche de demander, plutôt que ceux qui ne demandent que pour ſe nourrir dans l'oiſiveté. La ſeule choſe que je vous demande, c'eſt que vous n'ayez point d'égard à la différence de „ Religion, & que vous nourriſſiez ceux qui ont faim, „ ſans conſidérer s'ils ſont de notre ſentiment, ou non." Voilà certainement des ſentimens bien nobles & bien dignes d'un Chrétien, qui s'il *doit faire du bien principalement aux domeſtiques de la Foi*, eſt obligé cependant auſſi *de faire du bien à tous* (12).

(11) Citat. (*g*).
(12) Galat. VI. 10.

[*F*] *Il témoigna même de l'éloignement à perſécuter les Novatiens.*] Quelques-uns lui aiant repréſenté qu'il ne falloit pas permettre que les Novatiens fiſſent leurs Aſſemblées dans la Ville de Conſtantinople: *Ne ſavez-vous pas*, leur répondit-il, *combien ils ont ſouffert de mauvais traitemens avant nous, ſous le régne de Conſtance & de Valens? Diſaiteurs, ils rendent témoignage à notre Foi; car quoiqu'ils ſoient ſéparés depuis longtems de l'Egliſe, ils n'ont pourtant rien innové à la Foi* (13). Cela fait voir, qu'Atticus avoit voulu laiſſer aux Novatiens la liberté de Conſcience. Il n'approuvoit pourtant pas leur Schiſme, car il paroît par ce qu'on va dire. Etant allé à Nicée pour y élever un Evêque, il y vit Aſclépiade Evêque des Novatiens, vénérable vieillard, & lui demanda combien il y avoit de tems qu'il exerçoit cette Charge. Aſclépiade lui aiant répondu qu'il y avoit cinquante ans: *Vous êtes heureux*, lui repliqua-t-il, *d'avoir paſſé un ſi long tems dans une ſi ſainte fonction* (14). Par où il paroît, que quoiqu'Aſclépiade fût Schiſmatique, Atticus ne laiſſoit pas de le regarder comme un véritable Evêque. Il lui dit auſſi: *Je loue Novat, mais je n'approuve pas les Novatiens.* Aſclépiade étonné lui en aiant demandé la raiſon: *Je loue Novat*, répondit Atticus, *de n'avoir pas voulu admettre à la Communion ceux qui avoient ſacrifié aux Idoles, & je ne les y aurois pas admis non plus que lui; mais je ne ſaurois ſouffrir que les Novatiens en retranchent les Laïques pour des fautes aſſez légéres. Aſclépiade lui répondit: Outre l'Idolâtrie, il y a pluſieurs autres pechés à mort, comme parle l'Ecriture Sainte* (15), *pour leſquels vous retranchez ſeulement les Clercs de la Communion, & pour leſquels nous en retranchons auſſi les Laïques, réſervant à Dieu le jugement de leur pardonner* (16).

(13) Socrate *ubi ſupra.*
(14) Id. ib.
(15) 1 Jean V. 16. 17.
(16) Socrate *ubi ſupra.*

[*G*] *Il abhorroit la Superſtition, & ſur-tout celle qui conſiſtoit dans l'adoration des Morts.*] Socrate rapporte (17) qu'Atticus prit un grand ſoin d'abolir la Superſtition, & il nous en donne la preuve ſuivante. Quelques Novatiens avoient fait apporter le Corps de Sabbatius de l'Iſle de Rhodes, où il étoit mort en exil, & ils faiſoient la nuit des prières à ſon Tombeau, apparemment à Conſtantinople. Atticus l'aiant appris, envoya la nuit quelques perſonnes pour déterrer le corps, & le fit mettre ſecrettement dans un autre endroit; & par-là il arrêta le cours de la Superſtition des Novatiens, qui ceſſérent de s'aſſembler à ce Tombeau. Il ſeroit à ſouhaiter que tous les Evêques euſſent eu le même ſoin d'étouffer la Superſtition dans ſon enfance.

(17) Id. ib.

✠ AUBERT (Guillaume), naquit à Poitiers (*a*) vers l'an 1534. Il paroit par ſes Ouvrages qu'il s'étoit attaché aux Belles-Lettres, & les avoit cultivées; mais il ſe tourna vers le Droit, par rapport au choix d'une Profeſſion. En 1553 il ſe fit recevoir Avocat au Parlement de Paris, & pratiqua pendant pluſieurs années avec beaucoup de réputation (*b*). Cependant Antoine Loiſel, dans ſon *Dialogue des Avocats* (*c*), dit *qu'il ſe trompoit ſouvent dans ſes Cauſes, quoiqu'il ne plaidât pas mal*; & qu'il quitta le Parlement pour paſſer à la Cour des Aydes. En 1580 il ſe fit recevoir Avocat-Général à cette Cour, & il ne paroit pas qu'il ſe ſoit jamais defait de cette Charge, quoiqu'il ait repris ſa Profeſſion d'Avocat: car en 1591, la néceſſité où il ſe trouva, étant chargé d'une fort nombreuſe famille, l'obligea à ſe remettre à ſervir les Particuliers devant le Parlement; ce qu'on trouva mauvais dans la Cour des Aydes, parce qu'il s'abaiſſoit par-là. Il compoſa à cette occaſion un petit Ouvrage intitulé: *La Bienſeance. A Meſſieurs de la Cour des Aydes*, in-octavo, dans lequel il prétend prouver, que quoiqu'il ſoit Avocat-Général de la Cour des Aydes, la bienſeance ne l'empêche pas, en égard aux triſtes circonſtances où il ſe trouve, de plaider au Parlement pour des Particuliers (*d*). La Croix du Maine nous apprend (*e*) „ qu'il avoit entrepris de recueillir un beau Corps d'Hiſtoire, tout ce „ que les Roys, Princes, & Peuples de France avoient jamais fait de mémorable, en tems de guer„ re & en tems de paix, tant par mer que par terre, ſoit en leur Pays, ou és Contrées étranges; & „ fit entendre cette ſienne délibération au feu Roy de France Henry II. du nom, & à pluſieurs autres „ Princes & grands Seigneurs de ſa Cour, ... mais ſon offre ne fut pas acceptée. Il avoit auſſi déli„ béré de pourſuivre l'Hiſtoire de France, ſuivant & à l'imitation de ce qu'il a mis en lumière de *l'Hiſ-*

„ *toire*

(*a*) Du Verdier Bibl. Franç. p. 406.
(*b*) Nicéron *Mem. des Hom. ill. &c.* Tom. XXXV. p. 264.
(*c*) *Apud eund.* ibid.
(*d*) Idem p. 269.
(*e*) *Apud eundem.*

„ *tuire de la Terre Sainte* [*A*]." Il étoit auſſi Poëte [*B*] ; mais à en juger par un aſſez long morceau d'une Hymne que Du Verdier a inſérée dans ſa Bibliothèque (*f*), ſa Poëſie n'avoit rien de fort relevé. On a encore quelques autres Ouvrages de ſa façon [*C*]. On ignore le tems précis de ſa mort : il faut qu'elle ſoit arrivée entre l'an 1595 & l'an 1602. En 1595 il étoit encore en vie, puiſqu'il publia un Ouvrage (*g*) ; & il ne l'étoit plus, lorſqu'Antonin Loiſel compoſa ſon *Dialogue des Avocats* en 1602 (*h*). Dans un de ſes Ouvrages imprimé en 1585, il prend la qualité de Sieur de *Maſſoigues*.

(*f*) P. 466-467.

(*g*) Voy. la Rem. (*A*).

(*h*) Niceron ubi ſupra p. 267.

[*A*] *Ce qu'il a mis en lumière de l'Hiſtoire de la Terre Sainte.*] Je trouve assez de différence par rapport au Titre de cette Hiſtoire. Le Père Niceron (1) le donne de cette manière : *L'Hiſtoire des Guerres faites par les Chrétiens contre les Turcs ſous la conduite de Godefroy de Bouillon, Duc de Lorraine, pour le recouvrement de la Terre Sainte. Paris* 1559 in-4., feuillets 74. Mais Du Verdier (2) en donne un qui eſt beaucoup plus détaillé : *Hiſtoires de la Terre Sainte conquiſe par les Chrétiens ſur les Barbares ſoubs la conduite de pluſieurs Princes & grands Seigneurs de France. Livre premier, contenant 21 Chapitres, dont le premier traicte de la naiſſance de Mahomet, & de l'origine des Sarrazins. Et le dernier du ſurvenant du Comte de Poitiers & d'Aymard Evêque du Puy, Legat du Pape en la Terre Sainct, des diſſenſions qui furent entre le Comte & l'Empereur Alexis, avec l'embarquement de Robert Duc de Normandie, & Euſtace frere de Godefroy de Bouillon. Imprimé à Paris in-4. par Pihillert Gautier de Roville*, 1562. Cette différence de Titre me paroît une preuve aſſez évidente de la fauſſeté de la conjecture du P. Niceron, qui dit que cette Edition de 1562 pourroit bien être la même que celle dont il parle : il me ſemble, qu'il eſt naturel de conclurre que celle de Du Verdier eſt différente, le Titre en étant différent, & d'ailleurs les caractères bien indiqués. Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que Du Verdier n'ait pas eu connoiſſance de l'autre Edition, qui eſt vraiſemblablement la première.

(1) *Niceron, pour ſervir, &c. Tom. XXXV. p. 200.*

(2) *Biblioth. Françoiſe p. 462.*

[*B*] *Il étoit auſſi Poëte.*] Outre la Pièce dont on parle dans le corps de l'Article, *Hymne ſur la venue du Roi Henry III*, & dont Du Verdier a donné un long morceau, ne la croyant pas imprimée, le même Auteur indique une *Elegie ſur le trepas de feu Joachim du Bellay Angevin*, Paris 1562 ; & le P. Niceron marque deux autres Pièces : *Vers de G. Aubert à Mr. le Chancelier de l'Hoſpital, avec la Traduction Latine de Scevole de Sainte Marthe*, en 1560, lorſque ce Chancelier reçut les Sceaux : *Vers funèbres ſur le trepas du Comte de Briſſac, par G. Aubert, avec la Traduction Latine de Scevole de Sainte Marthe.* Paris 1569 (3).

(3) Niceron ubi ſupra p. 268.

[*C*] *On a encore quelques autres Ouvrages de ſa façon.*] Tels ſont les ſuivans : *Oraiſon de la Paix, & les moyens de l'entretenir, & qu'il n'y a aucune raiſon ſuffiſante pour faire prendre les armes aux Princes Chrétiens les uns contre les autres ; par G. Aubert de Poitiers, Avocat au Parlement.* Paris 1559. in-4. Du Verdier la met en 1519. La même traduite en Latin par Martin Hellingue. Paris 1560. *Le douziesme Livre d'Amadis de Gaule, contenant quelle fin prirent les loyales amours d'Ageſilan de Colchos & de la Princeſſe Diane &c. par G. Aubert.* Paris 1560, & pluſieurs autres ſois depuis. *Les Retranchemens de G. Aubert Sieur de Maſſoigines &c.* Cet Ouvrage contient une Pièce de quatre-cens vers à Mr. Chriſtophle de Thou P. P. du Parlement de Paris, avec la Traduction Latine de Scévole de Ste. Marthe. *De la Connoiſſance de ſoi même, &c. Conſolation que prend l'homme ſage, prevoyant les mauvaiſes rencontres qui lui peuvent arriver.* Enfin il y a de lui quatre Diſcours Poëtiques imprimés en 1595 ſous le titre général, *Les Occaſions* ; auxquels Aubert a donné des noms bizarres, *Les Remueurs, Les Chevaux, Le Bien Public*, & *Les Vents*.

✠ AUBERT (PIERRE), naquit à Lyon le 9 de Février 1642. Il fit paroître de bonne heure, qu'il avoit du goût & des diſpoſitions pour les Belles-Lettres ; & ces diſpoſitions ſe développèrent peu à peu, pendant qu'il fit ſes premières études de Grammaire & de Rhétorique. La Poëſie l'amuſa pendant quelque tems, il donna même dans les Romans [*A*] ; mais ces occupations, ou plutôt ces amuſemens de ſa jeuneſſe firent bientôt place à des études plus ſérieuſes. Après ſes avoir finies, il quitta la Province pour quelque tems, & vint à Paris pour y apprendre l'uſage du Monde, & pour y prendre le goût de la belle Littérature (*a*). De retour à Lyon, il s'attacha à la Juriſprudence & prit le parti du Barreau. Il plaida avec beaucoup de ſuccès ; mais la délicateſſe de ſon tempérament, & de fréquentes indiſpoſitions, l'obligèrent de ſe borner aux Conſultations (*b*). Il fit pendant pluſieurs années la fonction de Procureur du Roi, dans la Juriſdiction de la Conſervation des Privilèges des Foires de Lyon. En 1700, la Ville de Lyon le choiſit pour un de ſes Echevins. Il fut nommé quelque tems après Procureur du Roi de la Police de cette Ville, charge qu'il a exercée juſqu'à ſa mort, de même que celle de Juge de l'Archevêché & Comté de Lyon. Tous ces Emplois ne l'empêchèrent pas de cultiver toujours les Belles-Lettres. Il fut du nombre de ceux qui commencèrent à faire à Lyon des Aſſemblées Académiques, qui furent établies en forme d'Académie réglée, par des Lettres Patentes du Roi de l'an 1724, ſous le titre d'*Académie des Sciences & des belles-Lettres* (*c*). Il amaſſa une Bibliothèque nombreuſe & bien choiſie, qu'il donna de ſon vivant encore, en 1731, à la Ville de Lyon, à condition qu'elle ſeroit à l'uſage du Public. La Ville lui en laiſſa l'uſufge pendant ſa vie, & lui aſſigna deux mille livres de penſion viagère, & cinq-cens écus de rente après ſa mort à Mr. Duchel ſon neveu. Mr. Broſſette Avocat de Lyon, connu par ſon Commentaire ſur Boileau, fut fait Bibliothécaire de cette Bibliothèque, lorſque la Ville s'en fut miſe en poſſeſſion. Mr. Aubert mourut le 18 de Février 1733, âgé de 91 ans. On verra la Liſte de ſes Ouvrages ci-deſſous [*B*].

(*a*) Niceron *Mém. pour l'Hiſt. des Homm. Illuſt.* Tom. XXXV. p. 270. 271.

(*b*) Id. ibid. p. 272.

(*c*) Idem p. 272.

[*A*] *Il donna même dans les Romans.*] A l'âge de ſeize à dix-ſept ans, il vit par hazard un Roman intitulé, *Le Voyage de l'Ile d'Amour*, qui lui fit naître l'idée d'un autre dans le même goût, intitulé, *Le Retour de l'Ile d'Amour*. Son deſſein n'étoit pas de rendre cette Pièce publique, il vouloit ſeulement la communiquer à ſes Amis ; mais ſes intentions ne furent point ſuivies. Pendant le voyage qu'il fit à Paris, dont on parle dans le corps de l'Article, ſon père prôta de ſon abſence pour faire imprimer ce petit Ouvrage (1).

(1) Niceron *Mém. des Homm. Illuſt.* Tom. XXXV. p. 270. 271.

[*B*] *On verra la Liſte de ſes Ouvrages ci-deſſous.*] Le P. Niceron, qui a profité de ce que diſent de Mr. Aubert le *Mercure* de Mai 1733 où l'on voit l'Eloge de ce Savant, & la *Bibliothèque du Riebelet par l'Abbé Le Clerc*, nous donne la Liſte ſuivante, que nous ſuivrons, n'aiant point d'autres Mémoires ſur ce qui regarde cet Ecrivain. *Recueil de Factums & Memoires ſur pluſieurs Queſtions importantes du Droit Civil, de Coutumes, & de Diſcipline Eccléſiaſtique.* Lyon 1710. in quarto, deux Tomes. Mr. Aubert avoit promis de donner la ſuite de ce Recueil, mais il n'a point exécuté ſa promeſſe. „ Une choſe qu'il falloit obſerver, „ dit le P. Niceron (2), étoit de joindre les Factums ou „ Mémoires contraires avec l'Arrêt, ce que l'Editeur n'a „ pas toujours obſervé. C'eſt peut-être-là la cauſe du peu „ de ſuccès de ſon entrepriſe, qui étoit fort louable en „ elle-même." *Dictionnaire de la Langue Françoiſe Ancienne & Moderne, de Pierre Richelet ; augmenté de pluſieurs Additions d'Hiſtoire, de Grammaire, de Critique, de Juriſprudence, & d'un nouvel Abrégé de la Vie des Auteurs citez dans l'Ouvrage.* Lyon 1728. trois vol. Aubert eſt Auteur des Additions, qui vont à un tiers de l'Ouvrage : mais l'Abrégé de la Vie des Auteurs eſt de Mr. l'Abbé Le Clerc. On trouve dans les *Nouvelles Littér. de la Haye*, Tom. III. pag. 324. l'Abrégé d'une *Diſſertation ſur les Pieureuſes à gage, que les Anciens mettoient dans les Convois funèbres*, lue à l'Académie de Lyon le 16 de Mars 1716 ; & dans les *Memoires de Littérature &c. du P. Deſmolets*, Tom. X. p. 295. *Diſcours lu dans la Seance publique de l'Académie de Lyon du 8 de Mars 1729, à la reception de Mr. Aubert, Avocat-Général de la Cour des Monnoies* ; & dans la *Biblioth. Françoiſe*, Tom. XVIII. p. 316. une *Diſſertation ſur l'uſage des Etriers*, lue le 17 de Juin 1732. Il y a dans cet endroit, à la Note, une faute fur l'âge de Mr. Aubert : on le fait âgé de 92 ans.

(2) Ibid. p. 273.

AUDLEY (THOMAS), deſcendu d'une ancienne & illuſtre Famille [*A*], s'attacha à l'étude du Droit, dans laquelle il fit des progrès conſidérables ; & la douzième année du règne de Henri VIII, il fut reçu Avocat (*a*) „ Ses Leçons ſur le Statut des Priviléges firent connoître qu'il étoit propre à „ ſervir

(*a*) *The Lives of the Lords Chancellors.* Vol. I. p. 70.

[*A*] *D'une ancienne & illuſtre Famille.*] C'eſt du moins ce qu'il me ſemble qu'on peut inférer des termes de Lloyd (1) : „ La naiſſance du Chevalier Thomas Aud- „ ley étoit noble, & ſon éducation le fut encore davan- „ tage. Eſſex l'éleva pour rentrer dans les honneurs que „ ſes Ancêtres avoient perdus." Ces paroles inſinuent, ce me ſemble, qu'il étoit originaire du Comté d'Eſſex, & que ſa Famille avoit autrefois joui des mêmes honneurs

(1) *State Worthies* p. 72.

„ ſervir le Roi ; & il gagna les bonnes graces de ce Monarque par la manière dont il parla dans le „ Parlement en faveur de la Suprématie. … De la Grand-Maitriſe du Duché de Suffolk, il paſſa à „ la place de Procureur-Général de celui de Lancaſtre (*b*). Dans le Parlement Noir, il fut Député „ par ſon propre crédit, & Orateur des Communes par le choix du Roi. Le Chevalier Thomas „ Morus étoit le Tenant de la Couronne dans la Chambre Haute, & le Chevalier Thomas Audley lui „ ſuccéda dans la Chambre Baſſe dans la même fonction. Quand on accorda au Roi les Terres des „ Abbayes en gros, & qu'il les rendit aux Seigneurs & aux Communes en détail, chacun tâcha d'en „ avoir ſa part; & Audley ne fut pas un des derniers (*c*)." Lorſque Morus remit les Sceaux au Roi le 16 de Mai 1532, ce Prince les donna à Audley avec le titre ſeulement de *Garde-des-Sceaux*, juſqu'à ce qu'il fut fait Grand-Chancelier le 26 de Septembre ſuivant, ſelon Mr. de Rapin (*d*), qui, aiant conſulté le Recueil des Actes de Rymer qu'il cite *, eſt plus digne de foi que l'Auteur des Vies des Grands-Chanceliers, qui dit (*e*) que les Sceaux furent donnés à Audley le 6 de Septembre de la vingt-quatrième année du regne de Henri VIII, c'eſt-à-dire en 1533, & qu'il fut fait Grand-Chancelier le 26 de Janvier ſuivant. David Lloyd s'eſt auſſi trompé en diſant (*f*) qu'Audley ne fut déclaré Grand-Chancelier qu'après la mort du Chevalier Thomas Morus. Lorſqu'on fit le procès à ce Grand-Homme, Audley fut un de ſes Commiſſaires, & celui qui prononça contre lui l'Arrêt de mort (*g*). Audley étoit actuellement Orateur des Communes, quand il reçut les Sceaux: il l'étoit auſſi dans le Parlement de 1529. Comme la Chambre Baſſe étoit fort occupée du deſſein de réformer divers Abus dans l'Egliſe, & qu'elle porta quelques Bills ſur ce ſujet, les Evêques le trouvérent mauvais, & particuliérement Fiſher Evêque de Rocheſter, qui dit dans la Chambre Haute: *Vous voyez quels Bills nous viennent tous les jours de la part des Communes, tendans tous à la ruïne de l'Egliſe. Au nom de Dieu, ſouvenez-vous de ce qu'étoit le Royaume de Bohême, dont la gloire eſt évanouïe avec la chute de l'Egliſe. Les Communes n'en veulent qu'à l'Egliſe, pour la fouler aux pieds; & de ſemblables entrepriſes ne viennent que de ce que l'on n'a point de Foi.* La Chambre Baſſe s'offenſa de ces diſcours : elle députa Audley ſon Orateur avec trente de ſes Membres, pour ſe plaindre au Roi, & pour lui repréſenter „ que c'étoit „ un affront pour Sa Majeſté & pour tout le Royaume, que ceux qu'on avoit choiſis comme les plus „ ſages de toute l'Angleterre, fuſſent taxés de manquer de Foi, ce qui étoit autant que ſi on les trai- „ toit de Païens & d'Infidèles; demandant au Roi par la bouche de leur Orateur, que l'Evêque de „ Rocheſter fût appellé à rendre compte de ce qu'il avoit avancé." L'Evêque ſe juſtifia du mieux qu'il put, & dit, qu'en parlant d'un manque de Foi, il avoit taxé le Peuple de Bohême : ce qui ne ſatisfit guéres les Communes; & il y a quelque apparence que ce mécontentement influa dans la ſuite ſur le ſort de ce ſavant Prélat (*h*). Quand Audley fut fait Garde-des-Sceaux, le Roi le fit Chevalier, & le créa enſuite Baron Audley, d'Audley dans le Comté d'Eſſex (*i*). „ Le Roi, dit Mr. Lloyd (*k*), „ pouvoit bien lui confier ſa Conſcience, puiſque la ſienne étoit entiérement à la diſpoſition de ce „ Prince, & qu'il n'avoit d'autre créance que celle qui étoit établie, perſuadé que l'Etat & l'Egliſe é- „ toient plus ſages que lui." Il fut un des Seigneurs qui conduiſirent la Reine Anne de Boleyn à la Tour: „ mais il ne voulut pas la condamner, évitant, plutôt que refuſant des emplois deſagréables, „ dans leſquels il couroit riſque ou de déplaire à ſon Maitre, ou d'agir contre ſa Conſcience. Il ſe „ diſpenſoit adroitement des ſervices, où il auroit été en danger de s'oppoſer au Roi." Cependant ce fut lui, qui avec l'Archevêque Cranmer, & quelques autres Membres du Conſeil Privé, donna au Roi les prémiers avis des débauches de la Reine Catherine Howard, quoiqu'ils n'ignoraſſent pas le danger où ils s'expoſoient, ſi cette accuſation ne pouvoit pas être prouvée; mais en cette occaſion il n'y avoit pas moins de péril à ſe taire (*l*). Audley favoriſoit ſecrettement la Réformation [*B*]; „ & „ tandis que Cromwell employoit ſon crédit à la ruïne du Papiſme, Audley le tenoit dans l'abaiſſe- „ ment par ſa Politique, ordonnant aux Prédicateurs de dévoiler la folie de ce qui eſt regardé comme „ ſageſſe dans le monde. Il ſavoit adroitement maintenir les Privilèges du Parlement, en évitant de „ les gêner par des Arrêts; & ſe conſerver la bienveillance des Citoyens, en réglant ce qui regardoit „ les dettes (*m*)." Il obtint le Prieuré de la Trinité, appellé à préſent *Duke's Place*, qui fut le prémier aboli (*n*). Mylord Herbert, dans ſon Hiſtoire de la Vie & du Régne de Henri VIII (*o*), nous apprend, que lorſque le Roi ſupprima le Prieuré de l'Egliſe de Chriſt à Londres, il donna la Vaiſſelle & les Terres de l'Egliſe au Chevalier Thomas Audley, nouvellement fait Garde du Grand-Sceau. Il fonda le Collége de la Madeleine à Cambridge, & mourut Grand-Chancelier le 30 d'Avril 1544, laiſſant des biens conſidérables à ſa fille Marguerite, mariée enſuite à Thomas Duc de Norfolk, dont le Comte de Suffolk d'aujourd'hui deſcend en ligne directe (*p*). Il fut enterré dans l'Egliſe de Saffron-Walden, dans le Comté d'Eſſex. Le Chevalier Thomas Wriotheſley, fort zélé pour l'ancienne Religion, c'eſt-à-dire la Papiſte, lui ſuccéda dans la Charge de Grand-Chancelier. „ Audley mourut „ auſſi bien dans l'eſprit du Roi, qu'il l'avoit toujours été. La Patience foutient dans les tems les plus „ orageux, & un Jugement ſolide dans les circonſtances les plus épineuſes. L'Homme reſervé & pa- „ ciſique eſt le plus à couvert. L'Activité peut élever un homme, la Prudence le maintient. S'il n'eût „ rien fait, on ne l'auroit pas remarqué; s'il en eût fait davantage, on ne l'auroit pas ſouffert. Aud- „ ley ſavoit parfaitement tenir un juſte milieu entre ces deux extrémités (*q*)." On trouvera ci-deſſous „ ſon

(*b*) *State Worthies, or the Statesmen and Favourites of England &c.* by David Lloyd, 2. Edit. Lond. in-8. p. 72.

(*c*) Ibid. p. 73.

(*d*) *Hiſt. d'Anglet.* T. V. p. 167.

* *Act. Publ.* T. XIV. p. 433. 440.

(*e*) *Vit. ſu-pra* p. 75.

(*f*) *State Worthies* p. 74.

(*g*) *Lives of the Chancellors* p. 76.

(*h*) Ibid. p. 75. 76.

(*i*) Ibid. p. 77.

(*k*) *State Worthies* p. 75.

(*l*) Rapin *ubi ſupra* p. 911.

(*m*) *State Worthies* p. 75.

(*n*) Voyez Fuller's *Worthies*, in *Eſſex*.

(*o*) Voy. *the Compl. Hiſt. of England*, Vol. II. p. 162. Edit. 1706.

(*p*) *The Lives of Chancellors* p. 77.

(*q*) *State Worthies* p. 75.

auxquels il parvint. Il faut cependant ne tirer des conſéquences qu'avec précaution, du ſtyle affecté de Lloyd, qui eſt quelquefois embarraſſé & obſcur par ſon affectation. Il eſt vrai que le Dr. Fuller, dans ſes *Worthies*, dit expreſſément qu'Audley étoit d'Eſſex.

[*B*] *Audley favoriſoit ſecrettement la Réformation.*] C'eſt ce qui paroît par différens faits, & prémiérement par les demandes que firent les Rebelles du Nord de l'Angleterre, en 1536. Un des prétextes de leur Rebellion étoit, que le Roi s'étoit ſouſtrait à l'Autorité du Pape; car ils étoient fort zélés pour la Religion Romaine. Or une des conditions, auxquelles ils propoſerent de poſer les armes, étoit, que Thomas Cromwell & le Grand-Chancelier fuſſent chaſſés du Conſeil, & exclus du prémier Parlement qui s'aſſemblеroit (2). Ce qui fait voir qu'ils regardoient Audley & Cromwell comme deux Fauteurs des Proteſtans. Mr. de Rapin rapporte un autre fait. Il nous apprend (3), que dans la Ville de Londres il y eut en peu de jours plus de cinq-cens perſonnes empriſonnées pour cauſe de Religion : & qu'Audley, qui n'étoit pas ennemi de la Réformation, obtint leur pardon du Roi, auquel il repréſenta, que contre ſon intention, les Commiſſaires avoient tendu des piéges à la plupart des ſimples priſonniers, pour les engager à découvrir des ſentimens qu'ils avoient deſſein de tenir ſecrets, par obéiſſance aux Loix. D'ailleurs, que puiſqu'en ſi peu de tems, un ſi grand nombre de gens avoient été empriſonnés dans Londres comme Hérétiques, il étoit aiſé de juger ce qu'il pourroit y en avoir dans tout le reſte du Royaume; & qu'une ſi rigoureuſe perquiſition pouvoit avoir de fâcheuſes ſuites, puiſqu'elle devoit cauſer la mort à une infinité de gens de tout âge & de tout ſexe. C'eſt ce que le Chancelier repréſenta ſi vivement au Roi, qu'il obtint un pardon abſolu pour tous ceux qui avoient été mis en priſon. Une autre preuve de ſon inclination ſecrette pour la Réformation, ſe trouve dans ces paroles de Lloyd, „ qu'il fut s'accommoder tout à la fois, & à l'hu- „ meur du Roi, & au goût général du Peuple, par ſix Bills „ contre le Clergé, 1. Contre les violences de leurs Cours. „ 2. Contre leurs exactions ſur ceux qui alloient vérifier „ ou faire enregiſtrer des Teſtamens, & contre les droits „ d'Enterremens. 3. Pour leur défendre de prendre des „ Fermes. 4. Contre leurs Négoces. 5. Contre la Non- „ Réſidence. 6. Contre le grand nombre d'Ignorans, & le „ médiocre ſalaire des Savans (4)." Un homme qui ſe déclaroit ſi ouvertement contre le Clergé, ne pouvoit que ſavo-

(1) Rapin *Hiſt. d'Anglet.* T. V. p. 169.

(2) Ibid. p. 381.

(3) *State Worthies* p. 74.

son Portrait plus en détail [C], & son Epitaphe [D].

favoriser ceux qui travailloient à la Réformation.

[C] *On trouvera ci-dessous son Portrait plus en détail.*] Le Chancelier Audley, *dit Mr. de Rapin* (5), étoit un homme de bon esprit. Il rendoit service aux Réformateurs, quand il le pouvoit sans rien hazarder. Mais il étoit trop bon Courtisan pour luiſiter ſur ce qu'il jugeoit raiſonnable, ſi le Roi ne l'approuvoit pas." Ce qui s'accorde aſſez bien avec ce que Lloyd dit de lui : " Son eſprit annobliſſoit ſon corps, *dit-il*, & ſon corps " donnoit des graces à ſon eſprit. L'un étoit vif, ſolide, pénétrant & judicieux ; & l'autre étoit haut & majeſtueux. Le Roi Henri aimoit les grands hommes ; & " il en trouvoit ici un, dont le ſérieux étoit égayé par la " douceur, dont la gravité étoit tempérée de beaucoup " d'agrément, dont les lumieres égaloient l'autorité, dont " l'eſprit alloit de pair avec la fageſſe, qui avoit la mémoire forte & le jugement ſolide (6) . . . Il fut toujours " dans les bonnes graces des Rois, qui ne tenoient pas " moins de place dans le cœur du Roi, que les affaires " du Royaume dans ſon eſprit. Les tems étoient incertains, mais non le crédit ; le Chevalier Thomas poſſédoit celui-ci d'une maniere ſupérieure aux révolutions " & aux changemens de l'autre, parce qu'il concevoit parfaitement ce qui convenoit le plus dans un tems, où il " n'y avoit rien de réglé. Il ſe poſſédoit admirablement " dans les différens tours que pouvoient prendre les affaires, & lorſque la tête tournoit à d'autres qui l'avoient moins forte que lui. Il avoit l'habileté d'un Miniſtre d'Etat, & le ſecret d'un Politique. Il étoit re- " ſervé ſans diſſimulation. Car ſi un homme a aſſez de pénétration pour pouvoir diſcerner ce qu'il doit couvrir & tenir ſecret, & ce qu'il doit laiſſer entrevoir, & quand & à qui, la diſſimulation lui eſt à charge & inutile. Audley, en habile homme, étoit franc & ouvert ; mais prudent, ſachant ſe renfermer dans les juſtes bornes de ce qui étoit juſte & honnête. Il entendoit bien les affaires, & connoiſſoit encore mieux les hommes. Il connoiſſoit le caractere du Roi Henri, mieux que ce Prince lui-même, qu'il amenoit toujours à ſon point, ſoit en le preſſant, ſoit en l'amuſant par quelque autre matiere que celle dont il avoit à lui parler. Il ſe propoſoit non ſeulement d'être utile, mais d'acquérir de la gloire . . . . . Il étoit attentif à toutes les circonſtances dans ſes actions, pour ne rien faire qu'à propos, & à leur iſſue, pour les rendre utiles ; & il tâchoit de rendre glorieuſes les meilleures de ſes actions publiques. Il imitoit plutôt les gens d'un mérite médiocre, que ceux d'un grand mérite, dans un tems où les gens actifs étoient plus néceſſaires que les gens vertueux " (7).

(5) *Ubi ſupra* p. 402. 406.

(6) *State Worthies* p. 72.

(7) Ibid. p. 72-79.

[D] *Son Epitaphe.*] Elle eſt gravée ſur une plaque de cuivre ſur ſon Tombeau, & l'on y voit, que la Poëſie Angloiſe n'avoit ni beauté ni élégance dans ce tems-là. En voici la ſubſtance : *Les traits inexiſtables de la mort ont percé le cœur de Thomas Audley, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Grand-Chancelier d'Angleterre pour notre glorieux Monarque Henri VIII, & fait par lui Lord Audley. Le 6 d'Avril* 1544.

(a) J. Leo Africanus *de Viris quibuſd. illuſtr. apud Arabes* c. 15.

(b) Ebn Khalecan in *Vita Ebn al Sayegh.*

(c) *Vide* Tocachi *Elenchum Scriptorum, Vita Hus Ebn Tokfilum præfixum.*

(d) D'Herbelot *Bibl. Orient.* p. 716.

(e) Pocock *ubi ſupra.*

AVENPACE (Abu Becr Mohammed ebn Bajah), connu communément chez les Auteurs Arabes ſous le ſurnom d'*Ebn al Sayegh*, le plus ſubtil des Philoſophes Mahométans, étoit né en Eſpagne, & l'on dit que ſes ancêtres étoient Juifs (*a*). Il fut empoiſonné à Fez l'an de l'Hégire 533 (*b*), de J. C. 1137, ou ſelon d'autres 525 (*c*), de J. C. 1129. Comme il mourut jeune, il laiſſa ſes Ouvrages imparfaits [*A*]. Avenpace employa une grande partie de ſon tems à étudier & à commenter Ariſtote ; & ſes Ouvrages, qui ont été traduits en Latin, ont été fort connus de S. Thomas & autres anciens Théologiens Scholaſtiques (*d*). La plupart des Ecrivains ont extrémement exalté ſa pénétration & ſon jugement [*B*] ; mais quelques-uns l'ont accuſé d'avoir eu des idées dangereuſes ſur la Religion, & même d'Incrédulité [*C*], ſon mérite ſupérieur lui aiant ſuſcité beaucoup d'ennemis, qui ont cherché à fatisfaire leur envie & leur jalouſie en le dénigrant (*e*). Ce fut à leur inſtigation que le pere d'Averroës, pour-lors Cadi de Cordoue, le fit mettre en priſon, ne penſant guères, dit un Auteur (*f*), que ſon propre fils deviendroit encore pis. Avenpace fut bientôt mis en liberté, par l'interceſſion d'un grand nombre de perſonnes de diſtinction (*g*). Nous remarquerons en paſſant, qu'Averroës fut un de ſes Diſciples (*h*). Avenpace étoit non ſeulement grand Philoſophe, mais très ſavant dans la Médecine & les Mathématiques, & bon Poëte (*i*). Ceux qui le font Viſir ou Premier Miniſtre de Ziyadat Allah, le dernier Prince de la Dynaſtie des Aglabites, commettent un anachroniſme de deux cens ans (*k*). Léon Africain s'eſt trompé ſur le lieu de la mort d'Avenpace, qu'il fait mourir en Eſpagne l'an de l'Hégire 550 (*l*).

(f) Ebn Juljul, *apud* Leon. African. *ubi ſupra.*

(g) Leo African. *ubi ſupra.*

(h) Ebn Abi Oſaibea, *in Hiſt. Med. apud* Pocock *ubi ſupra.*

(i) Ebn Khalecan. *Vide* Leon. Africe. *ubi ſupra.*

(k) Nowairi *apud* D'Herbelot *ubi ſup pra.*

(l) *Ubi ſupra.*

[*A*] *Comme il mourut jeune, il laiſſa ſes Ouvrages imparfaits.*] Voici le jugement qu'en porte Abu Becr Ebn Tofail. " Avenpace, *dit-il*, ſe hâtoit trop aller aux diſ- " tractions du monde, & mourut avant qu'il eût le tems " de déployer ſes tréſors de Science ; déforte que la plupart des Piéces qui reſtent de lui ſont imparfaites, par- " ticuliérement ſon Traité de *l'Ame*, & ſon *Tadbir almotawahed*, c'eſt-à-dire, *La maniere de vivre d'un homme qui mene une vie ſolitaire* ; tels ſont auſſi ſes Traités de *Logique* & de *Médecine*. Il n'y a rien de complet de lui, que quelques Traités fort courts, & quelques Lettres écrites par occaſion. Lui-même, dans ſon Epître ſur *l'Union (avec Dieu)*, avoue qu'il n'a rien écrit de complet : il dit, *qu'il faudroit beaucoup de peine & de travail pour exprimer clairement ce qu'il a entrepris de prouver, ſçt, par la méthode qu'il a ſuivie pour développer & propoſer ſes idées, n'eſt pas auſſi exacte en bien des endroits, qu'elle l'auroit pu être ; & qu'il avoit deſſein, ſi le tems le lui permettoit, d'y faire du changement* (1).

[*B*] *Les Auteurs ont extrémement exalté ſa pénétration & ſon jugement.*] Ebn Tofail dit, que de tous les Philoſophes Eſpagnols modernes, qui ont porté l'art de raiſonner plus loin que leurs prédéceſſeurs, & qui ont plus approché de la vérité qu'eux, aucun n'a eu l'eſprit plus pénétrant, & de plus juſtes idées des choſes, qu'Avenpace ; & que ſes contemporains lui étoient fort inférieurs (2). Abul Haſan Ali, qui a raſſemblé ſes Ouvrages en un Volume, ne fait pas difficulté de le mettre au-deſſus de tous les Philoſophes Mahométans ; & il aſſure qu'après Alfarabius, il n'y en a point qui puiſſe lui être comparé, & que ſes raiſonnemens ſont bien plus ſolides que ceux d'Alfarenne ou d'Al Ghazali (3). Le ſavant Maimonides en fait auſſi un portrait très avantageux, dans ſa Lettre au Rabbin Samuel Abel Tibbon.

(1) Ebn Tofail *Introduct. ad vitam Hai Ebn Yokdhan.*

(2) Id. ibid.

(3) *Vide* Pocock *ubi ſupra.*

[*C*] *L'ont accuſé d'avoir eu des idées dangereuſes ſur la Religion, & même d'Incrédulité.*] Avenpace a eu à cet égard le ſort de la plupart des célébres Philoſophes Mahométans. Ebn Khakan (4) le dépeint comme un homme qui avoit fort mauvaiſe opinion de la Religion Mahométane, & comme un dangereux ennemi de toute Révélation ; mais Ebn Khalecan croit que cet Ecrivain a outré les choſes.

(4) Kelaïd al Iksan Ms. Bib.

(a) Nic. Antonio *Bibl. Vet. Hiſp.* T. II. p. 212. Edit. Rom. 1696.

AVENZOAR (Abu Merwan Abdalmalek ebn Zohr), célébre Médecin Arabe, qui floriſſoit ſur la fin du onziéme, ou au commencement du douziéme Siécle [*A*]. Il étoit d'une bonne famille, & né à Seville Capitale de l'Andalouſie, où il exerça ſa Profeſſion avec beaucoup de réputation. Son pére & ſon grand-pére avoient été Médecins (*a*). Le bien conſidérable qu'il hérita de ſes ancêtres, le mit en état de pratiquer ſans intérêt : auſſi ne prenoit-il rien des Artiſans & des Pauvres, quoiqu'il ne refuſât pas les préſens que lui faiſoient les Princes & les Grands. Sa libéralité s'étendoit même juſques ſur ſes ennemis ; ce qui lui faiſoit dire qu'ils le haïſſoient, non pour quelque défaut qu'il eût, mais par un principe d'envie (*b*). Avenzoar étoit contemporain d'Averroës, qui, ſelon Léon Africain, avoit été ſon Diſciple (*c*) ; ce qui paroit d'autant plus vraiſemblable, qu'Averroës plus d'une fois lui donne de grandes & juſtes louanges, l'appellant *l'Admirable*, *l'Illuſtre*, *le Tréſor de toute Science*, & *le Prince de la Médecine depuis le tems de Galien juſqu'au ſien* (*d*). Avenzoar eſt cependant re-

(b) Leo African. *De Viris quibuſd. illuſtr. apud Arabes*, c. 16.

(c) Id. ibid.

(d) Freind *Hiſt. de la Médecine*, p. 137. Paris 1728. in-4.

[*A*] *Floriſſoit ſur la fin du onziéme, ou au commencement du douziéme Siécle.*] Je fixe ainſi d'une maniere vague le tems où il a vécu, parce que je ne ſais pas grand fonds ſur les dates de Léon Africain, qui ſe trompe fouvent ſur cet article. S'il accuſe juſte ici, Avenzoar mourut à l'âge de quatre-vingt-douze ans, dans la 564. année de l'Hégire (1), de J. C. 1167-8. Mais cela ne ſemble pas s'accorder fort bien avec ce qu'il dit auparavant, qu'Avenzoar étoit Médecin de Joſeph Ebn Taſcfin Roi de Maroc, & qu'il avoit déja été au ſervice de quelques autres Princes dans la même qualité ; car Joſeph Ebn Tafcfin mourut l'an 500, & Avenzoar, ſelon le calcul mar-

(1) Leo Africic. *de Viris quibuſd. illuſtr. apud Arabes*, c. 24.

(e) Leo Africc. ubi supra, c. 12.

regardé par le plus grand nombre des Ecrivains comme un Empirique, mais à ce qu'il semble, à tort [B]. Nous parlons de ses Ouvrages ci-dessous [C]. Il laissa un fils, connu aussi sous le nom d'Ebn-Zohr, qui suivit la profession de son père, dans laquelle il s'acquit beaucoup de reputation. Ce fils fut fort en faveur auprés d'Al-Manfor Calife de Maroc, & il est Auteur de divers Traités de Médecine (e). Il fut un de ceux qui accuſérent Averroës d'Hérésie, comme on le peut voir ailleurs (f).

(f) Pierre Dictionn. de Bayle, Art. AVERROES, Rem. [A].

qué ci-dessus, ne devoit avoir que vingt-huit ans. Le Dr. Freind dit qu'il vécut 135 ans, qu'il commença de pratiquer à quarante ans, ou selon d'autres à vingt ans, & qu'il eut l'avantage d'une expérience plus longue que personne peut-être n'a jamais eu, car il jouït d'une parfaite santé jusqu'à sa dernière heure (2).

(2) Freind Hist. de la Médec. p. 257. Paris 1722.

[B] *Accusoit-il regarde par le plus grand nombre des Ecrivains comme un Empirique.*] Le Docteur Freind dit, *qu'il ne faudroit s'imaginer pourquoi ils se sont acusés de dire une telle chose de lui, qui lui convient moins qu'à aucun autre des Auteurs Arabes.* „ Il étoit né, *continue le même Auteur*, d'une famille de Médecins; son père & son „ grand-père l'avoient été; il parle même d'eux à cet égard en termes pleins de respect & de reconnoissance. „ Il nous dit lui-même qu'il avoit eu une éducation régulière, qu'il avoit appris non seulement ce qu'il est nécessaire à un Médecin de savoir, mais qu'il avoit étudié de plus, par amour pour la Science, ce qui a du „ rapport à la Pharmacie & à la Chirurgie." Le Dr. Freind remarque ensuite, „ qu'il est ennemi de la Charlatanerie, & qu'il rejette les vaines superstitions des Astrologues; qu'il fait profession dans tout son Ouvrage de la Secte *Dogmatique*, qui étoit opposée à l'*Empirique*; qu'on y voit qu'il spéculoit beaucoup sur les causes & les symptomes des maladies; que dans sa Théorie il suit principalement, pour ne pas dire entiérement, Galien, & qu'il le cite à toute occasion, beaucoup plus que ne fait le reste des Arabes: que quoiqu'il soit fi grand partisan de Galien, il y a plusieurs choses particuliéres dans ses Ouvrages, qu'on ne trouvera que rarement, ou même pas du tout ailleurs; & qu'il y a plusieurs cas qu'il rapporte d'après sa propre expérience, qui méritent bien d'être lus (3).

(3) Idem p. 258. 259.

[C] *Nous parlons de ses Ouvrages ci-dessous.*] Il a écrit un Livre intitulé *Tayzyr flmadawat walladlir*, qui contient les Regles pour les Remédes & la Diéte dans la plupart des maladies. Ce Livre prouve qu'il étoit fort estimé, & homme d'expérience (4). Il a été traduit en Hébreu, l'an de Jésus-Christ 1280, & de l'Hébreu en Latin par Paravicius, dont la Version a été imprimée plusieurs fois (5). L'Auteur y ajouta un Supplément sous le titre de *Jamé*, ou *Recueil*. Il est aussi Auteur d'un Traité qui a pour titre, *Filadaryat swalaghlyat*, c'est-à-dire, *Des Medecines & des Alimens*, dans lequel il traite de leurs qualités (6).

(4) Id. ibid.

(5) Voyez Nic. Anton. Bibl. Vet. Hisp. T. II. p. 222. &c.

(6) D'Herbelot Bibl. Orient. p. 66. 247. & 918.

AVERROES. Nous nous contenterons de faire par un Lecteur de quelques Remarques que le Dr. Freind, dans son *Histoire de la Médecine depuis Galien* (a), fait sur l'Article que Mr. Bayle a donné de ce Philosophe & Médecin Arabe. „ Mr. Bayle, *dit-il*, a ramassé plusieurs passages de différens Auteurs touchant Averroës. Comme il ne paroit point avoir connu l'Original, il a suivi aveuglément ces Auteurs, & ils l'ont égaré. Il dit, par exemple, d'après Champier, qu'Averroës étoit ennemi mortel d'Avicenne, & que par cette raison il évita même de prononcer son nom; il le fait cependant très souvent dans ce Livre-ci (son *Colliget*), & dans ses Disputes Métaphysiques, pour ne rien dire du Commentaire qu'il a écrit expressément sur le *Cantica* de cet Auteur. Et à l'égard de cette *inimitié* qu'il lui suppose, si l'on jette les yeux sur le Commentaire, on peut voir qu'elle n'est qu'une chimére: car il regarde ce Traité d'Avicenne comme une des meilleures Introductions à la Médecine, qui ait jamais paru; & parce qu'il est quelquefois concis, & que le plus souvent il a besoin d'explication, il a entrepris lui-même la tâche. Et pour montrer fa candeur, lorsqu'Avicenne semble établir quelques fausses positions, Averrhoës explique en quel sens elles devroient être entendues pour être conformes à la vérité, comme particuliérement ce qu'il enseigne touchant la faignée des Vieillards (b) (fur laquelle il donne de très bons éclaircissemens), & dans ce qu'il prescrit au sujet des Cavernes souterraines (c). Cette dernière Règle particuliérement, dit-il, ne conviendroit pas trop à ce Climat, qui est le *cinquiéme* (c'est l'Espagne dont il parle), & feroit mieux dans le *quatriéme*, qui est plus chaud, & qui est celui où vivoit Avicenne. Ce que Mr. Bayle écrit d'après Pasquier, qu'Averrhoës faigna fon fils à l'âge de trois ans, est encore une méprise: car Averrhoës dit lui-même que c'étoit Avenzoar (d) qui pratiqua cela fur fon propre fils. De même, lorsqu'il cite Mr. Petit pour dire qu'Averrhoës ne donna jamais de remède aux malades, & qu'il reconnoit lui-même qu'il n'étoit pas grand Praticien, il avance une chose directement contraire à ce qu'on verra dans ce Livre. Je conviens cependant, qu'il est probable qu'Averrhoës n'étoit pas fort dans la Pratique.

(a) P. 174. & luiv. Paris 1729.

(b) P. 220.

(c) P. 277.

(d) Pag. 54.

„ Mr. Bayle eſt ſurpris que Mr. d'Herbelot ſoit ſi court dans ce qu'il dit ſur ce fameux Ecrivain; & moi je m'étonnerois que Mr. Bayle ſoit ſi prolixe ſur le même ſujet, ſi je ne conſidérois qu'il s'eſt plu à ramaſſer quelques mauvais Contes qui ont été faits ſur ſon *Irréligion*, & particuliérement ce mot célébre qu'on lui attribue, *Sit anima mea cum Philoſophis*; mot qu'on donne à Averrhoës, peut-être avec auſſi peu de fondement que les autres particularités que nous avons déja obſervées. Cet Auteur a ramaſſé avec beaucoup de peine tout ce qu'il a pu trouver ſur cet article dans les Ecrivains modernes, & il s'étend d'une maniére emphatique ſur ce qu'il a trouvé cité des Diſputes que cet Arabe a ſoutenues contre Algazel, homme fameux dans le Siécle précédent pour avoir été le Fondateur de la Secte appellée *Metazelas*, & qui mourut l'an de l'Hégire 505. Ces Diſputes, dit-il d'après le P. Rapin, ſont une Piéce bien écrite, mais très pernicieuſe. Elle contient nombre de ſpéculations ſur l'Ame, conformes à la Doctrine d'Ariſtote. *L'Unité de l'Entendement* y eſt expliquée, entre autres choſes. Mr. Bayle voudroit en inférer qu'il étoit un Impie, qui viſiblement ſoutenoit *la mortalité de l'Ame*, & nioit par conſéquent toutes les Récompenſes & tous les Châtimens à venir. Je ne chercherai pas à deviner pourquoi il ſe plait ſi fort à attribuer ces opinions à Averrhoës. Obſervons ſeulement, que s'il avoit cité l'Auteur lui-même, au-lieu de citer des Compilateurs, il auroit jugé tout autrement de ſes idées: car dans une Diſſertation (e) il affirme que *l'Ame n'eſt pas matérielle*; & dans une autre (f), qu'elle eſt *immortelle*. Il eſt ordinaire à ces Compilateurs d'Anecdotes de tomber dans une infinité de mépriſes, parce qu'ils ne tiennent les choſes que de la ſeconde main; au-lieu que s'ils avoient été eux-mêmes à la ſource, & s'ils avoient jetté les yeux ſur les Originaux, leurs Mémoires auroient été plus exacts."

(e) Medic. Diſp. 1.

(f) Diſp. 4.

✿ AUGURINUS (Sentius), illuſtre Poëte Latin, floriſſoit au commencement du ſecond Siécle, & étoit contemporain & intime ami de Pline le Jeune. Il étoit fils de Cnæus Sentius, Gaulois de Nation, qui portoit le titre d'*Illuſtre*, le plus honorable parmi les Romains, & qui s'étoit ſignalé dans la guerre contre les Juifs & les Bretons (a). Les Auteurs de *l'Hiſtoire Littéraire de France* conjecturent que ce Cn. Sentius eſt le même que Pline l'Ancien avoit vu exercer la Charge de Préteur (b). Pline le Jeune nous apprend (c), que dés ſa jeuneſſe Augurinus ſe diſtinguoit par la beauté de ſon génie & par l'éclat de ſes vertus; & que ſon mérite étoit ſi connu, que les Vieillards les plus reſpectables & les plus diſtingués de Rome le faiſoient un plaiſir de ſon commerce, & qu'il paſſoit ſon tems principalement avec le célébre Veſtricius Spurinna ſon Allié (*Affinis*), & avec l'illuſtre Arrius Antoninus aïeul maternel de Tite Antonin (*utrique conſularis*, dit Pline). „ Il eut par-là un moyen favorable

(a) Hiſt. Littér. de France, T. I. Part. 1. p. 233.

(b) Plin. Hiſt. Lib. XIV. c. 17.

(c) Epiſt. L. IV. Ep. 27.

„ vorable pour cultiver, & pour perfectionner même les heureuses dispositions qu'il avoit pour les „ Belles-Lettres. Les deux illustres Amis avec lesquels il étoit lié, en faisoient profession dans le re- „ pos honorable dont ils jouissoient alors, & paloient pour gens très habiles dans l'une & l'autre „ Langue, la Grecque & la Latine (*d*)." Augurinus hanta le Barreau, où il plaidoit quelquefois [*A*]. Mais son talent particulier étoit la Poëtie. Les prémières productions de sa Muse charmèrent les Savans [*B*]. Nous avons encore une Lettre de Pline à notre Poëte (*e*), pour le remercier de lui avoir donné une place honorable dans ses Vers: il le félicite auſſi sur leur beauté, & sur le soin extrême avec lequel il écrivoit toujours en faveur de ses Amis: *Omnia scripta tua pulcherrima existimo ... & tu quæ de amicis, optime scribis.* Il paroit par les Vers que Pline nous a conservés (*f*), qu'il aimoit mieux qu'Augurinus fît valoir son talent pour la Poëtie, que de lui voir suivre le Barreau; ce qui sembleroit suppoſer qu'il étoit meilleur Poëte qu'Orateur. On croit que notre Augurinus parvint au Conſulat; du moins trouve-t-on un Augurinus qui fut Conſul avec Arrius Severianus, l'an 132 de Jésus-Christ.

(*d*) *Ibid. Lettre, de France*, ubi *supra.*

(*e*) *Epiſt.* L. IX. *Ep.* 2.

(*f*) *Voy.* le Rem. [*D*].

(1) *Ibid. Lettre, de France*, T. I. *Part.* I. *Diſc. ſur les Lettres dans les Genies de tout le Monde.* T. C. §. 105. p. 68. 69.

[*A*] *Augurinus hanta le Barreau, où il plaidoit quelquefois.*] „ Comme le Bibreau, *diſent les ſavans Benedictins* „ (1), étoit le Séminaire d'où l'on tiroit les Préfets du „ Prétoire, leurs Aſſeſſeurs, leurs Vicaires, les Gou- „ verneurs ou Poſſeſſeurs des Provinces, les Queſteurs, „ les Intendans &c. il falloit l'avoir hanté quelque tems, „ pour pouvoir prétendre à ces Emplois & Dignités.... „ On avoit donc un ſolin extrême d'exercer de bonne „ heure à la Déclamation les jeunes-gens de qualité, afin „ de les former à parler en public. Il y avoit des Ecoles „ deſtinées pour cet exercice, où enſeignoient les plus „ habiles Rhéteurs. Après s'y être exercé à déclamer, „ on paſſoit dans le Barreau, & l'on continuoit à s'y for- „ mer à l'Eloquence. La Déclamation étoit alors un exer- „ cice ſi commun aux Gens-de-Lettres, que depuis le tems „ de Cicéron juſqu'à l'empire de Trajan, on ne vit preſ- „ que point de Poëtes même, qui ne s'exerçaſſent ou à „ plaider des Cauſes réelles dans le Barreau, ou à parler „ ſur des ſujets feints dans le Public (2).

[*B*] *Les premières productions de ſa Muſe charmèrent les Savans.*] Pline le Jeune en parle en termes magnifiques. Il eſt vrai qu'étant ami du Poëte, & aiant été l'objet de ſes louanges, on pourroit le ſoupçonner d'en avoir parlé plutôt ſelon les ſentimens de ſon cœur, que ſuivant l'exacte vérité. Quoi qu'il en ſoit, Augurinus intitula ſon Recueil *Poëmatia*, c'eſt-à-dire, petites Pièces de Poëſie. Il y en avoit de toutes les eſpèces, de délicates, de ſublimes, de galantes, de tendres, de ſatyriques; & Pline dit que de plus longtems on n'avoit rien vu de plus achevé en ce genre. Ecoutons-le lui-même (3). *Tertius dies eſt quod audivi recitantem Scutium Augurinum cum ſumma mea voluptate, immo etiam admiratione (poëmatia appellat) multa tenuiter, multa ſublimiter, multa venuſtè, multa tenerè, multa dulcèter, multa cum bile. Aliquos annos puto nihil genere ejuſdem absolutius ſcripſum .... Vides quam acuta omnia, quam apta, quam expreſſa?* Les penſées, dit-il, en ſont vives & ingénieuſes, les applications juſtes, les expreſſions énergiques, & tout l'Ouvrage parfaitement ſoutenu. Ces Poëſies n'avoient point encore paru dans le Public, lorſque Pline en parloit avec tant d'éloge à ſon Ami Falcon, à qui il en promettoit un exemplaire auſſi-tôt qu'elles auroient paru. *Ad hunc guſtum totum librum repromitto, quem tibi, ut primum publicaverit, exhibebo.* Voici l'endroit qui regardoit Pline:

Canto carmina verſibus minutis,
His, olim quibus & meus Catullus,
Et Calvus, Veteſque: ſed quid ad me?
Una Plinius eſt mihi prior (4); *is*
Maculit verſiculos, furo relictos;
Et quærit quod amet, juvatque amare
Illos. Plinius ille, quid Catones?
I nunc, qui ſapias, amare noli.

(2) Lil. Gyraldi *Hiſt. Poët. Dialog.* I. IV. p. 191. *in Operib. Lugd. Bat.* 1696. in-folio.

(3) *Epiſt.* L. IV. *Ep.* 27.

On trouve quelques autres vers d'Augurinus parmi les petites Poëſies, imprimées ordinairement à la fin de la Satyre de Pétrone, ſous le titre d'*Errores Veneri.* C'eſt tout ce que nous ſavons que l'Antiquité ait conſervé des productions de notre Poëte.

(4) On lit *priores* dans le Texte de Pline, mais il eſt evident que c'eſt une faute.

AVICENNE (Abu Ali al Hosain ebn Abdallah ebn Sina), célèbre Philoſophe & Médecin parmi les Mahométans, naquit l'an de l'Hégire 370, de J. C. 980, à Affhana, petite Ville proche de Bokhara (*a*) dans la Province de Mawaralnahr [*A*]. Sa mère, qui s'appelloit Sitara, étoit d'Affhana; mais ſon père étoit natif de la Ville de Balkh dans le Korafan, d'où il ſe tranſporta à Bokhara ſous le règne de Nouh-Ebn-Manſor, qui l'employa dans la Recette des Deniers publics à Harmatein, Ville conſidérable de ce quartier-là. Les parens d'Avicenne le mirent à Bokhara: il avoit pour-lors dix ans, & poſſédoit parfaitement l'Alcoran; & il fit de grands progrès dans les Belles-Lettres. On le mit enſuite chez un Négociant qui entendoit la manière de compter Indienne, pour y apprendre l'Arithmétique. Abu-Abdallah-al-Nayeli étant venu enſuite à Bokhara pour enſeigner la Philoſophie, le père d'Avicenne le prit chez lui pour inſtruire ſon fils. Ce Précepteur lui enſeigna les principes de la Logique, mais il ignoroit les parties les plus importantes de cette Science; il lui expliqua auſſi les cinq ou ſix prémières Propoſitions d'Euclide. Avicenne commença alors à faire des lectures par lui-même, à conſulter des Commentaires, & il fit le reſte d'Euclide ſans le ſecours de perſonne. Quand il s'appliqua à la lecture de l'Almageſte, Al-Nayeli le quitta. Il étudia enſuite la Médecine [*B*], viſitant les malades pour acquérir de l'expérience. Il étoit alors âgé de ſeize ans. Pendant dix-huit mois, il s'attacha avec une application incroyable à lire les Livres qui traitoient de la Médecine; & quand il rencontroit des difficultés, il avoit ſon recours au Ciel [*C*]. Après avoir acquis une connoiſſance parfaite de la Logique, de la Phyſique & des Mathématiques, il paſſa à la Théologie; & pour ſe préparer à cette étude, il lut la Metaphyſique d'Ariſtote, & ſe donna une peine infinie pour l'entendre (*b*) [*D*]. Vers le même tems, le Roi de Khoraſan & de Mawaralnahr, Nouh-

(*a*) Il eſt ſurprenant que Gabriel Sionite & ſon Collègue placent cette Ville ſur l'Euphrate, la prenant apparemment pour *Bajra*. Voyez leur Traité *De nonnullis Orientalium Urbibus &c. annex. Geogr. Nubienſ.* c. 2.

(*b*) Ebn Sina *apud* Abulfarag. *Hiſt. Dyn.* p. 230 210. Ebn Khalecan in *Vitâ Ebn Sina.*

[*A*] *Né à Affhana proche de Bokhara.*] C'eſt ce qu'il nous apprend lui-même. Ebn Khalecan (1) dit qu'il étoit né à Harmatein. Les Auteurs qui le font naître à Bokhara (2), ſont ſinon exacts, du moins plus excuſables que ceux qui le font naître à Balkh (3) ou à Hamadan (4): mais ceux qui l'ont fait Egyptien, ou Eſpagnol de Cordoue (5), & contemporain d'Averroës (6), ſe ſont groſſièrement trompés. „ On ne ſauroit com- „ prendre, dit le Dr. Freind, où Néandre a pu prendre „ tous les matériaux avec leſquels il a compoſé ce Ro- „ man, qu'il appelle la Vie d'Avicenne. Il dit formelle- „ ment que cet Auteur naquit à Edeſſe, Capitale de Co- „ magène, en 1145; qu'il alla de là à Alexandrie, où il „ étudia ſous Rhazès; qu'il voyagea après cela en Eſpa- „ gne, & qu'à Cordoue il fut Diſciple d'Averrhoës. Mais „ il n'eſt pas nouveau à cet Auteur extraordinaire, d'é- „ crire autant de fauſſetés que de pages."

[*B*] *Il étudia enſuite la Médecine.*] On dit qu'il eut pour Maître dans cette Science, Abu-Sahl, célèbre Médecin Chrétien du Korafan, & très habile homme, qui a écrit un fameux Recueil intitulé *Miyatchtah*, c'eſt-à-dire *Cent Livres*, & qui mourut âgé de quarante ans (7).

[*C*] *Quand il rencontroit des difficultés, il avoit ſon recours au Ciel.*] Voici ſes propres termes: „ Quand j'é- „ tois embarraſſé ſur quelque queſtion, ou que je ne pou- „ vois trouver le *terme moyen* d'un Syllogiſme, je me ren- „ dois à la Moſquée, & j'adreſſois d'humbles prières au „ Créateur de toutes choſes, pour le ſupplier de me dé- „ couvrir ce que je n'avois pu pénétrer. Je m'en retour- „ nois enſuite chez moi la nuit, & mettant ma lampe de- „ vant moi, je me mettois à lire & à écrire; & toutes les „ fois que le ſommeil m'accabloit, ou que je me trouvois „ fatigué, je buvois un verre de vin pour me fortifier, „ après quoi je me remettois à l'étude. Si je m'endor- „ mois quelques momens, je ſôngeois à ces queſtions, en- „ ſorte que j'en ai compris pluſieurs pendant le ſommeil „ (8).

[*D*] *Il ſe donna une peine infinie pour l'entendre.*] Ainſi lu ce Livre quarante fois, & l'aiant même appris par cœur, ſans pouvoir comprendre la penſée de l'Auteur, il fut obligé de le laiſſer là, comme inintelligible. Mais il arriva un jour, que viſitant la boutique d'un Libraire, un Courtier lui offrit un Livre de Métaphyſique à acheter. Il le refuſa d'abord avec mépris, en diſant que c'étoit-là une Science inutile. Le Courtier ne laiſſa pas d'inſiſter, en lui diſant que le propriétaire étoit obligé de s'en défaire, & qu'il l'auroit à bon marché; deſorte qu'il l'engagea enfin à l'acheter. Il ſe trouva que ce Livre étoit le Traité d'Al-Farabius, *ſur les Objets de la Metaphyſique.* Avicen-

(1) *Ibi. Ebn Sina.*

(2) Pocock in *Specim. Sympter. Arab. Ebn Tofail.* D'Herbelot *Bibl. Orient. Art.* Sina. Freind *Hiſt. de la Médec.* p. 155. Paris 1728. & Apiagus in *Vita Avicennæ.*

(3) Vaſſius *de Philoſoph.* Lib. XIV.

(4) Leo African. *de Viris quibuſd. illuſtr. apud Arabes*, c. 9. (5) Lud. Nonn. *apud* Gab. Sionit. & Joh. Heſronit. *de nonnull. Orient. Urbib.* c. 2. *Voyez* Freind p. 156. (6) Voyez Pocock *ubi ſupra*, où il faut lire *Averroës.* (7) Abulfarag. *Hiſt. Dyn.* p. 237.

(8) Ebn Sina *apud* Abulfarag. *ibid.* p. 240.

Nouh-Ebn-Manſor- [E] al-Samani, étant tombé malade, on lui recommanda pour Médecin Avicenne, quoique jeune encore. Ce Prince le manda, & aiant été guéri par ſes Ordonnances, il le garda pendant quelque tems auprès de ſa perſonne, & lui accorda un libre accès à ſa Bibliothèque, qui étoit très belle, tant pour le nombre que pour le prix des Livres, dont pluſieurs ne ſe trouvoient nulle part ailleurs. On peut juger que notre Philoſophe profita bien d'une ſi belle occaſion. Mais cette Bibliothèque aiant été brulée par accident quelque tems après, les ennemis d'Avicenne en rejettérent la faute ſur lui, & l'accuſerent d'y avoir mis le feu, afin que perſonne ne pût avoir l'avantage d'en profiter, & pour être le ſeul qui fût ce qu'il y avoit appris (c). Avicenne eut entièrement achevé toutes ſes études à l'âge de dix-huit ans; & il nous aſſure lui-même, qu'après ce tems-là, il n'acquit plus de nouvelles connoiſſances, quoique ſon Jugement ſe mûrît avec l'âge. Aiant perdu ſon père à vingt-deux ans, le Sultan l'établit Intendant ou Receveur des Revenus d'un certain Quartier: mais les affaires de ce Prince aiant mal tourné, Avicenne fut obligé de quitter Bokhara. Il alla dans le Giorgian, dans le deſſein de chercher une retraite à la Cour de Cabous, Souverain de ce Pays: mais ce Prince aiant été dépoſé dans le même tems par ſes Sujets, & étant mort en priſon (d), Avicenne alla dans le Daheſtan, où il eut une dangereuſe maladie (e). Cette particularité me fait douter de la vérité d'une Hiſtoire, qu'on raconte comme une preuve de la ſagacité d'Avicenne [F]. Du Daheſtan notre Philoſophe revint dans le Giorgian, où il compoſa le prémier Livre de ſon *Canon*, un *Abrégé de l'Almageſte*, & d'autres Traités. De là il alla à Rey, où il fut quelque tems au ſervice d'Al-Seyjidah, & de ſon fils Majdoddawla, Prince de la Maiſon de Buyah. Aiant quitté Rey, il ſe tranſporta à Caſwin, & de là à Hamadan, où il devint Viſir ou Prémier-Miniſtre de Schamſoddawla. Au bout de quelque tems, la Milice, ſoupçonnant qu'il ne lui vouloit point de bien, excita une Sédition contre lui, l'arracha de ſa maiſon pour le trainer en priſon; & non contens de piller tout ce qui lui appartenoit, ces ſéditieux ſolliciterent Schamſoddawla de le faire mourir: mais il le refuſa, quoique pour les contenter, il témoignât être diſpoſé à le bannir. Cependant Avicenne fut relâché, & aiant demeuré caché durant quarante jours chez un Ami, le Roi le fit revenir & le rétablit dans ſa Charge, qu'il exerça juſqu'à la mort de Schamſoddawla. Son fils, qui lui ſuceéda, ne jugea pas à propos de conſerver Avicenne dans cette haute Dignité, quoiqu'il en fût ſollicité. Avicenne s'enferma alors chez un Apothicaire, qui s'appelloit Abu-Ghaleb, & il y acheva tout ce qui regarde la Métaphyſique & la Médecine dans ſon Ouvrage intitulé *Al-Shefa*, excepté les deux Livres ſur les Plantes & ſur les Animaux. On découvrit qu'il avoit écrit ſecrettement à Alaoddawla-Ebn-Cacuyen, Sultan de l'Iracque Perſienne, pour lui demander la permiſſion de ſe rendre auprès de lui. Cette découverte le fit ſoupçonner de trahiſon. On l'arrêta, & il fut enfermé dans le Château de Berdawan, où il reſta quatre mois. Au bout de ce tems-là, il fut ramené à Hamadan, d'où il ſe ſauva déguiſé en Sôfi, & ſe rendit à Iſpahan auprès d'Alaoddawla, dont il fut parfaitement bien reçu. Ce fut pendant ſon ſéjour dans cette Ville, qu'il compoſa la plupart de ſes Ouvrages. Avicenne mourut de la colique à Hamadan (*f*) où il avoit ſuivi Alaoddawla, l'an de l'Hégire 428, de J. C. 1036, âgé de cinquante-huit ans (Lunaires). Il fut inhumé à Hamadan (*g*). La manière dont il voulut ſe guérir de ſon mal, lui fut fatale [G]. Quelques Auteurs diſent qu'il mourut en priſon (*h*). Il étoit d'un bon tempérament, mais trop adonné au Vin & aux Femmes, & les excès qu'il fit à ces deux égards altérérent fort ſa ſanté. On prétend qu'il eſt le prémier Philoſophe qui ſe ſoit livré ainſi à ſes plaiſirs, choſe aſſez contraire à ſon caractère Philoſophique; quoiqu'il ait été fort imité par ceux qui ſont venus après lui (*i*). On compte que le nombre des Livres qu'il a écrits, à compter ſes petits Traités, va à près de cent (*k*), dont la plupart ſont perdus, ou inconnus en Europe. Je parlerai de trois ou quatre rendu chez lui ne l'eut pas plutôt lu, qu'il comprit parfaitement la penſée d'Ariſtote, dont il avoit retenu l'Ouvrage dans ſa mémoire; & la joie qu'il eut de cette aventure, le porta à faire de grandes aumônes aux pauvres (9).

(c) Ebn Khalecan ibid.

(d) L'an 403. de l'Hegue, &. de J. C. 1012.

(e) Ebn Sina *apud Abulfarag.* & Ebn Khalecan ubi ſupra.

(f) *Ebn al Athir* dit qu'il mourut à Iſpahan; mais, ainſi que le remarque *Ebn Abdalcan*, cela eſt contraire au ſentiment general des Hiſtoriens.

(g) Abulfarag. & Ebn Khalecan ubi ſupra.

(h) Kemaloddin Tuſoſ, *apud* Ebn Khalecan. *Vid.* Leon Afr. *de Vir. ill. ap. Arab.* c. 9.

(i) Abulfarag. & Ebn Khalec. ubi ſupra.

(k) Ebn Khalecan.

[E] *Nouh-Ebn-Manſor.*] Ce doit être ce Prince, qui invita Avicenne à ſe rendre à ſa Cour, & non Nouh-Ebn-Naſer ſon bifaieul, comme l'écrit Ebn-Khalecan: car Nouh-Ebn-Naſer étoit mort vingt-ſept ans avant qu'Avicenne fût né. Je mets la faute de cette méprîſe ſur Ebn-Khalecan lui-même, & non ſur ſes Copiſtes, parce que je le trouve non ſeulement dans mon Exemplaire Arabe, & dans une Traduction Turque de l'Ouvrage de cet Auteur que j'ai ſous les yeux, mais que c'eſt la même leçon qui ſe trouvoit dans le Manuſcrit dont s'eſt ſervi Pocock (10).

(9) Idem *apud rund. ibid.* & Pic. de Mirandola *de Dignit. Dothrin.* L. IV. & baker *Reflexions on Learning* ch. 9. p. 125.

(10) Pocock *Specimen Hiſtoriæ Arab.*

[F] *Une Hiſtoire qu'on raconte comme une preuve de la ſagacité d'Avicenne.*] Voici le fait. Mahmoud fils de Sebekteghin, prémier Sultan de la Dynaſtie'des Gaznévides, alant appris qu'il y avoit à la Cour de Mamon Roi de Khouarezm pluſieurs ſavans Hommes d'un mérite diſtingué, dont Avicenne étoit un, ce Prince eut la curioſité de les voir, & dépêcha pour cet effet pluſieurs Couriers à Mamon, pour le prier de les faire paſſer en Khoraſan auprès de lui. Les ordres néceſſaires pour leur départ alant été expédiés à Avicenne, quoique malgré lui, fut obligé de partir avec les autres; mais au-lieu de prendre la route du Khoraſan, il prit celle du Giorgian. Le Sultan Mahmoud ne voyant point paroître Avicenne avec les autres à ſa Cour, & fort irrité de ſon refus, envoya des Portraits crayonnés de ce Philoſophe en divers endroits, pour le faire arrêter en cas qu'il fût reconnu; mais ce fut en vain, car Avicenne étoit déja arrivé au Giorgian, où il faiſoit des cures admirables. Cabous, qui régnoit alors dans le Pays de Giorgian, aiant entendu parler d'un Etranger qui exerçoit la Médecine avec tant de ſuccès, le fit appeller pour viſiter un neveu qu'il almoit extrêmement, & qui étoit pour-lors alité, & attaqué d'une maladie qu'aucun Médecin du Pays n'avoit pu connoître. Avicenne n'eut pas plutôt touché le pouls du malade & conſidéré ſon urine, qu'il jugea que ſa maladie étoit cauſée par une paſſion violente qu'il cachoit. Pour s'en éclaircir davantage, pendant qu'il étudioit le pouls de ſon malade, il fit appeller le principal Eunuque du Palais, & le pria de lui nommer tous les quartiers & tous les appartemens de cette belle maiſon. L'Eunuque alant nommé un certain Endroit particulier, Avicenne apperçut une plus grande émotion dans ſon malade; & s'étant enſuite fait nommer toutes les Dames de ce même appartement, le pouls du malade fit un battement ſi extraordinaire au nom d'une de ces Dames, qu'Avicenne ne douta plus qu'elle ne fût l'objet de ſon amour, & il dit que l'unique moyen de le guérir, étoit de lui donner la perſonne qu'il aimoit. Cabous étant averti de cette découverte, eut la curioſité de voir le Médecin de ſon neveu; & comme il avoit reçu un des Portraits d'Avicenne que le Sultan avoit envoyés de tous côtés, il le reconnut auſſi-tôt, & lui fit beaucoup de careſſes & de préſens, ſans l'obliger d'aller trouver le Sultan Mahmoud (11). Le Dr. Freind remarque qu'on croiroit que les Ecrivains Arabes ont copié ce récit de ce qu'Appien rapporte d'Eraſiſtrate, dans une ſemblable maladie d'Antiochus fils de Séleucus, tant il y a de rapport entre ces deux petits Contes (12).

(11) Niſi hiſtrionis *apud* Bzebelot *Bibl. Orient.* Art. SINA.

(12) Freind *Hiſt. de la Médec.* p. 156. Paris 1728.

[G] *La manière dont il voulut ſe guérir de ſon mal, lui fut fatale.*] Voulant à tout prix ſe procurer du ſoulagement, il ne prit pas moins de huit Lavemens dans un jour, qui ulcérérent les inteſtins, & y cauſerent une excoriation; & ſa colique aiant été accompagnée d'une attaque d'épilepſie, il fut affoibli à tel point, qu'il ne pouvoit ſe ſoutenir (13). Quelques-uns accuſent celui qui prépara le Lavement, de s'être trompé, & d'avoir mis cinq drâgmes d'une certaine drogue, au-lieu d'un ſcrupule: d'autres diſent, que ſes Domeſtiques, qui l'avoient volé, craignant d'être châtiés s'il ſe rétabliſſoit, mirent une forte doſe d'Opium dans une de ſes médecines (14). Il continua cependant à ſe traiter lui-même, juſqu'à ce qu'il ſe trouvât aſſez bien pour pouvoir marcher; mais comme il ne prenoit pas aſſez de précautions pour ſe ménager, & qu'il eſſaya divers remédes, ſon mal continua, augmentant & diminuant tour à tour. Il en avoit été attaqué avant ſon départ d'Iſpahan, & il en fut repris ſur la route en allant à Hamadan. Quand il y fut arrivé, trouvant ſes forces épuiſées, il ne voulut plus prendre de remédes, diſant qu'ils ſeroient inutiles, puiſque ſon Médecin intérieur lui manquoit. C'eſt ce qui a fait dire à un Poëte Arabe „ que l'habileté d'Avicenne en Médecine, & ſa „ Science Aſtrologique, ne lui ont de rien ſervi. *L'Art* „ *de guerir* ne l'a pas guéri des douleurs de la mort; & „ *la Délivrance* ne l'a point délivré (15)": faiſant alluſion à deux de ſes Ouvrages, intitulés *Al Shefa*, l'Art de guérir, & *Al-Nejat*, La Délivrance.

(13) Abulfarag. ubi ſupra. p. 232. & Ebn Khalec.

(14) Ebn Khalec.

(15) Abulfarag. ubi ſupra.

[H] *Je*

quatre ci-dessous [*H*]. Quelques-uns l'accusent d'avoir pillé un Médecin qui avoit été son Maître [*I*]; & un Auteur de notre tems nous assure qu'il a tiré ses Livres de Rhazès (*l*), un des plus anciens Ecrivains Arabes fur la Médecine (*m*). Les Savans font très oppofés dans les jugemens qu'ils portent du mérite d'Avicenne ; les uns l'élèvent extrêmement [*K*], & d'autres l'abaiſſent du moins autant [*L*]. Il a été un des trois grands Philoſophes Mahométans (*n*) ſoupçonnés d'Impiété par ceux de leur Secte, & accuſés de croire l'éternité du Monde (*o*) : ce qu'il faut attribuer à leur attachement à la Philoſophie Ariſtotélicienne, que leurs plus rigides Théologiens regardent comme contraire à la Doctrine de l'Alcoran, & contre laquelle ils ont par cette raiſon déclamé en Chaire (*p*). Il ne faut pas oublier de dire, qu'outre ſes autres qualités, Avicenne étoit auſſi grand Poëte, & que quelques-uns ont cru qu'il a été Prince [*M*]. Léon Africain paroit avoir tiré ce qu'il dit de ce Grand-Homme, de quelques Traditions fabuleuſes ; & il s'eſt trompé groſſièrement, en diſant qu'il mourut âgé d'environ quatre-vingts ans, l'an 442 de l'Hégire. Je rapporterai un des Contes que cet Auteur fait [*N*], pour que le Lecteur en juge.

(*f*) Al Razi.

(*m*) Freind *ubi ſupra*.

(*n*) Les deux autres ſont *Alfarabius* & *Al Kindi*.

(*o*) *Pocok ubi ſupra*. D'Herbelot *Bibl. Orient.* p. 303. 311. 327.

(*p*) Pocock ibid.

[*H*] *Je parlerai de trois ou quatre* (de ſes Livres) *ci-deſſous.*] Les plus célèbres des Ouvrages d'Avicenne ſont les ſuivans. I. Son *Canon ou Syſtême de Médecine*, qui lui acquit une réputation extraordinaire. Celle de ce Livre étoit ſi grande dans toute l'Aſie, qu'il a été mis en abrégé & commenté par nombre d'Auteurs Arabes dans le douzième & le treizième Siècle (16) ; & auparavant il eut une ſi grande vogue en Europe, qu'on n'enſeignoit autre choſe dans les Ecoles de Médecine. Sa gloire a duré juſqu'au Rétabliſſement des Lettres (17). On parlera ci-deſſous des jugemens différens qu'on a portés de cet Ouvrage (18). II. *Al-Shefa*, l'Art de guérir. Cet Ouvrage renferme preſque toute la Philoſophie & les Arts Libéraux (19). Il dit au commencement, que ſelon lui, la Vérité eſt différente de ce qu'il enſeigne dans ce Livre ; qu'il l'a compoſé ſelon les Principes de la Philoſophie Péripatéticienne : mais il remvoie ceux qui veulent connoître clairement la Vérité, à l'Ouvrage dont nous allons parler (20). III. *De la Philoſophie Orientale*, dans lequel il s'exprime plus librement que dans le précédent, & développe davantage ſes ſentimens particuliers. La plus grande partie de cet Ouvrage eſt perdue par l'injure des tems, ainſi il n'eſt pas aiſé de déterminer quel en étoit le deſſein. Il y a de l'apparence qu'il y examinoit les ſentimens des Orientaux, c'eſt-à-dire des Indiens, & qu'il les comparoit avec ceux des Péripatéticiens. Voſſius fait la conjecture fur ce qu'Al Biruni, qui floriſſoit dans le même tems qu'Avicenne, voyageа dans les Indes, où il apprit la Philoſophie des Indiens, & leur enſeigna celle des Grecs (21). IV. Le petit Ouvrage de notre Auteur fur *Hai-Ebn Yokdhan*, mérite qu'on en parle. C'eſt ce qui a fervi de canevas au plus grand Ouvrage d'Abu-Jafar-Ebn-Tofail, qui porte le même titre : du moins c'eſt là que ce dernier a pris ce qu'il dit de la naiſſance de Hai de la terre, ſans faire & ſans mettre ; genre de production qu'Avicenne ne croyoit pas impoſſible, en ſuppoſant une matière bien diſpoſée, & un concours de Dieu, équivalent à celui qui a lieu dans les voies ordinaires de la Génération (22).

Le *Canon* d'Avicenne a été imprimé à Rome en 1593 in-folio, avec quelques-uns de ſes Traités de Logique, de Médecine & de Métaphyſique (23). Il y en a eu diverſes Traductions Latines, de Gérard de Crémone, d'André Alpagus, d'Armand de Villeneuve, & d'autres, & pluſieurs Savans y ont fait des Remarques. Voſſius Fortunatus Plempius donna une Traduction de quelques-uns de ſes Ouvrages, accompagnée de Remarques, à Louvain 1658 (24) ; & l'on convient qu'il a mieux réuſſi que ceux qui l'ont précédé. Il eſt à ſouhaiter le Lecteur, que l'on hâtera d'être plus pleinement inſtruit des Editions & des Verſions des Ouvrages d'Avicenne, à Mercklin (25) & à Bartolocci (26).

[*I*] *Quelques-uns l'accuſent d'avoir pillé un Médecin qui avoit été ſon Maître.*] L'Hiſtoire a fort l'air d'un Conte ; je la rapporterai telle que je la trouve dans mes Auteurs, qui ne nomment point les ſources où ils ont puiſé. Il y avoit, diſent-ils, en Orient un fameux Médecin, qui furpaſſoit tout ceux de ſa profeſſion, & s'étoit acquis autant de réputation que de richeſſes ; enforte que pluſieurs Princes tâchérent de l'engager, ſoit par argent, ſoit par prières, à prendre leurs enfans au nombre de ſes Diſciples, & même de ſes Domeſtiques : mais comme il ne vouloit découvrir les ſecrets de ſon Art à perſonne, il ne voulut point auſſi recevoir d'Eſpions chez lui. La mère d'Avicenne s'aviſa d'un ſtratagême. Elle alla trouver le Médecin, & lui offrit ſon fils pour le ſervir, feignant qu'il étoit ſourd & muet de naiſſance, tellement qu'il n'y avoit rien à craindre de lui ; & le jeune homme, ſuivant les inſtructions de ſa mère, contrefit ſi bien le ſourd & le muet, que le Médecin, après avoir employé divers artifices pour découvrir la vérité, fut enfin perſuadé de la réalité des défauts dont on donnoit à Avicenne. Comptant donc qu'il n'avoit rien à craindre d'un parent fujet, il le prit à ſon ſervice, & inſenſiblement il eut tant de confiance en lui, qu'il laiſſoit ſes Ecrits ſur la table, quand il ſortoit. Avicenne profita de l'occaſion pour les copier, remit à ſa mère la copie qu'il avoit tirée, & les publia ſous ſon propre nom, après la mort de ſon Maître (27).

[*K*] *Les uns l'élèvent extrêmement.*] Voſſius dit (28) qu'il a donné un Syſtême complet de Médecine, dans une méthode admirable (c'eſt du *Canon* qu'il parle) ; & qu'à cet égard il a ſurpaſſé Galien lui-même. Le Chevalier Henri Savil (29) remarque qu'il eſt le prémier qui ait donné un Syſtême régulier de cette Science, Galien n'aiant écrit que des Traités ſéparés. Jean Heurnius aſſure que les Ouvrages d'Avicenne contiennent une grande quantité de remedes, & que tous ceux dont on ſe ſervoit de ſon tems venoient de lui (30) ; & c'eſt à lui, dit-on, que l'on doit entièrement les meilleurs remèdes (31). Jules Scaliger lui donne l'épithète de *Divin* (32) ; & Joſeph Scaliger ſon fils recommande la lecture de ſes Ouvrages, comme abſolument néceſſaire à tous les Médecins, étant d'opinion qu'on ne peut devenir habile dans la Médecine, à moins que d'être verſé dans les Ecrits d'Avicenne (33). Scheffer dit que c'étoit un homme d'un génie extraordinaire, grand Philoſophe, excellent Médecin, & regardé comme un Théologien conſommé par ceux de ſa Religion ; & qu'avec un génie admirable, des lumières ſupérieures fur la Philoſophie, & une profonde connoiſſance de la Médecine, il entreprit une tâche, que les Grecs eux-mêmes n'avoient oſé tenter de remplir, de réduire toute la Médecine en Syſtême. Il ajoute, que quoiqu'on ſoit obligé de convenir qu'il y a dans ſon *Canon* une grande quantité de choſes qui ont beſoin d'être rectifiées, l'Ouvrage en lui-même eſt digne d'admiration, & que c'eſt en vain que Léonard Fuchſius, & d'autres ennemis des Médecins Arabes, l'ont blâmé. *Fuit Avicenna vir ſummi ingenii, magnæ Philoſophiæ, excellens Medicus, & ſummus apud ſuos Theologus. Quum itaque tanto ingenio, tantâ Philoſophiæ cognitione, tantâ denique peritiâ artis inſtituit effet, rem barbaricis Græcis ſcite tractatam aggreſſus eſt, tentatum artem Medicam in unum Syſtema redigere conatus. Quamquam enim non negaveris multa in illo opere Canonis occurrere, quæ correctionem mereantur, fatemium tamen eſt eſſe opus admiratione dignum. Leonardus ſane Fuchſius, & alii Arabum Medicorum hoſtes, exſtnium illud opus damnando nihil egerunt* (34).

[*L*] *D'autres l'abaiſſent du moins autant.*] Jean Manard (35) prétend qu'il ne doit pas être mis parmi les Anciens, ni même parmi les Auteurs qui ont perfectionné la Médecine, étant copié les autres preſque mot à mot dans ſes Ecrits, avec un grand nombre de fautes, tant de lui-même que des Copiſtes. Mais certainement les fautes de ceux-ci, qui ſont, je crois, en grand nombre, ne doivent pas lui être imputées. Le même Auteur dit ailleurs (36), que quoiqu'Avicenne ait été adoré preſque comme un Dieu par bien des gens, il règne cependant dans ſon Livre de profondes ténèbres & une grande confuſion. Nicolas Léonicus (37) appelle notre Philoſophe un Tyran, & lui reproche quantité de bévues groſſières. Louis Vivès (38) condamne fa Métaphyſique, auſſi-bien que la doctrine d'Averroës, & tous les Ecrits Arabes de cet ordre, qui ſentent, dit-il, les réveries de l'Alcoran ; & il ajoute, qu'il ne ſe peut rien de plus froid & de plus inſipide. Le Dr. Freind dit, qu'on devroit naturellement attendre de cet Auteur quelque choſe qui répondît à ſa grande réputation ; „ mais, *ajoute-t-il*, quoique j'aye jetté „ les yeux fur ſes Ouvrages en différentes occaſions, je n'y „ ai pas trouvé que très peu de choſe, ou même rien „ qui ne ſoit pris de Galien, ou au moins que ce qui ſe „ trouve, à peu de changemens près, dans Rhazès, ou „ dans Haly-Abbas. En général, Avicenne ſemble porté à multiplier ſans raiſon les ſignes des maladies, dès „ l'inſtant qu'il eſt ſorti des Païſans indépendens de Syſtêmes. „ Il donne ſouvent pour ſymptomes eſſentiels, ce qui n'eſt „ qu'accidentel, & qui n'a nulle connexion immédiate a- „ vec le ſondement de la maladie. Pour dire la vérité, „ il l'on vouloit un Syſtême Arabe de Médecine, celui de „ Haly ſemble moins confus, plus clair, & mieux fou- „ tenu que celui d'Avicenne (39)." J'ajouterai ſeulement, que quoique les Arabes généralement donnent à Avicenne le prémier rang dans la Médecine, & le ſecond, après Alfarabius, dans la Philoſophie, il y a pourtant de leurs Savans qui ne ſe font pas une peine de dire qu'il étoit borgne dans l'une, & aveugle dans l'autre de ces Sciences : *Multi doctî Arabes aiunt, Avicennam in Medicina fuiſſe luſcum, in Philoſophia cæcum* (40).

[*M*] *Quelques-uns ont cru qu'il a été Prince.*] D'autres même ont dit qu'il avoit été Roi, quoiqu'ils ne s'accordent pas ſi c'eſt à Cordoue, ou en Bithynie, qu'il a régné (41). Ce qui a occaſionné la méprife, c'eſt le titre honorable que lui donnent ordinairement les Ecrivains Arabes, qui le nomment *Al Sheik al Rayis*, c'eſt-à-dire, *Le prémier Docteur*, ou ſimplement *Al Rayis*, le Prince ou le Chef ; titre auquel il ſemble qu'il a quelque droit, en vertu de ſon élévation à la Dignité de Viſir (42).

[*N*] *Je rapporterai un des Contes que cet Auteur fait.*] Je l'ai choiſi, parce qu'il prétend l'avoir tiré d'Ebn Khalecan, quoique je ne trouve rien de pareil dans cet Auteur. Avicenne, dit-il, ſe ſervoit d'argent, au-lieu de fer, pour le

(15) *Voyez d'Herbelot Bibl. Orient.* p. 330.

(16) Freind *ubi ſupra* p. 257.

(17) Dans les Rem. [*K*] & [*L*].

(18) Pocock *ubi ſupra*.

(19) Ebn Tofail *De vitâ Hai Ebn Tokdan.* p. 19. Voyez *la Perſion Angl. d'Ockley* p. 17.

(20) Pocock *ibid.*

(21) Vid. quidem *Præfat. ad Zoaſt. Hai Ebn Tokdhan.*

(22) *Voy.* Pepe blount *Cenſur. celebr. Auct.* p. 258. Ed. Genev. 1694. in-4.

(23) Id. ib.

(24) *Ibi Lindenii renovata.*

(25) *Bibl. Kabbin.* T. I. p. 6. &c.

(26) *Bibl. Rabbin.* T. I. p. 6. &c.

(27) Gab. Sionit. & J. Heſron. *ubi ſupra.*

(28) *De Philoſ. c.* 30.

(29) *Lellow.* 11. *in Euclid.*

(30) *Cuncta enim hodie ferè remedia ex eo manant* Heurn. *Diſſert. de Ind. Medic. bene inſtituendi*, publiée dans un Recueil intitulé *Joannis Heurnii Opuſcula Diſſertationes*, p. 570. Amſt. 1658.

(31) *Huic debemus omnium Sanctorum chirurgi, item Caſſium ſcribaneum, Myrtetalium, Tamarindum, & Rhabarbarum.* Konig *Bibl. Vet. & Nova* p. 71.

(32) *Comm. in l. Lib. Theophraſt. Hiſt. Plant.*

(33) *Scalig. Exercit. Subtilitat.* n. 328.

(34) Scb. Scheffer. *Introd. in Art. Medic. Avicen.* apud Pope Blount *ubi ſupra* p. 258.

(35) L. IX. Ep. 5. *ap.* eund. ibid.

(36) Lib. I. Ep. 1.

(37) Dans ſon Traité *des Erreurs de Pline*, apud Pope Blount p. 258.

(38) *De Cauſ. corrupt. Art.* L. V. apud eund.

(39) Freind *ubi ſupra* p. 257.

(40) J. Leo African. *ubi ſupra.*

(41) Freind *ubi ſupra* p. 256.

(42) Id. ib. Pocock *ubi ſupra.*

le harnois de ſa mule, ſelon la coutume des Princes de ces Pays-là; & comme on lui reprocha que cela ne convenoit pas à un Homme de Lettres, il répondit, qu'il ne le faiſoit point par vanité, mais pour encourager l'étude de la Médecine, fort négligée dans ce tems-là. C'eſt le précis de ce Latin de Léon. *Dixit Ibnus Chalican Chronicſta, quod Arcticuna loco ferri ujus eſt argento ad multa ſua ornatum, jocundum morem principum ejus regionis. Et dixit ſe fuiſſe: O magnifice! hic non fuit mos neque conſuetudo doctorum hominum. Reſpondit Arcticuna: Fiiſſi nei, hoc argentum, quo ferri loco utor, & aurum pro clavis, ſuperbiæ non adjeribatur: ſed ita temporibus vidi hanc artem eſſe mortuam, Medicinam; volui etenim ut ei adhibeatur fides, quatuſque videantur fructus ejus; ſurſitan reſurget, &c.* (43) Leo Afric. ubi ſupra.

AYLMER (*A*) (Jean), Evêque de Londres ſous le règne de la Reine Eliſabeth, naquit d'une très bonne Famille (*B*), à Aylmer-Hall dans la Paroiſſe de Tilney, Province de Norfolck, environ l'an 1521 (*a*). Quoiqu'il ait reçu le degré de Docteur en Théologie à Oxford, il fit cependant ſes premières études à Cambridge, mais on ignore dans quel Collége (*b*). Grey, Marquis de Dorſet, & enſuite Duc de Suffolk, conçut une très bonne opinion de lui, pendant qu'il étoit encore fort jeune, & il l'entretint à l'Univerſité à ſes dépens. Mr. Wood (*c*) ſuppoſe qu'il prit le degré de Maître-ès-Arts à Cambridge. Le Marquis le prit enſuite chez lui, & le fit Précepteur de ſes enfans, du nombre deſquels étoit Jeanne Grey, depuis proclamée Reine. Elle fit des progrès extraordinaires dans la Langue Grecque & dans toutes les parties de la Littérature, ſous la conduite d'Aylmer [*C*], qui ſe diſtingua de bonne heure parmi les meilleurs & les plus polis Ecrivains de ſon Siécle [*D*]. Il ne ſe borna pas même aux Sciences profanes, mais s'appliqua à la Théologie; & comme il avoit le Duc de Suffolk & le Comte de Huntingdon pour protecteurs ſous le règne d'Edouard VI, il fut le ſeul Précepteur du Comté de Leiceſter pendant quelque tems, & contribua beaucoup à amener le peuple de cette Province à la Religion Proteſtante (*d*). Au commencement de l'année 1553, il fut fait Archidiacre de Stow dans le Diocéſe de Lincoln, en la place de Chriſtophle Maſtingberd, qui mourut le 8 de Mars de cette année, comme le dit Mr. Wood (*e*), ou en la place du Dr. Draicot, ſelon Mr. Strype (*f*). Cette Dignité lui donna ſéance dans la Convocation qui s'aſſembla la première année de la Reine Marie, & dans laquelle il diſputa pour la défenſe de la Religion Proteſtante [*E*]. Mais il fut peu de tems après obligé de ſe retirer dans les Pays étrangers, où il s'occupa à enſeigner les Belles-Lettres à de jeunes-gens & à les inſtruire dans la Religion, auſſi-bien qu'à compoſer des Ouvrages de l'un & de l'autre genre [*F*]. Il retourna en Angleterre au commencement du règne d'Eliſabeth; & peu de

(*a*) Strype *Life of Biſhop Aylmer* p. 1. London in-8. 1701.

(*b*) Idem p. 3.

(*c*) *Ath. Oxon.* Vol. I. p. 732. London 1721.

(*d*) Strype p. 5. 9.

(*e*) *Ubi ſupra.*

(*f*) Pag. 9.

[*A*] *Aylmer.*] Ce nom s'écrit différemment, *Ailmar*, *Aylmore*, *Elmer*, & *Ælmer*, avec la diphthongue Saxonne (& c'eſt ainſi qu'il l'écrivoit lui-même) par contraction du nom Saxon *Adelmer* ou *Ethelmer*: car c'eſt ſans contredit un nom Saxon; & l'on trouve dans le Catalogue des Evêques de Sherburn du tems des Saxons vers l'an 1009, préciſément le même nom (1).

(1) Strype *Life of Biſhop Aylmer* p. 1. 2.

[*B*] *D'une très bonne Famille.*] Cette Famille étoit fort ancienne, & établie dans les Provinces de Norfolk & de Suffolk (2). Mr. Strype nous dit (3), qu'il trouve pluſieurs perſonnes de ce nom dans la Ville de Norwich vers l'an 1500. Son frère aîné étoit Sir Thomas Aylmer d'Aylmer-Hall, dont l'aîeul étoit Grand-Shérif du Comté de Norfolck du tems du Roi Edouard II. (4).

(2) Idem p. 1.

(3) Idem p. 2.

(4) Idem p. 9.

[*C*] *Elle fit des progrès extraordinaires . . . . . ſous la conduite d'Aylmer.*] Elle acquit une ſi parfaite connoiſſance de la Langue Grecque, qu'elle liſoit Platon & Démoſthène avec toute la facilité & le plaiſir poſſible. Mr. Afham, dans ſon *Precepteur* (5), nous apprend qu'il alla la viſiter à Broadgate, Maiſon de campagne de ſon père dans le Comté de Leiceſter, & qu'il la trouva liſant le *Phédon* de Platon en Grec, pendant que le reſte de la famille étoit à la Chaſſe. Lui aiant demandé, comment elle étoit ſi ſenſible à un plaiſir ſi peu ordinaire parmi les perſonnes du Sexe, elle lui répliqua: „ Une des plus grandes gra„ces que Dieu m'ait faites, c'eſt de m'avoir donné des „ Parens ſi ſéveres, & un Précepteur ſi doct. Car lorſque „ je ſuis avec mon Pére ou avec Mére, ſoit que je parle „ ou que je garde le ſilence, que je ſois aſſiſe, ou que je „ me mange ou que je boive, que je ſois gaie ou triſte, „ que je travaille à l'aiguille, ou que je me divertiſſe, il „ faut que je faſſe tout avec poids & meſure, comme Dieu „ a fait le Monde: tems & lieu, on me reprimende ſérieu„ſement, on me menace, & même l'on me pince quelque„fois. Je ne dis pas tout, dans la crainte de deshono„rer mes Parens. Ce mauvais traitement m'aſſige ſi fort, „ qu'il me ſemble que je ſuis en Enfer, juſqu'à ce que „ l'heure vienne d'aller trouver Mr. Aylmer, qui m'enſei„gne avec tant de douceur, d'une maniére ſi propre à „ rendre l'Etude aimable, que le tems que je paſſe avec „ lui eſt le plus doux de ma vie: & quand on m'appelle, „ je pleure, parce que je n'ai du plaiſir qu'en étudiant, „ & que tout le reſte m'ennuye, me chagrine & me fait „ de la peine.” Mr. Aylmer inſtruiſit auſſi cette jeune Dame dans la Religion, & la rendit ferme dans la profeſſion de la Religion Proteſtante (6).

(5) Edit. de 1570. p. 11.

(6) Strype p. 4.

[*D*] *Il ſe diſtingua de bonne heure parmi les meilleurs & les plus polis Ecrivains de ſon Siecle.*] On trouve quelques particularités du ſéjour qu'il fit dans l'Iſluſtre Maiſon dont nous venons de parler, dans un vieux Livre intitulé *The Jewel of Joy*, compoſé du tems d'Edouard VI par Thomas Becon. Cet Auteur ſe trouvant en danger pour cauſe de Religion ſur la fin du régne de Henri VIII, fut obligé de ſe cacher. *En courant les Provinces du Nord*, il vint dans le Comté de Leiceſter, où étoit la Maiſon de campagne du Marquis de Dorſet, & y rencontra Mr. Aylmer, qui le reçut avec beaucoup de civilité, & qui, dit-il, *étoit très habile dans les Langues Grecque & Latine*; ajoutant, *qu'il fut le ſeul avec qui il eût quelque familiarité dans cette Province.* Mr. Strype remarque auſſi (7), qu'on l'a mis parmi les Savans les plus diſtingués & les plus grands Génies de ſon tems, tels que le Chevalier Jean Cheke, Haddon, Smith & Aſcham; & comme ce dernier étoit Précepteur de la Princeſſe Eliſabeth, depuis Reine, & que par cette raiſon il étoit ſouvent à la Cour, Mr. Aylmer & lui liérent enſemble une amitié intime. Dans une Lettre remplie des plus ſortes affurances d'amitié que Mr. Afcham lui écrivit d'Ausbourg dans le tems qu'il étoit Secrétaire du Chevalier Jean Morifon Ambaſſadeur en Allemagne, il lui mande qu'il ſouhaite paſſionnément deux choſes de lui: l'une, qu'il engage la Dame Jeanne Grey à lui écrire une Lettre en Grec, comme elle le lui avoit promis, & une autre en la même Langue au ſavant Jean Sturmius Profeſſeur à Strasbourg; l'autre demande, ou plutôt exhortation qu'il lui faiſoit, étoit de continuer l'un & l'autre leurs lectures & leurs études. „ Avec quel„le liberté, avec quel agrément ne vivrons-nous pas ai„lors, & en vrais Philoſophes! Qui nous empêchera de „ jouir de tous les avantages que Cicéron attribue à ce „ genre de vie, à la fin de ſon troiſiéme Livre *de Finibus?* Nous ne trouverons rien, ſoit dans les Langues, „ ſoit dans les Ouvrages anciens & modernes, qui ne nous „ fourniſſe dequoi nous rendre la vie agréable & déli„cieuſe.

(7) Pag. 7.

[*E*] *Il diſputa pour la défenſe de la Religion Proteſtante.*] Il fit paroître dans cette occaſion, d'une maniére fort avantageuſe, ſon habileté dans la Langue Grecque. Cheny, autre Théologien qui défendoit la Cauſe Proteſtante, ainſi cité un paſſage de Théodoret, pour prouver que la ſubſtance du Pain demeure après la Conſécration; que la Bénédiction ne change rien aux Elémens, qui demeurent après qu'ils ont été bénis, ce qu'ils étoient auparavant, & conſervent leur ſubſtance & leur forme. (l'Auteur ſe ſert du terme *οὐσία*, *Subſtance*) le Dr. Moreman, Membre du Synode, tâcha d'éluder la force de la preuve, en ſoutenant que le terme *οὐσία* ſignifie auſſi bien l'*Accident* que la *Subſtance*, & une *Subſtance Accidentelle*, comme il l'appelloit. Mais Mr. Aylmer montra avec beaucoup de force, qu'*οὐσία* ne pouvoit ſignifier un *Accident* dans le paſſage cité; ce qu'il juſtifia par les deux autres termes que Théodoret employe dans cet endroit, τύπος & σχῆμα, qui ſignifient *Image* & *Forme*. Il prouva auſſi par le même Auteur, qu'*οὐσία* en Grec ne pouvoit ſe prendre dans une ligniſication auſſi générale, que l'inſinuoit le Dr. Moreman: il le démontra dans les Actes de la ſeconde Seſſion de la Convocation; & deux jours après, le Dr. aiant tâché de réfuter ce qu'il avoit dit, il appuya ſa théſe par des preuves tirées de la Langue Grecque, qui étonnerent fort Antagoniſte à tel point, qu'il demanda un jour pour y penſer (8). Une autre choſe remarquable, qui arriva dans cette Aſſemblée, c'eſt que le Dr. Pern s'étant expliqué contre la Tranſubſtantiation, & aiant appuyé ſes Argumens & les Autorités de Mr. Aylmer, le Dr. Weſton Modérateur de la Chambre témoigna à ce Théologien ſa ſurprife de ce qu'il tenoit ce langage, puiſqu'il avoit ſigné le contraire le Vendredi auparavant. Sur quoi Mr. Aylmer dit au Modérateur, qu'il n'avoit aucun droit de reprendre perſonne, puiſque la Chambre étoit libre, & qu'il étoit permis à chacun de dire librement ſes ſentimens ſelon ſa conſcience; & que lui-même avoit promis le jour d'auparavant, que malgré toutes les ſignatures, il auroit la liberté de dire ſon opinion (9).

(8) Idem p. 221. 222. Collier *Hiſt. Eccl.* Vol. II. I. V.

(9) Strype p. 222. 223.

[*F*] *Il fut peu de tems après obligé de ſe retirer dans les Pays étrangers, où il s'occupa &c.*] Le Dr. Fuller rapporte (10), que lorſqu'il prit la fuite, il fut comme miraculeuſement ſauvé des Viſiteurs du Vaiſſeau, par le moyen d'un Marchand qui le mit dans un grand Tonneau de vin, qui avoit une ſéparation au milieu, tellement qu'Aylmer étoit

(10) *Worthies in Norfolk.*

de tems après ſon retour, il fut nommé avec ſept autres Théologiens pour diſputer avec autant d'Evêques Catholiques à Weſtminſter (*g*). L'an 1562, Aylmer fut fait Archidiacre de Lincoln, & il aſſiſta au fameux Synode de cette année-là, dans lequel on établit la Doctrine & la Diſcipline de l'Egliſe Anglicane (*b*). Il demeura fort longtems ſans autre avancement conſidérable, quoiqu'il fût nommé pluſieurs fois par l'Archevêque de Cantorbéry à des Evêchés vacans [*G*]. Il fut cependant un des Juges de Paix du Comté, & un des Commiſſaires Eccléſiaſtiques (*i*). Le 10 d'Octobre de l'an 1573, il fut reçu en même tems Bachelier & Docteur en Théologie dans l'Univerſité d'Oxford (*k*). L'année ſuivante, l'Archevêque de Cantorbéry le choiſit pour répondre à un Livre Latin, écrit contre le Gouvernement de l'Egliſe d'Angleterre [*H*]. En 1576 il fut promu à l'Evêché de Londres [*I*], en la place du Dr. Sandys tranſferé à l'Archevêché d'Yorck, avec qui il eut peu de tems après un grand différend [*K*]. Il fut ſacré le 24 de Mars (*l*), & commença ſa première Viſite le 17 de Décembre 1577, dans laquelle il preſſa fortement la ſignature; ce que pluſieurs Miniſtres refuſérent, traitant de Temporiſeurs ceux qui ſignoient, & les comparant aux Ariens, aux Priſcilliens, & aux Anabaptiſtes (*m*). Aylmer prêchoit fort régulièrement [*L*], & fort ſrôt ſoigneux de ne conférer les

(*g*) Idem p. 17.

(*b*) Idem p. 18.

(*i*) Idem p. 21.

(*k*) Wood *Faſti Oxon.* p. 169.

(*l*) Strype p. 28.

(*m*) Idem p. 29.

Ordres que de Londres aient été tranſferé à l'Archevêché d'Yorck, l'Archevêque travailla à procurer ſa place à notre Théologien, & le recommanda au Comte de Leiceſter, Favori de la Reine. Mais ce Seigneur crut que la Reine trouveroit que le pas étoit trop grand, d'un Archidiaconé à un des plus conſidérables Evêchés d'Angleterre. Cela n'empêcha pourtant pas, que lorſqu'on parla d'Aylmer à la Cour, l'Archevêque ne prit occaſion d'en parler au Secrétaire dans les termes les plus avantageux. Il lui dit, que ce Théologien étoit un homme très propre pour Londres, cet Evêché étant fort troublé par les Papiſtes, & demandant un homme actif & ferme. Mais tout cela fut inutile; & le Dr. Sandys, Evêque de Worceſter, paſſa au Siege de Londres.

[*H*] *L'Archevêque de Cantorbéry le choiſit pour répondre à un Livre Latin, écrit contre le Gouvernement de l'Egliſe d'Angleterre.*] Cet Ouvrage Latin avoit pour titre, *De Diſciplina*. L'Archevêque l'envoya à Mr. Aylmer, pour qu'il y répondit: mais quoiqu'il gardât longtems le Livre, il refuſa de le faire, & écrivit à l'Archevêque, qu'il ne pouvoit entreprendre cette tâche. Peut-être ce mécontentement fut-il cauſe de ce refus; quoi qu'il en ſoit, l'Archevêque fit faire une Réponſe par un autre. Le Dr. Grindal, pour-lors Archevêque d'Yorck, regardoit auſſi notre Théologien comme l'homme le plus capable d'un pareil Ouvrage; mais il jugea que ſes autres occupations l'empêchoient de s'en charger (17).

[*I*] *En 1576 il fut promu à l'Evêché de Londres.*] Le Dr. Sandys ſon prédéceſſeur en fit le Portrait ſuivant, dans ſon Sermon d'Adieu. „ Mon eſpérance eſt, que le Seigneur „ vous a donné un homme capable de remplir cette im„portante Charge, tant par ſa fermeté, ſon courage, ſa „ grande prudence, ſon habileté dans le Gouvernement, „ que par ſes lumières fur nombre de Doctes, & particu„lièrement fur les Myſtéres céleſtes; & par cette ral„ſon, je ne doute pas que mon départ ne tourne à votre „ avantage (18)."

[*K*] *Avec qui il eut peu de tems après un grand différend.*] Ils avoient été auparavant intimes Amis, & compagnons d'exil. Mais le Dr. Aylmer, qui ſuccéda au Dr. Sandys dans le Siége de Londres, demanda tous les revenus de l'Evêché des derniers ſix mois, depuis la S. Michel juſqu'à la Fête de Notre-Dame, quoique Sandys eût été Evêque de Londres la plus grande partie de ce tems-là, avant que de paſſer à l'Archevêché d'Yorck. Ils en appellérent tous deux au Grand-Tréſorier (19). L'Archevêque accuſa le Dr. Aylmer d'ingratitude, & *de couvrir du voile de la diſſimulation ſon avarice & ſon mauvaiſe expreſſion*, comme le remarque Mr. Strype (20), dictées par la paſſion. Il eſt cependant certain, que ce Prélat avoit contribué à la promotion du Dr. Aylmer, en le recommandant à la Reine, comme un homme très propre à remplir ſa place (21).

[*L*] *Aylmer prêchoit fort régulièrement.*] Il prêchoit fouvent dans ſon Egliſe Cathédrale, & il poſſédoit parfaitement l'art de ſe faire écouter. S'appercevant un jour que ſes auditeurs n'étoient pas auſſi attentifs qu'ils devoient, il fe mit à lire ſa Bible Hébraïque: cela les réveilla, & ils ſe mirent à le regarder, tout étonnés de ce qu'il leur parloit une Langue inconnue. Alors il continua ſon Sermon, après leur avoir repréſenté combien il étoit honteux pour eux, de l'écouter attentivement lorſqu'ils n'entendoient pas un mot de ce qu'il diſoit, & de dormir lorſqu'il leur prêchoit dans leur Langue les Vérités les plus importantes pour leur Salut. Dans un autre Sermon prononcé à S. Paul en préſence de pluſieurs Seigneurs & d'autres perſonnes de qualité, il leur propoſa, pour les exciter à la piété, l'exemple du Chevalier Thomas Morus, *lauable*, dit-il, *pour ſon zele, quoique d'une Religion que j'abhorre*. Ce Grand-Homme, ajouta-t-il, ſe revêtit pluſieurs fois d'un Surplis, pour aſſiſter les Prêtres dans la célébration de la Meſſe. Un jour le Duc de Norfolk vint chez lui à Chelſey, dans le tems que ce Chevalier étoit Grand-Chancelier, pour l'entretenir de quelque affaire, & aiant appris qu'il étoit à l'Egliſe, il y alla. Le Service Divin étant fini, le Duc & le Chancelier ſe rencontrérent, & après s'être ſalués, le Duc lui dit: *Quoi? Mylord Chancellier devenu Clerc de Paroiſſe? Que dira le Roi de cette métamorphoſe, quand il apprendra que le Grand-Chancelier d'Angleterre, la premiére perſonne du Royaume après lui, eſt devenu Clerc de Paroiſſe?* Morus répondit, qu'il étoit perſuadé que le Roi, bien loin de témoigner du mécontentement,

étoit dans la partie vuide, tandis que les Gardes buvotent du vin, qu'ils voyoient tirer de l'autre bout du Tonneau. Il fit ſa réſidence d'abord à Strasbourg, & enſuite à Zurich, où il continua ſes études, & aſſiſta aux Leçons de Pierre Martyr, qui avoit été un peu auparavant Profeſſeur Royal en Théologie à Oxford. Pendant le ſéjour qu'Aylmer fit dans cette Ville, il enſeigna les Belles-Lettres à de jeunes-gens, & les inſtruiſit dans la Religion.

(11) P. 11. Mr. Strype croit (11), que ce fut lui qui fit imprimer à Strasbourg une Lettre de Jeanne Grey à Harding Chapelain de ſon pére. Mr. Fox, qui aſſûrément alors les matériaux pour ſon *Martyrologe*, l'aiant prié de lui communiquer ce qu'il avoit ſur le ſujet de cette excellente Princeſſe, il lui indiqua cette Lettre, qu'il trouvera, dit-il, *remplie de piété, de ſageſſe & même d'erudition. (Nam pié & prudenter, forteſſe etiam doctè ſcripſum dicet).* Il ajôta beaucoup, Mr. Fox dans la compoſition de deux de ſes Ouvrages, auxquels il travailloit, dont l'un étoit ſon Hiſtoire des Martyrs d'Angleterre en Latin, & l'autre une Traduction Latine de la Défenſe que l'Archevêque Cranmer avoit publiée de ſon Livre ſur le Sacrement contre Gardiner Evêque de Wincheſter; mais cette Traduction n'a jamais été imprimée. Nous ne devons pas oublier le ſervice qu'Aylmer tâcha de rendre aux Réfugiés Anglois qui étoient à Francfort. Ayant vu qu'il y avoit un grand nombre d'Etudians, il jugea qu'il leur ſeroit très avantageux d'y avoir un habile Profeſſeur en Théologie, & il jetta les yeux ſur Pierre Martyr, qui étoit alors à Strasbourg. Il engagea Mr. Fox & pluſieurs autres des principaux d'écrire à ce Théologien, pour lui offrir cette place avec une

(12) P. 15. penſion honnête; mais cela ne réuſſit point (12). Pendant ſon exil, Aylmer viſita la plupart des Univerſités d'Allemagne & d'Italie, & y fit connoiſſance avec pluſieurs Savans. On lui offrit même la place de Profeſſeur en Hébreu à Téne, où le Duc de Saxe avoit fondé une U-

(13) P. 16. niverſité (13).

(14) P. 19. [*G*] *Il demeura fort longtems ſans autre avancement conſidérable.*] Mr. Strype remarque (14), que l'Archevêque avoit des Ennemis à la Cour, qui traverſoient généralement toutes ſes recommandations & tous ſes avis. Mais on allegue diverſes raiſons, qui empêchérent Aylmer pendant pluſieurs années d'être promu à la Dignité Epiſcopale. Ceux du Parti oppoſé à l'Epiſcopat, & qui déſapprouvoient le Culte établi par les Loix, prétendoient que ſon Livre contre Knox, dont nous parlerons tout à l'heure, avoit contribué à empêcher ſon élévation, parce qu'ils s'imaginoient peut-être, qu'il avoit trop relevé le Pouvoir & l'Autorité des Princes, que Knox avoit trop rabaiſſés. C'eſt probablement la Clé de ce que dit un certain Miniſtre nommé Norton, dans une Lettre au Dr. Whitgift, écrite en 1572, où il conſeille à ce Théologien de ne point répondre au Livre Puritain de Cartwright, afin que les Proteſtans ne donnaſſent pas de l'avantage aux ennemis de la Religion, par des Diſputes entre eux; & en inſinuant, qu'il ne le feroit que dans la vue de ſe procurer de l'avancement, il lui dit, „ que le Paradoxe à contre-tems de „ Mr. Aylmer avoit fait tort à l'Egliſe, & n'avoit pas contribué à ſon élévation autant qu'il s'en étoit flatté." Mais le Dr. Whitgift, dans la Réponſe qu'il fit à la Lettre de Norton, juſtifia ſes intentions & celles d'Aylmer, & il dit, „ que la doctrine de Mr. Aylmer n'étoit ni hors „ de ſaiſon, ni paradoxe, mais un ſentiment véritable & communément reçu, fondé ſur les paroles expreſſes de „ l'Ecriture Sainte & univerſellement approuvé par les „ plus ſavans Ecrivains anciens & modernes, & propoſé „ dans un tems convenable, où l'eſprit & le cœur des „ hommes ſont ſi éloignés de l'obéiſſance, & ſi diſpoſés „ à la rebellion. Et j'ai, dit-il, une idée ſi avantageuſe „ de notre Théologien, que je ſuis perſuadé qu'il a tout „ l'avancement qu'il s'eſt propoſé. *Il ajoute, que c'eſt un* grand défaut de charité, d'attribuer à des motifs d'in-
(15) P. 20. 21. térêt, des actions qui partent d'un principe de Con-
(16) P. 24. 25. ſcience (15)." Mr. Strype dit enſuite (16), qu'une des raiſons qui mirent obſtacle à l'avancement d'Aylmer pendant ſi longtems, c'eſt que dans le Livre dont nous avons parlé ci-deſſus, il avoit déclamé contre la pompe & les richeſſes des Evêques, & qu'il avoit paru déſapprouver leur Autorité Civile; d'où pluſieurs concluoient qu'il n'étoit pas bien intentionné pour cet Ordre. Mais, dit Mr. Strype, il n'étoit point ennemi de l'Epiſcopat; il condamnoit ſeulement la tyrannie que les Evêques avoient exercée pendant l'Uſurpation Papale. En 1569, Grindal Evê-

Ordres qu'à des Sujets capables [*M*]. Il ne négligea rien auſſi pour réprimer les Papiſtes & les Puritains, & il écrivit au ſujet des premiers au Grand-Tréſorier Burleigh [*N*]. Il ſe donna de grands ſoins, dans le tems que la Peſte regna à Londres en 1578 [*O*]. Le Jéſuite Campian aiant publié ſes *Dix Argumens*, notre Evêque penſa aux moyens d'en prévenir les effets [*P*]. Les Puritains ne lui cau-

ſeroit au contraire très ſatisfait. *Quand il apprendra*, dit-il, *avec quel ſoin je ſers ſon Maître & le mien, il me regardera d'autant plus comme un ſerviteur fidèle.* Ae Fecit apaplinum ce fait à la conjoncture du tems, pour influer que le Parlement, qui tenoit alors ſes Séances, devoit principalement penſer à ſervir Dieu & à le glorifier (22).

(22) P. 300-302.

[*M*] *Etoit très ſoigneux de ne conférer les Ordres qu'à des Sujets capables.*] Il eut grand ſoin de fournir à l'Egliſe des Miniſtres qui euſſent du ſavoir & du mérite, & qui, diſperſés de côté & d'autre, fuſſent en état de prêcher & d'inſtruire le peuple ignorant. Mais le nombre des gens de ce caractère n'étoit pas fort grand: car, dit l'Auteur, pluſieurs des anciens Curés *etoient plus propres à battre le tambourin & à jouer de la flûte, qu'à prêcher la Parole de Dieu.* On en dépoſa pluſieurs, ce qui rendit nombre d'Egliſes vacantes. Le jour de l'Aſſenſion, 16 de Mai 1577, il conſacra les Ordres à Fulham à un grand nombre de Miniſtres; ce fut-là ſa première Ordination. Il nomma Mr. Keltridge, ci-devant Membre du Collége de la Trinité à Cambridge, & Prédicateur diſtingué, pour prêcher dans cette occaſion. Il avoit pour Texte l'Exode III. 3, 4, 5. *C'eſt une choſe digne d'être reçue, que celui qui deſire d'être Evêque, deſire une œuvre excellente* &c. Il fit imprimer enſuite ce Sermon, & le dédia à l'Evêque. Il apoſtropha ce Prélat au ſujet de l'ancien Clergé Papiſte corrompu, qui étoit encore dans l'Egliſe, mais qui la ſappoit; „ & ſe ſupplia humblement, lui que Dieu dans ſon Conſeil „ éternel avoit établi ſur eux, les Lévites, d'arracher & „ de détruire toute la race de Jézabel, & d'exterminer „ ceux qui n'avoient aucun trait du véritable Sacerdoce; „ de délivrer le Royaume de ces gens ſans cervelle, qui „ après avoir ſervi longtems à Péhor & offert leurs prémiers-nés à Moloch, étoient réduits à ramper dans l'Egliſe de Dieu, & dans les ténébres où ils s'étoient plus „ & à la faveur deſquelles ils avoient engagé les peuples „ dans la Superſtition." S'adreſſant enſuite à ceux qui venoient de recevoir les Ordres, il leur dit „ qu'afin de „ pourvoir à l'édification de tout le Royaume, il les exhortoit à ſe diſperſer par bandes dans tous les endroits, „ & les coins de l'Angleterre, afin que toutes les Provinces entendiſſent leur voix, & que chacune de leurs parties pût glorifier Dieu." Il les pria auſſi, „ les ſomma même au nom de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, de n'être „ point de ſentimens différens, mais de prêcher un ſeul „ & même Dieu, & celui qu'il a envoyé Jéſus-Chriſt; & „ de ne point ſemer d'Opinions nouvelles & fantaſtiques, „ de ne point regratter de Diabotiques & anciennes Hérétes, de ne point inventer d'étranges nouveautés, de „ ne point charger les ames d'innovations & de fables, „ qui ne ſervent point à l'édification, inventées & produites par des Schiſmatiques, & qui troublent la Société." A cette Promotion, l'Evêque reçut 300 Ordinations, & dix Prêtres, après les avoir duement fait examiner par ſes deux Chapelains, Guillaume Lane & Guillaume Cotton (23).

(23) P. 32-34.

[*N*] *Il écrivit au ſujet des prémiers* (les Papiſtes) *au Grand-Tréſorier Burleigh.*] Il découvrit en 1577 un Prêtre Papiſte, nommé Meredith, qui avoit travaillé à détourner les Sujets de la Reine de l'obéiſſance qu'ils lui devoient. Il découvrit auſſi, que les Prêtres avoient eſſayé de faire entrer les Papiſtes Anglois dans les deſſeins du Roi d'Eſpagne contre l'Angleterre, & de les porter à ſe joindre à lui quand il entreroit dans le Royaume. Il donna donc avis au Grand-Tréſorier, qu'il paroiſſoit par l'examen de quelques perſonnes qu'on avoit emmenées devant lui & devant les Commiſſaires Eccléſiaſtiques, qu'on tramoit de dangereux complots; & il lui indiqua en même tems les meſures qu'il jugeoit les plus convenables dans cette occaſion. „ Je vous parle, Mylord, *dit-il*, comme „ à une perſonne principalement attentive au maintien „ de l'Etat. Il faut uſer de plus de ſévérité qu'on n'a fait „ juſqu'à préſent, ou nous nous en trouverons mal. Car „ ils ſe flattent d'une invaſion, rien n'eſt plus certain; ſans „ quoi, ils n'en agiroient pas comme ils font." Car les Papiſtes, qui s'étoient auparavant montrés extérieurement aux Loix, commençoient à ſe retirer de l'Egliſe & refuſoient de prêter les Sermens de Suprémacie; & d'autres, qui n'étoient pas bien affermis dans leurs ſentimens, abandonnoient la Religion Proteſtante par les ſuggeſtions des Papiſtes. Notre Evêque conſeilloit au même Seigneur, de faire reſſerrer en priſon, dans des conjonctures ſi dangereuſes, les Chefs des Papiſtes, qu'il nommoit leurs *principaux Capitaines*, tels qu'étoient le Chevalier Thomas Fitz-Hubert, Townley & autres, qui étoient en liberté, ou feulement fous caution légére. Il remarque auſſi, qu'il n'étoit nullement à propos que Feknam ci-devant Abbé de Weſtminſter, Watſon ci-devant Evêque de Lincoln, & Young autre Eccléſiaſtique Papiſte fort actif, continuaſſent à exercer leurs fonctions dans les Lieux publics, où ils avoient occaſion, par leurs diſcours & par leurs conſeils, d'engager d'autres perſonnes dans leurs mauvais deſſeins. Il étoit donc d'avis qu'on les mît, comme on avoit déja fait, auprès de trois Evêques, ceux de Wincheſter, de Lincoln, de Chicheſter ou d'Ely; ajoutant que pour lui, s'il étoit acquitté de ſes Annates, il en

prendroit un avec plaiſir (24).

(24) P. 14-32.

[*O*] *Il ſe donna de grands ſoins, dans le tems que la Peſte regna à Londres en* 1578.] Il fut principalement attentif à deux choſes; à ménager la vie de ceux de ſon Clergé, & cependant à procurer aux peſtiférés tous les ſecours ſpirituels dont ils avoient beſoin. Dans cette vue il fit aſſembler le Clergé de Londres devant lui, en préſence des Drs. Nowel Doyen de S. Paul, Mullins & Walker Archidiacres, & Stanhope Chancelier, pour élire & nommer des Viſiteurs des malades; & tous les autres furent ménagés, à cauſe de la Contagion. Mr. Strype dit (25), que l'empreſſement avec lequel pluſieurs Miniſtres ſe chargérent de cette fonction, fut remarquable, les uns par avarice, les autres par vanité, ceux-ci pour avoir dequoi pourvoir à leurs beſoins (tels étoient ceux qui étoient endettés), ceux-là parce qu'ils étoient ſans emploi. Mais le plus grand nombre des Miniſtres n'eurent point d'égard à ce choix particulier, croiant qu'il étoit de leur devoir de ſouffrir avec leur Troupeau, & de ſe ſoumettre à la volonté de Dieu en rempliſſant leurs fonctions. L'Evêque fit auſſi imprimer & diſtribuer des Livres, contenant des Directions pour prévenir la Peſte.

(25) P. 563

[*P*] *Notre Evêque penſa aux moyens d'en prévenir les effets.*] L'Ouvrage de Campian étoit fort bien écrit, & dédié aux Etudians des deux Univerſités d'Angleterre. Il y juſtifioit ſon retour dans l'Egliſe Romaine, & dénigroit la Religion Proteſtante. On le répandit ſecrettement dans les deux Univerſités, & il cauſa beaucoup d'embarras au Gouvernement. Le Grand-Tréſorier Burleigh jugea qu'il falloit y faire une bonne Réponſe, & que perſonne n'étoit plus capable d'entreprendre cet Ouvrage que notre Evêque, principalement à cauſe des traits que le Jéſuite avoit lancés contre les prémiers Réformateurs, du tems deſquels le Dr. Aylmer avoit vécu, & avec quelques-uns deſquels il avoit même eu des liaiſons. L'Evêque aiant ouï parler du Livre de Campian, le fit chercher à Oxford & en d'autres endroits, fans pouvoir le trouver; & ce fut-là en partie la raiſon qu'il allégua pour s'excuſer d'y répondre, outre qu'il étoit incommodé dans ce tems-là. Il fit dire cependant au Tréſorier, que s'il pouvoit trouver le Livre, il ſeroit ce que ſa ſanté lui permettroit; ajoutant, qu'il préſumoit que les paſſages peu avantageux, reprochés aux Grands-Hommes qui avoient introduit la Réformation, étoient tirés de l'Apoſtat Staphilus, & ne ſe trouvoient point, pour la plupart, dans leurs Ecrits. Il avoüoit cependant, qu'il y avoit dans leurs Ouvrages quelques défauts, ce qui leur étoit commun avec tous les Ecrivains; que Luther & Calvin s'étoient quelquefois exprimés d'une manière trop forte & trop hyperbolique par rapport au Sacrement & à la Prédeſtination: mais qu'il étoit aiſé de répondre ſur cet article à Campian & à Staphilus, en les faiſant ſouvenir que Pierre Lombard, Thomas d'Aquin, & Gratien parmi les Scholaſtiques, & Tertullien, Cyprien, Auguſtin, Jérôme & d'autres parmi les Péres, avoient été condamnés à Paris, & même déclarés coupables d'erreur dans la Foi, *erraſſe contra fidem*, & que cela n'empêchoit pas qu'on ne regardât le reſte de leur Doctrine comme Orthodoxe. Il conſilloit enſuite au Grand-Tréſorier, de faire enſorte que les Seigneurs du Conſeil écriviſſent à l'Archevêque de Cantorbéry, ou à lui-même, pour ordonner aux Doyens, Archidiacres & Docteurs de travailler ſur cette matière; puiſque n'étant pas fort occupés des affaires de l'Egliſe, ils avoient aſſez de loiſir pour cela: *pourquoi autrement*, ajoutoit-il, *ont-ils leurs Bonefices?* Il donna au Tréſorier une liſte de cent qui étoient propres à cet Ouvrage, dont les uns devoient raſſembler des matériaux, & les autres les mettre en œuvre. Mr. Strype obſerve (26), qu'il eſt dommage que ce deſſein n'ait pas été exécuté; puiſque l'on auroit eu une bonne Hiſtoire de la Réformation, de la main de ceux qui vivoient dans le tems même qu'elle s'eſt faite, ou peu de tems après. Mais peut-être trouva-t-on que l'Ouvrage de Campian ne méritoit pas qu'on y répondit d'une manière ſi ſolennelle. Quoi qu'il en ſoit, le Dr. Whitaker, Profeſſeur en Théologie à Cambridge, & d'autres, le réfutérent. Mais quelque tems après, le Tréſorier envoya le Livre de Campian à l'Evêque, le priant derechef, ſi ſa ſanté le lui permettoit, de l'examiner, & d'engager quelques perſonnes à y répondre. Voici ce qu'il lui répondit: Qu'en ſuppoſant que les paſſages & les expreſſions de quelques Réformateurs, que l'Auteur avoit raſſemblés dans un Chapitre intitulé *Paradoxes*, euſſent été fidélement rapportés, l'Egliſe Anglicane ne prétendoit point juſtifier les hyperboles de Luther, ni tout ce qui avoit été dit par Calvin & par Théodore de Bèze; *tum quiſque ſuo ſenſu abundat.* Que nous les liſons, comme S. Auguſtin liſoit les Ecrits de Cyprien, & comme il vouloit qu'on lût les ſiens, en n'y déférant qu'autant qu'ils s'accordent avec l'Ecriture Sainte. Que ſi les Proteſtens vouloient faire un Recueil de pluſieurs paſſages, qui ſe trouvent dans les Ouvrages des Scholaſtiques & d'autres Ecrivains de l'Egliſe Romaine, on y verroit d'étranges choſes: *ſed in nullius ſyramus verba magiſtri*, mais nous ne reconnoiſſons d'autre Maître que Jéſus-Chriſt. Il faiſoit voir enſuite combien peu de fonds il y avoit à faire ſur les citations de l'Ecriture qui ſe trouvent dans le Livre de Cam-

(26) P. 581.

causèrent guères moins d'embarras [Q], & l'Ouvrage de Stubb, intitulé *Discovery of a gaping Gulph*, écrit contre le Mariage de la Reine avec le Duc d'Anjou frère du Roi de France, lui fit beaucoup de peine, & l'engagea à assembler le Clergé de Londres, & à exiger une exacte conformité aux Ordres de l'Eglise [R]. Il donna aussi son Avis à Mylord Burleigh, Chancelier de l'Université de Cambridge, sur les moyens d'y arrêter les progrès du Puritanisme (*u*). Au mois de Mai 1579, il fut cité au Conseil, & publiquement censuré par le Grand-Tréforier, pour avoir fait couper ses Bois (*b*); ce qui l'obligea à écrire une Brochure pour fa juſtification (*p*): on ne laiſſa pas de lui défendre d'en faire couper davantage (*q*). Environ le même tems, il eut un procès avec l'Archevêque Sandys, au ſujet de quelques dépériſſemens, & il obtint enfin en 1584 une Sentence en ſa faveur (*r*). Un Tremblement de Terre, qui arriva à Londres le 6 d'Avril 1580, obligea notre Evêque à faire faire des Prières extraordinaires dans ſon Diocèſe (*s*). Le 16 d'Août de la même année, il en commença la Viſite;

(*u*) Idem p. 60.
(*b*) Idem p. 71.
(*p*) Idem p. 72. 73.
(*q*) Idem p. 76.
(*r*) Idem p. 75-77.
(*s*) Idem p. 78-80.

Campian, puiſque dès le prémier paſſage il ſe ſervoit de la Verſion des Septante, entièrement différente de l'Original. Il ajoutoit, qu'on devoit toujours donner aux expreſſions des Ecrivains, & de ceux qui parlent, le ſens le plus favorable. Sans cela, dit-il, que dirions-nous de Grégoire de Nazianze, qui s'exprime ainſi, *ita nos Deos fecit Chriſtus, ut ille factus eſt homo* ? & de pluſieurs autres expreſſions pareilles, qui ſe trouvent dans Lactance & dans d'autres ? Il aſſure le Tréſorier, qu'il trouvera que les Ecrits de Campian ſont auſſi pleins de préſomption & peu ſolides, que ceux d'un Porphyre ou d'un Julien, liches Apoſtats du Chriſtianiſme. Enfin, que ſi les embarras & les occupations de ſon Miniſtère ne l'en empêchoient, il ſe feroit chargé avec plaiſir de réfuter le Jéſuite: mais que cependant, autant que ſa ſanté le lui permettroit, il ne laiſſeroit pas de l'examiner, & d'engager quelques autres perſonnes à y répondre (*t*).

(*t*) P. 52. 53.

[Q] *Les Puritains ne lui cauſèrent guères moins d'embarras.*] Mr. Strype dit (28), qu'ils étoient ennemis de l'Egliſe Anglicane, à cauſe de la forme de ſon Gouvernement, qu'ils regardoient comme Antichrétien, parce que c'étoit celui de l'Egliſe Romaine. *On les appella Puritains & Précilliens; & l'Evêque avoit auſſi peu d'égard pour eux, qu'ils en avoient pour lui.* „ En 1577, *continue Mr. Strype*, il rencontra nombre de perſonnes, qui étoient dans „ des idées contraires à celles des Papiſtes; mais qui n'é„ toient guères moins coupables que ceux-ci, par la ma„ nière dont ils troubloient la paix de l'Egliſe, & s'op„ poſoient à ſon union. Tels étoient fur-tout Chark, „ Chapman, Field & Wilcox; mais les deux derniers é„ toient les plus obſtinés. Ce fut ſeul Field, qui malgré les „ défenſes de l'Archevêque, étoit entré dans les maiſons, „ & y avoit préché, Dieu ſait quoi. Il croyoit qu'on pot„ voit employer utilement ces gens-là dans les Comtés de „ Lancaſtre, de Stafford & de Shrop, & autres quartiers „ barbares, pour retirer le peuple du Pays de la ſi'i„ guorance groſſière où il étoit plongé; & que quand mê„ me ils iroient un peu trop loin, il ſeroit plus facile de „ les ramener enſuite, qu'il ne l'étoit à préſent de les fai„ re avancer. Qu'on pouroit écrire quelques Lettres „ d'honnêteté aux Villes & aux Gentilshommes, afin de les „ engager à leur faire, par des contributions volontaires, „ quelques penſions pour leur ſubſiſtance. Ce projet lui „ paroiſſoit devoir être fort avantageux à l'Egliſe; & il le „ communiquoit au Grand-Tréſorier, le priant de vouloir „ y penſer à ſon loiſir. Il ajoutoit, que ce qu'il en di„ ſoit, n'étoit pas qu'il aimât ces gens-là, mais pour en „ délivrer ſon Diocèſe (29)." Il avoit paru quelques années auparavant, un Livre intitulé, *Exhortation au Parlement*, dont le grand but étoit de renverſer le Gouvernement Epiſcopal, de ruïner la forme du Service Divin établie dans le Livre des Communes Prières, & d'anéantir toutes les Dignités Eccléſiaſtiques. Pour en donner une idée au Lecteur, nous en rapporterons quelques paſſages, tels que nous les trouvons dans le Livre publié depuis peu ſous le titre de *Defenſe du Gouvernement, de la Doctrine & du Culte de l'Egliſe d'Angleterre, établie ſous le régne de la Reine Eliſabeth, contre les Remarques injurieuſes de Mr. Neale dans ſon Hiſtoire des Puritains* (30). „ Prions tous, „ dit-on *dans la Préface à l'Exhortation*, avec plus d'ardeur „ que nous n'avons de coutume, pour recommander ſé„ rieuſement l'Egliſe à la grace de Dieu; & ſur-tout, qu'il lui pleiſe d'éclairer par ſon Eſprit notre prudence, & „ verain, & tous ceux qui ſont élevés en dignité, pour „ le bien de ſon *petit Troupeau*, & *la ruïne de ſes orgueil„ leux Ennemis*, afin que la Piété puiſſe croître paiſible„ ment." Et pour qu'on ne ſoit pas en peine, ainſi que le remarque l'Auteur de la Défenſe, de ſavoir qui étoient ces orgueilleux Ennemis dont ils deſiroient la ruïne, ils les dépeignent très diſtinctement: „ Certaines gens, dont „ le crédit eſt grand, & qui ont beaucoup d'amis; nous „ parlons de ces grands Seigneurs, les *Archevêques*, *Evê„ ques*, *Suffragans*, *Doyens*, *Docteurs* & *Bacheliers en „ Théologie*, *Archidiacres*, & *Chanceliers*, & le reſte de „ cette race orgueilleuſe, *dont le Royaume doit être dé„ truit*, parce que leurs tyranniques Grandeurs *ne peuvent „ ſubſiſter avec le Royaume de Chriſt*." Et dans l'*Exhortation* même, ils s'adreſſent au Parlement en ces termes: „ Comme bien des gens ne voyent pas tout, & que le „ Monde eſt à cet égard prodigieuſement aveugle, on a „ cru devoir préſenter à vos pieuſes conſidérations le *Plan „ d'une Egliſe vraiment Réformée*, afin que l'aiant devant „ les yeux, vous puiſſiez voir le peu de reſſemblance qu'il „ a avec notre Egliſe Anglicane, & apprendre à déteſter „ celle-ci avec une *parfaite haine*, ou du moins être ſans „ excuſe devant Dieu. *Vous devez*, diſent-ils au Parle„ ment, *déteſter ces Miniſtres ignorans & incapables, qui „ ſont placés, & en mettre d'autres en leur place, qui puiſ„ ſent & veuillent avec la grace de Dieu nourrir le Trou„ peau . . . . Détruiſez, ſans eſpérance de retour, la Cour „ Monſdaine . . . . .* Aboliſſez les Homélies, les Articles, „ les Juſſions, & toutes ces Cérémonies du Culte, tirées „ du Miſſel." Et afin que perſonne n'entreprit de violer leurs ordres, ils ſouhaitoient qu'ils fuſſent fournis par une juſte ſévérité. „ Redreſſez les Miniſtres ignorans „ en les dépoſant, comme auparavant. . . . . Défendez „ aux Diacres & aux Sages-femmes de ſe mêler des affai„ res du Miniſtère; & que ceux qui le feront ſoient ſévé„ rement punis." Cette *Exhortation* irrita extrêmement la Reine; & pluſieurs perſonnes y firent des Réponſes, particuliérement le Dr. Whitgift, enſuite Archevêque de Cantorbéry. On publia en 1573 une Proclamation rigoureuſe, pour enjoindre de ſe conformer aux Communes Prières & à l'ordre établi dans l'Egliſe, & pour ſupprimer ce Livre. Malgré cela un Libraire, qui s'appelloit Thomas Woodcock, ſe hazarda d'en débiter en 1578 nombre d'Exemplaires: ce qui obligea l'Evêque Aylmer de le faire mettre en priſon à Newgate. Ainſi été ſollicité de le faire élargir, il répondit, qu'il ne pouvoit ni ne vouloit rien faire ſans le conſentement du Grand-Tréſorier, ſoit par ordre, ſoit par permiſſion. On trouva ce procédé un peu rigoureux; mais c'étoit ſans raiſon, puiſqu'il ne pouvoit, comme le remarque Mr. Strype (31), décharger un coupable qu'il avoit lui-même fait empriſonner, & l'exempter du chtiment, ſans un ordre ſupérieur; ſur-tout par rapport à ceux qui vendoient & répandoient cette *Exhortation*, qui tendoit à exciter les plus dangereux déſordres.

(28) P. 55.

(29) P. 56.

(30) Voy. p. 111. & ſuiv.

(31) P. 57.

[R] *L'engagea à aſſembler le Clergé de Londres, & à exiger une exacte Conformité aux Ordres de l'Egliſe.*] Ils furent appellés au Palais de l'Evêque, où il s'en trouva quarante. L'Evêque, aſſiſté du Doyen de S. Paul, leur dit, que la raiſon qui l'avoit obligé de les aſſembler ſi ſubitement, étoit pour les avertir principalement de deux choſes. La première, qu'il y avoit un certain Allemand, nommé André Jacob, Miniſtre, à ce qu'il ſemble, d'une Egliſe Etrangère à Londres, qui étoit Lutherien ou *Ubiquitaire*, qui ſoutenoit la Préſence Réelle, & avoit cauſé beaucoup de déſordre parmi les Miniſtres étrangers. Il avertit ſon Clergé de prendre garde de ne ſe point laiſſer infecter de la Doctrine de cet homme, qui avoit excité de grandes diſſenſions parmi les Proteſtans d'Allemagne. Il paſſa enſuite à la ſeconde choſe, dont il avoit à leur parler, & qui étoit bien la principale: c'étoit le Livre de Stubb, & les troubles qu'il avoit excités. Car le peuple étoit fort choqué de ce que le Duc d'Anjou étoit à la Cour, où l'on croyoit qu'il avoit peut-être l'exercice de ſa Religion. Pluſieurs Prédicateurs avoient déclamé en chaire là-deſſus, & fur d'autres matières d'Etat. L'Evêque les aſſura du ferme attachement de la Reine à la Religion Proteſtante, & avertit les Miniſtres de ne ſe point mêler des Affaires d'Etat, mais de maintenir la paix dans leurs différens départemens. Comme ces troubles, à l'occaſion du mariage de la Reine, venoient principalement de ceux qui étoient contraires à la Conſtitution Eccléſiaſtique établie, on y tint un peu plus la main par rapport aux Miniſtres de la Ville. Car outre ces Citations, ils furent aſſemblés quatre autres fois devant l'Evêque par ordre de la Cour, pour qu'on pût prendre d'exactes informations de leur conduite, & pour leur preſcrire diverſes régles dans l'exercice de leurs Charges. Ils furent donc cités le 10 de Novembre dans l'Egliſe du S. Sepulcre, & un grand nombre de perſonnes furent obligées par ſerment de faire des recherches ſur les Articles ſuivans. 1. Si l'on ſe conformoit fidélement aux Communes Prières. 2. S'il y avoit des Prédicateurs qui ſe mêlaſſent, ſoit en public, ſoit en particulier, d'Affaires d'Etat, ou de quelques changemens dans le Royaume. 3. S'il y avoit des gens qui prêchaſſent ſans permiſſion; parce qu'il y en avoit pluſieurs qui prêchoient ſans eveu. 4. S'il y avoit des Conventicules particuliers, des Prédicateurs, & des Jéſuites. 4. S'il ſe faiſoit quelques altérations dans le Livre des Communes Prières, & quel nombre de gens aſſiſtoient aux Sermons particuliers. 6. Enfin, de veiller ſur les Prédicateurs ambulans, & ſur les Prêtres Papiſtes (32). Au mois de Janvier 1579, on ordonna aux Recteurs, Vicaires, Curés, Miniſtres & Marguilliers de chaque Paroiſſe de l'Archidiaconé de Londres, de faire des recherches ſur divers autres Articles, en vertu d'un ordre du Conſeil Privé. Mr. Strype (33) croit que c'étoit l'Evêque qui avoit dreſſé ces Articles; mais qu'il avoit engagé le Conſeil Privé à les adopter, & à les envoyer de ſon chef, pour leur donner plus de poids & d'autorité. Afin que ces ordres fuſſent exé-

(32) Strype p. 63-65.

(33) P. 66.

te ; & au mois de Novembre, l'Archidiacre lui préſenta divers Articles, ſur leſquels il demandoit qu'on fît des recherches dans l'etendue de l'Archidiaconé de Londres [*S*]. Au mois de Janvier 1581, il cita deux fois devant lui les Miniſtres de Londres [*T*]. Il eut un grand différend avec le Lord Rich, Seigneur Puritain, qui entretenoit un certain Mr. Wright en qualité de ſon Miniſtre. L'affaire aiant été portée devant la Commiſſion Eccléſiaſtique, le Lord Rich fut envoyé à Southwark, & Mr. Wright à la Priſon de la *Fleet* ; mais ce dernier offrit à la fin de ſe ſoumettre à la Liturgie & à l'Ordre établi, & de donner ſa ſignature. La même année, notre Evêque propoſa un Plan fort utile pour la Ville de Londres : c'étoit d'établir un certain nombre d'habiles Prédicateurs, pour prêcher à des tems réglés devant de grands Auditoires, & particuliérement à l'Egliſe de S. Paul, & de les encourager par quelques rétributions, que la Ville leur accorderoit (*t*). Il employa auſſi ſon autorité pour établir de plus en plus la Conformité [*V*], ce qui fit beaucoup crier contre lui. Comme il commençoit à ſe déplaire dans ſon Evêché de Londres, il fit tous ſes efforts pour être transféré, ſoit à l'Evêché d'Ely, ſoit à celui de Winchester; mais ſans ſuccès [*X*]. Il fut de nouveau inquiété ſur de fauſſes informations, pour avoir fait taire Mr. Bois; mais il ſe tira heureuſement d'affaire [*Y*]. En 1583, il

(t) Idem p. 87.

exécutés plus exactement, en enjoignit dans cette Aſſemblée au Clergé „ de n'admettre déformais ni à prêcher, ni „ à lire dans les Egliſes, aucun Prédicateur qui ne leur „ fût connu; & qu'ils euſſent eux-mêmes à adminiſtrer les „ Sacrements du Baptême & de la Sainte Cène, ſelon l'Ordre „ dre preſcrit dans le Livre des Communes Prières. " Pour faire obſerver plus exactement ces Articles, le Clergé de Londres fut convoqué de nouveau en vertu de Lettres du Conſeil, pour le 6 de Février. On l'aſſembla encore le 1. de Mars ſuivant : „ Tant on pourſuivit rigou-
(14) P. 67. 68. „ reuſement, *dit Mr. Strype* (34), cette année-là l'affaire de la Conformité, à cauſe du dangereux Schiſme „ qui commençoit à ſe former, & par la crainte des grands „ maux qui devoient en être néceſſairement les ſuites ; „ parce que pluſieurs négligeoient en partie, & d'autres „ entiérement, les Communes Prières, qu'on n'adminiſ„ troit pas les Sacremens, & qu'on les faiſoit adminiſtrer „ par des gens payés exprès.

[*S*] *L'Archidiacre lui preſenta divers Articles, ſur leſquels il demandoit qu'on fît des recherches dans l'etendue de l'Archidiaconé de Londres.*] Ces Articles regardoient principalement les Laïques, les Sectaires, & les Papiſtes; les voici (35). 1. Vous rechercherez, s'il y a dans votre Paroiſſe des gens qui refuſent de ſe conformer ſur les matières de Religion, de venir à l'Egliſe Paroiſſiale, & d'y communier, quel eſt leur nom, leur condition & leur bien. 2. Combien il y a de tems qu'ils en uſent ainſi. 3. Combien il y a de perſonnes de leur famille, ſoit femme, enfans, domeſtiques ou autres, qui refuſent auſſi de ſe conformer ; quels ſont leurs noms, leurs ſurnoms, & depuis quand ils l'ont fait. 4. Par quelle raiſon ils ont refuſé. 5. Quels biens-fonds, ou revenus, on croit que ces perſonnes ont réellement, & non quels ſont ceux qu'ils ſe donnent ſur le Livre des Taxes. 6. Si un, ou pluſieurs d'entre eux, ont déja été empriſonnés pour cas de refus. Bien entendu que cette recherche ne doit s'étendre qu'à ceux qui refuſent opiniâtrement de venir à la Paroiſſe, & d'y recevoir la Communion. Mr. Strype re-
(35) Idem p. 82.
(36) P. 82. marque (36), que ce qui ſemble avoir occaſionné cette recherche, étoit la connoiſſance de l'accroiſſement du Papiſme. „ Car les ruſes Emiſſaires de Rome prévoient „ de cette occaſion, pour *ramener* à la prétendue Unité „ de l'Egliſe *autant de perſonnes qu'ils pouvoient*, tandis „ que le Gouvernement avoit les yeux ſur les Non-Conformiſtes, qu'il regardoit dans ce tems-là avec beaucoup „ de jalouſie."

[*T*] *Au mois de Janvier 1581, il cita deux fois devant lui les Miniſtres de Londres.*] La première citation fut pour s'informer, quels enfans de Gentilshommes Anglois ou d'autres étoient hors du Royaume, & pour quelle raiſon ils étoient abſens, ſi c'étoit pour l'Etude, ou pour le Négoce, ou pour quelque autre affaire. Le 29 du même mois ils furent de nouveau appellés devant l'Evêque & la Commiſſion Eccléſiaſtique, & on leur ordonna : I. De ſurſeoir point d'invectives ni de termes injurieux, en parlant des Puiſſances. Cet ordre regardoit autant les Puiſſances Etrangéres, que l'Angleterre même, parce que pluſieurs Prédicateurs ſe donnoient de grandes libertés en parlant de la France & de l'Eſpagne. II. Que perſonne ne mît négatif de porter le Surplis. III. Qu'on ne retranchât ni n'altérât rien dans le Service. IV. De faire des recherches de ceux qui ne célébroient pas les Sacremens, dans le même tems qu'ils prêchoient; puiſque l'un, & négligeant entiérement l'autre. V. De faire pareille recherche de ceux qui faiſoient quelque changement dans les coutumes uſitées du Baptême. VI. De s'informer de ceux qui ne catéchiſoient point la Jeuneſſe. VII. Cet Article regardoit les Prédicateurs fédicieux, qui nommoient les autres inſolemment des *Chiens muets*. VIII. Le dernier regardoit ceux qui refuſoient abſolument de lire les Homélies. L'Evêque témoigna beaucoup de feu & de vigueur dans cette Aſſemblée, & déclara qu'il puniroit ſévérement ceux qui violeront ces Articles, ou *qu'il mourroit à la peine* (37).
(17) P. 83.

[*V*] *Il employa auſſi ſon autorité pour établir de plus en plus la Conformité.*] Il ſe plaignoit de ce que pluſieurs des Commiſſaires Eccléſiaſtiques s'abſentoient quand il y avoit quelque affaire importance, ou un peu odieuſe, à examiner; ce qui étoit fort deſagréable & décourageant pour le peu d'autres qui reſtoient. Il en informa le Grand-Tréſorier, & conſeilla en même tems, qu'on encourageât le Dr. Clerke Doyen des Arches, qui étoit fort zélé ; ce qu'il croyoit d'autant plus juſte de la part du Tréſorier ou de la Reine, que ce Théologien n'avoit reçu que peu de graces de la Cour. Il demandoit en même tems, qu'on écrivît aux autres des Lettres ſur leur abſence. Il propoſa auſſi de leur ajoindre quelques autres perſonnes capables & ſenſées. Dans leur dernière Aſſemblée, les Commiſſaires avoient ordonné que les Archidiacres, Commiſſaires & Officiaux envoieroient tous les Dimanches leurs Huiſſiers de lieu en lieu, pour examiner de quelle manière on ſe conformoit dans chaque Paroiſſe, & leur en faire rapport. L'Evêque prie le Grand-Tréſorier de communiquer ces Procédures à la Reine, pour la ſatisfaction de cette Princeſſe, & de favoir quelle étoit de plus ſa volonté ſur cet article. Au mois de Décembre 1581, le Grand-Tréſorier envoya le Dr. Lewis, Maître des Requêtes, à l'Evêque, pour l'avertir de ne ſe point mêler, en vertu de la Commiſſion, d'un trop grand nombre d'affaires, mais uniquement de celles qui regardoient la Religion. Le Prélat reçut parfaitement bien cet avis prudent, & en fit d'abord remercier le Tréſorier. C'étoit lui, qui étoit l'ame de la Commiſſion Eccléſiaſtique. „ Et certainement, *dit Mr. Strype* (38), par ſon activité & par ſa patience, „ il fut un grand inſtrument, en conſéquence des ordres „ de la Reine, pour réprimer ceux qui étoient oppoſés à „ l'Ordre Eccléſiaſtique, quelques efforts qu'ils fiſſent „ contre lui à la Cour. Auſſi en fit-il ſouvenir le Grand-„ Tréſorier, comme d'un ſervice qu'il avoit rendu, & „ qui devoit engager la Reine à le favoriſer, & à ne point „ prêter l'oreille à tous les rapports qu'on faiſoit contre „ lui & contre les Commiſſaires ; la ſuppliant de conſidérer, combien il avoit cogitibué par les petits ſervices, „ avec la bénédiction de Dieu, à établir la paix & la tranquillité, non ſeulement dans Londres & dans ſon Diocéſe, mais dans la plus grande partie de l'Angleterre, „ depuis qu'il étoit parvenu à l'Epiſcopat. Par où il croyoit en conſcience avoir plutôt mérité ſa gracieuſe faveur, que ſa diſgrace. D'autant plus qu'il n'eut juſ-
(38) P. 95. 96. qu'à préſent aucune part dans les affaires de l'Etat, ni de l'autre Parti comme un Chien, & s'étoit attiré le nom d'*Oppreſſeur des Enfans de Dieu.*"

[*X*] *Il fit tous ſes efforts pour être transféré, ſoit à l'Evêché d'Ely, ſoit à celui de Winchester ; mais ſans ſuccès.*] Il voyoit clairement qu'il ſeroit expoſé à de continuels déſagrémens, tant qu'il ſeroit à Londres, étant expoſé aux traits de la calomnie, & à de malicieux rapports, qu'on n'écoutoit que trop à la Cour. D'ailleurs, les peines & les ſoins que demandoit la Commiſſion, lui étoient à charge, à cauſe de ſon âge. Il avoit travaillé dès l'an 1579 à obtenir d'être transféré à un autre Siége, & dès ce tems-là, il avoit fortement ſollicité le Grand-Tréſorier de lui procurer l'Evêché d'Ely, ou celui de Winchester. La Reine lui promit le premier, à la ſollicitation du Grand-Tréſorier : enſorte que le Docteur Cox, qui occupoit ce Siége, étant mort en 1581, il écrivit au Grand-Tréſorier pour obtenir d'y être transféré. Il lui diſoit dans ſa Lettre, „ qu'il ne rechercheroit pas cette place autant qu'il „ le faiſoit ; mais qu'il ſe trouvoit affoibli de corps & d'eſprit, étant déja ſexagénaire, & que dans très peu de tems il ne ſeroit plus en état de ſatisfaire à l'attente de Sa Majeſté & à ſa propre conſcience, dans une place ſi difficile, & qui avoit été ſi onéreuſe juſqu'à préſent pour lui ; qu'il eſpéroit que Sa Majeſté voudroit le récompenſer par un principe d'équité, en lui procurant „ un poſte, non pas plus lucratif, mais plus commode „ & moins pénible dans ſa vieilleſſe." La Reine avoit envie dans ce tems-là de le transférer à Worceſter, & de lui donner pour ſucceſſeur à Londres le Dr. Richard Bancroft, Chapelain de l'Archevêque Whitgift, homme actif, & de grand ſervice dans la Commiſſion Eccléſiaſtique. Mais ce projet n'eut pas de ſuite, & notre Evêque continua à ſolliciter inutilement un changement dans les années 1582, 1583, & 1585 (39).
(39) Strype P. 97-101.

[*Y*] *Il fut de nouveau inquiété ſur de fauſſes informations, pour avoir fait couper ſes Bois ; mais il ſe tira heureuſement d'affaire.*] Ces informations furent données contre lui au Conſeil, ou à la Chambre Etoilée : mais il fut juſtifié, & le Grand-Tréſorier le défendit de la manière la plus forte. L'Evêque avoit tant de confiance en ſon innocence dans cette affaire, qu'il demanda au Grand-Tréſorier la liberté de pouvoir ſe défendre lui-même contre quiconque oſeroit l'accuſer, aſſuré de ſe juſtifier pleinement à la ſatisfaction de tout le monde (40). On répandit auſſi le bruit, qu'il avoit fait couper les Ormes qui étoient autour de ſon Palais de Fulham. Mais toute la Cour ſavoit la fauſſeté de
(40) P. 101.

ce

il fit ſa Viſite triennale, dans laquelle il découvrit un abus ſcandaleux qui ſe commettoit fréquemment dans ſon Diocéſe, au ſujet des Pénitences, & il travailla à le reformer [Z]. Vers le même tems la Reine fut indiſpoſée contre lui, parce qu'il avoit fait mettre en priſon Thomas Cartwright, le Chef des Puritains [AA]; & il eut en même tems un différend avec cette Princeſſe, au ſujet d'une Cure (v). En 1585, il dreſſa un Formulaire de Prières, à l'occaſion des pluies exceſſives qui tombérent cette année: ce Formulaire étoit pour les Familles, & pour l'uſage public (x). L'Eté de l'année 1586, il fit encore ſa Viſite triennale, dans laquelle il penſa être inſulté publiquement à Malden dans le Comté d'Eſſex [BB]. Au mois de Janvier de l'année ſuivante, le Dr. Théophile Aylmer ſon fils, qu'il avoit fait Archidiacre de Londres, cita le Clergé devant lui, & lui preſcrivit diverſes choſes [CC]. En 1587, notre Evêque fut du nombre des Commiſſaires Eccléſiaſtiques dans l'affaire de Robert Cawdry, nommé par Mylord Burleigh à la Cure de Sud-Loughnam ou Luffenham dans le Comté de Rutland, & qui s'étoit diſtingué par ſon oppoſition à l'Egliſe Anglicane; enforte qu'il fut à la fin dépoſé du Miniſtére, quoiqu'on lui offrît de le rétablir moyennant qu'il ſignât, ce qu'il refuſa de faire (y). En 1588, il ſuſpendit de ſes fonctions Henri Smith, Prédicateur de l'après-midi à S. Clément, pour avoir preché contre les Communes Prières, & refuſé de ſouſcrire (z). L'année ſuivante, il fit la Viſite de ſon Diocéſe [DD]. En 1591, il envoya chercher Cartwright à la Priſon de la Fleet, & lui fit de vifs reproches [EE]. Son zéle pour l'Egliſe, & l'intérêt qu'il prenoit en ceux de ſes

(v) P. 119. 120.

(x) P. 123.

(y) P. 129. 140.

(z) P. 134.

ce bruit, & la Reine elle-même pouvoit en rendre témoignage, puiſqu'elle avoit logé depuis peu dans ce Palais, d'où elle s'étoit plaint de ce que l'équipage des Ambaſſadeurs bornoit la vue. Le Dr. Pern, Doyen d'Ely, ſe trouvant à table chez un grand Seigneur, & entendant déchirer l'Evêque pour avoir fait couper ſes Ormes à Fulham, demanda à un vieux Juriſconſulte de la compagnie, combien il y avoit qu'ils étoient coupés? Il répondit, qu'il y avoit environ ſix mois. Il faut donc, repliqua le Doyen, qu'ils aient cru prodigieuſement depuis ce tems-là; car il n'y a que quatre jours que j'ai été à Fulham, & ils m'ont paru avoir deux cens ans. On voit par-là, qu'il n'y a rien de plus faux qu'un conte qu'on trouve dans quelques Auteurs, qu'un certain Madox avoit dit à l'Evêque, qu'il s'appelloit *Elmar*, mais qu'on pouvoit à juſte titre l'appeller *Mer-Elm* *, puiſqu'il avoit *gâté* tous les *Ormes* à Fulham (a).

* C'eſt un jeu de mots, *Mar-Elm* ſignifie *Gâte-Orme*.

(a) Idem p. 203. 204.

[Z] *Il découvrit un abus ſcandaleux, qui ſe commettoit fréquemment dans ſon Diocéſe, au ſujet des Penitens, & il travailla à le reformer.* Cet abus ſe commettoit par les Chanceliers, les Commiſſaires, les Officiaux, les Greffiers, & même par les Huiſſiers. On commuoit ſi ſouvent & d'une ſi étrange maniére les peines, que l'Evêque craignit un débordement général du vice, ſur-tout par rapport aux riches, qui pouvoient être auſſi déréglés qu'ils le voudroient, ainſi les moyens de s'aſſurer l'impunité à force d'argent. Et cela ſe faiſoit malgré les ordres exprès de la Convocation, qui avoit ſtatué qu'il ne ſe feroit point de commutation de peine, ſans la connoiſſance de l'Evêque du Diocéſe. Les prémiéres Cours Eccléſiaſtiques n'étoient pas même exemptes d'abus à cet égard. L'Evêque, qui ſe trouvoit alors dans ſa Viſite à Hadham dans le Comté de Hertford, informa le Grand-Tréſorier de ce qui ſe paſſoit, le priant auſſi-bien que le Conſeil, d'adreſſer leurs Lettres aux Hauts-Commiſſaires Eccléſiaſtiques, & d'ordonner qu'au-lieu que dans la Convocation du dernier Parlement, les Evêques avoient fait régler les choſes de maniére qu'il ne ſe feroit aucune commutation de peine ſans la connoiſſance des Evêques, déformais ce fut entre les Commiſſaires qui examineroient toutes les fautes Eccléſiaſtiques, quelles peines, & en combien d'occaſions on les avoit commuées, depuis ſix ou ſept ans. L'Evêque propoſoit, que ce qui proviendroit des ſommes qu'on avoit données, & dont on ſeroit la révélation, fût appliqué à la réparation de la Cathédrale de S. Paul; „ ce „ qui pourroit y aider conſidérablement. Outre que par „ ce moyen tous les Officiers Eccléſiaſtiques ſeroient plus „ circonſpects, que tous les pécheurs redouteroient de „ vantage le châtiment, que le nom de Dieu ſeroit moins „ deshonoré; & qu'il falloit eſpérer que les principaux „ du Clergé, qui étoient les plus coupables en cela, ſe „ laiſſeroient le moins gagner, ou que ſans cela, il fallo„ it qu'ils portaſſent la peine de leur négligement." C'eſt de cette maniére honnête & pleine de diſcrétion, dit Mr. Strype (22), que notre Evêque donnoit ſes avis ſur la Réformation de la Diſcipline. On ignore quelle ſuite eut ce projet.

(22) P. 108.

[AA] *La Reine fut indiſpoſée contre lui, parce qu'il avoit fait mettre en priſon Thomas Cartwright.* Cartwright étoit, ſelon Mr. Strype (43), „ un homme hardi, & qui écri„ voit avec une grande facilité. Il avoit écrit quelques „ Livres contre la Hiérarchie établie par les Loix dans „ l'Egliſe Anglicane; ce qui avoit extrémement offenſé „ le Parti Epiſcopal, & expoſé l'Auteur à la rigueur des „ Loix." Notre Evêque l'avoit fait arrêter & mettre en priſon, & il en avoit informé le Conſeil, ſelon la coutume. Il s'étoit ſervi pour faire arrêter Cartwright, d'un Ordre de la Reine (qui étoit irritée contre ce Théologien), afin de ſe mettre à couvert de tout blâme, auſſi-bien que la Commiſſion; & il fit ſavoir aux Seigneurs du Conſeil, qu'il n'avoit rien fait que par Ordre de Sa Majeſté. Mais la Reine ſe trouva fort offenſée, qu'il ſe fût ſervi de ſon nom auprés du Conſeil. L'Evêque en fut extraordinairement ſurpris & chagrin, & il s'en plaignit au Grand-Tréſorier de la maniére ſuivante. „ J'apprens que j'ai encou„ ru en quelque maniére la diſgrace de Sa Majeſté au ſu„ jet de Mr. Cartwright, pour avoir fait ſavoir à vos Sei„ gneuries par le Secrétaire du Conſeil, que je l'ai fait „ empriſonner par Ordre de Sa Majeſté. Hélas! Mylord, „ quelle alternative que celle où je me ſuis trouvé! Si je „ n'euſſe montré l'Ordre de la Reine, je me ſerois vu expoſé à votre déplaiſir à tous, qui m'eſt infiniment cher; & m'étant ſervi de cet Ordre comme d'un bouclier, Sa Majeſté ne me l'aiant point défendu, faut-il que je me voie blâmé pour n'avoir pas pris ſur mot une choſe, où la Reine ne vouloit pas être connue? Hé bien, ſoit; mais Dieu ſait, & je vous laiſſe à penſer, combien le poſte que j'occupe eſt dangereux. Cependant le Dieu que je ſers, & qui tient les cœurs des Princes en ſa main, comme des ruiſſeaux d'eaux courantes, peut faire & ſera tourner-tout en bien, & me ſuffiſiere des Amis auſſi reſpectables que vous, pour appaiſer l'indignation de Sa Majeſté.

(43) P. 116.

[BB] *Il penſa être inſulté publiquement à Malden dans le Comté d'Eſſex.* Il écrivoit à un intime Ami qu'il avoit à la Cour, *qu'il avoit été prêt de goûter les fruits amers des nouveaux Reformateurs, & ſur-tout des Mercenaires.* Il entendoit par ces derniers, ceux qu'on retenoit en divers endroits pour prêcher, outre les Miniſtres ordinaires. Mr. Strype nous apprend (44), „ que certains petits Négo„ cians de la Ville avoient apoſté un drôle, qui devoit „ venir dans l'Egliſe habillé en Fou, & prendre le bonnet „ de l'Evêque de deſſus ſa tête, & après l'avoir fait tour„ ner ſur ſa main, le jetter à droite & à gauche parmi la „ foule. Le Prélat eut connoiſſance de ce deſſein, & on „ en prévint l'exécution à tems; ſans quoi, il eſt certain „ qu'il y auroit peut-être eu du ſang répandu. L'Evêque „ aiant approfondi la choſe, & découvert les principaux „ auteurs de ce projet, les fit mettre en priſon; ce qui „ déconcerta fort le Sergent & les autres. L'Evêque de„ manda que la Reine, ou les Seigneurs du Conſeil, fiſ„ ſent paroître leur mécontentement d'un ſi dangereux at„ tentat, comme étant le fruit du Miniſtére de ceux qui „ défobéiſſoient à l'Ordre établi. Par ce moyen, auſſi„ bien que par les démarches antécédentes de l'Evêque, „ ils commencérent à plier, enſorte que le Prélat ne dou„ ta point qu'il ne trouvât déformais tout le monde de ce „ quartier-là plus traitable."

(44) P. 128. 220.

[CC] *Le Docteur Théophile Aylmer ſon fils . . . . cita le Clergé devant lui, & lui preſcrivit diverſes choſes.*] Il fit cette Aſſemblée principalement pour les Miniſtres d'un rang inférieur, qui n'étoient pas Prédicateurs, & il leur enjoignit, I. Que chacun eût à avoir la Bible en Anglois & en Latin. II. Que chacun eût les Décades de Bullinger. III. Que chacun eût un Livre de papier blanc, & y écrivît la valeur d'un Sermon par ſemaine. IV. Il ordonna que ce Livre ſe produiroit tous les trois mois à un homme de poids, établi pour examiner quels progrès l'Auteur auroit fait; & qu'il ſeroit enſuite délivré à l'Archidiacre. V. Que les Examinateurs traiteroient les commençans avec indulgence. VI. Que chaque Miniſtre, qui ne prêcheroit point lui-même, ſeroit obligé de faire prêcher quatre fois par an à ſes dépens dans ſon Egliſe, une fois tous les trois mois. VII. Que tout Prédicateur, qui auroit Licence de prêcher, ſeroit tenu de le faire ſeize fois par an. Au mois de Mars, l'Archidiacre convoqua encore le Clergé, c'eſt-à-dire les Prédicateurs & les plus ſavans, leur enjoignant, I. D'obſerver ſoigneuſement le Livre des Communes Prières. II. De faire le Catéchiſme tous les Dimanches & les Jours de Fête. III. De produire d'abord chacun ſes Lettres de réception, & ſi Licence de prêcher. IV. Plusieurs de ceux qui avoient pris les degrés de Maître ou de Bachelier-ès-Arts, eurent ordre d'obtenir la Licence de l'Evêque pour prêcher. Ces deux Convocations du Clergé ſe firent pour augmenter le nombre des Prédicateurs, conformément à un Mandement de l'Archevêque aux Evêques (45).

(45) Strype p. 127. 228.

[DD] *L'année ſuivante, il fit la Viſite de ſon Diocéſe.*] Il fit cette Viſite à Londres le 30 d'Août 1589. Entre autres ordres qu'on donna au Clergé, on leur enjoignit, I. De remercier Dieu publiquement, pour la Victoire remportée par le Roi de France. II. Qu'ils euſſent à être prêts à fournir, chacun, ce à quoi ils étoient taxés, c'eſt-à-dire des armes pour la défenſe de la Reine, qui étoit continuellement dans la crainte des Eſpagnols, depuis leur deſaſtre de l'Eté précédent (46).

(46) Idem p. 258.

[EE] *Il envoya chercher Cartwright à la Priſon de la Fleet, & lui fit de vifs reproches.*] Cartwright avoit été cité en

ſes Amis qui étoient d'un mérite diſtingué, l'engageoient quelquefois à les recommander pour des Evêchés vacans: ce fut par cette raiſon, que le Siége d'Oxford étant venu à vaquer en 1592, il écrivit au Grand-Tréſorier en faveur du Dr. Jean Bullingham Evêque de Glocester, & du Dr. Cole, qui
(aa)P. 167. 268. avoit été ſon compagnon d'exil du tems de la Reine Marie (*aa*). Comme il ſe ſentoit affoibli par l'âge, il ſouhaita de reſigner ſon Evêché au Dr. Bancroft, pour qui la Reine avoit une haute eſtime [*FF*]; mais ce Théologien le refuſa. Le 18 de Mars 1592, il aſſiſta à la Viſite que ſon fils fit de ſon Archidiaconé, pour lui donner ſes avis; & l'année ſuivante, il fit lui-même ſa derniere Viſite de
(bb)P. 170. ſon Diocéſe (*bb*). Il mourut à Fulham le 3 de Juin 1594, âgé de ſoixante-treize ans; & fut enterré dans l'Egliſe Cathédrale de S. Paul, devant la Chapelle de S. George, où on lui dreſſa un Monument avec une Epitaphe [*GG*]. Il avoit épouſé Judith Bures ou Buers, d'une bonne famille du Comté de
(cc)P. 174. Suffolk (*cc*), dont il eut pluſieurs enfans [*HH*]. Il vivoit ſplendidement, aiant huit Domeſtiques (*dd*).
(dd)P. 193. On l'accuſe de bien des choſes; mais Mr. Strype a fait voir que ces accuſations ont été de purs ef-
(ee)P. 196. 206. fets de la malignité (*ee*). On l'a taxé particuliérement de violer le Sabbath, & d'être Jureur [*II*]. Ce-
(ff)P. 219. 220. pendant, malgré le grand nombre d'Ennemis qu'il avoit, il ne laiſſoit pas d'avoir auſſi bon nombre d'Amis de mérite, & de la prémiére qualité, & entre autres le Grand-Tréſorier Burleigh (*ff*). Il donna des preuves de ſon ſavoir dans les Diſputes qui furent agitées dans la Convocation du tems de la Reine Marie, & dans le Livre qu'il publia contre Knox, intitulé: *The Harborough*: La Retraite [*KK*]. Il étoit habile Dialecticien & grand Hiſtorien, & poſſédoit très bien l'Hébreu: il entendoit le

1590 à comparoître devant la Chambre Etoilée, avec Edmond Snape & divers autres Miniſtres Puritains, pour avoir établi une nouvelle Diſcipline & une nouvelle forme de Culte, & pour avoir ſigné, qu'ils l'appuyeroient de toutes leurs forces; ce qu'on traitoit de déſobéiſſance formelle aux Loix. Au mois de Mai 1591, l'Evêque le fit venir dans le Palais Epiſcopal, pour comparoître devant lui & devant quelques autres Membres de la Commiſſion Eccléſiaſtique. L'Evêque lui-même lui adreſſa un long diſcours & l'accuſa prémiérement, d'avoir abuſé le Conſeil Privé, en ſe plaignant de maux qu'il n'avoit point. (Cartwright avoit ſollicité depuis peu ſon élargiſſement, à cauſe qu'il étoit attaqué de la goute; ce qui étoit plutôt un prétexte, qu'une réalité.) Secondement, qu'il avoit non ſeulement abuſé le Conſeil, mais que lui & d'autres en avoient impoſé à Sa Majeſté dans une Requête, en diſant que le Serment qu'on leur avoit préſenté n'étoit pas conforme aux Loix, & qu'il leur avoit été propoſé ſans aucune reſtriction. (Ils entendoient par-là le Serment que les Commiſſaires Eccléſiaſtiques préſentoient à ceux qui comparoiſſoient devant eux.) Troiſiémement, qu'il avoit avoué deux ou trois fois avant ce tems-là, qu'on pouvoit ſe ſauver en ſe conformant à l'Ordre établi dans l'Egliſe par les Loix du Payes; & par conſéquent, qu'il y avoit de la préſomption à lui, de vouloir entreprendre une plus grande Réforme, qui étoit inutile. Il ajouta, que dans les matiéres les plus importantes, ſur leſquelles lui & d'autres diſputoient, ils étoient dans les ſentimens des Papiſtes, ainſi qu'il paroiſſoit, diſoit l'Evêque, par les réponſes de quelques-uns de leur Parti, qui avoient comparu peu de jours auparavant à Lambeth devant l'Archevêque & les Commiſſaires; au-lieu que la conformité qu'il y avoit entre les Papiſtes & les Evêques, que les Puritains reprochoient ſi ſouvent à ceux-ci, ne regardoit qu'un petit nombre de Cérémonies, indifférentes en elles-mêmes, tant qu'elles n'étoient point établies par les Loix (47). Mr.
(47)Idem p. 200. 201. Strype rapporte dans l'*Appendix* (48) diverſes autres
(48)P. 210. & ſuiv. particularités de ce qui ſe paſſa entre les Commiſſaires & Cartwright. Celui-ci aiant refuſé de prêter Serment, l'Evêque ordonna d'en coucher un Acte. Les principaux Articles à la charge de Cartwright & des autres Miniſtres Puritains, contenus dans la Plainte portée contre eux, étoient (49): „ Que depuis peu, quelques Sédicieux a-
(49)Idem p. 179. 180. „ voient propoſé un Gouvernement Eccléſiaſtique, de Doyens, Paiteurs, Anciens, Diacres, & autres gens pareils; „ avec un nouveau Formulaire de Communes Prières, „ une nouvelle maniére d'adminiſtrer les Sacremens, & „ une autre Diſcipline Eccléſiaſtique, compriſe dans un „ Livre intitulé, *Diſcipiina Eccleſiæ facra Dei verbo defripta*, & dans d'autres Livres & Brochures du même ordre. Que les Prévenus s'étoient illégitimement & fédicieuſement aſſemblés, pour délibérer ſur les choſes dont „ on vient de parler; qu'ils avoient conclu & arrêté dans „ leurs Aſſemblées divers Articles fédicieux, en admettant ces Livres & ce qui y étoit contenu. Que dans quelques-unes de leurs Aſſemblées ils avoient fouſcrit à ces Articles, s'y étoient ſoumis, & les avoient reçus comme tels en exécution. Que pour toutes ces choſes ils avoient été tirés en Cour devant les Hauts-Commiſſaires, qu'ils y avoient refuſé le Serment qu'on leur propoſoit, & n'avoient pas voulu répondre ſur les Articles, ſur leſquels on les avoit interrogés de la part de Sa Majeſté. Qu'on avoit dreſſé en conſéquence, par ordre du Conſeil, une Plainte contre eux, qui avoit été portée à la Chambre Etoilée. Que dans cette Plainte on remarquoit auſſi, que ſous prétexte de Diſcipline & de Charité, ils s'arrogeoient le pouvoir de décider toutes ſortes d'affaires; & qu'ils avoient perſuadé à pluſieurs des Sujets de Sa Majeſté, de refuſer de prêter aucun Serment, & de répondre ſur aucune queſtion, qui pourroit regarder leur conduite & leurs démarches contraires aux Loix, & qui intéreſſeroient leurs Prédicateurs.

[*FF*] *Il ſouhaita de réſigner ſon Evêché au Dr. Bancroft, pour qui la Reine avoit une haute eſtime.*] Il lui offrit trois fois dans cette année de lui réſigner ſon Evêché, ſous de certaines conditions, „ qui regardoient peut-être, *dit*
(50)P. 169. „ *Mr.* Strype (50), certains déprélimens, pour leſquels „ il auroit voulu qu'on lui eût alloué une ſomme. Notre „ Evêque ſembloit prévoir que ſa ſucceſſion ſouffriroit „ beaucoup par cet endroit, & il auroit par cette raiſon „ voulu régler la choſe pendant ſa vie." Mais Bancroft refuſa. „ Il eſt certain pourtant que la principale raiſon, „ qui faiſoit ſouhaiter à Aylmer que Bancroft lui ſuccédât „ dans le Siége de Londres, étoit, qu'il le connoiſſoit „ pour un homme zélé pour l'obſervation des Rites & des „ Uſages de l'Egliſe établie, & fort oppoſé à ceux qui y „ vouloient donner atteinte; joint à cela, qu'il avoit „ une longue expérience dans ce qui regardoit la Commiſſion Eccléſiaſtique. Auſſi témoigna-t-il, le jour avant „ ſa mort, qu'il avoit du regret de n'avoir pas écrit à la „ Reine, pour lui faire une derniére priére, qui étoit de „ lui donner Bancroft pour ſucceſſeur.

[*GG*] *On lui dreſſa un Monument avec une Epitaphe.*] La voici: *Hic jacet, certiſſimum expectans Reſurrectionem ſuæ carnis*, D. Joannes Aylmer, *D. Epiſcopus Londini. Qui obiit diem ſuum Ann. Domini* 1594. *Ætat. ſuæ* 73.

Ter fenos annos Præſul, ſemel exul, & idem
Bis pugil in cauſâ Religionis erat.

C'eſt-à-dire: „ Ci-gît le Docteur JEAN AYLMER Evê-
(51) Idem P. 174. 175. „ que de Londres, mort dans la ſeme eſpérance de la
(52) Idem P. 176. 184. „ Réſurrection, l'an de J. C. 1594, dans ſa 73. année.
(53) Idem P. 184. „ Il a été dix-huit ans Evêque, une fois Exilé, & deux
(54) Idem P. 185. „ fois le Défenſeur de la Cauſe de la Religion.

[*HH*] *Dont il eut pluſieurs enfans.*] Il en eut ſept garçons: *Samuel*, Grand-Shérif du Comté de Suffolk ſous Charles I. (51); *Theophile*, Archidiacre de Londres, & Recteur de Much-Hadham dans le Comté de Hertford, mort au mois de Janvier 1625 (52); *Jean*, qui fut créé Chevalier, & qu'on appelloit le Chevalier Jean Aylmer, Député de Rigby dans le Comté de Lincoln (53); *Zacharie*; *Nathanaël*; *Tobie*, fileul de l'Archevêque Whitgift; & *Edmond* (54). Il eut deux filles: *Judith*, mariée à Guillaume Linch, de la Province de Kent; & *Elizabeth*, qui épouſa le Chevalier Jean Foliot, Député au Parlement, de Pirton dans le Comté de Worcester. Une troiſiéme fille, d'un ſecond mariage, épouſa le Dr. Squire, qui fut aſſez avancé dans l'Egliſe, quoiqu'il n'eût qu'un mérite aſſez médiocre.

[*II*] *On l'a tant particuliérement de violer le Sabbath, & d'être Jureur.*] On fondoit la prémiére de ces accuſations, fur ce qu'il jouoit à la boule le Dimanche; & l'autre, ſur la coutume qu'il avoit de dire quelquefois *Par ma foi*. Sur le prémier article, Mr. Strype nous dit (56) (55) Idem P. 190. (56) P. 294. que c'étoit une récréation où il prenoit plaiſir, & qu'il ſe donnoit pour ſe délaſſer des affaires, & pour ſa ſanté, à proportion qu'il avoit du loiſir. Il prenoit ordinairement cet exercice le Dimanche après-midi, après la priére du ſoir; & il y étoit ſi animé, qu'il lui échappoit quelquefois en jouant, des expreſſions qui l'expoſoient à la critique, ſur-tout de ſes ennemis. Mais, *continue l'Hiſtorien*, l'Evêque ſe juſtifioit ou s'excuſoit lui-même de cette maniére à ceux qui le prenoit jamais nógligé le Service Divin, ni le Sermon, le jour du Dimanche; que Jéſus-Chriſt, le meilleur Interprête de ce qui regarde le Sabbath, dit *que le Sabbath a été fait pour l'Homme, & non par l'Homme pour le Sabbath*; que puiſqu'il eſt permis de faire préparer pour ſe ſoutenir, les alimens néceſſaires le jour du Sabbath, pourquoi ne ſeroit-il pas permis de faire quelque exercice corporel pour ſa ſanté, le même jour? que c'étoit un uſage général à Genéve & dans tous les autres Pays Proteſtans d'outre-mer, de jouer à la boule, de ſe promener, & de prendre d'autres récréations innocentes le Dimanche après le Service Divin; & qu'il faiſoit ce qu'il avoit vu pratiquer ailleurs dans ſes Voyages." Pour ce qui eſt de l'expreſſion *Par ma foi*, dont il ſe ſervoit fréquemment lorſqu'il vouloit affirmer une choſe, il diſoit, que ſi c'étoit un jurement, il s'en corrigeroit; mais qu'il croyoit cette expreſſion équivalente à celles-ci, *En vérité, Bonâ fide, Aſſurément*, ou *Amen* (57). (57) P. 215. 216.

[*KK*] *Le Livre qu'il publia . . . . . intitulé, The Harborough*: La Retraite.] Voici le Titre entier. *An* HAR-

BO-

le Droit Civil, la Théologie, les anciens Auteurs, & étoit excellent Prédicateur [*LL*]. Il étoit fort curieux en Livres. Nous parlerons ci-dessous de quelques-uns de ses sentimens [*MM*]. Il avoit une forte averſion pour le Papiſme, & ſe montra dès le commencement zélé pour la Religion Proteſtante (*gg*). Exact & régulier dans ſes fonctions Epiſcopales, il étoit inflexible à toutes les ſollicitations, & les intrigues ne pouvoient rien chez lui (*hh*). Il n'avoit pas moins de régularité dans ſes dévotions particulières (*ii*), & il étoit ponctuel à faire la Viſite de ſon Clergé tous les trois ans. Et comme ſa préſence pouvoit beaucoup contribuer à avancer la pureté des mœurs, & à procurer l'obéiſſance à la Conſtitution établie, il faiſoit ſouvent un aſſez long ſéjour dans certains quartiers de ſon Diocèſe, pour rectifier les abus, pour entendre les plaintes, pour donner conſeil, pour obſerver lui-même la conduite du Clergé, pour prêcher, & pour exercer l'hoſpitalité (*kk*). Quand il s'agiſſoit de conférer les Ordres, il n'admettoit aucun Sujet, qu'il n'eût examiné en Latin, & en préſence de pluſieurs perſonnes

(*gg*) P. 577.
(*hh*) P. 580.
(*ii*) P. 581.
(*kk*) Ibid. & P. 582.

BOROWS *for faithful and trewe Subiects, againſt the late blown Blaſte, concerning the Government of Women. Wherein be confuted all ſuch reaſons, as a Stranger of late made in that behalfe. With a briefe Exhortation to Obedience.* Il compoſa cet Ouvrage pendant qu'il étoit exilé, & immédiatement avant ſon retour en Angleterre. Ce Livre fut imprimé à Strasbourg en 1559, peu de tems après l'avénement d'Elifabeth au Trône. Il le compoſa au nom & pour la juſtification des Proteſtans Anglois, que le Livre de Jean Knox, Réfugié Ecoſſois, intitulé, *A Blaſt againſt the Government of Women*, foutenoit qu'il n'étoit pas permis aux Femmes de régner, & qu'on étoit en droit d'attaquer & de détrôner les Princes, lorſqu'ils s'oppoſent à la Religion & qu'ils la perſécutent. Aylmer s'attache à faire voir que ce ne ſont pas-là les Principes des Proteſtans, mais ceux des Papiſtes; & de-là il prend occaſion de déclamer contre les Evêques Papiſtes de la manière ſuivante: *Venez ici, Eccliques; diſciples-tous de votre ſuperſtu; cédez vos Milliers, contentez-vous de Centaines, comme on fait dans les Egliſes Réformées, où il y a d'auſſi grands hommes que vous. Que votre Portion ſoit Sacerdotale, & non Royale. Cedez à la Reine le reſte de vos Revenus & de vos Terres, pour ſoutenir les Guerres* (contre la France) *que vous lui avez ſuſcitées* (il parle du Clergé Papiſte, de concert avec Philippe Roi d'Eſpagne) *& que votre Maîtreſſe* (la Reine Marie) *lui a laiſſées ſur les bras; & qu'on emploie le ſurplus à fonder des Ecoles par tout le Royaume. Que chaque Paroiſſe ait ſon Prédicateur, chaque Ville ſon Surintendant, qui vive honnêtement, & non magnifiquement: ce qui ne peut jamais avoir lieu, à moins que vos Terres qui ſervent à préſent à nourrir & à raſſaſier un ſeul homme, ne ſoient partagées entre pluſieurs. Souvenez-vous, que lorſque David s'adreſſa à Abimelech, ce Pontife ne put lui donner que les Pains de Propoſition. Où étoit donc tout ſon ſuperflu, que vous gardez ſous prétexte d'exercer l'Hoſpitalité? car c'eſt-là la raiſon que vous alléguez, comme ſi Dieu vous avoit commandé d'exercer l'Hoſpitalité avec de gros revenus, plutôt qu'avec des revenus médiocres.* Il paroît par-là, que notre Théologien n'étoit rien moins qu'ami des richeſſes & de la grandeur des Evêques Papiſtes, alors en crédit, & qui s'étoient oppoſés à la Réformation. Mais ſes expreſſions ſont ſi générales, qu'elles portent contre tous les Evêques, & que les ennemis de l'Epiſcopat s'en étant prévalus dans la ſuite contre lui-même & contre les autres Evêques Proteſtans, il fut obligé de faire leur Apologie. Il dédia ſon Livre au Comte de Bedford & à Mylord Dudley. Mr. Strype dit (58), „ qu'il étoit écrit avec autant „ de force & de préciſion, qu'aucun Ouvrage de ce tems-„ là qu'il ait vu; & qu'on n'y trouve point d'injures, „ ni ordinaires dans les Controverſiſtes, ſur-tout alors qu'il „ traite honnêtement celui qu'il réfute; que les Expreſſions, qu'on trouve par tout le Livre, de Paſſages de „ l'Ecriture, ſont ſolides & ſavantes, forte de Science „ d'autant plus rare parmi les Théologiens de ce tems-là, „ que les Langues originales, l'Hiſtoire & les Antiquités „ Judaïques, étoient moins connues." Il réduit toutes les Raiſons de Knox à ces fix Argumens en forme. 1. Tout ce qui eſt contraire à la Nature, ne doit pas être toléré dans l'Etat: or le Gouvernement des Femmes eſt contraire à la Nature: il ne doit donc pas être toléré. 2. Tout ce qui eſt défendu par l'Ecriture, eſt illégitime: mais le Gouvernement d'une Femme eſt défendu par l'Ecriture: donc il eſt illégitime. 3. Si une Femme ne doit point parler dans l'Aſſemblée, bien moins doit-elle régner: or elle ne doit point parler dans l'Aſſemblée: donc elle ne doit point régner. 4. Ce que les Loix Civiles défendent, n'eſt pas légitime: or le Gouvernement des Femmes eſt défendu par les Loix Civiles: donc il n'eſt pas légitime. 5. Puiſqu'on voit que le Gouvernement des Femmes eſt ſujet à de beaucoup plus grands inconvéniens que celui des Hommes, il n'eſt pas fait pour l'Etat. 6. Les Docteurs & les Canoniſtes le défendent: donc il ne peut être bon. Notre Auteur réfuta ces Argumens; & à la fin de ſon Livre il traita trois Articles relatifs à la nouvelle Reine. I. Du Devoir des Sujets envers elle. II. Des Avantages que le Peuple pouvoit ſe promettre d'elle. III. De ceux qu'il recueilleroit de l'accompliſſement de ſon devoir envers elle. Il ne mit pas ſon nom à cet Ouvrage, afin de pouvoir s'exprimer avec plus de liberté, & qu'il parût dire ſur le ſujet de la Reine ce qu'il en ſavoit, ſans qu'on pût le ſoupçonner de flatterie, ou d'agir par l'eſpoir de quelque récompenſe (59).

(58) P. 231.

(59) Idem Ib. 249-290.

[*LL*] *Excellent Prédicateur.*] Il prêcha ſouvent & avec un grand ſuccès, tant dans la Province de Leiceſter, où il étoit le ſeul Prédicateur du tems du Roi Edouard, que dans le Comté de Lincoln, où il étoit Archidiacre, & dans la ſuite à Londres & à la Cour. On ne manquoit point ſur-tout de le faire prêcher quand on craignoit la Guerre ou quelque Invaſion, parce qu'il prêchoit d'une maniere propre à inſpirer du courage & de la réſolution à ſes Auditeurs (60). Il ne pouvoit ſouffrir la flatterie dans un Prédicateur, & il regardoit la Science, l'Intégrité, le Zèle, & la Sageſſe, comme des qualités néceſſaires en lui. Il diſoit, *que les Prédicateurs ne doivent pas être des adulateurs, qui n'en laiſſent impoſer par l'air des gens élevés en dignité, & qui craignent de faire leur devoir. Qu'ils doivent être ce que Térence dit de Orion, graves dans leur maintien, & vrais dans leurs diſcours:* In vultu gravitas, In verbis fides. *Qu'ils ne doivent pas craindre de critiquer les plus fiers, pas même les Rois & les Reines, ſur tout ce qui eſt contenu dans les deux Tables de la Loi. Qu'ils ne doivent pas chercher à plaire aux hommes, plutôt qu'à Dieu. Que s'il s'élève des Héréſies, ils doivent être prêts à les combattre, & à en arrêter les progrès; ce qui ne ſe fera pas, à moins qu'ils ne ſe ſoient fort appliqués à l'étude, & qu'ils n'aient beaucoup entendu & lu &c. Il faut encore que ceux qui montent en Chaire ſoient propres à enſeigner, à convaincre & à corriger. Pour enſeigner, il faut de la Gravité, de la Science, & de l'Eloquence: pour cenſurer, il faut de la Prudence & du Jugement: & pour convaincre, il faut de l'Art, de la Mémoire & beaucoup de Lumières* (61).

(60) P. 263.

(61) Idem P. 264. 265.

[*MM*] *Nous parlerons ci-deſſous de quelques-uns de ſes ſentimens.*] Dans la Remarque [*KK*] on a vu ce qu'il penſoit des Terres & des Revenus des Evêques, & l'uſage qu'il vouloit qu'on en fit. C'étoit le Principe de bien des gens, qui favoriſoient la Réformation, depuis que le Roi Henri VIII s'étoit ſaiſi des Terres des Abbayes, ſous prétexte d'en employer les Revenus à ſoutenir la guerre ſans charger les Sujets, & à avancer les Sciences en établiſſant des Ecoles & de nouveaux Evêchés. Mais les Courtiſans firent bientôt avorter ces bons deſſeins du Roi, & trouvèrent moyen de s'approprier eux-mêmes ces Revenus. C'eſt ce qui fit changer de ſentiment à Aylmer, qui crut que les Evêques avoient autant de droit de conſerver leurs anciens Revenus, que les Laïques à les employer en d'inutiles diſſipations. Et quand on lui objectoit ce qu'il avoit dit dans ſon *Harborough*, il répondoit ce que S. Paul diſoit ſur un autre ſujet: *Cum eſſem parvulus, loquebar cum parvulis, ſapiebam ut parvulus.* „ Quand j'étois enfant, „ je parlois comme enfant, je penſois comme enfant (62)." Voici ce qu'il penſoit ſur le Gouvernement de l'Angleterre: *Le Gouvernement d'Angleterre n'eſt pas une pure* Monarchie, *comme quelques-uns le penſent, faute de réflexion; ni une pure* Oligarchie; *ni une* Démocratie: *mais il eſt mêlé de ces trois, dont chacun a, ou doit avoir une égale autorité. C'eſt ce dont on voit l'image, & même la réalité, dans le Parlement, où l'on trouve les trois Etats: le Roi, ou la Reine, y repréſente la* Monarchie; *les Seigneurs conſtituent* l'Ariſtocratie; *& les Communes ſont la* Démocratie. *Tel étoit auſſi le Gouvernement de Lacédémone, la Ville la plus illuſtre & la plus ſagement gouvernée; elle avoit ſes Rois, ſon Sénat, & ſes* Hippagretes *qui repréſentoient le Peuple. Et comme à Lacédémone aucun des trois Ordres ne pouvoit faire ou abolir des Loix, déclarer la Guerre ou faire la Paix, ni rien entreprendre, ſans les autres: ainſi le Roi ne pouvoit rien faire ſans le Sénat & les Communes, ni ceux-ci rien ſans le Roi; & que l'autorité du Sénat & des Ephores étoit preſque plus grande que celle du Roi: de même ſi le Parlement uſe de ſes Privilèges, le Roi ne peut rien ordonner ſans lui. S'il le fait, il pèche en uſurpant un Pouvoir qui ne lui appartient point, & le Parlement en le permettant. Ainſi ceux qui du tems du Roi Henri ne vouloient pas lui accorder que ſes Proclamations euſſent force de Loi, étoient de bons Patriotes, & dignes d'être pour avoir défendu leurs Libertés* (63). Voici ce qu'il penſoit ſur le Mariage de la Reine, s'il valoit mieux qu'elle ſe mariât dans le Royaume, ou qu'elle épouſât un Prince Etranger: „ Que ſi toutes „ choſes étoient bien aſſorties, il valoit mieux qu'elle ſe „ mariât dans le Royaume: par exemple, ſi elle épouſoit „ un homme qui fût d'un rang diſtingué, qui aimât Dieu „ & qui eût ſa crainte, qui fût de la même Religion, qui „ fût recommandable par ſes qualités, par ſa ſageſſe, ſon „ équité, ſa valeur, ſa modération; qui partît bien, qui „ connût les autres Pays, qui fût bon, compatiſſant, ſer-„ me, ſobre, point diſpoſé à écouter les flatteurs, chaſ-„ te, libéral ſans être prodigue &c. Si Dieu en préſen-„ toit un pareil à la Reine, il devroit être préféré à un „ Etranger: à moins qu'on ne trouvât toutes ces qualités „ dans un Etranger, qui y joignît la nobleſſe & l'ancien-„ neté de ſa race, & qui fût d'un Pays où le Gouverne-„ ment fût doux, modéré & paternel." On s'appercoit aiſément, que le Prince Etranger qu'il avoit en vue étoit

(62) Idem P. 268. 269.

(63) *Voyez* Strype p. 269. 270.

Pui-

(ll) Ibidem. sonnes, sur divers points de Théologie (*ll*). Naturellement vif & plein de feu, sa conversation étoit agréable, facétieuse [*NN*], & très aisée. C'étoit un homme courageux, & plein de résolution [*OO*]. Il étoit de petite taille. Enfin pour achever son Portrait, il avoit tout ce que la Prospérité & l'Adversité peuvent donner de qualités, pour rendre un homme sage & vertueux. Après avoir joué à la Cour & dans la Maison d'un illustre Seigneur de quelque réputation, & mené une vie aisée, il fut contraint d'aller en exil ; & lorsqu'il fut rétabli dans un état commode & de grandeur, il fut exposé à tant de chagrins, qu'il n'eût pas eu de peine à y renoncer, pour jouir des douceurs d'un vie privée (*mm*).

(mm) Pag. 290. 297.

Philippe Roi d'Espagne, qui avoit déja recherché la Reine, mais que cette Princesse avoit prudemment écartée (64). Il avoit coutume de dire, que *comme tu vil plein de larmes n'est pas en état de voir, de même un esprit accablé d'ennui & de chagrin est hors d'état de juger sainement.* Que *le bon Exemple vaut souvent mieux que tous les Sermons* (65). Et que *les Miracles ne sont pas une opération de la Nature, mais un obstacle à son opération* (66). Il partageoit les Femmes en deux Classes : *Les unes plus sages, plus savantes, plus discrettes, plus constantes, qu'un grand nombre d'Hommes.* Pour les autres il en faisoit le Portrait suivant : *Passionnées, folles, coquettes, babillardes, aimant la bagatelle, inconstantes, sans esprit, sottes, négligentes, temeraires, orgueilleuses, frivandes, artificieuses & fourbes, rapportenses, tracassieres, querelleuses, medisantes, malignes, & animées à tous égards de l'esprit du Diable* (67).

(64) Idem p. 272.

(65) Idem p. 274.

(66) Idem p. 275.

(67) Idem p. 276.

[*NN*] *Facetieuse.*] Il animoit souvent ses discours par des traits plaisans. Knox aiant voulu prouver que le Gouvernement des Femmes est illégitime, par ces paroles d'Esaïe : *Je vous ôterai vos Anciens honorables, & vos Conseillers sages, & je vous donnerai des Enfans & des Femmes pour régner sur vous* ; il réfuta cet Auteur, en remarquant qu'il s'agit là d'Enfans, non en âge, mais en conduite ; non de Femmes réellement, mais de gens foibles & peu entendus. Il ajoute, que cet argument est fondé sur un mot mal entendu : de la même manière, dit-il, que le Vicaire de Trumpington entendoit ces paroles, *Eli, Eli, Lama Sabachtani*, en lisant l'Histoire de la Passion, le jour de Pâques fleuries ; car lorsqu'il en fut là, il s'arrêta tout court, & aiant appellé le Marguillier, il lui dit : *Voisin, voici une chose qu'il faut corriger. Eli est les deux fois. Je vous assure que si Mylord Evêque d'Ely vient ici & voit cela, il voudra avoir le Livre. Je suis donc d'avis d'effacer ces mots, & de mettre le nom de notre Bourg, savoir*, Trumpington, Trumpington, Lama Sabachtani. Ils en convinrent, & la chose s'exécuta. C'est ainsi, dit Aylmer, que ceux qui se servent du passage d'Esaïe dans le sujet en question, se trompent, en entendant mal les termes (68).

[*OO*] *C'étoit un homme courageux, & plein de résolution.*] Il en donna une preuve devant la Reine Elisabeth, au mois de Décembre 1578. Cette Princesse étant incommodée d'un violent mal de dents, qui ne lui donnoit repos ni jour ni nuit, craignoit cependant d'employer le remède ordinaire. Notre Prélat tâcha de la persuader, & lui dit que l'Opération n'étoit pas fort douloureuse ; & pour l'en convaincre, il se fit arracher une dent en sa présence ; ce qui encouragea la Reine à subir l'Opération (69).

(68) Idem p. 288. 289.

(69) Idem p. 294.

B.

BACCHINI (BERNARDIN [*A*]), un des plus illuſtres Savans d'Italie de notre tems, naquit le 31 d'Août 1651, à Borgo-San-Donino Ville du Duché de Parme, d'Alexandre Bacchini & de Jeanne Martini, qui étoit de Parme, tous deux d'honnêtes familles (*a*). En 1653 ſon père quitta Borgo-San-Donino, pour aller s'établir à Parme [*B*]. Il ne négligea rien pour donner une bonne éducation à ſon fils, quoiqu'il ne fût rien moins qu'à ſon aiſe. Pendant cinq années, Bernardin étudia la Langue Latine & fit ſes Humanités ſous les Jéſuites (*b*). Lorſqu'il eut ſeize ans accomplis, il entra dans l'Ordre de S. Benoit, & fit Profeſſion dans le Couvent de S. Jean l'Evangeliſte à Parme, en 1668. Peu de tems après, ſon père mourut, & laiſſa ſes affaires en ſi mauvais état, que notre Bacchini en eut bien des chagrins dans la ſuite, ſa mère étant demeurée veuve avec trois enfans, celui dont nous parlons ici, un autre fils de cinq ans, & une fille nubile. Il étudia la Philoſophie Scholaſtique ſous Maurice Zapata, habile Philoſophe de ſon Ordre; mais en ſon particulier il s'appliquoit à la Philoſophie moderne [*C*]. A l'âge de vingt-&-un an il s'attacha à la Théologie, mais d'une manière plus utile qu'on ne le fait ordinairement en Italie: au-lieu de ſe borner à ce fatras de Queſtions Métaphyſiques, dont la Théologie Scholaſtique eſt remplie, il lut avec ſoin les Pères, les Conciles & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique (*c*). Quand il eut fini ſon Cours, ſon Abbé voulut le charger du ſoin d'enſeigner la Philoſophie [*D*], mais il s'en diſpenſa; & aiant été envoyé dans un Monaſtère de la Campagne, pour y rétablir ſa ſanté par le changement d'air, il y demeura deux ans. Pendant ce tems-là il apprit la Muſique; & lorſqu'il ſe trouva parfaitement rétabli, il ſe donna à la Prédication, pour plaire à ſes Supérieurs (*d*). En 1677, Ange-Marie Arcioni, Abbé de S. Benoit de Ferrare, l'aiant choiſi pour ſon Secrétaire, il fut obligé de quitter ſa Retraite [*E*] & de ſuivre cet Abbé ſucceſſivement à Arezzo, à Veniſe, à Plaiſance, à Padoue, & à Parme. Pendant qu'il fut à Plaiſance, en 1679, il prononça *l'Oraiſon funèbre* de Marguerite de Medicis, mère de Raincue II. Duc de Parme & de Plaiſance, qui a été imprimée (*e*). En 1681 il prêcha le Carême à Florence, & pendant le ſéjour qu'il y fit, il lia amitié avec le célèbre Antoine Magliabecchi. Il y fit auſſi connoiſſance avec le P. Noris, depuis Cardinal; & depuis ce tems-là il fut en liaiſon avec pluſieurs autres Savans (*f*). Enfin ſa ſanté & ſes études, qui ſouffroient du travail que demandoient le Miniſtère de la Prédication & ſon Emploi de Secrétaire, l'obligèrent en 1683, étant de retour à Parme, à ſolliciter ſon Abbé de lui permettre de renoncer à l'un & à l'autre; ce qu'il obtint. Rendu à lui-même, il commença à mettre en ordre la Bibliothèque de ſa Maiſon, & s'appliqua à l'étude des Pères, des Conciles & de la Critique Sacrée. Il travailla auſſi à ſe perfectionner dans la Langue Grecque, qu'il cultivoit depuis pluſieurs années, & il apprit l'Hebreu. En 1685, il devint Conſulteur du S. Office à Parme. Le P. Mabillon & ſon Compagnon le P. Germain, étant venus en 1686 en Italie pour viſiter les Bibliothèques, ils paſſèrent trois jours dans le Monaſtère de Parme, où Bacchini fit connoiſſance avec eux. Ce fut dans cette même année, qu'il entreprit ſon *Giornale de' Letterati* [*F*]. Deux ans après, en 1688, Raincue Duc de Parme le fit ſon Théologien, à la ſollicitation du P. Gaudence Roberti, qui craignoit de perdre Bacchini. La même an-

(*a*) *Giornale de' Letter. d'Italia* T. XXXIV. A. E. XI. p. 290.

(*b*) Ibid. p. 297.

(*c*) Id. ibid. p. 298.

(*d*) Idem p. 300.

(*e*) Idem p. 302. & T. XXXV. p. 300.

(*f*) Idem T. XXXIV. p. 302. 304.

[*A*] BERNARDIN.] C'eſt le nom qu'il reçut au Baptême, & qu'il prend dans les Mémoires de ſa Vie, inſérés dans le Journal de Veniſe (1). Il eſt vrai qu'en entrant chez les Bénédictins, il prit le nom de Benoit, en l'honneur du Patron, & que c'eſt celui qu'il a mis à ſes Ouvrages.

(1) Tom. XXXIV. p. 296. & ſuiv.

[*B*] *Son père quitta Borgo-San-Donino, pour aller s'établir à Parme.*] Il nous apprend lui-même, que les diſſipations de ſon aîné Bernardin Bacchini, qui venoit de mourir, & qui laiſſa ſes affaires fort délabrées, furent la raiſon qui obligea ſon père à ſe tranſporter à Parme: *Ejus nugacitatis causa fuit res domestica, magna ex parte ob prædicti avi prodigalitatem deperdita* (2).

(2) Id. ibid.

[*C*] *Un ſon particulier, il s'appliquoit à la Philoſophie moderne.*] Chryſogone Fabius, Maître des Novices du Couvent, lui conſeilla de lire Euclide à ſes heures perdues, pour ſe garantir des mauvais effets de l'étude de la Logique Scholaſtique; & Bacchini aiant compris que la Philoſophie moderne étoit fondée principalement ſur les Mathématiques, il l'étudioit en particulier, pendant que dans les Ecoles il étoit occupé de la Phyſique & de la Métaphyſique des Anciens. Rapportons ſes propres termes. *Magiſtrum quem vocant Nocturnum habuit D. Chryſogonum Fabium, quo auctore, ne Scholaſticæ arguto ratiocinandi more, quod ſapius fit, fallaci & ſophiſtica diſputandi ratione inſicerentur, Euclidis Elementis toties lubeſcebat, Logicæ ſtudiosus, & demonſrationibus ſtudiis, ac ſubinde luculligens Mathematicæ ope novum ſyſtema maxime uiti, Phyſicæ & Metaphyſicæ in ſchola incultæ, eodem tempore in cella Recentiorum placitis excoxit.* C'eſt ainſi que les bons Eſprits ſavent prendre la véritable route, ſans néanmoins manquer à ce qu'exigent d'eux les circonſtances où ils ſe trouvent. Le P. Fabius, à Bacchini, ne paroiſſent pas avoir eu la même idée des chicanes de l'Ecole, que Mr. Bayle. Voici ce que celui-ci écrivoit à ſon frère cadet (3): „ Je „ ſuis bien aiſe de ce que vous m'apprenez que vous a- „ vez l'humeur chicaneuſe. C'eſt un talent qui eſt très „ néceſſaire dans le Collége, qui ouvre l'eſprit, & qui le „ fait entrer dans les obſcurités les plus profondes; & „ *pour peu qu'on ait l'eſprit bon, on s'en défait dans la ſuite, lorſqu'on en a tiré les utilités qui s'en peuvent tirer.*" Je laiſſe au Lecteur, qui connoît les Ouvrages de Mr. Bayle, à décider ſi ce Savant s'eſt défait lui-même de l'*humeur chicaneuſe*, & de l'*eſprit de contradiction*, dont il vante l'utilité à ſon frère.

(3) *Nouv. Lett.* T. I. Lettr. 47. p. 319. La Haye 1739.

[*D*] *Son Abbé voulut le charger du ſoin d'enſeigner la Philoſophie.*] Bacchini témoigna beaucoup de répugnance à ſe charger d'enſeigner une Science, où tout ce que l'on avance doit être combattu, & où il eſt honteux de ſe laiſſer vaincre, quelque bonnes que ſoient les raiſons qu'on vous oppoſe; car il s'agiſſoit de la Philoſophie Scholaſtique. Il obtint enfin avec peine d'être diſpenſé de cet Emploi; à quoi le mauvais état de ſa ſanté, dérangée par ſa grande application à l'étude, & par l'obſervation exacte des règles de ſon Ordre, contribua beaucoup. Voici comment il exprime, l'averſion qu'il avoit pour la Philoſophie Scholaſtique: *At is qui vinitum abhorrebat ab ea ſtudiorum ratione, qua, ut ſepius dictatur, & quidquid dicatur impugnari debet, & illa in contrarium allata ratione vinci indecorum eſt & piaculare facinus* (4).

(4) *Giornale de' Letterati d'Italia* T. XXXIV. p. 299.

[*E*] *Il fut obligé de quitter ſa Retraite.*] Il ſe rappelloit toujours avec un plaiſir inexprimable ce tems heureux, où entièrement à lui-même, il s'occupoit délicieuſement de l'étude; & il le regretta au point de dire, qu'il regardoit ce tems-là comme le ſeul qui méritât le nom de vie, & que depuis il avoit ſouhaité en vain de jouir d'un auſſi doux loiſir. *Liquit ille dulcem ſecceſſum, cujus nunquam recordatur, quin dicitet, eos ſolum vitæ nomen mereriſſe annos, quibus ſimiles in poſterum ſemper optavit, nunquam obtinuit* (5).

(5) Idem p. 300. 301.

[*F*] *Ce fut dans cette même année qu'il entreprit ſon* Giornale de' Letterati.] Le P. Gaudentio Roberti, Carme de Parme, très verſé dans les Belles-Lettres & dans la connoiſſance des Livres, témoigna un jour à Bacchini, qu'il ſouhaiteroit fort qu'on recommençât à publier en Italie des Journaux des Savans, comme on en publioit quelques années auparavant à Rome; & il le pria de ſe charger de ce travail, lui promettant de lui fournir abondamment

année il fit, à la prière de Léon Strozza, une Dissertation sur les *Sistres* [G]. Il publia encore quelques autres Ouvrages [H], & composa diverses Pièces qu'il n'a pas jugées dignes de voir le jour. La mort de l'Abbé Arcioni, & quelques affaires qu'on lui suscita alors, l'obligerent de quitter Parme. Simon Bellinzani Abbé de Polirone le fit venir auprès de lui, & l'employa aux affaires les plus importantes ; & il fit en 1690 un voyage à Bologne & à Milan (e). François d'Est Duc de Modène, instruit de son mérite, le fit inviter de venir à Modène, ou il se rendit au mois de Novembre 1690 (f). Au commencement de l'année suivante, il fit imprimer dans la même Ville trois Dialogues en Latin, qu'il avoit composés pour se consoler des chagrins qu'il avoit essuyés à Parme. Environ le même tems, Louis Masdoni Eveque de Modène le nomma Examinateur ; & peu de tems après il fut mis au nombre des Consulteurs de l'Inquisition. Il fut aussi nommé Professeur pour expliquer l'Ecriture Sainte à Bologne ; mais il ne fit que peu de Leçons, parce qu'il ne pouvoit faire de fi fréquens voyages : il ne laissa pas d'en conserver le Titre. Le Duc de Modène étant mort le 5 de Septembre 1694, Renaud d'Est son oncle, qui étoit Cardinal, lui succéda [I] ; & ce nouveau Duc témoigna encore plus de bienveillance à Bacchini, que n'avoit fait son neveu [K]. En 1696 il fit imprimer à Modène, en Italien, l'Histoire du Monastère de S. Benoit de Polirone [L] ; & fur la fin de la même année, il entreprit un Voyage Littéraire en divers endroits d'Italie, pour visiter les Bibliothèques & les Savans [M]. De retour à Modène au mois de Mars de l'année 1697, le Duc le fit fon Bibliothécaire. En mettant les Livres en ordre, il trouva les Vies des Eveques de Ravenne par *Agnellus*, qu'il crut devoir faire imprimer [N] ; & cet Ouvrage lui donna occasion de faire une Dissertation sur

(e) Idem p. 309.

(f) Idem p. 310.

tous les Livres dont il auroit besoin. Le P. Bacchini se rendit avec plaisir à ses desirs, & entreprit le *Journal de Parme*. Il commença avec l'année 1686, donnant un Journal tous les mois. Il n'y mit pas son nom, afin que le P. Roberti, qui faisoit tous les frais & qui fournissoit les Livres, pût avoir la part de la gloire de l'Ouvrage. Il continua jusqu'à la fin de 1690, que son Journal cessa (6). Lorsqu'il fut établi à Modène, les sollicitations des Savans l'engagerent à reprendre ce travail, le P. Roberti contribuant toujours aux frais : & il donna les années 1692 & 1693, imprimées à Modène chez Antoine Capponi. Mais la mort du P. Roberti fit cesser de nouveau l'Ouvrage pendant deux ans, personne ne voulant se charger des frais. En 1695, Capponi engagea le P. Bacchini à recommencer, s'engageant de lui fournir les Livres dont il auroit besoin, & il donna les années 1696 & 1697 ; mais voyant que le Libraire ne remplissoit pas ses engagemens, & qu'il n'étoit point en état de faire un Ouvrage qui méritât l'attention du Public, il l'abandonna entierement (7). Ce Journal consiste donc en tout en neuf petits Volumes in-quarto, imprimés les cinq premiers à Parme, & les quatre derniers à Modène.

(6) Idem p. 306. 307.

(7) Idem p. 311.

[G] *Une Dissertation sur les Sistres.*] En voici le titre : *De Sistrorum figuris ac differentia ad Illustriss. D. D. Leonem Strozza, de Sistri Romani effigiem communicatam, Dissertatio. Bononiæ, ex Typogr. Pisarriana.* 1691. in-quarto. Bacchini ne fit tirer que cinquante exemplaires de cette Piece. Le P. Gaudentio Roberti en donna un à Jaques Tollius (8), & ce Savant, à son retour d'Italie, la fit réimprimer avec des Notes, & une petite Dissertation de fa façon sur le même sujet, à Utrecht en 1696. in-quarto. Les Journalistes de Leipfig en donnerent un Extrait, & Grævius l'a insérée dans le VII. Volume de son *Thesaurus Antiquitatum Romanarum*, p. 407.

(8) Giornale de' Let. T. XXXV. p. 304. 305.

[H] *Il publia encore quelques autres Ouvrages.*] Il rassembla les Oeuvres d'une Religieuse de son Ordre, & les fit imprimer, avec la Vie de cette fameuse Fille. Il en enrichit auffi du François en Italien, à la prière du P. Gaudentio Roberti, un Ouvrage d'Anatomie, dont l'Auteur n'eſt point nommé. Ce fut la même année que parut, & dans le Journal de Parme, & à part, une Lettre au savant Magliabecchi, intitulée : *Clarissimo ac meritissimo Viro, Antonio Magliabecchio, Magni Etruriæ Ducis Bibliothecario, D. Benedictus Bacchinus, M. C. S. D. In Parma*, 1688. in-4. L'année suivante, on l'inséra toute entiere dans les *Nouvelles de la République des Lettres* (9). Il s'agit d'une Médaille qui représente le Triomphe de Scipion l'Africain ; mais comme il y a eu deux Scipions qui ont porté ce nom, on recherche duquel des deux il s'agit : l'un & l'autre triompherent de Carthage, & ils porterent tous deux le furnom d'*Africain*. Le P. Bacchini, après avoir rapporté les raisons qui pourroient faire croire qu'il s'agit de Scipion l'Ancien, celui qui termina la seconde Guerre Punique l'an de Rome 552, se détermine en faveur de Scipion l'Africain le Jeune, le Destructeur de Carthage. La grande raison qui empêche le P. Bacchini d'attribuer la Médaille au premier, c'eſt un paſſage de Tite-Live, où cet Historien dit qu'il ignore si ce fut la faveur des Soldats, ou l'affection du Peuple, qui procurerent à Scipion le furnom d'Africain. *Africanum cognomen, militaris prius favor, an populatis auro etiebeneerit, an simul Felicis Syllæ, Magnique Pompeji, Patrum memoria eaptum ab affectatione familiari fit, parum compertum habeo* (10). Mais, dit le savant Italien, si c'eût été par l'autorité du Sénat que ce furnom eût été donné à Scipion, & qu'on en eût frappé une Médaille, comment Tite-Live auroit-il pu dire que l'origine lui en étoit inconnue ? Cependant je ne trouve, dans la Dissertation du P. Bacchini, aucune raiſon qui prouve que le ſecond Scipion ait acquis le titre d'Africain par autorité du Sénat. D'ailleurs en ſuppoſant que la Médaille eſt véritable, ce dont il me paroit que l'Auteur lui-même doute avec d'autres Savans, ne pourroit-on pas dire, qu'il y a fur la Médaille une choſe qui semble la donner à Scipion l'Ancien ? On lit au revers, CARTHAGO SUBACTA, ce qui convient parfaitement à l'état de bâtiſſement & de ſujection, où Scipion réduiſit Carthage à la fin de la ſeconde Guerre Punique ; mais cela ne convient pas ſi bien à la Ruine totale de Carthage. Il ſemble que ſi l'on eût frappé une Médaille à l'occaſion de ce mémorable événement, qui remplit le Peuple Romain d'une ſi grande joie, on y auroit mis, non CARTHAGO SUBACTA *Carthage ſubjuguée*, mais CARTHAGO DELETA. *Carthage détruite*. La penſée étoit naturelle, & le mot de Caton, CARTHAGO DELENDA, ſembloit dicter la Légende d'une Médaille frappée à l'occaſion du Triomphe de Scipion l'Africain le Jeune. Quoi qu'il en ſoit, ſi la Médaille eſt ſuppoſée, comme on le craint, c'eſt de la peine perdue, que de chercher à l'expliquer. C'eſt un inconvénient de ce genre d'étude, qu'après s'être donné la torture pour trouver à qui, ou à quel événement une Médaille ſe rapporte, il ſe trouve au bout du compte qu'elle eſt ſuppoſée, & qu'ainſi elle ne ſe rapporte à rien, ou du moins, qu'elle ne fauroit ſervir de preuve.

(9) Ann. 1689. Janvier, Art. 2.

(10) Livius l. XXX. c. 45.

[I] *Renaud d'Eſt ſon oncle, qui étoit Cardinal, lui ſuccéda.*] Le nouvel Editeur du Dictionnaire de Moréri dit, *que le Duc de Modene étant mort*, ſon fils *lui ſuccéda*. Il a copié cette faute du P. Niceron (11) : mais s'il eût jetté les yeux ſur le Tom. XX. du même Auteur, qui contient des Additions & des Corrections, il y auroit vu que le P. Niceron a corrigé cette faute (12). François II. Duc de Modène, mort en 1694, eſt décédé ſans enfans.

(11) *Mém. des Hommes Illuſt.* T. XII. p. 261.

(12) Idem T. XX. p. 55.

[K] *Ce nouveau Duc témoigna encore plus de bienveillance à Bacchini, que n'avoit fait ſon neveu.*] Ce Prince, craignant qu'on ne lui enlevât un homme d'un auſſi grand mérite, obtint qu'on le fit paſſer de la Province de Parme dont il étoit, à celle de Modène ; pour le mieux attacher plus fortement, il engagea Céſar-Antoine Bacchini, Juriſconſulte & frère de notre Savant, à venir s'établir à Modène, où il lui procura un mariage très avantageux (13).

(13) *Giornale &c.* T. XXXIV. p. 322.

[L] *L'Hiſtoire du Monaſtère de S. Benoît de Polirone.*] Voici le Titre Italien de cet Ouvrage : *Delle Iſtoria del Monaſterio di S. Benedetto di Polirone nello Stato di Mantoua. Libri cinque. In Modena* 1696. Pendant que le P. Bacchini avoit demeuré à Polirone, il en avoit examiné les Archives, & avoit promis à l'Abbé Simon Bellinzani d'écrire l'Hiſtoire de cette Abbaye ; & ce fut pour remplir ſes engagemens, qu'il publia cette Hiſtoire. Il la dédia au Cardinal Céleſtin Sfondrati, Protecteur de la Congrégation du Mont-Caſſin. On y trouve beaucoup de choſes qui concernent l'Hiſtoire de la Comteſſe Mathilde. Bientôt après de ce Monaſtère. Bacchini avoit préparé un ſecond Volume de cet Ouvrage, qui s'eſt trouvé parmi ſes papiers (14), mais qu'il ne publia point, parce que certaines vérités qu'il avoit dites dans le premier, avoient déplu. *Paraverat plura*, dit-il lui-même (15), *ad ejuſdem Hiſtoriæ continuationem : at ne tonus alter oderetur, ſcelt, quod veritas in edito, abjque fuco ſcripta, alicubi odium attraxit ſed invidiam peperit.*

(14) Idem T. XXXV. p. 320.

(15) Idem T. XXXIV. p. 322.

[M] *Il entreprit un voyage . . . . pour viſiter les Bibliothèques & les Savans.*] Il alla d'abord à Florence, où il paſſa quelques jours avec ſon Ami le ſavant Magliabecchi. De là il ſe rendit au Mont-Caſſin, où il demeura deux mois entiers, & dont il viſita les Manuſcrits & les Archives ; on lui permit même de copier ce qu'il trouva à propos (16). Il vint à Naples vers le milieu du mois de Janvier 1697, & y fut parfaitement bien reçu du P. André Déodati, Abbé du Monaſtere de S. Severin. Il viſita Nole, Averſe, Rome, & divers Monaſtères de ſon Ordre, conſultant par-tout les Archives & les Bibliothèques. Pendant qu'il fut à Rome, le Cardinal d'Aguirre lui donna de grandes marques de ſon eſtime ; il ſouhaita même de l'arrêter dans cette Ville, & de lui procurer une place de Garde de la Bibliothèque du Vatican ; mais n'y aiant pu ſuſſir, Bacchini ſe rendit à Modène.

(16) Idem p. 323.

[N] *Agnellus, qu'il crut devoir faire imprimer.*] Le P. Bacchini ajouta à l'Ouvrage d'Agnellus, des Diſſertations Chronologiques, & des Remarques ; il mit le tout en état de paroître dès l'an 1702 : mais les Cenſeurs Romains le retinrent pendant pluſieurs années, ſans accorder la permiſſion de l'imprimer (17). Enfin l'Ouvrage parut à Modène en 1708, en 2 Volumes in-quarto, ſous le Titre ſuivant :

(17) Idem p. 326.

sur la *Hiérarchie Eccléſiaſtique*, qui a été imprimée à Modène en 1703 [O]. En 1704, il fut élu Prieur du Monaſtère de Modène; & en 1705, il publia ſous le nom de l'Abbé & des Moines du Monaſtère de Parme, les *Lettres d'Iſidore Clarius*, *& deux Traités du même Auteur*. Deux ans après, il fut fait Chancelier de ſon Ordre; & l'année ſuivante 1708 il fut élu dans le Chapitre Général, Abbé du Monaſtère de Ste. Marie di Lacroma à Raguſe (*i*). En 1711, il fut fait Abbé de S. Pierre de Modène; & au bout de deux ans, il devint Abbé de S. Pierre de Reggio, Dignité qu'il conſerva pendant ſix ans. Il alla, en 1719, remplir la même Charge à S. Colomban de Bobbio. Le mauvais air de ce lieu lui cauſa pluſieurs maux, enforte que par le conſeil des Médecins il alla à Plaiſance, dont le bon air le rétablit un peu. Il ſe tranſporta enſuite à Padoue, dans le deſſein d'y demeurer le reſte de ſes jours; mais des raiſons particulières l'obligérent de quitter un ſéjour qui lui plaiſoit extrêmement à cauſe du commerce des gens de Lettres. Il en partit au mois de Septembre 1720, pour ſe rendre à Ferrare, où il demeura juſqu'au mois de Juillet de l'année ſuivante. Il avoit toujours conſervé le Titre de Profeſſeur en Ecriture Sainte à Bologne, qui lui avoit été conféré en 1693. Le Sénat de cette Ville l'engagea à en venir faire les fonctions, aiant augmenté ſes appointemens de cent ſcudis, à la perſuaſion du Marquis François Zambeccari: mais ſes incommodités lui reprirent, & augmentérent à tel point, qu'il y ſuccomba enfin, & mourut dans cette Ville le 1. de Septembre 1721, âgé de ſoixante-dix ans (*k*). „ Le P. Bacchini a été l'un des Savans les plus célèbres de ſon tems. Peu de „ gens l'égaloient en Italie, & aucun ne l'a ſurpaſſé. Il n'eſt aucun genre de Littérature, qu'il ne „ poſſédât à fond: ſon ſavoir étoit univerſel, & ſon goût exquis. Jeune, il ſit admirer ſon éloquen- „ ce dans les Chaires de l'Egliſe, enforte qu'on ne douta point qu'il ne fût bientôt l'un des premiers „ Prédicateurs de ſon tems; mais la délicateſſe de ſon tempérament l'obligea d'en abandonner les „ fonctions. Savant dans les Langues Grecque & Hébraïque, poſſédant également la Philoſophie an- „ cienne & moderne, il joignit à ces connoiſſances celle des Mathématiques, qu'on peut dire être „ l'œil & les mains de la Phyſique Expérimentale. Son ſort étoit cependant l'Erudition Sacrée & „ Profane: il poſſédoit parfaitement la Chronologie, l'Hiſtoire ancienne, & celle du moyen Age. „ Son habileté à déchiffrer & à diſcerner les anciens Caractères, étoit admirable. Les Diplomes, les „ Manuſcrits, les Médailles, & tous les divers genres d'Antiquités, n'étoient pas capables de l'em- „ barraſſer. Critique exact & pénétrant, il rapportoit la plupart de ſes découvertes & de ſes lumiè- „ res à la Théologie Dogmatique & Polémique, dans laquelle cependant *il prenoit toujours l'Ecriture „ Sainte pour règle invariable des Conciles, des Canons, & de tous les Peres de l'Egliſe* (*l*)." Son mérite lui avoit fait un grand nombre d'illuſtres Amis [*P*].

(*i*) Ciaccio T. XXXV. p. 344.

(*k*) Idem p. 345-350.

(*l*) Idem p. 352. 353.

vant: *Agnelli, qui & Andreas, Abbatis S. Mariæ ad Blachernas & S. Bartholomæi Ravennatis, Liber Pontificalis ſeu Vitæ Pontificum Ravennatum. D. Benedictus Bacchinius ex Bibliotheca Eſtenſi recuſ., Diſſertationibus & Obſervationibus, nec non Appendice Monumentorum illuſtravit & auxit.* „ L'E- „ diteur, *dit le P. Niceron* (18), n'en a point voulu im- „ poſer au Public ſur le mérite de l'Auteur qu'il a publié. „ Il avoue qu'Agnellus étoit un homme fans eſprit, un i- „ gnorant, un Barbare, qui n'avoit nulle connoiſſance des „ choſes qu'il voulоit écrire, ni de la Langue en laquel- „ le il écrivoit. Son Ouvrage eſt un amas confus de fauſ- „ ſetés & de vérités; les unes, les évènemens & les per- „ ſonnes y ſont entiérement brouillés; c'eſt un tiſſu de „ bagatelles & de narrations qui ſe détruiſent quelquefois „ les unes les autres, & qui ordinairement n'ont aucune „ vraiſemblance. Il a cependant ſon utilité, & n'eſt ce „ qui a engagé Bacchini à le publier." Mr. Muratori a donné de nouveau, en 1723, l'Ouvrage d'Agnellus avec les Remarques de Bacchini, dans le ſecond Volume de ſon vaſte Recueil des Ecrivains d'Italie (19): il a ſupplié quelques endroits qui manquoient dans le Manuſcrit dont ce Savant s'étoit ſervi, y a joint ſes propres obſervations, & par voie d'Appendice *une Bulle du Pape Paſcal I. à Petronace, Evêque de Ravenne* (20).

(18) *Mém. des Hommes. Illuſt.* T. XII. p. 270.

(19) C'eſt la première Piece de ce Volume.

(20) Voyez *Ciaccio de' Letterati* T. XXXV. p. 215.

[O] *Une Diſſertation Latine ſur la Hiérarchie Eccléſiaſtique.*] En voici le titre: *De Eccleſiaſtica Hierarchiæ Origine Diſſertatio. Mutinæ* 1703. in-quarto. Le P. Niceron (21) a fait une bévue inſigne au ſujet de cet Ouvrage. *Le Syſtême de l'Auteur*, dit-il, *eſt, que le Gouvernement Eccléſiaſtique a été réglé ſuivant la forme du Gouvernement Civil, c'eſt-à-dire, que l'on a établi les Métropoles Eccléſiaſtiques dans les Métropoles Civiles.* Si cet Auteur avoit ſeulement daigné conſulter Mr. Du Pin (22), il y auroit vu tout le contraire, auſſi-bien que dans les Extraits étendus qu'ont donné de l'Ouvrage du P. Bacchini Mrs. les Journaliſtes de Veniſe (23). Ce Savant s'éloigne du ſentiment ordinaire, que le Gouvernement Eccléſiaſtique a été formé ſur le plan du Gouvernement Civil. Il ſuppoſe que la diſtinction des Egliſes Métropolitaines d'avec les autres Egliſes vient des Apôtres, & qu'ils n'ont pas eu égard à la dignité des Villes pour y établir des Métropoles Eccléſiaſtiques, parce que cette Diviſion de l'Empire par Provinces & par Diocéſes n'a eu lieu que depuis Conſtantin. Avant ce tems-là, le titre de Métropole ne marquoit aucune ſupériorité de Juriſdiction: ſi l'on appelloit ainſi de certaines Villes, c'étoit ou parce qu'elles avoient été le Siége des Rois, ou parce que les Empereurs le leur avoient donné pour ſatisfaire leur vanité. Pour revenir à l'origine des Métropoles Eccléſiaſtiques, le P. Bacchini prétend que la forme du Gouvernement de l'Egliſe Chrétienne a été priſe de celle des Juifs, & que les Apôtres ont fondé les principales Egliſes dans les Villes où les Juifs étoient en plus grand nombre. Il foutient, par exemple, que l'Egliſe d'Alexandrie n'a eu ſa Juriſdiction ſur la Libye & ſur la Pentapole, que parce qu'auparavant ces Provinces étoient ſous celle de l'Echmarque Juif, auquel l'Evêque ſuccédoit: & que le Siége d'Alexandrie n'a été le premier de l'Orient, que parce que le Sanedrin de cette Ville étoit plus illuſtre & plus diſtingué que celui d'Antioche, & que tous les autres qui étoient hors de la Paleſtine. Il y a un grand nombre de recherches très curieuſes dans la Diſſertation du P. Bacchini, & elle mérite d'être lue. On a fait quelques légéres difficultés contre ſon Syſtême (24), mais qui ne ſont pas appuyées de raiſons qui y donnent du poids.

(21) *Ubi ſupra* p. 269.

(22) Tom. XXII. Art. 2. p. 27-72. & T. XXIII. Art. 6. p. 282-287.

(23) Tom. XIX. p. 370.

(24) Du Pin *ubi ſupra*.

[P] *Son mérite lui avoit fait un grand nombre d'illuſtres Amis.*] Les Cardinaux Sfondrati, d'Aguirre, Noris, Davia, Ferrari, Tommaſi &c. l'eſtimoient infiniment: auſſi-bien que le Grand-Duc de Toſcane, le Roi de Sardaigne, les deux derniers Ducs de Modène, le Pape Innocent XIII, & le Cardinal Comti ſon frére, qui ſouhaitérent de l'avoir à Rome. On compte encore au rang de ceux qui l'honorérent de leur bienveillance & de leur amitié, Mrs. Olgiati Evêque de Parme, Paſſionéi, à préſent Cardinal, Ciampini, Magliabecchi, Muratori, Gimua, Fontanini, Recanati, les PP. Mabillon & Montfaucon. Mais entre ce grand nombre d'illuſtres Amis Italiens & Etrangers qu'il s'étoit fait, le ſavant Marquis Scipion Maffeï étoit un de ceux qui lui furent toujours les plus chers: cet illuſtre Seigneur ſe faiſoit gloire de l'appeller *ſon Maître* (25). Malgré tous ces avantages, on rend témoignage au P. Bacchini d'avoir été humble & modeſte.

(25) *Giornale* Tom. XXXV. p. 354-356.

BACON (ROGER). Le grand mérite de cet Ecrivain nous engage à étendre ſon Article, pour ſuppléer à ce que Mr. Bayle a dit de lui. Bacon nâquit d'une famille honnête en 1214 (*a*), à Ilcheſter (*b*) dans la Province de Sommerſet. Il fut ſurnommé LE DOCTEUR ADMIRABLE, à cauſe de l'étendue de ſon ſavoir, & de la pénétration de ſon eſprit. Il étudia à Oxford ſous Edmond Rich, depuis Archevêque de Cantorbéry, & ſous Richard Fitzacre (*c*), & fit des progrès extraordinaires dans toutes les Sciences. Il alla enſuite à Paris, dont l'Univerſité étoit fort fréquentée dans ce tems-là par les Anglois (*d*). Après y avoir pris le bonnet de Docteur en Théologie, on dit (*e*) qu'il retourna en Angleterre, & entra dans l'Ordre des FF. Mineurs, par le conſeil du ſavant Robert Groſſete Evêque de Lincoln, qui l'honora toujours de ſa bienveillance & de ſa protection: mais d'autres prétendent que ce fut à Paris qu'il entra dans l'Ordre des Cordeliers (*f*). Oudin dit (*g*) que ce fut environ l'an 1240. Il ſe fit connoître, auſſi-bien que ſon frére Robert Bacon, par un Sermon qu'il fit à Oxford devant le Roi Henri III, dans lequel il cenſura ce Prince de ce qu'il déféroit trop aux avis de Pierre Evêque de Wincheſter, & de ce qu'il donnoit les prémiers Emplois du Royaume à des Etrangers

(*a*) Freind *Hiſt. de la Médec.* P. 224. Paris 1728.

(*b*) *Mr. Du Pin dit mal* Ilcheſter. *Bibl. des Aut. Eccl.* T. X. p. 77.

(*c*) Cave *Hiſt. Litter.* ad ann. 1278. p. 648. Geneve 1720.

(*d*) Voyez la Preface du Docteur Jebb à la tête de l'Opus Majus de Bacon. Londres 1733. in-folio.

(*e*) *Hiſt. & Antiq. Acad. Oxon.* lib. p. 116. & Cave *ubi ſupra.*

(*f*) Voyez le Dr. Jebb, Note marginale (*).

(*g*) *Comment. de Scriptor. & Scrip. Eccleſ.* Tom. III. col. 192.

(k) Fafcul *Relat. Hiſt. de Rel. Angl.* T. I. p. 166. Ed. Paſſ. 1619.

(l) Cap. 9. p. 214. Ed. de 1677.

(k) Lib. II. p. 88. Edit. de 1674.

(l) *Ingreſſi ſum ita tan-quam penetra-turus & cir-cuiturus, ut nullum lo-cum jam non exceſſum re-liquerit.* Comment. de Script. Brit. p. 237.

(m) *Opus Tert. ad Clemen. IV.* MS. Cot. Tib. C. 5. f. 6. ap. Jebb. ubi ſupra.

gers (*l*). Cave & Oudin diſent que ce fut en 1259. Le Dr. Plot, dans ſon *Hiſtoire Naturelle du Comté d'Oxford* (*i*), aſſure que Bacon *fut pendant quelque tems Membre du Collége de Merton à Oxford*; mais Mr. Wood, dans l'*Hiſtoire & les Antiquités de l'Univerſité d'Oxford* (*k*), rapporte ce fait comme douteux. La forte inclination qu'il avoit pour les Sciences, l'engagea à s'appliquer à l'étude avec une ardeur extraordinaire; mais il s'attacha principalement à la Philoſophie [*A*], dans laquelle il fit de ſi grands progrès, que Léland dit qu'il n'en ignora aucune des parties (*l*). Pour s'ouvrir une route ſure dans les Sciences, il s'appliqua aux Langues Latine, Grecque, Hébraïque & Arabe. Il commença par étudier la Grammaire, qui étoit tellement négligée dans ce tems-là, qu'on auroit trouvé à peine quatre perſonnes parmi les Latins, qui l'entendiſſent, quoiqu'il s'en trouvât quantité qui fuſſent parler Latin, Grec, Arabe & Hébreu (*m*). Il ſe tourna enſuite du côté des Mathématiques, qu'il regardoit comme *la prévuère & la Clé des autres Sciences* (*n*). Il rechercha avec beaucoup de peine & de ſoin les Ouvrages des Anciens, & n'épargna rien pour ſe procurer de tous côtés des Livres rares (*o*). Il nous apprend encore lui-même (*p*) qu'après avoir étudié les Langues & les Sciences dès ſa jeuneſſe, il avoit trouvé qu'au bout du compte il lui manquoit encore bien des connoiſſances; enſorte qu'à l'exemple de l'Evêque Groſtête ſon Maître, il avoit mis Ariſtote à l'écart, pour étudier la Nature même par la voie des Expériences. Bacon fut en liaiſon avec tous les Savans de ſon tems, & il fit étudier nombre de jeunes-gens, qui s'appliquérent aux Langues & aux autres Sciences, pour pouvoir l'aider dans ſes Expériences. Auſſi n'épargna-t-il rien pour parvenir à ſon but, tellement qu'en vingt ans de tems il dépenſa, comme il le rapporte lui-même (*q*), au-delà de deux mille livres (*r*). Il n'eſt donc pas étonnant qu'un homme de ſe caractère ait fait tant de belles Découvertes dans l'Aſtronomie, la Perſpective, la Chymie, la Médecine, & les Méchaniques [*B*]. Son ſavoir, auſſi rare qu'é-

(n) *Prima vero inter Scientias & præcedentia-lia, & Miſ-ponens nos ad eas.* Opus Majus Fasc. IV. p. 62.

(o) *MS. Cot. Tib. C.* 5. fol. 10. *apud* Jebb.

(p) Ibid. fol. 118.

(q) Ibid. fol. 19.

(r) Le Dr. Jebb dit que c'étoient des livres de Grands.

[*A*] *Il s'attacha principalement à la Philoſophie.*] Le Dr. Jebb, dans ſa Préface au-devant de l'*Opus Magnum* de Bacon, remarque, que la Philoſophie dans ce tems-là étoit entièrement négligée, & preſque inconnue en Angleterre, auſſi-bien que dans les autres parties de l'Europe. La manière dont quelques-uns des anciens Pères avoient parlé des Philoſophes dans la chaleur de la diſpute, avoit engagé les Théologiens poſtérieurs à proſcrire la Philoſophie, comme une Science dangereuſe. C'étoit ce qu'avoit fait en particulier Gratien (*s*), le Compilateur du Corps du Droit-Canon: Ouvrage qu'il tira des Ecrits des Pères, des Decrets des Conciles, des Décrétales des Papes, & d'un grand nombre d'Ecrits ſuppoſés. Il le publia en 1151, & le Pape Eugène III, l'approuva d'abord, ordonnant qu'on l'enſeigneroit publiquement dans les Univerſités (*t*). On ne trouve dans cette Compilation qu'une quantité de paſſages, où l'on repréſente l'étude de la Philoſophie comme inutile & indigne de l'application d'un Chrétien. Entraînés par cette autorité, les Théologiens de Paris condamnérent, au commencement du treizième Siècle, les Ecrits Philoſophiques d'Ariſtote, & excommunièrent tous ceux qui oſeroient les lire (*u*). *Scimus enim quod temporibus noſtris Pariſiis diu fuit contradictum naturali Philoſophiæ & Metaphyſicæ Ariſtotelis, per Avicennæ & Averrois Expoſitores; & ob deſuſum ignorantiam fuerunt libri eorum excommunicati, & utentes eis, per tempora ſatis longa.* Cette Cenſure paroîtra peut-être moins répréhenſible, ſi l'on fait réflexion que les Théologiens de Paris n'avoient point les Ouvrages d'Ariſtote en Grec, qu'ils ne les connoiſſoient que par des Verſions fort mauvaiſes & fort corrompues, faites ſur les Verſions Arabes. Outre cela, le P. Rapin obſerve (*x*), que ce qui donna particulièrement occaſion à cette Sentence, ce fut la conduite d'un brouillon nommé Amaury, qui vouloit ſoutenir ſes extravagances par les principes d'Ariſtote, qu'on commençoit à enſeigner, & dont il avoit lu la Phyſique. Il arrivoit, que Dieu ſervoit de Forme à la Matière de tous les Etres naturels; & que cette Matière étant increée, étoit divine. On imputa ces Erreurs d'Amaury à Ariſtote, de qui il en avoit pris les principes, à ce qu'on prétendoit. Mais les Théologiens ne demeurérent pas longtems dans ces idées; car peu après l'an 1230, Michel Scot avoit publié une Verſion Latine de quelques Ouvrages d'Ariſtote ſur la Phyſique & les Mathématiques (*y*), ce Philoſophe retenu du vivant de ſes nouveaux Ordres des Dominicains & des Franciſcains, qui furent établis vers ce tems-là, favoriſant ſa Doctrine & la défendant dans leurs Leçons publiques. Ariſtote acquit une ſi grande autorité, qu'on ne donnoit le titre de Philoſophe qu'à lui ſeul (*z*); deſorte qu'il y eut, outre Michel Scot, pluſieurs autres Savans qui travaillérent ſur ſes Ouvrages, & qu'on en vit paroître pluſieurs Verſions, attribuées à Gérard de Crémone, Alured Anglicus, Herman Alemannus, & Guillaume Flemingus. Cependant la Philoſophie étoit encore groſſière; & Bacon lui-même dit (*a*), que quoiqu'il n'y eût jamais eu un plus grand air de Savoir, ni qu'on ne ſe fît jamais plus appliqué à diverſes Sciences en tant de lieux, que depuis quarante ans, il n'y avoit cependant jamais eu plus d'ignorance & d'erreurs. *Nunquam fuit tanta apparentia ſapientiæ, nec tantum exercitium ſtudii in tot facultatibus, in tot regionibus, ſicut jam à quadraginta annis; ubique enim diſcurrebant . . . in omni civitate, in omni caſtro, & in omni burgo, præcipue per duas Ordines ſtudentes, quod non accidit niſi à quadraginta annis vel circiter, cum tamen nunquam fuit tanta ignorantia, tantus error.* Les nouveaux Traducteurs d'Ariſtote n'entendoient pas aſſez ni la Langue, ni les matières. Herman avoua à Bacon, qu'il avoit plutôt aſſiſté à la Traduction, qu'il n'avoit traduit lui-même, aiant employé des Maures en Eſpagne, qui avoient eu la principale part à ſes Verſions (*b*). Scot tenoit d'un Juif nommé André, tout ce qu'il publia ſous ſon propre nom; & *Guillaume Flemingus*, dit Bacon, *n'entendoit point le Grec, comme tout le monde le ſait à Paris, quoiqu'il prétendît l'entendre; enſorte qu'il a traduit tout de travers.* Auſſi, quoique Bacon regardât les Ouvrages d'Ariſtote *comme la baſe de toutes les Sciences*, il croyoit cependant, qu'il auroit été avantageux que tous les exemplaires qu'il y en avoit parmi les Latins euſſent été ſupprimés; & il déclare, que s'il eût été en ſon pouvoir de les brûler, il l'auroit fait, parce qu'on ne faiſoit que perdre du tems à les étudier, & qu'ils ne ſervoient qu'à multiplier les erreurs & à augmenter l'ignorance autadelà de ce qu'on pouvoit dire. *Si haberem poteſtatem ſuper libros Ariſtotelis, ego facerem omnes cremari, quia non eſt niſi temporis amiſſio ſtudere in illis, & cauſa errori, & multiplicatio ignorantiæ, ultra id quod valeat explicari* (*c*). Il ajoute enſuite, que les Maîtres & les Etudians n'ont rien qui les anime à des études ſolides, & qu'ils perdent tout tems, leur argent & leurs peines, à languir ſur de mauvaiſes Traductions: ce qui n'eſt pas ſeulement l'apparence de Science, & s'embarraſſent plus de paroître ſavoir quelque choſe devant le Vulgaire ignorant, que de ce qu'ils ſavent réellement. *Vulgus ſtudentium cum ſophiſtibus ſuis non habet unde excitetur ad aliquid diſcipuli, & ideo languet & aſſinat circa male tranſlata, & tempus & ſtudium amittit in omnibus & expenſas. Apparentia quidem ſolum ſcire cœram multitudine ſtipiata* (*d*). A l'égard des Mathématiques en général, il avoue que Robert Groſtête Evêque de Lincoln, & le Moine Adam de Marisco ſon frère, s'y étoient diſtingués (*e*), comme auſſi dans les autres Sciences; mais ils moururent quand Bacon étoit à la fleur de ſon âge. Ainſi racontant dans les dernières années de ſa vie à quel point de perfection on avoit porté cette Science, il nous dit qu'il n'y avoit alors que quatre ou cinq perſonnes en Europe, dont Jean de Londres fut Diſciple étoit un, qui euſſent fait quelques progrès dans cette Science: le reſte, dit-il, s'arrêtoit aux premiers élémens, à la cinquième Propoſition d'Euclide, qui fut dans la ſuite appellée *Pont Aſinaus* (*f*). Pont aux Anes (*g*). Ce fut dans un Siècle auſſi ignorant, & au milieu de tant de ténèbres, que nâquit Bacon, & que par la force de ſon génie & ſon application infatigable il acquit les connoiſſances ſupérieures, dont nous parlerons dans les Remarques ſuivantes.

[*B*] *Ait fait tant de belles Découvertes dans l'Aſtronomie, la Perſpective, la Chymie, la Médecine, & les Méchaniques.*] Le Dr. Freind obſerve (*h*), que Bacon étoit preſque le ſeul Aſtronome de ſon tems. Il remarque auſſi, que une erreur dans le Calendrier à l'égard de l'Année Solaire, qui a augmenté toujours depuis le tems de Jules-Céſar, & il propoſa en 1267 au Pape Clément IV, homme de quelque ſavoir, & qui donna aux autres beaucoup d'émulation, un Plan pour corriger cette erreur. Il s'étend fort là-deſſus, dans le quatrième Livre de ſon *Opus Majus*, & le Dr. Jebb (*i*) l'appelle, une des plus belles inventions de l'Eſprit humain. *Et primo Calendarii emendandi ratio, quam fuſius tractat in Majoris bujuſce Operis libro quarto, inter pulchriora jure recenſenda eſt, quæ humana unquam excogitaverit induſtria.* Le même Auteur ajoute, que ſur cet article il a non ſeulement ſurpaſſé bien de ſes auteurs Levains Anglois, qui ont travaillé à réformer les erreurs du Calendrier, mais même Théophile, Euſèbe, Victorius, Cyrille & tous les Etrangers; & que dans le tems qu'on diſcute cette matière dans le Concile de Latran ſous Léon X, quoique la queſtion demeurât indéciſe, *on n'avoit pas encore la meſure exacte des années, des mois, & des révolutions du Soleil & de la Lune* (*k*). Paul Evêque de Foſſombrone, qui étoit à la tête de cette affaire, tira une grande partie de ſon Livre touchant *la célébration de la Pâque*, des Ouvrages de Bacon; quoiqu'il ne le nommât point, & le contredît même en quelques endroits. Cependant lorſque le fameux Nicolas Copernic, par le conſeil de cet Evêque, ſe fut appliqué à obſerver les *mouvemens* des Corps célestes avec plus d'exactitude que l'on n'avoit encore fait, il confirma le ſentiment de Bacon, & fit les Décou-

(s) Baconi *Opus Majus* L. I. c. 15.

(t) Cave *Hiſt. Liter.* p. 578. Genevæ 1720. & Jebb *ubi ſupra.*

(u) Baconi *Opus Majus* L. I. c. 9. p. 14. Edit. Jebb. *Prop. auſſi* Rapin *Comparaiſon de Platon & d'Ariſtote ch. 4.* p. 405. du Tom. I. des *Oeuvr. de Rapin* Amſt. 1709.

(x) *Ubi ſupra.*

(y) Baconi *Opus Majus* L. I. c. 9. p. 14. Edit. Jebb. *Prop. auſſi* Rapin *Comparaiſon de Platon & d'Ariſtote ch. 4.* p. 405. du Tom. I. des *Oeuvr. de Rapin* Amſt. 1709.

(z) Ibid. p. 15.

(a) Ibid. 128. c. 9.

(b) MS. *Cot. Tib. C.* 5. f. 121. *apud* Jebb.

(c) *Prima vero inter Scientias & præcedentia-lia, & Miſ-ponens nos ad eas.* Opus Majus Fasc. IV. p. 62.

(d) *MS. Cot. Tib. C.* 5. fol. 10. *ap.* Jebb.

(e) Ibid. fol. 118.

(f) Ibid. fol. 19.

(g) Le Dr. Jebb dit que c'étoient des livres de Grands.

(h) Baconi *Opus Majus* L. I. c. 9. p. 14. Edit. Jebb. *Prop. auſſi* Rapin *Comparaiſon de Platon & d'Ariſtote ch. 4.* p. 405. du Tom. I. des *Oeuvr. de Rapin* Amſt. 1709.

(i) Ibid. p. 285.

(k) *Jam. Opus Majus* L. II. c. 8. p. 36. 37.

(l) Baconi *Opus Majus* L. II. c. 8. p. 36. 37.

(m) Ibid. p. 37.

(n) Ibid. p. 38.

(o) Ibid. p. 39.

(p) Ibid. p. 40.

(q) Ibid. p. 41.

(r) Ibid. p. 42.

(s) Ibid. p. 43.

(t) Ibid. p. 44.

(u) Ibid. p. 45.

(x) Ibid. p. 46.

(y) Ibid. p. 47.

(z) Ibid. p. 48.

(a) Ibid. p. 49.

(b) Ibid. p. 50.

(c) Ibid. p. 51.

(d) Ibid. p. 52.

(e) Ibid. p. 53.

(f) Ibid. p. 54.

(g) Ibid. p. 55.

(h) Ibid. p. 56.

(i) Ibid. p. 57.

(k) Ibid. p. 58.

(l) Ibid. p. 59.

(m) Ibid. p. 60.

(n) Ibid. p. 61.

(o) Ibid. p. 62.

(p) Ibid. p. 63.

(q) Ibid. p. 64.

(r) Ibid. p. 65.

(s) Ibid. p. 66.

(t) Ibid. p. 67.

(u) Ibid. p. 68.

(x) Ibid. p. 69.

(y) Ibid. p. 70.

(z) Ibid. p. 71.

(a) Ibid. p. 72.

(b) Ibid. p. 73.

(c) Ibid. p. 74.

(d) Ibid. p. 75.

(e) Ibid. p. 76.

(f) Ibid. p. 77.

(g) Ibid. p. 78.

(h) Ibid. p. 79.

(i) Ibid. p. 80.

(k) Ibid. p. 81.

(l) Ibid. p. 82.

(m) Ibid. p. 83.

(n) Ibid. p. 84.

(o) Ibid. p. 85.

(p) Ibid. p. 86.

(q) Ibid. p. 87.

(r) Ibid. p. 88.

(s) Ibid. p. 89.

(t) Ibid. p. 90.

(u) Ibid. p. 91.

(x) Ibid. p. 92.

(y) Ibid. p. 93.

(z) Ibid. p. 94.

(a) Ibid. p. 95.

(b) Ibid. p. 96.

(c) Ibid. p. 97.

(d) Ibid. p. 98.

(e) Ibid. p. 99.

(f) Ibid. p. 100.

(g) Ibid. p. 101.

(h) Ibid. p. 102.

(i) Ibid. p. 103.

(k) Ibid. p. 104.

(l) Ibid. p. 105.

(m) Ibid. p. 106.

(n) Ibid. p. 107.

(o) Ibid. p. 108.

(p) Ibid. p. 109.

(q) Ibid. p. 110.

(r) Ibid. p. 111.

(s) Ibid. p. 112.

(t) Ibid. p. 113.

(u) Ibid. p. 114.

(x) Ibid. p. 115.

(y) Ibid. p. 116.

(z) Ibid. p. 117.

(a) Ibid. p. 118.

(b) Ibid. p. 119.

(c) Ibid. p. 120.

(d) Ibid. p. 121.

(e) Ibid. p. 122.

(f) Ibid. p. 123.

(g) Ibid. p. 124.

(h) Ibid. p. 125.

(i) Ibid. p. 126.

(k) Ibid. p. 127.

(l) Ibid. p. 128.

(m) Ibid. p. 129.

(n) Ibid. p. 130.

(o) Ibid. p. 131.

(p) Ibid. p. 132.

(q) Ibid. p. 133.

(r) Ibid. p. 134.

(s) Ibid. p. 135.

(t) Ibid. p. 136.

(u) Ibid. p. 137.

(x) Ibid. p. 138.

(y) Ibid. p. 139.

(z) Ibid. p. 140.

(a) Ibid. p. 141.

(b) Ibid. p. 142.

(c) Ibid. p. 143.

(d) Ibid. p. 144.

(e) Ibid. p. 145.

(f) Ibid. p. 146.

(g) Ibid. p. 147.

(h) Ibid. p. 148.

(i) Ibid. p. 149.

(k) Ibid. p. 150.

(l) Ibid. p. 151.

(m) Ibid. p. 152.

(n) Ibid. p. 153.

(o) Ibid. p. 154.

(p) Ibid. p. 155.

(q) Ibid. p. 156.

(r) Ibid. p. 157.

(s) Ibid. p. 158.

(t) Ibid. p. 159.

(u) Ibid. p. 160.

(x) Ibid. p. 161.

(y) Ibid. p. 162.

(z) Ibid. p. 163.

(a) Ibid. p. 164.

(b) Ibid. p. 165.

(c) Ibid. p. 166.

(d) Ibid. p. 167.

(e) Ibid. p. 168.

(f) Ibid. p. 169.

(g) Ibid. p. 170.

(h) Ibid. p. 171.

(i) Ibid. p. 172.

(k) Ibid. p. 173.

(l) Ibid. p. 174.

(m) Ibid. p. 175.

(n) Ibid. p. 176.

(o) Ibid. p. 177.

(p) Ibid. p. 178.

(q) Ibid. p. 179.

(r) Ibid. p. 180.

(s) Ibid. p. 181.

(t) Ibid. p. 182.

(u) Ibid. p. 183.

(x) Ibid. p. 184.

(y) Ibid. p. 185.

(z) Ibid. p. 186.

(a) Ibid. p. 187.

(b) Ibid. p. 188.

(c) Ibid. p. 189.

(d) Ibid. p. 190.

(e) Ibid. p. 191.

(f) Ibid. p. 192.

(g) Ibid. p. 193.

(h) Ibid. p. 194.

(i) Ibid. p. 195.

(k) Ibid. p. 196.

(l) Ibid. p. 197.

(m) Ibid. p. 198.

(n) Ibid. p. 199.

(o) Ibid. p. 200.

(p) Ibid. p. 201.

(q) Ibid. p. 202.

(r) Ibid. p. 203.

(s) Ibid. p. 204.

(t) Ibid. p. 205.

(u) Ibid. p. 206.

(x) Ibid. p. 207.

(y) Ibid. p. 208.

(z) Ibid. p. 209.

(a) Ibid. p. 210.

(b) Ibid. p. 211.

(c) Ibid. p. 212.

(d) Ibid. p. 213.

(e) Ibid. p. 214.

(f) Ibid. p. 215.

(g) Ibid. p. 216.

(h) Ibid. p. 217.

(i) Ibid. p. 218.

(k) Ibid. p. 219.

(l) Ibid. p. 220.

(m) Ibid. p. 221.

(n) Ibid. p. 222.

(o) Ibid. p. 223.

(p) Ibid. p. 224.

(q) Ibid. p. 225.

(r) Ibid. p. 226.

(s) Ibid. p. 227.

(t) Ibid. p. 228.

(u) Ibid. p. 229.

(x) Ibid. p. 230.

(y) Ibid. p. 231.

(z) Ibid. p. 232.

(a) Ibid. p. 233.

(b) Ibid. p. 234.

(c) Ibid. p. 235.

(d) Ibid. p. 236.

(e) Ibid. p. 237.

(f) Ibid. p. 238.

(g) Ibid. p. 239.

(h) Ibid. p. 240.

(i) Ibid. p. 241.

(k) Ibid. p. 242.

(l) Ibid. p. 243.

(m) Ibid. p. 244.

(n) Ibid. p. 245.

(o) Ibid. p. 246.

(p) Ibid. p. 247.

(q) Ibid. p. 248.

(r) Ibid. p. 249.

(s) Ibid. p. 250.

(t) Ibid. p. 251.

(u) Ibid. p. 252.

(x) Ibid. p. 253.

(y) Ibid. p. 254.

(z) Ibid. p. 255.

(a) Ibid. p. 256.

(b) Ibid. p. 257.

(c) Ibid. p. 258.

(d) Ibid. p. 259.

(e) Ibid. p. 260.

(f) Ibid. p. 261.

(g) Ibid. p. 262.

(h) Ibid. p. 263.

(i) Ibid. p. 264.

(k) Ibid. p. 265.

(l) Ibid. p. 266.

(m) Ibid. p. 267.

(n) Ibid. p. 268.

(o) Ibid. p. 269.

(p) Ibid. p. 270.

(q) Ibid. p. 271.

(r) Ibid. p. 272.

(s) Ibid. p. 273.

(t) Ibid. p. 274.

(u) Ibid. p. 275.

(x) Ibid. p. 276.

(y) Ibid. p. 277.

(z) Ibid. p. 278.

(a) Ibid. p. 279.

(b) Ibid. p. 280.

(c) Ibid. p. 281.

(d) Ibid. p. 282.

(e) Ibid. p. 283.

(f) Ibid. p. 284.

(g) Ibid. p. 285.

(h) Ibid. p. 286.

(i) Ibid. p. 287.

(k) Ibid. p. 288.

(l) Ibid. p. 289.

(m) Ibid. p. 290.

(n) Ibid. p. 291.

(o) Ibid. p. 292.

(p) Ibid. p. 293.

(q) Ibid. p. 294.

(r) Ibid. p. 295.

(s) Ibid. p. 296.

(t) Ibid. p. 297.

(u) Ibid. p. 298.

(x) Ibid. p. 299.

(y) Ibid. p. 300.

(z) Ibid. p. 301.

(a) Ibid. p. 302.

(b) Ibid. p. 303.

(c) Ibid. p. 304.

(d) Ibid. p. 305.

(e) Ibid. p. 306.

(f) Ibid. p. 307.

(g) Ibid. p. 308.

(h) Ibid. p. 309.

(i) Ibid. p. 310.

(k) Ibid. p. 311.

(l) Ibid. p. 312.

(m) Ibid. p. 313.

(n) Ibid. p. 314.

(o) Ibid. p. 315.

(p) Ibid. p. 316.

(q) Ibid. p. 317.

(r) Ibid. p. 318.

(s) Ibid. p. 319.

(t) Ibid. p. 320.

(u) Ibid. p. 321.

(x) Ibid. p. 322.

(y) Ibid. p. 323.

(z) Ibid. p. 324.

(a) Ibid. p. 325.

(b) Ibid. p. 326.

(c) Ibid. p. 327.

(d) Ibid. p. 328.

(e) Ibid. p. 329.

(f) Ibid. p. 330.

(g) Ibid. p. 331.

(h) Ibid. p. 332.

(i) Ibid. p. 333.

(k) Ibid. p. 334.

(l) Ibid. p. 335.

(m) Ibid. p. 336.

(n) Ibid. p. 337.

(o) Ibid. p. 338.

(p) Ibid. p. 339.

(q) Ibid. p. 340.

(r) Ibid. p. 341.

(s) Ibid. p. 342.

(t) Ibid. p. 343.

(u) Ibid. p. 344.

(x) Ibid. p. 345.

(y) Ibid. p. 346.

(z) Ibid. p. 347.

(a) Ibid. p. 348.

(b) Ibid. p. 349.

(c) Ibid. p. 350.

(d) Ibid. p. 351.

(e) Ibid. p. 352.

(f) Ibid. p. 353.

(g) Ibid. p. 354.

(h) Ibid. p. 355.

(i) Ibid. p. 356.

(k) Ibid. p. 357.

(l) Ibid. p. 358.

(m) Ibid. p. 359.

(n) Ibid. p. 360.

(o) Ibid. p. 361.

(p) Ibid. p. 362.

(q) Ibid. p. 363.

(r) Ibid. p. 364.

(s) Ibid. p. 365.

(t) Ibid. p. 366.

(u) Ibid. p. 367.

(x) Ibid. p. 368.

(y) Ibid. p. 369.

(z) Ibid. p. 370.

(a) Ibid. p. 371.

(b) Ibid. p. 372.

(c) Ibid. p. 373.

(d) Ibid. p. 374.

(e) Ibid. p. 375.

(f) Ibid. p. 376.

(g) Ibid. p. 377.

(h) Ibid. p. 378.

(i) Ibid. p. 379.

(k) Ibid. p. 380.

(l) Ibid. p. 381.

(m) Ibid. p. 382.

(n) Ibid. p. 383.

(o) Ibid. p. 384.

(p) Ibid. p. 385.

(q) Ibid. p. 386.

(r) Ibid. p. 387.

(s) Ibid. p. 388.

(t) Ibid. p. 389.

(u) Ibid. p. 390.

(x) Ibid. p. 391.

(y) Ibid. p. 392.

(z) Ibid. p. 393.

(a) Ibid. p. 394.

(b) Ibid. p. 395.

(c) Ibid. p. 396.

(d) Ibid. p. 397.

(e) Ibid. p. 398.

(f) Ibid. p. 399.

(g) Ibid. p. 400.

(h) Ibid. p. 401.

(i) Ibid. p. 402.

(k) Ibid. p. 403.

(l) Ibid. p. 404.

(m) Ibid. p. 405.

(n) Ibid. p. 406.

(o) Ibid. p. 407.

(p) Ibid. p. 408.

(q) Ibid. p. 409.

(r) Ibid. p. 410.

(s) Ibid. p. 411.

(t) Ibid. p. 412.

(u) Ibid. p. 413.

(x) Ibid. p. 414.

(y) Ibid. p. 415.

(z) Ibid. p. 416.

(a) Ibid. p. 417.

(b) Ibid. p. 418.

(c) Ibid. p. 419.

(d) Ibid. p. 420.

(e) Ibid. p. 421.

(f) Ibid. p. 422.

(g) Ibid. p. 423.

(h) Ibid. p. 424.

(i) Ibid. p. 425.

(k) Ibid. p. 426.

(l) Ibid. p. 427.

(m) Ibid. p. 428.

(n) Ibid. p. 429.

(o) Ibid. p. 430.

(p) Ibid. p. 431.

(q) Ibid. p. 432.

(r) Ibid. p. 433.

(s) Ibid. p. 434.

(t) Ibid. p. 435.

(u) Ibid. p. 436.

(x) Ibid. p. 437.

(y) Ibid. p. 438.

(z) Ibid. p. 439.

(a) Ibid. p. 440.

(b) Ibid. p. 441.

(c) Ibid. p. 442.

(d) Ibid. p. 443.

(e) Ibid. p. 444.

(f) Ibid. p. 445.

(g) Ibid. p. 446.

(h) Ibid. p. 447.

(i) Ibid. p. 448.

(k) Ibid. p. 449.

(l) Ibid. p. 450.

(m) Ibid. p. 451.

(n) Ibid. p. 452.

(o) Ibid. p. 453.

(p) Ibid. p. 454.

(q) Ibid. p. 455.

(r) Ibid. p. 456.

(s) Ibid. p. 457.

(t) Ibid. p. 458.

(u) Ibid. p. 459.

(x) Ibid. p. 460.

(y) Ibid. p. 461.

(z) Ibid. p. 462.

(a) Ibid. p. 463.

(b) Ibid. p. 464.

(c) Ibid. p. 465.

(d) Ibid. p. 466.

(e) Ibid. p. 467.

(f) Ibid. p. 468.

(g) Ibid. p. 469.

(h) Ibid. p. 470.

(i) Ibid. p. 471.

(k) Ibid. p. 472.

(l) Ibid. p. 473.

(m) Ibid. p. 474.

(n) Ibid. p. 475.

(o) Ibid. p. 476.

(p) Ibid. p. 477.

(q) Ibid. p. 478.

(r) Ibid. p. 479.

(s) Ibid. p. 480.

(t) Ibid. p. 481.

(u) Ibid. p. 482.

(x) Ibid. p. 483.

(y) Ibid. p. 484.

(z) Ibid. p. 485.

(a) Ibid. p. 486.

(b) Ibid. p. 487.

(c) Ibid. p. 488.

(d) Ibid. p. 489.

(e) Ibid. p. 490.

(f) Ibid. p. 491.

(g) Ibid. p. 492.

(h) Ibid. p. 493.

(i) Ibid. p. 494.

(k) Ibid. p. 495.

(l) Ibid. p. 496.

(m) Ibid. p. 497.

(n) Ibid. p. 498.

(o) Ibid. p. 499.

(p) Ibid. p. 500.

(q) Ibid. p. 501.

(r) Ibid. p. 502.

(s) Ibid. p. 503.

(t) Ibid. p. 504.

(u) Ibid. p. 505.

(x) Ibid. p. 506.

(y) Ibid. p. 507.

(z) Ibid. p. 508.

(a) Ibid. p. 509.

(b) Ibid. p. 510.

(c) Ibid. p. 511.

(d) Ibid. p. 512.

(e) Ibid. p. 513.

(f) Ibid. p. 514.

(g) Ibid. p. 515.

(h) Ibid. p. 516.

(i) Ibid. p. 517.

(k) Ibid. p. 518.

(l) Ibid. p. 519.

(m) Ibid. p. 520.

(n) Ibid. p. 521.

(o) Ibid. p. 522.

(p) Ibid. p. 523.

(q) Ibid. p. 524.

(r) Ibid. p. 525.

(s) Ibid. p. 526.

(t) Ibid. p. 527.

(u) Ibid. p. 528.

(x) Ibid. p. 529.

(y) Ibid. p. 530.

(z) Ibid. p. 531.

(a) Ibid. p. 532.

(b) Ibid. p. 533.

(c) Ibid. p. 534.

(d) Ibid. p. 535.

(e) Ibid. p. 536.

(f) Ibid. p. 537.

(g) Ibid. p. 538.

(h) Ibid. p. 539.

(i) Ibid. p. 540.

(k) Ibid. p. 541.

(l) Ibid. p. 542.

(m) Ibid. p. 543.

(n) Ibid. p. 544.

(o) Ibid. p. 545.

(p) Ibid. p. 546.

(q) Ibid. p. 547.

(r) Ibid. p. 548.

(s) Ibid. p. 549.

(t) Ibid. p. 550.

(u) Ibid. p. 551.

(x) Ibid. p. 552.

(y) Ibid. p. 553.

(z) Ibid. p. 554.

(a) Ibid. p. 555.

(b) Ibid. p. 556.

(c) Ibid. p. 557.

(d) Ibid. p. 558.

(e) Ibid. p. 559.

(f) Ibid. p. 560.

(g) Ibid. p. 561.

(h) Ibid. p. 562.

(i) Ibid. p. 563.

(k) Ibid. p. 564.

(l) Ibid. p. 565.

(m) Ibid. p. 566.

(n) Ibid. p. 567.

(o) Ibid. p. 568.

(p) Ibid. p. 569.

(q) Ibid. p. 570.

(r) Ibid. p. 571.

(s) Ibid. p. 572.

(t) Ibid. p. 573.

(u) Ibid. p. 574.

(x) Ibid. p. 575.

(y) Ibid. p. 576.

(z) Ibid. p. 577.

(a) Ibid. p. 578.

(b) Ibid. p. 579.

(c) Ibid. p. 580.

(d) Ibid. p. 581.

(e) Ibid. p. 582.

(f) Ibid. p. 583.

(g) Ibid. p. 584.

(h) Ibid. p. 585.

(i) Ibid. p. 586.

(k) Ibid. p. 587.

(l) Ibid. p. 588.

(m) Ibid. p. 589.

(n) Ibid. p. 590.

(o) Ibid. p. 591.

(p) Ibid. p. 592.

(q) Ibid. p. 593.

(r) Ibid. p. 594.

(s) Ibid. p. 595.

(t) Ibid. p. 596.

(u) Ibid. p. 597.

(x) Ibid. p. 598.

(y) Ibid. p. 599.

(z) Ibid. p. 600.

(a) Ibid. p. 601.

(b) Ibid. p. 602.

(c) Ibid. p. 603.

(d) Ibid. p. 604.

(e) Ibid. p. 605.

(f) Ibid. p. 606.

(g) Ibid. p. 607.

(h) Ibid. p. 608.

(i) Ibid. p. 609.

(k) Ibid. p. 610.

(l) Ibid. p. 611.

(m) Ibid. p. 612.

(n) Ibid. p. 613.

(o) Ibid. p. 614.

(p) Ibid. p. 615.

(q) Ibid. p. 616.

(r) Ibid. p. 617.

(s) Ibid. p. 618.

(t) Ibid. p. 619.

(u) Ibid. p. 620.

(x) Ibid. p. 621.

(y) Ibid. p. 622.

(z) Ibid. p. 623.

(a) Ibid. p. 624.

(b) Ibid. p. 625.

(c) Ibid. p. 626.

(d) Ibid. p. 627.

(e) Ibid. p. 628.

(f) Ibid. p. 629.

(g) Ibid. p. 630.

(h) Ibid. p. 631.

(i) Ibid. p. 632.

(k) Ibid. p. 633.

(l) Ibid. p. 634.

(m) Ibid. p. 635.

(n) Ibid. p. 636.

(o) Ibid. p. 637.

(p) Ibid. p. 638.

(q) Ibid. p. 639.

(r) Ibid. p. 640.

(s) Ibid. p. 641.

(t) Ibid. p. 642.

(u) Ibid. p. 643.

(x) Ibid. p. 644.

(y) Ibid. p. 645.

(z) Ibid. p. 646.

(a) Ibid. p. 647.

(b) Ibid. p. 648.

(c) Ibid. p. 649.

(d) Ibid. p. 650.

(e) Ibid. p. 651.

(f) Ibid. p. 652.

(g) Ibid. p. 653.

(h) Ibid. p. 654.

(i) Ibid. p. 655.

(k) Ibid. p. 656.

(l) Ibid. p. 657.

(m) Ibid. p. 658.

(n) Ibid. p. 659.

(o) Ibid. p. 660.

(p) Ibid. p. 661.

(q) Ibid. p. 662.

(r) Ibid. p. 663.

(s) Ibid. p. 664.

(t) Ibid. p. 665.

(u) Ibid. p. 666.

(x) Ibid. p. 667.

(y) Ibid. p. 668.

(z) Ibid. p. 669.

(a) Ibid. p. 670.

(b) Ibid. p. 671.

(c) Ibid. p. 672.

(d) Ibid. p. 673.

(e) Ibid. p. 674.

(f) Ibid. p. 675.

(g) Ibid. p. 676.

(h) Ibid. p. 677.

(i) Ibid. p. 678.

(k) Ibid. p. 679.

(l) Ibid. p. 680.

(m) Ibid. p. 681.

(n) Ibid. p. 682.

(o) Ibid. p. 683.

(p) Ibid. p. 684.

(q) Ibid. p. 685.

(r) Ibid. p. 686.

(s) Ibid. p. 687.

(t) Ibid. p. 688.

(u) Ibid. p. 689.

(x) Ibid. p. 690.

(y) Ibid. p. 691.

(z) Ibid. p. 692.

(a) Ibid. p. 693.

(b) Ibid. p. 694.

(c) Ibid. p. 695.

(d) Ibid. p. 696.

(e) Ibid. p. 697.

(f) Ibid. p. 698.

(g) Ibid. p. 699.

(h) Ibid. p. 700.

(i) Ibid. p. 701.

(k) Ibid. p. 702.

(l) Ibid. p. 703.

(m) Ibid. p. 704.

(n) Ibid. p. 705.

(o) Ibid. p. 706.

(p) Ibid. p. 707.

(q) Ibid. p. 708.

(r) Ibid. p. 709.

(s) Ibid. p. 710.

(t) Ibid. p. 711.

(u) Ibid. p. 712.

(x) Ibid. p. 713.

(y) Ibid. p. 714.

(z) Ibid. p. 715.

(a) Ibid. p. 716.

(b) Ibid. p. 717.

(c) Ibid. p. 718.

(d) Ibid. p. 719.

(e) Ibid. p. 720.

(f) Ibid. p. 721.

(g) Ibid. p. 722.

(h) Ibid. p. 723.

(i) Ibid. p. 724.

(k) Ibid. p. 725.

(l) Ibid. p. 726.

(m) Ibid. p. 727.

(n) Ibid. p. 728.

(o) Ibid. p. 729.

(p) Ibid. p. 730.

(q) Ibid. p. 731.

(r) Ibid. p. 732.

(s) Ibid. p. 733.

(t) Ibid. p. 734.

(u) Ibid. p. 735.

(x) Ibid. p. 736.

(y) Ibid. p. 737.

(z) Ibid. p. 738.

(a) Ibid. p. 739.

(b) Ibid. p. 740.

(

qu'étendu, attira sur lui tous les regards ; & sa réputation devint si grande, que le Pape Clément IV, avant qu'il fût élevé sur le Siége de Rome, souhaita d'avoir un detail de ses inventions, & lui écrivit pour cela par Raymond de Lauduno (*1*). Mais l'ignorance, ou l'envie de ceux de son Ordre, le

(*1*) *MS. Cot. Tib. C. 3. fol. 2. apud* Jebb.

couvertes, qui mirent ceux qui vinrent après lui en état de mettre la dernière main à la réformation du Calendrier fous Grégoire XIII; enforte que c'eſt à Bacon proprement, ſelon le Dr. Jebb, que l'on en a l'obligation. Le Dr. Plot, dans ſon *Hiſtoire Naturelle du Comté d'Oxford* (16), ſoutient „ que tout ce qui s'eſt fait ſur cette matière depuis „ le tems du Moine Bacon, juſqu'à celui de Grégoire „ XIII, doit pour la plus grande partie être attribué au „ prémier, toute la Réformation du dernier ne faiſant „ preſque point du plan que l'autre avoit fait." La ſeule différence qu'il y a, & qui eſt digne d'attention, comme le remarque le même Auteur, c'eſt qu'au-lieu que la Correction Grégorienne ramène les Equinoxes & les Solſtices aux poſtes où l'on ſuppoſe qu'ils étoient au tems du Concile de Nicée, Bacon auroit voulu, & avec raiſon, à ce qu'il paroît, remonter plus haut, au Solſtice d'Hyver & à l'Equinoxe du Printems, au tems de la Naiſſance de notre Sécgneur : le prémier tomboit ſur le dixième des Calendes de Janvier, & le ſecond ſur le dixième des Calendes d'Avril. Il ſoutenoit que c'étoient-là des vrais points d'où il falloit partir, ce qu'il prouvoit par une raiſon très forte, tirée des Obſervations de Ptolomée, qui ne vivoit que cent-quarante ans après Jéſus-Chriſt. Or en ſuppoſant que dans l'eſpace de cent-trente ans l'Equinoxe recule d'un jour entier, il s'enſuit, que s'il tomboit du tems de Ptolomée ſur l'onzième des Calendes d'Avril, il doit avoir été au moins ſur le dixième au tems de la Naiſſance de notre Seigneur ; & de même par rapport au Solſtice (17). Selon ce calcul, remarque le Dr. Plot, ils avoient reculé depuis la Naiſſance de Jéſus-Chriſt juſqu'à l'année 1676, environ de treize jours, le nombre de 130 ans ſe trouvant treize fois dans celui 1676, à quatorze années près. „ Or, *conclud cet Auteur* (18), l'Ere de la Naiſſance de Jéſus-Chriſt étant une Epoque bien plus conſidérable, & plus digne de la mémoire des Chrétiens, que celle de la Fondation de Nicée, les Auteurs de la Correction Grégorienne ſont demeurés ſurement au-deſſous de Bacon à cet égard, s'ils l'ont ſurpaſſé à d'autres." Le Dr. Freind dit auſſi (19), que ſon Plan eſt le même que celui que le Pape Grégoire XIII a ſuivi plus de trois-cents ans après pour la réformation du Calendrier Julien, avec cette ſeule différence, que Bacon auroit voulu la faire remonter juſqu'à notre Seigneur, au-lieu que la Correction Grégorienne ne prend que depuis le Concile de Nicée. Pour ce qui eſt de la *Perſpective*, il travailla prodigieuſement à perfectionner cette Science, qui n'étoit entendue que de peu de gens. Il nous apprend (20), qu'on n'en avoit jamais donné de Leçons à Paris, qu'on n'en avoit fait que deux à Oxford, & qu'il n'y avoit que trois hommes en Angleterre qui l'entendiſſent ; & cependant ces perſonnes portérent cette Science à un tel degré de perfection, qu'ils ſemblent, dit le Dr. Jebb, n'avoir rien laiſſé à faire à la Poſtérité pour perfectionner les Inſtrumens qu'ils inventérent. Bacon a excellemment décrit les Lunettes, & donné la manière de les faire. Voici un paſſage de ſon *Opus Majus*, qui mérite d'être rapporté (21). *Si vero homo aſpiciat literas & alias res minutas per medium cryſtalli vel vitri, vel alterius perſpicui ſuppoſiti literis, ſi ſit forte minor ſibare cujus concavitas ſit vergens oculum, & oculus ſit in arce, longe magis videbit literas, & apparebunt ei majores . . . . & ideo hoc inſtrumentum eſt utile ſenibus & habentibus oculos debiles. Nam literam quantumcumque parvam poſſunt videre in ſufficienti magnitudine.* Le Freind remarque auſſi (22), qu'il décrit la *Chambre Obſcure*, & toutes les ſortes de Verres qui groſſiſſent ou diminuent un Objet, qui l'approchent ou l'éloignent de l'œil. Bacon lui-même nous apprend, qu'il avoit fait quantité de *Miroirs ardens*, & qu'il n'y en avoit jamais eu parmi les Latins, avant que ſon Ami Pierre de Maharn-Court ſe fût appliqué à en faire (23). Dans un autre endroit de ſes Ecrits, il nous apprend qu'il y avoit déja trois ans que ce Pierre travailloit à un Miroir, qui devoit bruler à une certaine diſtance ; & qu'il l'auroit bientôt achevé, avec la bénédiction de Dieu : ce que les Latins ne pouvoient faire, & ce qu'ils n'avoient jamais entrepris, quoique nous ayons, dit-il, des Ouvrages qui traitent de la manière de faire de pareils Miroirs. *Circa vero unum ſpeculum comburrent in certâ diſtantiâ laboravit jam per tres annos, & cito veniet ad finem per gratiam Dei, quod omnes Latini neſcirent facere, nec unquam fuit attentatum inter eos, cum tamen libros habemus de hujuſmodi ſpeculorum compoſitione* (24). Nous remarquerons auſſi, que quoique Galilée s'attribue l'invention du Tube Optique ou Téleſcope (25), & quoique Pierre Borelli en faſſe honneur à un Bourgeois de Middelbourg nommé Zacharie Joannides (26), il eſt évident que cette invention étoit connue à Bacon, par un endroit où il dit qu'il favoit tailler des Verres, & les placer de telle manière par rapport à notre œil & aux objets, que la réfraction & la réflexion des rayons ſe feroit de tel côté qu'on voudroit, & qu'on verroit ſous tel angle qu'on le ſouhaiteroit, l'objet éloigné ou proche ; & qu'ainſi on pourroit lire le plus petit caractère à une diſtance incroyable, compter des grains de ſable, à cauſe de la grandeur de l'angle ſous lequel on les regardéroit ; & qu'au contraire les plus grands corps ſe diſcerneroient à peine étant proches, à cauſe de la petiteſſe de l'angle ſous lequel on les conſidéreroit. *Nam poſſumus ſic figurare perſpectiva, & talitèr ea ordinare reſpectu noſtri viſûs & rerum, quod frangentur radii & flectentur quorſumcumque voluerimus; videbimus rem prope vel longe, & ſic ex incredibili diſtantia legeremus literas minutiſſimas, & privéres & arenas numeraremus propter magnitudinem anguli, juſ quo videremus, & maxima corpora de prope vix videremus, propter parvitatem anguli ſub quo videremus &c.* (27). On ne peut douter qu'il ne ſe ſervît d'un Téleſcope pour faire ſes Obſervations Aſtronomiques, ſi l'on fait attention à ce qu'il dit dans ſon *Opus Tertium*, dédié au Pape Clément IV, ſur ce qui étoit néceſſaire pour faire les Tables Aſtronomiques, qu'il projettoit. „ Mais, *dit-il*, ce qui „ ſeroit plus néceſſaire que tout cela, ce ſeroit d'avoir „ des gens qui entendiſſent bien la Perſpective, & qui ſuſſent faire les inſtrumens que cette Science demande... „ parce que les inſtrumens néceſſaires pour l'Aſtronomie „ n'agiſſent que par la vue, ſelon les Loix de l'Opti„ que." *Sed longe magis quam hæc oporteret homines habere, qui bene, immo optime ſcirent Perſpectivam & inſtrumentum ejus . . . quia inſtrumenta Aſtronomiæ non cadunt, niſi per viſionem ſecundum leges ipſius Scientiæ* (28). Voici deux autres paſſages ſur le même ſujet, cités par le Docteur Plot (29). *De viſione fractâ majora ſunt, nam de facili patet, maxima poſſe apparere minima, & e contra ; & lange diſtantia videbuntur propinquiſſima & e converſo ; ſic etiam ſæ ceremus ſolem & lunam & ſtellas deſcendere ſecundum apparentiam hic inferius &c* (30). „ On peut faire encore plus „ par la réfraction ; il eſt facile par ce moyen, de faire „ paroître petits les plus grands objets, & de faire paroî„ tre grands les plus petits, de rapprocher les plus éloi„ gnés, d'éloigner les plus proches : de cette manière on „ pourroit en apparence faire deſcendre le Soleil, la Lu„ ne & les Etoiles ici-bas." Et dans une Lettre ſur les Secrets de l'Art & de la Nature, il dit : *Poſſunt enim ſic figurari perſpectiva, ut longiſſima poſſint apparere propinquiſſima, & e contrario, ita quod ex incredibili diſtantia legeremus literas minutiſſimas, & numeraremus res quantumcumque parvas, & ſtellas faceremus apparere, quo vellemus* (31). On peut tailler des Verres, qui rapprochent les objets les plus éloignés, & qui feront paroître les plus proches éloignés, par le moyen deſquels on peut lire le caractère le plus menu, diſtinguer les plus petits objets à une diſtance incroyable, & enfin rapprocher les Etoiles comme les Astres." Ce ſont-là des choſes, dit-il ailleurs (32), qui paroiſſent ſi ſurprenantes & ſi impoſſibles aux ignorans, que ne connoiſſant point les moyens par leſquels on peut exécuter, ils n'en peuvent ſoutenir l'idée, *ut animus mortalis ignorans veritatem non poſſit aliquatiſer ſuſtinere.* Le Dr. Plot ajoute (33). „ qu'à conſidérer tout ce „ qu'on vient de voir, on ne peut diſconvenir que Bacon „ n'ait quelque inſtrument aſſez ſemblable à nos Téleſco„ pes, quoique peut-être pas ſi bien fait : ce qu'on pour„ roit prouver par d'autres raiſons, mais qui ne me paroiſſent pas néceſſaires pour des Lecteurs déja convain„ cus." Le Dr. Freind remarque auſſi (34), qu'on voit clairement par ſon Livre de Perſpective, à quel point de perfection il a pouſſé l'Optique dans toutes ſes branches. Il y traite, dit-il, de la Réflexion & de la Réfraction de la Lumière, il décrit toutes les ſortes de Verres qui groſſiſſent ou diminuent les Objets &c. Il a connu, entre autres, l'uſage du Tube optique ou Téleſcope, qu'on a cru d'une invention plus moderne. A l'égard de ce qu'il a fait par rapport à la Chymie, le Dr. Freind dit (35), que l'honneur de l'avoir introduite dans l'Europe eſt dû à Bacon. Il a été au moins un des prémiers (car il étoit contemporain d'Albert le Grand) qui ait cultivé cet Art dans l'Occident ; & pour prouver combien il avoit été peu connu juſques-là, Bacon dit qu'il n'y avoit dans le Monde de Romain, que trois perſonnes qui en entendiſſent quelque choſe, dont l'un étoit Pierre de Marharn-Court, Picard, qu'il appelle *Dominus Experimentorum*. Le Dr. Jebb nous apprend qu'il embraſſa le ſyſtême de Geber Philoſophe Arabe, & qu'il regardoit le *Mercure* & le *Soufre* comme les Principes de tous les Métaux & de tous les Minéraux, qui naiſſent de-là, dit-il (36), quelque différens qu'ils paroiſſent. La Nature travaille toujours à faire de l'Or ; mais quand quelque obſtacle arrête ſes opérations, il ſe fait un changement de Métaux, qui font plus ou moins parfaits ſelon la qualité du Mercure & du Souphre. De-là il tache de prouver, que les Métaux communs peuvent être changés en Or, en les purifiant, & en les dégageant de leurs parties hétérogènes ; & le moyen dy réuſſir, dit-il (37), eſt de réduire les Elémens preſque à une parfaite égalité : Que par ce ſecret on peut prolonger la vie, *à cauſe que le même ſecret qui ôte toutes les parties impures d'un Metal commun, au point de le changer en Argent ou en Or pur, eſt regardé par les Philoſophes comme propre à purifier le Corps humain & à en prévenir la corruption, de maniére qu'on pourroit vivre plusieurs ſiécles.* „ Medicinam vero quæ has impuritates tollat, confici poſſe dicit, reducendo elementa fere ad æqualitatem, atque hinc etiam vitæ longævitati conſuli poſſe, cum *illa medicina, quæ tolleret omnes immunditias & corruptiones metalli vilioris, ut faceret argentum & aurum puriſſimum, æſtimatur a ſapientibus poſſe tollere corruptiones corporis humani in tantum ut vitam per multa ſecula prolongares* (38)." Le fameux Hom-

(*16*) Cap. 9. p. 250.

(*17*) *In Oper. Min.* Part. III. c. 10. *MS. in Biblith. Collg. Univerſit.*

(*18*) *Natural Hiſtory of Oxfordſhire* p. 221.

(*19*) *Ubi ſupra* p. 225.

(*20*) *Op. Art. ad Clement. MS. Cot. Tib. C. 3. f. 6. 2. apud* Jebb *ubi ſupra.*

(*21*) P. 352.

(*22*) *Ubi ſupra* p. 224.

(*23*) *MS. Reg.* 2. C. 1. Part. V. *de Compend. Studii Theol.* ap. Jebb *ubi ſupra.*

(*24*) *MS. Cot. Tib. C.* fol. 1. *apud* Jebb.

(*25*) *Libell. Regat. ad Remp. Holland.*

(*26*) *De re Teleſcopii inventore* c. 22. &c.

(*27*) *Opus Majus* p. 357.

(*28*) *MS. Cot. Tib. C. 3. fol. 6. apud* Jebb.

(*29*) *Natural Hiſtory of Oxfordſhire* c. 9. p. 225.

(*30*) *Perſpect.* Part. III. diſt. ult. *apud* Plot *ubi ſupra.*

(*31*) *Epiſt. de Paradoxis.* c. 3.

(*32*) *Ubi ſupra* p. 216.

(*33*) *Ubi ſupra* p. 224.

(*34*) *Ubi ſupra* p. 222.

(*35*) Ibid. p. 222.

(*36*) *MS. Cot. Tib. C.* 1. fol. 6. *apud* Jebb.

(*37*) *Sereol. Alchem.* c. 2. *ap.* Jebb.

(*38*) Jebb *ubi ſupra. Vide* Bacon. *Opus Majus* p. 471. 472.

le mirent dans un extrême embarras. Ses Supérieurs avoient fait un Decret, par lequel il lui étoit défendu expreſſément de communiquer ſes Ecrits à qui que ce fût, ſous peine de perdre le Livre, & d'être mis en priſon au pain & à l'eau pour pluſieurs jours (*f*). Mais Clément étant devenu Pape peu de tems après, Bacon crut devoir plus de déférence aux ordres du Pontife, qu'au Decret dont on vient de parler. Il écrivit donc à Clément une Lettre, dans laquelle il promettoit de ſatisfaire Sa Sainteté en tout ce qu'elle lui demanderoit. Le Pape lui répondit, & réitéra la demanda qu'il lui avoit déja faite; ce qui engagea Bacon à lui envoyer ſon *Opus Majus* [C] avec divers autres Traités, par

(*f*) ibidem.

Homberg, qui par l'ordre du Duc d'Orléans a travaillé à découvrir l'art de faire de l'Or, ſur les Expériences qu'il a faites, en a rapporté la production aux mêmes Principes que Bacon (39). Le Dr. Freind dit (40), qu'il parle preſque de chaque opération qu'on fait à preſent dans la Chymie, qu'il décrit la méthode de faire les Teintures & les Elixirs. Il fait mention de l'*Incineration* de la Fougére, dont les Anglois font le Verre. Dans ſa Préface, particuliérement, ſur l'Art de la Chymie, il vante cette Science comme étant la perfection de la Philoſophie Naturelle; & ce qui en fait, dit-il, le plus grand mérite, c'eſt qu'elle eſt utile à la fanté, à la cure des maladies, & à la prolongation de la vie. Le même Auteur remarque que Bacon en dit aſſez pour faire voir que la recherche de la Pierre Philoſophale a commencé de bonne heure. Raimond Lulle qui ſe reconnoît ſon Diſciple (car qui peut avoir été lorſqu'ils furent tous les deux à Paris) pouſſa ces idées viſionnaires au plus haut point d'extravagance. Cependant il y a *beaucoup de vrai & de ſolide ſur ce point de Chymie dans les Ouvrages de Bacon*, particuliérement dans ſon *Speculum Alchymiæ*, *De Arte Chymiæ Epiſtola tres ad Johannem Pariſienſem*, ſi on le dégage de ce jargon de Science, qui étoit ſi fort à la mode dans ces tems-là. Bacon a connu la compoſition & les effets de la Poudre à canon, quoiqu'on croie généralement l'Invention de ce feeret meurtrier de plus nouvelle date. On ne peut douter qu'il n'en ait eu connoiſſance, ſi l'on fait attention au paſſage ſuivant. *In ſonoro diſſolvam quam volumus, poſſumus artificialiter conjungere ignem combuſtionem & falſe petræ & aliis* (41)? „ On peut faire avec du Salpêtre & „ d'autres Ingrédiens, un feu qui brule à telle diſtance „ qu'on veut." Et ces autres *Ingrédiens* étoient, comme le Dr. Jean Wallis l'a vu dans un Manuſcrit du même Roger Bacon, qui étoit entre les mains du Dr. Langbain, *le Soufre & la Poudre de charbon* (42). Il ajoute enſuite au ſujet de cette compoſition: „ qu'elle excite un bruit ſem„ blable à celui du tonnerre, qu'elle brille comme les é„ clairs, & même d'une lueur plus effrayante. Car une „ petite quantité, la valeur par exemple d'un pouce, bien „ diſpoſée, fait un bruit violent, & une lueur extraordi„ naire; & cela pour ſe faire, *dit-il*, des effets terribles ma„ niéres, capables de détruire des Villes & des Armées „ entiéres, à l'imitation du ſtratagéme de Gédeon, qui „ aiant rompus les cruches, fit paroître le feu avec un bruit „ horrible, & ſe mit en état de défaire une puiſſante Arma„ mée de Madianites avec trois-cens hommes." *Nam ſolus ſolus tonitrus & corruſcationes poſſunt fieri in aëre, immo majore horrore, quam ilia quæ fiunt per naturam: nam modica materia adaptata, jetticet ad quantitatem pollicis, facit ſonum facit horribilem, & corruſcationem oſtendit vehementem, & hoc ſit multis modis, quibus civitas aut exercitus deſtruatur, ad modum artificii Gideonis, poſſ laguncuili fractis & lampadibus, igne exciſtente, cum fragore inaſſimabili, in ſimilitudinem Midianitarum deſtruxit exercitum cum treccntis hominibus* (43). On trouve quelque choſe de plus clair & de plus précis encore, dans ſon *Opus Majus* (44). Il remarque, „ qu'il y a des choſes qui affectent l'ouïe avec plus „ niére ſi violente, que ſi on les faiſoit agir comme il faut „ tout d'un coup pendant la nuit, il n'y a ni Armée ni „ Ville qui pût les ſoutenir, le bruit du tonnerre n'aiant „ rien qui en approche facilement. Qu'il y a des choſes „ qui produiſent une lueur ſi effrayante, que celle des é„ clairs ne peut lui être comparée, & inſpire moins de „ terreur; & que c'eſt par des moyens à peu près ſembla„ bles, que l'on conjecture que Gédéon défit l'Armée des „ Madianites. Nous en voyons, *dit-il*, l'expérience dans „ un badinage des enfans, qui en divers endroits du Mon„ de, font une petite machine de la grandeur d'un pouce; „ & le Salpêtre qui y eſt renfermé, en briſant le parche„ min qui l'enveloppe, excite un ſon qui ſurpaſſe celui „ du tonnerre, & une lueur plus grande que celle de l'é„ clair." *Quadam vero audiptum perturbant in tantum, quod ſi ſubita ac nocte & artificio ſufficienti fierent, totas civitas nec exercitus ſuſtinere. Nullus tonitrus fragor poſſet validus comparari. Quadam tantum terrorem viſui incutiunt, quod corruſcationes nubium longe minus & fine comparatione perturbant; quibus operibus Gideon in Caſtris Midianitarum confimilia aſſimatur fuiſſe operatus. Et experimentum hujus rei capimus ex hoc ludicro puerili, quod ſit in multis mundi partibus, ſcilicet ut inſtrumento ſalis ad quantitatem pollicis humani, ex violentia illius ſalis, qui Sal Petræ vocatur, tam horribilis ſonus naſcitur in ruptura tam modicæ rei, ſcilicet modici pergameni, quod fortis tonitrui ſenſitatur excedere rugitum, & corruſcationem maximam ſui luminis jubar excedit.* Le Dr. Plot dit (45) qu'il eſt évident, ou que Bacon a inventé la Poudre à canon, ou qu'elle lui a été connue; quoiqu'il ſoit perſuadé qu'on ne peut lui en refuſer l'invention, juſqu'à ce qu'on en aſſigne un inventeur plus ancien, puiſqu'il mourut en l'année 1292, près de cent ans avant qu'on en ait attribué l'invention à quelque autre. „ Que ſi perſonne ne le fait, comme il n'y a aucun „ lieu de s'y attendre, il y a toute apparence que c'eſt ici „ à Oxford (où Bacon fit ſes étonnantes Expériences) que „ la Poudre a été inventée; & que c'eſt de ſes Ouvrages „ que Conſtantin Anekltzen de Fribourg (46), ou Berthold Schwartz (47) & les autres prétendus Inventeurs, „ ont tiré vraiſemblablement leurs nouvelles découvertes; „ quoique nous ne croyions pas qu'il ſe fût expliqué auſſi „ ouvertement, que le porte le Manuſcrit du ſavant Dr. „ Langbain, mais qu'il a, comme le conjecture le Dr. „ Dee (48), caché ſon ſecret ſous le terme de ARTIS, „ faiſant bien qu'il étoit dangereux & préjudiciable au „ Genre-humain." Le Dr. Freind prend auſſi occaſion de remarquer que Bacon a inventé la Poudre à canon; car après avoir parlé de ſes Inventions méchaniques, il ajoute (49): „ il „ y a auſſi une choſe en Chymie, qu'il regarde comme „ d'un extraordinaire, & c'eſt le ſecret de la Poudre. Il „ décrit les ingrédiens dont elle eſt compoſée, & les ef„ fets étonnans qu'elle produit, ſon bruit & ſa lumiére." Mais il obſerve, que Bacon avoit peut-être tiré ce qu'il en dit, d'un Traité d'un certain Grec nommé Marc, intitulé *Liber Ignium*, dont le Dr. Richard Mead poſſéde une Copie manuſcrite. Voici ce que Marc dit de la Poudre à canon: *Secundus modus ignis volatilis hoc modo conficitur.* Recip. lib. I. *Sulphuris vivi* ; lib. 2. *Corticis juliris*; *Salis petroſi* 6 *libras*, *quæ tria ſubtiliſſime teranitur in lapide marmoreo*; *poſtea pulvis ad libitum in tunica repoſuatur volatili vel tonitrum faciente. Nota, quod tunica ad voluendum debet eſſe groſſa & longa, & præditta de ſubtile optime concuicate repleta*; *tunica vel tonitrum faciens debet eſſe brevis, groſſa, & præditta pulvere ſemipleno, & ab uraque parte filo fortiſſimo bene ligata.* „ La ſeconde eſpéce de feu „ volant ſe prépare de la maniére ſuivante. Prenez une „ livre de Soufpre, deux livres de Charbon de ſaule, & „ ſix livres de Salpêtre; pilez le tout enſemble très fin „ dans un mortier de marbre, & mettez enſuite la pou„ dre dans un tuyau, fait pour voler en l'air, fait pour „ éclater par un fon de tonnerre. Remarquez, que ſi „ vous voulez faire voler le tuyau, il doit être mince & „ long, & rempli de poudre bien preſſée; mais ſi vous „ voulez qu'il creve avec grand bruit, il doit être court „ & gros, à demi plein de poudre, & lié fortement aux „ deux bouts." Revenons à Bacon. Le Docteur de ce Grand-Homme étoit ſi univerſel, auſſi que le remarque le Dr. Freind (50), qu'il avoit auſſi des connoiſſances de la Médecine; car outre ce qu'on a déja dit de lui touchant la Chymie, il a laiſſé entre autres Traités ſur la Médecine, un Ouvrage dans lequel il reprend quelques erreurs des Médecins, & un autre Traité, *de ſex moyens de reſtituer les ſerviteurs de la vieilleſſe & de conſerver les ſens*. Ce Livre fut dédié au Pape Nicolas IV, & écrit pour ſon uſage quelque tems avant la mort de l'Auteur, dans la vue apparemment d'adoucir l'eſprit de ce Pontife, qui, comme il avoit été Général de l'Ordre des Franciſcains, avoit traité donc en part à la perſécution que Bacon avoit eſſuiée. Ce Traité n'eſt pas mal écrit; l'Auteur y a ramaſſé tout ce qu'il a trouvé ſur ce ſujet dans les Auteurs Grecs & Arabes, & y a ajouté de ſes propres remarques. Il y parle beaucoup des préparations des remédes, dont il avoit fait l'épreuve lui-même. Il inſinue qu'une teinture d'Or peut contribuer conſidérablement à prolonger la vie. Il fait un Conte très remarquable, d'un vieux Laboureur Sicilien, qui buvant avidement dans un ruiſſeau jaunâtre, que l'Auteur ſoupçonne avoit été imprégné d'or, redevint jeune, & vécut encore pluſieurs années après (51). Bacon finit ſon Traité en pleine vigueur d'eſprit. Il ne paroît point que l'Auteur ait été accuſé de Magie auprès du Pape Clément. Son grand but, comme le remarque le Dr. Jebb, ſemble avoir

(39) *Mém. de l'Acad. Roy. des Sciences* 1707. *apud* Jebb.

(40) *Ubi ſupra* p. 224.

(41) *In Epiſt. ad Pariſienſ. c.* 6. *apud* Plot p. 231.

(42) *Voyez* Plot ibid.

(43) *D. Secret. Op. Art. & Nat. c.* 6. *apud* Jebb. *Voy.* auſſi Plot *ubi ſupra* p. 231. 232.

(44) P. 474.

(45) *Ubi ſupra* p. 232. *Voyez auſſi* p. 217.

(46) *Vid.* Gasd. Fan. cirolli *Rer. mem. ver. ent. inv.* P. II. Tit. 12.

(47) *Vid.* Steph. Forcatoli. J. C. *de Gallorum Imper. & Privil. L.* IV. *ſub fin.*

(48) Dee *Monaſter. in Evid. ad Pariſienſ.*

(49) P. 226.

(50) P. 221.

(51) Id. ib.

(52) Idem p. 225.

(53) L. I. P. 22. Edit. de 1674.

(54) *Hiſt. Liter.* P. 416. Gibert 1720.

(55) P. 111.

par Jean Fon Diſciple, qu'il lui recommanda de la manière la plus forte. Il avoit mis ce Jean au fait des matières, pour qu'il fût en état d'expliquer les endroits qui pourroient paroître difficiles à entendre

avoir été de rendre ſervice au Public en ſatisfaiſant à la demande du Pape ; & d'introduire les vrais Principes de la Philoſophie à l'ombre de l'autorité du Saint Siége. Sur quoi il eſt bon d'obſerver, qu'en parlant de cet Ouvrage, il dit au Pape, que le reſpect dû au poſte éminent que Sa Sainteté occupoit dans l'Egliſe, l'avoit engagé à travailler à perfectionner la Philoſophie, autant que les obſtacles qu'il avoit rencontrés le lui avoient pu permettre. *Propter veſtræ Celſitudinis reverentiam & officii dignitatem, quâ datus muneris utilitas debet procurari, prout potui per impediments, & ea materiæ reſervatio, faciendam Philoſophiæ conabar uſque ad ultimam ſui deducpto poſſeſſionem* (56). Et un peu plus bas il ajoute, que ſi ce n'eût été par reſpect pour le Vicaire de Jéſus-Chriſt, & l'utilité du Monde, que lui ſeul devoit procurer, tout ce qu'il y avoit de perſonnes dans l'Egliſe n'auroient pu l'engager à entreprendre cet Ouvrage, au milieu des difficultés qu'il avoit eues à combattre. *Niſi eſſet Vicarii Salvatoris ſolius reverentia, & utilitas mundi per ipſum ſolum procuranda, non præceſſiſſem cum bis impedimentis in hoc negotio pro animo, qui ſunt in Eccleſia Dei, quantuncunque rugaſſent & inſtitiſſent* (57). Le Dr. Jebb dit, que Bacon ſemble s'être propoſé principalement deux choſes dans cet Ouvrage ; ou d'engager le Pape, en propoſant un bon Syſteme de Philoſophie, à travailler à réformer les Erreurs qui pouvoient s'être gliſſées dans l'Egliſe ; ou, s'il ne pouvoit réuſſir à cet égard, de propoſer des moyens qui énervaſſent le pouvoir de l'Antechriſt, & qui en retardaſſent les progrès. Car il paroît avoir été fortement perſuadé que l'Egliſe alloit être bientôt réformée, ſoit par le Pape lui-même, qui étoit homme de bien, ou parce que le pouvoir de l'Antechriſt monteroit à un tel degré de tyrannie, qu'il deviendroit à charge au Genre-humain, & ſuccomberoit ſous le poids de ſa propre grandeur. *Duo ſibi propoſuiſſe in hoc opere præſtando diciſſe videtur Baconus ; vel ut purioris Philoſophiæ præcepta traderido, Pontificem ad errores, qui in Eccleſiam irrepſerant, caſtigandos excitaret ; vel ſi hoc minus eſſet paſſet, ut remedia proferret, quæ Antichriſti vires frangerent & progreſſus ejus retardarent* (58). *Id enim ſibi firmiter perſuaſiſſe viſus eſt, Eccleſiam eito purgandam fore, vel Pontificis optimi cura in eadem reformanda adhibita, aut graſſante ſalteni Antichriſti tyrannide dominationem ineptiam exercentis.* Mr. Edouard Leigh, dans ſon *Faix Conſortium*, ou *Heureux Accord de la Religion & de l'Erudition* (59), parle de cet Ouvrage, & dit, „ qu'il y „ a un Ouvrage de Bacon, intitulé *Opus Magnum*, dans „ lequel il ſe propoſe de montrer que toutes les Sciences „ contribuent à l'intelligence des Saintes Ecritures. Le Dr. Jebb a donné une très belle Edition de cet Ouvrage, ſur un Manuſcrit de la Bibliothèque du Collége de Dublin, collationné avec divers autres Manuſcrits ; elle a paru à Londres in-folio en 1733, ſous ce titre : *Francis Rogeri Bacon Ordinis Minorum* Opus Majus *ad Clementem Quartum Pontificem Romanum. Ex MS. Codice Dublinenſi, cum aliis quibuſdam collato, nunc primum edidit* S. Jebb *M. D.* L'Editeur a mis à la tête une longue Epître adreſſée au Dr. Richard Mead, où il parle de l'Auteur, & rend compte de ſon Edition. Il remarque qu'on n'a publié que très peu d'Ouvrages de Bacon, quoique Léland, Bale & Pitſeus en aient donné d'amples Catalogues ; & il nous apprend que le Chevalier Kenelm Digby, & le Dr. G. Langbain Principal du Collége de la Reine à Oxford, avoient ci-devant, par le conſeil de Selden, formé le deſſein de publier les Ouvrages de Bacon, comme on le voit par leurs Lettres à Selden, dont le Dr. Jebb donne quelque fragmens. Voici un extrait d'une Lettre du Chevalier Digby, datée de Paris le 11 de Février 1637. „ Je ferai imprimer ce que vous avez raſſemblé „ ſur Bacon, ſous votre nom, à la tête de ſes Ouvra- „ ges." Le Dr. Langbain, dans une Lettre du 30 Janvier 1653, dit : „ Quand j'ai parlé à quelques Amis judi- „ cieux, de divers endroits de la Lettre du Moine Bacon „ au Pape Clément, qui, à ce que je m'apperçois, eſt la „ même que celle que vous appellez *De Utilitate Scientiarum*, ils en ont été charmés, & m'ont fort ſollicité de „ la publier." Dans une autre Lettre du 9 de Février de la même année, il dit : „ Votre ſuffrage m'encourage „ beaucoup à reprendre le deſſein, auquel j'avois renon- „ cé, de publier cette Piéce de Roger Bacon." Et dans une autre du 20 du même mois : „ Cette dernière Piéce „ eſt d'une main ſi liſible, qu'à moins que je ne reçoive „ un contre-ordre de votre part, je ne tarderai pas long- „ tems à la faire copier, dans le deſſein de faire impri- „ mer le tout enſemble ; car il me ſemble que cela mérite „ bien d'être plus public." Le Dr. Jebb avoit formé le deſſein, environ trois ans avant ſon édition de l'*Opus Majus*, de publier tous les Ouvrages de Bacon : mais pendant qu'il travailloit à l'exécution de ce projet, il apprit par des Lettres de Dublin, qu'il y avoit dans la Bibliothèque du Collége de cette Ville un Manuſcrit, qui contenoit un grand nombre de Traités attribués généralement à Bacon, & diſpoſés dans un tel ordre, qu'ils ſembloient former un Ouvrage complet ; mais que le Titre manquoit, étant été perdu par négligence. Le Dr. découvrit bientôt, que c'étoit le Recueil des Traités que Bacon avoit compoſés pour l'uſage du Pape Clément IV, & qu'il avoit intitulés *Opus Majus*, puiſqu'il paroiſſoit que ce qu'il dit de cet Ouvrage dans ſon *Opus Tertium* adreſſé au même Pontife, convenoit exactement à celui-là, où l'on trouvoit le détail de la plupart des nouvelles Découvertes qu'il avoit faites dans ſes Sciences. Le Dr. Jebb abandonna là-deſſus ſon premier projet, & réſolut de donner ſeulement une édition de cet *Opus Majus*. Les Manuſcrits dont il s'eſt ſervi pour rendre l'Ouvrage complet, ſont les ſuivans. 1. Le Manuſcrit de la Bibliothèque Cottonienne, marqué *Jul. D. V.* qui contient la première partie de l'*Opus Majus*, ſous le titre de Traité *De utilitate Scientiarum*. 2. Un autre Manuſcrit de même Bibliothèque, marqué *Tib. C. V.* qui contient la quatrième partie de l'*Opus Majus*, dans laquelle on montre l'*Utilité des Mathématiques dans les Sciences & dans les affaires du Monde*. Cette Partie eſt nommée par abus *la cinquiéme*, dans le Manuſcrit. 3. Un Manuſcrit de la Bibliothèque du Collége *Corpus Chriſti* à Cambridge, où l'on trouve le morceau de la quatrième Partie, qui regarde la *Géographie*. 4. Un Manuſcrit de la cinquième Partie, contenant le Traité de la *Perſpective*, dans la Bibliothèque du Comte d'Oxford. 5. Un Manuſcrit de la Bibliothèque du Collége de la Madeleine à Cambridge, où l'on trouve le même Traité. 6. Deux Manuſcrits de la Bibliothèque du Roi, communiqués à l'Editeur par le Dr. Richard Bentley, dont l'un contient la quatrième Partie de l'*Opus Majus*, & l'autre, la cinquième. Nous croyons que le Lecteur ne ſera pas fâché, que nous lui donnions une idée générale d'un Ouvrage qu'on avoit cru perdu, & qu'on regarde comme le plus conſidérable des Ouvrages de Bacon.

(56) *MS. Cotton. Tib. C. 5. fol. 1. apud Jebb.*

(57) Ibid. fol. 3.

(58) *Op. Tert. ad Clement. MS. Cot. Tib. C. 5. fol. 2. Op. Min.* ibid. c. 1.

(59) L. III. c. 5. p. 125. Edit. 1663. in-fol.

Dans le prémier Chapitre de la *première Partie* (60) il remarque, qu'il y a quatre Obſtacles principaux, qui empêchent les hommes de parvenir à la connoiſſance de la Vérité : l'empire d'une indigne & méprisable Autorité ; la force de la Coutume ; l'Opinion du Vulgaire ignorant ; la Honte d'avouer ſon Ignorance, qu'on cache ſous de vaines apparences de Savoir. *Quatuor vero ſunt maxime comprehendendæ veritatis offenſiculæ, quæ omnem quencunque falſitatem impoſitant, & vix aliquem permittunt ad rerum ritualem ſapientiæ pervenire ; ſcilicet, fragilis & indignæ auctoritatis exemplum ; conſuetudinis diuturnitas ; vulgi ſeignis imperiti ; & propriæ ignorantiæ occultatio cum oſtentatione ſapientiæ apparentis.* Il tâche de lever les trois prémiers, par l'Autorité, l'Expérience & la Raiſon ; & de faire voir combien ils ſont préjudiciables, en engageant les hommes dans de dangereuſes Erreurs, & en éteignant les lumières de la Vérité. Il conclut de-là dans le Chapitre ſeptiéme, que nous ne devons pas adopter tout ce que nous entendons dire, ou ce que nous liſons ; mais qu'il faut examiner mûrement les ſentimens de ceux qui nous ont précédés, pour ſuppléer à ce qu'il y a de défectueux & corriger leurs erreurs, mais avec ſageſſe & modeſtie. *Quoniam igitur hæc ita ſe habent, non oportet nos adhærere omnibus quæ audimus & legimus, ſed examinare debemus diſtrictiſſime ſententias majorum, ut addamus quæ eis defuerunt, & corrigamus quæ errata ſunt, cum omni tamen modeſtia & exculatione* (61). Il ſe plaint dans le Chapitre douziéme, que pluſieurs des plus importantes parties des Sciences ſont négligées, uniquement à cauſe de l'Ignorance des hommes de ſon tems ; & qu'au contraire des Langues & des Mathématiques, ſi fort eſtimée par les Anciens, étoit mépriſée par les Modernes, qui tâchoient de juſtifier leur conduite à cet égard par l'autorité de quelques Eſprits foibles, quoique vertueux d'ailleurs. Il prouve que pluſieurs des Saints & des Péres ont été ſujets comme les autres hommes aux foibleſſes de la Nature humaine, & par conſéquent que leur exemple ne doit pas ſervir abſolument de régle à notre conduite. Dans le Chapitre ſuivant (62) il remarque, qu'il y a eu des raiſons particuliéres, qui les ont empêchés de s'appliquer à la Philoſophie, & ſur-tout celle-ci ; c'eſt que les Ouvrages d'Ariſtote n'étoient point connus en Latin ; & qu'ils étoient grands partiſans du Platoniſme, qui leur paroiſſoit contraire à la Doctrine d'Ariſtote. Il indique dans le Chapitre quatorziéme (63) les autres raiſons qui ont fait négliger la Philoſophie dans la Primitive Egliſe : négligence qui a continué parmi les Théologiens ſavans (64). Dans le dernier Chapitre (65) il s'adreſſe au Pape Clément, & lui dit, qu'il n'étoit pas poſſible à Sa Sainteté de porter à la perfection l'ouvrage de la Réformation des Erreurs vulgaires, pendant le tems de ſon Pontificat ; mais qu'il pouvoit jetter les fondemens de cet Edifice, afin que ſes Succeſſeurs fuſſent en état d'achever plus facilement ce qu'il auroit ſi heureuſement commencé. *Quod ſi non eſt temporis veſtri omnia apud vulgum conſummare, poteris veſtra Magnificentia lecture fundamenta, fontes erurre, radices figere, ut veſtræ Sanctitatis ſucceſſores, quod feliciter inceptum fuerit, valeant facilius adimplere.* Il dit dans le prémier Chapitre de la *ſeconde Partie*, que la parfaite Sageſſe ſe trouve dans l'Ecriture Sainte, & que c'eſt la ſource où l'on doit puiſer toutes les connoiſſances, & dont elles découlent. *Relegatis igitur quatuor cauſis totius ignorantiæ humanæ generalibus, volo in hac ſecunda diſtinctione unam ſapientiam eſſe perfectam oſtendere, & hanc in ſacris Literis contineri ; de cujus radicibus omnis veritas eruitur.* Il s'attache à prouver dans les Chapitres ſuivans, que la vraie Philoſophie n'eſt point incompatible avec la Religion, mais qu'au contraire elle contribue à avancer la véritable

(60) Pag. 2.

(61) P. 10. 11.

(62) P. 18.

(63) P. 18. 19.

(64) Cap. 13. p. 21.

(65) P. 21. 22.

dre dans ſes Ecrits. Il envoya auſſi au Pape divers Inſtrumens de Mathématiques, qu'il avoit faits lui-meme. Bacon étoit extrêmement prévenu en faveur de l'Aſtrologie judiciaire, à laquelle il ajoutoit

(66) P. 28. 29.

ritable connoiſſance de Dieu & de la Religion ; ce qu'il entimme par l'autorité des premiers Chrétiens eux-mêmes. Il dit au commencement du Chapitre ſeptième (66), que toute la Philoſophie ſe réduit à faire connoître le Créateur par le moyen des Créatures, & à nous inſtruire des devoirs auxquels l'excellence de ſa Nature nous engage, à nous dévoiler la Bonté qu'il a fait éclater dans la création & dans la conſervation du Genre-humain, les aſſurances d'une Félicité à venir, à nous apprendre de quelle maniére nous devons l'honorer, & comment nous devons régler notre conduite conformément aux Loix de la Juſtice & de la Raiſon. *Ceterum totius Philoſophiæ decurſus conſiſtit in eo, ut per cognitionem fuæ creaturæ cognoſcatur Creator, cui pariter reverentiam, Majeſtatis & beneficium creationis & conſervationis & futuræ felicitatis jeroitur in cultu honorifico, & morum pulchritudine, & legum bonitate, ut in pace & honeſtate virtuti hominet in hac vita.* Il traite dans la ſeptiéme Partie (67), de l'Utilité de la Grammaire, & il ſoutient qu'il eſt impoſſible aux Latins d'acquérir une juſte connoiſſance des choſes qu'il faut ſavoir tant pour les Sciences Sacrées que pour les Profanes, ſans l'intelligence des autres Langues ; puiſque tout l'Ancien & le Nouveau Teſtament ont été traduits de l'Hébreu & du Grec, & que c'eſt auſſi de ces Langues & de l'Arabe qu'on tire toute la Philoſophie, & qu'il eſt comme impoſſible de conſerver la foice & la propriété d'une Langue dans une autre. D'où il conclud, qu'il n'y a perſonne des Latins, qui puiſſe parvenir à une véritable connoiſſance de l'Ecriture Sainte & de la Philoſophie, à moins qu'il n'entende ces Langues originales. *Et ideo multus Latinus facientium ſacræ Sapientiæ & Philoſophiæ poteſt ut reputa fieri, niſi ſit intelligent linguas, à quibus ſunt tranſiatæ.* La ſeconde raiſon qu'il allégue pour prouver ſa théſe, c'eſt que les Traductions n'ont pas aſſez de termes en Latin, pour exprimer tous ceux des Sciences. Il ſoutient en troiſiéme lieu, qu'un Traducteur doit néceſſairement entendre la Langue ſur laquelle il travaille, & les deux Langues, celle dont il tire l'Ouvrage, & celle dans laquelle il le traduit; articles ſur leſquels la plupart ont été fort en défaut. Sa quatriéme raiſon eſt, que les Latins manquent de bien des choſes, tant dans la Philoſophie que dans la Théologie; & il en donne quelques exemples. Il remarque en cinquiéme lieu, que comme toutes les Sciences ſont venues aux Latins des autres Langues, tous les Saints & les Philoſophes qu'il y a eu parmi eux, qui ont traité des Sciences, ont fait un grand uſage de ces Langues, & ont employé quantité de mots Grecs, Hébreux, Chaldaïques & Arabes. Sa ſixiéme raiſon eſt, la néceſſité qu'il y a de corriger un grand nombre de fautes, tant dans le Texte de la Théologie, ainſi qu'il s'exprime, que dans celui de la Philoſophie ; fautes qui ſont non ſeulement dans la lettre, mais auſſi dans le ſens. Et comme les erreurs ſont bien plus dangereuſes dans la Théologie que dans la Philoſophie, il inſiſte ſur la corruption du Texte de l'Ecriture Sainte, afin de prouver la néceſſité de l'intelligence des Langues pour pouvoir le corriger. *Sexta ratio eſt propter errorum & falſitatum infinitarum correctionem in textu ſuæ Theologiæ, quam Philoſophiæ, non ſolum in literâ, ſed in ſenſu. Quod autem correctio ſit neceſſaria, probo per corruptionis magnitudinem. Et quoddam periculoſius erratur in textu Dei, quam in textu Philoſophiæ, ideo correctionem ſuæ Theologiæ tum poteſtatem ad corruptionem textus facti, ut patent neceſſitate earum* (68). Il donne divers exemples de cette corruption. Il ſoutient en ſeptiéme lieu, que quand même le Texte ne ſeroit ni corrompu ni altéré, la connoiſſance des Langues ſeroit néceſſaire aux Latins, pour entendre le vrai ſens des termes, & être en état de choiſir parmi les diverſes explications. Sa derniére raiſon eſt, que la Grammaire des Latins tire ſon origine de celle des Grecs & des Hébreux. *Eſt ultima ratio ſcientialis de neceſſitate linguarum, quod Grammatica in lingua Latinorum trahia eſt à Græco & Hebræo.* L'Auteur emploie la *quatriéme Partie* de ſon Ouvrage à montrer l'Utilité des Mathématiques dans les Sciences, & dans les affaires du Monde. *In qua oſtenditur poteſtas Mathematicæ in Scientiis, & rebus & ecapationibus hujus mundi.* Il dit dans le premier Chapitre, qu'il y a quatre grandes Sciences, ſans leſquelles on ne peut entendre les autres, mais avec la connoiſſance deſquelles tout le monde eſt en état de faire ſans difficultés d'heureux progrès dans les Sciences Sacrées & Profanes. Que la Clé de ces Sciences ſont les Mathématiques, que les Saints Hommes ont découvertes dès le commencement du Monde, & qui ont toujours été cultivées par tous les gens ſages & vertueux, préférablement à toutes les autres Sciences. Que c'eſt parce qu'on les a négligées depuis trente ou quarante ans, que l'Erudition & l'étude des Lettres a dépéri parmi les Latins; puiſqu'un homme qui ignore cette Science, eſt incapable d'entendre les autres, & n'eſt point propre aux affaires du Monde, ainſi qu'il a deſſein de le prouver. Et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que ceux qui l'ignorent, ne s'apperçoivent point de leur ignorance, & par cela même n'y cherchent point de remède. Au contraire, l'Intelligence des Mathématiques prépare l'eſprit, & le conduit à des connoiſſances certaines; enſorte que ſi l'on,en fait le fondement de ſes études, & qu'on les applique à propos aux autres Sciences, on peut parvenir à la connoiſſance de tout le reſte avec

(67) P. 44.

(68) P. 49.

facilité, & ſans craindre de ſe tromper. Mais ſans la connoiſſance des Mathématiques, on ne peut acquérir celle ni de ce qui précéde ni de ce qui ſuit, puiſqu'elles ſeules nous ouvrent une voie pour pouſſer nos recherches plus loin, & pour faire de plus grands progrès. *Et hæc ſcientiarum porta & clavis eſt Mathematica, quam Sanctі à principio mundi invenerunt, ut oſtendam, & quo jemper fuit in uſu omnium Sanctorum & ſapientum ſive omnibus aetis Scientiis. Cujus negligentia jam per triginta vel quadraginta annos deſtruxit totum ſtudium Latinorum. Quoniam qui ignorat eam, non poteſt ſcire cæteras ſcientias, nec rei hujus mundi, ut probabo. Et quod pejus eſt, homines eam ignorantes, non percipiunt ſuam ignorantiam, & ideo remedium non quærunt. De per contrarium hujus ſcientiæ notitia præparat animum & erexit ad omnium certificatam cognitionem, ut ſi radices ſapientiæ datur circa illam cognoſcas, & eas radices reſte applices ad cæterarum ſcientiarum & rerum cognitiones, tunc omnis ſequentia poterit ſcire fine errore & ſine dubitatione, ac de facili & potenter. Sine his enim nec procedentia nec conſequentia ſciri poſſunt, unde perfectiva priora & regulata, ſicut finis ea quæ ſunt ad finem, & diſponens & ordinans etiam ad ſequentia* (69). Il prouve dans le ſecond Chapitre, par des Autorités, qu'il n'y a aucune Science qui ne demande la connoiſſance des Mathématiques; & il prouve la même choſe, dans le troiſiéme, par la Raiſon. Dans le ſecond Diſtinction de cette quatriéme Partie, il prouve la néceſſité de cette Science, par rapport aux affaires du Monde. Il propoſe dans la troiſiéme & quatriéme Diſtinction, des Principes Mathématiques pour expliquer divers Phénoménes. Il examine la nature des différens Climats de la Terre, & principalement celle des Climats qui ſont proche des Poles, & de ceux du milieu du Globe. Il traite dans le cinquiéme Chapitre de la quatriéme Diſtinction, de la cauſe du Flux & Reflux de la Mer. Dans le ſixiéme, de l'Inutilité de la Matiére, *de Infinitate Materiæ.* Il recherche dans le huitiéme Chapitre, ſi les Corps ſe touchent dans un point. Dans le neuviéme, il traite de la figure du Monde, qu'il prétend être ſphérique; & il ſoutient que le Terre eſt auſſi de la même figure. Il s'attache à prouver dans le douziéme, qu'il n'y a qu'un ſeul Monde, & de même qu'un ſeul Soleil, qu'une ſeule Lune, & que la Matiére ne s'étend point à l'infini. Il traite dans le treiziéme, de l'Unité du Tems, *de Unitate Temporis.* Et il ſoutient dans le quatorziéme, que le Mouvement eſt la cauſe de la Chaleur. Il parle dans le quinziéme, du Mouvement de la Balance, *de motu Libræ.* Après avoir établi la néceſſité des Mathématiques dans les Affaires de les Sciences humaines, il s'attache à en prouver la néceſſité par rapport aux choſes Divines; & il dit, qu'aiant prouvé qu'on ne peut entendre la Philoſophie ſans les Mathématiques, & puiſqu'il eſt évident d'autre part qu'on ne peut entendre la Théologie ſans la Philoſophie, il s'enſuit qu'un Théologien doit entendre les Mathématiques. *Cum igitur oſtenſum ſit quod Philoſophia non poteſt ſciri, niſi ſciatur Mathematica, & omnes ſciunt quod Theologia non poteſt ſciri, niſi ſciatur Philoſophia, neceſſe eſt ut Theologus ſciat Mathematicam* (70). Il prouve que tous les Saints Hommes ont fait uſage des Mathématiques, & il allégue ſept raiſons graves, qui rendent cette étude néceſſaire à un Théologien, principalement à cauſe de l'uſage de l'Aſtronomie & de la Chronologie dans l'explication de l'Ecriture Sainte; & l'on trouve dans cette Partie de curieuſes recherches ſur ces Sciences & ſur la Muſique. Il répond enſuite aux Objections qu'on fait contre les Mathématiques, & particuliérement à celle qui eſt tirée du crime qu'il y a dans l'Aſtrologie judiciaire; & il remarque ſur ce ſujet, que les véritables Aſtrologues ne prétendent pas à une parfaite certitude dans leurs jugemens, ni ne ſoutiennent que les actions humaines dépendent néceſſairement de l'influence des Aſtres (71), mais qu'ils ſuppoſent toujours que l'homme agit librement (72). Il propoſe la Correction du Calendrier (73). Après avoir ainſi prouvé la néceſſité des Mathématiques à l'égard de la Philoſophie, de la Théologie & de l'Egliſe de Dieu, il paſſe à en montrer les avantages par rapport aux Découvertes utiles qu'on peut faire par leur moyen, ſur-tout dans la Médecine, qui demande une pratique différente, ſelon la diverſité des Climats; & à cette occaſion il s'étend fort au long ſur les différentes parties de la Terre, & donne une deſcription des divers Pays. Il examine enſuite les Vertus des Etoiles fixes, & il en compte cinq-cens vingt-deux; celle des Planétes, & leur influence ſur les hommes. La *cinquiéme Partie* de l'*Opus Majus* traite de la *Perſpective.* Il y parle fort au long des Facultés de l'Ame, des Organes de la Vue, & il prouve que la Viſion ne ſe fait pas dans l'Oeil même, mais par le Nerf Optique. Il eſt fort diffus ſur les conditions requiſes dans les Organes de la Vue, & dans les Objets. Dans la troiſiéme Diviſion de cette Partie, il traite de la Réflexion & de la Réfraction, & parle des diverſes ſortes de Verres. Enfuite vient ſon Traité *de Multiplicatione Specierum.* La *ſixiéme Partie* de l'*Opus Majus* roule ſur la *Science Expérimentale.* Il dit dans le prémier Chapitre, qu'aiant poſé les fondemens de la véritable connoiſſance, en établiſſant ce qui concerne l'étude des Langues, des Mathématiques & de la Perſpective, il va paſſer à la Science des Expériences, puiſqu'il n'y a rien qui puiſſe être bien connu que par cette voie;

(69) P. 57.

(70) P. 101.

(71) Voyez P. 118.

(72) P. 119. & ſuiv.

(73) Ibid.

car,

toit beaucoup de foi ; & ce fut une des raiſons qui contribuérent à le faire ſoupçonner & accuſer de Magie [D]. On ignore ſi le Pape goûta les Ouvrages qu'il lui envoya. Quelques Ecrivains diſent (v) qu'il admira l'Auteur, qu'il continua généreuſement à l'encourager dans ſes études, & éleva ſon Diſciple

(v) *Hiſt. Ecc. Anicg. Univ. Oxon. L. I. p. 118.*

car, dit-il, il y a deux voies de parvenir à la connoiſſance des choſes, celle du Raiſonnement, & celle de l'Expérience. Le Raiſonnement détermine une queſtion, & nous engage à prononcer ; mais il ne donne pas une abſolue certitude, il n'exclud pas tout doute : enſorte que l'eſprit ne peut acquieſcer avec une entière confiance à la Vérité, à moins qu'il ne l'ait découverte par la voie de l'Expérience. Quantité de perſonnes ſavent aſſez bien raiſonner ſur les Sciences ; mais manquent d'expérience, ſouvent ils ne ſont pas ce qu'ils doivent, & ſont négligens. C'eſt ainſi, par exemple, qu'un homme qui n'auroit jamais vu de feu, pourroit être perſuadé par des raiſonnemens, que le feu brule, altére, conſume les choſes qu'on y expoſe : cependant l'eſprit n'auroit jamais une parfaite certitude, & cet homme n'éviteroit pas le feu avec autant de ſoin, que s'il en avoit approché la main, ou qu'il y eût mis quelque matière combuſtible ; cette Expérience le convaincroit plus que tous les Raiſonnemens. Et c'eſt ce qu'on voit ſurtout dans les Mathématiques, où l'on a les plus fortes démonſtrations. *Poſtis radicibus ſapientiæ Latinorum penes Linguas & Mathematicam & Perſpectivam, nunc volo revolvere radices a parte Scientiæ Experimentalis, quia ſine Experientia nihil ſufficienter ſciri poteſt. Duo enim ſunt modi cognoſcendi, ſcilicet per Argumentum & Experimentum. Argumentum concludit & facit nos concludere queſtionem, ſed non certificat neque removet dubitationem, ut quieſcat animus in intuitiva veritatis, niſi eam inveniat via Experientiæ ; quia multi habent argumenta ad ſcibile, ſed quia non habent Experientiam, negligunt ea, nec vitanda nociva, nec perſequuntur bona. Si enim aliquis homo, qui nunquam vidit ignem, probavit per argumenta ſufficientia, quod ignis combrivit & lædit res & aſſeruit, nunquam propter hoc quieſceres animus auditoris nec ignem vitaret, antequam poneret manum ad rem combuſtibilem ad ignem, ut per experientiam probaret quod argumentum edocebat, ſed aſſumpta experientia combuſtionis certificatur animus, & quieſcit in fulgore veritatis, quo argumentum non ſufficit ad experientia. Et hoc patet in Mathematicis, ubi eſt potiſſima demonſtratio* (74). Il remarque (75) que la Science Expérimentale a trois grands avantages ſur les autres Sciences. Le prémier, c'eſt qu'elle examine les plus belles concluſions des Sciences par l'Expérience ; ce qui l'éclaircit par une longue explication de l'Arc-en-Ciel. La ſeconde prérogative eſt, qu'on découvre par la voie des Expériences, bien des Vérités dans les autres Sciences, qu'on n'auroit pu découvrir ſans cela par ces Sciences mêmes. Voici le prémier exemple qu'il en donne. Les Mathématiques, dit-il (76), pourroient aiſément fournir la conſtruction d'un Globe, dans lequel ſeroient décrites toutes les parties du Ciel, ſelon leurs Longitudes & leurs Latitudes, & avec tous les Cercles néceſſaires & les Etoiles, ſelon le Syſtême de Ptolomée dans ſon *Almageſte*. Mais il n'eſt pas au pouvoir des Mathématiques, de donner à un parcil Inſtrument la faculté de ſe mouvoir naturellement ſelon le mouvement journalier du Firmament : au lieu qu'un homme bien verſé dans la Philoſophie Expérimentale eſt en état d'inventer des Méthodes, pour procurer ce mouvement, par l'examen d'un grand nombre de choſes qui ſuivent le mouvement des Corps céleſtes, tels que les trois Elémens qui ſe meuvent en cercle par l'influence des Aſtres, les Comêtes, la Mer, les Rivieres, la Moelle, le Cerveau des Animaux &c. Les Plantes auſſi s'ouvrent & ſe ferment ſelon le mouvement du Soleil. La vue de ces choſes excite le Philoſophe à pourſuivre ſes recherches ; & le rapport qu'il y a entre ce qu'il voit, & ce qu'il a deſſein de connoître, le met en état de réuſſir, & de perfectionner l'Inſtrument en queſtion, qui ſurpaſſeroit en prix tous les tréſors d'un Roi, & rendroit inutiles tous les Inſtrumens d'Aſtronomie, & les Horloges, & offriroit un admirable effet de l'Art & de la Philoſophie. *Et tunc ſeptentrium unius regis valeret hoc inſtrumentum, & ſimiliter inſtrumentum Aſtronomiæ & Horologia, & eſſet pulcherrimum ſpectaculum ſapientiæ* (77). Un ſecond exemple qu'il donne, eſt une méthode de prolonger la Vie ; & le troiſiéme, c'eſt la tranſmutation des Métaux. Une troiſiéme Prérogative de la Philoſophie Expérimentale, c'eſt que ſans aucune dépendance des autres Sciences, elle ſouille par ſon propre pouvoir dans les ſecrets de la Nature ; ce qui conſiſte, dit-il, en deux choſes ; la connoiſſance des choſes à venir, auſſi-bien que celle des choſes paſſées & préſentes, & des opérations merveilleuſes, par leſquelles elle ſurpaſſe l'Aſtrologie Judiciaire ordinaire, pour juger de l'avenir. Sur cet article, il parle de ce que quelques Auteurs ont ſoutenu, qu'il eſt poſſible de changer le génie & les diſpoſitions d'une Nation en altérant la conſtitution de l'Air ; & à cette occaſion il dit, que lorſqu'Alexandre le Grand demanda à Ariſtote, s'il devoit exterminer les Peuples Barbares qu'il rencontroit, à cauſe de leur extrême férocité, ou s'il devoit les laiſſer vivre, ce Philoſophe lui répondit dans ſon Livre des Secrets, que s'il pouvoit changer la température de l'air qu'ils reſpiroient, il n'avoit qu'à les laiſſer vivre ; ſinon, qu'il devoit les détruire. Car, continue Bacon, ce Philoſophe croyoit que la conſtitution de l'Air pouvoit être changée utilement, & par-là la conſtitution des corps, & qu'ainſi les Eſprits changés en bien pourroient produire librement de bonnes actions ; & c'eſt-là un de ſes Secrets. *Opera vera hujus ſcientiæ, quæ oſtenduntur Philoſophum, quidam teſtantur eſſe in alteratione regionis, ut mores vulgi alterentur ; de quibus Alexandro quærenti ab Ariſtotele de gentibus, quas invenit, an eas exterminaret propter morum feritatem, an eas vivere permitteret, ipſe Ariſtoteles Philoſophorum doctiſſimus in Libro Secretorum reſpondit, ſi poſſet alterare aërem ipſorum, permitte eos vivere, ſi non, interfice eos. Voluit enim quod aër corum potuit alterari utiliter, ut complexiones corporum eorum alterentur, & deinde animi excitati per complexiones, eligerent bonos mores ex arbitrii libertate ; & hoc eſt unum ex ſecretis.* Il remarque enſuite, que quelques Auteurs ont rapporté qu'une Armée entiére avoit été faiſie d'une ſi grande terreur, qu'elle avoit pris ſur le champ la fuite. Il dit qu'Ariſtote enſeigna à Alexandre une certaine pierre particuliére, qu'il n'avoit qu'à porter toujours ſur lui, pour faire fuir ſes ennemis. Ce ſont-là des faits dont les Philoſophes ſoutiennent la vérité, auſſi-bien que d'un grand nombre d'autres du même genre, quoiqu'ils ne prétendent point que la Liberté ſouffre aucune violence dans ces occaſions, puiſqu'Ariſtote, qui les rapporte, nous dit dans ſes Livres de Morale, que la volonté ne peut être forcée, mais que la diſpoſition du corps peut être changée par la vertu de certaines choſes, & que l'ame peut être excitée à choiſir librement, ce à quoi elle a du penchant ; & que c'eſt ainſi que des breuvages ont produit du changement en bien des perſonnes, non ſeulement par rapport au corps, mais à l'égard de leurs paſſions & de leurs inclinations. *Et ſic Ariſtoteles dixit, quod voluntas cogi non poteſt ; poteſt autem corpus alterari per virtutes rerum, & animi inclinatio excitantur & movertur, ut omnis gentilis ſectus bibat ad quod inebrianatur, ſicut per potiones & medicinas multas in libro Medicorum, multos non ſolum in corpore poſſe alterari, ſed in poſſeſſibus animæ & inclinatione voluntatis* (78). Il paſſe enſuite à des choſes, dont les effets ſont plus naturels, & qui ne produiſent pas un changement ſi merveilleux dans la volonté ; & il exalte les avantages que la Philoſophie Expérimentale peut procurer au Public. Il remarque, que l'Egliſe de Dieu peut en faire uſage pour perfectionner la Navigation, & pour faire la guerre avec plus de ſuccès à ſes ennemis, qui peuvent bien plus facilement être détruits par les inventions de l'Art & de la Philoſophie, que par les Armes. Et il paroît, dit-il, par une infinité d'exemples, que c'eſt des prétiéres que les Tyrans ſe ſont ſervis dans les ſiécles paſſés, pour détruire le Monde. *Et jam ex iſtis ſcientiis tribus patet miraculis utilitas in hoc mundo pro Eccleſia Dei contra inimicos fidei, deſtruendos magis per opera ſapientiæ, quam per arma bellica pugnatorum* &c. Il parle à cette occaſion de la Conquête de l'Orient, qu'Alexandre fit avec peu de forces, & il obſerve, qu'Oroſe ſoutient qu'il exécuta ce vaſte deſſein, autant par le moyen de l'Art, que par la valeur des Macédoniens. „ Et c'eſt ce qui ne doit pas ſurprendre, *enſuite Bacon*, puiſqu'Ariſtote l'accompagnoit dans cette Expédition, comme on le lit dans la Vie de ce Philoſophe. Et Sénéque dit dans ſes *Queſtions Naturelles*, qu'Alexandre conquit l'Univers par les directions que lui donnérent Ariſtote & Caliſthéne, qui étoient ſes Maîtres dans toutes ſortes de Sciences. Mais Ariſtote avoit la principale part aux affaires, & il paroît par ce qui a été dit ci-deſſus, comment ce Philoſophe a pu rendre Alexandre maître de l'Univers par la voie de la Sageſſe & de la Philoſophie. Et l'Egliſe devroit, en n'oppoſant aux Infidéles & aux Rebelles, tâcher de prévenir l'effuſion du ſang Chrétien, ſur-tout à cauſe des dangers à venir dans les tems de l'Antechriſt, auxquels il ſeroit facile d'obvier avec la grace de Dieu, ſi les Prélats & les Princes encourageoient les Sciences, & s'attachoient à la recherche des Secrets de l'Art & de la Nature." *Sed Oroſius dicit, non minus arte quam virtute Macedonum ſuperavit. Nec mirum, cum Ariſtoteles fuerit cum eo in his bellis, ut legimus in vita Ariſtotelis. Et etiam Seneca in Naturalibus dicit, quod mundum vicit Alexander, Ariſtotele & Caliſthene ducibus, qui magiſtri ei fuerunt in omni ſapientia. Sed Ariſtoteles exſtitit principalis ; & facile patet per prædicta, quomoda per viam ſapientiæ potuit Ariſtoteles mundum tradere Alexandro. Et hoc deberet Eccleſia conſiderare contra infideles & rebelles, ut evitatur ſanguini Chriſtiano, & maxime propter futura pericula in temporibus Antichriſti, quibus cum Dei gratia facile eſſet obviare, ſi Prælati & Principes ſtudium promoverent, & ſecreta Naturæ & Artis indagarent* (79).

(74) P. 445.
(75) P. 448.
(76) P. 465.
(77) P. 466.
(78) P. 473.
(79) P. 477.

[D] *Bacon étoit extrêmement perſuadé en faveur de l'Aſtrologie Judiciaire . . . . & ce fut une des raiſons qui contribuérent à le faire ſoupçonner & accuſer de Magie.* Il croyoit que les Aſtres avoient une grande influence dans les Affaires humaines, que par leur moyen on pouvoit prédire l'avenir, & qu'ils inclinoient les Eſprits au bien ou au mal. Il dit dans ſon *Opus Majus* (80), qu'il a plu à Dieu de régler les choſes du Monde de maniére, que quelques-unes qu'il a prévues & prédéterminées, peuvent être connues des habiles Philoſophes par le moyen des Planétes. *Voluit ergo Deus res ſuas ſic ordinare, ut quædam, quæ futura præviderit vel præeſtituerit, rationabili-*

(80) P. 168.

ciple Jean à de confidérables Emplois. Mais on ne trouve aucune preuve que les Ouvrages de Bacon lui aient procuré quelque avantage, puiſqu'il eſt certain qu'il demeura toujours dans le Couvent de Paris, quelques plaintes qu'il fit des perſécutions qu'il y eſſuyoit de la part des Moines. Il eſt vrai que la mort du Pape Clément, arrivée l'année ſuivante, pourroit bien avoir été cauſe de ce qu'il fut ainſi négligé. Dix ans après, en 1278, ſous le Pontificat de Nicolas III, Jérôme d'Eſculo Général des Franciſcains aïant été nommé Légat en France, vint à Paris, où l'on dit qu'il condamna la Doctrine de Bacon [F], par le conſeil & l'avis d'un grand nombre de Moines de ſon Ordre, & le fit mettre en priſon; & que pour empecher que la Cauſe ne fût évoquée à Rome, il écrivit au Pape pour le prier de confirmer ce qu'il avoit fait (x). Bacon demeura plusieurs années en priſon; & lorſque Jérôme d'Eſculo eut été élu Pape ſous le nom de Nicolas IV, il porta ſon affaire devant ce Pontife, mais avec ſi peu de ſuccès, qu'il fut reſſerré bien plus étroitement (y). Il fut pourtant enfin remis en liberté par le crédit de pluſieurs perſonnes de diſtinction; & étant retourné en Angleterre, il mourut à Oxford l'an 1292 (z), âgé d'environ ſoixante-dix-huit ans [F], & fut inhumé le jour de la S. Barnabé dans l'Egliſe des Cordeliers. Il a compoſé un nombre prodigieux de Livres [G]. Jean Pic de

(x) Luc. Wading. *Annal. Fratr. Min. T. IV. p. 440. apud* Jebb *ubi ſupra.*

(y) *Hiſt. & Antiq. Univ. Oxon.* L. I. p. 18.

(z) Ibid p. 79.

(11) Ibid. p. 156.

tus per Planetas offenderentur. Et dans un autre endroit (11) Il dit, que les vrais Mathématiciens n'entrepreunent pas de parler deciſivement ſur les affaires humaines, mais qu'ils examinent de quelle manière la diſpoſition du Ciel altére & change la conſtitution du Corps, & comment le changement qui ſe fait dans le Corps influe ſur l'Ame, & la porte à des actions, ſoit particulières, ſoit publiques, ſans néanmoins que la Liberté en ſouffre en aucune façon. Car quoique l'Ame raiſonnable ne ſoit pas néceſſitée dans ſes actions, elle peut puiſſamment être excitée & inclinée librement les choſes auxquelles l'Influence ſupérieure l'incline; de la même manière que nous voyons que la ſociété, les conſeils des autres, la crainte, l'amour & autres choſes ſemblables, font ſouvent changer de deſſein aux hommes, & leur font vouloir librement les choſes auxquelles ils répugnoient, quoiqu'on ne les force point: tel que celui, que l'eſpoir de ſe ſauver engage à jetter dans la Mer ſes plus précieuſes marchandiſes. *Sed in primis homines veri Mathematici non præjudicant certificare, ſed conſiderant quomodo per eorum alteratur corpus, & alterato corpore excitatur anima nunc ad actus privatos, nunc publicos; juxta tamen & omnibus artibus literatas. Quamvis enim anima rationalis non cogitur ad actus ſuos, tamen fortiter inducitur poteſt & excitari, ut gratis velit ea, ad quæ virtus cæleſtis inclinat, ſicut nos videmus homines per jocietatem, conſilia, timorem & amorem, & hujuſmodi, multum moventur de propoſito, & gratis velle ea quæ prius non volebant, licet non cogantur, ſicut ille, qui ſpe ſalutis projicit merces in mare ear ſponte.* Il conclud de-là, qu'on ne doit rien entreprendre, que les Aſtres ne ſoient favorables. C'eſt qui l'avoit déterminé à faire connoître particulièrement leur différentes influences dans tous les tems, en dreſſant des Tables Aſtronomiques, „ dans leſquelles il nous dit „ (82) qu'on verroit la ſuite des mouvemens des Corps „ céleſtes, depuis le commencement du Monde juſqu'à la „ fin; & qu'on conſultant chaque jour ces Tables, par „ rapport à l'état des choſes, on n'auroit qu'à chercher „ dans les tems paſſés le même arrangement des Corps „ céleſtes, & qu'on verroit les mêmes effets, & de même „ pour l'avenir, enſorte que par ce moyen on acquer„roit une connoiſſance parfaite de toutes choſes." Ce fut-là, ſelon le Dr. Jebb, ce qui donna occaſion aux Moines de ſon Ordre de le regarder comme un homme qui s'appliquoit à des Sciences défendues; ſur quoi il fut mis en priſon, & obligé de renoncer à ſon projet. Il dit lui-même (83), qu'il avoit fouvent travaillé à dreſſer ces Tables; mais que l'ignorance de ceux avec leſquels il vivoit en à faire, ne lui avoit pas permis de les achever. *Et ſæpe aggreſſus ſum compoſitionem iſtarum tabularum, ſed non potui conjummare propter . . . . ſtultitiam eorum, cum quibus habui facere.* On le repréſenta comme un homme qui avoit fait paête avec le Diable; & c'étoit l'idée non ſeulement du Vulgaire, mais des plus habiles Théologiens eux-mêmes. Il remarque dans ſon *Opus Majus* (84), „ que „ comme les Partiſans de l'Aſtrologie parloient en „ commun de ceux qui étudient, être au-deſſus de la portée de l'eſprit humain, parce que ni eux ni leurs Maî„tres ne s'appliquoient à la Philoſophie; il ſe trouve à peine „ quelqu'un qui oſe en ouvrir publiquement la bouche, „ parce qu'on traite de Magiciens ceux qui en parlent, „ quoique ceux qui poſſedent cette Science ſoient les ſeuls „ Philoſophes. Les Théologiens & les Canonîtes, peu „ au fait de ces matières, & voyant qu'on peut faire par„là du mal, comme du bien, négligent & abhorrent ces „ choſes, & les regardent comme des productions de la „ Magie; parce qu'ils voyent que les Magiciens, & ceux „ qui abuſent de la connoiſſance de la Philoſophie, s'en „ ſervent, & par cette raiſon ils les regardent comme in„dignes d'un Chrétien." *Sed quia hæc opera* (Aſtrologica ſcil.) *videntur vulgo ſtudentium eſſe ſupra humanum intellectum, quia vulgus cum ſuis doctoribus non tenet operibus ſapientiæ, idea vix eſt aliquis auſus loqui de his operibus in publico. Statim enim vocantur Magici, cum tamen ſint ſapientiſſimi, qui hæc ſciunt. Utique Theologi & Decretiſtæ non inſtruti in talibus, ſimulque videntes, quod mala poſſunt fieri ſicut & bona, negligunt hæc & abhorrent, & computant inter magica. Vident etiam quod Magici & abjufores documentorum ſapientiæ his utuntur, & ideo aſſimans indigna Chriſtianis.* Mr. Wood remarque (85), que Bale, dans la première Edition de ſon Ouvrage (86), avoit parlé de Bacon en termes fort injurieux, l'aïant appellé Sorcier, Magicien, Nécromancien, *Præſtigiator, Magus, Necromanticus*; mais qu'il effaça ces termes injurieux dans la ſeconde, faite à Bâle en 1559 in-folio, & y ſubſtitua, „ que Bacon étoit extraordinairement habile dans les Ma„thématiques, mais ſans être Nécromancien, quoique bien „ des gens l'en euſſent odieuſement accuſé. *Acceſſit ei in Matheſi peritia incredibilis, ſed abſque Necromantia, quamvis ea a multis infametur* (87). Piteaus dit (88) que ſes profondes recherches dans les Mathématiques & dans la Phyſique l'expoſérent à cet odieux reproche, & que ſes ennemis profitérent de l'occaſion pour faire condamner ſes Ecrits, & pour le faire mettre lui-même en priſon. Le même Auteur remarque, que ſon grand mérite fut la cauſe de ſa diſgrace; car aïant par la force de ſon grand & riche génie fait un grand nombre de belles Découvertes, dont les autres lui enviérent la gloire, ou qu'ils ne comprenoient point, leur malice ou leur ignorance les porta à condamner ce qui étoit au-deſſus de leur portée, & ce qu'ils étoient incapables de découvrir ou de comprendre eux-mêmes. *Cette malice des hommes porta son vilecteur homini envieuſe, niſi ex ſuo bono; nam facundum illud & profundum literaturiſſimi hominis ingentium difficilia multa inveniſ, que aliorum ingentia, ſi alia, a ſe non inventa dolebant, & ex invidia accuſabant; & ſwadentes ut literam ſuam non ſcirent poterant. Itaque vel ex invidia vel ex ignorantia calumniabantur, & condemnabant illa, que jnam vel effugerant indaſtriam, vel ſuperaverant cajtum.* Il n'eſt pas étonnant, comme le remarque le Dr. Freind (89), que dans des tems ſi ignorans, on compriſt ſi peu les Découvertes ſurprenantes de Bacon. „ Par cela même, *continue-t-il*, qu'au mo„yen de ſes connoiſſances mathématiques il exécutoit des „ choſes qui ſurpaſſoient les Eſprits ordinaires, il fut „ toujoonné de Magie; & comme l'ignorance & la mali„ce agiſſent violemment, il fut perſécuté particuliére„ment par ſes Confréres, qui ne voulurent pas recevoir „ ſes Ouvrages dans leur Bibliothéque, de qui enfin ex„rent aſſez de pouvoir fur l'eſprit du Général de l'Ordre, pour le faire mettre en priſon: deſorte que, com„me il le dit lui-même, il eut lieu de ſe repentir d'avoir „ pris tant de peine pour les Arts & les Sciences." Le Pere Pilot aſſure (90) qu'il fit un Traité contre la Magie, *Contra Necromanticos, ſive de nullitate Magiæ.*

[F] *Condamna la Doctrine de Bacon.* Baleus dit (91) que les Moines prétendoient que la Doctrine contenoit des Nouveautés ſuſpectes & dangereuſes. *Ita ea nimirum dicebant aliquot continneri novitates ſuſpectas.* Mais cet Hiſtorien ne nous apprend point quelles étoient ces Nouveautés. Nous pouvons cependant recueillir de ce que dit un autre Auteur (92), que c'étoit principalement à cauſe de ſes ſentimens ſur l'Aſtrologie judiciaire qu'on en vouloit, du moins ſi cet Ecrivain dit vrai, quand il rapporte que Jérôme d'Eſculo condamna les Livres de Bacon *De Necromanticis*, de la Nécromancie, *De Pregnoſticis ex Stellis*, des Pronoſtics des Aſtres, *De verâ Aſtronomiâ*, de la véritable Aſtronomie. Cette diſgrace rendit ſa mémoire fort odieuſe à ceux de ſon Ordre; & Jean Twine, dans ſon *Comment. de Rebus Albionici* &c. (93) nous apprend, que comme ils n'entendoient point les Ecrits, & qu'ils s'imaginérent qu'ils traitoient de la Magie & de la Nécromancie, on les enchaina aux Tablettes de la Bibliothéque des Cordeliers d'Oxford, où ils furent entièrement rongés par les vers. Mais le Dr. Langbain rejette ce récit de Twine, comme il paroit par cet endroit d'une Lettre à Selden, datée du 20 Janvier 1653, & cité par le Dr. Jebb. „ Cette Hiſ„toire, dit-il, telle que la rapporte Twine, ne me pa„roit pas vraiſemblable, puiſque l'Abbé Leche la conte „ comme arrivée avant ſon tems. Je m'imagine que ſi le „ fait eût été véritable, il n'auroit pas échappé à Léland. „ Et je ne puis me perſuader qu'il n'en eût point parlé, é„tant ſi grand admirateur de Bacon, & plaignant même „ il l'étoit des difficultés qu'on lui avoit faites pour lui „ permettre l'entrée de cette Bibliothéque. Et quoiqu'en „ bonne Logique, un argument négatif ne conclue pas „ abſolument; cependant cet bien conſidéré, cette au„torité me rend le récit de Twine fort ſuſpect."

[F] *Il mourut à Oxford l'an 1292, âgé d'environ ſoixante-dix-huit ans.*] C'eſt ce que dit Mr. Wood, dans l'*Hiſtoire & les Antiquités de l'Univerſité d'Oxford* (94). Pitſeus (95) & Baleus (96), diſent qu'il mourut en 1284. Léland ſuppoſe très fauſſement qu'il mourut en 1248, ainſi que l'ont remarqué le Dr. Freind (97) & Mr. Wood (98); & le prémier croit qu'on peut fixer ſa mort au 11 de Juin 1292. Mais les Drs. Cavé & Jebb la mettent deux ans plus tard, en 1294.

[G] *Il compoſa un nombre prodigieux de Livres.*] C'eſt ce

(82) Ibid. Tract. ad Clement. MS. Cot. Tib. C. 1. fol. 4. apud Jebb.

(83) Ibid.

(84) P. 149.

(85) *Hiſt. & Antiq. Univ. Oxon.* L. I. p. 79.

(86) Imprimé à Cippeswick en Angleterre en 1548. in-4. fol. 114. b.

(87) Baleus Cent. 4. n. 55. p. 142.

(88) *Relat. Hiſt. de Reb. Anglic.* p. 366.

(89) *Hiſt. de la Méde.* p. 227.

(90) *Natural Hiſtory of Oxfordſ hire* ch. 9. p. 217.

(91) *Script. Britann.* Cent. 6. p. 342. Basil. 1559.

(92) Voyez *Collect. Anglo-Minor.* p. 316. *apud* Jebb.

(93) L. II. p. 230.

(94) L. I. p. 79.

(95) *Ubi ſupra.* p. 369.

(96) *Ubi ſupra.*

(97) *Ubi ſupra* p. 220.

(98) *Ubi ſupra.*

de la Mirande l'appelle *un Homme très ingénieux (aa)*. L'Evêque Jewel, dans la *Défense de son Apologie*, Part. IV. Chap. 13. *dit qu'il étoit un Homme distingué & célebre dans son tems, & qu'il peut à tous égards être comparé aux prémiers Hommes de son Siècle ; qu'il étoit en état de juger des Langues Latine, Grecque & Hébraïque, comme il paroit par son Livre* De Idiomate Linguarum. Et Selden, *De Diis Syriis*, Syntagm. I. c. 2. remarque, qu'il etoit excellent Mathématicien, & savant au-delà de ce qu'on l'étoit ordinairement dans son Siècle. Le Dr. Freind dit *(bb) qu'il étoit la Merveille du Siècle où il vivoit, & peut-être le plus grand Génie qui ait été au Monde pour les Mathématiques, depuis Archimède.* Le même Auteur se plaint (*cc*) auſſi, qu'un Auteur d'un ſi grand mérite ſoit non ſeulement preſque inconnu aux Etrangers, mais que ceux qui ont écrit *ex profeſſo* l'Hiſtoire d'Angleterre, aient à peine dit quelque choſe de lui & de tes Ouvrages, *quoiqu'aſſurément*, dit-il avec raiſon, *un génie auſſi extraordinaire méritât bien autant d'avoir place dans leurs Ecrits, qu'une Comète, ou une Pluie de ſang, dont ils ne manquent jamais de donner une ample rélation ; & ce qu'ils auroient dit de ce Grand-Homme auroit pu avoir autant d'utilité & d'agrément pour le Lecteur, que leurs longs narrés de l'élévation & de la chute d'un grand Miniſtre, ou des Guerres & des Victoires de nos Rois.* [☞ On trouvera ci-deſſous quelques Remarques ſur ce qu'ont dit de Roger Bacon deux célébres Auteurs de notre tems *[H]*.]

(*aa*) *Pic. Mirandula in Apologia.*

(*bb*) *Hiſt. de la Medec.* p. 224.

(*cc*) Ibid. p. 229.

ce qu'aſſure Léland, qui ajoute, que ſes véritables Ouvrages ſont ſi dignes d'éloge, qu'il voudroit avoir cent bouches, pour les louer dignement. Mais il nous apprend auſſi qu'on les arrouvoit ſi difficilement, ou qu'au moins ils étoient ſi mêlés & ſi impatfaits dans la plupart des Bibliothèques qu'il avoit vues, qu'il ſeroit auſſi aiſé de ramaſſer les feuilles de la Sibylle, que de faire le ſeul Catalogue des Livres que cet Auteur a écrits. *Nunc autem, nulla dicere, partim e jacie tenebroſi, & fumo, euſdemque negligentia, jubiati, partim mutili, direptis bine inde quaternionibus, aſſi tam raro comparent, ut facilius ſit Sibyllæ folia colligere, quam nomina Librorum quos ſcripſit.* Pitéus dit auſſi, qu'il a écrit un nombre infini de Livres ſur toutes ſortes de ſujets, preuve la moins équivoque de ſon vaſte & profond Savoir. *Jam vero ad immenſum Librorum, quos de omni materia ſcripſit, multitudinem veniamus, quo nullum multiplicis ejus doctrinæ locupletius eſſe poteſt teſtimonium.* Le Dr. Jebb a donné un Catalogue de ces Ouvrages, rangé ſelon l'ordre des Sciences; ſur la Grammaire, les Mathématiques, la Phyſique, l'Optique, la Géographie, l'Aſtronomie, la Chronologie, la Magie, la Logique, la Métaphyſique, la Morale, la Médecine, la Théologie, & la Philologie ; avec diverſes Piéces ſur des ſujets mêlés. Mais ce Savant croit qu'à bien prendre la choſe, ce nombre prodigieux de volumes peut être réduit à un très petit nombre ; voici comment. Les Copies de ſes Ouvrages aiant été répandues & diſperſées en divers endroits, il eſt arrivé qu'on a donné différens titres aux mêmes Traités, & que des Chapitres ou des Fragmens d'un ſeul ont été regardés comme autant de Traités différens. Il prouve enſuite, que Bacon n'a rien écrit ſur la Philoſophie, avant que d'embraſſer l'état Religieux; & qu'il n'a fait que quelques petites Piéces, *Capitula quædam*, avant l'an 1266, lorſqu'il envoya ſes Ouvrages au Pape Clément, enſorte que les onze Livres dont parlent les Ecrivains de ſa Vie, contiennent à peine autant de pages. Le prémier Ouvrage conſidérable qu'il a fait, c'eſt ſon *Opus Majus*, qu'il diviſa en ſix Parties, & il y ajouta ſes Traités *De Prognoſticiis ex Stellis*, *De Multiplicatione Specierum*, & *De Morali Philoſophia*. Chacune de ces Parties, copiée ſéparément, avec un Titre particulier & diſtinct, a été conſidérée comme un Ouvrage complet ; ce qui a conſidérablement groſſi le Catalogue de ſes Ouvrés. Outre l'*Opus Majus*, il envoya deux autres Ouvrages à Clément; l'un qu'il nomma *Opus Minus*, & l'autre *Opus Tertium* : ils ſe trouvent tous deux manuſcrits dans la Bibliothèque Cottonienne, mais celui de l'*Opus Minus* eſt imparfait. Après la mort de Clément IV, vers l'an 1271, Bacon revit cet Ouvrage, le corrigea & l'augmenta conſidérablement, comme il paroit par le Manuſcrit qui s'en trouve dans la Bibliothèque dont on vient de parler (99). Son Traité de Chronologie, qui ſe trouve manuſcrit dans la Bibliothèque du Roi, y eſt intitulé, *Computus Rogeri Bacon* ; mais Bale & Pitéus le nomment *Computus Naturalium*. Il eſt diviſé en trois Parties ; & l'on trouve à la fin un Calendrier, & quelques Tables Aſtronomiques, qui, quoique ſon nom n'y ſoit point, ſont cependant de lui, ſelon toutes les apparences, puiſqu'il nous apprend qu'il avoit eu deſſein de dreſſer des Tables, & qu'il y en a quelques-unes de celles-là qui ſe rapportent à l'année 1269, ce qui s'accorde fort bien avec le tems où Bacon floriſſoit. Il eſt incertain s'il compoſa quelque autre choſe après cela, juſqu'au tems qu'il fut mis en priſon ; quoiqu'on puiſſe très bien placer dans cet intervalle ſes trois Lettres à Jean de Paris, publiées à Francfort en 1620 avec quelques autres Piéces de notre Auteur ſur la Chymie. Mais lorſque Jérôme d'Eſculo fut élevé ſur le Siége de Rome en 1288, on prétend que pour adoucir ce Pontife, aigri contre lui, Bacon compoſa pour l'uſage de Sa Sainteté ſon Livre *De retardandis Senectutis Accidentibus*. Cet Ouvrage a été imprimé à Oxford en 1590, & partagé en pluſieurs Traités : *De retardatione Senectutis ; De univerſali regimine Senum ; & De conſervatione Senum.* Lorſqu'il eut recouvré ſa liberté, & qu'il fut de retour dans ſa Patrie, quoiqu'il fût déjà bien vieux, il défera aux ſollicitations de ſes Amis, qui lui demandoient quelque Ouvrage de Théologie, & il écrivit ſon *Compendium Studii Theologici*. On lui a attribué fauſſiment diverſes Piéces, comme celles-ci : *Tractatus ſuper Pſalterium : Vita S. Edmundi Archiepiſcopi Cantuarienſis*, que l'on croit être de Robert Bacon. Le Traité *de Fixatu & Reſixatu Mariæ Britannici* eſt attribué à Gautier Botoner, & les *Regerina major & minor* à Thomas de Saint Amand, ou par d'autres à Roger de Parme (100). Le Dr. Freind nous apprend (101) qu'il y a un Manuſcrit de ces deux derniers Traités dans la Bibliothèque de Harley : mais comme ils contiennent en quelque manière toute la Pratique de la Médecine dans les Maladies, il dit qu'il doute beaucoup que Bacon, qui ſans contredit n'a pas fait profeſſion de la Médecine, en ſoit le véritable Auteur : il eſt plus vraiſemblable, dit-il, que ces deux Traités ont été écrits par Roger de Parme, dont les Livres ſur la Chirurgie exiſtent encore. Il remarque auſſi à l'égard des Ecrits de Bacon en général, qu'il eſt certain que pluſieurs qui courent ſous ſon nom, ſont véritablement ſuppoſés : telle eſt la Piéce qui fait tant de bruit parmi les Chymiſtes touchant l'Huile d'Antimoine, Ecrit dans lequel on cite divers Auteurs qui ont vécu longtems après Bacon.

(99) *Opus Min. c. 1. MS. Cot. Tib. C. 5. fol. 121.*

(100) Jebb *ubi ſupra.*

(101) Pag. 229.

[H] & Quelques Remarques ſur ce qu'ont dit de Roger Bacon deux célébres Auteurs de notre tems.] Le prémier eſt Mr. Bayle, qui dans ſon Article de notre Bacon en parle preſque comme d'une eſpèce de Fanatique, de Superſtitieux, d'homme à Viſions. Les Lecteurs qui liront l'Article qu'on en donne ici, en auront certainement une autre idée. J'avoue qu'il paroit que Bacon a excédé ſur quelques matières, & en particulier ſur celle de l'Aſtrologie: mais eſt-il ſurprenant qu'un homme qui avoit fait tant de rares & belles Découvertes dans un Siécle ténébreux, ait perdu terre, s'il m'eſt permis de m'exprimer ainſi ; que la tête lui ait un peu tourné ; qu'il ſe ſoit perſuadé que rien ne lui étoit impoſſible ; & que pour détruire l'ignorance, il ait exigé des connoiſſances dont l'acquiſition, à la rigueur, eſt impoſſible à toutes ſortes de perſonnes? Mr. Bayle s'eſt fié un peu trop aveuglément à ſes guides : pour peu qu'il eût fait uſage de ſa Critique, il auroit reconnu, qu'avec ſes défauts, Roger Bacon étoit un très grand Homme, & que c'eſt avec raiſon qu'on lui a donné le titre de *Docteur merveilleux*. L'Auteur de l'*Hiſtoire Critique de la Philoſophie* (102) a rendu plus de juſtice à cet illuſtre Anglois ; mais il s'eſt trompé ſur quelques particularités qui le regardent. Il dit que *Bacon, pour diminuer ſes chagrins, voulut parcourir l'Italie . . . . & que ſon Général le fit revenir à Rome dans une étroite priſon.* Je ne trouve aucune trace de ce voyage, à moins qu'il n'ait été en Italie après l'élection de Nicolas IV; mais il y avoit déja longtems qu'il étoit en priſon à Paris. Mr. Des Landes * dit auſſi, que le plus diſtingué des Ouvrages de Bacon a pour titre, *De Secretis Operibus Naturæ & Artis, & de nullitate Magiæ.* Il n'y a qu'à lire ce qu'on trouve dans cet Article, & dans *l'Hiſtoire de la Médecine* du Dr. Freind, ſur les Ouvrages de Bacon, pour voir combien cet Auteur s'eſt trompé. REM. DU TRAD.]

(102) Tom. III. L. IX. ch. 44. §. 2.

* Auteur, à ce qu'on aſſure, de l'*Hiſt. Critique de la Philoſophie.*

BACON (FRANÇOIS). Le mérite extraordinaire, & les rares talens de ce Grand-Homme, demandent un Article moins maigre que celui que Mr. Bayle en a donné. François Bacon étoit fils du Chevalier Nicolas Bacon, Garde du Grand-Sceau d'Angleterre ſous la Reine Eliſabeth, & d'Anne Cook, fille du Chevalier Antoine Cook, Dame diſtinguée non ſeulement par ſa Piété & ſa Vertu, mais encore par ſon Savoir, & par une aſſez grande connoiſſance du Grec & du Latin. Bacon naquit à Londres dans l'Hôtel d'Yorck, le 22 de Janvier 1560 (*a*). Il donna dès ſon enfance des marques d'un génie extraordinaire, enſorte qu'il fut bientôt très particuliérement connu & eſtimé de la Reine Eliſabeth *[A]*. Au mois de Juin de l'an 1573, il fut immatriculé dans l'Univerſité de Cam-

(*a*) *Voyez ſa Vie* par le Dr. Rawley, p. 1. dans le VI. Volume de ſes *Oeuvres* Edit. de 1681 in-12. en 6 Volumes.

(1) *Vita Baconi p. 6.*

[A] Il fut bientôt très particuliérement connu & eſtimé de la Reine Eliſabeth.] Le Dr. Rawley nous apprend (1) que cette Reine ſe divertiſſoit ſouvent à s'entretenir avec lui, & à lui faire des queſtions embarraſſantes, dont il

(b) Voyez le Recueil des Pieces servant à la vie, dans l'Edition de Londres in-folio 1730. p. 217.

Cambridge (*b*), & entra au Collége de la Trinité, sous l'inspection du Dr. Jean Whitgift, depuis Archevêque de Cantorbery. Pendant le séjour qu'il y fit, aiant à peine seize ans, la Philosophie d'Aristote lui parut insipide [*B*]; ce qui le détermina dans la suite à chercher un Système plus satisfaisant & plus parfait. Lorsqu'il eut achevé le Cours des Arts Libéraux, son pere voulut le former aux Affaires, & dans cette vue il l'envoya à la suite du Chevalier Amyas Powlet, Ambassadeur Extraordinaire à la Cour de France. Peu de tems après, l'Ambassadeur renvoya Bacon en Angleterre, pour porter quelque nouvelle à la Reine; & le jeune-homme s'étant bien acquitté de sa Commission, retourna en France à dessein d'y rester quelques années (*c*). Pendant qu'il y voyageoit, son pere mourut en 1579 [*C*]. Il retourna donc en Angleterre, & s'attacha au Droit Coutumier [*D*], qu'il résolut de pratiquer, quoique son goût & son inclination le portassent bien plus aux Affaires d'Etat. A l'âge de vingt-huit ans, la Reine le fit un de ses *Avocats extraordinaires*; honneur qu'on n'avoit guères fait à personne avant lui (*d*). En 1596, il dédia à cette Princesse les *Maximes & Elémens du Droit Coutumier*. Cet Ouvrage n'a cependant été imprimé que quelques années après sa mort, & fort peu correctement, quoique moins mal que les Leçons qu'il fit au Collége de *Gray's-Inn* sur la *Loi des Usages*, Leçons qui lui firent beaucoup d'honneur, & qui furent d'une grande utilité à ses Auditeurs. Il a été un des premiers, qui ait examiné ce difficile point de Coutume, qu'on appelle le *Cas de Chudleigh*, rapporté par le Chevalier Edouard Coke. Mais la plus grande figure qu'il fit dans les dix dernieres années du règne d'Elifabeth, fut dans la Chambre des Communes, & l'on croit que c'est dans ce tems-là qu'il s'attacha à la Politique; ce qui engagea la Reine & le Grand-Tréforier Burghley à l'employer dans les affaires d'Etat: car il nous apprend lui-même (*e*) qu'il eut conftamment part à toutes les Affaires, foit d'Etat, foit de Finances, qui paſſoient par les mains des Avocats de la Reine. Dans la fleur de fon âge, il s'attacha au parti du Comte d'Eſſex, & il n'oublia rien pour le diſſuader des projets téméraires, qui furent enfin la cauſe de ſa ruïne (*f*). Il n'avança pas beaucoup ſa fortune ſous Elifabeth [*E*]; mais Jaques I. ne fut pas plutôt parvenu à la Couronne, qu'il combla Bacon de Charges & d'Honneurs. Le 23 de Juillet de l'an 1603, qui étoit le premier du règne de ce Prince, Bacon fut créé Chevalier à Whitehall; & l'année ſuivante il devint Avocat du Roi, avec quarante livres ſterling d'appointemens par an (*g*). La capacité, qu'il avoit fait paroître dans le Conſeil, dans le Parlement, & dans l'exercice de ſa Profeſſion, & principalement dans les Diſcours qu'il avoit faits dans la Chambre des Communes, & les Traités qu'il avoit écrits en faveur de l'Union des deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe, que le Roi ſouhaitoit paſſionnément, lui donnoient lieu de ſe flatter d'obtenir la Charge de Solliciteur-Général, qu'il demandoit, & qu'il avoit déja ſollicitée du tems d'Elifabeth; mais on conjecture qu'il fut traverſé par le Chevalier Robert Cecil, depuis Grand-Tréſorier & Comte de Salisbury, ſon couſin-germain, & par le Chevalier Edouard Coke Procureur-Gé-

(c) Rawley *ubi ſupra* p. 7.

(d) Idem p. 8. & Stephens *Accounts of the Life of the Lord Bacon* p. 10. dans l'Edition de ſes *Letters & Fragments*, Londres 1734. in-4.

(e) Stephens *Accounts* &c. p. 11.

(f) Rawley *ubi ſupra* p. 20.

(g) *Voy.* les *Additions* de Dugdale & Tenison p. 7. de ſa *Vue* par Rawley, Londres 1730.

ſe tiroit avec une préſence d'eſprit & un jugement fort au-deſſus de ſon âge, déſorte qu'elle l'appelloit ordinairement, *Mr. le petit Garde des Sceaux*. Un jour qu'elle lui demandoit, *Quel âge avez-vous?* quoiqu'enfant encore, il répondit avec beaucoup de vivacité, *Jai*, MADAME, *deux ans de moins que l'heureux Regne de votre Majeſté*: réponſe dont la Reine fut charmée.

(*B*) *Pendant le ſejour qu'il y fit, aiant à peine ſeize ans, la Philoſophie d'Ariſtote lui parut inſipide.*] Le Dr. Rawley dit (2), qu'il fit cette particularité de ſa jeuneſſe, lorſqu'étant non qu'il mépriſât Ariſtote, il lui donnoit au contraire en toute occaſion de grandes louanges; mais il trouvoit que cet ancien Philoſophe n'avoit pas pris la bonne voie, que ſa Philoſophie n'étoit propre qu'à enſeigner l'art de chicaner & de diſputer, & qu'elle ne ſervoit preſque de rien à produire des Ouvrages utiles à la Vie humaine. Et le Dr. Tenſon, dans ſon Introduction au *Baconiana*, dit que lorſque ce Seigneur commença ſes études, Ariſtote étoit effectivement le Pape de la Philoſophie; toutes les Leçons, tant celles de ſon Collége en particulier, que celles des Ecoles publiques, le réduiſoient généralement à expliquer le Texte d'Ariſtote, & toute opinion qu'il avoit approuvée, & donnée comme la ſienne, étoit reçuë & pectée autant que ſi elle eût été donnée ſous l'Anneau du Pêcheur. C'étoit donc un bonheur tout particulier pour un jeune Seigneur, de voir plus clair dans les myſtères de la Nature, que le célèbre Philoſophe dont il étoit le Diſciple; & autant qu'il étoit extraordinaire de lui voir concevoir du dégoût pour la Phyſique communément reçue, autant fut-il heureux que ce dégoût le prit de bonne heure & à tems. „ L'habitude & la coutume, *ajoute le Dr. Tenſon*, autoient pu le réconcilier avec Ariſtote, com- me cela eſt arrivé à d'autres Grands-Hommes; car un Philoſophe reſſemble à la Vigne, qui vient, dit-on, de bouture, & non de greffe. Quoique Bacon eût conçu de ſi bonne heure du dégoût pour la Phyſique d'Ariſto- te, il ne le mépriſoit cependant pas avec cet air de hauteur & de dédain, ſi ordinaire aux jeunes-gens. Il eſ- timoit autant qu'il devoit ce Grand-Homme (3), & té- moignoit plus de reſpect pour lui, qu'Ariſtote lui-mê- me n'avoit fait pour les Philoſophes qui l'avoient précédé; car il travailla, dit-on, à anéantir leurs travaux, cherchant à s'aſſurer ſur les opinions le même empire, qu'Alexandre fon procéceur avoit fur les hommes. Notre Héros reconnoiſſoit ce qu'il y avoit de bon en lui; mais dans les recherches qu'il faiſoit ſur la Nature, il ne ſuivoit pas ſes Principes. Il commença ſur nouveaux „ frais, & jetta les fondemens d'un Syſtême de Philoſo- „ phie par un grand nombre d'Expériences.

(*C*) *Pendant qu'il y voyageoit, ſon pere mourut en 1579.*] Ce Seigneur avoit raſſemblé une ſomme d'argent aſſez conſidérable, qu'il deſtinoit à acheter des Terres pour François Bacon, le plus jeune de ſes enfans, qu'il aimoit beaucoup, & qui étoit le ſeul qui ne fût pas pourvu: mais l'achat n'étant point encore fait quand il mourut, François n'eut que ſa portion de Pargent, qui fut partagé entre les cinq freres: déſorte qu'il ſe trouva aſſez à l'étroit dans ſa jeuneſſe. Car il ne devint poſſeſſeur de la belle Terre de Gorhambury, proche de S. Albans dans le Comté de Hertford, que pluſieurs années après, par la mort de ſon frere Antoine Bacon, qui ne lui céda it en rien pour l'eſprit, quoiqu'il fût moins ſavant, & qui avoit une grande tendreſſe pour lui, parce qu'ils étoient tous deux d'un ſecond lit (4). Mylord Bacon, dans la dixième Centurie de ſon *Hiſtoire Naturelle* (5), rapporte une choſe aſſez ſingulière, qui lui arriva dans le tems de la mort de ſon pere. Après avoir remarqué que tout ce que l'on décide ſur la force de l'imagination, & ſur l'inſtinct ſecret de la Nature, eſt ſi incertain, qu'il faut s'examiner ſévérement avant que d'en rien conclurre; il dit que la première choſe ſur laquelle il voudroit qu'on fît des recherches, eſt, s'il y a reellement une ſecrette Sympathie entre des perſonnes étroitement unies par le ſang, telles que des Peres & Meres, Enfans, Freres, Sœurs, Nourrices, Maris, Femmes &c. parce qu'on raconte bien des Hiſtoires de perſonnes averties par des mouvemens ſecrets de la mort de leurs proches; & à cette occaſion il rapporte ce qui lui eſt arrivé à lui-même. „ Je me ſouviens, „ *dit-il*, qu'étant à Paris, dans le tems que mon pere „ mourut à Londres, je rêvai deux ou trois fours avant „ ſi mort, que notre Maiſon de campagne étoit toute en- „ duite de noir; ce que je racontai à divers Gentilshom- „ mes Anglois."

(*D*) *Il retourna en Angleterre, & s'attacha au Droit Coutumier.*] Il y fit de grands progrès, quoiqu'il le regardât, ainſi qu'il le dit lui-même, comme un acceſſoire, & non comme ſa principale étude. Il choiſit pour ſes Etudes & pour ſon Emploi d'Avocat, le Collége de Grays Inn, dont il devint Membre. Il fit là un Batiment, qui a depuis porté le nom du *Lord Bacon*, & où il alla loger de tems en tems le reſte de ſa vie, à peu d'années près. Il ſe conduiſit avec tant de douceur & de nobleſſe dans cette Société, qu'il ſe fit également admirer & aimer, & de ceux qui la gouvernoient, & de ceux qui la compoſoient (6).

(*E*) *Il n'avança pas beaucoup ſa fortune ſous Elifabeth.*] Le Dr. Rawley remarque (7), que quoiqu'il ne fût encore qu'Avocat, ſa naiſſance & ſon mérite lui donnoient beaucoup plus d'accès à la Cour, qu'à tous les autres de ſa profeſſion, & qu'il en conſerva toujours auprès de la Reine même. Cette Princeſſe avoit quelquefois avec lui des entretiens particuliers ſur les plus importantes Affaires d'Etat, & elle l'écoutoit avec beaucoup de ſatisfaction; mais, pour toute reconnoiſſance, elle ne lui donna jamais que la ſurvivance d'une Charge de Greffier de la *Coumbre Etoilée*, qui valoit environ 1600 livres ſterling de rente, & dont il ne jouït que plus de vingt ans après; déſorte qu'il diſoit lui-même, du tems d'Elifabeth, que cette Charge étoit pour lui, *comme la Terre de ſon Voiſin contigué à ſa maiſon, qui pouvoit lui procurer une vue agréable, mais qui ne rempliſſoit pas ſa grange.* „ Cette indiffé- „ rence, *dit l'Auteur cité*, ne doit être attribuée à aucu- „ ne averſion que la Reine eût pour lui; mais plutôt aux „ artifices & à la politique de ſes Miniſtres d'Etat, qui „ chercholent ſecrettement à le traverſer, de peur que „ s'il s'élevoit, il ne les obſcurcît." Mr. Stephens ſon dernier Hiſtorien, dans ſon *Introduction* (8) à cette partie de

(2) *Ubi ſupra* p. 7.

(3) *De Augm. Scient.* L. III. c. 4. *Caterum de Viro tam eximio certe & ob annumes ingenii meritiſſ.* Ariſtotele &c.

(4) Rawley p. 8.

(5) Num. 916. dans le IV. Vol. de ſes *Ouvrages*, de l'Edit. de 1661. & de 1730.

(6) Rawley p. 9.

(7) Ibid. p. 10.

(8) Pag. 10. Londres 1702. in-4.

Général (*b*). Il obtint enfin cette Charge au commencement de l'année 1607, & fuccéda au Chevalier Henri Hobart (*i*). En 1611 il fut fait Juge du Banc du Roi, nouvellement établi (*k*), conjointement avec le Chevalier Thomas Vavafor Maréchal de la Maiſon du Roi. Le 27 d'Octobre de l'an 1613, il fuccéda au Chevalier Henri Hobart dans la Charge de Procureur-Général (*l*); & le 9 de Juin 1616, il préta Serment en qualité de Membre du Conſeil Privé (*m*), Emploi rarement accordé, ſoit avant foit depuis, à aucun Procureur-Général. A cette occaſion il dit au Roi, qu'étant déchargé du ſoin de plaider, il ſe croyoit obligé de conſacrer ſon tems au ſervice de Sa Majeſté, ſur-tout en rédigeant en un Corps les Loix d'Angleterre, & en les corrigeant avec le ſecours d'habiles gens. Il travailla effectivement à l'exécution de ce projet, lorſqu'il eut du loiſir, & il préſenta au Roi un Eſſai d'un Code, qui a été publié par le Docteur Rawley (*n*). Pendant qu'il exerça la Charge de Procureur-Général, il travailla fortement à réprimer l'abus des Duels, qui étoient fort frequens dans ce tems-là [*F*]; & il ſe diſtingua par ſa capacité dans pluſieurs affaires importantes, qui lui paſſerent par les mains. Dans le tems qu'il commençoit à s'avancer, il épouſa une fille de Benoit Barnham Alderman

(*i*) Voyez Stephens *Account* &c. p. 16.

(*k*) *Collections* ubi ſupra p. 11.

(*l*) *Additions* &c. *ubi ſupra* p. 7.

(*l*) *Collections* ubi ſupra p. 67.

(*m*) Camden *Annals of King James.*

(*n*) Stephens *Account* p. 13.

de ſes Lettres qu'il écrivit ſous le règne du Roi Jaques, nous apprend, que les Ouvrages qu'on ſavoit qu'il avoit faits (outre ceux qui concernoient ſa Profeſſion), & ſon grand ſavoir, par lequel il s'eſt rendu ſi utile au Public, lui furent préjudiciables à lui-même, & ſervirent de prétexte à lui faire refuſer l'Emploi de Solliciteur-Général. Il vifoit à ce poſte en 1595 (*o*), & flattoit de l'obtenir par le crédit d'un Favori, qui n'étoit pas moins que le Comte d'Eſſex. Malgré cela, „ il rendoit témoignage à „ la ſageſſe du Gouvernement de ce tems-là (*de la Reine Elizabeth*) quoiqu'il en eût lui-même retiré peu ou point „ d'avantages. Car un homme du premier rang, qui connoiſſoit la médiocrité de ſon bien, l'empêcha de s'avancer à la Cour, craignant que s'il s'élevoit une fois, il „ ne devint plus grand que lui (*p*). Le petit artifice „ dont il ſe ſervit contre lui, ce fut de le repréſenter „ comme un homme à ſpéculations; quoique dans le „ fond, perſonne n'ait mieux ménagé les affaires publiques que lui." On trouve à la fin du quatrième Volume de ſes Ouvres, pluſieurs de ſes Lettres, & de celles du Comte d'Eſſex, au Chancelier Puckering, touchant la place de Solliciteur.

(*o*) *Voy.* ſa Lettre au Grand-Tréſorier Burghley, dans le IV. Vol. de ſes *Ouvres* p. 474.

(*p*) *Voyez* les Lettres au Chevalier Robert Cecil, *Ouvres* Vol. IV. p. 438. 498.

[*F*] *Pendant qu'il exerça la Charge de Procureur-Général, il travailla fortement à réprimer l'abus des Duels, qui étoient fort frequens dans ce tems-là.* Cette coutume, dit-on, venoit de France, où elle avoit fait répandre bien du ſang, malgré les Edits de Henri IV & de Louis XIII. Le mal étoit devenu ſi grand, que tous les ſoins & les efforts du Cardinal de Richelieu ne purent l'arrêter, comme il le dit dans ſon *Teſtament Politique*, malgré la punition de La Valette & de Bouteville, deux jeunes Seigneurs d'une grande valeur, qu'il fit exécuter nonobſtant toutes les ſollicitations de leurs parens & de leurs amis, & l'interceſſion des perſonnes de la première qualité. C'eſt à la fermeté & à la ſévérité de Louis XIV, en 1702, qu'on a dû le redoutable d'un remède efficace; & c'eſt-là, dit Mr. le Vaſſor, la plus belle & peut-être la ſeule bonne action que ce Monarque ait faite pendant un règne de cinquante-ſix ans. Le Chevalier François Bacon, devenu Procureur du Roi, travailla de tout ſon pouvoir à arrêter ce deſordre en Angleterre. Le Mémoire qu'il préſenta au ſujet des Duels à la Chambre Etoilée, fut tellement goûté par les Seigneurs qui la compoſoient, qu'ils ordonnerent de le faire imprimer avec le Decret de la Cour même, & parle dans ce Mémoire, „ de la nature & de l'énormité „ du crime des Duels; de leurs cauſes, & des moyens „ d'y remédier; de l'équité des Loix d'Angleterre, que „ quelques perſonnes, *dit-il*, oſent accuſer d'être défectueuſes à cet égard; du Pouvoir de la Chambre Etoilée, où il faillit certainement chercher le remède à ce „ mal; & de ſa réſolution à lui-même," à l'égard de laquelle il demande l'affiſtance de la Cour. Il remarque ſur la nature du Crime, que ſi le droit de faire juſtice eſt à ne ſois enlevé aux Magiſtrats, contre l'ordre de Dieu, ſi chaque particulier prend l'épée, non pour ſe défendre, mais pour attaquer, & ſi les particuliers ſe donnent des Loix à eux-mêmes, & exercent de fauſſes juſtices, il eſt impoſſible de prévoir tous les dangers & tous les inconvéniens qui doivent naître de-là. Tous les autres crimes reconnoiſſent que la Loi eſt bonne, & s'y ſoumettent, n'oſant ſe défendre ni ſe juſtifier; mais ici on fait affront à la Loi, comme s'il y avoit deux Loix, une *Loi de Robe*, & une *Loi de Reputation*, ainſi qu'ils la nomment: déſorte, qu'il faut que *S. Paul* & *Weſtminſter*, la Chaire & les Cours de Juſtice, cedent la place à une *Loi faite à table, le terre à la main*, par ces vénérables Légiſlateurs (comme s'exprime le Roi Jaques dans ſa Proclamation). „ Il faut que le Droit Coutumier & les Actes de Parlement cedent à quelques Brochures Françoiſes & Italiennes, qui traitent de la doctrine des Duels. Si ce qu'elles enſeignent eſt juſte, *trompeuſement ad illos*, embraſſons leurs Principes, & ne tenons pas le peuple en ſuſpens entre deux Loix oppoſées." Il examine enſuite le tort que fait à la Nation la perte de tant d'hommes, pour des querelles particulieres & de peu d'importance; tandis que s'ils employoient leur fang pour le ſervice du Roi & de l'Etat, ils pourroient être utiles & à eux-mêmes & au Royaume. Par rapport aux Cauſes de cet abus, la première eſt certainement une fauſſe idée d'Honneur & de Réputation, ce qui fait que le Roi Jaques les nomme dans ſa Proclamation, *les Duels enchantez.* „ Car ſi l'on en juge ſainement, *dit le Procureur*, c'eſt uneeſpéce de fortilége, qui enchante l'eſprit des jeunes-gens qui croyent avoir de grands „ ſentimens. C'eſt une ſorte d'illuſion diabolique & un „ phantôme d'Honneur, qui attaque la Religion, les Loix, „ la Vertu, les bonnes mœurs, les exemples des plus „ beaux Siécles, & des Nations les plus belliqueuſes." Outre cela, les hommes ont perdu les véritables idées du Courage & de l'Honneur. „ Le Courage diſtingue les ſujets des querelles, & examine ſi elles ſont juſtes, & ſi les méritent qu'il agiſſe; & il fait trop de cas de la „ vie des hommes, pour la ſacrifier à propos de rien. „ C'eſt même une foibleſſe, c'eſt peu connoître le prix „ de la vie, que de la riſquer pour ſi peu de choſe. „ On ne doit pas ainſi ſe jouer de la vie des hommes; „ elle ne doit être ſacrifiée que pour des choſes honora„ bles, pour le Bien public, & pour une Cauſe juſte & „ importante. Il en eſt du ſang, comme de l'argent: ce „ n'eſt pas être libéral, que de prodiguer l'argent à pleines mains, inutilement & pour rien; de même ce n'eſt „ pas être courageux, que de répandre le ſang, à moins „ que ce ne ſoit pour une cauſe qui en ſoit digne." Voici les remèdes qu'il propoſe pour arrêter le cours du mal. Premierement, qu'il paroiſſe que l'Etat eſt fermement & immanquablement réſolu d'abolir les Duels. Secondement, qu'on ait ſoin de ne plus uſer d'aucune indulgence à cet égard. En troiſiéme lieu, dit-il, „ je dois avouer que „ j'ai appris dans la dernière Proclamation du Roi, le remède le plus prudent & le plus efficace qu'il puiſſe à Sa „ Majeſté de l'employer) qu'on puiſſe imaginer. Cet abus eſt fondé ſur une fauſſe idée d'Honneur, ainſi il n'y „ a qu'à le punir par cet endroit-là: *In eo quâ teſtiſſimus „ plectatur, in quo peccat.* Le Roi eſt la ſource de l'Honneur; l'accès auprès de ſa perſonne, eſt ce qui le maintient; & d'être banni de la préſence, eſt la plus grande ignominie. Si donc il plaiſoit à Sa Majeſté, lorſque cette Cour conſommera ſur cet article des perſonnes d'une qualité diſtinguée, d'ajouter de ſa propre autorité, que ces perſonnes ſeront bannies de ſa Cour, de celle de la Reine & du Prince, pendant un certain nombre d'années, „ je ſuis perſuadé, qu'il n'y a pas d'homme bien né qui ſe permette une action qui doit le jetter dans l'obſcurité, & le bannir de la préſence de ſon Souverain." Enfin, que cette Cour puniſſe toutes les démarches qui tendront au Duel, pour faire périr le trone en coupant les branches. Le Procureur remarque après cela, qu'on cenſure, quoiqu'à tort & par pure ignorance, la Loi d'Angleterre, principalement ſur deux choſes. La première, qu'elle ne met aucune différence entre un Meurtrier odieux, un lâche Aſſaſſin, & un homme qui tue ſon ennemi ſelon les Loix de l'Honneur, ainſi qu'ils parlent. La ſeconde, qu'elle n'a pas décerné des peines & des réparations ſuffiſantes, pour des paroles injurieuſes, un démenti par exemple &c. Mais ce ſont là des nouveautés puériles, contraires à la Loi de Dieu, à toutes les Loix en général, & à l'exemple des Nations les plus généreuſes & les plus vertueuſes. On ne trouve dans la Loi Divine d'autre diſtinction, que celle de l'Homicide volontaire, & de l'Homicide involontaire qui arrive par malheur. Et pour ce qui eſt des Etats, „ toutes les Hiſtoires, *dit-il*, s'accordent à dire, que les Grecs & les Romains étoient les Nations les plus vaillantes & les plus généreuſes du Monde; & ce qui doit ſur-tout être bien remarqué, ils vivoient en République, & non ſous un Gouvernement Monarchique. Or ſous cette première forme de Gouvernement on pourroit ſe perſuader bien plus aiſément, que les particuliers ont droit de ſe faire juſtice eux-mêmes; & cependant l'on ne voit pas que les Duels fuſſent en uſage parmi eux, ni rien qui y reſſemblât. Et certainement ils auroient été établis parmi eux, s'il y avoit quelque choſe de noble dans cet uſage. Il y a plus, dit-il, *Quæ eſt & ab hoſte doceri*: c'eſt ce que rapporte un Ambaſſadeur de l'Empereur, du jugement des Turcs ſur les Duels. Deux hommes de qualité parmi eux s'étoient battus en duel, & l'un des deux avoit été tué. Celui qui reſtoit fut amené devant le Divan, & voici la réprimande qu'on lui fit: *Comment avez-vous oſé entreprendre de vous battre enſemble? N'y a-t-il pas aſſez de Chrétiens à tuer? Ignorez-vous la perte que ſouffre Sa Hauteſſe, qui que ce ſût de vous deux qui perît?* Ainſi les Nations les plus belliqueuſes, civiliſées & barbares, ont toujours regardé avec mépris des combats, „ dont on oſe à préſent faire gloire." Pour ce qui eſt du ſecond défaut qu'on trouve dans la Loi, *qu'elle n'a pas pourvu à la réparation des dementis & des ſoufflets*, on peut répondre de la même manière. Les anciens Légiſlateurs

derman de Londres; mais il n'en eut point d'enfans. Le 7 de Mars 1615 il fut fait Garde des Sceaux [G]; mais pour peu de temps, il courut risque de perdre ce grand Poste [H]. Le 4 de Janvier 1618, il devint Grand-Chancelier d'Angleterre; & le 11 de Juillet de la même année, il fut fait Baron de Ve-

auroient eu fe rendre ridicules, de flatuer une punition pour un démenti, qui n'eſt au fond que la négation de ce qu'un autre avance. Tout Légiſlateur, ſi on lui eût propoſé la queſtion, auroit fait la réponſe de Solon, *qu'il n'avoit point établi de peine pour cela, parce qu'il ne s'étoit pas imaginé que les hommes puſſent être aſſez extravagans, pour regarder un démenti comme une injure ſi atroce.* Les Juriſconſultes diſputent, ſi l'on peut intenter action d'injure à cette occaſion, & ils décident plutôt pour la négative, que pour l'affirmative. De même, un petit coup donné à quelqu'un, n'eſt pas une choſe fort importante en ſoi, à moins qu'il ne lui ait attiré quelque diſgrace, qui rende la choſe grave. „ Les Loix d'Angleterre, & „ toutes les Loix du Monde, mettent au rang des injures, de calomnier, de battre, d'eſtropier & de tuer; „ & s'il ſe trouve des circonſtances extraordinaires qui „ aggravent le cas, telles que ſont les Libelles, les Coups „ de bâton, & autres ſemblables, les Tribunaux en prennent connoiſſance, & les puniſſent exemplairement. „ Mais pour ce qui eſt de l'idée, qu'un ſoufflet reçu eſt „ une atteinte mortelle à l'honneur d'un homme, & ceux „ qui en ſont imbus n'ont qu'à faire attention au mot du ſaineux Conſeſve. Ce célèbre Capitaine avoit coutume „ de dire, que l'honneur d'un Gentilhomme devoit être „ *de teile crayſnor*, (de groſſe toile) aſſez fort pour n'être pas chatouilé de la plus légère bagatelle: au-lieu qu'à „ préſent il ſemble qu'il eſt ſenſiblable à un beau voile „ de ſoie, le moindre vent abbat; ce qui eſt certainement une marque de foibleſſe, & non de grandeur d'ame. C'eſt un „ corps malade, qui eſt ſi ſenſible que tout lui fait mal." Nous trouvons auſſi qu'au mois de Décembre de l'année 1616, il pourſuivit Mr. Markham pour avoir envoyé un Cartel à Mylord Darcy. C'eſt ce qu'il rapporte dans une Lettre au Vicomte Villiers, qui ſe trouve dans le IV. Volume de ſes Oeuvres (11).

[G] *Il fut fait Garde des Sceaux.*] Cambden, dans ſes *Annales du Roi Jaques* (12), rapporte que le Roi, en lui remettant les Sceaux, l'exhorta à ne les appoſer à aucune Piéce, qu'après mûre délibération; à être quitable dans ſes Jugemens, & à ne pas porter trop haut ſes Priviléges. Le Chevalier Antoine Weldon, dans ſon Livre intitulé, *La Cour & le Caractére du Roi Jaques* (13), aſſure que le Duc de Buckingham, *pour chagriner* le Chancelier Egerton *dans les derniers momens, envoya dire au Roi, qu'il redemander les Sceaux:* que ce Seigneur mourant ne pouvant ſupporter l'idée d'avoir Bacon pour ſucceſſeur, & *ne pouvant digerer cet affront, envoya les Sceaux au Roi par un des ſiens, & mourut peu après dans un accès.* Dieu ſait s'il y a dans ce récit deux fauſſetés manifeſtes. Premiérement, ce fut le Roi lui-même, qui envoya demander les Sceaux, & non le Duc de Buckingham; & il envoya, non le Chevalier Bacon, mais Wenwood ſon Secrétaire (14), avec ordre de dire au Chancelier, *qu'il voulût bien les donner lui-même Sous-Chancelier; qu'il n'en diſpoſeroit pas, tant qu'il vivroit; & qu'il vouloit qu'il mourût Chancelier.* Et les Sceaux demeurérent ſous les yeux du Roi, juſqu'à la mort de Mylord Egerton, qui arriva peu après. En ſecond lieu, le Chancelier Egerton, ainſi que nous l'apprend Mr. Tenſon (15), étoit très content que le Procureur-Général Bacon fût ſon ſucceſſeur, & il étoit diſpoſé à y contribuer; tant il étoit éloigné d'avoir de la haine pour lui, ſoit par cette raiſon, ſoit par quelque autre. Il avoit été ami de Bacon, dès le tems même de la Reine Eliſabeth, comme il paroit par une Lettre que le dernier lui écrivoit, citée par le Dr. Tenſon; & il conſerva les mêmes ſentimens juſqu'à ſa mort. Car voici ce que le Chevalier François Bacon écrivoit au Chevalier George Villiers, dans une Lettre du 15 de Février 1615, imprimée dans le IV. Volume de ſes Oeuvres (16). „ Mylord Chancelier me dit „ hier en termes exprès, que ſi le Roi lui demandoit ſon „ avis ſur le choix d'un ſucceſſeur, il me nommeroit, ou „ d'impuiſſance à remplir ſes fonctions, il me nommeroit, „ comme le Sujet le plus propre à remplir ſa place. Vous „ me direz, ſi vous me conſeillez de proiter de cette offre, ou non." Et il dit au Roi Jaques, dans une Lettre du 29 de Janvier 1617 (17): „ Mylord Chancelier, „ par un effet de cette ancienne affection qu'il m'a toujours témoignée, & qu'il a fait éclater diverſes fois „ pendant ſa maladie, m'a reçu cet après-midi; & je me „ ſuis entretenu longtems avec lui, quoiqu'il n'eût vu „ preſque perſonne depuis trois jours." Le Chevalier Antoine Weldon dépeint Mylord Bacon comme un homme qui étoit fort pauvre (18), & auquel le Duc de Buckingham fit par cette raiſon donner les Sceaux, parce qu'il jugea qu'il ſouffriroit plus facilement qu'un homme mieux accommodé, de mauvais ménéges. Mais c'eſt-là une inſinuation auſſi deſtituée de fondement, qu'elle eſt malicieuſe, puiſque Bacon avoit joui depuis longtems de pluſieurs Emplois lucratifs, qui l'avoient garanti de l'indigence; „ quoique ſa grandeur d'ame, *comme le remarque le Dr.* „ *Tenſon* (19), ne lui eût pas permis de faire autant ſa „ bourſe qu'il en auroit eu l'occaſion. Et du tems même „ de la Reine, que ſa fortune étoit beaucoup plus médiocre, il ne ſe regardoit point comme réduit à cet état de „ néceſſité, capable de tenter une ame généreuſe de ſe „ laiſſer aller à des baſſeſſes & à des lâchetés." Mais voyons le portrait qu'il fait lui-même de ſa ſituation, dans la Lettre au Chancelier Egerton, citée par le Dr. Tenſon. „ Mon bien, *dit-il*, je vous confeſſe la vérité, Mylord, eſt médiocre, chargé de dettes, & à beſoin de ſecours. „ Car mon pére, quoique j'aye lieu de croire qu'il m'allouât plus qu'aucun de ſes cufans, m'a cependant traité comme le dernier-venu; & pour moi, j'ai plutôt travaillé à devenir homme de bien, qu'à m'enrichir, & je „ ſuis aſſez fage pour ne m'en point repentir. Mais comme Salomon dit que la Pauvreté vient d'abord comme un Paſſant, & enſuite comme un Gendarme: je ſuis obligé de reconnoître que je me trouve dans le premier cas, „ car elle s'eſt faiſie de moi; mais pour ce qui eſt du ſecond, de ne pouvoir lui réſiſter, j'eſpére, s'il plaît à „ Dieu, qu'il ne ſe vérifiera pas en moi. Et comme je „ me repoſe en tout ſur la Providence, qui voit auſſi qu'elle m'ouvre trois voies différentes pour me garantir de ce „ malheur. L'une, c'eſt l'exercice de ma Profeſſion; l'autre, quelque avancement au ſervice de la Reine; & la troiſiéme, le poſte dont j'ai la ſurvivance, qui n'eſt à préſent de la même utilité que la Terre d'un Voiſin, qui touche à ma maiſon, & qui me procure une agréable „ vue, mais qui ne remplit point mon grenier (20)." Il faut pourtant avouer, que le Duc de Buckingham contribua beaucoup à la promotion du Garde des Sceaux, ce qu'il reconnoît dans la Lettre qu'il lui écrivit le même jour qu'il reçut les Sceaux. „ Et certainement, *dit Mr. Stephens* (21), *jamais* on n'exprima en ſi peu de mots, & d'une manière plus décente, la plus vive reconnoiſſance; ce, quoique il paroiſſe par l'Original, qu'il écrivit cette Lettre à la hâte: ce qui confirme ce qu'on a dit, qu'il écrivoit ſur le champ avec tant de juſteſſe, que ſes productions pouvoient ſoutenir l'examen le plus ſévére." Voici la Lettre, telle qu'elle a été imprimée dans le IV. Volume de ſes Oeuvres (22). „ Il eſt des Affaires, comme des Soucis; les petits flottent ſur la langue, tandis que les grands deſcendent en ſilence juſqu'au fond du cœur. C'eſt la raiſon qui m'empêche de dire grand'choſe aujourd'hui à Votre Grandeur, d'autant plus que le tems me manque. Je dois pourtant dire ceci, c'eſt que dans ce qui s'eſt fait aujourd'hui, vous avez donné l'exemple le plus parfait de la plus ſerme & de la plus généreuſe amitié qu'on ait jamais vu à la Cour. Et je regarderai comme perdus tous les jours, dans leſquels je ne penſerai point à vos bienfaits, ou ne parlerai pas de vous avec reconnoiſſance, ou ne me rendrai pas utile à votre ſervice." On trouve dans le même Volume, le *Diſcours qu'il fit en présence de la Chancellerie, pour remplir la charge dont Sa Majeſté l'avoit revêtu, quand il reçut les Sceaux* en 1617. Le Chevalier Antoine Weldon rapporte à cette occaſion une autre Hiſtoire ſcandaleuſe, ſur le compte du Chevalier François Bacon. Il dit (23), „ que ce Favori célébre „ (*Buckingham*) convoya un jour la qualité de Chancelier „ à Bacon, pour lui dire qu'il le connoiſſoit pour un homme qui avoit de grandes qualités, & capable de ſervir utilement ſon Maitre dans les conjonctures préſentes, „ dans le poſte de Garde des Sceaux; mais qu'il le connoiſſoit auſſi pour un homme qui avoit le cœur bas & ingrat, inconſtant, & capable de ruïner dans la proſpérité, ceux qui auroient contribué à ſon élévation: que „ malgré cela, préférant à toute autre conſidération le ſervice de ſon Maitre, auquel il pouvoit contribuer, il avoit obtenu les Sceaux pour lui; mais qu'il pouvoit compter en même tems, que s'il le payoit comme il en avoit payé d'autres, auxquels il étoit lié par des nœuds „ plus intimes, il ſauroit bien le faire tomber auſſi bas, „ qu'il venoit de l'élever au-deſſus de ſes eſpérances." Bacon, continue eet Auteur, qui étoit dans ce tems-là Procureur-Général, aiant écouté tranquillement ce meſſage, répondit: „ Je ſuis charmé que Mylord en agiſſe ſi franchement & avec tant de bonne foi, & qu'il ait choiſi un Ami ſi diſcret & d'un ſi grand mérite, pour „ m'informer de ſes intentions avec tant de clarté. Mais, *ajouta-t-il*, Mylord peut-il connoître en moi les qualités dont il s'agit, & croire en même tems que lorſque je ſerai parvenu au plus haut degré auquel un homme de ma profeſſion peut monter, j'aurai aſſez peu de ſens & de jugement pour perdre ces qualités, & pour me précipiter moi-même, par un mauvais procédé envers mon Protecteur, du comble des Honneurs dans l'abîme du mépris & de l'ignominie? Certainement j'ai de la peine à me perſuader, que Mylord ait ſi mauvaiſe opinion de moi." Le Gentilhomme qui avoit fait le meſſage, répondit: „ Je ne vous dis rien de mon cru, je „ vous rapporte mot à mot ce que Mylord m'a chargé de vous dire, ſans y ajouter ou diminuer; car certainement ſi la choſe avoit été remiſe à ma diſcrétion, en „ vous diſant l'eſſentiel, j'y aurois donné un tour plus „ doux & plus honnête; mais comme je vous ai fidélement rapporté ce que Mylord m'a ordonné de vous dire, je rapporterai avec la même fidélité à Sa Grandeur „ ce que vous m'avez répondu." *Il faut ſavoir*, ajoute le Chevalier Weldon, *que la raiſon de ce meſſage étoit l'ingratitude qu'il avoit témoignée au Comte d'Eſſex, dont tout le monde peut ſe ſouvenir. Ce Seigneur l'avoit empêché de mourir de faim, & il le paya de la maniére dont ſon Apologie fait*

(11) Num. 98. p. 611.
(12) Ad ann. 1617.
(13) P. 111. 116. Edit. de Londres 1651.
(14) Voyez *Aubrey Curiosities* p. 171.
(15) *Baconiana* p. 249.
(16) Num. 65. p. 105.
(17) Num. 52. p. 592.
(18) Voyez *Court and Character of King James* p. 119.
(19) *Baconiana* p. 221.
(20) Voyez Num. [E].
(21) *Introduct.* p. 41. 42. Voyez *Collections relating to the Life of Lord Bacon*, p. 16.
(22) Num. 99. p. 632.
(23) P. 116. 118.

Verulam. On a des Vers que Johnſon fit ſur ſon jour de naiſſance, qu'il célébra dans l'Hôtel d'Yorck

fait foi. Quand on n'eſt pas fort coupable, on n'a pas beſoin d'Apologie ; & il n'y a qu'un Siécle corrompu, qui ait pu le regarder comme digne d'un ſi haut rang. A l'égard de l'ingratitude dont on l'accuſe envers le Comte d'Eſſex, nous remarquerons, que quoique ce Comte en eût agi d'une maniere generoſe avec lui, il n'écouta point les ſalutaires conſeils que Bacon lui donna, & ceſſa même quelque tems avant ſa rebellion de le voir & de l'honorer de ſon amitié ; enſorte que ce Gentilhomme ſe crut obligé d'épouſer les intérêts de ſa Souveraine & de ſa Patrie, & de ne ſe pas refuſer aux ſervices auxquels la Reine & ſes Miniſtres le jugérent propre. Il eſt vrai que le rôle qu'il fit dans le Procès du Comte, l'expoſa à des jugemens deſavantageux ; ce qui l'obligea à écrire ſon *Apologie*, qu'il adreſſa au Comte de Devonſhire, intime ami de Mylord Eſſex. Il y déclare, qu'il a été fidéle à ce Seigneur *uſque ad aras*, & qu'il a travaillé en toute occaſion à adoucir l'eſprit de la Reine, & à calmer ſa colére contre lui, quoique les ordres de Sa Majeſté & ſon devoir l'euſſent obligé de plaider contre lui. Mais la *Declaration* où l'on expoſoit les trahiſons du Comte, publiée peu de tems après ſa mort, quoique dreſſée par Bacon, avoit été changée en divers endroits par le Conſeil Privé ; & ce n'avoit été que par la néceſſité d'obéir, qu'il y avoit travaillé. Il avoit bien dreſſé, pour l'uſage de la Reine & par ſon ordre, une Relation de ce qui s'étoit paſſé dans l'Aſſemblée qui s'étoit tenue chez le Garde des Sceaux le 5 de Juin 1600, devant laquelle le Comte fut accuſé d'avoir quitté le Commandement de l'Armée d'Irlande en 1599, au grand préjudice de la Reine & de toute la Nation, & contre ſon attente : mais cette Piéce n'avoit été vue que de peu de perſonnes ; & ſi l'on avoit vu la fin de cette impartiale Relation, remarque Bacon dans ſon Apologie, on y auroit vu combien il avoit tiché dans cette Piece de rendre ſervice au Comte (24). Peu après qu'il eut reçu les Sceaux, Gondemar Ambaſſadeur d'Eſpagne lui rendit viſite. Mylord Bacon lui dit, qu'il étoit redevable à Dieu & au Roi de ſon honneur ; que cependant il réſigneroit de bon cœur ſon Emploi, s'il pouvoit s'en dechargér, & qu'il avoit toujours aſpiré, & aſpiroit encore à une vie retirée. Goudemar lui répondit, qu'il vouloit lui conter une Fable. Un vieux Rat, lui dit-il, voulant quitter le Monde, & ſavoir aux jeunes Rats, qu'il alloit ſe retirer dans ſon trou, pour y vivre dans la retraite, renonçant à tous les plaiſirs ; & il leur défendit ſous peine d'encourir ſon indignation, de venir le troubler. Ils obéirent pendant deux ou trois jours. A la fin il y en eut un, qui plus hardi que les autres, perſuada quelques-uns de ſes compagnons de venir avec lui, pour voir comment ſe portoit le bon vieux Pére, qui étoit peut-être mort. Ils entrérent donc, & trouvérent le ſaint Solitaire campé au milieu d'un excellent fromage. L'Ambaſſadeur railloit finement de cette maniére le Garde des Sceaux (25).

(24) *Voyez* Stephens *Account of the Life of the Lord Bacon* p. 11. 12.

(25) Voyez *Apophthegm. de Bacon* Nomb. 103. p. 272. du III. Vol. de *ſes Oeuvres* Edition de Londres.

{H} Peu de tems après, il courut riſque de perdre ce grand Poſte.] Mr. Stephens nous apprend dans ſon *Introduction* (26), que le Garde des Sceaux avoit eu à peine le tems de ſe reconnoître dans ſa Place, que la même main qui l'y avoit fait monter, penſa l'en faire deſcendre. Voici à quelle occaſion. Le 16 de Juin 1617, le Secrétaire Winwood écrivit au Comte de Buckingham qui étoit en Eſcoſſe avec le Roi, & lui manda, que le Chevalier Edmond Coke étant venu chez lui pour quelque affaire, s'étoit plaint, de ſon propre mouvement, du malheur qu'il avoit eu d'encourir la diſgrace de Sa Majeſté, & qu'il ſouhaitoit ardemment de rentrer dans ſes bonnes graces ; ſans leſquelles il ne pouvoit plus vivre. Qu'il avoit reconnu avec douleur, qu'il avoit manqué au reſpect dû à Sa Grandeur, par rapport au mariage propoſé quelque tems auparavant, entre la plus jeune de ſes filles & le Chevalier Jean Villiers frére aîné du Comte ; ſouhaitant qu'on voulût renouer l'affaire, & faiſant pour cela des propoſitions très avantageuſes de ſon côté. Mais que Madame Hatton mére de cette jeune Demoiſelle, entre laquelle & le Chevalier Coke ſon mari il y avoit peu d'union, ſoit que ce mariage lui déplût par lui-même, ou parce que la choſe ne venoit pas d'elle, de qui la jeune Demoiſelle avoit un bien conſidérable à attendre, faiſoit tous ſes efforts pour l'empêcher. Le Garde des Sceaux de ſon côté, dans les Lettres qu'il écrivit au Roi & au Comte au mois de Juillet, n'oublia rien pour leur perſuader, qu'il n'étoit pas à propos de conclurre cette affaire, & de faire rentrer le Chevalier Coke en grace, ce qui étoit le grand point. Dans le même tems, la mére de la jeune Demoiſelle l'envoya chez le Chevalier Edmond Withipole, à l'inſu de ſon mari : celui-ci s'adreſſa au Comte de Buckingham, & par ſon moyen fupplia le Roi d'expédier un ordre à quelques Membres du Conſeil Privé, de citer devant eux ſa femme & ſes complices, pour lui rendre ſa fille. Mais aiant après au bout de quelques jours eu ſon l'avoit mendé, il alla accompagné de ſes fils & de ſes domeſtiques, ſans être muni d'aucune permiſſion, & ſans avoir de Commiſſaire avec lui, forcer la maiſon du Chevalier Edmond, & enleva ſa fille. Madame Hatton ſe plaignit au Conſeil Privé de cette violence, & le Chevalier ſoutint qu'il pouvoit la juſtifier par la Loi. Mais le Chevalier Henri Yelverton Procureur du Roi prétendit le contraire, & il eut ordre de pourſuivre le pére par devant la Chambre Etoilée, & de tenir en attendant la fille ſous ſa garde. Par ſes ſoins il amena l'affaire au point, qu'il paroît par la Réſolution du Conſeil du 18 de Juillet 1617, où tout le Procès eſt rapporté au long, que le Chevalier Coke & ſa femme furent réconciliés, & que leur fille leur fut remiſe entre les mains, & le procès fuſpendu juſqu'à ce qu'on fût la volonté de Sa Majeſté. Mais Mylady Compton & le Chevalier Jean Villiers ſon fils preſſant fort la concluſion du mariage, l'oppoſition que le Garde des Sceaux y fit, & peut-être quelques autres Membres du Conſeil Privé avec lui, les expoſérent à l'indignation du Comte. Car vers le retour du Roi, il écrivit au Garde des Sceaux, que Sa Majeſté avoit deſſein, la prémiére fois qu'elle ſe trouveroit au Conſeil, de cenſurer fortement ceux qui avoient trempé dans cette affaire, & qui s'y étoient ſi mal conduits ; & qu'il indiqueroit quelques-unes des principales fautes qu'on avoit faites, ſans pourtant nommer perſonne en particulier. Il ajoute, que quelque ſujet qu'il ait d'être mécontent lui-même, voyant combien Sa Majeſté eſt irritée, de Partie intéreſſée il s'eſt rendu Avocat. Le Garde des Sceaux écrivoit au Comte de Buckingham le 25 de Juillet 1617 (27) : „ J'ai beaucoup d'impatience de ſavoir „ ce que Votre Grandeur penſe de ma derniére Lettre, „ dans laquelle je vous ai dit mon ſentiment ſur le mariage de votre frére. Comme je vois témeraire dans une „ je le deſapprouvois, je deſapprouve du moins autant ce „ qu'on a fait ici pour le conclurre. Que Votre Grandeur ne penſe point que c'eſt la paſſion, ou l'intérêt, „ qui me fait agir ; Dieu connoît ma ſincérité. Mais je „ ne puis m'empêcher de dire, que tant de graces que „ j'ai reçues de Votre Grandeur, ſont venues de votre „ propre fonds, & non de vos parens. Permettez donc en „ retour, que les conſeils que je donne ne ſe rapportent „ qu'à votre avantage, & non aux deſirs de vos parens. „ Je vous donnerai toujours, auſſi-bien qu'à mon Maitre, „ des conſeils ſalutaires, dont le tems juſtifiera la ſageſ„ſe." Dans une autre Lettre au Comte, du 23 d'Août (28), il lui dit que depuis qu'il a reçu ſa derniére Lettre, il avoit fait dire au Procureur-Général, que ſur les nouvelles qu'il avoit reçues de la Cour, il étoit réſolu de travailler à conclurre le mariage, aux conditions les plus avantageuſes pour le frére de Sa Grandeur, qu'il ſeroit poſſible. „ Mais, *dit-il*, je prévois toujours, que la „ liance pourra me faire perdre l'amitié de Votre Gran„deur, qui m'eſt ſi précieuſe ; & c'eſt à ce ſeul égard que „ mon intérêt particulier m'a fait agir comme j'ai fait, „ juſqu'à ce que j'aye été inſtruit de vos intentions. Mais „ je me repoſe ſur votre conſtance, ſur votre candeur, „ ſur mon attachement pour vous, & ſur le zéle commun „ que nous avons pour le ſervice du Roi." Le reſſentiment du Comte s'étant calmé, il appaiſa auſſi le Roi, ce qui obligea le Garde des Sceaux de lui en témoigner ſa reconnoiſſance par une Lettre du 22 de Septembre 1617 (29). „ La plume, ou plutôt le pinceau de Votre Gran„deur a peint par rapport à moi tant de grandeur d'ame, „ de nobleſſe, & de véritable bonté, qu'il me ſemble „ voir le tableau de quelque ancienne Vertu, & non une „ Vertu de notre Siécle. C'eſt le cours de ma vie, & non „ cette Lettre, qui doit exprimer ma reconnoiſſance ; & „ ſi j'y manque, je ſouhaite que Dieu m'abandonne auſſi, „ & qu'il me rende auſſi malheureux que je m'eſtime heu„reux par ce retour, dont je ſuis redevable à la bienveil„ce de Sa Majeſté, & à votre incomparable bonté & gé„nérôſité." Le Chevalier Antoine Weldon, à l'occaſion de ce mécontentement du Roi & du Comte de Buckingham contre Mylord Bacon, fait encore un Conte, deſtiné à diffamer ce Seigneur, autant du moins que ſon Libelle eſt capable de le faire. Il nous dit donc (30), que dix jours après que Bacon eut été fait Garde des Sceaux, le Roi partit pour l'Eſcoſſe ; deſorte que Bacon commença à croire qu'il étoit Roi, logeant dans le Palais, donnant audience dans la grande Salle à manger, obligeant tous les autres Conſeillers à attendre ſa commodité, & ne paroiſſant qu'avec la même pompe que le Roi lorſqu'il donne audience à des Ambaſſadeurs ; & que quand il traitoit d'affaires avec quelqu'un des autres Conſeillers, il prioit ceux qui s'aſſéioient auprès de lui, de ſe ſouvenir de la différence qu'il y avoit entre lui & eux. Cela obligea le Secrétaire Winwood de ſe lever, & il ne voulut jamais s'aſſeoir depuis ; mais il dépêcha un Exprès au Roi, pour le prier de revenir au-plutôt, puiſque la place étoit déja priſe. *Et je me ſouviens*, dit cet Auteur, *qu'en nous lijant cela, le Roi s'en divertit beaucoup, & nous auſſi.* Quand le Garde des Sceaux reçevoit des Lettres de Buckingham, il ne vouloit point qu'on les ouvrit ni qu'on les lût en public, quoiqu'elles fuſſent preſſées, & n'y répondoit point. „ Il „ ſe conduiſit de cette maniére, juſqu'au tems qu'il ap„prit que le Roi étoit ſur ſon retour. Alors il commen„ça à croire que la Comédie tendoit à ſa fin, & qu'il ne „ devoit plus faire le perſonnage de Roi. Il reprit donc ſon ancienne baſſeſſe & ſon humeur rampante, qui fut „ bien miſe à l'épreuve, quand le Roi fut arrivé à Wind„ſor, puiſqu'il attendit deux jours dans l'Antichambre „ de Buckingham, confondu avec les Laquais, & aſſis ſur „ un vieux coffre, parmi des gens que leur baſſeſſe feule „ rendoit ſes dignes compagnons, quoique la place qu'il „ occupoit méritât plus de reſpect ; & il avoit ſon fac & les „ Sceaux auprès de lui ſur ce coffre. Moi-même je dis, à

(26) P. 42. & ſuiv. Voyez auſſi *Account of the Life* &c. p. 27.

(27) *Ses Oeuvres* T. IV. p. 661. Nomb. 109.

(28) Ibid. n. 111. p. 662.

(29) Ibid. n. 112. p. 662. 663.

(30) *Court and Chancellor of King James* p. 121-123.

d'Yorck [*I*] en 1619. Ni les honneurs & les applaudissemens, ni la multitude des affaires, ne purent faire oublier à Bacon sa chère Philosophie. Il publia au mois d'Octobre 1620 son grand Ouvrage intitulé, *Novum Organum*. On voit par plusieurs de ces Lettres, qu'il regardoit la fréquente convocation des Parlemens comme également avantageuse au Roi & au Peuple [*K*]. Le 27 de Janvier 162; il fut élevé à la Dignité de Vicomte de S. Albans; & trois jours après, il parut avec tout l'éclat & tout l'honneur possible à l'ouverture de la Séance du Parlement. Mais il touchoit à fa ruïne, & peu de tems après il éprouva un cruel revers de fortune. Le 12 du mois de Mars, on nomma un Committé composé de quelques Membres de la Chambre des Communes, pour prendre connoissance des abus qui se commettoient dans les Cours de Justice, & le Chevalier Edouard Sackville en fut fait Président; mais étant tombé malade, on mit le Chevalier Robert Philips à fa place. L'orage tomba d'abord sur le Chancelier Bacon, qui fut accusé de corruption dans l'exercice de fon Ministère, par deux hommes, qui s'appelloient *Aubery* & *Egerton*, qui affirmérent qu'ils lui avoient fait donner de l'argent, pour se le rendre favorable dans les affaires qu'ils avoient par devant lui. Cette accufation aiant été appuyée par diverses circonstances, les Commissaires firent rapport à la Chambre le 15 du même mois, en témoignant beaucoup d'égards & de respect pour le Chancelier; *attendu*, comme le déclara le Président, *que la chose touchoit l'honneur d'un Grand-Homme, fi distingué par fes excellentes qualités naturelles & acquises, qu'il n'en diroit pas davantage, fe trouvant dans l'impuissance d'en dire assez* (*e*). Le Lundi 19, les Communes eurent une Conférence avec les Seigneurs, dont le Grand-Tréforier fit rapport le lendemain; après quoi le Marquis de Buckingham préfenta aux Seigneurs une Lettre que le Chancelier lui avoit écrite le même jour [*L*]. Les Seigneurs lui firent répondre, qu'ils n'avoient d'autre deffein que de

(*e*) Ibid. p. 339.

„ un Domestique de Mylord Buckingham, qu'il étoit honteux que les Sceaux fuffent de cette manière dans ce „ lieu, quoique le porteur, fans eux, ne méritât que du „ mépris, & fût le plus indigne de ceux qui étoient. Il „ me répondit, que c'étoit l'ordre qu'ils avoient. *Au bout de deux jours il fut admis, & en entrant il fe jetta „ aux pieds du Duc, le visage contre terre, & fes baisa, protestant qu'il ne fe tiendroit point qu'il ne lui eût pardonné. Il fut reçu en grace, & depuis ce tems-là, il fut tellement „ esclave du Duc & de fa famille, qu'il n'ofoit defobeïr ni „ rejiller au moindre enfant. Vous voyez par-là, que la Baffeffe eft compagne de l'Orgueil; & jamais elles n'ont été „ à un plus haut point en qui que ce fois, que dans cet homme.*

[*I*] *On a des Vers que Johnfon fit for fon jour de naiffance qu'il célebra dans l'Hôtel d'Yorck.*] Ce Poëte s'adreffe au Génie de cette antique Maison; il lui témoigne de la furprife, de ce que tout paroit en mouvement & dans la joie, & qu'il femble être occupé de la célebration de quelque Fête folemnelle. „ Pardon, lui dit-il, je lis dans tes „ yeux, & fur ton vifage, de quoi il s'agit. C'eft le „ jour, pour le retour duquel tout le monde fait des „ vœux, & moi auffi: c'eft le jour, dans lequel commun„ ce la foixantième année depuis que Bacon ton Maître vit le jour, & qu'il naquit un Fils au fage Garde „ des Sceaux, la gloire & l'appui de l'Angleterre. Ce „ que le Père étoit alors, le Fils l'eft maintenant, & il eft „ même décoré d'un Titre plus relevé. Puiffent les Pa„ ques lui fûer à jamais des jours tiffus de foie! Que fa„ jet de joie! Qu'elle éclate par-tout. Donne-moi un „ verre, que je boive à ce jour heureux, & que je chante la fageffe de mon Roi, dans les Honneurs auxquels „ il l'élève."

[*K*] *Il regardoit la fréquente convocation des Parlemens comme également avantageuse au Roi & au Peuple.*] Dans une Lettre au Marquis de Buckingham, du 7 d'Octobre 1620, publiées dans le IV. Volume de fes Oeuvres (31), il parle des préparatifs pour la tenue du Parlement, & de ce qu'il a fait fur ce fujet. Il dit, qu'il a confulté le jour auparavant avec les deux Premiers Juges, & quelques autres, „ fur les perfonnes propres à être Membres du Par„ lement, dans la vue d'avoir un Parlement compofé des „ meilleures Têtes du Royaume, capables de bien mettre „ ordre aux affaires de l'Etat, conformément au vérita„ ble but de l'inftitution des Parlemens; & qu'on a délibé„ ré fur les moyens d'y faire entrer ces perfonnes, fans in„ nover, & fans faire d'éclat. Dans ce deffein, *dit-il*, nous „ avons dreffé quelques Lifles, où nous avons mis les „ principaux Confeillers, & les plus diftingués Politiques „ ou Courtifans, les plus graves & les plus habiles Juriſ„ consultes, les Chevaliers les plus refpectables & les plus „ fages, auffi-bien que les Gentilshommes des Comtés du „ plus grand mérite." Il eft aifé de remarquer par divers endroits de fes Lettres, qu'il fut toujours dans l'idée, que la convocation des Parlemens étoit le plus fûr moyen d'avancer les Intérêts du Roi & ceux du Royaume. En quelque averfion que le Roi eût toujours eue à cet égard, il fut obligé de céder à la néceffité du tems, & aux defirs de tous fes Sujets, qui étoient plus fenfibles au danger que la Religion Proteſtante couroit en Allemagne, & plus attendris de voir l'Electeur Palatin non feulement expofé à perdre la Couronne de Bohême, mais auffi le Palatinat l'Héritage de fes Pères, que ne l'étoit le Roi lui-même, quoique beau-père de ce Prince. Jaques fe fouvenoit de quelle manière le Parlement précédent, & lui, s'étoient féparés; & il n'ignoroit pas que depuis ce tems-là les Griefs avoient augmenté, par les nouveaux Projets qu'on avoit faits, & par les Monopoles. Il avoit donc quelque fujet de craindre, que le même Eſprit n'animât le nouveau Parlement, à moins qu'on ne prît des meſures pour adoucir les plus irrités, & pour fatisfaire les plus pacifiques. Mais autant que la malheureufe deſtinée du Roi de Bohême & de fa famille, & le mauvais fuccès de ce Parlement, font connus; autant les raiſons pour leſquelles on l'aſſembloit ſont excellemment déduites dans un Projet de Proclamation dreſſé par Mylord Bacon; & le morceau qui regarde le choix des Membres eſt ſi bien touché & ſi réfléchi, qu'il peut être utile dans tous les tems (32). Ce Projet ſe trouve dans le quatrième Volume de ſes Oeuvres au Nomb. CXL. Voici quelle en eſt la Conclusion: „ Et „ comme l'importance de cette grande affaire, qui entre „ les autres doit être traitée & peſée, & la véritable & „ ancienne inſtitution du Parlement, demandent à préſent autant que jamais, que la Chambre Baſſe ſoit compoſée des Membres les plus ſages, les plus habiles, & les plus diſtingués par leur mérite, qu'on pourra trouver: le ſoin que nous devons prendre du Bien-public, auquel Ils ont tous intérêt, nous oblige à exhorter, ſans prétendre préjudicier à la liberté des Elections, tous ceux de nos bien-aimés Sujets qui ont voix dans le choix des Députés, premièrement, de jetter les yeux ſur les perſonnes les plus dignes, de tous les Ordres, Chevaliers & Gentilshommes, qui ſont la Lumière & les Guides de leurs quartiers: ſur des perſonnes qui aient de l'expérience dans les Affaires & Jugemens: ſur de „ ſages & prudens Politiques, qui aient été employés dans „ les Affaires publiques, ſoit dans le Royaume, ſoit au „ dehors: ſur de graves & habiles Juriſconſultes: ſur de „ riches Citoyens; & en général ſur des perſonnes qui „ aient intérêt au bien de l'Etat. Secondement, de choiſir des perſonnes bien intentionnées pour la Religion, „ & qui ſoient également éloignées de l'avengle Superſtition, & de l'Irréligion fidéiene du Schisme. Enfin, qu'ils ne „ deshonorent pas le Parlement, & ne le rendent pas mépriſable, en y envoyant des Banqueroutiers, & des gens „ obérés, qui aient intérêt à faire trainer les Affaires en „ longueur, uniquement pour être à couvert des pourſuites de la Juſtice; des Juriſconſultes peu habiles & peu eſtimés; de jeunes-gens peu capables de mûres délibérations; des perſonnes attachées à quelque Grand & „ dans ſa dépendance, au point qu'on auroit lieu de croire qu'il diſpoſeroit de leur voix; & telles autres gens „ de peu de poids. Enfonte, que nous aions la ſatisfaction de voir une Chambre des Communes bien compoſée, digne d'être le Corps repréſentatif du Tiers-Etat „ de notre Royaume, propre à nourrir une amiable & „ conſolante union entre nous & notre Peuple, & capable „ d'être, avec la bénédiction de Dieu, jointe à notre attention & à notre Autorité Royale, un noble Inſtrument, conjointement avec nos Prélats & nos Pairs, pour régler des Affaires auſſi importantes que celles que nous „ avons ſpécifiées ci-deſſus."

[*L*] *Le Marquis de Buckingham préſenta aux Seigneurs une Lettre que le Chancelier lui avoit écrite le même jour.*] Il prie dans cette Lettre (33) les Seigneurs de ne pas expliquer en mal ſon abſence, cauſée uniquement par la douleur dont il étoit pénétré, & par maladie, accompagnée cependant de la conſolation d'être perſuadé qu'il n'étoit pas éloigné du Ciel, dont il avoit des avant gouts. Mais que comme, ſoit qu'il vécût, ſoit qu'il mourût, il ſeroit bien aiſe de mettre ſon honneur & ſa réputation à couvert, autant qu'il en étoit digne; aiant appris qu'on l'accuſoit de s'être laiſſé lâchement corrompre, il leur demandoit „ premièrement, de lui conſerver leur eſtime, ſans „ ſe laiſſer prévenir contre lui. Secondement, comme „ j'ai, *dit-il*, tourné à préſent mes penſées vers de tout autres objets que les affaires du Monde, & que je m'occupe du compte que j'ai à rendre devant un Tribunal ſupérieur; je prie Vos Grandeurs de n'accorder un tems ſuffiſant, ſelon l'uſage des autres Tribunaux, pour conſulter avec mon Avocat, & pour dreſſer ma Réponſe, à laquelle mon Avocat n'aura cependant que peu „ de part: car je ne prétends point, s'il plaît à Dieu, me „ parer d'une fauſſe innocence à la faveur de la chicane; „ mais je déclarerai clairement & naturellement, comme „ Vos Grandeurs favent que c'eſt ma coutume, ce que je „ ſai, & ce dont je me ſouviens. En troiſième lieu, que conformément aux Loix & au cours ordinaire, on me „ permette d'alléguer mes raiſons contre les Témoins „ qu'on produit contre moi, de propoſer des queſtions „ ſur

(31) Num. 116. p. 679.

(32) Collection relating to the Life of lord Bacon p. 137.

(33) Tome IV. Vol. de ſes Oeuvres n. 141. p. 685. 686.

de fuivre les règles de la Juſtice dans l'examen de l'affaire qu'il avoit devant eux, & qu'ils ſeroient ravis qu'il pût ſe juſtifier à ſon honneur ſur les faits dont on l'accuſoit. Le Mécredi 21 de Mars, les Communes envoyérent un Meſſage à la Chambre Haute, contenant de nouvelles plaintes contre le Chancelier (*p*). Dans le même tems, les Seigneurs commencérent l'examen des plaintes: ils entendirent dans la Chambre même pluſieurs Témoins, & nommérent des Commiſſaires de leur Corps pour prendre auſſi des informations. Le Mécredi 24 d'Avril, le Prince Charles informa les Seigneurs, que le Chancelier avoit envoyé un Acte de Soumiſſion [*M*], qui fut lu d'abord. Mais aiant examiné cette Piéce, & entendu la Laiſſe des malverſations dont il étoit accuſé, accompagnées des preuves, ils lui envoyérent par le Juge Denham & par le Procureur-Général une Copie des Accuſations, ſans les preuves, en lui faiſant dire, qu'il n'avoit pas fait une confeſſion entiére dans l'Acte de Soumiſſion, puiſqu'il n'avoit avoué aucune Corruption en particulier, ni expliqué comment il avoit été inſtruit qu'on l'en accuſoit; & que la Confeſſion même, telle qu'elle étoit, ſe trouvoit exténuée dans la même Piéce; que pour cette raiſon ils lui envoyoient un détail exact de l'Accuſation, & qu'ils attendoient une prompte réponſe de ſa part. Il repliqua à ce Meſſage, qu'il expédieroit promptement ſa Réponſe. Les Seigneurs examinérent cette Réponſe le 25 d'Avril, & lui envoyérent un ſecond Meſſage, qui portoit, que cette Réponſe étant ambiguë, ils envoyoient favoir ſur le champ, s'il vouloit confeſſer quelque choſe, ou entreprendre de ſe juſtifier? Il répondit, qu'il n'entreprendroit point de ſe juſtifier; qu'il confeſſeroit la Corruption, & feroit un aveu diſtinct ſur chaque Article, & enſuite un Acte d'humble Soumiſſion: mais qu'il demandoit qu'il lui fût permis de développer la vérité ſur les Articles dans leſquels l'Accuſation alloit trop loin, parce qu'elle étoit énoncée en peu de mots, &

(*p*) *Paſſages in Parliament againſt the Lord Chancellor ann. 1620, 1621. in the II. Vol. of Bacon's Works, p. 548-560.*

„ ſur leſquelles on leur faiſe ſubir un rigoureux examen, „ & de produire de mon côté mes Témoins pour mettre „ la vérité au jour. Enfin, que s'il vient de nouvelles „ plaintes de cette nature, leur nombre ne vous faiſe „ concevoir aucun préjugé fâcheux, ſur-tout contre un „ Juge qui dreſſe deux mille Ordres & Decrets par an; „ pour ne rien dire des tours qu'on a employés pour mul„ tiplier les plaintes contre moi: mais qu'il me ſoit ac„ cordé, ſelon les Loix de la Juſtice, de répondre diſ„ tinctement & par ordre à chaque plainte en particulier. „ Je me flatte, Mylords, que vous ne trouverez rien que „ de juſte dans ces demandes; & ainſi je m'eſtimerai heu„ reux d'avoir pour Juges tant de Seigneurs illuſtres, & „ tant de reſpectables Prélats, ne ſouhaitant point qu'au„ cun privilége de rang ſerve de réfuge au crime, mais „ étant réſolu, comme je l'ai dit, d'en agir franchement „ & ouvertement avec Vos Grandeurs, & de me remet„ tre entiérement entre vos mains &c." Il écrivit le même jour une Lettre au Roi, dans laquelle il lui dit, qu'en s'examinant avec ſoin, il ne trouve rien qui ait pu attirer ſur lui un pareil orage. Qu'il n'avoit jamais, comme Sa Majeſté le ſavoit, été l'auteur d'aucuns conſeils violens, mais qu'il avoit toujours témoigné être pour les voies de la douceur. Qu'il n'avoit jamais été un avare oppreſſeur du Peuple; qu'il n'avoit été ni fier, ni impérieux, & ne s'étoit point rendu odieux par ſes manières; qu'il n'avoit hérité aucune haine de ſon pére, & qu'il étoit né bon Patriote. Quelle pouvoit donc être la cauſe de cet orage? car par-tout ailleurs, ce ſont-là les raiſons qui attirent le mépris & l'indignation. Et pour ce qui eſt des Communes, c'étoit là qu'avoit commencé ſon crédit, & l'on vouloit que ce fût là qu'il finît: que cependant dans ce même Parlement, l'ancienne affection pour lui s'étoit manifeſtée, à l'occaſion du meſſage au ſujet de la Religion, & qu'on avoit dit qu'il étoit toujours le même, avec ce ſeul changement, que ſa probité avoit été couronnée d'honneurs. „ Et pour ce qui regarde la Chambre Haute, *dit-il*, il n'y „ a que peu de jours, avant tout ce bruit, que ceux qui la „ compoſent ſembloient me porter ſur leurs mains, à cauſe „ de la franchiſe & de la candeur qu'ils remarquoient en „ moi, qu'ils regardoient comme le vrai caractére d'une „ ame noble. Et pour ce qui eſt des préſens par leſquels „ on m'accuſe de m'être laiſſé corrompre, j'eſpére qu'au „ jour où tous les cœurs ſeront ouverts, on ne trouvera „ point en moi un cœur corrompu, & qui ait été dans „ l'habitude de pervertir la Juſtice pour des récompenſes; „ quoique je reconnoiſſe ma fragilité, & que je ne ſois „ pas exempt de la corruption de notre Siécle. C'eſt par „ cette raiſon que je ſois réſolu de ne pas me parer d'une „ fauſſe Innocence (comme je l'ai écrit aux Seigneurs) ni „ employant la chicane & les détours, mais de leur parler „ ſelon les ſentimens de mon cœur, & de leur tenir le „ même langage que me tient ma Conſcience, ſoit en ex„ cuſant, en exténuant, ou en confeſſant ſincérement les „ choſes; priant Dieu de me faire la grace de bien voir „ toute l'étendue de mes fautes, & de ne pas permettre „ que je tombe dans l'endurciſſement, en faiſant paroître „ une Conſcience plus nette qu'il ne faut. Mais je ne ſa„ tiguerai pas plus longtems Votre Majeſté, qui je ſo„ mande pardon de cette longue Lettre de doléance. Ce „ que je ſouhaite avec autant d'ardeur qu'un Cerf altéré „ ſouhaite de trouver un ruiſſeau, c'eſt de pouvoir ſavoir „ par le généreux Ami qui aura l'honneur de préſenter „ cette Lettre à Votre Majeſté, quels ſont ſes ſentimens „ pour moi, dont la miſére égale la bonté de Votre Ma„ jeſté. J'ai été à vous, & non à moi-même. Et je m'of„ fre à préſent comme une victime, pour diſpoſer de moi „ comme l'exigera la gloire de votre Juſtice & celle de „ votre Clémence, & pour l'avantage de votre ſervice, „ me remettant du reſte entre les mains de Votre Majeſ„ té &c."

[*M*] *Le Prince Charles informa les Seigneurs, que le Chancelier avoit envoyé un Acte de Soumiſſion.*] Il étoit daté du 22 d'Avril 1621. Il prie d'abord les Seigneurs de donner un ſens favorable à ce qu'il va dire, parce que les expreſſions d'un eſprit troublé & accablé de chagrin demandent quelque indulgence. Il dit enſuite, qu'au milieu de la plus accablante affliction à laquelle un homme puiſſe être expoſé, l'honneur étant préférable à la vie, il commencera par témoigner ſa joie ſur quelques articles. Le prémier, c'eſt qu'après cette vie, qui ſera ſuivie d'un Siécle d'or, la grandeur & le crédit d'aucun Juge ou Magiſtrat ne ſeront un aſyle pour les coupables; & en ſecond lieu, qu'il y a de l'apparence qu'à l'imitation du Juge ſuprême, les Juges de la Terre éviteront avec tout le ſoin poſſible, tout ce qui peut le moins du monde avoir quelque apparence de corruption, même la plus éloignée: ce qui tend à purger les Tribunaux, & à les rétablir dans leur véritable gloire. Il remarque, qu'on attend des juſtifications de ſa part, mais qu'il n'a choiſi entre toutes les autres que celle de Job; & qu'après avoir fait une claire & humble confeſſion, il eſpére pouvoir dire avec le Saint Homme: *Je n'ai point caché mon péché, & n'ai point retenu mes fautes dans mon ſein.* Qu'il reſte donc, que ſans uſer de détours, il confeſſe & reconnoiſſe ſincérement, qu'ajant appris les accuſations portées contre lui, non préciſément dans la forme où elles ont été portées devant la Chambre, mais aſſez pour mettre ſa Conſcience au fait, & pour rappeller ſa mémoire, il y trouvoit aſſez & de ſuffiſans ſujets pour l'obliger à renoncer à toute apologie, & pour engager les Pairs à le condamner. Qu'il ne veut pas les fatiguer en marquant certaines choſes particuliéres peu fondées: *Quid te exempta juvat, ſpinis de millibus, una?* ni les ſolliciter de faire attention aux endroits où les preuves ne ſont point concluantes; ni faire des difficultés ſur le caractére des Témoins. Qu'il ne veut pas même leur repréſenter, combien les circonſtances du tems & de la manière, & telles autres, peuvent faire à la juſtification, & diminuer le crime d'avoir pris des préſens; qu'il aime mieux laiſſer toutes ces choſes à leur ſagefſe & à leur prudence, perſuadé qu'ils développeront charitablement certaines choſes qui ſe trouvent répandues dans les accuſations, ſelon que Dieu le leur mettra au cœur; ſe ſoumettant, quant à lui, entiérement à leur bonté & à leur miſéricorde. Il ajoute, qu'après leur avoir parlé comme à ſes Juges, il leur dira encore quelque choſe en qualité de Pairs & de Prélats, recommandant humblement ſes Intérêts à leur généroſité & à leur magnanime bonté. Il leur dit, qu'ils ſont non ſeulement des Juges, mais des Juges Parlementaires; que leur pouvoir s'étend beaucoup plus loin que celui des Tribunaux ordinaires; & que n'étant point aſtreints aux régles de ceux-ci, ni à leurs exemples, pour la ſévérité des peines, ils le ſont encore beaucoup moins lorſqu'il s'agit d'uſer d'indulgence & de faire grace. Que cependant, il ne demande rien qui puiſſe être contraire au noble projet de réformer les Abus. Qu'il ſouhaite humblement qu'il plaiſe à Sa Majeſté de lui ôter les Sceaux, ce qui ſera une grande chute pour lui; mais en même tems, ce qu'il eſpére, une expiation de ſes fautes. Que puis donc que Leurs Grandeurs ſont revêtus du pouvoir de mitiger le châtiment & de faire grace, & qu'ils peuvent en faire uſage ſans faire tort aux nobles & grandes vues qu'ils ont; pourquoi ne s'attendroit-il pas à être l'objet de leur bonté & de leur compaſſion? „ Prenez, Mylords, pour „ votre grand modéle le Roi notre Souverain, qui eſt un „ Monarque d'une clémence ſans égale, & dont la ſageſ„ ſe & la bonté ſont un abîme qu'on ne peut ſonder. Sou„ venez-vous, Mylords, qu'il y a plus de cent ans, qu'un „ Prince n'a été Membre de votre Chambre, & qu'il n'y „ a jamais eu de Prince, dont il ſoit plus juſte d'immor„ taliſer la préſence par des actes mêlés de clémence & de „ juſtice. Vous êtes, Mylords, ou des perſonnes de naiſ„ ſance, & la compaſſion ſe trouve toujours dans les cœurs „ qu'un ſang noble anime; ou de reſpectables Prélats, „ Miniſtres de celui qui ne briſe point le roſeau caſſé, & „ qui n'éteint point le lumignon qui fume. Vous êtes tous „ ſur un Théatre élevé, & ne pouvez par conſéquent „ ignorer les révolutions auxquelles les choſes du Monde „ ſont ſujettes, & les chutes qui menacent les plus éle„ vés. Vous ne pouvez oublier, Mylords, qu'il y a des

(q) Ibid. p. 331.

(r) Collections &c. ubi supra p. 140.

& ne contenoit pas toutes les circonſtances (q). Le Lundi 29 d'Avril, il envoya à la Chambre des Pairs ſa Confeſſion [N], dans laquelle il avoue quelques faits, en nie d'autres, & tâche d'expliquer le reſte d'une maniére qui en exténue le crime (r). Mais les Pairs aiant regardé cette Piéce comme une Confeſſion pleine & ſincére, envoyérent plusieurs Membres d'entre eux pour s'informer du Chancelier, s'il vouloit la reconnoître pour être de ſa main, & y perſiſter ou non? Il répondit, qu'il la reconnoiſſoit. *Oui, Mylords*, dit-il, *c'eſt ma main, & mon cœur. Je ſupplie vos Grandeurs d'avoir pitié d'un pauvre homme taſſé.* La Chambre aiant reçu cette réponſe, les Seigneurs réſolurent d'engager le Roi à retirer les Sceaux; & le Mécredi 2 de Mai on conclut de prononcer le lendemain matin Sentence contre lui. On le fit citer à comparoître; mais il répondit qu'il étoit malade, proteſtant que ce n'étoit point un prétexte, & que s'il ſe fût bien porté, il auroit comparu (s). Les Pairs ne laiſſérent pas de faire ſavoir à la Chambre des Communes, qu'ils étoient prêts à prononcer, dès qu'elle le demanderoit; ce qu'elle fit par ſon Orateur: ſur quoi le Grand-Juge, ou Lord Chef de Juſtice, prononça le 3 de Mai 1621 la Sentence ſuivante: „ Que le Chancelier payeroit une Amende de quarante mille livres ſterling: Qu'il ſeroit mis à la Tour pour autant de tems qu'il plairoit au Roi: Qu'il étoit déclaré inhabile à poſſéder aucune Charge dans le Royaume, à jamais avoir ſéance au Parlement, & à jamais ſe montrer dans l'étendue de la Juriſdiction de la Cour (t)." Le Prince de Galles & quelques autres tâchérent de faire mûtiger la Sentence; mais pluſieurs des Seigneurs, pour en juſtifier la ſévérité, lui dirent dans la ſuite, qu'ils ſavoient bien qu'ils le laiſſoient en bonnes mains (u). Il ſatisfiſoit effectivement il étoit à préſumer que le Roi, qui, comme le Chancelier lui-même le rapporte, avoit pleuré quand il apprit qu'il étoit accuſé, en agiroit généreuſement & avec indulgence (x). Les ſentimens ſont partagés ſur le fond même du crime dont il étoit accuſé, lorſqu'il s'agit de décider juſques à quel point il étoit coupable [O]. Après la Sentence prononcée contre lui, & une courte priſon à la Tour,

(s) Prynne's Cre. p. 857.

(t) Ibid. p. 511. and Collections &c. p. 141.

(u) Collections p. 142.

(x) Strephens Account p. 23.

„ *vices de tems* & des *vices perſonnels*; & que les commencemens de Réforme ont une vertu oppoſée à celle du Lavoir de Béthéſda: celui-ci avoit la vertu de guérir le prémier qu'on y plongeoit, & les autres font périr les premiers fur leſquels ils tombent. Et quant à moi, je ſouhaite que cela puiſſe en demeurer là, ſans aller plus loin. Enfin je me flatte, Mylords, que vous me regarderez comme un Membre de votre noble Corps, & comme un homme, qui pendant cette Séance même, a reçu des marques de votre tendre affection; & je me flatte qu'elles n'ont pas été un éclat qui en annonçoit la fin, mais des rayons de la grace qui brillera à préſent. Mon humble priére eſt donc, Mylords, que cette Confeſſion de ma faute ſoit mon Arrêt, & la perte des Sceaux mon châtiment; & qu'il vous plaiſe de m'épargner une autre Sentence, & d'intercéder auprès de Sa Majeſté en ma faveur, pour me faire obtenir le pardon de tout le paſſé.

[N] *Le Lundi 29 d'Avril il envoya à la Chambre des Pairs ſa Confeſſion.*] Il déclare en la commençant, qu'ayant intérement examiné l'Accuſation, conſulté ſa Conſcience, & rappellé ſa mémoire autant qu'il lui avoit été poſſible, il confeſſe ſincérement & ſans détour, qu'il eſt coupable de Corruption: il renonce à toute défenſe, & ſe remet à la miſéricorde des Pairs. Il paſſe enſuite à l'examen détaillé des accuſations portées contre lui & par rapport au vingt-huitiéme Article, *qu'il avoit permis de grandes exactions de la part de ſes Officiers, tant à l'égard des Sceaux privés, qu'à l'égard des Ordonnances qu'il avoit fait ſceller*, il reconnoit que c'avoit été une grande faute en lui, de n'avoir pas mieux pris garde à ceux qui le ſervoient. „ J'ai fait, *dit-il*, cette déclaration à Vos Grandeurs, en ſincérité de cœur, les ſuppliant humblement „ s'il s'y trouve quelque mépriſe, de vouloir l'imputer à un défaut de mémoire, & non à aucun deſſein „ d'obſcurcir la vérité, ou de cacher & de déguiſer rien: „ car je confeſſe encore une fois, que dans les choſes „ dont on m'accuſe, enviſagées de la maniére dont moi-„ même je les ai expoſées, il y a eu beaucoup de corruption & de négligence, dont je ſuis véritablement pé-„ nétré de douleur, me ſoumettant au jugement, & implorant la grace & la miſéricorde de la Cour. Je ne prétends point diminuer ma faute en elle-même; je ſupplie ſeulement Vos Grandeurs de vouloir, par un effet de la nobleſſe de leur cœur, jetter des regards de compaſſion ſur ma perſonne & ſur mon état. Je n'ai jamais été taxé d'avarice; & l'Apôtre dit, *que la convoitiſe des richeſſes eſt la racine de tous maux.* Je me flatte d'autant plus, Mylords, que vous me trouverez digne de „ grace, que parmi les faits à ma charge, il n'y en a „ guéres, ou point du tout, qui ne ſoient arrivés, il y „ a du moins deux ans; au-lieu que ceux chez qui la „ corruption eſt tournée en habitude, vont ordinaire-„ ment en empirant; enſorte qu'il a plu à Dieu de me „ conduire par degrés à la Repentance. Et mon bien eſt „ ſi peu de choſe, que mon plus grand ſoin à préſent eſt „ de payer mes dettes. Et comme je crains d'avoir ſatisfait aux Grandeurs par ma longueur, je finis en vous „ ſuppliant de vous prononcer contre moi, de ne pas „ m'acabler par un Arrêt qui aille à ma ruine, mais de „ tempérer la juſtice par la miſéricorde; & même d'intercéder en ma faveur auprès de Sa Majeſté, pour qu'elle me faſſe grace.

[O] *Les ſentimens ſont fort partagés ſur le fond même du crime dont il étoit accuſé, lorſqu'il s'agit de décider juſques à quel point il étoit coupable.*] Arthur Wilſon dans ſa *Vie & le Régne du Roi Jaques I.* inſérée dans le ſecond Volume du *Corps complet de l'Hiſtoire d'Angleterre* (34), nous dit, que le Grand-Chancelier Bacon ſe fit condamner pour les plus miſérables & les plus ridicules bagatelles, dont jamais aucun homme d'eſprit ſe foit aviſé. Que ce Seigneur étoit le véritable emblême de la Fragilité humaine, en ce qu'il étoit plus qu'homme dans de certaines choſes, & moins qu'une femme dans d'autres. Que ſon crime étoit la Corruption & l'Extorſion (à quoi le Roi fut bien plus aiſément diſpoſé, quand il dit plaiſamment, *qu'il croyoit que les Juges avoient* corrompu *le Prince pour dire du bien d'eux*;) qu'il avoit ſouvent condamné en qualité de Juge, les mêmes choſes, pour leſquelles il ſouhaitoit en qualité de coupable. „ Ces crimes, *continue cet Hiſtorien*, furent prouvés avec tant de circonſtances aggravantes „ contre lui, qu'il en fut atteint avec toute l'infamie poſſible, tant par rapport à la maniére dont il avoit reçu, „ qu'à l'égard de la maniére dont il avoit employé les préſens. Car ce qu'il pilloit & extorquoit d'une main, il „ le diſſipoit & le jettoit par les fenêtres de l'autre. Ses „ Domeſtiques étoient de jeunes-gens, prodigues & dépenſiers, qui le regardoient comme leur Tréſorier, & puiſoient dans ſa bourſe comme dans une bourſe commune, aiant l'accès libre à ce qu'il avoit de plus ſecret. „ Et ſon indulgence pour eux, & la familiarité avec laquelle il les traitoit, donna occaſion à des bruits infames, qui le mirent en mauvaiſe odeur: car il n'a pas été „ le ſeul qui ait donné de ſi grandes & de ſi nobles eſpérances, qu'il étoit capable de s'élever au deſſus de la „ Raiſon, tombât ſi fort au-deſſous; à moins que le même eſprit qui s'étoit ainſi élevé, ne fût trop fût pour „ s'abaiſſer juſqu'à voir les diſformités de ſa conduite. „ Sa femme en agiſſoit avec ceux qui étoient autour „ d'elle, de la même maniére que lui avec ſes gens: „ il eſt rare, quand le mari s'égare d'un côté, que la „ femme ne s'égare pas de l'autre. Les choſes devinrent „ publiques, on en parla; & comme l'eſprit du Siécle décide ſouverainement de toutes les actions, l'innocence même devient un crime, quand la calomnie y „ imprime ſa marque." Après avoir rapporté ſa Confeſſion du 22 d'Avril, Mr. Wilſon ajoute, „ que cette humiliation par elle-même auroit été capable de le relever, ſi le poids de ſon crime n'y eût mis obſtacle. L'inſinuation odieuſe, qui ſe trouve dans le morceau précédent de cet Hiſtorien, a été relevée par Mr. Stephens (35), qui après avoir parlé de la piété de Mylord Bacon, ajoute, „ qu'il a particuliérement fait mention de cette „ qualité, pour montrer le peu de vraiſemblance d'une „ calomnie débitée depuis peu contre lui, & pour faire „ voir combien peu d'apparence il y a, qu'un Gentilhomme plein de piété, d'une conſtitution valétudinaire, qui „ avoit paſſé ſa vie dans l'étude, la pratique, & l'exercice du Droit Coutumier, dans la recherche des Myſtéres & des Secrets d'Etat & de la Nature, ait été coupable, ou ait pu être ſoupçonné d'un crime preſque inconnu en Angleterre. Je ne me ſouviens pas non plus „ qu'aucun autre Hiſtorien en parle que Wilſon, qui dit, *que ſon indulgence pour ſes Domeſtiques, & ſa familiarité avec laquelle il les traitoit, donna occaſion à des bruits infames.* Il eſt vrai qu'il ajoute enſuite, *que l'innocence même devient un crime, quand la calomnie y imprime ſa marque.* Il paroit par ce qui précéde, qu'on l'accuſa d'avoir eu trop d'indulgence pour ſes Domeſtiques: il a voua lui-même, & le Dr. Rawley, & Mr. Bushel qui avoit été à ſon ſervice, inſinuent qu'il y en avoit eu quelques-uns qui avoient abuſé de ſa bonté. Mais qu'il ſe ſoit rendu coupable de l'infame crime dont parle Wilſon, qui étoit ſort jeune dans le tems du procès de Bacon . . . . c'eſt ce qui ne mérite pas plus de créance, que d'attribuer la même choſe à Virgile, le Poéte le plus chaſte qu'il y ait jamais." Teniſon dit dans le *Baconiana* (38), „ que ſes Domeſtiques étoient principalement coupables de la corruption dont on l'accuſoit, „ & que lui-même n'y avoit guéres de part: *qu'il eſt vrai, qu'il a*

(34) Corps complet Hiſtorique d'Angleterre. Vol. II. p. 714. Londres 1706.

(35) Voyez *Account of the Life of the Lord Bacon* p. 31.

(36) E. 254. 255.

Tour, il renonça aux Affaires du Monde & à la vie active, dans laquelle il s'étoit trouvé engagé assez contre son goût naturel, pour vivre dans la retraite & se livrer à la méditation & à l'étude, qu'il avoit toujours aimées (y). La prémière, ou du moins la plus grande grace qu'il reçut du Roi, fut que

(y) *Collections* p. 146.

„ *qu'après qu'on lui eut ôté les Sceaux, il devint un modèle de pénitence & d'humilité :* mais c'étoit une humilité, qui faisoit voir également un vif sentiment de sa faute, & combien elle étoit peu considérable en elle-même, entant qu'elle venoit de négligence, plutôt que d'avarice & de malice. Il montra par-là, que son cœur n'avoit pas cette fierté orgueilleuse qui nie ou justifie ouvertement les crimes, dont elle se sent intérieurement coupable." Le même Auteur nous dit (37), qu'il faut avouer qu'il n'étoit pas exempt de foiblesses, tant de l'esprit que du cœur ; & que les dernières ont fait plus d'éclat par la grandeur de sa chute. „ Je ne prétends point, *continue-t-il*, parler ici d'un Ange, mais d'un homme ; & il n'y a pas d'homme d'un génie supérieur, & élevé à de grandes Dignités, qui puisse être exempt du soupçon de foiblesses de l'un & de l'autre genre. Car ce feu naturel, qui contribue à élever l'esprit, est très propre à rendre l'ame moins attentive & moins ferme. Et l'on regarde toujours d'un œil envieux & jaloux les hautes Dignités, parce qu'elles fournissent les moyens de faire le mal, quoiqu'elles n'en donnent pas le droit. Les gens corrompus, jugeant des autres par eux-mêmes, croyent qu'il est impossible d'être grand, & innocent en même tems. Mylord Bacon reconnut lui-même (38), *qu'il étoit fragile, & qu'il n'étoit pas exempt de la corruption du Siècle.* Il en ressentit aussi les rigueurs, quoiqu'elles lui aient été avantageuses dans la suite. Il me semble qu'on peut comparer son infortune à celle du Chevalier George Sommers, qui aiant ordre d'aller dans un certain endroit, fut jetté par la tempête dans les Bermudes ; ensorte que cet homme en faisant naufrage découvrit un Pays fertile & tempéré, jusques-là inhabité, & que les Mariniers, qui n'en avoient vu que les Rochers, avoient regardé comme inaccessible & comme enchanté. La principale cause de son malheur est un secret pour bien des gens. Je le leur laisse à deviner dans ces mots qu'il adressa au Roi Jaques (39) : *Je souhaite*, dit-il, *que comme je suis la prémière, je sois aussi la dernière victime de votre tems.* Et quand des vues particulières ont fait prendre la résolution de faire le sacrifice de quelque victime, il n'est pas difficile de trouver du bois pour l'holocauste. Mais quelles qu'aient été ses fautes, ou les causes de ses infortunes, elles sont contrebalancées par ses vertus, & elles tomberont avec le tems dans l'oubli. Ses fautes ont été semblables à de certaines excrescences, qui viennent à des arbres propres à servir à la structure des Palais des Rois : quoiqu'elles ne soient ni utiles, ni naturelles, elles n'ôtent pas beaucoup au tronc de son prix & de sa valeur. Ou, pour employer une plus noble image, que j'emprunte de lui-même, *sa chute sera pour la Postérité, comme un petit Tableau qui represente une Nuit, parmi les beaux & grands Tableaux qui représentent ses belles Actions* (40)." Mr. Thomas Bushel, dont le Dr. Tenison parle, avoit été Domestique de Mylord Bacon (41), & il s'est distingué, tant par son habileté à découvrir & à ouvrir les Mines, que par ses curieux Ouvrages Hydrauliques, par le moyen desquels il imitoit la Pluie, la Grêle, l'Arc-en-Ciel, le Tonnerre & les Eclairs (42). Il a donné un détail circonstancié de la disgrace de son Maitre (43), où il nous apprend, que l'on commença à faire de si grandes plaintes contre le Chancelier & contre le Favori (44), que pendant quelques jours le Roi fut en balance sur le parti qu'il prendroit, s'il sacrifieroit son Favori qui avoit toute son affection, ou l'Oracle de son Conseil. Enfin il manda le Chancelier, & après quelques autres discours, il lui conseilla en termes exprès de se soumettre à la Chambre des Pairs, en lui donnant sa parole Royale qu'il le rétabliroit dans ses Honneurs, s'ils n'étoient pas assez généreux pour avoir des égards pour son mérite. Quoique le Chancelier prévît sa ruïne prochaine, & qu'il dit au Roi qu'il ne falloit guères attendre de graces de la multitude, lorsque ses ennemis se déchainoient, s'il ne le défendoit lui-même ; cependant son dévouement pour les volontés de celui à qui il étoit redevable de ce qu'il étoit, alla si loin, qu'il résolut de faire tout ce qu'il plairoit au Roi, dont il prit congé en lui disant : *Il est fort à craindre, que ceux qui attaquent votre Chancelier, n'attaquent aussi votre Couronne* ; & qu'il souhaitoit que comme il étoit la prémière, il fût aussi la dernière victime. „ Peu après, *dit Mr. Bushel*, conformément aux ordres de Sa Majesté, il écrivit une Lettre de soumission à la Chambre Haute, & il m'envoya chez Mylord Windsor pour en savoir le succès, dont à mon retour j'eus beaucoup de peine à l'informer ; car hélas ! il n'étoit pas si bien avec son Souverain, qu'il le pensoit : tel que le Phénix, il devoit périr au milieu des flammes qu'il avoit allumées ; ou comme Icare, être précipité pour s'être élevé trop haut, & pour avoir conçu un trop grand dessein. Il perdit tous ses grands revenus, & ses titres ne lui furent conservés que par les suffrages des Evêques. Sur quoi il dit, qu'il ne devoit de remercimens qu'au Clergé. Cette fatale Sentence, semblable à un coup de foudre, me jetta, aussi-bien que les autres, dans la consternation. Je ne pouvois concevoir, que ce Grand-Homme, qui avoit engagé Sa Majesté à assembler le Parlement, fût la prémière victime de leur fureur & de leur indignation : il me paroissoit affreux, qu'un Maitre incomparable, tel que lui, fût publiquement deshonoré & mis sur l'échaffaut, pour la mauvaise conduite & les desordres de ses Domestiques, du nombre desquels je reconnois avec douleur avoir été. Et quoique le Roi séparât peu de tems après le Parlement, il ne rétablit pourtant jamais cet incomparable Seigneur ; ce qui lui fit souhaiter alors, d'avoir uniquement consacré à l'étude de la vraie Philosophie, tant d'années, qu'il avoit données à la Politique & à l'étude des Loix : car, disoit-il, celle-ci apprend tout au plus à connoitre le peu de fonds qu'il y a à faire sur la fortune la plus brillante, au-lieu que l'autre dévoile les mystères des Oeuvres de la Nature." Mr. Stephens, après avoir remarqué, dans son *Introduction* (45), que le dernier chef d'accusation contre le Chancelier étoit, *qu'il avoit permis de grandes exactions à ses Domestiques*, & qu'il avoua, *que ç'avoit été une grande négligence à lui de n'y avoir pas mieux pris garde* ; Mr. Stephens, dis-je, ajoute, qu'il rapporte cette particularité d'autant plus volontiers, que les Ecrivains qui excusent le Maitre, rejettent principalement le blâme sur ses Domestiques. Et l'on ne peut douter, que quelques-uns d'entre eux ne fussent très coupables, & que leur Maitre n'en eût cette opinion : car on dit que dans le tems de sa disgrace, un jour qu'il passoit par un endroit où il y en avoit plusieurs, qui se levérent pour le saluer, il leur dit : *Asseiez-vous, mes Maitres ; votre élévation m'a fait tomber* *. Rushworth, dans le prémier Volume de ses *Collections Historiques*, dit aussi, qu'il n'amassoit rien pour lui-même & pour sa Famille ; mais qu'il avoit une indulgence excessive pour ses Domestiques, & connivoit à leurs rapines, & que leurs malversations furent cause de sa chute. La plupart des présens reçus étoient pour des *Ordres interlocutoires* : cependant il régnoit généralement une si grande équité dans ceux qu'il donnoit, que quoique les présens le rendissent suspect d'injustice, jamais on n'en a cassé aucun comme injuste ; ainsi que l'ont remarqué quelques personnes bien versées dans la connoissance des Loix. A quoi l'on peut ajouter ce qu'il allégua lui-même pour s'excuser, que la plupart des dons &c. avoient été faits à titre de présens, tandis que celui qui les faisoit n'avoit aucun procès, ou longtems avant qu'il fût commencé, ou après qu'il avoit été terminé. „ Peut-on s'empêcher à cette occasion, *dit Mr. Stephens*, de déplorer la foiblesse & l'infirmité de la Nature Humaine, en voyant un homme si fort élevé au-dessus de ses semblables, tomber si fort au-dessous d'eux ? En voyant un homme qui, semblable à Sénèque, donnoit d'excellentes règles pour la conduite de la vie, qui condamnoit l'avide recherche des richesses ; qui même, en quoi il ne ressembloit point à Sénèque, les méprisoit pour lui-même ; & qui cependant s'est laissé séduire & égarer par-là ? En voyant un homme, qui encore jeune, louoit le Chevalier George Villiers de ce qu'il méprisoit l'argent, lorsqu'il ne pouvoit l'acquérir qu'aux dépens du bien de l'Etat & de la Vertu ; & qui dans un âge mûr, prend de l'argent au mépris de l'un & de l'autre, & à sa propre ruïne ? Sur-tout en voyant un grand Philosophe, un Sage consommé, qui avoit été l'appui & l'ornement de la Religion Réformée, ternir l'éclat de son Exemple en succombant à une tentation, à laquelle tant de Philosophes Paiens ont si courageusement résisté ? Mais comme ce Grand-Homme a eu le malheur de fournir un Exemple qui doit apprendre aux plus sages à se précautionner, & qui doit leur faire craindre de faire des chutes ; il a eu aussi un bonheur, qui, comme il le remarque, lui a été commun avec trois fameux Ecrivains tombés dans un malheur pareil au sien : c'est que la Postérité regardera sa chute comme un petit Tableau qui représente une Nuit, placé parmi les grands Tableaux qui expriment ses belles Actions." Le même Auteur rapporte aussi (46), que le Marquis de Buckingham, dans une Lettre qu'il écrivoit au Chevalier Lionel Cranfield peu de tems après que le Chancelier eut été accusé, dit qu'il espère que Dieu, qui a donné tant de grandes qualités à ce Seigneur, l'aura préservé de se rendre coupable de pareils crimes ; qu'il espère aussi que les Communes cesseront leurs poursuites dans la Chambre Haute, & qu'elles s'adresseront directement au Roi, qui peut leur rendre justice, & qui y est disposé. Le Dr. Heylin dans la *Vie de l'Archevêque Laud* (47), & Mr. Elsing dans un Discours manuscrit sur les Parlemens, regardent le sacrifice du Chancelier comme une fausse démarche du Roi, qui fut bientôt suivie de plusieurs autres. Les Commissaires furent cependant d'un autre sentiment, car ils dirent aux Pairs, qu'ils suivoient d'anciens exemples, par lesquels il paroissoit que d'autres personnes du prémier rang avoient été accusés de pareils crimes en Parlement. Sur quoi Mr. Stephens remarque, qu'il paroit par-là combien l'Editeur du Dictionaire de Moréri s'est trompé, quand il assure dans les Articles du Roi Jaques & du Chancelier Bacon, que le Duc de Buckingham fut la cause de sa disgrace *. *Je ne connois*, dit Mr. Stephens, *aucun Historien, qui ait rien dit de pareil.* Il parut en 1721 une Brochure in-8. intitulée, *Reflexions desintéressées sur le cas* de

(37) Introd. p. 15-17.

(38) Dans sa Lettre au Roi Jaques, du 25 de Mars 1620. *Voyez la Rem.* [*L*].

(39) *Voyez* Mr. Bushel's *Extract* p. 19.

(40) *Lettre à l'Evêque Andrews*, à la tete de son *Dialogue de Bello Sacro*.

(41) Voyez *Extract* de Bushel p. 17.

(42) Voyez *Introduct. to Baconiana* p. 18.

(43) Dans son *Extract*, *Postscript.* p. 19. 20.

(44) *Voyez* Dr Hacket's *Life of Bishop Williams* p. 49. 50.

(45) P. 54.

* Il y a une espèce de jeu de mots dans l'Anglois.

(46) P. 55.

(47) Part. I. *ad ann.* 1620.

* On a corrigé cette faute dans la dernière Edition de Moréri, du moins je ne la trouve dans aucun des deux Articles indiqués. R. E. T.

que ce Prince lui remit l'Amende à laquelle il avoit été condamné par le Parlement, & la donna à ſes Proches, pour le mettre un peu à couvert des pourſuites de ſes Créanciers, auxquels on dit qu'il paya depuis ſa diſgrace huit mille livres ſterling (2). Et dans ſa CXLIX. Lettre, imprimée dans le quatrième Volume de ſes Oeuvres (*aa*), qui contient une Requête fort touchante au Roi [*P*], il lui dit, *qu'il*

(2) Ibid. p. 147.

(*aa*) P. 691.

de ceux qui corrompent les autres, ou qui ſe laiſſent corrompre par des preſens, tant par rapport aux Particuliers, que par rapport au Public; faites au juſte du Chancelier Bacon, *& adreſſées à tous les Directeurs de la Compagnie du Sud, les Membres du Parlement, les Miniſtres d'Etat, & les grands Bienfaiteurs de l'Egliſe, par un bon Anglois.* La Pléiade eſt dédiée à Philippe Duc de Wharton. L'Auteur dit

(48) P. 13. (48), que le Chancelier Bacon *fut ſoupçonné d'être laiſſé corrompre (à ce que quelques-uns ont dit) par rapport à une jeune Sentence particuliére prononcée dans la Chancellerie.* Et après avoir fait ſon portrait, tiré de ſa Vie par le Dr.

(49) P. 15. Rawley, il ajoute (49) „ qu'il avoit toutes les qualités „ d'un Miniſtre ſage, fidéle & habile; & qu'il ſembloit „ fait pour concilier au Prince l'amour de ſes Sujets: mais „ qu'il ternit honteuſement toutes ſes grandes qualités, en „ ſe rendant l'objet d'une accuſation, qui le rendit en „ même tems celui de la compaſſion & du mépris." Il remarque enſuite, que les Hiſtoiens contemporains parlent obſcurément ſur le fond de cette affaire, & que la plupart de ceux qui ont écrit ſur ſon ſujet, *paroiſſent diſpoſés à le croire innocent du crime dont il étoit ſoupçonné.* Qu'une circonſtance qui ſert beaucoup à confirmer cette penſée, c'eſt le triſte état où il ſe trouva réduit, après avoir été dépouillé de ſes Emplois. Que Mr. Echard, dans ſon *Hiſtoire d'Angleterre*, dit qu'il n'amaſſa rien pour lui-même & pour ſa Famille, mais qu'il ſe laiſſoit piller par ſes Domeſtiques. Enfin, que *ſes Arrêts étoient toujours ſi équitables, qu'on n'en a jamais caſſé aucun comme injuſte.*

(50) P. 19. L'Auteur paſſe enſuite (50) de l'affaire des Chevaliers Gilles Mompeſſon & François Michel, & il remarque qu'aucun Hiſtorien, du moins de ceux qu'il a lus, ou dont il ſe ſouvient, ne paroît ſoupçonner que le Chancelier Bacon y ait eu quelque part. „ Mais *continuë-t-il,*

(51) P. 21. „ (51), je rapporterai le témoignage d'un ſeul qui ſuffiſoit „ qu'un préſent reçu dans cette affaire, fût la cauſe de la „ ruïne de ce Grand-Homme." L'Auteur parle du Dr. Hacket, Evêque de Lichfield. Dans la Vie de l'Archevêque Williams, qu'il a écrite, on trouve l'endroit ſuivant: „ Le Parlement, qui en agiſſoit fort reſpectueuſement avec le Roi, étoit extrêmement animé contre certaines canailles, qui avoient pillé le peuple par leurs „ extorſions. Ces faiſeurs de Projets, vraies Harpyes, avoient obtenu par la facilité du Marquis à les demander, „ & celle du Chancelier à les accorder, des Lettres Patentes, qui leur donnoient une grande liberté de commettre toutes ſortes de brigandages. Ils comme la Cour „ les appuyoit, ils étoient venus à un tel point, qu'il n'y „ avoit que le Parlement qui pût y remédier. Ce fut de- „ vant lui que fuent portés les cris, plutôt que les plaintes des Sujets opprimés, principalement contre les Chevaliers Mompeſſon & Michel. Les uns ſe plaignoient des Impôts & des Amendes ſur les Hoteleries & les „ Cabarets à bière, ce qui étoit d'une dangereuſe conſéquence, parce qu'il étoit à craindre qu'on n'en vînt „ auſſi à faire des impoſitions ſur les Boutiques des Marchands. D'autres ſe plaignoient qu'on avoit établi une „ eſpéce de Monopole ſur le Fil d'or, ce qui leur faiſoit „ un grand tort. . . . . On s'en prit au Grand-Chancelier, autant & même plus qu'à *cette troupe de gueux*, à „ aucun égard pour ſes grandes qualités, il fallut qu'il „ fubît la honte d'être dépouillé de ſes Emplois." L'Auteur de la Brochure dont nous rendons compte, remarque

(51) P. 23. après cela (52), que le Parlement, fatigué de ſes longues Séances & des affaires qu'il avoit entre les mains, alla ſe prendre quelque repos vers Pâques, & qu'il fut prorogé depuis le 27 de Mars juſqu'au 18 d'Avril. Le Marquis de Buckingham avoit l'œil au guet, pour voir ſi le tems ne rameneroit pas les eſprits à l'égard du Chancelier, contre lequel les deux Chambres étoient fort animées: mais les trois ſemaines de repos ne ſervirent qu'à multiplier les ſoupçons contre lui. „ En un mot, *ajoute l'Auteur*, „ il ſe trouva flétri dans l'opinion du Public; & comme „ l'innocence même devient un crime, quand la calomnie s'y attache, il fut dégradé d'abord de la Pairie, & „ déclaré inhabile à poſſéder aucun Emploi, ſur le ſeul ſoupçon de Corruption. Je dis, le ſoupçon ſeulement; „ car les preuves, du moins d'abord, n'étoient fondées „ que ſur une circonſtance, qui étoit, qu'on avoit trouvé une bourſe d'or ſous le couſſin du Chancelier. Peut-être que ſi la Chambre avoit ſuivi les formalités ordinaires, elle n'auroit jamais pu parvenir à avoir une entiére évidence du crime; mais Mylord Bacon, qui favoit que plus on ouvre une plaie, plus elle eſt douloureuſe, & que des indices ſuffiſent pour flétrir la réputation, prit le parti d'épargner au Parlement la peine & l'embarras des recherches. Ce dans la Lettre de Dupli- cation qu'il écrivit aux Seigneurs, il avoua ingénu-

(51) Wilſon *Life of King James I.* ment (53), qu'ainſi appris de quoi il étoit accuſé, non „ *dans les formes* de la part de la Chambre, mais ſuffiſamment pour réveiller ſa *conſcience* & pour rappeller ſa *mémoire*, il y trouvoit aſſez de ſujets pour l'obliger à renoncer à toute défenſe, & pour mettre les Pairs en droit „ de le condamner . . . . . On trouve dans l'Hiſtoire, „ peu d'exemples plus frappans du peu de compaſſion „ que trouve un grand Miniſtre, atteint & convaincu „ de Corruption." Le même Ecrivain dit dans un autre endroit (54), „ que dans le cas de Mylord Bacon, la peine ſut proportionnée au crime. Il y avoit de graves ſoupçons de Corruption contre lui, & par conſéquent il étoit déformais hors d'état de ſervir le Public." Et ailleurs il dit (55) que le Chancelier n'ignoroit pas qu'on ne pourroit le convaincre ſelon le cours ordinaire de la Juſtice; mais qu'il ſavoit auſſi, *qu'il avoit à faire à un Tribunal, dont le pouvoir pouvoit ſuppléer au défaut de preuves formelles.* Et c'eſt ce qui lui fait dire dans ſa Lettre à la Chambre des Pairs, *qu'ils ſont, non de ſimples Juges, mais des Juges* Parlementaires; *que leur pouvoir s'étend beaucoup plus loin que celui des Tribunaux ordinaires, & qu'ils ne ſont point liés aux régles & aux exemples de ceux-ci, pour la ſévérité des peines.* Mr. Pope, dans ſon *Eſſai ſur l'Homme* (56), en fait le portrait ſuivant. *Si les talens*, dit-il, *ont des attraits pour vous, rappellez-vous Bacon, le plus ſage, le plus illuſtre, & en même tems le plus foible des hommes.* Mais voyons ſur quel ton cet infortuné Seigneur parle lui-même de ſa diſgrace, dans ſa Lettre au Dr. Lancelot Andrews, Evêque de Winchelter, qui eſt à la tête de ſon *Dialogue de la Guerre Sainte* *, écrit en 1622. Il dit dans cette Lettre, que ce n'eſt pas une des moindres conſolations, que de ſe rappeller les malheurs des autres, qui ont de la conformité avec ceux qu'on eſſuie; & que s'il y a de la vanité à ſe mettre de niveau avec ceux qui ſont au-deſſus de nous, c'eſt d'un autre côté une conſolation foible & pitoyable que de dire qu'on n'a pas ſi fort ſujet de ſe plaindre, puiſqu'ils ont ſouffert les mêmes maux auxquels on ſe voit expoſé: qu'il n'a pas négligé ce genre de conſolation pour lui-même, quoiqu'un qualité de Chrétien, il ait goûté par la grace de Dieu des conſolations beaucoup plus excellentes. Qu'aiant donc rappellé à ſon eſprit un grand nombre d'exemples anciens & modernes, que ſa lecture lui a fournis, il avoue qu'il s'eſt fur-tout attaché à trois Grands-Hommes, dont le ſort a eu une grande conformité avec le ſien. Tous trois, dit-il, ont occupé les prémiéres Dignités dans leur Pays; & tous trois ſe ſont vus ruïnés, non par le fort des armes, ou par quelque autre eſpéce de malheur, mais par l'autorité de la Juſtice & des Loix, en qualité de coupables de crimes, dont trois ont été d'illuſtres Ecrivains, enſorte que la mémoire de leur diſgrace eſt aujourd'hui chez la Poſtérité, comme un Tableau qui repréſente une Nuit, placé au milieu des beaux & brillans Tableaux où leurs actions & leurs ouvrages ſont peints dans tout leur éclat. Et, ſi cela faiſoit quelque effet à ſa ſujet, on peut ajouter, que tous trois ont été des Exemples propres à étouffer l'ambition de ſe voir rétabli: car ils furent rappellés & rétablis avec gloire; mais à leur plus grand malheur, puiſqu'ils périrent d'une mort violente. Ces trois Grands-Hommes ſont Démoſthéne, Cicéron & Sénéque. Me trouvant donc avoir avec eux une conformité de fortune & d'études, je me ſuis attaché à examiner de quelle maniére ils ſupportérent leur diſgrace, & fur-tout à quoi ils s'occupérent, lorſqu'ils furent éloignés des affaires publiques & déclarés inhabiles à y avoir part; afin d'apprendre d'eux, & de les avoir non ſeulement pour Conſolateurs, mais pour Conſeillers. J'ai remarqué que leurs diſgraces firent des impreſſions fort différentes d'eux, ſur-tout à l'égard de l'article qui étoit le principal objet de mon examen, ſavoir l'uſage qu'ils firent de leur tems & de leur plume. „ J'ai vu que Cicéron pendant ſon exil, qui dura environ deux ans, étoit tellement découragé & abbatu, qu'il n'écrivit que quelques Lettres qui ſentent la femmelette; & cependant, ſelon moi, il eſt celui des trois qui avoit le moins de raiſon de ſe décourager: car quoi- qu'il eût été condamné, & même de la maniére la plus ſolennelle, par une Loi portée expréſſément pour le condamnoit à l'exil, confiſquoit tous ſes biens, ordonnoit que ſa maiſon ſeroit raſée, & que quiconque parleroit de le rappeller ſeroit coupable de mort; néanmoins, dans ce tems-là même ſa diſgrace n'étoit accompagnée d'aucune note d'infamie, & on le regarda comme l'effet d'un orage populaire. Démoſthéne au contraire, quoique l'Arrêt qui le proſcrivit fût très ignominieux, aiant été condamné pour cauſe de Corruption, accompagnée même de Trahiſon & de Léze-Majeſté, témoigna ſi peu de ſenſibilité, que pendant ſon exil, il ne laiſſa pas de ſe mêler des Affaires d'Etat, & de donner par Lettres ſes conſeils, comme s'il eût été encore au Timon. Sénéque, à la vérité, condamné pour Corruption & pour d'autres crimes, & banni dans une Ile deſerte, tint un milieu: il ne ceſſa point d'écrire, mais il ne ſe mêla point des Affaires politiques; il employa ſon loiſir à compoſer des Ouvrages ſur des ſujets utiles à tous les Siécles, qu'il auroit pu à la vérité dédier quelquefois avec plus de diſcernement. Ces exemples me confirment dans le deſſein, pour le- quel j'avois d'ailleurs beaucoup d'inclination, d'employer mon loiſir à écrire, de faire valoir le talent que Dieu m'a confié, & de le placer dans les Fonds publics, qui ne peuvent jamais manquer.

[*P*] *Elle contient une Requête fort touchante au Roi.*] Il lui dit, qu'au milieu de ſa miſére, adoucie plutôt par le ſouvenir du paſſé que par l'eſpérance de l'avenir, la prin-

cipa-

(54) P. 27.

(55) P. 28.

(56) Epître IV. vers 277. 278.

* Dialog. de Bello Sacro, à la fin du Vol. de ſes Oeuvres de l'Edit. de 1681.

qu'il a distribué aux pauvres gens à qui il devoit, ce qui lui restoit encore en Vaisselle & en Joyaux, miserables débris de fon ancienne fortune; & qu'il s'est à peine réservé dequoi vivre. Dans une autre Lettre au Roi du 30 de Juillet 1624, dans laquelle il emploie les expreſſions les plus pathétiques, il ſupplie ce Prince de lui accorder entièrement ſa grace, & de le relever de la Sentence, *afin que la tache qui eſt ſur lui puiſſe être effacée, & que ſa mémoire ne paſſe pas avec ignominie à la Poſtérité.* Il eſt vraiſemblable que ſa Requête lui fut accordée, car il paroit qu'il fut appellé au Parlement la première année du Roi Charles I (*bb*). Il eſt à préſumer que les pourſuites de ſes Créanciers, & le payement peu régulier de ſes penſions après ſa diſgrace, l'obligérent à écrire pluſieurs Lettres de plainte au Roi: mais il n'eſt rien moins que certain qu'il ſoit mort dans une auſſi grande pauvreté, que l'ont prétendu Mr. Howel & d'autres [*Q*]. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'on voit dans les Ouvrages qu'il compoſa pendant ſa diſgrace, & qui ſont remplis de traits de chagrin contre le Monde, & de plaintes ameres ſur ſa mauvaiſe fortune, qu'il n'avoit pas encore perdu l'eſprit de Philoſophie, ni celui de la Religion. Il eſt vrai que ſa diſgrace, & la ſituation où il ſe trouvoit, lui donnérent occaſion de faire de ſérieuſes réflexions ſur la vanité des choſes de la vie, & ſur la néceſſité de ſe détacher de tout pour penſer à ſon ſalut. Il ſe ſervit de cette occaſion pour compoſer pluſieurs Ouvrages de Piété, qui ſont encore entre les mains de tout le monde. Il ſe mit auſſi à traduire en Anglois quelques-uns de ſes Eſſais, & ſes Traités Latins, & il ajouta pluſieurs choſes à ſon Hiſtoire de Henri VII. Il ſe propoſoit auſſi de donner au Public ſon Hiſtoire de Jacques I, & celle de la Guerre ſainte, mais il ne put pas exécuter ce dernier deſſein, parce qu'il ne put pas obtenir les Mémoires néceſſaires pour cela. Il ſe plaint de cette privation dans une Lettre qu'il écrivit au Roi Charles I, & il ſe ſervit de cette occaſion pour faire ſa Cour à ce Prince, en lui diſant, que ſon Pere avoit été le premier qui lui avoit mis la plume à la main, & que ſon Fils ſeroit le dernier qui la lui retireroit. Il ſe ſervit auſſi de cette occaſion pour faire ſa Cour à ce Prince, en lui diſant, que ſon Pere avoit été le premier qui lui avoit mis la plume à la main, & que ſon Fils ſeroit le dernier qui la lui retireroit. Il ſe ſervit auſſi de cette occaſion pour faire ſa Cour à ce Prince, en lui diſant, que ſon Pere avoit été le premier qui lui avoit mis la plume à la main, & que ſon Fils ſeroit le dernier qui la lui retireroit.

(*bb*) *Collections &c.* p. 147.

† Vol. ff, col 132. Londres 1721.

(57) Lett. I Sect. II. Vol. I. p. 65.

(58) *Voyez the Complete History of England* Vol. II. p. 735. 736.

(59) P. 118. 124.

(60) P. 58. *Voy. auſſi Account of the Life of the Lord Bacon* p. 25. 26. & 29.

composa, & dont il forma le plan dans fa retraite, le caractère d'un eſprit libre, vigoureux & noble (*c*); & que durant tout le tems de ſa diſgrace, il n'a donné, comme le remarque le Dr. Teniſon (*dd*), aucune marque d'abbattement ni de foibleſſe. Ses Ecrits annoncent une ame qui n'eſt ni obſcurcie par l'angoiſſe, ni accablée ſous le poids de l'ignominie, ni languiſſante faute d'encouragement, ni agitée par le mécontentement; ces caractères ſont incompatibles avec cette nobleſſe de penſées & de vues, cette préciſion admirable, cette force d'imagination, cette vigueur de ſtyle, cette compoſition animée, qu'on remarque dans ſes ſavans Ouvrages. Il employa les cinq dernières années de ſa vie uniquement à l'étude, ce qu'il avoit toujours paru ſouhaiter dans le tems même de ſa *vie active*; comme s'il eût deſiré de finir ſes jours dans l'obſcurité de la retraite, plutôt que dans l'éclat du grand monde (*ee*). C'eſt pendant ſa retraite qu'il a compoſé la plus grande partie de ſes Ouvrages, tant Latins qu'Anglois: nous en rendrons compte dans l'ordre où les a mis Mr. Blackbourne, dans l'Edition qu'il en a donnée en quatre Volumes in-folio, à Londres en 1730. On trouve dans le premier Volume ſon *Inſtauratio magna*, ou Plan général pour la Réformation des Sciences, dont la première Partie contient les neuf Livres *De Augmentis Scientiarum* [*R*], des Moyens de pouſſer les Sciences, & la ſeconde, ſon *Novum Organum* [*S*]. Le ſecond Volume renferme, *Paraſceve ad Hiſtoriam Naturalem* &

(*c*) Ibid. p. 148.

(*dd*) *Baconiana* p. 231.

(*ee*) Rawley *Vita Bacon.* p. 12.

un tiers de plus. Il y a de l'apparence qu'il conſerva auſſi les appointemens de ſa Charge de Greffier de la Chambre Etoilée, qui alloient à ſeize-cens livres Sterling, & qui lui échurent ſur la fin du régne de Jaques I. Cependant Mr. Stephens, dans la *Vie de Mylord Bacon* (61), dit qu'il eſt vrai, quoique peu de perſonnes l'aient ſu, que quand le Marquis de Buckingham alla en Eſpagne, les affaires de Mylord Bacon étoient en ſi mauvais état, qu'à la mort de Mr. Murray, il ſolliçita le Roi par le moyen du Secrétaire Conway de lui donner la place de Prévôt ou Principal du Collége d'Eaton, où il auroit certainement été dans une agréable retraite, par la ſociété qu'il y auroit eue avec les Savans. Le Secrétaire lui répondit par une Lettre du 21 de Mars 1623, que le Roi ne pouvoit faire ſi peu d'état de lui, ni concevoir qu'il ſe bornât à ſi peu de choſe. Il n'auroit pas laiſſé de l'obtenir, ſi le Marquis n'eût en parole du Roi pour le Chevalier Guillaume Becher, ſon Agent en France. Cependant, peu de tems après, cette place fut donnée au Chevalier Henri Wotton, qui avoit été Ambaſſadeur en différentes Cours; & cela par un honnête tour d'adreſſe, comme nous l'apprend Mr. Iſaac Walton, dans ſon Hiſtoire de la Vie du Chevalier Wotton. Cependant dans ſon Teſtament du 19 de Décembre 1625, Mylord Bacon, outre ce qu'il inſtoit à ſa femme, & qui étoit proportionné à ſa qualité, fit de conſidérables Charités, & des Legs à ſes Amis & à ſes Domeſtiques, y joignant une eſtimation de ſon bien, pour qu'on acquittât ſes dettes & ſes Legs. Il ordonna que de ce qui reſteroit on fonderoit dans chaque Univerſité une *Lecture* pour la Phyſique & les Sciences, dont il eſpéroit que le revenu iroit du moins à deux cens livres Sterling par an; & il chargea les Exécuteurs de ſon Teſtament, de prendre à cet égard pour régle, ce qu'avoit fait depuis peu en pareil cas le Chevalier Henri Saville: priant le Duc de Buckingham, ſon généreux & ſincère Ami, de vouloir avoir l'œil ſur l'exécution de ſes volontés, afin que ceux qu'il en chargeoit euſſent ſoin d'effectuer ce bon deſſein. Cependant Sorbière a oſé dire, comme le tenant du Chevalier Guillaume Boſwel ami de Mylord Bacon, que ce Seigneur ne fit un Teſtament que par galanterie, & qu'il y ſegua quatre-cens mille livres à un Collége imaginaire, dont il avoit tracé le Plan dans ſa nouvelle *Atlantis*. Mais c'eſt-là une imagination toute pure de Sorbière; car on ſait aſſez que dans ce petit Roman Mylord Bacon a donné un Plan poſſible, mais dont il n'y a point d'apparence qu'aucun Prince, quelque puiſſant & riche qu'il ſoit, entreprenne jamais l'exécution. Ce qu'il y a néanmoins de certain, c'eſt que les Exécuteurs du Teſtament s'excuſérent de ſuivre à cet égard les volontés, trouvant, ſelon les apparences, les dettes plus grandes & le bien moins conſidérable que le Teſtateur ne l'avoit cru; enſorte qu'on en accorda l'admiſſtration à Mr. Meautys, & à un autre des Créanciers.

(61) P. 26.

[*R*] *La première partie* (de ſon *Inſtauratio magna*) *contient les neuf Livres de* Augmentis Scientiarum. Son *Inſtauratio* eſt ſans contredit le plus conſidérable de ſes Ouvrages; & il paroît par ſa Lettre au Dr. Andrews Evêque de Wincheſter, qui eſt à la tête de ſon *Dialogue ſur la Guerre Sainte*, qu'il en avoit lui-même cette idée. Il dit, *que c'eſt de tous les Ouvrages, ſi jen jugement ne le trompe*, (ſi nunquam fallit imago) *celui qu'il eſtime le plus.* Il ſe propoſa dans ce Livre, comme le remarque le Dr. Tenſon (62), de jetter bas l'ancien Edifice des Sciences, de mettre à quarrer tous les matériaux inutiles, & d'élever un nouveau & plus vaſte Bâtiment; & de le fonder, non ſur l'imagination, mais ſur la Raiſon & ſur l'Expérience. Ce *Plan général* devoit avoir ſix Parties, dont la première devoit renfermer la *Diviſion des Sciences*; & c'eſt ce qu'il exécuta dans ſon excellent Traité des *Moyens de perfectionner les Sciences*, dédié au Roi Jaques: travail *qui le conſoloit de tous les autres travaux*, comme il s'exprime dans une Lettre qu'il écrivit au Chevalier Thomas Bodley (63) en 1605. Il le compoſa d'abord en Anglois ſeulement, en deux Livres, & c'eſt de cette première Edition qu'il faut entendre ce qu'il dit dans ſa Lettre au Comte de Salisbury (64), *qu'il ſe contentera d'avoir révelé de plus grands génies, & d'être comme le Sonneur, qui eſt le premier levé pour appeller les autres à l'Egliſe.* Il augmenta enſuite le ſecond Livre, qui contenoit particuliérement la *Diviſion des Sciences*; & il partagea le nouvel Ouvrage en huit Livres. Et comme il ſavoit qu'il étoit fort ſouhaité des Etrangers, & qu'il fit réflexion en même tems, que ſes Livres écrits dans les Langues modernes, qui changent avec le tems, tombent inſenſiblement dans l'oubli & ſont négligés; il fit traduire en Latin cette Partie qu'il avoit écrite en Anglois, par Mr. Hobert, Bars-Jonſton, & quelques autres, qui paſſoient pour écrire le mieux en cette Langue: il ne laiſſa pas de revoir le tout, & de rendre le ſtyle ſi convenable à ſes penſées, que l'Ouvrage peut avec raiſon paſſer pour être de lui. Il avoit d'abord tenu cette Traduction au Dr. Playfer, Profeſſeur en Théologie à Cambridge; mais l'eſtai que celui-ci lui envoya étoit écrit d'un ſtyle ſi affecté & ſi recherché, que Mylord Bacon ne l'encouragea point à continuer, parce qu'il avoit beſoin d'un ſtyle clair, aiſé & naturel, plutôt que d'un ſtyle ſi limé & ſi orné. Tout l'Ouvrage a été traduit en Anglois par le Dr. Gilbert Watts d'Oxford, & cette Traduction, imprimée à Londres en 1674, a été approuvée de bien des gens. Mais beaucoup d'autres auroient ſouhaité une Traduction, où l'eſprit & le génie de Mylord Bacon euſſent été mieux exprimés; & le Dr. Tenſon dit (65) avoir vu une Lettre écrite par certaines perſonnes au Dr. Rawley, dans laquelle ils le ſolliciotent de donner une Traduction de ſa main. „ Nous „ vous prions humblement, & vous ſollicitons ardemment „ . . . . de vouloir nous donner la peine de corriger „ la trop imparfaite Traduction du Traité de *Augmentis Scientiarum*, que le Dr. Watts a miſe au jour. C'eſt „ grand dommage, qu'une ſi belle Pièce perde toute ſa „ force & ſes graces par la faute d'un mauvais Interprète, parce que les perſonnes qui liſent cette Traduction, „ la croyant fidèle & exacte, ſe ne conſultent point par „ cette raiſon l'Edition Latine, ſe trouvent privés de l'u„ tilité qu'ils retireroient de leur lecture, ſi vous vous „ donniez la peine de faire une bonne Verſion. Celle-ci „ deshonore cet illuſtre Seigneur, & fait tort à l'avance„ ment des Sciences." Cet Ouvrage a été auſſi traduit en François, à la prière du Marquis d'Effiat: mais dans cette Traduction il y a un grand nombre de choſes entièrement omiſes, d'autres parfaitement mal entendues, & quelques-unes, ſur-tout par rapport à la Religion, corrompues de deſſein prémédité; juſques-là que dans un endroit le Traducteur fait donner des louanges à la Légende par Mylord Bacon, Ouvrage dont il faiſoit certainement peu de cas, puiſqu'il commence un de ſes Eſſais de la manière ſuivante (66): *Je croirois plutôt les Fables de la Legende, du Talmud, ou de l'Alcoran, que de croire que l'Univers ait été fait par hazard.* L'Edition la plus belle & la plus correcte de cet Ouvrage en Latin, avant qu'il aît paru parmi toutes ſes Oeuvres dans l'Edition de 1730, c'eſt celle de Londres de 1623 in-folio. Le Dr. Tenſon remarque (67), que ceux qui veulent entendre le Chiffre de Mylord Bacon (68), doivent conſulter cette exacte & correcte Edition; parce que dans quelques-unes des autres on n'a pas obſervé la forme des Lettres de l'Alphabet, qui fait preſque tout le myſtère, & qu'on a confondu le caractère Romain & l'Italique. On peut rapporter à cet Ouvrage les quatre prémiers Chapitres du Traité imparfait publié par Gruter, & intitulé, *Deſcription du Globe Intellectuel*, parce qu'ils contiennent une ébauche aſſez groſſière de la *Diviſion des Sciences*, qui ſe trouve ſi méthodique dans le Livre *De Augmentis Scientiarum*. On peut y rapporter auſſi *le Syſtême du Ciel* (*Thema Cali*) publié en Latin par Gruter, qui eſt particuliérement rélatif au Chapitre quatrième du troiſième Livre, le tout de ce Diſcours étant de perfectionner le Syſtême des Corps céleſtes. Par la même raiſon, on peut ranger ſous le même chef, les Chapitres V. VI. & VII. de la *Deſcription du Globe Intellectuel* (69).

(62) *Baconiana* p. 23. *& ſuiv.*

(63) Voyez les *Oeuvres* Vol. IV. p. 541. Londres 1710.

(64) Ibid. P. 162.

[*S*] *Son* Novum Organum.] C'eſt la ſeconde Partie de l'*Inſtauratio Magna*, ou Plan général; & c'en eſt une partie ſi conſidérable, comme le remarque le Dr. Tenſon (70), qu'on lui a donné le nom de tout le Corps. L'Auteur l'écrivit en Latin, & le dédia au Roi Jaques I. Il lui demande excuſe d'avoir dérobé aux autres affaires de Sa Majeſté, le tems qu'il a donné à la compoſition de cet Ouvrage; & lui en fait une ſorte de reſtitution, en confeſſant ce fruit de ſon travail à la gloire de ſon Nom & de ſon Régne. *Peterit fortaſſe Majeſtas tua me furti incuſare, quod tantum temporis, quantum ad hæc ſufficiat, negotiis tuis ſuffuraſus ſim. Non habeo quod dicam. Temporis enim non ſit reſtitutio, niſi forte quod detractum fuerit hominibus*

(65) *Baconiana* p. 26. 27.

(66) *Eſſay of Atheiſme.*

(67) *Ubi ſupra* p. 27.

(68) L. VI. c. 1.

(69) Tenſon *ubi ſupra.* p. 28.

(70) Ibid.

& Experimentalem, ou Introduction à l'Hiſtoire Naturelle & Expérimentale : le Fragment d'un Ouvrage intitulé *Abecelarium Naturæ : Præfatio Hiſtoriæ Naturalis ad condendam Philoſophiam* : l'*Hiſtoire des Vents* : celle *de la Denſité & de la Rareté* : de *la Peſanteur & de la Légéreté* : de *la Sympathie & de l'Antipathie*

poris tuis rebus, id memoriæ nominis tui, & honori ſæculi tui reponi poſſit, ſi modo hæc ætatijus fini pretii. Il étoit dans ce tems-là Grand-Chancelier, & le Roi lui fit l'honneur de lui répondre de ſa propre main, lui promettant de lire ce Traité avec toute l'attention poſſible. *Et eo ipſo tempore*, dit ce Prince, *je puis vous aſſurer avec confiance, que vous ne pouviez choiſir un ſujet plus digne de la Place que vous occupez, & de votre Savoir univerſel & méthodique.* Mylord Bacon envoya trois Exemplaires de l'*Organum* au Chevalier Henri Wotton, qui ſe faiſoit gloire, comme il le dit lui-même, d'une certaine conformité de goût & d'étude qu'il avoit avec le Chancelier ; & l'on voit par une Lettre qu'il lui écrivit (71), quelle eſtime il faiſoit de ce préſent. „ Votre Grandeur, *dit-il*, a rendu un grand & „ immortel ſervice à tous ceux qui étudient la Nature el- „ le-même dans toute ſon étendue. Jamais elle n'a eu un „ plus noble & plus fidèle Interprète, ou, comme j'aime- „ rois à nommer Votre Grandeur, un Secrétaire plus au „ fait de ſes ſecrets les plus cachés. Mais j'aurai occaſion „ de m'étendre davantage ſur votre Ouvrage, qui ne m'eſt „ parvenu que cette ſemaine : je n'en ai encore lu que le „ premier Livre, & quelques *Aphoriſmes* du ſecond. Car „ ce n'eſt pas un repas où il s'agiſſe de goûter les mets en „ courant, & de mettre le reſte en poche : mais c'eſt un „ feſtin, où il faut gâcher avec attention ce qui y eſt préſenté. Par cette raiſon, après que j'aurai fait moi-même la „ lecture du tout, je me propoſe de le faire lire pièce à piè- „ ce à de certaines heures dans mes Leçons domeſtiques, „ ſur le pied d'un ancien Auteur. Car j'y ai déja appris „ aſſez, pour comprendre que nous nous trompons dans „ notre manière de compter l'Antiquité, en remontant „ aux Siècles paſſés ; parce que certainement les premiers „ Tems ſont les plus nouveaux, principalement en fait de „ Découvertes naturelles, & d'Expériences." Ce *Novum Organum ou Nouvel Inſtrument*, comme le remarque le Dr. Teniſon (72), des Règles ſur la manière de faire un bon uſage de la Raiſon dans nos recherches ; ce qui l'engagea auſſi à le nommer, *Directions pour interpreter la Nature*. C'eſt une Logique, plus utile que la Logique ordinaire, & plus propre à perfectionner les Facultés de l'Ame, que l'*Organum* ou la Logique d'Ariſtote. Car il ne s'y propoſe pas de trouver des *Argumens*, mais les *choſes* mêmes ; non de raiſonner par *Syllogiſmes*, mais par voie d'*Induction* & de Concluſions tirées de l'examen de la Nature. Et ſa méthode à cet égard n'eſt pas de paſſer précipitamment, de quelques Notions connues, aux Principes généraux ; mais d'aller pas à pas, & de s'élever par degrés, en mettant les idées les plus générales au dernier rang, & en inſiſtant ſur celles que l'Expérience & la Nature fourniſſent, & qui y conduiſent à leur tour, & non à des notions purement ſpéculatives. Ce Traité contient trois Parties : la *Preface*, la *Diviſion du Grand Plan de Reformation*, & des *Aphoriſmes* ſur la manière de bien juger pour interpréter la Nature. La *Preface* roule ſur le mauvais état des Sciences ; avec des Conſeils & des Avis ſur les moyens de les perfectionner. On peut donc rapporter à cette Préface quelques-unes des Pièces publiées par Gruter, les *Indicia vera de Interpretatione Naturæ*, le *Proœmium de Interpretatione Naturæ*, de même que le premier Livre *De Augmentis Scientiarum*, qui traite de la Dignité des Sciences, & des Moyens de les perfectionner ; & enfin ſes *Penſées detachées*, ou *Cogitata & Viſa*. On peut regarder comme appartenant à la *Diviſion*, le Fragment auſſi publié par Gruter ſous le titre d'*Ebauche de la ſeconde Partie de l'Inſtauratio ou Plan général* ; & le Traité ſur la Philoſophie de Parménide, de Téléſius & de Démocrite. Car il ſe propoſe dans cet Ouvrage, comme il le dit au commencement, de conſidérer d'abord les Connoiſſances dont les Hommes ſont en poſſeſſion, de travailler à les perfectionner, & enſuite de frayer la route à de nouvelles Découvertes. Aux *Aphoriſmes* ſe rapporte naturellement la Lettre Angloiſe au Chevalier Henri Savil touchant les *Aides des Facultés de l'Ame* ; article ſur lequel on n'avoit preſque rien fait encore dans ce tems-là, parce que l'on croyoit généralement, qu'on devoit plutôt ſuivre la Nature, que la diriger & la guider par l'Art ; ce qui paroiſſoit non moins néceſſaire au Chancelier, que certains Inſtrumens le ſont pour mettre la main en état d'exécuter certains Ouvrages, en lui donnant de l'adreſſe & de la force. Il faut ranger ſous le même chef le Fragment Intitulé, *Aphoriſmi & Conſilia de Auxiliis Mentis*, & les *Sententiæ duodecim de Interpretatione Naturæ*, publiés par Gruter. L'Auteur travailla avec beaucoup de ſoin à perfectionner ce *Novum Organum*, & le Dr. Rawley nous apprend dans ſa Vie, qu'il en avoit vu douze Copies parmi ſes papiers, qu'il retouchoit d'année en année, juſqu'à ce qu'il eût mis l'Ouvrage dans l'état où il l'a publié ; enfor- te, dit le Dr. Teniſon (73), que *c'eſt comme une magnifique Pyramide, qu'on eſt longtems à élever, mais qui ſelon les apparences durera à proportion.* Il dit par rapport à ſon *Plan*, dans ſa Lettre à l'Evêque Andrews, citée ci-deſſus, „ que quoiqu'il ait reçu des Pays étrangers des marques „ d'approbation ſur cet Ouvrage, au-delà de ce qu'il avoit „ eſpéré d'abord, vu la grandeur du ſujet ; il ne laiſſe pas „ de croire que cet Ouvrage eſt au deſſus de la portée de „ la plupart des hommes, du moins des eſprits ordinai- „ res. J'ai deſſein, *dit-il*, par cette raiſon, en changeant „ néanmoins un peu l'ordre, de le rendre plus ſenſible en „ quelque façon, par quelques Exemples de l'Hiſtoire „ Naturelle, ſur leſquels je ferai des recherches." Ben-Johnſon, dans ſes *Diſcoveries* (74), aimt dit que c'eſt le devoir d'un bon Patriote, de prendre ſoin de la Republique des Lettres au milieu des ſoins les plus importans des Affaires publiques, ajoute, que c'eſt ce qui a obligé le Vicomte de S. Albans d'intituler ſon Ouvrage *Novum Organum* ; „ Ouvrage qui, quoiqu'il ne ſoit pas entendu „ des Eſprits ſuperficiels qui ne ſauroient aller au-delà du „ titre de *Nominaux*, ne laiſſe pas de découvrir tout ce „ qu'il y a de défectueux dans les Sciences, & qui immor- „ taliſera l'Auteur :

Qui longum noto ſcriptori prorogat ævum.

L'Auteur du *Journal des Savans* (75) remarque, qu'on peut dire que le Grand-Chancelier Bacon eſt un de ceux qui ont le plus contribué à l'avancement des Sciences ; qu'il a publié ſon Livre *de Augmentis Scientiarum*, pour montrer l'état préſent où ſe trouvent les Sciences, & faire voir ce qui manque reſte à découvrir pour les rendre parfaites : Qu'il a fait voir que la Logique que nous avons eſt plus propre pour entretenir les diſputes de l'Ecole, que pour éclaircir la Vérité, & qu'elle enſeigne plutôt à chicaner ſur les mots, qu'à pénétrer dans la ſubſtance des choſes : Qu'Ariſtote, de qui nous tenons cet Art, a accommodé ſa Phyſique à ſa Logique, au-lieu de faire ſa Logique pour ſa Phyſique ; & que renverſant l'ordre naturel, il a aſſujetti la Fin aux Moyens. „ C'eſt pour répa- „ rer ce deſordre, *continue le même Auteur*, que ce Grand- „ Chancelier a fait un ſecond Livre, intitulé *Novum Or- „ ganum*, dans lequel il enſeigne une Logique nouvelle, „ dont le principal but eſt de montrer la manière de faire „ une bonne Induction, comme la fin principale de la Lo- „ gique d'Ariſtote eſt de faire un bon Syllogiſme. Cet „ Ouvrage eſt excellent, & cet Auteur l'a toujours con- „ ſidéré comme ſon Chef-d'œuvre : on dit même qu'il y a „ travaillé dix-huit ans avant que de le publier." Mr. Baker, dans ſes *Réflexions ſur les Sciences* (76), obſerve que Mylord Bacon vit plus clair dans les défauts de l'Art de raiſonner, que les autres ; & que peu ſatisfait de la Logique ordinaire, auſſi-bien que des corrections qu'on y avoit faites, ſon génie grand & hardi le porta à entreprendre une Logique entierement nouvelle, dont on trouve le Plan dans ſon *Novum Organum*. „ Il trouvoit que „ la voie des Syllogiſmes étoit fort trompeuſe, & qu'elle „ faiſoit trop dépendre des mots. Il s'attacha donc à la „ recherche des choſes, & il propoſa une nouvelle Mé- „ thode de raiſonner par Induction, fondée ſur l'Expé- „ rience." Mais le même Auteur remarque auſſi, „ que „ le Plan, tel que l'a tracé Mylord Bacon, eſt plus un „ *Art-autrevejé*, qu'une Logique proprement dite ; que „ le Projet eſt trop vaſte, & l'Induction d'une trop gran- „ de étendue, pour être l'Ouvrage d'un ſeul homme, ou „ de quelque Société d'hommes que ce ſoit, ſi même la „ choſe eſt praticable. Car quelque faire que cette voie „ ait pu lui paroître, une ſeule circonſtance qui vient à „ la traverſe dans une Expérience, peut auſſi aiſément dé- „ truire l'Induction, qu'un terme ambigu peut mettre un „ Syllogiſme en défaut ; & il n'y a qu'à en faire l'eſſai ſur „ quelque partie de l'Hiſtoire Naturelle, que Mylord Bacon l'a donnée. Pour ne rien dire de ce que, malgré la critique qu'il fait de la Logique ordinaire, „ comme trop remplie de mots, il eſt tombé dans le dé- „ faut qu'il condamne : car que peut-on dire de ſes *Idola Tribus, Idola Specus, Fori, Theatri*, ou de ſes *Inſtan- „ tiæ ſolitariæ, migrantes, oſtentivæ, clandeſtinæ, conſtitu- „ tivæ &c.* ſinon que ce ſont de grands mots, pour ex- „ primer des choſes communes & ordinaires ? Dès que „ Mylord Bacon a eu ouvert la voie à la liberté de pen- „ ſer, on l'a ſuivie avec ardeur ; car l'Eſprit ou l'Entende- „ ment ne prétend pas moins à la Liberté, que la Vo- „ lonté ; & les hommes recherchent la Liberté, & la pouſ- „ ſent auſſi loin qu'ils peuvent, même juſqu'au Libertina- „ ge & au Deſordre." Le Dr. Henri Pemberton, dans l'*Introduction* (77) de ſon *Idée de la Philoſophie du Chevalier Iſaac Newton*, après avoir remarqué qu'un des plus grands obſtacles aux progrès de nos Connoiſſances, ſelon Mylord Bacon (78), c'eſt la négligence des moyens propres à les perfectionner, jointe à la préſomption que l'on a d'entreprendre ce qui eſt hors de la ſphère de nos Facultés bornées ; ajoute „ qu'effectivement ce Grand-Hom- „ me eſt le prémier qui a écrit directement contre cette „ manière de philoſopher, & en a dévoilé clairement „ l'abſurdité dans ſon admirable Traité, intitulé *Novum* „ *Organum Scientiarum*, dans lequel il a en même tems „ tracé la véritable Méthode qu'on doit ſuivre." Mr. de Voltaire, dans ſes *Lettres ſur les Anglois* (79), dit que le plus ſingulier & le meilleur de ſes Ouvrages, eſt celui qui eſt aujourd'hui le moins lu & le plus inutile. „ Je „ veux parler, *dit ces Auteur*, de ſon *Novum Scientiarum* „ *Organum*. C'eſt l'Echaffaut avec lequel on a bâti la „ nouvelle Philoſophie ; & quand cet Edifice a été élevé, „ au moins en partie, l'Echaffaut n'a plus été d'aucun uſage

(71) *Remains Sec. p. 291. 299.*

(72) *Ubi ſupra p. 31. & ſuiv.*

(73) *Ubi ſupra p. 34.*

(74) P. 791. Edit. de 1692.

(75) *Du Lundi 6 de Mars 1666. p. 315. Ed. d'Amſterd.*

(76) Ch. 5. p. 71. 72. Londres 4. Edit. 1708.

(77) Pag. 5. Edit. London. 1728. in-4.

(78) *Nov. Organ. L. 1. Aphor. 9.*

(79) Lettre 12. ou ch. 14. *des Mélanges de Littérat. & de Philoſophie*, dans le IV Vol. des Œuvres. Amſt. 1739.

tipathie: Du Sel, du Soupire & du Mercure: De la Vie & de la Mort; dont nous rendrons compte ci-dessous [*T*]. On trouve dans le même Volume fon *Hiſtoire du Son & de l'Ouïe*: *Articuli Quæſtionum circa Mineralia*, Queſtions à examiner ſur les Minéraux: *Inquiſitio de Magnete*, Recherches ſur l'Aimant: *Inquiſitio de Verſionibus, Tranſmutationibus, Multiplicationibus & Affectionibus Corporum*, Recherches ſur les Changemens, les Tranſmutations, les Multiplications, & les Qualités des Corps: *Topica Inquiſitionis de Luce & Lumine*: les Pièces Philoſophiques publiées par Isaac Gruter [*V*]. On y trouve en-

„ ſage. Le Chancelier Bacon ne connoiſſoit pas encore „ la Nature, mais il ſavoit & indiquoit tous les chemins „ qui mènent à elle. Il avoit mépriſé de bonne heure en „ que les Univerſités appelloient la Philoſophie; & il fai- „ ſoit tout ce qui dépendoit de lui, afin que ces Compa- „ gnies, inſtituées pour la perfection de la Raiſon hu- „ maine, ne continuaſſent pas de la gâter par leurs *Quiſ-* „ *ditez*, leurs Horreurs du Vuide, leurs Formes fabulan- „ tielles, & tous ces mots impertinens, que non ſeule- „ ment l'ignorance rendoit reſpectables, mais qu'un mé- „ lange ridicule avec la Religion avoit rendu ſacrés." Il parut un Abrégé de ce Livre en Anglois, à Londres en 1676, ſous le titre ſuivant: *Abrege du* Novum Organum *du Vicomte de S. Albans, pour une plus claire intelligence de ſon Hiſtoire Naturelle. Traduit & tire du Latin par M. D. B. B.* Cet Abrégé, comme le remarque le Docteur Tenniſon (80), ne donne qu'une fauſſe, imparfaite, & défavantageuſe idée du Plan, du But & des Découvertes de cet admirable Ouvrage. Il eſt vrai que l'Abréviateur ſemble, dans ſa Préface, avoir bien compris les vûes de l'Auteur en général, & qu'il en a donné un court expoſé: mais quand il en vient à abréger l'Ouvrage même & à le traduire, il brouille ſi fort le ſens, & défigure tellement le tout, qu'on le reconnoit à peine, & qu'on n'y comprend preſque rien. Dans le fond, le deſſein même n'étoit pas juſte: l'Ouvrage étant entièrement par *Aphoriſmes*, n'eſt pas d'un ordre à pouvoir être abrégé avec fruit, mais demanderoit plutôt un Commentaire, comme le reconnoit l'Abréviateur lui-même.

(80) *General Preface to the Philoſophical Works of Francis Lord Bac. &c. methodiz'd and made English from the Originals*, p. 4. London 1733. in 4.

[*T*] *Dont nous rendrons compte ci-deſſous.*] La *troiſième Partie* de ſon *Inſtauratio* ou Plan général de Réformation, qu'il appelloit *les Phénomènes de l'Univers*, ou Hiſtoire Naturelle & Expérimentale pour ſervir de fondement à la Philoſophie, conſiſte en pluſieurs Traités. Le prémier eſt le *Parafceve* ou Introduction à l'Hiſtoire Naturelle & Expérimentale. On y trouve dix Aphoriſmes ſur la manière de faire une Hiſtoire Naturelle. Enſuite un Catalogue d'Hiſtoires particulières des Corps céleſtes, des Météores, & des Corps terreſtres, avec leurs différentes eſpèces; telles que ſont les Métaux, les Minéraux, les Pierres, les Terres, les Sels, les Plantes, les Poiſſons, les Oiſeaux, les Inſectes, l'Homme conſidéré par rapport à ſon corps, & à ſes Inventions Méchaniques & Libérales. On peut rapporter à cette Introduction le Fragment intitulé *Abecedarium Naturæ*. Le Dr. Teniſon nous apprend (81), qu'on croyoit généralement ce Traité entièrement perdu, & qu'effectivement il n'en reſte que la dernière Partie: mais que quand le tout eſt bon, chaque partie eſt de prix, comme les Antiquaires, qui voyagent dans les Pays de la domination du Grand-Seigneur, ne mépriſent point les anciennes Statues qu'ils y trouvent, quoiqu'elles ſoient mutilées par un effet de la Superſtition des Mahométans. Le même Auteur remarque, qu'on met ce Traité au rang des Ouvrages Métaphyſiques; mais qu'il n'eſt point de ce genre, à proprement parler & dans le ſens le plus rigide. Il eſt principalement deſtiné à réduire toutes les choſes ſous de certaines Claſſes, deſſein que Mylord Bacon a exécuté plus parfaitement dans ſon *Novum Organum*, & dans ſon Livre de *Augmentis Scientiarum*; & quoqu'il traite des *qualités de l'Etre*, ce n'eſt pas par abſtraction de tout Corps, mais relativement aux Corps. C'eſt pour cela qu'il ne le nomme point *Abecedarium Hyperphyſicum*, mais *l'Alphabet de la Nature*: & il déclare expreſſément dans ſon Traité de *Augmentis Scientiarum* (82), que quand il parle des Qualités de l'Etre, qu'on nomme *tranſcendantes*, telles que *plus & moins*, *parité* & *différence*, *poſſible* & *impoſſible*, il parle phyſiquement, & non logiquement. Bacon avoit de l'éloignement pour toutes les ſpéculations abſtraites & inutiles, & il auroit coutume d'exprimer ſes ſentimens à cet égard par la comparaiſon ſuivante: L'Alouette, diſoit-il, s'élève fort haut, & ne fait rien que chanter; mais le Faucon, après s'être élevé, redeſcend avec rapidité & ſaiſit ſa proie. La *Preface de l'Hiſtoire Naturelle* &c. publiée par Gruter, eſt, ainſi qu'il paroit par le Titre, la Préface des *Phénomènes de l'Univers*, ou de l'*Hiſtoire Naturelle*. Il écrivit *l'Hiſtoire des Vents* en Latin, & elle a été traduite en Anglois par R. G. Londres 1671. Bacon la dédia, ainſi que le remarque le Dr. Tenifon (83), au Prince Charles, comme les *Prémices* de *l'Hiſtoire Naturelle*. Ce fut le fruit du prémier des ſix mois qu'il avoit deſtinés à écrire ſix différens Traités d'Hiſtoire Naturelle. Dans l'Introduction ou Preface, il appelle les Vents, les Ailes avec leſquelles les hommes traverſent les Mers, & les Balais de l'Air & de la Terre; & il obſerve fur ces *Pyſtumes*, (car, dit-il, ils ne font pas partie des Ouvrages des ſix jours) que leur cauſe avoit été peu connue, les hommes ignorant la nature & la puiſſance de l'Air, dont les Vents ſont les Miniſtres, comme Eole celui de Junon. *Natura ipſorum inter ſecreta & abdita reponi ſolet, nec mirum, cum nec aëris naturæ ac poteſtas cognita quoquomodo ſit, cui famulantur & parafitantur venti, ut (apud Poëtas) Æolus Junoni. Primariæ creaturæ non ſunt, nec ex operibus ſex dierum, quemadmodum nec reliqua meteora quoad aſtum, ſed poſtuati ex ordine creationis.* Dans *l'Hiſtoire de la Denſité & de la Rareté*, Bacon ſoutient, que ſans ajouter ou ôter rien au total de la matière, il peut cependant y avoir plus ou moins de matière dans un même eſpace; par exemple, qu'il y en a dix fois plus dans un tonneau de Vin, que dans un tonneau d'Air: par où il ſemble ſuppoſer, ce qu'on ne trouve cependant nulle part ailleurs dans ſes Ouvrages, ou qu'il y a du Vuide, ou que les Corps ſe pénètrent (84). Il n'avoit qu'ébauché *l'Hiſtoire de la Peſanteur & de la Légéreté*, & on n'en a que l'Introduction. C'eſt une perte pour le Public, quand il n'auroit fait que tracer le plan de cet Ouvrage, puiſqu'il auroit été d'une grande utilité, venant d'un ſi grand Maître, pour diriger ceux qui ont travaillé ſur ce Sujet (85). On a pourtant dans ſon Traité de *Augmentis Scientiarum* (86), les Articles ſur leſquels on doit faire des Recherches par rapport à *la Peſanteur* & à *la Légéreté*; & dans ſon Introduction, qu'on a, il rejette la *tendance* des Corps céleſtes vers le centre de la Terre, comme une imagination Scholaſtique. Il penſe auſſi comme inconteſtable, qu'aucun corps n'eſt pouſſé que par un corps, ou qu'il ne ſe fait aucun mouvement local, qui ne ſoit occaſionné ou par les parties mêmes du corps mu, ou par les corps contigus, ſoit immédiatement, ſoit médiatement, ou du moins renfermés dans la ſphère de ſon activité. Il approuve auſſi les Vertus Magnétiques introduites par Gilbert; mais il le critique pour avoir voulu ramener tout à cette hypothèſe. *Verum miſſis verbulis, certiſſimum eſt, corpus nunquam a corpore pati, nec ullum fieri motum localem, qui non ſollicitetur, aut a partibus corporis ipſius quod movetur, aut a corporibus adjacentibus, vel in contiguo, vel in proximo, vel ſaltem intra orbem activitatis ſuæ. Itaque vires magneticas non injerite introducit Gilbertus; ſed ſi ſint, magnetis magnitudini reſpondeat plura quam oportet ad ſolas trabes, & navium ædificandas ex ſcalmo.* Suit ſon *Hiſtoire de la Sympathie & de l'Antipathie*. Il n'en reſte que la Préface, & un petit nombre d'Exemples, dans ſon Sylva Sylvarum (87). Il ſe propoſoit de diſſiper dans cette Hiſtoire, les vaines imaginations que l'on porte ſi loin ſur ce ſujet; les prétendues Qualités occultes, qui endorment l'eſprit, & qui empêchent de faire des recherches & de tâcher de pénétrer à cet égard dans les ſecrets de la Nature. Nous n'avons que l'Introduction à *l'Hiſtoire du Sel, du Soupire & du Mercure*, les trois Principes ordinaires de la Chymie. Il regardoit le prémier comme un compoſé des deux autres, unis par un Eſprit acide. On croit qu'il n'a jamais compoſé le Traité même. Il écrivit *l'Hiſtoire de la Vie & de la Mort*, en Latin, & elle fut d'abord traduite en Anglois par un Traducteur peu habile: mais enſuite il en parut une meilleure Traduction, ſous la direction du Dr. Rawley. Quoique cet Ouvrage ſoit le dernier en rang, il ſemble avoir été compoſé de bonne heure, puiſqu'il ſe propoſoit de faire par mois, il paroit le ſecond, le Chancelier aiant renverſé l'ordre à cauſe de l'importance du ſujet. Il l'entreprit dans la vue d'abréger les Cures, & de rendre la Vie longue & douce. Il dit dans ſa Préface, qu'il eſpère & deſire que les Médecins de plus noble caractère ne s'amuſeront pas uniquement à une pratique méchanique, & ne ſe feront pas recherché par pure néceſſité; mais qu'ils ſe rendront les Miniſtres de la Toute-puiſſance & de la Bonté Divine, en prolongeant la vie humaine & en contribuant à la ſanté de leurs ſemblables, par des moyens ſûrs & commodes; parce que, dit-il, quoique les Chrétiens aſpirent à entrer dans la Terre promiſe, c'eſt cependant une preuve de la Bonté Divine, que leurs ſoulèrs & leurs habits s'uſent le moins qu'il eſt poſſible, pendant qu'ils voyagent dans le Deſert du Monde. *Speramus enim & cupimus futurum, ut id plurimorum bona ſint; atque ut Medici nobiliores animos nonnihil erigant, neque toti ſint in curarum ſordibus, neque ſolum propter neceſſitatem honorentur, ſed ſint demum omnipotentiæ & clementiæ divinæ adminiſtri, in vita hominum promovendâ & inſtaurandâ, præſertim cum hoc agatur per vias tutas, & commodas, & civiles, & non ſanctatas. Eſſe enim non Chriſtiani ad terram promiſſionis perpetuo aſpiremus & ambelemus, tamen interim itinerantibus nobis, in hac mundi eremo, etiam calceos ipſos & tegmina (corporis ſcilicet noſtri fragilis) quam minimum atteri, erit ſignum favoris divini.*

(81) *Ubi ſupra* p. 30.

(82) L. III. c. 2.

(83) P. 26.

[*V*] *Les Pièces Philoſophiques publiées par Isaac Gruter.*] En voici les Titres: *Filum Labyrinthi ſive Inquiſitio legitima de Motu. De Sedibus Corporum. De Continuo & Vacuo. De Fluxu & Refluxu Maris. Indicia vera de Interpretatione Naturæ. Partis Inſtaurationis ſecundæ Delineatio & Argumentum. Aphoriſmi & Conſilia de Auxiliis Mentis & accenſione Luminis naturalis. De Interpretatione Naturæ Sententiæ duodecim. De Interpretatione Naturæ Proœmium. Cogitata & Viſa de Interpretatione Naturæ. Bodlei Epiſtola, in qua candide expendit Cogitata & Viſa. Deſcriptio Globi Intellectualis. Thema Cœli. Parmenidis. Teleſii. & Democriti Philoſophia. tractata in fabula. Scala Intellectus, ſive filum Labyrinthi, quæ eſt Inſtaurationis magnæ Pars IV;*

(84) Tenison p. 28.

(85) Idem p. 22.

(86) L. V. c. 3.

(87) Voyez *Experim.* 91-97. 462. 480. & 491.

encore le Traité de la Sageſſe des Anciens, *de Sapientia Veterum* [X] : le Portrait de Jules-Céſar, *Imago Civilis Julii Cæſaris* ; celui d'Auguſte, *Imago Civilis Auguſti Cæſaris* ; & l'Eloge de la Reine Eliſabeth, *In felicem memoriam Elizabethæ Angliæ Reginæ* [T] : ſes *Meditations Sacrées*, avec ſes *Lettres Latines* ; & ſes deux Livres ſur *les Moyens de perfectionner les Sciences Divines & Humaines* [Z]. Le troiſiéme Volume contient ſon *Hiſtoire Naturelle* [AA] : quelques Fragmens de Phyſiologie & de Médecine

(91) P. 41. & ſuiv.

IV ; & *Prodromus ſive Anticipationes Philoſophiæ ſecundæ*, *Inſtaurationis Magnæ Pars V.* Le Dr. Teniſon (88) remarque au ſujet de *l'Echelle de l'Entendement*, qui devoit faire la IV. Partie du grand Plan de Réformation, qu'on en trouve une eſpéce d'Eſſai dans la Diviſion du *Nouvel Organe*, & dans la petite Piéce publiée par Gruter ; mais l'Ouvrage même n'a jamais été exécuté, & il n'y en a que l'idée ou le plan inventé par Bacon. Il ſe propoſoit d'y expliquer les Régles générales contenues dans la ſeconde Partie, & d'en faire l'application à un certain nombre d'Exemples choiſis ; parce qu'il croyoit que ces Régles, ſans des Explications & des Applications particuliéres, étoient comme des diſcours de Géométrie ou de Méchanique, ſans figures. Son deſſein étoit donc de choiſir quelques ſujets, tant de la Nature que de l'Art, & de faire connoître l'origine & les progrès des Recherches Philoſophiques, en montrant le point où commencent nos Obſervations, & de quelle maniére elles s'étendent par degrés. Quelque choſe de pareil a été fait par ceux qui ont obſervé les divers changemens qui arrivent à l'Animal, depuis le moment de la conception juſqu'à ſa mort ; & qui enſuite l'ont conſidéré dans les différens uſages que l'on en peut faire, ſoit pour la Médecine, ſoit pour la Cuiſine ; auſſi-bien que la ſuite des idées qu'excitent ces phénomènes, ou d'autres, comparés avec ceux-là. Et comme ſon plan étoit de rapporter ces Obſervations d'où ſon qu'elles naiſſent par degrés, il donna à l'Ouvrage qu'il méditoit là-deſſus, le titre d'*Echelle de l'Entendement*. Il exprimoit la même penſée par une autre Métaphore (89), en conſeillant aux jeunes-gens d'imiter ceux qui, pour parvenir au ſommet d'une montagne, vont d'éminence en éminence. La cinquiéme Partie de ſon Plan qu'il méditoit, c'eſt ce qu'il nomme *Prodromi ſive Anticipationes Philoſophiæ ſecundæ*, ou *Tables d'attente*. Nous en avons encore la Préface, & une eſpéce d'Eſſai dans ſa *Diviſion ou Diſtribution générale* (90). Et quoiqu'on ne ſache point que le Chancelier ait rien compoſé de l'Ouvrage même, on en trouve quelque choſe qu'on peut recueillir des Axiomes & des plus importantes Obſervations, diſperſées dans ſes Hiſtoires Naturelles, qui ſont proprement les Obſervations miſes en ordre. Il ſe propoſoit de donner ces *Tables ou Anticipations*, par voie d'eſſai, juſqu'à ce qu'il pût donner le Corps même dans la ſixiéme & derniére Partie de ſon Plan, qui étoit la *Philoſophie ſeconde*, ou *Science Active*. Il deſiſpéra pourtant à la fin de voir achevé cet Edifice de Philoſophie fondé ſur la Nature & l'Expérience, & bâti peu à peu, & il en recommanda le ſoin à la Poſtérité. „ Le tems ſeul, dit le Dr. Teniſon (91), peut achever ce que Sa Gran „ deur a commencé : en quoi il a fait éclater ſa diligence & ſa ſagacité, en raſſemblant tant de matériaux, & en les arrangeant dans un ſi bel ordre en peu de tems, „ & la plus grande partie au milieu de l'embarras des Affaires publiques, faiſant ainſi de grands préparatifs pour „ élever l'*Edifice de la Philoſophie*.

(92) Voyez ſes *Oeuvres* Vol. I. p. 141. Lond. 1730.

(90) Voyez ſes *Oeuvres* Vol. I. p. 18.

(91) P. 51.

[X] *Le Traité de Sapientia Veterum.*] Il écrivit d'abord ce Livre en Latin (92), & il parut une ſeconde fois avec des Additions. Le Chevalier Arthur Gorges l'a traduit en Anglois. Le Dr. Teniſon remarque (93), que les Sages de l'Antiquité ſont peints dans cet Ouvrage comme beaucoup plus ſages qu'ils ne l'étoient peut-être réellement, & que le ſpirituel Interprète de leurs Tables les a repréſentées à leur avantage. C'eſt cette Piéce que Mr. Sandys a en vue dans ces paroles, qui ſont à la tête de ſes Notes ſur les *Métamorphoſes d'Ovide* (94) : „ Parmi „ les Modernes, j'ai principalement profité de Gyraldi, „ Pontanus, Ficin, Vivés, Natalis Comes, Scaliger, Sa„ binus, Picrius, & ſur-tout du Vicomte de S. Alban." Son but étoit de faire connoître les inſtructions, tant Phyſiques que Morales, que les Anciens ont renfermées ſous le voile de Fables, ou que Mylord Bacon a cru y voir cachées, & pouvoir y découvrir par la maniére dont il les a expliquées.

(92) Voy. ſa *Lettre à Mr. Matthieu*, dans le IV. Vol. de ſes *Oeuvres* p. 520.

(93) P. 56.

(94) P. 18.

[Y] *L'Eloge de la Reine Eliſabeth.*] Le Dr. Teniſon l'appelle, *un Monument du Bonheur de la Reine Eliſabeth.* Il nous apprend que Mylord Bacon ne l'a écrit qu'en Latin ; mais qu'il a été traduit en Anglois par une perſonne qui avoit plus de bonne volonté que de capacité, qui l'intitula tout court, *le Bonheur de la Reine*, en 1651 in-12. Mais il y en a une Verſion plus correcte par le Dr. Rawley, qui entreprit ce travail, parce qu'il ſavoit le cas que le Chancelier faiſoit de cette Piéce, ainſi dit expreſſément dans ſon Teſtament (95) : *Je ſouhaite particuliérement qu'on publie l'Eloge que j'ai compoſé à l'honneur de la Reine Eliſabeth.* A l'égard de l'occaſion qui le porta à faire cette Piéce, voici ce qu'il en diſoit dans une Lettre au Chevalier George Carey (96), qui étoit pour-lors en France, auquel il envoya cet Eloge : „ Puiſqu'il faut que l'un de nous deux „ commence, j'ai cru devoir vous réveiller & vous faire „ ſouvenir de moi ; & pour ne me pas borner à de ſimples complimens, il m'eſt venu à l'eſprit, que pendant les vacances de l'Eté, j'avois, à l'occaſion d'un Libelle „ ſacrieux contre la Reine Eliſabeth, fait une petite Piéce à ſon honneur, que je me perſuade que vous lirez „ avec plaiſir, tant par rapport au ſujet même, que par„ ce que vous avez coutume de faire accueil à tout ce qui „ part de ma plume. *Verum ea aliud ex alio*, ſi cela vient „ à propos, je ſerai bien aiſe que vous faſſiez voir cette „ Piéce au Préſident de Thou, dont l'excellente Hiſtoi„ re vous eſt connue ; ſur-tout parce que je ne fai pas ſi „ cet Ouvrage ne pourroit pas lui ſervir pour ſon Hiſtoi„ re, dans laquelle je ſerois charmé qu'il rendît juſtice à „ la vérité, & à la mémoire de cette Princeſſe ; choſe que „ je le crois naturellement diſpoſé à faire, à en juger par „ ce que nous avons déja de lui.

(95) P. 163.

(96) Bacon's *Works* p. 41.

[Z] *Ses deux Livres ſur les Moyens de perfectionner les Sciences Divines & Humaines.*] Cet Ouvrage fut imprimé en 1605, & il y renvoie dans pluſieurs de ſes Lettres qui ſe trouvent dans le quatriéme Volume de ſes Oeuvres, commençant à la pag. 561. Il ſe trouve tout entier dans le Traité *De Augmentis Scientiarum*. Il n'y a pas d'Ouvrage qui puiſſe prétendre avec plus de raiſon à la qualité d'Original, que celui-là ; & jamais il n'y en a eu qui ait fait plus d'honneur à la Langue Angloiſe, tant pour la beauté & la force du ſtyle, que pour l'exactitude de la Méthode, & pour l'importance des ſurprenantes Découvertes qu'il renferme. D'ailleurs, c'eſt le meilleur préparatif à la lecture du Livre de *Augmentis* (97).

(97) Blackbourne's *Account of his Edition of Lord Bacon's Works* p. 163.

[AA] *Son Hiſtoire Naturelle.*] Le Dr. Teniſon remarque (98), que le principal morceau de la troiſiéme Partie de ſon Plan général, eſt ce qu'il a nommé *Sylva Sylvarum*, ou *Hiſtoire Naturelle*, où l'on trouve quantité de matériaux pour former le Corps de la Philoſophie, comme on trouve dans le *Novum Organum* les directions ſur la maniére d'y travailler. Cet Ouvrage eſt non ſeulement l'Hiſtoire de la Nature agiſſant librement dans le cours ordinaire, comme dans la production des Météores, des Plantes & des Minéraux ; mais de la Nature contrainte, & miſe pour ainſi dire à la queſtion, par l'Art humain & par les Expériences. Ce n'eſt pourtant pas une Hiſtoire en détail, mais un Recueil indigeſte, où tout eſt encore pêle-mêle. Mylord Bacon, pour ne point décourager les autres, qui auroient voulu faire des Recueils de ce genre, n'a pas mis le ſien en ordre ; ce qui le rend moins beau, mais ne diminue rien de ſon utilité. On trouve dans cet Ouvrage des *Expériences d'éclairciſſement*, & des *Expériences d'uſage*, ainſi qu'il avoit coutume de les diſtinguer ; les unes *extraordinaires*, & les autres *communes*. Il ſavoit que ce qui eſt commun dans un Pays, eſt rare dans un autre : c'eſt par cette raiſon que le Dr. Gilbert étend en Italie, crut devoir donner un détail curieux & élégant de la maniére de braſſer à Angloiſe (99). Mylord Bacon ſavoit auſſi, qu'une Expérience connue du Vulgaire, peut être d'uſage aux Philoſophes pour bâtir deſſus. Et lui-même a rendu extraordinaires des Expériences communes, par les directions qu'il a données pour les perfectionner & les porter plus loin. Ce qui lui a fait dire, que „ ſa *Sylva Sylvarum* n'eſt „ pas, à proprement parler, une Hiſtoire Naturelle, mais „ une eſpéce ſublime de Magie Naturelle ; parce qu'il n'y „ décrit pas ſimplement la Nature, mais qu'il la force à „ produire de grands & admirables effets (100)." Cet Ouvrage, qu'il avoit écrit en Anglois, fut traduit fort obſcurément en François. Jaques Gruter, ſur cette Verſion, le mit en Latin ; mais ces deux Traductions étant défectueuſes, & on n'y entendoit guéres la penſée de l'Auteur. Gruter en fut averti par le Dr. Rawley, & il laiſſa en mourant un Exemplaire où il avoit fait bien des corrections. Son frére Iſaac Gruter, fit ces corrections, & ſur celles qu'il y ajouta de ſon chef, en donna une ſeconde Edition à Amſterdam en 1661. in-16. Il y a pourtant encore bien des fautes, qui demanderoient qu'on le retouchât. Mr. Ælius Deodatus avoit engagé un habile homme à traduire de nouveau cet Ouvrage, & il en étoit déja à la troiſiéme Centurie ; mais la lenteur avec laquelle il y alloit le dégoûta, & il en reſta là. La troiſiéme Centurie de cette Verſion étoit entre les mains du Dr. Teniſon, qui croyoit les deux prémiéres perdues. Pendant que nous ſommes ſur le ſujet de cette Hiſtoire Naturelle, nous rapporterons un trait fort remarquable que le Dr. Rawley nous fournit. Un jour le Chancelier lui dictoit quelques-unes des Expériences qui ſe trouvent dans la *Sylva*, en attendant le retour d'un Ami qu'il avoit envoyé à la Cour, pour avoir une réponſe déciſive par rapport à une grace que le Roi Jaques lui avoit comme promiſe. Juſques-là il n'avoit eu que des eſpérances, & il vouloit ſavoir l'événement de l'affaire, pour n'être plus en ſuſpens. Son Ami étant de retour, lui dit nettement qu'il ne devoit compter ſur rien, quelque ſujet qu'il eût de s'en flatter. *Fort bien*, dit le Chancelier ; & aiant congédié honnêtement ſon Ami après l'avoir remercié, il s'en vint trouver le Dr. Rawley, & lui dit : *Hé bien, l'autre affaire ne réuſſira point ; avançons celle-ci, qui dépend de nous.* Après quoi il ſe remit tranquillement à lui dicter pendant quelques heures, ſans faire paroître la moindre diſtraction. Mais pour revenir à notre ſujet, nous remarquerons avec le Dr. Tenniſon (101), qu'il étoit néceſſaire de faire de nouveau un Recueil pareil à cette *Hiſtoire Naturelle*. Ceux qu'on avoit ſe réduiſoient à peu de choſe, dès qu'on en ſéparoit les Fables, ce qui leur donnoit cependant le plus de prix. D'ailleurs,

(98) Voyez *les Oeuvres* Vol. IV. p. 572.

(99) *Ephem. Britan.*

(100) *Sylva Sylvar.* Cent. I. Exp. 99.

(101) P. 47.

ne [*BB*] : *La nouvelle Atlantis* [CC], petit Ouvrage imparfait : *Recueil d'Apophthegmes anciens & modernes* [*DD*] : *Ornamenta Rationalia : Essais ou Conseils Politiques & Moraux* [*EE*] ; avec un Fragment intitulé, *les Couleurs du Bien & du Mal* [*FF*]. On trouve enfuite l'*Hiſtoire de Henri VII* [*GG*] : un Frag-

(102) *De Aucm. Scient.* L. II. c. 2.

comme Bacon le remarque (102), la plupart de ces Hiſtoires étoient plutôt pour la converſation, que pour la Philoſophie. On forgeoit des Fables pour en tirer la Morale, & on les recevoit avec trop de crédulité. Les Ecrivains poſtérieurs répétoient ce qu'ils trouvoient dans les Anciens ; c'étoient des Copiſtes, & non des Philoſophes à Expériences ; tel a été Pline, que Solin n'a fait qu'abréger enſuite. Quelques perſonnes ont accuſé Bacon lui-même d'avoir adopté certaines Expériences trop aiſément, & ſans les avoir ſuffiſamment examinées pour en faire un choix ; mais on peut leur répondre par ſes propres paroles (103) : „ Le nombre d'Expériences que je rejette, ſans „ que cela paroiſſe, eſt infini. Il eſt vrai que quand j'en „ trouve qui n'ont rien que de probable pour l'exécution, „ & qui ſont de grand uſage, je les adopte, en les rap„ portant d'une manière douteuſe."

(103) *Sylva Sylvar. Cent.* I. *Exper.* 25.

[*BB*] *Quelques Fragmens de Phyſiologie & de Médecine.*] Le premier a pour titre, *Recherches ſur la compoſition des Métaux*. Suivent les *Queſtions ſur les Minéraux*, & les *Réponſes au Dr. Mercet*. *Recherche des changemens, tranſmutations, multiplications & affections des Corps*. Un *Diſcours ſur le rétabliſſement des Mines inondées*, préparé pour le Parlement, pendant qu'il étoit Chancelier, au rapport de Mr. Baſtel (104). Le Dr. Teniſon obſerve (105) qu'il eſt certain que Mylord Bacon avoit un Projet en tête là-deſſus, & qu'il ſe peut bien qu'il ait préparé un Diſcours pour le faire paſſer ; mais il n'oſe affirmer que ce ſoit celui-ci, parce que les Diſcours du Chancelier étoient ordinairement plus méthodiques, les périodes plus arrondies, les termes plus choiſis, les alluſions plus fréquentes & mieux ménagées ; & que comme perſonne n'avoit plus les expreſſions à ſon commandement pour éclaircir ſon ſujet, auſſi avoit-il ici un ſujet ſuſceptible de plus grandes beautés. La ſixième Pièce contient des Expériences ſur *la Peſanteur dans l'Air & dans l'Eau*. La ſeptième, quelques Propoſitions aux gens de la Campagne, qu'il nomme *Expériences pour l'Uſtilité & le Profit*. La huitième, des Expériences ſur *le Mélange des Liqueurs*. La neuvième eſt un *Catalogue des Corps qui ont une Vertu Attractive, & de ceux qui ne l'ont point ; avec des Expériences ſur l'Attraction*. Sous l'Article de la Médecine il y a une Pièce intitulée *Graine de Jeuneſſe*, où il preſcrit diverſes choſes, comme propres à conſerver la vigueur du Corps. On y trouve la Recette de l'*Eau de Mathuſalem*, contre le deſſéchement de la Vieilleſſe, qu'il eſtimoit & dont il faiſoit uſage. Vient enſuite une *Liſte d'Aſtringens, d'Aperitifs, & de Cordiaux, qui peuvent aider à la jeuneſſe*. Un *Extrait* du Chancelier pour ſon uſage, & *tiré de l'Hiſtoire de la Vie & de la Mort, avec de nouveaux Avis pour la conſervation de la jeuneſſe*. A la ſuite ſe trouvent quatre Recettes, dont la première eſt ſon *Bouillon ſpécifiquement contre la Pierre*. La ſeconde eſt un Onguent, qu'il nomme *Unguentum fragrans, ſive Romanum*, compoſé d'aſtringens pour empêcher la trop grande tranſpiration, & de cordiaux pour fortifier les parties. Le Dr. Teniſon dit (106), qu'il l'appelloit *Unguent Romain*, parce que les Romains le ſervoient beaucoup de Bains & d'Onctions. Et il croyoit, que l'Onction avec l'huile étoit un des moyens les plus efficaces pour prolonger la vie (107) ; qu'elle contribue à la ſanté en Hiver, en empêchant l'action du froid, & en Eté, en arrêtant la diſſipation des eſprits, & en défendant contre la trop forte impreſſion de l'air. Mais il croyoit que l'Onction ſans le Bain valoit mieux que le Bain ſans l'Onction ; il jugeoit même cette dernière pratique très nuiſible. La troiſième & la quatrième Recette ſont pour fortifier l'Eſtomac.

(104) *Extrait* p. 18. 19.

(105) P. 97.

(106) P. 99.

(107) *Voy. Hiſtor. Vit. & Mortis, Quæſt. ſub exordi. Art.* 19. 21.

[*CC*] *La nouvelle Atlantis.*] Cet Ouvrage eſt imparfait. Le Dr. Rawley, dans la Préface qu'il y a miſe, nous dit que l'Auteur s'eſt propoſé de donner le Plan d'un Collége établi pour expliquer la Nature, & pour exécuter de grands & admirables Ouvrages pour l'utilité du Genre-humain, tous le nom de *Maiſon de Salomon*, ou de *Collége de l'Ouvrage des ſix Jours*. Il a conduit l'Ouvrage juſqu'à la fin de cette partie. „ Certainement, *continuat-il*, „ ce Plan eſt trop grand & trop vaſte, pour qu'il puiſſe „ être imité en tout, quoiqu'il y ait quantité de choſes „ qui ne ſurpaſſent point l'induſtrie humaine. Sa Grandeur ſe propoſoit auſſi de donner dans cet Ouvrage un „ Plan de Gouvernement ; mais prévoyant que cela le „ méneroit trop loin, & le détourneroit de l'étude de „ l'Hiſtoire Naturelle, il abandonna ce deſſein." Le Dr. finit en remarquant, que l'illuſtre Auteur avoit deſſiné cette Pièce pour être miſe à la ſuite de l'*Hiſtoire Naturelle*, à cauſe du rapport qu'elle y a en partie. Nous avons ici, ſelon le Dr. Shaw (108), comme en miniature un Abrégé de toutes les Connoiſſances : Exemples, Préceptes, Modèles pour former l'Eſprit & pour le perfectionner dans l'Hiſtoire, la Géographie, la Chronologie, la Diſcipline Militaire, la Société, la Morale, la Politique, la Médecine &c, ce qui en fait comme un Abrégé & un Supplément au Plan *pour la Perfection des Sciences*. Ce qui fait voir la grandeur & l'utilité du deſſein même, c'eſt que non ſeulement Cowley a tâché de l'imiter dans ſon *Plan d'une Société Philoſophique*, mais que la Société Royale de Londres & l'Académie Royale des Sciences de Paris ſe ſont occupées des leur naiſſance, & travaillent continuellement encore, à l'exécuter.

(107) *Voy. Hiſtor. Vit. & Mortis, Quæſt. ſub exordi. Art.* 19. 21.

(108) *Preface* p. 277. du I. Volume des Lord Bacon's *Philoſophical Works methodis'd &c.*

[*DD*] *Recueil d'Apophthegmes anciens & modernes.*] Le Dr. Teniſon remarque (109) que ces Apophthegmes, dont la première Edition de Londres 1625 in-8. eſt la meilleure, ſont *un déſaſſement de ſes autres Etudes* : ce qu'il dit auſſi de ſes *Eſſais*, dans ſa Lettre à l'Evêque Andrews. Il les dicta de mémoire dans une matinée, & il dit dans ſa Préface, qu'il a fait ce Recueil, „ *en tournant* les anciens „ Apophthegmes, & en n'en rejettant aucun ſous prétexte „ qu'il étoit commun (puiſqu'il y a bien des choſes communes qui ſont excellentes) ou parce qu'il étoit parti d'un „ homme peu conſidérable, mais ſeulement parce qu'il étoit inſipide & plat ; & qu'il y a ajouté nombre d'A„ pophthegmes modernes, qui couroient riſque de périr."

(109) P. 19.

[*EE*] *Eſſais ou Conſeils Politiques & Moraux.*] Le Dr. Teniſon obſerve (110), que quoique ces *Eſſais* ne ſoient que comme une eſpèce de hors-d'œuvre ; cependant, comme *ils portent des Affaires de la Vie, & qu'ils touchent le Cœur*, Mylord Bacon ſe perſuadoit, ainſi qu'il paroît par ſa Dédicace au Duc de Buckingham, *que mis en Latin ils ſubſiſteroient auſſi longtems que les Lettres*. Il les compoſa en Anglois, & les augmenta à meſure que l'occaſion s'en préſentoit ; & il y ajouta enfin *les Couleurs du Bien & du Mal*. La Traduction Latine eſt de différentes mains, mais particulièrement du Dr. Hacket, depuis Evêque de Lichfield, du Poëte Ben-Johnſon, & d'autres. Il intitula cette Traduction Latine *Sermones Fideles*, à la façon des Juifs, qui appellent les Proverbes, les Maximes, & les Réflexions des Sages, *Diſcours Fidèles* ou dignes de foi. Il ſemble auſſi avoir particulièrement fait alluſion à ce paſſage de l'Eccléſiaſte Ch. XII. 12. où le Sage dit, qu'il a cherché *des propos de contentement (verba delectabilia*, comme le rend Tremellius) *des paroles agréables*, pour dreſſer le Cantique, & des *paroles de vérité (verba fidelia*, ſelon le même Traducteur), par où il entend peut-être le Livre des *Proverbes*. Il les appelle dans le verſet ſuivant, *les paroles des Sages*, & les compare à des aiguillons & des clous fichés par un Paſteur, *ab eodem Paſtore*. Mylord Bacon donna un Eſſai de cet Ouvrage en 1597, & le dédia à ſon frère unique Antoine Bacon ; & en 1612 il le revit & l'augmenta, le propoſant de le dédier au Prince Henri : mais ce Prince étant venu à mourir, il le dédia à ſon beau-frère Chevalier Jean Conſtable. Il mit la dernière Edition de 1625 ſous la protection de ſon fidèle Ami le Duc de Buckingham. L'Edition précédente a été traduite en Italien par Tobie Matthew, & en François par le Marquis d'Effiat, Ambaſſadeur de France ; mais il a ſupprimé, ainſi que le Traducteur Italien, ce qui pouvoit déplaire aux Papiſtes rigides (111). Il y a une Traduction Angloiſe des *Sermones Fideles*, imprimée à Londres en deux Volumes in-octavo, qui a pour titre : *Eſſais de Mylord Bacon, ou Conſeils Moraux & Politiques, traduits du Latin par Guillaume Wilymot, Docteur en Droit, Membre du Collége du Roi à Cambridge, & Regent de l'Ecole d'Illeworth dans le Comté de Middleſex*. Mr. de Voltaire, dans ſes *Lettres ſur les Anglois* (112), dit que ces Eſſais de Morale „ ſont des „ eſtimés, mais qu'ils ſont faits pour inſtruire, plutôt que „ pour plaire ; & que n'étant ni la Satire de la Nature Hu„ maine, comme les *Maximes de la Rochefoucault*, ni „ l'Ecole du Scepticiſme, comme *Montagne*, ils ſont moins „ lus que ces deux Livres ingénieux.

(110) P. 60.

(111) *Voy.* Mr. Stephen's *Account of the Life of the Lord Bacon* p. 28. 29.

(112) Lett. 11.

[*FF*] *Un Fragment intitulé, les Couleurs du Bien & du Mal.*] Il dit dans l'Introduction, „ que quand on délibè„ re, il s'agit de ſavoir ce qui eſt Bon, & ce qui eſt Mau„ vais ; par rapport au Bien, quel eſt le plus grand Bien ; par rapport au Mal, quel eſt le moindre Mal. Enfor„ te qu'il eſt queſtion, pour celui qui veut perſuader, „ de faire paroître les choſes bonnes ou mauvaiſes, & ce„ la dans le plus haut ou dans le plus bas degré ; ce qui „ peut ſe faire par de bonnes & ſolides raiſons, mais auſſi „ en peignant les choſes de certaines couleurs, & ſe prê„ tant à des idées populaires, en faiſant valoir quelques „ circonſtances, par où l'on entraîne quelquefois non ſeu„ lement les eſprits foibles, mais les perſonnes les plus „ ſages, qui n'examinent & ne pèſent pas aſſez les choſes. Outre la vertu que ces couleurs ont de faire paroître les objets tout différens de ce qu'ils ſont réelle„ ment, & d'induire de cette manière en erreur, elles ſont très propres à fortifier la perſuaſion de ce „ qui eſt vrai : car des raiſons claires & toujours propoſées d'une ſeule manière, ont de la peine à ſe faire recevoir, ſur-tout par des eſprits délicats ; mais quand „ elles ſont variées, & qu'on leur donne comme une nou„ velle vigueur par ces tours inſinuans, elles font une plus „ forte impreſſion, & déterminent ſouvent tout d'un coup. „ Enfin il n'y a rien qui ſoit d'un plus grand uſage pour „ porter des jugemens ſolides, que de connoître ces cou„ leurs, & d'en pénétrer la nature, en faiſant voir en „ quel cas on peut y déférer, & quels ſont ceux où elles „ nous trompent. Et ſi cette découverte demande une gran„ de connoiſſance des choſes, auſſi eſt-elle extrêmement „ utile pour diriger nos jugemens & pour prévenir l'erreur.

[*GG*] *L'Hiſtoire de Henri VII.*] Le Dr. Teniſon nous apprend (113), que l'Auteur avoit d'abord publié cette Hiſtoire en Anglois en 1622, qu'il l'avoit dédiée au Prin-

(113) P. 58.

ce

Fragment de l'*Histoire de Henri VIII*, qu'il avoit entreprise à la prière du Roi Charles I. , mais il ne vécut pas assez pour l'achever, & ce que nous en avons est l'Ouvrage d'une matinée (*ff*) : le *Commencement de l'Histoire de la Grande Bretagne*, Essai envoyé au Roi Jaques, au régne duquel il étoit relatif. C'étoit-là un Ouvrage digne de sa plume, parce que, comme il le dit dans une Lettre au Roi, inférée dans le IV. Volume de ses Oeuvres (*gg*), *il auroit parlé non seulement de ce dont il pouvoit se souvenir, mais de ce qu'il avoit été à portée d'observer par lui-même* ; &, comme il le remarque dans une Lettre au Chancelier Egerton (*hh*), *qu'il auroit eu à parler d'un tems, qui offroit une plus grande variété d'événemens, qu'on n'en trouve dans un aussi court espace dans l'Histoire d'aucune Monarchie héréditaire.* On trouve dans le même Volume: *Considérations sur la Guerre contre l'Espagne, dédiées à Charles Prince de Galles*, en 1624 : *Avertissement sur les Guerres Saintes*, écrit en 1622 , avec *les Questions sur la justice de la Guerre pour la propagation de la Religion : Histoire du Bureau des Aliénations*, composée vers la fin de l'an 1598: *Avis au Chevalier George Villiers, depuis Duc de Buckingham.* Le quatrième Volume contient: *Propositions faites à Sa Majesté, de faire réduire en un Corps & corriger les Loix d'Angleterre* [*HH*]: *Essai*

(*ff*) Rawley *Vita Baconi* p. m. 11.

(*gg*) P. 367.

(*hh*) Ibid. p. 505.

ce Charles,' & qu'il la traduisit ensuite en Latin. C'est le premier Ouvrage qu'il composa après sa retraite (114). Voiet ce qu'il dit là-dessus du Lettre à l'Evêque de Winchester, qui est devenu son Dialogue sur la Guerre Sainte. „ Aiant, dans mon Plan universel de Réformation, travaillé au bien général du Genre-humain „ considéré par rapport à son être, & aux dons de la Nature; & dans mon Ouvrage sur les Loix, au bien général des hommes, entant qu'ils vivent en Société ; j'ai „ cru devoir aussi quelque chose au bien & à la gloire de „ ma Patrie, que j'ai toujours aimée ; enforte que si les „ Emplois dont j'ai été revêtu ont été au-deçà de mes mérites, mes soins & mon zèle pour le bien public ont de „ beaucoup surpassé le rang que j'ai occupé. C'est ce qui „ m'a engagé, aiant renoncé à cet Ouvrage fur les Loix „ de mon Pays, de travailler à lui faire honneur ; & j'ai „ tâché de le faire dans mon Histoire de Henri VII. " Dans son Epître Dédicatoire il dit au Prince, „ qu'il n'a „ point flatté ce Monarque, mais qu'il a tâché de le dépeindre au naturel, autant que l'éloignement des tems „ le lui a permis." Henri Corringius (115) dit que cette Histoire „ eſt belle écrite avec jugement, quoique le ſtyle latin de l'Auteur ne ſoit pourtant beau. *Henrici Septimi Hiſtoriam perfectus eſt ſeorſum, eleganter admodum, Cancellarius Regni Angliæ Baco de Verulamio, qui multum prudentiæ inſeruit, etiamſi non ſit facundus & probus Latinus Scriptor.* Ecrivain dans la Lettre à Burnet, du 26 de Juillet 1629, dit que cette Histoire eſt écrite avec beaucoup de jugement : *Baconi habemus librum ſane magno judicio ſcriptum de rebus Henrici VII.* Degory Wheat, dans ſa *Methodus legendi Hiſtorias Civiles* (116), va juſqu'à dire, que Mylord Bacon a ſi heureuſement exécuté cette Hiſtoire, qu'il a égalé, ſi même il n'a ſurpaſſé les plus excellens Hiſtoriens. *Cujus* (Henrici ſeptimi) *vitam & res geſtas haud ita pridem nobis repræſentavit nobiliſſimus Verulamii Baro, adeo feliciter, adeoque plene, ut Hiſtoricorum præſtantiſſimis, ſinon ſuperaverit, certe prorſus æquaverit.* L'Auteur de la Préface des trois Volumes de l'*Hiſtoire Complette d'Angleterre*, qu'on dit être Mr. Hughes (117), l'appelle *un des plus beaux morceaux d'Hiſtoire qu'on ait jamais écrit, ſoit en Anglois, ſoit en d'autres Langues anciennes ou modernes.* Il dit, qu'on ne peut donner dans l'excès en le louant ; qu'on y voit toute la profondeur de réflexion d'un Miniſtre d'Etat & d'un Philoſophe, toutes les graces d'un Orateur modeſte, toute la conduite d'un bon Hiſtorien, & qu'on peut apprendre ſuffiſamment de lui ſeul, ce vrai Sublime qui annoblit l'Hiſtoire, qui conſtitue plus dans l'élévation des penſées que dans la pompe des expreſſions, & qui peut par cette raiſon s'accorder parfaitement avec cette belle Simplicité qu'on demande auſſi, quelque on veut bien entendre par ce terme. „ Il retrace, *continue cet Auteur*, les événemens avec un „ jugement admirable, il les exprime avec beaucoup de „ clarté & de netteté, & il a l'art de rendre chaque partie de l'Hiſtoire inſtructive, ſans y mêler perpétuellement des maximes & des réflexions, qui font languir la „ narration, & qui ſont des ornemens empruntés, dont „ les Ecrivains affectés aiment à ſe parer. Un autre „ trait d'excellence, c'eſt qu'il ne ſe borne pas à une narration ſeche & ſuperficielle, mais qu'il approfondit ſon „ ſujet, & découvre les motifs des actions, qui paroiſſent par-tout de fidèles portraits de ce qui a été, & non de chimériques conjectures. C'eſt ce qui mérite d'autant plus d'être remarqué, que Taciſte, admiré par les uns par cet endroit, eſt regardé par les autres comme aiant „ trop fait le Politique *, & aiant entendu finceſſe aux „ choſes les plus ſimples. Mais comme il n'y a rien de „ plus utile que cette manière d'écrire, quand elle eſt „ bien ménagée ; il ſemble auſſi que c'eſt plutôt le talent „ d'un homme ſage, que de ceux qui y entendent tant de „ finceſſe." Nicholſon dans ſa *Bibliothèque Hiſtorique d'Angleterre*, dit „ que perſonne n'a entrepris & exécuté avec plus de ſuccès le deſſein d'écrire l'Hiſtoire du Roi „ Henri VII, que le Chevalier François Bacon, aiant „ ſurmonté courageuſement ces difficultés, contre leſ- „ quelles il a pris tant de ſoin de munir les autres Hiſtoriens †. Il s'eſt comme métamorphoſé en la perſonne „ du Roi Henri VII, aiant développé les vues ſecrettes de „ ſes Conſeils, comme s'il y eût préſidé. On ne trouve „ point parmi ces ſages réflexions, de ces endroits communs, qui ſont au deſſous d'un homme d'Etat; & il n'a „ point paſſé par deſſus des choſes importantes, avec cette précipitation négligente & cette indifférence trop „ ordinaire aux autres Ecrivains. L'Auteur n'a rien donné aux conjectures, quand un peu d'attention a ſuffi „ pour mettre les faits dans leur vrai jour. Le Lecteur „ n'eſt point détourné par d'inutiles digreſſions, ni par „ des fables; mais tout l'Ouvrage eſt écrit d'un ſtyle grave & ſégal, digne du ſujet & de l'Auteur." Malgré ces éloges, on a fait de ſévères critiques de cette Hiſtoire. Le *Guardian* (118) dit „ que Mylord Verulam eſt toujours „ ſur le ton ennuyeux de la déclamation, employant deux „ mots pour un, courant toujours après l'eſprit, & auſſi „ amoureux de ſaillies que quelques-uns de nos Auteurs „ Comiques : qu'il abonde en phraſes baſſes, & au-deſſous de la majeſté de l'Hiſtoire; & qu'il le fait ſouvent „ à des jeux d'imagination & aux pointes : que ſes Réflexions politiques ſont très ſouvent fauſſes, toujours trivviales & puériles : qu'il donne généralement à ſes penſées un tour affecté & pédant ; & que tout ſon Ouvrage ſent plus l'Ecole, que le grand Monde : le Régent de „ Collége, que l'Homme de Cour." L'Auteur appuie ſa critique par quelques exemples ; & il remarque enſuite, que l'Ouvrage entier eſt mal conduit, & que l'Hiſtoire de Perkin Warbeck, qui ne devoit pas tenir plus de place qu'un Epiſode dans un Poëme, fait preſque le tiers du Livre : que le Caractère de Henri VII, qui eſt à la fin, eſt plutôt un Abrégé de ſon Hiſtoire, qu'un Caractère ; qu'il eſt ennuyeux, & chargé de tant de circonſtances, qu'il eſt impoſſible au Lecteur de le faire entrer aiſément & diſtinctement dans ſa mémoire. Il finit cependant en diſant, qu'après tout, on peut alléguer en faveur de Mylord „ Verulam, qu'il vivoit dans un tems, où l'on ignoroit une maniére d'écrire correcte & pure, & où le Pédantiſme étoit à la mode même à la Cour ; enforte qu'il ne faut pas être ſurpris qu'il ait été entraîné par le torrent, & qu'il ait accommodé ſon génie au goût de ſon tems; quoiqu'il ſurpaſſât peut-être d'ailleurs tous ceux de ſon Pays, qui l'avoient précédé, ou qui l'ont ſuivi. " Mr. de Rapin Thoyras, dans ſon *Hiſtoire d'Angleterre* (119), dit que Mylord Bacon n'a pas donné à Henri VII le Caractère qui lui convient. „ Cela n'eſt pas „ étonnant, *ajoute-t-il:* comme ſes biens avoient été confiſqués par la Sentence dont je viens de parler, & qu'il „ ne vivoit que d'une penſion du Roi, qui parloit toujours avec de grands éloges de Henri VII ſon bifaiteur, „ il faiſoit ſa cour au Roi, en faiſant regarder ce Prince „ comme un modèle de Sageſſe & de Vertu." Mr. de Voltaire, dans ſes *Lettres ſur les Anglois* (120), remarque que cette Hiſtoire a paſſé pour un Chef-d'œuvre ; mais il s'étonne *que quelques perſonnes oſent comparer un ſi petit Ouvrage, avec l'Hiſtoire de Thou.* Il cite enſuite un paſſage, où le Chevalier Bacon parle du faux Impoſteur Perkin, fils de Jean Osbeck, & remarque, qui prit ſi hardiment le nom de Richard IV, Roi d'Angleterre, encouragé par la Ducheſſe de Bourgogne, & qui diſputa la Couronne à Henri VII. „ Environ ce „ tems, *dit Bacon*, le Roi Henri fut obſédé d'Eſprits malins par la Magie de la Ducheſſe de Bourgogne, qui évoqua des Enfers l'Ombre de Richard Duc d'Yorck, ſecond fils d'Edouard IV, pour venir tourmenter le Roi „ Henri . . . . Quand la Ducheſſe de Bourgogne eut inſtruit Perkin, elle commença à délibérer par quelle région du Ciel elle feroit paroître cette Comète, & elle „ réſolut qu'elle éclateroit d'abord ſur l'horizon de l'Irlande." Il me ſemble, ajoute Mr. de Voltaire, que notre ſage De Thou ne donne guéres dans ce Phébus, qu'on prenoit autrefois pour du Sublime, mais qu'à préſent on nomme avec raiſon Galimatias.

[*HH*] *Propoſition faite à Sa Majeſté, de faire réduire en un Corps & corriger les Loix d'Angleterre.*] Il dit dans cette Pièce, que les Loix d'Angleterre, telles qu'elles ſont aujourd'hui, ſont ſujettes à beaucoup d'embarras, de délais, & de ſubterfuges; d'où il s'enſuit, 1. Que la Chicane a un vaſte champ pour multiplier les procès & pour les traîner en longueur. 2. Que les Chicaneurs ſont bien armés, tandis que les honnêtes-gens ſont expoſés à l'oppreſſion. 3. Que les Juges ont un grand pouvoir, par la liberté qu'ils ont dans les affaires douteuſes. 4. Que la Chancellerie eſt plus chargée d'affaires, par l'obſcurité & l'embarras des Loix. 5. Que les Avocats ignorans cachent leur ignorance, en alléguant l'ambiguïté des Loix ſur tant de cas. 6. Qu'on eſt expoſé à ſe voir contester ſes biens, en vertu de quelque Titre qu'on les poſſède : ſans parler de pluſieurs autres inconvéniens de cette nature. Il obſerve enſuite, que ſans les *Cauſes* du Chevalier Edouard

(114) *Voy.* le Catalogue de les Ouvrages, *dans la Vie parle Dr. Rawley.*

(115) *Apud* Pope Blount *Cenſ. celeb. Auth.* p. 301. Edit. 1694. in-4.

(116) Sect. 30. p. 144. Oxon. 1657.

(117) Voy. *the Life of Bishop Kennet* p. 11. Lond. 1730.

* *Sa manière de critiquer eſt fine par elle même, mais elle devient groſſière par l'envie qu'il a de critiquer tout.* Rapin Reſl. *C'eſt plus la Politique que la Vérité, qui le fait parler.* Ibid.

† *De Augm. Scient. L. II. c. 5.*

(118) Vol. I. n. 25.

(119) Tom. VII. p. 152.

(120) Lett. XII.

Essai du Recueil des Loix, présenté au Roi Jaques : Elémens du Droit Coutumier d'Angleterre ; contenant 1. *Un Recueil des principales Règles de ce Droit, avec leur étendue.* 2. *L'Utilité du Droit Coutumier pour la conservation de la Vie, des Biens & de la Réputation, conformément aux Coutumes d'Angleterre* [*II*]. Suivent, *les Cas de Trahison, de Felonie, de Prœmunire, de la Suprémacie du Roi, de la Charge des Commissaires* &c. *Projet d'Acte contre le dessein de payer en denrées au-lieu d'argent : Arrêts de la Chancellerie : Leçons sur le Statut des Intérêts :* Traités sur l'*Union : Harangues : Observations sur un Libelle* &c. *Relation de la Conspiration de Lopez : Apologie touchant l'affaire du Comte d'Essex : Considérations sur l'utilité d'envoyer des Colonies en Irlande : Avis présenté au Roi touchant le Legs fait par Mr. Sutton* [*KK*]. *Ouvrages Théologiques* [*LL*]: *Fragmens*, in-quarto [*MM*]: *Lettres écrites du tems de la Reine Elisabeth : Conspiration du Comte d'Essex : Lettres écrites sous le Roi Jaques,* & *Lettres touchant la charge de Solliciteur.* En 1734 on a publié à Londres, in-quarto, *Lettres & Fragmens du Chancelier Bacon, recueillis par Robert Stephens, Ecuyer,*

Coke, les Loix seroient encore comme un Vaisseau sans lest, „ parce que les cas d'aujourd'hui sont différens „ de ceux d'autrefois. Mais la nécessité de cet Amende- „ ge, *continue-t-il*, est plus grande encore par rapport aux Loix Parlementaires. Car, premièrement, „ il y a un grand nombre de Loix Pénales, qui ne peuvent que ruiner le peuple, si on les fait valoir & qu'on „ les exécute dans des tems écheus. Un savant Jurisconsulte expliqua de ce grand nombre de Loix Pénales, „ cette malédiction d'un Prophète, *Plust super eos laqueos* ; parce qu'elles font plus de mal aux hommes, qu'un orage de grêle & de pluie n'en fait au bled. Il y a des „ Loix Pénales qu'il est bon de retenir, mais dont la Pénalité est trop grande ; & c'est une règle constante, que „ les peines excessives, outre leur dureté, ralentissent „ souvent la vigueur de la Loi, & en empêchent l'exécution. Un autre inconvénient des Loix Pénales, amorties & hors d'usage, c'est qu'elles font tort aux autres „ Loix qui doivent être maintenues en vigueur, en inspirant un esprit de négligence & de desobéissance. C'est „ une gangrène, qui gagne tout le corps, entière qu'on peut dire de nos Loix, *que les vivans expirent entre les bras des morts.* Enfin, il y a une si grande foule de Loix „ sur un seul & même sujet, & qui font si embarrassées, que „ dans cette confusion l'on perd de vue ce que la Loi exige." Le Plan qu'il proposa, & réduit à deux chefs, fut de faire un Recueil des Loix qui concernent le Droit Coutumier, & un autre des Loix Parlementaires. Pour le premier, il faudroit faire trois choses. 1. Compiler un Livre *de Antiquitatibus Juris.* 2. Réduire ou perfectionner le Corps du Droit Coutumier. 3. Composer quelques Ouvrages, qui servissent comme d'Introduction à l'Etude de ces Loix. La Réformation des Loix Parlementaires se réduit à quatre Articles. 1. De rayer les Loix qui portent fur des cas, qui, par le changement des tems, n'exiſtent plus. 2. D'annuller celles qui ne font point en usage, quoiqu'elles subsistent dans toute leur force. 3. De mitiger les peines décernées par d'autres. 4. De réduire en une seule Loi claire & precise, toutes celles qui tendent au même but. Bacon écrivit cette Pièce dans le tems qu'il étoit du Conseil Privé, & Procureur-Général.

[*II*] *Elemens du Droit Coutumier d'Angleterre.*] Dans l'Epître Dédicatoire au Roi Jaques I. il parle „ du dessein que Sa Majesté avoit conçu depuis quelques années, „ de faire une Réforme générale dans les Loix, & de les „ rendre plus claires & plus courtes, pour mettre les „ bieus en sureté, abolir les peines auxquelles bien des „ perſonnes se trouvent exposées, faire revivre plusieurs excellentes Loix, mettre les Juges en état d'juger avec „ plus de lumière & d'équité, & les Conſeillers de donner „ des avis plus surs ; pour faciliter l'Etude des Loix, arrêter le cours de la Chicane, & procurer au bon Droit „ la facilité de se maintenir." Dans la Préface l'Auteur nous dit, qu'en travaillant fur ce sujet, il a moins cherché à faire parade de son esprit & de son savoir, qu'à se rendre utile aux Jurisconsultes, en établissant des Règles qui puſſent être d'usage. Et que quoiqu'il y en ait qui soient communes & ordinaires, & qui ne servent qu'à appuyer les raisonnemens les plus ridicules & les plus impertinens, il y en a d'autres recueillies & tirées de l'harmonie & du rapport des cas, qui font celles que les plus éclairés & les plus savans Jurisconsultes ont dans l'esprit & suivent dans la pratique, quoiqu'ils ne soient pas quelquefois en état de les exprimer & de les mettre au jour. En second lieu, que quand quelques-unes de ces Règles ont du rapport avec les Loix Romaines, que d'autres s'en trouvent différentes, & souvent opposées à des principes qui font communs à ces Loix & à celles d'Angleterre, il n'a point affecté de les déguiſer par d'autres termes que ceux qui sont en usage parmi les Jurisconsultes, pour faire croire qu'elles sont de son invention, & qu'il ne les a point empruntées & traduites. Troiſiémement, qu'il a écrit par Aphorismes distinés, parce que cette Méthode laisse à l'esprit une grande liberté de varier l'usage de ce qu'on lui propoſe. En quatrième lieu, qu'il a mis les Règles en Latin ; mais que par rapport aux explications & aux distinctions, il a conſervé le langage particulier des Loix. Cinquièmement, qu'il s'est abstenu d'alléguer des autorités. Enfin, qu'il a accompagné les Règles qu'il a données, d'une application claire & simple, en les appliquant à des cas, en les éclaircissant par des distinctions, & en développant les raisons fur lesquelles elles sont fondées, & la relation qu'elles ont avec d'autres Règles.

(121) *Introd. p. 68.*

[*KK*] *Avis présenté au Roi touchant le Legs fait par Mr. Sutton.*] Le Dr. Tenison remarque (121), que dans cette Pièce il propoſoit d'employer le Legs à quatre usages, différens de celui que le Testateur avoit désigné. Premièrement, de fonder un Collège pour les Controverſes contre les Papistes. Secondement, de fonder une *Retraite* (car le nom de *Séminaire* n'étoit pas de son goût) pour ceux qui embrasſoient la Religion Protestante. En troiſième lieu, d'établir des Pensions pour des Prédicateurs, qui iroient prêcher dans les endroits où il n'y en avoit point, comme dans le Comté de Lancastre, où la Reine Elisabeth avoit eu soin, de son tems, d'en envoyer de cette manière. Enfin d'augmenter les gages des Profeſſeurs du Grec & de l'autre Université d'Angleterre. Il paroît par-là, que Mylord Bacon ne desapprouvoit pas le Legs même, mais la disposition qui en avoit été faite ; & par conſéquent, que c'est très injuſtement que quelques perſonnes l'ont publiquement accuſé de s'être laiſſé corrompre par l'Héritier de Mr. Sutton.

[*LL*] *Ouvrages Théologiques.*] Le Dr. Tenison observe (122) que ces Ouvrages font en petit nombre, *& qu'on n'y remarque rien d'auſſi extraordinaire que dans les autres qu'on a de lui.* Il avoit écrit lui-même la *Confeſſion de Foi* en Anglois, & le Dr. Rawley l'a traduite en Latin. On trouve enſuite *Avertiſſement ſur les Diſputes de l'Egliſe Anglicane* ; ſes *Conſidérations ſur la meilleure manière de pacifier & d'édifier cette Egliſe* ; & ſes *Prières*, de la première desquelles le *Tatler* ou *Babillard* parle de manière favorable (123). Il s'est avec un extrême plaiſir „ que j'ai trouvé parmi les Ouvrages de ce Grand-Homme une Prière de ſa propre compoſition, qui pour la noblesse des penſées, & la force de l'expreſſion, reſpire une piété plus angélique qu'humaine. Un grand défaut semble avoir été l'excès de cette Vertu qui couvre une multitude de péchés. Elle le porta à avoir trop d'indulgence pour ſes Domeſtiques, qui en abuſèrent au point, qu'il ſe vit dépouillé des Dignités & des Richeſſes, qu'un grand Monarque continue acumulées fur lui. Mais dans cette Prière, on voit que „ dans le tems qu'il ſe proſternoit devant le Dieu des miſéricordes, & qu'il s'humilioit ſous les afflictions dont „ il étoit accablé, il ſe fondoit par le ſentiment intérieur de ſon intégrité, par ſon zèle, ſa piété, & ſon amour pour le Genre-humain ; ce qui lui donne une „ Grandeur plus réelle dans l'eſprit de ceux qui réfléchiſſent, que celle dont il étoit déchu." Le dernier de ſes Ouvrages Théologiques eſt une *Traduction de quelques Pſeaumes.* Le Dr. Tenison nous apprend (124), qu'il ſe divertit à cette pieuſe occupation pendant ſa maladie en 1625. Quand il publia cet Ouvrage, il le dédia *à ſon bon ami* Mr. George Herbert, jugeant qu'il lui appartenoit en qualité de Théologien & de Poëte. Mylord Bacon entendoit très bien l'Art Poëtique, comme on le voit par ce qu'il en dit dans ſon Traité de *Augmentis Scientiarum* (125) ; & l'Auteur du *Tatler* (126), après en avoir cité un paſſage, ajoute, *qu'il donne plus juſte & plus nette de cet Art, que tous les Livres qui en ont traité.* Nous trouvons auſſi dans l'*Apologie de Mylord Bacon contre certaines choſes, dont on le charge par rapport à l'affaire du Comte d'Eſſex*, que la Reine Elisabeth aiant fait partie d'aller dîner chez lui à Twickman Park, il avoit préparé un Sonnet, pour tâcher de réconcilier le Comte avec cette Princeſſe, dont il avoit encourru la diſgrace. „ Mais, *dit le Dr. Tenison* (127), il ne courtiſoit les Muſes que „ fort rarement ; & c'eſt ce qui fait que ſa veine ne paroît pas auſſi élégante & auſſi heureuſe, qu'elle auroit pu le devenir par l'exercice. Il eſt vrai, que c'eſt peut-être une des choſes les plus difficiles, que d'excceller dans la Poëſie ; & que de s'y eſſayer ſans exceller, n'eſt perdre ſon tems & ſa réputation : car la médiocrité à cet égard eſt un défaut. Dans ce Siècle délicat (dit le P. Rapin dans ſes judicieuſes Réflexions) les vers qui ne ſont pas admirables, ſont ridicules. Ils ſont „ ſemblables à certains ragoûts modernes, qui, à moins qu'ils ne ſoient de haut goût, excitent du dégoût."

(122) P. 72.

(123) Vol. IV. p. 267.

(124) P. 72.

(125) L. II. c. 13.

(126) Vol. II. n. 108.

(127) P. 72.

[*MM*] *Fragmens in-quarto.*] On nous apprend dans un Avertiſſement qui les précède dans l'Edition des Oeuvres de Mylord Bacon par Mr. Blackbourne (128), que le Dr. Rawley n'a jamais reconnu ces Fragmens pour être de cet Illuſtre Auteur, & qu'on n'y trouve point ſon génie & ſa pénétration. Cependant, comme on les a donnés pour autentiques dans une Edition de *Fragmens* de Mylord Verulam en 1648, & que Sancroft Archevêque de Cantorbéry leur a donné quelque crédit par la révision exacte qu'il en a faite, les aiant corrigés & préparés pour l'impreſſion, avec d'autres Ouvrages reconnus pour être du Chancelier, on les a inſérés dans la dernière Edition de ſes Oeuvres. Voici les titres de ces Pièces. 1. *Quel doit être le Caractère des Perſonnes qui executeront les ordres émanés*

(128) Vol. IV. p. 458.

Ecuyer, & Historiographe du Roi. Et le Dr. Shaw a traduit tous ſes Ouvrages Philoſophiques en Anglois, & les a publiés dans un ordre convenable, ſous le Titre *d'Oeuvres Philoſophiques de François Bacon, Baron de Verulam, Vicomte de S. Albun, Grand-Chancelier d'Angleterre, miſes en ordre, & traduites en Anglois ſur les Originaux, avec des Remarques pour éclaircir les endroits obſcurs, & pour faire voir juſques à quel point les Plans de l'Auteur pour la reformation & la perfection des Sciences ſont exécutés aujourd'hui. Par Pierre Shaw, Dr. en Médecine; trois Vol. in-quarto. Londres* 1733. Mylord Bacon échappa heureuſement à la Peſte qui régna pendant l'Eté de l'année 1625; mais comme il étoit d'un tempérament délicat, il paſſa avec peine le rude Hiver qui ſuivit; & étant allé au Printems à la Campagne pour faire quelques Expériences, il ſe trouva ſi mal, qu'il fut obligé de s'arrêter dans une Maiſon du Comte d'Arundel à Highgate [NN]. Il y vécut environ une ſemaine (*ii*), & mourut le 9 d'Avril de l'an 1626, le jour même de Pâques, âgé de ſoixante-ſix ans. Il fut emporté par une fluxion de poitrine, accompagnée d'une fiévre lente. On porta ſon corps pour être enſeveli, ſelon ſa dernière volonté, auprès de ſa mère, dans l'Egliſe de S. Michel près de S. Alban. Le Chevalier Thomas Meautys, qui avoit été ſon Secrétaire, & qui a été depuis Clerc du Conſeil Privé ſous deux Rois (*kk*), lui érigea un Monument de marbre blanc, où il eſt repréſenté aſſis, & dans la poſture d'un homme qui médite, avec une Epitaphe compoſée par le Chevalier Henri Wotton [*OO*]. Arthur Wilſon, dans *l'Hiſtoire de la Vie & du Régne de Jaques I.* (*ll*), nous dit, que *Bacon étoit d'une taille médiocre; qu'il avoit le viſage ridé, avant que d'être vieux; que ſon air étoit grave & agréable.* Une choſe fort ſinguliére en lui, c'eſt que toutes les fois qu'il y avoit Eclipſe de Lune, il tomboit en défaillance, quoiqu'il n'en ſût rien (*mm*). Il eſt l'Auteur de pluſieurs Inventions Méchaniques [*PP*], & Mr. de Voltaire l'appelle *le Pére de la Philoſophie Expérimentale* (*nn*). Il ajoute, que perſonne avant lui n'avoit connu cette Philoſophie; que de toutes les Epreuves Phyſiques qu'on a faites depuis lui, il n'y en a preſque pas une qui ne ſoit indiquée dans ſon Livre; & qu'il en avoit fait lui-même pluſieurs. Il fit, ajoute le même Auteur, des eſpéces de Machines Pneumatiques, par leſquelles il devina l'Elaſticité de l'Air; & il a tourné

(*ii*) Stephens *Account of the Life of the Lord Bacon* p. 22.

(*kk*) Rawley *Vita Bacani* p. m. 22.

(*ll*) Voyez *the Complete Hiſtory of England* Vol. II. p. 716. Londres 1706.

(*mm*) Rawley *ubi ſup.*

(*nn*) *Letters ſur les Anglois.* Lett. XIII. p. 83.

vés du Roi en vertu de ſa Suprémacie. II. *Courtes Remarques ſur la Société Civile.* III. *Eſſai ſur la Mort.* IV. *Les Caractéres du Chriſtien qui a la Foi, par rapport aux Paradoxes & aux Contradictions apparentes.* V. *Priere compoſée par Mylord Bacon, & dont il ſe ſervoit ordinairement.* Mais cette Priére ne reſſemble guéres à celle dont nous avons parlé dans la Remarque précédente, & ne paroît point être de la même main.

[NN] Dans une Maiſon du Comte d'Arundel à Highgate.] Nous avons une Lettre, qu'il écrivit à ce Comte immédiatement avant ſa mort, & qui eſt la derniére qu'il ait écrite, dans laquelle il lui dit, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'il aura le même ſort que Pline l'Ancien, qui périt en voulant obſerver de trop prés l'éruption du Mont Veſuve. Que lui-même avoit voulu faire auſſi quelques Expériences ſur la conſervation & l'endurciſſement des Corps, & que l'Expérience réuſſit parfaitement. „ Mais „ *continuez-t-il*, dans le voyage (entre Londres & Highga„ te), il me prit un ſi grand vomiſſement, que je ne ſai „ ſi je dois l'attribuer à la Pierre, ou à quelque indiſpe„ tion, ou au froid, ou peut-être à tous les trois enſem„ ble. Et quand j'ai été arrivé dans la maiſon de Votre „ Grandeur, il m'a été impoſſible de m'en retonner, & „ j'ai été obligé de m'y arrêter. Votre Concierge y a „ grand ſoin de moi; & je me flatte que non ſeulement „ vous le lui pardonnerez, mais que cela vous donnera „ encore meilleure opinion de lui. Car effectivement, „ ç'a été un bonheur pour moi de trouver la Maiſon de „ Votre Grandeur; & je vous en remercie, étant perſua„ dé que j'y ſuis le bien-venu &c. Je ſai combien il eſt „ peu décent, que je me ſerve d'une main étrangére „ pour vous écrire; mais le mal me met hors d'état de „ tenir la plume &c.

[*OO*] *Une Epitaphe compoſée par le Chevalier Henri Wotton.*] La voici: FRANCISCUS BACON, Baio de Verulam, *S. Albani Vicecomes, ſeu notioribus titulis, Scientiarum Lumen, Facundiæ Lex, & ſic ſedebat. Qui poſtquam omnia naturalis Sapientiæ & civilis arcana evolviſſet, Naturæ decretum explevit, Compoſita ſolvantur, anno Domini MDCXXVI. ætatis LXVI. Tanti Viri memoriæ* THOMAS MEAUTUS, *ſuperſtitii cultor, defuncti admirator, H. P.* Ce qui ſignifie: „ C'eſt ainſi qu'étoit aſſis FRAN„ ÇOIS BACON, Baron de Verulam, Vicomte de S. „ Alban, ou pour le déſigner par des titres plus illuſtres, „ la Lumiére des Sciences, la Régle de l'Eloquence. A„ prés avoir dévoilé tous les myſteres de la Nature & de „ la Politique, il a payé le tribut à la Nature, & obéi à „ cet ordre, Que le Compoſé ſoit diſſous, l'an de notre „ Seigneur 1626, âgé de ſoixante-ſix ans. THOMAS „ MEAUTYS, qui le reſpecta pendant ſa vie, & qui l'ad„ mire aprés ſa mort, a érigé ce Monument à la mémoi„ re de ce Grand-Homme.

[*PP*] *Il eſt l'Auteur de pluſieurs Inventions Méchaniques.*] Le Dr. Teniſon dit (129), qu'il ne doute pas que Bacon n'ait inventé bien des choſes en ce genre; mais qu'il ne ſe ſouvient que de trois, & qu'il ne peut même en donner qu'une idée imparfaite. Que pour ce qui eſt des moyens qu'il employoit pour rétablir les Mines, il ne peut en rien dire du tout, quoiqu'il n'eût certainement pas tenté une entrepriſe ſi difficile, s'il n'eût eu quelques nouvelles Inventions. Des trois dont il parle, la prémiére eſt une *Machine pour repréſenter les mouvemens des Planétes*, dont Mylord Bacon parle dans un de ſes papiers manuſcrits. „ J'ai, *dit-il*, une fois repréſenté les mouvemens des „ Planétes par des fils d'archal, tels qu'ils ſont, ſans le „ ſecours des Cercles &c. & cela repréſentoit des mouve„ mens fort extraordinaires. Tantôt elles ſe mouvoient „ en ſpirale en avant, tantôt en arriére; tantôt elles dé„ crivoient des Cercles plus grands & plus élevés, tantôt „ plus petits & plus bas; tantôt elles alloient vers le Nord, „ tantôt vers le Sud &c." La ſeconde Invention conſiſte à donner à ſavoir le tems qu'il fait à toute heure, par le moyen d'un tube de verre, avec une petite quantité d'eau, placé dans une chambre. C'eſt ainſi qu'en parle Mr. Bushel (130) Domeſtique de Mylord Bacon. Le Dr. Teniſon remarque (131), que ce ne peut être l'inſtrument qu'il appelle *Virtuum Calendare*, puiſque le Chancelier en parle comme d'un inſtrument ordinaire (132) & en uſage, & ne fait aucune mention d'eau (133), mais d'eſprit de vin rectifié; & il n'y a pas d'apparence que cette machine étant faite avec de l'eau, marquât auſſi exactement les variations de l'air, que le fait le Barométre avec le Mercure. Il faut cependant que le ſecret ait été eſtimé, vu le préſent qu'il lui procura; car Mr. Bushel rapporte (134), que lorſque Mylord Bacon fit préſent de cet inſtrument au Comte d'Eſſex, ce Seigneur lui donna *Tuttlebun-Park avec les Jardins délicieux, comme un lieu propre à y faire ſes études.* Mais le Dr. Teniſon n'ajoute guéres de foi à toute cette Hiſtoire. Il avoue que le Comte d'Eſſex étoit libéral juſqu'à la profuſion, *qu'il aimoit beaucoup les Savans, étant en quelque ſorte lui-même de ce nombre* (135); qu'il protégea particuliérement Mr. Bacon, & encouragea ſon génie naiſſant; & que celui-ci s'attacha à lui: mais il remarque que Mr. Bacon, en diſant qu'il ne veut paſſer ſous ſilence aucune des faveurs qu'il a reçues du Comte, ne dit pas un mot de celle-ci (136). On trouve cependant dans l'Apologie une autre particularité, qui peut avoir donné occaſion à la mépriſe de Mr. Buſhel. „ Aprés que la Rei„ ne eut refuſé à Mr. Bacon la place de Solliciteur, que „ le Comte d'Eſſex avoit ſollicitée fort longtems pour lui, „ le Seigneur vint de Richmond à Twickham-Park, & lui „ parla en ces termes: *Mr. Bacon, la Reine m'a refuſé la „ place que je demandois pour vous . . . . . Vous vous „ trouvez mal, de m'avoir choiſi pour votre Interceſſeur. „ Vous avez donné votre tems & vos ſoins à mes affaires; „ je veux mourir . . . . ſi je ne fais quelque choſe pour votre „ fortune. Vous ne me refuſerez pas d'accepter une piéce de „ terre, dont je veux vous faire préſent.*" Cette piéce de terre étoit ſi conſidérable, qu'il la vendit, quoiqu'au deſſous de ſon prix, dix-huit-cens livres ſterling. La troiſiéme Invention étoit *une Machine pour connoître ce qui ſe paſſe dans l'Ame.* Voici ce qu'en dit Mr. Buſhel (137). „ Sa Grandeur préſenta au Prince Henri, comme les pré„ mices de ſa Philoſophie, deux Pierres triangulaires, „ qui imitoient le mouvement ſympathique du Fer & de „ l'Aiman, compoſées principalement de Roſée &c. & au„ tres pareils ingrédiens magiques, aux rayons du Soleil, „ afin que la chaleur que la main y communiquerait, dé„ couvrît le mouvement du cœur d'une maniére viſible „ par leur attraction réciproque, comme l'aiguille d'une „ Montre, dix minutes aprés qu'on les auroit poſées ſur une „ table de marbre. Je ne fais pas un conte, je rapporte un „ fait réel; car je n'ai pas eu de repos, que je n'aie obte„ nu de Mr. *Archy Primrofe*, Page du Prince, ce précieux „ joyau." Le Dr. Teniſon remarque (138), qu'il ne trouve rien ſur ce ſujet, ni dans les *Expériences ſur l'émiſſion des Vertus immatérielles de l'Ame* (139), (*Spectantia emiſſionem immateriatæ virtutis ex animis & ſpiritibus hominum*) ni dans celles *ſur la vertu ſecrette de la Sympathie & de l'Antipathie* (140). [☞ J'ai rendu le paſſage de Mr. Buſhel preſque littéralement, parce que je n'y ai rien pu comprendre. Mr. Teniſon a bien raiſon de nommer *imparfaite* l'idée qu'il donne des trois Inventions dont il parle; je doute qu'il y ait entendu quelque choſe, & que les Lecteurs puiſſent ſe faire quelque idée de ces Découvertes. Et pour Mr. Buſhel, quoiqu'il prétende ne point faire *un conte*, il a bien l'air d'en avoir donné un peu à garder. Quoi qu'il en ſoit, il devoit au moins par-

(129) P. 27.

(130) *Extract.* p. 17.

(131) P. 18.

(132) *Hiſt. Nat. & Mort.* Vol. II. de ſes *Oeuvres* p. 111. Londres 1710.

(133) *In forma Calidi* §. 24.

(134) *Extract* p. 17.

(135) *MS. Hiſt. of Queen Elizabeth, quoted* Tenison p. 19.

(136) *Apology concerning the Earl of Eſſex.* Vol. IV. de ſes *Oeuvres* p. 390. 391.

(137) *Extract* p. 17. 18.

(138) P. 21.

(139) *Sylva Sylv.* Cent. X. Exper. 919. &c.

(140) Ibid. Exp. 940.

né tout autour de ſa Peſanteur, & qu'il y touchoit. On voit dans ſon Livre en termes exprès cette *Attraction* nouvelle, dont le Chevalier Newton paſſe pour l'Inventeur [QQ]. Mr. Evelyn dans ſon *Traité des Médailles* (oo), faiſant le portrait du Chancelier, nous dit qu'il avoit le front large & l'œil perçant, „ & regardant toujours en-haut, (ce qu'il tenoit d'une perſonne qui l'avoit fort connu) comme un homme occupé des plus ſublimes contemplations, & comme le Chef, qui en attaquant les „ Dogmatiques, alloit mettre en liberté la Philoſophie, captive & chargée de fers depuis ſi long-„ tems, laquelle a auſſi depuis ce tems-là fait de grandes conquêtes ſur les terres de la Nature." Les plus célebres Ecrivains, tant Anglois qu'Etrangers, s'accordent à en faire le portrait le plus avantageux [RR]; & en particulier le feu Duc de Buckingham aſſure (pp), *que tous ſes Ouvrages, tant pour les penſées que pour le ſtyle, ſont la gloire de l'Angleterre & des derniers tems.* Morliof, en divers endroits de ſon *Polyhiſtor*, s'attache à faire voir, que tout ce que les Anglois ont fait en matière de

(oo) P. 140.

(pp) Vol. I. des Oeuvres p. 284.

parler intelligiblement. ADD. DU TRAD.]

[QQ] *On voit dans ſon Livre en termes exprès cette Attraction nouvelle, dont le Chevalier Newton paſſe pour l'Inventeur.*] Voici les paſſages que Mr. de Voltaire cite, ſans indiquer duquel des Ouvrages de Mylord Bacon ils ſont tirés. „ Il faut chercher, s'il n'y auroit point une eſpéce „ de force Magnétique qui opére entre la Terre & les „ choſes peſantes, entre la Lune & l'Océan, entre les „ Planétes &c." Dans un autre endroit Bacon dit : „ Il „ faut, ou que les corps graves ſoient pouſſés vers le cen-„ tre de la Terre, ou qu'ils en ſoient mutuellement attirés ; & en ce dernier cas il eſt évident, que plus les „ corps en tombant s'approcheront de la Terre, plus fortement ils s'attireront. Il faut, *pourſuit-il*, expérimenter ſi la même Horloge à poids ira plus vite ſur le haut „ d'une Montagne, ou au fond d'une Mine. Si la force „ des poids diminue ſur la Montagne, & augmente dans „ la Mine, il y a apparence que la Terre a une vraie Attraction."

[RR] *Les plus célebres Ecrivains, tant Anglois qu'Etrangers, s'accordent à en faire le portrait le plus avantageux.*] Le Poëte Ben-Johnſon, dans ſes *Diſcoveries* (141), l'appelle „ *un Orateur diſtingué*, qui parloit d'une maniére pleine de gravité ; & qui, lorſqu'il lui échappoit quelque trait de raillerie, ſavoit reprendre noblement. „ Jamais „ homme ne parla avec plus de juſteſſe, de facilité, & „ de poids, ſans mêler rien de frivole & d'inutile dans „ ce qu'il diſoit. Chaque partie de ſon diſcours avoit „ ſes graces particuliéres : ſes Auditeurs ne pouvoient „ ni touſſer, ni détourner les yeux, ſans perdre de ce „ qu'il diſoit. Il donnoit des Loix en tant, & il lui étoit & appaiſoit les Juges à ſon gré ; perſonne n'étoit „ plus maître de leurs affections. Ceux qui l'écoutoient, „ n'avoient d'autre crainte que de le voir finir." Il dit enſuite, que le grand Chancelier Egerton étoit un grand & grave Orateur ; mais que *ſon ſavant & illuſtre, mais infortuné* ſucceſſeur, Mylord Bacon, eſt celui qui a réuni tout ce que l'on peut demander dans un Orateur, & a fait en Anglois des Piéces qui peuvent être comparées à ce que vantent l'inſolente Gréce & la ſuperbe Rome, & même le ſurpaſſent. En un mot, que c'eſt ſous ſes yeux, & de ſon tems, que ſont nés tous les Génies capables de faire honneur à la Langue Angloiſe, ou de contribuer à l'avancement des Sciences. „ Aujourd'hui, *dit-il*, les choſes vont en baiſſant ; l'Eſprit va à reculons, & l'Eloquence décline : enforte qu'on peut le regarder comme celui qui a porté la Langue Angloiſe à un point de maturité parfaite." Le même Auteur nous dit, „ que les Dignités & les Honneurs auxquels Mylord Bacon a été élevé, n'ont rien ajouté à l'idée qu'il s'étoit faite de lui. Mais j'ai reſpecté & je reſpecte, *ajoute-t-il*, la „ Grandeur qui lui eſt propre : à cet égard il m'a toujours paru par ſes Ouvrages un des plus grands Hommes, & des plus dignes d'admiration, qu'il y ait eu depuis pluſieurs Siécles. Quand il a été dans le malheur, j'ai toujours prié Dieu de le fortifier (car il n'avoit pas beſoin de Grandeur,) & je n'ai pu entémoigner de la douleur, ſachant parfaitement, qu'aucun accident ne peut „ donner atteinte à la Vertu, & ne fert qu'à la manifeſter." Le Dr. Heylin dans la *Vie de l'Archevêque Laud*, Liv. I. p. 78. *ad ann.* 1620, nous dit que le Lord Chancelier Bacon étoit „ une bonne tête, qui travailloit à perfectionner les Ouvrages de la Nature, ou plutôt à la faire ſervir aux uſages de la Vie, & au bien général du Genre-„ humain. C'eſt dommage qu'on ne lui ait pas donné de groſſes penſions pour vivre loin de la Cour & des Affaires, & qu'il n'ait pas eu les moyens & les ſecours néceſſaires pour exécuter pleinement ſon deſſein : ſans cela il nous auroit donné un Corps de Phyſique ſi parfait & d'une ſi grande utilité, que ni Ariſtote, ni Théophraſte parmi les Anciens, ni Paracelſe & le reſte de nos Chymiſtes modernes, n'auroient pas fait une figure fort conſidérable." Mr. Osborn, dans la ſeconde Partie de ſon *Traité ſur le ſtile* (142) aſſure, que dans tous les compagnies Mylord Bacon paroiſſoit fort inſtruit, ſinon Maître paſſé, dans tous les Arts ſur leſquels peut rouler généralement la converſation. Et j'oſerois ſoutenir, *continue-t-il*, ſans donner dans la flatterie ou dans l'hyperbole, que ce qu'il diſoit en converſation fut le champ, auroit mérité d'être mis par écrit ; & j'ai appris que ſes prémiers brouillons étoient capables de ſoutenir l'examen des Eſprits les plus délicats.... C'eſt ainſi que je l'ai entendu entretenir un Seigneur de Campagne ſur les Faucons & les Chiens, dans les termes les plus propres ; & une autre fois tirer ce qu'il vouloit ſavoir d'un Chirurgien de Londres.... Cette connoiſſance univerſelle qu'il avoit, ſoutenue de beaucoup d'eſprit, & de maniéres pleines de majeſté, inſpiroit tant „ de reſpect à ceux qu'il interrogeoit, qu'ils n'oſoient lui „ cacher ce qu'il y avoit de plus ſecret dans leur Art, de „ peur de paroître ou ignorans, ou infidéles." Le Dr. Sprat, dans ſon *Hiſtoire de la Société Royale de Londres* (143) ; avant que de tracer le caractére de Mylord Bacon, fait cette réflexion, „ que la troiſiéme Claſſe de *Nouveaux Philoſophes* a été compoſée de ceux qui ſe ſont non ſeulement écartés des anciens, mais qui ont pris la véritable route, qui eſt celle des Expériences ; & qui l'ont ſuivie, autant que la briéveté de la vie, la multitude des affaires, ou la médiocrité de leur fortune le leur a permis ; mais qu'ils ont été en petit nombre, parce qu'ils avoient à ſe dépouiller de mille faux préjugés, qui, comme autant de Monſtres, les barroient & s'oppoſoient à eux." Il ajoute enſuite, „ qu'il ne parlera que d'un ſeul de ces Grands-Hommes, qui avoit une juſte idée de toute la grandeur de l'entrepriſe, telle qu'on travaille à préſent à l'exécuter ; & que ce Grand-Homme, c'eſt Mylord Bacon, dans les Ouvrages duquel on trouve raiſonnables les plus hardis argumens qu'on peut alléguer en faveur de la Philoſophie Expérimentale, & les ineilleures directions pour la cultiver avec ſuccès ; & qui avoit commencé lui-même à mettre la main à l'œuvre avec une habileté, que ſi j'avois pu, *dit-il*, y faire contribuer pluſieurs de mes plus dignes Amis, qui n'ont engagé à entreprendre cet Ouvrage, *l'Hiſtoire de la Société Royale* n'auroit eu d'autre Préface que quelqu'un de ſes Ouvrages. Il me ſemble que je trouve dans ce ſeul homme dequoi admirer la grandeur de l'Eſprit humain, & dequoi déplorer la foibleſſe de la condition mortelle. Car n'eſt-il pas ſurprenant qu'un homme qui avoit paſſé par tous les degrés d'une profeſſion, qui prend ordinairement tout le tems de ceux qui s'y attachent, qu'un homme qui avoit étudié & pratiqué le Droit Coutumier, qui avoit toujours vécu dans le tumulte du Monde, & fourni tout le poids des affaires publiques, ait pu arracher du tems & du loiſir pour ces études particuliéres, & qu'il ait ſurpaſſé ceux qui ſe livrent à la retraite, pour n'en occuper uniquement ? C'étoit un homme d'un eſprit élevé & clair, d'un génie curieux & inſtruit ; ce dont je n'ai pas beſoin de produire d'autre preuve que ſon ſtyle même, qui, comme il dépeint l'Ame auſſi parfaitement que la Peinture fait le Corps, ſurpaſſe auſſi à cet égard celui de tous les autres. Il eſt mâle & majeſtueux, hardi & familier : les comparaiſons qu'il emploie ſont peu communes, & cependant naturelles & aiſées ; & l'on voit briller par-tout une connoiſſance égale des Hommes & de la Nature. Tout cela, & tans encore, ſe peut dire de lui avec vérité ; & cependant ſes Ouvrages Philoſophiques font voir qu'une ſeule main, quelque laborieuſe qu'elle ſoit, ne ſuffit pas pour exécuter le deſſein dont nous parlons. Les Régles qu'il donne ſont excellentes ; mais ſon Hiſtoire n'eſt pas auſſi véritable en bien des endroits, qu'il ſeroit à ſouhaiter. Il ſemble ramaſſer tout ce qui ſe préſente, plutôt qu'il ne choiſir & entaſſer, plutôt qu'arranger & digérer. Je me flatte que ce que j'en dis ne fait aucun tort à ſa mémoire, puiſque dans le même tems que je dis qu'il n'a voit pas la force de mille hommes, je reconnois qu'il en avoit autant que vingt autres." Mr. Cowley, dans ſon *Poëme à la Société Royale*, parle de Mylord Bacon d'une maniére fort avantageuſe. „ Enfin, *dit-il*, parut Bacon, ce puiſſant Génie, ce ſun fage Monarque & la Nature choiſirent de concert pour leur Chancelier, & qui entreprit courageuſement de maintenir les droits des opprimés." Et dans un autre endroit il dit, „ que Bacon, ſemblable à Moiſe, nous a ſervi de Guide ; qu'ainſi traverſé les Deſerts incultes, il eſt parvenu aux fontiéres de la Terre promiſe ; & que du ſommet de la Montagne de ſon ſublime génie, il l'a vue lui-même & nous l'a montrée." L'Auteur du *Tatler* (144) l'appelle „ un homme, qui par la grandeur de ſon génie, & par ſa ſupériorité de ſes connoiſſances, a fait honneur à ſon Siécle & à ſon Pays ; je pourrois preſque dire, *univerſa-til*, au Genre-humain. Il réuniſſoit tous ces rares Talens, qui ont été partagés entre les plus grands Hommes de l'Antiquité. Il avoit les connoiſſances ſolides, claires & étendues d'Ariſtote, & les beautés, les graces & les ornemens de Cicéron. On ne fait ce que l'on doit le plus admirer dans ſes Ecrits, ou la force de la Raiſon, ou la vigueur du Style, ou le feu de l'Imagination." Le même Auteur dit dans le *Spectateur* (145), „ que Bacon a été un des plus grands Génies & des mieux cul-

(141) Pag. 702. Edit. de 1692.

(142) Pag. 250. Edit. de 1689.

(143) Part. I. p. 16. p. 35. 36.

(144) Num 267.

(145) T. V. Déc. 01. de la Traduct. françoiſe.

de Philosophie, est dû à Mylord Bacon, qui, selon l'expression de cet Auteur, *a répandu abondamment partout les semences des choses.* Mais on peut ajouter, qu'il y en a beaucoup qui sont si profondément en terre, qu'elles n'ont pas encore levé (*qq*). Mr. Shaw remarque fur la question proposée par Mylord Bacon (,, Quel est le Novateur qui imite le Tems, lequel insinue les choses nouvelles si tranquille-,, ment, qu'à peine peut-on s'en appercevoir?") qu'on peut répondre avec justice, *que c'est Mylord Bacon, qui, dit-il (rr), a réformé l'état des Sciences si doucement, que ses compatriotes s'appercoivent à peine comment & par qui ce changement s'est fait.* Le savant Boerhaave, dans sa *Methodus discendi Medicinam (ss)*, le loue extraordinairement, & dit que s'il y a quelque chose de bon dans Descartes, il en est redevable à Bacon. Cependant Spinosa, dans sa seconde Lettre à H. Oldenbourg, qui se trouve dans ses *Oeuvres Posthumes (tt)*, a critiqué sa Méthode [*SS*]. Le Dr. Rawley dit, qu'il avoit une grande Pénétration, une Mémoire fidèle, un Jugement solide, & une Eloquence naturelle & aisée. Il rapporte à ce fujet ce qu'il avoit entendu dire au Chevalier Gautier Ralcigh; que le Comte de Salisbury étoit un excellent Orateur, mais un mauvais Ecrivain; que le Comte de Northampton au contraire écrivoit bien, & parloit mal; mais que le Chancelier Bacon excelloit à l'un & à l'autre égard. Quoiqu'il eût beaucoup lu, ce n'étoit pourtant pas dans les Livres qu'il avoit puisé fes connoissances, mais plutôt dans un fonds naturel d'idées, qu'il ne mit cependant au jour qu'avec prudence & peu à peu. Il préféroit dans la compofition de fes Ouvrages un ftyle clair & nerveux, à une certaine élégance affectée; & il demandoit fouvent, fi le fens étoit aſſez clair. Il liſoit beaucoup & avec diſcernement; & après quelque delaſſement, il ſe remettoit à l'étude avec une nouvelle vigueur, ne voulant point perdre de tems (vv). Sa converſation étoit fort agréable & fort inſtructive [*TT*]. Lorſqu'en qualité de Procureur du Roi, il étoit obligé d'accuſer quelqu'un, il le faiſoit avec beaucoup de moderation & de douceur; & en qualité de Conſeiller d'Etat, il n'engagea jamais ſon Maître dans des démarches précipitées & onéreuſes aux Peuples. Il n'étoit pas moins aimé des Sujets, que du Roi. Il fut toujours agréable aux Communes, pendant qu'il en fut Membre; & on lui permit même d'avoir fiance dans la Chambre, lorſqu'il eut été fait Procureur-Général, ce qui n'avoit été accordé à aucun de ceux qui avoient été revêtus de cette Charge. Il étoit bon & généreux envers ceux qui étoient à ſon ſervice; *ce qui fit*, dit le Dr. Rawley, *qu'un ſi grand nombre de jeunes-gens de la première qualité cherch.rent à entrer chez lui; & ſi quelques-uns ont abuſé de leur crédit, c'eſt d'un côté à ſa bonté naturelle qui l'a*

(qq) Voyez Dr. Shaw *Note upon* p. 267. Vol. I. *of the Philosoph. Works* &c. Londres 1733. in-4.

(rr) Voyez *Note upon* p. 169.

(ss) A Amſterdam 1726. in-12.

(tt) Pag. 328. 329.

(vv) Rawley *Vita Baconi* p. m. 17. 18.

„ tivés, qu'il y ait jamais eu parmi nous, ou chez les Etrangers. Ce Grand-Homme, par la force extraordi-„ naire & l'étendue de ſon Génie, & par une étude infa-„ tigable, avoit fait un ſi prodigieux amas de connoiſſan-„ ces, qu'il nous eſt impoſſible de le regarder ſans admi-„ ration. Il ſemble qu'il eût embraſſé tout ce qui ſe trouve dans les Livres qui avoient paru avant lui; & non content de cela, il ouvrit un ſi grand nombre de nouvelles routes pour approfondir les Sciences, qu'un ſeul homme, jouit-il de la vie la plus longue, ne ſauroit jamais les parcourir tontes. De-là vient qu'il n'en ſit, pour ainſi dire, que tracer la ſuperficie, à l'exemple de ceux qui voyagent ſur Mer, qui ne donnent qu'un profil groſſier des Côtes ou des Pointes de terre qui leur ſont inconnues, & dont ils laiſſent aux Siécles à venir à faire une recherche plus exacte, s'ils veulent marcher ſur leurs traces, ou bâtir ſur leurs conjectures." Le Dr. Shaw (146) dit, „ qu'il paroit impoſſible que les Découvertes de Mylord Bacon tombent dans l'oubli, à moins que la conſtitution des choſes ne change; juſqu'il a conſtamment tâché de copier la Nature, qui eſt toujours la même. C'eſt en cela que conſiſte ſon principal mérite, & à avoir par-tout ouvert les routes qu'on doit ſuivre. Car quoique les Découvertes modernes ſoient belles & en grand nombre, cependant elles ne ſont généralement „ que des parties de ce que cet illuſtre Auteur apperce-„ voit de loin & avoit dans l'eſprit, & qu'il a enſeigné à „ découvrir; à quoi il a ajouté des directions ſi excellentes, qu'à moins que les hommes ne ſe manquent à eux-„ mêmes, ils peuvent eſpérer de porter les ſciences à un plus loin encore. Car il nous a appris l'Art *d'inventer des Arts*, dont pluſieurs des Anciens ont deſeſpéré, & „ que nombre des Modernes n'entendent pas aſſez juſqu'à préſent. Enſorte que tant qu'il reſtera encore un ſi grand „ nombre de Découvertes à faire dans la Nature, il ſera-„ ble qu'on ne peut ſe paſſer des Ouvrages Philoſophi-„ ques de ce Grand-Homme." On voit juſqu'où alloit ſa réputation dans les Pays Etrangers, même pendant ſa vie, par une Lettre écrite d'Italie au Comte de Devonshire, alors Lord Cavendiſh, citée par le Dr. Rawley. On y dit, que Mylord Bacon „ devient tous les jours plus connu; qu'on „ goûte de plus en plus ſes Ouvrages; que les Savans le mettent au rang des plus grands Génies de ſon Siécle, & „ qu'il eſt vivement regretté." Pluſieurs perſonnes de qualité paſſoient la Mer pour le voir, & pour jouïr de ſa converſation . . . . . Entre autres, il y eut le Marquis d'Effiat, Seigneur François, & Ambaſſadeur en Angleterre au commencement du régne de Charles I., qui eut une grande envie de le voir. Etant allé chez lui, il le trouva malade au lit, & voici le compliment qu'il lui fit: *Qu'il avoit toujours été pour lui comme les Anges, dont il avoit beaucoup entendu parler, & ſur le ſujet deſquels il avoit lu bien des choſes, mais qu'il n'avoit jamais vus.* A quoi Mylord Bacon répondit: *Monſieur, ſi la bonté des autres me fait comparer aux Anges, mes infirmités me font ſentir que je ſuis Homme* (147). Depuis ce tems-là, ils liérent une étroite amitié, & le Marquis conçut tant de reſpect pour lui, qu'outre les fréquentes viſites qu'il lui rendoit, ils s'écrivoient ſouvent les noms de *Pere* & de *Fils* (148). Mr. de Voltaire rapporte cette Hiſtoire (149), & voici le tour qu'il donne au compliment du Marquis: *Vous reſſemblez aux Anges; on entend toujours parler d'eux, on les croit bien ſupérieurs aux Hommes, & on n'a jamais la conſolation de les voir.* Nous ne rapporterons plus qu'une ſeule autorité étrangère en faveur de cet illuſtre Auteur: c'eſt celle du Baron Puffendorf, qui dit (150) que ce ſage Chancelier d'Angleterre eſt le prémier de notre Siécle, qui ſemble avoir donné le ſignal d'entreprendre en fait de Philoſophie quelque choſe de plus qu'on n'avoit fait juſqu'alors; enſorte que ſi la Philoſophie s'eſt perfectionnée par de nouvelles Découvertes, on lui en a la principale obligation. *Sapientiſſimus quondam Angliæ Cancellarius, qui præcipue noſtro ſeculo velut ciceſtrum excinxiſſe & ſignum juſtaſſe videtur, ut in veluti Philoſophicâ aliquâ ſilvâ res & exquiſitius inveſtigaretur quam quo hactenus ſubdarum parietes rejonuerant. Sic ut ſi quæ eſt palchritus noſtro tempore efflorescentis Philoſophiæ gratia, iſti viro non minima ex parte debeatur.*

(146) P. 9. de la *Preface generale à la tête des Oeuvres Philoſophiques* de Bacon.

(147) Voy. Rawley *Vit. Baconi* p. m. 24. & Tenison p. 101. 102.

(148) Rawley p. 25. & Bacon's *Works*, Vol. IV. Lett. 359.

(149) *Lett. ſur les Anglois*, Lett. XII.

(150) *Specim. Controv.* c. 1. Sect. 6. *apud* Pope Blount *ubi ſupra* p. 904.

[*SS*] *Spinoſa . . . . a critiqué ſa Methode.*] Le Dr. Tenison nous dit (151), qu'il prétend que des l'entrée, Bacon eſt en défaut, en ſe trompant ſur l'Origine de nos Erreurs. Ce Grand-Homme eſt ſur ce ſujet dans les mêmes idées que Deſcartes a ſoutenues depuis. Ces deux Philoſophes diſent que le principe de nos Erreurs eſt, que la *Volonté* étant plus étendue dans ſes deſirs, que l'*Entendement* dans ſes conceptions, les hommes ſe precipitent ſouvent à juger des Objets, avant que de les avoir ſuffiſamment examinés, & de s'en être fait des idées claires & diſtinctes; d'où nait un *affeurissement* aveugle, téméraire, mal fondé, à une évidence inſuffiſante. Voici de quelle manière Mylord Bacon exprime ſa penſée dans ſon *Nouvel Organe* (152). „ L'Entendement humain ne conſiſte „ pas ſimplement en des lumières ſéches, mais il reçoit „ des impreſſions de la volonté & des affections; ou enfin „ ce qui produit une connoiſſance telle que le cœur la deſire; „ car on croit bien plus aiſément ce que l'on ſouhaite être „ vrai: on rejette donc les Vérités difficiles à découvrir, „ par impatience; celles d'un autre genre, parce qu'elles réprimment nos deſirs & bornent nos eſpérances; les „ plus profonds myſtéres de la Nature, par un principe „ de ſuperſtition; les lumières de l'Expérience, par orgueil & par fierté, de peur que l'Ame ne paroiſſe occupé d'objets peu importans & paſſagers; les remarques, „ par égard pour les opinions du Vulgaire. En un mot, „ la Volonté agit ſur l'Entendement & le réduit en mille „ manières différentes, & qui ſont ſouvent imperceptibles." Spinoſa prétend prouver que c'eſt-là une erreur groſſière & fondamentale, en niant qu'il y ait en l'homme quelque choſe de ſemblable à ce que l'on nomme Volonté; comme ſi par ce nom général on prétendoit toujours déſigner un acte particulier, & non plutôt la puiſſance ou la faculté de *vouloir* en général. Spinoſa dit que toutes les *Volitions* ſont des actes particuliers, & qu'elles ſont déterminées auſſi néceſſairement par une enchainure de Cauſes phyſiques, qu'aucun effet de la Matière. „ De „ ſorte, *comme le remarque le Dr. Tenison* (153), que „ nous avons l'air d'apprendre bien de ce Philoſophe le „ moyen de corriger nos erreurs, puiſqu'il nous enſeigne „ qu'elles ſont *neceſſaires*, & ne peuvent ſe corriger à „ moins que l'homme ne change de nature, auſſi-bien que „ tout le ſyſtême de l'Univers."

(151) *Introd.* p. 18.

(152) L. I. *Aphor.* 49.

(153) P. 15.

[*TT*] *Sa converſation étoit fort agréable & fort inſtructive.*] Le Dr. Rawley dit que ſes repas ſervoient autant à raffiner l'oreille que l'eſtomac, comme ces *Noctes Atticæ* ou Banquets des Sages; & qu'il a connu des perſonnes d'un grand mérite, qui faiſoient uſage de leurs Tablettes, en ſe levant de table. Il ne cherchoit point à donner de la confuſion aux autres, ni à s'emparer ſeul de la converſa-

tion,

qu'il fait l'attribuer, & de l'autre à leur mauvaise conduite & à leur intempérance. Il étoit très religieux [*VV*], & sans malice; aussi disoit-il *qu'il ne l'avoit jamais conçue, ni soupçonnée.* Il n'étoit nullement vindicatif; & ne chercha jamais à débusquer les autres de leurs places, ou à rendre à quelqu'un de mauvais offices auprès de son Prince. Cependant, il a été assez maltraité par Mr. de Rapin-Thoyras [*XX*]. On trouve ces paroles remarquables dans son Testament: *Pour ce qui est de mon Nom & de ma Mémoire, je la laisse aux charitables Discours des hommes, aux Nations étrangères, & aux Siècles à venir* [*YY*]. Divers Etudians de l'Université de Cambridge firent à sa mort des Vers Latins pour immortaliser son nom, qui furent imprimés peu de tems après.

tion, ou à briller aux dépens de ceux qui étoient avec lui; mais il prenoit plaisir à les faire parler fur des sujets qu'ils poſſédoient, ou dont ils aimoient à parler. Il ne mépriſoit les obſervations de perſonne, & ne ſe faiſoit point de peine d'apprendre des autres. „ Ses Déciſions, „ *continue le même Auteur*, n'étoient point ſujettes à être „ révoquées en doute; on l'écoutoit ſans fut contredire, „ comme s'il eût prononcé des Oracles: ce qu'on peut „ attribuer d'un côté à la ſolidité de ce qu'il diſoit, qui „ étoit le fruit d'un nûr examen, & peſé à la balance de „ la ſaine Raiſon, & de l'autre à l'eſtime que tout le mon- „ de avoit généralement pour lui: défaut qu'on ignoroit „ à la table l'art de diſputer pour & contre, ou s'il arrivoit „ qu'il s'élevât quelque légère contellation, elle étoit tou- „ jours accompagnée de reſpect & de modération. J'ai „ ſouvent remarqué, & bien des perſonnes illuſtres l'ont „ auſſi obſervé, que quand il lui arrivoit de rapporter „ dans la converſation ce qu'un autre avoit dit, il avoit „ le talent d'y donner un tour plus avantageux & plus „ agréable, tellement que celui dont il rapportoit les „ paroles, trouvoit qu'en rendant le fond de ſes penſées, „ on le faiſoit mieux parler qu'il n'avoit fait: comme s'il „ eût été naturel à Mylord Bacon de parler bien, comme „ la faculté de faire des Vers l'étoit à Ovide:

„ *Et quod tentabam ſcribere, verſus erat.*"

[*VV*] *Il étoit très religieux.*] Quoique les grands Génies & les grands Politiques aient été ſouvent ſuſpects de n'avoir guères de Religion, les Ouvrages de notre Illuſtre Auteur prouvent ſuffiſamment que ce n'étoit pas-là ſon cas; puiſque ſins cela il eût été en contradiction avec lui-même, & eût détruit ſes propres principes, qui étoient, *qu'une légère teinture de Philoſophie conduit à l'Athéiſme; mais qu'une connoiſſance approfondie de la Nature ramène à Dieu: parce que dans le premier cas on eſt ébloui de la multitude des Cauſes ſecondes, & l'on ne pénétre pas plus avant; mais dans le ſecond, l'enchaînure qu'elles ont les unes avec les autres oblige néceſſairement à recourir à la Providence & à un Etre Souverain* (154). Le Dr. Rawley nous apprend, qu'il étoit fort aſſidu au Service Divin, qu'il entendoit régulièrement les Sermons, participoit aux Sacremens, & qu'il mourut dans la Foi de l'Egliſe Anglicane.

[*XX*] *Il a été aſſez maltraité par Mr. de Rapin-Thoyras.*] Cet Auteur, dans ſon *Hiſtoire d'Angleterre* (155), après avoir dit que Mylord Bacon étoit un très grand génie & un des plus ſavans hommes de l'Europe, aſſure ſur l'autorité du Chevalier Antoine Weldon, *qu'il étoit un flatteur outré, rampant avec ceux qui étoient en faveur, extrêmement altier pendant qu'il étoit en fortune, & rampant dans l'adverſité.* Dans un autre endroit il remarque, que quoique Bacon, Garde du Grand-Sceau, *fût bien inſtruit dans les Loix du Royaume, & qu'il eût pu donner de bons conſeils, il faiſoit ſon unique étude de s'accommoder à l'humeur du Roi & de faire ſa cour au Favori* (156). Mr. Stephens (157) le juſtifie de ces accuſations. Il remarque, que bien des gens traitent les témoignages de reſpect & de ſoumiſſion qu'on donne aux Souverains *de Flatterie*; au lieu que Mylord Bacon, dans ſon *Eſſai ſur la Louange*, ſoutient qu'il y a des Louanges qui partent d'un principe d'affection mêlée de reſpect; & que ce ſont celles qui ſont dues aux Princes, & aux perſonnes conſtituées en dignité; *Laudando præcipimus*, c'eſt-à-dire, qu'on leur approuve ce qu'ils doivent être, en leur diſant ce qu'ils ſont. Si Mylord Bacon donna dans l'excès à cet égard, il faut en attribuer la faute au tems où il vivoit, dont c'étoit le vice, qui a infecté d'autres Grands-Hommes du même Siècle. Mais à parler généralement, les conſeils qu'il donnoit au Roi & au Favori, étoient ceux d'un Miniſtre fidèle, & non ceux d'un lâche Adulateur. Il affuroit Mylord Buckingham dans une Lettre, qu'il lui donneroit toujours auſſi-bien qu'au Roi ſon Maître, des conſeils utiles, dout le tems juſtifieroit la ſageſſe. Et pour ce qui eſt de la fierté qu'on lui impute, nous renvoyons le Lecteur à ce que dit de lui le Dr. Rawley, qui écrivoit plus de trente ans après ſa mort, & qu'on ne peut par cette raiſon ſoupçonner d'avoir voulu le flatter. On ne doit pas non plus lui faire un crime de l'humilité qu'il a fait paroître dans ſa diſgrace, puiſqu'elle peut avoir eu ſa ſource dans le ſentiment intérieur de ſes fautes & de ſon état, qui faiſoit ſouffrir d'autres perſonnes avec lui. Mais les excellens Ouvrages qu'il compoſa pendant les cinq dernières années de ſa vie, prouvent qu'il ſupporta ces malheurs en Philoſophe & en Chrétien.

[*YY*] *On trouve ces paroles remarquables dans ſon Teſtament* (158).] Le *Tatler* (158) les rapporte avec quelque différence dans les termes. „ J'ai ſouvent lu, *dit-il*, que „ un extrême plaiſir un Legs du fameux Bacon, un des „ plus grands Hommes que l'Angleterre, & même aucun „ autre Pays ait produit. Après avoir diſpoſé de ſon A- „ me, de ſon Corps, & de ſes Biens, il finit la forme ac- „ coutumée, il ajoute: *Je légue mon Nom & ma Mémoire aux Nations étrangères; & quand il ſe ſera paſſé quelques années, à mes Compatriotes.*"

(154) Eſſay XVII.

(155) Tom. VII. p. 151.

(156) Ibid. p. 108.

(157) *Account of the Life of Lord Bacon* p. 34. 35.

(158) Vol. III. n. 330.

BACONTHORP (*a*) ou BACONDORP (JEAN), célèbre Philoſophe & Théologien Anglois du quatorzième Siècle, étoit né à Baconthorp, petit Village du Comté de Norfolk. Il entra fort jeune chez les Carmes de Blackney, à cinq milles environ de Walſingham, où il étudia les Sciences & la Religion ſous les plus ſavans Hommes de ſon Ordre. Il fit paroître tant de génie & de ſi heureuſes diſpoſitions, qu'on jugea à propos de l'envoyer à Oxford, pour y pouſſer ſes études (*b*). D'Oxford il alla à Paris, où il ſe diſtingua & parut avec honneur [*A*]. Etant retourné en Angleterre, il fut élu le douzième Provincial de ſon Ordre, par les ſuffrages unanimes de l'Aſſemblée Générale en 1329. Quatre ans après il fut mandé à Rome, pour y donner ſon avis ſur quelques Queſtions importantes touchant le Mariage [*B*]. On le diſtingua par le titre de *Docteur Réſolu*, & il étoit grand Averroiſte, ou à briller aux dépens de ceux qui étoient avec lui; mais il prenoit plaiſir à les faire parler ſur des ſujets qu'ils poſſédoient, ou dont ils aimoient à parler. Il ne mépriſoit les obſervations de perſonne, & ne ſe faiſoit point de peine d'apprendre des autres. „ Ses Déciſions, „ *continue le même Auteur*, n'étoient point ſujettes à être „ révoquées en doute; on l'écoutoit ſans fut contredire, „ comme s'il eût prononcé des Oracles: ce qu'on peut „ attribuer d'un côté à la ſolidité de ce qu'il diſoit, qui „ étoit le fruit d'un nûr examen, & peſé à la balance de „ la ſaine Raiſon, & de l'autre à l'eſtime que tout le mon- „ de avoit généralement pour lui: défaut qu'on ignoroit „ à la table l'art de diſputer pour & contre, ou s'il arrivoit „ qu'il s'élevât quelque légère contellation, elle étoit tou- „ jours accompagnée de reſpect & de modération. J'ai „ ſouvent remarqué, & bien des perſonnes illuſtres l'ont „ auſſi obſervé, que quand il lui arrivoit de rapporter „ dans la converſation ce qu'un autre avoit dit, il avoit „ le talent d'y donner un tour plus avantageux & plus „ agréable, tellement que celui dont il rapportoit les „ paroles, trouvoit qu'en rendant le fond de ſes penſées, „ on le faiſoit mieux parler qu'il n'avoit fait: comme s'il „ eût été naturel à Mylord Bacon de parler bien, comme „ la faculté de faire des Vers l'étoit à Ovide:

„ *Et quod tentabam ſcribere, verſus erat.*"

[*VV*] *Il étoit très religieux.*] Quoique les grands Génies & les grands Politiques aient été ſouvent ſuſpects de n'avoir guères de Religion, les Ouvrages de notre Illuſtre Auteur prouvent ſuffiſamment que ce n'étoit pas-là ſon cas; puiſque ſins cela il eût été en contradiction avec lui-même, & eût détruit ſes propres principes, qui étoient, *qu'une légère teinture de Philoſophie conduit à l'Athéiſme; mais qu'une connoiſſance approfondie de la Nature ramène à Dieu: parce que dans le premier cas on eſt ébloui de la multitude des Cauſes ſecondes, & l'on ne pénétre pas plus avant; mais dans le ſecond, l'enchaînure qu'elles ont les unes avec les autres oblige néceſſairement à recourir à la Providence & à un Etre Souverain* (154). Le Dr. Rawley nous apprend, qu'il étoit fort aſſidu au Service Divin, qu'il entendoit régulièrement les Sermons, participoit aux Sacremens, & qu'il mourut dans la Foi de l'Egliſe Anglicane.

[*XX*] *Il a été aſſez maltraité par Mr. de Rapin-Thoyras.*] Cet Auteur, dans ſon *Hiſtoire d'Angleterre* (155), après avoir dit que Mylord Bacon étoit un très grand génie & un des plus ſavans hommes de l'Europe, aſſure ſur l'autorité du Chevalier Antoine Weldon, *qu'il étoit un flatteur outré, rampant avec ceux qui étoient en faveur, extrêmement altier pendant qu'il étoit en fortune, & rampant dans l'adverſité.* Dans un autre endroit il remarque, que quoique Bacon, Garde du Grand-Sceau, *fût bien inſtruit dans les Loix du Royaume, & qu'il eût pu donner de bons conſeils, il faiſoit ſon unique étude de s'accommoder à l'humeur du Roi & de faire ſa cour au Favori* (156). Mr. Stephens (157) le juſtifie de ces accuſations. Il remarque, que bien des gens traitent les témoignages de reſpect & de ſoumiſſion qu'on donne aux Souverains *de Flatterie*; au lieu que Mylord Bacon, dans ſon *Eſſai ſur la Louange*, ſoutient qu'il y a des Louanges qui partent d'un principe d'affection mêlée de reſpect; & que ce ſont celles qui ſont dues aux Princes, & aux perſonnes conſtituées en dignité; *Laudando præcipimus*, c'eſt-à-dire, qu'on leur approuve ce qu'ils doivent être, en leur diſant ce qu'ils ſont. Si Mylord Bacon donna dans l'excès à cet égard, il faut en attribuer la faute au tems où il vivoit, dont c'étoit le vice, qui a infecté d'autres Grands-Hommes du même Siècle. Mais à parler généralement, les conſeils qu'il donnoit au Roi & au Favori, étoient ceux d'un Miniſtre fidèle, & non ceux d'un lâche Adulateur. Il affuroit Mylord Buckingham dans une Lettre, qu'il lui donneroit toujours auſſi-bien qu'au Roi ſon Maître, des conſeils utiles, dout le tems juſtifieroit la ſageſſe. Et pour ce qui eſt de la fierté qu'on lui impute, nous renvoyons le Lecteur à ce que dit de lui le Dr. Rawley, qui écrivoit plus de trente ans après ſa mort, & qu'on ne peut par cette raiſon ſoupçonner d'avoir voulu le flatter. On ne doit pas non plus lui faire un crime de l'humilité qu'il a fait paroître dans ſa diſgrace, puiſqu'elle peut avoir eu ſa ſource dans le ſentiment intérieur de ſes fautes & de ſon état, qui faiſoit ſouffrir d'autres perſonnes avec lui. Mais les excellens Ouvrages qu'il compoſa pendant les cinq dernières années de ſa vie, prouvent qu'il ſupporta ces malheurs en Philoſophe & en Chrétien.

[*YY*] *On trouve ces paroles remarquables dans ſon Teſtament* (158).] Le *Tatler* (158) les rapporte avec quelque différence dans les termes. „ J'ai ſouvent lu, *dit-il*, que „ un extrême plaiſir un Legs du fameux Bacon, un des „ plus grands Hommes que l'Angleterre, & même aucun „ autre Pays ait produit. Après avoir diſpoſé de ſon A- „ me, de ſon Corps, & de ſes Biens, il finit la forme ac- „ coutumée, il ajoute: *Je légue mon Nom & ma Mémoire aux Nations étrangères; & quand il ſe ſera paſſé quelques années, à mes Compatriotes.*"

(154) Eſſay XVII.

(155) Tom. VII. p. 151.

(156) Ibid. p. 108.

(157) *Account of the Life of Lord Bacon* p. 34. 35.

(158) Vol. III. n. 330.

(*a*) Trithem. in & quelques autres l'appellent *Bacon.*

(*b*) Pitſeus *Relat. Hiſt. de Reb. Angl. ad ann.* 1346. p. 411. Tilii. Paſſi. 1619.

[*A*] *Il alla à Paris, où il ſe diſtingua & parut avec honneur.*] Pitſeus (1) dit qu'il y fut envoyé pour achever ſes études, qu'il avoit ſi heureuſement commencées dans ſa Patrie. Il répondit non ſeulement aux eſpérances qu'on avoit conçues de lui, mais il les ſurpaſſa même de beaucoup. Il fut reçu Docteur en Droit & en Théologie, & fit admirer à tout le monde l'élévation de ſon génie, l'étendue de ſon ſavoir, & la ſolidité de ſon jugement. Il étoit fort attaché aux ouvrages d'Averroès, & on le regardoit comme le Chef des Averroïtes de ce tems-là. On l'honora du titre de *Docteur Réſolu.* Aiant ainſi, à l'exemple de l'Abeille, recueilli de tous côtés, il s'en retourna dans ſa Patrie. *Sed inde miſſus Iſacticum perfecit, ut quæ in Patrid feliciter inceperas, apud exteros feliciter perficeret & juſtiret. In omnibus nullius de ſe bonam opinionem conceptam fefellit, imo omnem plane omnium ſpem longe ſuperavit. Ibi utriuſque Juris & Theologiæ Doctor creatus eſt, admirantibus omnibus ſtupendum hominis ingenium, multiplicem doctrinam, & ſolidum judicium. Omnes Averrois ſententiæ mordicus tenuit, & illius ſcholæ ſuo tempore quaſi princeps haberi voluit.* Cognomentum accepit Doctoris Reſoluti. Colleto igitur undique inflat apis ſedulæ dulciſſimo ſcientiarum melle, in patriam reverſus eſt (2).

(1) *Relat. Hiſt. de Reb. Angl.* p. 451.

(2) Ibid. Ibid. Pitſ. *angl.* Iſacius p. 322.

[*B*] *Il fut mandé à Rome pour y donner ſon avis ſur quelques queſtions importantes touchant le Mariage.*] C'eſt tout ce que Pitſeus nous dit de cette affaire; mais il nous apprend, que Baconthorp acquit une grande réputation en Iralie, comme il avoit fait en France. *Romam vocatus eſt, inſuper gravibiſimis de matrimonio dubiis. Tum cæpit fama bo-*

in-4. & Iſacius *Scriptor. Major. Britann. illuſtr.* Cent. V. p. 322. Baſilex 1557.

minis apud Italos, uti prius apud Gallos, magis magiſque ludies clareſcere. Mais Baluus s'étend un peu plus ſur ce Voyage: il rapporte qu'on lui écrivit de ſe rendre à Rome, où il ſe fit ſiffler, un jour qu'il diſputoit; non qu'il manquât d'eſprit & de ſubtilité dans la diſpute, mais parce qu'il attribua d'abord au Pape l'autorité de diſpenſer des Loix Divines au ſujet du Mariage. Bale dit, que ce fut ſans doute faute de réflexion, qu'il tomba dans cette erreur; mais qu'étant été convaincu par la Parole de Dieu, il reconnut qu'il s'étoit trompé, en fit modeſtement l'aveu, & prouva ſolidement par l'Ecriture & par la Raiſon, que le Pape n'a pas le droit de donner des diſpenſes, dans les degrés de parenté défendus par la Loi de Dieu. Le même Hiſtorien nous apprend, que cette action lui fit beaucoup d'honneur: on en trouve une relation étendue dans le Traité de Jacob Calous de Pavie ſur le Divorce du Roi Henri VIII. *Et quum ea magiſtratu quatuor annos fun- ctus fuiſſet, per literas accerſitus, magnis titulorum Romam venit, ubi inter diſputandum vel ſibilos ſemel paſſus eſt: non quod parum acute & facunde diſſeruiſſet, ſed quod diverſam ſententiam aliquamdiu tueretur, vel, ut apertius dicam, quia Pontificii Romani auctoritati nimium in cancellandis divinis de matrimonio legibus, fortaſſis incogitanter, attribuiſſet. Sed erroris à Dei verbo admonitus, ultium agnovit, deteſta- batur textum, ac palinodiam modeſtiſſime cecinit, ſolidiſſimis ſcripturis & rationibus probavit, in gradibus conſanguinitatis divinâ lege prohibitis Papam diſpenſare non poſſe. Et magnam ab eo facto famam per literas ibidem ſibi peperit, ut fuiſſe narrat Jacobus Calcus Papienſis in opere ſuo de Henrici Octa-*

Averroïste (*c*). Il a composé un grand nombre de Livres [*C*]. Il étoit de petite taille, mais ce desavantage étoit compensé par la grandeur de son génie & par l'étendue de son savoir. Paul Pansa, Auteur Italien, cité par Balæus & par Pitseus, en fait un portrait très avantageux. Il dit, qu'il n'y a personne qui ait traité plus dignement de la Nature & des Attributs de Dieu que lui, & que ses Ouvrages Philosophiques ne sont pas moins excellens: Qu'il a défendu avec beaucoup de succès la Religion Chrétienne contre les attaques des Juifs, des Mahométans & des Infidèles, & qu'il a confondu les Hérétiques de la manière la plus forte: Qu'il a découvert les impostures de l'Antechrist, expliqué les endroits obscurs de l'Ecriture Sainte, pénétré dans ses plus profonds mystères, & mis dans un plein jour ce qu'elle a de difficile. Pitseus prétend que ce portrait est pleinement justifié par les Ouvrages de Baconthorp, qui, selon cet Auteur, subsisteront autant que le Monde. Bale en parle aussi en termes fort avantageux [*D*]. Après avoir travaillé grand nombre d'années sans relâche à l'avancement des Sciences & de la Religion, Baconthorp mourut à Londres, où il fut enterré, l'an 1346, sous le règne d'Edouard III (*d*).

(*c*) Voyez Rem. [*c*].

(*d*) Balæus p. 285. Pitseus p. 454. & Whaston *Append. ad Hist. Lit. G. Cave* p. 18. Ed. de Geneve 1720. Oudin *Comment. de Scriptor. & Scriptis Eccl.* T. III. col. 908.

(1) Balæus p. 332.

(2) Voyez Aub. Fabricius *Bibl. Eccles.* Timbre n. 615.

(3) P. 383—385.

(4) P. 452—456.

(5) Wharton *Append. ad Hist. Lit. G. Cave* p. 11. Geneve 1720.

(6) Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccl.* T. XI. p. 77. appelle cet Ouvrage *abrégé de la Vie de Jesus-Christ*.

(7) Wharton *ubi sup.*

tavit Anglorum regis divortio (3).

[*C*] *Il a composé un grand nombre de Livres.*] Trithème dans son Livre *des Ecrivains Ecclésiastiques* (4), Antoine Possevin dans le prémier Volume de son *Apparatus sacer*, au mot *Joannes de Bacone*, Balæus (5) & Pitseus (6) donnent d'amples Catalogues de ses Ecrits, dont la plus grande partie n'ont jamais été imprimés. Il fit des Commentaires sur tout l'Ancien & le Nouveau Testament, & sur S. Augustin *de la Cité de Dieu*; divers Traités contre les Juifs, d'autres sur Aristote; des Sermons; des Commentaires sur S. Anselme de l'Incarnation du Verbe, & sur la Question pourquoi Dieu a été fait Homme; un Traité contre le Pape Jean XXII, touchant la Vision béatifique, & une grande quantité d'autres Ouvrages. Ceux qui ont paru sont 1. *Commentaria seu Questiones super quatuor Libros Sententiarum*; Questions ou Commentaires sur les quatre Livres des Sentences; imprimé à Milan en 1510 & 1511, à Crémone en 1618, deux fois à Paris, & une fois à Venise (7). II. *Compendium Legis Christi*; Abrégé de la Loi de Jesus-Christ (8); Venise 1527 in-folio. III. *Quodlibeta*; Questions Quodlibétiques, imprimées à Venise avec l'Ouvrage précédent, & avec le *Commentaire sur les Sentences* à Crémone en 1618 (9).

[*D*] *Bale en parle aussi en termes fort avantageux.*] Il dit qu'il étoit habile & versé dans plusieurs Sciences: *Opus non est, ut variam & reconditam ejus eruditionem accurata hic oratione depingam* (10). Il remarque aussi, que s'il n'eût pas vécu dans un Siècle d'ignorance & sous la tyrannie de l'Antechrist, il eût pu faire de grandes choses, & eût été un des prémiers génies; & que malgré les ténèbres de son tems, il n'a pas laissé de voir bien des choses, fur lesquelles il n'a osé s'expliquer. Le même Historien ajoute, qu'il a trouvé dans ses Ecrits diverses Maximes ou Sentences plus solides, que celles qu'on trouve dans aucun Auteur de ce tems-là; Maximes & Sentences qu'il avoit recueillies, pour faire connoître la solidité de la piété de ce Grand-Homme, mais qu'il craint que ces Recueils ne se soient perdus en Irlande. *Si non fuisset hic scriptor ejus ætatis caligine impeditus, sub Anti-Christi tyrannide, multa & magna præstitisset, nec eo fuisset quicquam absolutius. Multa certe in ipsis tenebris vidit, quæ pronunciare non audebat. Porro inveni sententias aliquot graviores apud illum, quam apud omnes ejus temporis scriptores. Et eas ut fragmenta quædam pietatis ejus collegi, quæ tamen apud Hybernos perisse timeo* (11). [☞ Trithème dit que Baconthorp floriſſoit l'an 1350 sous l'Empereur Charles IV, & sous le Pape Clément VI; mais il eſt évident qu'il s'eſt trompé, puiſque ce favant Carme étoit mort dès l'an 1346. Add. du Trad.]

(8) P. 452—456.

(9) Wharton *ubi sup.*

(10) P. 182.

(11) P. 332.

☞ BAELI (François), Gentilhomme Sicilien, naquit à Mélazzo le 15 de Décembre 1639. Dès son enfance il s'appliqua à l'étude, & il se rendit habile dans les Mathématiques, l'Astronomie & la Géographie; mais son goût naturel le porta à s'attacher avec plus d'ardeur encore aux Belles-Lettres, & il se distingua particulièrement par une grande connoissance de l'Histoire, de la Poëtie & de l'Eloquence (*a*). Il passa vingt ans à voyager dans les Pays étrangers, aiant quitté la Sicile en 1660 & n'y étant retourné qu'en 1680. Il passa sept années à Paris, où il fit la plus grande partie de ses Etudes; il demeura autant de tems en Espagne à Madrid; & il employa les fix autres années à voyager dans les différens Pays de l'Europe: il visita l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Hollande, l'Irlande, l'Angleterre, la Norvège, le Danemarc, la Poméranie, la Pologne, la Hongrie, & il alla même jusques à trois fois dans quelques-uns de ces Pays (*b*). Il se fit fort estimer à la Cour d'Espagne & à celle de l'Empereur; & s'acquit la bienveillance de plusieurs Princes, & Grands-Hommes. De retour dans sa Patrie, François Pachéco, Duc d'Uzéda, Vicerοi de Sicile, le nomma en 1695, à son insu, Gouverneur de Mélazzo; & ce Seigneur l'eût selon les apparences honoré de plus grandes Dignités, s'il n'eût quitté la Sicile. Il vivoit encore au commencement de ce Siècle, dans le tems qu'Antonin de Mongitore travailloit à sa *Bibliothèque de Sicile*. J'ignore le tems de sa mort. Il a composé quelques Ouvrages en Italien [*A*].

(*a*) Antonin. de Mongitore *Bibl. Sicula* T. I. p. 202. *Panormi* 1708.

(*b*) Id. ibid. p. 203.

[*A*] *Il a composé quelques Ouvrages en Italien.*] I. *La Statila ristreuta*, à Venise en 1676 in-12. II. *La Polisena*, Comédie en vers, dans le même Ville in-12. III. *La Corona, overo il giuoco degli Affili, nuova invenzione*, Venise, même année & même format; c'eſt la deſcription d'un Jeu de nouvelle invention. L'Auteur se prépraroit à en donner une nouvelle Edition corrigée & augmentée, dans le tems que Mongitore écrivoit; & de la manière dont il s'exprime (1), il y a de l'apparence que cette Edition a paru: *hanc opellam, quæ novum ludi adinventum complectitur, secundis curis expolitam & auctam, recudere curat.* IV. *Il Siciliano veridico, overo Risposta, e vera demonstratione del presente e susseguente stato della Città di Messina*. Francfort 1676 in-12. L'Auteur n'a pas mis son nom à cet Ouvrage. Il se dispoſoit dans le tems que Mongitore écrivoit, à faire imprimer une Tragicomédie Pastorale, intitulée, *Tempe Panajo, overo la Ninfa linfata, overo il Talamo alterato*; & un Recueil d'Odes & de Sonnets sous le titre de *Trasii Lirici* (2): j'ignore si ces deux Ouvrages ont paru.

(1) *Biblioth. Sicula* T. I. p. 203.

(2) Ibidem.

☞ BAGOLIN (Sebastien), Poëte, Orateur, Philosophe, Peintre & Muficien du XVI. Siècle, naquit le 19 de Janvier 1560 à Alcamo, Ville de Sicile dans la Vallée de Mazara, de Léonard Bagolin Peintre de Vérone, & de Catherine Tabonia, d'Alcamo. Il fuivit d'abord la profeſſion de son père, & s'attacha à la Peinture, cultivant cet même tems la Muſique, & il se rendit habile dans ces deux Arts (*a*): il s'appliqua auſſi aux Belles-Lettres & à la Poëtie. Etant allé enſuite à Naples, il y étudia la Rhétorique; & se perfectionna ſi fort dans ces Sciences, qu'il s'acquit la réputation de bon Poëte, & de grand Orateur, ſes Poëſies Latines, & ſes Diſcours, tant Latins, qu'Italiens & Eſpagnols, aiant été reçus avec applaudiſſement (*b*). Il enſeigna la Poëtique à Naples à de jeunes gens de qualité, & s'y fit généralement eſtimer par tous les Savans de cette Ville. Etant retourné dans ſa Patrie il ſe maria, & épouſa Françoiſe Battiata. Quelque tems après, François de Moncade Prince de Paterno le fit venir auprès de lui, & il lui enſeigna la Poëſie & la Peinture. Ce Seigneur donna à Bagolin de grandes marques d'eſtime, & lui fit des préſens conſidérables. Pendant qu'il fut dans cette Cour, il lia amitié avec divers Savans: mais le Prince de Paterno étant mort en 1597, Jean Horoſco Evêque de Gergenti engagea Bagolin à ſe rendre auprès de lui, pour mettre en Vers Latins ſes Emblêmes compoſés en Vers Eſpagnols, ce qu'il fit avec beaucoup de ſuccès. Il demeura enſuite à Palerme chez un Seigneur diſtingué, & eut des liaiſons avec tous les Savans de cette Ville (*c*). Il ouvrit une Ecole de Poëſie à Alcamo, & y enſeigna avec ſuccès, travaillant d'ailleurs en ſon particulier à divers Ouvrages, principalement de Poëſie, tant en Latin, qu'en Eſpagnol & en Italien. Ses Epigrammes & ſes Elégies ont été fur-tout très bien reçues: les Lettres que les Savans d'Italie, d'Eſpagne, d'Allemagne, & de France lui écrivirent, en fourniſſent des preuves (*d*). Il y a de l'apparence

(*a*) Mongitore *Bibl. Sicula* T. II. p. 211. Panormi 1714.

(*b*) Id. ibid.

(*c*) Idem. p. 214.

(*d*) Id. ibid.

parence que s'il eût vécu plus longtems, il auroit enrichi la République des Lettres de plusieurs autres Ouvrages. Il mourut de fièvre à Alcamo le 17 de Juillet 1604, âgé de quarante-quatre ans, & il fut inhumé dans l'Eglise de Sainte Croix, fondée par Pierre Tabono son aïeul maternel. Il a composé un grand nombre d'Ouvrages, tant en Latin, qu'en Italien & en Espagnol, dont on peut voir le Catalogue dans la Bibliothèque de Mongitore. La plupart n'ont point été imprimés & se trouvent manuscrits en différentes Bibliothèques; ainsi il seroit inutile d'en donner ici les titres, qui n'apprendroient rien au Lecteur. Les seuls Ouvrages qui aient paru sont les suivans: *Emblematum Muralium D. Jo. Horoscii Cocarrovias & Leyva Episcopi Agrigentini Libri tres, ex Hispana Lingua Latino carmine redditi.* Agrigenti 1601. in-8. *Ad SS. Dominum Clementem VIII. Pontif. Max. Sacra Symbola ejusdem Episcopi, Latinitate donata.* Ibidem 1601. in-8. & un Recueil de Poësies, mais dont la plupart des Exemplaires sont imparfaits, parce que l'Auteur mourut, pendant qu'on l'imprimoit. On trouve quelques-unes de ses Poësies dans le Recueil d'Epigrammes choisies, imprimé à Palerme en 1656 in-12: mais ce n'est qu'une petite partie de ce que Bagolin avoit fait, puisque lui-même dit qu'il avoit composé plus de sept-cens Epigrammes, & plus de cent Elégies (*c*).

(*c*) Id. ibid.

BAILLET (ADRIEN) naquit le 13 de Juin 1649 à la Neuville, Village à quatre lieues de Beauvais en Picardie. Son père n'étoit pas fort bien dans ses affaires, cultivant de ses propres mains un petit bien qu'il avoit reçu de ses Ancêtres. La médiocrité de sa fortune ne lui permit ni d'avoir de grandes veues fur fon fils, ni de songer à lui donner une éducation polie: il ne laissa pas cependant de l'envoyer à une petite Ecole du voisinage. Le jeune Baillet s'ennuya bientôt des petites & puériles occupations auxquelles il étoit assujetti, & il trouva moyen d'apprendre un peu de Latin, en allant tous les jours à un Couvent de Cordeliers, qui étoit proche du Village où il demeuroit [*A*]. Ces Pères lui aiant trouvé du génie, le présentérent à l'Evêque de Beauvais, qui le mit dans fon petit Séminaire; & quoiqu'il fût toujours des premiers dans toutes fes Classes, il n'y brilloit pourtant pas. Cependant l'amour pour les Livres & pour l'Etude fe déclara de bonne heure fortement, même avec paſſion, jusqu'à prendre quelque argent à fon père pour acheter des Livres. Après avoir fait ses Humanités, il s'appliqua à la Philosophie, mais avec assez peu d'ardeur, aiant plus de goût pour l'Hiſtoire, la Chronologie, & la Géographie, que pour la Philosophie. Il ne laissa pas d'y faire assez de progrès, pour être en état de soutenir un Acte, où il répondit en Maitre devant toute la Ville de Beauvais. En 1670 il passa au grand Séminaire, où il étudia la Théologie avec beaucoup de succès [*B*]. En 1672 l'Evêque le nomma pour régenter la Cinquième dans le Collége de Beauvais, & deux ans après il monta en Quatrième. Pendant ce tems-là il ne négligeoit rien pour fe perfectionner lui-même. Son Emploi lui procuroit environ fix-cens livres par an. Il étoit nourri; content de très peu, il ne dépenſoit rien; deſorte qu'après avoir fuppléé aux beſoins preſſans de ſa famille, il employoit le reſte de ſon petit revenu à ſe donner des Livres, & il en avoit déja une assez belle collection, quand il ſortit du Collége, puiſqu'il avoit déja raſſemblé dequoi faire deux Volumes ſur les Auteurs déguiſés, qu'il avoit démaſques. Ses Diſſertations en Latin & en Françoiſ ſur ce ſujet, ſubſiſtent encore en manuſcrit. Il n'en a donné que la Préface en un Volume, ſous le titre d'*Auteurs déguiſés*; mais le Corps de l'Ouvrage, dont il avoit obtenu Privilége, eſt reſté parmi ſes Manuſcrits. En 1676, Mr. Baillet reçut les Ordres ſacrés [*C*]. L'Eveque de Beauvais, exact obſervateur des Canons de l'Egliſe, s'étoit impoſé la loi de ne conférer les Ordres à perſonne, qu'il n'eût une Egliſe & une Paroiſſe; c'eſt pourquoi il l'envoya dans une Paroiſſe pour y être Vicaire en Chef. Ce Lieu qui s'appelle Lardières, eſt fort pauvre, & ne rapporte que trois-cens livres; cependant Mr. Baillet, qui n'avoit point de patrimoine, très peu d'épargnes de la Régence, chargé de ſe nourrir, ſon frére & un petit Valet, trouvoit moyen de ſecourir les pauvres, & d'avoir quelque argent en réſerve pour venir à Paris tous les ans acheter des Livres. Quelque ſurprenant que cela puiſſe paroître, on en ſera moins éton-

[*A*] *Il trouva moyen d'apprendre un peu de Latin, en allant tous les jours à un Couvent de Cordeliers, qui étoit proche du Village où il demeuroit.*] Le Père Niceron raconte ces commencemens de Baillet plus en détail, que Mr. de la Monnoye dans la Vie de ce Savant. „ Il y a auprès de „ *la Neuville*, dit le Père Niceron (1), un Couvent de „ Cordeliers, appellé *la Garde*, où cet enfant alloit fouvent. Il y ſervoit le matin les Prêtres à l'Autel, & paſſoit le reſte de la journée à rendre tous les petits ſervices dont il étoit capable, ſoit au Sacriſtain, ſoit aux „ autres Pères du Couvent. Le Sacriſtain, touché de ce „ naturel officieux, prit le jeune Baillet en affection, & „ lui montra à lire & à écrire. Quoiqu'il n'eût alors que „ huit à neuf ans, on vit bientôt paroître cette grande „ paſſion, qu'il a toujours eue pour les Livres. Les amuſemens ordinaires de l'enfance n'étoient point de ſon „ goût, il aimoit la lecture, & il employoit à lire & à „ écrire le tems qu'il pouvoit dérober à ſes petites occupations. Le Supérieur du Couvent s'étant apperçu de „ cette inclination ſi extraordinaire dans cet âge, & aiant „ reconnu qu'elle étoit jointe en cet enfant à une grande „ vivacité d'eſprit, & à une diſpoſition très-heureuſe pour „ les Sciences, jugea qu'il ſeroit très avantageux à l'Ordre de S. François de le poſſéder, & le demanda à ſon „ père. Le père penchoit aſſez à donner ſon fils aux Cordeliers; mais le Curé qu'il conſulta ne fut pas de cet avis, & les vues du Père Cordelier lui aiant fait naître „ l'envie d'examiner le jeune Baillet de plus près, il fut „ charmé de ſon eſprit & des progrès qu'il avoit déja faits. „ Cela l'engagea à le prendre chez lui, & après lui avoir „ appris les Elémens de la Langue Latine, il le mit au „ Collége de Beauvais." C'eſt le Séminaire dont il eſt parlé dans le corps de l'Article. Le Lecteur peut remarquer quelque légére différence entre ce récit, & celui de Mr. de la Monnoye. Ce dernier ajoute quelques particularités ſur la maniére d'étudier de Baillet, qui méritent d'être rapportées. Aiant appris de lui-même, avec le ſecours de la Méthode Françoiſe de Meſſieurs de Port-Royal pour le Latin, les régles de la Poëſie Latine & Françoiſe, il tournoit toutes ſes Leçons en vers Latins & Français, & il habilloit tous les ſujets qui le frappoient, tantôt à la Latine, tantôt à la Françoiſe, toujours en vers. C'étoit, ſelon lui, ſa Farce Comique. Cette maniére de verſifier le tint juſqu'à ſon entrée dans le grand Séminaire pour y recevoir les Ordres. Il lut tous les Poëtes Latins qu'il put trouver parmi ſes connoiſſances, Virgile, Horace, Ovide, Juvénal, Séneque &c. Il fut plus circonſpect pour la lecture des Poëtes François; il ſe contenta de ceux que la Méthode de Port-Royal propoſe. Comme cette lecture lui coutoit peu d'application & le divertiſſoit, il y paſſoit preſque tout ſon tems, dont il ne réſervoit que ce qu'il lui en falloit pour faire ſes Extraits, & mettre en vers ce qu'il entendoit lire d'Hiſtoire Sainte ou Profane tous les jours. Il donna à ſes Extraits le titre de *Juvenilia*, qui groſſirent entre ſes mains, pour en faire deux bons Volumes. Il étoit à ſa dix-ſeptiéme année, quand il les fit, pour recueillir ce qu'il trouvoit digne de remarque & de ſouvenir dans les Poëtes ſur la Théologie Païenne, les fauſſes Divinités, les Sacrifices, les Temples, les Jeux publics, & tout le reſte qui y a rapport. Ces *Juvenilia* ſont reſtés parmi ſes Manuſcrits, après avoir ſervi de modele à Mr. de Lanoüignon dans ſes études, quand Mr. Baillet devint Bibliothécaire de ſon père (2).

(1) *Mém. pour ſervir à l'Hiſt. des Hom. Illuſt. T.* III. p. 27. 28.

(2) Le Monnoye *Vie de Baillet* p. 3. 4.

[*B*] *Il étudia la Théologie avec beaucoup de ſuccès.*] Il s'appliqua principalement à cette partie, qu'on appelle la *Poſitive*, qui conſiſte à ſavoir ce qu'ont enſeigné les Péres & les Conciles. Ce qui la lui fit aimer, fut le rapport qu'elle a avec l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qu'il poſſédoit déja (3). L'amour de la Vérité, dit Mr. de la Monnoye (4), étoit le ſeul motif de ſon travail. Ennemi de l'inutilité, de la curioſité, & de la vaine gloire, il n'étudioit que pour s'éclairer. Il ſe croyoit par un fond d'humilité ſi peu propre à autre choſe qu'à la retraite & à l'étude, qu'il conçut dès-lors le deſir de ſe retirer pour vivre ſans diſtraction. Son frére Etienne, qui le venoit voir ſouvent au Collége, l'entretenoit toujours de ſon projet de ſolitude; & ils concertoient déja enſemble les moyens de ſe retirer à la Trappe (5), une des Abbayes les plus auſtéres de France: mais il en fut empêché par le choix que l'Evêque fit de lui pour profeſſer la Cinquiéme au Collége.

(3) Voyez la Préface de l'Ouvrage intitulé *Vies des Saints*, qui eſt une branche de celui des Bollandiſtes, dont Baillet eſt l'Abréviateur, & dans laquelle on trouve un Eſſai de la Vie de Baillet.

(4) Le Monnoye *Vie de Baillet* p. 21.

(5) Voyez la Préface.

[*C*] *Baillet reçut les Ordres ſacrés.*] L'Evêque & les autres, tout habiles qu'ils étoient, ne pouvoient dans leurs Examens trouver en lui les bornes de la Science néceſſaire

étonné, quand on fera réflexion sur sa manière sobre de vivre (*a*) [*D*]. Les fonctions Ecclésiastiques ne lui firent point abandonner l'Etude ; mais comme elles lui causoient de grandes distractions, il fit tant auprès de ses Supérieurs, qu'on le déchargea du soin de cette Paroisse, & qu'on l'attacha à une autre (*b*), où il n'avoit qu'à chanter l'Office & à faire le Catéchisme; le reste de son tems étoit pour son Cabinet & ses Livres. Il ne demeura pas longtems dans ce dernier emploi ; car l'année suivante 1680, il devint Bibliothécaire de Mr. de Lamoignon [*E*], non le Prémier Président du Parlement de Paris, comme le dit le Père Nicéron (*c*), puisqu'il venoit de mourir, mais son fils, qui n'étoit pour-lors encore qu'Avocat-Général (*d*). Malgré un mal de jambes qui étoit quelquefois fort violent, & un grand nombre de visites qui interrompoient son travail, il s'appliqua avec une diligence infatigable à faire un Catalogue de toutes les matières dont traitoient les Livres de la Bibliothèque de Mr. de Lamoignon [*F*], & il l'acheva au mois d'Août 1682. Ce Catalogue s'est accru infenfiblement par les additions qu'il y a faites, & il contient trente-cinq (*e*) Volumes in-folio, écrits de la main de Mr. Baillet. Quand il eut achevé ce pénible, mais utile Ouvrage, il y fit une Préface Latine, qu'il publia : il y rend compte de la méthode qu'il a fuivie pour dreſſer ce Catalogue; il y promet auſſi un Catalogue de tous les Auteurs dont les Ouvrages ſe trouvent dans la Bibliothèque de Mr. de Lamoignon. Cette Préface a été vivement critiquée, non ſeulement par Mr. Ménage (*f*), mais auſſi par un Anonyme (*), mais la Critique ne tombe que ſur le ſtyle [*G*], & non ſur les choſes mêmes, & ſur la manière dont il a traité ſon ſujet. Quand Mr. Baillet eut achevé cet Ouvrage, il mit la dernière main aux quatre Volumes des *Jugemens des Savans*, & les donna au Libraire avec tant de deſintéreſſement & de défiance de leur débit, qu'il ſe contenta pour toute choſe de quelques Exemplaires, pour en faire préſent à ſes Amis. Le Libraire n'en avoit pas ſi mauvaiſe opinion : il en preſſa l'édition, en fit tirer un grand nombre, qu'il débita entièrement en ſi peu de tems, qu'il ne donnoit pas le loiſir à l'Auteur de ſe reconnoître pour les cinq Volumes qui devoient ſuivre. L'Auteur avoit fait en détail tout le Plan de l'Ouvrage [*H*]; mais il négligea de le faire imprimer, parce qu'il craignoit que cet Eſſai ne

(*a*) *Abrégé de la Vie de Mr. Baillet* T. I. Part. II. des *Jugem. des Sav.* comm. Amſt. 1725. p. 1—7.

(*b*) Nicéron *Mém. pour ſervir à l'Hiſt. des Hom. Illuſt.* T. III. p. 30.

(*c*) Ibid. p. 30.

(*d*) *Vie de Baillet* ubi ſupra p. 22, 23.

(*e*) Et non 12, comme le dit le P. Nicéron p. 31.

(*f*) *Anti-Baillet* Part. II. n. 109. p. m. 322.

(*) Voyez la Rem. [*N*].

rc à un Eccléſiaſtique, ils lui en trouvoient bien au-delà du commun ; & certainement ils ne l'auroient pas admis aux Ordres, s'ils ne lui avoient trouvé encore plus d'humilité, qui fût capable de le garantir de l'enflure du cœur, trop ordinaire aux Savans. C'eſt ce que dit Mr. de la Monnoye (*a*).

(*a*) *Ubi ſupra* p. 14.

[*D*] *On en ſera moins étonné, quand on ſera réflexion ſur ſa manière ſobre de vivre.*] Son frère Etienne a déclaré depuis ſa mort, que chez ſon frère on ne buvoit que de l'eau, on ne mangeoit que de gros pain, jamais de viande de boucherie, preſque point de lard, des légumes ſeulement très du Jardin, cuits à l'eau & au ſel, & blanchis d'un peu de lait, à peu près comme à la Trappe, où ils avoient toujours envie de ſe rendre, tout accoutumés aux auſtérités qu'ils avoient appris qui s'y pratiquoient. Un jour de Dimanche, le bon frère Etienne crut bien faire d'aſſaiſonner la petite portion un peu plus graſſement qu'à l'ordinaire. Baillet fortoit pour aller dire la Meſſe, quand l'odeur de la ſauce lui vint au nez : il étoit naturellement vif & prompt; ſon prémier mouvement le porta à renverſer ce qui le frappoit, & à faire une ſévère reprimande à ce Cuiſinier, qui depuis le ſervit à l'ordinaire (7).

(7) *Vie de Baillet* p. 18.

[*E*] *Il devint Bibliothécaire de Mr. de Lamoignon.*] Ce ſage Magiſtrat, accoutumé par les leçons de ſon père à faire un juſte diſcernement des perſonnes, parmi le grand nombre de Savans qu'il auroit pu conſulter, crut ne pouvoir s'adreſſer plus ſurement à d'autre qu'à Mr. Hermant, ſavant Docteur de Sorbonne, pour lui trouver un homme, qui pût tout à la fois avoir ſoin de ſa Bibliothèque, & l'aider efficacement dans les beſoins continuels de ſa Charge ſur tous les ſujets qu'il y faut traiter, & pour la diſcuſſion deſquels il falloit tirer des éclairciſſemens des Livres de ſa Bibliothèque. J'ai votre houme pour le fond, dit Mr. Hermant, ſi vous ne vous rebutez pas d'un extérieur peu poli. Nous avons beſoin de fond, répliqua Mr. de Lamoignon; la forme ne m'embarraſſe point; l'air de ce pays, & un grain de ſel diſcret, ſera le reſte. Il n'en fallut pas davantage pour preſſer Mr. Baillet de venir à Paris, préſenter ſes ſervices à Mr. l'Avocat-Général. Il faut avouer qu'il aimoit Paris, depuis qu'il y étoit venu achéter des Livres. La courtoiſie des Libraires de ce tems-là lui paroiſſoit une faveur ſingulière & un attrait puiſſant pour lui. Il fut même ſi ſurpris de la propoſition que lui fit Mr. Hermant de la part de Mr. de Lamoignon, qu'il croyoit ſérieuſement qu'il vouloit l'éprouver, ou au moins qu'il pourroit bien y avoir quelque mal-entendu entre eux. Quand il reconnut que la choſe étoit ſérieuſe, ce fut de nouvelles difficultés, des prétextes de ſon incapacité pour cet emploi, de ſon extérieur rebutant, de ſa groſſièreté, les affronts qu'il alloit faire à celui qui le produiſoit, & à ceux qui l'attendoient. Mr. Hermant ſe chargea de tout, le priant ſeulement de ne ſe donner d'autre contrainte dans toute ſa conduite, que pour les manières de la Ville, & quelque réſerve pour ceux qu'il verroit chez Mr. de Lamoignon (8). Mr. Baillet ſe rendit, & accepta la place qu'on lui offroit.

(8) Idem p. 23, 24.

[*F*] *Un Catalogue de toutes les matières dont traitoient les Livres de la Bibliothèque de Mr. de Lamoignon.*] Mr. Baillet remarque dans la Préface Latine (9) qu'il publia, qu'on ne trouve dans la plupart des Catalogues des Bibliothèques, que les titres des Livres, le nom des Auteurs, & une idée imparfaite du ſujet qu'ils traitent. Il avoue que le Catalogue de la Bibliothèque Bodléienne par Mr. Hyde n'a point ce défaut : mais il en a un autre qui le rend moins utile, c'eſt qu'au lieu de ſuivre l'ordre des Matières, il a ſuivi l'ordre alphabétique des Auteurs. Effectivement, pour ſe ſervir de ce Catalogue, il faut ſavoir non ſeulement, qu'il y a des Livres ſur tel ou tel ſujet, mais le nom des Auteurs qui les ont écrits; ſans cela il eſt impoſſible de les trouver dans ce Catalogue, que par hazard. C'eſt la raiſon qui engagea Mr. Baillet à entreprendre un autre Catalogue des Auteurs, par ordre alphabétique. Ainſi, quand on fait de quel ſujet il s'agit, ſans être inſtruit du nom de l'Auteur, on le trouve dans le prémier Catalogue; quand on ſait le nom de l'Auteur, ſans être inſtruit du ſujet qu'il a traité, on le trouve dans le ſecond. Le prémier fut tellement eſtimé des Savans, que pluſieurs Prélats & Magiſtrats du prémier ordre, qui l'avoient vu dans la Bibliothèque de Mr. de Lamoignon, en ont voulu avoir des copies entières, d'autres un précis exact. On trouve dans ce Catalogue en un très bon ordre tout ce que les Auteurs qui ſont dans cette Bibliothèque ont dit ſur chaque matière, avec des renvois aux endroits où ils en traitent. Rien n'étoit plus commode pour Mr. l'Avocat-Général, qui aiant ce Catalogue ſous ſes yeux, trouvoit ſur le champ tous les ſujets qui l'occupoient, & les Auteurs qui en avoient écrit. Cet avantage étoit d'autant plus grand, que dans ſa Bibliothèque il ne manquoit preſque rien ſur les matières du Droit ancien & nouveau, & ſur-tout des Arrêts des Cours Souveraines. Mr. Baillet s'étoit fait un devoir & un plaiſir particulier de les développer, & de les ranger dans le meilleur ordre poſſible. Cette partie du Catalogue, qui le rend plus eſtimable & plus utile, valoit à ſon Auteur de fréquens éloges de la part de ſon Patron, & de ſes Amis qui venoient le feuilleter. L'ordre qu'il a donné aux matières Eccléſiaſtiques, ne ſatisfait pas moins tous ceux qui le conno iſſent. Pluſieurs Savans en ont dit tant de bien, que les Libraires en ont ſouvent ſollicité la communication pour l'imprimer (10).

(9) *Jugem. des Savans* T. I. Part. II. p. 142. &c. Amſt. 1725.

(10) *Vie de Baillet* p. 22. 29.

[*G*] *La Critique ne tombe que ſur le ſtyle.*] L'Auteur des quatre Lettres, qui contiennent des Réflexions critiques ſur les *Jugemens des Savans* (11), critique le paſſage ſuivant de la Préface Latine : *Alterum, quod tu jam pridem in votis habebas, ut ne in illud vitium aut incommodum concurratur, quo laborant omnes fere quotquot hactenus Bibliothecarum contexti ſunt Catalogi, qui ſolam ac rudem volumini frontem & antipagmentum vix ullum exhibent, incoſtam ac indigeſtam rerum, quæ in iis jacent, molem nihil fere juvant* (12). „ N'eſt-ce pas-là, *dit l'Auteur des Réflexions*, „ de fort méchant Latin & du plus fin gallimathias ? En „ quel bon Auteur Baillet a-t-il trouvé *concurrere in vitium*, au-lieu de *currere, incurrere in vitium* ? De plus, „ que veulent dire ces paroles, *Catalogi, qui vix enunciantes frontem ſolam ac rudem, & Antipagmentum Voluminis, nihil fere juvant molem incoſtam & indigeſtam rerum, quæ in iis jacent* ? Je prie Baillet de nous donner „ une traduction Françoiſe de cet endroit, qui ſoit fidèle, „ intelligible, & de bon ſens.“ Il y a quelques autres endroits de cette Préface, qui ont été critiqués avec raiſon : cependant, il faut rendre juſtice à Mr. Baillet, ile ne ſont pas en grand nombre ; & il faut avouer, que quoique le ſtyle de cette Préface ne ſoit pas fort élégant, il eſt néanmoins en général clair & intelligible, & qu'on trouve dans cette Pièce d'excellentes remarques ſur la manière de dreſſer le Catalogue d'une Bibliothèque. La plupart des Critiques de Mr. Ménage (13) ſont de pures chicanes ; par exemple, quand il ſoutient que la phraſe ſuivante eſt un pur Galliciſme : *Priorem Indicem, qui de rebus ſive argumentis agit, meuſum novum ſtatis conficeram.* Mr. de la Monnoye remarque très bien (14), que Mr. Ménage devoit ſpécifier le Galliciſme qu'il trouve là. Apparemment, dit-il, c'eſt au mot *rebus* ; mais ce mot eſt regardé comme faiſant une oppoſition aux perſonnes, ou aux noms des perſonnes, dans lequel ſens *res* ſe trouve employé par les bons Auteurs Latins. Nous ajouterons ce que Mr. Bayle dit du Catalogue que Mr. Baillet avoit dreſſé. „ On ju- „ ge aiſément, dit-il (15), par cette Préface que Mr. Baillet „ a dreſſé ce Catalogue d'une manière très bien entendue.

(11) *Anti-Baillet* T. I. Part. II. ch. 109. p. m. 322.

(12) Ibid. T. I. Part. II. p. 143.

(13) *Anti-Baillet* T. I. Part. II. ch. 109. p. m. 322.

(14) Ibid. not. 2.

(15) *Rép. des Lettr.* Dec. 1685. p. 1376.

[*H*] *L'Auteur avoit fait en détail tout le Plan de l'Ou-*

ne fût mal reçu : ainſi les quatre premiers Volumes parurent ſeuls en 1685, ſous le titre de *Jugemens des Savans ſur les principaux Ouvrages des Auteurs*. Dès que ce Livre eut paru en France, Mr. Bayle en parla (*g*). „ Nous attendons, *dit-il*, au prémier jour un Livre curieux, intitulé *Jugemens des Savans* „ &c. Si l'on conſidére que Mr. Baillet, qui nous donne cet Ouvrage, eſt Bibliothécaire de Mr. „ l'Avocat-Général de Lamoignon, héritier des vertus & des lumiéres du célébre Prémier Préſident „ de Lamoignon (c'eſt tout dire en peu de mots), on en tirera un fort bon augure; & ſur-tout ſi l'on „ ſe ſouvient de ces belles Conférences, où les plus beaux Eſprits de Paris, éclairés de l'érudition & „ du bon goût de feu Mr. le Prémier Préſident, diſcernoient ſi bien le prix des choſes, & faiſoient „ connoître ſi ſavamment les endroits choiſis des Belles-Lettres." Peu de tems après, Mr. Bayle renditompte en termes très avantageux de l'Ouvrage de Mr. Baillet [*I*]. Malgré la grande utilité de ce Recueil, & quoique l'Auteur ne diſe que très rarement ſon ſentiment, ſe contentant de rapporter le jugement des autres, cet Ouvrage ne laiſſa pas de faire grand bruit dans le Monde. Il n'eſt pas exempt de fautes [*K*], comme on peut aiſément ſe l'imaginer; mais ce n'eſt pas ce qui met les Critiques aux champs: c'eſt la liberté avec laquelle il rapporte, non ſeulement ce qui eſt à l'avantage des Auteurs dont il parle, mais auſſi ce qu'on y a trouvé de répréhenſible; & comme il avoit ſuivi cette méthode

(*g*) *Nouv. de la Rép. des Lett.* 1685. Sept. p. 1018.

vrage.] Ce Plan ſe trouve dans la ſeconde Partie du Tome prémier des *Jugemens des Savans* de l'Edition d'Amſterdam de 1725; & pour faire comprendre au Lecteur toute la grandeur de l'entrepriſe, dans laquelle Mr. Baillet s'étoit engagé, nous donnerons un précis de ce Plan. Il commence d'abord par quelques obſervations ſur la maniére de juger des Livres en général, ſur les bonnes & les mauvaiſes qualités de ceux qui en jugent. Il traite enſuite des Préjugés, ſuivant leſquels on a coutume de juger des Livres. Ce ne ſont-là que les Préliminaires de l'Ouvrage, qui eſt diviſé en ſix Parties. I. Il devoit traiter des *Imprimeurs*, qui ſe ſont ſignalés par leur ſavoir, leur induſtrie, leur exactitude, & leur fidélité. Des *Critiques*, c'eſt-à-dire de ceux qui donnent la connoiſſance des Auteurs, des Livres, des affaires de la Littérature, & généralement de tout ce qui s'appelle Républque des Lettres. Des *Philologues*, & Gens de Belles-Lettres. *Des Grammairiens* & des *Traducteurs* de tout ordre. II. Dans la ſeconde Partie, il s'agit des *Poëtes* anciens & modernes. Des *Auteurs de Romans* & de Fictions en Proſe. Des *Rhéteurs* ou *Rhétoriciens*, des *Orateurs* & des *Epiſtolaires* ou Auteurs de Lettres, ſoit en Latin, ſoit dans les Langues Vulgaires, ſur toutes ſortes de ſujets. III. Il devoit parler des *Hiſtoriens*, des *Géographes* & des *Chronologiſtes* de toutes les eſpéces. IV. Des *Philoſophes*, des *Médecins*, & des *Mathématiciens*. V. Des Auteurs du *Droit Civil*, du *Droit Eccléſiaſtique*, des Ecrivains de *Politique* & de ceux de *Morale*. VI. Dans la ſixiéme & derniére Partie il devoit parler des *Théologiens*, particuliérement de ceux qui ont travaillé ſur l'Ecriture Sainte, ſur les Péres, les Scholaſtiques, & ſur toutes ſortes d'Hérétiques &c. Tous ces différens Articles ſont diviſés, & ſubdiviſés ſelon leurs parties. Le Lecteur conceva ſans peine qu'un Plan ſi vaſte n'étoit pas l'Ouvrage d'un ſeul homme, il demandoit un ſavoir extraordinaire & une lecture immenſe. Mr. Baillet lui-même le ſentoit, & diſoit (16), que quoiqu'il eût tout ce Plan devant lui, il étoit aſſez porté à renoncer à ſon exécution; ce qu'il a fait auſſi, car des ſix Parties dont ſon Ouvrage devoit être compoſé, il n'a publié que la prémiére & la moitié de la ſeconde. Nous parlerons plus amplement de cet Ouvrage dans la Remarque ſuivante; nous remarquerons ſeulement ici, que Mr. Baillet ſe montre aſſez impartial par rapport aux Proteſtans. „ Je ſouhaite auſſi, *dit-il* (17), que ceux de „ l'autre Communion (*c'eſt-à-dire les Réformés*) me faſſent „ la grace de croire, que je n'ai jamais eu deſſein de les „ défobliger, loin d'avoir voulu les inſulter, lorſque „ j'ai dit quelque choſe contre quelques-uns de leurs „ Membres; & c'eſt dans cette penſée que j'ai voulu me „ ſervir preſque par-tout du nom de *Proteſtans*, pour „ marquer même les Huguenots de France, & les autres „ Calviniſtes des Pays-Bas & d'Angleterre, quoiqu'il leur „ convienne moins qu'aux Hérétiques d'Allemagne, par- „ ce qu'ils font perſuadés que ce terme ne les deshonore „ pas."

(16) *Jugem. des Savans* T. I. Part. II. p. 239.

(17) T. I. Part. I. *Avertiſſem.* §. XII. p. XLI.

[*I*] *Mr. Bayle rendit compte en termes très avantageux de l'Ouvrage de Mr. Baillet.*] „ Ce Livre, *dit-il* (18), eſt „ non ſeulement très propre à ſatisfaire la curioſité des „ gens de Lettres, mais il leur ſera auſſi d'une grande utilité, parce qu'ils y trouveront le bien & le mal qui a été dit des Auteurs qu'ils voudront lire. J'avoue que „ bien des gens en tireroient encore plus d'utilité, s'ils „ y trouvoient par-tout un jugement définitif ſur les opinions différentes qu'on a eues des Auteurs; mais il ne „ faut pas s'attendre que jamais un particulier de bon-ſens „ entreprenne ces ſortes de déciſions. Ce ſeroit trop de „ commettre, & uſurper un empire dont on ſecoueroit le „ joug inceſſamment, & qui ne réuſſiroit pas même dans „ Rome à un Concile de Trente. Mr. Baillet dit ſur cela des choſes fort ſenſées & fort modeſtes dans ſon Avis au Lecteur, où il rend raiſon de ſa conduite tant à cet égard, que pour quelques autres points; & au reſte il ne nous abandonne pas tellement au péril de ne „ ſavoir que parti prendre, qu'il ne nous fournifſe de „ tems en tems dequoi nous déterminer, ſoit de ſon propre fonds, ſoit par la maniére dont il place les jugemens des autres hommes. Il eſt certain que ſon Livre „ deſabuſera bien des gens de la penſée où ils ſont, que „ la République des Lettres ſouffre en France une dure „ ſervitude, *oppreſſa gravi ſub Religione*, & que Meſſieurs „ les Gens d'Egliſe, Séculiers & Réguliers, qu'ils regar- „ dent comme les ennemis déclarés de la Liberté Républ- „ quaine des Sciences, l'ont enfin accablée dans ce Pays- „ là ſous le poids de leur domination deſpotique. On ſe „ trompe, à mon avis, ſi on croit encore ſur ce pied- „ là, & ce Livre imprimé avec Privilége nous fait voir „ de ſi beaux reſtes de Liberté, qu'il en faut tirer un bon „ augure pour l'avenir." Il ſeroit trop long de donner ici tout l'Extrait de cet Ouvrage, par Mr. Bayle: nous avons ſeulement deſſein de faire connoître ce qu'il en penſoit, ainſi nous nous contenterons de rapporter encore deux endroits. „ Les Préliminaires, *dit Mr. Bayle* (19), „ occupent le prémier Tome. Il contient une infinité de „ bonnes remarques, & de faits fort ſinguliers, & le but „ général qu'on s'y propoſe eſt d'apprendre à bien juger „ des Ecrits d'autrui." Et quand Mr. Bayle parle des trois Volumes, qui contiennent les Jugemens des Savans ſur les Critiques, ſur les Imprimeurs, ſur les Grammairiens, & ſur les Traducteurs, il dit (20): „ L'on trouve ici „ un Recueil très abondant de mille choſes curieuſes & „ néceſſaires à ceux qui veulent avoir une grande connoiſſance des Auteurs & de leurs Ecrits. On y voit mille „ particularités, dont quelques-unes regardent les Auteurs „ vivans, qui feront lues avec beaucoup de plaiſir, & „ tranſportées bientôt en d'autres Livres par le bénéfice „ de la Citation, à quoi on fait que nos Septentrionaux „ n'ont pas trop de répugnance.

(18) *Rép. des Lettres* Déc. 1685. p. 1166, & 1167.

(19) Ibid. p. 1163. & 1165.

(20) Ibid. p. 1337.

[*K*] *Il n'eſt pas exempt de fautes.*] Ecoutons Mr. de la Monnoye ſur cet Ouvrage. „ A la vérité, *dit-il* (21), „ſon Recueil des Jugemens des Savans (ſur les Auteurs, „ étoit un deſſein bien imaginé. Mr. Baillet avoit raiſon „ de croire que rien ne pouvoit tout enſemble être plus „ utile ni plus agréable aux amateurs de la Littérature, „ qu'une inſtruction touchant le fort & le foible des Livres les plus connus. Il ſavoit que il le nombre des Auteurs eſt grand, celui des Juges encore plus infini, „ puiſqu'autant de Lecteurs, autant de Juges. Il n'ignoroit pas les railleries que Perſe parmi les Latins, le Caporal parmi les Italiens, Regnier & Deſpreaux parmi „ les François, ont faites de ces gens, qui n'étant qu'une teinture ſuperficielle des Lettres, ofent s'ériger en Cenſeurs des Anciens & des Modernes. Pour apprendre donc à ces Juges téméraires à ſe défier de leur goût, il commença par traiter à fond de tous les préjugés contre leſquels on doit être en garde dans la lecture de quelque Livre que ce ſoit. Comme il vouloit éviter tout reproche de préſomption, il préféra les lumiéres d'autrui aux ſiennes. Il crut que l'introduction la plus ſure à la connoiſſance des Auteurs, étoit de s'en rapporter aux Auteurs mêmes. Il s'étoit, dans cette vue, propoſé de ramaſſer leurs témoignages touchant les Ecrivains qui ſe ſont acquis quelque diſtinction par leurs Ouvrages, tant ſur les Sciences en général, que ſur les Arts Libéraux. Ce Plan, comme on voit, étoit extrêmement vaſte. Pour le rendre plus intéreſſant, il ne jugea pas à propos de débuter par des Recueils ſur les Poëtes ſuftes, les Médecins, ou les Mathématiciens: il aima mieux ne produire d'abord que ce qui lui parut un peu plus à la portée du Public. Après avoir donné une notice ſuffiſante des plus célébres Imprimeurs, il y joignit en pluſieurs Volumes, celles des Critiques, des Grammairiens, des Traducteurs, & des Poëtes. Nul Ouvrage de cette eſpéce n'avoit encore été vu dans le Royaume (de France). C'étoit un uſſu à la Moſcovie, comme de diverſes piéces, taillées par diverſes mains, & raſſemblées artiſſement par une feule. Colomiés, qu'on croiroit peut-être lui avoir ſervi de modéle dans ſa France Orientale, n'y avoit pas lié ſes Extraits avec ſi de même art. Il les y avoit répandus ſans ordre, les faiſſant François, ou Latins, en un mot bruts, tels qu'ils étoient lorſque, pour ainſi dire, il les avoit tirés de la Mine. Notre Auteur n'en a pas uſé de même. Il donné plus de juſteſſe & de dignité à ſon Ouvrage. Tous les Ecrivains qu'il a cités, il les a fait parler François, voulant bien, pour ſuir le mélange des Citations Grecques, Latines, Italiennes, Eſpagnoles, s'expoſer à tous les inconvéniens attachés aux Traductions, ſoit quand on retranche quelque choſe d'eſſentiel de l'Original, ſoit quand on y ajoute quelque choſe d'étranger, ſoit enfin quand, de quelque maniére que ce puiſſe être, on corrompt le véritable ſens par une interprétation vicieuſe. Difficilement à la longue un Traducteur peut-il ſe garan-

(21) Préface de la Nouvelle Edition des *Jugemens des Savans* p. VIII.

méthode, même par rapport aux Auteurs encore vivans, elle excita contre lui l'indignation de bien des personnes, qui ne purent souffrir que tant d'Ecrivains, qu'ils estimoient infiniment, fussent ainsi blâmés & censurés; enforte que leurs Amis, & fur-tout ceux de Mr. Ménage, dont Mr. Baillet avoit parlé d'une maniere assez approchante de la Satyre (*b*), jettérent les hauts cris. Les Poëtes se mirent de la partie: le Pere Commire en particulier fit une petite Piéce en vers Latins pour la défense de Mr. Ménage, auquel il l'adressa; elle a pour titre, *Asinus in Parnasso* [*L*], *l'Ane sur le Parnasse*. Nonobstant les railleries des Poëtes, & les Critiques sérieuses des Savans, l'Ouvrage de Mr. Baillet fe débita si bien, que le Libraire le pressa fort de lui donner les Volumes suivans. Il y donna donc tout son tems, & en 1686 parurent les cinq Volumes fur les Poëtes. L'Auteur mit à la tête une espéce de Préface, dans laquelle il reconnoit quelques-unes des fautes qu'il a faites, & les corrige; il y répond à ses Adverſaires, & se défend. Ce que nous dirons de cette Piéce, d'après Mr. Bayle, en donnera une juste idée au Lecteur, aussi-bien que de ce que l'on avoit reproché à Mr. Baillet [*M*]. Peu de tems

(*b*) Voyez sur-tout *Jugem. des Sav. T. II. Part. III. p. 230. 231.*

„ rantir de ces trois sortes de fautes. Mr. Baillet ne les „ alant pas toujours évitées, on a dû s'appliquer d'autant „ plus à les corriger, que sur son autorité un Lecteur de „ bonne foi feroit en danger de les copier. Pope Blount, „ Morhof, les Continuateurs de Moréri ne les ont déja „ que trop copiées, & l'on auroit lieu de craindre que de „ main en main elles ne fe transmissent jusqu'à la derniére postérité, si on ne prenoit soin d'en interrompre la „ prescription. De ces fautes, les unes sont anciennes, „ qui régnent il y a longtems dans les Livres; les autres „ nouvelles. Les prémieres n'appartiennent à Mr. Baillet „ que par adoption, mais on peut le regarder comme le „ pére des secondes. . . . . Il m'a paru qu'originairement „ son intention, en recueillant les jugemens d'autrui, étoit de n'y pas mêler le sien. Lui-même s'étoit imposé „ cette Loi. Faute de l'avoir observée, il s'est attiré des „ querelles, dont il n'est pas fort à son avantage, & qui „ ont servi à faire voir que son Livre, pour être utile, avoit besoin d'une exacte révision. Je l'ai donc revu, „ *joint Mr. de la Monnoye*, & sans toucher à la lettre du „ texte, à l'ordre, ni au nombre des Chapitres, ni des „ Articles, je me suis fixé à marquer par des notes, au „ bas des pages, les fautes qu'il a commises dans les noms, „ dans les époques, dans l'intelligence des paſſages, & „ dans les faits; à quoi j'ai ajouté l'éclaircissement de „ quelques endroits, qui feuls en avoit besoin. . . . . Je l'ai aussi défendu contre ceux de ces Adverſaires, qui m'ont paru s'être trompés dans leur Critique. Une des plus folles chicanes qu'on lui ait faites, c'eſt de lui avoir reproché l'inutilité de son Ouvrage, fur ce „ que les Jugemens qu'il contient, étant, dit-on, la plupart contraires, ils se détruisent l'un l'autre. Les Censeurs qui ont opiné de la sorte, ont-ils pu ne pas voir „ que Mr. Baillet aiant intitulé son Livre *Jugemens*, & non pas *Examen des Jugemens*, il n'étoit pas conſéquent „ obligé qu'à les rapporter fidélement, sans entreprendre „ de les réformer, ou de les concilier? Qui ne fait d'ailleurs combien grande eſt la différence des goûts? Ne „ reconnoissons-nous pas tous les jours, que les Savans, „ qui ont jugé fi diverſement des Auteurs, ont eu raiſon, „ puisqu'à proportion des fautes qui se trouvent en chaque Ouvrage, le meilleur, à le bien prendre, n'eſt „ d'ordinaire que le moins mauvais (22).

(22) Ibid. p. xv.

[*L*] *Asinus in Parnasso.*] Nous avons cherché cette Piéce pour la faire connoître au Lecteur, mais inutilement; ainsi nous sommes obligés de nous contenter d'un seul endroit, par lequel on pourra juger de la Poëſie Latine du Pere Commire. Il s'adreſſe à Mr. Ménage, auquel il dit, qu'étant endormi, il lui avoit fait une Colline du Mont Parnaſſe, où étoient les plus célébres Poëtes Grecs, Latins & François, & que tous, d'un commun consentement, donnérent à Mr. Ménage le prémier rang après Apollon:

In altero ſedere Parnaſſi jugo
Videbar. Aderant ingenii & ſcientiæ
Quot laude claros fama ſuper aſtra extulit,
Græcique, Romanique; & utriuſque æmulos
Quos litterarum Gallia olim protulit:
Omnes decorum floribus vincti caput.
His miſtus aderat tu quoque, & Phœbo locum
Tibi omnis ultro proximum dederat chorus (23).

(23) *Anti-Baillet T. II. Part. I. §. 29. p. m. 85.*

Cette Piéce eſt d'un peu plus de ſoixante vers (24). Le même Auteur fit deux autres Piéces contre Mr. Baillet, l'une intitulée *Asinus ad Lyram*, l'Ane qui joue de la Lyre: & l'autre *Asinus Judex*, l'Ane Juge. Comme cette derniére n'eſt pas longue, on ne ſera peut-être pas fâché de la trouver ici:

(24) Bayle *Rép. des Inter.* 1686. Decemb. p. 1436.

Mellis artifices, vagæ volucres,
Quos Phœbi per amœna fas vireta,
Thoraïque Amidum volare pilos:
Cur ceſſatis, Apes? Ad arma, ad arma.
Arcas boſtis adeſt. Æſellus ille,
Portitor Satyri ebrius protervi,
Quem facto agmine ruper expuliſtis,
In Cyrrham redit ultor, atque tanta
Parat dedecori vires minatur.
Auditis fremitus feros rudentis?
Ut pede, & ſcelus! atterit petulco
Inſeriptos foliis ſuperba Regum
Flores nomina, lividoque dente
Dis ipſis petit arbores amatas.
Ite jam cerea diſſipare caſtra,
Veſtros perdere jam parat labores.
Illoque ære ſuo vepreta, & hircos
Sueta rodere cardua, Olympi
Miſſum munere Nectar inquinabit!
Et ceſſatis adhuc? Adeſte, adeſte.
Tela ſtringite, quotquot eſtis omnes;
Nares, labra, oculus, & binc, & illinc
Ferite; ſtimuloſque calcitranti
Ante fugite; duplicate plagas.
Ut dura eute fit, tamen
Ictus ſenſus intimis adaſtat:
Capiſtro & cupiet, molaque reddi (25).

(25) *Anti-Baillet* ubi ſupra p. 89. 90. & 30.

Un autre Poëte fit l'*Asinus Pictor*, l'Ane métamorphoſé en Peintre. C'eſt à l'occaſion de ces quatre Poëmes, qu'on a fait cette Epigramme, par laquelle on donne avis aux Grammairiens de ne plus offenſer les Poëtes, comme a fait Mr. Baillet.

Grammaticum de plebe unus, ludique Magiſter,
Expers judicii, doctrinæ & Majulus expers,
Vatéique, & Vatum ſanctos carpebat amores.
Non tulit Vatum princeps Commirius. *Ipſum*
Carmine ſublimi, victuro Carmine in ævum,
Ilicet in ſtolidum vindex mutavit Aſellum.
Et nunc cece vocat Lutetia tota rudentem,
Contemptorem illum Vatum, Vatum illum inimicum.
Diſcite, Grammatici, doctos non temnere Vates (26).

(26) Ibid. p. 29. p. 86. 87.

Mr. Bayle parlant de l'*Asinus in Parnaſſo*, dit (27): „ On „ avoit cru que l'*Asinus in Parnaſſo ad Clariſſ. V. Ægidium Menagium*, étoit une autre Satyre contre le même Auteur (Boileau); mais on a ſu depuis que cela regarde Mr. Baillet, & que le Jéſuite Commire, grand „ Poëte Latin, a fait cette Piéce. Mr. Antoine s'eſt déclaré hautement pour Mr. Baillet dans ſa Préface ſur la Morale de Tacite. *C'eſt un homme de mérite*, dit-il, *& d'erudition, malgré tous les Arrêts Poëtiques rendus contre lui pour le bannir du Parnaſſe.* On dit, *ajoute Mr. Bayle*, que la ſuite de ſes *Jugemens des Savans*, qui concerne les Poëtes, s'imprime: apparemment il y répondra à celui qui l'a critiqué, & il ſera aſſez honnête„ homme pour ne lui conteſter pas la louange de faire de „ fort bons vers. "

(27) *Rép. des Lett.* Juin 1686. p. 709.

[*M*] *Ce que nous dirons de cette Piéce . . . . . en donnera une juste idée au Lecteur, auſſi-bien que de ce que l'on avoit reproché à Mr. Baillet.*] „ C'eſt ici, *dit Mr. Bayle* „ (28), parlant des *Jugemens ſur les Poëtes*, la continua„ tion de l'Ouvrage, dont je parlai il y a un an, & dont „ je dis entre autres choſes, que l'on y voyoit de beaux „ reſtes de Liberté, & qu'il pouvoit ſervir à deſabuſer „ ceux qui croyent *que la République des Lettres ſouffre en France une dure ſervitude.* Le fracas qu'ont fait ces „ reſtes de Liberté, prouve clairement qu'il étoit néceſ„ ſaire à un Auteur de ſatisfaire tout le monde. On s'eſt plaint que Mr. Baillet rapportoit ſouvent les choſes qui n'étoient pas favorables aux Savans, & tous les jours on „ me fait des plaintes de ce que je ne dis point de mal „ des Livres dont je rends compte au Public. Voilà comment les hommes ſont faits: ils veulent redire à toutes „ choſes, ils blâment les deux extrémités, & ne veulent „ point convenir qu'on ſe tienne dans un juſte milieu. . . . „ Si Mr. Baillet ſe règle à la pluralité des voix, il eſt clair „ qu'il ne changera point de méthode. Il en fait une Apologie fort agréable & fort curieuſe, dans l'Eclairciſſement qu'il a mis à la tête de cet Ouvrage. Cela étoit néceſſaire après l'éclat qu'ont fait les Mécontens, dont quelques-uns ont fans doute beaucoup de mérite, & une réputation illuſtre. En général, l'ordre veut qu'un „ Auteur donne raiſon de ſa conduite, & qu'il redreſſe „ ceux qui ne la regardent pas dans ſon véritable point „ de vue. Il ſe doit cela à lui-même; & il le doit au Public. Il ne faut point douter que parmi ces Mécontens, „ il n'y en ait eu qui n'ont pas pris garde que Mr. Baillet ne s'engageoit point à la garantie des Jugemens, „ dont il étoit Rapporteur. Il falloit donc éclaircir tout de „ nouveau cette particularité: c'eſt auſſi par-là que l'Auteur commence ſon Apologie, & il dit même (29), „ *qu'il a taché de faire remarquer en divers endroits, que les „ Sentences de ces ſortes de Juges, loin d'être des Arrêts irrévocables, ne ſont ſouvent que les témoignages de leur propre ignorance ou de leur malignité, & qu'elles contribuent „ plus que les Eloges à l'avantage & à la gloire de ceux „ dont ils ſe mêlent de juger.* Il ajoute (30), *qu'il n'eſt pas „ poſſible d'avoir quelque habitude avec les Livres, & d'e-*

(28) Ibid. *Sept.* 1686. p. 1430. &c.

(29) *Jugem. des Sav. T. VI. p. 2.*

(30) Ibid. p. 3.

tems après que les Jugemens fur les Poëtes eurent paru, Mr. Ménage publia fon *Anti-Baillet*, dans lequel il prétend corriger quantité de fautes, commifes par Mr. Baillet. Un autre Auteur publia quatre Lettres [*N*], dans lefquelles fon ſtyle & fa manière d'écrire font rudement critiqués. Il faut avouer qu'il y a pluſieurs de ces critiques qui ſont fondées: mais il y en a auſſi qui ſont de pures chicanes, & le Cenſeur lui-même tombe quelquefois dans de faux raiſonnemens; comme nous le ferons voir par rapport à ce qu'il remarque ſur ce que Mr. Baillet a dit de Jean de la Caſa [*O*] Archevêque de Benevent,

(12) ibid. p. 4.

(12) ibid. p. 5.

(13) ibid. p. 10.

(14) ibid. p. 12.

„ *gnover en même tems le peu de crédit que les Critiques les* „ plus graves & les plus autoriſés *ont eu de tout tems dans* „ *l'eſprit du Public, quand il a été queſtion d'établir ou de* „ *ruiner la réputation d'un Auteur.* Il en apporte des exem- „ ples tirés de l'Antiquité, & il ne voit (31) pas *un ſeul* „ *Auteur dont la bonne fortune ou la diſgrace ait été dépen-* „ *dante des jugemens qu'en auroient pu faire les Erafmes & les Scaligers.* Mr. Baillet examine après cela une plain- „ te aſſez délicate. On a trouvé mauvais qu'il ait rappor- „ té le bien & le mal qu'eſt dit des Auteurs vivans: s'il „ n'avoit fait que recueillir des Eloges, il auroit été „ l'homme ſelon leur cœur, il auroit rempli parfaitement „ leurs deſirs; mais ce mêlange de bien & de mal a tout „ gâté. Il répond (32) entre autres choſes, que les vi- „ vans ſont en état de profiter du jugement qu'on fait de „ leurs Ouvrages, de réfuter leurs Cenſeurs, ou à tout „ le moins de faire briller la force de leur eſprit, en ſup- „ portant également la louange & le blâme . . . Il y a „ eu des Auteurs, qui ont fait ſavoir à Mr. Baillet, *qu'ils* „ *avoient beſoin de leur réputation afin de travailler avec ſuc-* „ *cès* (33), & que ſi l'on parle mal de leurs Ouvrages, „ ils ne communiqueront plus au Public les fruits de leurs „ veilles. Il répond 1. *Que la Critique, telle qu'elle auſſi ſe* „ *être, ne peut nuire qu'à une réputation fauſſement & injuſ-* „ *tement acquiſe, & qu'elle eſt d'un uſage merveilleux pour* „ *affermir celle qui eſt établie ſur des fondemens ſolides* 2. „ Qu'un honnête-homme ne doit point ſe propoſer la ré- „ putation, comme la fin principale de ſon travail. 3. Que „ ſi un Auteur s'imagine qu'il a beſoin de ſa réputation, „ il doit s'imaginer auſſi que ſes Lecteurs ont autant be- „ ſoin de leur tems & de leur eſprit, & qu'il ne lui eſt „ pas permis d'abuſer de l'un & de l'autre pour acquérir „ cette plaiſante réputation. Que s'il n'eſt pas aſſez déſin- „ téreſſé dans la publication de ſon Ouvrage pour ne pas „ demander d'encens, il doit ſouffrir qu'on examine s'il „ a mérité ce qu'il demande. Quant à la terrible menace „ de n'écrire plus, & de ne s'oppoſer plus déſormais aux „ efforts que font les ténèbres de l'ancienne barbarie, „ l'Auteur y répond d'une manière un peu railleuſe (34): „ Il trouve la menace trop épouvantable pour pouvoir „ paſſer juſqu'à l'effet, & il penſe qu'un déſir qu'on aurait „ tant de fois formés à ces Meſſieurs pour l'exécution, „ les auroit un peu embarraſſés. Mais, ajoute-t-il, quand „ ils auroient pu ſe réſoudre à ces extrémités, l'inconvé- „ nient de voir le Monde ſans Livres ne ſera jamais à „ craindre, puiſqu'il eſt à préſumer qu'il y aura toujours „ plus d'Ecrivains que de gens ſages. Il applique à cela „ une penſée de S. Auguſtin. Ceux qui remarquèrent „ qu'il exhortoit fortement tout le monde à la continen- „ ce, ſe crurent obligés de lui remontrer, qu'il prit gar- „ de aux déſordres qui en pourroient naître, & que ſi „ chacun vouloit garder ſa virginité, le genre humain pé- „ riroit en peu de tems. S. Auguſtin ſe moqua d'eux, „ parce qu'il ſavoit bien qu'il ne ſeroit jamais pris au „ mot, & qu'il y auroit toujours aſſez de perſonnes de „ l'un & de l'autre ſexe, qui ne quitteroient pas leur part „ des plaiſirs du mariage. Que l'on diſe tout ce qu'on „ voudra pour la continence, cela n'empêchera point les „ enfantemens: l'on peut aſſurer auſſi, que quelque choſe „ que l'on diſe ou que l'on faſſe contre les Auteurs, rien „ ne ſera capable d'empêcher qu'ils n'enfantent Livre ſur „ Livre. La *Superſtation* eſt incomparablement plus fré- „ quente parmi eux que parmi les femmes; car combien „ de fois commencent-ils un nouveau deſſein, avant que „ d'avoir achevé le précédent? Ainſi l'on ne doit pas s'al- „ larmer de leurs menaces. Il eſt vrai que quand ils voyent „ qu'on maltraite leurs Ecrits, ils ſormcit le même def- „ ſein qu'Apollon forma, lorſque ſon fils Phaëton fut „ tué d'un coup de foudre; je veux dire, qu'ils ſongent à „ ne plus répandre la lumière dans l'Univers: mais cela „ ne dure pas, ils reviennent de ces premiers mouvemens, „ & comme dit Mr. Baillet, on les embarraſſeroit un peu, „ ſi on les déſioit dans les formes d'exécuter leur menace. „ Ils aimeroient mieux qu'on ſe gouvernât à leur égard „ comme l'on fit envers Apollon, qui ſe vit très humble- „ ment ſupplié de ne pas laiſſer le Monde dans les téne- „ bres:

„ ——— *neve velit tenebras inducere rebus,*
„ *Supplice voce rogant.*

„ Ils ſeroient même ravis qu'on les en priât avec l'autori- „ té du commandement & de la menace, comme on le „ pratiqua envers Apollon:

„ ——— *Precibuſque minas regalitter addit.*

„ Mr. Baillet nous donne enſuite ſes réflexions ſur quel- „ ques vers qu'on a fait courir contre lui, & particuliére- „ ment ſur l'*Aſinus in Parnaſſo* du P. Commire. Il examine „ auſſi ce qu'on lui a objecté dans le *Journal des Savans* du „ 22 de Novembre 1685, & il ſe juſtifie en particulier de „ l'imprudence que bien des gens lui ont imputée par rap- „ port à la Société des Jéſuites. On a prétendu qu'il de- „ voit prendre des meſures mieux proportionnées entre un „ Particulier comme lui, & un ſi grand Corps, une Société ſi „ conſidérable dans l'Egliſe & dans l'Etat (35). Ceux qui (11) ibid. p. 27. „ lui ont parlé de la ſorte, peuvent auſſi bien être les en- „ nemis que les amis des Jéſuites; car s'il eſt naturel aux „ amis d'un puiſſant Corps de ſe jetter promptement ſur „ ſon crédit, & de dire qu'il faut être bien téméraire pour „ ne lui témoigner pas une extrême complaiſance, il n'eſt „ pas moins naturel à ſes ennemis de le rendre odieux de „ ce côté-là: & il eſt ſûr que l'on ne ſauroit guères mé- „ dire plus malignement d'une Société de Religieux, qu'en „ affectant de répandre dans le monde, qu'il faut tout „ craindre, lorſqu'on a été aſſez imprudent pour la choi- „ quer. Puis donc que la remontrance que l'Auteur exa- „ mine en cet endroit peut venir & des amis & des enne- „ mis des Jéſuites, on ne peut pas condamner néceſſaire- „ ment que les Jéſuites eux-mêmes entrent dans tout ce- „ la, ou qu'ils s'en mettent fort en peine. Lorſque *Cléan-* „ *the* fit la Critique des Entretiens du P. Bouhours, on „ lui reprocha d'avoir été *empreſſé peu utilement*, & de „ n'être pas entré dans la voie des bénéfices. Il répon- „ dit que ce langage ordinaire à quelques perſonnes étoit „ injurieux au Roi, & inſupportable même aux Jéſuites. „ Néanmoins Mr. Baillet voulant jouer au plus fin, & „ voyant d'autre côté que l'accuſé à tort, n'a point cru „ qu'il dût garder le ſilence. Il montre donc, & il déve- „ loppe avec ſoin tout ce qu'il a dit à l'avantage de cette „ Société, & il explique les obſervations qu'il a rappor- „ tées concernant le P. Simmond, le P. Petau, & le P. „ Bouhours. Il dit ſur cela des choſes bien ſenſées & bien „ curieuſes, & n'oublie pas d'achever l'article de ſa dé- „ fenſe par la réponſe aux reproches qu'on lui a faits, d'a- „ voir donné trop d'encens à Meſſieurs de Port-Royal. „ L'endroit où il parle de Mr. Ménage eſt fort travaillé; „ il loue beaucoup le ſavoir, l'eſprit, la politeſſe, & la „ vertu de ce grand-homme; mais pourtant il lui livre de „ fortes attaques par d'autres endroits, & il les renouvel- „ le de tems en tems dans la Préface de ſes Recueil.

[*N*] *Un autre Auteur publia quatre Lettres &c.*] Elles ont pour titre: *Réflexions ſur les* Jugemens des Savans, *envoyées à l'Auteur par un Académicien.* Imprimées en 1691, non à la Haye, comme porte le titre, mais très-ſouvent en France. Le Père Nicéron dit (36) que ces Réflexions (36) *Mém. des Hom. Illuſt.* T. X. Part. II. p. 127. ſont du P. le Tellier Jéſuite; & Mr. Bayle remarque (37), qu'il eſt aiſé de connoître que cela vient des Jéſuites, (37) *Lett.* 138. p. 700. T. II. de l'Edit. de 1729. fâchés contre Mr. Baillet au dernier point de ce qu'il a „ témoigné quelque partialité pour le Port-Royal, & qu'il „ a parlé peu obligeamment de quelques-uns de leurs Au- „ teurs." Sur quoi Mr. Marchand, Editeur des Lettres de Mr. Bayle, remarque dans une Note, que ces Réflexions viennent certainement des Jéſuites; qu'elles ont été imprimées à Rouen, & ont été attribuées au P. Michel le Tellier, Confeſſeur de Louis XIV. Mais l'Auteur de l'Avertiſſement qui eſt à la tête de l'Edition des *Jugemens des Savans*, d'Amſterdam 1725, dit qu'il y en a d'autres qui prétendent qu'elles ſont d'un Jéſuite mort fort jeune à la Flèche, qui avoit beaucoup d'eſprit & de vivacité. [*c*] Dans la Note de Mr. Marchand citée ici, & que l'Auteur de cette Remarque ne paroît pas avoir conſultée, s'en étant rapporté à l'*Avertiſſement* de l'Edition d'Amſterdam; dans cette Note, dis-je, Mr. Marchand allure que les Réflexions *ſont certainement du Père Boſchet Jéſuite, mort à la Flèche en* 1703, *âgé de* 65 *ans.* AND. DU TRAD.]

[*O*] *Le Cenſeur lui-même tombe quelquefois dans de faux raiſonnemens, comme . . . . . ce qu'il remarque ſur ce que Mr. Baillet a dit de Jean de la Caſa.*] Mr. Baillet (38) attribue à cet Archevêque le Poëme mentionné dans le corps de l'Article, & dit: „ il eſt inutile dans le tems où nous „ ſommes de cacher le nom, la matière, & la fortune de „ ce fameux & déteſtable Poëme, puiſque le ſcandale en „ eſt ſini, & que les Proteſtans n'ont pas jugé à propos de „ le laiſſer enſevelir dans l'oubli." Nous examinerons peut-être ailleurs les raiſons que Mr. Baillet allégue pour prouver que la Caſa eſt le véritable Auteur de cette Pièce, & ce que Mr. Ménage y a oppoſé (39): nous nous contenterons de faire ſentir ici le faux du raiſonnement d'un des Critiques de Mr. Baillet. Après avoir cité les propres mots que nous venons de rapporter (40), il ajoute: „ Sur cela „ Mr. Baillet en renouvelle le ſcandale; il apprend le ti- „ tre de ce Poëme ſcandaleux, il marque la Ville où il „ a été imprimé, le nom de l'Imprimeur, & l'année de „ l'impreſſion; & comme ſi c'étoit rendre un grand ſer- „ vice au Public, que de l'inſtruire à fond ſur un Ouvra- „ ge ſi brutal, il rapporte les deux choſes qui y ſont dé- „ duites, dont l'une eſt impie, & l'autre infame. S'il en „ avoit ſu davantage, ſa plume n'en auroit point rougi, „ & il n'en auroit pas épargné la honte à ſes Lecteurs. Je „ vous avoue que ſans les égards qu'on a pour les Protec- „ teurs de Baillet, on lui ſeroit ſentir, qu'il devoit mé- „ nager les perſonnes ſacrées, & que la prudence, la „ cha-

(38) *Jugemens des Sav.* T. IV. Part. I. p. 221.

(39) *Anti-Baillet* Part. II. §. 119. 120. p. m. 449.

(40) Citat. 38.

vent, & réputé l'Auteur du Poëme *De Laudibus Sodomiæ sive Pœderastiæ*. En 1688, Mr. Baillet publia son *Traité Historique des Enfans devenus célebres par leurs Etudes & par leurs Ecrits*. Il fouffroit avec peine de voir la plupart des gens de qualité dans cette fauſſe prévention, que les études nuiſent à la ſanté & à l'eſprit des enfans. Il en connoiſſoit pluſieurs de l'âge & de la condition du jeune de Lamoignon ſon Elève, qu'on laiſſoit croitre dans une lâche oiſiveté, par la crainte d'intéreſſer leur ſanté. Il prouva par des exemples de tous les tems, que l'étude des Sciences ne nuit point à la ſanté des jeunes-gens (*i*). Il deſtinoit d'abord ce Traité à ſervir de Préface à un Ouvrage plus étendu ; mais s'étant accrû ſous la plume, il réſolut de le donner ſeul (*k*), & il l'adreſſa à ſon Elève, pour l'inſtruction duquel il l'avoit compoſé, & dans la vue de lui donner de l'émulation. Ce Recueil fut bien reçu: les Profeſſeurs de l'Univerſité exhortoient leurs Ecoliers à l'avoir, ils en faiſoient lire les endroits qui paroiſſoient les plus propres à piquer l'émulation. Quand l'*Anti-Baillet* de Mr. Ménage parut, les deux premiers mots du Livre ſurprirent notre Auteur : celui d'*Anti* joint à celui de *Baillet* lui donna l'idée d'un *Anti Perſonel*, qui attaque la perſonne plutôt que les Ouvrages. C'eſt ce qui lui donna l'idée de faire un Livre touchant les Ouvrages qui ont porté le titre d'*Anti*, à commencer depuis le prémier, qui eſt l'*Anti-Caton* de Céſar, juſqu'au dernier, qui eſt l'*Anti-Baillet*. Ce Recueil parut en 1689 ſous ce titre, *Des Satyres perſonelles, Traité Hiſtorique & Critique de celles qui portent le titre d'Anti*. Paris en 2 volumes in-12. Nous en dirons quelque choſe ci-deſſous [*F*]. Il s'appliqua enſuite à un plus grand Ouvrage, dans lequel il ſe propoſoit de démaſquer les Auteurs déguiſés ſous de faux noms; il avoit ramaſſé quantité de matériaux ſur ce ſujet, & dès l'an 1678 il avoit déja compoſé une Piéce en Latin ſur cette matiére, intitulée *Elenchus Apocalypticus Scriptorum Cryptonymorum* &c. Mais quoique ſes matériaux fuſſent en quelque maniére tout préparés, comme ils étoient en Latin, & qu'il n'avoit pas envie de les publier en cette Langue, il ſe contenta de donner une eſpéce de Préface de ſon grand Ouvrage, intitulée: *Auteurs déguiſés ſous des noms étrangers, empruntés, ſuppoſés, feints à plaiſir, abrégés, chiffrés, renverſés, retournés, ou changés d'une Langue en une autre. Tome I. contenant le Traité préliminaire, ſur le changement & la ſuppoſition des noms parmi les Auteurs.* Paris 1690 in-12. Ce Traité préliminaire eſt tout ce qui a paru de cet Ouvrage. Il paroit par le titre, que le deſſein de Mr. Baillet étoit aſſez ſemblable à celui de Mr. Placcius, qui a fait un Traité Latin, *De Anonymis & Pſeudonymis*, des Auteurs Anonymes & Déguiſés, & qui avoit entendu parler du deſſein de Mr. Baillet [*Q*]. En 1691 il donna en François *la Vie de Deſcartes*, en deux Volumes in-quarto. Cette Vie a été vivement critiquée [*R*]. Le Pére Niceron dit (*l*) que l'Auteur auroit pu en retrancher pluſieurs choſes qui ne regardent point Deſcartes, & pluſieurs bagatelles qui le regardent. Le Livre ne laiſſa pas de ſe bien débiter, & le Libraire en auroit entrepris une ſeconde Edition, ſi la mort ne l'avoit enlevé. Cependant, comme on étoit bien aiſe en France d'avoir une Vie de Deſcartes, qui fût courte & à bon marché, & qu'on menaçoit de réduire en abregé celle qui paroiſſoit, Mr. Baillet l'entreprit lui-méme, & renferma en un petit in-douze ſes deux Volumes in-quarto (*m*). Pluſieurs de ſes Amis lui propoſerent pour ſa ſatisfaction & la leur particuliére, la Vie d'Edmond Richer Docteur de Sorbonne, qu'il compoſa, & qu'il donna en 1714 en 2 Volumes in-12. Il y a fait entrer pluſieurs choſes qui ne regardent point Richer, & qui ſont étrangéres à ſon ſujet. Il a mêlé dans cette Vie pluſieurs choſes qui ne regardent point les Affaires de l'Egliſe, & qui ſont plus propres à remplir un Journal, qu'une Vie particuliére. Il a fait auſſi entrer dans cette Vie pluſieurs choſes qui ne regardent point Richer, & qui ſont plus propres à remplir un Journal, qu'une Vie particuliére. Il a fait auſſi entrer dans cette Vie pluſieurs choſes qui ne regardent point Richer, & qui ſont plus propres à remplir un Journal, qu'une Vie particuliére.

(*i*) *Vie de Baillet* ubi ſupra p. 14.

(*k*) Avertiſſement qui eſt à la tête.

(*l*) *Ubi ſupra* p. 14.

(*m*) *Vie de Baillet* p. 41.

„ charité, & la pudeur devoient l'empêcher de parler d'un „ Ouvrage, dont le ſujet eſt du nombre de ces choſes „ que S. Paul défend de nommer, & dont le ſeul titre „ fait horreur à un honnête-homme." C'eſt-à-dire en bon François, que parce qu'un homme eſt Evêque ou Archevêque, ſa perſonne doit être ſacrée, & qu'en écrivant l'Hiſtoire de ſa Vie & de ſes Ecrits, on doit ſupprimer tout ce qui lui eſt déſavantageux. Mais cela s'accorde-t-il avec le caractére d'Hiſtorien fidéle ? Et n'auroit-on pas avec raiſon taxé Mr. Baillet de partialité, ſi en parlant de ce Prélat, il n'eût rien dit d'une Piéce qui lui fait tant de deshonneur, & que tout le monde ſait qui lui a été attribuée par tous les Auteurs Catholiques & Proteſtans ? Car il faut remarquer, que quoique Mr. Ménage nie que La Caſa ait jamais fait un Poëme intitulé *De Laudibus Sodomiæ ou Pederaſtiæ*, il avoue cependant qu'il en a fait un, intitulé *Capitolo del Forno*, dans lequel il y a des endroits où il approuve l'amour des garçons (41). Pourquoi donc ſupprimer cette circonſtance dans ſa Vie, quoiqu'il fût Archevêque ?

(41) *Anti-Baillet* ubi ſup. p. 464.

[*F*] *Nous en dirons quelque choſe ci-deſſous.*] Le but de Mr. Baillet n'eſt pas de répondre directement à Mr. Ménage, mais de prévenir les eſprits contre les Satyres, où l'on joint l'*Anti* avec le nom de la Perſonne, ce qui marque que l'on en veut à l'Auteur même, & non pas ſeulement à ſon Ouvrage (42). Ce Livre eſt plein d'excellentes remarques, & la Réponſe à Mr. Ménage, qui en eſt l'occaſion, n'occupe que quelques pages. Mr. Baillet étoit en humeur de badiner, quand il l'écrivit; car trouvant que le titre annonce trop clairement une Satyre perſonelle, il dit que Mr. Ménage auroit pu intituler ſon Livre *Contre-Jugemens*, ou ſi ce titre étoit trop François, & ne montroit pas aſſez d'érudition, il eût pu y donner un tour Grec, *Anti-critique des Gnoſliques* (43).

(42) Niceron *ubi ſupra* p. 34.

(43) *Satyr. Perſon.* dans les *Jugem. des Sav.* T. VI. Part. II. p. 160.

[*Q*] *Placcius . . . avoit entendu parler du deſſein de Mr. Baillet.*] Mr. Lipſtorpius, ſavant Médecin d'Allemagne, étant venu à Paris quelques années avant que Mr. Baillet publiât ſes *Auteurs déguiſés*, lui rendit viſite, & le pria de lui faire voir ce qu'il avoit ramaſſé ſur ce ſujet, pour juger ſi ſon deſſein avoit rapport à celui de Mr. Placcius : la choſe ſe trouva ainſi ; & Mr. Placcius informé du projet, & aiant vu l'*Elenchus* de Mr. Baillet, lui écrivit en 1688 une longue Lettre Latine, pour le remercier de l'ouverture obligeante qu'on lui en avoit faite de la part; il lui offre de lui faire part de ſes découvertes ſur ce ſujet, & le prie de donner le tout en Latin & au-plutôt, pour le rendre utile à tous les Savans de l'Europe. Sans doute que Mr. Baillet comptoit dès-lors de ne le donner qu'en François(44). Mais ſi nous en croyons le P. Niceron(45), il abandonna ce deſſein, fur ce que ſes Amis lui repréſentérent qu'un tel Livre ſeroit un grand nombre de mécontens : tellement qu'il réſolut de ne donner que le Traité préliminaire, quoique l'Ouvrage entier fût achevé, & qu'il en eût déja obtenu le Privilége (46).

(44) *Vie de Baillet* p. 40.

(45) *Ubi ſupra* p. 34.

(46) *Vie de Baillet* p. 36.

[*R*] *Cette Vie a été vivement critiquée.*] On imprima en 1691 en cachette à Paris, quoiqu'on eût mis ſur le titre *à la Haye*, deux Lettres intitulées: *Reflexions d'un Academicien ſur la Vie de Mr. Deſcartes, envoyées à un de ſes Amis en Hollande*. Le P. le Long attribue cette Piéce à Mr. l'Abbé Galloi, mais Mr. Marchand dit que c'eſt le P. du Tertre qui en eſt l'Auteur (47) : & Mr. Bayle parlant de la Piéce, dit qu'on y tourne Mr. Baillet cruellement en ridicule (48). C'eſt ce dont on ſera convaincu par deux ou trois endroits, que nous en extrairons. „ Ce ſeroit une „ choſe à faire, *dit l'Auteur* (49), lorſque Baillet écrira „ la Vie de quelque Homme illuſtre, qu'un Hiſtorien du „ prémier ordre entreprenne auſſi le même Ouvrage. Nous „ aurions alors une Hiſtoire complette; tout ce que l'ex„ cellent Ecrivain ne jugeroit pas à propos de nous dire, „ l'autre ne manqueroit pas de nous l'apprendre." Il reléve enſuite les détails puériles & les digreſſions éternelles de Mr. Baillet. „ Je fus charmé, *dit l'Auteur* (50), en „ jettant les yeux ſur divers endroits des deux prémiers „ Livres, de voir ici les guerres du Prince Maurice, là „ les guerres de Bohême, & puis celles de Hongrie, a„ vec beaucoup d'autres expéditions militaires. Je ne fus „ pas moins touché en toubant ſur le Synode de Dor„ drecht, ſur les Aſſemblées de Francfort, de Nuremberg, „ & d'Ulm. Je dis alors, il faut que je me ſois trompé; „ je regardois Mr. Deſcartes comme un homme enfoncé „ dans l'étude de la Nature, qui n'avoit fait ſimplement „ que voyager quelques années dans l'Europe avant que „ de ſe renfermer dans ſon cabinet; & ſur la foi des feuls „ titres de ſon Hiſtoire, je vois qu'il a eu part à tout ce „ qui s'eſt fait de plus grand à la guerre en Flandre, en „ Hollande, en Allemagne, en Bohême, en Hongrie, en „ Italie, dans la Valteline, en France; & en matiére de „ Politique, au Synode de Dordrecht, aux Aſſemblées „ d'Allemagne, & ſur-tout à celle d'Ulm. Je me mets donc „ avec impatience à lire le récit de toutes ces Guerres & „ de toutes ces Aſſemblées; je m'attens à voir en Flandre „ le jeune Cavalier à la tête d'un Eſcadron de *Batawes* en„ foncer l'*Ibére* & le *Belge*; en Bohême, commandant ſous „ les ordres du Duc de Bavière, ranger au devoir les Al„ lemans révoltés; en Hongrie, à l'exemple du brave „ Comte du Bucquoy, faire trembler l'Uſurpateur *Beth„ lem-Gabor* . . . ſe ſignaler au ſiége de la Rochelle : mais „ je me trouve fort éloigné de mon compte ; l'Hiſtorien „ m'apprend que Mr. Deſcartes n'a été à toutes ces Guer„ res-là qu'en qualité de Volontaire, purement ſpectateur, „ & non acteur, bien réſolu de contempler tout comme „ Philoſophe, & de n'être de rien comme Soldat. Peu „ s'en faut que je ne jure contre l'Hiſtorien; je demande „ pourquoi donc tant de récits de guerre dans l'Hiſtoire „ d'un homme pacifique ? La raiſon qu'on m'en donne „ diſſipe mon chagrin. Le Héros a vu tous ces mouve„ mens-là durant ſa vie; il eſt du devoir de l'Hiſtorien de „ les montrer dans ſon Hiſtoire." Toute la Piéce eſt du même

(47) *Lett. de Bayle* T. II. Lett. 128. Note (j). Edit. de 1729.

(48) *Ibid.* dans la Let. p. 504.

(49) Dans *les Jugem. des Sav.* T. VII. Part. II. p. 414.

(50) *Ibid.* p. 421.

bonne, qu'il composa, mais qu'il ne publia point [*S*]. En 1693 il donna l'*Histoire de Hollande* [*T*] depuis la Trêve conclue entre les sept Provinces & l'Espagne en 1609, jusqu'à la Paix de Nimègue en 1679. L'année suivante il publia un Traité *De la Dévotion à la Sainte Vierge, & du Culte qui lui est dû.* Ce n'étoit qu'un petit Volume in-12. destiné à l'instruction des Catholiques-Romains: il avoit été approuvé par quatre Docteurs de Sorbonne, & le Chancelier accorda là-dessus un Privilège (*n*). Il fut bientôt attaqué de deux endroits différens, par deux Pièces, l'une intitulée, *Mémoire adressé à la Sorbonne touchant le Livre de la Dévotion à la Sainte Vierge*, in-12. l'autre, *Lettre à Mr. Hideux, Curé des SS. Innocens, sur son Approbation au nouveau Livre de la Dévotion à la Vierge*, imprimée à Liége en 1694 in-12. Nous parlerons en peu de mots ci-dessous des autres Ouvrages de Mr. Baillet [*V*]. On voit par tous ceux qu'il a publiés, & particuliérement par ses *Jugemens des Savans*, que c'étoit un homme qui avoit de grandes vues. On en a une autre preuve dans le Projet qu'il avoit conçu, de faire un Système complet de Théologie, des Articles de Foi, de Morale & de Discipline, prouvés par l'Ecriture Sainte, & le consentement de ses Interprètes, par les Conciles, & les Monumens autentiques de l'Histoire Ecclésiastique; enfin par les exemples des Saints. Il devoit donner à ce Projet le titre & la forme de *Dictionaire Universel Ecclésiastique*, où les Etudians en Théologie, les Docteurs mêmes, & le simple Fidèle pussent aisément trouver dans l'ordre alphabétique tout ce qui concerne ces trois chefs, Dogme, Morale, & Discipline. Il l'appelloit déjà son grand & dernier Ouvrage, & il le regardoit comme fait, soit parce qu'il en avoit le plan, soit parce qu'il se flattoit de l'achever en trois ans, si Dieu les lui donnoit avec la fanté ordinaire, comptant dès-lors d'en faire trois Volumes in-folio: mais tous ces projets s'évanouïrent par sa mort. Il languissoit depuis longtems, étant attaqué de diverses infirmités, & enfin il mourut le 21 de Janvier 1706, âgé de cinquante-six ans. On trouvera son Portrait ci-dessous [*X*].

(*n*) Ibid. p. 44.

même tour; Mr. Baillet y est tourné en ridicule depuis le commencement jusqu'à la fin, & il faut avouer qu'il le méritoit un peu par ses digressions perpétuelles, qui étoient absolument étrangères à son sujet.

[*S*] *La Vie d'Edmond Richer . . . . qu'il ne publia point.*] „ Je fuis ici, *écrit-il à un Ami*, dans une solitude assez grande & fort agréable; je m'y amuse à composer la Vie du „ fameux Richer, au sujet duquel votre Sorbonne a tant „ été troublée. Mais je ne fers pas à Privilége dans le „ Royaume." Celle de Defcartes avoit fait trop de bruit; celle de Richer lui paroiffoit d'une nature à en faire encore plus, & en France & en Italie (51). Elle a été imprimée plusieurs années après la mort, à Liége en 1714. in-12. (52).

(51) *Vie de Baillet* p. 42.

(52) Nicéron *ubi supra* p. 36.

[*T*] *Il donna l'Hiſtoire de Hollande.*] Elle devoit ſervir de continuation à celle de Grotius, & on fouhaitoit qu'elle portât le même caractère de ſincérité & d'impartialité. Elle faiſoit quatre Tomes in-12. d'un caractère aſſez fin & d'une raiſonnable groſſeur. L'Auteur prit le nom de *Balthazar d'Herzenail de la Neuville*, qui eſt l'anagramme de *Baillet de la Neuville en Hes* (La Neuville eſt le Village d'où il eſt). Perſonne, excepté quelques intimes Amis de l'Auteur, ne ſut du ſecret. Le ſtyle de l'Hiſtoire, dit l'Auteur de ſa Vie (53), paroiſſoit au Public aſſez pur, aſſez chârié pour ſortir de la plume d'un Mr. de la Neuville, qui avoit déja donné quelque Hiſtoire, dont on avoit été ſatisfait. Le P. Niceron dit (54) que cette Hiſtoire eſt peu eſtimée, & qu'il y a même des fautes groſſières. [*c*] Cela eſt bientôt dit: il faudroit peut-être plus long & plus difficile d'en fournir des preuves. Je n'ai pas deſſein d'entreprendre ici l'Apologie de cet Ouvrage: je me contenterai de remarquer, que l'Hiſtoire de La Neuville n'eſt, rien moins que mépriſée par les Auteurs même du Pays, qui ſelon les apparences ſont bien auſſi en état de juger de ſon mérite, qu'on l'eſt en France, puiſqu'il eſt à préſumer qu'ils ſont un peu mieux au fait de l'Hiſtoire de leur Pays que ne le ſont les Etrangers. Qu'on liſe, par exemple, pluſieurs des Hiſtoriens Hollandois, qui paſſent pour les meilleurs chez la Nation; on y verra La Neuville cité en divers endroits. Le P. Niceron auroit bien dû indiquer quelques-unes des *fautes groſſières* qu'il dit être dans cet Ouvrage, parce que tout le monde n'en eſt pas auſſi-bien inſtruit que lui. REM. DU TRAD.

(53) *Vie de Baillet* p. 43.

(54) *Ubi ſupra* p. 35.

[*V*] *Nous parlerons en peu de mots ci-deſſous des autres Ouvrages de Mr. Baillet.*] En 1695 il publia une petite Pièce intitulée, *de la Conduite des Ames*, in-12. Elle contient vingt-ſept Chapîtres: il s'y cacha ſous le nom de *Dorez de la Villeneuve*, & à la faveur de ce déguiſement il échappa à la critique de ſes ennemis. En 1700 il donna: *Diſcours ſur la Vie des Saints*; ce Diſcours ſe trouve auſſi à la tête des *Vies des Saints* en 3 Vol. in-folio, & en 12 Vol. in-octavo Paris 1701 (55). Cet Ouvrage ſe débita ſi bien, que les libraires diſoient que les deux Editions, faites à la fois, ſeroient vendues dans l'eſpace de ſix mois. L'Auteur avoit fait des retranchemens, & l'on diſoit alors qu'il devoit dans quelque tems inſtruire le Public de ce qu'il avoit retranché, & des raiſons qu'il avoit eues de le faire (56). Cet Ouvrage a été imprimé quatre fois: la première & la ſeconde Edition, in-folio & in-octavo, ſont les meilleures: il s'en eſt fait en 1704 une troiſième, qui eſt auſſi aſſez belle, mais on y a changé pluſieurs choſes, comme le font connoître les cartons dont elle eſt remplie. La dernière eſt fort vilaine, en mauvais caractères, & fut de mauvais papier. „ Ces Vies des Saints, *dit Mr. l'Abbé Lenglet* (57), ſont écrites avec une grande exactitude pour la vérité hiſtorique. Le ſtyle en eſt ſimple, mais „ vif & énergique. C'eſt un de ces Ouvrages, qu'on fouhaiteroit depuis pluſieurs ſiécles, & qui peut être dans la ſuite d'une grande utilité. La Critique en eſt judicieuſe, & l'Auteur n'a point laiſſé paſſer de Miracle, qu'il ne l'ait examiné de tout ſens. C'eſt ce que Mr. Baillet a fait de meilleur. Il a eu des Critiques; mais qui eſt l'Auteur qui n'en a pas? Ce qu'on peut lui reprocher, „ eſt de n'avoir pas écrit avec aſſez d'onction un Livre „ qui étoit deſtiné pour l'uſage des Fidèles." En 1703 il publia: *Hiſtoire des Fêtes Mobiles des Saints de l'Ancien Teſtamens; la Chronologie & la Topographie des Saints.* Paris en un Volume in-folio, & en cinq in-octavo. *Les Maximes de S. Etienne de Grammont.* Paris 1704. in-12. C'eſt une traduction du Latin. *La Vie de Godefroy Hermant, Docteur de Sorbonne, & Chanoine de l'Egliſe de Beauvais*, imprimée après la mort de l'Auteur à Amſterdam en 1717 in-12. *Hiſtoire des Démêlés du Pape Boniface VIII avec Philippe le Bel Roi de France.* Paris 1718 in-12. Cette Hiſtoire eſt fort bien faite, c'eſt un Extrait fidèle des Pièces originales (58).

(55) Idem T. III. p. 16.

[*X*] *On trouvera ſon Portrait ci-deſſous.*] Mr. Baillet avoit un eſprit vif & très étendu, une facilité merveilleuſe à démêler la vérité d'avec ce qui n'en avoit que l'apparence, un jugement ſolide, & un goût ſûr pour les Ouvrages d'eſprit, & ſur-tout une ardeur infatiable pour les Sciences, & une application infatigable au travail. Ses connoiſſances n'étoient pas bornées à une ſeule Science, ſes Ecrits le prouvent aſſez; mais ſon avidité pour tout ſavoir ne lui donnoit pas le tems de s'appliquer à polir ſon ſtyle: il n'arrêtoit plus aux études, qu'à la manière de les dire; la première expreſſion qui ſe préſentoit à ſon eſprit, étoit ordinairement celle dont il ſe ſervoit, & on ne voyoit point de traces dans ſes Ecrits (59). [*d*] Son extérieur étoit plus négligé que propre. Il étoit d'une taille médiocre, qui ſe reſſentoit d'un fond d'indiſpoſition héréditaire; toujours fort échauffé, quoique d'un teint pâle; des yeux enfoncés, un large front, des cheveux noirs, prévenoient en faveur de ſon eſprit, de ſa mémoire, & de la conſtance de ſon travail. Sans diſſipation, il étoit toujours appliqué, ſans foin, jamais diſtrait; ſans deſir, ſans paſſion, l'étude, la prière, la charité du prochain, & la préſence des viſites l'occupoient tout entier (60). ADD. DU TRAD.]

(56) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Juillet 1701. p. 109.

(57) Nicéron T. X. Part. II. p. 118.

(58) Idem p. 30. 31.

(59) Idem p. 30. 31.

(60) *Vie de Baillet* p. 60. 61.

BAINBRIDGE (JEAN), ſavant Médecin & Aſtronome du XVII. Siècle, & Auteur de divers Ouvrages [*A*], naquit d'une bonne famille à *Aſſby de la Zouch* dans la Province de Leiceſter, l'an 1582.

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages.*] 1. *Deſcription Aſtronomique de la Comète qui a paru depuis le 18 de Novembre 1618 juſqu'au 16 de Décembre de la même année*, (en Anglois) Londres 1619. in-quarto (1). Le Docteur Thomas Smith dit (2), que cette Pièce n'étoit que l'Abrégé d'un plus grand Ouvrage, qu'il avoit deſſein de publier en Latin ſous le titre de *Cometographie*, quoiqu'on ignore s'il l'a jamais achevé. Le même Auteur nous apprend, que la curioſité & l'impatience du Public l'engagèrent à donner ſéparément cette Deſcription. Il faut avouer que notre Aſtronome donne trop dans les notions populaires ſur les Comètes, comme étant des préſages des plus terribles malheurs; & c'eſt ce qui lui a fait ajouter à cette Deſcription certains *Pronoſtics moraux*. Il l'a publié, *Procli Sphæra; Ptolomæi de Hypotebſibus Planetarum liber ſingularis* &c. Londres 1620 in-4.; & il a donné une Verſion Latine de *Proclus ſur la Sphère*. Il dit dans ſon introduction, que quelque cette Pièce porte le nom de Proclus, elle doit plutôt être attribuée à Geminus, fameux Géomètre & Aſtronome, de l'*Iſagoge* duquel Procluſ l'a tirée. *Alterum titulo quidem Procli, ſure tamen Geminî, Geometræ & Aſtronomi nobiliſſimi, ex cujus in Geometram Iſagoge eam totam & ad verbum λεγόμενα excerpſit Proclus.* Il joignit à ce Traité, *Ptolomæi περὶ ὑποθέσεων Πλανωμένων*,

(1) Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 14.

(2) *Commen. de Vitâ ac ſcriptis T. Bainbridgii* p. 5.

1582. Il commença ſes études dans l'Ecole publique du Lieu de ſa naiſſance, d'où on l'envoya au Collége d'Emanuel à Cambridge, ſous la direction du Docteur Joſeph Hall, depuis Evêque de Norwich, auquel il étoit apparenté (*a*). Il y prit le degré de Maitre-ès-Arts, & y étudia la Médecine. Il ſe retira enſuite dans le Lieu de ſa naiſſance, où il enſeigna pendant quelques années la Grammaire, & exerça la Médecine avec beaucoup de ſuccès (*b*). A ſes heures de loiſir il s'appliquoit aux Mathématiques, & particuliérement à l'Aſtronomie, pour laquelle il avoit eu de bonne heure un goût extraordinaire. Ses Amis jugeant qu'avec autant de mérite & de talens il ne devoit pas demeurer confiné à la Campagne, l'engagérent à ſe tranſporter à Londres, pour s'y perfectionner par la converſation des Savans, & par la lecture des bons Livres, qu'il auroit la commodité d'y trouver. Il y fut aggrégé au Collége des Médecins (*c*). Sa *Deſcription de la Comète* qui parut en 1618, lui fit beaucoup d'honneur, & lui procura la connoiſſance du Chevalier Henri Savile, qui aiant fondé au mois d'Août 1619, dans l'Univerſité d'Oxford, deux Chaires, l'une de Géométrie & l'autre d'Aſtronomie, nomma Mr. Bainbridge pour remplir la dernière, ſans qu'il le ſollicitât. Il alla donc à Oxford en 1620 [*B*], où il entra dans le College de Merton en qualité de Régent & de Membre (*d*): il avoit été auſſi aggrégé à la Faculté de Médecine, dans le tems qu'il étoit à Cambridge (*e*). Il demeura quelques années dans ce Collége, où en 1631 on lui donna la place de ſecond Profeſſeur de la Chaire de *Linacre* (*f*), & celle de premier Profeſſeur en 1635 (*g*). Dans cette douce & tranquille retraite, qui lui procuroit le moyen de pouſſer ſes études, il forma le deſſein de donner des Editions exactes des anciens Aſtronomes Grecs, tant de ceux qui n'avoient point encore paru, que de ceux qui avoient déja vu le jour, ſe propoſant de ſatisfaire par-là aux Statuts établis par le Fondateur de la Chaire qu'il occupoit (*h*); & pour ſe mettre au fait des Découvertes des Aſtronomes Arabes, il ſe mit à étudier leur Langue, qu'il avoit déja plus de quarante ans (*i*). Il mourut dans ſa maiſon vis-à-vis du Collége de Merton, le 3 de Novembre 1643, âgé de ſoixante-deux ans. On porta ſon Corps dans l'Auditoire public, où Mr. Guillaume Strode, Orateur de l'Univerſité, prononça ſon Panégyrique; après quoi on le tranſporta dans l'Egliſe du Collége de Merton, où il fut ſolennellement inhumé au côté gauche du Tombeau de Mr. Henri Brigg proche de l'Autel (*k*), & l'on mit une Epitaphe ſur ſon Tombeau [*C*]. Le Docteur Smith

(*a*) Th. Smith *Vitæ miniſtrorum de Vita & ſtudiis J. Bainbridgii* p. 3. dans les *Vitæ quorundam erud. & ill. Vir.* Londres 1708.

(*b*) Id. ibid. & Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 14. Edit. de 1721.

(*c*) Smith p. 4.

(*d*) Idem p. 5. 6. & Wood *ubi ſupra.*

(*e*) Wood *ubi ſupra.*

(*f*) Smith p. 6.

(*g*) Id. ibid. & Wood *ubi ſupra.*

(*h*) Smith p. 5.

(*i*) Idem p. 10. 11.

(*k*) Idem p. 12. & Wood *ubi ſupra.*

voyſien, & *Kaviov Banchion*, avec une Verſion Latine du premier. Il prétend que Ptolomée avoit conduit ſon *Canon* juſqu'au régne de l'Empereur Antonin le Pieux, & que le reſte y a été ajouté par Théon le Commentateur de Ptolomée. Mr. Bainbridge collationna ces Pièces ſur divers Manuſcrits, & les enrichit de Figures. III. *Canticorio* ; Oxford 1638 in-octavo. Il ſuit dans cette Pièce de l'Année *Canéiculaire*, ou naturelle des Egyptiens, qui commençoit avec la Canicule; des Jours *Canéiculaires*; du lever de la Canicule, & de la Période *Sothiaque*. Il a égalé ce ſujet par une agréable Littérature, ſoit Grecque, ſoit Latine, rapportant les opinions des Anciens & les corrigeant. Ce fut à la prière de l'Archevêque Uſſerius, que le Dr. Bainbridge compoſa ce Traité; mais il ne l'acheva point, ſoit qu'il en fût empêché par les Guerres Civiles qui commencérent dans ce tems-là, ſoit par la mort: il en donnoit à la démonſtration du *Lever Heliaque* de la Canicule, ce qui étoit cependant le principal fondement de ſon Traité, comme le remarque le Docteur Jean Greave, qui a publié cet Ouvrage de Bainbridge : *V. Cl. Johannes Gravius Commentarius Bainbridgii* de anno Canicułari, h. e. *de Ægyptiorum anno naturali, a Canicułæ ortu heliaco incipiente, juſu ac impulſu reverendiſſimi Archiepiſcopi Armachani conſcriptos, Anno Domini* M D C X L V I I I. *Oxonii edidit; in quibus etiam de diebus canicularibus, ortuque ejuſdem ſplendidiſſimæ ſtellæ & de periodo Sothiaca, non ſine varia amœnioris literaturæ ex Græcis Latinisque veteribus, quorum ſententias extendit, caſtigat, admixtione, agitur. Hos vero Bainbridgius, ſive turbatiſſimis illis, flagrante rebellione Britannicâ, rebus impeditus, ſive morte in iſtis vitalis fœcidæ initiis præreptus, imperfectos reliquit, ad iſtius ſtellæ ortus heliaci demonſtrationem*, quod unicum erat, *uti Gravius loquitur*, iſtius Diatribæ columen, *neutiquam progreſſus* (*a*). Depuis ce tems-là il n'a paru aucun Ouvrage de notre Auteur, quoiqu'on ait preſſé pluſieurs fois ſes Héritiers de la façon, avec l'approbation du Vice-Chancelier de l'Univerſité d'Oxford; mais cette Edition, commencée l'année après ſa mort, n'a jamais été achevée. Voici les titres de ces Diſſertations. *Aſtrognoſticon, in quo univerſa Aſtrologiæ, cæleſtium domorum, & triplicitatum commentiti, magnitudo Saturni & Jovis (cujuſmodi anno 1623 & 1643 contigerunt, & vicęſimo fere quoque deinceps anno, ratis naturæ legibus, recurrent) conjunctionibus tinnitæ, vanitas brevitèr detegitur.* C'eſt une Pièce où il dévoile la vanité des prédictions Aſtrologiques, & de tout ce qui y ſert de fondement. *De Meridianorum ſive Longitudinum differentiis inveniendis Diſſertatio.* Diſſertation ſur la manière de trouver les Longitudes. *De Stella Veneris Diatriba.* Diſſertation ſur l'Etoile de Vénus. A ces Pièces étoit jointe la courte Oraiſon prononcée à ſes funérailles par Mr. Strode, Orateur de l'Univerſité. Elles étoient tombées entre les mains du Docteur Smith, qui promettoit de les faire imprimer, ſi l'avarice des Libraires, dit-il, ne permet. *Cum vero eruditæ hæ lucubrationes mihi in manus feliciſſimo caſu inciderint, ne penitus interirent, quantum in me erit, & ſi per Bibliopolarum avaritiam liceat, tandem aliquando curabo* (*b*). On trouve dans l'*Aſtronomia Philolaica* d'Iſmaël Bullialud, imprimée à Paris en 1645 (*c*), un Eſſai d'Obſervations Aſtronomiques, faites par le Docteur Bainbridge à Oxford. Mais tout cela eſt peu de choſe en comparaiſon des autres Ouvrages de ſa façon, qui n'ont jamais paru, & qu'il légua par ſon Teſtament à l'Archevêque Uſſerius, parmi les Manuſcrits duquel ils ſe trouvent, dans la Bibliothéque du Collége de la Trinité à Dublin. Le Docteur Smith nomme entre autres les Traités ſuivans (*d*). *Théorie du Soleil. Théorie de la Lune. Diſcourſes ſur la longueur de l'Année. Deux Volumes d'Obſervations Aſtronomiques ; & neuf ou dix Volumes ſur les Mathematiques.* Cet Auteur ajoute, que ce ſeroit rendre ſervice au Public, ſi quelqu'un des Mathématiciens d'Irlande, qui peuvent conſulter & examiner ces Manuſcrits, vouloit prendre la peine de faire part à la République des Lettres, de ce qu'il peut y avoir d'important pour l'Aſtronomie. Car quoiqu'on ſoit obligé d'avouer, que depuis ce tems-là, Gaſſendi, Hevelius, Riccioli, Bulliaud, Caſſini, Ward, Hook, Flamſted, Halley, & d'autres (*e*), ont fait quantité de belles Découvertes inconnues au Docteur Bainbridge, il eſt cependant non ſeulement agréable, mais utile, d'apprendre par les Ecrits des Aſtronomes qui les ont précédés, quelles Obſervations ceux-ci ont faites, & par quels degrés l'Aſtronomie s'eſt perfectionnée; parce que certaines idées imparfaites qu'on y trouve, & leurs conjectures, peuvent donner occaſion de faire des Découvertes, auxquelles on n'auroit point penſé ſans cela. *Quid Aſtronomi tempore priores obſervaverint, quibuſque medii, ratione, & methodo ſideralis hæc ſcientia ad culmen aſſurrexerit, ex illorum ſcriptis deducere, id quidem non ſoli ſtudioſorum voluptati, ſed commodo inſervire poſſit, unde eâ illorum imperfectis notitiis, conjecturis & juggeſtionibus, plura, quibus non aliter veniſſent in mentem, inveniendi & excogitandi inde arripiendâ* (*f*). Bainbridge avoit auſſi entrepris une *Deſcription de la Monarchie Britannique*, en trois Colomnes, pour prouver les avantages de l'Union de l'Angleterre & de l'Ecoſſe ſous un ſeul & même Monarque; ainſi qu'il paroit par l'*Epitre Dédicatoire de ſa Deſcription de la Comete de* 1618 au Roi Jaques I; mais ce Traité eſt perdu, ou a été ſupprimé par l'Auteur (*g*).

[*B*] *Il alla à Oxford en* 1620.] Le Docteur Gautier Pope, dans ſa *Vie de Seth Ward Evêque de Salisbury* (10), rapporte une hiſtoire de notre Auteur dans le tems qu'il prit poſſeſſion du Profeſſorat, qui ne lui fait pas honneur. Il nous dit, que c'étoit un *ſavoir Mathématicien*; mais, *ajoute-t-il*, on débite ſur ſon compte une hiſtoire, qui eſt dans la bouche de tous les Etudians; c'eſt que lorſqu'il fut arrivé à Oxford, il fit afficher, ſelon la coutume, le tems & le ſujet des Leçons qu'il avoit deſſein de faire, & il finiſſoit ſon affiche par ces mots, *Lecturus de Polis & Axis*, au-deſſous deſquels on avoit écrit d'une main inconnue :

„ *Doctor Bambridge* (11) *come from Cambridge*,
„ *To read de* Polis & Axis :
„ *Let him go back again, like a Dunce as he came*,
„ *And learn a new* Syntaxis.

Ce qui ſignifie : *Le Docteur Bambridge eſt venu de Cambridge pour faire des Leçons de* Polis & Axis; *qu'il s'en retourne auſſi ſot qu'il eſt venu, pour apprendre une autre Syntaxe.* Le Docteur Smith fait mention de cette petite affaire, & il dit que ſa réputation ſouffrit quelque atteinte, pour une bagatelle, quelques perſonnes l'aiant malicieuſement & calomnieuſement accuſé d'avoir fait une faute de Grammaire dans une de ſes Leçons; & il ajoute qu'il n'auroit pas daigné rapporter cette ridicule hiſtoire, ſi certain *mauvais plaiſant*, dit-il, n'avoit fourré cette inſipide Epigramme dans un Livre imprimé depuis peu. *In vindicias filius fomæ, quam, licet in re levicułâ, lafit mendaciſſima quorundam obtrectatio, quaſi in præleCtione habitâ contra Grammaticæ Syntaxeos regulas ex ignorantiâ ſemel peccaſſet; quam, utpote ſomma abſurdum ridiculumque, niſi inſignis quidam ſannio in nupero libello exſignamma ſibad inſectum, rhythmis Anglicanis olim conſcribillatum, ad captandum puerorum applauſum, irriſorium plane in modum inſeruiſſet* (12).

[*C*] *On mit une Epitaphe ſur ſon Tombeau.*] La voici :

(*a*) Th. Smith *Vitæ miniſtrorum de Vita & ſtudiis J. Bainbridgii* p. 3. dans les *Vitæ quorundam erud. & ill. Vir.* Londres 1708.

(*b*) Ibid. p. 14.

(*c*) Pag. 35.

(*d*) Th. Smith *Vitæ miniſtrorum de Vita & ſtudiis J. Bainbridgii* p. 3. dans les *Vitæ quorundam erud. & ill. Vir.* Londres 1708.

(*e*) Ibidem.

(*f*) L. XII. p. 467.

(*g*) Smith p. 35.

(*10*) Cap. 2. p. 10. 11. Londres 1697.

(11) Mr. Pope le nomme auſſi *Bainbridge* au-lieu de *Bainbridge*.

(12) Smith p. 16.

(*f*) Pag. 18. Smith dit (*f*), qu'autant que la piété sincère & la politesse lui ont acquis d'estime parmi ses Contemporains, autant son habileté dans les Mathématiques & son Erudition lui assureront celle de la Postérité, qui ne peut manquer de le mettre parmi les plus grands Hommes de son Siècle.

Si vapias, Viator, quis & quantus hic jacet, alibi quæras, oportet; dicere satis nequeo : Britannia tota Virî famam non capit. Ne cætera tamen ignores, in rem tuam hæc accipe. [JOANNES BAINBRIDGIUS, *Vir famæ integerrimæ, & doctrinæ incomparabilis, Medicinæ Professor & Matheseos, morborum tam felix expugnator naturum, quam fugax insigator fydorum. Quem primum Astronomiæ Professorem & dignum Collegam, in Mathematicis præcellentis, quas magnificæ exercerat, prudens hominum & librorum æstimator eligit*, Savillus. *Quem Cantabrigiæ educatum, Academiæ Oxoniensis, ne jactum, defunctum, publice defleruit, ut par virtutique ornamentum. Qui Scaligerum felicius correxit, quam Scaliger tempora; in non levem literarum jacturam immaturus obiit* MDCXLIII. *Abi jam; cætera quære vel ab Exteris.* „ Si tu veux savoir, Passant, quel est le „ Grand-Homme qui git ici, tu dois t'en informer ailleurs; „ car je ne puis t'en instruire parfaitement, la Bretagne „ elle-même ne pouvant contenir la réputation de celui „ qui y repose. Cependant pour que tu n'ignores pas entiérement ce qui le regarde, apprens qu'ici git JEAN BAINBRIDGE, Homme d'une vertu singuliere, & d'une érudition incomparable, Professeur en Médecine & en Mathématiques, habile heureux à guérir des maladies mortelles, qu'habile à observer les Astres : établi pour „ premier Professeur en Astronomie par *Henri Savile*, ce „ grand Juge du mérite des Hommes & des Livres, & adopté pour fon digne Collégue dans la Chaire de Mathématiques, fondée par fa libéralité. Elevé à Cambridge, Oxford l'a nourri comme fon fils, & l'a pleuré après fa mort, comme étant fait l'ornement de l'une & de l'autre „ Université. Il a corrigé Scaliger avec plus de fuccès que „ Scaliger n'a corrigé la Chronologie. La mort l'a enlevé trop tôt pour le bien de la Republique des Lettres, „ l'an 1643. Passe à present ton chemin; & demande le „ reste aux Etrangers." Le Docteur Smith (23) dit, qu'il n'eſt pas fûr ſi cette Epitaphe eſt de Mr. Greave ſucceſſeur de Bainbridge dans la Chaire d'Aſtronomie, quoiqu'il y en ait qui l'aſſurent; mais qu'il a copié fur un Manuſcrit l'Epitaphe ſuivante', qui eſt du Docteur Greaves. *Quid superest Clarissimi Viri D. Joannis Bainbridge, in Academiâ Oxoniensi publici Astronomiæ Professoris, sub hoc marmore claudituar. Quod vero amavimus, quod fuspeximus, quod mœsti desideramus, fruſtra hic quæras : illud cœlo, cui vivus animo cogitationeque incubuit, receptum est. Obiit A. D.* CIↃ.IↃ.CXLIII. *Nov.* III. *ætatis suæ* LXII. *beâ festâ mutuâd.* „ Ce Marbre couvre les dépouilles mortelles de Jean Bainbridge, Profeſſeur en Aſtronomie „ dans l'Univerſité d'Oxford. Mais cette partie, que „ nous avons aimée, que nous avons admirée, & dont nous regrettons la perte, n'est pas la chercheront en vain ici. „ Elle eſt au Ciel, le ſéjour vers lequel tendoient toutes „ ſes penſées & tous ſes deſirs pendant ſa vie. Il eſt mort „ en 1643 le 3 de Novembre, à ſix heures du matin, âgé de ſoixante-deux ans.

(23) P. 15.

BAKER (THOMAS) célèbre Mathématicien & Auteur d'un Ouvrage intitulé *la Clé de la Géométrie*, étoit fils de Jaques Baker d'Ilton dans la Province de Sommerſet, Intendant de la Famille de Strangway dans le Comté de Dorſet. Notre Thomas náquit à Ilton. Au commencement de l'année 1640, étant âgé de 15 ans, il eut une petite place dans le Collége de la Madeleine; & le 27 d'Avril 1645, il fut élu Ecolier du Collége de Wadham, & rendit quelque ſervice au Roi Charles I. qui s'étoit retiré dans ce tems-là à Oxford. Le 10 d'Avril 1647, il fut admis à prendre le degré de Bachelier-ès-Arts; mais il quitta le Collége ſans achever la Cérémonie, & ne fut ni Chapelain, ni Membre du Collége. Dans la ſuite il fut Miniſtre de Biſhops-Nymphton dans la Province de Dévon, où il mena pendant pluſieurs années une vie retirée & ſtudieuſe; il y continua particuliérement ſes études de Mathématiques. Il eſt mort le 5 de Juin 1690, & a été enterré dans ſon Egliſe. Quelque tems avant ſa mort, la Société Royale de Londres lui envoya quelques Queſtions Mathématiques, auxquelles il répondit d'une maniére ſi fatisfaiſante, que ſe lavant Corps lui fit préſent d'une Médaille, dont la Légende étoit fort à ſon honneur (*a*). L'Ouvrage intitulé *la Clé de la Géométrie*, a paru à Londres en 1684 in-4. en Latin & en Anglois : on en trouve l'Extrait dans les *Tranſactions Philoſophiques*, du 20 de Mars 1683-4, Nombre 154.

(*a*) Wood *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 819. 820. Londres 1721.

BAKER (RICHARD) Auteur de la *Chronique des Rois d'Angleterre* [*A*], étoit fils de Jean Baker de Londres, Gentilhomme, & de Catherine Scot, fille de Reynold Scot, de Scots-Hall dans la Province

[*B*] *Auteur de la Chronique des Rois d'Angleterre.*] Elle parut à Londres en 1641 in-folio, ſous le titre de *Chronique des Rois d'Angleterre depuis le tems des Romains, juſqu'à la mort du Roi Jaques* &c. L'Auteur nous dit, qu'elle a été recueillie avec tant de ſoin & de diligence, que „ quand toutes les Chroniques d'Angleterre ſeroient perdues, celle-ci ſeule ſuffiroit pour inſtruire la poſtérité de ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable, & de plus digne d'être ſu." Mais Mr. Wood obſerve (*r*), „ que „ n'aiant point ſuivi l'ordre des tems, pour plaire davantage à toutes ſortes de gens & aux novices, il y a un „ grand nombre de choſes effentielles, telles que les noms, „ les dates &c. qui ſe trouvent abſolument fauſſes; ce „ qui ne peut que jetter dans la confuſion & brouiller „ ceux qui s'en ſervent, ſur-tout s'ils ſont un peu curieux „ & Critiques." Il en a paru une Edition en 1653 une autre en 1658, & une quatriéme en 1660, augmentée de *l'Hiſtoire du regne de Charles I.* & d'une *Continuation depuis ſa mort juſqu'à ſon* 1658, par Mr. Edouard Phillips, neveu du Poëte Milton, & ci-devant Etudiant du Collége de la Madeleine. En 1661, on donna une autre Edition, augmentée des *treize premiéres années du regne de Charles II.* c'eſt-à-dire, depuis la mort de Charles I. *juſqu'au Couronnement du Roi* Charles II. *avec les circonſtances de ſon Retabliſſement par George Duc d'Albemarle, tirées des Mémoires de ce Seigneur* &c. (2). Mr. Wood dit (3), qu'il a appris que ces Mémoires avoient été dreſſés pour la plus grande partie par le Chevalier Thomas Charges, dont le Duc d'Albemarle avoit épouſé la ſœur, & qui les donna à Mr. Philips; lequel *déplut à ce Seigneur, en lui attribuant plus de gloire qu'il ne méritoit.* Il ajouta auſſi aux régnes de Jaques I. & de Charles I. les noms des Seigneurs de leur création, avec d'autres particularités. Il y a une ſixiéme Edition de cette Chronique, publiée auſſi par Mr. Philips en 1681 (4). Mr. Nicholſon dans ſa *Bibliothéque Hiſtorique d'Angleterre* (5), „ alors remarque que la première Edition de la Chronique de 1641 & la ſeconde de 1653 ne contiennent que l'Ouvrage de l'Auteur juſqu'à la fin du régne de Jaques I., nous dit que Mr. Philips, dans ſa *Continuation* juſqu'au rétabliſſement de Charles II. „ auroit pu mettre cette grande Révolution dans tout ſon jour, aiant eu en main quelques „ Mémoires du Duc d'Albemarle, ſi l'ambition & la flatterie ne l'avoient entraîné au-delà des bornes de la Vérité, & de ce qu'il trouvoit dans ces Mémoires." En 1672 il parut à Oxford une petite Pièce intitulée: *Remarques pour la Chronique du Chevalier Richard Baker & ſur la Continuation; dans leſquelles on découvre pluſieurs erreurs, & où l'on propoſe quelques veritez*; par T. B. Ecuier. L'Auteur, qui eſt Mr. Blount, dit dans ſa Préface : „ Que les Chroniques étant les Regiſtres publics d'une Nation, „ il n'eſt pas peu furpris de voir le Chevalier Richard Baker imprimé deux fois tout feul, & trois fois avec une *Continuation*; & qu'il n'y ait eu aucun Savant inſtruit de „ l'Hiſtoire d'Angleterre, ou quelque perſonne intéreſſée aux affaires de la derniére Rebellion, ou à la corruption de ſon nom ou de celui de ſes ancêtres, & de „ leurs titres, qui ait attaqué cet Ouvrage, qui fourmille de contradictions & de redites, d'anachroniſmes & „ de fautes ſur divers articles importans, & ſur-tout en fait de Généalogies, de noms, & de lieux, de l'ancienne Nobleſſe, des Evêques, des Baronets, & des Gentilshommes &c. Il appelle le *Continuateur*, un homme incapable d'une ſi grande entrepriſe; & il ajoute „ que ne voyant point que depuis tant de tems perſonne „ ſe mette en peine d'arrêter le cours de l'erreur, il s'eſt cru obligé d'y oppoſer ce petit nombre de *Remarques*, „ de peur que la vérité ne ſe trouvât entiérement enſevelie ſous l'erreur." Qu'il n'a pas pourtant été aſſez téméraire pour ſe mêler d'affaires d'Etat, & des grandes Révolutions du Régne de Charles I., „ quoiqu'il fût bien „ certain, qu'en un grand nombre d'endroits le Continuateur n'a rendu juſtice ni au Roi, ni à ceux de ſes „ Sujets qui l'ont le plus fidélement ſervi." Il avoue, qu'on peut alléguer quelques excuſes des fautes échappées au Chevalier Richard Baker, telles que „ ſon âge avancé, ſa priſon; mais qu'il n'y en a aucune qui puiſſe juſtifier cette confiance," fur laquelle le *Continuateur* fait beaucoup de fonds, & qui a fait dire à l'Auteur „ que cette „ grande Chronique a été recueillie avec tant de ſoin & de „ diligence, que quand toutes les Chroniques d'Angleterre „ ſeroient perdues &c." Le Chevalier Richard, dit Mr. Blount, „ reconnoît que ſon Ouvrage eſt un Recueil tiré „ d'autres Auteurs, dont le fond ne lui a pas beaucoup coûté, & que là où il a excellé, c'eſt d'avoir mis le tout „ dans un meilleur ordre. Il avoue cependant, qu'il y a „ quelques omiſſions, (il devoit dire un grand nombre) „ dans l'Hiſtoire du régne de Jaques I., qui étoit le tems „ où

(*r*) *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 782.

(2) Voyez Kennets *Regiſter* p. 391. Londres 1728. in-folio.

(3) Col. 782. 783.

(4) Idem col. 1118.

(5) Part. I. p. 356. 1737.

vince de Kent, Chevalier. Son aieul, le Chevalier Jeaff Baker, étoit Chancelier de l'Echiquier, & Membre du Conſeil Privé du Roi Henri VIII. Richard nâquit à Siſſinghers dans la Province de Kent. En 1584, étant âgé de 16 ans, il alla à Oxford, où il entra dans le Collège du *Cerf*, & fut immatriculé à la Saint Michel. Aiant étudié la Logique & la Philoſophie pendant trois ans dans ce Collége, où il avoit pour compagnon de chambre le célèbre Chevalier Henri Wotton (*a*), il entra dans les Collèges de Juriſconſultes, & alla enſuite voyager dans les Pays étrangers pour achever de ſe former. En 1594, après un Acte fort ſolennel, il fut reçu avec pluſieurs autres perſonnes en qualité de Maître-ès-Arts, & le 17 de Mai 1603 le Roi Jaques le créa Chevalier à Théobalds. Il demeuroit dans ce tems-là à Highgate dans le voiſinage de Londres, & il étoit généralement eſtimé comme un homme d'un grand génie & d'un profond ſavoir ; „ qualités dont il recueillit les fruits dans ſa vieilleſſe, dit „ Mr. Wood (*b*), ſon bien, quoique très conſidérable, s'étant trouvé fort diminué par des cautionne„ mens." En 1620, il étoit Grand-Shérif du Comté d'Oxford, Juge de Paix, & Seigneur du Fief de Middle-Aſton (*c*). Il a fait d'autres Ouvrages, outre ſa *Chronique* [*B*]. L'Hiſtorien cité ci-deſſus nous dit, que le Chevalier Baker étoit *d'une taille avantageuſe & bien faite, de bonne humeur, agréable en converſation, religieux, ſavant en pluſieurs Sciences, & particulièrement dans la Théologie & l'Hiſtoire*; comme cela paroit par ſes Ouvrages, qu'il compoſa la plupart dans le tems qu'il étoit réduit à ſe cacher, pour étudier & pour faire ſes dévotions. Enfin aprés une longue ſuite de chagrins & de peines, il mourut dans la priſon de la *Fleet* à Londres le 18 de Février 164$\frac{1}{2}$, & fut inhumé le lendemain dans le Cimetière de l'Egliſe de S. Bride dans la rue de la Fleet. Il eut de ſa femme Marguerite, fille du Chevalier George Mainwaring d'Iglitfield dans le Comté de Shrop, Thomas, Arthur, Cécile, Anne & Marguerite (*d*); & ce furent les dettes de la famille de ſa femme, pour leſquelles il s'étoit engagé, qui furent la cauſe de ſa ruïne.

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 623.

(*b*) Idem Vol. II. col. 72.

(*c*) Id. ibid.

(*d*) Idem col. 72—74.

„ où il vivoit, & que le *Continuateur* auroit dû ſuppléer; „ lequel au-lieu de cela a groſſi ſa Continuation d'une ma„ niere ſi indigeſte, qu'elle n'a aucune proportion avec le „ reſte de l'Hiſtoire." Mr. Blount examine (6) *la ville des Auteurs anciens & modernes*, dont Mr. Baker *dit avoir tiré ſa Chronique*; Il fait voir les *bevues* & les *anachroniſmes* qui s'y trouvent; & il remarque (7) que notre Auteur, „ s'imaginant donner plus de crédit & de répu„ tation à ſon Livre, a mis la tête (non ſans ſoupçon de „ vanité) une liſte de quatre-vingt-treize Auteurs anciens „ & modernes . . . . . dont on peut à juſte titre ſoupçon„ ner qu'il n'a jamais vu peut-être que la moitié, ſans „ quoi il n'auroit pu ſe tromper auſſi groſſiérement qu'il „ a fait, ſans être extrêmement étourdi." Mr. Nicholſon (8) nous dit, que ce petit Eſſai donné par Mr. Blount, „ de la multitude de fautes groſſieres qui ſe trouvent dans „ cette Chronique, auroit dû lui ôter tout crédit. Et cependant, *ajoute-t-il*, nous faiſons ſi peu de cas de la „ vérité, quand une Hiſtoire eſt écrite agréablement, que „ la *Chronique* a été réimprimée depuis ce tems-là, & s'eſt „ auſſi bien débitée que jamais, quoiqu'on n'ait fait aucun uſage des *Remarques*, & qu'on y ait laiſſé toutes les „ anciennes fautes ſans les corriger." En 1730 il a paru à Londres in-folio une nouvelle Edition de cette Chronique, *avec la Continuation juſqu'à l'an* 1660 *par* E. Philips, *& une jeconde Continuation, contenant les Régnes de Charles II. depuis ſon Retabliſſement, de Jaques II. de Guillaume III & de la Reine Marie II. de la Reine Anne, & de George I. par un Auteur impartial.* L'Editeur nous dit dans ſa Préface, que cette Edition eſt fort différente des autres qui ont paru; qu'en premier lieu, on a corrigé dans ce qui eſt du Chevalier Richard Baker, un grand nombre de fautes de noms, de lieux & de perſonnes, qui non ſeulement choquoient mais arrêtoient le Lecteur. Qu'il n'a pourtant pas été poſſible de faire ces Corrections par-tout, parce que l'Auteur n'exprime point, à ce qu'il ſemble, ou que très peu les Langues modernes, a quelquefois déguiſé ſi fort les noms étrangers, qu'il n'eſt pas aiſé de ſavoir où trouver des lumières pour les redreſſer; mais que ces endroits ſont rares, & pour l'ordinaire peu importans. L'Editeur remarque enſuite, que la *Continuation* de Mr. Philips juſqu'à l'an 1660 a été abrégée, ſans néanmoins que le Lecteur y perde rien, parce que cet Ecrivain ne paroit pas avoir eu une juſte idée de la nature de l'Ouvrage qu'il avoit en main; enforte que, comme la méthode qu'il auroit dû ſuivre, il y a inſéré tout du long nombre d'Actes & de Pièces autentiques, des Liſtes de noms, & d'autres choſes peu importantes, dont il ne devoit donner que le précis; & c'eſt ce qu'il a fait non ſeulement ſur des affaires de conſequence, mais ſur d'autres qui ne l'étoient point: mais qu'on a laiſſé tel qu'il étoit le récit que cet Auteur a fait du Rétabliſſement du Roi Charles, quoique trop prolixe, parce qu'il eſt tiré des Mémoires du Chevalier Thomas Clarges, qui avoit eu beaucoup de part à toute cette affaire, & de ceux du Duc d'Albemarle; on s'eſt contenté ſeulement de ne donner que le précis de certaines Pièces qui étoient toutes entières. Enfin, que pour le l'Ouvrage fût une Hiſtoire complette d'Angleterre, on y a ajouté une ſeconde *Continuation*, contenant les Régnes des Rois qui ont ſuivi, juſqu'à la mort de George I. Mr. Nicholſon (9) porte un jugement très défavantageux de Baker: car quoiqu'il avoue, „ que c'étoit un homme qui „ avoit tant d'eſprit & qui parloit ſi bien, que ſa Chroni„ que eſt la plus lue de toutes celles qui ont paru juſqu'i„ ci;" il dit cependant que „ ſa méthode eſt nouvelle, „ & ſemble plaire au Vulgaire; mais que les Savans n'en „ jugent pas avantageuſement: que c'eſt la même que „ celle de Suétone, dont Mr. Dodwell ſe plaint avec rai„ ſon (10).

(*a*) *Animadverſions* p. 1. & *ſeqq.*

(7) Pag. 10.

(8) *Ubi ſupra* p. 197. *Voyez auſſi* Wood col. 73.

[*B*] *Il a fait d'autres Ouvrages, outre ſa Chronique.*] 1. *Cato variegatus*, ou *les Diſtiques Moraux de Caton variés*, Londres 1636. C'eſt un Poëme. II. *Meditations & Recherches ſur l'Oraiſon Dominicale.* Londres 1637. in-quarto. Cet Ouvrage a paru pour la quatrième fois in-4. en 1640. Avant que de le faire imprimer, il en envoya une copie à ſon ancien compagnon de chambre le Chevalier Henri Wotton, pour en ſavoir ſon ſentiment & celui-ci lui répondit: „ Je ne puis m'empêcher d'admirer le caracte„ re écrit de tout de votre ſtyle, qui me paroit un peu du „ goût Africain du Siècle de S. Augulin; plein d'un doux „ enthouſiaſme, de penſées neuves, rien d'emprunté, rien „ de commun, & le tout coulant (je ne ſai comment) avec une égale aiſance." III. *Meditations & Recherches ſur les trois derniers Pſeaumes de David.* Londres 1639. IV. *Meditations & Recherches ſur le Pſeaume L.* Londres 1639. V. *Meditations & Recherches ſur les ſept Pſeaumes Penitentiaux.* Londres 1639. in-4. VI. *Meditations & Recherches ſur le Pſeaume I.* Londres 1640. in-4. VII. *Meditations & Recherches ſur les ſept Pſeaumes de Conſolation de David, ſavoir les Pſ.* 23, 27, 30, 34, 84, 103, & 116. Londres 1649. in-4. VIII. *Meditations & Prières pour chaque jour de la Semaine.* Londres 1650. in-16. que Mr. Wood croit être le même Ouvrage, que celui qui a pour titre, *Motifs à la Prière pour chaque jour de la ſemaine* (11). IX. *Apologie des Laïques qui écrivent ſur des matières de Théologie.* Londres 1641. in-12. X. *Courte Méditation ſur la chute de Lucifer*; imprimée avec l'*Apologie*. XI. *Soliloque de l'Ame*, ou *Recueil de Penſées* &c. Londres 1641. in-douze. XII. *Theatrum redivivum*; ou *Defenſe du Theatre, pour ſervir de réponſe au Hiſtriomaſtix de Mr. Prynne* &c. Londres 1662 in octavo. XIII. *Theatrum triumphans*, ou *Diſcours ſur les Pièces de Theatre.* Londres 1670. in-octavo. Il a auſſi traduit de l'Italien en Anglois les *Diſcours ſur Tacite*, du Marquis Virgile Malvezzi, Londres 1642 in-folio; & du François, auſſi en Anglois, les *Lettres de Balzac*, en *IV Parties*, Londres 1638 in-8. & 1654 &c. avec des augmentations in-4. (12): Il y a auſſi une Edition de 1654 à Londres in-8. qui a pour titre: *Lettres de Monſieur Balzac*, I. II. III. & IV. *Partie*, *traduites du François en Anglois, par le Chevalier Richard Baker, & d'autres. Raſſemblées en un Volume, avec une Table methodique de toutes les Lettres.* La première Partie eſt dédiée par le Chevalier Richard Baker à *Mylord Newburge, Conſeiller Privé de Sa Majeſté, & Chancelier du Duché de Lancaſtre.* Les trois premières Parties portent le nom de notre Auteur; mais la dernière paroit être d'une autre main, & la Préface qui eſt à la tête eſt ſignée F. B. Le Chevalier Richard Baker avoit écrit lui-même ſa Vie, qu'il avoit laiſſée manuſcrite: mais un certain Smith de *Pater-noſter-Row*, qui avoit épouſé une de ſes filles, l'a brulée, ou en a fait des cornets (13).

(10) *Prolegom. Cantabrigienſ.* p. 16.

(11) Col. 72.

(12) Idem col. 74.

(13) Id. ib.

(*a*) *Hiſt. Lit. p.* 196.

✠ BALDUCCI (François), célèbre Poëte Italien du Siècle paſſé, étoit de Palerme en Sicile. Né avec un talent naturel pour la Poëſie, il fit dès ſa plus tendre jeuneſſe de très beaux Vers, & cultiva les Belles-Lettres. Il ſe diſtingua à tel point, qu'il étoit regardé comme un des prémiers Poëtes de ſon tems, & qu'il fut admis dans l'Académie des *Reaccenſi* de Palerme (*a*). Le mauvais état de ſa fortune l'obligea de quitter ſa Patrie, pour tâcher de ſe faire ailleurs un meilleur ſort [*A*]. Il alla d'abord à

(*a*) Mongitore *Bibl. Sicula* T. I. p. 203. Panormi 1708.

[*A*] *Le mauvais état de ſa fortune l'obligea de quitter ſa Patrie, pour tâcher de ſe faire ailleurs un meilleur ſort.*] Janus Nicius Erythræus (1) rapporte, qu'on diſoit qu'il avoit été obligé de quitter la Sicile, parce qu'il y avoit tué un hom-

(1) *Pinacoth.* 2. c. 1v.

à Naples, où il demeura quelque tems [B]. *De là il passa à Rome, où il prit le parti des Armes, & suivit en Hongrie les Troupes que le Pape Clément VIII y envoyoit sous la conduite de Jean-François Aldobrandin (b). Il revint ensuite à Rome, où il reprit l'étude des Belles-Lettres. L'Académie des Humoristes y étoit dans ce tems-là en grande réputation. Henri Falconi, grand Protecteur des Gens de Lettres, y introduisit Balducci, qui y fut reçu avec de grands applaudissemens (c). Quoiqu'il ne fût pas fort savant, fon génie grand & plein de feu fuppléoit à ce qui lui manquoit d'ailleurs, & il porta le talent Poëtique à un degre de perfection, auquel ceux qui ont cultivé les Lettres Grecques & Latines ne parviennent que par un long & pénible travail, faute de génie naturel. On prétend qu'en fait d'Odes Anacréontiques, il a égalé, fi même il n'a furpaſſé le Lyrique Grec (d). C'eſt lui qui eſt l'Inventeur des Cantates (e), & c'eſt fous lui que ſe ſont formés pluſieurs illuſtres Poëtes. Pendant qu'il fut à Rome, il fit des Vers à la louange de tout ce qu'il y avoit de perſonnes diſtinguées, des Cardinaux, & du Pape Urbain VIII; ce qui lui acquit non ſeulement une grande réputation, mais lui procura des préſens ſi conſidérables, qu'ils auroient ſuffi pour l'enrichir, & pour le mettre en état de vivre commodément & à ſon aiſe, s'il eût eu un peu d'œconomie, & qu'il n'eût pas imprudemment diſſipé ſon bien [C]. Il tomba donc dans l'indigence, & pour s'en tirer il ſe mit à écrire des Lettres, & entra au ſervice de pluſieurs Seigneurs en qualité de Secrétaire : mais ſoit ſon trop grand feu, ſoit une grandeur d'ame naturelle qui lui rendoit la ſujettion inſupportable, ſoit que ſa candeur ne pût s'accommoder aux manèges des Courtiſans, il ne pouvoit ſe tenir dans un lieu & changeoit fréquemment de Maître (f). Janus Nicius Erythræus prétend que la miſère lui fit faire toutes ſortes de perſonnages [D]; mais d'autres Auteurs remarquent là-deſſus, que cet Ecrivain n'eſt guères digne de foi ſur ce ſujet [E]. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que la pauvreté où Balducci ſe trouva ne lui fit point perdre l'eſtime que les talens lui avoient acquiſe chez les Savans; au contraire, il trouva ſouvent des aſſiſtances en eux. Enfin il prit le parti d'embraſſer l'état Eccléſiaſtique, pour ſe tirer de la miſère; & aiant reçu les Ordres ſacrés, il entra en qualité de Chapelain dans l'Hôpital de S. Sixte (g). Etant tombé malade chez un Seigneur qui l'eſtimoit beaucoup, & chez qui il alloit ſouvent, peut-être même y demeuroit-il, car les Auteurs qui parlent de lui s'expriment obſcurement là-deſſus; quoiqu'on eût de lui dans cette maiſon tous les ſoins imaginables, & qu'on lui fournît en abondance ce qui lui étoit néceſſaire, il ſe fit tranſporter dans l'Hopital de S. Jean de Latran, où il avoit été déja d'autres fois en pareil cas, & après vingt-deux jours de maladie il mourut en 1642 *, regretté de tous les Gens de Lettres. Ceux qui parlent d'ailleurs le plus défavantageuſement de lui, rendent juſtice à ſon mérite, & lui donnent de grands éloges. Janus Nicius Erythræus, qui l'a ſi fort dechiré, aſſure que les Poëſies Lyriques qu'il a laiſſées ſubſiſteront pluſieurs Siécles, & n'auront pas le ſort de tant d'autres, qui meurent avec leurs Auteurs : *Reliquit volumen egregium Carmi-num*

(a) Balducci *Jonz Pint. II. p. 154 & 617. apud* Mongitore *ubi ſupra.*

(b) Mongitore *ibid.* & Jan. Nic. Erythræus *Pinacoth. 2. c. 4.*

(c) Mongitore *ibid.* & Jan. Nic. Erythræus *ubi ſupra.*

(d) Crefcimbeni *Hiſt. Poeſ. Volg. l. 11. p. 101. ap.* Mongitore *ubi ſupra.*

(e) Mongitore *ibidem.*

(f) Mongitore *ubi ſupra.*

(g) Idem & Jan. Nic. Erythræus *ubi ſupra.*

* Crefcimbeni met fin le tems de la mort; dans un endroit de ſes Ouvrages il le met en 1645, & dans un autre en 1649. *Voy.* Mongitore *ubi ſupra.*

homme, & qu'il avoit amené avec lui à Rome une femme dont il avoit des enfans de l'un & de l'autre ſexe. Erythræus ajoute qu'on trouve parmi les Poëſies de Balducci un fort belle Ode ſur la mort d'une petite fille, nommée Clémence. Mais qu'un petit garçon qu'il avoit, contraint par la pauvreté, s'étant inſinué chez une riche Courtiſanne, revenoit ſouvent à la maiſon avec quelque argent qu'elle lui donnoit : qu'un jour aiant apporté un préſent plus conſidérable qu'à l'ordinaire, Balducci prit la plume & fit fur le champ des vers, où il exaltoit fort la générosité de la Courtiſanne, qui furent admirés d'un tres grand Poëte, ami d'Erythræus, à qui cette femme les donna à lire. Tout ce narré a fort l'air d'un conte fait à plaiſir. Erythræus étoit volontiers médiſant (2), & il ne rapporte le choſe que fur un On-dit : *dicitabant*, dit-il.

[B] *Il alla d'abord à Naples ou il demeura quelque tems.*] L'Auteur que je viens de citer dans la Remarque précédente, place le ſéjour de Balducci à Naples fort longtems après, & le fait venir d'abord à Rome. Il ſemble qu'on peut s'en rapporter plutôt à Mongitore, qui a fait des recherches particulières ſur les Savans de Sicile, & il eſt aſſez naturel de ſuppoſer que notre Poëte tenta fortune dans le voiſinage de ſa Patrie, avant que d'aller plus loin. Quoi qu'il en ſoit, Erythræus rapporte deux particularités de ſon ſéjour de Balducci à Naples, que nous ne croyons pas devoir paſſer ſous ſilence, fans néanmoins en garantir la vérité. Il dit (3) que Balducci ſe mit au ſervice d'un homme de qualité, dont la femme étoit une beauté achevée : que le Poëte en devint amoureux, & que ſa folie alla ſi loin qu'étant tombé malade, il ſe fit porter tout enveloppé fur le paſſage de la Mnitreſſe, & lui cria, quand il la vit, que c'étoit elle qui le rendoit dans cet état, & qu'il la conjuroit d'avoir pitié de lui. L'autre particularité, dont nous avons parlé, c'eſt qu'un jour que Balducci paſſoit dans la rue, il lui tomba quelque choſe dans les yeux, qui le rendit aveugle; mais qu'un habile Médecin le guérit, & lui rendit la vue (4).

[C] *S'il eſt vrai qu'un peu d'œconomie, & qu'il n'eût pas imprudemment diſſipé ſon bien.*] Vincent Auria, dans *les Eloges des Savans de Palerme* (5), rapporte fur des témoignages dignes de foi, que Balducci étoit ſi compatiſſant envers les pauvres, qu'il les ſecouroit libéralement, & même avec profuſion, enſorte qu'il ſe réduiſit lui-même à l'indigence par un excès de charité. *Pauperum æruminas compatientia autem ſenſu tuſſiens conſurrit, ideoque in titos minim liberalis, verum etiam profuſus, ſe ipſum bonis, quibus affluenter fuerat a Principibus cumulatus, ſæpius ſpoliavit, ut altorum inopia conjuleret : ac ſe ipſum pauperiate oppreſſit, ut pauperiatis angoribus affectus levaret.* Mais d'autres Ecrivains diſent, qu'il diſſipoit mal à propos ce qu'il recevoit, aimant à ſe divertir. *A pluribus magnam interdum vim auri & argenti captebat; quæ facile inopiam tolerare patiuſſet, ſi nummis uti ſcivilſet, neque bona, ſtatia in præſentia quæ eſſent, prima ducent, neque parum confidens in longitudinem, totum, quod eſſet datum, ſtatim diſſipaſſet* (6). C'eſt ce que reconnoit Mongitore lui-même (7), d'ailleurs très favorable à Balducci. Il dit que ce Poëte reçut de grands biens de la libéralité des perſonnes de qualité de Rome, mais qu'il les diſſipa par *ſa prodigalité effrenée. A celebratorum munificentia largentes obtinuit opes, quibus rei familiaris jubſidia abunde accipit ; vitam tdeoque traducere commode potuiſſet, ſi prudentia œconomia regulis, futuris temporibus conſuluiſſet, & ni* effrænata profuſione *omnia diſſipaſſet.*

[D] *Erythræus prétend que la miſere lui fit faire toutes ſortes de perſonnages.*] Cet Auteur rapporte (8), qu'il empruntoit d'abord de tous côtés de l'argent : mais que ne ſe mettant pas en devoir de rendre, il fut obligé de faire le parafite, & d'aller de maiſon en maiſon pour attraper un repas, ne luiſſant pas avec cela d'être orgueilleux & fier. A cette occaſion il raconte une avanture, qui lui arriva avec un Barbier. Celui-ci, fait par compaſſion, fait par générosité, recevoit notre Poëte matin & ſoir à ſa table. Balducci plein de vanité s'imagina à la fin, que ce n'étoit pas une grace, mais une choſe due à ſon mérite. Un jour que le poiſſon étoit fort rare, le Barbier acheta quelques petits poiſſons ſeulement pour le dîner. Ce repas frugal déplut au Poëte, & émut ſa bile : il ſe mit à maltraiter de paroles ſon bienfaiteur, lui demandant, ſi c'étoit ainſi qu'il traitoit le Prince des Poëtes ? s'il ſe moquoit de lui ? & s'il ne ſavoit pas, qu'il devoit s'accommoder au goût d'un hôte auſſi illuſtre ? à quoi il ajouta beaucoup d'autres choſes deſobligeantes, qui piquérent ſi fort le Barbier, dont la patience avoit été miſe à l'épreuve depuis pluſieurs mois, que s'étant levé de table, il prit l'inſolent Balducci par les épaules, & le chaſſa hors de ſa maiſon. Erythræus raconte pluſieurs autres hiſtoires ſur le compte de notre Poëte, qui ne lui font guères plus d'honneur ; & en raiſonnant tout ce qu'il en dit, il ſe trouve qu'au talent poëtique près, qu'il lui accorde, c'étoit d'ailleurs un gueux inſolent, un parafite orgueilleux, un homme fans eſprit pour les choſes ordinaires de la vie, de mauvaiſes mœurs, en un mot un homme ſouverainement méprifable *. On verra dans la Remarque ſuivante, ce que d'autres Ecrivains penſent là-deſſus.

[E] *Mais d'autres Auteurs remarquent que cet Ecrivain n'eſt guéres digne de foi ſur ce ſujet.*] Profper Mandoſius, dans ſon *Theatre des Medecins des Papes* (9), dit ,, que ,, Janus Nicius Erythræus mérite peu de créance, qu'il eſt ,, toujours prêt à déchirer ceux dont il parle, après leur ,, avoir donné quelques louanges." *Parum Erythræa credendum; facile namque in omnes invehitur, omninque fere ſemum poſt nonnullas laudes vehementer ladere ſtudit.* Et dans un autre Ouvrage le même Auteur (10) aſſure, que Erythræus avoit une grande inclination à médire, & qu'il a dit du mal preſque de tous ceux dont il a parlé ; & que c'eſt la raiſon qui l'a obligé de ſe cacher ſous le nom de Janus Nicius Erythræus : ſon vrai nom étoit Vittorio Rofſi. Mongitore (11) donne une autre raiſon de l'anonimité que Roſſi témoigne contre Balducci : il nous apprend que cet Ecrivain étoit intime ami de Jean-Baptiſte Marini, dont il chériſſoit tous les partiſans; qu'il étoit au contraire ennemi déclaré de Thomas Stiglani, rival de Marini, dont Balducci étoit depuis longtems ami particulier, ce qui lui attira la haine de tous les partiſans de Marini, & ſur-tout de Roſſi. La choſe alla ſi loin, que les amis

(1) Erythræus *ubi ſupra.*

(2) *Voy.* les Rem. [D] & [E].

(3) Erythræus *ubi ſupra.*

(4) Id. ibid.

(5) Auria *apud* Mongitore *ubi ſupra.*

(6) Erythræus *ubi ſupra.*

(7) *Ubi ſupra* p. 293.

* Tellius dans *l'Appendice du petit Traité de Pierius Valerianus de Litteratorum infelicitate*, a copié mot à mot Erythræus. p. 36-38.

(8) *Ubi ſupra.*

(9) Pag. 21. *apud* Mongitore *ubi ſupra.* p. 294.

(10) *Bibl. Roman.* Vol. II. Cent. 9. n. 57. p. 353. *Apud* Mongitore *ubi ſupra.*

(11) *Ubi ſupra.*

rum Lyricorum, quod opus multas superstes ætates erit, nec una cum auctore, ut in plerisque usu venit, mortem obiit (*b*). Il y a des Auteurs qui louent ses mœurs, fa charité envers les pauvres, & d'autres qualités, qui en donnent une idée beaucoup plus avantageuse que celle qu'Erythræus en a donnée (*i*). Nous dirons quelque chofe de fes Ouvrages ci-deſſous [*F*].

(*b*) Id. ibid.

(*i*) *Voyez* Mongitore *Bibl. Sic.* T. I. p. 104.

mis de Balducci lui conſeillérent de rompre avec Stigliani, pour ſe mettre à couvert des traits de la haine des amis de Marini; ce qu'il fit, comme cela paroît par les Lettres de Stigliani. On conçoit fans peine, qu'un homme naturellement fatyrique ne doit pas avoir épargné ceux à qui il ne vouloit point de bien. L'expérience a fait voir, que certains Auteurs ne ſe font pas difficulté d'expoſer à la riſée du Public des gens d'un mérite diſtingué: tout le monde fait que Boileau a tourné en ridicule quantité de perſonnes, qui ne laiſſent pas d'être eſtimées & qui avoient un mérite réel. Il faut avouer que c'eſt abuſer indignement du talent de bien écrire, qu'on ne peut concilier à Roſſi, non plus qu'à Boileau, que de l'employer à dénigrer des perſonnes eſtimables, en les peignant de couleurs qui les déguiſent, & les rendent ridicules & mépriſables.

[*F*] *Nous dirons quelque chofe de fes Ouvrages ci-deſſous.*] On a de lui en Italien, 1. *Tributo di Parnaſſo alla Maeſtà Cæſarea di Ferdinando III. d'Auſtria.* Rome 1638. in-quarto. II. *La Pace Urbana, Canzone.* Naples 1632. in-quarto. III. Diverſes Pièces dans le Recueil de l'Académie des Fantaſtiques à Rome: *Poeſie degli Accademici Fantaſtici di Roma.* Rome 1637. IV. *Rime, Parte Prima.* Poëſies, à Rome en 1630 & en 1645. in-douze. V. *Rime, Parte ſeconda*, c'eſt la ſeconde Partie des Poëſies de notre Auteur, Rome en 1636. On trouve à la fin un Diſcours Académique ſur les Incendies du Mont Véſuve; & on y trouve les autres Ouvrages en Proſe de Balducci, mais ils n'ont point paru: toutes ſes Poëſies Italiennes ont été imprimées enſemble deux fois à Veniſe, en 1655 & en 1663. in-douze. VI. On a de lui en Idiome Vulgaire de Sicile, *Canzoni Siciliane*, dans le Recueil intitulé *Muſe Sicule*, Tom. I. Part. II. Enfin il y a quelques Préfaces de Balducci à la tête des Ouvrages de Stigliani ſon bon ami, c'eſt-à-dire des Ouvrages Italiens: Mongitore en nomme trois: *l'Occhiale*, Venise 1627: *Il Canzoniere*, Rome 1623; & *Il nuovo Mondo*, Rome 1628 (12).

(12) Mongitore *ubi ſupra.*

BALE (JEAN), en Latin *Baleus*, illuſtre Evêque & Hiſtorien Anglois du XVI. Siècle, naquit à Covie, à cinq milles environ de Dunwich dans le Comté de Suffolk. Son père s'appelloit Henri, & ſa mère Marguerite (*a*). Comme ſes parens avoient beaucoup d'enfans, il entra à l'âge de douze ans chez les Carmes de Norwich (*b*): il fut auſſi Etudiant dans le Collége de Jéſus à Cambridge (*c*). Il quitta le Papiſme & embraſſa la Réformation, & il nous apprend (*d*) qu'il fut redevable de ſa converſion aux ſoins de Mylord Wentworth [*A*]. Peu de temps après il ſe maria, & fut expoſé à bien des perſécutions de la part de Lee Archevêque d'Yorck, & de Stokeſley Evêque de Londres; mais Mylord Cromwel, qui avoit beaucoup de crédit auprès du Roi Henri VIII, l'honora de ſa protection & le mit à couvert. Après la mort de ce Seigneur, Bale fut obligé, pour ſe mettre à l'abri du zèle perſécuteur de ces Prélats, de ſe retirer dans les Pays-Bas, où il demeura huit ans, & où il compoſa divers Ouvrages en Anglois (*e*). Le Roi Edouard VI le rappella en Angleterre, & il fut ſacré Evêque d'Oſſory en Irlande, à Dublin le 2 de Février 1552. A peine avoit-il occupé ce Siége ſix mois, qu'il fut obligé de le quitter & de ſe cacher pendant quelque tems dans Dublin, la Reine Marie étant montée ſur le Trône. Il s'embarqua à la S. Michel de l'an 1553 pour paſſer la Mer; mais il eut le malheur d'être pris par des Corſaires, qui le vendirent. Aiant été racheté enſuite, il ſe rendit à Bâle (*f*), où il donna une nouvelle Edition de ſes *Centuries des Ecrivains illuſtres de la Grande-Bretagne* [*B*]. Sous le règne de la Reine Eliſabeth, il retourna en Angleterre; mais il ne s'embraſſa pas de

(*a*) Balæus *Script. Illuſt. Maj. Britann.* Cent. 9. p. 621. & 702. Baſle 1557.

(*b*) Id. ibid. p. 702.

(*c*) Nicholſon *Engliſh Hiſtorical Library* P. II. p. 228. Londres 1697. in-8.

(*d*) P. 702.

(*e*) Id. ibid.

(*f*) Warri *Hiberniæ Scrip.* p. 148. Edit. de 1717.

[*A*] *Il fut redevable de ſa converſion aux ſoins de Mylord Wentworth.*] Il nous apprend lui-même, que pendant qu'il étoit à Norwich & à Cambridge, il étoit dans la plus profonde ignorance, n'aiant ni guide ni protecteur, juſques à ce que la lumière pure de la Parole de Dieu vînt éclairer l'Egliſe. Que l'inſtrument de la converſion ne fut ni un Moine ni un Prêtre, mais l'illuſtre Mylord Wentworth (1), par les ſoins duquel il fut retiré des monſtrueuſes erreurs du Papiſme, & amené à la pure profeſſion de l'Evangile. *In omni literarum barbarie ac mentis cæcitate illic* (Nordovici) *& Cantabrigiæ pervagabar, nullum habens tutorem aut Pecenatem, lucrum Dei verbi, Eccleſiæ revocari cupiditate ad vera Theologiæ puriſſimos fontes. In eo autem ſplendore ortus novæ Hieruſalem, non a monacha aut ſacrificio vocatus, ſed illuſtri Domino Thomaſio, tanquam a cœleſtibus illo, qui ad Chriſtum Dei filium eſſe dicebat, ferio excitatus, deformitatem meam quam primum vidi & agnovi. Protinuſque divinâ bonitate ab arido monte in floridam ac fœcundam Evangelii vallem tranſferebar; ubi omnia reperi non in arena, ſed ſupra ſolidam petram ædificata* (2). Il rapporte enſuite, qu'il fut le fidèle témoin de toutes les marques de l'Antechriſt, & qu'il vint entièrement le joug de cet impoſteur, pour ſe mettre dans *la liberté des enfans de Dieu*; & que pour n'être plus ſous l'eſclavage de cette déteſtable Bête, il épouſa Dorothée, femme fidèle, obéiſſant ainſi à ce précepte de S. Paul, *Que celui qui n'a point le don de continence, ſe marie. Unde ſceleſtiſſimi Antichriſti characterem ibi abrafi, jugaque ejus omnia a me longe projeci, ut eſſem in ſortem & libertatem datus filiorum Dei. Et ne detinerpi in aliqua eſſem tam execrabilis Beſtiæ creatura, uxorem accepi Dorotheam fidelem, divina huic voci aufcultans, Qui non continet, nubat* (3). Mr. Nicholſon dans ſa *Bibliotheque Hiſtorique d'Angleterre* (4) fait à cette occaſion une réflexion fort maligne, ſans la juſtifier par aucune raiſon. „ Il quita, dit-il, le Papiſme par les ſoins „ de Mylord Wentworth; quoique dans le fond ſa fem„ me Dorothée eût bien la principale part à ſa conver„ ſion."

(1) C'eſt ainſi que traduiſent ce nom *Dominus Parcford*, Fuller *Worthies in Suffolk* p. 60. & Nicholſon *Hiſt. Library* Part. II. p. 228.

(2) Balæus *Script. Illuſt. Maj. Britann.* Cent. 9. p. 702. Baſle 1557.

(3) Id. ibid.

(4) Part. II. p. 228.

[*B*] *Où il donna une nouvelle Edition de ſes Centuries des Ecrivains illuſtres de la Grande-Bretagne.*] Il avoit publié auparavant, *Summarium illuſtrium Majoris Britanniæ Scriptorum*, en 1549; qui ne contenoit que cinq Centuries, & qu'il avoit dédiées au Roi Edouard VI (5). Mais en 1557 il donna: *Scriptorum illuſtrium Majoris Brytanniæ, quam nunc Angliam & Scotiam vocant, Catalogus, a Japheto per* 3618 *annos, vſque ad annum hunc Domini* 1557, *ex Berofo, Gennadio, Beda, Honorio, Boſtone Burienſi, Frumentario, Cæpgrave, Boſtio, Bureilo, Triſſa, Tritemio, Goſſuero, Joanne Lelando, atque aliis authoribus collectus, & IX Centurias continens.* „ Catalogue des Ecrivains Illuſ„ tres de la Grande-Bretagne, appellée aujourd'hui An„ gleterre & Ecoſſe, pendant 3618 ans, depuis Japhet „ juſqu'à l'an préſent de notre Seigneur 1557. Tiré de „ Béroſe, Gennade, Bède, Honorius, Boſton de Bury, „ Frumentier, Capgrave, Boſtius, Bureilus, Triſſa, „ Trithème, Geſner, Jean Léland, & d'autres Auteurs. „ Contenant neuf Centuries." On voit à la tête le Portrait de l'Auteur avec un Diſtique de Gilles Synegorus, & avec quatre vers d'une autre main. Bale dédia cet Ouvrage à Othon Henri, Prince Palatin du Rhin, Duc de Bavière, & Electeur de l'Empire Romain: l'Epître Dédicatoire eſt datée de Bâle, au mois de Septembre 1557. Il tâche dans cette Epître de juſtifier l'aigreur de ſon ſtyle: il dit, que ce n'eſt point l'envie de médire, ni l'eſprit de la malignité, ni d'aucune mauvaiſe diſpoſition en lui; mais qu'il a cru être obligé d'exciter les hommes à la Vertu avec zèle & avec force, de cenſurer le Vice avec ſévérité, de louer les gens de mérite avec étendue, & de reprendre les méchans avec vivacité: qu'il croit que tout cela doit moins avoir égard à ſes Lecteurs, qu'à la Vérité, dont il ne doit jamais s'écarter le moins du monde: que le langage de la Vérité eſt ſimple, naturel; qu'il dit les choſes telles qu'elles ſont, ſans chercher à ménager la délicateſſe des hommes, ou à s'accommoder à leurs coutumes & à leurs vices. *Si qui vero ſint, qui mram in accuſando acerbitatem reprehendent, ii hoc reſponſi a me ferant, non ex lingvæ petulantiâ, aut naturæ morbo id proficiſci. Sed hæc eſt ratio mea, & ſic animum induco meum, ad virtutem oportere cohortari ardenter, vitia notare acriter, laudare ample, vituperare improbos aſpere, & ſcriptorem non tam auditorum aut lectorum rationem habere, quam res ipſius & veritatis debere, a qua nullo modo vel latum unguem ſit recedendum. Simplex veritatis & aperta oratio, fuit quamque rem irrmittit circumferibit, ſuis meritis ornat, non auribus ſerviens, nec hominum vitiis ac moribus ſe accommodans.* Il remarque enſuite, qu'il emploie preſque par-tout les propres termes des Ecrivains où il a puiſé, pour donner par-là non ſeulement plus de poids & d'autorité à ſon Ouvrage, mais plus de grace & de beauté: qu'il eſt convaincu que lui-même auroit été incapable d'y donner ces graces, parce que s'étant occupé dès ſa jeuneſſe à la recherche des choſes & des Livres, il ne s'eſt jamais aſſez attaché à polir ſon langage, & à ſe faire un ſtyle élégant. *Quamquam plerisque in locis auctorum, quorum ſide nitor, ipſa verba refero, non mea; quo plus non authoritatis ſolum & fidei, ſed ſplendoris etiam & gratiæ orationi mee accederet. Quam enim hæc doctrinarum aſſumenta & præſtilia eloquentiæ me deficiant, jam dudum ſentio & agnoſco; quippe qui ſemper ab incunte ætate in perveſtigatione rerum atque librorum verſatus, nunquam ſatis ſedulo ac ſerio ad poliendam orationem, comparandamve ſtyli elegantiam animum meum adjecerim.* On trouve à la ſuite de cette Epître Dédicatoire, une Préface au Lecteur par Caïus Secundus Curio, qui fait l'éloge de la clarté du ſtyle de Bale, de ſa fidélité, & de ſon application infatigable. *Magna eſt orationis perſpicuitas, par fides, indefeſſa diligentia.* Au mois de Février 1559. Bale don-

de redemander fon Evêché & de retourner en Irlande, s'étant contenté d'une Prébende à Cantorbery, où il mourut au mois de Novembre 1563, âgé de foixante-huit ans: il y fut enterré dans la Cathédrale (g). Nous donnerons fon Caractère ci-deſſous [C]. Il a fait un grand nombre de Livres, tant en Latin qu'en Anglois, dont il a donné lui-même le Catalogue dans fon *Scriptorum illuſtrium Majoris Britanniæ Catalogus* (h). Il y en a quelques-uns qu'il avoit écrits avant que de quitter le Papiſme, & pluſieurs font en vers Anglois. Sa Rélation du Procès du Chevalier Jean Oldcaſtle a paru à Londres in-octavo en 1729, ſous ce titre: *A brefe Chronycle concerning the Examinacyon and Death of the bleſſed Martyr Syr Johan Oldecaſtell the Lorde Cobham, collected togyther by Johan Bale. To which is added an Apology for the ſecond Part of the Engliſh Votaries.*

(f) Warton *ubi ſupra.*

(h) Cap. 100. p. 703. 704.

Ap-

na la ſeconde Partie de ſes Ecrivains illuſtres de la Grande-Bretagne, contenant les cinq dernières Centuries, tirées de Léland & des autres meilleurs Auteurs: *Scriptorum illuſtrium Majoris Britanniæ poſterior pars, quinque continens Centurias ultimas, quas Autor Joannes Balæus Sudovigiæus Anglus, ex Lelando Antiquario, aliiſque probis Autoribus, non parvo labore collegit.* Il dédia ce Volume au Comte Ekrædin & au Docteur Paul Scalichius de Lika; & dans la Dédicace, il explique le deſſein qu'il ſe propoſe dans cet Ouvrage. Il dit, qu'ainſi vu dans les Monaſtères d'Angleterre quantité de Livres de différens Auteurs, qui n'ont jamais paru, & qui ſont peu connus, il s'eſt déterminé à donner les titres & le commencement de ces Ouvrages, pour les empêcher de tomber dans l'oubli & de périr; à quoi il a ajouté un Catalogue des plus illuſtres Ecrivains Anglois qui ont paru, ſans omettre ceux d'un moindre ordre, qui malgré leur obſcurité & leur barbarie, ne laiſſent pas d'avoir de bonnes choſes: le tout recueilli avec beaucoup de travail & de ſoin, de Léland & d'autres Auteurs. *Quos ergo ſecuit, vetuſtatis tabulas ac tineas, e naufragio eripui & ſervavi, vindicavi. Atque ibi impreſſos etiam Anglicos Scriptores illuſtriores, celebrioreſque adexui; ex quibus hoc opus noſtrum & conſtatum eſt luculoque & amplificatum. Rem vero nunc ad gregarios ſcriptores, perveniemuſque ad infimæ claſſis homines, qui in poſteritatis merito numerari & colocari queant. Non raro tamen ibi quoque, licet obſcuri nominibus ſint & barbari, res cognitu dignas aut ingenio ebarris mandarunt. Hos ego ex Lelando noſtro Antiquario aliiſque ſcripturibus quanto maximo potui ſtudio, collegi.* Ces cinq dernières Centuries ſont un Appendix des autres qu'il avoit déja publiées. Il y a mis à la tête un détail hiſtorique de toutes les parties de l'Univers avant le Déluge, & avant l'Incarnation de notre Sauveur, avec une Deſcription de l'Angleterre, tirée de Paul Jove, de George Lilly, de Léland, d'André Althamère & d'autres. La troiſième Centurie * eſt dédiée à Conrad Geſner, à Conrad Lycoſthène, & à Joſias Simler; la quatorzième, qui traite des Ecrivains d'Ecoſſe, à Alexandre Ales & à Jean Knox; & la quinzième fur les Ecrivains d'Irlande, à Mr. Guillaume Williams. Geſner appelle Bale un homme très laborieux, *Vir diligentiſſimus*; & l'Evêque Goodwin le nomme un laborieux *Scrutateur* des Antiquités Britanniques, *Antiquitatum Britannicarum diligentiſſimus inveſtigator* (6). Laurent Humphrey, depuis Principal du Collége de la Madeleine à Oxford, le repréſente comme un Antagoniſte invincible de l'Egliſe Romaine: & il nous dit dans ſon *Vaticinium de Româ*, que Luther & Pilatne ont découvert bien des choſes; Vergier quelques-unes, mais que Bale n'a rien laiſſé de caché:

Plurima Lutherus *patefecit*, Platina *multa*,
Quædam Vergerius, *cuncta* Balæus *habet* (7).

Valentin Henri Vogler dans ſon *Introduct. Univerſal. in Notit. Scriptor.* (8) nous dit, qu'on doit être d'autant moins ſurpris du zéle de notre Auteur contre la Tyrannie Papale, que l'Angleterre l'avoit plus reſſentie qu'aucun autre Pays; & c'eſt par cette raiſon qu'il excuſe l'rigueur de ſon ſtyle, dans la Préface de ſes *Actes Romanorum Pontificum*; & il remarque en même temps, que quoique Bale ſoit extrêmement haï des Auteurs de l'Egliſe Romaine, il ne peuvent néanmoins s'empêcher de louer ſon Catalogue des Ecrivains d'Angleterre. Mais Pitſéus le maltraite furieuſement; il dit que Bale n'a pas amplifié le Catalogue de Léland, qu'il l'a prodigieuſement corrompu & défiguré; qu'il a rempli cet Ouvrage de menſonges ridicules & d'infames calomnies, & qu'il a défiguré par ſon ſtyle barbare le ſtyle pur & élégant de Léland; qu'il a un grand nombre de choſes dignes de la bouche & de la plume d'un Hérétique, mais ou l'honnêteté & la bienſéance ne ſont pas obſervées, & dont il y en a qui ſont indignes d'être écoutées par des oreilles Chrétiennes. *Hic Lelandi Catalogum non tam profixe auxit, quam prodigioſis deprayavit. Omnia namque fabiliſſimis figmentis mendaciis & calumniis replevit, & opus Lelandi politiſſimum polituſſimoque ſtylo turpiter conſpurcavit. Multa habet ille digna quidem barretico ſpiritu & ore, ſed ab omni urbanitate & moribus honeſtate prorſus alienæ, & Chriſtianis auribus dictu quam indigna* (9). Il ajoute, que ſi l'on en excepte les calomnies contre les hommes, & les blaſphêmes contre Dieu & les Saints, il n'y a rien de ſon cru, qui mérite quelque attention. *Nam ille niſi homincis præter calumnias in homines & blaſphemias in Deum & Sanctos, nihil habet ſuum, quod notatu dignum judico* (10). Il rapporte enſuite quelques exemples de l'aigreur du ſtyle de Bale, & il remarque, qu'outre qu'il accuſe divers Ecrivains des plus énormes crimes, il traite avec la dernière indignité des Evêques, des Religieux & des Prêtres ſavans, & les taxe d'hypocriſie, de ſuperſtition, d'erreur & d'autres vices (11). Il donne à Bale le nom de *Bel* ou *Baal*; il l'appelle Carme Apoſtat, & Prêtre marié. *Idolum apud ſimpliciores Anglos Joannes Bal, qui ſe Latine Balæum cognominat, fuit hæreticus Anglus ſub ordine Carmelitarum Apoſtata Monachus, & Sacerdos (ſaltem lectoris reverentiâ) maritatus.* Valère André dans la Préface de ſa *Bibliotheque Belgique* l'appelle un *Impie*, & un *infame Apoſtat*. Mais il n'eſt pas beſoin d'avertir le Lecteur, qu'on ne doit guéres s'en rapporter aux zéles Auteurs de l'Egliſe Romaine, quand ils déclament contre un Ecrivain Proteſtant, qui a fait l'Hiſtoire de leur Religion d'un ſtyle cauſtique & peu ménagé. Il ſe trouve pourtant auſſi des Auteurs Proteſtans, qui n'approuvent pas l'aigreur qui régne dans ſes Ouvrages. L'Evêque Mountague dans ſon *Apparat. Prim.* (12) reproche l'excès de ſon zéle en général, quoiqu'il trouve que d'ailleurs il ne manque pas de mérite. *Impotentis linguæ & calami plerumque Scriptor, ſed in multis non rejiciendus.* Voſſius dans ſon Traité *de Hiſtoricis Lat.* (13), dit qu'on ne peut faire de fonds ſur Bale par rapport aux anciens Ecrivains; qu'il en eſt de même de Pitſéus, qui copie d'ordinaire Bale, excepté dans les endroits où regardent la Religion, où il n'eſt pas ſurprenant que ces deux Auteurs ſoient fort oppoſés dans leurs récits. *Unum ſcio, in priorum fecutorum ſcriptoribus non raro Balæi fidem eiudicere. Idem de Joanne Pitæo dictum verim, qui exſcribere Balæum ſolet, præterquam in iis quæ ad diſſidium in ſacro religionis negotio pertinent; ubi nihil mirum, ſi pugnantiſſima hi duo habeant.* Il eſt bon de remarquer ici, que Voſſius dit que Pitéus copie ordinairement Bale Auteur, quoiqu'il en parle avec le dernier mépris, & qu'il dife, que l'aiant lu dans l'eſpérance de trouver quelque perle dans ſon fumier, il a été trompé dans ſon attente. *Nam in iis ſtercuſtinio ſperabam ſolere aliquam antiquitatis gemmam me inventurum. Sed Aſcotico gallo infortunatior ipſe mea fruſtratus ſum* (14). Mr. Wharton dans la Préface de ſon *Anglia Sacra* nous aſſure (15), que Bale a très peu reſpecté la vérité, ſe contentant de multiplier les ennemis de l'Egliſe Romaine. *Veritas Balæo parum curæ erat, dummodo Romanæ Eccleſiæ inimicorum numerum augere poſſet.* Et il obſerve dans un autre endroit (16), qu'il a ordinairement fixé à l'aveugle le tems où vécu les Ecrivains d'Angleterre: *Claruſis plerumque oculis Scriptorum Angliterum ætates definivit.* Mr. Nicholſon, après avoir remarqué (17), qu'il eſt fort ſouvent parlé de cet Ouvrage à Léland, dit que „ le principal de ce qu'il y a „ joûté du ſien ſe réduit à de malignes & amères invectives contre les Papiſtes; & que le caractère que Mr. „ Wharton a donné de ſa perſonne & de ſes Ecrits eſt „ parfaitement juſte. Quelques-uns ont cru, *continue-t-il*, qu'il étoit excuſable d'avoir fait des *Livres*, de „ quelques petites *Lettres Saxonnes* *; mais ſi l'on y prend „ bien garde, on trouvera qu'il multiplie perpétuellement „ d'une manière inſupportable les Ecrits des Auteurs. " Le même Auteur dit encore dans un autre endroit (18), que „ c'eſt la méthode de Bale, de parler des Auteurs & „ de leurs Ouvrages au hazard & à la volée. " Mr. Jaques Harington, Membre de Chriſt-Church à Oxford, dans la Préface du prémier Volume des *Athenæ Oxonienſes* de Wood, porte un jugement très ſévere du notre Auteur. Après avoir remarqué, que tous les habiles „ gens, qui ſe ſont attachés à l'étude de l'Antiquité, „ ſant une grande étendue d'eſprit, & étant dans les mêmes vues, quoique de Religion différente, ont tou„ jours reſpecté la Vérité & l'Hiſtoire, qu'ils ont ſervi- „ mé l'une & l'autre, & n'ont jamais accommodé leurs „ Hiſtoires à leurs opinions particulières: *il ajoute*, que „ ſi l'on compere les Centuries de Bale & de Pitéus, a„ vec les excellens Ouvrages de Léland & de Cambden, „ on ne peut que s'appercevoir d'abord de l'union intime „ qu'il y a entre le faux zéle & l'ignorance, & entre l'é„ rudition & la modération." Le même Ecrivain, dans l'*Introduction* du ſecond Volume des *Athenæ Oxonienſes*, aiant dit que Léland, *par ordre du Roi Henri VIII, entreprit d'examiner & de conſerver les Livres des anciens Monaſteres, après leur abolition*, ajoute, qu'il fit cet *Ouvrage* avec une ſi grande exactitude, que Bale, Pitéus, & qui ont depuis tenté la même choſe, n'ont fait que répéter ce qu'il avoit dit." Les Ouvrages de Bale ont été mis par l'Inquiſition dernière par l'Egliſe Romaine; l'*Index* imprimé in-folio, à Madrid en 1667, le qualifie d'Ecrivain impudent & calomnieux contre le Siége de Rome, la Meſſe, & l'Euchariſtie, qui ne ceſſe de vomir ſon poiſon, & déclare que par conſéquent on ne doit permettre aucun de ſes Ouvrages. *Scriptor fuit impudentiſſimus ac maledicentiſſimus adverſus Romanam Sedem, Miſſam & Euchariſtiam, virus nunquam non ſpirans; nihil propterea ex ejus operibus unquam permittendum.*

[C] *Nous donnerons ſon Caractère ci-deſſous.*] Nous avons rapporté dans la Remarque précédente les différens Jugemens qu'on a portés de notre Auteur en qualité d'Ecrivain,

(g) Ibid. p. 32.

(6) *De Convert. Britann. ad Chriſt. Relig.* apud Pope Blount *Cenſ. celebr. Auth.* p. 623. Genevæ 1694. in-4.

(7) *Verus* Pope Blount *ubi ſupra.*

(8) Cap. 52. *apud eund.*

(9) Joan. Pitæus *Relat. de Reb. Angl.* T. I. p. 521. Pariſiis 1619. in-4.

(10) Id. ib.

(11) Idem p. 32.

(12) Sect. 32. *apud* Pope Blount p. 624.

(13) L. II. c. 16.

(14) Pitæus *ubi ſupra* p. 32.

(15) Vol. I. p. 11. *apud* Nicholſon *ubi ſupra* p. 229.

(16) Ibid. p. 67.

(17) *Hiſt. Lang. Anglic.* T. I. p. 228. 229.

* H. Segelman *Curricul.* T. I. p. 210.

(18) *Hiſt. Lang. Anglic.* T. I. p. 177.

* Je n'ai point l'Ouvrage de Bale, mais je ſoupçonne qu'il y a là une faute, & que l'Auteur s'eſt trompé dans les nombres; car on parle ici de quatorze Centuries, & il me ſemble qu'il n'y en a que quinze. B. D. T.

Appendix of original Inſtruments. C'eſt-à-dire : „ Courte Rélation du Procès & de la mort du bien-„ heureux Martyr le Chevalier Jean Oldcaſtle, Lord Cobham, recueillie par Jean Bale. Avec un „ *Appendix* de Piéces originales." Cet Ouvrage avoit paru d'abord à Londres en 1544, le 6 d'Août. L'Editeur de la dernière Edition dit dans ſa Préface, que Bale a écrit cette Rélation *avec tout le feu d'un homme qui avoit échappé aux flammes.*

(e) P. 148. de l'Edit. de 1717.

vain, ainſi nous nous attacherons dans celle-ci aux autres parties de ſon Caractère. Le Chevalier Jaques Warœus, dans ſon *Hibernia Sacra* (19), nous dit que Bale étoit un homme ſavant, qui prêchoit aſſidument, curieux des recherches d'Antiquité, mais d'une hardieſſe & d'une licence ſans bornes dans ſes Ecrits ; *Vir doctus fuit, in conciones aſſiduus, & Antiquitatis ſtudioſiſſimus ; in Scriptis vero (ut alibi dixi) effrænata uſus libertate.* Le Docteur Fuller dans ſes *Worthies*, ou Hommes illuſtres du Comté de Suffolk, remarque, qu'il paroît d'abord ſurprenant qu'un homme auſſi ſavant, & qui avoit tant ſouffert pour la Religion Proteſtante, n'ait pas été élevé aux prémiéres Dignités de l'Egliſe ſous le régne de la Reine Eliſabeth, tems où l'on manquoit d'habiles gens pour remplir les Siéges vacans ; mais il ajoute, qu'il y a de l'apparence que Bale étoit plus *ſavant que ſubtelteux*, & plus propre à *écrire qu'à gouverner*, ne ſachant point être maître de ſes paſſions ; & que le titre de *biliouſe Balæus*, (le bilieux Balæus) paſſe pour être le vrai nom qui lui convient.

BALEY ou BAILEY (GAUTIER), fils de Henri Baley de Warnwell dans la Province de Dorſet, étoit né à Portſham dans le même Comté, & fut élevé dans l'Ecole de Wincheſter. Après deux années d'épreuve dans le nouveau Collége d'Oxford, il y fut reçu Membre perpétuel en 1550, & prit le degré de Bachelier, & celui de Maître-ès-Arts. Il entra enſuite ſur les bancs de Médecine, & fut admis à pratiquer en 1558, dans le tems qu'il étoit Procureur de l'Univerſité ; & vers le même tems il fut fait Prébendier de Duſtingcote ou Dulcot, dans la Cathédrale de Wells : mais il réſigna cette place en 1559. Environ deux ans après, en 1561, il fut fait Profeſſeur Royal en Médecine à Oxford, & en 1563 il prit le Bonnet de Docteur. Enfin il devint Médecin de la Reine. C'étoit l'Eſculape de ſon tems, habile dans la Théorie, & fort recherché pour la Pratique. Il a écrit quelques Traités [*A*]. Il mourut le 3 de Mars 1591 âgé de ſoixante-trois ans, & fut inhumé dans la Chapelle intérieure du nouveau Collége (*a*).

(*a*) Wood *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 255.

[*A*] *Il a écrit quelques Traités.*] I. *A Diſcourſe of three kinds of Pepper in common uſe.* Diſcours ſur les trois ſortes de Poivre qu'on emploie communément ; imprimé en 1558 in-8. & dédié au Chevalier Jean Horſey. II. *A brief Treatiſe of the Preſervation of the Eye-ſight.* Petit Traité ſur les moyens de conſerver la Vue ; imprimé du tems de la Reine Eliſabeth, in-12. & à Oxford en 1616 & en 1634 in-octavo. Dans l'Edition de 1616, on a ajouté un autre *Traite ſur la Vue*, tiré de Fernel & de Riolan, mais dont on ignore l'Auteur ; ils paſſent tous deux ſous le nom de Baley. III. *Directions ſort health, natural, and artificial, with medicines for all diſeaſes of the Eye.* Directions pour la Santé, avec des remédes pour tous les maux de l'Oeil ; in-4. 1626. IV. *Explicatio Galeni de potu convalescentium & ſecum, & præcipue de noſtra ale & birra paratione.* Commentaire ſur Galien touchant la boiſſon convenable aux convaleſcens & aux perſonnes d'âge, & en particulier de l'Aile & de la Bière Angloiſe &c. Mr. Wood nous apprend (1), que cet Ouvrage ſe trouve manuſcrit, in-quarto, dans la Bibliothéque de Robert Comte d'Aylesbury.

(1) *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 255.

BALIOL (JEAN) Roi d'Ecoſſe, étoit par ſa mére arrière-petit-fils de David Comte de Huntington, petit-fils du Roi David I. & frére du Roi Guillaume. Baliol deſcendoit d'une ancienne & illuſtre Famille [*A*]. Alexandre III étant mort en 1285, la Couronne appartenoit à Marguerite, appellée communément la Vierge de Norwége, qui étoit fille d'Eric Roi de Norwége & de Marguerite fille d'Alexandre. On conclut le mariage de cette jeune Princeſſe avec Edouard, fils d'Edouard I. Roi d'Angleterre. En vertu de cette Alliance les deux Royaumes devoient être unis ; mais il paroît par les Articles du Traité (*a*), que les Ecoſſois prirent toutes les précautions imaginables, & firent tout ce qui dépendoit d'eux, pour empêcher que leur Pays ne fût aſſujetti à l'Angleterre [*B*]. Cette Alliance

(*a*) Tyrrel Vol. III. p. 61. *apud* Abercrombie's *Martial Atchievements of the Scots Nation* Vol. I. p. 461.

[*A*] *Baliol deſcendoit d'une ancienne & illuſtre Famille.*] Il deſcendoit de Gui de Baliol, Seigneur Normand, qui paſſa en Angleterre ſous le régne de Guillaume le Roux, fils de Guillaume le Conquérant, & qui reçut à titre de Fief la Baronie de Bliwel dans le Northumberland, dont ſon fils Bernard de Baliol fit hommage à David I. Roi d'Ecoſſe, maître dans ce tems-là du Northumberland : mais aiant été envoyé avec Robert Bruce vers ce Prince, qui étoit entré en Angleterre, & qui avoit pénétré juſqu'à la Teiſe, pour l'engager à ſe retirer, ils ne purent faire agréer les propoſitions d'accommodement qu'ils lui firent ; ce qui piqua ſi fort Baliol, qu'il retourna dans le Camp des Anglois, & eut beaucoup de part à la Victoire remportée ſur les Ecoſſois à Northallerton. Il fut auſſi un de ceux qui dans la ſuite ſurprirent le Roi Guillaume à Alnwick. Aiant conſidérablement augmenté les biens qu'il avoit hérités de ſon pére dans le Nord de l'Angleterre, il bâtit, à ce qu'on prétend, la Forteresſe, appellée de ſon nom le Château de Bernard, ſur le bord de la Teiſe. Il eut pour fils Jhuſtache : celui-ci eut Hugue de Baliol, dont le fils aîné Jean épouſa Dervegilde fille d'Alain Seigneur de Galloway & de Marguerite fille aînée de David Comte de Huntington (1), du chef de laquelle il étoit Seigneur de Galloway en Ecoſſe, de Werkeley, Germemath, & Luddingland en Angleterre : outre cela il avoit hérité de Chriſtine, Comteſſe d'Albemarle, ſœur de Dervegilde ſa femme, les biens qu'elle poſſédoit dans les Provinces de Northampton & de Lincoln : il poſſédoit auſſi de grands biens en France. Il n'avoit pas moins de mérite perſonel, que de richeſſes & de crédit en vertu de ſon alliance avec la Famille Royale, & il rendit de grands ſervices à ſes deux Souverains, Alexandre III Roi d'Ecoſſe, & Henri III Roi d'Angleterre. Il reſiſta courageuſement aux entrepriſes ſéditieuſes des Barons rebelles, juſques-là, que lorſque toute l'Angleterre, & le Roi Henri lui-même, ſe virent forcés de ſe ſoumettre à la puiſſance uſurpée du Comte de Leiceſter, il maintint par ordre du Roi Alexandre le Nord dans la ſoumiſſion due à ſon légitime Souverain, quoique captif (2). C'eſt lui qui eſt le fondateur du Collége de Baliol à Oxford (3), & non le Roi Jean ſon fils, comme Lesley (4) & après lui Mr. de Rapin (5) l'aſſurent. Il mourut en 1269 (6).

(1) Peritſ. fils de David I.

(2) Abercromby *Martial Atchievements of the Scots.* Vol. I. p. 477.

(3) *Chronic. de Mailros in Rer. Ang. Script. Vet.* T. I. p. 241.

(4) *De Reb. geſt. Scot.* L. VI. p. 231.

(5) *Hiſt. d'Angleт.* T. III. p. 18. *Voy.* ſur cet endroit la Note de Mr. Tyndal, qui refute Mr. de Rapin.

(6) *Chronic. de Mailros* ubi ſupra.

[*B*] *Les Ecoſſois prirent toutes les précautions imaginables, & firent tout ce qui dépendit d'eux, pour empêcher que leur Pays ne fût aſſujetti à l'Angleterre.*] Comme il y a quelque différence entre les Articles du Mariage, tels que les rapporte Mr. de Rapin, & tels qu'on les trouve dans Mr. Abercromby, & que ce dernier les a accompagnés de quelques remarques, nous donnerons ici quelques-uns de ces Articles avec les obſervations de cet Auteur. On ſtipula I. Que les Privilèges, les Loix, les Libertés, & les Coutumes du Royaume d'Ecoſſe demeureroient toujours dans leur entier, & ſans le moindre changement ; que le Royaume demeureroit ſéparé, diviſé, & libre en ſoi-même, ſans aucune ſujettion ni dépendance de l'Angleterre : *ce qui fut accordé*, dit Mr. Tyrrel (7), *ſauf au Roi d'Angleterre les droits qu'il avoit avant cette Convention.* Sur quoi Mr. Abercromby remarque (8), que Mr. Tyrrel auroit dû dire : *Sauf au Roi d'Angleterre, & à toute autre perſonne, les droits qu'il avoit par certaines Terres des frontiéres, ou ailleurs, avant le tems de cette Convention, ou ceux qu'il pourroit acquérir légitimement dans la ſuite.* „ Clauſe trompeuſe, ajoute l'Hiſtorien, & quelque ſoin „ qu'on prît de la déguiſer, aſſez claire pour faire voir „ que le Roi Edouard ſe ménageoit toujours une échapa-„ toire." Mr. de Rapin (9) fait un Article ſéparé de cette Clauſe rapportée par Mr. Abercromby ; quoiqu'il ſoit évident que ce n'étoit-là qu'une inſinuation d'Edouard, par laquelle il ſe propoſoit, quand il verroit l'occaſion favorable, de faire valoir ſes droits ſur tout le Royaume d'Ecoſſe, comme étant un Fief de la Couronne d'Angleterre. II. Qu'en cas qu'Edouard le fils, ou Marguerite ſa future Epouſe, vinſſent à mourir ſans laiſſer d'enfans de leur mariage, le Royaume ſeroit reſtitué au plus proche Héritier, libre, entier, abſolu & ſans aucune ſujettion. III. Qu'aucune perſonne, ſoit Eccléſiaſtique, ſoit Laïque, ne ſeroit tenue d'aller hors du Royaume, ſoit pour demander le *Congé d'élire*, ſoit pour faire approuver ſes élections, ſoit pour rendre hommage, ou ſervice quelconque féodal, ſoit pour ſuivre les Procès, ſoit en mot pour aucune affaire, qu'on avoit coutume de décider en Ecoſſe. IV. Que le Royaume auroit ſes Chanceliers, ſes grands Officiers, ſes Cours de Juſtice &c. comme auparavant : qu'on ſeroit un nouveau Sceau qui demeureroit entre les mains du Grand-Chancelier, mais aux Armes ordinaires d'Ecoſſe, & ſans autre nom que celui de la Reine d'Ecoſſe. V. Que les Parlemens, convoqués pour les affaires d'Ecoſſe, ſe tien-

(7) Vol. II. p. 60.

(8) *Ubi ſupra* p. 460.

(9) *Ubi ſupra* p. 31.

ce ne plut pourtant pas à toute la Nation, & il se forma bientôt un puissant Parti, à la tête duquel étoit Robert Bruce, qui se déclara ouvertement contre ce Traité de Mariage, comme on le voit par une Lettre que l'Evêque de S. André écrivit au Roi Edouard [C] peu de tems après la conclusion de ce Mariage. Ce Prélat, aussi-bien que Jean Baliol avec tous ceux de son Parti, étoient pour l'Alliance projettée, & dans les intérêts d'Edouard; le premier, parce qu'il le caressoit, & l'avoit fait son Chapelain; & le second, parce qu'on lui assuroit, ou du moins qu'on lui faisoit espérer, des faveurs extraordinaires (b) [D]: vraisemblablement même lui donna-t-on à entendre, que si Marguerite mouroit sans enfans, Edouard appuieroit les prétentions qu'il avoit à la Couronne d'Ecosse (c). Marguerite étant morte peu de tems après la conclusion de son Mariage, il y eut de grands mouvemens dans le Royaume pour la succession. Les principaux Prétendans étoient Jean Baliol & Robert Bruce, dont les droits respectifs n'étoient décidés par aucune Loi antecédente & positive [E], & qui par leurs grands biens, & par leurs puissantes Alliances, tant dans le Royaume qu'au dehors, partageoient à peu près les suffrages de tout le Royaume. Outre ces deux irréconciliables Ennemis, qui étoient Rivaux à juste titre, il y eut encore huit autres Prétendans, qui, ou par un effet de leur ambition, ou excités par les intrigues secrettes d'Edouard [F], (ce qui est bien le plus vraisemblable) se mirent sur les rangs (d). Les Barons & les Seigneurs du Royaume étoient les Juges naturels du différend, où il n'y avoit personne d'intéressé qu'eux & les Compétiteurs. Mais l'égalité de crédit & de puissance qui se trouvoit entre les deux Partis, & l'égalité de raisons des deux côtés, empêchérent les Barons de s'accorder entre eux, & il n'y avoit même pas d'apparence que les Prétendans

(b) Abercromby ibid. p. 461. 462.

(c) Voy. la Rem. [D].

(d) Abercromby ibid. p. 463.

(10) Ibid.

(11) Ut supra p. 467.

(12) Rymer Act. Publ. d'Angl. T. IX. p. 1092. ad ann. 1290. & Abercromby ubi supra p. 462. 462.

(13) Ut supra p. 462.

(14) Abercromby ubi supra p. 464. & Rapin ubi supra p. 27.

(15) Buchanan. Rer. Scot. L. VIII. p. 322. 323.

(16) Ut supra p. 35.

tiendroient dans le Royaume. „ Et c'est, pour le remar„ quer en passant, *dit Mr. Abercromby*, la première fois, „ que je sache, que le mot de Parlement se trouve employé parmi nous." Vl. Qu'on n'exigeroit ni redevances, ni impôts, ni ne feroit des levées d'hommes &c. que conformément aux anciens usages, & compatibles avec l'intérêt général & le bien de la Nation. VII. Que le Roi d'Ecosse s'engageoit à une amende de cent mille livres sterling, payable à l'Eglise de Rome, au profit de la Terre Sainte, en cas qu'il ne restituât pas le Royaume dans le cas fus-mentionné; & qu'il consentoit que le Pape l'excommuniât lui & ses successeurs, & mît leurs Royaumes en interdit, pour le payement de la susdite somme, s'ils ne tenoient pas leurs promesses. Ces Articles font voir combien les Ecossois étoient éloignés en ce tems-là de croire que le Royaume d'Ecosse fût dépendant de l'Angleterre, ainsi que le remarque très bien Mr. de Rapin (10). Ils prouvent aussi, selon Mr. Abercromby (11), „ que les Ecos„ sois n'étoient pas aussi grossiers qu'il ignorans qu'on „ les a dépeints, & qu'au contraire ils entendoient très „ bien leurs intérêts tant publics que particuliers; & que „ dans ces premiers Siécles, regardés comme barbares, „ ils posséderent mieux la Politique, qu'ils n'ont pratiqué „ tre jamais fait depuis. C'est ici le premier Plan fait pour „ l'Union des deux Royaumes; & ce Plan étoit si raison„ nable, que s'il eût été exécuté, il y a longtems qu'on auroit vu (ce qu'on ne peut même espérer de voir aujourd'hui) les deux Nations unies d'intérêts, d'inclinations, & de Religion. Cependant, quelque honorable & avantageuse que paroît pareille Union entre ce „ tors, il eût certain qu'elle ne plut pas généralement à „ toute la Nation. Peut-être que les Mécontens avoient „ leurs vues particulières; ou qu'ils ne pouvoient se voir „ qu'à regret privés de la présence de leur Souverain, & „ des agrémens & des avantages de la Cour du Prince; „ ou aulli, qu'ils ne se fioient pas pleinement aux belles „ promesses d'Edouard. Ils connoissoient fon caractère „ artificieux & trompeur: & quoique la clause ajoutée au „ prémier Article fe rapportât beaucoup plus aux prétentions de ce Monarque, qu'à celles de tout autre, & „ qu'elle ne fondât aucun nouveau droit, que même il renonçât en grande partie par cette clause aux droits fur „ le tout, & fuppofât feulement qu'il étoit poffible que „ lui ou quelque autre pourroit avoir des prétentions „ fur certaines Terres des frontières, ou ailleurs en Ecof„ se; cette réferve ne laiffoit pas de leur être fufpecte, „ & ils craignoient avec raifon, qu'auffi-tôt que par le „ Mariage projetté il ſeroit en poſſeſſion du Royaume, „ quoiqu'au nom de fa belle-fille, il trouveroit dans la „ clauſe des prétextes & des raiſons fuffiſantes, pour le „ garder. L'événement a juſtifié, que ces craintes n'étoient que trop bien fondées, quoiqu'elles s'évanouiſſent pour quelque tems, par la mort de la jeune Reine „ Marguerite.

[C] *L'Evêque de Saint André écrivit au Roi Edouard.*] Il remercie le Roi (12) au nom des Seigneurs aſſemblés à Perth, des ſervices qu'il leur a rendus. Il lui dit enſuite, qu'ils étoient prêts à partir avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre pour aller au devant de la Reine à Orckney, lorſqu'il s'eſt répandu un bruit de ſa mort, qui a rempli toute la Nation de crainte & de douleur. Que fur cette nouvelle, Robert Bruce & ſes partiſans ſe ſont rendus, contre toute attente, à l'aſſemblée; mais qu'on ignore ſes deſſeins. Que les Comtes d'Athol & de Mar aſſemblent du monde; que toute la Nation eſt diviſée en différens Partis; & que la guerre eſt inévitable, ſi Sa Majeſté n'a la bonté de prendre des meſures pour la prévenir de bonne heure. Il ſollicite ce Prince, que ſi la nouvelle de la mort de la Reine ſe confirme, de vouloir s'avancer fur les frontières, pour tenir les Partis oppoſés en reſpect par ſa préſence, prévenir l'effuſion du ſang, & mettre les Sujets fidèles en état de tenir leurs ſermens au légitime Héritier de la Couronne, quel qu'il ſoit, pourvu qu'il ſoit diſpoſé à ſe ſoumettre à la déciſion de Sa Majeſté. Il avoit peu auparavant recommandé Jean Baliol au Roi, & au commencement de ſa Lettre il ſe qualifie lui-même fon Chapelain. C'eſt bien dommage, *dit Mr. Abercromby*, que l'on n'ait que cette ſeule Lettre, pour répandre du jour fur les ténèbres profondes, dont les négociations & toutes les affaires de ce tems-là ſont ſi enveloppées, que la plupart des Ecrivains, marchant à tâtons, ont fait preſque autant de fautes, on pourroit preſque dire, ont avancé autant de fauſſetés, qu'ils ont écrit de lignes & même de mots." Nous renvoyons à la Remarque ſuivante les conſéquences qu'on peut tirer de cette Lettre.

[D] *On lui faiſoit eſpérer des faveurs extraordinaires.*] C'eſt une des conſéquences que Mr. Abercromby tire de la Lettre dont nous venons de parler. Il dit auſſi (13), que Robert Bruce & ſes amis n'approuvoient point le Mariage, ni l'Union des deux Royaumes; pourquoi fans cela ſe ſeroient-ils abſentés d'une Aſſemblée, qui ne ſe faiſoit que pour aller au devant de la Reine, & pour appuyer ſon Mariage? Qu'il y avoit une convention entre Edouard & les partiſans de l'Union, qu'en cas que la Reine vînt à mourir, & que le Mariage & le Traité d'union ne s'accomplîſſent point, le prémier employeroit ſes forces à tenir en reſpect la Faction oppoſée, & les derniers lui déféreroient la nomination d'un Roi, & que Jean Baliol étoit l'homme déſigné en ce cas-là. Que le bruit de la mort de la Reine s'étant trouvé véritable, cet événement ne put que nigrir les eſprits & rendre les animoſités plus violentes, & mit la Nation dans la néceſſité ou de ſe voir expoſée à toutes les calamités d'une Guerre Civile, & vraiſemblablement d'une Guerre étrangère en même tems, n'y aiant guères d'apparence qu'un voiſin de l'humeur d'Edouard & auſſi puiſſant demeurât ſpectateur oiſif; ou de ſoumettre ſes différends à la déciſion d'un Prince en état de les forcer à le faire, conjointement avec le Parti qu'il avoit dans le Royaume, ſuppoſé qu'on eût fait difficulté de le prendre pour arbitre.

[E] *Les droits reſpectifs n'étoient décidés par aucune Loi antecédente & poſitive.*] Ils deſcendoient l'un & l'autre de David Comte de Huntingtor, frère du Roi Guillaume, dont la branche venoit de finir. David avoit laiſſé trois filles. Marguerite, l'aînée des trois, étoit mère de Dervegilde, qui avoit épouſé Jean Baliol, dont elle eut un fils du même nom, qui étoit l'un des Prétendans à la Couronne, & par ſa mère, arrière-petit-fils du Comte David. Sa ſeconde fille Iſabelle eut de Robert Bruce un fils du même nom, qui diſputoit la Couronne à Jean Baliol. Ce dernier fondoit ſon droit, ſur ce qu'il étoit petit-fils de la fille aînée; & Robert Bruce alléguoit pour appuyer ſes prétentions, non ſeulement qu'il étoit plus proche d'un degré que Baliol, étant petit-fils du Comte de Huntingtor, mais auſſi qu'il étoit le prémier mâle en rang, iſſu de lui: ſoutenant que dans un même degré de conſanguinité les mâles devoient être préférés aux femmes, & par conſéquent qu'il devoit être préféré à Dervegilde, du chef de laquelle jean pouvoit ſeulement prétendre à la Couronne (14). Buchanan prétend, qu'Edouard délibéra ſecrettement avec un petit nombre de perſonnes ſur les moyens de ſe rendre maître de l'Ecoſſe. La choſe ne paroiſſoit pas difficile, le Royaume étant partagé par deux puiſſans Partis. Mais pour mieux réuſſir dans ce deſſein, & pour couvrir ſon jeu, il engagea huit autres perſonnes, outre Bruce & Baliol, à demander la Couronne, eſpérant que dans le grand nombre, il en trouveroit plus aiſément un ou pluſieurs, qu'il engageroit dans ſes intérêts. Voici les termes de Buchanan: *Secreto, & inter paucos agitabatur, quomodo Scotiam ſuæ ditionis faceret. Id cum facile exiſtimaret, Regno in duas factiones diviſo, tamen quo res ejus feſtinabat, & fraus occultior, præter Bruticum & Balioſium, ello alios competitores excitavit, ut e majore numero facilius unum aut etiam plures in ſuas partes traduceret* (15). Sur quoi Mr. de Rapin remarque (16), que ce qui favoriſe ce que dit Buchanan, c'eſt que de tous les Prétendans, Baliol & Robert Bruce exceptés, il n'y en avoit pas un ſeul qui eût le moindre droit à la ſucceſſion, ſuppoſant,

tendans ſe ſoumiſſent à leur Jugement. Ils réſolurent donc unanimement, au rapport de la plupart des Auteurs, de remettre la déciſion de cette importante affaire à Edouard I. Roi d'Angleterre [G], qui accepta la médiation avec plaiſir, & réſolut de profiter de l'occaſion pour faire reconnoître par les Ecoſſois la Souveraineté qu'il prétendoit ſur leur Royaume. Les Etats d'Ecoſſe furent convoqués à Norham ſur les frontières des deux Royaumes [H], où Edouard ſe rendit à la tête de ſes Troupes; & l'Aſſemblée s'étant tenue le 20 de Mai *, il y déclara qu'étant Souverain & Seigneur direct de l'Ecoſſe, il eſpéroit que les Etats ne feroient pas difficulté de le reconnoître pour tel [I]. Une déclaration ſi peu attendue remplit les Ecoſſois d'étonnement [K]: ils lui répondirent, qu'ils ignoroient entiérement cette Souveraineté qu'il prétendoit; qu'ils ne pouvoient répondre ſur une prétention de cette nature, ſans avoir un Chef ou un Roi, que cette affaire regardoit proprement; que quant à eux, ils s'étoient engagés par ſerment les uns aux autres après la mort du Roi Alexandre, de ne reconnoître d'autre Souverain que ſon légitime Héritier, & qu'ils étoient obligés de garder leur ſerment ſous peine d'excommunication. Le Roi répondit qu'il leur donnoit le tems d'y penſer, & ajourna l'Aſſemblée au lendemain, onziéme de Mai, qu'ils ſe trouvérent dans l'Egliſe de Norham. Ils demandérent un plus long délai, pour conſulter leurs Compatriotes abſens ſur une affaire qui leur étoit abſolument nouvelle, & poſant, comme il y a beaucoup d'apparence, qu'ils étoient iſſus de Batards. Cependant, lorſque Jean Haſtings, qui étoit iſſu de la plus jeune des filles du Comte David, ſoutint que l'Ecoſſe étant un Fief dépendant de l'Angleterre, n'avoit pas plus de privilèges que les autres Fiefs, qui ſe voient diviſibles, & que par conſéquent le Royaume d'Ecoſſe devoit être partagé entre Jean Baliol, Robert Bruce, & lui, Edouard ne voulut point conſentir à ce partage; ſur quoi Mr. Abercromby obſerve (17): „ Qu'il eſt „ ſurprenant qu'Edouard ne profitât pas d'une ouverture „ ſi favorable, & ne ſe prévalût pas d'une ſi belle occa„ ſion de démembrer la Monarchie Ecoſſoiſe. Il eſpé„ roit ſe rendre maître de tout; & la maxime eſt, *Deſide* „ *ut regnes* (18). Il ſemble naturellement, qu'il étoit „ plus aiſé de tenir en ſujection trois Seigneurs, quelque „ puiſſans qu'ils fuſſent, qu'un ſeul Roi. Mais la Provi„ dence en ordonna autrement: l'injuſtice auroit été trop „ frappante, & il avoit deſſein de faire Roi un homme, „ qui eût un droit légitime à la Couronne par ſa naiſſan„ ce, & qui fût d'humeur à demeurer néanmoins toujours „ ſujet."

[G] *Ils réſolurent de remettre la déciſion de cette importante affaire à Edouard I. Roi d'Angleterre.*] On crut, dit Boëthius (19), qu'il étoit le plus propre à terminer ce différend, non ſeulement en qualité de puiſſant Monarque, mais en qualité de Voiſin, qui étoit à portée de ſecourir l'Ecoſſe. Buchanan (20) dit, que les Ecoſſois ne ſe déloignérent point de lui, parce qu'il étoit iſſu d'un pere, en qui le feu Roi avoit toujours trouvé un beau-pere plein d'affection, & un équitable Tuteur. D'ailleurs Edouard avoit eu depuis peu d'éclatantes marques de la bonne volonté des Ecoſſois, par le prompt conſentement qu'ils avoient donné au mariage de lon fils avec la feue Reine. Edouard, dit Mr. Abercromby (21), étoit un Prince ſage, que les rélations qu'il avoit avec les Ecoſſois, & les obligations récentes qu'il leur avoit, obligeoient d'être juſte: & qui auroit pu ſe défier de lui, puiſqu'il étoit impartial par rapport à tous les Prétendans? Henri ſon pére & les Barons d'Angleterre avoient de la même maniére remis la déciſion de leurs différends à un Prince étranger, ſavoir à S. Louis Roi de France. Mais Edouard n'étoit pas un Saint, comme Louis; il avoit ſes vues particuliéres, que perſonne, même de ceux du puiſſant Parti qu'il avoit entiérement gagné, & qui avoit part à ſa confiance, ne put pénétrer.

[H] *Les Etats d'Ecoſſe furent convoqués à Norham ſur les frontiéres des deux Royaumes.*] Nous nous exprimons en termes généraux, parce que les Auteurs ne ſont pas d'accord, ſi la Nobleſſe d'Ecoſſe s'aſſembla d'elle-même, ou ſi elle fut convoquée par Edouard. Boëthius rapporte (22), que les Ecoſſois aiant envoyé des Ambaſſadeurs à Edouard, il les reçut très gracieuſement, & leur dit, qu'il ſe rendroit dans quelques jours à Berwick, où il ſeroit aſſembler les Etats; *ut ibi Concilium præſto eſſes edixit.* Buchanan dit (23), qu'Edouard étant arrivé à Berwick, écrivit aux Regens d'Ecoſſe & aux Députés des Etats de s'y rendre auprès de lui. *Edwardus cum primum Berwicum venit, eò Rectores Scotiæ, & Ordinum Legatos per literas evocat.* Boëthius ne parle point de l'Aſſemblée de Norham, & il ſemble l'avoir confondue avec celle qui ſe tint enſuite à Berwick, compoſée non des Etats, mais des Commiſſaires ou Examinateurs nommés pour entendre les prétentions des Compétiteurs. Buchanan fait mention de l'Aſſemblée de Norham, qui ſe tint, dit-il, un an après qu'Edouard eut convoqué les Etats à Berwick. Il en dit de même Abercromby, „ Edouard, pour cacher à tous les Partis „ ſes deſſeins ſecrets, & pour ôter tout ſujet de jalouſie „ par rapport à ſes intentions réelles, invita & ſollicita „ les Prélats & les plus grands Seigneurs d'Ecoſſe de ſe „ rendre à Norham, ſur les frontiéres des deux Royau„ mes, où il déclare lui-même qu'ils s'étoient rendus à „ ſon inſtante ſollicitation (24). Tant eſt faux ce qu'il a „ avancé depuis par la plume de ſon Clerc ou Notaire, „ qu'il convoqua le Parlement de la Nation Ecoſſoiſe en „ qualité de Souverain & de Seigneur direct. On ne trou„ ve rien de pareil, ni exprimé ni inſinué, dans aucun Mo„ nument: la Piéce même, qu'on vient de citer, ne prou„ ve pas la choſe. Les Ecoſſois ignorérent même entiére„ ment qu'il prétendit aucun Titre de Souveraineté ſur eux, „ juſqu'à ce que ſous des prétextes plauſibles il les eutenangés à ſortir du Royaume, ou du moins à ſe rendre dans „ un lieu, où il ſavoit bien qu'ils ne pouvoient ni n'oſeroient lui réſiſter." Les Ecrivains Anglois, *dit Mr. de Rapin* (25), ne demeurent pas d'accord de ces faits. Ils ſoutiennent qu'Edouard aſſemla les Etats d'Ecoſſe à Norham, non comme Ami & Arbitre, mais en vertu du droit de Souveraineté qu'il avoit ſur l'Ecoſſe. Ils ajoutent que la ſimple conſidération de la ſituation de Norham, qui eſt une Ville d'Angleterre, fait voir aſſez manifeſtement qu'Edouard exerça un Acte de Souveraineté, en convoquant les Etats d'Ecoſſe dans ſon propre Royaume. Les Ecoſſois répondent que cette preuve ne peut avoir lieu, puiſqu'en cette même occaſion Edouard leur accorda des Lettres Patentes par leſquelles il déclaroit, qu'il n'entendoit pas que la venue des Ecoſſois en-deçà de la Tweede pût leur porter du préjudice, ni qu'à l'avenir, pour quelque attaire que ce pût être, ils fuſſent tenus de venir traiter avec lui au-deçà de cette riviére. Mr. de Rapin remarque ailleurs (26), qu'on ne peut bien décider, ſi cette Aſſemblée fut convoquée par l'autorité d'Edouard, ou ſur les inſtances des Ecoſſois.

[I] *Il eſpéroit que les Etats ne feroient pas difficulté de le reconnoître pour tel.*] Il témoigna d'abord prendre beaucoup de part au triſte état où ſe trouvoit le Royaume d'Ecoſſe. Le Grand-Juſticier d'Angleterre leur dit de la part (27): „ que Sa Majeſté ne pouvoit qu'être ſincérement „ touchée de l'état incertain de la Nation Ecoſſoiſe; „ qu'il avoit toujours aime l'Ecoſſe & ſes Habitans, *dont on ſe plaint bien qu'il étoit la Protectrice naturel, étoujours il „ appartenoit de pourvoir à leur ſurete*; & que pour s'acquitter de ſon devoir à cet égard, il s'étoit rendu dans „ ce lieu, & les avoit requis de s'y aſſembler: que ſon „ intention n'étoit pas de rien uſurper ſur perſonne, „ mais de prononcer impartialement entre les Prétendans „ à la Couronne: qu'il n'avoit aucun deſſein de diminuer „ les droits & les libertés du Peuple d'Ecoſſe, mais qu'é„ tant Souverain & Seigneur direct du Royaume, il eſpé„ roit qu'ils ne feroient pas difficulté de le reconnoître „ de bonne grace pour tel; & que s'il s'en trouvoit quel„ ques-uns qui euſſent des difficultés là-deſſus, il étoit „ prêt à prouver ſes droits par des Chroniques authenti„ ques & par des Monumens, qui ſe trouvoient par tout „ dans les Monaſtéres d'Angleterre. Que par ce moyen „ on verroit une ſolide & éternelle paix s'établir entre „ les deux Nations, & qu'il ne manqueroit pas de pren„ dre l'avis de l'Aſſemblée des Etats ſur le choix d'un „ Roi, comme ſur toutes les autres affaires qui intéreſ„ ſoient le Royaume."

[K] *Une déclaration ſi peu attendue remplit les Ecoſſois d'étonnement.*] Voyons ce que Mr. Abercromby nous dit ſur ce ſujet. „ Ceste Harangue imprévue, *dit-il* (28), „ remplit les Ecoſſois de ſurpriſe, d'indignation, & de „ terreur; & avec raiſon certainement, car je ne crois pas „ que l'Hiſtoire fourniſſe un autre exemple d'une pareil„ le ſupercherie. Un honnête Païen auroit eu honte de „ la hazarder, & il eſt étonnant que des Ecrivains Chré„ tiens la rapportent, ſans blâmer un Prince qui joua dans „ cette occaſion un rôle ſi indigne d'un homme d'hon„ neur. S'il eût toujours auparavant (& c'étoit la dix„ neuviéme année de ſon régne) prétendu à la Sou„ veraineté de l'Ecoſſe; s'il n'eût même pas fait fréquem„ ment des déclarations contraires, comme je l'ai fait voir; ou s'il eût ſeulement entretenu les diviſions „ dans le Royaume, & profité de l'occaſion pour l'enva„ hir ouvertement; en un mot, s'il ſe fût montré en qua„ lité d'ennemi à viſage découvert, il n'eût fait que ce que les Princes peu généreux ont fait dans tous les tems. „ Mais qu'un Prince, qui devoit en grande partie ſa puiſ„ ſance aux ſecours réitérés que l'Ecoſſe lui avoit don„ nés, qui avoit reconnu ſi ſouvent & ſi ſolennellement „ l'indépendance de ce Royaume, qui lui avoit accepté „ tant de reconnoiſſance, tant de zéle pour ſa gloire & „ pour ſon bonheur, ſurprit de cette maniére, ſous les „ plus beaux & les plus ſpécieux prétextes, toute la No„ bleſſe, & lui déclarât alors, & non auparavant, qu'il „ prétent qu'il les avoit en ſa puiſſance, ils devoient ſe „ réſoudre ou à la mort, ou à lui faire le ſacrifice de leurs „ libertés, (car c'eſt après tout à quoi revient le diſ„ cours que j'ai rapporté, & la conduite qu'il tint dans „ la ſuite): c'eſt ce qui n'avoit jamais eu d'exemple, & „ ce qui de una connoiſſance n'a jamais été imité depuis. „ Non qu'il n'y ait eu des Princes, qui auſſi-bien que „ leurs

(17) *Ubi ſupra* p. 474.

(18) Ou plutôt, *Divide & impera.*

(19) *Scotor. Hiſt.* L. XIV. fol. m. 292. *verſo.*

(20) *Ubi ſupra.*

(21) *Ubi ſupra* p. 464.

(22) *Ubi ſupra.*

(23) *Ubi ſupra.*

(24) *Rec. des Act. Publics de Rymer T. II.* p. 528.

* De l'an 1291.

(25) *Ubi ſupra* p. 28.

(26) *Abregé Hiſtor. des Act. pub. d'Angl. T.* I. p. m. 172.

(27) Prynne's *Chronol. Vol.* III. p. 622. Nic. Tyrrel Vol. III. p. 62. 63. Echard p. 310. &c. *Abrid.* Abercromby *ubi ſup.* p. 462.

& dont l'importance étoit trop grande pour la décider avec précipitation. Le Roi, pour son propre intérêt [*I.*], voulut bien leur accorder un délai (*e*) de trois semaines (*f*) [*M*]. Ils se rassemblérent donc le 2 de Juin, mais il ne paroit point qu'ils aient rien allégué contre les prétentions du Roi (*g*); qui regarda en conséquence fa Souveraineté comme accordée, & obligea les Prétendans à la Couronne, les Régens du Royaume, auſſi-bien qu'un grand nombre de Prélats & de Barons, qui s'appelloient les Etats d'Ecoſſe, de le reconnoitre pour leur Souverain & leur Seigneur direct (*h*). Jean Baliol étoit abſent, & Mr. de Rapin regarde ſon abſence comme un trait de Politique. Il ne reconnut la Souveraineté du Roi que le lendemain, afin que quand il ſeroit ſur le Trône, on ne pût pas lui reprocher d'avoir été des premiers à introduire cette nouveauté, & qu'il pût ſe juſtifier en diſant, qu'il n'avoit fait qu'imiter ſes Compétiteurs, & même les premiers de la Nation (*i*). Boëthius (*k*) & Buchanan (*l*) rapportent que Robert Bruce refuſa de reconnoitre la Souveraineté d'Edouard; quoiqu'on trouve dans le Journal, qu'aiant été interrogé le prémier, s'il vouloit reconnoitre le Roi d'Angleterre pour le Souverain de l'Ecoſſe, & recevoir de lui en cette qualité la juſtice qu'il demandoit, il répondit clairement & diſtinctément, qu'il le reconnoiſſoit pour tel (*m*). Il y a cependant un moyen de concilier cette contradiction apparente [*N*], comme nous le verrons ci-après.

(*e*) Abercromby *ubi ſup.* p. 465. &c.

(*f*) Rapin *Hiſt. d'Angleter.* T. III. p. 29. 30.

(*g*) Foyez la Rem. [*A*].

(*h*) Abercromby *ubi ſup.* p. 469.

(*i*) Foyez Rapin *ubi ſup.* p. 49.

(*k*) Scotor. *Hiſt.* Lib. XIV. fol. 293.

(*l*) *Rer. Scotic.* Lib. VIII. p. 222. 225.

(*m*) Abercromby *ubi ſup.* p. 469.

„ leurs Conſeillers, n'aient été diſpoſés à jouer ce rôle „ ſcandaleux; mais jamais les Grands de toute une Nation „ n'ont été aſſez inſenſés pour leur en fournir une pareille „ occaſion. La Nobleſſe d'Ecoſſe fit la faute qu'elle avoit faite, mais il étoit trop tard; & quelques Ecri- „ vains (29) rapportent, que quelque grande que fût la „ ſurpriſe, on ſoutint vigoureuſement l'indépendance de „ la Couronne, en refuſa abſolument de reconnoître d'autre Supérieur que celui qui en ſeroit reconnu le légitime Héritier, que Dieu feul. On dit que Robert Wiſhart Evêque de Glaſgow entreprit de défendre la choſe, ce qui n'étoit pas difficile, & qu'il le fit d'une manière, qui étoit ſins ſophiſme. Mais comme les Auteurs & les Mémoires Anglois, que j'ai plus de penchant à ſuivre que les Ecoſſois & les Etrangers, n'en difent rien, je garderai auſſi le ſilence. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Grands d'Ecoſſe furent très mécontens, & qu'ils n'étoient nullement diſpoſés à conſentir aux demandes du Roi; ce qui l'anima à tel point, qu'il jura par Saint Edouard, ce qui étoit fon plus grand ſerment, qu'il ſacrifieroit ſa vie pour le maintien de ſes légitimes droits.

(29) D'Orleans *Rev. d'Angleter.* T. I. p. 194. La Have 1721. Mackenzie *Life of Robert Bruce.* Vol. I. p. 230.

[*I.*] *Le Roi, pour ſon propre intérêt, voulut bien leur accorder un délai.*] Il voulut paſſer, en quelque façon, par cette condeſcendance, la violence qu'il avoit commencée & qu'il avoit deſſein de pouſſer juſqu'au bout. Il favoit bien qu'ils ne pouvoient en ſi peu de tems, ni s'aſſembler, ni conſulter leurs amis; beaucoup moins lever une Armée, mettre le Royaume en état de défenſe, terminer leurs diſſenſions domeſtiques, & s'accorder ſur le choix d'un Chef, capable de les réunir & de les protéger. C'étoient-là les ſeuls moyens de détourner l'orage qui les menaçoit, mais qui étoient pour-lors impraticables. Et pour leur en ôter même la penſée, & les engager à revenir à une ſeconde Aſſemblée, Edouard leur donna les Lettres Patentes dont nous avons parlé ci-deſſus (30), où il déclaroit entre autres choſes, qu'ils pouvoient revenir en toute honneur & en toute ſureté. Et pour leur perſuader davantage qu'il n'avoit aucune intention d'attenter à leur liberté par la force, mais ſeulement de maintenir ſon droit, ſuppoſé qu'il ſe trouvât en avoir quelqu'un, il leur dit (31), qu'ils n'avoient qu'à faire une recherche exacte de toutes les Pièces, Monumens & Actes, qui pouvoient le débouter de la Souveraineté à laquelle il prétendoit, & anéantir les raiſons ſur leſquelles il ſe fondoit; proteſtant qu'il étoit prêt à en paſſer par ce que la Juſtice & les Loix en décideroient. Et pour qu'ils fuſſent mieux inſtruits de ſes droits, & mieux en état de faire leurs objections, il ordonna à l'Evêque de Durham d'en faire un Mémoire. Le Prélat obéit, & il ſe trouva, ou d'autres pour lui, dans la plus grande peine pour fournir la Cauſe de ſon Maître au ſecours de laquelle il fallut appeller le menſonge, la fable & la calomnie. Il commence par les fables reconnues touchant Brutus, Albanacte, Camber, & les autres fondateurs imaginaires de l'ancienne Bretagne, de l'Hibernie, & du Pays de Galles; il n'oublie pas la ridicule Légende de S. Jean de Beverley, ni le conte des ſix Rois dont Edgar ſe ſervit pour Rameurs. Il s'étend au long ſur l'Hommage rendu par Guillaume Roi d'Ecoſſe à Henri II. Roi d'Angleterre; mais il garde un profond ſilence ſur ce que Richard fils de Henri ſe départit à pur & à plein de cet Hommage, ce qui ſeul ſuffiſoit pour démontrer combien ces prétentions étoient mal fondées & frivoles. Mr. de Rapin a fait quantité de judicieuſes remarques ſur les raiſons alléguées en faveur d'Edouard. Il demande entre autres choſes, pourquoi il ne produiſoit pas les Hommages rendus par les anciens Rois d'Ecoſſe, comme il falloit voir celui que Guillaume avoit rendu à Henri II.? S'il n'avoit été queſtion que de prouver l'Hommage pour le Comté de Huntingon, il n'auroit pas été obligé d'aller fouiller chez les Hiſtoriens, il en auroit trouvé les preuves dans ſes propres Archives. D'où vient donc qu'il avoit été plus difficile de conſerver les Hommages rendus pour le Royaume d'Ecoſſe (32)? Puiſqu'on ne trouvoit point de Monument de l'Hommage rendu par l'Ecoſſe, excepté celui du Roi Guillaume, dont on s'étoit départi, c'étoit une forte preuve pour les Ecoſſois, que leur Royaume ne relevoit point de l'Angleterre.

(30) Dans la Rem. [*H*].

(31) Prynne *Tower Records* & Rehaid *ubi ſupra.*

(32) Rapin *Hiſt. d'Angleter.* T. III. p. 42.

(33) *Ubi ſupra* p. 407.

(34) *Ubi ſupra* p. 30.

[*M*] *De trois ſemaines.*] Mr. Abercromby dit (33) juſqu'au deuxième de Juin. Mais ſelon Mr. de Rapin (34), le Roi leur accorda un délai de trois ſemaines, à compter depuis le 10 de Mai. Il eſt bien vrai que l'Aſſemblée ſe tint le 2 de Juin, mais il ne paroit point qu'ils aient rien fait ce jour-là au ſujet de la Souveraineté d'Edouard. Car l'Evêque de Bath & Wells, Chancelier d'Angleterre, qui porta la parole pour le Roi, alant récité d'abord ce qui s'étoit fait dans les deux Aſſemblées précédentes, ajouta que les trois ſemaines, que le Roi avoit accordées aux Etats, étant expirées, ſans qu'ils euſſent rien produit ni allégué, qui dût détruire ſon droit, ſon intention étoit d'agir en vertu de ſa Souveraineté *reconnue* ſur le Royaume d'Ecoſſe. Cette particularité eſt tirée d'un Journal, qui ſe trouve dans le Recueil des Actes publics de Rymer (35); & Mr. de Rapin obſerve que quelque bonne opinion qu'on puiſſe avoir de la bonne-foi d'Edouard, & du Notaire ou Clerc qui a dreſſé ce Journal, on ne peut s'empêcher de s'appercevoir qu'il y a ici quelque choſe de défectueux. Dans les deux précédentes Aſſemblées, Edouard produit ſes prétentions ſur la Souveraineté de l'Ecoſſe: les Etats, bien loin de reconnoitre ſur le champ cette Souveraineté, demandent du tems pour conſulter enſemble ſur un point ſi délicat. Le Roi leur accorde trois ſemaines, & ce tems étant expiré, dans la prémière Séance dont le Journal fait mention, le Chancelier d'Angleterre commence à parler le prémier, & dit que les Etats n'ont rien produit ni allégué contre les prétentions du Roi. Ne ſemble-t-il pas qu'il devoit commencer par interpeller les Etats de donner leur réponſe, de laquelle le Journal devroit faire mention, foit en rapportant leurs raiſons ou leur acquieſcement, ou du moins en expoſant qu'ils n'avoient rien répondu? après quoi le diſcours du Chancelier n'auroit pas été propos. Au-lieu de cela il commence par déclarer, que les Etats n'ont rien oppoſé à la prétention du Roi, ce Prince a réſolu d'agir de ſon droit. Cela conduit à faire ſoupçonner, ou que la Relation de ce qui ſe paſſa ce jour-là eſt tronquée, ou que le jour précédent il y avoit eu une autre Aſſemblée à laquelle les Etats avoient produit leurs preuves, mais dont l'Auteur du Journal n'a pas jugé à propos de faire mention. En effet, ſelon le délai fixé par le Roi, il devoit y avoir une Aſſemblée le prémier de Juin. Mais, dit Mr. de Rapin, je ne donne ceci que pour une conjecture, ſur laquelle je ne prétends rien établir. La plus grande difficulté conſiſte en ce qu'après une délibération de trois ſemaines, il eſt étonnant que les Etats d'Ecoſſe n'aient rien trouvé à répondre ou à oppoſer aux prétentions d'Edouard. Il eſt certain que juſqu'alors la Souveraineté de la Couronne d'Angleterre ſur l'Ecoſſe n'avoit jamais été ſi généralement reconnue, que la ſimple notoriété publique pût fermer la bouche aux Etats. Il n'en faut point d'autre preuve que les Conventions de Mariage, rapportées ci-devant (36), dans leſquelles le Ecoſſois avoient pris tant de précautions pour maintenir leur indépendance. En ſecond lieu, le tems qu'ils prirent pour délibérer ſur la demande du Roi, marque aſſez qu'ils n'étoient pas fort bien perſuadés de la juſtice de ſes droits. La précaution qu'Edouard même prenoit d'exiger d'eux cette reconnoiſſance, témoignoit que la choſe étoit pour le moins douteuſe. On n'a pas accoutumé d'agir de cette manière, quand on a un droit inconteſtable & généralement reconnu. S'il eſt donc vrai que les Etats n'aient rien répondu à la prétention du Roi, il faut croire, ou qu'ils furent intimidés, ou que les deux principaux Prétendans s'unirent enſemble, & cabalérent parmi les Membres des Etats, pour les empêcher de combattre les prétentions du Roi d'Angleterre. Apparemment ils avoient peur d'arrêter le jugement de l'affaire principale par cet incident.

(35) T. II. p. 542. &c. *Suiv.*

(36) Dans la Rem. [*B*].

[*N*] *Il y a cependant un moyen de concilier cette contradiction apparente.*] Voyons d'abord de quelle manière Boëthius & Buchanan racontent la choſe. Boëthius dit, qu'Edouard connoiſſant Robert pour un homme de cœur, & ſachant qu'il étoit fort aimé des Ecoſſois à cauſe de ſa grandeur d'ame & de ſes autres vertus, réſolut de le tenter le prémier, lui promettant de lui aiuger la Couronne, s'il vouloit acquieſcer à ſes volontés & reconnoître ſa Souveraineté; mais que Robert, zélé pour ſa liberté & pour celle de ſa Patrie, répondit généreuſement, qu'il ne vouloit pas aſſujettir à l'Angleterre un Royaume, qui juſques-là avoit toujours été indépendant. Voici les propres termes de Boëthius: *Quarilum Robertum virum fortem, ac apud ſuos propter ingenii magnanimitatem cæteraſque virtutes carum acceptumque cognoverat, eum prius tentare ag-*

près. Voilà de quelle manière Edouard, sans tirer l'épée, & peut-être sans rencontrer presque d'opposition, se fit reconnoître pour Souverain & Seigneur direct de l'Ecosse, & en prit le Titre dans tous les Actes qu'il expédioit [O] (n). Il fut question après cela d'en venir à la discussion de la grande affaire, & à l'examen des Droits des Prétendans à la Couronne. Il fut convenu entre eux, que Jean Baliol, & Jean Cumin Seigneur de Badenock, qui étoit aussi du nombre des Prétendans, nommeroient quarante personnes, & que Robert Bruce en nommeroit quarante autres, pour examiner les raisons des Compétiteurs; qu'à ces quatre-vingts, le Roi pourroit en ajouter vingt-quatre autres; &

(n) Id. ibid. p. 470.

aggreditur (Eduardus), *ut si accepto Regno in verba ipsius juraret velles, cum præferret . . . . Verum Robertus libertatem & jusm & Regni turpitudine & servitute pluris habent, respondit, se nolle patriam juam, baldeuus ab omni servitio immunem, in servitutem Anglis dedere* (37). Buchanan raconte la chose de la manière suivante: Lorsque les Ecossois furent assemblés à Norham, Edouard fonda d'abord doucement les esprits, pour voir s'il ne pourroit pas les engager à se soumettre volontairement à lui, comme avoient fait fouvent leurs ancêtres, à ce qu'il prétendoit. Mais tous l'aimt généralement refusé, il fit venir les Prétendans à la Couronne, qu'il avoit lui-même fuscités, & les engagea par de magnifiques promeſes à reconnoître fon droit. Il engagea auſſi l'Aſſemblée de Norham à le tranſporter à Berwick, comme étant un lieu plus commode. Quand ils s'y furent rendus, il choiſit vingt quarante Juges ou Arbitres, qu'il fit enfermer dans une Egliſe, avec ordre qu'on ne les laiſſât parler à perſonne; & il les chargea de délibérer entre eux ſur les droits des Prétendans. Mais comme l'examen alloit lentement, il entroit lui-même de tems en tems dans le lieu où ils étoient, & en s'adreſſant tantôt à l'un, tantôt à l'autre en particulier, il reconnut que la plupart trouvoient les droits de Jean Baliol les mieux fondés, mais que cependant Bruce avoit le plus grand nombre de partiſans. Sur quoi il s'adreſſa d'abord à ce dernier, qu'il croyoit le plus aiſé à gagner, les droits étant les plus foibles, & lui promit la Couronne, s'il vouloit ſe reconnoître dépendant de l'Angleterre; mais Bruce répondit, que l'ambition de régner n'étoit pas aſſez forte chez lui, pour lui faire faire l'action en aucune manière la plus lâche de ſa Patrie. Les propres termes de Buchanan, dont on vient de donner le ſens, ſont: *Ibi* (Norami) *Edwardus per homines idoneos leniter Scotorum animos pertentat, num ipsorte in ditionem ejus velleu concedere, quod ab eorum majoribus sæpe factum fuisse contendebat. Id cum constanter omnes abnuerent, Competitoribus Regni, quos ipse excitaverat, convocatis, promiſis ingentibus ab eis exprimit, ut ipſi in verba ejus jurent; cæteris persuadet, ne Conventus Herciticus in locum magis idoneum transferatur. Illi tegnint quatuor Judices illos jeretior, in templum sive arbitris inclusos, de controverſia cognocere jubet; cetito interea ne quisquam ad eos propius accedat. Cum lentius res procederet, ipse jolus identidem ingrediebatur, & alios atque alios compellando, cum comperiret pluribus videri jus, priorem esse Baliolum, gratiâ & jactione inferiorem, Bruſſio prius convento, quem, quod jure esset inferior, facilius jusi rationibus adjungerum putabat, Regnum ei Scotorum pollicetur, ſi je in Regnum Anglorum clientelâ, eorumque ditioni jubiſcum profiteri velit. Ad hæc Bruſſius ingenue respondit, ſe non ita cupidum regnandi, ut ea de causa libertatem, à majoribus relictam, immineret* (38). Nous pourrions faire diverſes remarques ſur ce récit, qui eſt très peu exact, comme il eſt aiſé de le voir par ce qui a déja été dit dans cet Article. Mais pour éviter une trop grande longueur, nous nous contenterons de rapporter ce que nous trouvons dans les autres Ecrivains au ſujet de cette réponſe de Robert Bruce, pour le concilier avec ce qu'on a dit de lui dans le corps de l'Article. Voyons ce qu'en dit Abercromby (39). Après avoir remarqué que Robert Bruce reconnut la Souveraineté d'Edouard ſur l'Ecoſſe, il ajoute: „ A dire la vérité, je ne puis m'empêcher d'avouer ici, que c'eſt avec un extreme regret que je me trouve obligé de rayer Robert Bruce de la liſte des Héros d'Ecoſſe, & que je ne puis tenir ſur ſon ſujet le même langage que tous les Hiſtoriens Ecoſſois ont conſtamment tenu juſqu'à préſent; ſavoir, que le Roi „ d'Angleterre l'attiral fait venir en particulier, & s'étant renfermé avec lui, il lui offrit la Couronne, à condition qu'il en ſeroit hommage à l'Angleterre; mais que le „ généreux Bruce réſiſta à cette puiſſante tentation, & répondit avec un dédain plein d'indignation; *Non: Je mets „ la qualité de Roi à un fort haut prix, mais mon honneur „ à un plus haut encore; & je ne veux pas trahir ma Patrie „ pour y régner.* Belle & noble réponſe, ſans contredit! „ Je ſouhaiterois que lui, ou quelqu'un de ſes Compétiteurs, eût témoigné cette grandeur d'ame. Mais quelque convaincu que je ſois du peu de fincérité d'Edouard, „ & de la fauſſeté de ce que lui, ſon Conſeil & ſes Hiſtoriens ont débité, même par le Notaire public qui a dreſſé le Journal, d'où ce que nous rapportons eſt tiré, „ je ne puis cependant démentir des faits publics, tels „ que ceux-ci, qui, s'ils étoient faux, obligent de ſuppoſer, que pendant le cours de la guerre qui s'enſuivit, „ mille témoins ont attellé une calomnie. Et la conduite que tint enſuite Robert Bruce, aïeul du grand Roi „ d'Ecoſſe de ce nom, n'eſt point contraire à la honteuſe ſoumiſſion dont nous parlons. Il eſt bien vrai que „ dans les commencemens, il s'étoit fortement & opiniâtrement déclaré contre les intérêts de l'Angleterre, & „ qu'il s'étoit oppoſé au mariage de la Reine & à l'union „ des deux Royaumes. Il n'ignoroit pas que Baliol étoit „ mieux avec la Cour d'Angleterre que lui, & il n'eſt pas „ improbable, que conſéquemment à ſes premières démarches, *il ait reſuſé des conditions qu'il regardoit comme dérogeant à ſa Dignité Royale, a laquelle il aſpiroit.* „ Mais il ſemble qu'après y avoir penſé, il changea de „ ſyſtème, & que voyant qu'il lui étoit impoſſible d'obtenir ce qu'il croyoit lui être dû, à moins que de ſe ſoumettre, il prit le parti de ne pas riſquer la Couronne „ pour un point-d'honneur, qu'il pourroit toujours revendiquer quand il ſeroit une fois en poſſeſſion du Trône. Guillaume le Lion avoit fait autrefois un pareil „ Hommage, & il ſe flatta qu'il pourroit, auſſi-bien que ce Monarque, trouver les moyens de s'en affranchir." Il ſemble que Robert Bruce refuſa d'abord la Couronne aux conditions propoſées par Edouard; mais qu'étant vu combien ſon refus ſeroit préjudiciable à ſes prétentions, il ſe laiſſa enfin porter à faire ce qu'on exigeoit de lui. Véritablement, il n'avança pas beaucoup ſes affaires par ce moyen, puiſque ſa réſiſtance fit plus d'impreſſion ſur l'eſprit d'Edouard, que ſa ſoumiſſion n'en put faire dans la ſuite (40). Mais cela fuffit pour faire voir, que le récit de Boëthius & de Buchanan fur ce ſujet peut fort bien s'accorder avec ce qui ſe trouve dans le Journal cité par Mr. Abercromby.

(37) Buchanan *hiſt. ſcot.* liv. 8. fol. 293.

(38) Buchanan *hiſt. ſcot.* p. 255.

(39) *Ubi ſupra* p. 469.

[O] *Il en prit le Titre dans tous les Actes qu'il expédioit.*] Il lit plus, car il agit en Souverain abſolu du Royaume. Dès que les Prétendans à la Couronne eurent reconnu ſon droit, le Chancelier lut tout haut la Proteſtation ſuivante, que le Roi répeta mot à mot: „ Qu'encore que le „ Roi d'Angleterre agît en cette occaſion comme Souverain Seigneur de l'Ecoſſe, il ne prétendoit point par-là „ ſe défiher du droit héréditaire qu'il pouvoit avoir à la Couronne de ce Royaume, ni s'exclurre lui-même quant „ à la propriété. Qu'il ſe réſervoit expreſſément la liberté de pourſuivre les droits, ainſi que les autres Prétendans, de la manière & dans le tems qu'il trouveroit à propos (41)." Il ſemble par cette Proteſtation, qu'Edouard avoit deſſein de le rendre maître abſolu de l'Ecoſſe; & je ne vois pas pourquoi il laiſſa échapper l'occaſion de le faire, qui ſe préſenta immédiatement après. Ainsi repréſentant aux Prétendans, qu'il ſeroit inutile de donner un jugement pour auger la Couronne à l'un d'entre eux, s'il n'étoit pas en ſon pouvoir de le faire exécuter, il demanda qu'on le mît en poſſeſſion du Royaume, ainſi qu'il pût le livrer à celui qui ſeroit déclaré Roi. Cela lui fut accordé (42). Les Prétendans, jaloux l'un de l'autre, & à qui on avoit fait croire que le plus complaiſant remporteroit le Prix, ne firent pas difficulté de paſſer un Acte, qui portoit: „ Que pour mettre le Roi Edouard en état „ d'exécuter le jugement qu'il prononceroit, ils avoient „ de leur plein gré, & ſans aucune contrainte, conſenti „ qu'en qualité de Souverain Seigneur d'Ecoſſe, il fût „ mis en poſſeſſion de toutes les Places & de tout le Royaume, à condition qu'il s'obligeroit à le reſtituer dans ſix „ mois après le jugement prononcé, au même état qu'il „ l'auroit reçu, ſauf l'Hommage que le nouveau Roi ſeroit obligé de lui rendre." Cela fait, il ne faut pas douter qu'on n'ait envoyé des Détachemens de l'Armée d'Angleterre, qui étoit dans le voiſinage, pour aller prendre poſſeſſion de toutes les Places fortes d'Ecoſſe. Mais il ſemble qu'ils ne trouvérent pas par-tout une égale facilité, les Gouverneurs & les Propriétaires des Places n'étant pas fort diſpoſés à les céder à des Etrangers ſelon Mr. Abercromby (43). Mais Mr. de Rapin dit le contraire. „ Tout ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors en faveur d'Edouard, *dit-il* (44), n'étoit que des Actes émanés de quelques particuliers; mais entre ceux-ci ſe trouvoient Bruce & Baliol, dont les Partis partageoient toute l'Ecoſſe, & par conſéquent leur approbation entrainoit celle de tout le Royaume. Dans ce tems d'Anarchie, les Régens n'avoient pas beaucoup d'autorité, & n'oſoient même rien faire qui pût déſobliger le „ Roi, ou les deux principaux Compétiteurs, dont l'un devoit devenir leur Maître. Quant aux Etats, depuis qu'Edouard ſe fut apperçu qu'ils étoient peu diſpoſés à favoriſer ſes prétentions, il ne les conſultoit plus. Comme ils étoient aſſemblés hors de l'Ecoſſe, & ſous la „ main du Roi, ils n'avoient pas la liberté de prendre les meſures qu'ils auroient voulu. Ainſi le Roi ne trouva preſque point d'oppoſition de la part des Gouverneurs des Places, quand il ſe voulut mettre en poſſeſſion du Royaume." Gilbert * de Umfreville, qui commandoit dans les Châteaux de Dundée & de Forfar, fut le ſeul qui fit quelque difficulté, parce que ces Places, diſoit-il, ne lui avoient pas été confiées par le Roi, mais par les Etats d'Ecoſſe, auxquels il en devoit rendre compte. Mais on lui répondit que les Etats, c'eſt-à-dire, l'Aſſemblée des Barons, n'auroit pas été en droit de les lui confier, s'il y avoit eu alors un Roi; & que quoiqu'il n'y en eût point encore un, il étoit certain que dans peu de tems l'un des Prétendans le ſeroit; & que par conſéquent, puiſqu'il

(40) Rapin *hiſt. ſupra* p. 49.

(41) Rapin p. 12.

(42) Id. ib.

(43) *Ubi ſupra* p. 470.

(44) *Ubi ſupra* p. 32. 33.

* Mr. de Rapin l'appelle *Guillaume.* R. D. T.

& que ces Commiſſaires, après avoir tout mûrement examiné, en feroient leur rapport au Roi. On fixa le 2 d'Août 1292 pour l'Aſſemblée des Commiſſaires. Ils ſe trouvérent donc ce jour-là à Berwick ſur la Tweede; & Edouard conſidérant que l'examen des droits de tous les Prétendans traineroit en longueur, ce qui ſeroit préjudiciable à ſes intérêts particuliers, propoſa & fit trouver bon que l'on commençât par l'examen des droits de Jean Baliol & de Robert Bruce, ſans préjudice de ceux des autres Prétendans, qui ſeroient diſcutés dans la ſuite. La première Queſtion qu'on mit ſur le tapis, fut: *Par quelles Loix & Coutumes il falluit ſe régler dans ce Jugement?* Les Commiſſaires ne purent s'accorder pour décider cette Queſtion; deſorte qu'Edouard jugea à propos de donner un plus long terme, & de marquer le 24 d'Octobre ſuivant pour le jour de la première Aſſemblée. Les Commiſſaires s'étant aſſemblés au jour fixé, Edouard leur propoſa deux nouvelles Queſtions: *Comment il falloit ſe régler, ſuppoſé que les Coutumes d'Angleterre ou d'Ecoſſe fuſſent incertaines, ou que celles des deux Royaumes fuſſent oppoſées?* Et, *S'il falloit juger touchant le Royaume d'Ecoſſe, autrement qu'à l'égard des Comtés, Baronnies, ou autres Fiefs dépendans de la Couronne d'Angleterre?* Le délai qu'Edouard avoit accordé aux Examinateurs, leur avoit donné des lumières qu'ils n'avoient pas auparavant. Eux, qui n'avoient pu s'accorder au mois d'Août touchant la première Queſtion, ſe trouvérent au mois d'Octobre d'un ſentiment unanime ſur les trois. Ils répondirent ſur la première: *Que s'il ſe trouvoit des Loix ou des Coutumes certaines dans les Pays de la domination du Roi, c'étoit par elles qu'il falloit ſe régler.* Sur la ſeconde: *Que ſi dans ſes Etats il ne ſe trouvoit point de Loi certaine ſur ce ſujet, il pouvoit en faire une nouvelle.* Sur la troiſiéme il fut décidé; *Qu'on devoit juger du Royaume d'Ecoſſe, de la même maniére que des autres Fiefs indiviſibles.* Il eſt aiſé de s'appercevoir par ces Réponſes, que les Queſtions préliminaires ne tendoient qu'à établir le droit de Souveraineté d'Edouard. Ce Prince aiant reçu ces deciſions, fit appeller Bruce & Baliol, & leur demanda s'ils avoient quelque choſe à dire pour fortifier les raiſons expoſées dans les Requêtes qu'ils avoient remiſes aux Commiſſaires. Ils répondirent, qu'ils avoient encore quelque choſe à ajouter de vive voix; ce qu'ils firent [P] (o). Le Roi propoſa enſuite aux Commiſſaires la Queſtion ſuivante, comme contenant en abrégé toutes les raiſons des Prétendans: *Si le plus éloigné, d'un degré, iſſu de l'Aîné, devoit, ſelon les Loix des deux Royaumes, être préféré au plus prochain, d'un degré, venu de la Cadette?* Ou, *ſi le plus prochain, d'un degré, iſſu de la Cadette, devoit être préféré au plus éloigné, d'un degré, venu de l'Aîné?* La partialité d'Edouard pour Baliol paroiſſoit viſiblement par-là, comme on s'en appercevra aiſément, en examinant les raiſons de Robert Bruce (p). Mais on n'en fit aucun cas; les Commiſſaires furent obligés de prononcer ſur la Queſtion, telle que le Roi l'avoit propoſée, & la Reponſe fut telle qu'on la vouloit, en faveur du Deſcendant de l'Aînée, c'eſt-à-dire en faveur de Jean Baliol (q). Nous remarquerons ici en paſſant, que, ſelon Buchanan, Edouard conſulta les Juriſconſultes de France ſur cette affaire [Q], quoique ni Mr. Abercromby, ni Mr. de Rapin, ne parlent de cette particularité. L'Aſſemblée aiant donc donné ſa réponſe, Edouard prononça, que les prétentions de Robert Bruce étoient mal fondées, & que les Loix ne lui donnoient au-

(o) Rapin *ubi ſupra* p. 44-46.

(p) *Voy.* la Rem. [P].

(q) Abercromby *ubi ſup.* p. 471.

qu'il avoit permiſſion de tous les Compétiteurs de remettre les Places, il avoit par cela même permiſſion du Roi (45). Mais cela ne fatisfit point ce Seigneur: il regardoit l'Acte dont nous venons de parler, comme très irrégulier, & ne pouvoit ſe réſoudre, ſur une pareille gageure, à livrer des Places, qui ne lui avoient été confiées ni par le Roi d'Angleterre, ni par les Prétendans. Il fallut que les Prétendans, les Régens, & le Roi lui-même, s'obligeaſſent par un Acte exprès à l'indemniſer, en cas qu'il vint un jour à être recherché pour ce ſujet (46). Edouard ſe croyant ainſi bien reconnu pour Souverain Seigneur de l'Ecoſſe, & ſe voyant en poſſeſſion du Royaume, crut que déſormais il n'avoit plus aucune oppoſition à craindre à ſes deſſeins. Il agit donc ouvertement, & ſe porta publiquement (47) pour Souverain de l'Ecoſſe. Cependant il promit gracieuſement, que le Jugement du Procès entre les Prétendans à la Couronne, ſeroit rendu dans le Royaume d'Ecoſſe (48). Il le fit à la requiſition des Regens qui le lui demandérent. Edouard regardant cette démarche comme une eſpéce d'approbation de ſa Souveraineté, parce que la demande avoit été conçue d'une maniére à ne les pas choquer, n'eut pas beaucoup de peine à condeſcendre à leur trés humble requête, & leur fit expédier les Lettres Patentes qu'ils deſiroient (49). Il alla enſuite dans la plupart des Provinces baſſes de l'Ecoſſe, recevant par-tout l'Hommage & le Serment de la Nobleſſe, du Clergé, & des Citoyens, dont l'eſclavage n'étoit plus douteux (50).

[P] *Ils répondirent, qu'ils avoient encore quelque choſe à ajouter de vive voix; ce qu'ils firent.*] Bruce parla le premier. Ses raiſons ſe réduiſirent aux quatre ſuivantes. „ 1. „ Que la Succeſſion d'une Couronne doit ſe régler par le „ Droit Naturel, par lequel les Rois régnent, & non par „ les Loix uſitées à l'égard des Sujets; & que ſelon ce „ Droit Naturel, le plus proche doit ſuccéder. II. Que „ par cette même raiſon, bien que les Héritages des Particuliers ſoient diviſibles, & que les Aînés euſſent quelque prérogative par les Loix obſervées entre les Sujets, „ il n'en étoit pas de même à l'égard d'un Royaume, où „ le plus prochain héritier devoit ſuccéder ſans aucun partage. III. Il ſoutint, qu'il étoit ſouvent arrivé en „ Ecoſſe même, que la Couronne avoit été ajugée à la „ Branche collatérale, préférablement à la directe; & que „ la Succeſſion dans la famille des Aînés n'étoit pas tellement établie, qu'elle dût lui porter du préjudice, puiſqu'on avoit vu pluſieurs fois dans ce même Royaume „ les Freres préférés aux Fils. IV. Il prétendit en fait, „ qu'encore qu'il ne fût qu'en même degré que Dervegilla, il devoit pourtant ſuccéder, parce qu'il étoit le „ Mâle le plus prochain.” Jean Baliol prenant enſuite la parole, établit d'abord ſon droit „ ſur ce qu'il étoit deſcendu de la Fille ainée;” après quoi il répondit aux raiſons de ſon Compétiteur. Il ſoutint „ que la Coutume „ d'Angleterre, auſſi-bien que celle d'Ecoſſe, étoit, que „ le deſcendant de l'Aînée, quoique plus éloigné, étoit „ préféré au plus prochain deſcendu de la Puînée.” Quant à ce que Bruce avoit allégué du Droit Naturel & du Droit des Rois, il répondit en ſubſtance, „ que c'étoit au Roi d'Angleterre à décider ſur cela, en qualité „ de Souverain, qui, depuis un tems immémorial, „ noit la Couronne d'Ecoſſe dans la dépendance de ſa „ Couronne.” A l'égard des exemples, que Robert avoit produits, de Freres préférés aux Fils, il ſoutint „ que „ cela ne s'étoit jamais fait en Ecoſſe, que par voie d'uſurpation & de violence. Que même quand pareille choſe étoit arrivée, les Rois d'Angleterre, comme Souverains, avoient corrigé cet abus, en remettant les Fils ſur le Trône. Pour prouver ce qu'il avançoit, il alléguoit l'exemple d'Edgar, que Guillaume le Roux mit en poſſeſſion de la Couronne, uſurpée par Donald. Enfin il ſoutint, que quand même ce que Bruce avoit avancé ne ſouffriroit point de contradiction, il n'en pourroit tirer avantage.” En effet il paroiſſoit par-là qu'on avoit quelquefois exclus le plus prochain, pour en mettre un plus éloigné ſur le Trône, étant indifférable qu'un Frere eſt plus éloigné qu'un Fils (51). Mais ces exemples ne pouvoient avoir force de Loi.

[Q] *Selon Buchanan, Edouard conſulta les Juriſconſultes de France ſur cette affaire.*] Ni Mr. Abercromby, ni Mr. de Rapin ne font mention de cette particularité. Il y a cependent aſſez d'apparence à ce que rapporte Buchanan. Il dit que le Roi, voulant faire voir qu'il n'agiſſoit pas avec précipitation dans une ſi grande & ſi importante affaire, réſolut de conſulter ceux qui paſſoient en France pour les plus ſages, les plus preux, & les plus verſés dans la connoiſſance des Loix. Et que comme il eſt rare que les Juriſconſultes ſoient de même avis, il ne douta point que parmi leurs réponſes, il ne s'en trouvât de favorables à ſes deſſeins. Un Anglois, chargé du ſoin de cette affaire en France, propoſa donc aux Juriſconſultes François la Queſtion en termes très captieux. „ Un certain Roi, qu'on n'a coutume ni de couronner ni de ſacrer, mais qu'on place ſeulement ſur un certain Siége, „ & qu'on proclame Roi; mais qui n'eſt pas tellement indépendant, qu'il ne ſoit ſous la protection d'un autre „ Roi, dont il ſe reconnoit lui-même Feudataire; un tel „ Roi, dis-je, meurt ſans enfans. Deux Parens, deſcendus de Sempronius grand-oncle du feu Roi, prétendent à l'héritage; ſavoir Titius, arriére-petit-fils iſſu de la fille ainée de Sempronius, & Séjus petit-fils iſſu de la cadette. Auquel des deux doit-on aſſigner un „ Héritage qui eſt indiviſible?” A la queſtion propoſée de cette manière, la plupart des Juriſconſultes répondirent, que ſi dans le Royaume en diſpute, il y avoit quelque Loi ou Coutume ſur ce ſujet, on devoit l'obſerver; ſinon, qu'il étoit d'uſage de ſuivre la Coutume du Royaume dont l'autre étoit un Fief. Que dans les queſtions touchant les Fiefs, la Coutume ne remonte pas, mais deſcend; c'eſt-à-dire, que la Coutume du Supérieur doit ſervir de régle à l'inférieur. Il ſeroit trop long de rapporter tous les ſentimens des Juriſconſultes; mais nous dirons en un mot, que diſputant preſque tous ſur le droit, leurs répon-

(45) Abercromby *ubi ſup.* p. 470.

(46) Rapin *ubi ſupra* p. 31.

(47) Rymer *Rec. des Act. pub.* T. II. p. 122.

(48) Abercromby *ubi ſup.* p. 471.

(49) Rapin *ubi ſupra* p. 31.

(50) Abercromby *ubi ſupra.*

(51) Rapin *ubi ſupra* p. 45. 46.

aucun droit à la Couronne d'Ecoſſe (*r*). Cette Sentence ne termina pourtant pas l'affaire, parce qu'il y avoit d'autres Prétendans [*R*], & que Robert Bruce lui-même & Jean Haſtings prirent la choſe d'un autre biais [*S*] : mais ce nouvel incident n'arrêta pas longtems. Ainſi le 17 de Novembre de l'an 1292, le Roi d'Angleterre, en qualité de Souverain & de Seigneur direct de l'Ecoſſe, après avoir décidé que tous les autres Prétendans n'avoient rien à prétendre à la Couronne, prononça, que Jean Baliol ſeroit mis en poſſeſſion du Royaume d'Ecoſſe & de tout ce qui en dépend, à condition qu'il gouverneroit ſon Peuple équitablement, de telle manière que perſonne ne ſe plaignît d'injuſtice, & que le Roi d'Angleterre, en qualité de Souverain, ne fût jamais obligé d'employer ſon autorité pour remédier aux abus : *réſervant toujours au Roi d'Angleterre & à ſes Succeſſeurs leur droit, dans les cas où ils jugeroient à propos de le faire valoir* (*s*) ; ou, comme Mr. de Rapin l'exprime (*t*), *ſe réſervant à lui-même & à ſes Succeſſeurs le droit de pourſuivre leurs prétentions ſur le même Royaume, quand ils le jugeroient à propos.* C'eſt à de ſi honteuſes conditions, que Jean Baliol accepta la Couronne ſouveraine & indépendante d'Ecoſſe. Nous ferons quelques réflexions ſur la conduite d'Edouard dans cette affaire [*T*]. Le 20 de Novembre 1292, le nouveau Roi lui préta Serment de fidélité, à Nor-

(*r*) Id. ibid. & Rapin ubi *ſupra* p. 462.

(*s*) Abercromby *ubi ſup.* p. 471.

(*t*) *Ubi ſupra* p. 47.

réponſes furent indéciſes & oppoſées, s'accordant tous neanmoins en un ſeul point, qui étoit de donner à Edouard le pouvoir de décider la Queſtion, trompés par l'expoſé captieux qu'on leur avoit fait. Voiel le paſſage de Buchanan. *Ne tanta res*, dit-il (52), *temere alta videretur, conſultatio eis eſt propoſita, qui in Gallia, pietate, prudentia, & ſtoria ſcientia tum primi habebantur. Neque dubitabat* (Rex Edwardus) (*ut id genus hominum nunquam inter ſe fatis concors*) *aliquod ſe reſponſum, quod in rem ſuam faceret, reluturum . . . . Juris peritis vero ab Anglo, qui totius negotii apud eos auctor & moderator erat, fuiſſe ſpretes in bunc modum eſt propoſita.* Res quidem, nec controverſi, nec inungi ſolitus, fed in fede quadam a fuis collocari, ne Rex denunciari, neque tamen ita libere Rex, ut non in clientela ſit Regis alterius, cujus ſe Beneficiarium fateatur, fine liberis deceſſit. Duo propinqui e *Semprovii*, magno Regis defuncti patruo, prognati, hæreditatem petunt : *Titius* videlicet, ex majore *Semprovii* filia pronepos, *Sejus* ex minori filia nepos. Uter, in hæreditate impartibili adcunda, alteri præferendus? *Hæc conſultatione, his fere verbis propoſita, populi omnes reſpondebant, ſi quæ lex vel Conſuetudo ea de re, in regno, quod petitur, eſſet, ei ſtandum; ſin minus, verum eſſe, conſuetudinem ſequi ejus, in cujus tutela ſunt; quod in Feudis ajudicandis Conſuetudo deſcendat, non auctoritas ſanguinis; hoc eſt, Conſuetudo ſuperiori, tuendari pro lege habenda eſt, non contra. Longum eſſet omnium ſententias ſigillatim referre : ſed ut paucis colligam, prope univerſi de jure litigantium, ſuccerta & controverſa reſponderunt; poteſtatem vero judicandi ſummam, juxta faſſam ſpeciem propoſitam, Edwardo tribuerunt.*

(52) *Ubi ſupra* p. 324. 325. Voyez auſſi Boetius ſur ce ſujet, qui dit que la plupart des Juriſconſultes aſſemblés à Norham, ne ſçavoient que répondre à la Question, trompés par l'expoſé qu'on leur avoit fait.

[*R*] *Il y avoit d'autres Prétendans.*] *Florent*, Comte de Hollande, prétendoit à la Couronne d'Ecoſſe, du chef de ſa mère Ada, ſœur ainée du Roi Guillaume. *Robert de Pinkney*, du chef de ſon aieule Marjorie, ſœur cadette du même Roi Guillaume. *Patrick Galighthy*, fils de Henri betard de Guillaume. *Guillaume* * *de Ros*, deſcendu d'Iſabelle, fille ainée de Guillaume. *Patrick Comte de la Marche*, iſſu d'Ida ou Ada, fille auſſi de ce Prince ; & *Guillaume de Pfeil*, deſcendu de Marjorie : (mais il y a de l'apparence que cet trois dernières étoient filles naturelles de Guillaume). *Roger de Mandeville* à prétendu à la Couronne en vertu d'un Titre pareil, étant fils d'Alfrique, fille naturelle du même Prince. *Nicolas de Soulez* avoit plus de droit, ſi les bâtards en peuvent donner, parce qu'il étoit l'Héritier le plus prochain des derniers Rois ; puiſque Marjorie ſon aieule, femme d'Alain de Hufer, étoit fille naturelle du Roi Alexandre II. & ſœur par conſéquent d'Alexandre III. *Jean Comin*, Seigneur de Badenoch, tiroit ſon droit du plus haut, ſavoir de Donald Bane, qui avoit uſurpé la Couronne il y avoit plus de deux cens ans ; mais il offroit de ſe déſiſter de ſes prétentions en faveur de Jean Baliol : il auroit dû ajouter, de Robert Bruce & de Jean Haſtings ; car pour dire la vérité, il n'y avoit que ces trois derniers, dont les prétentions euſſent quelque couleur ; celles de Haſtings même étoient à peine telles, comparées avec celles de Bruce, puiſque, quoiqu'ils fuſſent également fils des filles légitimes du Comte David, Ada mère de Haſtings étoit la cadette, qui devoit par conſéquent céder à Iſabelle mère de Bruce (53). Dès que la Sentence contre Bruce eut été prononcée, les autres Prétendans, au nombre deſquels Erie Roi de Norvège s'étoit mis par ſes ambaſſadeurs, s'adreſſerent directement de la Reine Marguerite ſa fille, ne jugérent pas à propos d'inſiſter ſur leurs foibles prétentions, dont ils n'auroient, ſelon les apparences, jamais parlé, ſi Edouard, pour mettre la diviſion entre eux, ne les y avoit portés (54). Enfin le 17 de Novembre les Commiſſaires étant aſſemblés, le Roi fit appeller tous les Prétendans, & leur demanda ce qu'ils avoient à dire pour juſtifier leurs droits. Ils répondirent, qu'ils ne prétendoient pas pourſuivre plus avant leurs demandes, & retirérent leurs Requêtes. Sur cette déclaration, le Roi prononça, qu'ils n'avoient rien à prétendre ſur la Couronne d'Ecoſſe (55).

* Mr. de Rapin le nomme *Robert*. R. D. T.

(53) Abercromby *ubi ſupra* p. 462. 464.

(54) Id. ibid. p. 472.

[*S*] *Robert Bruce & Jean Haſtings prirent la choſe d'un autre biais.*] Jean Haſtings ſoutint, que le Royaume d'Ecoſſe étant un Fief dépendant de l'Angleterre, n'avoit pas plus de privilèges que les autres Fiefs, qui étoient tous diviſibles ; & qu'il devoit par conſéquent être partagé entre Jean Baliol, Robert Bruce, & lui, en qualité d'héritiers des trois filles du Comte David. Robert Bruce ſe voyant exclus du tout par la Sentence prononcée contre lui, ſe joignit à Haſtings, & ſe réduiſit à demander la troiſième partie de l'Héritage, conformément à la Coutume d'Angleterre. Cette demande, quoiqu'elle marquât beaucoup de licheté en ceux qui la faiſoient, (car je fuis obligé de répéter, que je ne reconnois point encore ici en Bruce ce Héros déſintéreſſé, que les Auteurs Ecoſſois nous ont dépeint en ſa perſonne) cette demande, dis-je, étoit extrêmement plauſible, en ſuppoſant que l'Ecoſſe n'étoit qu'un Fief dépendant de l'Angleterre. Car quelle qu'ait été alors la Loi & la Coutume d'Angleterre, j'oſe aſſurer que ſelon celle d'Ecoſſe, les Terres (je ne dis pas les Honneurs) qu'on tenoit de la Couronne étoient diviſibles. C'eſt ce qui paroît par la Seigneurie de Galloway, laquelle, à la mort d'Alain Grand-Maréchal d'Ecoſſe, fut partagée entre ſes trois filles, malgré les oppoſitions du bâtard Macdualan. Et il n'y a point de preuve, que la Loi fût différente en Angleterre, comme Mr Tyrrel (56) voudroit nous le perſuader ; parce, dit-il, qu'à la mort de Jean Scot Comte de Cheſter, décédé ſans enfans, la Dignité de Comte & le Comté avoient été dévolus à la Couronne, ſans que ſes ſœurs y euſſent eu part. Le fait eſt vrai ; mais il eſt évident que dans cette occaſion, la raiſon d'Etat l'emporta ſur la Loi du Pays. Le Comté de Cheſter étoit un Palatinat, & les Comtes étoient de petits Souverains. Le dernier Comte étoit un Prince Ecoſſois, fils de David Comte de Huntington & de Garioch ; & à la mort, ou Marguerite ſa ſœur ainée, la même du chef de laquelle Jean Baliol fon petit-fils demandoit la Couronne d'Ecoſſe, auroit dû ſuccéder, ou la Seigneurie auroit dû être partagée entre cette Princeſſe, & ſes deux ſœurs Iſabelle & Ada, mères des deux autres Prétendans Robert Bruce & Jean Haſtings. Mais les Rois d'Angleterre trouvoient des inconvéniens à perpétuer de petites Souverainetés en Angleterre, & ils n'eurent pas de repos qu'ils n'euſſent engagé les Rois d'Ecoſſe à accepter un équivalent pour les Principautés qu'ils poſſédoient dans le Cumberland, dans le Northumberland &c. Et ce fut la même raiſon, qui empêcha qu'on ne ſuivît la Loi commune dans le cas des trois ſœurs dont j'ai parlé. On leur donna auſſi un équivalent, & on aſſigna à Jean Baliol, gendre de Marguerite la ſœur ainée, en vertu des droits qu'il avoit de ſon chef & de celui de Dervegilde ſa fille, les Fiefs de Thorkeſey, de Germemuth & de Luddingland, juſqu'à ce que le Roi lui donnât un autre équivalent de la part du Comté de Cheſter (57). Ce Comté étoit alors diviſible ſelon la Loi d'Angleterre, & la Seigneurie de Galloway ſelon celle d'Ecoſſe ; & par conſéquent le Royaume, étant que Fief de la Couronne d'Angleterre, comme on prétendoit alors qu'il l'étoit, étoit auſſi diviſible ſelon les Loix des deux Royaumes (58). On n'en juges pourtant pas ainſi. Edouard propoſa les deux Queſtions ſuivantes. 1. Si le Royaume d'Ecoſſe étoit un Fief diviſible ? 2.° Ou ſi ne l'étant pas, les acquiſitions faites par les Rois d'Ecoſſe devoient ſuivre la commune Loi des Héritages ordinaires ? L'avis unanime du Conſeil du Roi & des Commiſſaires fut, que le Royaume d'Ecoſſe étoit un Fief indiviſible ; & que les acquiſitions, faites par les Rois dans le Royaume même, ceſſoient d'être diviſibles dès le moment qu'elles paſſoient en leurs mains (59). Cette dernière Sentence ſemble infinuer, que Robert Bruce & Jean Haſtings, ou peut-être quelque autre des Prétendans, avoient formé des prétentions ſur des Terres de la Couronne, poſſédées auparavant par des particuliers : on ne voit pas ſans cela, à quel propos cette Queſtion pouvoit venir ſi-tôt.

(55) Rapin *ubi ſupra* p. 47.

(56) Vol. III. p. 70.

(57) Dugdale *Baronage of England*. T. II. p. 124.

(58) Abercromby *ubi ſupra* p. 463. 464.

(59) Rapin *ubi ſupra* p. 47.

[*T*] *Nous ferons quelques réflexions ſur la conduite d'Edouard dans cette affaire.*] „ Tous ces faits, *dit Mr. Tyrrel* (60), qu'on voit encore dans les Archives de la „ Tour, peuvent ſervir de preuves ſuffiſantes de la fidélité avec laquelle le Roi Edouard ſe conduiſit dans cette grande affaire, & que toutes choſes ſe paſſérent à la face du Public, avec le commun conſentement de la „ plus grande partie des Affiſtans . . . . & furent confirmées par celui du Clergé, de la Nobleſſe, & des Etats d'Ecoſſe. Ainſi on ne doit ajouter aucune foi à „ Hector Boëthius, & à ces autres Hiſtoriens, qui rapportent que le Roi uſa de violence pour obtenir leurs „ ſuffrages . . . . . " Il ajoute enſuite, „ qu'il ne prétend point juſtifier tout ce que le Roi fit dans le commencement de cette affaire, en inſiſtant ſi fortement ſur „ ſon droit à la Souveraineté d'Ecoſſe, que les Etats de ce „ Royaume & les Prétendans à la Couronne, ou ne pouvoient, ou n'oſoient contredire." Je ſouhaiterois, dit-là-deſſus Mr. Abercromby, que Mr. Tyrrel eût été un peu plus d'accord avec lui-même dans ſes Obſervations ſur les faits

(60) Vol. III. p. 72. *Add* Abercromby *ubi ſup.* p. 465.

Norham; il reconnut ſa Souveraineté ſur l'Ecoſſe, en termes très clairs & très ſoumis, & il en fit expédier un Acte authentique (u). Il ſe rendit enſuite en Ecoſſe, & en conſéquence des Lettres expédiées par ſon Souverain, & adreſſées aux Gouverneurs des Places, il fut inſtallé & couronné à Scone, le jour de la S. André Patron du Royaume. Il n'eut pas le tems de recevoir les félicitations & les ſoumiſſions de ſon Parti: je dis de ſon Parti *; car ce que tous auroient dû faire, quelques-uns, & en particulier les Bruces, père, fils & grand-père, avec Jean Comte de Caithneſs, Guillaume Douglas &c. le firent, refuſant de le reconnoître. Il fut bientôt obligé de retourner en Angleterre, pour ſe trouver auprès de ſon Souverain, qui ſe propoſoit de célébrer la fête de Noël à Newcaſtle, où Baliol renouvella ſon Hommage [*Y*] le jour de S. Etienne. Il ne tarda pas à s'apperceviоir dans quel eſclavage il s'étoit mis. Diverſes Cauſes, qui ſe devoient juger en Ecoſſe, aiant été portées devant Edouard [*X*], quelques-uns des Prelats & des Seigneurs Ecoſſois repréſentérent au Roi d'Angleterre, qu'il avoit tout récemment promis que les Loix & les Coutumes d'Ecoſſe demeureroient dans leur entier, & qu'on n'invoqueroit pas les Cauſes hors du Royaume: mais leurs remontrances furent inutiles. Edouard lui-même leur déclara, & leur fit déclarer par Robert Brabanſon, Prémier Juge du Banc du Roi, „ qu'encore que pendant la vacance du Trône, il eût fait aux Ecoſſois quelques pro„ meſſes à tems, qu'il avoit exactement obſervées, il ne prétendoit plus être lié par ces promeſſes, „ depuis qu'il y avoit un Roi en Ecoſſe; que ſes proteſtations ſubſiſtoient dans toute leur force; qu'il „ ne vouloit pas ſe départir du droit de faire juger toutes les Affaires qui regarderoient ce Royaume, „ au lieu & dans le tems qu'il le jugeroit à propos; & qu'il prétendoit uſer de la Souveraineté & de „ la

(u) Rapin ibidem.

* Rot. des Aff. pub. T. II. p. 604.

faiſs qui font en diſpute entre les Ecrivains Anglois & Ecoſſois, & que la plupart ont mal repréſentés, ou par ignorance, ou par malice. Il eſt vrai qu'il a bien de la peine à démêler le vrai d'avec le faux, & à diſcerner le droit de celui qui aiant ſon Hiſtoire ſous les yeux en compoſant la leur, font inexcuſables pour leur partialité déclarée. Il rend juſtice aux Ecoſſois, en bien des occaſions . . . . Mais partagé en quelque façon entre le préjugé & la vérité, il ſe laiſſe ſouvent aller à des obſervations contraires à des faits qu'il rapporte lui-même. De-là vient que, ſelon lui, on peut juſtifier la ſincérité des démarches d'Edouard, parce qu'il agit à la face du Public; mais qu'on ne peut point juſtifier la manière forte, en laquelle il inſiſta ſur la Souveraineté ſur un Royaume independant: & encore, qu'on ne doit point ajouter foi aux Auteurs qui diſent qu'il uſa de violence, quoiqu'il avoue que les Prétendans, & les Etats d'Ecoſſe, ainſi qu'il les nomme, *ou ne pouvoient, ou n'oſoient le contredire.* La raiſon en eſt claire: il profita de leurs funeſtes diviſions, les attira hors de leur Pays, & leur aiant d'abord, par les Troupes dont ils étoient environnés, & par ſaiſi une ſoumiſſion forcée, il ſuivit juſqu'à la fin les mêmes meſures, en s'emparant de toutes les Places fortes d'Ecoſſe, en rempliſſant tout le Royaume de Troupes Angloiſes, & en gagnant quelques-uns des Nobles par ſes careſſes, & en obligeant les autres, particuliérement les Seigneurs du Haut-Pays, comme Alexandre d'Argyle Seigneur de Lorn, Alexandre & Donald des Iles, à répondre de l'obéiſſance & de la ſoumiſſion de leurs Vaſſaux. Si ce n'étoit pas-là uſer de violence, & une ſuite de violences continuée depuis le commencement de l'affaire juſques deux mois après ſa déciſion, que les Troupes Angloiſes évacuérent les Places qu'elles occupoient en Ecoſſe, je ne ſai plus à quoi l'on donnera le nom de violence. Ce dont je ſuis ſûr, c'eſt que jamais Peuple n'a été abuſé d'une manière plus honteuſe, ni traité avec plus de hauteur, en vertu même du droit de Conquête (61). Il paroît, dit Mr. de Rapin (62), par toute la conduite d'Edouard, qu'au commencement ſon intention n'étoit pas de s'emparer de l'Ecoſſe, comme Buchanan l'en accuſe; mais ſeulement de rendre ce Royaume dépendant de l'Angleterre. Il avoit cela de commun avec la plupart de ſes Prédéceſſeurs. Sans parler des Rois Saxons & des prémiers Rois Normans, Henri II. n'eut pas plutôt le Roi Guillaume en ſon pouvoir, qu'il voulut profiter du malheur de ce Prince, en l'obligeant à lui faire hommage de ſon Royaume. Henri III, père d'Edouard, voulut exiger la même choſe d'Alexandre III; mais il ne lui fut pas poſſible d'y réuſſir. On ne peut donc pas inférer des prémiéres démarches d'Edouard, qu'il eût formé le projet de ſe rendre maître de l'Ecoſſe, puiſqu'il ne demandoit que la Seigneurie directe, ſans jamais inſiſter ſur l'utile, touchant laquelle il ſe contenta de faire une ſimple proteſtation. S'il eût eu ce deſſein, il auroit pu aiſément trouver des prétextes plauſibles de mettre des Garniſons Angloiſes, & des Gouverneurs à ſa dévotion, dans les Places qui lui furent livrées. Il pouvoit alléguer, que tous les Ecoſſois aiant déjà pris parti pour quelqu'un des Prétendans, on ne pouvoit confier la garde des Places à des gens de leur Nation, ſans expoſer le Royaume au danger d'une Guerre Civile. Mais au-lieu de s'aſſurer par ce moyen le poſſeſſion du Royaume, il confirma tous les Gouverneurs, & ſe contenta de recevoir leur Serment; précaution qu'un Prince auſſi habile qu'il l'étoit, auroit ſans doute trouvée peu ſûre, s'il eût eu de mauvais deſſeins. Voilà ce que dit Mr. de Rapin. Et voilà ce que nous avons à remarquer là-deſſus. Prémiérement, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'Edouard mit des Garniſons Angloiſes dans les Places d'Ecoſſe (63): car comment concevoir ſans cela qu'on lui ait remis le Royaume, ainſi qu'il le demanda expreſſément, ſelon Mr. de Rapin lui-même (64)? En ſecond lieu, ce qui ſe paſſa avec Gilbert d'Unfreville (65), rapporté auſſi par Mr. de Rapin, ſemble inſinuer clairement, que les Gouverneurs furent obligés de remettre les Places confiées à leurs ſoins, & qu'on en mit d'autres en leur place. Quoi qu'il en ſoit, Mr. de Rapin ajoute (66), qu'on ne peut guéres diſconvenir qu'Edouard n'ait voulu profiter de cette favorable conjoncture, pour établir ſa Seigneurie directe ſur l'Ecoſſe, & exécuter ainſi le projet que ſes ancêtres avoient formé, mais qu'ils n'avoient pu pleinement exécuter. Il eſt difficile de juger, s'il croyoit lui-même avoir un droit bien légitime; ou ſi, conſidérant l'état où l'Ecoſſe ſe trouvoit alors, il voulut profiter de l'occaſion pour établir un nouveau droit. Ce dernier eſt plus apparent; quoiqu'il n'arrive que trop ſouvent que les hommes ſe laiſſent prévenir en faveur de ce qui leur eſt avantageux. En effet, vouloir tirer des preuves des Hiſtoires compoſées par des Anglois, pour faire voir que l'Ecoſſe dépendoit de la Couronne d'Angleterre, c'étoit avouer qu'il n'en avoit pas de meilleures. Certainement, un Hommage tel que celui-là devoit être juſtifié par des preuves plus authentiques. On a bien de la peine à ſe perſuader, que ſi le Royaume d'Ecoſſe eût été dépendant de l'Angleterre depuis un tems immémorial & ſans aucune interruption, on n'eût pu trouver dans les Archives du Souverain qu'un ſeul Hommage en forme, rendu par les Rois d'Ecoſſe. Il eſt donc apparent, que ſans être trop bien convaincu de ſon droit, il voulut, pour le bien établir, ſe prévaloir de l'avantage que lui donnoit la fituation où les affaires ſe trouvoient, ſachant bien que perſonne n'étoit en état de s'y oppoſer, puiſque les deux Chefs de Parti avoient tant de raiſons de le ménager. Mais je ne ſai ſi l'acquieſcement des Ecoſſois pouvoit ſuffire, pour lui acquérir un nouveau droit. C'eſt ce que je laiſſe à décider à ceux qui ſont verſés dans ces matières. Quoi qu'il en ſoit, il ſemble qu'on ne peut pas bien juſtifier ce Prince, qui, par une ambition ſans bornes, alluma entre les deux Nations de la Grande Bretagne une guerre, qui fit couler des torrens de ſang de l'une & de l'autre. Que ſi l'événement peut être compté pour quelque choſe dans les affaires de cette nature, & ſi l'on peut l'auvégarder quelquefois comme une preuve de la juſtice ou de l'injuſtice d'une Cauſe, on voit par l'Hiſtoire, que bien qu'au commencement Dieu ait favoriſé l'entrepriſe d'Edouard, il permit pourtant qu'enfin les projets des Anglois s'en allaſſent en fumée.

(61) Abercromby ibid.
(62) Ubi ſupra p. 30.

[*Y*] *Baliol renouvella ſon Hommage.*] Voici en quelle forme & en quels termes: „ Mon Seigneur Edouard, „ Roi d'Angleterre, & Souverain Seigneur du Royaume „ d'Ecoſſe, Moi Jean Roi d'Ecoſſe je deviens votre „ Homme-Lige, pour tout le Royaume d'Ecoſſe, avec „ ſes dépendances, lequel je reçois & tiens, & dois re„ cevoir & tenir de droit, pour moi & pour mes Succeſ„ ſeurs les Rois d'Ecoſſe, héréditairement, de vous, & „ de vos Succeſſeurs les Rois d'Angleterre; & je promets „ de vous être fidéle, & à vos Succeſſeurs les Rois d'An„ gleterre, envers & contre tous.“ Cet Hommage eſt fort différent de celui que les Rois d'Ecoſſe avoient fait auparavant pour les Terres qu'ils poſſédoient en Angleterre; & il prouve clairement que juſqu'à ce tems-là (excepté l'Hommage forcé rendu par le Roi Guillaume) ils n'en avoient jamais fait pour l'Ecoſſe même; puiſque ſans cela, ils l'auroient fait en termes non moins exprès que ceux qu'on vient de rapporter (67). A quoi l'on peut ajouter, que quand Baliol fit ſon Hommage, le Grand-Chambellan d'Edouard lui aiant demandé les droits dûs par les Vaſſaux, on ne put rien trouver pour ſervir de régle ſur ce ſujet, & qu'il ignoroit lui-même combien il devoit demander. Edouard lui-même fut obligé de les fixer à vingt livres ſterling, ce qui étoit le double de ce qu'un Comte payoit en pareille occaſion (68).

(67) Abercromby ubi ſup. p. 473.

(68) Rot. des Aff. pub. T. II. p. 600. Abercromby ubi ſup. p. 500.

[*X*] *Diverſes Cauſes, qui ſe devoient juger en Ecoſſe, furent portées devant Edouard.*] En voici un exemple. Un certain Roger Barthelemi, Bourgeois de Berwick, qui étoit dans ce tems-là une Ville reconnue pour être du Royaume d'Ecoſſe, eut l'inſolence ſans exemple de porter plainte à Edouard contre quelques Officiers ou Juges établis par le Roi Jean, & par cela même contre Jean lui-même. Sans doute qu'il fut excité ſous-main à entreprendre l'affaire; ainſi il n'eſt pas étonnant qu'il fut écouté favorablement, & qu'on ordonnât que juſtice lui fût faite ſelon les Loix d'Angleterre. Il faut avouer, qu'on ne pouvoit faire un affront plus ſanglant au Roi & au Royaume

(63) Voy. la Rem. [O]. Citat. (44).
(64) Là-même Cit. 42.
(65) Là-même à la Cit. (44).
(66) Ubi ſupra p. 51.

„ la Seigneurie directe qu'il avoit sur l'Ecosse, comme ses Prédécesseurs en leur tems l'avoient eue, „ jusqu'a faire venir le Roi d'Ecosse même en Angleterre, toutes les fois qu'il le jugeroit convena- „ ble." Ce langage étoit net & sans équivoque : cependant, afin que personne ne pût douter du dessein qu'il avoit de réduire la Nation en servitude, deux jours après on fit signer à Jean des Lettres Patentes, qui portoient „ que Jean Roi d'Ecosse le déchargeoit, lui Edouard, de toutes les pro- „ messes, concessions & ratifications qu'il avoit faites pendant que le Trône d'Ecosse avoit été va- „ cant, & qu'en vertu de sa Seigneurie directe il en avoit été en possession." Cet Acte fut scellé du Sceau du malheureux Jean, & du Cachet de tous ceux de ses Sujets qui se trouvérent auprès de lui. Avant ce tems-là, ce Prince n'étoit pas fort estimé déja de ses Sujets ; plusieurs ne reconnoissoient point ses droits ; & tous étoient, ou devoient être persuadés, que quand même son droit auroit été incontestable, il n'étoit pas leur Roi, tant qu'il reconnoissoit un Supérieur. Cependant la plupart étoient disposés à le reconnoître, dans l'espérance que la qualité de Roi, & la possession du Royaume, lui inspireroient des sentimens convenables à sa Dignité : d'autant plus qu'il étoit évident, que tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors, étoit l'effet de la contrainte & de la violence, & qu'il n'avoit pu se dispenser de se soumettre comme il avoit fait, sans risquer, finon sa vie, du moins ses prétentions à la Couronne. Mais quand on vit que, fur le Trône même, il demeuroit sujet & dépendant, les sentimens variérent davantage qu'ils n'avoient fait à fon égard ; les plus courageux s'attachérent à chercher les moyens de le délivrer & de le délivrer eux-mêmes de l'esclavage ; tandis que d'autres, soit pour lui inspirer du ressentiment, soit, comme c'est l'ordinaire, pour se mettre bien dans l'esprit des Puissances supérieures, appelloient des Sentences légales de leur Roi & des Juges d'Ecosse, au Roi & au Parlement d'Angleterre. On voit par le Recueil des Actes publics de Rymer, que plusieurs en agirent ainsi, & qu'ils furent encouragés même à cet insolent procédé, & caressés pour l'avoir tenu : nous en donnerons quelques exemples ci-dessous [*T*]. C'étoit-là une injure qui portoit non seulement sur

me d'Ecosse ; & qu'il ne se pouvoit en même tems rien de plus injuste en soi, que de juger des Ecossois par les Loix & les Coutumes d'Angleterre, auxquelles ils n'avoient jamais été sujets, & dont ils n'avoient même aucune connoissance (69).

(69) Abercromby *ubi sup.* p. 479.

[*T*] *Nous en donnerons quelques exemples ci-dessous.*] Un Marchand de Gascogne présenta une Requête à Edouard, dans laquelle il exposoit, qu'Alexandre III, dernier Roi d'Ecosse, avoit été fon débiteur d'une certaine somme, qui lui étoit encore due, sans que toutes les sollicitations auprès du nouveau Roi eussent pu lui faire obtenir son payement : que pour cette cause il s'adressoit à lui, comme Souverain du Roi d'Ecosse, pour lui demander justice. Edouard, embarrassé avec raison d'une accusation de faire usage de ses droits, fit sommer le Roi d'Ecosse de se trouver à Westminster le lendemain de l'Ascension, pour répondre en personne aux plaintes portées contre lui par le Marchand. Cette Citation est datée du 8 de Mars 1293, environ deux mois après qu'Edouard fut parti de Newcastle. Huit jours après, il fit faire à Baliol une seconde Citation, dont voici le sujet. Pendant qu'Edouard étoit encore à **Berwick**, il avoit donné ordre aux Régens d'Ecosse de mettre Macduphe, Comte de Fyffe, en possession de certaines Terres, fur lesquelles ce Seigneur avoit des prétentions. Cet ordre avoit été exécuté avant le Couronnement de Baliol, pendant qu'Edouard étoit encore maître de l'Ecosse. Dans le prémier Parlement que le nouveau Roi tint à Scone, le Comte de Fyffe fut accusé de s'être mis injustement en possession de ces Terres, dont la garde appartenoit au Roi. C'étoit proprement l'accuser d'une précipitation affectée en s'adressant au Roi d'Angleterre, & de n'avoir pas attendu qu'il y eût un Roi fur le Trône d'Ecosse. Sur cette accusation, le Parlement ordonna qu'il seroit enprisonné (70). Quelque tems après, ce Seigneur aiant été mis en liberté, & se croyant en droit de se plaindre de l'injustice de cette procédure, qui avoit été entamée à la sollicitation des Abbenuchthies, ennemis mortels de sa famille, alla en Angleterre, & se plaignit à Edouard, qu'aiant été mis en possession par lui-même des Terres en dispute, le Roi Jean n'avoit pas laissé de l'en déposséder, à fon grand préjudice, & au mépris du Roi d'Angleterre le Souverain Seigneur de l'Ecosse. Edouard fit fur le champ sommer le Roi d'Ecosse de comparoître devant lui, le lendemain de la Trinité, en quelque lieu qu'il se trouvât, pour répondre aux plaintes de Macduphe contre lui (71). Il fut cité une troisième fois le 15 de Juin suivant. Quelques mois après, il reçut une quatrième Citation. Et enfin un an après, il fut cité une cinquième fois ; & toujours pour différens fujets, mais tels peu importans & fort légers. Toutes ces Citations firent comprendre au nouveau Roi d'Ecosse, qu'il s'étoit moins rendu Vaffal, qu'Esclave du Roi d'Angleterre (72). Mais les Ecossois, divisés encore entre eux, intimidés par la puissance de l'Angleterre qui étoit dans ce tems-là à son plus haut point, & désunis par des malheureusement par la lâcheté de leur Roi, qui auroit dû inspirer par fon exemple des sentimens d'honneur aux autres, n'avoient encore pris aucunes mesures pour résister ; ce qui obligea leur Phantome de Roi à obéir aux Citations. Il jouit d'abord dans le Parlement d'Angleterre, des mêmes honneurs qu'avoient eu les Rois d'Ecosse ses Prédécesseurs, quand ils avoient paru à la Cour d'Angleterre en qualité de Princes de Cumberland, d'être assis à côté du Roi d'Angleterre, également élevés au-dessus du reste de l'Assemblée. Mais quand il fut question de son affaire avec le Comte Macduphe, tous les Historiens Ecossois affurent qu'on lui refusa d'agir par Procureur, & qu'on ne lui voulut même point permettre de répondre de sa place, mais qu'il fut contraint de se lever, & de se tenir à la *Barre* : traitement cruel, que Baliol lui-même ne put supporter. Auſſi son indignation éclata par sa réponse. Il dit, qu'étant Roi d'Ecosse, il ne pouvoit répondre à la plainte de Macduphe, ni fur rien qui regardât son Royaume, sans avoir prémièrement consulté ses Sujets. Macduphe insista pour obtenir Sentence contre lui ; & Edouard lui dit nettement, qu'il étoit fon Homme-lige & fon Feudataire, même pour le Royaume d'Ecosse : que comme tel, il l'avoit cité à répondre ; & qu'il eût à le faire, ou qu'on prononceroit par défaut. Il fit la même réponse ; & comme on lui dit qu'il devoit demander que la Cause fût renvoyée à un autre jour, il dit qu'il n'en feroit rien. S'il s'en fût tenu à cette résolution, il auroit agi en Roi, & il auroit regagné l'affection & l'estime de ses Sujets. Mais outre qu'il ne savoit point à quelle violence on pourroit en venir par rapport à la perfonne, il eût nécessairement engagé ses Sujets dans une guerre, à laquelle ils n'étoient point préparés. Car on avoit résolu, s'il n'eût point défendu fa Cause, ni demandé jour, ni allégué les raisons de son refus, que tous les principaux Châteux seroient saisis entre les mains d'Edouard, jusqu'à ce qu'il eût donné une entière satisfaction. Mais avant qu'on prononçât la Sentence il se foumit de nouveau, reconnut encore la Seigneurie directe du Roi d'Angleterre fur l'Ecosse, & aiant promis qu'il répondroit devant le Parlement d'Edouard après Pâques, & le conduiroit comme il devoit envers lui, on permit à ce pauvre Roi de s'en retourner & d'aller consulter fes Sujets. C'est ce qu'on trouve dans un Acte public, qui fe conserve dans la Tour de Londres : mais, pour dire la vérité, je ne fai pas jusqu'où l'on peut ajouter foi à chaque particularité, qui se trouve dans ces Actes dressés par les Notaires ou Clercs d'Edouard. Qu'on ait confeillé au Roi Jean de faire une espèce d'amende honorable de fa prétendue opiniâtreté & de le faire de la manière rapportée dans cet Acte, c'est ce dont je ne doute point. Mais si ce qu'un Moine de S. Alban de ce tems-là (73) écrit, & qu'on trouve en manufcrit, eſt vrai, j'aurois de penchant à croire que Baliol s'en tint à ce qu'il avoit d'abord répondu, „ qu'il ne „ pouvoit rien dire fur ce qui regardoit fon Royaume, ni „ conſéquemment fe charger de nouvelles obligations, „ fans consulter prémièrement ſes Sujets." Et voici ma raiſon : c'eſt que cet Auteur dit, qu'immédiatement avant que Jean fe rendît au Parlement à Londres, la *Noblesſe d'Ecoſſe choiſit douze Pairs, pour gouverner en ſon abſence.* Il ſemble qu'il promit à ces Seigneurs de leur rendre compte de ce qu'il feroit. N'oſant donc rien faire ſans leur avis, *ils portèrent ſecrettement, pour preuve de leur droit, ce qui*, continue l'Auteur, *irrita ſi fort Edouard*, qu'il *ſaiſit tout ce que Baliol poſſédoit en Angleterre.* Si le fait eſt vrai, Edouard gagna à la retraite de ce Prince ; car outre les grands biens que le Roi avoit hérités des Baliols ſes ancêtres, il poſſédoit encore en qualité de Roi d'Ecoſſe (74), non ſeulement les Terres de Penrith, & d'autres Terres dans les Provinces du Nord, données par Henri III à Alexandre II, comme un équivalent de ſes prétentions ſur le Northumberland & le Cumberland, mais auſſi la Seigneurie de Huntington, & les Terres de Tyndale. Si tout cela demeura perdu pour les Rois d'Ecoſſe, c'eſt ce que je ne déciderai point : ce qu'il y a de certain, c'eſt que dans la ſuite toutes ces Terres ont été perdues pour eux, & qu'ils n'ont pas même eu envie de rentrer en poſſeſſion de ces funeſtes, quoique riches Fiefs, qui avoient fourni aux Rois d'Angleterre de ſi fréquens prétextes de prétendre à la Souveraineté de l'Ecoſſe (75). Nous remarquerons ici, que Buchanan prétend (76), que ce fut par hazard que le Roi d'Ecoſſe ſe trouva au Parlement d'Angleterre. Mais c'eſt ce qui n'a guères d'apparence. Comment peut-on s'imaginer que le nouveau Roi eût quitté ſi tôt ſon Royaume, pour ſe mettre entre les mains d'un Souverain dont il n'avoit pas de grandes faveurs à eſpérer, & cela dans un tems, où l'on devoit examiner une affaire, dans laquelle il étoit

queſtion

(70) Rapin *ubi ſupra* p. 52.

(71) Abercromby *ubi ſup.* p. 479. 480.

(72) Rapin *ubi ſupra* p. 152.

(73) Tyrrel Vol. III. p. 70.

(74) Anderſon's *Eſſays* p. 234. 235.

(75) Abercromby *ubi ſup.* p. 480. 481.

(76) Thuan. *ſub Dionyſia* p. 256.

sur le Roi, mais fur toute la Nation Ecoſſoiſe; & le Parlement d'Angleterre, devant lequel le Roi fut obligé de plaider ſa Cauſe contre un de ſes Sujets, ſtatua des choſes qui dépouilloient preſque entiérement ce Prince de ſon autorité [Z]. Tous ces affronts ne furent pourtant pas capables d'animer le timide Baliol, peut-être parce qu'il ne ſe ſentoit pas encore en état de faire tête à un Souverain impérieux. Car vers l'année 1294, la guerre s'étant allumée entre Edouard & Philippe Roi de France, on dit que Baliol ſe conduiſit, du moins extérieurement, en Sujet fidéle à ſon Souverain, qu'il aſſiſta même à un grand Conſeil qu'Edouard aſſembla à Londres en 1294, & qu'il céda les revenus de trois années de toutes les Terres qu'il poſſédoit en Angleterre, pour contribuer aux fraix de la guerre contre la France (*). Quoi qu'il en ſoit, l'année ſuivante il ſe ligua avec Philippe Roi de France contre Edouard [AA]. Quoique le Traité ſe négociât fort ſecrettement à Paris, Edouard en eut le vent: ainſi, pour prévenir les deſſeins du Roi d'Ecoſſe, il lui demanda les Châteaux de Berwick, de Roxburgh & de Jedburgh, pendant que la guerre dureroit; promettant par ſa Lettre, qui eſt du 8 d'Octobre, de les lui rendre enſuite (y). Mais Baliol le refuſa, & pour faire voir qu'il étoit réſolu à ne plus porter le joug de la Domination Angloiſe, il chaſſa de ſes Etats tous les Anglois, ſans en excepter les Eccléſiaſtiques, & il ne permit à aucun de cette Nation d'y demeurer, à moins qu'ils ne prêtaſſent ſerment de l'aſſiſter contre leur légitime Souverain & ſes Compatriotes [BB]. Peu de tems après

(*) Abercromby *ubi ſup.* p. 478-484.

(y) Id. ibid. p. 489. & Rapin *ubi ſup.* p. 521.

queſtion d'une plainte portée contre lui par un de ſes Sujets? Il eſt bien plus vraiſemblable, que la crainte l'obligea à obéir aux Citations d'Edouard.

[Z] *Le Parlement ſtatua des choſes, qui dépouilloient preſque entiérement ce Prince de ſon autorité.*] Voici les Articles dont il s'agit (77). „ I. Et cas que le Roi d'Ecoſſe cité, pour quelque raiſon que ce ſoit, à comparoître „ devant ſon Souverain Seigneur le Roi d'Angleterre, „ manque à ſe préſenter au jour marqué, il aura à com„ paroître le lendemain pour ſe purger du crime d'obéiſ„ ſance, & de déſobéiſſance: à faute de quoi, il perdra la „ connoiſſance de l'affaire en queſtion, & ſera à la diſcré„ tion & à la merci de ſon Souverain Seigneur. II. Si, „ à ſa comparution, il paroît que le plaignant, dans le „ cas où il a interjetté appel, a été condamné à tort, ſoit „ par le ſuſdit Roi, ou par les Juges ordinaires ſous lui, „ le ſuſdit plaignant, en vertu de la Sentence du Parle„ ment d'Angleterre, rentrera dans ſon droit, & ſera dé„ dommagé de ſes dépens; & le ſuſdit Roi ſera puni de „ iniquité, à la diſcrétion & à la merci de ſon Souverain. „ III. Le ſuſdit plaignant ſera tenu dès ce moment, de „ faire l'hommage pour les Terres recouvrées, & de ren„ dre les mêmes ſervices au Seigneur direct, qu'il avoit „ coutume de rendre au Roi d'Ecoſſe; enſorte que le ſuſ„ dit Roi n'aura plus aucune autorité, pouvoir, ni ju„ riſdiction ſur la perſonne, les Terres, les Fiefs &c. du „ ſuſdit plaignant. IV. On accordera à tous ceux qui, „ des Tribunaux d'Ecoſſe, porteront leurs plaintes à cette „ d'Angleterre, pendant la durée du procès, une garan„ tie pour leurs perſonnes, leurs familles, leurs Terres, „ leurs Fiefs, leurs revenus &c. s'ils le ſouhaitent. Et ſi „ pendant ce tems-là, il arrive le moindre tort ou dom„ mage au Garant, le ſuſdit Roi d'Ecoſſe & ſes Héritiers „ ſeront déchus de tous les droits & titres qu'ils ont à „ l'hommage & au ſervice des ſuſdits plaignans, qui dès „ ce moment deviendront & demeureront à jamais Vaſ„ ſaux immédiats du Roi d'Angleterre & de ſes Héritiers; „ & le Roi d'Ecoſſe ſera, comme ci-deſſus, à la diſcré„ tion & à la merci de ſon Souverain Seigneur." C'étoit-là certainement la voie la plus courte, la plus aiſée, & la plus ſure de voir bientôt la fin de toutes les affaires; & ſur ce pied-là, il eſt clair que le Roi d'Ecoſſe étoit moins Roi dans ſon Royaume, que le plus petit Baron ne l'eſt & ne l'a jamais été dans ſa petite Cour. C'eſt la réflexion que fait Mr. Abercromby, que tout le monde trouvera, je m'aſſure, parfaitement bien fondée.

[AA] *Il ſe ligua avec Philippe Roi de France contre E. douard.* „ Le Roi de France, dit Mr. Prynne (78), par „ ſes ſollicitations ſecrettes, par ſes Lettres & ſes pro„ meſſes, engagea Jean Baliol Roi d'Ecoſſe, avec tous les „ Prélats, les Seigneurs & le Peuple, à entrer ſecrette„ ment dans la plus perfide Ligue, pour faire la guerre „ d'une maniére offenſive & défenſive à leur Souverain „ Seigneur . . . . contre les ſermens qu'ils avoient pré„ tés ſolennellement depuis peu, & malgré l'Hommage „ qu'ils avoient rendu, & confirmé par leurs ſignatures & „ leurs ſceaux. Sur quoi Mr. Abercromby s'écrie (79): „ La vérité eſt, qu'aucun de ces ingrats, perfides, & re„ belles Rois d'Ecoſſe, ni les perfides Ecoſſois ſoumis à „ leurs ordres (c'eſt ainſi qu'il lui plaît de les nommer „ ſauſſiſſement) ne ſe crurent, & n'éxiſtérent nullement „ obligés à tenir des ſermens & à remplir des obligations „ extorquées par violence, ou d'un Roi qui ne l'étoit que „ de nom, ou de Sujets trompés d'abord, & contraints „ enſuite à céder leurs Libertés & leurs Privilèges, qui „ leur aiant été tranſmis par leurs ancêtres libres & indé„ pendans, appartenoient plus à leur poſtérité qu'à eux„ mêmes. C'eſt ce qu'ils repréſentérent à celui qui étoit „ dans ce tems-là le Juge naturel de ces ſortes de queſ„ tions, le Pape Céleſtin, qui (ſur leurs faux expoſés, dit „ Mr. Echard (80)) les diſpenſa par une Bulle particuliè„ re de leur Serment & de leur Hommage. Boniface VIII „ ſon ſucceſſeur en fit dans la ſuite autant; & la Lettre „ du dernier, dont nous parlerons ci-deſſous, fera con„ noître au Lecteur juſqu'où ces deux Pontifes avoient „ été mal informés." Comme le Roi d'Angleterre avoit fait une puiſſante Ligue contre le Roi de France, „ il „ ne faut pas douter que celui-ci à ſon tour ne ſouhaitât „ de la contrebalancer, pour ſon propre intérêt, par une „ autre contre Edouard; & il avoit des raiſons de penſer „ que les Ecoſſois, dans la ſituation où ils ſe trouvoient par rapport à l'Angleterre, ne ſeroient pas aſſez ennemis d'eux-mêmes pour refuſer ſon amitié & ſon aſſiſtance, s'il la leur offroit. Nous ne trouvons pourtant point qu'il ait fait les premiéres avances (81). Mais, ſi nous en devons croire les Hiſtoriens Anglois, les Ecoſſois étoient extrêmement mécontens de ce que le Roi d'Angleterre leur avoit donné un Roi; quelques-uns proteſtérent en quelque façon, & d'autres murmurérent, contre ce qui s'étoit fait; & s'appercevant que le Roi qu'on leur avoit donné étoit un bon-homme fort facile, ils mépriſérent ſon autorité, & s'étant ligués enſemble, ils ſe faiſirent de lui, *ceci*, dit Mr. Abercromby dans une parenthéſe, *eſt ſe croit faux, & ſe ne trouve en aucun autre endroit, qu'on ait uſé de violence*), le conduiſirent dans l'intérieur du Royaume, l'enfermérent dans un Château extrêmement fort, environné de montagnes preſque inacceſſibles, & lui donnérent des Gardes. Après cela on aſſemble un Parlement à Scone, où, ſelon la coutume de France, on choiſit douze Pairs, ſavoir quatre Evêques, quatre Comtes, & quatre Barons, par l'avis deſquels le Roi devoit ſe gouverner. Ils firent auſſi faire un Grand Sceau pour les Etats d'Ecoſſe, comme on les nommoit; & les Pairs obligérent le Roi à conſentir à la tranſlion qu'ils méditoient, c'eſt-à-dire, à envoyer des Ambaſſadeurs au Roi de France, avec des Pouvoirs, auxquels on avoit mis le Sceau du Roi & celui des Etats. Les Ambaſſadeurs du Royaume Evêque de S. André, le même qui avoit eu part ci-devant aux bonnes graces du Roi Edouard (82), Matthieu Evêque de Dunkeld, le Chevalier Jean Soules, & le Chevalier Ingelrame d'Umfreval, partirent, ainſi munis de leurs Lettres de créance, & de leurs Pleins-pouvoirs, datés de Sterling le 5 de Juillet 1295, furent reçus avec beaucoup d'honneur à la Cour de France, & réuſſirent ſi heureuſement dans leur négociation, que le Traité propoſé par le Roi Jean fut conclu le 23 d'Octobre, aux conditions ſuivantes. I. *Qu'Edouard fils du Roi Jean épouſera la fille de Charles de Valois, Comte d'Anjou, frére du Roi de France.* II. *Que le Roi Jean & ſes Succeſſeurs aſſiſteront de toutes leurs forces, par mer & par terre, le Roi Philippe, dans la preſente guerre contre le Roi d'Angleterre & ſes Alliés &c. Et qu'à ſes propres dépens il entrera en Angleterre, pour faire une puiſſante diverſion en faveur de la France, toutes les fois qu'elle ſera attaquée par le ſuſdit Roi d'Angleterre, ou par ſes Alliés.* III. *Que le Roi Jean engagera les Prélats, Comtes, Barons, Gentilshommes, & les Villes d'Ecoſſe, à témoigner, autant qu'ils en ſeront capables, leur conſentement au preſent Traité, en envoyant en France leur approbation ſcellée de leurs ſceaux.* IV. *Que de la même maniére, ſi le Roi d'Angleterre attaque l'Ecoſſe, le Roi de France lui fera la guerre d'un autre côté, pour faire diverſion, & ſi cela eſt néceſſaire, envoiera des Troupes auxiliaires, qui ſeront à ſa charge juſqu'à leur arrivée en Ecoſſe.* V. *Que de part ni d'autre on ne fera point la paix, que du conſentement des deux Parties contractantes.* Dans les Piéces authentiques rélatives à ce Traité, que nous avons, il y a une choſe digne de remarque. Car ſi le Roi Jean commence ſes Lettres à Philippe en ces termes, *au très excellent Prince, mon Seigneur* (certainement à cauſe des Terres qu'il poſſédoit en Normandie) *& ami, s'il lui plaît, Philippe*; le Roi de France, dans ſa réponſe au Roi Jean, le qualifie ſon *très cher ami*. Sans doute que ces derniers Titres étoient rélatifs à l'ancienne alliance & amitié des deux Rois, qui avoit été en quelque maniére rompue par la ſoumiſſion du Roi Jean à l'Angleterre. Ce qui lève tout doute à cet égard, c'eſt la ratification du Traité par le Roi Jean, qui exprime clairement leur conſtant, ſincére, & inviolable attachement l'un pour l'autre (83).

[BB] *A moins qu'ils ne prêtaſſent ſerment de l'aſſiſter contre leur légitime Souverain & leurs Compatriotes.*] „ C'étoit-là, dit Mr. Tyrrel (84), une imagination extravagante; car comment un Serment forcé pouvoit-il lier les autres, pendant que les Ecoſſois eux-mêmes venoient de violer le Serment de fidélité qu'ils avoient fait au Roi Edouard, ſous prétexte qu'ils y avoient été forcés?" Sur quoi Mr. Abercromby dit (85): „ Je ſuis entiérement du même ſentiment, & je fais dans la „ pen-

(77) Prynne's *Collect. T.* III. p. 551, 552. apud Abercromby *ubi ſup.* p. 482. & 502.

(78) *Ubi ſupra* p. 602.

(79) *Ubi ſupra* p. 482. 483.

(80) L. II. p. 313.

(81) Mezeray pourtant, *Abrégé de l'Hiſt. de France* T. II. p. 782. dit que Philippe *refuſa de ſe Roi Jean, deja abandonné par ſes Anglois, qui l'indignoient de l'aſſujettiſſement aux Anglois*, & trompa le Traité qu'il avoit fait avec Edouard & de s'allier avec la France.

(82) Voy. la Rem. [C].

(83) Abercromby *ubi ſup.* p. 485. 486.

(84) Vol. III. p. 92.

(85) *Ubi ſup.* p. 492.

après il leva entiérement le masque, déclara qu'il ne vouloit plus reconnoitre le Roi d'Angleterre, & le lui signifia par une Lettre [*CC*]. Edouard étoit alors fur le point de faire embarquer fon Armée pour la mener en France; mais craignant que les Ecoſſois ne fiſſent une dangereuſe diverſion, il changea de ſentiment, & reſolut de tourner ſes forces contre l'Ecoſſe, & d'en faire la Conquête, avant que de paſſer la Mer. Baliol remporta d'abord quelques avantages fur Edouard; & s'aſſurant fur le Roi de France ſon Allié, dont il attendoit un puiſſant ſecours, il ſe mit à la tête d'une nombreuſe Armée, & marcha contre le Roi d'Angleterre, qui après s'être rendu maitre de Berwick, s'avançoit vers Dumbar. Baliol réſolut de décider par une bataille, s'il devoit être libre ou eſclave; mais l'événement ne lui fut pas favorable: ſon Armée fut défaite [*DD*], & prit non ſeulement la fuite, mais ſe débanda entiérement, & laiſſa le champ libre aux Anglois. Edouard, à la tête d'une Armée victorieuſe, que de nouvelles Troupes qui venoient de la Principauté de Galles & d'Irlande, rendoient de jour en jour plus formidable, n'eut qu'à recevoir les ſoumiſſions de tout ce qui ſe trouvoit ſur ſon chemin. Le ſoldat & lâche Roi Jean, avec le petit nombre de perſonnes découragées qui l'accompagnoient, ſe retira d'abord après la perte de la bataille à Dumbar, laiſſant tout le Midi & le Nord du Royaume, juſqu'à la Province d'Angus, en proie à une Puiſſance, à laquelle ils n'avoient ni l'eſprit ni le courage de faire tête. Peut-être, cependant, auroient-ils pu trouver les moyens de rétablir leurs affaires [*EE*]: mais Baliol ſe laiſſa perſuader, ou par ſa propre frayeur, ou par ceux qui l'accompagnoient & qui n'étoient pas moins abattus que lui, ou, comme le dit Boëthius (*z*), „ par les „ trompeuſes promeſſes d'Edouard, de ſe rendre le 7 de Juillet auprès de ce Prince, (qui étoit alors „ dans un Lieu appellé Strowkathiack) ſans ſuite, monté ſur un petit bidet, le bâton blanc à la main, „ ſelon la coutume de ceux qui ſe rendent; &, comme on en étoit convenu auparavant, d'implorer „ la miſéricorde de ſon Souverain Seigneur, renonçant à toutes les Alliances illégitimes (c'eſt ainſi „ qu'il lui plut de s'exprimer) qu'il avoit faites avec le Roi de France, en ſon nom, au nom de ſon „ Fils & de ſes Sujets, contre la fidélité qu'il avoit jurée au Roi d'Angleterre." Il ſe flattoit d'en être quitte pour cette humiliation, & qu'en reprenant le joug qu'il avoit ſi malheureuſement tenté de ſecouer, il contiuneroit à être Roi Vaſſal. Mais il ſe trompa: trois ſemaines après, il eut ordre de ſe rendre auprès d'Edouard à Brechin, où, ſelon Boëthius (*aa*), „ on lui donna le choix de la mort, „ ou d'une réſignation pure & ſimple de ſa Couronne & de ſa Dignité. Il préféra le dernier; car „ que pouvoit-on attendre autre choſe de cette ame baſſe, accoutumée depuis ſi longtems à la ſou- „ miſſion?" Le 10 de Juillet 1296 (*bb*), il fit une Abdication ſolennelle [*FF*], (qu'il fut obligé de nommer *libre*) de tout le Royaume d'Ecoſſe, de la Dignité Royale, de tous les Hommages & Droits qui

(*z*) *Ubi ſupra fol.* 294.

(*aa*) Ibid.

(*bb*) Prynne's *Collect.* p. 647.

„ penſée, qu'il n'y a jamais eu, ni n'y aura de Gouver- „ nement, qui puiſſe être en ſureté par des Serviteurs inſidéles. Tous les Sujets ſont obligés par la Loi de Dieu, „ & par celle de la Nature, à être fidéles: un homme „ qui a de la conſcience & de l'honneur, le ſera toujours, qu'il l'ait juré ou non: & ceux qui n'ont point „ de principes, & qui oſent être rebelles, oſeront auſſi „ être parjures. D'où il s'enſuit évidemment, que comme un Serment illégitime ne lie perſonne, & que celui qui eſt légitime ne lie point un méchant homme; il n'y „ a perſonne qui ſoit retenu & lié par les Sermens." Mais avec ſa permiſſion, l'énumération qu'il fait eſt incomplette. J'avoue, que pour des gens qui ont une conſcience délicate, les Sermens ne ſont pas néceſſaires; ils ne le ſont pas non plus, pour ceux qui n'ont point du tout de conſcience. Mais tous les hommes peuvent-ils ſe ranger dans ces deux claſſes? Combien y en a-t-il qui ne ſe font aucun ſcrupule de faire des choſes illégitimes, qu'ils ne feroient pas devant le monde, s'ils étoient liés par un Serment? Et c'eſt-là le plus grand nombre: d'où il s'enſuit, que les Sermens ſont un lien pour la plus grande partie des hommes.

[*CC*] *Il* (le Roi Jean) *le lui* (à Edouard) *ſignifia par une Lettre.*] La voici: „ Au très-Magnifique Prince Edouard, par la Grace de Dieu, Roi d'Angleterre; Jean, „ par la même Grace, Roi d'Ecoſſe, Salut. Comme „ vous, & d'autres de votre Royaume, avez de deſſein „ prémédité, avec pleine connoiſſance de cauſe, fait notoirement & fréquemment, par votre pouvoir violent, „ des injures inſupportables, des dommages conſidérables, & des affronts ſanglans à nous, & aux Libertés „ de notre Royaume, au mépris de Dieu & de la Juſtice; nous citant à votre volonté, ſur les plus légers prétextes; nous vexant ſans raiſon; ſaiſiſſant nos Châteaux, Terres, & Poſſeſſions, injuſtement & ſans aucune faute de notre part; prenant les biens de nos Sujets, tant „ ſur mer que ſur terre, & les portant dans votre Royaume; tuant nos Marchands, ruinant leur commerce, & enlevant & empriſonnant nos Sujets; & que quoique nous vous ayons envoyé nos Ambaſſadeurs, pour „ obtenir le redreſſement de ces abus, ils ſubſiſtent toujours & ne font qu'empirer; puiſque vous venez de paroitre avec une grande Armée ſur nos frontiéres, pour „ nous attaquer nous & nos Sujets, & avez inhumainement maſſacré, pillé, brulé, tant ſur mer que ſur terre: Ne pouvant donc plus ſupporter ces injures, ces griefs & dommages, ni demeurer aſſujettis à un homme que vous nous avez extorqué par violence, nous vous déclarons, pour nous & pour tous les habitans de „ notre Royaume, que nous y renonçons, auſſi-bien pour „ les Terres que nous poſſédons dans votre Royaume; „ que pour votre prétendue Souveraineté fur nous (86)." Cette déclaration irrita extrémement les Anglois: Edouard la fit mettre dans les Archives, pour la conſerver, & ceux qui étoient autour de lui inſultérent & maltraitérent indignement le porteur; enforte que, ſelon Buchanan (87), il courut même riſque de la vie, & dut plutôt ſon ſalut au mépris qu'ils témoignérent pour la perſonne, qu'au reſpect dû à la qualité d'Envoyé, ou à ſon caractére de Prêtre, n'y ayant eu qu'un Eccléſiaſtique qui eût oſé ſe charger de cette dangereuſe commiſſion.

(86) Abercromby *ubi ſup.* p. 492.

(87) *Ubi ſupra* p. 257.

[*DD*] *Son Armée fut défaite.*] Les Hiſtoriens Ecoſſois attribuent ce deſaſtre à la révolte des Bruces, qui ſe déclarérent ouvertement pour les Anglois. Ils avoient d'ailleurs des partiſans cachés dans tout le Royaume, & particuliérement à la Cour & dans l'Armée; qui croyant que le ſeul moyen de mettre la Couronne ſur la tête de Robert Bruce Comte de Carrick, (fils de celui qui avoit diſputé la Couronne à Jean Baliol, & qui étoit mort) étoit de rendre ſervice à Edouard, & de trahir le Roi Jean, engagérent ce dernier & ſon Conſeil à prendre de fauſſes meſures; & quand on en vint au combat, ils déſertérent, ou demeurérent d'oiſifs & infames ſpectateurs de leur propre malheur, & de l'aſſujettiſſement de leur Patrie. Mais la trahiſon eſt rarement récompenſée autrement que par la honte & le mépris. Lorſque ſur les inſtances réitérées de ſes amis, Robert Bruce, ſur que tout plieroit devant Edouard, lui demanda d'accomplir ſa promeſſe & de le déclarer Roi, il reçut cette mortifiante réponſe, qui ruïnoit toutes ſes eſpérances. *Quoi!* lui dit Edouard en François, qui étoit la Langue qu'il aimoit le mieux & qu'il parloit ordinairement, *croyez-vous que je n'aye autre choſe à faire, que de conquérir des Royaumes pour vous?* Il y a quelque choſe de la dur dans ces paroles, qu'aucun des Bruces n'a jamais pu les oublier; & le tems vint que le plus jeune eut le double plaiſir d'aſſouvir en même tems ſon reſſentiment, & de ſatisfaire ſon ambition (88), comme nous le verrons ailleurs.

[*EE*] *Il auroient pu peut-être trouver les moyens de rétablir leurs affaires.*] Toute la Nobleſſe n'avoit pas péri, comme cela paroit par les fréquentes Aſſemblées qu'elle tint dans la ſuite à Berwik; & il y avoit encore un grand nombre de bonnes Places dans le Royaume, qui, ſi elles avoient été pourvues de Ganiſons, auroient pu arréter les progrès de l'Ennemi, & le mener juſqu'à la fin de la Campagne. Outre que il l'on avoit arboré la Croix, comme cela étoit ordinaire dans ce tems-là, il eſt à préſumer qu'en quinze jours de tems les Provinces du Haut-Pays, qui étoient encore entre les mains du Roi, auroient fourni une grande Armée, qui bien commandée, auroit donné de l'ouvrage à Edouard pour plus d'un Eté, en diſputant les paſſages, en dreſſant des Embuſcades, en interceptant les Partis, en tombant ſur les Fourrageurs, en coupant les Convois, & en fatiguant l'Ennemi de toute maniére. Du moins auroient-ils dû faire quelques tentatives pareilles; & ſuppoſé qu'elles n'euſſent pas réuſſi, le Roi, s'il eût mérité de l'être, ſe ſeroit caché dans les Montagnes, auroit paſſé la Mer, auroit perdu la vie, ou auroit fait toute autre choſe, plutôt que de faire ce qu'il fit (89).

[*FF*] *Il fit une Abdication ſolennelle.*] Les raiſons exprimées dans l'Acte étoient: „ Que par de mauvais conſeils, & par ſa propre ſimplicité, il avoit extrémement offenſé ſon Seigneur le Roi d'Angleterre; qu'il s'étoit allié, contre la fidélité qu'il lui devoit en qualité de Vaſſal, avec le Roi de France, & l'avoit aſſiſté en faiſant la guerre, & d'autre maniére; qu'il avoit défié Edouard, & s'étoit retiré de la foi & de l'hommage qu'il lui devoit; qu'il avoit envoyé une Armée en Angleterre, pour piller, bruler, ravager, maſſacrer, & faire d'autres dommages; qu'il avoit fortifié le Royaume d'Ecoſſe, la propre Seigneurie du Roi Edouard, contre „ lui-

(88) Id. ibi. p. 491. 494.

(89) Abercromby *ubi ſup.* p. 494.

qui en dépendoient ; refignant auſſi toutes ſes Terres, Poſſeſſions, & Biens, meubles & immeubles. Cette Abdication ſe fit entre les mains d'Antoine Evêque de Durham, qui la reçut au nom d'Edouard. On ne l'appella plus Roi, & il ne fut plus regardé comme tel, du moins par Edouard, qui l'envoya avec ſon fils Edouard à la Tour de Londres, où, malgré toutes les ſollicitations & les efforts qu'on fit dans la ſuite en leur faveur, ils demeurérent à la diſcrétion du Conquérant, & ſoumis à ſon bon-plaiſir, ne prenant, autant que nous le ſavons, aucune part à tout ce qui ſaiſoit pour ou contre eux, & l'ignorant même peut-être [GG]. Le Pape (ee) & le Roi de France ſe diſtinguérent en particulier, pour faire rétablir le Roi Jean dans ſon Royaume [HH] ; mais leurs efforts furent inutiles. Enfin le Pape ſouhaitant ardemment d'avoir l'honneur de faire une paix ſolide & durable entre la France & l'Angleterre, jugea cependant, auſſi-bien que le Roi Philippe, qu'ils ne pouvoient en bonne conſcience & avec honneur abandonner la perſonne du Roi Jean, & les intérêts du Royaume d'Ecoſſe. On conclut donc une eſpéce de Paix à Montreuil au mois de Juin 1299, en vertu de laquelle Marguerite ſœur du Roi de France fut conduite en Angleterre, où elle épouſa Edouard; & le Roi Jean fut relâché & livré à l'Evêque de Vicence Nonce du Pape, à condition que le Pontife diſpoſeroit comme il le jugeroit à propos de ſa perſonne & des biens qu'il poſſédoit en Angleterre, ſauf au Roi Edouard & à ſes Héritiers les droits qu'ils avoient ſur le Royaume d'Ecoſſe & ſes dépendances [II]. La liberté de Jean ne changea rien aux affaires d'Ecoſſe, & n'y influa en aucune manière. Il ne fut point pour cela rétabli ſur le Trône ; car quoiqu'il y eût encore quelques Ecoſſois qui paroiſſoient favoriſer ſon Parti (dd), la plus grande partie de la Nation le mépriſoit, comme un homme foible, qui n'avoit ni tête ni cœur, ce qu'il avoit ſuffiſamment montré en s'abaiſſant juſqu'à ſe jetter deux fois aux pieds d'Edouard. Se voyant donc entiérement abandonné, il ſe retira en France, apparemment ſur les Terres qu'il y avoit, où il paſſa le reſte de ſes jours en homme privé (ee). Il mourut en l'année 1314 (ff). Nous donnerons ſon Caractére ci-deſſous [KK].

(ee) Boniface VIII.

(dd) Abercromby ubi ſup. p. 495-507.

(ee) Mézeray Abregé de l'Hiſt. de France, T. II. p. 793.

(ff) Abercromby ubi ſup. T. III. p. 504. 47. Abercromby T. II. p. 2.

„ lui-même, en mettant des Garniſons dans les Villes & „ Châteaux &c. Toutes leſquelles fautes aiant obligé ſon „ Seigneur le Roi d'Angleterre d'entrer en Ecoſſe à main „ armée, ainſi qu'il en étoit en droit comme Seigneur du „ Fief, il l'avoit conquis & s'en étoit rendu maître, non- „ obſtant tout ce que lui, Roi Jean, avoit pu faire cou- „ tre lui." Cet Acte fut ſigné de Baliol & ſcellé du Grand-Sceau du Royaume, lequel n'étant plus d'aucun uſage ſelon les Anglois, fut briſé, & l'on en fit un nouveau, propre & convenable aux intentions qu'on avoit, & aux arrangemens qu'on ſe propoſoit de faire (99).

(99) Id. ib. p. 495.

[GG] *Ne prenant aucune part à tout ce qui ſe faiſoit pour ou contre eux, & l'ignorant même peut-être.*] Il ſemble pourtant, par quelques Bulles du Pape, que la Cour de Rome reconnut non ſeulement toujours le Roi Jean, malgré ſa priſon & ſon abdication ; mais auſſi que ce Prince, tout infortuné qu'il étoit à la réputation & à l'honneur, entretint toujours quelque correſpondance au dehors, & continua autant qu'il put à agir comme Roi. Si cela eſt, il pourroit y avoir quelque fondement à ce que divers Auteurs aſſurent, ſavoir, que le Chevalier Guillaume Wallace * fut établi Régent d'Ecoſſe par une Commiſſion du Roi Jean, auſſi-bien que par le choix des Etats (91). Ce Grand-Homme s'étoit mis d'abord à la tête de ceux des Ecoſſois, qui ne s'étoient pas encore ſoumis à Edouard ; mais la diviſion s'étant miſe parmi la Nobleſſe, les uns ſe retirérent, les autres demeurérent dans l'inaction, deſorte qu'Edouard en vint aiſément à bout, & dès le 22 de Juillet 1296 toutes leurs forces à Falkirk. Les ſuites de cette bataille ne furent pas moins funeſtes que la bataille même ; parce que Wallace, ſous lequel les Ecoſſois, s'ils avoient été unis, auroient été invincibles, ſe démit du Commandement & de la Régence. Il demeura pourtant à la tête d'une troupe de Braves, qui ne voulurent jamais l'abandonner, & qui ne ceſſérent de faire aux Anglois, & aux Ecoſſois de leur parti, tout le mal qu'ils purent ; & ils ne laiſſérent pas de leur en faire beaucoup. Le Corps de la Nation ne ſe fournit pas non plus, malgré la déroute de Falkirk : au contraire, réſolus de périr, ou de ſe mettre en liberté, ils établirent entre eux une forme de Gouvernement réglée, & déclarérent Régent Jean Cumin, ſurnommé *le Rouge*, Seigneur de Badenoch : c'étoit un homme de cœur, d'une grande naiſſance, qui avoit des biens conſidérables, & bon Officier (92). Une autre preuve que les Ecoſſois n'oubliérent pas entiérement leur malheureux Roi, c'eſt que l'an 1300, lorſqu'ils traitérent de la paix avec Edouard, ils demandérent qu'il rétablît Jean Baliol & ſon fils ſur le Trône, & leurs biens (93). Cela fait voir que ces Princes informés avoient encore tout à fait mis qui ſouhaitoient leur rétabliſſement, quoiqu'eux-mêmes n'euſſent peut-être pas aſſez de grandeur d'ame pour y être ſenſibles.

* Mr. de Rapin le nomme *Wanley*. R. D. T.

(91) Ibid. p. 502. [Mr. de Rapin, p. 72. dit que Wallace ou *Wallace*, comme il l'appelle, fut declaré Regent par ſon Armée, ſans s'arrêter aux formalités ornaires. R. D. T.

(92) Ibid. p. 504.

(93) Ibid. p. 507.

[*HH*] *Le Pape travailla à faire rétablir le Roi Jean dans ſon Royaume.*] Il adreſſa à Edouard une Bulle en forme de Monitoire, dans laquelle il repréſentoit : „ Que l'Ecoſ- „ ſe n'avoit jamais été, ni n'étoit un Fief de l'Angleter- „ re ; que lui-même, de Henri III ſon pére, l'avoient „ reconnu ; ſon pére, en déclarant par ſes Lettres Paten- „ tes, qu'il avoit reçu des Troupes auxiliaires de ſon „ gendre Alexandre III, non à titre d'aſſillance qui lui fût „ due en quelque maniére que ce ſoit, mais comme une „ faveur particuliére ; lui-même, en ce que pendant la „ même Roi Alexandre à ſe trouver à ſon Couronnement, „ il avoit déclaré auſſi par ſes Lettres qu'il demandoit ce- „ la comme une faveur ſpéciale, & non comme un devoir „ auquel Alexandre fût en aucune maniére obligé. Que „ lorſque le Roi d'Ecoſſe lui avoit fait, ſelon la coutu- „ me, hommage des Seigneuries de Tyndale & de Pen- „ rith qu'il poſſédoit en Angleterre, il avoit publique- „ ment proteſté, qu'en qualité de Roi d'Ecoſſe, il étoit „ indépendant, & tenoit ſa Couronne de Dieu ſeul ; de „ quoi Edouard lui-même avoit été content. Que lorſ- „ qu'Alexandre étoit mort, ne laiſſant qu'une petite fille „ pour Héritiére de ſa Couronne, Edouard avoit employé „ tous les moyens imaginables pour la marier avec Ed- „ douard ſon fils ; au-lieu que s'il eût été Seigneur direct „ de l'Ecoſſe, la garde & la tutéle de la jeune Princeſſe „ lui auroit naturellement appartenu, & qu'il auroit été „ le maître de la marier à qui il lui auroit ſemblé bon ; & „ qu'au contraire, il y avoit eu dans ce temps-là des Ré- „ gens du Royaume, reconnus de lui, quoiqu'il ne les „ eût pas établis." Il fait voir enſuite par les Articles du Mariage, approuvés par Edouard, qu'il avoit lui-même reconnu l'indépendance du Royaume d'Ecoſſe. Il prouve la même choſe par la maniére dont il avoit accepté d'être Juge & Arbitre entre les Compétiteurs au Trône ; & il ajoute : „ que quand le Siége Apoſtolique avoit envoyé „ des Légats en Angleterre pour y exercer leurs fonctions, „ ils n'avoient pu ſur ce fondement faire la même choſe „ en Ecoſſe ; & que jamais on n'avoit reçu de Légat dans „ ce Royaume, à moins qu'il n'eût des Lettres particu- „ liéres adreſſées au Roi d'Ecoſſe ; chofe parfaitement „ inuſite, ſi l'Ecoſſe étoit Fief de l'Angleterre, & „ le Roi d'Ecoſſe dépendant du Roi d'Angleterre. . . . „ Enfin il condamne abſolument le deſſein que le Roi „ d'Angleterre avoit de ſoumettre l'Ecoſſe, ſur-tout dans „ un tems où elle n'avoit point de Chef ; & il l'exhorte „ très ſortement à tourner ſes armes d'un autre côté, & „ à laiſſer les Ecoſſois jouïr de leur Liberté & de leurs „ Privilèges. Il ajoute pourtant, que s'il a des raiſons „ légitimes à alléguer en ſa faveur, il ait à comparoître „ devant lui par ſes Ambaſſadeurs dans l'eſpace de ſix „ mois, & qu'il ne manquera pas de rendre juſtice aux „ deux Parties (94)." Cette Bulle fut remiſe à Edouard le 25 d'Août 1300, c'eſt-à-dire, plus de quatre ans après la priſon du Roi Jean ; & quoique le Pape ne lui demande pas directement de rétablir ce Prince, il inſiſtoit aſſez, puiſqu'il l'exhorte très fortement à retirer ſes Troupes d'Ecoſſe, & à laiſſer les Ecoſſois en liberté.

(94) Ibid. p. 508-510.

[*II*] *Sauf au Roi Edouard & à ſes Héritiers les droits qu'ils avoient ſur le Royaume d'Ecoſſe & ſes dépendances.*] La raiſon qu'on donna de cette réſerve étoit, que Jean Italiol (car Edouard ne vouloit pas lui donner le titre de Roi) s'étoit rendu coupable d'un grand nombre de trahiſons & de crimes énormes envers ſon Souverain Seigneur, contre la fidélité & l'obéiſſance qu'il lui devoit ; & qu'il avoit enfuite abdiqué entiérement la Couronne, & renoncé à tous les droits qu'il avoit jamais pu avoir au Royaume. On auroit pu ajouter, qu'il n'y avoit encore que trois ans qu'il avoit déclaré par un Ecrit ſigné de ſa main & ſcellé de ſon ſceau, que pendant qu'il avoit été ſur le Trône, il avoit trouvé tant de malice, de tromperie, de trahiſon, d'artifice & de perfidie parmi les Ecoſſois, qu'il ne vouloit jamais avoir rien à démêler avec eux. „ Que „ ne peut-on pas, *dit à ce ſujet Mr. Abercromby* (95), faire dire à un homme d'un caractére foible, qu'on tient en priſon, & qui eſt perpétuellement obſédé de la crain- „ te de la mort ?" [☞ J'ajouterai, qu'on voit ici une nouvelle preuve du deſſein qu'Edouard avoit de ſe rendre maître de l'Ecoſſe pour toujours, & de faire de ce Royaume, comme une Province de l'Angleterre : il ne perd point ce projet de vue, on le démêle dans tout ce qu'il fait. ADD. DU TRAD.]

(95) Ibid. p. 505.

[*KK*] *Nous donnerons ſon Caractére ci-deſſous.*] Pendant qu'il n'étoit que Sujet, il ne relevoit pas moins que de trois Souverains différens ; du Roi de France, par les biens conſidérables que ſes ancêtres lui avoient laiſſés en Normandie ; du Roi d'Angleterre, par le grand nombre de Seigneuries dont il avoit hérité dans ſon Royaume ; & du Roi d'Ecoſſe, par ſa Seigneurie de Galloway, dont il portoit communément le titre. Heureux s'il eût demeuré Particulier, dans un ſi haut rang ! Mais pour ſon malheur & pour celui de l'Ecoſſe, il monta ſur le Trône, fans avoir ni la tête faite pour la Couronne, ni les mains capables

bles de porter le Sceptre. Edouard, Prince pénétrant & entreprenant, plus qu'aucun autre de son tems, connut aisément son foible; & il y a de l'apparence qu'il ne lui trouva pas de plus grand mérite, que celui de n'en avoir aucun (96). Et s'il est vrai qu'il ait signé la Déclaration dont on a parlé dans la Remarque précédente, de son bon gré, & sans y être contraint par Edouard, il faut qu'il ait été non seulement le plus lâche, mais le plus ingrat de tous les hommes. A proprement parler, il n'a jamais été Roi, s'étant reconnu Vassal d'un autre. Cependant les Ecossois, non pas tous à la vérité, le reconnurent, & firent tout ce qui fut en leur pouvoir pour le rendre Roi en effet, & le délivrer de toute sujection. Ils eurent le malheur de ne point réussir, non plus que lui, vraisemblablement par sa faute. Il donna une preuve de sa lâcheté & de sa bassesse d'ame, en se laissant persuader de venir trouver Edouard: au-lieu qu'il devoit chercher par toutes sortes de moyens à se mettre à couvert, & périr, ou se conserver la liberté jusqu'à un tems plus favorable. Il auroit certainement trouvé des ressources dans le courage & la fidélité de ses Sujets, qui, malgré la lâcheté avec laquelle il s'étoit rendu, & quoiqu'il fût prisonnier à la Tour de Londres, ne laissèrent pas de se soulever en sa faveur, & de faire en son nom tant de belles choses, dont leur postérité peut se glorifier avec raison, tant qu'elle subsistera (97). En un mot, sa conduite prouve que c'étoit un homme foible, mais non pas méchant.

(96) Ibid. p. 477. 478.

(97) Id. ib. p. 506.

BALL (Jean), Auteur de divers Traités de Théologie [*A*], nâquit au commencement du mois d'Octobre de l'an 1585, à Cassington ou Chersington proche de Woodstock dans la Province d'Oxford. Après avoir appris la Grammaire dans une Ecole particulière fous le Vicaire de Yarnton proche du Lieu de sa naissance, il entra en 1602 en qualité d'Ecolier dans le Collège dit du *Nez-de-bronze* à Oxford, où il demeura environ cinq ans comme Serviteur fous la discipline d'un Régent sévére. Il passa de là dans le Collège de Ste. Marie, où il prit le degré de Bachelier-ès-Arts en 1608. On le demanda peu de tems après dans la Province de Chester, pour être Précepteur de Mylady Cholmondeley. Pendant le séjour qu'il y fit, il entra en liaison avec plusieurs Puritains rigides, qui gagnérent si bien son esprit, qu'ils l'attirérent dans leur Parti. Etant ensuite allé à Londres, il prit les Ordres d'un Evêque Irlandois, qui l'admit fans signature. Après sa réception au Ministère, il alla dans le Comté de Stafford, où il fut fait Curé de Whitmore, Chapelle proche de Stoke, & il vécut très petitement dans un mauvais Village, avec vingt livres sterling de rente. Il tint aussi Ecole, pour pouvoir mieux subsister. Mr. Baxter dit (*a*) *qu'il méritoit autant d'estime & de respect que le meilleur Evêque d'Angleterre, n'aspirant point à une plus grande élevation, & vivant heureux & content du peu qu'il avoit.* On le regarde comme un homme favant & pieux, qui a rendu fervice au Public; & quoiqu'il ne fût pas favorable à la Discipline & aux Cérémonies de l'Eglise Anglicane, il ne laissa pas d'écrire contre ceux qui prétendoient qu'il y avoit de justes sujets de séparation. Il mourut le 20 d'Octobre de l'an 1640, & fut enterré dans la Chapelle de Whitmore (*b*).

(*a*) Voyez fon Livre intitulé: *Anatomie de l'inficiele Livre de Mr. Jean Cranford*, Londres 1654. Sect. 1. p. 6. (en Anglois).

(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 616-618. Edit. de 1721.

[*A*] *Auteur de divers Traités de Théologie.*] I. *Petit Traité où l'on trouve les principaux fondemens de la Religion Chrétienne* &c. Il y avoit deja quatorze Editions de cette Pièce avant l'année 1632. Guillaume Seaman, Voyageur Anglois, l'a traduite en Langue Turque. II. *Traité de la Foi. En deux Parties, dont la première traite de la nature, & la seconde de la vraie & la fausse foi* &c. Londres 1631. in-4. & 1637 in-4. troisième Edition. Il y a une Préface de Richard Sibbes pour recommander l'Ouvrage. III. *Examen charitable des fondemens du Schisme; ou Dispute claire & modeste sur la Liturgie établie & sur la Conduite Présentes, sur la Communion dans les Assemblées mêlées, sur le sujet primitif auquel appartient le pouvoir des Clés.* Cambridge 1640. in-4. L'Auteur avoit ébauché cet Ouvrage en faveur de Richard Knightley; & fur les instances de plusieurs Ministres & d'autres personnes, il l'augmenta jusqu'à en faire un Traité dans les formes. IV. *Reponse à deux Traités de Mr. Jean Can, Chef des Brownistes Anglois à Amsterdam.* Le premier étoit intitulé: *La Nécessité de se joindre de l'Eglise Anglicane, prouvée par les Principes des Non-conformistes.* L'autre avoit pour titre: *Préservatif contre l'Egarement; dans lequel on prouve contre Mr. Jean Robinson, qu'il n'est pas permis d'entendre les Ministres de l'Eglise Anglicane.* Le Livre de Ball fut publié par Siméon Ash, à Londres 1634. in-4. Après avoir achevé ce Traité, notre Théologien entreprit un grand Ouvrage fur l'Eglise, dans lequel il avoit dessein d'examiner la nature du Schisme, & de traiter les principales Questions fur l'Essence & le Gouvernement de l'Eglise visible. Il a laissé quinze feuilles de cet Ouvrage. Quelques personnes le blâmérent au sujet de sa *Reponse à Mr. Can*, & de son *Examen charitable*, parce qu'il s'étoit en quelque façon rapproché de l'Eglise Anglicane, & qu'il avoit abandonné la Cause des Non-conformistes. Ils ont pourtant foutenu qu'il n'approuvoit pas certaines choses, qu'on blâme dans l'Eglise Anglicane; tellement que quoique dans ces Pièces il condamne ceux qui multiplient & qui aggravent les objections & les défauts, & qu'il prétende que ce qu'on allégue ne fournit pas des fuffisantes raisons pour condamner les Formulaires établis & pour se séparer du Culte public de l'Eglise, il trouvoit pourtant des choses répréhensibles dans la Liturgie reçue. Mais Mr. Wood remarque (1), qu'il mourut pleinement convaincu de la justice de la Cause qu'il avoit si bien défendue. V. *Examen de la nouvelle forme d'Eglise établie dans la Nouvelle Angleterre* &c. Londres 1644. in-4. VI. *Traité de l'Alliance de Grace.* Londres 1645. in-4., publié par Siméon Ash. VII. *De la Force de la Foi, Traité dogmatique & pratique* &c. A ce Traité il en joignit quelques autres. 1. *Des Passions.* 2. *Du Combat spirituel.* 3. *Du Gouvernement de la Langue.* 4. *De la Prière, avec une Explication de l'Oraison Dominicale* &c. Londres 1657. in-folio: publié par Siméon Ash, Chapelain de Mylord Brook, & enfuite du Comte de Manchester.

(1) *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 618.

(*a*) Nicholson, dans la *Bibl. Hist. d'Ecosse* p. 20. Edit. de Londres 1702. l'appelle *Belenden.*

(*b*) George Mackenzie *Lives and Characters of the most eminent Writers of the Scots Nation*, Vol. II. p. 592. Edinb. 1718.

BALLANDEN (*a*) (Jean), savant Ecossois du XVI. Siécle, defcendoit d'une ancienne & bonne Famille. Son pére, Thomas Ballanden d'Auchinoul, étoit Directeur de la Chancellerie en 1540, & Greffier des Registres en 1541. Notre Ballanden aiant achevé ses études, entra dans les Ordres Sacrés, & fut fait Archidiacre de Murray, Chanoine de Ross, & créé Docteur en Théologie. Pendant la Minorité de Jaques V, il devint Greffier des Registres; mais les Factions de ces tems-là lui firent perdre ce poste honorable. Sous le règne de la Reine Marie, fille de ce Monarque, auquel elle succéda, il fut fait de nouveau Greffier des Registres, & l'un des Seigneurs ou Lords de la Session (*b*). Dempster (*c*) dit qu'il mourut à Rome en 1550. Le même Auteur assure (*d*) que par son incroyable application à l'étude, il avoit acquis une parfaite connoissance de toutes les Sciences. Il a traduit & composé divers Ouvrages [*A*]. George Con, dans fon Livre *De duplici statu Religionis*

(*c*) Lib. 10. *apud* Mackenzie p. 596.

(*d*) Voyez Mackenzie p. 599.

[*A*] *Il a traduit & composé divers Ouvrages.*] Il traduisit en Langue Ecossoise, par ordre du Roi Jaques V, l'Histoire d'Hector Boëthius; cette Traduction fut imprimée à Edimburg en 1536 in-folio, sous le titre suivant: *Histoire & Chronique d'Ecosse, compilée, & nouvellement revue & corrigée par le très révérend & noble Clerc Mr. Hector Boëce, Chanoine d'Aberdeen; traduite par Mr. Jean Ballenden, Archidiacre de Murray, & Chanoine de Ross, par ordre de Jaques V, Roi d'Ecosse; imprimée à Edimbourg chez Thomas Davidson* &c. Elle est imprimée en anciens caractères Gothiques. Il traduisit aussi la Description d'Ecosse du même Auteur, & mit à la tête un Poëme de fa composition, intitulé: *Proëme de la Cosmographie*, & un autre Poëme adressé à Jaques V, qu'il appelle *Proëme de son Histoire* (1). Dempster nous dit aussi (2), qu'il publia *Albanie Descriptio*, que le Dr. Mackenzie suppose (3) n'être autre chose que la Traduction de la *Description d'Ecosse de Boëthius.* On croit qu'il ne reste plus aucune de ses *Lettres au Roi Jaques V* (4). *De la Vertu & de la Volupté, Songe.* Le Dr. Mackenzie assure que cette Pièce est la même que le Proëme de la Cosmographie, dans lequel il introduit la Vertu & la Volupté s'adressant tour à tour, en forme de Dialogue, au Roi Jaques. Il fit aussi des *Poëfies diverfes*, & une *Vie de Pythagore.* Mr. Nicholson dans fa *Bibliothèque Historique d'Ecosse* (5), parlant de la Traduction de l'Hiſtoire de Boëthius par Ballanden, dit qu'elle fut *mise à la bâte en Anglois* par Guillaume Harrison, & imprimée dans le prémier Volume de la Chronique de Holingſhead; mais que *ni l'un ni l'autre n'a fuivi exactement fon Original, le premier l'aiant abrégé, & le dernier réformant même la Traduction.* Harrison lui-même, à la fin du Chapitre XIII, parle de fon Ouvrage en ces termes. „ Jusques ici j'ai traduit la *Description d'Ecosse* de „ Boëthius, d'Ecoſſois en Anglois, en quoi le Latin m'a „ été d'un grand secours. Le Traducteur s'en écarte fouvent, vent beaucoup, & je me fuis auſſi écarté de lui, fuivant „ ici & là le Latin, & recueillant quelquefois de l'un & „ de l'autre le ſens qui convenoit le mieux à la briéveté

(1) Mackenzie *Lives and Characters* &c. Vol. II. p. 596.

(2) *Apud* Mackenzie p. 599.

(3) P. 596.

(4) Id. ibid.

(5) P. 10. Londres 1702.

(c) L. II p. 247 apud Mackenzie p. 600.

nis apud Scotos, dit (c) qu'il fut honoré du Bonnet de Docteur de Sorbonne, & qu'il s'opposa fortement à la Réformation, de vive voix & par écrit; en quoi le Docteur Laing & lui travaillérent de concert.

„ que je me fais proposée. A présent je vais faire le portrait d'un ancien Picte, tel que je l'ai tiré d'Hérodien „ & d'autres Ecrivains; après quoi je veux quitter la plu„ me, non seulement pour le présent, mais pour tou„ jours, fur des sujets historiques; puisque je vois qu'on „ n'envie cette honnête recréation, & que tout le tems „ qu'on y donne aujourd'hui, est regardé comme perdu, „ & destiné à favorifer la négligence & le Paganisme.

(a) Niceron *Mém. pour servir à l'Hist. des Hommes Illustr.* T. I. p. 197.

BALUZE (Étienne) naquit à Tulles en 1631. Dès-fon enfance il donna des marques d'un esprit vif, & cependant capable de foutenir l'étude la plus affidue & la moins agréable. Après avoir commencé fes études à Tulles, il alla les continuer à Toulouſe, où il obtint une Bourſe dans le Collége de S. Martial (*a*). Il commença dès-lors à compoſer quelques Ouvrages, qui lui firent de la réputation [*A*]. En 1656, Mr. de Marca le fit inviter à ſe rendre auprès de lui à Paris (*b*). Mr. Baluze re-

(b) Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccl.* T. XIX. p. 1.

[*A*] *Il commença dès-lors à compoſer quelques Ouvrages, qui lui firent de la réputation.*] Nous donnerons ici le Catalogue de fes Ouvrages. I. *Antiſtrionius*, à Toulouſe 1652, in-12. C'eſt une Critique des fautes répandues dans l'Ouvrage de *Pierre Pithou* Docteur de Sorbonne, intitulé *Gallia Purpurata*, qui avoit paru en 1638 (1). [*b*] Mr. Baillet, dans ſon Ouvrage fur les *Auteurs*, a oublié l'*Antiſtrionius* (*a*); ce qui eſt aſſez extraordinaire, étant d'auſſi fraiche date, & devant naturellement lui être plus connu que des Ouvrages plus anciens; mais l'on voit ſouvent, que les Savans, occupés de ce qui s'eſt paſſé longtems avant eux, ignorent ce qui eſt arrivé de leur tems. Peut-être auſſi eſt-ce un oubli en Mr. Baillet; la multiplicité d'objets dont il étoit occupé, étoit bien capable d'en faire diſparoître quelqu'un. ADD. DU TRAD.] II. *Diſſertation ſur le tems où a vécu S. Sadroe* (en Latin *Sacerdos*) *Evêque de Limoges*. Tulles 1655 in-douze. III. *Diſſertatio de Sanctis Claro, Laudo, Ulfardo, Baronto, eorumque ſacræ Reliquiæ ſervantur in Cathedrali Eccleſia Tutelenſi apud Lemovices*. Tulles 1656. in-8. „ Diſſertation ſur S. „ Clair, S. Lo, S. Baumade, & S. Ulfard, dont on conſerve les Reliques dans l'Egliſe Cathédrale de Tulles." IV. *Petri de Marca de Concordia Sacerdotii & Imperii ſeu de Libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ Libri VIII, a Stephano Baluzio euncudati.* „ Huit Livres de la Concorde du Sa„ cerdoce & de l'Empire, par Pierre de Marca, revus „ & corrigés par Etienne Baluze." Paris 1663, 1669 & 1704, in-folio. La dernière Edition contient pluſieurs Remarques curieuſes de Mr. Baluze, pour réfuter certains Auteurs qui avoient attaqué les ſentimens de Mr. de Marca (3). V. *Salviani Maſſilienſis & Vincentii Lirinenſis Opera.* „ Les Oeuvres de Salvien de Marſeille & de Vin„ cent de Lérins, avec des Notes." Paris 1669 & 1684. Cette dernière Edition eſt la meilleure. [*c*] Mr. Baluze donna les Oeuvres de Salvien dès l'an 1663; la première Edition, faite fur trois anciens Manuſcrits, l'un de l'Abbaye de Corbie, & les deux autres de Mr. Colbert Evêque d'Auxerre, & fur l'ancienne Edition de Pithou. La ſeconde Edition de 1669 n'a rien de différent de la précédente. Mais ce qui rend la troiſiéme infiniment préférable, c'eſt que Mr. Baluze revit ces Ouvrages, tant fur les Editions de Bâle & de Rome, que fur les Manuſcrits dont s'étoit ſervi Pierre Pithou, & qu'il trouva à la fin des Notes de ſa façon; ainſi cette dernière Edition eſt beaucoup plus complette, comme elle eſt auſſi plus correcte & plus belle (*d*). ANN.] VI. *Servati Lupi Presbyteri & Abbatis Ferrariencis Opera.* „ Les Oeuvres de Servat Loup, „ Prêtre & Abbé de Ferrières." Paris 1664 in-octavo. Les difficultés qui ſe trouvent dans cet Ouvrage, ſont éclaircies par des Notes très judicieuſes de Mr. Baluze. VII. *S. Agobardi Archiepiſcopi Lugdunenſis Opera. Item Epiſtolæ & Opuſcula Leidradi & Amulonis Arch. Lugd. Notis illuſtrata.* „ Les Oeuvres de S. Agobard Archevêque „ de Lyon, & les Lettres & Opuſcules de Leidrade & „ d'Amulon Arch. de Lyon; enrichis de Notes." Paris 1666 in-8. deux Tomes. VIII. *Concilia Galliæ Narbonenſis, cum Notis.* „ Les Conciles de la Gaule Narbonnoiſe, „ avec des Notes." Paris 1668 in-8. IX. *Sancti Ceſarii Arelatenſis Epiſcopi Homiliæ XIV. Notis illuſtratæ.* „ Quatorze Homélies de S. Céſaire Evêque d'Arles, „ avec des Notes." Paris 1669 in-8. X. *Reginonis Abbatis Prumienſis Libri duo de Eccleſiaſticis Diſciplinis & Religione Chriſtiana. Adeciſis Rhabani Archiep. Moguntini Epiſtola ad Heribaldum Epiſc. Autiſſiodorenſem, cum Notis.* Paris 1672 in-8. Cet Ouvrage contient les deux Livres de l'Abbé Réginon fur la Diſcipline Eccléſiaſtique & fur la Religion Chrétienne; & la Lettre de Rabon Archevêque de Mayence à Heribald, avec les Notes de Mr. Baluze. XI. *Act. Auguſtini Archiep. Tarraconenſis Dialogorum Libri duo, de Emendatione Gratiani, cum Notis.* „ Deux Li„ vres ſur la Correction de Gratien, par Ant. Auguſtin Ar„ chevêque de Tarragone, avec des Notes." Paris 1672 in-8. XII. *Petri Caſtellani Magni Francie Eleemoſynarii Vita, Auctore Petro Gallando* &c. „ La Vie de Pierre du Châtel „ Grand-Aumônier de France, par Pierre Galland, pu„ bliée avec des Notes par Etienne Baluze, qui y ajoint „ deux Diſcours de Pierre du Châtel ſur la mort de Fran„ çois I." Paris 1674. in-8. XIII. *Marii Mercatoris Opera cum Notis.* „ Les Oeuvres de Marius Mercator, avec des No„ tes." Paris 1684 in-8. Cet Ouvrage & les précédens ont été revus exactement ſur les Manuſcrits, & ſont éclaircis par des Notes, qui marquent la grande connoiſſance que Mr. Baluze avoit de l'Hiſtoire, & ſur-tout de celle du moyen Age. [*c*] Ce *Marius Mercator* vivoit au commencement du cinquiéme Siécle, & étoit contemporain de S. Auguſtin. Il a écrit contre Celeſtius Diſciple de Pélage, contre Julien qui étoit dans la même erreur que Celeſtius, & contre Neſtorius. Les Ouvrages de cet Auteur étoient demeurés cachés & inconnus, juſques vers l'an 1666, que le P. Labbe les trouva dans un Manuſcrit du Chapitre de Beauvais, & on en a trouvé depuis encore une partie dans la Bibliothéque du Vatican. Le P. Labbe ſe diſpoſoit à les faire imprimer, mais il mourut avant que d'avoir exécuté ſon deſſein. Le P. Garnier lui ſuccéda dans ce travail, & les publia en un Volume in-folio à Paris 1673 (5). Dans le même tems le P. Gerberon Bénédictin, ſous le nom ſupposé de Rigbertus, en publia une partie en petit in-douze à Bruxelles. Ces Editions étoient défectueuſes; celle du P. Garnier n'étoit pas tant une Edition de Marius Mercator, qu'un grand Commentaire ſur l'Hiſtoire des Pélagiens & des Neſtoriens; & celle du P. Gerberon ne contenoit qu'une petite partie de ſes Oeuvres; outre que ni l'un ni l'autre n'avoit exactement conſulté les Manuſcrits, le P. Garnier s'étant contenté de ſuivre celui de Beauvais, & le P. Gerberon celui du Vatican: Mr. Baluze a donné le Texte tel qu'il ſe trouve dans les deux Manuſcrits, & l'a éclairci par des Notes (6). ADD. DU TRAD.] XIV. *Miſcellanea, hoc eſt Collectio veterum Monumentorum, quæ hactenus latuerunt in variis codicibus ac bibliothecis.* „ Mélanges, c'eſt-à-dire, Recueil d'anciennes Piéces, ca„ chées juſqu'à préſent en divers Manuſcrits & en diver„ ſes Bibliothéques." Paris, ſept volumes in-8. Le premier a paru en 1678, le ſecond en 1679, le troiſiéme en 1680, le quatriéme en 1683, le cinquiéme en 1700, le ſixiéme en 1713, le ſeptiéme en 1715. Ces Mélanges ſont fort eſtimés, & on y trouve des Piéces très curieuſes. XV. *Capitularia Regum Francorum. Additæ ſunt Marculfi Monachi, & aliorum Formulæ veteres, Ecclæ Diſſertationes virorum.* „ Les Capitulaires des Rois de France; „ auxquels on a joint les anciennes Formules de Marcul„ fe & d'autres, avec les Notes de divers Savans." Paris 1677. in-folio. 2 vol. (7). Ce Recueil contient un grand nombre de Capitulaires, qui n'avoient jamais paru. Mr. Baluze a corrigé avec beaucoup d'exactitude ceux dont nous avions déja des Collections, & il a mis à la tête une excellente Préface, où il traite de l'origine & de l'autorité des différentes Collections des Capitulaires. Les Rois de France tenoient anciennement tous les ans une grande Aſſemblée, où ſe traitoient toutes les Affaires publiques; elles étoient compoſées de toutes les perſonnes conſidérables, Eccléſiaſtiques & Laïques, des Evêques, des Abbés, & des Comtes. C'étoit en préſence & de l'avis de cette Aſſemblée, que les Rois faiſoient leurs Conſtitutions: on en faiſoit la lecture tout haut, & après que toute l'Aſſemblée y avoit donné ſon conſentement, chacun y ſouſcrivoit en particulier. Comme ces Conſtitutions étoient rédigées ſuccinctement & par Articles, on les appelloit *Chapitres* (Capitula), & le Recueil de pluſieurs Articles s'appelloit *Capitulaire*. On les peut diſtinguer en trois ſortes, ſuivant leur matière. Ceux qui traitoient de matières Eccléſiaſtiques, étoient ordinairement tirés des Canons, & autoriſés par les Evêques, & pouvoient ainſi paſſer pour des Canons: ceux qui contenoient des Réglemens généraux ſur les matières Civiles, étoient de véritables Loix. Et ceux qui ne regardent que de certaines perſonnes & de certaines occaſions, ne doivent être conſidérés que comme des Réglemens particuliers. L'autorité de ces Capitulaires a toujours été grande. Ils ont été obſervés fort régulièrement par tout l'Empire François, c'eſt-à-dire, preſque par toute l'Europe, pendant le régne de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, & de ſes enfans. Les Evêques les tranſcrivoient dans leurs Conciles, & les Papes mêmes faiſoient gloire de les ſuivre, comme il paroît par la Lettre de Léon IV à l'Empereur Lothaire, qu'Yves de Chartres & Gratien rapportent. Ils ont été fort longtems en vigueur en Allemagne, auſſi-bien qu'en France, & leur uſage ne fut interrompu qu'au commencement de la troiſiéme Race des Rois de France. Mr. Baluze a joint aux Capitulaires les anciennes Formules de Marculfe; celles d'un Anonyme; celles qui ont été données par le P. Sirmond & par Mr. Bignon; une nouvelle Collection de Formules, tirée de pluſieurs anciens Manuſcrits; & celles de la Promotion des Evêques, que le P. Sirmond avoit données dans le ſecond Tome des Conciles de France (8). VI. *Lucii Cæcilii Firmiani Lactantii Liber ad Donatum Confeſſorem de Mortibus*

(1) Niceron T. I. p. 200. Du Pin T. XIX. p. 1.

(2) Niceron T. X. Patt. I. p. 16.

(3) Niceron T. I. p. 200. 201.

(4) *Hiſt. Litter. de France* T. II. p. 514. 515.

(5) Journ. des Sav. T. III. de la Ed. de Janvier 1674.

(6) Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccléſ.* T. IV. p. 57.

(7) Niceron *Ibid.* p. 202.

(8) Du Pin T. XIX. p. 2.

regarda cette invitation comme une marque de distinction, & crut que rien ne pouvoit lui être plus avantageux que de s'attacher à un Prélat auſſi capable & auſſi bien en Cour, que Mr. de Marca. Ce Prélat eut pour lui toute l'eſtime & la confiance imaginable; mais ſa mort, arrivée le 29 de Juin 1662, obligea Mr. Baluze à chercher un autre Mécène. Il fut agréablement prévenu par Mr. le Tellier, depuis Chancelier de France, qui, dans le deſſein de l'attacher à l'Abbé le Tellier ſon fils, depuis Archevêque de Reims, lui fit pluſieurs gratifications, que la reconnoiſſance de Mr. Baluze lui a toujours fait publier. Différens incidens empêcherent cependant la réuſſite de cette affaire; & Mr. Colbert profitant de l'inaction de Mr. Baluze, l'engagea à prendre ſoin de ſa Bibliothèque, après cependant qu'il eut obtenu de Mr. le Tellier la permiſſion d'accepter cette offre. Il y demeura juſqu'à la mort de Mr. Colbert, que ne trouvant plus les mêmes agrémens auprès de l'Archevêque de Rouen, à qui cette Bibliothèque étoit échue, il ſe défit de cet emploi. C'eſt à ſes ſoins & à ſes conſeils que l'on doit l'excellent Recuëil de Manuſcrits & d'autres Livres, qui ſe trouvent dans cette Bibliothèque (*c*). En 1670, il fut nommé Profeſſeur en Droit Canon au Collège Royal, le Roi ayant érigé cette Chaire en ſa faveur (*d*). L'Abbé Faget avoit en 1668 fait imprimer quelques Ouvrages de Mr. de Marca ſon parent, & avoit mis à la tête une Vie de ce Prélat, où il diſoit que Mr. de Marca, à l'article de la mort, avoit ordonné au Sieur Baluze de remettre tous ſes papiers entre les mains du Préſident de Marca ſon fils. Ces paroles excitérent la bile de Mr. Baluze, qui ſe défendit par des Lettres très dures qu'il écrivit contre l'Abbé Faget: celui-ci y fit des repliques également aigres, & toutes remplies de perſonalités, qui ne firent honneur ni à l'un ni à l'autre. Ces Lettres parurent dans l'Edition des Diſſertations publiées par Mr. l'Abbé Faget, & réimprimées en Hollande en 1669. On fut d'autant plus ſurpris de cette conduite de Mr. Baluze, qu'il étoit d'un naturel doux & d'un commerce fort aimable. Il voulut conſerver à la poſtérité la mémoire de ſa querelle avec cet Abbé, en la faiſant entrer dans la Vie de Mr. de Marca, qu'il mit à la tête de la nouvelle Edition du Livre de ce Prélat, *de la Concorde du Sacerdoce & de l'Empire*. Il donna en 1693 les *Vies des Papes d'Avignon*, Ouvrage qui lui procura une penſion du Roi & la Direction du Collège Royal. Mais il ne jouït pas longtems des bienfaits de la Cour. Attaché depuis quelque tems au Cardinal de Bouillon, qui l'avoit engagé à écrire l'Hiſtoire de ſa Maiſon, il fut enveloppé dans ſa diſgrace. Il reçut une Lettre de Cachet pour Lyon; & tout ce que l'on put faire en ſa faveur, fut d'empêcher un ſi grand éloignement. Il fut relégué ſucceſſivement à Rouen, à Tours, & enfin à Orléans. On le rappella après la Paix, mais il perdit pour toujours la place de Directeur & de Profeſſeur du Collège Royal. Quoiqu'éloigné de Paris & âgé déja de plus de quatre-vingts ans, il ne demeura pas oiſif; rien ne put interrompre ſes travaux Littéraires. Il faiſoit imprimer les Oeuvres de S. Cyprien, ſur leſquelles il avoit travaillé dans ſon exil, lorſque la mort l'enleva le 28 de Juillet 1718, à l'âge de quatre-vingt-huit ans (*e*). Quoique Mr. Baluze ait peu produit de ſon fond, il eſt cependant peu d'Ecrivains qui aient travaillé plus utilement pour le Public, par l'attention qu'il a eue à ramaſſer de tous côtés d'excellens Manuſcrits, & à les publier avec de ſavantes Notes. Mr. Du Pin remarque (*f*), qu'il n'y avoit perſonne plus verſé que lui dans la connoiſſance des Manuſcrits, des Titres, & des Livres imprimés de tout genre; qu'il écrivoit bien en Latin; ſavoit parfaitement l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Profane, le Droit Canonique ancien & moderne; & qu'il avoit bien lu les Pères. Il a corrigé les importans Ouvrages qu'il a publiés, ſur un nombre preſque infini de Manuſcrits, avec une exactitude & une application infatigable (*g*); & Mr. de la Roque dit (*h*), que ſes Notes ſont pleines de cette Erudition qui ſe puiſe dans les Auteurs du moyen Age, & qu'il y explique non ſeulement les endroits les plus difficiles & les termes

(*c*) Niceron p. 193. 196.

(*d*) Du Pin *ubi ſupra* p. 1. 2.

(*e*) Niceron p. 190-191. Voyez auſſi Baillet *Jugem. des Sav.* T. II. Part. II. n. 1272. p. 315. Amſterd. 1725. in 8.

(*f*) *Ubi ſupra* p. 6.

(*g*) *Journ. des Sav.* du 24 Avril 1677.

(*h*) ibidem.

(*i*) Id. ibid. & Niceton p. 203.

(*k*) Du Pin p. 4.

(*l*) Niceron p. 201. du Tom. I.

(*m*) Id. ib.

(*n*) Idem T. X. Part. I. p. 17.

(*o*) Niceron T. X. Part. I. p. 26. 27.

bus Perfecutorum ; nunc primum prodit opera & ſtudio Stephani Baluzii , cum Notis. „ Traité de la Mort des Perſécuteurs, par Lucius Cæcilius Firmien Lactance, à Do„ nat Confeſſeur, mis au jour par Etienne Baluze, avec „ des Notes." Paris 1680 in-8. la ſeconde Edition avec des Notes *Variorum*, revue par Paul Bauldri, à Utrecht 1692 in-8. XVII. *Epiſtolarum Innocentii III. Pontificis Romani Libri XI. Accedunt geſta ejuſdem Innocentii* &c. „ Les Epîtres du Pape Innocent III, en onze Livres; a„ vec la Vie de ce Pontife." Paris 1682 in-folio, 2 vol. Il s'en faut beaucoup que cette Edition ſoit complette, le Recueil des Lettres de ce Pape étant compoſé de dix-neuf Livres. Mais on refuſa à Rome à Mr. Baluze la communication de ces Lettres, que l'on conſerve dans la Bibliothèque du Vatican (*i*). XVIII. *Petri Balleſii Conciliorum, tum Notis.* „ Nouvelle Collection de Conciles, avec des „ Notes." Paris 1683. in-folio. Cette Collection contient les Pièces qui manquent dans la Collection du P. Labbe, ou qui ſont défectueuſes. Elle devoit avoir pluſieurs Volumes, mais il n'en a paru que le premier, ce que Mr. Bonardi attribue au peu de débit qu'il eut. On en trouve une raiſon plus plauſible dans les Notes ſur les Lettres de Mr. Arnaud. Il y eſt dit que Mr. Colbert, voulant récompenſer Mr. Martin, qui étoit Précepteur de ſes enfans, lui fit donner deux mille livres de penſion ſur l'Evêché d'Auxerre; & que ce vertueux Eccléſiaſtique aiant refuſé cette penſion, en repréſentant à ſon Bienfaiteur, que n'aiant jamais rendu aucun ſervice au Diocèſe d'Auxerre, il ne croyoit pas pouvoir jouïr de cette portion des biens de cette Egliſe, encore moins la recevoir à titre de récompenſe pour des ſervices temporels; Mr. Colbert en fit donner la moitié à Mr. Baluze. Celui-ci aiant beſoin de Rome pour cette affaire, abandonna le deſſein qu'il avoit formé de faire imprimer des Actes du Concile de Bâle fort amples, pour l'exécution duquel il avoit principalement entrepris ſa nouvelle Collection des Conciles, qu'il laiſſa imparfaite (10). XIX. *Marca Hiſpanica, ſive Limes Hiſpanicus, hoc eſt, Geographica & Hiſtorica Deſcriptio Cataloniæ, Barchinonæ & circumjacentium Populorum. Auctore ill. V. Petro Marca.* „ La Marche, ou les Limites de l'Eſpagne, qui contient une Hiſtoire de Catalo„ gne, du Rouſſillon, & des Peuples voiſins, par l'illuſ„ tre Pierre de Marca." Paris 1688 in-folio. La mort de Mr. de Marca aiant interrompu l'impreſſion de cet Ouvrage, Mr. Baluze, par reconnoiſſance pour ſon premier Profeſſeur, s'engagea d'achever cette Edition: il y ajouta un quatrième Livre, qui contient des choſes fort curieuſes. XX. *Petri de Marca Archiepiſcopi Pariſienſis Opuſcula, nunc primum in lucem edita.* „ Opuſcules de Mr. de Marca, „ Archevêque de Paris, qui n'avoient point encore paru." Paris 1681 in-8. Mr. Baluze avoit déja fait réimprimer en 1669 quelques Diſſertations de ce Prélat, qui avoient paru pendant ſa vie; mais ces Opuſcules n'avoient pas encore vu le jour. XXI. *Vitæ Paparum Avenionenſium.* „ Les „ Vies des Papes d'Avignon." Paris 1693 in-4. Cet Ouvrage eſt un des plus importans & des meilleurs qu'il ait donnés au Public. Il combat dans la Préface les Auteurs, qui ont comparé le tems pendant lequel les Papes ont fait leur réſidence à Avignon, avec la Captivité de Babylone, & il prétend que les Papes ont droit d'établir leur Siége où il leur plaît. Il remarque auſſi, que ſi la Ville de Rome a eu ſujet de ſe plaindre du long ſéjour que les Papes firent à Avignon, parce que cette abſence la réduiſit à une vaſte ſolitude & à une déplorable pauvreté, les François ne tirérent pas auſſi grand avantage de la réſidence que les Papes firent dans leur Pays, parce que les Italiens changérent leur frugalité en luxe, & corrompirent l'innocence & la ſimplicité de leurs mœurs par des vices qui leur avoient été juſques-là inconnus (11). Ce diſcours a pu contribuer à faire mettre l'Ouvrage dans l'*Index* (12). XXII. *Hiſtoire Généalogique de la Maiſon d'Auvergne, juſtifiée par des Chartres, Titres, Hiſtoires anciennes, & autres preuves authentiques.* Paris 1708. in-folio 2 vol. Cet Ouvrage eſt rempli de recherches fort curieuſes (13). La Préface fut publiée ſéparément in-4. la même année (14). XXIII. *Lettre pour ſervir de réponſe à divers Ecrits, qu'on a ſemés dans Paris & à la Cour, contre quelques anciens Titres qui prouvent que Meſſieurs de Bouillon deſcendent en ligne directe & maſculine des anciens Ducs de Guyenne, & Comtes d'Auvergne.* Paris 1708. in-folio. XXIV. *Hiſtoria Tutelenſis Libri tres.* „ Hiſtoire de Tulles, en trois Livres." Paris 1717 in-4. XXV. *Lettres au P. Tournemine ſur l'Edition de S. Cyprien, qu'il prépare*, inſérées dans les Mémoires de Trevoux, ſeptembre 1714 & Mars 1715. XXVI. *Epiſtola ad V. Cl. Euſebium Renaudotum de vita & morte Car. du Freſne du Cange.* „ Lettre à Mr. Euſèbe „ Renaudot, ſur la Vie & ſur la Mort de Mr. Charles du „ Freſne du Cange." XXVII. *S. Cæcilii Cypriani Carthaginienſis & Martyris Opera ad MSS. Codices recognita & illuſtrata, ſtudiis & labore Steph. Baluzii. Adjiciuntur poſt Baluzium, ac Præfationem & vitam S. Cypriani adornatis unus ex Monachis Congreg. S. Mauri.* „ Les Oeuvres de S. „ Cyprien Evêque de Carthage & Martyr, revues ſur les „ Manuſcrits, & illuſtrées par Etienne Baluze. Edition

mes les plus obſcurs, mais encore les points les plus importans de l'Hiſtoire & de l'Antiquité Eccléſiaſtique. Et Mr. de Sallo (*i*) trouvoit dans Mr. Baluze beaucoup de lumière & de jugement pour rétablir le Texte des Auteurs, du diſcernement & du ſavoir dans l'éclairciſſement des difficultés. Il fut lié pendant toute ſa vie à tout ce qu'il y eut de Gens-de-Lettres en France, & dans les Pays Etrangers. D'un commerce gai & agreable, la vieilleſſe ne lui ôta rien de ſon enjouement. Né avec un tempérament délicat, il ſut conſerver une ſanté toujours égale, par la ſobrieté & le régime qu'il garda juſqu'à la mort. [☞ Les Etrangers lui ont rendu juſtice, auſſi-bien que la France. „ Mr. Etienne Baluze, *diſent les Journaliſtes de Veniſe* (*k*), „ mériteroit un Eloge particulier, aiant rendu de „ grands ſervices à la Littérature Sacrée & Profane. Tant d'Auteurs anciens publiés & illuſtrés; tant „ d'anciens Monumens tirés des ténèbres, & corrigés par d'excellentes & ſavantes Notes; tant d'au„ tres travaux entrepris pour éclaircir l'Antiquité, auxquels il a conſacré la meilleure partie de ſa „ vie, immortaliſeront ſa mémoire & la rendront vénérable." Mais, comme s'il falloit que les Grands-Hommes ſe reſſentiſſent toujours par quelque endroit de la foibleſſe humaine, ADD. DU TRAD.] il a fait paroître un peu de caprice dans ſon Teſtament, en faiſant une Femme étrangère ſa Légataire univerſelle, & ne laiſſant preſque rien à ſa Famille & à ſes Domeſtiques (*l*).

(*i*) *Journ. des Sav.* du 12. Février 1685.

(*k*) Tom. XXXI. p. 349.

(*l*) Niceron *T.* 1. p. 198. 199.

„ achevée par un des Religieux de la Congrégation de S. „ Maur, qui y a ajouté une Préface & la Vie de S. Cy„ prien." Paris 1726. in-folio. C'eſt D. Prudent de Maran, qui eſt l'Editeur. XXVIII. Dans le ſixieme Tome, Part. I. des *Memoires* du P. Des Molets, on a publié, *Carmen in laudem Joan. B. Broſſard, Canonici & Officialis Tutelenſis.* „ Poëme à la louange de J. B. Broſſard, „ Chanoine & Official de Tulles, par Mr. Baluze." C'eſt une Pièce d'imagination, qui n'a point d'objet fixe, & à laquelle Mr. de la Monnoye a fait un Commentaire ingénieux (15). XXIX. Jean-George Schelhorn a inſéré dans ſes *Amœnitates Literariæ*, Tom. VIII. pag. 692. deux *Lettres* de Mr. Baluze, l'une à *Frédéric-Benoît Carpzovius*, datée du 1. de Janvier 1680, & l'autre à *Jean Schilter* du 23 de Décembre 1684. Elles ſont curieuſes, & renferment pluſieurs particularités Littéraires (16).

(15) Id. ib. p. 18.

(16) Idem T. X. Part. II. p. 290.

BANISTER (JEAN), ſavant Médecin du XVI. Siècle, & Auteur de divers Traités de Chirurgie [*A*], étoit né de parens honnêtes & aiſés. Il fit ſes études dans l'Univerſité d'Oxford, & s'étant tourné du côté de la Médecine, il s'y donna tout entier, & à la Chirurgie (*a*). Au mois de Juillet 1573, il reçut ſes Licences de l'Univerſité pour exercer la Médecine (*b*). Il s'établit enſuite à Nottingham, où il demeura pendant pluſieurs années, étant fort employé, à cauſe de ſa grande habileté, tant dans la Médecine que dans la Chirurgie. Il y a eu auſſi un RICHARD BANISTER, qui a écrit un Traité ſur les Maladies de l'Oeil [*B*].

(*a*) Wood *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 541. Edit. de 1721.

(*b*) Id. *Ibid.* & *Fasti Oxon.* col. 109.

[*A*] *Auteur de divers Traités de Chirurgie.*] I. *Utile, nouveau & neceſſaire Traité de Chirurgie, contenant en abregé la Cure generale & particuliere des Ulceres.* Londres 1575. in-8. II. *Experiences de ſon invention &c.* III. *L'Hiſtoire de l'Homme, tirée des meilleurs Anatomiſtes &c. en neuf Livres.* Londres 1578. petit in-folio. IV. *Abregé de Chirurgie &c.* Londres 1585. in-12. V. *Antidote Chirurgique*, ou *Recueil de toutes ſortes de Remedes &c.* Londres 1589. in-8. Pluſieurs années après ſa mort, en 1633, on publia ſes Oeuvres à Londres in-quarto, en ſix Livres. 1. Des Tumeurs. 2. Des Plaies. 3. Des Ulceres en général & en particulier. 4. Des Fractures & des Diſlocations. 5. De la Cure des Ulceres. 6. L'Antidote ſus-mentionné.

[*B*] *Qui a écrit un Traité ſur les Maladies de l'Oeil.*] Il a pour titre: *Traité de cent-trente Maladies des Yeux & des Paupieres*, appellé communément, *le Breviaire des Yeux, de Banifler.* Mr. Wood dit (1) qu'il n'avoit jamais vu le Traité même, mais qu'il en avoit trouvé le titre rapporté dans un autre Ouvrage intitulé: *Supplément au Traité des cent-trente Maladies des Yeux & des Paupieres, appellé* Cerevisia Medicata, *Bière médicale; avec divers Aphoriſmes & Principes &c.* Londres 1622. in-12. ſeconde Edition. La Préface eſt datée de Stamford dans la Province de Lincoln. Il paroît par le neuvième Chapitre de ce Livre, que l'Auteur vivoit encore en 1617; & par le ſixième Chapitre, qu'il étoit encore vivant en 1619, & peut-être en 1622, quand la ſeconde Edition parut. Il dit dans le Chapitre quatrième, que dans ſon Traité des Yeux, *il a fait mention des plus baſſes Oculiſtes, qu'il y avoit eu en Angleterre depuis cinquante ans, qui n'avoient point pris leurs degrés dans les Univerſités d'Oxford & de Cambridge.* [☞ Je ne ſai ſi ce ſeroit cet Auteur qu'auroit eu en vue le P. Sanlec, dans ſon petit Poëme intitulé *l'Art de Prêcher* (2):

Jadis un Charlatan, Docteur en Médecine,
Devina, car chez eux vous ſavez qu'on devine,
Que l'Oeil pouvoit avoir lui ſeul plus de cent maux.
Mais moi, qui de ces Oeils dois compter les défauts,
Sans faire le Devin, j'en trouve plus de mille.
ADD. DU TRAD.]

(1) *Athen. Oxon.* Vol. I. col 344.

(2) *Recueil de Vers choiſis* par Bouhours. Paris 1693. p. 96.

☞ BANKERT (JUSTE VAN TRAPPEN, dit), originaire de la Ville de Fleſſingue en Zélande, parvint par ſa valeur & par ſes ſervices, de la qualité de ſimple Matelot, au rang de Commandeur des Côtes de Zélande (*a*). En l'année 1624, il fut fait Capitaine de l'Amirauté de cette Province; & en cette qualité il confirma par ſes belles actions, l'opinion avantageuſe qu'on avoit conçue de lui, aiant une fois combattu tout ſeul contre treize Vaiſſeaux de Dunkerque, auxquels il échappa, quoique fort délabré, après en avoir coulé trois à fond. Il ne fit pas paroître moins de courage & de réſolution dans une autre occaſion, où il ſe tira d'entre deux Vaiſſeaux qui l'avoient accroché des deux côtés (*b*). En 1628, il accompagna en qualité de Vice-Amiral le fameux Amiral Pierre Hein, dans la célèbre & glorieuſe Expédition où il ſe rendit maître de la Flotte de la Nouvelle Eſpagne (*c*). Il ſuivit encore en 1629, en la même qualité, l'Amiral Henri Loncque, que la Compagnie des Indes Occidentales envoya au Breſil pour y faire la conquête de quelque Ville importante (*d*). Huit ans après, Bankert étant en mer avec cinq Vaiſſeaux qu'il commandoit en Chef, rencontra ſept Vaiſſeaux de Dunkerque, leur livra combat, & ſe rendit maître de deux de ces Vaiſſeaux & d'une Frégate, qu'il conduiſit en triomphe dans le Port de Fleſſingue. L'année ſuivante 1638, notre vaillant Commandeur partagea avec l'Amiral Martin Harpertz Tromp l'honneur de la Victoire qu'il remporta ſur la Flotte d'Eſpagne [*A*]. En 1645, la Compagnie des Indes Occidentales, réſolue de ſe venger des Portugais, équipa une Flotte de cinquante-deux Vaiſſeaux de guerre, dont elle donna le Commandement à Bankert (*e*), en le déclarant Amiral des Mers du Breſil, de Guinée & d'Angola. Quoique le ſuccès de cette Expédition ne répondit ni à la grandeur de l'armement, ni aux eſpérances qu'on ſembloit avoir lieu d'en concevoir, l'Amiral Bankert ne laiſſa pas d'y acquérir beaucoup de gloire, par les avantages qu'il remporta ſur les Portugais [*B*]. Mais il n'eut pas la ſatisfaction d'en recueillir le fruit dans

(*a*) LA RUE *Heldhaftig Zeelandt* p. 127.

(*b*) Idem p. 128.

(*c*) Idem p. 127.

(*d*) De la Neuville *Hiſt. de Hollande* T. II. L. VII. ch. 4.

(*e*) La Neuville *Hiſt. de Hollande* T. II. L. IV. ch. 14. qui le nomme mal *Baucher*.

[*A*] *Notre vaillant Commandeur partagea avec l'Amiral M. H. Tromp l'honneur de la Victoire qu'il remporta ſur la Flotte d'Eſpagne.*] Tromp aiant eu avis que cette Flotte compoſée de dix grands Vaiſſeaux de guerre, quatre Frégates, cinq Fuſtes & une Pinaſſe, étoit prête à ſe mettre en mer, & qu'elle devoit paſſer le Canal du Fort de Mardik le 18 de Février, fit mettre à la voile pour la prévenir. Il la rencontra près de Gravelines, & quoiqu'il n'eût alors que douze Vaiſſeaux tous de moindre grandeur, il ſe diſpoſa à la combattre. L'Amiral Eſpagnol ſe voyant ſupérieur en nombre, tant de Vaiſſeaux que de Soldats, ne voulut pas reculer à la vue d'un avantage ſi évident. Les deux Flottes s'avancérent, & le combat fut tellement opiniâtre, que la victoire fut plus de ſix heures ſans ſe déclarer; mais enfin elle paſſa du côté des Hollandois: les dix Vaiſſeaux furent brulés, coulés à fond, échoüerent ou furent pris, avec les quatre Frégates. Bankert reçut des Etats une Médaille avec une Chaine d'or (1) de la valeur de huit-cens florins, chaque Capitaine en eut une de deux-cens florins, & l'Amiral une de deux mille.

[*B*] *Bankert ne laiſſa pas d'y acquérir beaucoup de gloire, par les avantages qu'il remporta ſur les Portugais.*] L'Amiral mit à la voile au commencement du mois de Février 1646; mais il eut une navigation très fâcheuſe: il perdit d'a-

(1) LA RUE *Heldhaftig Zeelandt* p. 128.

dans sa Patrie: à son retour, étant sous la Ligne, il fut attaqué d'une Apoplexie, dont il mourut au bout de quelques jours. On conserva son corps, malgré tous les dangers que la Flotte essuya; & ses deux fils, qui l'accompagnoient, eurent la consolation de le rendre à sa Patrie, & de le porter en Zélande (*f*).

(*f*) La Rue *ubi supra* p. 130.

d'abord deux Vaisseaux aux Dunes: ensuite une tempête l'obligea de revenir mettre sa Flotte à couvert dans un des Ports de l'Ile de Wight, où il fut retenu pendant deux mois par les vents. Il n'eut pas moins à souffrir pendant le reste de son Voyage, jusqu'au Bresil; les maladies, la division entre les Chefs, les mutineries des Equipages, lui donnèrent bien de la peine. Enfin il arriva avec sa Flotte au Récif & à Olinde, où il trouva les choses en très mauvais état. Les Hollandois y manquoient sur-tout de vivres, ainsi l'arrivée de Bankert leur causa une grande joie; mais elle fut troublée par les divisions, qui augmentèrent parmi eux (2). Peu de tems après, l'Amiral accompagné du Colonel Hinderson mit à la voile avec une belle Flotte pour Rio S. Francisco, afin d'attirer toutes les forces des Portugais de ce côté-là. Y étant demeuré quelques jours à l'ancre, ce dessein lui réussit: & aiant mis brusquement à la voile, il alla tomber sur l'Ile de Taparipa, dont il fe rendit maitre: mais les Portugais la reprirent peu après. Il n'eut pas moins de succès sur mer: car outre divers Vaisseaux Portugais qu'il prit ou coula à fond, il attaqua proche de la Baie de tous les Saints une Flotte qui venoit de Portugal, composée de sept Vaisseaux, dont un fut coulé à fond, un autre se sauva dans la Baie, & les cinq autres devinrent la proie du victorieux Bankert, qui fit un butin estimé deux millions, en draps, toiles, vivres, munitions de guerre, & vin de Madère. Près de quatre-cens Portugais furent tués ou noyés, deux-cens cinquante furent faits prisonniers, entre lesquels se trouvèrent le nouveau Gouverneur-Général qu'on envoyoit au Bresil, l'Amiral, le Vice-Amiral, & divers autres Officiers, outre trois Moines. Quelque tems après, Bankert aiant été fortifié par quelques Navires particuliers, se rendit maitre de quatre Vaisseaux Portugais qui venoient de la Baie de tous les Saints, chargés de sucre: cent-vingt Portugais périrent dans le Combat, & les Hollandois n'y perdirent de leur côté que cinquante hommes (3). Tous ces avantages ne rétablirent pourtant pas leurs affaires au Bresil: la guerre entre les deux Nations dura dix ans, pendant lesquels les Vents, & les Peuples naturels du Pays, se déclarèrent presque toujours en faveur des Portugais; & la fin en fut si malheureuse pour les Hollandois, qu'ils furent entièrement chassés du Bresil (4).

(2) Idem p. 129.

(3) Idem p. 129. 130.

(4) La Neuville *Hist. de Holl.* T. II. L. IX. ch. 14.

☞ BANKERT (ADRIEN), fils, à ce que l'on croit, de Juste Bankert (*a*) dont nous venons de parler, naquit à Flessingue. En 1659 il étoit Capitaine de l'Amiraute de Zélande, & en cette qualité il commandoit un Vaisseau de la Flotte, envoyée au secours du Roi de Dannemare contre la Suède, sous les ordres de l'Amiral d'Obdam. Il se distingua dans cette Expédition, par la manière dont il se défendit contre plusieurs Vaisseaux de la Flotte de Suède, qui l'attaquèrent près de Landskroon, & qui ne purent jamais l'obliger à se rendre (*b*). Le 19 de Décembre 1664, l'Amiraute de Zelande le déclara Contre-Amiral; & le 5 de Juillet 1665, il fut élevé au rang de Vice-Amiral. Il se trouva en cette qualité à la célèbre Bataille qui se donna contre les Anglois le 5 d'Août 1666, dans laquelle il se mêla si avant parmi les Ennemis, que son Vaisseau aiant été criblé de coups, il fut obligé de l'abandonner, parce qu'il couloit à fond (*c*). Le 20 d'Août 1666, il fut fait Lieutenant-Amiral de Zélande; & il eut beaucoup de part aux différens Combats que les Hollandois livrèrent en 1672 & 1673 aux François & aux Anglois, dans lesquels il donna toujours des preuves de sa valeur & de sa bonne conduite. Aussi étoit-il en grande estime auprès des Etats de Zélande ses Maitres, qui écrivirent même au Prince d'Orange en sa faveur, au sujet de quelques disputes qu'il avoit eues pour le rang, avec le Lieutenant-Amiral Tromp. En 1671, les Etats lui donnèrent une preuve toute singulière de leur estime: au mois de Février de cette année, il épousa Jeanne Constance Cau, & à sa prière, les Etats honorèrent ses Noces de leur présence par quatre Députés, du nombre desquels étoit leur Grand-Pensionnaire de Hubert (*d*). En 1674, il commandoit la seconde Escadre de la Flotte de l'Amiral Tromp, destinée à faire une descente en France, dans l'espérance de profiter de la Conspiration tramée par le Chevalier de Rohan, qui avoit promis de livrer Quillebeuf aux Hollandois & de faire soulever la Normandie: mais n'aiant pu exécuter ses promesses, cette Expédition n'aboutit qu'à faire quelques ravages fur les côtes de France, à bruler quelques Vaisseaux, & à faire payer quelques contributions. Au mois de Novembre de l'an 1678, les Etats de Zélande accordèrent à l'Amiral Bankert, par l'avis du Prince d'Orange, Voix décisive dans les Affaires de la Marine, avec le privilège de présider à son tour, comme les Conseillers de l'Amirauté (*e*). Il mourut en 1684 à Middelbourg, où il est enterré dans l'Eglise de S. Pierre, dite la Vieille Eglise (*f*).

(*a*) La Roe *Hist. van Zeeland* p. 127.

(*b*) Idem p. 121.

(*c*) Idem p. 122. & *Vie de Corneille Tromp* p. 378.

(*d*) La Rue *ubi supra* p. 126.

(*e*) Idem p. 125. 126.

(*f*) Id. ibid.

BANKS (JEAN) Prémier Juge des Plaidoyers Communs sous le règne de Charles I, étoit né d'honnêtes parens à Keswick dans la Province de Cumberland. En 1604, âgé de quinze ans, il entra au Collège de la Reine à Oxford; mais il quitta l'Université avant que d'avoir pris aucun degré, & se mit dans le Collège de Gray, où il se distingua par son application extraordinaire à l'étude du Droit, & devint Avocat célèbre. Il fut ensuite créé Chevalier, & déclaré Procureur du Prince Charles. La sixième année du règne de Charles I. la Société du Collège de Gray's-Inn le choisit pour Lecteur pendant le Carême, & l'année suivante il fut fait Tréforier de la Maison (*a*). En 1640 il devint Prémier Juge du Banc du Roi (*b*); & il suivit ce Prince peu de tems après, lorsqu'il fut contraint de quitter Westminster. Banks fut nommé Conseiller Privé à Oxford, & Prémier Juge des Plaidoyers Communs. Le 31 de Janvier 1642, il fut créé Docteur en Droit Civil dans l'Université de cette Ville, où il mourut le 28 de Décembre 1644: il y fut enterré dans la Cathédrale de *Christ-Church* (*c*), où on lui érigea un Monument [*A*]. Il légua par son Testament trente livres sterling par an pour être employés à des usages pieux, & en particulier à établir une Fabrique de gros Cotons à Keswick où il étoit né (*d*). Il avoit l'esprit pénétrant, la conception prompte, la mémoire heureuse & fidèle, & il possédoit parfaitement ce qu'il y avoit de plus caché dans la Jurisprudence; à quoi il joignoit une expérience universelle dans les affaires d'Etat. Il écoutoit patiemment; parloit peu, mais bien; aimant qu'on exposât les Causes clairement, & pénétrant au travers de tous les déguisemens la vérité des choses. Il étoit d'une modestie extraordinaire, d'une probité à toute épreuve; à quoi il joignoit une eandeur & une franchise antiques. Grave & austère dans ses manières, il ne laissoit pas d'être ouvert & affable. En un mot, il se montra si égal & si circonspect dans les différens états par lesquels il passa, que quoiqu'il se fût déclaré pour le Roi, & qu'il attirât le plus de gens qu'il pouvoit dans le Parti de ce Prince, il n'eut pas beaucoup à souffrir du Parti contraire (*e*).

(*a*) Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. col. 26. Edit. de 1721.

(*b*) Dugdale *in Chron. Serie anno* 1640. *apud* Wood, *ubi supra.*

(*c*) Wood *ubi supra.*

(*d*) *Prerogative Wills in Cumberland.*

(*e*) Voyez Lloid's *State Worthies* p. 961. 962. Londres 1670. in-8.

[*A*] *Où on lui érigea un Monument.*] Voici l'Epitaphe qu'on y voit.

P. M. S. Hoc loco in spem futuri sæculi depositum jacet JOANNIS BANKES, *qui Reginalis Collegii in hac Academia Alumnus, Eques auratus ornatissimus, Attornatus Generalis, de Communi Banco Capitalis Justiciarius, a secretioribus Consiliis Regi Carolo, peritiam, integritatem, fidem egregie præstitit. Ex Æde Christi in Æde Christi transiit mensis Decembris die* 28. *Ann. Dom.* 1644. *ætatis suæ* 55.

(1): „ Ci-git dans l'espérance de la bienheureuse Réfur-„ rection le Chevalier JEAN BANKS, Elève du Collè-„ ge de la Reine dans cette Université, Procureur-Géné-„ ral, Prémier Juge des Plaidoyers Communs, Conseil-„ ler Privé du Roi Charles I., emplois dans lesquels il a „ fait éclater également fa capacité, son intégrité, & fa „ fidélité. Il a quitté cette Vie mortelle pour aller dans „ le séjour des Bienheureux, le 28 de Décembre 1644, à-„ gé de cinquante-cinq ans.

(1) Voyez *Hist. by Anti. Univ. Oxon.* L. II. p. 259. Oxon. 1674.

☞ BAR-

☞ BARBIER D'AUCOUR (Jean), Avocat au Parlement de Paris, & Membre de l'Académie Françoise, étoit de Langres, où il naquit l'an 1641 ou 1642 [*A*]. Il quitta le Lieu de sa naissance à l'âge de quatorze ans, dans la vue de chercher à se pouſſer lui-même (*a*). Il alla d'abord à Dijon, où il eut l'avantage d'entrer chez un riche Magiſtrat, qui le prit moins pour Précepteur de ſes enfans, que pour leur Compagnon d'étude. Ce fut pendant ſon ſéjour à Dijon, qu'il fit ſa Philoſophie. Il gagna enſuite Paris, où il ſe flattoit qu'aiant de l'eſprit, il trouveroit quelque bon poſte; mais il fut obligé de ſe borner à très peu de choſe. Il ſe mit dans ce tems-là à étudier en Droit; & ce fut auſſi alors qu'il ſe brouilla avec les Jéſuites [*B*]. Après s'être fait recevoir Avocat au Parlement, il commença à fréquenter le Barreau, dont il auroit été l'ornement, s'il avoit voulu plaider (*b*); mais il s'en dégoûta, par le malheur qui lui arriva la première fois qu'il y parut. Devant faire un Plaidoyer d'apparat, il n'en prononça que cinq ou ſix lignes, & demeura court [*C*]. Depuis cet accident, qui peut arriver aux plus grands Orateurs, il réſolut de ne plus s'expoſer à plaider, & de ſe contenter d'écrire dans des occaſions d'éclat. Il ſe fia avec Meſſieurs de Port-Royal, & quand Racine les eut attaqués par ſa *Lettre à l'Auteur des Héréſies imaginaires*, Mr. Barbier d'Aucour entreprit de les défendre; & comme Mr. Racine avoit parlé avec aſſez de mépris de *l'Onguent pour la brulure* & des *Chamillardes* [*D*], Mr. d'Aucour fit en 1676 contre lui, *Apollon Vendeur de Mithridate* [*E*]. Le P. Bouhours, Jéſuite, publia en 1671 ſes *Entretiens d'Ariſte & d'Eugène*. Le ſtyle de cet Ouvrage, la variété qui y régnoit, & les jolies choſes dont il étoit rempli, attirérent à l'Auteur beaucoup d'éloges, & au Libraire un débit ſi conſidérable, qu'en moins de ſix mois il s'en fit deux Editions, qui ont été ſuivies de pluſieurs autres. „ On ſentit dans les *Entretiens d'Ariſte & d'Eugène*, un Auteur „ capable de tenir tête à ceux qui ſe piquoient de ſavoir le mieux écrire (*c*)." Sa gloire piqua tellement Mr. Barbier d'Aucour, qu'il entreprit de le critiquer, & publia *les Sentimens de Cléanthe* [*F*] *ſur les*

(*a*) D'Olivet, *Hiſt. de l'Académ. Franç.* dep. 1652. juſq. à 1700. p. 210. 211. Amſterd. 1730.

(*b*) Idem p. 212.

(*c*) Idem p. 212.

[*A*] *Il naquit l'an 1641 ou 1642.*] Je m'exprime d'une maniére douteuſe, n'aiant d'autre régle pour fixer l'époque de ſa naiſſance, que le tems de ſa mort. Il mourut le 13 de Septembre 1694, *dans ſa cinquante-troiſiéme année*, dit Mr. l'Abbé d'Olivet (*a*). Il doit donc être né ſur la fin de l'année 1641, ou plus tôt.

[*B*] *Ce fut auſſi alors qu'il ſe brouilla avec les Jéſuites.*] Voici queſſe en fut l'occaſion, ſelon Mr. l'Abbé d'Olivet (*b*). „ Tous les ans, dit-il, ces Peres expoſent, dans „ l'Egliſe de leur Collége, des Tableaux énigmatiques, „ qu'ils font expliquer ſur un Théatre, fait exprès pour „ ce jour-là, & qui cache le Maître-Autel. Ceux qui „ veulent y parler, ne le doivent faire qu'en Latin. Or „ il arriva qu'en l'année 1663, Mr. d'Aucour s'étant mis „ de la partie, il laiſſa échapper quelques termes peu mo„ deſtes. Averti par le Jéſuite, qui préſidoit à cet Exer„ cice, de meſurer ſes paroles, parce qu'ils étoient dans „ un lieu ſacré, il répondit brufquement: *Si locus eſt ſa„ cratus, quare expoſuiſti . . . .* Il ne put achever ſa phra„ ſe; car de toutes parts les Ecoliers, comme autant „ d'Echos, répétérent ſon barbariſme, les Maitres en ri„ rent, & le fobriquet d'*Avocat Soerus* lui en demeura." Jamais d'Aucour n'oublia cette avanture. Il fit d'abord contre les Jéſuites une Satyre en Vers burleſques, intitulée: *Onguent pour la brulure, ou Secret pour empêcher les Jéſuites de bruler les Livres*, in-4. C'eſt une Piéce de dix-huit cens vers, qui parut au commencement de 1661. Le P. Niceron (3) dit qu'elle a été réimprimée à Cologne en 1669. On accuſa l'Auteur d'y avoir effleuré des matiéres trop ſérieuſes pour trouver place dans le Burleſque; & il publia une Apologie ſous le titre de *Lettre d'un Avocat à un de ſes Amis*, datée du 1. d'Avril 1664. Cette Apologie étoit conçue de telle ſorte, qu'en tâchant de mettre ſa Religion à couvert, il redoubla les injures qu'il avoit dites à ſes Ennemis. Si ce que dit Mr. l'Abbé Le Clerc dans la *Bibliothéque du Richelet*, étoit vrai, on auroit tout lieu de penſer que Mr. d'Aucour étoit déja en liaiſon avec Meſſieurs de Port-Royal, & par conſéquent peu favorablement prévenu pour les Jéſuites. „ Un Li„ braire aſſez pauvre, dit-on (4), qui débitoit ſous le „ manteau divers Ouvrages de Port-Royal, le requit chez „ lui moyennant une penſion fort modique: ce fut tout „ ce que purent faire pour lui *quelques Amis de Meſſieurs „ de Port-Royal, à qui on l'avoit, à ce qu'il paroit, adreſſé.*" Mais je trouve le fait contredit par Mr. l'Abbé Goujet, du moins donne-t-il (5) comme de lui la remarque ſuivante: „ Où Mr. l'Abbé Le Clerc a-t-il pris que „ Barbier d'Aucour logeat d'abord chez un pauvre Libraire & &. ? En arrivant à Paris il entra au Collége de Lizieux."

[*C*] *Il n'en prononça que cinq ou ſix lignes, & demeura court.*] Mr. Deſpreaux, mécontent de ce que Barbier d'Aucour avoit écrit contre Racine, a lancé un trait contre lui, en liniſſant ſon Lutrin. Voici comment il parle à Mr. de Lamoignon Premier Préſident (6):

Quand la première fois un Athlète nouveau
Vient combattre en champ clos aux joûtes du Barreau,
Sourcils, ſans y penſer, ton auguſte préſence,
Troublant par trop d'éclat ſa timide éloquence,
Le nouveau Cicéron tremblant, décoloré,
Cherche en vain ſon diſcours ſur la langue égaré;
En vain, pour gagner tems, dans ſes tranſes affreuſes,
Traine d'un dernier mot les ſyllabes honteuſes;
Il béſite, il bégaye, & le triſte Orateur
Demeure enfin muet aux yeux du Spectateur.

L'Auteur des Remarques dit ſur cet endroit, que celui à qui ce malheur arriva, *ne plaida plus*. Cela n'eſt pas exact; il eſt vrai qu'il renonça au Barreau dans ce tems-là, mais il y rentra ſur la fin de ſa vie (7).

[*D*] *Des Chamillardes.*] Les *Chamillardes* & les *Gaudinettes* lui ſont attribuées par le P. Colonia, dans la prémiére Edition de la *Bibliothéque Janſeniſte*; mais il s'eſt retracté dans la ſeconde Edition de cet Ouvrage, où il aſſure que ces Lettres ſont de Mr. Nicole: il n'en donne cependant aucune preuve, & Mr. l'Abbé Goujet croit qu'il ſeroit fort embarraſſé de le prouver (8). Les *Chamillardes* & les *Gaudinettes* ſont ainſi Lettres écrites contre la Signature pure & ſimple du Formulaire, dont trois ont été écrites à Mr. Chamillard Docteur de Sorbonne en 1665, & les deux autres, qui ſont de l'année ſuivante 1666, ſont adreſſées à Mr. Gaudin, auſſi Docteur, & Official de Paris. Elles ſont imprimées in-4. (9).

[*E*] *Apollon Vendeur de Mithridate.*] Cette Piéce a été auſſi imprimée ſous le titre d'*Apollon Charlatan*. Elle parut en 1675, ou en 1676. C'eſt une Critique en vers libres, de neuf Piéces de Théatre que Racine venoit de faire imprimer en deux Volumes in-douze. Elle eſt aſſez joliment tournée, & fort maligne. Le P. Simon, ſous le nom de Mr. de Sainjore, l'a inſérée toute entiére dans ſa *Bibliothéque Critique* (10). Il l'annonce, en témoignant pour Mr. Racine les égards qu'il méritoit. „ Cette in„ génieuſe Satyre, dit-il, des Ouvrages de Mr Racine a „ déja été imprimée: mais elle eſt préſentement fi peu „ connue, qu'on la peut redonner au Public comme toute nouvelle. On ne le fait pas néanmoins pour tâcher „ de diminuer en rien la gloire de cet illuſtre Poëte: ce „ ſeroit un deſſein auſſi leche que ridicule. C'eſt à trop „ juſte titre que ſes admirables Tragédies, fur-tout ſa „ *Phédre*, & ſon *Athalie*, l'ont fait placer ſur le Parnaſſe „ par les François à côté du grand Corneille; & il n'eſt „ pas à craindre qu'aucune Cenſure, quelque maligne „ qu'elle puiſſe être, les engage jamais à le mettre plus „ bas. Mais puiſque Mr. Racine n'a pas été lui-même ségalement content de toutes ſes Piéces, on ſera toujours „ bien aiſe de voir les défauts que l'Auteur de cette Cri„ tique y a remarqués. *Etant écrite en vers, il n'eſt pas „ ſurprenant qu'elle ſoit ſatirée.*" On l'a miſe à la fin du ſecond Tome des Oeuvres de Racine de l'Edition d'Amſterdam de 1722, & on y a mis à la tête le petit Avertiſſement que je viens de rapporter, mais ſans avertir qu'il eſt du P. Simon.

[*F*] *Les ſentimens de Cléanthe.*] Quelques Ecrivains ont voulu citer cet Ouvrage à Mr. Barbier d'Aucour, je ne ſai ſur quel fondement. Furetiére, dans ſes *Factums contre l'Académie Françoiſe* (11), dit en parlant de lui: „ Je „ me ſuis pas de ceux qui l'accuſent d'avoir fait la Criti„ que des Entretiens du P. Bouhours, dont il fait cas, „ blant d'être l'Auteur; car *on ſait* que c'eſt une charité „ qu'un fameux Janſeniſte lui a prêtée." On s'apperçoit bien peine, que c'eſt un homme piqué au jeu qui parle, & ſur le témoignage duquel il n'y a aucun fonds à faire. Mais d'autres Ecrivains, qui rendent d'ailleurs juſtiice à Mr. Barbier, & qui inſinuent la même choſe que Furetiére, mériteroient d'être écoutés, s'ils avoient trouvé à propos de marquer les raiſons qu'ils ont eues, d'ôter à un Auteur un Ouvrage que tout le monde généralement lui a attribué, & qu'il a avoué pour ſien. „ Quelques-uns ont cru, dit „ un Auteur anonyme (12), *& ce n'eſt peut-être pas ſans „ fondement*, que la Critique des Entretiens d'Ariſte & „ d'Eugène étoit l'Ouvrage de Meſſieurs de Port-Royal, „ & qu'ils avoient ſeulement emprunté le nom de Mr. „ d'Aucour. Quoi qu'il en ſoit, *ajoute-t-il*, il eſt certain „ que cet Académieien étoit capable de faire quelque cho„ ſe d'auſſi bon que cette Critique, bien qu'elle ſoit une „ des mieux écrites que nous ayons." Mr. de la Monnoye dit à peu près la même choſe (13). „ C'eſt un Ou„ vrage travaillé avec beaucoup de ſoin. A pourſuivre „ né le Port-Royal d'y avoir mis la main. Cette Satyre „ eſt pleine d'une raillerie fine, enjouée, & quelquefois „ bien maligne. Pour le ſtyle, il n'y a rien de ſi délicat „ ni de ſi correct." Les meilleurs Ecrivains de notre Langue en ont tous porté généralement le même jugement.

(1) *Hiſt. de l'Académ. Franç.* p. 213.

(2) Ibid. p. 211.

(3) *Mém. des Homm. Illuſt.* Tom. XIII. p. 222.

(4) Id. ibid. p. 216.

(5) Idem T. XX. p. 64. 65.

(6) *Oeuvr. de Boileau* T. II. p. 129. 130. La Haye 1722. in-8.

(7) Voyez dans l'Article citat. (*A*).

(8) Niceron T. XX. p. 65.

(9) Idem T. XIII. p. 223.

(10) T. II. ch. 33.

(11) *Factum* pour l'Abbé Furetiére, Imprimeur & Libraire, contre les Académiciens, in-4. p. 145.

(12) *Nouvell. Obſervat. ou Guerre Civile ſur la Langue Franç.* p. 130. Voyez Conjet *Bibliothè. Franç.* T. I. p. 148. Paris 1740.

(13) *Lettre à l'Abbé Conti*, dans la *Biblioth. Franç.* Nov. & Decemb. 1726. p. 262.

les Entretiens d'Ariſte & d'Eugène ; Ouvrage qui, au jugement des meilleurs Auteurs, eſt excellent (*d*). Il cauſa bien du chagrin au P. Bouhours, qui fit tout ce qu'il put pour faire ſupprimer cette Critique, & ne put ſe reſoudre à ſuivre l'avis du P. Commire ſon confrère, qui lui avoit conſeillé de la mépriſer.

(*d*) Voy. la Rem. [*F*].

Ne ſit, Buhurſi, magnanimo pudor
Vanum Cleanthem ferre ſilentio,
Tuaque ne digueris ira
Pugnæ avidum juvenem ſuperbæ (*e*).

(*e*) *Menagiana* T. II. p. 2. Amſt. 1713.

Ménage, qui nous apprend cette particularité, ajoute, que le P. Bouhours traitoit d'une maniere bien différente les *Sentimens de Cléarque* [*G*] ; il les donnoit lui-même à ſes Amis, comme Mr. Deſpreaux le faiſoit des Ecrits qu'on publioit contre lui. Il chercha des Apologiſtes (*f*), & l'Abbé Montfaucon de Villars ſe mit ſur les rangs pour le défendre, par un petit Livre, intitulé *De la Délicateſſe* [*H*]. Le P. Bouhours en fut très ſatisfait (*g*) ; mais ſon contentement ne dut pas être de longue durée. Mr. Barbier publia bientôt après, la *ſeconde Partie des Sentimens de Cléanthe* [*I*], où en répondant

(*f*) Goujet *Bibl. Franç.* T. I. p. 105. Paris 1740.

(*g*) Voy. la Rem. [*H*].

(14) *Eſſais de Littérature & de Morale* p. 224. de la ſeconde Edition.

ment. Voici ce qu'en dit Mr. l'Abbé Trublet (14). „ Les „ *Entretiens d'Ariſte & d'Eugène* furent extrêmement goûtés du Public. Le ſtyle en eſt pur & délicat, & ce fut la principale cauſe de leur ſuccès : la forme fit valoir le fond. Mais après la lecture des *Sentimens de Cléanthe*, ceux qui avoient été les plus favorables à cet Ouvrage, rabattirent bien de l'opinion trop avantageuſe qu'ils en avoient conçue. Tout le monde jugea, avec „ l'Auteur de la Critique, que l'Auteur des Entretiens avoit eu beaucoup plus de foin des paroles, que des choſes : ce qui lit dire à quelqu'un, qu'il ne manquoit au P. Bouhours pour écrire parfaitement, que de ſavoir penſer. Cela étoit exagéré, mais cela étoit plus „ fin." Mr. Amelot de la Houſſaye dit dans ſes *Mémoires* (15) : „ La Critique des *Entretiens d'Ariſte & d'Eugène* eſt excellente ; elle a fait encore plus de mal au P. Bouhours, que celle du Cid n'en avoit fait au célèbre Pierre Corneille. " Voici ce qu'en dit Mr. l'Abbé d'Olivet (16) : „ Il (Mr. d'Aucour) découvrit une „ infinité de petites taches dans un Livre que tout le monde admiroit. Preuve bien ſenſible de cette vérité, qu'il „ y a peu de bons Livres, dont on ne puiſſe faire une Critique très bonne. Car il faut convenir que l'Ouvrage de Mr. d'Aucour eſt admirable en exactitude, qu'on y trouve de la délicateſſe, de la vivacité, de l'enjouement, un ſavoir bien ménagé, & un goût ſûr, qui faiſit juſqu'à l'ombre du ridicule dans un amas d'excellentes choſes, comme le creuſet ſépare un grain de cuivre dans une once d'or. " Mr. l'Abbé Goujet dit (17) que c'eſt une *Critique auſſi ſévere qu'ingenieuſe*. " On peut dire (c'eſt le jugement d'un autre Auteur) (18) des *Sentimens de Cléanthe*, que c'eſt un des plus jolis Livres & des mieux écrits que nous ayons. Ses Critiques ſont pour la plupart *très judicieuſes*, mais quelquefois *un peu trop outrées*. " Les *Sentimens de Cléanthe* parurent en 1671, & furent réimprimés en Hollande en 1672 : je ne ſai s'il s'en fit deux Editions, car celle dont je me ſers porte au Titre, *troiſiéme Edition*, & elle eſt de 1672 : peut-être le Libraire, en imprimant la ſeconde Partie, mit-il un nouveau Titre aux exemplaires qui lui reſtoient de la premiére. Quoi qu'il en ſoit, les *Sentimens* ont été réimprimés à Paris en 1700 in-12. en deux Volumes ; & en 1713. on a joint à cette derniére Edition *deux Factums pour Jaques le Brun* (19). L'Ouvrage de Mr. d'Aucour conſiſte en huit Lettres. Dans les ſept prémiéres, l'Auteur critique les ſix Entretiens du P. Bouhours ; & dans la huitiéme, il en veut à la Table du Livre, & à la Figure qui eſt à la tête. Je ne m'y étendrai pas davantage, parce qu'on en trouve un Extrait dans les *Mémoires de Littérature* (20).

(15) T. II. p. 212. Amſt. 1vol. 1722.

(16) *Cenſure de l'Hiſt. de l'Académ. Franç.* p. 212. Amſt. 1730.

(17) *Bibl. Franç.* T. I. p. 144.

(18) Sallengre *ubi ſup.* p. 448.

[G] Les Sentimens de Cléarque. Comme cet Ouvrage eſt beaucoup moins connu que celui de Mr. d'Aucour, je croi faire plaiſir à ceux des Lecteurs qui aiment à ſavoir l'Hiſtoire des Livres, lors même qu'ils ne ſont pas excellens, de leur faire connoître celui-ci en peu de mots. C'eſt une Critique de l'Ouvrage du P. Bouhours qui a pour titre, *De la Maniére de bien penſer dans les Ouvrages d'Eſprit*, & de la Défenſe de ce Livre, intitulée, *Lettres à une Dame de Province ſur les Dialogues d'Eudoxe & de Philante*. Paris 1688. Les *Sentimens de Cléarque* parurent la même année, quoique le titre porte 1689. Mr. Ménage dit, qu'on lui a aſſuré que cette Piéce eſt de Mr. Andry (21). Il s'en faut de beaucoup que les *Sentimens de Cléarque* ne ſoient de la force & de la délicateſſe de ceux de Cléanthe : c'eſt un Imitateur, mais qui eſt fort au-deſſous du Modéle qu'il a voulu ſuivre. Voici ce qu'en dit Mr. de Beauval (22) : „ Le P. Bouhours ne doit pas s'allarmer, de rencontrer un adverſaire qui veut arréter le cours des applaudiſſemens. Il eſt vrai que ſa confiance a été éprouvée là-deſſus ; & il l'on n'a pas remarqué que les *Sentimens de Cléanthe* . . . lui aient abbattu le courage, ou troublé la tranquillité de ſon eſprit ; les Sentimens de Cléarque *ne ſeront point capables de l'ébranler*." Le même Journaliſte finit l'Extrait qu'il donne de cette Piece, en diſant : „ Enfin il (*Cléarque*) le pouſſe avec beaucoup de marques de chagrin ; & il étoit trop en colére pour avoir cherché par-tout la juſteſſe & les agrémens, dont le P. Bouhours nous a donné de très délicates leçons, au milieu des irrégularités qu'on lui reproche (23)."

(19) Idem p. 106.

[H] L'Abbé Montfaucon de Villars ſe mit ſur les rangs pour le défendre par un petit Livre, intitulé De la Délicateſſe. Il fut imprimé à Paris en 1671, & réimprimé à Amſterdam en 1672. „ Le P. Bouhours, *dit Mr. Ménage* „ (24), s'eſt trouvé non ſeulement obligé, mais honoré de cette Réponſe, comme il l'a lui-même témoigné à „ l'Auteur par une Lettre de remerciment. J'ai vu entre les mains de l'Abbé de Villars l'Original de cette „ Lettre." Vigneul-Marville nous apprend quelques particularités touchant cet Abbé. C'eſt lui, qui eſt l'Auteur du *Comte de Gabalis*. Il étoit venu de Toulouſe à Paris, pour faire ſa fortune par la Prédication. Les cinq Entretiens, qui compoſent ce plaiſant Ouvrage, ſont le réſultat des Conférences gales, que cet Abbé avoit à la Porte de Richelieu avec une Cabale de gens de bel-eſprit & de belle humeur, comme lui. Quand ce Livre parut la prémiére fois, on n'y fit pas grande attention ; mais à la fin les conſequences en étant très dangereuſes en un tems où ces ſortes de curioſités commençoient à ſe mettre en crédit, on défendit la Chaire à ce *dévot* Prédicateur, & ſon Livre fut interdit. On n'a point ſu ſi l'Auteur ne vouloit que badiner, ou s'il parloit tout de bon. Le ſecond Volume, qu'il promettoit, auroit décidé la queſtion ; mais le pauvre malheureux, bien-tôt après, fut égorgé par des ſcélérats ſur le chemin de Lyon. Les Rieurs, dans une affaire ſi triſte, diſoient que c'étoient des *Gnomes* & des *Sylphes* déguiſés, qui avoient fait le coup, pour le punir d'avoir révélé les ſecrets de la Cabale : ce qui eſt un crime, qui ne ſe pardonne point par ces Meſſieurs les Eſprits, comme l'Abbé de Villars l'a reconnu lui-même dans ſon Livre (25). Pour revenir au *Traité de la Délicateſſe*, il renferme cinq Dialogues, où il tâche de défendre le P. Bouhours contre les Critiques de Cléanthe ; c'eſt le ſujet des quatre prémiers : le cinquiéme eſt contre les *Penſées* de Mr. Paſcal *ſur la Religion*. „ On les lit encore avec „ plaiſir, *dit Mr. l'Abbé Goujet* (26), quoiqu'il y ait „ plus d'eſprit & d'élégance, que de juſteſſe dans la Critique, & de ſolidité dans les raiſonnemens." J'ajouterai, que ce qui défigure entiérement ce petit Ouvrage, c'eſt qu'il eſt rempli d'un bout à l'autre d'injures groſſiéres, que l'Auteur dit à Cléanthe. Selon lui, *c'eſt un mal-bonnête-homme, qui dit cent fauſſes pointes & cent inſolences*, qui a fait *une Satyre noire & ſale* (27) ; c'eſt un *faiſeur de Libelles diffamatoires, qu'il ne faut pas chercher parmi les honnêtes-gens, qui ne fréquente ſans doute que les plus ſots de la lie du peuple* (28). Franchement un Auteur qui écrit ſur ce ton-là, doit manquer de bonnes raiſons, & ne mérite point qu'on faſſe aucun cas de ſon Ouvrage. Paſſe pour quelques traits de raillerie ; mais de pareilles injures ne ſentent guéres l'homme du beau monde.

(24) Préface de la II. Part. des *Obſervations ſur la Langue Françoiſe*. Voy. Sallengre *Mémoir. de Littérat.* T. I. p. 446.

(25) Vigneul-Marville, *Mélanges* T. I. p. 275.

(26) *Bibl. Franç.* T. I. p. 145.

(27) *De la Délicateſſe* p. 12. Edit. d'Amſt. 1672.

(28) Idem p. 13.

[I] La ſeconde Partie des Sentimens de Cléanthe.] Elle conſiſte en neuf Lettres, dont voici les ſujets. Lettre I. *Pourquoi l'on ne répond qu'en paſſant à l'Auteur de la Délicateſſe.* L'Auteur y accommode fort mal l'Abbé de Villars, & toujours avec une ironie fine. En voici quelques traits. „ Vous voyez combien il me dit d'injures, juſques-là qu'il en dit où l'on n'entend rien : car je ne ſai point ce que ſignifie, *que je n'ai de l'eſprit que pour le troiſiéme Pilier* ; & par conſéquent je n'ai garde de lui répondre, ni de m'engager avec lui dans ce genre d'écrire, où je vois bien qu'il ſurpaſſe non ſeulement tous „ les hommes, mais encore toutes les femmes (29). C'eſt „ un homme qui ne touche pas terre, & vous verrez tout „ à l'heure, qu'il eſt élevé pour le moins à la ſeconde „ région de l'air. C'eſt dans cette élévation, qu'il me „ reproche, *que je ne ſai pas vivre, que je ne connois pas „ des gens de baſſe étoffe, qui ignore comme on parle à la „ Cour.* Mais pour lui il ſait vivre, il ne voit que des „ gens de qualité, il eſt tout à fait dans le beau monde, „ il parle le pur langage de la Cour ; & voici comme il „ le prouve : Un caractére indélébile ; Un homme qui „ par avanture eſt de la lie du peuple : Prendre d'entrée „ de jeu des Lettres de petit eſprit &c. (30)." Mr. Barbier critique fur-tout plaiſamment le Titre de l'Abbé de Villars. „ Le ſeul Titre que ce Livre porte, eſt une marque infaillible du peu de jugement de ſon Auteur. Il eſt intitulé, *De la Délicateſſe* ; & ce qui n'eſt pas conçevable, c'eſt que dans toute la ſuite de l'Ouvrage, il n'y a pas une page, pas un raiſonnement, pas une ligne, qui ſe rapporte à ce Titre. Je ſens bien, Mon-

(29) Sentim. de Cléanthe Part. II. p. 5. 1672. & Edit.

(30) Id. ib.

dant à l'Abbé de Villars, il porte de nouveaux coups au P. Bouhours. En 1677, il entra chez Mr. Colbert, qui le mit en qualité de Précepteur auprès de Mr. d'Ormoy son fils, qui fut depuis Mr. de Blainville [A]. Ce fut alors que Barbier ajouta à son nom celui d'*Aucour* (b). En 1680, Mr. Colbert lui donna une Commission de Controlleur des Bâtimens du Roi; & en 1683, il fut élu pour succéder à Mr. de Mézéray dans l'Académie Françoise. La mort de Mr. Colbert, qui arriva peu de tems après, ruïna les espérances que ces commencemens de fortune avoient pu lui faire concevoir, & il se trouva à peu près dans la même situation où il avoit été. Il mit les épargnes qu'il avoit pu faire, à des entreprises commencées sous Mr. Colbert, & qui échouèrent à la mort de ce Ministre, sans que Barbier pût même retirer ses avances. Il fut reçu à l'Académie Françoise le 29 de Novembre 1683, & le Discours qu'il prononça a été imprimé. Il entra ensuite chez Mr. de la Meilleraye en qualité de Précepteur, quoique fous le nom honorable de Gouverneur; mais la modicité de ses gages ne lui permit pas d'y amasser (i). Il épousa la fille de son Libraire, pour s'acquitter envers lui; on ne dit point en quel tems: il n'en eut point d'enfans. Sa dernière resource fut le Barreau: il y rentra, & plaida avec succès (k); & ce fut dans ce tems-là qu'il défendit avec beaucoup d'éloquence le nommé *Le Brun*, accusé d'avoir assassiné la Dame Mazel, dont il étoit Domestique. Il composa deux Factums dans cette affaire, qui ont été imprimés in-folio en 1694. Mr. l'Abbé d'Olivet allure (l) avoir entendu dire aux gens du métier, que c'étoient des modèles. Il mourut le 13 de Septembre 1694, d'une inflammation de poitrine, dans sa cinquante-troisième année (m). Il fit paroître une grande modestie dans le jugement qu'il porta de ses Ouvrages [L].

Mr. l'Abbé Goujet, en parlant du Recueil des Discours de l'Académie Françoise, remarque (n) que Mr. Barbier d'Aucour a fait sur deux de ces Discours, qui roulent sur le rétablissement de la santé du Roi, prononcés le 27 de Janvier 1687, des Remarques excellentes, qui ont été imprimées in-12. en 1688. „ Si l'on avoit, *dit-il*, „ de la même main d'auffi bonnes Remarques sur la plupart des autres Discours, elles formeroient un Recueil précieux d'Observations, qui contribueroit à l'avantage de notre Langue, & de notre Eloquence Françoise." Le même Auteur dit dans un autre endroit (o), *qu'il est constant que Barbier d'Aucour étoit un des meilleurs Sujets de l'Académie, & que l'on doit regretter que nous n'ayons pas de lui un plus grand nombre d'Ouvrages.*

Il a été du nombre des Académiciens qui ont le plus contribué à achever le Dictionaire de l'Académie Françoise (p). Hardi la plume à la main, il avoit hors de là une certaine timidité, dont sa mauvaise fortune, encore plus que son tempérament, pouvoit bien être la cause (q). Mr. l'Evêque de Noyon, qui lui succéda dans l'Académie Françoise, ne le loua point en prononçant son Remercîment; omission que l'Abbé de Caumartin répara ce jour-là, & à laquelle l'Evêque lui-même suppléa en faisant imprimer son Discours [M]. Nous dirons ci-dessous quelque chose des autres Ouvrages qu'on a attribués à Mr. Barbier [N].

(b) Niceron T. XIII. p. 320.

(i) Idem p. 321.

(k) Id. ibid.

(l) *Contin. de l'Hist. de l'Académ. Franç.* p. 212. Amst. 1730.

(m) Idem p. 211. & Niceron T. XIII. p. 321.

(n) *Bibliath. Françoise*, T. II. p. 450.

(o) Idem T. I. p. 147.

(p) Niceron *ubi supra* p. 317.

(q) D'Olivet *Contin. de l'Hist. de l'Académ. Franç.* p. 213.

„ fleur, que cela vous étonnera . . . . . Je vous avoue „ que moi-même je ne le comprens point: car est-il pos„ sible qu'un Auteur se donne un Titre, & se propose un „ Sujet, pour n'en pas dire un mot? En vérité cela est „ étrange, & on ne sauroit trop le redire. Mais d'un „ autre côté, cela est fort divertissant. Je m'imagine voir „ ce Cavalier dont il est parlé dans la Vie de l'Empereur „ Gallien. Il étoit d'une Fête publique, où l'on avoit „ propolé des Prix à tous les Cavaliers qui abattroient un „ taureau. Celui-ci étant entré en lice, courut fon tau„ reau durant deux heures, & ne put jamais lui donner „ un seul coup; ce qui divertit si fort l'Empereur, qu'il „ lui envoya l'un des Prix, disant hautement, que ce „ Cavalier avoit plus fait que pas un autre, parce que „ dans un combat de deux heures contre un taureau, il „ étoit plus difficile de ne le point toucher, que de l'abattre. On peut dire auffi la même chose, à proportion, en matière de Discours; & assurément il est bien „ plus difficile de ne toucher jamais fon Sujet, que de ne „ s'en éloigner jamais (31)." Lettre II. *Que l'on n'a point parlé contre les Jésuites.* Lettre III. *De la Morale de l'Auteur des Entretiens d'Ariste & d'Eugène.* Lettre IV. *De la manière dont est Auteur parle des choses de la Religion.* Lettre V. *De la Physique du même Auteur.* Lettre VI. *Du bon-sens de cet Auteur.* Lettres VII. & VIII. *Du Style de cet Auteur.* Lettre IX. *De la manière dont est Auteur juge des autres, & se fert de leurs Ouvrages.* Il y a en tout cela beaucoup d'esprit & de délicatesse, mais quelquefois Cléanthe outre les choses.

(31) Idem p. 7 & 8.

[A] *Mr. Colbert le mit en qualité de Précepteur auprès de Mr. d'Ormoy son fils.*] Mr. Amelot de la Houssaye (32) suppose que Mr. Barbier fit ses *Sentimens de Cleanthe* après avoir été Précepteur du *Chevalier Colbert*; & par conséquent, qu'il avoit demeuré chez Mr. Colbert & en étoit sorti avant l'année 1671. Le P. Niceron remarque, que ce font deux fautes. „ D'Aucour, *dit-il*, ne fut jamais „ Précepteur du Chevalier Colbert, & il ne le fut de Mr. „ Colbert d'Ormoy qu'en 1677, ou environ (33).

(32) *Mem. Hist. Critiq. &c.* T. II p. 212. Edit. d'Amst. 1722.

(33) Niceron T. XIII. p. 325.

[L] *Il fit paroître une grande modestie dans le jugement qu'il porta de ses Ouvrages.*] C'est une particularité que nous apprend Mr. l'Abbé d'Olivet (34). Les Députés de l'Académie, étant allés visiter Mr. Barbier d'Aucour dans sa dernière maladie, furent touchés de le voir mal logé. *Ma consolation*, leur dit-il, *& ma très grande consolation, c'est que je ne laisse point d'héritiers de ma misère.* L'Abbé de Choisy, l'un des Députés, lui dit poliment: *Vous laissez un nom, qui ne mourra point.* „ Ah! c'est de quoi je „ ne me flatte pas, *répondit Mr. d'Aucour.* Quand mes „ Ouvrages auroient d'eux-mêmes une sorte de prix, j'ai „ péché dans le choix de mes Sujets. Je n'ai fait que des „ Critiques, Ouvrages peu durables. Car si le Livre qu'on „ a critiqué, vient à tomber dans le mépris, la Critique y tombe en même tems, parce qu'elle passe pour „ inutile; & si malgré la Critique, le Livre se soutient, „ alors la Critique est pareillement oubliée, parce qu'elle passe pour injuste." Il y a certainement quelque chose d'outré dans la pensée de Mr. Barbier: la Critique, non plus que l'Ouvrage sur lequel elle s'exerce, n'est point tombée dans l'oubli. Mais n'y a-t-il pas du vrai aussi dans sa réflexion? Du moins ne feroit-il pas à souhaiter que certains Auteurs, qui ne manquent ni d'esprit ni de génie, pensassent comme lui, pour faire un meilleur usage de leurs talens qu'ils ne font?

(34) *Contin. de l'Hist. de l'Académ. Franç.* p. 213.

[M] *Omission que l'Abbé de Caumartin répara ce jour-là, & à laquelle l'Evêque lui-même suppléa en faisant imprimer son Discours.*] Mr. de Noyon, dit-on (35), affecta de ne rien dire de Mr. d'Aucour, dont il remplissoit la place, *pour ne point violer la loi qu'il s'étoit faite, de ne louer jamais des Roturiers.* C'étoit une assez plaisante imagination, & d'autant plus bizarre, que ce Prélat en faisoit profession, & tenoit à honneur de prendre la place d'un *Roturier* dans un Corps, dont tous les Membres n'étoient pas certainement nobles. L'Académie lui aiant représenté, que s'il faisoit imprimer son Discours, fans y faire quelque mention honorable du défunt, comme c'étoit la coutume depuis l'introduction des Remercîmens publics, cet exemple pourroit un jour servir contre lui-même, s'il arrivoit que l'Académicien qui lui succéderoit fût envieux de sa gloire, il fe rendit à cette raiſon & aux prières dont elle fut accompagnée, & fit par écrit ce qu'il n'avoit pas voulu faire de vive voix. Il convient *de son eloquence grave & facile dans les Ouvrages de prose & de vers, & loue sa charité vétérinaire pour la défense d'un innocent, prêt à périr le dernier supplice d'un coupable:* (il parle des Factums pour Le Brun.) L'Abbé de Caumartin fit l'Eloge de Mr. Barbier avec un peu plus d'étendue, le jour même de la réception de Mr. de Noyon. „ Le Confrère que nous a„ vons perdu, *dit-il*, ne devoit rien à la Fortune: riche „ dans toutes les parties qui font un véritable Homme de „ Lettres, il n'avoit aucun de ces Titres éclatans qui re„ lèvent fon Successeur. Son esprit aifé & pénétrant lui „ avoit fait acquérir une facilité merveilleuse pour la com„ position de ces propres Ouvrages, & une Critique très „ exacte pour la correction de ceux des autres. Rien ne „ fortoit de ses mains, qui ne portât ces deux caractères; „ & nous nous fouvenons avec plaisir, ou plutôt avec „ douleur, de l'usage qu'il en faisoit dans nos Exercices „ ordinaires.

(35) Amelot de la Houssaye *Mémoir. Sec.* p. 213, 214.

[N] *Nous dirons ci-dessous quelque chose des autres Ouvrages qu'on a attribués à Mr. Barbier.*] Il y en a un qui est incontestablement de lui: c'est un *Discours sur le rétablissement de la santé du Roi.* Paris 1687 in-4. En 1666 il parut un Factum fort aigre contre Mr. de Verthamon, que bien des gens, dit le P. Niceron (36), croyent être de Barbier d'Aucour, de même que les deux Ouvrages suivans, qui lui sont communément attribués. *Lettre en vers libres, sur le retranchement des Fêtes.* 1666 in-4. C'est une espèce de Satyre contre un Mandement de Mr. de Perefixe. *Lettre en vers libres, sur la condamnation du Nouveau Testament de Mons par Mr. de Perefixe Archevêque de Paris.* 1668 in-4. Le P. le Long attribue auffi à notre Auteur une Réponse à la Critique de la Princesse de Clèves; cette Réponse est intitulée: *Conversations sur la Critique de la Princesse de Clèves.* Paris 1679 in-12. Mr. des Maizeaux, dans les Remarques fur les Lettres de Mr. Bayle (37), assure auſſi que cette Pièce est de Mr. Barbier d'Aucour; mais Mr. l'Abbé d'Olivet (38) soutient positivement qu'elle n'est point de cet Académicien, mais d'un

(36) Niceron T. XIII. p. 323. 324.

(37) T. I. p. 140. Not. (2). Edit. de 1729.

(38) *Contin. de l'Hist. de l'Académ. Franç.* p. 214. not. (2).

d'un Abbé *de Chartres*, Auteur de la Vie du Taſſe, imprimée en 1690. Le P. Le Cerf, dans la *Bibliothèque des Bénédictins*, au mot *Deſſau*, attribue dans hêſiter à notre Auteur l'*Entretien d'un Abbé Commendataire*, & *d'un Religieux*, *ſur les Commendes* (ſans date); mais l'Abbé Le Clerc dit qu'il voudroit qu'il en eût donné de bonnes preuves (39). Dans le fond, il n'eſt pas néceſſaire de donner à Mr. Barbier d'Aucour des Ouvrages, qu'on n'eſt pas certain qui ſont de lui: ceux dont il eſt furement l'Auteur, quoiqu'en petit nombre, ſuffiſent pour lui donner rang parmi les bons Auteurs qui ont écrit dans notre Langue.

(39) Mercure T. XX. p. 65. 66.

(a) Pitſeus *Relat. Hiſt. de Rel. Anglic. ad ann.* 1625. num. 919. p. 741. Edit. Paris. 1619.

(b) G. Mackenzie *Lives and Characters of the moſt eminent Writers of the Scots Nation* Vol. II. p. 227. Edinb. 1711.

BARCLAY, ou BARCLEY (*a*), ou BARKLAY (*b*), ou DE BARKLAY, (*c*) (ALEXANDRE) ſavant Ecrivain du XVI. Siécle, deſcendoit d'une ancienne famille d'Ecoſſe, où il naquit ſelon le Docteur Mackenzie [*A*], quoique Pitſeus & Wood prétendent qu'il étoit Anglois de naiſſance; & le dernier croit qu'il étoit né dans un Lieu du même nom qu'il portoit, ou proche de ce Lieu, dans la Province de Sommerfet. Nous ne trouvons point de quelle condition étoient ſes parens, quand il vint au monde: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'après avoir fait chez lui le Cours ordinaire des premières études, il alla dans l'Univerſité d'Oxford, où il entra dans le Collége d'Oriel, dont Thomas Cornish, depuis Evêque de Tyne, ſon grand protecteur, étoit dans ce tems-là Principal (*d*). D'Oxford il paſſa en Hollande: il voyagea enſuite en Allemagne, en Italie, & en France. Dans ſes Voyages il apprit parfaitement la Langue des divers Pays qu'il viſita (*e*), & ſe perfectionna dans toutes les Sciences, comme cela paroit par ſes Traductions & par ſes autres Ouvrages [*B*]. A ſon retour en Angleterre, il trouva ſon protecteur, le Principal du Collége d'Oriel, devenu Evêque de Tyne, qui le fit ſon Chapelain, & enſuite un des Prêtres du Collége de Ste. Marie à Otery dans la Province de Devon, fondé par Jean Grandiſon Evêque d'Exeter. L'Evêque Cornish étant mort peu de tems après, Barclay entra dans l'Ordre de S. Benoit; mais n'en aiant pas goûté la Régle, il le quitta, pour ſe mettre parmi les Cordeliers (*f*). Quand les Monaſtères furent ſupprimés, il fut fait Vicaire de *Much-Badew* ou *Baddow* dans la Province d'Eſſex, étant alors Docteur en Théologie. En 1546 il devint Vicaire de l'Egliſe de S. Matthieu Apôtre à Wokey dans la Province de Sommerſet, en la place d'Eryngton, qui venoit de mourir. On ne trouve point qu'il ait poſſédé d'autres Bénéfices (*g*). Il vecut juſqu'à un âge fort avancé (*b*), & mourut à Croyden dans la Province de Surrey au mois de Juin 1552, ſous le régne d'Edouard VI. Il fut enterré dans l'Egliſe du Lieu (*i*). Nous donnerons ſon Caractére ci-deſſous [*C*].

(c) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 86. Edit. de 1721.

(d) Id. ibid.

(e) Mackenzie, *ubi ſupra.*

(f) Id. ibid. & Wood *ubi ſupra.*

(g) Mackenzie & Wood *ubi ſupra.*

(h) Wood col. 87.

(i) Balæus *Scriptor. Illuſt. Major. Britann.* Cent. IX. c. 66. p. 723. Edit. Baſil. 1557. & Pitſeus *ubi ſupra.*

[*A*] *Deſcendoit d'une ancienne famille d'Ecoſſe, où il naquit ſelon le Docteur Mackenzie.*] Cet Auteur nous dit, que *les Barklies, dont il deſcendoit*, étoient de très ancienne date en Ecoſſe. On trouve Gautier de Berkeley ſous le régne de Malcolme IV vers l'an 1153; & tant dans les Regiſtres que dans les Chroniques, ce *Gautier Berkeley* eſt qualifié, pendant tout le régne du Roi Guillaume, *Camerarius Regis*, Chamberlain du Roi. De-là Mr. Mackenzie infére, que notre Auteur n'étoit point né en Angleterre; & il dit, que *Pitſeus, un des Biographes Anglois*, reconnoît qu'il étoit *Ecoſſois*, il étoit certainement *Anglois*, & vraiſemblablement de la Province de Devon: *Dubioſum Scotus ſciatur, ſed Anglus vere fuit, patriâ, ut probabile eſt, Devonienſis.* Bale ne décide point *, ſe contentant de dire, que les uns ſoutiennent qu'il eſt Ecoſſois, les autres qu'il eſt Anglois: *Quem alii Scotum, alii Anglum fuiſſe contendunt.*

[*B*] *Ses Traductions & ſes autres Ouvrages.*] I. *Le Tableau de notre Sainte Mére Egliſe opprimée par le Roi de France*, à Londres chez Richard Pynſon in-4 (2). II. *Les Mijeres & la Vie malheureuſe des Courtiſans* (3). III. *Les Vies de pluſieurs Saints*, traduites du Latin en vers Anglois: ce ſont les autres vies de S. George, Patron d'Angleterre, de Ste. Marguerite, Patrone d'Ecoſſe, de Ste. Catherine, de Ste. Ethelrede: ces Vies ſe trouvent parmi les Manuſcrits de Selden (4). IV. *Navis Stultifera*, ou *le Vaiſſeau des Fous*, à Londres, par Richard Pynſon en 1509 (5), & en . . . in-folio (6), & en 1570 in-4. (7). Cet Ouvrage conſiſte en vers de ſa façon, & en diverſes Traductions du Latin, du François, & du Flamand en Anglois; il eſt dédié à ſon Protecteur le Docteur Thomas Cornish, Evêque de Tyne, & Suffragant de Wells (8), & orné d'un grand nombre de figures en bois. Ce Livre eſt originairement de Sébaſtien Brantius, célébre dans ſon tems pour ſes belles compoſitions (9). V. Une Traduction Angloiſe de *la Guerre de Jugurtha* de Salluſte (10). VI. *Le Château de travail*, traduit du François en Anglois (11). VII. Diverſes Poéſies de Jean-Baptiſte Mantouan. Bale, Pitſeus & Dempſter dans ſon *Hiſt. Eccleſ. Gent. Scot.* Lib. II. parlent de pluſieurs autres Traductions de ſa façon.

[*C*] *Nous donnerons ſon Caractére ci-deſſous.*] Bale dit, que c'étoit un excellent Poéte & un excellent Orateur, diſtingué par ſon érudition; mais incertain & chancelant par rapport à ſa profeſſion, faiſant tantôt le Prêtre, tantôt le Bénédictin, tantôt le Cordelier, ſans s'attacher à aucun Ordre d'une maniére fixe: mais toujours ennemi de la Vérité (par où il y a de l'apparence que Bale entend la Réformation), & cachant ſous le voile du célibat les plus honteuſes débauches. Mais il avoue que ſes Traductions Angloiſes ſont élégantes, & ſes Ouvrages bien écrits. *Poëta ac Rhetor inſignis, ab eruditis artibus magnam ſibi, dum viveret, exiſtimationem peperit. Plures ſæpius ille probavit; quandoque Sacrificulum, quandoque Benedictinum aut Franciſcanum induens; nulli certus, ſed in illis omnibus Veritati ejus, & ſub celibatus face fœdus adulter perpetuo manſit. Multa tamen in Anglicum ſermonem eleganter ille transtulit ac ſcripſit.* Voici la réflexion que fait ſur cet endroit Mr. Wood (12): que *Bale parle mal de notre Auteur, parce qu'il vecut & mourut dans le célibat*; mais il le trompe: ce que dit cet Ecrivain, il cela eſt vrai, tombe ſur l'irrégularité & le déréglement des mœurs de Barclay, & non ſimplement ſur ſon célibat. Pitſeus dit, qu'il étoit verſé dans les Belles-Lettres, Poéte & Orateur diſtingué; qu'il employa toute ſa vie à l'étude de la Religion, & à lire & à écrire les Vies des Saints. *Vir cultioribus diſciplinis bene inſtructus, Poëta & Rhetor non vulgaris . . . . Omne ſuum ſtudium in rebus piis & hiſtoriis Sanctorum legendis atque ſcribendis poſuit.* Mr. Wood a copié de Pitſeus le portrait qu'il en donne; & le Docteur Mackenzie dit (13) après Dempſter, qu'il étoit fameux pour ſa Poéſie & pour ſon Eloquence, autant qu'aucun de ſes contemporains.

(1) P. 741. * *Script. Illuſt. Major. Britann.* Cent. IX. n. 66. p. 721. Edit. Baſil. 1557.

(2) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 86.

(3) Id. ibid.

(4) Id. ibid. & Mackenzie p. 294. 295.

(5) Wood col. 87.

(6) Mackenzie p. 295.

(7) Id. ibid.

(8) Wood col. 87. Mackenzie l'appelle Eveque ſuffragant de *Wales*, qui ſignifie ordinairement le Pays de Galles.

(9) Wood *ubi ſupra.*

(10) Bale & Pitſeus *ubi ſupra.*

(11) Les mêmes.

(12) Col. 86.

(13) P. 294.

(a) Will. Penn's *Teſtimony to the memory of R. Barclay*, prefixed to the Edition of Mr. Barclay's Works, London 1692. in-folio.

BARCLAY (ROBERT), un des plus célébres Ecrivains parmi les Quakers, étoit fils du Colonel David Barclay, iſſu de l'ancienne & bonne Maiſon des Barclays, & de Catherine Gordon, de la Maiſon des Ducs de Gordon (*a*). Il naquit à Edinbourg en 1648, & fut élevé par un oncle à Paris, où les Papiſtes firent tous leurs efforts pour l'attirer à leur Religion. Mais quoique ſa jeuneſſe lui fût peut-être preter trop facilement l'oreille à ces ſollicitations, à meſure qu'il avança en âge & en connoiſſance, il reconnut les erreurs de l'Egliſe Romaine, & en eut plus d'éloignement (*b*): voilà ce qu'en diſent les Ecrivains des Quakers eux-mêmes. Mais Gerard Croeſe Théologien Hollandois, dans ſon *Hiſtoria Quakeriana* (*c*), dit que l'oncle de Mr. Barclay étoit Principal du Collége Ecoſſois à Paris, & qu'il perſuada à ſon neveu de quitter la Religion Réformée pour embraſſer la Romaine; & que ſon pére l'aiant appris, le fit revenir. Pendant le ſéjour qu'il fit en France, il acquit une connoiſſance parfaite des Langues Françoiſe & Latine, & fit des progrés conſidérables dans la plupart des Sciences; & à l'âge de ſeize ans, vers l'an 1664, il retourna en Ecoſſe. Mr. Pen, Mr. Sewell & Croeſe (*d*) rapportent, que pendant ſon abſence ſon pére avoit embraſſé la Doctrine des Quakers; mais il y a de l'apparence qu'ils ſe trompent, puiſque Mr. Barclay lui-même nous apprend dans ſon *Témoignage* touchant ſon pére, qui eſt à la fin de ſes Oeuvres, qu'il ſe joignit aux Quakers en 1666, ce qui eſt deux ans après que le fils fut revenu de France. Notre Auteur entra parmi les Quakers en 1667 (*e*), & il ſe diſtingua par ſon zéle & par ſon habileté à défendre leur Doctrine. Il a écrit divers Ouvrages dans ce deſſein: le premier parut en 1670, intitulé, *La Vérité juſtifiée contre les Calomnies* [*A*]. Il publia la

(b) Will. Sewell's *Hiſtory of the Quakers* p. 472. Londres 1722. in-folio.

(c) Lib. I. Part. I. p. 151.

(d) *Ubi ſup. pra.*

(e) Pen & Sewell *ubi ſupra.* Mr. Croeſe dit, *qu'il devint Quaker à l'âge de 18 ans.*

[*A*] *La Vérité juſtifiée contre les Calomnies.*] Voici le titre entier de cet Ouvrage: *La Vérité juſtifiée contre les Calomnies; où l'on examine un Livre intitulé* Dialogue entre un Quaker & un Chrétien ferme dans la Foi (*imprimé à Aberdeen*,

la même année, *Questions aux Habitans d'Aberdeen* [*B*]. Son troisiéme Ouvrage roule fur la même diſpute, & eſt contre le même Antagoniſte que le premier [*C*]. En 1672 il publia, *Avertiſſement de faiſon, Exhortation & Cenſure aux Habitans d'Aberdeen, touchant la diſpenſation préſente de Dieu envers eux, avec la Réponſe à quelques Queſtions.* Il dit dans cette Piéce, que Dieu lui avoit commandé d'aller par toutes les rues de la Ville, couvert d'un ſac & de cendre, & d'appeller les habitans à la repentance; & que ſon eſprit avoit été en proie aux plus cruelles angoiſſes, juſqu'à ce qu'il eût mis cet ordre en exécution. En 1675 il fit *un Catéchiſme & une Confeſſion de Foi* [*D*]. L'année ſuivante il donna, *Rejection & Réfutation de l'Anarchie des* Ranters *& autres Libertins, & de la Hiérarchie de l'Egliſe Romaine & des autres prétendues Egliſes; ou Apologie de l'Egliſe & du Peuple de Dieu appellé par dériſion* QUAKERS &c. [*E*]. En 1676, il publia en Latin à Amſterdam ſon *Apologie pour les Quakers*

deen, & qu'on juge ſur de bons fondemens être de la main de Mr. Guillaume Mitchell, Praticateur du troiſiéme, ou auquel du moins il a eu la principale part), & où l'on decoile la mauvaiſe-foi avec laquelle l'Auteur a repréſenté les Quakers. On y explique auſſi, éclaircit & demontre la juſtice de leur connoiſſe; on repond aux objections de leurs Adverſaires, ſelon la Vérité, l'Ecriture Sainte, & la ſaine Raiſon. Mr. Barclay remarque dans ſa *Preface*, que les Ennemis des Quakers les ont dépeints comme des gens animés & poſſédés du Diable, qui commettent des abominations ſous prétexte que l'Eſprit les y porte, qui nient le vrai Chriſt, le Ciel & l'Enfer, l'exiſtence des Anges, la Réſurrection de la Chair & le Jugement dernier; dont les principes ſont deſtructifs du Gouvernement Civil, & non moins dangereux que ceux de Jean de Leyde & de ſes Diſciples. Il nous dit, que c'étoit-là le langage ordinaire qu'on tenoit dans les Chaires, & que pendant quelque tems tout cela avoit été regardé comme inconteſtablement vrai, juſques vers l'an 1663, que quelques perſonnes deſintéreſſées ayant examiné les principes des Quakers, avoient reconnu les calomnies de leurs ennemis. Il ſe plaint auſſi qu'on a tâché de les détruire à Aberdeen, non ſeulement par des Sermons & des Ecrits, mais par des menaces & des exécutions; & il renvoie le jugement de la défenſe qu'il fait d'eux contre les fauſſes repréſentations de leurs ennemis, *à cet innocent & par preuve, la Lumiére de Jéſus-Chriſt, qui eſt au dedans de l'homme.*

[*B*] *Queſtions aux Habitans d'Aberdeen.*] Cette Piéce eſt intitulée: *Choſes importantes, propoſées en toute douceur & charité par voie de Queſtions à l'examen le plus ſérieux des Habitans d'Aberdeen; & qui ſentent auſſi être d'uſage à tous ceux de la Nation, qui ſont dans les mêmes idées de choſes.* Cette Piéce étoit jointe à l'Ouvrage précédent par forme d'Appendix.

[*C*] *Son troiſiéme Ouvrage roule ſur la même diſpute, & eſt contre le même Antagoniſte que le premier.*] En voici le titre: *Guillaume Mitchell démaſqué; où l'on découvre le peu de ſolidité du prétendu Chrétien ferme dans la Foi, ſes omiſſions, ſa fauſſeté, dans ſes derniéres Remarques en forme de Réplique à un Livre intitulé*, la Vérité juſtifiée contre les Calomnies: *On l'on juſtifie une ſeconde fois la pureté de la Doctrine des Quakers, & on la défend contre les Calomnies recirées, jadiques, mais dans ſoudement, de ce Catechiſte abiecateur.* L'Auteur de la *Preface*, qui eſt à la tête de l'Edition des Oeuvres de Barclay de 1692, nous dit (1), que dans cette Piéce la diſpute va loin, & devient & plus vive & plus ſerrée. „ Mais tout Lecteur déſintéreſſé, *continue-t-il*, s'apperceura certainement que l'avantage eſt entiérement du côté de notre Auteur; qui paroit plutôt zélé qu'échauffé, & qui en veut plus aux choſes qu'à la perſonne: *car* il a plus pitié de ſon ennemi, qu'il ne triomphe de ſa foibleſſe & de ſon envie. Le Lecteur trouve ici, comme dans un tableau complet, les principes fabuleux qu'on nous a attribués, & ceux que nous profeſſons réellement: on y voit le plaiſir que des gens, qui prétendent même avoir de la Religion, prennent, de donner de fauſſes idées de perſonnes qui renoncent à eux-mêmes: comme s'ils craignoient que nous ne foyons dans le droit chemin, & que nos principes ne foient moins éloignés de ceux dont ils font profeſſion, qu'il ne convient à leur intérêt de le faire croire au peuple; de peur que cela joint à la modeſtie & à la retenue, que nos plus grands ennemis reconnoiſſent en nous, ne faſſe trop d'impreſſion ſur nos Auditeurs.

[*D*] *Un Catéchiſme & une Confeſſion de Foi.*] Le titre en eſt ſingulier: *Catéchiſme & Confeſſion de Foi, dreſſés & approuvés dans l'Aſſemblée générale des Patriarches, des Prophétes & des Apôtres, ſous la Préſidence de Jéſus-Chriſt lui-même.* „ On y trouve, *dit-il*, un Expoſé véritable & „ fidéle des Principes & des Doctrines crues & reçues „ par les Egliſes de Chriſt de la Grande-Bretagne & d'Irlande, appellées par dériſion *Quakers*. On y prouve, „ que leur Foi eſt la même que celle de l'Egliſe Primitive & des Saints; & on le démontre clairement par des „ paſſages évidens de l'Ecriture Sainte (ſans conſéquences ni Commentaire), qu'on a recueillis, & inſérés „ pour ſervir de réponſe à un petit nombre de Queſtions „ importantes, aiſées & familiéres, proportionnées à la „ capacité des plus ſimples, auſſi-bien qu'à celle des plus „ ſavans. On y a ajouté un *Défi* & un *Appel* à tous ceux „ des autres Sectes." Il remarque dans ſa *Preface*, que tous les Proteſtans généralement, quoique malheureuſement diviſés entre eux ſur d'autres choſes, ſe réuniſſent contre l'Egliſe Romaine en ces deux points. 1. Que toute Doctrine de la Religion Chrétienne eſt & doit être fondée ſur l'Ecriture Sainte; & qu'on doit rejetter comme

(1) Pag. 11.

Antichrétienne toute Doctrine, qui non ſeulement n'y eſt pas contraire, mais qui n'y eſt pas conforme. 2. Que l'Ecriture elle-même eſt claire, & aiſée à entendre; & que chaque Chrétien & Membre de l'Egliſe eſt obligé de la lire & de la méditer, pour s'aſſurer que la Foi eſt fondée ſur elle; & qu'il ne doit recevoir une Doctrine que parce que l'Ecriture l'enſeigne, & non parce qu'elle avoit été établie par quelque Egliſe ou Aſſemblée particuliére, dont il doit regarder la plus pure comme ſujette à errer. Il ajoute, qu'il „ contre ce principe reçu & reconnu, ils pourſuivent & „ perſécutent les autres avec la même rigueur que les Papiſtes ont perſécuté leurs péres, parce qu'ils croyent des „ choſes enſeignées clairement dans l'Ecriture, & parce „ qu'ils n'admettent pas divers principes, qu'ils ne peuvent prouver par l'Ecriture, & qu'eux-mêmes doivent „ chercher dans la Tradition." Il déclare, que dans les Réponſes aux Queſtions il n'y a pas un ſeul mot, qu'il faſſe, qui ne ſoit de l'Ecriture; & que ſi dans quelques-unes des Queſtions, on a réfumé en d'autres termes, ce qu'on a cru être le ſens clair & naturel de ceux de l'Ecriture, ce n'a pas été dans le deſſein d'obliger le Lecteur à adopter ce ſens, mais ſeulement pour montrer de la liaiſon entre les matiéres, & pour conduire à la Queſtion ſuivante. „ Je laiſſe, *dit-il*, au jugement de tout homme intelligent & judicieux, dégagé de tout intérêt particulier (ce grand ennemi de la véritable équité), & le moins du monde diſpoſé à ſe rendre la lumiére de Chriſt qui éclaire ſa Conſcience, ſi l'Ecriture ne répond „ pas exactement à toutes ces Queſtions." L'Auteur de la Préface, qui eſt à la tête des Oeuvres de Mr. Barclay (2), nous dit que c'eſt ici un Eſſai *Scripturaire*, fait dans la chaleur des diſputes agitées alors, & qui n'a pas été fait trois Editions, avant qu'on l'inſérât dans le Recueil des Oeuvres de l'Auteur. Que ſon but eſt de donner le ſens clair & naturel, & la déciſion véritable du S. Eſprit, parlant dans l'Ecriture, ſur tous les Articles de Foi & de Pratique, & particuliérement ſur ceux qui étoient en diſpute; qu'il propoſe les Articles de point en point ſucceſſivement par voie de Queſtions, auxquelles il répond dans les propres termes de l'Ecriture, ſans rien ajouter de conſequence, laiſſant aux Lecteurs à décider juſqu'où la Queſtion & la Réponſe s'accordent, & quelle eſt la déciſion de l'Ecriture ſur l'Article propoſé. „ Et certainement, *continue cet Auteur*, il ſeroit à ſouhaiter, que lorſque les „ hommes ne peuvent s'accorder dans leurs explications, „ & qu'ils ſont d'accord ſur le texte, ils travailliaſſent à „ l'avancement de la piété & de la charité, en ſe tenant „ dans la généralité, où ils le peuvent, & en recherchant la paix avec tous les hommes, & la ſainteté ſans „ laquelle nul ne verra Dieu. C'eſt un grand malheur „ pour les hommes, auſſi-bien qu'une injure faite à la Religion même, qu'on l'ait partagée & comme briſée en tant de parties: & ſur-tout, que certains gens faſſent ſi „ hardiment raiſiné ſur ces points particuliers. Mais le „ plus grand malheur eſt, que les Souverains ſe ſoient mis „ ſur le pied de les appuyer de leur autorité, & de les „ forcer en Articles de Foi dans leurs Pays, rejettant & „ cartant comme fauſſes les Doctrines différentes, quoique reſpectables en elles-mêmes, & appuyées de la piété exemplaire de ceux qui les profeſſent.

(2) Pag. 12.

[*E*] *Réjection & Réfutation des* Ranters *& autres Libertins* &c.] Il tâche, comme il le dit dans le titre, de juſtifier dans cet Ouvrage les Quakers, tant contre ceux qui les accuſent d'introduire le deſordre & la confuſion, que contre ceux qui les taxent de tyrannie & d'impoſture. Il prétend auſſi faire voir, que comme ils réſiſtent par leur témoignage les véritables & purs principes de l'Evangile, de même auſſi on trouve parmi eux l'ancien ordre de l'Egliſe Apoſtolique, établi ſur fes vrais fondemens. Il ſe plaint dans ſa Préface, qu'on repréſente les Quakers „ tantôt comme des gens parmi leſquels il n'y a ni Régle „ ni ordre, qui parlent à tors & à travers, qui laiſſent à „ chacun la liberté de faire ce qu'il lui plaît, contre le „ bon ordre: tantôt comme des gens dont ſi rigides „ obſervateurs de l'ordre, qu'ils ne permettent à perſonne „ de ſuivre les propres lumiéres." Il remarque qu'il y a eu principalement deux choſes, établies originairement pour l'édification de l'Egliſe, & qui y ont beaucoup contribué. La prémiére eſt le pouvoir & l'autorité que Jéſus-Chriſt donna à ſes Apôtres, d'aſſembler, d'édifier & de gouverner ſon Egliſe: autorité, en vertu de laquelle ils écrivirent auſſi les ſaints Livres. La ſeconde choſe eſt le privilége accordé à chaque Chrétien, d'être conduit & guidé par l'Eſprit de Chriſt, & d'être inſtruit par lui en toutes choſes. Mais, ajoute-t-il, la corruption humaine a fouvent fait que ces choſes ſe ſont choquées de front, & ſe détruiſent l'une l'autre. „ Car d'un côté, tandis que „ l'au-

kers [*F*], le plus fameux de ſes Ouvrages. Les *Thèſes Théologiques*, qui ſervent de fondement à ce Livre, & qui ſont adreſſées *au Clergé de toutes les Sectes*, avoient paru longtems avant l'*Apologie*, en Latin, en François, en Allemand, en Hollandois & en Anglois. Il les envoya aux Docteurs, Profeſſeurs & Etudians en Théologie, tant Papiſtes que Proteſtans, par tout l'Europe, les priant de les examiner, & de lui en marquer leur ſentiment (*f*). Lorſqu'il eut fait imprimer ſon *Apologie*, il en envoya deux Exemplaires à chacun des Ambaſſadeurs qui ſe trouvoient à Nimégue, afin qu'ils l'examinaſſent, & l'envoyaſſent aux Princes leurs Maitres pour leur inſtruction. Il en donna lui-même une Traduction Angloiſe en 1678; & elle a été traduite depuis en Allemand, en Hollandois, en François & en Eſpagnol: on en a fait auſſi depuis ce tems-là pluſieurs Editions en Anglois. En 1675 il eut une diſpute avec quelques Etudians de l'Univerſité d'Aberdeen, dont il parut une Relation dans la ſuite. En 1676 il publia, *Confirmation du Quakériſme, ou Défenſe des principaux Principes & Dogmes des Quakers contre les Argumens & les Objections des Etudians en Théologie (ainſi nommée) d'Aberdeen, dans*

(*f*) Crouſaz Hiſt. Quakers. L. III. p. 300.

„ l'autorité & la puiſſance qui réſidoit en la perſonne des
„ Apôtres eſt attachée à une ordination extérieure & à u-
„ ne ſucceſſion de Miniſtres, elle ne ſert qu'à colorer &
„ à couvrir toutes ſortes d'abus, & même les derniers
„ excès de l'Idolatrie & de la Superſtition. Et d'un autre
„ côté, *dit-il*, d'autres prétendent tellement aux Révé-
„ lations immédiates, & être conduits par l'Eſprit, qu'il
„ n'y a pas d'extravagance qu'ils ne juſtifient; & ils font
„ tellement pour le jugement particulier, que de la ma-
„ nière dont ils le conçoivent, il ne peut y avoir ni Socié-
„ té ni Communion Chrétienne, ni Ordre ni Diſcipline,
„ dans laquelle l'Egliſe de Chriſt n'a jamais été ni ne peut
„ jamais être. C'eſt-là ouvrir la porte au Libertinage, &
„ attirer un grand blâme ſur la Religion Chrétienne. Et
„ c'eſt dans cet excès que ſont tombés ſollement ceux
„ qu'on appelle Anabaptiſtes d'Allemagne, Jean de Ley-
„ de, Knipperdolling &c. (en cas que les choſes mon-
„ ſtrueuſes qu'on rapporte d'eux ſoient véritables) & quel-
„ ques autres de cette eſpèce, plus modérés, qui ſe trou-
„ vent en Angleterre, connus ſous le nom de *Ranters*.
„ Et comme il eſt certain qu'on a taxé ceux qu'on appel-
„ le *Quakers*, de tomber dans ces deux excès, il n'eſt
„ pas moins certain, qu'ils ont dû & qu'ils doivent les é-
„ viter, & faire voir qu'ils marchent dans le bon chemin,
„ le même que celui où a marché l'Egliſe primitive, dans
„ lequel on ne peut douter que tous n'aient été conduits
„ par le Saint Eſprit, & n'aient pu prophétiſer chacun à
„ ſon tour; quoiqu'il y eût cependant une ſubordination
„ des Prophètes à l'eſprit des Prophètes." L'Auteur de la
(*a*) Pag. 14. Préface au-devant de ſes Oeuvres (3) nous apprend „ que
„ comme ce Diſcours touchoit l'endroit délicat, tant de
„ ceux qui exercent un pouvoir *exact* ſur la conſcience,
„ que de ceux qui pour éviter cet excès, prétendent à
„ une entière indépendance de tout Ordre & de tout Gou-
„ vernement, les uns & les autres ne le goûtèrent guères,
„ mais fur-tout les derniers, qui crurent y être les plus
„ intéreſſés. Effectivement le Diſcours devoit ſon origine
„ au mécontentement de quelques-uns qui étoient de la
„ Secte, ſur la manière de procéder en qualité de Société
„ Chrétienne pour le maintien de l'honneur de notre ſain-
„ te Religion. Les uns ne le comprirent point, d'autres
„ invectivèrent à deſſein contre lui. L'animoſité de quel-
„ ques-uns des Chefs de la Secte alla ſi loin, qu'ils dou-
„ tèrent de ſa Religion en général, diſant tout bas, qu'il
„ favoriſoit le Papiſme, ſi même il n'étoit Papiſte, &
„ peut-être même gradué. Et fur quel fondement? Pré-
„ miérement, parce qu'il avoit été élevé en France ſous
„ un oncle, qui étoit Papiſte, ſinon Prêtre. Secondement,
„ parce qu'il ſoutenoit l'Autorité Eccléſiaſtique, ſinon ſur
„ le même pied, du moins ſur les mêmes principes."
L'Auteur de la Préface s'attache enſuite à le juſtifier de ces imputations.

[*F*] *En 1676 il publia ſon Apologie pour les Quakers.*] Le titre de l'Edition Angloiſe eſt: *Apologie de la vraie Théologie Chrétienne, telle qu'elle eſt profeſſée & enſeignée par ceux qu'on appelle par mépris Quakers; contenant une Explication complette & une Défenſe de leurs Principes & de leurs Dogmes par des Argumens tirés de l'Ecriture Sainte & de la droite Raiſon, & par des témoignages des plus célébres Auteurs anciens & modernes. Auſſi en Réponſe aux principales objections qu'on fait ordinairement contre eux. Préſentée au Roi.* Cet Ouvrage eſt diviſé en XV Propoſitions, qui y ſont expliquées avec beaucoup d'étenduë. La *première* eſt *ſur la véritable fondement de la Connoiſſance*. La ſeconde, *ſur la Révélation immédiate*; laquelle, quoiqu'elle ne doive ni ne puiſſe jamais être coutraire au témoignage extérieur de l'Ecriture, & à ce que dicte la droite Raiſon, n'eſt pourtant ſoumiſe à l'examen ni de l'une ni de l'autre, étant une règle & une pierre de touche plus excellente & plus ſûre, parce que cette révélation divine & cette illumination intérieure, eſt celle qui eſt claire & évidente par elle-même, forçant à l'acquieſcement, par ſa clarté & ſon évidence, un Eſprit bien diſpoſé. La *troiſième* Propoſition eſt *ſur l'Ecriture Sainte*, qui n'étant qu'un écoulement de la Source & non la Source même, ne doit pas être regardée comme le principal fondement de toute vérité & connoiſſance, bien moins comme la règle parfaite & principale de la Foi & des Mœurs. Cependant, comme c'eſt elle qui rend un témoignage véritable & fidèle au prémier fondement, elle eſt, & on peut la conſidérer comme une règle du ſecond ordre, ſubordonnée à l'Eſprit, duquel elle tire toute ſa dignité & ſa certitude. La *quatrième* roule *ſur l'état de l'Homme dans le péché*, état dans lequel il ne peut rien faire de bon, & où ſes penſées & ſes conceptions touchant la Divinité & les choſes ſpirituelles, lui ſont inutiles, & nuiſibles à lui-même & aux autres. Cependant cette mauvaiſe diſpoſition n'eſt point imputée aux Enfans, à moins que par des péchés actuels ils n'y participent. La *cinquième* regarde la *Redemption univerſelle par Jeſus-Chriſt, & la Lumière ſpirituelle & ſalutaire, qui éclaire tout homme.* Mr. Barclay tâche d'établir par divers paſſages de l'Ecriture la réalité & les influences de cette Lumière. Et dans la *ſixième* Propoſition il ſoutient, qu'en adoptant ce Principe, on lève aiſément toutes les difficultés contre l'univerſalité de la mort de Jeſus-Chriſt. Et de-là, dit-il, il s'enſuit, que comme quelques-uns des anciens Philoſophes ont pu être lauvés: à préſent auſſi, quelques-uns de ceux, qui par la Providence a placés dans les parties de la Terre les plus éloignées, où l'on ignore l'Hiſtoire, peuvent devenir participans du myſtère divin, s'ils reçoivent cette Grace, dont *la manifeſtation eſt donnée à tout homme pour en profiter*, & s'ils n'y réſiſtent point. La *ſeptième* eſt *ſur la Juſtification*. Tous ceux qui ne réſiſtent point à cette Lumiere, mais la reçoivent, produiſent des fruits de ſainteté, & par ce moyen ils ſont ſanctifiés & juſtifiés devant Dieu: non pourtant par leurs propres œuvres faites ſelon leur volonté, ni par les bonnes œuvres conſidérées comme venant d'eux-mêmes; mais par Jéſus-Chriſt, qui eſt en même tems le Don & le Donateur, & la Cauſe qui produit ces effets en eux. La *huitième* regarde la *Perſection*. Tous ceux dans leſquels cette ſainte & pure naiſſance eſt prémierement produite, ne pèchent plus actuellement, & à cet égard ils ſont parfaits. Cependant cette Perfection eſt ſuſceptible d'accroiſſement; & la poſſibilité de pécher ſubſiſte toujours, lorſque l'aute n'eſt pas attentive à regarder continuellement au Seigneur. La *neuvième* roule *ſur la Perſeverance & la poſſibilité de dechoir de la Grace*. La *dixième, ſur le Miniſtère*. Il dit, que comme on reçoit toute la véritable connoiſſance des choſes ſpirituelles par le don de cette Lumière divine, cette même Lumière eſt aussi vrai Miniſtre pour l'œuvre du Miniſtère, & le met en état de le remplir. Que tous ceux qui ont ce titre d'autorité, ont le droit de prêcher, quoiqu'ils n'en aient pas de commiſſion, & qu'ils ſoient ſans étude; & qu'au contraire ceux qui n'ont pas l'autorité de ce Don céleſte, quoique ſavans & munis de la commiſſion des hommes & de l'Egliſe, ne doivent être regardés que comme des Impoſteurs, & non comme de véritables Miniſtres de l'Evangile. Ceux auſſi qui ont reçu ce don, doivent le communiquer libéralement, ſans intérêt ni contrat; bien moins doivent-ils en faire traſic pour gagner de l'argent par ce moyen. Cependant ſi Dieu en a appellé quelques-uns qui euſſent des profeſſions, il leur eſt permis de recevoir ce qui leur eſt néceſſaire pour leur ſubſiſtance (la nourriture & le vêtement) lorſque ceux à qui ils communiquent les dons ſpirituels, le leur donnent volontairement. L'*onzième* concerne le *Culte*. Tout Culte véritable, & agréable à Dieu, lui eſt préſenté par la direction immédiate & intérieure de ſon propre Eſprit en nous, & il n'eſt limité ni par rapport aux tems, ni par rapport aux lieux, ni à l'égard des perſonnes. Car quoique nous devions adorer toujours Dieu, parce que nous devons nous conduire avec crainte en ſa préſence; cependant les marques extérieures de notre adoration, les Prières, les Louanges, la Prédication de la Parole, ne dépendent point de notre volonté, ni pour le tems ni pour les lieux; nous ne devons les pratiquer que lorſque nous y ſommes pouſſés par les Inſpirations ſecrettes de ſon Eſprit dans nos cœurs, alors Dieu nous entend & agrée nos hommages, & il ne manque jamais de nous y exciter, quand cela eſt néceſſaire, ce dont lui ſeul eſt le juge compétent. Tout autre Culte, quel qu'il ſoit, ſoit Louanges, ſoit Prières, ſoit Prédication, que l'homme établit & règle lui-même, qu'il peut commencer & finir ſelon ſon bon-plaiſir, pratiquer ou négliger ſelon qu'il juge à propos de s'aſſembler ou non, ſoit que ce Culte conſiſte dans une Liturgie réglée, ou en des Prières faites ſur le champ, n'eſt que pure ſuperſtition, Culte volontaire, & une abominable Idolatrie aux yeux de Dieu. La *douzième* Propoſition regarde le *Baptême*, qui eſt purement ſpirituel, ſavoir le Baptême d'Eſprit & de Feu, dont celui de Jean étoit la figure, commandé pour un tems, & non pour durer toujours. A l'égard du Baptême des Enfans, ce n'eſt qu'une Tradition humaine, qui n'eſt fondée ni ſur aucun précepte, ni ſur aucun exemple dans l'Ecriture. La *treizième* eſt *ſur la Sainte Cène, ou la participation au Corps & au Sang de Chriſt*, qui eſt intérieure & ſpirituelle. La fraction du pain par Jéſus-Chriſt avec ſes Diſciples en étoit la figure; & ceux-ci l'obſervèrent même quelque tems avec l'Egliſe, à cauſe

dans leur Livre intitulé, Le Quakérisme épluché, ou Examen du Quakérisme. L'année suivante il écrivit, *Examen de la Charité universelle, qu'on établit fur les vrais fondemens* [G]; & une autre Pièce intitulée, *Lettre & Avis charitable aux Ambaſſadeurs de divers Princes de l'Europe aſſemblés à Nimègue pour traiter de la Paix de la Chrétienté* &c. [H]. En 1679 il publia, *Apologie de la véritable Théologie Chrétienne, contre l'Examen & la prétendue Réfutation de Jean Brownе dans ſon Livre intitulé*, Le Quakérisme le vrai chemin du Paganiſme, *par R. B.* Il donna encore la même année, une *Défenſe de ſon Anarchie des Ramers* &c. *pour y ſervir d'explication & de ſupplément*. Son dernier Ouvrage parut en 1686, aiant pour titre, *La Poſſibilité & la Néceſſité d'une Révélation extérieure & immédiate de l'Eſprit de Dieu, pour produire & établir une vraie Foi, prouvée dans une Lettre écrite en Latin à une perſonne de qualité en Hollande, & traduite à préſent en Anglois* [I]. Il voyagea en Angleterre, en Hollande & en Allemagne avec Mr. Guillaume Pen, pour y travailler à la propagation de la Doctrine des Quakers;

ſe des foibles; de même que l'abſtinence des choſes étouffées & du ſang, l'ablution des pieds les uns des autres, & l'onction des malades, pratiques preſcrites avec autant d'autorité & de ſolennité que la Communion; mais comme elles n'étoient que l'ombre & la figure de quelque choſe de meilleur, elles ceſſent pour ceux qui ont la réalité même. La *quatorzième* Propoſition eſt *ſur le Pouvoir des Magiſtrats par rapport aux choſes qui regardent uniquement la Religion & la Conſcience*. Comme Dieu a pris à lui-même l'empire ſur la Conſcience, que lui ſeul eſt en état de l'inſtruire & de la diriger ſelon la vérité, il n'eſt permis à qui que ce ſoit, quelque rang qu'il tienne dans le Monde, quelque autorité qu'il y ait, de violenter les Conſciences. Et par conſéquent les Maſſacres, les Exils, les Amendes, les Empriſonnemens, & autre moyens pareils, qu'on emploie uniquement pour cauſe de Religion, & parce que les gens penſent autrement que nous, ou adorent Dieu d'une autre manière, procèdent de l'Eſprit du meurtrier Caïn, & ſont contraires à la vérité: bien entendu pourtant, que ſous prétexte de Conſcience on ne faſſe aucun tort aux biens ou à la vie du prochain, ou qu'on ne commette point des choſes contraires au bien de la Société; dans ce cas-là, la Loi eſt pour le tranſgreſſeur, & la Juſtice doit avoir pleinement ſon cours, ſans aucune acception de perſonnes. La *quinzième* Propoſition, *ſur les Salutations, les Recreations &c.* eſt comprſe de la manière ſuivante: Puiſque le grand but de toute la Religion eſt de ramener l'homme de l'eſprit & de la vanité du Monde, & de le conduire à une communion intérieure avec Dieu, & que nous ſommes heureux en nous donnant frayeur continuellement devant lui; tous ceux qui ſont animés de cette crainte, doivent renoncer à toutes les vaines coutumes du Monde, tant en habits, qu'en paroles, & en actions, comme d'ôter le chapeau à un homme, de plier & de tourner le corps, & autres pareilles manières de ſaluer, avec toutes les ridicules & ſuperſtitieuſes formalités qui les accompagnent, que les hommes ont inventées dans l'état de corruption pour nourrir leur orgueil, par la vaine pompe & la gloire du Monde: ils doivent auſſi renoncer à tous les amuſemens inutiles, à toutes les frivoles récréations, à tous les divertiſſemens & les jeux, qui n'ont été inventés que pour faire perdre un tems précieux, & pour diſtraire l'ame du témoignage de Dieu dans le cœur, du vif ſentiment de ſa crainte, & pour la dépouiller de cet Eſprit Evangélique, dont les Chrétiens doivent être revêtus & armés, & qui les porte à la ſobriété, à la gravité & à la crainte de Dieu. Si nous demeurons dans cette crainte, nous éprouverons que la bénédiction de Dieu nous accompagnera dans les choſes que nous ſommes néceſſairement obligés de faire, pour pourvoir à l'entretien & à la ſubſiſtance de l'homme extérieur.

(4) Pag. 21. L'Auteur de la *Préface*, cité ci-deſſus, nous dit (4), que cette *Apologie* eſt le plus ferré & le plus plein de ſes Ouvrages, & qu'elle parut en Latin, en Hollandois, & en Anglois. „ Il établit, dit-il, les Principes que nous „ recevons, tant pour les Dogmes que pour la Pratique, „ bien différens de ceux qu'il plaît à nos Ennemis de nous „ attribuer, parce qu'en nous attribuant des erreurs, ils „ ſe facilitent les moyens de nous réfuter, & de triompher. Après avoir établi nos Principes, il rapporte „ les Objections, qu'il a tirées des Livres de nos Adverſaires, ou plutôt qu'il s'eſt imaginé qu'on pouvoit faire contre ces Principes, & il y répond. Enfin pour „ confirmer notre Créance & notre Pratique, il cite le „ témoignage de divers Auteurs anciens & modernes, & „ particuliérement de ceux de l'Egliſe Primitive. La méthode & le ſtyle du Livre ont peut-être quelque choſe „ de ſingulier, & qui ſent l'étude; car nous ne croyons „ pas que cette Science faſſe partie de la Science divine. „ Mais ce n'a pas été dans la vue de faire parade d'érudition; c'eſt par charité pour les gens d'étude, & par „ condeſcendance (autant que la pureté & la ſimplicité de „ la Vérité le permet) pour leur éducation & pour leur „ manière de traiter ces ſortes de matières.

[G] *Il écrivit, Examen de la Charité univerſelle, qu'on établit ſur ſes vrais fondemens.*] Le titre entier eſt: *Examen de la Charité univerſelle, qu'on établit ſur ſes vrais fondemens; où l'on recherche juſqu'où l'on peut & l'on doit porter la Charité par rapport à ceux qui penſent autrement & qui diffèrent de nous en matière de Religion; on examine auſſi, quelle eſt celle des diverſes Sectes Chrétiennes, dans les principes conduiſent naturellement à cette juſte modération, qui eſt requiſe.* Dans la quatrième Section de cette Pièce il remarque, que comme il y a deux voies principales, par leſquelles les hommes & les Sociétés témoignent leur charité envers ceux qui ſont dans des ſentimens différens; de même auſſi l'oppoſition de principes paroît par ces deux mêmes voies. La première eſt, de porter un jugement favorable & charitable de l'état des autres, quoique dans des principes différens, en ſuppoſant, ou du moins en ne niant point abſolument qu'ils peuvent, en ſuivant leurs principes avec exactitude, avoir paix avec Dieu & obtenir la vie éternelle. La ſeconde eſt une conduite honnête & charitable envers les hommes, en ne cherchant point à les ruiner, ni à leur nuire foit en leur perſonne, ſoit en leur liberté, ſoit en leurs biens; quoique leurs ſentimens ſur la Religion & le Culte qu'ils rendent à la Divinité ſoient différens & oppoſés. Là où l'une ou l'autre de ces choſes manque, il faut abſolument que la Charité univerſelle y manque auſſi. Cette Pièce eſt datée de la priſon d'Aberdeen 1677.

[H] *Une autre Pièce, intitulée* Lettre & Avis charitable aux Ambaſſadeurs &c.] Il tâche d'y montrer la véritable cauſe de la Guerre, & il propoſe les remèdes néceſſaires & les moyens d'établir une Paix durable & ſolide. Il en fit remettre un Exemplaire à chacun des Ambaſſadeurs, & un pour leurs Maîtres, avec ſon Apologie en Latin, le 23 & le 24 de Février 1678.

[I] *Son dernier Ouvrage parut en 1686, aiant pour titre*, La Poſſibilité & la Néceſſité d'une Révélation &c.] Mr. Sewel nous apprend dans ſon *Hiſtoire des Quakers* (5) Pr. 516. qu'il écrivit cette Lettre en 1676 à Mr. Adrien Paets, avec lequel Mr. Barclay s'étoit entretenu lorſque ce Seigneur revenoit d'Eſpagne, où il avoit été Ambaſſadeur des Provinces-Unies. Mr. Paets avoit écrit quelque tems auparavant une Lettre à Mr. Chrétien Hartzoeker ſur la Doctrine des Quakers, qui ſe trouve dans le Recueil intitulé, *Præſtantium ac Eruditorum Virorum Epiſtolæ Eccleſiaſticæ & Theologicæ* *: & s'étant enſuite entretenus avec Mr. Barclay de l'Inſpiration immédiate & de l'Eſprit de Dieu, ce dernier jugea à propos de lui écrire ſur ce ſujet une Lettre en Latin. Afant été envoyée d'Ecoſſe en Hollande, Mr. Benjamin Furly de Rotterdam la remit à Mr. Paets, avec priere de vouloir y répondre, ce qu'il promit de faire. Mais aiant négligé de s'acquitter de cette promeſſe, Mr. Furly fit imprimer la Lettre, ſans y mettre le nom de la perſonne à qui elle s'adreſſoit, ne marquant que ſa qualité, *cuidam Legato* (à un Ambaſſadeur). Dans cette Lettre Barclay propoſe d'abord l'Objection de Mr. Paets: Que puiſque l'eſſence & la ſubſtance de la Religion Chrétienne conſiſte dans la connoiſſance & dans la foi de la Naiſſance, de la Vie, de la Mort, & de la Réſurrection & de l'Aſcenſion de Jéſus-Chriſt, il regardoit l'eſſence de la Religion Chrétienne comme une vérité contingente, vérité coutingente qui conſiſtoit en faits. Or une matière de fait ne peut être connue par Révélation, ni par la perception des ſens intérieurs, parce que notre nature n'a pas naturellement les idées des vérités contingentes, telles que celles qu'elle a des vérités néceſſaires, ſavoir qu'il y a un Dieu, que le tout eſt plus grand que ſa partie. Et comme on peut ſoutenir ſans abſurdité, que Dieu ne peut faire qu'une vérité contingente devienne une vérité néceſſaire; Dieu ne peut auſſi révéler des vérités contingentes ou des matières de fait, que comme des vérités contingentes ſe révèlent; & des matières de fait ne pouvant ſe révéler que par la perception des ſens extérieurs, il s'enſuit que les hommes ne ſont pas obligés d'ajouter foi à une Révélation intérieure touchant des matières de fait, ſoit qu'il s'agiſſe d'un fait paſſé ou à venir, à moins que quelque miracle qui frappe les ſens intérieurs ne donne une pleine certitude que cette Révélation vient de Dieu. En réponſe à ces Arguments, Mr. Barclay remarque d'abord préliminairement, qu'on ſuppoſe fauſſement, que l'eſſence de la Religion Chrétienne conſiſte dans la Foi hiſtorique & dans la Connoiſſance de la Naiſſance, de la Vie, de la Mort, de la Réſurrection, & de l'Aſcenſion de Jéſus-Chriſt. Cette Foi & cette Connoiſſance hiſtorique fait bien partie de la Religion Chrétienne, mais ce n'en eſt pas une partie ſi eſſentielle, que ſans elle cette Religion ne puiſſe ſubſiſter: c'en eſt une partie *integrante*, qui ſert à rendre le ſyſtême du Chriſtianiſme complet, comme le main & le pied ſont des parties intégrantes de l'homme, ſans leſquelles l'homme peut cependant exiſter, quoique ce ne ſoit pas alors un homme complet & parfait. Il convient même, que la Connoiſſance hiſtorique de J. Chriſt nous eſt communément révélée dans l'Ecriture à titre de moyen; mais il ſoutient néanmoins que Dieu peut, ſans ces moyens extérieurs, manifeſter cette Connoiſſance hiſtorique à nos ames, & qu'une vérité contingente peut être connue par une voie ſurnaturelle. Il dit que lorſque Dieu fait connoître quelque matière de fait par une Révélation, il parle à l'oreille du

* C'eſt la 619. Lettre de l'Edit. de 1684. in-folio. R. D. T.

cœur

kers; & il eut en Hollande une Conférence avec Mr. Labadie, connu par la singularité de ſes ſentimens ſur la Religion. Mr. Sewell, Auteur de *l'Hiſtoire des Quakers*, qui l'avoit connu perſonellement, nous dit (*g*) que Barclay étoit un homme qui avoit de très grands talens, bien verſé non ſeulement dans les Langues ſavantes, mais dans les Ecrits des Pères & des autres Ecrivains Eccléſiaſtiques; d'un jugement ſolide, d'un génie ſupérieur; d'un commerce affable & agréable, quoique grave; admirable ſur-tout pour pacifier les querelles; & „ qu'il pratiquoit réellement ce qu'il profeſſoit; ſans reproche „ dans ſa conduite, aiant une véritable piété, & ſe faiſant aimer de ceux avec qui il avoit commer- „ ce." Mr. Pen dans ſon *Témoignage à ſa mémoire* nous dit, qu'il étoit Fils reſpectueux, bon Mari, Père tendre & ſoigneux, Maitre commode, Voiſin honnête, & bon Ami. Mr. George Keith, qui avoit été un des principaux Prédicateurs & Ecrivains parmi les Quakers, & intime ami de Mr. Barclay, mais qui prit enſuite les Ordres dans l'Egliſe Anglicane, dans ſon *Examen de la Règle des Quakers* (*h*) le met dans la claſſe *de ceux des Chrétiens errans, qu'on ne peut nier être en Chriſt.* Mr. Jeremie Jones (*i*) dit que *c'étoit certainement un homme d'un bon eſprit.* L'Epitre Dédicatoire de ſon Apologie, au Roi Charles II., a un caractère de franchiſe & de ſimplicité tout particulier [*K*]. Mais cet Ouvrage, qui eſt regardé comme la Règle & la Subſtance de la Doctrine des Quakers, a été attaqué par divers Ecrivains [*L*]. Il y en a pourtant de très célèbres, qui conviennent qu'il eſt écrit avec autant de force

(*g*) P. 627, 628.

(*h*) P. 405.

(*i*) *New and uſeful Method of ſetting the Canonical Authority of the New Teſt.* Vol. II. P. III. c. 15. p. 410. London 1726. in-8.

cœur de l'homme intérieur. Et que de la même manière que nous connoiſſons clairement une idée naturelle, qui eſt excitée en nous; de même lorſqu'une idée ſurnaturelle y eſt produite, nous connoiſſons clairement la choſe qu'elle nous repréſente. Il explique auſſi ce que c'eſt proprement que le Sens intérieur ſurnaturel en l'homme: ſa diſtingue enſuite entre les vérités contingentes, & les vérités néceſſaires, & il montre comment une Révélation Divine peut être connue pour telle. Il affirme que les ſens naturels & ſpirituels peuvent être diſtingués par leurs objets, & il fait voir comment les Fidèles peuvent connoître qu'ils ſont en état de grace auprès de Dieu, & comment les Méchans ſentent la colère de Dieu comme un feu. Il marque enſuite de quelle manière les ſens ſpirituels diſtinguent le bien & le mal; & il avoue que tous les hommes, tant les fidèles que les irrégénérés, ont quelque idée de Dieu, comme d'un Etre ſouverainement parfait. Mais il ſoutient que l'idée *ſurnaturelle* de Dieu eſt très différente de la *naturelle*; & qu'il y a dans tous les hommes une idée de Dieu *ſurnaturelle*. Il explique auſſi comment les mouvemens ou les opérations de l'ame diffèrent de celles du corps, & qu'il y a des idées des choſes ſurnaturelles comme des choſes naturelles. Et en affignant l'origine des faux *rapports* de la Raiſon, il aſſure que la Raiſon naturelle ne peut comprendre les choſes ſurnaturelles. Il ſoutient que les Révélations des Prophètes ſe faiſoient par des inſpirations intérieures ou ſecrettes d'eux; & qu'ils étoient certains de la diviuité de leur Inſpiration, même ſans miracles extérieurs; & que c'eſt par l'inſpiration du même Eſprit divin, par lequel les Prophètes prophétiſoient, que nous croyons la divinité de leurs paroles & de leurs écrits, tant ſur les vérités contingentes paſſées, que ſur celles qui ſont à venir. Il examine auſſi, ſi la Foi vient de l'ouïe; & il fait voir comment les ſens extérieurs peuvent être trompés, que même ils ſont quelquefois dérangés par des accidens du dehors, & par infirmité naturelle, à quoi les fidèles ne ſont pas moins ſujets que les méchans. Mr. Barclay traite tous ces points avec étendue dans cette Lettre, & il nous apprend, qu'en 1685 il s'étoit entretenu ſur ce ſujet à Londres avec Mr. Pacts, qui s'y trouvoit en qualité de Commiſſaire de la Compagnie des Indes Orientales. „ Mais, *dit notre Auteur dans ſon Avertiſſement*, je ne trouvai rien de nou- „ veau dans ce qu'il me propoſa, ni rien qui fût de poids, „ autant que je pus le concevoir, pour ſervir de répon- „ ſe. Je ne décéderai point ſur les raiſons qu'il a eues de „ ne pas continuer l'examen de la matière. Mais il en „ vint cependant au point d'avouer, *qu'il s'étoit trompé „ dans l'idée qu'il s'étoit faite des Quakers, trouvant qu'ils „ étoient en état de plaider d'une maniere raiſonnable en fa- „ veur de leurs principes.*" Il nous apprend auſſi, qu'en reſſant cette Lettre, il s'étoit ſenti de la diſpoſition, & avoit été engagé par quelques Amis, à en donner une Traduction Angloiſe. Il remarque par rapport au fondement de la *Foi*, qu'il faut en revenir à la *Tradition*, ou à la *Révélation*; puiſque ceux qui ont compoſé les *Ecritures*, & qui en veulent faire le fondement de leur *Foi*, l'appuyent purement ſur la Tradition, lorſqu'on en vient à l'examen des motifs de crédibilité. „ Quant à moi, *dit-il*, je crois „ que les Papiſtes font ſagement en inſiſtant ſur la néceſ- „ ſité d'une autorité infaillible; puiſqu'il eſt certain que „ la véritable Egliſe n'a jamais été, ni ne peut jamais être „ ſans une pareille autorité; & les Proteſtans font très „ bien en n'y prétendant point, parce qu'ils ſavent bien „ qu'elle leur manque. Je demanderois donc aux uns, de „ prouver qu'ils ſont infaillibles; & je conſeillerois aux „ autres de croire qu'ils peuvent l'être, & de chercher à „ le devenir. Mais je ſuis ſûr que ni les uns ne doi- „ vent, ni les autres ne peuvent être ſans Révélation im- „ médiate. C'eſt pourquoi, comme c'eſt une mauvaiſe voie „ de prouver l'Infaillibilité, que de nier une pareille Ré- „ vélation, c'eſt une mauvaiſe voie de faire une Réforma- „ tion, que de nier l'Infaillibilité, puiſque ceux qui entre- „ prennent de réformer, doivent être aſſurés que ce „ qu'ils font eſt une véritable Réforme. L'erreur de l'E- „ gliſe Romaine ne conſiſte pas à ſoutenir la néceſſité d'u- „ ne autorité infaillible, mais d'y prétendre, tandis qu'el- „ le ne l'a point, & de la placer où elle n'eſt point. „ Mais comme ceux qui combattent une Révélation im- „ médiate, ne le font que parce qu'ils ſuppoſent qu'elle „ eſt impoſſible, ou inutile, je ne flatte qu'ils trouve- „ ront dans cette Lettre dequoi les convaincre du con- „ traire.

[*K*] *L'Epitre Dédicatoire de ſon Apologie, au Roi Charles II., a un caractère de franchiſe & de ſimplicité tout particulier.*] Mr. de Voltaire dans ſes *Lettres ſur les Anglois* (6) aiant remarqué, que *l'Apologie* de Mr. Barclay *eſt un Ouvrage auſſi bon qu'il pouvoit l'être*, ajoute, *que l'Epitre Dédicatoire à Charles II. contient, non de baſſes flatteries, mais des vérités hardies & des conſeils juſtes.* „ Il s'a fouvent fidè- „ lement averti par ſes Serviteurs, *dit-il à la fin*, depuis „ qu'il s'a rétabli ſur le Trône, pour que ſon cœur ne s'é- „ levât point contre lui, & que tu n'oubliaſſes point ſa Mi- „ ſéricorde & ſa Protection, dont il t'a fait reſſentir les ef- „ fets; & il pourroit permettre que tu t'endormiſſes dans „ tes péchés par les flatteries des Adulateurs de Cour, qui „ par leurs cajoleries cauſent la perte des Princes. Tu „ as goûté de la douceur & de l'amertume, de la proſpé- „ rité & les plus grands malheurs: tu as été chaſſé des „ Pays où tu règnes, tu as ſenti le poids de l'oppreſſion, „ & tu dois ſavoir combien l'Oppreſſeur eſt déteſtable de- „ vant Dieu & devant les hommes. Que ſi après tant d'é- „ preuves & de bénédictions ton cœur s'endurciſſoit, & „ oublioit le Dieu qui s'eſt ſouvenu de toi dans tes diſ- „ graces, ton crime en ſeroit plus grand & ta condamna- „ tion plus terrible. Le plus puiſſant & le meilleur bou- „ clier contre cette tentation, & contre tout ce qui „ voudroient t'endormir dans le vice, & t'y porter, c'eſt „ d'ouvrir les yeux à la lumière de Chriſt, qui brille dans „ ta conſcience: elle ne te flattera jamais, ni ne te laiſ- „ ſera tranquille dans ton péché; mais elle t'inſtruira clai- „ rement & fidélement, comme ceux qui te ſuivent l'ont „ déja fait. Le Dieu tout-puiſſant, qui a juſqu'à préſent „ ſignalé d'une manière ſi viſible ſon amour envers toi, „ veuille toucher ton cœur & le fléchir, afin qu'avant que „ le jour de ta viſitation ſoit paſſé, tu retournes à lui, „ & faſſes ſervir ton rang & ta puiſſance à la gloire de ſon „ Nom!" Mr. de Voltaire obſerve que „ ce qui eſt plus „ étonnant, c'eſt que cette Lettre, écrite à un Roi par „ un particulier obſcur, eut ſon effet, & que la perſécu- „ tion ceſſa." Mais il ſemble qu'il s'eſt trompé, en diſant que Mr. Barclay étoit *un particulier obſcur*, puiſque c'étoit un homme de bonne famille, qui avoit du bien, & qui étoit diſtingué par ſon grand ſavoir; & l'on ne voit point fur quel fondement cet Ecrivain affirme, que ce fut cette Epitre qui fit ceſſer la perſécution contre les Quakers, puiſque l'on ne trouve rien de pareil dans leurs Hiſtoires, ou dans leurs autres Ecrits.

(6) Ou *Mélanges de Littérat. & de Philoſ.* ch. 5. p. 81. du T. IV. de l'Edition de ſes Oeuvr. de 1739.

[*L*] *Cet Ouvrage a été attaqué par divers Ecrits.*] Nous donnerons ici une Liſte de ceux qui ont attaqué les *Thèſes* & l'*Apologie*. I. *Jean Brown*, Théologien Presbytérien d'Ecoſſe, dans ſon *Quakériſme le vrai chemin du Paganiſme*, auquel Barclay répondit lui-même en 1679, comme on l'a dit dans le corps de l'Article. II. *Nicolas Arnoldus*, Profeſſeur en Théologie à Franeker en Friſe (7), écrivit une *Exercitation* ou Diſpute contre les *Thèſes Théologiques*, dont Barclay parle ſouvent dans ſon *Apologie*. III. *Jean-George Bajer*, Théologien Luthérien, Docteur & Profeſſeur en Théologie à Iéne, publia une Pièce touchant l'*Origine de la vérité & ſalutaire Connoiſſance du Dieu*, contre les *Thèſes* & l'*Apologie* de Barclay; auquel il reprochoit des expreſſions impropres, abſurdes, obſcures, & inintelligibles. Barclay étant alors occupé à d'autres affaires, Mr. George Keith lui répondit; mais Mr. Bajer n'a point repliqué (8). IV. *Jean-Chriſtophle Holtbuſius*, Théologien de la Confeſſion d'Ausbourg, écrivit en Allemand un ample Traité, qui mérite, ſelon Mr. Croeſe (9), le titre d'*Anti-Barclay Allemand*, les Quakers n'y aiant point encore répondu. V. Mr. George Keith, dont on a parlé ci-deſſus, publia un Livre intitulé, *Examen de la Règle des Quakers*, pour ſervir de Réponſe à l'*Apologie*; auquel on n'a point répondu. VI. En 1683 il parut un Traité Latin à Hambourg in-octavo, contre l'*Apologie*, par un Théologien Luthérien, qui s'appelloit *L. Ant. Reiſer*, originaire d'Ausbourg, d'où il avoit été chaſſé pour cauſe de Religion, & s'étoit retiré à Hambourg, où il fut fait Miniſtre de l'Egliſe de S. Jaques. Son Livre eſt intitulé, *Anti-Barclaius, id eſt, Examen Apologiæ, quam non ita pridem* Robertus Barclaius, *Scoto-Britannus, pro Theologiâ vera Chriſtianâ edidit, injiſ-*

(7) Voyez ſon Article dans le Dictionnaire de Mr. Bayle.

(8) Croeſe Lib. II. p. 91.

(9) Ibidem.

(k) *Two Treatises of Divine Light*, Treat. II. p. 22.

ce que de savoir. Mr. Norris dit (*k*) qu'il ne peut regarder le Quakérisme comme peu considérable, à en considérer les Principes tels que notre Auteur les propose & les explique, „ & que le grand mé- „ pris qu'on a généralement pour les Quakers, ne peut l'empêcher de penser que cette Secte est la „ plus considérable de toutes celles qui divisent l'Eglise, en cas que les principes tenus généralement „ par les Quakers soient ceux que Mr. Barclay a publiés comme tels." *Et je le regarde*, dit-il, *comme un si grand homme, que j'avoue franchement que j'aimerois mieux avoir à faire à cent* Bellarmins, Hardings & Stapletons, *qu'à un seul* BARCLAY. Mr. Frenchard dans son Discours fur l'*Euthousiasme*, inséré dans le IV. Volume (*l*) des *Lettres de Caton*, nous dit, qu'il n'a pas honte d'avouer qu'il a lu & relu avec un extrême plaisir l'*Apologie* de Barclay, & qu'il la regarde comme *le Système le mieux entendu, le plus charitable, & le plus raisonnable* qu'il ait jamais vu. „ Il réfout les nombreuses difficultés, que „ les autres Sectes ont fait naître, en s'attaquant les unes les autres ; il met toutes les parties de l'E- „ criture d'accord entre elles, & dans une parfaite harmonie : & comme en accordant au Che- „ valier Newton le principe de la Gravitation, il vous rend raison de tous les Phénomènes de la Na- „ ture ; de meme en accordant à Mr. Barclay ces Opérations de l'Esprit que les Quakers préten- „ dent sentir, & qu'il prétend que chaque homme a senties & peut sentir, s'il fait attention à ses „ inspi-

(l) Num. 124. p. 185. 186. 1. Ed. Londres 1735.

inſtitutum in gratiam Evangelicorum, a L. Ant. Reiſero Auguſtano, nunc Paſtore ad D. Jacobi Hamburgenſis. On trouve un Extrait de ce Livre dans le Journal Latin de Leipfig de l'an 1683 (10), dont les Auteurs remarquent, que l'*Apologie* de Mr. Barclay est d'un tout autre tour, que les Ecrits ordinaires des Quakers : car quoiqu'il déclare dans sa Preface qu'il n'est ni admirateur ni imitateur des Scholaſtiques, mais qu'il est plutôt leur ennemi, & qu'il les mépriſe, il n'a pas laiſſé de dreſſer ſes *Theſes* ſelon la méthode de l'Ecole, de les appuyer par des citations de l'Ecriture & des Pères, & de répondre de tout ſon pouvoir à toutes les Objections qu'on a faites, ou qu'il a prévu qu'on pouvoit faire contre ſa Secte. Car Barclay ne manquoit pas d'Erudition, quoique ce défaut ſoit le caractère ordinaire des Quakers, & qu'il l'exige lui-même dans ſa Thèſe dixième ; il poſſédoit la Philologie & la Philoſophie, & il paroit par tout ſon Ouvrage qu'il étoit verſé dans la lecture des Pères. *Quamvis enim ii Scholaſticorum non admiratorem & imitatorem, ſed contemptorem & adverſarium in Deſcriptione ad Lectorem ſe eſſe fatentur*, Theſes *tamen ſuas* in Apologia *non confuſe, uti Fanatici plerique alii, ſed Scholaſticorum more, h. e. naturaliter, & diſtinctionem propugnat; quippe Ecthoſes ſuas non Scripturæ tantum ac Patrum dictis communiens undique, ſed ad ea quoque, quæ Sectæ ſuæ vel oppoſita ſam ſunt, vel opponi ulterius poſſe præviderat, pro virili reſpondens. Neque enim humanæ Literaturæ ignarus eſt Barclaius, qui Quakerorum aliàs charakter eſt, ab ipſis Barclaio Thoſi X. requiſitus ; ſed in Philologia, Philoſophia, & lectione Patrum non tralutitiè, ut totum hoc opus loquitur, verſatur* (11).

(10) P. 144. *Voyez auſſi* Baillet *Jugem. des Savans* T. VI. p. 85. Amſt. 1725. in-4.

(11) Ibid. p. 295.

Mr. Barclay aiant fréquemment cenſuré (entre les autres Proteſtans) Mr. Calixte, dans ſes Ecrits, (*m*) Tom. II. fol. 15. Mr. Reifer entreprend leur défenſe dans ce Livre, & d'examiner l'*Apologie* de notre Auteur. Il y attaque non ſeulement les Propoſitions qui ſont manifeſtement hétérodoxes, mais il devoile les erreurs cachées dans quelques autres, qui le paroiſſent moins. „ Il fait „ voir, *diſent les Journaliſtes* (12), les fréquentes contradictions de l'Apologiſte, la manière ridicule & frivole dont il s'eſt ſervi de l'autorité de l'Ecriture & de celle des Pères, pour appuyer ſes Opinions ; il réfute les „ réponſes qu'il fait aux Objections faites par d'autres, „ ou propoſées par lui-même ; auſſi-bien que ſes explica- „ tions chimériques, & ſes fauſſes conſéquences." Et comme les principales Doctrines des Quakers ſont renfermées dans les premières Propoſitions, Mr. Reifer s'étend auſſi beaucoup plus dans la réfutation qu'il en fait, que ſur les autres, où Mr. Barclay fuit principalement les idées des Anabaptiſtes. Et quoiqu'il ait répandu du blâme ſur tout les Proteſtans en général, Mr. Reifer ſe borne à la défenſe des Luthériens. Il ne diſconvient pas qu'ils n'aient leurs taches, & qu'il n'y ait pluſieurs Hommes ſavans & pieux de cette Communion, qui forment des vœux pour qu'on puiſſe remédier aux abus ; mais il ſoutient que ſur pluſieurs points on doit diſtinguer l'uſage de l'abus, ſurtout à l'égard de ceux qui ſont cenſurés dans les Propoſitions 2 & 15 de l'Apologie. *Non diſſiteur interim, & fuiſſe Lutheranis eſſe nervos, atque bine orta non tantum gravamina, ſed pia multorum doctorum bonorumque in Eccleſia Lutherana eſſe deſideria; uſum etiam ab abuſu in multis, in illis maximè quæ in 2 & 15 Ebbefthus taxantur, diſcernendum eſſe monentes* (13). Il a joint à ce Traité un Diſcours du Docteur Henri More adreſſée aux Quakers, & il dit qu'il eſt du ſentiment de ce Théologien, qui croit que cette Secte a emprunté pluſieurs de ſes Principes de Jacob Behmen, connu ſous le nom du Philoſophe Teutonique. VII. En 1705 Mr. *Thomas Bennet*, depuis Vicaire de S. Giles de Cripplegate, publia un Traité en vingt-ſix Chapitres, dans lequel il attaque Mr. Barclay en particulier. Cet Ouvrage a paru pour la troiſième fois en 1733 ; il eſt intitulé : *Réfutation du Quakériſme, ou Démonſtration de la fauſſeté de ce que les principaux Ecrivains des Quakers, & particulièrement Mr. R. Barclay, dans ſon* Apologie *& dans ſes autres Ouvrages, enſeignent touchant la néceſſité d'une Révélation immédiate pour avoir une Foi ſalutaire ; ſur l'exiſtence, la nature, & l'opération de la prétendue* Lumière univerſelle intérieure ; *ſur la manière dont elle excite les hommes, ſoit en les portant à prier, ſoit en les appellant au Miniſtère ; ſur la Régénération, la Sanctification, la Juſtification, le Salut & l'Union avec Dieu ; ſur la nature de l'Egliſe, la Règle de Foi, le Baptême d'eau, & la Sainte Cène.* On y éclaircit auſſi en peu de mots diverſes Queſtions, tou-

(12) Ibid.

(13) Ibid.

chant la Perfection, la Satisfaction de Jéſus-Chriſt, le Juge des Controverſes &c. L'Auteur dit dans ſa Préface, „ qu'il „ ne peut s'empêcher de regarder le Quakériſme comme „ une des plus indignes & des plus pernicieuſes Héréſies, „ qui ont infecté la malheureuſe Nation Angloiſe." Il ajoute, que lorſque cette Secte commença à paroître dans le Monde, elle ſe diſtingua par toutes ſortes d'extravagances fanatiques, propres à rendre les gens ſouverainement ridicules. „ Leurs Livres étoient remplis auſſi de „ tant d'obſcénités, d'un ſtyle ſi amer, d'un langage ſi „ antichrétien, de blaſphèmes même, que tous les „ plus ſages penchoient à croire qu'ils méritoient plutôt „ d'être brulés que réfutés. Enfin s'élevèrent, *contineſ- „ tim*, Meſſieurs *Guillaume Penn, George Keith*, & Ro- „ BERT BARCLAY, qui tâchèrent de donner à leur „ Religion un air plus régulier : les deux derniers ſur-tout „ tâchèrent d'épurer le Quakériſme ; ils travailléront de concert, ils ſe communiquèrent réciproquement leurs idées & les perfectionnèrent ; & tout ce qu'ils publiè- „ rent, ſoit enſemble, ſoit chacun en particulier, fut reçu „ avec beaucoup d'applaudiſſement de ceux de leur Secte." Mr. Bennet, après avoir remarqué enſuite, que Mr. Keith, qui abandonna les Quakers, a répondu à l'*Apologie* de Mr. Barclay, dit que cette Apologie *eſt ſans contredit la meilleure Pièce qu'on ait jamais écrite pour la défenſe du Quakeriſme*. Dans ſon dixième Chapitre il tâche de donner une idée de ce que les Quakers entendent par leur *Lumière univerſelle intérieure*, en rapportant un grand nombre d'endroits différens des Ouvrages de Mr. Barclay. Il remarque, que par cette *Lumière*, que Mr. Barclay appelle auſſi la *Semence*, l'*Eſprit*, la *Grace*, la *Parole de Dieu, Chriſt en nous*, Vehiculum Dei, ou le *Corps ſpirituel de Chriſt deſcendu du Ciel*, il n'entend point l'Eſſence de Dieu, puiſqu'il dit lui-même (14) : *Par cette Semence, cette Grace, cette Parole de Dieu &c. nous n'entendons point l'Eſſence, la Nature de Dieu proprement dite.* Il n'entend pas *non* plus par cette *Lumière*, l'Ame raiſonnable, ni aucune de ſes facultés, particulièrement celle qu'on appelle l'Entendement ; ni la Conſcience naturelle, ni la Raiſon, ou rien qui ſoit de la nature de l'homme, puiſque Mr. Barclay dit (15) : *Nous n'entendons point que ce Principe Divin ſoit aucune partie de la nature de l'homme &c. Nous la concevons comme une choſe différente & diſtinkte de l'ame de l'homme & de toutes ſes facultés.* Mais ils entendent par cette *Lumière*, nous dit Mr. Bennet, une certaine Subſtance, ou Principe réel, ſpirituel, céleſte, & inviſible, dans lequel ils ſuppoſent que Dieu, Père, Fils & S. Eſprit, habite. Mr. Barclay dit (16) : *Nous ſavons que c'eſt une Subſtance, & par cette Semence &c. nous entendons un Principe ſpirituel, céleſte & inviſible*, (& comme il s'exprime immédiatement après) *une Subſtance ſpirituelle, réelle & véritable, dans laquelle Dieu, Père, Fils, & Saint Eſprit, habite.* Il dit auſſi (17), que *cette Semence & ce Corps ſpirituel de Chriſt eſt auſſi réellement & auſſi immédiatement uni au Verbe, que l'étoit ſon Corps exterieur.* Et que *cette Semence & Nature ſpirituelle lui appartient, entant qu'il eſt le ſecond Adam, Chriſt Homme.* Il ſoutient auſſi, „ que le *Chriſt-en-nous*, ou „ la Semence, n'eſt pas une troiſième Nature ſpirituel- „ le, différente de celle qui conſtituoit l'Homme ap- „ pellé Jéſus-Chriſt, & qui a été crucifié à Jéſus à „ Jéruſalem. Car celui qui eſt en nous, eſt le même qui „ étoit en lui ; & comme en lui il eſt la Source, de même „ il eſt en nous le Ruiſſeau qui en découle. Et il n'y a „ d'autre différence auſſi, que celle qu'on met entre la „ Source ou la Fontaine, & le Ruiſſeau qui en ſort, qui „ ſont une ſeule & même choſe dans leur nature & leur „ ſubſtance. . . . . C'eſt pourquoi cette Semence étant „ en nous, Chriſt-homme eſt en nous, non par rapport „ à toute ſon Humanité, mais ſeulement par rapport à „ ce qui lui eſt propre ; & c'eſt dans aucune diviſion. Comme la Vie éternelle réſide dans tous les membres, mais „ plus particulièrement dans la tête & dans le cœur, ſans „ aucune diviſion ; de même cette Nature & cette Vie „ ſpirituelle réſide également en Jéſus-Chriſt notre Chef, „ & en nous ; & par elle il habite en nous, comme l'Ame „ de l'homme habite dans le Corps." Mr. Bennet examine ce ſyſtême, & s'attache à prouver tant par l'Expérience que par l'Ecriture, qu'il n'y a point de pareille *Lumière univerſelle intérieure*. Mr. *Benjamin Lindley* répondit en 1710 aux neuf premiers Chapitres de ce Livre ; ſa Ré-

(14) *Apologie*, Prop. 5. o.

(15) La-même.

(16) La-même.

(17) *Vous Quakeriſm confium'd Sect.* IV.

„ inſpirations, & qu'il ne les étouffe point; on verra, je penſe, finir toutes ces querelles, ces vaines „ diſputes, ce grand nombre de ſuperſtitions, ces perſécutions, qui ont déſolé le Monde depuis la „ Création." Cet Auteur propoſe cependant quelques difficultés contre le prémier principe de Mr. Barclay, ſavoir l'Inſpiration immédiate [*M*], & il remarque qu'on le lui accordera difficilement, & qu'il eſt à craindre qu'il ne ſoit jamais prouvé; quoique ce ſoit une découverte digne de nos vœux, & que l'opinion ſeule de cette Inſpiration ſuffiſe pour rendre heureux, ceux qui ſe peuvent perſuader qu'ils en jouïſſent. Il obſerve auſſi, que ſi par le témoignage de l'Eſprit Mr. Barclay avoit entendu ſeulement ce principe naturel, donné par la Divinité à tous les hommes pour régler leurs actions, & pour faire hommage à ſa Bonté (principe que Mr. Trenchard nomme *Raiſon*), & qu'il eût pu rapporter les influences & les opérations de la Lumière dont parle Mr. Barclay, à celle qu'il découvre en lui, & qui eſt la ſeule qu'il y peut trouver, il auroit ſouffert ſans peine à une grande partie du ſyſtême de ce ſavant Quaker; qu'il *avoue être le plus avantageux au Monde, le plus conforme à l'Ecriture Sainte; & ce qui les* * *rend, ou les fait paroître parfaitement d'accord avec eux-mêmes, il renferme tout ce qui a été dit de meilleur en faveur de la Liberté de Conſcience, & contre toute violence en fait de Religion. Mr. Barclay*, ajoute-t-il, *a écrit avec autant d'eſprit, de tour, & de force d'expreſſion, que le pouvoit permettre la ſimplicité, affectée par ceux de ſa Secte, & pour la plus grande partie en termes de l'Ecriture.*

* Les Quakers.

Réponſe, qui eſt in-4. à pour titre : *La Néceſſité d'une Revélation immédiate pour ſonder une véritable Foi, prouvée &c.* & en 1733, il donna une ſeconde Partie ſous le même titre, pour ſervir de réponſe aux trois derniers Chapitres du Livre de Mr. Benitet. VIII. Mr. Chubb publia en 1726 une petite Pièce contre la *quatrième Propoſition* de Mr. Barclay, dans laquelle il nous dit (18), „ qu'il *eſt* „ *d'aviſation que le Livre de cet Auteur contient un ſyſtême* „ *de Religion confus & abſurde, ſelon lequel on ſuppoſe que* „ *Dieu en agit envers ſes créatures, non ſelon la convenance* „ *morale des choſes, mais ſelon une volonté arbitraire.*" Divers Auteurs prirent la défenſe de Mr. Barclay, entre autres Mr. Thomas Beaven, & le Docteur Thomas Morgan, Médecin de Briſtol, & Auteur de diverſes Pièces ſur la Doctrine de la Trinité &c. Mr. Chubb repliqua par diverſes Pièces, réimprimées dans le Recueil de ſes Ouvrages, imprimé in-4. en 1730.

(18) Pag. 7.

[*M*] *Cet Auteur propoſe quelques difficultés contre le prémier Principe de Mr. Barclay, ſavoir l'Inſpiration immédiate.*] Il dit, qu'il ne peut convenir avec Mr. Barclay, que tous les hommes, qui ne peuvent découvrir cet Eſprit en eux, l'aient étouffé ou l'étouffent; parce qu'il eſt perſuadé qu'il y a pluſieurs millions de perſonnes, auſſi pieuſes de bien que lui, qui ont fait à cet égard tout ce qu'ils ont pu, par la vigilance, par les prières intérieures, par la réſignation extérieure & intérieure, par le renoncement à toutes les penſées & les actions mondaines, par l'acquieſcement de l'eſprit & la ſoumiſſion à l'opération de la Divinité; & qui néanmoins ſe ſont trouvés tels qu'ils étoient auparavant, ni n'ont pu ſe rappeller que dans ces intervalles ils aient éprouvé autre choſe, qu'une abſence de penſées. „ *Ou jugera*, continue-t-il, *que cet Auteur* „ *ou ſon Prinçipe en queſtion eſt Jeſus-Chriſt aſſurant en nous* „ *& comme tout le monde convient que la moindre goutte de* „ *ſon ſang naturel juſtifioit pour expier les pechés de l'Univers* „ *entier; il ſemble que l'on pourroit croire, que la moindre* „ *portion de ſa Divinité agiſſant au dedans de nous, doit é-* „ *tre aſſez ſuffiſante pour vaincre la corruption naturelle,* „ *qui nous eſt tranſmiſe par nos premiers Peres, ou du* „ *moins pour exciter notre attention & notre acquieſcement,* „ *ce qui eſt la ſeule choſe, qu'on prétend être néceſſaire* „ *pour obtenir une plus abondante effuſion de la Divinité.* „ *Il eſt très difficile de concevoir que nous pouvons ſervir* „ *Dieu, en ne faiſant pour un tems aucun uſage des facul-* „ *tés qu'il nous a données, en renonçant à notre Raiſon pour* „ *donner lieu à la Grace, & en nous perſuadant que l'Eſ-* „ *prit de Dieu ne ſe déploie jamais que dans un cerveau vui-* „ *de. C'eſt pourquoi j'oſerai croire, tant que je ne ſerai pas* „ *mieux inſtruit, que comme Dieu nous montre le Monde* „ *viſible par le moyen des ſens extérieurs qu'il nous a don-* „ *nés pour cela, de même il diſpenſe tout ce que nous devons* „ *ou pouvons connoître du ſens inviſible, par le moyen de* „ *nos facultés raiſonnables.*" Il remarque enſuite, qu'on ne nie pas que Dieu ne ſe ſoit quelquefois communiqué à des perſonnes particulières par des impreſſions ſecrettes ſur leur eſprit & ſur leur cœur; mais qu'il n'oſe ſoutenir, ni qu'il ne puiſſe encore le faire, ni qu'il le faſſe réellement; & qu'il ne prétend point décider dogmatiquement, que tout homme qui prétend ſentir encore l'Eſprit Saint, eſt un Impoſteur ou un Enthouſiaſte: mais il croit pouvoir affirmer hardiment, qu'il n'y a que cet homme même, qui ſoit intéreſſé dans ces viſions & ces Révélations, à moins que d'autres ne les ſentent auſſi, ou qu'il n'en puiſſe prouver la vérité par des Miracles. L'Auteur finit en remarquant, que Dieu nous a donné la Raiſon pour diſtinguer la Vérité du Menſonge, l'Impoſture de la Révélation, l'Illuſion de l'Inſpiration; & que lorſqu'on abandonne cette lumière, on ſe jette dans les plus obſcurs labyrinthes, & on ſe laiſſe aller où la fantaiſie, l'imagination, & l'impoſture nous veulent conduire.

♌ BARDANES ou VARDANES, vingt-&-unième Roi des Parthes, étoit fils d'Artaban III. du nom [*A*]. Les cruautés de Gotarzès ſon frère, qui avoit ſuccédé à Artaban, engagérent les Par-

[*A*] *Etoit fils d'Artaban III. du nom.*] Cet Artaban III. n'eſt pas celui que Mr. Bayle donne pour tel; ce ſavant Critique s'eſt lié à Zonare, qui l'a trompé. Cet Hiſtorien nomme Artaban le Roi des Parthes, auprès duquel un Impoſteur qui ſe donnoit pour Néron, ſe retira & trouva de l'appui: là-deſſus Mr. Bayle fait cet Artaban fils de Vologéſe Roi des Parthes, & de Sporace. Mais à l'égard de ce fait attention à ce que dit Suétone, il auroit conjecturé que Zonare ſe trompoit pour le nom: il paroit par Suétone, que c'eſt Vologéſe lui-même, qui protégea cet Impoſteur; voici le paſſage entier de cet Hiſtorien: *Polygeſus Parthorum Rex, miſſis ad Senatum legatis de inſtauranda ſocietate, hoc etiam magnopere oravit ut Neronis memoria celebretur. Denique eum poſt viginti annos adoleſcente me extitiſſet conditionis incertæ, qui ſe Neronem eſſe jactaret, tam favorabile nomen apud Parthos fuit, ut vehementer adjuverint, & vix redditus ſit* (1). „ Vologéſe Roi des Parthes aiant envoyé des Ambaſſadeurs au Sénat, pour renouveller leur alliance, le fit prier inſtamment que la mémoire de Neron fût ſolennisée. Enfin je me ſouviens que dans le tems que j'étois encore fort jeune, il ſe trouva un homme obſcur, qui prétendoit être Néron, & ce nom étoit ſi eſtimé parmi les Parthes, qu'ils lui donnérent de grands ſecours, & qu'on eut bien de la peine à le faire rendre." N'eſt-il pas naturel de penſer, que le même Prince qui avoit demandé qu'on ſolennisât la mémoire de Néron, fit accueïll à un homme qui ſe donnoit pour tel? d'autant plus que Suétone vient de parler de Vologéſe, & que s'il eût été queſtion d'un autre Roi, l'Hiſtorien l'auroit naturellement nommé. Mr. Bayle a donc fait un Roi des Parthes fous le nom d'Artaban III, & qu'il fait ſuccéder à Vologéſe, mais qui n'a point exiſté. Vologéſe eut pour Succeſſeur l'aîné de ſes fils nommé Pacorus, qui menaça Domitien de conduire le faux Néron à Rome (2). En examinant d'où pouvoit venir l'erreur de Zonare, j'ai conjecturé que cet Auteur a fait un Anachroniſme, & que la conformité des noms l'a trompé. Il y a eu trois Rois des Parthes qui ont porté le nom de Vologéſe, & Vologéſe III. eut pour Succeſſeur Artaban IV. fils de Vologéſe III. Ce qui confirme cette conjecture, c'eſt la remarque du ſavant Auteur de l'Hiſtoire de l'Empire des Parthes: il obſerve (4) que Zonare, qui a tiré de Dion ce qu'il dit des affaires des Romains, a de ſon chef ſubſtitué le nom d'*Artaban* à celui d'*Arſacès* qui ſe trouve dans Dion (5). Cet Hiſtorien appelle Vologéſe ſimplement *Arſacès*, qui étoit le nom commun à tous les Rois des Parthes, comme celui de *Ptolomée* étoit commun à tous ceux d'Egypte. Peut-être auſſi y a-t-il une faute de Copiſte dans cet endroit de Zonare. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il n'y a point eu en ce tems-là de Roi des Parthes qui ait porté le nom d'Artaban; & que de la manière dont compte Mr. Bayle, après divers Auteurs, il n'y a eu que trois Artabans. Pour éclaircir ce point d'Hiſtoire, je remarque que celui que Mr. Bayle nomme Artaban I. eſt Artaban II. & celui qu'il nomme Artaban II. eſt Artaban III: Il s'agit donc de trouver Artaban I. parmi les Rois des Parthes; c'eſt le troiſième des Arſacides, que la plupart des Hiſtoriens ne comptent point, qui étoit neveu du Fondateur de l'Empire des Parthes, & fils d'Arſacès Tiridatès frère du prémier Arſace, qu'on nomme autrement Arſace II. Le nom d'Arſace, commun à tous ces Rois, a cauſé de la confuſion: mais en comparant ce que dit Arrien (6), avec ce qu'on trouve dans le Prologue du Livre XLI. de Trogue Pompée, on trouve aiſément le moyen de concilier les choſes & de les remettre dans l'ordre. Arrien dit qu'Arſacès II. autrement Tiridate, ſuccéda à ſon frère Arſacès I.; & l'Auteur du Prologue donne pour ſucceſſeur à Arſacès, Artaban. En ſuppoſant, ce qui eſt très naturel, que le nom d'Arſacès que Tiridate portoit auſſi, l'a fait confondre avec ſon frère, il ne reſte plus aucune difficulté, & Artaban I. devra être placé entre Arſacès II. ou Tiridate & Priapatius, que les autres Hiſtoriens font ſucceſſeur de Tiridate, & qui ne l'aura été que d'Artaban I. Ce Syſtême eſt celui du ſavant Mr. Vaillant, qui a travaillé avec ſoin ſur l'Hiſtoire de l'Empire des Parthes: c'eſt auſſi celui de Mr. l'Abbé de Longuerue, comme me l'apprend Mr. Rollin, qui dit dans une note (7) que cet Abbé a fait une Diſſertation Latine ſur les Arſacides, où il place Artaban

(1) Voyez Cuvon Chronologiques, à la tête de l'Ouvrage de Mr. Vaillant p. 16. 17.

(2) Vaillant *hiſt. Arſacidar.* T. I. p. 290. 291.

(3) Lib. LXVI. p. 710. 711. Vaillant *ubi ſupra.*

(4) In Parthic. apud Veneſſium. *Prov.* Vaillant ibid. p. 20.

(5) Vaillant *Arſacidar. Imper.* T. I. p. 296. 297. in 4.

(6) *Hiſt. Alex.* T. IX. p. 419. Ed. de Hollande.

K Artaban

(a) Joseph. *Antiq. Jud.* L. XX. c. 2.

(b) Trois mille stades, dit Tacite *Annal.* L. XI.

(c) Tacite *ibidem.*

(d) Tacite *ibidem.*

(e) Id. ibidem.

(f) A compter sans doute depuis le tems qu'elle s'étoit revoltée contre Artaban III.

(g) Tacite *ibidem.*

(h) Joseph. *Ant. Jud.* L. XX. c. 2.

(i) *Ubi supra.*

(k) Joseph. *ubi supra.*

(l) Amm. Marcell. *Hist.* Lib. XXIII. ap. Vaillant *Hist. Arsac.* T. I. p. 221.

Parthes à appeller Bardanès au Trône, que son père lui avoit destiné par son Testament (*a*). Mr. de Tillemont s'est trompé sur cet article, & Mr. Bayle a très justement concilié Joseph & Tacite [*B*]. Bardanès ne se fit pas presser: naturellement courageux & entreprenant, il fit en deux jours près de cent lieues (*b*), & aiant furpris Gotarzès au dépourvu, il le dépossêda & se rendit maitre des Places voisines. La forte Ville de Séleucie refusa de se foumettre à lui; ce qui l'irrita tellement, outre qu'il étoit déja piqué de ce qu'elle s'étoit révoltée contre son père, que sans considérer que les longueurs & les difficultés d'un siége pourroient beaucoup nuire à ses entreprises, & que la Place étoit forte & bien pourvue de munitions, il résolut de l'attiéger (*c*). Cependant Gotarzès leva une nouvelle Armée, à l'aide des Hyrcaniens & des Dahes; ce qui obligea Bardanès à lever le siége de Séleucie & à venir se camper dans la Bactriane (*d*). Au moment que les deux Armées étoient prêtes à en venir au combat pour décider du fort des deux Prétendans, Gotarzès donna avis à son frère qu'il se formoit un tiers Parti, & lui proposa une entrevue. Bardanès y consentit. D'abord ils se témoignérent quelque défiance; mais ils s'embrassérent ensuite, & jurérent sur les Autels de se venger ensemble de leurs communs ennemis. Ils se déferoient l'Empire l'un à l'autre par honneur; mais à la fin Bardanès en demeura en possession, & Gotarzès se retira dans les extrémités de l'Hyrcanie, pour ne donner aucune jalousie à son rival (*e*). C'est à cet accord des deux frères, que quelques Auteurs commencent à compter les années du règne de Bardanès [*C*]. Ce Monarque, n'aiant plus rien à craindre de son frére, revint du côté de Séleucie, qui se rendit après avoir tenu sept ans (*f*), non sans quelque affront pour les Parthes, à qui une seule Ville avoit fait tant de réfiftance. Bardanès se rendit ensuite maitre des autres Provinces plus puissantes (*g*); & portant plus loin ses vues, il voulut engager Izate Roi de Adiabénien à le ligner avec lui pour faire la guerre aux Romains; mais il ne put y réuſſir. Izate connoissoit trop bien leur puiſſance, pour oſer se flatter d'un heureux succès dans cette entreprise: il fit même tout ce qu'il put pour en détourner Bardanès, lui représentant combien des ennemis tels que les Romains étoient redoutables (*h*). Toutes nous apprend (*i*) que le Roi des Parthes en vouloit principalement à l'Arménie; mais que Vibius Marsus Gouverneur de Syrie le menaça de la guerre, s'il attentoit quelque chose contre cet Etat. Il y a de l'apparence que ce fut-là la raiſon qui l'anima contre les Romains. Quoi qu'il en soit, il reçut fort mal les avis d'Izate, & pour se venger de son refus, il lui déclara la guerre à lui-même, mais sans succès (*k*). Ammien Marcellin attribue à Bardanès la fondation de Cteſiphonte (*l*) [*D*]. Philoſtrate rapporte, qu'Apollonius de Tyane, allant aux Indes, paſſa à Babylone pour y voir Bardanès; que ce Monarque lui témoigna beaucoup d'eſtime, & eut de grands égards pour lui; qu'Apollonius demeura à la Cour des Parthes près de deux ans, au bout desquels il alla aux Indes avec ſes compagnons; & qu'à leur retour huit mois après, ils repaſſérent à la Cour de Bardanès

(7) Vaillant *ubi supra* p. 225.

(8) Asric. ARTABAN II. Rem. [*B*].

(9) Tillemont *Hiſt. des Empor. à l'an* 47. p. 367. Edition de Bruxelles.

(10) Vaillant *ubi supra* p. 225.

(11) Ibid. p. 228.

(12) Voy. Cantes Chronolog. à la tête de l'Hiſtoire de Mr. Vaillant p. 11.

(13) *Hiſt.* L. XXIII. c. 20.

(14) Geograph. Lib. XVI. p. 738.

(15) *Imper. Arſacid.* T. I. p. 229.

(16) *Not. ad Amm. Marcell.* p. 371. Edit. Paris. imp.

taban entre Artoce II. & Priapatius. Ce qu'il y a de certain, & ce qui me paroit clairement prouvé, c'eſt que l'Artaban III de Mr. Bayle eſt un Roi chimérique, dont l'exiſtence n'eſt fondée que ſur une erreur de Zonare; ou ſi ſon veut excuſer cet Hiſtorien, ſur une faute de Copiſte.

[*B*] *Mr. de Tillemont s'eſt trompé ..... & Mr. Bayle a très juſtement concilié Joſeph & Tacite.*) Mr. Bayle dit (8): „ La manière dont l'exact Mr. de Tillemont s'eſt expli-„ qué eſt timpide. *Artaban mourut après, dit-il,* „ *plutôt ſon fils, comme l'aſſure Joſeph.*" Sur quoi Mr. Bayle remarque d'abord, qu'il eſt étrange que ces deux Hiſtoriens conviennent ſi peu dans des circonſtances capitales, ſur des choſes ſi voiſines de leur tems. „ Joſeph „ donne à Artaban une mort paiſible & pluſieurs fils. Ta-„ cite le fait périr avec ſa femme & ſon fils, par le cri-„ me de ſon frére, ce qui ſemble ſignifier qu'Artaban n'a-„ voit qu'un fils. On ne ſait de quel côté ſe ranger, vu „ que Tacite n'eſt guéres exemt de contradiction: d'a-„ bord il poſe que Gotarze étoit frére d'Artaban, mais „ peu après il le fait frére de Bardanès, & il inſinue très „ clairement que Bardanès étoit fils d'Artaban . . . . . „ Je ſerois preſque tenté de croire, que l'Artaban dont „ parle Tacite, étoit le fils qui avoit déja ſuccédé, ou qui „ devoit ſuccéder au Roi Artaban; de ſorte que Bardanès „ fils du Roi Artaban, ſe défit de ce frére, afin de ré-„ gner, & enveloppa pour plus grande ſureté la femme „ & le fils dans la même ruine que le père. Cette con-„ jecture dénue toutes les contradictions." Mr. Bayle a raiſon; mais il eût pu donner ſa penſée pour certaine, & non à titre de conjecture. Mr. de Tillemont s'eſt exprimé d'une maniére non ſeulement trompeuſe, mais abſolument fauſſe. Tacite n'eſt point en contradiction. Toute la queſtion ne vient que de ce qu'on s'eſt laiſſé tromper par le nom d'Artaban. Que rapporte Tacite? c'eſt que Gotarzès monté ſur le Trône des Parthes fit mourir Artaban ſon frére, avec ſa femme & ſon fils; & que cet acte de cruauté, joint à d'autres, engagea les Parthes à appeller Bardanès autre frére de Gotarzès, pour les délivrer de ce Monarque cruel. Où eſt l'ombre de contradiction dans ce récit? J'avoue que je n'ai pas aſſez de pénétration pour l'y appercevoir. Ce que j'y vois, en comparant Tacite avec Joſeph, c'eſt clairement ceci: qu'Artaban III, Roi des Parthes, laiſſa trois fils, Gotarzès, Artaban & Bardanès; que Gotarzès aiant ſuccédé à ſon père, fit mourir Artaban ſon frére avec ſa femme & un fils unique qu'il avoit, & que cette cruauté obligea les Parthes à chercher les moyens de le chaſſer du Trône. Sur quel fondement ſuppoſe-t-on que l'Artaban, dont parle Tacite, eſt le même que celui dont parle Joſeph? c'eſt ce que j'ignore. Un peu d'attention ſuffit pour faire voir que ces Hiſtoriens parlent de deux perſonnes diſtinctes, mais du même nom: l'Artaban de Joſeph eſt le Roi des Parthes, qui meurt ſur le Trône, qui laiſſe ſurement deux fils, Gotarzès & Bardanès ou Vardanès: l'Artaban de Tacite n'eſt point qualifié Roi par cet Hiſtorien, il ne dit point qu'il ſoit mort ſur le Trône. Il ne lui donne qu'un fils. Que conclurre naturellement? c'eſt que c'eſt un fils du Roi Artaban, dont Joſeph n'a point parlé; & que Mr. de Tillemont s'eſt trompé en confondant ce fils avec le père, & en diſant, *que le Roi Artaban mourut par le crime de Gotarzès ſon frére ou ſon fils.* J'ajouterai un mot ſur deux autres différences, qui ſe trouvent entre Tacite & Joſeph: l'une regarde le genre de mort de Gotarzès, & l'autre ſon ſucceſſeur. Tacite le fait mourir de maladie, & Joſeph dit qu'il fut tué en trahiſon. L'un ou l'autre doit avoir été mal informé, & ce ne ſera pas la première fois, qu'on aura lieu de courir quelque faux bruit ſur la manière dont un Prince eſt mort. A l'égard du ſucceſſeur de Gotarzès, Tacite nomme Vonones, auquel il fait ſuccéder Vologèſe; & Joſeph nomme pour ſucceſſeur immédiat Vologèſe: mais cette différence vient apparemment de ce que Vononès ne régna que très peu de tems, & ne fit rien de remarquable (10).

[*C*] *C'eſt à ces accord que quelques Auteurs commencent à compter les années du régne de Bardanès.*) Mr. Vaillant remarque (11), qu'il y en a qui commencent le régne de Bardanès au tems où il claſſa Gotarzès du Trône, parce qu'il demeura en poſſeſſion de la ſouveraine puiſſance, quoique ſon frére lui diſputât encore l'Empire pendant quelque tems; mais le ſavant Antiquaire dont nous parlons, croit que l'on doit fixer le commencement du régne de Bardanès au tems où Gotarzès lui céda ſes prétentions à l'Empire. La différence n'eſt tout au plus que d'un année; car Mr. Vaillant fait ſuccéder Gotarzès à Artaban ſon père l'an 43 de J. C., & place le commencement de Bardanès en l'année 44 (12). Et à cette occaſion je remarquerai, que ce Savant ne s'exprime pas aſſez exactement, quand il dit que Gotarzès avoit regné dix ans, quand les Parthes appellérent Bardanès. Si le commencement du régne de celui-ci tombe en l'année 44, & le commencement du régne de ſon frére en l'année 43, il faut néceſſairement que c'ait été dès le commencement de la ſeconde année de Gotarzès, que les Parthes ſe ſoient laſſés de ſon gouvernement, & il ne peut avoir occupé le Trône guéres plus d'un an.

[*D*] *Ammien Marcellin attribue à Bardanès la fondation de Cteſiphonte.*) Voici les propres termes de cet Hiſtorien (13): *Cteſiphon, quam Vardanes priſcis temporibus inſtituit, poſteaque Reges Parcorum incolarum viribus amplificatam & munitam, Graeco iudita nomine, Perfidis affectis ſpecimen ſtupendum.* Strabon nous apprend (14), que c'étoit à Cteſiphonte, gros bourg proche de Séleucie, que les Rois des Parthes paſſoient l'Hiver, à cauſe de la douceur du climat, & qu'ils paſſoient l'Eté dans l'Hyrcanie à Ecbatane. D'où Mr. Vaillant infére (15), que Bardanès ne fit qu'orner Cteſiphonte, en faiſant planter des arbres tout à l'entour; ce qu'il appuie par la remarque qu'Ammien Marcellin lui-même fait, que dans la ſuite le Roi Pacorus y fit venir un plus grand nombre d'habitans, l'aggrandit & l'environna de murailles. On ignore qui eſt ce Roi Pacorus. Mr. de Valois conjecture (16) qu'il s'agit du fils du Roi Orode, qui fut tué dans une bataille qu'il donna en Syrie contre Ventidius Lieutenant de Marc-Antoine, & que quelques Ecrivains appellent *Roi*, quoiqu'il ne l'ait jamais été. Mais s'il s'agit de ce Prince, Ammien ſe ſera trompé en diſant que ce fut lui qui donna un nom Grec à Cteſiphonte, puiſque ce nom eſt beaucoup plus ancien, & qu'il é-

toit

(e) Philostrat. in Vit. Apollon. L. I. c. 21. 22. 41. & Lib. III. c. 58. apud Vaillant ubi sup. p. 230. 232.

danès, qu'ils trouvérent également bien disposé à leur égard (*m*). Mais tout cette narration paroit fabuleuse [*E*]. Gotarzès le laissant de la vie privée, & regrettant le Trône, sollicité d'ailleurs par les Grands mécontens de Bardanès, remit sur pied une nouvelle Armée, & vint donner bataille à son frère au passage de la Rivière d'Erinde. Le combat fut sanglant, & la victoire fut longtems avant que de se déclarer; mais à la fin elle demeura à Bardanès, qui portant ses conquetes plus loin, fubjugua tout jusqu'au Fleuve de Ginde (*n*), qui sépare les Dahes des Ariens. Mr. Vaillant croit que ce fut dans ce tems-là que la Médie Atropatienne fut entiérement conquise, aiant été depuis toujours soumise aux Parthes (*o*); & que Bardanès établit pour Roi Vononès son oncle, qui après la mort de Gotarzès fut appellé au Trône des Parthes. Quoi qu'il en soit, Bardanès se vit contraint de borner ses conquêtes au Fleuve de Ginde; les Parthes refusérent d'aller plus loin: mais pour immortaliser sa gloire, il fit dresser, pour une marque de retourner sur ses pas, des Trophées, par lesquels il témoignoit qu'il étoit le prémier de la race des Arsacides, qui eût tiré tribut de ces Peuples. La gloire qu'il s'étoit acquise le rendit plus fier, & son Gouvernement en fut plus dur; enforte que ses Sujets conspirérent contre lui & le tuérent à la chasse (*p*). Joseph dit, que les Parthes voyant qu'il avoit dessein d'attaquer les Romains, l'assassinérent (*q*). C'étoit un Prince, dit Tacite, qui à la fleur de son âge aurait égalé la gloire des plus grands Monarques, s'il eût aussi bien su se faire aimer, qu'il savoit se faire craindre.

(m) Polyb. Hist. L. V. c. 44. p. 322. de l'Edit. Latine de 1610. in-8. Typis Wechelianis.

toit déja connu du tems d'Antiochus le Grand. Polybe, parlant de l'expédition de ce Prince contre Molon Gouverneur de Médie, dit qu'il alla à Ctésiphonte faire ses préparatifs (17). Et de-là on peut conclurre auffi qu'Ammien s'est trompé en attribuant la fondation de Ctésiphonte à Bardanès, puisque ce Lieu subsistoit & étoit déja connu plus de deux-cens ans auparavant.

[*E*] *Toute cette narration paroit fabuleuse.*] On fait en général que Philostrate est un Auteur fabuleux; mais il est bon de ne pas négliger les preuves qui justifient que c'est avec raison qu'on le regarde comme tel: en voici une qui est frappante. Il dit qu'Apollonius de Tyane vint à Babylone à la Cour de Bardanès, le second mois de la troisième année du régne de ce Monarque; qu'il y demeura un an & quatre ou même huit mois; qu'il mit huit mois à son voyage des Indes; & qu'à son retour il fut encore très bien reçu de Bardanès. La grande exactitude, qui est avantageuse à la vérité, trahit le mensonge & l'imposture. Selon le calcul de Philostrate, Bardanès auroit dû au moins atteindre le commencement de la cinquiéme année de son régne, puisque depuis l'arrivée d'Apollonius le second mois de la troisième année, jusqu'à son retour des Indes, il s'est écoulé du moins deux ans; mais malheureusement pour le panégyriste du Thaumaturge Payen, Bardanès n'a régné que trois ans complets, & est mort au commencement de la quatrième année de son régne (18). Ajoutons, si l'on veut, que Philostrate a compté depuis le tems que Bardanès chassa Gotarzès du Trône: cela pourra tous mener assez avant dans la quatrième année, mais ne pourra atteindre le trois ou quatrième mois de la cinquième année.

(n) Ammian. Marcellin. Lib. XXIII. c. 6.

(o) Vaillant ubi supra p. 233.

(p) Tacit. Annal. L. XI. ch. 9. de la Trad. d'Ablancourt.

(q) Joseph. Antiq. Jud. L. XX. c. 2.

(18) Vaillant p. 232.

✠ BARDESANES, célèbre Philosophe Chrétien dans le second Siècle, fut, selon un savant Auteur (*a*), un des Précurseurs de Manès ou Manichée, quoiqu'il n'ait pas eu à beaucoup près ni de si grandes Erreurs, ni en si grand nombre. Selon la Chronique d'Edesse (*b*), Bardésanès naquit à Edesse ou dans son Territoire, l'onzième de Juillet de l'an 465 de l'Ere des Grecs, ou 154 de Jésus-Christ [*A*]. Quelques-uns croyent que c'est le même que Bardésanès le Babylonien [*B*]. Il fut nommé ou surnommé BARDAISAN, du nom du Fleuve DAISAN, qui coule près d'Edesse (*c*). Il y a de l'apparence que notre Philosophe naquit d'une Famille Chrétienne, la Foi aiant dès le commencement fait de grands progrès à Edesse (*d*). Ce fut un heureux génie, cultivé par l'Etude: il acquit de bonne heure une grande connoissance de la Philosophie tant Grecque que Barbare, de l'Histoire des Peuples, de leurs Religions & de leurs Coutumes (*e*). L'envie de savoir par lui-même les sentimens des *Brachmanes*, dont la Science & la sagesse étoient depuis si longtems en réputation, lui fit entreprendre un Voyage aux Indes; & il écrivit la Relation de ce qu'il y avoit vu. Porphyre nous en a conservé quelques Fragmens (*f*), & S. Jerôme l'a citée plus d'une fois dans son Ouvrage contre Jovinien. Ce Pére dit dans un autre de ses Ouvrages, *que Bardesanès fut admiré même des Philosophes Païens (g).* Eusèbe dit que c'étoit *un homme très subtil & très éloquent (h)*; & Sozomène convient (*i*) qu'Harmonius son fils, & lui, furent de *très savans hommes*. On vante fur-tout son éloquence dans la Langue Syriaque, qui étoit sa Langue naturelle: il posséedoit auffi très bien le Grec. Abgare fils de Maanus Roi d'Edesse, qui régna depuis l'an 152 jusqu'à l'an 187 de J. C., eut beaucoup d'estime & d'affection pour Bardesanès (*k*). Ce Prince lui faisoit part de ses desseins, & donna même une Loi à sa follicitation contre ceux qui se mutiloient à l'honneur de Cybéle [*C*]. L'Empereur Lucius Vérus, que la plupart des Historiens appellent Antonin, revenant d'Emése en Syrie après son Expédition contre les Parthes, plusieurs personnes de sa suite allérent trouver Bardésanès pour s'entretenir avec lui de ce qu'il avoit vu aux Indes. Pendant le séjour que Vérus fit à Edesse, le Philosophe Apollonius, qui l'accompagnoit, eut des entretiens avec Bardésanès, & voulut arracher à l'Eglise Chrétienne un personnage qui lui faisoit beaucoup d'honneur dans tout l'Orient (*l*). Après avoir employé vainement la persuasion, il eut recours aux menaces, qui ne lui réussirent pas mieux. Bardésanès lui répondit: „ Je ne crains point la mort; mais quand je pourrois la craindre, l'Empereur m'en garantiroit-il, si „ j'avois

(a) De Beausobre *Hist. Crit. du Manichéisme.* T. II. L. IV. ch. 9.

(b) Assemani *Bibl. Orient.* T. I. p. 389. Rome 1719.

(c) Id. ibid. p. 259.

(d) De Beausobre *ubi supra.*

(e) Voy. le fragment de son Livre *du Destin* dans Eusèbe *Præpar. Evang.* L. VI. c. 10.

(f) Voyez ses Livres *de Abstinentia*, & le Fragment de son Livre *de Sectâ* dans Luc Holstenius.

(g) Hieronym. in *Os Joan* c. X. Oper. T. V. p. 62. apud de Beausobre. p. 259.

(h) *Hist. Eccles.* L. IV. c. 30.

(i) *Hist. Eccl.* L. II. c. 16.

(k) Epiphan. *Hæres.* 56. p. 477. apud Tillemont *Mémoir. d'Hist. Eccl.* T. II. Part. III. p. 90.

(l) Epiphan. *Hæres.* 56. p. 477. apud Tillemont *Mémoir. d'Hist. Eccl.* T. II. Part. III. p. 90.

(1) T. I. c. 80. p. 387. 429.

(2) *Hist. Crit. du Manich.* T. II. L. IV. ch. 9. §. 2.

(3) Porphyr. *Fragm. de Styge.* Apud L. Holsten. ad caleem Libr. *de Abstin.* p. 202. 20. de Beausobre *loc. cit.*

(4) *Mem. de l'Hist. Eccl.* T. II. Part. III. p. 91. Bruxelles 1695. in-8.

(5) *De Hist. Græc.* L. III. c. 17.

(6) *Bibl. des Aut. Eccl.* T. I. p. 70. note b.

[*A*] *Bardésanès naquit . . . l'an 154 de Jésus-Christ.*] C'est ainsi que porte la Chronique d'Edesse, insérée par Mr. Asseman dans sa *Bibliothéque Orientale* (1); mais Mr. de Beausobre remarque (2) que cette date est incompatible avec le récit de Porphyre. Ce Philosophe raconte, qu'Antonin (c'est Lucius Vérus) revenant de son Expédition contre les Parthes, plusieurs personnes de sa suite allérent trouver Bardésanès, pour s'informer de lui, de ce qu'il avoit vu aux Indes (3). Or, dit le Savant de Berlin, Vérus revint de son Expédition l'an cent-foixante cinq, & triompha à Rome avec Marc-Aurèle l'année suivante. Si donc Bardésanès étoit né l'an 154, il n'auroit eu qu'onze ans, lorsque Vérus passa par Edesse; ce qui est impossible, puisque non seulement il avoit déja fait son Voyage aux Indes, & qu'il en avoit écrit la Relation, mais qu'il avoit d'ailleurs composé son Livre *contre le Destin Astrologique.*

[*B*] *Quelques-uns croyent que c'est le même que Bardésanès le Babylonien.*] C'est le sentiment de Mr. de Tillemont (4); c'est auffi celui de Mr. de Beausobre, qui rapporte à notre Bardésanès ce qu'on lit de Bardésanès Babylonien. Voffius les distingue, car il fait vivre le Babylonien du tems d'Alexandre Sévère (5); mais il y a toute apparence que cet Historien s'est trompé, auffi-bien que Mr. Du Pin, qui dit (6): „ *Porphyre* Lib. de Abstin. „ *cite un Bardésanès le Babylonien, qu'il dit avoir vécu du* „ *tems de ses Pères, & écrit touchant les Philosophes Brach-*

„ *manes & Indiens. Il faut qu'il soit différent de celui-ci.*" Mr. Fabricius paroit croire que c'est un seul & même (7) homme; & il y a certainement toute apparence: ce que Porphyre dit, que Bardésanès Babylonien avoit écrit touchant les Philosophes Brachmanes & Indiens, convient parfaitement à Bardésanès d'Edesse; car il paroit par le Fragment de son Livre contre le *Destin Astrologique* (8), qu'il étoit parfaitement instruit des coutumes des Brachmanes & des Indiens. Mr. de Tillemont conjecture, qu'on l'a appellé Babylonien, parce qu'il étoit originaire de la Mésopotamie, & que ces Pays n'est pas loin de Babylone (9).

[*C*] *Donna même une Loi à sa sollicitation contre ceux qui se mutiloient à l'honneur de Cybéle.*] Cette Loi portoit peine contre les délinquans, d'avoir les deux mains coupées. La grande estime qu'Abgare avoit pour Bardésanès n'fait conjecturer que cette Loi fut donnée à sa sollicitation; mais on n'en a aucune certitude. Il nous reproche bien lui-même dans le Fragment rapporté par Eusèbe, qu'Abgare publia cette Loi, mais il ne marque point qu'il y eût aucune part; voici le paſſage: *Ἐν τῇ Συρίᾳ καὶ ἐν τῇ Ὀσροηνῇ, ἀπειλήσαντα πολλὰ τῇ Βίᾳ, καὶ ἐν τούτῳ μὴ ἐστὶ ὁ βασιλέως Ἄβγαρος ἐκδικῶν τῶν ἀνακεκριμένων τὰ αἰδοῖα ἀποκόπτεσθαι καὶ τοῖς χεῖρας, καὶ ἐκέκτητο νόμῳ ἀπαγορεύειν ἐν τῇ Ὀσροηνῇ* (10). *In Syria quoniam & Osroëne plerosque Opis in honorem abscindi moris erat; verum cum reperiæ jussisset Rex Abgarus, ut quibus abscissa verenda essent, iis etiam manus abscinde-*

(7) *Bibl. Græc.* T. IV. p. 399. Note, & T. V. p. 298.

(8) Voyez Eusèbe *Præp. Evang.* L. VI. c. 10. p. 275. Colegne 1688.

(9) Tillemont *ubi supra.*

(10) Eusèb. *ubi supra* p. 279.

(m) *Hist. Eccl.* L. IV. c. 30.

(n) Là-même.

(o) Hieronym. *Catalog. Vir. illustr.* c. 21. Voyez les Remarq. de J. A. Fabricius sur cet endroit.

» j'avois la foiblesse d'obéir à ses ordres?" S. Epiphane ajoute, qu'une si généreuse réponse le mit presque au rang des Confesseurs [D]; & Eusèbe dit (m), qu'il écrivit beaucoup de choses au sujet de la perfecution que l'on faisoit alors à l'Eglise. Il présenta aussi à l'Empereur son Livre *contre le Destin Astrologique* [E]. Cet Ouvrage, avec plusieurs autres qu'il composa, comme des Dialogues contre Marcion (n), & d'autres Livres contre presque tous les Hérétiques (o), le firent regarder avec raison comme un zélé Défenseur de la Religion (p): aussi le docte Mr. Fabricius n'a-t-il pas balancé à le mettre dans le Catalogue des Apologistes de la Religion Chrétienne (q). Les Auteurs ne sont pas d'accord fur le tems où il devint Hérétique [F]: ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il tomba dans l'Erreur, & qu'il n'en revint qu'imparfaitement. On lui attribue parmi ſes autres Ouvrages les *Recognitions*, mais sans raiſon [G]. Pour parler à préſent de ſon Héréſie ou de ſes Opinions erronées, on ne les trouve

(p) Eusèbe *Ibidem.*

(q) *Bibliot. Græca. Vet. Testam.* L. III. c. 32.

(r) Hieronym. *Catalog. Vir. illustr.* c. 21. Voyez les Remarq. de J. A. Fabricius sur cet endroit.

rentur, nemo ſe deinceps tota Oſroëne abſtulit. Mr. de Beaubſobre remarque, que la modeſtie ne lui permettoit pas de dire, qu'il eût eu quelque part par ſa ſollicitation à cette Loi. Je ne fai cependant ſi ſur un article de cette nature il eût péché contre les loix de la modeſtie, en marquant qu'il avoit contribué à engager le Roi d'Edeſſe à arrêter un ſi honteux abus; ſi ſemble que cela étoit aſſez naturel. On ne ſait certainement, ſi Abgare étoit Chrétien; S. Epiphane, qui lui donne l'éloge de *très-Saint*, ſemble l'inſinuer par une qualification aſſez honorable: ce qu'il y a de bien ſûr, c'eſt qu'on ne peut douter qu'il n'ait été l'affection pour les Chrétiens & qu'il ne les favoriſât (11).

(11) Du Beaubſobre *ubi ſupra* §. 2.

[D] Une ſi généreuſe réponſe le mit preſque au rang des Confeſſeurs.] Mr. de Beaubſobre, toujours équitable & impartial, & qui ſemble avoir le nom d'*Hériſtique* dans la bouche, ne diſpenſe pas les autres de lui rendre la juſtice qu'il mérite; Mr. de Beaubſobre, dis-je, fait la réflexion ſuivante ſur ce que dit Epiphane; „ Et pourquoi ne l'y „ auroit-elle pas mis? (un rang de Confeſſeur) Eſt-ce „ donc pour croire la Matière éternelle, & pour nier la „ Réſurrection de la Chair, qu'Apollonius le menaçoit „ de la part de l'Empereur, de le livrer au ſupplice? Dès „ que les Hérétiques ne nuiſent ni pour leurs Erreurs, ni „ pour leurs Erreurs, mais pour le Nom du Fils de Dieu, „ on ne peut leur ravir la gloire du Martyre, qu'ils ont „ bien méritée (12).

(12) Id. lib. 9. §. p. 112.

[E] Il préſenta auſſi à l'Empereur ſon Livre contre le Deſtin Aſtrologique.] C'eſt ce que dit S. Jérôme (13): *Quem Marco Antonino de hano tradidit.* Euſèbe ſemble dire qu'il le dedia à Antonin: *κ᾽ πρὸς Αντωνῖνον διαλεχθὲν* (14); & c'eſt ainſi que l'a traduit Mr. Couſin. Quoiqu'il en ſoit, il eſt évident que S. Jérôme s'eſt trompé par rapport à la perſonne à qui cet Ouvrage fut préſenté; ce n'eſt pas Marc-Aurèle qui alla à la guerre contre les Parthes, mais Lucius Vérus. *Marc-Antonin*, dit Mr. de Tillemont (15), *n'alla point en Orient, il y envoya Vérus.* Le ſavant Dom Ceillier a ſuivi S. Jérôme (16). Plusieurs autres Savans de diſtinction ont ſuivi Mr. de Valois, qui trouve très peu vraiſemblable que Bardéſane ait dédié ou préſenté un Livre en Langue Syriaque à l'Empereur, d'autant plus qu'Euſèbe en annonçant le Fragment qu'il produit, dit (17) qu'il le tire de ſes *Dialogues à ſes Amis* κ᾽ τοῖς πρὸς τοὺς ἐταίρους διαλόγοις. Mr. de Tillemont traduit, *des Dialogues qu'il a entretenus entre ſes Amis* (18); mais Valois a prouvé & par-là il fait perdre à la preuve de Mr. de Valois ſa force: ſi Euſèbe dit qu'il dedia ſon Ouvrage à Antonin, il ſemble dire auſſi qu'il le dedia à ſes Amis. Mr. de Valois a conclu d'Euſèbe même, en ſuppoſant que cet Antonin n'eſt pas l'Empereur Vérus, mais un particulier qui s'appelloit Antonin, & ami de Bardéſanes. Mr. de Tillemont a ſuivi Mr. de Valois, de même que Mr. Erneſt-Salomon Cyprianus (19). Mr. Fabricius n'approuve point cette pas conjecture fondée, & il paroît avoir du penchant à ſuivre S. Jérôme purement & ſimplement (20): mais on a pu voir au commencement de cette Remarque, qu'il ne s'agit point de Marc-Aurèle, mais de l'Empereur Vérus. Mr. de Beaubſobre ſe déclare auſſi contre la conjecture de Mr. de Valois; voici les raiſons qui l'empêchent de s'en accommoder (21). 1. Il n'eſt pas croyable qu'Euſèbe & S. Jérôme aient pris quelque particulier de Syrie ou de Méſopotamie pour l'Empereur. 2. Il eſt certain qu'Antonin, c'eſt-à-dire Lucius Vérus, paſſa par Edeſſe, & qu'il la fournit aux Romains, ſans néanmoins dépoſſéder les Abgares. Il eſt certain encore, qu'on lui parla de Bardéſanes, dont on vantoit le ſavoir, & qu'il voit dès-lors fait ſon Voyage aux Indes. Or il eſt bien naturel que l'Empereur ait eu la curioſité de le voir & de l'entendre. 3. Je ne croirois pas ſuffiſant, dit Mr. de Beaubſobre, que Bardéſanes eût dédié ſon Livre à Antonin; mais je n'ai aucune peine à croire qu'il le lui ait préſenté, comme le dit S. Jérôme. Quand le Livre auroit été en Syriaque, cette démarche n'auroit eu rien de déraiſonnable: l'Empereur auroit pu ſe faire traduire lui-même les endroits les plus curieux du Livre de Bardéſanes? D'ailleurs il n'eſt pas bien certain que ce Livre n'ait point été écrit en Grec. Le Fragment, que nous en avons dans Euſèbe, n'a rien qui ſente le tour & la phraſe Syriaque: & il eſt très poſſible que Bardéſanes, qui entendoit fort bien la Langue Grecque, ait compoſé ſon Livre en Grec, auſſi-bien qu'en Syriaque, afin d'inſtruire les Grecs & les Syriens; on qu'il le fit traduire en Grec par ſes Diſciples, comme le dit Euſèbe (22). Ne pourroit-on pas concilier ces opinions différentes, en diſant que Bardéſanes *adreſſa ſes Dialogues à ſes Amis*, comme Euſèbe ſemble l'aſſurer en annonçant le Fragment qu'il rapporte; & qu'il préſenta ce même Ouvrage à Antonin Vérus, comme le dit S. Jérôme? Il me ſemble que c'eſt la ſeule voie de concilier Euſèbe avec lui-même: car ſans cela, & à prendre les termes à toute rigueur, ce ſeroit Antonin dans un endroit que ces Dialogues s'adreſſoient à Antonin, & dans l'autre qu'ils s'adreſſoient à ſes Amis. Quoi qu'il en ſoit, j'abandonne ma conjecture au jugement du Lecteur.

(13) Ibid.

Au reſte, les Anciens parlent avec beaucoup d'eſtime de cet Ouvrage de Bardéſanes. *Cet excellent Livre*, dit le ſage auteur *un Livre excellent*, & plein de preuves convaincantes. S. Jérôme l'appelle un Livre très excellent & très fort; ajoutant, que ſi la Traduction a tant de force & d'élégance, l'Original devoit en avoir infiniment davantage. *Cleriſſimum illum & fortiſſimum Librum quem Adamantius de Fato tranſtulit. Si autem tanta vis eſt & fulgor in interpretatione, quantum putamus in ſermone proprio* (24)? Et certainement à en juger par le Fragment qu'Euſèbe nous en a conſervé, il paroît que Bardéſanes avoit beaucoup d'érudition, & que ſon ſtyle ne manquoit pas de grace & d'ornemens (25). Il prouve dans ce Fragment, que les Hommes ne ſe combattent pas par la Nature & par la Néceſſité, comme les Bêtes, mais par la Raiſon & avec Liberté; il montre que quoique la Nature de tous les Hommes ſoit la même, il y a parmi eux une infinité de Mœurs, de Coutumes, de Loix, & de Religions différentes, dans les mêmes Pays & dans le même tems; ce qui ne peut venir que du différent choix qu'ils font. C'eſt ce qu'il prouve en rapportant les Loix & les Coutumes différentes de pluſieurs Peuples, comme des Arméniens (26), des Brachmanes, des Indiens, des Celtes, des Hellènes, des Parthes, des Arméniens &c. (27).

(24) Ce ſont apparemment les Alains.

(25) Eusèbe *Præp. Evan.* L. VI. c. 10. p. m. 274-277.

„ Que diroit-on, ajoute-t-il, de la Secte des Chrétiens, dont nous ſommes, ſi „ nombreuſe, & répandue en tant de Climats différens? „ Les Chrétiens de Parthie n'ont point d'uſufruits légi„ times, puiſqu'ils foient à Parthes; ceux de Médie ne jet„ tent point les morts aux Chiens; ceux de Perſe n'épou„ ſent point leurs filles, quoiqu'ils ſoient Perſes; ceux „ qui ſont chez les Bactres & les Gaulois ne corrompent „ point les uuariages; ceux qui ſont chez les Arabes ont „ ni le Bœuf Apis, ni le Chien, ni le Bouc, ni le Chat. „ Quelque part qu'ils ſoient, ils ne cèdent point aux Loix „ & aux Coutumes qui ſont mauvaiſes; & à la Conſtella„ tion qui a préſidé à leur naiſſance, ne les force point „ à faire les maux que leur Maître leur a défendus. Ils „ ſupportent la maladie & la pauvreté, les ſouffrances & „ ce que l'on eſtime infâmie. Si nous pouvions tout, „ nous ſerions tout; ſi nous ne pouvions rien, nous ne „ ſerions point à nous, mais les inſtrumens des autres „ (28)." On trouve dans S. Auguſtin (29), que Bardéſanes attribuoit les actions des hommes au Deſtin. *Per eum (in Libro ad Antonini Hæreſim ſcripto, adhuc de Syro in Latinum non verſo) ſententiæ conſerebantur hominum.* Mr. de Tillemont remarque, que cela ne ſe trouve pas dans les Manuſcrits, & que par cette raiſon les Bénédictins l'ont ôté du Texte dans leur nouvelle Edition des Œuvres de S. Auguſtin. Le même Auteur obſerve, que Diodore de Tarſe dit, que Bardéſanes & ſes Diſciples combattoient bien le Deſtin & la puiſſance des Aſtres à l'égard de l'ame, mais qu'ils y donnoient trop au corps, & tout ce qui y a quelque rapport (30). Mais n'eſt-il pas bien plus sûr de s'en rapporter à Bardéſanes lui-même s'expliquant ſur la matière, qu'à Diodore de Tarſe? Or on ne trouve, dans le Fragment rapporté par Euſèbe, rien qui approche du ſentiment que cet Auteur lui attribue. Il ne ſeroit pas impoſſible que quelques-uns de ſes Diſciples ſe fuſſent écartés de ſes Principes. Baronius croit (31) que ce qu'on trouve dans S. Auguſtin, eſt une addition faite par quelque homme peu inſtruit. J'avoue que cette raiſon ne paroît plus ſolide; & elle fait plus d'honneur à S. Auguſtin, que celle de deux Savans d'Allemagne (32), qui croyent que ce Père a jugé ſur l'étiquette, & qu'il s'eſt imaginé ſur le ſimple titre, que Bardéſanes adhéroit au Deſtin. Il ſuffiſoit ſavamment que d'en venir là, il faut voir s'il n'y a pas quelque autre parti à prendre.

(26) Idem p. 279. 280. J'ai ſuivi pour la traduction de ce morceau, Mr. Fleury *Hiſt. Eccl.* T. I. p. 407. Edit. in-4.

(27) Voyez Tillemont *Mém. Eccl.* T. II. Part. II. p. 97. 98. & Cyprianus *Not. ad Historiam Concil. Nic.* c. 12. p. 103. Ed. Fabricii.

(28) Photii *Bibl.* c. 223. p. 661. 702. *apud* Tillemont.

(29) Ad ann. 373. *Ex Ser. apud* Tillemont.

(30) Cyprianus *ubi ſupra* & Colombegius *de Origine & Progreſſ. Hæreſ.* p. 1. *apud* Cyprianum.

(31) *Hæreſ.* 56. p. 472.

(32) *Hiſt. Eccl.* L. IV. c. 30.

(33) *Hiſt. Crit. du Manich.* loc. cit. §. 20. p. 142.

[F] *Les Auteurs ne ſont pas d'accord ſur le tems où il devint Hériſtique.]* Selon S. Epiphane (33), il fut Orthodoxe dans les commencemens, habile & zélé Défenſeur de la vraie Foi; mais il donna enſuite dans les Erreurs de Valentin. Mr. de Tillemont a ſuivi S. Epiphane. Mais Euſèbe (34) dit, qu'il ſe laiſſa d'abord ſéduire par la fauſſe Science de cet Hérétique; que revenu bientôt de ſon aveuglement, il la condamna, & en fit voir la vanité; mais qu'il en conſerva cependant de dangereux reſtes. Mr. de Tillemont a voulu lier le tems précis, où Bardéſanes tomba dans l'Héréſie Valentinienne: mais il s'eſt trompé à cet égard, comme l'a très bien prouvé Mr. de Beaubſobre (35): & il n'eſt guères poſſible de déterminer la choſe, qui dans le fond n'eſt pas d'une grande importance.

(34) Hieronym. *in Catal. Vir. illuſt.* c. 11. p. 302. Edit. Fabricii.

(35) De Fin T. I. p. 70.

[G] *On lui attribue . . . . , les Recognitions, mais ſans raiſ-*

trouve nulle part mieux développées, que dans le Dialogue attribué à Origène contre les Hérésies de son tems (r): c'est là qu'un des Personnages, nommé Marin, expose & défend les Erreurs de Bardésanes. Il en eut trois principales. La première, que pour expliquer l'Origine du Mal, il admettoit deux Principes [H]. Il recevoit pourtant les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, & croyoit que Dieu étoit le Créateur du Monde [I], qu'il n'étoit point incompatible avec la Bonté d'exercer la justice & de punir (s). Il lui attribuoit aussi la Création de l'Homme [K]. Quoique Bardésanes admît deux Principes, il ne laissoit pas d'avoir de justes idées de la Liberté & de la Providence (t). La seconde Erreur de notre Philosophe Chrétien, c'est qu'il nioit l'Incarnation; enforte pourtant qu'il accordoit à Jesus-Christ un Corps d'une substance céleste [L]. Sa troisiéme Erreur étoit, de nier la Résurrection de la Chair [M]. Il ne nous reste de tous les Ouvrages de Bardésanes, que le Fragment qu'Eusebe nous a conservé, & un petit nombre d'autres que l'on trouve dans Porphyre & dans S. Jé-

(r) De Beaufobre *Hist. Crit. du Manich.* T. II. L. IV. ch. 9. §. 6. p. 132.

(s) Idem p. 133. 134.

(t) Voy. le Fragment du Livre *contre la Fatalité* dans Eusebe, de la Rem. [E].

(36) Cave *Hist. Litter.* T. I. p. 48. & p. 59.

(37) *Diff. VI. ad Irenæum* p. 441.

(38) *Spicileg.* T. I. p. 278.

(39) *Bibl. Grec.* T. V. p. 16.

(40) *Tillem. §.* 1. p. 111.

raison,] Le Docteur Cave soupçonne du moins que Bardésanes en est l'Auteur (36), parce qu'on y trouve, Lib. IX. §. 37. & suiv. le Fragment du Dialogue contre le Destin, presque mot à mot; mais ce n'est pas-là une preuve fort décisive. Il semble bien qu'il naturel d'en inférer, que l'Auteur des Recognitions a tiré depuis Bardésanes, comme l'ont fait plusieurs Savans, Dodwell (37) Grabe (38), & Fabricius (39).

[H] *Il admettoit deux Principes.*] S. Epiphane dit, que Bardésanes reconnoissoit plusieurs *Principes & Problèles*, mais Mr. de Beaufobre remarque (40), que ce Père a tort de joindre ces deux choses. Les *Problèles* n'étoient que des Emanations Divines, & par conséquent elles ne tiennent point aux *Principes*, avec lesquels elles n'ont de existance par elle-même. Du reste il ne paroit point par le Dialogue, où l'on puise les Dogmes de Bardésanes, qu'il reconnût les *Eons* ou les *Problèles* de Valentin. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il admettoit *deux Principes ou deux Racines de toutes choses, l'une bonne & l'autre mauvaise.* Il appelloit les *Proprietez* ou les *Operations* du bon Principe, *le Bien, la Lumiére, le Droit, le Misericordieux, la Vérité, le Juste*; & au contraire, les *Operations* ou les *Proprietez* du mauvais Principe, *le Mal, les Ténébres, la Gauche, le Cruel, l'Impie, l'Injuste* (41). Il ne reconnoissait pourtant qu'un seul Dieu, car le Bardésanite prétendu (42), *qu'il ne croit qu'un seul Dieu, & qu'il n'y en a effectivement qu'un seul, savoir le Bon.* C'est ce Dieu unique, qui a toutes les Perfections, qui est seul immortel, tout-puissant & infini.

[I] *Il croyoit que Dieu étoit le Créateur du Monde.*] Bardésanes ne mettoit pas le Démon au rang des Oeuvres de Dieu: selon lui, *ce mauvais Esprit existe par lui-même & n'est point produit lui-même* (43). Mais comment accorder cela avec ce qu'il dit, *que Dieu seul est immortel*: puisqu'un Etre qui existe par lui-même, existe nécessairement, & ne peut par conséquent cesser d'exister? Mr. de Beaufobre convient (44), que l'Auteur du Dialogue a mal exprimé dans le fentiment de fon Adverfaire; & ce Savant croit, que Bardésanes croyant la Matière éternelle & animée, croyoit aussi que les Démons en sont une production, & qu'ils meurent par la diffolution des parties qui les compofent. C'étoit, dit-il, le fentiment de *Tatien*, contemporain de Bardésanes. Il faut avouer que c'étoient d'étranges Philosophes, de concevoir des Substances raifonnables & penfantes, produites par la Matière, & pouvant le diffoudre par la feparation des parties: des Etres exiftans par eux-mêmes, & fujets neanmoins à ceffer d'exifter: car quelque bizis que l'on prenne, il faut admettre l'un ou l'autre; & lequel que ce foit des deux, c'eft certainement une très grande abfurdité. J'avoue, qu'il y a eu du fanatisme Philofophe de notre tems (45), qui n'a pû décider que la Matière ne foit pas fufceptible de penfée; mais quelque cttime que l'ave pour ce Grand-Homme, quelque difpofé que je fois à louer la modeftie de cout qui ne décident pas surpritalrement, il me femble que c'eft la pouffer à l'excès, l'on appelle au fentiment Intérieur de tout homme, qui voudra parler fans prévention, fi, en fe conſultant, il peut jamais découvrir qu'une penfée, une réflexion, un raifonnement, aient quelque choſe de commun avec la Matière. Simon, comme je m'aſſure que chacun en conviendra, le regarde comme une vérité de fait, ce qui eſt fondé fur le témoignage de tous les hommes, que la Penſée n'a rien de commun avec la Matière. Mais vous ne fiyez pas, dit-on, toutes les propriétez du celle-ci. Fort bien, j'en conviens-en: mais doit-on démentir une vérité de fait, fur un Principe inconnu? Découvrez-moi dans la Matière quelque choſe qui puiſſe ſeulement me faire ſoupçonner qu'elle peut penſer, & je ſuſpendrai mon jugement juſqu'à plus ample information: mais de vouloir fur un peut-être m'obliger à démentir ma propre expérience & celle de tous les hommes, c'eſt une Logique dont je ne puis m'accommoder. Je ne fais pas plus déciſif qu'un Phyſicien, qui fondé fur des Expériences réitérées, prononce que tel ou tel Phénoméne exiſte, & que telle ou telle cauſe le produit conſtamment; ce que les Expériences font au Phyſicien, mes ſentimens & ceux de tous les hommes le font pour moi dans le ſujet en queſtion; il n'eſt de Poles, dans l'un & dans l'autre cas. Revenons à Bardéſanes. Mr. de Beaufobre remarque, que les Bardéſanites différoient des Manichéites en ce point, que ces derniers ſoutenoient que les *deux Natures ſont immortelles*, au-lieu que les premiers ne donnoient *l'immortalité qu'à Dieu* (46); mais ils ne vouloient pas que Dieu eût créé les Démons, parce qu'ils craignoient de le faire auteur du Mal. Ils ſembloient ſe fonder ſur ce que Moïſe ne parle point de leur création, & qu'auſſi-tôt que Dieu eut fait l'Homme, le ſerpent parut, & ſuggéra à Eve le péché qu'elle commit.

[K] *Il lui attribuoit auſſi la Création de l'Homme.*] Bardéſanes croyoit que l'Homme que Dieu forma au commencement, n'eût point l'Homme revêtu de Chair; c'eſt l'Homme humaine, revêtue d'un Corps ſubtil & conforme à ſa Nature. Car, remarque Mr. de Beaufobre (47), les Ariens ont toujours attaché quelque Corps aux Eſprits créés, & ont référvé à Dieu ſeul une parfaite incorporalité. C'eſt cette Ame qui eſt formée à l'image de Dieu, & qui ſurpaſſe par l'artifice du Démon trapiſſerie la Loi (48), qui obligea le Créateur à la chaſſer du Paradis, & à la lier avec un Corps charnel, qui eſt devenu ſa Priſon. Bardéſanes diſoit, que c'étoient-là ces *tuniques de peaux*, dont Dieu couvrit Adam & Eve après leur péché. Clément d'Alexandrie nous apprend (49) que c'étoit auſſi le ſentiment de *Julius Caſſien*, l'un des principaux Chefs des Encratites, χρῆσθαι δε διδασκαλικοῖς ὑγιέσιν ὁ Κασσιανὸς τοῖς σώμασι. *Caſſien croit que les tuniques de peau étoient des corps.* Mr. de Beaufobre eſt d'opinion (50), que cette bizarre imagination, qu'Adam & Eve n'eurent point au commencement de Corps charnels, vient des Juifs: & il cite un paſſage d'un Docteur Juif, nommé Rabbin Schem Tob, qui dit: *Lorſqu'Adam fut créé, il ne fut pas créé ſelon la forme & la diſpoſition ordinaire; mais il fut d'abord une Creature très ſubtile & très pure, & approchant tout-à-fait des Corps ſpirituels.* (*Quando creatus fuit Adam, non creatus fuit ſecundum formam & diſpoſitionem ordinarium, ſed Creatura ſubtiliſſima & puriſſima, proxima accidentibus corporibus ſpiritualè* (51).) Le Savant de Berlin ajoute, que cette opinion Judaïque doit être fort ancienne, puiſqu'on la découvre dans un Apocryphe des premiers tems, c'eſt-à-dire, dans *l'Evangile des Egyptiens*, comme nous l'apprend Clément d'Alexandrie (52).

[L] *Il nioit l'Incarnation, enforte pourtant qu'il accordoit à Jesus-Chriſt un Corps d'une ſubſtance céleſte.*] Il reconnoiſſoit la Divinité du Verbe, du moins on ne lui a rien reproché ſur cet article: mais regrettant le Chef-d'œuvre de toute pétrie de Concupiſcence, & comme la Cauſe & l'Origine des Paſſions & des Infirmités; croyant d'ailleurs que l'Ame n'a été unie avec la Chair qu'à cauſe du péché, il ne put le perſuader que le Verbe Divin ſe fût uni avec une Nature ſi mauvaiſe. C'étoit l'Héréſie des Docetes (53), qui étoient pourtant de deux ordres: les uns n'attribuoient au Fils de Dieu que la Figure d'un Corps; les autres lui donnoient un Corps réel, mais d'une ſubſtance plus fine & plus céleſte, & non d'une chair, qu'ils croyoient corrompue, auſſi-bien que mortelle. C'eſt le parti que prit Bardéſanes, auſſi-bien qu'Apellès & quelques autres. Voici comment le Bardéſanite du Dialogue explique ſes ſentimens & ceux de ſa Secte (54). „ Je ſoutiens, *dit-il*, „ que *Jeſus-Chriſt a pris un Corps céleſte*: il a fait comme les Anges, qui revêtus en apparence de Corps humains, vinrent ſur la Terre notifier aux Hommes les „ volontés de Dieu. Je dis, *contenue le Bardéſanite*, que „ Jéſus-Chriſt a fait comme les Anges, qui apparurent à „ Abraham, & qui mangérent, burent & parlérent avec „ lui." Ces Anges ſe formoient des Corps d'une Subſtance céleſte, auxquels ils donnoient la figure humaine. Ce n'étoit point mentionge & impoſture de leur part; c'étoit pure condeſcendance. Mais comme on oppoſoit au Bardéſanite ce que dit S. Jean, que *la Parole a été faite Chair* (55); il répondoit, que la Chair dans cet endroit ne ſignifie que le *Corps*. Le *Verbe a été fait Corps* réellement, mais il n'a été fait *Chair* qu'en apparence. Il s'enſuivoit de-là, que le Seigneur n'a point ſouffert véritablement, ni dans la Divinité, qui eſt tout-à-fait impaſſible, ni dans ſon Corps, qui eſt d'une Subſtance céleſte. Les Bardéſanites admettoient la Conſéquence. Il s'enſuivoit encore de-là, que le Corps du Seigneur n'a point été formé de la Subſtance de la Vierge; ils n'en diſconvenoient pas non plus. „ Nous confeſſons, *diſoient-ils*, qu'il eſt venu „ au Monde par Marie, quoiqu'il n'ait rien pris de Ma„ rie." Voilà certainement de grandes Erreurs, & d'autant plus conſidérables, qu'elles ſont diamétralement oppoſées aux déclarations les plus claires & les plus préciſes de l'Ecriture Sainte. *Ce ſont-là*, dit Mr. de Beaufobre, *de pernicieux reſtes de l'Héréſie Valentinienne, que Bardéſanes conſerva.*

[M] *Sa troiſiéme Erreur étoit, de nier la Réſurrection de la Chair.*] Bardéſanes ne croyoit pas pourtant que l'Ame ſeule fût heureuſe; il lui aſſocioit un Corps: mais il ſoutenoit qu'au-lieu d'un Corps charnel, auquel l'Ame eſt à préſent unie, Dieu lui donnera un Corps céleſte & incorruptible, digne d'être l'éternelle habitation d'un Eſprit tout pur & tout ſaint. *Tatien*, dit l'Hiſtorien du Manichéiſme (56), „ ne ſe ſervoit de l'autorité de Bardéſanes ſur

(41) *Dialog. cont. Manichæos. Sect.* III p. 71. 72. 73. 10. 83. *apud* Beaufobre *ubi ſupra.*

(42) Id. ib.

(43) *Dialog.* p. 72.

(44) §. 12. p. 134.

(45) Locke.

(46) *Dialog.* p. 72. 76. Voyez Beaufobre p. 134.

(47) Ibid. p. 131.

(48) *Dial.* p. 70. 71.

(49) *Strom.* L. III. p. 466.

(50) P. 135. 136.

(51) Buxtorf. *Not. ad Lib. Cozri* p. 52. & de Beaufobre p. 135. *Note* (12).

(52) *Ubi ſupra* p. 462.

(53) Voyez ſur cette Héréſie De Beaufobre *Hiſt. Crit. du Manich.* T. I. L. II. ch. IV. §. 1. 2. p. 382.

(54) *Dial.* p. 107. & 114. 115. de Beaufobre T. II. p. 137. 138.

(55) Jean I. 14.

(56) T. II. p. 139.

S. Jérome (v). Il composa auſſi en Syriaque cent cinquante Pſeaumes, à l'imitation de ceux de David (x). Comme ces Pſeaumes étoient fort élegans & fort bien tournés, ils contribuérent beaucoup à répandre ſes Erreurs : ce qui fait que S. Ephrem, dans la prémiére de ſes Hymnes contre les Hérétics (y), le compare à une Courtiſanne bien parée; & il ajoute : „ Vous entendrez les Cavernes mêmes retentir de ſes Vers. Sachant que les Hommes & ſur-tout la Jeuneſſe aiment la Poëſie & la Muſique, il „ corrompit la Foi de beaucoup de jeunes-gens, par la douceur & la beauté de ſes Vers." Harmonius fon fils eut auſſi le talent de la Poëſie, & à l'exemple de ſon pére, il compoſa un grand nombre d'Hymnes, par leſquelles il charmoit le Peuple [N]. Abulfarage impute à Bardéſanes une extravagance, dont on ne conçoit guéres qu'il fût capable. Cet Hiſtorien dit (z), „ que le Philoſophe d'Eſſe appelloit le Soleil *le Pére de la Vie*, & la Lune *la Mére de la Vie* : qu'il diſoit de plus, qu'au „ commencement de chaque mois, la Mére de la Vie quittoit ſes vêtemens, c'eſt-à-dire ſa Lumiére, „ & qu'elle alloit trouver le Pére de la Vie; qu'alors ils couchoient enſemble, & que c'eſt par leur „ commerce que ſe continuoit le Genre-humain." Voilà, comme le remarque très bien Mr. de Beauſobre, un exemple frappant des Contes ridicules, que les plus habiles Ecrivains n'ont pas honte d'inférer dans leurs Hiſtoires, quand ils parlent des Hérétiques. Quelle apparence qu'un homme, admiré pour ſon génie par les Sages Païens eux-mêmes, & qu'on ne peut toutes fois n'être de grandes connoiſſances, ait pris pour un commerce charnel, ce que les Aſtronomes appellent la Conjonction du Soleil & de la Lune? Ce qui nous reſte de Bardéſanes ne nous en donne pas une pareille idée. Ce ſavant Syrien fleurit non ſeulement ſous Marc-Aurèle, mais auſſi ſous Sévére, qui ſuccéda à Commode (aa). Mr. Aſſeman dit (bb), qu'il a vécu du moins juſqu'à l'année 190; ce qui ſuppoſe qu'il pourroit bien avoir vécu trois ou quatre années de plus. On ignore cependant le tems precis de ſa mort.

(v) De Beauſobre *ubi ſupra* p. 140.

(x) Aſſemann. *Bibl. Orient.* T. I. p. 122. Hymn. 52. de S. Epiphan.

(y) Idem p. 119. 120.

(z) Abulfarag. *Dynaſt.* pag. 70. *apud* de Beauſobre p. 141.

(aa) De Beauſobre p. 142.

(bb) *Bibl. Orient.* T. I. p. 390.

„ *Erreur, & qu'il eſt contraire dans le fond au témoignage de l'Ecriture. Mais ce ſentiment, tout erroné qu'il eſt, „ ne ruine point la Religion, parce qu'il laiſſe dans ſon entier l'Article fondamental des Peines & des Récompenſes. „ Le Juſte qui eſt récompenſé, le Pecheur qui ſouffre, „ eſt toujours le même Homme; parce que c'eſt un même Ame, „ à quelque portion de matiére qu'il plaiſe à Dieu de „ l'unir."* Non ſeulement c'eſt le même Homme; mais ſi l'on admet les Principes d'un Ecrivain moderne, c'eſt le même Corps (57). „ L'identité de matiére, *dit cet Auteur*, n'eſt pas requiſe pour qu'un Corps humain ſe „ puiſſe appeller le même, puiſqu'il n'y a point d'Homme, „ qu'on ne diſe avoir encore le même Corps qu'il a apporté du ventre de ſa mere, quoiqu'il y en ait bien „ à qui il ne reſte peut-être plus rien de la matiére dont „ il étoit compoſé, tant il s'en eſt fait de diſſipations depuis ce tems-là, comme le prouve la néceſſité de boire „ & de manger tous les jours, & tout ce que *Sanctorius* „ a fait d'Expériences ſur cela. Il eſt du moins conſtant, „ qu'il pourroit y avoir des Hommes, *à qui il ne reſteroit „ plus rien de leurs premiers Corps*, ſans que pour cela on ceſſât de dire, qu'ils ont encore le même Corps qu'ils „ avoient au ventre de leurs méres, lors même qu'ils n'étoient que des Embryons gros comme des féves." Delà l'Auteur conclud que *quelque variété, ou diverſité de matiére qu'il arrive dans le Corps d'un Homme, il juſtifi qu'il ſoit uni à la même Ame, pour être appellé le même Corps humains, quelqu'un ſoit en puiſſe dire, que ce ne ſoit plus la même matiére en general.* Il ajoute : „ C'eſt ainſi qu'à la „ Réſurrection chacun pourra avoir ſon même Corps, „ quoique de matiére différente de celui qu'il avoit en mourant. Auſſi eſt-il viſible que la Terre, qui doit „ compoſer ici tous les Corps de tous les Hommes paſſés, préſens & à venir, ne contient pas aſſez de matiére, „ pour en pouvoir fournir à chacun ſa portion particuliére, ſans la faire ſervir enſuite à d'autres. C'eſt, dis-je, „ de cette maniére qu'un Antropophage, dont le Corps „ ne ſeroit fait que de Corps d'hommes dévorés, pourroit reſſuſciter avec le ſien propre, auſſi-bien qu'eux; „ l'union de ſon Ame & de la leur *avec des portions de matiére quelconque*, organiſée en Corps humain, ſuffiſant „ pour cela." Je ne puis être du ſentiment de cet Auteur. J'avoue que le Corps ſubit de grands changemens, que diverſes portions de matiére entrent ſucceſſivement dans ſa compoſition : mais que l'union de l'Ame *avec des portions de matiere quelconque* faſſe le même Homme, c'eſt ce que je ne conçois pas bien. Suppoſons, par exemple, que l'Ame de Pierre & celle de Paul ſe ſéparent de leurs Corps, & que Dieu, par un acte de ſa toute-puiſſance, uniſſe l'Ame de Pierre au Corps de Paul, & l'Ame de Paul au Corps de Pierre : pourroit-on dire, que le Pierre & le Paul reſſuſcités ſont les mêmes, qu'ils étoient avant que de mourir? Ce ſeroient deux compoſés des mêmes ſubſtances, mais certainement ce ne ſeroient pas les mêmes compoſés. Il faut donc qu'un nullieu des altérations auxquelles notre Corps eſt ſujet, il y ait quelque choſe de fixe, qui identifie les différentes portions de matiére; & que ce ſoit en vertu de ce Principe toujours ſubſiſtant, qu'on diſe, que le *moi* d'aujourd'hui eſt le même *moi* qui exiſtoit il y a vingt & trente ans. „ Je ne ſerois certainement pas, *dit très bien un Auteur moderne* (58), ſi par „ *moi*, je n'entendois que l'aſſemblage de la matiére qui „ compoſe mon Corps, puiſque cette matiére n'eſt plus „ la même. S'il n'y a rien de fixe chez moi, il n'y a rien „ qui puiſſe en conſtituer l'eſſence : car, certainement, „ ce qui fait l'eſſence d'un Etre, ſubſiſte avec l'Etre, & „ ne peut ſe perdre ſans que l'Etre ſe détruiſe en même „ tems. Si donc toute la Subſtance de mon Corps eſt ſujette à un changement perpétuel, elle ne peut être ce „ mos que je cherche & qui eſt proprement la véritable eſſence. Voyons ſi je ne trouverai rien de fixe dans „ les Corps organiques. Cette révolution continuelle de „ parties, qui s'évaporent en moi, qui ſont en même „ tems remplacées par d'autres qui prennent la même place, les mêmes configurations & les mêmes uſages, ne „ peut être au hazard; il faut qu'il y ait quelque Principe „ fixe & permanent, qui diſtribue ces nouvelles matiéres, & les diſpoſe à cet arrangement toujours uniforme : autrement les hommes changeroient à tout moment de figure extérieure, & ne ſeroient pas longtems connoiſſables. Si la Matiére change ſans ceſſe, il faut qu'il y ait en moi un Etre qui ſoutienne la Forme..... Tout Corps organique a pour Principe un Germe créé „ par l'Auteur de la Nature : ce Germe eſt fixe & impériſſable, parce que ſa contexture eſt à l'épreuve de „ l'action des Corps." En adoptant le ſentiment de cet Auteur, il ne reſte plus l'ombre de difficulté par rapport à la Réſurrection du même Corps; le Germe fixe, le Principe impériſſable de chaque Homme, ſera revétu d'une quantité ſuffiſante des mêmes portions de matiére, qui auront été unies avec lui pendant la vie; non de toutes, il n'en aura pas plus beſoin, qu'il n'en a préſentement pour conſtituer le même Homme.

(57) *Pieces fugitive, ſur l'Eucharoiſtie.* Piéce II. p. 14. 11. Geneve 1730.

[N] *Harmonius ſon fils . . . . . compoſa un grand nombre d'Hymnes, par leſquelles il charmoit le Peuple.*] C'eſt Sozoméne qui nous apprend cette particularité (59). „ On aſſure, *dit-il*, qu'aiant été fort bien inſtruit dans les „ Sciences des Grecs, il entreprit le prémier de faire des „ vers en ſa Langue, & qu'il les a chantés. Les Syriens „ chantent encore fort ſouvent, non les vers qu'il leur „ a laiſſés, mais d'autres de même meſure & de même „ nombre. Car comme *Harmonius* étoit un peu infecté des Erreurs de ſon pére & de celles des Philoſophes „ Grecs, touchant la nature de l'Ame, la formation, & la „ mort du Corps, & la Métempſychoſe, il les a inſérées „ dans les Ouvrages qu'il a compoſés pour être chantés. „ Lorſque *Ephrem* vit que les Syriens étoient charmés par „ l'élégance des termes, & par la juſteſſe des nombres „ d'*Harmonius*, il appréhenda qu'ils ne tombaſſent inſenſiblement dans ſes fauſſes opinions; & bien qu'il ne „ fût point les Sciences des Grecs, il s'efforça de comprendre la meſure des vers, & compoſa d'autres Livres, conformes à la doctrine de l'Egliſe, ſous les Hymnes & ſus Eloges des Saints. Depuis ce tems-là, les „ Syriens les chantent ſur l'air de ceux d'Harmonius." Mr. de Beauſobre remarque ſur ce ſujet, que comme on a coutume d'attribuer à de mauvais motifs tout ce que font les Hérétiques, on ſuppoſe que Bardéſanes & Harmonius ne ſe propoſoient que de donner cours à leur Hérèſie. „ Pour moi, dit ce Savant (60), quand je conſidére que les anciens Chrétiens proſtoient des dons „ que le S. Eſprit leur avoit diſtribués, pour louer Dieu „ dans des Pſeaumes & dans des Hymnes qu'ils compoſoient à ſa gloire & pour l'édification des Fidéles, je crois que les Hérétiques ne firent qu'imiter l'ancienne „ pratique de l'Egliſe. S'ils glifférent leurs Erreurs dans „ leurs Cantiques, c'eſt parce qu'ils les regardérent comme des vérités honorables à la Divinité . . . . . „ Je ne ſaurois m'empêcher de regretter les Hymnes de „ *Bardéſanes & d'Harmonius*, qui avoient peut-être bien autant de grace, que celles de S. *Ephrem* ſi vantées en Orient, où l'on les chante dans les Egliſes du Rit Syrien.

(58) *Eſſai ſur la Providence & ſur la Preſcience & la Réſurrection* p. 221. 222. La Haye 1719.

(59) *Hiſt. Eccl.* L. III. ch. 16. de la *Trad. de Cousin.*

(60) *Ubi ſupra* p. 141.

BARLOW (THOMAS). Comme l'Article que Mr. Bayle a donné de ce grand & habile Ecrivain eſt fort imparfait, nous nous propoſons d'y ſuppléer ici. Il étoit fils de Richard Barlow, & nâquit en 1607 à Langhill dans la Paroiſſe d'Orton, dans la Province de Weſtmorland. Il fit ſes prémiéres Etudes dans l'Ecole publique d'Appleby, ſous Guillaume Pickering.

ring. En 1624 on l'envoya au Collége de la Reine à Oxford, où il fut mis sous la conduite de Mr. Thomas Lough; il y prit le degré de Maitre-ès-Arts, & devint Membre de ce Collége en 1633. Deux ans après on le fit Professeur en Métaphysique de l'Université, & ses Leçons aiant été fort goûtées, furent imprimées en 1637 [A]. Lorsque la Garnison d'Oxford se fournit au Parlement en 1646, il céda au tems, & se fournit aussi à ceux qui avoient le pouvoir en main; & par le crédit du Colonel Thomas Kelsey, Lieutenant-Gouverneur de la Garnison, il conserva la place de Membre, lors de la visite du Parlement en 1648 [B]. En 1651, il eut une dispute avec Mr. Jean Goodwin fur l'Universalité de la Rédemption [C]. Mr. Jean Rouse Garde de la Bibliothèque Bodléienne étant mort en 1652, Barlow fut choisi pour lui succéder; & vers le même tems, il devint Ministre Ajoint de l'Eglise de Hill proche de Burford, dans la Province d'Oxford (a). Au mois de Juillet 1657, il prit le degré de Bachelier en Théologie (b). La même année il fut admis à donner des Leçons; & fur la fin de cette année il fut élu Principal du Collége de la Reine à la place du Dr. Langhaine, qui venoit de mourir. Après la Révolution il trouva moyen de se faire mettre au nombre des Commissaires, nommés d'abord par le Marquis de Hertford Chancelier de l'Université, & autorisés ensuite par le Roi Charles II. lui-même, pour rétablir les Membres qui avoient été injustement chassés de l'Université en 1648 (c). Le 2 d'Août 1660 il fut non seulement créé Docteur en Théologie dans les formes parmi les Royalistes (d), mais aussi désigné Professeur en cette Faculté, dans la *Marguerite*, à la place de Mr. Henri Wilkinson déposé; & au mois de Septembre 1662, il fut mis en possession de cette Chaire (e). En 1660, il adressa à Mr. Robert Boyle son *Traité de la Tolérance*

(a) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 576. Edit. de 1721.

(b) Idem *Fasti Oxon.* Vol. II. col. 116.

(c) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

(d) Id. ibid. & *Fasti O. xon.* col.

(e) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

[A] *Ses Leçons aiant été fort goûtées, furent imprimées en* 1637.] Elles parurent sous le titre d'*Exercitationes aliquot Metaphysicæ de Deo*, à Oxford in-4: il y en a encore une autre Edition de 1658 dans le même format (1). Le Chevalier Pierre Pett, dans les *Genuine Remains* * de notre Auteur, publiés à Londres in-8. en 1693 (2), nous dit que l'Evêque, n'étant encore que jeune Maitre-ès-Arts, donna à la fin de la *Metaphysique de Scheibler* les *Exercitations* en Latin, par lesquelles il s'acquit beaucoup de réputation tant dans les Universités d'Angleterre, que dans celles des Pays étrangers Protestans. C'est ce qui engagea cet Ecrivain à publier une Traduction Angloise d'une de ces *Exercitations*, qu'il appelle *temporaria*, & que l'Evêque divisoit, à ce qu'il nous assure, lui avoir coûté plus de peine & de travail que tout le reste. Cette Pièce roule fur cette fameuse question: *S'il faut mieux resterer dans le neant, ou n'exister point du tout, que d'être misérable?* L'Auteur examine les raisons que Durand allegue pour prouver que la misère est préférable à la non-existence; & il le détermine pour le sentiment contraire. Nous avons aussi dans les *Genuine Remains*, un Extrait de la *quatrième Exercitation*, fur l'Existence de Dieu, où il prouve qu'on peut acquérir une connoissance de Dieu par les lumières de la Nature, & il marque les moyens par l'usage desquels on peut faire des progrès dans cette connoissance. Il y répond aussi à cette question, *jusqu'où cette connoissance naturelle de Dieu s'étend, ou jusqu'où nous pouvons connoitre l'Etre Souverain par les lumières de la Nature?* Il conclud, qu'on peut démontrer suffisamment par les lumières de la Nature, qu'il y a un Dieu, & qu'il est la première Cause de tout: d'où l'on peut clairement inferer, 1. Que Dieu est éternel, puisque la première Cause ne peut être produite ni par elle-même, ni par aucune autre Cause. 2. Que Dieu est un Etre très simple, puisque la première Cause exclud non seulement toute Cause externe, mais aussi toute Cause Interne, pour la constituer. 3. Qu'il est indépendant; car ce qui est le premier, n'admet rien avant lui dont il dépende. Enforte qu'on peut démontrer évidemment par la Lumière naturelle, non seulement l'existence de Dieu, mais aussi plusieurs de ses Attributs, qui en découlent par des conséquences justes & naturelles.

(1) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 577.

* Je mettrai ces pièces de même qui répondent exactement en françois au mot *Remains*, pour éviter toute confusion avec *Posthumous Works*, ou *Remains Oeuvres posthumes*.

(2) P. 469.

[B] *Il conserva sa place de Membre, lors de la visite du Parlement en* 1648.] Mr. Wood nous dit (3), qu'il *tint le parti de ceux qui avoient alors le pouvoir en main*; & que lui, & d'autres, *firent certains présens à la femme* du Colonel Kelsey Lieut. nant-Gouverneur de la Garnison. Mais nous trouvons qu'il écrivit une Brochure contre la Visite du Parlement, dont parle cet Historien (4), qui avoit pour titre: *Les principales Actions d'Oxford, chargé des Procedures des Visiteurs & autres écrovelés: augissant par les ordres du Comte de Montgomery, & imprimé à Montgomery, ci-devant Oxford*, une feuille in-4. Cette Pièce est en forme de Lettre, datée d'Oxford le 18 d'Avril 1648 (5). On y trouve ensuite une autre Lettre d'une feuille & demie, datée d'Oxford du 17 d'Avril 1648, & signée Basile Philomuse.

(3) *Ubi supra* col. 576.

(4) Ibid. col. 877.

(5) Id. ibid. & col. 859.

[C] *En* 1651 *il eut une dispute avec Mr. Jean Goodwin fur l'Universalité de la Rédemption.*] Mr. Goodwin étoit alors Ministre de S. Etienne dans *Coleman-Street*, & fameux par la manière dont il foutenoit l'Arminianisme, & en particulier l'Universalité de la Rédemption. Il avoit allégué en faveur de cette Universalité, dans fon Livre intitulé, *La Rédemption rachetée* (6), l'argument que voici: *Si Jesus-Christ n'eût point mort pour tous les hommes, tous les hommes ne sont point obligés de croire en lui. Or tous les hommes sont obligés de croire en lui. Donc il est mort pour tous.* Mr. Barlow, dans une Lettre datée du mois de Septembre 1651, & publiée dans fes *Oeuvres posthumes* (7), lui dit, qu'il trouve toujours dans ce qui part de fa plume cette clarté & cette force, qu'il cherche fouvent, mais inutilement, dans les Ecrits des autres. Il ajoute enfuite, que Mr. Goodwin *établit l'Universalité de la Rédemption par Jesus-Christ, fans exception. Il le peut bien, qu'il y ait des traits lumineux de vérité dans ce que vous dites là-dessus, mais je ne les apperçois point. Ainsi j'en rejette le fucre fur*

(6) Ch. 2. §. 6. & p. 464.

(7) P. 122. & fuiv.

moi-même, fachant bien que vous n'êtes pas obligé de trouver des Arguments pour moi, & de me donner de l'esprit pour les comprendre. Il examine après cela le raifonnement rapporté ci-deffus, & il remarque que plufieurs de nos Théologiens ne réuffiffent pas à dénouer le Nœud Gordien; & que quelque plufieurs d'entre eux nient la *Majeure* ou la première Propofition, quant à lui il niera la *Mineure*, & qu'il foutient, *que tous les Hommes ne font point obligés de croire en Jefus-Chriſt.* Il produit les raifons de fon affertion, & tache enfuite de répondre à celles de fon Antagoniſte. Les raifons qu'il allégue font les fuivantes. Premièrement: Parce qu'il n'y a aucune autorité humaine, qui puiſſe impofer cette obligation aux hommes. Les actes intérieurs de Foi en Jéfus-Chriſt, & de recours à lui pour obtenir le falut, n'étant point du reſſort des connoiſſances humaines; il n'y a auſſi jamais eu aucune homme inveſti de ce Pouvoir & de cette Autorité, qui eût le fondement de toutes les Loix, en vertu de laquelle il puiſſe impofer univerſellement à tous les hommes l'obligation dont il s'agit. Secondement, il n'y a auſſi aucune *Loi Divine*, foit naturelle, foit poſitive, qui oblige tous les hommes à croire en Jéſus-Chriſt. En troiſième lieu, les Enfans ne font pas obligés de croire en lui, & ils font cependant une partie conſidérable du Genre-humain. Il paſſe de-là à l'examen des Objections de Mr. Goodwin, qui preſſoit ce paſſage des Actes, où il eſt dit, *que Dieu ordonne à tous les hommes de ſe repentir*; fur quoi Mr. Barlow dit, que de ce qu'il leur eſt ordonné de ſe *repentir*, il ne s'enſuit pas qu'il leur ſoit ordonné de *croire*; puiſque la ſimple lumière naturelle impoſe à tous ceux qui ont péché, l'obligation de ſe repentir de leurs péchés, & qu'elle leur auroit toujours dictée ce devoir, quand même Jéſus-Chriſt n'auroit jamais été révélé au Monde. En réponſe à une autre Objection, fondée fur ce qu'il eſt dit *que celui qui n'aura point cru ſera condamné*, il remarque qu'il y a deux ſortes d'*incrédulité*; la première, qu'il appelle *privative*, eſt lorſque nous ne croyons pas les choſes que nous ſommes tenus de croire, ce qui eſt un vice moral, oppoſé à la vertu de la Foi; la ſeconde forte d'incrédulité eſt *négative*, & c'eſt le défaut de Foi en ceux qui ne font pas obligés de croire: *carentia fidei in iis qui non tenentur credere.* Ceux à qui Jéſus-Chriſt n'a point été révélé, ſeront jugés par la Loi Naturelle, & non par l'Evangile, ni par la Loi donnée aux Juifs, foit Morale, foit Cérémonielle, foit Politique, étant qu'elle étoit Loi poſitive. Mr. Goodwin publia en réponſe un Livre intitulé: *La Dette & le Douaire des Païens* &c. Londres 1651, dans lequel il reconnoit (8) que Mr. Barlow a ſoutenu ſa cauſe *avec autant de candeur & de force qu'on pouvoit jamais le faire.* Il ajoute (9), qu'il répondra à quelques-unes des choſes les plus conſidérables de ſon Diſcours, quoique non pas dans le même ordre qu'il faudroit obſerver en le ſuivant pied à pied, mais ſelon qu'il ſe les rappellera, n'aiant pas le tems de relire la Pièce. Sur quoi le Chevalier Pierre Pett, dans ſon *Extrait* du Livre de Mr. Goodwin, remarque (10) que c'eſt dommage qu'il n'ait pas, pour la ſatisfaction du Public, répondu article par article, comme *c'eſt la coutume de ceux qui répondent à des Pièces auſſi méthodiques que l'eſt celle du Docteur Barlow.* Et il dit (11), „ que tant la Lettre du Docteur Barlow, que la Réponſe de Mr. Goodwin, peuvent ſervir de modèle à tous ceux qui diſputent „ fur des matières de Théologie, & qu'ils y peuvent apprendre de quelle manière deux Antagoniſtes doivent „ écrire fur le même ſujet avec candeur, & en honnêtes gens, auſſi-bien qu'en Gens de Lettres & en Chrétiens; „ ce qui étoit naturel au Docteur Barlow & à Mr. Goodwin." Cet Auteur obſerve auſſi, que la Thèſe du Dr. Barlow n'a rien d'hétérodoxe, ou de contraire à la Doctrine de l'Egliſe Anglicane, puiſque le *grand Evêque* Sanderſon, *qu'on cite dans les Ecoles de Théologie, comme Arriſtote dans celles de Philoſophie, nous dit dans ſa quatrième Leçon, en parlant de la Régle parfaite de la Conſcience*, §. 21: „ Que les Gentils à qui l'Evangile n'a point été prêché, ne font pas obligés d'y croire, ni d'avoir la Foi en „ Jéſus-Chriſt, parce que perſonne n'eſt tenu à l'impoſſible." Il ſoutient la même choſe dans le §. 32.

(8) Pag. 4. Voy. *Genuine Remains* p. 111.

(9) Pag. 6.

(10) Genuine Remains *ubi ſupra.*

(11) Ibid. p. 119.

[D] *En*

(f) Idem col. 260.
* C'eſt ainſi que je les trouve nommés dans Chamberlayne Etat preſent d'Angl. Part. II. p. 99. Amit. 1682. R. D. T.

rance en matiere de Religion [D]. Le Docteur Barton Holyday étant mort le 2 d'Octobre 1661 (f), Barlow fut fait Archidiacre d'Oxford à ſa place; & le Docteur Thomas Lamplugh lui aiant diſputé cette Dignité, elle lui fut ajugée par les Juges Itinérans * aux Aſſiſes d'Oxford le prémier de Mars 1663, & il fut inſtallé le 13 de Juin 1664 (g). Son attachement à la Doctrine de Calvin l'engagea à attaquer publiquement l'*Harmonie Apoſtolique*, publiée en 1669 par Mr. George Bull, de-

(g) Id. ibid. col. 276.

[D] *En 1660 il adreſſa à Mr. Robert Boyle ſon Traité de la Tolerance en matiere de Religion.*] On nous apprend dans la Preface du *Recueil de divers Cas de Conſcience importans par le Docteur Barlow*, imprimé in-8. à Londres en 1692, que ce fut en 1660, peu de tems après la Révolution, que notre Théologien adreſſa cette Piéce à Mr. Boyle. Il remarque d'abord (12), que la Tolérance dont on parle, eſt la Tolérance des diverſes Religions, ou des différens ſentimens qu'on a ſur ce ſujet, & que par conſequent les Auteurs, ſuppoſé qu'il y en ait, n'en ſont point les objets; parce que celui qui n'admet point de Dieu, ne peut être d'aucune Religion, laquelle, quelle qu'elle ſoit, ſuppoſe la perſuation de l'exiſtence d'une Divinité, & un Culte rendu à cette Divinité. Il dit auſſi (13), que comme ceux à qui on accorde la Tolérance, ont droit de prétendre à l'impunité, & à l'exemption de toute peine, quoiqu'ils ne ſe conforment point au Culte publiquement établi; il en auroit été à, *ſi ne pouvant raiſonnablement s'attendre aux récompenſes & aux encouragemens, que le Prince accorde à ceux qui ſe conforment à la Religion dominante.* Il paſſe enſuite à la grande Queſtion, ſçavoir: „ ſi le Souverain peut „ & doit accorder une pareille Tolérance aux Religions „ différentes de la Religion établie, & juſqu'où cette To„ lérance doit aller (14)?" Il dit (15), qu'aucun Etat ne doit accorder la Tolérance à une Religion, qui profeſſe des Principes contraires au bien de la Société & à la tranquillité publique. Par conſequent, qu'on ne peut que difficilement tolérer, 1. Les Anabaptiſtes, qui conteſtent toute Autorité Civile, car pourquoi un Souverain reconnoîtroit-il & protégeroit-il comme Sujets, des gens qui refuſent de lui obéir & de le reconnoître pour leur Souverain (16)? 2. Ceux qui admettent comme Principe de Religion, que tous les Sermens ſont défendus, & qui n'en veulent conſéquemment prêter aucun, pas même celui qui ſe donne en Juſtice (17). 3. Ceux qui ſelon leurs Principes regardent toute guerre comme illégitime, fut-ce même celle qu'un Souverain ne peut tolérer des Religions, qui ruinent l'Etat Eccléſiaſtique, ou qui troublent la paix de l'Egliſe, du moins entre les Clés, & ſans prendre les précautions convenables pour mettre la Religion établie en ſurcté. Et qu'il n'y a aucun Souverain ſage, qui doive tolérer des Religions, (ſuppoſé qu'il y en ait de telles) qui approuvent ou pratiquent des choſes contraires à la Loi Naturelle, comme le Blaſphéme, le Larcin, le Parjure, l'Adultére &c. & tout ce que les gens ſages regardent comme des crimes, & comme des choſes contraires au bonheur de la Société humaine. Après ces Préliminaires, il vient à la Queſtion principale touchant la Foi & les Opinions erronées: „ Savoir, ſi „ l'on doit tolérer ceux qui ont des ſentimens hérétiques, & leur accorder l'impunité: ou ſi le Magiſtrat „ doit punir les Errans, tels que les Sectaires, les Seeta„ taires, les Socinicns &c. & s'il doit leur infliger des „ peines, juſqu'où, pour combien de tems, quel genre de „ peines, & en quelle meſure (21)? " *Pour répondre à cette queſtion*, dit-il (22), *quoique je ne ſoutienne pas qu'il ſoit abſolument défendu au Souverain d'uſer dans ce cas de contrainte & de ſévérité, cependant je crois pouvoir dire avec certitude & avec vérité (en en donnant des raiſons) qu'il ne peut qu'y avoir du danger pour lui de le faire.* 1. Parce que nous ne trouvons aucun ordre dans l'Evangile pour cela: il n'y a ni *précepte* ni *exemple* de notre Sauveur & de ſes Apôtres, qui autoriſe à uſer de contrainte pour obliger quelqu'un à être Chrétien (23). II. Il y a divers paſſages formels dans l'Evangile qui perſuadent fortement le contraire, & qu'on ne doit uſer d'aucune violence ou contrainte (24). III. Les voies de violence ne ſont, ni ne peuvent être des moyens propres à produire la foi & une véritable perſuaſion dans ceux qui en ſont privés (25). IV. Tous les plus habiles Juriſconſultes ſoutiennent avec raiſon, que dans toute peine il doit y avoir deux choſes: *Cognitio rulpæ, & Aſtimatio pœnæ.* On doit avoir une entiére connoiſſance du Crime, de ſa grandeur, du degré de malice qui y entre, du préjudice qu'il apporte aux autres, avant que de le pouvoir punir avec fondement; car la juſtice de la punition conſiſtant dans une exacte proportion entre le Crime & la Peine, celui qui veut proportionner équitablement celle-ci à celui-là, doit avant toutes choſes prendre connoiſſance du crime, du degré de malice qu'il y a, & du préjudice qu'il fait: dans quoi il eſt impoſſible qu'il y puiſſe exactement proportionner la peine. Mais le Docteur Barlow croit qu'il eſt très difficile, ſinon impoſſible, de connoître juſques à quel point des opinions erronées ſur la Religion, ou des Héréſies, comme on les nomme, ſont criminelles. *Car 1. aucune Opinion erronée, ou Héréſie, ne peut être criminelle, à moins qu'elle ne ſoit volontaire* (26). 2. C'eſt une Régle reçue par tous les Juriſconſultes & les Théologiens, qu'il n'y a aucune Loi Divine ou Humaine qui puiſſe obliger, à moins qu'elle n'ait été duement publiée, cette publication étant néceſſaire pour rendre obligatoire toute Loi poſitive. *Or il eſt impoſſible de connoître, ſi les veritez poſitives de l'Evangile ont été ſuffiſamment revélées à Adam & à toute ſa poſterité, à telle ou telle perſonne, à moins que de connoître la capacité & l'étendue d'intelligence de ceux à qui ces veritez ont été revélées. Car comme les Patens, auxquels l'Evangile n'a jamais été révélé, (& il y a pluſieurs Nations de ce cas) ne ſont point du tout obligés d'y croire, & ne ſont ni coupables ni puniſſables pour n'y avoir point cru; (ce qui a fait dire à S. Auguſtin, parlant des Gentils, Vanium habebunt propter infidelitatem, damnationem vero peccatis contra naturam: *Leur infidélité leur ſera pardonnée, mais non les pechés commis contre la Loi de la Nature*;) de même, il y a une extrême *difference de ſuffiſance ou d'inſuffiſance de revelation, parmi ceux auxquels l'Evangile a été revelé, l'un, à conſiderer ſa capacité, étant fort différent de l'autre; enſorte que de deux perſonnes qui joutiennent la même opinion, l'erreur de l'un peut être criminelle & celle de l'autre innocente* (27). V. Sur ce fondement le Docteur Barlow croit abſolument contre le ſentiment de faire mourir les Héréticques, parce qu'il eſt incertain quels ſont ceux qui ſont réellement tels. Car 1. Il n'eſt pas encore décidé parmi les Théologiens, qui ſont ceux qui ſont *formellement Héréticques*. 2. Quelques-uns ſont coniſtter l'eſſence de l'Héréſie, dans *l'obſtination & l'opiniâtreté*. Or c'eſt-là une choſe intérieure, une diſpoſition de l'ame, qu'il n'y a que Dieu, qui puiſſe connoître. Il ſeroit donc juſte d'entendre à punir les Héréticques, juſques à ce qu'on ſache bien, en quoi l'Héréſie conſiſte. 3. Le Scholiaſte Grec de *Theophylacte & d'Oecumenius*, ſur l'Epi. III. 10. demande qu'un Héréticque ſoit *αυτοκατάκριτος, ἀϊδιος θανατος, condamné par lui-même, incurable, & irrégiſtible*: mais aucune de ces choſes n'eſt dans la ſphére des connoiſſances humaines. 4. On dit qu'une Héréſie eſt une Opinion *contraire aux Articles fondamentaux*. Or on n'eſt pas encore d'accord quels ſont ces Articles, quelques-uns en y en a, & ce qui les rend tels; les uns mettant au rang des Articles fondamentaux, des Vérités que d'autres excluent de ce nombre (28). Il finit par deux queſtions. 1. Si un Prince ou Magiſtrat, qui veut accorder la Tolérance aux autres Religions, n'eſt pas obligé en conſcience & par les régles de la prudence, de pourvoir auparavant quels ſont les Principes de ces Religions, & en quoi ils différent de ceux de la Religion établie, afin de pouvoir juger avec connoiſſance de cauſe, juſqu'où il peut ou ne peut pas leur accorder l'impunité? 2. Si celui qui tolére, & avec raiſon, une Religion différente de celle qui eſt établie par les Loix, & qui ne contraint perſonne à être de ſa Religion, ne peut pas cependant obliger ſes Sujets à ſe prêter aux moyens, par leſquels ils peuvent être inſtruits de la vérité de cette Religion (29)?

(12) P. 4. 5.
(13) Pag. 8.
(14) P. 11.
(15) P. 21.
(16) P. 22. 23.
(17) P. 23.
(18) P. 23. 24.
(19) P. 25. & ſuiv.
(20) P. 30.
(21) P. 36. 37.
(22) P. 38. 39.
(23) P. 39.
(24) P. 49.
(25) P. 52. 53.

[E] *Son attachement à la Doctrine de Calvin l'engagea à attaquer publiquement* l'Harmonie Apoſtolique, *publiée en 1669 par Mr. George Bull, depuis Evêque de S. David.*] Le but du Traité de Mr. Bull eſt d'expliquer & de défendre la Doctrine de l'Apôtre S. Jaques ſur les bonnes Oeuvres, & de montrer l'harmonie & l'accord qu'il y a entre S. Paul & lui ſur cet article. Mais l'Auteur ſe propoſe en particulier dans ſa *prémiére Diſſertation* de prouver, „ que les bonnes Oeuvres, dont la Foi eſt le principe, & „ qui ſont faites avec Foi, ſont une condition néceſſaire, „ que Dieu exige de nous, pour que nous puiſſions être „ juſtifiés par la nouvelle Alliance de l'Evangile, fondée „ ſur le ſang de Jéſus-Chriſt, & fcellée par lui en qualité „ de Médiateur, & cela par la pure & libre Grace „ de Dieu (30)." Mr. Nelſon obſerve (31) que cet Ouvrage fut attaqué par trois Eccléſiaſtiques diſtingués, le Dr. Morley, Evêque de Winchester, le Dr. Barlow, & le Dr. Tully; dont les deux derniers „ *tinrent des pieces zélés „ à s'oppoſer à la méthode pacifique de conciliter les différens. „ Suſſemes ſur les moyens de parvenir au Salut, par leur ex„ trême attachement à de certains Principes, dont ils étoient „ imbus, & à des termes Scholaſtiques, inconnus & à l'Ecri„ ture & à l'Antiquité. Cependant quoique la premiére (le* Docteur Barlow) *fit publiquement des Legons de Théolo„ gie, & que le ſecond ſe fit une affaire de l'attaquer par é„ crit; elle ne laiſſa pas de faire ſon chemin malgrez les con„ tradictions, & de gagner de plus en plus du terrein, par„ ce que cela la fit connoître & lire davantage.*" Mr. Nelſon nous apprend enſuite (32), „ *qu'on dit* que le Doc„ teur Barlow *traita Mr. Bull très durement dans ſes Le„ cons, & lui donna même des noms injurieux*;" de quoi le dernier fut inſtruit par une Lettre de ſon ami Mr. Tho-

(26) P. 56. 57.
(27) P. 58. 60.
(28) P. 62. 64.
(29) P. 90. 91.
(30) Voyez *the Life of Dr. George Bull late Lord Biſhop of S. David's*, by Rob. Nelſon Elq. p. 91. 2. Ed. Londres 1714.
(31) Ibid. p. 102.
(32) Ibid. p. 211.

mas

me. Il avoit auſſi beaucoup d'éloignement pour la nouvelle Philoſophie [F]. En 1671, il écrivit une ſavante Diſſertation ſur l'affaire de Mr. Cottington, touchant la validité ou la nullité de ſon mariage avec une femme dont le premier mari vivoit encore [G]. Le Docteur Guillaume Fuller Evêque de Lincoln etant mort le 22 d'Avril 1675, le Docteur Barlow fut préſenté au Roi & obtint cet Eveché par le crédit des deux Secrétaires d'Etat, Henri Coventry, & le Chevalier Joſeph Williamſon, qui avoient été dans ſon Collège, & par celui de pluſieurs autres perſonnes de qualité; & il ſut ſacré Evêque le 27 de Juin ſuivant (*b*). Mr. Wood nous apprend que l'Archevêque Sheldon traverſa ſon avance-

(*b*) Id. ibid. col. 676. & 1161.

mas, alors Chapelain de *Chriſt-Church*, qui aſſiſta à ces Leçons, & qui nota tout ce qui regardoit ſon Ami. Mr. Paul en étant été informé ſe rendit à Oxford, & alla avec Mr. Thomas rendre viſite au Profeſſeur, auquel il ſe plaignit des duretés qu'il avoit dites contre lui, lui offrant de ſe juſtifier des imputations qu'il lui faiſoit, par une Diſpute publique; mais cette offre ne fut pas acceptée, ce qui ne parut pas équitable à Mr. Bull & à ſon Ami. „ *Mr. Bull ne ſouhaitoit autre choſe*, dit Mr. Nelſon, *que „ de ſe juſtifier publiquement par le moyen d'une Diſpute; „ mais le Profeſſeur eut aſſez de prudence pour ne pas y conſentir, ignorant quelles conſequences cela pourroit avoir. „ Il l'accepta donc du mieux qu'il put à Mr. Bull, tâchant „ d'éviter d'avouer le fait, juſqu'à ce que Mr. Thomas le „ lui reprocha en face, offrant de produire les Notes qu'il „ en avoit faites, ce qui ſerma la bouche au Profeſſeur; & „ ils ſe retirerent dans une Mr. Bull etoit d'autre ſatisfaction, „ que celle de voir que celui qui avoit été ſi hardi à le diffa- „ mer dans ſon abſence, n'oſoit ſoutenir en ſa préſence ce qu'il „ avoit avancé.*

[F] *Il avoit auſſi beaucoup d'éloignement pour la nouvelle Philoſophie.*] Il dit à ſon Ami le Chevalier J. B. dans une ſeconde Lettre (33), qu'il lui écrivit après avoir reçu celle qu'un Diſcours fait en préſence de la Société Royale le 26 de Novembre 1674: „ qu'il y avoit longtems „ qu'il voyoit avec beaucoup de chagrin, que les Proteſtans, même les Eccléſiaſtiques & les Evêques, „ approuvoient & travailloient à établir ce qu'ils appellent à tort la *nouvelle Philoſophie*; enſorte que les „ Univerſités commençoient à en être infectées, ſans „ en examiner ni la ſource ni les conſéquences, & ſans faire réflexion que par là ils tendoient infiniment à l'union de „ Rome, & à la ruine de la Religion Proteſtante. Car „ il eſt certain que cette *nouvelle Philoſophie*, ainſi qu'elle „ la nomment, doit ſa naiſſance à l'Egliſe Romaine, & „ ſes progrès à ſes artifices, & ceux qui ont fait naître, „ maintiennent toutes ſes ſuperſtitions (34)." Il dit enſuite que pendant qu'il étoit Bibliothécaire, voyant que les Jéſuites & tous les Papiſtes exaltoient leur *nouvelle Philoſophie*, il s'étoit informé par le moyen de ſes Amis à Paris, à Veniſe, à Florence, à Rome, à Alcala de Hénarès & ſi les Jéſuites enſeignoient dans leurs Colléges cette nouvelle Philoſophie à leurs Etudians, ou s'ils les formoient toujours à la manière exacte d'argumenter d'Ariſtote; & qu'on lui avoit répondu, que perſonne n'étoit plus ſoigneux qu'eux de tenir leurs Diſciples attachés à l'ancienne méthode de diſputer. „ *Car ils ſavent très bien*, continue-t-il, „ *que tous leurs Théologiens, leurs Caſuiſtes & „ leurs Controverſiſtes, ont tellement uſité la Philoſophie „ d'Ariſtote avec leur Théologie, que quiconque n'entend „ point les Principes de l'Ariſtote, & ne ſait pas l'uſage de „ la manière de s'en ſervir dans les Diſputes de l'Ecole & „ dans les Controverſes ſur la Religion, ne peut jamais ra- „ ſonnablement ni défendre ni attaquer aucune propoſition con- „ troverſée dans la Religion Romaine, ni la réfuter dans la „ Réformée. Si donc, pendant qu'ils ſe tiennent rigoureu- „ ſement à l'ancienne méthode de diſputer, fondée ſur les an- „ ciens Principes reçus, ils peuvent nous perſuader de ſer- „ vir notre tems à nous occuper de vaines imaginations, & „ d'Expériences mal conſidérées, & ſujettes à l'erreur, à „ l'égard de l'ancienne Philoſophie & de la Théologie Scholaſ- „ tique, ils ne pourront que nous donner bien de la peine dans „ les diſputes de Théologie: c'eſt comme ſi l'appellois un hom- „ me en duel, & qu'ayant fait le champ de bataille ſe plût „ lui perſuader de ſe ſervir de ſon épée, au lieu de celle qu'il „ ſervit; certainement je ne pourois qu'avoir l'avantage ſur „ lui.*" Le Dr. Barlow linit par ces paroles: „ La connoiſſance des Principes de l'ancienne Philoſophie & de „ la Théologie Scholaſtique, eſt ſi néceſſaire pour défen- „ dre bien quelque qu'elles que ce ſoit contre Rome, „ que quiconque ne l'a point, ſe met hors d'état de dé- „ fenſe & trahit la vérité; & c'eſt ce ne qui s'eſt malheu- „ reuſement que trop vérifié par l'exemple de pluſieurs „ de nos derniers Ecrivains." On voit la grande eſtime qu'il faiſoit de la Logique de l'Ecole, dans une Lettre à un de ſes Amis, qui lui avoit demandé, *en quoi Mr. Chillingworth excelloit particuliérement par deſſus les autres Ecrivains.* Il lui répond (35), qu'il excelloit par ſa Logique exquiſe. *Il la ſavoit avec foin, trouvant qu'elle eſt d'un grand uſage, principalement dans les Controverſes.* Mais ce Grand-Homme jugeoit bien différemment de la Théologie Scholaſtique. Le Jéſuite Knot avoit dit (36): „ *Que la „ Science des Théologiens Proteſtans ſe reduiſant à quelques „ talens ſuperficiels pour la Prédication, pour les Langues, „ ou pour l'Elocution; & que n'aiant aucune connoiſſance ap- „ profondie de la Philoſophie, ſur-tout de la Metaphyſique, „ bien moins de cette Méthode ſolide, utile, ſubtile & abré- „ gée, qu'on appelle* Théologie Scholaſtique; *lorſqu'ils ſe „ trouvent preſſés par les Sectaires, ils ſont hors d'état de „ répondre à leurs difficultés, & ſont ou confondus & pris „ eux-mêmes, comme je ſai que cela arrive aſſez ſouvent, ou „ donnent occaſion aux Sociniens de s'affermir dans leurs Er- „ reurs, & à d'autres de s'y laiſſer engager. Le Diable „ ne s'eſt pas moins propoſé que la ruine entiere de la Foi & „ de la Religion, quand il a excité les Heretiques à ſe mo- „ quer de la Théologie Scholaſtique, & à donner le nom de „ Sots à ceux qui la profeſſent.*" Voici ce que répond Mr. Chillingworth (37). „ *Leur Science*, dites-vous, *je ré- „ duit à quelques talens ſuperficiels pour la Prédication, pour „ les Langues, & l'Elocution; & ils n'ont aucune connoiſ- „ ſance approfondie de la Philoſophie, ſur-tout de la Meta- „ phyſique, bien moins de cette Méthode ſolide, utile, ſub- „ tile, & (o rem ridiculam, Cato, & jocoſam!) abré- „ gée de la Théologie Scholaſtique.* Mais vous avez fait voir par-là que vous êtes animé d'un véritable eſprit de calomnie: car prenant avantage de ce en quoi l'Envie „ elle-même n'oſe diſconvenir qu'ils ne ſe diſtinguent, & „ qui demande des connoiſſances ſolides, vous les abaiſſez comme ignorant toute autre choſe, ou entreprenant parce qu'ils ne diſputent pas éternellement ſur des queſtions auſſi importantes que celles-ci: *Utrum chimæra bombinans in vacuo, poſſit comedere ſecundas intentiones?* Si un million d'anges ne pourroit pas tenir ſur la pointe d'une aiguille? Parce qu'ils ne ſe rempliſſent pas la tête de choſes qui ne ſignifient rien, à la ruine entière de la Raiſon & du Bon-ſens; & qu'ils ne paiſent pas toute leur vie à des bagatelles, ſemblables à des toiles d'araignées, & qui ne peuvent contenter leur âme. C'eſt pour cela qu'ils n'ont pas une plus profonde connoiſſance de la Science Acroamatique? mais j'ai fait trop d'honneur à cette calomnie, que d'en parler.

[G] *Une ſavante Diſſertation ſur l'affaire de Mr. Cottington, touchant la validité ou la nullité de ſon mariage avec une femme dont le premier mari vivoit encore.*] Voici le cas dont il s'agiſſoit (38). *Galline* épouſe *Patrimonial* en 1663: elle demeure & habite avec lui pendant un an & demi, & en a même une fille: pendant tout ce tems-là elle lui rend ſans contrainte tous les devoirs qu'une femme doit à ſon mari, ſans jamais proteſter ou ſe plaindre que le mariage foit *nul ou illégitime*, pour avoir été contracté par violence & par contrainte, & non de ſon libre conſentement: elle n'abandonne point à ſa fantaiſie ni à celle de lui, lorſque ſe croiſant en lieu de ſureté, elle auroit pu faire une pareille proteſtation & pourſuivre la ſéparation. Mais gré cela, en 1666 l'Archevêque de Turin donne une Sentence, par laquelle il déclare ce mariage nul, à cauſe qu'il a été fait par violence & par crainte, & que le père de Galline l'a forcée: par conſéquent le conſentement qu'elle y a donné a été involontaire (du moins on le ſuppoſe) & contraire à la nature du conſentement requis dans le Mariage; qui doit, ſelon le Droit Naturel, être libre & volontaire, ſans quoi il n'oblige point. En 1672 elle épouſe Mr. Cottington (du vivant de ſon prémier mari, qui vit même encore), & elle ſoutient devant le Tribunal Civil & devant la Cour des Arches, qu'il eſt ſon mari. La Cour déclare par Sentence, que Mr. Cottington & Galline ſont légitimement *Mari & Femme*, ſans avoir égard à la Sentence de l'Archevêque de Turin, & ſans examiner ſi elle étoit valide ou non, & leur ordonne en conſéquence d'habiter enſemble. On demande, ſi Mr. Cottington peut reconnoître & conſiderer pour ſa femme légitime, & en agir avec elle comme telle, ſans crime? Notre Prélat examine la choſe d'une manière auſſi exacte que pleine de ſavoir, après avoir fait auparavant les conſidérations ſuivantes. 1. Que c'eſt une choſe certaine & reconnue, que l'engagement du Mariage n'eſt fondé ſur aucune Loi poſitive des Hommes, mais ſur la Loi de Dieu & ſur celle de la Nature. 2. Que de-là vient que cet Engagement, tandis que les Parties contractantes ſont en vie, eſt innuable, & indiſſoluble. 3. Que de-là il s'enſuit évidemment, que l'engagement de *Galline* & de *Patrimonial* étoit originairement un Mariage valide & légitime, il demeure tel, & les ſie toujours. 4. Que ſi cela eſt, ſon Mariage avec Mr. Cottington eſt entièrement invalide & nul. Il paſſe enſuite à l'examen de la queſtion de l'invalidité & de la Nullité du Mariage de *Galline* & de *Patrimonial*, qui ſemble n'être fondée que ſur l'autorité & la Sentence de l'Archevêque de Turin, qui l'a déclaré Nul, & ſur la raiſon que le conſentement de *Galline* aiant été donné par violence & par crainte, eſt involontaire. Ces *Moyens* lui paroiſſent inſuffiſans, & il conclud ſur ce fondement, que le dernier Mariage eſt illégitime & nul. On nous apprend dans la Préface des *Divers & importans Cas de Conſcience* de notre Auteur, que Mr. Cottington s'adreſſa lui-même au Dr. Barlow, & que Mr. Brent en fit autant de la part du Comte de Danby, pour ſavoir ſon ſentiment; & que ſa Déciſion peut être d'un grand uſage, le Cas n'aiant jamais été ſi bien éclairci auparavant. Davila rapporte dans le cinquième Livre de ſon *Hiſtoire des Guerres Civiles de France*, que quoique le Roi Henri IV eût épouſé à l'Egliſe de Notre-Dame la Reine Marguerite, que le Cardinal

(11) Voyez *Gualter Remani* p. 157. & ſuiv.

(14) Voy. *Juramentum Pontificis Pii*, quo tous les Eccleſiaſtiques Romains doivent prêter, & *Concil. Trident. Seſſ. 24. De Reformat. in cap.* 2. 12.

(33) *Genuine Remains* p. 298.

(34) *A Diſcourſe to be obſerved by N. N. if he mean to proceede in anſwering the Booke intitled*, Mercy and Truth; or Charity maintained by Catholicks, p. 19. 20. in-8. 1666.

(36) Voyez *Several miſcellaneous and weighty Caſes of Conſcience &c. in Mr. Cottington's Caſe* p. 1. & ſuiv. London 1672. in-8.

L de

(i) Idem col. 476.

vancement (*i*). Il ne réſida jamais à Lincoln, ni ne fit la Viſite de ſon Diocéſe en perſonne: nous parlerons ci-deſſous des raiſons qu'il en donnoit [*H*]. Lorſque la Conſpiration Papiſte eut été découverte au mois de Septembre 1678, il publia divers Traités contre la Religion Romaine [*I*], dans leſquels règne une grande érudition, & une profonde connoiſſance de la Théologie Polémique. Il ſe diſtingua auſſi dans la Chambre Haute par ſon zèle contre le Papiſme. Mr. Burnet nous apprend dans

(k) T. II. p. 121. in 8. 1725.

ſes *Mémoires de la Grande-Bretagne* (*k*), que pendant que l'on recevoit les dépoſitions, & que l'on ſe préparoit à l'inſtruction du Procès des Priſonniers d'Etat, on porta dans la Chambre Haute le Projet d'Acte, où l'on requéroit de tous les Membres du Parlement, & de toutes les Perſonnes qui ſervoient le Souverain, ou qui venoient à la Cour, d'abjurer formellement le Papiſme, & particuliérement le Dogme de la Tranſubſtantiation, en déclarant auſſi que le Culte que l'Egliſe Romaine rend à la Vierge & aux Saints eſt idolâtre. La Loi paſſa ſans difficulté dans la Chambre des Communes; mais dans la Chambre Haute le Docteur Pierre Gunning, Evêque d'Ely, ſoutint que l'Egliſe Romaine n'eſt point coupable d'idolatrie: le Docteur Barlow répondit à ſes Argumens, & les Seigneurs ſe rendirent aux raiſons de ce dernier, & l'Acte paſſa. A cette occaſion Mr. Wood accuſe (*l*) notre Evêque d'inconſtance dans ſa conduite, & il nous dit, *que quoiqu'il eût paru être ami des Papiſtes, il agit en violent ennemi & contre eux & contre le Duc d'Yorck*: mais que lorſque le Duc eut été proclamé Roi, il ſaiſit toutes les occaſions d'exprimer ſon attachement pour lui, & qu'entre autres on dit qu'il écrivit en faveur de l'obligation de lire la Déclaration pour la Liberté de Conſcience [*K*]. Quoi qu'il en ſoit, après

(l) Col. 877.

de Bourbon eût fait la Cérémonie en préſence de toute la Cour, & que le Roi Charles IX frére de cette Princeſſe fût l'auteur de ce mariage, le Cardinal de Joyeuſe Nonce du Pape & l'Archevêque d'Arles, Légats du Pontife, déclarérent cependant malgré une longue cohabitation, le mariage nul, *propter vim & metum*, la Reine Marguerite alléguant que ſon frére l'avoit forcée; & la même Sentence accordoit au Roi & à la Reine la liberté de ſe marier à qui bon leur ſembleroit. Le Roi épouſa enſuite Marie de Medicis, & le Cardinal d'Oſſat juſtifia la validité de la Sentence de caſſation, quoiqu'il ne parût pas de raiſon viſible. Le Chevalier Pierre Fett, dans la Préface des *Genuine Remains*, prétend *que ne trouvant dans aucun Caſuiſte étranger un cas de Conſcience diſcuté avec une ſi grande érudition, que l'eſt celui du mariage de Mr. Cottington dans ce Traité du Docteur Barlow.* Nous avons dans ces *Remains* (39) une Lettre de cet Evêque, ſur le reſpect qu'un Papiſte doit aux Sentences portées par les Evêques Protеſtans: c'eſt une réponſe à un Ami de Mr. Cottington, qui l'avoit informé que la Cour des Arches étoit d'avis, qu'on ne pouvoit toucher à la Sentence de l'Archevêque de Turin, les Evêques Papiſtes & Protеſtans aiant coutume de reſpecter les Sentences les uns des autres.

(39) P. 216.

[*H*] *Nous parlerons ci-deſſous des raiſons qu'il en donnoit.*] Il dit à ſon Ami le Chevalier Pierre Fett dans une Lettre datée de Bugden du 26 de Janvier 1684, & qui eſt à la tête des *Genuine Remains* (40), que pour ce qui eſt d'aller à Lincoln, ſelon le conſeil du Marquis de Halifax, il ne manquera pas de le faire, auſſi-tôt qu'il le pourra; mais que pour le préſent, ſon âge & ſes infirmités ne lui permettent pas d'entreprendre un pareil voyage, y aiant treize ou quatorze mois qu'il n'eſt ſorti de chez lui. Il ajoute, qu'il a écrit au Garde du Sceau privé les raiſons qui l'empêchoient d'aller à Lincoln, qui étoient 1. Qu'il n'y avoit point de maiſon. 2. Que Bugden eſt au centre de ſon Diocéſe, & ſitué plus commodément pour expédier toutes les affaires. 3. Que l'Evêque Sanderſon a demeuré & eſt mort à Bugden; que l'Evêque Lancy y a demeuré auſſi, juſqu'au tems qu'il a paſſé à l'Evêché d'Ely; & que jamais on ne lui en a fait un crime, ni on ne s'en eſt plaint. 4. Que pour que ceux de Lincoln ne s'imaginent point qu'il n'eſt pas bien intentionné pour eux, ou qu'il les néglige, il leur a envoyé cent livres ſterling, cinquante pour l'Egliſe, & cinquante pour la Ville. Qu'outre cela il a donné à la Ville vingt livres ſterling, pour ſubvenir aux frais du renouvellement de leur Chartre, „ ce „ *qu'aucun de mes Predeceſſeurs*, dit-il, *n'a fait; & ce- „ pendant il faut que je ſois le ſeul acculé, & condamné par „ mes ennemis, ſans avoir été entendu. Ah! mon cher a- „ mi, ce n'eſt pas mon abſence de Lincoln, ni aucune baga- „ telle de cet ordre, qu'ils (les Papiſtes) me reprochent, ni „ qui leur fait de la peine; mais la vérité de la choſe qui les „ anime contre moi, & qui les porte à me calomnier, c'eſt „ qu'ils ſavent que je juis ennemi de Rome, & de leur Re- „ ligion pretendue Catholique; & je le ſerai, s'il plaît à „ Dieu, tant que je vivrai; hinc illæ lachrymæ. J'ai été fi- „ dèle à mon bon Roi, & attaché à mon Sainte Mère l'Egli- „ ſe d'Angleterre; & je leur ai rendu, pardonnez-moi l'af- „ ſurance avec laquelle je parle, des ſervices plus fidèles & „ plus eſſentiels, qu'aucun de mes ennemis n'a fait & ne „ pourra faire; & malgré toutes les traverſes je continue- „ rai, avec la bénédiction de Dieu, à leur en rendre. Je „ ne crains ni la colère de mes ennemis Papiſtes, ni le mal „ qu'ils peuvent me faire. Je ſers un Dieu tout-puiſſant & „ miſericordieux, qui, j'eſpère, me pourra mettre à couvert de „ leurs cruautés: que s'il ne le juge à propos, ils fau- „ ront que je n'adorerai jamais leurs abominables Idoles. Tu „ par devers moi quelque choſe que je publierai à l'occaſion, „ & qui les irritera plus que tout ce que j'ai fait juſqu'ici.*

(40) P. 235. & ſuiv.

[*I*] *Il publia divers Traités contre la Religion Romaine.*] 1. *Lettre à une Perſonne de qualité, où l'on prouve que le Papiſme, ou les Principes approuvés par l'Egliſe de Rome, ſont dangereux pour tout le monde, mais particuliérement pour les Rois Proteſtans & pour tous les Souverains, & qu'ils ſont incompatibles avec la fidélité due aux Puiſſances, ſelon la Loi Naturelle & ſelon l'Ecriture.* Mr. Wood nous apprend (41) que cet Ouvrage parut à Londres au mois de Décembre 1678. in-4. & qu'au mois d'Avril ſuivant il s'en fit une ſeconde Edition in-8. On le critiqua dans un Livre intitulé, *Compendium ou court Examen des Procedures tenues par rapport à la Conſpiration contre le Roi & le Gouvernement* &c. Londres in-4. 1679. Cette Pièce eſt de Roger Palmer, Comte de Caſtlemain. On répondit à cette Critique dans la Préface d'un *Mémoire pour les Proteſtans Anglois.* On attaqua auſſi l'Ouvrage de l'Evêque dans un Livre intitulé, *Quatre Lettres ſur différens Sujets, à des Perſonnes de qualité. La quatrième ſervant de Réponſe au Livre de Mylord Evêque de Lincoln, qui a pour titre*: Lettre où l'on prouve que le Papiſme &c. en 1686. in-8. L'Auteur eſt Pierre Walſh, Cordelier, Irlandois de nation. Robert Grove, Bachelier en Théologie, enſuite Evêque de Chicheſter, donna une Traduction Latine du Livre de notre Evêque, ſous le titre de *Papiſmus Regiæ Potеſtatis Everſor* &c. Londres 1681. in-8. II. *Lettre ſur l'Invocation des Saints & ſur l'Adoration de la Croix, écrite il y a dix ans à Jean Evelyn de Depsford, Ecuyer.* Londres 1679. in-4. Elle parut ſur la fin de Décembre 1678. Sur quoi Mr. Wood remarque (42) ſelon la Coutume, que les Catholiques-Romains *étant dans ce tems-là fort en peine à cauſe de la Conſpiration Papiſte, on fit imprimer cette Lettre pour augmenter leurs inquiétudes.* III. *La Conſpiration des Poudres, avec un Diſcours ſur la maniére dont elle s'eſt découverte, & une véritable Relation des Procédures contre ces déteſtables Conſpirateurs; où l'on trouve leurs Interrogatoires, leurs Procès & leurs Sentences; avec le Diſcours que le Roi Jaques fit à cette occaſion aux deux Chambres du Parlement. Seconde Edition, avec une Préface touchant cette horrible Conſpiration, par le très-Reverend Père en Dieu* Thomas, *Evêque de* Lincoln. On y a ajouté par voie d'Appendix, *divers Papiers & Lettres du Chevalier* Everard Digby, *qui regardent la Conſpiration des Poudres, & qui n'avoient jamais été imprimés.* Londres 1679. in-8. Extrait de la Préface de l'Evêque a été publié depuis dans les *Genuine Remains* (43). IV. Brutum Fulmen, ou la Bulle du Pape Pie V, portant ſentence de Condamnation, d'Excommunication & de Dépoſition contre la Reine Elizabeth, comme auſſi abſolution & diſpenſe du ſerment de fidélité pour les Sujets, avec défenſe très expreſſe ſous peine d'Anathème d'obéir à ſes ordres: accompagnée de Remarques.* Londres 1681. in-quarto. On avoit joint à ce Livre, dont il y a deux Editions, la Bulle du Pape Paul III contre Henri VIII. V. *Diſcours ſur les Loix Eccléſiaſtiques & Civiles faites contre les Hérétiques par les Papes, les Empereurs, & les Rois, par les Conciles Provinciaux & Généraux, & approuvées par l'Egliſe Romaine; où l'on fait voir, 1. Ce que des Sujets Proteſtans doivent s'attendre à ſouffrir ſous un Prince Papiſte, qui agit ſelon ces Loix. 2. Qu'il n'y a ni ſerment ni promeſſe d'un tel Prince, qui puiſſe leur être une ſûreté ſuffiſante, qu'il n'exécutera point ces Loix contre eux.* Londres 1682. in-4. Il y a à la tête une ample Préface contre la Perſécution, où l'on trouve auſſi des choſes favorables aux Non-Conformiſtes. Ce Diſcours & cette Préface ſont ſans nom: mais Mr. Wood nous apprend (44), que lorſque ces deux Pièces parurent au mois de Novembre 1681, la voix publique les donnoit conſtamment à l'Evêque Barlow.

(41) Col. 877.

(42) Col. 878.

(43) P. 188 & ſuiv.

(44) Col. 877.

[*K*] *Il ſaiſit toutes les occaſions d'exprimer ſon attachement pour lui, & l'on dit qu'il écrivit . . . en faveur de l'obligation de lire la Déclaration pour la Liberté de Conſcience.*] On trouve dans les *Genuine Remains* (45) une Lettre, où il rend compte de l'Adreſſe que lui & ſon Clergé préſentérent au Roi Jaques: il marque à ſon Ami, que pluſieurs de ſon Clergé avoient été ſollicités par des Lettres écrites de Londres, de ne point ſouſcrire à l'Adreſſe; & que lui-même en avoit reçu deux ou trois de perſonnes inconnues & anonymes, où l'on déclamoit fortement contre cette Adreſſe, & contre ceux qui la ſignoient, mais ſans alléguer rien *qui reſſemblât à une raiſon pour prouver que cette ſignature étoit ou illégitime, ou imprudente & peu convenable, ou les circonſtances du tems.* Il dit auſſi qu'il avoit appris depuis peu de Londres par une Perſonne de qualité, que l'Evêque de Lincoln avoit bien ſigné cette Adreſſe, mais que ſon Clergé avoit refuſé d'y ſouſcrire.

(45) P. 240. 241.

„ Ce

après la Révolution de 1688, il fe rangea fans peine à l'avis de ceux qui foutenoient que le Roi avoit abdiqué la Couronne, & il agit avec beaucoup de vigueur pour faire priver de leurs Bénéfices les Eccléſiaſtiques qui refuſoient de prêter les Sermens (*m*). Mr. de Rapin l'a critiqué auſſi très ſévérement pour avoir favoriſé cette Déclaration du Roi : car il nous dit (*n*), que s'il y eut des Non-Conformiſtes qui ſe crurent obligés à témoigner leur reconnoiſſance au Roi par des Adreſſes flatteuſes, il y eut auſſi des Evêques, *qui avec beaucoup moins de fondement engagérent leur Clergé à préſenter des remercimens au Roi, comme d'une faveur extraordinaire qu'il avoit faite à l'Egliſe Anglicane.* De ce nombre furent, *Crew* Evêque de Durham, BARLOW Evêque de Lincoln, *Cartwright* Evêque de Cheſter, *Wood* Evêque de Litchfield, & *Watſon* Evêque de S. David. Car pour ce qui eſt de *Parker* Evêque d'Oxford, il ne réuſſit pas autant qu'eux, n'aiant pu trouver dans tout ſon Diocéſe qu'un ſeul Eccléſiaſtique qui voulût ſigner une pareille Adreſſe. „ On peut aiſément s'imaginer, *dit Mr. de Rapin*, que ſi le Projet du Roi avoit réuſſi, ces Evêques n'auroient pas été des derniers à embraſſer le Papiſme." Mais quiconque fera réflexion ſur le zéle extraordinaire que le Docteur Barlow a fait voir pendant tout le cours de ſa vie contre le Papiſme, demandera des preuves plus ſolides de cette diſpoſition que Mr. de Rapin lui impute, que celle ſur laquelle cet Hiſtorien ſe fonde. En 1682 il écrivit une Lettre pour répondre à quelques queſtions touchant les Terres des Abbayes, & ſur les ſentimens de Calvin & de Luther par rapport à la punition des Hérétiques [*L*]. Vers le même tems il en écrivit une autre ſur cette queſtion : *Lequel des deux, du Turc ou du Pape, eſt le plus grand Antechriſt* [*M*] ? & en 1683, *Courte Rélation de ce qui s'eſt paſſé au ſujet des Images, miſes dans l'Egliſe Paroiſſiale de Moulton dans le Diocéſe & le Comté de Lincoln* [*N*]. La même année il écrivit ſur la queſtion du Pardon du Meurtre [*O*], & une *Lettre*

(*m*) Id. ibid.

(*n*) Liv. XIV. à l'an 1687.

en

„ *Ce qu'il y a pourtant de vrai*, ajoute-t-il, *c'eſt qu'outre moi-même & trois Archidiacres, il y a plus de ſix-cens Eccléſiaſtiques de mon Diocéſe, qui y ont actuellement ſouſcrit, & dont j'ai les ſignatures entre les mains. Ce dont je fais foi, c'eſt que la grimaçerie promiſe de Su. Jeſſe de protéger l'Egliſe d'Angleterre, telle qu'elle eſt établie par les Loix, eſt d'une nature (ſur-tout de la part d'un Prince Catholique-Romain) à mériter que nous lui témoignions nos plus refpectueux remercimens & notre plus vive reconnoiſſance, par une humble Adreſſe. Et je croirai que le refus opiniâtre de le remercier par une Adreſſe, ne le mette en quelque ſorte en droit de dire, qu'il n'a gueres de raiſon de protéger ceux qui refuſent de l'en remercier. Ce que je fai bien, c'eſt que c'eſt une Maxime, & qui eſt même raiſonnable, de votre Droit Canonique, que l'ingratitude abolit ce qui a été fait, propter ingratitudinem quod actum eſt revocatur* (46).

[*L*] *Sur les ſentimens de Calvin & de Luther par rapport à la punition des Hérétiques.*] Cette Lettre a été publiée dans les *Genuine Remains* (47). Il y remarque, que Calvin & le Sénat de Genéve firent mourir Servet qui étoit Arien; & que Beze a juſtifié cette exécution (48) dans ſon Traité *De Hæreticis à Magiſtratu puniendis*, où il cite *Melanchthon, Bullinger, Capiton*, & pluſieurs autres Proteſtans, qui font, à ce qu'il prétend, du même ſentiment. Mais l'Evêque obſerve que l'Egliſe d'Angleterre n'a jamais fait mourir de Papiſtes, quoiqu'Hérétiques & Idolâtres, & que cela a été publiquement juſtifié & prouvé dans un Livre intitulé, *Juſtitia Legum Anglicarum.* „ *Et quant à moi*, dit-il, *je ne voudrois pas punir aucun Hérétique de mort, à moins qu'il ne ſoigeât à l'Héréſie le Blaſphéme contre Dieu, ou le crime de Tradition envers le Roi, ou des crimes contraires à la Loi Naturelle, qui duſſent évidemment être punis par le Magiſtrat pour le maintien de la tranquillité & pour la ſureté de la Société Civile.*"

[*M*] *Il en écrivit une autre ſur cette queſtion, Lequel des deux, du Turc ou du Pape, eſt le plus grand Antechriſt ?*] Cette Lettre eſt datée de Bugden du 9 de Septembre 1682. Il y remarque 1. Qu'on convient que le Turc & le Pape ſont tous deux des Antechriſts : car dès le tems de S. Jean il y avoit (49), & il y a eu toujours depuis pluſieurs Antechriſts, c'eſt-à-dire d'impies Hérétiques, & des Apoſtats de la vérité de l'Evangile (50). Mais parmi ces Antechriſts, il y avoit un *Antechriſt principal*, l'*Antigneſte*, qui *devoit venir*, comme le dit S. Jean. Et certainement entre tous les autres, le *Turc* & le *Pape* ont les caractéres les plus diſtingués de l'Antechriſt. Le Pape l'emporte cependant, parce qu'il a de certaines marques caractériſtiques de la Bête, que le Turc n'a point, ni ne peut prétendre; car 1. Le Siége de l'Antechriſt doit être *la grande Cité, qui régne ſur les Rois de la Terre* (51); qui eſt ſans contredit la Ville de Rome, où le Pape réſide & tient ſon Siége. 2. Une autre marque de l'Antechriſt, c'eſt *qu'il s'élévera au-deſſus de tout ce qui s'appelle Dieu* &c. (52), au-deſſus de tous les Rois & Empereurs que l'Ecriture appelle *Dieux*. C'eſt ce que fait le Pape, qui s'arroge le Droit (& ſes Canoniſtes & ſes Conciles le lui attribuent) de dépoſer les Rois & de diſpoſer de leurs Royaumes. Au lieu que le Turc n'a jamais prétendu à un pareil Empire. 3. C'eſt encore un caractére de l'*Antechriſt*, ou de la *Proſtituée de Babylone*, comme S. Jean la nomme (53), *d'être enivrée du ſang des Saints*. Ce caractére ne convient point au Turc, qui laiſſe vivre les Chrétiens, pourvu qu'ils ſoient ſoumis & qu'ils payent les taxes, & qui ne les fait point mourir parce qu'ils ne ſont pas de ſa Religion. „ *Mais le Pape*, continue notre Auteur, *par-tout où il en a le pouvoir, ne laiſſe vivre perſonne, qui refuſe de ſe ſoumettre à lui, & d'embraſſer ſa Religion Romaine idolâtre. Tant de milliers, & même de centaines de milliers de perſonnes, que le Pape & ſes partiſans ont fait périr depuis ſix-cens ans pour cauſe de Religion, ſoit par une guerre ouverte, ſoit par l'Inquiſition, ou par d'autres voies, ſont d'évidentes preuves de cette vérité; entre autres le Maſſacre de la S. Barthelemi en France en 1572, & celui d'Irlande en 1640, en ſont des monumens auſſi frappans que terribles.*

[*N*] *Eu'écrivit, Courte Rélation de ce qui s'eſt paſſé au ſujet des Images.*] On nous apprend dans la Préface des *Divers & importans Cas de Conſcience* &c. qu'il compoſa cette Piéce, fur ce qu'il avoit été élu devant le Doyen des Arches, parce qu'il avoit permis que ces images euſſent été effacées ; mais que la lecture de cette Rélation fit ceſſer les pourſuites contre lui, qui avoient été entamées avec beaucoup de violence. Voici de quoi il s'agiſſoit. Quelques Paroiſſiens de Moulton, fous prétexte d'orner & d'embellir l'Egliſe, effacérent toutes les Sentences de l'Ecriture qui étoient ſur les murailles de l'Egliſe en dedans, & y fubſtituérent fans l'approbation, l'avis, ou le conſentement général de la Paroiſſe, les images de cinq ou ſix Apôtres; ce qui aiant choqué d'autres Paroiſſiens, qui au nombre de trente-ſept ſignérent une Proteſtation contre nouveauté, les prémiers obtinrent du Vice-Chancelier de Lincoln un ordre, qui aprouvoit & confirmoit ce qu'ils avoient fait, & qui les autoriſoit à mettre un plus grand nombre d'*Effigies*, c'étoit le nom qu'ils y donnoient. En vertu de cet ordre & de cette autoriſation, ils mirent les Images de *treize* Apôtres, y compriſe celle de S. Paul, ils placérent l'image de S. Pierre au-deſſus du Décalogue, celle de S. Paul au-deſſus de l'Euſſou du Roi, & le S. Eſprit en forme de Colombe au-deſſus d'eux ; & au-mépris de la Verſion de la Bible approuvée & autoriſée par l'Egliſe Anglicane, & conformément à la Verſion erronée & ridicule de la Vulgate (54), ils repréſentérent Moïſe avec des Cornes. Après avoir tout achevé, ils demandérent à l'Evêque ſon approbation : il la leur refuſa, & leur en donna pour raiſon, *qu'il ne vouloit ni ne pouvoit de droit* (de jure) *approuver ce qu'ils avoient fait ſans ordre & contre les Loix.* Le Chancelier annulla auſſi la permiſſion accordée par ſon Vice-Chancelier ; & ceux qui avoient mis les Images, ſans le conſentement de la Paroiſſe, en appellérent à la Cour des Arches. L'Evêque foutient (55), *que les Puiſſances Souveraines, qui commencent régulièrement la Réformation de l'Egliſe d'Angleterre, & qui la finirent pleinement, ont condamné non ſeulement d'une maniére expreſſe le Culte des Images, mais défendu* d'en avoir dans les Egliſes. Ce qui paroît, dit-il, par les Piéces auteuliques, publiées par ordre ſouverain dans ce deſſein ; pour ne rien dire de nos Ecrivains particuliers. Il obſerve auſſi (56), que l'Egliſe d'Angleterre *a condamné abſolument toutes les Images de la Trinité ou d'aucune des Perſonnes* (57), *comme entiérement illicites & d'ordonnance expreſſément dans l'Ecriture* (58); *& qu'on ne doit ſouffrir dans nos Temples, ni dans aucun Lieu conſacré au Culte Divin, des Images de notre adorable Sauveur* (59), *ni des Saints, ni des Martyrs. C'eſt-là*, dit-il, *la doctrine approuvée & reçue de l'Egliſe Anglicane.* Il finit en remarquant (60), *que ceux qui défendent & qui encouragent la pratique de mettre des Images dans les Egliſes, s'ils perſiſtent dans leur ſentiment, ſont, en vertu des Loix établies & encore en vigueur, excommuniés ipſo facto ; & que s'ils ſont Eccléſiaſtiques, qui aient des Bénéfices, ils en ſont privés de droit & doivent être dépoſés.*

[*O*] *Il écrivit ſur la queſtion du Pardon du Meurtre.*] Voici la queſtion : *S'il eſt permis au Roi d'accorder la grace à un homme atteint & convaincu de Meurtre, & légitimement condamné?* La Piéce eſt datée de Bugden du 20 de Janvier 1684. Elle ſe trouve parmi les *Divers & importans Cas de Conſcience*, dans la Préface deſquels on nous apprend, qu'elle fut écrite à l'occaſion de la mort du Chevalier Guillaume Eaſtcoure Bart, que Mr. de S. Jean (depuis Lord Batterſea) avoit tué. Le Docteur Barlow fait d'abord quelques Conſidérations, pour prouver que le Pouvoir des Rois d'Angleterre eſt *Monarchique*, *Souverain*, & *Abſolu*. Enſuite il tâche de faire voir, qu'il n'y a aucune Loi Divine qui défende aux Souverains d'accorder ſa grace à un homme légitimement condamné pour cauſe de meurtre. On a encore de lui une autre petite Piéce fur la même matiére (61), intitulée : *Le Cas du Meurtre, pour ſervir de réponſe à une Objection*, tirée de

(46) *Concilium Later. ſub Alexandro III. Anno* 1180. *de Pœnitentia ſimilis & illiciti Canon.* 2.

(47) P. 240-242.

(48) *Inter Opera* BEZE T. I. p. 85. Genéve 1582.

(49) 1 Jean II. 18.

(50) Là même vi. 19.

(51) Apocal. XVII. 18.

(52) Theſſal. II. 4.

(53) Apocal. XVII. 6.

L 2

Ge-

(54) Exod. XXXIV. 30. 35. il y a dans la Vulgate, *Facies Moſi cornuta.* Les plus habiles Interpretes de l'Egliſe Romaine, *Arias Montanus*, & *Pagnin*, en ont honte, & traduiſent conformément à la Verſion Angloiſe (& Françoiſe) *Reſplendebat aut prominebat facies Moſis.*

(55) P. 12. 13.

(56) P. 18. 19.

(57) Voyez la 2. Partie II. 3. Hémélie contre le danger de l'Idolatrie, dans le ſecond Livre des *Homélies* p. 40.

(58) Deut. IV. 12. 15. 16. 23. Eſaïe XL. 18. Rom. I. 22. 23.

(59) Voyez l'Homélie citée L. II. p. 42.

(60) P. 24.

(61) *Several miſcellaneous, and weighty Caſes of Conſcience* &c. & *Common Reſolutions* p. 374. &c.

en faveur de l'exécution des Loix contre les Non-Conformistes, pour appuyer celle qui avoit été dreſſée par les Juges de Paix du Comté de Bedford; elle eſt du 14 de Janvier 1684 [*P*]. Le Docteur Edmond Calamy, dans ſes *Mémoires de la Vie de Mr. Jean Howe* (o), la nomme *une Lettre aigre & violente*; & il nous apprend que Mr. Howe envoya à l'Evêque par la Poſte une Réponſe fort libre, qu'on trouve dans ces Mémoires. Barlow étoit zélé Calviniſte, très ſavant, & également verſé dans la Théologie & dans le Droit Civil & Canonique. Voici le Caractère qu'en donne dans ſes *Mémoires*, Arthur Comte d'Angleſey (*p*). „ Je ne penſe jamais à cet Evêque & à ſon incomparable ſavoir, tant dans la Théologie, „ que dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & dans les matières de Diſcipline, ſans lui appliquer en moi-même, „ ce que Cicéron donne de Craſſus, *Non unus e multis, ſed unus inter omnes prope ſingulares.*" Nous parlerons de ſes autres Ouvrages ci-deſſous [*Q*]. Il mourut à Bugden dans le Comté de

(o) P. 104. Londres 1724. in-8.

(p) Pag. 20. Londres 1693. in 8.

Genſ. IX. 6. *pour prouver que les Rois ne peuvent pardonner le Meurtre.*

[*P*] *Une Lettre en faveur de l'exécution des Loix contre les Non-Conformiſtes &c.*) On en trouve l'Extrait dans les *Genuine Remains* (65) & le Chevalier Pierre Peit remarque, *que tout ce qu'on put obtenir de notre Prelat modéré & tolerant, en faveur de l'Ordre ſevére des Juges*, ce fut de repréſenter à ſon Clergé dans cette Lettre, que c'eſt une vérité évidente, que tous les Sujets ſont obligés par la Loi indiſpenſable de la Nature & par la Parole de Dieu, d'obéir aux Puiſſances que Dieu a établies ſur eux, & plus particuliérement dans les choſes qui regardent les grands intérêts de la Gloire de Dieu, & du Salut de leurs ames. Que la Liturgie avoit été reçue depuis un grand nombre d'années par l'Egliſe Anglicane avec peu ou point d'oppoſition, qu'elle avoit été approuvée & louée par les plus ſavans & les plus pieux Théologiens Proteſtans étrangers, & tellement eſtimée par les illuſtres Martyrs Proteſtans ſous le régne de la Reine Marie, qu'une de leurs plus grandes plaintes étoit, qu'ils s'en voyoient privés. Que par conſéquent les Non-Conformiſtes, en la rejettant & en déſobéiſſant aux Loix, ſe rendoient évidemment coupables de Schiſme; & qu'il devenoit néceſſaire que les ſages Loix d'Angleterre fuſſent miſes en exécution pour le maintien de la tranquillité publique & de l'unité, & pour le bien des Non-Conformiſtes eux-mêmes, *pour empêcher du tout le ſchiſme*, & qu'il y avoit lieu d'eſpérer que leurs ſouffrances par l'exécution des Loix ſeviroient, avec la bénédiction de Dieu, à leur faire connoître leur devoir & à les y ramener. Que pour parvenir à cette fin ſalutaire, il donne au Clergé de ſon Diocéſe de publier l'Ordre ſus-mentionné le Dimanche après qu'il leur ſeroit parvenu, & de concourir ſoigneuſement à ſon exécution, ſelon les directions contenues dans l'Ordre même, & d'inſtruire le peuple, tant par des Sermons que par des Catéchiſmes, de ſon devoir envers Dieu & envers le Roi.

(61) P. 641.

[*Q*] *Nous parlerons de ſes autres Ouvrages ci-deſſous.*] I. Pictas in Patrem; *ou Larmes ſur la mort de ſon très-cher & bien-aimé Pére Richard Bernier*. Oxford 1636. in-4. Cette Pièce ſe trouvent joints des Vers ſur le même ſujet, de Meſſieurs Matthieu Wilkinſon, Thomas Tully, Lancelot Davies, & Thomas Smith, neveu du défunt, & Evêque de Carliſle; tous ces Meſſieurs étoient en ce tems-là Membres du Collége de la Reine (63). II. *Lettre à Mr. Jean Tombes, ou ſeveur de l'Anabaptiſme.* Mr. Wood nous apprend (64) qu'elle a été inſérée dans un des Livres de Mr. Tombes, mais qu'il ne l'a vue citée que dans un *Traité ſur le Baptême*, imprimé à Londres en 1674 in-8. ſeconde Edit. Chap. 7. p. 63., & dont Mr. Henri Danvers eſt l'Auteur. III. *Traité dans lequel on prouve que la véritable Regeneration ne conſiſte pas tant dans le degré de ſainteté, que dans la nature même de la choſe.* C'eſt le ſeizième & dernier Chapitre d'un Livre intitulé, *La Sincerité & l'Hypocriſie* &c. par Mr. Guillaume Shephard, Docteur en Théologie & Recteur d'Exeter-College à Oxford 1658. in-8. Mr. Wood dit (65) que ce Chapitre eſt ce qu'il y a de meilleur dans tout le Livre, y aiant de très bonnes citations, au-lieu que dans les autres Chapitres il n'y en a que peu ou point. Il nous apprend auſſi que Mr. Richard Baxter y a répondu par un Livre qu'il a pour titre: *De la Foi ſalutaire; où l'on prouve qu'elle eſt diſtinguée de la Foi ordinaire non ſeulement en degrés, mais auſſi ſpécifiquement: L'Accord de Richard Baxter avec le ſecond Adverſaire* (Thomas Barlow), *qui a fortement tems ſoutenu par une prétendue réfutation, qui ſe trouve à la fin du Livre de Mr. Shephard*, de la Sincérité & de l'Hypocriſie, Londres 1658 in-4, & publié au commencement d'Avril. IV. *Juſtification du Droit que les Evêques ont de juger en Parlement dans les Cauſes où il s'agit de la Vie* &c. Londres 1680, in-8. Ce Livre, où l'on voit que l'Auteur avoit une grande connoiſſance du Droit Coutumier, eſt une Réponſe à deux Pièces, qui venoient de paroître; l'une intitulée, *Lettre d'un Gentilhomme à un de ſes Amis*, où l'on prouve que les Evêques ne doivent pas être Juges en Parlement dans les Cauſes Capitales, par Denzill, Lord Holles, imprimée in-8. en 1679; l'autre aiant pour titre, *Diſcours ſur la Pairie & la Juriſdiction des Seigneurs Spirituels en Parlement* &c. Il n'y a pas de nom à la *Juſtification du Droit des Evêques* &c.; mais on l'a attribuée généralement à Barlow, quoique quelques-uns prétendent que c'eſt Mr. Thomas Turner de *Grey's-Inn*, qui en eſt l'Auteur (66). V. *Quelques Raiſons claires pourquoi un Proteſtant de l'Egliſe d'Angleterre ne doit pas embraſſer la Religion Romaine*, Londres 1688. en ſix feuilles & demie in-4. L'Examinateur, le Dr. Jean Battely, refuſa l'Approbation pour pluſieurs feuilles, qu'il fallut ſupprimer (67). VI. *Divers inſtructions Cas de Conſcience ſavamment & judicieuſement expliqués & décidés par le très Révérend Pére en Dieu, le Dr. Thomas Barlow, Evêque de Lincoln; ſavoir*, 1. *De la Tolérance des Non-Conformiſtes.* 2. *Du Pouvoir que le Roi a de pardonner le Meurtre.* 3. *Réponſe aux Objections tirées de Genéſ.* IX. 6. 4. *Du Divorce de Mr. Contington, avec les Avis du Docteur Aliefry, du Docteur Hall, du Chevalier Richard Lloyd, du Chevalier Richard Rainer, du Docteur Oldys, & de la Sorbonne, ſur le même ſujet.* 5. *De la Tolérance due aux Juifs.* 6. *Sur les Images dans les Egliſes.* 7. An Dominium fundatur in Gratia? *Avec deux pages omiſes dans le* Machiavel *Anglois*, & la *Critique de l'Evêque*, Londres 1692. in 8. Mr. Wood nous apprend (68), que le Chancelier Pierre Pett publia cet Ouvrage à l'inſu des Chapelains Domeſtiques de l'Evêque, Mrs. Guillaume Offley & Henri Brougham, qui avoient tous les Manuſcrits originaux. Cependant on dit dans *l'Acteriſſement du Valtraire au Lecteur*, que tous ces Traités ont été imprimés ſur des Originaux de la propre main de l'Auteur, & „ que quoiqu'il les eût donnés à ſes Amis, d'abord „ après qu'il les eut écrits, le tems qu'il n'y en eût „ quelques-uns qui miſſent obſtacle à ſon avancement „ dans l'Egliſe, les avoit empêchés de les publier. Quoique nous devions rendre à ce Prélat la juſtice de dire, „ qu'il n'avoit aucun égard à cela, & qu'il s'embarraſſoit „ ſi peu de l'événement des choſes qu'il croyoit être obligé de faire pour le bien de la Religion, qu'on lui a ſouvent ouï dire par occaſion, & avancer comme une eſpéce de Principe: *Quicunque penſe faire autre choſe par la Religion, que de ſauver ſon ame, ſe trouvera trompé à la fin.*" Nous remarquerons que la Piéce en faveur *de la Tolérance des Juifs*, fut compoſée à la prière d'une Perſonne de qualité, dans le tems que les Juifs ſolliciteient auprés de Cromwell leur établiſſement en Angleterre. Il remarque (69) que de ce qu'il a dit, il croit „ *qu'il refuſera du moins en partie*, que la *Tolérance pour les Juifs ſoit en Angleterre, ſoit dans les autres Etats Chrétiens, n'eſt pas en elle-même illicite, ſoit par raiſon d'évidence, ſoit de préjudice, ſoit de ſcandale*, en donne inhonnêtes, incommodi aut ſcandali; *mais que comme on les a tolérés* de fait *dans les Etats Chrétiens, on peut encore „ les tolérer de droit.*" Mais il ajoute (70), que pour ce qui eſt des conditions de leur rétabliſſement, & des heures qu'on doit leur preſcrire, „ *on doit prendre toutes les précautions que la Prudence Chrétienne demande, de peur „ qu'en voulant leur bien, nous ne nous faſſions tort à nous-mêmes; car s'il y a un défaut de charité & même de l'inhumanité à leur refuſer toute liberté de commercer avec „ nous, il y auroit de l'imprudence & de la faiſe à leur accorder trop.*" Sa Lettre ſur *Machiavel* eſt datée d'Oxford l'onziéme de Mai 1676. Il y remarque, qu'à la fin de la Traduction Angloiſe des Oeuvres de Machiavel, publiée en 1675, il y a une Lettre de cet Auteur, qui contient *une Défenſe de ſes Ouvrages*; & que dans cette Lettre il tâche 1. De relever la *Démocratie*, comme la meilleure forme de Gouvernement, & de décrier la *Monarchie*. 2. De rendre non ſeulement le Clergé Romain, mais tous les Eccléſiaſtiques en général, odieux, comme des gens, *qui bien loin d'être Saints, n'ont aucun ſentiment d'exactitude & d'humanité. „ Il nous paroît*, continue l'Evêque, *d'une exécrable & mauvaiſe qualité ſuſperable de la Prijonnerie des Prêtres* *, *& de la conjuration ou de l'enchantement de leur Ordination de nouvelle invention; & il voudroit qu'on les exterminât tous, ſans qu'il en reſtât ni ombre ni trace* &c. Quand on l'imprima (par l'autorité & l'avis de qui, c'eſt ce que j'ignore) on omit un morceau conſidérable (toute une feuille in-folio) que j'ai en manuſcrit, & dont je vous envoie une Copie ci-jointe. Le but de ce morceau ſupprimé eſt de *Cas rapprochés, ce qui n'eſt pas Rebellion*, du moins à ce qu'il prétend; & ſelon ſes Principes, il n'y a point eu de Rebellion „ en Angleterre, depuis quarante ans." VII. *The Genuine Remains* (les dernières Oeuvres) *du ſavant Prélat le Docteur Thomas Barlow, Evêque de Lincoln, contenant divers Diſcours de Théologie, de Philoſophie, d'Hiſtoire &c. En diverſes Lettres à des Perſonnes de mérite & de qualité. A quoi l'on a ajouté l'Explication de divers points difficiles; comme auſſi des Directions à un jeune Théologien, ſur la méthode qu'il doit ſuivre, & ſur le choix des Livres &c. Avec divers autres ſujets. Le tout publié ſur les Originaux de l'Auteur.* Londres 1693, in-octavo. Cet Ouvrage fut publié par le Chevalier Pierre Pett, qui y a mis à la tête une *Préface au Lecteur*, dans laquelle il rend compte des *Directions à un jeune Théologien* &c. & il dit, que pour ce qui eſt des autres Ouvrages, qui ſont à la ſuite, écrits en forme de Lettres à différentes perſonnes, il en a vu les Originaux, & qu'il y en a pluſieurs qui lui ont été écrits à lui-même. „ *Elles contiennent*, dit-il, *un grand nom-*

(65) Wood col. 877.

(64) Col. 879.

(65) Ibid.

(66) Wood col. 874.

(67) Ibid.

(68) Ibid.

(69) P. 61. 62.

(70) P. 66.

* Prieſt-Craft.

„ *bre*

de Huntingdon le 8 d'Octobre 1691, dans sa quatre-vingt-cinquième année; & fut enterré l'onzième du même mois dans le Chœur de l'Eglise du Lieu, proche du Docteur Sanderson, autrefois Evêque de Lincoln, & selon ses desirs dans le Tombeau du Docteur Guillaume Barlow, qui avoit aussi occupé le même Siége; à la mémoire duquel, aussi-bien qu'à la sienne, on érigea un Monument avec une Inscription [*A*], qu'il composa lui-même peu de jours avant sa mort. Il donna à la Bibliothèque Bodléienne tous les Livres de la sienne, qui ne se trouvoient point dans la première dans le tems qu'il mourut, & légua le reste de sa Bibliothèque au Collège de la Reine; & en 1694 la Communauté fit bâtir à grands frais une belle Salle, pour les placer. Il laissa ses Papiers à ses deux Chapelains domestiques Messieurs Guillaume Offley & Henri Brougham, Prébendiers de Lincoln, avec prière expresse de ne faire imprimer aucun de ses Ecrits après sa mort (*q*).

(*q*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 879.

„ *bre de sujets de Discipline, d'Histoire, & de Théologie; elles sont instructives pour les Théologiens, les Jurisconsul-* „ *tes & les Historiens; & en quoi l'Auteur a fait voir qu'il* „ *possédoit parfaitement ces Sciences, c'est qu'il en a recom-* „ *mandé l'etude aux jeunes Théologiens. J'ai cru que ce se-* „ *roit faire tort au Public & à la mémoire de ce savant Prê-* „ *lat, que d'envoyer dans l'oubli des Pièces si dignes d'elo-* „ *ge, & qui lui font tant d'honneur.*" Mais la publication de ce Recueil déplut fort à Mr. Guillaume Offley un des Chapelains de l'Evêque, qui publia à Oxford en 1699 in-quarto, le Manuscrit même de ce Prélat, *De Studio Theologico*, ou *Directions pour l'Etude de la Théologie*. Dans l'Epître Dédicatoire à Jaques Evêque de Lincoln, l'Editeur dit, que la mémoire de l'Evêque a souffert „ de la part de deux faiseurs de Recueils (71), qui ont fait „ imprimer un Livre supposé (72) sous le nom respectable „ de ce Prélat. Puis donc, dit-il, que ni la Religion ni la „ reconnoissance n'ont pu les empêcher de deshonorer le „ nom de leur Bienfaiteur après sa mort en publiant plu- „ sieurs petits Traités, les Légataires de l'Evêque Barlow, auxquels il a laissé le nom de tous les Manuscrits „ originaux, sont obligés de décompter le Public, & „ d'arrêter le cours de ces démarches mercénaires, en exposant les défauts des Pièces qu'on a mises au jour d'une maniere subreptice. Et je me flatte que ces *Réflexions*, dressées & publiées en 1693 par mon Collègue „ feu Mr. Henri Brougham & moi, serviront à faire rendre justice à la mémoire de notre respectable Maître, „ & à nous décharger de tout soupçon d'avoir eu part à „ une aussi lâche action, que celle *de vendre pour les im-* „ *primer* divers Papiers particuliers, sous le titre spécieux „ *de Genuine Remains du savant Prélat le Docteur Thomas* „ *Barlow.*" Mr. Offley dit aussi dans cette *Preface*, que „ *si la Methode d'etudier la Théologie n'avoit pas été im-* „ *primée & fournée parmi d'autres Papiers, qui ont grossi* „ *tellement le prix du Livre* * *que peu de gens ont voulu l'acheter, on eût pu le laisser passer sans critique, ou l'utilité d'un pareil Traité, en quelque endroit qu'il* „ *se trouve. Mais sachant bien, que plusieurs Exemplaires de cette Méthode ont été répandus hors du Royaume,* „ *& que plusieurs choses déja faussement imprimées sont tort* „ *à l'Eglise Anglicane, & diminuent la réputation de ce* „ *Grand Homme, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de pu-* „ *blier ces Directions sur le Manuscrit original, que les Ec-* „ *diteurs mercénaires n'ont jamais vu, & sans ce faire tort* „ *de Lettres, qui ne sont d'aucune utilité, & qui ne ser-* „ *vent qu'à exposer les secrets d'un commerce particulier & privé* „ *précipité.*"

(71) Le Chevalier P. P. S. W.

(72) *Genuine Remains* &c.

* Six chelins & demi.

[*A*] *Avec une Inscription.*] La voici. *Excutiæ* THOMÆ BARLOW. *S. T. P. Collegii Reginensis Oxoniensis Præpositi, Prætebibliothecarii Bodleiani, Archidiaconi Dorcestriæ, post Dom. Margareta Comitissa Richmondiæ S. Theol. Professoris, Episcopi (licet indigni) Lincolniensis, in ipsa Iætæ Resurrectionis, Epitaphium hoc moriens composuit, tumulum Reverend. Præsidesque suis* GULIELMI BARLOW *rabie fanatica tristitum sumptibus propriis exstruxit. Obiit 8 die Octobris* 1691, *anno ætatis suæ* 85. Ce qui signifie: *Ici repose la Dépouille mortelle de* THOMAS BARLOW, *Docteur en Théologie, Principal du Collège de la Reine à Oxford, Premier Garde de la Bibliothèque Bodléienne, Professeur en Théologie de la Chaire de Marguerite Comtesse de Richemond, &, quoiqu'indigne, Evêque de Lincoln. Plein de l'espérance d'une bienheureuse Résurrection, il a composé lui-même cette Epitaphe avant que de mourir, & rétabli à ses dépens le Tombeau de son très Révérend prédecesseur* GUILLAUME BARLOW. *Presque entièrement ruiné par la fureur des Fanatiques. Il est décédé le huitième du mois d'Octobre de l'an* 1691, *dans sa quatre-vingt-cinquième année.*

BARNARD ou BERNARD (JEAN), fils de Jean Barnard, naquit à Castor dans la Province de Lincoln. Il fit ses premières études dans l'Ecole du Lieu de sa naissance, & alla ensuite à Cambridge, où il entra dans le Collège de la Reine. Le Parlement aiant établi des Visiteurs de l'Université d'Oxford fur la fin de l'année 1647, Barnard se transporta dans cette Ville, espérant d'obtenir d'eux quelque avancement (*a*). Il fut créé Bachelier-ès-Arts le 15 d'Avril 1648 (*b*); & le 29 du mois de Septembre de la même année il fut fait, par ordre des Visiteurs, Membre du Collège de Lincoln (*c*). Le 20 de Février 1650, il prit le degré de Maitre-ès-Arts; & devint vers ce tems-là Prédicateur dans Oxford & aux environs. Il épousa ensuite la fille du Docteur Pierre Heylin, qui demeuroit en ce tems-là à Abingdon; & devint Recteur de Waddington proche de Lincoln, dont il sollicita le Droit de Patronage pour toujours, & le posséda pendant quelque tems, avec le Benéfice simple de Gidney dans la meme Province. Après la Révolution il se conforma à l'Eglise Anglicane, & conserva non seulement sa Cure de Waddington, mais obtint la place de Prébendier d'Afgarby dans l'Eglise de Lincoln (*d*). Le 6 de Juillet 1669, il fut reçu Bachelier & Docteur en Théologie (*e*). Il a composé divers Ouvrages [*A*]. Aiant entrepris le Voyage de Spa, il mourut à Newark le 17 d'Août 1683, & fut enterré dans le Chœur de son Eglise de Waddington (*f*).

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 716. 717. Londres 1721.

(*b*) Id. ibid. & *Fasti O. xon.* col. 63.

(*c*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

(*d*) Id. ibid.

(*e*) Idem *Fasti Oxon.* col. 171. 176.

(*f*) Idem *Ath. Oxon.* ubi supra.

[*A*] *Il a composé divers Ouvrages.*] I. Censura Cleri, *Censure des Ministres scandaleux, indignes d'être rétablis dans leurs Bénéfices, par rapport à la prudence, à la pieté, & à la bonne renommée.* Londres 1660, en trois feuilles in-quarto. Cette Pièce parut fur la fin de l'année 1659, ou au commencement de 1660, pour empêcher le rétablissement de ceux qui avoient été privés de leurs Bénéfices en 1654, 1655 &c. Son nom n'eſt point à cette Brochure, & quand il eut vu le tour qu'avoient pris les affaires, il ne chercha point à faire connoître qu'il en étoit l'Auteur. II. Theologo-Historicus; ou *l'Histoire véritable de la Vie du très Révérend Théologien & excellent Historien* Pierre Heylin, *Docteur en Théologie & Sous-Doyen de Westminster.* Londres 1683 in-8. Il publia cette Vie, comme il nous l'apprend lui-même, pour suppléer aux défauts, & pour réfuter les calomnies de George Vernon, Maitre-ès-Arts & Recteur de Bourton en Glocestershire, qui avoit donné une Vie de Heylin. III. *Réponse aux fausses accusations de Mr. Baxter contre le Docteur Heylin*, imprimée avec le *Théologo-Historicus*. IV. *Catechisme* pour l'usage de la Paroisse. Mr. Wood dit (1) qu'il avoit appris de son fils Mr. Jean Barnard, Membre du Collége de *Brazen-nose* à Oxford, que notre Auteur avoit laissé un Ouvrage manuscrit, qui étoit principalement contre les Sociniens.

(1) *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 737.

BARNES (JOSUÉ), Professeur en Langue Grecque à Oxford, au commencement du XVIII. Siècle, naquit à Londres le 10 de Janvier 1654, d'un Marchand de cette Ville. Il commença ses études dans l'Hôpital de Christ. On l'envoya ensuite à Cambridge, où il entra en qualité de *Serviteur* dans le Collège d'Emanuel, l'onzième de Décembre 1671; & en 1678 il en fut élu Membre (*a*), & devint Professeur de la Reine en Langue Grecque en l'année 1695. Il se distingua de bonne heure par une grande connoissance de la Langue Grecque, qu'il écrivoit & parloit avec une facilité admirable; & dès avant d'aller à l'Université, il fit divers Poëmes en Latin & en Anglois [*A*], dont il fait mention dans la Liste de ses Ouvrages qu'il a publiés, ou qu'il avoit dessein de publier, & qui se trouve à la fin de la première Edition de son *Anacréon*, à Cambridge en 1705; mais ce Catalogue a été omis dans

(*a*) Registres du Collége d'Emanuel à Cambridge.

[*A*] *Divers Poëmes en Latin & en Anglois.*] En voici le Catalogue, tiré des Prolégomènes de son *Anacréon*. 1. *Poëſies Sacrées*, en cinq Livres, contenant, 1. *Xarmenalia ou la Création du Monde.* 2. *La Chute d'Adam & la Rédemption par Jesus-Christ.* 3. *Hymne à la très Sainte Trinité* &c. 4. *Eclogue sur le rétablissement du Roi Charles II.* 5. *Essai sur la Bourse Royale.* 6. *Panégyrique, ou les Mazes; Epigrammes* &c. Toutes ces Pièces sont en Anglois, quoique les Dédicaces soient en Latin; elles sont de 1669. II. *La Vie du Tyran Olivier Cromwel*, Poëme Anglois, 1670. III. Diverſes Pièces de Théatre, intitulées, *Xerxes, Pythias & Damon, Holoferne* &c. partie en Anglois

dans la seconde Edition faite après sa mort en 1721, quoiqu'il soit marqué dans la *Table* du Volume, & dans les *Prolégomènes* (*b*). En 1675 il publia à Londres une petite Pièce, intitulée *Gerania*, ou *Rélation de la découverte d'un petit Peuple, appellé Pygmées*; & en 1679 il donna à Londres in-8. une Paraphrase de l'Histoire d'Esther en vers Grecs [*B*]. Il s'appliqua ensuite à l'étude de l'Histoire d'Angleterre, & en 1688 il publia la Vie du Roi Edouard III [*C*], où il introduit ses Héros faisant des Harangues fort longues & fort travaillées, qui paroissent être des productions de son imagination, & une imitation affectée de Thucydide & des autres anciens Historiens. Son Edition d'*Euripide* [*D*] parut

(*b*) P. 104.

glois, & partie en Latin. Il fit la dernière conjointement avec d'autres, mais les prémières font entièrement de sa composition. Il a traduit outre cela diverses Tragédies de Sénèque en Anglois. IV. Un Poëme Latin en Vers Héroïques sur l'Incendie de Londres, & sur la Peste qui y avoit régné. V. Une Elégie Latine sur la mort de Jean Baptiste.

[*B*] *Une Paraphrase de l'Histoire d'Esther en vers Grecs.*] Elle a pour titre, Ἀλληκαπτικὴ ἱστορία, *sive Esthera Historia, poëtice Paraphrasi, idque Græco Carmine, cui Versio Latina opponitur, exornata: una cum Scholiis seu Annotationibus Græcis; in quibus (ad sacri Textus illucidationem) præter alia non pauca, Gentium Orientalium Antiquitates, Morefque recondùtiores, proferuntur. Additur Parodia Homerica de eadem hoc Historia. Accedit Index Rerum & Verborum copiosissimus.* „ Le Miroir des Courtisans, ou Paraphrase de l'Histoire d'Esther en Vers Grecs, avec une Version Latine, & des *Scholies*, ou Notes Grecques, dans „ lesquelles on explique pour l'éclaircissement du Texte „ Sacré, outre nombre d'autres choses, les Antiquités & „ les Mœurs des Peuples de l'Orient. On y a joint une „ Parodie Homérique de la même Histoire, & une am„ ple Table des mots & des matières." Cet Ouvrage fut imprimé à fes dépens, comme il paroît par le Titre; la Permission de l'imprimer est du 3 de Juillet 1676. L'Epître Dédicatoire, datée du 20 d'Octobre 1678, s'adresse au Docteur Jean Dolben, alors Evêque de Rochester & Doyen de Westminster, & enfuite Archevêque d'York, lequel, ainfi que nous l'apprend Mr. Barnes, contribua en grande partie aux frais de l'Edition. *Præjectim cum & ipfe partem jumptus hinc magnam in ejus Editionem contulifti.* L'Auteur remarque auffi dans cette Epître que le fujet étoit neuf, & n'avoit jamais été traité; ce qu'il n'avoit été, c'étoit fans beaucoup de fuccès; & que fi le ftyle n'en étoit pas abfolument dans le goût de celui d'Homère, il approchoit de la majefté de celui de ce Poëte, autant qu'il lui avoit été poffible. Que l'Ouvrage même étoit orné de tous les embelliffemens de la Poëfie, autant qu'un attachement fcrupuleux à la vérité de l'Hiftoire l'avoit pu permettre; & qu'il a joint à tout cela l'excellent Caractère de Callimaque, la briéveté & la concifion. *Materiâ ifi prorfus nova, hoc eft a nemine hactenus, quod fciam, aus faltem non fatis felici æmulationem, libata. Stylus, fi non omnino Homericus, ut ad Homeri Carminis majeftatem quam proxime accederet, diligenter curavi. Opus ita poëticis ornamentis refertum, ut divinæ veritati maximum & fupremum locum relinquat. Quibus & Callimachæum illum virtutem adjecere, ambitio, Brevitatem.* Il nous apprend dans la Préface (1), qu'il y avoit environ cinq ans qu'il avoit achevé cet Ouvrage, mais qu'il en avoit différé la publication par le Conseil de fes Amis, pour fe donner le tems de le limer & de polir. Il ajoute, qu'il a encore dans fon Cabinet fix autres Ouvrages en vers Grecs, quoique de meſures différentes; & qu'il y en a quatre traduits en vers Latins de la même meſure. Entre autres Poëmes fur des fujets moins importans, quoique tirés la plupart de l'Hiftoire Sacrée, il avoit deſſein de faire un Poëme Héroïque fur l'Hiftoire du Patriarche Joſeph, en douze Livres. Mais il n'en fit que le prémier Livre, auquel il ajouta par voie d'Eſſai un Poëme Héroïque, intitulé, Ἀγγλομεγομαχία, fur le Combat naval entre les Anglois & les Hollandois, où le Comte de Sandwich avoit été tué. Son deſſein n'étoit pas d'en faire un Poëme dans les formes; mais ſeulement de s'eſſayer pour quelque Ouvrage plus conſidérable. Il parle auſſi d'un Poëme Héroïque, qu'il ſe propoſoit de faire fur l'Hiſtoire d'Angleterre, & fur la Religion Chrétienne. Cependant il étoit déterminé à ſuppri-mer ces ſix Ouvrages, comme il avoit été fur le point de ſupprimer celui fur Eſther, ſi la dignité du ſujet ne l'en avoit empêché. Il parle d'une Objection, qu'on pourroit peut-être lui faire, ſur ce qu'il avoit placé cette Hiſtoire dans le tems de Néhémie, contre le ſentiment d'un grand nombre d'Ecrivains. Il tâche d'y répondre, principalement par l'autorité de l'Hiſtorien Joſeph. Il examine enſuite, qui eſt l'Auteur dont il eſt parlé dans le Livre d'Eſther, & il décide que c'eſt le fameux Xerxès. Il parle des uſages moraux qu'on peut tirer de ſon Poëme, & il répond à l'objection qu'on pouvoit lui faire, fur ce qu'il avoit introduit des noms de Divinités Païennes, & fait des alluſions profanes dans un ſujet ſacré. Il dit qu'il a écrit en Grec, parce que cette Langue eſt plus du goût des Savans que la Latine, qu'elle eſt plus grave que l'Angloiſe, & plus noble qu'aucune autre Langue, quelle qu'elle ſoit; & parce que, pour tout dire, elle a toutes les graces & toutes les beautés qu'on peut deſirer:

Grajis ingenium, Grajis dedit ore rotundo
Muſa loqui.

Que d'ailleurs il avoit trouvé plus de facilité à écrire en cette Langue, qu'en Latin ou en Anglois, parce que les ornemens de la Poëſie ſont particuliers aux Grecs; & qu'il avoit depuis pluſieurs années beaucoup lu Homère, le Père & la ſource de la Poëſie Grecque. Que ſes vers ne ſont pourtant pas des lambeaux ou des pièces rapportées de ce Poëte, tels que ceux du Docteur Duport; mais de ſon propre génie, & tournés à ſa manière, parce qu'il n'avoit pas envie de paſſer pour un Rapſodiſte, mais qu'il aſpiroit à la qualité de Poëte. *Omnia vero Carminis ornamenta ſunt Græcis fere propria; in Homero autem illo Poëtarum Coryphæo, Antefignano, Fonte, emicant, ardent, fulminant. Hunc inditer a fervidâ mirari, ſuſpicere, colere, non deſilit; hunc legi, relegi, nectum jam pertegi: aſſequi tamen (quod nemo unquam feciſſe facievve, aut ſi quis unquam, Duportus ipſe eſt) me non poſſe quid mirum eſt? Nec vero hoc Opuſculum ex Ὁμηροκεντρωνι (quam ſcribendi palmam præditus Magdalenis Magiſter omnibus præripuit) ſed ex propriâ, vel potiùmus, vel Homeri ope radii depitâ, fegrentatim liceat gloriari. Non enim elegans verſuum conſarcinator, & (ut ita dicam) Ῥαψῳδίας Ῥαψῳδὸς, ſed Poëta Græci contendo.*

[*C*] *Il publia la Vie du Roi Edouard III.*] Elle eſt imprimée à Cambridge in-folio en 1688 ſous le titre ſuivant: *L'Hiſtoire du très victorieux Monarque Edouard III, Roi d'Angleterre, de France, & Seigneur d'Irlande, & prémier Fondateur du très noble Ordre de la Jarretière; contenant un détail exact de la Vie & de la Mort de ce Prince; comme auſſi de celle du fameux Prince de Galles Edouard ſon fils, ſurnommé* le Prince noir; *Recueillie fidélement & avec ſoin des meilleurs Auteurs anciens, tant Anglois qu'Etrangers, des Livres imprimés, des manuſcrits, & des Archives.* Par Joſué Barnes, *Bachelier en Théologie, & un des plus anciens Membres du Collége d'Emanuel à Cambridge.* Cette Hiſtoire eſt dédiée au Roi Jaques II. Il dit dans ſa Préface, que l'Ouvrage qu'il a entrepris eſt ſi difficile, qu'il n'y a qu'un ſentiment de libre, & la vue de l'avantage qu'on en peut retirer, qui aient pu l'y engager; puiſqu'il règne une ſi grande obſcurité dans nos Hiſtoires, & qu'elles ſe trouvent en tant d'endroits en défaut & en oppoſition, qu'on peut juger que ce n'eſt pas ſans un pénible travail, qu'on a pu donner une Hiſtoire exacte de ce qui s'eſt paſſé pendant plus de cinquante ans, & cela à plus de trois ſiécles de diſtance. Il ajoute, qu'il a réſolu d'apporter tant de ſoin à écrire avec ſincérité, & à rapporter les faits, que s'il n'a pu parvenir à la connoiſſance de toutes les vérités importantes, il écartera cependant toutes les fables, toutes les opinions qui ſont fans fondement, toutes les erreurs populaires, toute partialité & tout préjugé, & ſe tiendra rigoureuſement aux règles & aux bienſéances, dont un Hiſtorien ſincère & fidèle ne doit jamais ſe départir. Qu'il s'agiſt dans le ſujet qu'il a en main, de la Gloire de ſon Pays, de la Vie, des Actions d'un des plus grands Monarques qu'il y ait jamais eu dans le Monde, des Droits de la Couronne d'Angleterre, & de la manière dont nos Ancêtres l'avoient ſoutenue pendant pluſieurs ſiécles, il ſe trouve néanmoins, qu'il ne s'eſt pas borné uniquement aux exploits du Roi Edouard & à ceux de ſon invincible Fils, le Prince noir, & de ſes autres illuſtres Enfans; mais qu'il a rendu la juſtice qu'il croyoit être due à tous ceux des Sujets de ce Monarque dans ſes différens Royaumes, qui ſe ſont rendus illuſtres par quelque endroit, ſoit dans la Paix, ſoit dans la Guerre; parce qu'il croit, que ceux qui ont aidé à leur Souverain à ſoutenir le poids de la Guerre ou celui du Gouvernement, ne doivent pas être privés de la gloire qui leur appartient: „ *Sur-tout*, dit-il, *y en ayant encore un grand nombre, qui deſcendent de ces fameux Anctres, qui ne peuvent qu'être puiſſamment excités à aſpirer à la véritable Gloire, en voyant par quels moyens leurs Pères ont acquis les Titres & les Biens dont ils jouiſſent à préſent.*" Mr. Nicholſon, dans la Préface (2) de la ſeconde Partie de ſa *Bibliothèque Hiſtorique d'Angleterre*, dit que „ notre Auteur a raiſonnablé avec beaucoup de diligence tout ce qui „ a pu ſe trouver ſur le règne du Grand Edouard. Ses „ citations ſont nombreuſes, & généralement fes Auteurs „ ſont auſſi bien choiſis, qu'ils ont pu l'être dans une ſi „ grande multitude. Ses Conſéquences ne ſont pas toujours celles d'un Politique, & fes Digreſſions ſont quelquefois ennuyeuſes. L'Origine qu'il donne à l'Ordre de la Jarretière, qu'il fait venir des Phéniciens (3), fait beaucoup d'honneur au bon Maître Sammes; mais Mr. Aſhmole ſemble en avoir eu connoiſſance trop tard, ſans quoi il lui auroit ſans doute donné une place diſtinguée dans ſon excellent Ouvrage. En un mot, cet ingénieux Auteur paroît avoir été trop preſſé de faire imprimer ſon Ouvrage, avant que d'y avoir fait une Table, & d'y avoir ajouté quelques autres accompagnemens, qui l'auroient rendu d'un plus grand uſage pour ſes Lecteurs." On donne une idée défavantageuſe de cette Hiſtoire de Mr. Barnes dans la Traduction Angloiſe de la *Nouvelle Méthode d'étudier l'Hiſtoire* * de Mr. Lenglet du Freſnoy, par le Docteur Richard Rawlinſon; on nous dit, *que le Livre de Mr. Barnes eſt aſſez eſtimé à cauſe des Figures qu'on y trouve, & de ſa groſſeur.*

(1) P. 1. 2.

(2) Pag. 19. Londres 1697. in-8.

(3) P. 294. 295.

* Vol. II. P. 462. Londres 1728. in-8.

[*D*] *Son Edition d'Euripide.*] Elle parut à Cambridge

parut in-folio en 1694 ; elle eſt dédiée à Charles Duc de Sommerſet. En 1700 Madame Maſon, d'Hemmingford proche de S. Ives dans la Province de Huntington, Veuve de l'âge d'entre quarante & cinquante ans, qui avoit un Douaire de deux-cens livres ſterling par an, & qui depuis bien du tems étoit ſon admiratrice, ſe rendit à Cambridge, & lui demanda de lui permettre de lui léguer cent livres ſterling par an, après ſa mort. Barnes jugea à propos de la refuſer d'une maniére fort ſingulière, en s'excuſant d'accepter le don, à moins qu'elle n'y joignît celui de ſa perſonne, qui n'étoit rien moins qu'agréable. La Dame fut trop obligeante pour rien refuſer à Joſué, *pour lequel*, dit-elle, *le Soleil s'étoit arrêté* ; & elle l'épouſa peu de tems après. Son Edition d'*Anacréon* [*E*] parut à Cambridge en 1705, dédiée au Duc de Marlborough. Les Auteurs des *Acta Eruditorum* de Leipſig (*c*) diſent que cette Edition eſt très belle, & beaucoup plus correcte & plus parfaite qu'aucune qui ait paru auparavant. Mais Mr. Baxter, dans la ſeconde Edition de ſon *Anacréon*, traite Mr. Barnes avec aſſez de mépris. En 1710 il donna ſon Edition d'*Homére* [*F*], & dédia l'*Iliade* au Comte de Pembroke.

(*c*) Octobre 1706 p. 477.

ge in-folio en 1694 ſous ce titre : *Euripidis quæ extant omnia, Tragœdiæ nempe viginti, præter ultimam omnes completæ : Item Fragmenta aliarum plusquam LX Tragœdiarum, & Epiſtolæ V, nunc primum & ipſæ adjectæ.* Les Auteurs des *Acta Eruditorum* de Leipzig remarquent, en rendant compte de cette Edition (2), qu'Alde eſt le premier qui ait publié les Tragédies d'Euripide ſur les Manuſcrits en 1503, & qu'elles furent réimprimées en Grec à Bâle, & enſuite en Latin avec des Notes de Gaſpard Stiblin & de Jean Brodeau en 1558 & 1562. Guillaume Canter en donna une Edition à Anvers en 1571 ; Æmilius Portus à Heidelberg en 1597 ; & Etienne à Genéve en 1602, avec des Scholies Grecques recueillies par Arſénius. Elles ont été auſſi inſérées dans le *Corpus Poëtarum Græcorum* à Genéve 1614 *. Ces Editions étant devenues fort rares, Mr. Barnes, que les Journaliſtes de Leipſig appellent un homme très ſavant dans la Langue Grecque, *Græcè doctiſſimus Vir*, entreprit de donner une belle Edition de ces Tragédies, qui eût non ſeulement tous les avantages des précédentes & les Scholies Grecques ſur les ſept premiéres Tragédies recueillies par Arſénius Archevêque de Malvazia, & imprimées ſéparément à Veniſe en 1534 & à Bâle en 1544, & ajoutées enſuite par Paul Etienne à ſon Edition ; mais qui fut encore enrichie des Remarques choiſies des Savans & des ſiennes propres ſur toutes les Tragédies. A l'égard du Texte même, il a tâché de le donner correct, & de rétablir la meſure des vers, ſur laquelle il s'étend beaucoup dans ſa Diſſertation préliminaire, *De Tragœdia Græcorum*, dans laquelle on trouve des recherches fort curieuſes ſur les régles des vers Tragiques. Il a conſervé la Verſion Latine de Guillaume Canter, & a ajouté la Tragédie de *Daniæ*, qui n'avoit jamais été publiée que par Commelin, quoique cette Piéce ſoit fort imparfaite. Il a donné auſſi les Fragmens des Tragédies qui ſont perdues à préſent, particuliérement ceux d'*Egée*, d'*Eole*, d'*Alcides*, d'*Alexandra*, d'*Alemæon* &c. comme auſſi les Fragmens qu'on trouve cités dans les Auteurs ſous le nom d'Euripide, & à titre d'Extraits de ſes Tragédies : ces Fragmens ſont recueillis de *Stobée*, d'*Athenée*, de *Clement d'Alexandrie*, de *Juſtin Martyr*, de *Plutarque*, de *Macrobe*, de *Strabon*, de *Longin*, d'*Euſtathe*, & des *Scholiaſtes*, & indiqués par *Grotius* dans ſes *Excerpta*, & par *Meurſius* en pluſieurs de ſes Ouvrages. Il obſerve avec raiſon (3), qu'on trouve dans les Auteurs quantité de noms de Tragédies fauſſement attribuées à Euripide, & qu'on donne comme les titres de Piéces entiéres. Quand les Auteurs Tragiques ont fait parler quelque perſonnage, par exemple *Polydore*, *Atrée*, *Capanée*, *Hermione* &c. on a fait de ces noms autant de Tragédies, & on les a pris pour les titres de Piéces qui n'ont jamais exiſté. Mr. Barnes a mis auſſi dans ſon Edition une Epigramme, & des Vers funébres d'Euripide, avec quelques Vers des Hymnes qu'il avoit faits, & ſes cinq Epitres au Roi *Archélaüs*, à *Sophocle*, & à *Cléiphon* ſon ami. L'Editeur tâche de prouver qu'elles ſont véritablement d'Euripide, contre ceux qui font d'un ſentiment oppoſé, quoiqu'Alde les ait publiées comme étant de lui dans le Recueil des Lettres Grecques imprimé en 1499. Quoique Mr. Barnes ait conſervé la Verſion Latine de Canter & d'Æmilius Portus, il l'a corrigée en divers endroits ; il la préféroit à l'ancienne Verſion qui porte faſſement le nom de *Dorothée Camille*, & à celle de *Melanchthon* publiée par Oporin à Bâle en 1558 & en 1562. Il a omis les Traductions en vers, qu'Eraſme a données d'*Hecube*, d'*Iphigénie en Aulide*, d'*Andromaque*, de *Médée* & d'*Alceſte*, de Grotius des *Phéniciennes*, & les Traductions des autres Tragédies par d'autres Auteurs. Il a mis à la tête deux belles Diſſertations, l'une ſur la Vie & les Ouvrages d'Euripide, & l'autre ſur l'ancienne Tragédie Grecque, ſur la Scéne & les Machines, la Muſique du Théatre, & ſur les régles des vers de la Tragédie. La Vie d'Euripide eſt pour la plus grande partie dans le même goût que les *Annales de S. Cyprien & de Velleius Paterculus*, par Mr. Dodwell ; car Mr. Barnes commence à l'année de la naiſſance d'Euripide, qui eſt la premiére de la 75. Olympiade, vers le milieu de l'Eté, le 20 du mois de *Boedromion* (6) ; & il donne une Hiſtoire exacte des affaires de la Gréce pendant ſoixante-ſeize ans, juſqu'à la mort de Socrate, qui ſurvécut ſix ans à Euripide, tirée des anciens Auteurs Grecs. Il y ajoute trois Tables ; l'une pour le Poëte même, la ſeconde pour les Scholies, & la troiſiéme des Auteurs cités dans les Scholies & dans les Notes.

[*E*] *Son Edition d'Anacreon.*] En voici le Titre : ANACREON *Teius*, *Poëta Lyricus*, *ſummâ curâ & diligentiâ ad fidem etiam Vet. MS. Vaticani. emendatus ac priſtino nitori numeriſque ſuis reſtitutus*, *dimidiâ fere parte auctus*, *aliquot nempe juſtis Poëmatiis*, *& fragmentis plurimis ab undiquaque conquiſitis.* Cambridge 1705 & 1721. in-12. Cette Edition eſt dédiée à Jean Duc de Marlborough, & l'Epître Dédicatoire eſt datée de Hemmingford proche de S. Ives dans le Comté de Huntington le 26 de Mars 1705. Il a mis à la ſuite une Ode Anacréontique en Grec ſur la Victoire de Blenheim, avec une Traduction Latine en vers de la même meſure. On trouve après cela la Vie d'Anacréon, dans laquelle il tâche de juſtifier ce Poëte de l'accuſation de l'amour contre nature, & de prouver que ſes Poëſies ne contiennent rien d'indécent & de mal-honnête, rien qui ſoit contraire aux bonnes mœurs, ou indigne d'un homme chaſte & tempérant, ou qui doive empêcher de les mettre entre les mains de la jeuneſſe. *Verum hic Catones hoc ex me audiant*, *nihil mutamus*, *quod ſupra §. XXI. dixerim*, *in toto hoc* Anacreonte *paſſum illi nobis objicere*, *quod auritus boneſtis ingratum aut injucundum*, *probis moribus inimicum*, *caſto ſobrioque homine indignum*, *aut juventuti ſtudioſæ damnigum* *. Mais il remarque en même tems, qu'il ſe trouve dans le Manuſcrit du Vatican diverſes Piéces ſuſpectes, qu'il ne voudroit pas aſſurer être d'Anacréon. Dans ſes *Prolégoménes* il parle de l'antiquité & de l'invention de la Poëſie Lyrique, de ſes progrès parmi les Grecs, du caractére d'Anacréon, & des qualités néceſſaires pour en bien juger. Il y traite auſſi de la meſure des Vers de ce Poëte, & prend occaſion de répondre au reproche qu'on lui faiſoit de ce qu'un homme qui étoit dans les Ordres ſacrés, Bachelier en Théologie depuis dix-neuf ans, en un mot un Chrétien & un Théologien, avoit employé ſon tems à travailler ſur un Ouvrage d'un caractére auſſi badin. Il répond, que le reproche auroit quelque fondement, s'il étoit chargé de cure d'ames, qui demandaſſent tous ſes ſoins ; & que la choſe ſeroit très différente, ſi ceux qui avoient le crédit en main, avoient jugé à propos de lui fournir de plus nobles occupations, & de l'honorer à cet égard de leur faveur & de leur protection : au lieu dit-il, qu'une troupe de Libertins, de Parafites, d'Eſpions, de Calomniateurs & d'autres gens de cette trempe, trouvent moyen de s'emparer de leurs faveurs, & d'en exclurre les véritables Savans, qui n'ont d'autre récompenſe que la ſatisfaction qu'ils retirent de leur travail. *Rejundo*, *ſi huic Theologo ulla animarum cura committeretur*, *cui toto animo incumbendum fateor*, *tunc aliquid valeret hujuſmodi objectio* ; *ſi quis illorum*, *qui ad gubernaculum ſedent*, *in aſiquo nobiliori ſtudio paratum promoveret*, *ad majus apud alacrem teucrum & amicâ indulgentiâ jubilevares &c. Verum omnem illorum munificentiæ proventum*, *ſtilli*, *nepotes*, *parafiti*, *calumniatores*, *nundinatores munerali ambitu intercipiunt*, *ſibique plané demetunt*; *ſanctiorique literaturæ cultores majorum ſuorum delitiis ſatisfaciendo relinquunt* §. Qu'ainſi un Eccléſiaſtique, auquel n'a point de Bénéfice, qui s'applique à avancer les Sciences, à cultiver la Littérature Grecque, à découvrir la Vérité, ne fait rien qui ne convienne parfaitement au caractére de Profeſſeur en Langue Grecque, & qui ſoit indigne d'un Chrétien, bien moins d'un Théologien qui n'a point de Troupeau qui demande ſes ſoins, & qui, ſelon le Docteur Stillingfleet *Origin. Sacr.* Lib. II. Cap. IX. §. 18. ne doit pas ignorer ce qui regarde le Paganiſme, comme le font généralement ceux qui font cette objection : *Interea ſi ſacerdotis curæ ſacerdos doctrinæ ſtillitrandæ*, *Græcis literis propagandis*, *veritati indagandæ operam det aſſiduam & diligentem* ; *congruum hoc quidem Græcæ Linguæ Profeſſori*, *nec indignum Chriſtiano*, *nedum Theologo*, *non aliter cum beneficio ſuo occupato* ; *qui nec* (vide Stillingfleet Origin. Sacr. Lib. II. Cap. IX. §. 18.) *Ethnicè doctrinâ plane hoſpes eſſe debeat*, *quales ut plurimum ſunt illi*, *qui hujuſmodi objectiones proferunt* †. Il ſe juſtifie enſuite ſur ce qu'il a rapporté quelques paſſages de l'Ecriture Sainte dans ſes Notes, & d'avoir fait divers changemens dans le Texte d'Anacréon ſur de ſimples conjectures. Il a ajouté à la fin de ſon Edition les Epigrammes des Anciens & des Modernes ſur Anacréon, & quelques Odes de ſa compoſition ſous le titre d'*Anacreon Chriſtianus*, avec une Traduction Latine en vers de la même meſure, & une Table générale des Odes, des Fragmens &c.

[*F*] *Il donna ſon Edition d'Homére.*] Elle parut en deux Volumes in-4. à Cambridge ſous le titre ſuivant : *Homeri Ilias & Odyſſea*, *& in eaſdem Scholia*, *ſive Interpretatio Veterum* : „ *L'Iliade & l'Odyſſée* d'Homére, avec „ les Scholies des Anciens ſur ces deux Poëmes ; aux- „ quelles on a ajouté des Notes ſur le Texte & ſur les „ Scholies, un grand nombre de diverſes Leçons &c. & „ une Verſion Latine très exacte ; comme auſſi la *Batra-*
„ *chomyomachie*,

(*a*) Août 1695. p. 335.

* Voyez *Bayle* Art. EURIPIDE Remarq. [*H*] Conſultez auſſi *Fabricii Bibliath. Græc.* T. I. p. 655-657. & D. T.

(3) P. 442. & 448.

(4) Mr. Baſile Kennet nous dit, *que les Matériaux d'Arundel mettent ſa majeſté à la quatriéme année de la 71. Olympiade* ; *quoique le ſavant Mr. Barnes*, dit-il, *en faiſant l'expiſition commence*, *la mette fix ans plus tard*. Lives and Characters of the ancient Greek Poets Part. I. p. 107. Londres 1697.

* *Anacreontis Vita* Sect. 22.

† *Prolegom.* Sect. 11.

‡ Ibidem.

Rembroke, & l'*Odyssée* au Comte de Nottingham. Lorsque cet Ouvrage fut prêt à être mis sous la presse, il écrivit une longue Pièce en vers Anglois, qui se trouve encore dans la Bibliothèque du Collége d'Emanuel, où il prétend prouver que Salomon est l'Auteur de cet Ouvrage divin. On croit qu'il composa cette Pièce, non qu'il fût persuadé de ce qu'il y soutient, mais pour éblouir sa femme, & pour l'engager à lui fournir de l'argent pour les frais de l'Edition. On trouve dans les *Acta Eruditorum* du mois de Janvier 1711 (*d*) un Article fur cette Edition: on y dit, qu'elle est plus belle & plus exacte, qu'aucune de celles qui avoient paru; & que Mr. Barnes y a fait paroître une grande connoissance de la Poésie Grecque. On trouve pourtant dans le même endroit quelques censures [*G*], qu'on attribue à un des plus grands Critiques d'Angleterre (*e*), & peut-être de tous les tems & de tous les Pays. Barnes mourut le 3 d'Août 1712, âgé de cinquante-huit ans: il fut enterré à Hemmington, & fa veuve lui érigea un Monument [*H*]. Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il en a publié, & il avoit deſſein d'en donner encore d'autres, dont nous donnerons le Catalogue ci-deſſous [*I*]. Il avoit une aſſez forte doſe de Fanatiſme, qu'il a fait paroître en diverſes occaſions. Il fou-

(*d*) Pag. 1. an. 1711.

(*e*) Le Docteur Bentley.

„ *chomyomachie*, *les Hymnes*, *les Epigrammes*, *les Fragmens*, & *deux Tables*. Le tout conſéré ſur les anciens „ Manuſcrits, & ſur les meilleures Editions &c. par *Joſ.* „ *ſiuſt Barnes*, Bachelier en Théologie & Profeſſeur Royal en Langue Grecque dans l'Univerſité de Cambridge." Quoique divers Auteurs anciens nous aient donné un détail de la Généalogie d'Homère, de ſa Vie, & du tems où il floriſſoit, ils diffèrent ſi fort dans leurs récits touchant ce grand Poëte, que notre Editeur a jugé à propos de faire de nouvelles recherches ſur ce ſujet. Il nous apprend, qu'il a compoſé un Ouvrage, où il y a pluſieurs importantes découvertes ſur tous ces articles; que ce Livre eſt un *Tréſor d'Erudition*, où les richeſſes d'Homère ſont entièrement déployées; & qu'on y voit dans un plus beau jour, la profonde ſageſſe, & le grand ſavoir de ce Poëte, avec le but de la divine *Iliade*, & que tout ce qui regarde l'Hiſtoire de ſa Vie ſe trouve plus clairement developpé dans ce Traité, que nulle part ailleurs. Il dit qu'il auroit mis ces obſervations dans cette Edition, s'il n'en avoit été empêché par une raiſon particulière; mais qu'il ſe propoſe de les publier dans quelque autre tems. Mr. la Roche, en rendant compte de cette Edition †, nous aſſure qu'elle a de grands avantages, & qu'elle eſt meilleure qu'aucune de celles qui ont paru auparavant; & il remarque que Mr. Barnes, *célèbre*, dit-il, *par ſa grande habileté dans la Langue Grecque*, a toujours fait d'Homère ſon Auteur favori. Il l'avoit nommé particuliérement dès ſa jeuneſſe, & ce ne fut par aucun motif d'intérêt qu'il entreprit d'en donner une Edition, mais par affection pour cet Ecrivain, & en vue de l'utilité publique. Il a corrigé le Texte en quantité d'endroits, & y a ajouté des vers; il a auſſi rendu la Verſion Latine plus exacte qu'elle ne l'étoit. Les Scholies ſont augmentées, corrigées, & arrangées dans un meilleur ordre; & il n'a rien ajouté, retranché, ou corrigé, ſoit dans le Texte, ſoit dans les Scholies, ſans en rendre compte. Les Variantes ſont tirées non ſeulement de Henri Etienne, mais d'Euſtathe, de Platon, d'Ariſtote, de Strabon & d'Auteurs anciens Auteurs, & de divers Manuſcrits, comme auſſi des autres Editions. Mr. Barnes marque ſoigneuſement tous les Manuſcrits qu'il a conſultés, & il nous apprend que les Scholies ont été fauſſement attribuées à Didyme, qu'elles ne ſont pas d'une ſeule & même main, ni du même tems, mais qu'elles ſont de divers tems, & de divers Auteurs. Il a mis différentes Pièces au-devant de l'Iliade. Dans le prémier Volume, 1. *La Vie d'Homère*, attribuée communément à Hérodote. 2. Trois petites Pièces, priſes d'un Livre de *Léo Allatius de Patriâ Homeri*. 3. Un paſſage de Suidas & un autre de Pauſanias touchant Homère. 4. Ce que Plutarque dit de la Vie de ce Poëte. 5. Le Combat d'Homère & d'Héſiode, *Certamen Homeri & Heſiodi*. 6. Une Diſſertation ſur la Poëſie d'Homère, que Mr. Barnes attribue à Denys d'Halicarnaſſe. 7. *Les Quæſtiones Homericæ* de Porphyre. 8. *De Nymphârum Antro*, du même Auteur. 9. La Harangue de Dion Chryſoſtome ſur Homère. Il y a quelques Remarques ſur cette Harangue de la façon du Docteur Jean Davis, qui dirigent du Collége de la Reine à Cambridge, & fort connu par ſes ſavantes & judicieuſes Remarques ſur divers Auteurs anciens. Toutes ces Pièces ſont en Grec ſans Traduction. Enſuite paroit *l'Iliade* avec une Verſion Latine. Mr. Barnes a mis ſous le Texte, 1. Les Scholies Grecques. 2. Ses Notes ſur le Texte. 3. Ses Notes ſur les Scholies. 4. Les Variantes. Le ſecond Volume contient l'*Odyſſée*, & pluſieurs autres Pièces attribuées à Homère. Les Scholies, les Notes de l'Editeur, & les Variantes ſont au-deſſous du Texte de l'*Odyſſée*, de la même manière que dans l'*Iliade*. Barnes dit ſon ſentiment ſur l'*Odyſſée*. Le ſujet de l'*Iliade*, dit-il, n'eſt pas moins vaſte que l'Univers entier, au-lieu que l'*Odyſſée* eſt renfermée dans des bornes plus étroites:

Ilius immenſos miratur Græcia campos;
Eſt buic non magnus, ſed bené cultus ager.

Les perſonnages de ce Poëme ne ſont pas auſſi illuſtres que ceux de l'Iliade, mais peut-être y trouve-t-on un plus grand nombre d'exemples de vertu, & de beaux préceptes pour la conduite de la vie. Le grand but du Poëte a été de prêcher la chaſteté, la tempérance, & l'amour conjugal: il propoſe Pénélope comme un excellent modèle de toutes ces vertus. Homère décrit auſſi l'admirable prudence & la conſtance héroïque d'Uliſſe au milieu de toutes ſes infortunes; comme auſſi les ſoins que la Providence Divine prend des gens de bien, qu'elle n'abandonne jamais, à quelques dangers qu'ils ſoient expoſés. On trouve à la fuite de l'*Odyſſée*, 1. La *Batrachomyomachie*, ou le Combat des Grenouilles & des Rats, que Mr. Barnes attribue à Homère: il croit que c'eſt un Ouvrage de la jeuneſſe de ce Poëte, & il réfute Henri Etienne & quelques autres Auteurs, qui jugent cette Pièce indigne d'Homère. 2. Les Hymnes d'Homère. 3. Ses Epigrammes. 4. Ses Fragmens. Toutes ces Pièces ſont enrichies de Notes & de Variantes, & imprimées plus correctement qu'elles ne l'avoient encore été.

[*G*] *On trouve pourtant dans le même endroit quelques cenſures.*] On dit, que quoique cette Edition ſoit préférable à toutes celles qui l'ont précédée, elle n'eſt pourtant pas aſſez complette pour ſatisfaire les véritables Savans; & l'on critique divers endroits des *Prolégomènes*; on reprend Mr. Barnes pour avoir retenu pluſieurs des interpolations abſurdes de Schrevelius dans les Scholies. Il y a auſſi des remarques ſur quelques endroits du prémier Livre de l'*Iliade*, dans l'eſpérance, diſent les Journaliſtes, que quelqu'un entreprendra de faire une Critique plus ſévère de cette Edition, n'ignorant point que l'Editeur a pluſieurs redoutables Antagoniſtes. *Eſt autem nobis conſtitutum, quædam tantum delibare ex prioribus aliquot Iliados Libris; non eam adeò ſpectamus aliquem, qui ferìam & ſeverìorem in hanc editionem exerceat Criticam, cum ea-rum aſperitatis adverſarios habere facilè queat Ed. Editorem.* Ils obſervent, que tel a été le ſort des Ecrits d'Homère, que c'eſt à eux que la Nation des Critiques doit ſon origine, & que c'eſt ſur ce Poëte qu'ils ont publié leurs Remarques & leurs Corrections. Le prémier & le principal a été Ariſtote, duquel Dion Chryſoſtome nous dit que ſont venus la Critique & la Grammaire: après lui ſont venus Zénodote, Ariſtarque & d'autres. *Et ſunt ſanè ea fata ſcriptorum Homericorum, ita olim quidem iſtorum occaſione exorta fit Natio Criticorum, qui* Κριτικοὶ & Διορθωταὶ *Homeri feceruns, quorum princeps Ariſtoteles* (ἀφ' ὧν πρῶτος φασὶ τὴν Κριτικὴν τε καὶ τὴν Γραμματικὴν λαβεῖν, *inquit Dio Chryſoſt.*) *deinde Zenodotus, Ariſtarchus & alii.* Toutes les Editions modernes, quoiqu'elles méritaſſent un ſévère examen, ont paſſé impunément, à l'exception de celle de Schrevelius, contre laquelle le Docteur Méric Caſaubon, Chanoine de Cantorbéry, a écrit une Diſſertation. Les Auteurs des *Acta Eruditorum* obſervent, qu'on verra par le petit nombre de Remarques qu'ils ont faites, quelle ample moiſſon les Critiques trouveront dans l'Edition de Mr. Barnes, quoiqu'on y ait donné infiniment plus de ſoin qu'à aucune autre: *Ex illis autem paucis, quæ attigeruns, apparebit, quanta meſſis parata ſit Criticis hac editione; licet in eâ plus ſit præſtitum, plusque ſtudii & laboris, ut videtur, adhibitum, quam in quâvis aliâ typis impreſſâ.* Ils remarquent, que les principaux ſecours que l'Editeur a eus, ſont les Manuſcrits, qu'il paroit avoir examinés avec beaucoup d'exactitude; que par ce moyen il a fouvent rétabli le Texte d'Homère, aiant abandonné en bien des occaſions Henri Etienne, ſi eſtimé pour l'Edition qu'il avoit publiée, que pluſieurs des Editeurs ſuivans ont cru ne pouvoir faire mieux, que de le ſuivre exactement.

[*H*] *Sa Veuve lui érigea un Monument.*] En voici l'Inſcription: H. S. E. JOSHUA BARNES S. T. B. *Collegii Emmanuelis Socius, Linguæ Græcæ in Academiâ Cantabrigienſi Profeſſor Regius pertiſſimus. Pitus Eruditionis & Induſtriæ Monumenta reliquit. Ob. Auguſt. 3. A. D.* 1712. *Ætat.* 58. Maria Barnes *Conjugi dilectiſſimo* M. P.

Βαρνέσῳ· ὃ' ἅπαντας
Νίκων πολύτεχνος·
Ἀκρογνάθων ὄπιστος·
Ἀνθ' ὧν τε τῶν ἀοιδῶν,
Τῶν ἱερῶν μίγητος·
Καὶ ἑστίαν ἄριστος·
Καὶ μυστῶν διάκτορος·
Βρετλανικὸς κάσμος.

Ce qui ſignifie, „ que Barnes doué des Muſes a ſurpaſſé „ tous les autres Savans; qu'il a été le plus excellent des „ Grammairiens, le plus grand des Hiſtoriens, le plus é„ loquent des Orateurs, le plus profond des Théologiens, „ que la Grande-Bretagne ait produits." Mr. Joſué Barnes „ a lu une petite Bible Angloiſe qu'il portoit toujours „ ſur lui, cent vingt & une fois, à ſes heures de loiſir. „ Il étoit né le 10 de Janvier 1654." Tout ce qu'on vient de voir ſe trouve ſur le Monument.

[*I*] *Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il en a publié*

† *Memoirs of Literature* Vol. II. Art. XX. p. 67. London 1722. ſecunde Edition.

soutenoit fermement, que les péchés spirituels, tels que l'Orgueil, la Médisance &c. offensoient infiniment plus la Divinité, que ceux qu'on commet en se livrant trop aux sens. Il croyoit que la Charité ne demeure jamais, ou bien rarement, sans récompense dans cette vie. Il étoit tellement entêté de cette opinion, qu'il donna un jour le seul habit qu'il avoit à un Gueux, qui vint à sa porte; & il racontoit souvent, qu'il avoit reçu des dons extraordinaires de personnes inconnues pour des Charités de cet ordre. Il avoit plus de vivacité d'esprit, que de solidité de jugement; & ce qu'il y a d'assez remarquable, c'est qu'il ne pouvoit guères corriger ses premières pensées, qui lui venoient d'une manière extrêmement vive & prompte. Il avoit une force de mémoire extraordinaire, & une facilité prodigieuse à s'exprimer & à écrire en Grec; quoiqu'il y eût peut-être plusieurs autres Savans, qui fans avoir ce talent, étoient meilleurs Juges du génie & des délicatesses de cette Langue. L'excellent Critique, dont nous avons parlé ci-dessus, disoit ordinairement de lui, qu'il savoit autant de Grec, qu'un Savetier d'Athènes.

blié, & il avoit dessein d'en donner encore d'autres, dont nous donnerons le Catalogue ci-dessous.] Nous le tirerons principalement de celui qui se trouve à la suite des *Prolégomènes* de son Edition d'Anacréon. *L'Amant Guerrier, ou le Giroueux Rival*: Pièce de Théatre Angloise fur la Guerre entre les Hollandois & les Anglois, & fur la mort du Comte de Sandwich, l'an 1672. Τοξοτρομαχία, ou *le Parviarche Joseph*, Poème Héroique en un Livre, dont nous avons parlé dans la Remarque *B*. Ὁμολογία, ou le Sermon de Jésus-Christ fur la Montagne, le Décalogue, le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale, le Cantique de Marie, avec d'autres Cantiques de l'Ancien & du Nouveau Testament, en vers Grecs. *Tumbulum*, ou les Hymnes des Fêtes en vers Grecs & Latins. *Mélanges & Epigrammes* en vers Grecs & Latins. Ἀγγλορωμαϊκία, ou la Mort d'Edouard Montagne, Comte de Sandwich, en vers Grecs, Latins, & Anglois. Ἀλεκτρυομαχία, ou Poème fur les Combats de Coqs, en 1673. Le Cantique des Cantiques, contenant cent Sixains, en vers Héroïques Anglois. Σκιομαχία, Poème Burlesque en vers Grecs Macaroniques, fur le combat d'une Araignée & d'un Crapaud, en 1673. Φλεισδ-, ou Supplément à un ancien Poème Burlesque, qui se trouve dans le Collège de la Trinité à Cambridge, fur un Combat des Puces avec un Ciffois. Un Dictionaire Poëtique Grec & Latin, avec un Dictionaire des Noms propres, in-folio, 1677. Un Traité fur les Accens Grecs, en réponse à Henri Chrétien Henninius & autres, avec un Discours fur les Points à présent en usage. *Gaudy-Credit*, Comédie Anglosse, 1674. Poëme divertissant fur le neuvième Livre de l'Iliade & fur le neuvième de l'Odyssée, en Anglois, imprimé en 1681. *Francisdos*, Poëme Héroique en Latin, fur le Prince Noir; il y en a huit Livres, de douze dont il devoit être composé. L'Art de la Guerre en quatre Livres, en Anglois & en Anglois; 1676. *Hengist*, ou la Valeur Anglosse, Poëme Héroique Anglois, en sept Livres. *Landgarb*, ou l'Amazone Reine de Norvège & du Danemarc, Pièce de Théatre Anglosse en vers. Histoire tragique du Prince George de Danemarc & de la Reine Anne. Une Histoire Ecclésiastique, depuis le commencement du Monde, jusqu'à l'Accusation de notre Sauveur au Ciel, en Latin, in-folio. Poésies mêlées en Anglois. Poëmes Philosophiques & Sacrés, publiés à Cambridge en Anglois. Poëmes Philosophiques & Sacrés, publiés à Cambridge en divers tems en Latin. Poésies, & Méditations saintes fournalières, pour plusieurs années, en Anglois. Dissertation fur les Statues, les Obélisques & les Pyramides &c. en Latin, 1692. Discours fur les Sibylles, en trois Livres, en Latin. La Vie de Pindare, en quatre Leçons, & trente-deux Leçons fur fa première Ode Olympique. La Vie de Théocrite, & Leçons fur ce Poëte. La Vie de David, de Scanderbeg, & de Tamerlan. Il nous apprend lui-même, qu'il n'avoit point commencé ces trois dernières Vies, mais qu'il avoit rassemblé quantité de matériaux. La Vie d'Edouard furnommé le Prince Noir. Le Calendrier d'Université, ou Directions pour les jeunes Etudians, de toutes les Classes, pour leurs études, avec des Règles générales pour la conduite, & une Prière, 1685. Trente-deux Leçons fur le premier Livre de l'Odyssée. Plus de cinquante Leçons fur Sophocle. Leçons fur *Bereshis* (c'est le nom du Livre de la Genèse en Hébreu) avec une Harangue pour recommander l'étude de la Langue Hébraïque. Trois Discours Anglois, le premier intitulé, *L'Ile Fortunée, ou le Gouvernement de la Reine Glorieuse*; le second, *L'Avantage de l'Angleterre*, ou *Vole fûre de remporter la victoire*; le troisième, *L'Eglise d'Angleterre justifiée & défendue*; 1703. Un Sermon au Clergé lorsqu'il fut reçu Bachelier en Théologie, prononcé à Ste. Marie à Cambridge, 1686. Un Sermon prêché devant le Roi Charles II. à Newmarket le 19 d'Octobre 1684. Un Sermon prêché devant le Lord Maire de Londres, le jour de la S. Matthieu, avec une Apologie pour les Orphelins de l'Hôpital de Christ, 1703. Un Sermon prêché devant le Lord Maire à S. Paul le jour de la Toussaints, 1703. Un Sermon imprimé à Huntington, le 8 de Mars, le jour de la Naissance de la Reine, 1705. Une Harangue pour recommander l'étude de la Langue Grecque, prononcée dans les Ecoles publiques à Cambridge, en présence du Vice-Chancelier &c. le 28 de Mars 1705. Une Harangue Grecque au très Révérend Père Néophyte Archevêque de Philippes, prononcée dans la Maison des Régens à Cambridge le 13 de Septembre 1701. Discours de *Pretvaricator* * prononcé à Cambridge dans le tems de la Licence en 1660. Harangue de Félicitation prononcée à Ste. Marie le 9 de Septembre 1683, fur ce que le Roi Charles II., & le Duc d'Yorck avoient échappé au danger de la Conspiration. Sermons, Harangues, Déclamations, Problèmes, Traductions, Lettres, & autres Pièces, presque sans nombre, en Anglois, en Latin, & en Grec. Une Satyre contre les Poëtes & les Critiques, en vers Anglois. Une Imitation des *Thinumni* de Plaute, en Anglois. Explications, Eclaircissemens & Corrections d'un grand nombre de passages mal traduits, avec plusieurs Explications de divers passages de l'Ecriture Sainte, depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse. Lieux-Communs de Théologie, de Philosophie, de Poëtie, de Critique, & Corrections de plusieurs Auteurs Grecs & Latins, avec des Fragmens de quantité de Poëtes.

* On appelle de ce nom à Cambridge, ceux qu'on nomme à Oxford *Terræ filius*: c'est un Maître-ès-Arts, qui fait une Harangue farzique dans le tems de la Licence. B. D. T.

BARON (Pierre). Comme l'Article que Mr. Bayle a donné de ce Savant est fort imparfait, & même fautif, nous suppléerons à ce qui y manque, & corrigerons les fautes qui s'y trouvent. Pierre Baron étoit François de Nation, & fut reçu Licencié-ès-Loix dans l'Université de Bourges (*a*); mais comme il faisoit profession de la Religion Protestante, il fut obligé de quitter le Pays de sa naissance, pour fuir la Persécution. Il passa en Angleterre, & comme il étoit fort savant, il fut très bien reçu du Grand-Tréforier Burghley, qui l'entretint chez lui. Vers l'an 1575, il fut fait Professeur en Théologie de la Marguerite, à la recommandation de ce Seigneur, qui étoit Chancelier de l'Université de Cambridge dans ce tems-là, & il fut reçu dans le Collège de S. Pierre. Le Docteur Perne Principal de ce Collège, qui étoit de ses amis, sollicita le Grand-Tréforier d'augmenter la pension du Docteur Baron, parce qu'il étoit marié & avoit famille, & qu'il paroissoit subsister principalement de sa pension. Mylord Burghley eut la bonté de promettre au Docteur Perne, qu'il auroit soin de Baron; qui écrivit à cette occasion au mois de Novembre 1580, une Lettre modeste & bien tournée à ce Seigneur [*A*], dans laquelle il le fait souvenir de sa promesse, & le prie de vouloir l'accomplir, lorsque l'occasion s'en présentera. Nous ne trouvons nulle part s'il obtint ce qu'il de-

(*a*) Strype's *Annals* Vol. IV. p. 231.

[*A*] *Il écrivit une Lettre modeste & bien tournée à ce Seigneur.*] Il lui dit: „ Qu'il y a fix ans qu'il occupe la „ Chaire du Professeur, à laquelle il a été appellé par les „ suffrages des Principaux de l'Université, qui lui ont témoigné par-là leur bienveillance & leur amitié; qu'il „ n'a rien négligé depuis ce tems-là pour se rendre utile „ à l'Université; & que la bonté que Sa Grandeur lui a „ témoignée d'ailleurs en le recevant à fa table, lui fait „ espérer qu'elle ne trouvera pas mauvais qu'il prenne „ la liberté de lui écrire, pour lui rafraîchir la mémoire de „ son état. Vous avez appris ci-devant, *lui dit-il*, parle „ Docteur Perne, la médiocrité de ma situation, & vous „ avez eu la bonté de promettre d'y avoir égard & d'y „ pourvoir. Me confiant aux promesses de votre Grandeur, je me flatte qu'elle trouvera bon que je lui en „ rappelle le souvenir, & que je la supplie, que quand „ l'occasion s'en présentera, elle me fasse ressentir les „ effets de fa bonté." C'est-là en substance à quoi revient la Lettre, par laquelle il paroit qu'il n'étoit pas à son aise; mais comme elle n'est pas longue, on ne fera peut-être pas fâché de la trouver ici. *Cum spectam quam mihi hic authoritate ac suffragiis primariorum hujus Academiæ virorum, mihique amicissimorum, nactus jam, nullis parcens laboribus, exornare, jam totos sex hoscè annos, conor ac contendam; hoc est cum tuæ hujus Academiæ utilitati ac dignitati inservire pro viribus quotidie enitar, Præstantissime Domine; cumque me ante tanta cum humanitate mensa etiam tua excipere dignatus fis: hoc fretus bonitate, hac ad te brevissima literas scribere aufus sum, eas fperans tuæ Dignitati non fore ingratas; quibus te imprimis quam officiosissimè*

demandoit, ni de quelle manière ; mais en 1584 il écrivit une Lettre de remercîment au même Seigneur, qui avoit engagé le Docteur Perne à admettre le fils de Baron, avec un autre, à l'année d'Epreuve ou de Tentative (*b*). Il joüit de la Chaire de Profeſſeur pendant pluſieurs années fort tranquillement, nonobſtant les diſputes qu'il eut par écrit avec le Docteur Whitaker, qui étoit l'autre Profeſſeur en Théologie, & qui avoit d'autres idées que lui ſur l'article de la Prédeſtination, ſoutenant le Syſtême rigide de Calvin ſur l'Election & la Réprobation, au-lieu que Baron défendoit un Syſtême plus mitigé. Ils expliquoient leurs ſentimens dans leurs Leçons (*c*), & la diſpute alla aſſez doucement juſques ſur la fin de l'année 1593, que Whitaker fit un Sermon devant l'Univerſité, dans lequel il tâchoit de défendre la Doctrine de l'Egliſe, comme il la nommoit, c'eſt-à-dire la Prédeſtination abſolue. Le Docteur Baron ſoutint le ſentiment contraire dans un Sermon qu'il fit à ſon tour devant le Clergé de l'Univerſité ; & comme on avoit écouté le premier avec applaudiſſement, on fit des affaires au ſecond, avec quelque modeſtie & quelque humilité qu'il eût propoſé ſon opinion (*d*). La Reine (Eliſabeth) aiant entendu parler de ce Sermon du Docteur Baron, en fut très mécontente, & témoigna ſon chagrin ſur ce ſujet dans une converſation avec l'Archevêque Whitgift, auquel elle dit, que Baron étoit étranger, auroit dû ſe tenir tranquille & ſe conduire paiſiblement, dans un Pays où on l'avoit reçu lui & ſa famille avec tant de bonté & d'humanité. L'Archevêque l'excuſa autant qu'il put, & en fit un portrait très avantageux à la Reine ; & il informa Baron d'une manière fort obligeante de cette converſation. Celui-ci lui écrivit une Lettre de remercîment, dans laquelle il lui explique ſes Principes [*B*], & témoigne en même tems ſon attachement fidèle pour la Reine (*e*). Les fameux Articles dreſſés à Lambeth au mois de Novembre (le 20) 1595, aiant été apportés à Cambridge par le Docteur Whitaker, qui mourut peu de tems après (*f*), les Chefs des Collèges eurent les yeux ſur le Docteur Baron, le principal Antagoniſte de la Prédeſtination abſolue, & lui firent bientôt préſenter ces Articles, pour y donner ſon conſentement & ſon approbation. L'occaſion, ou plutôt le prétexte qu'on prit, & qui fut la cauſe de toutes les perſécutions qu'on lui fit dans la ſuite, ce fut un Sermon qu'il prononça devant l'Univerſité le 12 de Janvier 1591, dans lequel il s'expliqua ſur les Articles en diſpute [*C*] ; & quoiqu'en qualité d'étranger, il ſe conduiſit fort modeſtement, & tâchât autant qu'il lui fut poſſible de n'offenſer perſonne, que même il ne parlât point dans ſon Sermon des Articles de Lambeth ; cependant les Chefs des Collèges étant prévenus en faveur du Syſtême de Calvin, & réſolus, s'il étoit poſſible, d'inſpirer les mêmes ſentimens aux Etudians,

(*a*) Strype *Life of Archbiſhop Whitgift.* B. II. ch. 2. p. 92. 93.

(*b*) Id. ibid. B. IV. ch. 14. p. 434.

(*c*) Id. ibid. ch. 17. p. 460.

(*d*) Id. ibid. ch. 17. p. 460.

(*e*) Ibidem p. 466. 467.

(*f*) Id. ibid. ch. 19. p. 479.

ſiſſime ſalutans, tuam etiam de meo hic ſtatu memoriam refricaram. Auditſti enim prius a Doctore Perne, quibus hic, & quam tenuis ſit mea conditio ; imo te hujus rationem habiturum ac mihi proſpecturum dixiſti. Cui verbo quia confido, tibi in memoriam hoc revocare, ingratum non fore exiſtimavi. Ac ſi qua forte fere mei juvandi occaſio offerat, eam tua erga me benevolentia effluere non ſinat. Quid autem ſit mihi commodum, id tua ipſius prudentia videre, & a Doctore Perne reſcire facilius poteſ, quam a me ipſo. Totum igitur hoc meque adeo ipſum tuæ fidei, illuſtriſque prudentiæ committo tuæ, Deum Opt. Max. oro atque obſecro, illuſtriſſime Domine, ut te huic Regno, Eccleſiæ, ac Academiæ diu incolumem conſervet, juſique bonis perpetuo cumulet. Cantabrigiæ XI Calend. Decemb. 1580. *Tibi obſervantiſſimus*, P. Baron (1).

(1) Strype *Life of Archbiſhop Whitgift.* Append. p. 28.

[*B*] *Baron lui écrivit une Lettre de remercîment, dans laquelle il lui explique ſes Principes.*] Il lui dit, „ que ce „ que le Docteur Nevill lui a dit de la part de l'Archevê„ que, lui fait craindre que la bonté qu'il a pour lui ne „ lui ait cauſé quelque chagrin ; ce qui l'affligeroit certai„ nement beaucoup, aiant toujours extrêmement aimé non „ ſa Grandeur, mais ſa perſonne & ſes grandes qualités : „ ce ſont celles-là qu'il admire, & par cette raiſon il ne „ veut compter & s'appuyer que ſur lui ſeul, puiſque dans „ ſon malheur, il lui a fait une grace ſi extraordinaire, „ qu'elle l'oblige à ſe dévouer à jamais à lui, aiant parlé „ en ſa faveur à la Reine, de quoi il conſervera un ſou„ venir éternel. Mais pour ce qui eſt des Matières de „ queſtion, vous n'ignorez pas, dit-il, très illuſtre Sei„ gneur, quel eſt mon ſentiment, ſavoir, *que Dieu n'eſt „ pas Auteur du péché, ni ne veut qu'on le commette, puiſ„ qu'il le défend expreſſement, & ne reprouve les hommes „ qu'à cauſe du péché, qu'il hait ; & que les Elûs ne „ Elus ne doivent point être aſſurés de leur Salut.* Ce ſont-là les principales choſes, que lui & d'autres défendent, à cauſe de certains Articles (2), qu'on dit avoir été faits contre lui & contre d'autres, quoiqu'ils touchent à peine au point en queſtion ; & qu'ils ſoient conçus de manière à pouvoir être prouvés aiſément, pourvu qu'on les explique en un bon ſens. Qu'il ne demande point „ qu'on leur en donne un autre, que celui qu'on peut ti„ rer de la Lettre du Docteur Hooper, dont il a parlé „ dans ſon Sermon, & qu'il croit ce ſens Orthodoxe. „ Mais que quel que ſoit celui qu'on y voudra donner pour „ lui faire de la peine dans raiſon, il eſt réſolu d'obéir à „ l'Archevêque, & de conſerver la paix dans l'Univerſité „ auſſi longtems qu'il y ſera. Mais il ſouhaite que la Rei„ ne ſoit informée à fond de ſon reſpect & de ſon attache„ ment pour elle ; ajoutant qu'il eſt prêt, ſi cela eſt né„ ceſſaire, de verſer ſon ſang pour elle, & pour le main„ tien de l'Egliſe, dont elle eſt l'appui, avec autant de „ promptitude & de zèle, qu'aucun de ſes fidèles Sujets „ eſt obligé de le faire, & qu'elle voudroit l'exiger de „ lui, ſi elle l'avoit naturalité avec ſa femme & ſes en„ fans. Il dit en finiſſant cette Lettre, que ce ſont-là les „ raiſons qui l'empêchent d'aſpirer à la Chaire de Théo„ logie de la Reine (vacante par la mort du Docteur „ Whitaker) ; mais qu'il eſpère que l'Archevêque aura la „ bonté & la charité d'avoir égard à ſes travaux, ainſi „ paſſé vingt années dans l'Univerſité ; à une très petite „ penſion, & aiant eſſuyé bien des chagrins de la part de „ ceux, à qui l'Egliſe Anglicane ne plaît point (3)." Cette Lettre eſt datée de Cambridge du 13 de Décembre 1595.

(2) Il parle des fameux *Articles de Lambeth.*

(3) Strype *ubi ſupra* B. IV. ch. 17. p. 465.

[*C*] *Un Sermon dans lequel il s'expliqua ſur les Articles en diſpute.*] Il ne nia proprement point les Articles de Lambeth, mais il les modera plutôt, & en établit, comme il le concevoit, le vrai ſens. Il ſoutint ces trois Propoſitions. 1. Que Dieu a créé tous les hommes à ſon image en Adam, & par conſéquent pour la Vie éternelle, dont perſonne n'eſt exclus qu'à cauſe de ſes péchés ; comme l'enſeigne S. Jean de Damas Lib. II. *De Fide Orthodoxa.* II. Que Jéſus-Chriſt eſt mort ſuffiſamment pour tous les hommes ; contre Jean Picator Théologien étranger, qui le nioit, & dont il fit voir que le ſentiment étoit combattre à la Confeſſion de Foi de l'Egliſe Anglicane, & aux Articles approuvés par le Parlement, & confirmés par l'autorité de la Reine ; ce qu'il prouva en rapportant le 31. Article. III. Que les Promeſſes de Dieu étant conçues en termes généraux, doivent auſſi s'entendre dans un ſens de généralité ; & il en appelloit là-deſſus à l'Article dix-ſeptième. Pluſieurs de ſes Auditeurs ne goûtérent pas ces Propoſitions : elles déplurent ſur-tout à ceux qui ſoutenoient que Dieu a créé la plus grande partie des hommes dans la vue de les damner, afin de manifeſter ſa gloire par leur perte, & que Jéſus-Chriſt n'eſt pas mort pour tous les hommes ; non parce qu'il y en a qui refuſent d'accepter ſes graces, mais parce qu'il ne veut pas qu'ils aient part au mérite de ſa mort, & parce qu'ils n'ont pas été créés pour le ſalut, comme d'autres, mais pour la damnation. Par la même raiſon ils ne vouloient point que les Promeſſes fuſſent générales, mais ils les reſtreignoient ſeulement à ce petit nombre de perſonnes, que Dieu avoit créées ſelon eux, pour le ſalut. Le Docteur Baron ſe propoſa d'arrêter le cours de ces dangereuſes Propoſitions, & d'empêcher les jeunes-gens d'être gâtés par le Livre de Picator, où elles ſe trouvoient, & qu'il remportoit que pluſieurs liſoient (4). Il défendit ſes ſentimens, & tâcha de faire voir qu'ils étoient conformes à la Doctrine de l'Egliſe Anglicane, dans ſes Articles reçus ; & par rapport au neuf nouvelles Propoſitions (5), il ſoutint, qu'il ne falloit pas les entendre dans un ſens différent ou contraire à l'ancienne Doctrine de l'Egliſe d'Angleterre. C'eſt ce qu'il repréſenta à l'Archevêque dans une Lettre du 14 de Janvier 1595-6. Il dit à ce Prélat : „ Qu'il voyoit des „ perſonnes à Cambridge, qui entendoient les Articles de „ Lambeth dans un ſens, à la faveur duquel ils tâchoient ſervir à appuyer tous les Paradoxes de Picator ; „ & que les choſes en étoient venues au point, que lui „ & d'autres oſoient à peine dire que Dieu avoit créé „ le premier homme, & tous les autres en lui, à ſon ima„ ge, & par cela même pour la Vie éternelle ; ni qu'il „ ne haïſſoit & ne réprouvoit aucun homme (puiſqu'il „ haïroit & réprouveroit ſa propre image) qu'en qualité „ de pécheur, ſelon cette parole de S. Auguſtin : *Dieu „ ne haïſſoit pas Eſaü, comme homme, mais comme pé„ cheur.* Et qu'on leur permettoit avec peine de dire, „ que le Sacrifice de Jéſus-Chriſt eſt une Rédemption „ parfaite, la propitiation & la ſatisfaction pour tous les „ péchés de tout le monde, tant originels qu'actuels, „ quoique ce ſoient les propres termes du trente-& unié„ me Article de l'Egliſe Anglicane ; & que les promeſſes „ qui nous ſont faites en Chriſt, doivent ſe prendre & „ s'entendre dans un ſens général, quoique l'Article dix-„ ſeptième le diſe en aucun de termes (6)." Pour juſtifier encore davantage ſon Orthodoxie, il envoya en même tems à l'Archevêque ſon Explication des Articles de Lambeth, qu'il expliqua d'une manière qui les met d'accord

(4) Id. ibid. p. 466.

(5) *Les Articles de Lambeth.*

(6) Ibid. p. 467.

tudians, Baron fut cité à comparoitre en Consistoire * devant le Docteur Goad Vice-Chancelier [D] (g). Comme il en eut avis d'avarice sous-main, il se rendit à Londres pour informer l'Archevêque de la vérité (h). On verra ce qui se passa entre eux, par une Lettre de ce Prélat au Vice-Chancelier, dont nous donnerons l'Extrait ci-dessous [E]. Baron revint d'abord à Cambridge, où il comparut devant le Vice-Chancelier & les Chefs des Colléges, le 17, le 23, & le 29 de Janvier. On l'accusa d'avoir prêché dans fon Sermon des Doctrines, par lesquelles il avoit réveillé des Disputes qui étoient assoupies, au préjudice de la paix de l'Université, contre les ordres du Vice-Chancelier fignifiés à tous les Colléges, & au mépris des Propositions approuvées par les très Révérends Pères [F]. On

* *In the Consistory.*

(g) Ibid. ch. 17. p. 465, 466.

(h) Ibid. p. 465.

cord avec les Articles de l'Eglise Anglicane. Cette Exposition est trop longue pour être mise ici; le Lecteur la trouvera dans l'Appendix à la Vie du Docteur Whitgift par Mr. Strype (7).

(7) Book IV. num. 26.

[D] *Baron fut cité à comparoitre en Consistoire devant le Docteur Goad Vice-Chancelier.*] Voyons les raisons du Vice-Chancelier, telles qu'il les écrivit lui-même à l'Archevêque, le lendemain que Baron eut délivré fon Sermon. Il mande à l'Archevêque : „ Que conformément à l'ordre de fa Grandeur, il avoit eu foin, lorsque les neuf „ Articles étoient arrivés, que chaque Collége, par le „ moyen des Présidens, en eût connoiſſance, & en fût averti. Qu'il en avoit auſſi donné connoiſſance en particulier à diverſes perſonnes, qui lui étoient ſuſpectes, „ & ſur-tout au Docteur Baron, François de nation, lui „ faiſant voir & lire ces Propoſitions, & particulièrement „ la clauſe de la Lettre de l'Archevêque, *qu'on n'enſeignât publiquement rien qui y fût contraire.* Il remercie „ Dieu, de ce que depuis ce tems-là tout avoit été ſi calme & ſi tranquille, qu'il ne croyoit pas qu'on eût contrevenu à ces Articles, même en particulier ; & qu'il étoit bien ſûr, que dans les Exercices de Théologie, ſoit dans les Ecoles, ſoit à Ste. Marie, auxquels il avoit toujours aſſiſté, il n'avoit rien entendu qui y fut contraire . . . . enfortе qu'il y avoit eu lieu d'eſpérer, que les facheuſes diſputes d'autrefois ſe ſeroient effacées des eſprits & ſeroient tombées dans l'oubli en peu de tems. „ Mais que le Docteur Baron les aiant malheureuſement, dit-il, & contre toute attente, réveillées par ſon Sermon, il craignoit que ce ne fût une dangereuſe occaſion pour troubler la paix & la tranquillité dont l'Univerſité jouiſſoit ; puiſque malgré les ordres du Vice-Chancelier, & les ſoins particuliers qu'on lui avoit donnés, tout ſon Sermon avoit roulé ſur ces matières, & „ qu'il avoit en particulier attaqué les trois dernières Propoſitions touchant la *Grace univerſelle*, & les avoit combattues d'une maniére plus forte & plus vive qu'il ne „ l'avoit jamais fait, au grand ſcandale de tous ceux qui „ étoient attachés à la ſaine Doctrine, & à l'encouragement de ſes Diſciples & de ſes Adhérens. La choſe eſt d'autant plus extraordinaire & plus ſurprenante, que ſon „ Texte ne le menoit pas naturellement à traiter ces matières ; c'étoit S. Jaques I. 27. *La Religion pure & ſans tache, devant Dieu notre Père, conſiſte à viſiter les Veuves & les Orphelins* &c." Telle eſt la Rélation que le Vice-Chancelier fait du Sermon de Baron, pour le charger, autant qu'il lui eſt poſſible, du blâme de déſobéiſſance, & d'avoir excité du trouble. Il conſéra le même jour en particulier & à diverſes reprifes, d'abord avec le Docteur Clayton, & enſuite avec Mr. Chaderton, deux des Principaux, qui avoient entendu le Sermon, pour ſavoir ce qu'ils en penſoient. Il les trouva dans les mêmes ſentimens que lui : ils étoient ſurpris & irrités, de ce que Baron oſoit réveiller ces Diſputes ; ils craignoient que ce ne fût une occaſion de troubler de nouveau la paix de l'Univerſité, qui commençoit à s'affermir, à moins qu'on n'y apportât à tems des remédes efficaces. C'eſt ce dont le Vice-Chancelier informe l'Archevêque dans la même Lettre, ajoutant : „ Que le ſoin de cette affaire le regarde, en „ qualité de Vice-Chancelier ; mais qu'il ſe trouve fort embarraſſé, ne ſachant comment s'y prendre, ni ſelon „ quelle Loi il doit en agir avec Baron. C'eſt pourquoi „ il ſupplie l'Archevêque de lui donner ſes avis, d'autant plus qu'il eſt réſolu de faire venir Baron dans peu de „ tems lui & devant les Chefs des Colléges ; à moins que ſa Grandeur ne juge à propos de le citer devant la Haute-Commiſſion, comme aiant contrevenu aux Articles de Lambeth (8).

(8) *Life of Whitgift* ubi ſupra p. 467.

[E] *Une Lettre de ce Prélat au Vice-Chancelier, dont nous donnerons l'Extrait ci-deſſous.*] Cette Lettre eſt du 16 de Janvier. L'Archevêque dit : „ Qu'il eſt fort affligé de ce „ que Baron continue encore à cauſer du trouble par ſes „ diſputes, malgré les avis qu'on lui a donnés, & malgré les promeſſes ſolennelles qu'il a faites de ſe tenir „ en repos. * Qu'il l'avoit informé en dernier lieu, combien Sa Majeſté étoit mécontente de lui à cauſe de ce- „ la, & combien il lui convenoit peu, lui qui étoit étranger, & qui avoit été ſi bien reçu, de cauſer ainſi du „ trouble chez ſes Bienfaiteurs, & d'y exciter de nouvelles Diſputes & de nouvelles Diviſions. Que lorſque „ Baron avoit été il y avoit quelque tems à Londres, lui-même (l'Archevêque) lui avoit fait voir les Propoſitions, & lui avoit demandé ſur chacune en particulier ſon ſentiment, à deux différentes reprifes. Et que quoique la dernière fois il eût fait quelques objections frivoles & puériles contre une ou deux ſeulement, il avoit cependant avoué, qu'elles étoient toutes véritables, & n'étoient contraires à aucune de ſes hypothéſes. Que par cette raiſon, il ne peut, qu'être ſurpris „ qu'il agiſſe ainſi contre les ordres qu'on lui a donnés, „ auxquels il a promis de ſe conformer. C'eſt ce que l'Archevêque prie le Vice-Chancelier de repréſenter à Baron, lorſqu'il paroîtra devant lui. Il ajoute, qu'il ſoupçonne que ce Théologien a eu quelque eſpéce d'encouragement de la part de ceux qui eſtiment ſon jugement dans ces matiéres, & qui prennent plaiſir à faire ſon éloge, tant en public qu'en particulier. Que peut-être auſſi Baron a oui dire, que quelques perſonnes en crédit ont deſapprouvé les Articles de Lambeth (9) ; mais que s'il ſe fie là-deſſus, il ſe trouvera vraiſemblablement trompé dans ſon attente. Le Prélat conſeille au Vice-Chancelier de faire venir Baron devant lui, de lui demander une Copie de ſon Sermon, ou de lui ordonner, d'en donner du moins les principaux Articles par écrit; de lui demander auſſi, quel motif peut le porter à en agir comme il fait, malgré les ordres qu'on lui a donnés d'éviter de nouvelles diſputes, & les avis qu'il a reçus à cet égard. Enfin l'Archevêque conſeille au Vice-Chancelier & aux Chefs des Colléges, comme les Articles de Lambeth font quelque bruit (10), de n'en venir à aucune concluſion contre Baron, „ juſques à ce qu'ils l'aient informé des réponſes de ce „ Théologien, & de ce qu'il y a d'eſſentiel dans le Sermon, & qu'ils aient reçu les directions ſur ce qu'il y a „ de meilleur à faire (11)." Nous remarquerons ici, que quoique Baron reconnût la vérité des Articles de Lambeth, comme l'Archevêque le dit ici, ce n'étoit qu'en les expliquant dans un ſens, qui ne s'accordoit guére avec l'intention de ceux qui les avoient dreſſés, c'eſt-à-dire, avec la Prédeſtination abſolue; comme on le voit par ſon expoſition de ces Articles, dont nous avons parlé ci-deſſus (12). Nous n'en donnerons qu'un ſeul exemple, c'eſt ſon explication du quatriéme Article ; voici l'Article : *Ceux qui ne ſont point prédeſtinés au Salut, ſeront néceſſairement damnés à cauſe de leurs péchés.* Baron l'explique de la maniére ſuivante. „ Ceux qui à cauſe de leur endurciſſement de le leur incrédulité finale n'auront de „ part à la Prédeſtination Divine, ſeront néceſſairement „ damnés pour ces péchés & pour leur Incrédulité : car „ il faut néceſſairement que ceux qui ne croyent point, périſſent. Mais cette néceſſité n'eſt pas ſimple & abſolue, elle eſt ſeulement conditionelle, en ce qu'étant „ eſclaves de leurs péchés, ils ne reçoivent point l'Evangile, ou le rejettent après l'avoir reçu." Voici ſes propres termes : *Qui propter contumaciam in peccatis, & finalem incredulitatem, divinæ prædeſtinationis non ſunt participes, neceſſario propter illa ſua peccata & incredulitatem damnabuntur. Neceſſe enim eſt, ut pereant, qui non credunt. Sed hæc neceſſitas non eſt ſimplex & abſoluta, verum ex ipſa tantum hypotheſi, quod ſcilicet peccatis addicti, Evangelium non recipiant, vel receptum rejiciant.*

(9) L'Archevêque veut parler peut-être du Grand-Tréſorier Burghley, ami de Baron.

(10) Apparemment à Londres & à la Cour.

(11) *Life of Whitgift*, ubi ſupra p. 468. 469.

(12) Citation (7).

[F] *Au mépris des Propoſitions approuvées par les très Révérends Péres.*] Ces mots, *les très Révérends Péres*, ont quelque choſe de vénérable, & d'impoſant ; mais ſi nous examinons, par quelle autorité les Articles de Lambeth furent faits, nous trouverons qu'ils ne pouvoient en aucune maniére obliger. Ecoutons le Docteur Heylin ſur ce ſujet. „ L'Autorité par laquelle ils furent faits, *dit-il* „ (13), étoit ſi éloignée d'être légitime & ſuffiſante, „ qu'elle étoit abſolument nulle. Car quelle pouvoit être l'Autorité d'une auſſi petite Aſſemblée, compoſée ſeulement de l'Archevêque, de deux autres Evêques, „ dont l'un n'avoit point encore été ſacré, d'un Doyen, & d'une demi-douzaine de Docteurs & d'autres Miniſtres, qui n'étoient ni qualifés par le reſte du Clergé, ni autoriſés par la Reine à faire rien de pareil ? Ainſi „ leur Déciſion n'avoit pas plus d'autorité par rapport à „ l'Egliſe & par rapport aux Particuliers, que ſi un Comte, avec les fils ainés de deux ou trois autres Comtes, & une demi-douzaine de Gentilshom nes s'aſſembloient „ à Weſtminſter, & qu'on prétendit que leurs ordres doivent être regardés par les Sujets du Royaume, comme des Actes Parlementaires. Ils pouvoient donner une „ Déclaration de leurs ſentimens ; & de-là qu'ils jugeoient convenable qu'on maintînt dans les conjonctures du tems ; mais ils n'étoient nullement en droit de faire des Canons pour ſervir de régle à l'Egliſe : car on ne „ pouvoit regarder comme des Doctrines feuilées de l'Autorité publique, des opinions, & encore les opinions de quelques particuliers. Et c'eſt ce que l'Archevêque lui-même avoua, lorſqu'il fut appellé à rendre compte de cette affaire devant la Reine. Car cette Princeſſe aiant été informée de tout ce qui s'étoit paſſé par le Lord Burghley, qui ne goûtoit ni les déciſions, ni la maniére dont on les avoit faites, fut tellement offenſée qu'on fît une pareille innovation dans la Doctrine publique de „ l'Egliſe, qu'elle avoit deſſein de les faire déclarer nonobſtans le cas de *Præmunire*. Mais dans la ſuite l'interceſſion de quelques Amis, & la haute eſtime qu'elle avoit pour cet excellent Prélat (l'Archevêque), qu'el-

(13) *Quinquarticul. Hiſt.* P. III. ch. 20. §. 3. in the *Collection of hiſt Miſcellaneous and Hiſtorical Tracts.* 1681. in-fol. p. 622. 623.

On trouvera ci-dessous le détail des Articles à la charge du Docteur Baron, avec ses Réponses [C]. Quand il comparut pour la dernière fois le 29 de Janvier, on forma la Conclusion suivante : „ Que „ Baron aiant promis au Vice-Chancelier, à sa requisition, une Copie de son Sermon, (mais ses Avo„ cats lui avoient déconseillé de la donner) le Vice-Chancelier, en vertu de son autorité, lui ordonnoit „ absolument de lui remettre par écrit une Copie de tout le Sermon, ou un Extrait du principal; ce „ que Baron promit de faire le lendemain. Et qu'il lui ordonnoit aussi absolument, en vertu de son au„ torité, de s'abstenir entièrement de toucher aux Points controverſés, dans ſes Leçons, dans ſes Ser„ mons, dans ſes Diſputes & autres Exercices Académiques." On ne jugea pas à propos de pouſſer les choſes plus loin contre lui, ſans l'avis des Supérieurs. Ainſi le Vice-Chancelier envoya une Rélation de toute cette affaire au Chancelier [H] le meme jour, & il eſt ſurprenant qu'il ne l'eût pas fait plus tôt, l'affaire aiant été deja ſi longtems ſur le tapis (i). Comme la Rélation du Vice-Chancelier étoit tournée de la maniére la plus propre à faire paroître Baron criminel aux yeux de Mylord Burghley, ce Théologien ne négligea point pour ſa défenſe d'expoſer auſſi de ſon côté l'état des choſes [I]. Sur

(i) Ibid. ch. 12. p. 470. 471.

„ le avoit coutume d'appeller ſon *Mari noir*, l'engagérent „ à l'entendre dans ſes défenſes. Il déclara de la maniè„ re la plus humble & la plus ſoumiſe, que lui & ſes Con„ fréres n'avoient fait aucuns Articles, Canons ou De„ crets pour être dans la ſuite une régle fixe pour l'Egli„ ſe; mais qu'ils étoient ſeulement convenus de quelques „ Propoſitions, pour les envoyer à Cambridge, afin d'ap„ paiſer les malheureuſes diviſions qui troubloient cette „ Univerſité. Cette réponſe appaiſa un peu la Reine, qui ordonna cependant à l'Archevêque de révoquer au-plu„ tôt ces Articles & de les ſupprimer; ce qui fut exécuté „ avec tant de ſoin & de diligence, qu'on n'en put trou„ ver de copie que fort longtems après. Et quoique nous „ puiſſions fonder cette Relation ſur l'autorité de l'Hiſtoi„ re des Articles de Lambeth, imprimée en Latin en „ 1651, ou ſur le témoignage de l'Evêque Montague, (14) P. 71. „ qui aſſure la même choſe dans ſon Appel (14) en 1625; „ cependant, comme on a révoqué ces deux autorités en „ doute, nous appuyerons ce que nous avons rapporté ſur „ d'autres autorités & nous en produirons d'autres ga„ rans. Premiérement nous le trouvons dans un Livre qui (13) P. 146. „ a pour titre *Neerjarns Reſponſa* (15), publié par les „ Remontrans en 1618, qui tenoient peut-être toute l'Hiſ„ toire de la bouche de Baroe (16) même, ou de quel„ que autre, qui demeuroit dans ce tems-là à Cambrid„ ge, & qui pouvoit être bien informé de ce qui s'étoit „ paſſé auparavant. En ſecond lieu, nous trouvons cette (16) C'eſt ainſi que le nom de Monſieur Meylin écrit le nom de notre Baron. „ choſe atteſtée par les Evêques de Rochester, d'Oxford „ & de S. Davids, dans une Lettre (17) du 2 d'Août 1625 (17) *Cabala* p. 117. „ au Duc de Buckingham, où ils lui diſent, que les ſuſ„ dits Articles aiant été arrêtés, & étant près d'être pu„ bliés, il avoit plu à la Reine Eliſabeth, ſur ce „ qu'on l'avoit informée qu'ils étoient peu conformes à „ la piété, & à l'obéiſſance due aux Souverains, de les „ faire ſupprimer; & qu'ils avoient toujours été ſupprimés „ puis ce tems-là dans l'oubli, juſqu'à ce que quelques„ uns euſſent été adoptés par le Synode de Dordrecht." On peut juger par ce récit, avec quelle raiſon le Docteur Baron fut chargé & perſécuté, ſoit pour n'avoir pas reçu ces Articles, ſoit pour les avoir combattus en Chaire, puiſqu'ils n'étoient fondés ſur aucune Autorité compétente.

[G] *Le détail des Articles à la charge du Docteur Baron, avec ſes Réponſes.*] Les Articles qu'on produiſoit contre lui, tels que nous les trouvons dans la Vie de l'Archevêque Whitgift (18) par Mr. Strype, étoient les ſuivans. 1. Que Dieu par une Volonté abſolue a créé tous les Hommes, & chaque Individu en particulier, pour la Vie éternelle; car il les a tous erés à ſon Image, & par conſéquent pour être heureux, enſorte qu'il ne prive perſonne du ſalut, qu'à cauſe de ſes péchés. II. Qu'il y a une double Volonté en Dieu, une Volonté *antecédente*, & une Volonté *conſequente*; que par la Volonté antécédente Dieu ne rejette perſonne, puiſqu'il réprouveroit ſon propre Ouvrage. C'eſt ce que le Docteur Baron éclairciſſoit par l'exemple d'un Roi, d'un Pére, & d'un Jardinier: un Roi fait des Loix pour le bien de ſes Sujets; un Pére n'engendre point un Fils, pour qu'il ſoit pendu, ou pour le deshériter; & un Jardinier ne plante point un Arbre, pour l'arracher enſuite. III. Que Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous les Hommes, & qu'ils peuvent tous connoître que c'eſt en lui qu'ils peuvent trouver un remède à leurs malheurs conformément à ce qui eſt dit, que Chriſt *eſt venu pour ſauver ce qui étoit perdu* (19). Or tous les Hommes étoient perdus en Adam. Jéſus-Chriſt eſt donc venu pour les ſauver tous; car le remède doit être de la même étendue que le mal, & *Dieu n'a point d'acception de perſonnes* (20). IV. Que les Promeſſes de Dieu ſont univerſelles; qu'elles regardent Caïn, auſſi-bien qu'Abel; Eſaü, comme Jacob; Judas, auſſi-bien que S. Pierre. Que Caïn n'étoit pas plus réprouvé de Dieu qu'Abel, avant que de s'être exclus lui-même de la Grace; que ce ſont les Hommes eux-mêmes qui s'excluent du Royaume des Cieux, & non Dieu qui les en exclud, ſelon ce paſſage: O *Iſrael, ta perte vient de toi* (21). Baron reconnut qu'il avoit ſoutenu ces Propoſitions; mais il prétendit en même tems, qu'elles n'étoient pas contraires aux nouveaux Articles (22). Et par rapport à la Grace ſuffiſante pour le Salut, qu'il avoit dit être offerte à tous, il expliquoit cela d'une univerſalité d'offre, mais non d'une univerſalité de meſure; c'eſt-à-dire, qu'il prétendoit qu'elle étoit offerte à tous, mais qu'elle n'étoit pas donnée à tous dans la même meſure; *quoad univerſos homines, non quoad menſuram Gratiæ datæ.* Car, diſoit-il, les uns reçoivent une plus abondante meſure de Grace que les autres, les uns plus de talens, les autres moins. Le Chancelier lui objecta, que cette Doctrine d'une Grace univerſelle ſuffiſante pour le Salut étoit non ſeulement contraire aux Articles de Lambeth, mais à l'Expérience, puiſque les Turcs, & les Nations Barbares hors de l'Egliſe, quoique Dieu leur accordât les dons ordinaires de la Nature néceſſaires pour la vie préſente, n'ont pourtant pas une Grace ſuffiſante pour le Salut (23). On ne nous apprend point ce que Baron répondit à cette objection, qui eſt certainement très preſſante contre ceux qui ſoutiennent le Syſtême Arminien, & qui nient cependant, que ceux à qui l'Evangile eſt inconnu, ſeront ſauvés, s'ils font un bon uſage de leur Raiſon, & s'ils obſervent les préceptes de la Religion Naturelle (24).

(18) *Ubi ſupra* ch. 18. p. 470.

(19) Matth. XVIII. 11.

(20) Act. X. 34.

(21) Offe XIII. 9.

(22) Voyez la Remarq. [M].

[H] *Le Vice-Chancelier envoya une Rélation de toute cette affaire au Chancelier.*] „ Vous ſaurez, illuſtre Seigneur, qu'avant que j'occupaſſe l'emploi dont je ſuis „ revêtu, il s'étoit élevé de nouvelles Diſputes ſur des „ Points eſſentiels de la Religion, au grand préjudice de „ la paix de l'Univerſité: mais que peu après ma venue, „ Dieu nous avoit fait la grace de voir la paix & la tran„ quillité rétablies; par les ſoins utiles de ſa Grandeur, „ Mylord Archevêque de Londres, & de quelques autres „ Théologiens avec eux. Mais que le Docteur Baron, „ Profeſſeur en Théologie de la Marguerite, a malheu„ reuſement & avec ſcandale réveillé ces Diſputes par „ ſon Sermon, malgré le ſage avis de Mylord de Cantor„ béry dans ſa Lettre, malgré l'ordre que j'avois donné „ à tous les Collèges, & particuliérement à celui du Doc„ teur Baron (25); & au grand préjudice de la paix de „ l'Univerſité." Il ajoute: „ que pour apporter du re„ méde à un mal ſi dangereux pour la paix de l'Univerſi„ té & pour celle de l'Egliſe, il a, avec l'avis & l'aſſiſtan„ ce de ceux des Chefs des Collèges qui ſe ſont trouvés préſens, procédé de la maniére que ſa Grandeur verra par les Pièces qu'il lui envoie (26). Que comme il s'agit d'une affaire de la dernière importance, & où l'Egliſe eſt intéreſſée, il a cru qu'il devoit en informer auſſi ſa Grandeur l'Archevêque de Cantorbéry, pour arrêter le cours des maux qu'ils avoient déja reſſentis en partie, & pour prévenir à tems ceux qui menaçoient l'Univerſité, & par cela même l'Egliſe, dans cette occaſion. Qu'il ſuppliе donc ſa Grandeur (le Chancelier) qu'il lui plaiſe de vouloir l'honorer lui & les Chefs des Collèges de ſes ſages avis, vu ſur-tout, qu'il n'en trouve pas un nombre ſuffiſant de Chefs actuellement préſens; & il dit qu'il attendra à faire de nouvelles procédures, qu'il ait reçu les directions & les avis de ſa Grandeur: réſervant cependant, avec la permiſſion, la déciſion finale de l'affaire à l'Univerſité, dont il eſt obligé de maintenir les Droits & les Privilèges. Du „ Collége du Roi à Cambridge, le 29 de Janvier 1595." Une remarque qu'on peut faire ſur cette Lettre, c'eſt que, quoiqu'on n'y diſe pas en termes exprés, que Baron avoit prêché contre les Articles de Lambeth, on l'inſinue ſuffiſamment, ſans dire un mot de ce qu'il alléguoit pour ſa défenſe. Car les Articles qui furent envoyés avec cette Lettre, avoient été dreſſés par les ennemis de Baron, & ne méritoient par conſéquent aucune attention, ſans ſes réponſes (27).

(23) *Life of Whitgift* ubi ſupra p. 471.

(24) Voyez *An Answer to the Pub. Scrips of the Jesuit Fern of Scripture vindicated.* Printed for Knapton 1721.

(25) Son nom eſt toujours écrit *Baron* dans cette Lettre.

(26) L'une contenoit les IV Articles reprouvés dans la Remarque précédente, & on peut voir l'autre dans l'*Appendice* du IV. Livre de la Vie de *Whitgift* num. 18.

[I] *Ce Théologien ne négligea point . . . . d'expoſer auſſi de ſon côté l'état des choſes.*] Voici la Traduction de la Lettre qu'il écrivit à Mylord Burghley (28). „ C'eſt avec „ une extrême douleur, que j'apprens, très illuſtre Sei„ gneur, que le Docteur Goad, Vice-Chancelier de cet„ te Univerſité, m'a accuſé auprès de votre Grandeur; „ & je ne fai pas trop bien de quoi il m'accuſe. C'eſt ce „ qui m'oblige à prendre la liberté de vous écrire, pour „ inſtruire clairement & avec ſincérité votre Grandeur, „ de ce qui lui a fourni un prétexte pour m'accuſer. Si „ j'ai commis faute en quelque choſe, je me ſoumets a„ vec plaiſir au jugement & à la cenſure de votre Gran„ deur." Il fait enſuite le détail de ce qui regarde ſon Sermon, qui eſt le même que celui que nous avons donné ci-deſſus (29). Il ajoute enſuite: „ Voilà ce qui ne „ plait point à certaines gens, qui tâchent de nous per„ ſuader que Dieu a créé de crée encore tous les jours „ la plus grande partie du Genre-humain, dans la vue de „ les damner, afin d'être glorifié par leur miſére: Que Jé„ ſus-Chriſt n'eſt pas mort pour tous les hommes, non „ parce qu'il y en a pluſieurs qui rejettent le fruit de ſa „ mort,

(27) *Life of Whitgift* ubi ſupra chs. 18. p. 471. 472.

(28) *Ibid. Append.* au Liv. IV. num. 18.

(29) Rem. [C].

Sur quoi le Chancelier écrivit aux Chefs des Collèges d'une manière qui arrêta leurs Procédures contre Baron [*A*], comme cela paroit en ce qu'il continua à demeurer en place, jusqu'au tems qu'il résigna son Emploi (*k*). Il ne laissoit pas d'avoir encore des Amis dans l'Université [*L*]; mais il eut beaucoup à souffrir de la part du Vice-Chancelier & de celle de Mr. Chaderton, qui depuis plusieurs années ne l'aimoit point, & qui saisit cette occasion pour lui faire perdre, s'il étoit possible, sa Charge de Professeur, sous le spécieux prétexte, qu'il avoit combattu les Articles de Lambeth dans son Sermon. C'est ce qu'ils tâchèrent de persuader à l'Archevêque; ce qui obligea Baron à écrire une autre Lettre à ce Prélat pour se justifier [*M*]: cette Lettre est du 4 de Février. L'Archevêque, à qui son savoir & son mérite étoient connus, ne voulut point lui faire de tort, ni par rapport à son Emploi, ni par rapport à sa réputation; il se contenta de lui enjoindre d'éviter les sujets qui pourroient exciter

(*k*) Cette expression de *Mr.* Strype n'est pas exacte, car Baron ne résigna proprement point son Emploi. Voyez la Rem. [O].

„ mort, mais parce que lui-même ne veut pas qu'ils y aient part, n'étant point prédestinés comme les autres au salut, mais étant crées pour la damnation. C'est par la même raison aussi, qu'ils nient que les promesses de Dieu soient générales &c. (30). Voilà donc les sujets sur lesquels on m'accuse, & pour lesquels on me traduit devant votre Grandeur. J'avoue avec cette candeur & cette sincérité, qui convient à un homme qui a à faire à un Juge aussi éclairé & aussi religieux que vous, j'avoue que j'ai dit toutes ces choses, & que je les crois encore très véritables, & même que je suis persuadé qu'elles font le fondement de la Religion Chrétienne. Le Vice-Chancelier en a agi avec moi d'une manière, qui fait voir qu'il ne m'auroit pas cité devant lui, s'il contrevenu aux neuf Articles, envoyés ici en dernier lieu. Or c'est ce que je nie, & j'ai dit que je n'en avois pas eu la moindre pensée, n'aiant eu dessein que de maintenir la Doctrine de l'Evangile, contre Pélage. Voilà une Relation fidèle de toute cette affaire. Si j'ai failli en quelque chose, je dépens entièrement de votre Grandeur, & je me soumets, comme je l'ai dit, à son jugement. La seule grace que je vous demande pour l'amour de Dieu & de la Religion, des intérêts de laquelle il s'agit, c'est que conformément à votre bonté & à votre prudence renommées, votre Grandeur ne se laisse point prévenir contre moi, mais qu'avant que de rien prononcer sur mon sujet, il lui plaise d'examiner, selon ses lumières & la piété, les trois Articles dont j'ai parlé; & si vous trouvez que je n'ai rien avancé que de conforme à la vérité, de vouloir avoir la bonté d'empêcher le Vice-Chancelier de faire aucun Decret sévère contre moi. Il est certainement bien dur pour moi, après avoir enseigné pendant vingt-quatre ans la Théologie dans votre Université, à une Pension aussi petite que celle de vingt livres Sterling par an, qu'à présent que je suis accablé par l'âge, & que j'espérois quelque récompense de mes longs travaux de votre Grandeur, notre Chancelier, Savant lui-même, & le Protecteur des Savans, je me voie diffamé de cette manière auprès de vous. Ce qui me console, c'est que je connois la grandeur de vos lumières & la solidité de votre jugement sur les matières les plus difficiles; & c'est ce qui me fait espérer que votre Grandeur fera toujours disposée à m'écouter: c'est-là un asyle où je me crois parfaitement en sureté. Je prie Dieu &c." Cambridge le 9 de Février 1595.

(10) Voyez là-même.

(11) *Ubi supra* p. 471.

(12) 1 Corinth. VI. 2.

[*K*] *Qui arrêta leurs Procedures contre Baron.*] Nous n'avons pas toute la Lettre de Mylord Burleigh, mais seulement de courts Extraits, touchant les rigoureuses procédures du Vice-Chancelier & des Chefs des Collèges contre Baron, & les interrogatoires qu'ils lui ont fait subir, comme s'il eût commis quelque grand crime. Mais ce peu de mots fait assez connoître ce que le Chancelier en pensoit; ainsi nous les donnerons ici tels que nous les trouvons dans la Vie de l'Archevêque Whitgift (31). „ Je „ suis affligé d'apprendre &c. Il y a des choses que je ne conçois pas de la manière que d'autres les entendent &c. Par où elles font parvenues jusqu'à la Reine &c. (il s'agit de quelques-unes de leurs accusations contre Baron, dans leur Lettre au Chancelier, qu'il dit, *qu'il ne conçoit point de la manière qu'ils les entendent.*) Il y a des gens aussi vertueux & aussi âgés, qui pensent autrement &c. *Omnia licent, sed omnia non expeditant* &c. Toutes choses sont licites, mais toutes choses ne sont pas expédientes (32). Vous pouvez le punir, si vous le voulez; mais vous le ferez pour un bien &c. en maintenant la vérité, selon mon avis. Vous lui faites subir des interrogatoires, comme à un Voleur &c. Il semble que cela se fait par reflentiment &c. Les Témoins ne s'accordent point (ce qu'il avoit vu par les dépositions de plusieurs Bacheliers en Théologie, & de quelques Maîtres-ès-Arts, qui avoient entendu le Sermon de Baron, & qu'on lui avoit envoyées). S'il a contrevenu aux ordres, en enseignant cela, les disputes assoupies), il a mal fait; je lui écrirai moi-même, & je lui ordonnerai en qualité de Chancelier &c." C'étoit de ne plus parler de ces matières, soit dans ses Leçons, soit dans ses Disputes. Il paroît par-là, que quoique le Chancelier souhaitât de maintenir la paix dans l'Université, il étoit très éloigné de condamner les sentimens de Baron, & d'approuver les Procédures qu'on avoit faites contre lui. On verra ci-dessous, quelles conséquences on peut tirer de cette conduite du Chancelier (33).

(13) Voyez Rem. [O].

[*L*] *Il ne laissoit pas d'avoir encore des Amis dans l'Université.*] Mr. Overal, le Docteur Clayton, Mr. Harsnet, & le Docteur Andrews le favorisoient. Le dernier étoit dans ce tems-là auprès de l'Archevêque, desorte que Baron jugea à propos de lui écrire pour le prier de recommander son affaire à ce Prélat, qui paroissoit n'avoir pas d'éloignement pour la Doctrine de la Grace universelle; car ce Docteur étoit fort des Amis de Baron. Il paroît par la Lettre que Baron lui écrivit, que Mr. Overal, pour-lors Professeur Royal à la place de Whitaker, s'étoit déclaré librement & ouvertement pour l'opinion de Baron, quand il avoit paru devant le Vice-Chancelier; & que le Docteur Clayton s'étoit, dans la même occasion, expliqué assez clairement en sa faveur. Il n'y a pas de doute, que leur déclaration n'eût beaucoup d'influence sur la conduite du Vice-Chancelier, qui déclara, lorsque l'Assemblée fe sépara, qu'il faudroit s'assembler encore, parce que tout ne pouvoit pas se faire à une fois (34). Il y a de l'apparence, que le Vice-Chancelier voyant que Baron étoit appuyé par plusieurs personnes de mérite, qui se déclaroient de son sentiment, n'osa pas pousser les choses aussi loin, qu'il auroit fait sans cela. On trouve encore dans la Lettre de Baron au Docteur Andrews diverses autres particularités, qui méritent d'être rapportées. Baron informe son Ami qu'il avoit paru un Livre, où l'on trouvoit les Propositions suivantes: *Christ n'est mort pour tous ni suffisamment ni efficacement*; & il y avoit à la marge: *Nous ne devons pas prier pour tous les hommes.* Et dans un autre endroit: *Dieu veut le péché, & il le produit.* Ce Livre étoit imprimé à Londres en 1595. Baron apprend aussi à son Ami, que Mr. Perkins a réfuté les raisons alléguées par Mr. Overal pour prouver l'*Universalité de la mort de Jesus-Christ*; & il ajoute que Mr. Overal a obtenu des Evêques de Cantorbéry & de Londres, que quiconque lui contrediroit parce qu'il prêchoit en faveur du mérite de J. Christ, seroit réprimé; & que si l'on pouvoit obtenir de pareilles Patentes, la paix seroit bien mieux établie (35). On voit par cette Lettre, que le Docteur Baron, quoiqu'homme de bien & savant, n'étoit pas exempt de défauts; & que contre la coutume ordinaire de ceux qui sont perfectionés, de prêcher la Tolérance, il voudroit, dans le tems même qu'il se trouvoit inquiété pour ses sentimens, empêcher les autres de publier les leurs.

(14) *Life of Whitgift* tom. II. *ubi supra* p. 471.

(15) Ibid. p. 474.

[*M*] *Une autre Lettre à ce Prélat pour se justifier.*] Il dit à l'Archevêque: „ Qu'apprenant que ces deux personnes „ (le Docteur Goad & Mr. Chaderton, qui étoient les „ principaux auteurs de tous les mouvemens qui se fai„ soient contre lui) continuoient dans leur dessein, & „ remuoient Ciel & Terre pour prouver qu'il avoit ... „ ... fait un Sermon contraire à fix des neuf Articles, „ il ne peut qu'avoir fon recours à lui, qui est fon charitable Protecteur, pour ne pas être opprimé par leurs intrigues, qu'il souhaiteroit qui lui fussent connues. Il le prie donc humblement & le supplie ardemment, de vouloir jetter les yeux fur ce qu'il va lui dire. ... Premièrement, que fa Grandeur n'ignorait pas, que depuis plusieurs années, ils étoient mal intentionnés à son égard; & cela pour nulle autre raison, sinon qu'il approuvoit les Droits & la forme de l'Eglise Anglicane, & s'y soumettoit. Qu'il se pouvoit que l'un d'eux, favoir Mr. Chaderton, eût un sujet particulier de haine contre lui, parce qu'il avoit défendu & prouvé contre ce Théologien, *que la Foi étoit commandée par la Loi* (36). „ Que c'étoit-là certainement la raison, qui leur avoit „ fait saisir l'occasion de fon Sermon, pour lui faire tous „ les mauvais tours & chagrins. Et que quoiqu'ils fissent semblant de vouloir suivre les Loix par rapport à lui, ils „ ne s'embarrassoient cependant guères d'observer aucune forme de Justice: que la seule chose que le Chancelier paroissoit croire nécessaire, c'étoit d'avoir des Accusateurs & des Témoins, pour prouver qu'il (Baron) avoit dit telle & telle chose, dont lui-même ne disconvenoit point, & que ce qu'il avoit dit étoit contraire aux Articles de Lambeth; ce qui étoit proprement une question du „ ressort du Juge, & non de celui des Témoins." Il rend compte ensuite des trois Propositions de son Sermon, & il montre qu'il n'a eu aucune intention de contrevenir aux Articles de Lambeth, & même qu'il en a peine fait mention. Enfin il dit à l'Archevêque, que le Vice-Chancelier lui aiant défendu de traiter les matières controverfées soit dans ses Leçons, soit dans ses Disputes, il l'avoit promis; mais qu'en même tems aiant demandé quelles étoient ces matières dont le Vice-Chancelier parloit, il n'avoit pu obtenir de réponse: qu'il s'imaginoit pourtant qu'il s'agissoit des Articles de Lambeth. Craignant cependant, que quelque chose qu'il pût dire ou faire, on ne lui en fît un crime, il fait remarquer à l'Archevêque, que si on l'attaque par la voie des conséquences, un seul mot fuffira pour l'exposer. Il promet néanmoins, qu'il sera tout ce qui dépendra de lui pour que cela même n'arrive point. Mais par cette raison il supplie instamment le Prélat, qu'il

(16) Voyez Strype *Annals* Vol. III. p. 49.

(l) Ibid. p. 473. 467.

(m) Heylin *Hist. Presb.* B. III. ch. 21. §. 9.

(n) Strype *Annals* Vol. IV. p. 231.

ter de fâcheuſes Diſputes. Baron le remercia par une Lettre [N] du 22 de Mars 1591 (l); & les trois années de ſon Profeſſorat étant expirées trois jours après, il ne jugea pas à propos de ſolliciter d'être continué [O]. Il ſe retira à Londres, où il mourut trois ou quatre ans après (m), & fut enterré honorablement dans l'Egliſe Paroiſſiale de *S. Eloi-Hart-ſtreet*, le Drap étant ſoutenu par ſix Docteurs en Théologie, & tous les Miniſtres de Londres aiant ſuivi le Corps, par ordre du Docteur Bancroft, alors Evêque de Londres. Baron laiſſa pluſieurs enfans. Son fils aîné Samuel Baron, qui étoit Médecin, a demeuré & eſt mort à *Lyn-Regis*, en Norfolk (n).

(17) *Life of Whitgift* à la fin p. 475. 476.

nomme ſon Protecteur, de vouloir décider là-deſſus le plus tôt qu'il lui ſera poſſible (37).

[N] *Baron le remercia par une Lettre.*] Il dit à l'Archevêque, qu'il ſe trouve enfin par ſa bonté délivré des perſécutions qu'il avoit ſouffertes: que depuis que le Vice-Chancelier étoit de retour (qui avoit apparemment été trouver l'Archevêque pour prendre ſes avis) ni lui ni aucun autre ne lui avoit parlé du paſſé; qu'il ne doute pas que ce ne ſoit par reſpect pour ſa Grandeur; & que ſans cela, ceux qui lui en vouloient ſi fort, auroient difficilement laiſſé priſe, puiſque c'étoient les mêmes, s'il ne ſe trompoit, qui dix ou onze ans auparavant l'avoient condamné ſur de certaines choſes ſans l'entendre, dans un Synode clandeſtin tenu à Londres (apparemment par Cartwright & ſes partiſans), dont ſa Grandeur avoit les Actes; qu'aiant été informé de ce qui ſe paſſoit par un certain Fontaine, il s'étoit d'abord rendu à Londres, & avoit prié le Docteur Goad qui avoit aſſiſté à cette Aſſemblée dans le Collège du Roi, proche de la Tamiſe, le priant de lui communiquer les réſolutions priſes ſur ſon ſujet, ou contre lui; ce qu'il n'avoit pu, dit-il, obtenir de lui, & qu'il avoit ignoré de quoi il s'agiſſoit, juſqu'à ce que le Docteur Bancroft, par ordre de l'Archevêque, le lui avoit montré dans un certain Livre, il y avoit environ trois ou quatre ans. C'étoit depuis ce tems-là, dit-il, qu'ils le haiſſoient, & qu'ils l'épioient ſecrettement, juſqu'à ce qu'ils trouvaſſent occaſion de ſon Sermon de tâcher de le chaſſer de l'Univerſité avec ignominie; de quoi ils ſeroient aiſément venus à bout, aiant toutes leurs batteries prêtes, s'ils n'avoient été arrêtés par l'autorité de ſa Grandeur, qui avoit été comme un frein pour les empêcher de paſſer outre (38). Le reſte de la Lettre contient des remercimens de cette faveur, avec des excuſes de ce que, quoiqu'il n'ait rien dit que de vrai dans ſon Sermon, il a faillí en le faiſant dans un tems & dans un lieu peu convenables, qui lui a attiré les chagrins qu'il éprouve; & il promet d'être plus prudent & plus circonſpect à l'avenir (39).

(18) Ibid. p. 476.

(19) Ibid. p. 477.

[O] *Les trois années de ſon Profeſſorat étant expirées trois jours après, il ne jugea pas à propos de ſolliciter d'être continué.*] Voyons le récit du Docteur Heylin ſur ce ſujet, qui ſervira à corriger les fautes du Docteur Fuller dans les Extraits communiqués par Mr. Des Maizeaux à Mr. Bayle.

(40) *Ubi ſupra* §. 4. p. 923.

„ Les Articles de Lambeth, *dit le Docteur Heylin* (40), „ ſervirent ſi peu à appaiſer les Diſputes, & à réprimer „ Baron & ſes partiſans, qu'au contraire ſes Diſciples n'en „ furent que plus unis, & que la bréche n'en devint que „ plus grande. Et quoique le Docteur Baron quittât peu „ de tems après ſa place dans l'Univerſité, cependant il „ ne fut ni dépouillé de ſon Emploi, comme quelques-uns „ l'ont dit, ni forcé de le réſigner par la crainte d'en „ être dépouillé, comme d'autres l'ont aſſuré. Car le „ Profeſſeur devant être élu tous les deux ans, ſelon les „ Statuts de la Marguerite, il conſerva ſon Emploi juſqu'à „ la fin du terme, & le réſigna alors, ſans témoigner en „ aucune manière qu'il ſouhaitât d'être continué; & s'il „ l'avoit fait, il eſt aſſez vraiſemblable qu'il l'auroit emporté ſur tout autre Prétendant, quel qu'il eût été, le „ Parti Anti-Calviniſte étant devenu aſſez puiſſant, pour „ ne pas être aiſément culbuté dans les affaires publiques „ par le Parti oppoſé. Ce qui arriva après la mort du Docteur Whitaker, en eſt une preuve bien évidente. Ce Docteur étant mort quelques jours après ſon retour de Lambeth, d'où il avoit apporté les neuf fameux Articles qui ont fait tant de bruit, deux Candidats ſe mirent ſur les rangs pour lui ſuccéder; Wotton du Collège du Roi, Calviniſte déclaré, & un de ceux qui écrivirent contre l'Appel de Montague en 1626; & Overal du Collège de la Trinité, auſſi éloigné des principes Calviniſtes ſur la matière de la Prédeſtination, que Baron, Harſnet, ou Barret le pouvoient être. Mais quand on en vint aux Voix dans l'Univerſité, Overal emporta la place par la pluralité des ſuffrages. Ce qui prouve d'un côté, que quoique la plupart des Chefs fuſſent fort attachés aux Principes de Calvin, la plus grande partie de ce ſavant Corps ne les adoptoit point; & de l'autre, qu'il eſt très peu vraiſemblable que Baron ait été exclus par ceux qui avoient placé Overal, ou qu'ils ne l'euſſent pas continué dans ſon Emploi, s'il l'avoit ſouhaité. Ainſi il eſt plus naturel de penſer, comme nous l'avons dit, *qu'il quitta ſon Emploi de ſon bon gré*, voyant ſa Doctrine traverſée par les Articles de Lambeth, & ſa tranquillité troublée par un tas d'informations faites „ contre lui par le Parti contraire." Ce qui rend ce récit d'autant plus vraiſemblable, c'eſt que nous avons vu que le Chancelier de l'Univerſité & l'Archevêque favoriſoient & protégeoient Baron. Il eſt ſurprenant que le Savant, qui a envoyé à Mr. Bayle les Extraits de Fuller, n'ait rien dit de la réfutation de Heylin, qu'il ait ignoré qu'il y en eût une. Le Docteur Heylin prouve auſſi très clairement qu'il eſt faux que Baron ait innové dans la Doctrine: il fait voir par Latimer, Hooper & d'autres, & par les Articles de l'Egliſe Anglicane, & particuliérement par le dix-ſeptiéme, que la Prédeſtination abſolue, au ſens de Calvin, n'eſt point la Doctrine de l'Egliſe Anglicane (41). Comment donc peut-on dire que Baron *avoit introduit une Doctrine étrangére pour infecter l'Univerſité?* C'eſt ce que Mr. Des Maizeaux avoit dû examiner. Mais peut-être ne conſoiſſoit-il pas les Ouvrages de Heylin.

(41) Ibid. P. II. ch. 9. 10. & alibi paſſim.

(a) Voyez *La Vie du Dr. Barrow* par Mr. Abraham Hill, à la tête des Ouvrages de Barrow en Ang. in-fol. I. Le P. Niceron *Mém. des Hom. Illuſt.* T. XL. p. 14. attribue cette Vie à Tillotſon, à qui elle s'adreſſe ſeulement; c'eſt une faute. R. B. T.)

BARROW (Isaac), un des plus grands Mathématiciens & des plus illuſtres Théologiens du XVII. Siècle, étoit fils de Thomas Barrow, Bourgeois de Londres fort eſtimé, qui étoit frére du Docteur Iſaac Barrow Evêque de S. Aſaph, & fils d'Iſaac Barrow de *Spiny-Abby* dans le Comté de Cambridge, Ecuyer & Juge de Paix. Cet Iſaac Barrow étoit fils de Philippe Barrow Médecin, & Bienfaiteur du Collége de la Trinité à Cambridge, où il avoit été Précepteur de Robert Cecil Comte de Salisbury, & Grand-Tréſorier ſous le régne du Roi Jaques I (a). Notre Iſaac Barrow naquit à Londres au mois d'Octobre de l'an 1630 [A]. Sa mére, qui s'appelloit Anne, fille de Guillaume Buggins Ecuyer, étoit de *North-Cray* dans la Province de Kent: il eut le malheur de la perdre fort jeune, n'étant âgé que de quatre ans, lorſqu'elle mourut. Il commença ſes premiéres études à la Chartreuſe, où il fut pendant deux ou trois ans; & la manière dont il s'y conduiſit, ne donna guéres lieu d'eſpérer qu'il deviendroit un auſſi grand Homme, qu'il l'a été dans la ſuite [B]: mais aiant été envoyé à Feſtſtead dans le Comté d'Eſſex, il fit de ſi grands & de ſi rapides progrès dans les Sciences, & ſe forma ſi bien, que ſon Maitre l'établit Précepteur du Vicomte de Fairfax d'Emely en Irlande, qui étoit dans ce tems-là ſon Diſciple. Pendant ſon ſéjour à Feſtſtead, il obtint une place dans le Collège de S. Pierre à Cambridge, dont ſon oncle, qui fut enſuite Evêque de S. Aſaph, avoit été autrefois Mem-

(1) Ch. 19. p. 119. Ed. de Londres 1697.

[A] *Barrow naquit à Londres au mois d'Octobre de l'an* 1630.] C'eſt ce que dit Mr. Abraham Hill, dans la *Vie du Docteur Barrow*, au *Docteur Jean Tillotſon, Doyen de Cantorbery*, à la tête des *Oeuvres Angloiſes de Barrow*. Mais le Docteur Granvet Pope, dans la *Vie du Docteur Seth Ward Evêque de Salisbury* (1), nous apprend que cette date eſt fauſſe & pour l'année & pour le mois, aiant ſouvent ouï dire au Docteur Barrow qu'il étoit né le 29 de Février, & par conſéquent ni en Octobre ni en 1630, qui n'étoit point une année biſſextile. Il ajoute qu'il ne s'en ſcroit pas fié entiérement à ſa mémoire, ſi c'eût été un autre jour de quelque autre mois, y aiant ſi longtems que cela lui avoit été dit: mais qu'il avoit pour le confirmer une autre particularité aſſés frappante, ſavoir, que le Dr. Barrow avoit coutume de dire, que c'étoit-là le meilleur jour de l'année pour y naître, parce qu'il avoit l'avantage que les Compagnons de Collége le régaloient toutes les années le jour de leur naiſſance, au-lieu qu'il n'étoit obligé de les régaler à ſon tour qu'une fois tous les quatre ans, le 29 de Février ne revenant qu'alors. Nous remarquerons d'un autre côté, que la date de Mr. Hill eſt appuyée de l'autorité de l'Epitaphe du Docteur Barrow, dreſſée ſur les lumiéres données par ſon pére, & qui porte qu'il étoit dans ſa quarante-ſeptiéme année, quand il mourut en 1677.

[B] *La manière dont il s'y conduiſit ne donna guéres lieu d'eſpérer qu'il deviendroit un auſſi grand Homme, qu'il l'a été dans la ſuite.*] Il n'avoit pas de plus grand plaiſir que de mettre ſes compagnons d'Ecole aux priſes, & il ſe diverſifioit à être lui-même du nombre des combattans. Il conſerva toujours le même courage, quoiqu'il ſe dépît entiérement de ſon humeur querelleuſe; mais il retint la négligence dans ſes habits (2). Il ne regardoit point du tout ſes Livres, enſorte que ſon pére n'avoit que très peu d'eſpérance de le voir réuſſir dans l'étude, à laquelle il l'avoit deſtiné. En un mot, il y avoit ſi peu d'apparence qu'il donnât autant de ſatisfaction qu'il en a donné dans la ſuite, que ſon pére diſoit ſouvent, que ſi Dieu avoit à lui enlever quelqu'un de ſes enfans, il ſouhaitoit que ce fût ſon fils Iſaac. *Tout eſt peu ſûr le jugement des hommes*, dit Mr. Hill, *& tant ſont bornées nos lumiéres dans ce qui nous intéreſſe le plus.*

(2) Hill's *Account of the Life of Dr. Barrow* &c. and *Dr. Pope* p. 131.

Membre ; mais lorſqu'il fut en état d'aller à l'Univerſité, au mois de Février 1645, il fut placé dans le Collége de la Trinité. Il s'y trouva fort à l'étroit, parce que ſon père avoit perdu la plus conſidérable partie de ſon bien par ſon attachement au Parti du Roi ; deſorte que dans les commencemens il ſubſiſta principalement par la généroſité du Docteur Hammond. Auſſi lui a-t-il témoigné ſa reconnoiſſance, en honorant ſa mémoire d'une belle Epitaphe qui ſe trouve parmi ſes Poëſies (*b*), dans laquelle il dépeint ce Grand-Homme, & ſe dépeint auſſi lui-même ; car la plupart des traits de ce Portrait, & les plus beaux, leur conviennent parfaitement à tous deux. Il ſe diſtingua par une grande application à l'étude, & par une conduite exemplaire à tous égards [*C*] ; enſorte que lorſqu'il fut en état de pouvoir devenir Membre de ſon College, ce qui fut en 1649, il l'obtint par ſon ſeul mérite, n'aiant perſonne qui le recommandât, parce qu'il étoit dans des ſentimens contraires à ceux des perſonnes qui diſpoſoient de tout dans l'Univerſité. Après ſon élection, il ſe détermina pour l'etude de la Médecine ; mais il changea enſuite de ſentiment & ſe tourna principalement du côté de la Théologie [*D*], ne laiſſant pas cependant de cultiver preſque toutes les autres Sciences [*E*]. On trouve parmi ſes Opuſcules diverſes Harangues Latines & des Théſes qu'il compoſa dans ce tems-là, & entre autres un Diſcours prononcé le 5 de Novembre 1651 (*c*), & une Théſe ſoutenue à la Promotion de 1652, dans laquelle il tâche de prouver que l'Hypothéſe Carteſienne fut la Matière & le Mouvement ne ſuffit pas pour rendre raiſon des principaux Phénoménes de la Nature (*d*) ; & une Oraiſon ſur le même ſujet, compoſée en 1653 (*e*). Le 12 de Juillet de cette année il fut incorporé dans l'Univerſité d'Oxford en qualité de Maitre-es-Arts, immédiatement après ſa fin de l'Acte (*f*). Jaques Du Port Profeſſeur en Langue Grecque à Cambridge, aiant quitté ſa Chaire en 1654, recommanda pour être ſon ſucceſſeur Barrow qui avoit été ſon Diſciple ; & celui-ci juſtifia la bonne opinion que ſon Maitre avoit de lui, en ſoutenant l'Examen avec beaucoup d'applaudiſſement. Il n'obtint cependant point cette place, parce que le Parti dominant lui croyoit du penchant pour l'Arminianiſme. Il n'a pas laiſſé neanmoins de reconnoitre la bienveillance que le Docteur Whichcote lui témoigna en cette occaſion, & en pluſieurs autres. Peu de tems après il alla voyager [*F*] : il vit la France & l'Italie, &

(*b*) Voy. le IV. Vol. *de ſes Oeuv.* p. 302. Edit. de 1687.

(*c*) Ibid. p. 327.

(*d*) P. 355.

(*e*) Ibid. p. 265.

(*f*) Wood *Faſti Oxon.* Vol. II. col. 203. Edit. de 1721.

[*C*] *Il ſe diſtingua par une grande application à l'étude, & par une conduite exemplaire à tous égards.* Quoiqu'il ſe trouvât en quelque façon ſans parens, il n'abuſa point de ſa liberté pour négliger ſes études, ou pour ſe livrer au déréglement : au contraire, il s'appliqua à ſe former au travail, à acquérir des lumiéres, & à la piété ; ſe préparant en quelque manière par-là à ſoutenir les divers états où il ſe trouva dans la ſuite de ſa vie. Il perſiſta avec tant de fermeté dans le Parti Royaliſte, qu'on ne put jamais l'engager à faire le ſerment de la Ligue ; & malgré cela il ne laiſſa pas de gagner la bienveillance du principaux Chefs de l'Univerſité, par ſa probité, ſa candeur & ſa prudence (3). Il fut auſſi fort bien traité par le Docteur Hill, que le Parlement avoit fait Principal du Collége de la Trinité, à la place du Docteur Comber, qui avoit été dépoſé & caſſé de ſon attachement au Parti du Roi (4). Ce Régent lui étant mis un jour la main ſur la tête, lui dit : *Tu és un bon Garçon, c'eſt dommage que tu ſois Royaliſte.* Aiant dans la ſuite fait un Diſcours ſur la *Conſpiration des Poudres*, où il faiſoit l'éloge des anciens tems, d'une maniére qui réfléchiſſoit un peu trop ſur le préſent, quelques-uns des Membres parlerent de le chaſſer ; mais le Principal leur ferma la bouche par ces paroles : *Barrow eſt plus honnête-homme qu'aucun de nous* (5). *C'eſt-là*, dit le Docteur Pope, *un trait bien remarquable, & une grande preuve du mérite ſuperieur de notre jeune Savant, qui pourroit, comme les Poëtes le diſent d'Orphée, apprivoiſer les Tigres ſauvages, & les Lions furieux*, tenir Tigres rebelliſque Leones ; *retenir un Presbyterien dans ſes encore un Royaliſte & un Malintentionné, qui étoient les nous qu'on donnoit dans ce tems-là à ceux qui étoient attachés au Roi, à l'Egliſe & aux Loix.* Lorſqu'on propoſa l'Acte d'*Engagement*, Barrow y ſouſcrivit ; mais y aiant fait réflexion enſuite, il s'en repentit, & alla trouver les Commiſſaires pour leur en donner connoiſſance, & fit rayer ſon nom de la liſte. Il étoit toujours prêt à aider aux plus jeunes, quoique pour tout ce qu'il faiſoit pour eux, foit en Proſe, foit en Vers, il n'ait jamais rien reçu qu'une paire de gands. Dans le tems qu'il n'étoit encore que jeune Etudiant, ſon grand génie ne lui permit pas de ſe contenter du Syſtéme ſuperficiel & peu ſolide de Phyſique, qu'on enſeignoit dans l'Univerſité, & auquel les autres ſe bornoient : il s'attacha à lire les Ouvrages de Bacon, de Deſcartes, de Galilée, & des autres Grands-Hommes du Siécle paſſé, où il trouvoit quelque choſe de meilleur & de plus ſolide (6).

(3) Hill's *Account* ubi ſupra.

(4) Dr. Pope p. 132.

(5) Id. ibid. & Hill's *Account* ubi ſupra.

(6) Hill's *Account* &c.

[*D*] *Aprés ſon élection, il ſe détermina pour l'etude de la Médecine ; mais il changea enſuite de ſentiment, & ſe tourna principalement du côté de la Théologie.*] Comme les circonſtances du tems n'étoient pas favorables à ceux qui penſoient comme lui ſur les affaires de la Religion & de l'Etat, il jugea que pour faire le plus de bien qu'il lui ſeroit poſſible, il devoit s'attacher à la Médecine. Il s'y appliqua pendant quelque tems, & ſe rendit particuliérement habile dans l'Anatomie, la Botanique, & la Chymie. Aiant enſuite fait réflexion, que cette Profeſſion ne s'accordoit point avec le ſerment qu'il avoit fait lorſqu'il avoit été reçu Membre de ſon Collége, de faire de la Théologie l'objet de ſes études, & en aiant conféré avec ſon oncle, depuis Evêque de S. Aſaph, il abandonna la Médecine, & s'appliqua principalement à la Science dont ſon ſerment lui preſcrivoit l'étude (7).

(7) Id. ibid.

[*E*] *Ne laiſſant pas cependant de cultiver preſque toutes les autres Sciences.*] En liſant les *Remarques de Scaliger ſur Euſébe*, il reconnut la liaiſon que la Chronologie a avec l'Aſtronomie, ce qui l'obligea à étudier l'*Almageſte* de Ptolomée : mais ſentant que l'on ne pouvoit lire avec fruit cette ſorte de Livres ſans le ſecours de la Géométrie, il s'appliqua à étudier les *Elémens d'Euclide*, & ne fut pas content qu'il n'eût poſé les premiers fondemens. C'eſt ainſi qu'il s'engagea dans les Mathématiques, aiant dans ce tems-là le ſavant *Jean Ray* pour ſon compagnon d'étude, avec qui il herborifioit quelquefois, & dont il a toujours conſtamment cultivé l'amitié. Il paſſa enſuite aux autres Mathématiciens, & il publia ſon *Euclide*, en plus petit volume & ſelon une méthode plus claire, qu'on n'avoit encore fait. Il avoit écrit à la fin de ſon *Apollonius*, *Anno ætatis 24 Intra hoc temporis intervallo peractum.* „ Cet Ouvrage a été achevé entre le 24 d'Avril & le 16 de Mai." Dans toutes ſes études il avoit pour régle de ne pas abandonner une choſe, qu'il n'en fût venu à bout. Il n'y eut que la Langue Arabe, à laquelle il renonça, après l'avoir étudiée quelque tems. Quand on lui demandoit ſon ſentiment ſur quelque point, il répondoit d'une maniére auſſi propre à faire ſentir l'importance de la queſtion, qu'à l'éclaircir ; ce qui eſt un grand talent, & qu'on rencontre en peu de perſonnes : car, comme dit Carſtan, *Tractare res multi norunt, aſſinare pauci* (8).

(8) Id ibid.

[*F*] *Peu de tems après il alla voyager.*] On prétend que la partialité qu'on avoit fait paroître contre lui par rapport à la Chaire de la Langue Grecque, fut une des raiſons qui hâterent ſa réſolution, & qui le déterminérent à voir les Pays étrangers. Mr. Hill remarque, qu'on ne peut douter qu'un homme qui agiſſoit avec tant de prudence dans les moindres choſes, n'ait eu de bonnes raiſons de prendre le parti qu'il ſuivit. Le Docteur Pope dit (9), que le mauvais ſuccès de ſon affaire, la triſte ſituation de l'Angleterre, & le deſir de voir quelques-uns des Lieux dont il eſt parlé dans les Auteurs Grecs & Latins, furent les motifs qui le déterminérent à voyager. Pour fournir aux frais néceſſaires, il vendit ſes Livres en 1655, & ſe rendit d'abord à Paris, où il trouva ſon pére, qui avoit fui vers Charles II., & lui fit part du peu qu'il avoit. Il envoya à ſon Collége une Relation de ſon Voyage juſqu'à Paris, en vers Latins, datée de Paris le 9 de Février 1655 (10), avec d'autres remarques dans une Lettre en la même Langue (11), par laquelle on voit ſa pénétration dans les affaires politiques, quand il vouloit y faire attention. Il y fait un détail des diſputes de Mr. Arnauld avec les Jéſuites, & il remarque que la fureté où les Proteſtans de France vivoient, paroiſſoit évidemment par une choſe qui venoit d'arriver. L'Archevêque de Toulouſe, célébre parmi ceux de ſon Parti par ſon grand ſavoir, étant venu à Paris, alla rendre ſes devoirs à la Reine, & après quelques autres diſcours, il ſe mit à déclamer contre les Proteſtans, & ſe plaignit de la trop grande liberté dont ils jouiſſoient dans ſon Diocéſe ; il les qualifia d'Hérétiques & de Séditieux, & pria la Reine de vouloir les réprimer. Cette Princeſſe l'arrêta tout court au milieu de ſa véhémente déclamation, & l'aſſura, qu'elle avoit ſuffiſamment éprouvé leur fidélité, & qu'elle les avoit trouvés plus fidéles Sujets, que ceux qui les accuſoient de ſédition. *Quæ ingeretem exclpiens Regina, ſe illorum ſilem expertam affirmavit, & fidelleres fubditos comproſſe, quam qui ſeditiosis ipſos inſimularent* (12). Un Maréchal de France, qui ſe trouva préſent, appuya ce que la Reine venoit de dire ; & le Roi lui-même étant entré, & s'étant informé du ſujet de la diſpute, témoigna qu'il étoit du même ſentiment, & qu'il vouloit continuer à laiſſer joüir les Réformés des libertés qui leur avoient été accordées par les Edits de ſes Prédéceſſeurs. *Tandem ipſe Rex interveniens, & argumentum diſputationis edoctus, ſe in eadem eſſe ſententiâ, & velle libertatem Anteceſſorum ſuorum edictis conceſſam ipſis præſtare ſignificavit.* Mr. Barrow venant enſuite à parler de la fameuſe Univerſité de Paris, dit, que voulant rendre compte des Grands-Hommes qui y étoient, il s'étoit trou-

(9) Ch. 19. p. 133.

(10) Voy. le IV. Tom. *de ſes Oeuv.* p. 217. & ſuiv.

(11) Ibid. p. 252.

(12) Ibid. p. 234.

& alla même jusqu'à Conſtantinople. Il a donné une Relation de ſon Voyage depuis Louvre juſqu'à cette Ville, dans un de ſes Poëmes. A ſon retour dans ſa Patrie, il reçut l'Ordination Epiſcopale [G]. En 1655 il publia *les Elémens d'Euclide démontrés d'une maniére abrégée* [H]. A la Révolution, ſes Amis

trouvé preſque à ſec, ne pouvant ſe rappeller qu'il y en eût d'autres d'un peu diſtingués, que Meſſieurs Arnauld, & Roberval, très habile Mathématicien. Il n'y trouva plus de Petaus, de Sirmonds, de Merſennes, ni de Gaſſendis. Il ajoute, qu'en viſitant les Colléges, il n'y a trouvé rien de remarquable que les murailles & les bâtimens; & que ſi ſes yeux ne le trompent point, l'Univerſité de Cambridge n'a rien à envier à cet égard à celle de Paris; puiſque ſi l'on mettoit en un les Colléges de la Sorbonne, celui de Navarre, & celui de Clermont, ils n'égaleroient pas, tant s'en faut qu'ils ſurpaſſaſſent, pour en grandeur, toit en magnificence, le Collége de la Trinité à Cambridge. *Numeroſa Collegia pedibus peragranti oculiſque perluſtranti præter tecta nihil eminent, præter parietes nihil conjicitum je obſecrein. Quamquam ſifce, ſi cuilibet mei copii ſint arbitri, Cantabrigia non invideris. Nec ſi Sorbona ipſa, una cum Collegio Navarreno in unum conficiatur Claromontanum Jeſuitarum hoſpitium, totus ille acervus unieum S. Trinitati dicatum ædem vel amplitudine vel magnificentiâ exæquare, nedum excedere queat.* Après avoir paſſé quelques mois à Paris, il alla en Italie, & fit quelque ſéjour à Florence, où il ne négligea pas l'occaſion favorable qu'il eut de conſulter quantité de Livres de la Bibliothèque du Grand-Duc, de voir dix mille de ſes Médailles, & de s'entretenir avec Mr. Fitton, „ dont la grande réputation par rapport à ce „ genre d'étude, *dit Mr. Hill*, avoit engagé le Grand-Duc „ à l'inviter à le charger de la garde de ce précieux Tréſor „ d'Antiquités." Le Docteur Pope (14) paroît en avoir pas bien pris la penſée de Mr. Hill ſur cet article, car il nous dit, „ que Mr. Fitton trouva tant de capacité à Mr. „ Barrow dans ce genre d'étude, qu'à ſa recommandation le „ Grand Duc invita notre Savant à ſe charger de la garde „ de ce précieux Tréſor d'Antiquités." Il lui en coutoit trop à Florence pour y demeurer longtems: il deſiroit de voir Rome, plus qu'aucune autre Ville: mais la peſte qui y régnoit l'empêchoit d'y aller, & il ſe rendit à Livourne (14), où il reçut beaucoup d'honnêtetés des Marchands Anglois, qui y étoient établis (15). Il s'y embarqua pour Smyrne au mois de Novembre de l'an 1657. Ils furent attaqués dans leur voyage par un Corſaire, & quoique Barrow n'eût jamais vu rien de pareil à un Combat ſur Mer, il ne laiſſa pas de ſe ſervir avec beaucoup de courage du mouſquet qu'on lui avoit fourni (16); car il nous dit lui-même dans ſon Poëme intitulé, *Iter maritimum a portu Ligufticæ ad Conſtantinopolim* (17), que la liberté lui étoit plus chére que la vie, & qu'il préféroit la mort à l'eſclavage; que plutôt que d'en ſouffrir les miſéres, il choiſiroit d'être frappé de la foudre, d'être englouti par la terre, d'être attaqué de la peſte, de ſouffrir tous les maux de la derniére pauvreté, de perdre la vie par mille bleſſures, ou de ſubir tout autre malheur, que la Fortune, le Sort, ou la Colére du Ciel pouvoit lui envoyer:

Almaque libertas vitali charior aurâ,
Libertas! bullit eor, animuique tumet:
Ut tibi ſubjiciar, monſtrum ſervile, coactus
Ut jubdam arbitrio libera colla tuo:
Ut tua perpetior generoſo verbera tergo
Fuſtibus, ſimque tuus, bellua ſæva, caniſ!
Me prius ivoto percelſat Jupiter igni,
Intrepidum ferieus tela juſerna caput:
Aut mihi ſi tellus diſcluſo ventre debiſcat,
Ingrediar terras latus evaſiſque ſinus.
Vexet acerba lues; pauperiaque durior illâ,
Quam fero, ſuaviter comprimat arcta juga;
Sanguine perfundat tetrus; per vulnera mille
Exultans luctu careere vita ruet;
Fluctibus exagiter, quos aut furiuina ciere,
Aut ſatium valet, aut mitior ira Deûm;
Sim liber modo, nec mea mens obtemperet ulli
Dum mea, præſertim, barbare Turce, tibi.

(13) P. 134.

(14) Hill's Account &c.

(15) Dr. Pope ubi ſupra.

(16) Hill's Account &c.

(17) Dans le Tom. IV. de ſes Oeuvr. p. 212. & ſuiv.

(18) P. 136. Le Docteur Pope nous apprend (18), que c'étoit un Corſaire Algérien qui les attaqua, & que pendant le combat Mr. Barrow ſe munit de ſes armes, ſe tint ſur le demi-pont, combattant vigoureuſement, juſqu'à ce que le Corſaire, voyant la courageuſe réſiſtance qu'on lui faiſoit, revira de bord. „ Je lui ai demandé, *dit le Docteur*, pourquoi „ il ne s'étoit pas retiré à fond de cale, & n'avoit pas „ laiſſé le ſoin de la défenſe du Vaiſſeau à ceux qui y a„ voient intérêt?" Il me répondit: „ Je donne ſi peu „ plus d'intérêt que moi-même; j'aurois mieux aimé per„ dre la vie, que de tomber entre les mains de ces Bar„ bares." Il fut très bien reçu à Smyrne du Conſul Mr. Spencer Bretton, (fur la mort duquel il fit une Elégie en 1659 (19)), & des Marchands qui s'y trouvoient. Il reçut beaucoup d'honnêtetés à Conſtantinople de l'Ambaſſadeur d'Angleterre le Chancellor Thomas Bendiſh, & du Chevalier Jonathan Daws; & ils furent toujours très liés dans la ſuite. Il favoit faire fur le champ toutes ſortes de perſonnages, & accommoder ſa converſation à toutes ſortes de génies, de maniére qu'elle étoit toujours agréable & utile. Il ſoutenoit une théſe ſans orgueil & ſans paſſion, d'une maniére propre à convaincre les Savans & favoit donner un tour amuſant à ce qu'il diſoit, pour les autres, ſans ſortir néanmoins de ſon caractére, qui a-

(19) Voy. le IV. Tom. de ſes Oeuvr. p. 302.

(20) Lib. XIV. Ep. 20.

voit quelque choſe de grave & d'impoſant, tel que celui dont Cicéron parle à Atticus: *Non te Bruti noſtri vultuſque lux ab iſta oratione deterret* (20)? Pendant qu'il fut à Conſtantinople, où avoit autrefois ſiégé S. Chryſoſtome, il relut tous les Ouvrages de ce Pere, qu'il préféroit infiniment à tous les autres. Il demeura plus d'un an en Turquie, & revint par Veniſe, où il n'eut pas plutôt mis pied à terre, que le ſeu prit au Vaiſſeau ſur lequel il étoit, qui fut conſumé avec tout ce qu'il y avoit, n'y ainant eu que l'Equipage de ſauvé. En retournant de Veniſe en Angleterre, il traverſa l'Allemagne & la Hollande; & l'on trouve quelques particularités de ces voyages dans ſes Poëſies (21).

(21) Hill's Account & le Dr. Pope p. 137.

[G] *A ſon retour dans ſa Patrie, il reçut l'Ordination Epiſcopale.*] Le tems, auquel les Membres du Collége de la Trinité ſont obligés par leur ſerment de prendre l'Ordre de Prêtrile & de quitter le Collége, étoit déja paſſé. Il n'eut donc pas de repos, qu'il n'eût reçu l'Ordination Epiſcopale, qui lui fut donnée, à ce que l'on croit, par l'Evêque Brownrigh, quoique les tems fuſſent bien changés, l'Egliſe Anglicane réduite en un triſte état, & les circonſtances fort différentes de ce qu'elles étoient lorſqu'il reçut pour la ſeconde fois le ſerment, auquel d'autres ſatisfaiſoient en négligeant les Ordres (22).

(22) Hill's Account ubi ſuprà.

[H] *En 1655 il publia les Elemens d'Euclide démontrés d'une maniére abrégée.*] Cet Ouvrage parut à Cambridge en Latin, & on en donna une Traduction Angloiſe à Londres en 1660. Il dit dans la Préface, qu'il s'eſt propoſé deux choſes principales: la premiére, de réunir la briéveté dans les Démonſtrations avec la clarté, autant que la nature du ſujet l'a pu permettre. Il ajoute, qu'il ſe flatte d'y avoir réuſſi, & que quoique d'autres puiſſent peut-être démontrer la plupart des Propoſitions d'une maniére plus curieuſe, il ne croit pas que perſonne puiſſe le faire d'une maniére plus conciſe; ſur-tout n'aiant rien changé ni dans l'ordre ni dans le nombre des Propoſitions, ni pris la liberté d'en ouvrire aucune d'Euclide, comme moins néceſſaire, ou de mettre quelques-unes des plus aiſées dans la Claſſe des Axiomes, ce qui a pourtant été fait par d'autres Ecrivains, & particuliérement par André Taequet Géométre très exact, dont il reconnoît avoir pris pluſieurs choſes. Il ajoute, qu'il ſe ſeroit contenté de la belle Edition de cet Auteur, ſi ce Savant n'avoit jugé à propos de ne publier que huit Livres d'Euclide avec les éclairciſſemens de ſa façon, regardant les ſept autres comme appartenant moins aux Elémens de la Géométrie. Pour lui, il a eu un tout autre but dès le commencement, & qu'il s'eſt propoſé, non de compoſer lui-même des Eléments de Géométrie, mais de démontrer tout Euclide avec toute la briéveté poſſible. Que quoiqu'il y ait quatre Livres de cet Auteur, ſavoir le ſeptiéme, le huitiéme, le neuviéme, & le dixiéme, qui n'aient pas un rapport auſſi direct à la Géométrie proprement dite que les ſix prémiers & les deux ſuivans; cependant il n'y a perſonne, un peu verſé dans la Géométrie, qui ignore qu'ils ſont d'un grand uſage dans les Sujets Géométriques, tant par la grande liaiſon qu'il y a entre l'Arithmétique & la Géométrie, que pour la connoiſſance des Grandeurs meſurables, & incommenſurables, qui eſt de la derniére importance pour l'intelligence tant des Surfaces, que des Solides. Et que l'on ne pouvoit, ſans préjudice viſible, omettre la belle Théorie des cinq Corps réguliers, contenue dans les trois derniers Livres, parce qu'Euclide étoit coutumiéler, on prétend qu'il n'a bâti tout ſon Syſtême, que par rapport aux idées de Platon, ce que Proclus aſſure dans le paſſage ſuivant: *Ὅθεν ἐκ τοῦ συνηκότος εἰκάζοιτις τὸν προαιρούμενον τὰ τῶν καθολικῶν Πλατωνικὴν χαριέστερον σύστασιν.* D'ailleurs Mr. Barrow ſe perſuadoit dans peine, que les Amateurs des Mathématiques ſeroient bien aiſes d'avoir tout l'Ouvrage d'Euclide, tel qu'on le cite & qu'on le recommande ordinairement. Il s'étoit donc déterminé de n'omettre aucun des Livres, ni aucune des Propoſitions, qui ſe trouvent dans Pierre Hérigon, qu'il avoit été obligé de ſuivre exactement, étant deſſein de ſe ſervir de la plupart de ſes figures, parce qu'il craignoit que ſon départ ſubit de l'Angleterre ne lui auroit pas laiſſé aſſez de tems pour en faire de nouvelles, quoiqu'il en eût eu quelquefois envie. Par la même raiſon il ſe propoſe de n'employer généralement que les Démonſtrations d'Euclide même, abrégées; excepté peut-être dans le ſecond & dans le treiziéme Livre, & quelquefois dans le ſept, le huit & le neuviéme, où il avoit cru devoir s'écarter un peu de lui. La ſeconde choſe qu'il s'eſt propoſée dans cet Ouvrage, a été de faire plaiſir à ceux qui aiment mieux les Démonſtrations par des caractéres, que celles qui ſont en termes exprès; & comme la plupart des perſonnes de notre Nation étoient, ſont accoutumés dans ce genre-là aux Notes de Mr. Oughtred, il a cru devoir en faire uſage généralement par-tout. Car aucun Auteur de ſa connoiſſance, excepté Pierre Hérigon, n'avoit entrepris juſques-là de publier Euclide ſelon cette Méthode. Et quoique celle du ſavant Ecrivain dont on vient de parler, foit à bien des égards excellence, & qu'elle ſoit parfaitement bonne par rapport au but particulier qu'il ſe propoſoit, Mr. Barrow la trouve cependant défectueuſe à deux égards. Prémiérement, parce qu'il rapporte ſouvent des Propoſitions pour prou-

mis s'attendoient, qu'aiant autant fouffert qu'il avoit fait pour la Cauſe du Roi, il ſeroit d'abord avancé: mais lui-même ſe plaint dans un Diſtique Latin, qu'il n'a pas mis parmi ſes Poëſies, que perſonne n'a ſouhaité avec plus d'ardeur le retour du Roi, & que perſonne ne s'en eſt moins reſſenti que lui (*g*). Il ne laiſſa pas de faire à cette occaſion une Ode, où il introduit la Grande-Bretagne félicitant le Roi ſur ſon retour (*h*). En 1660 il fut fait, ſans qu'on le lui diſputât, Profeſſeur en Langue Grecque à Cambridge, & il fit une Harangue Latine en prenant poſſeſſion de cette Charge [*I*]. Mr. Hill nous apprend (*i*), qu'un Ami de l'Auteur aiant emprunté les Leçons qu'il avoit faites, ne les a jamais rendues. Le 16 de Juillet de l'an 1662 (*k*), il fut choiſi pour remplir une Chaire de Géométrie au Collége de Greſham à Londres, vacante par la mort de Mr. Laurent Rook: ce fut au Docteur Wilkins, depuis Evêque de Cheſter, qu'il fut redevable de ce Poſte; & il remplit non ſeulement ſes propres fonctions, mais auſſi celles de ſon Collégue le Docteur Gautier Pope, Profeſſeur en Aſtronomie dans le même Collége. La Harangue qu'il fit en prenant poſſeſſion de ſon Emploi [*K*] ſe trouve dans le quatrième Tome de ſes Oeuvres (*l*). Entre autres Leçons qu'il avoit faites, il y en avoit ſur la *Projection de la Sphère*, qu'il prêta avec d'autres papiers, & qui ſont perdues (*m*). Il fit la même année un *Epithalame* en Grec ſur le mariage du Roi Charles & de la Reine Catherine (*n*). Vers le même tems on lui offrit un fort bon Bénéfice, qu'il refuſa, parce qu'il regarda comme un acte de Simonie la condition qu'on exigeoit de lui, d'inſtruire le fils du Collateur. On lui offrit auſſi de ſe charger de la Garde de la Bibliothèque Cottonienne: mais après avoir eſſayé pendant quelque tems, il aima mieux ſe fixer à Cambridge, où en 1663 il obtint la Chaire de Géométrie fondée par Mr. Lucas [*L*]; & ver quelque Théorème ou quelque Problème particulier, quoique les derniers ne dépendent pas toujours des premiers; & qu'il eſt aſſez difficile de diſtinguer d'abord, s'ils ont de la liaiſon enſemble, ou non, ſoit par l'ordre où ils ſont placés, ou autrement: deſorte que faute de les lire par les Conjonctions, *ergo*, *verſus*, il y a de la difficulté, ſurtout pour ceux qui ne ſont encore que commencer. Il arrive auſſi ſort ſouvent, qu'on tombe, en ſuivant cette méthode, dans des répétitions inutiles; ce qui rend les Démonſtrations trop prolixes, & par cela même, obſcures & embarraſſées. Inconvéniens auxquels la Méthode de Mr. Barrow remédie, d'entre-mêler quelques mots parmi les caractères, ſelon qu'on le juge à propos.

(*g*) *Te magis optavit nemo, Carole nemo Et nemo jen-ſit te redire mihi.*

(*h*) Opuſcul. p. 369.

(*i*) *Account of the Life &c.*

(*k*) Wood dit que ce fut en 1660. *Faſti Oxon.* Vol. II. col. 103.

(*l*) Pag. 90, & ſuiv.

(*m*) Hill's *Account* &c. *ubi ſupra.*

(*n*) *Opuſcul.* p. 371. 374.

[*I*] *Il fit une Harangue Latine en prenant poſſeſſion de cette Chaire.*] Elle ſe trouve dans le IV. Tome de ſes Oeuvres (23): il y fait l'éloge d'Eraſme, qui a tant contribué à reveiller l'étude de la Langue Grecque & de la Latine; il rend auſſi juſtice à la mémoire du Chevalier Thomas Smith, du Chevalier Jean Cheek, de Downs, de Crichton, & du Docteur Duport: il parle de ſon peu de capacité pour bien remplir cette Chaire, & dit que dans tout le cours de ſes Voyages il n'a vu nulle part autant de ſecours pour cultiver les Sciences, autant de bon-ſens, de jugement, d'eſprit & d'érudition, qu'on en trouve dans l'Univerſité de Cambridge; qu'il ne s'inquiéteroit guères, s'il avoit à parler ſeulement devant des Allemands, encore étourdis des fumées du vin, devant des Hollandois groſſiers & peu au fait de la belle Littérature, ou devant des François Sorbonnes, & devant des Italiens qui ne ſavent guères que leur Langue naturelle. *Equidem apud Germanorum heſternâ crapulâ obnubilata cerebella, in Batavas aures pingui Minervâ ſibilantes, coram deſultoris Galli, aut ad Italos ultra vernaculum idioma parum ſapientes, nihil admodum morarer verba facturus.* Au-lieu qu'il a à parler devant des perſonnes de goût & de jugement, diſtinguées par leur habileté dans la Langue Grecque à un point, que la Grèce elle-même ſemble avoir quitté ſon ancien ſéjour pour venir s'établir parmi eux. [☞ On voit par l'exemple de Mr. Barrow, que les plus grands Hommes ſe dépouillent difficilement de leur prévention en faveur de leur Pays, & qu'ils ont de la peine à perdre je ne ſai quel mépris mal fondé qu'ils ont pour les autres Nations. Ce n'eſt peut-être pas à tort qu'on taxe Meſſieurs les Anglois d'être un peu trop entachés de ce défaut. Dans le fond, un homme tel que Barrow ne pouvoit ignorer, puiſque lui-même venoit de le dire, que l'Allemagne, la Hollande, & la France ont eu un grand nombre de Littérateurs, qui peuvent diſputer de rang avec les Anglois, & que l'Italie n'a pas manqué de Grands-Hommes en ce genre, quoique la Domination Papale gêne davantage les Sciences; mais ce qu'on dit des Poëtes & des Peintres, qu'il faut leur attribuer la liberté des fictions, peut quelquefois s'appliquer auſſi aux Orateurs. ADD.] Dans la ſuite de ſon Diſcours, Barrow juſtifie ſon incapacité, par deux raiſons: les malheurs & la pauvreté, auxquels il avoit été expoſé pendant longtems; & les Voyages dans des Pays éloignés & barbares, qui l'avoient privé du commerce des bons Auteurs. Mais, il ajoute, que puiſqu'on lui a fait l'honneur de jetter les yeux ſur lui pour remplir cette Chaire, il tâchera de compenſer ce qui lui manque d'ailleurs, par des ſoins redoublés & par une application ſoutenue. Et que ce qui l'encourage ſur-tout, c'eſt que l'on a vu renaître la gloire des Sciences par l'heureux retour du Roi, au-lieu que les tems précédens ont été très malheureux pour les Muſes, n'y aiant que l'Art de la Guerre qui eût été eſtimé; enſorte qu'on pouvoit avec raiſon leur appliquer ces Vers d'Ennius :

(31) P. 100.

Spernitur Orator bonus, horridus Miles amatur,
Bellâ potentes ſunt magé, quam ſapienti potentes.

Deſormais, dit-il, perſonne ne ſera ſuſpect ou cenſé coupable à cauſe de ſon Erudition & de ſa Vertu: deſormais le tumulte des Armes n'étouffera plus les Arts & les Sciences, & l'on ne verra plus les derniers des hommes fouler aux pieds les gens d'un mérite diſtingué. Il s'étend enſuite ſur l'excellence de la Langue Grecque par deſſus toutes les autres: il dit qu'elle eſt la plus ancienne, excepté l'Hébraïque, & qu'elle a précédé les Sciences, de la même maniére qu'un père eſt avant ſon fils, & qu'un trone eſt avant les branches qu'il produit. Si l'on conſidére ſon uſage, il s'étend à toutes les Sciences. Rien n'égale la force, l'énergie, & les graces de cette Langue, ſoit, ſemble-t-il, pour charmer l'oreille & pour remuer les paſſions. *Quanto magis incumbendum Graca Linguarum principiâ, reliquas, omnimodâ excellentiâ, quæ tanto ſuperat intervallo? Si ætatem ejus ſpectamus, præter unam humanæ loquelæ coævam Hebraicam, antiquiſſima eſt, imo ſcientiâ omni, non aliter quam parens ſobole, radix ſurculis, vetuſtior: ſi ufum, ita amplifſimus eſt, ad omnis ſapientiæ ſtudium, ad omnem ingenii cultum ſe exporrigens: ſi commoditatem, vim aut gratiam reſpicimus, nullam arbitror extiſtiſſe unquam mortali ſpiritu modulatam, hac, quæ fuerit aux explicandis ſenſibus aptior, aut demulcendis auribus gratior, aut affectibus commovendis efficacior* (24). Il paſſe à décrire les avantages de cette Langue, & le mérite des Auteurs qui y ont écrit ſur toutes les Sciences, & il remarque, que c'eſt dans ce Tréſor que les Latins ont puiſé toutes leurs connoiſſances; Cicéron a profité des Orateurs & des Philoſophes Grecs; Virgile, dans ſes Bucoliques, de Théocrite, dans ſes Géorgiques, d'Héſiode, dans ſon Enéide, d'Homère; Térence a été l'imitateur de Ménandre; Sénéque le Tragique, celui d'Euripide. Il obſerve auſſi, que les deux illuſtres Empereurs, *par nobile Ceſarum*, Marc-Antonin & Julien, ont ſi bien ſenti les défauts de leur propre Langue, qu'ils ont écrit en Grec, regardant cette Langue comme plus propre à exprimer toutes ſortes de ſentimens avec une force & une beauté particuliére.

(24) Ibid. p. 106.

[*K*] *La Harangue qu'il fit en prenant poſſeſſion de ſon Emploi.*] Il la commence par l'éloge du Chevalier Thomas Greſham, Foudateur de ce Collége, d'où il paſſe à celui de Mr. Henri Briggs, le prémier qui y ait rempli la Chaire de Géométrie, & celui qui a perfectionné l'invention des Logarithmes; il fait auſſi celui de Meſſieurs Chriſtophle Wrenn, & Laurent Rooke, ſes prédéceſſeurs. Il témoigne ſon regret de ce que ſon peu de capacité, & la médiocrité de ſes talens, le mettent hors d'état de remplir dignement la place de ces Grands-Hommes, aiant paſſé beaucoup de tems parmi des Nations éloignées & barbares, & s'étant occupé depuis ſon retour aux minuties de la Grammaire, à épucher des phraſes & des mots; enſorte qu'il avoit été obligé d'abandonner les Mathématiques, & tout ce qui s'appelle Philoſophie, excepté la Morale, ſans eſpoir d'y revenir jamais. *Cui ab omnibus bonis literis tot annos exulanti, Barbaros Scythas inter & inculos Sarmatas verſanti, peragranti terras, trajiciendi equo, cum utriuſque elementi periculis, cumque gravioris infortunii procellis conflictato, tantum temporis decretum eſt, tantumque defluxit, exilibus nugis occupato. Qui ex quo, inſanſto errore perſuaſus, conquiſcere caperam, in Grammaticem meæ piſtrinam detruſus, & vacuarum miſerabili aucupio damnatus, Mathematicis provinus ſcientiis, & Philoſophiæ omni (unam forſitan moralem excepero) nunclum reſalutaturus, imo bellum denunciaturus, vale jamdum (ut mihi videbar) æternum dixiſſe* (25). Il s'étend enſuite ſur les grands avantages de la Géométrie, qui n'eſt pas un pur amuſement d'eſprit, & ne roule point ſur des objets chimériques; mais qui eſt fondée ſur des principes ſolides, qui eſt fertile en conſéquences utiles, qui eſt la ſource féconde des Arts, le fondement inébranlable d'un grand nombre de Sciences, & le principe d'une infinité de belles Découvertes utiles à la Société. *Tot artium facunda parens, tot Scientiarum inconcuſſa baſis, tot in rem humanam commoditatum perennis ſcaturigo, Geometria.*

(25) Ibid. p. 97.

[*L*] *Il obtint la Chaire de Géométrie fondée par Mr. Lucas.*] Il s'étoit ſi bien acquitté de ſa Charge de Profeſſeur du Collége de Greſham, & avoit répondu ſi parfaitement aux ſoins que le Docteur Wilkins avoit pris pour lui, que lorſque Mr. Lucas en 1663 fonda une Chaire de Géométrie à Cambridge, le même Ami, toujours zélé & conſtant, le recommanda à Meſſieurs Raworth & Buck, chargés de pourvoir à cette place, qui la lui accordérent avec

& quoiqu'il pût conſerver les deux Chaires, celle du Collège de Greſham & celle de Cambridge, il ſe contenta de la dernière, & le 20 de Mai 1664 il réſigna l'autre, dans laquelle Mr. Robert Hook lui ſuccéda par le crédit du Docteur Wilkins. Les Leçons de Mathématique qu'il fit à Cambridge, ont été publiées après ſa mort à Londres 1684 in-12., ſous ce titre, *Isaaci Barrow, Mathematica Profeſſoris Lucaſiani, Lectiones habitæ in Scholis publicis Academiæ Cantabrigienſis, annis Domini* 1664, 1665, 1666, *& ultimæ quatuor incerti temporis.* Mr. G. Wells les dédia à l'Univerſité, diſant qu'il ſeroit injuſte de laiſſer périr aucune des excellentes productions de notre Auteur, tandis que ſon *Divin Génie* avoit aſſuré l'immortalité aux Ecrits de ces illuſtres Anciens, *Euclide, Théodoſe, Archimède, Apollonius* &c. Les Auteurs des *Acta Eruditorum*, pour le mois de Février 1685, diſent (e), que quoique ces Leçons ne roulent que ſur les premiers Principes de la Géométrie, on y apperçoit par-tout des marques de la ſagacité & du jugement de l'Auteur, & de la grande connoiſſance qu'il avoit de la Philoſophie ancienne; qu'il y a d'ailleurs pluſieurs Digreſſions curieuſes ſur divers ſujets très importans. En 1669 il ſe démit de ſa Chaire de Mathématique en faveur de ſon Ami Mr. Iſaac Newton, & réſolut alors que ſa place dans le Collège de la Trinité: mais l'Evêque de S. Aſaph ſon oncle, à la conférence duquel pour l'Evêché de Man il avoit fait le 4 de Juillet 1663 un Sermon ſur Pſeaum. CXXXII. 16. (f), lui donna un petit Bénéfice ſimple dans la Principauté de Galles; & le Docteur Seth Ward Evêque de Salisbury, qui faiſoit grand cas de ſa converſation, lui conféra une Prébende dans ſon Egliſe: mais il employoit en charités les revenus de ces deux Bénéfices, & il les réſigna, lorſqu'il fut nommé Recteur du Collège de la Trinité (g). L'Evêque de Salisbury lui offrit l'Archidiaconat de Northwilt'hire, qu'il refuſa modeſtement (r). En 1670 il fit une Pièce en Vers Latins ſur la mort de la Ducheſſe d'Orléans (s), une autre ſur celle du Duc d'Albemarle (t), & une Ode ſur la Trinité (v). Le Mécredi des Cendres de l'an 1671 il fit, en préſence du Lord Maire & de la Cour des Aldermans, un Sermon de Charité pour l'Hôpital, *ſur le Devoir & la Récompenſe de la Charité envers les Pauvres*, ſur le Pſeaume CXII. 9. En 1672 il publia ſes *Leçons d'Optique* [*N*], avec quelques Leçons de Géométrie.

(e) Pag. 82. 89.

(f) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 1240. dit que ce Sermon fut prononcé le 1.

(f) Id. ibid.

(g) Pope *Life of Dr. Seth Ward.* ch. 20. p. 241.

(r) Ibid. p. 291.

(s) Opuſc. p. 291.

(t) Ibid. p. 294.

(v) Ibid. p. 273.

plaiſir. Pour répondre d'autant mieux aux vues d'une ſi belle & ſi utile fondation, il fit faire une Loi qui l'obligeoit & ſes Succeſſeurs de laiſſer tous les ans à l'Univerſité dix Leçons par écrit; & l'on peut juger par celles qu'on a publiées de lui, qu'il s'acquitta dignement de ſon devoir (26). Nous avons dans le IV. Tome de ſes Ouvrages (27) la Harangue qu'il fit en prenant poſſeſſion de la Chaire de Géométrie, & qu'il prononça dans l'Auditoire de Mathématique le 14 de Mars 1663; il y fait un très bel éloge de Mr. Lucas, Fondateur de cette Chaire, & témoigne ſa reconnoiſſance à Mrs. Raworth & Buck, Exécuteurs des volontés de Mr. Lucas. Il parle enſuite des raiſons qui lui ont fait quitter la Profeſſion de la Langue Grecque pour celle des Mathématiques. Il remarque qu'il s'étoit chargé de la première dans un tems où elle obligeoit à beaucoup de peine, & procuroit très peu de revenu; mais que les choſes aient changé d'une manière fort avantageuſe, il avoit cru qu'il ſe trouveroit des perſonnes qui s'en chargeroient avec plaiſir, & qui s'en acquitteroient mieux que lui; & que là-deſſus il s'étoit perſuadé qu'il pouvoit ſuivre librement ſon penchant, & quitter un emploi pénible pour un autre moins fatiguant; que quoiqu'il n'eût jamais eu d'éloignement pour la Littérature & la Critique, il avouoit que la Philoſophie avoit plus de charmes pour lui; & que quoiqu'il ne mépriſât point cette Science qui s'occupe principalement des mots, il avoit toujours eu plus de goût pour celle qui a les choſes mêmes pour objet. Il s'étend après cela ſur les uſages excellens & les grands avantages de l'étude des Mathématiques, & il remarque qu'elle affranchit particulièrement l'eſprit du joug de la Crédulité, qu'elle le fortifie contre le Scepticiſme, qu'elle le munit contre la Précipitation & la Préſomption, qu'elle le porte à n'acquieſcer qu'à l'Evidence, le ſoumet entièrement à la juſte autorité de la Raiſon, & le délivre de la tyrannie du Préjugé; qu'elle fixe le caprice de l'Imagination, aiguiſe les Eſprits peſans, modère ceux qui ſont trop hardis, calme ceux qui ſont trop vifs, & aiguillonne les indolens. *Quin etiam his diſciplinis aſſuefactum mentem a credula ſimplicitate penitus liberari, tenuis ſcepticam vanitatem fortiſſime muniri; a temeraria præſumptione validæ cohiberi; ad debitum aſſenſum facillime incitari; legitimo rationis imperio perfecte ſubjici; inique fallacium præjudiciorum tyrannidi contumaciter obſtaldari; inſtabilem præpropera phantaſiam hac veluti ſaburra liberari, hac fluctuantem ancora teneri, obtuſum ingenium hac cote exacui, luxurians hac falce caſtigari, præſeroidum hac fræno reprimi, torpidum hoc ſtimulo excitari* (28).

(26) Hill's *Account &c.*

(27) P. 78. & ſuiv.

(28) Ibid.

[*M*] *Il réſolut d'abandonner les Mathématiques pour ſe donner entièrement à la Théologie.*] Quoiqu'il y eût déjà quelque tems que ſes *Leçons de Géométrie* avoient paru, il n'avoit encore trouvé parler que de peu de perſonnes qui les euſſent lues & examinées à fond, excepté Mrs. Sluſius de Liége & Grégory d'Ecoſſe, deux hommes à la vérité dont le jugement valoit celui d'un grand nombre. Mais le peu de goût qu'on témoignoit en ce tems-là pour les découvertes & les recherches de Mathématique, ſervit à détourner le Docteur Barrow de ces ſpéculations, & le détermina à s'attacher plus particulièrement à l'étude de la Morale & de la Théologie, pour laquelle il avoit toujours eu un goût ſi dominant, comme le remarque Mr. Hill, que dans le tems qu'il commentoit Archimède, il ne put s'empêcher de lui préférer Suarez, dont il admiroit le Livre *de Legibus*; & il avoit écrit au devant de ſon Apollonius ces belles paroles: Ὁ Θεὸς γεωμετρεῖ. *Tu autem, Domine, quantus es Geometra! Quem enim hæc Scientia nullos terminos habeat, cum in ſcrutandarum naturam Theorematum inventioni locus relinquatur, etiam penes humanum ingenium; tu vero hæc intuitu omnia perfecta habes, absque ratiocinii conſequentiarum, abſque tædio demonſtrationum. Ad cætera pene nihil facere poſſe intellectus noſter, & tanquam brutorum phantaſia videtur non niſi incerta quadam ſomniare, unde in iis quæ ſunt homines, toti exiſtunt fere ſententiæ. In his conſpiratur ab omnibus, in his humanum ingenium ſe poſſe aliquid, imo ingens aliquid & mirificum viſum eſt: at nihil magis mirum; quod enim in cæteris pene ineptum, in hoc efficax, ſolidum, proſperum &c. Te igitur vel ex hac re amare gaudeo, te juſtitiæ, atque illum diem deſidero ſpiritis fortibus, in quo purgata mente, & claro oculo, non hoc ſolum omnia absque hoc ſucceſſive & laboriosa imaginandi curâ, verum multo plura & majora ex tuis bonitate, & immenſiſſimâ ſanctiſſimâque benignitate conſpicere & ſerie connexitur.* Ce qui ſignifie: „ Dieu eſt Géomètre. Mais „ que tu es un grand Géomètre, Seigneur! Car cette Scien„ ce eſt infinie pour nous, & l'Eſprit humain y trouve tou„ jours de nouvelles découvertes à faire; au-lieu que tu vois „ toutes ces choſes d'un coup d'œil, ſans aucune chaîne de „ conſéquences, & ſans l'embarras des démonſtrations. Notre Eſprit peut à peine faire quelque choſe ſur d'autres „ ſujets, & ſemblable à l'imagination des bêtes, il ne ſem„ ble que rêver, ce qui produit cette grande diverſité de „ ſentimens qui règne parmi les hommes: mais ici, ils „ ſont tous d'accord, ici l'Eſprit humain ſemble capable „ de quelque choſe, & même de quelque choſe de grand „ & d'admirable, puiſque malgré ſa foibleſſe ſur tout au„ tre ſujet, il ſe montre ici puiſſant, appliqué, & heu„ reux. Je l'admiré & l'aime donc auſſi, même par cet „ endroit; & je ſoupire ardemment après ce jour, où „ mon Ame dégagée de tout ce qu'elle a de terreſtre; „ pourra par ton immenſe bonté connoître & concevoir „ non ſeulement ces choſes, mais auſſi de plus grandes & „ de plus importantes encore, ſans l'embarras & la fati„ gue de la méditation, & ſans aucun effort d'imagina„ tion."

[*N*] *En 1672 il publia ſes Leçons d'Optique.*] La Permiſſion de les imprimer eſt du 22 de Mars 1668-9, & elles furent imprimées à Londres in-4. en 1672 ſous ce titre: *Lectiones XVIII Cantabrigiæ in Scholis publicis habitæ, in quibus Opticorum Phænomenon genuinæ rationes inveſtigantur & exponuntur. Annexæ ſunt Lectiones aliquot Geometricæ. Ab Iſaaco Barrow, Socii Collegii S. Trinitatis Theologiæ Profeſſore Lucaſiano, necnon Societatis Regiæ Sodale.* Dix-huit Leçons faites dans les Ecoles publiques de l'Univerſité de Cambridge, dans leſquelles on recherche & on explique les véritables raiſons des Phenomènes de l'Optique. Avec quelques Leçons de Géométrie. Par Mr. Barrow, Membre du Collège de la Trinité, Profeſſeur en Géométrie de la Chaire de Mr. Lucas, & Membre de „ la Société Royale." Il dédia cet Ouvrage à Meſſieurs Raworth & Buck, Exécuteurs du Teſtament de Mr. Lucas, le Fondateur de la Chaire de Géométrie. Dans l'*Avertiſſement au Lecteur*, il nous apprend, que ces Leçons n'étoient pas deſtinées à voir le jour; mais qu'il y avoit été engagé par les ſollicitations de quelques Amis, & par le deſir de donner un exemple à ſes Succeſſeurs, en faiſant du moins ſes efforts pour perfectionner les Sciences: qu'il n'eſt pas même ſans eſpérance, que cet Ouvrage ne puiſſe être utile à quelques égards. Il prie ceux qui ſont habiles dans ces ſciences, de vouloir conſidérer, qu'elles ne ſont pas faites pour eux ſeuls, & que ce n'eſt point un Ouvrage de choix, ni un Ouvrage compoſé à loiſir & après une longue méditation; mais que ce ne ſont que des *Leçons d'Ecole*, qu'il a été obligé d'écrire à la hâte, & qui ſont faites pour un Auditoire compoſé de toutes ſortes de perſonnes, enſorte qu'il s'y trouve bien des choſes, qui doivent paroître communes & triviales à ceux qui ſont déjà verſés dans ces Sciences. Il avertit donc le Lecteur de ne point s'attendre à un Ou-

trie. En 1675 il donna une Edition des Ouvrages d'*Archimède*, des Coniques d'*Apollonius*, & de *Théodose* sur la Sphère [*O*]. Jusques à ce tems, sa fortune avoit été assez médiocre; mais comme il étoit bien éloi-

Ouvrage fort travaillé, & fort en ordre. *Memineris autem oportet, qui in his Literis profectior es, quale scriptum attuleris; non utique tibi fili elaboratum, non ipsane protinus, non diuturnâ meditatione jubadoi exhibent feriantis ingenii conceptus*; & Lectiones Scholasticas, *primum officii necessitate expressas, tum subinde properantiis effusas, ut adjuvercescat progressus, ac libra defluerat: demum ad promiscui literarii populi institutionem comparatas, cujus interesset compilare (qualia tibi videbuntur) leviora non prætermitti, ut frustra futurus sis (id quod te monitum oportuit, ne multum expectando tibi pariter obsis, ac mihi) accuratum hic quicquam offobre pojitum aut concinne digestum ferant.* Entre les Amis qui lui avoient perfuadé de publier cet Ouvrage, il nomme en particulier ſon Collégue Mr. Iſaac Newton, *homme*, dit-il, *d'un génie ſupérieur, & d'un progrès ſavoir*, qui s'étoit donné la peine de revoir le Manuſcrit, & d'y marquer pluſieurs choſes qui avoient beſoin d'être retouchées, & qui y avoit même fait quelques additions, que le Docteur Barrow a diſtinguées en les accompagnant d'éloges. *Quorum unus . . . D. Isaacus Newtonus, Collega noſter (peregregiæ vir indolis, & inſignis pertitiæ) exemplar reviſit, aliqua corrigenda monens, ſed & de ſuo nonnulla penu juggerens, quæ noſtris alicubi cum laude tineres cernes.* L'autre Ami, auquel il ſe reconnoît redevable, eſt Mr. Jean Collins, qu'il appelle *Mercurius* d'Angleterre, & qui s'étoit donné beaucoup de peine pour l'édition de l'Ouvrage. Il ajoute *treize Leçons de Géométrie*, qui traitent principalement des *Propriétés des Courbes*. Dans la *Preface* au devant de ces Leçons, il dit, qu'il avoit deſſein de publier les ſix dernières avec une autre dans ce Volume, pour ſervir d'*Appendix* à ſes Leçons d'Optique, & que ſans cela il n'auroit jamais penſé à les faire imprimer. Mais que le Libraire aiant ſouhaité de les publier à part, il l'avoit engagé à y joindre les cinq premières, qui roulent ſur la même matière, & qu'il avoit compoſées il y avoit quelques années, ſans aucun deſſein de les publier, parce qu'il n'y a que des choſes propres pour de jeunes gens qui commencent. Mais pour les ſept autres Leçons, il les donne, dit-il, avec moins de répugnance, parce qu'il y a des choſes, qu'il ſe flatte qui ne déplairont pas aux Savans. *Alteras quas dixi ſeptem conſectui tuo lubentius expono, nonnulla ſperans in illis haberi, quæ nec eruditiores pigeuerit inſpicere.* Enſuite lui a été extorquée, dit-il, par un Ami, qui a droit d'exiger de lui ce qu'il veut; honnête-homme, mais importun au dernier point ſur de pareils articles. *Ultimam amicus (cui jure exigendi obſequium, aſſi in ſuſtigmodi negotiis flagritator primarius) extorſit, aut certè pro jure, quod merito obtinet ſuo, exegit.* L'Ami dont il s'agit eſt Mr. Collins, à qui l'on eſt principalement redevable de la publication des Ouvrages Mathématiques de Barrow, & qui entretint toujours avec lui un commerce de Lettres réglé. Dans une de ces Lettres, qui eſt de la veille de Pâques 1669, on trouve ce qu'on va voir, touchant ſes Leçons d'Opeique: l'Original nous en a été communiqué par le ſavant Mr. Guillaume Jones, Ecuyer.

Mon cher Monſieur,

„ J'ai bien reçu toutes vos Lettres. Si la prémière me „ fût parvenue à tems, cela vous auroit pu épargner quel- „ que peine; car ſi j'avois ſu que Mr. Huigens faiſoit im- „ primer ſon Optique, j'aurois eu de la peine à me ré- „ ſoudre à vous envoyer mon Ouvrage. Il y a longtems „ qu'il travaille ſur cette matière, & c'eſt un homme „ exact dans tout ce qu'il fait, & qui a joint l'Expérience „ à ſes Méditations. Ce que j'ai fait n'eſt autre choſe que „ ce que la Méditation m'a fourni à la hâte, & je n'ai „ jamais eu occaſion de faire la moindre Expérience; „ ainſi j'ai tout lieu de croire, qu'aiant eu tant d'a- „ vantage ſur moi, ſon Ouvrage doit être beaucoup „ plus parfait que le mien, à tous égards. Cependant ſi „ par hazard vous voyez dans le mien certaines choſes, „ qui ne ſe ſoient pas rencontrées à lui, ou qui n'entrent „ pas dans ſon Plan, vous pouvez, ſi vous le jugez à pro- „ pos, paſſer outre pour l'impreſſion, dont je vous laiſſe „ entièrement la diſpoſition . . . . . J'ai pluſieurs nou- „ veaux Théorêmes (du moins je les crois tels) qui ſont „ d'une utilité générale, que je montrai peut-être enfin- „ ble, pour les y ajouter en forme d'Appendix, les aiant „ mis en Leçons &c. J'avois deſſein de vous en envoyer „ quelques-uns; mais les affaires dont le Collége m'a chargé, „ outre les ſoins qu'exigent mes Elèves & mes autres oc- „ cupations, ne me le permettent point. Il s'agit de faire, „ conformémen à nos Statuts, des Diſcours Théologi- „ ques ſur les principaux Articles du Catéchiſme, le Sym- „ bole, le Decalogue, l'Oraiſon Dominicale, & les Sa- „ cremens; ce qui m'occupe tellement, que je ne puis „ guères penſer à autre choſe: car c'eſt mon défaut, de „ ne pouvoir aiſément paſſer d'un ſujet à l'autre." Le même Savant (Mr. Jones) nous a communiqué l'Original d'une autre Lettre à Mr. Collins ſur le même ſujet, datée du Collége de la Trinité le 23 d'Avril 1670.

Mon cher Monſieur,

„ J'ai reçu votre dernière, par laquelle j'ai compris „ que votre Imprimeur, tout honnête-homme qu'il eſt, „ eſt un peu lent à l'ouvrage. Je vous prie d'effacer les „ quatre vers qui s'adreſſent *à la Jeuneſſe Académique*; „ un Ami, à qui j'en ai demandé ſon avis, m'a fait com- „ prendre qu'ils ne convenoient point. Pour ce qui eſt „ de la XIII. Leçon, quoique j'aye pris la peine de la co- „ pier, & de la préparer, auſſi bien que je fûs en état „ de le faire, & que je crois, j'aimerois encore mieux „ qu'elle ne fût point imprimée; cependant je ſerai con- „ tent de tout ce que vous ferez. Si vous ne l'êtes „ point de cet endroit de l'Avertiſſement (29), où j'ai „ ſeulement eu deſſein de badiner avec vous, effacez-le, „ s'il vous plait, & ſubſtituez-y ces mots: *Ultimam appo- „ jui, materiâ quidem a reliquis abjunctam, at ſcopo non „ ita diſſitam, nonnullis eam haud inutilem arbitratus.* A l'é- „ gard de l'eſtime que vous dites qu'on fait de mes Ouvra- „ ges, vous m'obligerez infiniment de faire enſorte qu'il „ n'y en ait qu'un Extrait fort court & fort ſimple dans „ les *Tranſactions Philoſophiques*, & qu'on n'en diſe rien „ de plus, ſoit pour en faire l'éloge, ſoit pour le rabaiſ- „ fer; mais qu'on les abandonne à leur bonne fortune, „ ſelon la capacité des Lecteurs. Toute autre choſe me ſe- „ ra du chagrin, & ne leur ſera, ni à moi, aucun bien.

[*O*] *Une Edition des Ouvrages d'Archimède, des Coniques d'Apollonius, & de Théodoſe ſur la Sphère* parut à Londres, in-4. ſous le titre ſuivant: *Archimedis Opera, Apollonii Pergæi Conicorum Libri IV, Theodoſii Sphærica; Methodo nova illuſtrata, & ſuccinctè demonſtrata. Per Iſaac. Barrow, Exprofeſſorem Lucaſianum Cantabrig. & Societatis Regiæ Socium.* Dans la Préface au Lecteur, au devant des *Lemmes d'Archimède*, il obſerve, que la reconnoiſſance oblige les Modernes à préſerver de l'oubli les anciens Auteurs, qui ont inventé les Sciences. Or quoique leurs Découvertes, pour la plus grande partie, aient été ſurpaſſées par celles des derniers Siècles, tant par rapport à la méthode, que pour la conciſion; cependant la lecture des Anciens a ſon uſage particulier. Car il eſt agréable de voir par quels degrés les Sciences ont été portées à un ſi haut point de perfection, & de connoître les ſources où les Modernes ont puiſé pour faire de nouvelles Découvertes, parce que leur adreſſe paroit principalement par la manière dont ils ont ou ſuivi ou imité les méthodes fubtiles & ingénieuſes des prémiers. *Neque tamesſi quæ continent pleraque novis artificiis, vel promptius elici, vel concifius adſtrui poſſent, fruitu penitus deſtituitur eorum lectio. Nam amantum imprimis videtur quibus a fundamentis tanquam ivſtigatio ſubeat, aſſi in ſuſtigmodi negotiis primi flagritator primarius) extorſit, aut certè pro jure, quod merito obtinet ſuo, exegit.* L'Ami dont il s'agit eſt Mr. Collins, à qui l'on eſt principalement redevable de la publication des Ouvrages Mathématiques de Barrow, & qui entretint toujours avec lui un commerce de Lettres réglé. Dans une de ces Lettres, qui eſt de la veille de Pâques 1669, on trouve ce qu'on va voir, touchant ſes Leçons d'Opeique: l'Original nous en a été communiqué par le ſavant Mr. Guillaume Jones, Ecuyer.

Mon cher Monſieur,

„ J'ai reçu votre dernière, par laquelle j'ai compris „ que votre Imprimeur, tout honnête-homme qu'il eſt, „ eſt un peu lent à l'ouvrage. Je vous prie d'effacer les „ quatre vers qui s'adreſſent *à la Jeuneſſe Académique*; „ un Ami, à qui j'en ai demandé ſon avis, m'a fait com- „ prendre qu'ils ne convenoient point. Pour ce qui eſt „ de la XIII. Leçon, quoique j'aye pris la peine de la co- „ pier, & de la préparer, auſſi bien que je fûs en état „ de le faire, & que je crois, j'aimerois encore mieux „ qu'elle ne fût point imprimée; cependant je ſerai con- „ tent de tout ce que vous ferez. Si vous ne l'êtes „ point de cet endroit de l'Avertiſſement (29), où j'ai „ ſeulement eu deſſein de badiner avec vous, effacez-le, „ s'il vous plait, & ſubſtituez-y ces mots: *Ultimam appo- „ jui, materiâ quidem a reliquis abjunctam, at ſcopo non „ ita diſſitam, nonnullis eam haud inutilem arbitratus.* A l'é- „ gard de l'eſtime que vous dites qu'on fait de mes Ouvra- „ ges, vous m'obligerez infiniment de faire enſorte qu'il „ n'y en ait qu'un Extrait fort court & fort ſimple dans „ les *Tranſactions Philoſophiques*, & qu'on n'en diſe rien „ de plus, ſoit pour en faire l'éloge, ſoit pour le rabaiſ- „ fer; mais qu'on les abandonne à leur bonne fortune, „ ſelon la capacité des Lecteurs. Toute autre choſe me ſe- „ ra du chagrin, & ne leur ſera, ni à moi, aucun bien.

(29) Il parle de l'endroit cité ci-deſſus, *que la dernière lui a été extorquée &c.*

[*O*] *Une Edition des Ouvrages d'Archimède, des Coniques d'Apollonius, & de Théodoſe ſur la Sphère* parut à Londres, in-4. ſous le titre ſuivant: *Archimedis Opera, Apollonii Pergæi Conicorum Libri IV, Theodoſii Sphærica; Methodo nova illuſtrata, & ſuccinctè demonſtrata. Per Iſaac. Barrow, Exprofeſſorem Lucaſianum Cantabrig. & Societatis Regiæ Socium.* Dans la Préface au Lecteur, au devant des *Lemmes d'Archimède*, il obſerve, que la reconnoiſſance oblige les Modernes à préſerver de l'oubli les anciens Auteurs, qui ont inventé les Sciences. Or quoique leurs Découvertes, pour la plus grande partie, aient été ſurpaſſées par celles des derniers Siècles, tant par rapport à la méthode, que pour la concision; cependant la lecture des Anciens a ſon uſage particulier. Car il eſt agréable de voir par quels degrés les Sciences ont été portées à un ſi haut point de perfection, & de connoître les ſources où les Modernes ont puiſé pour faire de nouvelles Découvertes, parce que leur adreſſe paroit principalement par la manière dont ils ont ou ſuivi ou imité les méthodes ſubtiles & ingénieuſes des prémiers. *Neque tamesſi quæ continent pleraque novis artificiis, vel promptius elici, vel concifius adſtrui poſſent, fruitu penitus deſtituitur eorum lectio. Nam amantum imprimis videtur quibus a fundamentis tanquam ivſtigatio ſubeat, aſſi in ſuſtigmodi negotiis primi flagritator primarius) extorſit, aut certè pro jure, quod merito obtinet ſuo, exegit.* L'Ami dont il s'agit eſt Mr. Collins, à qui l'on eſt principalement redevable de la publication des Ouvrages Mathématiques de Barrow, & qui entretint toujours avec lui un commerce de Lettres réglé. Dans une de ces Lettres, qui eſt de la veille de Pâques 1669, on trouve ce qu'on va voir, touchant ſes Leçons d'Opeique: l'Original nous en a été communiqué par le ſavant Mr. Guillaume Jones, Ecuyer.

Mon cher Monſieur,

„ J'ai bien reçu toutes vos Lettres. Si la prémière me „ fût parvenue à tems, cela vous auroit pu épargner quel- „ que peine; car ſi j'avois ſu que Mr. Huigens faiſoit im- „ primer ſon Optique, j'aurois eu de la peine à me ré- „ ſoudre à vous envoyer mon Ouvrage. Il y a longtems „ qu'il travaille ſur cette matière, & c'eſt un homme „ exact dans tout ce qu'il fait, & qui a joint l'Expérience „ à ſes Méditations. Ce que j'ai fait n'eſt autre choſe que „ ce que la Méditation m'a fourni à la hâte, & je n'ai „ jamais eu occaſion de faire la moindre Expérience; „ ainſi j'ai tout lieu de croire, qu'aiant eu tant d'a- „ vantage ſur moi, ſon Ouvrage doit être beaucoup „ plus parfait que le mien, à tous égards. Cependant ſi „ par hazard vous voyez dans le mien certaines choſes, „ qui ne ſe ſoient pas rencontrées à lui, ou qui n'entrent „ pas dans ſon Plan, vous pouvez, ſi vous le jugez à pro- „ pos, paſſer outre pour l'impreſſion, dont je vous laiſſe „ entièrement la diſpoſition . . . . . J'ai pluſieurs nou- „ veaux Théorêmes (du moins je les crois tels) qui ſont „ d'une utilité générale, que je montrai peut-être enfin- „ ble, pour les y ajouter en forme d'Appendix, les aiant „ mis en Leçons &c. J'avois deſſein de vous en envoyer „ quelques-uns; mais les affaires dont le Collége m'a chargé, „ outre les ſoins qu'exigent mes Elèves & mes autres oc- „ cupations, ne me le permettent point. Il s'agit de faire, „ conformémen à nos Statuts, des Diſcours Théologi- „ ques ſur les principaux Articles du Catéchiſme, le Sym- „ bole, le Decalogue, l'Oraiſon Dominicale, & les Sa- „ cremens; ce qui m'occupe tellement, que je ne puis „ guères penſer à autre choſe: car c'eſt mon défaut, de „ ne pouvoir aiſément paſſer d'un ſujet à l'autre." Le même Savant (Mr. Jones) nous a communiqué l'Original d'une autre Lettre à Mr. Collins ſur le même ſujet, datée du Collége de la Trinité le 23 d'Avril 1670.

Mon cher Monſieur,

„ J'ai reçu votre dernière, par laquelle j'ai compris „ que votre Imprimeur, tout honnête-homme qu'il eſt, „ eſt un peu lent à l'ouvrage. Je vous prie d'effacer les „ quatre vers qui s'adreſſent *à la Jeuneſſe Académique*; „ un Ami, à qui j'en ai demandé ſon avis, m'a fait com- „ prendre qu'ils ne convenoient point. Pour ce qui eſt „ de la XIII. Leçon, quoique j'aye pris la peine de la co- „ pier, & de la préparer, auſſi bien que je fûs en état „ de le faire, & que je crois, j'aimerois encore mieux „ qu'elle ne fût point imprimée; cependant je ſerai con- „ tent de tout ce que vous ferez. Si vous ne l'êtes „ point de cet endroit de l'Avertiſſement (29), où j'ai „ ſeulement eu deſſein de badiner avec vous, effacez-le, „ s'il vous plait, & ſubſtituez-y ces mots: *Ultimam appo- „ jui, materiâ quidem a reliquis abjunctam, at ſcopo non „ ita diſſitam, nonnullis eam haud inutilem arbitratus.* A l'é- „ gard de l'eſtime que vous dites qu'on fait de mes Ouvra- „ ges, vous m'obligerez infiniment de faire enſorte qu'il „ n'y en ait qu'un Extrait fort court & fort ſimple dans „ les *Tranſactions Philoſophiques*, & qu'on n'en diſe rien „ de plus, ſoit pour en faire l'éloge, ſoit pour le rabaiſ- „ fer; mais qu'on les abandonne à leur bonne fortune, „ ſelon la capacité des Lecteurs. Toute autre choſe me ſe- „ ra du chagrin, & ne leur ſera, ni à moi, aucun bien.

(29) Il parle de l'endroit cité ci-deſſus, *que la dernière lui a été extorquée &c.*

éloigné de souhaiter des richesses, il ne hissoit pas d'être content de son état. Il ne se montra pas moins modéré dans la prospérité. Le Roi l'aiant nommé Recteur du Collége de la Trinité en 1672 [*F*], à la place du Docteur Jean Pearson promu à l'Evêché de Chester, il se conduisit dans ce poste d'une manière véritablement exemplaire [*Q*]. Il mourut le 4 de Mai 1677, universellement regretté de tous les gens de bien [*R*]. Ses Ouvrages Anglois furent publiés en 1683 en trois Volumes in-folio, par le Docteur Jean Tillotson, depuis Archevêque de Cantorbery [*S*] ; qui, aussi-bien que Mr. Hill, fait un très beau portrait de l'Auteur [*T*]. Ses Sermons font généralement admirés des Connoisseurs, pour la solidité.

„ dispute, ni faire de tort à perſonne. Vous me ferez „ donc plaiſir de vous informer, ſi vous en avez occa- „ ſion, ſi la Veuve de Mr. Neeland veut conſentir que „ j'en diſpoſe comme il me plaira, & de m'en inſtruire. „ Si je me détermine à donner *Arebimede* & *Apollonius*, „ je voudrois, en corrigeant & revoyant comme il faut „ leurs Ouvrages, y ajouter de courtes *Scholies*, pour ſer- „ vir comme d'Introduction à leurs Démonſtrations ; j'y „ ajouterois Théodoſe *ſur la Sphère*, & d'autres Traités de „ ce genre. Mais tout ceci ne roule que ſur une ſuppo- „ ſition &c." La ſeconde Lettre eſt auſſi datée du Collè- ge de la Trinité, du onzième d'Octobre 1670. La voici. „ Depuis mon Voyage de Londres, j'ai été à *Audley-Inn*. „ Après mon retour, je me ſuis ſouvenu de la promeſſe „ que je vous ai faite au ſujet de mes Leçons de Per- „ ſpective, & je vous les envoie ; mais je vois que la „ plupart ſont ſi mal écrites, & ſi confuſément, que je „ crains que vous n'ayez de la peine à en faire quelque „ choſe. Je vous envoie auſſi non *Apollonius*, qui ne „ mérite guères que vous y jettiez les yeux, n'y aiant rien „ de conſidérable, que la brièveté. Il y a pluſieurs an- „ nées qu'il étoit dans mon Cabinet, ſans que j'y aye re- „ gardé." Les *Leçons de Perſpective* dont il eſt fait men- tion dans cette Lettre, ſe ſont perdues d'une manière ou d'autre.

[*F*] *Le Roi le nomma Recteur du Collége de la Trinité en* 1672.] Lorſque le Roi le nomma à cette place, il dit, *qu'il l'avoit donnée au plus habile homme de toute l'Angleterre.* Il étoit dans ce tems-là Chapelain ordinaire du Roi (30), qui lui avoit fait l'honneur de s'entretenir pluſieurs fois avec lui ; & il ne dut ſon avancement ni à l'intrigue, ni à la flatterie : le Roi s'y porta de ſon propre mouve- ment, quoique ſon mérite engageât pluſieurs perſonnes puiſſantes à y contribuer, entre autres le Docteur Gilbert Sheldon pour-lors Archevêque de Cantorbery, & le Doc- de Buckingham Chancelier de l'Univerſité de Cambrid- ge, & qui avoit été Membre du Collége de la Trinité (31). Lorſqu'on lui remit ſes Patentes, où l'on avoit in- ſéré une Clauſe qui lui permettoit de ſe marier, comme on l'avoit fait à quelques-uns de ſes prédéceſſeurs, il fit changer cette permiſſion, jugeant qu'elle étoit contraire aux Statuts du Collége, dont il ne ſouhaitoit ni ne vou- loit être diſpenſé. „ Et il aima mieux, *dit Mr. Po-* „ *pe* (32), faire les frais d'une nouvelle Patente, où la „ Clauſe ne ſe trouvât point, que d'être perpétuellement „ en garde contre les attaques qu'il prévoyoit qu'on lui „ livreroit pour l'engager à accepter des parts honorables „ & avantageux.

(30) Pope ch. 22. p. 164.

(31) Hill's Extract ubi ſupra.

(32) P. 165.

[*Q*] *Il ſe conduiſit dans ce poſte d'une manière véritablement exemplaire.*] Pour faire voir ſon humilité, & le ſoin qu'il avoit de ménager les revenus du Collége, il ne voulut point qu'on lui entretînt de Caroſſe, comme l'on avoit fait à ſes prédéceſſeurs (32). Outre les ſecours par- ticuliers qu'ils donnoit à pluſieurs Ecoliers pour perfec- tionner leurs études, il étoit attentif à tout ce qui regardoit les intérêts du Collége ; & il déchargea bientôt les Membres de certaines dépenſes, qu'ils avoient été obligés de faire pour ſes prédéceſſeurs. Pour la ſeule réfaite du Plafond de la Bibliothèque, il écrivit une infinité de Lettres, prin- cipalement aux perſonnes qui avoient été du Collége, en premier lieu pour les engager à y contribuer, & enſuite pour les remercier, ce qu'il ne négligeoit jamais. Il ne faiſoit pas aſſez de cas de ces Lettres pour en garder co- pie ; mais les grands ſecours qu'elles procurérent, furent des preuves de l'eſtime qu'on en faiſoit. Il avoit toujours été fort régulier & fort aſſidu aux exercices de piété dans la Chapelle, & il continua à l'être, non ſeulement par principe de dévotion, mais à cauſe du pouvoir que lon exemple avoit ſur tous ceux qui étoient dans le Collège. „ Il ſe trouva, *dit Mr. Hill*, content & à ſon aiſe dans ce „ poſte, qui étoit celui où tous ou il pouvoit ſe rendre le „ plus utile, & qu'il ne regardoit point comme un degré „ pour monter plus haut. Auſſi ne relâcha-t-il rien de ſon „ application à l'étude. Il donnoit la journée aux affaires „ publiques, & prenoit le matin pluſieurs heures ſur ſon „ ſommeil pour augmenter le nombre de ſes Sermons, & „ pour compoſer ſon Traité de la Primauté du Pape. Il „ connoiſſoit le Papiſme d'Angleterre & celui des Pays é- „ trangers, il l'avoit examiné de près, combattant en An- „ gleterre, triomphant en Italie, déguiſé en France ; il „ prévoyoit plus que d'autres le danger dont on étoit me- „ nacé, & il eût paru des premiers dans la lice, en cas „ de beſoin.

(32) P. 166. 167.

[*R*] *Il mourut le 4 de Mai* 1677, *univerſellement regretté de tous les gens de bien.*] Le Docteur Pope nous apprend (34) que quelques jours après ſon arrivée à Londres, où il s'étoit rendu pour l'élection de l'Ecole de Weſminſter, il alla à Knightsbridge, rendre viſite au Docteur Seth Ward Evêque de Salisbury, où le Docteur Pope s'étant apperçu pendant le dîner qu'il ne mangeoit point, lui demanda des nouvelles de ſa ſanté. Il répondit, que depuis deux ou trois jours il avoit une petite Indiſpoſi- tion, dont il eſpéroit ſe guérir par l'abſtinence & a- vec un peu d'Opium, s'étant guéri de cette manière d'une maladie beaucoup plus dangereuſe, il y avoit quelques an- nées, à Conſtantinople. Mais ces remèdes ne firent point d'effet : l'événement fit voir que ſon mal étoit une fièvre maligne, qu'on ne put jamais arrêter, & qui l'emporta, dans un appartement qu'il occupoit depuis pluſieurs années chez un Sellier près de Charing-Croiſ. „ Car quoiqu'il „ fût beaucoup plus à ſon aiſe étant devenu Principal du „ Collége de la Trinité, *dit le Docteur Pope*, le change- „ ment de condition n'influa point ſur ſes mœurs ; il de- „ meura toujours le même, & on ne put jamais l'engager „ à prendre un plus beau logement." Mr. Hill dit, qu'a- laut été invité à faire le Sermon *de la Paſſion* le 13 d'Avril 1677, dans la Chapelle de Guildhall (c'eſt le ſecond Ser- mon pour lequel il ait jamais reçu de l'argent), il ne pré- cha plus qu'une ſeule fois, étant tombé malade d'une fiè- vre, qui l'emporta. Le Docteur Tillotſon, dans la Préfa- ce du premier Volume des Oeuvres de notre Auteur, re- marque que le Sermon pour la Paſſion fut le pénultième qu'il fit : *& je crois*, dit-il, *que le froid qu'il gagna alors, fut la cauſe de ſa mort, parce qu'il y a toute apparence que ce fut ce qui lui donna la fièvre dont il mourut, par où nous avons fait une perte inexprimable. Il donna lui-même ce Ser- mon à imprimer, mais il n'eut pas le plaiſir de le voir ache- ver.* Le Comte de Nottingham, qui étoit alors Grand- Chancelier, fit faire un compliment de condoléance à ſon père, qui avoit quelque emploi ſous lui : ce compli- ment portoit, qu'il avoit un juſte ſujet de douleur, puiſ- que jamais père n'avoit perdu un ſi digne fils ; mais que cela même étoit une raiſon qui devoit adoucir l'amertume de ſon affliction (35).

(34) Pope ch. 22. p. 164.

(35) Pope p. 167. 168. & Hills Account ubi ſupra.

[*S*] *Ses Ouvrages Anglois furent publiés en* 1683 *en trois Volumes in folio, par le Docteur Jean Tillotſon depuis Archevêque de Cantorbery.*] Le premier Volume contient trente-deux Sermons, prononcés en différentes occaſions, dont les cinq premiers, comme le remarque le Docteur Tillotſon dans ſa Préface, ſont deſtinés à inſpirer aux hom- mes de l'eſtime pour la Religion, & à les porter à la conſi- dération de ſon excellence, & des divers avantages qu'el- le leur procure. Il traite dans les quatre ſuivans des deux grands Devoirs de la Religion, qui ſont en même tems par- tie du Culte, la *Priére*, & la *Reconnoiſſance* ; il y propo- ſe les puiſſans motifs, qui doivent engager à les pratiquer. Les trois ſuivans ſont des Sermons prononcés en des oc- caſions ſolennelles ; le premier, le 29 de Mai 1676, An- niverſaire du rétabliſſement du Roi Charles II ; le ſecond le 5 de Novembre 1675, fut la Commémoration de la Poudre : il fit ces deux Sermons pendant l'année qu'il fut Vice-Chancelier de l'Univerſité ; le troiſième, à la Conſécra- tion de ſon oncle pour l'Evêché de Man. „ Il y plai- „ de, *dit le Docteur Tillotſon*, en faveur du reſpect dû au „ Clergé, avec tant de modeſtie, tant de force de rai- „ ſon & d'éloquence, que tout le Corps doit lui en être „ très redevable. Quelques-uns de ces douze Sermons „ ſont des premiers qu'il a compoſés ; par où l'on peut ju- „ ger du fond de connoiſſances, avec lequel il entra dans „ le Miniſtère ſacré. Il prononça le premier à *Ste. Ma-* „ *rie* à Cambridge le 30 de Juin 1661 ; & c'eſt, ſi je ne me „ trompe, le premier qu'il ait fait." Les deux excellens Sermons ſur la *Reconnoiſſance* ſuivent ; & le quatrième en rang, eſt le premier qu'il prononça devant le Roi. Les dix Sermons ſuivans roulent ſur les Vices de la Lan- gue ; & les huit qui viennent enſuite ſont deſtinés à expli- quer & à établir les deux grands Commandemens de la Loi, l'Amour de Dieu & celui du Prochain. Les deux qui ſuivent ont été publiés par lui-même, & ce ſont auſſi ſeuls qu'il a fait imprimer. Le premier, qui roule ſur le *Devoir & la Récompenſe de la Charité envers les Pauvres*, fut prononcé à l'Hôpital, & univerſellement goûté. „ Et peut-être, *dit* „ *le Docteur Tillotſon*, n'a-t-on rien de plus parfait en ce „ genre. Il ſemble avoir épuiſé tout le ſujet, & n'avoir „ rien oublié de ce qui y a du rapport." L'autre eſt le Sermon *ſur la Paſſion de notre Sauveur*. Le reſte du pre- mier Volume renferme *une Courte Explication du Symbo- le, de l'Oraiſon Dominicale, du Décalogue & de la Doc- trine des Sacremens, & ſon Traité de la Primauté du Pape*, avec le *Diſcours ſur l'Unité de l'Egliſe*. Le *ſecond* Volume contient ſes Sermons ſur les Articles du Symbole ; „ dans „ leſquels, *dit le Docteur Tillotſon*, il a bien ſeulement ex- „ pliqué & confirmé les grandes Vérités de notre Reli- „ gion, mais auſſi fait voir l'influence que chaque Arti- „ cle de notre Foi doit avoir *ſur notre conduite*." Le *troi- ſième* Volume renferme quantité d'autres Sermons ſur les ſujets les plus importans de la Théologie & de la Mo- rale.

[*T*] *Qui, auſſi-bien que Mr. Hill, fait un très beau portrait de l'Auteur.*] Le Docteur Tillotſon obſerve dans ſa Préface, à la tête de ſon Edition des Oeuvres Anglois- es de Barrow, „ qu'il étoit ſi généralement connu, & ſi ef-

dité [*V*]. Il aimoit passionnément la Poëſie, pour laquelle il avoit du talent. La plupart de ſes Poëmes ſont en Vers Hexamètres & Pentamètres, comme ceux d'Ovide, qu'il eſtimoit beaucoup, le préférant à Virgile même, & diſant qu'il ne croyoit pas que le dernier eût réuſſi auſſi bien qu'Ovide à écrire les *Metamorphoſes* (*x*). Il faiſoit grand cas de cette partie de la Poëſie, qui conſiſte à faire des Deſcriptions; mais il mépriſoit ouvertement les Hyperboles de quelques Poëtes modernes. Il étoit ennemi des Repréſentations de Théatre, qu'il regardoit comme la principale cauſe de la Corruption du Siècle; à quoi il croyoit que l'éducation Françoiſe, & le mauvais exemple des Grands, contribuoient auſſi beaucoup. Il ne fit jamais de Satyres: ſon caractère étoit pur & pacifique (*y*). Son *Traité de la Primauté du Pape*, & ſon *Diſcours ſur l'Unité de l'Egliſe*, ſont des Pièces excellentes [*X*]. Ses Opuſcules, écrits la plupart en Latin, parurent en 1687 in-folio [*Y*]: ſon père les dédia au

(*x*) Pope *Life of Biſhop Ward*. ch. 21. p. 131.

(*y*) Hill's *Account.*

„ ſi eſtimé de tous les Savans & de tous les gens de bien, „ qu'il ſeroit inutile & même impoſſible de rien dire à ſon „ avantage; & qu'il n'entreprendra point dans une cour„ te Preface de faire l'éloge d'un homme, dont il ne con„ viendroit pas de dire peu de choſe, & dont il vaut mieux „ ne rien dire du tout." Il dit enſuite, que ſi Mr. Barrow étoit un modèle dans toute ſa conduite, il étoit particuliérement exempt de la Médiſance, de la Calomnie & de tous les autres Vices de la Langue; „ & qu'il appro„ choit, autant que la fragilité humaine le peut permet„ tre, du caractère que S. Jaques donne de *l'homme parfait*." Mr. Hill, dans ſon *Abrégé de la Vie du Docteur Barrow*, nous dit „ que ſes Sermons étoient le miroir „ de ſa Conduite, & qu'il s'y eſt peint fidélement lui„ même. Qu'il étoit toujours le même, ne s'écartant jamais du devoir, & aiant une conduite vertueuſe & ſage; „ & que malgré tous les orages, il tendoit toujours au grand „ but par les mêmes voies. En un mot, que tout ce qu'il „ a dit, ou qu'il peut dire, eſt fort au-deſſous de l'idée „ que les Amis du Docteur Barrow ſe font faite de lui, & „ de celle que ceux qui ne l'ont pas connu doivent a„ voir de ſon caractère.

[*Y*] *Ses Sermons ſont généralement admirés des Connoiſſeurs, pour la ſolidité.*] Le Docteur Tillotſon dit dans ſa Preface, „qu'ils ont auſſi peu beſoin d'éloges que l'Auteur; & que leur excellence & l'éloquence qui y règne ſuffiſent pour les faire eſtimer. Et que comme ils ne manquent nullement par aucun des autres endroits qui leur peuvent donner du prix, ils ſont en particulier „ remplis d'une véritable & ſolide piété, qu'il faut être, „ ou bien parfait, ou bien méchant, pour les lire ſans ſe „ ſentir porté à ſe corriger." Mr. Hill nous apprend, que lorſqu'il fe donna entièrement à l'étude de la Théologie, il ſe fit un plan auſſi digne d'un homme qui ſe deſtinoit au Miniſtère public, que d'un vrai Chrétien: les ſujets dont la uéditation lui parut importante pour ſon uſage particulier, furent auſſi ceux ſur leſquels il fit des Sermons pour l'uſage des autres; & il étoit d'une ſi grande exactitude ſur cet égard, qu'il les copioit ſouvent quatre ou cinq fois. Ils étoient longs & achevés, très bien écrits, lorſqu'il vouloit les prêcher, c'eſt-à-dire les lire, ou les prêcher, ce qu'il faiſoit auſſi ſouvent qu'on le ſouhaitoit. S'il avoit été appellé à un Miniſtère réglé, il les auroit fait plus courts, & les auroit appris par cœur. Mr. Le Clerc remarque dans la *Bibliotheque Univerſelle* (36), que la méthode du Docteur Barrow eſt celle qu'obſervent aujourd'hui les plus habiles Théologiens de l'Egliſe Anglicane; & que s'étant entièrement appliqué qu'il l'a fait aux Mathématiques, il s'eſt formé une habitude d'écrire aſſez exactement, d'aller droit au but ſans s'écarter dans des digreſſions inutiles, & de ſe ſervir de preuves ſolides, plutôt que de figures de Rhétorique. Le même Auteur dit enſuite (37), que les Sermons de Mr. Barrow ſont plutôt des Traités, ou des Diſſertations exactes, que de ſimples Harangues pour plaire à la multitude; & que s'il n'avoit réſolu de ſe tenir dans les bornes de ſimple Hiſtorien, il diroit que l'on n'a point encore vu de Sermonaire comparable à cet Auteur. On dit que le Roi Charles II. avoit coutume de l'appeller *un Prédicateur injuſte*, parce qu'il épuiſoit tous les ſujets qu'il traitoit, & ne laiſſoit rien à dire aux autres après lui. Nous remarquerons qu'on a quelquefois critiqué ſon ſtyle, mais Mr. Hill dit là-deſſus, „ qu'aiant à faire à toutes „ ſortes de perſonnes, & s'appliquant à des études de „ tout genre, il avoit une abondance ſurprenante d'expreſſions, & qu'il lui arrivoit quelquefois de laiſſer échapper des termes peu en uſage, qu'il auroit certainement corrigés, s'il y avoit fait réflexion, n'y aiant „ aucune affectation dans ſon ſtyle.

(*x*) T. III. p. 322.

(37) Ibid. p. 326.

[*X*] *Son Traité de la Primauté du Pape, & ſon Diſcours ſur l'Unité de l'Egliſe, ſont des Pièces excellentes.*] Le Docteur Tillotſon nous apprend dans ſa Préface au-devant de ces deux Ouvrages, que le Docteur Barrow lui avoit donné, en mourant, la permiſſion de publier le *Traité de la Primauté du Pape*, en diſant modeſtement: „ qu'il ſe „ flattoit qu'il étoit paſſable; mais pourtant pas auſſi bon „ qu'il auroit eſpéré de le rendre, ſi Dieu lui eût accor„ dé une plus longue vie." Il avoit effectivement deſſein de le recopier, & de remplir pluſieurs lacunes qu'il avoit laiſſées à deſſein, pour éclaircir & appuyer diverſes choſes par un plus grand nombre de citations & de preuves, qu'il avoit, ſelon les apparences, dans l'eſprit; & certainement on ne peut douter que l'Ouvrage n'eût acquis un nouveau degré de perfection, s'il eût pu y mettre la dernière main. „ Cependant tel qu'il eſt, *dit le Docteur Tillotſon*, c'eſt non ſeulement un Ouvrage ſolide, „ mais excellent ſur cette matière, que pluſieurs autres „ ont traitée avant lui, mais il l'a épuiſée; enſorte qu'il „ n'y a rien d'eſſentiel, & qui ſoit de quelque conſéquence dans cette Controverſe, qui ait échappé à ſon grand génie: il y en a aſſez pour vuider pour jamais toutes les difficultés, & pour détourner toutes les perſonnes ſages de l'un & de l'autre parti, d'écrire davantage ſur cette matière." Le Docteur remarque enſuite, que ſi on lit ce Traité avec ſoin & avec attention, on verra que la *Primauté du Pape* (de laquelle Bellarmin a eu la hardieſſe de dire *que toute la Religion Chrétienne dépend*) eſt non ſeulement inſoutenable, mais auſſi que c'eſt la Cauſe la plus impudente, qui ait jamais été défendue par des Savans; & qu'il n'y a que des intérêts temporels qui l'aient pu empêcher pendant ſi longtems de paroître ridicule. On a ajouté à ce Traité, à cauſe de l'affinité du ſujet, le *Diſcours* du Docteur Barrow *ſur l'Unité de l'Egliſe*, „ qui traite „ que, *dit le Docteur Tillotſon*, d'une manière qui anéan„ tit la néceſſité d'un Chef viſible de toute l'Egliſe pour „ la conſervation de ſon Unité, ce qui eſt le ſeul prétex„ te ſpécieux, quoique cherché bien loin, de la Primau„ té du Pape. Car quand même on accorderoit qu'il eût „ néceſſaire qu'il y ait *un Monarque viſible de l'Egliſe*, il „ faut ſuppoſer bien des choſes, qui ne ſont point, & „ qu'on ne peut prouver, pour faire voir que ce Mo„ narque eſt l'Evêque de Rome." Mr. Hill nous dit, qu'il a rendu par cette petite Pièce *ſur l'Unité de l'Egliſe*, plus de ſervice à l'Egliſe & à la Religion, que pluſieurs, qui ſont une figure plus conſidérable dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile. „ Selon ſes Principes, l'établiſſement „ de l'Autorité Eccléſiaſtique eſt pour l'édification, non „ pour la deſtruction. C'eſt le ſavant Mr. Thorndyke qu'il „ attaque; ce qui n'a pas altéré l'intime amitié qu'il y a„ voit entre eux." La plupart des paſſages cités dans le *Diſcours* & dans le *Traité de la Primauté du Pape*, n'étoient point traduits: il avoit certainement deſſein de le faire, aiant laiſſé de la place pour cela; & depuis, deux Savans du Collège de la Trinité, & de ſes amis, l'ont fait avec beaucoup de ſoin.

[*Y*] *Ses Opuſcules, écrites la plupart en Latin, parurent en* 1687 *in-folio.*] La prémière Pièce eſt ſur le Saint Eſprit. Il prouve, que c'eſt une Perſonne conſtituelle au Père & au Fils, diſtinde, & qui procède de l'un & de l'autre. *Spiritus Sanctus eſt perſona diſtincta, Patri Filioque coëſſentialis, & ab utroque procedens.* La ſeconde eſt ſur le Gouvernement Epiſcopal. Il ſe propoſe de prouver, que le refus de s'y ſoumettre, là où il y a des Evêques Orthodoxes & légitimes, eſt un Schiſme très criminel. *Rejectio Regiminis Epiſcopalis, ubi habentur Orthodoxi & legitimi Epiſcopi, facit proprie Schiſma mortale*; ou, comme il s'exprime en concluant: *Epiſcopalis itaque Regiminis abjectione quiſquis animo pravo (contentioſo, ſcilicet, arrogante, pertinace, faſtidioſo, vel uſcunque perverſo) eum quiantcumque doctiſſimo Reſpondeat Schiſmatis & quidem mortalis, hoc eſt peccati gravioſimi, reum pronunciem?* „ Pourquoi ne prononcerai-je pas, avec le ſavant Répondant, coupable d'un „ Schiſme très criminel, c'eſt-à-dire d'un péché très énorme, quiconque rejette le Gouvernement Epiſcopal par „ malice, par un eſprit de chicane, de fierté, d'opiniâtreté, de mépris, ou par quelque autre mauvais principe?" La troiſième Pièce eſt ſur les trois Symboles. Il y établit: „ Qu'on ne peut ſe refuſer de la Foi, propoſée dans les trois Symboles mentionnés dans l'Article huitième de l'Egliſe Anglicane, ſans donner le ſcandale d'Apoſtaſie de l'Egliſe Univerſelle." *Relaxatio fidei trium Symbolorum in octavo Articulo Eccleſiæ Anglicanæ propoſitorum admitti non poteſt, ſine dato ſcandalo apoſtaſiæ ab Eccleſia Univerſali.* Notre Auteur remarque, que l'autorité du Symbole, qui porte le nom de S. Athanaſe, n'eſt fondée, ni ſur le caractère de ſon Auteur, ſur lequel les Savans ne ſont point d'accord; ni ſur ſon antiquité avérée, puiſqu'il n'eſt connu que depuis environ neuf ans; ni ſur le conſentement & l'approbation générale qu'on y a donné, puiſqu'il n'eſt reçu que par l'Egliſe d'Occident: mais parce qu'outre qu'il a été reçu depuis un ſi grand nombre de Siècles par une grande partie de l'Egliſe Chrétienne, il eſt plus complet & plus parfait que les autres, & plus propre à maintenir la ſaine Doctrine. *Tertium S. Athanaſio adſcriptum Symbolum non auctoris claritate (is enim apud doctos haud adeo certus eſt) nec antiquitatis comperæ gratiâ (nam duntaxat a nullo circiter anni ſeculo notitia percrebruit) neque conſenſus amplitudine (cum ab Occidentali tantum Eccleſia recipiatur) ita commendatum; hoc tamen nomine dignitatem ſuam tuetur, quod undecunque profectum tot per ſæcula, tantamque per orbis Chriſtiani partem intuluit, quin & a ſe intrinſecus hoc habet, quod reliquis quodammodo perfectius & plenius eſt, nec non ad ἀφορέζειν adſcendam accommodatius.* Il remarque enſuite, que quelques perſonnes ne goûtent pas tous les Articles de ce Symbole, & qu'ils

au Docteur Jean Montague Recteur du Collége de la Trinité à Cambridge, & aux Membres de ce Collége. Il a été un des plus grands Mathématiciens qu'il y ait eu avant le Chevalier Isaac Newton. Infatigable pour l'étude, il se levoit avant le jour, non seulement l'Hiver, mais même une partie du reste de l'année (2). Il avoit un fond de courage extraordinaire, comme il l'a fait voir dans quelques occasions [Z]. Il étoit d'une négligence prodigieuse dans ses habits, ce qui l'exposoit quelquefois à des aventures desagréables, dans les endroits où il n'étoit point connu [AA]. Ses Sermons étoient fort longs

(2) Pope p. 145.

ne pouvoit souffrir sur-tout l'anathème qu'il prononce contre ceux qui ne reçoivent point les Dogmes qu'il propose. Barrow répond à cela, que cet Anathème ne fait rien à la Foi même proposée dans le Symbole, & par conséquent que cela n'a aucun rapport à la question : car on trouve immédiatement après la Préface : *la Foi Catholique est celle-ci*, & à la fin du Symbole, *c'est ici la Foi Catholique*, après quoi vient encore l'Anathème, enforte que le Symbole même est au milieu de ces deux Anathèmes. En second lieu, cet Anathème ne semble pas s'étendre également à tous les Articles du Symbole, mais principalement à ceux qui ont été décidés par les Conciles Oecuméniques, & aux Erreurs oppofées, anathématifées par les Péres comme des Hérésies. Par exemple, il y a un grand nombre de Théologiens, fort attachés d'ailleurs à ce Symbole, qui pour des raifons importantes ne veulent pas mettre les Grecs au nombre des Hérétiques, & les exclurre du falut, pour leur fentiment fur la Procefſion du Saint Eſprit. Ils conſidérent, qu'il feroit injuſte de condamner pour auſſi peu de choſe une partie conſidérable de l'Egliſe, qui a ſoutenu ce ſentiment, du moins depuis le tems de Photius, c'eſt-à-dire depuis plus de huit Siécles. Et pourquoi, diſent-ils, les Péres n'ont-ils rien décidé ſur cet article ? D'où vient que les principaux d'entre eux ſoutiennent, que la maniére de la Procefſion du S. Eſprit n'eſt pas un Article eſſentiel pour le ſalut ? D'où vient que le Concile de Conſtantinople n'a rien déimi là-deſſus ? Et pourquoi les Conciles ſuivans ont-ils défendu de faire de nouvelles définitions ſur ce ſujet ? D'où vient que Théodoret a combattu ce Dogme, ſans que Cyrille ait rien dit, & ſans qu'aucun de ſes ennemis, qui étoient en ſi grand nombre, l'ait fétri par le titre d'Hérétique ? En troiſiéme lieu notre Auteur remarque qu'on ne doit pas confondre avec ſes Partiſans d'Anathémes, comme ſi tous eux, qui par ignorance, ou par ſimplicité, refuſent leur acquieſcement, y étoient fondés ; mais qu'ils regardent ſeulement ceux qui par un principe de malice, par un eſprit véritablement hérétique, c'eſt-à-dire, condamné par lui-même, orgueilleux, opiniâtre, combattent la véritable Doctrine; en un mot ceux dont parle S. Paul (38), *qui sont corrompus d'entendement, & déſtitués de la vérité. Existimabit ſuaſicta pro temperanda fuit, ut iis non quilibet ignarus aut ſimpliciter erravit & incredulus ſubjaceat; at ſi ſaltem, qui pravis affectibus, animo recto hæreſico (hoc eſt αὐτοκατακριτῷ) vel ſuperbiæ, temerario, faſtioſo, arrogante, contumace; pateſactâ circa fidei doctrinam veritati præſtabit obſtinate pervicaciam reſiſtendo, juxta Apoſtolum, διεστραμμένος τὸν νὸν, ac inde ἀκυβέρνητος τῇ πίστει.* La Piéce ſuivante eſt contre la Prédeſtination des Elus. Celle qui vient après, eſt ſur la *Puiſſance des Clés*. Il la finit par une remarque de S. Jérôme ſur Matth. XVI. 19. *Je te donnerai les Clés du Royaume des Cieux* : qu'il y a des Evêques & des Prêtres, qui entendent mal ces paroles, & qui s'attribuent quelque choſe des inſolentes prétentions des Phariſiens, comme de condamner des innocens, & d'abſoudre des coupables : au lieu que Dieu n'a point d'égard à la ſentence du Prêtre, mais à la conduite du Pécheur. *Iſtum locum Epiſcopi & Presbyteri non intelligentes, aliquid ibi de Phariſæorum ſupercilio aſſumunt, ut vel damnent innocentes, vel ſolvere ſe nexios arbitrentur, cum apud Deum non ſententia Sacerdotum, ſed eorum vita quæratur.* On trouve enſuite un Sermon prêché devant le Clergé ſur Joel II. 12. & nombre de Harangues & de Théſes, de quelques-unes deſquelles nous avons déja parlé : un *Abrégé de la Religion des Turcs*, en Latin : un Diſcours Anglois *ſur la Superſtition des Turcs*, avec pluſieurs de leurs Proverbes : une *Relation de la Conſpiration de la vieille Sultane, femme de Sultan Achmed, & mére d'Amurat & d'Ibrahim, contre ſon petit-fils Mahomet IV à preſent regnant ; de la mort de cette Princeſſe & de ſes Complices*. Cette Piéce eſt d'Albert Bobovius, Muſicien du Serrail dans ce tems-là, & témoin de toute cette Tragédie. Suivent les Poéſies du Docteur Barrow, & une Harangue Latine prononcée le 5 de Novembre 1653, une autre pour la Promotion, une Lettre en la même Langue, un petit Traité ſur le *Seſterce* Romain, & quelques Vers Latins au Docteur Tillotſon & à Mr. Chriſtophle Wren.

[Z] *Il avoit un fond de courage extraordinaire, comme il l'a fait voir dans quelques occaſions.*] Nous avons parlé dans la Remarque *F*, de la réſolution qu'il fit paroître, lorſque le Vaiſſeau ſur lequel il alloit à Smyrne fut attaqué par un Pirate. Nous y ajouterons un autre exemple, que les Docteur Hill & Pope (39) nous fourniſſent. Etant à la Campagne chez un Gentilhomme, il s'aviſa de s'aller promener de grand matin, qu'il ne faiſoit pas encore jour. Un gros Dogue, qui étoit enchaîné de jour, mais qu'on laiſſoit courir la nuit pour la ſureté de la maiſon, voyant un étranger dans le jardin à une heure indue, vint l'attaquer avec beaucoup de fureur. Le Docteur le ſaiſit à la gorge, le terraſſa, le mit ſur lui, & pendant qu'il le tenoit de cette maniére, il penſa au parti qu'il devoit prendre. Debord il eut envie de le tuer ; mais il changea de réſolution, faiſant réfléxion qu'il y auroit de l'injuſtice, le Chien alant fait ſon devoir. A la fin il cria ſi haut qu'il fe fit entendre de quelqu'un de la maiſon, qui vint à ſon ſecours, & ſépara les combattans, ſans que Barrow eût d'autre mal, que de s'être un peu forcé les mains, dont il ſe reſſentit quelques jours.

[AA] *Il étoit d'une négligence prodigieuſe dans ſes habits, ce qui l'expoſoit quelquefois à des aventures déſagréables, dans les endroits où il n'étoit point connu.*] Le Dr. Pope (40) en rapporte un exemple fort remarquable. Pendant que le Dr. Wilkins étoit Recteur de *S. Laurence-Jewry*, un jour qu'il étoit indiſpoſé, il pria le Docteur Barrow de vouloir prêcher pour lui le Dimanche ſuivant. Celui-ci paroît avec un viſage pâle, défait & peu prévenant, mal habillé, un colet chiffonné, des cheveux en deſordre. Il monte en Chaire, & commence ſa prière. „ Auſſi-tôt, *dit le Docteur Pope*, voilà toute l'Aſſemblée en confuſion, comme ſi l'Egliſe eût été prête à tomber. Chacun ſemble craindre pour ſa vie, & ſe ſauve avec précipitation. Le bruit des paſſes des ſervantes, des femmes de commun, celui des bancs qu'on ouvroit, le craquement des ſiéges, cauſé par les jeunes gens qui paſſoient par-deſſus pour fortir plus promptement, tout cela faiſoit un ſi grand tintamarre, que je crus que tout le monde étoit devenu fou. Le bon Docteur, cependant, fait ſemblant de ne s'appercevoir point de ce deſordre ; il continue, prend ſon Texte, & prêche à deux ou trois perſonnes qui étoient demeurées, parmi leſquelles ſe trouva heureuſement Mr. Baxter, ce fameux Non-Conformiſte, qui rendit enſuite viſite au Docteur Wilkins, & fit l'éloge du Sermon, allant même juſqu'à dire, qu'il n'avoit de ſa vie entendu un meilleur Diſcours. Il y eut auſſi parmi ceux qui reſterent juſqu'à la fin du Sermon, un jeune-homme, qui à ſon air & à ſon habillement paroiſſoit quelque Apprentiſſ, ou tout au plus un Garçon de boutique, mais dont on n'a plus ouï parler depuis : il accoſta Mr. Barrow quand il deſcendit de Chaire, & lui dit d'un ton conſolant : *Ne vous découragez pas, Monſieur, je vous aſſure que le Sermon eſt bon.* Le demandai, *continue Mr. Pope*, au Docteur ce qu'il avoit penſé, quand il avoit vu toute l'Aſſemblée prendre la fuite. *J'ai jugé*, me répondit-il, *que moi ou mon Sermon leur déplaiſoit ; & je n'ai aucune raiſon d'être chagrin contre eux. Mais que penſez-vous*, lui dis-je, *du jeune-homme qui vous a parlé ? Il m'a paru galant-homme*, reprit-il, *& ſi je le rencontrois, je lui offrirois bouteille.*" Il y avoit alors dans cette Paroiſſe quantité de Bourgeois graves, importans & aiſés, qui alant eu depuis nombre d'années des Miniſtres célébres, comme le Docteur Wilkins, l'Evêque Ward, l'Evêque Reynolds, Mr. Vines &c. avoient par cette raiſon une haute opinion de leur ſavoir en matiére de Théologie, & de leur capacité à juger de la bonté des Sermons. Pluſieurs d'entre eux vinrent en corps faire des reproches au Docteur Wilkins, de ce qu'il avoit laiſſé monter en Chaire *un ignorant, & un homme ſcandaleux*, parlant du Docteur Barrow ; ils diſoient, qu'il avoit l'air d'un homme affamé qui avoit été longtems caché, après avoir été chaſſé de ſon Bénéfice pour ſes crimes, & qui venoit à Londres pour ſolliciter, à préſent que le Roi étoit rétabli. Mr. Baxter étoit juſtement alors avec le Docteur Wilkins, qui leur laiſſa évaporer toute leur bile; & quand ils eurent ceſſé de parler, & qu'ils s'attendoient à des excuſes, le Docteur Wilkins leur répondit : *Je vous aſſure que la perſonne pour laquelle vous témoignez tant de mépris, eſt un homme de bien, un Savant ſtlingué, & un excellent Prédicateur. Et j'en appelle à Mr. Baxter ici préſent, qui a entendu le Sermon que vous mépriſez ſi fort. Je me perſuade que vous ne doutez pas qu'il ne ſoit Juge competent, & qu'il ne dife la vérité.* Puis ſe tournant vers lui : *Je vous prie, Monſieur*, lui dit-il, *de me faire la grace de dire votre ſentiment du Sermon en queſtion, que vous avez entendu Dimanche dernier dans notre Egliſe.* Sur quoi Mr. Baxter répondit, que *Mr. Barrow avoit ſi bien prêché, qu'il l'auroit écouté avec plaiſir tout un jour.* Cette réponſe rendit les autres tout honteux. „ Car quoiqu'ils euſſent bonne opinion d'eux-mêmes, *dit Mr. Pope*, ils n'oſoient pourtant pas ſe mettre „ de pair avec Mr. Baxter. A la fin, après avoir gardé quelques momens le ſilence, ils avouérent enfin, l'un „ après l'autre, *qu'ils n'avoient pas entendu un ſeul mot du „ Sermon, mais qu'ils avoient été portés à le mépriſer par la „ mauvaiſe mine & le deſordre du Prédicateur, par la ma- „ niére dont il avoit lu ſa prière, & par la fuite de toute „ l'Aſſemblée ;* car ils ne vouloient point qu'on les penſer qu'ils n'euſſent pas été de l'avis de Mr. Baxter, „ s'ils euſſent entendu le Sermon. Lorſqu'ils ſe furent un „ peu remis, ils prièrent inſtamment le Docteur Wilkins „ d'engager le Docteur Barrow à repréſcher, promettant „ de lui faire réparation, *de faire venir à l'Egliſe tous „ femmes, leurs domeſtiques, en un mot toutes leurs famil- „ les, & de leur ordonner de n'en ſortir qu'après la bé- „ nédiction donnée.* Le Docteur Wilkins promit de le faire, & tâcha effectivement d'engager le Docteur Barrow „ à réparoître encore une fois devant cet Auditoire : mais „ ce

(38) 1 Timoth. VI. 5.

(39) Ch. 19. p. 137.

(40) Ch. 20. p. 138.

longs [*BB*]. Il eſt enterré dans l'Abbaye de Weſtminſter, où ſes Amis lui ont fait dreſſer un Monument; exemple de gratitude aſſez rare dans notre Siécle, & qui le diſtingue particuliérement dans un lieu tout rempli de magnifiques Tombeaux (*aa*). Le Docteur Mapletoft ſon intime Ami fit ſon Epitaphe [*CC*]. Il étoit d'une bonne conſtitution, & n'uſoit d'aucun exercice ni d'aucune médecine : le Tabac, qu'il prenoit en quantité, lui tenoit lieu de tout; il prétendoit que c'étoit un Remède univerſel (*bb*), & s'imaginoit qu'il lui aidoit à penſer (*cc*). Il aimoit paſſionnément le fruit, qui lui ſervoit de médecine & d'aliment en même tems; & il prétendoit que s'il tue quelques centaines de perſonnes en Automne, il en ſauve des milliers (*dd*). On ne l'a jamais tiré d'après nature, & le Portrait qu'on voit ſur ſon Tombeau ne lui reſſemble guéres. Il étoit petit & maigre, extrêmement fort, d'une complexion tranquille, aiant la peau délicate, & étant fort ſenſible au froid; il avoit les yeux gris & vifs, & la vue courte; les cheveux d'un brun clair, fins & friſés : on trouve qu'il reſſemble fort à Marcus Brutus, tel qu'il eſt repréſenté ſur ſes *Denarii* (*ee*). Mr. Hill lui applique auſſi le Caractére que Cowley a donné de Brutus; & il ajoute que le *Docteur manquoit de certaines taches qui ſervent à relever les grandes qualités, & à les faire briller; & que des Vertus du caractére des ſiennes, le contentement d'eſprit dans tous les états, la candeur dans les cas douteux, la modération avec les différens Partis, l'érudition ſans oſtentation, ſont plus propres à faire la matière d'un Eloge, que d'un ſimple Récit.* Mr. Jean Craige, dans ſa *Methodus Figurarum, lineis rectis & curvis comprehenſarum, quadraturas determinandi* (*ff*), parle avec beaucoup d'éloge de ſes Découvertes Mathématiques; mais le Baron de Tſchirnhaus trouva que ces louanges étoient outrées, comme on le voit par une Lettre datée du 20 de Février 1686, & inſerée dans les *Acta Eruditorum* (*gg*) du mois de Mars 1686, où il fait quelques remarques ſur le Livre de Mr. Craige. Il déclare cependant (*hh*) qu'on ne doit pas expliquer ſes réfléxions, comme s'il n'eſtimoit pas ſes Découvertes du Docteur Barrow, puiſqu'il a au contraire la plus haute eſtime pour lui, & le recommande de la manière la plus forte à ceux qui s'appliquent aux Mathématiques. Mr. Leibnitz dans une Piéce intitulée, *De Geometriâ recanditâ*, & *Analyſi indiviſibilium atque infinitorum*, publiée dans les *Acta Eruditorum* de Juin 1686 (*ii*), faiſant le détail des Découvertes faites par les plus grands Mathématiciens dans cette eſpéce de Géométrie, nous dit (*kk*) que le Docteur Barrow en particulier a beaucoup perfectionné cette Science, par l'invention de divers excellens Théorémes. Le Docteur Henri Pemberton, dans la Préface de ſon *Idée de la Philoſophie du Chevalier Iſaac Newton* (*ll*), remarque qu'il avoit ſouvent entendu ce Grand-Homme critiquer la méthode de traiter les ſujets de Géométrie par des calculs Algébriques, & qu'il appelloit ſon Traité d'*Algébre*, l'*Arithmétique univerſelle*, par oppoſition au titre peu juſte de *Géométrie*, que Deſcartes a donné à ſon Traité, où il fait voir quels ſecours un Géométre peut tirer de cette eſpéce de calculs; & il ajoute, que le Chevalier Newton louoit ſouvent le Docteur Barrow, auſſi-bien que Sluſius & Huigens, de ce qu'il ne s'étoit pas laiſſé entraîner à ce faux goût, qui commençoit à devenir dominant. Le Docteur Pemberton aſſure enſuite: „ Que l'on peut regarder Barrow comme égal, ſinon ſupérieur à tous les Modernes, „ pour les nouvelles Découvertes, ſi l'on en excepte le Chevalier Newton." Mr. Echard, dans ſon *Hiſtoire Angleterre*, dit (*mm*) *que c'étoit un des plus grands Génies, verſé à fond dans la Théologie, auſſi-bien que dans les autres Sciences; & ſi fertile & ſi méthodique, que tous ſes Sermons ſemblent des Traités complets, dans leſquels les Sujets ſont épuiſés; & qu'il étoit d'une vie exemplaire, diſtingué par ſa piété, ſa modeſtie & ſa douceur.* Un Savant (*nn*) qui poſſéde un grand nombre de Lettres originales de notre Auteur à Mr. Jean Collins, nous en a communiqué quelques-unes dont nous donnerons des Ex-

(*aa*) Hill's *Accounts.*

(*bb*) Pope p. 295.

(*cc*) Hill's *Accounts.*

(*dd*) Ibid.

(*ee*) Hill *ubi ſupra.*

(*ff*) Pag. 1. Edit. Londin. 1685. in-4.

(*gg*) P. 169. & ſuiv.

(*hh*) Ibid. p. 176.

(*ii*) P. 292. & ſuiv.

(*kk*) P. 298.

(*ll*) Londres 1728. in-4.

(*mm*) Vol. II. L. II. c. 1. *ad ann.* 1677.

(*nn*) Guill. Jones, Ecuyer, Auteur de la Sy*nopſis Palmariorum Matheſeos.*

„ ce fut inutilement, il ne voulut jamais condeſcendre à „ la demande de gens également capricieux & hypocrites. [*BB*] *Ses Sermons étoient fort longs.*] Le Docteur Pope

(*ii*) P. 146. dit (*ii*) qu'outre ſa trop grande négligence ſur ſa perſonne, il n'avoit encore qu'un défaut, ſi cela peut ſe nommer ainſi, c'eſt d'être généralement trop long dans ſes Sermons. „ A préſent, *dit-il*, j'ai dit tout le mal que ſes „ plus grands ennemis, ſi jamais il en a eu, pourroient „ dire de lui. Il ne conſidéroit pas, que les hommes ne „ peuvent écouter un Docteur avec attention au-delà d'u„ ne heure, & qu'ils ont même de la peine à l'écouter auſſi „ longtems; que c'eſt par cette raiſon que même dans les „ Comédies, qui ſont des Diſcours faits pour divertir, & „ plus agréables à la plupart des hommes, on fait des pau„ ſes, & on a de la Muſique entre les Actes, pour que les „ Spectateurs aient le tems de ſe lever de leurs piaces, & de „ ſe rafraîchir le corps & l'eſprit, fatigués l'un & l'autre. „ Mais il croyoit n'en avoir pas aſſez dit, s'il eût omis „ quelque choſe de ce qui appartenoit à ſon ſujet; enſor„ te que ſes Sermons ſont plutôt des Traités complets, „ que des Diſcours faits pour être prononcés en une heu„ re." Il fut prié un jour par l'Evêque de Rochefter, Doyen de Weſtminſter, de prêcher à l'Abbaye; mais ce Prélat le pria en même tems de n'être pas long, l'auditoire aimant les Sermons courts, & y étant accoutumé. Il répondit, *Mylord, je vous montrerai mon Sermon.* Le texte étoit tiré du Chap. X. des Proverbes, la fin du verſet 18: *Celui qui profére des calomnies eſt un fou.* Le Diſcours étoit partagé en deux Parties: le Doyen le pria de ne donner que la prémiére, à quoi il conſentit, non pourtant ſans peine; & cependant il prêcha une heure & demie. Ce Diſcours a été imprimé depuis en deux Sermons, comme il avoit été prononcé. „ Une autre fois, dit le Dr. Pope (42), „ il prêcha à la prière des mêmes perſonnes, à l'Abbaye, (42) P. 247. 248. „ un jour de Fête. Ici je dois inſtruire le Lecteur d'une „ circonſtance: c'eſt que les Serviteurs de l'Egliſe ont „ de coutume tous les jours de Fête, excepté les Diman„ ches, entre le Sermon & la Priére du Soir, de faire „ voir les Tombeaux & les Images des Rois & des Reines „ en cire, au petit peuple, qui y accourt de tous les „ coins de la Ville; & que chaque perſonne leur paye „ deux ſols pour voir *le jeu des Morts*, ainſi que je l'ai „ entendu nommer aſſez bien par un Payſan de la Provin„ ce de Dévon. Les Serviteurs de l'Egliſe voyant le „ Docteur Barrow en Chaire après l'heure paſſée, & crai„ gnant de perdre à écouter, un tems qu'il leur ſembloit „ pouvoir employer plus utilement à gagner de l'argent, „ s'impatientérent, & firent jouer les Orgues, juſqu'à ce „ qu'ils l'euſſent fait deſcendre." Mais le plus long Sermon qu'il ait jamais fait, c'eſt celui *ſur la Charité*, qu'il prononça à l'Hôpital devant le Maire & les Aldermans, & qui dura trois heures & demie. Quelqu'un lui aiant demandé quand il fut deſcendu de Chaire, s'il n'étoit pas fatigué: *Oui*, dit-il, *je commençois à être un peu las d'être ſi longtems debout.*

[*CC*] *Le Docteur Mapletoft ſon intime Ami fit ſon Epitaphe.*] Le voici: ISAACUS BARROW S. T. P. *Carolo II. a ſacris. Vir prope ætenus, & terè magnus, ſi quid magni habent Pietas, Probitas, Fides, ſumma Eruditio, par Modeſtia, Mores ſanctiſſimi undequaque, & ſuaviſſimi. Geometriæ Profeſſor Londini Greſhamenſis, Græcæ Linguæ & Matheſeos apud Cantabrigienſes ſum. Scholarum omnes, Eccleſiam, Genera ornavit. Collegium S. S. Trinitatis Præſes Illuſtravit, ſatis Bibliothecæ verè regiæ fundamentis auxit. Opes, honores & univerſum vitæ ambitum, ad majora natus, non contempſit, ſed reliquit ſæculo. Deum, quem à teneris coluit, cumprimis imitatus eſt, pauciſſimis egendo, beneficiando quamplurimis; etiam poſteris, quibus vel mortuus concionari non deſinit. Cætera & pene majora ex ſcriptis ſuis paſſunt. Abi, Lector, & æmulare. Obiit IV. die Maii, An. Dom.* MDCLXXVII. *Ætat. ſuæ* XLVII. *Monumentum hoc Amici poſuere.* Ce qui ſignifie: „ ISAAC BARROW, Profeſſeur en Théologie, & Chapelain ordinaire de Sa Majeſté le Roi Charles II. Homme preſque Divin, & véritablement Grand: il du moins „ la Probité, la Piété, le plus profond Savoir, une Mo„ deſtie égale, des Mœurs pures & douces peuvent aſſu„ rer à quelqu'un le titre de Grand-Homme. Profeſſeur „ en Géométrie au Collége de Greſham à Londres, & en„ ſuite en Langue Grecque à Cambridge, il a fait honneur „ aux Chaires qu'il a remplies, à l'Egliſe, & à la Nation. „ Recteur & Principal du Collége de la Trinité, il l'a il„ luſtré, & y a jetté les fondemens d'une Bibliothéque „ vraiment Royale. Né pour de plus grandes choſes, il „ négligeoit, plutôt qu'il ne mépriſoit les Richeſſes, les „ Honneurs, & tout ce qui eſt l'objet de l'eſtime & des „ deſirs des Hommes. Attaché à Dieu dès ſa jeuneſſe, il „ s'eſt principalement propoſé de l'imiter, en réduiſant ſes „ beſoins à très peu de choſe, & en répandant ſes bienfaits „ ſur un très grand nombre de perſonnes, même ſur la Poſté„ rité, à laquelle, tout mort qu'il eſt, il ne ceſſe de prêcher. „ Le reſte de ce qui le regarde, & quelque choſe de plus „ grand encore, s'il eſt poſſible, que ce que l'on vient „ de voir, ſe doit chercher dans ſes Ecrits. Va, Paſſant, „ & marche ſur ſes traces. Il eſt mort le 4 de Mai de l'an „ de Notre Seigneur 1677, dans ſa quarante-ſeptiéme an„ née;

Extraits ci-deſſous [*DD*]. Il a auſſi diverſes Pièces de Mr. Barrow ſur les Mathématiques, qui n'ont jamais été imprimées, comme un *Compendium pro Tangentibus determinandis*, une petite Pièce ſur la *nature des Equations*, l'une & l'autre de la propre main de l'Auteur; *la Conſtruction Géométrique des Equations*; des *Additions ſur les Courbes*, copiées par Mr. Collins; & quelques *Conjectures ſur la nature des Couleurs*.

„ née; & ſes Amis lui ont érigé ce Monument."

[*DD*] *Un grand nombre de Lettres originales de notre Auteur . . . . . dont nous donnerons des Extraits.*] La première dont nous parlerons eſt ſans date: en voici quelques endroits qui regardent le caractère de certains Livres.

Monſieur,

„ J'ai reçu le Livre de Snellius, & le vôtre, dont vous „ avez eu la bonté de me faire préſent. Je vous en re„ mercie, quoique je ſois obligé d'avouer qu'il ſurpaſſe „ ma portée, m'étant très peu appliqué à ces ſortes de „ choſes qui regardent la *Pratique*, & n'ayant jamais eu „ d'autre but dans l'étude que j'ai fait des Mathématiques „ que de connoître les raiſons générales des choſes, en „ qualité d'Homme de Lettres, & rien de plus. Ainſi, ſi „ vous avez quelque choſe à me propoſer, je vous prie „ de le faire dans les termes les plus généraux & les „ plus abſtraits, & les plus approchans du ſtyle des Géo„ mètres, qu'il vous ſera poſſible, ſans quoi j'aurai de la „ peine à comprendre les queſtions.

„ J'ai la plupart des Livres dont vous me parlez, par„ ticuliérement, *Huigens de Magnitudine Circuli* (que je „ compareral avec plaiſir avec Snellius); mais je n'ai pas „ ſon Traité de *Quadratura Circuli* &c. & je ſerois char„ mé de l'avoir, s'il y a moyen de le trouver, car j'eſ„ time infiniment ſes Ouvrages: & j'ai eû vent qu'il ait „ publié une *Algèbre*, je ſerai fort aiſe auſſi de l'avoir: „ quoique je n'entende pas le Hollandois, j'eſpererai d'en „ deviner ce que je pourrai.

„ J'ai connu familiérement Renoldinus à Florence: il „ travailloit dans ce tems-là ſur l'*Algèbre*. Nous pouvons „ attendre de lui un bon Recueil de ce qui ſe trouve dans „ les autres Auteurs, mais je ne puis dire s'il y aura beau„ coup de neuf.

„ Je ne connoirens pas bien, ſi ce que vous dites ſur „ les *Conoïdes Parabolïques*, eſt par voie de queſtion, ou „ par voie d'explication. Si c'eſt que vous me deman„ diez mon ſentiment, je vous dirai, que je crois avoir „ des raiſons ſuffiſantes de ſoutenir, qu'en général on ne „ peut trouver géométriquement les proportions entre „ les Segmens faits par des parallèles à l'Axe (ou autre„ ment), parce qu'ils coupent tous les Cercles parallèle„ ment à la baſe en des proportions différentes & inex„ plicables; deſorte que c'eſt ſe donner de la peine inu„ tilement, que de les chercher. Je vous dirai en même „ tems, que j'ai à préſent l'eſprit occupé d'idées ſi dif„ férentes, que je ne puis bien penſer à cela. Vous nous „ ſouviendrez peut-être, que Merſenne & Torricelli pa„ rient d'une méthode générale de trouver les Tangentes „ des Courbes; mais ils ne nous diſent pas ce que c'eſt. „ J'en ai trouvé une de cet ordre, & j'avois deſſein de „ vous l'envoyer: ce n'eſt qu'un ſeul Théorême, démon„ tré d'une manière fort facile & fort ſimple; mais n'a„ jant pas le tems de le dreſſer, j'attendrai que vous me „ le demandiez, ſi vous jugez que la choſe en vaille la „ peine."

Dans une autre Lettre datée du Collège de la Trinité le 5 Septembre 1664, on trouve ce qui ſuit.

Monſieur,

„ Si je voulois calculer les Portions de la Sphère ou du „ Sphéroïde, je ne me ſervirois que de ces règles *d'Archimède*, $\frac{r}{7}$ ou $\frac{11}{71}$: $rsn - \frac{s^3}{n^2}$ * eſt la portion de la Sphère, (en prenant *r* pour le Rayon & *n* pour l'Axe de la „ Portion) & $\frac{r}{7}, \frac{s}{n} - \frac{s^3}{n^3}$ eſt la portion du Sphéroïde „ (prenant *r* pour le côté droit, *latus rectum*, & *s* pour „ le *tranſverſum*, & *n* pour l'Axe de la Portion."

Dans une autre Lettre datée du même Collège le 12 de Novembre 1664, il marque à ſon Ami ce qui ſuit.

Monſieur,

„ J'ai reçu le *Mengolus* † & je vous en remercie. Je „ n'aurai de longtems le loiſir de l'examiner à fond, mais „ en y jettant ſeulement les yeux, je n'ai pas été ſurpris „ que Mr. Kerſey n'ait pas eu la patience de le lire: je „ m'apperçois qu'il affecte de donner quantité de nou„ velles définitions, & d'employer des termes inuſités, „ enſorte qu'il faut preſque apprendre un nouveau langa„ ge pour entendre ſa penſée, quoiqu'il n'exprime la plu„ part du tems que des choſes ordinaires par ces termes „ nouveaux. C'eſt-là, ſelon moi, un grand défaut dans „ un Ecrivain: car c'eſt perdre inutilement beaucoup de „ tems, & ſe donner de la peine ſans néceſſité, n'y aiant „ preſque rien dans quelque Science que ce ſoit ‡ qu'on „ ne puiſſe exprimer dans le langage ordinaire, comme „ le prouve clairement la *Géométrie* de Mr. Deſcartes, où „ l'on trouve tant d'excellentes règles, ſans aucun terme „ nouveau, & ſans définitions nouvelles. Mais je ſais „ ici le jaſeur. Ayez cependant la bonté de mettre le „ Livre ſur mon compte, puiſque vous pouvez en avoir „ un autre Exemplaire; car il y a pluſieurs Livres que je „ n'eſtime pas beaucoup, & que je ſais pourtant bien aiſe d'a„ voir: ainſi vous ne devez pas vous faire de peine de „ m'envoyer ceux que je n'ai point. Je ne plains jamais „ l'argent ſur cet article, & je recevrai toujours avec plaiſir „ & avec remercîment tout ce que vous m'envolerez. Il „ y a bien du malheur, ſi l'on ne trouve du moins quelque „ choſe à apprendre dans un Livre nouveau; & cela me „ fait plus de plaiſir, que la petite dépenſe de quelques „ cheïnes ne me fait de peine."

Voici ce qu'il écrit dans une autre, datée du même lieu le 29 de Novembre 1664.

Monſieur,

„ Les *Admiranda Mathematica* d'Alſted ne ſont autre „ choſe qu'un Abrégé de tout ce qui regarde les Mathé„ matiques, qui contient de petits Abrégés d'Arithméti„ que, de Géométrie, d'Aſtronomie, de Géographie, „ d'Optique, de Muſique, d'Architecture, ſelon la Mé„ thode de *Ramus*. Il n'eſt pas mauvais en ſon genre, „ mais je crois qu'on peut fort bien s'en paſſer. Je ne „ puis pas bien vous donner une idée du *Planiſphère* de „ Bartchius. Il traite plus ou moins des différentes par„ ties de l'Aſtronomie, mais principalement des Etoiles „ fixes, & de leurs Conſtellations; il en donne des Deſ„ criptions, des Catalogues avec la Longitude & la Lati„ tude, & trois ou quatre Cartes ou Plans. A la fin il y „ a des *Ephémérides* des Planètes depuis l'an 1662 juſqu'à „ l'an 1686, & quelques Tables Aſtronomiques. Je ne „ puis vous dire s'il y a quelque choſe d'extraordinaire „ dans ce Livre, car je n'y ai que très peu regardé: mais, „ ſi vous le ſouhaitez, je vous l'envoirai, pour que „ vous puiſſiez l'examiner vous-même. La *Cæroſpyx* de „ *Thomas Albitus* (c'eſt-à-dire *Thomas White*) eſt un petit „ Traité où il prétend découvrir la Quadrature du Cercle „ (en quoi il eſt aiſé à réfuter), & prouver que la Spi„ rale eſt égale à la moitié de la Circonférence du Cercle, „ auquel elle appartient; mais il a chanté publiquement „ la Palinodie ſur l'un & l'autre article. Je ne puis pas „ dire ſi Dibuadius a commenté les derniers Livres d'Eu„ clide, le mien n'eſt que ſur les ſix premiers."

On trouve encore un endroit ſur Mengolus, dont il a parlé ci-deſſus, dans une autre Lettre, écrite du même lieu le prémier de Février 1666-7.

Mon cher Monſieur,

„ A l'égard de Mengolus, je vous dirai que j'y ai jetté „ une ſois ou deux les yeux; mais ſon ſtyle eſt ſi groſſier „ & ſi équivoque, ſes définitions ſont en ſi grand nombre „ & ſi obſcures, que je crois qu'il ſeroit plus aiſé, pour „ entendre quelque matière, d'apprendre l'Arabe, que ſon „ Jargon. Ainſi, comme je mépriſe naturellement cette „ manière d'écrire, & que je n'attends pas grand' choſe „ de ceux qui s'en ſervent, que d'ailleurs j'ai aſſez d'occu„ pation, à cauſe de pluſieurs jeunes-gens qu'on a commis „ l'année paſſée à mes ſoins, je ne puis me réſoudre à „ perdre du tems, & n'ai pas même aſſez de patience „ pour me donner la peine de pénétrer ces ténèbres. Je „ vois qu'il propoſe quantité de choſes communes, enve„ loppées à ſa manière; mais je ne puis m'appercevoir „ qu'il ait découvert rien de nouveau."

BARWICK (JEAN), ſavant Théologien Anglois dans le XVII. Siècle, nâquit le 12 d'Avril 1612 à Wetherſtack dans le Weſtmorland, d'une famille honnête (*a*). Son père George Barwick deſcendoit de l'ancienne famille des Barwick de *Fair Ridge* (*b*), proche du petit Village de Stavely dans le Nord de la Province de Lancaſtre. Le nom de fille de ſa mère étoit Barrow. Quoique ſes parens ne fuſſent pas riches, ils ne laiſſèrent pas, par leur prudente & ſage œconomie, de trouver les moyens de donner une bonne éducation à leurs enfans (*c*), & ils deſtinérent particuliérement leurs fils Jean & Pierre à l'étude. Jean, qui avoit ſept ans de plus que ſon frère Pierre, eut d'abord le malheur de tomber entre les mains de Maîtres peu habiles; mais on l'envoya enfuite à l'Ecole de Sedbury dans la Province d'Yorck (*d*). A l'âge de dix-huit ans (*e*), le 14 de Mai 1631, il entra dans le Collége de S. Jean à Cambridge, où il fut mis ſous la conduite de Mr. Thomas Fothergil (*f*). Il s'y appliqua extraordinairement à l'étude. A peine avoit-il pris le degré de Maître-ès-Arts, qu'il fut chargé de quelques

de la Traduction Angloiſe de cette Vie.

* C'eſt la *mêlor ratio* de Xenodore.

† Auteur des *Elementa Geometriæ ſpeciſa* Bologne 1659. in-4.

(*a*) *Vita Joan. Barwick S. T. P. a Petro Barwick M. D.* p. 1. Londres 1721.

(*b*) Mr. Bedford, l'Editeur de la Vie Latine, traduit ainſi les mots Latins de *Bal. la Lira.* [Un à conſervé les mots Anglois qui ſemblent déſigner quelque endroit. R. D. T.]

(*c*) *Vita J. Barwick* p. 5. 4.

(*d*) Ibid. p. 4. 5.

(*e*) Voyez la note ſur la pag. 9.

(*f*) *Vita* p. 7. 8.

ques affaires importantes du Collège; & il s'en acquitta ſi bien, qu'il fut reçu Membre le 5 d'Avril 1636 (*g*). Quand la Guerre Civile éclata, il contribua beaucoup à faire envoyer au Roi à Nottingham l'Argenterie des Collèges, & il compoſa avec quelques autres *Querelæ Cantabrigienſes*, ou *Les Plaintes de l'Univerſité de Cambridge*, qui eſt une Pièce où l'on dépeint les violences des Parlementaires contre les Royaliſtes. Il fit auſſi une autre Pièce contre *la Ligue* ou *l'Alliance*, intitulée, *Quelques Recherches & Conſidérations*, &c. Mais il fut obligé peu de tems après de ſortir de l'Univerſité & de ſe retirer à Londres; & pour pouvoir y ménager plus ſecrettement les affaires du Roi, il entra chez le Docteur Thomas Morton Evêque de Durham [*A*], où il ramena au ſervice de ce Monarque le Chevalier Thomas Middleton & le Colonel Roger Pope, & il aſſiſta ce dernier quand il mourut de la peſte (*b*). Lorſque Charles I. ſe fut mis entre les mains des Ecoſſois, pendant qu'il jouiſſoit encore de quelque liberté, Mr. Barwick vint ſouvent auprès de lui pour recevoir ſes ordres en perſonne, & ce Prince l'envoya ſouvent aux Amis qu'il avoit à Londres; & lorſque le Parlement & l'Armée ſe brouillérent, il ſe joignit à celle-ci par ordre du Roi, ce qui lui donna occaſion de voir familiérement divers Seigneurs & autres perſonnes conſidérables. Le Roi, pour le récompenſer des grands ſervices qu'il lui avoit rendus, l'honora d'un Témoignage écrit de ſa propre main. Ce fut par les ordres de ce Prince qu'il prit des meſures avec le Chevalier Thomas Middleton, & Mr. Richard Brown, qui fut fait Chevalier après la Révolution, & par leur moyen il fit conclurre un Traité avec le Roi; & comme c'étoit dans l'Ile de Wight, il fit le voyage de Londres & ne mit que deux jours pour aller & revenir (*i*). La douleur qu'il eut de la mort du Roi fut ſi grande, qu'il tomba dangereuſement malade. Lorſqu'il fut rétabli, il renoua commerce, par le moyen de ſon frère Edouard, avec les Miniſtres de Charles II.; & cette correſpondance dura juſqu'à ce qu'aiant été tous deux trahis, ils furent mis en priſon. Notre Barwick en ſortit au mois d'Août 1652, & s'appliqua à l'étude, en attendant qu'il pût s'employer de nouveau aux affaires du Roi. Il demeura quelque tems chez le Chevalier Thomas Erſfield, dans le Comté de Suſſex. Au mois de Février 1655, il écrivit une Lettre à l'Evêque de Durham, ſur l'ordre de faire payer un dixième de leur bien aux Laïques qui avoient été attachés au Parti du Roi, & qui defendoit aux Eccléſiaſtiques d'officier [*B*]. Etant retourné à Londres il logea chez ſon frère, & accompagna le Docteur Hewet ſur l'échaffaut (*k*). Il rendit de grands ſervices dans l'affaire du rétabliſſement de Charles II., comme il paroit par ſa Vie, écrite en Latin par ſon frère Pierre Barwick (*l*); par ſes Lettres originales, écrites au Roi & au Chevalier Edouard, pour-lors Chancelier de l'Echiquier, & depuis Grand-Chancelier d'Angleterre; & par celles de ce Monarque & de ce Seigneur, qui ſe trouvent à la ſuite de ſa Vie. Les Evêques l'envoyérent avec des Inſtructions trouver le Roi à Breda, où il fut nommé pour prêcher devant ce Prince, & mis au nombre de ſes Chapelains (*m*). Il ne voulut pas quitter entiérement Cambridge, ſans y avoir pris le degré de Docteur en Théologie, aiant été reçu Bachelier à Oxford le 21 de Février 1645 (*n*). Le ſujet de la Théſe Latine, qu'il ſoutint en prenant le bonnet de Docteur, étoit, *Que les Pénitences qu'on impoſoit dans la primitive Egliſe aux pécheurs, & la manière dont on les admettoit à la paix de l'Egliſe, étoit une Diſcipline vraiment Chrétienne, & qu'il étoit à ſouhaiter qu'on la rétablît* (*o*). Le Docteur Dolben, depuis Archevêque de Cantorbéry, l'envoya pour viſiter les Régicides après leur condamnation (*p*). Il reſigna, à la prière de la Comteſſe de Derby, les droits qu'il avoit ſur l'Evêché de l'Ile de Man, en faveur de Mr. Samuel Rutter Chapelain de cette Dame (*q*). Il s'excuſa auſſi d'accepter [*C*] l'Eveché de

(*g*) Note ſur la pag. 13. de la Traduction Angloiſe.

(*h*) *Vita* p. 30. 32.

(*i*) Ibid. p. 57.-63.

(*k*) Ibid. p. 69.-117.

(*l*) Ibid. p. 118.-182.

(*m*) Ibid. p. 182.-190.

(*n*) Wood *Faſti Oxon.* Vol. II. col. 50. Londres 1721.

(*o*) *Vita* p. 194.

(*p*) Ibid. p. 201.

(*q*) Ibid. p. 206.

[*A*] *Pour pouvoir y ménager plus ſecrettement les affaires du Roi, il entra chez le Docteur Thomas Morton Evêque de Durham.*] Le Docteur Pierre Barwick nous apprend (1), qu'il étoit chargé des affaires du Roi, & qu'en qualité d'Eſpion il entretenoit commerce à Oxford, où étoit le quartier du Roi, communiquant d'un côté à ce Prince tous les deſſeins & toutes les entrepriſes du Parlement, & recevant de l'autre ſes ordres; car c'étoit un homme auſſi intrépide, que prudent & habile. Il trouva moyen de devenir Chapelain de l'Evêque de Durham, afin de pouvoir, en faiſant ſes fonctions, ménager les affaires du Roi avec plus de ſecret, & être plus à couvert de ſoupçon. Dans une grande maiſon, comme celle de l'Evêque, il avoit la commodité de cacher plus aiſément les Chiffres qui regardoient les affaires du Roi, & il pouvoit en même tems, en ſuivant exactement la ſimplicité Evangélique, dont il étoit rigide obſervateur, répondre ſans peine à ceux qui lui demandoient ce qu'il faiſoit à Londres. Car dès ce tems-là il étoit réſolu, & il l'a religieuſement obſervé dans la ſuite, de répondre ſelon l'exacte vérité à toutes les queſtions qu'on lui feroit, ou de garder abſolument le ſilence, s'il avoit le malheur de tomber entre les mains des ennemis. Il ne croyoit pas qu'il fût compatible avec ſon devoir, s'il étoit pris, de ſe ſauver par de fauſſes excuſes, ou en faiſant quelque choſe de contraire à la ſincérité Evangélique, & au devoir d'un Chrétien: il étoit déterminé à garder plutôt le ſilence ſur toutes les queſtions captieuſes & embarraſſantes qu'on pourroit lui faire, aimant mieux s'expoſer à tout, que de préjudicier au bien public par quelque réponſe imprudente (2).

(1) *Vita* p. 25. & ſuiv.

[*B*] *Il écrivit une Lettre à l'Evêque de Durham ſur l'ordre de faire payer un dixième aux Laïques qui avoient été attachés au Parti du Roi, & qui defendoit aux Eccléſiaſtiques d'officier.*] Le Docteur Pierre Barwick nous apprend (3), qu'on avoit mis en délibération, ſi l'on n'extermineroit pas tous ceux qui avoient réellement favoriſé le Parti du Roi, conformément aux Principes de Hobbes qui venoient d'être rendus publics: mais que Cromwel préférant des conſeils plus modérés, & ſachant qu'il y auroit un trop grand maſſacre à faire, ſe contenta de les piller, quoiqu'ils l'euſſent déja été plus d'une fois. Il exigea des Laïques, à qui on avoit laiſſé une partie de leurs biens, une portion de leurs revenus. Mais le Clergé aiant déja été dépouillé de tout, il fulmina contre les Eccléſiaſtiques un Edit cruel (4), par lequel il menaçoit d'une rude priſon tous ceux qui oſeroient, ſoit publiquement, ſoit dans des maiſons particulières, prêcher, ou lire les Prières ſelon la Liturgie de l'Egliſe Anglicane, ou tenir Ecole. On voit par la Lettre de Mr. Barwick à l'Evêque de Durham, de quelle manière ce Théologien ſe conduiſit dans ce tems d'affliction. Il dit à ce Prélat, qu'il ne peut que plaindre du plus profond de ſon cœur les Eccléſiaſtiques chargés de famille; mais qu'il plaint encore davantage le fort cruel des Laïques, parce que leur ſalut eſt bien plus important encore, que l'état temporel des autres. Que quant à lui, il bénit Dieu, de ce que cela ne le touche que peu ou point, n'aiant perſonne des ſiens, qui ſoit ruiné par-là, & n'étant pas lui-même un homme important; & que ſuppoſé qu'il en fût autrement, il n'en ſeroit que plus obligé à rendre témoignage à une Cauſe auſſi glorieuſe, à quelque danger qu'il pût être expoſé. Qu'à cet égard il ne croyoit pas en pouvoir trop faire, s'il ne pouvoit s'acquitter autrement de ce qu'il devoit à l'Egliſe: puiſque la Prédication de la Parole de Dieu & l'adminiſtration légitime des Sacremens, qu'on venoit d'interdire aux Eccléſiaſtiques, étoient les deux plus précieux dépôts que Dieu lui eût confiés, lorſqu'il étoit entré dans le Miniſtère auquel il lui avoit plu de l'appeller. Et à l'égard de la défenſe des Communes Prières, il dit qu'elle va ſi loin, qu'elle ſemble tomber auſſi ſur le Symbole des Apôtres, les Pſeaumes de David, & ſur l'Oraiſon Dominicale même. Qu'il eſpére que ſi Grandeur approuvera la réſolution, ſur-tout quand elle ſaura, que de peur de manquer à l'Egliſe ſur des articles ſi importans, il eſt déterminé à remplir ces devoirs avec plus de précaution & de ſecret que de coutume. „ Mais ce que j'ai réſolu, *dit-il*, avec la grace de Dieu, c'eſt que ſi je fus jamais recherché là-deſſus, je ne cacherai rien de ce que je ſais. „ Car quoique je ne ſois pas homme à excuſer la folle „ des Circumcelliens (5), cependant les anciens Péres ne „ les ont condamnés qu'avec des marques de compaſſion. „ Et certainement j'aimerois encore mieux être expoſé au „ ſoupçon de tomber dans une témérité ſemblable à la „ leur, que d'être taxé du crime de ceux qu'on appelloit „ *Traditeurs*, ſorte de gens qui de tout tems ont été également odieux à Dieu & aux hommes. Non, j'eſpére „ que Dieu ſubviendra à ma foibleſſe dans l'accompliſſement de ce devoir &c.

(2) Ibid. p. 27.

(3) P. 107. 108.

(4) Celui du 4 de Janvier 1655. *Dr. Hammond's Life* p. 22.

(5) Secte de *Donatiſtes* en Afrique dans le IV. Siécle, qui par un zéle aveugle pour le Martyre, ſe défaiſoient eux-mêmes. *Voy.* S. Auguſtin *de Hæreſ.* c. 60. *Contra Creſcon. Grammat.* L. III. c. 42. 43. *Poſſidonius de Vit. Auguſt.* C. 10.

[*C*] *Il s'excuſa d'accepter l'Evêché de Carliſle, qui lui fut offert.*] Le Roi le preſſa extrémement d'accepter cet Evêché; mais le Docteur le ſupplia inſtamment de l'en diſpenſer, de peur qu'on ne l'accuſât d'avoir eu deſſein de ſatisfaire ſa propre ambition, en travaillant avec tant de zéle à conſerver le Gouvernement Epiſcopal en Angleterre. Il ſouhaitoit donc de ne monter pas plus haut que la ſimple Prêtriſe, y aiant aſſez de gens d'un grand mérite, qui pouvoient porter le poids de l'Epiſcopat, ſans être expoſés autant à l'envie, à ce qu'il croyoit, que lui. Le Roi, en

de Carliſle, qui lui fut offert. Mais le Roi le fit Doyen de Durham [D], le 1. de Novembre 1660, à la place du Docteur Guillaume Fuller (r); & il jouït de ce Doyenné, & de la Cure de *Houghton in le Spring* conjointement. Le 15 d'Octobre 1661 il fut élu Doyen de S. Paul à Londres, & ſe conduiſit dans cette place avec toute la probité & la prudence imaginables. Le 18 de Février 1661 il fut choiſi Orateur ou Modérateur de la Chambre Baſſe de la Convocation [E], & il fut un des neuf Théologiens que l'on joignit aux douze Evêques nommés pour conférer avec les Miniſtres Presbytériens chez l'Evêque de Londres, ſur la révilion de la Liturgie (s). Il mourut à Londres le 22 d'Octobre 1664, après avoir extrêmement ſouffert pendant deux ans. Le Docteur Pierre Gumming fon intime Ami fit le Sermon funèbre, & Mr. Samuel Howlet, Membre du Collège de S. Jean à Cambridge, compoſa ſon Epitaphe (t). Il a publié quelques Pièces [F]. Mr. Echard l'appelle dans ſon *Hiſtoire d'Angleterre* (v), *un homme d'un mérite diſtingué*; & après avoir remarqué (x), qu'il avoit été privé de ſes Bénéfices, & que, *malgré ſa bonne conduite, on l'avoit traité avec beaucoup d'inhumanité*, il ajoute, qu'il ſupporta cela *avec une noble conſtance, qu'il continua toujours à entretenir commerce avec le Chancelier Hyde, & qu'il rendit non ſeulement de grands ſervices au Roi pendant ſon exil, mais contribua beaucoup à ſon rétabliſſement.* „ Auſſi en fut-il récompenſé après le retour du Roi, d'abord par le Doyenné de „ Durham & enſuite par celui de S. Paul. C'eſt dans ce dernier poſte qu'il eſt mort, dans le tems „ qu'il pouvoit s'attendre avec raiſon à des plus Dignités plus élevées."

(r) Wood *Faſti Oxon.* Vol. II. col. 30.

(s) Note fut la p. 125. de la Trad. Angloiſe.

(t) *Vita* p. 237--239.

(v) Vol. II. *l.* 1. *c.* 1. *ad ann.* 1662.

(x) Ibid. *c.* 1. *ad ann.* 1664--5.

(u) *Vita* p. 246.

en conſidération des ſervices qu'il lui avoit rendus auſſi-bien qu'à l'Egliſe, lui donna le Doyenné de Durham (6).

[D] *Le Roi le fit Doyen de Durham.*] Ce poſte lui donnoit un revenu très conſidérable, dont il ſe ſervit pour réparer les bâtimens publics, pour ſoulager les pauvres, & pour exercer l'hoſpitalité de la manière la plus généreuſe. Son premier ſoin fut de faire célébrer le Service Divin avec toute la décence poſſible, & de procurer un Evêque à l'Egliſe. Enſuite il travailla à faire réparer & embellir toutes les maiſons des Prébendiers, & en particulier l'Egliſe Cathédrale. Il fit auſſi bâtir une Ecole pour les enfans; procura de l'eau au Collège; pour en fournir les maiſons des Prébendiers; & ſe chargea avec plaiſir, & avec beaucoup d'affection & de zèle, du ſoin de mettre l'ordre parmi les Officiers de l'Egliſe, & de les ramener à une vie réglée, de faire augmenter les gages des moins bien rentés, non ſeulement de la Cathédrale, mais auſſi de toutes les autres Egliſes qui en dépendoient (7).

(6) *Vita* p. 246.

(7) Ibid. p. 207. & ſuiv.

[E] *Il fut choiſi Orateur ou Moderateur de la Chambre Baſſe de la Convocation.*] Le Docteur Pierre Barwick dit (8), que l'eſtime & l'amitié de ceux qui l'avoient élevé à ce poſte, lui fit plus de plaiſir que la place même; ſurtout lorſqu'il s'apperçut que quelques-uns de ceux qui étoient intéreſſés plus que perſonne à l'avancement de la Vertu Chrétienne, ne s'empreſſoient pas avec autant de ſoin & de zèle qu'ils devoient au rétabliſſement de la Diſcipline. Si la Convocation l'avoit voulu, elle auroit pu faire honneur au Clergé, en faiſant revivre les anciennes Loix, bonnes pour le tems préſent, ou en faiſant de nouvelles; il n'y avoit qu'à profiter prudemment de l'occation. „ Mais qui furent ceux, *continue le même Auteur*, qui empêchèrent qu'on ne rendît ce ſervice à „ l'Egliſe? C'eſt ce qu'il n'eſt pas permis de connoître, le „ cas étant odieux, & peut être trop peu connu. Ce qu'il „ y a de certain, c'eſt que le Roi accorda à cette vénérable Aſſemblée la permiſſion ſous le grand Sceau, de travailler à cet ouvrage: Il eſt encore certain, que la Convocation ſe partagea en différens *Comités* pour y travailler, & qu'elle aſſigna à chacun ſa tâche. Cependant, „ au grand regret de tous les gens de bien, tout cela n'aboutit à rien; les efforts ſinceres d'un grand nombre „ furent rendus inutiles par une ou deux perſonnes, de qui „ l'affaire dépendoit entièrement." Cette négligence des intérêts de l'Egliſe affligea ſi vivement le Dr. Barwick, qu'il dit qu'il avoit été moins ſenſible & à la cruelle maladie dont il avoit été attaqué, & aux rigueurs de ſa priſon, à la mort même, & à la queſtion, dont on l'avoit ſouvent menacé. *Hic autem rei ſacræ neglectus adeo pium Barwicii animum excruciavit, ut in hujuſmodi gemitus ſolutum audiviſmus: Non morbum olim deploratum, non duriſſima vincula, non mortem, non cruciatum ſæpius intentatum, ſibi unquam adeo gravia fuiſſe(9).* Le Docteur Pierre Barwick obſerve, qu'on ne doit pas être ſurpris qu'il fût touché d'une ſi vive douleur, n'y ayant perſonne qui eût quelque ſentiment d'humanité, qui ne dût être affligé de voir répandre des Principes pareils à ceux qui ſe trouvoient dans des Livres expoſés publiquement en vente; ſavoir, que le parricide commis en la perſonne du Roi Charles I. & les autres crimes des rebelles, avoient été, non des actions de gens qui agiſſoient librement, mais de gens néceſſités à faire la volonté de Dieu; que Dieu eſt non ſeulement l'Auteur de tout bien, & celui qui y porte les hommes, mais auſſi de tout mal; qu'il n'y a même rien de juſte ou d'injuſte de ſa nature, mais qu'une choſe eſt bonne ou mauvaiſe, ſelon qu'elle eſt permiſe ou défendue par les Loix de chaque Pays. *Regicidium ſcilicet, aliaque nefanda ſcelera a majeſtate perduellibus perpetrata, non a libero arbitrio utentibus, ſed a divino nutui neceſſario obſecundantibus fuiſſe admiſſa; Deumque ipſum non bonorum tantum, ſed & malorum quoque omnium auctorem & fautorem eſſe: in ea re non quidem ſed naturæ bonum vel malum eſſe, nifi quatenus legibus cujuſque civitatis municipalibus virtium vel permiſſum (10).*

(8) Ibid. p. 225. 226.

(9) Ibid. p. 226.

(10) Ibid. p. 226.

[F] *Il a publié quelques Pièces.*] 1. *Le Combat, la Victoire & le Triomphe de S. Paul, appliqués à Thomas (Morton) Evêque de Durham*; Sermon funèbre prêché dans l'Egliſe Paroiſſiale de S. Pierre à *Eaſton-Manduit* dans la Province de Northampton, ſur à Timoth. IV. 7. 8. Londres 1660. in-4. II. *Relation de la Vie Chrétienne & de la Mort de Thomas Evêque de Durham*, imprimée avec le Sermon. III. *Les Trompeurs trompés*, ou la *Folie du Péché* &c. Sermon prononcé à S. Paul le 20 d'Octobre 1661, ſur Prov. XIV. une partie du vſ. 8. Londres 1661 in-4.

BARWICK (Pierre), célèbre Médecin, & frère de Jean dont on vient de parler, fit ſes études dans les mêmes Ecoles & dans le même Collège que ſon frére. Il y prit le degré de Bachelier-ès-Arts ſur la fin de l'année 1642; & quoique ſa modeſtie lui ait fait prendre dans le titre de ſon Livre la ſimple qualité de *ci-devant Etudiant au Collège de S. Jean à Cambridge*, il eſt certain cependant qu'il en avoit été nommé Membre, & préſidant en cette qualité [A]. Aiant quitté Cambridge, probablement dans le même tems & par les mêmes raiſons que ſon frère (quoiqu'il s'y fût fait recevoir pourtant Maître-ès-Arts en 1647), on le demanda dans le Comté de Leiceſter, pour être Précepteur d'un jeune Gentilhomme de grande eſpérance, Ferdinand Sacheverell, d'*Old-Haver* dans la même Province; & il s'acquitta ſi bien de cet emploi, que ſon Elève étant mort quelques années après, il lui laiſſa vingt livres ſterling par an ſa vie durant, qu'on lui paya toujours fort ponctuellement (a). En 1655 il fut reçu Docteur en Médecine, & environ deux ans après il s'établit à Londres pour y pratiquer (b): il y épouſa une riche Veuve [B], dont il eut un fils qui mourut en bas âge, & trois filles, dont la feule qui lui ſurvécu a épouſé le Chevalier Rodolphe Dutton Baronet, de Sherborn dans le Comté de Glocester. Le Docteur Barwick vécut heureuſement pluſieurs années avec ſa femme, qu'il perdit enfin, & qu'il fit enterrer à Ste. Foi, ſa Paroiſſe. D'abord après la Révolution, il fut fait un des Médecins ordinaires du Roi. L'année ſuivante, en reconnoiſſance des fidèles ſervices que lui & le Doyen ſon frère avoient rendus à la Couronne, le Roi leur accorda, pour eux & pour leurs Héritiers, l'honneur d'ajouter à leurs Armes une Roſe rouge rayonnée d'or, par une Patente de

(a) Voy. la Préface de l'Editeur de la *Vita Joan. Barwick* S. T. P. a *Pet. Barwick M. D.* Londres 1721.

(b) *Vita* &c. p. 213.

[A] *Il eſt certain cependant qu'il en avoit été nommé Membre & préſidant en cette qualité.*] Le ſavant Mr. Thomas Baker, Auteur des *Reflexions ſur les Etudes*, & Membre de ce Collège, a appris à Mr. Bedford Editeur de la Vie du Doyen de S. Paul écrite par le Docteur Barwick, qu'il paroît par le Regiſtre du Docteur Matthieu Wrenn Evêque d'Ely, que le 3 de Décembre 1644 Mr. Pierre Barwick, pour-lors Bachelier-ès-Arts, fut nommé par cet Evêque, priſonnier en ce tems-là à la Tour, pour remplir la place de Membre, qui eſt à la nomination de l'Evêque d'Ely, vacante par le mariage de Mr. Jean Topping Maître-ès-Arts. Cependant, quoiqu'il eût droit à cette place, il n'y fut jamais reçu; ce qui paroît parce qu'il n'eſt point fait mention de la réception dans le Regiſtre, & que le 26 d'Avril 1650 les Viſiteurs de l'Univerſité mirent en la place de Mr. Topping Mr. Jean Heath, enſorte que cette place demeura cinq ans vacante (1).

[B] *Il y épouſa une riche Veuve.*] Elle s'appelloit Anne Brown, de la famille des Browns dans la Province de Norfolk. Elle avoit été mariée en premières noces au Docteur Richard Howlet Doyen de Caſſels (2) en Irlande; & en ſecondes noces à Mr. Sayon Marchand de Lon-

(1) Préface de *la Vie de Jean Barwick* en Latin.

(2) Et non de *Kildeny* comme on le dit dans la Préface de l'Edition Latine. *Voyez* la Préface de la Trad. Angloiſe, imprimée en 1724. in-8.

de la main du Chevalier Edouard Walker Héraut d'Armes de l'Ordre de la Jarretière, & fcelée du Sceau de l'Ordre; particularité, dont la modeſtie du Docteur Barwick ne lui a pas permis de faire mention dans la Vie de ſon frère. Il étoit Défenſeur zélé de la découverte admirable de la Circulation du ſang par Harvée [C]. Par rapport à ſa Pratique, il étoit fur-tout célèbre pour la guériſon de la petite Vérole & de toutes ſortes de Fièvres, & il rendit de grands ſervices au public dans Londres pendant la Peſte de 1665 [D]. L'Incendie terrible qui conſuma l'année ſuivante une partie de cette grande Ville, l'aiant chaſſé du voiſinage de l'Egliſe de S. Paul, où il avoit acheté une maiſon pour aſſiſter tous les jours au Service Divin dans cette Cathédrale, la même raiſon de piété l'obligea à prendre une autre maiſon proche de l'Abbaye de Weſtminſter, où il a vécu juſqu'à un âge fort avancé, aſſiſtant régulièrement aux Prières. Il conſacroit toujours le commencement de la journée à Dieu, & le reſte au ſoulagement des Pauvres, auxquels il donnoit non ſeulement des remèdes à ſes propres dépens, mais encore d'autres ſecours pour ſubvenir à leurs beſoins. Vers l'an 1671, il commença à écrire en Latin la Vie de ſon frère (e) [E], mort ſept ans auparavant. En 1694 il perdit preſque entiérement la vue, ce qui l'obligea à quitter l'exercice de ſa profeſſion, & à vivre tranquillement & dans la retraite, où il s'occupoit principalement de la méditation, ne voyant que quelques Amis particuliers, & entre autres le Docteur Richard Busby Régent de l'Ecole de Weſtminſter (d). Cette vie ſédentaire fit que la Gravelle, à laquelle il étoit ſujet & qui étoit ſon ſeul mal, augmenta; & vers la fin du mois d'Août de l'an 1705, il fut attaqué d'un débord par haut & par bas, qui fut ſuivi d'une fièvre intermittente; & quelques jours après, aiant ſubitement

(e) Voyez *Vita Joan. Barwick* p. 59.

(d) Voy. la Lettre Latine de Mr. *Maittaire* à la fin de la Preface de l'Editeur de la Vie Latine.

Londres. Elle étoit proche parente de l'Archevêque Laud, comme nous l'apprenons de ce Prélat lui-même (3), dans l'endroit où il parle du Dr. Howlet ſon premier mari.

(3) *Hiſtory of his Troubles and Trial*, p. 394. 395.

[C] *Il étoit Défenſeur zélé de la découverte admirable de la Circulation du ſang par Harvee.*] Quand Harvée eut publié cette Obſervation, malgré l'applaudiſſement avec lequel elle fut reçue de tous les habiles gens qui étoient de bonne foi, il ne laiſſa pas de s'en trouver, qui envieux de la gloire d'une ſi belle découverte, tâchoient de la faire paſſer pour une chimère; tandis que d'autres, qui ne pouvoient en conteſter la réalité, s'efforçoient de lui en ôter l'honneur en l'attribuant à Hippocrate, ou à quelqu'un des Modernes (4). Mais le Docteur Barwick irrité de l'injuſtice que l'on faiſoit à un ſi grand Homme, & par amour pour la vérité, réſolut de prendre ſa défenſe. Il donna un grand poids à la cauſe d'Harvée par ſon profond ſavoir, & répandit beaucoup de jour ſur quelques-unes des Expériences qu'il avoit publiées. Et comme c'étoit un homme d'une pénétration extraordinaire & d'un génie ſupérieur, & qui joignoit à cela une eloquence peu commune, les Diſputes qu'il ſoutint ſur cette nouvelle doctrine, de la vérité de laquelle il s'étoit convaincu par diverſes Expériences, la mirent dans un ſi grand jour, qu'il ne reſta plus aucun lieu au doute ſur ce ſujet (5). Il compoſa auſſi pluſieurs Traités ſur le Cœur, les Veines, les Artères & ſur la Circulation du ſang, qui auroient bien mérité de voir le jour, ſi ſa modeſtie n'eût permis de les publier. Et comme il avoit lu avec beaucoup de ſoin & d'attention les anciens Médecins, particuliérement Hippocrate, auſſi-bien que les Modernes, il étoit très capable de juſtifier Harvée d'avoir pris ſa découverte des autres: auſſi ce Savant témoigna-t-il beaucoup de reconnoiſſance de ce que Barwick avoit fait en ſa faveur. Ce dernier a ſouvent dit au Docteur Jean Woodward, Profeſſeur en Médecine dans le Collége de Gresham, qui étoit ſon intime Ami, & qui avoit commencé ſes études ſous lui, qu'il n'y avoit pas de circonſtance de ſa vie, qu'il ſe rappellât avec plus de plaiſir, que celle d'avoir pris la défenſe de ce Grand-Homme (6). L'Editeur de la Vie Latine du frère de notre Docteur remarque dans ſa Préface au devant de la Traduction Angloiſe de cette Vie, qu'il s'étoit trouvé embarraſſé par une difficulté de Chronologie ſur ce ſujet: il y répond, que quoique Harvée eût publié d'abord ſa découverte dans ſon *Exercitatio Anatomica de Motu Cordis*, imprimée à Francfort en 1628 (7), dans le tems que Barwick n'étoit encore qu'Ecolier; elle trouva néanmoins tant d'oppoſition, que celui-ci étoit déjà reçu Docteur en Médecine, & en état de la défendre, avant qu'elle fût généralement reçue. Car quoique Harvée ait atteint ſa 80e. année en 1657, deux ans après ſa réception du Docteur Barwick, Mr. Wood remarque (8) que ce ne fut qu'avec bien de la peine, qu'il vit la doctrine de la Circulation du ſang établie avec univerſalité. Il vécut enfin, *aſſez pour voir ſa doctrine établie avec beaucoup de peine, étant le ſeul* (ajoute-t-il d'après Mr. Hobbes (9)) *à qui cela fut arrivé.*

(4) Préface de la Vie Latine de *Jean Barwick.*

(5) Ibidem.

(6) Ibidem.

(7) Voyez Dr. Goodall's Preface to his *Hiſtorical Account of the College's Proceedings againſt Empirics* &c. Londres 1684. in-4.

(8) *Faſti Oxon.* Vol. II. col. 6. Londres 1721.

(9) *In Præfat. ad Elementt. Philoſoph. Sect. I. de Corpore.*

[D] *Il rendit de grands ſervices au public pendant la Peſte de 1665.*] Il continua à viſiter les malades, quoiqu'il eût été lui-même attaqué de ce terrible fleau (10). Le Docteur Nathanael Hodges dans ſa *Λοιμολογία*, *ſive Peſtis nuperæ apud populum Londinenſem graſſantis Narratio Hiſtorica* (11), dit qu'entre les Hommes illuſtres qui ſe ſignalérent pour arrêter le cours de la Peſte, malgré le danger qu'ils couroient, on remarqua ſur-tout les habiles & judicieux Médecins, le Docteur *François Gliſſon*, Profeſſeur Royal en Médecine dans l'Univerſité de Cambridge, les Docteurs *Nathan Paget*, *Thomas Wharton*, PIERRE BARWICK, *Humphrey Brookes*, & autres: *Neque verò deerant inſuper infignifſimi & clariſſimi viri, qui privatam in peſte compeſcendâ (periculi tanti conſortes) operam navarunt, & quorum numero (non ſine honoris prafatione nominandi) erant viri eruditi & ſagaciſſimi*, Franciſcus Gliſſon *Prof. Reg. Cantab.* Nathan Pagetius, Thomas Whartonus, Petrus Barwicklus, Humphredus Brookes, *& alii haud vulgaris famæ etiamnum bodie in vivis.*

(10) Préface de la Vie Latine de J. Barwick.

(11) Sect. I. p. 19. Londres 1672.

[E] *Il commença à écrire en Latin la Vie de ſon frere.*] Il nous apprend lui-même (12), qu'il s'étoit déterminé à écrire en Latin, pour mettre cette Vie à la tête de la Diſſertation Latine que ſon frère avoit faite en prenant le degré de Docteur en Théologie à Cambridge, afin d'être pas obligé d'écrire cette même Vie dans une Langue qui ne fût pas entendue par-tout. *Autoris vitam Latinè enarrare inſtitui, ne eandem Hiſtoriam linguâ non in omnibus eddem contexuiſſe cogerer.* L'Editeur de cet Ouvrage nous dit dans la Préface de ſa Traduction Angloiſe, que pour ce qui eſt du tems où l'Auteur a achevé cet Ouvrage, il ne ſera point de fonds ſur la date de la Préface Latine, parce qu'après plus mûr examen il a vu que l'*Appendix* du Docteur Barwick, compoſé après que le Docteur Antoine Walker eut publié ſa *Relation fidèle de l'Auteur du Livre intitulé le Portrait Royal*, doit avoir été écrit avant qu'il eût perdu la vue, c'eſt-à-dire avant l'an 1694, parce qu'il y a mis ſon nom, quoiqu'avec peine; & par conſéquent la Vie de ſon frère, compoſée vingt ans auparavant (13), doit avoir été achevée avant cette année-là. Ainſi le Docteur Barwick doit s'être trompé quand il dit (14) que le Docteur Walker, contre lequel il fit cet Appendix, avoit beaucoup plus de ſoixante-dix ans, *aliquot jam annis ſeptuageſimo major*, lorſqu'il publia ſon Livre pour prouver que le Roi Charles I. n'eſt pas l'Auteur du *Portrait Royal*. Ce Docteur, comme il paroît par le tems de ſa réception au Collége de Cambridge (15), devoit être né environ vers l'an 1622, telleiment qu'en 1692 il n'avoit que ſoixante-dix ans; & ſon Livre doit avoir paru au plus tard cette année-là, puiſque la Réponſe qu'y fit le Docteur Hollingſworth parut dans le cours de cette année. Pour ce qui eſt des Manuſcrits ſur leſquels cette Vie a été d'abord imprimée en Latin, le principal eſt celui du Collége de S. Jean à Cambridge, copié par les ſoins & par l'ordre exprès de l'Auteur, ſur ſon Original, relié en marocquin, avec trois Lettres originales, & une Quittance de la propre main du Roi, & mis dans la Bibliothèque du Collége, avec un autre Volume, contenant les Lettres du Chancelier Hyde, celles du Docteur Jean Barwick & d'autres Pièces originales, pour les publier quand le Collége le jugeroit à propos. Le propre Manuſcrit de l'Auteur, conſervé par ſon petit-fils le Chevalier Jean Dutton Baronnet, ne peut être conſidéré comme différent de celui-là, qui en a été copié mot à mot. Mais il y a un autre Manuſcrit de cette Vie, qui eſt auſſi de la propre main de l'Auteur, dont il avoit fait préſent, pendant ſa vie, au Docteur Jean Woodward dont nous avons parlé, & qui fut mis pour quelque tems, avec l'approbation de l'Auteur, dans une autre Bibliothèque conſidérable, celle de S. Martin des Champs: ce Manuſcrit diffère conſidérablement de l'autre, & cela à l'égard de certaines particularités, qui ſemblent indiquer que c'eſt une correction du prémier, ce qui pendant quelque tems a preſque fait croire à de bons Connoiſſeurs, que ce Manuſcrit eût le plus exact des deux; quoiqu'il ſoit aſſez difficile de comprendre par quelle raiſon l'Auteur auroit pu faire des altérations ſi conſidérables dans un Ouvrage dépoſé avec tant de ſoin & de précaution pour l'utilité publique, ſans avoir donné ordre de faire ces mêmes changemens dans une Copie dont il avoit paru faire tant de cas. L'Editeur ſe détermina donc à copier le Manuſcrit de la Bibliothèque de S. Martin pour le faire imprimer, mais dans l'intention d'ajouter d'après le Manuſcrit du Collége de S. Jean les particularités importantes qui ne ſe trouvoient point dans l'autre, comme il avoit remarqué qu'il y en avoit quelques-unes. En les comparant avec beaucoup d'attention dans cette vue, comme il trouvoit des expreſſions dans l'un & dans l'autre qui ſe diſputoient tour à tour la préférence, il remarqua une diverſité de Leçon, qui décidoit abſolument en faveur du Manuſcrit du Collége de S. Jean. A la pag. 201 il y qualifie le Docteur Jean Dolben, *à préſent Archevêque de Canterbery*, au-lieu que l'autre porte *à préſent Archevêque de Rochefter*. Il ſe pourroit bien que ce changement eût été fait par le Copiſte, & que le mot d'*à préſent* ne fût réſtatif qu'au tems où il faiſoit ſa Copie. Lorſque l'Editeur vit par l'Original du Chevalier Jean Dut-

(12) *Vita Joan. Barwick* p. 196.

(13) *Vita &c.* p. 256.

(14) Ibid. p. 255.

(15) *Wey.* In Trad. Angl. de la *Vida del Doctor Joan Barwick* p. 26.

ton,

bitement rendu beaucoup de sang, il mourut le 4 de Septembre, âgé de quatre-vingt-neuf ans. Selon son ordre, il fut enterré sans pompe & mis auprès du corps de sa Femme, sans Epitaphe. Il écrivoit en Latin avec beaucoup de pureté & d'élégance.

ton, que l'expression étoit de l'Auteur même, il fut convaincu que le Manuscrit du Collège de S. Jean est l'Ouvrage où l'Auteur a mis la dernière main, & résolut de le suivre dans l'impression; mais non cependant d'une manière scrupuleuse, qu'il n'y ajoutât ce qui se trouvoit dans l'autre d'un peu important, & qui ne sembloit avoir été retranché que pour abréger. cette Vie (raison de peu de poids pour le Lecteur), & qu'il changeât mot à mot, sur le dernier Manuscrit, ce qu'il avoit déja copié de l'autre, lorsqu'il n'y avoit qu'une légère différence, qui ne changeoit rien du tout au sens. L'Edition Latine fut attaquée par un Avertissement inséré dans la *Gazette du* 18 de Juillet 1721, où on la représente, *comme n'étant point fidele, mais remplie sur deux differens Manuscrits, & tournée à la mode & selon la fantaisie de l'Editeur*; parce que certains endroits qui ne se trouvent point dans l'un de ces Manuscrits, sont tirés de l'autre, qu'on dit n'être que le *Recueil des penſées mal digerées de l'Auteur, qu'il a rejettées après meilleure information.* L'Editeur s'est justifié de cette accusation par un Avertissement, inséré dans le *Poſt-Boy* du 25 du même mois.

(a) Leland *Comm. de Scriptor. Britannic.* T. II. c. 246. p. 466. Oxon. 1709.

(b) *Hic inſuper Magiſter Johannes ſignatus Graecum nomen poſuit, Graecum noſtrum. Hiſtoria in Anglicam tortaſſe.* Matthaeus Paris. *apud* Pitseum *de Ill. Angliæ*

BASINGSTOKE ou BASINGE (JEAN) (*a*), Savant distingué dans le XIII. Siècle, & célèbre par ſes Ouvrages [*A*], étoit né à Basingstoke dans la Province de Hamp. Il cultiva les grands talens qu'il avoit reçus de la Nature, par une extrême application à l'étude dans l'Université d'Oxford, où il étudia les Belles-Lettres & la Philosophie; & pour se perfectionner dans les Sciences il alla à Paris, où il demeura plusieurs années. De là il fit le Voyage d'Athènes, & fit un assez long séjour dans cet ancien Siége des Muſes, où il recueillit quantité de bonnes Observations. Entre autres choſes, il racontoit à l'Historien Matthieu Paris, qu'il y avoit connu une Dame de qualité, nommée Constantine, qui, quoiqu'à peine âgée de vingt ans, disputoit sur les points les plus difficiles de la Philosophie, avec une subtilité & une pénétration admirables; & qu'il devoit à sa conversation une grande partie de ce qu'il savoit. A son retour d'Athènes il apporta en Angleterre quantité de Manuscrits Grecs, & y introduisit l'usage de leurs figures numérales (*b*). Son grand mérite lui aiant acquis bientôt l'estime des personnes du prémier rang, il fut fait Archidiacre de Londres, & peu de tems après de Leicester, par Robert Grosteste Evêque de Lincoln, avec lequel il étoit fort lié (*c*). Il ne négligea rien pour exciter la Jeunesse à l'étude des Sciences, & particulièrement à celle des Auteurs Grecs. Il mourut l'an 1252, sous le règne de Henri III (*d*).

Scriptor. pp. 338. p. 12. c. Paris. 161 9.

(c) Leland p. 267.

(d) Id. ibid. & Pitseus *ubi ſupra.*

[*A*] *Célèbre par ſes Ouvrages.*] Il composa un Volume de Sermons, & un autre Livre intitulé, *Particulæ Sententiarum per diſtinctiones.* Il traduisit aussi du Grec en Latin une Grammaire qu'il intitula, *le Donat des Grecs*, & une *Harmonie des Evangiles*, outre un grand nombre d'autres Ouvrages & de Traductions qu'il publia.

BASNAGE (JAQUES), Ecuïer, Seigneur de Franquenei & Pasteur de l'Eglise Walonne de la Haye, naquit à Rouen le 6 d'Août 1653. Il étoit petit-fils & arrière-petit-fils de Ministre. Henri Basnage son père, Avocat au Parlement de Normandie, & qui en étoit un des principaux ornemens, n'épargna rien pour son éducation. Il lui trouva de si heureuses dispositions, qu'il résolut de les cultiver. Dans cette vue il l'envoya fort jeune à Saumur, pour étudier sous le fameux Tannegui le Févre, qui en fit son Disciple favori, & qui ne négligea rien pour le dégoûter du Ministère [*A*]. Rempli de la lecture des meilleurs Auteurs Grecs & Latins dès l'âge de dix-sept ans, & sachant l'Espagnol, l'Italien & l'Anglois, il alla à Genève, où il fit son Cours de Philosophie sous Mr. Chouet. Il y commença ses études de Théologie sous Mrs. Mestrezat, Turrettin & Tronchin; & il les acheva à Sedan sous Mrs. Jurieu & Le Blanc de Beaulieu: mais l'intolérance du prémier lui aiant déplu, il s'attacha plus particulièrement au dernier, Théologien modéré & pacifique, & qui étoit fi éloigné de multiplier les Controverses, qu'il tâchoit au contraire de les diminuer. Il retourna ensuite à Rouen, & le savant Mr. Le Moine aiant été appellé Professeur en Théologie à Leyde, Mr. Basnage lui succéda en 1676 dans l'Eglise de Rouen, quoiqu'il n'eût encore que vingt-trois ans. Il étudia l'Histoire Ecclésiastique & les Pères, & augmenta les Recueils qu'il avoit commencés à Genève & à Sedan. Il épousa en 1684 Susanne du Moulin, fille de Cyrus du Moulin, cousin-germain de Charles du Moulin le Papinien de France, & petite-fille du fameux Pierre du Moulin. Le Temple de Rouen aiant été interdit en 1685, & Mr. Basnage ne pouvant plus exercer les fonctions de son Ministère, il demanda au Roi la permission de se retirer en Hollande, & l'obtint pour lui, pour sa Femme & pour une Nourrice, à condition pourtant que la Nourrice reviendroit en France au bout de deux ans. Il se réfugia à Rotterdam, où il fut Ministre pensionaire jusqu'en 1691, qu'on l'y nomma Pasteur ordinaire de l'Eglise Walonne. Les Ouvrages qu'il a composés lui ont acquis une grande réputation dans toute l'Europe [*B*]. Il étoit en commerce avec un grand nombre de Savans, tant

[*A*] *Qui ne négligea rien pour le dégoûter du Miniſtère.*] Mr. Le Févre, qui étoit mécontent des Ministres de Saumur, lui disoit souvent, qu'il ne connoissoit cet Etat que par son beau côté, & qu'il ignoroit combien il étoit dégénéré de sa prémière origine, „ Croyez-moi, *diſoit-il*, „ vous êtes trop honnête-homme pour être Ministre; „ vous avez trop de candeur pour exercer cette Charge „ comme on l'exerce aujourd'hui, & voire franchise vous „ feroit des ennemis de la plupart de vos Collègues.“ Mais Mr. Le Vier, qui a donné un *Eloge Hiſtorique* de Mr. Basnage à la tête du *ſecond Volume des Annales des Provinces-Unies*, remarque là-dessus, que par bonheur pour l'Eglise Réformée, la forte inclination du Disciple pour le Ministère, qu'il croyoit avec raison n'être pas incompatible avec la Probité, l'emporta sur les avis du Maître, qui étoit mal à propos prévenu contre une Profession honorable en elle-même.

[*B*] *Les Ouvrages qu'il a compoſés lui ont une grande réputation dans toute l'Europe.*] I. *Examen des Methodes propoſées par Meſſieurs de l'Aſſemblée du Clergé de France en l'année* 1682. Cologne 1684. in-12. Cet Ouvrage est fort bien écrit, mais il n'y a pas mis son nom. Il y fait en passant diverses Remarques sur *l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament* par le P. Simon, qui lui attirèrent une réponse très vive de sa part (1). II. *Conſidérations ſur l'état de tous qui ſont tombés, ou Lettres à l'Egliſe de . . . ſur ſa Chute.* Rotterdam 1686. in-12. Ces Lettres s'adressent à l'Eglise de Rouen, dont il avoit été Ministre (2). III. *Réponſe à l'Evêque de Meaux, ſur ſa Lettre Paſtorale.* Cologne 1686 in-12. Cet Ouvrage, auſſi-bien que le précédent, a paru sous le nom de l'Auteur. IV. *Divi Chryſoſtomi Epiſtola ad Caſarium Monachum, juxta exemplar Cl. V. Emerici Bigotii; cui adjunctæ ſunt tres Epiſtolæ de Diſſertationes. Prima de Apollinaris Hæreſi. Secunda de variis Athanaſii ſuppoſititiis Operibus. Tertia adverſus Simonium.* „ La Lettre de S. Chrysostome au Moine Césaire, „ selon le Manuscrit d'Emeric Bigot. A laquelle on a joint trois Dissertations en forme de Lettres. La première sur l'Hérésie d'Apollinaire. La seconde sur divers Ouvrages faussement attribués à S. Athanase. La troisième „ contre le P. Simon.“ Rotterdam 1687 in-8. réimprimé sous le titre général de *Diſſertationes Hiſtorico-Theologicæ*, à Rotterdam 1694. in-8. Cette Edition est augmentée d'une Réponse au P. Hardouin, qui avoit critiqué son Histoire des Apollinaristes. Entre les Ouvrages qu'il prétend qu'on a faussement attribués à S. Athanase, est la Vie de S. Antoine, remplie d'apparitions de Morts & de Diables, que le prétendu Auteur fait Hermite sous toutes sortes de formes. Mr. Basnage répond dans la troisième de ces Dissertations au P. Simon, qui avoit maltraité dans la Préface de *l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament*. V. *La Communion Sainte, ou Traité ſur la Néceſſité & les Moyens de communier dignement.* Rotterdam 1688. in-8. Il s'est fait dix Editions de cet Ouvrage. La cinquième, de Rotterdam 1697 in-12. est fort augmentée dans le corps de l'Ouvrage, & d'un troisième & quatrième Livre, pour apprendre ce que l'on doit faire, lorsqu'on s'approche de la Table & après la

(1) Niceron *Mém. pour ſervir à l'Hiſt. des Hom. Illuſt.* T. IV. p. 100.

(2) Idem T. X. Part. I. p. 148.

tant des Provinces-Unies que des Pays Etrangers. Ses études emportoient la plus grande partie de son tems, & la seule récréation qu'il prenoit, étoit d'etre d'une Société de quelques personnes choisies, qui s'assembloient une fois la semaine, les uns chez les autres. Cette Société étoit composée de Messieurs Paets, Basnage de Beauval son frère, Bayle, Lufneu, Leers & autres. La conversation rouloit principalement sur les Sciences, & l'on y traitoit avec une entière liberté les matières de Religion & de Politique les plus difficiles. Mr. Paets & Mr. de Beauval étoient généralement les Attaquans, & Mr. Basnage se trouvoit souvent engagé dans des disputes fort vives. Il avoüit qu'il avoit beaucoup

la Communion. Dans la septième Edition qui parut en 1708. il ajouta un cinquiéme Livre fur le devoir de ceux qui ne communient point. Mr. Volebe Pafteur de Bâle en Suiffe a traduit cet Ouvrage en Allemand, & fa Traduction a été imprimée dans cette Ville. Il eſt remarquable que ce Livre, qui n'avoit été fait que pour l'uſage des Réformés, a été réimprimé à Rouen & à Bruxelles pour celui des Catholiques. Mr. de Hamare Prêtre, qui avoit été autrefois Proteſtant, l'a inſeré dans ſon Ouvrage intitulé, *Conformité de la Creance de l'Egliſe Catholique avec la Creance de l'Egliſe Primitive, & Difference de la Creance de l'Egliſe Proteſtante d'avec l'une & l'autre.* Rouen 1701. 2 Vol. in-12: il dit qu'on ne peut trop eſtimer l'Ouvrage de Mr. Baſnage, & que les Fidéles ne le ſauroient trop lire. VI. *Hiſtoire de la Reli. Réform des Egliſes Réformées, dans laquelle on voit la ſucceſſion de leur Egliſe, la perpetuité de leur Foi, principalement depuis le huitieme ſiécle, l'etabliſſement de la Reformation, la perſévérance dans les mêmes Dogmes depuis la Reformation juqu'à preſent, avec une Hiſtoire de l'Origine & du Progrez des principales Erreurs de l'Egliſe Romaine, pour ſervir de Reponſe à l'Hiſtoire des Variations des Egliſes Proteſtantes de Mr. de Meaux.* La première Edition parut à Rotterdam en 1690 en deux Volumes in-12. La ſeconde fut faite en 1699, lorſque Mr. Baſnage publia ſon *Hiſtoire de l'Egliſe* en deux Vol. in-folio, où il fit entrer cet Ouvrage, qui en compoſe la quatriéme Partie; mais il y fit des retranchemens conſidérables, pour éviter la répétition des faits qu'il avoit déja déduits plus au long dans les Parties précédentes. La troiſieme Edition eſt de 1721 à Rotterdam, cinq Volumes in-8. elle eſt augmentée de plus de la moitié. Il en a paru une quatriéme après la mort de l'Auteur en 1725, en deux Volumes in-4. Celle-ci a encore de grandes augmentations, puiſque dans Baſnage y renonte juſqu'au premier Siécle du Chriſtianiſme, pour y rejoindre le nouviéme, où il avoit commencé la ſucceſſion des Egliſes Proteſtantes. VII. *Traité de la Conſcience, dans lequel on examine ſa nature, ſes illuſions, ſes craintes, ſes doutes, ſes ſcrupules, ſa paix, & divers Cas de Conſcience, avec des Réflexions ſur le Commentaire Philoſophique.* Amſterdam 1696, deux Volumes in-8. On en a fait deux Editions à Lyon en trois Volumes in-12. On trouve dans cet Ouvrage la réfutation des Sophiſmes de Mr. Bayle ſur la Conſcience errante. VIII. *Lettres Paſtorales ſur le renouvellement de la Perſecution.* 1698 in-4. Il y en a quatorze. Elles ont pour but d'encourager les Réformés à la perſévérance. On y fait voir entre autres choſes, qu'il eſt impoſſible de concilier le Dogme de la Tranſubſtantiation avec le Canon de la Meſſe. IX. *Hiſtoire de l'Egliſe depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à préſent.* Rotterdam 1699, deux Vol. in-folio. On des morceaux les plus curieux de cet Ouvrage, eſt celui où il prouve qu'on a placé fur les Autels un grand nombre de Saints qui n'ont jamais exiſté, & qu'on a multiplié les Perſécutions, pour multiplier le nombre des Martyrs. X *Traite des Préjugés faux & legitimes, on Reponſe aux Lettres & Inſtructions Paſtorales de quatre Prelats, Mrs. de Noailles Cardinal Archevêque de Paris, Colbert Archevêque de Renen, Boſſuet Evêque de Meaux, & Nejmond Evêque de Montauban.* Delft 1701, en 3 Vol. in-8. XI. *Défenſe du Traite des Préjugés faux & legitimes, ou Reponſe à la journal Inſtruction Paſtorale de Mr. Boſſuet.* Delft 1703. in-8. XII. *Diſſertation Hiſtorique ſur l'uſage de la Bendéditton Nuptiale*, inſérée dans *l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Janvier 1703. Mr. Baſnage prétend y prouver que le conſentement fait l'eſſence du Mariage, qu'ainſi on ne doit demander que cela aux nouveaux Convertis: & que la Bendéditon Nuptiale qu'on les oblige de recevoir, précédée de la Confeſſion & de la Communion, n'a jamais été regardée comme une choſe d'obligation. XIII. *Diſſertation ſur la maniere dont le Canon de l'Hiſtoire s'eſt formé, pour ſervir d'Apologie à ce qu'il en a dit dans l'Hiſtoire de l'Egliſe contre la Préface d'un Livre de Mr. Richardſon*; inſérée dans *l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans* du mois de Janvier 1704. Le Livre de Mr. Richardſon eſt intitulé, *Defenſe du Canon du Nouveau Teſtament contre les Objections de Mr. Toland*, en Anglois. XIV. *Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament repréſentée en tailles-douces faites & deſſinées par Romain de Hooge, avec une Explication. On a ajouté des vers à chaque figure par Mr. de la Brune.* Amſterdam 1705 in-folio. Cette Hiſtoire a été contrefaite ſous le titre de *Grand Tableau de l'Univers* en 1705. Amſterdam in-4. Il y en a une ſeconde Edition à Amſterdam in-4. en 1706, avec d'autres figures, dans leſquelles on a retranché la Deſcription & l'Hiſtoire du Temple, & toutes les Cartes Géographiques. Elle a auſſi été imprimée à Genéve in-12. ſans figures. Dans la nouvelle Edition de cet Ouvrage Mr. Baſnage y a ajouté les *Années du Monde & de l'Egliſe juſqu'à la mort des Apôtres*, & une *Géographie Sacrée*, par ordre alphabétique. Il y a neuf Editions de cette Hiſtoire. XV. *Hiſtoire des Juifs depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à préſent, pour ſervir de Supplement à l'Hiſtoire de Joſeph.* Rotterdam 1706, cinq Vol. in-12. Il y en a une nouvelle Edition augmentée, la Haie 1716 en 15 Vol. in-12. Elle a été traduite en Anglois par Mr. Taylor, & imprimée à Londres in-folio. Mr. Cruil en a donné un Abrégé dans la même Langue en 1708, en deux Vol. in-8. Le P. Simon, dans ſe ſecond Tome de ſa *Nouvelle Bibliothéque Choiſie*, imprimée à Amſterdam 1714, in-12. a fait quelques Remarques ſur cette Hiſtoire *. Il prétend que l'Auteur n'entend pas aſſez la Langue des Rabbins: il avoue pourtant que Mr. Baſnage a choiſi avec aſſez de diſcernement pluſieurs Ecrivains modernes où il a puiſé; & que la lecture de cette Hiſtoire peut être de quelque utilité, parce qu'il y traite pluſieurs queſtions importantes & curieuſes, qui regardent la Théologie des Juifs, leurs Mœurs, & leurs Cérémonies. Ce qu'il dit, par exemple, ajoute le P. Simon, des Samaritains & des Caraïtes, eſt un des meilleurs endroits de tout ſon Livre: je dis la même choſe de l'endroit où il traite des Juifs Maſſorétes. Ainſi enſuite relevé quelques fautes, qu'il prétend que Mr. Baſnage a faites au ſujet des Rabbins, il finit par cet Eloge: „ *L'Hiſtoire des Juifs* contient de „ très belles choſes, qui méritent d'être lues; & l'on peut „ même dire que c'eſt un de ſes meilleurs Ouvrages. On „ doit lui tenir compte d'un aſſez grand nombre d'Extraits „ qu'il a tirés de bons Ecrivains modernes, dont les Li„ vres ne ſont pas communs parmi nous; on doit lui ren„ dre cette juſtice, qu'il les a ramaſſés avec aſſez de diſcer„ nement, & qu'il n'eſt pas un pur Compilateur." XVI. *L'Hiſtoire des Juifs réclamé & rétablie par ſon véritable Auteur Mr. Baſnage, contre l'Edition anonyme & tronquée, qui s'en eſt faite à Paris chez Roullaud* 1710. *Avec pluſieurs Additions pour ſervir de Tome VI. à cette Hiſtoire.* Rotterdam 1711 in-12. Son Hiſtoire avoit été réimprimée à Paris à ſon inſu, ſans ſon nom & avec diverſes Additions, & on y avoit retranché tout ce qui étoit contre l'Egliſe Romaine. Mr. Baſnage ne nomme pas celui dont il ſe plaint; il dit ſeulement que le nouvel Editeur a publié trente Volumes, & qu'on l'accuſe d'avoir tranſporté la *Bibliéteque Grecque* de Fabricius dans ſa fienne. C'eſt de Mr. du Pin Docteur de Sorbonne dont il s'agit. „ Si je ne crois pas, „ *dit-il*, tous les Miracles & les Prodiges qu'on débite; „ ſi je ne témoigne pas un profond reſpect pour tous les „ Princes & les Evêques, qui ſont morts il y a long„ tems; ſi je condamne l'avarice & la violence de ceux „ qui ont fait ſervir la Religion à leurs intérêts tempo„ rels; enfin ſi je n'approuve pas toutes les Explications „ fabulées & mal fondées de divers Paſſages de l'Ancien „ Teſtament, qui bien loin de convaincre les Juifs de la „ vérité de la Religion Chrétienne, lui font beaucoup de „ tort; tous ces endroits ſont hardiment retranchés de „ mon Ouvrage, & le nouvel Editeur prend quelquefois „ la liberté d'y ſubſtituer des réflétions directement oppoſées aux miennes." Un pareil procédé fait que Mr. Baſnage n'eſt pas éloigné de croire que tout ce qu'on a dit de l'altération & de l'interpolation des Ouvrages des Péres peut être vrai, quelque peine qu'il ait à le perſuader qu'il y ait eu quelqu'un d'aſſez hardi pour l'entreprendre. Les Critiques, continue-t-il, ont raiſon de crier contre les Moines. Ils ont vécu dans des tems ténébreux. L'ignorance, qui étoit générale, les rendoit plus hardis; Ils étoient abſolument maîtres des Manuſcrits; ils menoient une vie retirée, & pouvoient par conſéquent interpoler ſans peine & impunément tel Auteur qu'ils voudroient. D'ailleurs ils n'avoient pas à craindre d'en être cenſurés; ils pouvoient alléguer le bien de l'Egliſe pour juſtifier leur fourberie. Mais il eſt très extraordinaire que dans un Siécle auſſi éclairé que le nôtre, on altére des pages entiéres d'un Livre imprimé, & cela pendant la vie même de l'Auteur, & qu'on lui attribue des Sentimens qu'il a réfutés, ſans autre raiſon, que celle du bien de l'Egliſe. Jamais le Concile de Trente, le Pape, ou l'Inquiſition d'Eſpagne n'ont été ſi loin. Il y a à la fin de ce Livre une Diſſertation de Mr. Baſnage *ſur les Médailles & les Caractéres des Samaritains, & ſur les anciennes Monnoyes des Juifs*, qui avoit paru d'abord dans *l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans* de Janvier 1709. XVII. *Entretiens ſur la Religion.* Rotterdam 1709. in-12. Une ſeconde Edition en 1711. avec des Additions; & la troiſiéme en 1713. plus ample & plus correcte en deux Vol. in-12. Mr. Baſnage compoſa ce Livre pour l'inſtruction de pluſieurs Catholiques-Romains de Flandre, deſcendus de ces Confeſſeurs que le Duc d'Albe fit mourir autrefois. Pendant la derniére guerre, il y en eut quantité qui embraſſérent la Religion Réformée. La plupart des Exemplaires des *Entretiens* furent diſtribués *gratis* dans les Pays-Bas. L'Auteur n'y a pas mis ſon nom. XVIII. *Sermont ſur divers ſujets de Morale, de Théologie, & de l'Hiſtoire Sainte.* Rotterdam 1709 in-8. deux Volumes. Le P. Nicéron remarque, qu'il y a plus de Morale dans ces Sermons, qu'il n'y en a ordinairement dans les Sermons des Proteſtans. XIX. *Propoſitus nove Editionis Conſiſi, Dacherii* &c. Rotterdam 1709. Mr. Baſnage entreprit de donner une nouvelle

* C'eſt au ch. XVI. de la *Bibl. Choiſ.* T. II. p. 234-263.

coup profité dans ces converſations, & qu'elles avoient contribué à le guérir de bien des préjugés. Il eut quelques démêlés avec Mr. Jurieu ſon beau-frère, qui troublérent un peu ſon repos, mais qui n'interrompirent point ſes études & ſon travail. Mr. Jurieu approuvoit la révolte des Cévennois, que Mr. Baſnage condamnoit. L'Auteur de ſa Vie parle d'une Conférence qu'ils eurent enſemble en 1703 ſur ce ſujet, & où Mr. Jurieu, pouſſé par les raiſons de ſon Adverſaire, fut obligé de condamner les cruautés des Camiſards, ſe contentant de dire pour leur juſtification, qu'ils avoient été pouſſés à bout, & que la patience leur avoit échappé. En 1709 Mr. le Penſionnaire Heinſius, dont Mr. Baſnage étoit

velle Edition des *Lectiones Antiquæ* de Capiſius, mais bien plus ample que la première. Les Libraires, qui s'en étoient chargés, n'aiant pu en continuer l'impreſſion, céderent en 1720 ce qu'ils avoient d'imprimé aux Weſtſeins Libraires d'Amſterdan, qui ont publié ce grand Recueil ſous ce titre : *Thesaurus Monumentorum Eccleſiaſticorum & Hiſtoricorum, ſeu Henrici Canſii Lectiones Antiquæ, ad jucuiorum ordinem digeſtæ, variiſque opuſculis auctæ. Antverpiæ* 1725. in-folio, ſept Vol. Outre un grand nombre de Pièces nouvelles dont cette Edition eſt augmentée, Mr. Baſnage l'a enrichie de Préfaces générales ſur les Antiquités Eccléſiaſtiques, & a mis à la tête de chaque Ouvrage des Préfaces particulières qui en font connoître le véritable Auteur ; ſans parler des petites Notes, qui éclairciſſent les endroits qui en ont beſoin. XX. *Preface, contenant des Réflexions ſur la dureté de la Perſecution, & ſur l'état preſent des Reformés en France.* Elle précéde une nouvelle Edition du Livre de Mr. Claude, intitulé, *Plaintes des Proteſtans cruellement opprimés dans le Royaume de France.* Cologne 1713. in-12. Elle eſt plus longue que le Livre même. XXI. *Antiquités Judaïques, ou Remarques Critiques ſur la République des Hébreux.* Amſterdam 1713 in-8. deux Volumes. Mr. Baſnage n'avoit deſſein d'abord que de faire de courtes Remarques ſur le Livre de Cunæus, comme on le lui avoit demandé ; mais ces Remarques aiant groſſi inſenſiblement ſous ſa plume, il fut obligé de les publier à part. Quelquefois il différe de ſon Auteur, quelquefois il explique ce que Cunæus n'avoit pas ſuffiſamment éclairci ; & l'on peut dire en général, que les Lecteurs trouvent cet Ouvrage des ſujets importans, amplement & ſavamment diſcutés. Dans le prémier Chapitre il traite de *l'Antiquité des Loix de Moïſe, & de celles des Patens* ; & il prétend faire voir, que Moïſe n'a pas été le prémier Légiſlateur, comme le dit Cunæus, & que les autres Légiſlateurs, & Ecrivains du Paganiſme, n'ont pas pris de lui tout ce qu'on trouve de bon dans leurs Loix & dans leurs Ecrits. Dans le ſecond & le troiſiéme Chapitre, il traite *de la Théocratie des Juifs, & de la Terre de Canaan & de ſa Fertilité.* Il réfute ce que quelques Auteurs ont dit pour prouver que la Paleſtine étoit un Pays ſtérile, quoique Moïſe la repréſente comme très fertile. Il examine à cette occaſion un paſſage de Strabon, & les réflexions qu'il fait ſur ce paſſage font voir ſuffiſamment, qu'on a tort de l'alléguer pour prouver la ſtérilité du Pays de Canaan. Dans le ſixiéme Chapitre, il produit diverſes raiſons, pourquoi les Juifs ont été ſi peu connus des Paiens. La 1. eſt la grande antiquité de la Nation Juive. 2. Les Livres de Moïſe ne pouvoient être entendus des autres Nations, étant écrits dans une Langue différente de la leur. 3. Ce Peuple étant renfermé dans l'enceinte des Montagnes de la Judée, ne faiſoit pas une figure fort conſidérable dans le Monde ; tellement que les Paiens n'ont pas cru qu'il valût la peine de faire des recherches ſur leur origine, & d'étudier leur Hiſtoire. Dans le ſeptiéme Chapitre il attribue la haine des Egyptiens pour les Juifs à la diverſité de Religion (1). Dans le quatriéme Chapitre du ſecond Livre, il traite de la Théologie Myſtique des Egyptiens, & il examine ſi l'Idolatrie des Iſraélites tiroit ſon origine de l'Egypte ; il y fait diverſes remarques ſur le Serpent d'airain, les Bœufs d'or, les Chérubins, & ſur d'autres articles. On croit communément que les trois Fils de Noé partagérent la Terre entre eux, que Japhet paſſa en Europe, que Sem demeura en Aſie, & que Cham alla en Afrique. Mais, dit Mr. Baſnage, comment peut-on penſer, que les Fils de Noé connuſſent aſſez bien la Terre, pour en faire un partage ſi exact, & cela dans aucune néceſſité, puiſque leurs familles n'étoient pas ſi nombreuſes, qu'ils fûſſent obligés d'aller dans des Pays ſi éloignés ? Comment peut-on s'imaginer que Cham ait quitté les bords de l'Euphrate, & qu'il ait traverſé les plus affreux Deſerts, pour venir peupler l'Egypte & l'Afrique ? Eſt-il raiſonnable de croire, que les hommes aient quitté de ſi vaſtes contrées, qu'ils étoient point peuplées, pour aller en Egypte ? Le récit de Moïſe eſt bien plus naturel ; car il dit que les Patriarches paſſoient d'un Pays à l'autre, à meſure qu'ils ſe multiplioient. Et puiſqu'il dit que la Terre ne fut partagée qu'à la cinquiéme génération depuis Noé, ſous Péleg, on peut inférer de-là, que Cham & Mizraïm n'ont jamais été en Egypte. Il eſt bien vrai que l'Egypte eſt appellée le Pays de Cham & de Mizraïm : mais cette raiſon, dont le Bochart inſiſte ſi fort, n'eſt pas auſſi ſolide qu'elle le paroît d'abord. Car il n'eſt point du tout néceſſaire de ſuppoſer que Cham & Mizraïm paſſérent en Egypte, parce que ce Pays a été appellé de leurs noms, puiſque leurs deſcendans à la cinq ou ſixiéme génération ont pu y donner les noms des Fondateurs de leurs Familles, comme certaines parties de l'Amérique portent le nom de perſonnes qui n'y ont jamais été. Mais ſi Cham n'a jamais été en Egypte, on ne peut pas dire que ce ſoit lui qui y a introduit l'Idolatrie, & qu'il y a été adoré ſous le nom de Jupiter Hammon. Et il eſt conſtant que les Peuples les plus anciens, & particuliérement les Egyptiens, ne rendoient point de Culte religieux à des Hommes, mais aux Corps célеſtes. Le Soleil & la Lune ont été leurs premiéres Divinités. D'ailleurs, Enoch, Enos, Noé & Sem, n'ont eu ni Temples ni Autels ; & cependant la Poſtérité de ces Patriarches n'ignorait pas que c'étoient les Fondateurs de leurs Familles. Les Deſcendans de Sem combirent dans l'Idolatrie, auſſi-bien que ceux de Cham & de Japhet : d'où vient donc qu'on ne trouve aucune trace d'un Culte religieux rendu à Sem en Aſie, auſſi-bien qu'à Cham en Afrique ? Canaan n'étoit point adoré par les Cananéens, ni Mizraïm par les Egyptiens, ni aucun autre Chef de Colonie : d'où vient que Cham eſt le ſeul à qui on a fait cet honneur ? Comment les Egyptiens ſe ſont-ils ſouvenus de lui au bout de mille ou de deux mille ans, pour en faire un Dieu, & pour lui bâtir un Temple dans les Deſerts brulans de la Libye ? Le Temple de Jupiter Hammon, que Bochart allégue en preuve de ſon opinion, n'en peut jamais fournir de ſolide. On connoît l'origine de ce Temple, & les Hiſtoriens qui en ont parlé les premiers, n'avoient fort longtems après ſe tems des Patriarches. C'eſt en-vain qu'on ſuppoſe, que le Temple de Jupiter Hammon a été bati par les prémiers Habitans de l'Egypte, ou que les Egyptiens, ſe rappellant au bout de cinq ou ſix cents ans la mémoire de Cham, en ont fait leur principale Divinité. Oſiris & Iſis étoient les plus anciens & les principaux Dieux des Egyptiens : ſ'imaginer-oit-on par hazard que c'eſt Cham & ſa femme ? Mais on ne peut nier, que ce ne ſût le Soleil & la Lune. Mr. Baſnage fait diverſes remarques pour prouver que Cham n'a point été adoré en Egypte ſous le nom de Jupiter Hammon, & de très judicieuſes obſervations ſur la Théologie & l'Idolatrie des Egyptiens. Dans le ſixiéme Chapitre, il prouve avec étendue, que l'Imagination des Prophétes des Juifs n'étoit point déréglée, qu'ils n'avoient point de mouvemens violens, & qu'ils ne faiſoient rien d'Indécent, ni qui marquât de la folie. Cela le conduit à examiner, ſi c'étoit le Diable qui rendoit les Oracles des Paiens, ou ſi ce n'étoient que des impoſtures des Prêtres. Il ſoutient ce dernier ſentiment, qui commence, dit-il, à être généralement reçu depuis la publication de deux Ouvrages ſur ce ſujet, l'un écrit avec beaucoup d'érudition par Mr. Van Dale, & l'autre écrit avec beaucoup de délicateſſe par Mr. de Fontenelle. Mais le P. Baltus, qui a publié une *Réponſe à l'Hiſtoire des Oracles*, prétend avoir prouvé par l'autorité des Péres, que les Démons rendoient les Oracles. Dans le Chapitre huitiéme, Mr. Baſnage fait voir que les faux Prophétes, dont il eſt fait mention dans l'Ancien Teſtament, ne ſont jamais repréſentés comme inſpirés par le Diable, mais comme des Impoſteurs qui cherchoient à tromper le Peuple. Si l'on demande, d'où vient que les anciens Péres ont été d'un autre ſentiment, Mr. Baſnage répond, qu'ils vivoient dans un tems où l'on attribuoit une beaucoup plus grande puiſſance aux *Démons* & aux *Génies*, qu'on n'avoit fait dans les Siécles précédens. Les Juifs avoient adopté les idées des Grecs ſur ce ſujet ; & pluſieurs Philoſophes aiant embraſſé le Chriſtianiſme, y introduiſirent la Philoſophie Platonicienne. C'eſt ainſi qu'Ariſtote eſt fort eſtimé dans quelques Communions Chrétiennes ; on y fuit ſes principes, on ſe fert de ſes définitions, & on les applique à la Religion, quand elles ſemblent pouvoir ſervir à l'explication des Myſtéres. Il eſt rare que les Hommes renoncent entiérement aux principes qu'ils ont pris dans les Ecoles. Les Péres abandonnérent ce qui, dans la Philoſophie de leurs Maîtres, leur parut ne pouvoir s'accorder avec la Religion Chrétienne ; mais ils conſervérent quantité de notions, qu'ils crurent pouvoir concilier avec les principes du Chriſtianiſme. L'envie qu'ils eurent d'accommoder les plus grands Myſtéres avec la Philoſophie Platonicienne, a été la ſource d'un grand nombre d'Erreurs. Leurs intentions étoient bonnes, & c'eſt ce qui doit leur faire pardonner certaines expreſſions. Il eſt certain qu'ils attribuoient aux *Démons* & aux *Génies* les Songes, les Viſions nocturnes, les Oracles, & tout ce qui avoit du rapport à la Divination des Paiens, de la même maniére que Platon. Pourquoi voudroit-on donc nier, que c'étoit de ce Philoſophe qu'ils avoient pris ces idées ? D'ailleurs, on a remarqué que les Péres, qui ont adopté cette Doctrine Platonicienne, en ont fait uſage pour relever la gloire de la Religion Chrétienne. Car dans le tems qu'ils attribuoient un grand pouvoir aux Démons, ils les repréſentoient comme très ſoumis aux Chrétiens ; ce ſorte qu'on nous dit qu'un enfant, qui avoit été baptiſé, commandoit abſolument aux Démons, & que le *Pére du menſonge* étoit obligé de dire la vérité au moindre Chrétien qui l'interrogeoit. Dans le Chapitre ſuivant, Mr. Baſnage fait diverſes remarques pour invalider la Tradition des Péres ſur ce ſujet. Il examine en paſſant, dans le dixiéme Chapitre, ce qu'on a dit en faveur des *Oracles des Sibylles*, & il ſoutient qu'ils ont été forgés par quelque Chré-

(1) Voyez Mr. la Roche *Memoires of Literature* Vol. VII. Art. 17.

noit devenu le Favori, voulant l'avoir auprès de lui, le fit appeller par l'Egliſe Walonne de la Haye. Il fut employé pour une Négociation ſecrette avec le Maréchal d'Uxelles, Plénipotentiaire de France au Congrès d'Utrecht; & il s'en acquitta avec tant d'habileté, que dans la ſuite il fut chargé de diverſes Commiſſions importantes. Le Cardinal de Bouillon, Doyen du Sacré Collège, qui étoit alors en Hollande, lui conſia toutes les affaires qu'il avoit avec les Etats. L'Abbé Du Bois, qui depuis a été Cardinal & Premier Miniſtre de France, étant venu à la Haye en 1716 en qualité d'Ambaſſadeur Plénipotentiaire, pour y négocier une Alliance défenſive entre la France, l'Angleterre, & les Etats-Généraux, eut ordre de Mr. le Duc d'Orléans Régent de France de s'adreſſer à Mr. Baſnage, & de ſe gouverner par ſes avis. Ils agirent de concert, & l'Alliance fut conclue le 14 de Janvier 1717. Ce fait ſe trouve confirmé par une Lettre de Mr. l'Abbé Du Bois à Mr. Baſnage, inſérée dans la Préface du ſecond Volume de ſes *Annales des Provinces-Unies*, imprimé à la Haye en 1726, & dont nous avons tiré ce que nous venons de dire. Les ſervices qu'il rendit en cette occaſion, lui valurent la reſtitution de tous les biens qu'il avoit en France. Mr. Baſnage étoit en commerce de Lettres avec pluſieurs Princes, grands Seigneurs, & Miniſtres d'Etat, tant Catholiques que Proteſtans, & avec une infinité de Savans de France, d'Italie, d'Allemagne, & d'Angleterre. Ce commerce rouloit principalement ſur les Sciences & ſur la Politique. Les Catholiques n'avoient pas moins de confiance en lui que les Proteſtans; & cette confiance étoit ſi grande, qu'un Archevêque de France, irréſolu ſur le parti qu'il devoit prendre par rapport à la Conſtitution *Unigenitus*, ne fit point difficulté de s'adreſſer à lui, & de le prier de lui dire en Ami, ce qu'il feroit en pareille occaſion, s'il étoit en ſa place. Mr. Baſnage lui répondit, qu'il ne lui appartenoit pas de prononcer ſur une matière auſſi délicate: que c'étoit à lui à examiner s'il reconnoiſſoit l'Autorité du Pape, ou non; qu'au prémier cas, il étoit obligé d'adhérer à la Conſtitution; qu'au ſecond, il pouvoit la rejetter: mais qu'il devoit prendre garde qu'en raiſonnant conſéquemment, cela ne le menât plus loin qu'il ne vouloit aller. Mr. Baſnage étoit vrai juſques dans les plus petites choſes. Il avoit une politeſſe qu'on trouve rarement parmi les Savans. Affable, prévenant, populaire, officieux, il n'avoit point de plus grand plaiſir que celui de rendre ſervice, & d'employer ſon crédit en faveur des miſérables. Il étoit Ami fidèle, & d'une probité à toute épreuve. Quoiqu'il réfutât les Erreurs avec beaucoup de vivacité & de feu, il traitoit les Perſonnes mêmes avec beaucoup de ménagement. Sa ſanté, qui avoit toujours été fort robuſte, commença de s'affoiblir en 1722. Après avoir langui quelque tems, il mourut avec de grands ſentimens de dévotion, le 22 de Décembre 1723, dans ſa 71e. année (*a*). Il n'a laiſſé qu'une fille, mariée à Mr. de la Sarraz, Conſeiller-Privé de Guerre du Roi de Pologne. Les principaux de ceux qui ont écrit contre lui ſont, Mr. Boſſuet Evêque de Meaux, le P. Ruinart, le P. Hardouin, le P. D. Liron, & Mr. de la Croze Bibliothécaire du Roi de Pruſſe.

(*a*) Niceron *Mémoir. des Hom. Il. luſt. T.* IV. p. 159. & *T.* X. *Parte* I. p. 197.

Chrétien dans le ſecond Siècle. Il dit, que Blondel l'a prouvé démonſtrativement. Les Pères auroient dû découvrir la fauſſeté de ces Oracles; & s'ils ne l'ont pas fait, ce n'eſt que parce qu'ils n'ont pas ſenti l'importance de ce qui décèle leur peu de jugement; ou parce que cette fraude pieuſe leur a paru avantageuſe à la Religion, & qu'ils n'ont pas cru devoir par cette raiſon déſabuſer le peuple ſur ce ſujet. On trouve dans le Chapitre onzième, *les Traditions des Pères ſur les Extaſes des Prophètes*. Mr. Baſnage avoit deſſein d'écrire un Livre, pour prouver qu'il y a eu des Fanatiques dans toutes les Religions. Il faiſoit très peu de cas du *Paſteur d'Hermas*. „ Il contient, dit-il, bien des choſes, qu'on ne lit que parce qu'elles „ ſont anciennes; & ſi ce n'étoit le reſpect de l'Antiquité, „ il n'y a perſonne qui necrût que c'eſt l'ouvrage de quel- „ que Viſionnaire (*a*)." XXIII. *Réflexions déſintéreſſées ſur la Conſtitution du Pape Clément XI, qui condamne le Nouveau Teſtament du P. Queſnel*. Amſterdam 1714 in-octavo. XXIV. *L'Unité, la Viſibilité, l'Autorité de l'Egliſe, & la Vérité, renverſées par la Conſtitution* Unigenitus *& par la manière dont elle eſt reçue*. Amſterdam 1715, in-8. XXV. *Avis ſur la tenue d'un Concile National en France, ou Réponſe aux difficultés propoſées par Mr. Du Pin contre ce Concile*; 1715 in-8. Ce n'eſt qu'une Brochure, à laquelle il n'a pas mis ſon nom, non plus qu'aux autres Ouvrages qu'il a compoſés ſur le même ſujet. XXVI. *L'Etat préſent de l'Egliſe Gallicane, contenant divers Cas de Conſcience ſur les diviſions, avec un Examen Critique des Erreurs & de la conduite de Clément XI*. Amſterdam 1719 in-12. XXVII. *Inſtructions Paſtorales aux Réformés de France ſur l'obéiſſance dûe au Souverain*; 1720 in-12. Feu Mr. le Duc d'Orléans, Régent de France, craignant que les nouveaux Convertis du Dauphiné, du Poitou & du Languedoc ne ſe laiſſaſſent entraîner à quelque ſoulèvement par les Emiſſaires du Cardinal Alberoni, fit prier Mr. Baſnage en 1719, par Mr. le Comte de Morville, alors Ambaſſadeur de France en Hollande, d'écrire à ceux dont on vouloit corrompre la fidélité, & de les affermir par ſes exhortations dans l'obéiſſance qu'ils devoient au Roi. Il le fit, & leur adreſſa une *Inſtruction Paſtorale*, qui fut réimprimée à Paris par ordre de la Cour, & diſtribuée dans les Provinces ſuſpectes. Elle eut tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Mais comme Mr. Baſnage s'efforçoit dans la même Lettre de prouver aux nouveaux convertis la vérité de la Religion Réformée, & de les y affermir, Mr. de Catelan, Evêque & Comte de Valence, ſe crut obligé d'y faire une Réponſe, que Mr. Baſnage réfuta dans une *ſeconde Inſtruction Paſtorale*, qui fut ſuivie de deux autres. Cette diſpute donna occaſion aux deux Antagoniſtes de s'écrire d'une manière honnête, en s'envoyant réciproquement leurs Ouvrages. XXVIII. *Annales des Provinces-Unies, depuis les Négociations pour la Paix de Munſter, avec la Deſcription Hiſtorique de leur Gouvernement*. Tome I. La Haye 1719. Ce Volume, qui commence en 1646, finit à la concluſion de la Paix de Breda en 1667. Le ſecond Volume a paru à La Haye en 1726, & contient l'Hiſtoire des choſes les plus remarquables qui ſont arrivées en Europe, & dans les autres Parties du Monde, depuis la Paix d'Aix-la-Chapelle, juſqu'à celle de Nimègue. Il avoit conduit ſes Annales juſqu'à l'an 1684, & il a laiſſé un Plan pour continuer cette Hiſtoire juſqu'en 1720, avec les Pièces originales, les Mémoires tranſcrits, & un Nota des Livres où il renvoie pour en tirer les Evénemens. L'Auteur de la Préface dit, que tous les faits ſont rapportés avec la fidélité & la ſincérité, que requièrent les Loix de l'Hiſtoire. Mr. Baſnage n'a rien diſſimulé, & s'eſt élevé au-deſſus des Préjugés de Parti; il a rendu juſtice à tout le monde, ſans diſtinction. Il pouvoit le faire, continue l'Auteur, dans un tems & dans un Pays, où il eſt permis à chacun de penſer & de parler librement. Tous ceux qui l'ont connu, n'ignorent pas qu'il étoit ennemi de de la Flatterie, & d'une Critique outrée; & que perſonne n'a jamais plus aimé la Vérité que lui. Tout ce qu'il rapporte dans ſon Hiſtoire eſt fondé ſur des Pièces autentiques, & il a eu tous les ſecours néceſſaires pour rendre ſon Ouvrage auſſi parfait qu'il étoit poſſible. L'Auteur de la Préface craint ſeulement, que parce que Mr. Baſnage n'a favoriſé aucune Nation, elles ne ſoient toutes mécontentes de ſa ſincérité. Les Conſeillers-Députés de Hollande & de Weſtfriſe l'avoient engagé à entreprendre cet Ouvrage. Il ne voulut s'en charger qu'à condition qu'on lui fourniroit les Pièces autentiques, qu'il pourroit conſulter en liberté les Archives de l'Etat, & qu'il lui ſeroit permis de dire librement la vérité, lors même qu'elle ne ſeroit pas avantageuſe à la République. XXIX. *Mémoires*, 1720 in-8. XXX. *Diſſertation Hiſtorique ſur les Duels & les Ordres de Chevalerie*. Amſterdam 1720 in-8. Cette Diſſertation eſt curieuſe. Il a fourni auſſi beaucoup d'Extraits à Mr. Baſnage de Beauval ſon frère, pour inſérer dans ſon *Hiſtoire des Ouvrages des Savans*. Il avoit entrepris une *Hiſtoire des Héréſies*; il l'a commencée, & conduite juſqu'à la fin de l'onzième Siècle. Cette Hiſtoire auroit été d'autant plus eſtimable, qu'il écrivoit ſans partialité, & découvroit les principes des Erreurs, ſans vouloir s'arrêter dans les motifs des Errans, auxquels on en attribue ordinairement de mauvais, pour tâcher de les rendre odieux. Mais il abandonna cet Ouvrage, pour s'attacher entièrement aux Annales des Provinces-Unies. Dans l'Appendix d'un Catalogue de Livres qui devoient ſe vendre à la Haye chez Huſſon le 1. de Juillet 1720, on a attribué à Mr. Baſnage un Livre intitulé, *La Vérité jans replique*. Il n'eſt pas de lui, mais du Baron *de Montaxes*, à qui Mr. Baſnage le donne dans une Lettre où il ſe défend d'en être l'Auteur. Cette Lettre ſe trouve dans le douzième Tome de l'*Europe Savante*, p. 302, & dans l'onzième Tome des *Nouvelles Littéraires*, p. 498. Mr. Baſnage a laiſſé divers Manuſcrits. Sa *Deſcription Hiſtorique du Gouvernement des Provinces-Unies* a été critiquée. On a dit qu'un Etranger ne devoit pas entreprendre de développer la nature d'un Gouvernement, que pluſieurs de ceux-là même qui y tiennent le prémier rang, ne connoiſſent pas parfaitement. Mais l'Auteur de ſa Vie dit qu'il a travaillé ſur de bons Mémoires, qui lui avoient été communiqués par un illuſtre Magiſtrat de la Ville de Gouda, qui n'a pas voulu être nommé, & qui avoit travaillé pendant plus de vingt ans ſur ce ſujet. D'ailleurs Mr. Baſnage tiroit de grands ſecours des plus habiles Miniſtres d'Etat, qui lui ont fourni des Articles entiers. Il faut avouer cependant, qu'il

(*a*) Ibid. Art. 62.

qu'il lui eſt échappé pluſieurs fautes, qu'il a reconnues & corrigées, comme on le verra par un Ouvrage poſthume, qui doit s'imprimer. L'Auteur ajoute, que le feu Penſionnaire Heinſius, qui connoiſſoit certainement bien le Gouvernement des Provinces-Unies, lui a aſſuré que l'Ouvrage de Mr. Baſnage, quoique fautif en quelques endroits, eſt le meilleur qu'on ait jamais publié ſur ce ſujet.

(a) Voyez Dempſter L. II. p. 108 & Voſſius *de Scient. Mathem.* p. 287. Dempſter. *Auctar.* apud George Mackenzie *Lives and Chevaliers of the moſt eminent Scots Writers.* Vol. III. p. 82. Edinburg 1722. in-folio.

BASSANTIN (JAQUES), célèbre Mathématicien & Aſtronome Ecoſſois du XVI. Siècle, étoit fils de Mylord Baſſantin, de la Province de Mers en Ecoſſe. Il naquit ſous le règne de Jaques IV, & fit ſes études dans l'Univerſité de Glaſgow (*a*). Après s'être appliqué aux Belles-Lettres, il s'attacha aux Mathématiques, & y fit des progrès extraordinaires; & pour s'y perfectionner, il voyagea quelques années dans les Pays-Bas, en Suiſſe, en France, en Italie, & en Allemagne: mais il ſéjourna le plus longtems en France, où il enſeigna pluſieurs années les Mathématiques avec beaucoup d'applaudiſſement dans l'Univerſité de Paris. A la fin, deſirant de finir ſes jours dans ſa Patrie, il retourna en Ecoſſe en 1562. En y arrivant, il rencontra ſur la frontière le Chevalier Robert Melvill; & en s'entretenant avec lui, il lui donna une preuve extraordinaire de la connoiſſance qu'il avoit de l'Aſtrologie Judiciaire, dont nous parlerons ci-deſſous [*A*]. Il a enrichi la République des Lettres de divers Ouvrages curieux [*B*]. Il ne vécut pas longtems après ſon retour dans ſa Patrie, étant mort vers-la fin de l'année 1568 (*b*). Selon quelques Ecrivains, il a été un des plus grands Aſtronomes de ſon tems [*C*].

(b) Mackenzie *ubi ſupra* p. 98.

[*A*] *Il donna une preuve extraordinaire de la connoiſſance qu'il avoit de l'Aſtrologie Judiciaire.*] Nous la rapporterons dans les propres termes du Chevalier Jaques Melvill, dans ſes *Mémoires* (1). „ Cela me remet dans l'eſprit, dit-il, „ ce que mon frère Robert m'a raconté. C'eſt donc dans „ le tems qu'il avoit pris le plus de peine pour établir une „ bonne intelligence entre les deux Reines (*Marie Stuart* „ *& la Reine Eliſabeth*), & que l'on avoit parlé du lieu „ de leur entrevue, un certain Ecoſſois nommé *Baſſantin* *, qui avoit beaucoup voyagé, & qui paſſoit pour „ grand Aſtrologue, le vint trouver & lui dit: *Mon cher* „ *Monſieur, on me fait des rapports ſi avantageux de votre perſonne, que je vous en aime de tout mon cœur: c'eſt pourquoi* „ *je ne jaurois me diſpenſer de vous faire connoître que tou-* „ *te votre peine eſt perdue, & que votre négociation ſera ſans* „ *effet. Car premièrement ces deux Reines ne s'aboucheront* „ *jamais; & jamais il n'y aura une amitié ſincère entre elles, mais toujours bien de la jalouſie & de la haine entre* „ *elles. A la fin votre Reine eſt menacée de captivité & de ſa* „ *dernière ruine; c'eſt ce qu'elle doit attendre de la Reine* „ *d'Angleterre.* Mon frère répondit, *qu'il n'avoit nulle curioſité de ſavoir les choſes qui n'appartenoient à l'Etat du* „ *Diable, que ce n'étoient que des fauſſetés, & qu'il feint* „ *mal à un Chrétien de ſe mêler de ces ſortes de Sciences.* „ Baſſantin repliqua: *Mon bon Monſieur Melvil, n'ayez* „ *pas une ſi mauvaiſe opinion de moi. Je ſuis Chrétien, de* „ *la même Religion que vous; je crains Dieu, & je ne fis* „ *jamais attache à des Sciences défendues, comme vous ſemblez* „ *le croire, mais à celles que Melanchton, ce grand Théolo-* „ *gien, croit être permiſes, & qui s'enſeignent publiquement* „ *dans les Académies Chrétiennes. C'eſt par ces Sciences, &* „ *comme dans toutes les autres, les uns réuſſiſſent bien & les* „ *autres mal, que j'ai appris que la Couronne d'Angleterre par-* „ *viendra enfin de droit à un Ecoſſois, & qu'à l'heure que* „ *je vous parle, ceux qui doivent ſaiſir de grands héritages en Angleterre, ſont déjà nés. Mais hélas! il ſera ré-* „ *pandu bien du ſang, avant que cela arrive; & ſi les règles* „ *de ma Science ſont juſtes, le Roi d'Eſpagne ſe mêlera de* „ *l'affaire, & pour payement de ſon ſecours, je ſera donner* „ *une partie du butin, qu'il trouvera difficile de retirer après* „ *cela de ſes mains.*" Le Dr. Mackenzie remarque (2), que tout cela s'accomplit, excepté le dernier article; & qu'il y avoit même dans cet article du vrai, puiſqu'en 1588 les Eſpagnols formèrent le deſſein d'envahir l'Angleterre, mais que leur entrepriſe fut ſans ſuccès.

(1) Je me ſers de la Traduction Françoiſe de ces *Mémoires*, p. 290-292. La Haye 1694. in-8. R. D. T.

* On le nomme *Baſtentan* dans la Traduction Françoiſe. R. D. T.

(2) *Lives and Chevaliers of the moſt eminent Writers of the Scots Nation*, Vol. III. p. 82.

[*B*] *Il a enrichi la République des Lettres de divers Ouvrages curieux.*] Le Dr. Mackenzie nous en a donné le Catalogue (3), que voici. 1. *Aſtronomia Jacobi Baſſantini Scoti*; "*Opus abſolutiſſimum, in quo quicquid vnquam peritiores Mathematici in Cœlis obſervarunt, eo ordine, eaque methodo traditur, ut cuivis poſthac facile innatefcant quæcunque de Aſtris ac Planetis, necnon de eorum variis orbibus, motibus, poſitionibus &c. dici poſſunto. Ingens & doctum volumen, ter editum Latinè & Gallicè.*" L'Aſtronomie de Jaques Baſſantin Ecoſſois, Ouvrage parfait, où l'on trouve les obſervations des plus célèbres Mathématiciens ſur les Corps célèſtes, dans un ordre & dans une méthode qui rendent déſormais facile à tout le monde la connoiſſance des Etoiles, des Planètes, de leurs Orbes, de leurs Mouvemens, & de tout ce qui y a du rapport. Grand & ſavant Ouvrage, imprimé trois fois en Latin & en François." Genève 1559 in-folio. L'Auteur propoſe d'abord dans cet Ouvrage tous les *Axiomes* & toutes les *Définitions* néceſſaires pour l'intelligence de la Science qui en fait le ſujet; il donne enſuite une Table des *Signes*; un Traité des Triangles rectilignes en vingt Propoſitions; un autre Traité des Triangles Sphériques en treize Propoſitions. Suit un Traité de la Sphère du monde, en treize Chapitres. Le prémier traite du Syſtême du Monde en général, & de ſes différentes parties. Le ſecond, de la grandeur de la Terre, eſt comparaiſon du Firmament. Le troiſième, des Cercles de la Sphère. Le quatrième, de la Déclinaiſon des degrés de l'Ecliptique, de l'Equateur. Le cinquième, de l'Aſcenſion & Deſcenſion des Signes ſelon la Sphère droite. Le ſixième, des mêmes, ſelon la Sphère oblique. Le ſeptième, de la Longitude & de la Latitude. Le huitième, de la Déclinaiſon, de l'Aſcenſion, de la Deſcenſion, & de la Latitude des Etoiles d'Orient & d'Occident. Le neuvième, de l'élévation des Etoiles ſur l'Horizon. Le dixième, de la différence du jour artificiel & de la Nuit, dans les différences parties de la Terre. L'onzième, des douze Maiſons céleſtes, & de leurs Diviſions. Le douzième, de la Diviſion des Zones & des Climats. Le treizième, des Régions de la Terre. A la ſuite il y a une Table de la Longitude & de la Latitude des principales Villes & des Lieux les plus conſidérables du Monde. On trouve après cela ce qui regarde les Orbes céleſtes, les Théories du Soleil, de la Lune, de Saturne, de Jupiter, de Mars, de Vénus & de Mercure. Il donne auſſi un détail des mouvemens directs, rétrogrades des Planètes, de leurs Stations, de leurs différens Aſpects, de la Déclinaiſon & de la Latitude des Etoiles, de la Latitude de la Lune, de celle des trois Planètes ſupérieures, de celle de Vénus & de Mercure, de leur Excentricité, &c. & de tout ce qui a du rapport aux Planètes. Après avoir expliqué tout cela, il donne la Théorie du mouvement de la huitième Sphère; & il finit par la pratique de l'Aſtronomie en trente Propoſitions. On trouve là la figure de pluſieurs Inſtrumens curieux, avec les Tables néceſſaires, & des directions ſur la manière de s'en ſervir (4). 2. *Paraphraſe de l'Aſtrolabe, avec une amplification de l'uſage de l'Aſtrolabe.* Ce Traité parut à Lyon en 1555 in-8. & à Paris en 1617 in-8. III. *Super Mathematica Genethliaca.* C'eſt un Traité ſur les *Horoſcopes*, & pour calculer les Naiſſances. IV. *Arithmetica.* V. *Muſica ſecundum Platonicos.* De la Muſique ſelon les Platoniciens. VI. *De Mathefi in genere.* Des Mathématiques en général.

(3) Ibid. p. 99.

(4) Ibid. p. 97. 98.

[*C*] *Selon quelques Ecrivains, il a été un des plus grands Aſtronomes de ſon tems.*] Jean Tornæus, qui a traduit ſon *Syſtême d'Aſtronomie* du François en Latin, dans ſon Epître Dédicatoire à Frédéric IV Comte Palatin du Rhin, le repréſente comme un des plus grands prodiges qu'il y ait jamais eu pour la connoiſſance de l'Aſtronomie; & ce qu'il y a de plus admirable, dit-il, c'eſt que quoiqu'il ne fût point lettré, & n'entendît que la Langue maternelle, il n'a pas laiſſé d'exceller à un tel point dans l'Aſtronomie, qu'il a été regardé comme un des prémiers Aſtronomes de ſon tems. Au-lieu que d'autres ont beſoin d'apprendre le Latin, le Grec & l'Arabe, s'ils veulent ſe diſtinguer dans l'Aſtronomie, Baſſantin étoit né Aſtronome, & ne fut point devenu. Il ajoute, que le Livre de notre Ecoſſois parut d'abord en François, non tel que l'Auteur l'avoit écrit, mais revu & corrigé pour le ſtyle par des perſonnes qui poſſédoient bien la Langue; car quoique Baſſantin eût paſſé la plus grande partie de ſa vie en France, il entendoit ſi peu la Langue, qu'il ne ſavoit pas ſeulement les règles les plus communes, comme de joindre des adjectifs maſculins aux ſubſtantifs du même genre, & ainſi du reſte. *Hoc in* Jacobo Baſſantino *dicere, mirandum fuit, quod vir prorſus omiſus, & qui nullam linguam præter maternam calleret, in Aſtronomia tamen ita excelluerit, ut inter primos ætatis ſuæ Aſtronomas habitus ſit. Alii neceſſe fuit Latinam, Græcam, Arabicam Linguas ediſcere, ſi nomen aliquod in Aſtronomica profeſſione adipiſci voluerint; noſter autem Scotus Aſtronomus natus eſt, non factus. Porro liber ille prime Gallicè prodiit, non quidem ut ab Auctore ſcriptus eſt (nam ita parum in Gallica Lingua profecit, ut quamvis bonam ætatis partem triverit in Gallia, nunquam tamen potuerit maſculina maſculinis aptare, nec feminina feminiis, imo ſemper adjectiva maſculina, quæ Grammatici vocant, feminiis ſubſtantivis jungeret, & feminina maſculinis, præter innumeras alias ſolœciſmas, quibus ſcatebat) verum inconditis illius verba a Gallicæ linguæ peritis poſita ſunt.* Sur quoi Mr. Maekenzie obſerve (5), que ſi tout cela eſt vrai, Baſſantin doit avoir été un prodige. „ Car, *ajoute-t-il*, ſoit dire qu'il a été le prémier, & qu'il „ ſera le dernier Mathématicien qu'on ait jamais vu & „ qu'on verra, qui ſoit né Mathématicien: car dans le „ tems où il a vécu, il n'y avoit aucune Traduction en „ Langue Vulgaire des anciens Mathématiciens, qu'il „ ſemble pourtant avoir été très bien connus, comme il paroit par ſes Ecrits."

(5) Pag. 99.

BASSET (PIERRE), Historien Anglois du XV. Siècle, étoit issu d'une Maison noble, & fut Gentilhomme Privé du Roi Henri V, qu'il suivit dans les guerres que ce Prince eut à soutenir, & des grandes actions duquel il fut témoin oculaire. Il écrivit l'Histoire de ce Monarque depuis ses premières années, & la publia en Anglois sous le titre d'*Actes du Roi Henri V.* (*The Acts of King Henry V.*) Il n'étoit pas d'accord avec divers autres Historiens sur le sujet de la mort de ce Prince, qui fut causée, dit-il, par une Pleurésie ; au-lieu qu'il y a d'autres Ecrivains qui disent qu'il fut empoisonné, & d'autres, qu'il mourut d'une Erésipèle. Bale (*a*) & Pitséus (*b*) observent, qu'il est incertain si Basset a fait quelque autre Ouvrage outre son Histoire. Il florissoit l'an 1430, sous le Roi Henri VI. Nicholson, dans la *Bibliothèque Historique d'Angleterre* Part. I. (*c*), parle de cet Historien fur l'autorité de Pitseus seul ; & nous ne savons si son Ouvrage subsiste encore, ou non.

(*a*) *Illustr. Script. Major Britann.* Cent. VII. c. 10. p. 568. Bâle 1557.

(*b*) *De Ill. Angliæ Script.* n. 791. p. 615. 6. 6. Paris. 1619.

(*c*) P. 227. de la 1re. mierre Edit. in-1.

BASTARD (THOMAS), fameux Poëte & Prédicateur [*A*] au commencement du XVII. Siècle, étoit né à Blandford dans la Province de Dorset. Il fit ses premières études dans l'Ecole de Wykeham à Winchester. En 1688 il fut reçu Membre perpétuel du Collége Neuf à Oxford, & deux ans après il prit le degré de Bachelier-ès-Arts. Mais s'étant trop livré à son penchant pour la Satyre, il fut en quelque façon obligé de quitter fa place de Membre en 1591. Il ne laissa pas, peu de tems après, de devenir Chapelain de Thomas Comte de Suffolk, Grand-Tréforier d'Angleterre, par le crédit duquel il obtint la Cure de *Beer-Regis*, & la Rectorie d'*Amour* ou *Hamer* dans la Province de Dorset, s'étant auparavant fait recevoir Maitre-ès-Arts. C'étoit un homme qui avoit de grands talens, très habile dans les Langues Latine & Grecque, bon Poëte, & dans un âge plus mûr excellent Prédicateur. L'agrément de fa converfation lui procura des liaisons avec les gens d'esprit & avec les Savans. Il fut marié trois fois [*B*]. Mr. Wood nous apprend (*a*) que fur la fin de fa vie, il eut l'esprit dérangé, enforte qu'il s'endetta fi fort, qu'il fut mis en prison à Dorchester, où il mourut dans un fort triste état, & fut enterré dans le Cimetière de l'Eglise de la Paroisse de Tous les Saints dans cette Ville, le 19 d'Avril 1618.

(*a*) *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 412. & *Hist. Univ. Oxon.* L. II. p. 141. Oxonii 1674.

[*A*] *Fameux Poëte & Prédicateur.*] Mr. Wood nous apprend (1) que Bastard a composé & publié quantité de Pièces, mais qu'il n'en a vu que les fuivantes. I. *Epigrammes* ; fort admirées en leur tems. Le Chevalier Henri Harington de Kelston a adreflé à Bastard plusieurs de fes Epigrammes (2). II. *Magna Britannia* ; *La Grande Bretagne* ; Poëme Latin en trois Livres, dédié au Roi Jaques I. Londres 1605. in-4. III. *Cinq Sermons*. Londres 1605. in-4. Les trois prémiers fur Luc I. 76, font intitulés, *The Marigold and the Sun*, Le Soucí & le Soleil ; & les deux autres fur Luc VII. 37. 38, ont pour titre, *le Miroir des Pécheurs*. IV. *Douze Sermons*, Londres 1615 in-4. Le prémier eft fur Ephéf. IV. 26, intitulé, *Exhortation Chrétienne à la Colère innocente*. Le fecond fur Exod. III. 1—5, c'eft *la Vocation de Moïfe* &c. L'Auteur cité ci-deffus dit, que dans le Recuëil des Pièces Satyriques de divers Etudians d'Oxford fous le règne de la Reine Elifabeth, il en a trouvé deux de la façon de Bastard ; l'une a pour titre, *Avis à la Ville d'Oxford* ; ou fon Libelle intitulé *Mar-Prelate's Baftardine*, dans lequel il réfléchit fur toutes les perfonnes de marque d'Oxford, fuspectes d'avoir commerce avec des femmes de mauvaife vie. Il y en a une autre qu'il fit après avoir quitté le Collége, où il defavoue le Libelle précédent. Mais ni l'une ni l'autre de ces Pièces n'a été imprimée.

(1) *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 412. Londres 1721.

(2) Voyez *Epigramm.* L. II. Ep. 54. & 82. Londres 1618.

[*B*] *Il fut marié trois fois.*] C'eft ce qu'il marque lui-même dans une de fes Epigrammes Latines, où il nous apprend qu'il épouſa fes trois femmes en différens périodes de fa vie ; la prémière par amour, dans fa jeuneſſe ; la feconde pour fon bien, en âge d'homme ; & la troiſième pour le foulager, dans fa vieilleſſe. Le jeu de mots qu'il y a dans l'Original ne peut fe rendre en François ; ainſi nous donnerons l'Epigramme même.

Terna mihi variis ducta eſt ætatibus uxor,
Hæc juveni, illa viro, tertia nupta ſeni.
Prima eſt propter opus tenetis mihi juncta ſub annis,
Altera propter opes, altera propter opem.

BASTON (*a*), ou BASSODUNUS (*b*) (ROBERT), illuſtre Poëte du XIV. Siècle, & Auteur de divers Ouvrages [*A*], étoit iſſu d'une Famille noble d'Angleterre, & né dans la Province d'York, pas fort loin de Nottingham. Il entra dans l'Ordre des Carmes, & fut Prieur du Monaſtère de Scarborough. C'étoit un homme diſtingué par ſa probité, & ſi verſé dans les Belles-Lettres, qu'il fut couronné à Oxford pour fon Eloquence & ſes grands talens dans la Poëſie (*c*). Hector Boëthius rapporte dans le quatorzième Livre de ſon *Hiſtoire d'Ecoſſe*, qu'Edouard I. Roi d'Angleterre mena notre Carme avec lui dans ſon Expédition d'Ecoſſe en 1304, afin qu'il célébrât ſes Victoires en vers ; ce qu'il fit auſſi avec ſuccès : mais il eut enſuite le malheur de tomber entre les mains des Ennemis, & Robert Bruce le fit appliquer à la Queſtion, juſqu'à ce qu'il ſe fût engagé à faire un autre Poëme, où il attribueroit la Victoire aux Ecoſſois. On trouve ce même récit dans la *Chronique* de Jean Major (*d*), & dans la Traduction que Jean Ballendon en a faite en Ecoſſois. Bale dit que fa Poëſie étoit groſſière & rude, mais nullement mépriſable pour le tems où il vivoit. Il mourut à Nottingham vers l'an 1310, ſous Edouard II. Il avoit un frére, qui s'appelloit *Philippe*, Carme comme lui, & diſtingué auſſi par ſon ſavoir (*e*).

(*a*) Bale *Illuſtr. Scriptor. Major. Britann.* Cent IV. p. 396. Bâle 1557. & Pitſeus *de Illuſtr. Angl. Scriptor.* n. 492. p. 399.

(*b*) Leland *Commen. de Scriptor. Britann.* T. II. c. 252. p. 338. Oxon. 1709.

(*c*) Pitſeus *ubi ſupra.*

(*d*) Liv. V. ch. 2.

(*e*) Pitſeus *ubi ſupra.*

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages.*] *De Stricvelinſi Obſidione* : Du Siége de Striveling, Poëme en un Livre. *De altero Scotorum Bello* : De la ſeconde Guerre d'Ecoſſe, en un Livre. *De Scotiæ Guerris variis* : Des diverſes Guerres d'Ecoſſe, en un Livre. *De variis Mundi Statibus* : Des divers Etats du Monde, en un Livre. *De Sacerdotum Luxuriis.* De la Luxure des Prêtres, en un Livre. *Contra Artiſtas* : Contre les Artiſtes, en un Livre. *De Divite & Lazaro* : Du mauvais Riche & du Lazare, en un Livre. *Epiſtolæ ad diverſos* : Lettres à diverſes Perſonnes, en un Livre. *Sermones Synodales* : Sermons Synodaux, en un Livre. *Poëmata & Rhythmi* : *Poëmes & Vers cadences*, en un Livre. *Tragediæ vulgares* : Tragédies en Langue Vulgaire, ou, comme Pitſéus donne le titre, *Tragediarum & Comediarum Anglice Liber unus* : Tragédies & Comédies en Anglois, un Livre.

BATE, ou BATUS (JEAN), ſavant Théologien Anglois du XV. Siècle, fut élevé à Yorck, & s'appliqua entiérement à pouſſer ſes études ; en quoi il fut encouragé par quelques perſonnes qui le protégeoient. Il répondit parfaitement à leur attente, puiſqu'il devint Philoſophe & Théologien diſtingué, & qu'il entendoit très bien la Langue Grecque. Il prit le degré de Docteur dans l'Univerſité d'Oxford, où il avoit étudié pluſieurs années ; & pour faire voir qu'il étoit digne de l'honneur qu'on lui avoit fait, il publia divers Ouvrages [*A*]. Il fut élu Prieur des Carmes d'Yorck, & Léland nous apprend (*a*) qu'il s'acquitta de cet emploi avec autant d'intégrité que d'applaudiſſement. Pitſéus le dépeint (*b*) comme un homme diſtingué par ſa piété, par ſa prudence, & par ſon érudition. Mais Bale (*c*), qui lui rend juſtice à l'égard de l'érudition, nous dit qu'il eut le défaut général de

(*a*) *Comm. de Scriptor. Britann.* T. II. c. 522. p. 434. 435. Oxon. 1709.

(*b*) *De Illuſt. Scriptor. Angl.* num. 791. p. 615. Paris. 1619.

(*c*) *Illuſt. Scriptor. Maj. Britt.* Cent. VII. p. 567.

[*A*] *Il publia divers Ouvrages.*] Voici le Catalogue qu'en donnent Bale & Pitséus. *De conſtructione Partium Orationis. Super Univerſalia Porphyrii. Super Prædicamenta Ariſtotelis. In ſex Principia Porretani. De Animâ Queſtiones. Pro introitu vel introductione Sententiarum. Actus ordinarii. Encomium Theologiæ* ou *Theoſophiæ*, comme l'intitule Elfingremus. *Replicationes Argumentorum. Compendium Logices. Sermones per annum. Ad Clerum Oxonienſem. Collationales Synodales. De Aſſumptione Mariæ. Determinationes.* Tous ces Ouvrages ne ſont chacun qu'en un Livre, excepté le Traité fur les Prédicamens d'Ariſtote, qui eſt en trois. Bate a compoſé encore quantité d'autres Ouvrages.

de tous les Théologiens de son tems, de corrompre la pure Doctrine de l'Evangile par quantité d'Opinions erronées, pour appuyer les blasphémes de l'Antechrist, qui exerçoit dans ce tems-là un empire absolu sur la Chretienté. Il mourut à Yorck le 25 de Janvier 1429, sous le régne de Henri VI.

BATE (George), illustre Médecin du XVII. Siècle, & fameux par son *Elenchus*, ou *Rélation des Troubles d'Angleterre avant la Révolution* [*A*], & par ses autres Ouvrages [*B*], étoit fils de Jean Bate de Burton dans le Comté de Buckingham. Il naquit en 1608 à Maids-Morton proche de Buckingham; & au commencement de l'année 1622, à l'âge de quatorze ans, il devint un des Clercs du Collége Neuf à Oxford. De là il fut transféré au Collége de la Reine, & ensuite dans la Salle d'Edmond, ou *Edmund-Hall*, où il se fit recevoir Bachelier-ès-Arts, & se mit fur les bancs de Médecine; & en 1629 il prit fes Licences dans cette Faculté, & obtint le droit de pratiquer, ce qu'il fit pendant quelques années à Oxford & aux environs, fur-tout parmi les Puritains, qui le regardoient comme étant des leurs. En 1637 il prit le bonnet de Docteur en Médecine, & s'acquit une grande réputation, principalement pendant que le Roi Charles I. dont il étoit Prémier Médecin, resida avec fa Cour à Oxford. Quand les affaires de ce Monarque prirent un mauvais tour, Bate fe retira à Londres, où il s'accommoda au tems, & devint Médecin de la Chartreuse, Membre du Collége des Médecins, & enfin Médecin d'Olivier Cromwel pendant qu'il étoit Général, & enfuite auffi quand il fut devenu Protecteur. Mr. Wood nous apprend (*a*) que fes Amis difoient, qu'il avoit donné au Protecteur un remède qui avoit hâté fa mort. A la Revolution, il fe déclara pour le Roi, & devint Prémier Médecin de Charles II. & Membre de la Societé Royale. Il mourut à Hatton-Garden proche de Holbourn, le 19 d'Avril 1669 (*b*), & fut enterré à Kingston dans la Province de Surrey. On lui érigea un Monument avec une Inſcription. Il y a eu un autre George Bate, qui publia à Londres in-8. en 1661, *La Vie, les Actions & l'Exécution des principaux Auteurs de l'horrible Parricide, commis en la perſonne de Sa Majeſté ſacrée le Roi Charles I. notre Souverain.*

(*a*) *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 414. *Voyez auſſi* Echard *Hiſtor. of England.* Vol. II. L. I. c. 3. *ad ann.* 1669.

(*b*) Mr. Wood dans ſon *Hiſt. & Antiq. Univerſ. Oxon.* L. II. p. 120. a dit 1668, mais c'eſt une faute.

[*A*] *Fameux par ſon Elenchus, ou Relation des Troubles d'Angleterre avant la Révolution.*] Il s'eſt fait pluſieurs Editions de cet Ouvrage. Il a paru à Paris en 1649, & à Francfort ſur le Mein en 1650. in-4. ſous ce titre: *Elenchus Motuum nuperorum in Anglia, ſimulque Juris Regni ac Parlamentarii breves exantlatis.* Avant été communiqué au Dr. Pierre Heylin avant que d'être mis ſous preſſe, ou lorſqu'on y joignit la ſeconde Partie, il y fit diverſes Remarques en faveur du Roi & de l'Egliſe. Cette prémiére partie de l'*Elenchus* a été traduite en Anglois par un Auteur inconnu, & imprimée à Londres en 1652. in-8. La ſeconde Partie, pour la compoſition de laquelle il tira du ſecours de divers Papiers que le Chevalier Edouard Hyde, Grand-Chancelier d'Angleterre, & depuis Comte de Clarendon, lui communiqua, parut en Latin à Londres en 1661, & l'année ſuivante à Amſterdam in-8. réimprimée avec la prémiére Partie à Londres 1663. in-8. Mr. Jean Durrell, dans ſes *Eccleſia Anglicana Vindicia* (1), étant blâmé George Hornius, Honorius Reegus, & un Anonyme Ecoſſois qui a écrit *Hiſtoria Motuum nuperorum in Scotia*, d'avoir donné de faux récits des affaires d'Angleterre, ajoute, que juſqu'à préſent Bate eſt le ſeul de ceux qui ont écrit en Latin, qui mérite d'être lu, quoiqu'un Auteur anonyme l'ait même accuſé de favoriſer trop les Puritains. *Rarum omnium, qui hactenus de rebus apud nos nuper geſtis ſcripſerunt Latine loquutum, unus Bateus diligenter eſt, qui legatur; quamquam etiam ab anonymo ſcriptore prorſus intimium in Puritanos animi nuper eſt accuſatus* &c. Il y a une troiſiéme Partie de l'*Elenchus*, par le Dr. Thomas Skinner, Médecin d'Oxford, & imprimée à Londres en 1676 avec les deux prémiéres; mais elle eſt aſſez mauvaiſe, & elle auroit été bien meilleure, ſi, comme Mr. Wood nous l'apprend, le Dr. Bate avoit vécu un année de plus, parce qu'il avoit deſſein d'y travailler lui-même. Mr. A. Lovel, Maître-ès-Arts de Cambridge, donna une Traduction des trois Parties à Londres 1685. in-8: mais on a critiqué cette Traduction, & on a prétendu qu'elle étoit nul faite. Comme dans les deux Parties publiées par Bate il ſe trouvoit divers endroits qui choquérent non ſeulement les Papiſtes, mais auſſi les Royaniſtes, Mr. Robert Pugh, qui avoit été Officier dans l'Armée du Roi, y fit une Réponſe en Latin, intitulée *Eleuchus Elenchi*, imprimée à Paris en 1664. in-8. Le Dr. compoſa une Repliqué, qu'il ne publia point, s'étant contenté de la dépoſer dans la Bibliothéque Cottonienne, ainſi que Mr. Wood l'a rapporté de ſon fils. Il y a une Edition des deux prémiéres Parties de l'*Elenchus* de Londres 1676. in-8. ſans la troiſiéme du Dr. Skinner. L'Auteur a dédié la prémiére Partie au Roi Charles II. & il lui dit dans la Préface, qu'il a écrit non ſeulement ſur le rapport des autres, mais ſur ce qu'il a fu par lui-même; & que les choſes qu'il raconte ſont confirmées par les Archives, les Regiſtres du Parlement, & par les Ecrits les plus autentiques des meilleurs Juriſconſultes; qu'il les a conſultés lui-même, & n'a été animé ni par l'amour ni par la haine dans ce qu'il a écrit. *In utrisque loquor non modo ex fide, ſed ex familiari rerum conſuetudine. Illis autem teſtificatur Archivi, Rotula Parliamentaria, & optimi Juriſconſultorum monumenta. Hæc quo melius perſpicerem, in proſecutum & poſt ſpiritum jaſte admiſius ſum. Eadem quin verè referam nulla impedit animi ægritudo, vel horum gratia, vel illorum odium.* Il avoue que lorſqu'il en eſt venu au dénouement de la Tragédie, il n'a pu s'empêcher, à la vue d'une ſi horrible Scéne, de prendre feu, & de s'exprimer avec plus de vivacité: qu'il s'eſt cependant renfermé religieuſement dans les bornes d'une exacte vérité, & qu'il a traité les Auteurs de cette longue fuite des crimes les plus noirs, plus doucement qu'ils ne le méritoient. *Sub hujus Tragœdiæ finem rerum atrocitate motus concepit flammas animus, & licalubi calamus: ſed intra cancellos metas religioſè je continuit, & ſcelerum autoreſque nefarios mitiore ſtylo quam par erat perſtrinxit.* La ſeconde Partie eſt dédiée auſſi à Charles II. avec une Epitre à la tête, adreſſée au Comte de Clarendon. Il nous apprend dans ſa Préface, qu'il a été obligé de différer la publication de cette Partie, parce qu'il a été attaqué d'une Paralyſie, & qu'il avoit attendu qu'une main plus habile auroit entrepris cette tâche. Il donne dans cette Partie l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé en Irlande, en Ecoſſe & en Angleterre, ſéparément; & raconte la maniére dont le Roi ſe ſauva à la bataille de Worceſter. Il dit, qu'il eſt difficile dans un Ouvrage de cette nature de plaire à tout le monde; mais que comme il a eu ſoin de ne point déguiſer la vérité, il ne craint pas les Cenſeurs; & il promet de donner une troiſiéme Partie pour finir l'Ouvrage, ſi ſa ſanté le lui permet. *Scio in hoc partium ſtudia difficile eſſe placere omnibus. Si tamen nullas affectus veritati fecerim (quod a me precul abſturum ſpondeo promitto) non metuo Cenſorem. Si Deus mihi di ultimum vitæ finem prorogare dignetur, tertio Tractatu coronidem adjiciam.*

(1) C. 28. p. 332. Londres 1669. *ap.* Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 932.

[*B*] *Ses autres Ouvrages.*] *L'Apologie Royale, ou Examen de la Déclaration des Communes aſſemblées en Parlement le 11 de Février* 1647. imprimé en 1648. in-4. Mr. Wood nous apprend (2) que notre Auteur, conjointement avec les Drs. François Gliſſon & Aſſuerus Regemorter, Membres du Collége des Médecins, fit un Livre intitulé, *De Rachitide, ſive Morbo puerili qui vulgo* the Rickets * *dicitur*, Londres 1650. in-8. Mais le Dr. Gliſſon y eut la principale part. Il a été traduit en Anglois par Philippe Armin, & cette Traduction a paru à Londres en 1651 in-8.: & dans le même tems il en parut une autre Traduction par Nicolas Culpeper, qui ſe qualifie *Etudiant en Médecine & en Aſtrologie*, & qui eſt Auteur de divers Livres & Almanacs. On a imprimé après la mort du Dr. Bate, *Pharmacopœa Batesna, in qua ad hogina circiter Pharmacæ, pleraque omnia e Praxi Georgii Batei, Regi Carolo II. Protomedici, excerpta* &c. publié à Londres par Mr. Jean Shipton Apothicaire, en 1688. & 1691. in-8. Le Dr. Guillaume Salmon a traduit cet Ouvrage en Anglois, ſous le titre de *Pharmacopœa Batesna* or *Bate's Diſpenſatory.* On trouve un Extrait de cette Traduction dans les *Tranſactions Philoſophiques*, n. 206. de l'année 1693.

(2) Ibid. col. 426.

* C'eſt ce qu'on nomme *the new*, ou la *Maladie Anglois.* R. D. T.

(*a*) Bale *Scriptor. illuſt. Maj. Brit. Cent.* VII. num. 67. p. 719.

BATECUMBE (*a*) ou BADECOMBE (*b*) (Guillaume), fameux Mathématicien Anglois du XV. Siécle, fit ſes études dans l'Univerſité d'Oxford, où il s'appliqua de bonne heure à la Philoſophie avec beaucoup d'aſſiduité, & enſuite il ſe tourna du côté des Mathématiques, auxquelles il donna la plus grande partie de ſa vie (*c*). Son habileté dans cette Science paroît par ſes Ouvrages [*A*]. Il ne laiſſoit pas auſſi d'être verſé dans les autres Sciences, ce qui lui acquit une réputation extraordinaire

Baſil. 1577. & Pariſien. *De Illuſt. Anglia Scriptor. Æetat.* 15. Num. 784. p. 601. Pariſiis *ubi ſupra.*

1st. 1629. (*b*) Leland *Commen. de Scriptor. Britannic.* T. I. c. 903. p. 428. Oxon. 1709. (*c*) Leland, Bale, & Pitſeus *ubi ſupra.*

(1) Bale & Pitſeus *ubi ſupra.*

[*A*] *Son habileté dans cette Science paroît par ſes Ouvrages.*] En voici le Catalogue. I. *De Sphæra concava Liber* I. (1). II. *De Fabrica & Uſu Sphæræ concavæ Lib.* I. (2).

III. *De Operatione Aſtrolabii Lib.* I. (3). IV. *De Sphæra ſolida Lib.* I. (4). V. *De Conciuſione Sophiæ Lib.* I. (5).

(2) Iidem *ubi ſupra.*

(3) Leland, Bale, Pitſeus *ubi ſupra.*

(4) Iidem *ubi ſupra.* (5) Bale & Pitſeus *ubi ſupra.*

traordinaire dans ſon tems, & lui procura la connoiſſance & l'amitié des perſonnes du prémier rang (*d*). Bale nous dit, qu'il ne peut pas dire préciſément, ni en quelle année, ni ſous quel Roi il floriſſoit.

(*d*) Bale & Tuſſeus *ubi ſupra.*

Bale nous dit qu'il ne fait s'il reſte d'autres Ouvrages de lui, que ceux qu'on vient d'indiquer : mais qu'il a vu le Traité *de Fabrica & Usu Sphæræ concavæ* dans la Bibliothéque du Dr. Robert Recorde, ſavant Médecin. Pit'dus aſſure, qu'il a compoſé quantité d'autres Ouvrages du même genre que ceux-ci.

(*a*) Calamy's *Continuation of the Account of the Miniſters, Lecturers, Maſters and Fellows of Colleges and School-maſters who were ejected and ſilenced after the Reſtoration in* 1660. Vol. I. p. 73. Londres 1727.

BATES (GUILLAUME), fameux Théologien Non-Conformiſte, nâquit au mois de Novembre 1625 (*a*). Il entra d'abord dans le Collége d'Emanuel à Cambridge, paſſa dans le Collége du Roi en 1644, & y fut reçu Bachelier-ès-Arts en 1647. Il fut reçu Docteur en Théologie dans la même Univerſité ſur les Lettres du Roi du 9 de Novembre 1660 (*b*), & fut Miniſtre de S. Dunſtan, juſqu'à ce qu'il en fut chaſſé par l'*Acte d'Uniformité* après le rétabliſſement du Roi Charles II. dont il avoit été fait Chapelain peu de tems après le retour de ce Monarque, quoiqu'il n'ait jamais eu occaſion de prêcher devant lui (*c*). Il fut un des Commiſſaires à la Conférence qui ſe tint à la Savoye en 1660 pour la réviſion de la Liturgie (*d*); & il dreſſa des *Remarques* ſur les *Communes Prières*, conjointement avec le Dr. Reynolds depuis Evêque de Norwich, le Dr. Wallis, Mrs. Calamy, Newcomen, Clarke & le Dr. Jacomb (*e*). Il fut auſſi un des Miniſtres choiſis avec le Dr. Jacomb & Mr. Baxter, pour diſputer contre les Drs. Pearſon depuis Evêque de Cheſter, Gunning depuis Evêque d'Ely, & Sparrow depuis Evêque de Norwich (*f*). En 1665 il préta le Serment d'Oxford, en l'expliquant [*A*]. Le Dr. Calamy, dans l'*Abrégé de la Vie de Mr. Baxter* (*g*), & Mr. Jean Howe, ci-devant Membre du Collége de la Madeleine à Oxford, dans ſon *Sermon funèbre* dédié à Guillaume Duc de Devonſhire, en font un portrait très avantageux. Le dernier le dépeint comme un homme dont l'air & les manières étoient agréables, qui avoit de grandes qualités naturelles, un ſavoir très étendu [*B*], & dont la converſation étoit infiniment agréable & inſtructive [*C*]. C'étoit, dit-il, un admirable

(*b*) Kennet's *Regiſter and Chronicle Ecclesiaſtical and Civil*, p. 588. & 917. Londres 1728. in-folio.

(*c*) Voyez *Reliquiæ Baxterianæ*, or *Mr. Richard Baxter's Narrative of his moſt memorable paſſages of his Life and Times*, L. I. Part. II. p. 229. Londres 1696.

(*d*) Ibid. p. 304. (*e*) Ibid p. 307. (*f*) Ibid. p. 337. (*g*) Ch. p. p. 215. Londres 1702. in-8.

[*A*] *Il prêta le Serment d'Oxford, en l'expliquant.*] Mr. Baxter, dans l'*Hiſtoire de ſa Vie & de ſon Tems*, nous apprend (1) que le Parlement, qui tint ſes Séances à Oxford pendant que la Peſte étoit à Londres, fit un Acte pour obliger les Non-Conformiſtes à faire un certain Serment ; & qu'en cas de refus, il leur étoit défendu d'approcher de plus près de cinq milles de toute Ville, Bourg ou Lieu, qui envoie des Députés au Parlement, ou des endroits où ils avoient été Miniſtres, ou de ceux où ils avoient prêché depuis l'Acte d'Uniformité. Ceux qui preſſerent le plus fortement cet Acte, furent le Dr. Gilbert Sheldon Archevêque de Cantorbéry, & le Dr. Seth Ward Evêque de Salisbury. Un de ceux qui s'y oppoſerent le plus fortement dans la Chambre des Pairs, fut le Comte de Southampton Grand-Tréſorier : „ homme, *dit Mr. Baxter*, qui „ avoit été toujours attaché au Roi, mais qui connoiſ- „ ſoit les intérêts de ſon Pays & ceux de l'Humanité." Il ne craignit pas de dire, *qu'il n'y avoit point d'honnête-homme qui voulût prêter ce Serment.* Cependant le Chancelier Hyde & ſes Amis l'emportérent, & firent paſſer l'Acte. Le Serment portoit, que ceux qui le prêtoient, juroient : *Qu'il n'eſt pas licite, pour quelque raiſon que ce ſoit, de prendre les armes contre le Roi ; & qu'ils abhorroient la Doctrine qui permet de prendre les armes contre lui, ou contre les perſonnes qui agiſſent en vertu d'une Commiſſion Royale : promettant de ne jamais faire aucun effort pour apporter quelque changement au Gouvernement Eccléſiaſtique & Civil du Royaume.* Ce Serment occaſionna de grands débats. L'Acte qui le preſcrivoit, taxoit ouvertement les Miniſtres Non-Conformiſtes, ou du moins quelques-uns d'entre eux, de Doctrines ſéditieuſes & des choſes les plus odieuſes. Cela engagea Mr. Baxter à dreſſer un Expoſé de leur Doctrine ſur l'Obéiſſance que les Sujets doivent à leurs Souverains, & des raiſons du refus qu'ils faiſoient de prêter le Serment. Mais l'ainé lu au Dr. Lazare Seaman & à quelques autres, ils lui conſeillérent de le ſupprimer, & de ſouffrir tout avec patience, ſans rien dire ; parce qu'il étoit impoſſible, avec quelque droiture & quelque ſincérité qu'on s'exprimât, que leurs ennemis ne trouvaſſent moyen d'y donner un mauvais tour. Mais la rigueur avec laquelle on exigea enſuite le Serment, obligea quelques Miniſtres à examiner de quelle manière ils pourroient le prêter légitimement. Le Dr. Bates, qui avoit quelque rélation avec le Garde des Sceaux Bridgeman, le conſulta là-deſſus. Ce juge promit d'être préſent à la prochaine Seſſion, & déclara alors publiquement, que par *ne point faire d'*EFFORTS *pour changer* &c. on entendoit ſeulement *des efforts contraires aux Loix* ; ce qui ſatisfit Bates & pluſieurs autres, qui pour éviter le reproche de fauſſeté des Principes ſéditieux, voulojent aller auſſi loin que leur conſcience le leur permettoit. Il y en eut vingt qui ſe préſentérent, & qui prêtérent le Serment (2). Immédiatement après, le Dr. Bates écrivit à Mr. Baxter une Lettre, datée du 22 de Février, dans laquelle il lui fait le détail de leur conduite, & des motifs qui les ont déterminés à faire ce qu'ils ont fait : mais le dernier nous apprend (3) qu'il ne lui parut point que toutes les raiſons contenues dans cette Lettre énervaſſent le fort de ces Objections qu'il faiſoit contre le Serment, & levaſſent les difficultés qu'il y trouvoit.

(1) Part. III. p. 238. ſuiv. Londres 1696. in-folio.

(2) Ibid. p. 28.

(3) Ibid. p. 35.

(*a*) *Funeral Sermon for that excellent Miniſter of Chriſt the truly Reverend William Bates* D. D. p. 71. &c. Londres 1699.

[*B*] *Qui avoit de grandes qualités naturelles, & un ſavoir très étendu.*] Mr. Howe remarque (4), que ſes qualités naturelles & ſes talens frappoient tout le monde, & qu'on s'appercevoit aiſément qu'il avoit quelque choſe de peu commun. Il avoit la conception vive & claire : il raiſonnoit avec ſubtilité, avec force, & avec facilité, enſorte qu'il trouvoit ſur le champ & preſſoit vivement les argumens les plus convaincans, quand il en avoit beſoin, & démêloit d'abord la force de ceux auxquels il avoit à répondre. Son jugement étoit ſolide, pénétrant, & conſtant. Son eſprit, ſans donner dans la bagatelle, étoit agréable & divertiſſant, à l'aide d'une imagination forte & vive, & dirigé par une raiſon mâle, également éloignée de la petiteſſe & de l'extravagance. Il avoit la mémoire ſi heureuſe, qu'elle ne lui a jamais manqué, même dans ſa vieilleſſe, à l'âge de ſoixante-quatorze ans ; enſorte qu'il pouvoit répéter les Diſcours qu'il avoit prononcés *en* des occaſions extraordinaires, quoiqu'il n'en eût pas écrit un mot auparavant ; &, ajoute le Panégyriſte, *ils n'étoient pas mal tournés ; comme il paroît par quelques-uns, qu'on lui a arrachés avec beaucoup de peine & à force de ſollicitations.* A l'égard de ſes Sermons, *où il n'y avoit rien moins que des écarts*, il les prononçoit toujours de mémoire ; ce qu'il faiſoit, obſerve Mr. Howe, en partie pour apprendre aux plus jeunes Miniſtres à prêcher ſans avoir leur Papier devant eux. Il étoit profondément ſavant, aiant mené toujours une vie ſtudieuſe. Grand amateur de Livres, qu'il dévoroit, *Helluo Librorum*, auſſi les connoiſſoit-il parfaitement ; ce que ceux qui avoient quelque liaiſon avec lui ſavoient ſi bien, qu'un homme également diſtingué par ſon rang & par ſes grandes qualités, un des ornemens de l'Egliſe, diſoit ordinairement, que s'il vouloit former une Bibliothéque, il conſulteroit le Dr. Bates, autant qu'homme qu'il connût. Et en effet, dit Mr. Howe, il étoit lui-même une Bibliothéque vivante. Il avoit choiſi, & choiſiſſoit avec diſcernement. Tout ce qui avoit du rapport à la belle Littérature lui plaiſoit extrêmement, joint avec ce qui étoit plus utile. „ Il ne recevoit rien de mau- „ vais dans ſa Bibliothéque, bien moins s'en chargeoit-il „ l'eſprit. Ce ſeroit ſe rendre ridicule que d'entrer dans „ le détail des connoiſſances où il excelloit, y en aiant „ tant de preuves viſibles, qui ſuffiſent pour inſtruire le „ Public ſur ce ſujet (5).

(4) Ibid. p. 73. 79.

[*C*] *Dans la converſation étoit infiniment agréable & inſtructive.*] Elle l'étoit à tel point, & ſi propre à faire impreſſion par rapport aux choſes qui regardoient la Religion, qu'il n'y avoit perſonne, même des plus bornés, qui pût écouter ſes diſcours & ſes entretiens ſés plus familiers, ſans en retirer beaucoup de fruit. Quand il examinoit un Cas de Conſcience, il s'exprimoit avec toute la fageſſe, la circonſpection, la délicateſſe poſſibles, & avec une étonnante étendue d'eſprit, le tournant de différentes manières, ſans s'écarter le moins du monde de notre *Regle Exacte*, dit Mr. Howe (6) : „ & ſe ſentoit ſoigneuſement tou- „ tes les circonſtances du Cas en queſtion, il en prenoit „ même occaſion (quand les perſonnes intéreſſées n'é- „ toient point préſentes) de glorifier & d'adorer la Grace „ de Dieu, ce qu'il faiſoit d'une manière fort touchante „ & fort pathétique, de ce qu'il nous délivroit des Tentations ; à quoi il croyoit que les Chrétiens ne penſoient „ pas aſſez ; ne conſidérant point la grandeur de la grace „ que Dieu nous fait en nous délivrant des doutes & des „ perplexités d'eſprit, auſſi-bien que des tentations. Je „ n'ai jamais entendu perſonne admirer plus fréquem- „ ment & avec plus de ſentiment la Grace Divine en tou- „ te occaſion, que lui ; & qui eût une plus forte convic- „ tion de l'impuiſſance & de la Corruption humaine. Ses „ Converſations étoient ordinairement (comme l'Evangi- „ le l'ordonne) *aſſaiſonnées de ſel & de grace* pour ceux „ qui les entendoient." Il recevoit de fréquentes viſites des perſonnes de la prémière diſtinction, dont quelques-uns ont avoué qu'aiant à ſe charger d'Emplois hazardeux, ils avoient reçu de lui des conſeils ſi ſages & ſi pieux, qu'ils en avoient retiré beaucoup d'utilité. Dans les entretiens familiers qu'il avoit avec ſes Amis, quoiqu'il ne bannît point du tout les affaires ordinaires de la vie, il ne laiſ-

(5) Ibid. p. 80.

(h) *Rich. Baxter's Life* Part. III. p. 131.
(i) *Calamy's Abridgement* p. 216.
(k) Ibidem.
(l) *Baxter's Life* L. I. Part. II. p. 201, 204.
(m) *Abridgement* p. 216.
(n) Ibid. p. 227.

rable & infatigable Prédicateur; & ses Ecrits font excellens, tant pour le fond que pour le ſtile [D]. Il ſe diſtinguoit par un eſprit de modération tout particulier, & par ſon zéle pour l'Union entre les Chrétiens [E]. Le Garde des Sceaux Bridgeman (b), le Grand-Chancelier Finch, le Comte de Nottingham ſon fils, & l'Archevêque Tillotſon, l'honorérent de leur amitié, & le dernier le voyoit même très familiérement après ſon élévation ſur le Siége de Cantorbéry (i). La Reine Marie s'occupoit ſouvent dans ſon Cabinet à la lecture de ſes Ouvrages (k). A la Révolution, on lui avoit offert le Doyenné de Coventry & Lichfield; mais il le refuſa (l). Il ne lui auroit pas même été difficile, ſelon le Dr. Calamy (m), de parvenir à l'Epiſcopat, s'il eût voulu ſe conformer à l'Egliſe Anglicane. Il demeuroit ſur la fin de ſa vie à Hackney proche de Londres, où il exerçoit ſon Miniſtére avec beaucoup de ſuccés (n), & où il mourut le 14 de Juillet 1699, âgé de ſoixante-quatorze ans (o). Tous ſes Ouvrages ont été raſſemblés & imprimés depuis ſa mort en un Volume in-folio. Il n'a rien publié, outre ce qu'on y trouve, que les *Vies de quelques Hommes illuſtres*, en Latin. Ces Vies ont été tirées hors de celles qu'on y trouve, qui ſont *aliquot Virorum, qui doctrinâ, dignitate, aut pietate inclaruere* [F], Londres 1681 in-4. On a publié auſſi

(o) Calamy's Continuation p. 73.

auſſi

ſuivi les traces de ſon illuſtre pere dans la défenſe de la Religion Chrétienne contre les Juifs, & dans celle de la Religion Proteſtante contre les Papiſtes. Il a fait paroître la diſpoſition naturelle de ſon ame, qui ſe portoit avec plus de plaiſir à la contemplation des choſes divines. Il ne conſidéroit pas les affaires publiques d'un œil rapide & négligent, mais il les regardoit & en perſolit en homme éclairé & d'un grand génie, avec prudence & retenue, ne cherchant point à pénétrer curieuſement les Secrets d'Etat, ni à développer ce qui devoit demeurer caché; bien moins ſe donnant la liberté de cenſurer ce qu'il ne concevoit point. Mais pour les choſes que tout le monde pouvoit apperceyoir, il en parloit d'une maniére inſtructive, entant qu'elles dépendoient de la direction de la Providence, & entant qu'elles avoient du rapport aux intérêts de la Religion. Il ne banniſſoit pas même de ſa converſation „ les agrémens, qui peuvent y entrer avec bienſéance; & la grande connoiſſance qu'il avoit de l'Hiſtoire ancienne & moderne lui donnoit à „ ce égard un grand avantage ſur beaucoup d'autres, ſa „ mémoire heureuſe lui fourniſſant à point nommé ce qui „ pouvoit être utile & agréable en même tems, & dédaignant de ſe charger de bagatelles inutiles. Il n'y avoit „ rien de plus éloigné de ſon caractére, de ſa conduite & „ de ſes idées, que de faire conſiſter la Religion dans une „ humeur ſombre; mais par quelque ſujet que roulaſſent „ ſes diſcours, la Religion en faiſoit toujours le fond, & „ étoit le centre où il ramenoit tout, ſur-tout les choſes „ qui y avoient un rapport eſſentiel. Pour celles-là, il „ en parloit d'une maniére ſi effectueuſe & qui marquoit „ tant de goût & de plaiſir, qu'on voyoit clairement que „ ce n'étoit pas par force ou par affectation, mais par „ un effet de la diſpoſition naturelle de ſon ame. A quels „ tranſports d'admiration de l'amour de Dieu ne l'aiſe pas vu ſe livrer, lorſque quelque affaire étrangére „ à la piété, ou qui n'y avoit pas un rapport direct, avoit occupé une partie de notre tems! Avec quelle fa„ cilité ne paſſoit-il pas de la Terre au Ciel! (7).

(7) Ibid. p. 81, 82.

[D] *Ses Ecrits ſont excellens pour le fond & pour le ſtyle.*] Mr. Howe remarque (8), que le choix des ſujets, & la maniére dont il les traite, découvrent plus que tout ce que l'on peut dire, le jugement, le tour d'eſprit & le but d'un Auteur. Par cette raiſon le Dr. Bates choiſiſſoit les ſujets les plus importans, comme *l'Harmonie des Perfections Divines*; le *Souverain Bien de l'Homme*; les *quatre Fins dernieres*. Et à l'égard de la maniére de les traiter, Mr. Howe nous dit (9), qu'on peut lui appliquer les Caractére que l'Evêque Wilkins donnoit de Mr. Baxter: *Qu'il éclairciſſoit tous les ſujets qu'il traitoit, ou les enrichiſſoit; & que s'il avoit vécu du tems des anciens Péres, il en auroit été un.* „ Sa méthode, *continue-t-il* (10), dans tous ſes „ cours, étoit à l'épreuve de la plus ſévére Critique.... „ Son ſtyle, poli & délicat au-delà de ce qu'on peut dire, „ & inimitable à cet égard; & il lui étoit en même tems „ ſi naturel, qu'il lui auroit été plus difficile de parler „ mal, qu'à d'autres de s'exprimer auſſi bien que lui. Et „ c'eſt ce qui ne doit ſurprendre perſonne, comme ſi c'étoit quelque choſe de ſingulier: car chaque homme a „ ſon ſtyle particulier & naturel, tout comme il a ſon „ du viſage & le ſon de la voix: & ce ſtyle dépend autant „ du caractére de ſon eſprit, conjointement avec l'imagination, ſelon qu'il l'a plus ou moins vive, brillante, „ de forte, que l'air & la voix dépendent de la compoſition du corps, ou de la diſpoſition des organes de la „ voix. Ceux qui veulent à cet égard forcer la Nature, ne „ peuvent que réuſſir fort mal, à mon avis; ce ne ſeront „ jamais que des Singes, & ils éprouveront bientôt qu'ils „ auroient mieux fait d'aller terre à terre, que de vouloir „ voler avec des ailes empruntées, & de ſe parer des plu„ mes d'autrui." Mr. Howe remarque enſuite (11), que lorſque Dieu accorde à quelqu'un cette diſpoſition naturelle, il peut la cultiver, la perfectionner inſenſiblement dans ſa jeuneſſe; mais que pour ce que chacun a de particulier à cet égard, il y tombe inſenſiblement avec auſſi peu de deſſein, qu'il en a en marchant de telle ou de telle maniére; par où cependant nombre d'Auteurs ſont reconnoiſſables & peuvent aiſément être diſtinguées des autres. Il en eſt du ſtyle, comme de l'Eloquence & de la Poéſie: il faut qu'il ſoit naturel; & par conſéquent on ne doit rien faire de contraire à ſon génie & à ſon caractére; & d'un autre côté ce qui eſt naturel eſt toujours aiſé & ogréable, καὶ φυσικῶν κάλλ. „ Et lorſque la Grace de „ Dieu, *ajoute le même Auteur* (12), perfectionne enſuite & éléve la Nature, elle fait ſervir ces foibles commencemens, & ce qu'on a fait pour les changer en habitude, qu'on appelle une ſeconde Nature, aux fins „ les plus nobles & les plus ſublimes. C'eſt ce qui a paru avec évidence dans la maniére de prêcher & d'écrire de notre Docteur, ſur-tout par ſes fréquentes comparaiſons & alluſions, qui étoient toujours très juſtes, & que l'on doit attribuer à une imagination vive & brillante, réglée par le jugement, & facilitée par la Grace, & propre par-là à ſervir aux grandes fins qu'il ſe propoſoit; qui étoient d'éclaircir la Vérité qu'il prêchoit, & de la faire entrer d'une maniére agréable dans les eſprits, d'inſtruire ſon Lecteur & ſon Auditeur, & de les divertir en même tems. Les ſéculiéremens qu'il donnoit, faiſoient d'autant plus de plaiſir, que le Lecteur ou l'Auditeur s'y attendoient moins. Et j'oſe en atteſter ceux qui l'ont entendu conſtamment & avec attention, s'il n'eſt pas vrai qu'il leur plaiſoit ordinairement en les ſurprenant? (car je ſai qu'il y a des ſurpriſes peu agréables), & ſi dans la plupart de ſes Sermons, ils n'ont pas trouvé ce qu'ils n'attendoient point de lui, & qu'ils auroient inutilement cherché de tout autre? On pourroit dire que par cette heureuſe & délicate manière de s'exprimer, qui étoit tournée en habitude chez lui, il plaiſoit plus aux autres, qu'il ne ſe plaiſoit à lui-même. Car il a fait dans l'eſprit ordinaire Mr. Baxter un ſtyle fort différent, en diſant *: *Il avoit un ſtyle facilité & une abondance d'expreſſion merveilleuſes; il y avoit une noble négligence dans ſon ſtyle; ſon grand génie ne pouvoit s'aſſujettir à l'élégance affectée.*

* *Je lis Funeral Sermon* p. 90.

[E] *Il ſe diſtinguoit par un eſprit de modération tout particulier, & par ſon zéle pour l'Union entre les Chrétiens.*] Mr. Baxter, dans ſa propre Vie (13), le nomme un *Théologien ſavant, judicieux & moderé*. Il a mis à la tête de l'Epitre Dédicatoire de ſon Sermon funébre au Duc de Devonſhire, dit „ que la grande candeur du Dr. Bates, ſa modération dans les choſes à l'égard deſquelles il étoit obligé de différer d'un grand nombre d'excellens Hommes, & ſon éloignement à cenſurer ceux dont il différoit, avoient paru depuis pluſieurs années aux yeux de tous ceux qui l'avoient connu; jaint été fortement perſuadé, que les choſes ſur leſquelles toutes ces gens de bien pouvoient être de ſentimens différens, étoient de peu de conſéquence, en comparaiſon des choſes infiniment plus importantes, à l'égard deſquelles il étoit impoſſible qu'ils ne fuſſent pas d'accord." Dans le Sermon funébre (14) le même Auteur nous dit, que le Dr. Bates étoit pour une entiére réunion de tous les Chrétiens viſibles; entendant par *Chriſtianiſme*, ce qui eſt eſſentiel à la Religion Chrétienne, ſoit pour la Doctrine, ſoit pour la Pratique, comme par *Humanité* l'on entend ce qui conſtitue l'eſſence de l'Homme, y aiant diverſes choſes accidentelles, qui ne ſont point de l'eſſence; & par la *Fidélité*, il entendoit les marques extérieures de la Profeſſion. Il étoit fort zélé pour accorder la liberté de communier à tous, de quelque ſentiment qu'ils fuſſent ſur des Articles non eſſentiels; „ & il travailla vigoureuſement à ce deſſein, tant qu'il eſpéra d'y réuſſir; „ mais il l'abandonna, quand il vit qu'il n'y avoit rien „ à eſpérer, réſolu d'attendre juſqu'à ce qu'il plût à Dieu „ d'inſpirer à tous des ſentimens propres à y parvenir. Il „ étoit perſuadé que lorſque, malgré la facilité qu'il y auroit pour tous les Partis à s'accommoder, l'éloignement pour une répugnance invincible en pluſieurs, ce n'eſt „ plus l'ouvrage des Hommes, mais celui de Dieu; & „ il déſiroit en même tems, qu'après tout, il vaioit toujours mieux couvrir les fautes de ſes Péres du même baſtre de la Charité, que de ſe faire une affaire de les découvrir: ſachant certainement, que ſi nous avons principalement la gloire du nom de Dieu en vue, il aura bien ſoin de nous en ſon tems. Et il n'étoit pas le ſeul „ dans ces ſentimens."

(9) Ibid. p. 89.
(10) Ibid.
(11) P. 92.
(12) Ibid. P. 93.

[F] *Vies ſelectorum aliquot Virorum &c.*] Ce Recueil de Vies de pluſieurs Grands-Hommes peut être diviſé, ſelon le Catalogue du Journal de Leipſig (15) en deux. Extrait qu'ils ont donné de cet Ouvrage, en trois Claſſes. La premiére renferme les Vies de pluſieurs Princes, & Perſonnes d'un rang diſtingué; particuliérement, l'Oraiſon funébre de *Henri* Prince de Galles, par François Neatherſole Orateur de l'Univerſité de Cambridge (16); l'Oraiſon funébre d'*Ulderic* fils du Roi de Danemarc, par Opitius (17); l'Oraiſon funébre de *Frédéric-Henri* Prince d'Orange, par Spanheim (18); la Vie de *Jean Pic* Prince de la Mirandole, par Jean François Prince de la Mi-

(13) Part. III. p. 94.
(14) P. 97.
(15) Janvier 1682. p. 12.
(16) P. 401.
(17) P. 412.
(18) P. 493.

ran-

(*p*) Calamy's *Abridg.*

aussi de lui un Ouvrage posthume in-octavo, contenant quelques Sermons sur le Repos éternel des *gement* p. 217. 218.

(19) P. 90.
(20) P. 416.
(21) P. 446.
(22) Pag. 1.
(23) P. 49.
(24) P. 140.
(25) P. 154.
(26) P. 107.
(27) P. 150.
(28) P. 252.
(29) P. 734.
(30) P. 187.
(31) P. 215.
(32) P. 240.
(33) P. 214.

randole son fils (19) ; l'Oraison funèbre du Chevalier *Thomas Bodley*, par Jean Hales (20) ; les Mémoires de la Vie & des Actions de *Fabien Seigneur de Dubna*, par Gérard Vossius (21). A la seconde Classe peuvent se rapporter les Vies des Hommes illustres dans l'Eglise ; ce sont les suivantes. La Vie de *Henri Chicheley* Archevêque de Cantorbéry, par le Docteur Arthur Duck (22) ; la Vie de *Guillaume Warnflete* Evêque de Winchester & Grand-Chancelier d'Angleterre, par Guillaume Budden (23) ; la Vie du Cardinal *Bembe*, par Jean de la Case (24) ; celle du Cardinal *Contarini*, par le même (25) ; la Vie de *Jerôme Savonarole*, par Jean Pic de la Mirandole (26) ; deux Lettres du Chevalier Jean Cheke, & de Nicolas Carr, sur la mort de *Martin Bucer* (27) ; la Vie de *Bernard Gilpin*, par le Dr. George Carleton Evêque de Chester (28) ; & la Vie de *Jaques Ussérius* Archevêque d'Armagh, avec le Catalogue de ses Ouvrages (29). On rapporte à une troisième Classe les Vies des illustres Savans ; on y trouve la Vie d'*Erasme*, par Rhenanus, avec un Catalogue des Ouvrages de ce savant Hollandois (30) ; la Vie de *Guillaume Budé*, par Louis Rhodius (31) ; celle de *Christophle Longolius* (32) ; celle de *Vincent Pinellus*, par Gualdus (33) ; celle de *Sevole de Ste. Marthe*, par Gabriel Michel de Rochemaillet (34) ; celle de *Jules-César Scaliger*, avec le détail de ses Ouvrages (35) ; une Lettre de Daniel Heinsius à Isaac Casaubon, sur la mort de *Joseph Scaliger* (36) ; la Vie de *Hugue Grotius*, avec l'Histoire de ses Ouvrages (37) ; la Vie de *Pierre Pithou* (38) ; l'Eloge de *Janus Gruter*, par Balthafar Venator, avec un Catalogue de ses Ouvrages (39) ; la Vie de *Jules-César Lagalle*, par Léo Allatius (40) ; celle de *Guillaume Camden*, par Degory Wheare (41) ; celle d'*Antoine Walæus* (42) ; celle de *Pierre du Puy*, par Nicolas Rigault (43) ; celle de *Denys Petau*, par Henri Valois (44) ; celle de *Jaques Sirmond*, par le même Auteur, avec un Catalogue des Ouvrages de Sirmond (45) ; celle de *Pierre du Moulin* (46) ; & celle de *Henri Valois*, par Adrien Valois son frère (47). [☞ L'Epître Dédicatoire s'adresse à *Guillaume Russel*, fils aîné du Comte de Bedford. Le Dr. Bates y remarque d'abord, qu'un des grands usages de l'Histoire, est de proposer des exemples, qui ont plus de pouvoir sur les hommes que tous les préceptes ; & il ajoute, qu'à cet égard les Vies des Grands-Hommes, écrites avec fidélité, sont extrêmement utiles, parce qu'on y voit de quelle manière ils se sont conduits dans les différentes circonstances de leur vie. ADD. DU TRAD.]

(34) P. 379.
(35) P. 404.
(36) P. 417.
(37) P. 420.
(38) P. 435.
(39) P. 526.
(40) P. 575.
(41) P. 589.
(42) P. 600.
(43) P. 660.
(44) P. 678.
(45) P. 687.
(46) P. 697.
(47) P. 719.

BATMANSON (JEAN), Théologien Anglois du XVI. Siècle, & Auteur de divers Ouvrages [*A*], étoit Moine du Monastère des Chartreux à Londres, dont il fut élu Prieur dans la suite. Il étoit grand ami d'Edouard Lee Archevêque d'York, à la follicitation duquel il écrivit divers Traités contre Erasme & Luther ; mais Pitséus rapporte (*a*) qu'on dit qu'il en avoit retracté quelques-uns. Le même Historien dit que c'étoit un homme de beaucoup de génie, d'une grande pénétration, d'une piété rigide, d'un grand savoir, d'un zèle extraordinaire, & très versé dans l'Ecriture Sainte ; & qui mena une vie d'Ange fur la Terre. Mais Bale l'appelle un Sophiste d'une grande fagacité (*b*). Il mourut dans fon Couvent à Londres, & y fut enterré le 16 de Novembre 1531.

(*a*) *De Illustr. Angl. Scriptor.* n. 941. p. 710.
(*b*) *Magnæ perfpicacitatis Sophista.* Ill. Scriptor. Major. Britann. Cent. IX. c. 14. p. 709.

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages.*] Nous en donnerons le Catalogue d'après Bale & Pitéus. I. *In Cantica Canticarum* : Commentaire fur le Cantique des Cantiques. II. *In Salomonis Proverbia* : Commentaire fur les Proverbes de Salomon. III. *Super Missus est.* IV. *De Christo duodenni, Homilia una* : Homélie fur Jésus-Christ âgé de douze ans. V. *Institutiones Novitiorum* : Instructions pour les Novices. VI. *De Contemptu Mundi* : Du Mépris du Monde. VII. *De uxore Magdalenâ contra Fabrum Stapulensem* : Discours pour prouver qu'il n'y a eu qu'une Madeleine, contre Le Févre d'Etaples. VIII. *Contra Annotationes Erasmi* : Traité contre les Notes d'Erasme. IX. *Contra quadam Scripta Martini Lutheri* : Traité contre quelques Ecrits de Luther. Bale parle d'une Retractation de ces deux derniers Ouvrages contre Erasme & Luther ; mais Pitéus ne les met pas parmi les Ouvrages de Batmanfon, quoiqu'il avoue, comme on l'a dit dans le corps de l'Article, qu'on difoit qu'il avoit retracté ces deux Ecrits. *Scripsit quædam contra Desiderium Erasmum, atque etiam contra Martinum Lutherum, ex quibus tamen aliqua retractasse dicitur* (1).

(1) Pitseus p. 710.

☞ BAUDELOT (CHARLES-CESAR) nâquit à Paris le 29 de Novembre 1648, de Jaques Baudelot Commiffaire au Châtelet, & de Marguerite Hallé, fœur de Louis Hallé Docteur de Sorbonne & grand Théologien, Directeur du Séminaire de Beauvais. Cette dernière circonftance engagea fes parens à lui faire faire à Beauvais une partie de fes études. Il fit l'autre à Paris, où il eut pour Précepteur l'Abbé Danet, Auteur des Dictionaires qui portent fon nom (*a*). Les premières vues de Mr. Baudelot étoient pour la Médecine, mais des raifons de famille en décidérent autrement : obligé de travailler à l'arrangement des affaires que fon père avoit laiffées, il fut forcé de s'appliquer à la connoiffance du Droit & des Affaires (*b*). Il fe fit donc recevoir Avocat au Parlement, fuivit le Barreau, & plaida même avec diftinction. Un Procès, où fa mère avoit intérêt, aiant été porté au Parlement de Dijon, il fut obligé d'aller l'inftruire & le follciter. Pendant fon féjour dans cette Capitale de la Bourgogne, il chercha à fe déclaffer de la fatigue & de l'ennui de la procédure, & parcourut dans ce deffein les Bibliothèques & les Cabinets des Curieux, dont il y en avoit alors un grand nombre à Dijon (*c*). Il y a certaines circonftances dans la vie, & certaines occafions, qui nous développent à nous-mêmes un goût & des difpofitions que nous ne nous connoiffions point ; & des amufemens de l'ordre de ceux que prénoit Mr. Baudelot tournent aifément alors en paffion. C'eft ce qui lui arriva : mais cette paffion-là même le fervit fi heureufement auprès de fes Juges, que Mr. le Marquis de la Meilleraye, témoin de l'accueil que lui faifoient les principaux Magiftrats, crut ne pouvoir remettre en de meilleures mains que les fiennes, une affaire de conféquence qui l'avoit auffi amené à Dijon (*d*). Le jeune Avocat, qui fe métamorphofoit infenfiblement en Antiquaire, s'en chargea avec d'autant plus de plaifir, que l'honoraire qui lui en devoit revenir le mettoit en état d'acquérir un petit Cabinet de Livres, de Figures, & de Médailles, qui étoit à vendre à Dijon, & qu'il regarda des-lors comme le fonds de fa fortune (*e*). En effet, à fon retour à Paris ce Cabinet devint le fcul objet de fes foins ; il lui facrifia tous les avantages du Palais ; & quoique fes affaires ne fuffent pas arrangées à beaucoup près, il ne veilla plus qu'en faveur de ces débris de la favante Antiquité (*f*). Bientôt il publia fur ce fujet un Ouvrage fous le titre *De l'Utilité des Voyages* [*A*]. La réputation

(*a*) *Hist. de l'Académ. Royale des Inscript. &c.* T. III. p. 606. Amft. 1731. in-12.
(*b*) Id. ibid.
(*c*) Idem p. 607.
(*d*) Id. ibid.
(*e*) Idem p. 607. 608.
(*f*) Idem p. 608.

[*A*] *Un Ouvrage fous le titre de l'Utilité des Voyages.*] Cet Ouvrage parut à Paris en 1686, en 2 vol. in-12. Il a été réimprimé plufieurs fois depuis à Paris, & dans les Pays étrangers, & en dernier lieu *corrigé & augmenté* à Rouen en 1727 en 2 vol. in-12. On peut regarder cette dernière Edition comme la meilleure ; il feroit feulement à fouhaiter qu'elle fût plus correcte, dit le P. Niceron (1). Le titre entier de l'Ouvrage eft : *De l'Utilité des Voyages, & de l'Avantage que la Recherche des Antiquités procure aux Savans. Par Mr. Baudelot de Dairval, Avocat en Parlement.* Ce titre, remarque l'Auteur de l'Hiftoire de l'Académie (2), a trompé & trompe encore tous les jours les Lecteurs qui ne paffent pas plus avant, c'eft-à-dire le plus grand nombre. Mr. Baudelot donne d'abord une affez longue Differtation, où il juftifie par plufieurs raifonnemens & par l'exemple des plus illuftres perfonnes de l'Antiquité, qu'il importe beaucoup d'entreprendre de longs Voyages. Ce qu'il y a d'affez fingulier en cela, c'eft qu'il n'en avoit jamais lui-même fait d'autre que celui de Paris à Dijon (3). Ses réflexions font entrecoupées de curieufes Citations, & même de Remarques critiques (4). Après avoir examiné en général l'Utilité des Voyages, l'Auteur defcend enfuite dans le particulier, & s'étend fur l'avantage qu'un Homme de Lettres qui voyage peut tirer de l'infpection, de l'étude, & de la recherche des Antiques de tout genre. Mr. Baudelot ne veut pas qu'il fe contente d'examiner la grandeur, la magnificence, ou la force des Villes, & de converfer avec leurs habitans, pour en connoître la police & les mœurs ; il l'exhorte à donner une efpèce de préférence aux Pierres & aux Métaux ; il veut qu'il interroge par-tout les Médailles, les Infcriptions, les Statues, les Bas-reliefs, & qu'il fe faffe un plaifir de croire que c'eft pour fon inftruction que tant de chofes ont miraculeufement échappé à la bat-

(1) *Mém. pour fervir à l'Hift. des Homm. Illuft.* T. XIII. p. 278.
(2) *Hift. de l'Acad. des Infeript.* T. III p. 608. Edit. de Hollande.
(3) Bayle. *Nouv. de la Rép. des Lettres* Avril 1686. p. 416. 417.

tion qu'il donna à son Auteur le mit en liaison avec les plus célèbres Antiquaires d'Angleterre, de Hollande, & d'Allemagne; & lui procura, lorsqu'il y penſoit le moins, des Lettres d'aſſociation à l'Académie des *Ricovrati* de Padoue. Il ſe fit dans la ſuite peu de découvertes en ce genre, où Mr. Baudelot ne fût mêlé, & comme obligé de dire ſon ſentiment. C'eſt ce qui paroit par diverſes Lettres imprimées en 1697 & 1698, dont les unes ſont du P. Chamillard, de Mr. l'Abbé de Vallemont, de Mr. Galland, & les autres de Mr. Baudelot lui-même (*g*). En 1698 il fit imprimer une *Diſſertation ſur Ptolomée Adélès* [*B*], qui lui procura l'avantage d'être choiſi par MADAME, pour avoir ſoin de ſon Cabinet de Médailles d'or & de Pierres gravées (*b*). En 1700 il donna, *Lettre à Mr. Liſter, de la Société Royale de Londres*, dans laquelle il s'agit de la découverte qui s'étoit faite par hazard, & preſque ſous ſes yeux, d'une Pierre énorme dans le corps d'un Cheval, mort à l'âge de trente ans au ſervice des Religieuſes d'Argenteuil (*i*). En 1703, Mr. Baudelot donna la Traduction d'un *Panégyrique Latin de Louis XIV* [*C*]. L'année ſuivante, il fit imprimer trois Lettres critiques ſur une Médaille d'Alexandre le Grand [*D*], publiée par Mr. l'Abbé de Vallemont. En 1705, l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres le choiſit pour être un de ſes Membres; & comme elle n'eſt pas dans l'uſage de recevoir un Remercîment public de la part des nouveaux Académiciens, Mr. Baudelot choiſit pour ſujet de ſa première Lecture une Diſſertation ſur les Actions de graces publiques des Anciens. Après y avoir rappellé ce que l'on trouve dans leurs Ecrits de plus ſingulier & de plus touchant

(*g*) Idem p. 609. Nicéron *Mém. des Homm. Illuſt.* T. XII. p. 279. 280.

(*b*) *Hiſt. de l'Acad.* ubi ſup. p. 610. Nicéron p. 274.

(*i*) *Hiſt. de l'Acad.* p. 611.

barie des hommes & à l'injure des tems. Il traite enſuite chacun de ces articles en particulier, & n'oublie rien de ce qui peut en relever l'importance, en déterminer l'uſage, l'eſtime & le prix. Par l'un, il explique divers endroits d'anciens Auteurs qu'on n'entendoit point; par d'autres, il reſtitue des paſſages corrompus ou mutilés; tous lui donnent lieu de faire des Obſervations ſingulières (5). On y trouve, par exemple, l'explication d'un paſſage de Sénéque du Ch. 9. *de la Tranquillité de l'Ame*; un autre de Trebellius Pollio touchant une Statue de Calphurnie, femme du Tyran Titus. Il entre dans une grande diſcuſſion ſur les Dieux *Lares* ou *Penates*, & on y trouve partout une érudition variée (6). Dans le ſecond Tome, Mr. Baudelot traite au long des Talismans, & fait voir qu'il y en a de très véritables. Il donne des inſtructions ſur la Science des Manuſcrits & des Médailles. Il fait pluſieurs remarques ſur la diverſité des Lettres des Peuples Orientaux & Occidentaux, ſur les Lettres Onciales, Capitales, ſur la Diplomatique du P. Mabillon, ſur les matières qui ont ſervi de fond en divers tems & en divers lieux à l'Ecriture, ou dont on a fait des Médailles; ſur les différentes eſpèces de Médailles, ſur la manière de les diſcerner; & ſur pluſieurs autres ſujets. Il finit par le Catalogue des Cabinets qu'un ſavant Voyageur doit voir, & par un Avis aſſez ample ſur les principales choſes dont on doit s'inſtruire en paſſant dans chaque Pays (7). Mr. Baudelot a fait dans ce Ouvrage, ce que font ordinairement tous ceux qui ont un goût dominant; ils veulent y ramener tout & inſpirer le même goût à tout le monde. Quoiqu'il ne ſoit rien moins qu'inutile qu'il y ait des Voyageurs ſavans qui s'attachent à la recherche des Antiques, & que l'on ſoit même redevable à pluſieurs des excellentes découvertes qu'on a faites dans l'Hiſtoire; c'eſt cependant outrer les choſes, que de prétendre qu'un Voyageur s'occupe uniquement ou principalement de ces ſortes de recherches. Il eſt du moins auſſi utile & auſſi néceſſaire de connoître les mœurs & les coutumes des différens Peuples, leur manière de penſer & de raiſonner, leurs ſentimens en matière de Religion & de Politique; on apprend par-là à ſe défaire d'un nombre infini de préjugés, à connoître l'eſprit & le cœur humain, à avoir du ſupport pour les Errans, & à ne pas être trop déciſif à taxer les autres d'erreur volontaire, quand ils penſent autrement que nous. Ce ſont-là des avantages qui valent bien l'éclairciſſement d'un point d'Hiſtoire, la découverte & l'explication d'une Médaille &c.

[*B*] *Diſſertation ſur Ptolomée Adélès.*] Il eſt cette Pièce ſur une Pierre gravée du Cabinet de MADAME. Cette Pierre, qui eſt une Améthyſte Orientale, repréſente une Tête couronnée de Laurier, & dont un Voile ou large Bandeau couvre preſque tout le viſage. Ce dernier eſt aſſez ordinaire aux anciens Joueurs de flûte, ſi reconnoître à Mr. Baudelot, au travers du Voile, la phyſionomie & les traits de Ptolomée, père de la célèbre Cléopatre, ſurnommé *Adélès* à cauſe de ſon inclination pour la flûte. La première Partie de la Diſſertation eſt employée à mettre cette vérité dans tout ſon jour, & à former, par le ſecours des Auteurs & des Monumens, une Hiſtoire ſuivie du régne & des actions de ce Prince. La ſeconde explique en détail tous les Symboles de la Gravure, tout ce que l'on peut deſirer ſur la Muſique inſtrumentale des Anciens par rapport à la flûte & à ſes différens modes, ſur la perfection de cet Art, & ſur les honneurs décernés à ceux qui y excelloient (8).

[*C*] *La Traduction d'un Panégyrique Latin de Louis XIV.*] Cette Traduction, dit Mr. le Secrétaire de l'Académie (9), avoit des difficultés bien capables de la mettre au deſſus de beaucoup d'Ouvrages, dont le choix & l'invention font ſouvent tout le mérite. L'Abbé Mezzabarbe, Auteur du Panégyrique Latin, l'avoit tiſſu des plus belles Légendes des Médailles des Empereurs Romains, & raſſemblant ainſi tout ce qu'elles offrent de grand & de merveilleux pendant quatre ou cinq Siécles, il falloit voir que le Roi avoit réuni en lui ſeul cette multitude infinie d'actions & de caractères héroïques, qui nous ont donné une ſi haute idée de tant de Princes différens. Le tout étoit nouveau, & d'autant plus eſtimable, qu'imaginé par un Etranger, il devoit être moins „ſuſpect de flatterie & d'intérêt." C'eſt ce dont tout le monde ne conviendra peut-être point. Un Etranger peut auſſi bien avoir des vues d'intérêt en louant un Prince vivant, porté à reconnoître l'encens qu'on lui donne, qu'un Sujet de ce Prince; & l'on n'ignore pas que Louis XIV étoit très ſenſible ſur l'article: ainſi un Etranger, qui donnoit dans des louanges exceſſives, devoit même être plus ſuſpect de flatterie & d'intérêt, parce qu'on peut naturellement ſuppoſer qu'il n'a pas certaines préventions, que les Sujets ont quelquefois. Revenons à notre Panégyriſte. „ Il lui manquoit, dit l'Hiſtorien de l'Académie, pour „ arriver au pied du Trône, un Interprète conformé „ dans le langage des Médailles; ſans lui, toutes ces Lé„ gendes qui s'enchâſſoient d'elles-mêmes dans la Langue „ Latine qui les a formées, ne pouvoient paſſer dans la „ nôtre, qu'aux dépens de leur force ou de leurs graces. „ Mr. Baudelot les y conſerva ſi entières, qu'elles arra„ chèrent à la *modeſtie* du Prince des regrets de complaiſance, & *qu'il reconnut le prix de ces ingénieux hommage par un préſent digne de ſa libéralité.* L'Abbé Mezzabarbe „ tentit bien qu'il en étoit principalement redevable aux „ talens & au zéle de ſon Traducteur; mais il ne lui fut „ jamais poſſible d'en vaincre le parfait déſintéreſſement."

[*D*] *Trois Lettres critiques ſur une Médaille d'Alexandre le Grand.*] Mr. de Vallemont ſe propoſoit de juſtifier pleinement l'Hiſtoire de Quinte Curce, qui ne paroiſſoit pas encore aſſez vivement, à ſon gré, Alexandre dans le rapide cours de ſes exploits. Mr. Baudelot ſoutient que le Médaillon dont il s'agit a tous les caractères d'une fauſſe Piéce, qui ne mérite aucune attention, & que c'eſt-là l'opinion de pluſieurs Savans: mais la ſuppoſant antique, il prétend qu'elle ne peut ſe rapporter à Alexandre, & qu'on n'en peut rien conclure en faveur d'un Auteur auſſi décrié pour la fidélité, que l'eſt Quince Curce chez la plupart des Savans. Voici ce que dit de ces Lettres ſon Panégyriſte (10). „ *L'Amour de la Vérité*, qui le pouſſoit „ à cette entrepriſe, ne laiſſoit pas d'être combattu par „ l'idée de Critique qui y étoit attachée. Pour en détour„ ner au moins le ſoupçon, il data ſes Lettres de Luxem„ bourg; il les adreſſa à Mr. le Marquis de Dangeau, a„ vec qui il n'étoit point du tout en commerce, & s'y „ qualifia lui-même d'inconnu en ſe donnant le nom d'*Ad*„ *délie*. Mais cet expédient lui réuſſit mal; ſon ſtyle, le „ genre & l'abondance de ſon érudition, le trahirent. „ Son Adverſaire piqué lui répondit en face, l'attaqua „ juſques dans ſa perſonne, & avec ſi peu de ménage„ ment, que les Journaux mêmes l'en blâmérent &c." Mais un Journaliſte, peut-être plus impartial que l'Auteur de l'Eloge de Mr. Baudelot, en juge tout autrement dans le tems que ſon Ouvrage paroit. Il crut voir beaucoup de dureté dans le procédé d'*Adélie*, & ne put s'empêcher de ſoupçonner qu'il y avoit quelque choſe de perſonnel dans cette affaire (11). Deſorte que ſi Mr. de Vallemont replique vivement, on ne peut diſconvenir que ſon Adverſaire ne l'eût excité; à moins, comme le remarque très judicieuſement le Journaliſte dont je viens de parler, que Mr. de Vallemont n'en eût donné l'exemple le premier, en ménageant du mépris pour ceux qui n'étoient pas de ſon opinion. Quoi qu'il en ſoit, les Savans devroient témoigner plus de modération, & avoir des manières plus honnêtes; & c'eſt à mon avis manquer non ſeulement aux bienſéances, mais reſpecter bien peu les loix de l'Humanité & de la Charité, que de les violer parce qu'on n'eſt pas de même ſentiment, ſur-tout ſur des queſtions auſſi indifférentes au Genre-humain, que celle dont il s'agiſſoit entre ces deux Meſſieurs. On tombe ſouvent ſur les Théologiens par rapport à cet article, on s'égaye à leurs dépens; le

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots?

eſt cité avec complaiſance, & d'un ton ironique. J'avoue qu'il ne leur arrive que trop de s'oublier; mais ſi l'on faiſoit un Recueil de tous les Littérateurs, Antiquaires, & autres Savans, qui ſe ſont traités en vrais Crocheteurs, je ne ſai ſi les leurs ſeroient tout à fait pour eux. Dans le fond, les régles de l'Honnêteté & de la Bienſéan-

(*c*) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* ubi ſupra p. 608. 609.

(*d*) *Nouvell. de la Rep. des Lettres* ubi ſupra p. 419—424.

(*7*) Idem p. 426—428.

(*8*) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* T. III. p. 610.

(*9*) Idem p. 611. 612.

(*10*) Idem p. 617.

(*11*) *Nouv. de la Rép. des Lettres* Avril 1705. p. 412.

chant fur la Gratitude, il traite des différentes manières dont ils en rempliſſoient les devoirs, par des Louanges, par des Préſens, par des Sacrifices & des Fêtes. *Cet Ouvrage où le cœur avoit, pour ainſi dire, engagé l'eſprit, s'eſt toujours accru entre les mains de l'Auteur, & peut aujourd'hui faire un gros volume in-4.* (*k*). Devenu Académicien, & obligé d'office à travailler ſur l'Antiquité, Mr. Baudelot s'en acquitta dignement, & produiſit nombre de Mémoires, dont on trouve le précis dans l'Hiſtoire de l'Academie. Il expliqua un endroit du Livre X. de l'Odyſſée d'Homère ſur la demeure des Leſtrygons (*l*); un paſſage de Trebellius Pollio *ſur les Baudriers Conſtellés* [*E*] : il fournit des Remarques ſur l'époque de la Nudité des Athlètes [*F*] aux Jeux de la Grèce ; fur un Sceau antique de l'Empereur Gordien III, qu'on nomme communément Gordien Pie (*m*) : il donna une *Diſſertation ſur les Chars repréſentés ſur les Médailles Conſulaires* [*G*] ; des Conjectures ſur diverſes Pierres gravées, & entre autres ſur la fameuſe Cornaline du Cabinet du Roi, qu'on appelle communément le *Cachet de Michel-Ange* (*n*). En 1710, il fit imprimer pour l'uſage de MADAME, la Traduction d'un Ouvrage de Fulvius Urſinus, ſous le titre de *Portraits d'Hommes & Femmes illuſtres*, Paris in-4. (*o*); & la même année, *l'Explication d'une Pierre gravée du Cabinet de Mr. le Comte de Pontchartrain.* L'année ſuivante, il donna des Remarques ſur quelques Monumens antiques, trouvés dans les murs de l'Egliſe Cathédrale de Paris (*p*). En 1712, on eut de lui, *Fête d'Athènes repréſentée ſur une Cornaline antique du Cabinet du Roi.* Cinq ans après parut, *Lettre ſur le prétendu Sidon des Pierres gravées. Explication d'une Médaille d'or de la Famille Cornificia* (*q*). Il donna auſſi des Remarques ſur une Prime d'Emeraude antique, du Cabinet de MADAME (*r*). Enfin la dernière Piéce qu'on a de lui, c'eſt ſa *Diſſertation ſur la Guerre des Athéniens contre les Peuples de l'Ile Atlantique* [*H*]. Environ trois ſemaines avant qu'il mou-

(*k*) Idem p. 614.

(*l*) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* T. I. p. 161. & ſuiv.

(*m*) Idem p. 266.

(*n*) Idem p. 333. 336.

(*o*) Niceron *Mém. des Homm. Ill. hiſt.* T. XII. p. 282.

(*p*) *Hiſt. de l'Acad.* &c. T. II. p. 368.

(*q*) Idem p. 522.

(*r*) Idem p. 402.

ce, les maximes de la Charité, obligent tout le monde, & je ne vois pas qu'un Théologien ſoit plus coupable qu'un autre en les violant. Il ne l'eſt pas moins non plus : mais à en croire certaines gens, on diroit que c'eſt un mal qui leur eſt preſque particulier ; au-lieu qu'en examinant les choſes ſans préjugé, on trouveroit peut-être parmi les autres Savans autant & plus d'exemples d'une conduite certainement honteuſe, & qui deshonore les Sciences.

[*E*] *Un paſſage de Trebellius Pollio ſur les Baudriers Conſtellés.*] Voici de quoi il s'agit. Trebellius Pollio rapporte, dans le Chapitre qui regarde *Salonin* fils de *Gallien*, qu'un jour la plupart des Officiers qui étoient chez l'Empereur, avoient, ſelon la coutume, quitté leurs Baudriers ou Ceintrons, & que le jeune Salonin leur enleva *tous ces Baudriers dorés & conſtellés.* Voici le paſſage Latin : *Nam cum cingula ſua plerique militantium, qui ad concivilium venerant, ponerent bora convivii, Saloninus puer bis auratos conſtellatoſque baltheos rapuiſſe perhibetur.* Il eſt queſtion de ſavoir ce que l'Hiſtorien entend par ces *Baudriers dorés & conſtellés.* Mr. Baudelot rejette d'abord le ſentiment ou la conjecture de Saumaiſe, qui veut faire quelque changement dans le texte. Notre Académicien prétend que *conſtellatos* ſignifie *chargez de pierres precieuſes*, ou *de lames d'argent ou d'or*, fur leſquelles étoient gravées quelques figures myſtérieuſes de Signes céleſtes, ſuivant les idées ſuperſtitieuſes de la Théologie Païenne, ou qui avoient été fabriquées ſous l'aſpect de certaines Conſtellations. On croyoit communiquer par cette Cérémonie aux Pierres ou aux Métaux des qualités propres, ou à préſerver des dangers, ou à guérir des maladies, ou à procurer d'autres avantages. On étoit ſi prévenu dans le Paganiſme de la puiſſance des Aſtres ſur les Corps ſublunaires, que tout étoit plein de gens dont l'étude & l'occupation étoient de compoſer ces ſortes de Phylactéres ou Préſervatifs. On y avoit recours en toutes ſortes de rencontres, auſſi-bien qu'en toutes ſortes de profeſſions, & les peuples en étoient infatués. L'uſage en étoit auſſi ancien que commun ; c'eſt ce que Mr. Baudelot prouve avec étendue. Il ſoutient que ces pierres étoient autant de Talismans, où l'on faiſoit entrer les Obſervations de l'Aſtrologie. Il ſait voir que les anciens Auteurs donnent ſi fréquemment aux Baudriers cette eſpéce d'ornement, qu'il eſt difficile d'imaginer que ce ne fût qu'un ſimple ornement ; & qu'il convenoit de mettre les Talismans dans les Baudriers, parce que le Baudrier étoit la marque de la Profeſſion militaire (12).

(12) *Mém. de l'Acad. des Inſcript.* T. II. p. 400. 410. Edition de Hollande.

[*F*] *Remarques ſur l'Epoque de la Nudité des Athlètes.*] Mr. de Tournefort, au retour de ſon dernier Voyage du Levant en 1706, communiqua à quelques perſonnes de l'Académie, entre autres à Mr. Baudelot, le Deſſein d'un Bas-relief de marbre antique qu'il avoit vu dans une des Iles de l'Archipel. Ce Bas-relief repréſentoit un petit Temple, où ſembloit arriver un Homme nud, aiant ſeulement fur la tête une eſpéce de Chapeau ; l'Homme étoit ſuivi d'un Cheval, & le Cheval d'une Femme, vétue d'une robe à longs plis. Mr. Baudelot conjectura, qu'il repréſentoit un jeune Athlète, qui accompagné de ſa Femme, ou de ſa Mére, alloit faire un Sacrifice, avant que de ſe rendre aux Jeux des Exercices. Comme il avoit les principales preuves de la nudité de l'Homme & de l'eſpéce de Chapeau, appellé *Petaſos*, qui étoit particulier aux jeunes Athlètes, il s'attacha ſur tout à marquer l'époque de leur entière nudité dans les Jeux de la Grèce (13). On convient qu'Hercule, en inſtituant les Jeux Olympiques, impoſa aux Athlètes qui devoient y combattre, la Loi d'y paroître nuds. Cette nudité n'étoit pourtant point entière ; on avoit ſoin de cacher ce que la pudeur défend de découvrir, & l'on employoit pour cela une eſpéce de Ceinture, de Tablier ou d'Echarpe ; & c'eſt le ſeul article, dit Clément d'Alexandrie (14), fur lequel les Athlètes euſſent conſervé quelque ombre de pudeur. Cette coutume fut abolie dans la ſuite, à l'occaſion de l'aventure d'un certain Orſippe, dont l'Echarpe s'étant déliée lorſqu'il diſputoit le prix de la Courſe, ſes pieds s'y accrochérent, enſorte qu'il ſe laiſſa tomber, & ſe tua, ou du moins fut vaincu par ſon Concurrent ; ce qui donna lieu de faire un Réglement, qui ordonnoit qu'à l'avenir les Athlètes combattroient ſans échарpe, & facrifieroient la pudeur à leur commodité (15). Mais deux célébres Hiſtoriens diffèrent extrêmement fur l'époque de ce Réglement ; Denys d'Halicarnaſſe (16) le met à la XV. Olympiade ; & Thucydide, qui écrivoit vers la XC. Olympiade, dit en termes exprès (17), *que ce n'eſt que depuis peu que la coutume que les Athlètes avoient de ſe ceindre de quelque échарpe, ne ſe pratique plus.* Pour concilier ces deux Hiſtoriens, Mr. Baudelot conjecture qu'il y a dans le paſſage de Denys d'Halicarnaſſe une faute de Copiſte, & il lit dans l'époque de la totale Nudité des Athlètes à la LXXV. Olympiade (18).

(13) *Hiſt. de l'Acad.* &c. T. I. p. 236.

(14) *Pædag.* L. III. c. 5. p. m. 232. D.

[*G*] *Diſſertation ſur les Chars repréſentés ſur les Médailles Conſulaires.*] C'eſt une opinion commune parmi les Antiquaires, que les Chars gravés au revers de la plupart des Médailles Conſulaires, ſont autant de ſymboles des Victoires remportées, & des Triomphes obtenus par les Conſuls Romains, dont ces Médailles portent le nom. Mr. Baudelot entreprit de combattre ce ſentiment, & de prouver que ces Chars gravés au revers des Médailles Conſulaires, & qui y paroiſſent attelés à deux, à trois, ou à quatre Chevaux, ne déſignent que les Courſes dans les Jeux que les Magiſtrats, qui avoient l'intendance de la Monnoie, avoient donnés au Peuple pendant leur Edilité. Il obſerve 1. Que ces ſortes de Courſes de Chars étoient tellement en uſage à Rome, qu'elles y terminoient preſque toujours la pompe des Jeux. 2. Que les noms des Magiſtrats, qu'on lit ſur la plupart des Médailles où l'on voit ces ſortes de Chars, ne ſont point des noms ſignalés dans l'Hiſtoire Romaine pour avoir remporté aucun avantage ſur les ennemis de la République, encore moins pour avoir obtenu à Rome les honneurs du Triomphe. 3. Que les honneurs du grand Triomphe, c'eſt-à-dire de celui où les Vainqueurs montoient dans des Chars, étoient à Rome une choſe très rare, par les différentes conditions requiſes pour les obtenir. Qu'il n'y a cependant rien de plus commun que les Chars repréſentés dans des Médailles Conſulaires, n'y aiant preſque point de Famille où il ne s'en trouve, & ſouvent en grand nombre. 4. Que les Chars des Triomphateurs étoient, au rapport de Florus, toujours attelés à quatre Chevaux ; & que ceux que l'on trouve ſur les Médailles Conſulaires ſont ordinairement attelés à deux Chevaux, & plus ſouvent encore à trois. 5. Que la forme des Chars de triomphe, ſi bien décrite par les Auteurs, ne devoit point changer ; & que ceux des Médailles Conſulaires font preſque tous de figure différente. Que dans la pompe des Triomphes, les Chevaux attelés au Char du Vainqueur marchoient d'un pas grave & lent ; & que ceux des Médailles vont ordinairement d'une maniére ſi rapide, qu'ils touchent à peine la terre, & qu'ils ſemblent voler. Pour appuyer ces Obſervations, Mr. Baudelot parcourut & examina en particulier quelques-unes de ces Médailles Conſulaires, que pluſieurs Antiquaires ont expliquées de ces prétendus Triomphes, & qui n'y peuvent avoir aucun rapport ſuivant l'Hiſtoire & les Faſtes. Il finit par l'explication d'une Médaille de la Famille *Domitia* (19).

(15) *Mém. de l'Acad.* &c. T. I. p. 200.

(16) *Antiq. Rom.* L. VII. p. 352. Edit. Stephani Geneæ.

(17) L. I. p. 7. du T. I. de la Trad. d'Abbeville. Amſt. 1711.

(18) *Hiſt. de l'Acad.* &c. T. I. p. 238.

[*H*] *Diſſertation ſur la Guerre des Athéniens contre les Peuples de l'Ile Atlantique.*] On trouve dans les Dialogues de Platon, des circonſtances fort extraordinaires touchant une Ile nommée *Atlantique*. „ Il y a pluſieurs milliers „ d'années, *dit Critias dans le Dialogue qui porte ſon nom* „ (20), qu'il y eut une guerre entre ceux qui habitoient „ au-delà des Colonnes d'Hercule, & ceux qui demeu„ roient en-deçà. Les Athéniens furent les Chefs de ces „ derniers, & terminérent heureuſement la guerre, dans „ laquelle les Rois de l'Ile Atlantide avoient été les aggreſſeurs : cette Ile étoit plus grande elle ſeule que l'Afrique & l'Afrique enſemble." Il ajoute à cela pluſieurs particularités remarquables des coutumes & des richeſſes de cette Ile, ſur-tout d'un Temple magnifique qui étoit dans la Ville principale. Il parle des mœurs innocentes &

(19) Idem p. 294-296.

(20) Voyez *Hiſt. de l'Acad.* &c. T. III. p. 70.

mourût, se fentant fort mal & croyant toucher à fa fin, il pria fon Confeſſeur, fon Médecin & deux de ſes Amis de vouloir bien paſſer la nuit auprès de lui, pour recevoir ſes derniers ſoupirs. Arrivé au lendemain contre ſon attente, & ſe trouvant mieux, il en eut une eſpèce de honte, & leur fit des excuſes de ce qu'il n'étoit pas mort. Sa maladie étoit une Hydropiſie de poitrine, qui le ſuffoqua enfin le 27 de Juin 1722, dans la ſoixante-quatorzième année de ſon âge (*z*). C'étoit un homme dont la candeur égaloit l'érudition, affable, doux, modeſte, bienfaiſant, en un mot parfaitement honnête-homme (*t*). Il a laiſſé à l'Académie des Inſcriptions ce qu'il avoit de plus cher, ſes Livres, ſes Médailles, ſes Bronzes, & ſes Marbres antiques [*A*]. L'Auteur de ſon Eloge remarque (*u*), „ que quelque attentif qu'on puiſſe être à ne rien perdre de ſes Ouvrages, il ſera toujours „ difficile d'en donner ſeulement une Liſte bien exacte, s'il y faut comprendre ceux, où ſans vouloir „ jamais être nommé, il a eu ſouvent plus de part que les Auteurs mêmes. Si quelqu'un de ſes A„ mis (& preſque tous les Gens de Lettres en étoient à ce titre-là) ſe propoſoit de traiter une matiè„ re curieuſe, intéreſſante & de ſon reſſort, Mr. Baudelot à ſa priere, ou à ſon inſu, ſe faiſoit un „ plaiſir de lui rechercher tout ce que ſes lectures pouvoient lui fournir. Si parmi de jeunes-gens il „ découvroit des génies heureux, mais timides, qui euſſent beſoin de ſecours & d'émulation, il s'y „ portoit avec une ardeur inconcevable, il leur inſpiroit le deſſein de quelque Ouvrage, il le travail„ loit avec eux, il leur en facilitoit l'impreſſion, & ſe croyoit bien dédommagé de ſes peines, quand, „ par cette première démarche dans la République des Lettres, il les engageoit à y ſignaler leurs „ talens."

(*z*) *Hiſt. de l'Acad. &c.* T. III. p. 615.

(*t*) Niceron *ubi ſupra* p. 277.

(*u*) *Hiſt. de l'Acad. &c.* T. III. p. 615.

& pleines de candeur des Peuples de cette Ile dans les premiers tems. Dans le *Timée*, Critias s'étend encore davantage ſur ce ſujet. On y voit par quel canal Solon avoit appris tout ce qu'il raconte de cette Ile, & qu'il le tenoit des Prêtres de Saïs en Egypte; & dans ce même Dialogue, Socrate parle ainſi aux Athéniens: „ On tient „ pour certain, que dans les tems paſſés votre Ville a ré„ ſiſté à un grand nombre d'ennemis, qui venoient de la „ Mer Atlantique, & avoient pris & occupé preſque tou„ te l'Europe & l'Aſie; car alors ce Détroit étoit naviga„ ble, & tout près de là on voyoit une Ile, qui connuen„ çoit preſque dès les Colonnes d'Hercule, & qu'on dit „ qui étoit plus grande que l'Aſie & l'Afrique enſemble „ &c. Dans la ſuite du tems, il ſurvint un grand Déluge, qui joint à un Tremblement de terre, ſubmergea „ dans l'eſpace d'un jour & d'une nuit cette grande Ile."

(*x*) Idem p. 79.

Quantité d'Auteurs (*x*) regardent tout ce que Platon raconte de cette Ile, comme une Allégorie. Mr. Baudelot entreprend de prouver le contraire, & s'établit que l'Ile Atlantique a réellement exiſté. Il rapporte les témoignages des Anciens, qui en ont parlé. Il fait voir que les deux Dialogues de Platon, dans leſquels il eſt parlé de cette Ile, n'ont en aucune manière l'air allégorique; & que la manière dont Critias annonce ce qu'il va raconter, fait voir qu'il parle d'une Hiſtoire qu'il croyoit très véritable. „ Ecoutez, dit-il, le récit que je vais faire, non „ comme une narration vaine, ou comme un conte fait à „ plaiſir, mais comme une hiſtoire véritable, telle que „ Solon la racontoit à mon aïeul &c." Un autre Auteur (*y*) avoit, il y a longtems, ſoutenu la même opinion que Mr. Baudelot: & il prétend même, que c'eſt de cette Ile que les premiers Habitans du Pérou ſont venus, & ont peuplé le Continent & les Iles voiſines.

(*y*) L'Auteur de l'*Hiſtoire de la Conquête du Pérou*. Voy. le T. I. *Recherches ſur &c.*

[*A*] *Sa liaiſſe à l'Académie des Inſcriptions ce qu'il avoit de plus cher, ſes Livres .... & ſes Marbres antiques.*] On nous apprend ſur la paſſion que Mr. Baudelot avoit pour les Antiques, une particularité aſſez curieuſe, & plaiſante en même tems (*z*). Mr. de Nointel avoit rapporté de Conſtantinople deux Marbres hauts d'environ cinq pieds, chargés d'Inſcriptions, & dont l'un, qui avoit plus de deux mille ans, contenoit le nom des Officiers & des principaux Soldats que les Athéniens perdirent en une même année dans cinq Expéditions différentes. De Mr. de Nointel, ces Marbres paſſèrent avec pluſieurs autres à Mr. Thévenot, Garde de la Bibliothèque du Roi, qui les plaça dans une petite maiſon de campagne qu'il avoit au Village d'Iſſy. Après ſa mort, Mr. Baudelot y alla, & trouva heureuſement ſes Héritiers de main-aſſe bâtir un mur contre ces maſſes de pierre, qui rempliſſoient toute une ſalle baſſe. Il leur propoſa de les vendre, les acheta, & ne les perdit point de vue. La joie lui prêta ce jour-là des forces d'Athlète pour les charger preſque ſeul ſur la première voiture qu'on trouva, & les conduire pas à pas juſqu'au Fauxbourg S. Marceau où il demeuroit. Il donna la même attention à leur tranſport, quand il alla loger au Fauxbourg S. Germain; mais il eut bien plus d'inquiétude. En attendant qu'il pût les placer dans ſon appartement, il les avoit fait ranger de ſon mieux dans la cour. Cette décoration déplut à une jeune Dame, qui occupoit le premier étage & le rez-de-chauſſée de la même maiſon. Pour engager Mr. Baudelot à l'en délivrer, elle affecta un jour de faire arrêter des Boueux qui paſſoient, & de leur demander combien ils vouloient pour emporter tous ces décombres. On ne manqua pas de le dire le ſoir même à Mr. Baudelot, quand il rentra chez lui. Il frémit au bruit d'une ſi noire conſpiration, & quelque tard qu'il fût, il ne ſe donna point de repos que ces reſtes infortunés de la Grèce ne fuſſent en ſureté ſous ſon propre toit. Dans la ſuite on eut beau lui proteſter que ſes Marbres n'avoient couru aucun danger, que la propoſition de leur enlèvement n'avoit été qu'une feinte; ce fouvenir allarmoit toujours ſa tendreſſe, & il avouoit naturellement à ſes Amis qu'il n'entendoit point raillerie ſur l'article. „ Ennemi „ des moindres déguiſemens, *continue l'Auteur*, il ne pou„ voit aſſez s'étonner du ridicule que l'injuſtice des hom„ mes avoit attaché à l'ancienne ſimplicité des mœurs, à „ la franchiſe des procédés, & à la naïveté des expreſ„ ſions.

(*z*) L'Auteur de l'*Hiſtoire de la Conquête du Pérou*. Voy. le T. I. *Recherches ſur &c.*

(*z*) *Hiſt. de l'Acad. &c.* T. III. p. 617. 618.

BAUDRAND (Michel-Antoine), fameux Géographe, naquit à Paris le 28 de Juillet 1633. Son père, Etienne Baudrand, étoit premier Subſtitut du Procureur-Général de la Cour des Aydes, Tréſorier de France de Montauban, & Maître des Requêtes de Son Alteſſe Royale Gaſton de France. Sa mere s'appelloit Françoiſe Caule. Il commença ſes études en 1640. Son goût pour la Géographie ſe forma quand il étudioit au Collége des Jéſuites de Paris ſous le P. Briet, fameux par ſa Géographie, qui s'imprimoit alors, & dont le jeune Diſciple corrigea les épreuves. Après avoir achevé ſon Cours de Philoſophie au Collége de Liſieux ſous Mr. Deſpérier, le Cardinal Antoine Barberin le prit pour Secrétaire; & il ſe trouva avec ce Prélat au Conclave où le Pape Alexandre VII fut élu, & enſuite à celui où Clément IX fut élevé au Pontificat. De retour en France, il revit, augmenta de moitié, & fit imprimer à Paris le Dictionaire Géographique de Ferrarius [*A*]. En 1671 il paſſa en Allemagne avec Mr. le Marquis de Dangeau, qui y alloit pour les affaires du Roi; & la même année il fut en Angleterre avec la Ducheſſe d'Yorck, depuis Reine d'Angleterre. Il profita de tous ces Voyages pour ſe perfectionner dans la Géographie. Il revint en France en 1677, & compoſa ſon Dictionaire Géographique en Latin [*B*]. En 1691, il alla à Rome avec le Cardinal Le Camus,

* Le P. Niceron, *Mém. des Hom. Illuſ.* T. III. p. 11. dit 1672. & met ſon Voyage en Angleterre en 1675. R. D. T.

[*A*] *Il fit imprimer à Paris le Dictionaire Géographique de Ferrarius.*] Il a pour titre: *Philippi Ferrarii Lexicon Geographicum, emendatum, illuſtratum, & dimidia parte auctum a Mr. A. Baudrand.* Paris 1670 in-folio. Le P. Ferrari avoit non ſeulement augmenté le Tréſor d'*Ortelius* pour la Géographie ancienne, mais il y avoit encore joint la nouvelle, quoique d'une manière très imparfaite. Mais lorſque ce Livre parut avec les Additions de l'Abbé Baudrand, cette Edition, comparée avec celles d'Italie & de Londres, attira de grands éloges à l'Editeur, & on ne tarda guères à la contrefaire à Padoue, à Genève & à Bâle. [⁂ On en a fait une nouvelle Edition à Veniſe en deux Volumes in-folio en 1738, chez Homobon Bettanini. Add. du Trad.]

[*B*] *Son Dictionaire Géographique en Latin.*] Il eſt intitulé: *Geographia ordine Lexicorum diſpoſita.* Paris 1682. fol. 2 Vol. En 1677, l'Abbé Baudrand voulut entreprendre une nouvelle Edition du Dictionaire de Ferrari; mais il ſe trouva tant de choſes à y ajouter, qu'il changea ſon premier plan. Il remarqua que les Diviſions étoient néceſſaires. Mrs. Sanſon s'étoient appliqués à perfectionner cette partie de la Géographie, & y avoient excellé; & Mr. Baudrand profita de leurs travaux. Il avoit recueilli un grand nombre d'excellentes Remarques ſur la Géographie nouvelle; tout cela joint au Dictionaire de Ferrari, dont la moitié lui appartenoit, forma ces deux Volumes, auxquels il avoit la meilleure part. Ils donnérent priſe à la Critique; & l'année ſuivante Mr. Guillaume Sanſon, peu touché de la manière obligeante dont l'Abbé Baudrand avoit parlé de ſon père & de ſa famille, fit imprimer ſes *Recherches* ou *Diſcuſſions Géographiques*, pour le critiquer. Dans la Préface du Dictionaire poſthume de Mr. Baudrand, on parle de ces Diſcuſſions avec mépris, & l'on prétend que cet Abbé ne les a pas trouvées dignes de réponſe.

mus, Evêque de Grenoble, & entra avec lui dans le Conclave le 27 de Mars, où il demeura trois mois & demi, jusques à l'élection d'Innocent XII, qui fe fit le 12 de Juillet de la même année. A son retour à Paris, il travailla à achever son Dictionaire Géographique François; mais la mort l'empêcha de le faire imprimer lui-même. Il mourut à Paris le 29 d'Avril 1700, âgé de soixante-fix ans. Il étoit Prieur de Rouvres & de Neuf-Marché. Il laissa tous ses Livres & ses Papiers aux Benédictins de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés (*a*). Nous parlerons de ses autres Ouvrages ci-dessous [*C*].

(*a*) Voyez son Eloge à la tête du *Dictionaire Géographe*. Paris 1704. in-folio.

fe. Mais l'Auteur de la *Methode pour étudier la Géographie* ne convient pas de cette indifférence de Mr. Baudrand; il prétend au contraire que les Observations de Mr. Sanson, qu'il avoit deffein de pouffer plus loin, ne furent difcontinuées que par le crédit qu'eut l'Abbé de les faire ceffer. Il eft fûr du moins, que les Cenfures ne le détachèrent pas de ce genre d'étude.

„ vent du Pape, *ſolon eux* état préſent." Il avoit déja ébauché cet Ouvrage à la fin de ſon Dictionaire Latin. *La Francia*, 1662 in-folio. Item *in duo Tavole* 1694. in fol. C'eſt une Carte de la France, qu'il fit pour les Italiens. *La Principauté de Catalogne, & le Comté de Rouſſillon, juſtifiant les nouvelles Obſervations.* Carte en deux feuilles. Paris 1695. *Dictionaire Géographique & Hiſtorique.* Paris 1705 in-folio. Cet Ouvrage a été imprimé par les ſoins du P. Gelé, Bénédictin, qui l'a fort augmenté; mais il eſt entièrement tombé. Deux choſes ont pu y contribuer. 1. L'Auteur ne s'y propoſe que la Géographie moderne. Il eſt vrai qu'on y voit à la fin une Liſte des noms Latins, qui renvoyent à des noms François; mais elle n'eſt propre qu'à induire en erreur ceux qui ne ſont que médiocrement ſavans. 2. On trouve dans l'Edition François des fautes groſſières, qui ne ſont pas dans l'Edition Latine; ainſi le François de 1705 eſt moins une Traduction, qu'une Corruption du Latin de 1682 (1).

[*C*] *Nous parlerons de ſes autres Ouvrages ci-deſſous.*] *Deſcriptio Fluminum Galliæ qua Francia eſt, operâ Papyrii Magiſtri, cum Notis M. Boudrand.* „ Deſcription des Rivières de France, par Papire Maſſon, avec les Notes „ de M. Baudrand." Paris 1685. in-douze. Il employa enſuite deux ans à compoſer un Ouvrage qui n'eſt pas encore imprimé, & qui a pour titre: *Geographia Civilium; ſive notitia Archiepiſcopatuum & Epiſcopatuum totius Orbis, quibus a Pontifice Romano providetur, juxta præſentem ipſorum ſtatum.* „ Géographie Chrétienne, ou Notice des Archevêchés & des Evêchés de tout le Monde, qui relè-

(1) Niceron *Mem. des Hom. Illuſt.* T. II. p. 12-15.

* Le P. Niceron, *Mem. des Hom. Illuſt.* Tom. XVII. p. 211. le nomme *Ulric*; c'eſt une faute, puiſqu'il n'y avoit pas deux de Duc de Wirtemberg de ce nom. R. D. T.

BAUHIN (Jean), un des plus grands Botaniſtes qu'il y ait jamais eu [*A*]. Son père, qui s'appelloit auſſi Jean Bauhin, étoit un fameux Médecin de Bâle [*B*]. Notre Bauhin naquit vers le milieu du ſeizième Siècle [*C*]. Il ſe fit recevoir Docteur en Médecine en 1562 [*D*], & devint Prémier Médecin de Frédéric Duc de Wirtemberg *. Il s'appliqua de bonne heure à la Botanique, & fut ſecondé dans cette étude par les plus illuſtres Savans de ſon tems [*E*]. On peut voir le Catalogue de ſes Ouvrages dans le *Lindenius renovatus* de Mercklin. Le plus conſidérable eſt ſon *Hiſtoire univerſelle des Plantes*, qui n'a été imprimée que pluſieurs années après ſa mort (*a*). Il y a beaucoup d'inexactitudes dans cet excellent Ouvrage, qui s'y ſont gliſſées par la négligence des Éditeurs. Mr. Ray l'appelle *l'Ouvrage le plus fini qui ait encore paru, contenant tout ce qu'il y a de remarquable tant dans les Anciens que dans les Modernes* (*b*). Il méditoit quelques autres Ouvrages, mais ils n'ont point paru [*F*].

(*a*) *Apud Peterer vel apud Nesterices ſecurrit.* Rail Expl. Nominum &c. *Hiſtoriæ plus præfixa.*

(*b*) Cum *Epiſtolis Petiæ ad-gerii annot. aucti tamen non obſervavit ſomnium.* Præfat. ad Hiſt. Plant. J. B.

(*b*) Obſit *Montis-Belicardi* 1613. Tournefort *Inſt. Herb.* p. 451.

(*c*) *Geſneri Ep.* p. 104.

(*d*) Ibid. p. 206.

(*e*) Ibid. p. 97. 98.

(*f*) Ibid. *Præfat.*

(*g*) Ibid. p. 102. & ſuiv.

(*h*) Ibid. p. 112.

(*i*) La prémière Lettre que Geſner lui écrivoit à Lyon eſt du 9 d'Octobre 1563, & toutes les autres Lettres s'adreſſent dans la même Ville. Le dernier eſt du 29 d'Août 1565; & il faut remarquer que Geſner eſt mort en 1565. (*k*) *Geſneri Ep.* p. 108. 111. 116. (*l*) Ibid. p. 114. (*m*) Ibid. p. 116. (*n*) Ibid. p. 117. P. 111.

[*A*] *Un des plus grands Botaniſtes qu'il y ait jamais eu.*] Mr. Ray en fait un très bel éloge. *Ingeniosus admodum, & eruditus: ſummæ fidei, infinitæ lectionis, labori & muneri judicii, in omnibus Botanicorum tam Antiquorum quam Recentiorum ſcriptis verſatiſſimus, omni humanioris & ſeverioris literaturæ genere inſtructiſſimus, una verbo Herboriorum Coryphæus* (1). „ C'étoit, dit-il, un homme de beaucoup „ de génie, favant, exact, qui avoit infiniment lu, d'un jugement ſolide & pénétrant, très verſé dans tous les Ecrits des Botaniſtes, tant anciens que modernes, qui poſſédoit parfaitement tous les genres de Littérature; en un mot, le Prince des Botaniſtes.

(1) *Exhibetur nominum &c. Hiſtoriæ ſuæ Plantarum præfixa.*

[*B*] *Son père, qui s'appelloit auſſi Jean Bauhin, étoit un fameux Médecin de Bâle.*] Son père étoit natif d'Amiens, & avoit acquis en France beaucoup de réputation par ſon habileté dans la Médecine & la Chirurgie; mais ayant embraſſé la Religion Réformée, il fut obligé de ſortir du Royaume & de ſe retirer à Bâle, où il mourut en 1582, âgé de ſoixante-onze ans (2). On trouve dans le Recueil des Lettres de Gesner un grand nombre de celles de Bauhin (3), une Lettre adreſſée au père, avec cette ſuſcription: *Domino Johanni Bauhino, Medico præclaro Baſileæ.* Outre cela dans pluſieurs de ſes Lettres au fils, il le prie de conſulter ſon père ſur des cas difficiles, & il en appelle à lui, comme à un Médecin très ſavant & très expérimenté.

(2) Niceron *Mem. des Hom. Illuſt.* Tom. XVII. p. 214.

(3) Geſneri *Epiſt. a C. Bauhino edit.* p. 161.

[*C*] *Il naquit vers le milieu du ſeizième Siècle.*] Vraiſemblablement en 1542: cette date ſe trouve du moins ſur ſon Portrait, qui eſt à la tête de ſon Livre *De Plantis Aſſyntbii nomen habentibus.* Paſchal (4) dit qu'il étoit dans ſa quarante-huitième année, dans le tems que lui-même écrivoit ſa Bibliothèque en 1590. La Préface, qui eſt à la tête de ſon Hiſtoire générale des Plantes, ſemble inſinuer qu'il mourut vers la ſoixante-quinzième année de ſon âge (5). Tournefort met ſa mort en 1613 (6). Quoique ces différentes dates ne s'accordent pas exactement, cependant la plus grande différence n'étant que de trois ou quatre ans, nous ne pouvons faire de grand anachronifme en mettant ſa naiſſance en 1541, & ſa mort en 1613.

(4) *In Bibliotheca Medica.*

(5) Cum *Epiſtolis Petræ ad-gerii annot. aucti tamen non obſervavit ſomnium.* Præfat. ad Hiſt. Plant. J. B.

[*D*] *Il ſe fit recevoir Docteur en Médecine en* 1582.] Geſner dans une Lettre du 9 de Novembre 1561 l'appelle *Candidatus Medicinæ* (7), & dans une autre du 11 d'Août 1582 il lui donne le titre de *Doctor Medicus* (8).

(6) Obſit *Montis-Belicardi* 1613. Tournefort *Inſt. Herb.* p. 451.

(7) *Geſneri Ep.* p. 104.

(8) Ibid. p. 206.

[*E*] *Il fut ſecondé dans cette étude par les plus illuſtres Savans de ſon tems.*] Il avoit à Tubingue pour ami Fuchſius, qui en 1560 (9) : il étoit à Zurich avec Geſner en 1561 (10), & contracta avec lui une amitié très étroite, comme il paroît par un grand nombre de Lettres que ce Savant lui a écrites. Vers la fin de la même année, il vit à Rondelet à Montpellier (11). Il voyagea en Italie, & étoit à Padoue ſur la fin de 1562 (12). Il vint à Lyon en 1563, & y demeura aſſez longtems (13).

(9) Ibid. p. 97. 98.

(10) Ibid. *Præfat.*

(11) Ibid. p. 102. & ſuiv.

(12) Ibid. p. 112.

(13) La prémière Lettre que Geſner lui écrivoit à Lyon eſt du 9 d'Octobre 1563, & toutes les autres Lettres s'adreſſent dans la même Ville. Le dernier eſt du 29 d'Août 1565; & il faut remarquer que Geſner eſt mort en 1565. (14) *Geſneri Ep.* p. 108. 111. 116. (15) Ibid. p. 114. (16) Ibid. p. 116. (17) Ibid. p. 117. P. 111.

[*F*] *Il méditoit quelques autres Ouvrages, mais ils n'ont point paru.*] Il eut quelque deſſein de faire un *Lexicon Medicum*, Ouvrage que Geſner l'avoit exhorté d'entreprendre (14). Geſner parle auſſi d'un *Catalogus Stirpium Gallicarum*, comme d'une Pièce que Bauhin avoit deſſein de publier, & il lui conſeille d'y ajouter un Catalogue des Plantes les plus rares qu'il avoit vues en Italie (15). Bauhin dit expreſſément dans une Lettre à Geſner, qu'il travailloit à un Catalogue des Plantes qui ſe trouvent autour de Montpellier. *Jam occupor*, dit-il, *parando Catalogo Herbarum Monſpelienſium* (16). Geſner lui conſeille dans ſa Réponſe, de l'achever, & il lui offre de le faire imprimer à Zurich. *Catalogum Stirpium Monſpelienſium perfice, & mitte, aut excudendum apud nos cura* (17).

(14) *Geſneri Ep.* p. 108. 111. 116.

(15) Ibid. p. 114.

(16) Ibid. p. 116.

(17) Ibid. p. 117. P. 111.

BAUHIN (Gaspar), frère de Jean dont on vient de parler, & également célèbre par ſes Ouvrages [*A*], naquit à Bâle le 17 de Janvier 1560, comme nous l'apprend le P. Niceron (*a*). Ses pa-

(*a*) *Mem. pour ſerv. à l'Hiſt. des Hom. Illuſt.* Tom. XVII. p. 229.

[*A*] *Egalement célèbre par ſes Ouvrages.*] Son *Pinax Theatri Botanici* eſt un des principaux Ouvrages de Botanique qu'il y ait. Il y a raſſemblé avec un travail prodigieux tous un ſeul chef tous les différens noms donnés à chaque Plante par les Auteurs, tant anciens que modernes, qui en ont traité. Pour exécuter ce deſſein, il conſulta non ſeulement avec ſoin les Auteurs mêmes, mais aſſiſta aux Leçons des plus fameux Profeſſeurs d'Allemagne, de France, & d'Italie: il n'épargna même ni peine ni dépenſe pour découvrir les Plantes mêmes dans leur terroir natal, & il les compara ſoigneuſement avec les deſcriptions qu'il en trouvoit dans les Livres. Il employa à cela quarante ans, comme il le dit dans le Titre de ſon Livre. La meilleure Edition eſt celle de 1671, qui parut après la mort de l'Auteur, & qui fut corrigée ſur ſon propre Manuſcrit. Il avoit auſſi entrepris une *Hiſtoire générale des Plantes*, dont le prémier Livre parut après ſa mort en 1650 *. Mais ſes deſcriptions ne ſont pas auſſi exactes que celles de ſon frère. Il a fait auſſi divers Traités d'Anatomie, & ſur les autres parties de la Médecine, dont on peut voir le Catalogue dans le *Lindenius renovatus* de Mercklin. Mais cet Auteur lui attribue faſſement un Ouvrage qui a pour titre: *Stirpium aliquas obſeuritas Officinis, Arabibus, aliiſque denominatarum Explicatio. Extet cum Dionyſii Jonquet Horto, Pariſiis apud Franciſcum Clouzier*, 1659 in-4. & 1665 in-folio. Cet Ouvrage eſt de Jonquet lui-même †. Ce qui a trompé Mercklin, c'eſt le titre *Stirpium &c. per Caſparum Bauhinum Explicatio*; mais s'il avoit regardé un peu plus loin, il auroit vu que ces mots, *per C. Bauhinum Explicatio*, ne ſignifient pas que Bauhin eſt l'Auteur du Traité, mais qu'on explique les noms obſcurs des Plantes, en les rapportant au Pinax de Bauhin. Voici de quelle manière eſt annoncée la prémière Plante: *Abrotanum. Sena Alexandrina filii acutis B.*

* Le P. Niceron Tom. XVII. p. 237. dit 1658. R. D. T.

† Le P. Niceron le met auſſi dans le Catalogue des Ouvrages de Bauhin. R. D. T.

parens le deſtinoient à l'étude de la Théologie; mais ſon inclination le porta vers la Médecine, à laquelle il commença à s'appliquer à l'âge de ſeize ans, ſous Théodore Zuinger & Félix Platerus. Après avoir fait quelques progrès en cette Science, il paſſa en Italie, & alla à Padoue étudier ſous les fameux Profeſſeurs qui y enſeignoient. De retour à Bâle en 1579, il n'y demeura qu'un mois; après quoi il ſe rendit à Montpellier pour y continuer ſes études d'Anatomie & de Botanique, qui étoient les parties de la Médecine pour leſquelles il ſe ſentoit le plus de goût. Il demeura un an dans cette dernière Ville, qu'il quitta pour aller viſiter les principales Univerſités d'Allemagne; mais il ne put en voir qu'un petit nombre, car ſon père, qui ſe ſentoit infirme & près de mourir, le rappella à Bâle ſur la fin de l'an 1580. L'année ſuivante il ſe fit recevoir Docteur en Médecine, & ſe maria peu après avec Barbe Vogelman. Il ne demeura pas longtems ſans emploi, aiant été nommé la première année de ſon mariage, Profeſſeur en Langue Grecque; poſte qu'il quitta en 1588, lorſqu'il fut choiſi pour remplir la Chaire de premier Profeſſeur en Botanique & en Anatomie. Félix Platerus premier Profeſſeur en Médecine à Bâle, & premier Médecin de la Ville, étant mort en 1614, Bauhin fut revêtu de ces deux Charges, qu'il a gardées juſqu'à ſa mort. Il mourut le 5 de Décembre 1624, dans ſa ſoixante-cinquième année (*b*). Quand Mr. Ray alla à Bâle au mois d'Août 1663, il y trouva Jean-Gaſpar Bauhin fils de notre Gaſpar, Profeſſeur en Médecine Pratique, & Jérôme Bauhin ſon petit-fils, Profeſſeur en Anatomie & en Botanique.

(*b*) Ibid. p. 229. 230.

Pin. c'eſt-à-dire, *Abietemer* eſt la même Plante que Bauhin appelle dans ſon *Pinax*, *Sena Alexandrina foliis acutis*. Mercklin marque encore un autre Livre ſous le titre ſuivant: *De Plantis Alſyngtbii nomina habentibus. Montisbergæ* 1598. in-8. Je ſoupçonne que c'eſt le même Ouvrage qui eſt attribué à Jean Bauhin. Il fut publié par Gaſpar Bauhin en 1593, & comme ſon nom ſe trouve dans le titre, cela peut avoir trompé Mercklin, & 1598 peut être une faute d'impreſſion. Gaſpar Bauhin lui-même dans le Catalogue des Auteurs, qui eſt à la tête de ſon *Pinax*, ne fait aucune mention de ce Livre parmi ſes propres Ouvrages, mais l'attribue à ſon frère. Outre les Ouvrages marqués par Vander Linden & par Mercklin, notre Auteur a auſſi corrigé & augmenté l'Hiſtoire des Plantes de *Tabernamontanus*, en Allemand, y a ajouté quantité de nouvelles figures, donné quelques nouvelles deſcriptions, & mis les Synonymes à la première Partie. Il a été imprimé à Francfort en 1613 in-folio. Feu le Docteur Guillaume Sherard a travaillé pluſieurs années à un Ouvrage de la même nature que le *Pinax* de Bauhin, mais il l'a laiſſé imparfait; & par ſon Teſtament il l'a légué au Docteur Dillenius, à préſent Profeſſeur en Botanique à Oxford, pour l'achever. Mais le Public ignore encore ce que ce Savant a fait ſur ce ſujet, & juſqu'ici il a porté l'Ouvrage.

BAXTER (RICHARD), fameux Théologien Non-Conformiſte, étoit né à Rowton proche de High-Hereal dans le Comté de Shrop, comme nous l'apprend le Dr. Calamy dans ſon *Abrégé de l'Hiſtoire de Mr. Baxter* (*a*); ou à Eaton-Conſtantine dans la même Province, comme le même Auteur le dit dans un autre de ſes Ouvrages (*b*). Son père étoit un *Freeholder* de ce Comté, qui avoit un bien fort médiocre (*c*). Dans ſon enfance il eut le malheur d'avoir d'aſſez mauvais Maîtres, & quand il fut plus âgé, les plus grands ſecours qu'il eut pour ſes études furent les conſeils particuliers de quelques Théologiens. Il n'eut pas l'avantage de faire des études Académiques; „ & cependant, dit le „ Dr. Bates (*d*), par la bénédiction de Dieu ſur ſa grande application, il avoit porté ſes connoiſſances ſacrées à un point, auquel peu de ceux qui fréquentent les Univerſités parviennent." Dès ſa jeuneſſe, il ſe diſtinguoit déja par ſa piété [*A*]. Il reçut l'Ordination du Dr. Thornborough Evêque de Worceſter, & fut Prédicateur à Dudley, où il avoit un nombreux Auditoire; d'où il alla à Bridgenorth (*e*). Le Serment appellé *& cætera*, l'engagea à examiner l'article de la Conformité avec l'Egliſe Anglicane [*B*]. A l'ouverture du *long Parlement*, les Commiſſaires nommés pour recevoir les plaintes contre les Miniſtres ſcandaleux, en aiant reçu de Kidderminſter contre Mr. Danſe qui en étoit Vicaire, & contre ſes deux Curés ou Subſtituts qu'on accuſoit d'incapacité, le Vicaire, pour accommoder l'affaire, offrit ſoixante livres ſterling par an pour un Prédicateur dont on fût content, & qui ſeroit choiſi par quatorze perſonnes nommées pour cela; & ceux-ci jettèrent les yeux ſur Mr. Baxter [*C*]. Pendant le feu des Guerres Civiles, il quitta ce Lieu pour aller à Coventry, où il prêcha à la Garniſon & aux habitans; & après le Combat de Naſeby, il devint Chapelain du Régiment du Colonel Maiſon Paſtorale, quoiqu'il y fût autoriſé par un ordre du Parlement: l'ancien Vicaire y demeura toujours tranquillement. „ Il trouva ce Lieu, *dit le Dr. Calamy* (3), ſem„ blable à une terre inculte & ſtérile. L'ignorance & le „ libertinage, comme dans leur terroir natural, y é„ toient au plus haut point; mais avec la bénédiction de „ Dieu ſur ſon travail, & ſur les ſoins qu'il prit de le „ cultiver, on y vit renaître le Paradis par des fruits de „ juſtice." Il avoit fix-cens Communians, & il n'y avoit preſque point de famille dans tout le Lieu, qu'il ne catéchiſât & qu'il n'inſtruiſît en particulier. Avant la Guerre Civile, il prêchoit deux fois tous les Dimanches; & dans la ſuite, une fois le Dimanche & une fois le Jeudi, outre les Sermons de circonſtance. Tous les Jeudis, ceux de ſes voiſins qui en avoient envie, ou qui le pouvoient, s'aſſembloient chez lui; l'un d'eux répétoit le Sermon, & enſuite ils propoſoient quelques doutes ſur la matière, ou quelque autre Cas de conſcience, qu'il décidoit. Il faiſoit faire après cela la prière par quelqu'un des aſſiſtans, & quelquefois il la faiſoit lui-même avec eux: & tout l'Exercice finiſſoit par le chant d'un Pſeaume. Une fois par ſemaine, il y avoit auſſi une Aſſemblée de perſonnes moins âgées, qui n'étoient pas en état de prier dans une ſi grande Aſſemblée, & qui s'aſſembloient plus en particulier, employant trois heures à prier. Le Samedi au ſoir, ils ſe trouvoient chez quelqu'un d'entre eux pour répéter le Sermon du Dimanche précédent, pour prier, & pour ſe préparer pour le lendemain. Il y avoit auſſi, après un certain nombre de ſemaines, un jour de Jeûne & d'Humiliation pour quelque occaſion particulière. Lui & ſon Adjoint aſſembloient deux fois par ſemaine quatorze familles pour les catéchiſer en particulier, & pour conférer ſur la Religion. Voici quelle étoit ſa méthode. Il leur faiſoit d'abord réciter le Catéchiſme; enſuite il les examinoit ſur la matière; après quoi il les exhortoit par des raiſons fortes, & avec beaucoup de zèle, à la pratique. S'il ſe trouvoit des perſonnes, qui par ignorance ou par timidité n'oſaſſent répondre, il ne les preſſoit point; mais il en examinoit d'autres, ou ſe bornoit à une inſtruction & à une ex-

(*a*) *Abridgement of Mr. Baxter's History of his Life and Times* ch. 1. p. 2. Londres 1702. in-8.

(*b*) *Continuation of the Account of the Ministers, Lecturers &c. who were ejected and silenced after the Restoration in* 1660. &c. Vol. II. p. 897. Londres 1721.

(*c*) Calamy's *Abridgement*, ubi ſupra.

(*d*) *Funeral Sermon upon Mr. Baxter.*

(*e*) Calamy's *Continuation* p. 897. 898.

[*A*] *Dès ſa jeuneſſe, il ſe diſtinguoit déja par ſa piété.*] A l'âge de quatorze ans environ, il lut le Traité de *la Reſolution* du P. Parſons, corrigé par Bunny; & cette lecture fit ſur lui des impreſſions ſi profondes, qu'elles ne ſe font jamais effacées. Le Dr. Calamy nous apprend que dans la ſuite il fut longtems agité, d'un côté par l'idée d'une mort prochaine, & de l'autre par des doutes de conſcience, & qu'il fut pour ſon inſtruction & pour ſa conſolation, avec beaucoup de ſoin, tous les Ouvrages de piété qu'il put trouver.

(1) *Continuation of the Account* &c. Vol. II. p. 897. Voyez auſſi *Abridgement of Mr. Baxter's History* &c. ch. 1. p. 6. 21.

[*B*] *Le Serment appellé & cætera, l'engagea à examiner l'article de la Conformité avec l'Egliſe Anglicane.*] Ce Serment avoit été dreſſé par la Convocation aſſemblée dans ce tems-là: il obligeoit tout le monde à jurer, *qu'ils ne conſentiroient jamais à changer le Gouvernement préſent de l'Egliſe, par des Archevêques, des Evêques, des Archidiacres &c. pour celui d'être choiſies.* Mr. Baxter s'attacha donc à étudier la matière de l'Epiſcopat, & la conſtitution du Gouvernement de l'Egliſe Anglicane: il lut la Diſſertation de Gorſome Bucer, *de Gubernatione Eccleſiæ*, l'*Altare Damaſcenum* de *Didoclavius*, *Parker de Politia Eccleſiaſtica*, & le *Dioceſan Tryal* de *Baynes*; & aiant comparé leurs raiſons avec celles de l'Evêque Downame, il conclut, que quoique tout genre d'Epiſcopat ne ſoit pas illicite, il ne pouvoit cependant approuver tellement celui d'Angleterre, qu'il crût pouvoir en conſcience faire ſerment qu'il ne conſentiroit jamais à le changer. Et il remarque, que ce Serment deſliné à affermir pour toujours l'autorité des Evêques ſur la Nation, ne ſervit qu'à aigrir davantage quantité de perſonnes contre eux; & qu'au-lieu de ruiner les Non-Conformiſtes, comme on ſe le propoſoit par ce moyen, il ne ſervit au contraire qu'à leur avantage, & à donner envie à beaucoup de perſonnes de ſe joindre à leur Parti (2).

(2) Calamy's *Abridgement* ch. 2. p. 11. 16. & *Continuation* p. 898.

[*C*] *Ceux-ci jettèrent les yeux ſur Mr. Baxter.*] Il fut élu unanimement, après qu'ils l'eurent entendu prêcher une fois. Il demeura deux ans dans ce Lieu, avant que la Guerre Civile éclatât, & plus de quatorze ans après: & pendant tout ce tems-là, il ne prit point poſſeſſion de la

(3) *Continuation* p. 898. 899. & *Abridgement* ch. 3. p. 22.

nel Whalley (*f*). Lorsque Cromwel fut devenu le Maitre, & eut été fait Protecteur, Baxter ne goûta point sa conduite, quoiqu'il prechât une fois devant lui [*D*]. Il vint à Londres immédiatement avant la dépoſition de Richard Cromwel, & prêcha devant le Parlement la veille du jour qu'il conclut de rappeller Charles II. Il prêcha auſſi devant le Lord Maire & les Aldermans à S. Paul, le jour d'Actions de graces pour les ſuccès du Général Monk. Au rétabliſſement du Roi, il fut mis au nombre de ſes Chapelains ordinaires [*E*]. Il aſſiſta en qualité de Commiſſaire à la Conférence de la Savoye [*F*], & dreſſa une *Liturgie réformée*. Le Chancelier Hyde lui offrit l'Eveché de Hereford

(*f*) Ibid. p. 599. 600.

exhortation générale. Il employoit environ une heure pour chaque famille, & n'en recevoit point d'autres, de peur que leur preſence ne fît de la peine à ceux qui l'occupoient, ou qu'ils ne diviſquaſſent les foibleſſes & les imperfections de leurs prochains. Il employoit de cette maniére toute ton après-dinée du Lundi & du Jeudi. Chaque premier Mercredi du mois, il avoit une Aſſemblée pour l'exercice de la Diſcipline dans la Paroiſſe ; & chaque premier Jeudi du mois, il avoit une Aſſemblée avec les Miniſtres du voiſinage, pour traiter de la Diſcipline, & pour agiter d'autres matieres ; & c'étoit ordinairement lui qui faiſoit la fonction de Modérateur, préparant par écrit la déciſion de la queſtion qu'on devoit agiter. Outre cela, il avoit tous les Jeudis chez lui une Aſſemblée de pluſieurs Miniſtres de merite, qui s'y trouvoient après le Sermon, & avec leſquels il paſſoit l'après-dinée en converſations utiles, juſqu'à l'heure que les voiſins venoient pour la répetition & la priére accoutumée (4). Ce qui lui fut extrêmement avantageux, c'eſt qu'il ne ſe mêloit point des Décimes, ni d'aucune affaire ſeculiére : par ce moyen il avoit l'eſprit moins diſtrait, & plus tranquille pour vaquer à l'étude, & il évitoit l'occaſion de faire de la peine à ſes Paroiſſiens par des procès. Trois ou quatre de ſes Voiſins avoient ſoin de ſes affaires à cet égard, & il ne leur en demanda jamais compte. Lorſqu'il fut obligé de faire recevoir les Décimes en ſon nom, pour décharger les Collecteurs de toutes pourſuites, il ordonna, que s'il ſe trouvoit des perſonnes pauvres qui refuſaſſent de payer, on ne leur fît aucune peine ; mais qu'à l'égard de ceux qui étoient en état de payer, s'ils le refuſoient, on les pourſuivroit devant le Magiſtrat pour le faire payer, & pour les dépens, & que l'un & l'autre ſeroient donnés aux pauvres (5). Si quelqu'un le faiſoit de la peine de recevoir la Communion aîlis, il lui diſoit ouvertement, qu'il avoit la liberté de le mettre en telle poſture qu'il lui plairoit. Il baptiſoit fans difficulté tous leurs enfans ; mais il les obligeoit auparavant (comme il auroit fait par rapport à des étrangers) de lui rendre raiſon de leur Foi, ſoit en particulier, ſoit en public, s'ils le vouloient. Et quand le pére ſe trouvoit être de mauvaiſes mœurs, il exigeoit avant que de baptiſer l'enfant, qu'il fît une confeſſion publique de ſon péché, & qu'il témoignât de la repentance : s'il le refuſoit, il différoit le Baptême juſqu'à ce que la mére pût être préſente (6).

(*4*) Calamy's *Abridgem.* ch. I. p. 25. 26.

(*5*) Ibid. p. 34. 35.

(*6*) Ibid.em.

[*D*] *Lorſque Cromwel fut devenu le Maitre, & eut été fait Protecteur, Baxter ne goûta point ſa conduite, quoiqu'il prêchât une fois devant lui.* Le Dr. Calamy nous apprend (7) qu'il condamna à tems & avec modération, toit par les Sermons, ſoit par ſes Ecrits, l'Uſurpation ; & les artifices par leſquels on en étoit venu à bout. Il déclara dans une Conférence publique, que Cromwel & ſes Adhérens étoient coupables de Trahiſon & de Rebellion, aggravée par la Perfidie & par l'Hypocriſie. „ Il ne crut cependant pas que ſon devoir l'obligeât à attaquer corps-à-corps, ou à parler contre eux à contretems & imprudemment, de peur d'irriter Cromwel ; d'autant plus qu'il ſembloit rechercher l'approbation publique par une conduite vertueuſe, & en faiſant tout le bien qu'il pouvoit, excepté ce qui pouvoit être contraire à la Cauſe criminelle qu'il ſoutenoit. D'ailleurs Baxter voyoit que le Protecteur ſe propoſoit ſur-tout le bien général & l'avancement de la Religion & de la Piété, plus qu'aucun de ceux qui avoient été avant lui, excepté dans les choſes qui étoient contraires à ſes intérêts. Et ce furent les principaux moyens qu'il employa, lorſqu'il fut parvenu au Pouvoir Souverain, pour ſe maintenir ; ainſi que le bien qu'il faiſoit lui conciliât l'amour du peuple, ou du moins fit regarder ſon gouvernement comme auſſi „ bon que le peut être une Autorité uſurpée." Baxter prêcha une fois devant lui, après qu'il fut devenu Protecteur, & ce furent Mylord Broghil & le Comte de Warwick, qui lui en procurérent l'occaſion. Il prit pour Texte, 1 Corinth. I. 10. & ſon Sermon roula ſur les Schiſmes de l'Egliſe. Il fit voir, combien les Politiques ſont coupables d'entretenir ces diviſions pour parvenir à leurs fins particuliéres, en tenant l'Egliſe dans un état d'abaiſſement, qui les empêche d'en avoir rien à craindre. Quelque tems après, Cromwel le manda, & lui donna audience, n'aiant avec lui que trois de ſes Confidens. Il commença par lui faire un long & ennuyeux diſcours ſur la Providence de Dieu dans le changement qui étoit arrivé dans le Gouvernement, ſur la maniére dont Dieu l'avoit approuvé, ſur les grandes choſes faites au dedans & au dehors, & ſur la paix avec l'Eſpagne & la Hollande &c. Après qu'il eut parlé environ une heure, Baxter lui dit, *qu'il avoit trop de condeſcendance, de l'inſtruire ſi à fond ſur des choſes qui étoient fort au-deſſus de lui. Mais que les bons Citoyens regardoient leur ancien état Monarchique comme un bien, & non comme un mal ; & qu'il le prioit humblement de lui pardonner, s'il prenoit la liberté de lui demander par quel crime ils avoient perdu cette bénédiction, & contre qui ils avoient commis ce crime ?* Cette queſtion émut un peu le Protecteur, & le mit en quelque façon en colere. Il répondit, *qu'il n'y avoit point de crime, mais que Dieu avoit changé les choſes, comme il l'avoit jugé à propos* ; & puis ſe mit à déclamer contre le Parlement, qui s'oppoſoit à lui, & particuliérement contre trois ou quatre Membres qu'il nomma, & qui étoient des principaux amis de Mr. Baxter, que celui-ci eut le courage de défendre contre les invectives de Cromwel. Peu de jours après il le fit encore venir, pour ſavoir ſon ſentiment ſur la *Liberté de Conſcience*, pour laquelle il (Cromwel) prétendoit être fort zélé. Preſque tous les Membres du Conſeil Privé étoient préſens. Après avoir fait encore un ennuyeux diſcours, il l'inſtruiſit à peu près de ſon ſentiment ; & lorſque deux autres des aſſiſtans eurent auſſi à leur tour parlé fort longtems, en ſorte qu'il ſe paſſa quarte ou cinq heures, Baxter dit au Protecteur, que *s'il vouloit ſe donner la peine de lire*, il *pouvoit en dire plus en deux feuilles par écrit, qu'en pluſieurs jours par des diſcours de cette nature : qu'il avoit lui un papier ſur cette matiére, qu'il avoit dreſſé pour un ami ; & que s'il vouloit bien le prendre pour lui, il ſeroit parfaitement inſtruit de ſes ſentimens.* Il envoya dans la ſuite ce papier à Cromwel, mais il doutoit qu'il l'eût jamais lu. „ Car, dit le Dr. Calamy (8), tous ceux qui avoient „ quelque converſation avec Cromwel, s'appercevoient „ ſans peine qu'il ne devoit qu'à lui-même ce qu'il ſavoit ; „ qu'il aimoit mieux parler pluſieurs heures de ſuite, que „ d'en paſſer une à écouter ; & qu'il faiſoit peu d'attention „ à ce que diſoient les autres, quand il avoit parlé.

(7) Ibid. p. 210.

(8) Ibid. p. 112.

[*E*] *Il fut mis au nombre de ſes Chapelains ordinaires.* Il l'apprend lui-même dans ſa *Vie* (9), que Mylord Broghil, depuis Comte d'Orrery, l'aiant engagé à aller avec lui chez le Chancelier Hyde, ils lui perſuadérent tous deux d'accepter une place de Chapelain ordinaire du Roi. Leur ami demanda il le Roi lui-même l'avoit ſouhaité, ou ſi ce n'étoit que l'effet de leur ſollicitation en ſa faveur, ils lui dirent que Sa Majeſté elle-même le ſouhaitoit, & qu'il regarderoit ſon acceptation comme une choſe utile à ſon ſervice. Sur quoi il prêta ſerment le 25 de Juin 1660, entre les mains du Grand-Chambellan, en qualité de Domeſtique du Roi, de lui être fidéle, & de découvrir toutes les conſpirations dont il auroit connoiſſance &c. Il prêcha une fois devant le Roi, ſur Hebr. XI. 1. & il fit imprimer ſon Sermon ſous le titre ſuivant : *La Vie de la Foi, tenant qu'elle eſt une demonſtration des choſes qu'on ne voit point. Sermon prononcé (en abregé) devant Sa Majeſté à Whitehall le 22 de Juillet 1660. Par Richar Baxter, un des Chapelains ordinaires de Sa Majeſté. Publié par ſon ordre exprès, augmenté, & mis à la portée de tout le monde.*

(9) Liv. I. Part. II. p. 229.

[*F*] *Il aſſiſta en qualité de Commiſſaire à la Conférence de la Savoye.* Il nous donne dans la *Vie* (10) une ample relation de la part qu'il eut à ce qui ſe paſſa dans cette Conférence, & qui fut très conſidérable. Car fut à lui ſeul qu'on remit le ſoin de dreſſer les *Additions à la Liturgie*, ou les *Nouveaux Formulaires*, qu'il intitula la *Liturgie réformée*, & qui fut généralement approuvée par les Miniſtres, quand il la leur communiqua (11). Il nous dit (12) que ſon principal ſoin fut d'écarter tout ce qui n'étoit pas important, & de s'oppoſer au ſentiment d'un des Freres, qui étoit venu de loin, quoiqu'à tems, & qui étoit abſolument contraire à toutes les parties des Communes Prières, parce qu'elles avoient été à l'uſage des Papiſtes & des Idolatres. Il dreſſa donc une Liſte des fautes qu'il avoit trouvées en liſant les Communes Prières mêmes, & des choſes qui lui déplaiſoient le plus dans les Formulaires ; n'étant pas auſſi choqué de quantité d'autres choſes, que l'étoient quelques autres de ſes Confréres. „ Mais, *dit-il*, les Freres réduiſirent le tout à un petit nombre „ de remarques générales, ne voulant point irriter ceux „ à qui nous avions à faire, par une énumération ſi dé„ taillée des fautes ; ce que je ne déſapprouvai point. Mais „ je leur déclarai dès le commencement, que je n'étois „ point du tout de l'avis de ceux qui trouvoient dans les „ Communes Prières des Doctrines fauſſes, & un Culte „ idolâtre ; ni que le Culte qui y étoit preſcrit fût d'une nature à ne pouvoir être légitimement pratiqué par un Chré„ tien, lorſqu'il n'avoit ni la liberté, ni l'occaſion d'aſſiſ„ ter à un autre qui fût meilleur : Que j'avois toujours prin„ cipalement regardé les fautes des Communes Prières „ comme des *imperfections*, & des *défectuoſités* ; enſorte „ que c'étoit un Service Divin véritable, quoiqu'imparfait ; & que c'étoit proprement cette imperfection „ qui nous choquoit dans les Communes Prières, diſtinguées des Cérémonies, & de la Diſcipline : Que je les „ regardois du même œil que les Prières de pluſieurs „ Chrétiens peu habiles, que j'avois entendues, remplies „ de répétitions, d'expreſſions impropres, & ſans ordre : „ Que je ne voudrois pas préférer un tel Chrétien à un „ autre qui prieroit mieux ; mais que ſi je me ſéparois de „ lui, & que je cruſſe qu'il fut illicite de me joindre à „ lui,

(10) Liv. I. Part. II. p. 305. & ſuiv.

(11) Calamy's *Abridgement* p. 559.

(12) *Life* I. Part. II. p. 307.

(f) ibid. p. 200. & abrégement

ford [G], qu'il refusa, & il marqua les raiſons de ſon refus dans une Lettre à ce Seigneur (g). Il ne rechercha pas d'autre Bénéfice, que la liberté de continuer ſon Miniſtère à Kidderminſter; mais il ne put l'ob-

ch. 2. p. 155.

„ lui, ce ſeroit être criminellement délicat, & manquer „ de Charité. Et je penſe que c'étoit-là le ſentiment de „ tous les Freres (à l'exception d'un ſeul) auſſi-bien que „ le mien. Et le vieux Mr. Aſh nous a ſouvent dit que „ c'étoit le ſentiment des anciens Non-Conformiſtes, & „ qu'il avoit entendu quelquefois certains Miniſtres peu „ capables, dont les Prieres étoient ſi embrouillées, ſur- „ tout pour le Baptême & la Sainte Cene, qu'il auroit ſouhaité qu'ils fe fuſſent plutôt ſervis des Communes „ Prieres." On choiſit de part & d'autre trois perſonnes pour diſputer ſur la matiere: du Parti Epiſcopal on nomma le Dr. Pearſon depuis Evêque de Chefter, le Dr. Gunning depuis Evêque d'Ely, & le Dr. Sparrow depuis Evêque de Norwich: du côté des Presbytériens on choiſit les Drs. Bates & Jacomb, & Mr. Baxter. Après bien des conteſtations, l'Evêque Colins produiſit un papier qui ventoit, diſoit-il, d'une perſonne de conſidération, contenant une Méthode pour finir la Diſpute. Le principal article étoit, *d'obliger les Plaignans à articuler les choſes qu'ils regardoient comme mauvaiſes, & celles qu'ils attaquoient comme peu contreables.* On demanda aux trois Tenans du Parti Presbytérien, de faire une réponſe à cet Ecrit pour le lendemain matin. Ils en firent une, qu'ils remirent, mais ſeulement en leur nom particulier. Ils trouvoient huit choſes, qu'ils regardoient comme entiérement contraires à la Parole de Dieu, comme ils s'engageoient de le prouver; mais le ſeul article traité dans leur Ecrit, étoit la *Loi qui obligeoit tous les Miniſtres de refuſer la Communion à ceux qui ne tomboient pas de tres-court à genoux*, Loi qu'ils prétendoient être illicite. Il y eut une vive diſpute ſur le ſens de ce fameux paſſage, Rom. XIV. 1 - 3. *Or quant à celui qui eſt foible en la Foi*, recevez-le &c. Lorſque les Theologiens Epiſcopaux furent les attaquans, ils propoſerent un Argument, dont la Majeure étoit: *Toute Loi, qui commande une choſe licite en elle-même, n'eſt pas criminelle.* Mr. Baxter nia cette Propoſition. Les Epiſcopaux l'appuyérent par un autre Argument, dont voici la Mineure: *Toute Loi, qui commande une choſe licite en elle-même, & qui n'ordonne d'ailleurs rien d'illicite, n'eſt pas criminelle.* Mr. Baxter le nia, pour deux raiſons, qu'il donna de ſa propre main par écrit. La premiere étoit, „ qu'une choſe indifférente en elle-même, peut devenir „ criminelle *par accident*, c'eſt-à-dire, par les circonſtan- „ ces; & peut être commandée illicitement, quoique ces „ circonſtances ne ſe trouvent point dans la Loi." La ſeconde raiſon étoit: „ qu'elle pouvoit être commandée „ ſous une peine injuſte." Les Epiſcopaux inſiſterent par le Raiſonnement ſuivant: *Toute Loi qui commande une choſe licite en elle-même, & qui n'ordonne rien qui ſoit jointe à une peine injuſte, ni qui engage à rien d'où il puiſſe s'enſuivre par accident aucun peché, que celui qui porte la Loi ſoit obligé de prevenir, n'eſt pas une Loi criminelle.* Mr. Baxter le nia encore, „ parce que la premiere choſe „ commandée peut être illicite *par accident*, & comman- „ dée ſous une peine injuſte, quoiqu'il n'y ait dans la Loi „ aucune autre choſe ou circonſtance, qui ſoit telle." Les mêmes Théologiens inſiſterent & dirent: *Que toute Loi, qui commande une choſe licite en elle-même, & qui n'ordonne rien qui jointe à une peine injuſte, ni qui engage à rien d'où il puiſſe s'enſuivre au dernier point un accident aucun peché, que celui qui porte la Loi ſoit obligé de prevenir, a toutes les conditions requiſes pour rendre une Loi legitime, & ne peut en particulier être taxée de commander une choſe illicite par accident, ni d'ordonner rien ſous une peine injuſte.* Baxter le nia encore, par les mêmes raiſons (13). Le Dr. Morley Evêque de Worceſter nous dit (14), qu'il le trouva diſputant à la Savoye, & qu'il s'appercut que pour ſe débarraſſer de cette partie de l'Argument, qui le preſſoit un peu trop, il avoit fourré ſecrétement dans ſes Réponſes, *que le Commandement qui preſcrit la choſe la plus legitime, devient criminel, ſi la choſe commandée peut devenir par accident un peché pour qui que ce ſoit.* „ Je lui reprochai alors ouvertement, continue-t-il, cet- „ te aſſertion; & l'ainé nié, (comme il lui arriveit ſou- „ vent de nier ce qu'il avoit affirmé un moment auparavant) on produiſit les Réponſes qu'il avoit données par écrit de ſa propre main, & la lecture qu'on en fit juſtifia la vérité de ce que je lui avois avancé. Sur quoi „ je le preſſai, & lui fis voir que ſa Propoſition étoit non ſeulement fauſſe, mais qu'elle tendoit à la ruïne de toute Autorité divine & humaine, enant qu'elle ôtoit non ſeulement à l'Egliſe tout pouvoir de faire des Canons & des Loix pour le bon Ordre & pour le Gouvernement „ de l'Egliſe, mais auſſi tout Pouvoir légiſlatif au Roi, „ au Parlement, & à Dieu lui-même. Je produiſis en même tems la preuve de ce que j'avançois, qui étoit en abrégé ceci: Qu'il n'y a aucune action, quelle qu'elle ſoit, qui ne puiſſe *par accident* devenir criminelle; & „ par conſéquent, que ſi c'eſt un péché que de commander une choſe qui peut devenir criminelle *par accident*, „ tout Commandement eſt illicite, & Dieu lui-même ne „ peut rien commander, parce qu'il ne peut pécher; & „ par la même raiſon les Rois, les Parlemens, l'Egliſe, „ ne doivent rien commander, parce qu'ils ne doivent „ pas pécher. Voilà juſqu'où je pouſai les choſes alors contre Mr. Baxter, & ſur quoi il ne donna aucune ſatisfaction. . . . Ses Confréres avoient déclaré pluſieurs

(13) Voyez *The Biſhop of Worceſter's Letter to a Friend, for Vindication of him from Mr. Baxter's Calumny.* Londres 1662. In-4. p. 16.

(14) Ibid. p. 20. 21. 23.

„ fois, qu'ils n'étoient pas de ſon ſentiment, fur-tout par rapport à ce qu'il ſoutenoit, qu'*un homme peut mettre ſans commettre de peche abſolu*. Et par cette raiſon nous eumes l'équité de ne pas leur imputer cette Propoſition, fur-tout voyant qu'ils étoient peu portés à entrer dans cette diſpute, & qu'ils ſembloient préférer les voies d'accommodement & de douceur, que la *furieuſe paſſion de Mr. Baxter pour la diſpute* empêcha de ſuivre." Le Dr. Calamy remarque à ce ſujet (15), que là-deſſus on remplit tout le Royaume de déclamations tragiques contre un des Tenans de la Diſpute à la Savoye. Et cependant, *dit-il*, c'eſt une vérité aiſée à défendre, *que lorſqu'une Loi* qui commande ou défend „ une choſe indifférente, peut *traiſemblablement cauſer plus de mal que de bien, & qu'on le peut prevoir, cette Loi eſt criminelle.* Il faut être aveugle pour ne pas voir, qu'il y a pluſieurs accidens ou circonſtances, qui peuvent rendre criminel le commandement d'une choſe ſicite en „ elle-même." Mais le Lecteur curieux peut voir tout le détail de cette Diſpute, dans les Ouvrages ſuivans: *Baxter's Account to the Inhabitants of Kidderminſter of the cauſe of his being forbid to preech amongſt them by the Biſhop of Worceſter*, à la tête de ſes *Mijchiefs of Self Ignorance*, and *the Benefits of Self-Acquaintance*. 1662 in-4; & *Biſhop Morley's Letter to a Friend, in vindication of himſelf from Mr. Baxter's Calumny*. Londres 1662 in-4. avec les Remarques de Mr. Baxter ſur cette Lettre dans la ſeconde Partie de ſon *Non-Conformiſts Plea for peace*, & dans ſon *Apology for the Non-Conformiſts*. *Mr. Miniſter Bifhop's Vindication of himſelf from divers falſe, ſcandalous, and injurious Reflections made upon him by Mr.* Richard Baxter *in ſeveral of his Writings*. Londres 1683 in-4. Mr. Iſaac Walton, dans la *Vie de l'Evêque Sanderſon*, nous apprend (16), que le Dr. Pearſon, alors Evêque de Chefter, lui avoit dit „ *qu'un des Non-Conformiſtes* (17), que je ne veux „ point nommer, *dit-il*, parut au Dr. Sanderſon ſi turbulent, & ſi peu Logicien dans la diſpute, qu'il força le „ patient Dr. Sanderſon, pour-lors Evêque de Lincoln, „ & un des Modérateurs avec les autres Evêques, de dire d'un ton qui ne lui étoit pas ordinaire, *qu'il n'avoit „ jamais vu d'homme qui eut une prejonction plus opiniâtre, „ & qui eut en même tems moins de capacité dans tout ce „ qu'il faiſoit.*" Mr. Collier remarque dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* (18), que Mr. Baxter „ avoit principalement le talent de recourir à des diſtinctions étranges, & d'appliquer mal les régles de la Logique: „ mais qu'il eſt difficile de décider ſi cet homme-là étoit embrouiller les matières étoit un effet de l'art, ou un défaut de capacité. Quoi qu'il en ſoit, *ajoute-t-il*, juges-en charitablement. Ce qu'il y a de certain, c'eſt „ que les chicanes qui parurent à la fin dans le procédé de Mr. Baxter, ont fourni des ſujets de plaintes, & que „ l'Evêque Morley s'en eſt plaint par écrit *." Mr. Echard aſſure dans ſon *Hiſtoire d'Angleterre* (19), qu'on diſoit que la conduite de Mr. Baxter dans cette Diſpute avoit été telle que Mr. Collier l'a repréſentée; & que quoiqu'il ait rejetté toute la faute ſur les Epiſcopaux, & leur ait reproché que dans un tems ſi favorable pour ſe réconcilier, ils n'avoient rien voulu accorder aux Presbytériens, & avoient ſoutenu avec d'autant plus de force les choſes ſur leſquelles les derniers témoignoient ſouhaiter le plus quelque changement; cependant d'autres prétendent, „ que „ lui-même avoit été trop violent, & blamable dans la maniére dont il s'étoit conduit dans la Conférence; & que „ malgré toute ſon habileté, ſon activité & les talens qu'il „ avoit, il étoit fort au-deſſous de pluſieurs de ſes Con- „ freres, pour la modération, le jugement & le ſavoir." Nous lirons par le récit que Mr. Burnet fait de cette affaire, dans ſes *Memoires de la Grande Bretagne* (20). Il remarque, que rien ne fit plus de tort aux Miniſtres Presbytériens, que la nouvelle Liturgie qu'ils s'aviſerent de préſenter: car eux-mêmes n'étoient point d'accord là-deſſus. Il y en avoit parmi eux, qui vouloient ſimplement que l'on n'inſiſtât que ſur un petit nombre de choſes importantes, comptant que ſi l'on pouvoit les obtenir & qu'il en réſultât une réunion, le reſte viendroit aiſément dans la ſuite. Baxter, qui n'étoit pas de cet avis, l'emporta pour le bien. Le Parti déſirant beaucoup de changemens, il leur perſuada que les paroles de la Commiſſion Royale les mettoient dans l'obligation d'expoſer tout ce qu'ils jugeroient utile au bien & à la paix de l'Egliſe; & que ce n'étoit point à eux à conſidérer le ſuccès de leurs demandes, ni les ſuites dangereuſes qu'elles pourroient avoir, en irritant un Corps plus puiſſant & plus nombreux que le leur. „ Tous les Points de la Diſpute ſe réduiſirent „ enfin à un ſeul: il conſiſtoit à ſavoir, *s'il eſt licite d'approprier definitivement au Service Divin des choſes indifférentes de leur nature?* Les Epiſcopaux ſe tenant collés à l'Affirmative, preſſoient vivement les autres *de leur faire voir en quoi l'Egliſe Anglicane exigeoit rien qui fût illicite.* Pour éluder le coup, les Presbytériens ſe retranchérent à ſoutenir, *qu'il eſt des circonſtances qui ne permettent point de faire des Loix definitives ſur l'uſage fixe des choſes indifferentes.* Ils en alléguérent pour preuve, *la Genuflexion des Communians à l'Autel*, & prétendirent *que toute Loi qui exclud de la Table du Seigneur les „ perſonnes qui ne ſont pas à genoux, eſt illicite, parce qu'el-*

„ le

(15) *Abridgement* p. 169.

(16) P. 57. Edit. infol.

(17) Ce qu'on entend généralement de Mr. Baxter. *Voy.* Kennet *Register and Chronicle Eccleſiaſtical and Civil* &c. p. 551. Londres 1728. in-folio.

(18) Vol. II. L. IX. p. 887. Londres 1714.

* *Letter to a Friend for Vindication* &c.

(19) Vol. III. L. I. ch. 1. *ad ann.* 1661.

(20) T. I. p. 159 160. de la Trad. Françoiſe in-8. Londres 1725.

l'obtenir [H]: ce qui l'obligea de revenir à Londres, où il prêcha quelquefois en divers endroits, l'Evêque Sheldon lui en aiant accordé la permission, en lui faisant promettre par écrit, que tant qu'il jouiroit de cette permission, il ne prêcheroit point dans le Diocèse de Londres contre la Doctrine de l'Eglise, ni contre les Cérémonies. Le 15 de Mai il fit son Sermon d'Adieu dans le Quartier appellé *Black-Friars:* il se hâta de le faire, afin qu'on ne crût pas qu'il eût dessein de se conformer le jour de la S. Barthelemi, qui étoit le terme fixé par l'Acte d'Uniformité (*b*). Il se retira ensuite à Acton dans la Province de Middlesex, où il alloit tous les Dimanches à l'Eglise Paroissiale. Pendant la Peste de 1665, il alla chez Richard Hambden Ecuyer, dans le Comté de Buckingham; & il retourna à Acton quand la Peste eut cessé. Il y demeura, tant que l'Acte contre les Conventicules fut en vigueur; mais quand le terme de cet Acte fut expiré, il eut un Auditoire fi nombreux, qu'il n'y avoit pas assez de place: fur quoi il fut mis en prison fur un Ordre signé de deux Juges; mais aiant obtenu un Acte de *Habeas Corpus*, il fut élargi, & envoyé à Totteridge proche de Barnet (*i*). Après l'Acte d'Indulgence en 1672, il retourna à Londres, & prêcha en divers endroits [*I*]. En 1682, il fut saisi pour avoir

(*b*) Conformities p. 901.

(*i*) Ibid. p. 902.

„ *le donne une restriction aux Loix de Jesus-Christ, qui sont* „ *les seules auxquelles il appartient de limiter le droit d'y* „ *participer.* La Conférence roula donc entièrement fur „ cette Question pendant quelques jours, & l'on ne pou„ voit trouver de gens moins propres à terminer la que„ relle, & plus propres à l'envenimer, que les deux prin„ cipaux Tenans dans cette Dispute, Mr. Baxter, & Gun„ ning, depuis fucceffivement Evêque de Chichester & „ d'Ely . . . . . Baxter & lui donnérent fort à rire à „ tout le monde: on ne parloit dans la Ville que de leurs „ ergoteries, & l'on fe faifoit un vrai plaifir de voir aux„ prifes deux Gladiateurs fi égaux, quoique l'un fut mor„ tifié de voir des Difputes qui ne finiffoient point, & qui „ ne pouvoient aboutir à rien de bon.

[G] *Le Chancelier Hyde lui offrit l'Evêché de Hereford, qu'il refufa.*] Il nous apprend dans *l'Hiſtoire de ſa Vie* (21), que le jour que parut la *Declaration du Roi fur les Affaires Eccléſiaſtiques*, étant chez le Chancelier, ce Seigneur lui demanda, s'il vouloit accepter un Evêché. Il lui répondit, que s'il lui avoit fait cette demande le jour d'auparavant, il auroit pu lui répondre fur le champ qu'il ne pouvoit l'accepter en conſcience, parce que quoiqu'il pût vivre en paix fous telle forme de Gouvernement qu'il plairoit au Roi d'établir, il ne pouvoit pas pour cela y avoir part, & aider à le maintenir. Mais qu'aiant vu, comme il fe rendoit chez Sa Grandeur, la Déclaration du Roi, & les changemens qu'il faiſoit dans le Gouvernement, il ne pouvoit, pour l'intérêt de l'Eglife que de lui témoigner combien il lui étoit obligé en fon particulier de cette moderation; & que le deſir de contribuer au bonheur de l'Eglife, auquel cette moderation tendoit, le déterminoit à prendre le parti qui pouvoit y contribuer le plus. Mais qu'il doutoit encore, fi c'étoit celui d'accepter un Evêché, & qu'il le prioit de lui donner du tems pour y penſer. Que fi cependant Sa Grandeur vouloit faire paſſer en Loi ce que la Déclaration ſtatuoit, il s'engageoit à prendre le parti qui pourroit contribuer le plus à la paix & à la tranquillité publique. Le Dr. Reynolds enſuite Evêque de Norwich, Mr. Calamy, & Mr. Baxter eurent de fréquentes converſations enſemble fur la matière, & ils conviendrent tous, qu'on pouvoit accepter un Evêché, ſelon les termes de la *Déclaration*, ſans violer la *Ligue*, & ſans reconnoître l'ancienne Prélature. Il ne reſtoit d'autre doute que celui-ci: ſi la *Declaration* paſſeroit en Loi, comme on s'y attendoit alors: on ſi ce n'étoit qu'une choſe à tems, & un moyen pour les gagner, & les amener inſenſiblement à conſentir à tout ce que vouloient les Puiſſans. Mr. Calamy vouloit qu'ils allaſſent tous enſemble, & qu'ils refuſaſſent ou acceptaſſent tous de concert. Mr. Baxter dit, que quant à lui, il ſe déterma d'abord au refus; non qu'il jugeât le choſe illiſcite en elle-même, mais le qu'elle étoit repréſentée dans la *Declaration* du Roi; mais pour les raiſons ſuivantes. 1. Qu'il ſavoit que cela l'empêcheroit d'écrire. 2. Qu'il s'attendoit que *la plupart des Miniſtres verroient ſeroient choſſis; & quel bien pouroit-on eſperer des gens de rien, ignorans & fans capacite?* 3. Il craignoit que la *Declaration* ne fût qu'à tems, & que bientôt elle ne fût revoquée & annullée. 4. Que ſi cela arrivoit, il ne doutoit pas que les Loix n'impoſaſſent aux Evêques l'obligation de faire taire les Miniſtres, de troubler de bons Chrétiens par rapport à la Conſcience, de traiter les vicieux avec plus de douceur &c. en un mot, de faire des choſes, auxquelles il préféroit le moindre emploi dans la Société. 5. Parce qu'il étoit pleinement convaincu, que l'ancienne Conſtitution Epiſcopale étoit illégitime. S'étant rendu le lendemain chez le Chancelier (22), ce Seigneur lui demanda ſa réſolution par rapport à l'Evêché qu'on lui offroit. Il répondit, que pluſieurs raiſons l'empêchoient de l'accepter, & qu'une des principales étoit, qu'il croyoit pouvoir être plus utile à l'Egliſe ſans cela, ſi Sa Grandeur vouloit maintenir les choſes fur le pied des termes de la Déclaration. Et comme il craignoit qu'on ne donnât un mauvais tour à ſon refus, s'il n'alléguoit de bonnes raiſons, & qu'il ſe perſuada qu'en les mettant par écrit, il prévîendroit plus aiſément les fauſſes interprétations qu'on pourroit y donner, il écrivit le lendemain une Lettre au Chancelier, où il dit qu'il avoit la plupart de ſes raiſons, & ſe contente d'alléguer les meilleures: & qu'il fait ſes autres demandes avec plus de liberté, que d'eſpérance de ſuccès. Il déclare dans cette Lettre, qu'il avoit été réſolu d'abord de refuſer un Evêché; mais que la *Declaration* du Roi l'avoit fait pencher à en accepter un, quoiqu'il ſe trouvât à préſent encore obligé en conſcience d'en revenir au refus; & qu'il ne pouvoit s'empêcher de lui recommander de procurer encore quelques changemens, pour parvenir à une heureuſe Réunion. 1. De faire paſſer la Déclaration en Acte. 2. De faire expédier promptement une Commiſſion aux perſonnes nommées pour travailler conjointement à cet ouvrage, qui auroient à revoir le Livre des Communes Prières ſelon la Déclaration. 3. De rétablir de bons & fidèles Miniſtres, qui avoient été & étoient encore eſtimés des gens ſages, & qu'on avoit chaſſés de leurs Bénéfices en dernier lieu. 4. De penſer aux moyens de ſe défaire de ceux qui étoient ou incapables, ou de mauvaiſes mœurs. 5. De placer fur les Siéges Epiſcopaux, le plus qu'il ſe pourroit de perſonnes dans les idées Presbytériennes; plus de trois, ſi cela étoit poſſible. 6. D'engager les Evêques à mettre quelques-uns des Miniſtres Presbytériens dans les places inférieures de quelque importance, fur-tout dans les *Doyennes Ruraux. C'eſt-là*, dit-il, *une place qui nous convient, en ce qu'elle ne donne ni perſion, ni rang, ni pouvoir coneſtif, mais ſeulement cette ſimple autorité paſtorale, & qui réſide dans la perſuaſion, que nous demandons.* Que du reſte, quant à lui, il ne pouvoit abſolument accepter d'Evêché; & qu'il eſperoit contribuer plus à la paix de l'Egliſe dans une condition privée. Qu'il croyoit que le Dr. Reynolds & Mr. Calamy pouvoient mieux accepter un Evêché que lui, & qu'il eſpéroit que Sa Grandeur leur en procureroit; & il lui en recommande en même tems quelques autres. Qu'il a autant de reconnoiſſance de la bonté du Chancelier, que s'il jouiſſoit de l'Evêché; & que ſi Sa Grandeur continuoit à être dans les mêmes ſentimens, il en proſiteroit pour quelque autre place, dans laquelle il pût être utile à l'Egliſe & au ſervice de Sa Majeſté. „ Mais je „ ſouhaite, *continue-t-il*, pour les raiſons ſuſdites, que ce „ ne ſoit pas une place de Cathédrale. Et comme le Vi„ caire de la Paroiſſe où j'ai été ne veut pas reſigner, & „ ne me veut feulement que pour ſon Subſtitut, je ſerois „ infiniment obligé à Votre Grandeur, ſi elle vouloit lui „ procurer quelque Prébende, ou autre place avantageu„ ſe de cet ordre, (car je n'oſerois lui confier aucune „ Charge Paſtorale, ni qui l'obligeât à prêcher) pour qu'il „ me remit entièrement ſa Cure, conformément au der„ nier Acte, avant le mois de Décembre, & pour le bien „ du Lieu (*Kidderminſter*). Cependant, s'il ſe trouvoit de grandes difficultés à la choſe, je me contenterai bien „ d'être ſon Subſtitut. "

[*H*] *Il ne rechercha pas d'autre Bénéfice, que la liberté de continuer ſon Miniſtere à Kidderminſter; mais il ne put l'obtenir.*] Quoiqu'il y retournât après la Révolution, on ne lui permit d'y prêcher que deux ou trois fois (23). Quand il quitta ce Troupeau, il laiſſa à ſa place Mr. Baldwin, pour y avoir l'œil, & pour faire la viſite de maiſon en maiſon; „ & il repréſenta à ſes Paroiſſiens, *dit Mr. Calamy*, que malgré toutes les injuſtices qu'on leur avoit faites, les défauts des Miniſtres qui leur prêchoient, & l'imperfection du Culte établi, ils ne devoient pas abandonner les Aſſemblées publiques, mais profiter des ſecours ſpirituels qu'ils y pouvoient trouver, conjointement avec ceux qu'ils pouvoient avoir en particulier. Il leur dit, qu'il n'y avoit que trois cas où ils devoient s'abſenter: Quand le Miniſtre ſeroit d'une incapacité à ne pouvoir les inſtruire des Articles eſſentiels de la Religion, tels qu'ils en avoient connu, à leur grand regret: ou lorſque le Miniſtre prêcheroit quelque Héréſie, ou des Doctrines contraires foit à quelque Article de Foi, ſoit à la Piété: ou lorſqu'oubliant le but de ſon Miniſtère, il tâcheroit de rendre odieuſe une vie conforme à la piété, de les en détourner, & d'avancer les intérêts de Satan. Qu'ils ne devoient pourtant pas prendre occaſion de toutes les réflexions amers, qui porteroient fur eux-mêmes ou fur d'autres, & qui pourroient provenir de la différence d'opinion & d'intérêts, de dire que le Miniſtre prêchoit contre la piété, & confidérer cela comme une raiſon ſuffiſante de ſéparation.

[*I*] *Après l'Acte d'Indulgence en 1672, il retourna à Londres & prêcha en divers endroits.*] Il fut réſolu pour être un des Prédicateurs du Marſil de *Pinners-Hall*; „ mais, *dit le Dr. Calamy* (24), il s'étoit gliſſé de ſi mauvaiſes „ diſpoſitions parmi quelques-uns de ceux qui peu auparavant avoient été dans un état d'oppreſſion, qu'il n'eut pas fait quatre Sermons, que l'on regardât par toute la Ville qu'il prêchoit l'Arminianiſme; & il y en eut un „ grand nombre, qui étoient choqués de ce qu'il prêchoit contre les Diviſions & les Schiſmes, & inſiſtoit ſur la néceſſité de l'Union de l'Egliſe de Chriſt. „ Quelque triſte que cela fût pour lui, il ne ſe découra-

(21) Part. II. Lib. I.

(22) Voyez Life Lib. I. Part. II. p. 223.

(23) Calamy's Continuation p. 901.

(24) Ibid. c. 23. p. 598.

voir approché de plus près que de cinq milles d'une *Corporation* ; & il y eut cinq Assignations contre lui pour la somme de 195 livres sterling, pour cinq Sermons qu'il avoit faits ; enforte que ses Livres & tout ce qu'il avoit fut vendu par les Officiers de la Justice. Il fut arrêté encore en 1684 ; & tous Jaques II. il fut confiné prisonnier au Banc du Roi, & on lui fit un procès devant le Premier Juge Jefferies, sur la *Paraphrase du Nouveau Testament* [A]. Il demeura deux ans en prison : mais le Roi aiant changé alors de mesures, il fut élargi, & envoyé à la Chartreuse, où il assistoit Mr. Sylvester tous les Dimanches matin, & prechoit le Jeudi matin. Il mourut le 8 de Décembre 1691, & fut enterré

„ rea pourtant point, & ne laissa pas de continuer à faire „ son devoir." Le 24 de Janvier 1672-3 il commença à faire un Sermon le Vendredi à *Fetter-Lane*, pour lequel il n'a jamais rien reçu (25). Pour les Dimanches, il me prêche pendant longtems que par occasion ; mais dans la suite plus fixement dans *S. Jame's Market-House*, où il échoppa comme par miracle le 5 de Juin 1675 du danger qu'il courut, par une feinte ou crevaille qui le fit dans le plancher (26). Il fut arrêté, un jour qu'il faisoit son Sermon à *Fetter Lane* ; mais on le relâcha d'abord, parce que l'Ordre n'étoit pas signé, comme il le devoit être, par un Juge de la Ville (27). En 1676 il fit bâtir une Chapelle (*Meeting-House*) dans *Oxendenstreet* ; mais il n'y avoit encore prêché qu'une fois, que le Service fut interrompu ; & Mr. Sedden du Comté de Derby, qui prêchoit pour lui en fon absence, y étant venu le Mardi la Ville fut envoyé en prison à fa place, quoique l'Ordre ne fût pas contre lui ; & il y demeura trois mois, jusqu'à ce qu'il se fût procuré un Acte d'*Habeas Corpus*. Mr. Baxter prit alors un autre Lieu d'Assemblée dans la Paroisse de St. Martin ; mais un Connuillaire & des Archers l'empêchèrent par force d'y entrer. Mr. Wadfworth Ministre à Southwark étant mort, cette Assemblée rechercha Mr. Baxter avec beaucoup d'empressement, & il y prêcha quelques mois, sans être troublé dans l'exercice de son Ministère. Et lorsque le Dr. Guillaume Lloyd, depuis Evêque de Worcester, succéda au Dr. Lamplugh dans la Cure de S. Martin, Mr. Baxter lui offrit pour le Service public la Chapelle d'*Oxendenstreet*, que ce Docteur accepta (28).

(25) Ibid. ib.

(26) Ibid. p. 601. & Continuation, p. 301.

(27) *Abridgem.* p. 604. & Continuation p. 301.

(28) *Abridgem.* p. 607. 608. Continu. p. 302.

[A] *On lui fit un Procès devant le Premier Juge Jefferies par la Paraphrase du Nouveau Testament.*] Le 8 Février 1684-5 il fut mis dans la prison du Banc du Roi sur un Ordre du Premier Juge, pour la *Paraphrase*, qu'on appelloit un Livre scandaleux, & séditieux contre le Gouvernement. Le 14 de Mai il défavoua ce dont on l'accusoit. Le 28 du même mois, fe trouvant fort incommodé, il demanda plus de tems pour fe défendre ; ce qui lui fut refusé. Quand fon Avocat parla pour l'obtenir, le Prémier Juge dit avec beaucoup de colere : *Je ne veux pas lui accorder une minute pour sauver fa vie. Nous avons bien eu à faire à d'autres gens ; mais je trouverai moyen à faire à un Saint, & je fai comment il faut s'y prendre avec les Saints, auffi-bien qu'avec les Pecheurs. Voila*, dit-il, *Oates au Pilori* (comme il y étoit effectivement alors), *& c'eft pour la vertu*, dit-il, *qu'il fouffre. Baxter a été un autre tant : mais fi Baxter etoit auprès de lui de l'autre côté du Pilori, je dirois, Voilà deux des plus grands fraquins du Royaume enemble.* Les endroits allégués dans les Informations étoient la Paraphrase fur Matth. V. 39. Marc III. 6. IX. 39. XI. 31. XII. 38-40. Luc X. 2. Jean XI. 57. & Act. XV. 2. (29). Ces endroits avoient été choiſis par le Chevalier Roger L'Eſtrange, & par quelques-uns de fes Amis. On l'accusoit d'avoir réfléchi dans ces endroits fur les Prélats de l'Eglife Anglicane, & d'être par conſéquent coupable de fédition &c. L'Avocat du Roi s'chendit beaucoup fur l'incubition & fur les circonſtances aggravantes du fait. Mrs. Wallop, Williams, Rotherham, Atwood & Phipps étoient les Avocats de Baxter. Wallop foutint que s'agiſſant d'un point de Doctrine, la choſe devoit être renvoyée à l'Evêque : tinon, qu'il lui paroiſſoit que la Matière en elle-même étoit innocente, en écartant les inductions qu'on en tiroit, qui n'avoient aucun fondement, n'y aiant aucun antécédent auquel on pût les rapporter, c'eſt-à-dire, n'y aiant ni Evêque, ni Clergé, ni Eglife Anglicane de nommés. Il remarqua que le Livre dénoncé, c'eſt-à-dire, le Commentaire ſur le Nouveau Teſtament, renfermoit quantité de Véritès importantes ; mais que les auteurs de l'accuſation, & ceux qui avoient dreſſé les Informions, étoient réellement les faiſeurs de Libelles, en appliquant aux Prélats de l'Egliſe Anglicane, les choſes un peu dures qui regardoient certains Prélats, qui méritoient ce qu'on diſoit d'eux. „ Mylord, *dit-il*, il me ſemble que les Evêques dont parle Baxter ſont les fleaux de l'Egliſe & de la Société, „ comme Votre Grandeur, ſi elle a lu l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, en conviendra elle-même." *Mr. Wallop*, lui dit le Prémier Juge, *je remarque que vous prenez part à toutes ces mauvaiſes cauſes & fort vous. Mr. Attwood a beaucoup plus d'eſprit & de probité pour ne pas ſoutenir ces enormes ſolliſmes, nous ne ſerions pas dans l'embarras où nous ſommes.* Wallop repliqua : „ Mylord, il „ me ſemble que les endroits dont il s'agit découlent naturellement du Texte." *Il vous ſemble ?* dit le Prémier Juge. *Et il me ſemble à moi tout autrement. Faites-lui faire ſerment, faites-lui faire ſerment.* „ Mylord, reprit l'A- „ vocat, ſauf votre reſpect, je ſuis Avocat du Défendeur ; „ & ſi j'entens le Latin & l'Anglois, l'accuſation intentée „ à Mr. Baxter fur un ſi foible fondement, déshonore „ plus l'Egliſe Anglicane & l'attaque plus directement, „ qu'aucune choſe qui ſoit dans le Livre pour lequel on „ l'accuſe." Jefferies répondit : *Tantôt il vous ſemble, & tantôt vous êtes bien déciſif. Vous parlez de votre ſavoir dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & vous vous vantez d'entendre le Latin & l'Anglois. Je crois en avoir quelque choſe, auſſi-bien que vous ; mais je vous dirai en deux mots, que ſi vous ne jurez pas mieux votre devoir, je vous l'apprendrai.* Sur quoi Wallop s'aſſit. Rotheram alléguа, que puiſqu'il y avoit dans le Livre de Baxter des réflexions fortes contre l'Egliſe Romaine nonmément, & qu'il parloit avantageuſement des Prélats de l'Egliſe Anglicane, on devoit naturellement préſumer, que tout ce qu'il y avoit de fort ne portoit que contre les Prélats de l'Egliſe Romaine. Le Prémier Juge répondit : *Baxter eſt ennemi du nom, & de la choſe ; de l'Epiſcopat, & de la perſonne des Evêques.* Rotheram ajouta, que Baxter aſſiſtoit fréquemment au Service Divin, communioit à l'Egliſe Anglicane, & parloit fouvent aux autres de faire de même ; comme étoit de notoriété publique ; & même que dans le Livre en queſtion, il avoit parlé avec beaucoup de modération, & d'une maniére honorable, des Evêques de l'Egliſe Anglicane. Baxter lui-même ajouta : „ Mylord, j'ai été li mo- „ déré par rapport à l'Egliſe Anglicane, que j'ai encouru „ par-là la cenſure de quantité de Non-Conformiſtes." *Baxter pour les Evêques!* dit le Prémier Juge : *la pluſsante imagination ! Voyons ! voyons !* Sur cela Rotheram tira un cantout où il eſt dit, *qu'on doit beaucoup de reſpect à ceux qui ſont véritablement Evêques parmi nous.* „ Ah ! dit le Pré- „ mier Juge, voilà votre chanſon Presbytérienne, *veri- „ tablement Evêques* ; c'eſt-à-dire lui-même, & d'autres Bê- „ litres comme lui, appellés à être Evêques de Kidder- „ minſter & autres Lieux ſemblables ; des Evêques choiſis „ par des canailles de Presbytériens comme lui. Il par- „ le d'un Evêque de Kidderminſter ! Je voudrois, ſelon „ le fauvant Auteur de ce tems : *Chaque Paroiſſe auroit ſon, „ Metropolitain.*" Baxter aiant repris la parole, le Prémier Juge lui dit : *Richard ! Richard ! penſez-tu que nous voulions entendre tes diſcours empoiſonnés, inſpirés par la Cour &c. ? Richard, tu és un vieux jeheu & un vieux coquin. Tu as écrit aſſez de Livres pour en charger un chariot, dont il n'y en a point qui ne ſoit auſſi rempli de ſedition (Je pourrois dire de trahiſon) qu'un œuf. Si tu avois fourché pour tes écritures il y a quarante ans, on auroit bien fait. Tu prêtens être Miniſtre de l'Evangile de paix, & tu as un pied dans la foſſe ; il eſt tems que tu penſes au compte que tu as à rendre. Mais je te laiſſe à toi-même, & je voi bien que tu continueras comme tu as commencé ; mais j'ai fini à Dieu, j'aurai l'œil ſur toi. Je jai que tu as un grand Parti, & j'apperçois dans tous les coins quantité de tes Frères, qui attendent ce qui arrivera à leur grand Maître ; & un Docteur du Parti* (en regardant le Dr. Guillaume Bates) *auprès de toi. Mais j'eſpere, s'il plaît à Dieu, de mettre ordre à vous tous.* Rotheram s'étant aſſis, Atwood (30) commença à faire voir, qu'aucun des endroits rapportés dans l'Information n'étoit ſuſceptible du ſens qu'on y donnoit à force d'inductions ; qu'il étoit plus naturel de les prendre dans un ſens plus doux ; & qu'on ne pouvoit en appliquer aucun aux Prélats de l'Egliſe Anglicane, ſans leur faire violence. Pour le prouver, il fit quelques-uns des endroits ; mais le Prémier Juge le mit à crier : *Vous ne m'attirerez pas dans votre Controverſie par vos Notes, ni votre fuquin de Miniſtre non plus.* „ Mylord, dit Atwood, „ il me ſemble que c'eſt ici préciſément le même cas que „ celui de Mr. Roſwel, qui a été porté il y a peu de tems „ devant vous." *Il vous ſemble !* dit le Prémier Juge ; *il vous ſemble mal, cela n'eſt point.* „ Mylord, reprit At- „ wood, je ne crois pas pouvoir alléguer de plus fort autori- „ té que celle de Votre Grandeur ; permettez-moi de rap- „ porter vos propres termes dans cette occaſion-là." *Vous n'en ferez rien*, dit Jefferies ; *vous n'avez pas beſoin de parler, car vous êtes déjà Auteur ; quoique vous parliez & que vous écriviez impertinemment.* „ Ce n'eſt pas ma faute, „ repliqua Atwood, ſi je ne fuis pas plus habile ; mais je „ ſuis obligé de faire de mon mieux pour mon Client." Alors le Prémier Juge fe mit à badiner contre ce que Atwood avoit publié ; & celui-ci foutint que c'étoit pour la défenſe de la Conſtitution de l'Angleterre, ajoutant, qu'il ne défavouoit jamais rien de ce qu'il avoit écrit. Jefferies lui ordonna pluſieurs fois de s'aſſeoir ; mais il ſe releva, en diſant qu'il avoit des preuves juridiques à alléguer en faveur de ſon Client ; & il cita pluſieurs cas, où il avoit été décidé, que les termes doivent ſe prendre dans le ſens le plus doux, & non dans un ſens de rigueur à force de conſéquences. *Ne bavez*, dit le Prémier Juge quand il eut achevé, *vous avez dit ce que vous vouliez.* Williams & Phipps ne parlérent point, voyant que cela étoit inutile. A la fin Baxter lui-même dit : „ Mylord, „ je me flatte de pouvoir répondre aiſément à tout ce „ qu'on allégue contre moi ; & je le ferai en peu de mots. „ Cela eſt contenu en ſubſtance dans ce petit Mémoire, „ auquel j'ajouterai peu de choſe par témoignage." Mais Jefferies refuſa de l'écouter ; & finit en récapitulant le Procès aux Jurés, & en diſant : *Il eſt de notoriété qu'il y a eu*

(29) Abridgment p. 607. 608. Contin. p. 302.

(30) Mr. Benjam. Bennet, dans ſes *Mémoires hiſtoriques de la Reformation*, t. II. p. 171. Londres 1720. le nomme par abus *Adrien Atwood*.

enterré dans *Christ-Church*, où son Corps fut accompagné d'un grand nombre de perſonnes de tout rang, & même de quelques Miniſtres de l'Egliſe Anglicane (*k*). Il a écrit plus de cent vingt Livres; & il y en a plus de ſoixante, foit entiérement, ſoit en partie contre lui (*l*). Le Dr. Calamy remarque (*m*), qu'il a été fortement cenſuré par les Zélateurs de tous les Partis [*L*]. Pluſieurs perſonnes de qualité & du prémier rang l'honoroient de leur amitié, & étoient en commerce avec lui; en particulier Mylord Broghill, enſuite Comte d'Orrery, & Préſident de la Province de Munſter, qui le nomma avant la Révolution un des Commiſſaires pour dreſſer un Formulaire des Articles fondamentaux de la Religion, & l'entretint chez lui; l'Archevêque Uſſer (*n*); le Duc de Lauderdale; le Prémier Juge Hales (*o*), & le Comte de Balcarres (*p*). Il recevoit auſſi très ſouvent des Lettres des plus illuſtres Théologiens des Pays étrangers, ſur-tout de Mrs. Amyrault; Solliciotfre, Miniſtre en Suiſſe; Brunſenius, Chapelain de l'Electeur de Brandebourg, qui lui manda, qu'il avoit engagé diverſes perſonnes à traduire en Latin pluſieurs de ſes Ouvrages de piété; & du Dr. Spencer, Chapelain du Duc de Saxe (*q*). Nous rapporterons ci-deſſous quelques autres particularités touchant ſes ſentimens [*M*].

Mr.

(*k*) Idem p. 903.
(*l*) Ibid. p. 904.
(*m*) Ibid. p. 905.
(*n*) *Abrid. gem.* p. 624.
(*o*) Idem p. 627.
(*p*) Ibid. p. 628.
(*q*) Ibid. p. 627, & 691.

a eu un complot contre le Roi & la Nation. On a renouvellé l'ancien jeu & les tours de paſſe-paſſe; & c'eſt ici le prinſipal Boutefeu. A projeut il eſt auſſi modeſte qu'il ſe peut; mais il y a eu un tems, où perſonne n'étoit plus prêt que lui à crier, Liez vos Rois avec des chaînes, & mettez vos Nobles dans des ceps de fer: retirez-vous dans vos Tentes, ô Iſraël. *Au nom de Dieu, Meſſieurs, ne nous laiſſons pas duper deux fois dans un même Siécle.* Mr. de Rapin remarque (31), qu'il paroît manifeſtement par ces derniéres paroles du Juge, que le Livre de Baxter n'étoit qu'un prétexte dont on ſe ſervoit pour le punir de ce qu'il avoit fait pendant les Troubles. Quand Jeffreies eut achevé, il dit aux Jurés, que s'ils croyoient en conſcience que dans les paſſages dénoncés il eût eu en vue les Evêques & le Clergé de l'Egliſe Anglicane, ils devoient le déclarer coupable: ajoutant, qu'il ne pouvoit avoir eu d'autres vues: ſinon, qu'ils devoient le déclarer innocent. Quand il eut fini, Baxter lui dit: „ Votre Grandeur s'imagine-t-elle, qu'il y ait aucun juré qui veuille prononcer fur une pareille procédure?" *Je vous entendrai, Mr. Baxter*, dit Jefferies, *ne vous inquiétez pas de cela.* Les Jurés aiant conſulté enſemble, déclarerent qu'il étoit coupable. Il avoit aſſigné divers Eccléſiaſtiques, qui parurent devant la Cour, mais qui ne lui ſervirent de rien, par la paſſion & la violence du Prémier Juge. Ainſi le 29 de Juin ſuivant, il fut condamné à une amende de cinq cens marcs, à tenir priſon juſqu'à ce qu'elle fût payée, & à donner caution pour ſa conduite pendant ſept ans (32). Lorſque le Roi prit d'autres meſures, & qu'on relâcha quantité de perſonnes qui avoient été miſes en priſon, en leur remettant les amendes auxquelles elles avoient été condamnées, Baxter obtint auſſi ſa grace par la médiation de Mylord Powis: l'amende lui fut remiſe, & le Mécredi 24 de Novembre 1686, le Chevalier Samuel Aſtrey envoya ordre au Geolier de la Priſon du Banc du Roi de le mettre en liberté: mais il fut obligé de donner caution de ſa bonne conduite, le Roi aiant déclaré qu'on ne regarderoit pas comme contraire à la bonne conduite, qu'il demeurât à Londres, ce qu'il n'étoit pas permis ſelon l'Acte d'Oxford; & cette déclaration fut ajoutée à l'Acte de Cautionnement. Il ne laiſſa pas cependant de demeurer encore quelque tems dans l'enceinte du lieu de ſon arrêt; mais le 28 de Février ſuivant, il alla occuper une maiſon qu'il avoit priſe près de la Chartreuſe (33).

(31) *Hiſt. d'Angleterre*. Tom. X. p. 12.

(32) *Abrid. gem.* p. 620.

(33) Ibid. p. 622, 623.

[*L*] *Le Dr. Calamy remarque, qu'il a été fortement cenſuré par les Zélateurs de tous les Partis.*] Il a été cenſuré, dit cet Ecrivain, par les *Sociniens*, pour avoir ſoutenu avec tant de vigueur la certitude d'un Etat à venir, & d'une Réſurrection: par les *Materialiſtes*, pour avoir établi la diſtinction entre l'Ame & le Corps: par les *Anti-Trinitaires*, pour avoir mis en évidence la Trinité dans l'Unité d'Eſſence: par les *Dicenciers Eccléſiaſtiques*, comme les appelle Mr. Calamy, pour avoir repréſenté les anciennes diſputes entre les *Neſtoriens*, les *Eutychiens* & les *Monothélites*, comme plus aiſées à concilier que ne le prétendent les Diſputeurs échauffés: par les *Ariens* & les *Sociniens*, pour avoir jugé trop peu favorablement de ceux qui nient la Divinité de Jéſus-Chriſt: par les *Arminens*, pour avoir maintenu une Election particuliére, & diſtinguée la Grace: par les zélés *Contre-Remontrans*, pour avoir ſoutenu le Libre-Arbitre, & l'Univerſalité de la Rédemption, de la même maniére que l'Archevêque Uſſer, l'Evêque Davenant, le Dr. Preſton, & d'autres Grands-Hommes la foutenoient: par les *Anabaptiſtes*, pour avoir tant écrit & avec tant de force en faveur du Baptême des Enfans: par les *Non-Conformiſtes ſéparés*, parce qu'il ne ſéparoit pas des *Conformiſtes* au-delà de ce qu'il croyoit néceſſaire, & parce qu'il perſuadoit aux gens de communier à la Paroiſſe: par les *Conformiſtes ſéparés*, ainſi que les appelle le Dr. Calamy, parce qu'il ne ſéparoit pas de tous les autres, excepté d'eux, & qu'il reconnoiſſoit pour fidéles Serviteurs de Chriſt ceux qu'ils rejettoient: par les *Chercheurs*, parce qu'il établiſſoit la certitude de l'Ecriture Sainte, comme feellée par le S. Eſprit, par les Miracles, & par la ſainteté des Ecrivains; & parce qu'il ſoutenoit qu'il y a encore un vrai Miniſtére, & de véritables Egliſes: par Mr. *Liford* & quelques autres, parce qu'il croyoit que par les Blaſphémateurs contre le S. Eſprit, il faut entendre des Incrédules déclarés, qui attribuent les Miracles de Jéſus-Chriſt à l'opération du Démon: par Mr. *Henri Dodwell*, pour avoir ſoutenu, que l'Office des Miniſtres varie par la volonté de l'Evêque ou de celui qui confére les Ordres, & non par l'inſtitution du Sauveur; & pour avoir reconnu que les Paſteurs des Egliſes Réformées ſont de vrais Miniſtres, & ne pas avoir dégradé leurs Egliſes, parce qu'elles n'ont une ſucceſſion non interrompue d'Ordination Canonique par les Evêques depuis le tems des Apôtres; & parce qu'il ne déclamoit pas contre eux, comme *péchant contre le S. Eſprit*, en adminiſtrant les Sacremens, quoique Laïques, quoique lui-même reconnût, par exemple, ceux de France pour de vrais Miniſtres; par les *Eraſtiens*, parce qu'il défendoit l'autorité Eccléſiaſtique & la néceſſité de la Diſcipline: par les *Indépendans*, parce qu'il témoignoit du penchant pour une Egliſe Nationale, & qu'il ſe déclaroit contre leur maniére de communier, & contre le tour de pouvoir qu'ils donnent aux ſuffrages de la multitude: par les *Preſbytériens d'Ecoſſe*, parce qu'il avoit de l'éloignement pour leur Ligue, & qu'il ſe déclaroit en faveur de l'Epiſcopat: par le *Parti Epiſcopal*, parce qu'il ſoutenoit qu'on devoit mettre pluſieurs Evêques, où il n'y en avoit qu'un, afin qu'il ne fût pas trop chargé; & parce qu'il s'oppoſoit au Pouvoir de l'Egliſe & à l'Eſprit de Domination: & enfin par les *Magiſtrats*, & par les *Juges*, ſous les régnes de Charles II. & de Jaques II., parce qu'il continuoit à prêcher & à écrire, lorſque les Loix le lui défendoient.

(11) *Hiſt. d'Angleterre*. Tom. X. p. 12.

(12) *Abrid. gem.* p. 620.

(13) Ibid. p. 669, 670.

(14) *Abrid. gem.* ch. 16. p. 609.

(15) Ibid. p. 670-673.

(16) Ibid. p. 670-673.

(17) Ibid. p. 674.

(18) Ibid. p. 675.

[*M*] *Nous rapporterons ci-deſſous quelques autres particularités touchant ſes ſentimens.*] Le Dr. Calamy nous apprend (34), que pen de perſonnes ont été ſujettes à plus d'infirmités que Mr. Baxter; ce qui avoit beaucoup contribué à le rendre d'un caractére extrêmement ſérieux: & cela ne pouvoit être autrement, parce qu'il ne s'appliquoit aux choſes, que comme un homme qui touchoit à l'Eternité, & qui alloit entrer dans un autre Monde. Etant un jour accablé de mal plus qu'à l'ordinaire, il ſe ſentit des doutes ſur la vérité de l'Ecriture & ſur l'immortalité de l'Ame: mais quand il ſe blâma lui-même d'avoir négligé ſi longtems de poſer de ſolides fondemens, tandis qu'il employoit tant de tems à ce qui étoit édifié deſſus. Il examina donc très ſérieuſement les preuves de la vérité du Chriſtianiſme, & prêta tout ce qu'on pouvoit alléguer pour & contre, afin de croire de ſa propre Foi: & il éprouva enfin, qu'il n'y a rien dont on ſoit plus fortement perſuadé, que ce dont on a doute quelque tems (35). L'Exiſtence & les Attributs de Dieu lui paroiſſoient auſſi clairs, que l'eſt la lumiére du Soleil à un homme qui n'eſt pas aveugle. Il regardoit donc comme des fous ceux qui révoquent en doute l'Exiſtence d'une Divinité, ou qui s'imaginent que le Monde s'eſt formé par un concours fortuit d'Atomes; que la Raiſon peut naître d'un Principe qui n'en a point; que l'Homme, ou toute autre Créature, ſoit Indépendante de ſoi: que tout ce que nous appercevons de Puiſſance, de Sageſſe, & de Bonté, n'a point de Cauſe qui ſurpaſſe en Puiſſance, en Sageſſe, & en Bonté, tout ce qu'on en découvre dans le Monde. Conſidérant donc Dieu comme notre Créateur, il voyoit clairement qu'il s'enſuit de-là qu'il eſt notre Maitre, notre Roi & notre Bienfaiteur; & par conſéquent, que nous avons par rapport à lui la relation de ſujets, & de Tenanciers: d'où réſultoient nos différens devoirs envers lui. De-là il déduiſoit tout de ſuite les devoirs de la Religion Naturelle & Révélée, & appuyoit ainſi ſa Foi ſur des fondemens inébranlables (36). Dans ſa jeuneſſe, il aimoit beaucoup les diſputes, & prenoit beaucoup de plaiſir à la lecture des Ouvrages Métaphyſiques & Scholaſtiques; mais plus il avança en âge, & moins il s'attacha aux diſputes & aux ſubtilités de cet ordre, trouvant qu'il y avoit beaucoup moins de certitude qu'il ne l'avoit cru auparavant, & que là où il y en avoit le plus, il y avoit très peu d'utilité. Mais les Points capitaux de la Religion étoient les objets dont il s'occupoit principalement, & les ſujets de ſes méditations. Parmi les Vérités certaines en elles-mêmes, il ne trouvoit pas un égale certitude par rapport à lui; & même à l'égard des Myſtéres de l'Evangile, il obſervoit, que leur certitude *ſubjective* n'alloit pas au-delà de leur évidence *objective*. Auſſi en avançant en âge il reconnut plus clairement la néceſſité de procéder par ordre pour ſoutenir le Chriſtianiſme, & de commencer par les Vérités naturelles, qui ſont le fondement des Vérités révélées & ſurnaturelles (37). D'abord il faiſoit conſiſter une grande partie de ſa Religion dans une grande tendreſſe de cœur, une vive douleur du péché, & des larmes de pénitence; & beaucoup moins dans l'amour pour Dieu, & dans la méditation de ſa bonté: mais dans la ſuite il regarda l'amour de Dieu, comme la perfection de la Religion (38). Il avoit dans les commencemens une beaucoup plus haute opinion des Savans & des Livres, qu'il n'eut dans la ſuite;

(r) T. I. p. 360. Ed. de 1722. in-8.

Mr. Burnet, dans ſes *Mémoires de la Grande-Bretagne* (r), dit „ que c'étoit un homme d'une grande „ piété, & qui auroit tenu ſon rang parmi les plus ſavans de ſon Siècle, s'il ne s'étoit pas mêlé de „ trop de choſes. De prés de deux cens Livres qui ſont ſortis de ſa plume, il y a trois gros in-folio; „ & l'on voit dans tous ſes Ouvrages un tour très touchant & très pathetique : mais malgré la ſim„ plicité de ſes mœurs, il avoit le malheur de faire le ſubtil & le Métaphyſicien ſur toutes ſortes de „ ſujets."

ce qui faiſoit qu'il s'en rapportoit bien plus aiſément à l'autorité d'un Auteur, que lorſqu'il commença à penſer par lui-même. Quand il en fut là, il ne faiſoit point difficulté de diſtinguer du ſentiment de ceux qu'il admiroit le plus. D'abord, il eut un grand penchant à ſe déclarer pour ceux qui étoient les plus zélés pour tel ou tel Parti; mais il apperçut ſi bien dans la ſuite ce qu'on pouvoit alléguer contre les deux extrêmes, qu'il fut beaucoup plus porté à adopter des principes propres à les concilier. Et quoique dans le tems que ſon jugement étoit le moins mûr, il regardât les *Conciliateurs* comme des gens peu éclairés, d'un génie borné, qui vouloient plaire à tout le monde, & accorder les Parties par des principes qu'ils n'entendoient pas eux-mêmes; il vit dans la ſuite, que quand même les charmes de la paix & de la concorde ne ſeroient pas les motifs de leurs efforts, ils ſont généralement plus éclairés que ceux qui ſe diſputent dans les commencemens. Le ſtyle d'un Auteur contribuoit beaucoup à lui faire trouver ſes raiſons bonnes; mais à la longue, il s'accoutuma à juger de la vérité par la ſimple évidence, & non par les ornemens qui l'accompagnent. L'âge changea fort la maniére dont il jugeoit des Hommes : il devint par degrés moins grand admirateur d'un certain extérieur de Religion, aiant vu par expérience, que les vices les plus odieux ſe cachent quelquefois ſous le maſque de la Dévotion, & que la Piété la plus ſolide ſe trouve ſouvent où elle paroit le moins (39). Il devint auſſi peu à peu plus tolérant par rapport à la Communion extérieure de l'Egliſe; mais en même tems il ſe perſuada de plus en plus de l'utilité & de la néceſſité de la Diſcipline Eccléſiaſtique, puiſqu'il n'y a rien de plus deshonorant pour la Religion Chrétienne, que de voir une Egliſe auſſi vicieuſe que des Aſſemblées de Païens & de Mahométans, & n'en différer que par ſes Cérémonies, & de nom. Il ſuivit de plus en plus les maux que cauſent les Schiſmes, & le malheureux penchant que les hommes ont à l'orgueil, à ſe plaire dans leurs propres idées, & à l'eſprit de faction; & ſur-tout il étoit convaincu de l'injuſtice & du péché qu'il y a à maltraiter les hommes pour cauſe de Religion, à exercer des actes d'inhumanité & de cruauté ſous prétexte de leur faire du bien, & de maintenir le bon ordre dans l'Egliſe. Sa charité s'étendit de plus en plus avec l'âge; & il n'eut pas tant de diſpoſition à donner ſans rémiſſion ceux qui n'ont jamais entendu parler de Jéſus-Chriſt : il traita même les Papiſtes avec plus de douceur qu'il n'avoit fait auparavant. D'abord il n'y avoit qu'à appeller une Doctrine Papiſte & Antichrétienne, pour la lui rendre ſuſpecte & odieuſe : mais il apprit à être plus impartial dans la ſuite, & à déſapprouver les hommes pour des Doctrines corrompues, plutôt qu'à condamner une Doctrine à cauſe de ceux qui la profeſſent; *puiſque Satan peut employer les titres de Papiſte & d'Antechriſt contre la Vérité.* A meſure qu'il avança en âge, les diviſions des Chrétiens l'affligérent beaucoup plus vivement que dans ſa jeuneſſe : il employa même beaucoup de tems à étudier les différentes Méthodes de Réunion, & il trouva qu'il étoit très facile de s'entendre & de s'accorder, ſi l'on étoit animé d'un eſprit de paix & de concorde. Il s'embarraſſoit très peu des différentes formes de Culte extérieur (40), & ne regardoit pas cela comme un article important. Il ſe convainquit de plus en plus, que dans la plupart des Controverſes, il n'eſt plus néceſſaire d'éclaircir & d'établir l'état de la Queſtion, que de diſputer; & il devint plus déſiant par rapport à l'Hiſtoire, voyant tant de perſonnes de bon tems ſéduites par leurs préjugés & par leurs paſſions. Pendant toute ſa vie, il fut grand obſervateur de la direction de la Providence, & il a remarqué divers traits ſurprenans, de la maniére dont elle étoit intervenue en ſa faveur (41).

(39) Ibid. P. 676.

(40) Ibid. P. 677.

(41) Ibid. P. 648. &c.

BAXTER (Guillaume), excellent Grammairien & Critique au commencement du XVIII. Siècle, deſcendoit d'une ancienne & bonne famille, qu'il fait connoître aſſez particuliérement dans ſa Vie, écrite par lui-même en Latin, & miſe à la tête de ſon *Gloſſarium Antiquitatum Romanarum*. Il naquit à Lanlugany dans le Comté de Shrop, où ſes parens demeuroient, n'aiant qu'un bien fort médiocre. Il étoit neveu du fameux Richard Baxter dont nous avons parlé dans l'Article précédent, qui le fit ſon héritier en mourant (*a*). Il nous apprend lui-même dans ſes Notes ſur la quinziéme Epitre du prémier Livre d'Horace, qu'il avoit fait ſes études dans l'Ecole de Harrow-on-the-Hill dans la Province de Middleſex. Il avoit déja dix-huit ans quand on l'envoya dans cette Ecole, & ne connoiſſoit pas une ſeule lettre de l'Alphabet, ni n'entendoit d'autre Langue que le Gallois (*b*). Il nous apprend auſſi, que quoique dans les commencemens de ſa vie il eût eu de l'averſion pour le mariage, & qu'il eût même refuſé pluſieurs partis très avantageux, il avoit épouſé à la fin une femme ſans bien, mais d'un caractére excellent, qui s'appelloit Sara Carturit, dont il a eu deux garçons & trois filles. Son principal emploi a été celui de Maître d'Ecole, qu'il exerça avec beaucoup de ſuccès à Tottenham High-Croſs proche de Londres, d'où il fut appellé pour être Maître ou Régent de l'Ecole de la Compagnie des Merciers. Ses Ecrits lui ont acquis beaucoup de réputation dans la République des Lettres. En 1679, il publia à Londres, in-12. un Livre intitulé, *De Analogia ſeu Arte Latinæ Linguæ Commentariolus* [*A*]; & en 1695 une Edition d'Anacréon avec des Notes [*B*]; mais en 1710 il en a donné une ſe-

(a) *Autoris Vitam præfixam ſuis Gloſſario ad ipſa conſcripta*, à la tête de ſon *Gloſſar. Antiq. Rom.* Londres 1711. in-8.

(b) On trouve ces particularités de M. *Mark Williams*, à qui M. Baxter lui-même les a voit contées.

[*A*] *Un Livre intitulé*, de Analogiâ.] Voici le titre entier : *De Analogia ſive Arte Linguæ Commentariolus : in quo omnia, ceſtem recondititam Grammaticæ Elementa tutiſſime nova tradiuntur, & ad breviſſimos Canones rediguntur. In uſum provectioris adoleſcentiæ. Opera Wilhelmi Baxteri Philiſſorii.* La Permiſſion d'imprimer eſt du 20 Février 1677-8. Dans ſa Préface (*ad Studioſos*) il remarque, que la Langue Latine, ſelon Varron le plus ſavant Ecrivain parmi les Romains, conſiſte dans quatre choſes principales, *la Nature, l'Analogie, l'Auteurité, & l'Uſage*; & qu'il a auſſi traité de ces quatre choſes dans ſon Ouvrage intitulé *Gloſſarium Romanorum*. *Varronem, quatuor præcipuè conſtet, Naturâ ſcilicet, Analogiâ, Auctoritate & Conſuetudine ; quamquæ horum nihil ex toto in hoc opuſculo ſit pertractatum, ſcimus tamen titulum ex eo, quod in iis præcipuum eſt, maximeque ad artem ſpectans, in hoc re C. Cæſarem potiſſimum imitati, poſt quem non eſt cur quemplum pudeat de Analogiâ ſcripſiſſe.* Il dit qu'il n'a point épargné le travail dans cet Ouvrage, & qu'il a eu ſoin de conſulter les meilleurs Ecrivains qui ont traité de cet Art, & particuliérement Priſcien, que tous les Savans conviennent être le plus exact. Mais que comme ces Grands-Hommes ont écrit d'une maniére plus difficile & plus ſubtile qu'il ne convient à la Jeuneſſe d'Angleterre, & que dans le tour qu'ils ont donné aux choſes, ils ont eu plus d'égard au Génie de la Langue Grecque, qu'à celui de la Langue Angloiſe, il a jugé à propos de faire une Introduction courte & aiſée, à l'aide de laquelle les jeunes-gens les plus avancés, avec une médiocre teinture de la Langue Grecque, peuvent paſſer avec ſuccès à la lecture des anciens Grammairiens. Il a touché légérement à l'*Orthographe* & à la *Proſodie*; mais il s'eſt étendu principalement ſur l'*Etymologie*. Entre autres choſes particuliéres & nouvelles qu'on y trouve, il y a celle-ci, qu'il prend le prémier mot de l'*Impératif* pour le *Thême*, d'où viennent non ſeulement les différentes Inflections des Verbes, mais auſſi les Participes, & les *Nomina Verbalia*, ce que l'Analogie, ſelon lui, demande, & ce dont il croit qu'on trouve des traces très claires dans Diomède, excellent Grammairien. *In Etymologia plurimi ſumus; in quâ nemini turbare debet, quod inter illa quamplurima nova, prima vox Imperativi modi conſtituta ſit thema ſive poſitio prima, idque non ſolum univerſæ flexionis Verborum, verum etiam Participiorum omnium & Verbalium nominum, quam & Analogiæ ratio id maximè exigat, extentque apud Diomeden, graviſſimum Grammaticæ rei ſcriptorem, non obſcura hujus rei indicia.* Il eſt très court ſur la *Syntaxe*, & à l'exemple de Solipater Chariſius, il a intitulé ce Chapitre, *De Idiomatibus Latinis.* Le ſeptiéme Chapitre roule ſur les *Figures de la Grammaire* ; & le huitiéme, ſur les *Figures de la Poéſie*, & ſur la maniére de faire des vers Latins.

[*B*] *Une Edition d'Anacréon avec des Notes.*] Elle a pour titre : *Anacreontis Teii Carmina. Plurimis quibus baſtenus ſcatebant mendis purgavit, turbata Metra reſtituit, Notaſque cum nova Interpretatione literali adjecit Wilhelmus Baxter. Subjicituntur etiam duo vetuſtiſſima Poetriæ Sapphus egregiaſſima Odaria, una cum Carrectione Iſaaci Voſſii, & Theocriti Anacreontiem in mortuum Adonim.* „ Les Poé„ ſies d'Anacréon, purgées de quantité de fautes qui ſe „ trouvoient encore dans les Editions précédentes, réta„ blies pour la meſure des vers, enrichies de Notes, & „ d'une nouvelle Verſion littérale, par Guillaume Baxter.

„ On

seconde, considérablement augmentée. Nous avons une Lettre de lui, écrite de Tottenham High-Crofs le 7 de Novembre 1707, à Mr. Jaques Gardiner, fur l'ancienne maniére d'écrire avec des Caractéres [C]. On trouve dans les *Transactions Philosophiques* de la méme année, Num. 306. deux Lettres de Baxter au Dr. Harwood, l'une fur la Ville de Wroxeter, & l'autre fur les *Hypacusta* des Anciens; & au Num. 311. il y a une Lettre au Dr. Hans Sloane, dans laquelle il rend compte de l'*Archæologia Britannica* de Mr. Lhwyds. En 1719 il publia in-octavo fon *Glossarium Antiquitatum Britannicarum* [D], dont il a paru une seconde Edition depuis fa mort, en 1733, in-8. La seconde de fon

„ On y a joint deux belles Odes de Sapho, corrigées par „ Isaac Vossius; & la Pièce Anacréontique de Théocrite „ fur la mort d'Adonis." Baxter dédia cette Edition à Thomas Hembfaw Ecuyer, Membre de la Société Royale, qui a publié l'*Etymologicum* du Dr. Skinner. Il lui dit, que l'excellent Poëte qu'il lui préfente aiant tant fouffert de l'ignorance & de la négligence d'un grand nombre de Siécles, méritoit d'être corrigé par une main plus habile que la fienne; mais qu'il ofe s'affurer que perfonne ne le blamera pour l'avoir ofayé, pour pour avoir fur un fujet auffi difficile donné quelque eſſor à fon imagination; quoiqu'il aime mieux encourir de la part de certaines gens le reproche d'avoir été trop hardi dans fes Corrections, que d'avoir, avec Tannequi Le Févre, qu'il qualifie de *François fuperficiel & frivole*, rejetté comme faux & fuppoſé, ce qu'il n'entend point. Il ajoute, qu'avec tous fes airs de fuffiſance & de vanité, le Critique dont on vient de parler n'a rien fait dans fon Edition d'Anacréon, que rever, & donner un faux ſens à fon Auteur. *Merucat mebercede, nequid lepidiſſimus iſte ſcriptor, tot facetorum injuſtitia atque incertâ indigne habitus, etiam a potiore manu medelam. Co-ſido tamen neminem mihi vitio daturum, quod vel ipſe tantum non aggreſſus fuerim, quadque in re tam difficili, imo propemodum deſperatâ, ſatius duxerim aliquantulum ingenio meo indulgere, atque adeo pro audaciâ a nonnullis cenſeri, quam cum futili Gallo* (l'anaquillum Fabrum dico) *quidquid non intelligerem pro ſalſo vel ſuppoſititio habere; quam quidem virorum ubique ſuſtiſſe, & nihil non ajjumpta tuendæ ſuperſtitioni vim ſuæ ſententiæ videre potuiſſe, verum in omnibus prorſus ſuiſſe unus πρὸς πάντα, quod Græcis dicitur, non ſine ſummâ indignatione admiror.* Mr. Jean-Corneille Pauw, qui a donné une Edition d'Anacréon en 1732 à Utrecht in-4. parle avec beaucoup de mépris des Notes de notre Baxter, & de celles de Barnes, fur ce Poëte: il dit qu'elles font remplies de tant de puérilités, que s'il avoit entrepris de les réfuter toutes, cela ſeul auroit occupé plus de place que n'en ont pris fes Remarques fur le Texte Grec. *Duo Commentarii duorum Interpretum Barnesii & Baxteri tot futiliſſimis nugis repleti ſunt, ut ſi eas ſingulatim referre inſtituiſſem, pluro de illis ſolet conſcribenda fuiſſeni mihi, quam mane de Gracis omnibus conſcripſi.* Mais comme Mr. Pauw traite plufieurs autres Savans avec beaucoup de hauteur & de mépris, fon jugement ne tire à aucune conſéquence par rapport à notre Auteur en particulier. [☞ Le Savant d'Utrecht a traité Mr. Baxter, comme celui-ci avoit traité Mr. Le Fevre. On va vu ci-deſſus les belles épithétes dont il a été ſi libéral pour le Savant de Saumur, & Mr. Pauw les lui rend à peu près en mêmes termes. Cela confirme ce que j'ai remarqué ailleurs *, que les Auteurs les Littérateurs ſe traitent fort ſavilérement les uns les autres, & ſe difent des injures à propos de rien. Dés que quelqu'un d'eux donne une nouvelle Edition d'un Auteur, on peut dire preſque à jeu fûr, Malheur aux Editeurs précédens! AND. DU TRAD.]

[C] *Une Lettre de lui . . . à Mr. Jaques Gardiner, fur l'ancienne maniére d'écrire avec des Caractéres.*] Elle ſe trouve, avec quelques autres de fes Lettres, à la fin de ſon *Glossarium Antiquitatum Romanarum* (1). Il obſerve que Plutarque, dans la Vie de *Caton d'Utique*, fait Cicéron Inventeur de la maniére d'écrire avec des Caractéres, à l'occaſion de la Conſpiration de Catilina; & qu'il paroit par une Lettre du Livre XIII. à Atticus, qu'il ſe ſervoit de cette maniére d'écrire, puiſqu'il y fait mention de ce qu'il écrivoit *ἐν σημείοις, per ſignes*, expreſſion qui fait voir que cet Art étoit empriméé des Grecs. Dion Caſſius, dans le LV. Livre de ſon *Hiſtoire*, nous apprend que Mécène le communiqua au Public par Aquila ſon Affranchi, comme Euſebe dit dans la *Chronique* que Cicéron avoit donné ſon Affranchi Tyron. Il paroit auſſi par Suétone dans la Vie de Céſar, que Céſar lui-même écrivoit avec des Caractéres, *per notas*. Dans la Vie de Galba on trouve cette façon de parler: *Quia notata, non perſcripta, erat ſumma, ne hoc quidem accepit.* On trouve encore fur ce ſujet un paſſage remarquable dans le Digeſte, Lib. XXIX. *Lucius Titius miles Notario ſuo Teſtamentum ſcribendum Notis dictavit, & antequam literis perſcriberetur, vitâ defunctus eſt.* Je voici le beau portrait que Manilius, dans le IV. Livre de ſes *Aſtronomiques*, fait d'un Notaire:

Hic & ſcriptor erit velox, cui littera verbum eſt,
Quique notis linguam ſuperet, curſimque loquentis
Excipiat longas nova per compendia voces.

Baxter dit, que pour lui, il a aſſez de penchant à croire que cette maniére d'écrire étoit générale, avant qu'un Muſicien eût inventé l'Alphabet; car Ariſtoxène contemporain d'Ariſtote, dans fon Traité de la Muſique, fait de l'Art d'écrire, *Γραμματικὴ*, une partie de la Muſique. *Reſtant adhuc Notæ* (dit le grand S. Jérôme, mais l'Auteur a oublié en quel endroit) *quæ cum ex Barbarorum puto orta nata ſunt, vulgus amiſere.* Baxter croit que les Notes de Muſique, & les Caractéres dont ſe ſervent les Médecins, ſont encore des reſtes de ces anciens Caractéres ou *Notæ*; pour ne rien dire des *Sigiæ* Romaines, ainſi nommées pour *ſingulæ*, qui n'étoient autre choſe qu'une ou deux lettres pour exprimer tout un mot, & qui par conſéquent étoient plutôt des *Abbréviations*, que des Caractéres ou des Chiffres. Les *ἱερὰ γράμματα* des Egyptiens étoient des *Caractéres ſacrés (Notæ ſacræ)*, empruntés des Devins ou Interprétes des Songes. Artémidore appelle par-tout ces Symboles ſacrés *Σημεῖα*, qui eſt auſſi un terme de l'Ecriture Sainte, où il marque auſſi-bien que dans Artémidore, des *Prodiges*. *Quam ſcitè per notas nos certiores facit Jupiter!* dit Cicéron dans ſon Traité *de Divinatione*. On peut faire quelques conjectures fur la figure de ces Caractéres, par les noms qu'Apulée leur donne, les appellant, *ignorabiles Literæ, Nodos, Apices condenſos*; & par cette Epigramme de Nicéarque:

Ὅστις μυρίων τρισκίλιων λεξὰ γρὴ ἰδεῖν,
Γράμματα τῶν Λιβύεσσιν, Λυδὸς ἠὲ Φρύγιε.

D'où l'on peut conclurre, qu'on regardoit cette maniére d'écrire comme celle qui étoit généralement en uſage parmi les Barbares, comme elle l'eſt encore aujourd'hui chez les Chinois. Il eſt inconteſtable que Cadmus le Carien, autrement *Imbramius ou Hermes*, a inventé l'Alphabet; car c'eſt une grande erreur, quoique fort ancienne, que les anciens *Phéniciens* étoient les Tyriens. Il eſt vrai que les Lettres eurent des noms Tyriens à la fin, c'eſt-à-dire depuis le temps que les Italiens eurent reçu l'Alphabet Ionien, dont les Romains ont conſervé les noms anciens & les figures.

[D] *Son* Gloſſarium Antiquitatum Britannicarum.] Il a pour titre: *Gloſſarium Antiquitatum Britannicarum, ſive Syllabus Etymologicus Antiquitatum veteris Britanniæ atque Iberniæ, temporibus Romanorum. Auctore Willielmo Baxter Cornutio, Scholæ Mercuriorum Præfecto.* L'Auteur dédia cet Ouvrage au Dr. Richard Mead, à la ſollicitation duquel il remarque qu'il avoit échappé au ſien. Il obſerve auſſi dans ſa Dédicace, que la connoiſſance de la Langue Bretonne eſt abſolument néceſſaire à une Antiquaire de la Grande-Bretagne; que c'eſt pour ne l'avoir pas entendue, que pluſieurs Savans diſtingués dans la République des Lettres ont fait de fréquentes bévues; & que c'eſt avec le ſecours de cette Langue, qu'il a tâché de répandre, dans cet Ouvrage, du jour ſur les Antiquités de la Nation Angloiſe. La Dédicace eſt datée de l'Ecole des Merciers le 1. de Juillet 1719. Dans ſa Préface aux Anglois (*ad Britannos*), il dit (2) qu'il a corrigé Cambden en un grand nombre d'endroits, & qu'il a ajouté plus de deux-cens noms anciens de Lieux ou de Rivières, dont il n'eſt point parlé dans la *Britannia* de cet Auteur, outre les anciens noms de Divinités, de Rois, de Généraux, qu'il a expliqués du mieux qu'il lui a été poſſible; & que par-tout il a eu ſoin de comparer, chemin faiſant, les noms de l'ancienne Gaule, & les mots des autres Pays. *Cambdenum noſtrum quamplurimis locis vel declaratum, vel emendatum facilè deprehendet Lector. Adjiciuntur etiam plus minus ducenta veterum Locorum & Fluminum Nomina, quæ in Britannia ejus non comparent; ut nihil dicam de Deorum, Regum, & Ducum antiquis appellationibus, quæ hic pro ingenii noſtri modulo explicantur, collatis paſſim in wapado cognominibus veteri Gallica & aliarum Regionum vocabulis.* Il nous apprend auſſi qu'il a ſuppoſé dans tout l'Ouvrage, que tous les Peuples de l'Europe étoient *Henètes* ou *Brigantes*, & Aſiatiques d'origine; & que c'eſt parce qu'ils étoient Etrangers d'abord, qu'ils furent appellés *Gali* (Gaulois) par les autres Nations. Il eſt certain, ajoute-t-il, que la Langue Arménienne d'aujourd'hui (qui étoit anciennement commune aux Thraces & aux Phrygiens) a un grand nombre de mots Bretons; & il n'eſt pas poſſible d'entendre à bien des égards les Langues Orientales, ſans le ſecours de la Langue Arménienne & de la Bretonne; ce dont il donne des exemples. *Fruſtra fuerit hoc loco advertere, quod per totum hoc opuſculum declaravimus, univerſa Europa populos fuiſſe Henetos ſeu Brigantes, & originis plane Aſiaticæ; & quod Peregrini initio facti, alienigenis appellatos Gallos. Certè vox bodèrna Armenicorum Lingua (quæ olim Phrygibus & Thracibus propemodum erat communis) innumera repræſentat Britannicæ noſtræ vocabula. Quid quod & Linguæ, quæ vulgus dicit Orientales, abſque Armenica & Britannica noſtra ope, in pluribus nequeant explicari* (3)? Il remarque, que cela eſt venu de ce que les Scythes s'étoient rendu maîtres de toute l'Europe & d'une grande partie de l'Aſie. „ Les Scy-„ thes, *dit Juſtin l'Abbréviateur de Trogue Pompée*, ont „ eu l'Empire de toute l'Aſie juſqu'à l'Egypte, pendant „ quinze-cens ans." *Scythæ per totam Aſiam Egyptum uſque ad imperium tenuere per mille & quingentos annos.* Il avertit auſſi, que la Lettre C dans les anciens noms, doit ſe prononcer par-tout comme un K à l'ancienne maniére

* Art. BALDELOT Remarq. [D].

(1) P. 473-616. Londres 1733.

(2) Pag. 3. 2. Edit. en 1733.

(3) Ibid. p. 9.

Horace, avec les *Scholies* anciennes & modernes, & ses propres Remarques, a paru aussi depuis sa mort, en 1725, in-8. [*E*]. Mr. Moïse Williams a publié à Londres en 1726 in-8. son *Glossarium Antiquitatum Romanarum* [*F*]. Baxter étoit particulièrement lié & entretenoit un Commerce Littérai-re

& que U ou Ü ou ȣ au commencement des mots & des syllabes, doit se prononcer comme le W Anglois, & dans les autres endroits comme le *oo* Anglois, ou le *u* des Italiens (4). Il donne ensuite en abrégé une Histoire de l'état de la Grande-Bretagne, depuis le départ des Romains jusqu'à présent. Baxter avoit travaillé plusieurs années sur cet Ouvrage, comme il paroit par les Extraits des Lettres que Mr. Edouard Lhwyd lui écrivoit. Dans une, qui est du 26 d'Avril 1705, il dit à Baxter, qu'il lui avoit appris ci-devant qu'il avoit reçu sa *Géographie Britannique*, & l'avoit mise par ordre alphabétique; & que s'il vouloit la lui remettre, elle seroit imprimée toute entière, ou pour la plus grande partie, comme lui appartenant: que s'il l'avoit déja mise en Carte, il la feroit graver: „ sinon, „ *dit Mr. Lhwyd*, je crois qu'il suffira d'insérer vos Re„ marques par ordre alphabétique dans mon Dictionaire „ des Noms Bretons, en mettant toujours un B à la fin, „ afin d'épargner la dépense d'une Carte, à laquelle on ne „ s'attend pas." Dans une autre Lettre datée d'Oxford du 3 de Novembre 1705, il dit à Baxter, qu'il espère qu'il a enfin pris sa résolution par rapport à son *Vocabulaire Géographique Romain de la Bretagne*, & qu'il apprendra avec plaisir qu'il y ajoute encore, & qu'il commence à le faire imprimer. „ Mais, *ajoute-t-il*, si vous ne „ pensez pas à le publier vous-même, & que vous vouliez „ en enrichir mon Ouvrage, j'espère de ne pas manquer „ à vous en faire honneur." La seconde Edition de cet Ouvrage a paru à Londres in-8. en 1733, dédiée au Dr. Richard Mead par *Jean Baxter* fils de l'Auteur. On a ajouté à cette Edition de courtes Notes par le Dr. Guillaume Stukely, & les Remarques posthumes de Mr. Edouard Lhwyd, Garde du Cabinet d'Ashmole à Oxford, sur les Noms des Rivières, des Montagnes, des Villes &c. de la Bretagne, en Anglois, & en forme de Lettre au Dr. Guillaume Nicholson Evêque de Carlisle.

(4) Ibid. p. 5.

[*E*] *La seconde Edition de son* Horace, *avec les* Scholies *anciennes & modernes & ses propres Remarques, a paru aussi depuis sa mort en* 1725 *in-8.*] Cette Edition a pour titre: *Q. Horatii Flacci Eclogæ, una cum Scholiis perpetuis tam veteribus quam novis. Adjecit etiam, ubi visum, & sua, Textumque ipsum plurimis locis vel corruptum vel turbatum restituit Willielmus Baxter.* Il dit dans sa Préface, qu'il donne cette seconde Edition de ce Poëte plus de vingt ans après la prémière, parce que celle-ci est devenue rare, & qu'il étoit nécessaire de corriger certaines choses, d'en changer d'autres, & de faire plusieurs additions, sur-tout depuis l'Edition publiée par le célèbre Dr. Bentley, dans laquelle avec de grands efforts, & après avoir comparé tous les Manuscrits & toutes les Editions & les Autorités, il semble avoir plutôt accablé, qu'éclairci cet Auteur. *Præsertim postquam clarissimus* Bentleius *tanto cum molimine & pompa, collatis omnium temporum Exemplaribus & Auctoritatum exemplis, Scriptorem istum videretur magis oppressisse quam adornasse.* Que quant à lui, il a suivi une méthode différente; & que selon sa petite capacité, il s'est contenté de rassembler les Remarques qu'il avoit faites la plupart à ses heures de loisir, & qu'il publie pour l'usage des Savans; afin qu'ils voyent, non ses sentimens particuliers, mais ceux des plus illustres Commentateurs d'Horace tant anciens que modernes, & sur-tout ceux des anciens Scholiastes, *Helenius Acro*, & *Pomponius Porphyrio*, qui florissoient pendant que le Paganisme subsistoit encore, comme il paroit par leurs Ecrits. En rendant compte de l'œconomie de son Ouvrage, il remarque encore, qu'il a principalement fait usage de ce qui reste des anciennes *Scholies*, qui sont absolument nécessaires pour expliquer divers endroits d'Horace, quoique ces *Scholies* soient fort imparfaites & interpolées. Il en fait aussi connoitre les Auteurs. Il dit ensuite, qu'il s'est attaché après cela aux plus habiles Commentateurs modernes, dont il trace le caractère, sur-tout à *Lambin*, distingué par sa grande érudition & par son application; à *Cruquius*, non moins illustre par son savoir & par son génie; & à *Torrentius*, Auteur judicieux & rempli d'excellentes observations. Ces trois Commentateurs ont collationné avec beaucoup de soin les Manuscrits d'Horace. *Lubin* suit presque par-tout *Cruquius* dans son admirable Paraphrase, d'où *Bond* a tiré principalement ses Notes. *Christophle Landinus* a fait quantité de bonnes Remarques. *Antoine Mancinellus* étoit un homme appliqué & qui avoit de la lecture, comme Glaréan l'assure avec raison, quoiqu'il n'ait travaillé que sur les Odes. Il n'y a de *Muret* que peu de Remarques, mais elles sont de main de Maitre; & *Henri Etienne* a été heureux dans ses corrections. Tous les autres sont dignes d'éloge, même par ce seul endroit, qu'ils ont admiré un si excellent Auteur, & l'ont jugé digne de leur application. *Heinsius* avoit du savoir, mais il ne connoissoit pas le génie particulier d'Horace. Mr. *Dacier* est fondé dans le jugement qu'il porte de *Scaliger*, que ce Savant a été malheureux par rapport à tous les endroits qu'il a osé critiquer, n'y aiant pas une seule de ses critiques qui soit juste. Et pour *Tannegui Le Fèvre*, qui a témoigné tant de mépris pour les autres, il n'a pas fait une seule bonne Note. A l'égard de Mr. *Dacier*, Baxter dit que ceux qui entendent le François, sont le mieux en état d'en bien juger; & à cette occasion il cite *Pierre Rodel*, savant Jésuite, qui a publié il n'y a pas longtems, dit-il, un petit nombre d'excellentes Remarques sur notre Poëte, & qui dit que le Lecteur desintéressé peut juger duquel des deux on a le plus à se plaindre, ou de l'infidélité, ou de l'inexactitude du Commentateur. Baxter finit en disant, que pour lui, s'il lui est arrivé de faire des fautes après ces Grands-Hommes, comme cela lui sera surement arrivé, il espère que le Lecteur équitable l'excusera, & louera sa diligence, lors même que le succès n'aura pas répondu à ses soins. *De me ipso autem, si quid & mihi post tantos viros humanitus acciderit, quod certe fiet, ignoscent ingenui, & laudabunt diligentiam, etiam ubi defuisse videbitur successus.* L'Editeur de ce Commentaire posthume nous apprend, que Baxter avoit travaillé plusieurs années à le mettre en état de paroitre, qu'il l'avoit achevé peu de jours avant sa mort, & qu'en mourant il l'avoit chargé du soin de le publier, comme il avoit fait plusieurs années auparavant son *Glossarium Antiquitatum Britannicarum.* Il avertit aussi, que l'Auteur renvoie souvent à ses Notes sur *Perse*, qui se sont perdues par la négligence d'un Libraire; & à celles sur *Juvénal*, dont l'Editeur a entre les mains ce qui en reste. On a joint à cette Edition la troisième Satyre du second Livre d'Horace, rétablie dans son ancien ordre par le Dr. Aldrich Doyen de Christ-Church à Oxford; & un Traité de la Mesure des vers de ce Poëte, par Mr. Christophle Wase.

[*F*] *Son* Glossarium Antiquitatum Romanarum.] Il a paru en 1726, sous le titre de *Reliquiæ Baxterianæ, sive* Willielmi Baxteri *Opera posthuma. Præmittitur Eruditi Autoris Vitæ a seipso conscriptæ Fragmentum.* „ Les Oeu„ vres posthumes de Guillaume Baxter, précédées d'un „ Fragment de la Vie du savant Auteur, écrite par lui„ même." Le même Livre a été publié à Londres en 1731 sous un autre titre: *Glossarium Antiquitatum Romanarum, a* Willielmo Baxter, *Cornavio, Scholæ Merciariorum Præfecto. Accedunt Eruditi Auctoris Vitæ a seipso conscriptæ Fragmentum, & selectæ quædam Epistolæ.* C'est Mr. Moïse Williams qui est l'Editeur de cet Ouvrage, qu'il a dédié au Dr. Richard Smalbroke alors Evêque de S. David, & à présent de Coventry & Lichfield. Mr. La Roche, dans ses *New Memoirs of Literature* (5) pour le mois de Juillet 1726, nous dit, que cet Ouvrage est „ un très bon Glossaire des Antiquités Romaines, & qu'il „ est rempli d'Erudition Grammaticale & Critique. Le „ Lecteur trouvera dans ce Livre, outre quantité de sa„ vantes Etymologies, dont les unes sont certaines & in„ contestables, & les autres moins certaines, & dans ce qui „ regarde les Antiquités Romaines, bon nombre de Re„ marques, auxquelles il ne s'attend point, & qui sont „ autant de preuves de l'Erudition de l'Auteur." Sous le mot *Ascania*, qui est l'ancien nom de l'*Asie Mineure*, Baxter dit, que les prémiers hommes habitoient sur cet endroit du sommet du Mont Taurus, que Strabon appelle *Niphates. Fuerit igitur* Ἀσκανία *Dei Hortus vel Paradisus, Patria scilicet primorum Hominum; quam quidem in summo fuisse cacumine ejus partis Tauri montis quam* Νιφάτην *Strabo appellat, multa sunt, quæ satis probant.* Il parle ensuite des quatre Fleuves du Paradis Terrestre; il tâche de prouver que l'*Araxe* & le *Phase* étoient du nombre, & que l'*Euphrate* & le *Tigre* étoient les deux autres. *Ad quatuor Paradisi Flumina quod attinet, de Tigri atque Euphrate inter omnes satis constat, erunt igitur hoc loco prætermittenda. Araxem atque Phasin esse altera duo, nos primi quod scimus diximus.* [☞ Mr. Baxter se trompe, en croyant être le prémier qui a mis l'Araxe & le Phase au nombre des Fleuves du Paradis Terrestre: du moins n'est-il pas le prémier qui ait proposé ce Systême. Dès l'an 1706, le savant Mr. *Réland* avoit publié une Dissertation * pour prouver que le Paradis Terrestre étoit dans cet endroit de l'Arménie, qui est entre les Sources du Phase, de l'Araxe, du Tigre & de l'Euphrate. Il faut que Baxter n'ait point vu cette Pièce du Savant d'Utrecht, ce qui est assez extraordinaire. Croyons-le donc sur sa parole: il aura pensé de la même manière que Mr. Reland; mais celui-ci a le droit de prémier occupant. ADD. DU TRAD.] Sous le mot d'*Aquæductus*, il parle des différens Aqueducs de Rome; & sous celui d'*Ara*, il fait de savantes Remarques sur les anciens Autels, & indique les plus célèbres qui étoient à Rome. Sous le mot d'*Anser* (une Oie) il observe, que les anciens *Celtes* la nommoient *Gansa*, comme les Allemands d'aujourd'hui *Gans*, les Arméniens γαζ, les Eoliens Χὰν, & vulgairement Χὴν. Tite-Live, dit-il, rapporte que les Oies étoient consacrées à Junon, c'est-à-dire à la Lune, & qu'on en nourrissoit dans le Temple de cette Déesse; qu'il y avoit une Oie d'argent dans le Capitole, à l'honneur des Oies qui l'avoient sauvé, comme nous l'apprend Servius. Nous apprenons de Plutarque, que tous les ans en un jour solennel on portoit publiquement un Chien en croix, & une Oie sur un lit en triomphe, en mémoire de ce que le Capitole avoit été sauvé par la vigilance des Oies, tandis que les Chiens dormoient. Columelle observe, que les Oies sont de meilleure garde que les Chiens: & les Anciens s'en servoient au même usage, auquel on emploie aujourd'hui les Chiens; ce qui est confirmé par ce vers d'Ovide dans les *Métamorphoses*:

(5) Vol. IV, Art. 7. p. 54. 55.

* Dissertat. Miscellan. Part. I. Dissert. I.

Uni-

re avec pluſieurs des Savans les plus diſtingués de ſon tems, & ſur-tout avec le curieux Antiquaire Mr. Edouard Lloyd. Il réſigna ſa place de Régent de l'Ecole des Merciers quelque tems avant ſa mort, qui arriva le 31 de Mai 1723, dans la ſoixante-treiziéme année de ſa vie. Il entendoit parfaitement l'ancien Breton, & les autres Langues de l'Occident & du Nord, auſſi-bien que le Latin, le Grec, & l'Hebreu. Il étoit très verſé dans la Mythologie, qu'il auroit vraiſemblablement épuiſée dans les Commentaires qu'il méditoit ſur les *Métamorphoſes d'Ovide*. Il avoit fait auſſi un Commentaire ſur *Juvénal*, comme on le voit par le Projet publié en 1732 pour l'imprimer ſous le titre de *Gulielmi Baxteri quæ ſuperſunt Enarrationes & Notæ in D. Junii Juvenalis Satyras. Accedit rerum & verborum obſervatione dignitorum, quæ in iiſdem occurrunt, Index locupletiſſimus. Accurante Moſe Gulielmio, A. M. R. S. Soc.* Il a eu part auſſi à la Traduction Angloiſe des *Hommes Illuſtres de Plutarque*, par pluſieurs perſonnes.

Unicus Aeſer erat minimæ cuſtodia Villæ.

Sous le mot *Athei*, il obſerve que c'eſt le nom qu'on donne à ceux qui ne reconnoiſſent point de Dieu ; mais qu'il ne croit pas qu'il y en ait jamais eu de tels. Les Pyrrhoniens & les Académiciens affectoient de ſoutenir le pour & le contre ſur toutes ſortes de ſujets, avertis par l'exemple de Socrate leur Maître, de ne pas dire leurs véritables ſentimens en préſence des ignorans. *Athei, "Αθεοι, qui nullum agnoſcunt Numen. Verum nullos unquam fuiſſe atheos exiſtimaverim. Pyrrhonii & Academici de omni materia in utramque partem diſſutare affectabant, Magiſtri ſui Socratis exemplo moniti, ne verum ſententiam ſuam apud imperitos promerent.* Protagore, Diſciple de Démocrite, étant plus ſoigneux de polir ſon ſtyle & de perfectionner ſon élocution, que de cultiver ſon Eſprit & ſa Raiſon, (ce qui le fit appeller communément Σοφιη, *l'Eſprit*), il n'eſt pas étonnant qu'il eût peu de goût pour la contemplation des choſes graves & ſublimes. On ne doit donc pas tant regarder comme une preuve de ſon véritable ſentiment, que comme une marque du caractére badin & indolent de ſon eſprit, la maniére dont Diogéne Laërce dit qu'il commençoit un de ſes Livres : *A l'égard des Dieux, je ne puis rien affirmer ſur leur ſujet, s'ils exiſtent, ou non : Περι μεν θεων ουκ εχω ειδεναι, ειτ' ουκ εισιν, ειτ' ουκ εισιν.* Baxter croit qu'il faut en dire autant de Diagore de Milet, de Théodore le Cyrénaïque, de Luelen, & d'un grand nombre d'autres dans tous les Siécles : ce ſont des gens qui ne peuvent ſupporter la peine de penſer, & dont la jeuneſſe fougueuſe eſt incapable de s'aſſujettir à des méditations graves & ſérieuſes. *Hujuſmodi enim Homunculonibus vel minima cogitandi mora moleſta eſt ; in his enim puerilis impetus virili meditationi ſemper obſtat.* Cependant, des gens de ce caractére badin & ſuperficiel courent moins de riſque de paſſer pour Athées auprès du Vulgaire, que des gens d'un profond ſavoir, qui découvrent l'abſurdité des antiques Myſtéres des Prêtres ; & ce nombre étoit ſi peu conſidérable parmi les Philoſophes & les Grammairiens & les autres Savans, mais les Chrétiens eux-mêmes. „ On nous nomme Athées, *diſoit Juſtin Martyr*, „ *toi*, & nous convenons ſans peine que nous le ſommes „ par rapport à ces Divinités prétendues." *Inepti tamen iſti non tam Athei videntur populo, quam docti viri, qui vana ſacerdotum myſteria propalant, & apud populum interpretantur. Cujus generis olim fuerunt non ſolum Philoſophi, Grammatici, & cæteri Philologi, verum etiam Chriſtiani. Και ειδεναι φαμεν, ινουδε Τρυφωνα Μαρτυρ, ως αυτοκαταδικοι του τοιουτου πολυθεοτητος ουδε θεους ειναι.* Quoi de plus inſupportable, que de voir les Savans Athéniens accuſer d'Athéiſme & d'Impiété Anaxagore le rival de Thalés de Milet, & le grand Euripide ſon Diſciple, celui qui a repréſenté le Νους ou *l'Eſprit*, *l'Intelligence*, comme préſidant ſur tout l'Univers, parce que le premier appelloit le Soleil μυδρον διαπυρον, *une maſſe de matiére enflammée*, & l'autre χρυσεον βωλον, *une boule d'or* ! Baxter finit en diſant, que ſelon lui, il n'y a pas de plus grands Athées que les Parjures, les Menteurs, ceux qui trompent le peuple pour l'amour du gain, en un mot tous les Scélérats & ceux qui font une injuſte guerre à leurs voiſins. *Maximi tamen Athei videntur mihi perjuri, mendaces, fucum populo faciendi gratia facientes, ſceleratiſ annes & injuſta bella ſinitimis inferentes.* En voilà aſſez pour donner au Lecteur une idée de cet Ouvrage de Baxter. L'Editeur nous apprend dans un Avertiſſement Latin qui eſt à la fin, que l'Auteur avoit deſſein de ſuivre tout l'Alphabet, comme on le voit auſſi par des renvois à d'autres Lettres ; mais qu'étant mécontent de quelques Libraires qui avoient refuſé d'imprimer ſon *Gloſſarium Antiquitatum Britannicarum*, il abandonna le deſſein d'achever celui-ci. Il eut pourtant le plaiſir de revoir *Gloſſarium Antiquitatum Britannicarum* imprimé pendant ſa vie, comme nous l'avons dit ci-deſſus. On a joint au *Gloſſaire des Antiquités Romaines* quelques Lettres de notre Auteur. La premiére, qui eſt en Anglois, s'adreſſe à Mr. Edouard Llwyd; il y traite de l'ancien Langage & de l'ancien Alphabet, & il dit qu'il croit qu'Ariſtote à eu raiſon de ſoutenir qu'aucun Langage n'eſt naturel, mais qu'il eſt d'invention humaine, *ex inſtitute humano*; & que ce que la Mythologie Grecque rapporte, que dans l'Age d'Or les Hommes & les Bêtes parloient un même Langage, qui ſe réduiſoit à des monoſyllabes & à des interjections, eſt très vrai. De-là vient qu'Homére a cru pouvoir ſuppoſer un Dialogue entre Achille & les Chevaux, dans les tems Héroïques, & Ovide entre un Serpent & Cadmus. Les Egyptiens attribuoient auſſi l'invention du Langage à leur Dieu *Toaut* ou *Hermès*, qui leur enſeigna les Lettres & tous les Arts ; & par-là ils entendoient le Soleil, qui mûriſſoit leur cerveau : & par la même raiſon les Grecs attribuoient l'invention des Arts à Apollon. „ Je ne puis donc m'empêcher de croi- „ re, *dit Mr. Baxter*, que comme les ſons des Lettres fu- „ rent d'abord une imitation des ſons naturels, de mê- „ me on forma les premiéres figures ſur les choſes dont „ on emprunta ces premiers ſons." Il prouve enſuite cette hypothéſe par des exemples pris de différentes Lettres de l'Alphabet, & il récapitule tout ce qu'il a dit par les Obſervations ſuivantes. Tout l'Alphabet ſe réduit d'abord aux *Gutturales*, qui ſont les Voyelles jointes avec H, X, & Ng ou P. Cette H, jointe à une Voyelle ou à une Conſone, forme une eſpéce d'Alphabet d'un ſecond ordre, comme *Ha, He, Hi* &c. *Bha, Cha, Dha, Lla* &c. ; de cette combinaiſon, que Mr. Baxter nomme un Alphabet du ſecond ordre, imprime une ſorte de force, ou de *paſſion* naturel, à celui du premier ordre. Il met les Gutturales au premier rang, parce qu'elles ſont les plus ſimples, & qu'elles ſont communes aux Hommes & aux Bêtes ; & il dit qu'il auroit pu ajouter, qu'il y a dans chacune des Voyelles une autre ſorte de *paſſion* naturel : par exemple, A, O, U, ont quelque choſe de fier & de brute, comme reſſemblant au cri des Beufs, des Vaches & des Chats : l'A prononcé à l'Angloiſe, & l'H & l'Y des Grecs, ont un ſon moyen, entre le *male* & l'*effeminé*. Enfin les Voyelles I & Y ſont des Voyelles *pûisnées* (*Vocales pubeſcentes*) & au deſſous de la dignité de l'Homme, *quippe a pipientibus pullis mutuatæ*. Ce qui fait dire au Dr. Mcric Caſaubon, que les anciens & ruſtiques Goths prononçoient Θιαν, & les Ioniens & Athéniens poliş ειαν, comme nous ; les Romains prononçoient θειαν ou ειαν ; & les Turcs prononcent ειαν. Les Lettres du ſecond ordre ſont celles que Baxter appelle *Linguales*, qui ſont propres aux Hommes, imitées de quelque Animal ou de quelque autre ſon, ou inventées par caprice, comme *Tetla, Ava, Tadda*. On range dans cette Claſſe les *Palatinales* & les *Dentales*. La troiſiéme eſpéce ſont les *Labiales*, formées feulement par les lévres, & plus convenables aux enfans qu'aux hommes faits, & par cette raiſon hors d'uſage chez pluſieurs Nations. Entre celles-ci, M, P, V, W, ſe prononcent par-tout de la même maniére. Le Φ des Grecs ſe forme avec la lévre inférieure & les dents ſupérieures, ce qui en rend, ſelon Cicéron, la prononciation difficile. Il en eſt de même du B & de l'F, dont les Romains prononçoient la prémiére preſque comme le Φ des Grecs, & la ſeconde comme le V. Le *Delta* & le *Theta* ſe prononcent avec la langue & les dents d'enhaut, & non comme nous faiſons *Dh* & *Th*. Dans une autre Lettre à un Gentilhomme, Mr. Baxter remarque, qu'avant l'invention des Lettres, on ſe ſervoit de têtes de cloux pour compter ; que dans la ſuite, pour conſerver la mémoire de cet ancien uſage, on mettoit des cloux aux coupes, aux fléges, à la poignée des épées, & aux Lettres mêmes ; & qu'il y a de l'apparence, qu'avant que ceia ſervît d'ornement, on confervoit par ce moyen la mémoire des choſes paſſées, & l'on comptoit les années ; ce qui étoit certainement l'uſage des premiers habitans de l'Italie. L'Editeur du *Gloſſaire des Antiquités Romaines* y a joûté une excellente Table, à l'aide de laquelle on trouve l'explication de pluſieurs mots qui ne commencent pas par la prémiére Lettre de l'Alphabet.

BAYLE (PIERRE), Auteur du *Dictionaire Hiſtorique & Critique*, nâquit le 18 de Novembre 1647, au Carla, Bourg du Comté de Foix, où Jean Bayle ſon pére étoit Miniſtre. Jeanne de Brugniére ſa mére étoit d'une Maiſon illuſtre par ſa Nobleſſe, du Comté de Foix. Bayle commença ſes études ſous ſon pére, & au mois de Février 1666 il alla à l'Académie que les Proteſtans avoient à Puylaurens, où il s'appliqua avec tant d'ardeur à l'étude, qu'il y employoit ſes heures de plaiſir & de récréation. Outre ſes Exercices Académiques, il liſoit tous les Livres qui lui tomboient entre les mains ; mais Plutarque & Montagne étoient ſes Auteurs favoris. Les progrès qu'il faiſoit à Puylaurens n'étant pas à ſon gré aſſez rapides, il quitta cette Académie, & alla à Toulouſe, qui eſt une des plus célébres Univerſités de France. Il y arriva au mois de Février 1669. Il ſe logea dans une maiſon

particulière, & alloit entendre les Leçons de Philosophie qui se faisoient dans le Collége des Jésuites. Il n'y avoit rien là d'extraordinaire : les Réformés envoyoient fouvent leurs enfans étudier chez les Jésuites, quoique cela eût été défendu par les Synodes. La lecture que Mr. Bayle avoit faite à Puylaurens de quelques Livres de Controverse, lui avoit fait naître des doutes fur la Religion Réformée. Ses doutes augmentérent à Toulouse, par les disputes qu'il eut avec un Prêtre qui logeoit en même maison que lui. Il se crut dans l'erreur, parce qu'il ne pouvoit répondre aux raisonnemens qu'on lui faisoit; & un mois après son arrivée à Toulouse, il embrassa la Religion Romaine. La nouvelle de son changement pénétra de douleur toute fa famille, & particulièrement son père, de qui il étoit tendrement aimé, & qui refusa deformais de l'entretenir. Mais Mr. Bayle trouva un Patron en Mr. Bertier Evêque de Rieux, qui se chargea généreusement des fraix de son entretien [*A*]. Quelques personnes ont débité, que Mr. Bayle avoit demeuré trois ans dans le Couvent des Jésuites à Toulouse, & qu'il avoit même pris l'Habit de leur Ordre; mais il a réfuté lui-même ces calomnies, d'une manière à ne laisser aucun doute fur la fausseté de ce dont on le taxoit [*B*]. Effectivement, il ne demeura que dix-huit mois à Toulouse, & trouvant qu'il avoit été un peu trop précipité à changer de Religion [*C*], il fortit de cette Ville le 19 d'Août 1670, & fe retira à une Maison de campagne de Mr. Du Vivie à fix lieues de Toulouse, & à trois lieues du Carla. Son frére ainé, Jaques Bayle (*a*), s'y rendit le lendemain avec quelques autres Miniſtres du voiſinage ; & le jour ſuivant il abjura la Religion Romaine en leur preſence, & partit d'abord pour Genéve, afin d'y continuer ſes études. Il avoit appris chez les Jésuites la Philoſophie Péripatéticienne, & comme il la poſſédoit bien, il la défendoit avec beaucoup de chaleur (*b*). Cependant il crut devoir examiner la Philoſophie de Deſcartes, qu'on profeſſoit à Genéve; & il ne fut pas longtems ſans préférer les principes raiſonnés de la nouvelle Philoſophie, aux ſubtilités infructueuſes des Sectateurs d'Ariſtote. Les grands talens de Mr. Bayle lui acquirent bientôt beaucoup de réputation; ce qui engagea Mr. de Normandie, Syndic de la République, à le prier de ſe charger de l'éducation de ſes enfans. Mr. Bayle le fit, & alla demeurer chez Mr. de Normandie (*c*), où logeoit Mr. Baſnage. Ils contractérent enſemble une amitié, qui a duré juſqu'à la mort. Mr. Bayle s'acquit quantité d'autres Amis, & entre autres le célébre Mr. Minutoli, avec lequel il a toujours entretenu une correſpondance réguliére & conſtante. Il n'y avoit pas deux ans qu'il étoit à Genéve, lorſqu'il la recommandation de Mr. Baſnage, il entra chez le Comte de Dhona, Seigneur de Copet (*d*), en qualité de Gouverneur de ſes fils. Mais dégoûté de cette vie ſolitaire, il quitta Copet, & ſe rendit à Rouen, où Mr. Baſnage lui avoit procuré une place chez un Marchand, pour travailler à l'inſtruction de ſon fils; mais Mr. Bayle n'y demeura pas longtems. Toute ſa paſſion étoit pour Paris, où il ſe rendit au mois de Mars 1675; & à la recommandation du Marquis de Ruvigny, il fut fait Gouverneur de Mrs. de Béringhen, fréres d'un Conſeiller au Parlement

(*a*) Il étoit Collégue de ſon jeune au Carla.

(*b*) *Chimére de la Cabale de Rotterdam démontrée &c. p. 144. 145.*

(*c*) Le 21 de Novembre 1670.

(*d*) Baronie dans le Pays de Vaud à deux lieues de Geneve.

[*A*] *Mr. Bertier Evêque de Rieux ſe chargea généreuſement des fraix de ſon entretien.*] Mr. Bayle en marque ſa reconnoiſſance dans une Lettre qu'il écrivoit à Mr. Pinſon en 1693. Ce qui donna occaſion à cette Lettre, fut qu'on venoit de publier dans le *Menagiana* ces paroles : *Mr. Bayle eſt fils d'un Miniſtre. Mr. l'Evêque de Rieux, qui avoit contribué à ſa Converſion, le fit étudier à Toulouſe à ſes dépens ; mais après ſes études, il rentra dans la Secte qu'il avoit quittée.* Ces expreſſions parurent trop générales à Mr. Bayle, & il s'en plaignit à Mr. Pinſon. „ La derniére, dit-il, dont Mr. Ménage a parlé de moi eſt un „ peu trop vague, & propre à faire naître de fauſſes idées : chacun s'imaginera que j'ai fait toutes mes études ſous les auſpiéres & par la libéralité de Mr. l'Evêque de Rieux: voici ce qui en eſt. Ainſi fait mes études de Grammaire, de Latin & de Rhétorique, ou chez mon père, ou à l'Académie de Puylaurens, je „ commençai ma Philoſophie à la même Académie, & „ pouſſai feulement cette étude pendant quatre ou cinq „ mois; après quoi j'allai à Thoulouſe tout plein de doutes ſur ma Religion, par des lectures de Livres de Controverſe. Je me trouvai logé avec un Prêtre, qui diſputant avec moi, ne fit qu'augmenter mes doutes, & après tout me perſuader que j'étois dans une mauvaiſe Religion. J'en fortis, & je continuai ma Philoſophie dans le Collége des Jéſuites de Thoulouſe. Mr. „ l'Evêque de Rieux, dans le Diocéſe duquel j'étois né, „ ainſi qu'on a changement & l'indignation de ma famille contre moi, & d'ailleurs que j'étois ſtudieux & „ de bonnes mœurs, & de quelque ſorte d'eſprit, m'honora de ſa protection, & me donna depuis payer ma penſion, ne recevant rien de chez moi à cauſe de l'indignation de mon père. J'achevai ainſi ma Philoſophie, „ c'eſt-à-dire, que je demeurai à Thoulouſe pendant dix-huit mois; après quoi les premiéres impreſſions de l'éducation étant reggné le deſſus, je me crus obligé de rentrer dans la Religion où j'étois né, & m'en allai à „ Genéve, où je continuai mes études. Je ne dis pas cela pour avoir honte des bienfaits de ce grand Prélat, „ j'en conſerve avec reſpect & avec beaucoup de reconnoiſſance le ſouvenir : mais enfin, on ſe doit à ſoi-même & à ſon prochain le ſoin d'empêcher qu'on ne ſe faſſe des idées fauſſes, outrées, & hyperboliques des choſes &c. (1).

(1) *Vie de Mr. Bayle par Mr. des Maizeaux, à la tête du Diction. Hiſt. & Crit.* Edit. de 1720. p. 2. ou XVIII.

[*B*] *Il a réfuté lui-même ces calomnies d'une manière à ne laiſſer aucun doute ſur la fauſſeté de ce dont on le taxoit.*] Cette accuſation fut intentée à Mr. Bayle par Mr. Jurieu, pendant leur diſpute ſur l'*Avis aux Réfugiés*. Le dernier publia (2) les Extraits de deux Lettres. Dans la prémiére, datée de Londres le 29 de Mai 1691, on diſoit que Mr. Bayle *avoit été Papiſte & preſque Jéſuite* ; & qu'une perſonne qui avoit étudié avec lui à Puylaurens, avoit dit que Mr. Bayle ſe débaucha à un tel point, qu'il ſe fit Papiſte, & qu'il alla même demeurer à Toulouſe environ trois ans chez les Jéſuites. On découvrit enſuite que cela venoit d'un certain Mr. Sartre, Miniſtre réfugié à Londres. Dans l'autre Lettre datée de Leyde le 24 de Juin 1691, on dit que Mr. Gaillard, mort Paſteur & Profeſſeur dans cette Ville, a aſſuré que Mr. Bayle s'étoit autrefois révolté, s'étant jetté parmi les Jéſuites. Il diſoit qu'alors il avoit vécu parmi ces Meſſieurs, l'on ne devoit pas être ſurpris que dans ſa *Critique de l'Hiſtoire du Calvinisme* il parût inſtruit de certaines intrigues, connues dans la Société, mais qui ne l'étoient pas ailleurs. Mr. Bayle ne nia point ſon changement de Religion ; mais il ſoutint en même tems qu'il n'avoit demeuré que dix-huit mois à Toulouſe, & n'avoit jamais demeuré parmi les Jéſuites. Il ſomma auſſi Mr. Sartre de dire, s'il avoit avancé : & pour ôter tout ſujet de chicane, il déclara qu'il demanderoit permiſſion aux Etats de Hollande de préſenter Requête à l'Intendant de Languedoc, pour prendre des informations de la manière dont il s'étoit comporté à Toulouſe ; & il ſouhaita que Mr. Sartre ſe joignit à lui, afin que le Public fût inſtruit par la réponſe de l'Intendant, qui des deux avoit tort (3) : il s'engagea auſſi à payer une ſomme conſidérable, en cas que les Informations juridiques qu'il demandoit le condamnaſſent (4). Mr. Sartre ne pouvant prouver ſon accuſation, écrivit à Mr. Bayle (5), que s'il avoit fu qu'il nioit avoir jamais demeuré chez les Jéſuites, il n'en auroit jamais parlé, ne l'aiant dit que parce que cela s'étoit communément dit à Puylaurens, quand Mr. Bayle eut quitté cette Ville. On peut conclurre de-là, que Mr. Bayle n'a jamais demeuré dans le Collége des Jéſuites. Car 1. Mr. Sartre, le prémier accuſateur, n'a pu ſoutenir ce qu'il avoit avancé. 2. Mr. Bayle s'engagea à perdre une ſomme conſidérable, ſi les informations faites à Toulouſe le condamnoient ; & quoique ces informations n'aient point été faites, 3. les Ennemis de Mr. Bayle étoient en trop grand nombre, avoient trop de correſpondances dans les Pays étrangers, & étoient trop avides de ramaſſer tout ce qui pouvoit faire contre lui, pour n'avoir pas trouvé aiſément des preuves de ce fait, s'il eût eu quelque fondement.

(2) Voyez *Avis au public Auteur des petits Livrets ſur ſon Philoſophie dégradé* p. 29. & 30. & *Lettres de Mr. Bayle* T. I. Lett. 109. Edit. de 1729. & T. II. Lett. 115.

(3) Lett. 116. du T. II. à *Mr. Silveſtre.*

(4) Lett. 115. inſérée auſſi dans l'Ecrit de Mr. Bayle intitulé, *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets.*

(5) T. II. Lett. 115. inſérée auſſi dans l'Ecrit de Mr. Bayle intitulé, *Nouvel Avis au petit Auteur des petits Livrets.*

[*C*] *Il trouva qu'il avoit été trop précipité à changer de Religion.*] Mr. Naudis de Brugiére, couſin germain de Mr. Bayle, jeune-homme qui avoit beaucoup d'eſprit & de pénétration, ſe rendit à Toulouſe, & logea dans la même maiſon que Mr. Bayle. Ils diſputoient ſouvent de Religion ; & après avoir pouſſé vivement les objections qu'on peut faire de part & d'autre, ils les examinoient de ſang-froid, & en cherchoient le fort ou le foible. Mr. Naudis ſavoit bien ſa Religion, & l'étroite amitié qu'il y avoit entre eux banniſſoit l'aigreur de la diſpute, la rendoit plus libre, & l'examen plus impartial. Ces diſputes familiéres, que le ſimple hazard ſembloit faire naître, embarraſſoient ſouvent Mr. Bayle, & lui rendoient ſuſpects certains Dogmes de l'Egliſe Romaine ; deſorte qu'il s'accuſoit quelquefois intérieurement de les avoir embraſſés, ſans les avoir aſſez examinés. Car il regardoit l'Examen en fait de Religion comme un devoir indiſpenſable, comme le ſeul moyen de s'aſſurer de la vérité; & par conſéquent le ſeul de connoître la volonté de Dieu, & de ſe mettre en état de la ſuivre. Il ſe confirmoit d'autant plus dans ſes ſentimens, que quelque ſoumiſſion que l'Egliſe Romaine exigeât, c'étoit pourtant par la voie de l'examen

ment de Paris, & de Madame la Duchesse de la Force. Quelques mois après il fut élu Professeur en Philosophie à Sedan [D], & l'onzième de Novembre 1675 il fit l'ouverture de ses Leçons publiques. Dans les commencemens, la compositon de son Cours de Philosophie lui couta beaucoup de peine & de travail, & emportoit tout son tems : mais au bout de deux ou trois ans il se trouva plus à son aise, deforte qu'il pouvoit avoir le plaisir de lire les Livres nouveaux qui paroissoient, & de composer lui-même. Mr. Ancillon, Ministre de Metz, lui envoya en 1679 un Livre de Mr. Poiret, intitulé *Cogitationes rationales de Deo, Anima, & Malo*, & le pria de faire des Remarques fur cet Ouvrage. Mr. Bayle le fit, & envoya ses Remarques à Mr. Ancillon [E]. Vers ce tems-là (e) arriva l'affai-

(e) En 1680.

(4) *Vie de Mr. Bayle* p. 6.

(5) *Chimère de la Cabale de Rotterdam démontrée* p. 119.

men qu'on avoit voulu opérer fa conversion (6). Mais écoutons Mr. Bayle lui-même fur ce sujet. „ Ce qu'il y „ a de vrai, *dit-il* (7), est que Mr. Bayle pendant qu'il faisoit à Philosophie dans l'Académie de Puylaurens, „ ne fe borna pas tellement à la lecture de fes Cahiers, „ qu'il ne lût auſſi quelques Livres de Controverſe ; non „ pas dans l'eſprit qu'on fait ordinairement, c'eſt-à dire, „ pour ſe confirmer dans les opinions préconçues ; mais „ pour examiner felon le grand principe des Protestans, „ la Doctrine que l'on a fuccée avec le lait eſt vraie ou „ fauſſe, ce qui demande qu'on entende les deux Parties. „ C'eſt pourquoi il fut curieux de voir dans leurs propres Livres les raiſons des Catholiques-Romains. Il trouva des Objections ſi ſpécieuſes contre le Dogme qui „ ne reconnoit fur la Terre aucun Juge parlant, aux déciſions duquel les particuliers ſoient obligés de ſe ſoumettre quand il arrive des diſputes fur le fait de la Religion, que ne pouvant ſe répondre à lui-même quand il liſoit ces Objections, & voyant encore défendre ſes „ Principes contre quelques ſubtils Controverſiſtes avec leſquels il diſputa à Thoulouſe, il ſe crut Schiſmatique & hors de la voie du ſalut, & obligé de ſe réunir au ſein de l'Arbre, dont il regarda les Communions Proteſtantes comme des branches retranchées . . . . „ Mais le Culte exceſſif qu'il voyoit rendre aux Créatures lui aiant paru très ſuſpect, & la Philoſophie lui aiant miens fait connoitre l'impoſſibilité de la Tranſſubſtantiation, il conclut qu'il y avoit du Sophiſme dans les Objections auxquelles il avoit ſuccombé; & faiſant un nouvel Examen des deux Religions, il retrouva la lumière qu'il avoit perdu de vue, & la ſuivit, ſans avoir égard ni à mille avantages temporels dont il ſe privoit, ni à mille choſes fâcheuſes qui lui paroiſſoient inévitables en ſa ſuivant.

[D] *Quelques mois après il fut élu Profeſſeur en Philoſophie à Sedan.* Mr. Pithois, un des Proteſſeurs en Philoſophie, étant mort, Mr. Baſnage, qui étudioit alors à Sedan, propoſa Mr. Bayle à Mr. Jurieu (8), comme une perſonne très capable de remplir la Chaire vacante. Mr. Jurieu promit qu'il le ſerviroit de tout ſon crédit; & il y ſeroit d'autant plus diſpoſé, que Mr. Bayle, fils de l'autre Profeſſeur en Philoſophie, que Mr. Jurieu n'aimoit pas, travailloit à ſe faire choiſir à la place de Mr. Pithois, ce qui avoit fort alarmé ce Théologien. Ainſi ce n'étoit pas tant par conſidération pour Mr. Bayle, que „ pour flatter (9) la paſſion favorite, qui étoit l'envie de dominer. Son Parti n'étoit pas auſſi fort qu'il le fouhaitoit dans l'Académie, & ſi le Parti oppoſé avoit réuſſi dans le deſſein de donner la Chaire de Philoſophie au Concurrent de Mr. Bayle, Mr. Jurieu ne pouvoit „ pour lui que chagrins & qu'amertumes; de ſorte que qui que ce foit qui lui fût tombé entre les mains, il auroit „ remué Ciel & Terre pour l'établir fur l'exclufion de ce „ Concurrent qu'il redoutoit." Il pria donc Mr. Baſnage d'écrire à Mr. Bayle de vouloir bien demander à Sedan; mais celui-ci s'en excuſa, craignant que fon changement de Religion, dont Mr. Baſnage avoit feul le ſecret dans ce Payslà, ne vint à être connu, & qu'on ne lui fit des affaires (10), & ne prît occaſion de déclamer les Réformés de Sedan. Le refus de Mr. Bayle furprit extrêmement Mr. Jurieu, & il en voulut ſavoir la cauſe. Mr. Baſnage la lui dit; mais Mr. Jurieu ne crut pas que cela dût l'empêcher de venir, puiſqu'étant feuls dépoſitaires de ce ſecret, il ne couroit aucun riſque de venir. Mr. Baſnage le lui écrivit une ſeconde fois, le raſſura, & l'engagea à ſe rendre à Sedan. Auſſi-tôt qu'il fut arrivé, Mr. Baſnage le fit connoître à quelques Amis qu'il avoit dans le Parti oppoſé à Mr. jurieu, & particulièrement à Mr. de Rondel, Profeſſeur en Eloquence. Ils promirent de lui rendre juſtice. Mr. Bayle ſentit bientôt le beſoin qu'il avoit de ce ſecours. Il avoit trois Concurrens, & on fit tout ce qu'on put pour l'éloigner, parce qu'il étoit Etranger, & que ſes Concurrens étoient enfans de la Ville. Mais enfin on en vint à la diſpute. Les Compétiteurs convinrent de faire leurs Theſes fans Livres, fans préparation, entre deux Soleils. On leur donna pour ſujet, *le Tems*. Ils s'enfermèrent le 28 de Septembre 1675 pour les compoſer, & Mr. Bayle ſoutint publiquement les ſiennes le 23 & le 24 d'Octobre l'après-dinée. Il diſputa avec tant de netteté, de préciſion & de force de raiſonnement, que malgré le crédit & les brigues de ſes Concurrens, le Sénat Académique lui ajugea la victoire. On trouve ces particularités dans les Lettres qu'il écrivit à Mrs. Conſtant & Minutoli (11). [↩ Tout ce récit mérite quelque attention. On voit que Mr. Bayle n'a preſque point voulu avoir d'obligation à Mr. Jurieu, qu'on tâche de dénigrer autant qu'on peut, & aux dépens duquel on veut abſolument élever des trophées à Mr. Bayle. Je n'ai garde de juſtifier les excès auxquels Mr. Jurieu s'eſt porté en bien des choſes, j'aurai peut-être occaſion de m'expliquer dans la ſuite plus amplement ſur ce ſujet; mais il eſt paſſé trop tard pour ne pas, qu'on tache de donner un tour odieux à tout ce qu'a fait ce grand Théologien*, (un des premiers hommes de ce Siécle dans conviction). Je ſuppoſe qu'il ſoit vrai, que d'abord Mr. Jurieu n'ait pas agi principalement par conſidération pour Mr. Bayle ; qu'il ait cherché à avoir un Sujet qui lui fût favorable, quel qu'il fût : y avoit-il en cela quelque choſe de criminel, quelque choſe que tout autre n'eût fait à la place de Mr. Jurieu, & dont on ne voie tous les jours des exemples ? C'étoit *l'certie de dominer* qui le faiſoit agir, dit-on. Je n'en ſai rien, cela ſe peut ; mais je ne vois pas qu'on en produiſe de preuve. Ce que je vois bien clairement, c'eſt que fur l'expoſé que Mr. Bayle lui-même fait de l'état des choſes, tout le monde le moins impérieux & le plus pacifique auroit fait ce que fit Mr. Jurieu. *Si le Parti oppoſé avoit réuſſi dans le deſſein de donner la Chaire de Philoſophie au Concurrent de Mr. Bayle, Mr. Jurieu ne prévoyoit pour lui que chagrins & qu'amertumes.* Joignez à cela ce que Mr. Bayle dit ailleurs †: *C'eſt dommage qu'il y ait dans ſon Egliſe un petit nombre de gens à qui ſon grand mérite donne de l'ombrage, & qui par leur malignité feront plusieurs eſpines dans ſon chemin.* Mr. Jurieu étoit-il blâmable de tâcher de prévenir les chagrins & les amertumes qu'il prévoyoit ? & faut-il aller fouiller dans ſon cœur, pour y chercher d'autres motifs que celui qu'on avoue, & qui étoit ſi naturel? Mais, dit-on, Mr. Bayle n'avoit donc pas grande obligation à Mr. Jurieu, qui agiſſoit autant pour lui-même que pour ce Philoſophe. Je ne ſai de quelle manière on l'entend ; mais ſi les vues d'intérêt & d'amour-propre, qui entrent dans les ſervices qu'on rend à ſes prochains, font une raiſon qui anéantit l'obligation de ſervir, il n'y a preſque plus qu'un diſpenſéra le plus grand nombre de ceux auxquels on rend ſervice, de la reconnoiſſance due à ceux qui nous font du bien ; puiſqu'il eſt bien rare, que d'une manière ou d'autre, nous n'entrions nous-mêmes pour quelque choſe dans ce que nous faiſons pour les autres. Ce qu'il en ſoit, il l'on doit s'en rapporter à divers endroits des *Nouvelles Lettres*, il paroit que Mr. Bayle lui-même croyoit avoir de grandes obligations à Mr. Jurieu. *Au reſte (dit-il en un lieu) écrit-il à ſon frére aîné* ‡, *que c'eſt mon patron, & qu'il s'eſt ſi fort employé pour mon établiſſement, que malgré les oppoſitions de pluſieurs perſonnes apparentes & accréditées en cette Ville, il a fait avoir le deſſus à un Etranger, au préjudice des enfans du Lieu.* JE LUI AI TOUTES LES OBLIGATIONS DU MONDE. Dans une autre Lettre au même **, il lui dit : *J'attens vos Lettres pour Mrs. Jurieu & Baſnage ; ce ſont des perſonnes à qui j'ai les dernières obligations. Et le premier eſt mon* CONTINUEL MECENE. Enfin, après l'arrivée de ces Lettres tant ſouhaitées, il marque à ſon frére ‡ : *Je vous vous aſſurer pour mon compte, que c'eſt m'avoir rendu un* ſervice ſignalé, ET DONT JE NE PERDRAI JAMAIS LE SOUVENIR, *que d'avoir écrit ces Lettres.* En voilà aſſez, ſi je ne me trompe, pour donner une juſte idée de la conduite de Mr. Jurieu dans cette occaſion, & de la part qu'il eut à l'établiſſement de Mr. Bayle. C'eſt de ce dernier lui-même que j'ai emprunté les principaux traits qui la caractériſent; & ſi les derniers ne font entièrement de lui, certainement ils ſont d'une main qui ne cherche pas à montrer Mr. Jurieu de ſon beau côté. AND. DU TRAD.].

Puiſque nous avons parlé au commencement de cette Remarque, de la raiſon qui obligea Mr. Bayle à refuſer d'abord d'aller à Sedan, le Lecteur ne trouvera peut-être pas fâché de favoir fur quoi ſes craintes étoient fondées. On appelloit *Relaps* les Réformés, qui après avoir embraſſé la Religion Romaine, l'abandonnoient pour reprendre la Proteſtante. Dès l'année 1657, on commença d'inquiéter pluſieurs Réformés, fous prétexte qu'ils étoient *Relaps* ; mais cela ſe faiſoit ſans ordre exprès de la Cour (12). La première Déclaration qui parut contre eux fut donnée au mois d'Avril 1663; elle portoit, qu'ils ſeroient punis ſuivant la rigueur des Ordonnances ; expreſſion, qui à proprement parler, ne ſignifioit rien, puiſqu'il n'y avoit point encore d'Ordonnance qui eût déſini la peine de ce nouveau crime. Louis XIV n'étant pas content des termes vagues & indéterminés de ſa première Déclaration, en donna une autre au mois de Juin 1665, où il condamnoit les Relaps à être bannis à perpétuité du Royaume. Mr. Bayle étoit dans le cas de cette ſeconde Déclaration, qui alnit encore paru trop modérée, fut enfin ſuivie d'une troiſiéme au mois de Mars 1679, par laquelle on déclaroit que les Relaps ſeroient condamnés à faire Amende honorable, bannis à perpétuité hors du Royaume, & leurs biens confiſqués (13). La crainte qu'avoit Mr. Bayle d'être connu & inquiété comme Relaps, le porta à prier ſes Amis de changer l'orthographe de ſon nom dans la ſuſcription de leurs Lettres, & de l'écrire *Bele*, & non pas *Bayle* (14).

[E] *Mr. Bayle envoya ſes Remarques à Mr. Ancillon.*

(6) Alors Profeſſeur en Théologie à Sedan.

(7) *Lettre ſur les petites Livres pour ſervir contre la Cabale Chimérique* p. 4. 5.

(8) *Lettre ſur les petites Livres pour ſervir contre la Cabale Chimérique* p. 4. 5.

(9) *Lettre ſur les petites Livres pour ſervir contre la Cabale Chimérique* p. 4. 5.

(10) Voyez la ſuite de cette Remarque après la Citation (11).

(11) *Lettr. de Bayle* T. 3. Lett. 19. du 17 Décembr. 1675. Lett. 20. du 6 Février 1676.

(12) *Hiſt. de l'Edit de Nantes* Part. III. p. 66. 132. 220. 221.

(13) Voyez Ibid. p. 520. 521. & le *Recueil d'Edits, Déclarations &c.* qui eſt à la fin de ce Tome I. p. 109. 111. & T. IV. p. 18. 374. & le *Recueil d'Edits &c.* de ce Tome p. 7. & 106.

(14) Voyez *Lettres de Bayle* T. I. p. 79. 103.

* Ce ſont les termes de Mr. Bayle. Voyez *Nouvelles Lettres* T. I. p. 277. La Haye 1739.

† *Nouvelles Lett.* ibid. p. 111. & tant eſt qu'on puiſſe regarder ces Lettres comme authentiques. On verra la raiſon de ce doute dans la Rem. [GGG].

‡ Ibid. p. 314.

** ibid. p. 344.

† ibid. p. 373.

l'affaire du Maréchal de Luxembourg, qui fit beaucoup de bruit. Il avoit été déféré à la Chambre des Poisons, comme coupable d'impiétés, de malefices, & d'empoisonnemens, & il s'étoit confitué prisonnier; mais il fut déchargé des accufations intentées contre lui, & les procédures furent fupprimées. Mr. Bayle, qui en avoit appris plufieurs particularités à Paris, où il avoit été paſſer les Vacances de l'Automne, ſe divertit à compoſer une Harangue, où ce Maréchal plaidoit ſa Cauſe devant ſes Juges, & ſe juſtifioit d'avoir fait un Pacte avec le Diable [F]. Peu de tems après, il fit quelque choſe de plus ſérieux. Le P. le Valois, Jéſuite de Caen, deguiſé ſous le nom de Louis de la Ville, publia à Paris un Livre intitulé: *Sentimens de Mr. Deſcartes touchant l'eſſence & les propriétés du Corps, oppoſés à la Doctrine de l'Egliſe, & conformes aux Erreurs de Calvin, ſur le ſujet de l'Euchariſtie.* L'Auteur ne ſe contentoit pas d'oppoſer aux Cartéſiens l'autorité du Concile de Trente; il les combattoit auſſi par le raiſonnement, en affoibliſſant autant qu'il lui étoit poſſible les raiſons dont Mrs. Clerſelier, Rohault, & le P. Mallebranche s'étoient ſervis pour prouver que l'Etendue eſt l'eſſence de la Matière. Mr. Bayle lut cet Ouvrage, qu'il trouva très bien écrit: il jugea que l'Auteur avoit invinciblement prouvé que les Principes de Mr. Deſcartes étoient contraires à la Foi de l'Egliſe Romaine, & conformes à la doctrine de Calvin; ce qui dans le fond, dit Mr. Bayle dans une Lettre à Mr. Minutoli (*f*), n'étoit pas difficile à prouver. Cela engagea Mr. Bayle à faire une Diſſertation pour ſes Ecoliers, où il défendit le Principe de Mr. Deſcartes, & ruïna toutes les exceptions & les ſubtilités, par leſquelles le P. le Valois l'avoit voulu ruïner. Il s'attacha ſur-tout à prouver que la Pénétrabilité de la Matière eſt impoſſible. Il parut au mois de Novembre & de Décembre de l'année 1680 une des plus grandes Comètes qu'on ait vues; preſque tout le monde en étoit ſaiſi de frayeur & d'étonnement. Mr. Bayle, comme il nous l'apprend lui-même (*g*), ſe trouvoit inceſſamment expoſé aux queſtions de pluſieurs perſonnes allarmées de la Comète: il les raſſuroit autant qu'il lui étoit poſſible, mais il ne gagnoit que peu de choſe par les raiſonnemens Philoſophiques; on'lui répondoit toujours, que Dieu montre ces grands Phénomènes, afin de donner le tems aux pécheurs de prévenir par leur pénitence les maux qui leur pendent ſur la tête. Mr. Bayle penſa donc à un autre Argument, qu'il a pouſſé dans ſa Lettre ſur la Comète [G]. Les Réformés de France ſe trouvoient alors dans une triſte ſituation. La Cour avoit réſolu leur ruïne. On les dépouilloit peu à peu de leurs Privilèges. En-

(*f*) *Lettres de Bayle T. I. Lett. 21. p. 162.*

(*g*) *Voyez ſon Avertiſſement à la tête de ſes Penſées diverſes ſur la Comète.*

C'étoit un Ecrit Latin, contenant les difficultés qui l'avoient arrêté, en liſant le Livre de Mr. Poiret d'un bout à l'autre. Il l'accompagna d'une Lettre de remercîment, où il s'excuſoit de ce que ſes occupations ne lui avoient pas permis de ſatisfaire plus tôt à ſa demande, ni de donner à ſes Objections toute la force & la régularité qu'il auroit ſouhaité. *At etenim*, dit-il, *non mihi tantum otii fuit, quantum ad illud conficiendum requirebatur, quippe muneris mei pensum adeo laboriosum eſt, præſertim viro nondum tanto oneri aſſuefacto, nondum ſcientia requiſita ſatis inſtructo, ut vix par eſſe valeam prælectionibus præter ſolitum frequentibus, quas mihi imposui, tedium ad ſexcentas alias occupationes, quæ nemini non ex ingenio accidunt, mentem adjungere valeam.* Mr. Ancillon communiqua cet Ecrit à Mr. Poiret, & celui-ci y fit une Réponſe, qu'il envoya à Mr. Ancillon, avec une Lettre où il le remercioit de lui avoir fuſcité un Adverſaire qui l'obligeoit à plus de préciſion, de jugement, de pénétration & de politeſſe. Mr. Poiret inſéra les Objections de Mr. Bayle avec ſa Réponſe dans la nouvelle Edition de ſon Livre (15) imprimée à Amſterdam en 1685, & y joignit les deux Lettres dont on vient de parler. Ce petit Ouvrage fait voir que Mr. Bayle avoit médité profondément ſur les matières les plus ſublimes de la Philoſophie. Mr. Poiret ſe tira aſſez mal de quelques-unes de ces difficultés, ſi nous devons en croire Mr. Bayle ſur cet article (16).

(15) *Voyez Cogitationes Rational. de Deo, Anima &c. p. 652. Edit. de 1685.*

(16) *Lettres de Bayle T. III. p. 1027.*

[F] *Et ſe juſtifioit d'avoir fait un Pacte avec le Diable.*] Les raiſons que Mr. Bayle faiſoit alléguer au Maréchal pour juſtifier un Commerce ſi extraordinaire, étoient, qu'il l'avoit fait, 1. Pour joüir de toutes les Femmes qu'il voudroit. 2. Pour être toujours heureux à la Guerre. 3. Pour gagner tous ſes Procès. 4. Pour avoir toujours les bonnes graces du Roi. Ces quatre points faiſoient la diviſion de la Harangue, qui contenoit une Satyre très vive contre le Maréchal, & contre pluſieurs autres perſonnes. Mr. Bayle ſi enfuite, ſous le nom d'un autre, la Critique de cette Harangue, qui eſt encore plus ſatyrique que la Pièce même. Il envoya ces deux Pièces à Mr. Minutoli, & le pria de lui en dire ſon ſentiment; & pour l'engager à en parler avec plus de liberté, il lui écrita qu'il en étoit l'Auteur. „ Je vous envoie, dit-il à *Mr. Minuteli* (17), la Copie d'une Harangue qu'on a fait au „ nom du Duc de Luxembourg, pour trouver moyen de „ décrire une partie de ſa vie. Si j'ai le tems, je ferai „ copier une eſpéce de Cenſure de la dite Harangue, „ que la Pièce même. Il envoya ces deux Pièces à Mr. Minutoli, & le pria de lui en dire ſon ſentiment; & pour „ l'engager à en parler avec plus de liberté, il lui écrita „ Vous m'obligerez de m'apprendre votre ſentiment ſur „ ces Pièces-là; car un de mes Amis de Paris, qui con„ noît l'Auteur de la ſeconde Pièce, & qui, peut-être „ par prévention pour ſon Ami, panche à donner à la „ Harangue ne vaut rien, m'a engagé à lui promettre que „ je lui écrirois mon ſentiment ſur l'une & ſur l'autre. „ Or comme je n'ai pas le tems, & que d'ailleurs vous „ êtes bien plus capable que moi d'anatomiſer ces ſortes „ d'Ouvrages pour en faire voir le fort & le foible, je „ vous ſupplie, Monſieur, d'y donner quelques heures. „ je donnerai à mon Ami ce qu'il ſouhaite, & je ſuis ſûr „ qu'il ſera plus de cas de votre jugement que du mien, „ car il connoît le prix des choſes, & qu'il aimera mieux „ que je le ſatisfaſſe de votre bourſe, que de la mien„ ne."

(17) *Lettres &c. T. I. Lett. 21. p. 161. 163.*

[G] *Mr. Bayle penſa à un autre Argument, qu'il a pouſſé dans ſa Lettre ſur la Comète.*] Cet Argument, qu'il appelle un Argument Théologique, eſt celui-ci (18): *Que ſi les Comètes étoient un préſage de malheurs, Dieu auroit fait des Miracles pour confirmer l'Idolatrie dans le Monde.* Il ne ſe ſouvenoit point de l'avoir lu dans aucun Livre, ni d'en avoir jamais oui parler: ainſi il y découvroit une idée de nouveauté, qui lui inſpira la penſée d'écrire une Lettre ſur ce ſujet, qui pût être inſérée dans le *Mercure Galant.* Il commença à y travailler l'onzième de Janvier 1682, & fit tout ce qu'il put pour ne point paſſer les bornes d'une telle Lettre; mais l'abondance de la matière ne lui permit pas d'être aſſez court, & il fut obligé de regarder ſa Lettre comme un Ouvrage qu'il faudroit imprimer à part. Il n'affecta plus alors la brièveté, il s'étendit à fon aiſe ſur chaque choſe, autant qu'il le crut néceſſaire pour la mettre dans tout ſon jour, il envoya ſa Lettre à Mr. de Viſé (19) le 27 de Mai ſuivant, le priant de la donner à ſon Imprimeur, & d'obtenir ou la Cenſure de Mr. de la Reynie, Lieutenant-Général de Police, ſi elle ſuffiſoit, ou le Privilège du Roi, s'il en falloit venir là. Mr. de Viſé garda quelque tems ſon Manuſcrit, fans favoir le nom de l'Auteur; & quand on fut à demander des nouvelles, il répondit, qu'il ſavoit d'une perſonne à qui il l'avoit donné à lire, que Mr. de la Reynie ne prendroit jamais ſur lui les ſuites de cette affaire, & qu'il falloit recourir à l'Approbation des Docteurs, avant que de pouvoir ſolliciter un Privilège du Roi, détail long, pénible, & ennuyeux, où il n'avoit pas le tems de s'engager. On retira le Manuſcrit, & Mr. Bayle ne ſongea plus à faire imprimer à Paris ſa Lettre ſur les Comètes. Cependant comme il l'avoit compoſée dans cette vue, il avoit pris le ſtyle d'un Catholique-Romain, & imité le langage de Mr. de Viſé ſur les affaires d'Etat. Cette conduite étoit abſolument néceſſaire à quiconque vouloit ſe faire imprimer à Paris, & il crut que l'imitation du *Mercure Galant* en certaines choſes, rendroit plus facile à obtenir ou la Permiſſion de Mr. de la Reynie, ou le Privilège du Roi. C'eſt auſſi ce qui l'obligea de ſeindre que ſa Lettre avoit été écrite à un Docteur de Sorbonne. Quelque tems après ſon arrivée à Rotterdam, il donna ſa Lettre ſur les Comètes à Mr. Leers, pour la faire imprimer; & comme il ne vouloit point être connu pour l'Auteur de cet Ouvrage, il ne changea rien dans le ſtyle de Catholique-Romain, ni dans le langage imité du *Mercure Galant.* Il crut que rien ne ſeroit plus propre qu'un tel langage à faire juger que cette Lettre n'étoit point l'Ouvrage d'un homme ſorti de France pour la Religion. Pendant le cours de l'impreſſion, il inſéra pluſieurs choſes qui n'étoient pas dans le Manuſcrit qu'il avoit envoyé à l'Auteur du *Mercure Galant.* Cet Ouvrage fut enfin achevé d'imprimer au mois de Mars 1682, & il parut ſous ce titre: *Lettre à M. L. A. D. C. Docteur de Sorbonne; où il eſt prouvé par pluſieurs raiſons tirées de la Philoſophie & de la Théologie, que les Comètes ne ſont point le préſage d'aucun malheur. Avec pluſieurs Reflexions Morales & Politiques, & pluſieurs Obſervations Hiſtoriques, & la Réfutation de quelques Erreurs populaires. A Cologne chez Pierre Marteau 1682* *. Pour ſe mieux cacher, Mr. Bayle y ajoute une Préface, ou Avis au Lecteur, ſous le nom d'une perſonne qui publioit cette Lettre ſans en connoître l'Auteur. L'Editeur prétendu, après avoir marqué pluſieurs raiſons qui l'avoient porté à faire imprimer cet Ouvrage, allégue encore celle-ci. „ J'ai „ été confirmé dans ce même deſſein, dit-il, par une rai„ ſon bien plus forte. J'ai fu de bonne part, que le Doc„ teur de Sorbonne à qui cette Lettre a été écrite, y „ prépare une Réponſe fort exacte & fort travaillée. Il „ ſeroit fort à craindre, vu ſon indifférence pour la qua„ lité d'Auteur, qu'il ne ſe contentât de travailler pour „ ſon Ami, ſi on ne l'engageoit, en publiant la Lettre „ qu'il en a reçue, à faire part au Public des belles & „ ſavantes réflexions qu'il aura faites ſur des points con„ ſidé-

(18) *Voyez Avertiſſem. du Tom I. des Penſées diverſes ſur la Comète, Edit. IV. de 1704.*

(19) *Auteur du Mercure Galant.*

* *Cette Lettre a été traduite en Anglois en 1704. On a mis à la tête quelques Memoires ſur la Vie de Mr. Bayle.*

Enfin on réfolut de ſupprimer leurs Académies. Il y avoit lieu de croire que celle de Sedan ſeroit épargnée. La Principauté de Sedan étoit un Etat Souverain, juſqu'en l'année 1642 : le Duc de Bouillon la céda à Louis XIII , à condition qu'il laiſſeroit les choſes dans l'état où il les trouvoit. Louis XIV ratifia le Traité, & promit de nouveau que la Religion Proteſtante ſeroit maintenue, avec tous les Droits & Privilèges dont elle ſe trouvoit en poſſeſſion. Mais tout cela ne put ſauver l'Académie; Louis XIV ordonna même qu'elle fût caſſée la première. L'Arrêt fut rendu le 9 de Juillet 1681, & ſignifié le 14 du même mois. Mr. Bayle ſe vit donc obligé de quitter Sedan; & peu de tems après il fut nommé Profeſſeur en Philoſophie & en Hiſtoire [*H*] à Rotterdam, avec cinq-cens florins de penſion annuelle. Il arriva à Rotterdam le 30 d'Octobre 1681, & y fut reçu très gracieuſement par la famille de Mr. van Zoelen & par Mr. Paets. Il prononça le 5 de Décembre ſa Harangue d'entrée, qui fut généralement applaudie; & le 8 il fit ſa première Leçon de Philoſophie à un fort grand nombre d'Etudians. Mr. Bayle n'avoit pas été longtems à Rotterdam, lorſque Madame Paets, femme de ſon Protecteur, mourut, & donna une preuve de l'eſtime qu'elle avoit pour lui, en lui léguant deux mille florins. Mr. Maimbourg venoit de publier ſon *Hiſtoire du Calviniſme*. Cet Ouvrage avoit pour objet des matières très importantes: il s'agiſſoit de prononcer ſur l'eſprit & la conduite des Réformés de France, depuis qu'ils s'étoient ſeparés de l'Egliſe Romaine. Mr. Maimbourg avoit employé tous les artifices de ſa plume, pour leur attirer le mépris & la haine des Catholiques-Romains. Mr. Bayle, indigné de la mauvaiſe-foi & du deſſein pernicieux de cet Auteur, réſolut de réfuter ſon Hiſtoire; ce qu'il fit dans l'Ouvrage qui a pour titre: *Critique générale de l'Hiſtoire du Calviniſme de Mr. Maimbourg: Villefranche, chez Pierre le Blanc*, 1682 [*I*]. Mr. Jurieu fit auſſi une Réponſe à Mr. Maimbourg, mais

„ ſidérables, comme ſont, *la conduite de la Providence à l'égard des anciens Païens*; la queſtion : *Si Dieu a fait des Miracles parmi eux, quoiqu'il fût qu'ils en devinſſent idolâtres*; la queſtion : *Si Dieu a quelque-fois établi des préjuges parmi les Infidèles*; la queſtion : „ *Si un effet purement naturel peut être un préjuge aſſuré d'un Evenement contingent*; la queſtion : *Si l'Athéiſme eſt pire que l'Idolatrie, & s'il eſt une ſource néceſſaire de toutes ſortes de crimes*; la queſtion : *Si Dieu pouvoit aimer mieux que le Monde fût ſans la connoiſſance d'un Dieu, qu'engagé dans le Culte abominable des Idoles*; & „ pluſieurs autres, ſur leſquelles un grand & ſavant Théologien comme celui-là peut avoir des penſées très inſtructives & très dignes de voir le jour.' Mais malgré tous ces déguiſemens, on fut bientôt que Mr. Bayle étoit l'Auteur de la Lettre ſur les Comètes. Mr. Leers avoit montré le Manuſcrit à Mr. Paets, & lui avoit dit de qui il le tenoit; & Mr. Paets n'en fit point de myſtère à ſes Amis (20) : il crut même rendre un bon ſervice à l'Auteur en le découvrant (21). Mr. Jurieu le fut auſſi par cette voie, ou immédiatement ou médiatement; & en ſitant parlé à Mr. Bayle avec un petit reproche ſur ce que d'autres l'avoient le ſecret, tandis qu'il ne le ſavoit pas. Mr. Bayle lui déclara comment tout s'étoit paſſé, & s'éclaircit avec lui touchant quelques points du Livre (22). Mr. Jurieu parloit de cet Ouvrage avec éloge (23); mais dans le fond, il ſouffroit impatiemment l'honneur qu'en recevoit Mr. Bayle, jaloux comme il étoit de la gloire de ſes Amis. [*a*] Je bénéficierois fort qu'on appuyât de pareilles imputations de quelque preuve. Pourquoi ne veut-on pas que Mr. Jurieu fût lincère dans les louanges qu'il donnoit à ſon Ami ? Je n'ai d'autre intérêt à ce qui regarde Mr. Jurieu, que celui que l'équité veut qu'on prenne à la réputation du prochain injuſtement attaquée; & je ne trouve rien de plus contraire aux régles de la Charité & de la Juſtice, que d'attribuer à un homme des ſentimens criminels, quand on n'en apperçoit aucune trace dans ſes actions. Si Mr. Jurieu a changé dans la ſuite de ſentiment à l'égard de Mr. Bayle, cela ne prouve point qu'il n'étoit pas ſincère auparavant. Mr. Bayle eſt dans le même cas par rapport à lui: quelle différence entre le langage qu'il tenoit dans ſes Lettres, *où il parloit librement, ſans artifice*, où il *ne cherchoit rien à en impoſer*, où c'étoit *le cœur qui s'ouvroit & qui ſe developpoit* *, & le langage qu'il a tenu dans la ſuite ſur le ſujet de Mr. Jurieu! Prétendroit-on pour cela le taxer d'avoir manqué de ſincérité? ADD. DU TRAD.

[*H*] *Il fut nommé Profeſſeur en Philoſophie & en Hiſtoire.*] Dans le tems que Mr. Bayle étoit encore à Sedan, il y avoit dans cette Ville un jeune-homme de Rotterdam, nommé Mr. van Zoelen (24), qui logeoit avec Mr. Bayle, & qui avoit beaucoup profité des fréquentes converſations qu'il avoit eues avec lui. Il avoit conçu pour ce Profeſſeur une amitié ſi vive, que le jour même que l'Arrêt, qui ſupprima l'Académie, fut venu, il prit la réſolution de l'envoyer à Mr. Paets ſon parent, l'un des Conſeillers de la Ville de Rotterdam, très ſavant, & qui favoriſoit les Gens de Lettres. Mr. van Zoelen lui écrivit, que Mr. Bayle étoit ſans emploi, & lui en dit beaucoup de bien. Il reçut bientôt une réponſe très favorable. Mr. Bayle écrivit là-deſſus à Mr. Paets, pour le remercier des ſentimens favorables qu'il avoit pour lui, & pour lui demander la continuation de ſa bienveillance. Mr. Paets joignoit à beaucoup d'eſprit un grand amour pour les Sciences, & particuliérement pour la Philoſophie. Son mérite lui avoit acquis une grande autorité; & il en auroit eu encore davantage, ſans les diviſions qui régnoient dans la République; on le regardoit comme le Chef du Parti oppoſé à la Maiſon d'Orange (25), & delà vient qu'il trouva quelque difficulté à rentrer dans la Magiſtrature après ſon Ambaſſade Extraordinaire en Eſpagne (26). Cependant il triompha de la jalouſie, & la déférence que les Magiſtrats de Rotterdam avoient pour ſes conſeils, régloit toutes leurs délibérations. Fondé ſur les promeſſes de Mr. Paets & attendant de ſes nouvelles, Mr. Bayle demeura fix ou ſept ſemaines à Sedan, après la ſuppreſſion de l'Académie; mais ne recevant aucunes nouvelles de Hollande, il alla enfin à Paris, ſans favoir encore s'il iroit à Rotterdam, ou un Angleterre (27). Avant qu'il partît de Sedan, Mr. le Comte de Guiſcard fit tous ſes efforts pour le porter à embraſſer la Religion Romaine. Il lui propoſa de grands avantages, mais qui ne furent pas capables de le tenter (28). Enfin il étoit prêt à partir pour l'Angleterre, lorſqu'il reçut la lettre de Mr. Paets, qui marquoit que la Ville de Rotterdam lui donnoit une penſion, avec le droit d'enſeigner la Philoſophie. Cette Chaire de Philoſophie & d'Hiſtoire fut érigée en faveur de Mr. Bayle; & dans le même tems, les Magiſtrats de Rotterdam fondérent une Chaire de Théologie en faveur de Mr. Jurieu, qui arriva en cette Ville peu après Mr. Bayle (29).

[*I*] *Critique générale de l'Hiſtoire du Calviniſme de Mr. Maimbourg.*] Mr. Bayle ne jugea pas à propos de ſuivre ſon Adverſaire pied à pied: il crut que pour détromper le Public, & montrer le peu d'eſtime que méritoit Mr. Maimbourg, il ſuffiſoit, en ſuppoſant même comme véritables les faits qu'il rapportoit, de donner des Conſidérations générales ſur ſon Hiſtoire, qui découvrîſſent ſa malignité, ſon emportement, & les maximes cruelles & ſanguinaires qu'il tâchoit d'inſpirer à ſes Lecteurs. Mr. Bayle s'égaya ſur diverſes particularités de la vie & des diſputes de cet Ecrivain, & en fit un Portrait très reſſemblant, mais peu avantageux. „ Ce n'étoit point une „ Critique amère & chagrine, *dit Mr. de Beauval* (30); „ c'étoit un badinage ingénieux, & cependant plein de „ ſens & de raiſon, plus propre à embarraſſer ou à dé„ concerter ſon Adverſaire, que des argumens graves & „ ſérieux." Il commença à y travailler le 1. de Mai, & l'acheva le 15 du même mois : deſorte que cet Ouvrage, quoiqu'aſſez gros, fut fait dans l'eſpace de quinze jours, comme il le dit lui-même dans la dernière Lettre. Il prit toutes les précautions poſſibles pour ſe cacher. Dans l'Avertiſſement, il faiſoit dire au Libraire, que ce Recueil de Lettres lui étant tombé entre les mains, il avoit cru le devoir publier inceſſamment; & qu'on l'avoit chargé de faire ſavoir au Lecteur, que ces Lettres avoient effectivement été écrites à un Gentilhomme de Campagne du Pays du Maine, dans le tems qui étoit porté par la date de chacune. Pour ſe cacher mieux, Mr. Bayle ne voulut point faire imprimer le Livre à Rotterdam; mais étant allé voir Amſterdam, il y porta ſon Manuſcrit, & le donna au Libraire Abraham Wolfgang. Cet Ouvrage eut non ſeulement l'approbation des Réformés, qui y étoient ſi bien défendus contre les attaques de Mr. Maimbourg, mais même des Catholiques judicieux & modérés. Il en paſſa pluſieurs Exemplaires en France, qui furent recherchés avec empreſſement. Le Prince de Condé, bien capable de juger du mérite d'un Ouvrage, ne pouvoit ſe laſſer de le lire. Il eſt vrai qu'il n'aimoit pas Mr. Maimbourg. Cet Hiſtorien pour plaire à la Cour, qui lui faiſoit penſion, avoit affecté de ne point parler du Prince, en faiſant l'éloge de ſes Ancêtres. Mr. Bayle ne manqua pas de le relever là-deſſus, & Mr. le Prince lui en fut bon gré. Cet Ouvrage chagrina cruellement Mr. Maimbourg: l'eſtime qu'on en faiſoit le mettoit au deſeſpoir : il ſollicita pluſieur fois Mr. de la Reynie de le condamner, mais Mr. de la Reynie qui l'avoit lu avec plaiſir, & qui n'étoit pas fâché qu'on eût mortifié Mr. Maimbourg, le renvoyoit toujours. Enfin il s'adreſſa au Roi, & en obtint un ordre à Mr. de la Reynie de faire brûler en Grève *la Critique de l'Hiſtoire du Calviniſme*, & de défendre d'imprimer ou de débiter cet Ouvrage ſous des peines très ſévères *. Mr. de la Reynie obéit, & mit dans ſa Sentence tout ce que Mr. Maimbourg voulut : on y découvre aiſément le ſtyle d'un Auteur irrité. Mais pour ſe venger de Mr. Maimbourg, il fit imprimer plus de trois mille Exemplaires de cette Sentence, & les fit afficher par tout Paris; ce qui excita telle ment la curioſité du Public, que chacun vou-

(20) *Chimer. demontrée Préf.* p. CLXXI.

(21) *Cabale Chimériq.* p. 206.

(22) *Chimere demontrée* ibidem.

(23) *Cabale Chimériq.* p. 7.

* Preface *des Nouv. Lettres de Mr. Bayle* p. XIII.

(24) Parent de Mr. van Zoelen, qui a été Bourguemeſtre de Rotterdam.

(25) Il étoit bon-frere de Mr. Corneille de Wit.

(26) Voyez *la Gazette de Londres* du 4 d'Octobre 1675. à l'Article de la Haye du 2 d'Octobre.

(27) *Chimer. demontrée Préf.* p. CLXVIII.

(28) *Cabale Chimériq.* p. 190.

(29) Des Maiteaux *Vie de Bayle* p. XXVI.

(30) Eloge de Mr. Bayle.

* Peine de mort, dit Mr. Bayle dans les *Nouvell. Lett.* T. II. p. 182.

mais qui ne fut pas auſſi eſtimée que celle de Mr. Bayle [*A*]. Pluſieurs autres ſavans Hommes attaquérent l'Hiſtorien Catholique-Romain, & ils faiſoient tant de cas du jugement de Mr. Bayle, qu'ils lui envoyérent leurs Ouvrages avant que de les faire imprimer [*L*]. Sur la fin de l'année 1682, on ſollicita fortement Mr. Bayle à ſe marier. Le parti qu'on lui propoſoit, étoit avantageux: „ c'étoit „ une Demoiſelle jeune, jolie, de très bon ſens, douce, ſage, maîtreſſe de ſes volontés, & qui a- „ voit du moins quinze mille écus (*b*)." Mademoiſelle du Moulin, petite-fille du fameux Pierre du Moulin, ſœur de Mademoiſelle Jurieu, & enſuite femme de Mr. Baſnage, avoit entamé cette affaire & l'avoit miſe en ſi bon train, qu'il ne manquoit plus que le conſentement de Mr. Bayle pour la terminer. Mais il avoit toujours paru fort éloigné du mariage: les ſoins & les embarras d'une famille ne lui ſembloient pas convenir à un Homme de Lettres, à un Philoſophe, qui fait conſiſter tout ſon bonheur dans l'etude & la méditation. D'ailleurs, contenu du néceſſaire, les richeſſes lui paroiſſoient plutôt un embarras qu'un bien. Mademoiſelle du Moulin n'oublia rien pour le faire revenir de ces ſentimens, & pour l'engager à profiter des avantages qui s'offroient comme d'eux-mêmes; mais elle ne put y réuſſir. En 1684, Mr. Bayle publia un *Recueil de quelques Pièces curieuſes concernant la Philoſophie de Mr. Deſcartes* (*i*). Il y mit une Préface, où il faiſoit l'Hiſtoire de ces Pièces [*M*]. La répu-

(*b*) Lettre de Mlle. du Moulin, *dans les Lett. de Bayle*, T. 1. p. 191.

(*i*) Imprimé à Amſterd. chez H. Desbordes 1684.

vouloit avoir la Critique de Mr. Maimbourg. Cet Ouvrage, qui parut en Hollande au commencement du mois de Juillet 1682, fut enlevé ſi promptement, que le mois d'Août Mr. Bayle en prépara une nouvelle Edition: il l'augmenta de la moitié, & cette Edition fut achevée d'imprimer vers la fin de Novembre de la même année. On chercha longtems en France, parmi les meilleures plumes du Parti Proteſtant, l'Auteur de la *Critique generale*, & à la fin on ſe fixa à Mr. Claude, qui ſoutenoit glorieuſement la Cauſe des Réformés. Les Amis mêmes de Mr. Bayle, qui ſavoient qu'il étoit l'Auteur de la Lettre ſur les Comètes, ne penſoient point à lui attribuer cette Critique, à cauſe de la différence du ſtyle. Ainſi ce fut un pur hazard qui le découvrit, comme il nous l'a appris lui-même, en faiſant voir qu'il n'y a rien de plus incertain que les conjectures tirées de la différence, ou de la conformité du ſtyle, pour reconnoître l'Auteur d'un Livre anonyme.

(*t*) *Cabale Chimerq. p.* 204. 205.

„ Je fai par expérience, *dit il* (31), que tous les Ecrits „ d'un homme ne ſe reſſemblent pas *La Critique generale du P. Maimbourg* fut publiée peu de tems après les *Pen-* „ *ſées ſur les Comètes*: cependant perſonne ne parut croi- „ re que ces deux Livres venoient de la même main. La „ première Edition de la Critique fut toute débitée, a- „ vant qu'on jettât des ſoupçons ſur le véritable Auteur: „ tout le monde le croyoit en France. La ſeconde Edi- „ tion l'auroit peut-être mieux découvert; mais fans un „ pur hazard, il ſeroit apparemment encore inconnu. Ce „ hazard fut, que cet Auteur répondant à la Lettre d'un „ Anonyme, que ſon Libraire lui avoit envoyée, oublia „ de prier le Libraire de ne donner point l'Original de la „ Réponſe, mais une Copie. Cet Anonyme, Ami de Mr. „ Claude le fils, lui demanda, en lui montrant ma Ré- „ ponſe, s'il en connoiſſoit l'écriture: Mr. Claude lui „ nia fort & qui c'étoit, il n'en fallut pas davantage „ pour mettre l'Auteur dans la néceſſité de ne plus faire „ de myſtère. Par la conformité du ſtyle, on n'auroit ja- „ mais découvert la choſe: car quoique l'Auteur n'y ta- „ chât pas, il donne au ſtyle de la Critique de Maim- „ bourg un caractère fort différent de celui des Penſées „ ſur les Comètes."

[*K*] *Mr. Jurieu fit auſſi une Réponſe à Mr. Maimbourg, mais qui ne fut pas auſſi eſtimée que celle de Mr. Bayle.* Elle parut ſous ce titre: *Hiſtoire du Calvinisme & celle du Papisme, mises en parallèle pour Apologie pour les Reformateurs, pour la Reformation & pour les Reformés; dediée en quatre Parties: contre un Libelle intitulé, Hiſtoire du Calvinisme par Mr. Maimbourg* (32). Cet Ouvrage étoit bien écrit, & plus plein & plus complet que celui de Mr. Bayle. L'Auteur y réfutoit Mr. Maimbourg avec beaucoup de force. Mais on n'y trouvoit pas ce tour ſifé & naturel, ces réflexions vives & piquantes, cette manière de reverſer ſans aigreur les défauts de ſon Adverſaire, & de traiter les matières de Controverſe fans emportement, ce qui faiſoit le caractère de la *Critique generale*. On ſentit bientôt cette différence. Les Catholiques-mêmes, malgré les préjugés de la Religion, ne pouvoient s'empêcher de faire l'éloge du Livre de Mr. Bayle, dans le tems qu'ils affectoient de mépriſer celui de Mr. Jurieu. „ C'eſt un „ beau Livre que la Critique du Calvinſime de Mr. Maim- „ bourg, *dit Mr. Menage* (33); & lui-même ne pouvoit „ s'empêcher de l'eſtimer. Il me l'a avoué, quoiqu'or- „ dinairement il affectât d'en parler comme d'un Livre „ qu'il n'avoit pas lu. A la Religion près, je trouve tout „ ce qu'a dit Mr. Bayle fort vif & très ſenſé. J'ai voulu „ lire ce que Mr. Jurieu a fait ſur le même ſujet; il y a „ bien de la différence. Le Livre de Mr. Bayle eſt le Li- „ vre d'un honnête-homme: & celui de Mr. Jurieu, ce- „ lui d'une Vieille de Prêche. C'eſt un mêchant échauffé „ de tout ce que Du Moulin & les autres ont dit de plus „ fade contre la Religion Catholique." Le jugement ſi différent, qu'on fit de ces deux Ouvrages, déplut infiniment à Mr. Jurieu. Il regarda Mr. Bayle comme ſon Concurrent, & ne put lui pardonner d'avoir enlevé tous les ſuffrages. Cet incident jetta dans ſon cœur les ſemences de haine & de jalouſie, qui ont produit de ſi funeſtes fruits dans la ſuite.

(*u*) On l'imprima en 1683, en deux Volumes in-4. & en quatre in-12.

(33) *Menagiana* T. II. p. 22. 23. Amſt. 1713.

[*L*]. *Pluſieurs ſavans Hommes . . . . envoyérent leurs Ouvrages à Mr. Bayle, avant que de les faire imprimer.*] Tels furent Mrs. Fetizon, Baſnage, Lenfant & autres. Mr. Fetizon étoit un jeune Miniſtre natif de Sedan, où il avoit connu Mr. Bayle. Il fut écrivit qu'il avoit compoſé en forme d'Entretiens, l'Apologie des Réformés par rapport aux Guerres Civiles de France. Mr. Bayle ſouhaita de voir cet Ouvrage. Mr. Fetizon le lui envoya, & le dédia à *Philarète*, c'eſt-à-dire, à Mr. Bayle lui-même, qui trouva cet Ouvrage digne de voir le jour, & le fit imprimer. Il parut au commencement de l'année 1683, ſous ce titre: *Apologie pour les Reformés: ou l'on voit la juſte ſûcte des Guerres Civiles de France, & les vrais fondemens de l'Edit de Nantes. Entretiens curieux entre un Proteſtant & un Catholique-Romain.* Imprimé à la Haye. PATRICE le Catholique-Romain allégue tout ce qu'on dit de plus fort & de plus odieux contre les Réformés au ſujet des Guerres Civiles, & n'oublie pas les accuſations qu'on leur a faites, d'être animés d'un eſprit de faction & de révolte, & d'avoir des ſentimens contraires à l'indépendance des Rois. EUSEBE le Proteſtant les juſtifie & s'être armés pour défendre leur Religion, leurs Vies, & les Droits de la Maiſon de Bourbon; il fait voir par le témoignage même de Louis XIII, qu'ils ont toujours été fidèles à leurs Princes légitimes; & que bien loin que leurs ſentimens foient oppoſés à l'Autorité Souveraine des Rois, ils tendent à l'établir & à la confirmer; au-lieu que les Catholiques-Romains rendent cette Autorité dépendante du Peuple, ou du Pape.

En 1682, l'Aſſemblée du Clergé de France dreſſa un Mémoire, où l'on propoſoit & approuvoit dix-ſept *Méthodes*, ou différentes manières de diſputer contre les Réformés. Mr. Baſnage, alors Miniſtre à Rouen, entreprit la réfutation de ce Mémoire: il envoya cet Ouvrage à Mr. Bayle, accompagné d'une Lettre ſous le nom d'un Ami, & qui contenoit pluſieurs particularités curieuſes ſur cette Aſſemblée du Clergé (34). Mr. Bayle reçut auſſi dans le même tems pluſieurs Ecrits de Mr. Bruëys, Avocat de Montpellier. Mr. Bruëys s'étoit diſtingué parmi les Réformés, par une Réfutation du Livre de Mr. Boſſuet Evêque de Condom, intitulé, *Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique*; mais il changea enſuite de Religion, & ſe conformant à la méthode ordinaire des Nouveaux-Convertis, il écrivit contre le Parti qu'il avoit quitté. Son Livre parut en 1683 ſous ce titre: *Examen des Raiſons qui ont donné lieu à la ſeparation des Proteſtans, ſoit jointe protestation ſur le Concile de Trente, ſur la Confeſſion de Foi des Egliſes Proteſtantes, & ſur l'Ecriture Sainte.* Il étoit écrit d'une manière douce, inſinuante, & avoit un air de deſintéreſſement, qui pouvoit d'abord impoſer & ſurprendre les eſprits foibles & ſuperficiels. Mr. de Larroque fils du Miniſtre de Rouen, & reçu Miniſtre dans un des derniers Synodes de France, écrivit contre Mr. Bruëys, & envoya ſa Réponſe à Mr. Bayle, qui la fit imprimer. Elle a pour titre: *Le Proſelyte abuſé; ou fauſſetés de Mr. Bruëys dans l'Examen de la ſeparation des Proteſtans.* Rotterdam 1684, in-12. On y trouve une Epitre Dédicatoire à *Mr. . . . . Profeſſeur en Philoſophie & en Hiſtoire à Rotterdam*, où l'Auteur rend compte de la compoſition, du but & du plan de cet Ouvrage. Mr. Bayle ne voulut pas que ſon nom parût à la tête de l'Epître Dédicatoire, quoiqu'il fût aſſé à ceux qui connoiſſoient la Hollande, de voir qu'elle s'adreſſoit à lui. Nous renvoyons à un autre endroit ce qui regarde Mr. Lenfant (35).

(*t*) Elle a pour titre: *Lettre ſur la dernière Aſſemblée du Clergé, A. M. B. A. R. Ceſt à dire à Mr. Bayle à Rotterdam.*

[*M*]. *Il y mit une Préface, où il faiſoit l'Hiſtoire de ces Pièces.*] Ce Recueil contient 1. Une eſpèce de Concordat paſſé entre les Jéſuites & les Pères de l'Oratoire, par lequel ceux-ci s'engagent à ne point enſeigner la Philoſophie de Deſcartes, ni la Doctrine de Janſénius 2. Des Remarques ſur ce Concordat. 3. Un Eclairciſſement ſur le Livre du P. de Valois contre les Cartéſiens. Cet Ecrit eſt de Mr. Bernier, ſi connu par ſes Voyages, & par ſon Abrégé de la Philoſophie de Gaſſendi. Le P. de Valois l'avoit mis au rang des nouveaux Philoſophes, qui détruiſent le Dogme de la Tranſubſtantiation, en ſoutenant que l'eſſence de la Matière conſiſte dans l'Etendue. Le Livre du P. de Valois allarma tous les Cartéſiens. Mr. Régis, qui tenoit des Conférences à Paris, fut obligé de les rompre. Mr. Bernier craignit pour lui-même, & compoſa cet Eclairciſſement, où il tâche de concilier les Principes de ſa Philoſophie avec les Décifions de l'Egliſe. 4. Une Réponſe du P. Malebranche au P. de Valois, qui avoit fait paroître beaucoup d'animoſité contre lui, & s'étoit particuliérement attaché à rendre ſa Foi ſuſpecte. Cette Réponſe eſt ſuivie d'un Mémoire pour expliquer la poſſibili-

(35) Voyez ſon Article.

réputation que Mr. Bayle s'étoit faite par ſa Lettre ſur les Comètes, engagea les Etats de la Province de Friſe, qui ne le connoiſſoient que par ce Livre (*k*), à le nommer Profeſſeur en Philoſophie dans l'Univerſité de Franeker, avec neuf-cens florins d'appointemens. Leur Reſolution, qui étoit du 29 de Mars, lui fut communiquée par une Lettre du 21 d'Avril, qu'il reçut le 9 de Mai. Il y répondit le lendemain, & demanda quelque tems pour délibérer; mais le 9 de Juin il écrivit une Lettre de remercîment aux Etats de Friſe [*N*]. Ce fut la même année, qu'il commença à publier ſes *Nouvelles de la République des Lettres* [*O*]. Cet Ouvrage ſoutint non ſeulement, mais augmenta la réputation de Mr. Bayle. D'abord il n'y mit pas ſon nom; mais il jugea à propos, en commençant la ſeconde année, d'ajouter ſur le titre (*l*), *par le Sieur B..... Profeſſeur en Philoſophie & en Hiſtoire à Rotterdam.* Il y joignit un court Avertiſſement, dans lequel il témoignoit ſa reconnoiſſance à Mrs. les Magiſtrats de Rotterdam [*P*]. Mr. Paets étant en Angleterre en 1685, dans le tems qu'on y agitoit beaucoup la Transſubſtantiation. 5. Les Thèſes raiſonnées que Mr. Bayle fit ſoutenir à ſes Ecoliers à Sedan en 1680. *Diſſertatio in qua vindicantur a Peripateticorum exceptionibus nationes, quibus aliqui Carteſiani probarunt eſſentiam corporis ſitam eſſe in extenſione.* Mr. Bayle joignit à cette Diſſertation quelques Thèſes de Philoſophie, où il ſoutient entre autres choſes, que le *Lieu*, le *Mouvement*, le *Tems*, n'ont point encore été définis que d'une manière inexplicable. 6. Une Piéce, qui avoit été imprimée ſous le titre de *Meditationes ſur la Metaphyſique, par Guillaume Wander.* C'eſt un nom ſuppoſé. Mr. l'Abbé de Lanion en eſt l'Auteur (36). On y trouve le précis de la Métaphyſique Carteſienne, & ſelon Mr. Bayle (37), il ſembleit même que tout y fût mieux digéré, plus court, & plus moulé que dans celles de Deſcartes, & qu'on l'eût allé plus avant que lui. Dans la Préface de ce Recueil, Mr. Bayle déplorait la ſervitude où les Ecrivains ſe trouvoient en France. „ Ce ſeroit un grand malheur pour „ toute la République des Lettres, *dit-il*, ſi l'on devoit par-tout auſſi formaliſte & auſſi pointilleux à l'égard de „ l'impreſſion des Livres, qu'on l'eſt en France depuis „ quelque tems, où l'Inquiſition, qui s'y établit à grands „ pas, empêche de paroître pluſieurs beaux Ouvrages, „ & rebute les plus célébres Auteurs. Et qui ne ſeroit „ rebuté de voir que ceux qui ſont établis pour l'Approbation des Livres, gardent un Manuſcrit des trois ou „ quatre ans ſans y regarder, & qu'ils en déſapprouvent „ tout ce qui ſent une ame élevée au deſſus de la ſervitude & des opinions populaires! Quelle impatience „ pour un Auteur, qui ne trouve jamais que les preſſes „ roulent aſſez vîte ſur ſes Ouvrages, qu'après un délai „ de trois ou quatre ans, on lui ordonne de ſupprimer ce qu'il eſtime le plus dans ſes Ecrits, s'il n'aime mieux „ les voir condamnés à une éternelle priſon par le refus „ qu'on lui fera d'un Privilége du Roi!"

[*N*] *& Il écrivit une Lettre de remercîment aux Etats de Friſe.*] On trouve dans les *Nouvelles Lettres* de Mr. Bayle deux choſes, qui me paroiſſent dignes de quelque attention; les raiſons, qui empêchérent Mr. Bayle d'accepter cette Vocation; & des preuves de la fauſſeté de ce qu'on avance, que le ſuccès de la *Critique générale du Calviniſme* avoit indiſpoſé Mr. Jurieu contre Mr. Bayle (38). A l'égard du premier article, voici ce que Mr. Bayle mandoit à ſon frère cadet (39). „ L'Académie de Franeker „ en Friſe m'a élu pour Profeſſeur en Philoſophie; je n'ai „ pas encore reçu la Lettre de Vocation. On ne me conſeille pas d'y aller, parce que l'air y eſt fort mauvais, „ que l'humeur des gens y eſt rude, que perſonne n'y „ parle Français, que ce n'eſt qu'un petit Lieu ſéparé, „ pour ainſi dire, du reſte de la Hollande, & dégarni de „ Nouvelles; & que d'ailleurs les gages y ſont très médiocres. On ne donne que trois cens francs plus qu'ici; ce n'eſt pas la peine de quitter une Ville belle & floriſſante, où on a des connoiſſances toutes faites, & „ où on trouve tant de François, ou parlant François, „ qu'à peine ſent-on qu'on eſt étranger. Outre qu'en „ allant en Friſe, il faudroit renoncer au Journal, *ce qui „ ſeroit fort préjudiciable du côté de la réputation*, après le „ bruit qui s'en eſt répandu." A cette Lettre étoit joint un Billet de Mr. Jurieu pour le frére de Mr. Bayle, dans lequel, auſſi-bien que dans une Lettre de ce dernier à ſon père ſur la mort de ce frére cadet, on trouve des preuves que Mr. Jurieu étoit encore à l'égard de Mr. Bayle ce qu'il avoit été. Voici ce qu'on trouve dans le Billet de Mr. Jurieu (40). „ L'avantage que nous avons de poſſéder ici Mr. votre frére, me fait eſpérer que nous vous „ y verrons quelque jour, ſi on nous le laiſſe. On eſſaye „ de nous l'enlever..... *mais je ſerai tout ce que je „ pourrai pour le retenir.*" Ce n'eſt certainement pas là le langage d'un homme, qui eût *dans le cœur des ſentimens de haine & de jalouſie.* C'eſt ce que Mr. Bayle lui-même confirme (41). „ Ce Grand-Homme, *dit-il en parlant de Mr. „ Jurieu*, participe à notre perte autant qu'il lui eſt poſſible, & à pour toute la famille une amitié particuliére." R p m. du T r a d.

[*O*] *Ses Nouvelles de la République des Lettres.*] La manière de faire favoir au Public par une eſpéce de Journal ce qui ſe paſſe dans la République des Lettres, eſt extrêmement utile. La gloire de cette Invention eſt due à Mr. de Sallo, Conſeiller Eccléſiaſtique au Parlement de Paris, qui fit paroître le *Journal des Savans* en 1665. On reçut par-tout cet Ouvrage avec applaudiſſement, & on l'imita bientôt en Italie & en Allemagne. Mr. Bayle étoit ſurpris (42) de voir qu'en Hollande, où il y avoit tant d'habiles gens, tant de Libraires, & une ſi grande liberté d'imprimer, on ne ſe fût pas encore aviſé de donner un Journal de Littérature. Il avoit été tenté pluſieurs fois de le faire; mais ſa modeſtie lui avoit fait croire qu'un Ouvrage de cette nature demandoit plus de connoiſſances qu'il n'en avoit, & outre cela beaucoup de tems & d'application. Au mois de Février 1684, Henri Desbordes Libraire d'Amſterdam publia un Journal ſous le titre de *Mercure Savant du mois de Janvier* 1684. C'étoit une entrepriſe du Sieur de Blégni, Chirurgien de Paris, homme fertile en Projets. Ce nouveau Journal ne contenoit point d'Extraits de Livres, mais pluſieurs petites Piéces, qui touloient preſque toutes ſur la Médecine; on y trouvoit auſſi des Chanſons, des Poéſies, & des Nouvelles Politiques. Mais ce Journal déplut à tous les honnêtes-gens, par l'affectation qui y régnoit de maltraiter des perſonnes très illuſtres (43). Un Ouvrage ſi mal exécuté plut à Mr. Bayle, & lui fit reprendre la penſée qu'il avoit eue d'écrire un Journal. Mr. Jurieu l'y exhorta fortement. Il commença à travailler à ſes *Nouvelles* le 21 de Mars 1684. Le mois de Mars ne parut que le 2 de Mai, & le mois d'Avril le 2 de Juin: mais Mr. Bayle travailla avec tant de diligence, que les Nouvelles du mois de Juillet furent publiées au commencement d'Août, & ainſi des autres, les Nouvelles de chaque mois paroiſſant les premiers jours du mois ſuivant. Il diviſa chaque Journal en deux Parties. La première contenoit des Extraits détaillés: & la ſeconde, un Catalogue de Livres nouveaux, avec quelques Remarques. Mr. Bayle ſe propoſoit par-là de plaire à deux ſortes de gens; les uns, qui aiment à trouver dans un Journal des Extraits étendus des Livres dont ne peuvent ou ne veulent point acheter; les autres, qui font contens pourvu qu'on leur parle d'un grand nombre de Livres, & qui n'en demandent qu'une idée ſuperficielle. Il ornoit ſes Extraits de mille traits curieux & intéreſſans ſur l'Hiſtoire des Auteurs, ſur leurs Ouvrages, ſur leurs diſputes, & de pluſieurs réflexions fines & délicates. „ Tout étoit vif & animé dans ſes Extraits, *dit Mr. de „ Beauval* (44). Il avoit l'art d'égayer toutes ſes matiéres, & de renfermer en peu de mots l'idée d'un Livre, ſans fatiguer le Lecteur par un mauvais choix, ou par „ de froides & ennuyeuſes réflexions. Il étoit fage & retenu dans ſes jugemens, ne voulant ni choquer les Auteurs, ni ſe commettre en profitant les louanges." On trouva d'abord qu'il joignoit trop, & cela l'obligea à être plus œconome de ſes louanges (45). Cet Ouvrage fut reçu avec un applaudiſſement univerſel. Mr. Bayle s'étoit flatté qu'il ne ſeroit pas défendu en France, cependant il le fut; mais cette défenſe n'empêcha pas qu'il n'y en paſſât tous les mois un grand nombre d'exemplaires. Tout le monde s'empreſſoit à le lire. Il étoit écrit d'une manière à plaire non ſeulement aux Savans, mais auſſi à ce qu'on appelle le *beau monde*, & même aux Dames. [*P*] *Il témoignoit ſa reconnoiſſance à Mrs. les Magiſtrats de Rotterdam.*] „ On a trouvé, *dit-il* (46), qu'il étoit „ juſte de faire connoître diſtinctement au Public le Lieu „ où ces Nouvelles ſont compoſées. Effectivement toutes ſes Lettres de raiſons veulent, que puiſque Meſſieurs les „ Magiſtrats de Rotterdam honorent de leur protection „ & de leur bonté les Muſes auſſi-bien que le Commerce, „ le Public le ſache, pour leur en donner les éloges qu'ils „ méritent." Il déclare qu'il leur auroit dédié cet Ouvrage, quand il le commença, ſi deux raiſons ne l'en avoient empêché. La première, qu'il n'étoit pas trop aſſuré ſi cet Eſſai auroit quelque ſuite. La ſeconde, que les railleries d'une infinité de gens contre les Epîtres Dédicatoires, qui ne paſſent dans leur eſprit que pour des actes d'honnête mendicité, lui avoient toujours fait beaucoup de peur. Il ajoute, que s'il ne leur dédie pas cet Ouvrage ſelon les formes accoutumées, il ne laiſſe pas de le leur conſacrer tout entier, comme venant de la plume d'un des Profeſſeurs de l'*Ecole Illuſtre*, qu'ils avoient nouvellement établie dans leur Ville. Dans un Article de ce mois de Mars, en donnant l'Extrait d'un Livre où l'on remarquoit que la Ville de Rotterdam avoit toujours favoriſé les Belles-Lettres, il dit (47): „ Ce qu'elle a „ fait depuis trois ans, eſt une preuve bien ſenſible de „ ſon inclination pour les Sciences. On voit bien que je „ veux parler de l'*Ecole Illuſtre* que Meſſieurs les Magiſtrats de Rotterdam eurent la généroſité de fonder en „ 1681. Si le Public recevoit quelque inſtruction & quelque délaſſement de ces Nouvelles de la République des „ Lettres, ce ſeroit à ces Meſſieurs qu'on en ſeroit redevable, puiſque c'eſt d'eux que je tiens cette douce „ tranquillité de vie, qui me permet de ſoutenir ce rude „ travail. C'eſt à l'ombre de ce glorieux Sénat que ſe „ compoſent ces Recueils; & je fais bien aiſe de témoigner „ ici naturellement une occaſion favorable de témoigner

(*k*) Voyez *Addition aux Penſées ſur les Comètes* dans l'Avertiſſement.

(*l*) *Nouvelles* &c. Mars 1685.

(36) Voyez *Reponſe aux Queſtions d'un Provincial* T. I. ch. 26. p. 223. 224.

(37) *Nouv. de la Rép. des Lett.* T. I. 1684. p. 41.

(38) Voyez la Remarq. [*K*].

(39) Lettre du 16 de Mai 1684. *Nouv. Lett.* T. II. p. 245. 246.

(40) Ibidem p. 247. 248.

(41) Ibid. p. 251.

(42) Préface de la *Rép. des Lett.* p. 2.

(43) Ibid. p. 5.

(44) Eloge de *Mr. Bayle.*

(45) Voyez l'*Avertiſſ.* de T. II. des *Nouv. de la Rép. des Lett.* à la tête du mois d'Août 1684. p. 5.

(46) *Avertiſſem. à la tête des Nouvelles de Mars* 1685.

(47) Mois de *Mars* 1685. Art. VIII. p. 200.

beaucoup la queſtion de la Tolérance, écrivit une Lettre Latine à Mr. Bayle ſur cette matière, datée du 12 de Septembre; elle fut imprimée in-4. ſous ce titre: *H. V. P. ad B.... (m) de naperis Anglicæ Motibus Epiſtola; in quâ de diverſorum a publicâ Religione circa divina ſentientium diſſiditur Tolerantiâ.* Mr. Bayle la traduiſit auſſi en François, & la fit imprimer in-12. ſous ce titre: *Lettre de Monſieur H. V. P. à Monſieur B..... ſur les derniers Troubles d'Angleterre; où il eſt parlé de la Tolérance de ceux qui ne ſuivent pas la Religion dominante.* Mr. Bayle en donna un Extrait dans ſon Journal du mois d'Octobre (*n*). Elle fut auſſi traduite en Flamand. Mr. Paets étant mort après l'impreſſion de cet Article, il y ajouta en peu de mots, dans une nouvelle Edition, l'Eloge de cet habile homme [Q]. Au commencement de la même année, Mr. Bayle publia une Suite de ſa Critique générale de l'Hiſtoire du Calviniſme de Maimbourg; mais elle n'eut pas le même ſuccès que la Critique [R]. Comme il avoit beaucoup d'Erudition, & qu'il poſſédoit parfaitement l'Hiſtoire Litteraire, il corrigeoit quelquefois dans ſon Journal des fautes qui ſe trouvoient dans les Livres dont il parloit [S]. Son impartialité pour le P. Malebranche l'engagea dans une diſpute avec Mr. Arnauld [T], qui avoit écrit contre

(*m*) *Imprimé van Paets ad Bailum.*

(*n*) *Nouv. de la Rep. des Lett. Octob. 1681. p. 1060. &c.*

» ma reconnoiſſance, & de proteſter que ſi l'on dit quelque choſe à l'avantage de ces Nouvelles, je le conſacre entièrement à la gloire de cette Ville.

[Q] *L'Eloge de cet habile homme.*] » Ce n'eſt pas là » première fois, *dit Mr. Bayle* (48), que *l'illuſtre Mr. Paets*, Auteur de la Lettre dont nous venons de parler, a raiſonné fortement ſur le chapitre de la Tolérance. Il y a quelques autres Lettres de ſa façon ſur la même matière dans le Recueil des *Preſtantium ac Eruditorum Virorum Epiſtolæ*, imprimé in-folio à Amſterdam en l'année 1684. Ce ſont de beaux monumens de ſon éloquence, & de la ſolidité de ſon eſprit. Il auroit pu très facilement en produire de beaucoup plus conſidérables, s'il avoit voulu devenir Auteur; car il étoit grand Théologien, grand Juriſconſulte, grand Politique, & grand Philoſophe; il concevoit les choſes fort heureuſement, & il les approfondiſſoit d'une manière ſurprenante. Jamais homme ne raiſonna plus fortement, ni ne donna un tour plus ingénieux à ce qu'il avoit à dire. Mais il étoit né pour de plus grandes occupations, que pour celle d'être Auteur. L'Ambaſſade Extraordinaire d'Eſpagne, qu'il ſoutint ſi avantageuſement pour ſa Patrie, confirmée des grands progrès de la France, a fait connoître ce qu'il pouvoit dans les affaires d'Etat. Quelle perte, qu'un ſi grand Homme, n'ait pas vécu davantage! A peine avoit-il atteint 55 ans, lorſqu'il mourut le 8 du mois d'Octobre de la préſente année 1685; auſſi recommandable par ſon intégrité, par ſa probité, par ſa générosité, par ſa bonne foi, & par toutes les autres qualités qui font l'honnête-homme, que par ſon grand eſprit & par ſa profonde érudition. C'eſt comme Journaliſte de la République des Lettres, que je fuis obligé de parler ainſi. Mais que n'auroit-je pas à dire, ſi je parlois ſelon les ſentimens de reconnoiſſance, dont je fuis tout pénétré pour les bienfaits que j'ai reçus de cette illuſtre Défunt!"

(48) *Rép. des Lett. Octob. 1685. p. 1091. 1092. Edit. où il.*

[R] *Elle n'eut pas le même ſuccès que la Critique.*] Elle parut ſous ce titre: *Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique générale de l'Hiſtoire du Calviniſme de Mr. Maimbourg. Premiere Partie; où on juſtifiant quelques endroits qui ont ſemblé contenir des contrarietés, de fauſſes raiſonnemens, & autres mepriſes ſemblables, on traite par occaſion de pluſieurs choſes curieuſes qui ont du rapport à ces matieres. A Ville-Franche, chez Pierre le Blanc. 1685.* Cet Ouvrage eſt précédé d'une longue Préface, où Mr. Bayle aſſure qu'après avoir eu beaucoup de peine à conſentir qu'on commençât à imprimer ſon Livre, il avoit été fouvent tenté d'en interrompre l'impreſſion, conſidérant combien il eſt rare de n'échouer pas, lorſqu'après avoir fait un Livre qui a quelque ſorte de ſuccès, on ſe hazarde de lui donner une Suite. » Ces Suites, *continue-t-il* (49), ſont dire preſque toujours, que l'Auteur ne s'eſt pas ſoutenu, qu'il » en devoit demeurer où il en étoit, qu'il devoit mieux » connoître ſes forces, & qu'il a eu grand tort de s'expoſer à ne pas répondre à l'opinion qu'on avoit conçue » de lui." Il montre que ces jugemens ſont preſque toujours téméraires, mais que le plus ſouvent ils ſont très injuſtes, & que ſi la Suite d'un Livre n'eſt pas auſſi eſtimée que l'Ouvrage qui a précédé, ce n'eſt pas tant par la faute de l'Auteur, que par celle des Lecteurs. Mais comme la diſgrace n'en eſt pas moindre, il conclud que ſi l'on excepte un petit nombre d'Auteurs privilégiés, tous les autres ſont ſujet de craindre la comparaiſon que l'on fait entre leurs Ouvrages, ſi le prémier a eu le bonheur de plaire. Il ajoute, que jamais perſonne n'eut tant de ſujet que lui de redouter cette comparaiſon, & il marque pluſieurs circonſtances, qui avoient heureuſement concouru à faire valoir la *Critique générale de l'Hiſtoire du Calviniſme*, & qui ne ſubſiſtoient plus pour favoriſer ces *Nouvelles Lettres*. Mais qu'enfin il avoit ſouffert qu'on les publiât, bien réſolu de regarder avec une parfaite indifférence tous les jugemens qu'on en pourroit faire. Il avertit néanmoins le Lecteur, qu'on trouvera dans le ſecond Tome quelques endroits, qui n'ont pas toute la gravité qu'on attendoit peut-être de ce Livre, & qu'on pourra même croire qu'il y en a quelques-uns qui panchent trop vers la bagatelle. Ainſi il déclare qu'il n'a point prétendu écrire en Docteur, ni pour les perſonnes ſavantes; mais pour une infinité de gens qui aiment à lire, & qui n'aiant pas beaucoup d'étude, ne cherchent à proprement parler qu'un honnête amuſement, qui les inſtruiſe, & qui ne les fatigue pas. Ceux, dit-il, qui voudront juger de ce Livre, doivent ſe ſouvenir que tel a été le but de l'Auteur. Nous n'avons que la prémière Partie de cet Ouvrage. Mr. Bayle ſe propoſoit d'en donner encore deux, il avoit même commencé d'y travailler; mais il ne les a pas achevées. Il envoya un exemplaire de cet Ouvrage à Mr. Leuſant, en lui écrivant (50): » Je ne fuis pas content de ce dernier Livre, & vous me » ferez plaiſir de m'en faire remarquer autrement les défauts. Ne craignez pas que j'en ſois fâché le moins du monde: mes Amis ne me ſauroient plus obliger, qu'en me diſant franchement leurs griefs ſur mes petites Productions. J'ai été à l'eſſai ſur cela, & je puis dire par » expérience, que je ne ſens pas le moindre chagrin de » leurs cenſures." Cette Suite n'eut pas le même ſuccès que la *Critique générale*: tout ce que Mr. Bayle avoit dit dans la Préface pour faire ſentir la différence qu'il y avoit entre ces deux Ouvrages, & pour donner une juſte idée de celui-ci, fut inutile; on n'y fit aucune attention. On ne voulut pas même entendre ce qu'il avoit dit dans la *neuvième* Lettre touchant les droits de la Conſcience errante, quoiqu'il eût pris toutes les précautions poſſibles pour ſe bien expliquer. Il s'en plaignit ſix mois après dans les *Nouvelles de la République des Lettres* (51). » Il faut avouer, *dit-il*, que la plupart des Lecteurs ſont d'étranges gens! On a beau les avertir de mille choſes, on a beau leur recommander ceci ou cela avec de humbles prières, ils n'en ſuivent pas moins leur humeur & leur coutume. On a fait des Hiſtoriettes ſur les précautions inutiles des mères & des maris: je m'étonne qu'on n'en faſſe ſur celles de Mrs. les Auteurs. Jen connois un, dont l'Ouvrage n'eſt ſorti de deſſous la preſſe que depuis ſix mois, qui n'avoit rien oublié pour ſe garantir des jugemens téméraires; ſa Préface avoit donné des avis fort eſſentiels, & dans les lieux où il ſe défioit de ſon Lecteur, il avoit marqué exprès ce qu'il prétendoit le change, ſi on n'examinoit bien tout de ſuite ce qu'il diſoit: il avoit même porté ſes précautions juſques à marquer en gros caractères ſon véritable ſentiment, & à menacer en quelque façon ceux qui ſe méprendroient, qu'ils ſeroient inexcuſables. Tout cela n'a de rien ſervi; il n'a pas laiſſé d'apprendre que des gens même du métier ont donné dans le panneau, qu'il avoit pris tant de ſoin de faire éviter." Nous trouverons ici, que Mr. Bayle donna une nouvelle Edition de la *Critique générale de l'Hiſtoire du Calviniſme* en 1684 (52), conſidérablement augmentée & corrigée. En 1714, Pierre de Coup Libraire d'Amſterdam en a donné une quatrième Edition, en deux petits Volumes in-12; & l'année ſuivante, il a donné les *Nouvelles Lettres* auſſi en deux petits Volumes.

(49) *Nouv. Lettres pour de l'Auteur de la Critique générale &c. Avis au Lecteur p. 1.*

(50) *Let. de Bayle T. I. p. 217.*

(51) *Juillet 1685. Art. 8. p. m. 730. 731.*

(52) Elle avoit deja été reimprimée à Geneve quelque tems auparavant.

* Art. VIII. p. 1013.

[S] *Il corrigeoit quelquefois dans ſon Journal des fautes qui ſe trouvoient dans les Livres dont il parloit.*] Ainſi remarqua-t-il dans ſes Nouvelles de Septembre *1685* *, qu'il s'étoit gliſſé pluſieurs fautes dans le Traité des Auteurs Anonymes publié par Mr. *Deckherr*; Mr. d'Almeloveen, qui ſe propoſoit de donner une nouvelle Edition de cet Ouvrage, pria Mr. Bayle de le lire, & de lui marquer les erreurs qui s'y trouvoient. Un Savant, nommé Mr. Vindingius, avoit déjà écrit une Lettre à Mr. Deckherr, où il relevoit quelques mépriſes de cet Auteur, & lui fourniſſoit quelques ſupplémens. Cette Lettre, qui n'étoit pas non plus exempte de défauts, avoit été inſérée dans la ſeconde Edition de l'Ouvrage de Deckherr. Mr. Bayle corrigea l'un & l'autre, & ajouta la découverte de pluſieurs Auteurs anonymes, dans la Réponſe qu'il fit à Mr. d'Almeloveen. Il la finit en diſant qu'il auroit pu fournir des Remarques plus amples & plus curieuſes, s'il avoit eu le tems de conſulter ſes Mémoires & ſes Amis, & s'il n'eût pas craint de déplaire aux Auteurs qui avoient voulu ſe cacher. Mr. d'Almeloveen joignit cette Lettre à la nouvelle Edition de l'Ouvrage de Deckherr, faite en 1686 (53).

[T] *Son impartialité l'engagea dans une diſpute avec Mr. Arnauld.*] Ce Docteur avoit vivement combattu (54) le ſentiment du P. Malebranche, *que tout plaiſir eſt une bien, & rend actuellement heureux celui qui le goûte.* Mr. Bayle ſe déclara pour le P. Malebranche, en faiſant l'Extrait de l'Ouvrage de Mr. Arnauld. » Il n'y a rien, *dit-il* (55), » de plus innocent, ni de plus certain que de dire, *que tout plaiſir rend heureux celui qui en jouït, pour le tems qu'il en jouït; & que néanmoins il faut fuir les plaiſirs » qui nous attachent aux corps.* Mais, dit-on, c'eſt la Vertu, » c'eſt la Grace, c'eſt l'Amour de Dieu, ou plutôt c'eſt » Dieu ſeul qui eſt Autre béatifique. D'accord, en qualité d'inſtrument ou de cauſe *efficiente*, comme parlent » les Philoſophes; mais en qualité de cauſe *formelle*, c'eſt » le

(53) *Voyez Nouv. de la Rép. des Lett. Avril 1686. p. 459. 460.*

(54) *Réflexions Philoſophi. & Théolog. ſur le nouveau Syſtême de la Nature & de la Grace &c.*

(55) *Rép. des Lett. Août 1685. p. 861.*

tre ce Père. Mr. Bayle eut aussi à soutenir une espèce de dispute ou d'affaire au sujet de la fameuse Christine, Reine de Suède [V]; ce qui lui donna occasion d'écrire à cette Princesse, dont il reçut une

(56) Ibid.

(57) Ibid. p. 864.

(58) P. g. 1291. &c.

(59) Pag. 1299.

(60) A Rotterdam chez Pierre de Graeff 1686. in-12.

(61) C'est dans le mois d'Août.

(62) A Cologne, ou plutôt Rotterdam 1687 in-8.

(63) Artic. EPICURE Rem. [G].

(64) Tom. VI. du Catalog. des Livres p. 472.

(65) Art. IV. p. 529.

(66) Ibid. p. 592.

(67) Ibid. Juin p. 726.

(68) Ibid. Août 1686. Art IX. p. 953. &c.

(69) Ibid. p. 956.

(70) Ibid. p. 958.

„ le plaisir, c'est le contentement qui est notre seule félicité." Il avoit dit immédiatement auparavant : „ Ceux qui auront tant fait peu compris la doctrine du P. Malebranche sur ce point, s'étonneront sans doute qu'on „ lui en fasse des affaires ; & s'ils ne se souviennent pas du Serment de bonne-foi que Mr. Arnauld vient de prêter dans la Préface de ce dernier Livre, ils croiront „ qu'il a fait des chicanes à son Adversaire, afin de le „ rendre suspect du côté de la Morale (56)." Mr. Bayle avoit dit aussi (57) que Mr. Arnauld ne croyoit nil'Liberté d'indifférence, ni *Science moyenne*. Mr. Arnauld, qui prenoit aisément feu, publia un Ecrit intitulé : *Avis à l'Auteur de la République des Lettres*, où il foutenoit qu'il avoit non seulement bien pris, mais auſſi bien réfuté le ſens du P. Malebranche. Il ſe plaignoit auſſi de ce que Mr. Bayle avoit dit, qu'il ne croyoit ni la Liberté d'indifférence, ni la Science moyenne. Mr. Bayle donna le précis de cette Pièce dans les Nouvelles de Décembre 1685 (58). & promit d'y répondre bientôt. „ Mais en „ même tems, dit-il (59), comme . . . . il ſemble que „ je veuille faire paſſer Mr. Arnauld pour un Hérétique, „ je déclare que par la Liberté d'indifférence, que j'ai dit „ qu'il ne croyoit pas, je n'ai entendu que celle qui eſt combattue par les Thomiſtes, *que poſita omni ratione agendum præcepiſtis, poteſt agere vel non agere, vel agere contrarium*. Deſorte qu'au pis aller, je n'accuſe Mr. „ Arnauld que de n'être pas Moliniſte. Je ne croi pas, „ qu'il prenne cela ni pour une Héréſie, ni pour une injure." Quelque tems après, Mr. Bayle mit ſa Réponſe, ſous ce titre : *Réponſe de l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres à l'Avis qui lui a été donné, ſur ce qu'il a dit en faveur du P. Malebranche touchant les Plaiſirs des ſens* (60). Mr. Arnauld repliqua par une Brochure intitulée : *Diſſertation ſur le prétendu bonheur des Plaiſirs des ſens ; pour ſervir de Réponſe à la Réponſe qu'a faite Mr. Bayle pour juſtifier ce qu'il a dit dans ſes Nouvelles de la République des Lettres du mois de Septembre* (61) 1685, *en faveur du P. Malebranche contre Mr. Arnauld* (62). Mr. Bayle étoit malade lorſque cette Replique parut, & il jugea qu'il ſeroit trop tard de la réfuter, lorſque ſa ſanté fut rétablie. Il en a dit un mot dans ſon Dictionaire (63).

[V] *Mr. Bayle eut auſſi à ſoutenir une eſpèce de diſpute ou d'affaire au ſujet de la fameuſe Chriſtine, Reine de Suède.*] C'eſt ici une des circonſtances les plus remarquables de la vie de Mr. Bayle, & qui mérite d'être rapportée avec quelque ordre. Dans les Nouvelles du mois de Juin 1686 (64), Mr. Bayle parla d'une Lettre imprimée, qu'on diſoit être une Réponſe de la Reine de Suède au Chevalier de Terlon, où elle condamnoit la Perſécution de France. „ Il y a beaucoup d'apparence, *dit Mr. Bayle*, „ que tous les Confeſſeurs François feroient une Réponſe pour la Reine de Suède, s'il étoit vrai qu'elle eût répondu au Chevalier de Terlon la Lettre qu'on fait courir, où elle condamne hautement le procédé de la France, ce convertiſſement, & ſur tout lorſqu'elle fait réflexion à la conduite du Clergé François contre le Chef de l'Egliſe. Il y a bien des Proteſtans, qui n'oſent croire „ qu'une Reine qui fait profeſſion de la Catholicité, ait „ écrit une telle Lettre." On ſouhaite que Mr. Bayle inſérât cette Lettre dans ſon Journal, ce qu'il fit dans les Nouvelles de Mai 1686 (65). Il dit dans ce même mois : „ Nous avons été aſſurés de bonne part, que la Reine „ Chriſtine a écrit la Lettre que nous avons inſérée ci-„ deſſus (66)." Et dans les Nouvelles du mois de Juin : „ On nous confirme de jour en jour ce que nous avons „ touché dans le dernier mois, que Chriſtine eſt le véritable Auteur de la Lettre qu'on lui attribue contre les „ Perſécutions de France. *C'eſt un reſte de Proteſtantiſme* (67)." Cela attira une vive cenſure à Mr. Bayle. Peu de tems après, il reçut une Lettre anonyme & ſans date, où l'Auteur dit qu'il lui écrit de ſon chef, & parce que ſon devoir l'y oblige, étant un des Scrivteurs de la Reine. Il ſe plaint en premier lieu, de ce que Mr. Bayle, en parlant de la Reine de Suède, l'avoit appellée ſimplement *Chriſtine*, ſans ajouter du moins le titre de Reine. „ Mais je ſuis fort aſſuré, *répond Mr. Bayle* (68), „ que les gens les plus peu raiſonnables ne penſeront point „ que ce ſoit avoir manqué de reſpect pour elle, que d'être „ ceſſé. Elle a rendu ſon nom ſi fameux, que mon expreſ-„ ſion en cet endroit-là ne doit point paſſer pour équivo-„ que. Nommer les gens par leur nom ſans y ajouter quelque titre, eſt pour l'ordinaire une marque ou de mépris, „ ou de familiarité : mais ce n'eſt pas une règle générale, „ car il y a des perſonnes dont le nom ſeul réveille toutes les idées de leur grande élévation ; & alors il eſt „ indifférent de leur donner leurs principaux titres, ou „ de les paſſer ſous ſilence. Les Têtes couronnées ſont „ de ce nombre de perſonnes ; & de-là vient qu'on dit „ plus ſouvent dans la converſation & dans l'Hiſtoire, „ *François I., Charles-Quint, Henri IV, Philippe II.*, que „ *le Roi François I., l'Empereur Charles-Quint* &c. On ſuppoſe que le rang où Dieu a élevé ces Princes, ne „ ſouffre pas que le Lecteur interprète pour une incivilité la ſuppreſſion de leurs qualités. Je fai bien, „ comme le remarque l'Auteur de la Lettre, que le nombre de *premier* ajouté au nom de *François*, porte avec „ ſoi quelque diſtinction ; mais cela même fait voir qu'en ce cas que le ſeul nom de *François* renfermât une diſtinction, il ne ſeroit pas néceſſaire d'ajouter le nombre „ *premier*. C'eſt ainſi qu'on dit tous les jours, qu'Alexandre a été Diſciple d'Ariſtote, que Soliman s'eſt ſaiſi de la Hongrie. On n'a que faire, ni de dire que le prémier étoit Roi de Macédoine, & que le ſecond a été Sultan, ni d'ajouter le nombre ordinal qui leur convient. Nos Ecrivains les plus exacts diroient ſans ſcrupule: *Conſtantin, Théodoſe, Juſtinien ont les véritables Auteurs d'une telle Loi.* Veut-on un exemple domeſtique ? Qui eſt-ce qui n'a point dit ou écrit, ſoit durant la vie du Roi de Suède *Guſtave-Adolphe*, ſoit après ſa mort, *Guſtave a fait ceci ou cela ?* Et d'où vient qu'il n'eſt pas néceſſaire en parlant de lui d'ajouter le titre de Roi, ni le nombre ordinal qui lui convient dans la ſuite des Rois de Suède ? C'eſt parce qu'il a rendu ſi fameux le nom de Guſtave, qu'il ſe diſtingue ſuffiſamment par ce ſeul nom. Nous voilà dans le cas. La Reine de Suède ſa fille a donné un tel éclat au nom de *Chriſtine*, qu'il ſuffit de lui donner ce nom-là, pour réveiller toutes les idées de ſa Royauté, de ſes qualités & de ſes actions. Comme donc ce n'eſt point manquer de reſpect pour le Père, que de le nommer ſimplement *Guſtave* ; ce n'eſt point encmanquer pour la Fille, que de la nommer ſimplement *Chriſtine* : mais au contraire c'eſt vouloir inſinuer, qu'ils méritent leur nom par excellence, & qu'il enſerme lui ſeul tout leur éloge."

La ſeconde plainte contre Mr. Bayle rouloit ſur ce qu'il avoit dit, que la Lettre de cette Reine contre les Perſécutions de France *étoit un reſte de Proteſtantiſme.* „ On ſe plaint de cela fort violemment, *dit Mr. Bayle* (69) ; „ mais c'eſt qu'on n'a pas compris la force de ces paro-„ les. On s'eſt imaginé que j'ai voulu dire que cette Prin-„ ceſſe n'avoit pas abjuré ſincèrement la Religion Proteſ-„ tante, & c'eſt à quoi je n'ai feulement pas ſongé. Il „ n'eſt pas néceſſaire, pour quitter ſincèrement une Re-„ ligion, de ſe dépouiller de tout ce qu'on y a appris, & „ d'embraſſer généralement tout ce que l'on ſonſeigne dans „ Communion où l'on paſſe. Je trouverois fort injuſtes ceux qui tiendroient pour ſuſpecte la Converſion d'un „ Catholique-Romain, qui après s'être rangé à la Com-„ munion des Proteſtans, déclareroit qu'en certaines choſes l'Egliſe Romaine lui ſemble meilleure que la Proteſ-„ tante, comme dans le Célibat des Prêtres, dans le Ca-„ rême, dans les Jeûnes du Veudredi & du Samedi. On „ auroit raiſon de croire que ce ſeroient des reſtes de *Catholiciſme* ; mais on pourroit dire cela, ſans craindre de croire qu'il auroit abjuré de bonne foi ſon *Catholiciſme*, „ & embraſſé le *Proteſtantiſme* . . . . C'eſt donc juger des choſes ſans les comprendre, que de donner à mon expreſ-„ ſion le ſens qu'on lui donne. Voici le ſens qu'on doit „ lui donner : Que la Reine de Suède déſapprouve la conduite des Convertiſſeurs de France, c'eſt en vertu des principes de la Religion qu'elle avoit appris avant ſon voyage de Rome, & non pas à cauſe des nouvelles „ inſtructions qu'on lui a données dans ce Pays-là. Ce „ n'eſt point à Rome qu'on peut apprendre à blâmer les Perſécutions. Il eſt même vrai que l'eſprit général du *Catholiciſme* eſt d'exterminer les Sectes : car non ſeulement on a fait à Rome des réjouiſſances publiques pour „ ce qui s'eſt fait en France, non ſeulement le Pape en „ a fait l'éloge en plein Conſiſtoire, & par des Brefs ; „ mais auſſi tous les Catholiques de l'Europe y ont donné leur approbation, du moins par leur ſilence. Comment „ eſt-ce donc que la Reine de Suède auroit les maximes „ qu'elle a, ſi elle ne les avoit apportées de ſon Pays ? *C'eſt*, dit l'Auteur de la Lettre, *qu'elle n'eſt point Catholique à la manière de France ; elle l'eſt à la manière de Rome, c'eſt-à-dire, de S. Pierre & de S. Paul.* Mais c'eſt ce qu'on a appellé *reſtes de Proteſtantiſme* : ainſi cet Auteur & moi avons réellement la même penſée.

La dernière choſe dont on blâmoit Mr. Bayle, étoit de n'avoir pas été, *Je ſuis*, de la Lettre de la Reine. *Il n'y a que ce mot qui ne ſoit point de Sa Majeſté*, dit celui qui écrit à Mr. Bayle. *Une Reine comme elle ne ſe ſert ſervir de ce terme qu'avec très peu de perſonnes ; & Mr. de Terlon n'eſt pas de ce nombre. Cette ſeule circonſtance vérifie aſſez, que ce n'eſt pas la Reine qui s'eſt aviſée de faire imprimer cette Lettre, comme tout le monde ſait.* „ A cela „ j'ai à répondre, *dit Mr. Bayle* (70), que je n'ai pas „ cru que la bonne-foi voulût que je retranchaſſe cette „ concluſion *Je ſuis*, parce qu'en la retranchant je donnois lieu de ſoupçonner que j'avois écarté de cette Lettre une marque de ſuppoſition, afin de faire trouver „ plus vraiſemblable au Public qu'elle avoit été écrite par la Reine de Suède. Au reſte, il m'eſt tombé entre les „ mains la Copie d'une Lettre, où cette Princeſſe témoi-„ gne qu'elle eſt étonnée & fâchée de la publication de „ l'autre, quoiqu'elle ſoit encore dans les mêmes ſenti-„ mens. Les Curieux ſeroient bien aiſes de voir ici tout du long cette ſeconde Lettre, mais le Droit des Gens „ ne ſouffre pas que je m'accommode à ce deſir. Ce ſont „ deux choſes bien différentes, d'inférer une Pièce ſuppoſitive déja imprimée, & d'inférer un Ecrit non imprimé. Il faut pour de ſimples Manuſcrits, ou attendre le conſentement de ceux qui y ont quelque droit, ou avoir

ne réponſe très gracieuſe. Nous donnerons ci-deſſous la Lettre de Mr. Bayle & la Réponſe de la Reine [X]. La cruelle Perſécution qu'on faiſoit aux Réformés en France avoit ſenſiblement touché Mr. Bayle; mais il fut pénétré de douleur, lorſqu'il apprit qu'au mois d'Octobre 1685 on avoit révoqué l'Edit de Nantes, & qu'on uſoit de toutes ſortes de violences pour obliger les Réformés à abjurer leur Religion. Cependant les Ecrivains Catholiques François ne laiſſoient pas de nier hardiment qu'on eût fait aucune violence, quoiqu'elles euſſent été faites à la face de l'Univers, & qu'il y en eût des millions de témoins. Mr. Bayle fit pluſieurs réflexions là-deſſus dans ſes Nouvelles de la République des Lettres, & publia ſur ce ſujet un petit Livre [T], intitulé: *Ce que c'eſt que la France toute Ca-*

„ lleu de ſuppoſer qu'ils ne ſe ſouſtent pas de ce que l'on „ en fera." L'inconvu fut ſatisfait de la Réponſe de Mr. Bayle, excepté ſur *les reſtes du Proteſtantiſme*; la juſtification ne lui parut pas ſuffiſante, & il écrivit une ſeconde Lettre à Mr. Bayle, pour l'engager à retracter entièrement cette expreſſion, & cela ſans reſtriction, lui diſant que la Reine, qui pour tout le reſte étoit aſſez contente de ſes excuſes, ne l'étoit point du tout de cet endroit de ſes juſtifications. Il ajoute par apoſtille: „ Vous parlez dans „ vos Nouvelles du mois d'Août, de la Copie d'une ſe„ conde Lettre de la Reine, qui vous eſt tombée entre „ les mains, & que vous faites difficulté de mettre au „ jour. Sa Majeſté ſeroit aſſez curieuſe de voir cette Let„ tre, & vous lui ferez plaiſir de la lui envoyer. Vous „ pourriez même de-là prendre occaſion de lui écrire. Cet „ avis eſt à ſuivre, &-vous pourroit être de quelque uti„ lité; ne le négligez pas. Mais j'ai à vous avertir, en „ cas que vous en profitiez, qu'il ne faut point vous ſer„ vir du titre de *Séreniſſime* avec la Reine; il eſt un peu „ trop commun pour elle, & Sa Majeſté n'en veut point „ du tout. Vous mettrez ſimplement au deſſus de votre „ Lettre: *A Sa Majeſté la Reine Chriſtine*, & Notre (71). [X] *Nous donnerons la Lettre de Mr. Bayle & la Réponſe de la Reine.*] La Lettre de Mr. Bayle eſt du 14 de Novembre 1686; la voici (72).

MADAME,

„ Je ne prendrois pas la hardieſſe d'écrire aujourd'hui „ à Votre Majeſté, ſi une Perſonne, qui a l'honneur d'ê„ tre ſi fort ſervie, ne m'eût conſeillé de le faire, & de „ lui envoyer une Copie d'une de ſes Lettres, qui m'eſt „ tombée entre les mains. J'ai cru, MADAME, qu'un „ conſeil comme celui-là juſtifieroit ma témérité, & que „ je devois profiter de cette occaſion de témoigner à la „ plus illuſtre Reine du Monde mon très profond reſpect. „ Je ne fai pas le nom de celui qui me procure ce glo„ rieux avantage: il n'a trouvé à propos de ſe faire con„ noître à moi, que par le titre *d'un des Serviteurs de Votre Majeſté*; & il faut lui rendre ce témoignage, qu'il „ répond par ſon zèle pour vos intérêts, à la qualité qu'il „ ſe donne. C'eſt de lui que j'ai appris qu'il y avoit cer„ taines choſes dans les *Nouvelles de la République des Let„ tres*, qui ne paroiſſoient pas conformes au reſpect que „ tout le monde doit à Votre Majeſté, non ſeulement à „ cauſe de ſes qualités héroïques & extraordinaires, mais „ auſſi à cauſe du rang ſublime où Dieu l'a fait naître. „ Comme j'étois innocent, je fus fâché d'une ſurpriſe que „ je ne ſaurois exprimer, & en même tems d'une bien „ leur accablante, lorſque je vis qu'on interprétoit mes „ paroles d'une manière ſi oppoſée à mes véritables inten„ tions, & à tout ce que le ſens-commun doit inſpirer à „ toute perſonne raiſonnable. Car, MADAME, qu'eſt un „ homme qui ait tant ſoit peu de lumière & de raiſon, „ qui ne ſache la gloire preſque infinie, qui environne „ Votre Majeſté, & les hommages reſpectueux que tou„ te la Terre lui doit? & quand on eſt capable d'une ſe„ ſon devoir à cet égard, quelle honte ne doit-on pas ſe „ faire à ſoi-même? Je puis proteſter à Votre Majeſté, „ que depuis que je ſai lire, je fai quelle eſt l'admiration „ de tout l'Univers pour Elle, & qu'il n'y a point d'Hom„ me de Lettres qui ſoit plus pénétré & plus rempli des „ juſtes éloges que les Savans lui ont donné. Je puis di„ re que je lai encore par cœur tous les endroits de *l'Adorie* (73) qui regardent Votre Majeſté, dont l'auguſte „ Nom brille de toutes parts (74). Ainſi je n'avois ga„ de de ricu dire, ni de rien penſer, que je cruſſe con„ traire à ce qui eſt dû à une ſi grande Reine. Ma dou„ leur fut donc très grande, quand je fus que des perſon„ nes, qui ſont autrement d'zre au ſervice de Votre Ma„ jeſté, me trouvoient coupable. J'ai auſſi-tôt travaillé à „ ma juſtification; & j'apprens, MADAME, qu'à peu de „ choſe près, Votre Majeſté s'eſt déclarée pour mon Apologie. C'eſt une plus grande conſolation; & je ſuis „ très aſſuré qu'il ne me ſera pas plus difficile de faire „ voir en tout mon innocence, quand il plaira à Votre „ Majeſté de me faire ſavoir ſes ordres. La ſeconde Let„ tre que j'ai reçue ſur ce ſujet, me marque une choſe, „ que Votre Majeſté veut que je rende publique, c'eſt „ qu'elle renonça à la Religion de ſa naiſſance, *dès qu'elle eut l'âge de raiſon.* Si Votre Majeſté me l'ordonne, „ je publierai encore ce nouvel Eclairciſſement; mais j'ai cru que puiſque je me donnois l'honneur, par le con„ ſeil d'un de vos Miniſtres, d'envoyer à Votre Majeſté „ la Copie d'une Lettre, & en même tems de lui rendre „ mes hommages les plus humbles, je devois attendre ce „ qu'il lui plaira de me faire commander. Je ſupplie très „ humblement Votre Majeſté de me pardonner tout ce „ qui me peut être échappé, qui a donné ſujet de mal ju„ ger de mes intentions; & je lui proteſte le plus ſincère-

(71) *Vie de Mr. Bayle par* Mr. Des Maizeaux p. XLI.

(72) *Lett. de Bayle* T. I. Lett. 71. p. 274.

„ ment du monde, que ma plus forte paſſion eſt de tâ„ moigner à toute la Terre l'admiration, la vénération, „ & la ſoumiſſion profonde, avec leſquelles je ſuis &c.

La Reine lui fit cette Réponſe le 14 de Décembre 1686.

MONSIEUR BAYLE,

„ J'ai reçu vos excuſes; & j'ai bien voulu vous té„ moigner par la préſente, que j'en ſuis ſatisfaite. Je ſai „ bon gré au zèle de celui qui vous a donné occaſion de „ m'écrire, car je ſuis ravie de vous connoître. Vous „ témoignez tant de reſpect & d'affection pour moi, que „ je vous pardonne de bon cœur; & ſachez que rien ne „ m'avoit choquée, que ce *Reſte de Proteſtantiſme*, dont „ vous m'accuſez. C'eſt ſur ce ſujet que j'ai beaucoup de „ délicateſſe, parce qu'on ne peut m'en foupçonner ſans „ offenſer ma Gloire, & m'outrager ſenſiblement. Mê„ me vous ſeriez bien d'inſtruire le Public de votre er„ reur & de votre repentir. C'eſt ce qui vous reſte à fai„ re, pour mériter que je ſois entièrement ſatisfaite de „ vous. Pour la Lettre que vous m'avez envoyée, (74) „ eſt de moi ſans doute; & puiſque vous dites qu'elle eſt „ imprimée (75), vous me ferez plaiſir de m'en envoyer „ des Exemplaires. Comme je ne crains rien en France, „ je ne crains auſſi rien à Rome. Mon bien, mon ſang, „ ma vie même, ſont dévoués au ſervice de l'Egliſe: „ mais je ne flatte perſonne, & ne dirai jamais que la vé„ rité. Je ſuis obligée à ceux qui ont voulu publier ma „ Lettre, car je ne déguiſe pas mes ſentimens; ils ſont, „ graces à Dieu, trop nobles, & trop dignes, pour être „ déſavoués. Toutefois il n'eſt pas vrai que cette Let„ tre ſoit écrite à aucun de mes Miniſtres. Comme j'ai „ des environ & des ennemis, j'ai auſſi des amis & des „ ſerviteurs par-tout; & j'en ai peut-être en France, mal„ gré la Cour, autant qu'en lieu du Monde. Voilà la „ pure vérité; c'eſt ſur quoi vous pouvez vous régler. „ Mais vous n'en ſercz pas quitte à ſi bon marché que „ vous le croyez. Je veux vous impoſer une pénitence, „ qui eſt, qu'à l'avenir vous preniez la peine de m'envoyer „ des Livres de tout ce qu'il y aura de curieux en Latin, „ en François, en Eſpagnol, ou en Italien, & en quel„ que matière & Science que ce ſoit, pourvu qu'ils ſoient „ dignes d'être vus. Je n'en excepte pas même les Ro„ mans ni les Satyres; & ſur-tout les Livres de Chymie, je vous prie de m'en faire part au-plutôt. „ N'oubliez pas auſſi de m'envoyer votre Journal. Je „ fournirai à la dépenſe que vous ſerez, il ſuffit que vous „ m'en envoyiez le Compte. Ce ſera me rendre le plus „ agréable & important ſervice, que je puiſſe recevoir. „ Dieu vous proſpere.

CHRISTINE ALEXANDRE (76).

Conformément aux intentions de la Reine, Mr. Bayle *inſtruiſit le Public de ſon erreur & de ſon repentir*, & déclara, *qu'il étoit marri d'avoir employé une expreſſion, que l'on avoit priſe en un ſens différent de celui où il l'entendoit* (77).

[T] *Un petit Livre ſur ce ſujet.*] Ce qui engagea Mr. Bayle à lui donner le titre qu'il porte, c'eſt que le Sieur Geautereau, Nouveau Converti, publia un Livre intitulé: *La France toute Catholique ſous le Régne de Louis le Grand, ou Entretiens de quelques François de la Religion prétendue Réformée, qui aiant abjuré leur Héréſie, font l'Apologie de l'Egliſe Romaine* (78). Mr. Bayle, laiſſé d'une infinité d'Ecrits de la même eſpèce, où l'on ne parloit que de *la gloire immortelle que Louis le Grand s'étoit acquiſe en détruiſant l'Héréſie*, & *rendant la France toute Catholique*, publia au mois de Mars de l'année 1686 le petit Livre dont nous parlons. Mais afin qu'on ne pût pas même ſoupçonner qu'il en étoit l'Auteur, il ſuppoſa dans le titre, que ce Livre avoit été imprimé à S. Omer, & y mit un Avertiſſement où le Libraire diſoit, que le Manuſcrit lui avoit été donné par un Miſſionnaire nouvellement revenu d'Angleterre, qui lui avoit conſeillé de l'imprimer, perſuadé que ce ſeroit une preuve de l'emportement des Héréſiarques. Ce petit Ouvrage eſt compoſé de trois Lettres. La ſeconde, qui fait le corps du Livre, eſt écrite à un Chanoine par un François Réfugié de Londres, qui avoit été ſon ami. C'eſt une Conférence très forte de la Converſion qu'on avoit tenue en France à l'égard des Réformés, avec ſe tous les Catholiques François, ſans exception, d'avoir eu part à la Perſécution; on fait un portrait affreux de l'Egliſe Romaine; la mauvaiſe-foi & la violence, dit-on, en ſont le véritable caractère. Voici le jugement que Mr. Bayle lui-même en porta dans ſon Journal. „ On y „ trouvera ſans doute, *dit-il* (79), trop de feu, & trop „ d'eſſor d'imagination; mais la beauté des penſées & le „ fondement ſolide qu'elles ont quant à la ſubſtance du „ fait, feront excuſer apparemment ce qui peut y être „ d'exceſſif. Aſſurément on y dit aux Converſiſteurs de „ France, dequoi ſentir une vive confuſion, ſi leur mé-

„ tier

(73) Sceldry a fait un pompeux Eloge de la Reine Chriſtine dans le X. Livre de ſon Poëme intitulé *Asteris ou Reine victorieuſe.*

(74) Cette période où il eſt parlé *d'Alorie* ne ſe trouve point dans la Lettre inſérée dans le Recueil des Lettres de Mr. Bayle, mais elle eſt dans celle qui eſt inſérée dans la Vie de ce Savant, R. & T.

(75) Mr. Bayle ne dit point qu'elle eût imprimée, bien parle au contraire comme le fait point. *Voy. la Remarq. précédente.*

(76) *Lett. de Bayle* T. I. Lett. 71. p. 277.

(77) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Janvier 1687. après le Titre.

(78) Lyon 1685. in 12. Vol. in-12.

(79) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Mars 1686. p. 306.

Catholique sous le Règne de Louis le Grand. Quelque tems après il donna le *Commentaire Philosophique* sur ces paroles, *Contrain-les d'entrer*; mais il n'y mit pas son nom [*Z*]; il fit même tout ce qui dépendit de lui pour se cacher, & ne s'en eſt jamais avoué l'Auteur. La grande application avec laquelle il travailla à cet Ouvrage, lui donna la fièvre, & lui cauſa une maladie, qui l'obligea à diſcontinuer les *Nouvelles de la République des Lettres.* Cet Ouvrage lui avoit acquis l'eſtime non ſeulement des particuliers, mais même de pluſieurs Corps illuſtres [*AA*]. Vers ce même tems (o), Mr. Bayle ſongea à quitter Rotterdam; la mort de Mr. Paets, & l'humeur violente de Mr. Jurieu, l'en avoient fort dégoûté. Il pria le célèbre Mr. Abbadie, qui étoit alors à Berlin, de lui procurer un établiſſement dans cette Ville. Il ſavoit que l'Electeur de Brandebourg protegeoit généreuſement les François Refugiés: d'ailleurs il avoit pluſieurs Amis à Berlin, & entre autres Mr. Lenfant. Mr. Abbadie s'adreſſa à Madame la Maréchale de Schomberg, qui connoiſſant le mérite de Mr. Bayle, répondit, qu'elle étoit charmée du deſſein qu'il avoit de venir à Berlin, & promit d'engager Mr. de Schomberg à en parler à l'Electeur. Mais ce Prince tomba malade dans ce tems-là, & ſa mort (p) empêcha les effets de la bonne volonté de Mr. de Schomberg; ainſi Mr. Bayle fut obligé de demeurer à Rotterdam. En 1688 il publia une quatrième Partie du Commentaire Philoſophique (q), dans laquelle il réfutoit les Principes que Mr. Jurieu avoit ſoutenus dans deux de ſes Ouvrages (r). La même année, Mr. Bayle fit une excellente Preface au *Dictionaire* de Mr. Furetière, l'Auteur étant mort pendant que cet Ouvrage étoit ſous la preſſe. Le fameux *Avis aux Refugiés* aiant paru au commencement de l'année 1690, Mr. Bay-

(o) En 1685.

(p) Arrivée le 9 de Mai 1688.

(q) Elle eſt dans l'Edition de 1713.

(r) Dans le *Vrai Syſtême de l'Egliſe*, & dans les *Droits des deux Souverains.*

„ tier fouffroit qu'ils fuſſent ſenſibles à quelque choſe. Le „ tour qu'on prend, & le vif dont on l'accompagne de- „ puis le commencement juſqu'à la fin ſe feroient trouver „ à peu de Lecteurs cette Piéce longue, quand même el- „ le le ſeroit." C'eſt ainſi qu'en parloit Mr. Bayle, feignant de n'en point connoître l'Auteur. Le Chanoine puqué de cette Lettre l'envoie à un autre Réfugié à Londres, & le prie de lui en dire ſon ſentiment. Il l'aſſure qu'il rendra graces à Dieu d'avoir béni les voies douces & charitables dont on s'eſt ſervi contre une Religion rebelle à Dieu & à l'Egliſe &c. Cette Lettre eſt la prémiére des trois. Dans la troiſiéme, le Réfugié répond au Chanoine avec beaucoup de douceur & de modération. Il condamne les ſaillies & les expreſſions hyperboliques de ſon Ami. Il avoue qu'il y avoit en France une infinité d'honnêtes-gens, & même des Prêtres & des Moines, qui avoient généreuſement compâti aux miſéres des Réformés, & leur avoient rendu de bons ſervices; & que ſon Ami avoit tort de dire, qu'il ne s'étoit pas trouvé un ſeul honnête-homme en France: mais qu'à l'égard des Convertiſſeurs, il les connoiſſoit à tous les traits de la plume de ſon Confrére, & à toute l'étendue de ſes invectives, auſſi-bien que ces Ecrivains Catholiques qui nioient qu'on eût employé la violence contre les Réformés.

[*Z*] *Commentaire Philoſophique . . . où il ne met pas ſon nom.*] Mr. Bayle avoit déja parlé de cet Ouvrage, dans celui dont nous venons de rendre compte dans la Remarque précédente. „ Il y a ici, *dit-on dans le troiſiéme Let-* (80) *Ce que* „ *tre* (80), un ſavant Preſbytérien, bon Philoſophe, qui *c'eſt que la* „ a fait un *Commentaire Philoſophique* ſur ces paroles de la *France toute* „ Parabole, *Contrain-les d'entrer*, lequel Connuetanire *Catholique* „ n'eſt pas encore imprimé. On le traduit en notre Lan- *p.* 121. ou „ gue: on m'en a prêté quelques cahiers, que j'ai lus *p.* 96. à la „ avec un ſingulier plaiſir. Les Anglois font les gens du *tête du* „ monde qui ont l'eſprit le plus profond, le plus médita- *Comm. Phil.* „ tif. Je ne penſe pas que jamais on ait mieux prouvé que *Edit. de* „ toute contrainte en matiére de Religion eſt vicieuſe, *1713. in-12.* „ & contraire à la Raiſon & à l'Evangile. S. Auguſtin, „ & les deux Lettres auxquelles on nous renvoie, y ſont „ abimés; & on lui fait voir que s'il n'avoit pas mieux „ raiſonné contre les Hérétiques de ſon Siécle que pour „ les Perſécuteurs, les Conciles, qui ont condamné Pé- „ lage ſur le rapport & ouï ſur ce les concluſions de S. „ Auguſtin, auroient été bien fâchés d'avoir contenu ou à „ mécontenter. Je hâterai le plus qu'il me ſera poſſible „ la Traduction & l'Impreſſion de cet Ouvrage. Je ſuis „ ſûr qu'il trouvera bien des Catholiques, qui l'approu- „ veront, nonobſtant l'eſprit des perſonnes de votre Re- „ be." L'Ouvrage mentionné a paru ſous ce titre: *Commentaire Philoſophique ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt*, CONTRAIN-LES D'ENTRER; *où l'on prouve par pluſieurs raiſons démonſtratives, qu'il n'y a rien de plus abominable, que de faire des Convertiſſeurs par la contrainte; & où l'on établit tous les Sublimes des Convertiſſeurs à contrainte, & l'Apologie que S. Auguſtin a faite des Perſécutions. Traduit de l'Anglois du Sieur Jean Fox de Bruges par M. I. F. A Cantorbery, chez Thomas Litt*, 1686. Mr. Bayle donna ce Titre dans ſon Journal d'Août 1686 (81), & ajouta: (81) *Nouv. de la Rép. de Lett.* Août 1686. *p.* 961.

„ Ce ſera ſans doute un Commentaire d'un tour nouveau. „ Le titre nous en eſt venu d'outre-mer depuis deux „ jours, & l'on nous a promis de nous envoyer bientôt „ l'Ouvrage même. Nous verrons s'il eſt auſſi foudroiant „ pour la Nation des Convertiſſeurs, qu'on nous l'inſi- „ nue dans la Lettre d'avis." Mais cela n'étoit qu'une feinte: le Livre s'imprimoit à Amſterdam chez Wolfgang, & parut au mois d'Octobre ſuivant. Mr. Bayle mit à la tête un *Diſcours préliminaire*, qui contient des remarques différentes de celles de l'Ouvrage. En parlant de ce Diſcours dans ſes *Nouvelles*, il dit, „ qu'on pourroit juſtement „ le nommer une *Oraiſon Philippique*. La définition que „ l'Auteur y donne d'un Convertiſſeur, eſt preſque auſſi „ cruelle que la choſe définie." L'Ouvrage même étoit diviſé en deux Parties. Dans la prémiére, Mr. Bayle établit la doctrine de la Tolérance; & dans la ſeconde, il répond aux Objections des Perſécuteurs. L'année ſuivante, il donna la troiſiéme Partie, intitulée: *Commentaire Philoſophique &c. Troiſieme Partie; contenant la refutation de l'Apologie que S. Auguſtin a faite des Convertiſſeurs à contrainte &c.* Mr. Jurieu entreprit de réfuter cet Ouvrage par un Livre intitulé: *Des Droits des deux Souverains en matiére de Religion, la Conſcience & le Prince &c.* La troiſiéme Partie du Commentaire étoit déja achevée d'imprimer, quand cette Réponſe tomba entre les mains de Mr. Bayle: il crut pourtant devoir en dire quelque choſe. Il écrivit donc une Lettre à ſon Libraire, datée de Londres le 22 de Mai 1687. „ Si vous avez, *lui dit-il*, „ encore du tems pour cela, & il n'importe que vous a- „ yez vendu quelques Exemplaires) je vous prie, Mon- „ ſieur, de publier ce qui ſuit, à-peu-près, à la tête de la troiſiéme Partie de mon Commentaire Philoſophique. Je viens de lire le Traité *des Droits des deux Souverains* &c. contre le Commentaire Philoſophique, & j'ai trouvé une fauſſe & très foible attaque dudit Commentaire . . . „ L'Ouvrage de cet Auteur eſt vicieux, dans les endroits „ qui devroient être le plus eſſentiellement ſolides, puiſ- „ qu'il ne roule que ſur une fauſſe poſition de l'état de „ la Queſtion, & qu'il s'y bat contre un Fantôme, je „ veux dire, contre une opinion qu'il m'impute fauſſe- „ ment. Il ſe tue de prouver que l'on péche, & que l'on „ offenſe Dieu très ſouvent, en agiſſant ſelon les lumiè- „ res de la Conſcience. Qui nie cela? Ne l'ai-je pas dit „ très clairement en plus d'un lieu? Il m'accuſe auſſi d'in- „ troduire l'Indifférence des Religions; & au contraire, „ il n'y eut jamais de doctrine plus oppoſée à cela, que „ celle qui établit qu'il faut toujours ſe conduire ſelon ſa „ Conſcience. Pareilles illuſions régnent dans l'endroit „ où il parle de la Puiſſance Légiſlatrice, touchant ce „ qui eſt en matiére de Religion. Pour les Citations de l'Ecri- „ ture, elles ſont fort fréquentes dans ſon Livre; mais „ la plupart mal entenduës, & à la S. Auguſtin. En un „ mot, cet Auteur s'eſt ingéré dans les choſes qu'il n'a „ point vues, & a continuellement commis le Sophiſme „ de ne point prouver ce qu'il falloit (82)." En 1713 on a donné à Rotterdam une nouvelle Edition du Commentaire, à laquelle on a joint l'Ouvrage mentionné ci-deſſus, *Ce que c'eſt que la France toute Catholique.* (82) *Voyez l'Avertiſſem. à la tête du T. II. du Comm. Philoſ. Edit. de 1713.*

[*AA*] *Cet Ouvrage lui avoit acquis l'eſtime . . . de pluſieurs Corps illuſtres.*] L'Académie Françoiſe, à qui il avoit envoyé ſon Journal, lui en témoigna ſa reconnoiſſance par une Lettre, où on l'aſſuroit que toutes les voix s'étoient réunies à reconnoître ſon mérite (83), & l'utilité de ſon préſent. La Société Royale d'Angleterre lui écrivit une Lettre, où elle lui dit, qu'aiant remarqué le ſoin particulier qu'il avoit de ramaſſer tout ce qui paroiſſoit de curieux parmi les Gens de Lettres, & les beaux talens qu'il faiſoit éclater dans ſes Nouvelles, elle ſouhaitoit d'entretenir avec lui une correſpondance fixe & certaine, dont il ſe pourroit tirer des avantages communs. Elle ajoutoit, que pour prémiére marque de l'eſtime qu'elle avoit pour lui, elle lui envoyoit *l'Hiſtoire naturelle de Java* par Mr. Willoughy, revue & augmentée par Mr. Ray (84). Mr. Bayle reçut auſſi des Lettres très obligeantes de la Société de Dublin (85). C'étoit une Compagnie de perſonnes ſavantes & curieuſes, qui s'étoient aſſociées pour travailler à l'avancement des Sciences & des Beaux-Arts; mais elle ne ſubſiſta que quelques années. Mr. du Tot de Ferrare, Conſeiller au Parlement de Rouen, homme de beaucoup de mérite, étant atteint d'une fâcheuſe maladie de Mr. Bayle, fut ravi d'apprendre ſon rétabliſſement, & compoſa en Kyle Lapidaire l'Inſcription ſuivante en ſon honneur. *In Doctiſſimi Baïli ſanitatem reſtitutam* SOTERIA. *Quæ te mori votat Gloria, agrotare prohibet. Omnibus carus & utilis, ſcriptores critica face elucidabit, cenſoria nota emendabit. Quæſtor unum motrus magnum in nomen literarum dotabit pronubo manu dicaſti. Laboribus tuis alienos abjunxit, delicias noſtris nunquam adjumendus. In hoc venerandus, quod neminem contempſiſti; in hoc venerabus, quod neminem formidaſti. Dignus qui Fortunis arma exacuat, qui labantem ſuſtentet cognitam Veritati Libertatem. Non ad unius utilitatem Regionis natus, ita exilium toleras, ut videatis optaſſe; ita cunctos eminus comminus reficis, ut vix credaris ullibi abeſſe. Dextrum eruditionis circumdatiſſe ſaltus et Orbi. Subſiſtia, quæ dicendo fatigare non potes, te fitentem ferre, te quieſcentem quieſcere. ne ſpera. Vale, vive,* (83) *Lett. de Mr. Bayle T. I. Lett. 57. p. 262.*

(84) *Lett. de Bayle T. I. Lett. 64. p. 256.*

(85) Ibid. Lett. 70. p. 272.

Bayle se trouva engagé à ce sujet dans une vive & fâcheuse dispute avec Mr. Jurieu, qui l'accusa non seulement d'être l'Auteur de ce Livre [*BB*], mais aussi d'être d'une dangereuse Cabale, qui avoit con-

(86) *Vie de Bayle* p. XLIV. XLV.

scribe. Excenia renovatæ facundiæ fausti Literatorum acclamationibus celebrantur (86).

[*BB*] *Mr. Jurieu l'accuſa . . . . d'être l'Auteur de ce Livre.*] En voici le titre : *Avis important aux Réfugiés ſur leur prochain retour en France, donné pour Etrennes à l'an d'eux en* 1690 ; *par Monſieur* C. L. A. A. P. D. P. *A Amſterdam, chez Jaques le Cenſeur.* Ce Livre étoit écrit en forme de Lettre à un Ami, datée de Paris le 1. de Janvier 1690. Dès l'entrée, l'Auteur railloit les Réfugiés ſur les eſpérances qu'ils avoient conçues de voir des Événemens extraordinaires en 1689. „ Voici, *lui dit-il*, (87), l'année 1689 expirée, ſans qu'il ſoit rien arrivé de fort mémorable. Vous vous promettiez moins de merveilles dans cette année-là ; qu'elle ſeroit fatale „ & mercvcilles dans cette année-là ; qu'elle ſeroit fatale à l'Egliſe Romaine en général, plus fatale encore à la France ; qu'on ne verroit que grandes criſes d'affaires, „ que révolutions miraculeuſes, & tout ce, en un mot, „ qui eſt le plus digne d'une Année Climactérique du Monde. Vous avez vu au contraire toutes choſes rouler „ ſi naturellement, ſi uniment, & ſi fort tout d'une pièce, „ qu'il ſeroit mal-aiſé de rencontrer dans l'Hiſtoire une „ Guerre auſſi générale que celle-ci, dont la première „ Campagne, dans la plus grande animoſité des Parties, „ ait été auſſi peu chargée d'événemens que l'année 1689. „ Pour le moins eſt-il certain, que l'affaire que vous ſe- „ gardiez comme la plus immanquable, ſavoir votre rétabliſſement, n'eſt point arrivée. Je ne vous le dis pas, „ Monſieur, pour vous inſulter, à Dieu ne plaiſe ! vous „ ſavez mes ſentimens. Vous n'ignorez pas que n'aiant „ aucune part aux affaires publiques, j'ai vu avec un extrême regret cette fuite d'événemens & cette fatale né- „ ceſſité par laquelle la France s'eſt privée de tant d'hon- „ nêtes-gens, & de perſonnes de mérite, qui ont été „ chercher un aſyle dans les Pays étrangers. Déforte que „ ſi je vois avec plaiſir que l'année 1689 n'a point répon- „ du à vos prédictions, ce n'eſt nullement à cauſe du „ préjudice que vous en recevez ; mais à cauſe qu'on doit „ être bien aiſe, en faveur de la raiſon & du bon-ſens, „ que la Superſtition des Nombres, & la Crédulité popu- „ laire ſoit démentie par des expériences palpables, qui „ puiſſent autant l'affoiblir, qu'elle ſe ſeroit fortifiée par „ les événemens à quoi nous vous étiez attendus." Après cela il félicitoit ſon Ami ſur les diſpoſitions favorables qu'on diſoit être dans l'eſprit du Roi de France pour le rétabliſſement des Réformés, & l'aſſuroit qu'en général tout ce qu'il y avoit de plus raiſonnable dans les trois Ordres du Royaume, approuveroit qu'on leur laiſſât une honnête liberté (88). „ Mais permettez-moi, *continue-t-il* (89), de vous avertir d'une choſe, vous Monſieur, „ & tous vos Confrères réfugiés en divers Pays Etran- „ gers : c'eſt de faire une eſpèce de Quarantaine avant que de mettre le pied en France, afin de vous purifier du mauvais air que vous avez humé dans le lieu de „ votre exil, & qui vous a infectés de deux maladies très „ dangereuſes, & tout-à-fait odieuſes ; l'une eſt l'eſprit „ de Satyre ; l'autre un certain eſprit Républicain qui ne „ va pas à moins qu'à introduire l'Anarchie dans le Nom- „ de, le plus grand fleau de la Société Civile. Voilà „ deux points fur leſquels je prens la liberté de vous parler en Ami."

(87) *Avis aux Réfugiés* p. 7. 8. Edit. de Paris 1690. in-8.

Sur le premier point, qui regarde les *Ecrits ſatyriques*, il ſe plaint amérement de tant de Libelles pleins d'injures & de contes ſcandaleux, dont le Public étoit inondé, & où les Réfugiés, dit-il, ne paroiſſoient repréſter que l'animoſité & la vengeance. Il les impute à tout le Corps des Réfugiés, parce qu'ils ne les avoient pas deſavoués publiquement. Il accuſe même leurs ancêtres d'avoir introduit la licence des Libelles diffamatoires. Il foutient que cet enchantement ſatyrique eſt toujours une marque infaillible de l'Héréſie, & il fait voir combien la Médiſance eſt éloignée de l'eſprit du Chriſtianiſme. Il rappelle les Réfugiés à la patience des premiers Chrétiens, & oppoſe à l'intempérance de leur plume la modération des Catholiques d'Angleterre réfugiés en France, & des Ecrivains Français. Il n'épargne pas l'Empereur, ni même le Pape, parce qu'il n'étoit pas ami de la France. Cependant il ſe reprêſente comme plein d'amour, de charité & de compaſſion pour les Réfugiés. Il proteſte qu'il ne leur a parlé ſi fortement, que pour les porter à s'amender, & à faire un deſaveu public de leurs Satyres. C'eſt ainſi qu'il adoucit l'amertume de ſes reproches & de ſes inſultes. Il paſſe à ce qu'il appelle leurs *Ecrits ſéditieux*, & comprend ſous ce nom tous ceux où l'on foutenoit (90) : „ Que les „ Souverains & les Sujets s'obligent réciproquement, & „ par voie de Contrat, à l'obſervation de certaines Loi- „ les, de telle manière que ſi les Souverains viennent à „ manquer à ce qu'ils avoient promis, les Sujets ſe trou- „ vent par-là dégagés de leur ſerment de fidélité, & peu- „ vent s'engager à de nouveaux Maîtres ; ſoit que tout „ le Peuple déſapprouve le manquement de parole de ces „ Souverains, ſoit que la plus nombreuſe & la plus con- „ fidérable partie y conſpire." Il prétend que c'eſt fur ce fondement que les Réformés ont appuyé toutes leurs Guerres Civiles, & qu'ils établiſſent leurs maximes ſéditieuſes. Il combat vivement cette Doctrine, ſe ſervant de la manière de diſputer, qu'on appelle *Reductio ad abſurdum*, & ſoutient avec beaucoup de chaleur le Dogme de la Souveraineté abſolue des Rois. Il ramaſſe tous les reproches que Mr. Arnauld dans ſon *Apologie pour les Catholiques*, & d'autres Controverſiſtes, avoient faits aux Proteſtans touchant les Principes de Buchanan, de Junius Brutus, & de Pareus ; & exhorte les Réfugiés à faire quelque choſe qui montre qu'ils n'étoient point infectés de ces Héréſies Politiques. Il met la mort de Charles I. Roi d'Angleterre ſur le compte des Presbytériens, & reproche à l'Egliſe Anglicane d'avoir abandonné la ſaine Doctrine de la ſoumiſſion due aux Souverains, qu'elle avoit défendue avec tant de zéle, pour paſſer dans le Dogme Presbytérien de la Juſticiabilité des Monarques. Enfin il repréſente les Proteſtans, & particuliérement les Réfugiés, comme des Séditieux, qui portent par-tout la Rebellion & l'Anarchie ; & déclare que les Princes ne ſauroient compter ſur leur fidélité. Tous ces reproches ſont ſuivis d'une eſpèce de Digreſſion intitulée : *Reflexions ſur l'irruption des Vaudois* (91). Il avoue que les Vaudois ont été traités injuſtement ; mais il foutient qu'ils ſont inexcuſables d'être entrés les armes à la main dans leur Pays, & d'avoir fait la guerre à leur Prince ; ce qui lui donne occaſion de revenir au Pouvoir abſolu des Souverains. Après cela vient la Concluſion. „ Vous voyez préſentement, *dit-il* (92), „ en quoi conſiſte la *Quarantaine*, que les Catholiques les „ mieux intentionnés pour vous ſouhaitent que vous faſ- „ ſiez avant que de mettre le pied en ce Royaume ; c'eſt „ de proteſter publiquement, ou que vous n'avez ja- „ mais approuvé les Libelles diffamatoires & ſéditieux „ que vos Auteurs ont publiés par-tout, ou que vous „ avez un véritable repentir de les avoir approuvés, & „ un regret extrême de n'avoir point connu le mal qu'il y „ avoit là-dedans, ou de n'avoir pas eu la force de crier „ contre." Il reprend encore cette matière, & fait enſuite pluſieurs réflexions ſur la Campagne de 1689, qui tendent à relever la grandeur de la France & la gloire de Louis XIV. De-là il paſſe à la Révolution de Siam, où le Roi venoit d'être tué, & d'où l'on avoit chaſſé les Miſſionnaires (93) ; Révolution dont on étoit fort content en Hollande, à cauſe de l'échec que la France y avoit reçu. Il dit que les Proteſtans ſont devenus plus foibles dans les Controverſes avec les Catholiques, principalement à l'égard de la voie d'examen particulier. „ Nous n'avons guères „ de femme, *dit-il* (94), qui armée de toutes pièces à cet „ égard, ne ſoit capable d'embarraſſer tous vos Docteurs." Il prétend auſſi que ſur l'article de l'Antechriſt, les Proteſtans ne ſont pas en état de répondre aux objections des Catholiques. Il revient après cela encore aux Guerres Civiles excitées par les Réformés, & il met en oppoſition la fidélité des Catholiques envers Henri IV, & celle des Proteſtans Anglois pour Jaques II (95). Il permet à ſon Ami de publier cette Lettre, & d'y faire les changemens qu'il jugera à propos. Il finit par une prière très dévote, & par des vœux pour la converſion de ſon Ami au Catholiciſme. „ Mais, *ajoute-t-il* (96), „ ſi l'heure n'eſt pas encore venue pour cet heureux „ changement, faſſe le Ciel qu'au moins vous ſoyez revê- „ tus des ſentimens que tout honnête-homme doit avoir „ pour ſa Patrie !" Si l'on compare cet *Avis aux Réfugiés* avec une autre Pièce qui avoit paru quelque tems auparavant ſous le titre de *Réponſe d'un Nouveau-Converti à la Lettre d'un Réfugié*, on trouvera une grande conformité entre ces deux Ouvrages, mêmes ſentimens, mêmes reproches, mêmes inſultes. L'un n'eſt, pour ainſi dire, que le prélude ou l'ébauche de l'autre. Dans *l'Avis* les matières ſont plus étendues, plus ornées, plus amplifiantes ; le ſtyle eſt plus correct, plus vif, & plus véhément. Ce Livre eſt précédé d'une Préface, dont l'Auteur eſt, ou veut paroître auſſi zélé Proteſtant, que celui de la Lettre paroît ardent Catholique. Il eſt qui ne ſert à ſurprendre extrémement, dès la lecture des premières pages ; que c'étoit l'Ouvrage d'un de ſes anciens Amis, Avocat de titre, mais qui s'étoit moins occupé au Barreau qu'à la lecture des Livres de Controverſe ; qu'il doit lui rendre ce témoignage, qu'il avoit hautement déſapprouvé les *Dragonneries* ; & qu'il ne comprenoit pas pourquoi il l'avoit choiſi pour le rendre dépoſitaire d'un tas d'indignités, verſées avec la dernière aigreur, tant contre ceux du Corps des Proteſtans, que contre ceux qui avoient cherché hors de France, leur cruelle Marâtre, & non à proprement parler leur Patrie, un aſyle pour y ſervir Dieu ſelon la pureté de la Foi. „ Le ſujet, *dit-il* (97), de ces miſères „ ſi dures, ſi outrées, & ſi éloignées de l'équité & de la „ modération, que j'ai pluſieurs fois remarquées en lui, „ c'eſt prémiérement, que les Réfugiés ſe trouvant en lieu „ de pouvoir ſe plaindre en liberté des ſentimens bar- „ bares, & véritablement dignes de la Religion de l'Antechriſt, autant qu'indignes de toute ſorte d'humanité, „ qu'ils ont ſouffert en leur Pays, ont publié leurs plain- „ tes contre la France aſſez vivement. C'eſt en ſecond „ lieu, que les Proteſtans de l'Angleterre & de l'Ecoſſe „ n'ont pas été aſſez ſimples, après tant d'expériences „ qu'on a de la mauvaiſe-foi & de la cruauté de l'Egliſe „ Romaine, de ſe laiſſer mener à la tuerie comme des bre- „ bis muettes : aiant mieux aimé, ſelon les Loix & les „ Privilèges de leur Nation, ſecouer le joug, s'affranchir „ de l'Eſclavage, & recevoir le Libérateur que Dieu leur „ a ſuſcité, comme il ſit ſouvent à ſon Peuple d'Iſrael au „ tems

(88) *Vie de Bayle* p. 10. 11.

(89) Ibid. p. 10. 11.

(90) Ibid. p. 63.

(91) Ibid. p. 203.

(92) Ibid. p. 250.

(93) Ibid. p. 326. &c.

(94) Ibid. p. 323.

(95) Ibid. p. 330. &c.

(96) Ibid. p. 333.

(97) *Preface de l'Avis* &c. p. 2.

conspiré contre l'Etat [CC]. Mr. Bayle ne fut pas plutôt instruit de cette accusation ; qu'il alla dire à Mr. le Grand-Bailli de Rotterdam, que si son Accusateur vouloit entrer en prison avec lui, & subir la peine qui lui seroit due, si lui Mr. Bayle n'étoit pas coupable, il étoit tout prêt à y entrer (*f*). Il

„ tems des Juges." Il ajoute, qu'il a résolu de faire à cet ancien Ami une réponse si vigoureuse, qu'il se repentît de l'avoir si durement & si malignement provoqué (98) ; mais que l'on connoîtroit bien mieux la justice de son ressentiment, si on voyoit cet Ecrit tel qu'il l'avoit reçu ; qu'il en avoit retranché une infinité d'endroits d'un emportement inouï, & n'avoit conservé que certaines choses qui le propulsoient de rétorquer dans la Réponse qu'il préparoit. Il donne le Plan de cette Réponse, & ajoute, qu'en attendant qu'elle parût, il avoit jugé à propos de publier cet Ecrit, afin que ses Frères fussent fur quel pied on les regarde, & quelles réflexions empoisonnées on fait contre eux ; cependant que quelqu'un prendroit la plume pour faire leur Apologie, en ne s'arrêtant qu'au gros de ces deux points, les *Ecrits Satyriques*, & les *Ecrits Séditieux* ; pensant qu'il épluchera les autres articles par le menu, & qu'il n'y laissera rien, qu'il ne réfute amplement & fortement. Il rend compte des changemens qu'il a faits dans l'Ecrit de son Ami, & finit par l'éloge du Roi *Guillaume, le Favori de Dieu.* „ On le peut à bon droit, *dit-il* (99), „ surnommer tel, & lui appliquer ce que l'Ecriture dit de „ David, que Dieu a trouvé en lui un homme selon son „ cœur, qu'il l'a conduit par la main, & l'a fait seoir fur „ le Trône; avec cette avantageuse différence, qu'au-lieu „ que David ne fut mis en possession du Royaume de son „ beau-père rétroutté de Dieu, que quelque tems après „ la mort, Dieu a autrement exercé pour le Roi Guillaume „ laume, lui aiant donné les Couronnes de son beau pè„ re de son vivant." Il ajoute, que les Princes les plus animés contre la Religion Protestante, que la très auguste Maison d'Autriche, & tous les Princes Catholiques de l'Allemagne, ont applaudi à cette bienheureuse Révolution; & qu'elle étoit visiblement un Ouvrage miraculeux de la Providence, qui avoit confondu & le Conseil de France & celui de Jacques II., puisqu'y aiant une infinité de moyens de traverser l'entreprise, ils avoient pris précisément la seule route qui la rendoit immanquable. Sur quoi il s'écrie avec une forte d'enthousiasme, qui a un air un peu comique : „ Disons avec le Psalmiste au „ Pseaume CXVIII.

„ *Cela est une Oeuvre celeste*
„ *Faite pour vrai du Dieu des Dieux*,
„ *Et un Miracle manifeste*
„ *Lequel se présente à nos yeux.*"

L'Acte aux Réfugiés fut imprimé secrettement à la Haye. On y fut abord plusieurs Réponses. Mr. Tronchin du Breuil justifia les Réfugiés dans ses *Lettres sur les Matières du tems* (100) ; Mr. de Beauval fit voir dans son Journal (101), combien les plaintes de cet Auteur étoient injustes & déraisonnables ; & Mr. Coulan, Ministre Réfugié à Londres, répondit pus au long dans un Ouvrage intitulé, *La Défense des Réfugiés contre un Ecrit intitulé, Acte de Foi.* (102). Voici le jugement que Mr. Bayle fit de ces Réponses, dans un Ouvrage publié en 1692. Après avoir dégné *l'Acte aux Réfugiés*, il ajoute (103) : „ J'entens cette manière de Sermon où l'on nous a censurés d'un pré„ tendu penchant pour les Libertés de l'Eglise Gallicane, „ Civiles, avec autant de véhémence que jamais Minis„ tre en ait témoigné dans un Sermon de jour de Jeûne, „ en déclarant fes Auditeurs comme coupables de la trans„ gression du Decalogue. Et puisque l'occasion s'en pré„ sente, *continuez-la*, il ne sera pas hors de propos de dire ici, que les violens reproches de ce Sermonneur ont produit un bon effet. Peut-être ne font-ils pas cause que les méchans petits Livres fatyriques tombent un peu moins dans le mépris auquel ils auroient sans doute, s'il certain, qu'ils ont obligé les plus excellentes plumes du Parti à faire favoir au Public, que c'eft à tort qu'on veut rendre le Corps des Réfugiés refponfable de „ ces mauvais Livres : fi bien que dans toute la poftérité „ nous aurons des Actes comprouvés, pour nous purger des malignes imputations qu'on tâchera de verfer „ fur notre Cauſe. Qu'on ne diſe pas que ces excellentes plumes, qui ont donné le defaveu, l'ont fait anonymement : car aiant répondu pour le général, fans que perſonne fe foit pourvu contre leur déclaration, c'eſt une marque que le Corps y acquieſce. Joignez à cela, que le nom de celui qui écrit tous les quinze jours *ſur les matières du tems* d'une manière ſi fine & ſi judicieuſe, eſt deſormais connu d'un chacun. Et pour celui qui publie l'inimitable *Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, y a-t-il quelqu'un qui ne le connoiſſe par ſon nom? . . . . . Quant à celui qui vient de donner, la *Defenſe des Réfugiés contre l'Acte* &c. ce ne peut être qu'une perſonne très diſpoſée d'en être crue, à cauſe qu'elle aſſure quelque choſe comme de la part de ſes Confrères. Il ſatisfait pleinement aux reproches qui regardent l'eſprit ſatyrique, & il délaiſſe fon ſentiment ſur l'autre point avec une grande deſcrétté d'eſprit. Tout bien conſidéré, on trouvera qu'encore qu'un defaveu qui auroit précédé les ſanglans reproches de l'Adverſaire, & qui auroit été fait par des gens chargés d'une Procuration Synodale, auroit été & plus glorieux, & plus authentique il n'y a néanmoins que des chicaneurs outrés, qui puiſſent revenir à la charge." Outre les Réponſes à *l'Acte*, dont nous avons parlé, on en a fait encore quelques autres. Mr. Nizet, Avocat, & Profeſſeur en Droit à Maeſtricht, publia en 1690 une *Réponſe ſommaire à l'Acte aux Réfugiés* (104). Le fameux Mr. Abbadie s'attacha à ce qui regardoit la Révolution d'Angleterre. (Voyez l'Art. ABBADIE). Mr. de Larrey y a fait une Réponſe générale & fort étendue, ſous ce titre: *Reponſe à l'Acte aux Refugiés, par M. D. L. R. à Rotterdam chez Reinier Leers*, 1690. C'eſt un Ouvrage de commande. Leers, voulant donner une nouvelle Edition de *l'Acte aux Refugiés*, engagea Mr. de Larrey à faire cette Réponſe pour l'y joindre. Il réimprima *l'Acte* fur l'Edition de Paris, & avec la date de cette Edition, & le nom de l'Imprimeur ; mais il remit la Préface qu'on avoit retranchée à Paris (105). *L'Acte* & la *Reponſe* de Mr. de Larrey font deux volumes in-octavo. Mr. Baſtage de Beauval, qui ne croyoit pas Mr. Bayle auteur de cet Ouvrage, en donna un court Extrait dans ſon *Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Avril 1690. p. 364. & répondit par quelques réflexions à ce qu'il y avoit de plus important contre les Réformés. Malgré cela Mr. Jurieu, qui accuſa publiquement quelque tems après Mr. Bayle d'en être l'Auteur, enveloppa Mr. de Beauval dans la même accuſation ; ce qui les mit aux mains enſemble.

[CC] *D'être d'une dangereuſe Cabale, qui avoit conſpiré contre l'Etat.*] Il y avoit alors à Genève un Marchand nommé Goudet, peu affiſté, mais grand Diſſeur de Projets. Il ſe mit en tête d'ajuſter les différends des Princes, & de devenir le Pacificateur de l'Europe. Il compoſa un Ouvrage intitulé : *Huit Entretiens, ou Irène & Aſtée fourniſſent des idées pour tranſiger la préſente Guerre par une Paix generale.* Ces Entretiens contenoient un Projet de Paix, où le Sieur Goudet aſſignoit aux Princes & aux Etats de l'Europe les Territoires qu'ils devoient poſſéder. La France, par exemple, devoit garder la Franche-Comté, la Flandre conquiſe & le Luxembourg ; mais il falloit qu'elle rendît tout ce qu'elle avoit pris en Catalogne depuis la Paix des Pyrénées, & en Allemagne depuis la Paix de Nimègue, excepté Strasbourg. Elle devoit auſſi démolir Mont Royal, le Fort Louis, Huningue, & Fribourg. En récompenſe on lui donnoit la Ville d'Aire, & celle de le Haynault, & quelques Terres qui ſe trouvoient à ſa bienſéance. On lui donnoit encore la Lorraine ; & le Duc de Lorraine devoit avoir la Servie & la Bulgarie, & Belgrade pour Capitale de ſes nouveaux Etats ; mais le Sieur Goudet changea enſuite cet article, & lui donna le Brabant & le reſte des Pays-Bas appartenant à l'Eſpagne. La France devoit remettre aux Suiſſes la Ville de Fribourg & la Forteresſe d'Huningue démolis ; & l'Empereur devoit leur céder les quatre Villes Foreſtieres, le Briſgau & le Suntgau. On cédoit encore à la France la Principauté d'Orange, le Comtat d'Avignon & le Venaiſſin ; & en échange on donnoit au Prince d'Orange le Baillage de Gex, & au Pape un tribut annuel de cinquante mille Ecus, que le Duc de Savoie lui payeroit, en conſidération de ce que ce Duc auroit Cazal & Figuerol. On accorderoit aux Réformés de France un Edit perpétuel, qui leur donneroit la même liberté de Conſcience, que les Catholiques ont en Hollande ; mais on ne leur permettoit pas l'Exercice public de la Religion Romaine. Les Hollandois auroient tout le Commerce des Indes ; & la France démoliroit quelques Places des Pays-Bas, qui pouvoient leur donner de l'ombrage. Il vouloit que le Roi Guillaume fût reconnu Roi d'Angleterre, & que le Roi Jacques fût fait Roi de Jeruſalem & de toute la Paleſtine. Les Princes Chrétiens devoient s'unir pour abolir l'Empire Ottoman. L'Electeur de Bavière devoit être Empereur de Conſtantinople ; & le Comte de Tekely devoit avoir la Hongrie avec les Provinces de Servie, Bulgarie, Boſnie, Raſcie, Moldavie & Valaquie ; ces deux dernières devoient être tributaires de la Pologne. On donnoit aux François l'Egypte, une partie de la Syrie, & l'Ile de Rhodes ; „ & les „ avantages que l'on en recueilliroit, diſoit le Sieur Goudet (106), c'eſt qu'aux dépens de l'Infidèle on donne„ roit de l'occupation en des Pays éloignés à cette humeur inquiète & remuante des François, qui ont peine à demeurer dans le repos, & à ſe laiſſer les autres." Pour rendre la Paix perpétuelle, les Princes de l'Europe devoient donner tous les ans aux Suiſſes ſix-cens mille écus pour l'entretien de quarante mille hommes, qui ſeroient toujours prêts à fondre ſur celui qui voudroit la rompre & ces Troupes, en cas de beſoin, ſeroient fortifiées par trente mille hommes, que l'Empereur & les Princes de l'Empire entretiendroient ſur pied. Le Sieur Goudet, admirant la fubtilité de ſon génie dans le Projet de Paix qu'il avoit formé, le communiquoit à tous ceux qu'il pouvoit engager à le lire. Il en entretint le Réſident de France à Genève, qui s'en mocqua (107). Mais cela ne le rebuta point. Sachant les liaiſons que Mr. Minutoli ; dont il étoit allié, avoit avec Mr. Bayle, il le pria de lui entrevoir ce Projet de Paix, pour favoir ſon jugement auſſi-bien que celui de pluſieurs autres perſonnes illuſtres dans les Pays étrangers (108). Mr. Minutoli envoya au mois de Septembre 1690 les ſix premiers Entretiens à Mr. Bayle, ſans lui en nommer l'Auteur ; & lui marqua en même tems, „ que ſi l'on ne faiſoit pas état de bien fui„ vre dans ce Projet les intérêts du Proteſtantiſme, & de

(*f*) *Cabale Chimérique*, p. 94. de la 1. Edit. & 101 de la ſeconde.

(98) Ibid. p. 5. 6.

(99) Ibid. p. 24.

(100) Lettres du 1 & du 11 de Mai, du 2 de Juin & du 1 de Septembre 1690.

(101) *Hiſt. des Ouvr. des Savans.* Août 1690. Art. X. p. 164.

(102) A Dort 1690 in-12.

(103) *Pensées Diverſes d'un Refugié*, p. 310.

(104) *Réponſe ſommaire au Livre intitulé, Avis important aux Refugiés tant ſur leurs prochain retour en France. Par Monſieur G. N. A. à M. Maeſtricht.* 1690. pp. 72. ſans l'Avis au Lecteur & la Preface, écrite par un Proteſteur en Theologie à Maeſtricht.

(105) C'eſt l'Edition de *l'Avis*, dont on s'eſt ſervi pour les Cittoyet. R. D. T.

(106) *Sr. Goudet Entretien* 6e. p. 22. 23.

(107) *Extrait d'une Lettre écrite de Genève &c. dans le Citoyen démaſqué* p. 204.

(108) *Lettre de Mr. Minutoli à Mr. Jurieu.* Ibid. p. 194.

ſes

Il avertit aussi deux des principaux Magistrats de Rotterdam, & deux ou trois autres personnes de la Haye également illustres par leur mérite & par leurs emplois, des accusations qui lui étoient intentées par Mr. Jurieu, & qu'il ne demandoit à l'Etat que la justice de n'être pas condamné sans être entendu. Peut-être aurois-il bien fait de s'en tenir là; Mr. Jurieu n'auroit jamais osé comparoître contre lui devant les Magistrats; il n'avoit aucune preuve juridique à alléguer; on se seroit moqué de ses préfomptions, & il auroit été déclaré Calomniateur. Mais aiant dénoncé publiquement Mr. Bayle comme Chef d'une Cabale qui conspiroit contre l'Etat, Mr. Bayle crut devoir se justifier par la même voie [*DD*]. Comme ce n'étoit point ici une de ces disputes qui s'élevent entre les Gens de Lettres

(109) *Cabale Clericale pp. 5. 6.*

„ ſes chers Frères les Réfugiés, il n'auroit pas ſeulement „ daigné jetter les yeux deſſus; mais que celui qui avoit „ la choſe en main, l'avoit aſſuré que la fuite lui ôteroit „ tous les ſcrupules qu'il pourroit avoir là-deſſus (109)." L'Article des Réfugiés avoit été réſervé pour le ſeptiéme Entretien, qui ne fut point envoyé à Mr. Bayle. Mr. Minutoli le pria de communiquer les ſix prémiers à Mr. le Baron de Groeben, Gouverneur du Prince Louis frére de l'Electeur de Brandebourg, à Mr. Jurnet Evêque de Salisbury, à Mr. Huſſt Réſident des Etats à Bruxelles, à Mr. Frémont d'Ablancourt, & à Mr. de Beauval. Enfin il le pria de le faire lire par le plus grand nombre d'habiles gens & de perſonnes d'Etat qu'il ſeroit poſſible, & de lui faire ſavoir ce qu'ils en penſeroient (110). Mr. Bayle en fit faire des Copies, & les envoya aux perſonnes que Mr. Minutoli avoit nommées. On n'en jugea pas fort avantageuſement. „Non ſeulement on ne trouvoit pas l'Ouvra„ ge bien écrit, mais on y trouvoit des viſions, des idées „ de République Platonique, & de cette République „ Chrétienne dont Mr. de Sulli nous a conſervé le Plan „ (111)." Mr. Bayle ne le lut point, car outre l'averſion extrême qu'il avoit pour la lecture d'un Manuſcrit, ſes autres occupations & le peu de cas qu'en firent ceux à qui il l'avoit donné à lire, l'en détournérent entiérement (112). Il fit ſavoir à Mr. Minutoli le jugement qu'on en portoit, & ajouta „ que l'Auteur pouvoit compter com„ me une choſe certaine, que tout Plan de Paix générale, „ qui ne dépoſſéderoit pas la France de tout ce qu'elle a„ voit conquis depuis longtems, & qui ne l'affoibliroit pas „ juſques au point de ne pouvoir plus être ſuſpecte à ſes „ Voiſins, ſeroit rejetté (113)." Dans le tems qu'on faiſoit des Copies de cet Ecrit, Mr. Bayle étant entré dans la Boutique du Sieur Acher Libraire de Rotterdam, ce Libraire le pria „ de jetter les yeux ſur un Manuſcrit, „ qu'on lui avoit mis en main, & le lui dire ce qu'il en „ croyoit, & ſi ce ne ſeroit pas un Ouvrage de défit. Mr. Bayle n'eut pas plutôt vu la prémiére page, qu'il connut & dit tout haut, en préſence de pluſieurs Réfugiés qui étoient dans cette Boutique, que c'étoit un Ecrit qu'il avoit donné à copier; & il en prit la défaite, parce qu'il craignit que le Copiſte ne ſe fût mis dans la tête de donner à imprimer cet Ouvrage. Car il n'avoit reçu commiſſion de Genéve que de le faire voir en Manuſcrit, & de ſavoir ce que les Connoiſſeurs en penſoient, afin que l'Auteur rajuſtât les choſes ſelon les différentes vues qui lui ſeroient ſuggérées ..... Mais le Sieur Acher le raſſura, en lui diſant que celui dont il tenoit cette Copie, ne s'en déſaiſiroit qu'en la mettant à Mr. Bayle; & comme il le crut maître de l'Ouvrage, il le pria de lui en procurer l'Edition. Mr. Bayle lui répondit qu'il n'avoit aucun ordre de faire imprimer cette Piéce, & que ſi on en vendoit là, & que le choix fût laiſſée à ſa diſpoſition, il le préféreroit à tout autre. Il en parut fort reconnoiſſant (114). Quelque tems après Mr. Minutoli écrivit à Mr. Bayle, que l'Auteur ſe diſpoſoit à publier à Lauſane les ſix prémiers Entretiens, pendant qu'il acheveroit les deux autres. Mr. Bayle le dit au Sieur Acher, qui ne trouva pas à propos de changer de deſſein, vu qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'une Edition de ce Pays-là empêchât qu'une Edition de Hollande ne ſe vendît bien ..... Mr. Bayle propoſa donc uniquement pour lui faire plaiſir, qu'on leur envoyât les feuilles de l'Edition de Lauſane à meſure qu'elles ſeroient tirées, & qu'on attendât un Libraire qui les réimprimeroit. On agréa la propoſition, & d'Ordinaire en Ordinaire Mr. Minutoli fit eſpérer à Mr. Bayle, qu'on lui enverroit les feuilles „ avec les corrections de l'Auteur. Il lui marqua que „ l'Ouvrage ſeroit conſidérablement augmenté, & que la „ forme en ſeroit preſque toute changée en mieux, & „ qu'il avoit mis l'Article des Réfugiés en un état, qui „ avoit plu à pluſieurs d'entre eux. En attendant, les feuilles ne venoient point. Durant ces délais, le Sieur Acher s'aviſoit de tems en tems de dire à Mr. Bayle, qu'il n'imprimeroit point ce Projet, ſans avoir s'il pourroit défaire. Mr. Bayle lui répondit toujours qu'il ſeroit bien de le donner à lire à qui bon lui ſembleroit; & comme il dit à Mr. Bayle qu'il s'en rapporteroit aſſ à lui, Mr. Bayle lui repliqua qu'il ne le pas, qu'il ne l'avoit point lu, & qu'il ne le liroit point pendant qu'il ſeroit manuſcrit. Il lui marqua même fort naïvement ce qu'en penſoient Meſſieurs d'Ablancourt & de „ Beauval, & quelques autres qui l'avoient lu; ce qui „ n'avoit garde de le rebuter: car les Prophétes de Mr. „ Jurieu (qu'il avoit imprimées) lui avoient fait connoître par expérience, que les Livres les plus remplis de „ chimères étoient les meilleurs de tous pour l'imprimeur „ (115). . . . Enfin lorſque Mr. Bayle ne ſavoit plus que penſer du retardement des feuilles, il apprit pendant le ſiége de Mons (116), qu'il y avoit à la Haye des Exemplaires de la prémiére Edition. Cela lui fit conſeiller à Mr. Acher de renoncer au Projet de Paix, d'auſant plus que le ſiége de cette Place, de quelque côté qu'il tournât, changeroit l'état des choſes; & il trouva qu'il y avoit déja pris cette bonne réſolution." Il a fallu donner un détail exact de cette affaire, pour mettre le Lecteur en état de juger avec combien peu de fondement Mr. Jurieu accuſa Mr. Bayle de cabaler contre l'Etat. L'Ecrit de ce Miniſtre contre l'*Avis aux Réfugiés* étant actuellement fous preſſe, lorſque les *ſix prémiers Entretiens du Projet de Paix* lui tombérent entre les mains. Cet Ouvrage lui étoit inconnu. „ Mr. Minutoli n'avoit jamais parlé nommément de Mr. Jurieu dans ſes Lettres à Mr. „ Bayle, parmi ceux à qui il falloit montrer le Manuſcrit. Il crut ſans doute que cela étoit inutile, aiant ouï „ parler de leurs grandes liaiſons . . . . Mr. Bayle craignit que Mr. Jurieu ne prît pour une marque de mépris, „ qu'on lui préſentât à lire un Projet de Paix, où l'on s'éloignoit ſi étrangement de ſon Syſtéme. Car Mr. Bayle comprit bien par la prémiére Lettre de Mr. Minutoli, que ſelon le Projet, la Religion des Proteſtans ne devoit pas être la Religion dominante en France. Comme il n'avoit jamais goûté ce Syſtéme, & que même il en avoit parlé trop librement devant ſes Eſpions, il avoit déja encouru la haine ſecrette de Mr. Jurieu; deſorte que ſur une matiére auſſi chatouilleuſe que la gloire d'avoir bien ou mal prédit de grands événemens, il craignoit avec raiſon que la moindre choſe ne le piquât, & ne fût priſe, venant d'une telle main, pour une Inſulte (117)." Mr. Jurieu fut en effet extrêmement irrité contre ce Projet de Paix: mais il ne ſe poſſéda plus, lorſque le Sieur Acher lui apprit que cet Ecrit avoit été envoyé depuis longtems à Mr. Bayle, & qu'il lui raconta ce qui s'étoit paſſé entre Mr. Bayle & lui, au ſujet de ce Manuſcrit. Toujours plein de viſions, & furieux contre Mr. Bayle, il bâtit un Syſtéme auſſi fou plus impertinent que le chimérique Projet de Paix. Il mit à la tête de ſon *Examen de l'Avis aux Réfugiés*, un *Avis important au Public*, où il déclara „ que tout ce qu'il avoit dit du deſſein „ de l'Auteur de l'*Avis aux Réfugiés* (118) n'étoit que les efforts d'un eſprit qui ne voyoit goute dans un lieu ténébreux. Il eſt vrai, *ajouta-t-il*, qu'il y avoit de l'ébloüiſſement, & l'on a peine à comprendre à préſent, comment des l'abord on n'a pas au moins deviné tout le myſtére (119). . . . . Ceux qui ſont ſuſpects, & qui le doivent être, n'ont pas trouvé un meilleur moyen de juſtifier leurs amis que ce mot, *cui bono?* & j'avoue que ce meuble me donnoit à moi-même un ſcrupule, qui ne me laiſſoit à la vérité nullement douter de la ſource du Livre, mais qui me jettoit dans l'embarras: quand enfin Dieu, qui veut que les myſtéres d'iniquité ſe découvrent, a permis qu'une autre découverte inopinée nous ait donné lieu de pénétrer plus avant. On ſaura donc que ce n'eſt pas ici l'Ouvrage d'un particulier, qui ait deſſein de défendre l'autorité des Rois. Ceux qui ſe ſont imaginés cela, ſe ſont trompés (120). Le chef l'Ouvrage d'une Cabale, qui s'étend du Midi au Nord, & qui a ſon centre dans Paris & à la Cour de France (121). *Il ajoutoit*, qu'il y avoit à Genéve un Parti Français, qui ſe couvroit du nom de Réfident de France, & que cette Cabale communiquoit avec une autre toute ſemblable qui étoit en Hollande (122). Que ces deux Partis avoient le même but, qui étoit de tirer la France d'affaire, par une paix dont l'avantageuſe qu'elle le pourroit ſouhaiter: que leur deſſein étoit de défunir les Alliés, & d'inſpirer aux Peuples contre leurs Souverains un eſprit de révolte, qui forçât les Alliés à recevoir la paix, aux conditions qu'on leur voudroit donner; & enfin, que ces deux Partis ne faiſoient rien que de concert avec la Cour de France & „ par ſon ordre (123)." Que conformément aux vues & aux inſtructions de cette Cour, Mr. Minutoli étoit le Chef de la Cabale du Nord, avoit écrit l'*Avis aux Réfugiés*; & le Sieur Goudet, Agent de la Cabale du Sud, avoit compoſé les *Entretiens ſur la Paix*, minutés par le Réſident & corrigés à Verſailles, lorſque le Réſident chargé de faire imprimer à Rotterdam, pour les répandre plus aiſément dans toute l'Europe, & particuliérement en Hollande & en Angleterre (124). Après cela il traîtoit Mr. Bayle d'*impie*, de *perfare*, d'*homme ſans honneur & ſans Religion*, de *traître*, de *fourbe*, & d'*ennemi de l'Etat*, *digne d'être déteſté & puni corporellement*.

[*DD*] *Mr. Bayle crut devoir ſe juſtifier par la même voie.*] Il intitula ſa Réponſe: *La Cabale chimérique; ou Réfutation de l'Hiſtoire fabuleuſe, qu'on vient de publier malicieuſement touchant un certain Projet de Paix, dans l'Examen d'un Libelle diffamatoire, intitulé, Avis important aux Réfugiés* &c. à Rotterdam chez Reinier Leers, 1691 in-12. C'eſt l'Ouvrage cité fréquemment dans la Remarque précédente. Mr. Bayle y raconte d'abord ce qu'il avoit fait au ſu-

(110) Ibid. p. 20. & ſuiv.

(111) Ibid. p. 23. 24.

(112) Ibid. p. 7. &c.

(113) Ibid. p. 20. 27.

(114) Ibid. p. 16. & ſuiv.

(115) Ibid. p. 19-24.

(116) *Mons capitula le 8 d'Avril 1691, après 16 jours de tranchée ouverte.*

(117) *Cette mére demonſtrance* p. 195. *dans la Note.*

(118) *Voy. Remarq. [BB].*

(119) *Avis importans au Public* p. 1.

(120) Ibid. p. 2.

(121) Ibid. p. 7.

(122) Ibid. p. 7-9.

(123) Ibid. 42. 43.

(124) Ibid. p. 37.

tres fur quelque point d'Erudition ou de Science, mais qu'il s'agiſſoit de l'honneur & même de la vie, ſi le Crime d'Etat eût été prouvé, Mr. Bayle ne crut pas devoir ménager ſon Délateur. Il le démaſqua ſi bien, que ſon orgueil & ſa fierté ne furent pas à l'épreuve d'un ſi rude coup. Il eut recours aux Magiſtrats de Rotterdam, auxquels il préſenta une des plus extraordinaires Requêtes qu'on ait jamais vues [*EE*], prétendant avoir le droit d'accuſer qui il lui plairoit, ſans que les Accuſés euſſent la liberté de ſe défendre. Les Magiſtrats de Rotterdam ne jugerent pas à propos de lui accorder une demande ſi injuſte; ils exhortérent, tant Mr. Bayle que Mr. Jurieu, à s'accorder le plus tôt que faire ſe pourroit, & leur défendirent de rien écrire l'un contre l'autre, qui n'eût été examiné par Mr. Beyer Penſionnaire de la Ville. Ils défendirent auſſi la continuation des petits Libelles anonymes qui avoient été publiés contre la *Cabale chimérique* (*t*). Malgré cette défenſe, les petits Libelles continuérent, & Mr. Jurieu lui-même attaqua de nouveau Mr. Bayle avec tant de violence, qu'il obligea celui-ci à une nouvelle défenſe contre ſes calomnies. Mr. Bayle crut même ne devoir pas ſe borner toujours à ſe tenir ſur la défenſive; il réſolut d'attaquer à ſon tour Mr. Jurieu, & le fit en Latin, pour que cela ſe répandît davantage. Cette Piéce a pour titre: *Janua Cælorum reſerata cunctis Religionibus, a celeberrimo admodum viro Domino Petro Jurieu, Rotterodami Verbi Divini Paſtore, & Theologiæ Profeſſore. Porta patens eſto, nulli claudatur honeſto. Amſtelodami excudebat Petrus Chayer* 1692 [*FF*]. Cependant on ne convenoit point du véritable Auteur de l'*Avis aux Réfugiés*. Dès que cet Ouvrage fut connu en France, on l'attribua à Mr. Pélliſſon; d'autres l'ont attribué à Mr. de Larroque; d'autres enfin (& l'on peut dire avec toute la vraiſemblance poſſible) prétendent que Mr. Bayle lui-même en eſt véritablement l'Auteur [*GG*], quoiqu'il ne l'ait peut-être pas publié à mauvaiſe intention. „ Quoi qu'il en „ ſoit,

(*t*) *Chimére démontrée* p. 4.

(117) Rem. [*CC*].

jet du *Projet de Paix*, & dit que nous avons déjà rapporté (125). Il marque enſuite toutes les fauſſetés que Mr. Jurieu avoit avancées dans ſa narration, & tous les égarcmens où il s'étoit jetté. Mais ce que nous avons rapporté de la conduite de Mr. Bayle à l'égard du Projet de Paix, & que Mr. Jurieu lui-même n'oſa contredire, ſuffit pour décharger Mr. Bayle de tout ſoupçon de trahiſon; ainſi il ſeroit inutile d'inſiſter là-deſſus. A l'égard de l'*Avis aux Refugiés*, Mr. Bayle avoit d'abord réſolu de traiter ce ſujet dans un Ouvrage à part: mais ayant conſidéré que cet Ouvrage pourroit groſſir ſous la plume, & ne pas croître pas ſi tôt, il jugea à propos de donner en attendant un *Prélude de Reponſe*. Il convint avec Mr. Jurieu, que l'*Avis aux Refugiés* étoit l'Ouvrage d'un Proteſtant; mais il s'engagea à faire voir par tout ce que la probabilité a de plus fort, qu'il falloit que ce Livre eût été compoſé en France. Ainſi il réfuta toutes les ſuppoſitions que Mr. Jurieu avoit faites pour montrer qu'il avoit été écrit en Hollande, & que ſi l'Auteur étoit à Paris, il ſe montreroit. Il fit voir la différence qu'il y avoit entre ſa manière d'écrire & celle de cet Auteur, & remarqua en paſſant, que la conformité de ſtyle de deux Ouvrages ne prouve pas qu'ils ſont du même Auteur, & il en allégua des exemples. Il montra que les préſomptions de Mr. Jurieu ne l'autoriſoient point à accuſer publiquement tant de crimes les plus odieux. Enfin il récapitula les Accuſations de Mr. Jurieu, & les réduiſit à vingt-cinq Articles, dont le dix-huitiéme étoit, „ que Mr. Bayle ne faiſoit pas „ quaſi myſtére de ſon Athéiſme, qu'il n'édifioit le Public „ par aucune action de Religion, qu'il étoit ſans Religion „ & ſans amour pour Dieu, déſorte que ſa première Di- „ vinité s'appelloit Louis XIV (126). Voilà, *ajoutoit Mr. Bayle*, des Articles dont on eſt bien ſûr que mon Adverſaire ne ſe tirera jamais. Le dix-huitiéme ſeul l'occupera tout toute ſa vie, ſans qu'il y pût trouver que matiére de confuſion. Je l'attens là avec beaucoup d'impatience: c'eſt un point fi capital, qu'il y faut vaincre, ou mourir. Il faut qu'il le prouve ou par mes Ecrits, ou par des témoins dignes de foi, ou en avérant par des ſignes non équivoques, que Dieu lui a tellement conſervé le don de Prophétie, qu'il voit dans le cœur des gens tout ce qui s'y paſſe . . . . . La paſſion l'a tellement aveuglé, qu'il n'a pu s'appercevoir que ſi ſa Cauſe eût été bonne, il l'auroit gâtée lui-même par le grand nombre de faits dont il l'a chargée. Car quand il réuſſiroit ſur tous les autres Articles, échouant ſur le dernier, pourroit-il juſtement éviter la corde? L'Athéiſme n'eſt-il pas puni par-tout du dernier ſupplice? Un Accuſateur ne doit-il pas fubir la même peine, lorſqu'il ſe trouve convaincu de faux témoignage, que l'Accuſé auroit fubie, s'il eût été convaincu? . . . . Je le répéte encore, un Accuſateur qui s'embarraſſe ſi étourdiment & ſi follement, mérite plutôt la compaſſion que la colére. Qui ne riroit de voir un Miniſtre engagé à prouver qu'un homme, qui de notorieté publique communie quatre fois l'an, & aſſiſte aſſez ſouvent aux Prônes publiques, & à la meilleure partie du Sermon, ne fait *aucun acte de Religion*? Je lui conſeillerai que ma prétendue impiété ne conſiſte qu'en ce que je n'ai pas voulu applaudir à ſes faux Miracles (127), à ſes faux Prophétes, à ſes prétendues Révélations; & je ne me ſerai jamais une honte d'avoir contribué à foutenir mes Confréres les Réfugiés ſur le bord du Fanatiſme, & à l'avoir empêché lui-même indirectement de pouſſer plus loin ſes chiméres (128).

[*EE*] *Il préſenta une des plus extraordinaires Requêtes, qu'on ait jamais vues.*] La voici. „ Le Sieur Jurieu, qui a l'honneur de défendre la Cauſe de Dieu depuis tant d'années par tant de travaux, demande juſtice à vos Seigneuries d'un Libelle horrible, compoſé par le Sieur Bayle, où ledit Bayle le traite comme un fripon, un ſcélérat, un fourbe, un calomniateur, un méchant homme; & où il traite les Princes qui ont ſecoué le joug du Papiſme, de Scélérats & d'Aſſaſſinateurs, & dit pluſieurs autres choſes infamantes contre la Réformation. „ Le Sieur Jurieu implore la protection de ſon innocence, & que ledit Livre ſoit défendu, lacéré & déchiré; l'Auteur puni, ainſi qu'il appartient pour des injures ſi atroces; & qu'il ſoit permis audit Sieur Jurieu de ſe „ défendre en public, promettant pourtant de le faire avec la modeſtie & la modération Chrétienne; & que défenſes ſoient faites au Sieur Bayle de plus compoſer „ d'autres Livres contre le Sieur Jurieu." Voyons les Remarques de Mr. Bayle ſur cette Requête. „ C'eſt-là, *dit-il* (129), un des plus violens Ecrits, & en même „ tems quelque choſe d'auſſi burleſque, qu'il y en ait peut-être au monde. Demander qu'il ſoit permis à un Accuſateur en crime de Lèze-Majeſté divine & humaine au prémier chef d'écrire contre l'Accuſé, & qu'il ſoit défendu à celui-ci d'écrire contre ſon Accuſateur, n'eſt-ce pas avoir perdu le ſens? Un Cavalier qui demanderoit permiſſion à ſon Prince de ſe battre en duel avec ſon ennemi qu'on attacheroit à un arbre, pieds & poings liés, ſeroit moins ridicule. Mais la hardieſſe „ qu'il a d'accuſer Mr. Bayle devant ces Meſſieurs, d'avoir traité les Princes qui ont ſecoué le joug du Papiſme, de ſcélérats & d'aſſaſſinateurs, & d'avoir dit pluſieurs choſes infamantes contre la Réformation, eſt une Calomnie ſi furieuſe, que quand il n'auroit eu d'autre diſgrace dans ce Procès, que la conviction d'avoir avancé une telle fauſſeté dans une ſemblable Requête, il auroit raiſon de ſe repentir de ſa belle Dénonciation."

[*FF*] *Janua Cælorum reſerata &c.*] Mr. Bayle choiſit ce titre à l'imitation de celui de Comenius, *Janua Linguarum reſerata*; & il ſe déguiſa ſous le nom de *Carus Larebonius*. Il y avoit longtems que cet Ouvrage étoit compoſé, car Mr. Bayle en parloit dans ſa *Cabale chimérique*, comme d'un Ecrit prêt à être mis ſous la preſſe. Je connois un homme, *dit-il* (130), qui a une Diſſertation Latine prête à être donnée à l'Imprimeur, ſous le titre de *Janua Cælorum reſerata*, où il montre que le *Syſtéme de l'Egliſe*, de Mr. Jurieu, eſt l'éponge de la Réformation, qu'il en ruïne toute la néceſſité, & qu'il ſauve tous les honnêtes-gens dans toutes ſortes de Religions." Mr. Jurieu n'oſa pas ſe hazarder de répondre à ce Livre: mais aiant enfin publié un Ecrit pour la défenſe de ſa Doctrine, il y mit à la fin une eſpéce d'Avertiſſement, où il affecta de mépriſer ce Ouvrage, & rapporta l'Extrait de deux Lettres de perſonnes, qui en diſoient beaucoup de mal, mais qui avoüoient en même tems qu'elles ne l'avoient point lu (131).

[*GG*] *Mr. Bayle lui-même en eſt véritablement l'Auteur.*] Nous n'inſiſterons pas ſur les raiſons alléguées par Mr. Jurieu: quoiqu'à les examiner de ſang-froid & ſans préjugé, on ne puiſſe diſconvenir qu'elles ne portent la choſe à un haut point de probabilité. Mr. Moetjens, qui a imprimé l'*Avis &c.* a dit à pluſieurs perſonnes que Mr. Bayle en étoit l'Auteur. „ Pour moi, *ajoute Mr. des Maizeaux* (132), aiant appris que Mr. Louis, qui en a corrigé les Epreuves, confirmoit le rapport du Sieur Moetjens, je l'ai prié de me donner là-deſſus quelques éclairciſſemens: il n'a pas trouvé à propos de me répondre, mais il a dit de bouche à une perſonne, qui ne ſe diſtingue pas moins par ſon mérite que par ſes Ouvrages, & qui avoit eu la bonté de lui rendre ma Lettre, *qu'il connoiſſoit l'écriture de Mr. Bayle avant que de corriger cet Ouvrage, & que depuis ce tems-là, il a eu diverſes occaſions de la connoître parfaitement; que tout le Manuſcrit d'un bout à l'autre étoit écrit de la main de Mr. Bayle, & qu'il en conſervoit un morceau, qu'il avoit conſervé d'une des feuilles, avant que de la rendre au Sieur Moetjens.*" Voilà qui eſt poſitif. Que ſi l'on dit que Mr. Bayle a copié le Manuſcrit d'un Ami, on peut répondre qu'il n'y a aucune apparence à cela, puiſqu'il avoit une ſi grande averſion pour copier quelque choſe que ce ſût, qu'il ne pouvoit même ſe réſoudre à copier une ſimple Lettre. A quoi l'on doit ajouter, que le Manuſcrit que Mr. Louis avoit vu étoit plein de ratures: c'eſt ce que Mr. des Maizeaux ne rapporte point, mais nous l'a-

(126) *Cabale chimérique* p. 181. de la 1. Edit. & 214. de la 2.

(127) Ceux des petits Prophétes du Dauphiné.

(128) *Cabale chimérique*. p. 218. 2. Edit.

(129) *Chimére démontrée Préf.* p. LXV. LXVI.

(130) Pag. 161. de la 1. Edit. de 192. de la 2.

(131) Voy. l'Article COMENIUS Rem. [*M*]. dans le Dictionn. de Bayle.

(132) *Vie de Bayle* p. LXV.

(v) *Eloge de Bayle*, à la tête de ses *Lettres* p. xxxij.

„ soit, *dit Mr. de Beauval* (v), Mr. Bayle a toujours protesté à ceux qui étoient le plus avant dans sa „ confidence, que le Livre n'eſt point de lui; ainſi il faut l'effacer du Catalogue de ſes Ouvrages: du „ moins cela ſuffit pour ne le point alléguer en preuve contre lui; & puiſqu'il l'a conſtamment nié, „ l'équi-

vons appris de perſonnes dignes de foi; & ſi cela eſt, comme nous avons de fortes raiſons de le croire, c'eſt une grande preuve que Mr. Bayle eſt l'Auteur de *l'Avis aux Refugiés*. [☞ Malgré une preuve, qui paroît certainement déciſive, puiſque c'eſt le témoignage de deux perſonnes reconnues pour honnêtes-gens, & dont l'un eſt le Libraire qui a imprimé l'Ouvrage, & l'autre celui qui en a corrigé les Epreuves; malgré tant d'autres preuves encore, Mr. l'Abbé d'Olivet a prétendu attribuer *l'Avis aux Refugiés* à un autre qu'à Mr. Bayle. C'eſt dans une Brochure qui a pour titre: *Leure de Mr. l'Abbé d'Olivet à Mr. le Préſident Bouhier. A Paris, chez Didot, 1739 133.* Voici ce que rapporte ce célèbre Académicien. „ Oui, Monſieur, *dit-il au Preſident*, Il eſt certain que *l'Avis aux Refugiés*, qui parut en 1690, & qui ſervit longtems de prétexte à l'horrible guerre de *Jurieu* contre *Bayle*, eſt de feu Mr. de *Larroque* (134) intime Ami de notre cher Abbé Fraguier, chez qui je le voyois preſque tous les ſoirs. Je lui ai cent fois entendu conter, que ne pouvant approuver la conduite des Réfugiés, qui ne ceſſoient alors d'invectiver contre le Roi & contre la France, avec une rigueur capable de nuire à leur retour, il „ compoſa cet Ouvrage dans le deſſein de leur ouvrir les „ yeux, & avant que d'être tout à fait déterminé à le „ faire Catholique. Qu'étant été appellé à la Cour d'Hanovre où il fit retour neuf mois, pendant ce ſéjour-là Mr. Bayle, dépoſitaire de ſon Manuſcrit, le fit imprimer de ſon aveu, mais avec parole de ne point nommer l'Auteur. Qu'à ſon retour d'Hanovre, il vint ici faire ſon Abjuration. Que peu de jours après, s'entretenant avec le P. Veruis, Jéſuite célèbre, il apprit de lui, que Mr. l'Archevêque de Paris, & le P. la Chaiſe étoient indignés de *l'Avis aux Refugiés*, dont l'Auteur, ſi ce n'étoit pas un Proteſtant déguiſé, leur paroiſſoit un fort mauvais Catholique, puiſqu'il traitoit de Perſécuteurs, ou peu s'en faut, les Miniſtres du Roi." L'Abbé d'Olivet ajoute que Mr. Larroque ne jugea pas à propos de riſquer un échaircifſement avec ces deux Puiſſances, & qu'il prit le parti de ſe tenir clos & couvert, en réſtituant à Mr. Bayle l'ordre de lui garder inviolablement le ſecret. Il donne enſuite à ce dernier les éloges qu'il mérite à cet égard. L'Anecdote de Mr. l'Abbé d'Olivet n'a pas demeuré ſans replique: un Auteur qui s'eſt caché ſous le nom de *Mr. l'Abbé . . . . Prieur de Nopfeille*, que l'on ſait être un bon Ami de Mr. l'Abbé *des Fontaines*, & que quelques-uns croyent être cet Abbé lui-même (135), a découvert à cet égard des Faits inconnus au Public, & plus propres, ce ſemble, à la parfaite inſtruction du Procès, que toutes les raiſonnemens qu'on a faits juſqu'à préſent là-deſſus. „ Jamais *l'Avis aux Refugiés, dit le Prieur* (136), ne fut de Larroque; cet Ouvrage eſt certainement de Bayle. On a fur cela des preuves inconteſtables. Réfugié du Royaume par la ſuppreſſion de l'Académie de Sedan, & plus encore par la Révocation de l'Edit de Nantes, Bayle n'avoit point perdu l'envie de revoir ſa Patrie. Dans cette vue il penſa à ſe ménager des protections à la Cour; ce qui lui étoit d'autant plus néceſſaire, que depuis longtems ſes ennemis cherchoient ſa ruïne, & qu'il ſe croyoit à la veille de chercher une retraite ailleurs qu'en Hollande. Mais le ſeul moyen de réuſſir pour-lors en France, c'étoit d'être Catholique, ou au moins d'en avoir les dehors. Il ne l'ignoroit pas. C'eſt pourquoi il compoſa *l'Avis aux Refugiés*. Ouvrage qui paroît véritablement n'avoir été fait que pour plaire à Louis XIV. Le P. la Chaiſe, que l'on avoit plusieurs fois ſollicité de s'intéreſſer pour Bayle auprès du Roi, & qui conſtitutionnellement ne nuiſoit jamais, étoit toujours déclaré qu'avant que de parler, il falloit avoir témoi[gnage non équivoque de ſa bonne volonté pour l'Egliſe Catholique, qu'il pût montrer au Roi; que ſans cela même, il ne parleroit jamais efficacement. Bayle, inſtruit de cette Réponſe, lui écrivit au mois d'Août 1690, que l'Avis aux Réfugiés, *qu'on avoit imprimé en Hollande à ſon inſu, & avec divers changemens qui le défiguroient, mais qu'il venoit d'envoyer en France à un de ſes Amis* (Mr. de Larroque), *pour le faire imprimer en la forme véritable & naturelle, devoit être un témoignage ſuffiſant & de ſes ſentimens ſur la Religion, & de ſon reſpect pour le Roi: que cet Ouvrage enroit aſſez dans les vues de Sa Majeſté, pour qu'il ne fit point difficulté de s'en ouvrir à lui; mais qu'il le ſuppliant de tenir cet avcu ſecret.* Le P. de la Chaiſe avoit dans cette Lettre le témoignage qu'il avoit exigé: il la montra au Roi, & lui demanda au nom du ſavant Réfugié, & la permiſſion qu'il ſouhaitoit, de l'eſpace d'une année pour s'inſtruire, ſoit auprès de Mr. de Meaux, ſoit auprès de Mr. Pelliſſon, ſoit auprès de lui-même, parce que Mr. Bayle ne vouloit point qu'on eût à lui reprocher d'avoir vendu ſa Créance pour les quatre mille livres de penſion, qui lui avoient été offertes par la Cour. Le Roi répondit, qu'il ſeroit charmé d'attirer dans ſes Etats un homme du mérite de Bayle; mais qu'aiant refuſé au Maréchal de Schomberg, & au Comte de Roie, la permiſſion de paroître dans le Royaume qu'ils ne ſuſſent Catholiques, il ne pouvoit accorder à un autre une pareille permiſſion: que cependant il vouloit bien ſe réſter: qu'auſſi-tôt que Bayle ſe ſeroit rendu dans quelque Ville Catholique, comme Bruxelles ou Cologne, & qu'il auroit commencé à ſe faire inſtruire, les quatre mille livres de penſion lui ſeroient régulièrement payées. Les embarras cruels qui ſuvinrent à Bayle, rompirent cette négociation . . . . Quoiqu'il eût plus befoin que jamais de protection, tur-tout lorſqu'il ſe vit dépouillé de ſon Emploi, on n'a plus entendu parler ni de ſes deſſeins de converſion, ni de ſon envie de rentrer dans le Royaume. Peut-être ne ſe ſentoit-il point diſpoſé à remplir la condition que le Roi exigeoit; ou peut-être encore ſe fit-il réflexion, que du caractère dont il étoit, & avec un génie vif, bouillant, difficile à contenir, il auroit peine à vivre dans un Pays où la contrainte eſt néceſſaire; & que s'il venoit à y laiſſer voir le moindre penchant pour le Pyrrhonime, il s'attireroit infailliblement des affaires bien plus terribles que celles qu'il avoit eues à ſoutenir en Hollande, ſur-tout y étant connu pour Relaps. Avant cette diſgrace & durant ſa négociation avec le P. de la Chaiſe, il avoit écrit en termes exprès à Larroque, que, *ſelon ce qu'il prevoyoit, l'orage excité contre lui alloit devenir plus violent qu'il n'avoit encore été. Que ſi l'on venoit à ſavoir en Hollande que l'Avis aux Réfugiés fût ſon Ouvrage, ſes ennemis, qui en avoient déja quelques ſoupçons, y trouveroient un prétexte pour couvrir leur haine, & en moyen de tenir ſurement à bout de le perdre. Qu'ainſi il le prioit de t'en dire lui-même l'Auteur, & qu'alors eſt, de faire enſorte que le Public le crût.* Cette Lettre étoit du mois de Janvier 1691. Larroque la garda longtems, & la fit voir quelques années après au P. Vitri Jéſuite de ſes amis, qui depuis la mort de Bayle en a, dit-on, toujours parlé comme d'une Piéce réelle & bien autentique. Le P. Tournemine m'a dit auſſi l'avoir vue, & eue aſſez entre les mains pour ſe ſouvenir de quelques termes de Bayle. Il m'a de plus ajouté, que cette négociation avoit été une affaire de ſix mois, & qu'elle s'étoit paſſée ſous ſes yeux." Le Prieur ajoute, que le P. Tournemine lui avoit fourni des Mémoires, en lui défendant de le nommer; mais qu'il ne s'eſt pas cru obligé au ſecret de la mort de cet illuſtre Savant. Peut-être quelqu'un voudra-t-il révoquer en doute ces faits, en diſant, qu'on peut faire dire aux morts tout ce que l'on veut. Pour diſſiper ces doutes, l'Auteur de la Lettre inſérée dans la *Bibliothèque Germanique* (137) aſſure, *que la confidence que le P. Tournemine avoit faite au Prieur, il l'avoit faite à d'autres perſonnes, qui en ont encore les idées fort preſentes*, dit-il. *Il y a quelques années*, ajoute-t-il, *que des Gens de Lettres fort diſtinguués par leurs lumières, tous conſommés dans la connoiſſance de Paris, la même Anecdote, qu'ils tenoient auſſi du célèbre Jéſuite. Nous l'avions même déja vue déduite à d'autres perſonnes, à qui elle n'étoit pas parvenue par le canal du P. Tournemine, mais qui avoient de bonnes relations à la Cour de France.* Le Prieur obſerve enſuite (138), que Mr. Bayle n'a jamais découvert ſon ſecret à ſes meilleurs Amis, qu'il eût révoltés par-là contre lui. Il ſe ſeroit vu abandonné de tout le monde en Hollande, ſans en être plus aſſuré de trouver une retraite en France, où depuis longtems il avoit ſes ennemis comme ſes partiſans, & où pluſieurs Perſécuſoient déja de Pyrrhoniſme. Il prouve enſuite que Larroque étoit un Auteur au-deſſous du médiocre, & par conſéquent incapable de produire un Ouvrage comme *l'Avis aux Refugiés*. „ Le ſtyle vif, correct, véhément de cet „ Ecrit, *dit-il*, eſt tout différent de celui des Ouvrages de Larroque; on y reconnoît tout le feu & tout le génie de Bayle. Les railleries qu'y fait l'Auteur ſur les prétendus Prodiges dont les eſprits étoient alors occupés, ont un je ne ſai quel gaî, & je ne ſai quel caractére, qui eſt en quelque ſorte particulier à Bayle. D'où vient que Larroque ſe contentoit de dire chez l'Abbé Fraguier, que *l'Avis aux Refugiés* étoit de lui? quelle raiſon avoit-il de ſe cacher ailleurs? La Lettre fut agréable à la Cour . . . . . Larroque n'avoit pour tout bien qu'une penſion modique. . . . Loin d'avoir à craindre, il ne couroit riſque que d'être récompenſé. Il „ s'eſt même trouvé dans une ſituation où il pouvoit citer „ utilement ſon Ouvrage, où la Cour même s'en ſeroit ſouvenue comme d'une bonne action, je veux dire lors „ de ſa diſgrace & de ſa priſon à Paris & à Saumur. Si dans „ ces circonſtances il ne s'eſt point fait un mérite de l'*Avis aux Refugiés*, c'eſt que l'Ouvrage ne lui appartenoit „ point, c'eſt que le P. de la Chaiſe & le Roi même lui „ auroient donné le démenti." Pendant ſa priſon à Paris, il dit bien à Mr. Hartſocker, qui l'y alla viſiter, que cette production étoit de lui . . . , mais il ne s'en vantoit pas auprès de ceux qui l'avoient fait arrêter. „ Quant à „ ce que Larroque, ſoit du vivant de Bayle, ſoit depuis ſa „ mort, a toujours été en public *l'Avis aux Refugiés* „ comme une production qui lui appartenoit, c'eſt une fauſ„ ſe objection . . . . Tant que Bayle a vécu, Larroque „ a dû s'attribuer l'Ouvrage, & cela pour fatisfaire aux deſirs & aux intentions de Bayle, qui l'avoit prié non „ ſeulement *de s'en être l'Auteur*, mais même *de faire enſorte que le Public le crût*. Bayle ne l'a jamais dédit, & „ il y étoit intéreſſé: car ſans compter que par-là ſes né„ gociations avec le P. de la Chaiſe auroient été découver-

(131) *Bibl. Germ. T. XLVII. p. 231.*

(132) *Ibid. p. 232. & ſuiv.*

(133) *Voy. Biblioth. Germanique, T. XLVI. p. 84. & ſuiv.*

(134) Mr. de la Croze a fouvent aſſuré la même choſe. *Ibid. p. 87. Note (a).*

(135) *Voy. Nouvelles de la Rép. des Lettres, Mois de Juin 1738. p. 630. & ſuiv.*

(136) *Ibid. p. 632. & ſuiv.*

(137) *Voy. Bibliothèque Germanique, Tom. XLVII. p. 231.*

(138) *Ibid. p. 232. 233.*

tes,

„ l'équité ne permet pas qu'on le cite en témoignage pour noircir ſa mémoire." Les accuſations qu'on intenta à Mr. Bayle avoient interrompu ſes travaux littéraires. Mr. de Beauval avoit annoncé dans le mois de Novembre de l'année 1690 (*x*) un Ouvrage intitulé: *Projet d'un Dictionaire Critique, où l'on verra la Correction d'une infinité de fautes, répandues ſoit dans les Dictionaires, ſoit dans d'autres Livres.* „ C'eſt, ajoutoit Mr. de Beauval, le titre d'un Livre, qu'un habile homme a deſſein d'entreprendre. Comme il veut avoir les avis & les lumières des Savans ſur ſon deſſein, il va faire imprimer „ une Préface, dans laquelle il expliquera particuliérement ſon Projet." Cet Auteur c'étoit Mr. Bayle. Il ſe propoſoit de publier ce Projet peu de mois après. Les Articles des trois premiéres Lettres étoient preſque tous dreſſés, & pendant qu'on les auroit imprimés, Mr. Bayle devoit préparer les autres avec la Préface. Mais ſes diſputes avec Mr. Jurieu l'obligérent d'interrompre ce travail, dès que la premiére feuille eut été tirée; & il ſe paſſa plus d'un an, avant qu'il reprît ſon Projet. Il le publia enfin au mois de Mai de l'an 1692 [*HH*]. Quelque utile que dût être cet Ouvrage, le Plan n'en fut pas goûté. Mr. Bayle l'abandonna; mais en même tems il forma le deſſein d'un autre Dictionaire, qui eſt celui que nous avons à préſent. Il y travailla avec tant de diligence, que l'impreſſion en fut commencée au mois de Septembre de l'année 1693, malgré les détours & les embarras que lui cauſoit Mr. Jurieu; qui réuſſit enfin, dans le deſſein de faire ôter à Mr. Bayle ſa Charge de Profeſſeur, dont il fut dépouillé de 2 de Novembre 1693 [*II*]. „ Il reçut cette diſgrace avec une fermeté Philoſophique, *dit Mr. de Beauval* (*y*), & même avec trop d'indifférence; ſur-tout, ſans chagrin par rapport à ſa fortune. Il ne ſe ſoucioit nullement d'amaſſer du bien, parce qu'en effet il n'en avoit „ pas

(*x*) *Hiſt. des Ouvrag. des Sav.* Nov. 1690. p. 136.

(*y*) *Eloge de Mr. Bayle* p. xxx.

„ tes, ce qui ſe perdoit infailliblement, il ne pouvoit pas avec honneur revendiquer un Ouvrage qu'il avoit entrepris de réfuter, & c'eſt pourquoi il l'a déſavoué conſtamment. Après la mort de Bayle, Larroque auroit pu ſans obſtacle découvrir le myſtére. S'il a continué ſur „ le même ton, c'eſt peut-être pour ne point noircir la „ mémoire de ſon Ami dans l'eſprit des Proteſtans. . . . „ mais c'eſt auſſi qu'il y a des eſprits ſtériles & vains, qui „ s'attribuent des Ouvrages qu'ils n'ont point faits." Si l'on réunit les différentes preuves que le récit du Prieur fournit, & qu'on y ajoute le témoignage poſitif de Meſſieurs Moetjens & Louis, il me ſemble qu'il faut ſe refuſer volontairement à l'évidence, pour ne pas reconnoître que Mr. Bayle eſt l'Auteur de *l'Avis au Refugié*. Que peut-on demander davantage pour conclure un fait? Une Lettre inſérée dans la *Bibliothéque Raiſonnée* (139), & que l'on croit que Mr. Bayle écrivoit à feu Mr. Guillebert Patteur de Haerlem, fait voir que le Pere doit penſer de la prétendue Réponſe que Mr. Bayle mettoit à *l'Avis aux Réfugiés*. Qu'on la liſe avec attention, qu'on en examine le tour & les termes, & j'oſe dire qu'on y verra un homme qui ſe trahit lui-même; ſur-tout ſi on la lit en l'éclairant des différentes lumiéres que cette Remarque fournit. Mais le deſaveu conſtant qu'il a fait, doit empêcher, ſelon Mr. de Beauval, de mettre *l'Avis aux Refugiés* au nombre de ſes Ouvrages. Si les preuves étoient moins claires, je ſerois de ſon avis; mais ſi où il y a des témoins valables & dignes de foi, le deſaveu n'eſt qu'une aggravation de la faute. On ſent, que ſi Mr. Bayle eût reconnu pour l'Auteur de cet inſolent Libelle, les honnêtes-gens ne peuvent le regarder que comme un fourbe, un pariure, un homme qui s'eſt joué dans cette occaſion de Dieu & des hommes, *ajant nié avec les ſermens les plus ſolemnels, qu'il fût l'Auteur de l'Avis*(140). En effet, quelle idée peut-on avoir alors de la religion & du cœur de Mr. Bayle? Je ſai que Mr. *Des Maiſeaux* a taché (141) de le diſculper, en ſuppoſant qu'il foit l'Auteur de *l'Avis*; mais ſon zéle pour la mémoire de Mr. Bayle, louable dans ſon principe, ne me paroît pas ſoutenu de raiſons bien fortes. *Il n'eſt pas poſſible*, dit-il, *de concevoir, que Mr. Bayle ait voulu flétrir tout le Corps des Refugiés* &c. Mais il n'y a qu'à lire *l'Avis aux Refugiés*, pour voir que l'on y attaque tout le Corps: on accuſe leurs *Ancêtres d'être les introducteurs des Libelles diffamatoires*; cela ne regarde-t-il que les Réfugiés de Hollande? On attaque les Vaudois, les Proteſtans d'Angleterre, tant Presbytériens qu'Anglicans; & l'on peut dire avec vérité, que ce Libelle en veut non ſeulement au Corps des Réfugiés, mais à tout le Corps des Proteſtans. Mr. Bayle lui-même en convenoit: *C'eſt à tort*, diſoit-il, *qu'on veut rendre* le Corps des Réfugiés *reſponſable de ces mauvais Livres* (142). *Il auroit démenti*, ajoute Mr. Des Maiſeaux, *ſon caractére, ſa conduite & tous ſes autres Ouvrages*. S'il étoit prouvé que Mr. Bayle fût incapable de ſe démentir, je trouverois cette raiſon peremptoire: mais malheureuſement, le contraire ſe trouve vrai. Mr. Bayle s'eſt indigniement démenti; il a mis le poignard dans le ſein de ſes fréres, après avoir été leur Apologiſte; il a trahi la confiance de ſes plus intimes Amis; en un mot il a fait un perſonnage, que je n'entreprendrai pas de caractériſer: j'en laiſſe le ſoin à tout Lecteur qui reſpecte l'honneur, la probité & la bonne-foi. Il me ſuffit d'avoir fait voir, qu'il ne peut reſter de doute ſur la grande affaire de *l'Avis aux Refugiés*; que ce Libelle eſt véritablement parti de la plume de Mr. Bayle; & qu'il l'a compoſé dans des vues, qui certainement ne ſont guéres d'honneur à ſa mémoire. APP. DU TRAD.

[*HH*] *Il le publia enfin au mois de Mai de l'an 1692.*] Il avoit pour titre: *Projet & Fragmens d'un Dictionaire Critique, à Rotterdam chez Reinier Leers*, in-8. Dans une longue Préface, adreſſée à Mr. du Rondel Profeſſeur aux Belles-Lettres à Maeſtricht, Mr. Bayle donna une idée de ce Projet. Il dit qu'il avoit deſſein de compoſer un Dictionaire, qui contiendroit toutes les fauſſetés ou erreurs de fait qui ſe trouvoient dans les autres Dictionaires, & un Supplément à leurs omiſſions ſur chaque Article. Il promettoit même de ne ſe pas renfermer dans ces eſpaces, quelque vaſtes qu'ils fuſſent; mais de faire auſſi des courſes ſur toutes ſortes d'Auteurs, quand l'occaſion s'en préſenteroit. Après cela, il faiſoit voir l'utilité d'une telle Compilation. „ Ne ſeroit-il pas à ſouhaiter, *dit-il*, „ qu'il y eût au monde un *Dictionaire Critique*, auquel „ on pût avoir recours, pour être aſſuré ſi ce qu'on trouve dans les autres Dictionaires & dans toute ſorte d'autres Livres eſt véritable? Ce ſeroit la pierre de touche „ des autres Livres, & vous connoîtrez un homme un „ peu précieux dans ſon langage, qui ne manqueroit pas „ d'appeller l'Ouvrage en queſtion, *la Chambre des Aſſurances de la Républiique des Lettres*. . . . Vous voyez bien que ſi, par exemple, j'étois venu à bout de recueillir ſous le mot SENEQUE, tout ce qui s'eſt dit de „ faux de cet illuſtre Philoſophe, on n'auroit qu'à conſulter cet Article, pour ſavoir ce que l'on devroit „ croire, de ce qu'on liroit concernant Sénéque, dans „ quelque Livre que ce fût: car ſi c'étoit une fauſſeté, elle ſeroit marquée dans le Recueil; & dès qu'on ne verroit pas dans ce Recueil un fait ſur le pied de fauſſeté, on le pourroit tenir pour véritable. Cela ſuffit pour montrer que ſi ce deſſein étoit bien exécuté, il en réſulteroit un Ouvrage très utile, & très commode à toutes ſortes de Lecteurs." Mr. Bayle ajoute, qu'il ſentoit bien ce qu'il faudroit faire pour exécuter parfaitement cette entrepriſe; mais qu'il ſentoit encore mieux qu'il n'étoit point capable de l'exécuter: qu'ainſi il ſe bornoit à ne produire qu'une Ebauche, qui ne contiendroit que ſon Volume *in-folio*, laiſſant aux perſonnes, qui avoient la capacité requiſe, le ſoin de la Continuation, en cas qu'on jugeât que ce Projet, rectifié par-tout où il ſeroit néceſſaire, méritât d'occuper la plume des habiles gens. Mais que comme il avoit prévu que cette Ebauche auroit affez d'étendue pour l'engager à un très pénible travail, & que d'ailleurs il ſe défioit beaucoup de la manière dont il exécuteroit ſon Projet, il avoit pris la réſolution de hazarder quelques Fragmens de cet Ouvrage, afin de preſſentir le goût du Public, & par-là ſe déterminer ou à pourſuivre ſon deſſein, ou à l'abandonner.

[*II*] *Il fut dépouillé de ſa Charge de Profeſſeur le 2 de Novembre* 1693.] Il attribua ſa diſgrace aux ſollicitations des Miniſtres Flamands, & le manda à ſes Amis. Il écrivit ce qui s'étoit paſſé, d'une maniére très circonſtanciée, à Mr. Naudis ſon couſin (143). Voici ce qu'il lui dit (144). „ Vous ſaurez que le 30 d'Octobre dernier, la penſion „ de cinq-cens francs, & la permiſſion que j'avois de faire des Leçons publiques *& particuliéres* me furent (*me fut*) ôtée par le Conſeil de cette Ville, qui eſt compoſé de vingt-quatre perſonnes, qu'on nomme en Flamand VROEDSCHAP. Les Bourguemaitres qui ſont „ quatre en nombre, & tirés de ces vingt-quatre, me firent ſavoir cette réſolution, ſans me dire pourquoi. „ m'ôtoient ce qu'ils m'avoient accordé l'an [*en*] 1681. „ J'ai ſu que pluſieurs Membres du Conſeil s'oppoſérent „ vigoureuſement à cette injuſtice, mais la pluralité des „ voix l'emporta. Diſtinguons la cauſe de cet effet. La „ prétexte. Le prétexte dont ils colorent leur conduite, „ quand on leur en parle en particulier, & qui fut même „ allégué par quelques-uns en opinant le jour qu'on m'ôta ma Charge, eſt que le Livre que je publiai ici en „ 1682 ſur les Cométes, contient des Propoſitions ſentencieuſes, & telles qu'il n'eſt pas d'un Magiſtrat Chrétien „ de ſouffrir que les jeunes-gens en ſoient imbus. Pour „ mieux faire valoir ce prétexte, les Auteurs de ce Complot ont obtenu par une longue ſuite d'intrigues, que „ quelques Miniſtres Flamands opiniâtres, grands admirateurs des Etrangers & de la nouvelle Philoſophie, & violens & fédituieux, examinaſſent le Livre des Cométes, & jugeaſſent qu'il contenoit [*qu'il contient*] une mauvaiſe Doctrine. Tout cela s'eſt fait avec un grand myſtére & ſans m'avertir de rien, & ſans avoir égard aux déclarations publiques que j'ai [*faites & que j'ai*] cent fois renouvellées aux Bourguemaitres, aux Miniſtres &c. en converſation, que j'étois prêt de [*à*] montrer que mes Cométes ne contiennent rien qui ſoit contraire, ou à la droite Raiſon [*ou à l'Ecriture*], ou à la Confeſſion „ de

(139) Tom. XV. Part. 1. p. 208.

(140) Ibid. p. 165. note (*f*).

(141) *Vie de Bayle* p. LXV.

(142) *Projet & Fragmens d'un Dictionaire Crit.* p. 110.

(143) Voy. ſes *Lettres à Mr Minutoli du 1 Nov. 1693. & du 8 de Mr. 1694.* dans le T. II. de ſes *Lettres.*

(144) Cette Lettre ſe trouve auſſi dans les *Nouvelles Lettres de Bayle* T. II. p. 333; mais comme elle eſt différente à quelques égards de celle qu'a donné Mr. des Maiſeaux, j'ai ſuivi en dernier: ce qui eſt en *Italique* ne ſe trouve point dans l'Edition des *Nouvelles Lettres*; & les autres différences ſont renfermées entre deux crochets. R. D. T.

„ pas besoin. Sa tempérance & sa fobriété suppléoient à tout; ensorte qu'avec peu de bien, il ne „ manquoit de rien. Il n'étoit pas pourtant dans l'indigence; bien loin de-là. Aussi ne se donna-t-il „ aucun mouvement pour se procurer un autre Emploi. Il se trouva plus libre & plus à lui-meme, „ tant déchargé de l'ennuieuse occupation d'enseigner, & de faire des leçons." Ce sont les sentimens qu'il témoigne lui-même dans une Lettre à Mr. Minutoli [*KK*]. Quelque peu sensible qu'il fût à la perte de fa Charge, il n'oublia point Mr. Jurieu: non seulement il publia une Brochure contre lui en 1694 [*LL*], mais il fit aussi la même année des *Additions à ses Penſées diverſes ſur les Comètes*, où il répondoit à une Brochure que Mr. Jurieu avoit publiée en 1690 [*MM*]. Les trois ou quatre jours

„ de Foi des Eglises Réformées. Une infinité d'honnêtes- „ gens font ici dans l'indignation d'une conduite si violente, & qui ne fe pratique point dans l'Eglise Romaine: „ car ou y écoute un Auteur accusé d'Hétérodoxie, & on „ l'adnict à donner des éclaircissemens, on à retracter ses „ erreurs. Cela, mon cher Coulin, doit diminuer vos „ regrets, de n'être point forti de France. Vous ſerez „ cent [une] fois meilleur Réformé, si vous ne voyez no- „ tre Religion *qu'au tems où elle eſt perſecutée [que dans les Pays où elle n'eſt pas ſur le trône]*. Vous ſerica ſcandaliſé, ſi vous „ la voyiez là où elle domine. Venons à la cause de ma „ disgrace. Vous devez savoir que le Gouvernement Ré- „ publicain a cela de propre, que chaque Ville ou chaque „ Bourg est composé de deux ou de plusieurs Factions. „ En Hollande il y a par-tout deux Partis: l'un est très „ foible en crédit, mais composé de gens de lettres & d'hon- „ neur: l'autre domine fortement & abuſe [*comme il arri- ve*] presque toujours de fa fortune. J'avois en venant „ ici mes Patrons, mes Bienfaiteurs, ceux qui m'accueil- „ loient civilement, dans le Parti foible, qui n'étoit pas „ alors il foible; il toujours cutivé leur amitié, & qu'on „ me fuis point accommodé aux maximes des Courtisans. Je „ n'ai point cherché à m'insinuer dans l'eſprit de ceux de „ l'autre Parti, qui s'élevoient de jour en jour: cela m'eût „ paru d'une ame lâche & vénale. Ainſi une bourrasque „ étant survenue dans cette Ville, il y a plus d'un an, qui „ renverſa une partie de nos Magistrats, à la place des- „ quels on en substitua d'autres de ce Parti tout-puissant, „ la balance n'a pu être égale; & pour montrer ce qu'on „ pouvoit faire contre ceux qui ne tanpent pas devant ces „ nouveaux-venus, & qui perſiſtent dans leurs liaisons a- „ vec leurs anciens Amis, on m'a cuſé aux gages; & „ comme le prétexte étoit de prétendues Doctrines dan- „ gereuſes à la Jeuneſſe, il a fallu qu'on ait joint la défen- „ ſe d'enſeigner en particulier, à celle d'enſeigner en pu- „ blic. Par-là on a bouché les deux fources de ma ſubſiſ- „ tance. Je n'ai jamais eu un ſol de mon patrimoine, [*je n'ai*] jamais eu l'humeur d'amaſſer du bien, [*je n'ai*] ja- „ mais été en état de faire des épargnes. Je me fondois „ ſur ma penſion, que je croyois devoir durer autant que „ ma vie; mais je vois à préſent qu'il n'y a rien de ſeur [*& de ſtable*] en ce monde. Vous pouvez juger que j'a- „ vois [*j'aurois*] de grandes raiſons de m'inquiéter pour „ l'avenir, dans un Pays où il fait cher vivre. Mais par „ la grace de Dieu, je n'ai encore ſenti nulle [*je ne ſens encore aucune*] inquiétude, mais une parfaite réſignation „ aux ordres d'enhaut. Vous ſerez ſurpris, ſi je finiſſois „ ſans vous parler du Miniſtre François qui a écrit con- „ tre moi tant de Libelles & tant de Calomnies. Je vous „ dirai que toutes ces Calomnies ſont combuës par terre, „ & qu'il n'y a eu que le Livre des Comètes, imprimé il „ y a près de douze ans, qui ait été mis en jeu. Ce ſont „ d'ailleurs quelques Miniſtres Hollandois [*de cette Ville*] „ qui ont fait les pourſuites contre moi clandeſtinement. „ Ces Miniſtres m'en vouloient de longue main, parce „ qu'ils haiſſent les Amis & les Patrons que j'ai eu d'a- „ bord en cette Ville, & qu'entêtés d'Ariſtote, qu'ils n'en- „ tendent pas, ils ne peuvent [*entendent pas*] que de „ Deſcartes ſans frémir de colère." Cette Lettre eſt du 28 de Décembre 1693. Mr. Bayle n'étoit pas bien inſtruit du fujet de ſa diſgrace; c'étoit un ſecret qu'on n'avoit pas voulu lui révéler. Certaines circonſtances, dépendantes de la ſituation des affaires publiques, en furent la véritable cauſe. Le Roi de France, las d'une guerre qui l'avoit épuiſé, ſouhaitoit de la terminer. Il employa Mr. Amelote, ſon Ambaſſadeur en Suiſſe, pour faire connoître ſes intentions à quelques perſonnes de Hollande, qui étoient en crédit. Il promettoit aux Etats une forte barrière pour couvrir leur Pays, une pleine & entière liberté pour le Commerce, & tous les autres avantages qu'ils pourroient deſirer. Mr. Halewyn, Bourguemeſtre de Dort, fut élû par de ſi grandes promeſſes, & entra dans une eſpèce de négociation avec Amelote, à l'inſu de l'Etat. Le Roi Guillaume en fut informé: on arrêta Mr. Halewyn (145), & bien été trouvé coupable, il fut condamné à une priſon perpétuelle & à la confiſcation de ſes biens. Dès que ce Seigneur eut été arrêté, Mr. Jurieu conçut de grandes eſpérances qu'on découvriroit toute la Cabale de Genève, & que Meſſieurs Minutoli, Goudet, quelques Syndics de Genève, Meſſieurs Baſnage, de Beauval & Bayle ſeroient trouvés enveloppés dans les dépoſitions de Mr. Halewyn. Il ſe glorifioit déja d'avoir été le prémier, qui avoit éventé la mine du malheureux Complot qui ſe tramoit en Suiſſe. Mais toutes ſes eſpérances furent chimériques, & il parut qu'aucun de ces Meſſieurs n'avoit paru à l'affaire de Meſſieurs Halewyn & Amelote (146). Tout innocent qu'étoit Mr. Bayle, il ne laiſſa pas de ſe reſſentir de ces négociations clandeſtines: elles furent la véritable cauſe de ſa diſgrace. Les ſecrettes menées de la France firent reſſouvenir le Roi Guillaume du Projet de Paix, dont Mr. Jurieu avoit fait tant de bruit; & comme on avoit procuré la Paix de Nimègue par de ſemblables Ecrits ſemés à Amſterdam & ailleurs, il crut qu'on vouloit ſe ſervir des mêmes voies à Rotterdam. Ce grand Prince, qui n'avoit pas le tems d'examiner ce Projet ridicule, s'allarma ſur l'idée de la Paix, & s'imagina qu'il y avoit, comme le diſoit Mr. Jurieu, une Cabale pour la faire conclurre, dont Mr. Bayle étoit le Chef connu. Il ordonna aux Magiſtrats de Rotterdam de lui ôter ſa Charge de Profeſſeur, & ſa penſion. Il eſt très certain que l'*Avis aux Réfugiés* n'y entra pour rien. Le Roi Guillaume ne pouſſoit pas l'attention pour les Réfugiés, juſques à s'embarraſſer des plaintes qu'ils pouvoient faire contre ce Livre; mais le Projet de Paix l'inquiétoit, il en craignoit les ſuites (147). Les Magiſtrats de Rotterdam, quoique naturellement au fait de ce Projet chimérique, obéirent aux ordres du Prince, dont ils étoient les Créatures: cependant il ſemble qu'ils eurent honte de leur conduite, puiſqu'ils en cachérent la cauſe à Mr. Bayle. Il paroît même que ceux qui étoient du ſecret donnérent le change à ceux qui n'en étoient pas, & leur firent accroire qu'il s'agiſſoit du Livre des Comètes (148).

(145) *Vie de Mr. Bayle* p. LXIX.

(146) *Lett. de Bayle* T. II. p. 522. 522.

[*KK*] *Ce ſont les ſentimens qu'il témoigne lui-même dans une Lettre à Mr. Minutoli.* „ J'ai reçu un diſgrace, ainſi „ il (149), comme doit faire un Philoſophe Chrétien: & „ je continue, Dieu merci, à poſſéder mon ame dans une „ grande tranquillité. La douceur & le repos dans les é- „ tudes où je me ſuis engagé, & où je me plais, feront „ cauſe que je me tiendrai dans cette Ville, ſi on m'y laiſ- „ ſe, pour le moins, juſques à ce que mon Dictionaire „ ſoit achevé d'imprimer. Du reſte, n'étant amateur ni „ du bien, ni des honneurs, je me foucierai peu d'avoir „ des vocations; & je n'en ſouhaite pas, quand bien „ même on m'en adreſſeroit. Je n'aime point aſſez les „ Conflits, les Cabales, & les *Entre-mangeries Profeſſo- „ riales*, qui régnent dans toutes nos Académies. *Carnam „ mihi & Dalfin.*" En effet, il fut ſi charmé de ſa ſituation tranquille & indépendante, qu'il refuſa des offres très avantageuſes, & ne voulut pas même ſe prévaloir de la liberté, que la Régence de Rotterdam voulut lui accorder (150) d'inſtruire les enfans des Cavaliers, qui le ſouhaitoient avec paſſion. Mr. Baſnage le follicita pluſieurs fois de leur donner cette ſatisfaction, mais ſes ſollicitations furent inutiles. Mr. le Comte de Guiſtard, qui l'avoit vu avoit pour ami à Sedan, le prit de lui charger de l'éducation de ſon fils (151). Il lui offrit mille écus d'appointemens, & l'aſſura qu'il avoit pris des meſures à la Cour pour le faire joüir d'une pleine liberté de Conſcience. Mais Mr. Bayle s'excuſa ſur la néceſſité où il ſe trouvoit d'achever ſon Dictionaire, qu'on imprimoit actuellement (152).

(147) *Vie de Mr. Bayle* p. LXX.

(148) *Vie de Bayle* ubi ſupra.

(149) *Lett. de Bayle* T. II. p. 561.

(150) Cela paroît ne pas s'accorder avec ce que Mr. Bayle lui-même dit dans ſa Lettre, voyez Rem. [I]. Peut-être cela eſt-il poſtérieur à la prémiere défenſe. R. D. T.

(151) *Voy. Dict. de Bayle Artic.* GUISCARD Rem. [C].

(152) *Vie de Bayle* ubi ſupra.

[*LL*] *Il publia une Brochure contre Mr. Jurieu.* Mr. Jurieu avoit fait deux Sermons, où il ſoutenoit qu'il étoit permis de haïr les Ennemis de Dieu. Mr. Bayle réfuta par une Feuille volante intitulée: *Nouvelle Hereſie dans la Morale touchant la haine du Prochain, prêchée par Mr. Jurieu dans l'Egliſe Walonne de Rotterdam les Dimanches 24 de Janvier & 31 de Février 1692, démontrée toute à fait par les Reformées, & nommement aux Egliſes Françoiſes recueillies dans les diffrens endroits de leur diſperſion.* „ Mr. Bay- „ le dénonçoit, comme contenant la Doctrine de Mr. Ju- „ rieu, les Propoſitions ſuivantes &c. I. Que les ſentimens „ de haine, d'indignation & de colère ſont permis, bons „ & loüables, contre les Ennemis de Dieu; c'eſt-à-dire, „ comme il l'a expliqué lui-même, contre les Socíniens, „ & les autres Hérétiques de Hollande, contre les Su- „ perſtitieux, les Idolâtres &c. II. Que l'on doit témoi- „ gner ces ſentimens de haine & d'indignation, en rompant „ toute ſociété avec ces gens-là, en ne les ſaluant point, „ en ne mangeant point avec eux &c. III. Que ce n'eſt „ point feulement les Hérétiques & les mauvaiſes qualités „ de ces gens-là qu'il faut haïr, mais qu'il faut haïr leur „ perſonne & la détester." Mr. Bayle s'attacha enſuite à montrer dans tout ſon jour ce qu'une pareille Doctrine avoit d'abominable, & quelles conſéquences pernicieuſes elle devoit avoir, ſur-tout dans un Pays où toutes les Religions ſont tolérées. Il ſe preſſa trop de publier cette Dénonciation. Mr. Jurieu n'étoit actuellement imprimer ſes deux Sermons, ils étoient prêts à paroître; & il l'on en eût attendu la publication, ils auroient fourni des preuves viſibles de ſa pernicieuſe Morale. Auſſi, dès qu'il vit la Dénonciation de Mr. Bayle, il les ſupprima, & publia une Feuille volante, où il nia qu'il eût prêché la Doctrine qu'on avoit dénoncée. Voyez les *Conſidérations ſur deux Sermons de Mr. Jurieu* par Mr. de Beauval, & ſes Réflexions de Mr. Bayle dans ſon Dictionaire (153).

(153) Art. ZUERIUS Rem. [F].

[*MM*] *Il répondoit à une Brochure que Mr. Jurieu avoit publiée en 1690.*] Cette Réponſe de Mr. Bayle avoit pour titre: *Additions aux Penſees diverſes ſur les Comètes*, ou *Réponſe à un Libelle intitulé, Contre recue des Maximes de Mo-*

(z) *Addition aux Pens. div.* dans l'Avertiss. p. édit. 1704.

jours qu'il employa à faire cette Réponſe (z), ne l'empêchérent pas de donner tous ſes ſoins à ſon Dictionaire, qu'on imprimoit. Peu prévenu en ſa faveur, Mr. Bayle craignoit pour la réuſſite de cet Ouvrage ; mais le Public en avoit beaucoup meilleure opinion [*NN*], & l'attendoit avec impatience. Le prémier Volume fut achevé d'imprimer au mois d'Août de l'année 1695 (*aa*), & les deux Volumes parurent enſemble en 1697. C'eſt ici le ſeul de ſes Ouvrages où Mr. Bayle ait mis ſon nom ; nous en dirons la raiſon ci-deſſous [*OO*]. Il eſt inutile de dire que ce Livre fut parfaitement bien reçu du Public ; mais il ne manqua pas d'exciter de nouveau la bile de Mr. Jurieu, & occaſionna une nouvelle diſpute entre Mr. Bayle & lui [*PP*]. Le Dictionaire attira encore un autre Adverſaire à Mr. Morale &c. Rotterdam 1694. in-12. Mr. Bayle y inſtruit le Public des raiſons qui l'avoient empêché de répondre plus tôt à Mr. Jurieu.

(*aa*) L'Anglois porte le 24 d'Octobre 1697. c'eſt la date effectivement du ſecond Volume : mais le prémier Volume fut achevé en 1695.

[*NN*] *Le Public en avoit beaucoup meilleure opinion.*

(156) *Lett. de Bayle T. II. p. 176.* Lettre du 9 de janv. 1696.

„ Si le Public, *dit Mr. Bayle à Mr. le Duchat* (154), a „ conçu quelque eſpérance ou quelque bonne opinion de „ mon Dictionaire (de quoi j'ai lieu de douter, ne ſachant „ point ſur quoi elle pourroit être fondée) je n'ai qu'à me „ préparer à bien des murmures : on ſe trouvera fruſtré, „ & vilainement abuſé ; car je vous avoue ingénument, „ que cet Ouvrage n'eſt qu'une compilation informe de „ paſſages couſus les uns à la queue des autres, & que „ rien ne ſauroit être plus mal proportionné au goût déli- „ cat de ce Siécle ; mais il n'y a remède, *factu eſt ateo.* "

Telle étoit la modeſtie de Mr. Bayle. Cependant les Libraires des Pays étrangers, ſe régant ſur le goût du Public, en demandérent un ſi grand nombre d'Exemplaires, que le Sieur Leers fut obligé d'en faire tirer mille de plus du ſecond Volume, & de réimprimer un pareil nombre du prémier. Bien loin que la bonne opinion que le Public avoit conçue de ce Dictionaire diminuât par ſa publication, elle augmenta au contraire ; & le Livre ſe débita ſi rapidement, qu'au bout de deux ou trois ans il fallut en faire une nouvelle Edition. On en avoit en Angleterre une idée ſi avantageuſe, que le Duc de Shrewsbury, qui ne ſe diſtinguoit pas moins par ſon eſprit que par ſon rang & par ſes emplois, ſouhaita que cet Ouvrage lui fût dédié. Il chargea Mr. Bathurſt d'inſtruire Mr. Bayle, qu'il lui en témoignoit ſa reconnoiſſance par un préſent de deux cens guinées. Les Amis de Mr. Bayle, & particuliérement Mr. Baſnage, le ſollicitérent longtems de ſatisfaire au deſir de ce Seigneur ; mais ils le ſollicitérent en vain. Il dit qu'il s'étoit ſi fouvent moqué des Dédicaces, qu'il ne vouloit pas s'expoſer à en faire. Ce n'étoit cependant qu'un prétexte. Le véritable fondement du refus qu'il fit dans cette occaſion, c'eſt qu'il ne vouloit louer ni flatter perſonne qui eût quelque rang à la Cour d'un Roi (155) dont il avoit ſujet de ſe plaindre, & le Duc de Shrewsbury étoit alors Secrétaire d'Etat (156).

(155) Le Roi Guillaume. *Voy.* Rem. [*II*].

(156) *Voyez* Burnet p. LXXIII. LXXIV.

[*OO*] *C'eſt ici le ſeul de ſes Ouvrages où Mr. Bayle ait mis ſon nom ; nous en dirons la raiſon ci-deſſous.* Ce n'étoit pas d'abord ſon deſſein. Il avoit dit en cent occaſions rencontres pendant le cours de l'impreſſion, qu'il ne s'y nommeroit point ; & il avoue à la fin de ſa Préface, que ſes Amis s'étoient efforcés en vain de le faire changer de ſentiment : mais qu'enfin il avoit été forcé de conſentir que ſon nom y parût, par la raiſon qu'on va dire. Le Sieur Leers étant demandé aux Etats de Hollande de lui accorder un Privilége, les Libraires qui avoient imprimé le Moréri s'y oppoſérent, prétendant que le Dictionaire de Mr. Bayle étoit un Ouvrage ſemblable à celui de Moréri, que cette concurrence leur étoit défendue par le Privilége que les Etats leur avoient accordé, & qu'elle leur cauſeroit une grande perte. Et comme ils ſavoient que Mr. Bayle ne vouloit point ſe nommer, ils ſe prévaloient de cet incident pour repréſenter ſon Ouvrage comme un Livre ſans aveu. Les Etats ne hélitérent pas d'accorder un Privilége au Sieur Leers, mais à condition que l'Auteur ſe nommeroit dans le titre ; cette condition eſt exprimée dans le Privilége (157).

(157) Idem p. LXXV.

[*PP*] *Cet Ouvrage . . . occaſionna une nouvelle diſpute entre Mr. Bayle & Mr. Jurieu.*] Les Libraires de Paris, voyant que l'on demandoit le Dictionaire de Mr. Bayle avec beaucoup d'empreſſement, formérent le deſſein de le réimprimer, & demandérent un Privilége à Mr. Boucherat, Chancelier de France. Mr. Boucherat renvoya Mr. l'Abbé Renaudot (158) de l'examiner, pour voir s'il n'y avoit rien contre l'Etat, ou contre la Religion Catholique. Cet Abbé, au-lieu de s'attacher à ces deux points, dreſſa un Mémoire critique, où il dit, que cet Ouvrage „ eſt plein de Digreſſions ; qu'on n'y trouve aucun Syſ- „ tême de Religion ; que *Mr. Bayle* n'y cite les Péres „ que pour les tourner en ridicule ; *qu'il établit par-tout* le „ Pélagianiſme & le Pyrrhoniſme ; *qu'il* a placé en différens endroits, tout ce qui s'étoit dit ou écrit de plus „ mauvais depuis cinquante ans contre la Religion Catholique ; *qu'il fait* par-tout des éloges des Miniſtres Calviniſtes, pleins de fauſſetés ; & *qu'il* trouve auſſi par-tout „ depuis le régne de Louis XIV odieux, à l'occa- „ ſion de la révocation des Edits, & des plaintes des Réfugiés ; *qu'il* y régne par-tout une affectation viſible de „ ramaſſer tout ce qu'il y a d'odieux & d'infamant dans la „ perſonne des derniers Rois de France ; & *qu'il* a recueilli de propos d'illuſtres plusieurs hiſtoires fabuleuſes, „ pour rendre ſuſpecte la converſion de Henri IV. Que „ dans l'Article de *François I.* il y a une digreſſion très „ injurieuſe contre le Roi d'Angleterre (159), pour don- „ ner lieu à établir la poſſibilité de la ſuppoſition du Prin- „ ce de Galles (160) ; qu'il y régne par-tout une obſcéni- „ té inſupportable ; *que Mr. Bayle* n'a aucune lecture que „ des Livres modernes de Religion & des Hérétiques ; „ qu'il n'a pas la moindre connoiſſance de l'Hiſtoire ; que „ ſon Antiquité & ſa Littérature roulent ſur des Extraits de „ ce qu'il a pris dans des Traductions Françoiſes ; qu'il „ meſure ridiculement le moderne avec l'ancien, & com- „ pare l'Abbé de S. Réal avec Cornelius-Nepos, lorſ- „ qu'il s'agit du mérite de Pomponius Atticus. On peut „ juger, *dit-il*, de la capacité d'un homme, qui dans l'Ex- „ trait de la vie de Pomponius Atticus traduit *Librarii* par „ Libraire." Cet exemple, que l'Abbé Renaudot rapportoit de l'ignorance de Mr. Bayle, eſt une preuve bien marquée de la précipitation de ce Critique : car Mr. Bayle avoit averti à la marge, *qu'il faut entendre par ce mot les Copiſtes & les Relieurs, selon la maniére d'accommoder les Livres en ces tems-là* (161). On voit par-là quel fonds il y avoit à faire ſur le jugement de cet Abbé. Cependant Mr. Jurieu, que Mr. Bayle avoit critiqué en pluſieurs endroits de ſon Dictionaire, publia en Hollande le Mémoire de l'Abbé Renaudot, auquel il joignit pluſieurs Extraits de Lettres anonymes écrites de Paris, de Londres, de Genéve & de quelques Villes de Hollande, dans la vue de décrier le Dictionaire de Mr. Bayle. En effet, les Auteurs de ces Lettres en diſoient beaucoup de mal ; mais la plupart ne l'avoient point lu, & n'en parloient que par ouï-dire. Mr. Jurieu y ajouta de plus les Extraits que Mr. Bayle avoit faits dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres*, „ afin d'oppoſer, *diſoit-il*, ces louanges magni- „ fiques que Mr. Bayle lui avoit données à ſes Ouvrages, aux Critiques du Dictionaire." Ce Recueil avoit pour titre : *Jugement du Public, & particuliérement de Mr. l'Abbé Renaudot, ſur le Dictionaire Critique du Sieur Bayle.* Mr. Bayle publia la-deſſus un Ecrit intitulé : *Réflexions ſur un Factum, qui a pour titre, Jugement du Public &c.* Il dit qu'en publiant cet Ecrit, ton principal but eſt d'avertir le Public qu'il travailloit à une Défenſe, qui, auprès de tous les Lecteurs non préoccupés, ſeroit une démonſtration de l'injuſtice de ſes Cenſeurs. Mais que cette Apologie ne méritant pas la deſtinée des Feuilles volantes, qui la plupart du tems ne paſſent pas la prémiére ſemaine qui les a vu paroître, il la gardoit pour être miſe au commencement ou à la fin d'un *in-folio*. Il ajoute, qu'il ſe contenteroit pour le préſent, d'un petit nombre d'Obſervations ſur l'Ecrit qui avoit été publié contre lui. Il remarque d'abord, que le titre de l'Ecrit de Mr. Jurieu étoit trompeur. „ Il ne doit, *dit-il*, avoir pour „ titre que, *Jugement de l'Abbé Renaudot, commenté par „ celui qui le publie* : car tous les autres Juges ſont moins „ que Fantômes : ce ſont des Etres inviſibles, on ne ſait „ s'ils ſont blancs ou noirs : c'eſt pourquoi leur témoi- „ gnage, & un *zero*, ſont la même choſe . . . Quel- „ le manière de procéder eſt-ce que cela ? Faire conſiſter „ le jugement du Public en de telles Pièces ! Jens pour- „ rois produire de bien plus fortes à mon avantage, ſi „ la modeſtie le permettoit. Outre cela, que de Let- „ tres ne pourrois-je pas produire, où mon Adverſaire „ eſt repréſenté & comme un mauvais Auteur, & comme „ un malhonnête-homme ? Mais Dieu me garde d'imiter „ l'uſage qu'il fait de ce que les gens s'entrécrivent en „ confidence ! C'eſt une conduite que les Païens mêmes „ ont déteſtée." Mr. Bayle marque enſuite pluſieurs fauſſetés, que les Auteurs des Extraits avoient publiées au ſujet de ſon Dictionaire ; & il fait voir combien il y avoit de ridicule & de malignité en Mr. Jurieu, de ſe vanter de lui avoir fait perdre ſa Charge. A l'égard des Critiques qu'il avoit faites des Ouvrages de Mr. Jurieu, après l'avoir loué, il montre que ce qu'il avoit loué auparavant, étoit différent de ce qu'il blâmoit ; & qu'il l'avoit loué de bonne foi, & l'avoit enſuite critiqué avec raiſon, étant mieux inſtruit. A l'égard de Mr. Renaudot, Mr. Bayle ſe contenta de marquer deux ou trois fauſſetés de fait, qui étoient dans ſon Mémoire, ſe réſervant de l'examiner à fond, lorſque cet Abbé s'en ſeroit reconnu l'Auteur. Mr. Jurieu avoit publié ſon *Jugement du Public*, pour porter les Compagnies Eccléſiaſtiques à condamner le Dictionaire de Mr. Bayle. Il fit préſenter ce Libelle au Synode, qui ſe trouvoit alors à Delft en 1698 ; mais le Synode n'y fit aucune attention. Le Conſiſtoire même de Rotterdam, qui nomma des Commiſſaires pour examiner le Dictionaire, garda beaucoup de modération. On communiqua à Mr. Bayle les Remarques qu'on avoit faites ſur ſon Dictionaire ; & aiant promis de changer, de corriger, de ſupprimer, ou d'expliquer ce qui faiſoit de la peine, on déclara qu'on étoit content de ſes Réponſes, & on l'exhorta d'inſtruire le Public de tout ce qui s'étoit paſſé dans cette affaire ; ce qu'il fit dans une Feuille volante intitulée : *Lettre de l'Auteur du Dictionaire Hiſtorique & Critique à Mr. le D. E. M. S. au ſujet des Procédures du Conſiſtoire de l'Egliſe Wallonne de Rotterdam contre ſon Ouvrage* (162). Cette Feuille parut avant le mois de Décembre 1698, mais elle ne

(158) Auteur de la Gazette.

(159) Le Prétendant.

(160) Jacques II.

(161) Art. ATTICUS Rem. [*L*]. Citat. (13).

(162) A la fin du IV. Vol. du *Dict. Hiſt. & Crit. p.* 665. de l'Edition de 1710. de Hollande.

Mr. Bayle, & le mit aux mains avec Mr. Le Clerc [*QQ*]. En 1700, la Princesse Sophie Electrice Douairière d'Hanovre, & l'Electrice de Brandebourg la fille depuis Reine de Prusse, vinrent en Hollande. Mr. Bayle leur étoit connu par ses Ouvrages, & elles souhaitoient de le connoître personnellement. Dès qu'elles furent arrivées à Rotterdam (*bb*), elles l'envoyérent prier de les venir voir; mais il étoit fort tard, & Mr. Bayle étoit au lit avec une violente migraine: il leur fit témoigner le regret qu'il avoit de n'être pas en état de leur aller rendre ses respects. Elles partirent le lendemain pour la Haye, où Mr. Bayle se rendit peu de tems après, & fut reçu des deux Princesses avec beaucoup de distinction. La Princesse Sophie s'entretint longtems avec lui en particulier, sur les matières les plus difficiles. Pendant ce tems-là, Mr. Basnage s'entretint avec l'Electrice de Brandebourg, qui lui parla avec beaucoup d'estime de Mr. Bayle & de ses Ouvrages, qu'elle portoit toujours avec elle (*cc*). La prémière Edition du Dictionaire étant débitée, Mr. Bayle en prépara une seconde, considérablement augmentée [*RR*], & qui parut au commencement de l'année 1702. Comme elle l'avoit fatigué, il composa pour se délasser un Ouvrage intitulé: *Réponse aux Questions d'un Provincial* (*dd*). Ce Livre contient un mélange agréable & instructif de plusieurs Discussions Historiques, Critiques, & Littéraires [*SS*]. Mr. Bayle avoit critiqué dans son Dictionaire l'Ouvrage de Mr. Teissier, intitulé: *Additions aux Eloges des Hommes Illustres, tirés de l'Histoire de Mr. de Thou*, en 2 vol. L'Auteur de ces Additions en publia un troisiéme Volume, dans lequel il entreprit de répondre aux Remarques de Mr. Bayle, qui repliqua [*TT*] dans le Journal de Mr. de Beauval (*ee*). Il se fervit aussi de ce Journal

(*bb*) Le 26 d'Octobre 1700.

(*cc*) *Mém. Mss. de Mr. Rapheng.* cité par *Mr. Des Maizeaux*, p. LXXIX.

(*dd*) Rotterdam, chez Reinier Leers, 1704. in-12.

(*ee*) *Hist. des Ouvrag. des Sav.* Mars 1704. p. 200 &c.

satisfit pas entiérement le Consistoire. Cette Compagnie se plaignit, 1. Que cette Pièce avoit paru plus tard qu'on ne l'avoit espéré, & que Mr. Bayle ne l'avoit point envoyée à la Compagnie, comme il le devoit. 2. Que le nombre des Exemplaires qu'on en avoit imprimé étoit trop petit, qu'il ne s'en trouvoit point chez les Libraires; comme si l'Auteur avoit eu dessein de supprimer cet Ecrit, dès qu'il auroit paru. 3. On trouvoit aussi à redire, que Mr. Bayle prétendît, sous prétexte qu'il faisoit la fonction d'Historien & de Critique dans son Dictionaire, avoir été en droit de dire bien des choses, qu'il n'eût pas dites dans un Ouvrage dogmatique. C'est ce qu'il avoit déja repréſenté de bouche au Consistoire; mais on n'avoit pas été content de cette excuse. On dressa donc un Mémoire, qui lui fut communiqué, & dans lequel on exigeoit de lui, 1. De retrancher toutes les obscénités & les expressions fales. 2. De réformer entiérement l'Article de David. 3. De réfuter les Manichéens, au-lieu de donner une nouvelle force à leurs objections & à leurs argumens, & de les faire triompher de l'Orthodoxie, comme il avoit fait dans son Dictionaire. 4. D'en user de même à l'égard de Pyrrhoniens & de Pyrrhonisme, & de réformer l'Article de Pyrrhon; prenant bien garde, là & ailleurs, de donner atteinte aux Mystéres de la Religion Chrétienne. 5. De ne donner point de louanges outrées aux *Abbés de saint Cyran*. 6. De ne pas réfuter légérement ce que nos Théologiens ont dit de certains Papes vicieux. 7. De revoir les Articles de Nicolle & de Petisson, qui contiennent diverſes choſes qui semblent mener au Pyrrhonisme. 8. De prendre garde, en parlant de la Providence, de ne pas exagérer & grossir les difficultés des Profanes; fur quoi on lui indique particuliérement les Articles de Rufin & de Xenophanes. 9. De ménager davantage les expressions de l'Ecriture, dans les allusions qu'il y fait. 10. De traiter Mr. Jurieu avec plus de modération, & d'avoir plus de ménagement pour un *Pasteur dans le Ministére & les travaux ont été & sont en singulière édification à l'Eglise* (163). Il ne paroît pas que Mr. Bayle ait eu beaucoup d'égard à ces demandes, puiſque le feul changement considérable qu'il fit dans la seconde Edition de son Dictionaire, regarde l'Article de David, dont il retrancha tout ce qui avoit choqué. Mais quantité de perſonnes aiant déclaré qu'elles n'achéteroient point cette Edition, ſi l'Article de David ne s'y trouvoit tel qu'il avoit paru d'abord, le Libraire le fit imprimer à part & le mit à la fin du Volume auquel il appartenoit, quoique dans la partiſepation de Mr. Bayle (164). A l'égard des autres objections qu'on avoit faites, on y a pu remédier, dit-il dans ſon Avertiſſement, aux dépens de quelques mots & de quelques lignes; & ſur-tout par les Eclairciſſemens qui ſont à la fin, qui regardent ce qu'il a dit de l'Athéiſme, du Manichéiſme, du Pyrrhoniſme, & les Obſcénités.

(163) *Voïez* Bayle p. LXVIII. & CXVI.

(164) *Lett. de Bayle* T. III. p. 1041. *Lett. à Mr. Pitcher* du 20 d'Août 1705.

[*QQ*] *Le Dictionaire . . . . . le mit aux mains avec Mr. Le Clerc.*] Mr Bayle avoit prétendu faire voir dans ſon Dictionaire, que les Manichéens pouvoient faire aux Théologiens Chrétiens des difficultés au ſujet du Mal moral & du Mal phyſique, qu'il n'étoit pas poſſible de réfoudre par les lumiéres de la Raiſon. Mr. Le Clerc l'attaqua là-deſſus dans un Ouvrage intitulé: *Parrhaſiana, ou Penſées diverſes ſur des matiéres de Critique, d'Hiſtoire, de Morale & de Politique.* Il y ſoutint, que le Syſtéme d'Origéne, abondonné de tous les Chrétiens, ſuffiſoit pour lever ces difficultés: ajoutant, que ſi un Origéniſte pouvoit réduire un Manichéen au ſilence, que ne ſeroient pas ceux qui raiſonneroient infiniment mieux que les Diſciples d'Origéne (165)? Mais il ne faiſoit pas attention, que ce qui faiſoit en quelque ſorte remporter la victoire à l'Origéniſte, c'eſt le plus mauvais endroit de ſon Syſtéme, ſavoir, que les peines de l'Enfer ne ſont pas éternelles. Du reſte, Mr. Le Clerc traita Mr. Bayle fort honnêtement, & il déclara „ qu'en répondant aux objections „ Manichéennes, „ il ne prétendoit faire aucun tort à Mr. „ Bayle, qu'il ne ſouçonnoit nullement de les favoriſer. „ Je fais perſuadé, *dit-il* (166), qu'il n'a pris la liberté „ Philoſophique de dire en bien des rencontres le pour & „ le contre ſans rien diſſimuler, que pour donner de l'exercice à ceux qui entendent les matiéres qu'il traite, „ & non pour favoriſer ceux dont il explique les raiſons. „ On doit prendre les difficultés qu'il fait, pour des objections qu'il eſt permis de faire dans un Auditoire de „ Théologie & de Philoſophie, où plus on pouſſe une „ difficulté, plus elle fait d'honneur à ceux qui la peuvent réſoudre." Cette déclaration fait honneur à Mr. Le Clerc: mais nous nous étendrons davantage ſur cette diſpute dans ſon Article.

(165) *Parrhaſiana* T. I. p. 104.

(166) *Ibid.* p. 101. 102.

[*RR*] *Une ſeconde* (Edition du Dictionaire) *conſidérablement augmentée.*] Mr. Bayle avoit deſſein d'abord que de faire quelques Additions aux Articles déja publiés, il réſervoit les nouveaux pour un Alphabet à part dans un autre Volume; mais le Libraire l'obligea de changer de plan. Il corrigea avec beaucoup de ſoin les fautes de la prémiére Edition, dont il s'étoit apperçu lui-même, ou que ſes Amis lui avoient fait remarquer. Cependant il avoua que les Additions qu'il avoit faites, ne lui avoient pas permis de rendre les Articles de la prémiére Edition auſſi corrects qu'il l'avoit ſouhaité. Il parle enſuite de ceux qui pourroient ſe plaindre de ce que ſon Dictionaire ne leur fournit pas en aſſez grande quantité les choſes qui ſont de leur goût. Il dit que c'eſt le fort inévitable des Ecrits qui contiennent un mélange de pluſieurs choſes, & où il régne une grande diverſité. Il déclare que s'il a parlé d'une certaine Famille, *plutôt que d'une autre* qui n'étoit pas moins conſidérable, ou qui l'étoit encore plus, il l'a fait uniquement parce qu'il avoit des Mémoires pour les unes, & pas pour les autres. Enfuite il répond à ceux qui avoient trouvé à redire de ce qu'il avoit donné ſi peu d'Articles de fameux Guerriers: il dit que cela vient principalement de ce qu'il n'étoit pas en état de faire ces Articles tels qu'il les auroit voulus. Il en donne un exemple, en montrant de quel plan il travailloit à l'Article du Maréchal de Luxembourg, s'il avoit les ſecours & les lumiéres néceſſaires pour le remplir (167).

(167) *Avertiſſ.* de la 2. Edit. du Dictionaire.

[*SS*] *Ce Ouvrage contient un mélange agréable & inſtructif de pluſieurs Diſcuſſions Hiſtoriques, Critiques & Littéraires.*] Il dit dans ſon Avertiſſement, qu'il a eu deſſein de compoſer un Ouvrage, qui dût le milieu entre ceux qui ſervent aux heures d'étude, & ceux qui ſervent aux heures de récréation. Dans cette vue, il ſe contente de couler légérement ſur certaines choſes, qui auroient pu être approfondies; il paſſe promptement d'une matiére à une autre, afin d'introduire la variété; & quand il y a traité certains ſujets avec étendue, il a fait enſorte que chaque Chapitre le préſente ſous une face différente. Il ajoute, que les Lecteurs jugeront peut-être qu'il y a trop de Citations dans cet Ouvrage: mais il fait voir que cette plainte ſeroit mal fondée; & que c'eſt aller contre la nature des choſes, que de prétendre que dans un Ouvrage deſtiné à prouver & à éclaircir des faits, l'Auteur ne ſe doit ſervir que de ſes propres penſées, ou que pour le moins il doit citer rarement. On peut ajouter, qu'il y a quelque apparence qu'il s'employé dans cet Ouvrage les matériaux qu'il n'avoit pu pas-être mettre ailleurs dans ſon Dictionaire, dont il eſt une eſpéce de Supplément.

(168) *Avertiſſement* ſur le tit. Tome ſecond de la 2. Edit. du Dictionaire.

[*TT*] *Mr. Bayle repliqua dans le Journal de Mr. de Beauval.*] Mr. Teiſſier avoit fait voir beaucoup d'eſtime & de reſpect pour Mr. Bayle. „ Je lui ai beaucoup d'obligation, *dit-il* (168), de ce qu'il a bien voulu prendre la „ peine de lire cet Ouvrage, & de m'indiquer les endroits où je me ſuis mépris. Les autres Auteurs qu'il a critiquez devroient, auſſi-bien que moi, lui en témoigner leur gratitude, & reconnoître qu'il a rendu „ un grand ſervice à la République des Lettres en découvrant leurs bévues." Mr. Teiſſier femble même ſe défier de la juſteſſe de ſes réponſes. „ Je ne ſai, *dit-il*, ſi „ j'aurai bien ſoutenu ma Cauſe; car j'ai à faire à un redoutable Adverſaire, je veux dire à un Critique d'une „ vaſte érudition, d'un jugement exquis, d'une exactitude extréme, & qui s'eſt ſignalé par pluſieurs victoires „ qu'il a remportées ſur les plus grands Héros de la République des Lettres." La crainte de Mr. Teiſſier étoit bien fondée, comme il paroît par la Réponſe de Mr. Bayle. „ Il dit (169) que deux raiſons l'avoient obligé „ de ſe hâter de publier cette Réponſe. L'une, pour te- „ moi-

(169) *Hiſt. des Ouvrages des Sav.* Mars 1704. p. 200 . &c.

nal pour répondre à un Livre publié contre lui en France [*VV*] au sujet du Manichéïsme. La même année il s'acquitta de la promesse qu'il avoit faite tant de fois, de publier une *Défense de ses Pensées sur les Comètes*. Il commença à y travailler au mois de Novembre 1703, & résolut de ne point quitter cet Ouvrage qu'il ne l'eût achevé. L'impression en fut commencée au mois suivant, & le Livre parut au mois d'Août de l'année 1704. Cet Ouvrage engagea Mr. Bayle dans de nouvelles disputes; l'une avec Mr. Le Clerc, touchant le Système du Dr. Cudworth, dont nous rendrons compte ailleurs (*ff*); l'autre avec Mr. Bernard, qui avoit fait quelques Objections contre cet Ouvrage de Mr. Bayle, principalement sur ces deux questions, *Si le consentement général des Peuples est une preuve de l'existence de Dieu* (*gg*) ? *& sur le parallèle de l'Athéïsme & du Paganisme* (*hh*). Nous sommes obligés de renvoyer aussi le detail de cette Dispute à un autre Article (*ii*), pour ne pas allonger excessivement celui-ci. Sur la fin de l'année 1705, Mr. Bayle publia un second & un troisiéme Tome de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, qui différoient du prémier, en ce que celui-là contenoit beaucoup de diversités littéraires & historiques, & peu de matières de raisonnement; & qu'au contraire ceux-ci contenoient beaucoup de matières de raisonnement, & peu de diversités littéraires & historiques. Mr. Bayle aiant pris cette occasion de répondre aux Objections qu'on avoit faites contre lui, il fit aussi diverses remarques fur l'Extrait que Mr. Bernard avoit donné (*kk*) du Livre du Dr. King fur *l'Origine du Mal*, & examina les remarques que Mr. Jaquelot avoit faites fur fon Dictionaire. La réputation de Mr. Bayle étoit fi grande, & il étoit fi généralement eſtimé des gens d'eſprit, que plusieurs perſonnes de diſtinction ſouhaitérent de l'avoir auprès d'elles, pour pouvoir profiter de ſa converſation; mais il refuſa conſtamment leurs offres [*XX*]. Les diſputes où il ſe trouva engagé, ſe traitérent d'abord avec aſſez de modération; mais ſes Adverſaires ſentant qu'ils auroient de la peine à répondre à ſes argumens, la paſſion s'en méla, & ils le repréſentérent comme un homme qui travailloit à la ruine de la Religion en général. Ils firent plus: à l'imitation de Mr. Jurieu, ils tâchérent de le faire paſſer pour Criminel d'Etat. Les ſentimens de Mr. Bayle étoient trop bien connus en Hollande, pour qu'une pareille accuſation pût faire quelque impreſſion ſur les perſonnes raiſonnables; c'eſt pourquoi ſes Ennemis tâchérent de le perdre en Angleterre: mais les Amis qu'il y avoit le ſauvérent [*YY*]. Il avoit paru à

(*ff*) Dans l'Article de CLERC (JEAN LE).

(*gg*) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Février 1705. p. 221. &c.

(*hh*) Ibid. Mars 1705. p. 289. &c.

(*ii*) Article BERNARD (JAQUES).

(*kk*) *Nouv. de la Rep. des Lett.* Mai 1703. p. 501. & Juin p. 603. &c.

„ mologer à Mr. Teiſſier combien il étoit ſenſible à ſa po-
„ liteſſe, & le cas qu'il faiſoit de ſon Ouvrage; & l'au-
„ tre, pour prévenir les conſéquences qu'on eût pu tirer
„ des réponſes de Mr. Teiſſier. Ce ſeroit, *dit-il*, un
„ très fâcheux préjugé contre tout mon Dictionaire, ſi
„ entre les Obſervations critiques qui ſe rapportent aux
„ Additions de Mr. Teiſſier, il y en avoit un auſſi grand
„ nombre de mal fondées, qu'il le prétend. J'ai donc cru
„ qu'il étoit de mon devoir de faire quelques diſcuſſions,
„ afin de mettre tous les Lecteurs en bon état de juger de
„ la diſpute." Il fait voir enſuite, que Mr. Teiſſier lui impute des choſes qu'il n'a point dites; qu'il le rend reſponſable de ce qu'ont avancé les Auteurs qu'il cite; qu'il s'eſt quelquefois exprimé d'une maniére peu exacte, & qui a donné lieu de prendre mal ſa penſée; & que ſi pour appuyer ſon ſentiment, il a allégué des Auteurs qui diſent un effet ce qu'il rapporte, Mr. Bayle en a cité d'autres pour établir le ſien, qui ont plus de poids & d'autorité. Il conclud ſon Mémoire en examinât les fautes qui lui étoient échapper à Mr. Teiſſier. „ Voilà, *dit-il*, ce que j'ai à
„ dire pour la défenſe de mes Remarques. Je laiſſe aux
„ Lecteurs à décider ſi elles ont été juſtes: mais je décla-
„ re en même tems, que s'ils décidoient en ma faveur,
„ ils ne laiſſeroient pas d'être obligés de convenir que
„ Mr. Teiſſier eſt très excuſable, puiſqu'il a fuivi des
„ Auteurs qui devoient ſembler bien inſtruits des choſes.
„ Perſonne, *ajoute-t-il*, n'a été plus perſuadé que moi,
„ que mes petites Obſervations ne feroient aucun préjudice à ſon Ouvrage; & perſonne n'eſt plus intéreſſé que
„ moi à bannir de la République des Lettres cette fauſſe
„ & perniciéuſe maxime, qu'afin qu'un Livre ſoit eſtima-
„ ble, il doit être ſans défaut. L'affaire ne va pas mal
„ pour certains Ouvrages, *& ſur-tout pour le Dictionaire*
„ *rez, lorſqu'il n'y a dans chaque page, l'un portant l'autre,*
„ *que ſept ou huit choſes à corriger.*

[*VV*] *Il ſe ſervit auſſi de ce Journal pour répondre à un Libre publié contre lui en France.*] Ce Livre a pour titre: *La Diſtinction & la Nature du Bien & du Mal; Traité où l'on combat l'Erreur des Manichéens, les Sentimens de Montagne & de Cowron, & ceux de Mr. Bayle* (170). On avoit paru fort avantageuſement de cet Ouvrage dans quelques Ecrits imprimés à Paris, & on auroit même que Mr. Bayle ne pouvoit ſe diſpenſer d'y répondre. Mr. Bayle le fit venir, & après l'avoir examiné, il trouva qu'il n'avoit pas beſoin d'y répondre par rapport à ceux qui ſavoient ce qu'il avoit dit des Manichéens, & qu'un petit Mémoire ſuffiſoit par rapport à ceux qui ne le ſavoient pas. Il ne s'agiſſoit que de faire voir que l'Anonyme n'avoit rien compris dans l'état de la queſtion, ou qu'il avoit fait ſemblant de n'y rien comprendre. Dans ce Mémoire Mr. Bayle remarque, que tout ce que cet Auteur avoit dit de ſon chef, ou qu'il avoit tiré de S. Auguſtin, n'aboutiſſoit qu'à montrer „ I. Que le Syſtême
„ des deux Principes (coétcrnels) eſt faux, abſurde, &
„ viſiblement contraire aux idées de l'Etre ſouverainement
„ parfait. II. Que ce Syſtême eſt fur-tout abſurde, ridi-
„ cule & abominable, dans les détails où les Manichéens
„ deſcendirent." Mais il ne s'agiſſoit pas de ces deux Propoſitions: Mr. Bayle les avoit expreſſément avouées, & par conſéquent il étoit inutile de s'attacher à les lui prouver. Il avoit ſeulement ſoutenu, que l'Hypothéſe des deux Principes, quelque fauſſe & quelque impie qu'elle ſoit, attaque l'autre Hypothéſe par des Objections que la Lumiére naturelle ne peut réſoudre. C'étoit-là la ſeule choſe que l'Anonyme devoit combattre, & c'étoit préciſément ce qu'il avoit négligé de faire. Ainſi Mr. Bayle fait voir que cet Auteur n'aiant point touché aux Objections des Manichéens, il ne ſe trouvoit point intéreſſé dans la diſpute; & que c'étoit aſſez qu'il déclarât publiquement, pourquoi il ne lui répondoit pas. L'Anonyme prétendoit qu'on pouvoit facilement détruire le Syſtême des deux Principes, en poſant avec S. Auguſtin, que le *Mal* n'eſt point un Etre, mais une ſimple *Privation*; & Mr. Bayle avoue que cette doctrine étant une fois prouvée, elle réfutoit ſolidement les Manichéens, entant qu'ils diſoient que le Mal eſt une Subſtance; mais qu'un Manichéen auroit pu aiſément ſe tirer d'affaire, en montrant que ce n'étoit qu'une diſpute de mots, & un mal-entendu entre S. Auguſtin & ſes Adverſaires. Enfin il avertit l'Anonyme, qu'il doit prouver „ par la Lumière na-
„ turelle, qu'il y a une très étroite liaiſon entre les cri-
„ mes & les miſéres du Genre-humain, & les idées d'une
„ Cauſe infiniment ſainte, infiniment puiſſante, infini-
„ ment libre." L'Anonyme ne voulut pas s'engager dans une diſcuſſion ſi épineuſe, il prit le parti du ſilence.

[*XX*] *Il refuſa conſtamment leurs offres.*] Le Comte de Huntington lui offrit une rente viagére de deux-cens livres Sterling, avec toute la liberté & tous les agrémens qu'il pourroit ſouhaiter. Le Comte d'Albemarle ſouhaita auſſi paſſionnément qu'il vînt demeurer avec lui. Mr. le Baron de Walef alla à Rotterdam pour lui en faire la propoſition: il redoubla ſes inſtances dans une Lettre qu'il lui écrivit, & lui repréſenta de la maniére la plus preſſante les douceurs & les agrémens de la vie qu'il ménéroit, avec nombre d'autres raiſons; mais inutilement. Mr. Bayle répondit, que ſi on lui avoit fait une pareille offre il y avoit quelques années, il eût été l'homme du monde le plus heureux; mais que ſon état préſent ne lui permettoit pas de l'accepter. Mylord Albemarle lui écrivit lui-même; mais il ne put le perſuader, & Mr. Bayle lui écrivit une Lettre de remercîment (171).

[*YY*] *Les Amis qu'il avoit en Angleterre le ſauvérent.*] Les Ennemis de Mr. Bayle tâchérent de prévenir le Miniſtére d'Angleterre contre lui. On écrivit au Comte de Sunderland, que Mr. Bayle avoit eu des conférences avec le Marquis d'Allégre, priſonnier de guerre. On ajouta, que Mr. Bayle ſemoit par-tout des principes favorables à la Monarchie & au Pouvoir abſolu; qu'il élevoit perpétuellement la grandeur de la France, & rabbaiſſoit le pouvoir des Alliés, les grandes actions de leurs Généraux &c. Mylord Sunderland, qui avoit autant d'averſion pour les maximes qu'on attribuoit à Mr. Bayle, qu'il avoit de paſſion pour l'abbaiſſement de la France & pour la gloire du Général Anglois (172), ne parloit de Mr. Bayle qu'avec des tranſports d'indignation & de colére. On tâcha de le ramener, mais inutilement, la prévention étoit trop forte; & il étoit à craindre qu'il ne portât la Cour à ſe plaindre aux Etats de Hollande, & qu'on ne donnât ordre à Mr. Bayle de quitter les ſept Provinces. Un de ſes Amis eut recours à Mylord Shaftsbury, & lui fit connoître le danger où ſe trouvoit Mr. Bayle. Ce Seigneur lui promit de parler au Comte de Sunderland; mais en même tems il dit, qu'il ſeroit à ſouhaiter que pour fermer la bouche à ſes Ennemis, Mr. Bayle prît occaſion dans quelqu'un de ſes Ouvrages, de parler du ſuccès des Armes des Alliés, qui étoit principalement dû à la ſageſſe & à l'activité du Conſeil d'Angleterre, & à l'habileté du Général Anglois. Mr. Bayle fut informé de tout ce qui ſe paſſoit, & il répondit, que ce qu'on avoit débité de ſes conférences avec le Marquis d'Allégre étoit la plus grande fauſſeté du monde; & à l'égard de l'autre chef d'accuſation, il dit, qu'il déſiroit ſes plus violens Ennemis de trouver dans ſes Ouvrages la moindre affectation de parler à l'avantage de la France, au deſavantage de l'Angleterre ou de ſes Alliés, & de leur Géné-

(170) L'Auteur de ce Livre, qui n'y avoit point mis ſon nom, étoit un Chanoine qui s'appelloit *Dom Artaix Gaudin*.

(171) *Voy. Lettres de Bayle T. III.* p. 1065. 1067. & 1069.

(172) Le Duc de *Marlborough*, dont il avoit épouſé la fille.

(171) *Avertissement* qui date du 25 de Novembre 1706, quoique le titre du Livre porte 1707. Mais tout le monde sait l'usage des Libraires: quand ils impriment un Livre à la fin de l'année, ils le datent de la suivante.

(172) Mr. Bernard.

(173) De 59 pag.

(174) *Lettre à Mr. Des Maizeaux du 23 de Juill.* 1706. dans les *Lett. de Bayle* T. III. p. 1095.

(175) *Lettre du 23 de Juillet* 1706. Ibid. p. 1100.

(176) *Lettre du 19 d'Octobre* 1706. Ibid. pag. 1125.

(177) *Ce Philosophe de Rotterdam* &c. p. 59. 40.

(178) Mr. Le Clerc.

(179) *Ce Philosophe de Rotterdam* &c. p. 59. 40.

(180) *C'est le Systeme de l'Auteur d'un Livre intitulé, Divine Balancing*, Voyez. ch. 7. p. 162 &c.

(181) *Le Philosophe de Rotterdam accusé* &c. p. 118.

(182) Ch. IX. & XI.

(183) Rom. XI. 31.

(184) *Le Philosophe* &c. p. 118. 119.

(185) Voy. *Rep. aux Quest. d'un Provincial* T. V. p. 703. 704.

(186) *Lettre à Mr. Des Maizeaux* du 19 d'Août 1707. Voyez *Pour le Recueil* &c. dans les Rem. crit. a.

(*ll*) *Avertissement* qui date du 25 de Novembre 1706, quoique le titre du Livre porte 1707. Mais tout le monde sait l'usage des Libraires: quand ils impriment un Livre à la fin de l'année, ils le datent de la suivante.

(*mm*) Amsterdam 1706. in-12. pages 117.

(*nn*) Rotterdam chez R. Leers 1707.

(*oo*) Dans l'Article LE CLERC.

(*pp*) Artic. JAQUELOT.

(*qq*) Dans une Lettre à Mr. Des Maizeaux. *Voy. le Bayle* p. cv.

à Paris un Livre intitulé: *Remarques critiques sur la nouvelle Edition du Dictionaire Historique de Moréri, donnée en* 1704. Mr. Bayle jugea que cet Ecrit méritoit d'être connu en Hollande, & il le fit réimprimer [*ZZ*] en 1706. Il donna la même année (*ll*) un quatrième Tome de sa *Réponse aux Questions d'un Provincial*, dans lequel il répond aux Objections de Mr. Bernard sur la Question, *Si l'Athisme est préferable à l'Idolatrie?* Nous en parlerons dans l'Article de Mr. BERNARD, auſſi-bien que du cinquiéme Tome de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, qui parut après la mort de Mr. Bayle, & où l'on trouve de nouvelles Obſervations ſur le Syſtéme du Dr. King *ſur l'Origine du Bien & des Mal.* Les attaques qu'on livroit de tous côtés à Mr. Bayle, redonnérent du courage à Mr. Jurieu; il publia un petit Livre intitulé: *Le Philoſophe de Rotterdam accuſé, atteint, & convaincu (mm)* [*AAA*]. Mr. Bayle ne jugea pas cette Brochure digne d'attention, parce qu'il avoit déja répondu aux accuſations que Mr. Jurieu renouvelloit, & qu'il avoit aſſez montré la conformité de ſa doctrine avec celle de ce Miniſtre [*BBB*]. Mr. Le Clerc continuant à écrire contre Mr. Bayle, celui-ci lui repliqua dans un Ouvrage intitulé: *Entretiens de Maxime & de Thémiſte*, ou *Réponſe à ce que Mr. Le Clerc a écrit dans le X. Tome de la* Bibliothéque Choiſie, *contre Mr. Bayle (nn)*. Nous en parlerons ailleurs (*oo*), auſſi-bien que de la Réponſe de Mr. Bayle à Mr. Jaquelot (*pp*), intitulée: *Entretiens de Maxime & de Thémiſte*, ou *Réponſe à l'Examen de la Théologie de Mr. Bayle, par Mr. Jaquelot.* Mais nous rapporterons ci-deſſous le jugement que Mr. Baſnage portoit de cette Diſpute [*CCC*]. Ces deux Réponſes de Mr. Bayle parurent après ſa mort. Il y avoit plus de ſix mois qu'il étoit incommodé d'une ardeur de potrine, qui l'affoibliſſoit ſenſiblement. Comme c'étoit un mal de famille, dont il avoit eſſé grand'mére étoient mortes, il le jugea mortel, & ſes Amis ne purent le faire conſentir à prendre des remédes. Il voyoit approcher la mort, ſans la deſirer ni la craindre. Il travailloit ſans relâche, & avec la même tranquillité d'eſprit, que ſi la mort n'eût pas dû interrompre ſon travail. „ Mr. „ Bayle, *dit Mr. Leers* (*qq*), eſt mort fort tranquillement, & ſans qu'il y eût perſonne auprès de lui. „ La veille de ſa mort, après avoir travaillé toute la journée, il donna de la Copie de ſa Réponſe à „ Mr. Jaquelot à mon Correcteur, lui diſant qu'il ſe trouvoit très mal. Le lendemain à neuf heures „ du matin, ſon hôteſſe entra dans ſa chambre. Il lui demanda, mais en mourant, ſi ſon feu étoit „ fait; & mourut un moment après, ſans que ni Mr. Baſnage, ni moi, ni aucun de ſes Amis aient „ été

Général. Qu'il ne falloit pas mettre en ligne de compte les *Penſées ſur les Cométes*, où il parle en Catholique-Romain, & qui furent faites pour être imprimées à Paris, comme il en avoit averti dans la Préface. Il ajoutoit, qu'on favoit que l'Abbé Renaudot le ſoutint, entre autres choſes, pour empêcher que ſon Dictionaire ne s'imprimât en France, ſur ce qu'il contenoit des choſes contre l'Etat. A l'égard du conſeil qu'on lui donnoit de parler avantageuſement des *Alliés*, qu'il ne lui convenoit pas à l'âge où il étoit (173), & attaqué d'un mal qui devoit vraiſemblablement le mettre au tombeau, d'écrire en Courtiſan & en Flatteur (174). Il écrivit auſſi à Mylord Shaftsbury, & lui proteſta qu'il n'avoit point vrai qu'il eût eu conférence avec le Marquis d'Allégre; qu'il n'avoit même ſu que par les Gazettes que ce Marquis avoit été en Hollande, & qu'il étoit paſſé en Angleterre. Il ajoute, que Mylord Shaftsbury favoit quels étoient les principes ſur le Gouvernement, puiſqu'il avoit eu l'honneur de lui en parler plus d'une fois; & il le prie de détromper Mylord Sunderland (175). Mylord Shaftsbury n'réſiſta à rendre juſtice à Mr. Bayle. Mylord Shaftsbury l'en informa tout auſſi-tôt, & Mr. Bayle lui en témoigna ſa reconnoiſſance (176). Ainſi ſe termina une affaire, qui fans les ſoins généreux de Mylord Shaftsbury, auroit pu avoir de très fâcheuſes ſuites pour Mr. Bayle.

[*ZZ*] *Il le fit réimprimer.* L'Auteur avoit tiré preſque toutes ſes Remarques du Dictionaire de Mr. Bayle, & n'en laiſſoit pas de le critiquer quelquefois. Cependant, quand Mr. Bayle le fit réimprimer en Hollande, il eut l'honnêteté de ne rien dire du Plagiariſme de l'Auteur: Il y ajouta pluſieurs Notes, & corrigea des fautes d'Impreſſion qu'avoit faites, fur-tout contre l'uſage de la Langue Françoiſe, alant employé ſouvent des expreſſions ambiguës & équivoques. Enfin il y mit une longue Préface, pour ſervir d'inſtruction aux nouveaux Editeurs de Moréri. Ces Remarques ſe trouvent à la fin du quatriéme Volume du Dictionaire de Bayle de l'Edition de 1730, avec quelques Obſervations de Mr. des Maizeaux, qui a marqué les endroits que l'Auteur a tirés du Dictionaire Critique, & a diſtingué les fautes qu'on a ôtées des dernières Editions de Moréri, d'avec celles qui reſtoient encore à corriger dans l'Edition de 1725.

[*AAA*] *Le Philoſophe de Rotterdam accuſé, atteint & convaincu.* Mr. Jurieu fait revenir dans cet Ouvrage les anciennes accuſations contre Mr. Bayle, quoiqu'on les eût réfutées d'une manière à le réduire au ſilence. Il donne de grands éloges à Mrs. Jaquelot & Bernard, qu'il avoit perſécutés comme ſuſpects d'Héréſie; il en donne même à Mr. Le Clerc, qu'il haiſſoit mortellement. Mais ces éloges furent bientôt ſuivis d'une Satire. Mr. Bayle, il les appelloit en témoignage, & il ne vouloit pas décrier ſes Témoins. Cependant il ne put pas s'empêcher de mêler quelque amertume à ſes douceurs; il rappella malignement leurs anciennes diſgraces, & leurs ſentimens hétérodoxes. Mais il ſe ſervit d'un détour: il rapporta ſous le nom de Mr. Bayle & de ſes Amis, les raiſons qu'on pouvoit alléguer pour recuſer ces trois Témoins, au nombre deſquels il ſe rangea lui-même. „ Il eſt admirable, *dit-il* (177), & ſes „ Amis avec lui, dans les reproches qu'ils font contre ces „ Témoins. Le Théologien de Rotterdam eſt un entêté, „ Idolâtre de ſes productions, qui aime ſouverainement „ les ſuperlatifs, & qui n'a pas été content du peu de „ louanges qu'on a données à ſon Ouvrage. Mr. Jaque- „ lot a été piqué de ce qu'il avoit appris que Mr. Bayle „ avoit parlé du Livre de l'Exiſtence de Dieu avec aſſez „ peu d'eſtime. De plus, c'eſt un homme plus que ſuſpect, „ & qui ne s'eſt pas tiré avec honneur des affaires qu'il a „ eues. Un autre (178) a été repris par les Synodes. Le „ troiſiéme eſt un Pélagien & un Socinien (179), con- „ vaincu d'Héréſie & d'impiété.“ C'eſt ainſi que Mr. Jurieu ne pouvoit s'empêcher d'attaquer ceux mêmes, qu'il appelloit en témoignage contre Mr. Bayle.

[*BBB*] *Qu'il avoit montré la conformité de ſa Doctrine avec celle de ce Miniſtre.* Voici l'expoſé que Mr. Jurieu lui-même donne de ſa Doctrine. „ I. Que Dieu ne peut „ avoir eu dans ſes Actions, dans ſes Decrets & dans ſa „ Providence, d'autre fin que ſa propre Gloire; d'où il „ s'enſuit, que toutes les diſpoſitions de ſa Sage Provi- „ dence ſont juſtes, ſages, raiſonnables, quelque dures qu'elles paroiſſent aux ſens de la Chair, & oppoſées aux „ intérêts des Créatures. Il. Qu'il n'y a dans l'Homme, „ ni dans les choſes humaines, rien de ſemblable à ce qui „ eſt en Dieu. Les noms d'*Etre*, de *Subſiſtance*, de *Subſtance qui penſe*, de *Volonté*, d'*Intelligence*, de *Liberté*, de *Droit*, de *Juſtice*, & tous autres ſemblables, ſont noms *équivoques*, qui ne ſignifient pas en Dieu, ce qu'ils ſignifient en l'Homme (180); ainſi c'eſt en vain que l'on compare la Conduite & les Droits de Dieu à „ celle & à ceux de l'Homme, à ceux des Hommes avec les au- „ tres Hommes; & tous les argumens qu'on en tire ſont „ des *Sophiſmes*, n'alant pas d'autre appui que des com- „ paraiſons entre des choſes qui ne ſont nullement com- „ parables, c'eſt Dieu & la Creature, les droits de Dieu „ & ceux de l'Homme. III. Mais ce qui va décider de „ tout, c'eſt le ſouverain Droit de Dieu ſur les Créatu- „ res: cette puiſſance fans bornes doit impoſer ſilence à „ l'Homme, ſur tout ce qui le choque ou contrarie ſa „ Raiſon dans la conduite de la Providence; & par con- „ ſéquent cela réduit en poudre toutes les profanes & im- „ pies difficultés que l'Auteur du Dictionaire prête aux „ Manichéens & aux Pauliciens, & qu'il étale avec tant „ de pompe (181).“ Mr. Jurieu fait voir que S. Paul a prévu & rapporté ces difficultés dans ſon Epître aux Romains (182), & qu'il y répond en montrant que le ſouverain Droit de Dieu ſur les Créatures doit impoſer ſilence à la Raiſon. S. Paul conclud la diſpute par cette belle & grande exclamation: *O profondeur des richeſſes &c.* (183). Il ajoute (184), que le Syſtéme Pélagien n'eſt rien moins que propre à accorder la Raiſon avec la Révélation; car l'on ne peut s'empêcher d'avouer que Dieu eſt l'Auteur de ce Franc-arbitre qu'il a donné à l'Homme, & qu'il en eſt le maître, pour arrêter le cours de ſes déſordres quand bon lui ſemble. Voilà préciſément, dit-on, ce que Mr. Bayle diſoit dans ſon Dictionaire & dans ſes autres Ouvrages, & il ſoutenu conſtamment, que puiſque la Raiſon n'eſt pas capable de ſe tirer des difficultés ſur la Bonté de la Providence, nous devons ſoumettre cette foible Raiſon à la Révélation (185).

[*CCC*] *Le jugement que Mr. Baſnage portoit de cette Diſpute.* „ Deux Ouvrages, *dit-il* (186), viennent de pa- „ roître contre Mr. Bayle, l'un de Mr. La Placette, l'au- „ tre de Mr. Jaquelot, que je n'ai pas vu. Il me ſemble „ qu'on peut mettre ces Mrs. aux mains les uns avec les „ autres. Dès le moment qu'on eſt Prédeſtinateur aux „ ter-

„ été preſens." Il mourut le vingt-huitième de mois, & dix jours. Il laiſſa un Teſtament, par lequel il n'étoit pas dans le beſoin [*DDD*]. Il avoit beaucoup travaillé dans ſa jeuneſſe à faire des *Extraits* des Livres qu'il liſoit, & à faire des Obſervations ſur ces Livres. Ses Recueils lui furent d'un grand ſecours, lorſqu'il travailla pour le Public; il n'en fit alors preſque plus, ſa mémoire lui ſuffiſoit pour lui indiquer les ſources dont il avoit beſoin. On trouvera ci-deſſous la Liſte des principaux Manuſcrits trouvés parmi ſes Papiers [*EEE*]. ☞ En 1714, on a publié à Rotterdam en trois Volumes, les *Lettres de Mr. Bayle*; & en 1729, Mr. Des Maizeaux en a donné une nouvelle Edition. Cet Ouvrage a cauſé une querelle littéraire entre les Editeurs [*FFF*]. Un Inconnu vient de donner (*) à la Haie chez *Jean van Duren*, deux Volumes de *Nouvelles Lettres*. L'Editeur a mis à la tête un Abrégé de

(*) En 1729.

„ termes du Synode de Dordrecht, on regarde les réponſes de Mrs. Le Clerc, Bernard & Jaquelot, comme mauvaiſes; & les Arminiens s'imaginent qu'on ne peut lui répondre dans le Syſtême ordinaire. On ne peut pas dire qu'on lui réponde bien, quelque Syſtême qu'on prenne. Car au contraire, chaque Parti prétend que l'autre le trompe, s'égare, & ne peut ſoutenir le poids des difficultés de Mr. Bayle. Ce ne ſont pas deux toutes différentes, qu'on prend pour parvenir au même but; ce ſont des chemins oppoſés, dont l'un prend la droite, & l'autre la gauche; & chacun ſoutient que ſon chemin eſt le ſeul qu'on puiſſe prendre. Ajoutez à cela, que Mr. Bayle a obligé Mr. Jaquelot à ſe déclarer Arminien, après avoir mangé le pain des Orthodoxes dix-huit ans, avec des proteſtations ſolemnelles qu'il ne l'étoit pas; & Mr. Le Clerc a été forcé de lâcher le pied ſur l'Eternité des peines. Il a abandonné la Doctrine reçue des Anciens & des Modernes, ſans juſtifier „ la Providence ni lever la difficulté, qui reſte toujours. „ Car outre le Mal moral, il y a auſſi d'autres Maux „ phyſiques, pour donner lieu aux plaintes & aux objections des hommes." ☞ Il ſeroit à ſouhaiter que Mr. Baſnage nous eût appris quelle route il faut prendre pour ſe tirer du Labyrinthe; car quelle apparence qu'il ait eu beſoin d'inſinuer qu'il n'y en a point, & que Mr. Bayle a tellement accablé l'Eſprit humain du poids de ſes objections, qu'il faut demeurer par terre ſous ce fardeau, ſans s'en relever? ADD. DU TRAD.]

[*DDD*] *Il n'étoit pas dans le beſoin.*] C'eſt ce qui paroît par ſon Teſtament, par lequel il légua à Mr. de Bragueſire, qui étoit ſon couſin du côté de ſa mère, dix-mille livres en argent, & tous ſes Manuſcrits, à la réſerve des Articles qu'il avoit compoſés pour le Supplément de ſon Dictionnaire, leſquels il légua à Mr. Leers. Il donna tous ſes Livres de Théologie & d'Hiſtoire Eccléſiaſtique à Mr. Baſnage, & les autres à Mr. Pacts Tréſorier de l'Amirauté de Rotterdam, comme une marque de ſa reconnoiſſance pour les bienfaits qu'il avoit reçus de cette illuſtre Famille. Il donna auſſi à Mademoiſelle Pacts une Médaille d'or, dont Mr. le Comte de Dhona lui avoit fait preſent. On ehoiſit l'Egliſe Françoiſe de Rotterdam pour le lieu de ſa ſépulture; il avoit laiſſé cent florins aux Pauvres de cette Egliſe. Son Teſtament a fait le ſujet d'un Procès, qui a été porté au Parlement de Toulouſe. Les Héritiers *ab inteſtat*, qui étoient ſes plus proches parens, prétendoient qu'étant fugitif pour fait de Religion, & étant mort dans les Pays prohibés, il n'avoit pu diſpoſer de ſes biens, ce qui rendoit ſon Teſtament nul; & il faut avouer qu'ils avoient pour eux les Loix, les Déclarations, & la Juriſprudence des Arrêts. Cependant Meſſieurs de la Grand' Chambre crurent qu'il étoit permis de fléchir la règle en faveur d'un ſi grand Perſonnage; ils confirmérent ſon Teſtament. Mr. de Senaux grand Magiſtrat, l'un des Juges, qui avoit autrefois connu Mr. Bayle, fit des efforts admirables pour ſoutenir ſa dernière volonté, & il réuſſit par ces raiſons: Que les Savans ſont de tous les Pays; qu'il ne falloit pas regarder comme fugitif celui que l'amour des Belles-Lettres avoit appellé dans les Pays étrangers; qu'il étoit indigne de traiter d'Etranger, celui que la France a glorifioit d'avoir produit. Il s'éleva fur-tout contre ceux qui diſoient que Mr. Bayle étoit mort civilement; tandis qu'ils étoient forcés de convenir que pendant le cours de ſa mort civile, ſon nom célatoit dans toute l'Europe (187).

(187) Nicéron *Mem. des Hom. Illuſt.* T. X. Part. I. p. 369. 370.

[*EEE*] *On trouvera ci-deſſous la Liſte des principaux Manuſcrits trouvés parmi ſes papiers.*] I. *Diſſertationes ſuper Virgilii & Homeri Poëmata ſuper a quodam Gallo compoſitæ refutatio : inchoata à Decembre 1671.* C'eſt contre le P. Rapin. II. *Amico ſuo obſervantiſſimo ac plurimum colendo* Jacobo Abbadie *Epiſtola ſuper queſtione*, An Deus poſſit ſapientiori perfectioreve modo ſe gerere, quam de facto ſe geſſit? C'eſt une Lettre à Mr. Abbadie ſur la queſtion, *ſi Dieu a pu ſuivre un plan de conduite plus ſage & plus parfait, que celui qu'il a ſuivi?* III. *Bailius Fetioni; vel Reſponſio Bailii ad Obſervationes Fetiſonis ſuper Epiſtola prædicta.* Reponſe aux Obſervations de Mr. Fetiſon ſur la Lettre précédente. IV. *Collectanea quædam ad Chronologiam, Geographiam & Hiſtoriam pertinentia.* Recueils ſur la Chronologie, la Géographie & l'Hiſtoire. V. *Lectiones Hiſtoricæ.* Ces Leçons compoſent un Corps d'Hiſtoire, à commencer depuis la Création du Monde juſqu'aux Empereurs Romains. Les fautes de Chronologie des Auteurs y ſont marquées, & les points les plus difficiles de l'Hiſtoire y ſont éclaircis. VI. *Lectiones Philoſophicæ.* Ces Leçons de Philoſophie ſont mêlées de pluſieurs traits d'érudition. Spinoſa y eſt vivement réfuté. VII. *Curſus Philoſophicus.* Ce Cours de Philoſophie eſt diviſé en quatre Parties, la Logique, la Morale, la Phyſique, & la Métaphyſique. Dans la Logique, Mr. Bayle expoſe les raiſons que nous avons de douter de beaucoup de choſes; & en même tems il fait voir qu'il y a pluſieurs connoiſſances qui ont tout ce que requiert la Science, comme on parle dans les Ecoles, & que par conſéquent il y a une Science. Dans la Phyſique, il recherche les cauſes des Phénomènes, & les explique avec beaucoup de netteté & de préciſion. VIII. „ Abrégé „ des Vies des Hommes illuſtres de Plutarque, fur la Tra„ duction d'Amyot; avec des Recueils ou Extraits de l'Hiſ„ toire Romaine, qui ſervent à lier les Vies des illuſtres „ Romains." Deſorte que rempliſſant par les autres Hiſtoriens les vuides qui ſe trouvent dans Plutarque, Mr. Bayle a fait un Corps complet d'Hiſtoire Romaine. IX. *Toilet Hiſtorique.* C'eſt un Recueil de tout ce que Mr. Bayle liſoit de curieux & de remarquable touchant l'Hiſtoire. Il le commença dès l'an 1672. Les matières y ſont rangées par ordre alphabétique. Par exemple, ſous la Lettre A, il traite de l'Antiquité que les Egyptiens & d'autres Peuples ſe vantent d'avoir: ſous la Lettre B, il décrit quelques Batailles mémorables, & les honneurs rendus aux Bêtes; &c. Il y a auſſi dans ce Volume quelques Recueils ſéparés, qui roulent ſur la Chronologie & ſur l'Hiſtoire. X. *Jugemens ou Journal de Littérature.* Ce Recueil contient des réflexions critiques ſur les Livres qu'il avoit lus, & celles qu'on lui avoit communiquées par Lettres, ou de vive voix. XI. Lettres ſur la querelle de Girac & de Coſtar, & quelques autres Lettres ſur divers ſujet. XII. „ Harangue du Maréchal de Luxembourg aux „ Juges, & une Lettre au ſujet de cette Harangue." XIII. „ Lettre ſur le Pyrrhoniſme Hiſtorique." XIV. „ Lettre „ pour juſtifier les Réformés ſur la prémière priſe d'ar„ mes." XV. „ Lettre Hiſtorique & Critique ſur le Col„ loque de Poiſſy." Ces trois Lettres devoient ſervir de ſuite aux *Nouvelles Lettres* ſur l'Hiſtoire du Calvinîſme de Mr. Maimbourg. XVI. „ Diſcours Hiſtorique ſur la Vie „ de Guſtave-Adolphe Roi de Suède." Nous n'en avons que les deux prémiers Chapitres, mais ils ſont fort longs. Ils ont été compoſés après l'année 1683, car il y eſt parlé du dernier Siége de Vienne par les Turcs. Le prémier Chapitre contient ce que Guſtave a fait juſqu'à la Tréve conclue avec la Pologne l'an 1629, quelque tems avant qu'il entrat en Allemagne pour faire la guerre à l'Empereur Ferdinand II. Le ſecond traite de l'origine de la Maiſon d'Autriche, & des différentes ſituations où elle s'eſt trouvée. On y donne le caractere des derniers Empereurs, & on fait voir que Ferdinand II. s'attira toutes ſes diſgraces, & ruïna le pouvoir de la Maiſon d'Autriche, parce s'être livré aux conſeils des Eſpagnols, & peut-être auſſi cruellement perſécuté les Proteſtans. Ce Chapitre contient ce qui s'eſt paſſé en Allemagne & en Bohême juſqu'en l'année 1620. C'eſt dommage (188) que Mr. Bayle n'ait pas fini cet Ouvrage: mais tout imparfait qu'il eſt, il expoſoit le fujet en ſort peu de mots, & il y a mis en uſage la plûpart de ſeurir qu'il vient de main de Maître. On trouve par-tout des réflexions fines & judicieuſes, & des traits vifs & hardis, tant ſur les choſes, que ſur les perſonnes. Il peut ſervir de modèle aux Hiſtoriens. Toutes ces Pièces ont été inſérées dans le IV. Volume de ſes Oeuvres diverſes, imprimées en 1737.

[*FFF*] ☞ *Cet Ouvrage a cauſé une querelle littéraire entre les Editeurs.*] Mr. Des Maizeaux aiant ramaſſé de tous côtés les Lettres de Mr. Bayle, dans la vue de s'en ſervir pour la Vie de ce Savant à laquelle il travailloit, prit enſuite le parti de les publier, pour ſe diſpenſer de trop longues citations, & pour fournir des preuves de ce qu'on verroit dans la Vie de Mr. Bayle (189). En 1712, il les envoya à des Libraires de Rotterdam. Ceux-ci craignirent le ſoin de l'Edition de ces Lettres à Mr. Profper Marchand, qui les aiant examinées, jugea à propos d'en écarter pluſieurs, qui lui parurent peu propres à faire honneur à Mr. Bayle: il retrancha auſſi tous les Complimens, Commiſſions, Remercimens, Mémoires de ménage &c. dont quantité de Lettres ſe trouvoient remplies (190). Il y ajouta auſſi quelques Notes, & une ample Table. Ce fut dans cet état que les Lettres de Mr. Bayle parurent à Rotterdam en 1714. Mr. Des Maizeaux, mécontent de cette Edition, & de ce qu'avoit fait Mr. Marchand, s'en plaignit amérement par une Lettre qui fut inſérée en pluſieurs Journaux (191). Mr. Marchand ſe contenta de répondre d'une maniére générale, à l'occaſion des plaintes qu'on fit de l'Edition du Dictionaire de Mr. Bayle de 1720, dont il avoit eu ſoin, auſſi-bien que de celle du Commentaire Philoſophique en 1713. Mr. Des Maizeaux donna en 1729 une nouvelle Edition des Lettres de Mr. Bayle: il y renouvella dans la Préface ſes plaintes d'une maniére aſſez dure contre Mr. Marchand, & elles furent appuyées dans

(188) *Voïez la Pref.* p. CVI. CVII.

(189) Lettre de Mr. Des Maizeaux à Mr. Coſte, dans l'*Hiſtoire de Mr. Bayle & de ſes Ouvrages*, imprimée ſous le nom de Mr. de la Monnaye. Amſt. 1716. p. 468. 469.

(190) *Reponſe de Mr. Alambourg à Mr. Des Maizeaux*, dans le *Journal Litteraire* T. XII. Part. II. p. 413. 414.

(191) *Journal des Sav.* de l'Ed. de Hollande, Janv. 1715. *Hiſt. Crit. de la Rép. des Lett.* T. VIII. Art. IX. *Hiſt. de la Vie & des Ouvrages de Mr. Bayle* p. 465. Amſterd. 1716.

de la Vie de Mr. Bayle, & une Apologie de ce Savant; mais on n'a pas fujet de juger fort favorablement de ce Recueil, & des Piéces qui s'y trouvent [GGG]. On a raſſemblé tous les Ouvrages de Mr. Bayle, différens de ſon Dictionaire, en quatre Volumes in-folio, en 1727. A DD.] Mr. Le Clerc, & le célébre Mr. Saurin, ont fait un portrait très defavantageux de Mr. Bayle [HHH]. Nous ne

(192) T. V. Part. II. Art. XII.

(193) Tom. XII. Part. II p. 432. S. ſuiv.

(194) Tom. XVII. Part. I. p. 183.

(195) Tom. XVIII. Part. I. p. 415.

(196) Tom. XIX. Part. I. p. 215.

(197) Lettre du 20 de Mars 1732. *Hollan.*

(198) Préface des *Lettres de Bayle*, p. XIV.

(199) *Nouvel. Litter.* T. XII. P. II. p. 440. 441.

(200) T. V. Part. II. p. 422. 423.

(201) *Nouvel. Hiſt.* Juill. 1719. p. 118. La Haye chez P. Paupie.

(202) *Nouvel. Litt.* T. II. p. 314.

(203) Rem. [N] Citat. (a) [a] *Ibid.*

dans l'Extrait qu'on en donna dans la *Bibliothéque Raiſonnée* (192), à l'occaſion de la Réponſe vive & forte que l'Editeur précédent, attaqué une ſeconde fois, avoit fait dans le *Journal Litteraire* (193); & il repliqua dans ce même Journal (194) à ce qui avoit paru dans la Bibliothéque Raiſonnée. Il eſt arrivé dans cette diſpute, ce qui arrive dans la plupart des celles de la même nature: c'eſt qu'il y a eu bien des vivacités & des perſonalités de part & d'autre. Le Lecteur, qui ſeul curieux de voir tout le détail de la querelle de ces Meſſieurs, peut conſulter les Ouvrages cités dans cette Remarque. Je me contenterai d'obſerver deux choſes, qui m'ont paru frappantes. Mr. Des Maizeaux ſe plaint de ce que Mr. Marchand *changea & retrancha tout ce qui n'étoit pas conforme à ſon goût; qu'il n'avoja enfuite d'y joindre des Notes, où il s'exigeoit en Savant, en Critique, en Eſtimateur du mérite, ſans fond de Litterature, ſans jugement, ſans reſpect pour le Public, ſans égards pour ces perſonnes déſhonorées* (195). Mr. Marchand oppoſe à cette plainte, qui fait proprement le fond de l'affaire entre ces Meſſieurs, que Mr. Des Maizeaux lui-même approuva le plan qu'il ſuivoit. „ A meſure que „ ces Lettres s'imprimoient, *dit-il* (196), on lui en a fait „ voyoit les feuilles; & il étoit alors ſi éloigné d'être mé„ content de cette Edition, qu'il m'en remercia très ci„ bligeamment en ces termes: " *Je jüis trop ſenſible à l'at„ tention que vous voulez bien donner à l'Edition des Lettres* de Mr. Bayle, *pour diſſerer plus longtems à vous en témoi„ gner mon reconnoiſſance. Je ne vous juis pas moins obligé de* la peine que vous avez pris d'en ſupprimer quelques-unes, que des Notes également inutiles & offenſives, que vous avez enrichi les autres . . . . *Continuez donc, Monſieur, à perfectionner ce Recueil*, & ſur-tout à retrancher *tout ac„ ception de perſonnes*, toutes les Lettres qui ne vous paroi„ tront pas intéreſſantes (197). Je ne trouve point de Réponſe à cette Citation de Mr. Marchand dans l'endroit de la Bibliothéque Raiſonnée, où on relève d'autres articles de ſa Réponſe: il me ſemble pourtant que cela devoit & doit quelque éclairciſſement. La ſeconde choſe importante que j'ai à obſerver dans cette diſpute, c'eſt que Mr. Des Maizeaux aſſûre qu'il *a rétabli les Lettres de Mr. Bayle ſur les Originaux, au ſujet ſur lequel ces Lettres ont été écrites, bien voulu lui communiquer, & qui ſont équivalentes aux Originaux* (198). Et voici ce que Mr. Marchand remarque là-deſſus: „ Ces *prétendus Originaux* ne peuvent être au„ tre choſe que les mêmes *Lettres* que j'ai fait tranſcrire „ il y a quinze ans; à moins qu'il n'ait eu le merveilleux „ ſecret de raſſembler ces Originaux d'entre les Maculatu„ res du Mogaſin, où je lai très certainement qu'ils fu„ rent abondamment pour-lors (199)." Voyez auſſi ce que dans la *Bibliothéque Raiſonnée* (200): „ Où Mr. Des Mai„ zeaux a-t-il donc pris tant de corrections qui ſe trou„ vent dans ſon Edition, & des paragraphes entiers qu'il „ a rétablis? Il faudra ce ſemble qu'il nous donne auſſi „ cette, *qu'il a fait faire des Copies de ces Originaux, qu'il* „ *a gardé ces Copies, & qu'il a envoyé ler Originaux pour* „ *être donnés aux Imprimeurs.* Mais nous ſavons que ces „ Originaux ſont encore entre les mains de Mr. Des Mai„ zeaux, & qu'il offre de les faire voir à qui le voudra." Un petit mot là-deſſus, de la part de Mr. Marchand, n'auroit pas été inutile. REM. DU TRAD.]

[GGG] *On n'a pas juſet de juger fort favorablement de ce Recueil, & des Piéces qui s'y trouvent.*] La prémiére Piéce de ce Recueil eſt la *Preface*, où l'Editeur donne un Abregé de la Vie de Mr. Bayle, mais il devoit, ou le faire avec plus de ſoin & d'exactitude, ou renvoyer à la Vie de ce Savant par Mr. Des Maizeaux. On a fait voir qu'il s'exprime fouvent d'une maniére propre à fournir matiére à pluſieurs *mépriſes* (201); qu'il a fait une faute groſſiére par rapport au tems où Mr. Bayle fut privé de ſa Charge, *ce qui fut*, dit cet Auteur, *en* 1687. On remarque avec raiſon, que ſi cet Editeur s'étoit donné la peine d'examiner les Lettres qu'il publie, il le ſeroit inſtruit là-deſſus, & que Mr. Bayle lui auroit appris que l'Arrêt de ſa caſſation fut prononcé le 30 d'Octobre 1693 (202). On reléve auſſi ce que cet Anonyme aſſûre, que Mr. Jurieu fut l'auteur de la diſgrace de Mr. Bayle: il n'avoit qu'à conſulter la Vie de Mr. Bayle par Mr. Des Maizeaux, il y auroit vu la vérité de cette affaire. Il n'eſt pas plus heureux, en attribuant la cauſe de la haine que Mr. Jurieu conçut contre Mr. Bayle, à la préférence qu'on donna à la Critique de Mr. Bayle contre Maimbourg, ſur celle de Mr. Jurieu: Il n'avoit encore qu'à lire avec attention les Lettres qu'il publie, pour s'apprendre de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle lui-même, qu'aſſez longtems après, ces deux Savans-ci étoient fort bons amis, comme je l'ai fait voir (203). Mais il ſemble, ſous prétexte que Mr. Jurieu a fait des écarts, que tout ce qui tend à le dénigrer eſt bon à exactement, & qu'on doit croire ſur leur parole tout ce qui peut le déshonorer. Une autre Piéce importante, qui eſt à la tête de ces *Nouvelles Lettres*, c'eſt une *Apologie de Mr. Bayle*, ou *Lettre d'un Sceptique ſur l'Examen du Pyrrhoniſme, pour ſervir de Réponſe au Livre de Mr. de Crouſaz ſur le Pyrrhoniſme.* Mr. de Crouſaz eſt indignement maltraité dans cette Piéce, & ſi l'on veut juger avec quel fondement, on n'a qu'à conſulter les ſavans Journalistes que nous avons déja cités (204), qui relévent diverſes choſes. J'ajouterai que les perſonnes déſintéreſſées, voudront avoir quelque idée de l'Ouvrage de Mr. de Crouſaz, & que la groſſeur de ſon Livre pourroit rebuter, n'ont qu'à lire les Extraits qu'on en a donnés dans la *Bibliothéque Germanique* (205). Ils auront de cet Ouvrage une tout autre idée que celle que cet Anonyme veut en donner ſans preuves, & que j'ai trouvée adoptée avec étonnement par un de nos Journalistes (206). „ J'avouerai, *dit-il en parlant de l'E-* „ *diteur des Nouvelles Lettres*, que notre Apologiſte me „ paroit avoir fenti & mis au grand jour *toute la foibleſſe* „ *des raiſonnement que Mr. de Crouſaz a débités dans ſon* „ *in-folio.*" Le Journaliſte goûte auſſi beaucoup la turlupinade de l'Apologiſte, & dit ce que Mr. de Crouſaz a tiré dans ſa Préface, que les *Actions de la Compagnie des Indes, & celles de la Mer du Sud, ont été des fruits de l'Irreligion.* „ J'avoue, *dit le Journaliſte*, que je ſuis ſurpris de voir donner un Auteur ſi éclaire, dans une vi„ ſion pareille (207)." Mais ce langage eſt bien différent de celui que la *Bibliothéque Françoiſe* tenoit en 1733. Alors elle nous apprenoit que Mr. de Crouſaz *pourſuit* Mr. Bayle *dans tous les recoins du Pyrrhoniſme*, & *ne laiſſe à ce ridicule Syſtême* aucune des reſſources *qu'une ingenieuſe malignité lui avoit prêtées* (208). Elle nous diſoit qu'il n'étoit pas poſſible de faire *jentir dans un ſeul Extrait toute l'utilité de l'Examen du Pyrrhoniſme*; c'étoit un *Tel Ouvrage*; on ne voyoit point alors, qu'il y eût de *la viſion* à citer comme des preuves des ſicheuſes ſuites de *l'Irreligion*, des Commerces où la mauvaiſe-foi & la fourberie ont célincs. Quelle des deux Bibliothéques nous trompe-t-elle? Quelle des deux Bibliothéques nous devons-nous croire, celle de 1733, ou celle de 1740? Je ne ſuche pas qu'elle ait changé d'Auteur, du moins ce changement n'a-t-il pas encore été annoncé: auſſi en ne peut que regarder de pareilles contradictions, comme peu propres à donner du crédit aux Jugemens qu'on y porte des Livres; cela s'appelle ſouffler le froid & le chaud. Du reſte, je n'ai pas deſſein d'entreprendre de réfuter l'Anonyme; Mr. de Crouſaz eſt en état de ſe défendre, comme on l'a très bien remarqué, ſi tant eſt qu'il convienne à un homme comme lui de ſe meſurer avec un inconnu, dont la hardieſſe & l'inſolence ne ſont rélevantes, ainſi que Meſſieurs les Auteurs de la *Nouvelle Bibliothéque* l'ont déja fait voir (209). Un homme qui non ſeulement oſe plaider ſans dérour, & devant le Public, la cauſe du Pyrrhoniſme, & de l'Irreligion, ce qui n'eſt pas la même choſe que le Religion Proteſtante conduit auſſi infaillibiement à la perdition éternelle que l'Athéiſme, & qui n'vaut autant être Athée que Proteſtant (210); un homme qui abuſe d'une ſi étrange maniére de la liberté dont on jouit en Hollande, méritéroit que, de compagnie avec la Liberté on mit auſſi affez inutilement pour lui dans les priſons de Leide, ou le chaſſât & à titre d'homme dangereux, & à cauſe d'un procédé auſſi brutal. Les Journaliſtes dont je viens de parler font pluſieurs bonnes réflexions ſur cette belle Apologie, qui mériteroit d'être lues. Ce n'eſt pas tout: ces Meſſieurs ont fait voir (211), que l'Editeur a rendu avec raiſon ſa bonne-foi ſuſpecte, en ne marquant point comment ces Lettres ſe ſont trouvées entre les mains, & en donnant des Lettres, que Mr. Des Maizeaux a auſſi publiées dans ſa Vie de Mr. Bayle, mais avec des différences ſi frappantes, que l'Anonyme ne peut qu'être ſuſpect, à moins qu'il ne, ſe juſtifie très clairement. Car il n'y a perſonne, je penſe, qui ſoupçonnera Mr. Des Maizeaux ſur le témoignage d'un inconnu, & d'un homme qui, outre les preuves qu'il donne de ſon peu d'exactitude, ſe fait connoître à titre de Défenſeur du Pyrrhoniſme & de *Sceptique déclaré*, c'eſt-à-dire, d'homme dont le Principe eſt de n'en avoir aucun. Je crois qu'on ne blamera perſonne d'être Pyrrhonien ſur le caractére & la bonne-foi d'un tel perſonnage, juſqu'à ce qu'il ait fait ſes preuves. REM. DU TRAD.]

[HHH] *Mr. Le Clerc, & le célébre Mr. Saurin, ont fait un portrait très deſavantageux de Mr. Bayle.*] „ Mr. Bayle, *dit le premier* (212), étoit un homme qui ne fa„ voit qu'un peu de Carteſianiſme, & point du tout de „ Géométrie, puiſqu'il avouoit qu'il n'avoit jamais pu „ comprendre la Démonſtration du prémier Problême „ d'Euclide, & qu'il a même voulu croire ſur ſes vieux „ jours contre l'evidence des Démonſtrations Mathémati„ ques. En fait de raiſonnement, il ne ſuivoit que la „ probabilité, & raiſonnoit à tout moment *ex hominem*, „ dans aucun autre principe, & ſans deſſein que d'embar„ raſſer des Lecteurs peu éclairés. Il y a infiniment plus „ de verbiage en ſon fait, que de raiſonnement ſolide. Il „ n'avoit lu aucun Livre de la Philoſophie Expérimenta„ le de des Anglois, dont pluſieurs avoient paru avant „ mort: ni aucun des Livres de raiſonnement de la même „ Nation, excepté quelques-uns de ceux qui avoient été traduits (213). Il ne ſavoit pas plus de Théologie, que „ ce qu'il en pouvoit avoir appris dans ſon Catechiſme, „ & dans les Prêches, ou dans quelques Livres François (214). Il n'avoit jamais étudié l'Antiquité Eccléſaſti„ que, & très médiocrement la Grecque & la Romaine.

(204) *Nouvelle Bibl.* ubi ſupra p. 194-198.

(205) Tom. XXVII. Art. II. & Tom. XXVIII. Art. VIII.

(206) *Bibl. Françoiſe* T. XXX. P. I. p. 59.

(207) Ibid. p. 60.

(208) *Bibl. Françoiſe* T. XVIII. Part. I. p. 62. & ſuiv.

(209) *Nouvelle Bibl.* Juill. 1719. p. 393-407.

(210) *Apologie de Mr. Bayle* p. XXXI. XXXII. à la tête des *Nouv. Lettres.*

(211) *Nouvell. Bibl.* Sept. 1739. Art. I.

(212) *Bibl. Anc. & Mo-derne* Tom. VIII. P. II. p. 429-431.

(213) *Comparez* pourtant ce que nous avons dit ci-deſſus.

(214) Le contraire paroît par les nombreuſes Citations des Peres, & des Livres Latins des Théologiens Proteſtans & Catholiques-Romains qu'on trouve dans ſes Ouvrages.

Le

ne devons pas oublier, que Mr. de Crousaz a publié un gros Volume in-folio pour réfuter les Objections de notre Savant, qui favorifent le Pyrrhonisme & le Manicheisme. Cet Ouvrage nous fera d'un grand fecours, quand nous viendrons aux Articles qui contiennent les Objections de Mr. Bayle. Mr. de

„ Le Droit & la Médecine étoient les Lettres closes pour „ lui. Il avoit quelque connoissance de l'Histoire des der- „ niers Siecles, fur-tout par rapport à la France, & à la „ vie de quelques Gens de Lettres, fouvent obfcurs. Il „ avoit pris beaucoup de peine à rechercher mille vetilles „ littéraires, & mille circonstances de néant. Il faut a- „ vouer qu'il écrivoit avec beaucoup d'agrément, quand „ il n'étoit pas en colére." Que le Lecteur juge fi Mr. Le Clerc n'étoit pas lui-même en colére & aveuglé par fon reffentiment, quand il a peint Mr. Bayle de cette maniére. Voici comment en parle Mr. Saurin (215). „ C'é- „ toit, *dit-il*, un de ces hommes contradictoires, que la „ plus grande pénétration ne pourroit concilier avec lui- „ même, & dont les qualités oppofées nous laiffent tou- „ jours en fufpens, fi nous devons le placer dans une ex- „ trémité, ou dans celle qui lui eft oppofée. D'un côté, „ grand Philofophe, fachant démêler le vrai d'avec le „ faux, voir l'enchainure d'un principe, & fuivre une „ conféquence: d'un autre côté, grand Sophiſte, prenant „ à tâche de confondre le faux avec le vrai, de tordre un „ principe, de renverſer une conſéquence. D'un côté, „ plein d'érudition & de lumiére, aiant lu tout ce qu'on „ peut lire, & retenu tout ce qu'on peut retenir: d'un „ autre côté, ignorant, du moins feignant d'ignorer les „ choſes les plus communes, avançant des difficultés qu'on „ a mille fois réfutées, propoſant des objections que les „ plus novices de l'Ecole n'oſeroient alléguer ſans rougir. „ D'un côté, attaquant les plus grands Hommes, ouvrant „ un valte champ à leurs travaux, les conduiſant par des „ ſentiers raboteux, & ſinon les ſurmontant, du moins „ leur donnant toujours de la peine à vaincre: d'un autre „ côté, s'aidant des plus petits Eſprits, leur prodiguant „ ſon encens, & falſifiant ſes Ecrits de ces noms que des „ bouches dodtes n'avoient jamais prononcés (216). D'un „ côté exact, du moins en apparence, de tout parti „ contraire à l'eſprit de l'Evangile, chaſte dans ſes mœurs, „ grave dans ſes diſcours, ſobre dans ſes alimens, auſte- „ re dans ſon genre de vie: d'un autre côté, employant „ toute la pointe de ſon génie à combattre les bonnes „ mœurs, à attaquer la chaſteté, la modeſtie, toutes les „ vertus Chrétiennes. D'un côté, appellant au Tribunal „ de l'Orthodoxie la plus ſévére, puiſant dans les four- „ ces les plus pures, empruntant les argumens des Doc- „ teurs les moins ſuſpects: d'un autre côté, ſuivant la „ route des Hérétiques, ramenant les Objections des an- „ ciens Héréſiarques, leur prêtant des armes nouvelles, „ & réuniſſant dans notre Siécle toutes les Erreurs des „ Siécles paſſés. Puiſſe cet Homme, qui fut donné de „ tant de talens, afin d'être obſtacle devant Dieu, du mau- „ vais uſage qu'on lui en vit faire! Puiſſe ce Jeûus, qu'il „ attaqua tant de fois, avoir expié ſes crimes!"

(215) *Sermon*. T. III. p. 141. 142. Edit. de La Haye 1717.

(216) Il veut parler peut-être de *Brantome* & de *Rabelais*.

(217) Voy. Remarq. [G]. dans l'Addition du Traducteur.

(218) Voy. *Bibliothèque Germanique*. T. XLVI. p. 92. 92.

(219) Mr. l'Abbé d'Olivet, à force de vouloir donner un tour fin à ce qu'il narre, fait une faute. Mr. Bayle n'a jamais été Diſciple de Mr. Jurieu, il étoit dans ce tems-là ſon Collégue, & ne peut en aucun ſens porter ainſi la qualité de *Diſciple*.

[Jaiouterai ici diverſes choſes, ſur les mœurs & ſur le caractére de Mr. Bayle, & ſur ſa Critique philoſophique. Cet Article foit déja fort long, je me flatte que le Lecteur ne me ſaura pas mauvais gré de ces additions.

A l'égard des mœurs de Mr. Bayle, on vient de donner atteinte à leur pureté par un Conte qui a tout l'air d'un Roman. C'eſt Mr. l'Abbé d'Olivet, qui a régalé le Public de cette nouvelle découverte, dans la même Lettre de Mr. le Préſident Boulier dont nous avons déja parlé (217). Voici de quoi il s'agit. On fait qu'avant la Révocation de l'Edit de Nantes, Mr. Bayle profeſſoit la Philoſophie à Sedan, où Mr Jurieu enſeignoit auſſi la Théologie. Mr. l'Abbé d'Olivet tient de bon lieu (218), „ que „ Madame Jurieu, femme de beaucoup d'eſprit, qui ſe „ piquoit de ſavoir ſon Horace par cœur, & qui n'étoit „ pas dépourvue de charmes, aiant fait Mr. Bayle de „ vingt-ſept ans. Jurieu, enchanté du Profeſſeur, étoit „ bien éloigné des idées qui nourriſſoient la malignité du „ Diſciple (219). On fupprima en 1681 l'Académie de Sedan. Madame Jurieu fut obligée de ſuivre ſon mari hors du Royaume. Bayle auroit bien voulu ſe fixer en France: mais de beaux yeux furent les Controverſiſtes qui détérminérent ce Philoſophe à quitter ſa Patrie. Rotterdam ne put voir longtems une ſi étroite union, ſans en jaiger mal. Son ingérada crime, Mr. Jurieu, „ que lui qui voyoit tant de choſes dans l'Apocalypſe, ne „ voyoit pas ce qui ſe paſſoit dans ſa maiſon. Un Cava- „ lier en pareil cas tire l'épée, un Homme de Robe in- „ tente un Procés, un Poéte compoſe une Satyre, cha- „ cun ſe fait armes, ſelon ſa qualité. Théologien, „ dénonça Bayle comme un Impie &c." Que ſi l'on demande dans quels Mémoires l'Abbé d'Olivet a puiſé ces Anecdotes, voici ce qu'il nous apprend. „ Quand Mr. „ Bayle alla profeſſer la Philoſophie à Sedan, il y fut fui- „ vi par le jeune Marquis de Béringhen ſon Eléve, qui „ fut mis en penſion chez Mr. Jurieu. Je parle de Mr. „ de Béringhen, frére de Madame la Ducheſſe de la For- „ ce, morte depuis peu en Angleterre. Vous ſavez que „ lorſqu'il alla en 1724 la voir à Londres avec le feu Duc „ de la Force, j'étois du voyage, & qu'ainſi j'eus tout le „ tems de le mettre fur le chapitre de Bayle ſon Précep- „ teur. C'eſt de lui que je tiens ces particularités." L'Auteur, qui communique aux Journaliſtes ce que contient la Lettre de Mr. l'Abbé à Mr. le Préſident Boulier, fait diverſes remarques, qui font voir le peu de fonds qu'il y a à faire fur cette Anecdote prétendue, & le tort qu'on a eu de la publier: en quoi il a été appuyé par le Prieur de *Nefville* (220), qui relève fort vivement Mr. l'Abbé d'Olivet fur cet article, & d'une maniére qui lui fait honneur.

Je viens au caractére de Mr. Bayle, & à celui de ſes Ouvrages. On a vu ci-deſſus le jugement qu'en portent Mrs. Le Clerc & Saurin: divers autres Auteurs n'en ont pas jugé plus favorablement. Ce droit un Ouvrage infini, que de rapporter tous ces Jugemens (221): je me bornerai à quelques-uns, qui m'ont paru propres à faire bien connoître Mr. Bayle. On ne ſoupçonnera point Mr. de Beauval de lui avoir été peu favorable; cependant voici comment il s'exprime ſur ſon ſujet (222). „ Le plus ef- „ ſentiel, c'eſt qu'il a été un peu trop libre dans ſes Ec- „ crits, & qu'il s'eſt un peu émancipé ſur le chapitre des „ Femmes. *Il s'eſt quelquefois echapé au-delà de la bien- „ ſeance . . . . .* Sur l'article de la Religion, il s'eſt „ trop abandonné à l'eſprit de doute & de Pyrrhoniſme, „ & il a pouſſé trop loin ſa fagacité à trouver des difficul- „ tés. Il pouvoit s'expliquer avec plus de circonſpection. „ En voulant rabattre l'orgueil de la Raiſon, il n'a pas „ aſſez ménagé le Public; il a donné l'eſſor à ſon imagi- „ nation, & pris des libertés, qu'on appellera, il l'on „ veut, des débauches d'eſprit." On trouve dans la *Bibliothéque Germanique* (223) une Piéce fort étendue, dans laquelle on fait voir que Mr. Bayle n'a cherché qu'à s'accommoder au goût de ſon Siécle, porté au libertinage; & qu'il a eu deſſein de procurer aux gens qui aiment à avoir les coudées franches, dequoi ſe mettre en repos ſur l'article de la Religion. Cette Piéce mérite d'être lue, & eſt propre à faire tenir les triſtes effets que la lecture des Ouvrages de Mr. Bayle a produits & eſt capable de produire. L'Auteur de la *Bibliothéque Angloiſe* (224) penſe à peu prés de même. „ Ce Mr. Bayle, *dit-il*, étoit „ un Savant qui ſe plaiſoit à faire des Lecteurs une ſim- „ preſſion ne ruinât ni l'Auteur, ni le Libraire. Il con- „ noiſſoit le foible de ſes Contemporains. Il ſavoit fort „ bien que la plupart des Lecteurs cherchent les nouveau- „ tés, & s'arrêtent à *l'endroit* de l'Hermite, & ne don- „ nent auſſi tout leur fond de pareilles derniéres, & c'eſt- „ là peut-être ce qui a le plus fait valoir ſes Ouvrages en „ général, & ſon Dictionaire en particulier." Je n'ajouterai plus qu'un ſeul Jugement: c'eſt celui de Mr. Guillaume Warburton, Auteur d'un Livre intitulé: *Défenſe de la Miſſion de Moïſe* &c. (225). Voici le portrait qu'il fait de Mr. Bayle. „ C'eſt un Auteur qui n'excelloit pas „ moins par la force & la clarté de ſes raiſonnemens, que „ par la vivacité & la délicateſſe de ſon eſprit. Pénétrant „ d'un coup d'œil ce qu'il y a de plus caché dans la Na- „ ture humaine, il s'eſt jetté dans les Paradoxes qu'il a „ trouvé propres à exercer la vigueur infatigable de ſon „ eſprit. Avec une ame élevée au-deſſus des plus cruel- „ les attaques de la Fortune, & un cœur capable d'obſ- „ erver les plus ſaines maximes de la Philoſophie, il lui „ manquoit encore un peu de cette véritable Grandeur „ d'ame, qui fait vaincre ce dernier foible d'un Génie ſu- „ périeur; je veux dire l'ambition de la Gloire, que l'on „ croit acquérir en exerçant ſon eſprit à la maniére des „ Académiciens." Je fuis du ſentiment de Mr. Warburton, & je ne doute pas que le grand foible de Mr. Bayle n'ait été l'ambition de la gloire, le deſir d'acquérir une grande réputation, de ſe faire admirer comme le prodige homme du monde, d'établir ſon autorité ſur les eſprits, ſur les ruînes de toute autre autorité. Il a ſenti qu'un des moyens les plus propres à y réuſſir, étoit de ſe ſingulariſer, d'avancer des paradoxes, d'oſer attaquer ce que tout le monde regarde comme inconteſtable, de flatter les paſſions humaines. A meſure qu'il a vu que cela lui réuſſiſſoit, il y a pris goût, & eſt peut-être inſenſiblement allé plus loin qu'il ne compoit d'abord de faire. Une propoſition en a amené une autre, une conſéquence a entraîné une ſeconde conſéquence: peu à peu, il s'eſt accoutumé à ne nourrir ſon eſprit que de difficultés, à ne découvrir que ce qu'il y a d'obſcur dans les ſujets, ſans faire attention à ce qu'il y a de clair. On a beau dire, que Mr. Bayle vouloit humilier la Raiſon, rendre les Théologiens moins déciſifs: falloit-il pour cela s'en prendre à la Religion, en ébranler les Vérités les plus fondamentales, épuiſer toute la ſubtilité de ſon génie à trouver & à pouſſer des difficultés, auxquelles perſonne n'auroit peut-être jamais penſé? Il me ſemble que cette bien conſidérer, Mr. Bayle a confondu volontairement deux choſes très diſtinctes. *L'Eſprit humain eſt borné, il ne peut rendre raiſon de tout*; c'eſt ce qu'aucun homme raiſonnable ne conteſte: mais ne confondez pas cette propoſition avec celle-ci: *L'Eſprit humain eſt incapable de rien connoître, car il ne peut rendre raiſon de tout*: c'eſt cette derniére thèſe que Mr. Bayle a tâché d'établir par-tout, & voulant pertuader qu'il ne penſoit qu'à la prémiére. Et pour que l'on ne s'imagine pas que ce que j'ai dit ſur ce principe de toutes ſes démarches, la vanité & l'envie de briller, foit une idée ſans fondement, j'avertis ſes Admirateurs, que c'eſt lui-même qui m'a inſtruit ſur ce ſujet. „ Il eſt aſſez ap- „ parent, *dit-il* (226), que deux qui affichent dans les „ compagnies de combattre les vérités les plus communes „ de la Religion, en diſent plus qu'ils n'en penſent. Ils

(220) Voy. *Bibliothèque Germanique*. T. XXVII. p. 142. 249.

(221) Voy. Ramſay *Diſc. ſur la Mythologie* p. 9. à la tête des *Voyages de Cyrus*. Amſt. 1727. & *Lettres ſur les Anglois, les Françoiſe & les Voyages* p. 221. 222 Cologne 1725.

(222) *Eloge de Mr Bayle* p. XXXV. à la tête de les *Lettres* de l'Edit. de 1729.

(223) T. XX. Art. 6.

(224) Tom. VII. Part. II. p. 477.

(225) Voy. *Bibliothèque Britannique*. T. XI. Part. I. Art. 4.

(226) Art. DESBARREAUX. Rem. [E] Edit. de Dillon. de 1730.

mais on le relâcha d'abord. On ne fait pas bien certainement quelle fut la raiſon de ſon empriſonnement, à moins que ce n'ait été, comme le remarque Mr. Wood (*a*), à l'occaſion du mariage projetté entre le Prince Charles & l'Infante d'Eſpagne.

(*a*) *Athenæ Oxon.* Vol. I. col. 157. Edit. de 1721.

Bayly laiſſa quatre fils, *Nicolas*, *Jean*, *Théodore* & *Thomas*, dont le dernier eſt fort connu par divers Ouvrages qu'il a publiés, & pour être rentré dans l'Egliſe Romaine. Notre Bayly mourut au commencement de l'année 1632, & fut enterré dans l'Egliſe de Bangor.

rapport à cet article, qu'il eſt hors de doute que l'Evêque Bayly eſt l'Auteur de ce Livre ; & qu'il avoit appris de quelques perſonnes d'âge & de pluſieurs autres, qui le tenoient des Eccléſiaſtiques du Diocèſe, fort liés avec Bayly, que cet Evêque étoit capable de faire un Ouvrage plus important que celui-là, & qu'ils étoient bien ſurs qu'il en étoit le véritable Auteur. „ Mais, *ajoutoit-il*, c'eſt-là „ un ſurs & malin conte des Puritains, inventé par cette „ Secte orgueilleuſe & Phariſaïque, qui ne veut pas qu'un „ Ouvrage ſi eſtimé ſoit ſorti de la plume d'un Evêque. „ Effectivement, après que ce Livre avoit été imprimé „ plus de trente fois en Anglois, & en pluſieurs autres „ Langues, ſous le nom de l'Evêque, & ſur-tout en Gal„ lois, il y a plus de cinquante ans ; il eſt arrivé, que „ comme on en faiſoit une nouvelle édition en cette Lan„ gue en 167 . . . & que le titre étoit déja imprimé, comme ci-devant avec le nom de l'Evêque, Mr. Gouge fit ôter ce titre & en fit imprimer un autre, où le nom de „ l'Evêque n'étoit point. Quelques Gentilshommes de „ ce Pays lui reprochant, que par-là il faiſoit tort à la mémoire de l'Evêque, il eut la hardieſſe de dire non ſeulement que l'Evêque Bayly n'en étoit point l'Auteur, mais d'ajouter que l'Evêque de Bangor (*le Dr. Humphrey Lloyd*) le lui avoit dit ; quoique rien ne fut plus faux, ce je que ſai pour avoir été preſent, & pour avoir entendu quelques jours auparavant cet Evêque cenſurer Mr. Gouge du tort qu'il faiſoit à la mémoire de l'Evêque Bayly, en ſupprimant ſon nom dans cette Edition. Mr. Gouge ainut laiſſé un nombre d'Exemplaires de ce Livre pour être diſtribués dans ce quartier, l'Evêque écrivit de ſa propre main le nom du Dr. Bayly ſur le titre de quantité, & je ſis la même choſe ſur les autres par ſon ordre ; & l'Evêque dit à cette occaſion, qu'il étoit bien fûr que ſon Prédéceſſeur Bayly en étoit l'Auteur. Tout cela ſe paſſa en préſence de Mr. Goure, & il ne laiſſa pas de l'oublier au point de rapporter le contraire peu de jours après.

BEATON ou BETON (DAVID), Cardinal, & Archevêque de S. André en Ecoſſe dans le XVI. Siécle, étoit d'une ancienne Famille de Comté de Fife, & fils de Mylord Balfour (*a*). Il étoit né en 1494 (*b*), ſous le régne de Jaques IV. Il fit ſes prémières études dans l'Univerſité de S. André, & après y avoir fait ſes Humanités & ſa Philoſophie, ſes parens l'envoyérent à Paris, où il étudia en Théologie pendant pluſieurs années (*c*). Lorſqu'il eut pris les Ordres ſacrés, on lui donna pluſieurs Bénéfices ; mais il y a de l'apparence qu'il fut principalement redevable des commencemens de ſon élevation à ſon oncle Jaques Beaton, Archevêque de S. André. En 1519 il fut envoyé pour réſider à la Cour de France, & ſon oncle lui donna la Cure de Campſay, & vers l'année 1524 l'Abbaye d'Aberbrothock, dont il ſe réſerva la moitié des revenus. Beaton revint en Ecoſſe en 1525, & en 1528 il fut fait Garde du Sceau Privé. En 1535 on l'envoya une ſeconde fois en France, avec le Chevalier Thomas Erſkine de Brechin, Secrétaire, pour confirmer l'Alliance qui étoit entre les deux Royaumes, & pour négocier un mariage entre Jaques V & la Princeſſe Madeleine, fille du Roi de France ; mais le mauvais état de la ſanté de cette Princeſſe, empecha le mariage de ſe conclurre dans ce tems-là. Il y a beaucoup d'apparence que Beaton demeura quelque tems en France ; & pendant ſon ſéjour dans ce Royaume, ſi l'on s'en rapporte à la tradition de la Famille Balfour, il ſe rendit fort agréable au Roi, qui aiant reconnu ſon mérite, & ſachant qu'il étoit fort avant dans la faveur de ſon Souverain, ſouhaita de le retenir en France, dans l'eſperance de tenir par-là le Roi d'Ecoſſe toujours attaché à ſes intérêts, & de l'empêcher d'entrer dans ceux du Roi d'Angleterre, oncle de Jaques. Il paroit cependant par la *Tragédie* * du Chevalier David Lindſay, que Beaton étoit en Ecoſſe après la mort de la Reine Madeleine, qu'il alla encore en France, & revint avec la Reine Marie (*d*). Il reçut diverſes faveurs du Roi de France [*A*], par le credit duquel il fut élevé à la Pourpre le 20 de Décembre 1538, & créé Cardinal du titre de S. Etienne du *Mont Cœlius*. Il ſuccéda enſuite à ſon oncle dans l'Archeveché de S. André [*B*] ; & pendant qu'il occupa ce Siége, il travailla à ruiner la Reformation par toutes ſortes de rigueurs [*C*]. Le Dr. Mackenzie nous apprend (*e*), que lorſqu'on propoſa une

(*a*) Mackenzie *Lives and Characters of the moſt eminent Writers of the Scots Nation.* Vol. III. p. 19. Edinb. 1722.

(*b*) Robert Keith *Hiſtory of the Affairs of Church and State in Scotland.* Vol. I. Ed. 4. p. 46. Edinb. 1734.

(*c*) Spotiswood's *Church-Hiſtory of Scotland.* L. II. p. 48. 69. 81.

* C'eſt un Poéme qui a pour titre, *La Tragédie du Cardinal Beaton.* Voy. *Biblioth. Brit.* T. VIII. Part. I. p. 17. 18. R. D. T.

(*d*) Keith's *Hiſtory* ubi ſupra.

(*e*) *Ubi ſupra* p. 21.

[*A*] *Il reçut diverſes faveurs du Roi de France.*] Ce Prince le fit Evêque de Mirepoix, & il fut conſacré le 5 de Decembre 1537. Ce fut auſſi par lui qu'il fut promu au Cardinalat le 20 de Décembre 1538. Mr. Robert Keith, dans ſon *Hiſtoire Civile & Eccléſiaſtique d'Ecoſſe* (1), nous apprend qu'il a vu dans la Bibliotheque des Avocats à Edimbourg la Copie d'un Acte ou Privilége, daté du 30 de Juin 1539, par lequel le Roi de France, en conſidération des ſervices que le Cardinal lui avoit rendus & lui rendroit encore, accorde à ſes Héritiers le droit d'hériter des biens qu'il avoit en France, quoique les ſuſdits Héritiers fuſſent natifs & habitans d'Ecoſſe, & quoiqu'ils n'euſſent point de Lettres de Naturaliſation en France. Et le Roi déclare que ce nouveau Privilége eſt donné en conſéquence d'un autre du mois de Novembre 1537, par lequel étoit accordé à l'Abbé le droit de poſſeder des Bénéfices, d'acquérir des Terres, la Nobleſſe &c. comme un François naturel.

(1) Vol. I. L. I. ch. 4. p. 44.

[*B*] *Il ſuccéda enſuite à ſon oncle dans l'Archevêché de S. André.*] Malgré les obligations que le Cardinal avoit au Roi de France, il réſolut de retourner en Ecoſſe ; fait bien réfléxion que ſon oncle Jaques Beaton Archevêque de S. André ne pouvoit vivre longtems, vu ſon grand âge, & ſe flattant qu'il pourroit être ſon Succeſſeur dans l'Archevêché, parce que le Roi d'Ecoſſe avoit beaucoup de bienveillance pour ſon oncle & pour lui. Peu après ſon arrivée en Ecoſſe, il obtint bientôt le Gouvernement abſolu du Diocèſe de ſon oncle, & l'exercice de la Primatie, aiant été fait Coadjuteur de S. André ; & fur la recommandation que ſon oncle fit de lui au Roi peu de tems avant ſa mort, ce Prince l'agréa, & ſa nomination fut confirmée par le Pape (2).

(2) Id. ibid. p. 10. & 44.

[*C*] *Pendant qu'il occupa ce Siége, il travailla à ruiner la Reformation par toutes ſortes de rigueurs.*] Il ne fut pas plutôt pourveu à l'Archiépiſcopat, que pour donner des preuves de ſon zéle pour le Siége de Rome & pour ſon Bienfaiteur le Pape Paul III, qui l'avoit revêtu de la Pourpre, il s'attacha à perſecuter les Réformés par le fer & par le feu. Dans cette vue il aſſembla à S. André les Comtes de Huntley, d'Arran, de Marſchal & de Monrroſe ; les Lords Fleming, Lindſay, Erſkin, & Seaton ; Gavin Archevêque de Glaſcow Chancelier du Royaume, Guillaume Evêque d'Abercden, Henri Evêque de Galloway, Jean Evêque de Brechen, & Guillaume Evêque de Dumblain ; les Abbés de Melroſs, Dumfernling, Lindores & Kinloſs ; avec un grand nombre de Prieurs, de Doyens & de Docteurs en Théologie. Quand ils furent aſſemblés dans l'Egliſe Cathédrale de S. André, le Cardinal ſe plaça dans un ſiége élevé au-deſſus des autres, & fit un Diſcours, dans lequel il repréſenta le grand danger que couroit l'Egliſe Catholique, par les démarches du Roi Henri VIII en Angleterre, & par les progrès extraordinaires que l'Héréſie faiſoit en Ecoſſe, & même à la Cour du Roi, où on lui faiſoit un accueil favorable. Il ajouta, qu'il n'y avoit perſonne qui travaillât avec plus de ſoin à répandre les Doctrines Héréticques que le Chevalier Jean Borthwick, & qu'en conſéquence il l'avoit fait citer à comparoître devant l'Aſſemblée pour avoir ſoutenu les Héréſies ſuivantes. 1. Que le Pape n'a pas plus d'autorité ſur les Chrétiens, que tout autre Evêque ou Prêtat. 2. Que les Indulgences accordées par le Pape n'ont ni force ni vertu, mais ſont une invention du Diable, pour amuſer le peuple, & abuſer les pauvres ignorans. 3. Que les Evêques, les Prêtres, & les autres Eccléſiaſtiques peuvent légitimement ſe marier. 4. Que les Héréſies, appellées communément les *Héréſies Angloiſes*, & la Nouvelle Liturgie, ſont bonnes, & *doivent être jurées par tous les bons Chrétiens* (3). 5. Que le Peuple d'Ecoſſe étoit aveuglé par le Clergé, & ne profeſſoit point la vraie Foi. 6. Que les gens d'Egliſe ne doivent point jouïr de biens temporels. 7. Que le Roi devoit employer les revenus ſuperflus de l'Egliſe à d'autres uſages pieux. 8. Que l'Egliſe d'Ecoſſe devoit être réformée ſur le même pied que celle d'Angleterre. 9. Que le Droit Canonique n'a aucune force, étant contraire à la Loi de Dieu. 10. Qu'on devoit abolir les Ordres de Moines, comme l'on avoit fait en Angleterre. 11. Qu'il avoit publiquement appellé le Pape *Simoniaque*, parce qu'il avoit vendu les choſes ſaintes. 12. Qu'il avoit lu des Livres Héréticques & le Nouveau Teſtament en Anglois, auſſi-bien que des Ouvrages de Mélanchton, d'Oecolampade & d'autres Héréſiques ; & que non content de les lire lui-même, il les avoit répandus parmi les autres. Enfin, qu'il avoit

(3) Le Dr. *Mackenzie* remarque que les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques ſe trompent certainement dans cet article, n'y aiant point eu de nouvelle Liturgie ſavant celle d'Edouard VI. *Lives and Characters of the moſt eminent Writers of the Scots Nation* Vol. III. p. 20.

une entrevue à Yorck entre Henri VIII Roi d'Angleterre, & Jaques V Roi d'Ecosse son neveu, & que ces deux Princes y eurent consenti, le Cardinal & le Clergé, craignant que Henri n'engageât Jaques à faire en Ecosse ce qu'il avoit fait en Angleterre, dissuadérent ce Prince de se trouver à cette Conférence; ce qui causa une sanglante guerre entre les deux Nations, & fut l'occasion de la mort de Jaques. Mais Mr. Keith remarque (*f*) d'après les *Lettres* de Mr. Rodolphe Sadler (*g*), que le Cardinal a offert dans la fuite de prouver que cette accusation contre lui étoit mal fondée. Le Roi étant mort au mois de Décembre 1542, on dit que le Cardinal suborna un certain Prêtre nommé Henri Balfour, pour supposer un Testament de ce Prince [*D*], par lequel il déclaroit le Cardinal, conjointement avec les Comtes d'Argyle, de Huntley, & de Murray, Régens du Royaume pendant la minorité de sa fille. Beaton fit publier ce Testament à Edinbourg le Lundi après la mort du Roi: mais comme on le soupçonna de fausseté, les Seigneurs, la Noblesse & les Parens de Jaques Comte d'Arran, prémier Prince du Sang, proclamérent ce Seigneur Régent du Royaume & Tuteur de la Reine, malgré les oppositions du Cardinal (*h*). Au commencement de l'année 1543, Henri VIII fit proposer le mariage du Prince de Galles son fils avec la jeune Reine d'Ecosse. Le Régent, & les Seigneurs, qui goutoient ces propositions, craignant que le Cardinal & le Clergé ne s'y opposassent, firent mettre le Cardinal en prison dans le Château de Dalkeith, d'où il fut transféré à S. André. Tel est le récit du Dr. Mackenzie (*i*). Mr. Keith raconte la chose d'une manière différente [*E*]. Quelque

(*f*) Dans la Note (*e*) p. 200.

(*g*) P. 154.

(*h*) Mackenzie p. 21. & Keith L. I. c. 3. p. 25.

(*i*) Pag. 22.

avoit ouvertement desavoué l'Autorité du Siége de Rome. Ces Articles lus, & le Chevalier n'ayant point comparu, ni personne en son nom, il fut regardé comme Hérétique déclaré, & condamné en qualité d'Hérétique, ainsi qu'il est qualifié dans la Sentence. On ordonna que ses biens seroient confisqués; qu'il seroit brulé en effigie, si l'on ne pouvoit le saisir de lui; & défenses furent faites à toutes personnes de le recevoir & d'avoir commerce avec lui, sous peine d'excommunication. Cette Sentence fut prononcée le 28 de Mai 1540, & le même jour fon effigie fut brulée fur la Place du Marché de S. André, & deux jours après à Edinbourg (*d*).

(*d*) Mackenzie ubi *supra* p. 19. 20.

[*D*] *Le Cardinal suborna un certain Prêtre nommé Henri Balfour, pour supposer un Testament de ce Prince.*) C'est ce que rapporte Buchanan, qui dit (5) qu'à la mort du Roi, le Cardinal croyant l'occasion favorable de s'aggrandir lui-même au milieu de la confusion & des malheurs publics, & d'avancer les intérêts de fon Ordre & de la Faction Françoise, entreprit un coup auſſi hardi que fcélérat. Qu'ayant gagné un Prêtre mercénaire, qui s'appelloit Henri Balfour, il lui fit forger un Testament, par lequel il étoit établi Régent du Royaume, avec l'affiſtance de trois des principaux Seigneurs. *Cardinalis in publicis malis locum crefcendi ſibi eſſe ratus, ut & Ordini ſuo, & Gallicæ factioni ſe oſtentaret, faciens audax & impiuens eſt aggreſſus. Conducto enim Hiſtrione Balfurio, ſacrificulo mercenario, falſum teſtamentum Regi ſubjecit; in quo ſe, tribus Aſſeclis ſuis & potentiſſimis Procerum adjectis, in ſummo magiſtratu collocabat.* Selon Jean Knox, dans ſon *Hiſtoire de la Reformation d'Ecoſſe* (6), le Cardinal vint trouver le Roi à l'article de la mort, & lui demanda, qui gouverneroit le Royaume pendant la minorité de ſa fille? „ S'il n'y auroit pas quatre Régens, dont il ſeroit le prémier? Et quelle qu'ait été la réponſe du Roi, il fut conclu que le Cardinal gouverneroit; & pluſieurs perſonnes diſoient qu'après la mort du Roi, on avoit mis ſon ſeing ſur un papier blanc, fur lequel le Cardinal avoit écrit ce qu'il avoit voulu. Mr. Keith obſerve auſſi (7), qu'on diſoit que le Cardinal *eſperant de s'aggrandir au milieu des malheurs publics, dans les derniéres minutes de la vie du Roi, & même lorſqu'il étoit preſque mort, prit du papier blanc* „ *& fit contrefaire ſur un papier blanc, lui fit ſigner ſon nom; & qu'enſuite il écrivit ſur ce blanc-ſigné un Teſtament*, par lequel il établit lui-même Tuteur de la jeune Reine, & Gouverneur du Royaume, avec l'aſſiſtance de trois des principaux Seigneurs qui devoient lui ſervir d'Aſſeſſeurs ou de Conſeillers, ſavoir les Comtes d'Argyle, de Huntley, & d'Arran. Sur quoi l'Auteur fait cette remarque dans une Note au bas de la page: „ C'eſt-là un bruit „ public; je n'entreprendrai pas de décider ſi vrai ou faux, ou non. J'avoue qu'il eſt certain que le Comte d'Arran en parla à Mr. Sadler, comme d'un crime pour le- „ quel il pouvoit pourſuivre le Cardinal, ainſi qu'il paroît par les Lettres de Sadler (8). Cependant l'Evê- „ que Lesley ne parle point du tout de cela; mais il a- „ voue que le Cardinal & quelques autres s'oppoſérent à „ l'avancement du Comte d'Arran, parce, diſoient-ils, „ que le Roi avoit établi par ſon Teſtament quatre Admi- „ niſtrateurs du Royaume durant la minorité de ſa fille. „ Cet Auteur convient néanmoins qu'ils ne purent pas „ bien prouver la validité de ce Teſtament. *Si le Cardi- „ nal*, dit Mr. Keith, *étoit reellement coupable de ce cri- „ me, on ne ſauroit pas bien comment on négligea de l'en ac- „ cuſer lorſqu'il fut mis en priſon:* " *& il paroît évidemment qu'on n'en fit rien, par une Lettre du Roi d'Angleterre au même Sadler, datée du 30 Mars 1543, où le Roi dit:* „ Nous „ n'avons encore pu apprendre d'eux (favoir des Sei- „ gneurs Ecoſſois priſonniers en Angleterre) de quels cri- „ mes on accuſoit le Cardinal, lorſqu'on le ſaiſit de ſa „ perſonne." (*e*) Les Auteurs de la *Bibliothèque Britannique* (9) font ſur ce paſſage quelques obſervations, qui paroiſſent très bien fondées. Ils remarquent 1. Que l'Evêque de Lesley étant un zélé partiſan de l'ancienne Religion, même de Cardinal Beton, il ne ſeroit pas étonnant qu'il n'eût rien dit d'une action qui pouvoit deshonorer la mémoire d'un Cardinal, que les Catholiques d'Ecoſſe regardent en quelque ſorte comme un Martyr. Le ſilence de Lesley ne prouve donc rien contre le témoignage poſitif d'autres Hiſtoriens. Mais II. Lesley lui-même convient qu'on produiſit un Teſtament, dans lequel le Roi nommoit quatre Adminiſtrateurs (quatre deſquels Beaton étoit) & qu'on ne put pas bien prouver que ce Teſtament étoit véritable. C'eſt, vu le caractére de Lesley, tout l'aveu qu'on pouvoit attendre de lui ſur la ſuppoſition du Teſtament. III. Mr. Keith avoue que le Comte d'Arran avoit parlé à Mr. Sadler de la ſuppoſition du Teſtament, & nous renvoie même aux Lettres de Sadler, qui ſans doute avoit écrit cette nouvelle au Roi d'Angleterre ſon Maître. Mais ce ne fut pas à cauſe de cette ſuppoſition, que le Cardinal fut mis en priſon (10). Il eſt pourtant ſurprenant que Henri VIII ait ignoré, le 30 de Mars 1543, la cauſe de la détention du Cardinal; mais cette ignorance du Roi ne prouve rien contre la ſuppoſition du Teſtament, puiſque ce ne fut point à cauſe de ce Teſtament qu'on le ſaiſit de Beton. J'ajouterai ce que rapporte un Auteur à peu près contemporain. C'eſt Jaques Melvil, qui nous apprend (11), que les Prélats aiant été cauſe que l'entrevue entre les deux Rois fut rompue, celui d'Ecoſſe voyant enſuite ſon Armée en déroute, & tout le Royaume mécontent de ce qu'on s'étoit attiré la guerre pour plaire à Mrs. les Prélats, il ne put s'empêcher de faire des menaces contre ceux qui lui avoient donné de ſi méchans conſeils. „ Mais, *continue Melvil*, cela lui coû- „ ta la vie; car ceux de la Cabale, craignant les effets de „ ſa colére, s'aviſérent de les prévenir par le moyen de Mé- „ pêche Italienne, & firent ſi bien, que le Roi en eut „ bientôt aſſez pour le Voyage de l'autre Monde. *Le Cardinal* David Beaton *étant préſent lorſqu'il mourut, fit „ écrire ſon Teſtament, en le dictant lui-même, déſorte qu'il „ y fit entrer tout ce qu'il trouva à propos; auſſi fut-il caſſé „ bientôt après, pour cette raiſon.* ADD. DU TRAD.]

(*e*) L. I. p. 31. Edit. Edinb. 1732. in-folio.

(7) *Ubi ſupra* L. I. c. 3. p. 25.

(8) P. 161.

(9) T. VIII. Part. I. p. 200. 211.

[*E*] *Mr. Keith raconte la choſe d'une manière différente.*] Il nous dit (12), que dans un grand Conſeil de la Nobleſſe, tenu le 27 de Janvier 1542-3, on prit la réſolution de ſe ſaiſir de la perſonne du Cardinal & de le mettre en priſon, ſur une accuſation vague de Mylord Lyle (13), qu'il avoit engagé le Duc de Guiſe à envahir l'Ecoſſe à main armée pour ſe rendre maître du Gouvernement. Cette réſolution fut exécutée, & le Cardinal fut renfermé dans le Château de Blacknefs, ſitué ſur la rive méridionale de la riviére de Forth à dix milles au-deſſus de Leith, ſous la garde de Mylord Seton: quoique dans la ſuite, comme le Régent l'avoua à Mr. Sadler, il n'y eût point de preuves contre le Cardinal. Mais les Seigneurs Anglois (c'eſt ainſi qu'on appelloit les Seigneurs nouvellement venus d'Angleterre, & qui étoient Penſionnaires de cette Couronne) voyoient qu'il étoit abſolument néceſſaire pour réuſſir dans leurs deſſeins, d'écarter le Cardinal, qui par ſa capacité & par ſon crédit les auroit traverſés. Quand ils ſe furent donc aſſurés de lui, ils pouſſérent vigoureuſement l'affaire du mariage du Prince Edouard fils de Henri VIII, & de la jeune Reine d'Ecoſſe, & on conclut enfin deux Traités entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, l'un de Commerce, & l'autre de Mariage. La Reine Douairiére, Princeſſe adroite & habile, avoit travaillé de tout ſon pouvoir à faire relâcher le Cardinal, ſous prétexte de rendre ſervice au Roi d'Angleterre; & ce artificieux Prélat avoit ſu ſi bien gagner le Régent par de belles promeſſes de ſe joindre à lui, par les intrigues & les perſuaſions des Comtes d'Argyle, de Huntley, de Bothwell & de Murray, & par les raiſons de l'Abbé de Paiſly, frére naturel du Régent, qui avoit tout pouvoir à la Cour, & qui étant François dans le cœur, avoit lié une étroite amitié avec le Cardinal; que le Régent conſentit non ſeulement, mais ordonna expreſſément que le Cardinal ſeroit transféré dans ſon Château de S. André, quoique le Cardinal s'oppoſât, ou fit ſemblant de s'oppoſer d'abord à la choſe. Mr. Keith remarque dans une Note ſur ce paſſage, que le Régent avoit peut-être d'autres vues en relâchant le Cardinal, ainſi qu'on peut l'inférer des Lettres de Mr. Sadler; comme, 1. de gaguer le Cardinal, dont il connoiſſoit le grand crédit dans tout le Royaume; ou 2. de leurrer plus aiſément ce Prélat, & de le rendre maître du Château de S. André; ou 3. ce qui lui tenoit encore plus au cœur, de prévenir l'effet de ce qui avoit été arrêté par ferment entre les Comtes d'Argyle, de Hunt-

(10) Voyez la Rem. [*E*].

(11) *Mémoires* p. 18. 19. La Haye 1694.

(12) Cap. 3. p. 27. & ſuiv.

(13) *Voyez* Sadler's *Negotiations* p. 74. & 161. *apud* Keith p. 27.

que tems après, le Cardinal fut remis en liberté, & se réconcilia avec le Comte d'Arran [F]; & au Couronnement de la Reine il fut fait Membre du Conseil privé, & Chancelier du Royaume. Il mit même le Régent si fort dans ses intérêts, qu'il l'engagea à solliciter pour lui à Rome la qualité de *Légat a Latere* du S. Siége en Ecosse (k). Aiant ainsi affermi son autorité autant qu'elle l'étoit auparavant, il s'attacha à avancer les intérêts du Papisme, & à s'opposer aux progrès de la Reformation. Sur la fin de l'année 1545, ou au commencement de 1546, il fit la visite d'une partie de son Diocèse, accompagné du Régent, & de plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, & fit exécuter "plusieurs personnes pour cause d'Hérésie [G]. Mais voyant que les moyens violens qu'il avoit employés n'empêchoient pas que plusieurs personnes n'eussent du penchant pour la Religion Réformée, & que la vie déréglée de la plupart des Ecclésiastiques les confirmoit dans les nouvelles Opinions, il assembla à Edinbourg dans le Couvent des Dominicains un Concile Provincial, le 13 de Janvier 1544, pour délibérer sur les moyens de réprimer le libertinage du Clergé & l'Heresie: mais on ignore ce qui fut résolu, & si le procès du fameux Prédicateur George Wishart, qui fut brulé par ordre du Cardinal (l), n'interrompit pas le cours de leurs délibérations. On dit que Wishart, au moment de son execution, prédit la mort du Cardinal [H]. Le Clergé & les Amis de Beaton non seulement appuierent

(k) Keith p. 44. 45.

(l) Keith p. 41.

Huntley, de Bothwel, & de Murray, & divers Evêques, qui avoient juré de mettre le Cardinal en liberté, ou de ruiner le Régent. Celui-ci voulut peut-être les prévenir, & faire enfoncer, quoique couvertement, que ce Prélat lui eût l'obligation de la liberté. " Car il cit évident, dit " *Mr. Keith*, que le Régent (si jamais il fut de bonne foi) " se repentoit alors lui-même du Traité fait avec l'Angleterre; voyant clairement que Henri n'avoit nullement " envie de tenir les promesses qu'il lui avoit faites de donner la fille à son fils, ou d'élever en sa faveur en Royaume tout le Pays au Nord de la rivière de Forth, " puisque ce Prince faisoit de si vives instances pour qu'on remit la jeune Reine & le Cardinal entre ses mains. Le " Régent savoit bien que cela lui étoit tout crédit en Ecosse, puisque le Roi d'Angleterre lui refusoit même " dans ses Lettres le titre de Régent, l'appellant simplement *Comte d'Arran, tenant la place de Régent*; ce qui " ne lui laissoit aucune espérance d'obtenir pour sa famille les honneurs auxquels il s'attendoit, dès que ce Prince auroit la Reine & le Chef du Clergé en son pouvoir, " & qu'il seroit maître du Gouvernement du Royaume." Ainsi après tout cela par Huntley son frère, & par plusieurs autres Seigneurs, il travailla bientôt à se réconcilier avec le Cardinal, de manière cependant qu'il paroissoit agir sincérement avec l'Angleterre. Ainsi, malgré toutes les remontrances de Mr. Sadler, il envoya le Cardinal à S. André sous la garde du Lord Seton, & avec une Garde de douze ou quinze hommes, quoiqu'il n'ignorat point que le Cardinal en avoit non seulement plus de trois cens à lui, mais que toute la Ville & tout ce Pays étoit à sa dévotion. Outre cela, le Lord Seton avoit ordre du Régent de laisser jouir le Cardinal d'une entière liberté autour de la maison. Cependant, dans la conversation avec Sadler, il tâcha de rejetter fur le Lord Seton toute la faute du relâchement du Cardinal, comme s'il avoit été gagné par ce Prélat. Mais il quitta bientôt le masque, & dès qu'il vit le Cardinal & ses Amis en état de le seconder, il rejetta ouvertement toutes les propositions du Roi Henri, & manda le Cardinal & tous ses partisans, mais sans Troupes, à Edinbourg. Ils s'y rendirent tous, excepté Huntley & le Cardinal, qui se voyant en liberté, & toutes les offres qu'il avoit faites à Mr. Sadler de favoriser les intérêts de Henri rejettées, s'attacha à s'opposer de tout son pouvoir aux desseins de ce Prince.

[F] *Le Cardinal fut remis en liberté & je réconcilia avec le Comte d'Arran.*] Une des principales choses qu'il fit après qu'il eut été mis en liberté, fut de tenir, du consentement du Régent, une Assemblée du Clergé à S. André, au commencement du mois de Mai 1543, pour régler quelle somme ils donneroient, en cas que la guerre s'allumât; mais comme il n'avoit quelques Evêques absens, l'Assemblée fut prorogée jusqu'au commencement de Juin. Ceux qui étoient présens ne laissèrent pas de s'engager à donner tout ce qu'ils avoient d'argent en propre, leur Vaisselle d'argent & celle de leurs Eglises, pour fournir aux frais de la guerre; & même de combattre en personne, si la nécessité le requeroit. Le Cardinal trouva bientôt moyen, par cet argent du Clergé, par ses rufes & ses artifices, par le crédit qu'il avoit parmi le peuple, excité par les chimeres du Clergé & par la haine & l'animosité naturelle des deux Nations, de groffir fon Parti parmi les Seigneurs & parmi la Noblesse; d'autant plus que le nom seul d'Alliance avec l'Angleterre étoit odieux. D'ailleurs les Comtes de Huntley, d'Argyle, de Bothwel & de Murray avoient assez marqué leur éloignement pour le Mariage projetté avec le fils du Roi d'Angleterre. Ces Seigneurs, conjointement avec le Cardinal & quelques autres, assemblèrent des Troupes à Sterling, lorsqu'ils apprirent la conclusion des deux Traités; & étant venus au commencement d'Août à Linlithgow, ils emmenèrent les deux Reines au Château de Sterling, & étant priés par la Reine-Mère. Ils tâchèrent auſſi d'empêcher que le Parlement, convoqué par le Régent pour confirmer les Traités, ne s'assemblât; mais n'en aiant pu venir à bout, le Régent figna & jura solennellement le Traité de Paix & celui de Mariage, après avoir entendu la grand' Messe dans l'Eglise Abbatiale de Holyrood-House; & on y mit le grand Sceau d'Ecosse. Le Cardinal & ses partisans ne fe rendirent point au Parlement, & il y a de l'apparence qu'ils s'embarrassoient d'autant moins de quelle manière les choses iroient, qu'ils étoient assurés que le Régent ne pourroit fournir les Otages mentionnés dans le Traité de Mariage, n'y aiant aucun des Seigneurs qui eût envie d'aller en Angleterre en cette qualité. Le même jour que le Régent figna les Traités, il fe rendit à S. André pour recevoir, à ce qu'il prétendoit, les soumissions du Cardinal. Mais quelle qu'en fût la raison, ou de quelque manière qu'on s'y prit, le Prélat ne daigna pas feulement sortir du Château pour rendre fes devoirs au Régent; qui là-dessus le fit déclarer rebelle dans la Ville de S. André, & s'en retourna ensuite à Edinbourg, dans le dessein, dit-on, de lever des Troupes pour rauger le Cardinal à son devoir. Il paroît que Sadler Ambaſſadeur d'Angleterre a fermement cru tout cela, comme la vérité toute pure. Mais *le furprenant changement*, ainſi qu'il s'exprime, qui arriva bientôt après, ne put que rendre le voyage du Régent ſuſpect, & fit voir que le ruſé Cardinal avoit beaucoup de part à toute cette affaire. Soit donc qu'on eût meuacé ouvertement le Régent de le dépoſer de ſa Charge; ſoit qu'on lui eût fait comprendre ſecrettement, qu'en tenant le parti de l'Angleterre, il riſquoit non ſeulement les droits qu'il avoit à la Couronne, mais auſſi ceux qu'il avoit à ſon Patrimoine, qui n'étoient appuyés que ſur l'autorité du Pape; ſoit enfin que le Cardinal employât d'autres raiſons, il eſt certain que moins de huit jours après avoir confirmé les Traités avec l'Angleterre, aiant reçu un meſſage du Cardinal par Mr. Jean Campbel de Lundy & par l'Abbé de Pittenweem, il ſortit d'Edinbourg le même jour vers le ſoir, qui étoit le 3 de Septembre, ſous prétexte d'aller voir ſa femme au Château de Blackneſs, où il dit qu'elle étoit en travail d'enfant; & le lendemain il ſe rendit à Calendar proche de Falkirk, où il trouva le Cardinal & le Comte de Murray, & après s'être entretenus en particulier, ils prirent enſemble le chemin de Sterling. Depuis ce tems-là, le Régent fut uni avec le Cardinal (quoiqu'il parût quelquefois balancer, du moins en apparence); pace, dit-on-il, *qu'il vouloit, autant qu'il dépendoit de lui, abjurer les Traités; mais qu'il ne pouvoit faire au-delà de ſon pouvoir* (14).

[G] *Fit executer pluſieurs perſonnes pour cauſe d'Hérésie.*] Le Cardinal, dans ſa viſite, fut accompagné du Régent, du Comte d'Argyle Grand-Juſticier, du Lord Borthwick, de l'Evêque de Dunblain, de celui d'Orcknay, du Chevalier Jean Campbel de Lundy, & de pluſieurs Gentilshommes. Quand ils furent à Perth, on accuſa quantité de perſonnes d'Héréſie, & fur-tout d'avoir contrevenu à l'Acte du Parlement de 1542-3, par lequel il étoit défendu de diſputer ſur le ſens de l'Ecriture Sainte. On les trouva bientôt coupables, & on condamna au dernier ſupplice Guillaume Anderſon, Robert Lamb, Jaques Ronald, Jaques Hunter, Jaques Finlayſon, & Helene Stork femme de ce dernier (15). Knox, dans ſon *Hiſtoire de la Reformation*, dit (16) qu'ils furent feulement convaincus d'avoir mangé une Oie un Vendredi. On ſollicita puiſſamment pour obtenir leur grace, mais ce fut en vain; les hommes furent pendus, & la femme fut noyée, quoiqu'elle fût enceinte au rapport de Buchanan (17). " Peut-être, dit *Mr. Keith* (18), le Cardinal ſe montra-t-il plus inexorable, " pour donner l'exemple aux autres Prélats de ce qu'ils " devoient faire dans leurs Diocèſes. On peut-être ſe flatta-t-il, par ce châtiment exemplaire, d'arrêter l'accroiſſement de l'Héréſie dans le Royaume, voyant que la " Ville de Perth & les environs en étoient plus infectés. " qu'aucun autre endroit." Le Chevalier Henri Elder, Gautier Piper, Laurent Pullar & quelques autres Bourgeois furent bannis (19): & le Lord Ruthven, Bailli de la Ville, fut dépouillé de ſon Emploi, comme Fauteur des Réformés (20). Le Cardinal fit auſſi tuer dans la prison de S. André Jean Rogers Dominicain, qui avoit prêché la Réformation à Angus & à Mearns (21).

[H] *On dit que Wishart, au moment de ſon exécution, prédit la mort du Cardinal.*] On rapporte, que le Cardinal regardoit d'une fenêtre de ſon Palais, couverte de tapiſſeries, le ſupplice de Wishart; & que dès que celui-ci eut commencé à ſentir la flamme, il dit: *Cette flamme brule le mon corps, ſans abbattre ma conſtance. Mais celui qui me regarde de ce lieu élevé avec tant d'orgueil, ſera dans peu de jours au même lieu avec autant d'ignominie, qu'il y paroît à préſent avec folie.* Mr. Keith dit là-deſſus (22), qu'il eſt peu diſpoſé à ajouter foi à des hiſtoires ſemblables, qu'on n'a preſque jamais manqué de rapporter de ceux qui ont ſouffert pour la Religion en Ecoſſe, & qu'il a négligé par

(14) Keith's *Hiſtory* L. I. c. 3. p. 30. 31.

(15) Idem p. 40. 41.

(16) L. I. p. 40. *Voy.* Buchanan. *Rer. Scotic. Hiſt.* L. XV. p. 291.

(17) *Ubi ſupra.*

(18) P. 41.

(19) Knox p. 40. & Mackenzie p. 23.

(20) Mackenzie ibid.

(21) Knox p. 40. 41. & Buchanan L. XV. p. 291.

(22) L. I. c. 4. p. 42.

applaudirent fort à l'exécution de ce Prédicateur, faite fans l'aveu & même à l'inſu du Régent, *qui* avoit fouhaité que le procès fut différé juſqu'à ce qu'il fe rendit lui-même à S. André; mais certainement le Cardinal s'applaudiſſoit lui-même de cette action, s'imaginant avoir porté par là un coup mortel à l'Hereſie, & qu'il tiendroit déformais fes ennemis en reſpect. Mais cette affaire fut la cauſe de (n) Hem p. 41. la ruine (*n*). Peu de tems après il fe rendit à Angus, pour traiter au mariage de fa fille Marguerite avec David Lindſay, fils du Comte de Crawford [*J*]; & dans le même tems, aiant appris, ſelon (o) Keith p. 61. 62. Buchanan (*o*), que le Roi d'Angleterre laiſoit de grands préparatifs fur mer pour infeſter les côtes (p) Hiſt. de la Reformation. Edinb. 1657. T. II. p. 787. Amſterd. 1687. in-12. d'Ecoſſe, il retourna en diligence à S. André, & fixa un jour pour une Aſſemblée des Gentilshommes de ce quartier les plus voiſins de la mer, afin de délibérer en commun fur ce qu'il y avoit à faire pour prévenir le danger dont on étoit menacé. Il commença à faire fortifier fon Château de S. André, plus qu'il ne l'avoit été auparavant (*o*). Mais il fut aſſaſſiné peu de tems après, de la manière dont nous le rapporterons ci-deſſous [*K*]. Mr. Burnet dit (*p*), que la mort du Cardinal fit porter des

par cette raiſon d'inférer dans ſon Hiſtoire. Il avoue, *qu'il les trouve ridicules, & qu'il croit qu'on ne les a inventées que pour rendre odieux les Juges & le Clergé de ce temsfà.* Et par rapport à la perſécution de Wiſhart, il remarque, que Knox n'en dit pas un mot dans la première Edition de ſon Hiſtoire, quoiqu'il ne put pas l'ignorer, ſi le fait eut été vrai, puiſqu'il avoit connu Wiſhart particulièrement, qu'il n'étoit pas éloigné du lieu où il fut executé, & qu'il avoit demeuré quelques mois avec les meurtriers du Cardinal au Château de S. André. Or, s'il en eût été informé, il n'auroit pas manqué de l'inſérer dans ſon Hiſtoire. Et le Chevalier David Lindſay, qui vivoit dans ce tems-là, & qui fit un Poëme intitulé, *Tragedie du Cardinal Beaton*, ou il raſſemble tout ce qui pouvoit rendre odieuſe la mémoire de ce Prélat, ne dit pourtant pas un mot ni de l'emeute du Cardinal, qui fe repréſente du ſpectacle du ſupplice de Wiſhart, ni de la prédiction de ce Martyr. Jean Fox, dans ſon Martyrologe, ne fait pas non plus la moindre mention de ces deux particularités. Tout cela perſuade à Mr. Keith, qu'elles n'ont été inventées que quelque tems après le maſſacre du Cardinal. Il eſt vrai que Buchanan rapporte le fait, & dit (23), que le Cardinal & ſes partiſans regardèrent avec grand plaiſir, des fenêtres du Château ouvertes de tapis, le ſupplice de l'innocent Wiſhart, & qu'ils ſemboient vouloir gagner la faveur du peuple par leur cruauté. *Ex adverſo ſenultus & frequentiſſimi aretis, tapetibus, ſplendidis veſtibus & pacis ornamentis, unde Cardinalis cum ſuo grege lætum ſpectaculum e tormentis bominis innoxii caperent, & veluti tum præclari factioris auctores gratiam populi captarent.* Il nous apprend enſuite, que le Gouverneur du Château, qui étoit ſi proche de Mr. Wiſhart que la flamme le bruia, l'exhorta à avoir bon courage, & à demander pardon à Dieu de ſes crimes. Il répondit: „ Les flammes conſument mon „ corps, fans affecter mon ame; mais cet homme, qui „ nous regarde ſi fièrement de-là-haut, y ſera vu dans „ peu de jours dans un état auſſi honteux, qu'il y paroît „ à préſent avec faſte." *Profectus ardor, qui me propè aſſatas, ut flamma afflatu comburentur, breviter eos eſſe horatus, ut bono animo eſſet, ac dexiterum veniam a Deo peteret. Cui ille: Hæc quidem flamma corpori, inquit, attritu mulcſtiam, animum vero non feget. At, qui nos ex editiore loco tam ſuperbe deſpicit, intra paucas dies non minus ignominioſe jacebit, quam nunc arroganter cubat.*

[*J*] *Pour aſſurer au mariage de ſa fille Marguerite avec David Lindſay, fils de Comte de Crawford.*] Mr. Keith dit (24), qu'il a vu une Copie du Contract de mariage daté de S. André du 10 d'Avril 1546, ſigné du Cardinal, qui nomme la fiancée en termes exprès, *ma Fille*, à laquelle il donne pour dot quatre mille marcs; ſomme conſidérable dans ce tems là, puiſque le Roi d'Angleterre ne donna que ſix-mille huit-cens marcs à ſa nièce, quand elle épouſa le Comte de Lenox.

[*K*] *Et fut aſſaſſiné peu de tems après, de la manière dont nous le rapporterons ci-deſſous.*] Le Dr. Mackenzie remarque (25), que les pourſuites du Cardinal contre les Réformés augmentèrent fi fort contre lui cette qui favoriſoit la Reformation, qu'ils réſolurent de le tuer; & que Henri VIII en avoit fait longtems auparavant la propoſition au Comte d'Angus, & au Chevalier George Douglas ſon frère, qui avoient employé Mr. Wiſhart en cette affaire: mais que cetui-ci aiant fouffert la mort, cela n'avoit ſervi qu'à les irriter davantage contre le Cardinal. Qu'ils dépêchèrent d'abord deux hommes, dont l'un s'appelloit Jean Henri, & l'autre Wiſſon, pour demander au Roi d'Angleterre de plus amples inſtructions, comme il paroît par une Lettre au Comte de Hertford, datée du 27 de Mai, qui portoit ce qui ſuit (26). „ Ayons nos tres-humbles ſalutations à Votre Grandeur, nous lui diſons, que „ la Reine aiant dépêché Jean Henri, Ecoſſois, & Wiſſon, envoyés à Son Alteſſe avec des Lettres de Créance de la part de pluſieurs Seigneurs d'Ecoſſe, en Baſſeſſe nommé pour les Députés Mr. Holecroft & Jean „ Rogers pour aller avec eux en Ecoſſe, pour les aſſiſter dont vous ſera plus amplement informé par les Inſtructions ci-jointes. Celle-ci eſt donc pour donner avis „ à Votre Grandeur, que Son Alteſſe conſidérant qu'il „ leur ſeroit difficile de faire leur voyage ſurement par „ terre, tout a ordonné de vous notifier que le bon-plaiſir de Son Alteſſe eſt, que vous ayez ſoin de leur procurer un bon Vaiſſeau pour les conduire à l'embouchure de la rivière de Tay, & cela avec le plus de ſecret „ & de diligence poſſible." Mais le Dr. Mackenzie nous apprend, qu'ils n'eurent pas la patience d'attendre le retour de leurs Envoyés: ils convinrent entre eux de ſe rendre ſecrettement à S. André le 28 de Mai; & le lendemain vers les trois heures du matin, ils ſe trouvèrent ſur le Cimetière de l'Egliſe de l'Abbaye. Le jeune La Grange trouva en arrivant la porte du Château ouverte, & y entra accompagné de ſix autres, auſſitôt le Portier en lui demandant ſi le Cardinal dormoit, à quelle heure il ſe lèveroit, & par d'autres queſtions pareilles. En même tems le Seigneur de Rothes s'approcha, & fit les mêmes queſtions. Le Portier ne ſe défia en aucune façon de lui, ſachant qu'il étoit fort bien avec le Cardinal, qui l'avoit toujours traité comme un de ſes meilleurs Amis; mais quand il apperçut Jean Leſlie avec deux, ou ſelon Knox (27), avec quatre autres, qu'il connoiſſoit pour être des Ennemis de ſon Maître, il accourut promptement pour lever le pont, craignant quelque mauvais deſſein; mais ils l'arrêtèrent, lui prirent les clés, & le fitirent du paſſage. Ils en mirent enſuite quatre en ſentinelle, pour empêcher que perſonne ne pénétrât juſqu'à la chambre du Cardinal & ne l'avertît; après quoi ils allèrent dans les chambres où étoient les Domeſtiques, & les appellant par leurs noms (car ils les connoiſſoient très bien) ils les mirent dehors au nombre de cinquante, outre les Ouvriers qui travailloient aux fortifications du Château, & qui étoient plus de cent: ils ne gardèrent dans le Château que le fils du Régent, qu'ils y retinrent pour leur ſervir d'Otage. Tout cela ſe fit avec ſi peu de bruit, que le Cardinal n'en entendit rien, juſqu'à ce qu'ils frappèrent à la porte de la chambre où il couchoit. Il demanda, qui étoit-là? Jean Leſlie, frère du Comte de Rothes, répondit, *Je m'appelle Leſlie. Quel Leſlie?* répondit le Cardinal; *eſt-ce Leſlie Norman?* Il répondit que oui. Il falloit ouvrir: fur quoi il barricada ſa porte, & refuſa de les laiſſer entrer. Ils demandèrent du feu pour brûler la porte; ce que le Cardinal aiant entendu, il capitula avec eux, & ouvrit, fous la promeſſe qu'on lui fit de ne point attenter à ſa perſonne: mais les Conjurés ſe jettèrent impétueuſement dans ſa chambre, & le tuèrent ſans qu'il fit de réſiſtance. Bientôt le bruit ſe répandit que le Cardinal étoit pris, ce qui mit toute la Ville en allarme; le peuple prit les armes, & les Amis du Cardinal ſe rendirent en grande diligence pour eſcalader les murailles. Mais quand on leur dit que le Cardinal étoit mort, leur ardeur fe rallentit, & le peuple demandant à voir fon corps, on le leur montra, de la même fenêtre d'où il avoit vu l'exécution de Wiſhart. *Tel eſt*, dit Mr. Mackenzie (28), *le recit que fait de cette Tragédie l'Archevêque Spotſwood; mais Mr. Knox, qui a la baſſeſſe & la lâcheté d'en parler d'un ton railleur, rapporte le fait de la maniere ſuivante* (29). „ On propoſa „ divers moyens pour expédier ce méchant homme, mais „ aucun ne réuſſit juſqu'au Vendredi 28 de Mai de l'an „ 1546, que le ſuſdit Norman ſe rendit pendant la nuit à „ S. André. Guillaume Kirkaldie de la Grange, le jeune, y étoit déjà, l'attendant. Vint enſuite Jean de Leſlie, dont j'ai parlé, qui étoit le plus ſuſpect. On n'a „ fu que par l'événement, quelle réſolution ils prirent cette nuit là. Mais le lendemain 29 de Mai de bon matin, ils ſe trouvèrent partagés en pluſieurs endroits ſur le Cimetière de l'Abbaye, pas fort loin du Château. La porte étant ouverte, & le pont baiſſé pour faire entrer les matériaux néceſſaires pour le bâtiment de Baſylone, qui étoit à peu près fini, Guillaume Kirkaldie de la Grange le jeune, accompagné de ſix autres, ſe préſenta le premier, & étant entré, il demanda au Portier, ſi Mr. le Cardinal étoit éveillé? Il répondit que non; & il diſoit vrai, car le Prélat avoit été occupé toute la nuit à conter ſes raiſons à Marion Ogilby ſa Maîtreſſe, qu'on avoit épiée quand elle étoit ſortie par la fauſſe porte; ainſi Monſeigneur avoit beſoin, ſelon les règles de la Médecine, de repos & de tranquillité ſur le matin. Pendant que le ſuſdit Guillaume s'entretenoit avec le Portier, & que ſes gens faiſoient ſemblant de regarder travailler les Ouvriers, Jean Leſlie s'approcha avec ſa troupe, & comme elle n'étoit pas nombrenſe, ils n'eurent point de peine à entrer. Ils s'avancèrent juſqu'au milieu de la Cour; mais Jean Leſlie avec quatre autres alla tout droit au pont levant, le Portier effrayé voulut lever le pont; fur quoi Jean étant entré, l'arrêta, & le Portier s'étant mis en défenſe, on lui caſſa la tête, on ſe ſaiſit des clés, & on le mit dans le foſſé; & de cette manière la Place fut priſe. Les Ouvriers, qui étoient plus de cent, coururent aux murailles, & firent mis à la porte, fans qu'on leur fit aucun mal. La première choſe qu'on fit, ce fut une Guillaume Kirkaldie fe mit en ſentinelle à la fauſſe porte, de peur que le Renard ne s'échappât. Enſuite on „ alla

(q) Lett. de Knox, p. 19.

(r) Keith p. 61. 62.

(s) Hiſt. de la Reformation. Edinb. T. II. p. 787. Amſterd. 1687. in-12.

(23) L. XV. p. 294.

(24) L. c. 4. p. 92.

(25) P. 251.

(26) Voyez Lettres de Knox, pag. Mackenzie.

(27) L. I. p. 65.

(28) P. 244.

(29) Knox L. I. p. 64. Edinb. 1732.

des jugemens assez opposés. Il se trouva des personnes qui voulurent justifier les Conjurés, en disant qu'ils n'avoient rien fait que tuer un Voleur insigne. D'autres, bien aises que le Cardinal fût mort, condamnoient pourtant la manière dont on l'avoit assassiné, & y trouvoient trop de perfidie & de cruau-

„ alla dans toutes les chambres des Domestiques, qu'on „ mit dehors sans faire de mal à personne, quoiqu'il y „ en eût plus de cinquante. Ceux qui exécutoient cette „ entreprise, n'étoient que seize. Le Cardinal s'étant é- „ veillé au bruit, demanda par la fenêtre, ce que vou- „ loit dire tout ce fracas ? On lui répondit, que Nor- „ man Leslie s'étoit rendu maître du Château; fur quoi il „ courut à la porte fecrette: mais s'étant apperçu que le „ passage étoit gardé par dehors, il retourna promptement „ dans sa chambre, prit fa bonne épée, & fit barricader „ la porte par son Valet de chambre. En même tems „ Jean Leslie vint à la porte, & le pria d'ouvrir. Le „ Cardinal demanda, *Qui va-là ?* Il répondit : *Mon nom „ est Leslie. Est-ce Norman ?* dit le Prélat. *Non*, répondit „ l'autre, *je m'appelle Jean. Je veux avoir Norman*, dit le „ Cardinal, *car il est de mes amis. Il faut*, reprique-t-on, „ *vous contenter de ceux qui sont ici, vous n'en aurez point „ d'autres.* Il y avoit avec Jean Leslie, Jaques Melvill, „ fort lié avec le susdit George Wishart ; & Pierre „ Carmichell, homme hardi. Pendant qu'ils travailloient „ à forcer la porte, le Cardinal cacha une cassette d'or „ dans un endroit secret. A la fin il demanda : *Voulez- „ vous me donner la vie ?* Jean répondit : *Il en sera ce qu'il „ nous plaira. Non*, dit le Cardinal, *jurez-le moi par les „ plaies du Sauveur, & je vous ouvrirai.* Sur quoi Leslie „ dit : *Ce qui est dit, est dit ;* & fit mine à crier, *au feu, „ au feu*, car la porte étoit très forte. On apporta donc „ un plein réchaud de feu ; ce que le Cardinal aiant re- „ marqué, lui ou son Valet de chambre (on ne fait le- „ quel des deux) ouvrit la porte. Le Prélat se jetta fur „ un siége, & se mit à crier : *Je suis Prêtre, je suis Prê- „ tre ; vous n'avez pas fait droit à Dieu en me tuer ?* Le „ fusilier Jean, conformément à ses prémiers desseins, le „ frappa une fois ou deux, & Pierre en fit de même ; „ mais Jaques Melvill, l'homme du monde le plus doux „ & le plus modéré, voyant que les deux autres étoient en „ colère, les fit retirer ; & leur dit : *Cette Oeuvre, & „ ce Jugement de Dieu, quoique secrets, doivent être exé- „ cutés avec plus de décence.* Et prétentant la pointe de „ son épée au Cardinal, il lui dit : *Repens-toi de ta vie „ criminelle, mais fur-tout d'avoir prêché le faux de Geor- „ ge Wishart, qui étoit un puissant instrument en la main „ de Dieu. Car quoique les flammes t'aient conjumé aux yeux „ des hommes, cependant ton sang crie vengeance devant „ Dieu, qui nous a envoyés pour le venger de toi. Et je „ proteste ici devant Dieu, que ce n'est ni la haine, ni le „ desir de m'emparer de tes richesses, ni la crainte du mal „ que tu pourrois me faire à moi en particulier, qui m'obli- „ ge à te frapper ; ce qui m'y engage, c'est uniquement que „ tu as été, & que tu continues avec obstination à être l'en- „ nemi de Jesus-Christ & de son sainte Evangile.* Là-dessus il lui donna trois ou quatre coups d'épée, & le Cardinal tomba sans dire autre chose sinon : *Je suis Prêtre, „ je suis Prêtre. Ah ! tout est perdu.* Pendant qu'ils é- toient occupés avec lui, le bruit de ce qui se passoit fe répandit dans la Ville. Le Prévôt assemble les Bourgeois, qui s'étant avancés jusqu'au fossé, se mirent à crier : *Qu'avez-vous fait de Monseigneur le Cardinal ? où est Monseigneur le Cardinal ? Avez-vous tué Monseigneur le Cardinal ? Faites-nous voir Monseigneur le Cardinal.* Les Conjurés répondirent en criant : *Le meilleur parti pour vous, est de vous en retourner chez vous ; car l'hom- me que vous appellez Cardinal, a reçu son salaire, & il ne troublera plus en personne la Société.* Mais ils crièrent encore comme des enragés : *Nous ne nous retirerons point, que nous ne l'ayons vu.* On porta donc son corps, & on le montra à la multitude incrédule, qui ne vou- loit pas croire fans avoir vu ; & ils s'en retournèrent ainsi, fans avoir chanté un *Requiem æternam*, & un *Re- quiescat in pace*, pour lui. Comme il fut difficile (car c'étoit au mois de Mai, comme on l'a dit) & que les préparatifs pour ces obsèques ne pouvoient se faire si promptement, on jugea à propos, pour le préserver de corruption, de le bien saler, de lui donner une cha- pe de plomb, & un coin dans le fond de la Tour du côté de la Mer (lieu où plusieurs Fidéles avoient été emprisonnés) pour y attendre les obsèques que ses Con- frères les Evêques lui préparoient. Nous rapportons, *dit Mr. Knox en fuissant*, ces choses d'un stile badin; mais nous prions le Lecteur de faire attention à l'équi- té des Jugemens de Dieu, & de remarquer comment il furprend les fages dans leurs ruses, & fait que leur ta- ble leur fert de piége où ils fe trouvent pris, & que leur prétendue force contribue à leur ruine. Ce font-là les oeuvres de Dieu, par lesquelles il avertit les Tyrans de la Terre, qu'il tire enfin vengeance de leur cruauté, quelques efforts qu'ils faſſent pour l'éviter. Mais tel eſt l'aveuglement de l'homme, que, comme le dit David, *les enfans marchent fur les traces de leurs péres méchans, & imitent leur impiété.* Car nous verrons dans la fuite, que ce Biſtard, qu'on appelle encore Evêque de S. André, „ ne cède guéres en cruauté au prémier." Mr. Keith remarque (30), que dans la prémière Edition de l'Hiſtoire de Knox, imprimée à Londres in-8. on trouve cette Note marginale : *L'action divine & les diſcours de Jaques Mel- vill* ; mais que dans les Editions in-quarto & in-folio, les Editeurs ont ſupprimé le terme de *divine*. Il nous dit auſſi que Calderwood, p. 2. de ſon Hiſtoire, s'exprime ainſi : *Ce Cardinal auroit été plus loin encore, ſi Dieu n'eût ſuſ- cité des gens de cœur, qui lui ôterent la vie à propos.* Et Fox dans ſon Martyrologe (31) dit auſſi, que ces gens-là furent *ſuſcités par le Seigneur* pour tuer l'Archevêque dans ſon lit. Mais Mr. Collier, dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſti- que de la Grande Bretagne* (32), relève vivement cet Ecri- vain. „ Le Seigneur, *dit-il*, ſuſcite-t-il donc des gens „ pour arracher l'épée aux Magiſtrats, & pour exécuter „ leur vengeance particuliére par le carnage ? La perfidie „ & l'aſſaſſinat d'un Seigneur dans ſon lit, ſont-ce des „ preuves d'une inſpiration céleſte ? Ces gens-là ont-ils fait quelque miracle, pour prouver qu'ils avoient com- „ miſſion de tuer le Cardinal, & qu'ils étoient diſpenſés „ de l'obſervation du ſixiéme Commandement ? On ne „ prétend rien de pareil. *Fox* l'appelle un *Meurtre* ; & dit cependant, *qu'ils furent ſuſcités du Seigneur.* Quoi de plus étrange, & de plus propre à confondre ? Quels écarts le préjugé & la paſſion ne font-ils pas faire quel- quefois ! L'Archevêque Spotſwood, quoiqu'il blâme la conduite du Cardinal, quoiqu'il le repréſente comme un homme d'une ambitieu ſans bornes, & d'une cruau- té ſans égale contre ceux qu'il appelloit Hérétiques, condamne cependant cette action, & rapporte qu'il y eut peu des Meurtriers qui moururent de mort naturel- le. Cependant quelques perſonnes d'un caractére conſci- ſi nal furent aſſez peu raiſonnables pour louer ce meurtre, & pour s'oſſrir de ſe joindre aux Conjurés ; mais c'eſt avec raiſon que l'Hiſtorien (Spotſwood) combat le fa- natiſme de ces gens-là." Dempſter, dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* (33), dit que Wishart étoit un Martyr, aſſiſtant le Cardinal, de ſorte qu'il pouvoit fi facilement prê- dire ſa mort. Le Dr. Mackenzie, dans la Vie de Wishart (34), dit qu'il a vu dans la Bibliothéque des Avocats à Edimbourg, une Lettre qui ſemble confirmer ce ſoupçon. Car pouſſant que le Comte de Hertford réſidoit à Newcaſ- le en qualité de Gouverneur du Nord de l'Angleterre, les Seigneurs Réformés, qui tiroient penſion du Roi d'An- gleterre, lui envoyérent Wishart pour lui propoſer de tuer le Cardinal, comme cela paroît par la Lettre du Comte à Henri, datée du 17 d'Avril 1545, où l'on trou- ve (35) ce qui ſuit : „ Mr. Wiſhart eſt arrivé aujour- „ d'hui d'Ecoſſe : il m'a apporté une Lettre de Mylord „ Brinſton, que j'envoie ci-jointe à Votre Alteſſe ; & „ conformément à ſa prière, j'ai donné ordre pour que le „ ſuſdit Mr. Wiſhart puiſſe ſe rendre auprès de Votre Ma- „ jeſté, pour lui remettre les Lettres dont il eſt chargé „ pour elle de la part de Mylord Brinſton, & pour agir „ ſelon celle de Créance qu'il a, qui ſe réduit, à ce que „ j'ai pu comprendre, à ces deux points. Le 1. de pro- „ poſer de la part du Lord Grainge, ci-devant Tréſorier „ d'Ecoſſe, du Seigneur de Rothes, du Comte de Ro- „ thes ſon fils aîné, & de Jean Charters, de tâcher de ſe „ rendre maîtres de la perſonne du Cardinal, ou de le tuer, „ quand il paſſera quelque jour par le pays de Fife, com- „ me il fait ſouvent: en allant à S. André; & en cas qu'ils „ puiſſent ſe ſaiſir de lui, de le remettre entre les mains „ de Votre Majeſté ; & ils ſe chargeront, *dit-il*, de cet- „ te entrepriſe, quand ils auront l'intention de Votre „ Majeſté là-deſſus. L'autre article eſt, pour ſavoir „ que Votre Majeſté voudra leur accorder après le coup „ fait, en cas qu'ils ſoient pourſuivis par d'autres enne- „ mis." Mais Mr. Keith remarque (36), que cette Let- tre ne ſe trouve point parmi celles de Sadler, & qu'il n'a pu la trouver dans la Bibliothéque des Avocats à Edim- bourg, malgré les ſoins qu'il s'eſt donnés pour la décou- vrir, & quoique le Dr. Mackenzie aſſure l'y avoir vue: Il dit auſſi (37), que le Wishart dont il s'agit dans cette Lettre, eſt peut-être Wishart de Pitarrow. Il nous ap- prend auſſi (38) que quelques perſonnes lui ont aſſuré qu'on pourroit trouver à la Tour de Londres des papiers, qui pourroient nous apprendre que quelques-uns de ceux qui eurent part à l'aſſaſſinat du Cardinal, avoient été gagnés pour cela par la Cour d'Angleterre, & que l'Auteur de la Préface de l'*Hiſtoire des Campagnes de 1548 & 1549* affirme que cela eſt démontré par deux Lettres originales, qui ſubſiſtent encore. Mr. Keith ajoute, qu'il ſeroit à ſouhaiter que cet Auteur nous eût appris où elles ſe trou- vent, ou que les perſonnes qu'on dit quelles ont des Copies, vouluſſent donner au Public la ſatiſfaction de voir cet im- portant point d'Hiſtoire éclairci. Et bien des perſonnes, dit-il, n'auront pas de peine à croire que le Roi Henri ait trempé dans cette affaire, parce qu'on ſait qu'il n'avoit pas la conſcience fort délicate : ſur-tout dans un tems où le dépit de voir ſes projets ſur l'Ecoſſe découvertés par le Cardinal, l'avoit irrité au point d'ordonner à Mr. Sadler de tâcher de ſe ſaiſir de lui, du Régent, & de la jeune Reine, & de les envoyer en Angleterre. „ Mais, *conti- „ nue Mr. Keith*, quoique nous ne puiſſions rien dire de „ particulier ſur ce ſujet, ce qu'il y a de bien certain, „ c'eſt que le meurtre n'eut pas plutôt été commis, qu'il „ eut une correſpondance ſecrette entre la Cour d'An- „ gleterre & les Meurtriers, quoique l'Ecoſſe eût été com- „ priſe dans le Traité conclu le 7 de Juin de cette année „ entre les Rois de France & d'Angleterre en faſe campagne

(30) L. I. c. 4. P. 43. *Voyez auſſi* Heylin *Hiſtory of the Preſby- terians* L. IV. p. 141. Edit. de Londres 1670.

(31) Vol. II. p. 611.

(32) Vol. II. L. III. p 109. Londres 1714.

(33) P. 198. Edit. Bononiæ. 1616.

(34) *Lives and Cha- racters of the moſt e- minent Writ- ters of the Scots Na- tion* Vol. III. p. 18.

(35) Voy. *les Lettres de Sadler* tom. I. C. Edimb. apud Mac- kenzie p. 18.

(36) P. 41.

(37) P. 44.

(38) L. I. c. 5. p. 49.

cruauté. Quelques nouveaux Prédicateurs allérent véritablement fe réfugier dans le Château, lorſque le coup eut été fait: mais aucun d'eux n'étoit entré dans cette Conjuration, pas même par un ſimple conſentement; & ſi pluſieurs tâchérent enſuite de pallier l'énormité de ce crime, je ne trouve point, dit l'Hiſtorien, qu'aucun entreprit de le juſtifier (g). La ſin tragique que l'on vit faire à la plupart des Conjurés, dont preſque aucun ne mourut d'une maniére naturelle, diſpoſa le peuple à déteſter leur action. Dempſter nous apprend (r), que le Cardinal écrivit une *Rélation de ſes Négociations avec le Roi de France, & avec le Pape*; un *Traité de la Primatie de S. Pierre ſur les autres Apôtres*, que le célébre Juriſconſulte Guillaume Barclay avoit vu; & un *Recueil de Lettres à diverſes perſonnes de diſtinction*. Les différens Partis ont fait de ce Cardinal des portraits fort oppoſés [*L*]. JAQUES BEATON, Archevêque de Glaſgow en 1552, étoit de la même famille. Le Prélat ſe retira à Paris, quand il vit que la Réformation commençoit à s'établir en Ecoſſe; & lorſque la Reine Marie paſſa dans ce Royaume, elle lui donna un Caractére public, & lui ordonna de réſider à la Cour de France. Sous les Régences, il fut déclaré rebelle, ſes biens confiſqués, & ſon Siége donné ſucceſſivement à diverſes perſonnes. Jaques VI, pendant ſa minorité, le rétablit dans ſes honneurs & dans ſes biens, & le revêtit de ſon ancien Caractére d'Ambaſſadeur en France (s). L'Archevêque Spotſwood en parle, dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, comme d'un homme de mérite, & dit qu'il fut fidéle à la Reine Marie tant qu'elle vécut; que dans la ſuite, il ne fut pas moins attaché au Roi ſon fils; & qu'il ſervit toujours de tout ſon pouvoir ſa Patrie. Il mourut en 1603, & laiſſa dix mille écus pour faire étudier de pauvres Ecoſſois (t).

(g) Voyez la Rem. [K].
(r) *Apud* Mackenzie p. 25. 29.
(s) Collier' *Church-Hiſtory*, Part. II. L. 2. p. 671.
(t) Id. ibid.

„ proche du Village de Campenſton, dans le voiſinage „ d'Ardres en Picardie. Par ce Traité, Henri s'enga- „ geoit à ne point faire la guerre aux Ecoſſois, à moins „ qu'ils ne lui en donnaſſent de nouveaux ſujets." Mais cet Auteur rectifie enſuite ce qu'il dit ici, de la correſpondance ſecrette qu'il y eut entre Henri & les Aſſaſſins du Cardinal *immédiatement après ſa mort*. Il nous apprend (39), „ que la correſpondance dont il s'agit, & ſur la- „ quelle on a des lumiéres par quelques Piéces & Actes „ publics répandus çà & là, n'a commencé qu'au mois „ de Mars 1546-7 entre le Roi Edouard & les Meur- „ triers;" comme il paroît par les *Actes Publics de Rymer*. Il ajoute, que quoiqu'il n'ait vu aucune Piéce authentique, qui rende certaine la correſpondance avec le Roi Henri, il croit que le conſentement des Hiſtoriens d'Ecoſſe ſuffit pour la regarder comme inconteſtable. Pour M. Burnet lui-même, dans ſon *Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre* (40), dit que les auteurs de la mort du Cardinal *attendoient des ſecours du Roi d'Angleterre, qu'ils le déclarérent pour lui, & lui envoyérent demander ſa protection*. Il rapporte ailleurs, qu'au mois de Février 1546-7, Mr. *Henri Balnaves* *, un de ceux qui étoient entrés dans le Château de S. André pour ſuivre la fortune & le deſtin du Cardinal, & qui étoit en ce tems-là leur Agent à la Cour d'Angleterre, reçut 1180 livres ſterling pour la paie de la Garniſon pendant ſix mois. Il nous apprend auſſi, que Norman Leſlie avoit 280 livres, le Chevalier Jaques Kirkcaldie 200, & pluſieurs autres de moindres penſions, en conſidération *de leur affection*, ainſi que portent les Regiſtres du Conſeil. Patrick, Lord Gray en Ecoſſe, traita auſſi avec le Roi Edouard au Château de S. André le 30 Octobre de Mars 1546-7, pour lui remettre le Château de Brought, avec la *Péche*, & ſes *Dépendances*, pour 200 marcs, monnoie d'Ecoſſe, à condition que le Roi lui aſſureroit à ſe rendre maître de la Ville de Perth: & en étant venu à bout, il conſentoit auſſi que le Roi eût entre les mains le principal Fort de la Ville, appellé la *Tour des Eſpions*. Il paroît auſſi par les *Actes Publics de Rymer*, que le Comte de Bothwell recevoit d'Angleterre une penſion de trois mille écus par an, & qu'on lui entretenoit une Garde de cent chevaux pour ſa perſonne, en 1549.

(39) P. 60.
(40) T. II. L. III. p. 741. Edit. in-8.
* Dans les Mémoires de *Melvil* il eſt nommé *Balnaves*, M. D. T.

[*L*] *Les différens Partis en ont fait des portraits fort oppoſés.*] Les Ecrivains Papiſtes lui donnent de grands éloges; & Dempſter, dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Ecoſſe* (41), dit qu'il avoit rendu de grands ſervices à la Religion Catholique & à la Nation Ecoſſoiſe: *præclare de Religione Catholica & gente ſua patria meritus*; & qu'on ne put jamais ôter ſon ſang de deſſus les fenêtres de la chambre où il avoit été tué: *ſanguis ejus ſenſim a lapidibus feneſtræ ejus deterſus nequit.* Le Dr. Mackenzie dit (42), qu'il faut avouer que c'étoit un homme d'une ambition ſans bornes, qui avoit beaucoup de talens naturels, qui étoit verſé dans toutes les Sciences; mais d'une vie déréglée, étant trop adonné aux femmes, même après qu'il fut dans le Sacerdoce. Qu'il eſt entiérement inexcuſable d'avoir fait mourir tant de perſonnes pour la Religion, aſſiſtant lui-même à leur ſupplice, ce qui marque qu'il étoit d'un caractére cruel & inhumain. Mr. Keith nous dit (43), que c'étoit certainement un grand Homme du côté de la capacité; mais qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût lui donner le même éloge à l'égard de ſes mœurs. Et ce Auteur Gilgiby, fille des prédéceſſeurs des Comtes de Sutty, pluſieurs enfans, dont il y a encore des deſcendans de diſtinction en Ecoſſe, tant de la ligne maſculine que de la féminine. „ Comme pluſieurs perſonnes de Nobleſſe, „ *continua ces Auteur*, trouvoient leur intérêt temporel, „ auſſi-bien que ſpirituel, à ſuivre les nouvelles Opinions „ en matiére de Religion, le Cardinal trouvoit qu'il é- „ toit de ſon intérêt de s'y oppoſer de tout ſon pouvoir. „ C'eſt pourquoi, dans tout ce qui étoit du reſſort de ſa „ charge, ſoit au temporel, ſoit au ſpirituel, il traitoit „ les Prédicateurs & les fauteurs des nouvelles Opinions „ avec une grande ſévérité, juſques-là que l'appellé, ſelon „ lui, le ſeul moyen d'arréter le cours du mal. Je ne „ prétens pas, *ajoute-t-il*, décider des fuites qu'auroit „ eues une ſemblable conduite, s'il eût vécu plus long- „ tems: mais ce qui me paroît certain, c'eſt que par la „ mort le Gouvernement fut fort affoibli; & que s'il eût „ vécu, certaines perſonnes qui devinrent bientôt puiſ- „ ſantes, n'auroient jamais eu l'occaſion de commettre „ les infamies qu'elles commirent tous prétexte de Reli- „ gion. Car il étoit auſſi habile dans la Politique, que „ dans ce qui regarde le Gouvernement Eccléſiaſtique."

(41) *Apud* Mackenzie Vol. III. p. 22.
(42) Vol. III. p. 22.
(43) L. I. ch. 5. p. 452

BEAUMONT (Jean), Auteur du Poëme ſur la Bataille de *Boſworth*, & de pluſieurs autres Piéces [*A*], étoit fils de François Beaumont, un des Juges des Plaidoyers Communs ſous la Reine Eliſabeth, iſſu d'une ancienne & noble Famille de ce nom, établie à Gracedieu dans le Comté de Leiceſter. Il entra avec ſes frères, *Henri*, & *François* le célébre Poëte Dramatique, en qualité de Penſionnaire dans le *Broad-Gate's Hall* * à Oxford, au commencement du Terme de Pâques de l'an 1536, étant âgé de quatorze ans. Après y avoir étudié trois ans, il entra dans un des *Hôtels ou Inns* de Cour; après quoi il ſe retira dans ſa Province, où il épouſa une Demoiſelle de la Famille de Fortescue. En 1626, il fut fait Baronet. Il s'occupa avec ſuccés à la Poëſie dans les prémiéres années de ſa vie; & il n'employa pas moins heureuſement les dernières à des études plus graves & plus ſérieuſes; & ſi la mort ne l'eût enlevé à la fleur de ſon âge, il ſe ſeroit diſtingué avec éclat par ſes grandes connoiſſances & par ſon mérite peu commun. Il mourut pendant l'Hiver de l'année 1628, & fut enterré dans l'Egliſe de Gracedieu. Il laiſſa trois fils, dont l'aîné, qui s'appelloit *Jean*, mourut ſans enfans; *François* fut Jeſuite; & *Thomas* ſuccéda à ſon frére aîné dans ſes titres & ſes biens (*a*). Mr. Gilles Jacob, dans ſon *Poetical Regiſter*, ou *Vies & Caractéres des Poëtes Anglois* (*b*), a fait une ſingne bévue, en diſant que notre Beaumont *vivoit du tems du Roi Richard III.*

* Je ne trouve rien dans Chamberlayne de Collége de ce nom. R. D. T.
(a) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 514.
(b) Vol. I. p. 4. Londres 1723.

[*A*] *Auteur du Poëme ſur la Bataille de Boſworth, & de pluſieurs autres Piéces.*] Le Poëme ſur la Bataille de Boſworth eſt encore admiré aujourd'hui des Connoiſſeurs, & le morceau ſuivant porte à croire que c'eſt un excellent Ouvrage. „ Ici ſe rencontrent le vaillant Oxford & le fiér „ Norfolk. Ils ſe lancent avec vigueur leurs javelots, qui „ volent en mille piéces; auſſi-tôt ils s'arment de leurs é- „ pées. Norfolk porte à ſon Ennemi un coup, qui gliſſe „ ſur le caſque, tombe ſur le bras, & pénétrant au tra- „ vers de ſes armes, lui fait une bleſſure, qu'il ne dai- „ gne pas ſentir: d'un air fiér & menaçant il léve le bras, „ emporte la moitié du caſque de Howard, & lui décou- „ vre le viſage. A cet aſpect, la pitié le fait reculer: il a „ honte d'attaquer un Ennemi déſarmé. Dans le moment, „ une fléche partie de loin, mais d'une main que le Duc „ pouvoit diſtinguer, frappe d'un coup mortel le conſtant „ ami de Richard, & termine ſa courageuſe carriére. „ La noble ame d'Oxford eſt pénétrée de douleur à ce „ ſpectacle; il s'écrie: Adieu, ô digne Guerrier, que le „ plus ſuperbe Tombeau ne peut aſſez honorer! Plût au „ Ciel que mes armes puſſent empêcher ton ſang de cou- „ ler, ce ſang digne d'être répandu pour une meilleure „ Cauſe! Ah! ſi les crimes de Richard euſſent été moins „ grands, & moins dignes de châtiment, tes ſublimes ver- „ tus les auroient expié, & l'auroient dérobé à la peine „ qu'il mérite."

BEAU-

BEAUMONT (François) étoit frére de Jean Beaumont, dont nous venons de parler, & du Chevalier Henri Beaumont, Député au Parlement de la part de Gracedieu, Lieu de leur naissance. Jean Beaumont fon aieul étoit Maitre des Rôles; & François fon pére, Juge des Plaidoyers Communs [A], avoit épouſé Anne, fille de George Pierrepont ou Home-Pierrepont de Nottingham (a). La date de la mort de Beaumont, marquée par l'Editeur de ſes Piéces de Théatre & de celles de Fletcher, nous apprend qu'il étoit né vers l'an 1585 ou 1586, ſous la Reine Eliſabeth. Il mourut fort jeune [B], n'aiant pas encore trente ans. Mr. Jacob a emprunté une partie de ces particularités, & pluſieurs autres, de l'Editeur dont j'ai parlé, ſans lui en faire le moindre honneur. Il eſt étonnant que Mr. Langbaine, ſi curieux dans ſes recherches, n'en ait découvert aucune: il déclare que la famille, la naiſſance, le pays, l'éducation & la mort de Beaumont lui ſont entiérement inconnues, & il en témoigne beaucoup de regret (b). Il eſt évident par-là qu'il n'a jamais lu, du moins avec ſoin, les Poéſies de Beaumont (quoiqu'il en parle) imprimées en 1653; puiſqu'il y auroit trouvé quelques circonſtances de la famille &c. de notre Poëte, comme le Lecteur s'en appercevra par l'Abrégé qu'on va donner de ſa vie. Il fit ſes études à Cambridge, & de là il alla dans le Collége appellé *Inner-Temple*. Il laiſſa une fille nommée *Françoiſe* Beaumont, qui eſt morte dans le Comte de Leiceſter après l'année 1700. Elle avoit quantité de Poéſies de la façon de ſon pére, mais elle les perdit en venant d'Irlande, où elle avoit demeuré quelque tems chez le Duc d'Ormond (c). Beaumont & Fletcher travailloient enſemble, & ils ont ſurpaſſé, dit Mr. Langbaine, tous les Poétes de leur Siécle, à la réſerve de l'admirable Shakeſpear, & du ſavant & judicieux Johnſon (d). Winſtanley dit, dans ſon ſtyle précieux, que Beaumont & Fletcher, ſemblables à Caſtor & à Pollux, ont mis le Théatre Anglois de niveau avec ceux d'Athénes & de Rome; que Beaumont fourniſſant pour ſa part le Laſt du Jugement, & Fletcher les Voiles de l'Imagination, ils formoient enſemble un Poéte excellent (e). Mr. Langbaine leur donne à tous deux de grands éloges, & il déclare qu'il lui eſt impoſſible d'atteindre à leur Caractére (f). Mr. Beaumont, dit-il, avoit beaucoup d'eſprit, & encore plus de jugement (g). Mais ce que ce Biographe ajoute fait plus l'honneur encore à notre Poëte, que tout ce qu'il pouvoit dire à ſa louange: c'eſt qu'il entendoit ſi bien le Théatre, que Ben-Johnſon lui-même ne croyoit pas s'avilir en ſe ſoumettant à ſa Critique (h). Cette particularité s'accorde parfaitement avec le caractére général de Beaumont, qui étoit d'être un Ecrivain très judicieux; & comme Johnſon lui-même étoit un Poëte qui avoit le jugement ſolide, il n'auroit certainement pas ſoumis ſes Piéces à la Critique de Beaumont, s'il n'avoit eu une idée fort avantageuſe de ſa capacité: auſſi en a-t-il donné une preuve, par des Vers qu'il lui adreſſa [C] pendant qu'il vivoit encore. Il y a une Epitre en vers de Beaumont à Ben-Johnſon, écrite de la Campagne, comme le porte le titre, avant que lui & Fletcher vinſſent à Londres (i): c'eſt dommage que la date, ni le lieu d'où elle a été écrite, ne ſoient point marqués. Elle eſt ſignée, *la Fille au Moulin*. Elle ſemble avoir accompagné deux Comédies compoſées par lui & par Fletcher, mais imparfaites. Il paroit qu'ils devoient ſe trouver tous trois *à la Syréne* à Londres. Beaumont ſe plaint dans cette Epitre, du mauvais vin qu'il avoit bu à la Campagne, & il envie le Nectar de la Ville: il donne une légére idée des gens avec leſquels il eſt obligé de converſer, ſe moque de leur tour d'eſprit petit & bas, auſſi-bien que de celui de quelques-uns des Aſſociés de la *Syréne*: il raille de lui-même, & témoigne la plus grande amitié & la plus haute eſtime pour Johnſon [D]. Les Vers de cette Epitre ne ſont pas fort beaux; mais ils paroiſſent, auſſi-bien que tout le Recueil, avoir été imprimés d'une maniére peu correcte, ce dont nous parlerons dans la ſuite. Il y a deux vers dans cette Epitre, qui ſemblent inſinuer que Beaumont avoit le fort ordinaire des Poëtes, de n'être pas fort à ſon aiſe [E]; quoique peut-être, vu la richeſſe de ſa Famille, on puiſſe les entendre de ſon eſprit, qu'il rabaiſſe modeſtement. Quoi qu'il en ſoit, Beaumont, tel qu'un véritable Poëte, ſe conſole d'abord par l'eſpérance, & s'écrie quelques lignes plus bas: „ Johnſon, quand nous aurons achevé ces Scénes, nous goûterons le Vin; je boirai à la „ ſanté de ta Muſe, & tu boiras à la mienne (k)." Mais revenons à Mr. Langbaine. L'Eſprit de Mr. Fletcher, dit-il, égaloit le Jugement de Beaumont; & il l'avoit ſi abondant, que Beaumont ſon judicieux Compagnon, tel qu'un Jardinier qui taille un arbre & qui l'émonde, étoit obligé de retrancher dans ſes compoſitions. Ces deux Poëtes, continue le même Auteur, entendoient parfaitement le Monde; & de-là vient qu'ils ont admirablement réuſſi à peindre les coutumes & les mœurs de leur tems. En un mot, l'Imagination de Fletcher & le Jugement de Beaumont, réunis, ont produit des Piéces, qui ſeront à jamais des monumens de leur eſprit & de leur génie (l). Le portrait que *Néander* fait de ces deux Poëtes, dans l'admirable Eſſai de Dryden ſur la Poéſie Dramatique [F], a aſſez de

(a) *The Works of Mr. Fr. Beaumont and Mr. John Fletcher*, in the Preface &c. p. 1. Vol. I. Edit. de 1711. in-8.

(b) *Accounts of the English Dramatic Poets* p. 101. Oxford 1691. in-8. Ce Biographe eſt louvent partial, & peu judicieux.

(c) Préface à la tête des *Oeuvres de Beaumont & de Fletcher*, en Anglois, *ubi ſupra*.

(d) Langbaine p. 103.

(e) Winſtanley *Lives of the moſt famous English Poets*, p. 128. C'eſt l'Ouvrage le plus incorrect, & tres peu judicieux.

(f) Langbaine p. 103.

(g) Idem p. 106.

(h) Id. ibid.

(i) *Poems by F. Beaumont* 1653. On ne peut citer la page, parce qu'elles ne ſont marquées par aucun chiffre.

(k) *Beaumont's Poems.*

(l) Langbaine ibid. NB. Ce caractére de Langbaine a paſſé pluſieurs années après à *l'Eſſai* de Dryden, qui eſt de l'année 1668, comme nous l'apprend l'Editeur des Comédies de Beaumont & de Fletcher, in-2.

[A] *Son pére étoit Juge des Plaidoyers Communs.* Il paroît que le pére de Beaumont étoit Juge, par des Vers du ſpirituel Mr. Jean Berkenhead, qui ſont à la tête des Poéſies de Beaumont, dans leſquels on célébre l'heureuſe union de la Muſe de Beaumont & de celle de Fletcher: ces vers ſont à la tête de l'Edition des Poéſies de Beaumont, à Londres, in-8. On y voit, que Fletcher étoit fils d'un Prélat, & Beaumont fils d'un Juge. Le Poëte attend de grandes choſes de l'union de ces deux Grands-Hommes; c'eſt-là en ſubſtance le ſens des vers.

[B] *Il mourut fort jeune.*] C'eſt ce qu'on voit par une Elégie de J. Earle ſur Beaumont, où ſe trouvent des vers dont voici le ſens: „ A peine a-t-il atteint l'âge de Rai- „ ſon, qu'il a été Poëte; & à peine a-t-il paru, qu'il a „ été enlevé en un inſtant, tel qu'une belle fleur (1)." Un autre Poëte dit: „ Jeune Beaumont, ravi par la mort „ dans le Printems de ſa vie."

[C] *Des vers qu'il lui adreſſa.*] Voici en ſubſtance le ſens de ces vers (2). „ Beaumont, que je t'aime, „ toi & ta Muſe, pour la maniére dont tu en agis en- „ vers moi! Que je crains de ne mériter pas le moin- „ dre des éloges, que ta plume indulgente me donne! „ Tu me rends heureux & malheureux en même tems; „ & en me combiant de biens, tu m'en ôtes davantage. „ Quel fort eſt le mien, de faire moi-même ma peine! „ Quel art eſt le tien, de tromper ainſi ton Ami! Lors „ même que tu me loues, je ſuis contraint, pour écrire „ mieux, de te porter envie (3).

[D] *Il témoigne la plus grande amitié & la plus haute eſtime pour Johnſon.*] „ Exilé dans ce lieu, j'eſpére que le „ fort me ramenera encore une fois auprés de toi, de toi „ qui me rends les routes de la Sageſſe aiſées & agréables. „ Alors, moi qui n'ai de plaiſir que dans ta compagnie, „ je n'aurai pas de plus grande ſatisfaction, que de recon- „ noître que je tiens de toi tout ce que j'ai de lumié- „ res (4)."

[E] *Beaumont . . . . . n'étoit pas fort à ſon aiſe.*]

——— *Deſtiny, which all controuls,*
I hope hath left a better fate in ſtore
For me, thy friend, than to live ever poor (5)

„ J'eſpére que la Fortune, qui régle tout, réſerve à ton „ Ami un meilleur ſort, que celui d'être toujours pau- „ vre."

[F] *Le portrait que Néander fait dans l'Eſſai de Dryden.*] Beaumont & Fletcher, *dit-il*, avoient, avec l'avantage d'avoir devant eux Shakeſpear, beaucoup de talens naturels, cultivés par l'étude. Beaumont ſur-tout étoit ſi bon Juge des Piéces de Théatre, que Ben-Johnſon foumettoit tout ce qu'il écrivoit à ſa Critique; & l'on croit qu'il profitoit de ſes avis, ſinon pour faire, du moins pour corriger toutes ſes Piéces. On voit l'eſtime qu'il avoit pour lui, par les vers qu'il lui adreſſa; ainſi il ſeroit inutile de s'étendre là-deſſus. La prémiére Piéce qui leur acquit de la réputation, à Fletcher & à lui, fut leur *Philaſter*. Ils en avoient fait auparavant deux ou trois, qui ne leur avoient pas réuſſi; ce qu'on rapporte auſſi de Ben-Johnſon, avant qu'il fit, *Every Man in his Humour* (*Chacun à ſa Marotte*). L'Intrigue de leurs Piéces étoit généralement plus réguliére, que celle des Piéces de Shakeſpear, ſur-tout de celles qui furent faites avant la mort de Beaumont: ils poſſédoient infiniment mieux le train de vie des honnêtes vivans, dont aucun Poëte avant eux n'a ſi bien peint les ex-

(1) *Commendatory Verſes prefixed to Beaumonts Poem.* London 1653.

(2) *Poems of divers ſorts, written by Sir Aſton Cokaine*, p. 92. Lond. 1658. in-12.

(3) *Every Man out of his own Humour, and other Plays of B. Johnſon* p. 793. Lond. 1616.

(*m*) On en compte ordinairement 51; en y comprenant *La Mascarade des Alemires du Collége de Gray* &c. qui est de Beaumont seul. Mais comme Shirley a réclamé le

de conformité avec celui de Langbaine que nous avons rapporté, & il se pourroit bien que cet Auteur l'eût pris de-là. Mais Dryden paroit avoir fait, dans un autre endroit, une Critique plus juste des Ecrits de Beaumont & de Fletcher, & du petit nombre de Poëtes Dramatiques de ce tems-là [*G*]; tout ce qu'on y pourroit trouver à reprendre, c'eſt qu'il ne témoigne pas pour l'admirable Shakespear la vénération qui lui eſt due. Les deux Poëtes dont nous parlons ont laiſſé cinquante & une (*m*) Comédies. On trouvera ci-deſſous le Titre des plus eſtimées [*H*]. Quoiqu'ils travailliaſſent enſemble & qu'ils aient fait quantité de Pièces en commun, on fait pourtant qu'ils en ont fait auſſi chacun en particulier [*I*]. C'eſt dommage qu'on ne ſache pas un peu plus en détail, juſqu'où ces deux Ecrivains ont contribué à leurs Ouvrages réciproques. J'ai taché de faire quelque découverte là-deſſus, en examinant avec ſoin ceux des Poëtes de leur tems, ou à peu près contemporains, qui en parlent. Il

Contestable, & que cette Pièce a été mise parmi les siennes, il y a de l'impatience qu'elle n'apparoisse point à Beaumont & à Fletcher; ce qui réduiroit leurs Comedies à

52. L'Editeur de leurs Pièces dit que Shirley réclamoit auſſi *le Prisonnier nocturne*, ou *le petit Voleur*; ainſi il n'en reſte que 51, comme on le dit dans l'Article.

extravagances, & les repartie's vives. Ils ne ſe font pas fait une affaire de dépeindre, comme Ben-Johnſon, les travers de quelques particuliers: mais ils ont dépeint vivement toutes les paſſions, & ſur-tout l'Amour. J'ai du penchant à croire qu'ils ont porté la Langue Angloiſe à ſon plus haut point de perfection; les termes qu'on y a introduits depuis étant plus propres à la charger, qu'à l'enrichir. Leurs Comédies ſont aujourd'hui, ce qu'il y a de plus agréable ſur le Théatre (*cet Eſſai a été écrit il y a plus de ſoixante-huit ans*), ſur lequel on en repréſente deux des leurs par an, pour une de Shakeſpear & de Johnſon; ce qui vient d'un certain tour qui regne dans leurs Comédies, & de quelque choſe de touchant & d'éloquent qu'on remarque dans leurs Pièces les plus ſérieuſes, qui plait généralement à toutes ſortes d'humeurs. Le langage de Shakeſpear eſt un peu furanné, & Ben-Johnſon a moins d'eſprit (*6*). Bien des gens, je m'aſſure, ne tomberont pas d'accord de la juſteſſe de cette Critique: ils douteront ſurtout, qu'il ſoit vrai, *que la Langue Angloiſe ait été portée par ces deux Auteurs à ſon plus haut point de perfection*; puiſqu'il eſt certain, qu'elle eſt aujourd'hui plus correcte & plus pure que de leur tems. Et je doute même, qu'ils paſſent pour l'eſprit Ben-Johnſon & même Shakeſpear, où l'on trouve des traits auſſi fins, que dans aucun Auteur Comique. J'avoue, que leur tour d'eſprit a quelque choſe de plus agréable, que celui de Johnſon & de Shakeſpear; qu'il a, pour ainſi dire, meilleur air.

[*G*] *Dryden paroit avoir fait . . . . . une Critique plus juſte des Ecrits de Beaumont & de Fletcher.*] C'eſt dans ſa Défenſe de l'Epilogue de la ſeconde partie de la Conquête de Grenade par les Eſpagnols, qu'on avoit entrepriſe, parce qu'il avoit traité trop cavalièrement les Ecrivains Dramatiques du Siècle précédent. Pour juſtifier ſes fautes, il paſſe en revue ces Poëtes, & tâche de prouver, qu'en bien des choſes, ils étoient inférieurs à ſes contemporains. Comme cette Défenſe contient quantité de choſes curieuſes, & qu'on y trouve le caractère des principaux Auteurs Dramatiques, qui vivoient au commencement du Siècle paſſé, nous croyons faire plaiſir aux Lecteurs, ſur-tout aux Etrangers, d'en donner ici un Extrait. Mr. Dryden réduit ſon Diſcours à trois chefs. Il ſe propoſe de prouver *que notre Siècle eſt plus poli pour le Langage, l'Eſprit, & les Manières, que ne l'étoit le Siècle paſſé; ou qu'il s'eſt poli, depuis les Ecrivains de ce tems-là* (parmis leſquels il comprend Shakeſpear, Fletcher, Johnſon & Johnſon) . . . . . I. Pour commencer par le *Langage*, il eſt évident qu'il s'y eſt fait du changement dans notre Siècle: c'eſt ce qui paroit par la différence du ſtyle de nos Poëtes d'aujourd'hui, d'avec celui des Auteurs Dramatiques dont j'ai parlé. Que l'on prétendoit conſeiller que ce changement n'a pas perfectionné la Langue, il eſt aiſé de le prouver en examinant leurs Ecrits ſelon la régle ſuivante: *Qu'on perfectionne une Langue principalement, ſoit en rejettant les vieux mots & les phraſes anciennes, qui ont un ſon déſagréable, ou qui ſont peu propres; ſoit en adoptant de nouveaux termes, plus juſtes, plus agréables, & plus expreſſifs.* Il n'y a perſonne qui entende l'Anglois, & qui life avec attention les Ouvrages de Shakeſpear & de Fletcher, qui n'y trouve à chaque page quelque ſolécisme dans le langage, ou quelque faute dans le ſens: quoique l'Envie même ne puiſſe diſconvenir, qu'ils n'aient beaucoup de génie, & qu'ils ne s'expriment ſouvent très noblement. Mais ils vivoient dans un Siècle ignorant, ce dont *la défectuoſité* des intrigues de leurs Pièces, pour le remarquer en paſſant, eſt une preuve convaincante. Cependant les défauts de ces Poëtes ſont plutôt ceux de leur Siècle, que les leurs propres. Ceux qui l'ont appellé, *le Siècle d'or de la Poëſie*, n'en ont eu d'autre raiſon, ſinon, qu'ils étoient contens de gland, avant que de connoître l'uſage du pain; ils avoient beaucoup d'Admirateurs, & peu de Critiques. Mais revenons au ſens & au Langage. Ben-Johnſon, Ecrivain judicieux d'ailleurs, fait fréquemment des fautes à cet égard. On trouve ſouvent dans ſes Ecrits de fauſſes conſtructions, des tranſpoſitions de mots, la propoſition à la fin d'une ſentence Latine, fourrée là par la diſette d'expreſſion. (*Mr. Dryden donne des exemples de ces différens défauts*). Or quelle préciſion peut-on après cela attendre de Shakeſpear & de Fletcher, qui n'avoient certainement pas le ſavoir de Johnſon? Il n'y a pas de doute, que ſi ces Auteurs avoient vécu aujourd'hui, ils n'euſſent écrit plus correctement . . . . . A l'égard de l'autre partie de la perfection du Langage, l'introduction de nouveaux termes & de nouvelles phraſes, il eſt clair que nous en avons adopté quantité qui nous manquoient: ainſi notre Langue en eſt devenue plus riche. Il y en a d'autres qui ſont plus pour l'ornement que pour la néceſſité, qui ne laiſſent pas de rendre notre Langue plus polie. Mais nous ne devons pas mettre au rang des choſes qui perfectionnent notre Langue, cette foule de mots Françoiſ, cette multitude de Galliciſmes, peu conformes à ſon génie. Une troiſième manière de perfectionner une Langue, c'eſt de donner une nouvelle ſignification aux termes reçus, comme dans ce mot d'Horace: *Et vultus nimium lubricus aſpici*; & c'eſt auſſi ce que nous avons fait. II. Venons au *tour d'eſprit* du Siècle paſſé. Il eſt certain qu'il étoit encore moins juſte que le langage. Shakeſpear, qui a fouvent mieux écrit qu'aucun Poëte, dans quelque Langue que ce ſoit, eſt pourtant fort éloigné d'écrire avec eſprit par-tout, ou du moins avec l'eſprit proportionné à la dignité de ſon ſujet. La grande abondance de Fletcher n'eſt pas un moindre défaut, que la négligence de Shakeſpear: il ne fait pas toujours bien, mais quand il réuſſit, c'eſt un véritable Anglois; il ne finit pas ſenſiblement. Ben-Johnſon, le plus judicieux des Poëtes, écrit toujours bien, & comme le demande ce qu'on appelle écrire avec eſprit: il réuſſit pourtant principalement dans les Caractères des vices les plus bas, c'eſt-là le talent de cet inimitable Ecrivain. Mais quand il viſoit à ce qu'on nomme proprement Eſprit, il empruntoit des Anciens, ou s'il vouloit puiſer dans ſon propre fond, il tomboit dans le ſtyle bas. Il n'étoit pas même exempt du défaut de vouloir briller par des pointes, dont ſa Pièce qui a pour titre *Cloveria ſa Marotte*, fourmille; & ſes autres Comédies n'en ſont pas exemptes. (*Ici Mr. Dryden apporte ce qu'il dit par quelques exemples*). Mais c'étoit l'eſprit à la mode, le défaut de ſon Siècle, & non celui de Ben-Johnſon. A l'égard de nos Ecrivains d'aujourd'hui, s'ils n'atteignent pas à certaines beautés de Johnſon, (ce qu'aucun Siècle ne ſera) du moins ſont-ils au-deſſus de ces penſées, qu'on trouve ſi fréquemment dans ſes Ecrits. . . . . Il eſt facile de prouver, que l'Eſprit de notre Siècle eſt plus aiſé & plus poli: on n'a qu'à examiner les Caractères faits dans le Siècle paſſé. Le *Bel-Eſprit* de Johnſon dans ſa *Femme taciturne*, eſt un Pédant, qui ſeroit tout à fait propre à briller dans une Univerſité. Le *Mercutio* de Shakeſpear, dont l'Auteur a bonne opinion, eſt un pauvre & inſipide perſonnage; & quant au fameux *Don Juan* de Fletcher, on l'a bien perfectionné. III. A l'égard des *Manières*, il eſt aiſé de voir que les Poëtes de notre Siècle ont un grand avantage au-deſſus de ceux du Siècle paſſé. La Galanterie & la Politeſſe n'étoient pas ſi fort en vogue, & ces Poëtes ne fréquentoient pas les compagnies les plus choiſies. Ben-Johnſon femble avoir été le ſeul Poëte Dramatique de ſon tems, qui ait vu la Cour. Les Grands étoient moins acceſſibles qu'aujourd'hui. D'où il s'enſuit, qu'à comparer modèle à modèle, les railleries de nos Comédies d'aujourd'hui doivent avoir plus de fineſſe & d'agrément que celles de ce tems-là. Outre l'eſprit de manières eſt due à la Cour, & particuliérement au Roi (Charles II.) qui avoit cultivé un excellent naturel, en voyageant dans les Cours les plus polies de l'Europe. L'envie de l'imiter excita Perſpri pefant des Anglois, & les rendit aiſés & complaiſans dans la converſation; & leur feu commença à le déployer par le mélange de la gaieté de nos voiſins, avec la ſolidité & la gravité de notre eſprit. Par conſéquent les Auteurs Dramatiques d'aujourd'hui ont des modèles plus délicats, que n'avoient ceux du Siècle paſſé (7). Tel eſt en ſubſtance le jugement de Dryden, qui, quoiqu'il ne ſoit pas mis généralement au nombre de nos premiers Auteurs Dramatiques, doit pourtant être mis parmi les excellens Juges du Théatre. Il avoit étudié à fond les Auteurs Dramatiques dont il donne le Caractère; & la plupart de ſes Critiques paroiſſent ſi juſtes, que je me perſuade que tous les Lecteurs qui ont du goût, du jugement, & du ſavoir, & qui liront les Ouvrages de ces Ecrivains, ne pourront s'empêcher d'être de ſon avis.

[*H*] *On trouvera ci-deſſous le titre des plus eſtimées.*] Les *Rencontres*, Comédie, renouvellée par Villers Duc de Buckingham. *La Mode de la Campagne*, Tragi-Comédie. *Le Lieutenant capricieux*, Tragi-Comédie. *La Princeſſe d'Iſlande*, renouvellée par Mr. Tate. *Le Roi qui n'eſt pas Roi*. *The Maid's Tragedy*, renouvellée & changée par Mr. Waller. *Philaſter. La Propheteſſe*. Dryden, qui a renouvellé & changé cette Pièce, a ajouté au titre, *ou l'Hiſtoire de Dioclétien. Si tu peux gouverner une Femme, épouſe-la. La Dame dédaigneuſe. Valentinien*, Tragédie, renouvellée par le fameux Comte de Rochefter. *L'Eſprit ſans Argent. La Bergère fidèle.*

[*I*] *Ils en ont fait chacun en particulier.*] En parcourant le Catalogue de leurs Pièces dans Langbaine, je ne trouve qu'une ſeule petite Pièce, intitulée *La Mascarade des Mémires du Collége de Gray & du Temple interieur*, attribuée

(*6*) *The Dramatick Hiſtory of Mr. Dryden* Eſq. Vol. I. p. 59. 60. Londres 1743. in-12.

(7) *Defence of the Epilogue, or an Eſſay on the Dramatic Poets of the laſt Age.* Vol. III. of *Dryden's Dramatic Works*, London 1725. in-8.

Il eſt ſurprenant que Mr. Langbaine, qui a vu la plupart de ceux qui me ſont tombés entre les mains, n'ait pas pouſſé ſes recherches plus loin: mais il ſemble n'avoir eu qu'un ſeul objet en vue, c'eſt de découvrir les larcins de nos Poëtes-Dramatiques; & ſur cet article il a fait de grandes découvertes, & a porté peut-être les choſes ſouvent trop loin. Mais il n'eſt pas le ſeul Biographe Dramatique Anglois, qui a négligé les recherches dont j'ai parlé; tous l'ont fait. Je ſerois mortifié, au reſte, que les miennes aboutiſſent à relever la gloire d'un de nos Poëtes aux dépens de l'autre: on verra aiſément que mon grand but eſt de leur rendre juſtice à tous deux, en ce que je donnerai peu ou point aux conjectures, & ne me fonderai que ſur le témoignage de leurs Contemporains, ou de ceux qui les ont connus. Tous conviennent que Beaumont étoit un Poëte très judicieux; mais il ſemble qu'on peut douter, ſur ce que diſent quelques Ecrivains que je citerai, qu'il ait eu une part auſſi conſidérable qu'on le croit, aux Piéces publiées ſous ſon nom & ſous celui de Fletcher. Ce qui forme déja un préjugé, c'eſt que dans le Recueil de leurs Piéces, Fletcher eſt loué par divers Poëtes, qui ne diſent pas un mot de Beaumont. Fletcher feul ſe trouve applaudi de près de vingt-cinq Poëtes, entre leſquels ſont le Chevalier Robert Stapylton, Shirley (qui a donné la première Edition in-folio de leurs Comédies), Mr. Stanley Auteur des Vies des Philoſophes, Mr. Waller, & le Chevalier Jean Denham (*n*). On dira peut-être, que ce qui a donné occaſion à ces éloges, c'eſt que Fletcher a ſurvécu à Beaumont, & qu'outre cela on a repréſenté après ſa mort pluſieurs Piéces dont il étoit ſeul l'Auteur, ce qui a rendu ſon nom plus connu que celui de ſon Confrère: peut-être auſſi, Fletcher avoit-il lié amitié après la mort de Beaumont, avec quelques-uns de ceux qui l'ont loué en particulier. Quoi qu'il en ſoit, on peut conclurre de deux de leurs Contemporains, que Fletcher a eu la principale part aux Piéces publiées ſous leurs noms en commun. Venons aux preuves. Le prémier que je citerai eſt le célébre Mr. Cartwright, Etudiant de Chriſt-Church à Oxford, & Procureur de l'Univerſité. A juger par les vers qu'il a faits à l'honneur des Ouvrages Dramatiques de Fletcher, on ne peut s'empêcher de croire que Beaumont n'a eu que peu ou point de part à la compoſition de ces Piéces, & qu'il a ſeulement retranché ce qui lui paroiſſoit pas juſte & à propos [*K*]. Mais voici une autorité plus déciſive: l'Auteur qui me la fournit déclare abſolument, dans une Epître en vers à Mr. Charles Cotton, qui ſemble avoir eu une grande part à la prémière Edition in-folio des Comédies de Beaumont & de Fletcher, que c'eſt faire injure à la mémoire de Fletcher, que de joindre, dans cette Edition de Comédies poſthumes, le nom de Beaumont avec le ſien d'une maniere ſi vague. Nous donnerons ci-deſſous le ſens des Vers en queſtion [*L*]. Le Lecteur y verra que le but de Mr. Afton Cokaine n'eſt point de diminuer en rien la gloire de Beaumont (dont il reconnoit le grand mérite); mais ſeulement de lui ôter ce qu'il eſt perſuadé qui ne lui appartient point, pour le rendre à ſon véritable Auteur. Il paroit encore par quelques autres Vers de Mr. Cartwright, qu'il avoit une idée très avantageuſe du jugement de Beaumont, quoiqu'il le critique [*M*]. Mais d'un autre côté, quelque concluſion qu'on tire des autorités que je viens de citer (celles de Mr. Cartwright & du Chevalier Afton Cokaine) dont la dernière eſt déciſive, ſi l'on peut s'y fier, comme j'ai lieu de le croire; il eſt certain auſſi, que quelques Poëtes de ce tems-là ont égalé Beaumont à Fletcher pour les Ouvrages Dramatiques. Un Poëte anonyme, que j'ai découvert depuis être le Dr. Jaſper Mayne, loue Beaumont & Fletcher également, dans des Vers qui ſont à la tête des *Mélanges* du prémier [*N*]. Le Chevalier Jean Berkenhead les a auſſi célébrés de compagnie, dans des Vers plus dignes d'eux [*O*].

(*n*) Voyez l'Edition des Comédies de Beaumont & de Fletcher, 1711, in-8.

On

(8) Vers à la tête des Poëtes de Beaumont.

buée à Beaumont ſeul; & elle ſe trouve dans le Recueil des Poëſies de Beaumont, dont j'ai parlé. Que Beaumont travaillât ſeul ſans le ſecours de Fletcher, c'eſt ce qui paroit par le témoignage d'un de leurs Contemporains, qui dans des vers faits à la louange de l'un & de l'autre, s'exprime ainſi: „ Les Piéces qui ont paru „ diverſes fois, prouvent que vous étes en état d'écrire „ ſeul (8)."

[*K*] *Beaumont n'a eu que peu ou point de part à la compoſition de ces Pieces &c.* „ Quoique tout ſoit l'Ouvrage de „ Fletcher, qui animé d'un feu ſacré, avoit le beau défaut de pécher par trop d'abondance; quoique par cette raiſon il fournit les productions de ſa Muſe au jugement de Beaumont, & qu'il les retouchât juſques à ce „ qu'elles euſſent la juſteſſe & la ſageſſe qu'il demandoit; „ quoiqu'il ait par-là partagé ſa gloire avec ſon Critique, on fait pourtant qu'il favoit travailler ſeul, & „ que ſe jugeant lui-même, il retouchoit les tableaux que „ ſon pinceau avoit produits; & qu'enfin il étoit Beaumont & Fletcher tout enſemble (9)."

[*L*] *Vous donnerons ci-deſſous le ſens des Vers en queſtion.*] Ils ſont de Mr. Afton Cokaine, couſin de Mr. Charles Cotton. Mr. Langbaine dit dans le même endroit, qu'il ne connoit perſonne plus capable d'inſtruire le Public de la part que chacun de nos deux Poëtes Dramatiques a eue aux Piéces qui ont paru ſous leur nom en commun, que Mr. Afton Cokaine (10). On ne peut douter que ce Gentilhomme n'ait été bien inſtruit, ſi l'on fait attendon à ce qu'il dit dans ſon Apologie, par voie de Préface au Lecteur. Parlant de *l'Amant fou*, de Fletcher, il dit: *Mon ami & mon parent, Mr. Charles Cotton, m'envoya cette unique Piéce manuſcrite, que j'ai eue pluſieurs années entre les mains . . . . . & que mon couſin Cotton me demanda pour la donner aux Imprimeurs, quand le gros volume (la prémiere Edition in-folio) parut.* Comme les Mélanges de ce Poëte ſont rares, je rapporterai ici de ſon Epître à Mr. Cotton, ce qui fait à notre ſujet; je me flatte que le Lecteur me pardonnera de le fatiguer de tant de vers aſſez médiocres *. „ Je m'étonne, mon Couſin, que vous „ ayez permis qu'on fit une ſi grande injure à l'Eſprit de „ Fletcher, votre ancien compagnon & ami, que de partager ſa gloire, & d'en attribuer une partie à un autre. „ Si Beaumont étoit l'Auteur de ces Piéces, on lui auroit fait tort de les attribuer à Fletcher. Tous deux „ grands génies, tous deux amis, c'eſt être partial que „ de dérober quelque choſe de la gloire de l'un pour relever celle de l'autre. Que Beaumont auroit murmuré, „ qu'il auroit rougi, s'il avoit vu paroître cette Edition, „ & ſon nom immortel à la tête de Piéces qu'il n'a jamais faites! Sa gloire n'a pas beſoin de rien emprunter du nom d'un autre. Mon bon ami, le vieux Philippe Maſſinger, a travaillé à quelques-unes des Piéces qu'on trouve dans ce Volume. Vous blâmerez peut-être les Imprimeurs; mais vous auriez pu peut-être rendre juſtice à Fletcher, ſi vous en aviez voulu prendre la peine: car quoi de plus ſuexcuſable, que de n'avoir rien dit là-deſſus, tandis qu'il s'agit d'un volume de Piéces faites la plupart depuis la mort de Beaumont? . . . . . Il eſt vrai que Beaumont & Fletcher étoient tous deux de grands génies, qu'on ne peut trop admirer (11)."

(9) *Comedies, Tragicomedies, with others Poems by* W. Cartwright p. 269. London 1651. in-8.

(10) Langbaine *ubi ſupra* p. 217.

[*M*] *Mr. Cartwrigt avoit une idée très avantageuſe du jugement de Beaumont.*] C'eſt ce qui paroit auſſi par ce qu'on a rapporté de lui dans la Remarque [*K*]. Dans les Vers qu'on a cu vue ici, Mr. Cartwright parle de l'abondance de Fletcher, & du grand feu qui brilloit dans ſes Compoſitions, & qui faiſoit qu'avant que de les produire ſur le Théatre, Beaumont y mettoit la main pour en retrancher le ſuperflu, & pour les rendre plus réglées (12).

(11) *Poems of divers ſorts, written by Sir Afton Cokaine* p. 92. Lond. 1658. in-8. C'eſt de cet Auteur que Mr. Tate a tiré ſa Comédie, qui a pour titre *Le Duc qui n'eſt pas Duc.*

[*N*] *Un Poëte anonyme . . . . . (le Dr. Jaſper Mayne) loue Beaumont & Fletcher également.*] Voici une partie des louanges qu'il leur donne. „ Grands Auteurs, une même Ecole vous a rendus ſi ſemblables en génie, & ſi tellement uni votre gloire & vos écrits, qu'il n'y a perſonne qui puiſſe diſcerner l'Eſprit de l'un d'avec l'Eſprit de l'autre, ni vous donner à chacun en particulier les louanges que vous méritez. Vous qu'un ſeul âge anime, qui vous inſpirez l'un l'autre, ſoit que l'un invente, & que l'autre écrive, que l'un fournille le fond, & l'autre l'ordre & les ornemens; vous marchez toujours d'un pas égal, & l'Art & la Nature ne furent jamais mieux d'accord . . . . Vous n'étes pas néanmoins unis dans vos écrits, comme deux moitiés qui formeroient un ſeul tout; mais comme certaines choſes que nous voyons, qui ont une double cauſe, & dont l'effet néanmoins eſt dû entierement à toutes les deux. Ainſi, quoique vous ſoyez unis de la même maniére que deux Corps que la même Ame animeroit, on ne peut vous louer comme il faut, qu'en diſant que tous deux vous avez fait la Piéce entiére (13)."

(12) Cartwright *ubi ſupra* p. 272.

(13) Beaumont. Mſ. *collectanea.*

[*O*] *Le Chevalier Jean Birkinhead les a auſſi célébrés de compagnie.*] Ce Chevalier étoit un homme d'eſprit & de génie. La Piéce par laquelle il s'eſt principalement fait connoître, eſt ſon *Mercurius Aulicus*. Son attachement inviolable à la Cauſe Royale lui a procuré le titre de *Poëte Filele* (14). Dryden en parle, & l'appelle ſon digne Ami (15). Ce Poëte, après avoir loué Fletcher en par-

(14) Jacobs *Lives of the Poets* Vol. II. p. 8.

(15) *Dryden's Eſſay on Dramatic Poeſy* (from *Dryden's Dramatic Works* Vol. I.) prefixed to the *Indian Emperor.*

* On a cru qu'il ſuffiſoit aux Lecteurs François d'en avoir le ſens. R. B. T.

On y trouve nos deux Poëtes mis de niveau; on y suppoſe qu'ils ont contribué l'un & l'autre à l'Ouvrage, pour l'invention & pour le jugement; qu'ils avoient tous deux un génie propre pour la Comédie & pour la Tragédie; & que leur union a produit en ſon genre, ce que l'accord de divers Inſtrumens fait dans un Concert de Muſique. Le Dr. Jaſper Mayne loue en particulier le talent de Beaumont pour le Comique [*P*]. Le Chevalier Jean Pettus les célèbre également, Flercher & lui [*Q*]: c'eſt ce que font auſſi le Chevalier George Liſle [*R*], le Chevalier Roger Leſtrange, & Mr. Webb [*S*]. Bien des Lecteurs ne goûteront pas, ſans doute, ce grand nombre de Vers du vieux tems, qui ſe trouvent ici (*) dans les Remarques; mais je les prie de conſidérer que mon but eſt de donner les différens portraits que les plus célèbres Poëtes du Siècle paſſé ont faits de Beaumont, & ſurtout ceux où l'on trouve des particularités ſur ſon ſujet. On voit par-là, que tous les Poëtes conviennent que Beaumont étoit un Ecrivain qui avoit beaucoup de jugement, & que quelques-uns prétendent qu'il n'avoit pas moins d'imagination & d'invention. C'eſt cependant ce qu'il eſt impoſſible de décider, parce qu'on ignore juſqu'où Fletcher & lui ont contribué aux Pièces publiées ſous le nom des deux. Il y a, à la vérité, un moyen d'en juger, quoique très imparfait: c'eſt d'examiner une petite Pièce, intitulée *la Maſcarade* [*T*], compoſée par Beaumont ſeul, par laquelle il paroît qu'il ne manquoit pas d'invention. Cette Pièce ſe trouve parmi les Poëſies de Beaumont, citées fréquemment dans cet Article: Fletcher n'a fait que des Pièces de Théatre. Nous parlerons plus amplement du talent de Beaumont par rapport à l'invention, dans la Remarque *CC*. Je me flattois de trouver dans les *Mélanges* de Beaumont depuis porter un jugement exact de ſon talent poëtique (indépendamment de

* Cela regarde l'Original Anglois; on s'eſt contenté d'en donner ici le ſens. R. D. T.

particulier, s'étend ſur ſes louanges & ſur celles de Beaumont en commun: il les dépeint comme deux Génies égaux, qui chacun à part formoient un tout parfait, & qui contribuoient également à produire & à perfectionner les Ouvrages qui portent leurs noms. Il ajoute, que Beaumont en mourant légua ſon Eſprit à Fletcher, qui depuis ce tems-là ſoutint ſeul le poids, qu'ils portoient auparavant en commun (16).

(16) *Beaumont's Poems at ſupra.*

[*P*] *Loue en particulier le talent de Beaumont pour le Comique.*] Après avoir fait de grands éloges des Ouvrages de Beaumont en général, il ajoute, qu'il ne regrette plus la perte de Ménandre, puiſqu'on le voit revivre en lui. „ Tel étoit-il en ſon tems, doux, égal, aiſé, naturel, „ chéri de la Grèce, & ſupérieur à tous les Poëtes d'A„ thènes." Il le compare enſuite à Plaute & à Ariſtophane, & le met au-deſſus d'eux, en diſant, qu'ils étoient de petits Eſprits & des bouffons, au prix de lui (17).

(17) *Idem ut ſupra.*

[*Q*] *Le Chevalier Jean Pettus les célèbre également.*] Cet Auteur leur donne les plus grands éloges, & il ſemble même vifer un peu au gallimathias. Il dit, que *Beaumont-Fletcher* nous font voir de quelle manière les Anges, revêtus de formes humaines, agiſſent enſemble; que ces deux grands Génies ſurpaſſent tout ce qu'on peut imaginer; que tout doit s'humilier devant eux; que le céleſte langage qu'il parlent eſt digne du goût & de l'admiration des plus beaux Siècles; & que le volume de leurs Oeuvres contient une nouvelle Quinteſſence de tout ce qu'il y a de doux, de ſpirituel & d'agréable.

[*R*] *Le Chevalier George Liſle.*] Ce brave Gentilhomme, après avoir loué Beaumont, dont il étoit parent, continue enſuite à porter de Fletcher & de lui en commun, „ Jamais, dit-il, on n'avoit vu ainſi deux puiſſans Génies „ travailler de concert; car vos facultés ſont ſi étroitement „ unies, que c'eſt toujours ou François Fletcher, ou Jean „ Beaumont, qui écrit. Jamais vous ne puiſantes dans des „ ſources étrangères; jamais vous n'eutes beſoin d'ime„ quer des Divinités prétendues, ni d'ériger neuf Filles en „ Muſes, ſuppoſant que jamais les Femmes n'ont écrit „ que quelques Lettres galantes en proſe. Votre Inſpi„ ration venoit de vous-mêmes, & c'eſt elle qui a produit „ ces admirables Scènes qui enlèvent. Le cœur, le langage, „ le nœud de vos Pièces ſont ſi pleins de juſteſſe & ſi purs, „ qu'il faut être téméraire pour conteſter votre eſprit.

[*S*] *Et Mr. Webb.*] Les louanges d'un Auteur tel que celui-ci, n'auroient pu que faire bien du plaiſir à nos deux Poëtes, s'ils avoient vécu: la plupart de ſes vers, quoique compoſés il y a près d'un Siècle, n'ont rien de ſuranné; ils ont au contraire un air de jeuneſſe, & ſentent la compoſition moderne. *Aux Manes des fameux Poëtes, François Beaumont & Jean Fletcher.* „ Ne dédaignez pas, Ombres, les foibles louanges que j'oſe ajouter à vos „ Lauriers immortels: ne traitez pas de folie, mais attribuez à mon zèle, l'entrepriſe que je fais de vous immortaliſer, vous qui ne pouvez jamais mourir. Et quoi„ qu'il n'y ait pas d'expreſſions pour bien dignement vos „ Ouvrages, excepté celles que vous employez vous-mê„ mes; permettez-moi cependant de célébrer ces admirables „ productions de vos deux Génies." Il les met enſuite parfaitement de niveau, & dit que ce ſont deux Eſprits ſi égaux, qu'on diroit que c'eſt une ſeule & même Ame; que Fletcher a chanté ſeul, après la mort de Beaumont, comme ils avoient fait enſemble; que comme il a ſurvécu en Fletcher, de même Fletcher auroit ſurvécu en lui, s'il eût demeuré après lui; & que Beaumont auroit fait, ce que Fletcher a fait depuis ſa mort.

(18) Lang-baine p. 201.

[*T*] *Une petite Pièce intitulée la Maſcarade.*] Cette Pièce fut repréſentée devant le Roi Jaques I. & devant la Reine à Whitehall, au mariage de Frédéric Electeur Palatin du Rhin, depuis Roi de Bohême, & de la Princeſſe Eliſabeth d'Angleterre (18). Il faut donc qu'elle eût été repréſentée au mois de Février 1613, les Noces de cet illuſtre Couple aiant été célébrées cette année-là, deux ans avant la mort de Beaumont. Les principaux Perſonnages de la Pièce ſont *Iris* & *Mercure*, celle-là Meſſagère de Junon, celui-ci Meſſager de Jupiter. On ſuppoſe qu'Iris & Mercure ſont envoyés par Jupiter & Junon, à l'inſu l'un de l'autre, pour célébrer les Noces de deux fameuſes Rivières; image ſous laquelle on repréſente le Prince & la Princeſſe. Mercure rencontre Iris, & veut l'arrêter. Elle tâche de ſe ſauver, fur quoi Mercure lui dit: „ Arrête, Folle, ou ſans cela j'irai me placer ſur le haut d'u„ ne montagne, toutes les fois que je te verrai aſſiſe ſur „ une nuée, environnée de ta gloire; & je diſſiperai ſi „ bien toutes les couleurs de ton Arc, qu'il ne ſera pas „ au pouvoir de ton extravagante Maîtreſſe de le réta„ blir." Iris, après avoir prié Mercure d'attendre un peu, & lui avoir demandé ſi Jupiter a quelque jalouſie de ce qu'elle eſt chargée d'un meſſage de la part de Junon, lui apprend que ſa commiſſion eſt de célébrer à Olympie les Noces de deux illuſtres Rivières. On voit par-là, quoique cela ne ſoit pas marqué dans la Pièce, que la Scène eſt à Olympie dans le Péloponnèſe, où l'on célébroit les Jeux Olympiques, & où il y avoit un Temple conſacré à Jupiter. Après avoir expliqué à Mercure ce qui l'amène, Iris le prie de la laiſſer aller; mais il continue à la retenir, diſant que Jupiter l'a chargé de la même commiſſion. „ Demeurez: j'ai la même commiſſion de la part de celui „ dont les yeux font l'éclair, dont la voix eſt le tonnerre, „ & dont le ſouffle eſt le vent." Iris demande à Mercure, pourquoi Jupiter ſe mêle de ces Noces? Mercure lui apprend, que lorſque Jupiter a accordé à Junon le privilège de préſider aux Mariages, il s'eſt réſervé les Noces des deux Rivières en queſtion, ainſi qu'il l'a après dit lui-même; & il l'oblige à demeurer, pour l'inſtruire de ce qu'il va faire. Il appelle enſuite les Nymphes des Eaux, & les exhorte à rendre à ces deux Fleuves le même office qu'elles rendirent à Alphée, lorſqu'après avoir traverſé les mers ſans mêler ſes eaux avec les leurs, il alla gagner le cœur de ſon Aréthuſe. Les Nymphes le montrent, forment des danſes, & font enſuite une pauſe. Iris demande à Mercure, d'un ton railleur, depuis quand il eſt devenu Amant, & par quelle puiſſance il ſait paroître les Nymphes? Il répond: „ Mon ſouffle ſeul, & ceci (19), „ ſuffit pour remuer tout le Firmament, pour ſoumettre les „ Hyades qui préſident aux pluies, pour détourner les „ nuées, par les gouttes diſperſées deſquelles vous formez „ votre Arc trompeur." Il appelle enſuite les Hyades, & les invite à répandre leurs influences ſur les deux Rivières. La nuée deſcend avec les Hyades, qui, repréſentées par de jeunes Filles, ſe réjouiſſent. Elles danſent toutes enſemble; mais elles s'arrêtent tout à coup, comme s'il leur manquoit quelque choſe. Iris ſe moque de Mercure, d'avoir formé une danſe, compoſée de perſonnes du ſan ſeul ſexe. Mercure répond, que Vénus a mis une troupe d'Amours en embuſcade dans ces délicieuſes grottes. Ils paroiſſent à la voix de Mercure, & dansent juſques à ce qu'ils ſoient las de pourſuivre les Nymphes, & s'aſſeoir de les ſuir. Alors des Statues (qu'on ſuppoſe que Vulcain a miſes au-deſſous de l'Autel de Jupiter Olympien) animées par le Dieu, deſcendent de leurs piédeſtaux pour former une danſe, „ attirées par cette joie céleſte, com„ me autrefois les arbres par les ſons de la Lyre d'Orphée." Cette danſe de Statues me rappelle celle du Ballet de *Céphale & Procris*, ſur le Théatre Royal de Drury-Lane, qu'on a fort plaiſamment tournée en ridicule, dans le *Dramatic Portaſher*, Londres 1732, où l'on repréſente les Statues plus ſenſibles aux larmes de la belle Aurore, que Vénus même. Revenons à la Pièce de Beaumont. La danſe des Statues dure juſqu'à ce que les Nymphes ſe retirent, & les laiſſent; les Amours s'en vont auſſi, auſſi-bien que les Statues. Mercure demande alors à Iris, ce qu'elle veut faire pour honorer les Noces? Elle répond, qu'elle égalera Mercure, & qu'elle va faire paroître à l'inſtant la Déeſſe des Fleurs. „ Charmante Flore, *dit-elle*, „ ſi jamais vous goûtates quelque plaiſir dans ces campa„ gnes fleuries ſur leſquelles mon Arc s'appuye, envoyez „ ici toute cette compagnie ruſtique qui orne vos Jeux „ ordinaires." Ils paroiſſent ſur le champ, forment une danſe, & ſe retirent enſuite d'une manière ruſtique. . . . Mercure ſouhaite que Jupiter ait l'honneur de couronner & de finir la Fête; Iris y conſent: fur quoi le Meſſager céleſte déclare, que la volonté de Jupiter eſt, qu'à l'occaſion de la glorieuſe union des deux Rivières, les Jeux Olympiques ſoient renouvellés. On voit paroître une Mon-

(19) Son *Caduceé* apparemment.

de ce qui regarde le Théatre); mais en les examinant, je me suis apperçu qu'il y a nombre de Pièces sous son nom, qui sont d'autres Auteurs [V]. C'eſt à quoi Mr. Jacob n'a point fait attention, puiſqu'en faiſant l'énumération des Pièces compoſées par Beaumont, il en marque quelques-unes, qui ſont certainement d'autres Poëtes (o). Cela a auſſi échappé à Mr. Langbaine, & à tous ceux qui ont écrit la Vie de nos Poëtes Dramatiques Anglois. Mr. Jacob rapporte une Stance de ce Recueil [X], pour donner un échantillon du génie de Beaumont, mais qui ne lui fait pas beaucoup d'honneur; & je doute même fort qu'elle ſoit de ce Poëte. Mais quoique la négligence ou l'avarice de l'Editeur m'ait empêché de me faire une auſſi juſte idée de la Muſe de Beaumont, que j'aurois pu ſans cela, je n'ai pourtant pas entiérement perdu ma peine, puiſqu'il y a quelques Pièces, qui ſont même les plus conſidérables du Recueil, qu'on fait ſurement être de lui: j'en dirai quelque choſe, après avoir dit un mot des Vers à ſa louange, qui ſont à la tête de ce Recueil [T]. Après tout, je fai qu'on court riſque de ſe tromper, en jugeant du mérite d'un Auteur par des Vers faits à ſa louange. Je ſai que même parmi les Ecrivains diſtingués, il y en a qui par complaiſance, par caprice, ou à la ſollicitation de leurs Amis, „ font ce que fait un Magiſtrat humain; ils ſe laiſſent gagner par l'innocente „ pauvreté d'un Livre, & lui accordent par leurs louanges un Paſſeport pour le tems préſent, & qui „ leur ſert à faire le voyage du Pays d'oubli, (p)" comme le dit le ſpirituel Mr. Fenton, de quelques Pièces faites par Waller à la louange de certains Auteurs: mais cela n'eſt point applicable à Beaumont & à Fletcher. On voit un exemple de la trop grande profuſion d'encens, dans un Poëte dont nous avons déja rapporté quelque choſe: il ne ſe contente pas d'élever Beaumont & Fletcher juſqu'aux nues, il les met au-deſſus de Shakeſpear [Z]. Mr. Cartwright, que j'ai déja cité pluſieurs fois, porte la flatterie (je ne puis y donner d'autre nom) plus loin encore, dans les louanges qu'il donne à Fletcher, puiſqu'il rabaiſſe trop l'immortel Shakeſpear [AA]. Pour revenir aux *Mélanges* de Beaumont, il y a deux Poëmes aſſez longs, qui ſont certainement de lui, *le Remède d'Amour*, tiré d'Ovide [BB], & *l'Hermaphrodite* [CC]. La manière dont le Poëte peint l'Amour dans ce Poëme, & la dou-

(o) Comme, *La Beauté inconſtante*, *L'Amour ſatisfait* &c. Jacobs *Lives of the Poets* Vol. II. p. 6.

(p) *Waller's Works*, in the *Obſervations* p. 99. Lond. 1730.

Montagne, ſur laquelle il y a un Autel (celui de Jupiter) environné de Prêtres; & ſous cet Autel on voit les Statues couchées; & de chaque côté du ſommet de la Montagne on découvre dans leurs tentes, ceux qui doivent célébrer les Jeux. Mercure prie les Prêtres d'avancer, & engage les Chevaliers à danſer, juſqu'à ce que Jupiter leur ordonne de commencer les Jeux en l'honneur du mariage du Couple Royal. Suivent des danſes & des chants. Le ſon d'une Muſique éclatante les appelle à la célébration des Jeux Olympiques. Ils montent tous enſemble, en diſant qu'il ſeroit ridicule à eux de s'arrêter plus longtems, & en formant des vœux pour le bonheur & la proſpérité des illuſtres Epoux (20). Je remarquerai, qu'il y a bien des fautes d'impreſſion dans cette Pièce, & que les Perſonnes ne ſont pas toujours bien diſtinguées. Mais j'ai vu depuis l'Edition in-8. de 1711 des Oeuvres de Beaumont & de Fletcher, où cette Pièce ſe trouve très correcte.

(20) *Poems by F. Beaumont &c.* ſu pra.

[V] *Il y a nombre de Pièces ſous ſon nom, qui ſont d'autres Auteurs.*] Il y en a cinq, & je ne doute pas qu'il n'y en ait quantité d'autres qui lui ſont fauſſement attribuées. Voici les titres des cinq en queſtion. 1. *La Beauté inconſtante.* 2. *L'Amour ſubtil.* 3. Une Ode qui commence, *Stay lovely Dream &c.* Ces trois Pièces ſont de Mr. Waller (21). 4. *Le Secret promis*, par Mr. Carew (22). 5. *La fortune de l'Honnête-homme*; c'eſt une Pièce de Fletcher, comme il paroit par la première Edition in-folio de leurs Pièces de Théatre. En liſant les trois premières Pièces, je commençai à avoir meilleure opinion de la Muſe de Beaumont que je n'avois eu, ne me ſouvenant pas d'abord qu'elles étoient de Walier.

(21) *The Works of Edm. Waller Eſq.* p. 70. 89. 93. Lond. 1730. in-12.

(22) *Poems* &c. *by T. Carew Eſq.* p. 13. Lond. 1672. in-8.

[X] *Mr. Jacob rapporte une Stance de ce Recueil.*] Si jamais on put dire de Vers, qu'ils ſont cadencés, c'eſt de ceux-là; & le Lecteur verra qu'ils ſont très bien choiſis, pour faire connoitre la Muſe de Beaumont.

A SONNET.

Like a ring without a finger,
Or a bell without a ringer;
Like a ſhip which ne'er is rigg'd,
Or a mine that's never digg'd;
Like a wound without a tent,
Or Cross-bow which bas no bent;
Juſt ſuch as theſe may ſhe be ſaid,
That lives, ne'er loves, but dies a maid (23).

(23) *Beaumonts Poems*, & *Jacob's Lives* &c. Vol. II. p. 6.

Il y a neuf autres Stances du même tour & dans le même goût. Les Vers de celle qu'on vient de voir ne ſont pourtant pas dans le même ordre qu'ils ſe trouvent dans les *Mélanges* de Beaumont. Je ne dois pas oublier que Mr. Jacob, après avoir remarqué, „ que ces Poëſies ſont très agréables, & pleines de force & de jugement, auſſi-bien que „ d'eſprit" ajoute: *J'avoue que j'ai pris beaucoup de plaiſir en les liſant dernièrement* (24). Je n'en doute point.

(24) Jacob's *Lives of the Poets* Vol. II. p. 5. 6.

[T] *Des Vers à ſa louange, qui ſont à la tête de ce Recueil.*] Il y en a quantité, mais quelques-uns ne valent pas la peine qu'on en parle. Il y a une Pièce ſignée *F. B.* ce qui déſigne peut-être le Chevalier *Jean Birkenhead*; mais ce n'eſt qu'une conjecture. Cette Pièce paroit faite à la louange de la Traduction que Beaumont a faite d'une partie du *Remède d'Amour* d'Ovide. En deux mots, l'Auteur dit que, du Déſert des Amours, il a mis quitté Paphos, eſt venue placer ſon ſiége dans ces Vers; ou que l'Auteur a été conduit par les Graces; ou que des Nymphes ſoltres ont formé les Vers qu'il chante; ou que Pallas elle-même y a mis la main; ou que s'il n'y a rien de tout cela, Vénus l'a choiſi pour ſervir de guide à ſon fils (25). Un autre Panégyriſte, qui ſigne *J. F.* (peut-être *Jean Fletcher*) loue Beaumont de la tendreſſe qui règne dans ſes Vers. „ On n'admirera plus, *dit-il*, le badin Ovide, „ dont les Vers enchanteurs attiroient l'attention par une „ puiſſance ſecrette: notre tems vient de produire un Poë„ te, qui par ſon admirable invention, lui enlève la Cou„ ronne de myrte qui ornoit ſon front (26)."

(25) *Beaumonts Poems* ſu ſupra.

[Z] *Le met au-deſſus de Shakeſpear.*] Peu de perſonnes conviendront de ceci: ou s'il s'en trouve qui ſoient de ſon ſentiment, le Public ne jugera pas avantageuſement de leur goût. Les Vers en queſtion ſont du Chevalier Jean Birkenhead, qui vraiſemblablement, ſelon la coutume des Panégyriſtes, a été plus complaiſant que ſincère dans cette occaſion. Il compare Shakeſpear à un homme qui paroit le matin en robbe de chambre, & Beaumont & Fletcher à des perſonnes qui ſe montrent ſur le haut du jour en habit décent: après eux, on n'a plus rien à deſirer (27).

(26) Id. ib.

(27) Id. ib.

[AA] *Il rabaiſſe trop l'immortel Shakeſpear.*] Il dit, que „ Shakeſpear étoit un eſprit peſant, en comparaiſon de „ Fletcher; que tout ſon eſprit conſiſtoit en queſtions „ de femmes, & en reparties de bouffons; que ſes plai„ ſanteries paſſeroient aujourd'hui pour des obſcénités; „ qu'en un mot, c'étoit une Nature groſſière & ſans Art „ (28).

(28) *Cartwright's Poems* ut ſupra p. 272.

[BB] *Le Remède d'Amour.*] Ce n'eſt qu'une partie de l'Ouvrage d'Ovide, traduit en Anglois, quoique l'Editeur des Oeuvres de Beaumont & de Fletcher (in-8.) s'exprime d'une manière qui pourroit faire croire que c'eſt la Traduction de tout l'Ouvrage (29). Cette Traduction eſt très bonne, vu le tems où elle a été faite.

(29) Préface du I. Vol. p. 6. Lond. 1718.

[CC] *L'Hermaphrodite.*] Ce n'eſt pas une Traduction, mais le *Salmacis & Hermaphrodite* d'Ovide, amplifié; ce que l'Editeur que je viens de citer n'a point remarqué. Beaumont a ajouté quantité de circonſtances à ſon Original. Ce Poëme a été imprimé tout ſeul, en 1602 (30), & par conſéquent lorſque l'Auteur n'avoit que ſeize ou dix-ſept ans; ce qui fait voir, qu'en qualité de vrai Poëte & de fils d'Apollon, il a été inſpiré de bonne heure. On peut appliquer à ſes Vers en général, ce qu'un homme d'eſprit (31) remarque de ceux de ſon tems, & même de ce tems-là: „ Qu'ils enjambent les uns ſur les autres; „ & qu'ils ſe tiennent, comme les particules crochues de „ Deſcartes, qui forment un Corps. Que dès qu'ils ont „ commencé, ils continuent juſqu'à la fin, ſans interrup„ tion: ce que le Lecteur doit compter de petite hardieſ„ ſe, avant que d'être au bout." Mais il y a un repos naturel à la fin de chaque vers de Beaumont. Il a non ſeulement amplifié la Fable de Salmacis & d'Hermaphrodite, mais il y a ajouté de nouveaux Epiſodes. Dans le premier, après avoir dépeint les perſonnes, & raconté la rencontre de Salmacis & d'Hermaphrodite, il feint que Jupiter étant vu Salmacis, en devient amoureux, & lui promet de la changer en Aſtre, & de la placer dans le Ciel, ſi elle veut répondre à ſes deſirs. Jupiter dit qu'il pourroit ſe ſervir de ce pouvoir redoutable qui a foudroyé les Géans; mais que comme il croit que les plaiſirs qui naiſſent de l'accord des volontés ſont les plus doux, il renonce à cette puiſſance qui fait trembler l'Univers (32). Salmacis, gagnée par les offres du Dieu, déclare qu'elle répondra à ſes vœux, à condition qu'Aſtrée ſera garant des promeſſes de Jupiter. Il y conſent, & ſe met d'abord à chercher Aſtrée. Après avoir dit qu'elle ne ſe trouve point ſur la Terre, il s'élève juſqu'au Ciel, & ayant trouvé ſon Palais (ou plutôt la Tour où elle demeure), il raconte la peine qu'il y a à y entrer, & les grandes dépenſes qu'il faut faire. Ici il repréſente, en termes auſſi forts que divertiſſans, les embarras & les peines des procès. „ Jupiter découvre avec joie ſon ſéjour, eſpérant de ſe „ repoſer un peu chez elle. Il cherche l'entrée; mais el„ le étoit ſi embarraſſée de gens d'Affaires, qu'il ne put „ paſſer dans donner la pièce à chacun. A meſure qu'il „ avan-

(30) Langbaine p. 218. il l'intitule *Salmacis & Hermaphrodite.*

(31) L'Auteur de la Préface de la ſeconde Partie des *Poëſies de Waller*, imprimées en 1690.

(32) *Beaumont & Fletcher's Works* ut ſupra.

douceur des images qu'il emploie, semblent marquer qu'il étoit d'une complexion amoureuse, & non moins susceptible de cette délicate passion que son Ami Fletcher, qu'un Poëte du Siécle passé a loué avec raison pour la beauté de ses Scènes amoureuses. Je ne crois pas qu'on coure risque de se tromper, en jugeant de la disposition d'un Ecrivain par rapport à l'Amour, par la maniére dont il traite cette passion dans ses Ecrits; & je suis persuadé qu'il y en a peu qui aient réussi à la peindre, sans l'avoir ressentie. Beaumont a mis à la tête de son *Hermaphrodite* quelques Vers, qui y servent d'Introduction, qu'il finit par un vœu assez ridicule [*DD*]. Les Prologues & les Epilogues des Piéces de Théatre de Beaumont & de Fletcher, faits par d'autres Poëtes qui en ont reproduit quelques-unes, ont été insérées dans les *Mélanges* du prémier; desorte qu'il n'y a guéres que la moitié des Piéces qui composent ce Recueil, qui soient de lui. On peut juger par quelques Vers de Beaumont adressés à Fletcher, qu'il étoit animé à écrire par ce beau feu, qui anime tous ceux qui ont un vrai génie poëtique. La vivacité des images qu'il emploie, prouve qu'il avoit lui-même une juste idée de ce que les Poëtes appellent Enthousiasme, Inspiration [*EE*]. Ces Vers sont destinés à consoler Fletcher du mauvais succès qu'avoit eu sur le Théatre sa *Bergére fidéle:* il lui donne dans cette occasion une forte preuve de son amitié, en osant applaudir publiquement à une Piéce qui avoit été mal reçue; mais en même tems il fait voir qu'il penſoit juste, du moins à cet égard. Rien de plus fort & de plus vrai que la réflexion qu'il fait sur le hazard que court un Auteur Dramatique, en exposant ses Piéces au caprice d'un Auditoire peu judicieux [*FF*].

J'en étois ici dans cet Article, lorsque j'ai trouvé la prémiére Edition in-folio des Piéces de Théatre de Beaumont & de Fletcher. Cette Edition est posthume [*GG*], puisqu'elle n'a paru qu'environ vingt ans après la mort du dernier, & trente après celle du prémier (*q*). Elle contient les deux tiers de leurs Piéces; les autres, qui sont au nombre d'environ dix-sept, aiant été imprimées à part. L'examen de cette Edition m'a appris diverses particularités, qu'on ne trouve pas dans la derniére, & m'a découvert en même tems la source, où la plupart de ceux qui ont écrit la Vie de ces deux Poëtes, ont puisé les principales circonstances qu'ils rapportent. Cette Edition parut après qu'on eut fermé les Théatres, dans les tems de trouble qui précédérent la malheureuse & tragique catastrophe de Charles I. L'Ouvrage est dédié à Philippe Comte de Pembroke & de Montgomery, par dix des plus fameux Comédiens de ce tems-là [*HH*]. Il y a deux Préfaces, l'une de Shirley Poëte Dramatique, &

(*q*) C'est ce que dit l'Editeur de 1711; mais c'est proprement 22 ans après la mort de l'un, & 32 après celle de l'autre.

» avance, il est obligé de graisser la patte à tous. Enfin » il les paſſe avec bien de la peine. Il entre dans une sal- » le fpacieuſe, pleine de recoins obſcurs, de tours & de » détours, de petits sentiers, qu'il est obligé de parcou- » rir, avant que de parvenir au lieu où se tenoit Alfrée." Et parlant ensuite du Portier, il dit, que perſonne n'avoit le privilége d'approcher de la Juſtice, que la bourſe à la main. Arrivé enfin auprès d'Alfrée, Jupiter trouve Vénus à genoux devant elle, & demandant Juſtice de Vulcain. Alfrée appercevant Jupiter, fait retirer Vénus pour un moment, & s'adreſſant au Dieu, lui demande quel ordre il a à lui donner. Il l'informe de la paſſion pour Salmacis, & de l'aſſurance qu'elle lui a donnée d'y répondre, pourvu qu'Alfrée veuille prometre qu'elle sera changée en Aſtre. Alfrée y conſent. Jupiter la quitte, & la Déeſſe retourne à Vénus, qui ceſſe ſes plaintes contre Vulcain, quitte Alfrée, & court après Jupiter, pour empêcher Salmacis d'être élevée au Ciel; parce qu'elle craint que le merveilleux éclat de ce nouvel Aſtre n'obſcurciſſe ſa lumiére, & qu'elle ne ſoit plus regardée comme la plus brillante des Planétes. Jupiter ſe moque des plaintes de Vénus & ſe rend à ſon Palais, où il attend avec impatience le lendemain matin, qu'Alfrée doit raſſurer la promeſſe qu'il a faite à Salmacis. Dans le même tems Vénus fait la paſſionnée auprès de Vulcain, & l'engage à jurer par le Styx de ne plus forger de foudres pour Jupiter, en cas qu'il change Salmacis en Aſtre. Le lendemain matin, Vulcain & Vénus ſont tranſportés, dans le Char de la derniére, au Palais de Jupiter, où Vulcain lui déchire le ferment qu'il a fait, à la priére de ſa femme; & Jupiter eſt contraint, quoi qu'il lui en coûte, de renoncer à ſa paſſion pour Salmacis, afin de ne pas devenir le jouet des mortels. C'eſt une aſſez plaiſante imagination, que celle d'un Dieu qui s'adreſſe à la Déeſſe de la Juſtice, pour favoriſer un amour clandeſtin; mais cela entre aſſez dans le goût du reſte de la Mythologie Païenne. Beaumont paſſe enſuite à l'hiſtoire de Salmacis & d'Hermaphrodite. Après cela vient un autre long Epiſode, dans lequel il ſuppoſe que Bacchus devient amoureux de Salmacis. Il y a quantité de morceaux dans ce Poëme, qui ont un tour tout à fait moderne, quoique faits il y a plus d'un Siécle; comme lorſqu'il repréſente Mercure ſe préparant à fuir:

Clad in thoſe powerful ornaments he ſties,
With out-ſtretch'd wings up to the azure ſkies.

La maniére dont il exprime le lever de l'Aurore, tendis que toute la Nature eſt enſevelie dans le ſommeil, ne manque point de graces.

No ſooner can the roſy-finger'd morn
Kiſs ev'ry flower that by her dew is born,
But from her golden windows ſhe doth peep,
When the moſt part of earthly creatures ſleep.

Le diſcours de Salmacis à Hermaphrodite eſt très bien tourné. » O Jeune-homme, qui mérites plutôt d'être cru un » Dieu. . . . ſoit que tu habites le ſéjour glorieux des » Dieux, ou que tu ſois d'une race mortelle; ſoit que tu » ſois Cupidon, ou Bachus: qui que tu ſois enfin, ô qu'heu- » reux eſt celui qui t'a donné le jour!" Ce que la Nymphe lui dit enſuite eſt bien délicat (33):

L'eſt ſait toujours du cœur les prémiéres nouvelles.
C'eſt lui . . . . . Qui ſent ſes paſſions, qui ſait ſes intérêts.

» L'Amour y badine avec feu, & ſixe ſa demeure dans ce Pa- » lais de cryſtal: ne lui ferme donc point l'entrée de ton » cœur; qu'il s'y joue, afin que ſes mouvemens éclatent dans » ton tout extérieur." Malgré les éloges qu'on a donnés au jugement de Beaumont, on ne laiſſe pas de trouver ſa parti-pris par-là dans ſes Poëſies des *Concetti:* ce qui ne doit nullement ſurprendre, puiſque ce faux goût étoit à la mode dans ce tems-là. On en trouve un exemple, dans la maniére dont Salmacis demande à Hermaphrodite la raiſon de ſa rougeur & de ſa modeſte honte (34).

[*DD*] *Il finit par un vœu aſſez ridicule.*] En s'adreſſant au Lecteur, il lui dit, » qu'il eſpére que la lecture d'un » Poëme auſſi plein de feu, le rendra à moitié ſou (35).

[*EE*] *Il avoit lui-même une juſte idée de ce que les Poëtes appellent . . . . Inſpiration.*] » Tel, *dit-il*, qu'un homme » qui traverſe des Deſerts brulans, & qui conſumé par l'ar- » deur du Soleil & étouffé de la pouſſiére, aiant trouvé » les bords frais d'une riviére agréable, ne les quitte pas » aiſément, qu'il ne ſoit rafraichi; tel eſt celui qui goûte » du plaiſir dans la compagnie des Muſes: on ne peut le » faire renoncer aux délices qu'il reſſent, quand la Natu- » re même, & un noble feu, lui diſent des vers (36)." Voilà qui eſt dans la Nature. Un vrai Poëte qui ſe ſent porté à écrire, eſt tellement poſſédé de ſa Muſe, qu'il oublie ſes beſoins, ſa ſanté, ſa fortune, l'Univers entier, pour ſe livrer à l'agréable phantôme qui le charme. Perſonne n'eſt mieux en état de juger de la paſſion qui anime un vrai Poëte, qu'un Amant qui a éperdument aimé.

[*FF*] *Au caprice d'un Auditoire peu judicieux.*] Ce qu'il dit là-deſſus eſt parfaitement juſte. » Où eſt l'homme » de bon-ſens, *dit-il*, qui voudroit établir ſes prétendu- » tions ſur le Théatre, & s'expoſer au jugement de mille » gens, dont il y en a à peine deux qui ſoient capables » de comprendre les régles ſelon leſquelles ils doivent ju- » ger, & le ſujet qui doit être l'objet de leur jugement » (37)?" Il s'étend enſuite ſur le caractére de ces ſortes d'Auditeurs, & les portraits qu'il en fait ſont très agréables & réjouiſſans.

[*GG*] *Cette Edition eſt poſthume.*] Il manque une partie du titre dans mon Exemplaire. Le dernier Editeur des Oeuvres de Beaumont & de Fletcher (38) dit, que la prémiére Edition a paru en 1645: mais il faut qu'il ſe ſoit trompé, la Préface du Libraire Humphrey Moſeley étant datée de 14 de Février 1646, à moins qu'il n'y ait une faute d'impreſſion dans cette date. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que l'Edition eſt environ de ce tems-là. Mr. Jacob a fait une bévue ſur ce ſujet, en diſant, » que leurs » Piéces ont été raſſemblées pour la prémiére fois en un » gros volume in-folio en 1679 (39)." Mr. Langbaine n'a pas non plus fait mention de cette prémiére Edition in-folio. J'ai, après depuis par une Lettre de Mr. Théobald, que cette Edition eſt de l'année 1647. Voyez la Remarque [*ZZ*].

[*HH*] *L'Ouvrage eſt dédié à Philippe Comte de Pembroke & de Montgomery, par dix des plus fameux Comédiens de ce tems-là.*] En voici le titre: *Comédies & Tragédies par François Beaumont & Jean Fletcher, Gentilshommes, imprimées pour la prémiére fois, & publiées par les Originaux des Auteurs.* Les Auteurs de la Dédicace nomment leur Mécéne, *leur très bon Seigneur.* Ils diſent enſuite: *Nous avons conſervé ſeulement ces* Piéces, *comme dépoſitaires & gardiens des cendres des Auteurs* . . . On croiroit là-deſſus, que Beaumont a une part conſidérable à ces Piéces, même

(33) J'ai trouvé que les vers d'un de nos Poëtes expremoient bien la penſée de Beaumont. K. D. T.

(34) J'ai cru pouvoir ſupprimer ces Vers, qui ne peuvent intereſſer qu'un petit nombre de perſonnes.

(35) Parmi les Vers qui ſont à la tête des *Mélanges de Beaumont.*

(36) Vers à la tête des *Oeuvres de Beaumont & de Fletcher* Vol. I. Londres 1711. in-8.

(37) Id. ib.

(38) En 1711. Voy. Vol. I. Préf. p. 6.

(39) Jacob's *Lives of the Poets* Vol. I. p. 104.

& l'autre du Libraire Humphrey Mosley. Comme elles contiennent l'une & l'autre diverſes particularités touchant nos deux Poëtes & leurs Ouvrages, j'en donnerai un Extrait. Shirley commence la ſienne par l'éloge de la Poëſie, & ſur-tout de la Poëſie Dramatique; il parle des grands talens qu'elle demande, de la difficulté qu'il y a à y bien réuſſir; après quoi il paſſe à nos deux Poëtes & à leurs Ouvrages, & leur donne des louanges outrées [*II*]. Il fait l'éloge de la chaſteté qui régne dans leurs Pièces, & relève l'utilité que le Public, & ſur-tout les jeunes-gens, peuvent en tirer [*KK*]. Il remarque enſuite l'adreſſe & l'art avec lequel ils peignent les paſſions les plus oppoſées [*LL*], & la vive impreſſion que leurs Pièces font ſur les ſpectateurs. Il paroit par ce qu'il dit enſuite, que nos deux Poëtes étoient très divertiſſans en converſation [*MM*]. Comme les vies des Poëtes ſont généralement variées par des incidens réjouiſſans, c'eſt dommage que nous fachions ſi peu de choſe de celle de Beaumont & de Fletcher. La ſeconde Préface, eſt celle du Libraire, comme nous l'avons dit. Le Lecteur le ſoupçonnera peut-être d'être moins ſincère que l'Editeur: mais il ſe tromperoit, car je puis aſſurer qu'il a été beaucoup moins prodigue de louanges que Shirley. Moſeley apprend au Public, que ce Recueil eſt nouveau [*NN*], qu'il eſt véritablement des Auteurs [*OO*], & complet. A l'égard du ſecond article, je remarquerai qu'une partie d'une Scène de la Pièce intitulée *le Pélerinage d'Amour*, dans cette Edition in-folio, eſt copiée de celle de Ben-Johnſon, qui a pour titre *la nouvelle Hotellerie* (New-Inn); par où l'on voit que le Libraire ne s'eſt pas fait une peine de paſſer un peu les bornes de l'exacte vérité, quoique probablement il ait été induit à erreur par l'Editeur. Moſeley déclare enſuite, que les Pièces qui ſe trouvent dans ce Recueil, avec celles qui avoient déja paru, ſont toutes celles que ces deux Poëtes ont jamais faites, à l'exception d'une ſeule Comédie, intitulée, *la Chaſſe des Oies ſauvages* [*PP*]. Il remarque enſuite, que leurs premières Pièces ont été réimprimées ſouvent; & qu'on a mis à leur place dans cette Edition, des morceaux & des Scènes omiſes, du conſentement des Auteurs, dans les repréſentations. Il aſſure, qu'on a pris tout le ſoin poſſible pour rendre cette Edition correcte; & il nous apprend que les Manuſcrits de ces Pièces étoient diſperſés de côté & d'autre, & lui ont beaucoup coûté [*QQ*]. Il donne enſuite en peu de mots le Caractère de Beaumont [*RR*], & rapporte quelques particularités qui le regardent. Il paroit clairement par-là, que Mr. Langbaine n'a pas conſulté la première Edition in-folio: ſans cela, il n'auroit

me à celles qui ſont poſthumes . . . . . Ils parlent enſuite de la bonté que le Comte de Pembroke leur a témoignée depuis longtems. „ Par-là, *diſent-ils*, nous avons „ eu nous-mêmes le moyen de ſubſiſter depuis pluſieurs an„ nées, & le Théatre, condamné à préſent à une longue „ ſtérilité, comme nous avons ſujet de le craindre, a eu „ un Protecteur." Ils ne furent que trop bons Prophètes . . . . . Ils font enſuite l'éloge des Pièces qu'ils préſentent au Comte: „ Si elles n'étoient pas un tréſor de tout „ ce que la Poëſie a produit (excepté un petit nombre de „ Pièces des mêmes Auteurs, qui ont déja paru, & qui „ en font connoitre le prix à tous les amateurs de l'Art & „ du Langage), ou ſi elles n'avoient pas été juſtement admirées & aimées, nous aurions été moins hardis (40). „ [*II*] *Leur donne des louanges outrées.*] „ Qu'on ſe ſouvienne donc, *dit-il*, à la gloire de notre Siècle, que „ tous ces grands talens (*dont il vient de parler*) éclatent & „ ſe trouvent réunis en Beaumont & en Fletcher, qu'il ſuffit „ de nommer pour obſcurcir tous les noms des Siècles „ paſſés & à venir; ce Recueil étant, à parler ſans flatterie, tout ce que le Tems & l'Eſprit humain ont produit „ de plus beau pour le Théatre, & devant faire à jamais „ la gloire de notre Nation, & la honte des autres Peu„ ples & des autres Langues (41)."

[*KK*] *Il relève l'utilité que le Public, & ſur-tout les jeunes-gens, peuvent en tirer.*] „ On peut affirer hardiment, „ qu'il ne trouvera pas une ligne dans ces Pièces, qui „ ſoit contraire aux bonnes mœurs; puiſque ce ſont celles qui ont fait de *Black-Friers* (42) une Académie, où „ tandis que Beaumont & Fletcher ont occupé la Scène, „ le Spectacle étoit d'une plus grande utilité aux jeunes „ Gentilshommes, que des voyages dangereux & de grande dépenſe dans les Pays étrangers, ſous la conduite „ d'un ſol-enfant (*monſieur*) (*on voit par-là que l'uſage établi dans ce tems-là la coutume d'avoir des Gouverneurs étrangers, tout comme aujourd'hui*). Et l'on ne peut diſconvenir „ que ces Pièces n'aient formé, autant que l'application „ la plus pénible, les jeunes-gens dont la naiſſance & la „ qualité demandent un genre d'éducation plus doux, ces „ amuſemens étant reduits en règles pour les mœurs (43)." Quand on fait du Théatre une agréable Ecole de Vertu, il faut avouer qu'il eſt à ſon plus haut degré de perfection. Mais il eſt à craindre, que toutes les Scènes de Beaumont & de Fletcher ne ſoient pas en état de ſoutenir l'examen d'une Morale bien ſaine.

[*LL*] *Ils peignent les paſſions les plus oppoſées.*] „ Liſez „ une Scène amoureuſe, & vous ſerez tenté de croire que „ les Auteurs n'ont jamais ſenti d'autre paſſion que l'Amour. Parcourez-en une où la Colère ſoit exprimée, „ & vous aurez de la peine à vous perſuader qu'elle vienne de la même main. Mais en voyant l'une & l'autre travaillées ſi parfaitement, vous avouerez qu'il n'y a que „ la même main qui ait pu les produire (44)."

[*MM*] *Il paroit . . . . . que nos deux Poëtes étoient très diverti[ſ]ans en converſation.*] „ Il n'y a pas ſi longtems encore, qu'il n'y ait pluſieurs perſonnes qui peuvent ſe „ ſouvenir que dans la converſation familière ils étoient „ ſi agréables, qu'ils ſembloient donner la Comédie (45)." L'Editeur finit en félicitant l'Acheteur de l'utilité qu'il recueillera de ce Livre, & ſe ſigne, *le très humble Admirateur des Auteurs*: Ja. Shirley.

[*NN*] *Eſt nouveau.*] „ Vous avez ici un nouvel Ou„ vrage, je puis le dire ouvertement; car toutes ces Co„ médies & ces Tragédies, ſans en excepter une ſeule, „ n'ont jamais paru juſqu'à préſent. Un Recueil de Piè„ ces de Théatre n'eſt pour l'ordinaire qu'une nouvelle Edition, une Collection de Pièces imprimées ſéparément, & qu'on publie de nouveau; cela n'a pas lieu „ ici (46)."

[*OO*] *Qu'il eſt véritablement des Auteurs.*] „ Comme „ tout eſt neuf, il n'y a auſſi rien de faux & de ſuppoſé. Je tiens les Originaux de perſonnes, qui les ont eus des Auteurs mêmes; c'eſt ſur ces Originaux que je „ donne cette Edition (47)." Cela ne s'accorde pourtant point avec ce que dit l'Editeur des Pièces de Beaumont & de Fletcher, in-8. „ Il femble que Shirley en a achevé „ quelques-unes, qui étoient imparfaites; & que les vieux „ Comédiens donnérent à Shirley quelques lambeaux, ou „ Pièces lunparfaites de Fletcher, pour les achever. Delà vient que dans le prémier Acte du *Pélerinage d'Amour*, on trouve une Scène d'un Valet, qui paſſe mot à mot de la *Nouvelle Hotellerie* de Ben-Johnſon, Acte III. Scène I. faite longtems après la mort de „ Fletcher, & imprimée en 1630 (48)." L'Editeur lui-même ſe trompe, à quelques égards. La Scène dont il s'agit, dans le *Pélerinage d'Amour*, n'eſt pas copiée mot à mot de la *Nouvelle Hotellerie* de Johnſon; il y a à la vérité pluſieurs vers, auxquels on n'a rien changé, mais il y en a auſſi auxquels on a fait du changement; il y en a de ſupprimés, & d'autres ajoutés. Ce n'eſt pas non plus en 1630, que la *Nouvelle Hotellerie* a paru pour la prémière fois: j'ai ſous les yeux la prémière Edition de cette Pièce, imprimée par *Thom. Harper*, pour *Tho. Alchorne*, Londres 1632, petit octavo. Il paroit par le titre, qu'elle fut repréſentée en 1629 pour la prémière fois, & Fletcher étoit mort quatre ans auparavant, en 1625. Puis donc que la *Nouvelle Hotellerie* a paru en 1631, & le *Pelerinage d'Amour* en 1647, il s'enſuit, que dans cette dernière on a copié la prémière; ce qui détruit ce qu'avance le Libraire, *qu'il n'y a rien dans ſon Edition, qui ne ſoit véritablement des Auteurs* (49).

[*PP*] *A l'exception d'une ſeule Comédie, intitulée*, la Chaſſe des Oies ſauvages.] „ Il y a longtems, *dit Moſeley*, „ que cette Pièce eſt perdue, & il eſt à craindre qu'on ne la recouvre jamais; car il y a pluſieurs années qu'une perſonne de qualité l'emprunta des Acteurs, & par la né„ gligence d'un domeſtique, elle n'a jamais été rendue „ (50)." Elle s'eſt pourtant retrouvée: on l'a miſe dans l'Edition in-folio de 1679.

[*QQ*] *Les Manuſcrits de ces Pièces étoient diſperſés de côté & d'autre, & lui ont beaucoup coûté.*] „ Il ſeroit inutile de dire la peine qu'il y a eue à raſſembler cet Ouvrage. Ceux à qui les Manuſcrits appartiennent, en connoiſſoient trop bien la valeur, pour s'en deſſaiſir aiſément; & quoiqu'une autre perſonne ſe ſoit jointe à moi pour les recherches & pour l'impreſſion, cependant j'en ai eu tout le ſoin & toute la peine, qui a été bien plus grande qu'on ne peut ſe l'imaginer, à moins „ qu'on ne ſache en combien de mains différentes ces Piè„ ces étoient diſperſées." Ce qui ſuit fait voir, combien on les eſtimoit dans le tems de leur compoſition. „ C'eſt „ pourquoi, quand quelqu'un ſouhaitoit d'avoir une Copie de quelqu'une de ces Pièces, la moindre (s'il y en „ a quelqu'une qu'on puiſſe appeller ainſi) leur coûtoit „ quatre fois autant, que ce que vous payez de tout le „ Volume (51)." Il eſt très probable qu'elles étoient fort diſperſées, puiſque le Chevalier Alfon Cokaine avoit eu *l'Amant fou* en manuſcrit pluſieurs années, ainſi qu'on l'a vu (52).

[*RR*] *Il donne en peu de mots le Caractère de Beaumont.*] „ Des perſonnes bien inſtruites, *dit-il*, m'ont générale„ ment aſſuré, que ces deux Auteurs étoient les plus beaux

(40) Dédicace de la prémiere Edition in-folio de Beaumont & de Fletcher.

(41) Shirley *Preface à la tête des Oeuvres de Beaumont & Fletcher.*

(42) C'eſt une rue de Londres, où il y avoit autrefois un Theatre.

(43) Id. ib.

(44) Id. ib.

(45) Id. ib.

(46) Préface du Libraire, au-devant de la prémiere Edition in-folio

(47) Id. ibi.

(48) *Beaumont and Fletcher's Works* Vol. 1. Pref. p. XXVII. Ed. de 1711. in-8.

(49) Préface du Libraire au-devant de la prémiere Edition in-folio.

(50) Id. ibi.

(51) Id. ib.

(52) Kenn. Ll.

roit pu être ſi peu inſtruit de l'extraction, de la mort &c. de Beaumont. Cette Préface m'apprend, que Beaumont avoit fait des Etudes Académiques, comme je l'ai dit, & qu'il avoit été dans le *Temple Intérieur* [*SS*].

Après toutes mes recherches ſur la part que Beaumont & Fletcher ont eue chacun aux Pièces qui forment la première Edition in-folio, publiée ſous leur nom en commun, je me trouve plus incertain que jamais. La plus forte preuve que Fletcher y a eu la principale part, c'eſt le témoignage du Chevalier Aſton Cokaine, rapporté ci-deſſus (*r*) ; & ce témoignage ſe trouve fortifié juſques à un certain point, par la Préface du Libraire, dont nous venons de parler [*TT*]. Il eſt remarquable auſſi, que Shirley intitule les Vers, qu'il a mis à la tête de cette Edition, *Sur l'Impreſſion des Oeuvres de Mr. Jean Fletcher*, & qu'il ne dit pas un mot de Beaumont dans les Vers mêmes. La ſeule voie qui reſte, du moins avec les ſecours que j'ai en main, pour découvrir quelle part Beaumont a aux Pièces de Théatre qui compoſent la première Edition in-folio, c'eſt d'examiner les Prologues & les Epilogues de ces Pièces. Or Beaumont ſe trouve déſigné ſeulement en deux, & ſon nom ne ſe trouve que dans un ſeul [*VV*] ; deforte, qu'à en juger par-là, il n'aura eu part qu'à trois Pièces, qui lui ſeront communes avec Fletcher : & c'eſt ce qui nous fournit une raiſon probable, pourquoi le Chevalier Denham, Waller &c. ont ſi fort loué le dernier en particulier, dans les Vers qu'ils ont mis à la tête de la première Edition in-folio ; ils ſavoient peut-être que Beaumont n'avoit que peu ou point de part aux Pièces qui compoſent ce Recueil. Malgré tout cela, il ſe peut que quelque nouveau Biographe éclaircîſſe ce point, plus que je ne ſuis en état de le faire. Je me contenterai de faire une ſeule remarque : c'eſt qu'il ne paroît point que Beaumont ſe ſoit ſervi du ſecours d'aucun autre Poëte, que de Fletcher ; au-lieu que celui-ci a travaillé de concert avec Ben-Johnſon, Philippe Meſſinger, Middleton & Shirley [*XX*], ſi l'on doit s'en rapporter à Langbaine (*t*). Cependant Fletcher a fait voir qu'il étoit en état de faire de belles Pièces, ſans aucun ſecours étranger ; & pour n'en nommer qu'une ſeule, ſa *Bergère fidèle* en eſt une preuve.

Après avoir parlé de la première Edition in-folio des Pièces de Beaumont & de Fletcher, diſons un mot des dix-ſept autres Pièces qui avoient été imprimées avant cette Edition, & qui n'y ont pas été inſérées. Comme elles ont paru ſéparément pendant la vie des Auteurs, ou environ vers ce temslà, & qu'il y a de l'apparence qu'elles ont au titre le nom ou les noms des Auteurs, nous pourrons juger par l'Edition originale, quelles ſont celles de l'un ou de l'autre en particulier. Bien plus, comme il y a tout lieu de croire, par ce qui a été remarqué ci-deſſus (*t*), que les Pièces de la première Edition in-folio ont été altérées par d'autres mains, la ſeule voie de bien juger du génie de Fletcher & de Beaumont, eſt peut-être de s'en tenir à celles qui ont paru pendant leur vie ; à moins qu'on ne puiſſe faire quelque fonds ſur la Préface des Libraires qui ont publié la ſeconde Edition in-folio de leurs Oeuvres en 1679 [*TT*], de quoi je doute fort. Il faut donc en revenir aux dix-ſept premières Pièces,

(*r*) Dans la Rem. [*LL*].

(*t*) Voy. *Lives of the Dramatic Poets* p. 105. 353. & 370. Peut-être Langbaine le fondé-t-il ſur quelques Préfaces, Prologues ou Epilogues de ces Poetes.

(*r*) Dans la Remarq. [*XX*].

„ beaux Eſprits que l'Angleterre ait produit. Mr. Beaumont a toujours paſſé pour un grand & profond génie, & ſur-tout, vu ſon âge, pour l'Eſprit le plus judicieux de ces derniers tems. Il eſt mort jeune, & ç'a été une perte ineſtimable pour la Nation, car il n'avoit pas encore trente ans (53).

[*SS*] *Beaumont avoit fait des Etudes Académiques* [&c.] Ils (*Beaumont & Fletcher*) avoient l'eſprit orné des connoiſſances néceſſaires, qu'ils avoient acquiſes par des études réglées dans l'Univerſité. . . . J'aurois fort ſouhaité d'avoir le Portrait de Mr. Beaumont ; mais je n'ai pu le trouver, quoique je l'aye cherché avec ſoin, tant „ dans l'illuſtre famille dont il deſcendoit, que parmi ceux „ qui avoient été de ſes amis pendant qu'il étoit au Collège d'Inner-Temple (54)." L'Editeur des Oeuvres de Beaumont & de Fletcher in-8. a réparé cela, ainſi mis le Portrait des deux à la tête des ſept Volumes qu'il a publiés. Il nous apprend, „ qu'il en eſt redevable au Comte de Dorſet d'à préſent, qui a permis qu'on les copiât ſur les „ Originaux, qu'il a dans la belle collection de Tableaux „ de ſa Maiſon de Knowles (55)."

[*TT*] *Par la Préface du Libraire dont nous venons de parler.*] „ J'avois déja penſé, *dit-il*, à imprimer les Oeuvres de Mr. Fletcher ſeules, parce qu'elles pouvoient „ par elles-mêmes faire un juſte Volume (56)." Les deux derniers mots ſont en italique ; & il y a de l'apparence qu'il a voulu parler d'un Volume pareil à celui qu'il publioit. Il contient trente-cinq Pièces, & ſeize ou dix-ſept avoient déja paru auparavant ; enſorte qu'il y a tout lieu de croire que Beaumont n'a part tout au plus qu'au tiers de celles qui portent ſous leur nom en commun. Ce Libraire ajoute, que les Originaux en main (comme il l'aſſure dans le titre), il a eu très grand ſoin de ne pas diſtinguer les Pièces de chacun. La raiſon qu'il allegue pour ſe juſtifier de ne l'avoir pas fait, eſt frivole. *Puiſqu'ils ont toujours été unis pendant leur vie*, dit-il, *j'ai cru qu'il n'étoit pas juſte de ſéparer leurs cendres* (57). Après tout, les Editeurs ſont plus blâmables encore, que le Libraire.

[*VV*] *Beaumont ſe trouve déſigné ſeulement en deux.*] Le premier eſt le Prologue de l'*Illuſtre Gentilhomme*, ajouté à cette Pièce quand elle a été renouvellée. Après avoir dit qu'elle avoit été jouée avec applaudiſſement il y avoit pluſieurs années, ce Prologue finit en diſant, „ qu'on „ ne doute point qu'on ne lui faſſe le même accueil, & „ qu'on ne la trouve digne d'Eux, dont le nom vivra „ jamais (58)." Le ſecond eſt le Prologue fait au renouvellement du *Pot*. Il commence ainſi : „ Cette Comédie, „ enſevelie depuis longtems dans l'oubli, & conſervée „ par nos ſoins, ofe encore ſe montrer ; & s'expoſer, „ tant pour le fond que pour le tour, à votre Critique ; „ Ne laiſſez pas ce langage d'orgueil & de préſomption ; „ les Auteurs auxquels on la doit, étoient habiles en cet „ Art ; & ſans tomber dans la flatterie, je puis dire qu'ils „ ont plu en leur tems (59)." La troiſième Pièce de ce Recueil, à laquelle il eſt certain que Beaumont a eu part, eſt le *Remède d'Amour*, ou la *Fille vaillante*. On dit dans le Prologue, fait au renouvellement de cette Comédie : „ Qui „ n'eſtimeroit cette précieuſe Pièce, fruit de la plus riche Imagination ? tandis que les moindres productions „ portent les traits de leurs Peres, Beaumont & Fletcher, dont le mérite eſt au-deſſus de toutes les louanges (60)."

[*XX*] *Shirley.*] Si ce qu'on va voir eſt vrai, Shirley a eu plus de part aux Pièces de la première Edition in-folio, que Beaumont. „ Mr. Dryden dit, qu'il a appris qu'après la mort de Beaumont, Mr. Fletcher conſulta Mr. „ Jaques Shirley ſur pluſieurs Pièces ;" & enſuite : „ Il „ ſemble que Shirley en a achevé pluſieurs qui étoient „ imparfaites ; & que les vieux Comédiens donnérent à „ Shirley pluſieurs lambeaux, ou Pièces imparfaites de „ Fletcher, pour les finir (61)." Cette dernière particularité, qui, pour le remarquer en paſſant, ne s'accorde point avec ce que dit Motteley, eſt très bien fondée, du moins en partie ; car il paroît par les Prologues & les Epilogues de certaines Pièces de la première Edition in-folio, qu'il y en a quelques-unes, auxquelles une main étrangére a touché : mais ſi c'eſt Shirley, c'eſt ce que nous ne pouvons dire. Il paroît par le Prologue de la Comédie qui a pour titre *Le Fat*, que cette Pièce a été altérée quand elle reparut. On y dit, que quand elle avoit été repréſentée la première fois, „ des gens groſſiers & ignorans, ſans eſprit & ſans goût, l'avoient taxée d'être „ trop longue." Il paroît par ce qui ſuit, qu'on l'avoit abrégée. „ On a recédé à ce défaut, & elle va paroître devant des Juges qui ne la trouveront pas indigne „ de leur attention (62)." Dans le Prologue de la Pièce intitulée *Les Progrès de l'Amant*, après avoir informé les ſpectateurs qu'elle eſt originairement de Fletcher, celui qui la reproduit dit, „ qu'il a employé tous ſes ſoins & „ toute la force de ſon eſprit pour la mettre en bon état ; & qu'il n'a pu cependant renfermer, comme il l'auroit „ voulu, tout le ſujet dans l'eſpace de trois heures, bien „ moins marquer les changemens & les divers endroits qui „ doivent être remarqués. Vous entendrez, *dit-il*, quelques Scénes, qui confirmeront que c'eſt une véritable „ Comédie. Au reſte, je veux bien que l'on ſache que „ ce qu'il y a de bon eſt de Fletcher, & que ce qu'il y a „ de mauvais eſt de moi (63)."

[*TT*] *La ſeconde Edition in-folio de leurs Oeuvres en* 1679.] Elle contient non ſeulement toutes les Pièces de la première Edition, mais auſſi les dix-ſept qui avoient paru à part, & la Comédie intitulée, *La Coupe de Deux ſauvages* ; mais on ne nous dit point, comment cette dernière Pièce s'eſt retrouvée. Il n'y a point d'Epitre Dédicatoire à cette Edition ; & on a ſupprimé pluſieurs des Vers à la louange des Auteurs, qui ſe trouvent à la tête de la première. Les Editeurs diſent dans la Préface : „ Qu'on trouve dans cette Edition, non ſeulement toutes les Pièces qui ſont dans la précédente, mais auſſi „ les dix ſept qui avoient été imprimées ſéparément. Qu'il „ s'y étoit gliſſé un grand nombre de fautes, par les diverſes Editions qui s'en étoient faites, *cela ne peut regarder la première Edition in-folio, mais ſeulement les dix-ſept Pièces détachées* ; mais qu'ils ont eu le bonheur de „ trou-

(53) Préface de la première Edit. in-folio.

(54) Id. ib.

(55) Préface du Vol. I. p. VII. Edit. de 1711.

(56) Dans la première Edition in-folio.

(57) Id. ib.

(58) Première Edition in-folio, p. 46. depuis le commencement.

(59) Idem p. 118.

(60) Idem p. 141. (ce doit être 147) de la ſeconde Partie, ſi l'on peut y donner ce nom.

(61) Préface du Vol. I. p. XXVII. Edit. de 1711.

(62) Première Edit. in-folio p. 118.

(63) Idem p. 94. Part. II.

ces, qui sont toutes entre les mains de Mr. Théobald [*ZZ*]. Il est évident que celui qui a donné l'Edition in-octavo de 1711, n'a pas pris la peine de rechercher jusqu'où Beaumont & Fletcher se sont aidés réciproquement; il s'est contenté de copier le Catalogue que Langbaine a donné de leurs Pièces. Or ce Biographe y a fait plusieurs fautes: car il n'attribue que trois Pièces à Fletcher seul, savoir la *Bergère fidele* (v), l'*Ennemi des Femmes* (x), & le *Woman's Prize ou Tamer Tam'd* (y); une à Shakespear & à Fletcher en commun, *les deux illustres Parens* (z); & la *Mascarade des Membres de Grey's-Inn*, à Beaumont (*aa*). Deforte qu'en lisant la Vie de Beaumont & de Fletcher dans cet Auteur, on est porté à croire que toutes les autres Pièces, au nombre de quarante-cinq ou six, sont de Beaumont & de Fletcher en commun; au-lieu que je crois avoir suffisamment prouvé le contraire. Une seule Pièce (des dix-sept) dont j'ai l'Exemplaire devant moi, fait voir qu'il s'en faut de beaucoup, que Mr. Langbaine ne soit exact dans son Catalogue [*AAA*]. L'Editeur de 1711, comme je l'ai déja remarqué, a copié Langbaine mot à mot; & Mr. Jacob a copié le Copiste avec beaucoup de négligence. Philips & Winstanley ne méritent peut-être guères plus qu'on parle d'eux, que le Continuateur (comme il se nomme lui-même) de Langbaine (*bb*). Ce Continuateur est un très insipide Ecrivain, & qui n'est bon qu'à tromper les jeunes-gens. La troisième Edition des Oeuvres de Beaumont & de Fletcher, est celle que nous avons citée si souvent, de 1711, en sept Volumes in-8: elle est assez belle pour le papier & pour les caractères, & elle m'a paru, autant que je l'ai examinée, très correcte. Elle est dédiée au Duc de Devonshire. Il y a une Préface à la tête du prémier Volume, *contenant quelques particularités touchant les Auteurs & leurs Ouvrages*. Après avoir dit quelque chose des Editions précedentes, l'Editeur ajoute, qu'on a fupplée dans celle-ci [*BBB*] un grand morceau d'une partie du dernier Acte de la *Tragédie de Thierry & Théodebert*. Il s'étend fur le mérite des Ouvrages de nos deux Poëtes [*CCC*]; & donne enfuite leur Caractère, tiré de l'*Essai fur la Poëfie Dramatique* de Dryden. Il touche un mot de la Critique que Rymer a faite de quelques-unes des Pièces de Beaumont & de Fletcher, dans fon *Examen des Tragédies du dernier Siècle*. Je parlerai de cette Critique dans la Vie de Fletcher. Le même Editeur a inféré auffi quelques remarques fort curieuses de Dryden fur le Traité de Mr. Rymer, qu'il a tirées, dit-il, d'un Manufcrit. Il finit en tranfcrivant, comme on l'a dit, le Catalogue que Langbaine a donné des Pièces de nos deux Poëtes; & après avoir copié auffi le Caractère que cet Auteur donne de leur Efprit & de leur Génie, il donne tous les Vers faits à leur louange, qui font à la tête de la prémière Edition in-folio de leurs Oeuvres. Il paroit par les recherches que j'ai faites fur les différentes Editions, que la plupart des Pièces de nos deux Auteurs ont été altérées; ce qui ne peut guères avoir été autrement, aiant demeuré fi longtems manufcrites, & en tant de mains différentes. On voit par-là, qu'il ne faut pas être étonné qu'il fe foit gliffé tant de fautes dans Shakefpear. Mais quelque petite que foit la part que Beaumont a eue aux Pièces contenues dans la prémière Edition in-folio, il eft certain que celles qu'on fait être de lui & de Fletcher enfemble, font voir qu'il étoit un Auteur Dramatique d'un grand génie. La peine que le fa-

(v) Langbaine p. 202.

(x) Idem p. 217.

(y) Id. ibid.

(z) Idem p. 215.

(*aa*) Idem p. 212.

(*bb*) *The Lives and Characters of the Englifh Dramatick Poets. Begun by Mr. Langbaine, and continued down to this time by a careful hand.* (il devoit dire *corellé*.) Lond. 1691. in 8.

„ trouver un Exemplaire où un homme d'efprit, ami des „ Auteurs, & qui avoit vu pluſieurs de leurs Pièces pen- „ dant leur vie, avoit corrigé quantité de fautes considé- „ rables. Qu'ils ont bien payé cet Exemplaire; & qu'ils „ ont ajoutè quelques Prologues, Epilogues &c. qu'on „ avoit omis dans la prémière Edition: enfin, qu'ils ont „ mis à la tête des Pièces la Lifte des Perfonnages (6*a*).

[*ZZ*] *Qui font toutes entre les mains de Mr. Théobald.*] C'eſt l'Auteur du *Shakefpear rétabli*. L'aiant prié de m'accorder une Copie des Titres des Pièces en queſtion, il l'a fait d'une manière très obligeante, & par-là il m'a mis en état de parvenir à une plus grande certitude que je n'aurois pu faire, fur la part que Beaumont & Fletcher ont eue à ces Pièces, chacun en particulier. Après quelques obfervations utiles, que j'avois déja faites avant qu'il me les communiquât, Mr. Théobald m'a fourni le Catalogue qui fuit.

(6*a*) Préface de la feconde Edit. in-folio en 1679.

Pièces de Théatre de François Beaumont & Jean Fletcher.

1. *The Maid's Tragedy* *. Londres 1619. 2. *Le Roi qui n'eſt pas Roi*. Londres 1619. 3. *Philaſter, or Love lies a bleeding*. Londres 1619. 4. *La Vengeance de Cupidon*, feconde Edition, Londres 1630. 5. *The Knight of the burning Peſtle*, pleine de comique. Londres 1635. Mr. Théobald remarque que cette Pièce étant une eſpèce d'Hiſtoire de ce tems-là, c'eſt dommage qu'on n'ait pas la Clé de quantité d'endroits: il croit en pouvoir déchiffrer pluſieurs. 6. *La Dame dédaigneuſe*. Londres 1635. 7. *L'Ennemi des Femmes, ou le Courtiſan affamé*. Londres 1649. Mr. Théobald remarque, que l'Editeur de 1711 a omis un long Prologue en vers. 8 *La mort de Thierry Roi de France, & de Théodebert ſon frére*. Londres 1649. 9. *L'Eſprit ſans Argent*. Seconde Edition, corrigée. Londres 1661.

* Il faudroit voir la Pièce, pour bien rendre ce Titre en François; j'ai mieux aimé le donner en Anglois, que de le rendre mal: j'en ferai de même par rapport aux autres qui ſeront dans ce cas-là. On pourroit peut-être traduire *L'Amante, Tragédie*. R. D. T.

Pièces de Théatre de Fletcher.

10. *La Bergère fidèle*. Londres 1633. 11. *Le Frère aîné*, Londres 1637. 12. *Monſieur Thomas*. Londres 1630. 13. *La mort de Rollon Duc de Normandie*. Oxford, imprimé chez Léonard Lichfield, Imprimeur de l'Univerſité, en 1640. 14. *Si tu peux gouverner une Femme, épouſe-la*. Oxford 1640, chez le même. 15. *Le Couronnement*. Londres 1640. (*Elle eſt de Shirley, comme on l'a remarqué.*) 16. *Les deux illuſtres Parens*, par les Grands-Hommes du tems, Jean Fletcher, & Guillaume Shakeſpear. Londres 1634. 17. *La Veuve*. Comédie, par Ben-Johnſon, Jean Fletcher, & Tho. Middleton, imprimée ſur l'Original. Londres 1652. Mr. Théobald finit ce Catalogue en difant: „ Je „ ne puis aſſurer, que quelques-unes de ces Pièces n'aient pas paru ſéparément, plus tôt que les dates qu'on trouve ici; parce qu'on avoit généralement la coutume dans ce tems-là, de réimprimer ſans dire, *ſeconde*, ou *troiſième Edition*: ce qui fait qu'on a de la peine à diſtinguer les Editions." Nous ferons quelques remarques à cette occaſion. I. Que Beaumont a eu part, auſſi-bien que Fletcher, aux principales Pièces publiées ſous leurs noms: telles ſont *The Maid's Tragedy*; *Le Roi qui n'eſt pas Roi* (que Mr. Rymer a ſi vivement critiquée); *Philaſter*; & la *Dame dédaigneuſe*. II. Que Mr. Laugbaine, & par conſéquent ſon Copiſte l'Editeur de 1711, pour ne rien dire de Mr. Jacob, nous ont donné un Catalogue fautif. III. Que nous avons tout lieu de croire, que les trois Pièces ſuſdites ſont entièrement de Beaumont & de Fletcher, & qu'il n'y a ni changemens ni altérations d'autres Poëtes; puiſque ces Pièces ont paru pour la prémière fois, vraiſemblablement en 1619, & par conſéquent pendant la vie de Fletcher, qui n'eſt mort qu'en 1625. S'il y a encore des Editions antérieures à l'an 1625, des autres dix-ſept Pièces, elles nous peuvent ſervir pour juger ſurement du génie de Beaumont & de Fletcher; car pour celles qui ont paru après leur mort, on a vu qu'elles ſont avec raiſon ſuſpectes.

[*AAA*] *Il s'en faut de beaucoup, que Mr. Langbaine ne ſoit exact dans ſon Catalogue.*] Voici le titre de la Pièce en queſtion: *Le Frére aîné, Comédie, repréſentée ſur le Théatre de* Blackfriers, *par les Comédiens du Roi. Imprimée ſur l'Original, & compoſée par* Jean Fletcher. Londres, *chez F. K. pour* J. *W. &* J. *B.* 1637. Au revers du titre, ſous les noms des Perſonnages, on trouve deux Vers adreſſés au Lecteur, où l'on dit, que quiconque veut voir tout l'Eſprit & l'Art Comique, il n'a qu'à lire cette Pièce, dont *Fletcher* eſt l'Auteur. L'Editeur de 1711 a ajouté le Prologue & l'Epilogue de cette Pièce; mais puiſque l'autre déclare qu'elle eſt de Fletcher, il auroit dû corriger à cet égard le Catalogue de Langbaine, qui n'avertit point que le *Frére aîné* foit de Fletcher feul. Il doit y avoir bien des fautes dans ce Catalogue, ainſi qu'on l'a déja remarqué.

[*BBB*] *On a ſupplée dans celle-ci &c.*] Il y a de l'apparence qu'il a pris cela de Langbaine, qui parlant de la Tragédie de *Thierry & Théodebert*, dans la Vie de Beaumont & de Fletcher, dit: „ C'eſt dommage que l'E- „ diteur de cette nouvelle Edition ait été ſi négligent, que „ d'omettre une grande partie du dernier Acte, qui con- „ tient la manière dont le Roi en agit pendant l'opération „ du poiſon que ſa mère lui a donné, & qui eſt un des „ endroits les plus touchans de la Pièce. On peut ſup- „ pléer cette omiſſion par l'Edition in-quarto; car j'eſ- „ père que ceux qui l'ont, auront ſoin dans une nou- „ velle Edition, de rendre juſtice à ces admirables Au- „ teurs (65)."

(65) P. 272.

[*CCC*] *Sur le mérite des Ouvrages de nos deux Poëtes.*] La foule de ſpectateurs, que leurs Pièces attirent encore, prouve aſſez qu'on ne les eſtime pas moins que dans le Siècle paſſé; & ce n'eſt pas un petit honneur pour eux, que trois Ecrivains tels que Mr. Waller, le Duc de Buckingham & le Comte de Rochefter, aient „ choiſi chacun une de leurs Pièces, pour la retoucher „ (66)." Il entre enſuite dans le détail des changemens faits à ces Pièces.

(66) Préface de l'Edition de 1711. p. viii.

fameux Duc de Buckingham (*Villers*) s'eſt donnée pour retoucher leur *Philaſter*, ou *Love lies a bleeding* [*DDD*], fait aſſez l'éloge de cette Pièce. Tant d'illuſtres Ecrivains, outre ceux que nous avons déja cités, comme le Chevalier Jean Suckling, le Comte de Rocheſter, le Chevalier Robert Howard &c. ont parlé de nos deux Poëtes avec éloge, qu'il ſeroit inutile d'entreprendre de faire leur Caractère. Cependant, comme ils fleuriſſoient dans un tems où l'on n'entendoit pas le Théatre auſſi bien qu'on a fait depuis, je m'imagine que s'ils vivoient aujourd'hui, ils auroient écrit plus correctement, (je parle par rapport à une partie de leurs Pièces); l'Oeconomie en auroit été plus régulière; les Scènes plus liées; quelques-unes des Figures & des Images qu'ils employent, plus juſtes; & les Caractères plus polis. Leurs Pièces ſemblent avoir de plus grandes beautés, & de plus grands défauts, que quelques-unes de celles qui ont été faites depuis: je parle de celles des Auteurs Dramatiques de quelque réputation. On pourroit peut-être comparer aſſez juſtement leurs Compoſitions à un Tableau, qui au premier coup d'oeil charme le ſpectateur le plus délicat; mais où, en le conſidérant à loiſir, l'on découvre ici & là quelques défauts: au-lieu que pluſieurs de celles de leurs ſucceſſeurs reſſemblent à un Tableau, qui procure un plaiſir tranquille & n'excite point de tranſport; mais qui ſoutient en même tems l'examen du ſpectateur le plus judicieux. Mr. Dryden les a loués à divers égards, & les a critiqués à d'autres (*cc*). L'inſipide Commentateur de l'excellent *Eſſai ſur la Poëſie* du dernier Duc de Buckingham (*Sheffield*) (*dd*), déclame contre leurs Pièces, malgré l'éloge que ce Seigneur en a fait dans cet Ouvrage [*EEE*], & qu'on peut regarder comme s'étendant à tout, quoique cet illuſtre Auteur ne parle peut-etre que de leur art pour le Dialogue. Comme Beaumont eſt mort avant que d'être parvenu à ſon Midi, on ne peut dire juſqu'où ſon génie auroit pu aller. Une grande preuve de ſon mérite, c'eſt que quoiqu'il fût de dix ans plus jeune que Fletcher, les Poëtes s'accordent à le louer en particulier par rapport à ſon Jugement; & nous avons ſuffiſamment prouvé qu'il ne manquoit pas d'Invention, tant par l'examen de ſes propres Compoſitions, que par le témoignage des Poëtes ſes contemporains, qui l'ont loué en particulier. Mais une circonſtance qui eſt digne d'admiration, c'eſt l'intime amitié qu'on dit qui a toujours été entre Fletcher & lui. La plupart des Auteurs (du moins ceux d'un mérite diſtingué) ſont ordinairement ſi jaloux de leurs productions, qu'ils ne veulent pas ſeulement partager la gloire d'une ſeule penſée qui a eu quelque ſuccès: quel ne doit donc pas avoir été le déſintéreſſement de nos deux Poëtes, quel ſacrifice ne doivent-ils pas avoir fait de l'amour-propre, en confondant ainſi leur réputation, & en ſe communiquant des lumières, qui pouvoient rendre illuſtre chacun d'eux en particulier! Ce ſeroit une choſe auſſi inſtructive qu'agréable, que de ſavoir de quelle manière ils partageoient leurs travaux; s'ils ébauchoient leurs Pièces de concert, ou s'ils ſe communiquoient auparavant leurs idées particulières, & y méditoient enſuite ſéparément; de quelle façon ils régloient enſuite les Actes & les Scènes, & ſi le Dialogue Comique ne ſe faiſoit pas de compagnie; en quoi ils devoient avoir un grand avantage ſur ceux qui travailloient ſeuls, puiſque la repartie fait une des principales beautés du Dialogue. Il eſt certain que lorſque deux grands Génies, qui ſympatiſent ainſi, écrivent de concert, cette union doit naturellement augmenter le plaiſir, & adoucir les peines de la compoſition. Mais que leur amitié doit avoir été pure & déſintéreſſée, que leur complaiſance doit avoir été grande, que leur confiance réciproque doit avoir été exceſſive! Il eſt impoſſible d'imaginer un commerce littéraire plus délicieux, que celui de nos deux Poëtes; à moins que ce ne ſoit celui qui eſt entre deux perſonnes de ſexe différent, d'un même caractère, & paſſionnées l'une pour l'autre. On admire Beaumont & Fletcher également, pour la délicateſſe avec laquelle ils ont touché l'Amour; mais ſi l'un des deux avoit été d'un autre ſexe, on peut préſumer qu'ils auroient manié cette paſſion avec plus de douceur encore. Ils n'auroient pas été obligés, en ce cas-là, d'employer l'Art; la Nature elle-même les auroit inſpirés, la préſence de l'objet aimé ne manquant jamais d'inſpirer de tendres ſentimens. „ Chaque penſée en excite une pareille, „ avant que la bouche parle; & les mêmes deſirs partent de deux Coeurs," comme le dit ſi bien Mr. Pope dans ſon *Eloiſe*. On pourroit mettre en problême, ſi Mr. Dacier auroit été capable d'entrer dans un commerce ſi délicat? Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il doit avoir été délicieux entre Eloiſe & Abelard. Mais il faut quitter cet agréable ſujet, pour paſſer à un ſujet triſte; je veux parler de la mort de Beaumont, qui mourut en 1615, & fut enterré le 9 de Mars à l'entrée de la Chapelle de S. Benoit dans l'Abbaye de Weſtminſter (*ee*). Il y a de l'apparence, qu'on n'a pas ſeulement honoré d'une Epitaphe pour faire connoître l'endroit où il repoſe, puiſque les Auteurs qui parlent de lui n'en rapportent aucune. On ſit pourtant quelques Vers à l'honneur de ſa mémoire, dont les meilleurs, ſelon moi, ſont ceux du ſpirituel Evêque Corbet [*FFF*].

(*cc*) Dans les Préfaces des ſix Volumes de les Pieces de Theatre, citées ci-deſſus.

(*dd*) Il a pour titre: *Les Regles de la Poëſie, par le Duc de Buckingham, dans ſon Eſſai ſur la Poëſie &c.* Londres 1721. in-8.

(*ee*) Préface des *Oeuvres de Beaumont & de Fletcher* Vol. I. p. 1. de l'Edition de 1711.

[*DDD*] *Pour retoucher leur Philaſter.*] „ Sa Grandeur „ donna quelques momens à retoucher une autre de leurs „ Pièces . . . . . Elle y fit des changemens conſidéra- „ bles, & ce Seigneur l'emporta avec lui, dans le der- „ nier Voyage qu'il fit dans la Province d'Yorck en l'An- „ née 1686, dans le deſſein de la finir. Je n'ai pu ſavoir „ ce que cette Pièce eſt devenue, avec les changemens „ que le Duc y avoit faits: mais je ſai de bon lieu, qu'el- „ le a été après la Révolution entre les mains de Mr. „ Nevil Payne, qui fut arrêté à Edimbourg en 1689 (66)." Ce ſeroit une bonne affaire, ſi l'on pouvoit retrouver le Manuſcrit du Duc, dans la grande diſette où nous ſommes de bonnes Pièces nouvelles. On dit, que le *Philaſter* eſt la première, qui mit Beaumont & Fletcher en réputation (68).

(66) Idem p. 2x.

(67) Langbaine p. 219.

[*EEE*] *L'éloge que ce Seigneur en fait dans cet Ouvrage.*] Quoiqu'il ne nomme que Fletcher, il n'y a pas de doute que l'éloge ne s'étende auſſi à Beaumont. Après avoir parlé du mérite de Platon & de Lucien, il continue de cette manière: „ Mais il faut nous rendre juſtice à „ nous-mêmes auſſi: Shakeſpear & Fletcher ſont les mer- „ veilles de notre tems. Liſez & reliſez leurs Pièces, „ allez les voir repréſenter, & reliſez-les encore. Car „ quoiqu'ils faſſent de grandes fautes en bien des choſes, „ ils ont cependant un tel empire ſur nos paſſions, qu'ils „ calment nos chagrins, qu'ils touchent les plus ſtupides, „ qu'ils arrachent des larmes aux plus fages. Imitez leurs „ beautés, évitez leurs défauts (69). "

(68) *Eſſay on Poetry.*

[*FFF*] *Ceux du ſpirituel Evêque Corbet.*] Auteur, entre autres Pièces, de l'*Iter Borrale* (le Voyage du Nord). J'ai la troiſième Edition des Poëſies de ce Prélat, où les Vers dont il s'agit ici ne ſe trouvent point; mais je les tiens pourtant de bonne main. On dit qu'ils furent faits immédiatement après la mort de Beaumont. En voici le ſens. „ Celui qui avoit autant de pénétration & d'eſprit que dix „ autres enſemble; celui qui écrivoit ſi bien, que per- „ ſonne n'oſoit lui diſputer le prix; Beaumont eſt mort. „ Ah! que cette mort ſeule prouve bien, que l'Eſprit eſt „ un mal qui conſume un homme en peu d'années, & qui „ le conduit promptement au tombeau (70)!"

(69) Vers à la tête de la première Edition infolio des Pieces de Théatre de Beaumont & de Fletcher.

☞ BEAUSOBRE (Isaac de) nâquit à Niort dans le Haut Poitou, le 8 de Mars 1659, d'une famille originaire de Provence, & qui jouïſſoit du droit de Bourgeoiſie en Suiſſe, où un des aieux de Mr. de Beauſobre s'étoit réfugié dans le tems de la S. Barthelemi. Le père & la mère de notre Savant étoient fort conſidérés [*A*]. Il nâquit dans des conjonctures favorables pour lui, s'il eût cher-

(1) *Biblioth. Germain. T. XIII. Art. III. p. 69.*

[*A*] *Le père & la mère de notre Savant étoient fort conſidérés.*] „ On en peut juger, *diſent les Auteurs du Mé-* „ *moire que nous ſuivons* (1), par la liaiſon étroite dans „ laquelle le père a vécu avec Mr. de Villette, Gentilhom- „ me très diſtingué dans ſa Province, & Lieutenant-Gé- „ néral des Armées du Roi, qui prit Mr. & Mde. de Beau- „ ſobre pour Parrain & Marraine d'un de ſes Enfans. On „ prétend que le nom de *Beauſobre* n'étoit pas le véritable „ nom

cherché à s'élever dans le Monde [*B*] ; mais il réſiſta aux eſpérances flatteuſes qu'on lui voulut faire concevoir. S'étant conſacré au Miniſtère, il ſit ſes Humanités ſur les Terres de Mr. de Villette, & acheva ſes études à Saumur. Il reçut l'impoſition des mains à l'age de vingt-deux ans, au dernier Synode de Loudun, & fut chargé de l'Egliſe de . . . . Il la ſervit pendant trois ou quatre ans, dans l'eſpace deſquels il épouſa *Claude-Louiſe Arnaudeau*, dont le père étoit Paſteur de l'Egliſe de Luſignan (*a*). Les rigueurs de la Perſécution étant ſurvenues, Mr. de Beauſobre vit fermer le Temple où il prêchoit; & aiant enfreint les ordres de la Cour par un mouvement de zéle un peu inconſidéré, il fut obligé de ſe cacher, & enſuite de ſe ſauver, ſon Procès aiant été inſtruit, & ſa Sentence le condamnant à faire Amende honorable, pour avoir briſé le Sceau du Roi, appoſé à la porte du Temple. Des raiſons particuliéres l'empêchérent de paſſer d'abord en Angleterre, comme il en avoit le deſſein. Il ſe rendit donc en Hollande, où il s'acquit l'eſtime de S. A. S. Madame la Princeſſe d'Orange, qui l'engagea à accepter le poſte de Chapelain de Madame la Princeſſe d'Anhalt-Deſſau ſa fille. Mr. de Beauſobre ſe rendit donc à Deſſau en 1686. Il y trouva tous les agrémens imaginables: Madame la Princeſſe rendit juſtice à ſon mérite, & l'honora d'une confiance très particuliére. Ce fut dans cette agréable ſituation, qu'il pouſſa & perfectionna conſidérablement les connoiſſances qu'il avoit acquiſes pendant le cours de ſes études. On en vit même un fruit, qui lui fit honneur. Henri, Duc de Saxe-Barby, aiant quitté la Communion des Luthériens pour ſe faire Réformé, fit imprimer une Confeſſion de Foi en 1688. Un an après il parut, ſous le nom de la Faculté de Théologie de Leipſic, un Ouvrage Allemand, intitulé: *Examen des Motifs qui ont porté S. A. S. Monſeigneur le Duc de Saxe à ſe ſeparer des Luthériens.* Un homme d'eſprit fit une Traduction Latine de cet Examen, qu'il communiqua à Mr. de Beauſobre. Ce ſavant Théologien trouva cet Ouvrage très foible: cependant il jugea à propos, en faveur des perſonnes ſages parmi les Luthériens, de faire connoître la véritable Doctrine des Réformés (*b*), & il publia un Ouvrage qui a pour titre: *Défenſe de la Doctrine des Réformés, ſur la Providence, ſur la Prédeſtination, ſur la Grace, & ſur l'Euchariſtie* &c. [*C*]. Cet Ouvrage

(*a*) *Bibliath. Germanic.* T. XLIII. p. 68-70.

(*b*) Préface de la *Défenſe de la Doctrine des Réformés* &c. à Magdebourg 1691.

„ nom de la famille ; que celui qui ſe réfugia en Suiſſe, „ pour ſe mieux cacher, le prit en échange de celui de „ *Beſiort*, & qu'il étoit de la Maiſon des Birons de *Beirac*." Mais Mr. de Beauſobre s'eſt diſtingué lui-même d'une maniére ſi glorieuſe, qu'il n'a pas beſoin de l'éclat étranger que donne une naiſſance illuſtre.

[*B*] *Il nioit dans des conjonctures favorables pour lui, s'il eût cherché à s'élever dans le Monde.*] Mr. de Vicusfourneaux, couſin-germain de ſon père, le ſollicita fortement, non de changer de Religion, mais de s'attacher au Droit; parce qu'étant lui-même couſin de Madame de Maintenon, il vouloit le préſenter à cette Dame, & faire ſa fortune. C'étoit-là, ſans contredit, une Chaîne de vue bien flatteuſe, & bien capable de ſéduire un jeune-homme: mais Mr. de Beauſobre ne ſe laiſſa point tenter. Il prévoyoit ſans doute, que malgré toutes les promeſſes, il tomberoit à la fin ſur le ſterile de la Religion, pour profiter de la protection qu'on lui faiſoit eſpérer.

[*C*] *Défenſe de la Doctrine des Réformés, ſur la Providence, ſur la Prédeſtination, ſur la Grace & ſur l'Euchariſtie.*] Cet Ouvrage, aſſez peu connu aujourd'hui, mérite cependant de l'être; ainſi nous croyons faire plaiſir à quantité de Lecteurs, de leur en donner une idée. Il eſt dédié au Prince, qui par ſon changement de Religion y avoit donné occaſion. On trouve enſuite une Préface aſſez étendue, dans laquelle Mr. de Beauſobre rend compte des motifs qui lui ont fait entreprendre cet Ouvrage. On y trouve des réflexions très judicieuſes ſur le caractére des Miniſtres Luthériens, & ſur les diſputes entre les prémiers Réformateurs touchant le Sacrement de l'Euchariſtie. Le caractére qu'il donne des Miniſtres Luthériens, n'eſt rien moins qu'avantageux. „ Tout le monde ſait, „ *dit-il* (2), que les Miniſtres Luthériens s'attachent avec „ un extrême opiniâtreté à diſſiper notre Doctrine ſur la „ Providence & ſur la Prédeſtination. Ils en tirent des „ conſéquences qui font horreur, & ils les propoſent au „ peuple dans leurs Sermons, comme les ſentimens des „ Réformés. . . . . Il n'y a guéres d'apparence de ramener les Miniſtres Luthériens de cette voie de combattre le *Calviniſme*, pour m'exprimer à leur maniére: „ ils y trouvent trop d'avantage; *& je ne ſai par quelle „ fatale diſpoſition, les Théologiens ſont preſque toûjours les „ moins traitables, & les moins juſtes, en fait d'Opinions.* „ Les Luthériens font aſſurément les plus difficiles, & il n'y a point dans le monde de paſſions & d'eſprit de parti plus jalouſie qu'ils ont de leur Orthodoxie. Les plus légéres Opinions, qui ne s'accordent pas avec elle, paſſent pour des Erreurs fondamentales; & quand ils les ont une fois condamnées, il ne faut pas eſpérer qu'ils s'en dédiſent: Il n'y a point d'éclairciſſemens auxquels ils ſe rendent: la guerre eſt déclarée, il faut qu'elle ſe continue: ils perdroient des Victoires qu'ils eſtiment infinîment, & ils n'auroient plus que l'Egliſe Romaine qui „ leur préparât des Triomphes." Il remarque enſuite, que ce n'eſt pas là l'Eſprit de tous les Savans de la Communion Luthérienne, qu'il y en a parmi eux de plus modérés; & c'eſt pour ceux-là qu'il écrit, & auxquels il ſe propoſe de faire connoître l'innocence de la Doctrine des Réformés. Il fait à cette occaſion une réflexion auſſi juſte, que ſinement penſée. „ L'Eſprit, *dit-il* (3), eſt plus „ traitable quand on lui découvre ſimplement l'innocence „ d'une Opinion qu'il ne croit pas, que lorſqu'on veut le „ forcer à en reconnoître la vérité, & qu'on lui fait voir „ ſon erreur. Dès qu'il croit qu'on le veut vaincre, il „ ne penſe plus qu'à ſe défendre & à réſiſter, & la lumiére qu'on lui préſente ne ſert bien ſouvent qu'à augmenter ſon oppoſition. Un Eſprit raiſonnable veut bien „ faire la paix avec un Adverſaire, mais il ne veut guéres que ce ſoit aux dépens de ſa défaite, & c'eſt aſſez „ d'obtenir de lui, qu'elle ſoit un effet de ſa juſtice & de „ ſa charité." L'Ouvrage même eſt diviſé en quatre Parties.

(2) *Défenſe de la Doctrine des Réformés* &c. Préface p. 2-4.

(3) Ibid. p. 5.

La *prémiére* contient ſept Chapitres. Dans le prémier, Mr. de Beauſobre parle de la modération avec laquelle on doit traiter les Controverſes. Il inſiſte ſur le caractére des prémiers Docteurs de l'Egliſe à cet égard, & rapporte divers exemples de leur douceur, & de leur charité; & il fait voir qu'il régne généralement beaucoup plus d'emportement parmi les Luthériens, que parmi les Réformés (4). Il emploie le ſecond Chapitre à faire voir que les Luthériens ſont la cauſe du Schiſme des Proteſtans: c'eſt ce qu'il prouve par un détail fort curieux de faits hiſtoriques (5). Il prouve dans le Chapitre troiſiéme, que ce n'eſt point deshonorer ſes ancêtres, que d'abandonner leur Religion: que les Princes qui ont défendu la Réformation, ont été les Conſeilleurs de la Religion Réformée: que Dieu cache aux plus grands Hommes des fautes qu'il découvre aux petits: ce qu'il appuye par l'exemple d'Origéne. Le portrait qu'il fait de cet ancien Docteur, eſt de main de Maître. „ Il eut, *dit Mr. de Beauſobre* (6), „ beaucoup d'Erreurs, quoiqu'il eût en apparence tout „ ce qu'il falloit pour l'en garantir. Il étoit né dans une „ famille illuſtre par le Martyre; ſon père l'avoit ſouffert, „ & aiant perdu ſon bien avec ſa vie, il n'avoit laiſſé à „ ſon fils en mourant que cette précieuſe bénédiction de „ Dieu, qui récompenſe la piété des péres dans leurs enfans. Ce fils qui eut toutes les vertus de ſon père, eut encore avec elles un eſprit ſi vif, ſi pénétrant, ſi fubli„ me, & une érudition ſi vaſte, qu'il n'ignoroit preſque „ rien dans la Philoſophie. Il poſſéda toutes les Sciences. Son diſcours étoit ſi coulant & ſi beau, qu'on a dit de lui, ce que l'Antiquité a dit des plus excellens Orateurs. Il avoit l'art d'éclaircir les choſes les plus obſcures, & de perſuader les plus incroyables. Il ſavoit parfaitement l'Ecriture Sainte. Jamais perſonne ne s'eſt appuyé de plus d'autorités, ni de plus d'autorités tirées des Livres ſacrés. Il vécut très longtems, & il étudia „ toujours. Il écrivit plus de Livres qu'aucun des anciens „ Péres; & ce qu'il y a de plus glorieux, on ne ſauroit „ compter les Docteurs, les Péres, les Conſeſſeurs, les „ Martyrs, qu'il éleva & qu'il inſtruiſit, ni exprimer l'amour & la vénération qu'ils avoient pour lui. Les Chrétiens le regardoient comme un Prophéte, les Philoſophes comme leur Maître. Beaucoup de Vertu & de Piété accompagnoit tant de lumiéres d'eſprit. Il ſe déclara dans ſa vie une ſtraiteté inviolable, & une patience invincible. Il ſouffrit pour Jéſus-Chriſt une longue priſon, & la violence de la Torture . . . . Cependant cet homme, dont le génie & le ſavoir ont été ſi extraordinaires, qui avoit appris toutes les Sciences des Juifs, des Grecs, & des Chrétiens, qui paſſa toute ſa vie dans l'étude de l'Ecriture Sainte, & dans la pratique de la Vertu; cet homme, dis-je, a eu des Erreurs qu'on ne ſauroit juſtifier." Dans le Chapitre quatriéme, l'Auteur juſtifie les voies que le Prince a priſes pour s'inſtruire (7). On fait voir dans le cinquiéme, que la Créance des Réformés ne détruit aucun des Articles du Symbole (8): & dans le ſuivant, que la Doctrine des Luthériens ne s'accorde pas bien avec le Symbole des Apôtres, ni avec les Symboles Eccléſiaſtiques (9). Dans le Chapitre ſeptiéme, Mr. de Beauſobre fait l'apologie du Synode de Dordrecht (10): Il en fait un beau portrait, qui ne plaira pas à tout le monde. Il remarque, qu'pour juger de la conduite de ce Synode, il faut la connoître par ſes propres Actes. „ Ce ſont, *dit-il* (11), des Piéces o„ riginales & autentiques, honorées du témoignage d'une „ République entiére, dans laquelle on voit régner une „ grande liberté; & ce ſeroit aſſurément violer toutes les „ régles de la prudence & de l'équité, que de laiſſer ces „ Originaux, pour aller chercher l'eſprit du Synode dans

(4) *Défenſe de la Doctrinedes Réformés* &c. p. 1-16.

(5) Ibid. p. 17-29.

(6) Ibid. p. 53-55.

(7) Ibid. p. 67-89.

(8) Ibid. p. 60-73.

(9) Ibid. p. 74-86.

(10) Ibid. p. 87-110.

(11) P. 87.

vrage fut très bien reçu; & il auroit encore fait plus de fortune, ſi l'Edition n'en avoit été extrêmement mauvaiſe & fautive. Jean-George II. Prince d'Anhalt-Deſſau, étant mort en 1693, Mr. de Beau-

„ d'autres Ecrits, & ſur-tout dans des Ecrits ſuſpects. Si „ l'on fuit cette voie, *je ne croi pas qu'on puiſſe s'empê-* „ *cher de voir dans cette Aſſemblée tous les caractéres d'un* „ *Concile legitime. Je ne ſai même ſi l'on a jamais vu dans* „ *aucune autre Aſſemblée Eccléſiaſtique, tant de graves &* „ *ſavans Théologiens, tant d'ordre & de ſageſſe dans les dé-* „ *libérations, tant de précautions pour éviter les ſurpriſes &* „ *les jugemens téméraires, tant d'application dans l'examen* „ *des queſtions agitées, tant de liberté dans les ſuffrages,* „ *tant de patience & d'équité envers les coupables, tant de* „ *modeſtie dans les deciſions, & enfin tant de ce noble tem-* „ *pérament de douceur & d'autorité, qui doit toujours régner* „ *dans les Aſſemblées de l'Egliſe* (12).

(12) Ibid. p. 12.

La *ſeconde* Partie conſiſte en dix Chapitres; voici l'expoſé que le ſavant Auteur lui-même en fait dans ſa Préface (13). On y traite de la Providence dans le Péché; & après avoir montré que les Réformés ne croyent, ni que Dieu veut le péché, par une Juſtice ſouveraine, mais inconnue; ni qu'il veut que le péché ſoit fait par les Créatures; mais qu'il veut ſimplement permettre le péché, comme les Luthériens l'enſeignent eux-mêmes: après avoir remarqué, dis-je, que c'eſt-là le ſentiment des Réformés, on fait voir que le fondement de toutes les diſputes qu'ils ont avec les Luthériens, conſiſte en ce qu'ils mettent le Decret de Dieu avant la Preſcience de la détermination libre des créatures, au-lieu que leurs Adverſaires mettent la Preſcience de cette détermination avant le Decret de Dieu. Mais comme les Decrets & la Préſcience de Dieu ſont des actes également éternels, & qui n'ont point réellement l'ordre que nous leur donnons, il s'enſuit que toutes les conſéquences fâcheuſes qu'on tire de leur diverſe diſpoſition, n'ont pour fondement qu'un Etre d'imagination, ſi j'oſe parler ainſi. D'où l'on peut conclurre encore, que c'eſt un égarement pitoyable, que de ſe diviſer comme on fait pour ces opinions métaphyſiques; & que les Chrétiens, qui ne diſputent juſqu'au ſchiſme & à la Perſécution, ne ſont peut-être guéres plus ſages, que le furent autrefois les Succeſſeurs de Mahomet, Oſman & Ali, quand ils ſe firent une guerre cruelle pour les diſputes ſur la ſimplicité de Dieu & ſur la Providence dans les actions libres.

(13) Pag. 7.

Dans la *troiſiéme* Partie, Mr. de Beauſobre traite de la Prédeſtination & de la Grace, en ſeize Chapitres. Dans le premier, il expoſe le Syſtéme des Supralapſaires, qu'il n'approuve point; mais il condamne en même tems les exagérations & les calomnies de certains Eſprits emportés contre ceux qui le ſuivent. Il explique pourquoi, n'approuvant point ce Syſtéme, on ne l'a pas communément cru hérétique. La dernière raiſon qu'il en allégue, qui peut s'étendre à toute la matiére en général, mérite d'être rapportée, & eſt bien propre à rendre raiſon de ſa ſujet. „ Il faut avouer, dit-il (14), que cette diſpute eſt „ extrêmement métaphyſique, & qu'elle ne roule que ſur „ un certain ordre des Decrets de Dieu, qui n'eſt pas „ réel. Le Decret de laiſſer tomber l'Homme, & celui „ de la Prédeſtination, ſont également éternels: par conſéquent l'un ne ſubſiſte point avant l'autre. La Volonté „ de Dieu a tout réſolu par un acte très ſimple, comme „ c'eſt auſſi par un acte très ſimple que ſon Entendement a „ tout connu dès l'éternité. Il ne paſſe pas, comme nous, „ dans ſes connoiſſances & dans ſes réſolutions, d'un „ principe à une conſéquence, d'un objet à un autre objet. Ce n'eſt pas pourtant, qu'en attribuant les Decrets de Dieu, il ne ſoit important de leur donner l'ordre le plus convenable à ſes Perfections; auſſi n'eſt-ce pas ſans raiſon que l'on rejette la méthode des Supralapſaires: mais il n'eſt pas raiſonnable de les condamner comme Hérétiques. Après tout, ils ont leurs „ raiſons, qui ſont quelquefois bien fortes & bien embarraſſantes." Dans les deux Chapitres ſuivans, l'Auteur explique & défend la Doctrine des Réformés ſur la Réprobation. On prouve dans les Chapitres quatriéme & cinquiéme, la Prédeſtination abſolue. Dans le ſixiéme, Mr. de Beauſobre réfute ce qu'un Auteur moderne a dit ſur les vſ. 28-30 du Ch. VIII de l'Epitre aux Romains (15). Le Chapitre ſeptiéme traite de la Grace ſuffiſante. Le huitiéme, de l'Uſage de la Parole dans la Converſion. Le neuviéme, de la Grace immédiate. On prouve qu'elle eſt reconnue par les principales Sociétés des Chrétiens; qu'elle l'a été par Luther & par Mélanéthon; & qu'il n'y a que les Pélagiens, qui l'aient niée. L'efficace de la Grace fait le ſujet du Chapitre dixiéme; & il s'agit de la Perſévérance dans l'onziéme. Les trois ſuivans roulent ſur les conſéquences qu'on tire de la Doctrine des Réformés ſur la Grace & ſur la Prédeſtination. Dans le quinziéme, on examine le ſentiment des Luthériens modernes ſur la Prédeſtination. Et dans le dernier, on traite de l'origine de la Controverſe de la Prédeſtination entre les Luthériens & les Réformés; on fait quelques Conſidérations ſur le Livre de Luther, *de Servo Arbitrio*; & on juſtifie que l'inconſtance dont les Luthériens accuſent les Réformés, leur convient à eux-mêmes.

(14) Ibid. p. 249.

(15) Il s'agit du petit Traité de Mr. *Le Cène*, intitulé *De l'Etat de l'homme après le Péché, & de la Predeſtination au Salut.* Amſt. 1684. Voyez le Ch. II. où ce qui regarde la Predeſtination, n. 120. & ſuiv.

La *quatriéme* Partie conſiſte en ſept Chapitres. On y traite de l'Euchariſtie, & de la Toute-préſence de la Nature humaine de Jéſus-Chriſt. Il s'agit dans le Chapitre prémier, de la Communication des Propriétés dans la Perſonne de Jéſus-Chriſt. On examine quel a été le ſentiment de l'Antiquité ſur cette queſtion, & l'on prouve que celui des Luthériens y eſt très oppoſé, & qu'il tient de l'Eutychianiſme. On montre dans le ſecond, les abſurdités de la Communication réelle, & on combat l'Ubiquité; on met au jour les contrariétés des Luthériens ſur cet article. On traite dans le troiſiéme, de l'Efficace des Sacremens, & de la Communion à Jéſus-Chriſt. Mr. de Beauſobre fait voir, qu'il n'eſt pas néceſſaire que la Grace ſoit dans les Signes, & que les Réformés n'ont jamais cru que les Sacremens ſoient des Signes nuls. Il répond auſſi à deux difficultés ſur ce ſujet. Le Chapitre quatriéme roule ſur l'uſage de la Raiſon dans les Myſtéres. Après avoir expliqué quelques paſſages de nos Auteurs, & fait voir que les Luthériens ont moins de ſoumiſſion de Foi que nous, notre ſavant Théologien propoſe quelques Régles générales touchant l'uſage de la Raiſon dans les matiéres de Religion. Comme c'eſt-là une matiére importante, on ne ſera peut-être pas fâché de ſavoir ce qu'en penſe un homme tel que Mr. de Beauſobre. La prémiére Obſervation eſt (16), *qu'il y a deux extrémités qu'il faut éviter dans l'uſage de la Raiſon en matiére de Religion, ſous prétexte des Myſteres; l'autre, de ſoumettre la Raiſon aux Lumiéres naturelles, comme au Juge qui doit décider de la Vérité.* La prémiére extrémité ſeroit pernicieuſe; elle ouvriroit l'entrée de la Religion aux plus groſſiéres abſurdités; & en les couvrant du nom auguſte de Myſtéres, on les introduiroit dans la Doctrine de l'Egliſe. Mais en évitant cette extrémité, il ne faut pas tomber dans celle de ces Eſprits orgueilleux, qui refuſent de croire tout ce qu'ils ne comprennent pas dans toute ſon étendue. Il y a des choſes dont nous ne pouvons connoître la vérité, ni comprendre la nature. Il eſt plus juſte & plus ſûr, quand il s'agit de choſes douteuſes, de ſoumettre ſa Foi à une Révélation qui porte inconteſtablement de grandes marques de vérité, que de croire des conjectures pleines d'incertitude. La ſeconde Obſervation (17) eſt, *que la plus grande intelligence des Propoſitions de la Foi dépend des lumiéres de la Raiſon naturelle, de l'étude, de la méditation, de la ſcience de raiſonner, & de certaines régles que le bon ſens découvre de lui-même; ſans rejetter néanmoins l'illumination & la direction du S. Eſprit dans les Fidéles.* Cette Obſervation eſt certaine: la Raiſon naturelle, & les lumiéres acquiſes par l'Etude, doivent connoître du ſens des Propoſitions de la Foi. Il falloit être inſpiré, pour écrire les Livres ſacrés; mais il n'eſt pas néceſſaire de l'être, pour les entendre: il ne faut pour cela que de l'attention & de l'érudition, dans un Eſprit vuide de préjugés. En troiſiéme lieu (18): *Il n'eſt pas traiſonnable que les Myſteres de la Religion renverſent aucun des Principes certains de la droite Raiſon.* Quand on dit que *cela n'eſt pas traiſonnable*, on s'exprime fort bien, & l'on affirme que cela n'eſt pas vrai. En effet, ſi ces notions communes peuvent être fauſſes, il n'y a plus rien de certain, il eſt néceſſaire que la Religion combe elle-même avec toutes ſes preuves. Car comment pourrions-nous nous ſervir, dans la recherche & dans le choix d'une Religion, de Principes dont la vérité fe-roit bornée aux choſes naturelles, & qui n'auroient plus de certitude, dès qu'on les appliqueroit à la Religion? Il faut avouer que ce ſeroit une imagination bien étrange, que la Vérité, en paſſant dans la Religion, ſe changeât en Menſonge, & que ce qui eſt certain dans la Philoſophie, fût très faux dans la Théologie. Y a-t-il deux Vérités dans le monde, & même deux Vérités contraires? La Nature & la Religion ne ſont pas ſi éloignées qu'on penſe; & Dieu, qui eſt l'Auteur de l'une & de l'autre, a bien voulu que la Religion éclairât la Nature, mais il ne lui a pas voulu qu'elle la détruiſît; autrement il auroit détruit ſon propre ouvrage, & mis des obſtacles invincibles à la Foi des hommes. La quatriéme Obſervation (19) eſt, *que ſi la Revelation enjoint clairement & poſitivement un Dogme, il doit être reçu, encore qu'on ne comprenne pas diſtinctement comment il peut s'allier avec nos Lumiéres naturelles.* L'Ecriture étant divinement inſpirée, elle eſt la prémiére Vérité que nous ayons; & par conſéquent on doit s'y ſoumettre aveuglément. Enfin (20) l'on doit obſerver, que *quand il s'agit de l'Eſſence divine, qui eſt infinie & incompréhenſible, il faut être extrêmement réſervé dans l'uſage des principes de la Raiſon*, parce qu'ils ne nous ont pas été donnés pour nous faire comprendre parfaitement l'Eſſence de Dieu. Ils ne ſont pas pourtant inutiles, & l'Idée que la Nature nous donne de la Divinité, ne contient pas peu à nous faire recevoir ce que la Révélation nous en enſeigne. Dans le Chapitre cinquiéme, Mr. de Beauſobre fait voir que c'eſt à tort qu'on nous accuſe de nier la Toute-puiſſance divine; & que ce n'eſt point y donner atteinte, que de dire que Dieu ne peut faire des choſes abſurdes. La Manducation orale fait le ſujet du Chapitre ſixiéme. Et dans le ſeptiéme & dernier, on établit que l'Aſcenſion de Jéſus-Chriſt au Ciel eſt une preuve de l'abſence réelle de ſon Corps; & l'on réfute la diſtinction de préſence *viſible* & *inviſible*.

(16) Defence de la Doctrine des Reformés p. 642. 643.

(17) Ibid. p. 644. 645.

(18) Ibid. p. 646. 647.

(19) Ibid. p. 648. 649.

(20) Ibid. p. 649. 650.

Voilà une légére ébauche de l'Ouvrage de Mr. de Beauſobre, qui annonçoit de bonne heure ce qu'on devoit attendre de lui, ſur-tout par rapport à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, dont on voit que le Défenſeur de la Réformation avoit déjà une grande connoiſſance. C'eſt bien dommage qu'un auſſi bon Livre ſoit ſi mal imprimé, & que depuis

plus

Beausobre prononça au mois de Novembre de la même année l'Oraison funèbre de ce Prince [*D*], qui fut imprimée à Berlin en 1695. Au bout de huit ans de séjour à Dessau, l'établissement avantageux des Resugiés dans le Brandebourg, les commodités que Berlin fournit pour l'étude, l'éducation d'une Famille, & les Amis de Mr. de Beausobre qui étoient venus s'y établir, le déterminérent à quitter Dessau pour se transplanter dans ce nouveau séjour. Il y arriva en 1694. C'est là qu'il a passé le reste de sa vie, & qu'il a exercé son Ministère pendant quarante-six ans. Il fut d'abord aggregé au nombre des Pasteurs Ordinaires, qui desservent les Paroisses que S. A. E. avoit accordées aux Fran-

plus de quarante ans on n'en ait pas fait une Edition plus belle & plus correcte.

[*D*] *L'Oraison funèbre de ce Prince.*] Il paroit que cette Piéce a été inconnue à l'Auteur du Mémoire de la Vie de Mr. de Beausobre; il n'en fait aucune mention. Cela n'est point extraordinaire; un Sermon détaché se perd aisément. Celui-ci mérite bien cependant, & à titre de Sermon, & à titre de Panégyrique, d'être conservé; & à l'un & à l'autre égard il peut tenir sa place parmi les Piéces des plus grands Maitres. En voici le titre: *Sermon funèbre de très-haut & très-puissant Prince, Jean George II. Prince d'Anhalt &c, prononcé à Dessau, dans le Château de Son Altesse Serenissime le . . . Novembre 1692.* . . . Berlin 1695. in-4. Il est dedié à la Princesse Douairiere d'Anhalt, & c'est par la signature de l'Epitre Dédicatoire, que j'ai découvert qu'il est de Mr. de Beausobre. Dans un petit Avertissement il dit, que le Lecteur fera surpris que ce Discours paroisse si longtems après la mort du Prince; mais que tout ce qu'on peut lui répondre sur cela, c'est que ce retardement n'a pas été volontaire. Il avertit aussi, que le sujet de ce Sermon avoit été marqué par le Prince avant que de mourir, & qu'on ne le prononça pas tout à fait tel qu'on le publie; on s'étendit moins sur les paroles de Jésus-Christ, pour avoir le loisir de parler du Prince. Mais on a cru, dit-il, qu'en mettant ce Discours au jour, le Lecteur, qui peut se repaître quand il veut, ne feroit pas fâché qu'on traitât ce Texte avec plus d'étendue. C'est le vers. 3. du Ch. XVII. de l'Evangile selon S. Jean: *C'est ici la Vie éternelle, qu'ils te connoissent toi vrai Dieu, & celui que tu as envoyé Jésus-Christ.* L'Exorde est relatif à la circonstance. L'Orateur remarque ensuite, qu'il y a deux choses à considérer dans les paroles de son Texte; I. l'Objet que nous devons connoitre; & II. la Nature de cette Connoissance, & sa Nécessité par rapport à la Vie éternelle. Il ajoute, que pour donner une idée plus distincte & plus étendue de la matière, il diviséra ces deux Parties générales en quatre Articles. Dans le *premier*, il explique la Nature du vrai Dieu, & il établit son Unité. Jésus-Christ adore son Pére, il lui présente une prière pure & soumise, & il le regarde dans ce moment sous les deux qualités les plus propres à la prière & à l'adoration. Il voit Dieu comme le *vrai* Dieu, & il le considére comme *seul*, dans cette parfaite unité qui le distingue des Créatures. La première de ces vues inspire la Piété, la seconde la dirige & l'empêche de s'égarer. I. Pour examiner les Propriétés divines que Jésus-Christ attribue à son Pére, on observe que trois Caractéres forment l'idée du *vrai* Dieu: Il possède toutes les Perfections possibles: Il les possède au plus haut degré où elles puissent être élevées: Il les possède éternellement (22). Il. On prouve qu'il est le *vrai* Dieu, parce qu'il est le *seul* Dieu; & qu'il est le *seul* Dieu, parce qu'il est le vrai Dieu. On fait voir qu'il n'y a aucune raison de multiplier la Divinité; que la vue de l'Univers conduit à ne reconnoître qu'un seul Dieu (21). On oppose ensuite les Caractéres des faux Dieux à ceux du vrai Dieu; & on finit cet Article en rendant justice aux Sages du Paganisme, en ce qu'ils se sont élevés au-dessus des préjugés vulgaires (23). Le *second* Article traite du second objet de la Connoissance salutaire, qui est Jésus-Christ. Ce qu'il faut savoir à cet égard se peut réduire à deux chefs généraux; sa Personne, & son Ministère. I. A l'égard de sa *Personne*, il est Dieu & Homme. On s'étend sur la grandeur du Mystère de l'union de la Divinité avec l'Humanité, & on l'établit d'une maniére solide (24). II. On considére la *Mission* de Jésus-Christ, & son dessein & dans son exécution. Par rapport à l'exécution, on remarque qu'elle a deux parties; son Incarnation, & sa Charge. C'est principalement à ce dernier égard qu'on le considére. Connoitre Jésus Christ pour l'Envoyé de Dieu, c'est le connoître pour Prophète, Sacrificateur & Roi; en un mot, pour celui que le Pére a fanctifié, pour le Rédempteur des hommes. On prouve que Jésus-Christ a été tel. Pour satisfaire aux besoins de l'homme, il lui faut un Libérateur fage pour l'instruire, juste pour le fanctifier, puissant pour le délivrer de la mort: c'est ce qu'on trouve en Jésus-Christ (25). La Justice de Dieu demandoit aussi une Victime capable de mourir, & de triompher de la Mort; en un mot, une Personne Divine & Humaine. Les Pécheurs ont aussi besoin d'un Médiateur, qui puisse leur abaisser à tout ce que leur condition a de plus misérable, & qui soit infiniment au-dessus de leur condition. La Mission de Jésus-Christ, qui paroit dans les qualités de sa Personne, éclate de même dans la conduite de Dieu, qui en est l'Auteur. Cette Mission paroit par-tout marquée du Sceau de Dieu. Il l'a prédite par ses Prophétes. Il l'a déclarée lui-même, lorsque Jésus fut baptisé. Il l'a confommée, en le rappellant à lui par la Résurrection, par l'élévation de la Nature humaine au Ciel, & par le pouvoir qu'il lui a donné de répandre le S. Esprit. La Résurrection de Jésus-Christ, qui est le fondement de cette preuve, est appuyée sur deux témoignages, l'un & l'autre impossibles à détruire; celui des Apôtres, & celui du S. Esprit lui-même. Il faut donc conclure que Jésus-Christ est l'Envoyé de Dieu. Il s'agit de faire voir que c'est dans sa Connoissance, & dans celle d'un seul Dieu, que consiste la Vie éternelle. C'est ce que le Prédicateur établit dans la seconde Partie de son Discours, qui comprend les deux autres Articles. Le *troisiéme* est employé à faire connoitre la nature de la vraie Connoissance de Dieu, qui se confond avec la Foi. On fait voir qu'elle doit avoir trois Caractéres. Elle doit être I. vétable & pure dans ses idées; II. constante & certaine dans ses jugements; III. fainte dans ses effets. Le Prédicateur explique ces Caractéres avec autant de solidité que d'éloquence. Après avoir fait voir, en traitant le troisiéme, que la Connoissance de Dieu est le principe naturel & nécessaire de la Piété, il répond à la difficulté qui semble naître de ce qu'on voit des gens, qui unissent dans un même sujet la foi d'un Dieu & d'un Rédempteur, avec des mœurs très-déréglées. Il fait voir que l'Incrédulité de l'homme, & son ignorance, font les véritables sources de sa Corruption. Dans le *quatriéme* Article, Mr. de Beausobre fait voir que la Connoissance qu'il a caractérisée, est le moyen nécessaire & infaillible d'obtenir le fauvetain Bien. Il le prouve d'abord, par l'autorité même de Jésus-Christ, en qui l'on trouve une Sagesse profonde, qui a découvert la nature du fouverain Bien, que l'homme cherche; une Autorité fouveraine, qui soutient dignement la grandeur des espérances qu'il donne; un Exemple éclatant, qui sert de preuve à la fureté de ses préceptes. Il prouve cette même vérité par la considération de l'Univers, dans lequel on voit des marques du dessein que Dieu a eu de se faire connoitre; par celle du Cœur de l'homme; par la nature même de Dieu. Il fait voir ensuite, que s'il est nécessaire de connoître Dieu, il ne faut aussi connoitre que lui; & s'étend fur ce qu'il y a de criminel dans l'Idolatrie. L'Orateur prouve après cela, que la Connoissance de Jésus-Christ n'est pas moins nécessaire que celle de Dieu. Il finit ce qu'il en dit, en répondant à la question fur le Salut des Sages Païens. La manière dont il s'exprime fur un sujet si délicat, est digne d'un Théologien fage & Chrétien. „ On demandera peut-être, *dit-il* (26), quelle a été la destinée de ces hommes célé- (26) Idem
„ bres entre les Païens, qui nous ont laissé ces grands ex- p. 52. 54.
„ emples de vertus morales, que la posterité admire on-
„ core, fans avoir pu les surpasser. Mais il y auroit de
„ la témérité à répondre à cette question. Ne jugeons
„ point des mystéres de la Providence; il est presque é-
„ galement dangereux de prononcer des condamnations
„ téméraires, ou des justifications trop hardies. On doit
„ ce respect à la Justice & à la Miséricorde de Dieu, de
„ n'entreprendre pas de pénétrer leurs jugements fecrets.
„ Qui fait les miracles que la Providence peut avoir faits,
„ pour fauver quelques Elus au milieu des Infidéles? Qui
„ fait les défauts qui corrompoient les vertus de ces
„ Grands-Hommes, dont l'éclat seul est venu jusqu'à nous?
„ C'est pourquoi, laissant à Dieu la connoissance de ses
„ jugements particuliers, il faut seulement conclurre en
„ général, que le Monde n'aient point connu Dieu par
„ la fagesse de l'Univers, Dieu a voulu fauver les croyans
„ par la prédication. Voilà le Monde condamné, voilà
„ les Croyans feuls fournis par Jésus-Christ. C'est la dé-
„ cision de la question par S. Paul." Mr. de Beausobre termine l'explication de son Texte, en donnant en peu de mots une idée de la Vie éternelle, qui est le fruit de la Connoissance de Dieu & de Jésus-Christ. Il vient ensuite au Panégyrique du Prince, & je ne crains pas de dire, qu'il n'est nullement inférieur aux plus fameux Orateurs du Siécle passé, & qu'on ne fera pas tort aux Bourdaloues, aux Fléchiers, aux Bossuets & aux Massillons, de le placer à côté d'eux. Il trace, selon la coutume, un abrégé de la vie du Prince qui fait le sujet de fon Discours. On ne s'attend pas que je le suive dans ce détail; je me contenterai de mettre le Lecteur en état de juger de la vérité de l'éloge que j'ai fait de cette Piéce, en en donnant ici deux ou trois endroits, que je choisis au hazard. Mr. de Beausobre, parlant de la Naissance illustre du Prince, dit: „ La Naissance est une de ces choses, qui ne peuvent don-
„ ner de véritable grandeur; qui méritent peu de louan-
„ ges, lorsqu'elles sont seules; mais qui ont paru dignes
„ d'admiration aux plus éclairés, quand elles ont été join-
„ tes à la vertu & à la modestie. Selon cette maxime,
„ la gloire de la Naissance étoit toute pure dans la per-
„ sonne du Prince. Sage & Modeste, il n'en étoit point
„ ébloui; Généreux & Magnanime, il pensoit à la fou-
„ tenir & à l'augmenter. Il connoissoit toute la vanité
„ de cet avantage de la Fortune; il savoit tout ce qui
„ peut lui donner une juste valeur; & c'est par ce juge-
„ ment, qu'il avoit dans fa personne un prix, que les au-
„ tres hommes lui dtent fouvent par leur orgueil & par
„ leur vaine opinion." Rien de plus noble, que le portrait que l'Orateur fait de la piété du Prince. „ Lorsque

„ ce

(22) *Sermon sur Jean* XVII. 3. p. 5. 6.

(21) ibid. p. 8-22.

(23) ibid. p. 22-32.

(24) ibid. p. 34-38.

(25) Idem p. 20-21.

François Réfugiés: mais ſes talens diſtingués lui procurérent dans la ſuite l'honneur d'être Chapelain de LL. MM. & il en fit les fonctions juſqu'à la mort de la Reine Sophie-Charlotte, aieule du Roi qui régne à préſent. Mr. de Beaufobre a été outre cela, Conſeiller du Conſiſtoire Royal, Directeur de la Maiſon Françoiſe, Inſpecteur du Collège François; & un an avant ſa mort, il avoit été déclaré Inſpecteur des Egliſes Françoiſes de Berlin, & des autres Egliſes compriſes dans l'Inſpection de cette Ville. Lorſqu'on aſſigna à chaque Paroiſſe ſes Paſteurs particuliers, il fut placé à l'Egliſe qu'on appelle *de la Ville-neuve*; mais à la mort de Mr. Lenfant en 1728, il remplit ſa place au *Werder*, qu'il a conſervée juſqu'à la fin de ſa vie. Lorſque Mr. de Beaufobre eut formé ſon établiſſement dans Berlin, il ſe remit bientôt à ſes études, & leur conſacra le loiſir que l'exercice de ſes fonctions lui laiſſoit. Il ſe propoſa pour objet de ſes recherches, *l'Hiſtoire de la Réformation*. Il a conſidérablement avancé cet Ouvrage, & l'a pouſſé juſqu'à la Confeſſion d'Augsbourg; & il a laiſſé ſon Manuſcrit en état d'être donné au Public. Livré à cette entrepriſe, il ne l'a preſque point perdue de vue; & delà vient qu'il s'eſt écoulé une longue ſuite d'années, ſans qu'il donnât rien au Public. La Cour de Pruſſe aiant chargé Mrs. de Beaufobre & Lenfant de travailler à une Verſion du Nouveau Teſtament, ils partagérent entre eux cette tâche; Mr. Lenfant eut les *Evangiles*, les *Actes*, les *Epîtres Catholiques* & l'*Apocalypſe*; & Mr. de Beaufobre les *Epîtres de S. Paul*. Ils publiérent leur Ouvrage en 1718, en deux Volumes in-4. à Amſterdam chez Pierre Humbert *; & joignirent à leur Verſion d'amples Préfaces, des Notes, & tout ce qui pouvoit rendre leur travail utile. Mr. de Beaufobre eſt Auteur de la Préface générale ſur les Epîtres de S. Paul. Ces Meſſieurs eurent lieu d'être ſatisfaits de l'accueil que le Public fit à leur Ouvrage, auquel on rendit généralement juſtice. Mr. Dartis, qui avoit été Miniſtre à Berlin, d'où il s'étoit retiré, publia un Ecrit contre les Auteurs: chacun d'eux répondit à part. La Réponſe de Mr. de Beaufobre parut en 1719: il y repouſſe avec autant de force que d'eſprit, les cenſures d'un Adverſaire, qu'on regarda généralement comme paſſionné. Mr. de Beaufobre fut un des principaux Membres d'une Société de Savans qui ſe forma à Berlin, & qui prirent le nom d'*Anonymes*. Cela l'engagea à donner diverſes Pièces pour la *Bibliothèque Germanique* [*E*], à laquelle il a travaillé auſſi en qualité d'Auteur, depuis le Tome IV. juſqu'à ſa mort [*F*]; enſorte qu'il y a quantité d'Extraits de ſa façon. On a dit ci-deſſus, qu'il s'étoit propoſé pour objet de ſes recherches & de ſes études *l'Hiſtoire de la Réformation*. Comme il en recherchoit l'origine, il en trouva quelques Eſſais dans pluſieurs des Sociétés Chrétiennes, qui s'étoient ſéparées de l'Egliſe Grecque & de l'Egliſe Latine. Les deux plus fameuſes en ce genre ſont celles des Vaudois & des Albigeois. L'origine de la première eſt ſi cachée, que l'on ne ſauroit en marquer ſurement l'Epoque. Il y a de l'apparence qu'elle étoit établie avant Pierre de Waldo, qui ne fit que l'étendre, & qu'en porter la Foi en des lieux où elle étoit encore inconnue. Les prémiers de cette Foi, qui parurent en France, furent quatorze perſonnes, qu'on y fit bruler vifs ſous prétexte de *Manichéiſme*. Bientôt après il en parut en pluſieurs autres lieux. Pour juger ſi c'étoit à tort ou non qu'on leur imputoit ce crime, il falloit examiner à fond quelle étoit leur Doctrine, & quelle fut celle des Manichéens, afin de

* Il en a paru en 1741 une ſeconde Edition, avec des Additions & des Corrections conſidérables.

„ ce Prince, retiré dans ſon Cabinet, revient des occupations ou des divertiſſemens du Monde, craignant „ d'en être ſalvi, troublé dans la ſolitude; que fait-il „ pour en bannir les idées, & pour en purifier ſon cœur? „ Il conſidére ce progrès ſi inſenſible, mais ſi rapide, de „ la Vie vers ſa fin, la Mort toujours préſente, ou plûtôt toujours préſente, le Tombeau, la Cendre, le Tribunal de ſon Juge, les Peines & la Gloire de l'Eternité; il attache ſa vue ſur ces dernières fins de l'homme, „ ſi propres à régler ſa courſe; & proſterné devant Dieu, „ il lui demande la grace de bien vivre, pour avoir celle „ de bien mourir. Sacré ſoin, précieuſe ſollicitude, „ ſeras-tu donc dans les ames prédeſtinées, vigilance néceſſaire, mais rare dans tous les hommes, plus rare „ dans les Grands, & plus néceſſaire encore aux Grands „ qu'aux autres hommes!" Le portrait que Mr. de Beaufobre fait d'un vrai Prince, en ſ'obſervant ſoi-même ſans doute il ſait l'éloge, n'eſt pas moins beau. „ Un Prince, „ Monſeigneur, n'eſt pas un homme ordinaire; ni le „ Trône où il eſt élevé, la ſeule diſtinction qui le ſéparе „ de ſes Sujets. C'eſt un homme que la Providence met „ au-deſſus des autres, mais qui doit s'y mettre lui-même „ par ſon mérite; qui chargé du plus grand & du plus difficile de tous les Emplois, doit avoir ces qualités éminentes, qui font néceſſaires pour régner ſur les autres, „ pour ſoutenir le poids d'une grande autorité & d'une „ grande fortune, pour régler l'uſage d'un pouvoir indé- „ pendant, & pour trouver dans la proximité même ici „ févére & impérieuſe, qui régle ſes deſirs & ſes actions. „ C'eſt un homme, libéral dans l'abondance, magnanime „ dans les dangers, modeſte dans les honneurs, tempérant au milieu du luxe & des plaiſirs, grave dans ſetre „ trop ſévére, prudent ſans artifice, humain ſans foibleſſe, d'une élevation tempérée par la douceur & l'honnêteté, juſte, ſage, vaillant, laborieux, actif, ennemi de l'Impiété, protecteur de la Religion; & pour tout „ dire en un mot, un homme, qui étant le Prémier Miniſtre de Dieu, doit approcher plus que tous les autres „ de ſes Perfections infinies, & exercant ſon Autorité, „ l'exercer comme lui." Voilà qui ſuffit pour mettre le Lecteur en état de juger du tout & du ſtyle de cette Pièce, & de la manière de penſer de l'Orateur.

[*E*] *Cela l'engagea à donner diverſes Pièces pour la Bibliothèque Germanique.*] Quoique ce journal ſoit aſſez connu, on ne ſera pas fâché peut-être de voir ici d'un coup d'œil les Pièces dont Mr. de Beaufobre l'a enrichi. *Lettre ſur la Bigamie en général, & en particulier ſur celle des Prêtres* (27). Cette Lettre eſt remplie de recherches curieuſes, & prouve, auſſi-bien que tout ce qui eſt parti de la plume de notre illuſtre Savant, qu'il avoit une profonde connoiſſance de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. *Diſſertation ſur les Adamites de Bohême, & Mr. Lenfant. Partie I.* (28). Mr. de Beaufobre prouve dans cette Pièce, que tout ce que l'on a débité ſur l'Adamitiſme, doit être mis au rang des Fables & des Calomnies. On y trouve des diſcuſſions hiſtoriques auſſi agréables que ſavantes. Quelques propres à donner de juſtes idées de la manière dont on doit étudier l'Hiſtoire, & ſur-tout l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. JAZKO, *ou Commentaire ſur l'endroit du Pſalmiſte des Jéſuites contre les Proteſtans de Thorn, où il parle de ce Saint* (29). C'eſt une Pièce non moins inſtructive qu'agréable. *Diſſertation ſur la Statue de Pancade* (30). *Lettre ſur la ſeconde Edition de l'Hiſtoire du Concile de Conſtance par Mr. Lenfant, imprimée à Amſterdam en* 1727 (31). Dans cette Lettre Mr. de Beaufobre éclaircit & développe certains faits, que Mr. Lenfant n'avoit touchés que légérement. *Seconde Lettre ſur le même ſujet* (32). *Lettre contenant un Extrait raiſonné de deux Lettres imprimées à Genéve en* 1727 *& 1728 au ſujet de la gueriſon de la Dame* La Foſſe (33). Le nom de Mr. de Beaufobre n'eſt pas à cette Lettre; mais la lettre initiale de ſon nom, & le tour de la Piéce même, perſuadent qu'elle eſt de ſa main. *La Vierge érigée en Reine de Pologne, ou Commentaire ſur un endroit du Cantique des Cantiques, Partie II. Des Cœurs Apoſtoliques* (34). Dans le Tome XXVIII. Mr. de Beaufobre répondit aux plaintes que Mr. Wolf avoit faites de l'Extrait qu'on avoit donné dans le Tom. XXV. de ſes *Cœurs Pôlologicaux* &c. *Suite de la Vierge Reine de Pologne* (39).

[*F*] *A laquelle il a travaillé auſſi en qualité d'Auteur, depuis le Tome IV. juſqu'à ſa mort.*] Il faut pourtant excepter le Tome XI. auquel Mr. de Beaufobre n'a point eu de part, qu'en y faiſant inſérer la Suite de ſa Réponſe aux Journaliſtes de Trevoux, qu'il a même deſavouée par rapport à un article, qui contient la Critique d'une des *Lettres Juives*: c'eſt ce que nous apprend l'Auteur de ces Lettres, dans la *Preface générale* qu'il a miſe à la tête de la ſeconde Edition. Il y a inſéré la Lettre que Mr. de Beaufobre lui a écrite ſur ce ſujet, dans laquelle ce Savant lui déclare que cette Critique a été *fournie à ſon inſu* dans la Bibliothèque; qu'une longue maladie l'a empêché de donner aucune attention au Journal; que s'il avoit des Obſervations à faire ſur les Ouvrages de l'Auteur des Lettres, il les lui communiqueroit. Il l'aſſure de ſon eſtime &c. Il faut avouer que cette Critique eſt d'un ſtile un peu vif & mordant: c'eſt peut-être ce qui en avoit déplu à Mr. de Beaufobre, & avec raiſon; car d'ailleurs il ne dit point que les Remarques mêmes lui aient paru mal fondées. Je n'ai garde de décider qu'elles le ſoient: mais elles m'ont paru d'une nature à mériter que l'Auteur des *Lettres Juives* y eût répondu autrement, qu'en les traitant de *Raſo-*

(27) *Bibl. German.* T. III. Art. II.

(28) Ibid. T. IV. Art. III.

(29) Ibid. T. X. Art. X.

(30) Ibid. T. III. Art. I.

(31) Ibid. T. XIV. Art. I.

(32) Ibid. T. XV. Art. I.

(33) Tom. XVI. Art. V.

(34) Tom. XVIII. Art. I.

(35) Tom. XIX. Art. III.

(36) T. XX. Art. II.

(37) Tom. XXI. Art. VI. & XXII. Art. I.

(39) Tom. XXV. Art. I. & XXVII. Art. V. & XXVIII. Art. I. & XXXI. Art. VI.

(39) Tom. XXXII. Art. IV. & XXXIV. Art. IV.

die

de les comparer l'une avec l'autre; & c'eſt ce qui a produit *l'Hiſtoire Critique du Manichéiſme* [G]. Les Journaliſtes de Trevoux aiant attaqué cet Ouvrage, Mr. de Beauſobre leur a fait une Réponſe fort étendue, qui a été inſérée en pluſieurs volumes de la Bibliothèque Germanique: on y trouve, comme dans tous les Ecrits du Savant de Berlin, des recherches curieuſes, & on y reconnoit un Auteur maître de ſon ſujet, habile Critique, & poſſédant à fond l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Peut-être cette Réponſe n'auroit-elle rien perdu, quand elle auroit été un peu plus conciſe: Mr. de Beauſobre parle agréablement, on l'écoute avec plaiſir; mais on ne peut s'empêcher de s'appercevoir, qu'il auroit pu être plus court. On a encore de lui une belle & curieuſe Préface à la tête des *Mémoires de Frédéric-Henri Prince d'Orange*, imprimée à Amſterdam en 1733. Voilà tout ce qui a paru pendant la vie de notre Savant; mais il a laiſſé un grand nombre d'Ouvrages [H], qui ſont en état d'être donnés au Public, & dont il faut eſpérer qu'il ne ſera point privé. Malgré ſes grandes occupations, qui ſembloient devoir le garantir de l'Amour, Mr. de Beauſobre en a reſſenti les traits, dans un âge même très avancé; puiſqu'à ſoixante-dix ans il s'eſt remarié avec Charlotte Schwartz, jeune Demoiſelle, dont les attraits ont ſu captiver ce Savant engagé dans les recherches les plus épineuſes. Une conſtitution robuſte a préſervé Mr. de Beauſobre de maladies conſidérables, & l'a fait parvenir à une aſſez grande vieilleſſe, ſans infirmités. Il a prêché avec force juſqu'à près de quatre-vingts ans. Vers le commencement d'Octobre 1737, il ſe trouva mal, la nuit qui précédoit un Dimanche auquel il comptoit de prêcher. Ce fut le commencement de ſa dernière maladie; & quoiqu'il ait eu quelques intervalles favorables pendant huit mois qu'elle a duré, le mal, qui conſiſtoit en ſuffocations & en fièvre, ne laiſſoit pas de faire toujours des progrès, qui ne permettoient pas de concevoir des eſpérances de rétabliſſement. Vers les fêtes de Pentecôte, on s'apperçut qu'il tendoit à ſa fin; & en effet, la ſemaine ſuivante fut la dernière de ſa vie, qu'il termina le 5 de Juin 1738, à l'âge de ſoixante-dix-neuf ans & trois mois. Il conſerva une parfaite connoiſſance juſqu'au dernier jour, & fit avec beaucoup de liberté d'eſprit toutes les diſpoſitions qui conviennent à un mourant. Univerſellement regretté de ſon Troupeau, il ne doit pas l'être moins de la République des Lettres, dont il étoit un des principaux Ornemens. Mr. de Beauſobre a laiſſé de ſa première Femme deux Fils & une Fille; Mr. *Léopold de Beauſobre*, actuellement Colonel d'un Régiment d'Infanterie au ſervice de l'Impératrice de Ruſſie; & Mr. *Charles-Louis de Beauſobre*, Paſteur de l'Egliſe de Berlin, connu par quelques Ouvrages qui lui font honneur. Du ſecond mariage, il a laiſſé deux Fils en bas âge. Il paroit par tout ce que nous avons dit, que Mr. de Beauſobre étoit à tous égards un homme d'un mérite ſupérieur; & il n'y a pas d'apparence qu'on ſoupçonne de flatterie l'Eloge que fait de lui [I] l'Auteur du Mémoire de ſa Vie, auquel nous ſommes redevables des particularités eſſentielles rapportées dans cet Article. Je ne ſai s'il y a lieu d'eſpérer quelque choſe de plus. L'Auteur du Mémoire avertit, qu'on a été obligé de le dreſſer, avant que d'avoir eu communication de divers Papiers, qui auroient pu le rendre plus complet. Il ajoute, que s'il y a des Additions & des Corrections à y faire, on aura ſoin de les inſérer dans un autre Tome. Il s'eſt écoulé deux ans depuis ce tems-là, ſans qu'il y ait rien paru; & une perſonne qui m'a fait le plaiſir d'écrire à Berlin pour demander s'il y auroit quelque choſe de nouveau, n'a pu me rien procurer; ce qui me fait croire, que c'eſt-là tout ce qu'on doit attendre ſur la Vie de Mr. de Beauſobre: je ſouhaite de me tromper. Il étoit d'une taille au-deſſous de la médiocre, mais bien

dit aſſez plate.

[G] *L'Hiſtoire Critique du Manichéiſme.*] Cet Ouvrage a été imprimé à Amſterdam en deux Volumes in-quarto, dont le prémier a paru en 1734, & le ſecond en 1739; & ils auroient probablement été ſuivis d'un troiſième, ſur les Hérétiques modernes accuſés de Manichéiſme. Je ne m'étendrai pas ſur cet Ouvrage; d'un côté, on en trouve d'amples Extraits dans tous nos Journaux, que peuvent conſulter ceux que la lecture de deux gros Volumes pourroit effrayer; d'un autre côté, l'abondance de choſes dont il y auroit à parler, demanderoit plus de longueur que je n'ai deſſein de m'en permettre. Je me contenterai de remarquer en général, qu'il n'y a peut-être pas d'Ouvrage de cette nature, qui approche de celui de Mr. de Beauſobre. On y trouve une profonde connoiſſance de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, puiſée dans les ſources; une Critique judicieuſe, quelquefois un peu hardie; des digreſſions curieuſes, une narration ſoutenue, un ſtyle agréable & plein de feu. L'Auteur éclaircit non ſeulement ce qui regarde le Manichéiſme, mais preſque toute l'Hiſtoire des prémiers Siècles de l'Egliſe; & cet Ouvrage eſt un vrai tréſor pour ceux qui aiment l'étude de cette Hiſtoire, & qui veulent la faire avec choix & avec diſcernement. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on eût beaucoup de Livres dans ce goût-là. Quelques perſonnes ont trouvé que Mr. de Beauſobre n'a pas traité les Pères avec aſſez d'égards: on peut voir de quelle manière il s'eſt juſtifié là-deſſus, dans la Section IV. de ſa Réponſe aux Journaliſtes de Trevoux (40). Un Anonyme lui avoit auſſi adreſſé une Lettre, ſur ce que dans cette même Section, il a taxé Mr. de Fénelon d'avoir panché vers le Fanatiſme fur la fin de ſa vie (41): notre Savant n'a pas eu le tems d'y répondre, cette Lettre ne lui étant parvenue que dans le tems qu'il étoit déja attaqué de ſa dernière maladie. Quoi qu'il en ſoit, ſi l'Ouvrage de Mr. de Beauſobre a quelques défauts, (& quel eſt celui qui n'en a point?) on peut dire que ſon impartialité & ſon amour pour la vérité en ont été les principes; & que tout bien conſidéré, ſon Hiſtoire Critique du Manichéiſme eſt du nombre de ces Ouvrages qui ſont marqués au coin de l'immortalité, qu'elle fera honneur à notre Siècle, qu'elle eſt très propre à donner de ſaines idées ſur un grand nombre de points de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & qu'elle peut fournir d'excellentes ouvertures pour l'étude de cette Hiſtoire.

(40) Ibid. T. XXXVIII. Art. II.

(41) Ibid. T. XLVI. Art. III.

[H] *Il a laiſſé un grand nombre d'Ouvrages.*] On nous apprend que *l'Hiſtoire de la Réformation* ſeule pourra faire pluſieurs Volumes in-quarto. Il a laiſſé auſſi *l'Hiſtoire des Préliminaires de la Réformation*, un Volume à part. *L'Hiſtoire des Pauliciens. L'Hiſtoire des Bogomites. L'Hiſtoire des Vaudois. L'Hiſtoire des Albigeois. L'Hiſtoire des Frères de Bohême. L'Hiſtoire Critique de l'Origine & des Progrès du Culte des Morts, parmi les Chrétiens & les Païens.* Tous ces Ouvrages ſont écrits en François. Un Tome d'*Obſervations Philoſophiques ſur le N. T.* pour ſervir de troiſième Volume au *Nouveau Teſtament* de Mrs. de Beauſobre & Lenfant. Divers Volumes de *Sermons*, dont l'Auteur a fait choix avant ſa mort, les deſtinant à l'impreſſion; & un nombre conſidérable de *Diſſertations* ſur divers ſujets de Littérature & d'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

[I] *L'Eloge que fait de lui l'Auteur du Mémoire de ſa Vie.*] On peut juger par le grand nombre d'Ouvrages dont on a parlé, que la vie de Mr. de Beauſobre a été active & laborieuſe; ſur-tout ſi l'on penſe qu'il apportoit une extrême attention à ſes Ouvrages: qu'il n'étoit point de ces Auteurs rapides, qui ont auſſi-tôt enfanté que conçu; mais qu'exact, délicat, rarement content de lui-même, il corrigeoit & retouchoit à diverſes repriſes ſes Compoſitions. La Prédication, quoiqu'il fût vraiment né pour elle, ne laiſſoit pas de lui emporter un tems conſidérable. Faiſant régulièrement ſes fonctions, il compoſoit par conſéquent un grand nombre de Sermons, & ces Sermons étoient d'une nature à demander du tems & des ſoins. On peut dire que la Réformation a produit peu de Prédicateurs de ſon mérite. Un grand feu d'imagination; une abondance d'expreſſion, jointe à beaucoup de juſteſſe; une manière neuve & originale de traiter les ſujets les plus communs; des ouvertures ſurprenantes, & cependant naturelles, pour l'explication de l'Ecriture Sainte & des Vérités de la Religion; du brillant, du ſublime; du pathétique; en un mot toutes les qualités de l'Orateur étoient réunies en ſa perſonne, & ſe ſont fourenues dans leur force juſqu'à ſa fin: car il a encore prêché dans ſa ſoixante-dix-neuvième année, avec tout le feu & toute l'imagination de ſa jeuneſſe. Le Public ſera donc quelque tems à portée de juger de ſes Sermons (42); & il eſt à préſumer qu'après avoir eu tant de ſuccès devant les Auditoires les plus reſpectables, l'impreſſion ne ſera rien perdre à leur Auteur de la réputation qu'il s'étoit acquiſe dans ce genre. On peut donc naturellement ſuppoſer qu'ils lui ont coûté du tems; & ſi l'on y joint celui qu'ont emporté ſes relations avec les perſonnes les plus diſtinguées par le rang & par le ſavoir, ſes correſpondances Littéraires, & en général toutes les diſtractions dans la vie d'un Miniſtre & d'un Savant diſtingué ne peut qu'être remplie, on verra que Mr. de Beauſobre a bien mis à profit tous ſes momens de loiſir. Il étoit poli, affable, obligeant, propre à ſe produire avec diſtinction dans les compagnies, & même dans les Cours; bien différent de ces Savans qui contractent une eſpéce de rouille dans leur Cabinet. Auſſi a-t-il eu beaucoup d'accès à la Cour d'Anhalt-Deſſau, & à celle de la feue Reine de Pruſſe, dont le goût & les lumières étoient ſupérieures à ſon rang. Il ne poſſédoit pas moins le talent

(42) Celui dont on a rendu compte dans la Remarq. [D] ne peut que faire attendre avec impatience ceux qu'on nous promet.

bien prife, & aiant le port noble & l'air gracieux. Il avoit les traits beaux, l'œil vif, la phyſionomie heureuſe, un viſage toujours riant ; & l'on trouvoit véritablement en lui, ce Je-ne-ſai-quoi qui prévient & gagne les cœurs au prémier abord.

lent de la parole en converſation, qu'en chaire ; on l'écoutoit toujours avec pliſir, & ſans ſe donner des airs de ſupériorité, il étoit réellement ſi ſupérieur aux autres, qu'on ne pouvoit lui refuſer l'eſtime & la déférence que mérite un beau Génie, cultivé par les Graces, & affaiſonné par la douceur & la modeſtie. Son Cœur étoit encore préférable à ſon Eſprit. Il étoit généreux, deſintéreſſé, humain, compatiſſant, éloigné de tout eſprit de rancune & de vengeance, toujours porté à rendre ſervice, incapable de nuire à qui que ce ſoit. S'il péchoit à cet égard, c'étoit peut-être par un excès de facilité & de complaiſance. Déteſtant la médiſance, à plus forte raiſon la calomnie, il faiſiſſoit toujours les beaux endroits du Prochain, & ſe plaiſoit à les étaler, ſupprimant ſes défauts, ſous même qu'il auroit eu quelques intérêt à les relever. En un mot, c'étoit un de ces excellens Caractères pour la Société, d'autant plus eſtimables, qu'ils ſont très rares. Enfin la vie a été régulière, & converſable au Cantèbre dont il étoit revêtu. Il a toujours témoigné un profond reſpect pour la ſainte Religion qu'il préchoit, & on l'a vu perſévérer dans ces ſentimens juſqu'à la fin, avec une piété & une réſignation très édifiantes. Telle eſt l'idée qu'on nous donne de ce Grand-Homme, qui ne peut qu'augmenter les regrets de ſa perte.

(a) Bale *Ill. Scriptor. Britann.* Cent. 1. c. 10. p. 188. & Leland *Comment. de Scriptor. Brit.* T. II. c. 541. p. 447. Edit. Oxon. l'appellent *Beccleſdunenſis* & Piſteus *De Ill. Angl. Scriptor.* n. 842. p. 644. le nomme *Beckingtum.*

(b) Wood *Hiſt. & Antiq. Univ. Oxon.* L. II. p. 130. & 134.

(c) Piſteus *ubi ſupra.*

BECKINGTON (*a*) (THOMAS), ſavant Théologien & Evêque Anglois du XV. Siècle, étoit né à Beckhampton dans la Province de Sommerſet. Il fit ſes études à Oxford dans le Collége Neuf, dont il étoit Membre en 1408, & dont il fut dans la ſuite le Bienfaiteur. Il fut Recteur ou Curé de S. Léonard proche de Haſtings dans le Diocèſe de Chicheſter, & de Sutton dans le Comté de Surrey (*b*). Leland dit que Jean Candelarius, ou Chandler, en a parlé fort en détail, & de la manière la plus avantageuſe. Vers l'an 1429, il étoit Doyen des Arches à Londres. Dans ce tems-là il ſe tint dans la Cathédrale de S. Paul un Synode, qui dura plus de ſix mois, dans lequel Beckington, conjointement avec Guillaume Linwood Official de la Cour des Arches, & Thomas Brown Vicaire-Général de l'Archevêque de Cantorbéry, dreſſa un Réglement ſur la manière de procéder contre les Wickliſtes ou Lollards (*c*). Aiant été mandé enſuite à la Cour, il fut promu à l'Evêché de Bath & Wells. Pendant qu'il occupa ce Siége, il favoriſa ſi généreuſement le Sçavoir, qu'il en a été regardé comme le plus grand Protecteur dans ſon Siècle (*d*). Il a fait divers Ouvrages [*A*]. On diſputoit fort vivement dans ce tems-là, ſur les droits que l'Angleterre avoit ſur la France ; Beckington travailla avec ſuccès ſur la matière, & tâcha de prouver la nullité de la Loi Salique, & le droit héréditaire des Rois d'Angleterre à la Couronne de France. Pitſeus dit qu'il étoit très verſé dans les Belles-Lettres, l'Hiſtoire & la Théologie, qu'il étoit habile Prédicateur, en un mot profondément ſavant. Il mourut le 14 de Janvier 1464, & fut inhumé dans ſa Cathédrale, où on lui érigea un beau Monument (*e*). En 1440, la dix-neuvième année du règne de Henri VI, il procura au Collége Neuf d'Oxford la Terre de Newton-Longville dans le Comté de Buckingham, & fit à ce même Collége des legs conſidérables en mourant (*f*).

(d) Leland & Bale *ubi ſupra.*

(e) Wood p. 134.

(f) Idem p. 130. & 151.

[*A*] *Il a fait divers Ouvrages.*] *De Jure Regum Angliæ ad Regnum Franciæ.* „ Du Droit des Rois d'Angleterre au Royaume de France." *Sermons.* Sermons, un Livre. *In Epiſtolas Petri Bleſenſis.* „ Un Livre ſur les „ Epîtres de Pierre de Blois." Baleus dit qu'il avoit recueilli dans cet Ouvrage pluſieurs Hiſtoires de la Bible, que Pierre de Blois avoit expliquées d'une manière morale ; & que ce Livre contenoit auſſi l'Explication de quelques paſſages de l'Ecriture Sainte. *In ſecundo ejus opere ſimul ſunt collectæ Bibliorum Hiſtoriæ a diſto Petro decenter moralizatæ, ac Scripturarum loca quædam interpretata.*

BECTON (*a*) ou BRETON (JEAN), Evêque d'Hereford dans le XIII. Siècle, étoit né en Angleterre, où il fit ſes études. Après avoir appris la Langue Latine, il s'appliqua au Droit, & fit de ſi grands progrès dans cette Science, qu'il fut créé Docteur en Droit Civil & Canonique. Il ſe diſtingua dans cette Profeſſion par ſa grande habileté dans la déciſion des Cas les plus difficiles & les plus épineux. Il acquit par-là beaucoup de crédit à la Cour du Roi Henri III, qui en conſidération de ſon mérite lui donna l'Evêché d'Hereford (*b*). Bale rend juſtice à ſa capacité ſupérieure par rapport au Droit ; mais en même tems il s'exprime en termes fort durs ſur ſon ſujet [*A*]. Il fit une ample Collection des Loix d'Angleterre, qu'il tira de divers Auteurs, & qu'il rédigea en un Volume ; & Léland nous apprend que cet Ouvrage fut d'une très grande utilité au Roi Edouard I. fils & ſucceſſeur de Henri III, & à toute la Nation. Il mourut en 1275, ſous le règne d'Edouard I. & eut pour ſucceſſeur dans ſon Siége, Thomas Cantilupe (*c*).

(a) Piſteus *De Illuſt. Angl. Scriptor.* n. 397. ad ann. 1275. p. 356. Ed. Paſil. 1619. & Bale *Script. Ill. Magn. Britann.* p. 218. l'appellent *Bectron.*

(b) Piſteus *ubi ſupra.*

(c) Bale *ubi ſupra.*

[*A*] *Il s'exprime en termes fort durs ſur ſon ſujet.*] Cet Auteur dit, qu'il étoit extraordinairement verſé dans la connoiſſance du Droit ; mais qu'il n'a pu trouver dans aucun Ecrivain, quelle étoit ſa capacité & ſa ſcience pour le Miniſtère Evangélique, à l'exercice duquel il fut appellé. Il remarque, que les Loix ſont utiles & néceſſaires, non pour l'avantage particulier des Juriſconſultes, auquel elles ne doivent pas ſervir ; mais pour le bien général des Citoyens. Les Loix ont été faites, dit-il, pour réprimer les méchans par la crainte, & pour mettre l'innocent à couvert. Mais Bale ſoutient qu'il eſt indigne d'un Evêque & d'un Miniſtre de l'Evangile, dont le devoir eſt de nourrir ſon Troupeau de la parole & des promeſſes de Dieu, de s'occuper, comme Anne & Caïphe, des affaires du Barreau, & que c'eſt être pis que Juif. *In Juriſprudentia inſignitèr eruditus. Sed qualis interim fuit in ſtudio legis Divinæ pro Evangelii miniſterio, ad quod tunc vocabatur, apud nullos certe ſcriptores invenio. Leges utiles ac neceſſarias fore quis non noverit? Quum pro privata Legislatorum commodo non ſint, ſed pro communi civium utilitate conſcriptæ. Falſæ ſunt leges (inquis Iſidorus) ut earum metu humana coërcentur præceps audacia, cutoque mancat inter improbos innocentia. At Evangelii Miniſtrum Epiſcopum, qui ſolis Dei eloquiis ac promiſſionibus Chriſtianum pacifet Gregem, in illis verſari, quæ ad cauſas ſpectant forenſes, ut in Annâ & Caïaphâ, plus quam Judaïcum eſt.*

BEDE, célèbre Ecrivain Anglois du VIII. Siècle, auquel on donne ordinairement le titre de *Vénérable*, naquit ſur les Terres des Monaſtères de S. Pierre & de S. Paul de Weremouth & Jarrow (*a*) dans le Diocèſe de Durham, pas loin de l'embouchure de la Tine (*b*), l'an 672 (*c*), ou ſelon Mr. Collier en 673 (*d*). A l'âge de ſept ans, il fut offert par ſes parens à Benoit Abbé de Weremouth & de Jarrow, & il demeura pluſieurs années dans ces Monaſtères ſous la conduite de cet Abbé, & de ſon ſucceſſeur Céolfride (*e*). Il fut ordonné Diacre à l'âge de dix-neuf ans ; & onze ans après, Prêtre, par S. Jean de Beverly, Evêque d'Hagulſtad, qui avoit été ſon Maitre (*f*). Il s'appliqua fortement à l'étude des Sciences Sacrées & Profanes ; & après avoir beaucoup lu & beaucoup recueilli (*g*), il écrivit ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* [*A*], & une grande quantité d'Ouvrages ſur d'autres matières

(a) Voyez ſon *Hiſt. Eccléſ.* L. V. p. 402. Edit. Vbeloc. apud Nicholſon *Hiſtoric. Library* Part. II. p. 14. Lond. 1697.

(b) Cave *Hiſt. Litter.* Sæc. VIII. p. 402. Genève 1720.

(c) Id. ibid. & Du Pin *Bibl. des Aut. Eccléſ.* T. VI. p. 81.

(d) *Eccléſ. Hiſt.* Vol. I. p. 116.

(e) Cave *ubi ſupra.* (f) Idem ibidem. (g) Du Pin *ubi ſupra.*

[*A*] *Son Hiſtoire Eccléſiaſtique.*] Elle a pour titre dans quelques Editions : *Hiſtoria Eccleſiaſtica Gentis Anglorum Libri V. à primo Julii Cæſaris in Britanniam adventu ad annum 731 pertingentes.* „Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Angleterre, en cinq Livres, depuis la première venue de „ Jules Céſar dans ce Pays, juſqu'à l'an 731." Elle a été imprimée à part à Anvers 1550 in-folio, à Heidelberg 1587, à Cologne 1601. [Et Mr. Fabricius marque quatre autres

res [B]. En 701, le Pape Sergius le manda à Rome, pour donner fon avis fur des points de la dernière

autres Editions anciennes (1), deux de Strasbourg en 1500 & 1514, une de Haguenau en 1506, & une de Louvain en 1566. A D. D.] Elle a paru avec la Paraphrafe Saxonne du Roi Alfred, & de favantes Notes d'Abraham Wheloc, à Cambridge en 1644 in-folio; & à Paris in-4. avec les Notes de François Chifflet, en 1681 (2). Il y a une autre Edition de Cambridge de 1722 in-folio, avec de favantes Notes & des Differtations par George Smith, dont le père, qui étoit Chanoine de la Cathédrale de Durham, avoit entrepris cette Edition, ce qui fait qu'on y a tous fon nom (3). Jean Brompton dans la Chronique (4), fous le régne de Henri II, remarque, que Bède rapporte des chofes fauffes par rapport à l'Irlande; ce qui n'eſt pas furprenant, aiant écrit fur les rélations d'autrui. Bède dédia fon Hiſtoire au Roi Céolvulphe, auquel il marque les Autorités fur leſquelles il a écrit. Il prie le Lecteur, que s'il trouve des chofes qui ne ſoient pas conformes à la vérité, il ne les lui impute point, aiant recueilli fidélement, felon le devoir d'un bon Hiſtorien, ce qu'il a pu apprendre, pour l'inſtruction de la poſtérité. *Lectorumque rogo, ut ſi quæ in his quæ ſcripſimus aliter quam ſe veritas habet poſita repererit, non hoc nobis imputet, qui quæ vera lex Hiſtoriæ eſt ſimpliciter ea, quæ jamæ vulgatæ collegimus, ad inſtructionem poſteritatis utcunque mandare ſtuduimus.* Mr. Nicholſon, dans ſa *Bibliotheque Hiſtorique d'Angleterre* (5), remarque, qu'il eſt évident qu'il avoit vu & conſulté pluſieurs anciennes Chroniques des Rois d'Angleterre, comme cela paroit par ces paroles (6): *Unde eruditis placuit Regum temjora computantibus &c.* mais qu'il eſt à regretter qui ait entrepris de donner l'Hiſtoire de l'Egliſe d'Angleterre & de Bède, ſans des rélations dans les autres Royaumes de l'Heptarchie, pour pouvoir mieux donner une juſte idée de l'état du Chriſtianiſme chez toute la Nation: Qu'il traite avec beaucoup d'étendue de la Converſion des Anglois-Saxons, & des progrès que la Religion avoit faits dans ce Royaume, mêlant à la narration tout ce qu'il a pu apprendre d'ailleurs, ſoit par les Livres, ſoit par des témoins vivans & dignes de foi. Quelques Ecrivains font accuſé de partialité en faveur des Saxons, qu'il relève avec dignité des Bretons, par-tout où il en trouve l'occaſion; & Mr. Nicholſon obſerve (7), que cette accuſation n'eſt pas tout à fait ſans fondement. Il ajoute, qu'il faut lui pardonner les Miracles frivoles qu'il rapporte, fruit naturel du zèle & de l'ignorance de ſon Siècle; ſur-tout il l'en conſidère, qu'on favoit fi peu de faits véritables de la vie des Saints de ces tems-là, qu'il y avoit une forte de néceſſité de remplir les Ouvrages de cette nature de Légendes amuſantes, puiſées dans des traditions populaires, ou dans l'imagination de l'Auteur. C'eſt une choſe remarquable, *continue Mr. Nicholſon*, que ceux qui ont écrit ſa „ Vie, n'ont rapporté aucun Miracle pour lui faire hon„ neur: non que nous ne puiſſions hardiment le mettre „ (comme l'on dit qu'un certain Miniſtre étranger l'a fait „ une fois) fort au-deſſus de pluſieurs de ces Saints à Mi„ racles, dont il parle dans ſon Hiſtoire; mais c'eſt qu'ils „ avoient aſſez de vérités à dire ſur ſon ſujet." On a fait de bonne heure une Paraphraſe de ſon Hiſtoire en Langue Saxonne, qui a été imprimée, comme nous l'avons déjà dit, avec l'Original Latin à Cambridge en 1644; mais il eſt incertain ſi elle eſt du Roi Alfred, ou de quelque autre. L'Editeur, Mr. Wheloc, avoue dans ſa Préface, qu'il ne peut rien dire de poſitif là-deſſus; mais qu'il lui paroit très probable que cette Paraphraſe eſt l'ouvrage du grand Prince auquel il l'a attribuée dans le titre. Le Chevalier Jean Spelman, dans la Vie de ce Monarque (8), tâche de prouver qu'il en eſt l'Auteur, par un Diſtique qui ſe trouve à la tête du Manuſcrit, ſur lequel Mr. Wheloc l'a publiée enſuite. Voici ce Diſtique:

Hiſtoricus Anglum me fecit Beda Latinum,
Aelfrid Saxo tranſtulit ille prius.

Le Dr. Hickes, dans ſa Grammaire Anglo-Saxonne (9), adopte le même ſentiment, & admire fort la beauté & la clarté des Traductions du Roi Alfred, & fur-tout de cette Paraphraſe de l'Hiſtoire de Bède; enſorte qu'il compare ce Prince à Jules Céſar, par rapport à ſes Ouvrages. *Nil regiis Verſionibus perfectius dici poſſit. Bone Deus! quam in illis nativus, facilis & ſimplex ſermo, præcipue in Eccleſiaſtica Hiſtoria Bedæ Paraphraſi, cujus auguſtiſſimum Auctorem, ſive diſtionis in ea puritatem, ſive perſpicuitatem ſpectes, ſive loquendi ſolum miram, qua res omnes quaſi oculos legentis ponit, proferes, Cæſari æqualem in dicendo confebis.* L'Editeur de cet illuſtre Monument a enrichi ſon Edition de ſavantes Notes, dans leſquelles il fait voir fouvent en quels points les anciens Saxons différoient de la doctrine préſente de l'Egliſe Romaine, & s'accordoient avec les Réformés. François Junius, Auteur du beau Traité *de Pictura Veterum*, a fait d'excellentes Notes fur cet Ouvrage, qui ſont parmi fes Manuſcrits à Oxford (10). L'Hiſtoire même a été traduite en Anglois par Thomas Stapleton, Docteur en Théologie de Louvain (11), & cette Verſion a été imprimée à Anvers in-quarto, en 1565, avec une Epître Dédicatoire à la Reine Eliſabeth (12); mais comme cet Auteur s'eſt montré fort partial pour l'Egliſe Romaine en toute occaſion, il n'en a pas agi avec beaucoup de candeur & d'honnêteté dans celle-ci (13). Pitſéus nous apprend (14), que Richard Lavingham, Prieur des Carmes de Briſtol, a fait un Abrégé de l'Hiſtoire de Bède en un Livre, *Abbreviationes Bedæ, Lib. I.* qui commençoit par ces mots: *Britannia, cui quondam Albion &c.* On trouve dans l'Edition de Wheloc un paſſage fort Abrégé, avec une Continuation juſqu'à l'an 766, qui eſt peut-être le même: car quoiqu'il ne commence pas par ces mots, Bède lui-même commence en des termes fort approchans; & il eſt aſſez ordinaire à Pitſéus, comme le remarque Mr. Nicholſon (15), de confondre deux Auteurs, quand ils ont travaillé fur le même ſujet. Il y a un autre Continuateur anonyme de cette Hiſtoire, qui defend plus bas que le tems de la Conquête, & dont l'Ouvrage, qui ſe trouve manuſcrit dans la Bibliothèque publique d'Oxford, eſt cité par quelques-uns de nos meilleurs Ecrivains, particuliérement par Sommer dans ſes *Antiquites de Cantorbery* (16), & par Wood dans ſon *Hiſtoire & Antiquites de l'Univerſité d'Oxford* (17). Tout ce qu'il y a de vraiſemblable, & de purement rélatif à l'Egliſe dans le Recueil de Bède, a été inféré dans le prémier Volume des *Conciles* du Chevalier Henri Spelman, publiés à Londres in-folio en 1639 (18).

[B] *Une grande quantité d'Ouvrages ſur d'autres matiéres.* Bale (19) & Pitſéus (20) en ont donné des Catalogues étendus; la plupart ont déja paru, & le reſte ſe trouve manuſcrit en différentes Bibliothèques. Les Ouvrages imprimés ont paru en huit Volumes in-folio à Bâle chez Hervagius en 1563 (21), & à Cologne en 1612. Les deux prémiers Tomes ne contiennent que des Ouvrages d'Arts & de Sciences humaines, comme de Grammaire, d'Arithmétique, d'Aſtronomie, de Phyſique, de Chronologie & de Morale. Ceux qui ont plus de rapport aux matiéres Eccléſiaſtiques, font deux petits Traités des Tropes & des Figures de l'Ecriture Sainte; les Ecrits ſur les Cycles Lunaires, pour trouver le jour de Pâques dans chaque année; & le Traité des Tems, dans lequel il défend la Chronologie du Texte Hébreu contre celle des Septante, & diviſe la durée du Monde en ſix âges, dont il fait l'Hiſtoire & la Chronologie dans un petit Traité ſéparé. Le troiſiéme Tome contient les Ouvrages Hiſtoriques, ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, les Vies de pluſieurs Saints; un Martyrologe; un Traité de la ſituation de Jéruſalem & des autres Saints Lieux; l'Explication des Noms Hébreux & Grecs qui ſe trouvent dans l'Ecriture Sainte, diſpoſés par ordre alphabétique; un Recueil de Sentences, de Queſtions, & de Paraboles, tirées des Peres. Le quatriéme Tome contient les Commentaires ſur une partie des Livres de l'Ancien Teſtament; & le cinquiéme, les Commentaires ſur le Nouveau Teſtament. Le ſixiéme renferme les Commentaires ſur toutes les Epîtres de S. Paul, mais il n'eſt pas certain que Bède en ſoit l'Auteur. On trouve auſſi dans ce Tome quelques Rétractations ou Additions à quelques endroits de ſon Commentaire ſur les Actes; ſix Queſtions nouvelles; la Traduction des Sermons de S. Chryſoſtome ſur les louanges de S. Paul, faite par Anien. Le ſeptiéme Tome contient les Homélies, des Lieux-communs ſur différens points de Morale, tirés de l'Ecriture & des Peres; un Traité allégorique *de la Femme forte*, par laquelle il entend l'Egliſe; un petit Traité des Offices de l'Egliſe; & quelques Fragmens d'une Expoſition allégorique des Proverbes. Le huitiéme Tome contient divers Traités oubliés dans les Tomes précédens; une Explication allégorique du Temple de Salomon, par rapport à l'Egliſe dont il étoit la figure; une ſeconde Expoſition des trois prémiers Chapitres de la Genèſe; pluſieurs Queſtions ſur la Geneſe, avec des Réponſes tirées de S. Ambroiſe, de S. Auguſtin, d'Iſidore, & particuliérement de S. Jérôme; des Queſtions pareilles ſur l'Exode, le Levitique, les Nombres & le Deutéronome; ſur le Livre de Joſué, ſur celui des Juges, & ſur les Livres des Rois; diverſes Queſtions ſur l'Ecriture; un Commentaire ſur tous les Pſeaumes; un petit Traité ſur ces paroles du Pſeaume 53. *L'Eternel a regardé du haut des Cieux &c.*; des Notes ſur le Traité de Boëce de la Trinité; des Méditations ſur les ſept heures du jour; le Pénitentiel de Bède, intitulé, *des Remédes des Pêches* (22). Le P. d'Achéry a donné dans le dixiéme Tome de ſon *Spicilége* un Martyrologe, qui marque en vers héroïques les principales Fêtes des Saints de l'année: il porte le nom de Bède, & il eſt certainement d'un Anglois, Moine du Monaſtére de Jarrow, & du tems de Bède; il eſt aſſez du ſtyle & du génie de cet Auteur (23). Le Chevalier Jean Ware (*Warneus*) publia en 1664 à Dublin (24) in 8. deux Lettres de Bède, avec la Vie des cinq prémiers Abbés de Weremouth & de Jarrow. Le P. Mabillon a donné dans le prémier Tome de ſes *Analectes* (25) une courte Lettre de Bède à Albin. En 1693 Mr. Wharton publia à Londres in-4. divers Traités de Théologie, qui n'avoient jamais été imprimés, & quelques Traités Hiſtoriques qui l'avoient été une fois. Ce Recueil contient l'Expoſition de Bède ſur la Genéſe & ſur le Cantique du Prophète Habacuc; la Vie des Abbés de Weremouth & de Jarrow; une Epître Apologétique au Moine Plegwin; & une Lettre à Egbert Archevêque d'York: il y a ajouté le Dialogue d'Egbert, *De Eccleſiaſtica Inſtitutione*, & le Traité de la Virginité de S. Aldhelme Evêque de Shirburn, corrigé ſur un fort ancien Manuſcrit. Dans l'Epître Dédicatoire de ce Recueil, adreſſée au Dr. Jean Battely Archidiacre de Cantorbéry, Mr. Wharton obſerve que quelques perſonnes trouveront peut-être qu'il auroit pu ſe paſſer de cette

(1) *Bibl. mſ. & infin. Latinit.* T. I. p. 391.

(2) Cave *Hiſt. Litter* p. 403 Geneve 1720. [Dans la *Bibliothéque* de Mr. Fabricius, il y a toute pour la date de cette Edition, qu'il met en 1671. R. D. T.]

(3) *Voyez* Roullinton Tradution Angl. de la *Nouv. Méthode d'étudier l'Hiſtoire* de Mr. Lenglet du Freſnoy, Vol. II. c. 53. p. 483. Londres 1728.

(4) *Apud* Pope Blount *Cenſura celeb. Author.* p. 200. Genéve 1694.

(5) Part. II. p. 15.

(6) L. III. c. 1. p. 94. Edit. Antwerp. 1550.

(7) *Ubi ſupra* p. 36.

(8) P. 166. Edit. Oxon. 1678.

(9) Pag. 12.

(10) Nicholſon p. 18.

(11) Vid. *Nat. In Bellarmi Magni Vit.* p. 166.

(12) Cave *ubi ſupra* p. 405.

(13) *Voyez* l'Edit. de Wheloc p. 29. & 113.

(14) *Relat. Hiſt. de Rob. Anzel.* ad ann. 1380. p. 514. Ed. Pariſ. 1619.

(15) P. 19.

(16) P. 157.

(17) Lib. I. p. 49.

(18) Nicholſon p. 40.

(19) *Script. Britt. Moll. Mait. Brit.* Cent. II. p 94. & Epig. Bal. lex 1557.

(20) *Ubi ſupra* p. 132. &c.

(21) Du Pin T. VI. p. 87. Poye Blount dit 1551. [C'eſt vraiſemblablement une faute, car Mr. Labbeus nee auſſi cette Edition en 1563. R. D. T.].

(22) Du Pin p. 22. dit en *Angleterre*; c'eſt une mépriſe.

(23) Pag. 9. *Voy.* Cave p. 404. & Du Pin ibidem.

(24) Idem p. 88. & Cave p. 404.

(25) Du Pin p. 22. dit en *Angleterre*; c'eſt une mépriſe.

nière importance; mais on ignore s'il a jamais fait le voyage [C], & il est beaucoup plus probable qu'il ne sortit jamais de son Monastère. En 735, un peu avant Pâques, il commença à être incommodé d'un d'Asthme; & quoique son mal augmentât de jour en jour, il vécut jusqu'au 26 de Mai, jour de l'Ascension cette année-là, qu'aiant acheve sa *Version de l'Evangile selon S. Jean* en Langue Vulgaire, il mourut avec de grands sentimens de piété (*b*), au moment qu'il venoit de traduire la dernière période de cet Evangile (*i*). Le Dr. Cave & Mr. Du Pin mettent sa mort en 735, comme nous l'avons remarqué; mais d'autres la mettent fix ans plus tôt en 729, d'autres en 731, d'autres en 732, & un grand nombre en 736; il y en a, au contraire, qui la placent en 762, & quelques-uns meme en 766 (*k*). Mais Roger de Hoveden, Auteur de la *Chronologie Saxonne* qui se trouve jointe à l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique* de Bède, Simeon de Durham, & Thomas Stubbes, font du même sentiment que le Dr. Cave, par rapport au tems de sa mort (*l*). A quoi nous pouvons ajouter le témoignage de Cuthbert, qui fut préſent à sa mort, & qui en a donné une Relation. Il dit que Bède mourut le jour de l'Aſcenſion, le *ſeptiéme des Calendes de Juin*, ce qui même à l'année 735, dans laquelle le jour de l'Aſcenſion tomba préciſément ſur le 25 de Mai. Il fut enterré dans le Monaſtère de Jarrow, d'où ſon corps a été tranſporté enſuite à Durham, & mis dans le même cercueil que S. Cuthbert (*m*). Il adoptoit l'uſage des Images, pour l'inſtruction des ignorans; mais il ne croyoit pas qu'on dût les adorer [D]. Il étoit auſſi d'opinion, que les Monaſteres pouvoient faire tort à l'Etat & à l'Egliſe, à moins qu'on ne prît foin d'en régler le nombre, & d'y entretenir le bon ordre [E]: c'eſt ce qui paroit

(*b*) Cave *ubi ſupra.*

(*i*) Aſſerii *Annales p.* 155. Inter *XV. Scriptor. apud* Collier *ubi ſupra.*

(*k*) Voyez Cave *ubi ſupra.*

(*l*) Id. Ibid.

(*m*) Id. Ibid. & Collier *ubi ſupra.*

Traités Théologiques de Bède, comme n'étant pas d'un grand uſage aujourd'hui; & il avoue que certainement les Theologiens du moyen Age ne ſont comparables ni aux Peres pour l'autorité, ni aux Modernes pour la pénétration, & que généralement ils ne ſont pas heureux dans l'explication de l'Ecriture. *Fatcor tamen Theologos mediæ ætatis Chriſtianos neque primævis autoritate, nec recentioribus acumine comparandos eſſe: quinimo in explicandis S. Scripturæ libris ut plurimum infelices fuiſſe.* Mais s'il ne falloit faire imprimer que les plus célébres & les meilleurs Commentaires, que deviendroit ce prodigieux nombre d'Ecrits de Grégoire le Grand, d'Iſidore, de Maxime, de Damaſcéne, d'Alcuin, de Claude, de Hymnon, de Paſchaſe Radbert, de Raban Maur, de S. Remy, & de tant d'autres Ecrivains de ce tems-là? Les Savans ont publié ces Ouvrages avec ſuccès, ils ont été bien reçus dans la République des Lettres; & Bède avoit bien ſon mérite, pour le Siécle où il vivoit. L'Egliſe de Rome eut une eſtime toute particuliére pour lui pendant ſa vie, & les Siécles ſuivans ont vérifié ſa mémoire.

(26) P. 129.

[C] On *ignore s'il a jamais fait le voyage.*] Pluſieurs remarque (26), qu'il eſt certain que le Pape Sergius le manda à Rome; ce qui paroit par la Lettre de ce Pape à l'Abbé Céolfride, dans laquelle il le prie de lui envoyer Bède, parce que ſa préſence étoit non ſeulement utile, mais néceſſaire à l'Egliſe, pour des affaires très importantes de la foi. Quelques Ecrivains ont dit, qu'il avoit auſſi été mandé à Rome par le Pape Grégoire II. Mais cela prouve ſeulement que ſon mérite & ſa réputation étoient connus à Rome, & non qu'il y ait jamais été lui-même, puiſque l'auteur qu'on vient de citer montre, qu'il ne trouve nulle part que Bède ſoit jamais ſorti d'Angleterre. *Romam quidem a Sergio Papa primo vocatus fuiſſe, non me latet; hoc enim conſtat ex Epiſtola ejuſdem Papæ ad Ceolfridum Abbatem in hæc fere ſenſum; ut ſine contradictione Bedam Dei famulum ad limina deſtinaret Apoſtolorum, eo quod eſſet præſentia in ærâuis cauſis fidei Eccleſiæ Dei valde utilis eſſet, vel potius neceſſaria. Similiter volunt nonnulli eumdem Bedam a Gregorio Papa ſecundo Romam vocatum. Sed hoc arguunt famam hominis, non ipſum hominem Romam perveniſſe; nam nullibi ſcriptum invenio Bedam Angliæ fines unquam egreſſum.* Mr. Du Pin dit auſſi (27), qu'il paroit par ſes Ecrits, qu'il n'avoit point été à Rome; car lorſqu'il fait mention des Epitres des Papes qu'il avoit inſérées dans ſon Hiſtoire, il dit qu'il les avoit eues de Nothelme, Prêtre de Londres, qui les avoit apportées de cette Ville. Dans ſa Lettre à Egbert, parlant des Coutumes de Rome, il ne ſe donne point pour témoin de ce qui s'y pratiquoit, mais il s'en rapporte au témoignage d'Egbert; il dit avoir appris de ſes Religieux qui étoient à Rome, qu'on y marquoit ſur les cierges de Noel l'année courante de la Paſſion de Jeſus-Chriſt. ☞ Sigoubert a remarqué, que fait un Auteur moderne (28). Pluſieurs Auteurs, dit-il, ont ſoutenu que Bède n'étoit jamais ſorti de ſon Ile; mais ils ſe ſont trompés, à mon avis. Le docte Juſtle (*Auteur du XVI. Siécle*) Evêque de Salisbury, dont tant de grands Hommes ont fait de ſi magnifiques éloges, & notamment Crakanthorp dans ſon Livre intitulé *Defenſio Eccleſiæ Anglicanæ &c. Cap.* 15. où il le compare à tout ce qu'il y a de plus précieux; le docte Juſtle, dis-je, qui étoit Anglois, & qui pouvoit mieux ſavoir l'Hiſtoire de Bède, dit que ce Grand-Homme a fait un voyage à Rome, & en rapporte même une particularité dans le prémier Tome de ſes Oeuvres, Article 4. *de Primatu*, ſavoir, que pendant que Bède étoit à Rome, voyant la foule de gens qui y abordoient de toutes parts, il expliqua ces quatre lettres S. P. Q. R. (*Senatus Populuſque Romanus*) par *Stultus Populus quærit Romam.* Voici le paſſage tout entier: *Quemadmodum Athenas Thucydides Græcium, Græciæ totius appellat; ita Romam quidam, quo tempore maxime ea floruhat, Epitomen orbis terrarum nuncupabat. Hujus tanta majeſtatis admiratione excitati homines ad eam undique tam incredibili frequentia confluxerunt, ut Beda homo noſtras præclarè deſtuit cum Romæ verſaretur, & peregrinorum, qui admirandi tantum cauſa, & res contemplandi venerant, multitudinem cerneret, quatuor iſtas auguſtiſſimas literas* S. P. Q. R. *hoc modo interpretatus ſit;* Stultus Populus quærit Romam. AND.]

(27) Note (*a*) p. 17.

(28) *Mémoires Critiques de Literature recueillis par M. . . Amſterdam* 1702.

[D] *Il adoptoit l'uſage des Images, pour l'inſtruction des ignorans; mais il ne croyoit pas qu'on dût les adorer.*] Mr. Collier obſerve dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* (29), que Bède, dans ſon Traité *de Templo Salomonis, Cap.* 19. plaidant pour les Images, s'exprime en ces termes: „ Puiſ„ qu'il fut permis aux Juifs d'élever le Serpent d'airain, „ pourquoi ne nous ſeroit-il pas permis d'avoir le Cruci„ fix devant nous? Cette repréſentation nous appelle „ le ſouvenir de la Paſſion & des Miracles de notre Sau„ veur, excite de ſaintes penſées, & inſtruit les ignorans „ de l'Hiſtoire de l'Evangile. Et ſi Salomon put mettre „ douze Beufs pour ſoutiens à la Mer d'airain, pourquoi „ un Peintre ou un Sculpteur ne pourroient-ils pas repré„ ſenter chacun à ſa manière les douze Apôtres, & nous „ donner une partie de l'Ecriture Sainte, ſoit en peintu„ re, ſoit en ſculpture?" C'eſt ainſi que Bède s'oppoſoit aux excès à cet égard, & bornoit l'uſage des Images à l'inſtruction, & à aider la mémoire.

(29) Vol. I. L. II. p. 122.

[E] *Il étoit auſſi d'opinion, que les Monaſteres pouvoient faire tort à l'Etat & à l'Egliſe, à moins qu'on ne prît ſoin d'en régler le nombre, & d'y entretenir le bon ordre.*] Dans ſa Lettre à Egbert, Archevêque d'Yorck, ainſi que le remarque Mr. Collier (30), il lui conſeille entre autres choſes, d'imiter l'exemple de S. Grégoire, qui avoit fait ériger Yorck en Métropole avec douze Suffragans. Il inſiſte d'autant plus fortement là-deſſus, qu'il y avoit des endroits du Pays, fort couverts de bois, & où il étoit difficile d'aller, dans leſquels on ne voyoit preſque jamais d'Evêque pour confirmer, ni de Prêtre pour inſtruire le Peuple: & par cette raiſon que l'ancienne diviſion des deux Siéges ne pouvoit qu'être d'une grande utilité à l'Egliſe. Il propoſe donc de tenir un Synode, pour former un Projet là-deſſus, & pour concerter les meſures néceſſaires; & qu'on obtint un ordre de la Cour, pour convertir certains Monaſtéres en Evêchés: que pour prévenir les oppoſitions des Moines, on leur accordât le droit d'élire entre eux l'Evêque, auquel on rencettroit le ſoin du Gouvernement du Monaſtére & du Diocéſe en même tems. *Et ne forte Abbas vel Monachi huic decreto contraire ac reſiſtere tentaverint, detur illis licentia, ut de ſuis iſti eligant ſum, quâ Epiſcopus ordinetur, & adjacentium locorum quotquot ad eandem diœceſim pertinent sub cum ipſo Monaſteria curam gerat Epiſcopalem* (31). Il ajoute, que ſi le changement d'état de la Maiſon rend une augmentation de revenu néceſſaire, il y a aſſez de Monaſtéres qui peuvent épargner une partie du leur pour de pareils uſages; qu'on pourroit prendre quelques-unes de leurs Terres, pour les réunir à l'Evêché, ſur-tout y en aiant pluſieurs qui n'obſervoient pas régulièrement leur Régle; & qu'on diſoit communément, qu'ils n'étoient utiles ni au ſervice de Dieu, ni à celui de l'Etat, parce qu'on n'y pratiquoit ni la Piété, ni la Diſcipline, & que les biens étoient entre les mains de gens qui n'étoient pas en état de défendre le Pays: qu'ainſi il ſeroit très avantageux à l'Egliſe de couvertir quelques-unes de ces Maiſons en Evêchés. Et un peu plus bas il folliete Egbert d'employer le crédit qu'il avoit auprés de Céolwulphe, pour engager ce Prince à révoquer les Chartres de ſes Prédéceſſeurs, pour l'exécution du Plan ſuſdit; parce que la piété des Princes avoit ſouvent été à l'excès à cet égard, & mal entendue. Il ſe plaint de plus, que les Monaſtéres étoient ſouvent remplis de gens de mauvaiſes mœurs; que le Royaume étoit ſi rempli de pareilles Fondations, qu'à peine reſtoit-il des Terres pour les Laïques de Condition; & que ſi cela continuoit, le Pays ſeroit bientôt dénué de Troupes pour défendre les frontiéres. Il parle d'autres abus plus grands encore, qui s'étoient introduits. Pluſieurs Laïques de Qualité, qui n'avoient ni goût pour la vie Monaſtique, ni capacité pour ce genre de vie, avoient coutume de ſolliciter des Terres de la Couronne, ſous prétexte de vouloir fonder un Monaſtére; ils obtenoient une Chartre du Roi, des Evêques, & des prémiéres Têtes de l'Etat & de l'Egliſe, qui leur accordoit de grands Privilèges; & par ce moyen ils acquéroient des Terres conſidérables, & devenoient Seigneurs de pluſieurs Villages: déchargés ainſi de tout ſervice public, ils ſe retiroient pour vivre en liberté, ſulvoient leur capri-

(30) Vol. I. L. II. p. 124.

(31) *Epiſtol. ad Egbert. Archiep. Inter Bedæ Opuſcula edita a* Wharton *p.* 259.

roit par ſa Lettre à Egbert Archevêque d'Yorck, écrite quelques années après ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique*. Nous donnerons ci-deſſous ſon Caractère, tiré de différens Auteurs [*F*]. Nous nous contenterons de remarquer ici, que Mr. Du Pin dit (*n*) que le ſtyle de Bède eſt clair & facile, mais qu'il n'eſt ni pur, ni élégant, ni élevé, ni poli: qu'il écrivoit avec une merveilleuſe facilité, mais ſans art & ſans réflexion: qu'il avoit beaucoup plus de lecture & d'érudition, que de diſcérnement & de critique: qu'il recueilloit indifféremment tout ce qu'il trouvoit, ſans faire paroître beaucoup de goût & de choix: que ſes Commentaires ſur l'Ecriture Sainte ne ſont que des Extraits des Commentaires des Pères, qu'il a recueillis & liés enſemble: que ſon Hiſtoire eſt aſſez exacte pour ce qui s'eſt paſſé de ſon tems, ou peu de tems avant lui; mais que pour le reſte, il ne faut pas trop s'y fier, parce qu'il ſe ſert ſouvent de faux Mémoires: que ce qu'il a fait ſur les Sciences profanes, n'eſt ni fort profond, ni bien exact; mais qu'il en ſavoit beaucoup pour ſon Siécle. L'Auteur des *Mélanges d'Hiſtoire & de Littérature* (*o*) publiés ſous le nom de *Vigneul-Marville*, obſerve que Bède a eu des ſentimens aſſez particuliers, qui n'ont guéres été ſuivis. Il a cru, par exemple, que Joſeph, l'Epoux de la Vierge Marie, étoit Maréchal, contre l'opinion commune qui le fait Charpentier. En parlant des Mages qui allérent adorer Jéſus-Chriſt, il invente leur nom, marque leur âge, fait leur portrait, & affirme poſitivement ce que chacun d'eux offrit au Sauveur. Melchior, dit-il, étoit un vieillard à cheveux gris, avec une longue barbe, qui offrit de l'Or à Jéſus-Chriſt, pour lui faire hommage, comme à ſon Roi. Gaſpar, le ſecond des Mages, étoit un jeune-homme ſans barbe, qui lui offrit de l'Encens, comme à un Dieu. Balthaſar, le troiſiéme, étoit gros & barbu; il offrit de la Myrrhe, pour marquer la mort que le Fils de l'homme devoit ſouffrir. Il s'étend enſuite ſur leurs habillemens, dont il fait une deſcription fort detaillée. Peut-être eſt-ce lui qui a donné occaſion aux Portraits qu'on a faits de ces Mages, & peut-être même les a-t-on tirés de lui. Le P. Pezron, qui après Iſaac Voſſius & le P. Morin, s'eſt donné tant de peine pour établir la Chronologie des Septante, ſelon laquelle le Monde a duré deux-mille ans de plus qu'on ne le croit ordinairement; le P. Pezron, dis-je, aſſure (*p*) que Bède fut le prémier qui entreprit dans l'Egliſe d'Occident d'introduire le calcul du Texte Hébreu; & qu'avant lui, cette Egliſe, auſſi-bien que celle d'Orient, ſuivoit la Chronologie d'Euſébe, fur-tout après que S. Jérôme eut traduit en Latin la Chronique de ce célébre Ecrivain, qui compte 5199 ans avant Jéſus-Chriſt. Uſſérius, dans ſa *Chronologie*, dit qu'on regarda Bède preſque comme un Hérétique, à cauſe de cette innovation, & parce qu'il avoit oſé aſſurer que Jéſus-Chriſt n'étoit pas né dans le ſixiéme Millénaire du Monde. Cependant ſon ſentiment a été ſi généralement ſuivi dans la ſuite, qu'on n'en connoiſſoit pas d'autre en Occident, avant que les trois Savans dont on a parlé entrepriſſent

(*n*) T. VI. p. 81. 89.

(*o*) T. III. p. 176. Ed. de Paris 1725. [Ce troiſiéme Volume de cette Edition n'eſt point du même Auteur que les deux autres: c'eſt un Ouvrage qui avoit paru en 1702, ſous le titre de *Mélange Critique de Littérature recueilli par M ..* Voyez le *Journal des Savans* Decembre 1725. p. 682. Edit. de Hollande; ou l'on voit que ce troiſiéme Volume n'eſt pas du même Auteur, mais un ne dit point qu'il avoit déja paru ſous un autre titre. R. D. T.]

(*p*) Ibid. p. 282.

caprice & leur imagination, prenoient le titre d'Abbés, & gouvernoient leurs Monaſteres, ſans aucun droit à une pareille autorité; & ce qu'il y avoit encore de plus irrégulier, ils rempliſſoient quelquefois leurs Monaſteres, non de *Religieux* proprement dits, mais de Moines vagabonds, chaſſés pour leurs déréglemens, qu'ils raſſembloient; ils engageoient même ſouvent leurs gens à prendre la Tonſure, & à faire Vœu d'obéiſſance; & aiant rempli leurs *Maiſons Religieuſes* de perſonnes auſſi mal choiſies, ils menoient une vie toute mondaine, ſous le Caractére Monaſtique: ils faiſoient entrer leurs femmes dans ces lieux, & étoient Maris & Abbés en même tems (32).

[*F*] *Nous donnerons ſon Caractere . . . . tiré de différens Auteurs.*] Guillaume de Malmesbury en fait un portrait magnifique, & dit qu'il eſt plus facile de l'admirer en ſilence, que de lui rendre juſtice par des éloges proportionnés à ſon mérite (33). Il loue également ſa piété & ſon érudition, & déplore la perte de ſa capacité & de ſes talens dans les Siécles ſuivans: il ajoute, que l'Hiſtoire s'endormit, & que la connoiſſance des événemens fut en quelque façon enſevelie avec lui; que les Anglois devenant tous les jours plus indolens, l'Etude des Sciences avoit preſque ceſſé pendant longtems dans tout le Royaume. *Quo mortuo ſepulta eſt eum eo rerum omnis penè notitia viſcise ad noſtra tempora. Cum enim pigro lemper ſuccedet pigritia, multa tempore tu tad ingiuſ ſtudiorum detepuit fervor.* Simeon de Durham (34) dit, qu'il paroît aſſez probable à bien des perſonnes, qu'un homme relégué dans un coin reculé du Monde, qui n'avoit jamais voyagé pour acquérir des connoiſſances, ni fréquenté les Ecoles de Philoſophie, ſe fût diſtingué par un ſavoir ſi étendu, & par la compoſition d'un ſi grand nombre d'Ouvrages. Pitſéus, dans ſes *Vies des Papes* (35), obſerve qu'on lui donna le titre de *Vénérable*, à cauſe de la grande connoiſſance qu'il avoit de la Langue Grecque & de la Latine, & à cauſe de ſa modeſtie. *Ita enim peritus erat Græcæ atque Latinæ Linguæ doctrinam, quam non mediocriter texuit, ob religionem etiam atque modeſtiam, Venerabilis cognomentum adeptus eſt.* Bale aſſure (36), qu'il poſſédoit ſi bien les Ouvrages des Auteurs profanes, qu'il avoit peu d'égaux à cet égard dans ſon Siécle, & qu'il étudia la Phyſique & les Mathématiques dans les meilleures ſources, c'eſt-à-dire dans les Ecrits mêmes des Auteurs Grecs & Latins. Qu'il avoit une profonde connoiſſance de la Théologie Chrétienne, vu l'ignorance du Siécle où il vivoit; que bien des perſonnes le regardoient comme ſupérieur à Grégoire le Grand lui-même, pour l'intelligence exacte du Grec & du Latin, & qu'il le ſurpaſſoit de beaucoup pour l'élégance & l'abondance du ſtyle; & je ſouhaiterois, ajoute Bale, qu'il en eût fait autant pour la pureté des ſentimens. En mot, qu'il n'y a rien dans l'Antiquité, qui ſoit digne d'être lu, qui ne ſe trouve dans Bède, quoiqu'il n'ait jamais ſorti de ſa Patrie; & que s'il avoit vécu dans les Siécles de S. Auguſtin, de S. Jérôme, ou de S. Chryſoſtome, il les auroit certainement égalés, puiſqu'il a écrit une ſi grande quantité d'excellens Traités au milieu d'un Siécle ſuperſtitieux. Il avoue cependant, qu'on ne peut le juſtifier de quelques erreurs, & qu'il rapporte pluſieurs fables ridicules, comme des Hiſtoires véritables, par le trop de foi qu'il ajoutoit aux Moines, & aux Dialogues de Gregoire: *Fuit in Gentilium Libris tam*

plene exercitatus, ut eo ſæculo vix parem habuerit. Philoſophiam & Mathefin, non a ricentis ſeculi, ſed ex puriſſimis fontibus, hoc eſt, ex Græcis & Latinis Auctoribus primis hauſit. Fuit verò Chriſtianæ myſteria tam ſolitæ, quantum ejus temporis dabat iniquitas, nocit; ut ob exactam utriuſque Linguæ, Latinæ pariter & Græcæ, peritiam, nugno illo in Gregorio a multis præclarior haberetur. Nyſi etiam proclivitate ac dicendi copia, illum in pleriſque exſuperabat . atque utinam ſpiritualium jeiunam magis! Nihil fere lectione dignum in omni repertior ſcriptore, quod ſuis locis non legatur in Beda; tametſi Bryttonice limites unquam fuerit egreſſus. Si Auguſtini, Hieronymi, aut Chryſoſtomi temperatus clarituſſet, non dubito, quin potuiſſet ne paritate cum ipſis contendere, quod inter tot ſuperſtitionum præſtigia tam cæſos ederet fœtus . . . . . Verumtamen ipſum ex temporis illius mollitia nec poſſum nec volo omni impoſturis doctrinæ ſcabrieiæ levare; quum in Geſtis Anglorum ridiculoſa quadam pro ſeriis rebus narraverit, monachis & Gregorii Dialogis nimium credulus. Pitſéus dit (37), qu'il poſſédoit toutes les Sciences à un tel point, que l'Europe a produit peu de Savans de ſon mérite: *Erat ſane noſter Beda vir omni eruditionis genere tam inſigniter inſtructus, ut vix quemquam in omnibus ſcientiis doctorem unquam Europa protulerit.* Que pendant ſa vie même, ſes Ecrits étoient d'une telle autorité, qu'un Concile d'Angleterre, approuvé enſuite par l'Egliſe Catholique, ordonna qu'on les liroit publiquement dans l'Egliſe. Que dès lors on les nommoit, il ſe diſtingua par ſa piété, & par ſon amour pour l'étude; qu'il paſſoit de l'étude à la prière, & de la prière à l'étude; enfoncé que par ſa grande application, il acquit une connoiſſance parfaite de la Poéſie, de la Rhétorique, de la Phyſique, de la Métaphyſique, de l'Astronomie, de l'Arithmétique, de la Muſique, de la Géométrie, de la Coſmographie, de la Chronologie, de l'Hiſtoire, & de tous les Arts Libéraux, & de toutes les parties des Mathématiques, de la Philoſophie, & de la Théologie: enfoncé que Pitſéus aſſure, que les Chrétiens, qui dans ce tems-là, dit-il, avoit tant d'hommes ſavans (38), en a eu peu qui lui fuſſent comparables, & aucun qui lui fût ſupérieur, comme cela paroît évidemment par le témoignage de pluſieurs Hiſtoriens, & par les excellens Ouvrages qu'il a écrits ſur toutes les Sciences. *Ut ego plane exiſtimem, Orbem Chriſtianum illo ſeculo (quod fuit doctiſſimorum hominum ferax) illi conferendos perpaucos, inferiorem profecto omnino habuiſſe neminem. Hoc de illo teſtantur Hiſtorici non pauci, hoc res ipſæ, librique ab illo editiſſimi in omni eruditionis genere conſcripti clare loquuntur.* Sixte de Sienne (39) obſerve, que ſon ſtyle n'eſt point mauvais, ni affecté, mais aiſé & coulant; qu'il n'eſt ni trop diffus, ni obſcur pour être trop concis, mais agréable & intelligible dans la compoſition. *Beda ſtylum habet nec omnino luteſcentem, nec affectate elegantia curioſum, ſed temperatum; qui nec verborum multitudine faſtidium, neque paucitate obſcuritatem pareat, ſed brevi facilitate ſtrrat groſſitime.* Iſaac Caſaubon remarque dans ſa ſeconde Exercit. ſur Baronius (40), que quoique Bède fût un homme d'une grande piété & de beaucoup de vertu, qui mérituit bien le titre de *Vénérable*, cependant Baronius lui-même avoue qu'il y a dans ſon Traité *des Saints Lieux* quantité de choſes ridicules, & même évidemment fauſſes, *Beda opinor & ſanctiſſimi viri, ac merito ſuo, ut vocatur,*

(32) Idem p. 260, 261.

(33) *De Geſt. Reg. Angl.* L. I. c. 1. *apud* Collier Vol. I. p. 126.

(34) *Hiſt. ad Hugon. Dunelm Ecclesiæ, de Archiep. Eborac. apud* Popelliount *Cenſur. ecclesiaſt. Auctor.* p. 140. Genève 1694.

(35) *Apud* Pope'lount p. 139.

(36) P. 94.

(37) P. 150.

(38) C'eſt ce qu'auront de la peine à croire ceux qui liront l'Hiſtoire du VIII. Siécle.

(39) *Apud* Popellioun p. 140.

(40) *Apud* eund. ibid.

sent de foutenir l'opinion contraire. L'Epitaphe de Bède fait voir que la Poëfie de fon tems étoit peu de chofe [G]. Godeau rapporte dans fon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* un fait au ſujet de Bède, qu'il a raiſon de traiter de fable. On raconte, dit-il, que comme dans fa vieilleſſe ſa vue étoit fort affoiblie, un de ſes Diſciples le mena devant un monceau de pierres, & lui dit qu'il y avoit là une grande aſſemblée de peuple; qu'il commença à prêcher avec fon zéle ordinaire, & qu'atant fini ſon Sermon par ces paroles, *aux ſiécles des ſiecles*, il ſortit une voix d'entre les pierres, qui dit: *Amen, Vénérable Bède.*

venerabilis, libro de Locis Sacris, multa futilia aut palam falſa continuit, ne Baronius quidem dubitabat agnoſcere & fateri. Le Dr. Thomas Fuller, dans ſes *Hommes Illuſtres de Durham*, dit qu'il étoit accompli dans toutes les Sciences de ſon Siécle. Que le Philoſophie, *dit-il*, commence par ſes Axiomes, que le Bachelier-ès-Arts paſſe à ſa Métaphyſique, le Maître-ès-Arts à ſes Traités de Mathématiques, & que le Théologien finiſſe par ſes Ouvrages de Controverſe & par ſes Commentaires ſur l'Ecriture Sainte; & chacun d'eux le trouvera, dans la Science fur laquelle il le conſultera, ſupérieur à tous ſes Contemporains. Il a, *dit-il*, expliqué preſque toute la Bible, traduit les Pſeaumes & le Nouveau Teſtament en Anglois, & ſe vie a été un Commentaire de ces paroles de S. Paul, Philipp. II. 15. *Soyez des flambeaux reluiſans au milieu de la generation tortue & méchante.*

[G] *L'Epitaphe de Bède fait voir que la Poëſie de ſon tems étoit peu de chofe.* Le Dr. Hakewill obſerve dans ſon *Apologie ou Défenſe de l'Empire de la Providence dans le Gouvernement du Monde* (41), qu'il y avoit peu de Moines qui fuſſent bons Poëtes, excepté Baptiſte de Mantoue, quoiqu'on les regardat pendant un tems comme les feuls Savans qu'il y eût. „ Ils ſe plaiſoient, *dit-il*, la plupart „ à rimer, ſans s'embarraſſer ni de délicateſſe, ni de tour: „ & ſouvent ils ne réuſſiſſoient à aucun de ces égards; te„ moins ces pitoyables vers ſur le Vénérable Bède:

Presbyter hic Beda requieſcit carne ſepultus:
Dona, Chriſte, animam in cœlis gaudere per aevum,
Dignus ille Sophiæ d'ebriori fonte, cui jam
Sufficiat cœleſtis intentus ſemper amore.

(41) L. III. ch. 2. Sect. III. p. 244. Londres 1630.

La traduction que Hakewill a faite de ces vers en Anglois, n'eſt guéres plus élégante que l'Original. Guillaume de Malmesbury nomme Moine lui-même, cependant fort ſouvent (42) ces vers, comme indignes d'un ſi grand Homme; & il remarque, qu'il n'y a aucune ſorte d'excuſe qui puiſſe effacer la honte qu'il y a, que dans le Monaſtére, où les Sciences fleuriſſoient pendant ſa vie, il ne ſe foit trouvé perſonne en état de faire honneur à ſa mémoire, & de la tranſmettre à la poſtérité, ſinon dans un ſtyle ſi barbare. Ces vers ſont cependant ſupportables encore, en comparaiſon de ceux qu'on a reçus avec empreſſement dans les Siécles ſuivans; puiſque le fameux Roi Ethelbert avoit ceux-ci pour Epitaphe ſur ſon Tombeau:

Rex Ethelbertus hic clauditur in Poſtlandro,
Fana plans certus Chriſto meat abjque Meandro.

On rapporte une Hiſtoire très merveilleuſe d'un des Diſciples de Bède, qui ſouhaitant de faire une Epitaphe à ſon Maître, parvint à mettre:

Hac ſunt in foſſa Bedæ . . . . . oſſa.

mais n'alant pu trouver un mot pour remplir le dernier hémiſtiche, il alla ſe coucher, laiſſant le vers imparfait; & s'étant levé le matin, il le trouva achevé par une main inviſible de cette maniére:

Hac ſunt in foſſa Bedæ venerabilis oſſa.

[☞ On dit que Bède, ſentant approcher ſa fin, dit à ſes Diſciples: *Diſcite cum feſtinatione, quia veſcio quamdiu fabſiſtam.* „ Hâtez-vous d'apprendre, car j'ignore com„ bien de tems je vivrai encore." La Vie de Bède a été écrite par l'Abbé Cuthbert, & l'on peut conſulter ſur ſon ſujet les Annales de Baronius ſur l'an 731, & la Critique du P. Pagi ſur les Annales du ſavant Cardinal. Les Auteurs ſont fort partagés ſur la raiſon, qui lui a fait donner le titre de *Vénerable*; mais dans le ſond, c'eſt une queſtion ſi peu importante, que c'eſt bien mal perdre du tems, & abuſer de la patience des Lecteurs, que de la diſcuter. ADD. DU TRAD.]

(42) *De Reb. Geſt. Anglor.* L. I. apud Hakewill *ubi ſupra.*

BEDELL (GUILLAUME). Le mérite diſtingué de ce Prélat nous engage à rapporter ſur ſon ſujet quelques particularités, dont Mr. Bayle n'a point fait mention. La ſeconde Edition de ſes Lettres à Mr. Wadſworth, publiée en 1685 à la fin de ſa Vie par le Dr. Burnet, a été altérée par le Chevalier Roger Leſtrange, Examinateur des Livres, dans un endroit très important, qui regarde la réſiſtance des Sujets au Prince [A]. Les véritables raiſons qui mirent obſtacle à l'avancement de Mr.

[A] *La ſeconde Edition de ſes Lettres à Mr. Wadſworth. . . . . a été altérée &c.]* La prémiére Edition de ces Lettres parut à Londres en 1624 in-4. intitulée: *The Copies of certaine Letters, which have paſſed betweene Spaine and England in matter of Religion, touching the governe of Motives to the Roman Obedience, betweene Maſter James Wadeſworth, a late Penſioner of the holy Inquiſition in Siviil, and W. Bedell, a Miniſter of the Goſpell of Jeſus-Chriſt in Suffolke.* Dans l'Edition de 1685, on a fait quelques changemens à l'orthographe, pour le rendre plus conforme à la moderne. Le Dr. Hickes, dans une Brochure intitulée: *Dijcours ſur le Dr. Burnet & ſur le Dr. Tillotſon, à Poccaſion du Sermon funébre prononcé par le premier* (1), a Londres 169... in-4. attaqua le Dr. Burnet ſur ce qu'il avoit ajoûté une Note marginale dans cet endroit du Livre de Mr. Bedell, où il parle de la réſiſtance des Sujets à leurs Souverains. L'Evêque ſe juſtifie de cette accuſation, dans ſes *Reflexions* ſur la Brochure du Dr. Hickes (2): & il nous apprend, que dans le tems qu'il écrivoit la Vie de l'Evêque Bedell, on trouva le Livre de ce Prélat contre Wadſworth ſi bien écrit, qu'étant fort rare, on jugea à propos de le réimprimer & de le joindre à ſa Vie. Il n'a pouvoit donc s'empêcher de parler du cas des Sujets obligés de réſiſter à leurs Princes, ſi bien établi & juſtifié par l'Auteur, & cela dans un Livre dédié au Roi Charles I. pour lors Prince de Galles. On en avoit jamais fait un crime à Bedell, ni il n'avoit point été obligé de ſe retracter; au contraire, il fut promu peu de tems après à l'Epiſcopat. Ce fut-là une des prémiéres preuves que le Dr. Burnet trouva, de la nouveauté de la doctrine de l'Obéiſſance Paſſive ou de la Non-réſiſtance, dans l'Egliſe Anglicane; quoiqu'il en eût une autre poſtérieure encore, & bien plus publique: c'eſt qu'en l'année 1628, on célébra en Angleterre, pendant le ſiége de la Rochelle, un jour de Jeûne & de Prières, dans lequel on pria pour les Aſſiegés, en qualité de Frères. Le Dr. Burnet avoit en main le *Formulaire de Prière* dont on ſe ſervit, qui prouve, comme il le remarque, combien l'Egliſe Anglicane étoit éloignée de condamner la *Réſiſtance* dans tous les cas, comme un acte de *Rebellion*. Il crut devoir avertir le Libraire Chiſwell de prendre garde à cet endroit. Chiſwell ſe trouvoit fort en peine dans ce tems-là, pour avoir imprimé le *Jullen l'Apoſtat* de Mr. Samuel Johnſon, & il craignoit d'exciter un nouvel orage contre lui. Le Dr. Burnet lui dit, qu'il ne permettroit point que le Livre s'imprimât, à moins que ce paſſage ne s'y trouvât. Chiſwell le fit voir au Chevalier Roger Leſtrange, qui ne voulut point le laiſſer paſſer qu'on n'eût ajoûté pluſieurs mots, qui changeoient le ſens, de maniére qu'il ſembloit que Bedell ne faiſoit que rapporter les argumens d'un autre. Outre cela on a ajoûta à la fin de ce paragraphe, p. 446 des Lettres de l'Edition in-8. une Note marginale de la main de Leſtrange lui-même. Tout cela déplut fort au Dr. Burnet, mais il ne put l'empêcher; tout ce qu'il put faire, ce fut de faire mettre entre deux crochets les mots ajoutés, enſorte qu'en les ſautant, le Lecteur pouvoit voir le vrai ſens & le fil du diſcours de Bedell. Il rapporte enſuite les propres termes de cet Auteur, tels qu'il les avoit publiés lui-même, & dépouillés de ces nouveaux ajuſtemens, comme il les nomme, pour que le Lecteur puiſſe juger, ſi l'opinion de la juſtice de la Réſiſtance, dans le cas d'un renverſement total des Loix, étoit auſſi fort condamnée dans l'Egliſe d'Angleterre en ce tems-là, que quelques perſonnes vouloient le faire croire. Il remarque, que le Livre de Bedell fut ſi bien reçu, qu'on peut le regarder comme exprimant les ſentimens de l'Egliſe Anglicane de ſon tems. Nous donnerons ici le paſſage entier, tel qu'il ſe trouve dans l'Edition originale (3), avec les interpolations de celle de 1685 (4), entre deux crochets. „ Penſez-vous que les Sujets ſoient obli„ gés de ſe laiſſer couper la gorge par leurs conceitoyens, „ ou [*de la preſenter, ſans faire d'humbles remontrances, & ſans chercher à ſe mettre à couvert*, &] leurs Souve„ rains, ſelon leur bon-plaiſir, contre leurs propres Loix „ & Edits? Voulez-vous faveir ſur quel droit ont été „ fondées les Guerres des Proteſtans en France & en Hol„ lande? [*Je ne prétends rien décider, n'étant pas aſſez inſtruit des Loix & des Coutumes de ces Pays; mais je veux rapporte tout ce qu'eux, que ce que les Papiſtes de France & d'Italie ont allégué en faveur eux.*] En prémiére lieu, „ la Loi de Nature, qui [*dſent-ils*] permet non ſeule„ ment, mais porte néceſſairement chacun à ſe défendre „ contre la violence & l'oppreſſion. Secondement, le Droit „ des Gens permet à ceux qui ſont ſous la protection d'un „ autre, auquel ils ne doivent qu'un hommage de reſpect, „ de lui réſiſter & de maintenir leur Liberté, s'il entre„ prend d'y donner atteinte, & de s'ériger en Souverain „ abſolu. Et ſi un Prince légitime, mais qui n'eſt pas maître de la vie & des biens de ſes Sujets, entreprend de „ les en dépouiller ſous prétexte de les amener à la Re„ li-

(1) *Pag.* 20.

(2) *Pag.* 69. de cette Ed. de Londres 1692. in-8.

(3) P. 133. 134.

(4) P. 445. 446.

Mr. Bedell dans les premières années de sa vie, semblent avoir été, qu'il étoit Calviniſte ſur la matiére des Decrets & de la Grace ; & que dans ce tems-là, les Bénéfices étoient généralement pour ceux qui étoient dans des ſentimens oppoſés. Il avoit d'ailleurs d'autres principes, qui ne plaiſoient pas à ceux qui étoient au timon. Il n'aimoit pas qu'on introduiſît de nouveaux Rites & de nouvelles Cérémonies dans l'Egliſe [*B*]. Lorſqu'il fut élu Principal du Collége de la Trinité à Dublin en 1627, il s'appliqua avec cette force d'eſprit qui lui étoit particuliére, à le bien gouverner; il réforma les abus avec tant de ſoin, établit de ſi bons Réglemens, & veilla avec tant de zéle à leur exécution, qu'on s'apperçut bientôt qu'on n'avoit pu faire un meilleur choix. Il étoit grand Protecteur des Sciences, catéchiſoit la Jeuneſſe du Collége une fois par ſemaine, & prêchoit tous les Dimanches, quoiqu'il n'y fût pas obligé. Et pour donner à ſes Diſciples un bon Syſtême de Théologie, il partagea le Catéchiſme de l'Egliſe Anglicane en cinquante-deux Sections, dont il en expliquoit une par Dimanche, joignant la Morale avec le Dogme, de maniére que ſes Sermons étoient également de ſavantes Leçons de Théologie, & d'excellentes exhortations à la Piété & à la Vertu (*a*). Lorſqu'il eut été élevé à l'Epiſcopat, il ne conféroit les Ordres qu'après un Examen fort ſévére [*C*]. Il étoit auſſi fort attentif à la conduite de ſon Clergé, parce qu'il ſavoit bien que la vie des Eccléſiaſtiques a toujours plus d'influence que n'en peuvent avoir leurs Sermons. Il n'étoit pourtant pas un Réformateur chagrin & atrabilaire; il avoit au contraire beaucoup de ſupport pour les foibleſſes de ceux de ſon Clergé, quand il n'avoit aucune raiſon d'en avoir mauvaiſe opinion, & il les aidoit & les ſoulageoit avec le ſoin & la tendreſſe d'un pére (*b*). Après avoir travaillé pendant pluſieurs années à la réformation de ſon Dio-

(*a*) Burnet *Vie de Bedell* p. 19. de l'Anglois.

(*b*) Ibid. p. 75. 76.

„ ligion, ils peuvent, après avoir employé la voie des „ remontrances, [*diſent-ils*] ſe ſoulever pour leur propre „ défenſe, & étant attaqués, repouſſer la force par la „ force, à l'exemple des Machabées ſous Antiochus; au- „ quel cas la perſonne même du Prince doit être facrée & „ inviolable, à l'imitation de David par rapport à Saül. „ Enfin ſi un méchant Miniſtre d'un Prince légitime en- „ treprend d'abuſer de ſon autorité, contre les Loix fon- „ damentales de l'Etat, [*ils diſent*] qu'il n'y a point de „ rebellion à ſe défendre contre la violence, en réſiſtant „ toujours inviolablement leur obéiſſance à leur Souve- „ rain. Voilà les Régles qu'ont ſuivi, tant les Proteſtans „ qui ont pris les armes en France & en Flandre, que les „ Papiſtes ici & ailleurs, comme à Naples, pour le main- „ tien de leurs Libertés. Si c'eſt avec raiſon, ou non, „ c'eſt ce qui me paroit difficile pour vous & pour moi à „ décider, juſqu'à ce que nous ſoyons mieux inſtruits des „ Loix & des Coutumes de ces Pays, que je ne le ſuis en „ mon particulier." Ou avoit mis à côté de ce paſſage en Note marginale : *Ceci doit être regardé comme une Rélation, & non comme le ſentiment de l'Auteur. Mais de peur de quelque mal-entendu, le Lecteur eſt prié de remarquer, que toute réſiſtance des Sujets à leurs Souverains eſt illicite & criminelle.* Mr. Burnet s'eſt trompé en rapportant la fin de cette Note (5) de cette maniére : „ Ceci doit être „ regardé comme une Rélation, & non comme le ſenti- „ ment de l'Auteur, *de peur que le Lecteur ne tombe dans* „ *une erreur dangereuſe.*" Il remarque à cette occaſion, que l'Auteur des *Diſcours &c.* avoit mis, *avec ſa candeur ordinaire*, cette Note ſur ſon compte ; & qu'il avoit pendant longtems vu avec chagrin cette fraude, par laquelle on trompoit le Public dans un Livre, joint à un Ouvrage de ſa main, ce qui ſembloit l'en rendre complice : qu'il n'avoit attendu qu'une occaſion favorable de découvrir la fourberie, & qu'il remercioit le Dr. Hickes de la lui avoir fournie.

(5) *Reflexions &c.* p. 73.

[*B*] *Il n'aimoit pas qu'on introduiſît de nouveaux Rites & de nouvelles Cérémonies dans l'Egliſe.*] Le Dr. Burnet remarque (6), que Bedell faiſoit conſiſter la Conformité à ſuivre exactement l'ordre établi; & qu'il regardoit ceux qui introduiſoient de nouvelles Coutumes, comme s'écartant de cette Conformité, autant que ceux qui négligeoient les anciennes. „ Il ne ſouhaitoit donc point ſe ſervir de ces in- „ elinations & geſticulations, qui devenoient ſi fort à la „ mode, qu'on jugeoit par-là des affections & des ſenti- „ mens du cœur. Il avoit trop d'eſprit & de bon-ſens, „ pour prétendre que ces choſes fuſſent illicites en el- „ les-mêmes; mais il avoit remarqué, que lorſqu'une fois „ ce goût des Cérémonies s'introduit dans l'Egliſe, il „ augmente peu à peu, juſqu'à ce qu'il ait produit cette „ multitude de Rites, qu'on lui a vu établir dans l'Egli- „ ſe de Rome (7)." Ce goût a commencé de ſi bonne heure, & a fait de ſi grands progrès, que S. Auguſtin s'en plaignoit déja de ſon tems, diſant, que la condition des Chrétiens étoit pire ſous ce joug d'Obſervances, que ne l'avoit été celle des Juifs. Bedell croyoit par cette raiſon, que la Régle ſixe & certaine étoit de s'en tenir aux Loix établies : au-lieu que la Superſtition eſt à l'infini. Il s'oppoſoit donc à toutes les innovations & à toutes les pratiques arbitraires, ſur-tout quand il s'agiſſoit de gens qui cherchoient à acquérir des Bénéfices par ce moyen ; conduite qui, à la rigueur de la Loi, méritoit punition : car il étoit défendu ſous des peines ſévéres, dans l'Acte d'*Uniformité* fait en la premiére année de la Reine Eliſabeth, d'uſer *d'autres Cérémonies, ni d'autres maniéres, ſoit dans l'adminiſtration des Sacremens, ſoit dans les Priéres du Matin & du Soir, que celles qui étoient marquées.* On ſe propoſoit principalement par-là de réprimer certaines gens, qui attachés encore aux anciennes Superſtitions, auroient voulu, pour garder leurs Bénéfices, ſe conformer à la nouvelle Liturgie, en retenant néanmoins en même tems bien des choſes de l'ancienne Pratique. Et il ſemble que c'eût été la penſée du Parlement, dans le dernier Acte d'Uniformité fait en 1662, dans lequel on défend expreſſément, *d'uſer publiquement d'aucunes autres Cérémonies dans les Egliſes, que de celles qui ſont preſcrites & établies dans la Liturgie.* C'étoit-là la Régle de Bedell, tant avant qu'après ſa promotion à l'Epiſcopat (8).

(6) *Vie de Bedell* p. 27.

(7) Id. ibid.

(8) Idem p. 27. 28.

[*C*] *Il ne conféroit les Ordres qu'après un Examen fort ſévére.*] Il parcouroit tous les Articles de l'Egliſe d'Irlande, d'une maniére ſi exacte & ſi détaillée, qu'une perſonne, qui avoit été préſente lorſque Mr. Thomas Price (qui fut depuis ſon Archidiacre) fut ordonné, diſoit que l'Examen avoit duré deux grandes heures, quoique Mr. Price fût déja un des plus anciens Membres du Collége de Dublin dans le tems que notre Evêque en étoit Principal. Lorſqu'il avoit achevé un Examen, qui ſe faiſoit toujours en préſence de ſon Clergé, il prioit chacun des Membres de continuer l'Examen, s'ils trouvoient qu'il en eût omis quelque choſe d'eſſentiel; afin qu'on pût d'autant mieux ſe mettre au fait du caractére & de la capacité des Sujets. Quand tout étoit fini, il vouloit que tout ſon Clergé donnât ſon approbation, avant que de conférer les Ordres, n'ayant jamais voulu prendre cela ſur lui ſeul, & en charger entiérement ſa conſcience. Il s'informoit auſſi très ſoigneuſement des mœurs & de la piété de ceux qu'il ordonnoit, n'étant pas moins exact à cet égard, que ſur celui de leur capacité dans l'Examen. Il étoit toujours aſſiſté d'une grande partie de ſon Clergé dans ces occaſions, & ne manquoit pas de prêcher & d'adminiſtrer la Sainte Cêne. Il ne conféroit la Prêtriſe à perſonne, qu'il n'eût été du moins Diacre pendant un an, pour avoir des preuves de ſa bonne conduite dans l'Ordre inférieur, avant que de l'admettre à un Ordre ſupérieur. Il regardoit l'Ordination, comme la partie la plus ſacrée de l'Epiſcopat, ſur laquelle les Loix du Royaume n'avoient rien ſtatué, & qui étoit entiérement entre les mains des Evêques ; & par cette raiſon, il croyoit qu'ils avoient à cet égard un plus grand compte à rendre à Dieu. Il méditoit avec beaucoup de ſoin l'importance de cet avis de S. Paul : *N'impoſe point les mains à perſonne avec précipitation, & ne communique point aux péchés d'autrui.* Les recommandations ni les ſolliciations ne purent jamais l'engager à ordonner perſonne ; car il ne croyoit pas que les Ordres fuſſent une ſorte de droit, par lequel on revêtoit un homme du privilége de jouïr de tout autant de revenus Eccléſiaſtiques, qu'il pourroit en obtenir. Il ne conféroit auſſi jamais les Ordres, qu'à ceux qui étoient appellés à ſervir un Troupeau; parce qu'il ne croyoit pas qu'on dût rechercher un Titre, ſimplement pour vivre : comme ſi l'Egliſe ne devoit avoir d'autre ſoin, que d'empêcher ceux qui font dans les Ordres d'être dans le beſoin. Il connoiſſoit l'abus des Titres mendiés & des Prêtres vagabonds, qui, à la honte du Miniſtére, courent de lieu en lieu pour trouver de l'occupation. Il ſulvoit en cela la Régle établie par le IV. Concile général, qui avoit porté la ſévérité ſi loin, que d'annuller les Ordres conférés à ceux qui n'étoient attachés à aucun Lieu particulier. La pratique de la primitive Egliſe étoit ſon modéle, dont il tâchoit d'approcher autant qu'il étoit poſſible, vu la corruption de ſon Siécle (9). Il ne ſera pas hors de propos de rapporter ici la maniére dont il ſe conduiſit lui-même, lorſqu'il fut nommé à la Cure de Horingſheath dans le Comté de Suffolk en 1615. Aiant été trouver l'Evêque de Norwich pour avoir ſes Proviſions, on lui demanda des droits conſidérables ; mais il ne voulut donner que ce qui pouvoit être une gratification ſuffiſante, pour les Ecritures, les Sceaux & le Parchemin, & il refuſa de payer le reſte. Il regardoit comme un acte de Simonie dans un Evêque, de demander quelque choſe au-delà, & comme une violation du commandement de Jéſus-Chriſt, qui diſoit aux Apôtres : *Vous l'avez reçu pour rien, donnez-le pour rien.* Il croyoit que c'étoit Simonie, que de vendre les choſes ſpirituelles à des perſonnes ſpirituelles ; & que comme tout ce qu'on demandoit au-delà d'une juſte gratification pour les peines de celui qui dreſſoit les Proviſions, ſe demandoit par rapport au Bénéfice même qu'on donnoit, il étoit de ſentiment, que cela étoit contraire à l'Evangile, & un péché au Demandeur & au Donateur. Il avoit remarqué, qu'il n'y avoit rien de plus diamétralement oppoſé aux maximes de la primitive Egliſe. S. Chryſoſtome examina une accu-

(9) Ibid. p. 72-75.

Diocèſe, il réſolut d'aſſembler un Synode de tout ſon Clergé, pour faire quelques Réglemens, utiles au bien du Troupeau confié à ſes ſoins [D]. Il faiſoit la Viſite de ſon Diocèſe avec beaucoup de prudence, & d'égards pour ſon Clergé [E]. Il trouva, en examinant avec attention l'Officialité qui agiſſoit en ſon nom, qu'il s'y commettoit une infinité d'abus. Cette Cour étoit dirigée par un Chancelier qui avoit acheté ſa Charge de ſon prédéceſſeur, & qui par cette raiſon ſe croyant en droit d'en tirer tout ce qu'il pouvoit, commettoit toute ſorte de rapines & d'extorſions. La corruption étoit preſque publique. On relâchoit les peines pour de l'argent, ce qui eſt le genre de Simonie le plus criminel, & dans le fond le même abus qui cauſa tant de ſcandale par le honteux trafic des Indulgences dans l'Egliſe Romaine, & qui fraya le chemin à la Réformation; puiſque la vente des Indulgences n'eſt proprement qu'une *commutation* ou un échange de peine. Il réſolut de travailler à réformer de ſi honteux abus; mais il y rencontra de grandes oppoſitions de la part de ſon Chancelier [F]. Il ſe

(10) *Voyez l'article de cet Evêque.*

accuſation portée contre Antonin Evêque d'Ephèſe, d'avoir reçu de l'argent pour les Ordinations pour de l'argent, mais même d'en prendre pour aucun Emploi à la nomination de l'Evêque: l'Acheteur devoit perdre ſa Charge, & l'Ordinateur étoit en danger de perdre la ſienne. Dans la ſuite, on a toujours décerné de très ſévères cenſures contre tous les préſens qu'on feroit aux Evêques, ſoit avant, ſoit après les Ordinations, ſous quelque prétexte & quelque titre que ce pût être. Le Concile de Trente même a ſtatué, que l'Evêque ni ſes Officiers ne prendront rien pour la collation des Ordres, ni pour les Dimiſſoires & les Atteſtations, ſoit pour le Sceau, ou pour toute autre cauſe, quand même on le leur donneroit volontairement. Toutes ces raiſons portèrent Mr. Bedell à s'expoſer plutôt à perdre ſon Bénéfice, que d'en obtenir les Proviſions par une choſe qu'il regardoit comme un acte de Simonie. Il quitta donc l'Evêque, & s'en retourna chez lui: mais au bout de quelques jours, l'Evêque le fit venir, & lui donna ſes Proviſions ſans rien exiger (11). Lors donc qu'il fut parvenu lui-même à l'Epiſcopat, il eut ſoin que ceux qu'il nommoit à quelque Bénéfice à la nomination de l'Evêque ne fuſſent pas obligés de recevoir leurs Proviſions de lui, ne fuſſent chargés en rien: il dreſſoit lui-même les Proviſions de ſa propre main, les délivroit à ceux qui devoient les avoir, & les ſcrmoit, de la manière la plus ſolennelle, de ne rien donner à ſes Domeſtiques; & pour l'empêcher autant qu'il lui étoit poſſible, il les conduiſoit toujours dans ces occaſions juſqu'à la porte, pour être bien ſûr qu'ils ne donnoient rien aux gens de ſa maiſon. Il croyoit que c'étoit à lui à leur payer ce qui leur reviendroit, & qu'il ne devoit pas charger ſon Clergé du ſoin de ſes Domeſtiques (12).

(11) *Vie de Bedell p. 22-25.*

(12) Ibid. p. 75.

[D] *Il réſolut d'aſſembler un Synode de tout ſon Clergé, pour faire quelques Réglemens utiles au bien du Troupeau confié à ſes ſoins.*] Le Dr. Burnet nous a donné ces Canons en Latin, à la fin de la *Vie de Bedell* (13), qui ordonna que déformais ce Synode ſe tiendroit une fois par an dans la ſeconde ſemaine du mois de Septembre; & qu'en l'abſence de l'Evêque, ſon Vicaire-Général, c'étoit Pierre, ou autrement ſon Archidiacre, y préſideroit: Que déformais il n'y auroit point de Vicaire, qui ne fût dans les Ordres: & qu'il ne garderoit cette place, qu'autant qu'il plairoit à l'Evêque. Il fit revivre l'ancien uſage d'avoir des Doyens *Ruraux*, & régla qu'il y en auroit trois pour les trois Parties de ſon Diocèſe, qui ſeroient élus par le Clergé, & qui auroient l'inſpection dans leur Département, qui feroient rapport à l'Evêque de ce qui paſſeroit parmi le Clergé, & communiqueroient à celui-ci les ordres de l'Evêque: Que le Clergé de chaque Diſtrict s'aſſemble roit une fois tous les mois, & que chacun prêcheroit alors à ſon tour, mais ſans longues priéres ni cérémonies: Que l'Evêque ou, aſſiſté de ceux du Clergé qui ſe trouveroient préſens, prononceroit les Sentences d'excommunication. Les autres Canons regardent des choſes moins importantes, qui avoient beſoin de réforme. Lorſqu'on apprit à Dublin ce qu'il avoit fait, il y eut des gens qui dirent que cette Aſſemblée étoit illégitime, qu'elle avoit agi contre les Loix en faiſant des Decrets, & que l'Evêque avoit encouru la peine de la Loi *Præmunire*: enforte qu'on s'attendoit qu'il ſeroit arrêté comme criminel, & cenſuré dans la Chambre Etoilée de la Haute Commiſſion. D'autres au-contraire regardoient ce qu'il avoit fait, comme l'accompliſſement d'un devoir de l'Epiſcopat; & l'trouvoient étrange qu'on lui fît un crime de quelques Réglemens, faits d'un commun conſentement pour le bon ordre du Diocèſe. Son Archidiacre, qui fut depuis Archevêque de Caſhill, donna un ſi bon tour à l'affaire auprès des Puiſſances, qu'on ne fit aucune pourſuite contre lui. L'Evêque avoit préparé une Apologie, en cas qu'on l'eût appellé à rendre compte de ſa conduite, qui l'auroit infailliblement juſtifié devant des Juges équitables. L'Archevêque Usher, ou Uſſerius, qui n'ignoroit pas tout ce qu'il pouvoit alléguer pour ſa défenſe, conſeilla à ceux qui vouloient l'appeller en cauſe, de le laiſſer tranquille, de peur qu'ils ne l'excitaſſent à en dire plus pour ſa juſtification, que ſes Accuſateurs ne pourroient en dire à ſa charge (14).

(13) Ibid. p. 225. & ſuiv.

(14) Ibid. p. 79-81.

[E] *Il ſaiſoit la Viſite de ſon Diocèſe avec beaucoup de prudence & d'égards pour ſon Clergé.*] Quand il faiſoit ſa Viſite, il prêchoit toujours lui-même, & adminiſtroit le Sacrement. Le but de ſa Viſite étoit véritablement tel qu'il devoit être, ſavoir, de connoître l'état de ſon Diocèſe, & de donner de bonnes Inſtructions, tant aux Eccléſiaſtiques qu'aux Laïques. Il réforma tous les excès, qui avoient eu lieu auparavant en pareilles occaſions; ne prenant rien que ce que la Loi & la Coutume avoient établi, & l'employant à recevoir le Clergé; & quand il y avoit du ſurplus, il l'envoyoit aux Priſons pour le ſoulagement des pauvres Priſonniers. Il faiſoit aſſeoir auprès de lui les Eccléſiaſtiques, & les faiſoit couvrir, lorſqu'il étoit couvert lui-même: car il n'appruvoit pas le faſte avec lequel d'autres Evêques faiſoient leurs Viſites, ni la hauteur avec laquelle ils traitoient leur Clergé; & il avoit fréquemment à la bouche ce Canon qui porte, *qu'on ne doit pas ſouffrir qu'un Prêtre ſoit debout, après que l'Evêque s'eſt aſſis* (15).

(15) Ibid. p. 82-84.

[F] *Il réſolut de travailler à réformer de ſi honteux abus, mais il y rencontra de grandes oppoſitions de la part de ſon Chancelier.*] L'Evêque trouva que les Officiaux cherchoient à cnbarraſſer le peuple dans des procès ruïneux, & à les trainer ſi fort en longueur, que pour la valeur de trois ſols, ils faiſoient dépenſer cinq livres ſterling. La plus ſolennelle & la plus ſacrée des Cenſures de l'Egliſe, ſavoir l'Excommunication, étoit ſi honteuſement avilie, qu'on avoit perdu tout reſpect pour elle, entant que peine ſpirituelle; & les effets qu'elle avoit pour le temporel, la faiſoient regarder comme une inſupportable tyrannie. Les Officiaux croyoient être en droit d'opprimer tous les Naturels du Pays, & que tout ce qu'ils pouvoient leur arracher, étoit de bonne priſe. Notre Evêque réſolut de corriger ces abus, & de ſiéger lui-même dans l'Officialité, pour décider les Cauſes. Il prit un nombre ſuffiſant de ſes Eccléſiaſtiques avec lui, qui ſéoient autour de lui, entendoit les Cauſes, & les décidoit par leur avis. Par ce moyen, on expédia tant d'affaires, & il fe fit en ſi grand changement dans les procédures de l'Officialité, qu'au-lieu de fournir des ſujets de plainte, il n'y avoit perſonne qui ſe trouvât grévé, ſinon le Chancelier & les autres Officiers, qui voyoient leur négoce ruïné & leurs profits perdus; ce qui augmentoit le mécontentement qu'ils avoient de ce que l'Evêque dreſſoit lui-même les Proviſions pour les Bénéfices, & les privoit du profit qui leur en devoit revenir. Le Chancelier Laïque intenta donc procès à l'Evêque à la Chancellerie, fur ce qu'il s'empêchoit de ſon Emploi. Il s'agiſſoit d'une Cauſe commune à tous les Evêques, qui avoient été charmés de ce qu'avoit fait Bedell, & qui l'encouragèrent à continuer courageuſement, lui promettant de le ſoutenir. Ils avoueient qu'ils n'étoient Evêques qu'à demi, tant qu'ils n'auroient pas repris leur autorité, qui étoit entre les mains de leurs Chanceliers. Mais d'un autre côté auſſi, tous les Chanceliers & les Greffiers d'Irlande ſe figuérent enſemble: ils voyoient réduire à rien des places qu'ils avoient achetées à proportion des profits qu'ils pouvoient en retirer; & on ne peut nier, dit Mr. Burnet, qu'ils n'euſſent raiſon de demander, que ſi on retranchoit ainſi leurs Emplois, on leur reſtituât l'argent qu'ils avoient donné pour acquérir le droit de piller le Pays. Bedell demanda qu'on lui permette de plaider lui-même ſa Cauſe, & on le lui refuſa; ce qu'il trouva fort mauvais. Mais il dreſſa le Plaidoyer de ſon Avocat; car comme c'étoit le premier procès de cette eſpéce qu'il y eût jamais eu, il étoit bien mieux en état de dreſſer ſa Défenſe, que l'Avocat même (16). Le Dr. Burnet nous a donné la ſubſtance de cette Pièce (17), & il nous apprend que Bolton, Grand-Chancelier d'Irlande, confirma les droits du Chancelier de l'Evêque, & condamna celui-ci à cent livres ſterling de dépens envers lui. Et quand l'Evêque lui demanda, comment il pouvoit donner un Arrêt ſi injuſte? il répondit, que ſon père ne lui avoit laiſſé pour tout bien qu'une place de Greffier; que par cette raiſon il ſe croyoit obligé de ſoutenir les Cours, qui alloient être ruïnées, ſi on laiſſoit établir la manière de procéder que l'Evêque avoit ſuivie (18). Les autres Evêques l'abandonnérent & le laiſſérent condamner, ſans ſe mêler de l'affaire, comme d'une choſe qui les regardit. Le Primat Uſher lui-même lui déchira, que les choſes en étoient au point, qu'il ne pouvoit plus l'appuyer: car il l'avoit ſoutenu plus longtems qu'aucun des autres Prélats. Cela n'effraya point notre Evêque: il le remercia de l'appui qu'il lui avoit donné pendant ſi longtems, & lui dit qu'il étoit réſolu, avec l'aide de Dieu, d'eſſayer s'il pourroit ſe ſoutenir tout ſeul. Il s'en retourna chez lui, & continua d'agir comme par le paſſé, malgré la Sentence; car il ne balançoit point à faire ce qu'il croyoit être de ſon devoir; & tel étoit ſon caractère, qu'il auroit plutôt ſouffert le

(16) Ibid. p. 89. 92.

(17) Ibid. p. 92. 93.

(18) Ibid. p. 94.

se donna beaucoup de peine & fit de grandes dépenses pour procurer une Version de la Bible en Irlandois, parce qu'il croyoit que la lecture de l'Ecriture Sainte étoit le seul moyen de répandre la connoissance de la Religion parmi les Irlandois, comme c'étoit par-là que la Réformation s'étoit introduite dans les autres parties de l'Europe (*e*); & il répétoit à ce sujet un endroit d'un Sermon qu'il avoit entendu faire à Venise au P. Fulgence, intime ami du P. Paul, & qui lui plaisoit fort : on le trouvera ci-dessous [*G*]. Il se conformoit fort exactement aux Règles & aux Institutions établies dans l'Eglise, & il étoit d'une dévotion exemplaire [*H*]. Le Dr. Bernard a publié un de ses Sermons fur Apocal. XVIII. 4. *Sortez de Babylone, mon Peuple :* il s'y propose de prouver que l'Eglise Romaine est la Babylone désignée dans son Texte, mais en même tems il fait l'apologie de quelques personnes qui se trouvent dans cette Eglise [*I*]; on ne doute pas qu'il n'ait eu principalement en vue son bon ami le P. Paul (*d*). Il étoit grand & bien fait, & avoit quelque chose dans fon air qui annonçoit ce

(*e*) Ibid. p. 119.

(*d*) Ibid. p. 135. 136.

le Martyre, que de manquer à une chose à laquelle il se croyoit tenu en conscience. Son Chancelier, soit par l'avis de ceux qui étoient au Conseil, soit qu'il fût frappé de l'autorité qui brilloit en lui, & qui inspiroit de la vénération à tout le monde, ne le troubla point dans l'exercice de cette autorité, ni ne lui demanda jamais les cent livres sterling auxquelles on l'avoit condamné : il se contenta de nommer un Substitut, auquel il ordonna d'être toujours soumis & obéissant à l'Evêque. Il semble donc, que quoiqu'on jugeât à propos de maintenir les droits des Officiaux Laïques en Irlande, & de ne pas permettre que ce que notre Evêque faisoit passât en coutume, on ne laissa pas de donner ordre tous-main de le laisser continuer comme il avoit commencé. Son Chancelier avoit une si haute estime pour lui, que plusieurs années après, il dit qu'il ne croyoit pas qu'il y eût au monde un homme comparable à l'Evêque Bedell ; qu'il étoit trop ferme pour céder à tous les Jurisconsultes d'Irlande, & que si la force ne l'avoit emporté, il auroit anéanti les Cours Ecclésiastiques, & arraché la Jurisdiction Episcopale au Chancelier. Lorsqu'il vit qu'on le laissoit agir dans fa Cour Episcopale comme il vouloit, dans s'y opposer, il usa de son Autorité d'une manière digne de lui, & ne s'en prévalut point pour augmenter son pouvoir & pour étendre ses droits ; mais considérant que toute Autorité Ecclésiastique est pour l'édification & non pour la destruction, il rendoit la Justice avec impartialité & promptement, & retrancha quantité de frais & de dépenses, qui avoient rendu les Cours Ecclésiastiques fort odieuses. Quand on amenoit devant lui des pécheurs scandaleux pour les punir, il considéroit que les Censures de l'Eglise ne doivent pas être semblables aux Sentences des Tyrans, qui punissent par un principe de vengeance ; mais que ce doivent être des châtimens d'un Père, qui se propose de corriger ses enfans: il tâchoit donc d'inspirer aux coupables un vif sentiment de leur faute (19).

(19) Ibid. p. 122-124.

[*G*] *Un endroit d'un Sermon qu'il avoit entendu faire à Venise au P. Fulgence.*] Ce Père prêchoit fur ces paroles, *N'avez-vous pas lu ?* Il prit occasion de cette question, de dire à ses Auditeurs, que si Jésus-Christ faisoit aujourd'hui cette demande, *N'avez-vous jamais lu ?* toute la réponse qu'ils pourroient faire, seroit celle-ci. *Non, car ils ne nous le permettent point.* Sur quoi il parla fortement contre la défense de lire l'Ecriture Sainte. Ce trait eût à peu près du même goût, qu'un autre de celui de Pilate, *Qu'est-ce que la Vérité ?* il dit à ses Auditeurs, qu'après bien des recherches, il l'avoit trouvé. Sur quoi il tira un Nouveau Testament, disant, *La voilà dans ma main ;* mais il le remit fur le champ dans fa poche, en ajoutant froidement, *mais c'est un Livre défendu.* Ce trait eût tout à fait dans le génie Italien : aussi fit-il un grand effet fur l'Auditoire (20).

(20) Ibid. p. 119. 120.

[*H*] *Il se conformoit fort exactement aux Règles & aux Institutions établies dans l'Eglise, & il étoit d'une dévotion exemplaire.*] Il assistoit toujours aux Communes Prières dans fa Cathédrale, avec beaucoup de respect & de dévotion, & souvent il les lisoit lui-même. Il avoit grand soin que le Service public fe fît exactement selon la forme prescrite ; jusques-là qu'un jour, qui lisoit les Prières dans la Cathédrale, aiant ajouté quelque chose aux *Collectes*, & l'Evêque l'aiant remarqué une fois ou deux, il se leva de fa place, s'approcha du pupitre du Lecteur, lui prit le Livre de la main, le censura de la présomption en préfence de tout le monde, & acheva lui-même la lecture de l'Office. Il prêchoit régulièrement tous les Dimanches deux fois dans fa Cathédrale, fur l'Epître & fur l'Evangile du jour, & faisoit toujours le Catéchisme l'après-midi avant le Sermon : il prêchoit auffi deux fois tous les ans devant les Juges, quand ils faisoient leur tour. Il avoit la voix baffe & fourde ; mais outre l'excellence de ce qu'il disoit, la gravité de fon air & de fon maintien tenoit fes Auditeurs attentifs. Il observoit si scrupuleusement la forme prescrite, qu'il ne faisoit rien qui n'y fût exactement conforme ; enforte que dans la lecture des Pfeaumes & des Antiennes il ne fuivoit point l'usage ordinaire, selon lequel le Miniftre & le Peuple lisent alternativement ; mais il lisoit tout lui-même, parce que cette lecture alternative n'eft point prescrite. Par rapport à la coutume de placer la Table de la Communion du côté de l'Orient, & de fe mettre à genoux, il ne voulut jamais s'écarter de ce qui étoit prescrit par la Loi; disant, que ceux qui ajoutoient à la Loi n'étoient pas moins Non-Conformistes, que ceux qui refufoient de s'y foumettre. Quand il entroit dans l'Eglise, tout fon air annonçoit qu'il observoit la règle donnée par le Sage, *Quand tu entres dans la Maison de Dieu, prens garde à ton pied.* Ni le rang, ni l'autorité, ni l'exemple de perfonne, n'avoient le pouvoir de le détourner du chemin qu'il croyoit devoir fuivre ; quoiqu'il n'ignorât point qu'on prenoit extrêmement garde à certaines choses, par lesquelles on jugeoit des gens, & auxquelles on mesuroit le zèle pour la Conformité (21).

(21) Ibid. p. 145-147.

[*I*] *Il s'y propose de prouver que l'Eglise Romaine est la Babylone désignée dans fon Texte, mais en même tems il fait l'apologie de quelques personnes qui fe trouvent dans cette Eglise.*] Il remarque dans ce Sermon, que puisque Jésus-Christ *appelle son Peuple hors de Babylone*, c'est une preuve évidente qu'il y a non seulement dans cette Babylone un grand nombre d'hommes-gens, mais de bons Chrétiens, non seulement rachetés, mais en possession de la grace de notre Seigneur Jésus-Christ ; ce qu'il appuye de plusieurs raisons. Ceux qui font fous la tyrannie de la Babylone Romaine, ont le Sacrement de l'entrée dans l'Alliance de Grace, c'est-à-dire le Baptême, par lequel ceux qui le reçoivent, deviennent *Membres de Christ, Enfans de Dieu, & Heritiers de la Vie éternelle.* Et ceux qui n'ont que ce Sceau de l'Alliance divine, favoir les Enfans, font une partie assez considérable, & rien moins que méprisable, du Peuple de Dieu ; quoiqu'ils soient hors d'état d'entendre la voix de Jésus-Christ, qui les appelle à sortir de Babylone. D'ailleurs, on y annonce aux Adultes l'Alliance de Grace, finon auffi *clairement* & auffi *purement* qu'elle peut & qu'elle doit être annoncée, cependant de manière qu'on prêche les Vérités fondamentales, qu'on fait voir à l'homme fa misère, qu'on lui fait connoître comment il eft racheté du péché par Jésus-Christ, que la Foi en ce divin Sauveur eft néceffaire, & que cette Foi eft produite en quelques-uns par la Grace de Dieu. De plus, il y a dans l'Eglise de Rome de la Perfection ; & c'eft-là un caractère plus certain du Peuple de Dieu, que la Félicité temporelle de Bellarmin. Tous ceux qui veulent vivre *selon la piété en Jésus-Christ, fouffriront perfécution*, dit l'Apôtre. *Vous ferez hais de tous, à cause de mon nom*, dit notre Sauveur. Et ceux de l'Eglise Romaine qui font moins superstitieux que les autres, ou qui osent parler de réformer les abus, font de ce nombre : on y en voit même qui ont fouffert le Martyre, pour s'être opposés courageusement aux Traditions humaines, aux Iconolâtres, au Purgatoire, & à d'autres choses femblables. A quoi il faut ajouter, qu'il y en a tous les jours quelques-uns, qui obéissant à la voix de Jésus-Christ, fortent, & viennent à nous. En effet, comment le Sauveur pourroit-il appeller de la fon Peuple, s'il n'y en avoit pas un ? On dira peut-être, qu'il y a dans cette Eglise tant d'Erreurs monstrueuses, une Idolatrie fi déclarée, tant de Superstitions, que ceux qui vivent dans fa Communion, doivent nécessairement, ou participer à fes abominations, ou être des Hypocrites.

„ Mais, *continue notre Evêque*, bien des Erreurs, & beaucoup d'ignorance, lorfqu'elle n'eft pas volontaire & affectée, font compatibles avec la vraie Foi en J. Christ ; „ & là où il y a une véritable douleur pour le péché, celle qu'on fent parce que le péché déplait à Dieu, „ il y a une repentance générale & implicite de tous les „ péchés cachés. Dans le tems du Schisme des dix Tribus, lorsqu'Elie fe croyoit feul fidèle à Dieu, la Providence avoit réfervé (*e*) *sept mille hommes qui n'avoient pas* „ *fléchi le genou devant Baal.* On peut concevoir que la „ même chose a lieu ici : d'autant plus que l'Idolatrie qui „ se pratique fous l'autorité de la Babylone myftique, eft „ plutôt un Culte faux & volontaire du vrai Dieu, & eft „ plutôt recommandée comme bonne & utile, qu'elle n'eft „ prescrite comme absolument néceffaire ; & que les Superstitions qui y règnent font plutôt des additions fuperflues, que des retranchemens de choses néceffaires à falut ; „ d'autant plus enfin, qu'on ne donne point auffi le nom „ odieux d'*Hypocrifie* à la foiblesse, & quelquefois à l'humble & pacifique conduite de quelques-uns, qui ne s'opposent point aux Erreurs dominantes, & n'entreprennent „ point de faire tête au grand nombre, mais qui fuivent „ la multitude, en gardant la droite connoiffance pour „ eux, & qui quelquefois, par un effet de la Bonté Divine, font plus heureux que d'autres. Nous ne donnons pas le titre d'Hypocrite à S. Jean le bien-aimé Disciple du Seigneur, parce qu'il étoit *connu du Souverain Sacrificateur* (†), & qu'il eut le crédit de procurer à S. Pierre l'entrée de la maison de ce Pontife. Nous ne qualifions pas même ainfi S. Pierre, parce que *la crainte* lui fit renoncer fon Maître ; bien moins encore Daniel & fes Compagnons, parce qu'ils obtinrent de Melzar Chef des Eunuques, *d'être nourris de légumes, & de ne pas fe fouiller des mets qui venoient de la table du* „ *Roi* (‡) ; & ceux-ci favoient qu'ils étoient *captifs* en Ba-

(*e*) 1 Rois XIX. 18.

(†) Jean XVIII. 15. 16.

(‡) Dan. I. 5. 8. 16.

ce qu'il étoit, & qui inſpiroit du reſpect. Il étoit grave ſans affectation, & obſervoit une ſimplicité décente dans ſes habits. Il avoit la barbe longue & bien fournie, & ſes cheveux gris lui ſervoient d'ornement, & le rendoient vénérable. Il conſerva ſa vigueur juſqu'à la fin de ſa vie; mais peu d'années avant ſa mort il eut de rudes attaques de la pierre, que ſon genre de vie ſédentaire lui avoit cauſée, & qu'il ſupporta avec une patience admirable. Il ne trouvoit pas de meilleur remède que de bêcher dans ſon Jardin, juſqu'à ce qu'il ſe fût échauffé, ce qui adouciſſoit ſes douleurs (*e*). Les qualités de ſon ame, & ſa conduite à tous égards, étoient extraordinaires [*K*]. Il avoit de juſtes & grandes idées de la Religion: il ne la regardoit pas comme un Syſtême d'Opinions, ou de Pratiques, mais comme une Diſcipline céleſte, qui réforme le cœur & la conduite; enſorte que lorſqu'il voyoit des gens qui ſe faiſoient valoir par leur zéle pour des choſes peu importantes, il avoit ſouvent à la bouche ces paroles de S. Auguſtin, *Je ne cherche pas des feuilles, mais des fruits.* C'étoit-là auſſi le véritable principe de ſon zéle contre le Papiſme: ce n'étoit ni l'eſprit de Parti, ni l'aigreur d'un homme ſpéculatif, ni l'intérêt, qui agiſſoit ſur lui; mais il regardoit la corruption de cette Egliſe, comme contraire au grand but du Chriſtianiſme; ce qu'il fondoit non ſeulement ſur la ſpéculation, mais ſur ce qu'il avoit vu & appris pendant le long ſéjour qu'il avoit fait en Italie (*f*). Il tenoit pour la Moralité du Sabbat, & étoit ſi perſuadé que l'exacte obſervation du Jour du repos ſervoit aux grandes fins de la Religion, que non ſeulement il ne vouloit prendre aucune des libertés que d'autres ſe permettent ce jour-là, mais qu'il l'obſervoit de la maniére la plus exemplaire (*g*). Il épouſa une Dame de la famille des Leſtranges, qui étoit veuve du Greffier de S. Edmondsbury: il en eut trois fils, & une

(*e*) Ibid. p. 219. 220.

(*f*) Ibid. p. 228. 229.

(*g*) Ibid. p. 229.

„ byione. Mais combien de milliers d'hommes croyez-„ vous qu'y ait dans la nouvelle Babylone, qui penſent „ tout autrement; qui croyent être dans la *veritable Egli-*„ *ſe Catholique*, dont cette *Proteſtante* uſurpe le nom; & „ qui, quoiqu'ils reconnoiſſent qu'il y a quantité d'Abus „ dans l'Egliſe où ils ſont, & qu'elle a beſoin de Réfor-„ mation, comme ils y ſont pourtant nés, croyent ne „ devoir pas abandonner *leur Mere malade?* Ceux qui ont „ occaſion de connoître l'intérieur de la Conſcience de „ bien des perſonnes de cette Communion, ſavent que „ c'eſt-là le langage ſecret d'un grand nombre. De dire „ comment ils peuvent ſe juſtifier de ne pas obéir à l'or-„ dre de J. Chriſt, *Sortez, mon Peuple*, c'eſt ce que nous „ devons examiner ailleurs. Pour le préſent, je ne puis „ que les regarder comme faiſant partie du Peuple de Dieu, „ quoiqu'ils ſoient en grand danger dans la Captivité où „ ils vivent, comme autrefois Daniel, Mardochée, Eſ-„ ter, Néhémie, Eſdras & un grand nombre d'autres, „ qui demeurérent en Babylone malgré l'Edit de Cyrus, „ & l'ordre du Prophéte d'en ſortir." Il remarque enſuite, que ce qu'il vient de dire peut répandre quelque jour ſur une queſtion agitée parmi les Savans & parmi les gens de bien: *Si l'Egliſe Romaine eſt une véritable Egliſe, ou non?* & il croit que ſi on poſe bien l'état de la queſtion, par rapport aux termes, il n'y a plus de difficulté. Par exemple, ſuppoſé que l'on demande: *Si la Babylone qui pretend être l'Egliſe de Rome, & même l'Egliſe Catholique, n'eſt veritablement, ou non?* ou que l'on s'exprime de cette maniére: *Si le Peuple de Chriſt, qui eſt dans cette Captivité, eſt la véritable Egliſe, ou non?* en laquelle de ces deux maniéres qu'on énonce la queſtion, elle eſt bien-tôt décidée. Il convient que l'Egliſe de Rome a le Miniſtére de réconciliation, par la commiſſion donnée aux Prêtres à leur Ordination, qui eſt la même que notre Sauveur a laiſſée à ſon Egliſe: *A quiconque vous pardonnerez les péchés, ils ſeront pardonnés; & à quiconque vous les retiendrez, ils ſeront retenus.* „ A l'égard du droit d'offrir le *Sacrifice*, „ par-là on entend autre choſe que de célébrer la *Commé-*„ *moration* du Sacrifice de Jéſus-Chriſt une fois offert ſur „ la Croix, ce n'eſt point une partie du Sacerdoce ou du „ Miniſtére du Nouveau Teſtament, mais une *Addition* „ *ſuperflue* qu'on y a faite; qui ne détruit pourtant pas „ ce qui a d'ailleurs été légitimement conféré." L'Evêque finit cette partie de ſon Diſcours en ces termes: „ Je „ ne puis concevoir que cette Doctrine puiſſe ſcandaliſer „ perſonne, à moins que ce ne ſoit parce qu'elle eſt trop „ *charitable*. Et quant à cela, je ſuis aſſuré que c'eſt un „ bon défaut, qui eſt un des caractéres des Brebis de Jé-„ ſus-Chriſt, & qui peut contribuer à faire ſortir ſon Peu-„ ple de Babylone. *A ceci vous connoîtront que vous êtes mes* „ *Diſciples, ſavoir, ſi vous avez de l'amour l'un pour l'au-*„ *tre.* [*L*] Mais ils nous traitent d'*Heretiques*, d'*Infidéles*, „ de *Cœurs faits*. & ils nous perſécutent avec une haine „ plus mortelle que les Juifs & les Turcs. Oui, c'eſt-là „ Babylone, & peut-être avec elle quelques-uns du Peu-„ ple de Dieu, qui ne nous connoiſſent point. Ainſi on „ agit pendant quelque tems Saül, quoiqu'il fût un Vaiſ-„ ſeau élu pour porter le nom de Chriſt par tout l'Uni-„ vers. Mais perſévérons dans notre charité envers eux, „ de la même maniére que nous avons de l'indulgence „ pour la foibleſſe de nos Amis ou de nos Enfans, lorſ-„ que dans une attaque de fiévre chaude, ou de folie, ils „ nous diſent des injures. Souvenons-nous, que s'ils ſont „ le Peuple de Chriſt, quelque peu *amables* qu'ils nous „ paroiſſent, ils ſont pourtant nos *Fréres bien-aimés*." (22) Nous ne rapporterons plus qu'un ſeul endroit de cet excellent Sermon. „ Qu'il nous ſoit permis de le dire, a-„ vec auſſi peu de deſſein de ſcandaliſer perſonne, que „ nous le diſons avec peu de plaiſir. C'eſt que nous, qui „ paroiſſons avoir été les plus prompts à nous réformer, „ nous ne ſommes pourtant pas tellement hors de Baby-„ lone, qu'il ne nous reſte de honteuſes marques de notre „ Captivité. Témoins ces *Inféodations* de Bénéfices, qui ne „ ſont que des vols faits à l'Egliſe, inventés pour main-„ tenir ces *inutiles & très irréguliers Réguliers*, inutiles à „ l'Etat & à l'Egliſe, zélés & prompts à défendre ſon Au-„ torité, ſon faſte, & ſon orgueil, par leſquels ils ſub-„ ſiſtent. Témoins ces *Diſpenſes*, ou plutôt ces diſſipations des Ordres ſacrés, qui détruiſent tout par un *Non-*„ *obſtante*; la Simoniaque & ſcandaleuſe vénalité des choſes ſaintes; ces nombreuſes *Exterfions* dans l'exercice de la „ *Juriſdiction Eccleſiaſtique*: tous abus que nous n'avons „ pas entiérement bannis. Que chacun de nous s'appli-„ que cette exhortation, *Sortez d'elle, mon Peuple* (23).

[*K*] *Les qualités de ſon ame, & ſa conduite à tous égards, étoient extraordinaires.*] Il avoit un jugement & une mémoire admirables, & il les conſerva juſqu'à la fin de ſa vie. Il prêchoit toujours ſans avoir rien écrit; mais il mettoit ſouvent ſes Sermons ſur le papier après avoir prêché. Il n'affectoit point de faire parade d'érudition, n'en employant jamais d'autre que celle qui étoit néceſſaire pour l'explication de ſon Texte, & pour l'éclairciſſement des difficultés qui s'y trouvoient; ce qu'il faiſoit en comparant l'Original avec les plus anciennes Verſions. Son ſtyle étoit clair & abondant, mais ſimple & uni; car il n'avoit de l'averſion pour tous les ornemens affectés dans les Sermons, les regardant comme contraires à la ſimplicité Evangélique. Le grand but de ſes Sermons étoit d'inſpirer à ſes Auditeurs de juſtes idées des grandes Vérités du Chriſtianiſme, & de vifs ſentimens de piété; ce qu'il faiſoit avec d'autant plus de force & d'autorité, que l'on voyoit qu'il étoit lui-même touché de ce qu'il annonçoit aux autres (24). Il avoit un grand commerce, non ſeulement avec les Théologiens d'Angleterre, mais auſſi avec quantité d'autres de différens Pays; car il écrivoit particuliérement bien en Latin & en Italien. Il étoit ouvert dans la converſation, mais parloit rarement de choſes indifférentes, tâchant toujours de rendre ſa compagnie utile & inſtructive pour ceux avec qui il ſe trouvoit. Modeſte autant que moderé, il diſoit ſa penſée avec beaucoup de liberté. Comme il laiſſoit aux autres celle de parler naturellement, il en uſoit auſſi, mais avec diſcrétion, & d'une maniére convenable à un homme de ſon âge & de ſon rang: & il ne fit pas même difficulté d'avertir le ſavant & digne Uſſérius Primat d'Irlande, de ce qu'il trouvoit de répréhenſible en lui. Son habillement étoit grave & décent; ſes meubles mêmes n'avoient rien de faſtueux ni de ſuperflu. Sa table étoit bien ſervie, à proportion de l'abondance du Pays; mais ſans excès. Hoſpitalier envers ceux qui abordoient chez lui, ce qui arrivoit ſouvent, il nourriſſoit auſſi de ſi cuiſine pluſieurs pauvres familles domiciliées de ſon voiſinage. A Noel, il faiſoit manger les pauvres à ſa table, s'aſſujettiſſant à ſupporter la vue de leurs haillons, & leur groſſiereté. Il ne ſe preſſoit point à parler, & s'exprimoit en peu de mots dans les compagnies. Il gardoit ordinairement le ſilence, quand il ſe trouvoit à de grandes tables. Un jour qu'il mangeoit chez le Comte de Stafford, quelqu'un remarqua, qu'ils parloient tous, excepté lui; ſur quoi le Primat répondit: *Pertes-lui une botte, & vous le trouverez armé de toutes piéces.* La perſonne qui avoit fait la remarque, propoſa une queſtion de Théologie à l'Evêque, qui répondit avec tant de capacité & d'aiſance, qu'il ſe fit un grand ſilence, que tout le monde ſe mit à rire, excepté l'Evêque. Sa grandeur d'ame, & ſon intrépidité en toutes ſortes d'occaſions, ont paru en diverſes circonſtances de ſa vie; & quoique ces qualités ſoient ſouvent mêlées de beaucoup d'orgueil, rien de pareil n'avoit lieu chez lui. Il agiſſoit envers tout le monde avec tant d'humilité & d'une maniére ſi engageante, qu'il gagnoit tous les cœurs. Il vivoit avec les Eccléſiaſtiques, comme avec ſes Fréres. Quand il faiſoit ſes Viſites, il refuſoit toutes les invitations que les Seigneurs du Pays lui faiſoient, & mangeoit avec ſes Fréres dans les pluspauvres Cabarets, lorſqu'il ne s'en trouvoit pas d'autres dans le Lieu. Il évitoit toute affectation de grandeur, allant toujours à pied, quand il étoit à Dublin, accompagné d'un ſeul Domeſtique, excepté dans les occaſions de Cérémonie. Il n'eut jamais de caroſſe, aiant toujours été aſſez vigoureux pour aller à cheval. Il évitoit l'affectation d'humilité, comme celle de grandeur, la premiére naiſſant très ſouvent d'un plus grand fond d'orgueil, que la ſeconde; & malgré tant de talens extraordinaires dont Dieu l'avoit favoriſé,

(*e*) Ibid. p. 219. 220.

(*f*) Ibid. p. 228. 229.

(*g*) Ibid. p. 229.

(22) Idem p. 156-163.

(23) Jean XII. 23.

(24) Ibid. p. 210. 211.

(*) Jean XX. 23.

une fille; mais un des garçons, & la fille, moururent en bas âge. Sa femme mourut d'une léthargie, trois ans avant que la Rebellion d'Irlande éclatât; & il fit lui-même son Oraiſon funèbre, en tempérant ſi bien les mouvemens de ſa tendreſſe, par la modération Chrétienne, qu'il fit fondre en larmes toute l'Aſſemblée (*b*).

(*b*) Ibid. p. 230.

riſé, on ne remarqua jamais qu'il eût trop haute opinion de lui-même, & qu'il mépriſât les autres, qu'il s'arrogeât l'empire ſur eux, & qu'il ſouffrît impatiemment qu'on ne fût pas de ſon avis. Il avoit pris une Deviſe très propre à lui rappeller la ſainteté & l'humilité, par leſquelles il devoit ſe diſtinguer; c'étoit un Creuſet embraſé, avec ces paroles en Hébreu: *Ore mei tuæ mon etain.* Le mot Hébreu qui ſignifie *Etain*, eſt *Bedil*: il vouloit faire connoître par-là, qu'il regardoit tout ce qu'il y avoit en lui, comme de peu de valeur, priant Dieu de vouloir l'épurer. Sa grande humilité cachoit ce qu'il y avoit de plus excellent dans ſa piété, par rapport à l'intérieur; mais il en donnoit la preuve la moins équivoque, par ſa vie & ſa conduite. Il eſt vrai que ſi les Rebelles n'avoient pas diſſipé tous ſes papiers, on y auroit pu découvrir bien des choſes, parce qu'il avoit tenu un Journal de ſa vie depuis pluſieurs années; mais Dieu ſeul ſait ce qu'il contenoit, perſonne ne l'aiant jamais vu, à moins qu'il n'ait été trouvé par quelqu'un des Rebelles. Il ne penſa jamais à changer de Siége, & à paſſer à un Evêché plus conſidérable que le ſien, auquel il ſe regardoit comme attaché par des liens qui ne pouvoient pas aiſément être rompus. Ainſi, lorſqu'on lui propoſa de le tranſférer à un Evêché d'Angleterre, il le refuſa, diſant, qu'il ſeroit un Evêque non moins incommode en Angleterre, qu'il l'avoit été en Irlande (25).

(25) Idem p. 223-229.

BEDERIC ou DE BURY (Henri), ainſi nommé de S. Edmonds-Bury dans la Province de Suffolk, où l'on croit qu'il étoit né, étoit un Moine Anglois de l'Ordre de S. Auguſtin, dans le XIV. Siècle. Il fit paroître d'excellentes diſpoſitions pour les Sciences, dès ſa plus tendre jeuneſſe; & les Supérieurs du Couvent où il fut élevé ne négligèrent pas de les cultiver: ils l'envoyèrent non ſeulement dans les Univerſités d'Angleterre, mais auſſi dans celles des Pays étrangers, où il ſe pouſſa ſi fort par ſon application à l'étude, & en s'exerçant continuellement à la diſpute dans les Ecoles, qu'il fut honoré du bonnet de Docteur à Paris. Etant retourné peu de tems après en Angleterre, il ſe diſtingua également par ſon éloquence en chaire, & par ſa probité & ſon habileté dans les affaires; enſorte qu'il fut élu Provincial de ſon Ordre pour toute l'Angleterre (*a*). Il a compoſé divers Ouvrages [*A*]. Bale dit (*b*) que c'étoit un beau génie, & un éloquent Prédicateur pour ſon Siècle. Pierre Vincent, cité par cet Hiſtorien & par Pitſeus, l'accuſe d'avoir ſoutenu une Héréſie, parce qu'il défendoit fortement l'opinion, que la Vierge Marie a été conçue en péché. Il floriſſoit vers l'an 1380, ſous le règne de Richard II.

(*a*) Pitseus *De Ill. Angl. Scriptor.* n. 675. p. 526. 527. Paſſi. 1619.

(*b*) *Illuſt. Maj. Brit. Scriptor.* Cent. VI. p. 481. Baſil. 1557.

[*A*] *Il a compoſé divers Ouvrages.*] *Leçons ſur le Maître des Sentences*, en quatre Livres. Un Livre de *Queſtions Théologiques*. Un Livre de *Sermons ſur la Bienheureuſe Vierge*. Un Livre de *Sermons pour toute l'Année*; & pluſieurs autres Ouvrages de cette eſpèce, dont Bale dit qu'il ne peut rendre un compte exact.

(*a*) C'eſt-là ſon vrai nom, copié ſur ſon Epitaphe dans le Cloître de l'Abbaye de Weſtminſter. Mr. G. Ja-

BEHN (Aphara (*a*)) deſcendoit d'une bonne famille de Cantorbéry dans la Province de Kent, & dont le nom étoit Johnſon [*A*]. Je n'ai pu trouver la date de ſa naiſſance. Elle paſſa ſa jeuneſſe dans la Ville de Cantorbéry, & donna dès-lors de grandes eſpérances de ce qu'elle ſeroit un jour, tant pour le corps que pour l'eſprit. Elle fit paroître de bonne heure une forte inclination pour la Poëſie, & compoſoit dans ſa première jeuneſſe des vers fort doux & fort jolis. Elle paſſa fort jeune à Suriname, avec ſon père & le reſte de ſa famille. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ce voyage, c'eſt qu'il lui donna occaſion d'écrire la tendre Hiſtoire d'*Oroonoko* [*B*], qui a fourni l'idée de la fa-

cob l'appelle *Afra*; & Langhaine, Philips, & d'autres qui ont écrit la Vie de nos Poëtes, l'appellent *Aſtrée*. *Behn* : ce qui vient, ſans doute, de ce qu'elle a pris le nom d'*Aſtrée* dans quelques-uns de ſes Ouvrages.

[*A*] *Son nom de famille étoit Johnſon.*] On nous apprend que ſon père étoit parent de Mylord Willoughy, & que ce fut ce Seigneur qui l'engagea à quitter le tranquille ſéjour de Cantorbéry avec toute ſa famille, pour entreprendre le périlleux voyage des Indes Occidentales, en qualité de Lieutenant-Général de pluſieurs Iles & de Suriname (1).

[*B*] *La tendre Hiſtoire d'Oroonoko.*] Voici en abrégé de quoi il s'agit. Oroonoko, jeune Prince Africain, bien fait & vaillant, devient éperdument amoureux d'Imoinde, jeune Dame d'une vertu & d'une beauté achevée, dont il eſt auſſi tendrement aimé. Quelque tems après, le Roi du Pays, aïeul d'Oroonoko, conçoit auſſi de l'amour pour Imoinde, & l'oblige de ſatisfaire ſa paſſion. On peut juger de la douleur des deux Amans, dans cette occaſion. Oroonoko, malgré tous les obſtacles, trouve le moyen de la voir dans le Serrail: mais les Eſprions du vieux Monarque l'en aïant averti, il en eſt irrité, qu'il vend Imoinde à un Capitaine de Vaiſſeau, qui la conduit chez les Anglois à Suriname; & en même tems il fait publier qu'on lui a ôté la vie. Le jeune Prince, après avoir pleuré longtems une perſonne ſi chère, ſe réconcilie en apparence avec ſon grand-père. Sur ces entrefaites arrive à la rade un Vaiſſeau Anglois, dont le Capitaine, qui étoit connu d'Oroonoko, invite ce Prince avec pluſieurs autres perſonnes de venir à ſon bord. Après un repas magnifique, à un certain ſignal, on ſe ſaiſit de tous les conviés, on les met aux fers, le Capitaine fait hauſſer les voiles & prend la route de Suriname, où tous ceux qui avoient été arrêtés ſont vendus pour Eſclaves aux Anglois de la Colonie. Oroonoko y rencontre inopinément ſon adorable Imoinde, qui y étoit captive comme lui, & qui n'avoit ceſſé de pleurer leur ſéparation. L'un & l'autre deviennent l'admiration de toute la Colonie, tout le monde en eſt charmé, & leur fait toutes ſortes de bons traitemens. Mais Oroonoko, las de l'Eſclavage, aſſemble tous les Nègres, & les exhorte à rompre leurs chaînes & à ſe ſauver dans les Bois. Animés par ſon diſcours, ils prennent leurs femmes & leurs enfans, & quittent Suriname; mais aiant été pourſuivis, Oroonoko, après avoir combattu avec toute la valeur poſſible, eſt pris avec Imoinde, qui étoit pour-lors enceinte; on le ramène, & il eſt foueté de la manière la plus cruelle. Dès qu'il eſt guéri de ſes plaies, plein de reſſentiment du honteux traitement qu'on lui a fait, & deſeſpérant de ſe délivrer & ſa chère Imoinde de l'Eſclavage, il la conduit dans un Bois, où il la tue avec l'enfant qu'elle portoit. Quelques Européens le trouvent aſſis auprès du cadavre, & tâchent de ſe ſaiſir de lui. Oroonoko ſe défend; mais accablé par le nombre, il eſt pris & ramené à Suriname, où il eſt attaché à un poteau & brulé tout vif, ce qu'il ſouffre avec une conſtance admirable. Celle qui a écrit la Vie de Made. Behn, dit (2) que le bruit avoit couru que cette Dame avoit eu trop de familiarité avec le Prince Nègre: mais elle s'inſcrit en faux contre ce fait; & remarque, que Me. Behn avoit tant de confiance en elle, qu'elle ne lui auroit pas caché ſon commerce avec ce Prince, s'il y avoit eu quelque choſe de vrai; mais qu'elle peut aſſurer le Public, qu'il n'y a eu rien entre Oroonoko & Aſtrée (Me. Behn) que ce que toute la Colonie a vu, une ſéncérueſſe eſtime pour ſes grandes vertus &c. Qu'outre que le cœur d'Oroonoko étoit trop fortement épris d'Imoinde pour ſe laiſſer furprendre aux charmes (bien moindres à ſes yeux) d'une Européenne, les parens d'Aſtrée veilloient trop ſur ſa conduite, pour qu'elle eût pu ſe laiſſer aller à une foibleſſe, quand même elle y auroit été diſpoſée (3). Il paroît qu'Oroonoko avoit une paſſion tout extraordinaire pour Imoinde; & ſi elle étoit telle que la repréſente Me. Behn, il n'y a guères d'apparence qu'il ait pu en avoir pour elle; à moins qu'on ne ſuppoſe, que la vue d'une ſi belle Européenne effaça les charmes qu'il avoit juſques-là trouvés à Imoinde, & donna à notre Muſe la place que la belle Négreſſe avoit occupée dans ſon cœur. C'eſt ce qui paroîtroit peut-être à quelques perſonnes tenir preſque du miracle, vu la violence de la paſſion d'Oroonoko pour Imoinde, & le contraſte de leurs couleurs: mais ce contraſte même n'étoit-il pas bien capable de piquer la curioſité, & l'Amour ne fait-il pas tous les jours des miracles?

(1) *The Life and Memoirs of Mrs. Behn*, à la tête de ſes *Hiſtoires & Nouvelles*, publiées par Mr. Gildon. Vol. I. p. 2. VII. Edit. Lond. 1722. & *Hiſtory of Oroonoko* p. 132. in-12.

(2) Idem p. 3. 4.

(3) Idem p. 4.

Le jeune Amour . . . . . .
. . . . . .
Fut de tous tems grand faiſeur de miracles.
En gens coquets il change les Catons.
Par lui les ſots deviennent des Oracles.
Par lui les Loups deviennent des Moutons.
Il fait ſi bien, que l'on n'eſt plus le même :
Témoin Hercule, & témoin Polyphème.
Mangeurs de gens. L'un ſur un roc aſſis,
Chantoit aux Vents ſes amoureux ſoucis;
Et pour charmer ſa Nymphe joliette,
Taillois ſa barbe, & ſe miroit dans l'eau.
L'autre changea ſa maſſue en fuſeau,
Pour le plaiſir d'une jeune fileuſe (4).

(4) Contes de la Fontaine Tom. I. p. 90. 91. Amſterd. 1699. in-12.

(a) *Some Account of Mrs. Behn's Life, by Mr. Gildon; prefixed to a posthumous Comedy of that Lady, entitled,* The younger Brother, *or the* Amorous Jilt, *all which the Theater Royal.* London 1696. in 4. Cette Piece ne se trouve point parmi ses autres Pieces de Theatre dans l'Edition in-8.

fameuſe Tragédie qui porte ce nom. L'Auteur de la Vie de Madame Behn aſſure qu'elle écrivit cette Hiſtoire par l'ordre exprès de Charles II. à qui elle fut préſentée, & auquel elle fit une relation exacte & agréable de l'état de la Colonie de Suriname. Le malheur qu'elle eut de perdre ſes parens dans ce Pays-là, l'obligea de revenir en Angleterre; & s'étant rendue à Londres, elle épouſa Mr. Behn, Négociant conſidérable, d'origine Hollandoiſe. Elle s'étoit fait un ſi grande réputation d'eſprit & de jugement, & ce qui eſt encore plus rare dans ſon Sexe, de ſecret, que dans le tems de la guerre avec la Hollande, Charles II. l'employa en Flandre à différentes négociations, qui demandoient de l'adreſſe & de la prudence; & elle s'en acquitta d'une maniére qui lui attira tous les applaudiſſemens, auxquels une belle & ſpirituelle Dame pouvoit s'attendre de la part d'un Prince qui faiſoit tant de cas du beau Sexe (*b*). On rapporte que par ſes intrigues elle découvrit un ſecret de la derniére importance à la Nation Angloiſe, qu'elle communiqua à un certain Miniſtre; mais ſi négligea l'avis: ce qui fit qu'elle renonça aux affaires politiques, & que pendant le reſte de ſon ſéjour à Anvers, elle ſe livra à ſes plaiſirs & ne penſa qu'à ſe divertir (*c*) [*C*]. Elle dit elle-même dans un endroit de ſes Ouvrages, que le Roi l'avoit employée dans les affaires d'Etat [*D*]. On ignore ſi ce Monarque fut recon-

(b) *The Life of Mrs. Behn*, par une Dame, & mis à la tête de ſes *Hiſtoires & Nouvelles.*

L'Hiſtoire d'Oroonoko eſt, ſelon moi, le meilleur des Ouvrages de Mr. Behn. Elle y dépeint l'Amour avec toute la délicateſſe & la douceur poſſibles. Quoi de plus engageant, que cette déclaration qu'Oroonoko fait à ſa charmante Imoinde ? „ que ni l'âge ni les rides ne pourront „ altérer les ſentimens de ſon cœur, puiſque ſon ame ſera toujours belle & jeune; qu'il conſervera éternellement l'image de ſes charmes préſens; & qu'il la cherchera & la contemplera dans ſon cœur, quand il ne la „ trouvera plus ſur ſon viſage (*a*).“ La derniére penſée ſur-tout eſt d'une grande beauté. Le Lecteur ſera peut-être ſurpris d'entendre un Négre parler un langage ſi tendre & ſi délicat; mais l'Auteur nous apprend (*d*) qu'Oroonoko avoit eu pour Maître un François banni de ſon Pays pour cauſe d'Héréſie. La différence de couleur n'en fait point dans l'ame; & quoiqu'il y ait des Noirs qui paroiſſent des brutes, il y en a d'autres où l'on remarque un fond naturel d'eſprit & de génie; & nous avons eu, il n'y a que peu d'années, un Négre qui a fait de grands progrès dans les Langues, les Beaux-Arts & les Mathématiques. Cependant comme l'Auteur de la Vie d'Oroonoko avoit elle-même un cœur ſuſceptible d'une grande paſſion, il y a de l'apparence qu'elle a brodé & embelli les diſcours de ſon Héros, ici & en d'autres endroits. Quelle agréable deſcription, que celle du plaiſir que reſſentit l'aîeul d'Oroonoko, en entendant dépeindre les charmes d'Imoinde ! „ A ce portrait, ſon cœur, ſemblable „ à un flambeau éteint, facile à rallumer, reſſent de nou„ veaux feux qui l'enflamment : & parvenu à la ſeconde „ enfance, il ſent une vive impatience de poſſéder un ſi „ bel objet, dont il eſt, hélas ! incapable de jouïr (*e*).“ Quoi de plus touchant, que la maniére dont elle dépeint l'éloquence muette des yeux, lorſqu'Oroonoko entre dans l'appartement d'Imoinde, après que le Roi l'a ſecrettement fait enlever ! „ Comme le Roi s'occupoit à regarder quel„ ques beaux ouvrages de la façon d'Imoinde, elle eut „ le tems de dire au Prince (*Oroonoko*) par des regards „ remplis de douleur & d'amour, qu'elle étoit ſenſible à „ ſa froideur, & qu'elle gémiſſoit de ſa captivité. Les „ yeux du Prince ne furent pas muets à leur tour; ils répondirent de la maniére que le peuvent des yeux inſtruits par le cœur le plus tendre & le plus paſſionné. „ . . . . & ce langage expreſſif fuffi pour réconcilier leurs cœurs en un inſtant; ils ſentirent qu'il ne leur manquoit que l'occaſion, pour être parfaitement heureux (*f*).“ Ce que l'Auteur dit de la conduite d'Imoinde pendant ſa captivité à Suriname, eſt joliment exprimé. „ Imoinde reçoit avec un ſi noble dédain tout ce qui lui adreſſent des vieux, qu'on ne peut s'empêcher de s'étonner qu'elle puiſſe allumer tant de deſirs, & demeurer ſi froide & ſi indifférente . . . . Chaque jour quelque Amant poſſionné ſe fait un devoir de ſollicter d'être chargé de l'ouvrage qu'elle a à faire; elle l'accepte en rougiſſant & avec répugnance, de crainte qu'il ne demande un regard pour récompenſe, quoiqu'il n'oſe „ ſeulement l'eſpérer, tant eſt grand le reſpect qu'elle imprime dans le cœur de ſes admirateurs (*g*).“ Le portrait de la rencontre imprévue d'Oroonoko & d'Imoinde eſt très tendre. „ Oroonoko eſt frappé tout d'un coup „ des traits, de l'air, de la modeſtie d'Imoinde. A cette vue ſon ame, abandonnant le reſte de ſon corps, „ vient ſe loger dans ſes yeux; il demeure immobile, & „ pendant quelques momens il ne ſent plus qu'il exiſte . . „ . . . . Une foibleſſe qui prend à Imoinde, réveille Oroonoko comme d'un profond ſommeil: il accourt pour „ la ſecourir; il la prend entre ſes bras, & peu à peu elle revient à elle. Il ſeroit inutile de dire avec quels tranſports de joie, avec quel raviſſement ils ſe regardent l'un l'autre, ſans prononcer une parole. Tantôt „ ils s'embraſſent, tantôt ils ſe regardent ſimplement, comme s'ils doutoient encore du bonheur dont ils jouiſſent. „ Mais il eſt impoſſible d'imaginer tout ce qu'ils ſe diront „ de tendre, quand la parole leur ſut revenue (*h*).“ Me. Behn continue: „ Il adore la Cabane qu'elle habite, dit „ ſant qu'il trouve plus de ſatisfaction dans ce petit coin „ du Monde, que l'Univers entier ne pourroit lui en „ donner. Elle de ſon côté voudroit que ce fût un Pa„ lais, puiſqu'Oroonoko l'orne de ſa préſence (*i*).“ Tout cela eſt naturel, & touchant. Mais l'Auteur de la Tragédie d'Oroonoko a mis encore plus de paſſion & de rendreſſe dans la derniére partie de ſon quatriéme, & dans ſon cinquiéme Acte. Se peut-il rien de plus touchant, que ce que dit Oroonoko, lorſqu'après avoir pris les armes, il penſe aux maux dont Imoinde eſt menacée, auſſi-bien que l'enfant qu'elle porte ? „ Il me ſemble que je „ vois ce tendre enfant qui me rend les bras, qui me demande la vie, qui me ſupplie de lui permettre de naître. Lui refuſerai-je l'avantage de voir le jour ? Faut-il qu'il expire dans le ſein de ſa mére, & que baignée „ dans ſon ſang, elle lui ſerve de tombeau ? Telle eſt „ la voix de la Nature; voix forte, qui doit être écoutée, & qui doit l'emporter. Quiconque y réſiſte, doit avoir dépouillé l'Humanité (*k*).“

[*C*] *On rapporte que par ſes intrigues elle découvrit un ſecret de la derniére importance &c.*] On dit, qu'un certain Vander Albert (nom ſuppoſé) d'Utrecht, qui avoit été amoureux de Me. Behn pendant la vie de ſon mari, ayant appris ſon arrivée à Anvers, lui rendit viſite, & lui fit une déclaration en termes très paſſionnés. La Belle fit ſemblant de l'écouter favorablement. Vander Albert avoit un Emploi conſidérable parmi les Hollandois, & voulant gagner de plus en plus les bonnes graces de Sa Maîtreſſe, il lui apprit que les De Wit, qui haiſſoient mortellement la Maiſon d'Orange, avoient propoſé aux Etats, de conclure avec l'Amiral de Ruiter, de remonter la Tamiſe, & d'aller brûler les Vaiſſeaux Anglois dans leur aſyle. Comme c'étoit à de tels ſecrets que Me. Behn en vouloit, dès qu'elle eut congédié ſon Amant, elle donna inceſſamment avis de la choſe en Angleterre; mais ſon avis fut mépriſé & négligé, à la confuſion du Miniſtre auquel elle l'avoit envoyé; car les Hollandois exécutérent leur projet (*a*). Ce mauvais ſuccès la détermina à renoncer pour quelque tems à la Politique, pour ſe divertir avec Vander Albert. Celui-ci avoit prié un vieux parent de fournir à ſa Maîtreſſe tout l'argent dont elle auroit beſoin, pendant qu'il ſeroit abſent d'Anvers. Le bon-homme le fit, mais il devint bientôt lui-même amoureux de la Belle, & lui écrivit pluſieurs Lettres d'un ſtyle fort extraordinaire, auxquelles elle répondit comme il falloit. Après que ce commerce eut duré quelques jours, ſon Amant furieux vint lui rendre viſite, & lui fit ſa déclaration de la maniére la plus groſſiére. Il ſe rendit à la fin ſi incommode, qu'elle fit revenir Albert, & l'informa de la trahiſon de ſon parent. Là-deſſus les deux Rivaux s'étant querellés, le vieux Galant fut obligé de quitter Anvers. Albert renouvella alors ſes pourſuites: mais Me. Behn, juſtement prévenue contre lui à cauſe de ſon infidélité envers ſa femme, qu'elle connoiſſoit, & qu'il avoit abandonnée, lui fit un ſoir tout. Elle lui promit de ſatisfaire ſa paſſion; mais elle mit à ſa place la femme d'Albert, qui fut charmée de ſon bonheur, tant eſt grand le pouvoir de l'imagination. La choſe s'étant découverte enſuite par l'indiſcrétion de cette femme, Albert réſolut de ſe venger de Me. Behn. Il gagna une vieille Dame qu'elle avoit priſe par chariré, & qui couchoit avec elle, & l'engagéa à le mettre à ſa place avec ſes hardes de nuit, un ſoir que Me. Behn étoit allée chez un Marchand. Elle revint chez elle, accompagnée par le fils du Marchand, ſes deux ſœurs, & par quelques domeſtiques. Le jeune homme propoſa de s'aller mettre au lit avec la Vieille, & l'on convint que la compagnie entreroit d'abord après avec de la lumiére, pour les ſurprendre enſemble. La choſe fut exécutée auſſi-tôt: mais le jeune homme fut bien étonné de s'entendre apoſtropher d'une voix groſſe & mâle; & la compagnie étant ſurvenue en même tems, il ſe jetta hors du lit. Albert de ſon côté, comme on peut ſe l'imaginer, ſe mit dans une furieuſe colére, & on ne put l'appaiſer, juſqu'à ce que Me. Behn lui eût promis de l'épouſer, quand il arriveroit en Angleterre. Il retourna en Hollande pour y régler ſes affaires, & ſe préparer à faire le voyage d'Angleterre; mais une fiévre l'emporta à Amſterdam. Me. Behn ſe rendit alors à Dunkerque, où elle s'embarqua pour retourner dans ſon Pays (*a*). Il faut avouer qu'il y a dans toute cette Hiſtoire bien des circonſtances qui ſentent le Roman: mais d'un autre côté il faut convenir qu'il y a de certaines perſonnes, à qui il arrive des aventures plus que romanеſques; & on n'en trouve point d'exemples plus frappans, que parmi les Poëtes, les Peintres & les Muſiciens.

[*D*] *Elle dit elle-même dans un endroit de ſes Ouvrages, que le Roi l'avoit employée dans les affaires d'Etat.*] C'eſt dans une Paſtorale à Mr. Stafford, intime Ami de Dryden, ſur la Traduction de la mort de Camille, dans Virgile. Voici les vers en queſtion.

Once,

(a) *History of Oroonoko* p. 91.

(b) Idem p. 85. 124.

(c) *The Life of Mrs. Behn*, par une Dame, & mis à la tête de ſes *Hiſtoires & Nouvelles.*

(d) Idem p. 92.

(e) Idem p. 101. 102.

(f) Idem p. 142. 143.

(g) Idem p. 142. 143.

(h) Idem p. 144.

(i) Idem p. 146.

(k) Idem p. 147.

(a) Oroonoko, ou l'Eſclave Royal Acte IV. Scéne dern. p. 243.

(a) *Vie & Mémoires de Mr. Behn*, à la tête de *ſes Hiſtoires & Nouvelles*, Vol. I. p. 6-10. de la 7. Edit.

(a) Idem p. 14-18.

reconnoiſſant ; mais la politeſſe & la galanterie de ſa Cour donnérent occaſion à Mr. Behn de déployer ſon génie poëtique, & de divertir le beau monde de la Ville durant pluſieurs années. Elle paroit avoir eu des liaiſons avec les plus beaux Eſprits de ſon tems, dont quelques-uns l'ont honorée de leurs éloges, particuliérement Mrs. Dryden, Southerne, Charles Cotton & autres [*E*]. Mr. Gildon, qui l'avoit connue familiérement, en parle avec enthouſiaſme ; il l'appelle *l'incomparable Mr. Behn*, & il dit que quand on fait réflexion ſur les malheureuſes circonſtances où elle ſe trouvoit lorſqu'elle a écrit, on ne peut s'empêcher d'admirer la force de ſon génie, qui ſemblable à celui d'Homére, a ſu conſerver ſa gaieté au milieu des chagrins (*d*). Pour la dépeindre au naturel, dit le même Auteur dans un autre endroit, il faudroit écrire comme elle, c'eſt-à-dire, avec toute la délicateſſe de ſon ſexe, & avec tout le feu du nôtre (*e*). Mais il y a ſouvent bien à rabattre des éloges qu'un homme d'eſprit donne à une belle femme, avec laquelle il eſt en commerce : outre cela, le ſentiment de Mr. Gildon ne ſera vraiſemblablement pas fort général, parmi les perſonnes qui ont du goût. Cet Auteur nous apprend auſſi, qu'elle avoit infiniment d'eſprit en converſation, & qu'elle raiſonnoit plus ſolidement que ne font ordinairement les perſonnes de ſon Sexe : qu'elle étoit capable de diſputer ſur les queſtions de Métaphyſique les plus ſubtiles, avec beaucoup de force & de juſteſſe ; & qu'elle ſavoit ſoutenir ſes ſentimens avec autant de préciſion que le plus habile Philoſophe, ſans prendre l'air magiſtral & déciſif ; ce qui mettoit de ſon parti ceux qui l'écoutoient : qu'elle parloit bien ſur toutes ſortes de ſujets : que ſon eſprit n'étoit point gâté par la vanité, ne faiſant jamais paroître ſon mérite que par les belles choſes qu'elle diſoit ; ce qui obligeoit les autres à l'applaudir d'une maniére, qui lui épargnoit toujours la déſagréable néceſſité de ſe louer elle-même : que ſa Muſe n'étoit jamais réduite à la cruelle peine de produire avec difficulté, mais qu'elle écrivoit toujours facilement, quoiqu'en compagnie, & en parlant d'autre choſe (*f*). Il nous apprend qu'il l'avoit vue lui-même travaillant à l'Hiſtoire d'Oroonoko, & cauſant avec les perſonnes qui étoient dans la chambre. Un Ecrivain de ſon Sexe (Mr. Manley) eſt bien éloigné d'en faire un portrait ſi avantageux. Dans la deſcription qu'elle fait dans ſon *Atlantis* de la magnifique Gallerie de Julius Sergius (le feu Comte de Halifax) ornée des Portraits des plus beaux Eſprits d'Angleterre, elle dit que *Julius Sergius eſt ſuperficiellement galant & poli, & qu'il ſeroit fâché que les Dames euſſent ſujet de ſe plaindre qu'il ne leur eût pas donné place dans ſa Gallerie : il a ſouffert qu'on y mît Sapho* (*) *la jeune, qui, quoiqu'elle eût pendant ſa vie un cœur auſſi tendre que l'ancienne, n'avoit ni la délicateſſe, ni la fineſſe, ni la vivacité (dont la jeune n'eſt qu'une foible imitation) qu'on a tant applaudie dans la Maîtreſſe de Phaon (g).* Quoique Mr. Manley ne paſſe pas pour avoir fort reſpecté la vérité dans ſes Caractéres, il ſemble que celui-ci eſt aſſez juſte. Je ne déciderai pourtant pas, ſi la jalouſie n'y a point eu quelque part ; car les Dames ſouffrent auſſi impatiemment des Rivales qui leur diſputent les graces de l'Eſprit, que celles du Corps, & cela par la même raiſon. L'Editeur des Piéces de Théatre de Mr. Behn eſt fort libéral de ſes louanges ; car après avoir fait un magnifique éloge de ſes Ouvrages Dramatiques, il ajoute, que tous ceux qui ont eu le bonheur de la connoitre perſonellement, étoient ſi charmés de ſon eſprit, de ſon caractére aiſé, & de l'agrément de ſa converſation, qu'elle en étoit en quelque façon adorée (*h*). Mr. Langbaine eſt perſuadé que la mémoire de Mr. Behn ſubſiſtera longtems parmi les Amateurs de la Poëſie Dramatique ; puiſqu'elle s'eſt diſtinguée non ſeulement par ſes Piéces de Théatre, mais par pluſieurs autres Ouvrages en vers & en proſe, qui lui ont acquis parmi les Beaux-Eſprits une réputation preſque égale à celle de l'incomparable Orinde, Mr. Catherine Philips (*i*). La plupart de ſes Comédies, continue ce Biographe, ont eu le bonheur de plaire ; & quoiqu'on ne puiſſe diſconvenir qu'elle n'ait pris bien des choſes, tant des Ecrivains Anglois que des François, on peut alléguer en ſa faveur, qu'elle y a été fouvent forcée, parce qu'elle étoit preſſée ; & que ſi elle a puiſé dans d'autres ſources, ç'a été plus par choix, que faute de pouvoir trouver dans ſon propre fonds ce dont elle avoit beſoin, aiant eu d'abord le malheur d'être obligée d'écrire pour vivre [*F*] (*k*), comme elle l'a appris elle-même au Public. Ce qui fait auſſi en ſa fa-

(*d*) *Epître Dédicat.* du Recueil précéd. p. xx.

(*e*) *Vie de Mr. Behn*, à la tête de la Comédie, *Le Frére cadet* &c.

(*f*) Gildon *Life of Mrs. Behn.*

(*) Mr. Behn.

(*g*) *Memoirs of Europe towards the cloſe of the eight Centu-ry, by Eginardus.* Vol. II. Lib. I. p. 154. Lond. 1716 in-8. Il ne s'en trouver cet endroit dans la Traduction Françoiſe de l'Atlantis R. D. T.]

(*h*) Préface de ſes Piéces de Théatre 1702. Vol. I. in-8.

(*i*) *An Account of the Engliſh Dramatic Poets* &c. by Gerard Langbaine, p. 121. Oxford 1691.

(*k*) Idem p. 118. L'Editeur des Piéces de Théatre dit la même choſe.

Once, Thyrſis, by th' Arcadian King's command,
I left the Plains of Enna, to viſit foreign lands ;
Employed in public toils of State-Affairs ;
Unuſual with my ſex, or to my years (15).

(15) *Miſcellany, being a Collection of Poems by ſeveral Hands*, p. 295. London 1685. in-8.

(*) Charles II.

„ Un jour, Thyrſis, je quittai par l'ordre du Roi d'Arcadie *, ces verds bocages, pour aller dans des Pays „ étrangers, employée à des Affaires d'Etat, peu convenables à mon ſexe, & à mon âge."

[*E*] *Quelques-uns (des plus beaux Eſprits de ſon tems) l'ont honorée de leurs éloges* &c.] Dryden, dans la Préface ſur la Traduction Angloiſe des Epîtres d'Ovide, parlant de l'imitation de la Lettre d'Oenone à Páris par Mr. Behn, lui fait ce joli compliment : „ On m'a prié d'avertir que „ l'Auteur, qui eſt une perſonne du Beau-Sexe, n'entend „ point le Latin. Mais ſi cela eſt, je crains qu'elle ne ſe „ ſe rougir ceux qui l'entendent." Mr. Southerne reconnoit qu'il lui eſt redevable en plus d'une occaſion. Dans l'Epître Dédicatoire de ſa Piece intitulée, *Le Mariage fatal, ou l'Innocent Adultére*, à Mr. Antoine Hammond, il lui dit „ qu'il eſt redevable de ce qu'il y a de tragique „ dans ſa Piéce, à une Nouvelle de Mr. Behn, intitulée „ *Le Parjure raiſonnable* (16)." Et dans l'Epitre de ſa Tragédie d'*Oroonoko* au Duc de Devonshire, il s'exprime en ces termes : „ Je ſuis redevable à Mr. Behn de l'endroit le plus paſſionné de ma derniére Piéce (*le Mariage fatal*) ; & convaincu que je n'avois pas aſſez témoigné les obligations que je lui ai, je les ai augmentées par Oroonoko, dans le deſſein de m'obliger à être reconnoiſſant, & de mettre tout le monde en état de me taxer d'ingratitude, ſi je négligeois de dire ſur ce ſujet „ tout ce que je dois dire." Voilà, ſans contredit, l'aveu d'un galant-homme ; & ce qui ſuit, fait voir ce que Mr. Southerne penſoit du génie de Mr. Behn pour le Dramatique : „ Elle entendoit très bien le Théatre, & je „ me fuis fouvent étonné de ce qu'elle avoit enfeveli ſon „ Héros dans une Nouvelle, tandis qu'elle auroit pu le „ réſuſciter ſur la Scéne." La ſuite de la même Epitre Dédicatoire montre la force & profonde impreſſion qu'Oroonoko avoit fait ſur elle. „ Ou elle croyoit qu'il n'y „ avoit point d'Acteur capable de le (*Oroonoko*) repréſenter, ou elle ne put ſouffrir qu'on le repréſentât. Je „ croirois ce dernier, quand je me rappelle ce que j'ai „ entendu dire à un de ſes Amis, qu'elle racontoit cette „ Hiſtoire d'une maniére bien plus touchante qu'elle ne „ l'a écrite." Mr. Charles Cotton, Auteur du *Virgile Traveſti* (en Anglois), lui dit, „qu'il y a des perſonnes „ qui écrivant bien ſur de certains ſujets, font pitié quand „ ils en touchent d'autres : mais qu'elle manie heureuſement tous ceux qu'elle touche ; qu'elle connoit également les beautés du Tragique & du Comique : mais „ c'eſt ſur-tout, *dit-il*, quand vous traitez l'Amour. Aſtrée, que Cupidon lui-même trempe ſes fléches, là où „ vous trempez votre plume. Jamais Vers plus charmans „ n'enrichirent le papier : ils ont toute la douceur de votre Sexe, & tous les agrémens de votre beauté (17)." Un Eccléſiaſtique a auſſi payé tribut à la Muſe de Mr. Behn, de la maniére ſuivante : „ La Lyre d'Orphée, „ avec moins de charmes, inſpira la paix, adoucit des tempêtes entiéres d'hommes ſauvages & de bêtes féroces. „ Mais l'Angleterre vous offre une plus noble tâche encore (18) &c." Mr. Tate lui envoya auſſi des Vers pour mettre à la tête de *La Montre* : il les adreſſe à *l'incomparable Auteur*, & comuence à peu prés en ces termes : „ En vous offrant ce foible hommage de nos Vers, „ nous reconnoiſſons du moins vos juſtes droits ; & malgré l'inutilité de ce tribut, il ſert pourtant à montrer „ votre empire, & notre ſoumiſſion. Nos Vers, qui n'ajoutent rien à la perfection de votre Ouvrage, ſervent „ à en relever l'éclat. Un Diamant bien monté en brille „ plus vivement, ſans emprunter rien du métal où il eſt „ enchaſſé." Un autre Poëte, qui ſigne G. L. a fait auſſi des Vers à la louange de Mr. Behn, qui ſont au devant de *la Montre*, dans leſquels il l'appelle *Divine Aſtrée* : tirte que les charmes du corps lui ont peut-être plus procuré que ceux de l'eſprit. „ Merveille de non Sexe ! Gloire de notre Siécle ! . . . combien les Anglois ne doivent-ils pas bénir le nom de la grande Aſtrée ! . . . „ La France verra d'un œil d'envie, que tu efaces ſes „ plus grands Génies ; & elle ſe glorifiera en-vain de ſes „ trophées, puiſque tu régneras, en dépit de ſa Loi „ Salique."

(16) Je crois que c'eſt la Nouvelle connue ſous le titre de *la Religieuſe*, ou *la Belle parjure*, dans le Recueil des *Hiſtoires & Nouvelles de Mr. Behn.*

(17) A la tête d'une Piece qui a pour titre *la Montre*. London 1656 in-12.

(18) *Miſcellany, being a Collection of Poems*, p. 70. Lond. 1685 in-8.

[*F*] *Obligée d'écrire pour vivre.*] Ç'a été là ſouvent le ſort des Poëtes, même les plus illuſtres. A l'é-

faveur, c'eſt qu'elle a embelli ce qu'elle a emprunté des autres. Si à cela, continue le même Auteur, on joint la conſidération de ſon ſexe, je ne doute pas qu'on ne l'égale à pluſieurs Poëtes ſes contemporains (*l*). Mr. Philips (*m*) & Mr. Jacob (*n*) en parlent auſſi. Mr. Gildon remarque, qu'on trouvera peut-être qu'elle étoit trop favoriſée de la Nature, pour devoir s'attendre à l'être beaucoup de la Fortune: du moins, dit-il, eſt-il certain que ſa fituation ſur la fin de ſa vie fut fort au deſſous de ſon mérite (*o*). Elle languit pluſieurs années [*G*], & mourut enfin par l'ignorance de ſon Médecin, le 16 d'Avril 1689. Elle fut enterrée dans un coin du Cloître de l'Abbaye de Weſtminſter, à l'entrée de la porte méridionale, dans un endroit où il n'y a aucun Tombeau remarquable: il n'y a ſur le lieu qu'un marbre noir fort ſimple, avec l'Inſcription qu'on verra ci-deſſous [*H*]. On nous apprend (*p*) que cette Epitaphe eſt de la façon d'un homme d'eſprit, mais qui n'étoit point Poëte, comme la Piéce même le prouve. C'eſt le même auquel l'envie de quelques perſonnes du beau Sexe, & la malice de celles de l'autre, ont attribué la plupart des Ouvrages de Mr. Behn. Je ſai pourtant très bien, a-joute l'Auteur de ſa Vie, qu'elle les a compoſés elle-même, ſans le ſecours de perſonne (*q*). Elle étoit d'un caractére généreux & franc; ſerviable pour ſes Amis, en tout ce qui dépendoit d'elle; plus prompte à pardonner une injure, que diſpoſée à en faire. Elle ne ſortit jamais des bornes de la modeſtie convenable à ſon ſexe, quoiqu'elle fût peut-être plus gaie & plus libre, que ne le permet une certaine régularité outrée (*r*). Je n'entreprendrai pas de décider, ſi elle étoit d'une Vertu fort rigide: ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſes Comédies ne portent pas le caractére d'une ſcrupuleuſe régularité [*I*]; & que ſi l'on exige principalement dans les Ouvrages Dramatiques des leçons de ſageſſe pour les mœurs, Mr. Behn ne peut prétendre à aucun éloge ſur cet article. Elle avoit, dit un Ecrivain, l'art de peindre les paſſions, & ſur-tout l'Amour, avec tant de fineſſe; elle avoit des traits ſi délicats, que ſans voir ſon nom, on la reconnoit, comme Protogéne reconnut Apelle au trait de ſon pinceau (*s*). Tous ſes Ouvrages font voir qu'elle avoit le cœur tendre & paſſionné, & cela paroit ſur-tout par ſes Lettres amoureuſes à un Gentilhomme, qu'elle appelle Lycidas (*t*): on y voit que toute la paſſion étoit de ſon côté, & que ſon Amant étoit froid & indifférent. Triſte ſituation pour l'un & pour l'autre! car un homme ne doit pas être médiocrement embarraſſé, de ſe voir adoré d'une Dame Poëte, & de ne la point aimer; parce que ces ſortes d'Amantes paſſionnées ne ceſſent

(*l*) Id. ibid.

(*m*) *Theatr. Poëtar. or a compleat Collection of the Poets.* C'eſt un Ouvrage peu exact, & très imparfait.

(*n*) *The Poetical Regiſter, or the Lives and Characters of all the Engliſh Poets.* London 1723. Vol. I. p. 14. in-8.

(*o*) Gildon *Life of Mrs. Behn*, ubi ſupra.

(*p*) Id. ibid. & *Poetical Regiſter* Vol. I. p. 16.

(*q*) *Vie de Mr. Behn* à la tête de ſes Ouvrages en proſe, Vol. I. p. 73. 7. Ed. Londres 1722.

(*r*) Id. ibid.

gard de certains Ecrivains, qui par pareſſe ou par vanité emploient mal leurs talens, ils ſont plus dignes de raillerie que de pitié. Mais il n'arrive malheureuſement que trop, que les bons Poëtes, quand ils ont du malheur, éprouvent le même traitement que les méchans Auteurs, c'eſt-à-dire le plus indigne. Quand j'entens Mr. E. P. Rich, implorant la faveur (19) du Duc de Chandos, cet illuſtre Mécéne, en imitant d'une maniére ridicule ces vers d'Horace:

Quod ſi me lyricis vatibus inſeres,
Sublimi feriam ſidera vertice:

Quand, dis-je, j'entens les faillies d'un Poëte de ce caractére, elles ſont en tout autre effet ſur moi, que les ſpirituelles plaintes que l'ingénieux & infortuné Pattiſon adreſſe à la Comteſſe de Herriford, la Protectrice des bons Poëtes (20). La grande inégalité qu'il y a dans les compoſitions de ce jeune Auteur, prouve la vérité de la remarque de l'Abbé du Bos: *L'Enthouſiaſme Poëtique n'eſt pas un de ces Talens, que la crainte de mourir de faim fait donner. Si, comme le dit Perſe, qui nomme le Ventre le Pére de l'induſtrie* (ingenii largitor venter), *les entrailles à jeun font croître l'eſprit, ce n'eſt pas aux Ecrivains* (21). Tant s'en faut, qu'au contraire, comme le dit un Poëte Anglois, „ la faim rétrécit l'eſprit, l'accable, & éteint „ ſon feu." Un grand Poëte paroît tout différent de lui-même, ſelon la diverſité des circonſtances où il ſe trouve. Comme il doit naturellement avoir des paſſions vives & fortes, l'abondance ou la diſette doivent agir violemment ſur ſon eſprit, l'élever ou l'accabler, ſelon les changemens de ſa fortune.

On a déja vu que Mr. Charles Cotton avoit une haute idée de la Muſe de Mr. Behn: il paroit par un endroit de la même Piéce que j'en ai citée, qu'il croyoit qu'elle ſe baiſſoit trop en daignant traduire. „ Pourquoi vous, qui „ ſavez ſi bien créer, voudriez-vous vous abaiſſer juſqu'à „ traduire? Pouvez-vous, vous dont la Veine eſt ſi riche, „ que vous ſoulez être capable de la régler; vous qui ne „ ſoutenez par-vous-même, & que la Poëſie même anime „, ... pouvez-vous deſcendre juſqu'à donner l'exiſtence à „ un Auteur qui n'exiſtoit point? On vous reconnoit pour- „ tant par-tout." Un autre Poëte, c'eſt Mr. George Jenkins, quelques pages plus bas, fait un magnifique éloge de ſes Traductions. Il la compare à Colomb, appartant dans ſa Patrie les tréſors des Pays les plus éloignés; & il l'éléve au-deſſus de ce célébre Navigateur.

[*G*] *Elle languit pluſieurs années.*] C'eſt ce qu'elle nous apprend elle-même, dans les Vers qu'elle fit ſur la mort de Mr. Waller, inſérés dans le Recueil des Piéces faites à cette occaſion par le fameux Mr. Granville (Lord Landsdown), par le Chevalier Jean Cotton, Mr. Bevil Higgons, Mr. Rymer &c. Elle y dit, qu'elle eſt accablée de chagrins & de maux; qu'elle eſt preſque auſſi proche du tombeau que lui: que chaque Vers qu'elle fait, eſt accompagné de douleur: mais que cependant ſon nom ranime ſa Muſe languiſſante. Il paroit par la date de ces Vers, qu'ils ont été faits l'année d'après la mort de Mr. Waller, & un an avant celle de Mr. Behn elle-même (22).

[*H*] *L'Inſcription qu'on verra ci-deſſous.*] Si la penſée, ni le tour ne paroîtront fort bons au Lecteur.

Mrs. Aphara Behn dy'd Aprill the 16, 1689.

Here lyes a proof that wit can never be
Defence enough againſt Mortality:

Great Poeteſs, O thy ſtupendous lays
The World admires, and the Muſes prayſe.

Revived by Thomas Waine, in reſpect to ſo bright a Genius.

Le ſens de l'Epitaphe eſt, „ que ce Tombeau renferme „ une preuve, que l'Eſprit ne peut défendre contre la „ Mort. Que l'Univers admire, & que les Muſes célé- „ brent les admirables Chants de Mr. Behn.

[*I*] *Ses Comédies ne portent pas le caractére d'une ſcrupuleuſe régularité.*] Le nombre d'expreſſions indécentes & d'endroits libres, qui ſe trouvent dans la pluart de ſes Piéces de Théatre, eſt ſi grand, qu'on ne ſauroit point, ſi l'on voulait en faire le détail. Mr. Steele a déja fort remarqué, que les Femmes de ce Siécle qui ſe mêlent de Poëſie, ont fait des merveilles dans le genre trop libre, etie une Scéne d'une Tragédie intitulée *Ibrahim Empereur des Turcs*, par Mr. Pix. Il ajoute: „ Cette in- „ génieuſe perſonne a raffiné dans cette Piéce fort indé- „ cente (*là où l'Empereur jette ſon mouchoir à la Maitreſſe, & l'engage à le ſuivre dans l'endroit le plus reculé du Ser- „ rail*) fut une autre de ſon Sexe (*Mr. Behn*) qui nous a donné *le Corſaire*, où un Gentilhomme campagnard ſe deshabille juſqu'à ſes caleçons de toile de Hollande: car du moins BLUNT (*c'eſt le Gentilhomme*) eſt fruſtré de ſon attente, mais on ſent bien que l'Empereur pouſſe juſqu'au bout (23)." Cette Scéne de Blunt & de Lucette eſt fort choquante pour des yeux & pour des oreilles modeſtes, ſur-tout pour quelqu'un qui ſeroit loin du Théatre & qui auroit la vue courte: car il pourroit aiſément croire que Blunt eſt nud (24). On permettroit certainement bien aux Dames qui travaillent pour le Théatre, de ſe donner carriére dans les Scénes paſſionnées, pourvu qu'elles ne paſſaſſent point les bornes de la bienſéance, ce qu'il leur eſt facile d'éviter. Il n'y en a point qui n'évitent les expreſſions trop libres, ſi elles ſe rappellent la réflexion du *Spectateur*, qu'il n'y a pas de Poëte qui ait écrit des ſatetés, que parce qu'il étoit à bout de ſon invention (25): & ſur-tout ſi elles pénétrent bien ce que même Auteur ajoute. „ Si les gens d'eſprit, *dit-il*, qui ſe „ mêlent d'écrire pour le Théatre, au-lieu de chercher à „ divertir de cette maniére lâche & indigne, vouloient „ tourner leurs efforts à exciter les bons ſentimens na- „ turels qui ſont dans les Auditeurs, quoiqu'étouffés par „ le vice & par la débauche, non ſeulement ils nous plai- „ roient, mais ils nous rendroient un bon office (26)." Mr. Addiſon avoit raiſon de ſe plaindre de la licence qui régnoit de ſon tems ſur le Théatre: mais qu'auroit-il dit, s'il avoit entendu les groſſiéres fottiſes qu'on y a introduites depuis, ſur-tout dans ce déluge d'Opéras Comiques, qui ont ſuccédé aux Opéras Spirituels de Mr. Gay? „ C'eſt „ une des choſes les plus inexcuſables de notre Siécle, „ *dit Mr. Addiſon*, qu'on n'ait pas remédié à la licence „ de notre Théatre, dont on s'eſt ſi ſouvent plaint, & „ qu'on a ſi bien expoſée. .... Sur le pied où les cho- „ ſes ſont à préſent, une Innocente Femme ſont pri- „ vées de cet agréable divertiſſement, à cauſe des abus „ qui s'y ſont gliſſés (27)." Mais de tous ceux qui ont écrit ſur cette matiére, il n'y en a point qui ait ſi bien diſtingué l'uſage de l'abus, qu'un ſavant Jéſuite François, dans une Harangue Latine qu'il fit il y a quelques années au Collége des Jéſuites à Paris. Cet Auteur examine d'abord ſi le Théatre eſt bon & utile en lui-même, & il prouve qu'il eſt tel. Il recherche enſuite, ſi c'eſt à préſent un divertiſſement vertueux & honnête; & il fait voir qu'il ne l'eſt point. Il fait auſſi quelques réflexions ſur les Opéras, & prou-

(19) *Original Poems on ſeveral occaſions* p. 3. 2. Edit. London 1721. in-8.

(20) *The Poetical Works of Mr. Pitſidian Pattiſon* p. 239. London 1728.

(21) *Reflt. Critiq. ſur la Poëſie & la Peinture* T. II. p. 102. Paris 1733.

(22) *Poems to the Memory of that incomparable Poet Edm. Waller* Eſq. p. 17. Lond. 1688. in-4.

(23) *Le Spectateur* T. I. p. 266. Trad. Franç. Amſt. 1711.

(24) Voy. *le Corſaire* Act. III. Sc. 2. dans le *Nouv. Recueil de Pièces de Théatre de Mr. Behn* T. I. p. 36. 37.

(25) *Le Spectateur* T. I. p. 241.

(26) *Le même.* p. 248.

(27) *Spectateur* T. IV. num. 446. de l'Anglois.

ceſſent d'importuner, (autant & plus qu'un Créancier ne fait ſon débiteur) par des Billets-doux, tant qu'elles peuvent tenir la plume [*K*]. L'Amour eſt toujours leur paſſion dominante: c'eſt de quoi l'on trouve une preuve remarquable dans un fragment d'une Paraphraſe de l'Oraiſon Dominicale, inſéré dans les *Mélanges* de Mr. Behn; cette Paraphraſe eſt de *Mr. A. B.* ce qui déſigne vraiſemblablement cette Dame [*L*]. Malgré ſon goût pour la Poëſie & pour les autres Ouvrages de pur amuſement, elle n'a pas laiſſé de s'exercer ſur des ſujets ſérieux: il eſt vrai que ce n'a été que ſur la fin de ſa vie, & dans le tems qu'elle étoit déja malade. Comme ſon feu & ſes paſſions étoient alors amorties, ce fut peut-être ce qui l'engagea dans l'étude de la Religion & de la Philoſophie. Elle traduiſit non ſeulement la *Pluralité des Mondes* de Mr. de Fontenelle, mais elle y ajouta chemin faiſant une Critique, où elle relève divers endroits de ce ſpirituel Ouvrage (*v*). Elle y fait voir le plus profond reſpect pour l'Ecriture Sainte, & tâche de répondre aux Objections qu'on fait contre certains paſſages, comme ſur ce que le Soleil s'arrêta à la parole de Joſué, par rapport à l'Aſtronomie; ſur les dimenſions de la Mer d'airain du Temple de Salomon, 1 Rois VII. 23. par rapport à la Géométrie; & ſur le tems de la durée du Règne de Salomon, par rapport à la Chronologie, 1 Rois XI. 42. comparé avec 2 Rois II. 1 Chron. XXII. 5. & XXIX. 1. . Mais je crois qu'on trouvera qu'il eſt arrivé à cet égard à Mr. Behn, ce qui arrive à la plupart des Auteurs: c'eſt que lorſqu'ils abandonnent le genre d'écrire pour lequel ils ſemblent nés, & qu'ils ſe donnent à un autre, ils réuſſiſſent rarement. Elle fait enſuite ſon apologie ſur ce qu'elle a entrepris de répondre à ces Objections, & elle ſemble craindre qu'on ne la ſoupçonne de n'avoir pas agi ſérieuſement. Elle ſe juſtifie par l'exemple du Dr. Burnet dans ſon *Archéologie*. Ce qu'on vient de rapporter eſt tiré de l'*Eſſai* de Mr. Behn *ſur la Traduction*, qui eſt joint à ſa Traduction de la *Pluralité des Mondes*. Elle tâche de prouver dans cet Eſſai, que de toutes les Langues, la Françoiſe eſt la plus difficile à traduire en Anglois. Elle ſe fonde, entre autres raiſons, ſur ce principe commun: Que plus deux Langues ont de rapport, plus elles ſont aiſées à rendre l'une par l'autre; & par conſequent, que la Traduction eſt difficile à proportion de la différence qu'il y a entre elles. Or, ſelon elle, l'Italien & l'Eſpagnol ſont un Latin mêlé de la Langue des Goths & des Vandales, qui étoit la Teutonique, ou une Dialecte de la Teutonique, comme l'eſt l'Angloiſe. La Langue Françoiſe eſt un compoſé de Latin, de Bas-Breton & de Biſcayen, qui dérivent de l'ancienne Langue Celtique, fort différente de la Teutonique, ſelon notre Auteur: d'où il s'enſuit que la Langue Françoiſe doit être très différente de l'Italien, de l'Eſpagnol, & de l'Anglois; & par conſequent, qu'il doit être plus difficile de traduire du Françoiſ en Anglois, que de l'Italien ou de l'Eſpagnol (*x*). Mais comme l'on prétend que la Langue Celtique & la Teutonique ſont la meme, ſon raiſonnement tombe. Je ſuis ſi peu du ſentiment de Mr. Behn, que je crois au contraire qu'il y a infiniment plus de rapport entre l'Anglois & le Françoiſ, qu'il n'y en a entre la prémière de ces Langues, & l'Italienne ou l'Eſpagnole; & une preuve que cette affinité augmente, c'eſt le grand nombre d'expreſſions Françoiſes, qu'on reçoit tous les jours dans la Langue Angloiſe. Mr. Behn étoit fort

(*v*) *Hiſtories and Novels by Mrs. Behn.* London 1718. in-8.

(*x*) *Eſſay on transſated Proſe* p. 2. & ſuiv.

& prouve que quand le Théatre eſt bien réglé', il peut contribuer autant & plus à l'avancement de la Vertu, que l'étude de l'Hiſtoire & de la Morale (28).

[*K*] *Ces ſortes d'Amantes paſſionnées ne ceſſent d'importuner par des Billets-doux . . . . . tant qu'elles peuvent tenir la plume.*] L'Auteur de la Vie & des Mémoires de Mr. Behn parle d'un Lyſandre, comme d'un Amant qu'elle eſtimoit beaucoup (29). Si elle ne faiſoit qu'eſtimer Lyſandre, ſes Lettres ſont voir qu'elle avoit la plus forte paſſion pour un autre Amant, qu'elle cache ſous le nom de Lycidas. On trouve une preuve de la violence de ſa paſſion, & du peu de retour dont Lycidas la payoit, dès la prémière Lettre qui s'adreſſe à lui. Sur ce qu'il ſortoit pour aller voir d'autres Dames, au-lieu de lui tenir compagnie, elle s'écrie: „ Puiſſiez-vous ne trouver que des „ femmes bridés, méchantes, falopes, mal élevées, inſo„ ciables &c. (30)." Mais comment finit-elle après cette exclamation chagrine? Comme font toutes celles de ſon ſexe, lorſqu'elles ſe voyent abandonnées par un infidéle. „ Je ſuis d'une mélancolie affreuſe, *dis-elle*, de„ puis que je vous ai vu, je ne ſai pas pourquoi; & je „ ſerai charmée de vous voir, quand vos occupations „ vous permettront de rendre viſite à Aſtrée (31)." Lycidas, ſelon la coutume ordinaire des hommes quand ils ſe ſont rendus maîtres d'une femme, & qu'ils ont obtenu ce qu'ils vouloient, tâche de conſoler Aſtrée par les aſſurances d'une amitié ſans bornes. Mais que ce langage ſonne mal pour une femme paſſionnée! Il n'y a qu'une entière jouiſſance qui puiſſe la ſatisfaire, & elle regarde comme des chanſons tous les beaux diſcours à la Platonicienne, qui en effet ne ſont guéres autre choſe. Il paroit pourtant, qu'avant que le commerce ſe rompit, Lycidas eut quelque reſte de pitié pour elle; mais nullement d'amour, puiſqu'il employa toute ſa Rhétorique pour lui perſuader qu'il l'aimoit encore, quoiqu'il évitât en même tems de la voir, quand il le pouvoit, comme cela paroit par la dernière Lettre qu'elle lui écrivit. „ Il n'y „ a qu'un homme qui me haiſſe, qui puiſſe me traiter ſi „ incivilement . . . . . Je n'en veux d'autre preuve, que „ ce que vous faites: vous paſſez au bout de la rue où je „ demeure; vous aimez mieux perdre votre tems dans un „ Caffé, que de m'accorder ce que vous n'ignorez pas qui „ fait le bonheur de ma vie, je veux dire votre chére, „ languiſſante, mélancolique compagnie: je l'appelle lan„ guiſſante, parce que vous ne pouvez avoir ni plaiſir ni „ joie, là où eſt Aſtrée (32)." Voilà une peinture achevée d'une Amante abandonnée, & d'un Amant raſſaſié; quand je dis raſſaſié, j'entens des ſoupirs & des importunités paſſionnées de ſa Maîtreſſe, ſans prétendre dire qu'il ait eu aucune part à ſes faveurs. Il ſemble, que vers la fin de ce commerce, Lycidas ait continué à feindre de l'amour, uniquement pour ſatisfaire ſa vanité (comme cela paroit par le commencement de la Lettre qu'on vient de citer): & en ce cas-là, il en a agi bien lâchement, puiſqu'un homme tendrement aimé doit faire tout ce qui dépend de lui pour ne pas mécontenter ſa Maîtreſſe, s'il ne peut gagner ſur lui de la rendre heureuſe. Aſtrée étoit belle, ſpirituelle, tendre, en un mot elle avoit tous les charmes qui peuvent rendre une femme chére à ſon Amant; & Lycidas cependant étoit devenu froid, & inſenſible à leur pouvoir: tant l'Amour eſt déraiſonnable & peu réglé dans ſes démarches! Pluſieurs Ecrivains contemporains affirment que c'étoit une Beauté: mais il n'y en a point qui nie plus relevé ſes attraits que Mr. George Jenkins. Le Mont Sareé, Apollon, les Muſes, n'ont rien qui le charment autant, que les Vers de Mr. Behn & la perſonne: ſa préſence embellit tous les lieux où elle ſe trouve: jamais l'union d'un Corps & d'une Ame ne fut mieux aſſortie: l'un eſt un ſéjour digne de l'autre: tous les Bergers adorent ſon nom, toutes les Langues publient ſa gloire immortelle. Car qui pourroit réſiſter à la puiſſance réunie de l'Eſprit & de la Beauté? Mais revenons à Lycidas. S'il n'y avoit pas quelquefois un fort bizarre en amour, où eſt l'homme capable de réſiſter aux expreſſions raviſſantes qu'elle emploie dans ſa ſeptiéme Lettre, où elle lui fait des reproches de ce qu'il l'avoit quitté le ſoir précédent. „ Mais hélas! vous vous en allez pour goûter la joie, „ & vous m'abandonnez aux tourmens! Vous vous en al„ lez pour aimer ſeul; & vous me laiſſez en proie à l'a„ mour, aux tranſports, aux phrénéſies d'une fiévre ar„ dente, à la fureur même! Oui mon Cher, oui, j'igno„ re moi-même juſqu'à quel point je vous aime; mais je „ ſens que c'eſt tout ce qu'il peut y avoir de plus paſſion„ né, & que je ne puis jamais penſer à un autre, tant „ que je vivrai. Oui! querellez-moi, déchirez-vous „ contre moi, fatyriſez-moi, chargez-moi de malédi„ ctions, ôtez-moi la vie, & que le Ciel même m'accа„ ble de ſon courroux; je ne ceſſerai jamais de vous ai„ mer (33)."

[*L*] *Une Paraphraſe de l'Oraiſon Dominicale . . . . qui eſt vraiſemblablement de cette Dame.*] Ce que j'en vais rapporter s'accorde parfaitement avec ce que Mr. Behn dit d'elle-même, dans une de ſes Lettres à Lycidas: *Mon Ame n'eſt compoſée que d'Amour* (34). Et dans les Vers qu'elle a faits à la louange de la Tradution de Lucréce par Creech, après avoir fait l'apologie de la foibleſſe de ſa Muſe, elle ſe repréſente auſſi comme n'étant formée que d'Amour. Cette paſſion entre dans toutes ſes compoſitions, ou plutôt elle en fait le fond. Mr. Behn étoit Maîtreſſe paſſée en Amour, quoiqu'on diſe dans *l'Amant* (35), *qu'elle entendoit mieux la Pratique, que la Théorie de cette paſſion.* Mais pour revenir à la Paraphraſe en queſtion, elle commence par les plus vifs mouvemens de piété & de dévotion. Par exemple: „ O adminable Charité d'un Dieu pour d'indignes & coupables Créatures „ (36)! . . . . Proſternée humblement devant toi, je te „ foumets mon ame, mes facultés, & ma volonté &c. „ (37)." Elle paraphraſe la cinquiéme Demande, *Pardonne-nous nos offenſes*, de la manière ſuivante: „ L'A„ MOUR, cet Amour enchanteur, a été la cauſe de tous „ mes péchés. De tous les égarcmens auxquels on s'aban„ donne, c'eſt certainement celui que Dieu pardonne le plus

(28) On cite la traduction Angloiſe de ce Diſcours, dédiée à Mr. Pope & imprimée en 1734.

(29) Vol. I. p. 53 du Recueil de ſes *Nouvelles*.

(30) Ibid. p. 55.

(31) Id. ib.

(32) Ibid. p. 69. 70.

(33) Idem p. 67.

(34) Id. ib.

(35) Ecrit par Steele, num. 33.

(36) *Miſcellany Poems by Mrs. Behn* 1685 p. 191.

(37) Ibid. p. 193.

fort zélée pour le Parti du Roi, comme ſes Ouvrages le prouvent par-tout. Je me perſuade, qu'on ne diſconviendra pas qu'elle ne fût femme d'Eſprit & de Génie, ſans lui donner pourtant le titre de Génie du prémier ordre, ni même du ſecond. Mais elle auroit eu plus de réputation, ſi elle eût moins écrit. Après tout, le mauvais état de ſa fortune peut, en quelque ſorte, lui ſervir de juſtification à cet égard. Ses Piéces de Théatre, à une près, ont été imprimées enſemble en deux Volumes in-octavo [*M*]; mais la dernière Edition de 1734 eſt en quatre Volumes. Ses Piéces font au nombre de ſeize, & ont été en général aſſez bien reçues. Après ſa mort, Mr. Gildon fit repréſenter une autre Comédie de ſa façon, intitulée *le Frère cadet*, ou *la Coquette amoureuſe*; mais elle échoua, & l'Editeur nous apprend qu'on lui fit un très mauvais accueil dès la prémière repréſentation (y). Mr. Gildon a auſſi publié la dernière Edition de ſes *Hiſtoires & Nouvelles* [*N*], qui forment de même deux Volumes: elles ont été ſi favorablement reçues, qu'il s'en eſt fait ſept Editions; ce qui n'eſt pourtant pas une preuve bien ſure de leur mérite réel. Mr. Langbaine lui attribue auſſi une Traduction du *Voyage de l'Ile d'Amour*. On a encore d'elle les fameuſes *Lettres amoureuſes d'un Gentilhomme & de ſa Sœur*, en trois Volumes in-8. Ouvrage qui a été mis ſous le chevet de plus d'une Belle amoureuſe, & qui eſt certainement écrit d'une maniére auſſi propre à inſpirer une forte paſſion, que les Ouvrages les plus délicats d'Ovide & d'Héloïſe. Elle a publié auſſi trois Volumes de *Poéſies diverſes*, le prémier à Londres en 1684, le ſecond en 1685 [*O*], & le dernier en 1688 (z). Elle a joint au ſecond une Traduction, dédiée à ſon Lyſandre, des *Réflexions morales* du Duc de la Rochefoucault, auxquelles elle a donné le titre bizarre de *Sénéque démaſqué*; & toutes les fois qu'elle parle de l'Auteur, elle l'appelle, non moins bizarrement, le Duc de *Rufshaucave*. Elle a fait quantité *d'Odes*; mais je crois qu'il y en a peu qui plaiſent aux perſonnes d'un goût délicat [*P*]. Quoique Mr. Behn empruntât beaucoup des autres, il eſt certain qu'elle avoit elle-même beaucoup d'invention. Elle ſemble, comme on l'a re-

(y) *Vie de Mr. Behn*, à la tête de la Comédie dont il s'agit.

(z) Langbaine p. 231.

(18) Idem p. 197. 198.

(19) Idem p. 199.

„ plus aiſément (38)." Voici ce qu'elle dit ſur ces paroles, *Ne nous induis point en tentation* : „ Mais, ſi nous „ ne pouvons être exempts de tout péché, puiſſe-je n'en „ avoir d'autre que d'AIMER (39)!" Un cœur paſſionné ſe perſuade rarement que ſon Amour puiſſe déplaire à Dieu: tant s'en faut, il ſe fait entrer dans ſa dévotion, dont il forme les plus vifs tranſports; comme on en voit une preuve dans la peinture qu'Héloïſe fait à Abélard de l'état de ſon ame, où elle lui repréſente de la maniére la plus vive, combien elle le retrouve par-tout au milieu des exercices les plus ſaints. Ce qui fait que j'attribue la Paraphraſe, dont je viens de parler, à Mr. Behn, quoiqu'il n'y ait que ces deux Lettres *A*, *B*, c'eſt que ſon Poéme ſur la mort du Comte de Rochefter, inſéré dans le même Recueil (40), eſt ſigné de cette maniére.

(40) *Miſcellany by Mrs. Behn* p. 61. en 1685.

[*M*] *Ses Piéces de Théatre . . . . . ont été imprimées en deux Volumes in-octavo.*] En voici les titres. 1. 2. *Le Corſaire, ou le Cavalier banni*; en deux Parties. 3. *L'Amant Hollandois*. 4. *Abdelazer, ou le Maure vengé*. 5. *Le Jeune Roi, ou la Mépriſe*. 6. *Les Têtes rondes, ou la bonne ancienne Cauſe*. 7. *L'Héritiére Bourgeoiſe, ou le Chevalier Timothée Traite-tout*. 8. *Le Fat, ou le Chevalier Timothée Pimpant*. Ce ſont-là les Piéces contenues dans le prémier Volume. Dans le ſecond ſont les ſuivantes. 1. *Le faux Comte, ou nouvelle maniére de jouer un vieux Jeu*. 2. *L'heureux Hazard, ou le Marché de l'Alderman*. 3. *Le Mariage forcé, ou le Fiancé jaloux*. 4. *Le Chevalier Patient Fancy*. 5. *La Veuve étourdie, ou l'Hiſtoire de Bacon en Virginie*. 6. *La ſainte Courtiſane, ou l'Intrigue nocturne*. 7. *L'Empereur de la Lune*. 8. *Le Prince amoureux* (41). Il paroît par Mr. Langbaine, qu'elle a fouvent pillé d'autres Auteurs, tant Anglois qu'Etrangers, comme Marloe, Middleton, Maſſenger, Tatcham, Brome, Wilkins, Shirley, Killegrew, Cervantes, Molière & La Calprenéde. Ceux qui ſouhaiteront d'être inſtruits plus en détail de ce Plagiat-là même, peuvent conſulter l'Ouvrage même de nommer (42). Sa Comédie intitulée *le Frère cadet, ou la Coquette amoureuſe*, eſt fondée ſur une aventure véritable du Colonel Henri Martin, avec une certaine Dame (43). La maniére dont le Prologue de cette Piéce finit, auroit dû exciter la pitié, ſi la nature impitoyable des Critiques n'étoit plus inſenſible que le marbre: ou y implore la compaſſion en faveur d'un pauvre Orphelin, on demande ſa vie, puiſqu'Alſtrée ſa mére ne vit plus. Le Continuateur de Langbaine, que nous ſoupçonnons être Gildon, nous apprend que ces Piéces ont été faites entre les années 1670 & 1690 (44).

(41) Recueil de ſes *Comédies*, 2 Vol. Londres 1702. in-8.

(42) Langbaine *Account of Dramatick Poets* p. 25—28.

(43) *Lives and Characters of the Engliſh Dramatick Poets*, by G. Jacob. Vol. I. p. 17.

(44) *The Lives and Characters of Engliſh Dramatick Poets* Recontinued from Mr. Langbaine p. 10. London 1698. in-8.

[*N*] *La dernière Edition de ſes Hiſtoires & Nouvelles.*] L'Editeur les a dédiées à Simon Scroop, Ecuyer, de Danby dans la Province d'York. Le prémier Volume contient, 1. *La Vie & les Mémoires de Mr. Behn*. 2. *L'Hiſtoire d'Oroonoko, ou l'Eſclave Royal*. 3. *La Coquette ſincére, ou les Amours du Prince Tarquin & de Mirande*. 4. *La Religieuſe, ou la Belle ſurpriſe*. Il y a dans le ſecond Volume, 1. *Agnès de Caſtro, ou la Force de l'Amour généreux*. 2. *La Montre de l'Amant, ou l'Art de faire l'Amour*. Ce ſont des Régles de Galanterie pour toutes les heures du jour & de la nuit. 3. *Le Miroir des Dames, ou l'Art de charmer tout les hommes* (45). 4. *L'Heureuſe Mépriſe*. 5. *Mémoires de la Cour de Bantam*. 6. *L'Avanture de la Dame noire*. Quelques-unes de ces Piéces ſont de fa façon, & les autres ſont des Traductions ou des Imitations du Recueil de *Piéces galantes en Proſe & en Vers*, Tom. II. & III. Paris 1684. in-8. (46). On a encore cinq autres Hiſtoires ou Nouvelles de ſa compoſition. 1. *L'Epouſe infortunée, ou la belle Dame aveugle*. 2. *La Fille muette, ou la Force de l'Imagination*. 3. *L'Heureuſe Dame infortunée*, Hiſtoire véritable. 4. *La Beauté errante*. 5. *La Mépriſe malheureuſe, ou le Vieu imparfait*. Elle a traduit *la Pluralité des Mondes* de Mr. de Fontenelle (comme on l'a dit dans le corps de l'Article), & y a joint un *Eſſai ſur la Traduction*. Elle a auſſi donné une Traduction de l'*Hiſtoire des Oracles*, tirée de Van Dale, par le même. Toutes ces Traductions & ces Nouvelles ont été imprimées en un Volume (47). Sa Traduction de la *Pluralité des Mondes* eſt aſſez bonne, ou plutôt aſſez bien faite, pour une perſonne qui avoit paſſé la plus grande partie de ſa vie à lire & à écrire des Romans & des Comédies. Elle n'a fait que peu de fautes conſidérables, pour n'avoir pas aſſez bien entendu la Philoſophie, & certaines fineſſes de la Langue Françoiſe. Dans ſon Eſſai ſur la Traduction, elle a fait quelques remarques fur cette Langue, qui, ſelon elle, l'emporte à bien des égards ſur la Langue Angloiſe pour le ſon, comme celle-ci l'emporte ſur la Françoiſe pour la force du ſens. A cette occaſion elle fatyriſe les François & leur Langue, diſant: „ que comme les François n'aiment point un „ bon habit ſans ornement, ils ne ſont pas contens des „ avantages qu'ils ont, mais qu'ils rempliſſent leur Langue „ de répétitions inutiles; & par une éloquence qui leur eſt „ particuliére, employent vingt lignes pour dire ce qu'un „ Anglois exprimeroit plus aiſément & avec plus de force „ en cinq; & c'eſt ce qui rend la traduction du François „ en Anglois pénible: ſi l'on veut imiter cela en Anglois, „ ce n'eſt plus traduction; & ſi l'on veut adopter ces fleurs „ & ces brodcrics, on fait quelque choſe de pis encore „ que le clinquant François."

(45) A Londres en 1718 in-8.

[*O*] *Trois Volumes de Poéſies diverſes . . . . . le ſecond* (a paru) *en* 1685.] Mr. Behn l'a dédié au Chevalier Guillaume Clifton. Il y a quelques Piéces paſſables dans ce Recueil, & quantité d'aſſez mauvaiſes, comme cela arrive ordinairement dans ces ſortes de Collections. Ceux qui les font, ngiſſent avec le Public dans ces occaſions, comme les Criеurs d'Encan; le prix de chaque Piéce conſiſtant ſouvent dans ce qu'ils en peuvent tirer cette feule fois, parce qu'après cela elles ne ſont fouvent plus d'aucune valeur. Il y a cinq ou ſix Odes, & autres petites Piéces pareilles, du Comte de Rochefter, du Chevalier George Etheridge, & de Mr. Henri Criſp de Cambridge. Quelques-unes des Piéces de Mr. Behn portent ſon nom, d'autres celui d'Alfrée, & d'autres n'ont que les lettres initiales *A. B.* Voici quelques Eſſais de ſa Poéſie. Le prémier eſt tiré de ſon Poéme ſur la mort du Comte de Rochefter, où s'adreſſant à Cupidon, elle l'exhorte à donner des marques de douleur, en tenant la tête baiſſée, en couvrant le cercueil de ſes aîles, en le parſemant de ſes fléches briſées, au-lieu de fleurs, & en mettant ſon arc auſſi bas qu'elle.

Upon your hands your weeping heads decline,
And let your wings encompaſs round his ſhrine:
Inſtead of flowers your broken arrows ſtrow,
And at his feet lay the neglected bow (48).

(46) *Mrs. Behn's Miſcellany* p. 48.

C'eſt Mr. Behn qui a fait le Prologue de *Valentinien*, Tragédie poſthume du Comte de Rochefter, & tirée de Fletcher. Dans ce Prologue, elle relève le mérite Poétique du Comte. Elle dit aux ſpectateurs, qu'on s'adreſſe dans ce jour à eux avec la même confiance que ſon Héros paroît devant les Beautés du prémier ordre, qui ſures de leurs conquêtes, négligent tous les petits moyens que d'autres employent, & ſe fient uniquement au pouvoir irréſiſtible de leurs charmes (49).

(49) Voy. *Poems on ſeveral occaſions by the Earl of Rochester* p. 135. London 1696. in-8.

[*P*] *Il y en a peu* (des Odes) *qui plaiſent aux perſonnes d'un goût délicat.*] Elle en a fait entrer quantité dans ſes Comédies. La plupart paroiſſent avoir été faites ſur le champ, & ſans beaucoup de réflexion. Mais quoiqu'elles n'aient rien de fort agréable à les lire, il ſe peut qu'elles le ſoient en Muſique. La meilleure de toutes les Piéces Lyriques qu'elle a faites, c'eſt une Ode aſſez paſſable qui ſe trouve dans l'*Heritiére Bourgeoiſe*, Acte IV. Scéne I. Cette Ode eſt proprement le portrait d'une belle Coquette, aux charmes de laquelle il eſt impoſſible de réſiſter (50).

(50) J'ai cru que les Lecteurs François me pardonneroient ſans peine de n'avoir pas inſeré ici cette Ode Angloiſe. R. D. T.]

[*Q*] *Quel-*

remarqué, avoit écrit trop à la hâte, pour avoir donné beaucoup de correction & de délicateſſe à ſon ſtyle ; & c'eſt ce qui paroit avoir lieu ſur-tout (comme il eſt naturel) par rapport à ſes Ouvrages Poëtiques. Car quelque beau génie qu'ait un Poëte, ce n'eſt pas ſans travail qu'il exprime ſes idées en vers également beaux & foutenus. Il eſt vrai qu'il y a d'heureux momens, où les plus brillantes expreſſions naiſſent comme d'elles-mêmes ; mais ces momens ne viennent pas tous les jours. Tous ceux qui font nés avec quelque génie, ſavent par expérience, que la Poëſie, comme l'Amour, a ſon *heure du Berger* ; il faut la ſaiſir pendant qu'elle paſſe, & en profiter le mieux qu'on peut ; car c'eſt alors que les plus grands Poëtes ſe ſurpaſſent eux-mêmes. Après avoir envoyé cet Article à l'Imprimeur, j'ai eu occaſion de voir Mr. Bowman, un des Comédiens du Roi, du Théatre de Drury-Lane, qui m'a inſtruit de quelques particularités touchant Mr. Behn [Q].

[Q] *Quelques particularités touchant Mr. Behn.*] Je ſuis très obligé à Mr. Bowman, de la manière honnête dont il m'a offert ſes lumières dans cette occaſion, & dans toutes celles où il ſera queſtion du Théatre. Il a très bien connu Mr. Behn, & m'a dit qu'elle étoit fort jolie, qu'elle avoit de beaux yeux, & la taille très belle. Il m'a confirmé ce que les Ecrivains de ſa Vie rapportent de ſon ſeu extraordinaire dans la converſation. Il a eu connoiſſance auſſi de la facilité avec laquelle elle écrivoit, par quelques Pièces de Théatre compoſées très promptement, dans leſquelles il a lui-même repréſenté. Il m'a appris auſſi une particularité au ſujet de Mlle. Barry, qui a été pendant ſi longtems l'ornement du Théatre Anglois : c'eſt que Mr. Behn aiant fait ſon *Corſaire*, ſe donna beaucoup de peine pour inſtruire cette Actrice, qui devoit y faire le rôle d'Idaléne ; & que la manière dont elle s'en acquitta fut le fondement de la grande réputation qu'elle s'eſt acquiſe dans la ſuite. Malgré les aſſurances poſitives que Mr. Behn donne dans ſon *Hiſtoire d'Oroonoko*, qu'elle ne rapportera rien que d'exactement vrai ſur ſon ſujet, j'étois encore en doute, ſi toute l'Hiſtoire n'étoit point un Roman ; mais Mr. Bowman m'a aſſuré qu'elle parloit toujours d'Oroonoko d'une manière ſi tendre, qu'il eſt impoſſible que ce fût un perſonnage imaginaire, & qu'elle le repréſentoit toujours comme une merveille, tant pour le corps que pour l'eſprit. Elle avoit le goût parfaitement Anacréontique, aimant à jouïr du moment préſent ; & ſa manière de penſer étoit préciſément la même que celle du voluptueux Téïen : comme il paroît par une Ode, qui eſt une Traduction libre de la quatrième de ce Poëte, intitulée *l'Uſage de la vie :*

Cueille ſur un tendre feuillage
De treſſes verdoyant, de myrtes amoureux,
Je veux faire en mes jeux couler ce doux breuvage.
Que le Dieu, dont je fens les feux,
D'un ruban ſur ſon dos retrouſſant avec grace
Les pans de ſon léger manteau,
Prenne ſoin de remplir ma taſſe.
Le tems comme un char fuit & paſſe,
Et ſon rapide cours nous entraîne au tombeau.
Là nous ne ſommes plus que cendre :
Et que me ſervira ; finiſſant mon deſtin,
Que ſur moi l'on vienne répandre
Des fleurs, des parfums, & du vin ?
Suivons une plus juſte envie :
Tandis que nous vivons, couronnons-nous de fleurs ;
Parfumons-nous. Et toi, doux Tyran de nos cœurs,
Va me chercher l'objet dont mon ame eſt vaincue.
Je veux, amant qu'on plaint, ſombrer hors
J'éprouve les plaiſirs qu'on goûte chez les Morts,
M'aſſurer de ceux de la vie (51).

(51) *Traduction nouv. des Odes d'Anacréon par Mr. de la Foſſe, à la fin de la Traduct. de Mr. Dacier. Amſt. 1716.*

Mr. Bowman croit que Mr. Behn avoit environ cinquante ans quand elle eſt morte. En ce cas-là, elle étoit née vers l'an 1639 ou 1640, ſous le règne de Charles I.

BEKINSAU ou BECKINSAU (JEAN), d'une bonne famille de la Province de Lancaſtre, nâquit à Broadchalke dans le Comté de Wilts. Il fit ſes prémières études dans l'Ecole de Wykeham proche de Wincheſter, d'où on l'envoya au Collège Neuf à Oxford. Après y avoir ſervi deux ans, il y fut admis en qualité de Membre perpétuel en 1520. En 1526 il prit le degré de Maitre-ès-Arts, étant ſur le point de paſſer la Mer pour aller continuer ſes études dans les Pays étrangers, comme on le voit par les Regiſtres de l'Univerſité : mais on n'y trouve pas s'il exécuta ſon deſſein dans ce tems-là, ou dans la ſuite. Mr. Wood, dans ſes *Athenæ Oxonienſes* (*a*), cite un Acte qui porte, que *Jean Beconſaw, ſecond fils de Jean Beconſaw de Hartley-Weſpell dans la Province de Hamp (né à Beconſaw dans celle de Lancaſtre) a été Profeſſeur en Langue Grecque à Paris, qu'il revint enſuite en Angleterre, & mourut à Sherbourne dans la Province de Hamp.* Il poſſédoit très bien la Langue Grecque. En 1538 il quitta ſa place de Membre du Collège Neuf, pour ſe marier ; & vers ce tems, il eut des liaiſons avec les principaux Savans de la Nation, dont il fut fort eſtimé, fur-tout de l'Antiquaire Jean Léland, qui dans ſes *Encomia, Trophæa &c. eruditorum in Angliâ Virorum* (*b*) rapporte pluſieurs choſes à ſon avantage, & parle auſſi du ſéjour qu'il avoit fait à Oxford & à Paris. En 1546, lorſqu'il vit l'autorité du Pape entiérement abolie, il écrivit un Livre *ſur le Pouvoir ſouverain & abſolu des Rois* [*A*], qu'il dédia au Roi Henri VIII. Il fut auſſi fort bien auprès d'Edouard VI (*c*). Mais quand la Reine Marie fut parvenue à la Couronne, & qu'elle travailla à détruire tout ce que ſon père & ſon frére avoient fait en faveur de la Réformation, Bekinſau retourna à la Religion Romaine, & devint ennemi des Proteſtans (*d*). Quand Elizabeth monta ſur le Trône, il ſe retira à Sherbourne en Hampſhire, où il mourut, & fut enterré dans l'Egliſe de cette Ville le 20 de Décembre 1559, âgé d'environ ſoixante-trois ans (*e*). Bale le repréſente comme un homme fort verſé dans la Langue Grecque, & dans la Latine (*f*).

(*a*) Vol. I. col. 129. 2. Edit. Londres 1721.

(*b*) Pag. 91. *apud* Wood *ubi ſupra.*

(*c*) Wood *ubi ſupra.*

(*d*) Balæus *Ill. Scriptor. Majer. Britan.* Cent. XI. cap. 98. p. 761. Baſil. 1559.

(*e*) Wood *ubi ſupra.*

(*f*) Balæus *ubi ſupra.*

[*A*] *Il écrivit un Livre ſur le Pouvoir ſouverain & abſolu des Rois.*] En voici le titre : *De ſupremo & abſoluto Regis Imperio.* Londres 1546, in-8. Il a été réimprimé dans le prémier Volume de la *Monarchia S. Romani Imperii, ſeu de Juriſdictione & Poteſtate Imperatoris & Papæ, per varios Authores*, publié à Francfort en 1621 in-folio, par Melchior Haminsfeld Goldaſt. Bekinſau compoſa cet Ouvrage pour défendre l'Indépendance des Rois, contre les prétentions exorbitantes des Papes.

BEKKER (BALTHASAR), un des plus célèbres Théologiens Hollandois, & Auteur du fameux Livre intitulé *Le Monde enchanté*, nâquit en 1634 à Warthuiſen, Village de la Province de Groningue [*A*], où ſon père étoit Miniſtre. Après avoir commencé ſes études ſous ſon père, il alla à l'Univerſité de Groningue, étant âgé de ſeize ans : il y étudia les Langues Grecque & Hébraïque, la Philoſophie & l'Hiſtoire. De Groningue il alla à Franeker, où il étudia en Théologie ; & il devint Recteur de l'Ecole Latine de cette Ville, poſte qu'il occupa pendant quatre ans & demi. En 1657 il fut fait Miniſtre d'Ooſterlittens (*a*), Village à deux lieues de Franeker. Etant alors plus maître de ſon tems, il s'appliqua plus que jamais à l'étude [*B*]. En 1665 il ſe fit recevoir Docteur en Théologie

(*a*) L'Anglois à *Oeſterlingen*, & le P. Niceron *Ooſterlittens* : l'un & l'autre ſe trompe ; ce Village s'appelle *Ooſterlittens*. R. D. T.

(*) *Mém. des Hommes Illuſt.* Tom. XXXI. p. 177.

[*A*] *Nâquit à Warthuiſen, Village de la Province de Groningue.*] Le P. Niceron * dit, qu'il nâquit le 30 de Mars, à *Meſlawier*, Bourg de la *Weſtfriſe* ; & il le fait aller à Franeker avant que d'aller à Groningue. Dans le Dictionnaire de Moréri de la dernière Edition, on le fait naître le 20 de Mars en *Friſe*. Je croirois aſſez qu'il eſt né en Friſe, d'autant plus que le P. Niceron parle d'une Rélation de la mort de Bekker écrite par ſon fils, où l'on trouve quelques particularités de ſa vie, & où, ſelon les apparences, on marque le Lieu de ſa naiſſance. J'ajouterai que le P. Niceron a confondu la *Friſe* avec la *Weſtfriſe*. Metſlawier eſt un Bourg de la *Friſe*, & non de la *Weſtfriſe* : cette dernière eſt une partie de la Province de Hollande, qu'on appelle *Nord-Hollande ou Weſtfriſe*. Ce ſont de ces petites choſes, auxquelles les Etrangers ſe trompent aiſément. REM. DU TRAD.

[*B*] *Il s'appliqua plus que jamais à l'étude.*] Il prêchoit non ſeulement avec ſoin & régulièrement, mais trouvoit auſſi le tems de lire les Ouvrages des Grands-Hommes ſur les matières les plus importantes. Il avoit commerce de Lettres avec Jaques Alting, ſous lequel il avoit étudié les Langues Orientales, & avec le fameux Coccéius, comme

 il pa-

gie à Franeker, & l'année suivante il fut appellé Ministre dans cette Ville. Son mérite, & la liberté qu'il prit de donner des Leçons particulières à quantité d'Etudians, ce qu'il avoit droit de faire en qualité de Docteur en Théologie, l'exposérent à la haine & à la jalousie des Professeurs [C]: mais l'orage qu'ils excitérent contre lui fut bientôt calmé, par la médiation de quelques Amis communs. Pendant qu'il étoit Ministre à Oosterlittens, il avoit publié un petit Catéchisme en vers pour de jeunes enfans; il en donna ensuite un autre un peu plus étendu, pour les enfans plus âgés; & en 1670 il en publia un pour des personnes faites. Il défendoit dans ce dernier quelques sentimens particuliers fur l'état d'Adam avant la Chute [D], fur le droit que les Assemblées Chrétiennes ont de choisir leurs Ministres [E], & fur l'antiquité de la Hiérarchie Ecclesiastique; article fur lequel il étoit parfaitement dans

(a) Diction. Holland. de Hoogstraten & de Brouwins voy. Nodek. Article BEKKER.

il paroit par leurs Lettres qui ont été imprimées. Il n'étoit pourtant point esclave de leurs opinions; il se permettoit d'être d'un autre sentiment qu'eux, quand il croyoit qu'ils se trompoient, & il leur proposoit librement les difficultés & les objections, sans que cela diminuât en rien leur amitié pour lui (a).

Pendant qu'il fut à l'Université, il prit du goût pour la Philosophie de Descartes, qui commençoit à le répandre; & ce fut-là la première source des disputes qu'il eut dans la suite. Un esprit dégagé de préjugés, & la liberté Philosophique avec laquelle il examinoit tout, & en jugeoit, le faisoit sortir quelquefois des routes battues, & le conduisoit à des sentimens, qui avoient le caractère de ce qu'on appelle Hérésie, je veux dire, la nouveauté.

[C] *La liberté qu'il prit de donner des Leçons particulières .... l'exposa à la haine & à la jalousie des Professeurs.*] Ce ne fut pas-là la seule cause de leur jalousie. Bekker fut le premier des Ministres de Village de la Province de Frise, qui entreprit d'expliquer le Catéchisme, & de prêcher le Dimanche après-midi. Comme ce n'étoit pas la coutume, on voit par-là que Bekker savoit très bien ce qu'exige le foin d'un Troupeau; mais cela jetta une infinité de teins contre lui plusieurs Ministres, qui n'étoient pas d'humeur à suivre fon bon exemple. Une autre chose qui excita leur jalousie, ce fut le degré de Docteur en Théologie qu'il prit: ce qui est assez rare parmi les Ministres des Provinces-Unies. On avoit averti Bekker d'avance, que cela l'exposeroit à la jalousie de ses Confrères. Un d'eux, qui étoit de ses Amis, lui dit: *Ann non hoc metuis invidiam Fratrum?* „ Ne craignez-vous pas que cela n'excite contre vous l'envie de vos Frères?" Et cet Ami fut un des premiers qui le déchaînerent contre lui. Bekker lui-même nous apprend, que la qualité de Docteur en Théologie a été en quelque façon la cause de ses disgraces, les autres Ministres aiant été charmés de trouver l'occasion de citer un Docteur devant eux (b). Un Docteur, ajoute-t-il, auſſi fur ce que ſa femme étant morte en 1664, il avoit fait faire un Sermon funèbre à ſon enterrement, comme c'étoit alors la coutume en Frise. Les Miniſtres de Groningue s'en plaignirent au Synode de Frise, ce qui obligea Bekker à écrire un petit Traité ſur la coutume de faire des Sermons ou des Oraiſons funèbres. Une circonſtance remarquable touchant les Leçons particulières qu'il faiſoit, c'eſt que pendant les Procédures Eccléſiaſtiques contre ſon Catéchiſme, les Députés de la Province lui ordonnérent de diſcontinuer ſes Leçons, ſous peine d'une amende conſidérable. Bekker répondit, que les Loix Eccléſiaſtiques & celles de l'Univerſité lui donnoient le droit d'enſeigner en particulier: qu'il n'avoit point entrepris de le faire, parce que les Profeſſeurs manquoient en aucune façon à leur devoir, mais à la prière de pluſieurs Etudians & Miniſtres, & même de quelques Profeſſeurs. Il renonça pourtant à cette pénible fonction, quoique les Etudians déclarérent qu'ils profiteroient beaucoup de ſes Leçons; & quantité de Friſons, auſſi-bien que d'Etrangers, quittérent l'Univerſité (3).

(b) Dicitur, Holland. de Lumière, Act. BEKK. Tom. II. p. 221. col. a.

(3) Idem p. 224. col. 2.

[D] *Quelques sentimens particuliers fur l'état d'Adam avant la Chute.*] Il ſoutient, „ que ſi l'homme avoit perſévéré dans l'état d'innocence, quoiqu'il eût dû vieillir „ avec le tems, il auroit cependant vécu éternellement, „ & auroit trouvé dans l'Arbre de vie un remède efficace contre toutes les altérations auxquelles il auroit pu être ſujet; & que cet Arbre auroit produit le même effet après le péché. Que l'homme n'auroit pu demeurer tous jours dans le Paradis terreſtre; parce que les hommes ſe multipliant tous les jours, ſans diminuer, le nombre „ ſeroit devenu à la fin ſi grand, que les derniers-venus „ n'auroient pas trouvé place pour vivre auſſi agréablement & dans la même abondance que les autres. Qu'il „ ne paroit point qu'Adam eût aucune promeſſe d'un bonheur plus parfait que celui dont il jouiſſoit ſur la Terre, puiſque dès qu'il aſpira à un plus grand, il s'oublia „ au-lieu que s'il avoit eu des promeſſes d'une autre Félicité, il auroit été en droit, & même obligé d'y aſpirer. Qu'Adam ne pouvoit mériter le Ciel par ſon obéiſſance, puiſqu'il étoit de ſon devoir de ſervir ſon Créateur & ſon Bienfaiteur de tout ſon pouvoir: c'étoit un „ pur effet de la Bonté de Dieu, de récompenſer l'homme au-delà de ce qu'il méritoit: il étoit libre encore qu'il lui accordât cette récompenſe dans le Ciel, ou ſur la Terre. Le Salut conſiſte dans la Communion de Dieu, „ qui n'eſt point bornée à un certain lieu; & tant que „ l'homme auroit été heureux ſur la Terre, il n'auroit pas „ eu beſoin du Ciel." Il propoſe enſuite cette Queſtion: *Quel étoit donc l'état ou la condition de l'Homme avant ſa Chute?* A quoi il répond: *Il ſavoit ce qu'il devoit, & il avoit ce qu'il vouloit.* On inferoit de-là, que Bekker n'admettoit point d'*Alliance des Oeuvres avant la Chute.* Il répondoit, qu'il ne nioit point cette *Alliance*; mais qu'il diſoit ſeulement, *qu'il ne paroiſſoit point* qu'Adam eût quelque promeſſe d'un bonheur plus parfait, avant la Chute. Et ſur ce qu'on appelloit cette *Alliance des Oeuvres la Bonne-foiance de la véritable Doctrine*, il remarque: „ Qu'aucun „ des Catéchiſtes, aucune des Confeſſions de foi Proteſtantes, dont il en a lu onze, aucun Synode ou Concile, autant qu'il s'en ſouvient, ne font la moindre „ mention d'une Alliance des Oeuvres, ou de Promeſſe du Ciel, avant la Chute. Eſt-ce donc, *continue-t-il*, „ que les Catéchiſtes, les Confeſſions de Foi, les Decrets des Conciles ne contiennent point la ſubſtance de „ la véritable Doctrine? Et ſi ce ſont-là des Articles ſi „ importans, d'où vient qu'on les a entièrement paſſés „ ſous ſilence (4)?"

(4) Ibid. p. 229. col. 1.

[E] *Le droit que les Aſſemblées Chrétiennes ont de choiſir leurs Miniſtres.*] Après s'être fort étendu ſur le Pouvoir & l'Autorité de l'Egliſe, il a oute (5): „ que l'Aſſemblée „ peut accorder ou déférer le droit de choiſir des Miniſtres aux Magiſtrats, quand ils ſont Chrétiens." Les Profeſſeurs en Théologie de Franeker, dans leur *Avis ſur le Catéchiſme de Bekker*, diſent que c'eſt-là une fauſſeté manifeſte; étant d'opinion que les Magiſtrats, entant que tels, ont le droit de choiſir les Miniſtres, ou du moins d'approuver ou d'improuver ceux que l'Aſſemblée ou le Conſiſtoire ont élu. Bekker le nioit, ſoutenant que les Magiſtrats tenoient de l'Egliſe le droit de choiſir des Miniſtres; & qu'ils ont ce droit, non en qualité de Magiſtrats, mais en qualité de Membres de l'Egliſe, qui par les Emplois qu'ils occupent, ſont le miens en état de ſervir utilement l'Egliſe: enſorte qu'à cet égard, ils doivent être regardés comme particuliers, & non comme perſonnes publiques. C'eſt ce qu'il dit dans ſa Réponſe à l'*Advis* de Franeker. Il s'étoit déja expliqué de la même manière ſur cette matière dans ſon Catéchiſme, où il défend vigoureuſement l'indépendance de l'Egliſe. Mais n'y a-t-il pas de cette matière, dit *l'Auteur*, *Inquiſiteur*, deux Puiſſances diſtinctes? Quel mal y a-t-il en cela? pourvu que chacun s'en tienne à ce qui eſt de ſon reſſort, ſans entreprendre ſur les droits des autres. Le même homme ne peut-il pas être Chef d'une Famille, & en même tems membre d'une autre? Chriſt ne peut-il pas avoir une autorité particulière dans les Royaumes de ce Monde? Il propoſe enſuite la Queſtion ſuivante: „ Je demande que „ les Magiſtrats établiſſent un Miniſtre, par quelle autorité le font-ils?" La Réponſe eſt: „ En aucune manière de *Droit Divin*; Dieu l'a donné, non aux Magiſtrats, mais aux Aſſemblées Chrétiennes. Les Magiſtrats „ ſi peuvent le remettre aux Magiſtrats, quand ils ſont „ Chrétiens; car les Magiſtrats *n'ont aucune autorité, ſoit* „ *Civile, ſoit Eccléſiaſtique, que celle qu'ils reçoivent du* „ *Peuple* (6)." Cette Doctrine ne pouvoit que ſurprendre dans un Pays, où les Miniſtres étant entierement payés par les Magiſtrats, ceux-ci prétendent auſſi avoir naturellement le droit d'approuver ou d'improuver les Miniſtres élus par le Conſiſtoire, & quelquefois même de leur indiquer celui qu'ils doivent élire. On connoitra mieux quel eſt le pouvoir des Magiſtrats dans les Provinces-Unies par rapport à l'élection des Miniſtres, par ce que nous allons dire de la manière dont ſe font ces Elections. Quand il manque un Miniſtre dans une Egliſe, le Conſiſtoire s'aſſemble, & envoie des Députés au Magiſtrat, pour lui demander la permiſſion de remplir la place vacante (7). Cette permiſſion obtenue, on fait dans une nouvelle Aſſemblée, à la pluralité des voix, une *Nomination* de trois perſonnes, que l'on préſente au Magiſtrat. Quand il approuve ces trois perſonnes nommées, le Conſiſtoire ſe raſſemble & l'on choiſit un des trois, que l'on préſente encore au Magiſtrat pour avoir ſon approbation: c'eſt-là ce qu'on appelle *Election*. Quand les Magiſtrats approuvent celui qui eſt élu, on publie ſon nom trois fois devant toute l'Aſſemblée, pour ſavoir ſi l'on a quelque choſe à repréſenter contre ſa Doctrine, ou contre ſes Mœurs; & quand il n'y a rien, il eſt inſtallé. [⇨ On oublie de dire, qu'avant que les Proclamations ſe faſſent, la Vocation doit être approuvée par le Corps Eccléſiaſtique, ſoit *Claſſe*, ſoit *Synode*. Adn.] Quelquefois les Magiſtrats laiſſent au Conſiſtoire une entière liberté de choiſir qui il leur plait; mais quelquefois il arrive auſſi, qu'ils protégent une certaine perſonne, par qui ils veulent faire tomber le choix: en ce cas, ils deſapprouvent les *Nominations*, juſqu'à ce que celui qu'ils ſoubaitent s'y trouve; & improuvent les *Elections*, juſqu'à ce que le Conſiſtoire ait choiſi ce Sujet: quelquefois même ils font ſavoir au Conſiſtoire, qu'il ſera bien de jetter les yeux ſur un tel; ce qui eſt équivalent à un ordre exprès. Il paroit par-là, que l'Opinion de Bekker eſt très contraire aux droits que les Magiſtrats prétendent avoir. N'oublions pas de dire, qu'il y a dans les Provinces pluſieurs Egliſes ou Bénéfices, auxquels des particuliers nomment, comme en Angleterre: cependant celui

(5) Diſſer. Holland. de Lumière, Act. BEKK. Tom. II. p. 222. col. a.

(6) Lib. cit. ad. Jupra p. 222. 229.

(7) C'eſt ce qu'on appelle en Hollandois *Handoplegg.*

dans les principes de l'Eglise Anglicane [F]. Il s'exprimoit auſſi ſur les Peines de l'Enfer, d'une maniére qui ſembloit inſinuer que leur éternité eſt contraire à la Bonté de Dieu [G]. Pluſieurs Théologiens le plaignirent hautement de ce Catéchiſme, & l'Auteur fut pourſuivi par-devant les Aſſemblées Eccléſiaſtiques [H]; mais l'affaire fut à la fin entiérement étouffée. Malgré les graves plaintes qu'on a

lui qui eſt nommé, doit être approuvé par l'Aſſemblée. [F] L'Auteur ſe trompe dans les cas de Préſentation ou de Nomination par un Seigneur particulier. Celui-ci notifie ſon choix au Conſiſtoire, qui fait enſuite la cérémonie d'élire le même Sujet; & cette Election, avec la Nomination du Patron, doit être approuvée par la Claſſe, ou par le Synode. Il faut remarquer encore, qu'il y a pluſieurs autres variétés par rapport aux Elections. Par exemple, celles qui ſe font par un *Collége qualifié*, ainſi qu'on le nomme, ſont très différentes de celles dont l'Auteur a parlé; & cette voie eſt en uſage dans la Province de Zélande pour les Egliſes Hollandoiſes. Une Egliſe a beſoin d'un Paſteur: elle demande à la Claſſe dont elle reléve, la permiſſion de faire une Election, auſſi-bien qu'au Magiſtrat. Munie de ces permiſſions, elle procéde au choix de la maniére ſuivante: le Magiſtrat envoie deux, trois ou quatre Députés, cela varie, qui forment avec le Conſiſtoire le *Collége qualifié*: ce Collége fait l'Election à la pluralité des voix, & cette Election ne peut être caſſée; elle n'eſt ſoumiſe qu'au Corps Eccléſaſtique, dont elle doit encore avoir l'approbation. Ainſi, ou TRAD.]

[F] *Sur l'antiquité de la Hiérarchie Eccléſiaſtique . . . . il étoit parfaitement dans les principes de l'Egliſe Anglicane.*] Il étoit pour la Subordination entre les Eccléſiaſtiques; comme il paroit par la Réponſe à cette Queſtion: *Quelle eſt la forme de Gouvernement Eccléſiaſtique la plus ancienne & la plus en uſage?* Sa Réponſe eſt: „ Prémiérement, „ qu'il y ait dans chaque Egliſe un *Evêque* ou *Surveillant*, „ qui ſoit le Chef des autres qui compoſent le Conſiſtoi„ re. Secondement, qu'il y ait un *Archevêque*, à dont l'au„ torité s'étende ſur pluſieurs Evêques. En troiſiéme lieu, „ un *Métropolitain*, Evêque de la Capitale de la Provin„ ce, auquel tous les Evêques de la Province ſoient ſou„ mis. Quatriémement un *Patriarche*, dont l'autorité s'é„ tende ſur tous les Evêques & Archevêques. C'eſt ainſi „ qu'anciennement toutes les Egliſes Chrétiennes du Mon„ de relevoient de cinq Patriarches, qui étoient les Evê„ ques des cinq Villes Royales, de Rome, de Conſtanti„ nople, d'Antioche, de Jéruſalem, & d'Alexandre." Voilà un Miniſtre Presbytérien Hollandois, un Docteur en Théologie, qui ſoutient que le Gouvernement Epiſcopal eſt *la forme de Gouvernement la plus ancienne & la plus légitte*; & cela, non pour s'exercer dans une Diſpute Académique, mais comme un point de Doctrine, dans un Catéchiſme deſtiné à l'uſage public. Il étoit naturel de demander, pourquoi donc la plupart des Proteſtans ſe ſont écartés de cette *ancienne forme de Gouvernement?* Auſſi les Théologiens de Franeker ne manquérent-ils pas de relever cet endroit. Ils remarquent dans leur Avis: „ Que la Réponſe ſus-mentionnée eſt fauſſe; que „ la *Hiérarchie* ou le Gouvernement Epiſcopal ne s'eſt é„ tabli que longtems après les prémiers & les plus purs „ Siécles de l'Egliſe; & que les Papiſtes ne manqueront „ pas de ſe prévaloir de la Réponſe de Bekker, en faveur „ de l'antiquité & de la vérité de leur Gouvernement Ec„ cléſiaſtique." Bekker répondit: Qu'il faiſoit que ſon opinion fût véritable, „ puiſque, *dit-il*, on ne peut prou„ ver par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique que des prémiers tems, que „ l'Egliſe ait jamais été ſans une telle Hiérarchie. Dès le ſecond Siécle, dans le tems que l'Apôtre S. Jean vivoit encore, il n'y avoit aucune Egliſe, quelque nombreuſe qu'elle fût, qui eût plus d'un Evêque; & il n'y en avoit point, qui n'eût ſon Evêque: ce qui prouve inconteſtablement, que la Hiérarchie, ou la Subordination Eccléſiaſtique (dont le nom eſt plus conſiderable que la choſe même) ſubſiſtoit déja alors. Si les Evêques ne „ différoient en rien de nos *Miniſtres*, d'où vient que de „ ſi nombreuſes Aſſemblées n'avoient qu'un ſeul *Miniſ„ tre*? Rome n'a jamais eu qu'un ſeul Evêque à la fois, „ qui dans anciens tems étoit Préſident perpétuel du „ Conſeil de l'Egliſe, ou Conſiſtoire, quoiqu'il officiât auſſi-bien que les autres *Anciens*, dont quelques-uns „ prêchoient auſſi, tandis que d'autres ne le faiſoient „ point. La corruption ſe gliſſa enſuite dans l'Egliſe; les „ Evêques ceſſérent de prêcher, & s'emparérent de tou„ te l'autorité & du Gouvernement de l'Egliſe. A l'é„ gard de l'avantage que les Papiſtes peuvent tirer de ma „ Doctrine en faveur de l'antiquité de leur Egliſe, qu'eſt„ ce que cela nous fait? Qui de nos Théologiens a jamais „ conteſté cette antiquité? Ils ne pourront jamais prou„ ver par mon aſſertion, l'antiquité du Gouvernement „ préſent de leur Egliſe par un Pape. Quand nous diſpu„ tons avec les Catholiques-Romains, nous ne prouvons „ point la vérité d'une choſe par ſon antiquité, mais ſon „ antiquité par ſa vérité. Les Théologiens de Franeker „ conviendront-ils donc à préſent, que l'antiquité eſt un „ caractére de vérité? Mais quelle antiquité pouvons-nous „ alléguer en faveur du Gouvernement préſent des Egli„ ſes de nos Provinces? Etoit-ce la coutume du tems des „ Apôtres, de faire paſſer de jeunes Etudians des bancs „ de l'Ecole dans la Chaire, de les mettre au rang d'*Anciens* du prémier ordre, avant qu'ils euſſent été Diacres „ & Anciens ordinaires? Connoiſſoit-on dans les prémiers „ Siécles de l'Egliſe les noms de *Propoſant*, ou de *Conſo„ lateurs*? Etoit-ce l'uſage, comme à préſent, d'élire „ tous les deux ou trois ans de nouveaux Anciens & de „ nouveaux Diacres, de choiſir de nouveaux Miniſtres? „ Comment défendrons-nous notre pratique, à moins que „ nous ne ſoutenions, comme je l'ai avancé, que Jéſus„ Chriſt a commandé à ſon Egliſe de faire toutes choſes „ avec ordre, & que ni lui, ni ſes Apôtres, n'ont établi „ aucune forme particuliére de Gouvernement, laiſſant„ cela à la liberté & à la diſcrétion de chaque Egliſe? C'eſt „ de cette maniére que je juſtifie notre Conſtitution Ec„ cléſiaſtique, fans condamner celle des autres Egliſes Pro„ teſtantes. Qu'on juge à préſent, ſi ma Réponſe, dont „ on ſe plaint ſi amérement, eſt vraie ou fauſſe (8)."

[G] *Il s'exprimoit auſſi ſur les Peines de l'Enfer, d'une maniére qui ſembloit inſinuer que leur éternité eſt contraire à la Bonté de Dieu.*] C'eſt ce qui paroit par ſes Queſtions réitérées ſur ce ſujet. *Quelle ſorte de peine ſouffre-t-on dans l'Enfer?* Rép. L'Horreur & le Deſeſpoir. *Mais en quoi cela conſiſtera-t-il proprement? N'y aura-t-il point de remède pour ſoulager les tourmens & pour les rendre ſupportables?* Rép. Pas le moindre. *Mais ne ceſſeront-ils pas enfin?* Non, les hommes ſeront tourmentés jour & nuit aux Siécles des Siécles. *Dieu n'eſt-il donc pas miſéricordieux?* Il paroit bien *cruel. Eſt-il donc forcé à punir le Péché? Le Péché mérite-t-il des peines ſi terribles? Pourquoi ne doivent-elles jamais finir? N'y a-t-il aucun adouciſſement à eſpérer?* De ſemblables Queſtions dans un Catéchiſme, ſemblent n'être deſtinées qu'à faire naître des doutes & des ſcrupules dans l'eſprit du peuple; ſur-tout quand on fait réflexion ſur une Réponſe auſſi courte, *Point du tout*, dans qu'on en donne de raiſon, pour faire voir comment ces peines éternelles peuvent ſe concilier avec la Bonté & la Miſéricorde de Dieu. Ainſi nous ne ſommes point ſurpris, que les Théologiens de Franeker aient été choqués de ces Queſtions ſi ſouvent répétées. La ſeule choſe que Bekker répondit à cette plainte, fut: *N'aimez-vous pas à entendre tans parler de l'Enfer?* Un des Profeſſeurs, qui avoit fait des Remarques ſur le Catéchiſme, les ainat liées par cet Article; Bekker dit ironiquement: *Vous demeurez convaincu dans l'Enfer: c'eſt là que toutes vos Remarques finiſſent (9).*

[H] *L'Auteur fut pourſuivi par-devant les Aſſemblées Eccléſiaſtiques.*] Il ſeroit trop long, & peut-être ennuyeux, d'entrer dans le détail de toutes les procédures Eccléſiaſtiques faites contre le Catéchiſme de Bekker. Elles nous bornerons aux circonſtances les plus importantes & les plus curieuſes de cette affaire. Dans le tems que ce Catéchiſme étoit ſous preſſe, il ſe répandit un bruit, qu'il contenoit quantité d'Héréſies, tant Cartéſiennes, qu'autres. Cela obligea Bekker à communiquer les feuilles imprimées à trois Profeſſeurs en Théologie de Franeker, dont l'un étoit le principal auteur de ces bruits. Il les pria de lui dire librement leur ſentiment, promettant de leur faire leurs avis, autant qu'il lui ſeroit poſſible; & que s'ils trouvoient quelque choſe qui pût faire de la peine, il le corrigeroit & l'expliqueroit dans un Appendix. Un de ces Meſſieurs (10) lui écrivit qu'il avoit lu ſon Livre avec beaucoup de plaiſir, & qu'il en étoit très ſatisfait. Schotanus, un autre de ces Profeſſeurs, dit que Bekker ſembloit ne point admettre *d'Alliance des Oeuvres*; à quoi il étoit aiſé de remédier par quelques éclairciſſemens. Mais Arnoldi manda, qu'il trouvoit fix ou ſept grandes difficultés dans le Catéchiſme, & conſeilla à l'Auteur d'être ſur ſes gardes. Bekker fit tout ce qu'il put pour engager ce Théologien à lui communiquer, ſoit en particulier, ſoit devant le Conſiſtoire, en quoi conſiſtoient ces difficultés; mais il eut pour toute réponſe, qu'il (Arnoldi) diroit ſon ſentiment ſur le Catéchiſme, quand ſes Supérieurs le lui ordonneroient. Bekker craignant quelque choſe de pis, envoya ſon Livre à divers Profeſſeurs des autres Provinces, pour le conformer à leur avis, ou pour s'autoriſer de leur approbation, s'il l'obtenoit. Ceux d'Utrecht, de Nimégue, de Déventer & de Leyde approuvérent le Catéchiſme. Desnarets, Profeſſeur en Théologie à Groningue, s'excuſa de dire ſon ſentiment, ſûr ce qu'il n'entendoit pas aſſez la Langue Hollandoiſe; & cependant il ſouſcrivit aux Remarques en cette Langue contre le Catéchiſme. Dès que l'Ouvrage parut, il ſe débita ſi promptement, qu'au bout de quelques mois toute l'Edition fut vendue. Pendant ce tems-là, le bruit qu'il contenoit pluſieurs Héréſies, augmentoit de jour en jour. Deux Profeſſeurs de Franeker favoriſoient ces bruits, s'ils n'en étoient les auteurs; & ils diſoient ouvertement, que le Catéchiſme de Bekker contenoit pluſieurs Opinions Socinïennes. Bekker les appella devant la Cour de Juſtice; mais un de ces Théologiens, qui s'appelloit Jean Wubbena, ami du Préſident des Députés des Etats de Friſe, obtint par le crédit de ce Seigneur, que défenſe fût faite aux deux perſonnes citées de comparoître devant la Cour, avec promeſſe qu'on les protégeroit. On informa auſſi la Cour, que les Etats avoient fait cette défenſe pour de bonnes raiſons. Mais les Conſeillers de la Cour voulant maintenir leur autorité, réſolurent de pouſſer l'affaire; ſur quoi les Etats envoyérent faire défenſe à Bekker de pourſuivre ſes Parties, ſous peine d'une groſſe amende (11). Les Etats écrivirent auſſi aux Profeſſeurs en Théologie de Franeker, pour leur enjoindre de donner leur Avis

(8) *Apud* Luiſcium p. 229. col. 2. p. 230. col. 1.

(9) Idem p. 230. col. 2.

(10) Steinberg.

(11) Vingt-cinq *Rixdales d'or* de Friſe. [Chaque *Rixdale* vaut 50 ſtorins. R. P. T.]

a faites contre fon Catéchiſme, il n'a pas laiſſé d'être approuvé & loué par pluſieurs célébres Théologiens [J]. Il paroit que dans ce tems-là, Bekker étoit bien éloigné du ſentiment qu'il a taché d'établir dans la ſuite, ſur le pouvoir du Diable [K]. En 1674 il fut appellé Miniſtre à Loenen, gros Bourg ſur le Vegt proche d'Utrecht. [☞ Les chagrins & les perſécutions qu'il eſſuyoit en Friſe, l'engagérent à quitter ainſi une Ville, pour aller dans un Village; ce qui eſt d'ailleurs bien rare: mais que ne fait-on pas pour avoir la paix & pour fuir la perſécution? ADD.] Après avoir demeuré environ deux ans à Loenen, il reçut une Vocation pour Weſop, petite Ville proche d'Amſterdam; & en 1679 il fut appellé à Amſterdam même, où ſa Vocation fut approuvée le 4 de Décembre. La Comète qui parut en 1680 & 1681, lui donna occaſion de publier un petit Livre Hollandois, qui a pour titre, *Onderſoek over de Kometen* (*Recherche ſur les Comètes*), dans lequel il ſe propoſa le même deſ-

& leurs Remarques ſur le Catéchiſme de Bekker. Le plus jeune des trois venoit de mourir; & des deux autres, l'un n'avoit trouvé à redire qu'à ſix ou ſept paſſages, & l'autre ſeulement à un: au-lieu qu'à préſent ils n'en trouvérent pas moins de trente-cinq ou trente-ſix, remplis d'Héréſies; & leur Avis étoit, que l'Ouvrage devoit être ſupprimé. C'eſt ce qu'ils déclarérent par écrit, & leur Déclaration ou Avis, comme ils l'appelloient, fut envoyé par les Etats aux ſix *Claſſes* (12) de Friſe. Bekker ſe flatta d'être hors d'affaire, puiſque tous les Miniſtres de la Province comparoiroient les Obſervations des deux Profeſſeurs avec ſon Livre. Mais il s'apperçut bientôt qu'il étoit trompé, les Etats aiant défendu d'imprimer & de débiter ſon Catéchiſme. Il publia alors les Témoignages des Profeſſeurs qui lui étoient favorables, & demanda aux Etats de lever la défenſe contre ſon Livre, puiſque l'avis de deux Profeſſeurs, ſur lequel elle étoit fondée, étoit combattu par celui de ſix ou de huit autres Théologiens du même caractére. Il repréſenta auſſi, que ſi le débit de ſon Livre étoit défendu, les *Claſſes* qui devoient l'examiner, ne pourroient l'avoir pour faire cet Examen; & que de cinq cens Exemplaires qu'on en avoit tirés, il n'en reſtoit environ que quatre-vingts. Sa Requête ne fut pourtant pas appuiée; mais les Députés des Etats firent eux-mêmes achéter ces quatre-vingts Exemplaires, qu'ils envoyérent aux Claſſes. Enfin l'affaire fut portée au Synode (14), où Bekker fut condamné, ſans qu'on lui permît d'alléguer ſes moyens de défenſe. La Sentence du Synode portoit: „ Que le Livre intitulé *Vaſte Spoſe* (15) eſt „ en ſoi un Livre ſavant; mais qu'il contient quantité „ d'*Expreſſions ſinguliéres, de Propoſitions anſiſcripturaires*, „ & d'*Opinions dangereuſes*, qui ne doivent pas être ſouffertes dans un Livre écrit en Langue vulgaire, ſur-tout „ dans un Catéchiſme, deſtiné à être un Formulaire d'inſtruction. Qu'ainſi le Livre de Bekker ne doit point être „ imprimé; ou que s'il l'eſt, il ne doit point ſe débiter. Que „ cependant il pourra être imprimé, lorſqu'il aura été revu & corrigé." Il y avoit à la tête de cette Sentence: *Selon l'Ordre de nos Seigneurs les Députés des Etats.* On ajoutoit, que ce Jugement étoit fondé ſur la comparaiſon qu'on avoit faite des Remarques des Claſſes reſpectives: cependant, lorſque Bekker repréſenta au Synode, que quoiqu'on eût condamné ſans l'entendre, il étoit prêt à ſe ſoumettre au jugement de l'Aſſemblée; & de corriger ſon Livre, pourvu qu'on lui indiquât les endroits qu'on qualifioit *ſinguliers*, *dangereux*, & *anſiſcripturaires*, le Préſident lui répondit en termes exprès, que le Synode n'avoit eu égard qu'aux *Avis* des Claſſes, & qu'on n'avoit point examiné leurs Remarques. Sur quoi Bekker en appella au Synode prochain, qui devoit s'aſſembler l'année ſuivante à Franeker. Il ſe tint au mois de Juillet 1672: mais aiant beaucoup d'affaires, il ne put examiner celle de Bekker. On nomma douze Commiſſaires, ſix Miniſtres & ſix Anciens, pour la diſcuter, & pour la finir dans l'eſpace de ſix ſemaines. Ils examinérent ſoigneuſement le Livre de Bekker, & enfin ils dreſſérent un Acte, où ils diſoient: „ Qu'ils avoient changé toutes les expreſ„ ſions qui pouvoient paroître *choquantes*, *étranges*, & „ *ſinguliéres*: Qu'ils avoient examiné ſelon l'analogie de „ la Foi, ce que les différentes Claſſes avoient marqué „ comme *anſiſcripturaire*; mais que ces Remarques étoient „ ſi différentes les unes des autres, qu'ils n'en avoient „ pu rien conclure de certain.... Qu'ainſi ils jugeoient „ que le Livre de Bekker, avec leurs Corrections, pouvoit être imprimé pour l'édification de l'Egliſe, puiſqu'il contenoit grand nombre de ſavantes & d'utiles inſtructions." Ce Jugement fut approuvé par le Synode aſſemblé l'année ſuivante à Harlingue, enſorte que cette affaire paroiſſoit entiérement finie. Mais ce n'eſt là que la ſtitution des Synodes des Provinces-Unies, que l'un peut annuller ce que l'autre a réſolu. Bekker fut encore expoſé pendant deux ans à diverſes pourſuites, dont le détail ſeroit trop long & ennuyeux. Nous nous contenterons de remarquer, qu'après tout le bruit que les Claſſes & les Synodes avoient fait de cette affaire, elle fut enfin accommodée, & toutes les procédures déclarées nulles (15).

[J] *Son Livre approuvé & loué par pluſieurs célébres Théologiens.* [*François Burman*, Profeſſeur en Théologie à Utrecht, dit dans ſon Avis: „ Qu'il „ a trouvé dans le Catéchiſme de Bekker une Doctrine ſai„ ne & orthodoxe, un profond ſavoir, un jugement ſoli„ de, & un choix heureux de paſſages de l'Ecriture Sain„ te; comme auſſi des raiſonnemens forts, & un ſtyle „ clair: enſorte qu'il ne doute point, que cet Ouvrage „ ne ſoit très utile à ceux qui le liront." *Chriſtophle Wittichius*, Profeſſeur en Théologie à Leyde, dit: „ Qu'il „ n'y a non ſeulement rien trouvé de contraire aux For„ mulaires d'Union, mais auſſi rien qui puiſſe donner le „ moindre ſoupçon d'Héréterodoxie: Que d'ailleurs il a été „ extrêmement ſatisfait de l'ordre & de la méthode de „ l'Auteur, de la clarté de ſon ſtyle, & du choix des ma„ niéres qu'il explique; & ſur-tout, de ce qu'il a employé „ les termes de l'Ecriture, ou des termes équivalens, pour „ exprimer les Vérités de la Religion." *Antoine Pirinus* juge „ que ce Catéchiſme eſt non ſeulement Ortho„ doxe & conforme à la Parole de Dieu; mais auſſi que „ c'eſt un Ouvrage utile, & propre à édifier. Il eſt bien „ vrai, *ajoute-t-il*, que le ſavant Auteur, à l'exemple des „ autres Ecrivains qui ſuivent leurs propres idées, y a „ gliſſé ici & là ſes ſentimens particuliers ſur quelques paſ„ ſages de l'Ecriture Sainte, ſur le ſens deſquels les Théo„ logiens ne ſont point d'accord, & par rapport auxquels „ je ne ſuis pas toujours de ſon ſentiment: mais comme „ nos Théologiens, délivrés du joug du Papiſme, ont la „ liberté de dire leurs ſentimens particuliers, je crois que „ l'on ne doit point s'arrêter à ces petites différences, „ dans un Ouvrage qui s'accorde ſi bien avec les Princi„ pes fondamentaux du Chriſtianiſme. Et comme la di„ verſité des dons de l'Eſprit contribue à l'édification de „ l'Egliſe de Dieu, la diverſité des opinions donne auſſi „ occaſion d'éclaircir la Vérité." Mais de tous les Jugemens, le plus digne d'attention eſt celui d'*Adrien Heidanus* & de *Frédéric Spanheim*. „ C'eſt, *diſent-ils*, une „ très mauvaiſe coutume qui s'eſt introduite aujourd'hui „ parmi les Frères qui profeſſent une même Foi, & qui „ ſont unis par un même Culte, que dès qu'un homme „ s'écarte du chemin batu, qu'il différe des autres, ſoit „ dans ſes expreſſions, ſoit dans ſa manière de traiter cer„ taines queſtions, d'expliquer quelques paſſages de l'E„ criture Sainte, ou de propoſer ſon ſentiment d'une ma„ niére nouvelle, il trouve d'abord des Cenſeurs qui le „ taxent d'Erreur & d'Héréſie, qui lui donnent les noms „ odieux d'Arminien & de Socinien, & le diffament & „ l'accuſent comme tel. Par-là il arrive que *la Charité*, „ *qui croit tout, qui eſpére tout*, eſt vidée & deſſe de „ profiter en connoiſſance, étouffé; la paix de l'Egliſe, „ troublée; la réputation, que mérite un homme qui tra„ vaille pour le bien de l'Egliſe, flétrie; & qu'on ouvre „ la porte aux diſputes, aux aigreurs & aux ſchiſmes. „ .... Nous avouons, qu'après avoir lu le Catéchiſme „ du Docteur Bekker avec toute l'attention poſſible, nous „ ne ſommes pas aſſez clairvoians pour y appercevoir „ rien qui mérite qu'on taxe publiquement l'Auteur d'Hé„ réſie, ou de Socinianiſme; puiſque tout ce qu'on trouve „ ſur le ſens de quelques paſſages de l'Ecriture Sain„ te, ſur leſquels l'Auteur a hazardé quelques penſées „ particuliéres, & quelques expreſſions peu uſitées. Mais „ une telle différence n'eſt pas aſſez importante, pour „ qu'elle doive empêcher de garder l'*Unité d'eſprit, par* „ *le lien de la paix* (16)." Ces Jugemens de pluſieurs Théologiens diſtingués de Hollande leur font honneur; & font voir, vu l'opinion de Bekker ſur l'antiquité & l'utilité du Gouvernement Epiſcopal (17), que quoiqu'ils fuſſent Presbytériens, ils ne condamnoient cependant point l'Egliſe Anglicane: ce qui mérite l'attention de quelques-uns de nos Non-Conformiſtes rigides.

[K] *Bekker étoit bien éloigné du ſentiment qu'il a taché d'établir dans la ſuite, ſur le pouvoir du Diable.*] Il trouvoit le Sortilége, là où perſonne ne l'auroit cherché. Voici une Queſtion de ſon Catéchiſme (18): *Si quelqu'un de votre famille étoit enforcelé, que feriez-vous? Réponſe: Si Dieu permet qu'un Eſprit malin s'en mêle, on doit faire ce que Job & S. Paul firent, lorſqu'ils étoient* ENSORCELÉS. Les Théologiens de Francker relevérent cet endroit. Bekker allégua pour ſa défenſe: „ Que le Diable „ eſt un Maître qui apprend à ſes Diſciples à „ Eſclaves „ du péché, à préparer du poiſon, ou qui les emploie „ de quelque autre manière pour nuire aux hommes. Et „ à l'égard de Job & de S. Paul, *dit-il*, il ce qu'on lit „ Job. Ch. I. & II. & 2. Corinth. XII. *n'étoit pas ſortilége*, j'ignore ce que c'étoit." Qui auroit cru que cet Ecrivain étoit né pour entreprendre de bannir du Monde tous les Sortiléges, & tous les Arts Diaboliques, lui qui diſtingue ſi bien entre *Sortiége & Poſſeſſion?* „ Nuire à „ une perſonne par le ſecours du Diable, ou la tourmenter, ſoit par maladie, ou de quelque autre manière, c'eſt ce que nous appellons *enforceler*. Mais nous „ ſavons bien que les Sorciers eux-mêmes *n'y contribuent* „ *proprement & naturellement rien*; tout ce qu'ils font, ne „ ſont que des ſimagrées qui ne ſignifient rien, quoiqu'ils „ s'imaginent fouvent faire de grandes choſes: ce qui eſt „ un artifice du Démon, pour tenir dans ſa dépendance „ ces miſérables qu'il abuſe, tandis qu'il fait ſon œuvre „ en mille différentes manières, préciſément ſorte les „ Sor-

(12) Voy. la Remarq. [O].

(13) Tenu en 1672 à Balsward en Friſe.

(14) *La Nourriture ſolide*, c'eſt le titre du Catéchiſme de Bekker.

(15) Luiſe. *ubi ſupra* p. 216-229.

(16) Ibid. p. 230. 231.

(17) Voy. la Rem. [F].

(18) Ch. 29. Queſt. 67.

desſein que Mr. Bayle, je veux dire, de prouver que les Comètes ne ſont point des Préſages ou des Avant-coureurs de malheurs [L]. Cet Ouvrage lui fit beaucoup d'honneur, auſſi-bien que ſon *Explication du Prophète Daniel*, où il donna de fortes preuves de ſa grande érudition, & de la ſolidité de ſon jugement. Mais ce qui l'a fur-tout rendu fameux, c'eſt ſon Livre qui a pour

Wee-

„ Sorciers répètent leur leçon. Lors donc qu'on eſt en- „ forcelé, tout le mal conſiſte en ceci, que les perſon- „ nes enforcelées ſont tourmentées du Diable, ſoit avec „ l'aſſiſtance, ſoit ſans le ſecours des hommes. Quand le „ mal eſt intérieur, de manière que les opérations des „ ſens ſoient troublées, nous l'appellons *Poſſeſſion*. Job „ & S. Paul n'étoient point poſſédés, mais ils étoient en- „ forcelés; S. Paul dans l'intervention des hommes (2 „ Corinth. XII. 7.), mais Job de l'une & de l'autre ma- „ nière, avec l'aſſiſtance & ſans l'intervention des hom- „ mes." (Voyez Job I. 19. II. 7. & I. 15. 17.) Bekker a- joute: *S'il y a quelqu'un qui puiſſe m'apprendre quelque choſe de meilleur, j'avouerai franchement que, Dieu merci, je n'entens rien à l'Art des Sorciers* (19).

(19) Idem p. 210. col. 1. 2.

[L] *Que les Comètes ne ſont point des Préſages ou des Avant-coureurs de malheurs.*] Le titre du Livre de Bekker eſt: *Onderſoek van de betekeninge der Kometen, by gelegentheid van de genen die in de Jaaren 1680, 1681, 682, gezichenen hebben.* „ Recherches ſur les Préſages des Comètes „ à l'occaſion de celles qui ont paru en 1680, 1681, & „ 1682. Par Balthaſar Bekker, Docteur en Théologie, „ & Miniſtre à Amſterdam. A Lewarde, chez H. Nau- ta, 1683. in-8. pp. 165." Comme cet Ouvrage eſt aſſez peu connu, nous croyons qu'on ne ſera pas fâché que nous en diſions ici quelque choſe, en marquant en quoi Bekker s'accorde avec Mr. Bayle, qui a traité ce ſujet dans les mêmes vues. Bekker remarque d'abord (20), que l'opi- nion qui ſuppoſe que les Comètes ſont des préſages de grandes révolutions dans le Monde, eſt ſi générale, qu'il faut qu'un homme ſoit ou bien imprudent d'entreprendre de la combattre, ſans avoir de très fortes raiſons à alléguer; ou bien ennemi du Genre-humain, ſi étant en état de le détromper, il le laiſſe dans l'erreur. Il ſent bien pourtant, dit-il (21), que l'entrepriſe eſt dangereuſe, parce que les hommes chériſſent leurs erreurs, regardent ceux qui veulent les déſabuſer, comme des gens qui *entrepcent des Heures dangereuſes*. Néanmoins, comme un pareil deſſein n'eſt pas toujours ſans quelque ſuccès, il s'eſt déterminé à paſſer outre. Il explique le ſentiment vulgaire ſur les Comètes, & ſur les autres Phénomènes Céleſtes (22); & il remarque, qu'il y a des perſonnes aſſez ſages pour décider ſi ce ſont des ſignes de bonheur, ou de malheur. D'autres plus hardis ſoutiennent que ce ſont des préſages de grands malheurs, qui menacent les hommes; fans pré- tendre pourtant expliquer de quelle nature ſont ces mal- heurs, & qui ſont ceux ſur leſquels ils doivent tomber. D'autres plus déciſifs prétendent que les Comètes annon- cent la Peſte, la Famine, la Guerre, ou la mort de quelque Perſonne illuſtre. A l'égard du pouvoir des Co- mètes, les ſentimens ſont partagés: les uns prétendent que les Comètes ſont les cauſes naturelles des maux; d'au- tres, choiſiſſant un Syſtème plus modéré, diſent ſeulement qu'elles ſont des ſignes des Calamités qui doivent arriver. Bekker réfute ces deux opinions: la première, en faiſant voir que la nature des Comètes étant inconnue, il eſt im- poſſible d'en conclurre rien de certain (23): la ſeconde, en remarquant que ſi elles ſont des Signes des événemens, elles le ſont ou de leur nature, ou par inſtitution. Car il prouve qu'il y a deux ſortes de Signes: les uns naturels, qui ſont la cauſe de l'effet ſignifié, ou qui ſont produits par la même cauſe qui produit l'effet: les autres n'ont aucune liaiſon naturelle avec la choſe ſignifiée, & ne ſont des Signes que par l'inſtitution de Dieu. Les Comètes ne peuvent être des Signes naturels, comme on l'a prouvé dans la Section IV. & dans la VII. Mais peut-être ont-el- les été établies de Dieu pour préſager les événemens? Pour décider la choſe, conſultons l'Ecriture Sainte, qui ſeule peut nous apprendre ſi les Comètes ſont des Signes de cet ordre, ou non. L'Auteur fait voir par cet examen exact de tous les paſſages où il eſt fait mention du Soleil, de la Lune & des Etoiles, que ces Aſtres ne ſont point des Signes ou des Préſages d'aucune choſe: outre que l'E- criture ne parle pas ſeulement des Comètes (24). Il avoit déja remarqué (25), qu'une choſe ne peut être un Signe, ſi elle ne l'eſt d'une choſe particulière, déterminée à un certain tems, à une certaine perſonne: fans cela, le Si- gne eſt inutile, puiſqu'indépendamment du Signe, on ſait que les choſes du Monde ſubſiſtent de certains change- mens, & que nous avons tous du bien ou du mal à attendre. Si l'on compare ces idées avec celles de Mr. Bayle, dans ſes *Penſées diverſes ſur les Comètes* (26), on verra que Bekker & lui ſont parfaitement d'accord. Ils ne le font au moins, ſi l'enfant voit que ceux qui prétendent, que l'opinion que les Comètes ſont des Avant-coureurs des Préſages de Calamités eſt confirmée par l'Expérience, ſont dans l'erreur (27). Tous deux prouvent, qu'il eſt arrivé ſouvent de grandes Calamités dans le Monde, ſans qu'el- les aient été précédées de l'apparition d'aucune Comète; & qu'il a ſouvent paru des Comètes, qui n'ont été ſuivies d'aucun malheur extraordinaire: ils en citent des exem- ples différens. Bekker & Bayle conviennent en pluſieurs autres points, moins importans. Mais nous ne devons point paſſer ſous ſilence, qu'ils ſoutiennent tous deux, que la perſuaſion générale du Genre-humain n'eſt pas une preuve de la vérité d'une Opinion. „ C'eſt un commun

proverbe, dit Bekker (28), *que tout ce qu'le monde avoue,* „ *eſt vrai.* Je conviens que cette maxime peut être admi- „ ſe par rapport aux choſes dont tout le monde eſt bien „ inſtruit: mais par rapport à celles qui ne ſont pas à la „ portée de tous, je crois que l'on peut à peu près ſouto- „ nir le contraire; puiſque fans cela notre Religion ſe- „ roit en danger, la plus grande partie du Genre-humain „ étant à cet égard contre nous." En comparant ceci a- vec ce que Mr. Bayle dit dans les endroits cités en mar- ge (29), l'on verra qu'il ſoutient le même ſentiment que Bekker: tout ce qu'il y a, c'eſt qu'il s'explique avec plus d'étendue, & en fait une application plus directe à ſon ſujet. Cette grande conformité entre ces deux Auteurs, pourroit peut-être faire penſer que l'un a copié l'autre; mais ce ſe- roit-là un ſoupçon mal fondé. Mr. Bayle ne peut avoir copié Bekker, puiſque ſon Ouvrage a paru (30) avant ce- lui du Théologien Hollandois; & d'un autre côté, il ne paroît point que Bekker ait lu le Livre de Bayle: car quoiqu'il convienne avec lui en bien des choſes, le tour de ſon Ouvrage eſt pourtant différent. Il ne parle point non plus de cet Argument Théologique de Mr. Bayle, *Que ſi les Comètes étoient un préſage de malheur, Dieu auroit fait des miracles pour confirmer l'Idolatrie dans le Monde*; Argument que Bekker auroit du moins indiqué, s'il avoit lu le Livre de Bayle. Il ne paroît pas même qu'il entendit le François. Il finit ſon Diſcours par une forte de Sermon ou d'Application, où il montre combien la Su- perſtition eſt dangereuſe, puiſqu'elle mine les fondemens mêmes de la Religion. Il ſe plaint auſſi de quelques Mi- niſtres, qui avoient tâché de rendre ſa Foi ſuſpecte, par- ce qu'il s'étoit hazardé à ſoutenir en Chaire le ſentiment, qu'il défend dans ſon Livre. [c] Je ne ſache point que perſonne ait remarqué, que plus de vingt-cinq ans aupa- ravant, le célèbre Mr. Amyrault avoit propoſé eſſentielle- ment les mêmes idées, à l'occaſion de l'Eclipſe de Soleil qui arriva le 12 d'Août 1654, & qui devoit, ſelon les Aſtrologues, bouleverſer tout. Mr. Amyrault fit un Ser- mon ſur Jérémie X. 2. *Ainſi a dit l'Eternel: N'apprenez point le train des Nations, & ne joyez point épouvantés des ſignes des Cieux, d'autant que les Nations en ſont épouvantées.* Ce Théologien combat fortement, par les mêmes raiſons que Bekker & Bayle, (excepté l'Argument Théo- logique) l'opinion vulgaire, qui regarde les Phénomènes extraordinaires du Ciel comme des préſages des événe- mens à venir. Je me contenterai de rapporter deux en- droits de ce Diſcours, qui feront connoître ce que Mr. Amyrault penſoit ſur cette matière. „ Dieu ne veut pas, „ *dit-il* (31), qu'on s'enquiere de l'advenir, quand-il ne „ l'a point revelé, ny que pour cet effet on s'adreſſe aux „ créatures dans leſquelles il n'en a point imprimé de „ marques & d'enſeignemens, ou à qui il n'en a point „ donné la revelation par quelque lumiere & quelque in- „ ſpiration extraordinaire. D'où ſuit, que puiſqu'il défend „ icy de s'eſpouvanter des ſignes des Cieux, il nous veut „ donner à entendre, que QUELQUE choſe ſignifie ce mot de *Signes des Cieux*, il n'y a point mis de „ caracteres dans leſquels on puiſſe lire les évenemens à „ venir. Autrement s'il l'avoit fait, il ne nous deffen- „ droit pas de nâcher d'y reconnoître les maux dont ils „ menacerolent l'Univers, & d'en avoir de l'apprehen- „ ſion, à proportion de leur grandeur & de leur nature. „ Car ce ne ſeroit pas pour néant, ny que Dieu auroit „ mis ces marques de l'advenir dans les ſignes de là haut, „ ny qu'il nous auroit donné des yeux & de l'entendement „ pour les contempler.... Puis donc qu'il condamne abſo- „ lument de s'effrayer des Signes des Cieux, il n'y a point „ mis d'enſeignemens d'où nous puiſſions recueillir le bien „ ou le mal de l'advenir; & puiſqu'il n'y en a point mis, „ c'eſt une folie que d'y en chercher, & une meſme in- „ ſupportable que de pretendre decider par-là des aventu- „ res des hommes ou des Empires." Voici ce qu'il dit à ſes Auditeurs dans l'Application de ſon Diſcours (32). „ Apres cela, je vous exhorte que le *ſpectacle extraor-* „ *naires* meſmes ne vous eſpouvantent point. Et j'appelle „ choſes extraordinaires, celles qui ont bien à la verité „ leurs cauſes dans la Nature, mais qui neantmoins ne „ ſont pas ſi certaines ny ſi reguleres, qu'on puiſſe ainſi „ deviner quand elles arriveront. *Quand devrons-nous* „ *verrier les Cometes flamber dans les Cieux.... quand vous* „ *verriez ſauter les brandons de feu d'un coſté des Cieux à* „ *l'autre comme des Chevreuils*..... ne vous en effrayez „ point, & ne vous imaginez pas que ce ſoyent neceſſai- „ rement de mauvais préſages. Ou ce ſont des impreſ- „ ſions de lumiere dans les nuées, ou ce ſont des exhalai- „ ſons enflammées, qui d'elles-meſmes ne prédiſent rien; „ & quand elles auroyent quelque ſignification, elle eſt „ pourtant merveilleuſement incertaine & ambiguë. Telle- „ ment que c'eſt une folie & une foibleſſe d'eſprit, que de „ ſe figurer à cette occaſion des maux, qui peut-eſtre n'ar- „ riveront pas, & de ſe donner en l'eſprit des tourmens „ réels, pour des choſes qui poſſible ſont imaginaires." Il eſt étonnant que Mr. Bayle n'ait point eu connoiſſance d'un ſi célèbre Précurſeur: du moins je ne ſache point qu'il ait parlé, en aucun endroit, de cette Pièce de Mr. Amyrault. ADD DU TRAD.]

(20) *Onderſoek van de Kometen* §. 1. p. 5.

(21) Ibid. p. 9.

(22) §. II. p. 5-9.

(23) §. IV—VII. p. 18-35.

(24) §. XIV-XX. p. 64-100.

(25) §. III. p. 12.

(26) *Penſées div.* &c. §. LIV LV. p. 96-98. Edit. de 1704.

(27) Ibid. §. LXIV. & *Onderſoek* &c. §. XII. p. 53.

(28) Ibid. §. XXVIII. p. 122.

(29) *Penſées ſur les Comètes* §. XLV—XLVIII.

(30) En 1682.

(31) *Sermon ſur Jérém.* X. 2. p. 8. 9. 2 *Sermon* par *Jean Lafnier*, 1654.

(32) Ibid. p. 42-44.

Weereld, ou *le Monde enchanté*. Comme Bekker possédoit très bien les Mathématiques, auſſi-bien que la Philoſophie Cartéſienne, il étoit beaucoup moins crédule que bien d'autres, dit Mr. Luiſcius (*b*), & ne recevoit rien ſur la foi d'autrui, mais examinoit tout avec ſoin & avec attention. Il avoit déja fait paroître dans quelques-uns de ſes Sermons, qu'on attribuoit, ſelon lui, bien des choſes au Diable, fort mal à propos [*M*]. Ses Amis l'encouragérent à publier ſes penſées ſur ce ſujet par l'impreſſion; & il ſe détermina enfin à le faire dans une nouvelle Edition de ſon Livre ſur les Comètes, auquel il ſe propoſa d'ajouter des *Recherches ſur le Sortilége*. Pendant qu'il y travailloit, il entendit parler d'une avanture de *Sorcellerie*, arrivée, à ce que l'on prétendoit, en Angleterre, & dont on avoit fait imprimer une Rélation. Il craignit que cela ne confirmât le peuple dans ſes idées ſuperſtitieuſes; ce qui l'engagea à traduire la Rélation Angloiſe en Hollandois, en y ajoutant quelques Remarques, pour faire voir la fauſſeté de l'Hiſtoire, dont pluſieurs circonſtances déceloient l'impoſture. Dans le même tems, ſes recherches ſur la matière en général crurent ſous ſa plume. Ses Remarques ſur la Rélation Angloiſe avoient engagé quantité de perſonnes à approfondir cette matière. Les Lettres qu'il recevoit de tous côtés pour ou contre la poſſibilité du Sortilége, lui donnérent occaſion d'examiner ce ſujet plus particuliérement, d'en traiter par occaſion d'autres qui avoient quelque rapport à la queſtion principale, & d'expliquer & d'établir ſon ſentiment plus exactement & plus en détail: deſorte qu'au-lieu d'une petite Brochure qu'il avoit d'abord deſſein de faire, il fit un Ouvrage conſidérable. Nous en rendrons compte ci-deſſous [*N*]. Il en avoit fait commencer l'impreſſion à Léwarde en Friſe; mais les

(*b*) Art BEKKER, Rem. p. 2312.

[*M*] *Qu'on attribuoit ſelon lui, bien des choſes au Diable mal-à-propos.*] Il l'avoit dit en divers Sermons. D'abord, lorſqu'en expliquant les Prophéties de Daniel, il en fut venu au ſecond Chapitre, où les Magiciens & les Enchanteurs avoient qu'ils ne peuvent expliquer le Songe du Roi: d'où Bekker conclut, que la Science du Diable n'eſt pas auſſi grande qu'on le croit ordinairement. Cela lui donna occaſion de porter ſes recherches plus loin ſur cette matière. Il prit pour Texte Exod. VIII. 18. & il rechercha la raiſon pourquoi les Magiciens n'avoient pu *produire des Poux* (33), auſſi-bien que des *Grenouilles* & des *Serpens*. Mr. Tamminga, Seigneur Hollandois, goûta fort ce Sermon, & ſollicita Bekker à le faire imprimer, lui alléguant, qu'il le croyoit très propre à déſabuſer la multitude ſuperſtitieuſe & ignorante. Bekker n'en étoit pas éloigné; mais étant occupé à d'autres Ouvrages, il ne ſe preſſa point. En attendant, il prêcha encore deux fois ſur des ſujets du même genre, une fois ſur le Diable de Job, & une autre fois ſur la Pythoniſſe d'Endor. Ces Sermons engagérent quantité de perſonnes à le ſolliciter de publier ſes penſées ſur cette matière. Sur la fin de l'an 1689, il fit des Leçons ſur Galat. V. 19. 20. & fit quelques remarques ſur le terme de *Φαρμακεία*, que la Verſion Angloiſe a traduit par *Sortilége*, & la Françoiſe par *Empoiſonnement* (34). Bekker aiant ainſi témoigné diverſes fois en Chaire, qu'il croyoit qu'on attribue au Diable diverſes choſes auxquelles cet Eſprit malin n'a aucune part, il fut enfin obligé de faire & de publier un Syſtême régulier ſur ce ſujet, pour répondre aux objections & aux queſtions auxquelles il étoit continuellement expoſé, & pour les prévenir. Voyez la Remarque ſuivante.

(33) Préface du *Monde enchanté*, p. 1. de l'Edit. de 1691 in-4. en Hollandois.

(34) Ibid. *feuil.* 129.

[*N*] *Tout en renfermé compris en deſſous.*] Le Livre en queſtion a pour titre: *De Betoverde Weereld; zynde een grondig Onderſoek van 't gemeen gevoelen aangaande de* Geeſten, *der zelver Aart en Vermogen, Bewand en Bedryf: als ook 't gene de Menſchen door dezelver kragte en gemeenſchap doen. In vier Boeken ondernomen van Balthaſar Bekker* &c. C'eſt-à-dire, „ Le Monde enchanté, ou recherche exacte de la vérité, touchant les opinions qu'on a communément des Eſprits, de leur nature, de leur puiſſance, de leurs actions, & de tout ce qu'on dit que les „ Hommes peuvent faire d'extraordinaire par leur intervention. En quatre Livres, par Balthaſar Bekker." A Amſterdam, chez Daniel van den Dalen, 1691. in-4. Il déclare dans ſa Préface (35), qu'il a vu avec chagrin les honneurs, la puiſſance & les miracles qu'on attribue ordinairement au Diable. „ Les choſes en ſont venues „ au point, *dit-il*, qu'on croit preſque qu'il y a de la „ piété à attribuer de grandes merveilles au Diable; & „ qu'on taxe d'incrédulité & de témérité, ceux qui font „ difficulté de croire qu'il fait ce que des milliers de perſonnes diſent. Aujourd'hui il eſt eſſentiel pour la piété, „ non ſeulement de craindre Dieu, mais de craindre le Diable. Un homme qui n'a pas peur du Diable, paſſe pour „ un Athée, pour un homme qui ne croit pas de Dieu; „ & cela parce qu'il ne peut ſe perſuader qu'il y a deux „ Dieux, l'un bon & l'autre mauvais. Mais ceux qui font „ dans cette opinion peuvent, ſelon moi, à bien plus juſte titre être appellés *Diabliſtes*. Quant à moi, s'ils „ veulent, à cauſe de mes ſentimens, me donner un nouveau nom, ils n'ont qu'à m'appeller *Monothéiſte*, celui „ qui ne croit qu'un Dieu." C'eſt ce qui a donné occaſion de mettre le nom de *Monothéiſte* ſous ſon Portrait, à la tête de ſon Livre, & d'appeller *Monothéites* ceux qui ſuivirent ſes ſentimens. Il finit ſa Préface en diſant le Diable en ces termes: *Qu'il ſe défende lui-même, & qu'il s'en prenne à moi, qui ai renverſé ſon Autel* (36). „ Au „ nom de l'Eternel, j'ai attaqué ce Goliath; voyons qui „ le ſecourra." L'Ouvrage de Bekker eſt diviſé en quatre Livres.

(35) Préface du *Monde enchanté*, p. 1. & 2. de l'Edit. de 1691 in-4. en Hollandois.

(36) Ibid. p. 11.

(37) *Monde enchanté* L. I. ch. XI. p. 10. en Hollandois.

Dans le premier, il fait l'Hiſtoire des ſentimens des Païens anciens & modernes ſur les *Dieux* & les *Démons* ou *Eſprits*; & après quelques réflexions ſur ces opinions, il conclud (37), que les Nations les plus barbares conviennent avec les plus polies en cinq principaux chefs, qui font le fondement de ce qu'il y a de meilleur dans leur Religion & dans leurs Mœurs. 1. Qu'il y a un Dieu ſouverain, Auteur de toutes choſes. 2. Qu'il y a des Eſprits créés de Dieu, qui diffèrent de l'Ame humaine & de Dieu. 3. Que ces Eſprits ſont bons ou méchans, amis ou ennemis de l'Homme. 4. Que l'Ame humaine ne meurt point avec le Corps. 5. Que tout ce qu'on fait de bien ou de mal en cette vie, ſera récompenſé ou puni dans l'autre. Mais, ſelon l'Auteur, ces Vérités ont été obſcurcies & corrompues par quantité d'Erreurs, par leſquelles une vaine curioſité, l'ignorance & la ſuperſtition les ont altérées. Bekker conclud de l'Hiſtoire qu'il a donnée des Opinions des Peuples, que les diverſes pratiques de Divination & de Magie, qui ont été ou qui ſont en uſage parmi les diverſes Nations, ne ſont pas fondées ſur les Vérités naturelles, qu'elles reçoivent toutes également, mais ſur les Erreurs particuliéres, par leſquelles elles ont corrompu ces Vérités. Les Païens, l'Auteur paſſe aux Juifs, aux Mahométans & aux Chrétiens; & il montre quelles opinions ils ont priſes du Paganiſme. Par exemple, qu'après la mort, les Ames demeurent près des ſépulcres où repoſent leurs Corps, ou qu'elles les viſitent de tems en tems. Il fait voir enſuite quelles opinions on a tiré de l'Ecriture, bien ou mal entendue; par exemple, celles qui regardent la formation, la nature, les ordres & le nombre des Anges, leurs offices, & leur pouvoir à l'égard des particuliers, des Villes, & des Royaumes; celles de la chute des Démons ou des mauvais Anges, de leur malice, de leur puiſſance, de leurs actions &c. celles de la nature de l'Ame humaine & de ſon état après la mort, du Purgatoire, de l'Apparition des Eſprits, & de toutes les ſuperſtitions qu'on a bâties ſur ces fondemens. Bekker emploie après cela un petit Chapitre (38) à expliquer les ſentimens des Manichéens, qu'il regarde comme la principale ſource où les Chrétiens ont puiſé leurs idées ſur la puiſſance du Diable, auquel ils attribuent tant de merveilles. „ Tout revient principalement à ceci, *dit-il* (39), *Dieu & le Diable*. Le Royaume de l'un s'oppoſe à celui de l'autre; & quoiqu'on ſoumette le Démon à Dieu, cependant l'empire du premier ſe manifeſte principalement. On croit que Dieu ne fait plus aujourd'hui de miracles; mais pour le Diable, on lui attribue des merveilles qui ſurpaſſent tous les miracles de „ Dieu, dont il eſt parlé dans l'Ecriture." L'Auteur rapporte enſuite ce que l'Egliſe Romaine & les Proteſtans penſent ſur ce ſujet. Pour la premiére, il cite le Jéſuite Scot, qui a traité cette matière dans ſa *Phyſique curieuſe* & dans ſa *Magie univerſelle*; & quant aux Proteſtans, il cite Jean Wierus, Jaques I. Roi de la Grande Bretagne, dans ſa *Démonologie*, & Daneau, qui en ſoutenu poſitivement la réalité du Sortilége. A l'égard du Roi Jaques, l'Auteur dit (40), „ que dans le Chapitre VI. „ de ſon premier Livre, ce Prince rend un compte ſi exact du Pacte que les Sorciéres font avec le Diable, „ qu'on diroit que les Piéces originales en ont été produites devant lui, ou devant ſon Conſeil. Dans le Chapitre quatriéme du ſecond Livre, il ſoutient qu'un Eſprit malin peut tranſporter un homme par les airs. Et „ dans le ſixiéme Chapitre, que le Diable vifite ſes gens ſous différentes formes, lorſqu'ils ſont en priſon. Dans le ſeptiéme, il dit que dans le tems du Paganiſme & „ du Papiſme, il y avoit plus d'Apparitions; mais que depuis la Réformation de l'Egliſe, on voit plus d'Extraordinaires. Dans ſon troiſiéme Livre, il traite particuliérement des Apparitions d'Eſprits; & il n'y en a preſque point, de quelque eſpéce que ce ſoit, auxquelles il n'ajoute foi, ſans excepter les *Incubes*. Il reconnoît „ que le Pape même peut chaſſer le Diable du corps des „ Poſſédés. Mais à l'égard de la preuve de Sortilége, il „ dit ſeulement, que douze témoins ſuffiſent, parmi leſquels on peut admettre des gens de mauvaiſe vie, & même ceux qui ſont accuſés de Sortilége." C'eſt-là une des autorités par leſquelles Bekker prouve que les opinions ſur les Sorciers, les Apparitions &c. ſont reçues même parmi les Proteſtans. Dans le dernier Chapitre de ce premier Livre, il recherche les cauſes de ces opinions abſurdes & ſuperſtitieuſes, principalement parmi les Proteſtans. Il y a dans ce Chapitre divers endroits remarquables, & entre autres un, que l'Auteur des

(38) Ch. XVIII. p. 97.

(39) Ibid. p. 99.

(40) Ch. XXII. p. 220.

(15) Ch. XXI. p. 202.

(16) Juges VI. 32.

Les

les Imprimeurs alloient ſi lentement, qu'on commença à dire, *que le courage avoit manqué à Bekker pour entrer en lice avec le Diable:* tellement que pour ſatisfaire le Public, qui attendoit l'Ouvrage avec une grande impatience, il fut obligé de publier les deux premières Parties ſeules, avec un Sommaire des deux autres. Une grande gelée qui ſurvint, empêcha qu'on n'en envoyât des Exemplaires en Hollande; & l'Ouvrage, tout imparfait qu'il étoit, fut répandu par toute la Friſe, ſans la connoiſſance de l'Auteur. Pluſieurs perſonnes en portèrent un jugement fort deſavantageux, qu'on eut ſoin de publier par-tout en Hollande, où le Livre ſe trouva condamné, ſans que perſonne l'eût vu: ainſi le retardement de la publication de cet Ouvrage lui fit beaucoup de tort. *Habent ſua fata Libelli.* Bekker ſe plaignit amérement, de ce qu'on le laiſſoit prévenir en Hollande par les ſentimens de ceux de Friſe, avant que d'avoir vu ſon Livre. Il diſoit auſſi, que la plupart de ceux qui le condamnoient, n'en avoient lu que quelques endroits par-ci par-là, ſans en examiner toute la liaiſon depuis le commencement juſqu'à la fin. Ce qui confirma la mauvaiſe opinion qu'on avoit conçue de ce Livre, c'eſt que pendant longtems il fut impoſſible d'en trouver un ſeul Exemplaire à Amſterdam, où l'Auteur demeuroit.

Lettres à Sérena ſemble avoir limité, quoiqu'il aille bien plus loin que Bekker. Nous rapporterons cet endroit, afin que le Lecteur puiſſe le comparer avec ce que dit Toland (41). „ On nous inſpire les Préjugés, *dit l'Auteur* „ (42), dès l'enfance. Dans cet âge tendre encore, on „ appaiſe les enfans en leur faiſant peur du Loup; & ces „ premières impreſſions, comme on l'a remarqué depuis „ longtems, ſont de ſi profondes impreſſions, qu'elles „ ne s'effacent que difficilement. Lorſque les enfans ſont „ aſſez forts pour courir dans les rues & converſer avec „ les autres, ils entendent parler du Diable à chaque inſ„ tant; de Lutins, de Sorciers, du Sabbat, & de mil„ le autres contes de cette nature. Ce qu'il y a même „ d'affligeant, c'eſt que les Parens & les Maîtres ne peuvent „ inſpirer de la crainte à leurs enfans ou leurs élèves, qu'à „ l'aide du nom du Diable, qu'ils ont bien plus ſouvent à „ la bouche que celui de Dieu ou de J. Chriſt. A l'Ecole, „ on entend beaucoup parler de Génies, de Démons &c. „ & de leurs actions, dans les Auteurs Païens, tant Grecs „ que Latins, avant que d'en venir à l'étude des Scien„ ces les plus relevées. Les Divinités du Paganiſme, com„ me Pluton, Vulcain & Proſerpine, ſont ſouvent com„ munes des jeunes-gens, ayant qu'ils ſoient inſtruits dans „ la connoiſſance du vrai Dieu. Ils liſent d'abord, & a„ vant toutes choſes, les Lettres, les Poëſies & les Hiſ„ toires des anciens Païens, remplies de Prodiges, de „ Songes, d'Apparitions tant célèbres qu'infernales; & „ l'on croit ces Hiſtoires auſſi fermement que l'Evangile, „ on peut même dire, au-lieu de l'Evangile. Car ſi les „ Parens n'ont pas aſſez de piété pour enſeigner chez eux „ à leur enfans les principes du Chriſtianiſme, ou pour „ les envoyer à des Ecoles où on les enſeigne, je ne croi„ rois pas que de vingt-cinq Livres qu'on leur fait lire dans „ les Ecoles, il y en ait plus d'un ou de deux, où les „ jeunes-gens puiſſent s'inſtruire des principes de la Reli„ gion. Ceux qui des Baſſes Claſſes vont aux Univerſi„ tés, pluſieurs même de ceux qui en reviennent, rappor„ tent avec eux cent vers d'Horace, d'Ovide, de Virgi„ le, & cent Sentences ou Hiſtoires des Auteurs Païens „ Grecs & Latins, pour dix paſſages, & même pour un ſeul texte de l'Ecriture Sainte. Aux Univerſités, les „ jeunes-gens, affranchis de la férule, ſe choiſiſſent des „ Maîtres ſelon leurs propres deſirs, ce que S. Paul (43) met „ parmi les défauts des derniers tems. On leur donne des „ leçons ſur les Livres qu'ils ſouhaitent; & le but de ces „ leçons n'eſt pas tant de les mettre en état d'entendre „ l'Ecriture Sainte, que de leur apprendre à combattre „ différences Sectes, & à ſoutenir les opinions de celle „ où ils ſont nés . . . . . Lors donc qu'il s'agit d'expli„ quer un paſſage de l'Ecriture, cité pour ou contre leurs „ opinions, ſoit en Philoſophie, ſoit en Théologie, toute l'application & l'induſtrie qu'on a, ſert à y trouver „ le ſens qui convient au Syſtême qu'on veut établir. Ce „ n'eſt pas la Vérité, entant que Vérité, qu'on cherche; „ on ne s'appuie de l'autorité de l'Ecriture, ou de celle „ de la Raiſon, que pour donner le plus de poids qu'il eſt „ poſſible à ſon ſentiment particulier."

Dans ſon ſecond Livre, Bekker examine tous les paſſages de l'Ecriture Sainte, où il eſt fait mention d'Anges ou de Démons; & il tâche de les faire quadrer à ſon opinion, que le Diable n'a aucune puiſſance dans le Monde. Il explique la nature des Eſprits, ſelon les principes de Deſcartes; & il dit, que puiſque leur eſſence conſiſte dans la Penſée, & celle des Corps dans l'Etendue, & que puiſqu'il n'y a aucun rapport entre la Penſée & l'Etendue, un Eſprit ne peut agir ſur un Corps, à moins qu'il ne ſoit uni avec lui, de la manière que notre Ame eſt unie avec le Corps. Et comme l'Ecriture Sainte attribue diverſes actions tant aux bons qu'aux mauvais Eſprits, ou Anges, Bekker tâche de prouver, que ces paſſages doivent s'entendre dans un ſens allégorique. Il poſe pour principe, qu'il ne faut pas mettre l'Ecriture en contradiction, ni attribuer à la Créature des choſes qui ne conviennent qu'au Créateur; & il ſoutient que tout ce qui eſt oppoſé au cours ordinaire de la Nature, c'eſt-à-dire tous les Miracles en général, ne peuvent être opérés que par Dieu. Il feroit trop long d'entrer dans le détail des explications qu'il donne des paſſages qui ſemblent contraires à ſon opinion: nous nous contenterons d'en rapporter deux. Le premier eſt l'Hiſtoire de la Tentation de nos premiers Parens; & l'autre, celle de la Tentation de Jéſus-Chriſt. Il remarque par rapport au premier, qu'il y a beaucoup de difficulté à l'expliquer. Si nous l'entendons, *dit-il*, d'un vrai Serpent, comment une bête brute, quoique plus ſubtile que les autres animaux, peut-elle tromper un homme? Comment la femme pouvoit-elle dire ou prétendre que le Serpent, qui n'a point le don de la parole, l'avoit ſéduite? Si l'on dit, pour réſoudre la difficulté, que le Serpent étoit l'organe dont le Diable ſe ſervoit; il s'enfait de-là, que le Diable peut prendre un corps, & s'en ſervir pour parler. Mais c'eſt, ſelon lui, ce qui augmente la difficulté. Le Diable manquoit-il donc de langue pour parler à Eve, & falloit-il qu'il empruntât celle du Serpent? Et quelle raiſon, je vous prie, Moïſe en donne-t-il? la ſubtilité du Serpent, qui à cet égard ſurpaſſoit de beaucoup l'homme. Un Animal ſubtil, dit Bekker, peut bien aſſaillir & dévorer un homme, mais non le tromper en raiſonnant. Il ajoute, qu'on attribue cette Tentation par le Serpent, au Diable, uniquement parce qu'elle ne s'accorde point avec la bonté de Dieu, quoique Moïſe ne diſe pas un mot du Diable; & il remarque, que la punition rapportée par Moïſe (*a*) ne convient point du tout au Diable, mais uniquement au Serpent. Il trouve pluſieurs autres difficultés dans cette Hiſtoire, qui ſont à peu près les mêmes que nos Incrédules modernes font valoir (45). Et il finit par ces paroles: „ Il eſt certain que le Diable „ eſt l'auteur de la Chute de l'Homme; mais de quelle „ manière il l'a fait tomber, c'eſt ce qui eſt incertain. „ Il parla, *dit-on*, par le Serpent, ou du moins il eut „ part à cette affaire; & quoi que ce ſoit que le Diable „ ait fait, ce qu'il a fait a été cauſe de la Chute de l'Ho„ me. C'eſt ce dont je conviens volontiers. Mais de là „ on ne peut inférer que ce malin Eſprit ait agi immédia„ tement ſur le corps ou ſur l'ame d'Eve. Aujourd'hui „ encore, on peut porter quelqu'un au péché, ſans agir „ ſur lui ni par actions, ni par paroles, ni par des pen„ ſées. Balaam, quoiqu'abſent, ne fit-il pas pécher le „ Peuple Iſraélite? Il eſt arrivé; & il peut encore arri„ ver tant de choſes, dont on ignore la manière & les „ cauſes, que nous pouvons aiſément nous tromper, en „ nous livrant à des conjectures ſur des choſes que Dieu „ a trouvé à propos de nous cacher, telles que ſont le „ commerce que l'Homme avoit avec les Anges avant la „ Chute, & quelles ſont les choſes qui pouvoient arriver „ dans cet état d'intégrité, qui ne peuvent plus arriver „ aujourd'hui. Enforte que quand même il ſeroit vrai, „ que dans ce tems-là le Diable avoit la puiſſance d'agir „ immédiatement ſur Adam & Eve, il ne s'enſuivroit pas „ de-là qu'il peut le faire, ou qu'il le fait aujourd'hui (46)." Il fait diverſes obſervations de la même nature ſur l'Hiſtoire de la Tentation de notre Seigneur dans le Deſert. Le ſens littéral de cette Hiſtoire, à ſon avis, eſt rempli de difficultés inſolubles; & il dit qu'il aimeroit mieux avouer qu'il n'entend point l'Ecriture, que de l'expliquer d'une manière qui attribue au Diable une puiſſance preſque égale à celle de Dieu, ou qui attribue à Dieu des choſes incompatibles avec ſa Sageſſe & ſa Bonté. Il objecte contre le ſens littéral de cette Hiſtoire, que ſi le Diable eſt auſſi ruſé & auſſi habile qu'on le fait ordinairement, il ne pouvoit ignorer qui étoit Jéſus-Chriſt, & être aſſez fou pour entreprendre de le ſéduire. Qu'il eſt impoſſible que le Diable ait montré à notre Sauveur *tous les Royaumes du Monde & toute leur gloire*, de deſſus le ſommet d'une montagne, d'où il pouvoit à peine découvrir une petite partie de la Judée. „ La Terre n'étoit-elle pas ronde alors, „ comme elle l'eſt aujourd'hui? *dit Bekker* (47). Comment donc le Diable a-t-il pu faire voir à Jéſus-Chriſt, „ & cela *dans un moment*, comme le dit S. Luc, tous les „ Royaumes qui ſont de l'autre côté du Globe? Le Dia„ ble avoit-il donc quelque eſpèce de Lunettes ou de Ver„ res, telle qu'on n'en a jamais vu? D'ailleurs, comment „ put-il montrer la gloire des Royaumes, qui conſiſte dans „ leurs Tréſors, la magnificence de leur Cour & de? Il „ paroît évidemment par-là, que cette Hiſtoire ne peut „ s'entendre littéralement." Il ne faut pas oublier de remarquer, que dans notre Auteur, les perſonnes poſſédées d'Eſprits malins, que notre Seigneur chaſſoit, étoient ſeulement des Malades ou des Lunatiques, qu'il guériſſoit, & aux maux deſquels le Diable n'avoit pas la moindre part. Nous ne nous étendrons pas davantage ſur ce Livre, puiſqu'il a été traduit en notre Langue. (*c*) Cette Traduction Françoiſe eſt ſi mauvaiſe, qu'il faut un grand fonds de patience pour la lire; & que quelque curieuſe que ſoit la matière, je crois que peu de perſonnes liſent ou ont lu le Livre en François. Ceux-là ne feront pas fâchés qu'on leur en ait donné quelque idée. J'ajoutcrai ici dans cette vue, que le troiſième Livre de Bekker eſt employé à examiner le ſentiment ordinaire, touchant ceux qu'on

(41) *Toland's Lett. to Serena*, p. 4-7.

(42) *Monde ench.* L. 1. ch. XXIV. p. 131.

(43) 2 Timoth IV. 3.

(44) De *sacrifier ſon enfant, & de manger la poussière de la terre.*

(45) Voy. *Le Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde*, Part. I. Ch. 14. p. 151 &c. de l'Edit. in-4. en Anglois.

(46) *Monde enchanté*, Liv. II. ch. 20. p. 122. *Cinst. du Trad.*

(47) Ibid. ch. XXI. p. 122. *Cinst. du Trad.*

meuroit. La curiosité du Public redoublant tous les jours, Bekker résolut enfin de le faire réimprimer à Amsterdam, & de faire paroître chaque Partie seule, à mesure qu'elle sortoit de dessous la presse. Cet Ouvrage excita un furieux orage contre l'Auteur. Le Consistoire d'Amsterdam, les Classes [O] & les Synodes procédérent contre lui [P], & après l'avoir suspendu de la Communion, le déposérent enfin entiérement du Ministére. Mais les Magistrats d'Amsterdam furent assez généreux pour lui conserver sa pension [Q] jusqu'à sa mort (c). On fit en Hollande une Médaille tres maligne sur la

(c) Tiré des Dictionnaires Hollandois de *Luiscius* & de *Hoogstraaten* &c.

qu'on prétend avoir commerce avec le Diable. Et dans le quatriéme il entre dans l'examen des preuves de fait, qu'on allégue contre son opinion. Ces deux dernières Parties ont paru en 1693. Abn. du Trab.] Avant que de finir cette Remarque, nous observerons que quelques-uns des sentimens de Bekker n'étoient pas entierement nouveaux, quoiqu'il ait été beaucoup plus loin qu'aucun de ses Précurseurs. Geulinx avoit soutenu en 1669, dans une Dispute publique à Leyde, que quand l'Ecriture parle de ces trois Ennemis, *la Chair*, *le Monde*, *& le Diable*, il faut entendre par le Diable, l'obstination des hommes dans le mal, & leur inclination dominante pour un certain genre de vie. Mr. de Dallon, Ministre Réfugié, avoit soutenu en 1667, qu'il n'y a qu'un seul Diable. B. Schot avoit écrit, au commencement du septiéme Siécle, contre les Apparitions & les Sorciers; & Mr. Régis, dont le Système de Philosophie parut environ dans le même tems que le Livre de Bekker, soutient non seulement que les Esprits purs n'ont pas la moindre puissance fur les Corps, mais même qu'ils n'en ont aucune connoissance. En 1676 il parut un Ouvrage Anglois anonyme, sous ce titre: *Discours où l'on prouve que la Doctrine des Diables est la grande Apostasie de ces derniers tems* &c. L'Auteur déclare, qu'il ne prétend point nier qu'il y ait des Diables, ou que leur pouvoir ne puisse s'étendre fur les choses morales; mais à cela près, il soutient avec beaucoup de chaleur, que tout ce qu'on enseigne aujourd'hui touchant le pouvoir du Diable, n'eft pas seulement faux & absurde, mais tend à fapper les fondemens de la Religion Chrétienne, & conduit à l'Idolatrie ou à l'Athéisme; & que c'eft cette même *Doctrine touchant les Diables*, enseignée par des *Esprits séducteurs*, que S. Paul (48) appelle l'*Apostasie des derniers tems*. Pour ce qui regarde les Démoniaques dont il eft parlé dans l'Evangile, il dit que c'étoient des perfonnes malades, ou phrénétiques. Du reste, il paroît fort attaché à l'Eglise Anglicane, & grand ennemi des Sociniens (49). Puis donc que Bekker n'étoit pas seul de fon opinion, il semble d'abord furprenant qu'on fe foit fi fort gendarmé contre fon Livre. Mais il faut remarquer, qu'il ne propofe pas fes fentimens comme problématiques, mais qu'il dit tout net, que l'opinion ordinaire tend à la ruine de la Religion & de la Piété; que c'eft un reste des Superstitions du Paganisme, & de Manichéisme; & qu'il prétend réformer à cet égard les Eglises Protestantes, comme s'il étoit lui feul plus fage que tous fes Frères & que les Réformateurs eux-mêmes. C'eft ce qui excita contre lui un orage, qui lui fit perdre enfin fa place.

(48) 1 Timoth. IV. 1.

(49) Des-Maizeaux *Note fur les Lettres de Bayle* p. 415.

[O] *Les Classes.*] Outre les Synodes Provinciaux, compofés des Députés, (Miniftes & Anciens) de toutes les Eglises de la Province, qui s'assemblent une fois par an; il y a d'autres Assemblées, qu'on appelle *Classes*, qui ne font compofées que des Députés de chaque District de la Province. Elles s'assemblent, fi je ne me trompe, toutes les fix femaines. Il y a appel d'un Consistoire à la Classe, de la Classe au Synode, qui femble devoir juger fans appel; mais il arrive quelquefois, que le Jugement d'un Synode eft annullé par le Synode fuivant. [c] L'Auteur de cette Remarque eft mal inftruit de la conftitution des Corps Ecclésiaftiques Hollandois, dont il s'agit ici. I. A l'égard des Synodes, ils ne font pas compofés des *Députés de toutes les Eglises de la Province*, mais des Députés des différentes Classes de la Province, & de ceux que les Synodes des autres Provinces y envoyent fous le titre de *Correspondans*. Il y en a un de chaque Synode. II. Par rapport aux Classes, le tems où elles s'assemblent varie beaucoup. Il y en a qui ne s'assemblent qu'une fois, d'autres deux fois, d'autres trois ou quatre fois par an; quelques-unes, cinq ou fix fois; d'autres enfin, pendant une partie de l'année, tous les mois. Abn. du Trab.]

[P] *Procédérent contre lui.*] Il feroit trop long d'entrer dans le détail de toutes les procédures qu'on fit contre Bekker; nous n'en rapporterons que les circonftances les plus effentielles. On alléguoit d'abord contre lui, qu'il avoit agi contre les Loix, parce qu'étant Miniftre, & comme tel, Membre du Synode, il n'avoit pas préalablement fait examiner fon Livre. Il répondit à cela, qu'étant Docteur en Théologie, cette Loi ne le regardoit point. On repliqua, que le Privilége qu'il prétendoit avoir, n'appartenoit qu'aux Profeffeurs des Univerfités, & non à un Docteur qui n'étoit que Miniftre. On l'examina enfuite fur le fond de fon Ouvrage, & cela avec autant de févérité, dit-il, que s'il eût eu affaire à l'Inquifition. On lui propofa treize Articles, qu'on exigea de lui de figner; entre lefquels étoient les fuivans. „ Que les Eglises Ré„ formées ne deshonorent point la Divinité, en enfei„ gnant que les bons & les mauvais Anges ont opéré, & „ opérent encore tous les jours des actions réelles & cor„ porelles. Qu'il eft affligé d'avoir accufé les Eglises Ré„ formées, les Réformateurs, & les Auteurs du Caté„ chiſme & de la Confeſſion de Foi, de deshonorer la „ Divinité. Que les paſſages de l'Ecriture Sainte ne dol„ vent pas être expliqués d'une manière qui les mette en „ contradiction avec le Catéchiſme, & fur-tout avec la „ Confeſſion de Foi qu'il a lui-même ſignée. Qu'il retrac„ tera publiquement ſon Livre, pour y avoir fait inſe„ lence à quantité de paſſages de l'Ecriture Sainte." Bekker refuſa de ſouſcrire à ces Articles, & répondit, qu'il n'avoit point accuſé l'Egliſe Réformée en général, mais ſeulement quelques Docteurs particuliers; ſoutenant qu'il en avoit le droit & la liberté, auſſi-bien que les autres. Il ajouta, que ſon intention avoit été ſeulement de faire voir que l'Egliſe Réformée n'étoit pas encore ſuffiſamment purgée des préjugés, dont les Chrétiens avoient été imbus depuis les premiers Siécles juſqu'au tems préſent. Il nia qu'il eût avancé rien de contraire, ſoit au Catéchiſme, ſoit à la Confeſſion de Foi; ou qu'il eût parlé de l'Ecriture d'une manière indécente, ou fait violence à quelque paſſage. A l'égard de l'Article de ne point expliquer l'Ecriture d'une manière qui la mette en contradiction avec le Catéchiſme ou la Confeſſion de Foi, il convenoit qu'il étoit juſte, pourvu qu'on ne le prît pas dans un ſens *Papiſte*, comme ſi l'on prétendoit à une ſorte d'infaillibilité. Il remarquoit fur ce ſujet, que quelques tous les Miniſtres aient ſigné les Articles de la Confeſſion de Foi, qui ſont au nombre de trente-ſept, il n'y a cependant guéres de Miniſtres qui ne s'écartent quelquefois de quelques-uns de ces Articles; que même il y a bien des Miniſtres qui ne les ont jamais lus, & n'y ont jamais jetté les yeux, à moins que ce ne ſoit pour y chercher dequoi accuſer leurs Frères d'Héréſie. Son Livre ne laiſſa pas d'être condamné; & comme il refuſa de ſe ſoumettre à la Sentence, on lui donna deux mois pour ſe conſulter. On réſolut en même tems, de faire lire en Chaire un Dimanche matin dans toutes les Egliſes Hollandoiſes d'Amſterdam, la Déclaration ſuivante: „ Que quoi„ que l'affaire du Livre du Dr. Bekker, nouvellement „ condamné, eût occupé pendant longtems les Aſſem„ blées Eccléſiaſtiques, elles n'avoient pu encore la ter„ miner entiérement; mais que n'aiant pas perdu encore „ toute eſpérance de le faire condeſcendre à leurs deſirs „ (de retracter ſes ſentimens), elles n'avoient pas jugé à „ propos de l'excommunier encore, mais lui avoient ac„ cordé un délai de deux mois, pendant leſquels leurs „ Députés travailleroient à l'engager à ſe ſoumettre à leur „ Sentence. On prioit en même tems l'Aſſemblée de per„ mettre qu'il exerçât encore pendant ce tems-là les fonc„ tions de ſon Miniſtére au milieu d'eux." Bekker dit hardiment, que ſi on liſoit cette Déclaration le matin, & qu'il prêchât l'après-midi, il en liroit une contraire pour la défenſe. L'affaire fut portée devant les Magiſtrats d'Amſterdam, qui trouvérent que la Déclaration contenoit des expreſſions trop dures; & ils obligérent le Conſiſtoire d'Amſterdam d'en adoucir les termes autant qu'il étoit poſſible, quoiqu'il n'en eût point le droit, ne pouvant légitimement changer ce qui avoit été réſolu par une Aſſemblée ſupérieure, ſoit Claſſe, ſoit Synode. Le Conſiſtoire ne laiſſa pas de faire ce que le Magiſtrat exigeoit, & il publia la Déclaration en ces termes: „ L'aſſemblée eſt „ avertie, que l'affaire du Dr. Bekker touchant ſon Li„ vre n'a pu encore ſe terminer, & que la Claſſe d'Amſ„ terdam lui a accordé un délai de deux mois." Ce changement empêcha Bekker de rien dire pour ſa défenſe. Son affaire fut traitée enſuite à diverſes reprifes devant différentes Claſſes, & enfin elle fut portée au Synode aſſemblé à Alkmaar au mois d'Août 1692, où elle fut terminée par une Sentence, où il eſt dit: „ Que le Dr. Bek„ ker aiant refuſé de retracter ſes ſentimens, & de donner la ſatisfaction qu'on demandoit de lui, & même de „ reconnoître le Synode pour ſon juge légitime; il a été „ conclu unanimement, qu'il ne doit plus être ſouffert „ dans l'Egliſe; & qu'en conſéquence, il eſt dépoſé du „ Miniſtére." Il proteſta contre cette Sentence, mais inutilement. Le Conſiſtoire d'Amſterdam alla même plus loin que le Synode, car on le ſuſpendit de la Communion. Il s'en plaignit amérement, repréſentant, que le Conſiſtoire n'étoit pas en droit d'aggraver la Sentence du Synode, & qu'il avoit lui-même diſtribué la Communion dans le tems que ſon affaire faiſoit le plus de bruit, & cela à bien plus de monde, & avec des marques de dévotion bien plus grandes, qu'il ne l'avoit jamais fait auparavant (50). Il y a bien des circonſtances dans cette affaire, qui paroiſſent marquer beaucoup de partialité & de paſſion; mais il eſt impoſſible d'en faire le détail, ſans expliquer toute la nature des Procédures Eccléſiaſtiques de Hollande; & d'ailleurs, comme c'eſt Bekker lui-même qui rapporte ces circonſtances, on peut ſoupçonner qu'il s'eſt auſſi un peu laiſſé entrainer au préjugé & à la paſſion. Il eſt vrai qu'alant préſenté ſon Mémoire aux Magiſtrats, on a quelque lieu de croire qu'il eut ſoin de n'y mettre rien dont il ne pût prouver la vérité; & il paroît que les Magiſtrats lui étoient favorables. Voyez la Remarque ſuivante.

(50) *Luiscius* p. 242-244.

[Q] *Les Magistrats d'Amsterdam furent assez généreux pour lui conserver ſa penſion.*] C'eſt ce qu'on nous a dit poſitive-

la dépoſition de ce Miniſtre [*R*]. Beaucoup de perſonnes écrivirent contre lui, & en particulier le célèbre Melchior Leidekker, Profeſſeur en Théologie à Utrecht; ſon Livre a pour titre: *Melchioris Leidekkeri SS. Th. D. & Prof. Diſſertatio Hiſtorico-Theologica de vulgato nuper Cl. Bekkeri Volumine, & Scripturarum Auctoritate & Veritate, pro Chriſtiana Religione Apologetica.* „ Diſſertation Hiſtorique & „ Théologique ſur le Livre du Dr. Bekker, & ſur l'Autorité & la Vérité des Livres Sacrés; pour „ ſervir d'Apologie à la Religion Chrétienne. Par Melchior Leidekker, Docteur & Profeſſeur en „ Théologie (*d*)." Mr. Bayle dans une de ſes Lettres (*e*) dit que le nombre des Ecrits publiés contre celui de Bekker, principalement en Langue Flamande, étoit ſi grand, qu'ils coutoient près de cent francs. On en publia auſſi quelques-uns en ſa faveur [*S*]. Il mourut d'une Pleuréſie le 11 de Juin 1698, perſévérant dans ſon ſentiment ſur la puiſſance du Diable, & déclarant qu'à l'égard de tous les autres points, il étoit parfaitement perſuadé de la vérité de la Religion Chrétienne. Nous donnerons ſon Caractère ci-deſſous [*T*].

(*d*) A Utrecht 1692 in 8. pagg. 331.

(*e*) *Lettre à Mr. Minutoli*, du 12 Août 1692 p. 431.

ſtitivement en Hollande, & ce que nous trouvons confirmé par Mrs. Luiſcius & Hoogſtraten. Le prémier ne le rapporte que comme un ouï-dire, mais le ſecond l'affure poſitivement. „ Lorſque Mr. Bekker fut dépoſé, ſa pia„ ce ne fut point remplie par un autre Miniſtre, mais par „ un Propoſant; les Magiſtrats ſouhaitant d'avoir des é„ gards pour Mr. Bekker, & de fauver en même tems la „ dépenſe d'une nouvelle penſion, qu'ils auroient dû don„ ner à un nouveau Miniſtre, au-lieu qu'un Propoſant ſe „ contente d'un médiocre ſalaire. Les choſes demeurérent „ en cet état, juſqu'à la mort de Bekker. Mais nous ne „ trouvons pas la moindre trace, que le Magiſtrat ait „ eu deſſein de témoigner qu'il étoit mécontent de la con„ duite du Conſiſtoire, ou du Synode. Ce qu'il y a de „ certain, c'eſt que les Collèges de Bekker ne furent „ point chargés de remplir ſon tour, puiſqu'un Propoſant, „ payé par le Magiſtrat, prêchoit en ſa place." Voilà ſon ſubſtance ce que Mr. de Superville, Paſteur de l'Egliſe Walonne de Rotterdam, a eu la bonté de nous communiquer dans une Lettre datée de Rotterdam le 18 de Janvier 1735, & ce qu'il tenoit de Mr. Vander Hagen, Sous-Doyen des Miniſtres Hollandois d'Amſterdam.

[*R*] *Une Médaille très maligne ſur la dépoſition de ce Miniſtre.*] Cette Médaille repréſente un Diable habillé en Miniſtre, monté ſur un Ane, & portant une Banière, pour marquer que c'eſt un monument du triomphe que le Diable a remporté dans les Synodes. Ceux qui avoient été contraires à Bekker, furent appellés *Miniſtres Diaboliſtes*; comme il lui ſeul eût été oppoſé au Diable, & que les autres ſe fuſſent rendus les avocats, les protecteurs, & les partiſans de ſon empire, de ſes droits, & de ſa puiſſance. Ils n'ont été tels, *dit Mr. Bayle* (51), que par accident, à cauſe de la liaiſon qu'il y a entre l'autorité de l'Ecriture, & la réalité de la puiſſance du Diable. Cependant vous ne fauriez croire les railleries que l'on a fondées ſur cette équivoque, & de vive voix, & par écrit, & ſur des Médailles.

(51) *Lettre* du 11 Novemb. 1692. p. 472. 473.

[*S*] *On publia auſſi quelques Ecrits en ſa faveur.*] Les Défenſeurs de Bekker ſuppoſoient toujours que ſes Adverſaires n'étoient foigneux que de maintenir la puiſſance & l'empire du Diable. Un Ecrivain publia un Livre intitulé: *Triumpherendeh Duitvel, ſpokende omtrent den Berg Parnaſſus*, „ Le Diable victorieux, rodant autour du Mont „ Parnaſſe." L'Auteur y déclame de la manière ſulvante: „ Le Diable eſt bien heureux & en ſureté, dit Mercure, „ puiſque le grand Conſeil des Théologiens ſe met à la „ brèche pour lui avec tant de zéle. Mais il ne pouvoit „ comprendre comment des gens qui font profeſſion de „ combattre le Diable, & d'enſeigner à leurs Troupeaux „ à lui réſiſter, pouvoient prendre ſon parti avec tant de „ chaleur, & combattre pour lui & pour ſon empire. Il „ l'entendoit cependant, & le voyoit: l'un diſoit, Bek„ ker n'a pas aſſez de reſpect pour le Diable: l'autre, Il „ ſe moque du Diable: un troiſiéme, Il parle du Diable „ trop cavaliérement, il devoit le traiter avec plus d'é„ gards, puiſque c'eſt une créature de Dieu. D'autres „ diſoient, Le Diable eſt néceſſaire; nous en avons be„ ſoin, Il nous ſert, nous ne pouvons nous en paſſer; „ le peuple ne nous croiroit point, & notre Miniſtére „ iroit à vau-l'eau, ſi le Diable nous manquoit: qui eſt„ ce qui voudroit ſe donner la peine de craindre Dieu, ſi „ ce n'étoit à cauſe du Diable? . . . . . Les gens ne vou„ droient jamais aller au Ciel, ſi le Diable ne les y chaſ„ ſoit." On peut juger par ce ſeul trait, ſur quel ton les „ Apologiſtes de Bekker le défendoient.

(51) Hoogſtraten, Art. B e k k e r vers la fin.

[*T*] *Nous donnerons ſon Caractère ci-deſſous.*] C'étoit un homme laborieux, ſavant, & ingénieux, toujours animé du deſir d'augmenter ſes connoiſſances. Comme il aimoit à penſer librement, il ne vouloit admettre implicitement aucune opinion; mais il examinoit tout ſelon les régles les plus ſévéres de la Raiſon, ou de ce qui lui ſembloit tel. D'un caractére obligeant, il ſavoit ſe faire aimer de ceux avec qui il avoit commerce. Il avoit un génie vif & plein de feu; & quand il avoit une fois adopté un ſentiment, il étoit très difficile de le faire changer, & quelquefois il s'en fioit trop à ſon propre jugement. Il étoit, comme font tous les gens qui méditent profondément, plus habile à faire naître des doutes & des difficultés, qu'à les réſoudre. Il n'avoit point de talens extérieurs pour la Prédication; & quoiqu'il poſſédât les Mathématiques, la meilleure de toutes les Logiques, ſes Sermons n'étoient point méthéodiques; mais d'un autre côté ils étoient fort à la portée du peuple, & il étoit toujours en état de prêcher ſur le champ ſans préparation. Il étoit d'une humeur gaie, & ne pouvoit pas même s'empêcher de railler en Chaire. Il ſemble avoir eu l'ambition de devenir Chef de Secte, & il eut la ſatisfaction de voir ſes partiſans appellés *Bekkériens* (52). Mr. Bayle (53) l'appelle un *Rationaliſte*, qui donnant la préférence ſur le témoignage de l'Ecriture, à des argumens Philoſophiques, donna tel ſens qu'il voulut aux paroles claires & précises des Ecrivains Sacrés, qui ne favoriſoient point ſon hypothéſe. Il n'eſt pas croyable, *ajoute-t-il*, combien il y eut de gens qui s'applaudirent, & qui employérent en ſa faveur les moyens les plus efficaces; je veux dire, que par cent plaiſanteries ils tournoient en ridicule le ſentiment qu'il combattoit. Il eut d'ailleurs bien des Patrons parmi les perſonnes de crédit. Mais les Synodes comprirent fi bien l'importance de cette affaire, où il y alloit de ſavoir ſi l'Ecriture eſt capable ou non de nous prouver quelque choſe, qu'ils dégradérent Mr. Bekker de la Charge de Miniſtre. On publia contre lui une infinité d'Ouvrages, & l'on n'oublia pas de marquer les tentatives funeſtes qu'avoient faites en divers tems, ceux qui ſoumettent l'interprétation de l'Ecriture aux Principes Philoſophiques. Bekker, qui étoit certainement un grand génie, étoit d'une faibeur ſi affreuſe, que Mr. de la Monnoye a fait une Epigramme ſur ſon Portrait, qu'on a miſe à la tête de la Traduction Françoiſe de ſon *Monde enchanté*: la voici.

(52) *Menagiana* Tom. III. p. 426. Ed. d'Amſt. 1716. *Chat. de Traduit.*

Oui, par toi de Satan la puiſſance eſt brûlée;
Mais tu n'as cependant pas encore aſſez fait:
Pour nous ôter du Diable entiérement l'idée,
Bekker, ſupprime ton Portrait (54).

(53) *Réponſe aux Queſt. d'un Provincial* Tom. III. p. 657.

(54) Leland *Comment. de Scriptor. Britann.* T. II. p. 451.

BELGRAVE (*a*) ou BELLOGREVE (*b*) (Richard), Théologien Anglois du XIV. Siécle, étoit né à Cheſter, ou au voiſinage de cette Ville dans le Comté de Suſſex. Il fit ſes études dans l'Univerſité de Cambridge, où il s'appliqua extraordinairement, & prit enſuite le degré de Docteur en Théologie. Il entra dans l'Ordre des Carmes, & ſe diſtingua par ſa grande habileté dans la Philoſophie Péripatéticienne, & dans la Théologie Scholaſtique. Il brillioit pourtant plus par la ſolidité & la ſubtilité de ſes Leçons, que par l'élégance de ſon ſtyle, l'étude des Belles-Lettres étant généralement négligée par les Théologiens de ce tems-là. Pitſéus le dépeint comme un homme d'une grande probité, & d'une piété diſtinguée. Il floriſſoit en 1320 ſous Édouard II. & il a écrit, entre autres Ouvrages, un Livre de *Déterminations Théologiques*, & un Livre de *Queſtions ordinaires*.

(*a*) Baleus *III. Scriptor. Majeor. Britann. Cent.* XI. *cap.* 5. p. 511. Iaſii. 1559. Pitſeus *de Ill. Angl. Scriptor. num.* 421. p. 435.

BELLINI (Laurent), célèbre Médecin du XVII. Siécle, & Auteur de pluſieurs Ouvrages [*A*], naquit à Florence l'an 1643, d'une honnête famille. Aiant fini de bonne heure ſes études d'Hu-

[*A*] *Auteur de pluſieurs Ouvrages.*] 1. *Exercitatio Anatomica de ſtructura & uſu Renum.* „ Diſcours Anato„ mique ſur la ſtructure & l'uſage des Reins." Florence 1662. in-4. Strasbourg 1664. in-8. Amſterdam 1665. in-12. On a ajouté à la fin de cette dernière Edition, quelques Obſervations de différens Auteurs ſur des Reins monſtrueux. *Item* à Padoue 1666 in-8. inſéré auſſi dans la *Bibliothéque Anatomique* de Manget, Genéve 1685 in-folio. Il y en a auſſi une Edition de Leyde de 1711 in-4. avec l'Ouvrage ſuivant. Cet Ouvrage, que Bellini publia à l'âge de dix-neuf ans, lui fit beaucoup d'honneur, tant par rapport à la beauté de ſes Découvertes, que par rapport à l'élégance de ſon ſtyle. II. *Guſtus Organum noviſſime deprehenſum, præmiſſis ad faciliorem intelligentiam quibuſdam de Saporibus.* „ L'Organe du Goût „ nouvellement découvert: avec quelques Remarques pré„ liminaires ſur les Saveurs en général." Bologne 1665 in-12. & dans la *Bibliothéque Anatomique* de Manget. Bellini prétend dans cet Ouvrage, que l'Organe du Goût n'eſt ni la Chair, ni les Membranes, ni les Nerfs qui ſont dans la Langue, ni les Glandes appellées Amygdales, comme l'a cru Wharton; mais que ce ſont de petites éminences,

d'Humanités, il alla à Pise, où, aidé des libéralités du Grand-Duc Ferdinand II. qui se faisoient sentir à tous ceux qui paroissoient avoir du goût & de la disposition pour les Sciences, il étudia sous deux des plus savans hommes de ce tems-là, Oliva & Borelli. Il apprit sous le prémier la Physique, & la Méchanique sous le second. Les progrès qu'il fit dans ces deux Sciences furent si grands & si prompts, que de bon Disciple, il devint en peu de tems excellent Maitre. Il n'avoit guères que vingt ans, qu'il fut jugé capable de professer, & qu'on lui donna une Chaire de Philosophie à Pise. Il ne demeura pas longtems dans ce poste : il avoit acquis de si grandes connoissances dans l'Anatomie, que le Grand-Duc lui procura une Chaire pour l'enseigner. Ce Prince se faisoit un plaisir d'assister à ses Leçons, & fut si content de son habileté, qu'il érigea pour lui en ordinaire cette Chaire, qui n'étoit alors qu'extraordinaire. Bellini, après avoir rempli ce poste pendant près de trente années, fut appellé à Florence à l'âge de cinquante ans. Il y exerça la Médecine avec beaucoup de succès, & parvint à être Prémier Médecin du Grand-Duc Cosme III. Mr. Lancisi, Médecin du Pape Clément XI, qui l'estimoit beaucoup, le fit nommer Prémier Consulteur des Consultations pour la santé de ce Pontife. Il est mort le 8 de Janvier 1703, âgé de foixante ans. Il a eu la gloire, que ses Ouvrages ont été lus & expliqués publiquement dès son vivant par le Docteur Pitcarn, Professeur en Médecine en Ecosse (*a*).

(*a*) Niceron *Mem. p. 5. à l'Hist. des Homm. Ill.* Tom. V. p. 306.

qui se trouvent sur la Langue de tous les Animaux. III. *Gratiarum actio ad Serr. Heinrichum Ducem. Quadam Anatomica in Epistolas ad Serr. Ferdinandum II. & Principem Mechanicas.* „ Remerciement au Sérén. Grand-Duc de Toscane. Remarques Anatomiques dans une Lettre au Sérén. „ Grand-Duc Ferdinand II. Proposition de Méchanique." IV. *De Urinis & Pulsibus, de Missione Sanguinis, de Febribus, de Morbis Capitis & Pectoris.* „ Des Urines, du Pouls, „ de la Saignée, des Fièvres, des maux de Tête & de Poi„ trine." Bologne 1683 in-4. Francfort & Leipsic 1685 in-4. Jean Bohnius a eu soin de cette seconde Edition, & y a ajouté une Préface & une Table. V. *Opuscula aliquot de Urinis, de motu Cordis, ac motu Bilis, de missione Sanguinis &c.* „ Opuscules sur les Urines, sur le mouve„ ment du Cœur, celui de la Bile, sur la Saignée &c." 1695. in-12. VI. *Consideratio nova de natura & modo Respirationis :* „ Pensée nouvelle sur la nature de la Respi„ ration & sur la manière dont elle se fait:" insérée dans le Tome second des *Ephemerides des Curieux de la Nature.* [☞ Tous les Ouvrages de Bellini ont été recueillis en deux Volumes in-quarto, imprimés à Venise en 1708 sous ce titre : LAURENTII BELLINI, *Florentini, in Academia Pisana Anatomes Professoris celeberrimi, Opera omnia. Pars I. & II. Cum Prafatione Joannis Bohnii, Medicinæ Doctoris. Venetiis, apud Michaelem Hertz,* 1708. pagg. 504 pour la prémière Partie, & 285 pour la seconde, avec une Table & des Figures. AOD. DU TRAD.]

BELMEIS, ou BEAUMES (RICHARD DE) I. du nom, Evêque de Londres au commencement du XII. Siècle, fut élu l'an 1108 [*A*]. Le Roi l'établit Gouverneur des Marches qui sont entre l'Angleterre & le Pays de Galles, & il remplit cette Charge en 1108 & 1111, résidant principalement à Shrewsbury, comme on le voit par la Chronique de Powel (*a*). Il employa tous les revenus de son Evêché au bâtiment de l'Eglise de S. Paul, & rendit de grands services à cette Eglise. Il ne laissa pas de rencontrer plusieurs difficultés, qui l'obligèrent à employer ses richesses à quelque autre usage. Il fonda, entre autres, le Couvent des Chanoines Réguliers à S. Osith de Chicheffer. Une Paralysie l'aïant mis hors d'état de remplir les fonctions Epiſcopales, il résolut d'abdiquer son Evêché, & de se retirer dans le Couvent qu'il avoit fondé; mais aïant remis l'exécution de son dessein, la mort le surprit le 16 de Janvier 1127. Il fut inhumé dans son Couvent de S. Osith. Dans les commencemens de son Epiſcopat, il semble avoir travaillé à remettre le Siége de Londres en posſession de la Dignité Archiépiſcopale, comme cela paroit par une Lettre de S. Anſelme au Pape Paſcal, écrite vers la fin de l'année 1108, où il ſollicite ce Pontife de ne point envoyer le *Pallium* à Thomas Archevêque d'Yorck, juſqu'à ce qu'il eût reconnu la Primatie du Siége de Cantorbéry; parce qu'il ne devoit ni ne pouvoit ſouffrir qu'on donnât atteinte à cette Primatie, pendant qu'il occuperoit le Siége. Il demandoit la même grace au Pape par rapport au Siége de Londres, ſi l'on demandoit le *Pallium* pour cet Evêque, parce qu'il n'avoit jamais été accordé à ceux de cette Ville (*b*).

(*a*) P. 164. *apud* Wharton *Hiſt. de Epiſc. & Decan. Lond. &c.* p. 46. London 1695.

(*b*) Wharton p. 46-50.

[*A*] *Fut élu l'an* 1108.] Il fut ſacré Evêque par S. Anſelme Archevêque de Cantorbéry, dans ſa Chapelle de Pagenham, le 26 de Juillet 1108, après avoir fait profeſſion de ſoumiſſion & d'obéiſſance à ce Prélat. Le Roi ne pouvant ſouffrir de délai, demanda qu'on le ſacrât d'abord, quoique hors de l'Egliſe Métropolitaine; parce que le conſeillant pour un homme habile dans le maniment des affaires, il vouloit l'envoyer au-plutôt dans les parties Occidentales de l'Angleterre. *Epiſcopus ab eodem in Capella ſua de Pagenhom conſecratus* 1108, *Julii* 26. *facta priùs obedientia profeſſione. Rex enim moræ impatiens, Ricardum citò (quamvis extra Eccleſiam Metropoliticam) conſecrari petit, utpote qui filium in ſecularibus multum valentem ad negotia ſua apud Occidentales Angliæ fines gerenda ſtatim tranſmiſſurus erat* (1).

(1) Whar-ton *Hiſt. de Epiſcop. & Decan. Lond.* p. 46.

BELMEIS, ou BEAUMES, ou BEAUVOIS (RICHARD DE), II. du nom, Evêque de Londres dans le XII. Siècle, & neveu du précédent par Gautier ſon frère (*a*), fut d'abord nommé par ſon oncle Archidiacre de Middleſex, avant qu'il eût l'âge requis, un certain Hugo faiſant en attendant les fonctions de cette Charge. Celui-ci y avoit ſi bien pris goût, que notre Richard eut beaucoup de peine à lui faire céder la place en 1113, quand il eut l'âge requis : il fallut même qu'il employât le crédit du Doyen, qui s'appelloit Guillaume, dont il étoit Chapelain, & qui l'avoit envoyé il n'y avoit pas longtems à Rome pour traverſer l'élection d'Anſelme. A la mort de Robert de Sigillo Evêque de Londres, notre Richard fut élevé ſur ce Siége, & conſacré par Théobald Archevêque de Cantorbéry, au commencement d'Octobre de l'an 1152, ſelon quelques-uns, ou le 28 de Septembre 1151, ſelon d'autres. Mais Mr. Wharton nous apprend, ſur la foi d'un Regiſtre authentique, qu'il fut ordonné Prêtre par Théobald à Oxford le 20 de Septembre 1152, & conſacré Evêque à Cantorbéry par le même Prélat le 28 du même mois, en préſence de tous les Evêques d'Angleterre, excepté Henri Evêque de Wincheſter, qui écrivit à l'Archevêque, qu'il étoit parfaitement ſatisfait du choix qu'on avoit fait. Jean de Hagulſtad (*b*) nous apprend, que Richard ſe diſtinguoit par ſon éloquence; mais que ſur la fin de ſa vie, il tomba dans un fort triſte état par rapport à ſa ſanté. Il mourut le 4 de Mai 1162 (*c*). Mr. Wharton dit qu'il a vu un Sceau, autour duquel on liſoit : *Ricardus Lundonienſis Epiſcopus ſecundus.*

(*a*) Diceto p. 507. *ap.* Whaston *Hiſt. de Epiſc. & Decan. Lond.* p. 58.

(*b*) P. 258. *apud* Whaston p. 59.

(*c*) Diceto p. 533. *ap. eundem.*

BELMEYS (*a*) (JEAN), célèbre Théologien Anglois, dans le XII. Siècle, étoit d'une famille noble. Il étudia dans les plus fameuſes Univerſités d'Angleterre, de France, & d'Italie, dans leſquelles il ſe diſtingua par la beauté de ſon génie & par l'étendue de ſon ſavoir. Jean de Salisbury, dans ſon *Polycraticon* (*b*), en parle comme d'un homme extraordinairement éloquent, & ſupérieur à tous ſes contemporains dans la connoiſſance des trois Langues; par où il entend apparemment le Latin, le Grec & l'Hébreu. Belmeys étoit un Diſputeur très ſubtil : il n'a cependant publié que peu d'Ouvrages

(*a*) Leland l'appelle *Belmeys Eboracenſis* (Jean d'Yorck). *Commentar. de Script. Brit.* tom. Tom. I. c. 175. Oxonii 1709.

(*b*) Lib. VII. c. 8. *apud* Leland *ubi ſupra*, & Bale, *Centur.* III. cap. 12. p. 318. & Fitſeum num. 273. p. 261. Edit. Paris. 1 6 20.

vrages [A]. A son retour en Angleterre, après qu'il eut visité les Universités étrangéres, il fut élu Chanoine & Tréforier de l'Eglife d'Yorck. Quelques annécs après, il alla encore en Italie, où il fut très bien reçu du Pape Hadrien IV, qui étoit auffi Anglois de naiffance, & avec lequel il vécut fort familiérement plufieurs années. Bale dit que le Roi Henri II. lui donna l'Evéché de Poitiers (*); & que ce fut par reconnoiffance pour cette grace, qu'il s'oppofa en perfonne & par écrit à l'infolence de Thomas Becket Archevêque de Cantorbéry, quoique ce dernier fût Primat d'Angleterre & Légat du Pape. Mais Pitféus prétend, que ce fut fon attachement aux intérêts du Roi contre l'Archevêque, joint à fon grand favoir, qui lui procura cet Evéché. Il fut enfuite élu Archevêque de Narbonne : mais comme il étoit en chemin pour aller recevoir à Rome le *Pallium* des mains du Pape en 1181, le Clergé de Lyon follicita le Pape Lucius III de l'établir Archevêque de cette derniére Ville, & Primat de France; ce que ce Pontife leur accorda. Il retourna dans fa vieilleffe en Angleterre en 1194 (c), fous le régne de Richard I; mais nous ne trouvons nulle part quand & où il eft mort.

* Il y a dans l'Anglois, *du Poitou*; je fuppofe que c'eft Poitiers dont il s'agit. R. D. T.

(c) Léland, Bale, & Pitfeus *ubi fupra.*

[A] *Il n'a publié que peu d'Ouvrages.*] Bale & Pitféus nous parlent des fuivans. *Epiftolæ XXXII ad Thomam Becket.* Trente-deux Lettres à Thomas Becket. *Invectiva in eundem.* Invective contre le même. *Orationes elegantes.* Harangues élégantes. Léland nous apprend, qu'il étoit tombé fur un Livre intitulé, *Aurea Joannis Eboracenfis Hiftoria*, l'Hiftoire Dorée de Jean d'Yorck : quoiqu'il n'ofe affurer, que l'Auteur de cette Hiftoire fût le même dont il s'agit ici. Il remarque auffi, qu'on trouve dans cet Ouvrage quantité de particularités avantageufes à Guillaume le Conquérant ; & que les Chroniques de *Sraia* attribuent l'*Hiftoria Aurea* à un Vicaire de l'Eglife de Tillemouth ou Timnouth, fans le nommer. *Nec tamen tenere definio hunc effe Joannem, cujus vitam præpofui. In eo opere multa quidem & præclara de Guilelmo Magno, Rege Anglorum. Scalæ Chronica attribuunt* Aureum Hiftoriam *cuidam, fuppreffo nomine, Tillemuthenfis Eccleſiæ Vicario.*

(a) *Obfervations &c. de Belon* L. 1. ch. 7. feuill. 15. Anvers 1555. in-12.

(b) *Biblioth. Franç.* p. 384. Paris 1584.

(c) Niceron *Mem. des Hom. Illuſt.* Tom. XXIV. p. 36.

(d) *Biblioth. Franç.* ubi fupra.

(e) Voyez *Eliſſer Defcrip. de Belon* p. 5.

(f) *Obfervat.* L. 1. ch. 2. feuill. 7.

(g) Id. ch. 21. feuill. 41. *verſo* & 44.

BELON (Pierre), en Latin *Bellonius*, du Mans Ville Capitale du Maine, floriffoit vers le milieu du XVI. Siécle. [☞ Ce n'étoit pas dans la Ville du Mans, que Belon étoit né ; lui-même nous apprend qu'il étoit de *la Soulletière*, Village près du Bourg de *Fouletourte* dans les Landes d'Oifé au Pays du Maine (*a*). La Croix du Maine n'a pas ignoré qu'il n'étoit point de la Ville du Mans; mais il n'a pas fu préciſément le Lieu de fa naiffance (*b*). Le Cardinal de Tournon, qui aimoit beaucoup les Sciences & qui favoriſoit & protégeoit ceux qui les cultivoient, aiant remarqué que Belon avoit du goût pour la Médecine & la Botanique, lui fournit dequoi s'y appliquer; & ce fut apparemment par ſes libéralités, que Belon parvint à ſe faire recevoir Docteur en Medecine à Paris (*c*); qualité que La Croix du Maine lui donne (*d*). Peu ſatisfait des connoiſſances qu'il pouvoit acquérir dans ſa Patrie, & perſuadé que c'eſt principalement par les Voyages qu'on ſe perfectionne dans la Médecine & dans la Botanique, il ſouhaita de voir l'Orient ; & le Cardinal le mit en état de faire ce Voyage, qu'il entreprit en partie par ſon ordre (*e*). Belon partit en 1546. Il demeura aſſez longtems dans l'Ile de Candie (*f*), dont il donne une relation étendue. Il alla de là à Conſtantinople, où il trouva Mr. du Fumet, qui faiſoit les fonctions d'Ambaſſadeur de France, en l'abſence de Mr. d'Aramont qui avoit ſuivi le Sultan. Belon ne demeura pas longtems à Conſtantinople : muni d'un Paſſeport que Mr. du Fumet lui procura (*g*), il s'embarqua pour aller à Lemnos examiner ſur le lieu la Terre ſigillée. Il y pratiqua quelque tems la Médecine (*h*). Il viſita auſſi l'Ile de Taſſos, le Mont Athos, & retourna par terre de Saloniki ou Theſſalonique à Conſtantinople, où il arriva au mois d'Août (*i*). Il y reçut beaucoup d'honnêtetés de Mr. d'Aramont, qui y étoit de retour (*k*). Belon partit enſuite pour l'Egypte, & ſe rendit à Alexandrie: il ſemble qu'il fit ce Voyage avec Mr. du Fumet. Ce Gentilhomme étoit aimé du Grand-Seigneur, qui lui avoit donné pour eſcorte dans tous les Pays où il voudroit aller, des Janiſſaires, des Chaoux, & des Drogueſmans: outre qu'il avoit avec lui pluſieurs Gentilshommes François (*l*). Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Belon profita de cette compagnie (*m*) pour aller du Caire au Mont Sinaï, & enſuite à Jeruſalem. Ils partirent pour cette Ville le 29 d'Octobre 1547 (*n*), & retournérent par l'Anatolie à Conſtantinople. On trouve une ample relation de ce qu'il a obſerve ſur la route, dans le ſecond Livre de ſes *Obſervations*. Enfin déterminé à revenir en France, il s'embarqua à Gallipoli, & arriva à Veniſe en treize jours de navigation. Après quelque ſéjour en cette Ville il ſe rembarqua pour Civita-Vecchia, d'où il paſſa à Rome. Y aiant ſatisfait ſa curioſité, & aſſiſté à l'élection du Pape Jules III, qui ſe fit au mois de Février 1550 , il ne ſongea plus qu'à gagner la France, & s'y rendit cette année (*o*). Il ſe retira à l'Abbaye de S. Germain des Prés à Paris, auprés du Cardinal de Tournon ſon bienfaiteur, qui en étoit Abbé, & dont il ſe dit Domeſtique (*p*). Il ajoute dans ſon Epitre Dédicatoire, datée de 1553, que *ce petit labeur eſt d'âge encore jeuvenil*; mais qu'il eſpére dans la ſuite s'acquitter mieux de ſon devoir, puiſqu'il a plu au Roi *le maintenir au nombre de ſes Ecoliers*, & à Mr. le Chancelier *François Olivier*, de lui *donner moyen pour entretenir ſes études*. La Croix du Maine nous apprend (*q*) qu'il étoit Penſionnaire du Roi Henri II. & qu'il avoit deux cens écus de gages. Le même Auteur rapporte (*r*) qu'il fut aſſaſſiné près de Paris par un de ſes ennemis, l'an 1564. Add.] Il a publié grand nombre d'Ouvrages en Latin & en François. On trouve dans Vander Linden le Catalogue de ceux qu'il a écrits en Latin. Il a donné en François des Traités ſur les *Oiſeaux*, les *Poiſſons*, les *Serpens*, les *Inſectes*, ſur *le déſaut du labour & culture des Plantes*, & une Relation de ſes Voyages, qui a pour titre : *Les Obſervations de pluſieurs Singularités & choſes mémorables, trouvées en Grèce, Aſie, Judée, Egypte, Arabie, & autres Pays eſtranges, rédigées en trois Livres par Pierre Belon du Mans. Reveuz derechef & augmentez de figures, avec une nouvelle Table de toutes les matiéres traictées en iceux. En Anvers, de l'Imprimerie de Chriſtofle Plantin, près de la Bourſe neuve*, 1555. [☞ Il y a deux Editions de Paris in-4. avant celle d'Anvers, l'une de 1553 & l'autre de 1554. Il y en a deux autres de la même Ville & dans le même format, de 1555 & de 1588. Add.] Cet Ouvrage a été traduit en Latin par Cluſius, & mis à la fin de ſon *Exoticorum Libri decem* (*s*). Belon mit environ trois ans à ſes Voyages; il partit en 1546, & revint en France en 1549 (*t*). Le prémier Livre de ſes Voyages contient les ſingularités du Mont Athos, de l'Ile de Lemnos, & pluſieurs autres choſes de la Gréce. On trouve dans le ſecond la Deſcription des ruïnes de Troye, & de pluſieurs autres Villes célébres d'Aſie, le Voyage de Conſtantinople au Caire, de là au Mont Sinaï, à Jeruſalem, & le retour à Conſtantinople. Dans le troiſiéme, il traite de la manière de vivre des Turcs. Mr. de Thou accuſe Belon d'avoir volé ſes Obſervations à Pierre Gilles [A], avec lequel il

(h) Niceron *ubi ſupra* p. 37.

(i) *Obſervat.* L. 1. ch. 69. feuill. 121.

(k) Id. ch. 72. feuill. 122.

(l) Préface du Liv. II. des *Obſervat. de Belon.*

(m) *Obſerv.* L. II. ch. 11. feuill. 214. *verſo.*

(n) Id. ch. 74. feuill. 219. *verſo*, & ch. 81. feuill. 230. par une faute d'impreſſion, 1237.

(o) Niceron *ubi ſupra* p. 39.

(p) A la tête de ſon *Eliſſer Deſcription.*

(q) *Biblioth. Franç.* ubi ſupra.

(r) Ibid. p. 385.

(s) *Ex officina Plantiniana Raphelengii* 1605. in-folio. [Cette Traduction avoit déjà paru dans la même Ville en 1582. in-8. R. D. T.]

(t) Voy. ci-deſſus, au 1 Nicetron met ſon retour en 1550. Belon lui-même dit à la fin de ſa *Preface*, qu'il partit l'an 1546, & que ſon retour fut en 1549. Peut être ne s'agit-il que de ſon retour du Levant en Italie, & non en France. R. D. T.

[A] *Mr. de Thou accuſe Belon d'avoir volé ſes Obſervations à Pierre Gilles.*] *Ex noſtris*, dit-il, *& hoc anno Romæ deceſſit Petrus Gillius Albienſis, qui ad exactam utriuſque Linguæ, antiquitatis, veterum ſcriptorum, bonarum diſciplinarum, ac præcipue rei naturalis cognitionem indefatigabile longinquas regiones luſtrandi ſtudium attulerat : quo inclinatus per quadraginta amplius annos inſtituta per Græciam, Aſiam utramque, & majorem Africæ partem diligenti peregrinatione . . . . tandem in familiam munificentiſſimi literarum patroni Georgii Armeniaci Cardinalis . . . . ſe contulit, ubi dum ordinandis ac recolligendis, quas tanto tempore ſparſim congeſſerat, narrationibus dies noctibus nominat, ardentiſſima febre correptus, diem ſupremum clauſit. . . . Scripta ejus ne perirent, ejuſdem Armeniaci Cardinalis in clientem amor, & præſentium ad rem literariam juvandam ſtudium probibuit, qui partem majorem eorum in Galliam aſſerri juſſit,*

il avoit voyagé. Outre les Ouvrages qu'il a publiés, il travailloit encore à quelques autres, dont la mort tragique a privé le Public [*B*].

& publicanda curavit. Pars tamen eorum a Petro Belono Cenomano emanuensi, & peregrinationum per aliquot annos comite fabrepta creditur, qui ilcet ea suo, non Gillii, nomine postea evulgaverit, tamen vel plagiarius non mediocrem à literatis gratiam inivit, cum, quod multi faciunt, illa publico minime invidit (3). [*C*] Ceux qui n'entendent point le Latin, ne feront pas fâchés de trouver ici la traduction de ce passage, telle que l'a donnée Mr. Teissier (2). „ Cette année mourut auſſi à Rome *Pierre Gilles d'Albi*, qui a„ voit apporté à l'eſtude connoiſſance de l'une & de l'au„ tre Langue, de l'Antiquité, des Auteurs anciens, des „ bonnes Lettres, & principalement des choſes naturel„ les, une paſſion infatigable de voir les Pays éloignés. „ Ainſi il voyagea plus de quarante ans par la Grèce, „ dans l'une & dans l'autre Aſie, & preſque dans toute „ l'Afrique..... Enfin il vint ... en la maiſon du Car„ dinal d'Armagnac, le grand Protecteur des Sciences.... „ Mais comme Pierre Gilles ramaſſoit & mettoit par or„ dre les Relations qu'il avoit faites pendant tant de tems, „ & qu'il employoit à cela les jours & les nuits, il tomba „ malade d'une groſſe fièvre, dont il mourut... Le Car„ dinal d'Armagnac, qui l'aimoit, & qui avoit de la paſ„ ſion pour l'avancement des Lettres, donna ordre que „ ſes Ecrits fuſſent conſervés, en fit apporter beaucoup „ en France, & eut ſoin qu'ils fuſſent imprimés. L'on „ croit pourtant qu'une partie en fut ſouſtraite par Pierre „ Belon du Mans, qui écrivoit ſous lui, & qui l'accom„ pagna quelque tems dans ſes Voyages; & bien qu'il les „ eût fait imprimer depuis en ſon nom, & non pas au„ nom de Gilles, il en fut pourtant conſidéré par les Sa„ vans, parce qu'à l'exemple de pluſieurs, il ne refuſa „ pas au Public de l'excellentes choſes." Mr. de Sainte Marthe avoit déja accuſé Belon de ce Vol, dans l'Eloge de Pierre Gilles; il aſſure que ce qui a convaincu ſans peine les Savans que Belon a volé Gilles, c'eſt qu'ils étoient fort perſuadés que Belon n'étoit nullement capable de compoſer de ſi bons Ouvrages que ceux qui portent ſon nom (3). Adn.] Mais on peut alléguer pour la défenſe de Belon, qu'il publia ſes Obſervations dès l'an 1553, deux ans avant la mort de Gilles; & que la ſeconde Edition parut l'année même que celui-ci eſt mort (4), ce qui ne permet guéres de ſuppoſer que Belon ait pillé les Mémoires de Gilles, occupé à les mettre en ordre, quand il mourut à Rome, & tandis que le Livre de Belon s'imprimoit à Anvers. [*C*] On peut ajouter à cecí pluſieurs autres raiſons. La plupart des Ouvrages de Belon, qu'on prétend qu'il avoit eus de Gilles, ont été imprimés avant la mort de ce Voyageur. D'ailleurs il ne paroît point par la Relation des Voyages de Belon & de ceux de Gilles, qu'ils aient jamais voïé enſemble. Il eſt du moins ſûr, que depuis que Belon fut de retour en France il vécut toujours à l'Abbaye de S. Germain des Prés, & qu'il ne retourna plus à Rome, où Pierre Gilles ne mourut que cinq ans après; ainſi il n'a pu être préſent à ſa mort, & s'emparer à cette occaſion de ſes papiers (5). Enfin Jean Tullerins publiant en 1562 trois Ouvrages poſthumes de Pierre Gilles, dit dans ſon Epître Dédicatoire au Cardinal d'Armagnac, que Gilles avoit été voïé plus d'une fois dans ſes Voyages de Levant, & qu'en diverſes occaſions il avoit perdu en tout ou en partie ſes Recueils, qui lui avoient été enlevés; que des débris de la mauvaiſe fortune il avoit rapporté avec lui à Rome beaucoup de papiers, & entre autres divers Deſſeins, qu'il avoit tirés ou fait tirer des Animaux ſinguliers; que ces Deſſeins lui furent volés par des gens inconnus; & qu'on donne ce qu'on a pu ſauver de ce naufrage. Cela fait voir qu'en 1562 on ignoroit quels étoient ces Voleurs qui avoient pris ſes Ouvrages, & qu'on n'attribuoit rien de ſemblable à Belon, comme on n'eſt avîſé de faire depuis (6). Il y a peu de Voyageurs qui ſoient entrés dans un ſi grand détail de ce qui regarde la Géographie ancienne & moderne, les mœurs & les coutumes des Peuples, mais ſur-tout l'Hiſtoire naturelle. Il eſt vrai qu'il a fait pluſieurs fautes dans ſes Obſervations; mais cela ne doit pas paroître étrange dans un tems où l'Hiſtoire naturelle n'étoit pas auſſi cultivée qu'elle l'eſt à préſent, & où par conſéquent on n'examinoit pas les choſes de ſi près, & avec tant d'exactitude (7). Adn.] Cluſius nous apprend que Belon fut aſſaſſiné (8); mais il ne dit point en quel tems (9), ni à quel âge. On marque ſur ſon Portrait qui eſt à la tête de ſes Obſervations, qu'il avoit 36 ans; ainſi il y a de l'apparence qu'il couroit ſa 36e année en 1553, qui eſt la date de ſon Epître Dédicatoire.

[*B*] *& Il travailloit encore à quelques autres Ouvrages.*] Il annonce dans l'Epître Dédicatoire de ſes Obſervations, la *Traduction de Diſcoride en noſtre langue, & Commentaires en iceluy.* La Croix du Maine parle auſſi (10) d'une *Hiſtoire des Serpens, de laquelle il* (Belon) *fait mention en ſon Livre de l'Agriculture, fol. 24. pag. 61* & d'une Traduction du *Livre des Plantes* de Théophraſte. *Il a eſcrit, continue-t-il, pluſieurs autres Memoires non encores imprimez, deſquels nous avons quelques fragmens eſcrits de ſa main.* Rem. du Trad.]

(1) Thuan. *Hiſt.* Lib. XVI. *ad ann.* 1551.

(2) *Eloges des Hommes Savans* T. I. p. 247. 248. Edit. de 1745.

(3) Nicéron *Mém. des Hommes Illuſtr* Tom. XXIV. p. 39. 40.

(4) Le Privilege de l'Edition d'Anvers eſt daté du 20 d'Août 1555.

(5) Nicéron *ubi ſupra* p. 40. 41.

(6) Id. ibid.

(7) Idem p. 40. 41.

(8) *Lonolabius ipſius genitus inſpina mors, uſurii Latronis manu illata interpolit, nam ſint ma-gno literatæ Reipublicæ diſpendio.* Cluſius Dedicat.

(9) Gesnerus, dans ſon *Hiſt. des Païens avec environs d'Aix*, dit que ce fut en 1564.

(10) *Bibl. Franç.* p. 382.

BELVEZER (Aymeric (*a*) de), Poëte Provençal, qui floriſſoit vers l'an 1233, étoit un homme fort ſavant. Il fit quantité de Chanſons fort bonnes en Langue Provençale, à la louange d'une Dame de Gaſcogne de la famille de la Valette, dont il étoit amoureux; mais voyant qu'on parloit trop ouvertement d'elle & de lui, il ſe retira à la Cour de Rémond Bérenguier Comte de Provence, & compoſa divers Sonnets à la louange de ce Prince, & de Beatrix de Savoye ſa femme. Il demeura longtems dans cette Cour, juſqu'à ce qu'il devint amoureux d'une Princeſſe de Provence, qui s'appelloit *Barboſſe*, & qui étoit une des plus belles & des plus vertueuſes perſonnes de ſon tems, & bien inſtruite dans les ſept Arts Libéraux. Notre Poëte fit nombre de Vers pour elle. Un jour qu'il s'entretenoit avec elle, & avec l'Infante Béatrix fille du Comte Rémond, Aymeric ramaſſa un gand, qu'elle avoit laiſſé tomber, & le lui préſenta après l'avoir baiſé. Les Dames qui étoient préſentes en furent choquées, & reprirent la Princeſſe aſſez aigrement de ſa complaiſance. Elle répondit, ſoutenue de Béatrix, que les Demoiſelles vertueuſes ne peuvent aſſez témoigner d'honnêtes faveurs aux Poëtes qui chantent leurs louanges, & qui les immortaliſent par leurs Poëſies. Aymeric aiant après ce qui s'étoit paſſé; lui adreſſa un Sonnet ſur ce ſujet, & un autre à l'Infante Béatrix. Quelque tems après, la Princeſſe Barboſſe fut élue Abbeſſe du Monaſtère de Monlegez en Provence, & notre Poëte en mourut de douleur, parce qu'il ne lui étoit plus permis de voir cette Dame, dès qu'elle fut entrée en Religion & qu'elle eut fait vœu de Chaſteté. Du Verdier Vau-Privas (*b*) dit qu'il mourut en 1264, & qu'il a écrit un Traité qui a pour titre: *Las Amours de ſon Ingrata*, qu'il envoya peu avant ſa mort à cette Abbeſſe.

(*a*) La Croix du Maine, *Biblioth. Franç.* p. 72. l'appelle *Emery*. R. D. T.

(*b*) *Biblioth. Franç.* p. 96. Lyon 1585.

BENDLOWES (Edouard), Gentilhomme diſtingué par ſon goût pour la Poëſie, dans le XVII. Siècle, & Auteur de divers Poëmes [*A*], étoit fils & héritier d'André Bendlowes Ecuyer, fils

[*A*] *Auteur de divers Poëmes.*] I. *Sphinx Theologica, ſeu Muſica Templi, ubi Diſcordia concors.* Cambridge 1626. in-8. II. *Honorifica armorum ceſſatio, five pacis & fidei aſſociatio Feb.* 11. *Ann.* 1633. in-8. III. *Theophile, ou le Sacrifice de l'Amour, Poëme ſacré.* Londres 1652. in-folio, avec le Portrait de l'Auteur au-devant. Pluſieurs morceaux de ce Poëme, dit Mr. Wood (1), ont été notés, ou ont été rendus propres au chant, par le fameux Muſicien Jean Jenkins, que Mr. Bendlowes avoit fort protégé. Mr. Jean Hall de Durham, dont Mr. Wood parle dans le prémier Volume de ſes *Athenæ Oxonienſes* (2), a traduit dans un jour tout un Chant de ce Poëme, de plus de trois-cens Vers, en beaux Vers Latins. IV. *Abrégé de la Sageſſe Divine.* Londres 1657. in-4. V. *L'éclat de la Gloire d'une ſainte Amitié.* Londres 1657, un côté d'une grande feuille. VI. *De ſacra Amicitia*, Imprimé avec le précédent en Vers Latins & en Proſe Latine. VII. *Threnothriambeuticon, ou Poëme Latin ſur le Rétabliſſement du Roi Charles II.* Londres 1660. un côté d'une grande feuille. Il en fit tirer quelques Exemplaires ſur du ſatin blanc, dont il en donna un dument conditionné à la Bibliothèque publique d'Oxford. VIII. *Oxonii Encomium*, Oxford 1672. en quatre feuilles in-folio. La plus grande partie de cet Eloge eſt en Vers Latins. IX. *Oxonii Elogia.* Oxford 1673. un côté d'une grande feuille. Il y a douze Stances; enſuite viennent, 1. *Oxonii Elogia.* 2. *Academiæ Serenitas.* 3. *Aerdem. Temperantia.* 4. *Studioſæ Cautela*, & d'autres Pièces. X. *Magia Cæleſtis.* Oxon. 1673. C'eſt un Poëme Latin ſur un côté d'une grande feuille. Les trois derniers Poëmes ont été faits à Oxford, pendant que l'Auteur y demeuroit. XI. *Echo veridica jocoſeria.* Oxon. 1673. C'eſt un Poëme Latin contre le Pape, les Papiſtes & les Jéſuites &c. XII. *La Pierre de touche de la Vérité*; imprimé ſur un côté d'une longue feuille, & conſiſtant en cent Diſtiques, dédiés à ſa nièce Mr. Blount. XIII. *Remarques pour confirmer les vérités du ſuſdit Poëme.* On ne marque point en quel tems le Poëme & les Remarques ont été imprimées. Il a écrit auſſi, *Mantiſſa ad Panegyricum inauguralem* de Mr. Richard Fenn, qui a pour titre, *De celeberrimâ & floreniſſimâ Trinobantiados Auguſtæ Civitate, Prælu-*

(1) *Faſti Oxon.* Vol. II. col. 204.

(2) P. 534.

fils de Guillaume Bendlowes Ecuyer, fils & héritier d'André Bendlowes Ecuyer, Sergeant-ès-Loix, & tous Seigneurs de Brent-Hall & d'autres Terres dans le Comté d'Eſſex, mais ſortis de la Famille de ce nom dans la Province d'Yorck. Notre Bendlowes entra à l'âge de ſeize ans en qualité de Penſionnaire dans le Collège de S. Jean à Cambridge, dont il fut dans la ſuite le Bienfaiteur. On l'envoya enſuite ſous la conduite d'un Gouverneur dans les Pays étrangers, & après avoir viſité divers Pays & les Cours de pluſieurs Princes, où il acheva de ſe former, il revint en Angleterre, mais avec une petite teinture de la Religion Romaine. Il ménagea fort mal ſon bien. Sa Seigneurie de Brent-Hall & ſes autres Terres lui rapportoient ſept-cens-ou mille livres ſterling par an; il n'étoit point marié; & cependant il s'épuiſa par ſes libéralités à des Poëtes, à des Flatteurs, des Muſiciens, des Bouffons & autres gens de cette trempe, & par les Curioſités qu'il recherchoit. Il donna auſſi une dot conſidérable à Philippe ſa nièce, qui épouſa Mr. Blount de Maple-Durham dans Oxfordſhire; & s'étant rendu caution pour les dettes d'autres perſonnes, il fut mis en priſon à Oxford; mais on le relâcha peu de tems après. Il paſſa le reſte de ſa vie dans cette Ville, s'occupant à l'étude & à la contemplation; & il y mourut le 13 de Décembre 1676, âgé d'environ ſoixante-treize ans, dans une ſi grande pauvreté, que quelques Etudians de l'Univerſité furent obligés de faire les frais de ſon enterrement. Sur la fin de ſa vie, il revint de ſon penchant pour la Religion Romaine; & il témoigna toujours beaucoup d'éloignement pour les ſentimens d'Arminius & de Socin. Dans ſa jeuneſſe, il étoit grand protecteur des Poëtes, entre autres de François Quarles; de Guillaume Davenant, de Payne Fiſher & d'autres, qui lui dédioient leurs Ouvrages, ou qui faiſoient les Vers à ſa louange (*a*).

(*a*) Wood *Faſti Oxon.* Vol. II. col. 204. 205. 2. Edit. Londres 1721.

tori Reg. Senatui Populoque. Londres 1637 in-4. Dans le titre de la *Mantiſſa*, Mr. Bendlowes ſe qualifie *Turmæ Equeſtris in Com. Eſſex Præfectus.* Il a compoſé encore pluſieurs autres Pièces, qui ont été imprimées.

BENEFIELD (SEBASTIEN), ſavant Théologien Anglois du XVII. Siècle, & Auteur de divers Ouvrages [*A*], naquit à Preſtbury dans la Province de Glocester, le 12 d'Août 1559. Il entra en qualité d'Ecolier dans le Collège de *Corpus Chriſti* à Oxford le 30 d'Août 1586, & en fut élu Membre (*) le 16 d'Avril 1590. Après avoir pris le degré de Maître-ès-Arts, il entra dans les Ordres ſacrés. En 1599 il fut fait Lecteur de Rhétorique de ſon Collège, & l'année ſuivante on l'admit à lire ſur les Sentences ou ſur la Morale. En 1605 il prit le degré de Docteur en Théologie; & cinq ans après on le choiſit pour Profeſſeur en Théologie de la *Marguerite* dans la même Univerſité. Après avoir rempli cet Emploi avec beaucoup d'applaudiſſement pendant environ quatorze années, il le réſigna, & ſe retira dans ſa Cure de Meyſey-Hampton proche de Fairford dans le Comté de Glocester, qu'on lui avoit donnée pluſieurs années auparavant, lorſque ſon prédéceſſeur en avoit été dépouillé pour cauſe de Simonie. Il y paſſa le reſte de ſa vie dans la retraite & la dévotion. C'étoit un homme diſtingué, tant par ſa piété & ſa vie exemplaire, que par la diverſité & l'étendue de ſes connoiſſances. Il étoit extraordinairement verſé dans toutes les Sciences ſacrées & profanes, & poſſédoit ſur-tout les Ecrits des Pères & des Scholaſtiques. Quelques-uns l'ont repréſenté comme un homme porté au Schiſme; mais le Docteur Ravis Evêque de Londres témoigne *qu'il n'a rien trouvé en lui qui ſentît le Schiſmatique, & que c'étoit un homme d'un grand ſavoir.* Il eſt vrai qu'il étoit ſédentaire, aimant fort la retraite; ce qui le rendoit moins aiſé & moins agréable dans le commerce ordinaire de la vie. Il étoit fort attaché aux opinions de Calvin, ſur-tout par rapport à la Prédeſtination; ce qui le fait nommer par un certain Ecrivain (*a*), *un franc & habile Calviniſte.* Il mourut à Meyſey-Hampton le 24 d'Août 1630, & fut enterré le 29 du même mois dans le Chœur de l'Egliſe de ce Lieu (*b*).

(*) *Prohationer-Fellow.*

(*a*) Humphrey Leech, dans ſon *Troiſième Epître à Peirce, ou Examen de la Doctrine des Conſeils Evangéliques* (en Anglois) Part. III. ch. 19. p. 2. édit. de Londres 1609. in-8.

(*b*) Wood *Hiſt. & Antiq. Univ. Oxon.* L. II. p. 239. & *Athen. Oxon.* Vol. I. col. 547. 548.

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages.*] En voici le Catalogue. *Doctrinæ Chriſtianæ ſex Capita totidem prælectionibus in Scholâ Theol. Oxon. pro formâ habitis diſcuſſa & diſceptata.* Examen de ſix Articles de la Doctrine Chrétienne, en ſix Leçons faites dans l'Ecole de Théologie d'Oxford, à Oxford 1610 in-4. *Appendix ad Caput ſecundum de Conſiliis Evangelicis &c. adverſus Humphredum Leech:* Addition au Chap. ſecond ſur les Conſeils Evangéliques &c. pour ſervir de réponſe à H. Leech. Imprimée avec le Traité précédent. *Huit Sermons prêchés publiquement dans l'Univerſité d'Oxford &c. commencés le 14 de Décembre* 1595. Oxford 1614. in-4. *Le Péché contre le Saint Eſprit découvert, & autres Doctrines Chrétiennes propoſées en douze Sermons ſur une partie du X. Chap. de l'Epître aux Hébreux.* Oxford 1615. in-4. *Commentaire ou Explication du Chap. I. du Prophète Amos, en vingt-un Sermons, prononcés dans l'Egliſe de Meyſey-Hampton, dans le Diocèſe de Glocester.* Oxford 1613 in-4. Cet Ouvrage a été traduit en Latin par Henri Jackſon du Collège de *Corpus-Chriſti*, & cette Traduction a été imprimée à Oppenheim en 1615. in-8. Divers Sermons; 1. *La Liberté Chrétienne* &c. ſur 1 Corinth. IX. 19. Oxford 1613. in-8. imprimé avec le Commentaire Anglois ſur Amos, prêché à Wotton Under-Edge, en préſence du Clergé, pendant une Viſite Epiſcopale. 2. *Sermon prêché à Ste. Marie d'Oxford*, le 24 de Mars 1610, Anniverſaire du Couronnement de Jaques I. ſur PS. XXI. 6. Oxford 1611 in-4. 3. *Le Refuge des Affligés*, prononcé dans la Cathédrale de Glocester le 10 d'Août 1613, ſur Amos III. 6. Londres 1620. in-4. *Commentaire ou Expoſition du Chap. II. du Prophète Amos, en vingt-un Sermons, prononcés dans l'Egliſe de Meyſey-Hampton* &c. Londres 1620. in-4. *Prælectiones de Perſeverantia Sanctorum:* Leçons ſur la Perſéverance des Saints. Francfort 1618. in 8. *Commentaire ou Expoſition du Ch. III. du Prophète Amos* &c. Londres 1629. in-4. Il y a auſſi un Sermon Latin de notre Auteur, ſur Apocal. V. 10. imprimé en 1616. in-4.

BENJAMIN DE NAVARRE, Rabbin Juif & Auteur d'un *Voyage*, étoit fils de Jonas de Tudèle, & né dans le Royaume de Navarre. Il voyagea dans pluſieurs Pays éloignés, & en quelque lieu qu'il ait été, il a rapporté ce qu'il a vu ou entendu dire à des perſonnes dignes de foi. Il mourut en 1173, peu de tems après qu'il fut de retour de ſes Voyages. Oudin dit (*a*) que c'étoit un homme d'un eſprit profond, très prudent, & fort verſé dans les Loix ſacrées; & que tous ceux qui ont examiné après lui les choſes dont il parle, ont trouvé qu'il a fait paroître beaucoup d'amour pour la vérité. Il s'eſt fait diverſes Editions de ſon Voyage. Il a été traduit d'Hébreu en Latin par Benoit Arias Montanus, & cette Traduction a été imprimée à Anvers in-8. en 1575. Conſtantin L'Empereur en a donné auſſi une Verſion Latine, avec une Diſſertation préliminaire & d'amples Notes, imprimée chez Elsevier à Leyde en 1633 in-8 (*b*). [☞ Tout ceci eſt tiré d'Oudin, qui a traduit mot à mot la Préface Hébraïque du Voyage, ou plutôt, qui a ſuivi la Traduction qu'en a donnée L'Empereur: ainſi tout ce qu'on vient de lire n'eſt propre qu'à donner de très fauſſes idées à un Lecteur, qui ne connoit pas d'ailleurs ce Voyageur Juif. Je ne m'étendrai point à ſuppléer à ce qui manque ici; les Savans ſont aſſez inſtruits, & peuvent aller aux ſources. Pour ce qui eſt des Lecteurs François qui ſouhaiteront de connoitre Benjamin de Tudèle & ſon Voyage *fabuleux*, ils peuvent conſulter la Traduction que nous a donnée de cet Auteur un jeune Savant d'Allemagne, ſous ce titre: *Voyages de Rabbi Benjamin Fils de Jona de Tudèle, en Europe, en Aſie & en Afrique, depuis l'Eſpagne juſqu'à la Chine; où l'on trouve pluſieurs choſes remarquables concernant l'Hiſtoire & la Géographie, & particulièrement l'état des Juifs au douzième Siècle. Traduits de l'Hébreu, & enrichis de Notes & de Diſſertations Hiſtoriques & Critiques ſur ces Voyages, par* J. P. Baratier, *Etudiant en Théologie. A Amſterdam* 1734. 2 Vol. in-octavo. On trouvera dans la première Diſſertation de ce jeune Savant, tous les éclairciſ-

(*a*) Comment. de Scriptor. Eccleſ. T. II. col. 1526.

(*b*) Idem col. 1527. 1526.

semens que l'on peut souhaiter fur la perſonne de notre Rabbin & fur ſon Ouvrage: c'eſt ce qui m'a fait croire que je pouvois me diſpenſer de m'y étendre ici. ADD. DU TRAD.]

BENNET (CHRISTOPHLE), célèbre Médecin Anglois du XVII. Siècle, étoit fils de Jean Bennet de Rainton dans le Comté de Sommerſet, où notre Bennet nâquit, ſoit à Rainton même, ſoit en quelque autre Lieu du Comté. Il entra au Collège de Lincoln à Oxford au Terme de la S. Michel de l'an 1632, âgé de dix-huit ans, ſelon Mr. Wood dans ſon *Hiſtoire & Antiquités de l'Univerſité d'Oxford* (*a*), ou de quinze, ſelon le même dans ſes *Athenæ Oxonienſes* (*b*). Il prit dans ce Collège le degré de Maître-ès-Arts, après quoi il ſe mit fur les bancs de Médecine; mais il fut reçu Docteur en cette Faculté ailleurs. Il devint enſuite Membre du Collège des Médecins à Londres, où il ſe rendit fameux dans la Pratique. Il a écrit: *Theatri Tabidorum Veſtibulum &c.* Londres 1654 in-8. *Exercitationes Diagnoſticæ cum hiſtoriis demonſtrativis, quibus alimentorum & ſanguinis vitia deteguntur in pleriſque morbis &c.* Londres 1655. Il corrigea & augmenta auſſi un Ouvrage compoſé originairement par le Dr. Thomas Mouſet, intitulé: *Moyens de conſerver la Santé; ou Regles ſur la nature de toutes ſortes d'Alimens en uſage parmi la Nation, & ſur la maniére de les préparer.* Londres 1655 in-4. Notre Auteur avoit plus d'un Ouvrage prêt pour l'impreſſion, quand il mourut. Il fut enterré le 2 de Mai 1655 dans l'Egliſe de S. Grégoire, proche de la Cathédrale de S. Paul à Londres (*c*).

(*a*) Lib. II. p. 167.
(*b*) Vol. II. col. 191.
(*c*) Wood *ubi ſupra.*

BENNET (HENRI) Comte d'Arlington, ſortoit d'une ancienne & illuſtre Famille [*A*], & étoit ſecond fils du Chevalier Jean Bennet d'Arlington ou Harlington dans la Province de Middleſex, & de Dorothée, fille du Chevalier Jean Crofts de Saxham dans le Comté de Norfolk. Il fit ſes études au Collége de *Chriſt-Church* à Oxford, où il prit le degré de Bachelier & de Maître-ès-Arts. Il ſe diſtingua par ſes Poëſies, dont pluſieurs ont été inſérées par hazard dans des Recueils publiés ſous le nom de l'Univerſité, & en d'autres de ſon tems. Au commencement de la Guerre Civile, lorſque Charles I. fixa ſa principale réſidence à Oxford, Bennet fut fait Sous-Secrétaire de Mylord Digby Secrétaire d'Etat. Il s'engagea enſuite comme Volontaire dans les Troupes du Roi, & rendit de bons ſervices à ce Prince, ſur-tout dans la vive rencontre d'Andover dans la Province de Hamp (*a*), où il reçut pluſieurs bleſſures (*b*). Quand la guerre fut finie, il n'abandonna point le Roi dans ſa mauvaiſe fortune, mais il veilla à ſes intérets dans les Pays étrangers; & pour ſe rendre plus utile à ſon ſervice, il voyagea en Italie, & fit des remarques ſur l'état des différens Pays de la Chrétienté. Dans la ſuite il fut fait Secrétaire de Jaques Duc d'Yorck, & il eut l'honneur d'être fait Chevalier par le Roi à Bruges au mois de Mars 1658 (*c*). Bientôt après il fut envoyé à la Cour d'Eſpagne [*B*]. Il s'acquitta, dit Mr. Wood (*d*), de ſa négociation avec tant de prudence, d'adreſſe & de bonheur, que le Roi le rappella preſque auſſitôt après ſon rétabliſſement, & le fit ſon Tréſorier privé. Le 2 d'Octobre 1662 (*e*) il fut fait Premier Secrétaire d'Etat, à la place du Chevalier Edouard Nicholas [*C*]. Il avoit toujours

(*a*) Wood *Faſti Oxon.* Vol. II. col. 156.
(*b*) *Peerage of England* Vol. II. P. I. p. 12. Lond. 1711. in-8.
(*c*) Wood *ubi ſupra.*
(*d*) *Ubi ſupra.*
(*e*) *Bishop Kennet's Regiſter* p. 788. 789.

[*A*] *Sortoit d'une ancienne & illuſtre Famille.*] Il paroît que cette Famille étoit anciennement établie à Clapcote près de Wallingford dans le Comté de Berks. Le premier dont il eſt fait mention eſt *Thomas Bennet* ou *Bennett*, qui eut deux fils, *Richard Bennet* ſon héritier, & *Thomas Bennet*, qui fut Lord Maire de Londres la première année de Jaques I. en 1603. L'aîné, *Richard Bennet*, épouſa Elizabeth, fille de Thomas Tiſdale du Comté de Berks. Il eut pour fils, *Rodalphe Bennet*, duquel ceux de Monedcn en Surrey ſe diſent deſcendus: le Chevalier *Jean Bennet*, qui s'établit à Dawling dans le Comté de Middleſex, & fut juge de la Cour des Priviléges; *Thomas Bennet*, Alderman de Londres; & *Gautier Bennet* Docteur en Théologie. Le Chevalier *Jean Bennet* de Dawling, ſecond fils de Richard, épouſa Anne fille de Chriſtophle Weekes de Salisbury dans le Comté de Wilts, dont il eut quatre fils: le Chevalier *Jean Bennet* ſon héritier; *Michel Bennet*, mort ſans poſtérité; le Chevalier *Thomas Bennet*, Docteur en Droit Civil, & Maître de la Cour de la Chancellerie; & *Matthieu Bennet*. Le Chevalier *Jean Bennet* eut deux femmes; *Charlotte*, fille de Guillaume Harriſon; & *Thomaſine*, fille de George Dethick Ecuyer, fils du Chevalier Guillaume Dethick, Héraut d'Armes de l'Ordre de la Jarretiére. De ſa prémiére femme Charlotte Harriſon, Thomas Bennet eut *Richard Bennet*, de Londres, Ecuyer, & une fille appellée *Marie*. Le Chevalier *Jean Bennet* de Dawling, fils aîné & héritier du Chevalier de ce nom, épouſa *Dorothée*, fille du Chevalier Jean Crofts de Saxham dans le Comté de Norfolk, dont il eut *Jean Bennet* ſon héritier; HENRI BENNET, enſuite Comte d'Arlington, dont il s'agit dans cet Article; *Charles*, *Thomas*, *Edouard*; & deux filles; *Dorothée* morte ſans enfans; & *Elizabeth*, mariée au Chevalier *Robert Carr*, Baronnet (1).

(1) Voyez *Supplement to the Peerage of England* p. 195. 196. Lond. 1716. in-8.

[*B*] *Il fut envoyé à la Cour d'Eſpagne.*] Mylord Clarendon rapporte dans ſon *Hiſtoire de la Rebellion* (2), que le Comte de Briſtol étant contribué à vendre les Eſpagnols maîtres de S. Ghilain, & s'étant accrédité par-là, & acquis une grande réputation, ſe rendit auprès de Charles II. à Bruges, & lui dit, que Don Juan d'Autriche conſeilloit à Sa Majeſté d'envoyer quelque perſonne de confidence à Madrid pour y folliciter ſes affaires; mais qu'il ne penſoit pas que celui qu'il avoit deſtiné pour y envoyer, qui étoit le Chevalier Henri de Vic, qui avoit été longtems Réſident à Bruxelles, fût propre pour cela. „ C'étoit ſeulement, *continue Mylord Clarendon*, pour y introduire le „ Chevalier *Henri Bennet*, qui lui étoit cher, qu'il avoit „ élevé, & qui étoit à ſon ſervice lorſqu'il étoit Secrétai„ re d'Etat. Il étoit alors Secrétaire du Duc d'Yorck; „ mais il ſe trouvoit ſi mal à ſon aiſe à cauſe des Factions „ qui étoient dans la Maiſon du Duc, qu'il ſouhaitoit ex„ trêmement d'être dans un autre poſte. Et il étoit venu, „ comme un avantcoureur, informer le Roi du deſſein „ du Duc d'Yorck de ſe rendre inceſſamment auprès de „ lui, & qu'il devoit dans peu de jours prendre ſon con„ gé de la Cour de France. Bennet avoit été longtems „ très bien auprès du Roi; deſorte que Sa Majeſté conſentit ſans balancer qu'il allât à Madrid au-lieu de Vic. „ Il retourna donc à Bruxelles avec le Comte de Briſtol, dre préſenté à Don Juan, dont le Comte ſe promettoit d'a„ voir une forte recommandation pour lui." Le même Hiſtorien parlant du Voyage du Roi à l'ontarabie, où l'on travailloit au fameux Traité des Pyrénées entre la France & l'Eſpagne (en 1659), & où le Chevalier Bennet ſe trouvoit pour ménager des conditions pour ſon Maitre; le même Hiſtorien, dis-je, rapporte „ que quelques perſonnes intelligentes crurent que l'on étoit convenu de „ quelque choſe dans ce Traité, au préjudice du Parti „ Proteſtant (3)." L'Evêque Kennet, dans le troiſiéme Volume de l'*Hiſtoire complette d'Angleterre* (4), prétend que cela ne pouvoit être moins qu'une promeſſe que Charles II. fit d'établir, ou du moins de tolérer la Religion Romaine en Angleterre, & de donner lui-même l'exemple; à condition que la France & l'Eſpagne uniroient leurs forces pour le rétablir ſur le Trône. Le même Hiſtorien obſerve (5), qu'il eſt certain que le Comte de Briſtol, le compagnon & le conducteur du Roi dans ce Voyage, & le Chevalier *Henri Bennet*, qui étoit *le premier Agent du Roi, ſe firent tous deux Papiſtes vers ce tems-là*, comme en vertu d'un accord fait alors. Il y a une particularité qui confirme ces faits, & que Kennet dit (6) avoir de bonnes raiſons de croire véritable: c'eſt qu'on vit bientôt le Chevalier Bennet paroître chez le Roi en venant de Meſſe: ce qui indigna à un tel point le Lord Colepepper, qu'il s'avança vers Bennet & lui dit: *Je voi bien ce que vous êtes. Eſt-ce-là le moyen de rétablir votre Maitre dans ſes trois Royaumes? Ha bien, Monſieur, ſi jamais votre & mes affaires nous trouvent en Angleterre, j'aurai votre tête, ou vous aurez la mienne.* „ Ces paroles, *dit Kennet*, inſpirérent tant „ de terreur au Chevalier Bennet, qu'il n'oſa jamais mettre le pied en Angleterre, qu'après la mort du Lord „ Colepepper, qui mourut aſſez ſubitement peu de mois „ après le retour du Roi. Quand il fut hors du chemin, „ le Chevalier Bennet parut à la Cour, & parvint bien„ tôt aux Honneurs & aux Dignités, quoiqu'il fût dans le „ fond une créature ſecrette des Papiſtes; mais il eut le „ courage de lever le maſque en mourant."

(2) Vol. II. p. 144.
(3) Idem p. 226.
(4) P. 227. 2. Edit. Londres 1719.
(5) Ibid. p. 228.

[*C*] *Il fut fait Prémier Secrétaire d'Etat à la place du Chevalier Edouard Nicholas.*] Kennet dit (7) qu'on crut remarquer *qu'on travailloit à avancer les intérêts de Rome, par le changement que le Roi fit dans le Miniſtére*; puiſque le Chevalier Edouard Nicholas, ſerviteur fidéle & intelligent, fut dépoüillé de l'Emploi de Secrétaire d'Etat, & qu'on mit à ſa place le Chevalier Henri Bennet, en dernier lieu Réſident du Roi en Eſpagne, *qui avoit ſecrettement épouſé les ſentimts du Papiſme, & qui en a fait enfin profeſſion ouverte à ſa mort.* Dans les Articles d'accuſation que le Comte de Briſtol produiſit dans le Parlement le 10 de Juillet 1663 contre Mylord Clarendon, il y en avoit un qui portoit, que

(6) Ibid. *Voy. auſſi* Echard Vol. III. L. I. c. 1. p. 91.
(7) P. 264.

jours eu une haine particulière pour le Chancelier Hyde (*f*), qui de son côté le regardoit comme étant Papiste dans l'ame (*g*). Le 28 de Septembre 1663, il fut créé Docteur en Droit dans l'Université d'Oxford; & vers la fin de la même année, il fut fait Baron du Royaume sous le titre de Lord Arlington ou Harlington en Middlesex (*h*). En 1670, il fut un des Membres du Conseil connu sous le nom de la *Cabale* [*D*], & du nombre des Ministres qui conseillérent de faire fermer l'Echiquier [*E*]. Le 20 d'Avril 1672 il fut fait Comte d'Arlington & Vicomte de Thetford (*i*), & le 15 du mois de Juin suivant, Chevalier de la Jarretière (*k*). Le 22 du même mois (*l*), il fut envoyé avec le Duc de Buckingham & Mylord Hallifax en qualité d'Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires, pour traiter à Utrecht conjointement avec ceux du Roi de France, avec les Députés des Etats-Généraux; mais cette Négociation ne produisit pas grand effet (*m*). Au mois d'Avril 1673, il fut un des trois Plénipotentiaires d'Angleterre, pour ménager à Cologne la Paix entre l'Empereur & le Roi de France (*n*). La Chambre des Communes aiant résolu au mois de Janvier 167$\frac{3}{4}$ de l'attaquer, aussi-bien que les Ducs de Lauderdale & de Buckingham, tous trois de la Cabale, le dernier tâcha de se tirer d'affaire en rejettant tout fur le Comte d'Arlington (*o*). Celui-ci aiant été admis à se défendre devant la Chambre, répondit à quelques endroits du Discours du Duc de Buckingham, & donna tout l'honneur de la *Triple Alliance* au Chevalier Guillaume Temple (*p*). La Chambre fut fi peu contente de fa Justification, qu'elle fit dresser une Accusation contre lui, contenant divers Articles [*F*]. Le 11 de Septembre 1674, il fut fait Grand-Chambellan de la Maison du Roi, à la place du Comte de S. Albans

(*f*) Echard *Hist. d'Angleter.* Vol. III. L. I. c. 3. p. 191.

(*g*) *Pag.* la Rem. [*E*].

(*h*) Wood *ubi supra.*

(*i*) Echard Vol. III. L. I. c. 4. p. 251.

(*k*) Wood *ubi supra.*

(*l*) Id. ibid.

(*m*) Echard p. 295.

(*n*) Wood *ubi supra.*

(*o*) Echard p. 346.

(*p*) Idem p. 192.

que le Chancelier avoit dit à l'occasion de l'avancement de Bennet & de la destitution de Nicholas, *que le Roi avoit donné dix-mille livres sterling pour éloigner un bon Trésorier, & pour mettre un Papiste caché en sa place :* „ Quoiqu'il „ soit connu, *dit-on dans les Articles*, que le Chevalier „ Henri Bennet a constamment fait profession de la Reli- (1) P. 93. „ gion Protestante." Mr. Echard (*q*) convient aussi, que quoique Bennet fût un homme dont les talens n'étoient rien moins que médiocres, *il avoit secrettement épousé les intérêts du Papisme; & qu'il avoit beaucoup contribué à porter le Roi à l'embrasser à l'onarable, l'année avant son rétablissement; ce qui lui avoit attiré de telles menaces de la part du Lord Colepepper, qu'on a cru qu'il n'avoit osé revenir en Angleterre qu'après la mort de ce Seigneur.*

[*D*] *En* 1670, *il fut un des Membres du Conseil connu sous le nom de la Cabale.*] Mr. Echard rapporte (*q*), que (*q*) P. 251. dans ce tems-là, le Roi & fes Ministres le mirent en devoir de pratiquer de plus en plus la diffimulation, dont ils poffédoient tous fi bien l'art; de tramer des deffeins couverts, & d'amener infenfiblement le Parlement à leur but: que l'on compofa le Miniftère de perfonnes fort différentes de celles qui y avoient eu part dans les prémiers & les plus heureux tems de ce Règne; qu'il ne confiftoit que *dans un Corps étranger de Conseillers*, dans un Conseil forcé de cinq hommes connus, *Clifford, Ashley, Buckingham, Arlington & Lauderdale.* Les lettres initiales de leurs noms formant le mot de *Cabal*, on leur donna ce nom de *Cabale*, qui a été fi funefte à l'Angleterre. Le P. D'Orléans, inftruit fur ce fujet & fur plufieurs autres par Jacques II. lui-même, après avoir parlé de la manière dont ce Prince diffimula fa Religion, fait mention d'un Projet extraordinaire, qui lui fit efpérer la liberté de fe découvrir; & voici ce qu'il nous apprend là-deffus. C'eft qu'en 1670, la Cour d'Angleterre s'apperceut que l'efprit Républicain fe gliffoit de nouveau dans le Parlement, & entreprit de remédier à ce mal, qui en préfageoit beaucoup d'autres. Les auteurs de cette entrepriſe furent cinq Seigneurs, qu'on nomma *la Cabale*, par l'union qui parut entre eux, & parce que dans les prémières lettres de leurs noms on trouve le mot de *Cabal*. Il dit enfuite, que le Comte d'Arlington *étoit le génie le plus borné des cinq; mais que fon expérience y fuppléoit, & lui avoit fur-tout acquis une grande connoiffance des affaires étrangères.* „ Ces Sei- „ gneurs, *continue le P. D'Orléans*, attachés à leur Mai- „ tre par leurs Charges & par fes bienfaits, n'avoient pu „ voir fans indignation les démarches qu'avoit faites faire „ au Parlement depuis quelques années, contre l'Autori- „ té Royale, l'eſprit Républicain qui s'y réveilloit. En- „ tre autres choſes, la Triple Alliance, que la Cabale „ Républicaine avoit fait faire au Roi malgré lui, leur „ avoit paru une entrepriſe audacieuſe contre la Royauté, „ dont il falloit prévenir les fuites. Pleins de ces juſtes „ ſentimens, ils perſuadérent au Roi d'être Maître, au- „ tant que la Couronne & les Loix du Pays lui en don- „ noient droit; de reſſerrer le Parlement dans les bornes „ qui lui ſont preſcrites par les uſages autoriſés; & d'em- „ pêcher que d'un uſufruit de République de Mon- „ chie, fait par violence & par uſurpation des Sujets fur „ le Souverain, il ne réſultât une Anarchie monſtrueuſe, „ qui expoſât de nouveau l'Angleterre à retomber dans „ l'affreux cahos dont elle étoit à peine ſortie." *Pour exécuter ce deſſein il falloit au Roi une guerre, qui lui fût un prétexte d'avoir des Troupes. Il en avoit un d'attaquer les Hollandois, d'autant plus favorable, que l'honneur & l'intérêt de la Nation Angloiſe s'y trouvoient également intéreſſés. Car les anciennes conteſtations touchant le Pavillon ſe renouvelloient, & les Négociant Anglois des Indes n'avoient pas ceſſé de ſe plaindre, que les Hollandois les traitoient mal. Ce fut-là, dit-ſe*, le prétexte; *mais la* vraie cauſe *qui fit choiſir cette guerre plutôt qu'une autre, fut la liaiſon des Républicains d'Angleterre & de ceux de Hollande, ceux-ci ne ceſſant d'inſpirer à ceux-là l'amour de la Liberté dont ils ſe gloriſient, & les dégoûter du Gouvernement Monarchique, de les porter à ſecouer le joug de la domination Héréditaire, toujours diſpoſés à prêter la main aux Factions qui l'attaquoient.* Mr. de Rapin-Thoyras obſerve (10), que (10) *Hiſt. d'Angl.* T. IX. p. 295. la fin de ce paſſage du P. D'Orléans ſemble contredire ce que le même Auteur a dit quelques lignes plus haut, que la véritable raiſon de cette guerre étoit de fournir au Roi un prétexte d'armer. Il n'y a pourtant aucune contradiction; car il faut conſidérer, dit-il, que le deſſein du Roi & de la Cabale regardoit deux articles, qui marchoient toujours d'un pas égal, & qui ne formoient proprement qu'un même deſſein: c'étoit d'introduire un Gouvernement arbitraire, & d'extirper la Religion Proteſtante. Comme on ne pouvoit pas eſpérer que les Anglois ſe laiſſeroient tout d'un coup enlever leur Liberté & leur Religion ſans faire aucune réſiſtance, il étoit naturel de commencer par leur ôter le ſeul ſecours qu'ils pouvoient attendre, c'eſt-à-dire, celui des Hollandois, en faiſant une rude guerre à la Hollande, & en la mettant hors d'état de ſecourir l'Angleterre. Ceux donc, continue Mr. de Rapin, que le P. D'Orléans appelle les Républicains d'Angleterre, c'étoient ceux qu'on ſuppoſoit devoir s'oppoſer aux deſſeins du Roi, tant Epiſcopaux que Presbytériens, & ceux auxquels on donnoit le nom particulier de Républicains. Il eſt donc clair que la véritable raiſon de faire la guerre aux Etats, étoit autant pour les bons hôtes d'état de ſecourir les Anglois, que pour avoir un prétexte de tenir le Roi armé; & que ce n'étoit qu'une feule & même raiſon.

[*E*] *Un des Miniſtres qui conſeillérent de faire fermer l'Echiquier.*] Le Evêque Kennet (11) nomme ceux *un ex-* (11) P. 509. *pédient fatal*; & il nous apprend qu'on en attribue l'invention au Lord Aſhley, qui le ſuggéra au Chevalier Thomas Clifford: du moins étoit-ce un projet auquel toute la Cabale eut part. Mr. Echard remarque auſſi, que Mylord Arlington *n'eut que trop de part à cette affaire*; & que dans une Lettre écrite moins de ſept jours après en Eſpagne au Comte de Sunderland, il lui marque ce qui ſe paſſoit à cet égard, en ces termes: „ Les dérangemens ont con- „ tinué dans la Ville, auſſi-bien que les plaintes; mais „ le Roi aiant fait venir hier les Banquiers à la Tréſore- „ rie, leur a donné les plus fortes aſſurances, *qu'il leur „ payera ponctuellement tout ce qu'il leur doit, foit des fonds „ que le Parlement lui accordera à la prochaine Séance, ſoit „ de ſes propres revenus.* Mais il leur a dit auſſi, *qu'il ex- „ igeoit d'eux de payer ſans délai les Aſſignations courantes des Marchands, qui leur avoient remis leur argent ſans „ intérêt, & nullement à ſon acceſſion, mais pour le mettre „ en ſureté.* En effet, la ceſſation des payemens étoit la principale cauſe des clameurs & des plaintes; les Marchands n'oſant, ou n'étant point en état d'accepter ni de payer aucunes Lettres de Change, de faire leur Commerce au dehors, ni d'expédier leurs Vaiſſeaux à la Douane. Après que le Roi leur a eu dit bien des choſes ſur ce ſujet, de la manière la plus agréable, ils ſe ſont tous retirés plus contens, promettant au Roi de recommencer à payer dès aujourd'hui; ce qui apparemment qu'ils ont déjà commencé de faire. Auſſi le mécontentement eſt-il viſiblement appaiſé; ainſi nous ne doutons point qu'au bout de quelques jours il ne ceſſe entièrement, & que le Roi ne ſe trouve en état d'armer ſa Flotte avec de l'argent comptant, & de ſoutenir ſe rare tie dans les affaires du dehors, cet Eté." Mais Mr. Echard remarque, que malgré toutes les belles eſpérances qu'on donna alors, quantité de perſonnes furent abſolument ruinées, & que ceux qui avoient prêté leur argent à l'Echiquier, perdirent tout; *au grand deshonneur du Gouvernement, & à la honte des Miniſtres.*

[*F*] *La Chambre . . . . . fit dreſſer une Accuſation contre lui, contenant divers Articles.*] Ces Articles furent dreſſés ſous le titre d'*Articles de Trahiſon & d'autres Crimes de Malverſation contre le Comte d'Arlington, Premier Secrétaire d'Etat.* On l'y accuſe, 1. D'avoir favoriſé conſtamment & avec zèle le Papiſme & les Papiſtes, 1. En procurant des Commiſſions à tous les Papiſtes qui avoient eu un dernier lieu des Emplois, qui s'attachoient uniquement à lui, comme au Protecteur déclaré de leur Parti; n'y aiant aucune de ces Commiſſions qui fût ſignée par l'autre Secrétaire, & pluſieurs aiant été procurées & ſignées depuis que les deux Chambres du Parlement avoient préſenté des Adreſſes au Roi, & avoient paſſé un Acte contre le Papiſme. 2. En procurant des Lettres du Roi, qui or- don-

bans qui résigna cet Emploi ; & on en donna en public la raison suivante, *que c'étoit en récompense de ses longs & fideles services, & particulierement pour avoir rempli pendant douze ans la place de Prémier Secrétaire d'Etat, au grand contentement du Roi* (q). Mais s'appercevant ensuite que son crédit diminuoit à vue d'œil, tandis qu'il voyoit augmenter celui du Comte de Danby, qui avoit succédé à Clifford dans la Charge de Grand-Tréforier ; & cette Charge, d'ailleurs, aiant toujours été l'objet de son ambition ; il conçut une haine implacable contre le Tréforier, & ne négligea rien pour rentrer en faveur [G]. Mais ce fut inutilement: au retour de son Voyage infructueux de Hollande en 1678, il perdonnoient d'admettre les Papistes & les Rebelles d'Irlande dans les Corporations, & dans les Emplois inportans tant Civils que Militaires, contre les Loix & les Constitutions du Royaume ; ce qui avoit jetté la terreur parmi les Protestans. 3. En ce qu'il avoit non seulement avancé & fourni les fusils Papistes d'Irlande, mais qu'il avoit même donné aux plus violens & aux plus animés d'entre eux le Commandement des Compagnies & des Régimens Anglois qui y étoient ; au grand deshonneur & détriment du Royaume. 4. En entretenant & logeant publiquement chez lui un Prêtre Papiste, contre les Loix du Royaume; le fusilit Prêtre étant l'Emissaire des Papistes, qui s'étoit même depuis fauvé du Royaume. 5. En procurant fous le nom d'autres personnes des pensions à des Officiers Papistes, contre le dernier Acte du Parlement, qu'il avoit éludé par-là. 6. En obtenant que les Revenus d'Irlande fussent chargés de sommes considérables, accordées aux plus violens & aux plus dangereux Papistes ; en particulier, on l'accusoit d'avoir procuré deux mille livres sterling au Colonel Fitz-Patrick, Rebelle connu, dont la mère avoit été pendue dans la dernière guerre pour avoir massacré plusieurs Anglois, de la graisse desquels elle avoit fait des chandelles ; & fur-tout d'avoir procuré cette somme au fusdit Fitz-Patrick, dans le tems qu'il étoit accusé de crimes capitaux auprès du Comte d'Arlington, par le Vicerol d'Irlande. 7. En engageant le Roi à faire remettre à plusieurs Papistes Irlandois, dont il y en avoit qui avoient été engagés fort avant dans l'horrible Rebellion de l'Irlande, les sommes réfervées à la Couronne, & provenant des Biens confisqués des Papistes, qui faisoient la principale partie des revenus du Roi dans ce Ruyaume. 11. Que le fusdit Comte s'étoit rendu coupable de plusieurs pratiques illicites pour s'aggrandir ; & qu'il avoit dissipé & ruiné les Finances de la Nation, 1. En se faisant accorder des biens confidérables, tant en Angleterre qu'en Irlande, en donnant atteinte à la constitution de ce Royaume, & aiant, dans raison ni droit quelconque, dépossédé plusieurs Anglois des Terres qu'ils possédoient légitimement. 2. En prenant en compte des sommes excessives, pour des inteligences fusdites & autres. 3. En faisant signer au Roi, dès qu'il étoit entré en charge, pour plus de trois millions de livres sterling de dons, dont les Billets subsistent encore, contre-signés de lui, & de lui seul. 4. En ce que le fusdit Comte, foulant aux pieds tous les différens Etats du Royaume, avoit, pour les soumettre plus aisément à ses volontés, fait emprisonner plusieurs personnes fans sujet, & contre les Loix. 5. En ce qu'il avoit été cause qu'un des premiers Pairs du Royaume avoit été mis en prison & déclaré Traitre, fans aucune forme de procès ; & qu'il avoit suborné à force d'argent de faux Témoins, pour lui faire perdre la vie, fous prétexte d'avoir tenu des discours qui le rendoient coupable de Trahison. III. Que le fusdit Comte avoit perfidement trahi la confiance que le Roi avoit en lui, en qualité de Conseiller & de Prémier Secrétaire d'Etat, 1. Par une familiarité trop grande avec l'Ambassadeur de France, logeant non seulement en même maison avec lui, mais lui faisant part des secrets du Roi. 2. En changeant seul, & en son particulier, diverses Résolutions autentiques du Conseil du Roi. 3. En faisant donner à un Etranger le principal Commandement de l'Armée contre la Hollande, au grand deshonneur & au découragement des Seigneurs & de la Noblesse de la Nation. 4. En conseillant au Roi de permettre la jonction d'une Efcadre Françoise avec la Flotte d'Angleterre (ce dont on a depuis fenti les fâcheuses conséquences), quoique le Roi de France fût convenu d'envoyer un secours d'hommes, pour que la Flotte fût entierement Angloise. 5. Qu'au-lieu que plusieurs des Ministres avoient conseillé au Roi de preffer le Roi de France de ne pas pousser ses Conquêtes dans l'intérieur de la Hollande, dont l'Angleterre ne pouvoit profiter, mais de tourner ses armes contre les Villes maritimes, qui par le Traité devoient nous appartenir, le Comte avoit déconseillé la choſe; ce qui nous a fait perdre ce que nous pouvions espérer. 6. Qu'au-lieu que plusieurs des Conseillers avoient conseillé au Roi de ne point entreprendre cette guerre, jusqu'à ce qu'il eût acquitté ses dettes, & consulté son Parlement; le Comte avoit été d'avis contraire. 7. Que lorſqu'après le dernier Combat fur Mer, les Vaiſſeaux François avoient été disperſés, & qu'ils avoient perdu leurs ancres & leurs cables par le mauvais tems qui s'étoit élevé enfuite, il avoit perſuadé au Roi de leur envoyer quatre-vingts ancres & cables, quoiqu'on lui eût objecté, (ce qu'il favoit bien être véritable) qu'il n'y en avoit pas davantage dans les Magazins du Roi, pour fournir ſes propres Vaiſſeaux, en cas de pareil accident. 8. Qu'il avoit entretenu des correſpondances criminelles avec les ennemis du Roi au-delà de la Mer, & que trahiſſant la confiance qu'on avoit en lui, il leur avoit donné des avis. Burnet nous dit dans ſes *Mémoires* (12), qu'Arlington comparut devant la Chambre Baſſe, & y parla mieux qu'on ne s'y étoit attendu. On trouva fort judicieux qu'il s'excuſât lui-même, fans mettre en jeu la perſonne du Souverain ; & cela produiſit un ſi bon effet, que contre toutes les apparences, qui lui étoient moins favorables qu'à tout autre, à cauſe de ſon Emploi de Secrétaire d'Etat, la pluralité des Voix allérent à ſa décharge : ce ne fut pourtant que d'un très petit nombre de ſuffrages, qu'il l'emporta. Mais le ſoin qu'il prit de ſe tirer d'affaire, & la manière dont il y réuſſit, lui fit perdre la faveur du Roi, comme celle du Duc, à qui il étoit déja ſuſpect : on lui ôta ſon Emploi de Secrétaire, pour le faire Chambellan.

(q) Idem p. 305.

(12) T. II. p. 13. de l'Edit. in-8.

[G] *Il ne négligea rien pour rentrer en faveur.*] Le Chevalier Guillaume Temple nous apprend dans ſes *Mémoires de ce qui s'eſt paſſé dans la Chrétienté depuis le commencement de la Guerre en* 1672 *juſqu'à la Paix conclue en* 1679, que le Comte ſouffrit pour avoir été trop avant dans la *Cabale*. Qu'il étoit fort mal dans l'eſprit de la Nation, à cauſe de la part qu'il avoit eue à la guerre ; & que le Roi étoit mécontent de lui, à cauſe du mauvais ſuccès de cette affaire. Que pour ſe mettre bien auprès du Parlement, il parut fort zélé pour ſes droits ; & qu'afin d'augmenter ſon crédit, & ſe rendre de plus en plus agréable, il perſécuta même les Papiſtes, & s'oppoſa aux intérêts de la France. Pour témoigner ſon zèle contre les prémiers, il fit revivre quelques anciens Réglemens qui leur défendoient de paroître devant le Roi, & il les mit en exécution, en commençant à faire ſa Charge de Chambellan. Il alla ſi loin, que de ſe joindre au Duc d'Ormond & au Secrétaire d'Etat Coventry, pour perſuader au Roi d'éloigner de la Cour & des affaires publiques le Duc d'Yorck ſon frère, comme étant le ſeul moyen d'appaiſer les mécontentemens du Parlement, au ſujet des ſoupçons que la conduite de la Cour avoit fait naître. Ce conſeil avoit fi fortement irrité le Duc contre Milord Arlington ; d'ailleurs que ce Seigneur ſe voyant mal avec ſon Alteſſe Royale & avec le Parlement, & d'un autre côté s'appercevant que ſon crédit auprès du Roi diminuoit tous les jours, il crut que le ſeul moyen de ſe remettre ſur pied, étoit de ſe rendre l'inſtrument de quelque meſure ſecrette entre le Roi & le Prince d'Orange. Il fit d'abord goûter au Roi la néceſſité & l'avantage d'une telle négociation, & lui perſuada enſuite qu'il falloit lui en donner la commiſſion, à cauſe du grand crédit qu'il avoit en Hollande, & du moyen des parens & des amis de ſa femme, & parce qu'aiant été du ſecret du Roi pendant ſi longtems, il pourroit beaucoup mieux qu'un autre donner de bonnes couleurs à ce qui paroîtroit défagréable au Prince dans la conduite que la Cour avoit tenue. Quoiqu'il eût toujours fait profeſſion d'être des amis du Chevalier Temple, qui étoit alors à la Haye, il repréſenta au Roi, que vraiſemblablement le Prince ne pouvoit pas avoir en lui la confiance néceſſaire, à cauſe de l'intime amitié qu'il y avoit eue entre Mr. de Wit & lui dans ſon Ambaſſade précédente. Ses inſinuations perſuadérent le Roi, qui ne put refuſer un ancien ſerviteur, dans la famille duquel il avoit marié un fils. Arlington mena avec lui toutes les perſonnes qui pouvoient faire réuſſir ſon deſſein, non ſeulement ſa femme, ſœur de Mr. d'Odyk Ambaſſadeur de Hollande, mais encore Mademoiſelle de Beverwert ſa ſœur, épouſe de Mylord d'Oſſory, qui avoit dans ſon humeur & dans ſa converſation quelque choſe de fort agréable au Prince. Il n'oublia pas non plus le Chevalier Gabriel Silvius, qui ſe croyoit en grand crédit auprès de Mr. de Bentink. Il n'y eut pas juſqu'au Docteur Burell, qu'on crut propre à gagner Mr. Deſmarets Miniſtre François, qui paſſoit pour avoir quelque crédit auprès du Prince; & Mylord Oſſory, qu'on favoit qui avoit grande part dans l'eſtime & dans l'affection du Prince, ſoit à cauſe de ſon alliance avec la famille des Beverwerts, ſoit à cauſe de la valeur dont il avoit témoigné dans toutes les occaſions où il s'étoit trouvé, qualité que le Prince aimoit, quoiqu'elle fût employée contre lui. Tout cela étoit concerté à l'inſu de Mylord Danby, à qui on avoit fait accroire, qu'une Lettre écrite par le Prince à Mr. d'Odyk, étoit le ſujet de ce voyage ; comme ſi le Prince eût demandé quelque perſonne en qui il pût avoir la dernière confiance. Mais Son Alteſſe aſſura au Chevalier Temple, qu'il n'y avoit eu rien de ſemblable, & que Mr. de Ravigny, le Miniſtre de France en Angleterre, avoit eu plus de part que lui dans ce Voyage, & peut-être que qui que ce fût ; & que tous les efforts, qu'on avoit faits pour la Paix, venoient de ce côté-là. Quoi qu'il en ſoit, Mylord Arlington arriva à la Haye avec toute cette compagnie ; & à la prémière entrevue qu'il eut avec le Chevalier Temple, il lui dit, qu'il étoit venu pour ajuſter quelques différends entre le Roi & le Prince, & pour établir entre eux à l'avenir une union & une inteiligence parfaites. Que pour y réuſſir, il falloit aller au fond du mal, & rappeller bien des choſes paſſées ; ce qui étoit une commiſſion bien défagréable, que le Chevalier Temple n'auroit pas pu faire, parce qu'il n'a-

perdit tellement son crédit, que plusieurs Courtisans ne faisoient aucune difficulté de le contrefaire en sa présence, (comme on en avoit usé auparavant envers le Comte de Clarendon); & qu'il étoit fort ordinaire devoir quelqu'un des Courtisans se mettre une mouche sur le nez, & se quarrer avec un bâton blanc à la main, pour faire rire le Roi. Arlington conserva pourtant sa Charge de Chambellan, jusqu'à sa mort. On a cru que la cause de la froideur, ou peut-être du mécontentement du Roi, étoit que le Comte venoit de prendre le parti du Peuple, & de se déclarer extérieurement contre les Papistes, pendant qu'un le croyoit tel dans le cœur. Sur quoi Mr. Echard rapporte (r) une particularité, qu'il dit tenir de bonne main: c'eſt que le Colonel Richard Talbot, qui fut depuis Duc de Tirconnel, aiant été quelque tems abſent, trouva à ſon retour le crédit du Comte d'Arlington ruïné; & voyant un jour quelqu'un qui le contrefaiſoit, il ne put s'empêcher de reprocher au Roi, avec qui il étoit fort libre, qu'il permit qu'on traitât de cette manière le pauvre Henri Bennet, qui l'avoit ſervi ſi fidèlement & ſi longtems, & qui l'avoit ſuivi par-tout dans ſon Exil. Le Roi ſe plaignit fort là-deſſus, & dit qu'il n'avoit pas lieu d'être ſatisfait du Comte, *qui s'étoit conduit depuis quelque tems d'une étrange manière, puiſque non content d'être aſſidu aux Prières de l'Egliſe Anglicane, il affectoit même d'y recevoir ſouvent la Communion.* Mais, *dit Talbot en l'interrompant*, Votre Majeſté n'en fait-elle pas autant? *Oh!*

(r) P. 172.

n'avoit eu aucune part aux affaires d'Etat, dans le tems dont le Prince ſe plaignoit. Que Sa Majeſté l'avoit choiſi pour cet Emploi, parce qu'il pouvoit mieux que perſonne juſtifier l'intention que le Roi avoit toujours eue pour Son Alteſſe pendant toute cette affaire. Qu'il l'égard de la Paix, bien que Sa Majeſté la ſouhaitât, il ne vouloit pourtant point s'en mêler, à moins que le Prince n'en fît quelque ouverture de lui-même; & qu'il étcheroit ſeulement de lui donner toutes les lumières qu'il pourroit, pour lui faire connoître l'état des affaires en général, & ce que Son Alteſſe devoit attendre de ſes Alliés, auſſi-bien que de la France. Que ſi le Prince ne faiſoit aucune avance, il ne pouſſeroit pas plus loin, mais qu'il laiſſeroit cette affaire à ménager au Chevalier Temple. Il ajouta, qu'après qu'il auroit vuidé la querelle du Roi avec le Prince, il en avoit encore une à terminer, qui le regardoit en ſon particulier; & qu'il ne croyoit pas avoir mérité le froid, que Son Alteſſe lui avoit témoigné depuis peu. Qu'après cela, il n'avoit plus d'affaires. Il pria le Chevalier Temple de l'introduire, lui & Mylord Oſſory, auprès du Prince, pour la première fois; ajoutant qu'après cela, ils ne lui donneroient plus de peine. Le Chevalier lui répondit, qu'il étoit bien aiſe de le voir en Hollande, quelques affaires qu'il y eût. Qu'il le feroit encore davantage de voir finir celles du Roi, ſans ſe mettre en peine qui en auroit la commiſſion: mais qu'il ſeroit cependant beaucoup plus ſatisfait que ce fût par ſon moyen. Qu'il croyoit que le plus grand ſervice qu'on pût rendre au Roi & au Prince, étoit de terminer les différends qui étoient entre eux. Qu'à l'égard de ce qu'il diſoit, d'aller au fond de la plaie, & de combattre pour la juſtification de ce qui s'étoit paſſé, il n'avoit rien à dire là-deſſus, & qu'il laiſſoit le tout à ſa prudence. Que de l'humeur dont il connoiſſoit le Prince, il étoit perſuadé que tout ſe paſſeroit d'une manière fort honnête, & ſans approfondir trop les matières. Qu'en ſon particulier, il avoit toujours été de ſentiment, *que les plaintes & les reproches réuſſiſſoient bien entre Amans, mais fort mal entre Amis.* Mylord Arlington informoit le Chevalier de ce qu'il jugeoit à propos, ſur ce qui ſe paſſoit entre le Prince & lui; & le Prince lui faiſoit part non ſeulement du ſujet de l'affaire, mais encore de la manière dont on s'y prenoit, ce qui étoit plus important que le ſujet même, puiſqu'il ne produiſit aucun effet, au-lieu que la manière en produiſit beaucoup, & qu'on s'y arrêta longtems. Mylord Arlington entretint ſouvent Mr. Temple de ſes plaintes, & du bon tour qu'il avoit pris pour juſtifier la conduite du Roi dans la dernière Guerre, auſſi-bien que pour juſtifier la ſienne propre; mais il lui dit qu'après tout, il trouvoit le Prince froid & chagrin, comme s'il eût ſouhaité la fin de cette Négociation. Que ſur le diſcours qu'il lui avoit fait au ſujet de l'état de la Chrétienté par rapport à la Guerre où il étoit engagé, le Prince avoit ſeulement répondu, que le Roi pouvoit l'en tirer avec honneur, s'il vouloit, & qu'encore la Paix & la ſureté de la Chrétienté; mais que ſi Sa Majeſté ne le vouloit pas, il falloit continuer la Guerre, juſqu'à ce qu'il arrivât quelque revers de fortune, qui fît changer de ſentiment aux uns & aux autres. Une cela pouvoit arriver la Campagne ſuivante, à moins que Sa Majeſté ne le prévînt en portant la France à des conditions qu'il croiroit juſtes, & propres à aſſurer la Paix de la Chrétienté. Le Prince d'un autre côté fit part à Mr. Temple de l'orgueil & de l'inſolence avec laquelle Mylord Arlington avoit agi avec lui ſur le ſujet des plaintes du Roi, & ſur les ſiennes propres: il lui dit que ce n'étoit pas ſeulement dans ſes diſcours, qu'il avoit prétendu le traiter en enfant, & lui faire croire ce qu'il vouloit; mais que par la manière dont il s'étoit comporté dans toute cette affaire, il ſembloit qu'il ſe croyoit Prince d'Orange, & qu'il le prenoit pour le Lord Arlington. Que tout ce qu'il avoit dit étoit ſi artificieux, & qu'il avoit donné de ſi fauſſes couleurs à des choſes connues de tout le monde, qu'il lui avoit été impoſſible, étant franc de ſon naturel, de le ſupporter; & qu'en un mot, jamais converſation ne lui avoit tant peſé. „ Je jugeai de tout ce diſcours, *dit Mr. Temple*, que le „ Prince étoit fâché contre Mylord Arlington, & peu „ content de l'intention que le Roi avoit eue en l'envoy„ yant; quoiqu'il me dît qu'il étoit aſſuré que Sa Majeſté „ ne pouvoit avoir eu intention qu'on le traitât de la ma„ nière dont il l'avoit été." Après ces prémières converſations, Mylord Arlington demeura encore près de ſix ſemaines en Hollande, ſoit qu'il attendît ſes ordres, ou qu'il fût retenu par le vent. Il dîna pluſieurs fois avec le Prince, & fort ſouvent chez le Comte de Waldek, chez Mr. d'Odyk, & chez Mr. Temple, faiſant toujours la meilleure mine qu'il pouvoit, & affectant extérieurement l'air d'un homme qui n'avoit aucune affaire en tête, ni aucun deſſein dans ſon Voyage; quoiqu'en même tems il eût un violent chagrin dans le cœur, d'être retenu ſi longtems en Hollande, & d'être obligé de s'y renfermer ſans avoir fait aucun progrès dans ſes entrepriſes. La ſuite fit voir que ſon chagrin étoit aſſez bien fondé. Le Comte de Waldek & le Penſionnaire s'apperçurent bien, que le but étoit de perſuader au Prince de faire la Paix avec la France: de tâcher de découvrir qui étoient les perſonnes qui avoient propoſé au Prince ou aux Etats d'exciter des troubles en Angleterre pendant la dernière Guerre; de lui faire prendre de ſecrettes meſures avec le Roi, pour l'engager à aſſiſter Sa Majeſté contre les Rebelles de ſon Royaume, & contre ſes autres Ennemis; & enfin de lui faire concevoir le deſſein ou l'eſpérance de ſe marier avec la fille ainée du Duc d'York. Ces Meſſieurs apprirent à Mr. Temple, que le Chevalier lui avoit répondu, qu'il ne vouloit point s'engager dans la prémière propoſition; qu'il avoit rejetté ouvertement la ſeconde: qu'il avoit traité la troiſième d'injurieuſe au Roi; & qu'à l'égard de la quatrième, dont Mylord Oſſory avoit fait l'ouverture, il avoit donné pour toute réponſe, que la fortune lui pourroit pas de ſonger à ſe marier. „ C'eſt ainſi, *dit le* „ *Chevalier Temple*, que finit ce myſtérieux Voyage, que „ j'ai voulu développer, parce que peut-être autre que moi „ ne l'aurait pu faire; ce qui auſſi m'auroit été impoſſible, ſans les lumières que j'ai eues de divers endroits. „ Ce Voyage, à la vérité, ne produiſit aucun fruit pour„ lors; mais on y jetta de certaines ſemences, qui ont „ produit quelques grands évènemens dans la ſuite." Mylord Arlington, à ſon retour, fut reçu fort froidement du Roi, & fort mal du Duc d'York, qui fut fâché contre lui, à cauſe de ce qu'on avoit parlé de la Princeſſe Marie, quoique ce fût Mylord Oſſory qui en eût fait la propoſition: ſi c'étoit par l'ordre du Roi, ou non, c'eſt ce qu'on ne ſait point. Jamais deſſein de Courtiſan n'a ſi mal réuſſi, & n'a eu un effet plus contraire aux fins avantageuſes, que l'auteur s'en propoſoit. Au-lieu d'avancer la Paix, il en fit perdre entièrement l'eſpérance. Au-lieu d'établir une bonne inteligence & une grande confiance entre le Roi & le Prince, il ne fit qu'augmenter la froideur qu'il y avoit entre eux. Au-lieu de s'acquérir l'amitié & la confiance du Prince, Arlington s'attira une averſion qui dura toujours. Au-lieu de regagner le crédit qu'il avoit eu en Cour, & que le Lord Danby lui avoit enlevé, il perdit entièrement celui qu'il avoit encore auprès du Roi, qui depuis ce tems-là n'eut aucune confiance particulière en lui; & il eut le chagrin de voir que celui de ſon Rival avoit plus augmenté pendant les ſix ſemaines de ſon abſence, qu'il n'avoit fait pendant pluſieurs mois auparavant (13). Mr. Burnet, dans ſes *Mémoires* (14), dit par rapport à cette Négociation d'Arlington, que le Comte ne douroit point de pénétrer tout les ſecrets du Prince, de le faire entrer dans le Plan du Roi ſon oncle, & de le diſpoſer ſur-tout à la Paix générale, que les deux Rois ſouhaitoient paſſionnément. „ On a même cru, *continue Mr. Burnet*, que Mylord Arlington eut permiſſion de jetter au hazard les propoſitions du Mariage „ avec la Princeſſe Marie: mais le Duc d'York me dit „ un jour, que quant à lui-même, il n'en avoit rien ſu; „ que quelqu'un à la vérité lui rapporta, qu'Arlington „ ſembloit inſinuer que l'ouverture de ce Mariage étoit „ le principal de ſa Commiſſion; & que là-deſſus lui Duc „ d'York en parla au Roi, qui l'aſſura qu'on avoit ex„ preſſément défendu à ce Miniſtre d'en ouvrir ſeulement „ la bouche. Soit donc qu'il eût des ordres ſecrets d'en „ parler, ou qu'il le fît de ſon chef, il eſt certain qu'il „ en entretint le Prince d'Orange, & qu'il lui fit enviſa„ ger la choſe comme infaillible, s'il vouloit bien ſe laiſ„ ſer conduire en tout au Roi ſon oncle." Le même Hiſtorien (15) nous apprend, qu'on s'attendit en Hollande à de grandes choſes, quand on vit arriver deux hommes du caractère de Mylord Arlington & de Mylord Oſſory, qui y vinrent accompagnés du fils aîné de Mylord Danby, jeune Seigneur qu'on ne leur joignit que pour faire plus de honneur. Arlington n'eut rien de plus preſſé que de ſolli-

(13) Temple *Mémoires de ce qui s'eſt paſſé dans la Chrétienté* &c. p. 81. 96. Edit. de 1692. in-8. *Citat. du Tyrrell.*

(14) T. II. p. 32. 52. Edit. in-8.

(15) Ibid. p. 81.

(t) Idem p. 526.

Oh! repliqua le Roi avec quelque vivacité, *il y a de la différence entre Henri Bennet & moi.* En 1679, Arlington fut choisi pour être du *Nouveau Conſeil* du Roi (*t*); & il conſerva ſa Charge de Chambellan; lorſque Jaques II. parvint à la Couronne. Il mourut le 28 de Juillet 1685, âgé de ſoixante-ſept ans. Son Corps fut tranſporté à ſa Maiſon de campagne à Ewſton dans le Comté de Suffolk, & mis dans un Caveau de l'Egliſe de ce Lieu (*t*). On a publié après ſa mort ſes Lettres au Chevalier Temple [*H*]. Mr. Burnet dans ſes *Mémoires* (v), après avoir remarqué qu'il dut la place de Secrétaire d'Etat au Parti Papiſte, & qu'il ne ſe vit pas plutôt en grande faveur, qu'il commença à former une Cabale contre Mylord Clarendon; ajoute qu'il étoit *fier, judicieux, mais d'un eſprit lent.* „ Il avoit, „ *dit-il*, tant de ſoupleſſe auprés du Roi, que perſonne ne ſavoit ſi bien le ménager que lui. On le „ croyoit Papiſte; en effet il l'avoit été, & au lit de la mort il rentra dans cette Communion. Ce- „ pendant il parut avoir pour maxime dans tout le cours de ſon Miniſtère, que le Roi ne devoit „ point montrer de faveur au Papiſme, & qu'il gâteroit ſes affaires, dès qu'il paroîtroit y avoir du „ penchant. Ceci lui attira la haine mortelle des Papiſtes, qui l'accuſérent d'Apoſtaſie & de Trahi- „ ſon. Son intime Ami étoit Charles Berkeley, qui fut fait Comte de Falmouth.... Arlington & „ Berkeley faiſoient leur cour à la Maîtreſſe." Il avoit épouſé Iſabelle, fille de Louis de Naſſau, Seigneur de Beverweart, fils du Prince Maurice, & Comte de Naſſau, de laquelle il n'eut qu'une fille, nommée *Iſabelle*, mariée à Henri Duc de Grafton (*x*). Le frére aîné du Comte d'Arlington s'appelloit *Jean*: il étoit Chevalier du Bain au Couronnement de Charles II. qui le créa Baron du Royaume, ſous le titre de Lord *Oſſulſton*, le 24 de Novembre 1682. Il étoit Penſionnaire du Collége de Pembroke, dont il fut le Bienfaiteur, non ſeulement en contribuant libéralement aux bâtimens de ce Collége, mais auſſi en y fondant une place de Membre (*y*). Il épouſa Brigitte, fille du Chevalier Scroop How de Langer-Caſtle dans la Province de Nottingham, & ſœur du Lord Scroop Vicomte How en Irlande. Il eut de cette Dame, *Charles* ſon ſucceſſeur, & deux filles, *Anabelle*, mariée à Jean Cécil Comte d'Exeter, dont elle fut la première femme; & une autre fille, qui mourut en bas âge. Son fils *Charles*, Lord d'Oſſulſtone, a été créé Comte de Tankerville par la Reine Anne (*z*).

(v) Wood ubi ſupra.

(x) *Peerage of England* Vol. II. P. I. p. 13. Londres 1711. in-8.

(y) Wood ubi ſupra.

(z) *Supplement to the Peerage of England* p. 256.

ſolliciter l'éloignement de Du Moulin; & il fit tant, qu'on l'envoya dans quelque Colonie Hollandoiſe. Quant au reſte, „ Il parla en Gouverneur au Prince, qu'il traita „ trop en jeune-homme & en novice. Au-lieu de gagner „ par là quelque choſe ſur ſon eſprit, il l'aliéna ſi fort de „ lui, qu'il n'en revint jamais. Ce Voyage étoit la der- „ niére reſſource d'Arlington, pour rentrer en faveur. „ N'y ayant rien fait qui vaille, il ſe tint pour dit qu'il „ ne devoit plus ſe mêler des Affaires. Il s'en retira „ donc de bonne grace; & comme de ſon côté il n'im- „ portunoit point le Roi, auſſi le Roi de ſa part lui mar- „ qua toujours beaucoup de bonté."

[*H*] *Ses Lettres au Chevalier Temple.*] Le prémier Volume parut à Londres en 1701. in-8. ſous ce titre: *Lettres du Comte d'Arlington au Chevalier Temple, depuis Juillet 1665, qui fut le commencement de ſes Emplois dans les Pays étrangers, juſqu'à Septembre 1670, qu'il en fut rappellé; où l'on donne une Hiſtoire exacte & parfaite des Traites de Munſter, Breda, Aix-la-Chapelle, & de la Triple Alliance, avec les Inſtructions particuliéres qui furent données au Chevalier Temple, au Comte de Clarendon, & à Mr. van Beuningen, & d'autres Mémoires qui ont du rapport à ces Traités. A quoi on a ajouté une Relation particuliere de la mort de* Madame, *par une perſonne de qualité, qui ſe trouvoit alors ſur les lieux. Le tout imprimé ſur les Originaux qui n'avoient jamais été publiés, & mis au jour par Thomas Bebington, du Collége de Gray.* Ce Recueil eſt dédié par l'Editeur au Duc de Grafton. Il nous dit dans ſa Préface, que ce qui a déja paru de cette eſpéce ſous le titre de *Lettres du Chevalier Temple*, bien loin de répondre à un ſi beau titre, *eſt ſuppoſé, & plus propre à répandre du ridicule ſur la mémoire de ces Grands-Hommes, qu'à être de quelque utilité au Public;* que c'eſt-là une des raiſons qui l'ont porté à publier ce Recueil: mais que la principale a été, *de mettre dans tout ſon luſtre la réputation d'une perſonne plus diſtinguée que le Chevalier Temple*, auquel celui-ci a été redevable de ſes Emplois dans les Pays étrangers, & auquel il ſemble faire par hazard quelque tort par ſes Lettres, qui ſemblent inſinuer que c'étoit lui qui étoit l'ame & le grand mobile des affaires auxquelles il avoit part. „ Mais ſans lui rien ôter, *continue l'Editeur*, de celle qu'il „ y a eue, il eſt évident qu'il agiſſoit en ſecond, & qu'il „ recevoit les influences de Mylord Arlington, qui étoit „ le prémier mobile, qui donnoit au Chevalier toutes „ les inſtructions, & qui le dirigeoit pour chaque pas „ qu'il avoit à faire. C'eſt-là, à ce qu'il me ſemble, ne „ moins qu'on puiſſe rendre à la mémoire de ce fidéle & „ habile Politique & Miniſtre d'Etat; ce dont tout le „ monde, je m'aſſure, conviendra après avoir lu ce Re- „ cueil." Il contient (outre quelques Relations faites par occaſion) une Hiſtoire parfaite du Traité entre le Roi Charles II. & l'Evêque de Munſter, de l'origine & des progrès du Traité de Breda, de la Triple Alliance, du Traité d'Aix-la-Chapelle, des Subſides de Suéde, ou de l'argent payé à cette Couronne par l'Eſpagne, en conſidération de ſon acceſſion à la Triple Alliance; des différends entre les Compagnies des Indes Orientales Angloiſe & Hollandoiſe; une Relation du Voyage & de la mort de *Madame* &c. Car outre les Lettres du Comte au Chevalier Temple, l'Editeur, pour rendre l'Hiſtoire complette, & mettre chaque choſe dans tout ſon jour, a inſéré pluſieurs Lettres d'autres perſonnes au Comte, avec les Inſtructions auentiques, les Mémoires ſur les Projets de Paix, & même ces Projets ébauchés, & enſuite les Traités mêmes achevés & conduits à leur perfection. L'Editeur dit, que le Public „ doit lui avoir beaucoup d'obligation de lui „ donner ce qu'on lui a promis depuis ſi longtems; ſavoir „ l'Hiſtoire de ces tems-là, qui ſont ce qu'il y a de moins „ connu du régne de Charles II., par le Chevalier *Temple*; „ & de le lui donner à préſent, exécuté par les Ecrits „ d'un plus grand Homme, ce qui ne ſera ſans doute pas „ moins agréable au Public." Le ſecond Volume des Lettres parut auſſi à Londres la même année.

BENNET (THOMAS), célébre Théologien Anglois du XVIII. Siécle, naquit à Salisbury dans le Comté de Wilts, le 7 de Mai 1673. Il fit ſes prémiéres études ſous Mr. Taylor, Régent de l'Ecole publique de Salisbury, & y réuſſit ſi bien, qu'il n'avoit pas quinze ans accomplis quand on l'envoya à l'Univerſité de Cambridge, où il entra dans le Collége de S. Jean, dont nous trouvons qu'il étoit Membre en 1695. Il fit cette même année des Vers Hébreux ſur la mort de la Reine Marie, qui ont été publiés dans le Recueil des Piéces que les Membres de l'Univerſité de Cambridge firent ſur cette mort. Il étoit déja reçu Maitre-és-Arts, à l'âge d'environ vingt-un an. Le prémier Ouvrage qui le fit connoître, fut ſa *Réponſe aux Raiſons des Non-Conformiſtes pour autoriſer leur Séparation, ou Abrégé clair & ſimple des Ouvrages publiés ſur cette matière* [*A*]. Ce Livre parut à Cambridge in-octavo, vers

[*A*] *Réponſe aux Raiſons des Non-Conformiſtes pour autoriſer leur Séparation &c.*] Il dit dans la Préface, datée du Collége de S. Jean à Cambridge le 2 d'Octobre 1699, que le Recueil des Piéces publiées en dernier lieu par les Théologiens les plus célébres de l'Egliſe Anglicane, pour ramener les Non-Conformiſtes à la Communion de cette Egliſe, avoit été reçu avec un applaudiſſement univerſel; mais que ce Recueil étant vaſte en lui-même & fort cher, on avoit cru qu'il ſeroit utile de le réduire en un moindre volume, qui en diminuât le prix. Que dans l'exécution de ce deſſein, il a tâché d'éviter l'obſcurité & les autres défauts, dont on accuſe ordinairement les Abrégés. Il ajoute, qu'il eſpére n'en pas trop dire, en aſſurant qu'il n'a rien oublié d'eſſentiel, quoique ſon Ouvrage ne ſoit pas plus gros que la ſixiéme partie du Recueil; parce que les ſavans Auteurs dont il eſt compoſé, repaſſent ſouvent ſur les mêmes ſujets, & les traitent quelquefois avec étendue: deſorte qu'en évitant les répétitions, & en raſſemblant ce qu'il y a d'important, il a épargné au Lecteur du tems & de la dépenſe. Ces avantages, & pluſieurs autres, naiſſent de la diviſion de l'Ouvrage en Chapitres: on n'auroit pu y réuſſir en donnant l'Abrégé de chaque Diſcours en particulier. Il avertit, qu'il eſt fait que les Chapitres XI. & XII. ſont exacts, l'Archevêque Sharp s'étant donné lui-même la peine d'en faire la réviſion; & qu'à l'égard des autres, il les a ſoumis à l'examen d'autres perſonnes illuſtres, dont il reſpectera toujours infiniment le jugement. Qu'en omettant le Diſcours de l'Archevêque Tillotſon *ſur la fréquente Communion*, qui eſt abſolument étranger à ce Recueil, il a ſuivi non ſeulement ſon ſentiment particulier, mais le conſeil de pluſieurs autres perſonnes judicieuſes. Voici la Liſte des Ouvrages, dont l'eſſentiel ſe trouve dans cet Abrégé. 1. *Motif à l'Union, pris de l'intérêt même des Non-Conformiſtes d'Angleterre, qui ſ'op-*

vers la fin de l'année 1699, ou au commencement de 1700; & il fut si bien reçu, que dès 1701 on en donna une troisième Edition. Peu de tems après la publication de son Livre en 1700, il fit le Voyage de Colchester pour voir son ami Mr. Jean Rayne, Recteur de S. Jaques à Colchester; & l'ainé trouvé mort à son arrivée, il se chargea du triste emploi de faire le Sermon funèbre. Ce Sermon fut si fort goûté par les habitans de cette Ville, que leur recommandation ne contribua pas peu à engager le Dr. Compton, Evêque de Londres, à le nommer à ce Bénéfice. Il s'appliqua dans ce poste à remplir avec soin les différentes parties de son devoir, & s'en acquitta avec succès; & comme les autres Paroisses étoient assez mal pourvues, on le suivoit beaucoup, & on le demandoit par-tout: de sorte qu'il étoit plutôt le Ministre de toute la Ville, que celui d'une seule Paroisse. Mais comme il travailloit à faire remplir les autres de bons Sujets, à mesure qu'elles devenoient vacantes, il engagea insensiblement chacun à demeurer dans sa Paroisse, & les prêches & les contributions que Mr. Bennet recevoit pour les peines extraordinaires qu'il prenoit, & qui alloient à près de trois-cens livres sterling par an, cessèrent entièrement. Entre ceux, qui par son moyen furent placés dans cette Ville, fut le savant Mr. Turner, Auteur du docte *Discours sur les prétendues Constitutions Apostoliques*, contre Mr. Whiston, qu'il composa à la sollicitation de Mr. Bennet. Mais pour considérer celui-ci en sa qualité d'Ecrivain, par laquelle il s'est distingué sur toutes sortes de Sujets & de Controverses, nous dirons, qu'en 1700 il publia à Cambridge in-8. sa *Réfutation du Papisme, en trois Parties. Dans laquelle*, I. *On décide la Controverse sur la Regle de Foi.* II. *On réfute les Dogmes particuliers de l'Eglise Romaine.* III. *On répond aux Objections des Papistes contre l'Eglise Anglicane* [*B*]. En 1702, il

s'appellent Protestans, par l'Archevêque Tennison. 2. *Discours sur la Conscience*, en deux Parties, *par l'Archevêque* Sharp. 3. *Exhortation à l'Union avec l'Eglise Anglicane, par l'Evêque* Grove. 4. *Discours sur l'utilité qu'on peut retirer des Sermons, par l'Evêque* Patrick. 5. *Decision de ce Cas de Conscience : Si la conformité qu'il y a, à un certain égard, entre l'Eglise Romaine & l'Eglise Anglicane, rend l'union avec celle-ci illicite ; par l'Evêque* Fowler. 6. *Défense de la Decision* &c. du même. 7. *De la Communion Civile avec l'Eglise Anglicane, par l'Evêque* Wilkins. 8. *De l'usage des choses indifferentes dans le Service Divin*, par le même. 9. *Défense du Discours de l'usage des choses indifferentes.* 10. *L'Eglise Anglicane justifiée de Papisme, par le Dr.* Hooper. 11. *Decision de quelques Cas de Conscience qui regardent la Communion Ecclesiastique, par le Dr.* Sherlock. 12. *Réponse du même aux trois Lettres d'un Anonyme au Dr. Sherlock sur la Communion Ecclesiastique.* 13. *Du Baptême des Enfans, par le Dr.* Hickes. 14. *De la Communion mixte, par le Dr.* Freeman. 15. *Discours sur l'Edification, par le Dr.* Hascard. 16. *Discours sur la Conscience scrupuleuse, par le Dr.* Benjamin Calamy. 17. *Considérations sur le Cas du Scandale donné aux foibles*, par le même. 18. *Decision du Cas de Conscience : S'il est licite de participer à des Prieres reglées dans le Culte public, par le Dr.* Scott, en deux Parties. 19. *Réponse aux Objections des Non-Conformistes contre les Communes Prières* &c. *par le Dr.* Claget. 20. *Sur le Signe de la Croix dans l'administration du Baptême, par le Dr.* Resbury. 21. *Exhortation serieuse, & Avis sur les Ouvrages touchant la Conformité, par le Dr.* Guillaume Cave. 22. *Sur la coutume de communier à genoux, par Mr.* Evan. L'Abrégé de Mr. Bennet confiste en quatorze Chapitres, auxquels il a joint une forte *Exhortation à l'Union avec l'Eglise Anglicane.*

[*B*] *Réfutation du Papisme* &c.] Il dit dans la Préface, datée de Colchester le 13 de Février 1700, que quoique la Nation soit abondamment pourvue de Livres contre le Papisme, il a cru cependant que celui qu'il publie ne seroit pas inutile; parce qu'il est persuadé qu'on y trouvera dequoi se faire une juste idée des différentes Controverses avec l'Eglise Romaine, quoiqu'il n'ait rien dit de certain des disputes peu nécessaires, & qu'il soit fort court sur plusieurs autres. Il ajoute, qu'il n'a point rapporté le sentiment des anciens Pères; qu'il a cru que cela seroit inutile, & que le Lecteur ne l'exigeroit pas de lui, aiant mis dans tout son jour la grande question de la *Regle de Foi.* Car on ne peut disconvenir, que si l'Ecriture Sainte contient tout ce qui est nécessaire à Salut, comme il se flatte de l'avoir prouvé dans la prémière Partie, nous sommes en droit de rejeter tout les Dogmes de l'Eglise Romaine, quand même les anciens Pères les auroient enseignés; puisqu'il a prouvé dans la seconde Partie, que toutes les Doctrines particulières du Papisme, qui sont de quelque importance, font absolument fausses, ou contraires à l'Ecriture, ou n'y font point enseignées. Outre que, comme il le remarque, il y a peu de personnes en état de juger des opinions des anciens Pères. Car il n'y a rien de plus ordinaire que d'entendre chaque Parti accuser l'autre de produire des citations fausses & imparfaites; & il est impossible à un homme de décider lequel des deux représente fidèlement le sens de l'Auteur, à moins qu'il n'entende bien l'Original, & qu'il ne soit à portée de le consulter. „ Mais, *dit-il*, la méthode que j'ai fuivie met en „ état de juger à fond de la dispute que nous avons avec „ nos Adversaires, ceux-là mêmes qui n'entendent point „ les Langues savantes, ou qui n'ont pas occasion d'avoir „ recours à de grandes Bibliothèques. Car si j'ai fidèlement rendu le sens d'un petit nombre d'Autorités, que „ j'ai cru devoir citer, (& à cet égard j'ose en appeller „ aux Prêtres mêmes de l'Eglise Romaine) il n'y a per„ sonne, qui avec un peu de bon-sens, & une Bible An„ gloise, ne soit juge compétent de ces matières." Si l'on objecte, que la publication de ce Traité n'est pas de saison, vu qu'on ne court aucun risque du côté du Papisme; il répond 1. Que quoique le danger soit à présent évanoui, on ne doit pourtant pas oublier entièrement les Controverses Papistes. 2. Que quelque munie que nous soyons contre la Religion Romaine, nous sommes cependant obligés en conscience de contribuer au salut des autres; & qu'on fait qu'il y a dans le Royaume quantité de personnes qui adhèrent à l'Eglise Romaine, quoiqu'elles vivent avec les Protestans, & conversent avec eux. 3. Que nos craintes par rapport au Papisme ont été depuis peu réveillées; & que vu la connoissance qu'on a de l'esprit actif & remuant du Clergé Papiste, qui ne perd aucune occasion d'établir ses superstitions, & qui n'épargne ni soins ni peines pour extirper ce qu'il appelle Hérésie, on ne doit pas s'endormir & tomber dans une dangereuse sécurité.

Dans la prémière Partie, qui traite de la *Regle de Foi*, l'Auteur prouve, que les choses qui ne sont point contenues dans l'Ecriture, n'ont pas été révélées aux Apôtres. Que la Tradition est extrêmement incertaine, & sujette à être fort corrompue: Incertitude & corruption contre lesquelles nous n'avons point de remède. Que l'Eglise n'est point infaillible. Que l'Ecriture Sainte ne nous communique point de recevoir des *Traditions non écrites*; qu'elle a été écrite pour prévenir les abus qui naîssent des *Traditions non écrites*; & que nous devons recevoir l'Ecriture par l'autorité de la Tradition, quoique nous rejettions les Traditions fusdites. Que les Doctrines, qui ne sont point contenues dans l'Ecriture, n'ont point été révélées depuis le tems des Apôtres. Que l'Ecriture contient toutes les choses nécessaires à Salut. Il répond enfuite à diverses objections contre l'Ecriture, savoir; que le Canon est imparfait; & qu'elle est obscure.

Il traite, dans la seconde Partie, des *Doctrines particulières à l'Eglise Romaine.* Il montre que le Dogme de la Transsubstantiation est absolument faux, & qu'on ne peut le prouver par le Chap. VI. de l'Evangile de S. Jean, où il ne s'agit point de la Sainte Cène; & que supposé qu'il en fût question, ce Chapitre ne peut s'expliquer dans un sens littéral: que quand même on l'entendroit littéralement, il ne prouveroit point la Transsubstantiation, mais directement le contraire. Que ce Dogme ne peut se prouver par les paroles de l'Institution de l'Eucharistie; & que le Dogme de la *Trinité*, & celui de la *Transsubstantiation*, n'ont pas un degré égal de *crédibilité.* C'est ce qu'il tâche de faire voir en observant, 1. Que le prémier est certainement révélé dans l'Ecriture, au-lieu que le second n'y est point enseigné. 2. Que le Dogme de la Trinité n'est point contraire à nos Sens & à notre Raison; & que quoique nous n'en puissions pas comprendre la manière, nous ne pouvons pourtant pas affirmer qu'il soit faux ou impossible: au-lieu que la Transsubstantiation ne surpasse point notre Raison, mais y est formellement contraire. 3. Que ce qui fait que le Dogme de la Trinité est un mystère, c'est que la nature de Dieu étant infinie, nous ne pouvons pas la concevoir entièrement. Il y a des profondeurs dans la Divinité, que nous ne pouvons fonder; & nous sommes obligés de les regarder comme telles, parce que Dieu lui-même nous l'a déclaré. Mais nous n'avons aucune faculté qui puisse en juger, parce que Dieu n'a pas fait de son Essence l'objet propre d'aucune de celles qu'il nous a données: au-lieu que la nature du Pain & du Vin est finie, & qu'elle peut nous être suffisamment connue. Quoiqu'il y ait dans chaque Créature des merveilles que nous ne sommes pas en état d'expliquer, comme la divisibilité de la Matière &c. nous pouvons cependant & nous devons juger des choses qui font les objets propres de nos Sens, du moins autant que Dieu nous a mis en état de les connoître par nos Sens. Or il n'y a rien dans le Monde, que nos Sens puissent mieux connoître que le Pain & le Vin; & par conséquent nous devons nous en rapporter au témoignage qu'ils rendent fur ce fujet. L'Auteur passe ensuite à l'examen de l'Adoration de l'Hostie, de la Communion fous une Espèce, des Prières en Langue inconnue, de l'Adoration des Anges & des Saints, de la Confession auriculaire, des Satisfactions, du Purgatoire, des Prières pour les Morts, du Mérite des Oeuvres, des Indulgences, de l'Extrême-Onction, de la Primauté du Pape; & il fait quelques courtes réflexions fur divers autres Dogmes du Papisme. Par exemple, il examine si les Or-

il se trouva engagé dans une dispute sur la séparation des Non-Conformistes d'avec l'Eglise Anglicane; fur quoi il publia à Cambridge in-8. fon *Traité du Schisme* [C], écrit en forme de Lettres à trois Ministres Non-Conformistes dans le Comté d'Essex, favoir Mr. Gilfon, Mr. Gledhill de Colchester, & Mr.

dres, le *Mariage*, & la *Confirmation* font des Sacremens. Il parle du Célibat des Ecclefiaftiques, du Sacrifice de la Meſſe, du Culte des Images & des Reliques. Dans le Ch. XXIII. & dernier de cette feconde Partie, il dit, que puiſqu'il a fait voir que les principaux Dogmes de l'Egliſe Romaine font ou abſolument faux, ou contraires à l'Ecriture, ou n'y font point enſeignés; il s'enſuit que la Religion Romaine, qui impoſe la croyance de ces Dogmes comme néceſſaire à Salut, eſt une fauſſe Religion. „ Nos „ Adverſaires ne peuvent prétexter, que leurs Conduc„ teurs exigent d'eux cette croyance, & qu'ils ne peuvent „ refuſer d'obéir à leurs légitimes Supérieurs; car le ſens „ commun nous apprend que les Conducteurs ne peuvent „ rendre vrai ce qui eſt abſolument faux, ni permis ce „ qui eſt défendu. *Juger a-t-il juſte devant Dieu de* „ *tout dire ce qu'on a dit, difoit S. Pierre & S. Jean*, „ Act. IV. 19. De même, nos Adverſaires doivent dire que l'Ecriture Sainte eſt leur Régle, & qu'ils font „ obligés de la ſuivre, parce qu'il n'y a aucune raiſon „ d'obéir ſans aux hommes, qui puiſſe autoriſer à déſo„ béir à Dieu. Quand il s'agit de choſes indifférentes, „ nous devons faire ce qu'on nous commande: mais dans „ les choſes défendues, nous devons refuſer d'obéir, & „ ſouffrir pour la Vérité. Or il eſt évidemment contrai„ re à la Loi de Dieu, de croire ce qu'il a déclaré être „ faux, ou de mettre au nombre des choſes néceſſaires à „ Salut, celles que Dieu n'y a point miſes; & par conſé„ quent les ordres des Supérieurs ne peuvent rendre une „ pareille conduite juſte & légitime."

Dans la troiſiéme Partie, il examine les Objections des Papiſtes contre l'Egliſe Anglicane. Il répond en particulier à l'accuſation de Schiſme d'avec l'Egliſe Catholique, & la retorque. Il répond auſſi au reproche pris des Diviſions qui régnent dans cette Egliſe. Il traite de la prétendue Souveraineté de notre Religion, & répond à la queſtion ordinaire: *Où étoit votre Religion avant Luther?* Il réfute l'objection fur l'invalidité de notre Ordination, & il remarque, que le comte de la prétendue Conſécration des Evêques Proteſtans à *la Tête de Cerat*, du temps de la Reine Eliſabeth, a été fuffiſamment réfuté par divers Savans, & particuliérement par le Dr. Mafon dans fon *Apologie* (1), par l'Evêque Bramhall dans fa *Defenſe de l'Egliſe Anglicane* (2), & par Mr. Brown dans fes *deux Sermons* prononcés à Cambridge. Que pour ce qui regarde la prétendue irrégularité de la Conſécration de quelques-uns de nos Evêques, le Dr. Saywell y a répondu dans fa *Juſtification de l'Egliſe Reformée*. Dans le cinquiéme & dernier Chapitre, il réfute la prétention, qu'il y a plus de furcté dans l'Egliſe Romaine que dans l'Egliſe Anglicane. Nous finirons cette Remárque par un paſſage de la premiére Partie de ce Traité, qui fait voir que notre Auteur ne regarde point l'autorité des anciens Péres comme néceſſaire, ou comme décifive dans les Controverſes. Après avoir remarqué (3), que quand les hommes font fortement prévenus contre une opinion, le ſimple fon d'une phraſe de l'Ecriture leur paroît le condamner, & que ceux qui oſent entreprendre de la défendre, ne doivent par-là attendre à moins qu'à être accuſés d'Héréſie, & de s'oppoſer à l'Ecriture; il continue en ces termes: „ Les „ anciens Péres ſont tombés dans ce même défaut. Quoi„ qu'ils fuſſent reſpectables par leur piété, ils ont éprou„ vé la foibleſſe de la Nature humaine. C'eſt ce qui eſt „ démontré par leurs Ecrits, dans leſquels ils ont fait voir „ qu'ils ne font que des hommes. Nous qui vivons dans „ un tems éloigné du leur, & qui n'avons aucun intérêt „ dans leurs diſputes, nous ſommes en état de remarquer „ divers exemples de leurs folâtres, dont nous devons „ avoir pitié, comme de fragilités inſéparables de l'Hu„ manité. Ils imputent ſouvent à leurs Adverſaires des „ choſes, que nous avons de la peine à croire fondées; „ & ils en exagérent d'autres, peut-être auſſi des bor„ nes. Ils inſiſtent ſouvent dans la chaleur de la diſpute, „ fur les plus petites choſes; & font grand cas de cer„ tains argumens, qui ne nous paroiſſent rien moins que „ concluans. Quand ils ſont prévenus en faveur d'une o„ pinion, ils paroiſſent auſſi opiniâtres à la défendre, „ que leurs ſucceſſeurs. Ainſi nous ne devons pas trou„ ver étrange qu'ils ſoient quelquefois trop précipités, & „ qu'ils prennent pour des preuves ſolides, des choſes „ qui, mûrement peſées par des gens moins prévenus & „ plus de fang-froid, ne paroiſſent nullement aller au „ fait."

(1) T. III. c. 1. London 1625.

(2) Cap. 5.

(3) Part. I. c. 2.

[C] *Traité du Schiſme.*] Voici le Titre entier: *Traité du Schiſme. Dans lequel on montre*, I. *Ce que c'eſt que Schiſme.* II. *Que le Schiſme eſt un grand péché.* III. *Qu'il y a un Schiſme entre l'Egliſe Anglicane & les Non-Conformiſtes.* IV. *Que ce ſont les Non-Conformiſtes qui en ſont coupables.* V. *Que les beaux diſcours modernes ſur la Tolérance, l'accord dans les Véritez fondamentales &c. n'excuſent point les Non-Conformiſtes, & qu'ils n'en ſont pas moins coupables de Schiſme. Ecrit en forme de Lettre à trois Miniſtres Non-Conformiſtes du Comté d'Eſſex, ſavoir Mr. Gilſon, Mr. Gledhill de Colchester, & Mr. Shepherd de Braintree.* On y a *joint une Réponſe au Livre qui a pour titre*: Thomas Coxtie Bennet, ou les Proteſtans Non-Conformiſtes juſtifiés du faccuſation de Schiſme. *Par* Thomas Bennet,

M. A. *Recteur de S. Jaques à Colchester, & Membre du Collége de S. Jean à Cambridge.* Il declare dans fa Préface, datée de Colchester le 21 de Février 1701, qu'il a tâché dans ce Traité, de réduire la diſpute envueuſe & embrouillée fur le Schiſme, à des termes clairs & ſimples, & de la mettre à la portée des eſprits les plus bornés. Que dans cette vue, il a été obligé d'expliquer la nature du Schiſme, & de donner à l'accuſation qu'on intente à cet égard aux Non-Conformiſtes, un tour un peu différent de celui qu'ont pris ceux qui parmi nous ont le mieux traité ce ſujet. Que néanmoins ceux qui connoiſſent un peu les Livres, s'appercevront bientôt, que fes principes font les mêmes qui ont été conſtamment reçus & maintenus par les Théologiens de l'Egliſe Anglicane. Il dit que toute la diſpute ſe réduit à la déciſion de cette feule Queſtion, *Si l'Egliſe dominante impoſe quelque pratique illicite, ou non?* puiſque ſi elle en preſcrit quelqu'une de telle à ceux qui font dans ſa Communion, c'eſt elle fans contredit qui eſt Schiſmatique, & la Séparation des Non-Conformiſtes eſt non ſeulement légitime, mais néceſſaire & de devoir. Mais ſi au contraire cette Egliſe n'impoſe aucune pratique illicite, il eſt abſolument impoſſible aux Non-Conformiſtes de juſtifier leur Séparation. Dans fon ſecond Chapitre, pour expliquer la nature du Schiſme, il fait ces conſidérations préliminaires (4). 1. Que l'Egliſe eſt un Corps Politique. 2. Que Jéſus-Chriſt eſt le Chef de ce Corps. 3. Que les Eccléſiaſtiques font les Conducteurs ſubalternes de ce Corps, ſous Jéſus-Chriſt. 4. Que les Laïques font obligés d'obéir dans les choſes ſpirituelles aux Eccléſiaſtiques, comme à leurs Supérieurs. Il définit le Schiſme dans l'Egliſe ou le Corps Spirituel Politique, par ce qu'on appelle Sédition, Soulévement, Tumulte dans l'Etat ou Corps Politique Civil. Il fait voir enſuite, qu'il y a du Schiſme dans l'Egliſe: Premiérement, lorſque des perſonnes qui n'ont point reçu d'Ordination légitime, uſurpent le Miniſtére Eccléſiaſtique (5). Secondement, lorſque les Laïques refuſent de ſe ſoumettre à leurs Paſteurs légitimes, pour adhérer à d'autres qui leur ſont oppoſés (6). Et en troiſiéme lieu, lorſque les Laïques, quoique dans la conduite de leurs Paſteurs légitimes, ſont diviſés en Partis (7). Il prouve après cela qu'il y a un Schiſme, aux trois égards qu'il a ſpécifiés, entre l'Egliſe Anglicane & les Non-Conformiſtes (8); & que c'eſt à ceux-ci qu'on doit en attribuer la faute (9). Il foutient dans le Chapitre XXIV. que le prétexte de la Tolérance ne juſtifie point les Non-Conformiſtes du crime de Schiſme, puiſque l'Acte de Tolérance ne change rien à la nature des choſes, ne rend leur conduite ni plus ni moins légitime, s'ils n'étoient point Schiſmatiques avant cet Acte, ou s'ils l'étoient auparavant. Pour établir ſa thèſe, il tâche de prouver ces trois choſes. I. Que tous les Non-Conformiſtes d'Angleterre ſont obligés par les Actes d'Uniformité de ſe réunir à l'Egliſe Anglicane, malgré l'Acte de Tolérance, bien plus qu'ils ne l'étoient avant que cet Acte eût été donné (10). II. Que quoique l'Acte de Tolérance diſpenſe réellement quelques Non-Conformiſtes de l'obligation de ſe joindre à l'Egliſe Anglicane, que les Actes d'Uniformité leur impoſoient auparavant; cependant il ne diſpenſe pas la plus grande partie des Non-Conformiſtes de cette obligation (11). III. Que quand même tous les Non-Conformiſtes ſeroient diſpenſés par l'Acte de Tolérance, de l'obligation que leur impoſoient les Actes d'Uniformité, ils ne laiſſeroient pas d'être tous des Schiſmatiques (12). Il remarque enfuite, que les Miniſtres Non-Conformiſtes eux-mêmes ne regardent point l'Acte de Tolérance comme une excuſe légitime de Schiſme, mais comme un vain prétexte (13); & il examine pluſieurs autres raiſons qu'on allégue en leur faveur (14). Par exemple, I. Que puiſque l'Egliſe Anglicane & les Non-Conformiſtes conviennent dans les Points fondamentaux, il n'y a point de Schiſme réel entre eux; & par conſéquent que les derniers ne ſont pas Schiſmatiques. Il répond à cela, qu'à la vérité, la profeſſion des Vérités fondamentales du Chriſtianiſme empêche un homme d'être Hérétique, mais qu'elle ne l'empêche point d'être Schiſmatique, puiſque le Schiſme ne conſiſte pas à nier les Principes fondamentaux, mais à rompre la paix & l'union de l'Egliſe. II. Que puiſque l'Egliſe Anglicane n'eſt point Schiſmatique pour n'être ſéparée de l'Egliſe Romaine, les Non-Conformiſtes ne ſont point Schiſmatiques non plus pour s'être ſéparés de l'Egliſe Anglicane. Il répond que le cas eſt très différent, puiſque l'Egliſe Romaine nous a forcés à nous ſéparer d'elle, en mettant notre Communion avec elle à des conditions injuſtes. *Et quand les Non-Conformiſtes auront prouvé*, dit-il, *que l'Egliſe Anglicane exige de ceux qu'elle admet dans ſa Communion, des choſes injuſtes & défendues, nous conſentirons ſincérement, que leur Séparation d'avec elle ne les rend point Schiſmatiques.* III. Que le Gouvernement Epiſcopal eſt Diabolique & Antichrétien; & que par conſéquent les Non-Conformiſtes ſont obligés de ſe ſéparer de l'Egliſe Anglicane, qui retient cette forme de Gouvernement. Il répond à cela, qu'il ſeroit facile de prouver, non ſeulement que le Gouvernement Epiſcopal eſt légitime, mais qu'il eſt néceſſaire de le maintenir en Angleterre: qu'il ſe contentera cependant de répondre à ce prétexte par l'autorité d'un Théologien diſtingué

(4) Pag. 6.

(5) Ch. 1. p. 7. & ſuiv.

(6) Ch. 4. p. 10.

(7) Ch. 5. p. 13.

(8) Ch. 8. & Ch. 9. p. 21.

(9) Ch. 21-23.

(10) Ch. 25. p. 184.

(11) Ch. 26. p. 118.

(12) Ch. 27. p. 214.

(13) Ch. 28. p. 218.

(14) Ch. 29. p. 19.

Mr. Shepherd de Braintree. Il joignit à ce Traité: *Réponse à un Livre qui a pour titre*, Thomas contre Bennet, *ou les Protestans Non-Conformistes justifiés de l'accusation de Schisme.* L'année suivante il écrivit: *Défense du Traité du Schisme, en réponse aux Objections que Mr. Shepherd a faites dans ſes* trois Sermons fur la Séparation *&c.* Cambridge 1703 in-8. Il prie très inſtamment dans ſa Préface, ceux en faveur deſquels il a particuliérement compoſé ſon *Traité du Schiſme*, de bien conſidérer que Mr. Shepherd, dans ſes *trois Sermons ſur la Séparation*, eſt convenu qu'il y a une Séparation criminelle (c'eſt-à-dire un Schiſme) entre l'Egliſe Anglicane & les Non-Conformiſtes; & que ſi les conditions requiſes pour vivre dans la Communion de cette Egliſe ſont juſtes, ce ſont les Non-Conformiſtes qui ſont coupables d'une Séparation criminelle. Sur quoi l'Auteur en appelle à leur Conſcience, s'ils ne croyent pas eux-mêmes, & s'il n'a pas clairement prouvé dans le *Traité du Schiſme* & dans la *Défenſe* qui y eſt jointe, que ces conditions ſont juſtes, & que par conſéquent les Non-Conformiſtes ſont Schiſmatiques ſelon les propres principes de Mr. Shepherd. Dans le quinzième Chapitre de ſa *Défenſe*, il examine ſi les Sermons des Non-Conformiſtes ſont préférables à ceux qu'on fait dans l'Egliſe Anglicane; ce qui lui donne occaſion de rapporter divers morceaux des Sermons des prémiers, & entre autres de ceux de Mr. Nicolas Lockyer, qui avoit été Principal du Collége d'Eaton avant la Révolution. La même année, notre Auteur publia à Cambridge in-8. ſa *Réponſe aux Conſidérations de Mr. Shepherd ſur le Traité du Schiſme*; & un Livre intitulé, *Dévotions, ou Confeſſions, Demandes, Interceſſions, & Actions de graces, pour chaque jour de la Semaine, & pour les tems de Communion*; avec *des Prieres pour toutes ſortes de perſonnes.* En 1705, il donna à Cambridge in-8. ſa *Réfutation du Quakériſme* [*D*]. Il y avoit dit, dans le Chapitre X. (*a*) *que la Nature du Meſſie, ou du Chriſt, eſt compoſée de la Divinité & de l'Humanité immédiatement unies*; par oppoſition à-la Doctrine des Quakers, qui ſoutiennent, dit-il, que la Nature du Meſſie ou du Chriſt eſt compoſée 1. de la Divinité, 2. de la Lumière, & 3. de l'Humanité, ſavoir d'un Corps & d'une Ame. Un Ecrivain Quakre l'attaqua fort vivement ſur ce ſujet [*E*]. En 1708 il publia dans la même Ville, & en même forme, *l'Hiſtoire abré-*

(a) P. 1334

tingué parmi les Non-Conformiſtes, le Docteur Bryan, dans ſon Livre intitulé, *Dieu habitant avec nous*, p. 324, &c. IV. Que leur Conſcience ne permet pas aux Non-Conformiſtes de ſe joindre à l'Egliſe Anglicane; & qu'un homme ne peut être réputé Schiſmatique parce qu'il fuit les mouvemens de ſa Conſcience. Mr. Bennet répond, 1. Que cette raiſon ne peut avoir lieu, que pour ceux qui croyent qu'il eſt abſolument criminel de vivre dans la Communion de l'Egliſe Anglicane; ce qui, dit-il, eſt le ſentiment de peu de Non-Conformiſtes. 2. Que la Conſcience de ceux qui ſont dans cette opinion, eſt erronée: ils regardent comme contraire à la Parole de Dieu, ce qui réellement n'y eſt point contraire. Mais leur faux jugement ne change point la nature des choſes, & ne rend point criminel, ce qui ne l'eſt point. Ainſi, puiſqu'il n'y a rien que de juſte dans les conditions que l'Egliſe Anglicane exige de ceux qui ſont dans ſa Communion, c'eſt certainement un péché de s'en ſéparer, quel que ſoit le jugement que porte leur Conſcience erronée. Il couclud cet Article en remarquant (15), que ceux des Non-Conformiſtes, qui prétextent la Conſcience pour juſtifier leur Séparation, ſont donc obligés de chercher ſincérement & ſoigneuſement la Vérité; & que s'ils ne l'ont pas fait, l'erreur de leur Conſcience ne peut non ſeulement pas prévenir, mais pas même diminuer leur condamnation pour un auſſi grand péché que l'eſt le Schiſme. „ Mais „ s'ils ont fait cet examen, *dit-il*, s'ils ont de bonne foi „ fait tous leurs efforts pour avoir de juſtes idées ſur ce „ ſujet, & que malgré cela ils ſoient encore perſuadés „ qu'il y a du péché à ſe joindre à l'Egliſe Anglicane, je „ ne doute pas que Dieu n'ait pitié de leur erreur, & qu'il „ ne la leur pardonne. Leur Séparation eſt à la vérité „ Schiſmatique; mais je ſuis perſuadé que notre Pére céleſte ne leur Impute point le Schiſme, parce qu'il „ leur a été impoſſible de connoître le péché, & par cela „ même d'éviter de le commettre." Dans la *Réponſe* au Livre intitulé, *Thomas contre Bennet* &c. jointe à ce Traité, il remarque (16) que l'Auteur du Livre en queſtion a tâché de faire voir que ſa *Réfutation du Papiſme* eſt contraire à ſa *Réponſe aux Raiſons des Non-Conformiſtes*, & qu'elle juſtifie les Non-Conformiſtes de l'imputation de Schiſme. Pour ſe juſtifier à cet égard, le Dr. Bennet s'y prend de la manière ſuivante. I. Il établit & tâche de prouver ces quatre Propoſitions. 1. Qu'il eſt défendu à un homme de profeſſer comme Articles de Foi néceſſaires à Salut, des *Doctrines* qui ne ſont point contenues dans l'Ecriture Sainte. 2. Que de-là il ne s'enſuit pourtant point, qu'il ſoit défendu d'obſerver dans le Culte Divin des *Pratiques* qui ne ſont pas expreſſément preſcrites dans l'Ecriture. 3. Que dans ſa *Réfutation du Papiſme*, il n'a pas juſtifié la ſéparation des Proteſtans d'avec l'Egliſe Romaine, par la raiſon qu'elle preſcrit dans le Service Divin des Pratiques qui ne ſont pas expreſſément ordonnées dans la Parole de Dieu; mais parce qu'elle exige qu'on profeſſe comme Articles de Foi, néceſſaires à Salut, des Doctrines ou abſolument fauſſes, ou contraires à l'Ecriture, ou qui n'y ſont point enſeignées. 4. Que l'Egliſe Anglicane n'exige point des Laïques de profeſſer comme Articles de Foi néceſſaires à Salut, les Doctrines Antiſcripturaires; mais qu'elle exige ſeulement de pratiquer dans le Culte Divin, des choſes qui ne ſont point défendues ni illicites. II. L'Auteur conclut la prétendue contradiction entre ſa *Réfutation du Papiſme* & ſa *Réponſe aux Raiſons des Non-Conformiſtes*. III. Il répond aux Objections propoſées par ſon Adverſaire contre le Chapitre ſecond de ſa *Réponſe*, & il prouve que la *Réfutation du Papiſme* n'a fourni aucune raiſon aux Non-Conformiſtes contre ce Chapitre. IV. Il fait voir, que le prémier Chapitre de la troiſième Partie de la *Réfutation du Papiſme* ne juſtifie point les Non-Conformiſtes de Schiſme. Il finit en diſant (17), que quoi-

(15) Ch. 30. p. 226.

(16) P. 232.

(17) P. 272, 272.

gé, il regarde comme un *bonheur* d'avoir fait *l'Abrégé* des Ouvrages contre les Non-Conformiſtes; & qu'il croit qu'il ſera impoſſible à ſon Adverſaire de perſuader aux gens ſages & éclairés, qu'*il a déposé par-là les Erreurs des autres.* En un mot, que cet Abrégé ne lui a pas fait tenir encore, & qu'il eſt humblement perſuadé qu'il ne lui en ſera jamais.

[*D*] *Réfutation du Quakériſme.*] L'Ouvrage a pour titre: *Réfutation du Quakériſme, ou Demonſtration claire de la fauſſeté de ce que les principaux Ecrivains Quakers, & ſur-tout Mr.* R. Barclay *dans ſon Apologie & ſes autres Ouvrages, enſeignent ſur la néceſſité d'une Inſpiration immédiate pour avoir la vraie Foi ſalutaire; ſur l'exiſtence, la nature & les opérations de la prétendue* Lumière univerſelle intérieure; *ſur ſes combats avec l'Homme, la manière dont elle l'excite à la Prière, dont elle l'appelle au Miniſtère; ſur la Regénération, la Sanctification, la Juſtification, & l'Union avec Dieu; ſur la nature de l'Egliſe, la Régle de Foi, le Baptême d'eau, & la Sainte Cène. On y éclaircit auſſi & décide auſſi diverſes Queſtions touchant la Perfection Chrétienne, la Satisfaction de Jéſus-Chriſt, le Juge des Controverſes &c.* La Préface eſt datée du 10 de Mars 1704-5. Mr. Benjamin Lindley a publié une Réponſe à ce Livre (18).

[*E*] *Un Ecrivain Quakre l'attaqua fortement par ce ſujet.*] Cet Ecrivain eſt Mr. Richard Claridge, qui avoit été Miniſtre de l'Egliſe Anglicane, & Recteur de Peopleton dans la Province de Worceſter (19), mais qui s'étoit mis enſuite parmi les Quakres. La Critique de cet Auteur ſur Mr. Bennet ſe trouve à la p. 125. d'un Livre de Mr. Jean Whiting, intitulé: *Le Recteur corrigé, ou l'Impoſture anatomiſée & démaſquée; en Réponſe au Livre de Mr. Richard Carſon, Recteur de Wyleux-Bastion dans le Comté d'Oxford, fauſſement intitulé*: Le Quakériſme anatomiſé & démaſqué (20). Cette Critique eſt diſtinguée par cette Note marginale, *R. C's ob.*, & il paroît qu'elle eſt certainement de Mr. Claridge, par une Lettre (21) qu'il écrivoit à Mr. Whiting, datée de Tottenham le 11 de Juin 1708, dans laquelle il lui dit, „ que les raiſons „ qu'il allégue pour fupprimer ce qui regarde Bennet, ne „ ſont point valables; *& il le prie* de faire imprimer ce „ morceau: car l'Erreur eſt ſi grande, *continue-t-il*, que „ je ne crois pas qu'il puiſſe y en avoir de plus grande. Si l'on fait quelque réponſe, je tâcherai, ſi je vis & „ que je ſois à portée, de l'afſiſter; car cette Erreur ébranle les fondemens de la Religion Chrétienne." Dans ſes Réflexions ſur le paſſage de Mr. Bennet, rapporté dans le corps de l'Article, il dit que ſa Propoſition eſt une Erreur ſi groſſière, que, pour ſe ſervir des expreſſions mêmes de Mr. Bennet dans la Préface de ſa *Réfutation du Quakériſme* (22), *elle tend évidemment à la ruine de l'Evangile de notre Seigneur, en en ſappant les fondemens*; puiſqu'elle met la coignée à la racine du Chriſtianiſme, & qu'elle établit un nouveau Chriſt, différent de celui que l'Ecriture nous repréſente. „ Car 1. ſi le *Meſſie* ou le *Chriſt*, dit Mr. Claridge, eſt compoſé de la Divinité & de l'Humanité, il n'eſt, comme les Sociniens le diſent fauſſement, qu'une ſimple créature, puiſque toute compoſition ſuppoſe quelque choſe qui eſt faite d'autres, & qui n'étoit pas auparavant. Et ſi le Chriſt n'eſt „ qu'une ſimple créature, il n'eſt pas Dieu bénit éternellement. Et s'il n'eſt pas Dieu bénit éternellement, „ mais une créature produite dans le tems par compoſition, que devient le fondement de la Religion Chrétienne? quel appui avons-nous de notre Foi en lui? „ de quel droit pouvons-nous attendre le Salut & la Vie „ éternelle par lui? Une ſimple créature ne peut nous „ pardonner nos péchés, nous ſanctifier, nous juſtifier, „ nous racheter de toute iniquité, & nous réconcilier avec „ Dieu.

(18) *Voyez* Art. Barclay (Robert) Recl. marq. [*L*].

(19) *Voyez* Wood *Ath. Oxon. Vol.* II. col. 945.

(20) Londres 1708. in-8.

(21) Communiquée par Mr. Joſeph Beſſe, Auteur de *la Vie de Mr. Claridge*.

(22) Pag. 3.

abrégée de l'Usage public des Formulaires de Prières, dans laquelle il tâche de faire voir, 1. Que les anciens Juifs, notre Sauveur, les Apôtres, & les prémiers Chrétiens, ne prioient jamais en commun, qu'ils ne se fervissent de Formulaires composés d'avance. 2. Que ces Formulaires, dont ils usoient en priant en commun, étoient ceux auxquels chaque Assemblée particulière étoit accoutumée, & qui leur étoient parfaitement connus. 3. Que leur Pratique autorise l'établissement d'une Liturgie Nationale réglée. Il a joint à ce Traité un *Discours sur le Don de la Prière*, dans lequel il se propose de faire voir, que ce que les Non-Conformistes entendent par le *Don de la Prière*, la faculté de faire des Prières sur le champ, n'est point promis dans l'Ecriture. La même année il publia fon *Discours sur les Prières Publiques ou Communes*, dans lequel il montre I. ce qu'il faut entendre par les Prières *Publiques*. II. Que des Prières Publiques faites fur le champ, troublent & empêchent la dévotion, & font par conséquent défagréables à Dieu; au lieu que les Formulaires de Prières, auxquelles l'Assemblée est accoutumée & qui lui sont connues, contribue très efficacement à la dévotion, & est par cela même ordonné de Dieu. III. Que les Non-Conformistes Laïques font obligés par leurs propres principes d'abhorrer les Prières qu'on fait dans leurs Assemblées particulières, & de se joindre à la Communion de l'Eglise Anglicane. On attaqua ce Traité par divers Ecrits, entre autres par les suivans: *Courte Réponse aux Paſſages de l'Ecriture & aux Raiſons de* l'Histoire abrégée des Formulaires dans les Prières Publiques, de Mr. Bennet, *par Mr. Jean Horſeley*. Le même donna auſſi: *Réponſe directe & complette au* Discours de *Mr. Bennet ſur les Prieres Publiques, avec une Préface où l'on juſtifie en peu de mots la* Courte Réponſe à l'Hiſtoire abrégée de Mr. Bennet, *contre l'injuſte & injurieuſe Cenſure de la* Cenſura Temporum *pour le mois de Mars* 1709. Londres 1710. in-8. Le Dr. Wainewright publia auſſi: *Courtes Remarques ſur* l'Hiſtoire abrégée &c. *de Mr. Bennet*. Il parut encore: *Réflexions ſur le* Discours de Mr. Bennet, *par un Prêtre de l'Egliſe Anglicane*; qu'on ſuppoſe avoir été Mr. Oliyffe, célèbre par ſa diſpute avec le Dr. Edmond Calamy touchant la Conformité avec l'Egliſe Anglicane. Cet Auteur foutient (*b*) „ que l'idée que Mr. Bennet a propoſée & défendue avec tant de feu, eſt „ contraire au ſentiment général, non ſeulement des Non-Conformiſtes, mais de tous ceux qu'il a „ vus, à qui elle étoit connue; & qu'elle paroit contraire aux notions de tout le monde, malgré tou„ te la futilité avec laquelle il a tâché de la faire goûter." Le Dr. Jean Edwards célèbre Théologien de l'Egliſe Anglicane, & diſtingué par ſon extrême attachement à la Doctrine rigide de Calvin ſur les cinq Articles, a auſſi relevé quelques endroits de ces deux derniers Traités, & des autres Ouvrages de Mr. Bennet [*F*], dans la *troiſieme Partie* de ſon *Orateur Chrétien*. Mr. Bennet publia en 1709 in-8. une

(*b*) Pag. 24.

„ Dieu. S'il n'eſt qu'une ſimple créature, il n'a pu ſe „ réſuſciter lui-même, mais la mort doit avoir un empi„ re abſolu ſur lui; *& ſi Chriſt n'eſt point reſuſcité, notre „ prédication eſt vaine, & votre foi eſt auſſi vaine; & mê„ me nous ſommes trouvés faux témoins devant Dieu . . . . „ & vous êtes encore dans vos péchés*; & ceux qui dorment „ en Chriſt ſont péris, 1 Corinth. XV. 14. 15. 17. 18. 2. Si le Meſſie ou le Chriſt eſt compoſé de la Divinité „ & de l'Humanité, il n'a point exiſté avant la Compoſi„ tion; car un Compoſé n'exiſte point comme tel avant „ la Compoſition. 3. Cette Compoſition fait que le Chriſt „ n'eſt ni véritablement Dieu, ni véritablement Homme; „ car s'il eſt compoſé des deux, il ne peut être véritable„ ment l'un des deux. 4. Cette opinion détruit la diſ„ tinction de la Divinité & de l'Humanité en Chriſt; car „ ſi elles forment un Compoſé, elles ne peuvent demeu„ rer diſtinctes l'une de l'autre, mais elles doivent être „ changées, & converties l'une dans l'autre; ce qui eſt „ réellement faire du Chriſt un monſtre Eutychien." Mr. Claridge obſerve enſuite, que par oppoſition à cette *groſſiere Erreur*, l'Ecriture Sainte nous enſeigne que la Divinité & l'Humanité, quoiqu'unies d'une maniere merveilleuſe en Jéſus-Chriſt, ſont cependant diſtinctes par rapport à leur Eſſence & par rapport à leurs Propriétés eſſentielles. *Il y a en lui*, dit l'Archevêque Uſſerius (23), deux Natures diſtinctes, & tellement diſtinctes, *qu'elles ne conſtituent pas* une ſeule Nature compoſée, *mais qu'elles ſubſiſtent ſans* compoſition & ſans confuſion *enſemble*. Et aſſeure (24): *Chaque Nature demeure entiére en elle-même, & retient ſes Propriétés qui lui conviennent comme telle, ſans aucun* changement, compoſition, mélange ou confuſion. Le Symbole communément nommé *d'Athanaſe*, nie tout changement de la Divinité en Chair, ou Confuſion de Subſtance. Et le Concile de Chalcédoine, aſſemblé ſous Marcien vers l'an 451 a fait profeſſion de croire un ſeul & unique Jéſus-Chriſt notre Seigneur, Fils de Dieu, dans lequel il y a deux Natures unies ſans confuſion (25), ſans changement (26), ſans diviſion (27) & ſans ſéparation (28). Mr. Claridge cite enfuite l'*Expoſition du Symbole* du Dr. Pearſon, qui dit (29), „ qu'il y a en Jéſus-Chriſt in„ carné deux Natures *réellement diſtinctes*; car ſi *chacune* „ des deux Natures ne demeuroit pas complette & diſ„ tinéte, ce ſeroit, ou par le *changement*, la tranſſubſtan„ tiation de l'une en l'autre, ou par le *mélange* des deux „ en une. Or l'un & l'autre eſt incompatible avec la Per„ ſonne de notre Sauveur, & avec ſa Charge de Média„ teur. Car ſi nous concevions un tel *mélange* de Subſ„ ſtances, qui de deux en fait une, tant s'en faudroit que „ nous le reconnuſſions Dieu & Homme, qu'au contraire „ nous ſerions profeſſion de ne le croire ni *Dieu* ni *Hom„ me*, mais une Perſonne d'une nature auſſi différente de „ l'une de ces deux, que les Corps mixtes le ſont de cha„ cun des Elémens qui les compoſent." *Tel eſt pourtant*, dit Mr. Claridge, *le Chriſt de T.* Bennet; *non un Chriſt dans lequel il y a deux Natures complettes & diſtinctes, mais qui eſt un Compoſé de deux Natures. De ces deux Natures unies*, il imagine *fauſſement*, *qu'il réſulte* une troiſiéme choſe, *qu'il dit être le Meſſie*, ou la Perſonne du Chriſt. *On s'étonnera qu'un homme comme lui, ait pu tomber dans une Erreur ſi groſſiere.*

[*F*] *Le Dr. Jean Edwards . . . . . a auſſi relevé quelques endroits de ces deux derniers Traités, & des autres Ouvrages de Mr. Bennet.*] „ A cette occaſion, *dit-il* (30), „ qu'il me ſoit permis de dire un mot à mon Ami & Con„ frére Mr. Bennet, qui ſe déclare ſi hautement ennemi „ de la Doctrine de la *Prédeſtination*, (& ſans doute qu'il „ n'a pas moins d'éloignement pour les autres points qui „ dépendent de cette Doctrine) qu'il dit qu'il aimeroit mieux qu'on l'accuſât d'être Papiſte, que Prédeſtina„ tien; qu'il aimeroit autant aller à la Meſſe, qu'il ſe„ roit bien fûr de n'entendre point parler de cette Doc„ trine, que d'aller dans une Aſſemblée de Non-Conformiſtes où l'on viendroit l'en fatiguer. Il déclare (31), „ *qu'il aimeroit autant ſe joindre à une Priére adreſſée à un „ Saint ou à un Ange, qu'à une Priére où la Prédeſtination „ & la Grace Irréſiſtible ſe trouvent*. Il ajoute, *qu'il n'en „ eſt par rapport à lui, auſſi criminel que l'autre*. Cela va loin &c. Mais il y a une autre choſe, *continue le Dr. Edwards* (32), qui me paroît fort étrange: c'eſt que la grande horreur que mon Ami a pour les Priéres où ces „ Doctrines ſe trouvent inſérées, ne l'empêche pourtant „ pas de les fréquenter, comme il l'avoue lui-même par „ ſa conduite; car il nous dit, *qu'il a été dix fois au Sermon „ du Mercredi à Cokehyer, & qu'il ſe propoſoit de continuer „ à ſe trouver dans leurs Aſſemblées pendant un tems conſidé„ rable, peut-être fix ou neuf mois*. Or il eſt très probable que dans quelqu'une des occaſions où il s'y eſt trouvé, on a fait mention de l'une ou l'autre de ces Doctrines qu'il déteſte au point de dire, qu'il aimeroit autant *prier les Saints & les Anges*, que de les faire entrer dans ſes Priéres. Ou ſi l'on veut ſuppoſer, ce qui eſt aſſez difficile, qu'il n'a point été parlé de ces Dogmes pendant tout le tems qu'il a fréquenté ces Aſſemblées, il étoit certainement bien hardi de s'y joindre ſi ſouvent, „ & d'avoir même deſſein de s'y trouver plus fréquem„ ment, tandis qu'il ne pouvoit ignorer que ces Dogmes entreroient ou dans les Priéres, ou dans le Sermon. C'étoit-là hazarder beaucoup, & s'expoſer à un danger évident: ce qui me paroît fort étrange dans un homme prudent & circonſpect. Il faut dans un homme qui a ſi ſévérement repris tous ceux qui vont aux Aſſemblées des Non-Conformiſtes, & qui a ſoutenu qu'ils ſont en „ *état de damnation*. C'eſt de quoi je parlerai dans la ſuite." Le Dr. Edwards remarque après cela (33), que notre Auteur, dans ſon *Hiſtoire abrégée de l'uſage public des Formulaires &c.* ſe permet de corriger la Liturgie, & de ſe plaindre de la longueur, diſant *qu'elle pourroit très bien être plus courte, puiſqu'il y a pluſieurs évêques dans un pour„ roit fort bien ſe paſſer*. Et que dans le *Diſcours ſur les Priéres publiques ou Communes*, il croit *qu'elle pourroit encore être perfectionnée conſidérablement, & qu'il ſeroit facile d'ajouter à la Liturgie, des Priéres qui s'étendroient à plus de „ circonſtances particuliéres, que celles qui s'y trouvent*. Le Docteur dit auſſi (34), que „ Mr. Bennet ſemble avoir „ grande envie d'inſérer dans la Liturgie quelques-unes „ des *petites Priéres* qu'il a publiées en dernier lieu, & „ *de ſoutenir par ces foibles appuis, les pauvres Priéres de „ l'Egliſe, qu'il paroît, quoique très mal à propos, traiter „ telles*. Ses plaintes reviennent en ſubſtance à ceci: *que „ ces Priéres ſont trop* longues, & *trop* courtes. Si quelque Non-Conformiſte en avoit dit autant, on n'auroit pas manqué de le faire paſſer pour un *Corrupteur des „ Communes-Priéres*. Mais n'eſt-il pas étrange, qu'un „ homme entreprenne de deffeindre la défenſe des *Communes-* „ *Priè-*

(23) *Immanuel, or the Hiſtory of Incarnation &c.* p. 3. Edit. 1670.

(24) Ibid. p. 6.

(25) Αοτγχυτως.

(26) Ατρεπτως.

(27) Αδιαιρετως.

(28) Αχωριστως.

(29) P. 226. de l'Edition Latine in-4. 1691.

(30) P. 4. 5.

(31) *Of Joint Prayer* ch. 1.

(32) Pag. 6.

(33) P. 141.

(34) P. 146.

une *Paraphraſe & des Notes ſur le Livre des* Communes-Prières ; *dans leſquelles on explique le Texte, on répond aux Objections ; & où l'on donne humblement quelques Avis, tant aux Eccléſiaſtiques qu'aux Laïques, ſur la manière d'avancer la vraie Piété par l'uſage de ces Prières* [G]. Il obſerve dans ce Traité, que l'uſage

(35) P. 232. & ſuiv.

„ *Prières*, & d'en juſtifier l'excellence (comme celui-ci „ l'a fait dans ſon dernier Ouvrage) ; & qu'il ſoit expen- „ dant auſſi hardi à les cenſurer ?" Le Dr. Edwards (35) relève enſuite notre Auteur ſur ce qu'il traite les Non-Conformiſtes de Schiſmatiques, ce qui eſt, dit-il, *vazer la conduite des plus illuſtres Docteurs de l'Egliſe Anglicane* ; & il nous dit, „ que Mr. Bennet lui-même réfute & dé- „ ment par ſa conduite ſes propres idées ſur le *Schiſme*, „ qu'il porte auſſi loin qu'il eſt poſſible. On fait qu'il a „ condamné dans ſes Ecrits, *les Sermons & les Prières* „ *publiques* de ceux qui ſe ſéparent de notre Egliſe ; mais „ comment concilier avec cela ſa conduite, puiſqu'il a „ volontairement aſſiſté aux uns & aux autres ? Il a fou- „ tenu dans ſes derniers Ecrits, *qu'il eſt ſouverainement* „ *criminel de ſe joindre à une choſe que ne ſont pas légitimement* „ *ordonnés* (ce qu'il ſoutient des Miniſtres Non-Confor- „ miſtes) : comment donc a-t-il pu ſe joindre à leurs Aſ- „ ſemblées, où il s'eſt trouvé ? . . . . Et puiſqu'il a pris „ la plume contre la *Conformité néceſſaire*, je ne vois „ pas comment il peut défendre la *Non-Conformité néceſſa-* „ *ſaire*, & ſur-tout dans un endroit où il s'élève contre „ toutes les deux."

[G] *Paraphraſe & Notes ſur le Livre des Communes-Prières &c.*) Il dit dans ſa Préface, datée de Colcheſter le 16 d'Avril 1708, que comme il n'eſt que trop connu que parmi ceux-là même de l'Egliſe Anglicane les uns entendent très peu le Livre des Communes-Prières, & les autres font très négligens à en faire uſage : que d'ailleurs les Non-Conformiſtes ont entaſſé objections ſur objections contre ce Livre, dans la vue de juſtifier par-là leur ſéparation de l'Egliſe établie ; la conſidération de ces maux l'a obligé à publier cette *Paraphraſe & ces Notes*, où il explique le Texte, répond aux Objections, & donne humblement quelques Avis tant aux Eccléſiaſtiques qu'aux Laïques, ſur la manière d'avancer la piété par l'uſage de ces Prières. Il avertit qu'il s'eſt borné à la Conformité des Laïques dans l'uſage des Offices que l'Egliſe a établis, ſur la ſuppoſition, que le Jour du Seigneur doit être ſanctifié, que nous devons participer aux deux Sacremens, que les Enfans doivent être baptiſés, qu'il eſt juſte de ſe joindre à l'Egliſe dans l'obſervation des jours de Fête &c. & qu'il n'a touché à ce qui regarde les Eccléſiaſtiques, qu'en leur donnant humblement quelques Avis touchant l'uſage du *Livre des Communes-Prières* dans leurs fonctions publiques, dans la ſuppoſition que la Signature & la Déclaration d'approbation peuvent légitimement ſe faire. L'*Appendix* de cet Ouvrage contient cinq Diſcours. Le prémier roule ſur *la Source où l'on a pris le* Livre des Communes-Prières, *dans lequel on prouve qu'il n'a point été pris du Miſſel, ni d'autres Liturgies Papiſtes*. Il remarque dans ce Diſcours, qu'en ſuppoſant même qu'il fût certain que le *Livre des Communes-Prières* fût tiré mot à mot des Liturgies Papiſtes, ce ne ſeroit pas une raiſon de le rejetter. Comme la Religion Romaine eſt un mélange de bon & de mauvais, il en eſt de même de ſes Liturgies. Il ſuffit donc qu'on ne ſoit d'accord avec elle que dans ce qu'il y a de bon, & qu'on n'adopte rien que ce que la Parole de Dieu permet & approuve. Il eſt ſurprenant, que ceux qui ſavent parfaitement en quoi conſiſte le défaut du Papiſme, faſſent cette objection ; puiſqu'il eſt évident que le Papiſme n'eſt pas plus clairement condamné dans l'Ecriture Sainte même, qu'il l'eſt dans le Livre des Communes-Prières. On dira peut-être, que quoiqu'en divers endroits, où l'on a fait des additions, le Papiſme ſoit condamné, cela n'empêche pas qu'il n'y en ait beaucoup qui ſont pris des Liturgies Papiſtes. Pour répondre à cette Objection, notre Auteur remarque, qu'on peut diviſer le Livre des Communes-Prières en quatre Parties. 1. Les choſes qui ne ſe trouvent point du tout dans les Liturgies Papiſtes. 2. Des choſes qui ſe trouvent à la vérité dans ces Liturgies, mais qui ont été tirées de l'Ecriture. 3. Des choſes qui, quoiqu'elles ſe trouvent dans les Liturgies Papiſtes, ſont néanmoins tirées des Livres *Apocryphes*, ou des Ecrits des Pères des quatre prémiers Siécles. 4. Des choſes qui ſe trouvent dans les Liturgies Papiſtes, & qui ne ſe trouvent dans aucun autre Livre avant l'an 400. Par rapport au dernier article, il avoue, que l'un portant l'autre, il y a une *Collecte* pour chaque jour, tirée des Liturgies Papiſtes : il examine enſuite, à quoi peut monter le nombre des Offices qui ſont pris des Liturgies Papiſtes, & il ſoutient, qu'en mettant à part ceux des trois prémières Claſſes, il ne reſte dans les Prières du Matin qu'une quarantième, & dans celles du Soir une onzième partie ; qu'il n'y a environ qu'une dixième des Litanies, & cela la dernière & la plus courte des onze Prières qui y ſont jointes ; & qu'il n'y a pas une ſeule des Oraiſons de graces qui ſuivent ces Prières, qui en ſoit tirée ; qu'il n'y a guères que l'onzième partie de la Liturgie de la Communion ; & que de tous les Offices qui ſuivent, même juſqu'à la fin de la *Confirmation*, il n'y a abſolument rien qui ſoit tiré des Liturgies Papiſtes. „ Si une auſſi petite Partie, *dit notre* „ *Auteur*, eſt tout ce que nous devons aux Papiſtes, „ comment peut-on dire que nous tenons d'eux notre Ser- „ vice ? On peut dire avec bien plus de raiſon, qu'il eſt „ tiré de l'Ecriture, ou qu'il eſt entièrement nouveau. „ Car ſi une des Parties doit donner le nom au Tout, ce- „ tainement c'eſt la plus conſidérable." Le ſecond Diſcours de l'Appendix eſt ſur l'*uſage que l'Egliſe fait de* Leçons, *tirées des Livres Apocryphes*. Le troiſiéme, *pur ce qu'elle ſe ſert des Symbole, appellé communément le Symbole d'Athanaſe*. Il obſerve dans ce Diſcours, que les Non-Conformiſtes ont fort blâmé l'Egliſe Anglicane, pour avoir fait entrer ce Symbole dans ſa Liturgie. Le Dr. Bennet répond, en remarquant d'abord, que les Miniſtres Non-Conformiſtes eux-mêmes ſont obligés, par l'Acte de Tolérance, de ſouſcrire à ce Symbole. Il examine enſuite la difficulté même ; & tâche de faire voir, I. En quel ſens, lorſqu'on ſe ſert de ce Symbole, on déclare que la croyance de chaque Article de Foi eſt néceſſaire pour être ſauvé. Dans ce deſſein, il prie le Lecteur de peſer les paſſages ſuivans. Marc XVI. 16. *Qui aura cru & aura été baptiſé, ſera ſauvé ; mais qui n'aura pas cru, ſera condamné.* Et S. Jean III. 36. 2 Theſſ. II. 11. 12. Ces paſſages damnent abſolument tous ceux qui ne croyent point en J. Chriſt, ſoit qu'ils aient eu les moyens & les occaſions d'y croire, ou non ; ou ils ne les damnent point tous, & ne damnent que ceux qui ont eu les moyens & l'occaſion de croire, abandonnant les autres à la miſéricorde de Dieu. Or le Symbole d'Athanaſe doit s'entendre dans le même ſens que l'Ecriture, & ſi les expreſſions de celle-ci ſont ſuſceptibles de limitation, les expreſſions du Symbole en ſont auſſi ſuſceptibles, & doivent par conſéquent s'entendre de cette manière. II. Le Dr. Bennet tâche de prouver, qu'en uſant du Symbole d'Athanaſe, on ne déclare pas qu'il ſoit néceſſaire pour le Salut de croire chacune des Propoſitions qui y ſont contenues. C'eſt, dit-il, ce qui eſt évident, ſi l'on conſidére que l'on ne doit jamais interpréter en mal les paroles d'un homme, lorſqu'elles peuvent recevoir un bon ſens ; & qu'on ne doit pas les forcer à ſignifier plus qu'elles ne ſont néceſſairement. Or le Symbole peut très bien s'entendre de manière, qu'on ne prétend pas que chaque Propoſition qu'il contient ſoit néceſſaire à Salut. On a diſtingué ce qui eſt contenu dans ce Symbole, en Doctrines néceſſaires, & en Explications de ces Doctrines. „ Si c'eſt-là le ſens le plus juſte, *dit* „ *notre Auteur*, c'eſt ce que je n'examinerai point à pré- „ ſent. Mais ce dont je fais fûr, c'eſt que le Symbole peut très bien s'entendre de cette manière, qu'il eſt très intelligible pris dans ce ſens, & qu'il n'y a aucune „ néceſſité d'y donner un ſens plus rigide. Et cela ſuffit „ pour nous juſtifier. L'uſage que nous en faiſons peut ne „ pas aller plus loin, *ſi* l'équité commune oblige nos Adverſaires à croire que la choſe eſt ainſi : tellement que „ quoique la croyance de certains Articles ſoit déclarée „ néceſſaire à Salut, on ne doit pourtant pas nous accuſer „ de ſoutenir que la croyance de chaque Propoſition du „ Symbole ſoit néceſſaire de cette manière." Il obſerve enſuite, qu'il eſt infiniment raiſonnable d'admettre les Explications d'un Formulaire public, que les Auteurs les plus illuſtres & les plus approuvés du Corps qui s'en ſert donnent pour les véritables ; ſur-tout lorſque bien loin que ces Explications aient été contredites ou déſavouées publiquement par les Supérieurs, ceux qui en ſont les Auteurs ont été en grande eſtime, & approuvés par rapport aux Ouvrages où ils ont donné de preſſé ces Explications. Car c'eſt ce qui a lieu ici par rapport à l'Archevêque *Laud*, dans ſa Conférence avec *Fiſher* ; au Dr. *Hammond*, dans ſon Diſcours ſur les *Articles fondamentaux* ; à l'Evêque *Pearſon*, dans ſon *Explication du Symbole* ; à l'Evêque *Stillingfleet*, dans ſon *Idée raiſonnable* ; qui ont été clairement & ouvertement ce qu'ils penſoient ſur ce ſujet ; & qui, par rapport à la Proceſſion du S. Eſprit en particulier, ſe ſont exprimés de la manière la plus ſatisfaiſante en faveur de l'Egliſe Grecque, déclarant ſuffiſamment, que la Foi de la Proceſſion du S. Eſprit du Pére & du Fils, exprimée dans le Symbole d'Athanaſe, n'eſt point néceſſaire à Salut. „ Ce qui démontre, *dit notre Auteur*, que notre E- „ gliſe ne croit pas qu'il ſoit néceſſaire à Salut, de croire „ chaque Propoſition particuliére du Symbole, c'eſt que par conſéquent, en uſant de ce Symbole, nous ne prétendons point ſoutenir que toutes les Propoſitions qu'il „ contient ſoient néceſſaires à Salut." Mr. Bennet fait voir enſuite, qu'on peut très bien ſe ſervir de ce Symbole en ce ſens, & même, qu'il demande qu'on en uſe ainſi. Il n'en veut d'autre preuve, que le Symbole même. En prémier lieu, l'Auteur de ce Symbole ſoutient la néceſſité de croire *la Trinité dans l'Unité d'eſſence* ; & il en donne enſuite les raiſons, en établiſſant des Propoſitions ſur la Divinité, & ſur les Perſonnes, d'où la Doctrine de la Trinité dans l'Unité d'eſſence découle néceſſairement : après quoi, il en infére la vérité de cette Doctrine, dont il a déclaré auparavant la croyance néceſſaire à Salut. Lors donc qu'il dit : *Quiconque veut être ſauvé, doit croire ceci de la Trinité* ; il ne veut pas dire, que quiconque veut être ſauvé, doit croire que chacune des Propoſitions qu'il vient d'établir ſur la Divinité & ſur les trois Perſonnes, eſt véritable ; mais qu'il doit penſer ſur la Trinité, ce qu'il a dit auparavant, & ce qu'il a prouvé par ces Propoſitions, ſavoir, *qu'en tous, comme il a été dit* (au commencement du Symbole) *on doit adorer l'Unité dans la Trinité, & la Trinité dans l'Unité* ; & que puiſqu'elle doit être adorée, quiconque veut être ſauvé, doit s'acquitter de ce de-

sage de la Prière du matin, de la Litanie, & de l'Office de la Communion, en même tems, & à la suite l'un de l'autre, est contraire à la prémière intention de l'Eglise. Le 10 de Mars 1710, il fit dans l'Eglise de S. Jaques de Colchester un Sermon en faveur des Ecoles de Charité, qui fut imprimé à la prière des Directeurs, & dont il se fit deux Editions. Il écrivit la même année une *Lettre à Mr.* B. Robinson, *à l'occasion de sa Revue des Liturgies, & de l'obligation de s'y conformer*; & peu de tems après une *seconde Lettre* sur le même sujet, Londres 1710 in-8. L'année suivante il publia aussi à Londres in-8. *Les Droits du Clergé de l'Eglise Chrétienne* [*H*]. Dans ce Traité il tâche de prouver, que l'Eglise Catholique est une Société qui est unique, sainte, spirituelle, & perpétuelle, dont Jésus-Christ est le Chef, que Dieu a établie, & dont tous ceux à qui l'Evangile est prêché, doivent nécessairement devenir & demeurer Membres (*e*); que le Baptême, la Sainte Cène, les Prières Ecclésiastiques, & la Prédication de la Parole dans les Assemblées Chrétiennes, sont des Institutions qui doivent subsister toujours dans l'Eglise (*d*); & que depuis le commencement du Christianisme jusqu'à présent, il y a toujours eu des Personnes établies pour administrer ces choses (*e*), & qu'il y a eu aussi dès l'origine du Christianisme des Diacres dans l'Eglise (*f*). Il prouve la distinction entre le Clergé & les Laïques (*g*); & que depuis la naissance du Christianisme jusqu'à notre tems, les Ecclésiastiques ont été autorisés dans leurs fonctions par Dieu lui-même, soit immédiatement, soit médiatement (*h*). Il examine les Exemples de l'Ordination Laïque (*i*), & soutient que l'Autorité Ecclésiastique n'est point dérivée du Peuple (*k*), que le droit d'Ordonner appartient de Droit Divin au Clergé (*l*), & que les Laïques n'ont point de Droit Divin d'élire les Ecclésiastiques (*m*). Il examine la pratique & le sentiment du troisième Siècle fur l'élection du Clergé (*n*), & il fait quelques courtes réflexions fur ce qu'on penfoit & pratiquoit à cet égard dans le quatrième & dans le cinquième Siècle (*o*). Il soutient que les Laïques n'ont point de Droit Divin de choisir leurs Pasteurs (*p*); & il examine la prétendue dureté qu'il y a à refuser à chacun le droit de choisir fon Pasteur, quoiqu'il ait la liberté de choisir fes Avocats & fes Médecins (*q*). Il examine les paffages de l'Ecriture qu'on allégue pour autorifer le Baptême (*r*) & la Prédication des Laïques (*s*), & il soutient que Dieu a attaché le Clergé le droit de baptifer, de prêcher, & de faire les Prières dans l'Eglife, & par conféquent d'adminiftrer l'Eucharifie (*t*). Il paffe enfuite les cas de Néceffité (*u*), & traite de la validité du Baptême des Laïques [*I*]. Il réfute & retorque même l'Argument pris de la pratique de l'Eglife Judaïque: Que puifque le Baptême a fuccédé à la Circoncifion, la Sainte Cène à la Pâque Judaïque, la Prédication Chretienne à celle qui fe faifoit dans les Synagogues des Juifs; & que puifque la Circoncifion & la Pâque étoient adminiftrés par des Laïques, & qu'il leur étoit auffi permis d'enfeigner dans les Synagogues; il s'enfuit par-là-même, que les Laïques parmi les Chrétiens ont le droit d'adminiftrer les chofes qui dans l'Eglife Chrétienne ont pris la place des Obfervances Judaïques (*x*). En 1715 il publia à Londres in-8. *Directions pour étudier*, I. *Un Syftême général de Théologie.* II. *Les Trente-neuf Articles.* Avec la *Lettre de S. Jérôme à*

(*c*) P. 1-14.
(*d*) P. 34-54.
(*e*) P. 54-55.
(*f*) P. 55-57.
(*g*) P. 55-59.
(*h*) P. 59-69.
(*i*) P. 69-82.
(*k*) P. 82-91.
(*l*) P. 124-128.
(*m*) P. 128-140.
(*n*) P. 140-165.
(*o*) P. 165-197.
(*p*) P. 198-210.
(*q*) P. 211-221.
(*r*) P. 232-237.
(*s*) P. 265-280.
(*t*) P. 305-317.
(*u*) P. 330-348.
(*x*) P. 351-376.

devoir. C'eft-là, dit le Dr. Bennet, le fens naturel des expreffions de l'Auteur; & il eft impoffible de les entendre autrement, fans leur faire violence, & fans leur donner un fens dont elles ne font point fufceptibles naturellement. Pour appuyer cette Explication du Symbole, ou plutôt, *dit-il*, pour la démontrer, il prend la Propofition de la Procefſion du S. Eſprit du Père & du Fils, dont on prétend que le Symbole impofe la croyance comme néceſſaire à Salut, en condamnant par-là l'Eglife Grecque qui ne la croit point. L'Auteur du Symbole eft ou S. Athanafe lui-même, ou quelque autre. Si c'eft S. Athanafe, il faut examiner ce qu'il enſeigne expreſſément fur cet Article. Dans le Symbole du Concile de Nicée, dont Athanafe fut un des principaux Membres, il n'y a pas un mot de la Procefſion du S. Eſprit, ſoit du Père, ſoit du Fils. Or S. Athanafe nous aſſure (36) qu'il ſuffit de croire ce Symbole; & il foutient (37) que c'eſt aſſez de croire que le S. Eſprit eſt Dieu. Par conſéquent il ne peut avoir cru que la Procefſion du S. Eſprit du Père & du Fils fût un Article néceſſaire à Salut. Ainſi, s'il eſt véritablement l'Auteur du Symbole qui porte ſon nom, nous ne pouvons le contellier avec lui-même, à moins que nous ne diſions qu'il ne foutient point dans le Symbole la néceſſité de croire la Procefſion du S. Eſprit, ſoit du Père ſeul, ſoit du Père & du Fils. Que ſi c'eſt quelque autre que l'Auteur de ce Symbole (38), il eſt néanmoins certain qu'il a été compoſé avant l'an 600 de J. C. Or jamais la Procefſion du S. Eſprit, ſoit du Père ſeul, ſoit du Père & du Fils, n'a été regardée comme un Article de Foi néceſſaire à Salut dans les fix prémiers Siècles. „ Si donc, *dit le* „ *Dr. Bennet*, la croyance de la Procefſion n'a point été, „ & ne peut même être ſuppoſée avoir été miſe par cet „ Auteur au rang des Articles de Foi néceſſaires à Salut, „ il eſt évident & comme démontré, qu'en nous ſervant „ du Symbole d'Athanaſe, nous ne prétendons point déclarer que chaque Propoſition qui y eſt contenue, ſoit „ un Article de Foi néceſſaire à Salut; à moins que d'être „ réſolu de connoître le ſens de l'Auteur, & de faire ſignifier à ſes expreſſions plus qu'il n'a eu deſſein lui-même „ qu'elles ſignifiaſſent, tandis qu'il n'y a pas une ombre „ de raiſon pour le faire, & qu'il y en a même pour le „ contraire." On objectera peut-être, que la concluſion de ce Symbole, qui porte, *C'eſt ici la Foi Catholique, ſans la croyance ferme de laquelle on ne peut être ſauvé*, ſemble dire, que ce Formulaire tel qu'il eſt, & par conſéquent chacune des Propoſitions qu'il renferme, eſt la Foi Catholique, qu'il faut croire fermement pour être ſauvé. Mais il répond, que le ſens de ces paroles revient à ceci: *C'eſt ici* (c'eſt-à-dire la Foi que je vous ai propoſée, & dont j'ai prouvé & éclairci une partie, contre les Hérétiques qui la nient ou la corrompent) *c'eſt ici la Foi Catholique, ſans la croyance de laquelle on ne peut être ſauvé.* Ainſi le terme de *c'eſt ici* ſe rapporte aux Articles néceſſaires, & non aux preuves & aux explications qu'on en a données. III. Notre Auteur fait voir quels ſont ces Articles que nous faiſons profeſſion de croire néceſſaires au Salut, en nous ſervant du Symbole d'Athanaſe. Le prémier de ces Articles eſt, ſelon lui, la Doctrine de la Trinité dans l'Unité d'Eſſence; & le ſecond, l'Union Hypoſtatique de la Divinité & de l'Humanité en Jéſus-Chriſt. IV. Il tâche de prouver que ces Articles, que nous faiſons profeſſion de croire néceſſaires à Salut, ſont véritablement tels. V. Enfin il fait voir, qu'en nous ſervant de ce Symbole nous ne condamnons point l'Egliſe Grecque; puiſque cette Egliſe ſoutient unanimement la Procefſion dans le tens du S. Eſprit du Père & du Fils, & que l'on peut expliquer l'Article du Symbole dans ce ſens. Le quatrième Diſcours de l'Appendix eſt *ſur la Prière contre la mort ſubite.* Et le cinquième & dernier, *ſur la coutume de communier à genoux.*

[*H*] *Les Droits du Clergé de l'Egliſe Chrétienne.*] Voici le titre entier: *Les Droits du Clergé de l'Egliſe Chrétienne, ou Diſcours dans lequel on prouve que Dieu a donné particuliérement au Clergé le droit d'ordonner, de baptiſer, de prêcher, de préſider dans l'Egliſe aux Prêtres, & d'adminiſtrer la Sainte Cène. On y examine auſſi & combat le prétendu droit des Laïques d'élire les perſonnes qui doivent être ordonnés, ou leurs propres Paſteurs.* Il nous dit dans la Préface, datée de Colchester le 13 de Janvier 1710, qu'il avoit deſſein d'ajouter à cet Ouvrage ſes penſées ſur les Cenſures Eccléſiaſtiques, & ſur d'autres matières importantes, & un Diſcours ſur l'*Indépendance de l'Egliſe*, avec le déſeuil du vrai ſens des Loix d'Angleterre, & le jugement de l'Archevêque Cranmer ſur cet article. Mais que l'Ouvrage aiant groſſi fous fa plume au-delà de ſon attente, il s'eſt déterminé à réſerver ce qui lui reſtoit pour une *ſeconde Partie*, qu'il promet de publier au-plutôt. Mais il ne l'a jamais finie, quoiqu'il y en eût environ quatre Chapitres déja d'imprimés.

[*I*] *Traite de la validité du Baptême des Laïques.*] Il dit (39) qu'il faut avouer qu'il y a quelques Pères, qui conviennent de la validité du Baptême des Laïques; mais que l'accord fur cet article n'eſt pas cependant aſſez grand pour pouvoir prouver la validité de ce Baptême. Qu'il ne ſera pas l'hiſtoire de la fauſſeté diſputée fur la réïteration du Baptême de ceux qui avoient été baptiſés par des Hérétiques, & des raiſons alléguées de part & d'autre. Qu'il a déja remarqué, que ſi dans ce tems-là l'Egliſe avoit accordé aux Laïques le droit de baptifer dans les cas de néceſſité, on auroit certainement fait valoir cette pratique dans la diſpute ſuſdite. Mais qu'il ne voit point que les raiſons, qui peuvent prouver la validité du Baptême des Hérétiques, prouvent de même la validité du Baptême des Laïques. Il finit en diſant, qu'il ne peut s'empêcher de déclarer, qu'il ſera toujours bien aiſe de recevoir de nouvelles lumières; mais que pour le préſent il ne peut trouver aucune preuve de la validité des Sacremens adminiſtrés par des Laïques, en quelque occaſion que ce ſoit. Il n'oſe pourtant non plus décider qu'ils ſoient invalides. „ Mais j'avoue, *dit-il* (40), que ſi j'avois eu le malheur „ d'être baptiſé par une perſonne qui ne fût pas autoriſée „ de Dieu à faire cette fonction, je voudrois être rebap- „ tiſé conditionellement, de la manière que notre Egliſe „ l'ordonne dans les cas douteux. Car je ne crois pas „ que je puſſe ſans cela avoir un inſtant la conſcience

(*y*) P. 22-24.

(*z*) P. 24-27.

(*a*) P. 27-30.

(*b*) P. 30-33.

(*c*) P. 33-36.

(*d*) P. 36-39.

(*e*) P. 39-41.

(*f*) P. 41-43.

(*g*) P. 43-45.

(*h*) P. 45-47.

(*i*) P. 47-48.

(*k*) P. 48-49.

(*l*) P. 49-50.

(*m*) P. 50-51.

(*n*) P. 51-52.

(*o*) P. 52-53.

(*p*) P. 53-54.

(*q*) P. 54-55.

(*r*) P. 55-56.

(*s*) P. 56-57.

(*t*) P. 57-58.

(*u*) P. 58-59.

(*x*) P. 59-60.

(*y*) P. 60-61.

(*z*) P. 61-62.

(*a*) P. 62-63.

(*b*) P. 63-64.

(*c*) P. 64-65.

(*d*) P. 65-66.

(*e*) P. 66-67.

(*f*) P. 67-68.

(*g*) P. 68-69.

(*h*) P. 69-70.

(*i*) P. 70-71.

(*k*) P. 71-72.

(*l*) P. 72-73.

(*m*) P. 73-74.

(*n*) P. 74-75.

(*o*) P. 75-76.

(*p*) P. 76-77.

(*q*) P. 77-78.

(*r*) P. 78-79.

(*s*) P. 79-80.

(*t*) P. 80-81.

(*u*) P. 81-82.

(*x*) P. 82-83.

(*y*) P. 83-84.

(*z*) P. 84-85.

(*a*) P. 85-86.

(*b*) P. 86-87.

(*c*) P. 87-88.

(*d*) P. 88-89.

(*e*) P. 89-90.

(*f*) P. 90-91.

(*g*) P. 91-92.

(*h*) P. 92-93.

(*i*) P. 93-94.

(*k*) P. 94-95.

(*l*) P. 95-96.

(*m*) P. 96-97.

(*n*) P. 97-98.

(*o*) P. 98-99.

(*p*) P. 99-100.

(*q*) P. 100-101.

(*r*) P. 101-102.

(*s*) P. 102-103.

(*t*) P. 103-104.

(*u*) P. 104-105.

(*x*) P. 105-106.

(*y*) P. 106-107.

(*z*) P. 107-108.

(*a*) P. 108-109.

(*b*) P. 109-110.

(*c*) P. 110-111.

(*d*) P. 111-112.

(*e*) P. 112-113.

(*f*) P. 113-114.

(*g*) P. 114-115.

(*h*) P. 115-116.

(*i*) P. 116-117.

(*k*) P. 117-118.

(*l*) P. 118-119.

(*m*) P. 119-120.

(*n*) P. 120-121.

(*o*) P. 121-122.

(*p*) P. 122-123.

(*q*) P. 123-124.

(*r*) P. 124-125.

(*s*) P. 125-126.

(*t*) P. 126-127.

(*u*) P. 127-128.

(*x*) P. 128-129.

(*y*) P. 129-130.

(*z*) P. 130-131.

(*a*) P. 131-132.

(*b*) P. 132-133.

(*c*) P. 133-134.

(*d*) P. 134-135.

(*e*) P. 135-136.

(*f*) P. 136-137.

(*g*) P. 137-138.

(*h*) P. 138-139.

(*i*) P. 139-140.

(*k*) P. 140-141.

(*l*) P. 141-142.

(*m*) P. 142-143.

(*n*) P. 143-144.

(*o*) P. 144-145.

(*p*) P. 145-146.

(*q*) P. 146-147.

(*r*) P. 147-148.

(*s*) P. 148-149.

(*t*) P. 149-150.

(*u*) P. 150-151.

(*x*) P. 151-152.

(*y*) P. 152-153.

(*z*) P. 153-154.

(*a*) P. 154-155.

(*b*) P. 155-156.

(*c*) P. 156-157.

(*d*) P. 157-158.

(*e*) P. 158-159.

(*f*) P. 159-160.

(*g*) P. 160-161.

(*h*) P. 161-162.

(*i*) P. 162-163.

(*k*) P. 163-164.

(*l*) P. 164-165.

(*m*) P. 165-166.

(*n*) P. 166-167.

(*o*) P. 167-168.

(*p*) P. 168-169.

(*q*) P. 169-170.

(*r*) P. 170-171.

(*s*) P. 171-172.

(*t*) P. 172-173.

(*u*) P. 173-174.

(*x*) P. 174-175.

(*y*) P. 175-176.

(*z*) P. 176-177.

(*a*) P. 177-178.

(*b*) P. 178-179.

(*c*) P. 179-180.

(*d*) P. 180-181.

(*e*) P. 181-182.

(*f*) P. 182-183.

(*g*) P. 183-184.

(*h*) P. 184-185.

(*i*) P. 185-186.

(*k*) P. 186-187.

(*l*) P. 187-188.

(*m*) P. 188-189.

(*n*) P. 189-190.

(*o*) P. 190-191.

(*p*) P. 191-192.

(*q*) P. 192-193.

(*r*) P. 193-194.

(*s*) P. 194-195.

(*t*) P. 195-196.

(*u*) P. 196-197.

(*x*) P. 197-198.

(*y*) P. 198-199.

(*z*) P. 199-200.

(*a*) P. 200-201.

(*b*) P. 201-202.

(*c*) P. 202-203.

(*d*) P. 203-204.

(*e*) P. 204-205.

(*f*) P. 205-206.

(*g*) P. 206-207.

(*h*) P. 207-208.

(*i*) P. 208-209.

(*k*) P. 209-210.

(*l*) P. 210-211.

(*m*) P. 211-212.

(*n*) P. 212-213.

(*o*) P. 213-214.

(*p*) P. 214-215.

(*q*) P. 215-216.

(*r*) P. 216-217.

(*s*) P. 217-218.

(*t*) P. 218-219.

(*u*) P. 219-220.

(*x*) P. 220-221.

(*y*) P. 221-222.

(*z*) P. 222-223.

(*a*) P. 223-224.

(*b*) P. 224-225.

(*c*) P. 225-226.

(*d*) P. 226-227.

(*e*) P. 227-228.

(*f*) P. 228-229.

(*g*) P. 229-230.

(*h*) P. 230-231.

(*i*) P. 231-232.

(*k*) P. 232-233.

(*l*) P. 233-234.

(*m*) P. 234-235.

(*n*) P. 235-236.

(*o*) P. 236-237.

(*p*) P. 237-238.

(*q*) P. 238-239.

(*r*) P. 239-240.

(*s*) P. 240-241.

(*t*) P. 241-242.

(*u*) P. 242-243.

(*x*) P. 243-244.

(*y*) P. 244-245.

(*z*) P. 245-246.

(*a*) P. 246-247.

(*b*) P. 247-248.

(*c*) P. 248-249.

(*d*) P. 249-250.

(*e*) P. 250-251.

(*f*) P. 251-252.

(*g*) P. 252-253.

(*h*) P. 253-254.

(*i*) P. 254-255.

(*k*) P. 255-256.

(*l*) P. 256-257.

(*m*) P. 257-258.

(*n*) P. 258-259.

(*o*) P. 259-260.

(*p*) P. 260-261.

(*q*) P. 261-262.

(*r*) P. 262-263.

(*s*) P. 263-264.

(*t*) P. 264-265.

(*u*) P. 265-266.

(*x*) P. 266-267.

(*y*) P. 267-268.

(*z*) P. 268-269.

(*a*) P. 269-270.

(*b*) P. 270-271.

(*c*) P. 271-272.

(*d*) P. 272-273.

(*e*) P. 273-274.

(*f*) P. 274-275.

(*g*) P. 275-276.

(*h*) P. 276-277.

(*i*) P. 277-278.

(*k*) P. 278-279.

(*l*) P. 279-280.

(*m*) P. 280-281.

(*n*) P. 281-282.

(*o*) P. 282-283.

(*p*) P. 283-284.

(*q*) P. 284-285.

(*r*) P. 285-286.

(*s*) P. 286-287.

(*t*) P. 287-288.

(*u*) P. 288-289.

(*x*) P. 289-290.

(*y*) P. 290-291.

(*z*) P. 291-292.

(*a*) P. 292-293.

(*b*) P. 293-294.

(*c*) P. 294-295.

(*d*) P. 295-296.

(*e*) P. 296-297.

(*f*) P. 297-298.

(*g*) P. 298-299.

(*h*) P. 299-300.

(*i*) P. 300-301.

(*k*) P. 301-302.

(*l*) P. 302-303.

(*m*) P. 303-304.

(*n*) P. 304-305.

(*o*) P. 305-306.

(*p*) P. 306-307.

(*q*) P. 307-308.

(*r*) P. 308-309.

(*s*) P. 309-310.

(*t*) P. 310-311.

(*u*) P. 311-312.

(*x*) P. 312-313.

(*y*) P. 313-314.

(*z*) P. 314-315.

(*a*) P. 315-316.

(*b*) P. 316-317.

(*c*) P. 317-318.

(*d*) P. 318-319.

(*e*) P. 319-320.

(*f*) P. 320-321.

(*g*) P. 321-322.

(*h*) P. 322-323.

(*i*) P. 323-324.

(*k*) P. 324-325.

(*l*) P. 325-326.

(*m*) P. 326-327.

(*n*) P. 327-328.

(*o*) P. 328-329.

(*p*) P. 329-330.

(*q*) P. 330-331.

(*r*) P. 331-332.

(*s*) P. 332-333.

(*t*) P. 333-334.

(*u*) P. 334-335.

(*x*) P. 335-336.

(*y*) P. 336-337.

(*z*) P. 337-338.

(*a*) P. 338-339.

(*b*) P. 339-340.

(*c*) P. 340-341.

(*d*) P. 341-342.

(*e*) P. 342-343.

(*f*) P. 343-344.

(*g*) P. 344-345.

(*h*) P. 345-346.

(*i*) P. 346-347.

(*k*) P. 347-348.

(*l*) P. 348-349.

(*m*) P. 349-350.

(*n*) P. 350-351.

(*o*) P. 351-352.

(*p*) P. 352-353.

(*q*) P. 353-354.

(*r*) P. 354-355.

(*s*) P. 355-356.

(*t*) P. 356-357.

(*u*) P. 357-358.

(*x*) P. 358-359.

(*y*) P. 359-360.

(*z*) P. 360-361.

(*a*) P. 361-362.

(*b*) P. 362-363.

(*c*) P. 363-364.

(*d*) P. 364-365.

(*e*) P. 365-366.

(*f*) P. 366-367.

(*g*) P. 367-368.

(*h*) P. 368-369.

(*i*) P. 369-370.

(*k*) P. 370-371.

(*l*) P. 371-372.

(*m*) P. 372-373.

(*n*) P. 373-374.

(*o*) P. 374-375.

(*p*) P. 375-376.

(*q*) P. 376-377.

(*r*) P. 377-378.

(*s*) P. 378-379.

(*t*) P. 379-380.

(*u*) P. 380-381.

(*x*) P. 381-382.

(*y*) P. 382-383.

(*z*) P. 383-384.

(*a*) P. 384-385.

(*b*) P. 385-386.

(*c*) P. 386-387.

(*d*) P. 387-388.

(*e*) P. 388-389.

(*f*) P. 389-390.

(*g*) P. 390-391.

(*h*) P. 391-392.

(*i*) P. 392-393.

(*k*) P. 393-394.

(*l*) P. 394-395.

(*m*) P. 395-396.

(*n*) P. 396-397.

(*o*) P. 397-398.

(*p*) P. 398-399.

(*q*) P. 399-400.

(*r*) P. 400-401.

(*s*) P. 401-402.

(*t*) P. 402-403.

(*u*) P. 403-404.

(*x*) P. 404-405.

(*y*) P. 405-406.

(*z*) P. 406-407.

(*a*) P. 407-408.

(*b*) P. 408-409.

(*c*) P. 409-410.

(*d*) P. 410-411.

(*e*) P. 411-412.

(*f*) P. 412-413.

(*g*) P. 413-414.

(*h*) P. 414-415.

(*i*) P. 415-416.

(*k*) P. 416-417.

(*l*) P. 417-418.

(*m*) P. 418-419.

(*n*) P. 419-420.

(*o*) P. 420-421.

(*p*) P. 421-422.

(*q*) P. 422-423.

(*r*) P. 423-424.

(*s*) P. 424-425.

(*t*) P. 425-426.

(*u*) P. 426-427.

(*x*) P. 427-428.

(*y*) P. 428-429.

(*z*) P. 429-430.

(*a*) P. 430-431.

(*b*) P. 431-432.

(*c*) P. 432-433.

(*d*) P. 433-434.

(*e*) P. 434-435.

(*f*) P. 435-436.

(*g*) P. 436-437.

(*h*) P. 437-438.

(*i*) P. 438-439.

(*k*) P. 439-440.

(*l*) P. 440-441.

(*m*) P. 441-442.

(*n*) P. 442-443.

(*o*) P. 443-444.

(*p*) P. 444-445.

(*q*) P. 445-446.

(*r*) P. 446-447.

(*s*) P. 447-448.

(*t*) P. 448-449.

(*u*) P. 449-450.

(*x*) P. 450-451.

(*y*) P. 451-452.

(*z*) P. 452-453.

(*a*) P. 453-454.

(*b*) P. 454-455.

(*c*) P. 455-456.

(*d*) P. 456-457.

(*e*) P. 457-458.

(*f*) P. 458-459.

(*g*) P. 459-460.

(*h*) P. 460-461.

(*i*) P. 461-462.

(*k*) P. 462-463.

(*l*) P. 463-464.

(*m*) P. 464-465.

(*n*) P. 465-466.

(*o*) P. 466-467.

(*p*) P. 467-468.

(*q*) P. 468-469.

(*r*) P. 469-470.

(*s*) P. 470-471.

(*t*) P. 471-472.

(*u*) P. 472-473.

(*x*) P. 473-474.

(*y*) P. 474-475.

(*z*) P. 475-476.

(*a*) P. 476-477.

(*b*) P. 477-478.

(*c*) P. 478-479.

(*d*) P. 479-480.

(*e*) P. 480-481.

(*f*) P. 481-482.

(*g*) P. 482-483.

(*h*) P. 483-484.

(*i*) P. 484-485.

(*k*) P. 485-486.

(*l*) P. 486-487.

(*m*) P. 487-488.

(*n*) P. 488-489.

(*o*) P. 489-490.

(*p*) P. 490-491.

(*q*) P. 491-492.

(*r*) P. 492-493.

(*s*) P. 493-494.

(*t*) P. 494-495.

(*u*) P. 495-496.

(*x*) P. 496-497.

(*y*) P. 497-498.

(*z*) P. 498-499.

(*a*) P. 499-500.

(*b*) P. 500-501.

(*c*) P. 501-502.

(*d*) P. 502-503.

(*e*) P. 503-504.

(*f*) P. 504-505.

(*g*) P. 505-506.

(*h*) P. 506-507.

(*i*) P. 507-508.

(*k*) P. 508-509.

(*l*) P. 509-510.

(*m*) P. 510-511.

(*n*) P. 511-512.

(*o*) P. 512-513.

(*p*) P. 513-514.

(*q*) P. 514-515.

(*r*) P. 515-516.

(*s*) P. 516-517.

(*t*) P. 517-518.

(*u*) P. 518-519.

(*x*) P. 519-520.

(*y*) P. 520-521.

(*z*) P. 521-522.

(*a*) P. 522-523.

(*b*) P. 523-524.

(*c*) P. 524-525.

(*d*) P. 525-526.

(*e*) P. 526-527.

(*f*) P. 527-528.

(*g*) P. 528-529.

(*h*) P. 529-530.

(*i*) P. 530-531.

(*k*) P. 531-532.

(*l*) P. 532-533.

(*m*) P. 533-534.

(*n*) P. 534-535.

(*o*) P. 535-536.

(*p*) P. 536-537.

(*q*) P. 537-538.

(*r*) P. 538-539.

(*s*) P. 539-540.

(*t*) P. 540-541.

(*u*) P. 541-542.

(*x*) P. 542-543.

(*y*) P. 543-544.

(*z*) P. 544-545.

(*a*) P. 545-546.

(*b*) P. 546-547.

(*c*) P. 547-548.

(*d*) P. 548-549.

(*e*) P. 549-550.

(*f*) P. 550-551.

(*g*) P. 551-552.

(*h*) P. 552-553.

(*i*) P. 553-554.

(*k*) P. 554-555.

(*l*) P. 555-556.

(*m*) P. 556-557.

(*n*) P. 557-558.

(*o*) P. 558-559.

(*p*) P. 559-560.

(*q*) P. 560-561.

(*r*) P. 561-562.

(*s*) P. 562-563.

(*t*) P. 563-564.

(*u*) P. 564-565.

(*x*) P. 565-566.

(*y*) P. 566-567.

(*z*) P. 567-568.

(*a*) P. 568-569.

(*b*) P. 569-570.

(*c*) P. 570-571.

(*d*) P. 571-572.

(*e*) P. 572-573.

(*f*) P. 573-574.

(*g*) P. 574-575.

(*h*) P. 575-576.

(*i*) P. 576-577.

(*k*) P. 577-578.

(*l*) P. 578-579.

(*m*) P. 579-580.

(*n*) P. 580-581.

(*o*) P. 581-582.

(*p*) P. 582-583.

(*q*) P. 583-584.

(*r*) P. 584-585.

(*s*) P. 585-586.

(*t*) P. 586-587.

(*u*) P. 587-588.

(*x*) P. 588-589.

(*y*) P. 589-590.

(*z*) P. 590-591.

(*a*) P. 591-592.

(*b*) P. 592-593.

(*c*) P. 593-594.

(*d*) P. 594-595.

(*e*) P. 595-596.

(*f*) P. 596-597.

(*g*) P. 597-598.

(*h*) P. 598-599.

(*i*) P. 599-600.

(*k*) P. 600-601.

(*l*) P. 601-602.

(*m*) P. 602-603.

(*n*) P. 603-604.

(*o*) P. 604-605.

(*p*) P. 605-606.

(*q*) P. 606-607.

(*r*) P. 607-608.

(*s*) P. 608-609.

(*t*) P. 609-610.

(*u*) P. 610-611.

(*x*) P. 611-612.

(*y*) P. 612-613.

(*z*) P. 613-614.

(*a*) P. 614-615.

(*b*) P. 615-616.

(*c*) P. 616-617.

(*d*) P. 617-618.

(*e*) P. 618-619.

(*f*) P. 619-620.

(*g*) P. 620-621.

(*h*) P. 621-622.

(*i*) P. 622-623.

(*k*) P. 623-624.

(*l*) P. 624-625.

(*m*) P. 625-626.

(*n*) P. 626-627.

(*o*) P. 627-628.

(*p*) P. 628-629.

(*q*) P. 629-630.

(*r*) P. 630-631.

(*s*) P. 631-632.

(*t*) P. 632-633.

(*u*) P. 633-634.

(*x*) P. 634-635.

(*y*) P. 635-636.

(*z*) P. 636-637.

(*a*) P. 637-638.

(*b*) P. 638-639.

(*c*) P. 639-640.

(*d*) P. 640-641.

(*e*) P. 641-642.

(*f*) P. 642-643.

(*g*) P. 643-644.

(*h*) P. 644-645.

(*i*) P. 645-646.

(*k*) P. 646-647.

(*l*) P. 647-648.

(*m*) P. 648-649.

(*n*) P. 649-650.

(*o*) P. 650-651.

(*p*) P. 651-652.

(*q*) P. 652-653.

(*r*) P. 653-654.

(*s*) P. 654-655.

(*t*) P. 655-656.

(*u*) P. 656-657.

(*x*) P. 657-658.

(*y*) P. 658-659.

(*z*) P. 659-660.

(*a*) P. 660-661.

(*b*) P. 661-662.

(*c*) P. 662-663.

(*d*) P. 663-664.

(*e*) P. 664-665.

(*f*) P. 665-666.

(*g*) P. 666-667.

(*h*) P. 667-668.

(*i*) P. 668-669.

(*k*) P. 669-670.

(*l*) P. 670-671.

(*m*) P. 671-672.

(*n*) P. 672-673.

(*o*) P. 673-674.

(*p*) P. 674-675.

(*q*) P. 675-676.

(*r*) P. 676-677.

(*s*) P. 677-678.

(*t*) P. 678-679.

(*u*) P. 679-680.

(*x*) P. 680-681.

(*y*) P. 681-682.

(*z*) P. 682-683.

(*a*) P. 683-684.

(*b*) P. 684-685.

(*c*) P. 685-686.

(*d*) P. 686-687.

(*e*) P. 687-688.

(*f*) P. 688-689.

(*g*) P. 689-690.

(*h*) P. 690-691.

(*i*) P. 691-692.

(*k*) P. 692-693.

(*l*) P. 693-694.

(*m*) P. 694-695.

(*n*) P. 695-696.

(*o*) P. 696-697.

(*p*) P. 697-698.

(*q*) P. 698-699.

(*r*) P. 699-700.

(*s*) P. 700-701.

(*t*) P. 701-702.

(*u*) P. 702-703.

(*x*) P. 703-704.

(*y*) P. 704-705.

(*z*) P. 705-706.

(*a*) P. 706-707.

(*b*) P. 707-708.

(*c*) P. 708-709.

(*d*) P. 709-710.

(*e*) P. 710-711.

(*f*) P. 711-712.

(*g*) P. 712-713.

(*h*) P. 713-714.

(*i*) P. 714-715.

(*k*) P. 715-716.

(*l*) P. 716-717.

(*m*) P. 717-718.

(*n*) P. 718-719.

(*o*) P. 719-720.

(*p*) P. 720-721.

(*q*) P. 721-722.

(*r*) P. 722-723.

(*s*) P. 723-724.

(*t*) P. 724-725.

(*u*) P. 725-726.

(*x*) P. 726-727.

(*y*) P. 727-728.

(*z*) P. 728-729.

(*a*) P. 729-730.

(*b*) P. 730-731.

(*c*) P. 731-732.

(*d*) P. 732-733.

(*e*) P. 733-734.

(*f*) P. 734-735.

(*g*) P. 735-736.

(*h*) P. 736-737.

(*i*) P. 737-738.

(*k*) P. 738-739.

(*l*) P. 739-740.

(*m*) P. 740-741.

(*n*) P. 741-742.

(*o*) P. 742-743.

(*p*) P. 743-744.

(*q*) P. 744-745.

(*r*) P. 745-746.

(*s*) P. 746-747.

(*t*) P. 747-748.

(*u*) P. 748-749.

(*x*) P. 749-750.

(*y*) P. 750-751.

(*z*) P. 751-752.

(*a*) P. 752-753.

(*b*) P. 753-754.

(*c*) P. 754-755.

(*d*) P. 755-756.

(*e*) P. 756-757.

(*f*) P. 757-758.

(*g*) P. 758-759.

(*h*) P. 759-760.

(*i*) P. 760-761.

(*k*) P. 761-762.

(*l*) P. 762-763.

(*m*) P. 763-764.

(*n*) P. 764-765.

(*o*) P. 765-766.

(*p*) P. 766-767.

(*q*) P. 767-768.

(*r*) P. 768-769.

(*s*) P. 769-770.

(*t*) P. 770-771.

(*u*) P. 771-772.

(*x*) P. 772-773.

(*y*) P. 773-774.

(*z*) P. 774-775.

(*a*) P. 775-776.

(*b*) P. 776-777.

(*c*) P. 777-778.

(*d*) P. 778-779.

(*e*) P. 779-780.

(*f*) P. 780-781.

(*g*) P. 781-782.

(*h*) P. 782-783.

(*i*) P. 783-784.

(*k*) P. 784-785.

(*l*) P. 785-786.

(*m*) P. 786-787.

(*n*) P. 787-788.

(*o*) P. 788-789.

(*p*) P. 789-790.

(*q*) P. 790-791.

(*r*) P. 791-792.

(*s*) P. 792-793.

(*t*) P. 793-794.

(*u*) P. 794-795.

(*x*) P. 795-796.

(*y*) P. 796-797.

(*z*) P. 797-798.

(*a*) P. 798-799.

(*b*) P. 799-800.

(*c*) P. 800-801.

(*d*) P. 801-802.

(*e*) P. 802-803.

(*f*) P. 803-804.

(*g*) P. 804-805.

(*h*) P. 805-806.

(*i*) P. 806-807.

(*k*) P. 807-808.

(*l*) P. 808-809.

(*m*) P. 809-810.

(*n*) P. 810-811.

(*o*) P. 811-812.

(*p*) P. 812-813.

(*q*) P. 813-814.

(*r*) P. 814-815.

(*s*) P. 815-816.

(*t*) P. 816-817.

(*u*) P. 817-818.

(*x*) P. 818-819.

(*y*) P. 819-820.

(*z*) P. 820-821.

(*a*) P. 821-822.

(*b*) P. 822-823.

(*c*) P. 823-824.

(*d*) P. 824-825.

(*e*) P. 825-826.

(*f*) P. 826-827.

(*g*) P. 827-828.

(*h*) P. 828-829.

(*i*) P. 829-830.

(*k*) P. 830-831.

(*l*) P. 831-832.

(*m*) P. 832-833.

(*n*) P. 833-834.

(*o*) P. 834-835.

(*p*) P. 835-836.

(*q*) P. 836-837.

(*r*) P. 837-838.

(*s*) P. 838-839.

(*t*) P. 839-840.

(*u*) P. 840-841.

(*x*) P. 841-842.

(*y*) P. 842-843.

(*z*) P. 843-844.

(*a*) P. 844-845.

(*b*) P. 845-846.

(*c*) P. 846-847.

(*d*) P. 847-848.

(*e*) P. 848-849.

(*f*) P. 849-850.

(*g*) P. 850-851.

(*h*) P. 851-852.

(*i*) P. 852-853.

(*k*) P. 853-854.

(*l*) P. 854-855.

(*m*) P. 855-856.

(*n*) P. 856-857.

(*o*) P. 857-858.

(*p*) P. 858-859.

(*q*) P. 859-860.

(*r*) P. 860-861.

(*s*) P. 861-862.

(*t*) P. 862-863.

(*u*) P. 863-864.

(*x*) P. 864-865.

(*y*) P. 865-866.

(*z*) P. 866-867.

(*a*) P. 867-868.

(*b*) P. 868-869.

(*c*) P. 869-870.

(*d*) P. 870-871.

(*e*) P. 871-872.

(*f*) P. 872-873.

(*g*) P. 873-874.

(*h*) P. 874-875.

(*i*) P. 875-876.

(*k*) P. 876-877.

(*l*) P. 877-878.

(*m*) P. 878-879.

(*n*) P. 879-880.

(*o*) P. 880-881.

(*p*) P. 881-882

à Népotien [*K*]. Dans cet Ouvrage (y) il remarque, „ que le ſentiment & la doctrine de l'Egliſe „ Anglicane ſur la Juſtification par la Foi, ont eu *le malheur d'être très mal exprimés*; & que la verité „ eſt, que S. Paul aiant beaucoup parlé de la Juſtification par la Foi dans un ſens, que les *Compila-* „ *teurs* de nos *Articles* & de nos *Homelies* ſemblent n'avoir pas parfaitement *compris*; ils ..... ont „ exprimé la vérité dans les propres termes de l'Apôtre, pris dans un ſens *différent* de *celui qu'il avoit* „ *certainement en vue* en les employant." La même année parut: *Eſſai ſur les trente-neuf Articles arrêtés en 1562 & revus en 1571; dans lequel, après avoir donné le Texte même en Latin & en Anglois, & avoir marqué ſoigneuſement juſqu'aux plus petites variétés de Leçon des dix-huit plus anciens & plus autentiques Exemplaires, on fait l'Hiſtoire des procédures de la Convocation pour former & pour arrêter le Texte des Articles; on prouve que la Clauſe en diſpute, du vingtième Article, n'eſt point ſuppoſée; & l'on examine la Signature de ces Articles par rapport aux Loix, à l'Hiſtoire & à la Conſcience. Avec une Epitre ou Préface à Antoine Collins, où l'on expoſe les fauſſetés palpables de l'Auteur de la* Friponnerie Eccléſiaſtique parfaite [*L*]. Il a fait paroitre dans cet Ouvrage une préciſion & une exactitude peu communes, ſur-tout dans la collation des trente-neuf Articles. On en peut juger par un ſeul exemple, tiré de l'*Errata de la Collation*, à la fin de l'Ouvrage. Il y dit, que dans le trente-ſixième Article, dans le Manuſcrit de 1562

(y) P. 22. 88.

„ en repos."

[*K*] *Directions pour étudier* I. *Un Syſtême général de Théologie*, &c.] Il nous apprend dans la Préface, datée de Colcheſter le 16 de Janvier 1723-4, que cette *Lettre*, dans laquelle il donne des *Directions* pour étudier un Syſtême général de Théologie, a été écrite en 1705 à la priére d'un jeune homme auquel, comme on le voit par le commencement, il l'avoit promiſe. Pendant qu'il l'avoit dans ſon Cabinet, il employa quelques-unes de ſes heures de loiſir à la revoir & à la corriger; & enfin il ſe détermina à la rendre publique, parce qu'il lui ſembloit qu'on manquoit de quelque choſe de pareil. Il ajoute, qu'il y a joint des Directions pour l'étude des trente-neuf Articles, qui, s'il ne ſe trompe, peuvent ſervir à les faire mieux entendre, & à en donner de plus juſtes idées, que ce qu'on trouve ailleurs là-deſſus. Il a été obligé, dit-il, d'y ajouter la Lettre de S. Jérôme à Népotien, qui ne ſe trouve, autant qu'il s'en ſouvient, nulle part que parmi les Ouvrres de ce Pére, ou dans quelque Recueil de ſes Lettres, qui ne ſont pas entre les mains de tout le monde.

[*L*] *Eſſai ſur les trente-neuf Articles* &c.] La Préface eſt datée de Cheſhes le 20 d'Avril 1725. Il y dit (41), que cet Ouvrage eſt le réſultat de quelques recherches, auxquelles il s'eſt trouvé engagé par pur hazard; & qu'il a cru que les matiéres qui y ſont traitées avoient beſoin & méritoient d'être éclaircies: qu'ainſi il ne doute point qu'il n'ait fait une choſe agréable à Dieu, en travaillant pour-là pour le bien de l'Egliſe: Que s'il ſe trouve des perſonnes, qui jugent qu'il s'eſt donné trop de peine pour certaines parties de l'Ouvrage, il ſuffit qu'il penſe autrement; puiſque ſon travail étant à lui, il doit le maitre d'en être auſſi libéral qu'il le jugeoit à propos, & de le régler ſelon ſon propre jugement. A la ſuite de ſon Introduction ſe trouve une *Collation des trente-neuf Articles*; & dans le prémier Chapitre de ſon *Eſſai*, il rend compte des variétés & des différences qu'il a trouvées par cette *Collation*. Dans le Chap. XXIV. il tâche de montrer l'autenticité des Exemplaires Anglois des Articles imprimés en 1571, qui ont la fameuſe Clauſe du XX. Article touchant *le Pouvoir qu'a l'Egliſe d'établir des Rites & des Cérémonies, & ſon Autorité en matiéres de Foi*; & de prouver que les Exemplaires, qui n'ont point cette Clauſe, ſont ſuppoſés. Il examine dans le Chapitre XXVIII. ſi avant l'année 1571 on a exigé du Clergé de ſouſcrire aux Articles de 1562: & il fait *quelque réflexions ſur quelques conjectures groſſiéres, inventées & publiées par le Dr.* Calamy *dans la ſeconde Partie de ſa* Défenſe de la Non-Conformité modérée. Il remarque (42), que dans l'Acte de la prémiére année de la Reine Eliſabeth, Ch. I. qui rend à la Couronne ſon ancienne Juriſdiction, il y a une Clauſe, qui a ſervi de fondement à l'établiſſement de la Cour de la Grande Commiſſion, qui a ſubſiſté juſqu'à la dix-ſeptiéme année de Charles I., que cette Clauſe a été révoquée. Or il paroit par le pouvoir qui y étoit donné, que la Grande Commiſſion étoit en droit, ſi elle le jugeoit à propos, d'exiger du Clergé la ſignature des Articles de 1562; mais la queſtion eſt, ſi elle l'a fait. Le Dr. Bennet obſerve, qu'effectivement les Eccléſiaſtiques furent contraints de ſigner les Propoſitions dans les *Averiſſement* de 1564; qu'il y en eut pluſieurs de dépoſés, pour avoir refuſé d'obéir; & qu'il a des raiſons de croire que les Commiſſaires exigérent en 1564 du Clergé de Londres de ſigner les Articles de 1562: mais il n'en a point de ſuffiſantes, de perſuader qu'on ait exigé du Clergé en général la ſignature de ces Articles de 1562, avant que le fameux Acte de la treiziéme année d'Eliſabeth, Ch. XII. l'ordonnât en 1571. Le Dr. Calamy avoit avancé dans ſa *Défenſe de la Non-Conformité modérée* (43), *qu'on avoit exigé de tout le Clergé avant l'année 1571 la ſignature des Articles de 1562*; & que d'abord, *cette ſignature n'avoit point rencontré de difficultés*. Mr. Bennet remarque là-deſſus (44), que le Dr. Calamy avance ce fait d'un air d'aſſurance, qui donne lieu de croire qu'il en a des preuves foldes; que cela l'a engagé à le prier inſtamment par Lettres de les lui communiquer, avec quelques autres éclairciſſemens; mais qu'il n'a jamais pu avoir de réponſe, quoiqu'il ſoit bien aſſuré que ſes Lettres ont été rendues au Docteur. Et je croi, *ajoute-t-il*, qu'il a eu de bonnes raiſons de me refuſer cette marque de civilité commune: car je ſuis moralement aſſuré que ce fait, & pluſieurs autres qu'il a avancés ſur le ſujet des Articles, avec autant de confiance que s'il avoit eu en main quelques Piéces autentiques, foit manuſcrites ſoit imprimées, n'ont d'autres fondemens, que ſon Cerveau." Il entre enſuite dans le détail, & il fournit au Dr. Calamy de ſe juſtifier, s'il le peut, à cet égard (45). Dans le Chapitre XXX. il examine à quelle Edition des Articles l'Acte de la treiziéme année d'Eliſabeth, Ch. XII., ordonne de ſouſcrire: & il décide, que ce Statut regarde une Edition Angloiſe, ou une fidéle Copie de cette Edition, imprimée en 1571 avec la Clauſe en queſtion. Il tâche de prouver dans le Ch. XXXII. que l'Acte de la treiziéme année d'Eliſabeth, Ch. XII., oblige les Eccléſiaſtiques de ſigner tous les trente-neuf Articles. "Effectivement, le prémier Paragraphe de cet Acte porte: *Que tous Eccléſiaſtique, inférieur à l'Evêque, qui ſera ou qui prétendra être Prêtre, ou Miniſtre de la Parole & des Sacremens . . . . ſera obligé de témoigner qu'il reçoit, & de figner tous les Articles de Religion*, qui regardent la profeſſion de la vraie Foi Chrétienne & la Doctrine des Sacremens, *contenus dans le Livre intitulé* Articles &c. *en préſence de l'Evêque, ou de l'Adminiſtrateur du Spirituel du Diocéſe dans lequel ſe trouve le Benefice qu'il poſſéde, ou auquel il eſt nommé*. Quelques-uns citent ce Paragraphe pour borner la ſignature aux *ſeuls Articles qui font réſtatifs à la profeſſion de la vraie Foi Chrétienne & à la Doctrine des Sacremens*, prétendant qu'il n'exige point qu'on ſouſcrive aux Articles qui roulent ſur d'autres matieres, comme ceux qui regardent les Homélies, le Gouvernement Eccléſiaſtique &c. Mais le Dr. Bennet croit (46), *que le ſens naturel & ſimple de l'Acte eſt directement oppoſé à cette limitation*, & il allégue diverſes raiſons pour le prouver. Mais l'Auteur de l'*Eſſai hiſtorique & Critique ſur les trente-neuf Articles* ((47), lui a répondu là-deſſus. Notre Docteur tâche de prouver, dans le Ch. XXXIII. que ceux qui ſignent les Articles, font obligés de les croire. Ceſt, dit-il (48), ce qui paroit d'abord par le but de cette Signature. Les Articles ont été arrêtés, (& doivent par conſéquent, dit-il, être ſignés), dans le deſſein, comme le porte le titre, *de prévenir la diverſité d'opinions, & d'établir l'union & l'uniformité par rapport à la vraie Religion*. Mais, continue-t-il (49), quand même le titre des Articles ne nous donneroit aucune lumiére ſur l'intention & le but de la Signature; les Loix, tant Eccléſiaſtiques que Civiles, qui la preſcrivent, mettent la choſe dans un plein jour, & démontrent clairement qu'on ne peut entendre ni recevoir aucune Signature, qui n'emporte la créance des Articles ſouſcrits; & il le prouve par diverſes raiſons, auxquelles il ajoute (50) la déciſion de tous les Juges d'Angleterre dans le cas de Smith, dans la 23. année d'Eliſabeth, mentionnée par le Lord Chef de Juſtice Coke dans les *Inſtit.* IV. Ch. 74. p. 324. Il confirme (51) ſa théſe par la Formule de la Signature même. Il marque enfuite (52) la différence qu'il y a entre ce que l'Egliſe exige des Laïques, & ce qu'elle demande des Eccléſiaſtiques; puiſque dans ſes Canons elle admet les Laïques à ſa Communion, pourvu qu'ils ſe conforment à ſa Liturgie &c. & qu'ils ne combattent point les Articles. Il cite après cela (53) les paroles ſuivantes de la Déclaration de Charles I. à la tête des Articles: *Quoiqu'il ait fait naitre mal à propos quelques différends, ce qui nous fait plaiſir, c'eſt que tous les Eccléſiaſtiques de notre Royaume ont toujours ſouſcris ſans difficulté aux Articles établis; ce qui nous perſuade, qu'ils s'accordent tous dans le ſens littéral, véritable & ordinaire des ſujets Articles, & même que par rapport aux points ſur leſquels il y a aujourd'hui quelque différend, les perſonnes de tout ordre ſe ſoumettent aux Articles de l'Egliſe d'Angleterre; ce qui prouve encore qu'il n'y en a aucune qui ait deſſein d'abandonner la doctrine des Articles.* Le Dr. Bennet obſerve ſur ce paſſage, qu'on ne peut le lire ſans avouer qu'on ſuppoſoit alors, que ceux qui ſignoient les Articles étoient perſuadés de leur vérité; „ quoiqu'on varlât ſur le ſens qu'il falloit y donner par rapport à de certaines Propoſitions, de la même maniére qu'on reconnoit la vérité de l'Ecriture Sainte, quoiqu'on en explique différemment quelques Textes." Il examine dans le Ch. XXXIV. quelques endroits des Ecrits de l'Archevêque Laud, de Mr. Chillingworth, de l'Archevêque Bramhall, & de l'Evêque Stillingfleet, qui favoriſent la Signature entendue d'une autre maniére, & qui ſemblent inſinuer que l'Egliſe Anglicane n'exige

(41) P. 24.

(42) P. 171. & ſuiv.

(43) P. 171. II. p. 107.

(44) Ch. 22. p. 272.

(45) Le Dr. Calamy a répondu par *quelques Remarques ſur l'Eſſai &c. du Dr. Bennet*, à la fin du II. Volume de ſa *Continuation*. Londres 1727. in-8.

(46) P. 402.

(47) Ch. 7. p. 163. & ſuiv.

(48) P. 412.

(49) P. 413.

(50) P. 417.

(51) P. 418.

(52) P. 422.

(53) P. 424.

1562 qui eſt à la Bibliothèque du Collège de Bennet à Cambridge, le mot de *Presbyterorum* eſt écrit par abbréviation —*pborum* avec un trait ſur l'r „ tellement, dit notre Auteur, qu'il eſt difficile de „ décider, ſi le Copiſte, . . . en cas qu'il eût mis le mot tout du long, auroit mis *e* ou *æ* dans la pré- „ mière ſyllabe, & *i* ou *y* dans la ſeconde." Voilà ſans contredit une nouvelle ſorte de Critique d'une grande utilité, de marquer non ſeulement les fautes réelles des Copiſtes, mais celles qu'ils auroient pu faire. Les Bénéfices dont Mr. Bennet jouïſſoit, n'étoient pas d'un grand revenu. Il n'auroit pourtant pas laiſſé d'en être content, comme il l'écrivoit à un Ami (2), ſi les deux Bénéfices de S. Jaques & de S. Nicolas, dont il ne poſſédoit le dernier que par ſequeſtre, lui avoient donné ſoixante livres ſterling par an. C'eſt ce qui l'obligea, vers ce tems-ci, de ſe rendre à Londres, où il fut fait Sous-Chapelain de l'Hôpital de Chelſea ſous le Dr. Cannon; & aiant fait peu de tems après le Sermon funèbre de ſon Ami Mr. Erington, Prédicateur de l'Après-midi de S. Eloi de Southwarck, cette Paroiſſe goûta tellement ſon Sermon, que ſans la moindre ſollicitation ou cabale, il fut élu unanimement pour Prédicateur de l'Après-midi. Nous le trouvons encore en 1716 Prédicateur du Matin du Dr. Mapletoft à *S. Laurent-Jewry*; & peu de tems après il fut nommé par le Doyen & par le Chapitre de S. Paul à la Cure de *S. Giles-Cripple-Gate*, qui a été le plus conſidérable de ſes Bénéfices, quoique tous fraix faits, il n'eût pas tout à fait quatre-cens livres ſterling de rente. Dans cette place, lui qui avoit toujours évité tous les procès, ſe trouva obligé d'en ſoutenir pluſieurs très diſpendieux pour la défenſe des droits de ſon Egliſe, qu'il remit en poſſeſſion de cent-cinquante livres ſterling par an. En 1717 il épouſa Mlle. Elizabeth Hunt de Salisbury, Demoiſelle de mérite, & digne de

(2) Le Dr. Sherlock.

point par-là qu'on croie la Doctrine contenue, mais ſimplement qu'on ne la combatte point. Dans le XXXV. & dernier Chapitre, il examine quelle liberté l'Egliſe Anglicane laiſſe à ceux qui ſignent les Articles. Il dit (54) que quand un Article, ou une Propoſition contenue dans un Article, eſt *naturellement ſuſceptible de pluſieurs ſens*, on peut dire qu'un homme croit cet Article ou cette Propoſition, lorſqu'il *l'admet dans un ſens, dont l'Article ou la Propoſition eſt raiſonnablement ſuſceptible, ſans faire violence aux expreſſions*, & ſans contredire ce que l'Egliſe enſeigne ailleurs, & ce dont elle exige la créance. Ainſi on doit admettre tout ſens, que l'Article ou la Propoſition peut naturellement recevoir; & le Souſcrivant peut de bonne foi l'adopter, quel qu'il ſoit: „ Parce que l'Egliſe exige ſeulement la créance des Articles en général, & qu'elle n'impoſe la créance d'aucun Article ni d'aucune Propoſition dans un certain ſens particulier, qu'autant qu'il eſt déterminé par les *termes mêmes*. Par conſéquent, lorſque les *termes mêmes* laiſſent de la liberté, l'Egliſe la laiſſe auſſi, & nous ne ſommes pas obligés de nous gêner, là où elle nous donne la liberté. Si l'Egliſe avoit eu d'autres vues, il dépendoit d'elle de coucher les Articles en des termes plus précis, & de déterminer chaque Propoſition d'une manière plus abſolue. Et s'il ſe trouvoit qu'on eût inventé des Explications nouvelles, inconnues dans le tems qu'on a compilé les Articles, la même Autorité Légiſlative ſubſiſte encore, pour arrêter des Explications nouvelles, & ne veut point admettre. Ainſi, tant qu'elle ne fait pas uſage de ce pouvoir, ſa première intention, ou ſa permiſſion préſente, (l'un & l'autre ſuffit dans le cas préſent) paroît évidemment: & il n'y a perſonne qui ſoit obligé, ſoit par les Loix, ſoit en Conſcience, de pénétrer plus loin, & d'en faire davantage. D'ailleurs, quand un Article ou une Propoſition eſt ſuſceptible de deux différens ſens, & voudroit bien ſavoir qui a le droit de décider quel eſt le *ſens de l'Egliſe*. L'Egliſe ne décide, qu'autant *que ſes termes ſignifient néceſſairement*; & quand ceux qu'elle emploie ne gênent point notre liberté, un Particulier peut-il donner une explication autentique de ces termes, & obliger ſes égaux à s'y ſoumettre? En ce cas-là, chacun a le même droit d'obliger les autres à recevoir comme le ſens de l'Egliſe, celui qu'il juge à propos de donner; & par conſéquent une application de chaque Particulier deviendra néceſſaire, & l'on ſera obligé d'admettre autant de ſens différens, qu'il y aura de gens aſſez téméraires pour vouloir les preſcrire. Tout le monde ſent combien une pareille *imagination eſt abſurde*, & quelles conſéquences en découlent néceſſairement, ſans qu'il ſoit beſoin de le dire." L'Auteur obſerve qu'on prétendra peut-être, que *le ſens dans lequel l'accordent les premiers Ecrivains*, ſoit celui que les termes de l'Egliſe, & doit reſtreindre le ſens des Articles. Mais rien de plus aiſé que de répondre à cette difficulté. Le Dr. Bennet croit qu'il ſeroit très difficile, par rapport au plus grand nombre de cas, de recueillir un ſens, qui méritât d'être regardé comme celui dans lequel les Auteurs ſe réuniſſent. Un ou deux Ecrivains ne ſuffiſent point: car ont-ils été autoriſés à écrire? tous ceux qui vivoient dans ce tems-là, étoient-ils de même ſentiment? la Convocation elle-même ne pouvoit-elle pas être partagée pour autant de ſens différens, que les termes en peuvent admettre? & devons-nous nous régler ſur un petit nombre qui ont écrit, tandis que les autres n'avoient pas moins d'autorité? Notre Auteur déclare, que quant à lui, il trouve qu'il eſt plus raiſonnable de ſuppoſer que *l'Egliſe a eu la liberté en vue*, & n'a voulu décider, qu'autant qu'elle l'a jugé néceſſaire: & qu'après avoir établi & mis en ſureté les Vérités auxquelles elle a cru devoir s'intéreſſer principalement, & qu'elle avoit à cœur, elle s'eſt contentée de laiſſer indécis d'autres points moins importans. C'eſt, ſans contredit, ce qui a eu lieu ſur bien des Articles, particulièrement à l'égard de la Deſcente aux Enfers. Le plus grand nombre étoit d'un ſentiment, rejetté généralement aujourd'hui: l'Egliſe a couché l'Article, de deſſein prémédité, de manière qu'il eſt ſuſceptible de pluſieurs ſens différens. Par conſéquent, notre Auteur ne conçoit pas pourquoi *elle n'auroit pas eu le même deſſein dans tous les autres Articles*, où ſes expreſſions peuvent naturellement recevoir pluſieurs ſens. „ En un mot, *dit-il*, la ſimple manière d'impoſer le devoir de faire des déclarations publiques, ſoit par Serment, ſoit par Signature, ou de quelque autre manière, montre clairement *quelle liberté on a laiſſé* à ceux qui font ces Déclarations. Elles ſont preſcrites par les Supérieurs, comme des témoignages des ſentimens & des diſpoſitions de leurs Sujets. Et comme les Supérieurs ſavent eux-mêmes quelle meſure d'information ils ſouhaitent à cet égard, il dépend d'eux de dreſſer les Déclarations en des termes auſſi forts & auſſi précis qu'il leur plait. D'où il s'enſuit, que lorſque les Supérieurs employent des expreſſions générales & *équivoques, de divers ſens*; ou lorſqu'il leur eſt connu que des *gens de probité & ſincéret* y donnent *différens ſens*, & que les termes peuvent *très bien les recevoir*; & qu'au-lieu de s'y oppoſer en changeant le Formulaire, ils les laiſſent ſubſiſter, & encouragent & favoriſent ceux qui déclarent & témoignent publiquement ce qu'ils entendent par-là; dans ces cas-là il eſt certain que les Supérieurs n'exigent des Sujets, que ce que *les Formulaires expriment néceſſairement*; & qu'ils laiſſent aux Sujets la liberté de profiter de la diverſité, dont la généralité des termes leur permet de jouïr. Tout ſens de cet ordre devient celui de l'Auteur dans la manière de parler de la manière dont il agit." L'Auteur de la *Réſolution du Cas de Conſcience au ſujet de la Signature des XXXIX Articles, accoſſonne par la Réſolution du Cas de Conſcience au ſujets des Ariens qui ſouſcrivoient à la Confeſſion de Foi d'Angleterre, par le Dr. Waterland*, publié à Londres en 1721 in-8. cite ce paſſage de notre *ingénieux Auteur*, comme il le nomme (55), & nous dit qu'il ne peut mieux exprimer ſon ſentiment, que par les termes du Docteur. „ Les Principes, *dit-il*, qu'il défend, ſont les mêmes que j'ai établis: & ſi chacun, de quelque ſentiment qu'il ſoit, trouve à propos d'appliquer les Principes *généraux* à leurs Cas *particuliers*, je n'y vois point de remède." Après avoir cité les paroles du Dr. Bennet, il ajoute cette remarque: „ Juſques ici l'ingénieux Dr. Bennet eſt d'accord avec lui-même; mais c'eſt au Lecteur à décider, ſi, ſelon les principes du Docteur, un homme qui ſigne les *Articles*, eſt obligé d'examiner, ou même de ſavoir, *ce que notre Egliſe a enſeigné ailleurs* (56)." Le même Auteur, dans ſa *Réplique au* Supplément du *Dr. Waterland ſur la ſouſcription des Ariens*, *pour ſervir de Défenſe à la Réſolution du Cas de Conſcience au ſujet de la Signature des XXXIX Articles* (57): le même Auteur, dis-je, s'exprime par rapport à ce qu'il a cité du Dr. Bennet, de la manière ſuivante. „ Je dois ſeulement me juſtifier ſur „ une autre accuſation bien foible, par rapport à l'ingénieux Dr. Bennet. En copiant ſes propres paroles dans un Diſcours exprès ſur la Souſcription des Articles, je ne lui ai fait aucune injuſtice, pendant bien garde à ce qu'il avoit dit au Dr. Clarke dans un *autre Ecrit* (58). Le Dr. Waterland pouvoit aiſément deviner pourquoi j'ai cité de lui ce que j'ai fait, parce que c'eſt lui qui a le premier cité à la *Prétervation!* tandis que je crois que ſon propre Livre eſt une réfutation ſuffiſante de cette grave accuſation; & j'ai infinué aſſez clairement, que je le croyois *peu d'accord* avec lui-même." Pour revenir à l'*Eſprit* du Dr. Bennet, il le finit par cette Remarque: Qu'on ne doit point l'entendre comme s'il prétendoit, 1. ou pour impoſer un auſſi grand nombre d'Articles que nous ſommes à préſent obligés d'en ſigner; ou 2. pour établir la néceſſité d'exiger qu'on reconnoiſſe la vérité des Articles à préſent établis. „ Peut-être, *dit-il*, „ l'Egliſe ne ſeroit-elle pas moins en ſureté, ſi l'on en diminuoit le nombre; ou ſi, ſelon l'idée du Dr. Stillingfleet (59), on exigeant la créance des Doctrines les plus importantes, on ſe contentoit par rapport au reſte d'exiger de ne pas le combattre. Mais je m'arrête. Je ne recherche point ce qui ſeroit le plus ſouhaitable, mais ce à quoi nous ſommes obligés dans l'état préſent des „ cho-

(54) P. 439.

(55) P. 49. Voy. auſſi P. 52.

(56) Ce ſont les termes du Dr. Bennet, dans la 3de. Partie du paſſage cité ci-deſſus.

(57) P. 45. Londres 1722.

(58) L'Auteur parle du *Diſcours ſur la Trinité* &c. du Dr. Bennet. Voyez tout p. 265 —

(59) Cap. 3. p. 437 — Voy. Stillingfleet's *unreaſonableneſs of Separation* — Preface p. 51. Londres 1681. & dans ſes *Ouvrages* Vol. II. p. 443.

de lui. Il en a eu trois filles, qui sont encore en vie. Pour revenir à ses Ouvrages, il publia à Londres en 1716 une Brochure intitulée : *Examen de la Séparation des Non-Jureurs des Assemblées publiques de l'Eglise Anglicane; Séparation que l'on prouve être Schismatique par leurs propres principes* [M]. Il écrivit cet Ouvrage à l'occasion d'un Livre intitulé : *Recueil de Pièces du feu Dr. George Hickes*, 1716; dans lequel l'Eglise Anglicane étoit accusée d'Hérésie, de Schisme, de Parjure & de Trahison. Mais le Livre du Dr. Bennet aiant paru peu satisfaisant à quantité de personnes, on y fit diverses Réponses; on publia entre autres une Brochure, intitulée : *Défense de l'Eglise Anglicane par un Laïque, tant contre l'accusation de Schisme par Mr. Howell, que contre la prétendue Réponse que le Dr. Bennet y a faite*, Londres 1716. in-8.; & une autre datée du 22 d'Octobre 1716, qui a pour titre : *Lettre à un Ami, où l'on prouve que les Concessions faites par le Dr. Bennet aux Non-Jureurs, tirent la Cause qu'il tâche de défendre, en ce qu'elles declarent les Non-Jureurs Catholiques, & sa propre Communion Schismatique* [N], Lon-

„ choses; ni quelles Loix auroient été fuffisantes, mais „ quelles sont celles qui nous sont actuellement imposées. „ Et autant que j'ai pu droitement dans cette recherche, „ autant ai-je dit una pensée fans partialité, & je ne tiente „ d'avoir pris le parti de la vérité.

(60) Pag. 6.

(61) Pag. 1.

(62) Pag. 4.

(63) Pag. 3.

(64) Pag. 4.

(65) Pag. 7.

[M] *Une Brochure intitulée :* Examen de la Séparation des Non-Jureurs *&c.* Dans cette Pièce il déclare (60) le Schisme, *une rupture de cette Unité, qu'il doit y avoir dans l'Eglise ou la Société Chrétienne.* Il nous dit (61) que *par l'Eglise d'Angleterre, on entend ce Corps de Chrétiens, Ecclésiastique & Laïques, qui font profession d'être Membres de cette Communion, qui jouissent pareils tous les Gouvernement des Evêques, & par l'usage du Livre des Communes Prières.* Il tache de prouver dans le second Chapitre (62), que le Dr. Compton *a demeuré jusqu'à sa mort véritable & légitime Evêque de Londres ;* puisqu'il n'a perdu cette qualité ni par réfignation, ni par dépofition, ni pour être déchu de fes droits. On ne peut, dit-il, alléguer cette dernière cauſe, parce que, 1. Il n'eſt point déchu de l'Evêché avant la dépoſition des Evêques Non-Jureurs, comme il paroît par la Communion que ces Evêques entretenure avec lui en qualité d'Evêque de Londres, juſqu'à leur dépoſition. „ 2. Il n'en eſt point déchu après „ leur dépoſition. Car qu'a-t-il fait, qui lui ait été des „ droits ? Suppoſons , que d'avoir prêté ſerment au Roi „ Guillaume & à la Reine Marie, & d'avoir conſenti à „ l'altération de la Liturgie dans toute l'étendue de ſon „ Diocèſe, aient été des actions laches & criminelles : il „ n'a pourtant pas perdu ſon Caractère Epiſcopal par rap„ port à nous. Car ſi par-là il eſt déchu de ſon Siége, il „ eſt déchu immédiatement après la Révolution." Il montre enſuite (63), que le Dr. Compton n'eſt point déchu de ſon Diocèſe *en entretenant Communion avec les Evêques, ſubſtitués à ceux qui avoient été dépoſés.* Et ici il fait trois Conceſſions, leſquelles, dit-il, il oſe aſſurer *qu'on trouvera aſſez étendues pour mettre la Conſcience au large ;* & il ſe félicite de tout ſon cœur les Non-Jureurs des avantages qu'ils en peuvent tirer. Voici les Conceſſions dont il s'agit (64). 1. *Qu'il eſt abſolument impoſſible de juſtifier la dernière Révolution, & que les établiſſemens faits en conſéquence ſont nuls.* 2. *Que les Evêques dépoſſédés pour ne s'y être pas ſoumis, ont été des Confeſſeurs par leur refus ; & que ceux qui ont été mis à leur place, ont été Intrus Schiſmatiques.* 3. *Que le Dr. Compton, alors Evêque de Londres, a été coupable en entretenant Communion avec ces Intrus Schiſmatiques.* Il prétend, malgré ces Conceſſions, que le Dr. Compton a toujours demeuré Evêque de Londres; & que *par la prétendue Communion Schiſmatique avec ces prétendus Intrus Schiſmatiques, il n'a point perdu ſes droits au Siége de Londres.* Pour éclaircir & établir ſa thèſe, il nous dit : „ Que quoique- tout Schiſme ſoit une brèche à l'Unité „ qu'il doit y avoir dans l'Egliſe Chrétienne, il y a ce„ pendant une très grande différence entre le Schiſme de „ *Co-ordination*, & le Schiſme de *Subordination*. Quand „ il y a rupture de l'union de l'Egliſe entre ceux qui ſont „ égaux dans l'Egliſe Chrétienne, par exemple entre deux „ Evêques, (car je n'ai pas beſoin de faire remarquer aux „ Non-Jureurs, que tous les Evêques ſont égaux en rang „ & en dignité,) dans ce cas-là il y a Schiſme de *Co-ordi„ nation*. Mais quand l'Union Eccléſiaſtique eſt rompue „ entre les Supérieurs & les Inférieurs, par exemple lorſ„ que le Clergé inférieur ou les Laïques font en diviſion „ avec leur Evêque, ou autre pareil, il y a Schiſme de „ *Subordination*. D'où il s'enſuit, que le Dr. Compton, „ en reconnoiſſant les Intrus Schiſmatiques dans les Sié„ ges voiſins, & en entretenant Communion avec eux, „ comme Evêques de ces Siéges, dont on ſuppoſe pour „ le préſent qu'ils étoient injuſtement en poſſeſſion, n'a „ été coupable que *de Schiſme de Co-ordination.*" Il remarque enſuite (65), qu'un Evêque coupable de cette ſorte de Schiſme n'eſt pas plus déchu de ſon Siége, que celui qui eſt coupable d'yvrognerie, d'injuſtice, ou de quelque autre mauvaiſe action ; quoiqu'il accorde, que le Schiſme de Co-ordination peut très juſtement, & doit même en de certains cas, faire dépoſer un Evêque par une Sentence Eccléſiaſtique, de même que l'yvrognerie, l'injuſtices & d'autres péchés ſcandaleux. Il entreprend de le prouver, en ſoutenant, „ que chaque Evêque a le même „ droit au Gouvernement Spirituel de ſon Diocèſe, que „ le Roi au Gouvernement Civil de ſon Royaume. Or, „ *continue-t-il*, comme un Roi, un Magiſtrat, ou un Chef „ de famille, ne ceſſe pas d'être ce qu'il eſt, ni ne perd „ le droit qu'il a d'exiger l'obéiſſance de ſes Sujets ou In„ férieurs, en rompant la paix qu'il doit entretenir avec „ ſes égaux; un Evêque auſſi ne ceſſe point d'être ce qu'il „ eſt, d'être le ſouverain Paſteur de ſon Diocèſe, en ſe „ rendant coupable du Schiſme de Co-ordination, par la „ rupture de la paix qu'il doit entretenir avec ceux des „ Diocèſes voiſins." Il ſoutient enſuite (66), „ que le „ Schiſme de Co-ordination ne touche point de telle fa„ çon le Diocèſe, que ceux qui demeurent dans la Com„ munion d'un tel Evêque Schiſmatique, ſe rendent par„ là coupables de Schiſme ; parce qu'un Schiſme de cette „ nature eſt une ſimple perſonnelle dans l'Evêque, comme le meurtre, l'yvrognerie, ou telle autre choſe. Il eſt vrai, „ *ajoute-t-il* (67), qu'un Evêque eſt le Centre & le Prin„ cipe d'Unité dans ſon Diocèſe ; c'eſt-à-dire, que tous „ les Eccléſiaſtiques & les Laïques de ſon Diocèſe ſont „ obligés de lui rendre l'obéiſſance ſpirituelle, & de vi„ vre en Communion avec lui : ſans cela, l'union du Dio„ cèſe ne peut ſubſiſter." Il ſoutient cependant (68), que „ quoique l'Evêque ſoit le Centre & le Principe d'Unité „ de ſon Peuple par rapport au Gouvernement de ſon Dio„ cèſe, il n'eſt pas pourtant pour cela le Centre & le „ Principe d'Unité par rapport aux autres Diocèſes, avec „ le Gouvernement deſquels ils n'ont rien à démêler. Les „ Chrétiens ſont unis à Jéſus-Chriſt, & les uns avec les „ autres, par la vertu de leur Baptême ; & tant que no„ tre alliance par le Baptême ſubſiſte, nous conſervons „ certainement les rélations que nous avons avec Jéſus„ Chriſt notre Chef, & avec nos Frères dans les autres „ Diocèſes, quoique brouillé que notre Evêque ſoit a„ vec ceux des Siéges voiſins." Il examine dans le Chapitre quatrième, *ſi les Péres des trois premiers Siécles ont eu quelque idée pareille à celle qu'on a propoſée en dernier lieu ſur la contagion du Schiſme ?* „ & il déte ceux qui préten„ dent reſpecter ſi fort l'Antiquité, de produire un ſeul „ exemple en leur faveur ; & de montrer qu'il s'ait ja„ mais eu un ſeul Troupeau qui ait renoncé à la Commu„ nion de ſon Evêque, uniquement parce qu'il avoit com„ muniqué avec un Intrus Schiſmatique d'un Siége voi„ ſin, on parce qu'il étoit de quelque autre manière cou„ pable du Schiſme de Co-ordination (69)." Car il ſoutient (70) que l'Antiquité enſeigne, qu'un Evêque peut en toute ſureté communiquer avec un autre Evêque coupable du Schiſme de Co-ordination, & qu'un Troupeau peut en toute ſureté demeurer dans la Communion de ſon Evêque, lors même qu'il s'eſt rendu coupable à cet égard, pourvu qu'il ne participe point au Schiſme de celui avec lequel il communique. Il répond dans le cinquième Chapitre à un Argument des Non-Jureurs, pris de ce que le Dr. Compton étoit excommunié de fait par le ſecond Canon, pour avoir par la conduite nié ou attaqué la Suprémacie Eccléſiaſtique du Roi Jaques II. ; & par conſéquent, que tous les membres de ſon Diocèſe étoient obligés de ſe ſéparer de lui, & de ne plus reconnoître ſon autorité. Il récapitule ſon Argument dans le Chapitre ſixième. Et il traite dans le ſeptième, *de la prétendue illégitimité du Service public.* Il tâche de montrer dans le huitième, que „ la ſéparation des Non-Jureurs de la „ Communion de l'Evêque Robinſon, eſt ſchiſmatique ; „ parce qu'ils n'ont pas d'Evêques Diocéſains & par con„ ſéquent, que les Evêques qui occupent à préſent les „ Siéges d'Angleterre, ſont les ſeuls véritables & légiti„ mes Evêques, n'y en aiant point d'autres qui reclament „ contre eux." Dans le dernier Chapitre, il ſoutient (71) par rapport aux Diocéſes dont les Evêques ont été dépoſſédés, quelles qu'aient été les raiſons alléguées pendant que ces Evêques vivoient encore, puiſque cette diſpute perſonelle eſt finie, & le Schiſme de Co-ordination entiérement ceſſé (parce que ces Evêques ſont morts, & que ceux qui ont été conſacrés par eux, ou qui dérivent leur ſucceſſion d'eux, ne prétendent être que des Suffragans,) ſi ſoutient, dis-je, „ que les Evêques, qui ont été é„ lus & conſacrés, & publiquement reconnus d'un con„ ſentement unanime par leurs Comprovinciaux pour E„ vêques de ces Siéges jadis conteſtés, ſont, ſelon toutes „ les régles de la Diſcipline Eccléſaſtique, & particuliè„ rement ſelon S. Cyprien que les Non-Jureurs aiment ſi „ fort à exalter, les ſeuls légitimes Evêques."

(66) Pag. 9.

(67) P. 10.

(68) P. 12.

(69) P 17.

(70) P. 18.

(71) P. 60.

[N] *Lettre à un Ami, où l'on prouve &c.* L'Auteur dit (72), que le Livre du Dr. aiant fait beaucoup de bruit, ſon Ami l'avoit prié de lui en dire ſon ſentiment; à quoi il s'étoit engagé avec plaiſir, aiant aſſez de loiſir pour s'occuper d'un pareil amuſement. „ Je l'appelle, *dit-il*, un „ amuſement, parce que le fond de la Cauſe n'eſt en au„ cune manière intéreſſé ici. Le Dr. ne prétend point „ perſuader aux Non-Jureurs de ſe ſoumettre au Gouver„ nement préſent, il eſt très content de les obliger à ſe „ tenir en repos ; il ſouhaiteroit ſeulement qu'ils vouluſ„ ſent communier avec l'Egliſe, & faire leurs prières a„ vec lui & avec ſes Confrères ; & il ſuppoſe qu'ils peu-

(72) Pag. 3.

Londres 1717 in-8. Mr. Jaques Pierce, célèbre Ministre Non-Conformiste, publia auſſi une *Lettre au Dr. Bennet ſur ſon dernier Traité touchant la Séparation des Non-Jureurs* &c. [O], datée d'Exeter le 13 de Novembre 1716, & imprimée à Londres in-8. en 1717. Le Dimanche 18 de Novembre, il fit

„ vent le faire ſans renoncer à leurs anciens principes. „ Dans cette vue il dit (pag. 6.) : *Supposons* 1. *qu'il eſt impoſſible de juſtifier la dernière Révolution, & que les Etabliſſemens faits en conſéquence ſont nuls.* 2. *Que les Evêques dépoſſédés pour ne s'y être pas ſoumis, ont été des Confeſſeurs par leur refus ; & que ceux qui ont été mis à leur place, ont été des Intrus Schiſmatiques.* 3. *Que le Dr. Compton, alors Evêque de Londres, a été coupable de Schiſme en entretenant Communion avec ces Intrus Schismatiques.* Il n'eſt donc point queſtion de ces Articles, s'ils ſont vrais ou faux ; mais ſeulement ſi en faiſant ces ſuppoſitions, le Dr. a prouvé ce qu'il avoit deſſein d'établir, que les Non-Jureurs ſont Schiſmatiques." L'Auteur examine enſuite la diſtinction du Docteur, entre *Schiſme de Co-ordination*, & *Schiſme de Subordination* : d'où

(73) Pag. 8. & ſuiv. il puiſe (73) à l'endroit où il doit ceux qui prétendent repeceter ſi fort l'Antiquité, de produire un ſeul exemple en leur faveur, & où il foutient, „ que l'Antiquité enſeigne „ qu'un Evêque peut en toute ſureté communier avec „ un autre Evêque coupable du Schiſme de Co-ordination, & qu'un Troupeau peut en toute ſureté demeurer „ dans la Communion de ſon Evêque, lors même qu'il s'eſt rendu coupable à cet égard ; pourvu qu'il ne participe point au Schiſme de celui avec lequel il communique." L'Auteur examine donc les *Faits inconteſtables*, comme il les appelle, que le Docteur allégue pour prouver ſon aſſertion ; & il tâche de montrer, qu'il y a du moins *un ſeul Fait* contre ſon hypothéſe. Il ſeroit ennuyeux d'entrer dans le détail de toutes les exceptions qu'il produit contre les Argumens du Dr. Il finit en remarquant, que les Non-Jureurs ont raiſon de le regarder comme un *Adverſaire plein de politeſſe & de candeur*, qui *a diſputé contre eux en vrai Chrétien* ; mais que, par les raiſons qu'il a alléguées, il ne croit pas que Mr. Bennet ſiſſe becauoup de Proſélytes. „ Les Eccléſiaſtiques Non-

(74) P. 40. „ Jureurs, *dit-il* (74), font trop bien au fait de la Doctrine & des uſages des trois premiers Siécles de l'Egliſe, pour ne pas voir qu'il a mal compris, & par conſéquent mal expoſé les ſentimens des anciens Péres ; & ils n'auront pas de peine à le faire ſentir aux Troupeaux qui ſont ſous leur conduite. Je ne puis donc m'empêcher de croire, qu'il a fait tort à ſa propre Cauſe, en faiſant de pareilles Conceſſions ; quoiqu'il ait cru par-là preſſer plus vivement ſes Adverſaires. Car bien des perſonnes pourront croire qu'on ne peut défendre ces Articles, ou du moins que le Dr. s'eſt fenti lors d'état de le faire. Sans cela, il auroit plutôt pris le parti d'inſiſter ſur quelques-uns de ces Articles, que de faire une nouvelle hypothéſe, qui ne peut en aucune manière ſoutenir l'examen. Mais ce n'eſt point mon affaire, de rechercher les raiſons qui ont porté le Dr. à faire de ſi grandes Conceſſions. Je croirois avoir ſuffiſamment ſatisfait à ce que vous avez exigé de moi, puiſque j'ai fait voir que le Dr. en faiſant de telles Conceſſions, n'a rien moins que prouvé que les Non-Jureurs „ ſont Schiſmatiques."

[O] *Lettre au Dr. Bennet ſur ſon dernier Traité touchant la Séparation des Non-Jureurs &c.*] Mr. Pierce dit au Docteur (75), que quand ſon Traité ſur la Séparation des Non-Jureurs parut, il eut beaucoup d'impatience de voir de quelle manière un homme qui avoit écrit fortement contre les *Non-Conformiſtes* ſur la matière du *Schiſme*, manieroit ce même ſujet contre les *Non-Jureurs*. „ Et pour „ dire vrai, *dit-il*, je ne ſentois d'avance, que je nouveau tour de la Diſpute ſur le Schiſme vous donneroit occaſion d'en faire un examen plus approfondi, & vous engageroit à relâcher quelque choſe, qui ſerviroit à „ mon édification & à ma conſolation en quelque ſorte de Non-Conformiſte. Cette Lettre, que je vous écris pour vous témoigner ma reconnoiſſance, vous ſera voir que je n'ai pas été trompé dans mon attente, & que j'ai profité de votre Ouvrage." Il examine le précieux Chapitre du Docteur, dans lequel il fixe la Scène de la Diſpute dans

(76) Pag. 7. le Diocéſe de Londres : fur quoi Mr. Pierce obſerve (76), qu'il ne conteſteroit point là-deſſus, s'il ne craignoit que le Docteur n'eût par-là changé un peu l'état de la queſtion. Il en donne les raiſons ſuivantes. 1. Que le Diocéſe de Londres borne trop la Scène de la Diſpute, à s'en tenir à l'Idée que le Dr. Bennet lui-même donne du Schiſ-

(77) Pag. 6. „ me, qui en fait le ſujet ; puiſqu'il le définit (77), *la rupture de l'Unité qu'il doit y avoir dans l'Egliſe ou la Société Chrétienne.* Mr. Pierce dit, que cette définition lui a toujours paru juſte ; mais qu'en fixant Londres comme le lieu de la Scène, le Dr. ſemble avoir voulu écarter l'Idée de tout autre Schiſme, que celle d'un Schiſme interieur dans ce Diocéſe. 2. Cette manière de fixer la Scène de la Diſpute ne s'accorde pas avec l'idée que le Dr. donne de l'Egliſe dans laquelle eſt le Schiſme (78). 3. Elle ne convient pas auſſi au Chef de l'Egliſe, le Centre de ſon Unité, ſelon ſa Conſtitution (79). 4. Suppoſé que les Non-Jureurs aient la complaiſance pour le Dr. de mettre à l'écart la conſidération de la Province d'York, la Scène eſt cependant encore trop bornée pour celle de Cantorbéry (80). 5. Elle ne convient pas auſſi par rapport à l'Archevêque de Cantorbéry, le Centre & le Principe d'Unité de (81) P. 10. cette Egliſe Provinciale (81). Il paſſe enſuite au ſecond Chapitre du Docteur, dans lequel il tâche de prouver, que le Dr. Compton *a demeuré légitime Evêque de Londres juſqu'à ſa mort*, puiſqu'il n'a ceſſé de l'être ni par réſignation, ni par dépoſition, ni pour être déchu de ſes droits. Mr. Pierce examine ce dernier article (82). Il remarque (83) par rapport aux *Conſtituts* que le Dr. fait aux Non-Jureurs, que ſi ceux-ci lui en ont obligation, il ſe trompe fort, ſi les Evêques croiront lui en avoir beaucoup, de les avoir livrés comme faiſant partie d'un Corps de Schiſmatiques. „ Je tuis bien fûr, *dit-il*, que le Gouvernement n'a pas trop ſujet d'être content de vous, de ce que vous l'abandonnez ainſi. Car il eſt évident que „ vous ne cherchez point à lui faire un ami de plus qu'il „ n'a. Le but de vos Conceſſions, & des raiſonnemens „ que vous fondez là-deſſus, eſt de fortifier votre Egliſe „ par la réunion de gens, à qui vous permettez de continuer à être ennemis du Gouvernement. Je crains que „ ce ne ſoit là réellement un mauvais office que vous rendez au Gouvernement : quoique je n'aye garde de vous „ attribuer de mauvaiſes intentions . . . . . D'ailleurs, „ quoique vous prétendiez ne faire ces Conceſſions que „ pour *abréger la Diſpute*, il faudroit que le Lecteur fût „ bien ſtupide, pour ne pas s'appercevoir que ce n'eſt „ pas là le ſeul motif qui vous anime. Il paroît par ce „ que vous dites dans la ſuite, que ces Conceſſions ſont „ véritablement, pour la moitié, vos propres principes." Mr. Pierce remarque encore (84), qu'il ne croit point que les Non-Jureurs en demandent davantage qu'on ne leur en accorde par-là ; & il fait quelques remarques ſur ce que le Docteur ſoutient, *qu'un Evêque, en ſe rendant coupable du* Schiſme de Co-ordination, *n'eſt point déchu de ſon Siége ; & cependant que ce crime peut être juſtement, & doit même en de certains cas faire dépoſer un Evêque par une Sentence Synodale* : deux Propoſitions que Mr. Pierce prétend être contradictoires (85). Il obſerve enſuite (86), combien les Non-Conformiſtes doivent être contens du Diſcours du Dr. Bennet. 1. Parce qu'il peut ſervir comme d'*Indice Exturgatoire* pour quantité d'Ecrivains qui les ont attaqués, & qui ont tâché de prouver qu'ils n'en peuvent faire parti de l'Egliſe Catholique, parce qu'ils ſont ſéparés d'une partie véritable de cette Egliſe. 2. Un autre point qu'ils gagnent par le Diſcours du Docteur, c'eſt qu'ils ne peut plus les accuſer de Schiſme, tous prétexte qu'ils ſont ſéparés de l'Egliſe Nationale, mais ſeulement pour être ſéparés de l'Egliſe du Diocéſe où ils demeurent (87). 3. Les Non-Conformiſtes doivent être très ſatisfaits de ce que le Docteur leur accorde ſi généreuſement, qu'il n'y a qu'un Schiſme de Co-ordination entre les 6 ou les Egliſes Dioéſaines (88). 4. Il n'eſt pas impoſſible que par ce moyen les Non-Conformiſtes ſe juſtifient entièrement de l'accuſation de Schiſme, & n'en faſſent retomber la faute ſur leurs égaux (89). Mr. Pierce finit après cela au quatrième Chapitre du Docteur (90), dans lequel il examine, *ſi les Peres des trois premiers Siecles ont eu quelque idée pareille à celle qu'on a propoſée en dernier lieu ſur la Contagion du Schiſme* ; & il remarque, que le Dr. a fait autant de bien aux Non-Conformiſtes qu'à lui-même, en ſe bornant aux trois premiers Siécles ; & qu'il a retranché tout d'un coup l'autorité de S. Cyprien, ce *rigide modele*, comme il l'appelle, *de la Diſcipline Eccléſiaſtique*. Il déclare, *qu'il ne ſe fera jamais une peine & ne rougira point d'être d'un autre avis que S. Cyprien, quand il aura l'Ecriture Sainte & la Raiſon, ou l'un des deux, pour lui.* Mr. Pierce examine l'argument que le Docteur tire de l'autorité des trois prémiers Siécles, & il ſuppoſe que Mr. Bennet l'a employé plutôt *par complaiſance pour les Non-Jureurs, que pour la force même de la preuve qu'il y trouve* (91). Mr. Pierce croit que le Diſcours du Dr. eſt défectueux au ſujet de la matière traitée dans le Chapitre ſeptième, *la prétendue* illégitimité *des Prières* de ceux qui prêtent les Sermens. Il remarque (92), que tous les efforts du Dr. aboutiſſent à faire voir, que des perſonnes, en qualité de Laïques, peuvent aſſiſter ſans crime aux Prières qu'on fait pour le Gouvernement préſent ; mais qu'il ne dit rien pour juſtifier les Eccléſiaſtiques qui font ces Prières, ni ceux qui les font avec eux ; qu'il ſe borne à les juſtifier de ce qu'ils y aſſiſtent ſans y dire *Amen*. Certainement, *dit-il* (93), vous rendriez un plus grand ſervice à votre Egliſe, en réfutant cette prétendue *illégitimité* de vos Prières, & en défendant les Droits du Roi George, qu'en cherchant des détours artificieux, à „ la faveur deſquels les gens peuvent en bonne conſcience, „ aſſiſter aux Prières en les ſuppoſant illégitimes." Sur le tout, Mr. Pierce prétend (94) avoir montré, que le Dr. Bennet ne peut par ſes principes juſtifier les Prières préſentes de l'Egliſe Anglicane, & qu'il eſt obligé de retracter les Conceſſions qu'il a faites aux *Non-Jureurs*, s'il veut rendre véritablement ſervice à ſon Egliſe : car pour ce qui eſt du Gouvernement, il ne peut appercevoir que le Dr. ait eu deſſein de lui en rendre aucun. „ Et à-

(78) P. 8. (79) P. 9. (80) Ibid. (82) P. 10. (83) P. 14. 15. (84) P. 16. (85) P. 19. (86) P. 26. (87) P. 37. (88) Ibid. (89) P. 41. (90) P. 51. & ſuiv. (91) P. 51. (92) P. 50. (93) P. 50. 51. (94) P. 54.

„ près tout le bruit, *continue-t-il*, qu'on a fait de votre „ *Droit Divin*, il ſemble qu'il eſt impoſſible de défendre „ votre Egliſe, ſans ſuppoſer qu'elle eſt une Egliſe Parlementaire, & que le même Pouvoir qui fait les Evêques, peut les défaire. Vous ne trouverez pas mauvais, ſi je vous dis auſſi, que je croix que la vérité doit

„ être

fit le matin à S. Laurent-Jewry, & l'après-midi à S. Eloi de Southwarck, un Sermon *en faveur des Eglises Réformées Epiſcopales de la Grande Pologne & de la Pruſſe Polonoiſe* [P], qui fut imprimé deux fois la même année. Le 24 d'Avril 1717, il fit le Sermon de Charité, en préſence du Lord Maire &

„ être de notre côté (des Non-Conformiſtes), ou du côté des Non-Jureurs. Si la Doctrine de l'*Obéiſſance paſſive* & de la *Non-réſiſtance* eſt véritable, les Non-Jureurs „ ont certainement raiſon, & ceux qui les renoncent & „ les abandonnent font Schiſmatiques. Mais ſi cette Doctrine eſt, comme elle l'eſt certainement, évidemment fauſſe, l'Egliſe Anglicane qui l'a adoptée, & qui nous a rejettés en 1662 parce que nous refuſions d'y ſouſcrire, eſt Schiſmatique. Choiſiſſez lequel des deux il vous plaira. J'avoue, *dit-il en finiſſant*, que je n'ai pu lire „ votre Traité ſans indignation, quand j'ai vu de quelle manière vous y livrez le Gouvernement préſent; & que „ je me ſuis fait un plaiſir de convaincre les perſonnes „ deſintéreſſées, qu'il n'eſt pas poſſible de juſtifier la Conſtitution préſente de l'Egliſe Anglicane, par de ſi frivoles principes."

[P] *Sermon en faveur des Egliſes Réformées Epiſcopales de la Grande Pologne & de la Pruſſe Polonoiſe.*] Le Texte eſt 1 Jean IV. *Mes bien-aimés, ſi Dieu nous a ainſi aimés, nous devons auſſi nous aimer les uns entre autres.* Notre Auteur obſerve * qu'il a raiſon de craindre, qu'on n'ait employé de mauvais moyens, dans des vues ſiniſtres, qu'il n'eſt pas difficile de deviner, pour faire tort à nos Frères Réformés Epiſcopaux de la Grande Pologne & de la Pruſſe Polonoiſe, recommandés à la charité publique par une Lettre où l'on expoſe leur triſte état. Il dit que tout le monde ſait, & qu'on en convient généralement, que ces Proteſtans font les deſcendans de ces perſonnes qui remontérent aux Ereurs de l'Egliſe Romaine, premièrement par le moyen de ces illuſtres Martyrs Jean Hus & Jerôme de Prague, qui tenoient pour la meilleure partie leur Doctrine de notre célèbre Compatriote Jean Wiclef, auquel nous ſommes redevables des premières lueurs de la Réformation. C'eſt ce qui a donné occaſion à quelques perſonnes d'avancer & de répandre des calomnies, de dépeindre nos ſuſdits Frères, *comme une ſorte de Cherétient monſtrueux.* „ On a renouvellé, *dit le Dr. Bennet*, les „ accuſations dont les Papiſtes ont chargé autrefois les laborieux Prédicateurs dont j'ai parlé, & on en a accablé „ ceux qui ont ſuccédé à leurs tribuations. Peut-être, *continue-t-il*, s'imaginera-t-on, qu'un tour ſi uſé ne „ peut reuſſir dans un Pays Proteſtant; & effectivement „ on peut avec raiſon regarder de pareilles Objections „ comme indignes de réponſe." Il déclare donc, qu'il ne s'arrêtera point à réfuter ce tas de Calomnies Papiſtiques, & à repéter ce que l'on y a ſi ſouvent répondu. La vérité eſt, dit-il ſpa, que cette Cauſe n'a pas beſoin d'une pareille Apologie; parce que nous ne ſommes point obligés de juſtifier toutes les actions de ceux qui ſe ſont oppoſés avant nous au Papiſme. Les prémiers Auteurs de la Réformation étoient hommes; & quoiqu'il ſoit perſuadé, que c'étoient véritablement des gens de bien, & qu'ils n'étoient nullement coupables des choſes que les Papiſtes leur ont imputé & leur imputent encore, comme il lui ſeroit aiſé de le prouver; cependant s'ils ont fait quelque faut-pas, il ne faut qu'un médiocre degré de candeur pour les excuſer. Il remarque enſuite, combien une pareille objection eſt mal-ſéante dans la bouche d'un Membre de l'Egliſe Anglicane; puiſqu'on n'accuſe pas Jean Hus & Jerôme de Prague d'avoir eu plus d'Ereurs que notre Jean Wiclef, & que par conſéquent, ce qui fait l'apologie des Succeſſeurs du dernier, fert à juſtifier les Succeſſeurs des prémiers. Mais on diſoit encore, que ces Proteſtans n'étoient point tels qu'ils prétendoient être: qu'ils vouloient qu'on les crût, & qu'ils ſe phiſoient à ſe qualifier eux-mêmes, *des Egliſes Reformées Epiſcopales*; & que cependant il n'y a parmi eux ni véritable Epiſcopat, ni Succeſſion réguliére d'Evêques, entant que formant un Ordre diſtinct & ſupérieur à celui des Prêtres. „ Mais ſuppoſons que le fait ſoit vrai: s'enfuit-il de-là, *dit le Dr. Bennet* (96), qu'ils ne ſont pas les objets de notre Charité? Eſt-ce-là l'eſprit de l'Egliſe Epiſcopale d'Angleterre, qui le regarde avec raiſon, & qui a toujours été regardée comme le plus ferme boulevard de la Réformation? Joſe dire, que vous ne me taxerez pas de manquer de zéle pour l'Epiſcopat . . . . . Mais quelle que ſoit ma ſatisfaction du bonheur que nous avons de jouir du Gouvernement Epiſcopal, & quoique j'eſpére avec la bénédiction de Dieu, de ne jamais me relâcher dans mes efforts pour contribuer à l'introduire dans les lieux où il n'eſt point établi; à Dieu ne plaiſe pourtant que j'abandonne jamais les Egliſes qui ſont dans l'oppreſſion, ou que je ceſſe d'en avoir pitié & de les „ aſſiſter!" Il obſerve après cela (97), que les Samaritains différoient des Juifs, non ſeulement ſur les matières de Religion, mais qu'ils avoient auſſi élevé Autel contre Autel, contre le commandement exprès de Dieu; & que cependant Jéſus-Chriſt nous ordonne expreſſément d'imiter le bon Samaritain de la Parabole, c'eſt-à-dire, d'exercer la bénéficence envers ceux qui ont beſoin de notre ſecours, quand même ils différeroient extrémement de nous par rapport à la Religion. Un grand nombre des prémiers Chrétiens avoient de fauſſes idées ſur la néceſſité d'obſerver les Cérémonies de la Loi, & ils judaïzoient même depuis leur entrée dans l'Egliſe Chrétienne. „ Les Apôtres „ ont-ils pour cela abandonné à la malice des Juifs ces „ Proſélytes abuſés? N'ont-ils pas au contraire employé „ toutes les voies de la douceur & de la charité pour les „ gagner, & pour les ramener par degrés à la régle parfaite de l'Evangile? Quelles leçons de pareils exemples ne nous donnent-ils pas, à nous qui ſommes Membres de l'Egliſe établie? Ne devons-nous pas traiter nos Frères Réformés, quoiqu'ils ne ſoient pas Epiſcopaux, avec une ſi tendre affection, qu'inſenſiblement notre charité les engage à fuivre la régle de l'Evangile, „ dans les choſes où nous croyons avec raiſon qu'ils ſont „ en défaut?" Il ajoute (98), qu'il lui ſeroit facile de s'étendre ſur ce ſujet, & de faire ſentir la *fauſſeté* & l'impiété de ce prétexte, & en particulier toute ſon indignité, & combien il eſt incompatible avec le caractére *charitable* & *bénigne* d'un vrai *Membre de l'Egliſe*: mais qu'il craint que ce ne ſoit faire trop d'honneur à une infinuation, qui n'eſt fondée que ſur une fauſſeté des plus grandes. Car il obſerve, que ſi l'on examine l'Hiſtoire des Proteſtans dont il s'agit, & que l'on ait quelque connoiſſance de la Conſtitution préſente de leurs Egliſes, l'on ſera obligé d'avouer, qu'elles ſont véritablement & proprement *Epiſcopales*; qu'elles ont non ſeulement des Evêques de nom, mais d'effet, un Ordre de Conducteurs Spirituels, diſtinct de celui des Prêtres & Supérieurs; & que leur ſucceſſion d'Evêques ne vient pas d'un établiſſement purement humain & ſans autorité, mais de ceux dont l'Ordination à cette Charge eſt inconteſtable. Pour mettre cet article dans tout ſon jour, il nous apprend, que les Egliſes qui, dans le douziéme Siécle & dans les ſuivans juſqu'au tems de Luther, rejettérent les Erreurs & s'oppoſérent aux Uſurpations & aux autres excès de l'Egliſe Romaine, avoient certainement des Evêques. Il n'ignore pas, à la vérité, que les Papiſtes les ont taxés de ſoutenir que les Evêques & les Prêtres étoient un même Ordre de perſonnes, du tems des Apôtres. Il dit, qu'il n'examinera point ſi cette accuſation eſt fondée, ou non; mais qu'on ne peut guéres ſe fier à ce que leurs ennemis rapportent. Mais ſuppoſant que cette accuſation eſt fondée, & que quelques-uns de ces bonnes-gens ont cru que les Evêques & les Prêtres ne différoient point les uns des autres dans les prémiers tems; „ s'enſuivra-t-il de-là, *dit-il* (99), qu'ils „ ont changé la forme du Gouvernement Eccléſiaſtique, & fuivi à un tel point cette nouvelle idée, qu'ils aient „ aboli l'Epiſcopat, & établi l'Egalité Presbytérienne? „ Nous ſavons qu'avant que notre Réformation ait été achevée, il s'eſt trouvé parmi nous quelques Grands-„ Hommes, qui panchoient pour les idées de cette nature. Mais y ont-ils été aſſez attachés pour établir une nouvelle forme d'Egliſe? Ont-ils banni l'Epiſcopat, uniquement pour ſatisfaire leur imagination particuliére? Non: des perſonnes qui n'ont qu'un peu de prudence ordinaire, quelles que ſoient les choſes qu'ils croyent mal à propos pollibles ou légitimes dans les cas d'extréme néceſſité, n'entreprennent point de grands changemens, ne bouleverſent point un Ordre établi, ne tentent point d'altérer le Gouvernement, en un mot de changer tout, uniquement pour avoir le plaiſir de changer. Ils ne riſquent point de ruiner l'Egliſe, finalement pour ſatisfaire leur curioſité en faiſant des eſſais, afin d'en obſerver les ſuites. Ç'a été là évidemment la conduite de ces honnêtes gens." Quelles qu'aient été leurs idées ſur ce qui étoit ſoutenable & faiſable, ils ne s'y ſont pas laiſſés aller, mais ont conſervé l'ancienne Hiérarchie établie. Et quoique l'extréme corruption des Evêques de l'Egliſe Romaine leur ait donné occaſion de parler fortement des Evêques; ce qu'ils ont dit ne doit s'entendre que des Evêques qui deshonorent leur Ordre, & non de tous les Evêques en général. Ils n'ont jamais coudamné les Evêques, entant qu'Evêques, mais ils les ont conſtamment maintenus parmi eux. Enforte que je ne me ſouviens pas d'avoir lu nulle part, ni jamais entendu dire, qu'on les ait feulement accuſés de rejetter l'Epiſcopat, dans le tems où cette accuſation leur auroit pu faire un très grand tort." Mais pour abréger, & prévenir toute chicane, le Dr. Bennet en appelle à l'Hiſtoire, & à des faits inconteſtables. Il cite Regenvolſcius, *Hiſt. Eccleſ. Slavon. Provin.* (100); & Comenius, *Eccleſ. Slavon. Hiſt.* (101) dans ſon Livre intitulé, *De Bono Unitatis & Ordinis, Diſciplinaque ac Obedientiæ &c. Eccleſiæ Bohemicæ ad Anglicanam Parænefis*, dédié au Roi Charles II. & imprimé à Amſterdam en 1660. Notre Auteur aſſure *, qu'on trouve dans ces Ecrivains tout ce qu'on peut demander ſur la ſuite de leur Succeſſion, & ſur la manière dont ils l'ont conſervée. Dans le tems qu'ils ſentirent qu'ils manquoient de Paſteurs, ils réſolurent de s'en procurer †. Comme ils étoient ſi une Ordination faite par des Prêtres fans Evêque étoit valide, ou ſi on pourroit la défendre en cas qu'elle fût conteſtée; pour fermer la bouche aux malveillans, & pour avoir un Clergé dont l'autorité ne pût être diſputée, ils choiſirent par le ſort trois perſonnes, que certains Evêques *Vaudois* conſacrérent Evêques: par ce moyen, ils ont eu une Succeſſion réguliére d'Evêques, dont on trouve les noms, le tems qu'ils ont gouverné, & l'ordre où ils ſe ſont ſuccédés, dans Regenvolſcius ‖. „ Chacun de „ ces Evêques, *dit le Dr. Bennet* *, eſt véritablement &

(95) Pag. 9.

(96) Pag. 10. 11.

(97) P. 12.

* Pag. 8. de la 2. Edit. de 1716.

(98) P. 13.

(99) P. 14.

(100) L. I. c. 2. p. 33. Edit. *Trai. ad Rhen.* 1652.

(101) Sect. 19—21. p. 22, 24.

* Pag. 14—16.

† Lib. III. c. 10. p. 214. &c.

* Pag. 17.

& des Aldermans de Londres. En 1718, il publia fon *Difcours fur la très fainte Trinité ; avec un Examen des Sentimens du Dr. Clarke fur cette matière* [*Q*]. Dans la Préface, datée de Londres le 23 d'Octobre 1717, il dit que quoiqu'un grand nombre d'Auteurs de génies différens aient attaqué le Dr. Clarke de différentes manières, felon leur goût & leur inclination; il fouhaiteroit cependant de tout fon cœur, malgré cette diverfité d'attaques, de ne pas pouvoir dire qu'on a entiérement négligé ce qu'il y a de plus avantageux, ou plutôt ce qui eft abfolument néceffaire dans cette difpute. Car quoiqu'on ait montré un zéle louable contre le Syftême du Dr. Clarke en général, & qu'on en ait attaqué & détruit diverfes parties; cependant aucun des Adverfaires de ce Docteur n'a entrepris la réfutation de tout fon Syftême, & un examen approfondi de chaque branche de fa Doctrine. C'eft ce qui a déterminé notre Auteur à faire une Réponfe complette au fameux Traité de fon *favant Ami*; c'eft ainfi qu'il appelle le Dr. Clarke. Elle étoit achevée, quand il quitta Colchefter au mois de Janvier 1718 pour s'établir à Londres, quoiqu'il n'ait pu la faire imprimer que fur la fin de l'année 1717. Il traite le Dr. Clarke avec beaucoup d'honnêteté & de politeffe [*R*]. Mr. Thomas Emlyn attaqua le Difcours du Dr. Bennet dans une Piéce qui parut à Londres in-8. en 1718, intitulée: *Examen du nouveau Syftême du Dr. Bennet fur la Trinité* [*S*], *ou Remarques fur fon Difcours fur la Trinité, & fur fon Exa-*

„ à la lettre Diocéfain, alant un certain nombre de Paf- „ teurs avec leurs Troupeaux, foumis à fa Juriſdiction „ Eccléſiaſtique: Ils ont non ſeulement des Evêques, „ mais auſſi des Prêtres & des Diacres; Evêques, Prê- „ tres, & Diacres, qui forment chez eux, comme parmi „ nous, trois Ordres diſtincts; comme eels paroit évi- „ demment par le Livre de leur Diſcipline, ſi connu des „ Savans."

(111) Pag. 197.

[*Q*] *Difcourſe fur la très fainte Trinité* &c.] Ce Difcours eſt adreſſé au Dr. Clarke lui-même. Dans le Chapitre premier, il en marque l'occaſion & le but. Dans le ſecond, il traite de la *Paternité* de Dieu. Il s'agit dans le troiſiéme, de l'Union de la Nature Divine & de la Nature Humaine en Jéſus-Chriſt. Il fait voir dans le quatriéme, que Dieu eſt le Pére de Jéſus-Chriſt Homme. Il établit dans le cinquiéme, l'état de la Queſtion entre le Dr. Clarke & lui, touchant le *Verbe* ou la Nature Divine de Jéſus-Chriſt. Dans le ſixiéme, il traite de l'Exaltation de notre Seigneur Jéſus-Chriſt. Il explique dans le ſeptiéme ce Texte paſſage, Philipp. II. 6-11, *lequel etant en forme de Dieu, n'a point reputé rapine d'être égal à Dieu &c.* Il réfute ceux qui l'expliquent de la Nature Divine de Jéſus-Chriſt, & il conclud (102), *que tout s'en faut que S. Paul, dans ce remarquable paſſage, enſeigne que le Verbe ou la Nature Divine du Sauveur ſoit inferieure au vrai Dieu, qu'il n'y a pas une ſyllabe qui regarde la Nature Divine*, nais qu'il traite ſeulement de *l'Humiliation & de l'Exaltation de la Nature Humaine*. Enfoite *qu'être en forme de Dieu, & être égal à Dieu*, font deux expreſſions qui peuvent & qui doivent s'appliquer uniquement à la Nature Humaine de Jéſus-Chriſt. Il foutient dans le Chapitre huitiéme, que pendant le Miniſtére de Jéſus-Chriſt, ſes Diſciples ignorerent qu'il n'étoit qu'un ſimple Homme, conduit & dirigé par le S. Eſprit: & il nous dit (103) „ que comme il n'y a „ aucun paſſage dans le Nouveau Teſtament, qui dife, „ ou dont on puiſſe inférer, que les Diſciples de Jéſus-Chriſt aient cru qu'il étoit Dieu, pendant ſon Miniſté- „ re; il eſt auſſi très remarquable, que les Oeuvres mira- „ culeuſes de notre Sauveur ne fourniſſent aucune preu- „ ve, pas ſeulement le moindre indice, de ſa Divinité." Non, 1. La connoiſſance qu'il avoit des Cœurs. Le Dr. Bennet répond aux paſſages où il en eſt queſtion, comme (104, 105) Jean II. 24. 25. XVI. 30. (104). Non, 2. les Miracles, comme de chaſſer les Démons, de reſſuſciter les morts. Les Apôtres ont fait les mêmes choſes (105). Non, 3. Le pardon des péchés, que Jéſus-Chriſt a accordé, Matth. IX. 2. 5. Le Dr. accorde, qu'*un ſimple Homme peut les pardonner, ſi Dieu le juge à propos* (106). Non, 4. le pouvoir qu'il a donné aux autres de faire des Miracles, Matth. X. 1. (107). Il examine enſuite ce que notre Seigneur a dit de ſa propre Perſonne, que pluſieurs regardent comme des preuves qu'il a données à fes Apôtres de ſa Divinité; mais dont ils ne pouvoient, felon Mr. Bennet (108), inférer autre choſe, ſinon qu'il étoit un Homme conduit & dirigé par l'Eſprit de Dieu. Il finit ce Chapitre en diſant, „ que quoique le *Verbe* ou la Nature Divine fût „ certainement unie à Jéſus-Chriſt Homme, durant le „ tems de ſon Miniſtére; ſes Diſciples ne comprirent & „ ne connurent pourtant point cette admirable Union, & „ ne furent inſtruits de la Royauté de leur Maître que „ lorſque ſon humiliation fut finie, & qu'ils eurent de „ plus claires révélations de ſa Grandeur, ſoit par les dif- „ cours qu'il leur tint après ſa réſurrection; ſoit par cette „ merveilleuſe effuſion du S. Eſprit fur eux le jour de la „ Pentecôte, par lequel ils furent conduits en toute véri- „ té (109)." Il prétend dans le Chapitre neuviéme, que pendant tout le Miniſtére de Jéſus-Chriſt, le Verbe n'eut aucune influence fur ſa Nature humaine, & qu'il fut tous jours dans l'inaction par rapport à fon Humanité *: c'eſt à-dire, que pendant tout ce tems-là, la Nature Humaine de Jéſus-Chriſt ne reſſentit aucun effet qui réſultât de fon Union perſonnelle avec le Verbe, & qu'il ne fut communiqué aucune influence extraordinaire (110). Dans le Chapitre dixiéme, il traite de l'ignorance où notre Seigneur étoit par rapport au jour du Jugement. Dans l'onziéme, il fait des réflexions fur ces paroles de Jéſus-Chriſt, *Mon Pere eſt plus grand que moi*. & fur divers autres paſſages. Dans le douziéme, on prouve que le *Verbe*, ou la Nature Divine de notre Seigneur, eſt le Dieu Souverain. Dans le Chapitre treiziéme, on prouve que le S. Eſprit *eſt un ſeul & même être avec le Dieu exiſtant par lui-même*, ou *qu'il eſt le vrai Dieu* (111). Dans le quatorziéme Chapitre, il traite *de la Trinité en Unité*, & il foutient que *le Verbe & le S. Eſprit ſont* auſſi réellement diſtincts *dans le même vrai Dieu, que l'Ame & le Corps le ſont réellement dans l'Etre créé qu'on appelle Homme* (112). Que *l'Ecriture Sainte diſtinguе auſſi Dieu d'avec le Verbe & le S. Eſprit* (113). Qu'*il y a dans la Nature ou l'Eſſence Divine* quelque choſe *de diſtinct du Verbe & du S. Eſprit, qui conjointement avec le Verbe & le S. Eſprit, conſtitue la Nature ou l'Eſſence Divine* (114). Que *le Verbe & le S. Eſprit ſont Dieu, c'eſt-à-dire ejentiele à l'Etre exiſtant par lui-même, & le conſtituant*; & que ce *qui conſtitue l'Eſſence Divine avec le Verbe & le S. Eſprit*, qui *n'eſt point diſtingué d'eux dans l'Ecriture par un nom particulier, & que nous connoiſſons comme etant la priorité d'ordre ſur eux*, appartient *proprement & à juſte titre le Pére eternel du Verbe, lequel par cette raiſon peut être appelé veritablement & à la lettre ſon Fils eternel, qui lui eſt conſſenciel* (115). Que *ſorſque le terme de* Perſonne *eſt uſité, il explique dans le Verbe & le S. Eſprit, il ne ſignifie pas un Etre intelligent, diſtinct & ſeparé du Pére*. Car *quoique nous ne jugiſſions pas dire exactement ce qu'une Perſonne Divine eſt, nous ſavons ce qu'elle n'eſt pas* (116). Que *Dieu n'a été incarné que par ſa ſeconde Perſonne; de même qu'un Triangle touche un Poïnt donné en B, pendant que A & C ne le touchent pas, quoique A & C conjoignement avec B conſtituent le Triangle* (117). Il a une idée particuliére fur l'Incarnation de notre Sauveur: il dit que quoique la préexiſtence des Ames humaines en général ait fait qu'un ſoupçon & une conjecture, dont la preuve eſt impoſſible; la *preexiſtence de l'Ame de Jeſus-Chriſt* en particulier peut être admiſe comme une hypothéſe, à la faveur de laquelle on peut réſoudre pluſieurs difficultés, qui ſont fort fenſibles (118). Il dit auſſi „ qu'avant l'incarnation, „ l'Ame préexiſtente de Jéſus-Chriſt étoit le *Sekekinah*, „ ou le ſeiour de la Gloire du Pére ou du vrai Dieu, dans „ lequel étoit le Nom de Dieu (119): Que cette Ame „ préexiſtente de J. Chriſt s'eſt dépouillée de ſa gloire, „ de cette gloire qu'elle avoit par devers Dieu avant que „ le Monde fût fait; que c'eſt par cette raiſon qu'il eſt dit „ avoir été en forme de Dieu: & que c'eſt dans cet état „ d'humiliation que Jéſus-Chriſt a fouffert & qu'il eſt mort „ pour les péchés du Monde (120): Que le Verbe ou la „ Nature Divine du Fils n'eſt pas un Etre différent de „ Dieu; qu'il doit être adoré, parce qu'il eſt Dieu, comment en Dieu, & qu'il eſt le même Etre que le Pére „ ou le vrai Dieu, qui ne peut être adoré ſéparément de „ ſon Verbe."

(102) *ſ.* 39.

(103) *ſ.* 94. 95.

(106, *ſ.* 97. &c.

(104) Pag. 101.

(106) Pag. 101. 102.

(107) Pag. 103. 104.

(108) Pag. 105—116.

(109) Pag. 124. 125.

* Voiri les propres termes du Auteur: *What the World was employed in the Man Chriſt Jeſus.*

(110) Pag. 125. 126.

(112) Pag. 126.

(113) Ibid.

(114) Ibid.

(115) Pag. 217. 218.

(116) Pag. 218.

(117) Pag. 220.

(118) Cap. 7. p. 70.

(119) Pag. 260.

(120) Ibid.

[*R*] *Il traite le Dr. Clarke avec beaucoup d'honnêteté & de politeſſe.*] Il parle dans ſa Préface, de la grande réputation que les *excellens Ouvrages* précédens de cet Auteur lui ont acquiſe. „ Et quand je vous témoignai, *lui dit-il* (121), par mes Lettres & d'une autre maniére, com- „ bien je n'eſapprouvois vos idées, vous entes la complai- „ ſance de ſouffrir ma fincérité, *avec cette patience, cette candeur, cette douceur*, qui éclatent conſtamment dans *toute votre conduite*." Il l'appelle un ſavant d'une *réputation établie dans la Republique des Lettres* (122); & fait mention de *la manière digne d'éloge* dont il fe conduit dans cette diſpute. Il fouhaite que chacun d'eux ſe conduiſe à cet égard d'une maniére convenable à des gens qui vivent dans la continuelle attente d'être appellés à rendre compte de leurs actions (123); & il finit par ces paroles: „ Veuil- „ le l'Eſprit Saint, fans l'aſſiſtance duquel nous ne pou- „ vons faire rien de bon, nous diriger par ſa grace, & „ nous conduire heureuſement à cet état glorieux, dans „ lequel, *malgré la differgence d'opinions*, nous ſerons parfaitement unis par une ſainte Charité dans toute l'éter- „ nité (124)."

(121) Pag. 1.

(122) *ſ.* 1.

(123) *ſ.* 1.

(124) Pag. 244.

[*S*] *Mr. Thomas Emlyn attaqua le Diſcours du Dr. Bennet dans une Piéce . . . . . intitulée:* Examen du nouveau Syſtême &c.] Il dit dans ſa Préface, qu'on auroit lieu d'être ſurpris que l'Ouvrage d'un *Auteur auſſi célébre* que le Dr. Bennet, *Ouvrage ſi longtems attendu, ſi mûrement médité*, fur un ſujet ſi important, & contre un Théologien auſſi illuſtre que le Dr. Clarke, demeurât ſans replique. Qu'il a remarqué, qu'on avoit été fort en doute de quel Parti cette *Réponſe* partiroit, de ceux *contre leſquels*, ou de ceux *en faveur deſquels* on prétendoit que ce Livre eſt écrit. Que pour ce qui eſt de lui, qui ignore les intentions des autres, il s'eſt hazardé à publier ſes penſées ſur l'Ouvrage du Dr. Bennet, dans lequel il avoue qu'il y

Examen du Livre du Dr. Clarke. Le Livre du Dr. Bennet fut attaqué dans un autre Traité imprimé à Londres en 1719. in-8. fous le titre de *Défenſe modeſte de l'idée que le Baptême & l'Ecriture Sainte donnent de la Trinité; où l'on compare les Syſtêmes des Drs. Bennet & Clarke* [*T*]. Dans la Préface ou l'Introduction,

(125) Introd. p. iv. a *quelque choſe de neuf*, „ Car, *dit-il* (125), quoique les „ Scholaſtiques aient tourné de tous côtés le Dogme de „ la très ſainte Trinité, & celui de la Divinité de notre „ Sauveur, & qu'ils aient inventé mille ſubtilités ſur ce „ ſujet, ils ont laiſſé quelque choſe à inventer au *Génie* „ *Scholaſtique* du Dr. Bennet. Cependant, je ne vois pas „ qu'il y ait aucun de ces Syſtêmes, qui ſoit ſatisfaiſant." Il ajoute (126), qu'il ne peut qu'eſtimer & reſpecter Mr. Bennet, *pour les grands talens, pour ſon exrême application à examiner les plus importans ſujets de la Religion Chrétienne, & pour nombre d'autres qualités eſtimables*; ſur-tout, 1. pour ſa candeur & ſa civilité; 2. pour le courage héroïque avec lequel il mépriſe ces *faux* argumens, par leſquels les Eſprits foibles & ignorans ſont entraînés dans l'erreur, ou qui leur font perdre tout le mérite d'avoir pour eux la Vérité, ſuppoſé qu'ils l'aient. De ce nombre ſont les éclairciſſons humaines des *Conciles* ou de l'*Egliſe*, lorſqu'elles ne ſont pas conformes à celles de l'Ecriture Sainte. „ Il „ a établi, *continue Mr. Emlyn*, à cet égard la vraie Li- „ berté Chrétienne, que chacun a de juger par ſoi, & „ de s'oppoſer aux autres; & il tient le langage d'un homme qui a le courage & la droiture d'attaquer les erreurs „ les plus dominantes de ſon tems. Il eſt ſi touché des „ charmes attrayans de la Vérité, que rien ne peut le ſéduire, ni *Sabellianiſme*, ou *Socinianiſme*, ou qu'un lui donne „ tel autre nom odieux, il déclare qu'il ne craindra point „ d'en être l'Avocat. 3. Pour la profeſſion ouverte qu'il „ fait de ſincérité, & le zéle avec lequel il exhorte les autres à découvrir leurs ſentimens, & à ne point uſer de trop „ guiſement & de diſſimulation en matière de Religion." Mr. Emlyn fait voir d'abord dans ſon *Examen*, quels ſont les paſſages de l'Ecriture Sainte, que le Dr. Bennet a *détivré du ſerviee pénible qu'on en a exigé ſi injuſtement depuis longtems contre les* Ariens *&* les Sociniens. Il examine enſuite, ce que le Dr. dit de l'*Inaction* du *Verbe* dans le Chapitre neuviéme de ſon Diſcours. Il fait diverſes remarques préliminaires, & propoſe enſuite de fortes propoſitions contre cette Hypotheſe. I. Qu'il n'y a aucun endroit dans l'Hiſtoire de Jéſus-Chriſt, ſur lequel on puiſſe établir cette inaction (127). II. Qu'il eſt ſurprenant que les Apôtres, dans leurs Epîtres, ne parlent point de cette importante découverte, nouvelle pour eux, ſavoir que Jéſus-Chriſt étoit tout autre qu'ils ne l'avoient cru juſques-là (128). III. Comment l'Union Perſonelle eſt-elle compatible avec l'Inaction totale du Verbe, que le Dr. ſuppoſe (129)? IV. Ce qui eſt fourni une forte objection contre ce *Verbe* dans l'inaction, c'eſt que Jéſus-Chriſt n'en dit rien; il n'a jamais parlé d'une telle *Perſonne* dans l'Eſſence Divine, d'un tel *Verbe* (130). V. Mr. Emlyn ne voit point que dans le Syſtême du Dr. Bennet, il ſoit néceſſaire de dire que le *Verbe* ſe ſoit incarné, ou uni à la *Nature humaine*, dès la *naiſſance de Jéſus-Chriſt* (131). VI. Si le *Verbe* a été dans l'inaction pendant le Miniſtére du Sauveur, on ne voit rien qui prouve qu'il n'y ſoit pas encore (132). VII. Enfin, à ſuivre le Syſtême de Mr. Bennet, il ſemble que Jéſus-Chriſt lui-même n'a pas ſu que le Verbe étoit uni à ſa Nature humaine, & qu'il a ignoré cette Union, auſſi-bien que le jour du Jugement, juſqu'à ce qu'il fût réſſuſcité (133). Mr. Emlyn examine dans ſon troiſiéme Chapitre, la force des preuves que fourniſſent le petit nombre de Paſſages, par leſquels ſeuls Mr. Bennet prétend prouver dans le Chapitre douziéme de ſon Diſcours, que Jéſus-Chriſt *eſt le ſeul vrai Dieu*. Ici, dit-il, il ne trouve que deux Paſſages, ſavoir Jean I. 1. & Hébr. I. 10. Dans l'*Appendix* à ce Chapitre, il dit (134), que le Dr. a abandonné ouvertement *la Perſonalité du Saint Eſprit*; quoiqu'il lui donne quelquefois le titre de *Perſonne*; parce qu'*il a abandonné le principal argument ſur lequel on la fonde, c'eſt-à-dire la promeſſe du Conſolateur dans le* Chap. XVI. de l'Evangile de S. Jean, *où l'Eſprit eſt repréſenté ſous divers caractéres qui déſignent une Perſonalité*: Il vient, il enſeignera &c. Selon le Dr. Bennet (135), c'eſt-là une *Allégorie*, une *Métaphore*, une *ſuite de Métaphores*, qui ne ſignifient autre choſe, ſinon, *que Dieu ou Jéſus-Chriſt communiquent les dons & les graces de l'Eſprit.* Il compare ce paſſage avec l'*admirable Proſopopée* du Ch. VIII. 22-31. des Proverbes. Dans le Chapitre quatriéme, Mr. Emlyn fait des Obſervations générales ſur le *Nouveau Syſtême de la Trinité en Unité* du Docteur. Il remarque, que Mr. Bennet s'accorde parfaitement avec le Dr. Clarke, & avec les Ariens & les Sociniens, contre les Athanaſiens & les Trinitaires, en reconnoiſſant qu'il n'y a point d'autre *Perſonne* en Dieu, *dans le ſens ordinaire*, que le Pére (136); que le titre de *Fils de Dieu* ne déſigne point une Perſonne Divine, mais un *Eſprit* Divin, préexiſtant, uni à un Corps par le S. Eſprit; & que le S. Eſprit déſigne quelquefois le Pouvoir & l'Opération de Dieu le Pére (137). Mr. Emlyn entreprend de faire voir l'abſurdité de ce Syſtême par les raiſons ſuivantes. I. Que les *Perſonnes* Divines, ſelon les idées du Docteur, ne ſont à proprement parler que des Attributs ou des Opérations; ce dont tous les Unitaires conviennent (138). II. Qu'un-lieu d'une *Perſonne* qu'on a prétendu établir, le Docteur n'a découvert que *deux Perſonnes*; & qu'aiant perdu la *premiére*, ſa Trinité diſparoit: car il ſuppoſe toujours que le nom de *Pére* n'eſt pas dans l'Ecriture le nom *particulier* d'une des Perſonnes Divines, mais qu'il ſignifie Dieu lui-même, dans lequel les trois Perſonnes ſubſiſtent (139). III. Que comme il a perdu la *premiére* Perſonne, il a tellement confondu les Caractéres des deux autres, qu'il n'a laiſſé aucune diſtinction entre elles; car en ſe forçant à faire du *Verbe*, le *Fils*, dans la Nature Divine (ce qu'il a fait ſans doute, dit Mr. Emlyn, pour s'accommoder à la Liturgie de l'Egliſe, quoiqu'il convienne p. 162. que ſon idée n'eſt pas celle de l'Ecriture) il a fait le *Verbe* & le S. Eſprit, *Fils* également (140). Il dit enſuite (141), que comme il eſt fermement perſuadé, que l'idée que le Dr. donne de la Trinité n'eſt ni expreſſément contenue, ni feulement indiquée dans la Liturgie, il ne voit point auſſi comment Mr. Bennet peut concilier avec ſon Syſtême], les endroits de cette Liturgie qui regardent la Trinité; ni comment il peut en bonne Conſcience, *réitérer ſa ſignature*, plus que le Dr. Clarke; ni comment il peut, ſans faire violence aux expreſſions, ſe ſervir de Formulaires de Foi & de Dévotion, qui paroiſſent à Mr. Emlyn diamétralement oppoſés à ſes ſentimens. Il établit auſſi le Docteur (142) de travailler à engager ceux qui ſont *chargés du ſoin de l'Egliſe*, à ſubſtituer pour l'édification dans la Liturgie des termes moins équivoques. Il ajoute, qu'il a d'autant plus d'eſpérance d'obtenir cela du Docteur, qu'il n'eſt eſclave ni des anciens préjugés, ni des Decrets des Conciles, & qu'il n'a point un reſpect ſuperſtitieux pour ce que l'Egliſe profeſſe; qu'au contraire, il attaquecroit une Doctrine incompatible avec les déciſions de l'Ecriture Sainte, *que l'Egliſe ne l'avois auſſi formellement établie* (143). Voilà qui s'appelle parler net, & en homme de cœur. Et j'avoue qu'il n'a point maltraité les autres qui prennent la même liberté, & qu'il a fouteru ſa Cauſe avec candeur & politeſſe."

[*T*] *Un autre Traité . . . . . ſous le titre de* Défenſe modeſte &c.] Dans le prémier Chapitre, l'Auteur *établit l'état de la queſtion entre les Dr. Bennet & Clarke*, & comparant leurs Syſtêmes, il obſerve (144), que le Dr. Clarke explique plus clairement bien des choſes, que le Dr. Bennet. „ I. *dit-il*, chez le dernier, le mot de *Perſonne* „ n'eſt *qu'un ſimple intelligible*, ſans qu'on trouve rien dans „ l'Ecriture, qui autoriſe l'uſage qu'on en fait. Le Dr. „ dit en termes exprès: *Nous ne pouvons affirmer abſolument ce qu'eſt une Perſonne Divine*: le plus qu'il ſe pro- „ poſe même, c'eſt ſeulement de dire *ce qu'elle n'eſt point*, „ p. 218. II. Le Pére, le Verbe & l'Eſprit ſont (à ce „ qu'il dit) auſſi *réellement diſtinds que le Corps*, „ p. 216. *Et cependant*, dans pages après, *ils ne ſont qu'un ſeul & même Etre*, p. 218. III. Toute l'idée qu'on nous „ donne de la Perſonne du Pére, c'eſt de nous dire que „ c'eſt QUELQUE CHOSE de diſtinct de l'Eſſence & de l'Eſprit. IV. Cette expreſſion ſi ordinaire, *Dieu le* „ *Pére*, devient entiérement inintelligible: c'eſt ce qui eſt évident, ſi nous ſubſtituons au terme de *Pére*, la „ définition du Docteur, *Dieu le Pére, c'eſt-à-dire Dieu* „ QUELQUE CHOSE *de diſtinct du Verbe & de l'Eſprit*, „ *& avec lequel le Verbe & l'Eſprit conſtituent la Nature* „ *Divine*: ou, comme il y a p. 217. DIEU, *c'eſt-à-dire la* „ *Nature Divine, entant qu'elle n'eſt pas diſtinguée dans l'Ecriture par un nom particulier du Verbe & de l'Eſprit &c.*" L'Auteur nous dit, qu'on rencontre les mêmes difficultés dans la doctrine de Mr. Bennet ſur l'Incarnation. Car 1. *Dieu ne s'eſt incarné que par ſa ſeconde Perſonne*; c'eſt-à-dire, Dieu a été incarné *par je ne ſai quoi*, parce que dans ce Syſtême nous ne pouvons dire ce qu'eſt une *Perſonne*. 2. *Le Verbe* eſt auſſi *réellement diſtinct du Pére*, que *l'Ame & le Corps*; & c'eſt le *Verbe* qui a été incarné, & non le Pére; & néanmoins le *Verbe* eſt un *ſeul & même Etre* que le *Pére*, dont il eſt diſtinct. 3. Que le *Fils de Dieu* a été *incarné*, c'eſt une expreſſion fort intelligible dans le Syſtême du Dr. Clarke; mais *Dieu incarné* eſt auſſi difficile à comprendre que tout le reſte, dans celui du Dr. Bennet: *Le Verbe eſt Dieu*, c'eſt-à-dire, quelque choſe *d'eſſentiel à l'Etre exiſtant par lui-même*: ainſi ſelon ce Théologien, *Dieu incarné* ſignifie, que QUELQUE CHOSE d'eſſentiel à l'Etre exiſtant par lui-même, a été incarné. „ C'eſt ce qui „ eſt bien difficile à comprendre, dit notre Auteur (145), & comment une Perſonne a pu être incarnée, & non les „ deux autres, puiſque Dieu eſt un Etre ſimple, & ſans „ aucune compoſition de parties. Si l'*Intelligence ſuprême* „ étoit compoſée de parties, comme un Triangle, on pourroit concevoir comment *un des Angles* peut toucher un point, ſans que les autres le touchent. Mais „ comme cela n'eſt point, il eſt très difficile, & il me „ ſemble impoſſible, de comprendre le Dr. Bennet ſur ce „ ſujet. Suppoſant à préſent qu'on peut concilier l'un & „ l'autre Syſtême avec les expreſſions de l'Ecriture: il y „ a cette différence, que celui du Dr. Clarke eſt intelligible, tandis qu'on ne comprend rien à l'autre. Le Dr. „ Clarke a l'avantage d'avoir évité les abſurdités, dans „ leſquelles le Dr. Bennet ſemble être tombé. Dans toutes „ les ſpéculations, on a conſtamment pour régle, de regarder comme vrai ce qui eſt le plus clair, & d'abandonner des idées qu'un examen attentif fait trouver incompréhenſibles, quand il s'en préſente de plus intelligibles. C'eſt même en vertu de cet Principe que le Dr. Bennet admet l'Hypothéſe de la *pré-exiſtence* de l'Ame „ de

(126) Ibid. p. vi.

(127) Cap. II. p. 19.

(128) P. 20.

(129) P. 22.

(130) P. 23.

(131) P. 24.

(132) P. 25.

(133) P. 26.

(134) P. 42. 43.

(135) Pag. 204.

(136) Bennet p. 231.

(137) Idem p. 241.

(138) *Examen* p. 32.

(139) Ibid. p. 37.

(140) Ibid. p. 60.

(141) P. 61.

(142) P. 67. 68.

(143) Bennet p. 264.

(144) P. 10.

(145) P. 18.

(*aa*) Pag. 1. (*bb*) Ch. V. p. 21.

(*cc*) Mr. *R. Pere* Recteur des Facultés unies de S. Antoine & de S. Jean-Baptiste à Londres, & Auteur du Traité qui a pour titre : *Les Droits*

troduction, l'Auteur loue (*aa*) fort un endroit du Discours du Dr. Bennet, où il dit (*bb*), „ que „ nous devons mettre nos préjugés à l'écart, „ & nous défaire des notions que nous avons prises, „ non de l'*Ecriture Sainte*, mais d'*Ecrivains sujets à l'erreur*. C'est nos *Bibles* que nous devons consulter, si nous voulons savoir d'une manière sure, si le *Verbe* ou la Nature Divine de notre Seigneur „ Jésus-Christ est *vrai Dieu*, ou non. Les moyens de décider cette question ne nous manquent point: „ les Auteurs Sacrés sont extrêmement clairs & précis fur cet article, ils s'expliquent fans obscurité.“ En 1726 le Dr. Bennet publia in-8. fa *Grammaire Hébraïque* [*V*], dont la troisième Edition a paru à Londres en 1731. Il est mort dans cette Ville le 9 d'Octobre 1728, âgé de cinquante-cinq ans. Il s'est fait plusieurs Editions de la plupart de ses Ouvrages. Entre autres Projets utiles qu'il avoit, étoit celui-ci: qu'un certain nombre des Ecclésiastiques les plus distingués de Londres assisteroient pour tous les Criminels condamnés à mort; ce qui auroit été d'une très grande utilité. Nous finirons cet Article en rapportant le Caractère qu'un de ses Amis (*cc*) a donné de fa Perſonne & de ſes Ecrits, qui a paru au Roi George dernier, ou Lettres à un Membre d'un Collége de Cambridge, dans laquelle on prouve que les Sermens exigés par le présent Gouvernement sont légitimes; & cela par des principes également admis par tous les Partis. C'eſt à ce Savant que nous ſommes redevables de pluſieurs particularités touchant Mr. Bennet.

„ de notre Sauveur, parce qu'elle lève pluſieurs difficultés, dont il eſt impoſſible l'ans cela de donner une ſolution raiſonnable, p. 70. Je ne puis donc m'empêcher „ de trouver, en ſuppoſant même que l'explication que „ le Dr. Bennet donne à certains paſſages eſt auſſi naturelle que celle qu'y donne le Dr. Clarke, que le Syſtême du dernier étant plus intelligible que celui du premier, il mérite la préférence.“ L'Auteur dit dans le ſecond Chapitre, que pour qu'on ſoit mieux en état de juger ſainement de cette diſpute, il rapportera les ſolutions que chacun de ces deux *ſavans Ecrivains* donne des difficultés qu'on propoſe communément fur ce ſujet, afin qu'on voie lequel des deux Syſtêmes eſt le plus naturel à cet égard. Par rapport à l'*Unité* de Dieu, il dit (146) qu'il ne paroit point que le Dr. Bennet ait établi plus ſolidement ce grand & fondamental principe, qu'il l'a même fait moins que le Dr. Clarke, pour peu qu'on examine la choſe avec attention: outre que l'un eſt très clair & intelligible, & l'autre très myſtérieux & incompréhenſible. Que le Dr. Bennet ſemble croire que le terme de *Perſonne* eſt fort impropre, & qu'il eſt évident que ſelon lui, *les trois* Perſonnes *de la Divinité ne ſont pas trois* Perſonnes *au même ſens, que trois hommes ſont trois perſonnes*, p. 218. Mais que cependant, *il ſuffit qu'on conſerve l'uſage de ce terme, juſqu'à ce qu'on en trouve de plus propres* (147). Que le Dr. Clarke nous donne une idée claire & diſtinéte de la Divinité de notre Sauveur; au-lieu que le Dr. Bennet nous *la laiſſe toute les paſſages* de l'Ecriture qui l'établiſſent, à l'exception de trois, ſavoir Jean I. 1. 1 Timoth. II. 5. & un paſſage du Pſ. CII. cité dans le Ch. I. de l'Epître aux Hébreux; paſſages que l'on peut très bien enlever au Docteur, ſelon ſes propres principes (148). Que ſelon ce Syſtême que le Verbe eſt le vrai Dieu, il eſt impoſſible d'expliquer *l'Incarnation*, à moins que de dire, que le *vrai Dieu* a été *incarné*, ce que le Dr. ne veut point: de-là vient que quand il examine cette difficulté, il établit *qu'une partie de Dieu* s'eſt incarnée, ce qui change les termes de la queſtion, p. 220 (149). L'Auteur paſſe enſuite (150) aux autres difficultés qui preſſent, ſelon lui, le Syſtême du Dr. Bennet. Il obſerve en particulier par rapport au S. Eſprit, que „ comme le Docteur a adopté ſur le *Verbe* une idée incompatible avec ce que l'Ecriture nous enſeigne fur ce ſujet, la même „ erreur l'a fait tomber dans des opinions étranges par „ rapport au S. Eſprit: puiſque le but de ſon treizième „ Chapitre eſt de prouver que le S. Eſprit *eſt un ſeul & même Etre (le même Agent intelligens ou Perſonne) avec le vrai Dieu*; Propoſition en faveur de laquelle il ne cite que deux paſſages, 1 Corinth. II. 10. 11. & 2 Cor. II. 32. 35. Voici comme il exprime ſa penſée: *Que „ l'Eſprit de Dieu eſt autant le Dieu, dont il eſt l'Eſprit, „ que l'Eſprit d'un Homme eſt eſt Homme même*; & que *lorſqu'on honore Dieu, on honore le S. Eſprit, de même qu'on „ honore l'Eſprit d'un Homme, lorſqu'on honore ces Hommes, „ ſon Eſprit & lui étant une même* PERSONNE. Ce qui ſignifie, que l'Eſprit de Dieu le Père tout-puiſſant, eſt „ Dieu le Père tout-puiſſant, de la même manière que „ l'Eſprit d'un Homme eſt cet Homme. *Le ſeul paſſage* „ ſur lequel on ſe fonde ici eſt 1 Corinth. II. 10. 11.“ L'Auteur compare après cela (151) les Syſtêmes des Drs. Bennet & Clarke par rapport à leur *influence ſur la Pratique*; & il obſerve, que ſi celui du Dr. Bennet eſt fondé, il a du moins autant de ſujet que le Dr. Clarke de ſouhaiter, & n'eſt pas moins obligé de ſolliciter, *qu'on ramène les Prières publiques à l'uſage primitif, & les adreſſent au Père par Jeſus-Chriſt*. Sur ſi fourient (152), que dans le Syſtême du Dr. Bennet, ni le *Verbe*, ni le *S. Eſprit*, ne doivent être adorés comme tels; *& que la Trinité ne peut être adorée (ſelon cette idée) avec plus de fondement qu'on n'en auroit, ſi on parlant à un homme, on s'adreſſoit à trois, à toute ſa perſonne, & qu'enſuite le diviſant & le ſubdiviſant, on s'adreſſât à chacune des parties en particulier, & qu'enſuite les réunifiant par un nom général, on s'adreſſât à celui-là.* Dans le dernier Chapitre, l'Auteur traite de la Souſcription aux Articles. Il prétend (153) que le Dr. Bennet a auſſi peu de *raiſon* d'y ſouſcrire que le Dr. Clarke, puiſqu'il s'eſt écarté *beaucoup plus* de ce qu'on regarde *généralement* comme la *Doctrine de l'Egliſe*. „ La manière Arminienne dont il explique les Articles Calviniſtes, juſ„ qu'à citer fort au long Arminius lui-même pour prouver „ *l'exacte conformité entre la doctrine de ces Auteur & celle „ de notre Egliſe*, (*Diverſions pour étudier* &c. p. 95-99.) „ a quelque choſe de ſurprenant dans un homme ſi ſcru„ puleux par rapport aux autres en matière de Souſcriptions. Son Explication de la Proceſſion du S. Eſprit, „ dans ſon Commentaire ſur le Symbole d'Athanaſe, eſt auſſi éloignée qu'il ſe peut du ſens ordinaire, & de l'intention claire de l'Auteur. Il ne fait pas même difficulté d'accuſer l'Egliſe Latine d'avoir ajouté le *Filioque* „ dans celui de Nicée, & il trouve probable qu'elle l'a auſſi ajouté dans celui d'Athanaſe. *Diverſions* &c. p. 66. Malgré cela, le Dr. Bennet ne fait pas difficulté de ſouſcrire aux Articles; il fait même profeſſion de croire „ *qu'en ſouſcrivant aux Articles, vous déclarez que nous „ croyons* chacune des Propoſitions *qu'ils contiennent*. Ibid. p. 50. Dans ce Livre-ci il ſe déclare ouvertement contre le ἀμοιούσιος, *Conſubſtantiel* de Nicée (comme cela paroit évidemment par l'explication que le Dr. Bull donne de ce terme); & il entend par ὁμοούσιος dans le Symbole de Nicée, préciſément ce que les Ariéens ont voulu condamner par-là, ſavoir, τεσσαρούσιος ou τριούσιος. Il ſe déclare contre l'opinion qui dit que le Fils eſt ὁμοούσιος *du Père, Dieu de Dieu, engendré du Père avant tous les Siécles*; & il en fait le Père lui-même, ſubſtant dans Jéſus-Hemme. Il prétend que le Fils n'eſt point une *Hypoſtaſe*, ou *Perſonne*, ou un *Agent intelligent*; il s'explique là-deſſus auſſi clairement qu'il eſt poſſible. „ Malgré tout cela, ce même Homme, qui croit qu'il y „ auroit de la *prévarication* au Dr. Clarke à ſouſcrire encore, croit pouvoir lui-même ſouſcrire ſans ſcrupule. „ Tant il eſt facile de blâmer les autres, & de s'excuſer ſoi-même.“

[*V*] *Sa Grammaire Hébraïque.*] Elle a pour titre : *Thomæ Bennet* S. T. P. *Grammatica Hebræa cum uberrima Praxi, in uſum Tironum, qui Linguam Hebræam abſque Præceptoris viva voce (ſaltem in breviſſima tempora compendio) diſcere cupiunt. Accedit Conſilium de ſtudio perficiendarum Linguarum Orientalium, Hebrææ ſcil. Chaldææ, Syræ, Samaritanæ, & Arabicæ, inſtituendo & perficiendo.* „ Grammaire Hébraïque pour l'uſage des jeunes-gens qui veulent apprendre l'Hébreu ſans le ſecours de vive voix & le ſecours d'un Maitre. Avec un Avis ſur la manière de „ ſe perfectionner dans les principales Langues Orientales &c. par Tho. Bennet.“ Il obſerve dans ſa Préface, que comme on pourroit regarder comme une choſe ridicule & inutile la publication d'une nouvelle Grammaire Hébraïque, après celles qu'ont données tant d'habiles gens, & les deux Buxtorfs en particulier, il ſe croit obligé de rendre compte de ſon deſſein. Il dit donc, qu'il n'y a pas de Grammaire où l'on ne puiſſe, à l'aide d'un bon Maitre, apprendre les principes de l'Hébreu, & ſe mettre au fait de ce qu'il y a de plus difficile dans cette Langue; que cependant l'expérience fait voir, qu'on ne parvient pas toujours ce but, faute de bons Maitres. Ce qui arrive par rapport aux autres Sciences, a lieu ici: c'eſt que les plus grands Maitres peuvent rarement s'aſſujettir à enſeigner familiérement à la jeuneſſe les élémens d'une Langue qu'ils poſſedent parfaitement. D'un autre côté, il l'on prend une Grammaire, par exemple celle de Buxtorf, ou une autre, & qu'on la liſe d'un bout à l'autre, ſans avoir de Maitre qui indique ce qu'il y a de plus eſſentiel, & l'ordre qu'il faut ſuivre, on ſe trouve bientôt arrêté & embarraſſé à chaque page; ce qui ne peut que décourager & empêcher de continuer. Le deſſein de l'Auteur eſt donc de diriger les jeunes-gens qui n'ont point de Maitre, ou qui n'en ont pas un bon; parce que ſa méthode y ſuppléera, & qu'elle mettra en état d'acquérir la connoiſſance de l'Hébreu. En ſuivant les directions fur la manière de ſe ſervir de ce Livre, qui ſont à la ſuite de la Préface, il ſera auſſi facile à qui que ce ſoit d'étudier cette Langue, que s'il avoit un bon Maitre. Toutes les Règles, & leurs parties, ſont expliquées & éclaircies par des Exemples; & on ne propoſe rien au Lecteur, qu'on ne l'ait mis en état de le comprendre. Tout ce qu'un Maitre peut dire, expliquer, ou enſeigner, ſe trouve éclairci & expliqué; & les choſes qui ont été répétées pluſieurs fois, ſont ſupprimées enſuite, parce que le Lecteur ne peut plus les ignorer. *Noſtrum igitur eſt Tirones manuducere, qui vel nullam vel minus idoneam habent præceptorem. Noſtra quippe methodus vivæ voci vicem ſupplebit, & abſque Præceptoris auxilio ad Linguæ Hebrææ cognitionem viam complanabit. Quiſquis enim* Monito de recto hujus libri uſu *(quod poſt præfationem ſequitur) parvæ banc dedicaverit, ſolis viribus, ſine adminiculo, pari cum facilitate progredietur, ac eſſi ideneus præceptor contigit. Regulæ enim omnes vel Regularum partes a nobis hauſi prius citantur, quàm earumdem vatio exemplis confirmatur; neque prius quidpiam legendum propo-nitur, quàm a lectore poſſit penitus intelligi. Quacunque ex-*tiam

paru en partie dans le *Mélange Hebdomadaire (Weekly Miſcellany)* Num. CXIII. Après avoir fait l'éloge de la *Réfutation du Papiſme* par le Dr. Bennet, comme d'un Ouvrage exempt des défauts qu'on trouve dans les autres Livres de Controverſe, il ajoute, que nous avons peu de Savans qui aient également notre Auteur en qualité de *Logicien précis*, & d'*Interprète exact* de l'Ecriture; & que quoiqu'il eût des connoiſſances peu communes ſur diverſes Sciences, il s'eſt attaché ſingulierement à cultiver les talens où il excelloit. Il nous apprend que le Dr. Wall, Auteur de l'*Hiſtoire du Baptême des Enfans*, a dit „ qu'il croyoit qu'on n'avoit jamais bien éclairci la diſpute ſur les Prières faites ſur le champ, avant „ que le Dr. Bennet l'eût entrepris, & qu'il eût prouvé que ce qu'on appelle ainſi, n'eſt proprement „ point une Priére commune de toute l'Aſſemblée, ou une Requête uniforme de tous les aſſiſtans à „ Dieu, mais l'attention à ce que dit le Miniſtre; tout au plus, une approbation de ſa Priére. A „ l'égard de la matière du Schiſme, *continue l'Auteur de cette Lettre*, perſonne n'a mieux profité des „ excellentes idées répandues par l'Archeveque Laud dans ſes petits Diſcours & dans ſes Remarques, „ que le Dr. Bennet. Avant lui, le *Quakériſme*, qu'on regarde aujourd'hui comme un Syſtême ſubtil & ingénieux, paſſoit pour un aſſemblage d'opinions extravagantes & fanatiques. Il ajoute, que „ ſi quelqu'un ſouhaite de connoitre les Droits du Peuple dans le choix de ſes Paſteurs, tels que ces „ Droits étoient dans les prémiers Siécles de l'Egliſe, il trouvera cette matière traitée à fond dans „ ſon Traité des *Droits du Clergé*; & que dans ſon *Eſſai ſur les trente-neuf Articles*, il a non ſeulement „ terminé déciſivement la diſpute ſur la Clauſe contenuë de l'Article XX, mais en puiſant ſes princi„ pales preuves d'une *manière* toute *nouvelle* dans la connoiſſance qu'il avoit de l'*Imprimerie*, il a fait „ voir l'excellent uſage qu'un habile homme peut faire des *Arts Méchaniques*."

tiam notare, monere, obſervare, explicare vel ſolent vel poſſunt præceptores, ea omnia in Praxi noſtra, notata, monita, obſervata, & explicata ſunt. Dictis autem repetita ſæpiſſime, neglegantur, utpote quæ poſt animadverſiones ſuperi iteratas lectoris diligentiam fugere nequeunt. Il finit en remarquant, que le *Lexicon* Hébreu de J. Buxtorf in-octavo, & ſon *Thejaurus Grammaticus*, ſont deux Livres dont on doit néceſſairement ſe munir, parce que l'on en aura continuellement beſoin.

BENOIST (SAINT), Fondateur de l'Ordre des Bénédictins, & Auteur de divers Ouvrages [*A*], (a) Cave *Hiſt. Litt.* p. 422. Genevæ 1720. & Du Pin *Bibliot. des Aut. Eccleſ.* T. V. p. 65.
naquit dans la Nurſie en Italie vers l'an 480 (*a*). Il deſcendoit de l'ancienne & noble Famille *Anicia*, & étoit fils d'Euprépe & d'Abundantia (*b*). Ses parens l'envoyerent tout jeune à Rome pour y faire ſes études; mais il ſe retira à Sublaco, qui eſt à quarante milles de Rome, en 494, âgé d'environ quatorze ans (*c*). Il vécut là en Aſcétique, & s'enferma dans une Caverne, où il demeura pluſieurs années, ſans être connu de perſonne que de S. Romain, qui lui deſcendoit du pain par le moyen d'une corde. Aiant enfuite été connu, les Moines d'un Monaſtére voiſin le choiſirent pour leur Abbé. Mais leurs mœurs ne convenant pas à celles de S. Benoiſt, il retourna dans ſa Solitude, ou pluſieurs perſonnes le vinrent trouver pour ſe mettre ſous ſa conduite; deſorte qu'en peu de tems il bâtit douze Monaſtéres dans cet endroit (*d*), & mit douze Moines dans chacun (*e*). En 528 ſelon le Dr. Cave, & 529 ſelon Mr. Du Pin, il ſe retira ſur le Mont Caſſin; & aiant fait abattre le Bois conſacré à Apollon (*f*), il bâtit un Monaſtére, & jetta les fondemens ſolides d'un Ordre, qui ſe répandit en peu de tems dans toute l'Europe (*g*). En 531 le Pape Boniface II. le manda à Rome, pour aſſiſter au Concile qui devoit ſe tenir, afin que ſa préſence donnât plus de poids & d'autorité à l'Aſſemblée (*h*). Quand il ſe ſentit près de ſa fin, il ordonna qu'on le portât dans la Chapelle de S. Jean-Baptiſte; & pendant qu'il étoit occupé au Service Divin, il expira debout l'an 542 ou 543, ſelon le Dr. Cave, ou 547 ſelon d'autres (*i*). S. Grégoire le Grand nous a donné, dans le ſecond Livre de ſes *Dialogues*, une longue rélation de Miracles fort extraordinaires de notre Saint.

(b) Du Pin *ubi ſupra.*
(c) Cave *ubi ſupra.*
(d) Id. ibid.
(e) Cave *ubi ſupra.*
(f) Id. ibid.
(g) Du Pin *ubi ſupra.*
(h) Cave *ubi ſupra.*
(i) Voyez Du Pin *ubi ſupra.*

[*A*] *Auteurs de divers Ouvrages.*] Mr. Du Pin nous dit (1) que la *Régle de S. Benoiſt* eſt le ſeul Ouvrage qui ſoit véritablement de lui. S. Grégoire la trouve mieux écrite & plus prudente que toutes les autres, *ſermone luculentam, diſcretione præcipuam* (2). Elle eſt diviſée en ſoixante-dix-ſept Chapitres. S. Benoiſt y diſtingue quatre ſortes de Moines; les *Cénobites*, qui vivent dans un Monaſtére ſous la conduite d'un Abbé; les *Anachorétes*, qui après avoir appris les Exercices de la Vie Monaſtique dans un Monaſtére, ſe retirent tout ſeuls dans les Deſerts; les *Sarabaïtes*, qui habitent deux ou trois dans une même cellule; & les *Gyrovagues*, qui vont de Monaſtére en Monaſtére ſans s'arréter nulle part. Il condamne ces deux dernières eſpéces de Moines, & principalement les *Gyrovagues*; & ſans s'arréter à ce qui regarde les Anachorétes, il ne compoſe ſa Régle que pour les Cénobites. Il parle des qualités que doit avoir l'Abbé, & des devoirs des Moines: il leur recommande d'avoir de la déference les uns pour les autres. Il finit en déclarant que ſa Régle ne contient que les prémiers élémens de la Vie Spirituelle & Religieuſe, & que les Livres des Péres en contiennent la perfection. Il s'eſt fait pluſieurs Editions de cette Régle. On attribue divers autres Ouvrages à S. Benoiſt: une *Lettre à S. Remi* Archevêque de Reims; une *Lettre à S. Maur*; un *Diſcours ſur le départ de ce Saint*; un *Sermon ſur la mort de S. Placide & de ſes Compagnons*; & un *Ordre de vivre de Monaſtére*. Mais Mr. Du Pin & d'autres ne croyent pas que ces Piéces ſoient de S. Benoiſt. Tous les Ouvrages qui lui ſont attribués, ont été publiés dans le IX. Tome de la Bibliothéque des Péres (3).

(1) *Bibl. des Aut. Eccleſ.* T. V. p. 65.
(2) *Voyez* Du Pin.
(1) P. 640. & ſuiv. *Voy.* Cave *Hiſt. Litt.* p. 312.
(3) *Vid. Sanctor. Major. Britannic.* Cent. I. c. 22. p. 83.

BENOIST *Epiſcopus*, ou *Biſcop*, ainſi que l'appelle Léland (*a*), ou *Biſcopius*, comme il eſt appellé par Bale (*b*) & par Pitſeus (*c*), ſortoit d'une Famille noble parmi les Anglo-Saxons. Il ſe diſtingua dans ſa jeuneſſe par ſon courage & par ſa valeur à la guerre ſous le Roi Oſwy (*d*). Mais il renonça enſuite à toutes les vues de fortune pour s'attacher à la Religion, & alla à Rome, où il fut très bien reçu du Pape Agathon. Il reçut la Tonſure dans le Monaſtére de Lérins, la même année que Théodore de Tarſe fut fait Archevêque de Cantorbéry. Il entra enſuite dans l'Ordre de S. Benoiſt, & fut élu Abbé de Cantorbéry, étant abſent, à ce que l'on croit (*e*). Deux ans aprés, il retourna en Angleterre avec Théodore dont on vient de parler, & avec Adrien d'Afrique, & réſigna entre les mains de ce dernier ſon Abbaye de Cantorbéry. Il bâtit enſuite deux magnifiques Monaſtéres, à Wiremuth en 670, & à Jarrow en 673, à l'embouchure des Rivières de Wire & de Tine; & les gouverna tous deux en qualité d'Abbé avec beaucoup d'applaudiſſement. Il fit cinq fois le Voyage de Rome [*A*], & quant, de la même ſorte.

(a) Cave *Hiſt. Litt.* p. 122. Genevæ 1720. & Du Pin *Bibliot. des Aut. Eccleſ.* T. V. p. 65.
(b) Cave *ubi ſupra.*
(c) Pitſeus p. 114.
(d) Leland *ubi ſupra.*
(e) Pitſeus *ubi ſupra.*

[*A*] *Il fit cinq fois le Voyage de Rome.*] Léland nous apprend cette particularité (1), dont Bale & Pitſeus font auſſi mention. Le dernier remarque, qu'il ne revint jamais de Rome à vuide; que comme il étoit ſavant lui-même, & grand protecteur des Lettres, il n'épargnoit ni peine ni argent pour avoir de France & d'Italie les meilleurs Auteurs Grecs & Latins, & pour former une belle Bibliothéque à l'uſage de ſes Moines. *Quinquies in univerſum Romam profectus dicitur, unde nunquam vacuus redii. Et eum eſſet vir literatus, ac bonarum literarum fautor maximus, tugendem optimorum librorum copiam in unam Bibliothecam, ad communem Monachorum uſum, coacervatis; nec ſumptibus, nec laburi vel induſtriæ pepercit, ut partim ex Gallia, partim ex Italia ſelectiſſimos quoſque Auctores tum Græcos tum Latinos coëmeret, in Anglium aſportaret, ſuæque Bibliothecæ inferret* (2). Léland rapporte auſſi, qu'il donna une fort riche Bibliothéque au Monaſtére qu'il avoit fondé à Wiremouth; aiant, avec le ſecours de Théodore & d'Adrien, tiré d'Italie quantité de Livres Grecs & Latins. *Adde quod & locupletiſſimam Bibliothecam ibidem, comparatis hinc inde ex Italia exemplaribus tum Latinis tum Græcis, poſuerit, Theodoro & Adriano tam ſanctum opus promoventibus* (3). Mais Bale parle de ſes Voyages à Rome ſur un tout autre ton: il dit qu'il en revint chargé de Reliques, d'Ornemens, de Rituels, de Privilèges & d'autres choſes de cette eſpéce; & qu'il a été le prémier qui a

(1) P. 111.
(2) Pitſeus p. 114.
(3) Leland p. 120.

& composa divers Ouvrages [B], dont la plus grande partie eſt perdue. Il mourut d'Apoplexie ou de Paralyſie le 11 de Janvier l'an 703, dans la cinquante-huitième, ou ſelon d'autres dans la ſoixante-dix-huitième année de ſa vie, ſous le régne d'Alfred Roi de Northumberland. Il fut enterré dans le Monaſtère de Wiremouth. Bède, qui avoit été ſon Diſciple, a écrit ſa Vie, & prononça une Homélie ſur ſa mort, qui ſe trouve encore parmi les Homélies de cet Auteur. L'Egliſe Romaine a canoniſé notre Abbé.

ament des Pays étrangers en Angleterre, des Vitriers, des Architectes & d'autres Ouvriers de cet ordre, propres à contribuer au plaiſir de la vie. Ce qui fait voir juſqu'à quel point ces ſaints Pères avoient, dès leur origine, porté le luxe & la molleſſe. *Roma quinque vicibus, reliquiit, jocalibus, ornamentis, ritualibus libris, & privilegiis omuſtus triſtis. Vitriarius, Pictores, Architectos, & id genus alios ad voluptatem artifices, in Anglium omnium primus ex tranſmarinis Provinciis advexit. Quibus videre licet, quam curioſi, molles, ac petulantes fuerint ſi ſanctis Patres a prima ſtatim origine* (a).

(a) Bale p. 81.

que Léland, Bale & Pitſéus nous en apprennent. I. *Concordia Regularum*, c'eſt le titre tel que le donne Pitſéus; mais Léland dit que cet Ouvrage étoit intitulé *Conſonantiæ Regulæ Monaſticæ Vitæ*. Pitſéus dit que cet Ouvrage étoit excellent par l'érudition & par la piété que l'Auteur y faiſoit paroître; & qu'il y montroit la conformité des Régles des anciens Pères avec celles de S. Benoît Fondateur de l'Ordre des Bénédictins. II. *Exhortationes ad Monachos.* „ Exhortations aux Moines." III. *De ſuo Privilegio.* „ De ſes Priviléges." Pitſéus parle d'un autre Ouvrage, ſur la célébration de toutes les Fêtes de l'année : *De Celebratione Feſtorum totius anni.*

[B] *Et compoſa divers Ouvrages.*] Nous rapporterons ce

BENOIST *de Peterborough*, Ecrivain Anglois du XIII. Siècle, étoit un Bénédictin du Monaſtère de S. Sauveur à Cantorbéry, dont il fut dans la ſuite Prieur; & en 1177 il fut élu Abbé de Peterborough (*a*). Il s'attacha à l'étude des Sciences dès ſa plus tendre jeuneſſe, & il ſe diſtingua ſi fort, qu'il fut honoré du bonnet de Docteur en Théologie à Oxford, & eſtimé un des plus grands Hommes de ſon tems & de ſon Pays. Léland croit qu'il étoit intime ami de Thomas Becket Archevêque de Cantorbéry, dont il a écrit la Vie avec beaucoup d'élégance, ſelon cet Auteur, auſſi-bien qu'une Rélation des Miracles qu'on dit que Becket a faits après ſa mort, & pluſieurs autres Ouvrages. Il floriſſoit ſous le régne du Roi Jean, vers l'an 1200, ſelon Bale & Pitſéus, dont le prémier le traite aſſez mal, diſant, qu'il étoit un *maudit Impoſteur* (*b*), & qu'il a inventé mille Miracles ſuppoſés, pour faire honneur à la mémoire de Becket. Il ajoute, que dans ce malheureux Siècle les Moines ſe livroient à la luxure, & trompoient le monde par les plus diaboliques impoſtures. Nicholſon, dans ſa *Bibliothèque Hiſtorique d'Angleterre* (*c*), dit qu'il mourut en 1200; mais il ne cite aucun garant de ce fait.

(a) Leland *Comment. de Scriptor. Britann.* T. 1. c. 189. p. 217. Edit. Oxon. 1709. Balæus, *Illuſt. Scriptor. Major. Britann.* Cent. III. c. 52. p. 246. & Pitſeus de *Illuſt. Angl. Scriptor.* n. 230. p. 271.

(b) *Impoſtor maledictus.*

(c) Part. II. p. 73. Londres 1697.

BENOIST (RENÉ), en Latin BENEDICTUS, fameux Docteur de Sorbonne & Curé de S. Euſtache à Paris, dans le XVI. Siècle, étoit né à Séveniéres proche d'Angers (*a*). Il favoriſoit ſecrettement la Religion Réformée; & pour mettre ſes Compatriotes en état de lire la Bible en leur propre Langue, il publia à Paris (*b*) la Verſion Françoiſe qui avoit été faite par les Miniſtres de Genéve [*A*]. Cette Verſion fut approuvée par pluſieurs Docteurs de Sorbonne, avant que d'être miſe ſous preſſe, & Charles IX accorda un Privilége pour l'imprimer (*c*); mais elle fut condamnée dès qu'elle parut [*B*]. En 1587, Henri III fit le Dr. Benoiſt Lecteur & Profeſſeur Royal en Théologie dans le Collége de Navarre à Paris. Avant cela, il avoit été Confeſſeur de l'infortunée Marie Reine d'Ecoſſe, pendant ſon ſéjour en France, & il l'avoit accompagnée lorſqu'elle retourna en Ecoſſe (*d*). Un peu avant la mort de Henri III, Benoiſt, ou quelqu'un de ſes Amis, fit un Livre intitulé *Apologie Catholique*, où l'on montroit que la Religion Réformée, que Henri Roi de Navarre (*e*) profeſſoit, n'étoit pas un prétexte ſuffiſant pour l'exclurre de la ſucceſſion à la Couronne: Premiérement, parce que les Huguenots retenoient le fondement de la Foi Catholique; & que les Cérémonies qu'ils rejettoient, étoient inconnues à l'ancienne Egliſe: Secondement, parce que le Concile de Trente, qui les avoit condamnés, n'étoit ni univerſel, ni légitime, ni reçu en France (*f*). Après l'aſſaſſinat de Henri III, un Théologien de la Ligue aiant repondu à l'Apologie Catholique, Be-

(a) Amelot de la Houſſaye, *Notes ſur les Lettres du Cardinal d'Oſſat* T. III. p. 431. not. 2.

(b) Entre les années 1560 & 1567.

(c) *Lettres du Cardinal d'Oſſat*, Lett. du 9 Sept. 1602.

(d) En 1561.

(e) Depuis Henri IV.

(f) Le Clerc *Bibl. Univ.* T. XI. p. 146.

[*A*] *Il publia à Paris la Verſion Françoiſe qui avoit été faite par les Miniſtres de Genéve.*] Voici l'Hiſtoire que donne de cette Verſion le P. Simon. „ Je ne ſais aucun, ne difficulté, dit-il (1), de ranger parmi les Verſions de la Bible faites par les Proteſtans, celle qui porte le nom de Mre. *René Benoiſt*, Docteur de la Faculté de Paris. L'Hiſtoire de cette Traduction eſt tout-à-fait plaiſante. Ce Docteur aiant vu qu'une nouvelle Traduction „ Latine de la Logique d'Ariſtote avoit été fort eſtimée, „ bien que l'Auteur n'euſt aucune connoiſſance de la Lan„ gue Grecque, s'aviſa de vouloir donner au Public une „ Verſion Françoiſe de la Bible ſur l'Hébreu & ſur le „ Grec, quoique, comme il l'avoue lui-même, il ne ſçeuſt „ ni Hébreu, ni Grec. Pour venir plus aiſément à bout „ de ſon deſſein, il ſe ſervit de la Traduction Françoiſe „ de Genéve, en changeant ſeulement quelques mots, & „ en mettant d'autres ſynonymes en leur place. Mais il „ arriva par malheur, que comme il donnoit aux Impri„ meurs les feuilles toutes imprimées avec les Correc„ tions, on ne ſuivit pas fort exactement ſa réformation „ (2). C'eſt pourquoi les Théologiens de Paris ont „ trouvé le mot de *Cène*, & quelques autres ſemblables „ qui étoient nés à Genéve, condamnérent hautement „ cette nouvelle Edition de la Bible, bien qu'elle portaſt „ le nom d'une de leurs Confréres. Maitre René Benoiſt „ avoua enſuite franchement la plaiſante maniére dont il „ étoit l'Auteur de la Traduction qui portoit ſon nom. „ S'il euſt eu un peu plus d'adreſſe, il auroit ſins doute „ paſſé pour un habile Traducteur de l'Ecriture, auſſi„ bien que pluſieurs autres, qui n'ont pas eu une connoiſ„ ſance plus étendue des Langues Saintes, que ce Doc„ teur, & qui cependant ont été fort eſtimés." Mr. Amelot ne paroit pas avoir bien ſu l'hiſtoire de cette Verſion; car il nous dit (3), que le Dr. Benoiſt fut accuſé d'avoir fait quelques Notes à la marge de ſa Bible, & d'avoir inſéré dans le Texte des Traductions, les unes & les autres priſes de Calvin, & d'avoir dit des Proceſſions des Catholiques Romains & de quelques autres Cérémonies, *ces choſes ſentent le Paganiſme. (Iſta Paganiſmum redolent.)* Il peut y avoir en quelques Remarques à la marge; mais la Traduction même étoit celle de Genéve, altérée ſeulement dans quelques endroits. L'Auteur de la *Bibliothèque Univerſelle* n'a pas fait attention à ces changemens, puiſqu'il dit ſimplement (4) que le Dr. Benoiſt „ fit réimprimer à „ Paris la Traduction des Miniſtres de Genéve, avec ſon „ nom au devant, pour la faire lire aux Catholiques." [*B*] Il eſt non ſeulement certain qu'il y avoit des Notes à cette Bible, mais auſſi qu'elles entrérent pour quelque choſe dans la Condamnation de cette Verſion: c'eſt ce que nous apprennent deux Auteurs contemporains, qui étoient ſelon les apparences bien au fait. La Croix du Maine dit (5): „ Il a traduit en François la ſuſdite Bible, „ laquelle il a *enrichie d'Annotations* ſur les lieux dépravez „ par les hérétiques." Du Verdier dit quelque choſe de plus (6): „ Il avoit faict imprimer une Bible en François, a„ vec Préface, Arguments, & *Annotations*: mais les Doc„ teurs Théologiens de Sorbonne l'ont cenſurée, pour „ autant qu'ils n'approuvent point que les SS. Livres de la „ Bible ſoyent mis en Langue Vulgaire, pource auſſi qu'*il a avoit pris aucunes d'icelles Annotations ſur les Exemplaires des Bibles traduites par les Miniſtres de Geneve*, & „ dict en ſa Préface que les hérétiques parmi leurs propos „ peuvent dire quelque choſe de bon." Add. du Tradl.]

(1) *Hiſt. Crit. du V. T.* L. II. ch. 25. p. 331.

(2) *Voyez Rem.* [*B*].

[*B*] *Elle fut condamnée dès qu'elle parut.*] Il paroit par l'hiſtoire que le Cardinal d'Oſſat fait de cette affaire (7), que le Dr. Benoiſt lui-même pourſuivit la condamnation de cette Verſion. On l'accuſa à Rome d'être l'Auteur des erreurs réelles ou prétendues, qui ſe trouvoient dans ſa Bible Françoiſe. Le Cardinal d'Oſſat lui conſeilla de paroître à Paris des informations de la condamnation de cette Bible. Il parut par ces informations envoyées à Rome, que deux Compagnons d'Imprimerie avoient falſifié ſa Copie, & qu'ils avoient été condamnés pour cette fauſſeté par Arrêt de la Cour du Parlement de Paris du 21 de Mai 1566. Il parut auſſi que cet Arrêt avoit été rendu ſur la Requête du Docteur Benoiſt lui-même, & des Libraires de Paris, auxquels il avoit donné ſa Traduction, & qui l'avoient imprimée, après qu'elle avoit été approuvée par les Docteurs

(3) *Notes ſur les Lett. du Cardinal d'Oſſat* T. III. p. 431. not. 1.

(4) T. XI. p. 146.

(5) *Bibl. Franç.* p. 411.

(6) *Bibl. Franç.* p. 1024.

(7) *Lettre du 9 Sept.* 1602.

Benoist y fit une Replique, dont nous dirons un mot ci-dessous [C]. Lorsque Henri IV se fut déterminé à embrasser la Religion Romaine, il écrivit au Dr. Benoist, lui ordonnant de le venir trouver. Le Docteur consulta là-dessus le Légat du Pape, qui se trouvoit à Paris, & qui lui conseilla de répondre au Roi, qu'il ne pouvoit se rendre auprès de lui sans la permission du Pape. Ce conseil irrita fort le peuple contre le Légat, parce qu'on voyoit par-là qu'il favorisoit la Faction Espagnole, & qu'il ne cherchoit qu'à entretenir la Guerre Civile (g). Cependant Benoist se trouva quelque tems après au Conseil qui fut tenu à S. Denys, où l'on conclut que le Roi avant donné des preuves suffisantes de sa Foi & de sa Repentance, on pouvoit le recevoir à l'Eglise Catholique sans attendre le consentement du Pape (h) [D]. Le Dr. Benoist assista aussi à l'Assemblée où le Roi Henri, après avoir abjuré la Religion Reformée & fait profession de la Religion Romaine, fut absous par l'Archevêque de Bourges (i). Le Roi le nomma ensuite vers l'an 1597 à l'Evêché de Troyes en Champagne; mais il ne put jamais obtenir les Bulles du Pape pour en prendre possession [E]. Il ne laissa pas de jouïr des revenus de l'Evêché jusqu'à l'an 1604, qu'il le résigna, avec la permission du Roi, à René de Breslai, Archidiacre d'Angers (k). Il mourut à Paris le 7 de Mars 1608, & il fut enterré proche du grand Autel de son Eglise Paroissiale de S. Eustache, où l'on voit encore son Epitaphe. Le Docteur Victor Cayet fit son Oraison funèbre [F]. Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il a écrit encore trois ou quatre autres Pièces, dont le Père Le Long (l) rapporte les titres; mais elles sont trop peu importantes & trop obscures pour en parler dans cet Article, excepté peut-être *La Sacre & Couronnement du Roi Henri III, l'an 1575, par René Benoist Docteur en Théologie*, à Reims en 1575 in-8., & inséré dans le *Cérémonial de France* de Godefroy, imprimé à Paris en 1619 in-4. [a] La Croix du Maine dans sa Bibliothèque, & du Verdier, donnent un long Catalogue des Ouvrages du Docteur Benoist, par lequel il paroit qu'il avoit prodigieusement travaillé. Il y a quantité d'Ouvrages de Controverse, & de Piété; on voit même qu'il a traité quelques sujets particuliers. Voici le titre de deux Ouvrages fur la Magie: *Traicté enseignant en bref les causes des Malefices, Sortilèges, & Enchantemens, imprimé à Paris chez Jean Poupy l'an 1579, avec le Livre de Pierre Macé du Mans; & Fragment extrait d'un plus ample Traicté de la Magie reprehensible & des Magiciens, contenant 19 Chapitres, imprimé à Paris chez Jean Poupy l'an 1579 avec le Livre dudit Pierre Macé* (m). Il y a de l'apparence que cela ne faisoit qu'un seul Ouvrage; c'est aussi ce que dit du Verdier: La Croix du Maine en fait deux. Le prémier de ces Auteurs donne aussi les titres de quelques Ouvrages Latins du Docteur Benoist; ainsi l'Auteur de cet Article ne devoit pas dire qu'il n'y avoit encore que trois ou quatre Ouvrages, outre ceux dont il a parlé. J'ajouterai, qu'à s'en rapporter à La Croix du Maine, Auteur contemporain, les Ouvrages de notre Docteur étoient estimés. *Homme très éloquent, dit-il, & des plus célèbres entre tous ceux de sa profession, tant pour ses Prédications ordinaires, que pour les Livres, en nombre infini, lesquels il a mis en lumière.* ADD. DU TRAD.]

(g) Thuan. L. CVI. p. 351. Edit. de 1620.

(h) Idem L. CVII. p. 372.

(i) Id. ibid. p. 372.

(k) *Biblioth. Hister. de France*, Voyez la Table au mot de *Benoist* (René).

(l) Le Long (m) La Croix du Maine p. 413. Du Verdier p. 1093.

[C] *Une Replique dont nous dirons un mot ci-dessous.*] Elle est intitulée: *Examen pacifique de la Doctrine des Huguenots, où l'on montre contre les Catholiques rigides de ce siècle, & particulièrement contre les Objections de la Reponse à l'Apologie Catholique, que nous, qui sommes membres de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, ne devons point condamner les Huguenots comme des Heretiques, avant qu'on l'ait prouvé de nouveau. Par* René Benoît, *Curé de S. Eustache à Paris.* Caen 1590. Cet Ouvrage est diviſé en six Chapitres, où l'on fait voir, 1. Que les Catholiques & les Huguenots n'ont qu'une même Créance. 2. Que les uns & les autres diffèrent de l'ancienne Eglise en matière de Cérémonies, & par conséquent qu'on ne doit pas condamner les derniers pour ce sujet. 3. Qu'ils n'ont jamais été condamnés ouvertement & légitimement avant le Concile de Trente. 4. Que ce Concile n'est pas légitime. 5. Qu'il n'est pas reçu en France. 6. Qu'ainſi l'on doit tenir les Huguenots pour membres de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine (8).

(8) *Bibl. Univ. T. XI. p. 149. 140.*

[D] *Sans attendre le consentement du Pape.*] Ceux qui s'opposoient à l'absolution du Roi, prétendoient, qu'aiant été excommunié par le Pape, il ne pouvoit être absous que par le Pape même. Mais les Amis du Roi disoient, 1. Que les François n'étoient point liés par la Bulle d'excommunication que le Pape avoit fulminée contre Henri IV, parce qu'elle n'avoit été ni reçue ni publiée dans le Royaume; & que selon l'ancienne coutume, il n'y a aucune Bulle du Pape qui ait quelque force en France, avant qu'elle ait été approuvée, après un examen préalable, pour voir si elle ne contient rien de contraire à l'autorité du Roi, aux Loix du Royaume, aux Privilèges & aux Libertés de l'Eglise Gallicane: que la même chose a lieu dans les Pays-Bas Autrichiens, comme cela paroit par l'Edit de Philippe publié en 1497, & par celui de Charles V. en 1530. 2. Qu'avant qu'une Sentence d'excommunication se prononce, la personne intéressée doit être exhortée, & informée du sujet pour lequel on veut l'excommunier, conformément à la Bulle d'innocent IV, qui déclare injuſtes toutes les excommunications qui n'ont pas été précédées d'Avertissemens & d'Admonitions. Et que quand même la Bulle auroit été publiée duement & selon les Loix, c'est sans contredit aux Evêques à absoudre la personne excommuniée, comme cela paroit par les Canons du Concile de Trente. On représenta aussi, que si l'on différoit l'absolution du Roi, on avoit des raisons de craindre que les Ligueurs ne choisissent un Roi à Paris: ce qui occasionneroit une nouvelle Guerre, fatale & au Royaume, & à la Religion Catholique en France. Que Henri, alors bien disposé pour la Religion Catholique, pourroit peut-être prendre des mesures extrêmes, piqué du refus qu'on lui feroit de l'absoudre; & que la Noblesse Françoise, jalouse des Libertés de son Pays, ne se soumettroit jamais à un Roi choisi par une Faction Espagnole: mais qu'en adhérant à la Religion de ses Ancêtres, elle pouvoit imiter l'exemple de l'Angleterre sous Henri VIII, & se séparer du Siége de Rome, plutôt que de subir le joug d'Espagne (9). Ces raisons firent tant d'impression sur l'esprit de la plupart de ceux qui se trouvèrent au Conseil tenu à S. Denys, qu'on résolut de passer outre pour l'absolution du Roi; ce qui irrita si fort les Ligueurs, que quelques Docteurs de Sorbonne, qui étoient de ce Parti, résolurent d'excommunier le Docteur Benoist & quelques autres, qui avoient opiné pour faire absoudre le Roi. Il s'en trouvoit assez, qui semblables à des Vautours affamés, dévoroient d'avance les Bénéfices de ceux qu'ils se proposoient de chasser, en les chargeant de mille crimes. *Nec deerant*, dit De Thou (10), *vultures famelici, qui abjecistum facerdotia involare gestientes, multa criminose in eos cumulabant.*

(9) Thuan. Hist. CVII. p. 374. 472.

(10) Ibid. p. 373.

[E] *Il ne put jamais obtenir les Bulles du Pape pour en prendre possession.*] Sa Traduction de la Bible fut le prétexte du refus. Le Cardinal d'Ossat fit tout ce qui fut en son pouvoir, pour prouver par les informations les plus exactes, que les erreurs dont on taxoit Benoist, venoient de la falsification des Imprimeurs, coudamnés pour cela: mais tous ses efforts furent infructueux, la Cour de Rome ne voulut jamais reconnoitre Benoist pour Evêque. On ne doit pas en être surpris: le Docteur étoit coupable de crimes qu'on ne pardonne jamais à Rome. Premièrement, la Traduction même de la Bible y est regardée comme un crime capital, parce qu'elle tend à ouvrir les yeux au peuple, & à lui faire appercevoir combien d'erreurs, de corruptions, & de fuperstitions se font glissées dans la Religion Catholique. Secondement, le Docteur Benoist s'étoit déclaré ouvertement contre le Concile de Trente, & il favorisoit les Réformés, les regardant comme de vrais Membres de l'Eglise Catholique, comme nous l'avons vu dans la Remarque C. En troisième lieu, il étoit un courageux Défenseur des Libertés de l'Eglise Gallicane, & il s'étoit assez ouvertement déclaré & expliqué sur ce sujet dans l'Assemblée de S. Denys. Ce furent-là vraisemblablement les véritables raisons, qui portèrent la Cour de Rome à lui refuser les Bulles de son Evêché.

[F] *Le Dr. Victor Cayet fit son Oraison funèbre.*] Il le compara, dit Mr. Amelot (11), à S. Thomas d'Aquin, mais très ridiculement, seulement parce qu'il étoit mort le même jour du mois. Le Cardinal du Perron n'estimoit point notre Docteur, ajoute Mr. Amelot. C'étoit un méchant Auteur, dit le Cardinal dans le *Perroniana*, il n'y a point d'esprit dans ses Ecrits &c. Nous remarquerons que le témoignage du Cardinal n'est pas d'un grand poids sur ce sujet, parce qu'il étoit fort zélé pour l'autorité du Pape, au-lieu que le Docteur Benoist étoit dans de tout autres principes.

(11) *Notes sur les Lettres, du Cardinal d'Ossat. T. III. p. 422. not. 1.*

(a) Tout cet Article fait voir les Mémoires dressés par Mr. Benoist lui-même, & écrits de la main.

☞ BENOIST (Elie) (*a*), illustre Théologien François, naquit à Paris le 20 de Janvier 1640 de parens honnêtes & vertueux, mais qui n'avoient rien de distingué ni pour le rang, ni pour les richesses. *François* son père étoit Concierge de l'Hôtel de la Trimouille dans le fauxbourg S. Germain, & n'avoit guéres d'autre bien que les revenus de son emploi [*A*]. Sa mére s'appelloit *Marie Calderone*. Elié étoit d'une complexion fi délicate dans son enfance, que tous ceux qui le voyoient, ne croyoient pas qu'il pût atteindre l'âge de sept ans ; & ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que pendant tout le cours de sa vie, on l'a toujours regardé comme un homme qui n'avoit pas longtems à vivre, quoiqu'il ait atteint un âge fort avancé, comme nous le verrons ci-dessous. D'abord ses parens, qui craignoient de ne pouvoir fournir aux dépenses nécessaires pour ses études, le destinérent à la Pratique ou au Commerce, se propofant de le faire entrer ou chez quelque Notaire ou Procureur, ou chez quelque Marchand ; mais le violent penchant qu'il faisoit paroître pour l'étude, & les conseils de quelques Amis, déterminérent ses parens à lui laisser suivre son inclination. Après avoir eu quelques Maîtres à la maison qui lui enseignérent les prémiers principes de la Langue Latine, on l'envoya âgé de neuf ans au Collége d'Harcourt pour y faire ses Humanités. Il s'y distingua par ses progrés, & surtout par son goût pour la Poëfie. Son Maitre tâcha de lui faire embrasser la Religion Romaine, & employa les promesses les plus séduisantes ; mais inutilement. Le jeune Benoît informa sa mére de ce qui se passoit, & cette prudente femme le fit passer au Collége de Montaigu, où il fit sa Rhétorique. De là il alla entendre la Philosophie à la Marche, où il devint en peu de tems l'objet de l'admiration de son Professeur, & l'exemple de tous ses Compagnons. Mais son ardeur & son goût pour l'étude diminuérent insensiblement ; l'obfeurité des Leçons, le sérieux de la Philosophie, le métamorphosérent entiérement ; plus d'affiduité, plus d'amour pour ses devoirs ; la Comédie, la Paume, le Billard, les Romans prirent la place d'Aristote. Ce n'étoit plus ce jeune-homme qu'on appelloit *le Ministre* ; à cause de sa gravité. Ses parens jugeant que ses égaremens ne venoient que du dégoût qu'il avoit pour la Philosophie, à cause de sa jeunesse, (car il n'avoit encore que treize ans), lui firent apprendre le Grec [*B*]. Ils l'envoyérent ensuite voyager dans quelques Provinces de France, sous la conduite d'un Précepteur. Il s'arrêta à Montauban, pour y continuer sa Philosophie. Pendant qu'il s'exerçoit dans cette Science, il eut le malheur de perdre sa mére & son père, peu de tems l'un après l'autre. Il ne perdit pourtant pas courage : mais consultant plutôt son goût pour le plaisir, que la médiocrité de son patrimoine, il se vit bientôt dans le besoin ; & aiant subsisté deux ou trois ans d'emprunt, il résolut enfin de changer de genre de vie [*C*], & prit le parti de se faire Précepteur. Ce nouvel état lui fut avantageux ; car aiant le tems & la commodité de s'appliquer à l'étude, & sentant d'ailleurs qu'il n'avoit plus d'autre moyen de s'avancer dans le monde que les Sciences, il ménagea si bien son tems & cultiva tellement ses talens, qu'il se mit en état de parler en public, & fit quelques Sermons qui furent goûtés. Bientôt après il fut reçu au S. Ministère, & il servit deux Eglises différentes en Beausse, pendant environ neuf mois. De là il fut appellé à Alençon, où il a exercé fon Ministère pendant vingt ans, non sans traverses. Outre les travaux pénibles du Ministère, il eut à essuyer les chicanes des ennemis de sa Religion, & ne fut rien moins qu'heureux dans son domestique [*D*]. Il ne laissoit pas d'avoir divers sujets de consolation, soit par l'état florissant de son Eglise, soit par l'estime où il étoit. S'il survenoit quelque affaire difficile, c'étoit lui que le Consistoire en chargeoit. S'il se trouvoit au Synode, l'opinion avantageuse qu'on avoit de son esprit, lui faisoit déférer les prémiers postes. Sa réputation parvenue jusqu'à Paris l'auroit fait appeller à Charenton, si l'on n'eût appréhendé qu'en le tirant d'Alençon, on ne fît tort à cette Eglise, & que les Catholiques-Romains n'empêchassent qu'on lui donnât un Successeur, par où cette Eglise auroit été privée du droit d'avoir trois Pasteurs. Les Intendans l'honoroient de leur amitié : entre autres, Mrs. Barillon de Morangis, & Joubert de Bouville, lui témoignérent beaucoup de bienveillance : la femme du prémier a même entretenu commerce de Lettres avec lui depuis son réfuge en Hollande. Sa profonde érudition le fit triompher dans une dispute célébre avec le P. de la Rue [*E*]. Il n'eut pas moins d'avantage par un

[*A*] *François son père . . . . n'avoit guéres d'autre bien que les revenus de son emploi.*] François aiant eu le malheur de perdre son père & sa mére fort jeune, étoit recueuré sous la conduite d'un oncle, qui l'avoit élevé dans la Religion Réformée ; ce qui avoit irrité à un tel point contre lui ses fréres, qui étoient de la Religion Romaine, qu'il avoit pu à peine obtenir d'eux quelques petits secours pour le mettre dans le service. Dans la fuite, étant entré chez le Duc de la Trimouille, il avoit obtenu l'emploi qui lui fournissoit depuis subsister.

[*B*] *Lui firent apprendre le Grec.*] Il eut pour compagnon d'étude dans la Langue Grecque le célébre *Du Rondel*, depuis Professeur en cette Langue à Maestricht, où il est mort dans un âge assez avancé, & fort connu par les liaisons qu'il a eues avec Mr. Bayle.

[*C*] *Il résolut enfin de changer de genre de vie.*] Deux raisons principales l'y déterminérent. D'un côté, il sentit qu'il n'avoit pas assez de prudence pour être en garde contre les piéges qu'on lui tendoit, aiant toute la crédulité Parisienne : ce qui faisoit que ceux qui l'avoient le prendre, & le gagner par de fausses apparences d'amitié, l'engageoient à des dépenses ruineuses, & lui faisoient diffiper follement ce qui lui étoit nécessaire pour subsister. D'un autre côté, les conseils de ses Professeurs l'obligérent à céder à la nécessité, & à chercher à se procurer dans un changement d'état une meilleure fortune. Il s'exprime d'une manière fort naïve sur fa crédulité : *Semper sibi deesse prudentiam, quâ posset ab astorum fallaciis sibi cavere. Illi enim etsi Parisina credulitas, omnium fraudibus patens, nec adversus eos qui amicitiam fingerent ullo modo cautus ; unde factum ut sæpe in eorum usum sibimet liberalitate converteret ea, quibus ipsi ad victum quotidianum opus esset.*

[*D*] *Et ne fut rien moins qu'heureux dans son domestique.*] Mr. Benoît se maria à Alençon, avec une Demoiselle appartenante aux principaux de la Ville. Le feul avantage qu'il retira de ce mariage, fut d'être en quelque façon naturalifé ; car d'ailleurs il eut à essuyer tout ce qu'un honnête-homme peut fouffrir d'une femme d'un mauvais caractére. Voici le portrait que lui-même en fait, que des raisons particuliéres m'empêchent de mettre en François : *Uxorem duxit . . . . . vitiis omnibus, quæ conjugi pacem amanti gravia esse possunt, implicitam : avaram, superbam, luxuriosam, inconstantem & variis ; insolessam contradictoli libidine per annos quadraginta septem miserum conjugem omnibus diris affecit.*

[*E*] *Une dispute célébre avec le P. de la Rue.*] Ce célébre Jésuite prêchoit à Alençon ; il prit pour sujet d'un de ses Sermons la *Descente de Jesus-Christ aux Enfers*. Aiant combattu avec son éloquence ordinaire le sentiment que les Missionnaires attribuent à Calvin, Mr. de la Conseillére Collégue de Mr. Benoît entreprit de répondre par un Ecrit, qui ne fit que donner au Prédicateur de nouvelles armes. Quelques personnes aiant demandé des éclaircissemens à Mr. Benoît, il jetta quelques pensées sur le papier : ces Ecrit fut communiqué au Jésuite, qui fit une longue Réponse qu'il envoya au Ministre : celui-ci repliqua. Mr. de Morangis, qui avoit eu une Copie de ce dernier Ecrit, l'envoya à Paris avec celui du P. de la Rue, pour en avoir l'avis de la Sorbonne. La réponse fut bien moins que favorable au Jésuite, qui fait de lui-même, soit par le conseil de ses Amis, jugea à propos de garder le silence (1). Quelque tems après, le Père de la Rue, voulant rétablir fa gloire, entreprit de prouver la fausseté de la Version de nos Bibles dans le vf. 8. du Ch. VIII. de Néhémie. Mr. Benoît, un peu fier de ses prémiers avantages, lui répondit d'un air de Maître, le traitant en Ecolier : il lui fit voir fon ignorance dans la Langue Hébraïque. Les Pièces furent encore envoyées à Paris, & il vint une Lettre du Docteur Brayer, qui disoit, „ qu'on a „ voit assemblé *les Rabbins du Cabinet*, qu'on avoit mis les „ Livres fur table, qu'on avoit consulté toutes les Ver„ sions ; que le résultat avoit été, que les Interprétes de „ Genéve étoient les prémiers qui avoient osé traduire le „ paffage de Néhémie, comme ils l'avoient fait ; mais „ que *grammaticalement parlant*, le Texte pouvoit fouffrir „ cette Version ; & que par conséquent le Jésuite avoit eu „ tort de l'appeller une falsification (2)." La Dispute finit là, & le Jésuite garda le silence. Mais Mr. l'Abbé Tilladet aiant publié la Lettre de Mr. Benoît, une Ré-

(1) *Differtationes recueillies par* Tilladet. Tom. I. Differt. III. p. 297-298. *Edit. de Florence* 1738.

(2) Id. ibid. p. 301.

pon-

un Sermon qu'il fit fur un ſujet propoſé par Mr. de Morangis [F] : ce qui irrita à un tel point le Jéſuite, qu'il chercha avec empreſſement l'occaſion de ſe venger [G]. Les Egliſes de Normandie étant convenues de célébrer un jour de Jeûne, pour implorer le ſecours du Ciel contre les malheurs qui ſembloient menacer l'Egliſe, on fixa ce Jeûne à un Dimanche, afin de donner moins de ſoupçons aux Catholiques-Romains. Mr. Benoiſt prêcha le ſoir. Pendant qu'il étoit en Chaire, il s'aſſembla près du Temple une grande foule de petit-peuple, qui ne ceſſa de crier & de faire des menaces; des paroles on en vint aux effets, on caſſa les vitres, & le tumulte devint général. Les Réformés ſe tinrent ſur la défenſive, & repouſſérent avec leurs cannes & leurs épées ceux qui les attaquoient. Malgré cela, Mr. Benoiſt continua tranquillement ſa Prière. Cette affaire fit grand bruit: l'Intendant la jugea en faveur des Réformés, ce qui leur attira de nouvelles perſécutions de la part de la Ducheſſe de Guiſe (b), qui ſe trouvoit alors à Alençon. Superſtitieuſement attachée à la Religion Romaine, ſans examiner qui avoit raiſon ou tort dans cette émeute, elle en rejetta le blâme ſur les Réformés, & leur fit reſſentir les effets de ſa haine. Le Jéſuite dont on a parlé, ne négligea rien pour perdre Mr. Benoiſt, mais inutilement; il ne lui reſta que la honteuſe conſolation de décharger ſa bile par ces mots: *Quoi! n'y a-t-il donc point de gibet pour ce ſcélérat?* Tout l'orage tomba ſur Mr. de la Conſeillere, qui fut condamné, quoiqu'innocent; à ne plus exercer le Miniſtère à Alençon, & appellé peu de tems après à Hambourg, où il eſt mort. Cependant les affaires des Réformés alloient de mal en pis; on leur ſuſcitoit continuellement de nouveaux procès. On obtint un Edit du Roi, qui tendoit à ſe rendre maitre des fonds de leurs Egliſes. La Ducheſſe de Guiſe en vouloit à ceux de l'Egliſe d'Alençon. Mr. Benoiſt, qui avoit prévu qu'ils ſeroient tôt ou tard enlevés, avoit pris des précautions ſûres; on l'accuſa de les avoir aliénés, & d'avoir falſifié les Regiſtres. Il fut appellé en Juſtice, mais ſa prudence & ſon habileté le tirérent des piéges qu'on lui tendoit: il ſoutint ſa Cauſe contre les plus ſubtils Avocats, & ils ne purent le ſurprendre par tous les détours de la Chicane. Les Juges, qui avoient auparavant réſolu de défendre aux Réformés de s'aſſembler, convaincus par la ſolidité de ſes raiſons, n'oſérent paſſer outre avant que d'avoir reçu des ordres ſupérieurs. Au milieu des diſgraces des Réformés, c'étoit une conſolation pour eux, de pouvoir encore vaquer à leurs Exercices. Cela leur rendoit d'autant plus cher Mr. Benoiſt, à qui ils étoient redevables de cet avantage; & il n'y avoit pas même juſques aux Zelateurs Romains, qui ne lui témoignaſſent du reſpect. Cependant l'Arrêt fatal, qui ordonnoit de fermer le Temple, arriva. Mr. Benoiſt fut député à Paris, pour y conſulter ceux qui étoient chargés des affaires des Egliſes Réformées. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que la Ducheſſe de Guiſe lui fit dire par Mr. Claude de ſe rendre auprès d'elle. Tous ſes Amis regardérent cet ordre comme le préſage d'une perte prochaine; mais quelque choſe qu'il eût à craindre, il ne laiſſa pas d'y aller. Il fut reçu tout autrement qu'il ne s'y attendoit. La Ducheſſe lui fit toutes les honnêtetés & les politeſſes imaginables: elle lui dit que s'il vouloit prévenir ſon malheur, il devoit lui révéler où les Réformés d'Alençon avoient caché les fonds de leur Egliſe; à quoi elle ajouta en ſouriant, qu'elle ſeroit charmée de voir dans l'Egliſe Romaine un homme de ſon mérite. Mr. Benoiſt lui répondit, qu'étant ſûr de ſon innocence ſur le prémier article, il ne craignoit rien de l'injuſte procés qu'on lui avoit intenté; & qu'à l'égard de la Religion, aiant par trente années d'étude re-

(b) Fille de *Gaſton d'Orléans*, oncle de Louis XIV.

ponſe du P. de la Rue, & le Jugement de Mr. l'Evêque d'Avranches ſur cette Diſpute; Mr. Benoiſt, qui n'avoit point vu ces deux Piéces avant qu'elles parussent dans le Recueil de Diſſertations publié par Tilladet, jugea à propos d'y répondre. Toutes ces Piéces forment enſemble la troiſiéme Diſſertation du Recueil, auquel nous renvoyons ceux qui ſront curieux d'être inſtruits à fond de cette Diſpute.

[F] *Un Sermon qu'il fit ſur un ſujet propoſé par Mr. de Morangis.*] Ce Magiſtrat témoigna un jour, qu'il ſouhaiteroit ſort d'entendre traiter des devoirs d'un Chrétien élevé en dignité, mais dépendant en même tems d'un Supérieur. Le Jéſuite ſaiſit l'occaſion, & tit un Sermon où il traita la matiére avec éloquence: mais il propoſa certaines diſtinctions, puiſées dans la Morale de ſa Société, qui tendoient à excuſer celui qui ſeroit mal, par obéiſſance pour des ordres ſupérieurs. Mr. de Mombail Officier Réformé, ami & allié de Mr. Benoiſt, qui ſe trouva au Sermon, en parla avec de grands éloges chez Mr. de Morangis. Quelques Gentilshommes, qui étoient préſens, allérent trouver Mr. Benoiſt, & le prièrent de leur dire ſon ſentiment: il s'engagea à le leur expliquer, & quoiqu'il ne lui reſtât que deux jours, il fit le Dimanche un Sermon, dont Mr. de Mombail fut ſi frappé, qu'il alla trouver Mr. de Morangis, auquel il déclara, que l'éloquence du Jéſuite l'avoit d'abord ſéduit, mais que le Diſcours du Miniſtre l'avoit entiérement fait changer de ſentiment. Le P. de la Rue aiant appris la choſe, brula d'envie de voir ce Sermon, & il pria Mr. de Morangis de s'employer pour lui en procurer la lecture. Quand il l'eut lu, il ſe contenta de dire, que c'étoit l'ouvrage de pluſieurs jours, & qu'on l'avoit copié plus d'une fois, quoique ce fût le Manuſcrit, tel que l'Auteur l'avoit écrit d'abord. Dans la ſuite il a prononcé ce même Sermon dans l'Egliſe de Delft, & il a été imprimé avec quelques autres en 1698 *à Delft chez Kroonevelt.* Mr. Benoiſt dit dans ſes Mémoires MSS. qu'il y a fait des changemens, ſur-tout dans l'application, par rapport au Luxe dans les Habits. Le Sermon a pour titre, *Les Bienfaueurs de l'Evangile*, ſur Philipp. I. 27.

[G] *Ce qui irrita à un tel point le Jéſuite, qu'il chercha avec empreſſement l'occaſion de ſe venger.*] Un Gentilhomme fort riche avoit un procès avec ſon frére; ſe défiant de la bonté de ſa Cauſe, il fit ſemblant d'avoir des doutes ſur la Religion Réformée & de chercher à s'inſtruire, comptant qu'il ſe feroit par-là des amis & des protecteurs, & que l'envie de le convertir à la Religion Romaine lui feroit gagner ſon procès. Dans ce deſſein il étoit toujours ou chez le Jéſuite, ou chez Mr. de Morangis. Ses parens allérent trouver Mr. Benoiſt, pour lui demander conſeil ſur les moyens de ramener leur parent. La choſe n'étoit pas ſans difficulté; c'étoit un crime capital de détourner de leur deſſein, ceux qui témoignoient du penchant pour la Religion Romaine; & l'on n'avoit pu porter le Gentilhomme à conſulter les Miniſtres ſur ſes doutes prétendus, il ne vouloit pas même recevoir de leurs Lettres. Mr. Benoiſt ſe chargea de traiter dans ſes Sermons les Controverſes ſur leſquelles ſes doutes rouloient, & l'on devoit engager le Gentilhomme à venir les entendre. Mr. Benoiſt fit donc un Sermon ſur les quatorze principaux Articles qui ſont en diſpute entre l'Egliſe Romaine & nous, aiant pris pour texte ces paroles, Matth. XIX. 8. *Il n'en étoit pas ainſi au commencement.* Le Gentilhomme s'y trouva, & à l'iſſue de l'action il alla trouver le Jéſuite, & fit ſemblant d'être fort ébranlé par les raiſons du Prédicateur. Le Miſſionnaire craignant de perdre ſon Proſélyte, ſe rendit chez Mr. de Morangis, & le pria de vouloir lui procurer la lecture de ce Sermon. L'Intendant envoya ſur le champ chez Mr. Benoiſt pour le lui demander, le fit ſans même tems inviter à dîner: le Jéſuite devoit en être. Dès que le Sermon fut arrivé, le bon Pére impatient & curieux ne put en remettre la lecture; Mr. de Morangis lui-même voulut la faire. Il y en avoit au moins pour deux heures, & les marges étoient chargées de citations. Pendant qu'il liſoit, l'Intendant témoigna trop ouvertement ſon eſtime & ſon affection pour Mr. Benoiſt, tantôt par ſon, tantôt par ſes geſtes, tantôt par ſes paroles: *Voilà qui eſt beau, mon Pére! voilà qui eſt fort!* Le Jéſuite de ſon côté grinçoit les dents de colére, & ſuoit à groſſes goutes. Il garda pourtant le ſilence juſqu'à la fin: mais alors il ſe donna carriére, & évaporta ſa bile par le plus furieux emportement. Il déclama contre l'inſolence du Miniſtre, d'attaquer ainſi la Religion du Roi, & l'accuſa de Lèze-Majeſté: il s'en prit à Mr. de Morangis même, diſant qu'il nourriſſoit la hardieſſe du Miniſtre, par la faveur qu'il lui témoignoit. Ce Magiſtrat ſurpris de l'incartade du Loyoliſte, & craignant que ſon emportement n'allât plus loin, tâcha d'abord de le calmer par la douceur; mais voyant qu'elle étoit inutile, il fit dire à Mr. Benoiſt de ne pas venir au dîner, en l'informant de la raiſon du contre-ordre, & le faiſant aſſurer qu'il n'avoit rien à craindre. Cette précaution priſe, ce ſage & intégre Magiſtrat entreprit ſon homme, & lui dit tout net, qu'il n'y avoit rien dans ce Sermon, qui rendît le Miniſtre coupable; que tant que les Edits ſubſiſteroient, il étoit permis aux Réformés de propoſer & de défendre leur Doctrine en Chaire, & de combattre auſſi celle de l'Egliſe Romaine, pourvu qu'ils gardaſſent les meſures convenables; qu'à cet égard Mr. Benoiſt n'avoit point manqué; & qu'il ne permettroit jamais qu'on fît de la peine à un homme qui s'étoit fié à lui, & duquel on avoit obtenu le Sermon, comme ſous ſa garantie. Le Jéſuite ne ſe rendit qu'avec bien de la peine; preſque toute la journée ſe paſſa en allées & venues: cependant le tems preſſoit;

reconnu la vérité de celle qu'il profeſſoit, il n'y avoit aucun motif qui pût la lui faire abandonner. Il eut encore l'honneur de voir quelquefois la Ducheſſe à Alençon; cette Princeſſe l'eſtimoit même, avant qu'il lui fût connu [H] perſonellement. Les Edits qu'on publioit coup ſur coup pour interdire l'exercice de la Religion Réformée dans le Royaume, obligérent Mr. Benoiſt, après avoir mis ordre à ſes affaires domeſtiques, de ſe rendre à Paris, dans le deſſein de demander à la Cour un Paſſeport pour ſe retirer hors de France. Il apprit qu'on ſollicitoit un Ordre de le faire arrêter, ce qui l'obligea à ſe tenir caché d'abord; mais le Procureur du Roi n'aiant pu obtenir cet Ordre, Mr. Benoiſt partit pour Fontainebleau pour y demander un Paſſeport. Cependant l'Edit de Nantes aiant été révoqué, il fut obligé de retourner dans ſa Province, pour avoir un Paſſeport du Gouverneur; & en attendant, il envoya ſa femme & ſes enfans à Rouen. La négligence & l'imprudence de ſon beau-frére fut cauſe qu'on lui donna un Paſſeport où ſes enfans n'étoient point compris, & il fut obligé de s'embarquer ſans eux à Dieppe. Dans le tems que Mr. Benoiſt ſe préparoit à quitter la France, il avoit eſpéré d'abord de pouvoir vendre ſes biens, ſe propoſant de ſe retirer en Suiſſe pour y vivre tranquillement avec ſa famille, déchargé de tout emploi: mais le Parlement de Rouen aiant porté Sentence contre lui de l'aliénation des fonds de l'Egliſe d'Alençon, & n'étant plus en ſureté, il ſe vit réduit à prendre un autre parti. Mr. Allix, qui étoit de ſes amis, le ſollicita de paſſer en Angleterre, où il lui promettoit de s'employer en ſa faveur; mais aiant appris par Mr. de Morangis, dont le frére Mr. Barillon étoit Ambaſſadeur de France à Londres, l'état où les choſes étoient en Angleterre, & les projets qu'on y tramoit, Mr. Benoiſt ſe détermina à prendre la route de la Hollande. Dés qu'il y fut arrivé, il ſe fit connoitre avantageuſement. Il prêcha à la Haye en préſence de la Princeſſe d'Orange, & l'on travailla à lui faire obtenir la place de Chapelain de cette Princeſſe; mais ce plan n'aiant pas réuſſi, les Magiſtrats de la Ville de Delft choiſirent Mr. Benoiſt pour troiſiéme Paſteur de l'Egliſe Walonne de cette Ville, & c'eſt là qu'il a paſſé le reſte de ſa vie. Sa fortune fixée, il ne penſa plus qu'à raſſembler ſes enfans qui étoient demeurés en France; & il eut la conſolation d'y réuſſir, après bien des difficultés. Nous voici parvenus à la Vie *Littéraire* de Mr. Benoiſt, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi. Dès qu'il ſe vit dans une ſituation tranquille, il s'appliqua entiérement à l'étude. Il publia d'abord deux *Lettres* ſur les circonſtances du tems [I]. Elles furent ſuivies de l'*Hiſtoire & de l'Apologie de la Retraite des Paſteurs à cauſe de la Perſecution de France* [K]. Cet Ouvrage fut attaqué peu de tems aprés par un Livre intitulé: *Sentimens deſintéreſſés ſur la Retraite des Paſteurs de France; ou Examen d'un Livre qui a pour titre*, Hiſtoire & Apologie de la Retraite &c. *à Deventer* 1688 *in*-12 [L]. Cet Ouvrage eſt de Mr. D'Artis, Miniſtre à Berlin (c). Mr. Benoiſt publia

(c) *Lettres de Bayle* Tom. II. Lett. 114. p. 512. Edit. de 1729.

Mr. de Morangis devoit partir le lendemain pour Paris. Enfin l'affaire ſe termina: il fut conclu qu'on ne feroit aucune affaire à Mr. Benoiſt, & que le Jéſuite auroit la liberté de réfuter le Sermon du Miniſtre; ce qu'il fit par quatre Sermons, auxquels il invita toute la Ville, aiant envoyé des billets aux perſonnes les plus diſtinguées des deux Religions: mais il n'eut pas trop ſujet de ſe féliciter du ſuccés. On voit par ce petit trait, le caractére de certains Eccléſiaſtiques; & en même tems, qu'il y a dans l'Egliſe Romaine des perſonnes aſſez équitables pour rendre juſtice à leurs Adverſaires, malgré les Prêtres & les Moines.

[I] *Cette Princeſſe l'eſtimoit même, avant qu'il lui fût connu perſonellement.*] En voici une preuve. Le Conſiſtoire d'Alençon aiant à demander quelque choſe qui dépendoit de la Ducheſſe, réſolut de lui faire une Députation, & l'on avoit deſſein de mettre Mr. Benoiſt à la tête; mais ſon Collégue Mr. Sauvage, homme jaloux & avide d'honneur, & auquel il ne faiſoit pas bon de s'oppoſer, pour peu qu'on aimât la paix, voulut être du nombre des Députés, comptant que ce ſeroit à lui comme au plus ancien à porter la parole. On fit demander audience à la Ducheſſe: cette Princeſſe répondit, qu'elle ne prétendoit pas faire aux Réformés l'honneur de recevoir d'eux des Députés, comme d'un Corps politique; mais qu'elle écouteroit celui d'entre leurs Miniſtres qu'ils voudroient choiſir. Elle s'attendoit que ce ſeroit Mr. Benoiſt, parce qu'elle ſavoit qu'il avoit une grande part dans toutes les affaires: elle fut trompée; malgré les autres Députés, Mr. Sauvage prétendit que c'étoit à lui à y aller. Mr. Benoiſt céda: le prémier fut bien reçu, mais la Ducheſſe ne put s'empêcher de témoigner qu'elle avoit été fort ſurpriſe, en voyant un autre perſonnage que celui auquel elle s'attendoit.

[I] *Deux Lettres ſur les circonſtances du tems.*] La prémiére parut en 1686 ſous ce titre: *Lettre d'un Paſteur banni de ſon Pays, à une Egliſe qui n'a pas fait ſon devoir dans la derniére Perſecution.* Il y a dans cet Ecrit beaucoup de délicateſſe d'eſprit & de langage, & il eſt plein de fortes raiſons, tant pour repréſenter à une Egliſe qui n'a preſque point réſiſté, la faute où elle eſt tombée, que pour l'obliger à fortir inceſſamment de l'état d'Hypocriſie où elle eſt (3). La ſeconde parut ſur la fin de la même année: *Lettre à un Gentilhomme priſonnier pour la Religion.* Mr. Benoiſt nous apprend dans les Mémoires de ſa Vie, que ces deux Lettres produiſirent un heureux effet: le Gentilhomme perſévéra courageuſement, & délivré enfin de priſon, il eſt venu à la Haye, où il eſt mort: & par rapport à l'Egliſe d'Alençon, à peine demeura-t-il en France la huitiéme partie de ceux dont elle étoit compoſée; & de ceux qui reſtérent, il y en eut trés peu qui fiſſent profeſſion de la Religion Romaine.

[K] *Hiſtoire & Apologie de la Retraite des Paſteurs à cauſe de la Perſecution de France.*] Mr. Bayle dit (4) que la délicateſſe d'eſprit, l'éloquence & l'érudition y éclatent extrémement, & répondent à l'importance de la matiére. L'Auteur y fait trois choſes. I. Il raiſonne ſur la liberté de ſe retirer qui a été accordée aux Miniſtres, & qui paſſe pour une bévue de politique dans l'eſprit de beaucoup de gens; & afin de mieux démêler les cauſes d'une permiſſion qui ſemble être ſi peu d'accord avec le reſte de la conduite qu'on a tenue, il fuit le progrès de la derniére Perſécution, ouvrage, dit-il, dont le commencement a *été fort timide & fort circonſpect*; le progrès a été *fort lent & fort inégal*; & la cataſtrophe, *fuivant les régles de l'Art, a été fort ſoudaine, & pour mieux dire précipitée* (5). Ibid. Il répond à ceux des Réformés, qui voudroient bien excuſer leur foibleſſe aux dépens de leurs Conducteurs, & faire ſervir la fuite des uns de prétexte à la chute des autres. Il réfute (6) ſolidement un Ecrit qui avoit paru contre les Miniſtres, ſous le titre de *Lettre de quelques Capitifs en France*, où on les attaque ſur ce qu'ils ont pourvu à leur ſureté particuliére, pendant qu'ils favoient que leur Troupeau ſeroit attaqué du Loup. Il rapporte (7) les exemples des Saints Hommes, qui ſe ſont ſouſtraits aux Perſécutions avant & ſous l'Evangile. Il montre par le caractére particulier des circonſtances où les Miniſtres ont été réduits, qu'ils ont pu ſe détacher légitimement de leur Troupeau: il parle de ce qu'ils ont ſouffert & de la conſtance qu'ils ont témoignée (8). Il prouve contre Mr. Brueys, que la mort & les ſupplices n'entrent point néceſſairement dans l'idée des Perſécutions (9). Il ſatisfait aux bonnes ames, qui perſévéroient encore, & qui s'imaginoient que leurs Paſteurs n'avoient pas rempli leur devoir: c'étoit auſſi la penſée de quelques perſonnes qui regardoient les choſes, ſans y avoir aucun intérêt. „ La „ matiére, *dit Mr. Bayle* (10), eſt aſſurément délicate, „ & ceux qui ne font attention qu'à la Similitude du bon „ Berger, & du Mercénaire, prennent bientôt le parti „ de condamner les Miniſtres. Cependant ce n'eſt pas le „ moyen de bien juger des actions: on s'y trompera éter„ nellement, ſi l'on ſe contente de les comparer aux „ maximes générales, ſans regarder aux circonſtances „ particuliéres. C'eſt à ceci qu'on ramène les Lecteurs." Mr. Benoiſt leur montre qu'il faut diſtinguer la *fuite* d'avec l'*exil* (11), & que les raiſons de Tertullien contre la fuite des Fidéles ſentent le Montaniſme dont il étoit déja imbu: on les réfute au long (12). On fait valoir enfuite les raiſons de S. Athanaſe, qui prouve que la fuite n'eſt point un crime (13). On examine à fond le ſentiment de S. Auguſtin (14), & on montre par bien des preuves tirées de la Parole de Dieu & de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qu'on a tort de condamner les Paſteurs de France. On répond au paſſage de S. Jean & à quelques autres, & après avoir établi les conditions d'une fuite légitime, on en fait l'application aux intéreſſés. Mr. Benoiſt n'a pas mis ſon nom à cet Ouvrage; on ne laiſſa pas de le reconnoître. *La modeſtie de l'Auteur*, dit Mr. de Beauval (15), *cache-roit peut-être encore ſon nom au Public, ſi la délicateſſe & les ſeules beautés de l'Ouvrage n'avoient fait reconnoître Mr. Benoiſt.*

[L] *Sentimens deſintéreſſés ſur la Retraite des Paſteurs de France &c.*] L'Auteur déclare qu'il a principalement deux vues. L'une eſt de faire voir que les Miniſtres ont mal fait de fortir de France; & quoiqu'il ſemble excuſer leur faute, & que pour la faire paſſer pour plus légére, il confeſſe qu'il en auroit autant fait qu'eux (16), s'il avoit été en leur place, il ne laiſſe pas de la regarder comme une déſertion totale, & un abandon entier des devoirs les plus eſſentiels de leur Miniſtére. La ſeconde vue eſt de faire voir que puiſque les Paſteurs ont fait une faute ſi indigne d'eux, ils la doivent réparer par un généreux retour au ſervice des Egliſes, que l'on prétend qu'ils ont

(3) Boyle *Nouv. de la Rép. des Lett.* Juillet 1686. p. 815.

(4) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Janv. 1687. p. 107.

(5) *Hiſt. & Apol. de la Retraite des Paſt.* p. 4.

(6) Ibid. p. 64-74.

(7) Ibid. p. 75-86.

(8) Ibid. p. 87-115.

(9) Ibid. p. 115-146.

(10) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Janvier 1687. p. 109.

(11) *Hiſt. & Apolog.* p. 145-151.

(12) Ibid. p. 151-181.

(13) Ibid. p. 151-160.

(14) Ibid. p. 200-210.

(15) *Hiſt. des Ouvr. des Savans* Janvier 1688. p. 102.

(16) *Sentimens déſintéreſſés &c.* p. 230.

blia d'abord le Plan de la Réponse qu'il avoit deſſein de faire au Livre des *Sentimens* (*f*), & cette Réponſe même parut peu de tems après; elle eſt intitulée : *Défenſe de l'Apologie pour les Paſteurs de France, contre le Livre intitulé*, Sentimens déſintéreſſés &c. *à Francfort* 1688. in-12 [*M*]. Mr. Bayle nous apprend

(*f*) *Nouv. de la Rep. des Lettr.* Janvier 1688. Art. II. p. 6. & ſuiv.

ont trop légérement abandonnées. Pour ſuivre ici le même Plan de l'*Apologie pour les Paſteurs*, l'on a diviſé l'Ouvrage en trois Parties. On ne blâme preſque rien dans la prémiére, on croit néanmoins y pouvoir faire quelques *Additions* : ce qu'il y a de plus conſiderable c'eſt une conſidération ſur la mort de Charles II. Roi d'Angleterre, ſans laquelle on croit que la France n'auroit oſé révoquer l'Edit de Nantes. Les autres Additions regardent quelques faits, que l'Auteur a cru aſſez importans pour en faire part au Public. On entre en matiére dans la ſeconde Partie, & d'abord on reproche à l'*Apologiſte* d'avoir employé la *ruſe* en faiſant valoir des *Préjugez* : on prétend que ces Préjugés font fondés ſur de fauſſes ſuppoſitions (17). On en vient après cela à l'examen des Raiſons alléguées par l'*Apologiſte*. I. L'impoſſibilité de tenir une autre conduite dans une ſi cruelle conjoncture : c'étoit, dit-il, comme une déroute générale après la perte d'une bataille, où chacun cri, *ſauve qui peut*. L'Auteur des *Sentimens* convient des difficultés, & non pas de l'impoſſibilité ; & il ajoute malignement, que le *ſauve qui peut* ne convient point aux Chefs d'une Armée & aux Officiers, qui ne doivent rien oublier pour rallier leurs Soldats (18). II. L'Apologiſte ajoute, que les Egliſes par leur révolte ſoudaine n'ont pas laiſſé à leurs Paſteurs le loiſir de leur donner de bons exemples; & qu'on leur en a même donné, ſi elles avoient eu le courage de les imiter. On avoue que cette chute ſoudaine fera l'opprobre & le ſcandale du Siécle: mais qu'elle devoit être un nouveau motif pour exciter les Paſteurs à venir relever tant de perſonnes, que la ſeule violence de la tempête avoit abbattues (19). Il eſt vrai que l'obéiſſance qui eſt due au Souverain, paroiſſoit rendre leur fuite indiſpenſable. Cependant l'on prétend ici que cette obéiſſance abſolue ne regarde que les choſes Civiles, & que les Souverains n'ont pas droit de commander à la Conſcience. On reproche aux Miniſtres de s'être ménagés trop politiquement là-deſſus, que même dans leurs Sermons ils avoient ceſſé d'imiter l'exemple des Réformateurs, & celui des Apôtres qui n'avoient pas craint d'attaquer le Paganiſme, ſoutenu par tout le poids de la puiſſance Romaine & tout l'éclat d'une autorité impoſante. D'où l'Auteur conclud que ce n'eſt point la Providence, *qui n'a pas jugé à propos de mettre les Paſteurs aux priſes avec les plus rudes tentations*, comme le dit leur Apologiſte, mais que ce ſont eux mêmes qui n'ont pas jugé à propos de ſoutenir cette épreuve. Il n'appruve pourtant point que par une piété indiſcrette l'on s'aille préſenter au martyre. Mais il prétend que les Paſteurs devoient regarder les Egliſes où ils étoient établis, comme un poſte où la Providence les avoit placés, & ſur lequel ils devoient expirer (20). III. L'Apologiſte avoit ſoutenu, qu'un Paſteur ne doit plus rien à ſon Egliſe, du moment qu'elle eſt anéantie par la révolte de ſes membres. On lui répond que les liens qui attachent les Paſteurs à leurs Egliſes ne ſont point rompus par une chute involontaire, & que les changemens que la violence a arrachés ne ſuffiſent point pour anéantir les engagemens d'un Paſteur : c'eſt ce qu'il appuye par des exemples (21). Dans la troiſéme Partie, on attaque l'Auteur de l'Apologie ſur tout : on lui abandonne néanmoins à peu prés Tertullien, mais on diſpute fort & ferme ſur ce qui regarde l'Apologie de S. Athanaſe, & la Lettre de S. Auguſtin à Honorat. On en fait autant ſur les exemples des Paſteurs, qui ont fui pendant les anciennes Perſécutions de l'Egliſe (22). On s'étend beaucoup ſur les paſſages de S. Matth. X., de S. Jean X., & ſur quelques autres (23). On entreprend enſuite la diſcuſſion des conditions, ſous leſquelles l'Apologiſte prétendoit que les Paſteurs avoient pu ſe ſervir de la liberté que Jéſus-Chriſt leur donne de prendre la fuite ; & l'on en ſubſtitue d'autres en leur place, que l'on croit plus ſures dans la pratique (24). En preſſant fortement la Similitude du bon Berger & du Mercénaire, l'Auteur fait une réflexion bien fine ſur la conduite que l'on a tenue à l'égard des Miniſtres. „ Ceux-ci, *dit-il* (25), ont abandonné les brébis & pris la fuite par ordre des loups, qui „ venoient diſſiper leurs Troupeaux . . . . J'avoue que „ plus je conſidére cette circonſtance de la retraite de „ nos Paſteurs, & plus je me perſuade qu'elle en eſt d'autant plus condamnable. Ils ſavoient bien que les perſécuteurs ne demandoient leur éloignement que pour venir „ plus facilement à bout de leur deſſein, pour faire tomber toutes les Egliſes dans l'Apoſtaſie malheureuſe où „ elles ſont tombées, & pour empêcher qu'elles ne ſe relevaſſent après leur chute. En falloit-il davantage pour „ les obliger à faire tout le contraire de ce que les Ennemis de Dieu & de l'Egliſe ſouhaitoient ardemment, à „ s'oppoſer de tout leur pouvoir à ce pernicieux deſſein, „ à fortifier les foibles &c." Mr. de Beauval ſemble avoir goûté cette réflexion : Il l'appuie d'un exemple fort éblouiſſant (26). „ Qu'auroit-on dit de Léonidas enfermé „ dans les Thermopyles, où le nombre des ennemis ren„ doit la valeur même inutile, s'il avoit accepté la permiſſion de ſe retirer lui ſeul, & d'abandonner ſes Sol„ dats dans le péril? La gloire de ſa mort ſera immortelle, & la plus heureuſe retraite ſans eux eût flétri tous „ ſes lauriers." Ne pourroit-on pas repliquer, qu'il y a une très grande différence; que l'ennemi de Léonidas n'avoit aucune autorité ſur lui; & qu'autre choſe eſt de profiter d'une ſimple permiſſion, & autre choſe d'obéir à un ordre poſitif de ſon légitime Souverain? Ce dernier cas étoit celui des Paſteurs. Mr. de Beauval fait une réflexion bien judicieuſe ſur la matière en général (27). „ On a dit que *pour bien ſentir la compaſſion, il faudroit en avoir été digne* : mais il faudroit de même, pour porter „ un jugement équitable ſur la Retraite des Paſteurs, s'être trouvé dans les mêmes allarmes. On regarde les choſes d'une manière toute différente dans l'éloignement. Si S. Athanaſe avoit vécu auſſi tranquillement „ que S. Auguſtin, il auroit peut-être appellé *mercenaires* „ ceux qui ſuyoient la perſécution. Et ſi S. Auguſtin avoit été auſſi traverſé que S. Athanaſe, il auroit peut„ être conſeillé de fuir. Le danger étoit ſi preſſant, & „ le moyen de l'éviter ſi facile, qu'il ne faut pas s'étonner ſi l'on a plutôt écouté la voix & les mouvemens de „ la Nature, que les loix d'un ſévére Devoir. Mais ce „ qui préoccupe d'abord, eſt l'idée qu'on ſe fait d'un Paſteur, qui va braver les périls avec intrépidité. Elle a „ je ne ſai quoi de brillant, & qui reſſemble cette ferveur „ & cette fermeté invincible des prémiers Chrétiens. Au„ lieu que la prudence d'une fuite néceſſaire n'a pas le „ même éclat, & frappe beaucoup moins, parce qu'elle „ reſſemble à la foibleſſe & à la timidité." L'Auteur des *Sentimens* conclud ſon Ouvrage par une Exhortation aux Paſteurs à retourner en France, pour relever leurs Egliſes.

[*M*] *Défenſe de l'Apologie pour les Paſteurs de France contre le Livre intitulé Sentimens &c.*) Mr. Benoît remarque d'abord dans la Préface, que ſon projet eſt le moins propre à éblouïr, parce que la vanité ſecrete des hommes leur fait trouver plus de plaiſir aux accuſations. On s'imagine être plus parfait, quand on remarque des imperfections & des vices dans les autres. Au contraire les Apologies ne touchent d'ordinaire qu'un petit nombre de perſonnes équitables, qui ne ſe laiſſent point entraîner à ce penchant ſi injuſte & ſi général, qui nous rend plus ingénieux à remarquer les défauts du prochain que ſes bonnes qualités. C'eſt par-là, dit-il, que le Livre des *Sentimens déſintéreſſés* a fait du bruit. La Défenſe eſt diviſée en ſept Parties. La I. renferme des *Conſidérations générales*, qui roulent ſur le caractére de l'Auteur des *Sentimens*, ſur ſes ſentimens, ſa méthode, les motifs qui l'ont animé. L'on ſoutient que cet Auteur a eu des intentions très malignes, qu'il a cachées ſous un grand deſintéreſſement & une grande modération ; & qu'après bien des adouciſſemens, l'Accuſateur des Miniſtres ſe ſert pourtant des termes les plus durs pour les expoſer à la haine publique. On préfereroit une guerre ouverte à ces haines reſpectueuſes, & ces cenſures d'éclat ſont des traits d'ennemi, qui prend le voile d'un amour déſintéreſſé pour la Vérité, afin de bleſſer plus dangereuſement. La II. Partie roule ſur les Circonſtances qui préparérent la ruine des Proteſtans, & on y fait des Obſervations ſur les *Additions* de l'Auteur des *Sentimens*. On entre en matière dans la III., & après quelques Réfléxions ſur les Motifs de ceux qui ont baiſmé la Retraite des Paſteurs (29), on paſſe à la *Lettre des Captifs de France*, & l'on juſtifie ce qui en a été dit. On paſſe de-là à la matière des *Préjugés*. L'Auteur des *Sentimens* avoit attaqué ceux que l'Apologiſte avoit employés, & il avoit même blâmé cette méthode, comme fort ſuſpecte & fort ſujette à faire tomber dans l'erreur. On répond à cela, en diſtinguant les *Préjugés* en deux claſſes. Les uns, qu'on appelle Préjugés d'*Opinion*, ſont des Opinions reçues ſans examen & ſans fondement; les autres, que l'Auteur nomme des *Préjugés de Raiſonnement*, ſont de certains Argumens généraux qui naiſſent de la prémiére vue des choſes en queſtion, mais qui ne laiſſent pas d'être tirés de la conſidération de la choſe même. Il avoue que les prémiers ſont de grands obſtacles à la recherche de la Vérité, mais il ſoutient que l'on ne peut raiſonnablement condamner les derniers ; il ajoute, qu'il eſt des rencontres, où il y a une néceſſité abſolue de s'en ſervir (29). L'Auteur vient enſuite au détail de ces Préjugés, qu'il juſtifie contre les attaques des *Sentimens* (30). Il montre par l'état des Egliſes & des Paſteurs au tems de la Retraite, qu'il n'étoit ni utile, ni néceſſaire, ni même poſſible qu'ils demeuraſſent en France; & qu'à comparer les effets de leur Préſence avec ceux de leur Retraite, on ne peut nier que celle-ci n'ait été plus avantageuſe à leurs Troupeaux. Ainſi il conclud que les Troupeaux n'ont point ſujet de ſe plaindre que les Paſteurs les aient abandonnés, dans le tems qu'ils leur étoient les plus néceſſaires ; que les Paſteurs ne ſont forts que lorſqu'on ne les écoutoit plus, & qu'on ne leur laiſſoit plus lieu de donner de bons exemples (31). La IV. Partie, extrémement longue, commence par la juſtification de ceux qui n'ont point voulu cacher les Paſteurs; conduite qu'on avoit condamnée dans les *Sentimens*. Venant enſuite au fond de la queſtion, où il s'agit d'examiner en général, *ſi les Paſteurs peuvent fuir quelquefois*, on diſcute en trois Chapitres diſtincts les ſentimens de Tertullien, de S. Athanaſe, & de S. Auguſtin, & on tâche de ſe conſerver l'avantage, qu'on en avoit tiré dans l'Apologie (32). En commençant la V. Partie, Mr. Benoît ſe réjouït de ce que pour

(17) Idem p. 25—43.

(18) Idem p. 44—47.

(19) Idem p. 48—56.

(20) Idem p. 56—68.

(21) Idem p. 68—76.

(22) Idem p. 82—220.

(23) Idem 221—268.

(24) Idem p. 268—290.

(25) Idem p. 284. 285.

(26) *Hiſt. des Ouvr. des Sav.* Janv. 1688. p. 117.

(27) Idem p. 218.

(29) Idem P. 106—117.

(30) Idem p. 118—138.

(31) Idem p. 138—178.

(32) Idem p. 184—260

(e) *Lettres T. II. Lett. 124. p. 528.*

apprend (e) que cette Défense auroit été fortement réfutée à son tour, si, pour l'édification publique, Mr. D'Artis n'eût accordé la suppression de sa Replique aux instances des Amis communs. En 1693, Mr. Benoît donna les deux premiers Volumes de l'*Histoire de l'Edit de Nantes* [N]. Les trois derniers parurent deux ans après, en 1695. Cet Ouvrage a été attaqué par le P. Thomassin, & par le P. Bordes Prêtre de l'Oratoire [O]. Vers ce même tems, Mr. Benoît prit beaucoup de part aux affaires que Mr. Jurieu eut dans les Synodes avec Mr. Elie Saurin, & avec d'autres; il soutint le parti de ce premier, mais il paroît par divers traits de ses Mémoires, qu'il n'a pas eu lieu d'en être fort satisfait. Il fut auſſi employé dans les affaires que Mr. Jaquelot eut avec le Synode Wallon; & il se trouva ensuite exposé à une Dispute avec ce Théologien, sans le savoir, à l'occasion de certaines Lettres [P]. En 1695, Mr. Le Clerc avoit publié une Paraphraſe des quatorze premiers verſets du Ch.

pour la première fois son Adversaire pose nettement l'état de la Question, en reconnoissant qu'il s'agit de savoir, *si les Pasteurs des Eglises de France étoient dans le cas où il est permis de fuir*; ce qui présupposoit qu'il est donc permis de fuir quelquefois. Après cela toute cette Partie roule sur les *Injustes Exemples* de fuite, que nous avons dans l'Ecriture Sainte, & dans l'Histoire Ecclésiastique des premiers Siécles (33). Dans la VI. Partie on examine les partages de l'Ecriture allégués dans cette Dispute, & les sentimens des Commentateurs (34). Pour tirer la *Conclusion* de toute la Dispute précédente, & faire voir que les Pasteurs de France étoient dans le cas où l'on peut fuir, Mr. Benoît explique dans la VII. & dernière Partie les Conditions de la fuite permise. Il en avoit marqué huit dans l'Apologie. L'Auteur des *Sentimens* les contefte toutes, mais on lui soutient, 1. Qu'il les affoiblit en ne les exposéntant qu'à demi. 2. Qu'il tombe dans le *Sophisme de Division*, en les prenant chacune à part, au-lieu que leur force vient de leur union. 3. Enfin que si ces Circonstances ne sont pas poſées, toutes les Conditions que l'Auteur des *Sentimens* poſe ne font que de purs illuſions. On examine ces Conditions. „ L'Auteur, dit *Mr. de Beaumont* (35), fait son Adverſaire pas à pas, & le combat par-tout avec beaucoup d'adreſſe & d'habileté. Les réflexions les plus fines, & les expreſſions les plus délicates coulent de ſa plume comme d'une source féconde, „ & ce qui ne lui coute rien, ſeroit regardé dans un autre comme d'heureux & d'ſubtiles efforts. „ Mr. Benoît, Journaliſte s'exprime de la manière ſuivante (36). „ Il faut avouer qu'il règne dans toute cette *Defenſe*, un „ air de beauté, & un certain tour de délicateſſe, qui cauſe de la peine à bien des Auteurs; & on ne peut s'empêcher, en liſant les deux Ouvrages, de regretter, que „ deux auſſi habiles hommes, que lui & ſon Adverſaire, „ aient employé l'un contre l'autre des talens ſi diſtingués, & qui pouroient faire tant de fruit, lorſqu'ils „ s'en ſerviroit de concert pour l'utilité du Public, & „ pour l'édification de l'Egliſe."

[N] *L'Hiſtoire de l'Edit de Nantes.*] Le premier Tome en juſqu'à la mort de Henri IV en 1610. Mr. Benoît n'a compris dans ſon Plan le tems qui précéda l'avénement de Henri IV à la Couronne, que pour en faire mieux comprendre toutes les ſuites, par l'enchainement qu'elles ont avec le paſſé. Comme ſon objet principal eſt l'Edit de Nantes, il retrace en peu de mots tous les événemens qui en furent la cauſe & le fondement; après quoi il fait l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé ſous le règne de ce Prince (37). Le ſecond Volume comprend le Règne de Louis XIII. L'Auteur entre dans de grands détails des affaires des Réformés; ce qui fait que le diſcours eſt coupé, & chargé par cette multitude de faits; ainſi il n'y faut chercher ni ornemens ni cauſſiſſemens: il a ſalin ſe retrancher au néceſſaire, & ſe reſſerrer dans la ſéchereſſe de la narration (38). Le troiſième Volume contient tout ce qui eſt arrivé depuis l'an 1643 juſqu'en 1665. On y voit un long tiſſu de ruſes, de chicanes & d'injuſtices (39). Dans le quatrième, on continue l'Hiſtoire des Violences faites aux Réformés depuis 1665 juſqu'en 1683 (40). Enfin le cinquième contient le dénouement des quatre qui ont précédé, ce qui eſt arrivé depuis 1683 juſqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes, & les ſuites de cette Révocation (41). Mr. de Beauval nous apprend une particularité, qui mérite d'être conſervée: c'eſt que Mr. Teſſereau, Secrétaire du Roi, mort à Rotterdam en 1689, avoit travaillé dans le même deſſein que Mr. Benoît, & expoſé de ſon attachement à la Religion lui avoient fait conſier le maniement des affaires les plus délicates & les plus épineuſes; ainſi il avoit conſervé des Mémoires de tout ce qui s'étoit paſſé ſous ſes yeux. Il employa le loiſir de ſon exil à digérer & à mettre en ordre tout ce qu'il avoit pu raſſembler. Son Ouvrage étoit tout prêt pour l'impreſſion, & après ſa mort il fut remis entre les mains de Mr. Benoît, qui y a trouvé des Mémoires fort exacts, & beaucoup de réflexions très judicieuſes ſur les infractions de l'Edit (42).

[O] *Cet Ouvrage a été attaqué par le Père Thomaſſin & par le Père Bordes.*] Le prémier de ces Auteurs publia en 1686 & 1687 deux Volumes in 8. ſous le titre de *Traité de l'Unité de l'Egliſe, & des moyens que les Princes Chrétiens ont employés pour y faire rentrer ceux qui s'en étoient ſéparés.* Cet Ouvrage fut réimprimé en 1703 avec les Additions poſthumes de l'Auteur, & on l'intitula: *Traité Hiſtorique & Dogmatique des Edits & autres moyens ſpirituels & temporels, dont on s'eſt ſervi dans tous les tems, pour établir & pour maintenir l'Unité de l'Egliſe Catholique. Diviſé en deux Parties; la prémiére depuis le commencement de l'Egliſe juſqu'au IX. Siécle; la ſeconde depuis le IX. Siécle juſqu'au dernier. Par le ſieu P. Louis Thomaſſin Prêtre de l'Oratoire.* Paris 1703. 2 Voll. in-4. Le P. Bordes publia en même tems, un *Supplement au Traité des Edits &c. où l'on répond à divers Ecrits ſéditieux des prétendus Reformés, particuliérement à l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes, comprenant les huit derniers régnes de nos Rois. Par un Prêtre de l'Oratoire.* Paris 1703 in-4. Mr. Benoît fit ſavoir par un Mémoire (43), qu'il travailloit à répondre au P. Thomaſſin, & à l'Auteur du *Supplement*, & donna le Plan de ſa Réponſe: il dit, qu'il parlera du Père Thomaſſin avec les égards dûs à ſon mérite, mais qu'il n'en uſera pas de même avec l'Auteur du *Supplément*. „ On ſera, *ajoute-t-il*, ſon Portrait, pour donner au vif relief d'un parfait Miſſionnaire, dans le caractère de qui la chicane, „ l'ignorance, la paſſion, l'impudence, l'impoſture, & „ pluſieurs autres vertus de la même eſpèce entrent néceſſairement &c." Cette Réponſe de Mr. Benoît n'a point paru. L'Auteur du *Supplement* publia en 1706 une Brochure de 12 pages in-4. contre le Mémoire de Mr. Benoît (44).

[P] *Il ſe trouva expoſé à une diſpute avec ce Théologien, ſans le ſavoir, à l'occaſion de certaines Lettres.*] Mr. Jaquelot commença en 1698 à publier des *Lettres à Meſſieurs les Prélats de l'Egliſe Gallicane*, mais il ne ſe nomma point; on marqua ſeulement qu'elles s'imprimoient à la Haye chez François l'Honoré Marchand Libraire. Elles paroiſſoient tous les mois en feuilles volantes in-4. Vers le même tems avoit paru le *Traité de la manière d'examiner les Differends de la Religion*, par Mr. Le Vaſſor. Mr. Benoît ſoupçonna que ces deux Ouvrages venoient de la même main, & ce qui le lui perſuada d'autant plus aiſément, dit-il dans ſes Mémoires, ce fut la tromperie du Libraire qui imprimoit les Lettres, qui diſoit dans le Public qu'il s'informoient d'où elles venoient, qu'il en avoit reçu le Manuſcrit d'Angleterre. Il en avoit déja paru cinq, & elles feuilletoient tendre à un Accommodement, par la manière honnête & polie dont on y traitoit ce même Clergé qui avoit cauſé la ruïne des Réformés. Mr. Benoît entreprit de les réfuter par d'autres Lettres anonymes, où l'on ne marqua ni le nom du Libraire, ni le lieu de l'impreſſion; il les intitula, *Autre Journée à Meſſieurs les Prélats de France, ſur les Lettres qui leur ont adreſſées ſous le titre de Prélats de l'Egliſe Gallicane.* Elles paroiſſoient tous les douze ou quinze jours in-12. La prémière eſt du 1. de Juillet 1698. Mr. Benoît y accuſoit l'Auteur des *Lettres* de ne parler pas le langage d'un Proteſtant, & tâchoit même de rendre ſa foi ſuſpecte ſur les Myſtères de la Religion. Mr. Jaquelot aiant vu les trois prémières Lettres de ſon Antagoniſte, les traita de *Libelle* dans un petit Avertiſſement qu'il mit à la fin de ſa VI. Lettre, & Mr. Benoît répondit par un autre Avertiſſement à la fin de ſa IV. Lettre. Cependant ſon Libraire le trahit, & on tâcha par des menaces de l'obliger à diſcontinuer. Le fait que cele ſuſcita, & la colère de Mr. Jaquelot, inſtruiſirent Mr. Benoît de l'Auteur des Lettres qu'il avoit attaquées, ce qui ne ſervit qu'à l'exciter à continuer; voici par quelle raiſon. Il nous apprend, dans ſes Mémoires, qu'on avoit ſoupçonné en France Mr. Jaquelot d'entrer dans le Projet de la Réunion des Religions. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſon père dout il étoit Collègue, & lui, s'étoient engagés à ne point s'y oppoſer. La choſe ſe découvrit, & le Projet s'en alla en fumée; mais on ſoupçonnoit Mr. Jaquelot d'avoir encore du penchant à y revenir, & le ſtyle de ſes Lettres confirmoit ces ſoupçons. Mr. Benoît continua ſes Réponſes; mais après la VII. Lettre, contenant les *Avis aux Prélats de France*, il en donna deux autres intitulées, *Lettres à tous les Reformés François, ou qui ſont encore dans le Royaume ſous l'oppreſſion, ou qui ſont diſperſés dans toute l'Europe, & tous autres qu'il appartiendra.* A la fin de la dernière Lettre du 25 d'Août 1698, il ajoura un petit Avertiſſement où il mit ſon nom. Je remarquerai ici en paſſant une légére faute que Mr. Des-Maizeaux a faite en rendant compte de cette Diſpute (45). Il dit que ce fut après cette dernière Lettre, que *le Libraire de Mr. Benoît ſe découvrit*: il ſe trompe, on ſavoit auparavant qui il étoit: en voici une preuve aſſez particulière. Mr. Benoît rapporte dans ſa Vie, que Mr. Jaquelot, accompagné de ſeize miniſtres, alla trouver ce Libraire, auquel il déclara qu'il lui notifioit que c'étoit lui Jaquelot qui étoit l'Auteur des *Lettres aux Prélats de l'Egliſe Gallicane*, lui ordonnant de le faire ſavoir à Benoît; à quoi il ajoura quelques menaces, qui n'empêchérent pas le dernier d'aller ſon train. L'erreur eſt peu importante, ce n'eſt que pour une plus grande exactitude que je la remarque. D'abord Mr. Jaquelot voulut s'adreſſer au Synode Walon; il publia un Ecrit intitulé, *Lettre de Mr. Jaquelot à Meſſieurs les Paſteurs & Conducteurs des Egliſes Walonnes des Provinces-Unies* &c. in-4. Mr. Des-Maizeaux dit là-deſſus, qu'il n'en

(31) Idem p. 341-356.

(32) Idem p. 347-479.

(33) *Hiſt. des Ouvrag. des Savans Mai 1688. p. 76.*

(36) *Nouv. de la Rep. des Lettr. Mai 1688. p. 541-562.*

(37) Voyez *en l'Extrait dans l'Hiſt. des Ouvrag. des Sav. Avril 1691. p. 419-457.*

(38) Idem *Septembre 1691. p. 41-64.*

(39) Idem *Février 1695. p. 241-261.*

(40) Idem *Mars 1695. p. 291-311.*

(41) Idem *Août 1695. p. 527-541.*

(42) Id. ib. p. 541-542.

(43) *Hiſtoire dans les Nouv. de la Rép. des Lettr.* Octobre 1705. p. 475. & ſuiv.

(44) Voyez *Lettres de Bayle T. III. p. 1045. 1049. Not. E.*

(45) *Lett. de Bayle T. II. p. 721. 722. not. 1.*

Ch. I. de l'Evangile selon S. Jean, avec des Remarques: Mr. Benoît combattit ſon Explication par trois Diſſertations (*f*); ce qui irrita fort contre lui le Théologien Arminien, qui n'étoit pas endurant, comme il le lui a fait ſentir dans le *Parrhaſiana*. Les traits de ce Livre ne trouvérent pas Mr. Benoît inſenſible; du moins ai-je entre les mains le commencement d'un Ouvrage contre le *Parrhaſiana*, qui eſt d'un ſtyle très mordant: on ne ſera peut-être pas fâché d'en voir ici un morceau ſur l'*Art de conjecturer*, dont Mr. Le Clerc avoit parlé (*g*) [Q]. Mr. Benoît a auſſi fait imprimer quelques Sermons, & quantité de Lettres ſoit à ſes Amis, ſoit aux Réformés de France, ſans y mettre ſon nom.

(*f*) Imprimées à Rotterdam en 1697. in-8.

(*g*) *Parrhaſiana* T. I. p. 161.

(46) *Ubi ſupra.*

n'en reçut pas toute la ſatisfaction qu'il attendoit (46). Il a été mal informé: l'affaire ne fut pas ſeulement diſcutée dans le Synode; voici le fait. Mr. Jaquelot, ſoit qu'il ſe défiât du jugement du Synode, ſoit que ſon impatience ne lui permît pas de l'attendre, employa le crédit de quelques perſonnes de diſtinction, pour obliger Mr. Benoît à ſe ſoumettre à la déciſion d'Amis communs. Ce dernier le refuſa, diſant, que ſi Mr. Jaquelot avoit quelque plainte à faire contre lui, il n'avoit qu'à s'adreſſer au Conſiſtoire de Delft. Mr. Jaquelot prit ce parti, & porta ſes plaintes le 12 de Février 1699. On nomma quatre Commiſſaires, qui firent ſigner aux deux Parties un Compromis, par lequel ils promettoient d'acquieſcer à la déciſion des Commiſſaires, ſans en appeller à aucun autre Tribunal. En vertu de ce Compromis, les quatre Commiſſaires dreſſérent un Acte d'accommodement, par lequel Mr. Jaquelot & Mr. Benoît s'engageoient à garder le ſilence. Le premier fit d'abord difficulté de ſe ſoumettre, mais enfin il approuva, & ces deux Meſſieurs s'embraſſérent: cet accord fut conclu le 13 de Mars 1699. Mr. Benoît l'obſerva, & garda le ſilence: mais Mr. Jaquelot continua ſes Lettres malgré ſa promeſſe: elles ſont au nombre de XXVIII, la dernière eſt du 23 de Mars 1700.

[Q] *Un morceau ſur* l'Art de conjecturer, *dont Mr. Le Clerc avoit parlé.* Le Manuſcrit d'où il eſt tiré a pour titre: *Zeuxis, ou le Portrait du Peintre, contenant diverſes Remarques ſur le Livre intitulé Parrhaſiana.* Mr. Benoît adreſſe la parole à l'Auteur, de la manière ſuivante: „ C'eſt à la nouveauté que tendent tous vos efforts, & „ vous avez ſi bien trouvé le ſecret de renouveller toutes „ choſes, qu'en vous ſervant avec un peu d'application „ de l'Art Critique de vos Amis, vous réuſſirez enfin à „ faire du Livre d'un ancien Auteur un Livre nouveau, „ qui ne gardera rien du prémier que la groſſeur & le titre. „ Si vous aviez le loiſir de donner au Public ce *Traité de „ l'Art de conjecturer*, que vous eſtimez ſi utile, vous „ aideroit puiſſamment à cette réformation des Auteurs, „ & par-là vous réduiriez les Anciens au bon-ſens de no- „ tre Siécle. Il ne faudroit que faire quelque conjecture „ favorable, qui leur apprît à penſer & à parler comme „ nous. En vérité, Parrhaſe, vous ne devez pas enviер „ à notre Siécle un Traité ſi curieux; vous le lui devez; & „ après qu'on lui a donné par les régles de la Critique „ l'Art de douter de tout, & de réduire toutes ſortes de „ ſujets à l'incertitude, il ſeroit de votre choix de lui „ apprendre à conjecturer, pour ſe tirer de l'irréſolution „ par la conjecture. Vous auriez à examiner dans cet Ou- „ vrage ce que c'eſt que le *Probable*, & l'*Improbable*, ter- „ mes dont on ſe fert beaucoup ſans les entendre. Vous „ déterminériez les bornes de la Probabilité. Vous ex- „ pliqueriez, ce que peu de gens connoiſſent, quelle eſt „ l'eſſence du probable, ce qui fait qu'une opinion eſt „ probable, quelle force d'argument ou d'autorité met „ un ſentiment dans l'état de probabilité, & vous don- „ neriez la meſure du plus ou moins, qui eſt fort im- „ portante dans ces matières; car vous êtes ſans doute „ de ceux qui tiennent qu'on doit ſe ranger au plus pro- „ bable, & que par conſéquent il faut ſavoir ce que c'eſt, „ entre deux ſentimens appuyés ſur des preuves inſuffi- „ ſantes, le différent degré d'incertitude, qui donne lieu „ de préférer l'un à l'autre." On montre enſuite que la liberté des Conjectures peut être pernicieuſe, ſur-tout quand il s'agit de la Religion. „ Un peu de bon-ſens & „ de droiture, *continue l'Auteur*, fera connoître & con- „ feſſer à tout le monde, que cet Art prétendu eſt très „ propre à renverſer les principes les plus ſolides, & qu'il „ n'y a point de Vérité ſur laquelle on ne puiſſe répandre „ des ténébres par le moyen d'une Conjecture. Gardez-y „ toutes les meſures qu'il vous plaira, cela n'empêchera „ pas qu'on ne puiſſe, quand on voudra, donner attein- „ te aux plus ſolemnelles Vérités, quand on ne les con- „ noît qu'en conſéquence d'un témoignage. La hardieſſe „ d'un Critique peut inventer quelque correction à faire „ dans une ſeule lettre du témoignage, & cela ſuffit pour „ l'altérer. S'il y a des Vérités qui puiſſent paſſer pour „ conſtantes, ce ſont celles-ci ſans doute; *qu'il y a un „ Dieu; qu'il y a une Vie éternelle; qu'il y a des moyens „ d'y parvenir*, ſavoir, *obéir à Dieu, croire en Jéſus-Chriſt.* „ Mais oſez-vous penſer que ces Vérités puiſſent tenir „ bon contre la hardieſſe des Conjectures, appuyées ſur „ quelque régle de Critique? Y a-t-il un ſeul mot dans „ ces diverſes Propoſitions, auquel on n'attache pas de dif- „ férentes idées? C'eſt donc à quoi reviennent vos Arts „ favoris de *critique*, & de *Conjecturer*, à ouvrir la „ porte à toutes ſortes d'impiétés, & à autoriſer la té- „ mérité des eſprits corrompus de tout entreprendre. „ Quand vous direz qu'une Conjecture, propoſée comme „ une Conjecture, ne peut pas faire de mal, parce qu'on „ peut l'abandonner, il ſon voit qu'elle manque de fon- „ dement; vous ne juſtifierez pas pour cela l'uſage des „ Conjectures. L'expérience nous a convaincus plus d'u- „ ne fois, qu'une Conjecture une fois avancée ne tombe „ jamais par terre. Comme elle a pu trouver un Auteur, „ elle manque bien rarement de trouver des Approba- „ teurs; peu à peu on la négoſſie, on la développe, il „ ſe forme des partis pour l'attaquer & pour la défendre; „ & quoique d'abord on n'ait propoſé les choſes que com- „ me des doutes, enfin on ſe vante d'en avoir trouvé de „ bonnes raiſons. C'eſt-là la ſource de tant de Sectes dans „ la Philoſophie, de tant de divers Syſtêmes dans toutes „ les Sciences humaines. Cela eſt arrivé dans le tems „ qu'on ne ſavoit pas encore le noble Art de conjecturer, „ & que chacun de ceux qui s'en mêloient avec le plus „ de ſuccès, conjecturoit à l'avanture, & ne devoit pas „ encore qu'on pût perdre le bon-ſens dans les régles, & „ ſe faire illuſion méthodiquement. Combien réuſſiroit-„ on mieux aujourd'hui, ſi on avoit réduit cet Art en „ maximes, établi des Maîtres pour l'enſeigner, & fait „ de cette étude une partie de ce qu'il faut apprendre, a- „ vant que de s'appliquer aux hautes Sciences? Un heu- „ reux génie, cultivé par cette méthode, trouveroit „ bientôt le moyen de rappeller dans le doute le petit „ nombre de Vérités, que nous connoiſſons avec certitu- „ de. Ce qu'on doit conclurre de-là, c'eſt que quelque „ crédit qu'on veuille donner à la Critique & aux Con- „ jectures, ſi on veut bien les tolérer dans les choſes de „ peu d'importance, on doit au moins les fuir & les dé- „ teſter quand il s'agit des choſes où les Conjectures pré- „ vent être des Impiétés, & n'en tenir pas quitte ceux „ qui les avancent, pour dire, Ce n'eſt qu'une Conjec- „ ture, & je n'ai pas prétendu la donner pour vérité. Il „ ne doit pas être permis de blaſphémer par conjecture, „ ni de ſoumettre à l'audace d'une Critique licencieuſe, „ ce qui intéreſſe la Religion. Quand on porte les Con- „ jectures juſques dans l'eſſentiel de la Religion, la cho- „ ſe devient très ſérieuſe; & on ſeroit une étrange Reli- „ gion de celle d'un homme, qui ne contiendroit rien ou „ preſque rien que par Conjecture. Vous donneriez au „ Public un Ouvrage capable de le divertir, & peut-être „ de lui apprendre à *diſcerner les Eſprits*, & à *connoître „ l'Eſprit de Dieu*, ſi vous vouliez bien lui expliquer à „ quoi reviendroit la haute Idée qu'un homme ſe vante „ roit d'avoir de la Religion, s'il oſoit conjecturer (47), „ I. Que l'Inſpiration des Livres Sacrés, à proprement „ parler, ne revient à rien; que les Livres Hiſtoriques „ de cet écrits, comme toutes les autres Hiſtoires, par „ des gens qui ont rapporté ce qui étoit arrivé de leur „ tems, ou ce qu'ils avoient recueilli de quelques anciens „ Mémoires; que les autres Livres n'ont été inſpirés à „ leurs Auteurs que par un eſprit de piété, comme le font „ aujourd'hui à nos Ecrivains leurs Ouvrages de dévo- „ tion; que dans ces Ecritures que nous appellons *Saintes*, „ il y a des Piéces qui ſont plutôt dictées par l'excès des „ paſſions humaines, que par l'Eſprit de Dieu, par exemple „ le Pſ. CIX. le Ch. III. du Livre de Job, & quelques „ autres ſemblables; qu'à l'égard des Prédictions, celles „ qui contiennent des Viſions ou des Songes, ont été é- „ crites comme les autres Hiſtoires, & ne contiennent „ qu'un récit de ce que les Prophétes en ont vu, & qu'ils „ ont récité ſelon leur manière de comprendre & de ré- „ citer les choſes; qu'à l'égard de celles où il eſt dit que „ Dieu a parlé, nous n'avons que le ſens en gros des „ choſes dont il leur avoit donné de claires idées; d'où „ il s'enſuit naturellement, que nous ne ſavons s'ils ont „ bien compris & fidélement exprimé ces choſes, que „ parce que nous voulons nous prévenir en faveur de „ leur bonne-foi. II. Que ce que nous connoiſſons par „ la Raiſon, eſt la Parole de Dieu. III. Que Dieu n'a „ pas eu deſſein de nous donner dans les Ecritures un „ Corps de Doctrine, qui contînt au moins les Principes „ généraux de la Religion; que chaque Auteur des Li- „ vres Sacrés a eu ſes vues à part, & s'eſt propoſé d'ex- „ pliquer de certains faits, réduits ſeulement aux ſiécles „ de ſon tems; que l'Auteur de la Geneſe n'a pas penſé à „ nous expliquer ſi la Matière eſt éternelle ou non, en „ nous parlant de la Création du Monde; que quand Da- „ vid a dit dans les Pſeaumes qu'il a compoſés, des cho- „ ſes qui ſont trop grandes & trop hyperboliques pour lui „ convenir, il a prophétiſé ſans y penſer; d'où l'on pour- „ roit conclurre que, ſelon ce ſentiment, ces excès & „ ces hyperboles ne ſont au fond que des deſcriptions „ outrées, & pour ainſi dire fanfaronnes, où David par- „ le de lui-même avec trop de vanité. IV. Qu'il peut y „ avoir dans les Livres Canoniques des Romans, comme „ le Livre d'Eſther; des jeux d'eſprit, comme le Canti- „ que des Cantiques; des Ouvrages impies, comme l'Ec- „ cléſiaſte, qui pourroit bien être la production d'un hom- „ me à peu près Sadducéen. V. Que notre Sauveur a eu „ une *Inſpiration* conſtante & perpétuelle: comme ſi toute „ l'habitation de la Divinité en lui ſe réduiſoit à ce qu'il „ étoit un homme qui avoit été perpétuellement inſpiré, „ au-lieu que les autres ne l'avoient été que par faiſons

(47) Tout ce qui ſuit regarde les Sentimens de quelques Théologiens de Hollande, dont on ſait que Mr. Le Clerc eſt l'Auteur.

nom. Il dit même dans fa Vie, qu'il ambitionnoit ſi peu le nom d'Auteur, qu'il y a des Ouvrages de ſa façon, où il a permis qu'on ait mis le nom de quelque autre, & qu'il ne veut pas ſeulement reclamer. Il a eu auſſi une eſpèce de querelle avec Mr. van den Honert le père, Miniſtre alors à Amſterdam, & depuis Profeſſeur en Théologie à Leyde. La diſpute rouloit ſur le Style du Nouveau Teſtament. Il y a fur ce ſujet une Brochure in-4. de Mr. Benoiſt *. En 1712 notre Savant donna un Ouvrage aſſez curieux, intitulé: *Mélange de Remarques Critiques, Hiſtoriques, Philoſophiques & Théologiques, ſur les deux Diſſertations de Mr. Toland, intitulées, l'une:* L'Homme ſans Superſtition, *& l'autre:* Les Origines Judaïques. *Avec une Diſſertation, tenant lieu de Preface, où l'on examine l'Argument tiré du Conſentement de tous les Peuples pour prouver l'exiſtence de Dieu, & on réfute les principales Objections par leſquelles on a prétendu l'affoiblir.* A Delft, chez Adrien Beman, 1712. in-8. Il y a bien des choſes curieuſes dans cet Ouvrage; & la Diſſertation préliminaire mérite d'être lue avec attention. Nous avons laiſſé la Vie de Mr. Benoiſt, au tems de la ſortie de ſes enfans de France, pour parler de ſes Ouvrages; reprenons à préſent le fil de la narration. Sa joie ne fut pas de longue durée: au bout de peu d'années, il eut la douleur de perdre d'une maniére fort triſte ſon fils, âgé pour-lors de 17 ans, & déja fort avancé dans ſes études. Sa fille ainée épouſa Mr. Ancillon de Berlin, avec lequel elle ne fut point heureuſe. Preſſé par les Lettres qu'elle lui écrivoit, il fut obligé dans l'année 1703 d'entreprendre le Voyage de Berlin, d'où il ramena ſa fille, avec un fils qu'elle avoit. Elle mourut enſuite en Hollande, & n'a point laiſſé d'enfans, le fils dont on vient de parler étant mort, auſſi-bien qu'une fille qu'elle avoit eue. Mr. Benoiſt reçut à Berlin des marques d'eſtime des perſonnes de la plus haute diſtinction; la Reine même lui fit l'honneur de le recevoir à ſa table. En 1715, Mr. Benoiſt, âgé de près de ſoixante-ſeize ans, & aiant cinquante & un an de Miniſtère, obtint des Magiſtrats de Delft d'être *Emeritus*, d'une maniére très honorable. Sur la fin de ſa vie, ſa vue s'étoit fort affoiblie, & il étoit obligé de tenir un œil fermé, pour pouvoir ſe ſervir de l'autre. Il ne laiſſoit pas de s'occuper dans ſon Cabinet, comme on le verra dans la ſuite de cet Article, où l'on communiquera au Lecteur diverſes Remarques ſur des ſujets importans, tirées de ſes Papiers qu'on a entre les mains †. Enfin Mr. Benoiſt eſt mort le 15 de Novembre 1728, âgé de près de quatre-vingt-neuf ans. A l'égard de ſon Caractère, voici ce qu'il en dit lui-même. Il étoit patient, pacifique, timide, aimant le repos, & par cela même porté à la pareſſe; cependant appliqué & diligent, quand il étoit à l'ouvrage. Facile à contracter amitié, il n'étoit point heureux dans le choix de ſes Amis. Sa trop grande complaiſance le fit tomber dans beaucoup de piéges. On l'a accuſé d'avarice, mais à tort; il avoit plutôt du penchant à la prodigalité: mais le caractère de ſa femme l'obligea toujours à ſe gêner à cet égard. Nous ajouterons à ces traits, que Mr. Benoiſt avoit l'eſprit fin & inſinuant; qu'il parloit bien, ſoit en public, ſoit en converſation ordinaire; qu'il avoit un heureux génie. Il paroit par ce qu'on a trouvé parmi ſes Manuſcrits, qu'il aimoit à penſer librement, & à tenter de s'ouvrir de nouvelles routes. Il ne croyoit pas que la Science des Médailles fût auſſi utile qu'on le prétend [*R*].

Il

* En 1702. Mr van den Honert publia des Diſſertations ſur le Style du N. T. dans leſquelles il maltraita Mr. Benoiſt, qui reprendit la même autnee. Voy. *Hiſt des Ouvrag. des Sav.* Mai 1702. p. 221. & ſeptembre p. 395.

† On en eſt redevable à Mr. Broekhuyſen, Paſteur de l'Egliſe Wallonne d'Utrecht, qui les avoit entre les mains, & qui a bien voulu les communiquer.

" & par intervalles. VI. Que l'Ame pourroit bien n'être " que matérielle, & par conſéquent capable de ſe diſſou- " dre & de mourir comme le Corps, immortelle ſeulement parce que Dieu la conſerve & l'empêche de mourir. VII. Que les peines éternelles ne dureront pas " toujours, & que tôt ou tard tous les hommes ſeront " bienheureux. Il ſeroit à propos de faire voir qu'avec " de telles Conjectures, on ne laiſſe pas d'avoir une haute idée de la Religion, ſur-tout quand à celles-là on en " pourroit ajouter une bonne vingtaine d'autres fur des " ſujets de la dernière importance. Or qu'y a-t-il de ſi " ne & d'aſſuré dans la Religion d'un tel homme? A " quoi ſe réduit ce qu'il peut croire avec certitude? Combien y a-t-il d'autres Vérités que l'incertitude des ces Articles remet dans le doute, par un néceſſaire enchaînement des unes avec les autres? Sur tous ces points au " moins il eſt conſtant qu'il ne peut y avoir rien d'aſſuré, ni ce que la Conjecture poſe, ni la Propoſition oppoſée. Ce qu'on appelle Conjecture, eſt de ſoi-même, & en vertu de ce nom, regardé comme douteux; & la Propoſition même, contraire à la Conjecture, doit être " problématique; puiſque ſi elle étoit certaine & évidente, on ne s'aviſeroit pas à conjecturer. Voilà donc " une Religion, dont les principes ſont bien chancelans; " & un homme *extrêmement pieux*, de qui la piété conſiſte à ne croire rien. Car, Parrhaſe, vous avez des Amis, qui atteſtent qu'une bonne partie de ces Conjectures viennent d'un Docteur de ce caractère. Eſt-ce donc que l'excellence de la Religion conſiſte dans le Pyrrhoniſme? Je pour être un bon Dévot, il faut mettre la moitié de la Théologie en problème? être tout aveugle, ſur le plus ou le moins de vraiſemblance que les Conjectures pourront recevoir, à les quitter ou à les reprendre?"

REFLEXIONS ſur la Critique.

Jéjouriſſai ici, ce que Mr. Benoiſt dit ailleurs ſur la Critique. " On a, *dit-il*, maintenant une ſi haute opinion de la Critique, qu'il ſemble qu'il n'y a rien " de certain ni de parfait dans les Sciences, ſans elle; " qu'un homme ſe fait meilleur gré d'avoir remis une lettre pour l'autre dans quelque paſſage d'un ancien Auteur, que s'il avoit fait quelque utile découverte pour la vie. Je fais perfuadé au contraire, que les Critiques modernes ne font que vetiller, qu'ils corrompent plus de paſſages qu'ils n'en rétabliſſent; & qu'en un mot cet Art, qui eſt leur marotte, eſt une eſpèce de vermoulure, qui peu à peu gâtera toutes les Sciences, comme elle en a déja donné de beaux eſſais dans la Religion. Je trouve fort digne d'un honnête-homme ce que dit Muret, qui après avoir corrigé quelques mots qui n'avoient point de ſens dans les Editions communes, & faiſant une maniére d'excuſe de ce qu'il avertit que c'eſt lui qui a corrigé ce paſſage, s'exprime ainſi: *Ego, dit-il, talia plerumque præstermitto. Quid enim Lectoris interest scire, quæ primus ita emendaverit? Relinquamus hæc adolescentiis, qui unam aut alteram literam corrigere putant esse idem, quod olim vincere Olympia.* [Je paſſe ordinairement ces ſortes de choſes ſous ſilence. Car quel intérêt le Lecteur a-t-il de ſavoir, qui eſt le premier Auteur d'une Correction? Laiſſons cette petite vanité à de jeunes Ecoliers, qui s'imaginent avoir acquis autant de gloire en corrigeant une ou deux lettres, qu'autrefois un Vainqueur aux Jeux Olympiques.] Aujourd'hui, un homme qui aura dreſſé la Généalogie de quelque dépravation, & bâti fur une Conjecture incertaine, & quelquefois plus badine que raiſonnée, le rétabliſſement du ſens qu'il attribue à l'Auteur, ne ſe croiroit pas récompenſé, ſi tout le Parnaſſe ne battoit des mains à ſon honneur."

REFLEXIONS ſur la Science des Médailles.

[R] Il ne croyoit pas que la Science des Médailles fût auſſi utile qu'on le prétend.] " C'eſt aujourd'hui, dit Mr. Benoiſt, la Science à la mode, que celle des Médailles; & ſi on en croit les Curieux qui s'y appliquent, il n'y a point de Monumens ſi utiles pour la connoiſſance de l'Hiſtoire. Mais ſi ne faut pas s'étonner de les entendre parler ſi avantageuſement de l'objet de leur prévention. Les Médailles ſont la ſeule choſe que les prémiers Héros de la République des Lettres ont laiſſé à déchiffrer aux Beaux-Eſprits de notre tems, pour ſe diſtinguer par les recherches de l'Antiquité. Les Manuſcrits, les Tombeaux, les Colonnes, les Inſcriptions, les Arcs de Triomphe &c. ont eu leur tems; & tel a fait plus de cas d'un morceau de marbre, où il ne paroiſſoit que des reſtes effacés d'une Inſcription, où on ne pouvoit tirer un ſens parfait, ou d'une Apothéoſe, ou d'un Spectacle, que jamais on n'en a fait de la découverte du nouveau Monde. Mais ces matières ſont épuiſées, on y déterre peu de nouveautés, les eſprits en ſont las, il leur faut un autre amuſement; & on le trouve dans les Médailles. Ceux qui ſe font le plus appliqués à la recherche de ces Monumens, n'ont jamais manqué d'élever le genre d'étude qui les occupoit, au-deſſus de tous les autres. Les Médailliſtes ont fait comme les autres Antiquaires, & ſi on s'en rapporte à eux, pour être accompli dans toutes ſortes d'Arts & de Sciences, il faut ſe connoître en Médailles. Mais ſi on ne ſavoit l'Hiſtoire que par les Médailles, on ne ſauroit rien; & au contraire, ce n'eſt que parce qu'on ſait l'Hiſtoire, qu'on peut entendre les Médailles. Deſorte qu'elles ne ſont tout au plus qu'une preuve obſcure de ce qu'on ſait déja clairement d'ailleurs. Ceux qui ont voulu écrire l'Hiſtoire ſur la foi des Médailles, ont aſſément reconnu qu'elles ſont de très peu d'uſage. On peut conſulter là-deſſus Mr. *Paillant* dans ſon *Hiſtoire des Ptolomées*, & Mr. *Buonarotti* dans ſes Remarques Hiſtoriques. Entre les Médailles, il y en a de *fauſſes*; il y en a de *mal marquées*; il y en a pluſieurs *fans date*, & ſans aucune ſingularité qui puiſſe faire voir à quoi elles ſe rapportent; il y en a qu'on avoit préparées pour des événemens qu'on eſpéroit, mais qui n'ont pas eu de ſuite; il y en a que la flatterie a frappées pour éterniſer de prétendues actions ou qualités des Princes, ou autres perſonnes diſtinguées, qui n'ont jamais eu ces

" qua-

Il avoit une penſée fort ſingulière ſur Pétrone [S]. Il regardoit la fameuſe diſpute ſur la Préférence des Anciens ou des Modernes, comme indigne [T]. Il n'eſtimoit pas la Philoſophie Cartéſienne [V]. Mr. Benoiſt ne paroit pas avoir ajouté légérement foi à de certaines Prédictions vulgaires, qu'on

„ qualités, ni fait ces actions; Il y en a qui ont été frap-
„ pées par des gens de Partis oppoſés, pour ſe tourner en
„ ridicule les uns les autres; Il y en a qui n'ont nul autre
„ fondement que le caprice de l'Ouvrier, qui a voulu
„ faire parade de ſon adreſſe. Si on lit avec tout ce cela
„ des événemens, ce n'eſt pas enrichir l'Hiſtoire, c'eſt
„ la barbouiller. Au moins il eſt certain que pour ne
„ tomber pas dans l'illuſion, il faut une profonde & judi-
„ cieuſe connoiſſance de l'Hiſtoire, qui garde l'eſprit des
„ ſurpriſes que les Médailles lui peuvent faire; & qu'à
„ parler juſte, les Médailles ſervent beaucoup moins à
„ perfectionner l'Hiſtoire, que l'Hiſtoire ne ſert à don-
„ ner l'intelligence des Médailles. Si quelqu'un a la cu-
„ riоſité de voir comment les Antiquaires ſe ſervent des
„ Inſcriptions, & quelles Conjectures ils y appuyent pour
„ en tirer ce qu'il leur plaît, il n'a qu'à lire le Recueil
„ de *Raphael Fabretti*, imprimé à Rome en 1690 chez *Do-*
„ *minico Antonio Ercole*. Il y trouvera auſſi un grand nom-
„ bre de précieux Monumens & de rares Inſcriptions,
„ dont tout le mérite conſiſte en ce qu'elles ne ſervent à
„ rien. Dans les Inſcriptions & dans les Médailles, l'Or-
„ thographe eſt ſouvent mauvaiſe, la Syntaxe mal obſer-
„ vée, les Barbariſmes très communs, & mille fautes
„ commiſes contre le Langage. Cependant, c'eſt une
„ des ſources, d'où Mrs. les Critiques tirent les preuves
„ de leurs Conjectures pour la correction des Auteurs, à
„ qui ils veulent faire dire ce qu'ils n'ont peut-être ja-
„ mais penſé.

REMARQUE ſur Petrone.

[S] *Il avoit une penſée fort ſingulière ſur Pétrone.*] „ Pé-
„ trone paſſe pour un des Auteurs les plus élégans qui
„ aient écrit en Latin, & il eſt vrai qu'on y trouve je ne
„ ſai quoi de fort agréable dans le ſtyle. Mais, *ajoute*
„ *Mr. Benoiſt*, quand toute la Nation Grammairienne de-
„ vroit m'excommunier, & me comparer au Juge de Pan
„ & d'Apollon, je dirai que l'Ouvrage de Pétrone eſt
„ Grec *a capite ad calcem*. Tous les perſonnages ſont
„ Grecs. Pas un ſeul ne porte un nom Latin. La ſcène
„ n'eſt point à Rome, on le ſuppoſe gratuitement; elle
„ eſt dans quelqu'une des Villes du Canton qu'on appel-
„ loit autrefois *la Grande Grèce*; c'étoit peut-être Na-
„ ples. La diction eſt tout-à-fait Grecque, & ce ſont des
„ mots Latins conſtruits à la Grecque. J'en donnerai des
(48) On n'a rien trouvé là-deſſus. „ exemples ailleurs (48). Les Religions & les Mœurs y
„ ſont Grecques. *Eneolpius*, *Aſcyltes*, *Lycas*, *Tryphæna*,
„ *Doris*, *Giton*, *Eumolpus*, *Agamemnon* & tous les au-
„ tres, ſont des noms Grecs. J'ai quelque ſoupçon que
„ c'eſt une Traduction d'un Ouvrage écrit premièrement
„ en Grec; ou bien, ſi j'oſois être tout ce que je penſe,
„ il me ſemble qu'il y a quelque choſe d'Africain dans
„ cet Ouvrage, mais d'Africain poli, & qui conſervant le
„ génie fleuri de la Nation, l'a corrigé par la délicateſſe
„ de Rome. Le nom de *Trimalchio* eſt très mal écrit par
„ une aſpiration. Par ce moyen on en fait un compoſé
„ monſtrueux d'un mot Grec & d'un mot Hébreu, de τρὶς
„ (*tris*) & de יכמ (*Melech*), comme s'il avoit pris ce ſur-
„ nom pour dire qu'il s'eſtimoit autant que trois Rois,
„ ou qu'il étoit trois fois en bonheur. Ce nom eſt com-
„ poſé de τρὶς & de μαλακὸς, & ſignifie *ter mollis*, *molliſſi-*
„ *mus*; parce qu'on a voulu donner en lui le portrait d'u-
„ ne vie baſſement efféminée. Dans les mœurs, dans les
„ diſcours, dans toute la famille de ce perſonnage ridicu-
„ le, on ne voit rien que de bas, d'extravagant, & plein
„ des marques de la plus ſale molleſſe. Il faut donc écri-
„ re ce mot *Trimalcio*, puiſque le *k* eſt inconnu dans la
„ Langue Latine. Ce Gueux revêtu fait un conte d'un
„ homme qui avoit trouvé l'invention de faire du verre
„ malléable, & qui pour récompenſe de cette rare inven-
„ tion, fut fait mourir par les ordres de Tibère, à qui il
„ avoit préſenté un vaſe de ce verre. La raiſon qu'il
„ rend de cette cruauté, eſt que Tibère eut peur que cet-
„ te invention ne fît déchoir l'or de ſon prix; & qu'il
„ voulut, pour conſerver à l'or ſa valeur, ôter la vie à
„ cet homme, qui étoit le ſeul qui ſût ſon ſecret, afin
„ que l'invention périt avec l'Inventeur. Ce conte eſt
„ ridicule dans toutes ſes parties. Celui qui le fait, eſt
„ un original d'impertinence; il ne parle que pour dire
„ une ſottiſe; il ne fait rien qui ne ſoit preſque inſenſé:
„ cependant on a reçu de lui cette fable, comme ſi elle
„ étoit vérité conſtante. Tibère n'étoit ni aſſez inhumain
„ pour faire une telle action, ni aſſez fou pour la couvrir
„ d'une raiſon ſi extravagante. Cette hiſtoire de *Trimal-*
„ *cio* eſt pareille à celles qu'on voit dans le récit de ſon
„ ſouper touchant les Sorciers & les Sorcières, & leurs
„ déguiſemens en Loups-garoux. Cependant, combien
„ de Grammairiens ont trouvé cette fable ſi belle, qu'ils
„ en ont fait une hiſtoire véritable? Il eſt vrai que Dion
„ Caſſius la récite auſſi; mais Dion Caſſius l'a priſe de
„ Pétrone, & c'eſt un Auteur que je ne crois pas trop di-
„ gne de foi dans les choſes qu'il n'a point vues; il ra-
„ maſſe tout avec trop peu de jugement, dans les choſes
„ anciennes; tout lui eſt bon, & il employe ſans différe-
„ nement tout ce qu'il trouve. Autre preuve de la pénè-
„ tration des Grammairiens: *Eumolpe* eſt repréſenté s'a-
„ muſant à faire des vers pendant un naufrage, & ne
„ voulant pas ſouffrir qu'on l'interrompe pour le ſauver,
„ parce que, dit-il, le vers cloche à la fin, *carmen labo-*
„ *rat in fine*. Qui croiroit qu'on a voulu faire paſſer cela
„ pour une marque d'une ame grande & courageuſe, qui
„ s'élevoit ſi haut au-deſſus de la crainte de la mort,
„ qu'elle ne daignoit pas interrompre ſon application à fi-
„ nir un vers, pour ſonger à ſe tirer d'un danger preſque
„ inévitable? Cependant *Eumolpe* eſt un perſonnage ridi-
„ cule en ſon genre, ſous le nom duquel on fait la ſa-
„ tyre de ceux qui croyoient que tout le bonheur & la
„ gloire de la vie conſiſtoit à faire des vers. Environ
„ le tems de Néron, & pendant le régne des Veſpaſiens,
„ la Poéſie étoit devenue une maladie épidémique, tout
„ le monde s'en mêloit, auſſi-bien que de déclamer. Pé-
„ trone tourne en ridicule & la fureur des Déclamations,
„ & l'extravagance des Poëtes; & c'eſt pourquoi il don-
„ ne des exemples de Poëtes ridicules, & de ridicules Dé-
„ clamateurs. Mais graces à Mrs. les Critiques, ce que
„ Pétrone a dit d'*Eumolpe* pour exprimer l'excès inſenſé
„ de ſon attachement à faire des vers, on nous le fait paſſer
„ pour un exemple de vertu & de grandeur d'ame. C'eſt
„ ainſi que les Grammairiens nous repréſentent ſouvent le
„ ſens des Auteurs. Le Pétrone de *Nodot* eſt le plus mi-
„ ſérable Ouvrage qu'on puiſſe voir. Il n'y a pas une
„ ſeule de ſes Additions qui convienne à Pétrone. Rien
„ ne pouvoit faire moins d'honneur ni à l'Auteur de ces
„ pitoyables Additions, ni à leurs Approbateurs. Il n'a
„ pris ni le ſtyle de Pétrone, ni le fil de ſon Hiſtoire. Je
„ m'étonne que ceux qui ont voulu remplir le vuide de
„ cet Ouvrage, n'aient pas appris de lui-même quelle eſt
„ la matière dont ils devoient ſe ſervir pour cela. Il y
„ a un paſſage après les vers que Pétrone a faits ſur l'in-
„ conſtance de l'Amitié, après que Giton a préféré Aſ-
„ cyltos à Encolpe ſon premier Ami; il y a, dis-je, un
„ paſſage où Encolpe fait l'abrégé de ſon Hiſtoire, de
„ celle de Giton, & de celle d'Aſcyltos. En prenant de
„ cet abrégé le fond d'une narration précédente, il ſeroit
„ aiſé de trouver en gros ce qui manque, encore qu'on ne
„ pût trouver tout le détail particulier des avantures, ni
„ rencontrer les fineſſes des expreſſions, & la délicateſſe
„ des penſées, dont Pétrone s'étoit ſervi. Cet abrégé
„ fait paroître, qu'il y avoit beaucoup de falutés dans ce
„ qui eſt perdu; & c'eſt vraiſemblablement la cauſe de
„ cette perte. Mr. de Beauval, rendant compte du Pé-
„ trone de Nodot (49), met entre les raiſons de douter
„ ſi les Additions ſont de Pétrone ou d'un Moderne,
„ qu'on y voit une expreſſion qui ſe rapporte à la pratî-
„ que d'aujourd'hui, mais qui ne paroit pas avoir été en
„ uſage du tems de Pétrone; ſavoir, ſe trouver à la Toi-
„ lette des Dames, *aſſidere ad officia matutina*. Je ne dou-
„ te point que cela ne fût en uſage au tems de Pétrone,
„ au moins à l'égard des Dames qui vivoient un peu ga-
„ lamment. On trouve dans une des Lettres de Sénèque,
„ un paſſage qui peut éclaircir ce ſujet (50): *Vetemus ſa-*
„ *lutationibus matutinis frugi & feribus aſſidere Templis*,
„ *rum: humana ambitio iſtiſ officiis captatur. Deum colit,*
„ *qui novit. Vetemus lintea & ſtrigiles Jovi ferre, & ſpe-*
„ *cilum præbere Junoni. Non quærit miniſtros Deus.* Il
„ paroit par-là, qu'on rendoit aux Dieux & aux Déeſſes
„ les mêmes devoirs, par leſquels on tâchoit de gagner la
„ bienveillance des hommes ou des femmes d'autorité.
„ On alloit à leur porte attendre qu'il fût tems de leur
„ donner le bon jour; préſenter aux hommes les inſtru-
„ mens de leur propreté, ou en s'habillant, ou en for-
„ tant du bain; tenir le miroir aux Dames pour leur ai-
„ der à ſe parer. De-là on tranſféroit les mêmes devoirs
„ au ſervice des Déeſſes. Cela préſuppoſe qu'il y avoit
„ alors quelques ſoins & quelques offices, qu'on pouvoit
„ appeller *aſſidere ad officia matutina*; & chez les femmes
„ galantes, il eſt aiſé de juger qu'on y admettoit les hom-
„ mes qu'on favoriſoit, auſſi-bien que les femmes de qui
„ on recevoit les faluſations ordinaires."

(49) *Hiſt. des Ouvr. des Savans* Novembre 1692. p. 1128.

(50) *Epiſt.* 95. p. 416. 417. Seneca Oper. Paulli 1607. folio.

[T] *Il regardoit la fameuſe diſpute ſur la préférence des Anciens ou des Modernes, comme ridicule.*] „ Je ne trou-
„ ve, *dit-il*, rien de plus plaiſant que la diſpute que nous
„ avons vu mettre touchant la comparaiſon des Anciens &
„ des Modernes; & je m'étonne que ceux qui ont formé
„ cette queſtion, n'en aient pas ſenti le ridicule. Je ne
„ veux pas me fonder ici ſur les raiſons qui attribuent la
„ préférence inconteſtablement aux Anciens; ce ſeroit-là
„ entrer dans le fond de la queſtion. Mais ce que je trou-
„ ve de fort plaiſant, c'eſt que ceux qui diſputent la pré-
„ férence aux Anciens, ſont en même tems les Juges &
„ les Parties. Qui ſont les Parties? ce ſont les Anciens
„ & les Modernes. Qui ſont les Juges? ce ſont les Mo-
„ dernes. Et ce qu'il y a de plus abſurde, c'eſt que les
„ Modernes plaident tout ſeuls, & que les Anciens ne
„ diſent mot; ou qu'au moins, comme ils ne parlent que
„ par la bouche des Modernes, ils ne diſent guères que
„ ce que leurs propres Parties leur permettent de dire."

[V] *Il n'eſtimoit pas la Philoſophie Cartéſienne.*] On en
jugera par quelques traits que nous allons rapporter. „ La
plaiſante choſe, dit-il, qu'on a remarquée dans la Vie
„ de Deſcartes! Avant que de devenir Philoſophe, il
„ tomba, dit-on, dans une eſpèce d'Enthouſiaſme; c'eſt-
„ à-dire en termes honorables, ce qu'on diroit bourgeoi-
„ ſement, il eut quelques accès de folie. Pour s'en dé-
„ livrer, il fallut avoir recours aux Meſſes & aux Neu-

qu'on fait courir ordinairement après coup [X]. Il regardoit tous les Systêmes Philosophiques fur l'influence de l'Ame fur le Corps, & particuliérement celui des Causes occasionnelles, comme mal fondés [Y]. Spinosa étoit, selon lui, l'homme du monde le moins digne du bruit qu'il a fait ; & il croyoit

„ valnes, & implorer le secours de S. Mathurin, qui préside à la guérison de ces maladies. Depuis cela, il fe conſacra tout à la Philoſophie. La belle origine d'un Syſtême ! Qui l'auroit cru, que le Carteſianiſme fût un préſent de S. Mathurin ? N'eſt-ce point de-là que vient, que *pour être Carteſien, il faut un peu renoncer au ſens commun*, & ſe préoccuper fortement contre ce qui eſt le plus commun & le plus ſenſible ? Pour moi, ſi je trouve tout ce Syſtême ridicule & mal bâti, je l'attribue à ce que je n'ai pas encore fait ma Neuvaine ; & que peut-être je ne la ferai jamais, parce que je ne fuis pas fort aſſuré qu'il y ait jamais eu un Saint qui s'appellât Mathurin. "

„ Deſcartes dit en quelque lieu, que les Scholaſtiques „ ont pu donner aux Eſpaces imaginaires les qualités qu'ils „ ont voulu, parce que c'eſt eux qui les ont faits. Il a „ raiſon ; & comme c'eſt lui qui a fait la Matière ſubtile, „ Il a uſé du même droit, & il lui a donné les qualités „ qu'il a voulu. On peut dire de cette Matière, *je non* „ *e vero, e ben trovato*. On en fait tout ce qu'on veut. „ Elle eſt ſi fine, ſi inſinuante, ſi mobile, qu'elle ne permet jamais qu'il y ait du vuide au Monde, parce qu'elle ſe fourre par-tout, elle s'accommode à toutes ſortes „ de pores, elle ne trouve rien qui l'arrête ; & ſi elle fait „ bien, car ſi elle pouvoit être arrêtée un clin d'œil, il y auroit quelquefois du vuide durant un clin d'œil. Cependant, comme obéiſſante fille du Philoſophe, elle s'arrête par-tout où il faut être reſtort ; elle ne peut „ paſſer par ces pores, elle oublie ſa ſouplelſe accommodante, elle devient roide & forte, & contrepeſe quelquefois à de grandes forces. Il y a cent autres ſervices contradictoires qu'elle rend à la Philoſophie Carteſienne, par la propriété dont Deſcartes lui a fait préſent, de devenir tout ce qu'on veut.

„ Nous n'avons point, *dit ailleurs Mr. Benoiſt*, ou „ nous n'avons guéres d'idées ſimples & abſolues des choſes. Nous n'en avons preſque point d'autres, que de „ négatives ou de relatives. Nous ſavons ce qu'elles ne „ ſont pas, ou ce qu'elles font ſous de certains égards & „ dans de certains rapports. Les unes & les autres ſont „ produites en nous par la comparaiſon que nous faiſons „ des choſes entre elles : d'où il réſulte, 1. Que les unes „ nes ne ſont pas les autres. 2. Que ces les unes ſont à „ l'égard des autres ; utiles, dommageables ; agréables, „ déſagréables ; alliables, repugnantes &c. Cependant par „ un effet de cette raiſon, dont nous faiſons tant de cas, „ nous bâtiſſons de ces idées négatives & relatives, des „ eſſences poſitives & abſolues, & nous en déduiſons des „ abſurdités, que nous voulons faire paſſer pour des vérités évidentes. Ainſi les Carteſiens, qui ſont les auteurs de cette manière de philoſopher, alant une idée „ négative de l'Ame, & ſachant ſeulement qu'elle eſt immatérielle, & qu'elle n'a par conſéquent aucune propriété réſultante de la Matière, bâtiſſent là-deſſus une „ idée de l'Ame, qu'ils veulent faire paſſer pour ſa véritable eſſence ; à peu près comme ſi conoiſſant que la Cantcule n'eſt pas un homme, & que par conſéquent des vertus „ elle n'a pas les propriétés humaines, je voulois conclurre de-là que je connois parfaitement ſa nature, & „ que j'en ai une véritable idée. "

[X] *Mr. Benoiſt ne ſavoit pas avoir ajouté légérement ſoi à de certaines Predictions, qu'on fait courir ordinairement après coup.*

(51) *Hiſt. des Dogm. & des Cult. p. 472.*

Voici une preuve de ce qu'on avance. Mr. Jurieu (51) rapporte une Prédiction qui regarde l'état de l'Angleterre ſous Charles I. & avant lui durant le même tems, comme auſſi ce qui devoit ſuivre le régne de ce Prince infortuné. Mr. Jurieu paroît y ajouter foi. Sur quoi Mr. Benoît remarque, que „ tout ce qu'il en dit ne „ prouve, ni que cette Prédiction ſoit ancienne, ni qu'elle „ ne ſoit pas une fourberie. On trouve toujours à point nommé de telles Prophéties, ou pour procurer, ou pour appuyer ces Révolutions d'un Etat. Il y a un caractére infaillible pour les reconnoître : c'eſt qu'elles „ ne paroiſſent jamais que dans l'occaſion où elles ont du rapport, & que jamais elles ne manquent de s'arrêter à l'état des affaires dans le tems qu'on les publie : elles „ ne portent jamais leurs vues dans l'avenir. On y joint quelques traits pris du paſſé, afin qu'il ſemble que la Prédiction vient de loin. Ainſi quelque Républiquain, qui vouloit faire recevoir la Révolution d'Angleterre après le mort de Charles I. comme une choſe prévue & prédite de loin, & pour ainſi dire, ordonnée par les „ Deſtinées, fait finir la Puiſſance Royale avec ce Prince ; mais il ſe garde bien de rien dire de l'avenir. Il en eſt de même de la Prédiction venue de Rome, que les Jéſuites Anglois de Liége ont communiquée à Mr. Cuper, comme il le rapporte dans ſa Lettre à Mr. Jurieu (52). Elle a été inventée pour flatter le Parti Jacobite en Angleterre, & pour l'entretenir dans ſes bonnes intentions pour le Roi Jaques II. & pour ſa Famille. Mais elle ne prédit que le paſſé. Les images qui „ regardent ce qui a précédé ſont beaucoup plus claires, „ comme tirées fur des événemens connus, que celles qui „ regardent les fuites de la dernière Révolution. Peut-être qu'on l'avoit fabriquée pour animer le zéle de Jaques II. & lui donner lieu de croire qu'il rétabliroit le „ Papiſme. On conte une ſemblable Prédiction par le Miroir magique, qui avoit appris à Catherine de Médicis que le Roi de Navarre ſuccéderoit à ſes enfans. Cela a été inventé pour favoriſer ce Prince, & pour entretenir dans l'eſpérance d'un bon ſuccès, ceux qui tenoient ſon parti à la Cour ou parmi le Peuple, pendant la vie de Henri III. C'eſt pourquoi la Prédiction forgée fur l'état préſent des affaires ne va pas plus loin que Henri IV. Il y avoit en Portugal une Prédiction de même nature, que les Eſpagnols tirérent à leur avantage, après la mort ou la perte de Sébaſtien. Ils prétendoient que leur Roi étoit celui qui étoit déſigné dans la Prophéte. Mais le Duc de Bragance alant été reconnu Roi par les Portugais, on lui appliqua la Prédiction, & on trouva qu'elle lui convenoit parfaitement. C'eſt que la Prédiction alant été forgée fur la Révolution cauſée par la mort de Sébaſtien, il fut aiſé de la faire parler en faveur de celui qui parut donner le plus de luſtre à la Couronne de Portugal. On prétendoit cette Prédiction faite dés le tems d'Alphonſe Henriquez, premier Roi de Portugal ; unais on n'en avoit jamais parlé avant la mort de Sébaſtien (53). Je me ſouviens que pendant les Guerres Civiles de France, on fit courir une Prédiction, ſalvant laquelle il ſe devoit donner une Bataille en Poitou près d'une certaine Croix, & il devoit y avoir une horrible effuſion de ſang ; mais on ne diſoit point à qui la Victoire demeureroit. Tout ce qui s'étoit déja paſſé depuis les Barricades de Paris y étoit bien repréſenté. Le reſte tendoit à rendre la Reine odieuſe, & ſur-tout le Prince de Conti, qui y étoit dépeint d'une manière à ne pouvoir être méconnu. Il y étoit appellé, *le Boſſu, ce Contrefait, ce Monſtre de Nature*. Le deſſein étoit de faire que tout le monde fe mît de ce ſoindre à ce Prince, qu'on diſoit qui devoit venir de Guienne avec une Armée, & au devant de qui on devoit en envoyer une autre de la part de la Cour. L'événement a fait voir le ridicule de cette fourbe groſſiére. Les Prophéties de *Drabicius* (54) étoient de même nature. Elles prédiſoient toujours ce qui avoit été réſolu par les Conjurés, dans le Parti de qui il étoit ; & elles tendoient à perſuader que ces deſſeins étoient prédits de la part de Dieu, devoient être appuyés du ſecours des hommes."

(52) *Voy. Suppl. à l'Hiſt. Crit. des Dogm. & des Cultes p. 12. à la fin de cet Ouvrage.*

(53) *Voy. Nour. Relat. de la Cour de Portugal. Amſt. 1702.*

(54) *Voy. Diction. de Bayle, Article* DRA-BICIUS.

[Y] *Il regardoit tous les Syſtêmes Philoſophiques fur l'influence de l'Ame fur le Corps, & particuliérement celui des Causes occaſionnelles, comme mal fondés.*] „ La manière dont l'Ame peut agir fur le Corps, eſt un écueil où la Philoſophie fait naufrage. Il eſt vrai que c'eſt elle-même qui crée cet écueil, exprès pour y voir briſer ſon Vaiſſeau. Elle bâtit cet écueil de pluſieurs fauſſes fuppoſitions. 1. Se forgeant une fauſſe idée de la nature de l'Eſprit. 2. Décidant de pure autorité, que l'Eſprit ne peut agir fur la Matière ; & n'alléguant pour raiſon de cette décition, que l'idée qu'on s'eſt forgée de la nature de l'Eſprit. Que l'Eſprit ſoit un Etre intelligent, ou une Subſtance qui penſe, je n'en doute point. Que ce ſoit un Etre diſtingué de la Matière, ou pour parler plus juſte, des Etres matériels, je le crois encore. Mais qu'il ne puiſſe y avoir de communication de l'un de ces Etres à l'autre, je ne vois pas de raiſons qui le puiſſent démontrer. I. Parce que ces Etres n'ont aucune propriété qu'ils n'aient reçue, aiant tous été créés par la même Cauſe ; & que cette Cauſe aiant deſſein que la différence de leur nature n'empêchât pas leur communication, a pu leur donner, ſi elle l'a voulu, la propriété d'agir l'un fur l'autre. II. Parce que le Créateur aiant créé, comme il eſt inconteſtable, des Eſprits qui devoient être unis à un Etre matériel, il eſt abſurde de s'imaginer qu'il n'ait pas donné à ces deux Etres différens, des propriétés qui faſſent le lien de leur union, & par leſquelles ils puiſſent agir l'un fur l'autre. III. Parce qu'on s'imagine ſans fondement, que Dieu créant ces deux genres d'Etres différens, les a mis dans un éloignement, qui ne leur permet point de s'approcher. IV. Parce qu'on donne un ſens équivoque au mot *d'agir*, ou à tout autre ſynonyme, qu'on veut mettre en ſa place, entendant par-là l'action d'un Corps fur l'autre. Or il eſt bien vrai qu'un Eſprit ne peut agir fur un Corps, comme un Corps agiroit fur l'autre ; ni un Corps agir fur un Eſprit, comme il agiroit fur un Corps ; mais qu'y a-t-il qui puiſſe empêcher que l'Eſprit n'agiſſe fur le Corps, d'une manière propre à l'Eſprit, en vertu d'une propriété qu'il a reçue avec l'être même, & qu'il ne reçoive de même l'action du Corps, d'une manière qui convient à la propriété que le Créateur lui a donnée ? Mais quelle eſt cette propriété ? je répons que voilà ce qui fait l'illuſion. Mrs. les Philoſophes aiment mieux faire un long tiſſu d'abſurdités, que de confeſſer qu'il y a quelque choſe qu'ils n'entendent pas : il vaut mieux tout obſcurcir par des conjectures froides & ridicules, que de prononcer jamais un mot ſi honteux, *Je n'en ſai rien.* Je répons en ſecond lieu, que quand nous connoîtrons la nature de l'Eſprit, nous connoîtrons auſſi ſes propriétés : mais ome comme nous ne connoiſſons que négativement l'eſſence de l'Eſprit, nous ne pouvons auſſi connoître ſes

„ pro-

croyoit que le Syſtême de cet Athée a donné aux Beaux-Eſprits plus d'exercice qu'il ne mérite, & qu'en général, ou on s'y eſt mal pris en le réfutant, ou on n'a pas pris le chemin le plus court & le plus naturel pour y réuſſir [Z]. Mr. Benoiſt n'avoit pas non plus une idée fort avantageuſe du caractère

" propriétés d'une autre manière. Je veux dire, que " nous ſavons ſeulement que l'Eſprit n'eſt pas un Corps, & " que par conſéquent il n'agit pas à la manière d'un Corps; " mais nous ne ſavons pas la différence eſſentielle de l'Eſprit & du Corps, & par conſéquent, nous ignorons la " différence eſſentielle de leur manière d'agir.

" La Doctrine des Cauſes Occaſionnelles peut conduire aiſément au Spinoſiſme. Entre croire que *Dieu fait tout*, & que les Créatures ne ſont que des Occaſions " de ſes Opérations, ou croire que *Dieu eſt tout*, & que " les Créatures ne ſont que ſes membres ou des parties " de ſa ſubſtance, il n'y a pas un ſi grand intervalle qu'on " ſe l'imagine. Il ne faut, pour paſſer de l'un à l'autre, " que conſidérer qu'on rend les Créatures tout à fait inutiles, & qu'on ne peut dire pourquoi Dieu les a faites, " s'il eſt vrai qu'elles n'ont ni action, ni *cauſalité*. Dieu pouvoit faire ſans elles, tout ce qu'il faiſoit à leur préſence ſeulement. D'où il s'enſuit, qu'il faut renoncer au Syſtême, ou qu'il faut dire que les Créatures ne pouvoient n'être pas, & qu'elles étoient à Dieu comme les Parties au Tout, ce qui eſt le Spinoſiſme tout pur. Quand on prétend que l'Ame n'eſt pas la cauſe de ſes idées, on en fait une machine, auſſi-bien que du Corps. Le ſentiment qu'elle a d'une couleur ou d'une " chaleur, ne venant point de l'Ame, mais de l'opération de Dieu qui crée en elle ce ſentiment; il s'enſuit que l'Ame eſt paſſive, & qu'elle n'agit pas plus qu'un Corps, quand il en rencontre un autre, à l'occaſion duquel Dieu imprime à cet autre une partie de ſon mouvement. Je dis plus: le ſentiment que l'Ame a de ce " ſentiment, & la *conſcience* même de ſa propre exiſtence, n'appartient pas à l'Ame. Cette idée n'eſt pas plus " l'effet de ſa penſée, qu'une autre idée. Ainſi elle ne s'apperçoit de rien de tout ſes objets, & de ſentir ſa propre exiſtence, que parce que Dieu, ſelon ce Syſtême, crée en elle cette conſcience & ce ſentiment. D'où il s'enſuit évidemment, qu'elle n'a pas plus de part à ſes penſées, que les Corps à leurs mouvemens, & aux effets qu'ils produiſent; puiſque Dieu produit en elle toutes ſes idées à l'occaſion des Objets, comme il produit dans les Corps tous leurs mouvemens, à l'occaſion des Corps qui les environnent. Ainſi l'homme n'a point de part à ſoit machine depuis la tête juſqu'aux pieds; & cette Raiſon, dont il eſt jaloux juſqu'à l'idolatrie, eſt machine, comme ſes bras & ſes jambes."

[Z] *Spinoſa étoit, ſelon lui, l'homme du monde le moins digne du bruit qu'il a fait, & il croyoit . . . . qu'on général, ou on s'y eſt mal pris en le réfutant, ou on n'a pas pris le chemin le plus court & le plus naturel pour y réuſſir.*] Mr. Benoiſt remarque d'abord, que la plupart des argumens qu'on alléguë, ſe réduiſent à trouver des abſurdités dans le Spinoſiſme. " Cette manière de raiſonner eſt fort à la mode; mais elle eſt très fauſſe. I. Parce que chacun aiant ſa manière de concevoir, ce qui paroit une abſurdité à l'un, paroit une ſuite néceſſaire de ſes Principes à l'autre. II. Parce qu'il n'y a point de Syſtême qui n'ait des abſurdités, au ſentiment de quelqu'un; qui même ſont telles, que celui qui adopte le Syſtême, a de la peine à les expliquer. III. Parce qu'au fond, ſi ce qu'on appelle abſurdité, eſt une conſéquence naturelle & néceſſaire d'un Principe certain & évident, l'apparence d'abſurdité ne doit pas prévaloir contre l'évidence du Principe. Elle doit ſeulement nous convaincre d'une choſe, que nous avons bien de la peine à connoître, ſavoir, qu'il y a des choſes que nous ne comprenons pas bien, & dont les liaiſons avec l'Ordre & la Vérité nous ſont inconnues. Par exemple, y a-t-il un ſeul Syſtême dans la matière de la Converſion de l'homme, qui ſoit exempt de ces prétendues abſurdités? Il n'y en a pas, ſelon moi, de plus groſſière que celle des Sociniens, qui ôtent à Dieu la connoiſſance des ſutures libres & contingens, de peur que ſa Préſcience ne le tort à la Liberté de l'homme. Cela me paroit incompatible avec le bon-ſens, qu'il faille ſuppoſer un Dieu qui ne peut juger de certains événemens futurs que par conjecture, de peur que ſi on lui attribuoit d'en juger avec certitude, cela ne dît trop dans ſi dépendance la Liberté qu'il a donnée à l'homme. Mais ce qui me paroit une abſurdité auſſi groſſière & plus impie que la Transſubſtantiation, paroit au Socinien une vérité claire & évidente, parce qu'il regarde à ſon tour comme une abſurdité qui deshonore Dieu, que l'homme ne ſoit pas l'Arbitre ſouverain de ſes actions, & que cependant il y en ait que Dieu punit comme criminelles; que Dieu prévoie que l'homme va mal faire, & qu'il ne l'en empêche pas &c.; choſes que de mon côté je regarde comme des *vérités* fort ſimples & fort évidentes. Quand je raiſonne contre lui par les abſurdités que je trouve dans ſon Syſtême, ou quand il raiſonne contre moi par les abſurdités qu'il croit déduire du mien, nous perdons l'un & l'autre notre peine; parce que ce qui paroit abſurde à l'un des deux, paſſe pour véritable dans l'eſprit de l'autre, à cauſe qu'étant perſuadé de l'évidence de ſon principe, il en regarde toutes les conſéquences naturelles, comme des vérités ſenſibles. Cette manière donc de diſputer revient à rien.

" Une autre manière de raiſonner, qui revient à celle-là, & qui eſt encore fort à la mode, c'eſt d'attribuer à de certaines cauſes, des effets qui ne leur conviennent point, & qui n'en dépendent que par accident. C'eſt le ſophiſme que les Logiciens appellent *a non cauſa pro cauſa*. Par exemple, on raiſonne ainſi contre les Prodiges: Si la Providence ordonne les prodiges pour faire craindre les jugemens de Dieu contre les crimes des hommes, ces prodiges doivent détourner les hommes de leurs crimes. Or il arrive tout le contraire. Les prodiges, par exemple, obligent les Idolâtres à redoubler les actes criminels de leur Idolatrie, & à faire des crimes plus noirs que ceux de leur Superſtition ordinaire. Ainſi, quand on rapportoit au Sénat de l'ancienne Rome quelque prodige nouveau, cela ne ſervoit qu'à multiplier les actes de l'Idolatrie, & quelquefois à les outrer d'une manière exécrable, juſqu'à immoler aux Dieux des victimes humaines. Les prodiges donc étant la cauſe de ces excès furieux, ne peuvent pas être préparés par la Providence de Dieu pour la correction des hommes. On trouve ſouvent cette manière de raiſonner dans le Livre intitulé, *Penſées ſur les Comètes*; on la fait valoir extrêmement dans pluſieurs occaſions, où les nouvelles méthodes ne ſe peuvent ſoutenir d'une autre manière; & cela retombe dans l'argument de l'Abſurdité, parce qu'on prétend faire obſerver par-là des abſurdités dans le Syſtême qu'on réfute. Cependant cet argument eſt faux; & on peut le renverſer en montrant, que ce qu'on regarde comme l'effet d'une certaine cauſe, n'en eſt pas l'effet proprement, puiſqu'il ne vient que d'une certaine diſpoſition du ſujet ſur lequel la cauſe opère, qui eſt étrangère à la cauſe même. Si on prétend que l'uſage naturel de la Nuit n'eſt pas de ſe repoſer, parce qu'elle fert aux Débauchés, aux Aſſaſſins, aux Voleurs &c. à commettre de noires actions; on raiſonne mal: la Nuit n'eſt que par accident la cauſe de ces malheurs, parce qu'il ſe trouve des hommes dont le cœur eſt diſpoſé à ſe ſervir de ſon obſcurité pour ſatisfaire leurs paſſions. C'eſt ainſi que la diſtinction du *tien* & du *mien* eſt la cauſe des Procès & de la Chicane; que la diſtinction du Rang entre les hommes eſt la cauſe de la Tyrannie &c. Dans tout cela, & dans mille autres ces ſemblables, on ne peut regarder ce qui eſt ſuivi du mal, comme la vîtable cauſe du mal, puiſqu'elle ne le produit que par accident, par de certaines diſpoſitions qui empêchent l'effet naturel de ſon opération. Il ne faut donc pas ſe ſervir de ces manières de raiſonner obſcures & indirectes, qui, a proprement parler, quoiqu'elles éblouiſſent quelquefois, ne ſont au fond que de purs ſophiſmes. Ainſi quand on réfute *Spinoſa*, il n'y faut prendre d'une autre manière; & pour cela il faut tâcher de ſe faire une idée nette de ſon Syſtême, afin de reconnoître mieux de quel côté il faut l'attaquer, pour en trouver le foible & pour le démonter plus facilement. La manière dont je voudrois y procéder conſiſte en une conſidération fort ſimple & fort aiſée, qui eſt, que les expreſſions ſont contraintes & forcées, & qu'aiant voulu retenir les termes dont les Philoſophes ſe ſervent communément, afin que ſon Syſtême parût moins nouveau, & moins éloigné des opinions ordinaires. Il a été obligé à joindre à ces termes connus des Idées inconnues, qui trompent ſes Lecteurs, & leur perſuadent qu'il penſe à peu près comme les autres, puiſqu'il parle à peu près comme eux. Il faut être bien avant dans ſon Syſtême, avant que de remarquer combien il faut que les idées qu'il attache aux expreſſions ſoient différentes de celles qu'on y joint dans le langage ordinaire. L'abſurdité des conſéquences, où il engage inſenſiblement après avoir promené par des principes qu'on croit entendre, force à reconnoître qu'il ne dit pas ce qu'il ſemble dire, & qu'il y a un ſens tout nouveau à chercher dans ſes paroles. Le prémier terme où cet artifice eſt ſenſible, quand on y fait attention, eſt celui de *Subſtance*. Il eſt certain que par ce mot il entend tout autre choſe que ce que le commun des Philoſophes, quoique par la définition qu'il en donne, il ſemble convenir avec eux. Voici comme on peut le remarquer. Les Philoſophes regardent la Subſtance comme une *Eſpèce* de l'*Etre*, & ils reconnoiſſent une autre *Eſpèce d'Etres*, qui, quoiqu'ils ſoient dépendans de la *Subſtance* à laquelle ils ſont néceſſairement attachés, parce qu'ils ne peuvent être ſans elle, ne ſont pas néanmoins des *rien*. Je ne veux pas rappeller ici les *Accidens* de l'Ecole, & remettre en crédit les queſtions qui appartiennent à cette manière de philoſopher. Je ne veux pas auſſi diſputer, ſi toutes ſortes de Modifications ſont des réalités, ou ſi une Modification eſt le même Etre que la Subſtance qu'elle modifie. Je veux ſeulement dire, qu'une Modification n'eſt pas un *néant*; puiſqu'il eſt certain que des Modifications ſe tirent les dénominations & les diſtinctions des Etres; & qu'il y auroit de l'abſurdité à dire que ce fuſſent de purs *néants* qui fiſſent les différences d'un Etre à l'autre, & les diverſités de leurs formes & de leurs opérations. Je veux dire, en ſecond lieu, que les Philoſophes ont accoutumé de regarder la *Subſtance* comme un Genre ſubordonné à l'*Etre*, qui a des Eſpèces inférieures; mais qui eſt

ractère & du Syſtême des Sociniens [*AA*]. En travaillant ſur l'Ecriture, ce ſavant Théologien ne s'en tenoit pas à ce que les Interprêtes avoient dit avant lui ; il aimoit à penſer par lui-meme, & à s'ouvrir des routes nouvelles pour l'intelligence des Livres Sacrés. S'il n'a pas toujours rencontré juſte, cela n'empêche pas qu'il n'ait fait voir qu'un beau génie eſt eſtimable, lors même qu'il ſe trompe. On peut en juger par quelques Explications neuves, dont nous allons faire part au Public. Nous nous flattons qu'on nous ſaura bon gré de tirer de l'obſcurité les penſées d'un homme du caractère de Mr. Benoiſt, d'autant plus qu'il paroit n'avoir pas eu deſſein de les enſevelir avec lui ; car il déclare dans les Mémoires de ſa Vie, qu'il laiſſe à ſes Héritiers ou à ſes Amis le ſoin de les publier. C'eſt donc ſuivre ſes intentions, que d'en enrichir cet Article ; & c'eſt en même tems remplir le Plan de cet Ouvrage. Notre Savant croyoit que le Fruit que Ruben apporta à ſa mère *, & que nos Verſions appellent des *Mandragores*, étoient des Fraiſes [*BB*]. Selon lui, les Interprêtes ont plutôt augmenté, que

* Geneſ. XXX. 14.

elle-même inférieure à l'*Etre*, comme à un Genre ſouverain. Au-lieu de cela, Spinoſa met la *Subſtance* en la place de l'*Etre* ; & il fait d'elle un ſujet ſans ſupérieur & ſans collatéral. C'eſt-à-dire proprement, qu'il prend la *Subſtance* pour l'*Etre*, dans le ſens qu'on appelle *métaphyſique ou tranſcendant*, ſans en conſidérer ni les diviſions, ni les différences. Après cela, il veut appliquer à la Subſtance les propriétés de l'*Etre*, principalement l'Unité & la Perfection. De l'une il tire ſa viſion d'une *Subſtance* unique, & de l'autre celle de les propriétés infinies. S'il avoit employé te mot d'*Etre*, il ſe ſeroit d'abord découvert ; & à la vérité, ſon Syſtême auroit été plus clair & plus intelligible ; mais il auroit été auſſi plus aiſé à démontrer ; & l'abſurdité en auroit paru dès la première Propoſition. Qu'on mette, par exemple, le mot d'*Etre* au-lieu de *Subſtance* dans les définitions de Spinoſa, & conſéquemment dans la ſeconde Propoſition de la première Partie, on aura celle-ci : *Deux* Etres, *qui ont divers Attributs, n'ont entre eux rien de commun.* La fauſſeté de cette Propoſition eſt ſenſible ; parce qu'on ſait que quelque diverſité qu'il y ait entre pluſieurs *Etres* à l'égard des Attributs qui conſtituent leurs différences, il ne laiſſe pas d'être vrai qu'ils conviennent tous dans l'idée commune d'*Etre* ; & que par conſéquent, quoiqu'ils aient des Attributs divers, ils ont au nillieu de ces différences, quelque choſe de commun. Quoiqu'on accorde à Spinoſa, que l'Attribut eſt ce qui eſt conçu comme ce qui conſtitue l'Eſſence, il ne faut pas craindre qu'on lui force de tirer de-là les conſéquences qu'il en tire. Car il s'enſuit ſeulement de cette diverſité d'Attributs, que les divers Etres n'ont pas une même Eſſence : comme de ce que le Corps & l'Eſprit ont des Attributs différens, il s'enſuit que l'Eſſence du Corps & l'Eſſence de l'Eſprit n'eſt pas la même. Mais bien loin qu'il s'enſuive que ces Etres d'eſſence diverſe n'aient rien de commun, il s'enſuit au contraire très évidemment, que chacun aime une Eſſence conſtituée par les Attributs qui lui ſont propres, & qui le font différer de tout autre, il a cela de commun avec ceux dont il différe le plus, qu'il a une Eſſence, c'eſt-à-dire, qu'il *eſt*. D'où il s'enſuit encore, que ſi les Attributs de l'un ſont ſuppoſés être des principes actifs, & ceux des autres des principes paſſifs, il ne répugne point à leurs idées que l'un agiſſe ſur l'autre, qu'il le meuve, qu'il le forme, &c., ni que de l'application de l'un à l'autre il puiſſe ſortir des productions & des effets convenables à leurs attributs & à leurs opérations. D'où il paroit clairement, que toutes les Propoſitions que Spinoſa prétend lier comme des conſéquences dépendantes de ces principes, ne ſont que des fauſſetés enchaînées, qui ſe cachent ſeulement ſous le nouveau ſens qu'il donne au mot de *Subſtance*, & qui paroiſſent auſſi-tôt qu'on met le mot d'*Etre* en la place."

[*AA*] *Mr. Beneiſt n'avoit pas non plus une idée fort avantageuſe du caractère & du Syſtême des Sociniens.*] „ Le Socinianiſme ſemble d'abord, *dit-il*, un ſimple renverſement du Chriſtianiſme ; mais il eſt au fond un renverſement de toute Religion, dont il ſappe tous les fondemens. Il met tout en problème : ſi Dieu eſt par-tout ? s'il eſt tout ? s'il peut tout ? s'il eſt immatériel ? s'il a créé la-Matière ? ſi Jeſus-Chriſt eſt Dieu par ſa nature ? s'il y a des Etres immatériels ? s'il y a des Tourmens éternels ? ſi les mêmes Corps reſſuſciteront ? ſi les Ames ſont immortelles ? &c. Ils ne diſent rien à l'avantage de Dieu, qu'ils ne diſent en termes auſſi forts à l'avantage de la Raiſon ; & Dieu, ſelon eux, n'eſt que la Raiſon. Je ne ſaurois croire, *dit ailleurs notre Auteur*, „ bien, que les Sociniens ſoient de bonne foi, quand ils parlent de la Vie éternelle. Il eſt certain que l'éternité & la durée immenſe de cette vie n'eſt pas exprimée dans l'Ecriture par des termes plus poſitifs & plus forts, que celle des peines dont Dieu menace les impénitens & les incrédules. Comme donc ces gens ont trouvé le moyen d'éluder ces preuves de l'éternité des peines, je ne puis m'imaginer quelle certitude il leur reſte de l'éternité des récompenſes. Car les mêmes raiſons qui peuvent affoiblir l'idée d'éternité que l'Ecriture attache aux tourmens des incrédules, peuvent faire le même effet à l'égard de la vie qui eſt appellée éternelle. Il eſt incompréhenſible que les mêmes termes, qui ne ſignifient rien moins que l'éternité en parlant des peines, puiſſent ſignifier l'éternité en parlant de la vie. Ceux d'entre eux, qui par mort éternelle n'entendent qu'une ſimple mort, dont on n'eſt jamais relevé, & où le Corps & l'Ame demeurent ſans retour, ſemblent ſe tirer d'embarras, parce qu'ils ne reconnoiſſent point d'autre peine des incrédules, que de mourir pour ne revivre jamais. Mais ils tombent dans un autre inconvénient, ſavoir, de contredire l'Ecriture, qui ne parle de rien plus clairement que des peines, & des peines éternelles des méchans après la mort. C'eſt pourquoi pluſieurs des leurs les abandonnent ſur cet article, & c'eſt proprement ceux-là que ma remarque regarde. S'ils ont raiſon de dire que ces peines ne ſont appellées éternelles qu'à cauſe de leur longue durée & de leur grandeur, mais qu'elles ne laiſſeront pas de finir, ou ſelon les Origénîſtes, après avoir purgé le coupable, & l'avoir mis en état de prendre part à une heureuſe vie, ou après avoir conſumé le pécheur, & l'avoir réduit dans une mort ſi parfaite qu'il n'en peut jamais revenir ; s'ils ont raiſon, dis-je, en cela, comment peuvent-ils croire de bonne foi, que l'éternité de la vie promiſe aux fidèles, qui n'eſt ni plus fortement ni plus poſitivement exprimée que celle des peines, ſignifie autre choſe qu'une longueur de vie, qui ne laiſſera pas de pouvoir finir ?"

[*BB*] *Notre Savant croyoit que le fruit que Ruben apporta à ſa mère . . . . étoient des Fraiſes.*] La queſtion eſt dans le fond plus curieuſe qu'importante ; mais pour ceux qui aiment le vrai, ou ce qui en approche le plus, il eſt toujours de prix, quelque petit que ſoit l'objet. Voici ce que Mr. Benoiſt dit ſur le ſujet en queſtion. Il remarque I. „ Que l'entretien de Rachel & de Léa ne doit pas être entendu, comme un effet d'aigreur & de jalouſie maligne ; mais comme un jeu & une plaiſanterie, convenable au ſujet qui y avoit donné occaſion. Les raiſons ſont : Qu'il n'y en a aucune de s'imaginer, ni que Rachel, qui avoit bien voulu que Jacob eût des enfans de ſa Servante, fût aſſez folle pour être irritée de ce qu'il en avoit eu de ſa Sœur : ni que Léa, qui avoit déja quatre enfans, & qui en avoit adopté deux de ſa Servante, fût fort chagrine de ce que Jacob avoit un peu plus d'attachement pour Rachel que pour elle. La manière dont ces deux ſœurs conviennent ſur l'échange des prétendues *Mandragores*, n'a point du tout l'air d'un Traité fait entre deux ennemies qui s'entrequerellent, mais celui d'un accommodement entre deux perſonnes qui ſe divertiſſent. La manière libre & ouverte dont Léa va au devant de Jacob, & lui donne connoiſſance de ce Traité, & la facilité de Jacob à ratifier cette convention, ne permettent pas de croire qu'il regardât la choſe comme grave & ſérieuſe, & qui fût comme l'effet d'un Traité de paix entre deux femmes irritées. Je ne crois pas qu'on doive mettre en article de Foi, que les Patriarches ne ſe diverſifioient jamais, & croyoient indigne d'eux de ſe ſervir des occaſions de rire. Je dis II. Que Ruben étoit encore enfant, quand il trouva les prétendues *Mandragores*. Cela ſe recueille des circonſtances de l'Hiſtoire. Depuis cette avanture, Léa eut encore trois enfans. Cependant, Jacob quitta ſon beau-père au bout de vingt ans ; & lorſqu'il rencontra Eſaü, il paroit que tous les enfans de Léa étoient en âge de marcher, & par conſéquent, que le plus jeune devoit avoir du moins deux ou trois ans : d'où il s'enſuit, que Ruben, au tems de l'avanture dont il s'agit, ne pouvoit avoir tout au plus qu'environ quatorze ans. Joſeph même étant né à Rachel après la naiſſance de Dina, & n'étant plus au maillot au tems que Jacob partit de chez Laban, on pourroit rabattre, ſi on le vouloit, une couple d'années de l'âge que je donne à Ruben. Or cet âge de Ruben quand il trouva les *Mandragores*, détruit tout ce qu'on a débité pour perſuader que c'étoit quelque choſe de grand & d'extraordinaire. Car il eſt évident qu'un enfant ne pouvoit ſavoir ni la vertu des fruits & des plantes, ni de quelle importance étoit la découverte d'une choſe qui avoit été juſques-là ou inconnue, ou négligée. Jacob aiant un grand nombre d'Eſclaves appliqués à cultiver la terre, ou à paitre les troupeaux, il eſt évident que ſi cette plante leur étoit inconnue, elle devoit l'être auſſi à Ruben, qui par conſéquent ne pouvoit pas en deviner les propriétés ; ou que ſi elle leur étoit connue, ils l'avoient négligée, ne l'eſtimant pas aſſez pour s'y arrêter ; & par conſéquent Ruben ne l'avoit trouvé que comme un enfant qui s'amuſe à quelque choſe qui eſt nouveau, & qui lui paroit agréable. Mais qu'étoit-ce donc ? Jugeons-en par les circonſtances, qui peuvent nous donner quelque lumière là-deſſus. Le *tems* où ces *Mandragores* ſe trouvent eû le tems de la Moiſſon des bleds, qui échéoit de bonne heure dans le Pays où Ruben fait cette découverte. On le ſait par le tems où Dieu obligeoit les Iſraélites de lui en offrir

les

que levé les difficultés du fameux Oracle de Jacob, Genef. XLIX. 10. Il a fait fur ce fujet une Diſſertation fort étendue, que j'ai entre les mains, mais dont on ne pourroit rendre compte exactement, ſans allonger cet Article au-delà des juſtes bornes. Il ſuffira de dire, que Mr. Benoiſt inſiſte d'abord fortement ſur le ſilence de Jéſus-Chriſt & des Apôtres, qui n'ont jamais cité cet Oracle, & n'y ont pas ſeulement fait alluſion. Il prétend que la raiſon en eſt, qu'il n'y avoit aucune diſpute là-deſſus, & qu'on convenoit de deux choſes; que Jacob prédit que Juda perdroit le Sceptre pendant un certain tems; & qu'après cela il lui ſeroit rendu, à la venue du Meſſie. Il prouve enſuite, que depuis la Captivité de Babylone, les Juifs ont toujours été dépendans & ſoumis à des Puiſſances étrangéres; ce qui renverſe toutes les Explications ordinaires. Il obſerve, que les interrogations ſont fréquentes dans le ſtyle Prophétique, & que la lettre qui marque l'interrogation en Hébreu, eſt ſouvent ſous-entendue; & il croit en conſéquence, qu'on doit traduire: *Le Sceptre ne ſe départira-t-il point de Juda, juſqu'à ce que le Scilo vienne, à l'Empire ſpirituel duquel tous les Peuples ſe ſoumettront?* Mr. Benoiſt ne penſoit pas moins ſingulièrement ſur l'Etoile, qui apparut aux Mages qui vinrent adorer le Sauveur du Monde [*CC*]. La même raiſon qui nous a empêché de rendre compte en détail de la Diſſertation du

„ les prémices. On apprend aux deux derniers verſets du „ Ch. VII. du Cantique des Cantiques, que les *Mandragores* rempliſſoient l'air de leur *odeur*, dans le tems que „ la Vigne commençoit à s'avancer & les grappes à ſe „ former. Cette propriété de répandre de l'odeur dans „ l'air, eſt une qualité caractériſtique, qui ne duit pas manquer à la choſe qui eſt exprimée par le terme de l'Original. Ce terme eſt *Dudaïm*, qui, ſelon toutes les régles de l'Analogie, doit être le Duel de *Dód* qui ſignifie une *mammelle*. Il faut donc, ſelon l'Etymologie, „ que ce Duel ſignifie quelque choſe, qui a du rapport & „ de la convenance avec les mammelles. Druſius a fait „ une Diſſertation très embrouillée ſur cette matiére. Il „ y réfute tout, & il ne décide rien. Il rejette fort loin „ l'argument tiré de l'Etymologie; & il a raiſon, quand „ l'argument eſt uniquement fondé ſur l'Etymologie: mais „ il n'en eſt pas de même, quand l'Etymologie eſt autant „ fondée ſur les convenances des choſes, que ſur la reſ„ ſemblance du mot avec la racine d'où on le tire. Or ici „ la convenance des choſes appuye la reſſemblance des „ termes. Pour peu qu'on ait de connoiſſance de la Lan„ gue Hébraïque, on ne peut nier que *Dodim* ne ſoit em„ ployé dans le ſimple & dans le figuré, d'une maniére „ qui enferme une idée d'agrément & de plaiſir; & que „ par conſéquent cette idée ne doive convenir aux *Dou„ daïm*, qui doivent par conſéquent ſignifier quelque choſe „ ſe que la terre produit dans l'intervalle du tems qui ſe „ paſſe depuis la moiſſon des bleds, dans les Pays chauds „ de l'Orient, juſqu'au tems que la Vigne fort de fleur, „ que la grappe ſe forme, que les eſprits ſe portent au „ plaiſir, & commencent à goûter des fruits nouveaux. „ Alors les *Dudaïm* répandent une bonne odeur. Druſius „ chicane mal-à-propos ſur cette qualité de l'Odeur: il „ prétend que dans le Cantique il n'eſt point déſini ſi l'o„ deur eſt bonne ou mauvaiſe. Mais le bon-ſens veut ab„ ſolument qu'on entende en ce lieu une bonne odeur, à „ l'excluſion d'une mauvaiſe; puiſqu'il ſeroit contraire à „ toute raiſon, de mêler l'idée choquante d'une odeur „ deſagréable, à une deſcription de toutes les choſes qui „ concourent à former la douceur d'un parfait plaiſir. Il „ ne reſte plus qu'à remarquer, que comme dans les au„ tres Langues, on confond quelquefois le bout de la „ mammelle, que les Latins nomment *papilla*, avec la „ mammelle même; il eſt fort probable que le mot de „ *Dudaïm* a eu plus de rapport au bout de la mammelle, „ qu'à la mammelle entiére; puiſque le mot de *Dodim*, „ qui ſignifie les mammelles entiéres, étant très commun „ dans l'Ecriture, on l'auroit plutôt employé, ſi on avoit „ voulu ſignifier quelque choſe qui eût du rapport ou de „ la proportion à la groſſeur des mammelles, que celui „ de *Dudaïm*, qui a même quelque choſe de diminutif. „ Joignez donc par *Dudaïm*, des *Fraiſes*, dont Ruben fit „ la prémiére découverte. C'étoit un amuſement digne „ d'un enfant, qui en fit le prémier eſſai par curioſité, „ pendant que les gens occupés à des choſes plus ſérieu„ ſes, ou les fouloient aux pieds, ou ne s'approchoient „ pas des lieux où elles naiſſoient: car elles ſe trouvent „ dans les Bois, où on ne peut exercer ni le labourage, „ ni le pâturage. Elles pouvoient exciter la curioſité de „ Rachel, frappée de leur bonne odeur, & les voyant „ manger de bon appétit à ſa ſœur, ou entendant le bruit „ que Ruben faiſoit dans la famille, en ſe vantant d'a„ voir fait une rencontre ſi heureuſe. Elles pouvoient é„ tre le ſujet d'une plaiſanterie, plutôt que d'une diſpute „ aigre & violente entre les deux ſœurs; & donner à Ja„ cob un ſujet de ſe divertir. Elles naiſſent dans le tems „ marqué dans la Genèſe & dans le Cantique, lorſqu'on „ coupe les bleds dans les Pays chauds, & quand la Vi„ gne fort de fleur, & qu'elle commence à former des „ grapes. Il ſe rencontre à peu près dans le même tems „ des groſeilles de diverſes eſpéces, & d'autres fruits pré„ coces. Elles reſſemblent & pour la figure & pour la cou„ leur au bout des mammelles, principalement des jeunes „ femmes, qui ne ſont point d'une conſtitution trop char„ nue & trop graſſe. Ce qui a donné lieu à l'erreur ſur ce „ ſujet, eſt que ce fruit a été inconnu aux Juifs; c'eſt pour„ quoi il ne paroît point de nom dans leur Langue, qui ſi„ gnifie une *Fraiſe*: ce qui peut venir, ou de ce que leur „ Pays n'étoit pas propre à en porter: ou de ce que par „ les diverſes révolutions auxquelles leur Etat a été ſujet, „ la plante s'en eſt perdue. A quoi on peut ajouter, que „ les Juifs, qui ont toujours été fort attentifs à leur pro„ fit, ont négligé de cultiver ce fruit, parce qu'ils pou„ voient nourrir en ſa place quelque choſe de plus profi„ table. Le lieu où cette plante fut trouvée par Ruben, „ étoit la Chaldée, où la nature du fond pouvoit être „ plus propre à la porter. Car toute ſorte de terre n'en „ porte pas d'elle-même, & ſans y être préparée; & dans „ les Pays même où il y en a le plus, on voit des cantons „ où elle ne vient que par les ſoins qu'on prend de la cul„ tiver. Il eſt vrai qu'il ſemble qu'il y en avoit en Judée, „ du tems de Salomon, puiſqu'il en eſt parlé dans ſon „ Cantique. Mais on peut dire, qu'il ne s'enfuit pas de „ ce qu'une plante, ou un arbre, ou une fleur eſt nom„ mée dans cet Ouvrage, qu'elle fût dans le Pays. La „ grande connoiſſance que ce Prince avoit des plantes & „ de leurs propriétés, pouvoit lui donner occaſion de par„ ler de celles qui croiſſoient chez les Etrangers, auſſi„ bien que de celles qui naiſſent dans ſon Royaume. „ D'ailleurs, la puiſſance de Salomon, ſa curioſité, ſa „ magnificence, ſa réputation, pouvoient lui avoir don„ né la commodité d'aſſembler bien des raretés dans ſes „ Jardins, & dans les lieux qui ſervoient à ſes plaiſirs; „ quoique depuis lui, la négligence de ſes Succeſſeurs, „ leurs guerres fouvent malheureuſes, & leurs applica„ tions fort différentes de celles de ce Prince, ont pu laiſ„ ſer peu à peu détruire une plante, qui n'étoit pas pro„ pre à la terre du Pays. Ce qui peut être confirmé par „ le dégât que firent dans tout le Pays des Iſraélites, les „ Babyloniens, les Aſſyriens & tous les autres Ennemis, „ qui ruinérent ſans doute la terre, en réduiſant les Iſraé„ lites en eſclavage, & donnant leurs terres à des Colo„ nies étrangéres. Après le retour des Juifs ſous Cyrus, „ ils eurent tant de choſes à faire pour aſſurer leur vie & „ leur repos, qu'ils n'étoient pas en état de ſonger aux „ délices de la vie; & après qu'ils furent établis, ils chan„ gérent tant de fois de condition, tantôt ſujets aux Per„ ſes, tantôt aux Syriens, tantôt aux Egyptiens, tantôt à „ une Monarchie nouvelle qui ſe forma dans leur ſein, & „ qui ne fut jamais bien affermie, puiſqu'elle ne le fut qu'en „ s'appuyant de la protection des Romains, c'eſt-à-dire, „ ſe rendant ſujette, ſous le titre de ſon Allié; ils paſ„ ſérent dis-je, par tant de révolutions, qu'il ne faut pas „ s'étonner qu'ils aient oublié ce que c'étoit que les *Du„ daïm*, & qu'aiant perdu la connoiſſance de la choſe, ils „ aient perdu en même tems la ſignification du nom qu'on „ lui avoit autrefois donné. Si on dit que mes remarques „ pourroient convenir à d'autres fruits qui paroiſſent „ dans la même ſaiſon que les *Fraiſes*, comme les Ceri„ ſes &c. je réponds que la choſe eſt fort différente. Tous „ les fruits qui naiſſent ſur des arbriſſeaux, ou les plan„ tes qui fleuriſſent & qui portent du fruit à une certaine „ hauteur, étoient déja connus, & n'étoient pas diffici„ les à trouver; & c'étoient des choſes trop communes, „ pour exciter la curioſité d'une femme comme Rachel, „ qui ſans doute ne manquoit pas des choſes de cette na„ ture. Mais les *Fraiſes*, qui naiſſent à terre, dont la „ plante rampe & ne s'élève point, pouvoient bien avoir „ été négligées & foulées aux pieds, parce qu'elles n'é„ toit pas rencontré dans leur ſaiſon, dans les lieux où „ elles croiſſent; & comme aiant été inconnues juſques„ là, elles pouvoient avoir été propres, à cauſe de la ra„ reté du fait, à donner à une femme curieuſe l'envie d'y „ parteiper."

[*CC*] *Mr. Benoiſt . . . penſoit . . . ſingulièrement ſur l'Etoile qui apparut aux Mages.*] Je me ſerois contenté d'indiquer le ſujet de cette Piéce, ſans m'y étendre, ſi elle ne m'avoit paru d'un goût tout particulier, & remplie d'idées neuves, dont pluſieurs pourront peut-être faire plaiſir à bien des perſonnes: telle eſt du moins mon intention en les publiant. Mr. Benoiſt remarque d'abord, „ qu'il „ prendre à la lettre le récit de S. Matthieu Ch. II. 2-9. „ 10. 12. il y a des difficultés inexplicables dans l'Appa„ rition de l'Etoile, & dans les mouvemens qu'on lui at„ tribue. 1. Comment, à la vue de ce Phénoméne, les „ Mages ont-ils reconnu qu'il étoit né un Roi des Juifs? „ 2. A quelle marque ont-ils reconnu qu'il s'agiſſoit d'un „ Roi de cette Nation, plutôt que de celui d'une autre? „ 3. Comment l'Etoile les avoit-elle quittés dans leur Vo„ yage, puiſqu'elle devoit leur apparoître de nouveau? „ 4. Leur paroiſſoit-elle en plein jour? & en ce cas, quel „ devoit être ſon éclat, pour ne pas être effacé par celui „ du Soleil? & comment cet éclat ſurprenant n'a-t-il été „ remarqué de perſonne? 5. A quelle hauteur devoit-

„ elle

du Scilo, nous oblige de paſſer ſous ſilence quantité d'autres choſes non moins curieuſes. Nous avons encore entre les mains une ample Diſſertation, Latine auſſi-bien que la précédente, ſur la Viſion d'Ezéchiel; & des Réflexions détachées ſur différens ſujets; ſans parler de quelques Diſcours ébauchés, qui

„ elle être ſuſpendue, afin que les Mages puſſent la ſui-
„ vre ſans erreur, & s'appercevoir à point nommé quand
„ elle s'avançoit, ou quand elle s'arrêtoit? 6. Quelle étoit
„ la nature de ce Flambeau? étoit-ce Comète, ou Mé-
„ téore, ou Corps céleſte? On répond à toutes ces queſ-
„ tions, en ſuppoſant un Miracle, & une Révélation ſur-
„ naturelle. Mais faut-il faire intervenir Dieu ſans né-
„ ceſſité? Ne faut-il pas garder dans les Miracles une
„ certaine congruité de bienſéance, qui n'en donne le
„ nom qu'à des choſes dignes de Dieu? Il eſt bon un
„ Miracle dans le fond de l'Orient, pour avertir un pe-
„ tit nombre de perſonnes de ce qui étoit arrivé en Ju-
„ dée? D'où vient cette préſérence de gens qui en trou-
„ vinſſent fort peu, à tant d'autres Peuples, dans le ſein
„ de qui il y avoit des milliers de perſonnes qui atten-
„ doient le Régne de Dieu? Si l'on a recours au bon-
„ plaiſir de Dieu, on répond, qu'il ſe ſervit bien écarté
„ de la maxime ordinaire de ſa Sageſſe, en ſe révélant à
„ des *Sages & Entendus*, pendant qu'il ne le faiſoit pas
„ aux *Simples & aux Enfans*. On ne peut douter qu'il
„ n'y ait des Miracles, & qu'ils n'aient des caractères
„ auxquels on les reconnoit: mais un des plus importans
„ de ces caractères eſt, qu'on ne ſoit pas obligé, en ad-
„ mettant le Miracle, d'admettre quelque choſe qui en ſoit
„ fort pas digne de Dieu, & qui ne s'accorde pas avec ſa
„ manière d'agir, quand il exerce ſa Toute-puiſſance. Il
„ eſt aiſé, par exemple, de faire voir qu'il y a une très
„ grande différence entre le Cahos de l'Eau qui ſubſiſtoit
„ les Iſraélites, & cette Etoile dont il s'agit ici. Qu'a-
„ toit-ce donc? Pour le déterminer, il faut examiner à.
„ Qui ſont ceux qui en ſuivent le mouvement. II. Qui eſt
„ celui qui en réclie l'Hiſtoire.

„ 1. Ceux qui obſervent cette Etoile, ſont des *Mages*,
c'eſt-à-dire des gens conſidérés en Orient, comme ayant des connoiſſances particulières des choſes céleſtes, & principalement des mouvemens des Corps céleſtes. Ce ſont proprement ceux qu'on appelle aujourd'hui à la Chine des *Lettrés*, dont la principale étude regarde les Corps céleſtes, parce qu'ils regardent ces vaſtes Corps comme mouvant ou par leurs influences ou par un pouvoir inconnu toutes les parties de la Terre. C'eſt ce qu'ils appellent la *Vertu céleſte*. Vertu ſublime & ſans intelligence, qui ne peut être ni fléchie par les ſoumiſſions, ni empêchée par les oppoſitions de quelque autre Puiſſance. Cette Doctrine eſt dominante dans tout l'Orient, & tout ce qui s'appelle *Religion* y eſt regardé comme *Politique*, par ceux qui ſe piquent de ſavoir quelque choſe. Telle étoit la Doctrine des Mages; car c'eſt d'eux que les Savans l'ont reçue: & elle eſt fort ancienne: pluſieurs la rapportent à Zoroaſtre, les Chinois à Confucius, & peut-être, venant de plus loin, tire-t-elle ſon origine de Balaam, ou de ceux qui avoient été ſes Diſciples. Je n'entrerai pas ici dans la diſcuſſion de ce qui regarde Balaam: je dirai ſeulement, que je ne le crois ni un Prophète, comme quelques-uns, ni un Enchanteur, comme quelques autres. Je le crois un *Lettré*, un *Mage*, un ſameux Obſervateur des Aſtres, renommé entre ceux de ſon tems par le ſuccès de ſes Prédictions, & recherché à cauſe de cela par ceux qui le regardoient comme un homme extraordinaire. Cela poſé, il eſt aiſé de juger que ſes principes étoient reçus avec confiance par ſes Diſciples; d'autant plus que l'expérience avoit fait connoître qu'il avoit été juſte dans ſes Prédictions. Or entre celles qui ſont venues juſqu'a nous, il n'y en a point de plus remarquable que celle qu'on trouve Nombres XXIV. 17. où il eſt parlé de l'*Etoile* qui devoit ſortir de Jacob, & apporter de grands changemens au Monde. Sur quoi il faut obſerver, qu'encore que dans cette Prédiction Balaam ſemble partager ſes vues ſur pluſieurs ſujets, néanmoins on reconnoit aiſément que tous ces articles ſéparés doivent être réunis dans une ſeule Prédiction complette, qui embraſſe toute l'Hiſtoire Juive. Les Diſciples de Balaam avoient donc regardé cette Prédiction comme une Epoque remarquable, ſelon les principes de leur Doctrine, qui ſont dépendre des Aſtres les grandes révolutions des Empires: & qui prétendent que par une certaine ſituation des Etoiles, on peut les prévoir & les prédire de fort loin: plus même ces rencontres ſont éloignées les unes des autres, plus ils croyent qu'elles préſagent de grands & d'inévitables changemens. Certaines Conſtellations qui arrivent tous les vingt ans, ſignifient des choſes plus grandes que celles qui ſe renouvellent tous les ans; & ainſi du reſte. Suivant ces principes, les Mages avoient expliqué la Prédiction de l'*Etoile* d'une manière qui les avoit conduits au tems de ſon dernier accompliſſement, parce qu'ils avoient remarqué que les divers articles de cette Prédiction ne s'étant accomplis que l'un après l'autre, par conſéquent le principal effet de la Conſtellation que Balaam avoit enviſagée, c'eſt-à-dire, le lever de l'Etoile, ne devoit arriver qu'après que de certaines Nations auroient été détruites. Aiant calculé ſelon les principes de leur Maitre le tems de la Conſtellation qui préſageoit la grande Révolution, & joint aux régles de leur Science la Tradition, qui leur apprenoit que cette

„ Prédiction avoit été prononcée en faveur des Iſraélites,
„ ils avoient jugé que c'étoit dans le Pays de ce Peuple,
„ que le Reſtaurateur de la gloire devoit naître & cé-
„ toit-là ce qu'ils y venoient chercher. Les Mages pré-
„ tendoient, comme les Aſtrologues le font encore aujour-
„ d'hui, que de certaines ſingularités des Conſtellations
„ déſignent non ſeulement les perſonnes & les événemens,
„ mais les tems & les lieux, au moins en gros & un peu
„ confuſément, quand on n'eſt pas aidé par une particu-
„ lière connoiſſance d'un Pays, & des affaires qui s'y paſ-
„ ſent. C'eſt pourquoi ceux-ci ne peuvent pas déterini-
„ ner d'abord le Lieu particulier, où ils trouveroient ce
„ qu'ils étoient venus chercher. Mais auſſi-tôt qu'ils eu-
„ rent appris que les Juifs attendoient de Bethléem celui
„ qui devoit rendre à leur Etat ſa première ſplendeur, ils
„ retournèrent à leurs Obſervations, & trouvérent aiſé-
„ ment que leurs principes conviennent avec la doctrine
„ des Juifs, & que c'étoit à Bethléem qu'ils devoient al-
„ ler, pour y trouver le Roi de qui ils avoient connu la
„ naiſſance: & ainſi connu la Ville, il leur étoit aiſé,
„ ſelon les mêmes principes, de découvrir le Lieu parti-
„ culier où ils trouveroient la récompenſe de toutes leurs
„ peines. C'eſt encore aujourd'hui la procédure des gens
„ du métier. Ils préſident des choſes générales, quand
„ ils ronnent d'abord ſur un Thême céleſte; mais quand
„ ils ont atteint quelque particularité certaine, ils recti-
„ fient le Thême par les lumières qu'ils tirent de cette par-
„ ticularité, & entrent plus avant dans le détail des cir-
„ conſtances les plus cachées. C'eſt ainſi que l'Etoile
„ montre aux Mages le chemin de Bethléem, & leur fait
„ même trouver la maiſon où eſt né le Roi qu'ils cher-
„ chent; parce qu'en rectifiant leurs premières Obſerva-
„ tions, ils jugent que les Signes céleſtes conviennent u-
„ vec le Lieu qu'on leur a déſigné pour la naiſſance du
„ Roi qu'ils cherchent. Cela ne doit nullement paroître
„ incroyable à des perſonnes qui ſavent raiſonner, puiſ-
„ que ces ſortes de remarques ſont juſtes, de quelque
„ principe que vienne cette juſteſſe." Mr. Benoiſt en allégue un exemple ſi ſinguller, arrivé à lui-même, que je crois devoir le rapporter. „ Entre les remarques d'un ſa-
vant Auteur, nommé Jean Grégory, on trouve une Fi-
gure céleſte de la nativité de Jéſus-Chriſt. Jaime co-
pié cette Figure, & traduit les mots Grecs & Arabes
qui y ſont en caractères Hébreux, ſous la curioſité, *dit*
Mr. Benoiſt, de la communiquer à une Dame de qualité, qui aſſurément n'avoit rien lu de Grégory, mais qui avoit infiniment d'eſprit, & une grande intelligence de l'Aſtrologie. Dès la première vue, ajant jetté les yeux ſur la Figure: *Fello, me dit-elle, voilà une femme qui eſt ſortie d'une Maiſon illuſtre, mais bien abaiſſée.* Chaque jour elle me fit diverſes queſtions ſur l'état de la vie de cette perſonne, ſur ſes avantures, ſur ſa compagnie ordinaire, ſur ſa Religion, ſur ſes paſſions, ſur les contradictions qu'il ſouffrit, ſur les préſages d'une plus grande gloire après ſa mort que pendant ſa vie. Il ſeroit trop long de rapporter ici ſes queſtions & mes réponſes: mais s'étant perſuadé par le tour que je donnois à mes réponſes, que cette Figure étoit la mienne, ou celle de quelque perſonne en qui je prenois quelque intérêt particulier, elle diſſéra longtems à me dire ce qu'elle penſoit de la mort qui devoit arriver à cette perſonne. Mais enfin m'aiant demandé un jour, ſi cette Figure étoit la mienne, ou celle de quelqu'une de mes Amis, je lui répondis, que je faiſois profeſſion d'une amitié inviolable pour celui dont il s'agiſſoit. Là-deſſus elle me demanda ſi cet Ami étoit mort ou vivant, & aiant appris par ma réponſe qu'il étoit mort, elle s'écria: *Mon Dieu! que je crains que votre Ami n'ait été pendu!* Ce qui m'aiant fait rire, & en même tems répondre, qu'il y avoit eu dans la mort de cet Ami quelque choſe d'approchant; cette Dame inſiſta fort pour ſavoir qui c'étoit, ce que je lui dis. Il paroit parla, *ſelon notre Auteur*, que dans cette Profeſſion, il y a des principes, quels qu'ils ſoient, qui embraſſent au moins à des connoiſſances générales, qu'on prétend pouvoir déterminer par de certaines circonſtances ſinguliéres, qui aident à fixer les ſignifications générales qu'on attribue aux Conſtellations. Il y a ſur-tout ceci de conſidérable, c'eſt que la ſituation des Aſtres, au tems de la naiſſance de Jéſus-Chriſt, eſt telle, que du conſentement de tous les Aſtrologues; il eſt impoſſible qu'elle ait jamais été avant cette Epoque ſignalée, & qu'elle ſe retrouve jamais, quand le Monde dureroit, ſelon quelques-uns trente mille ans, ſelon d'autres quarante mille, & ſelon d'autres encore un peu moins de cinquante mille. Il eſt ſans contredit que cette extraordinaire ſituation des Aſtres occupoit tous les eſprits environ ce tems-là, comme il paroit par mille preuves hiſtoriques, & ſur-tout par la IV. Eclogue de Virgile, où il parle fort poſitivement du changement qu'on attendoit par cette Conſtellation dans les affaires du Monde. C'eſt ce que ce Poëte appelle, *le commencement d'une nouvelle ſuite de Siécles.*"

Magnus ab integro ſeclorum naſcitur ordo.

Voici

qui regardent l'utilité & la néceſſité de la Révélation. Il y en a un particuliérement, dans lequel notre ſavant Théologien indique les ſources des difficultés qu'on pretend trouver dans la Révélation [*DD*]. J'ignore ſi Mr. Benoiſt a jamais publié une Lettre fort bien écrite, qui m'eſt tombée entre les

Voici donc à quoi ſe réduit ce qu'on a dit juſques ici. „ Cette rare ſituation du Ciel, qui a pu être prévue & „ découverte par le Calcul Aſtronomique, & déterminée „ au tems qui lui étoit convenable, peut-être par Balaam „ même, ſes Diſciples en avoient conſervé la Tradition; „ & à meſure que le tems en approchoit, les lumieres „ des Diſciples alant ſurpaſſé celles du Maître, par les „ ſecours qu'ils avoient tirés de divers événemens qui „ étoient arrivés depuis ſa mort, ils s'étoient attendus de „ fidele en fidele à voir les ſuites de ce rare Phénomene; „ & ceux dont il s'agit préſentement aiant vêcu au tems „ où la choſe devoit s'accomplir, vinrent, ſelon leurs „ principes, en Judée, chercher celui qui leur étoit deſ„ tiné, comme celui qui feroit la fource & la ſujet des „ grandes révolutions, que cette Conſtellation inouïe de„ voit produire ſur la Terre; & ils trouvérent que leurs „ Obſervations s'accordoient avec ce que les Docteurs „ Juifs leur déclarérent, que c'étoit à Bethléem qu'il fa„ loit aller s'informer de la naiſſance de cet homme, en „ qui toute la Nature devoit prendre tant d'intérêt. C'eſt „ ainſi qu'il faut entendre, qu'ils avoient vu ſon Etoile „ en Orient; c'eſt-à-dire, que leurs Obſervations les a„ voient inſtruits, que c'étoit-là le tems où il devoit pa„ roître ſur la Terre; & de même, que ſon Etoile les con„ duiſit à Bethléem; c'eſt-à-dire, que ces Obſervations, „ éclairées par ce que les Docteurs Juifs leur avoient dit, „ les avoient dirigés à la connoiſſance du Lieu où ils de„ voient trouver celui qu'ils cherchoient. Mais le récit „ de S. Matthieu ſemble dire toute autre choſe. Pour „ lever la difficulté, il faut,

„ II. Examiner les qualités de l'Hiſtorien. On remar„ que premiérement, que S. Matthieu étoit un des plus „ ſimples de ceux que Jéſus-Chriſt avoit appellés à le ſui„ vre; qu'il étoit Péager avant ſa vocation à l'Apoſto„ lat: or cette qualité ſuppoſe une aſſez grande ignoran„ ce, principalement des Sciences un peu abſtraites, & „ éloignées de l'uſage vulgaire. Secondement, entre les „ gens à qui une certaine Science eſt inconnue, il ne laiſ„ ſe pas de ſe former un certain langage populaire, dont „ on ſe ſert quand on eſt obligé d'en parler. J'ajoute, qu'il „ entre dans ce langage de certaines expreſſions que ceux „ qui s'en ſervent n'entendent pas, parce qu'elles ſont „ priſes de Sciences qu'ils ignorent, & qu'elles contien„ nent des idées abrégées des principes de ceux qui ſont „ exercés dans ces connoiſſances. Par exemple, il eſt „ très ordinaire de ſe ſervir du mot *d'Etoile* pour exprimer la cauſe de quelque événement: *Il eſt né ſous une „ mauvaiſe Etoile* &c. Ces expreſſions ſont des termes a„ brégés, pris, ſans les entendre, des gens du métier, „ qui veulent dire, que tout ce qu'on attribue à l'*Etoi„ le*, eſt un effet de la Conſtellation ſous laquelle un „ tel eſt né, & particuliérement de l'Etoile qui domine „ ſur le point de l'Aſcendant. Ce langage eſt ancien, par„ ce qu'il y a toujours eu des gens qui ont eſtimé la Scien„ ce d'où il eſt emprunté. La Science & le langage ſont „ venus d'Orient, & il ne faut pas trouver étrange que „ S. Matthieu, qui étoit de ce Pays-là, & qui n'étoit „ nullement exercé à cette profeſſion, en parlât populaire„ ment: il parloit, comme ſeroient aujourd'hui d'un ſu„ jet ſemblable les gens du Peuple; l'*Etoile* ſeroit tout, „ elle reviendroit autant de fois ſur la ſcéne, qu'on pour„ roit en avoir beſoin. On dira que S. Matthieu ne pou„ voit erer, étant inſpiré. Je répons, que c'eſt de l'inſ„ piration de S. Matthieu, que je tire la plus forte preu„ ve de ma penſée. L'Aſtrologie eſt une Science trop va„ ne & trop fauſſe, pour permettre de croire que le S. „ Eſprit ait voulu faire parler les Evangéliſtes ſelon ſes „ principes. Il étoit bien plus convenable à cet Eſprit de „ Sageſſe, de laiſſer parler populairement d'un fait d'Aſ„ trologie un homme fort ignorant des principes de cette „ Science, que de le faire parler exactement dans les ter„ mes de l'Art, & de donner par-là un plus grand poids „ à une très abſurde illuſion. Il eſt très aiſé de remar„ quer, dans le Vieux & dans le Nouveau Teſtament, „ que le S. Eſprit en éclairant les hommes qu'il a ſ'„ pirés, n'a point changé le caractére de leurs eſprits; „ & que ſe contentant de les diriger à la Vérité dont il „ les ſaiſoit dépoſitaires, ſur laquelle il les a garantis „ de toute erreur, il leur a laiſſé leur maniére de con„ cevoir, de ranger, d'exprimer les penſées qu'il leur „ inſpiroit. Cela eſt démonſtrativement prouvé par la „ diverſité du ſtyle, qui n'eſt pas moindre entre les Au„ teurs Sacrés, qu'entre ceux qui ont été laiſſés en„ tiérement à leur naturel. De plus, on ne voit point que „ le S. Eſprit ait appris à ceux qu'il a inſpirés, à parler „ d'une maniére différente de celle du Peuple, quand ils „ ont parlé des Arts & des Sciences qui ne ſont pas liées „ à la Religion: l'Eſprit qui les inſpiroit, ne leur dictoit „ pas des Principes de Philoſophie Naturelle ou de Méta„ phyſique, mais les Loix d'une Morale Divine, les O„ racles d'une Vérité Céleſte, ou les Myſteres d'une Pié„ té ſalutaire. Cela étant certain, il faut reconnoitre que „ le S. Eſprit a laiſſé parler S. Matthieu populairement, „ ſur un ſujet qui n'étoit pas digne que cet Eſprit s'ab„ baiſſât à lui apprendre le langage Aſtrologique. Le ré„ cit d'un fait, dont la mémoire devoit être conſervée, „ favoir le Voyage des Mages venus d'Orient, & qui de„ voit être ſuivi de la cruelle Politique d'Hérode; ce ré„ cit, dis-je, en quelques termes qu'il fût couché, fuſ„ ſoit pour tranſmettre à la poſtérité la connoiſſance de „ ces importantes particularités.

[*DD*] *Notre ſavant Théologien indique les ſources des difficultés qu'on pretend trouver dans la Révélation.*] „ La Parole de Dieu, *dit-il*, n'a point d'obſcurités: s'il nous „ y en paroit quelques-unes, ce n'eſt pas elle qui nous „ les préſente, c'eſt nous qui les lui prêtons. I. Nous „ voulons qu'elle nous léve des difficultés, qui ne regar„ dent point ſon ſujet propre; & au-lieu qu'elle ne traite „ que du ſalut de l'homme par la miſéricorde de Dieu, „ nous cherchons en elle la ſolution de toutes ſortes de „ doutes, comme ſi elle étoit un tréſor de toutes les „ Sciences humaines. On veut qu'elle rende compte de „ ce que ſa Géographie ne s'accorde pas avec celle des E„ trangers: de ce que ſa Chronologie & ſon Hiſtoire ne „ conviennent pas à celle des Grecs, des Egyptiens, des „ Arabes &c. Sans aucun reſpect pour celui qui nous la „ donne, nous la mettons en parallèle avec les Livres „ Hiſtoriques des autres Nations; & on voudroit quel„ quefois la réformer dans des circonſtances, ſur leſquel„ les elle eſt démentie par des Ecrivains de la bonne-foi „ deſquels nous n'avons nulle certitude. On lui deman„ de raiſon des noms qu'elle donne aux Lieux, aux Per„ ſonnes, aux Divinités, parce que le plus ſouvent ces „ noms ne ſe trouvent que chez elle, & qu'on ne les „ trouve point en d'autres Ecrits, au moins ſans quelque „ différence, qu'on fait paſſer pour importante. Mais „ eſt-ce pour nous éclaircir cela, que Dieu l'a dictée? Nous „ écouteroit-on, ſi nous trouvions un Traité d'Aſtronomie „ imparfait, parce qu'encore qu'il parle des influences „ des Aſtres, comme contribuant à la fécondité de la „ Terre, il ne s'étend pas ſur les préceptes de l'Agricul„ ture, & qu'il ne nous dit rien des inſtrumens qui peu„ vent ſervir au Labourage? Traitons la Parole de Dieu „ de même, ne lui demandons que les éclairciſſemens „ que nous pouvons lui demander, ſur ſon ſujet propre, „ ſur ce que Dieu nous a voulu apprendre par elle, ſur „ les vérités de la Foi, ſur les regles d'une pure & ſain„ te Morale. Eſt-il néceſſaire que je ſache, pour plaire „ à Dieu, ſi, dans ce qui regarde l'Egypte, Moïſe s'ac„ corde avec Manéthon, ſi Ptolomée ne le contredit „ point ſur le Calcul Aſtronomique? Que m'importe pour „ le Salut, comment s'appelloit le Pharaon qui reçut „ chez lui les Hébreux, ou celui qui les opprima, ou ce„ lui avec qui Salomon fit alliance? N'eſt-ce pas aſſez pour „ moi que je ſache la certitude des faits d'une hiſtoire à „ n'en point douter, puiſque Dieu aiant inſpiré ceux qui „ les récitent, c'eſt Dieu lui-même qui eſt le témoin de „ leur vérité? L'injuſtice de regarder comme des difficul„ tés des Saintes Ecritures, qu'il y ait dans les Hiſtoi„ res des Nations des paſſages qui les contrediſent, eſt „ tout à fait inexcuſable. Les Origines des Nations ſont „ toutes fabuleuſes, & ſans être ſin Critique, on le recou„ noit dès la prémiére lecture. Que peut-on établir après „ de certain ſur un fondement de cette nature? Que trou„ ve-t-on de plus aſſuré, quand on ſort des obſcurités de „ la Fable? Rien que des faits douteux, rapportés avec „ autant de diverſités, qu'il y a d'Auteurs qui en par„ lent. Depuis qu'il y a eu des Légiſlateurs, qui voit„ on dans l'Hiſtoire, que des diviſions & des querelles en„ tre les Etats voiſins, qui vivoient ſous des Loix diver„ ſes, & qui s'accordent en cecí, que les Hiſtoriens d'un „ Parti ſe font un honneur de repréſenter toutes choſes „ au déſavantage de l'autre? En croira-t-on l'Hiſtorien „ Perſan ſur les mœurs des Grecs, & ſur les motifs des „ guerres qu'ils ont ſoutenues contre les Rois de Per„ ſe? ou en croira-t-on les Grecs ſur tout ce qu'ils im„ putent à leurs ennemis? Il y a, dira-t-on, des eſprits „ deſintéreſſés, qui ne panchent pas plus d'un côté que de „ l'autre. Je n'ai pas été aſſez heureux pour en connoi„ tre de tels. Tous ceux qui nous ont prétendu confer„ ver des monumens de l'Antiquité, ont été dépendans „ de l'un des Partis. L'Homme a toujours été le même; „ il ne peut demeurer neutre entre deux Partis; ſans y „ penſer, il panche d'un côté. Chacun donc aiant ſes a„ mis, ſes partiſans, ſes penſionnaires, ſes flatteurs, „ l'Hiſtoire eſt toujours écrite ſelon l'inclination ou l'in„ térêt de l'Hiſtorien; & quand il y en a pluſieurs qui „ conviennent d'un fait, combien y a-t-il entre eux de „ circonſtances qui varient, & qui font paroitre un mê„ me fait ſous diverſes faces? Y a-t-il quelque ombre de „ raiſon à faire valoir l'autorité de ces Hiſtoires contre „ les Saintes Ecritures, quand elles ne parlent pas un mê„ me langage? Avant Moïſe, les Peuples ne conſervoient „ le ſouvenir des choſes paſſées, que par des Chanſons „ qu'on apprenoit aux Enfans; & il falloit bien s'en te„ nir là, quand on n'avoit encore nul uſage de l'Ecritu„ re. Moïſe a réparé ce mal, quand il a donné le pré„ mier des Loix écrites, & qu'il a établi des Regiſtres au„ torifés pour conſerver la mémoire des choſes graves & „ importantes. Avant Moïſe, on ne ſavoit rien des Ori„ gines des Peuples, on ſe payoit ſur cela de viſions ab„ ſurdes & ridicules. Peut-on s'empêcher de rire de la

les mains, & qui a pour titre: *Lettre à Mr. l'Archevêque de Reims, sur la Harangue qu'il fit au Roi à la tête du Clergé, à l'ouverture de sa dernière Assemblée.* Cette Lettre est datée de *Digne* le 15 de Septembre 1700. J'ajouterai en finissant cet Article, que Mr. Benoist n'a laissé en mourant qu'une Fille, qui est encore en vie, & qui demeure à Delft.

„ dispute des Scythes & des Egyptiens touchant leur anti-
„ quité, & les raisons qu'ils allegnoient sur ce sujet, qu'on
„ voit dans l'Abregé que Justin nous a laissé des Histoi-
„ res de Trogue Pompée? Qu'on lise Diodore de Sicile
„ avec un esprit sans préjugé: on trouvera en lui un
„ homme qui a fait ce qu'il a pu pour réduire les fables
„ à une apparence d'Histoire, & qui n'a rien oublié de
„ ce qui pouvoit lui servir à donner quelque vraisemblan-
„ ce à des choses qui n'en ont point: mais il a perdu la
„ peine, & il paroit par lui-même, qu'il a trouvé peu de
„ concorde dans les Mémoires dont il a tiré ce qu'il dit;
„ & si on comparoit à ce qu'il a choisi comme le plus pro-
„ bable, ce que d'autres ont écrit sur le même sujet, on
„ n'en pourroit rien conclurre, si ce n'est que dans toute
„ l'Histoire des premiers tems il y a des abîmes d'incerti-
„ tude. Si quelqu'un veut faire l'épreuve de ce que j'a-
„ vance, je le renvoie à lire seulement les deux curieu-
„ ses Dissertations du célèbre Dodwell, où il veut établir
„ en quel tems ont vécu Phalaris & Pythagore: il y ver-
„ ra un échantillon des difficultés qui se présentent à
„ quiconque veut chercher quelque chose de certain dans
„ l'Histoire de l'Antiquité. La conclusion que je veux tir-
„ rer de-là est, que c'est pécher contre le bon-sens, que
„ de prétendre tirer à conséquence contre l'Ecriture Sain-
„ te, qu'on trouve dans ces ténèbres de l'Antiquité
„ quelques traits historiques qui ne s'accordent pas a-
„ vec elle: ou de prendre que cette Parole Divine doit
„ redresser toutes les fautes des Ecrivains de l'Antiquité,
„ comme si c'étoit pour cela qu'elle a été donnée.

„ II. Une seconde source de difficultés, qu'on prête à
„ l'Ecriture Sainte, est la Curiosité de l'homme, qui veut
„ toujours savoir plus que Dieu n'a trouvé bon de lui ré-
„ véler. Les enfans d'Adam ont hérité de la curieuse té-
„ mérité, ils veulent savoir plus que Dieu ne leur révèle.
„ Dieu a donné sa Parole au genre humain pour lui enci-
„ gner le remède que sa Charité avoit trouvé au péché du
„ premier homme, & à la misère de toute sa race. Il lui
„ a donné par ce moyen des Mystères à croire, & des
„ Loix à pratiquer. Il réduit par-là tout ce qu'il demun-
„ de à l'homme à deux choses, la Foi & l'Obéissance. Ce
„ qui est révélé du Mystère est clair; mais il y a des cho-
„ ses profondes, que Dieu laisse enveloppées. Le pré-
„ cepte est court & intelligible; mais il y a des circon-
„ stances & des accessoires, enfermés dans la généralité
„ de l'expression. L'homme prend de-là le prétexte de
„ trouver de l'obscurité dans cette Parole. Pourquoi? c'est
„ que ce qu'il entend ne lui suffit pas, & il voudroit a-
„ voir l'intelligence de ce que Dieu lui cache. C'est trop
„ peu pour sa vanité, que ce qui est facile; il ne trouve
„ digne de lui, que d'aspirer à comprendre ce qui le sur-
„ passe. Les préceptes de la Morale, d'un autre côté, sont
„ trop simples pour être difficiles; mais l'homme cherche
„ à y trouver de la difficulté, pour flatter le penchant qui
„ le porte à n'obéir pas. Tout le travail de l'homme sur
„ quantité de choses fort à sa portée, ne le conduit tout
„ au plus qu'à des conjectures, sujettes à être contestées
„ par ceux qui en jugent sur d'autres vraisemblances. D'où
„ vient donc que cet homme, qui trouve la science bor-
„ née par des choses peu importantes, & qui se contente
„ de les connoitre doutcusement & à peu près, parce que
„ la foiblesse de ses lumières ne lui permet pas d'aller plus
„ loin; d'où vient, dis-je, que cet homme ne reconnoit
„ pas à cela, qu'il ne doit pas se plaindre d'être borné
„ par la grandeur des choses divines; & qu'il ne sent pas,
„ que s'il y a des choses qui lui échappent par leur pe-
„ tiesse, il y en a d'autres où il ne lauroit atteindre à
„ cause de leur hauteur? Qu'a produit la curiosité fur ces
„ matières? une multitude d'Erreurs, qui ont fait per-
„ dre la Vérité de vue à la plupart des Chrétiens, & qui
„ les ont divisés en tant de Sectes, qu'on ne peut ni les
„ compter ni les réconcilier. Chacun a porté la peine de
„ sa vanité. Il a mépris ce qu'il pouvoit comprendre,
„ & il s'est égaré dans ce qu'il a voulu sonder. Il n'a pas
„ daigné se servir d'un degré de lumière, qui pouvoit le
„ conduire surement; il a tâché d'en découvrir une plus
„ grande, dont les premières approches l'ont ébloui. Par
„ un même effet d'une entreprise téméraire, il n'a pas
„ trouvé ce qu'il cherchoit, & il a perdu ce que Dieu lui
„ avoit donné; il a converti en poison, ce que Dieu lui
„ avoit ordonné comme un remède. En se tenant avec un
„ humble respect dans les bornes de la connoissance que
„ Dieu lui avoit accordée, il en auroit fu aſſez pour fa-
„ voir ce qu'il devoit à Dieu, & ce que, en lui rendant ce
„ qu'il lui devoit, il pouvoit avec raison espérer de lui."
Mr. Benoît s'attache dans la suite à faire voir que l'hom-
me s'est jetté à l'égard de l'Obéissance dans les mêmes é-
garements, que dans les matières de Foi; & il fait voir
que le vrai remède à tout, est de s'en tenir à Dieu, en
n'écoutant que lui, & ne tenant pour véritable science,
que celle qui se renferme dans les bornes de la doctrine
révélée, sans y ajouter rien qui procède d'une autre
source; & en obéissant à Dieu de tout son cœur: en un
mot en pratiquant cette Leçon de Salomon: *Crain Dieu & garde ses Commandemens, car c'est-là le tout de l'homme.*

BENSERADE (Isaac de). Ajoutez à ce que Mr. Bayle en a dit, ce que nous apprend Mr. l'Abbé d'Olivet (*a*): „ Qu'après la mort du Cardinal de Richelieu, il s'attacha au Duc de Brézé, qui „ commandoit une Armée navale. Mais à la seconde Campagne qu'il fit sous lui, il le vit tuer d'un „ coup de canon (*b*)." Le même Auteur rapporte, que fur la fin de sa vie, Benserade, jusqu'alors esclave de la Cour, voulut enfin se voir libre & à la Campagne, & qu'il se retira à Gentilli. „ On „ alloit, *dit-il* (*c*), encore dans ma jeunesse, visiter les restes des Ornemens dont il avoit embelli sa „ Maison & ses Jardins. Tout y respiroit son esprit poëtique. On n'y voyoit qu'Inscriptions gravées „ sur l'écorce des arbres, & je me souviens entre autres de celle-ci, qui se présentoit la première:

Adieu Fortune, Honneurs; adieu, vous & les vôtres;
Je viens ici vous oublier.
Adieu toi-même, Amour, bien plus que tous les autres,
Difficile à congédier.

(*a*) *Continuat. de l'Hist. de l'Académ.* p. 172. Amst. 1730.

(*b*) Au Siége d'Orbitelle, juin 1646.

(*c*) *Contin. de l'Hist.* &c. p. 177.

„ Les douleurs qu'il fouffroit de la Pierre se portérent enfin à une telle violence, que malgré son „ grand âge, il résolut de se faire tailler; mais sa constance ne fut pas mise à cette dernière épreuve, „ parce qu'un Chirurgien, en lui voulant faire une saignée de précaution, lui piqua l'artère, & au-lieu „ de travailler à étancher le sang, prit la fuite. On n'eut que le tems d'appeller le P. Commire, son „ Confesseur & son Ami, lequel arriva pour le voir mourir avec une fermeté, dont la Trappe se fe-„ roit honneur." Ce fut le 19 d'Octobre 1691. Mr. l'Abbé d'Olivet nous a donné le Catalogue de ses Ouvrages [*A*].

[*A*] *Le Catalogue de ses Ouvrages.*] I. *Cléopatre*, Tragédie, Paris in-4. 1636. II. *La mort d'Achille, & la Dispute de ses Armes.* Tragédie, Paris in-4. 1637. III. *Iphis & Iante.* Comédie, Paris in-4. 1637. IV. *Gustave, ou l'Heureuse Ambition.* Tragi-Comédie, Paris in-4. 1637. V. *Paraphrase* (en Vers) *sur les neuf Leçons de Job.* Paris in-12. 1638. VI. *Méleagre*, Tragédie, Paris in-4. 1641. VII. *La Pucelle d'Orléans.* Tragédie, Paris in-4. 1642. VIII. *Les Métamorphoses en Rondeaux.* Paris in-4. 1678. IX. *Fables d'Esope en Quatrains, dont il y en a une partie au Labyrinthe de Versailles.* Paris in-8. 1678. X. *Oeuvres diverses*, en deux Tomes, dans le dernier desquels sont les Vers des Ballets du Roi, qui avoient été imprimés chacun séparément en leur tems: Paris, in-12. 1697. XI. *Poësies diverses*, dans les Recueils de son tems, & qui sont omises dans le Recueil précédent.

BENTHAM (Thomas), savant Théologien & Evêque Anglois dans le XVI. Siècle, étoit né à Shirebourne dans la Province d'Yorck. Il fut reçu Membre du Collège de la Magdeleine à Oxford le 16 de Novembre 1546, & l'année suivante il prit le degré de Maitre-ès-Arts. Il s'appliqua alors entièrement à la Théologie & à la Langue Hébraïque, qu'il entendoit très bien, de même que les Langues Latine & Grecque (*a*). Lorsque Marie fut parvenue à la Couronne, il fut dépouillé de sa place du Collège, par les Visiteurs que cette Princesse avoit établis pour régler l'Université. Le zè-

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 192. & 704.

le qu'il avoit témoigné contre le Papisme fous le règne d'Edouard VI, fut la cauſe de ſa diſgrace [A]. Il ſe retira d'abord à Zurich, & de là à Bâle, où il devint Miniſtre des Anglois Réfugiés qui y étoient, auxquels il expliqua tout le Livre des *Actes des Apôtres*. Il revint à Londres ſous le même règne, mais il y demeura caché & déguiſé, & fut choiſi pour Miniſtre d'une Aſſemblée Proteſtante dans cette Ville [B]. A l'avénement d'Eliſabeth au Trône, il fut nommé à l'Evêché de Lichfield & Coventry, vacant par la dépoſition du Dr. Rodolphe Bayne, & il fut mis en poſſeſſion du Temporel de ce Siége le 20 de Février 1559, âgé pour-lors d'environ quarante-ſix ans. Il fut ſacré le 24 de Mars de la même année; & ſur la fin d'Octobre il fut créé Docteur en Théologie, étant fort eſtimé pour ſon grand ſavoir. Il a publié un Sermon ſur Matth. I. 1--11. imprimé à Londres in-8. Il avoit auſſi compoſé une *Expoſition des Actes des Apôtres*, qu'il laiſſa à ſa mort très bien écrite, & prête à mettre ſous preſſe; mais Mr. Wood ne ſait ſi elle a jamais été imprimée (*b*). Mr. Burnet, dans ſon *Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre* (*c*), nous apprend que lorſqu'on travailla à une nouvelle Verſion de la Bible par l'ordre de la Reine Eliſabeth, notre Evêque travailla ſur les Pſeaumes, ſur Ezéchiel & ſur Daniel. Il mourut à Eccleshall dans le Comté de Stafford, le 21 de Février 1578, & fut enterré auprès de l'Autel ou dans le Parquet de l'Egliſe du Lieu: on mit une pierre d'albâtre ſur ſon Tombeau, avec une Epitaphe [C]. Il laiſſa une Veuve nommée *Mathilde*, & eut pour ſucceſſeur dans l'Evêché de Lichfield & Coventry le Dr. Guillaume Overton (*d*).

(*b*) Idem col. 192. 195.

(*c*) T. IV. L. II. p. 956. Edit. Franç. in-8.

(*d*) Wood col. 193. & 704.

[A] *Le zèle qu'il avoit témoigné contre le Papiſme ſous le règne d'Edouard VI, fut la cauſe de ſa diſgrace.*] Mr. Wood nous apprend, dans ſon *Hiſtoire & Antiquités de l'Univerſité d'Oxford* (1), que ce qui le rendit particuliérement odieux, c'eſt que le Chevalier Richard Read, un des Viſiteurs, lui aiant ordonné de chátier les jeunes Ecoliers de ce qu'ils s'abſentoient du Service Divin, à quoi il étoit obligé en qualité de Doyen du Collège, il répondit, qu'il avoit un regret infini d'avoir fait ſemblant d'adhérer au Papiſme ſous Henri VIII, & qu'il étoit réſolu de ne plus y revenir; & qu'ainſi il y auroit de l'injuſtice à punir dans les autres, ce qu'il faiſoit lui-même. *Cum l'homme autem Benthamo Decano præciperet anteceſſibus Readus, ut juniores propter abſentiam a ſacris caſtigaret, reſpondit ille, ſe quidem ſingulari ſub Henrico VIII cum Pontificiis conſenſu ſanctentium egiſſe, neque eâ repudiatam denuo cultum redire ſtatuiſſe; iniquum vero ducere in illos animadverterе, quorum factа ſciens ac volens imitaretur. Sodalitio itaque ejectus &c.*

(1) Lib. I. p. 275. Voy. *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 192.

[B] *Fut choiſi pour Miniſtre d'une Aſſemblée Proteſtante dans cette Ville.*] Le Dr. Heylin, dans ſon *Hiſtoire de la Reformation* (2), nous apprend cette particularité, diſant, „ que Mr. Bentham fut Miniſtre de l'Aſſemblée Proteſtante de Londres, juſqu'à la mort de la Reine Marie; „ & que par ſes Exhortations & par ſes Sermons, il les „ fit non ſeulement perſévérer dans leur Foi, mais leur „ inſpira la réſolution de ſouffrir plutôt tout, que de ſacrifier leur conſcience."

(2) *Ad ann.* 1557.

[C] *Une Epitaphe.*] La voici:

Hîc jacet in tumbâ Benhamus Epiſcopus ille,
Doctus, divinus, largus, paſcens, pius, amus.
Obiit 19 Feb. 1578.

✠ BERIGARDUS (CLAUDE). Voici quelques particularités de la vie de ce Savant, qui ont échappé à Mr. Bayle. Son nom François étoit *Beauregard* (*a*). Il náquit à Moulins en Bourbonnois le 15 d'Août 1578, de *Pierre Guillernet*, Ecuyer, Seigneur de Beauregard, Docteur en Philoſophie & en Médecine. Il s'attacha d'abord à la Juriſprudence (*b*); mais s'étant tourné enſuite du côté de la Philoſophie, il ſe fit, à l'exemple de ſon père, recevoir Docteur en Philoſophie & en Médecine, à Aix en Provence, le 22 de Juillet 1601 (*c*). Il enſeigna la Philoſophie d'abord en particulier, & enſuite publiquement, à Lyon & à Avignon (*d*). Il ſut depuis Secrétaire de Madame Chriſtine de Lorraine, Grande-Ducheſſe de Toſcane. Cette Princeſſe lui procura en 1628 une Chaire de Philoſophie dans l'Univerſité de Piſe, où il enſeigna cette Science, avec la Botanique & les Mathématiques, pendant douze ans. L'air de Piſe lui étant contraire, il ſe diſpoſoit à retourner en France, lorſque la République de Veniſe lui offrit la place de ſecond Profeſſeur en Philoſophie à Padoue, où il ſe rendit en 1639 (*e*), ou en 1640 ſelon le P. Niceron; qui ajoute, qu'il fit ſa première Leçon le 6 de Novembre de cette année. On lui donna d'abord les mêmes appointemens qu'au premier Profeſſeur, c'eſt-à-dire huit-cens florins, qui furent augmentés en 1646 juſqu'à mille, & en 1653 juſqu'à douze-cens. En 1660 on lui en donna quatorze-cens, lorſqu'il devint premier Profeſſeur en la place de Jean Cottunius, auquel il ſurvécut de trois ans (*f*). Il mourut à Padoue d'une Hernie umbilicale, l'an 1663, âgé de 85 ans; *laiſſant pour héritier Jean de Beauregard ſon frère, reconnu Noble du S. Empire de quatre aieux paternels & maternels en* 1635, *père de Pierre de Beauregard Docteur en Philoſophie & en Médecine, Auteur des Aphoriſmes d'Hippocrate en vers rythmiques* (*g*), *lequel étant mort à Piſe ſans avoir été marié, le Comte Nicolas de Beauregard, petit-neveu de Jean & de Claude, devint héritier de l'un & de l'autre.* Ce ſont les termes d'un Mémoire, que le Comte Nicolas de Beauregard donna au mois de Juin 1710 au ſavant Auteur des Notes ſur le *Naudæana* (*h*). Paganin Gaudenzio parle de notre Berigardus dans la Préface de ſon *Accademia diſputata*, comme d'un homme habile dans la Langue Grecque & dans la Poëſie Latine, & qui s'exprimoit en proſe avec beaucoup de facilité & de clarté; & il ajoute, qu'il étoit de l'Académie des *Diſjuniti* de Piſe (*i*).

(*a*) Niceron *Memoir. des Hom. Illuſt.* Tom. XXXI. p. 122.

(*b*) Comneni *Gymnaſ. Patavin.* Tom. I. L. III. *Sect.* 2. *c.* 32. Venetiis 1726.

(*c*) Niceron *ubi ſupra* p. 124.

(*d*) Comneni *ubi ſup.*

(*e*) Comneni *ubi ſup.*

(*f*) Comneni & Niceron *ubi ſupra.*

(*g*) Petri Bertagardi, Florentini, *Hippocratis Aphorismi Rithmicis.* Utini 1649. in-8.

(*h*) Niceron ibid. p. 125.

(*i*) Id. ibid.

BERKENHEAD ou BIRKENHEAD (JEAN), Auteur fort ſpirituel du XVII. Siécle, étoit fils de Randal Berkenhead, Sellier de Northwych dans le Comté de Cheſter, où notre Berkenhead náquit vers l'an 1615. Il fut Serviteur dans le Collége d'Oriel à Oxford, ſous Mr. Humphrey Lloyd, depuis Evêque de Bangor en 1632; & il demeura dans cet état juſqu'à ce qu'il fut reçu Bachelier-ès-Arts. Alors le Dr. Guillaume Laud, Archevêque de Cantorbéry, le prit pour ſon Secrétaire. Son eſprit aiant plu à ce Prélat, il le déclara Maître-ès-Arts par un Diplome du 5 d'Octobre 1639 (*a*), & par ſa recommandation il le fit élire l'année ſuivante pour remplir une place de Membre dans le Collége des Trépaſſés (*b*). Lorſque la Guerre Civile eut commencé, & que le Roi eut choiſi Oxford pour ſ'y fixer avec ſa Cour, on nomma Berkenhead pour écrire le *Mercure de la Cour* [A]. Ou-

(*a*) Wood *Faſti Oxon.* Vol. I. col. 282.

(*b*) Idem *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 639.

[A] *On nomma Berkenhead pour écrire le Mercure de la Cour.*] C'étoit une eſpèce de Gazette, intitulée, *le Mercure de la Cour* (Mercurius Aulicus), *communiquant au reſte du Royaume ce qui ſe paſſe à la Cour.* Le prémier de ces Papiers parut le 2 de Janvier 1642, & ils continuérent juſqu'à la fin de 1645; après cela ils ne paroiſſoient que de tems en tems. Ils s'imprimoient toutes les ſemaines en une feuille in-4. & quelquefois en pluſieurs feuilles. *Il y avoit*, ſelon Mr. Wood (1), *beaucoup d'eſprit, & de plaiſanteries.* Marchamont Nedham, dans ſon *Mercure Britannique* (2), nous dit „ que ces Mercures „ de la Cour étoient l'Ouvrage de pluſieurs perſonnes. „ Berkenhead tenoit la plume, le Secrétaire Nicolas fourniſſoit les nouvelles, & George Digby les arrangeoit. „ Et il y avoit dans chaque Collège une Aſſemblée de „ Beaux-Eſprits payés pour travailler à ce qu'on nom- „ moit le *Mercure de la Cour.*" Mais Mr. Wood aſſure, que tous ceux qui étoient alors à Oxford, ſavent que Mr. Berkenhead en eſt le véritable Auteur, & qu'en ſon abſence le Dr. Heylin en a écrit quelques-uns. Le même Auteur remarque ailleurs (3), que „ notre Auteur plaiſ- „ ſoit beaucoup plus au grand nombre par ſes badineries „ & ſes bouffonneries, que Heylin." Mr. Giles Jacob, dans ſes *Vies & Caractéres des Poëtes Anglois* (4), s'eſt imaginé mal-à-propos, que cet Ouvrage eſt un Poëme. Après avoir remarqué que l'attachement conſtant de Berkenhead au Parti du Roi, lui procura le titre de *Poëte fidéle*, il ajoute, *qu'entre ſes autres Piéces, ſon Poëme intitulé*

(1) *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 640.

(2) Num. 16.

(3) Col. 278.

(4) Vol. I. p. 2. 9. Londres 1720.

Ouvrage étant fort du goût du Parti Royal, le Roi recommanda Berkenhead aux Electeurs, pour la Chaire de Philosophie Morale : il l'obtint, & la remplit (mais fans en retirer grand profit) juſqu'à l'an 1648, que les Viſiteurs du Parlement l'en dépouillérent, auſſi-bien que de ſa place au Collége. Il ſe retira à Londres, où il ſouffrit ſouvent la priſon pour la Cauſe Royale. Mr. Wood nous apprend „ que „ ſon eſprit lui fourniſſoit de quoi ſubſiſter : il faiſoit des Vers, des Chanſons, des Lettres pour les „ jeunes-gens qui vouloient régaler leurs Maitreſſes ; il traduiſoit & écrivoit quelques autres Piéces, „ & s'occupoit à d'autres petits Ouvrages." Nous dirons quelque choſe de ſes Ouvrages, ci-deſſous [B]. Après que Charles II. fut rétabli, Berkenhead fut créé Docteur en Droit Civil, en vertu des Lettres Patentes du Roi envoyées à l'Univerſité ; & en 1661 il fut élu Député de Wilton dans le Comté de Wilts, au Parlement qui s'ouvrit à Weſtminſter le 8 de Mai de cette année. Le 14 de Novembre 1662, le Roi le fit Chevalier ; & au mois de Janvier de l'année ſuivante, il devint Maitre des Requêtes en la place du Chevalier Richard Fanſhaw, qui alloit en qualité d'Ambaſſadeur en Eſpagne. Il étoit auſſi en même tems *Maitre des Facultés* *, & Membre de la Société Royale. L'Auteur des *Motifs qui doivent engager les Grands-Jurés à demander un nouveau Parlement* (c), publiés en 1677 in-4., cet Auteur, dis-je, nous dit „ que Berkenhead étoit fils d'un pauvre Cabaretier, & qu'il avoit trouvé „ moyen par ſes menteries (ou *bouffonneries*, dit Mr. Wood) à la Cour, de devenir un des Maitres „ des Requêtes, & de la Cour des Facultés ; & d'avoir en bienfaits de la Cour trois mille livres ſterling de rente." Mr. Wood ne le traite guéres plus doucement. „ La vérité eſt, *dit-il* (d), que „ s'il ne s'étoit pas autant livré à la raillerie, qui plait tant aux eſprits légers & ſuperficiels, il auroit „ pu paſſer pour un bon eſprit ; & que s'il avoit témoigné plus de reconnoiſſance & d'égards à ceux „ qui lui avoient fait du bien dans le tems de ſon beſoin, au-lieu de les vilipender (faiſant voir par-là „ ſa baſſeſſe d'ame), il auroit pu paſſer pour un aſſez aimable homme." Il mourut à Weſtminſter le 4 de Décembre 1679, & fut enterré à S. Martin des Champs, aiant laiſſé une Collection choiſie de Brochures, qui eſt tombée entre les mains de ſes Héritiers, le Chevalier Richard Maſon, & le Chevalier Muddiford Bramſton (e). Il y a eu un Théologien du même nom (Jean Berkenhead) qui a publié un Sermon en 1644, ſur Rom. XIII. 5. in-4. (f).

* C'eſt le jugement d'Officier d'une Cour établie ſous l'Archevêque de Cantorbery pour donner des Benéfices. R. D. T.

(c) P. 19.

(d) *Athen. Oxon.* Vol. col. 640.

(e) Ibid. col. 641.

(f) Ibidem.

tulé le Mercure de la Cour, *l'immortaliſera*. Il obſerve enſuite, que „ ce digne Patriote vécut aſſez pour voir „ la Révolution, & qu'il eut auſſi le bonheur de voir le „ ſupplice bien mérité de quelques-uns de ces Rebelles, „ qui avoient ſi lâchement conſpiré contre ſa vie, & qu'il „ a ſi bien dépeints dans l'excellent *Poëme* ſuſmention„ né."

[B] *Nous dirons quelque choſe de ſes Ouvrages ci-deſſous.*] Outre ſon *Mercure de la Cour*, dont on a parlé dans la Remarque précédente, il a fait auſſi, *Nouvelles de Pembroke & de Montgomery*, *ou Oxford traitée à la Manchester* &c. en une feuille in-4. en 1648. C'eſt un Dialogue, qu'on ſuppoſe prononcé par Philippe Comte de Pembroke dans la Convocation à Oxford le 12 d'Avril 1648 „, quand „ il vint, *dit Mr. Wood* (g), pour vifiter & réformer". Il eſt verſifié, de la même manière qu'Edouard Comte de „ Manchester avoit fait à Cambridge, pendant qu'il étoit „ Chancelier de cette Univerſité.". C'eſt une Piéce fort plaiſante, & où l'on a parfaitement imité le ſtyle & la manière d'exprimer du Comte de Pembroke. *Le Cimetière de S. Paul. Libri Theologici, Politici, Hiſtorici, Nundinis Paulinis (una cum Templo) profani venales* &c. imprimé en trois feuilles in-4. en 1649. Elles contiennent des Titres imaginaires de Livres & d'Actes du Parlement, & diverſes Queſtions ; le tout porte contre le Parti dominant dans ce tems-là. *Le Quatre quadruplede, Bolade pour le Concert du Chien & de la Servante de l'Ancien.* Londres 1659. en trois colonnes ſur un côté d'une feuille. *Nouvelle Balade jur le fameux Prince Alimand*, ſans date. *The Aſſembly-Man*, ou le *Cavalière d'un Membre d'Aſſemblée* *, compoſé en 1647, & imprimé à Londres en 1662-3 en trois feuilles in-4. „ L'Auteur, *dit Mr. Wood*, a pris „ pour Originaux de ſon Portrait, ceux qui prétendoient „ qu'ils ne pouvoient voler, parce que tout leur appartenoit ; & qui bouleverſoient tout de maniére, qu'il „ n'y avoit d'Aſſemblée légitime, que celles qu'ils for„ moient." Cette Piéce, après avoir été cachée pluſieurs années, fut publiée par l'Auteur, & depuis il s'en répandit de fauſſes Copies. Elle a été réimprimée dans un Livre intitulé : *L'Eſprit & la Fidélité réjouiſſets, ou Recueil de quelques Satyres des derniers tems, en vers & en proſe.* Londres 1682 in-4. Ces Piéces ſont, dit-il, d'Abraham Cowley, du Chevalier Jean Berkenhead, & de Samuel Butler, Auteur du *Hudibras*. Notre Auteur a fait auſſi pluſieurs Piéces & des Traductions, qui ont été miſes en Muſique par Mr. Henri Lawes ; en particulier l'Ode d'Anacréon, intitulée *le Lut*, traduite du Grec, & notée pour être chantée par une Baſſe ſeule ; & *une Piéce pour les Noces de Jean Comte de Bridgewater, célébrées le 22 de Juillet 1632.* Il a fait auſſi un *Poëme ſur les Gueux de Londres, après l'Acte qui banniſſoit les Royaliſtes* ; & un autre intitulé *La Seconde*, ſur ce que Cromwell avoit tombé de ſon carolle en Hyde-Park (h). Il a publié *Effigies Amoris, ſive quid ſit Amor effigiatuni Reſponſum*, par Mr. Robert Waring ; Londres 1649 in-12. L'Auteur ſouhaitant de demeurer caché, le pria de publier cette Piéce. Il en a paru une troiſiéme Edition après la Révolution, par les ſoins de Mr. Guillaume Griffith d'Oxford ; il y a à la tête une Epitre de Mr. Griffith au Chevalier Jean Berkenhead, dans laquelle il fait le portrait de ce Chevalier & celui de l'Auteur (i).

* Il eſt difficile de déterminer, à moins que que de voir la Piéce, ce que l'Auteur entend ici par *Aſſembly*.

(g) Col. 640.

(h) Ibid.

(i) *Athenæ Oxon.* Vol. II. col. 224.

(g) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 304. Edit. de 1721. Voyez auſſi *Thom. Smith, Vitæ Cl. & Do. Hiſt. Viri Eduardi Bernardi S. T. D.* p. 1. publiée dans ſon Livre intitu-

BERNARD (EDOUARD), illuſtre & ſavant Critique & Aſtronome du XVII. Siécle, étoit fils de Joſeph Bernard Gentilhomme, & d'Eliſabeth fille de Jean Lenche ou Linche, de Wyche dans la Province de Worceſter. Il naquit le 2 de Mai de l'an 1638, à Perry S. Paul, appellé communément *Paulers-Perry*, près de Towceſter dans le Comté de Northampton (a). Son père alla s'établir enſuite à Northampton, où Edouard, tout jeune encore, fut envoyé à l'Ecole. Agé à peine de ſix ans, il perdit ſon père ; & les Amis de ſa mére lui aiant perſuadé d'envoyer ſon fils à Londres à ſon oncle, il y fut reçu en 1648 dans l'Ecole des Marchands Tailleurs, dont Mr. Guillaume Dugard étoit alors le prémier Régent. Il paſſa ſept années dans cette Ecole, & au mois de Juin de l'an 1655 il en ſortit pour aller dans le Collége de S. Jean à Oxford, dont il avoit été élu Ecolier (b). Lorſqu'il vint à l'Univerſité, il étoit déja extrémement avancé dans les Humanités [A], enſorte qu'il ſe diſtingua bientôt, & fit des progrés extraordinaires dans toutes les Sciences [B]. Le 12 de Février 1658,

(a) Voyez *Athenæ Oxon.* Vol. II. col. 304.

(b) Ibid.

[A] *Lorſqu'il vint à l'Univerſité, il étoit déja extrémement avancé dans les Humanités.*] Le Dr. Smith dans ſa Vie, publiée à la tête de ſon *Recueil des Ouvrages de Bernard, ſçavoir Rapotenſis Epiſtolæ* &c. nous dit, qu'il poſſédoit parfaitement le génie & les fineſſes des Langues Latine & Grecque, qu'il étoit très verſé dans les Auteurs Claſſiques, & qu'il entendoit même l'Hébreu. Que pour ſon âge, il écrivoit aſſez bien en Latin ; & qu'il faiſoit bien des Vers, aiant même conſervé ſon talent Poëtique juſqu'à la fin de ſa vie, faiſant ſouvent des Epigrammes pleines de ſel & de feu. Que cependant, il renonça bientôt à ces amuſemens de jeuneſſe, pour s'appliquer entiérement à des études plus ſérieuſes & plus utiles, à l'Hiſtoire, à la Philologie, & à la Philoſophie. *Linguarum enim Græcæ & Latinæ elegantiæ & ſubtiliſſimæ calleban, in Claſſicis Autoribus verſatiſſimus, nec erat Ebraicè inexuditus. Stylum pro modulo ætatis accuratum ſatis, frequenti uſu & exercitatione, tum Latinè ſcribere, ſibi formavit, Carmenque concinnum ſatis norat pangere : etiam ad extremum ſique etatem epigrammatibus indulgens, lepore, ſalibus, imo interdum aculeis pungentibus refertis] licet Poëſeos veneres blandiatiſque, quibus juvenum animi irretiuntur, toga & pileo indutus mox repudiaverit, ualitoribus Hiſtoriæ, Philologiæ, & ſeverioribus Philoſophiæ ſtudiis quum maximè intentus.*

[B] *Il fit des progrés extraordinaires dans toutes les Sciences.*] Il joignoit à une grande vivacité de génie, & à un fonds extraordinaire de mémoire, une application infatigable. Il s'attacha d'abord à la lecture des Ecrivains Grecs & Latins, que les Critiques de ſon Siécle & du Siécle précédent ont corrigé ſur les meilleurs Manuſcrits, & qu'ils ont illuſtrés par leurs Notes & leurs Commentaires. Car, à l'exemple des plus grands Hommes, Mr. Bernard aimoit paſſionnément les Belles-Lettres. Mais ſon genie n'étoit pas d'un caractére à ſe renfermer dans les limites de la Grèce & de Rome : il entreprit d'acquérir la connoiſſance des Sciences de la Paleſtine, de la Syrie, de l'Arabie & de l'Egypte ; & dans ce deſſein il apprit avec ſoin les Langues de ces divers Pays. Il tourna enſuite ſes penſées du côté des Mathématiques, pour leſquelles ſon goût augmenta de jour en jour, à la vue du grand nombre de Livres

1658, il prit le degré de Bachelier-ès-Arts (*c*); & le 16 d'Avril 1662, celui de Maitre. En 1667, il fut du Procureur de l'Université; & le 9 de Juin de l'année suivante, il se fit recevoir Bachelier en Théologie, conformément aux Statuts du Fondateur du Collége de S. Jean, dont il étoit Membre: mais il étoit si modeste, qu'on ne put l'engager à prendre le degré de Docteur en Théologie, que plusieurs années après (*d*). Sur la fin de l'année 1668, il vint en Hollande à Leyde, pour consulter les Manuscrits Orientaux, que Joseph Scaliger & Levinus Warner avoient légués à la Bibliothèque de cette Université. Il vouloit fur-tout voir les Livres V. VI. & VII. des *Coniques* d'Apollonius de Perge, qui font perdus en Grec, mais qui subsistent dans la Version Arabe de cet Auteur [*C*]. Pendant son séjour en Hollande, il contracta une amitié fort étroite avec les Professeurs & autres fa vans Hommes du Pays. De retour à Oxford, il reprit ses études avec une nouvelle vigueur. Il examina & collationna quantité d'anciens & excellens Manuscrits de la Bibliothèque Bodleienne, tant pour son usage, que pour celui de ses Amis. Il n'y a presque point d'ancien Auteur imprimé, sur lequel on ne lui demandât ses Observations, & ne le prît de consulter cette Bibliothèque pendant qu'il fut dans l'Université; ce qui l'engageoit à un commerce fort étendu avec les Savans de divers Pays (*e*). Vers l'an 1669, le Dr. Christophle Wren, Professeur en Astronomie à Oxford, de la Chaire de Savile, aiant été fait Architecte du Roi, ce qui l'obligeoit de résider à Londres, le Vice-Chancelier nomma Mr. Bernard pour son Vicaire. Celui-ci se vit engagé par-là à faire une étude plus particulière & plus approfondie de l'Astronomie [*D*] (*f*). La Cure de Cheame dans la Province de Surrey

(*c*) Wood *Fasti Oxon.* P. II. col. 122.

(*d*) Smith p. 1–10.

(*e*) Pag. 12, 14.

(*f*) Idem. P. 16.

vres Arabes fur ce sujet, très bien écrits, qui étoient dans la Bibliothèque Bodléienne & dans celle de fon Collége. Pour pouvoir profiter de tant de richeffes, il fe mit fous la direction du Dr. Wallis, qui lui donnoit & à plusieurs autres des Leçons particulières chez lui; & aiant furmonté par ce moyen les difficultés qu'ou rencontre dans les commencemens, il pénétra bientôt par lui-même dans les plus profonds myftéres de cette Science. *Postea vero ad studium scientiarum Mathematicarum potenti genio rapiebatur; quarum amorem magis magisque crevisse crediderim, cum ingentem illum Librorum Arabicorum ejusdem argumenti pulcherrimè & accuratè manu descriptorum, tum in Bibliotheca Bodleiana, tum sui Collegii, Archivis, coplam sibi coram oculis obversari comperisset. Hos ut facilius adjuvaretur, in disciplinam celeberrimi D. Wallisii, qui in suis ædibus privatis illum aliosque bijus mysteriis initiaverat, se jecit dedit, donec superati difficultatibus, quæ tyronibus potiùs objici, proprio marte & ingenio, quicquid ad integram Mathesios cognitionem pertinuijset, hoc lumine superfuso, & ex Wallisiana face accensa lampade, feliciter inscitigaverit* (1).

[*C*] *Il voulut fur-tout voir les Livres V. VI. VII. des Coniques d'Apollonius de Perge, qui font perdus en Grec, mais qui subsiftent dans la Verfion Arabe de cet Auteur.*] Grégoire Abulpharage dit (2) dans fon *Hiſtoire des Dynaſties*, que les feps Livres d'Apollonius furent traduits en Arabe du tems d'Al-Mamon. Golius avoit apporté d'Orient un Manuscrit curieux de cette Traduction Arabe, qui tomba entre les mains de fes Héritiers après fa mort; lefquels fachant que le principal objet du Voyage de Mr. Bernard en Hollande étoit le defir de conſulter ce Manuscrit, le lui prêtérent avec plaiſir. Il copia les trois Livres en queſtion, qui font perdus en Grec, avec les Figures, dans le deſſein de les publier à Oxford, avec une Verſion Latine & des Commentaires, pour ſuppléer à l'imperfection du Grec, & pour corriger les fautes de la Verſion Arabe. Mais divers obſtacles l'ont empêché d'exécuter ce deſſein. Il eſt incertain ſi Chrétien Ravius en a eu connoiſſance, ou non; mais nous trouvons qu'il a publié en 1669, à Kiel, une Verſion Latine de ces trois Livres, dédiée à Charles XI Roi de Suéde. Mais il paroit avoir entiérement ignoré, que ces mêmes Livres avoient été traduits & enrichis de Notes par Abraham Ecchelienſis, & publiés en 1661 à Florence par Jean-Alphonſe Borelli; Edition ſur laquelle le Dr. Iſaac Barrow obſerve, dans une Lettre manuſcrite qui eſt entre les mains du Dr. Thо. Smith, „ que les Arabes ſe ſont donnés beaucoup „ de liberté pour l'arrangement des Démonſtrations d'Apollonius, n'y aiant aucun rapport entre leur méthode, & celle qui régne dans les autres Livres de ce Géo„ métre, qui ſubſiſtent encore en Grec." Mais quoique ces deux Traductions Latines ſoient entre les mains de tous les Mathématiciens, perſonne n'a encore entrepris de publier le Texte Arabe. Le Dr. Smith remarque, que comme Ravius & Ecchelienſis, quoiqu'ils poſſédaſſent très bien l'Arabe, n'entendoient point du tout les Mathématiques, il eſt ſcheux que Golius, qui étoit très capable d'y réuſſir, ait été prévenu par la mort, dans le tems qu'il travailloit à cet Ouvrage; & que le Dr. Bernard, également verſé dans la Langue & dans la matiére, n'ait manqué de tous les ſecours néceſſaires, ait été abandonné de ſes Amis, qui l'avoient eux-mêmes ſollicité de l'entreprendre: *Sed cum Ravius & Eccheliensis, licet Arabicè doctissimi, Mathesios omninò rudes essent, defuncto est D. Golium, qui id optimè potuit, id opus parantem, mortem, quasi in isto articulo occupasse, aut D. Bernardum, utraque quoque facultate præcellentem, omnibusque subsidiis instructum, ab amicis, licet idem nim urgentibus, destitutum fuisse* (3). Mais le fameux Dr. Edmond Halley nous a donné, dans ſon Edition d'Apollonius, publiée à Oxford en 1710 in-folio, une Verſion Latine fur l'Arabe, de ces trois Livres, & a ſuppléé par ſon propre génie le huitiéme, qui eſt entiérement perdu par l'injure des tems (4).

[*D*] *Il ſe vit engagé par-là à faire une étude plus particuliére & plus approfondie de l'Aſtronomie.*] Il étoit en ce tems-là en correſpondance fur les Mathématiques & fur l'Aſtronomie avec Mr. Jean Collins, comme il paroit par deux de ſes Lettres à Mr. Collins, qui nous ont été communiquées par le ſavant Guillaume Jones, Ecuyer. La premiére eſt du 3 d'Avril 1671.

MONSIEUR,

„ J'ai eu trop de bonheur à la fois, de recevoir une „ de vos Lettres, & une de Mr. Vernon, également pré„ cieuſes par l'amitié & par l'érudition qui y régnent. Je „ vois que vous vous trompez l'un & l'autre fur mon ſu„ jet, & un peu de commerce vous convaincra d'erreur „ & de précipitation à cet égard. J'avoue que ma Scien„ ce Mathématique eſt aſſez grande pour admirer le Dr. „ Wallis, pour vous admirer vous, & quelques autres „ dans les Pays étrangers: du reſte, toute ma Science „ regarde des mots, elle n'eſt point digne de la réputa„ tion & de l'attention de notre Siécle, & eſt fort inférieure „ dans la nature des choſes, s'il m'eſt permis de parler „ le langage de l'Ecole, à la véritable Science. J'avoue „ qu'il me paroit qu'il y a une très grande différence en„ tre ce qui n'eſt que ſpéculatif, & ce qui eſt en même „ tems utile; entre la généalogie d'un mot, & la ſolution „ d'un Problême. Les Livres & les Expériences font très „ bien enſemble; mais ſéparés, ils marquent de l'imper„ fection. Un ignorant entreprend ce que les Anciens „ ont déja exécuté, & un Littérateur prend l'Hiſtoire pour „ la connoiſſance & la ſcience même. La Société Roya„ le réunit heureuſement l'un & l'autre, & je ne doute „ pas, qu'en très peu de tems elle ne faſſe voir qu'elle „ eſt intimement alliée aux Univerſités, & que la réu„ nion de quelques-uns des Membres de cette illuſtre „ Compagnie ne procure l'occaſion de faire de fréquentes „ Expériences dans nos fameuſes Univerſités, & par con„ ſéquent d'établir un commerce durable. Il y en a peu, „ & ceux-là ne ſont ni les plus recherchés, ni les plus eſ„ timés, qui joignent les connoiſſances ſpéculatives aux „ pratiques, & les déſaſſemens dignes d'Hommes, aux „ ſoins que demande l'éducation de la Jeuneſſe. Quoiqu'il „ ſoit rare qu'une même perſonne excelle dans le Raiſ„ ſonnement & dans les Expériences, rien n'empêche que „ ces deux choſes ne ſoient réunies dans une Société. Et „ je dois dire à l'honneur de notre Univerſité d'Oxford, „ que ſi nos gens avoient les beaux Manuſcrits déſi„ rés par les Colléges des Jéſuites dans les Pays étrangers, „ le Public ne ſeroit pas longtems à voir des preuves de „ leur adreſſe. Il nous manque des Maitres & des Inſtru„ mens, plutôt que de la bonne volonté d'habiles Ou„ vriers. Il nous faudroit, pour faire des Expériences „ ici, des faiſeurs de Téleſcopes & autres Inſtrumens; & „ en ce cas-là, la Communauté, où l'on vit dans „ l'éloignement du tumulte & des affaires, rendroit ce lieu „ très propre à faire des Expériences. Je vous dis cela „ pour que vous, non plus que d'autres, n'attendiez rien „ de moi, un des moindres de l'Univerſité, de ce qui „ peut contribuer à la perfection de la Phyſique. Mon „ plaiſir eſt d'être inſtruit par vous, le Merſenne de no„ tre tems, de ce que produiſent les grands Génies d'An„ gleterre & des autres Pays; & à ce fujet je vous rends „ graces de ce que vous m'apprenez des deux Archimè„ des, Borelli & Fabri, que je ſerois charmé de voir. „ Je vous envoie ce qu'a fait l'illuſtre Boyle, *de Origine Formarum*: je vous prie de l'accepter, comme une lé„ gére marque de mon reſpect pour vous. Je fais un pro„ jet ſur les anciens Mathématiciens, tels qu'ils ſe trou„ vent dans les Manuſcrits, & ſur ce que les Modernes „ n'ont pas publié. Je ſai que vous pouvez me fournir „ des directions & des ſecours, ainſi je vous demande cet„ te grace. Je ſerois bien aiſe de ſavoir quels Livres de „ cet ordre ſe trouvent dans la Bibliothéque de la Socié„ té Royale, que vous enrichiſſez. Ce Projet ſatisfera „ en partie à ce que fouhaite Mr. Street. Recevez, je „ vous prie, les aſſurances de mon reſpect & de ma re„ connoiſſance; & faites-les à Mr. Oldenburg, à Mr. „ Haake, auquel je dois réponſe &c."

La ſeconde Lettre eſt du 14 de Mars 1672.

MONSIEUR,

„ Je vous remercie des Livres Italiens que vous me def-

(1) Smith p. 8.

(2) Pag. 67. apud Smith ubi ſupra p. 20.

(3) Smith p. 12.

(4) Voyez dans Bayle Art. APOLLONIUS de Perge, Remarq. [B].

(g) Mr. Wood Athen. Oxon. col. 1054. dit par erreur, que ce fut en 1682.

rey étant venue à vaquer en 1672, il y fut nommé (g) par le Principal & les Membres de son Collège; & au mois de Février suivant, le Dr. Pierre Mew, Principal de ce Collège, aiant été promu à l'Evêché de Bath & Wells, fit Mr. Bernard un de ses Chapelains. Mais il reconça bientôt à toutes les vues d'avancement que ce poste lui promettoit, pour la Chaire d'Astronomie de Savile [E], à laquelle il fut nommé le 9 d'Avril 1673. Vers ce tems-là, on forma dans l'Université d'Oxford, par les soins du Dr. Jean Fell Doyen de Christ-Church & Evêque d'Oxford, le beau projet de donner une Edition de tous les anciens Mathématiciens. Dans cette vue, Mr. Bernard rassembla tous les anciens Livres dans ce genre qui avoient paru depuis l'invention de l'Imprimerie, & tous les Manuscrits qu'il put déterrer dans les Bibliothèques Bodléienne & de Savile, qu'il rangea sous diverses Classes; & il dressa un Plan de l'Ouvrage, qui devoit contenir quatorze Volumes [F]. Il présenta ce Plan à l'Evêque Fell; & pour en donner une idée au Public, il publia un bel Essai d'Euclide in-folio, contenant le Texte Grec avec une Version Latine, le Commentaire de Proclus en Grec & en Latin [G], de savantes Scholies & des Corollaires, & de très belles Figures, qu'il avoit fait graver à ses dépens. Il entreprit aussi une Edition de la *Parva Syntaxis Alexandrina*, ou Μικρὰ Ἀστρονόμος [H], où il devoit y avoir, outre Euclide, les Traités de Théodose, d'Autolycus, de Menelaüs, d'Aristarchus & d'Hipsicles. Mais ce projet n'a jamais été exécuté. En 1676, Charles II. l'envoya en France, à la recommandation du Comte d'Arlington, pour être Gouverneur des Ducs de Grafton & de Northumberland, fils de ce Prince & de la Duchesse de Cléveland, qui demeuroient en ce tems-là avec leur mère à Paris; mais la simplicité de ses mœurs ne s'accommodant point du genre de vie qu'on menoit chez la Duchesse, il revint au bout d'un an à Oxford [I]. Pendant qu'il fut à Paris, il employa

„ tinez. J'ai reçu en dernier lieu le *Diophantus redivivus* „ de Billy; j'en n'en ai pas grande opinion, & je le mon„ trerai cette semaine au bon Dr. Wallis. Je souhaiterois „ fort de voir l'Ouvrage de Poterius, & même qu'il fût „ imprimé, s'il est exact. Votre avis, d'embellir le Li„ vre du Capitaine Ven, est bon; pourvu que ceux qui „ ont soin de le revoir, prennent garde à éviter les répé„ titions. Honoré Fabri est à présent dans une étroite „ prison à Rome par ordre de l'Inquisition, ainsi nous „ déchiffrons avec raison ce mot sur Archimède. Le Li„ vre de Mauroleycus, à moins qu'on n'y joigne ce qu'a fait „ le savant Commandin, & qu'il n'ait fait des Corrections „ sur les Manuscrits Grecs, n'empêchera point qu'on ne „ fasse ici une Edition de cet excellent Auteur. L'Ouvra„ ge du Dr. Barrow ne doit point souffrir de retardement, „ ni être mis entre les mains de quelque mauvais Librai„ re. Je serois bien aise de voir l'Euclide de Millet & de „ Gorginus, mais seulement de le voir, & de le rendre „ ensuite. J'ai été détourné de mes études ordinaires, & „ je ne me fais pas encore bien remis en train; ainsi je „ vous demande pardon, si je ne m'étens pas davantage. „ Je suis &c.

„ Mandez-moi, je vous prie, si quelqu'un a observé cet „ Equinoxe à Londres. J'ai dessein de publier ici les deux „ Ouvrages du Dr. Greaves, du *Pied Romain* & des *Py*„ *ramides*, en Latin, avec quelques Additions de l'Au„ teur, & de moi. Poterius conviendra bien à la ma„ tière."

[E] *Il renonça bientôt à toutes les vues d'avancement que ce poste lui promettoit, pour la Chaire d'Astronomie de Savile.*] Il étoit défendu par les Statuts du Chevalier Henri Savile, Fondateur de cette Chaire, d'avoir aucun autre Emploi, Civil ou Ecclésiastique, afin que les Professeurs qui la remplitoient n'eussent rien qui les empêchât de s'appliquer uniquement à l'étude particulière qui étoit leur objet. Cette raison obligea Mr. Bernard de consulter Mr. Thomas Smith fon Ami, qui lui déconseilla d'accepter cette Chaire, puisqu'elle lui ôteroit l'espérance de tout autre avancement; mais Mr. Bernard répliqua, que cet Emploi lui feroit beaucoup d'honneur, & que les appointemens étoient suffisans pour fon entretien, s'il demeuroit dans le Célibat; qu'il vivoit dans l'Univerité avec agrément, & occupé à l'étude; qu'il haïssoit le tumulte du monde & des affaires; que dans ce tranquille séjour des Muses, il ferait à couvert des embarras & des chagrins qui accompagnent les Dignités Ecclésiastiques; & qu'il trouveroit infiniment plus de douceur dans son Cabinet, que dans les grandes Villes, ou dans les Cours des Princes & des Evêques. *Rejiciendi, hoc Professorium Munus haud sane, veri sibi futurum; perpetuum ex præditis, qua Professoribus fovendis munificus Fundator concesserat, excrescentium, sibi, satium vitam cultum adsare, abunde sufficere; se in Academiâ cum dignitate ejus potiorem; negotiosam vitam fastidii esse; in hac quietissimâ Musarum sede, procul omni tumultu incommodisque, quæ dignitates ecclesiasticæ secum trahunt, potius hic confoveandum otium; interea literis suis studendum, quam aliunde in urbibus, aulisve Principum & Episcoporum, petendum* (5). Il laissa fon Ami dans l'incertitude sur le parti qu'il prendroit: mais au bout de deux jours, il se détermina à préférer ce poste à tout, puisque le Dr. Smith nous apprenne qu'il se repentit dans la suite, mais trop tard, de n'avoir pas suivi fon conseil. *Post biduum, ni malè memini, apud se firmissimè statuebat, omnia Cathedræ Astronomicæ dignitatis pollicentes. Id seris tolenti annis quidem, nec omnino invitus, cum sibi ipse placuisset, quem postea negligenti conflixit ferè pœnitulit* (6). Aiant donc été recommandé aux Electeurs, il fut choisi d'abord, sans avoir seulement de Compétiteurs (7).

[F] *Il dressa un Plan de l'Ouvrage, qui devoit contenir quatorze Volumes.*] Le Dr. Thomas Smith l'a publié à la fin de la Vie de notre Savant, sous le titre de *Veterum Mathematicorum, Græcorum, Latinorum, & Arabum, Synopsis; collectore Viro clarissimo & doctissimo Bernardo D. Edwardo.* Il y a à la fin un Catalogue de plusieurs Ecrivains Grecs, qu'on croit perdus dans leur propre Langue, mais qui subsistent encore en Syriaque & en Arabe. Le Dr. Smith dit que deux raisons l'ont engagé à publier ce Projet du Dr. Bernard: l'une, afin de faire connoître au Public en beauté & l'utilité du dessein que se Savant avoit formé; & l'autre, afin que si les tems deviennent plus favorables, les Rois & les Princes, qui dépensent des sommes immenses en bâtimens & en d'autres choses qui ne servent qu'à la luxe, puissent avoir occasion d'élever un monument plus glorieux & plus durable, en encourageant les Savans à exécuter le magnifique Projet tracé par notre Auteur: *Hanc vero duplici de causâ edere operæ pretium duxi; tum, ut de utilissimi ejus ac magnifici propositi fama meliùs confiaret; tum ut, si quando auspicatiora illuxerint tempora, Reges, Principesque, qui immensas in ædificia consumunt, & illarum apparatu opes, ne dicam in luxu & voluptatibus, parum se dignis, noctivisque, & quæ cito effluunt, longè gloriosius, & non, nisi perenne mundo, perituram monumentum, inde auspicatis fuit, & munificentiæ suæ, hominum doctorum industriâ ad id præstandum allectâ & provocatâ, sibi condendum & erigendum curarent* (8).

[G] *Un bel Essai d'Euclide in-folio, contenant le Texte Grec avec une Version Latine, le Commentaire de Proclus en Grec & Latin &c.*] Le Dr. Smith nous apprend (9), qu'il prépara pour l'impression une Edition de toutes les Oeuvres d'Euclide, fous le titre fuivant: *Εὐκλείδου τὰ σωζόμενα. Euclidis Geometræ Opera. Elementorum Geometriæ & Arithmeticæ Libri XV. cum Commentario Procli in primum: Datorum Liber, cum Præfatione Marini: Introductio Musica, cum Scholiis Cantmi: Optica, Catoptrica, & Phænomena. Omnia Græcè & Latinè.* Il fouhaitoit fort que cet Ouvrage, & fe donna beaucoup de foins pour cela; mais il ne put jamais en venir à bout. Il avoit une haute idée des *Data* d'Euclide, & il l'appelloit un Traité nécessaire pour l'Analyse Mathématique, dont les Géomètres anciens & modernes fuppofent la connoiffance. Il corrigea les fautes de l'Edition de Paris de 1625, & le collationna avec les Manuscrits Grecs & Arabes. Cette Edition d'Euclide auroit été fans contredit d'une grande utilité, fi l'Auteur avoit pu l'exécuter.

[H] *Il entreprit auſſi une Edition de la Parva Syntaxis Alexandrina, ou Μικρὰ Ἀστρονόμος.*] Il y a une idée de cette *Parva Syntaxis* dans la *Synopſis veterum Mathematicorum* de notre Auteur (10). Il nous dit que cet Ouvrage contient, outre les *Data*, les Optica, les Catoptrica, & les *Phænomena* d'Euclide, les trois Livres des *Sphériques* de Théodofe, & fes Traités *De Habitationibus*, & *de Diebus & Noctibus*; Autolycus de *Sphæra mota*; les *Sphériques* de Ménélaüs; Ariſtarchus *de Magnitudine Luminarium*; & *Theophorticus* d'Hipſicles; à quoi on peut ajouter *Ben Musa de figuris planis & sphæricis.*

[I] *La ſimplicité de ſes mœurs ne s'accommodant point du genre de vie qu'on menoit chez la Duchesſe, il revint au bout d'un an à Oxford.*] Le Dr. Smith remarque, que quoiqu'il y fût dans un poſte fort honorable, il s'y trouva cependant mal à ſon aiſe, non par fa faute, mais par celle des autres: *Munus sanè in je perhonorificum & amplæ dignitatis, & magni æſtimandum, ſed D. Bernardo, non ipſius, ſed aliorum culpâ, plane anxium & inauſpicatum.* Il étoit d'un caractère doux & modeſte, fans affecter néanmoins trop d'auſtérité, étant au contraire bonnête & affable à tout le monde: mais élevé dans l'obſcurité de Cabinet, peu accoutumé à la flatterie & au manège de la Cour, n'aiant point cette légéreté de converſation, ſi néceſſaire auprès des Dames, il s'apperçut bientôt qu'il étoit peu agréable à la Ducheſſe & à ſa Maiſon: & bien loin qu'on fût diſpoſé à reſpecter ſes vertus réelles, il étoit expoſé aux railleries, & tourné en ridicule, juſques-là qu'on l'appelloit par mépris, le Maître d'Ecole. *Ita enim vir minis ingenii & verecundiæ boni moratæ, abſque tamen omni affectatâ morum ſeveritate, nedum proterviâ, utpote omnibus factiis & benignus, in umbris ſcholarum educatus, artibuſque aulicis & adulatoriis omnino inaſſuetus, atque à vanâ jocularis ingenii in circuitu fœminarum oſtentatione, futilibuſque colloquiis fabelliſque amatoriis, ſi quis unquam alteriuſmus, ſe parum gratum boſtitem, aut ipſi Dominæ, ſive in-expeſa-*

(5) Smith p. 16. 17.

(6) Idem p. 17.

(7) Id. ibid.

(8) Idem p. 24.

(9) Pag. 45.

(10) Pag. 17. 18.

ploya ses heures de loisir à voir les Savans qui y étoient [*K*]. De retour en Angleterre, il se remit à ses anciennes études; & quoique, conformément aux devoirs de son Emploi, il s'appliquât avec vigueur aux Mathématiques, cependant son goût dominant étoit pour l'Histoire, la Chronologie, & l'Antiquité. Ce fut ce qui lui fit entreprendre une Edition de Joseph [*L*], qu'il n'a cependant jamais exécutée. En 1684, il écrivit au Dr. Robert Huntingdon, Principal du Collége de la Trinité à Dublin, une Lettre Latine, datée du 25 de Mars, & qui a été inserée dans les *Transactions Philosophiques* (h), sur *les Longitudes, les Latitudes, les Ascensions & Déclinaisons des principales Etoiles fixes, selon les meilleures Observations.* Il écrivit la même année une autre Lettre Latine à Mr. Jean Flamsted, contenant des *Observations sur l'Eclipse du 2 de Juillet 1684, faites à Oxford;* inserée aussi dans les *Transactions Philosophiques* (i). En 1685, il publia un Ouvrage *sur les Poids & les Mesures des Anciens* [*M*]. Ce Traité parut d'abord à la fin du *Commentaire* du Dr. Pocock *sur le Prophete Osée*, Oxford

(h) Num. 158. du 20 Avril 1684.

(i) Num. 164. du 20, Oct. 1684.

expectatus, sive illâ invitâ advenisset, aut domesticis, facilè perspexit, & expertus est. Pro suâ enim fatuitate illius virtutes non rectè æstimare nerant, illum Ludimagistrum, quasi contemptim, nuncupantes, & pene convitium inde facturi (11). Il supporta néanmoins ces mauvais traitemens avec beaucoup de modération & de patience; mais au bout d'un an il se sauva dans sa retraite chérie d'Oxford. Quelques personnes crurent remarquer, que d'abord après son retour, il étoit plus abbattu & plus mélancholique que de coutume. Le Dr. Smith n'en disconvient point; mais il nous apprend, qu'il surmonta insensiblement son chagrin, & reprit sa prémière gaicté.

(11) Idem p. 26. 27.

[*K*] *Pendant qu'il fut à Paris, il employa ses heures de loisir à voir les Savans qui y étoient.*] Il lia amitié avec les célébres Pierre Carcavi, Garde de la Bibliothéque du Roi, Henri Justel, Ismael Boulliaud, Daniel Huet ensuite Evêque d'Avranches, Jean Mabillon, Paschase Quesnel, André Dacier, Eusébe Renaudot, & autres savans Hommes. Il employa aussi une partie de son tems à visiter les Bibliothéques, à examiner, collationner, copier les plus anciens & les meilleurs Manuscrits. Bien loin que son ardeur pour les Sciences se réfroidît par les obstacles qu'il rencontroit, ils servirent à la rendre plus vive, parce qu'il prévoyoit qu'il ne demeureroit pas longtems à Paris. Il y ramassa quantité de Livres imprimés, des meilleures & des plus rares Editions, & sur toutes les Sciences, qu'il emporta avec lui pour enrichir sa Bibliothéque. On voit par les Lettres que les Savans de France lui ont écrites, combien ils l'estimoient, avec quel regret ils le virent partir, de quels éloges ils l'accabloient, & l'amitié sincère qu'avoit fait naitre la conformité d'études, & une estime réciproque pour la probité & la vraie piété les uns des autres; qui ne consiste pas, dit le Dr. Smith, dans de légères différences d'Opinions & de Cérémonies. *Quantum verò sui desiderium ipse illic reliquerit, & quam pene immodicis laudibus illius in Angliam abiturientis modestiam oneraverint, quo denique affectu, quibusque officiis amicitiam a similitudine studiorum & doctrinæ, æque mutuo probitatis & religionis, quæ in leviculis controversorum dogmatum apiculis ritibusque paulo variantibus neutiquam consistit, amore ac reverentiâ ortam auctamque conservaverint, ex non infrequenti Epistolarum, quæ in hac Sylloge occurrunt, commercio, cuivis facillimum & maxime obvium erit colligere* (12).

(12) Smith p. 25. 29.

[*L*] *Lui fit entreprendre une Edition de Joseph.*] Plusieurs années auparavant le Dr. Fell avoit formé le dessein de donner, avec son secours, une nouvelle Edition de Joseph, plus correcte que celles qui avoient paru; mais il fut détourné de cette entreprise, soit faute des secours nécessaires pour l'exécuter, soit par le bruit répandu par-tout, que le savant André Bosius travailloit à donner une Edition de cet Auteur, aiant rassemblé un grand nombre de diverses Leçons, des Manuscrits de Vienne, de Leipsig & de Schlusing, qu'il avoit collationnés, & de ceux de Florence & de Paris, que ses Amis avoient collationnés pour lui. Le Dr. Fell prit donc le parti d'attendre cette Edition de Bosius; mais ce Savant étant mort avant qu'elle fût faite, le Docteur résolut de poursuivre son prémier projet, & de se servir de Mr. Bernard pour l'exécuter. Celui-ci rassembla dans cette vue tous les Manuscrits, qu'il put trouver dans les Bibliothèques d'Angleterre, tant du Texte Grec, que de la Version de S. Epiphane, & il acheta fort cher les Papiers de Bosius, de ses héritiers. Il publia alors un Essai de son Edition de Joseph, & il écrivit quantité de Lettres aux Savans de ses amis, en France, en Hollande, en Allemagne & en d'autres Pays pour les prier de l'aider dans son dessein. Cet Essai fut reçu avec de grands applaudissemens, & Isaac Vossius entre autres, qui étoit assez avare de ses louanges, même pour ceux qui les méritoient, y donna son approbation. Mr. Bernard, muni de ces secours, entreprit donc ce difficile Ouvrage, malgré les plaintes de Mr. Le Moine de Leyde, qui étoit fort piqué de ce qu'on lui en enlevoit la gloire. Notre Savant y travailla longtems avec beaucoup de soin & de courage, quoique sa santé fût déja altérée par son extrème application à l'étude. Malgré cela le projet est demeuré sans être exécuté, par la raison que nous allons dire. Plusieurs personnes se plaignant de la Version d'Epiphane, comme défectueuse & peu fidèle en bien des endroits, demandoient à grands cris une nouvelle Traduction, ou du moins qu'on revît & corrigeât celle de Gelenius; & ils se plaignoient en même tems de la multitude de diverses Leçons, qu'on mettoit dans cette Edition. Le Dr. Smith avoit prévu cette plainte, en lisant les feuilles que le Dr. Bernard lui avoit communiquées avant que de les faire imprimer, & il lui avoit dit que c'étoit une peine inutile de remarquer toutes les Variantes, qu'il suffiroit de marquer celles qui étoient nécessaires pour rétablir ou pour éclaircir le Texte Grec dans les endroits défectueux; ce qui est la méthode qu'a suivie le savant Henri de Valois. Mais ce qui déplaisoit le plus, étoit la prolixité des Commentaires, où il y avoit des Dissertations entières, qui auroient été plus convenablement placées à la fin de l'Ouvrage, ou dont on auroit pu faire un Volume à part, n'étant point nécessaires, à ce que l'on prétendoit, dans les endroits où elles se trouvoient. *Multi versionem Epiphanii, tanquam imperfectam, indoctam, & Græco textui in quamplurimis parum respondentem redarguentes, novam vel saltem Gelenii interpretationem recognitam & emendatam, ubi iste Vir doctissimus præ festinatione aut oscitantiâ sensum Autoris non ritè fuisset assecutus, importune & penè ingestis conviciis desiderarunt, & de variantium lectionum in molem vix tolerandam excrescentium copiâ acriter questi sunt. Quod & ipse primo inspectis perlectisque D. Bernardi rogatu, antequam typis excuderentur, schedis, objectum iri facile præsentiebam, amicè monens, in his tanto cum labore, ne dicam curiositate annotandis, inque censum referendis, omnem operam inutiliter collocari, paucis tantummodo, quarum ope Græci, ubi aut luxatus aut corruptus jacebat, textus lectio erui & restitui potest, exceptis, & cum curâ seligendis: exemplo viri præstantissimi, & in hisce literis tractandis summo cum judicio exercitatissimi, Henrici Valesii, quod imitandum proposui.... Maximè verò displicuit Commentariorum prolixitas, in quibus integræ Dissertationes, ad calcem operis meliori jure rejiciendæ, aut justo volumine seorsim edendæ, extra omnem, ut hi putabant censores, necessitatem inseruntur* (13). Cela causa quelque différend entre le Dr. Bernard, & ceux qui devoient procurer l'Edition, chacun s'obstinant dans son sentiment; & le Docteur se chagrina de voir qu'on voulût l'obliger à suivre un plan différent de celui qu'il s'étoit fait. L'Edition fut arrêtée, & tout le dessein de la faire aux dépens de l'Université alla en fumée par la mort du Dr. Fell. Six ou sept ans après, trois Libraires d'Oxford engagérent le Dr. Bernard à reprendre ce travail, & à publier l'Ouvrage sur le plan de son Essai; mais la guerre ne leur permettant pas de supporter les fraix, ils renoncérent à leur dessein, après avoir imprimé quelques feuilles. Ainsi s'évanouït entièrement le projet de publier Joseph avec sa Chronologie rétablie, conjointement avec Aristée, Joseph Ben Gorion, & l'Histoire de la ruïne de Jérusalem d'Hégésippe. Le Dr. Smith remarque à cette occasion, qu'il seroit inutile de dire jusqu'à quel point notre Auteur excelloit dans toutes les Sciences, & dans tous les genres de Critique; quelle étoit sa sagacité, son jugement, quelle son exactitude dans les points les plus obscurs de la Chronologie; combien il étoit versé dans la lecture de toutes sortes de Livres, Latins, Grecs, Chaldaïques, Syriaques, Arabes, Arméniens & Coptes; quelle profonde connoissance de l'Antiquité sacrée & profane il a fait paroitre dans ses Notes, dans ses Commentaires & dans ses Dissertations sur les quatre prémiers Livres & une partie du cinquième des *Antiquités Judaïques* de Joseph, qui est tout ce qu'il a fait là-dessus. Personne n'ignore ces grandes qualités du Dr. Bernard, & le prompt débit de ce peu qu'il a fait en est une preuve. *Ita de Josepho ejusque Chronologiâ restitutâ conclamatum est; cujus tristi fato comites & asseclæ, Aristeas, Josephus Gorionides, & Hegesippus* de Excidio Urbis Hierosolymorum, *prostrati tantisque sub ruinis sepulti jacent. Quantum verò in omni Literarum genere excelluerit Bernardus, qualem Polyhistora & Criticum, quantâ subtilitate ingenii, quam solerti pollentem judicio, quam in intricatissimis temporum supputationibus accuratum, quam in Scriptoribus omnium generum, Latinis, Græcis, Chaldaicis, Syriacis, Arabicis, Armeniacis, Copticis, legendis familiarem, quam Antiquitatum sacrarum prophanarumque probè callentem, in scholiis, annotationibus & dissertationibus in quatuor Libros Archæologiæ Judaicæ Fl. Josephi, & partem quinti (in his enim solis illius sudavit industria, nec ultra in alienam provinciam extenditur) se præstiterit, supervacanei erit laboris hic pluribus ostendere, cum id jam omnes, distractis exemplaribus, norint, & ubivis sit testatissimum* (14).

(13) Smith p. 32. 33.

(14) Idem p. 34. 35.

[*M*] *Un Ouvrage sur les Poids & les Mesures des Anciens.*] Le Dr. Smith dit, que c'est ici un Traité pour l'usage, & non pour la parade, l'Auteur l'aiant rendu aussi concis qu'il étoit possible, quoiqu'il eût pu en faire un gros volume. Aiant lu tous ceux qui ont traité la matière avant lui, il a réduit en abrégé tout ce qui est répandu dans les Ecrits des Anciens, & y a joint les remarques nouvelles, que son fonds lui a fournies, sans attaquer les autres, & sans presque indiquer les erreurs dans lesquelles ils sont tombés, que les gens malins & jaloux se plaisent

ford 1685 in-folio; mais le Dr. Bernard en donna en 1688 à Oxford une nouvelle Edition in-8. corrigée & augmentée. Il donna en 1689, à Oxford in-12. *Dévotions particulières, avec une courte Explication du Décalogue*; & une Pièce intitulée : *Orbis eruditi Literatura a Characterе Samaritico deducta* [*N*], gravée en cuivre, & imprimée fur une grande feuille, à Oxford. La même année parut fon *Etymologicon Britannicum*, à la fin des *Inſtitutiones Anglo-Saxonicæ* du Dr. George Hickes, à Oxford 1689 in-4. Cet *Etymologique* contient l'Etymologie d'un grand nombre de mots Anglois & Bretons, tirés du Ruſſien, de l'Eſclavon, du Perſan & de l'Arménien. Il paroit par la Préface, que c'eſt l'Extrait d'une longue Diſſertation à laquelle il travailloit, *De Orbis eruditi Literatura* (*k*). En 1690, il publia dans les *Tranſactions Philoſophiques*, un Mémoire ſur la plus grande Déclinaiſon du Soleil, & ſur la Longitude & la Latitude des principales Etoiles fixes : *De maximâ Solis declinatione, & præcipuarum Fixarum Longitudine & Latitudine.* Sa *Chronologiæ Samaritanæ Synopſis* [*O*] parut dans le mois d'Avril 1691 du *Journal de Leipſig*. Il a fait quantité d'autres Pièces, & en particulier des *Notes* ſur le *Fragment* d'Etienne de Byzance, de la Bibliothèque de Mr. le Chancelier Seguier; une partie de ces *Notes*, touchant *Dodone*, a été publiée par Jaques Gronovius à la fin de ſes *Diſſertations ſur Dodone*, imprimées à Leyde en 1681 : des *Notes ſur l'Epître de S. Barnabé*, dans l'Edition du Dr. Fell, à Oxford 1685 : des *Notes* ſur les *Pères Apoſtoliques*, dans l'Edition de ces Pères, de Cotelier, & dans celle d'Amſterdam; des *Scholies* & des *Notes* ſur les Inſcriptions Grecques de Palmyre, publiées à Utrecht en 1698 (*l*). Il a auſſi traduit en Latin les Lettres des Samaritains, que le Dr. Robert Huntingdon les engagea d'écrire en Angleterre en 1673, pendant ſon ſéjour à Sichem. Notre Auteur communiqua cette Traduction au Dr. Smith, & celui-ci la donna à Ludolf, qui l'a publiée dans le Recueil des Lettres des Samaritains, écrites ſoit à lui, ſoit à d'autres Savans (*m*). Revenons à l'Hiſtoire de la Vie de Mr. Bernard. En 1683, il paſſa en Hollande, pour aſſiſter à la vente de la Bibliothèque de Nicolas Heinſius : il y acheta à grand prix quantité d'Auteurs Claſſiques, qui avoient été collationnés ſur les Manuſcrits, & où il y avoit en marge des Notes de Joſeph Scaliger, de Bonaventure Vulcanius, des deux Heinſius, & d'autres Grands-Hommes. Il fit connoiſſance dans ce Voyage avec pluſieurs Savans [*P*], & fut prêt à s'établir à Leyde [*Q*]; mais aiant changé de réſolution, il retourna à Oxford, où il commença à s'ennuyer de ſon Profeſſorat en Aſtronomie. Cette étude lui paroiſſoit ſeche, peu agréable, & n'aiant rien qui pût rendre meilleur ou plus heureux, comme il s'en plaignit au Dr. Smith.

(*k*) Smith p. 40.

(*l*) Idem p. 41. 42.

(*m*) Idem p. 42.

ſent ſi fort à relever. *Poſt exhauſtam enim omnium Authorum qui præverunt notitiam lectionemque, nullius exiſtimatione lapſa, erroribuſque in illorum ſcriptis paſſim occurrentibus, in quibus acri cenſurâ notandis homines præterea mentis maximè ſalent delectari, penitus diſſimulatis, in compendium quicquid ſuſpiciſſe ferè varietate in Veterum ſcriptis ubique ſpargitur, multis novis objervationibus ex ingenio & calculis accuratiſſimè ſubductis, ſubindè ſuppreſſis, ſæpiuſſimè redactis.* Il ne s'eſt pas bû entierement au ſuccès par rapport aux Monnoies anciennes, mais il en a peſé lui-même un grand nombre, qu'il a trouvées dans le Cabinet de l'Univerſité & dans ceux des particuliers, afin d'en déterminer plus préciſément la valeur, par comparaiſon à leur poids. Le Dr. dit, que pluſieurs perſonnes ſe ſont plaintes de l'obſcurité de ce Traité; mais qu'elles doivent s'en prendre à leur ignorance dans ces matières (le Dr. Bernard n'aimt pas écrit pour des enfans), ou à leur peu d'attention. *Fruſtra autem de hujus libelli objecitatæ gurgurtur aliqui, quæ ſibi ſolis in rebus ejuſmodi indagandis ballenas patrum verſatis (neque enim Elementa in puerorum aut jam ſatiſfacta lucifpectarium ſcripſit), vel fatem non debitam meritis intentionem adhibentibus, meliori jure impunitebitur* (15). Les Auteurs du *Journal de Leipſig* (16) remarquent dans l'Extrait qu'ils ont donné de ce Livre, que les Savans ont toûjours été fort partagés ſur les Poids & les Meſures des Anciens; & que les Ouvrages de Paſſus, de Budé, d'Alciat, d'Agricola, de Villalpand & d'autres ſur cette matière font aſſez connus; mais qu'il y en a peu qui aient mieux réuſſi que le Dr. Bernard, qui a raiſemblé fort judicieuſement dans ſon Ouvrage, ce qui étoit diſperſé çà & là dans les autres, & qui a ajouté de ſon propre & riche fonds quantité de choſes, qu'on cherchoit inutilement ailleurs, ſur les meſures des Talmudiſtes, des Arabes, des Chinois &c. *Anexpt ſemper fuit inter Eruditos de Ponderibus & Menſuris Antiquorum diſceptatio, notique fatis ſunt cives hanc rem, Pati, Budæi, Alciati, Agricolæ, Villalpandi, aliorumque labores : non tamen invitus fucile, qui feliciius in hoc argumento verſatus fuerit clariſſimus Eduardo Bernardo, qui quæ apud alios habentur curie diſperſa, ſummo cum judicio in librum hunc congeſſit; ita tamen, ut ex noſtris illuſtrandis ſua penu multa addiderit de Talmudicorum, Arabum, Sinarum &c. menſuris, quæ fruſtra apud alios quærantur.* On a joint à ce Traité deux Lettres écrites à l'Auteur : l'une du Dr. Thomas Hyde, dans laquelle il explique plus particuliérement ce qui regarde les Poids & les Meſures des Chinois; & l'autre d'un Savant qui ſe ſigne N. F. D. c'eſt-à-dire *Nicolas Fatio Duillier*, qui fait une deſcription de la *Mer d'airain* de Salomon ſelon une nouvelle méthode, & qui en donne un Plan. Ces deux Savans finiſſent en ſouhaitant au Dr. Bernard l'occaſion & les forces pour achever ſon Edition de Joſeph, qu'il avoit commencée il y avoit neuf ans; puiſque, diſent ils, tous ceux qui ſont en état de juger de ſa capacité & de ſon érudition par ce Traité de *Menſuris & Ponderibus antiquis*, doivent attendre cet Ouvrage avec impatience.

[*N*] *Une Pièce intitulée*, Orbis eruditi Literatura a Characterе Samaritico deducta.] On y voit d'un coup d'œil, fans confuſion, les différentes figures des Lettres, dans les différens Ages du Monde; celles qui ont été d'abord en uſage parmi les Phéniciens, enſuite parmi les Samaritains, les Juifs, les Syriens, les Arabes, les Perſes, les Philoſophes Indiens, les Brachmanes, les Malabares, les Grecs, les Coptes, les Ruſſiens, les Eſclavons, les Arméniens, qui ont emprunté leur Alphabet des Grecs, comme les Ethiopiens le leur des Coptes; & enfin parmi les anciens Latins, deſquels il fait voir clairement que les Francs, les Saxons, les Goths, & les autres Nations Septentrionales ont emprunté les leurs. Il y a ajouté une autre Table, qui contient les principales Abbréviations des Grecs, celles des Médecins, des Mathématiciens, & des Chymiſtes, qui eſt d'un grand uſage dans la lecture des Anciens. On y trouve auſſi d'excellens Eſſais des Abréviations des autres Peuples. Il a dreſſé cette Table avec un travail prodigieux, ſur les anciens Monumens, les Monnoies & les Manuſcrits (17).

[*O*] *La* Chronologiæ Samaritanæ Synopſis.] Tel eſt le titre de cette Pièce dans le Dr. Smith (18) & dans les *Acta Eruditorum*, *Avril* 1691. p. 167. & *ſuiv.* où elle eſt intérée. Mais Mr. Wood (19) l'intitule : *Chronici Samaritani Breviarium*, & dit par abus, qu'elle a paru dans les *Acta Eruditorum* de 1692. La première Table contient les plus célèbres Epoques, & ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable depuis le commencement du Monde; & l'on trouve dans la ſeconde un Catalogue des Souverains Sacrificateurs Samaritains, depuis Aaron, en ſucceſſion directe. Le Dr. Bernard envoya cet Eſſai de la Chronologie Samaritaine au ſaneux Job Ludolf, dans une Lettre; & ce Savant la fit tenir aux Journaliſtes de Leipſig, qui le publièrent avec éloge, diſant, que dans la grande diſette de Mémoires ſur l'Hiſtoire Samaritaine, ce petit Abrégé du Dr. Bernard ſeroit regardé comme un Tréſor, par ceux qui font curieux de l'Hiſtoire Orientale. *In tanta enim memoriarum Samaritanarum penuriâ, vel hæc Breviaria ſubjuncti iuſtar habebuntur rerum Orientalium cupidis* (20).

[*P*] *Il fit connoiſſance dans ce Voyage avec pluſieurs Savans.*] Il lia amitié avec le ſavant Jean-George Grævius, Frédéric Spanheim, Jaques Trigland, Jaques Gronovius, Jaques Perizonius, Théodore Ryckius, Servas Galleus, Ezeld Rulaus, & autres, qui lui firent toutes les honnêtetés poſſibles, & dont il a toujours parlé avec une extrême reconnoiſſance. Mais il parloit ſur-tout avec une ſatisfaction toute particulière, de la reception généreuſe que lui avoit faite Mr. Nicolas Witſen, Bourgmeſtre d'Amſterdam, auſſi diſtingué par ſon favoir, que par ſa capacité dans les Affaires. Ce ſavant Homme lui fit préſent d'un Dictionnaire Copte, qui avoit été apporté d'Egypte par Théodore Petræus, de Holſtein; & en 1686 il lui envoya pour l'uſage de l'Imprimerie d'Oxford, des Caractères Coptes & Ethiopiens, de fer (21).

[*Q*] *Il fut près à s'établir à Leyde.*] Les honnêtetés extraordinaires qu'il avoit reçues en Hollande, ſur-tout des Profeſſeurs de Leyde, ou ſon inclination pour les Langues Orientales, lui avoit fait prendre la réſolution de ſe fixer dans cette Univerſité, s'il pouvoit par le crédit des Amis qu'il y avoit, qui le ſouhaitoient pour Collègue, obtenir la Chaire de ces Langues, vacante dans ce tems-là, faute de ſujet propre à ſuccéder au ſavant Golius. Non qu'il eût conçu quelque averſion pour ſa Patrie & pour ſes Amis; mais dans le deſſein de répandre la connoiſſance des Langues Orientales dans l'Europe, & de profiter de la bonne volonté des Libraires de cette célèbre Univerſité, plus diſpoſés à entreprendre de grands Ouvrages, pour mettre au jour les fruits de ſon travail, que le malheur des tems & l'avarice des Libraires d'Angleterre l'avoient obligé juſques-là de garder dans ſon Cabinet. *Non quaſi infenſo animo Patriam & amicos eſſet defertura, ſed ut Lin-*

(15) Idem p. 17.

(16) *Mens. Octob.* 1689. p. 729.

(17) Smith p. 18. 19.

(18) Pag. 41.

(19) *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 1095.

(20) *Acta Eruditi.* Menſis Aprilis 1691. p. 167.

(21) Smith p. 41. 44.

Smith (*n*). Ainſi, comme il avançoit en âge, & que ſa ſanté s'affoibliſſoit, il étoit diſpoſé à réſigner ſa place, ſous des conditions raiſonnables, à Mr. Flemſtead & à Mr. Halley, qui avoient cultivé l'Aſtronomie avec une grande application, & un ſuccès qui les avoit rendus l'admiration de toute l'Europe. Mais n'aiant pu ſe procurer aucun autre établiſſement; il fut obligé de garder ſa Chaire encore huit ans. On l'engagea à prendre, le 30 d'Octobre 1684, le degré de Docteur en Théologie; & en 1691, ſon grand Ami & Patron, le Dr. Pierre Mew Evêque de Winchester, le nomma à la Cure de Brightwell proche de Wallingford dans le Comté de Berk. Comme ce Bénéfice eſt environ à neuf milles d'Oxford, & qu'il pouvoit par conſéquent demeurer alternativement dans les deux endroits, ſelon la ſaiſon de l'annee, ſes Amis lui perſuadérent de garder ſa maiſon à Oxford. Il ſe démit peu de tems après de ſa Charge de Profeſſeur, dans laquelle il eut pour ſucceſſeur David Grégory, pour-lors Profeſſeur en Mathématiques à Edinbourg (*o*). On l'engagea en 1692 à dreſſer le Catalogue de tous les Manuſcrits de la Grande Bretagne & d'Irlande [*R*], dont il parut un Eſſai dans les *Tranſactions Philoſophiques*, Num. 211, Juin 1694. Au mois d'Août 1693, il épouſa une jeune Demoiſelle, qui s'appelloit *Eléonore Howell*, deſcendue, à ce que nous apprend Mr. Wood (*p*), des Princes de cette partie du Pays de Galles, qu'on appelloit *Cercetica*, c'eſt-à-dire Cardiganſhire; & il a vécu avec elle dans une grande union (*q*). Au mois de Septembre 1696, il fit avec ſa femme un troiſiéme Voyage en Hollande, pour être à la Vente des Manuſcrits Orientaux de Golius [*S*], dont il acheta quantité aux dépens du Dr. Narciſſe Marſh Archevêque de Dublin. A ſon retour de Hollande; il demeura environ quinze jours à Londres, pour ſe repoſer & reprendre ſes forces; & ſur la fin de Novembre il ſe rendit à Oxford, où il tomba dans une langueur, qui termina ſa vie le 12 de Janvier 1696, n'aiant pas tout-à-fait cinquante-neuf ans. Il fut enterré le 16 de Janvier en grande cérémonie: le coin du drap fut porté par trois Docteurs, du nombre deſquels étoient le Dr. Wallis ſon ancien Collègue, & le Dr. Grégory ſon ſucceſſeur; & le Vice-Chancelier avec les Chefs de l'Univerſité accompagnérent ſon Corps à la Chapelle du Collège de S. Jean, où ſa Veuve lui a fait dreſſer un Monument de marbre blanc, au milieu duquel il ordonna qu'on gravât un Cœur, avec ces paroles, *Habemus Cor Bernardi*; & au-deſſous il y a, *E. B. S. T. P. obiit Jan.* 12. 1696 (*r*). Il a laiſſé pluſieurs Ecrits, & des Ouvrages ébauchés [*T*]. Il avoit recueilli les *Témoignages des Anciens touchant*

(*o*) Idem p. 98.

(*p*) Idem p. 46. 47.

(*q*) *Athen. Oxon.* Vol. II. col. 1084

(*r*) Smith p. 46.

(*r*) Idem p. 58—14.

quarum Orientalium ſtudium felicius per gentes Europæas propagatæ, & ut in iſto communi Literatura emporio, ubi bibliopolæ longè generoſiores, quam noſtri ſoient, alunt ſpiritus, & famæ partier ac lucro vel ſtrenuè, nullis ſumptibus, in procurandis elegantiſſimis accuratiſſimiſque Librorum editionibus, parcunt, ingenii ſui fœtus, quod in Anglia pro temporum infelicitate vix fieri totuſſe triſtis admodum ſenſit, in publicum lucem facilliori & felicitori operâ ille præſens protruderet (22). Mais il ſurvint des obſtacles qui l'empêchérent d'exécuter ce deſſein: ce qui arriva encore dans la ſuite, lorſqu'on tenta la choſe une ſeconde fois: deſorte qu'il retourna à Oxford, au grand contentement de tous ſes Amis (23).

(22) Idem p. 44.

(23) Idem p. 44. 45.

[*R*] On *l'engagea en 1692 à dreſſer le Catalogue de tous les Manuſcrits de la Grande Bretagne & d'Irlande.*] Il entreprit ce grand Ouvrage, dans un tems où la ſanté étoit fort aitérée par la gravelle, & par une maladie de langueur. Il fit une Table alphabétique, qu'il intitula: *Librorum manuſcriptorum Magnæ Britanniæ & Hiberniæ, atque exterarum aliquot Bibliothecarum, Index, ſecundum Alphabetum. Edwardus Bernardus confruxit Oxonii An.* CIↃ IↃ XCVI. Il marque dans ce Catalogue un grand nombre de précieux Manuſcrits Grecs, qui ſe trouvent dans pluſieurs Bibliothèques étrangéres, ſans que les Savans ſachent où ils doivent les chercher en cas de beſoin. Voici les Catalogues, ſoit imprimés, ſoit manuſcrits, des Bibliothèques dont il a fait uſage pour dreſſer ſa Table: ceux de la Bibliothèque d'Ausbourg, de Heidelberg qui eſt à préſent à Rome au Vatican, de Leyde, de l'Empereur Léopold à Vienne, de Médicis à S. Laurent & à S. Marc à Florence, de l'Univerſité de Padoue, de Mr. Séguier Chancelier de France, & du Vatican à Rome. Il avoit beaucoup de regret que la Guerre eût empêché la publication du Catalogue de la magnifique Bibliothèque du Roi de France à Paris. Il fit auſſi une ſavante Préface ſur l'utilité de cet Ouvrage pour les Sciences, qu'il avoit deſſein de mettre à la tête de cette Table (24). Il a paru dans les *Tranſactions Philoſophiques*, Num. 211. de Juin 1694, une Pièce intitulée: *Librorum manuſcriptorum Academiarum Oxonienſis & Cantabrigienſis & celebrium per Angliam Hiberniamque Bibliothecarum Catalogus, cum Indice Alphabetico, curâ Edwardi Bernardi.*

(24) Idem p. 61—63.

[*S*] *Il fit avec ſa femme un troiſiéme Voyage en Hollande, pour être à la Vente des Manuſcrits Orientaux de Golius.*] Vingt-huit ans auparavant, l'Univerſité de Cambridge avoit offert aux Héritiers de ce Savant une ſomme conſidérable pour toute ſa Bibliothèque, pour l'ajouter aux Manuſcrits du fameux Erpénius, que George Villiers prémier Duc de Buckingham avoit acquis pour cette Univerſité; mais ils avoient refuſé l'offre qu'on leur avoit faite, dont ils eurent ſujet de ſe repentir dans la ſuite. Ils réſolurent de vendre ces Manuſcrits en détail à Leyde au mois d'Octobre 1696; ce que le Dr. Bernard aiant appris, il ſouhaita fort qu'on achetât ces meilleurs, ſinon la plus grande partie, pour l'Angleterre: car comme il les avoit examinés auparavant, il connoiſſoit la valeur de ce Tréſor, que Golius (digne d'être mis, avec Eraſme, Grotius, & Iſaac Voſſius, au rang des plus grands Hommes que la Hollande ait produits) avoit raſſemblé avec beaucoup de peine & de dépenſe en Orient, conſiſtant en Manuſcrits de Théologie, tant Chrétienne que Mahométane, d'Hiſtoire, de Mathématiques, & d'autres Arts & Sciences, en pluſieurs Langues, ſur-tout en Arabe, en Syriaque, en Turc, en Perſan, en Copte, en Malabarois & en Chinois. Mais ſon état ne lui permettant pas de faire aucun achat ſi conſidérable pour lui-même, & le Tréſor public d'Oxford aiant été preſque épuiſé pour acquérir à grand prix les Manuſcrits du Dr. Pocock & du Dr. Robert Huntingdon, il propoſa la choſe au Dr. Narciſſe Marſh Archevêque de Dublin, très verſé dans la Littérature Orientale, auſſi-bien que dans la Théologie & la Philoſophie, avec qui il avoit ci-devant lié amitié à Oxford, & avec lequel il entretenoit toujours commerce, lui aiant dédié, *Muſicæ Pars I. oratio primi Zeraim tituli ſeptem*, de Mr. Guillaume Caſe, imprimé à Oxford en 1690 in-4. L'Archevêque chargea Mr. Bernard du ſoin de cette affaire, & lui promit, ſi ſa ſanté lui permettoit d'entreprendre le voyage, d'en payer tous les frais, & d'acquitter l'achat qu'il feroit des plus précieux Manuſcrits. Le Dr. ſit donc le voyage de Hollande, malgré le mauvais état de ſa ſanté, accompagné fort ſouvent de ſa femme; & fit reçu avec toute la civilité poſſible par les célébres & ſavans Spanheim, Trigland, Gronovius, ſes anciens Amis, & par Almeloveen, Sypeſtein & d'autres, qui ne le connoiſſoient que de réputation. On voit que Tréſor il remporta avec lui, par le Catalogue des Manuſcrits de l'Archevêque de Dublin, publié dans le Catalogue de Manuſcrits imprimé à Oxford. Avant que de quitter la Hollande, le Docteur alla voir à Utrecht le célébre Jean-George Grævius, qui avoit une haute eſtime pour lui. Après avoir paſſé ſix ou ſept ſemaines en Hollande, & y avoir terminé ſes affaires à ſa ſatisfaction, il retourna en Angleterre (25).

(25) Idem p. 49—52.

[*T*] *Il a laiſſé pluſieurs Ecrits, & des Ouvrages ébauchés.*] Nous en donnerons le Catalogue & une idée, d'après le Dr. Smith. I. *Chronicon annis aveis, five Canon Chronicus.* Cet Ouvrage étoit le fruit de pluſieurs années de travail. Il contient les Epoques remarquables de tous les Siécles & de toutes les Nations. On y rend compte des Faſtes Conſulaires. On y trouve une Hiſtoire Univerſelle, Profane & Sacrée, depuis la naiſſance de Jéſus-Chriſt, tirée des anciens Manuſcrits, des Médailles & autres Monumens (27). II. *Calendarium Eccleſiaſticum & Civile primum & ultimum Gentium.* „ Calendrier Eccléſiaſtique & Civil de „ la plupart des Nations.“ Les principales ſont, les anciens Grecs & Romains, les Perſes, les Arabes, tant Mahométans que Chrétiens, les Syriens, les Coptes, les Ethiopiens & autres. C'eſt un Ouvrage conſidérable, qui mérite de voir le jour. L'Auteur y a compris un prodigieux nombre de fautes des autres Ecrivains ſur ce ſujet, & y a ajouté quantité de remarques nouvelles & curieuſes, tirées des Manuſcrits. Le Dr. Bernard avoit fait accord pour cet Ouvrage avec un Libraire de Leipſic, qui étoit dans ce tems-là à Oxford, & qui s'engagea à le publier en Allemagne avec tout le ſoin & toute la diligence poſſible. Cependant le Public ne l'a pas encore vu (27). III. *Index Manuſcriptorum Anglia & Hiberniæ* (28). IV. *Commentaires étendus ſur les Devotions particulières, recueillis des Auteurs Eccléſiaſtiques Chrétiens des trois prémiers Siécles, & des Auteurs Païens, Grecs, Latins, & Orientaux.* Il avoit mis auſſi à ce Manuſcrit le titre ſuivant: *Devotions particulières, avec une courte Explication du Décalogue, de l'Oraiſon Dominicale, & du Symbole des Apôtres, en VII Livres.* Il auroit publié cet Ouvrage, qui étoit en Anglois, ſi les Libraires en avoient voulu entreprendre l'impreſſion. Il y traitoit les principaux Articles de la Religion Chrétienne, & il les confirmoit par l'Ecriture, conformément aux ſentimens des prémiers Péres, & à l'explication des Conciles Généraux, par oppoſition aux Juifs, & aux Hérétiques anciens & modernes. Il y donnoit auſſi l'Hiſtoire de l'origine & de l'établiſſement de l'Egliſe Chrétienne, tirée d'Euſébe & des autres Hiſtoriens Eccléſiaſtiques; & celle de la malheureuſe fin des Empereurs qui ont per-

(27) Idem p. 60. 61.

(28) Voyez Rem. [*R*].

(f) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 1085.

chant la Version des Septante, qui ont été imprimés à la fin de *l'Histoire des LXXII Interprètes*, publiée par le Dr. Henri Aldrich à Oxford 1692 in-8. (f). C'eſt Mr. Bernard qui a donné *Miſnæ Pars prima; ordinis primi Zeraim Tituli ſeptem*, par Mr. Guillaume Guiſe, à Oxford 1690 in-4. (f). Le Dr. Smith fait un magnifique éloge, à tous égards, de notre Savant [*V*]. Mr. Wood nous dit (o) „ que

(f) Idem col. 740.

(o) Col. 1084.

„ ua

perfection l'Egliſe, tirée de Lactance & d'autres Auteurs. Il traite auſſi du Culte dû à la Divinité par les principes de la Religion Naturelle, des Cérémonies ſacrées, des Prières, & de toutes les autres Pratiques religieuſes des Juifs. En un mot, il n'y a guéres de matière de la Théologie poſitive, qu'il ne traitât dans cet Ouvrage avec autant de ſolidité que d'érudition. On y voyoit des preuves de ſa vaſte lecture, & de ſon extrême application; car il avoit lu, par rapport à ſon deſſein, les Ecrivains de tout ordre, les anciens Philoſophes, Poëtes, & autres Auteurs Payens; & il étoit rare à propos les Hiſtoriens Grecs, Latins, Juifs & Mahométans (29). V. *Obſervationes varii generis*. „ Obſervations diverſes." VI. *Notæ ad Scriptores veteres, tam ſacros quam non ſacros*. „ Remarques ſur „ les anciens Auteurs Sacrés & Profanes." VII. *Etymologicon Græcum & Latinum* : „ Dictionaire Etymologique Grec & Latin." VIII. *Lexicon Ægyptiacum*. „ Dictionaire Egyptien." Il y explique heureuſement, & avec beaucoup de ſagacité, quantité d'Antiquités d'Egypte (30). IX. *Lexicon Ruſſicum*. „ Dictionaire de „ la Langue Ruſſienne." X. *Euclidis Græci & Latini*. „ Les Oeuvres d'Euclide en Grec & en Latin (31)." XI. *Synagoga de Magiâ* ; contenant les Elémens, & les Principes des Mathématiques. Il a laiſſé cet Ouvrage imparfait, ce qui eſt une grande perte pour le Public. On peut rapporter à cet Article les vaſtes Recueils qu'il avoit faits ſur la Géométrie & l'Aſtronomie, & les Plans tirés des Auteurs Grecs, mais ſur-tout des Arabes, qui ſont encore manuſcrits dans la Bibliothéque Bodléienne & dans celle de Golius; des Recueils ſur la manière de trouver le Méridien, & ſur les Solſtices & les Equinoxes, ſur l'Année Tropique, & la Méthode d'obſerver le mouvement des Aîtres; un Traité d'Arithmétique, où il a inſéré deux Diſſertations curieuſes, l'une ſur les Sigues & les Figures des Nombres, & l'autre ſur les Nombres parfaits. Les Lecteurs de cette derniére eſt impatiſaite : outre pluſieurs autres Piéces ſur des ſujets de Mathématiques (32). XII. *Diſſertatio de Literatura*. „ Diſſertation ſur la Littérature." A l'Auteur en parle lui-même; mais le Dr. Smith dit qu'il ne l'a jamais vue, mais qu'il fait que le Dr. Bernard avoit raſſemblé quantité d'Obſervations ſur les Alphabets des différentes Nations, qui pouvoient ſervir de Commentaire à la Table dont on a parlé dans la Remarque *N*; mais il n'eſt pas aſſuré que le Dr. Bernard ait compoſé une Diſſertation dans les formes ſur ce ſujet (33). XIII. *Linguarum inſularum Britannicæ & Hiberniæ Origines Perſica & Armeniacæ*. Le Dr. Smith nous apprend (34) que notre Auteur avoit deſſein d'enrichir ſon *Etymologicon Brittannicum* par des Additions conſidérables, & d'une Diſſertation ſur les Auteurs de la Nation Saxonne, dont les Anglois tirent leur origine; mais que ſa maladie & d'autres études l'avoient empêché d'exécuter ce projet. Ses Leçons d'Aſtronomie étoient fort curieuſes, & dignes de ſon grand ſavoir; mais comme elles n'étoient écrites que ſur des papiers détachés, elles ſe ſont perdues, ou ont été négligées, parce qu'on ne pouvoit les déchiffrer. Il a travaillé auſſi ſur quantité d'autres Auteurs de différens genres. Outre ſa Verſion Latine des trois derniers Livres de ſes *Conjoncti* d'Apollonius avec des Scholies, dont nous avons parlé dans la Remarque C, il avoit collationné les quatre prémiers, imprimés à Bologne en 1556, avec le Texte Grec, qu'il avoit écrit en marge, & avec la Verſion Arabe, ſans oublier celle d'Abraham Echellenſis, ni le Commentaire d'Alphonſe Borelli. Il y avoit ajouté les *Lemmes* d'Archimède en Arabe & en Latin, avec des Figures & des Notes, & une ſavante Préface ſur cet Ouvrage. Il avoit commencé auſſi à copier ſur un beau Manuſcrit de la Bibliothéque du Collége de S. Jean à Oxford, les Tables Aſtronomiques d'Omaduddin Ismael, Prince de Hamah; mais il abandonna cet Ouvrage, comme inutile, quand les Tables d'Ulug Beig, du même genre, parurent. Il a fait un Recueil de Proverbes Arabes, traduits par lui-même & en partie par le Dr. Pocock. Il a ajouté à l'Edition du Traité d'Ariſtarque de Samos, ſur la grandeur & la diſtance du Soleil & de la Lune, publié en Latin à Péſaro en 1572 in-4. le Texte Grec ſur un Manuſcrit, collationné avec la Verſion Arabe. Le Dr. Wallis a donné cet Ouvrage d'Ariſtarque en Grec & en Latin à Oxford 1688, en faiſant une mention honorable de ſon Collégue dans ſa Préface. Le Dr. Bernard avoit auſſi collationné ſur les Manuſcrits le Traité des Météores de Géomède, ſur lequel il avoit quantité de remarques pour éclaireir le Texte, tirées d'un ancien Scholiaſte. Il avoit collationné Vitruve ſur un Manuſcrit, & par ce moyen il avoit rétabli nombre de paſſages de cet Auteur, qui avoient été corrompus. Il avoit de la même manière comparé avec les Manuſcrits le Recueil de Litugies publié par Robert Etienne à Paris en 1560 in-folio, & particuliérement les Liturgies de S. Baſile & de S. Chryſoſtome. Son Exemplaire avoit appartenu à Joſeph Scaliger. En un mot, il avoit collationné la plupart des Livres anciens qu'il avoit lus, & y avoit fait des remarques. Il a fait quelques Notes ſur les *Gloſſaria Græco-Latina & Latino-Græca*, publiés par Vulcanius en 1600; & dans cette vue il avoit collationné, pendant ſon ſéjour à Paris en 1676, un ancien Dictionaire Grec & Latin, qui ſe trouve à la fin de quelques Ouvrages de Cyrille, avec un Manuſcrit de la Bibliothéque de S. Germain. Il a fait quelques remarques ſur l'*Etymologicon* de la Langue Latine de Gerard Voſſius; & il avoit même réſolu de faire un *Canon Etymologique*, & de publier le *Theſaurus* de la Langue Grecque de Henri Etienne, ou plutôt, de faire un nouvel Ouvrage de ce genre. Il a fait des Notes ſur toute la Liturgie Anglicane; & des Remarques & des Commentaires ſur quantité de Chapitres & de Paſſages de l'Ecriture Sainte, tirés des Manuſcrits Grecs. Il avoit deſſein de donner un Commentaire étendu ſur les Pſeaumes, dont il a publié un Eſſai; & il ſe propoſa de publier le Livre des Pſeaumes en Hébreu, en Grec, & en Latin, & d'y joindre les anciennes Verſions Françoiſe & Romaine, avec celle qui a été faite ſur l'Original même, & la Verſion Copte. Dans ce deſſein, il acquit une Copie du Pſeautier publié par Jaques Le Févre d'Etaples dans l'Abbaye de S. Germain en 1508, qui avoit appartenu autrefois au ſavant Pithou; & par le moyen du P. Mabillon il fit collationner le Texte François, Romain & Hébreu, ſur un bon Manuſcrit de la même Abbaye. Enfin pour éclaircir le ſens du Texte ſacré, dont on fait un ſi fréquent uſage dans les dévotions publiques & particuliéres des Chrétiens, il examina avec beaucoup de ſoin les Verſions Orientales, & ſur-tout la Copte. Le Dr. Smith remarque, qu'on ne peut aſſez regretter qu'un ſi bel Ouvrage, qui auroit été à peine ſoupçonné en ce genre, n'ait pas été exécuté; mais que ce projet, & pluſieurs autres non moins beaux & utiles, ont été interrompus par l'état languiſſant de la ſanté du Dr. Bernard pendant pluſieurs années, & ont enfin été entiérement anéantis par ſa mort, qu'il a hâtée par des veilles & des études exceſſives. *Dolendum eſt quam maximè, grandæ hoc & magnificum opus non integrum numeriſque ſuis abſolutum redditum fuiſſe, cui vix quicquam in eadem genere comparandum ſeculum produxerit. Sed huic præclariſſimis meditationibus & auſis continui pes aliquot annos languores interceſſere, tandemque mors acerba, quam immaturata ſtudioſi ingeniſſimi accelerâverit, fatalem impoſuit perfectionem* (35). Les Curateurs de la Bibliothéque Bodléienne achetérent après ſa mort tous ces Ouvrages, ces vaſtes Recueils, les Manuſcrits, les Livres collationnés & enrichis de Remarques des plus grands Hommes de ſon Siécle & du Siécle paſſé, qu'il avoit achetés en France, en Hollande, & en d'autres endroits. Lui-même ſouhaita qu'on vendît le tout à cette Bibliothéque, il l'on en offroit un prix raiſonnable. Les Curateurs achetérent auſſi un grand nombre de Livres curieux & de prix, de ſa Bibliothéque, qui manquoient dans la Bodléienne, dont ils payérent cent quarante livres ſterling, & deux-cens que l'on donna. Le reſte de ſa Bibliothéque ſe vendit publiquement en détail; & tous les Gens de Lettres qui vouloient faire une Bibliothéque choiſie, s'empreſſérent ſur-tout d'acheter ceux où il y avoit quelques remarques de la main du Dr. Bernard (36).

[*V*] *Le Dr. Smith fait un magnifique éloge, à tous égards, de notre Savant.*] Il nous dit (37), que le Dr. Bernard étoit d'un caractére doux, & ennemi des querelles; que quand il ſurvenoit, ſoit par hazard, ſoit de deſſein prémédité, chez des Amis qui diſputoient avec un peu trop de chaleur ſur quelque point d'Erudition, & qu'on le priât de dire ſon ſentiment, il le faiſoit en peu de mots, ſans s'écarter de la queſtion, modeſtement, & ſans faire voir les mépriſes des autres. *Miſi eras ingenio, & a libibus jurgioſique altercationibus; ſi ſafu aut dicitâ aperi diſſertationibus acumeram de rebus literariis pauld ſermonis abundè ſuperniſſet, ſententiam ſuam, jugulum cauſæ petiturus, ut candidè & cuni diſſimulatione inabiliaque verborum profuſionibus procul, ita aliquæ omni ſaſtu, lente & ſubmiſſe voce, citra omnem ſtrepitum, regatus interponere ſolebat : neminem gravitate infeſtuſque, licet vel erroris manifeſtus diverſum ſentiret.* Juge équitable du travail des autres, il ne critiquoit pas rudement les Livres, qui en auroient peut-être été dignes par leur inutilité, pourvu qu'il n'y eût rien de contraire aux bonnes mœurs, & à la Religion, ou qui pût détourner la Jeuneſſe de la recherche & de l'amour de la Vérité; & perſonne n'étoit plus prompt à donner de juſtes louanges aux Auteurs qui faiſoient paroître de l'eſprit & de l'érudition dans leurs Ouvrages, ou du génie & de la pénétration dans l'explication ou dans la correction des Anciens. *Allene indufriæ aquas judex; nec laborum, qui ſortaſſe eh futilitatem aut ingenii aeries cafligari merufſent, ſi nihil aut moribus aut pietati adverſum, nihil, quod ſuvenum animos aut a melioribus ſtudiis, aut a veritatis aſſequendæ amore abduceret poſſet, iis inſtet, malignus cenſor : libroruni vero, in quibus cum eruditione certatur dum ſtylus, ſive judicium, ſive in veterum ſcriptis explicandis, aut argud & ſapienter corrigendis bene collocata induſtria, nemo promptior magisque benevolus laudator* (38). Il faiſoit paroître la même modération en jugeant des controverſes de Religion: car quoiqu'il ſouhaitât que la paix & l'union pût être rétablie entre les Egliſes de différente Communion, en écartant les ſujets de diſſenſion qui diviſent ſi malheureſement le Chriſtianiſme; c'étoit cependant dans le moindre préjudice de la Vérité & de la Foi, que les prémiers

Chré-

(g) Smith p. 63-65.

(h) Idem p. 65.

(i) Voyez Rem. [G].

(k) Smith p. 66. 67.

(l) Idem p. 67.

(m) Id. ib.

(n) Idem p. 70.

(o) Id. ib.

(p) Idem p. 55.

„ un homme très versé dans l'Antiquité, dans l'Astronomie, & dans les Mathématiques; Critique cu-
„ rieux; habile dans les Langues Grecque, Latine & Orientales; excellent Chronologiste." Le P. Quesnel, dans sa *XII. Dissertation sur les Oeuvres de S. Léon* (*x*), dit qu'on ne fait ce que l'on doit le plus estimer en lui, ou son extrême politesse jointe à une grande érudition, ou son zèle infatigable pour l'avancement des Sciences. Plusieurs de ses Compatriotes parlent de lui en termes fort honorables [*X*]. Et Mr. Galland, dans sa Préface de la *Bibliothèque Orientale* d'Herbelot, après avoir nommé plusieurs Anglois savans dans les Langues Orientales, ajoute, que le Dr. Bernard, si savant dans les Mathématiques & dans les Belles-Lettres, fait aussi espérer des Ouvrages fur la Littérature Orientale; & qu'il ne doute point que ces Ouvrages ne soient dignes de sa grande capacité dans les mêmes Langues. Jaques Gronovius, dans son *Appendix* au *Fragment* d'Etienne de Byzance *de Dodone*, publié à Leyde en 1681 in-4. dit que Mr. Bernard est un homme également distingué par sa politesse & par sa profonde érudition.

(*x*) Pr. 641. Faits 1675.

*

Chrétiens ont reçues des Apôtres; sans le levain des opinions de l'Ecole, & sauf les droits des Evêques établis par les sacrés Canons. Mais sa prudence & sa piété ne permettoient pas qu'il se laissât entraîner, par un zèle outré, à déclamer contre les innovations & les erreurs des autres. Défenseur zelé de l'Eglise Anglicane, il n'y avoit rien au monde qui fût capable de l'en détacher: les raisons d'intérêt les plus fortes, les Dignités les plus brillantes, n'auroient pu l'ébranler, quand on les lui auroit offertes. *Eandem animi moderationem in dijudicandis controversiis religionis optimus servabat. Licet enim inter diversæ communionis Ecclesias, jubilatis diffidiorum, quibus Christianus Orbis miserrimum in modum atteritur, causis, sine dissidio Evangelicæ Veritatis, & illæsâ fide, quam ab Apostolis prædicatam primorum fœderum Christiani amplexi sunt, & illibatâ, absque dogmatum jebolaffiorum fermento, fide, salvis quoque Episcoporum, quæ jacri Canones statuebant, juribus, pacem & unitatem redintegrari optaverit, non tamen immodico zelo debacchandi contra alterum sive nova placita, sive errores, qualicumque specioso titulo enentitos, pro pretendità aut pietate sua se abripi passus est; strenuus Ecclesiæ Anglicanæ, veré Apostolicæ & Catholicæ, assertor & vindex, & ab ejus communione, nullis argumentis sophisticis conditionibusve nullis, ne dignitatibus quidem propositis, si quispiam audaculus attentasset, unquam, adjuvare divina gratiâ, avellendus* (39). Pendant qu'il étoit en France, on répandit le bruit, qu'il penchoit pour la Religion Romaine, & qu'il en feroit bientôt profession. Ses Amis l'en aiant informé, il mépriſa cette calomnie, dans le fentiment intérieur de fon innocence, & il fe contenta de répondre, que ces faux bruits ceſſeroient à fon retour. Cette calomnie venoit de gens d'un petit génie & d'un eſprit borné, qui la répandirent parce qu'il voyoit familièrement tout ce qu'il y avoit de perſonnes illuſtres par leur favoir & par leur piété parmi les Eccléſiaſtiques de France. Mais ce que ces eſprits envieux & malins regardoient comme une chofe honteuſe pour lui, il le tenoit à honneur & l'enviſageoit comme un avantage, & il témoigna toujours beaucoup de reconnoiſſance des honnêtetés qu'il avoit reçues à Paris. Il fouhaita même plus d'une fois d'y retourner, pour viſiter les Bibliothèques, & pour voir ſes Amis, ſur-tout Mr. Huet Evêque d'Avranches. Il avoit quantité d'autres Amis dans les Pays étrangers, outre ceux qu'il avoit en France: tels étoient particuliérement Ezéchiel Spanheim, & Job Ludolf. Entre ſes Amis d'Angleterre, étoient les Drs. Jean Pearſon Evêque de Cheſter, Jean Fell Evêque d'Oxford, Thomas Barlow Evêque de Lincoln, Edouard Pocock, Iſaac Barrow, Mr. Thomas Greaves frère du fameux Jean Greaves, Dudley Loſtus, le Dr. Jean Lightfoot, Mr. Guillaume Guiſe, le Dr. Jean Wallis, Mr. Henri Dodwell, les Drs. Robert Huntingdon, Guillaume Cave, Thomas Hyde, Richard Bentley & pluſieurs autres, dont les noms ſeuls, dit le Dr. Smith, renferment l'éloge (40). Les Etrangers qui viennoient à Oxford, foit pour y faire leurs études, ſoit qu'ils y fuſſent attirés par la réputation de l'Univerſité, ne manquoient pas de lui rendre viſite, & il les recevoit avec toute la politeſſe & l'affabilité imaginables. Les Lettres qu'ils lui écrivoient en partant d'Angleterre, prouvent combien ils étoient ſenſibles à l'amitié qu'il leur avoit témoignée. Sa piété étoit ſincère & ſans affectation, & il étoit d'une régularité exemplaire dans ſes dévotions publiques & particulières (41).

(40) Idem p. 26. 27.

(41) Idem p. 28. 29.

[*X*] *Plusieurs de ſes Compatriotes parlent de lui en termes fort honorables.*] Le Dr. Jean Fell Evêque d'Oxford, dans ſon *Appendix* à Aratus (42), imprimé dans cette Ville en 1672, dit que c'eſt un homme qui a rendu de grands ſervices à la République des Lettres: *Per te, inquit, Literæ Reipublicæ meritus*; & dans ſa Préface de l'*Arenarius* d'Archimède, imprimé à Oxford en 1676, il le qualifie de très ſavant: *Eruditiſſimi noſtri D. Edwardi Bernardi*; titre qu'il lui donne encore dans ſa Préface de l'Epître de S. Barnabé, publiée à Oxford en 1685. Le Dr. Jean Wallis, dans ſa Préface au devant du Traité d'Ariſtarque, *De magnitudinibus & diſtantiis Solis & Lunæ*, Oxford 1688, l'appelle ſon *très digne Collégue*. Le Dr. Thomas Gale, depuis Doyen d'York, dans ſa Préface de l'Edition des *Opuſcula Mythologica*, de Cambridge 1671, parlant de Palæphate *ejus amicum*, dit que Mr. Edouard Bernard, Membre du Collége de S. Jean à Oxford, *illuſtre par ſa politeſſe & par ſon profond ſavoir*, lui a envoyé les Variantes de trois Manuſcrits de cette Univerſité: *Vir omni eruditione & humanitate excellens.* Dans la même Préface, parlant de Cornutus, il avertit que notre Savant lui a envoyé la plupart des Corrections, avec un Fragment du dernier Chapitre qui n'avoit jamais paru, le tout tiré des Manuſcrits d'Oxford. Le même Auteur, dans ſa Préface au Traité d'Iamblique *de Myſteriis*, Oxford 1678, dit que notre *parfait* Profeſſeur, auquel il avoit déja de grandes obligations, a collationné pour lui pluſieurs MSS. en France.

(42) P. 47.

(39) Idem p. 25. 26.

BERNARD (JAQUES), Profeſſeur en Philoſophie & en Mathématiques, & Paſteur de l'Egliſe Walonne à Leyde, naquit le 1. de Septembre de l'an 1658, à Nions en Dauphiné, de *Salomon Bernard* Miniſtre du S. Evangile, & de *Magdelaine Galatin*, qui étoit d'une des meilleures familles de Genève. Jaques Bernard aiant fait ſes baſſes Claſſes à Die, Académie des Réformés en Dauphiné, alla à Genève, où il fit fa Philoſophie ſous Mr. Chouet, & ſa Théologie ſous les célèbres Profeſſeurs Meſtrezat, Turretin, & Tronchin. Il s'appliqua auſſi à l'étude de la Langue Hébraïque ſous Mr. Michel Turretin. Après avoir fait de grands progrès dans toutes ces Sciences [*A*], il retourna en France, & il fut reçu Miniſtre de Ventérol, Bourg de Dauphiné, en 1679, âgé de vingt & un an. Quelque tems après, il fut appellé à l'Egliſe de Vinſobres dans la même Province. Il s'acquitta dans ces deux Egliſes des devoirs d'un bon Paſteur, à la ſatisfaction de ſon Troupeau (*a*). Mais les Perſécutions que les Réformés de France ſouffroient, même avant la révocation de l'Edit de Nantes, obligérent Mr. Bernard à quitter ſa Patrie [*B*]. Il ſe retira à Genève en 1683, & de là à Lauſanne dans

(*a*) Le Clerc, *Eloge de Mr. Bernard*, dans les *Nouv. de la Rép. des Lett.* 1718. Mai & Juin p. 392.

[*A*] *Après avoir fait de grands progrès dans ces Sciences.*] Voici ce qu'en dit le célèbre Mr. Le Clerc, avec qui Mr. Bernard avoit étudié à Genève, & qui en l'Auteur de ſon Eloge (1). „ Il parut dans toutes ces études de Mr. Bernard, „ & dans ſes Exercices publics, qu'il concevoit facilement „ ce que ſes Profeſſeurs lui enſeignoient, & qu'il étoit ca„ pable de l'exprimer avec netteté. Cette netteté éclatoit „ dans ſes *Propoſitions*, où il ſe piquoit bien plus de la ſo„ lidité des penſées, du bon ordre & de la clarté de l'ex„ preſſion, que d'une Erudition recherchée & d'une Elo„ quence pompeuſe. Cela a encore paru, avec plus d'é„ clat, dans ſes Sermons, depuis qu'il a été en Hollan„ de, & dans les Ecrits que nous avons de lui. Il ſe plai„ gnoit quelquefois de ſa mémoire; mais on n'a jamais „ trouvé qu'elle lui manquât, par rapport à ce qu'il étoit „ néceſſaire de dire. Il ne ſe piquoit pas alors de beau„ coup de lecture, mais il liſoit de bons Livres, & en fa„ voit bien profiter."

(1) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Mai & Juin 1718. p. 391. & 392.

[*B*] *Les perſecutions . . . . . obligérent Mr. Bernard à quitter ſa Patrie.*] Quand la Cour de France eut réſolu la ruïne des Réformés dans ce Royaume, on commença l'exécution de ce deſſein par mille vexations. Entre autres chicanes qu'on faiſoit, on obligeoit chaque Egliſe à produire les Documens de la fondation de ſon Temple ſelon l'Edit & par la permiſſion du Roi. Cela étoit difficile; pluſieurs les avoient perdus pendant les Guerres Civiles. Cependant toutes celles qui ne pouvoient produire des Titres inconteſtables, avoient la douleur de voir leurs Temples démolis. Celui où Mr. Bernard prêchoit fut de ce nombre; mais il eut tant de zèle, & ſon Troupeau tant d'attachement à la Religion Réformée, qu'ils s'aſſemblérent ſur les ruïnes du Temple; ce que quantité d'autres firent auſſi, dans la penſée que peut-être la Cour ſe laiſſeroit fléchir par cette conſtance: mais ils furent obligés d'aller armés aux Aſſemblées, pour n'être pas aſſommés par la populace, ou par les Soldats que la Cour avoit envoyés ſur les lieux pour diſſiper ces Aſſemblées & pour les empêcher. Un jour il arriva que Mr. Bernard, & ceux qui étoient avec lui, aiant été attaqués par des Soldats, ils en tuérent quelques-uns & mirent le reſte en fuite; mais quoiqu'ils combattiſſent pour leur vie, ou du moins pour leur liberté, il n'y avoit plus de ſureté en France pour Mr. Bernard, après cette action (2). Il ſe ſauva donc à Genève. On ne laiſſa pas de lui faire ſon procès, & il fut condamné à être pendu en effigie; ce qu'il regarda comme un honneur, plutôt que comme une ignominie, puiſ-

(2) Il y a plus de la vie, ou du moins des Galéres pour toute la vie, pour les Miniſtres qui ſe trouvent pré-ché en des lieux interdits.

dans le Pays de Vaud. Pendant qu'il y demeura, il s'attacha à enseigner aux jeunes Etudians les principes de la Philosophie & des Mathématiques [C]. L'Edit de Nantes aiant été révoqué au mois d'Octobre 1685, Mr. Bernard perdit toute espérance d'être rendu à son Eglise. Il passa en Hollande, où les Etats avoient reçu les Ministres Réfugiés avec toute la bonté & la charité possibles, aiant accordé à chacun d'eux une pension raisonnable. Mr. Bernard fut mis au nombre des Ministres Pensionaires de la Ville de Gouda [D], où il demeura quelque tems, donnant des Leçons de Philosophie à de jeunes-gens. Mais comme il s'étoit marié depuis son arrivée en Hollande, & que la Ville de Gouda n'étant pas fort peuplée, ne lui fournissoit pas un assez grand nombre de Disciples pour entretenir sa famille, il obtint la permission d'aller demeurer à la Haye. Il étoit cependant obligé d'aller à Gouda precher à son tour, qui revenoit environ quatre fois par an. Avant que de s'établir à la Haye, il avoit publié une espéce d'Ouvrage périodique, intitulé, *Histoire abrégée de l'Europe* &c. dont nous donnerons ci-dessous le titre entier, avec le jugement qu'en porta Mr. Bayle [E]. Quelques personnes ont cru que Mr. Bernard avoit continué un autre Ouvrage du même genre, intitulé, *Le Mercure Historique*; mais Mr. Bayle ne l'en croyoit pas l'Auteur (*b*), & il ne l'étoit pas effectivement. Mais en 1692 il commença les *Lettres Historiques, contenant ce qui se passe de plus important en Europe, & les Réflexions nécessaires sur ce sujet*, à la Haye, chez Adrien Moetjens, in-12. Il continua cet Ouvrage, qui parcissoit tous les mois, du moins jusqu'à la fin de 1698, sinon plus longtems. Il a été continué depuis par d'autres, & contient un grand nombre de Volumes. En 1691, Mr. Le Clerc aiant quitté sa *Bibliothéque Universelle*, Mr. Bernard fit la plus grande partie du Tome XX, & continua seul jusqu'au XXV, qui parut à la fin de l'année 1693, que la mort du Libraire fit discontinuer cet Ouvrage. En 1699, il recueillit & publia les *Actes & Mémoires des Négociations de la Paix de Ryswick*, à la Haye chez Adr. Moetjens, quatre Volumes in-12. En 1707, il parut un nouvelle Edition de ce Recueil, considérablement augmentée, en cinq Volumes in-12. (*e*). Il n'a point mis son nom à ces Ouvrages, non plus qu'un *Recueil des Traités de Paix* &c. qu'il publia en 1700, dont nous dirons un mot dans les Remarques [F]. Mais quand il entreprit de continuer les *Nouvelles de*

(*b*) *Lett. de Bayle T. I. p.* 196. Edit. de 1729.

(*c*) Voyez *Nouv. de la Rép. des Lett.* Juillet 1699. p. 111. & 1707. Novemb. p. 407.

puis qu'il n'avoit rien fait que pour sa Religion, & par le principe d'une légitime défense, & non par aucun motif de rebellion. Son zéle étoit aussi fort éloigné de l'esprit de cent tems après, tout leur bien fut confisqué, & le Roi l'accorda à un de leurs parens, qui avoit embrassé la Religion Romaine.

[C] *Il s'attacha à enseigner aux jeunes Etudians les principes de la Philosophie & des Mathématiques.*] Il n'avoit guéres plus de seize ou dix-sept ans, quand il commença à donner des Leçons aux autres, d'abord en France, ensuite pendant deux ans en Suisse, après à la Haye, en tous ces lieux en particulier, & depuis l'année 1705 publiquement à Leyde, comme il nous l'apprend lui-même dans la Harangue qu'il fit en prenant possession de la Chaire de Professeur. *Ac sane lustres essem, dit-il (3), si ab quam attotis mox decimo sexto, aut decimo septimo, indefessenter fere Philosophicis auctorum, primum Galilæi, tum per Internium in Helvetiâ, tandemque ab anno jecuti superius elapsi octuagesimo sexto iuenuste in ligce Precinctis, primo Gouda, tum Hagæ Comitum, in omnibus his locis privatim, tandemque publice in hoc celeberrimo Athenæo.*

[D] *Il fut mis au nombre des Ministres Pensionaires de la Ville de Gouda.*] De la manière dont Mr. Le Clerc en parle, on diroit que ce fut à la recommandation seule, que Mr. Bernard fut placé. „ Les Ministres exilés, *dit-* „ *il* (4), aiant été reçus avec beaucoup de charité en „ Hollande, Mr. Bernard y vint. Il alla à Amsterdam „ voir Mr. Le Clerc fon ancien Ami, qui bientôt après „ le recommanda à un Conseiller de la Cour de Hollan- „ de, encore plein de vie (en 1718), qui fit enforte que „ Mr. Bernard fut mis au nombre des Ministres Pensio- „ naires de la Ville de Leyde." Nous ne doutons point que Mr. Le Clerc n'ait recommandé Mr. Bernard à ce Conseiller, & que peut-être il ne lui ait donné quelques directions; mais nous prendrons la liberté de remarquer, que la recommandation de Mr. Le Clerc n'étoit pas absolument nécessaire: on ne refusoit de pension à aucun des Ministres Réfugiés, & Mr. Bernard avoit d'autant moins à craindre à cet égard, qu'il vint en Hollande avec de bonnes recommandations, & muni de Témoignages des personnes les plus distinguées des Villes où il avoit demeuré. Il en avoit en particulier un fort honorable du Recteur & du Sénat Académique de Lausanne, où ce fameux Corps le louoit fort pour sa saine doctrine, la pureté de ses mœurs, son grand favoir, & son zéle pour la Réformation, de laquelle, disoit-on, il étoit un illustre Confesseur. Nous avons encore ces Témoignages entre les mains.

[E] *Le titre entier, avec le jugement qu'en porta Mr. Bayle.*] Voici le titre: *Histoire abrégée de l'Europe, où l'on voit tout ce qui se passe de plus remarquable dans les Estats, dans les Armées, dans la Nature, dans les Arts & dans les Sciences.* Mr. Bernard commença cet Ouvrage au mois de Juillet 1686, & le continua jusqu'au mois de Décembre 1688, ce qui fait cinq Volumes in-12, imprimés à Leyde chez Claude Jordan. Il paroissoit tous les mois. Dès que le prémier mois eut paru, le Libraire l'envoya à Mr. Bayle, pour en avoir son sentiment: voici ce qu'il lui répondit (5). „ Par tout ce que m'en dîtent ceux qui „ me parlent de cet Ouvrage, j'en juge très favorable- „ ment; mais j'ai entendu quelques personnes se plaindre „ de ce qu'ils n'y trouvoient que les Nouvelles que les „ Gazettes avoient déja annoncées, & que le style en „ un peu trop bas. Je vous dirai, que l'Auteur devroit „ imiter le *Mercure Galant*, qui, quand il rapporte une „ Nouvelle qu'on a déja vue dans les Gazettes, y fait quel- „ ques réflexions, ou plutôt une espéce de Commentai- „ re, qui explique ce dont il s'agit. Par exemple, lorf- „ que votre Auteur parle de l'*Iconoclaste* qui a causé tant de „ troubles, il auroit dû expliquer ce que c'est; car dans „ tems les Espagnols ont commencé à imposer ce droit; „ & nous donner en abrégé l'Histoire des disputes qu'il a „ occasionnées. Par de pareilles recherches historiques, „ l'Ouvrage divertiroit & instruiroit le Lecteur, & il ne „ feroit pas besoin, pour le foutenir, d'y ajouter les titres des Livres nouveaux: le Journal qui paroit à Amsterdam (6), & mes *Nouvelles de la République des Lettres*, font uniquement dedinés à cela; il eft certain que le Public le dégoûtera bientôt de cette forte de Livres, fi trois ou quatre personnes parlent de la même chofe. Les nouvelles des Armées, avec les réflexions Politique & de Religion, entremêlées de recherches historiques & de réflexions amusantes, fourniliient affez de matière à un Journaliste qui voudra imiter le *Mercure Galant*, qui ne parle des Livres nouveaux que par occasion, & fort rarement. Ne penfez pas, Monsieur, que ce que j'en dis foit pour l'amour de mes *Nouvelles &c.* Je ferai toujours fort aife de trouver dans votre *Hiftoire abregee* les titres des Livres que je n'ai pas encore vus, & des obfervations nouvelles & curieufes." Mr. Bayle avoue dans une Apoftille: „ Je ne manque- „ rai pas de parler favorablement de l'*Hiftoire abregee*, „ dans mes *Nouvelles* de ce mois." Il tint parole, car après avoir donné le titre de ce Livre, il dit (7): „ Le „ deffein de cet Auteur eft fort louable, & fort propre à „ bien inftruire le Public; car un Livre comme celui-ci „ peut non feulement rectifier les Nouvelles qui fe débi- „ tent de jour en jour, mais auffi nous conferver toutes „ entières plufieurs Pièces fugitives, qui fervent de beau- „ coup aux Hiftoriens. L'on trouve lel tout du long quan- „ tre ou cinq Pièces de cette nature. 1. La Déclaration „ de Sa Majefté Très-Chrétienne contre les nouveaux „ Catholiques, qui refufent de reconnoître dans leurs tra- „ ités. 2. Un Mémoire préfenté à Mr. de Lux les Bulanzés „ jouftant l'affaire de l'Inquifite. 3. Deux Lettres fur le „ Combat d'un Vaiffeau de l'Efcadre de Mr. de Mortemar „ contre un Vaiffeau Hollandois; l'une écrite par le Lieu- „ tenant de ce dernier Vaiffeau, l'autre écrite de Cadix „ à Madrit par le Conful de la Nation. 4. Le Mémoire „ que Mr. le Comte d'Avaux préfenta à Meffieurs les E- „ tats fur ce Combat. Ceux qui ont écrit ces Lettres ne „ conviennent prefque en rien avec le Mémoire, & per- „ fonne ne s'en doit étonner; c'eft une chofe qui arrive „ tous les jours, & comme je l'ai dit pluffeurs fois, il n'y „ a que des novices qui s'attendent à trouver conformes „ les Relations des Parties contraires."

[F] *Nous dirons un mot, dans les Remarques, du Recueil des Traités de Paix.*] Voici le titre entier de cet Ouvrage: *Recueil des Traitez de Paix, de Treve, de Neutralité, de Suspension d'Armes, de Confédération, d'Alliance, de Commerce, de Garantie, & d'autres Actes publics, comme Contrats de Mariage, Testamens, Manifeftes, Declarations de Guerre &c. faits entre les Empereurs, Rois, Républiques, Princes & autres Puiffances de l'Europe, & des autres Parties du Monde, depuis la Naiffance de Jefus-Chriſt jusqu'à preſent. Servant à établir les Droits des Princes, & de fondement à l'Hiſtoire.* Raffemblées avec foin d'un *grand nombre d'Ouvrages imprimés, ou ils étoient diſperſés, & de divers Recueils publics ci-devant, auxquels on a ajouté pluſieurs Pièces qui n'avoient jamais été imprimées. Le tout accompagné de Notes, de Tables Chronologiques & Alphabetiques, & des Noms des Auteurs dont on s'eſt ſervi.* En quatre Volumes in-folio. Tom. I. contenant les Traités depuis 536 jusqu'à 1500. Tom. II. contenant

(*d*) *Nouv. de la Rép. des Lett. ubi ſupra p.* 394.

(*e*) Dans une Lettre manuſcrite, du 4 d'Août 1716.

(3) *Oratio inauguralis de Philoſophiæ utilitate &c. p.* 41.

(4) *Nouv. de la Rép. des Lett. ubi ſupra p.* 394.

(5) *Rép. des Lett.* 1686. Août p. 959.

(6) La Bibliothéque Universelle de M. Le Clerc.

de la République des Lettres, il y mit son nom. Il les commença en Janvier 1699, & les continua jusqu'au mois de Decembre 1710. Ce Journal l'engagea dans quelques disputes; d'abord avec un certain Mr. de Vallonne, Moine qui avoit embrassé la Religion Reformée, & Auteur de quelques Ouvrages fort abstraits & fort métaphysiques fur la Prédestination. Mr. Bernard aiant rendu compte d'un de ces Livres, l'Auteur en fut mécontent; & pour se venger, il fit un Libelle contre Mr. Bernard, qu'il distribua secrettement parmi ses Amis. Comme cette affaire fut portée devant les Synodes, nous en parlerons un peu plus en détail ci-dessous [G]. Mr. Bernard se trouva aussi engagé dans une

(*a*) *Nouv. de la Rép. des Lett. Janvier 1700. p. 36. &c.*

les Observations Historiques & Politiques d'Amsterdam de la Hemaye, & les Traités depuis 1500 jusqu'en 1600. Tom. III. contenant les Traités depuis 1601 jusqu'en 1666. Tom. IV. contenant les Traités depuis 1661 jusqu'en 1700, & la Table générale & alphabétique des quatre Volumes. Quoiqu'un titre aussi détaillé donne idée assez juste de ce Recueil, nous rapporterons ici ce que Mr. Bernard lui-même en a dit pour le faire mieux connoître (8). „ On „ s'est proposé, dit-il, de réunir en un seul Corps tous „ les divers Recueils de Traités de Paix, imprimés ci-„ devant, tels que sont, entre autres, le *Codex Diplomatícus* de Mr. *Leibnitz*, le Recueil du Sieur *Lonorai* imprimé à Paris en six Volumes in-4., le *Tréat. m Bacle*, „ imprimé en Allemagne en deux Volumes & dans la mê-„ me forme; & divers autres Recueils moins considérables. On ne s'est pas contenté de cela: on a consulté „ tous les Ouvrages imprimés, dont on a eu connoissan-„ ce, & dans lesquels on a cru trouver des Pièces qui „ pouvoient entrer dans le Plan que l'on s'étoit proposé. „ On en a trouvé, par exemple, un grand nombre dans „ le gros Ouvrage de *Leon van Aitzema*, écrit en Flamand, & qui a pour titre, *Histoire des Affaires d'Etat & de Guerre*; dans l'ancien *Mercure François*; dans le *Mercure de Vittorio Siri*; dans *Goldast*; dans le second „ Volume de l'*Histoire Généalogique de la Royale Maison de Savoye* par *Samuel Guichenon*, & dans divers autres „ Auteurs, dont on trouvera la Table au commencement „ du premier Tome de ce Recueil. On ne s'est pas contenté de toutes ces recherches; on a cru que pour rendre cet Ouvrage plus recommandable, il falloit tacher „ d'avoir divers Traités, qui ne se trouvoient que dans „ le Cabinet des Curieux; & l'on doit donner cette louan-„ ge aux Libraires qui se font chargés de cette impres-„ sion, qu'ils n'ont rien négligé fur ce point. Ils ont „ trouvé divers Ministres engagés dans les Affaires Publi-„ ques, qui ont bien voulu leur communiquer ce qui „ avoient, tant imprimé, que manuscrit. On en nom-„ me deux (9) entre autres, dans la Preface, parce que „ ce font ceux qui ont le plus contribué à l'enrichissement de cet Ouvrage. On n'a fuivi d'autre ordre, que „ l'ordre Chronologique, comme le plus naturel & le plus „ facile. Quelques personnes auroient souhaité qu'on eût „ mis les Traités selon les Puissances, c'est-à-dire, qu'on eût rangé tout de suite tous ceux qu'a faits la France, „ par exemple, & ensuite ceux qu'a faits l'Angleterre, & „ ainsi des autres Etats. Mais pour peu qu'on examine „ la chose de près, on trouvera que cette méthode étoit „ à peu près *impraticable*, par la raison qu'une Puissance „ contractant toujours avec quelque autre, ou il auroit „ fallu répéter les mêmes Traités sous le nom de chacun „ Contractant, ou faire perpétuellement des renvois importuns, & qui auroient grossi considérablement l'Ouvrage. Ajoutez à cela, que la Table alphabétique, „ qu'on a mise à la fin, procure les mêmes avantages qu'on auroit pu recevoir de la méthode dont nous parlons; „ puisqu'on n'a qu'à y chercher les noms des Princes qui „ ont régné dans tels & tels Etats, & l'on trouvera tous „ ces noms, tous les Traités qu'ils ont faits durant leur „ régne, & qui font contenus dans le Recueil. Cette „ Table, qui est très-ample, est encore utile pour trouver tous les Faits historiques, dont il est fait mention „ dans le Corps de l'Ouvrage. On verra, par exemple, „ sous le mot *Arras*, non seulement tous les Traités qui „ se font faits dans cette Ville, mais aussi tous les Pri-„ ces qui l'ont possédée successivement, & tous les en-„ droits où il est stipulé quelque chose à son égard. J'ai „ ajouté diverses Notes, qui expliquent d'ordinaire l'occasion qui a donné lieu aux Traités auxquels elles sont „ ajoutées. Ce dont on s'est fait une Loi indispensable, „ c'est de citer dans le titre de chaque Traité, l'Auteur „ dont on l'a pris, ou de marquer qu'il a été imprimé fur „ un Manuscrit." Outre les Pièces qui se rapportent aux différens chefs mentionnés dans le titre général de l'Ouvrage, il y en a un petit nombre d'autres, qui semblent ne point appartenir au plan qu'on s'est proposé; mais on y en a mis quelques-unes, seulement parce qu'elles contenoient quelque trait de lumière, & dont il n'étoit pas inutile que le Public fût instruit. De trois ou quatre exemples que Mr. Bernard en cite, nous en rapporterons un, assez extraordinaire. On trouve dans le premier Tome (10) les Lettres de Divorce que l'Empereur *Louis* de Bavière accorda à *Marguerite* Ducheffe de Carinthie, d'avec *Jean* fils du Roi de Bohême, pour cause d'impuissance. „ Ce n'est pas là proprement un Traité, dit *Mr. Bernard* (11); mais la Pièce est néanmoins considérable, „ tant par l'autorité que s'y attribue l'Empereur dans une „ Cause qui semboit n'être que de la compétence du Pape, que par la manière dont cette malheureuse Princesse explique qu'elle en a usé, & par les foins qu'elle dit „ avoir pris, pour fusciter à son mari les moyens de lui „ rendre les devoirs d'un véritable Epoux. Voici les ter-

(*b*) *Nouv. de la Rép. des Lett. Janvier 1700. p. 36. &c.*

(*c*) Mr. *Chrétien* Vicomte de *Warnez*, qui a fourni le premier plan de cet Ouvrage, & Mr. *vander Dussen*, Conseiller & Pensionnaire de la Ville de Gouda.

(10) P. 333. col. b.

(11) *Ubi supra* p. 341. &c.

„ mes auxquels la chose est conçue, & que nous ne tra-„ duirons pas. *Eadem Margaretha in actu petitionis finaliter conclusit, & je sjoun, ut convenient fuerat, præbuit & exhibuit ad præfatum coptum carnalem copiendum, non potuit dictus Johannes, neque valuit, sicuti aequæ tenet aut potest, nec unquam poste exhibere in futurum, eandem carnaliter cognoscere sibi conjugem Margaretam; quemadmodum multis & quasi omnibus fassibilibus modis hoc erutatus, eandem Johannem imputando & omnino babendum ad opus præfatum je dicit reperiam: ac averrjet eundem Johannem, scilicet præfatum defectum inexistere, coram nobis in judicio se reddidit per experimenta fassicitatis & testimonia qualibet ad hoc necessaria & probationem.*" Nous ne devons pas oublier, qu'on a publié il y a quelques années à Amsterdam une nouvelle Edition de ce Recueil, fort augmentée, puisqu'elle est en huit Volumes in-folio, la première Edition étant débitée il y avoit longtems. Le premier Volume a paru en 1726, & le dernier en 1731.

[G] *Comme cette affaire fut portée devant les Synodes, nous en parlerons un peu plus en détail ci-dessous.*] Mr. de Vallonne avoit publié un Livre intitulé: *Défense de l'Apologie pour les Réformés, au sujet de la Prédestination. Contre la Réponse de Mr. Mori, Docteur Lutérien de l'Université d'Altorf*, à la Haye, 1702, en deux Volumes in-12. Après avoir donné le titre de ce Livre, Mr. Bernard dit (12): „ Comme ce n'est ici que la suite d'une dispute „ dont nous n'avons pas vu les commencemens, il nous „ est impossible d'en donner un Extrait exact. D'ailleurs „ cela ne paroit pas fort nécessaire. On sait qu'il y a toujours eu dans l'Eglise des disputes sur la Prédestination, „ & sur les Doctrines qui en dépendent. Ce n'est pas même les seuls Chrétiens, qui disputent de ces matières. Mahométans eux-mêmes ont dans leur Religion des dispu-„ tes à peu près semblables, & les anciens Philosophes „ Païens n'ignoroient pas entièrement ces Questions. Ils n'étoient pas plus d'accord fur ces sujets-là, que les „ Chrétiens. Les Stoïciens croyoient que toutes choses „ arrivoient nécessairement. Les Epicuriens les attribuoient toutes au hazard. . . . Quand je dis qu'on a toujours disputé fur ces matières, je ne prétens pas que „ l'Etat de la question fût absolument le même, chez les „ Chrétiens, chez les Mahométans, & chez les Païens; mais seulement, qu'il y a beaucoup de rapport entre ces disputes. Cela me fuffit pour en tirer la conséquence que j'ai en vue: c'est qu'il y a grande apparence „ qu'on a fait fur ce fujet toutes les découvertes qu'on est capable de faire, à moins d'une nouvelle Révélation, „ à laquelle nous ne devons pas nous attendre. Je fuis fûr que ceux qui ont eu peu de lu les Ecrits qu'on a faits fur ce fujet, avoueront qu'on trouve dans tous à peu près les mêmes argumens, & les mêmes réponses. . . . . J'avoue pourtant, qu'il y a une voie de dire des choses nouvelles fur cette matière. Ce n'est pas qu'on ne l'ait déjà mise en usage une infinité de fois; mais c'est parce que c'est une mer qui n'a ni fond ni rivage; ce sont les *Etpaces imaginaires* du Monde des Esprits. On voit bien apparemment que je veux parler de la Métaphysique. Il n'y a point de matière plus abondante pour un Métaphysicien, que celle de la Prédestination; on n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire les Livres de Mr. de Vallonne & de fon Adversaire. Mais je crois qu'il n'y a point de matière, que les Métaphysiciens fussent moins maniet que celle-là. Il s'agit des Decrets de Dieu; la Raison ne fauroit nous en instruire, il faut s'en tenir uniquement à la Révélation, & n'en parler qu'en aiant de bonnes preuves en main, tirées des Saints Livres. Dès qu'on les abandonne, on se jette dans des Paradoxes, qui fontévenir l'esprit d'un Chrétien accoutumé au ftyle de l'Ecriture, qui est entièrement contraire au langage des Métaphysiciens. Faisons-en l'essai. Je demande à ceux qui n'ont pas pénétré dans les mystères de la Métaphysique, ce qu'ils ressentent de cette Proposition: *qu'à parler en rigueur & dans toute l'exactitude*, on ne peut pas dire, *que Dieu aime l'homme*. Ou de celle-ci: *que l'Evêque ne se fait point par un amour de complaisance, que Dieu ait conçu d'abord pour les Elus; & que ce n'est que pour ne pas condamner le langage ordinaire, qu'on peut dire qu'il a pour eux un amour de bienveillance.* Ou le fuis fort trompé ou ils s'imagineront d'abord que cela est contraire à l'Ecriture, qui dit positivement que *Dieu a aimé le Monde, que Dieu déclare fon amour envers eux, que Dieu a aimé Jacob.* Mr. de Vallonne n'ignore pas ces passages, & cent autres de cette nature; mais par la Métaphysique, on peut accorder ces premières Propositions avec ces dernières de l'Ecriture. J'y consens de bon cœur, & je m'accommoderai facilement de toutes les interprétations, qui les réconcilieront ensemble. Mais quand il s'agira des Decrets de Dieu, quel langage parlerons-nous? & quel est le plus fûr, celui de Dieu, ou celui

(12) *Nouv. de la Rép. des Lett. Avril 1701. p. 442. &c.*

une fort longue dispute avec Mr. Bayle, sur deux matières fort importantes; l'une, *Si le consentement de*

„ de la Métaphysique ? Je crois qu'il n'y a pas à balan-
„ cer; & dût-on m'accuser d'être *peuple*, je dirai avec l'E-
„ criture, que *Dieu aime tous les hommes, & principale-*
„ *ment les Fidéles*. Peut-être serois-on d'accord, si on
„ s'avisoit de *definir* les termes dont on se fert. . . . Au
„ reste, quand j'ai dit qu'il y avoit beaucoup de Méta-
„ physique dans le Livre de Mr. de Vallonne, & dans ce
„ qu'il cite de Mr. son Adversaire, je n'ai pas prétendu qu'il
„ n'y eût que cela. On y examine aussi la plupart des
„ passages de l'Ecriture Sainte, qui concernent la Prédes-
„ tination & ses suites. Mr. de Vallonne leur donne mê-
„ me quelquefois des explications assez singulières: mais
„ on ne fauroit les rapporter ici, sans se jetter dans une
„ excessive longueur. Voilà tout ce que Mr. Bernard
avoit dit du Livre de Mr. de Vallonne: que chacun juge,
s'il y a rien de contraire à la liberté permise à un Journa-
liste, quand il rend compte de quelque Livre que ce soit;
ou s'il y a là le moindre mot offensant pour Mr. de Val-
lonne. Cependant cet Auteur fut si irrité de l'Extrait que
Mr. Bernard avoit fait de son Livre, qu'il fit un Libelle
très scandaleux contre lui. Mais il semble sentir lui-mê-
me l'injustice de son procédé; il se contenta de débiter
son Libelle sous le manteau, & d'en donner à fes plus in-
times Amis. Mr. Bernard aiant pourtant trouvé moyen
de l'avoir, le fit réimprimer, pour que tout le monde pût
le voir, & que ceux qui en jugeoient fans l'avoir vu, puf-
sent le comparer avec fon Extrait. Il en fit auſſi un tout
dans un Averti∬ement qu'il mit à la tête des *Nouvelles* de
Juillet 1703, où il déclare que fon Extrait étant imprimé,
auſſi-bien que la Satyre de Mr. de Vallonne, il laiſſe le ju-
gement au Public. Il ajoute feulement par rapport au Li-
vre de Mr. de Vallonne, qu'il peut produire l'Art. 47.
du Synode Wallon tenu à Utrecht le 3 de Mai 1703 & qui
porte, *que les Eglises Examinatrices de Leyde & d'Utrecht*
aient fait rapport, que dans un Livre de Mr. de Vallonne intitulé Défenſe &c. *ils avoient trouvé diverſes choſes à re-*
prendre, pour leſquelles ils ne lui ont pas accordé l'Approba-
tion de ce Livre, & lui ont envoyé leurs avis; le Synode
a approuvé la conduite de ces Egliſes. A la fin du même
Journal (13) il fit imprimer une Lettre, dont l'Auteur lui
conſeilloit de laiſſer tomber cette affaire. C'étoit bien le
deſſein de Mr. Bernard; mais comme Mr. de Vallonne
l'avoit taxé de l'avoir accuſé fauſſement, lui Vallonne, de
dire *qu'il parler en rigueur & exactement, Dieu n'aime point*
l'homme, Mr. Bernard prouva que ſon Adverſaire l'avoit
dit en deux endroits, & même l'avoit avancé comme un
principe fondamental de ſon Syſtême. Il fembloit que cela
ſuffiſoit pour juſtifier Mr. Bernard de toutes les accuſations
de ſon Adverſaire; mais comme celui-ci avoit attaqué ſon
Orthodoxie, & l'avoit accuſé de manque de reſpect pour
l'Ecriture Sainte, Mr. Bernard jugea que ſon honneur exi-
geoit qu'il demandât une réparation publique. Il porta
d'abord plainte au Conſiſtoire de la Haye, enſuite au Sy-
node aſſemblé à Heuſden au mois d'Août 1703; mais Mr.
de Vallonne ne s'étant point préſenté devant cette Aſſem-
blée, le Synode nomma des Commiſſaires pour examiner
& pour terminer cette affaire. Mr. Bernard publia en mê-
me tems une eſpéce de Factum, intitulé: *Remontrance du*
Sieur Jaques Bernard, Miniſtre, à Meſſieurs les Commiſſai-
res du Synode, au ſujet de la plainte portée premièrement au
Conſiſtoire de la Haye, & enſuite au Synode tenu à Heuſden,
contre un Libelle fait contre l'Auteur ni d'Impreſſion, publié
contre lui, & reconnu par Mr. de Vallonne. Mr. Bernard
y repréſentoit les fauſſes & ſcandaleuſes accuſations de Mr.
de Vallonne, & conclud, que s'il étoit juſtement accu-
ſé, il méritoit d'être dépoſé & ſévérement puni: mais
auſſi, que ſi après mûr examen, l'accuſation ſe trouvoit
fauſſe, ſon Adverſaire devoit ſubir la peine des Calomnia-
teurs. Les Commiſſaires, après avoir examiné l'affaire
durant quatre jours, reconnurent l'Orthodoxie de Mr.
Bernard, condamnérent les expreſſions de Mr. de Vallon-
ne, & du reſte leur conſeillérent de le réconcilier. Mr.
Bernard s'avança fur le champ, pour embraſſer Mr. de
Vallonne, l'aſſurant que dès ce moment il banniſſoit tout
reſſentiment de ſon cœur. Mr. de Vallonne au contraire
demeura froid, fans répondre à l'honnêteté de ſon Adver-
ſaire, juſqu'à ce que les Commiſſaires lui euſſent ordon-
né de le faire. Ces dernières particularités, que nous a-
vons tirées d'une Lettre manuſcrite, ſont beaucoup d'hon-
neur à Mr. Bernard.

[*H*] *Si le conſentement de toutes les Nations à croire une*
Divinité, eſt une bonne preuve de l'exiſtence de Dieu.] Cet
Argument ne paroiſſoit pas ſolide à Mr. Bayle. Premiè-
rement, parce que nous ne connoiſſons pas tous les Peu-
ples du Monde (14). Il y a encore bien des Terres à décou-
vrir, & tant qu'on ne fait pas quelle eſt l'opinion des ha-
bitans de ces Pays-là, on ne peut affirmer poſitivement,
que tous les Peuples reconnoiſſent une Divinité. Mais
l'on foutient qu'il ſuffit que nous fachions que tous les Peu-
ples connus en reconnoiſſent une, je puis objecter les Na-
tions dont parle Strabon (15), & celles que les Voyageurs
modernes ont découvertes dans l'Afrique & dans l'Améri-
que. Il faudroit favoir encore de quelle manière la Reli-
gion s'eſt établie chez chaque Peuple: s'il l'a reçue ſans
examen, ou s'il a fait un mûr examen des raiſons & des
fondemens ſur leſquels fon opinion de l'exiſtence d'une
Divinité étoit établie. En ſecond lieu, cet Argument fup-
poſe (16) que les impreſſions de la Nature ſont un carac-

tère infaillible de la Vérité; ce qui n'eſt pas trop certain.
Nous avons été enfans avant que d'être hommes, nous
avons été capables de recevoir toutes les impreſſions
qu'ont voulu nous donner ceux qui nous ont élevés. Les
Fables ont plus été de notre goût, que les Hiſtoires vé-
ritables. Qui ne fait combien on a de peine, quand on
eſt venu en âge, à ſe défaire de ces prémières impreſſions
qu'on a ſuccées avec le lait? Troiſièmement (17), ſi cette
preuve étoit bonne, elle établiroit le dogme impie de la
Pluralité des Dieux, & non pas l'exiſtence d'un ſeul &
vrai Dieu, puiſqu'il a été un tems, où il ſe fentiment des
Peuples étoit pour cette pluralité, n'y aiant que le ſeul
Peuple Juif qui n'admît qu'un ſeul Dieu. En quatrième
lieu (18), cet Argument eſt tout propre à porter chaque
Nation à préférer à toute autre la Créance de ſes Ance-
tres. Toutes les fauſſes Religions s'en ſont ſervies, lorſ-
qu'elles ont pu ſe vanter ou d'une grande étendue, ou d'u-
ne longue durée. Le Paganiſme inſiſtoit ſans ceſſe ſur
l'antiquité, & le ſuffrage général d'une infinité de Nations.
L'Egliſe Romaine ſe ſervit de la même batterie contre
Luther & Calvin; & les Proteſtans, *dit Mr. Bayle*, s'en
ſervirent dès aujourd'hui contre une Secte puiſſante au
milieu d'eux. Enfin (19) cet Argument autoriſe beaucoup
d'erreurs. L'Aſtrologie Judiciaire, les Préſages des Eclip-
ſes, la vertu de la Canicule, celle de la Lune, les mena-
ces des Comètes, & du débordement des Fleuves, la fu-
perſtition pour les Prodiges, ont obtenu le conſentement
général des Peuples. Cent autres ſuperſtitions des Païens
ont paſſé dans le Chriſtianiſme, & ſont encore des *Erreurs*
populaires. Qui voudroit adopter toutes ces folies, ſous
prétexte du conſentement général? Voilà le précis des
raiſonnemens de Mr. Bayle contre l'Argument fondé ſur
le conſentement général du Genre-humain. Voyons à pré-
ſent les Réflexions de Mr. Bernard.

Prémièrement, *dit-il* (20), il ne faut jamais rejetter u-
ne opinion, ſur-tout quand elle eſt généralement reçue,
ſous prétexte qu'elle eſt ſujette à des difficultés, ou qu'on
peut faire des Objections contre elle. Car ſur quoi ne diſ-
pute-t-on pas, ou ne peut-on pas diſputer dans le Mon-
de? Tous ceux qui ont oſé parler de cette Propoſition,
que *les trois Angles d'un Triangle ſont égaux à deux droits*,
ſont perſuadés de ſa vérité: cependant je fais perſuadé,
qu'on peut faire un plus grand nombre de difficultés, &
plus plauſibles, contre cette Propoſition, que contre l'Ar-
gument dont il s'agit. Si cela en valoit la peine, me
ſerois fort d'écrire un gros Livre contre cette Propoſi-
tion, & d'apporter des Objections auxquelles il ſeroit dif-
ficile de répondre, & auxquelles j'avoue moi-même que
j'aurois de la peine à fatisfaire, moi, dis-je, qui ne dou-
te pas plus de la vérité de cette Propoſition, que de ma
propre exiſtence. Par exemple, il eſt aiſé de faire voir
que cette Propoſition eſt tirée de conſéquence en conſé-
quence de ces axiomes, *qu'un Point n'a point de parties*;
qu'une Ligne n'a point de largeur; *qu'une Superficie n'a*
point de profondeur. Cependant les Géomètres démontrent,
qu'un Point ſans étendue, une Ligne ſans largeur, une
Superficie ſans profondeur, ſont des choſes qui impliquent
contradiction, qui n'exiſtèrent jamais, & qui ne peuvent
exiſter. Autre difficulté: Interrogez un homme qui fou-
tiendra la Propoſition dont il s'agit, pouſſez-le de princi-
pe en principe; vous le verrez enfin réduit à vous dire,
qu'il aſſure la choſe, parce qu'elle eſt compriſe dans l'i-
dée qu'il a de cette choſe, & qu'il fait que tout ce qu'il
conçoit clairement & diſtinctement, eſt véritable. Mais
combien n'a-t-on pas diſputé, & ne diſpute-t-on pas encor-
re tous les jours, ſur ce principe? La doctrine des Idées
innées ne reviendra-t-elle point ici? Ne demandera-t-on
point d'où viennent nos Idées? ſi elles ſont nées avec
nous, ſi nous les avons de l'éducation &c.? Ainſi la Pro-
poſition, que *les trois Angles d'un Triangle ſont égaux à*
deux droits, eſt ſujette aux plus grandes difficultés qu'on
puiſſe faire contre l'Argument tiré du conſentement des
Peuples *. On doit conclurre de tout cela „ que quand
„ une opinion eſt fondée ſur des raiſons claires & éviden-
„ tes, il la faut regarder comme ſure, quoiqu'elle ſoit
„ accompagnée de grandes difficultés, qui naiſſent des
„ bornes étroites de notre eſprit." Si on n'admet ce Prin-
cipe, il faut néceſſairement tomber dans le Pyrrhoniſme,
puiſqu'il n'y a rien ſur quoi on ne puiſſe diſputer, fai-
re des difficultés, & embaraſſer quelquefois un habile
homme.

Avant que de continuer les remarques de Mr. Bernard,
nous rapporterons ici, comme en ſon lieu naturel, la ré-
flexion de Mr. Bayle ſur ce qu'on vient de lire. „ Il
„ vous avoue avec ma franchiſe ordinaire, dit ce Grand-
„ Homme à Mr. Des Maizeaux (21), que je ne m'éloi-
„ gne pas beaucoup de la penſée de Mr. Bernard, tou-
„ chant l'incertitude révle & abſolue des Mathématiques.
„ Elles ne roulent pas ſur des abſtractions; elles ſuppo-
„ ſent qu'il y a réellement hors de notre eſprit des ſuper-
„ ficies ſans profondeur, & des lignes ſans largeur, &
„ des points ſans aucune dimenſion. La plupart des Dé-
„ monſtrations Géométriques ſont fondées ſur cela. D'où
„ il s'enſuit, que ce ne ſont que de beaux & brillans ſan-
„ ſônes, dont notre eſprit ſe repaît; c'eſt-à-dire, une
„ ſuite d'objets évidens, à quoi rien n'eſt ſemblable exi-
„ tant hors de notre eſprit. Mr. Leibnitz aiant lu dans
„ la

(13) Ibid. Juil. 1703. p. 113.

(14) *Continuation des Penſées diverſes* T. I. p. 15. §. 13.

(15) L. III. p. 111. On obſerve, que Diodore de Sicile L. III. c. 9. dit la même choſe que Strabon touchant l'Athéiſme d'un Peuple d'Ethiopie.

(16) *Continuat. des Penſ. div.* pp. 9. 23.

(17) Ibid. §. 23. p. 109.

(18) Ibid. §. 30. p. 142.

(19) Ibid. §. 32. p. 152.

(20) *Nouv. de la Rép. des Lett.* 1703. Février p. 139. &c.

(21) Lettre du 1 de Juil. 1703. *Lettr. de Bayle* T. III. p. 1026. Edit. de 1729.

* On peut conſulter la Préface de Mr. Benoiſt, au devant de ſes *Remarques contre Tolland*, p. 19-22. on il fait voir qu'on peut entaſſer difficultés ſur difficultés contre les Vérités les plus certaines. Il prend pour exemple cette Propoſition, *Mr. Bayle eſt l'Auteur du Dictionnaire Critique*. L'endroit ſérieux & plein d'eſprit. R. D. T.

de toutes les Nations à croire une Divinité, est une bonne preuve de l'existence de Dieu [H]? l'autre, Si l'Athi-

„ la seconde Edition de mon Dictionaire, ce que j'ai dit
„ sur cela, m'écrivit une Lettre, où il tâchoit d'accor-
„ der l'étendue actuelle de la Matière avec les Idées Ma-
„ thématiques; mais je fentois bien en lisant la Lettre,
„ qu'il s'y trouvoit embarrassé. Et qui ne le feroit? puis-
„ qu'il se trouve que les propriétés que l'on démontre
„ d'un Cercle, savoir que toutes les lignes que l'on peut
„ tirer de la circonférence au centre sont droites, &
„ qu'elles sont en auſſi grand nombre que les points de la
„ circonférence, sont des choſes qui ne peuvent exiſter
„ hors de notre esprit, & qu'aucun Cercle réellement
„ exiſtant ne peut avoir cela. Il n'eſt pas impoſſible de
lever ces difficultés; mais pour le faire, il faudroit
nous engager ici dans une trop grande longueur: nous
trouverons peut être l'occaſion de le faire ailleurs. En at-
tendant, nous renvoyons le Lecteur aux Oeuvres Poſthu-
mes de Mr. Rohault (22), où il trouvera l'exiſtence réel-
le des Points, des Lignes, & des Superficies, clairement
démontrée; quoiqu'on avoue, que ces choſes n'exiſtent
pas ſéparément du Corps dont elles ſont partie, & de qui
elles ſont les extrémités. [a] Tout autre que Mr. Bay-
le, qui auroit parlé des Mathématiques comme lui, &
cela encore ſans en savoir les premiers élémens, ſe ſeroit
expoſé à la riſée de tout l'Univers, & l'on y auroit trou-
vé de juſtes raiſons de ſe défier des raiſonnemens d'un
homme qui entreprend d'attaquer ce qu'il y a de plus cer-
tain & de moins conteſté, qui traite de *beaux & brillans
fantômes*, ce qui ſert de fondement à tous les Arts les
plus utiles & les plus néceſſaires à l'Homme, ce qui fert
à perfectionner la Chronologie, l'Aſtronomie, la Géo-
graphie, la Navigation &c. Mais il eſt permis à Mr.
Bayle de s'attaquer à tout, ſans que bien des gens en ai-
ent moins bonne opinion de lui. Je crois cependant que
ceux qui penſent, ne pourront s'empêcher de reconnoître
ſel un de ces traits caractériſtiques, qui décèlent le tour
d'eſprit chicaneur d'un Ecrivain. ADD. DU TRAD.]

(22) En 2 Vol. à La Haye en 1690. T. I. p. 1. 2.

Mr. Bernard obſerve en ſecond lieu (23), que l'Argu-
ment dont il s'agit ſiant été reçu pour bon par tous ce
qu'il y a eu de grands Eſprits dans tous les Siècles, c'eſt
un préjugé en ſa faveur; & qu'il faut que les difficultés
qu'on lui oppoſe ſoient de la dernière force, pour pouvoir
en ébranler la perſuaſion.

(23) *Rép. des Ecrit. ubi ſupra* p. 821.

En troiſième lieu (24), on prétend que le conſentement
n'eſt pas ſi général qu'on ſe l'imagine, parce qu'on ne
connoît pas tous les Peuples de la Terre, & que tous
ceux que l'on connoît n'admettent pas une Divinité. La
première partie de cette Objection eſt peu importante,
parce qu'elle n'eſt fondée que ſur un *peut-être*, auquel on
peut oppoſer d'autres *peut-être*, qui ne ſeront pas moins
apparens. Car, *peut-être* auſſi que les Pays que nous ne
connoiſſons point, ne ſont pas habités: *peut-être* que s'ils
le ſont, on y trouvera, quand ils ſeront découverts, ce
qu'on a trouvé généralement par-tout ailleurs, c'eſt-à-dire
quelque idée de la Divinité. Car tout de même que de
ce que dans tous les Pays qu'on a découverts, & qui ont
été habités par des créatures raiſonnables, on y a trouvé
des hommes à peu près ſaits comme nous; on peut raiſon-
nablement conclurre, qu'on trouvera auſſi des hommes
dans ceux qu'on découvrira dans la ſuite, ſi on y trouve
des animaux raiſonnables. Car je ne connois point un
homme, qui pour prouver que *peut-être* tout ce qu'il y a
d'Etres raiſonnables ſur la Terre ne deſcend pas d'Adam,
n'aviſeroit de me dire que nous ne savons pas ſi les Habi-
tans de la Terre Auſtrale, dans d'ailleurs une Raiſon auſ-
ſi parfaite que la nôtre, n'ont pas le corps ſemblable à ce-
lui d'un Chien ou d'une Grue, ou de quelque nouvelle
eſpéce d'animal que nous ne connoiſſons point. Peut-être
que dans ces Terres Auſtrales on trouvera autant de
Peuples, que dans toutes les trois anciennes Parties du
Monde, qui, quoique diviſés les uns des autres, con-
viennent tous dans la perſuaſion claire & évidente de l'ex-
iſtence d'une Divinité. Après tout, quand eſt-ce qu'on
ſera à bout des *peut-être*, & en veut produire tous ceux
qui peuvent naître dans l'eſprit?

(24) Ibid. p. 822.

Quant à la ſeconde partie de l'Objection, je ne ſai s'il
ne faut point un peu rabattre du nombre de tous ces Peu-
ples, qu'on nous aſſure n'avoir aucune connoiſſance de la
Divinité. Des perſonnes, qui ont un peu de penchant
pour le Pyrrhoniſme Hiſtorique, en doivent avoir ſur-tout
pour le Pyrrhoniſme des Rélations des Voyageurs. J'ai
vu des gens, qui ont demeuré quinze ou ſeize ans en A-
frique, avant dans les Terres, au milieu des Hottentots,
pour ainſi dire, & qui ſoutiennent que tout ce que l'Ab-
bé de *Choiſi*, le Père *Tachard*, & la plupart des autres
Voyageurs nous diſent de ces Peuples, ſont tout autant
d'infignes bauſſetés: & qu'ils ne diſent pas même la vérité
du Cap de Bonne Eſpérance, qu'ils ont vu, & où ils ont
fait quelque ſéjour. Si ces Voyageurs du prémier ordre,
gens ſenſés & habiles, qui avoient une réputation à con-
ſerver, nous ont rapporté tant de fables, quel fondement
peut-on faire ſur la rélation de mille autres Voyageurs
ſans lumières, ſans jugement, de nulle réputation, & peut-
être ſans bonne-foi? Je ſuis comme ſur, que ſi une per-
ſonne d'eſprit avoit pris la peine d'interroger quelques-
uns des plus judicieux de ces Peuples, qu'on dit n'avoir
aucune idée de Dieu, elle auroit enfin pu découvrir quel-
que ſentiment confus d'un Souverain Etre. Ou s'il y a
des Peuples entiers, qui n'ont nulles idées ſur ce ſujet,
on peut dire qu'ils approchent plus de la bête que de
l'homme, & qu'ils ne doivent point être comptés, comme
une exception à la régle générale.

En quatrième lieu, la force de l'Argument dont il s'a-
git ne dépend point du tout d'une Univerſalité Métaphy-
ſique. Il ſuffit que la plupart des Nations, celles ſur-tout
qui ſont éclairées, & qui d'ailleurs ne ſont preſque d'ac-
cord ſur rien, conſentent unanimement à reconnoître une
Divinité, pour me perſuader que ce ſentiment eſt appuyé
ſur un fondement ſolide & inébranlable.

Cinquièmement, je crois qu'il ne faut pas feulement
conſidérer ce conſentement par rapport à l'étendue des
lieux, mais auſſi par rapport à ſa durée. C'eſt-à-dire, qu'il
ne faut pas ſeulement appuyer ſur ce que la plupart des
Nations reconnoiſſent l'exiſtence d'une Divinité, mais
auſſi & principalement ſur ce qu'autant que nous avons de
connoiſſance de leur Hiſtoire, elles l'ont toujours recon-
nue, & qu'on ne peut point marquer l'époque où elles
aient paſſé de l'Athéiſme au dogme de l'Exiſtence de Dieu.

Nous paſſons les trois Obſervations ſuivantes, pour ve-
nir à la huitième, qui va plus directement au but. Je dé-
ſie, *dit Mr. Bernard* (25), qu'on me prouve qu'il y ait
eu aucun ſentiment erroné, qui ait été reçu auſſi généra-
lement, & dans tous les Siécles, comme l'a été l'exiſten-
ce d'une Divinité. Mais, dit Mr. Bayle, ſi le conſente-
ment général prouve quelque choſe, il prouve auſſi bien,
& mieux, l'exiſtence de pluſieurs Dieux, que l'exiſtence
d'un ſeul. Je répons, que ſi tous les Peuples du Monde
s'étoient toujours accordés & s'accordoient encore aujour-
d'hui à croire un certain nombre fixe de Divinités, plus
ou moins, & telles Divinités particuliéres, ce ſeroit un
fort argument, que toutes ces Divinités exiſtent. Mais,
on ne voit rien de tel. Après que les hommes ont dit
d'une commune voix, *il y a une Divinité*, ils ſe partagent
en une infinité de Sectes différentes, & l'on ne trouve
pas deux Peuples, qui admettent ni les mêmes Dieux, ni
un même nombre de Dieux. Quand ils parlent un même
langage, je les écoute, parce que je crois que c'eſt la voix
de la Nature. Mais dès qu'ils ne s'accordent plus, je com-
mence à examiner qui eſt celui qui a raiſon, & qui eſt
celui qui ne l'a pas.

(25) Ibid. p. 142.

En voilà aſſez pour mettre au fait des raiſons de Mr.
Bernard contre Mr. Bayle: voyons les réponſes de ce
dernier, qu'il a publiées dans ſe ſecond Volume de ſes
Réponſes aux Queſtions d'un Provincial. Il accorde (26) la
prémière Obſervation de Mr. Bernard (27); mais il ſou-
tient (28) que l'Argument dont il s'agit n'eſt point un
point de Droit, *ce qui eſt cru par tous les Peuples eſt véri-
table*, & ſur ce point de Fait, *tous les Peuples ont cru la
Divinité*. La prémière de ces deux Propoſitions n'eſt nul-
lement établie par elle-même; on ſait que c'eſt la voix de
chaque Peuple quantité d'erreurs groſſiéres, & que les
mêmes erreurs ſe trouvent dans quantité de Nations diffé-
rentes. On voit donc d'abord, que ſi pluſieurs Peuples ſe
trompent, il eſt poſſible que tous les Peuples ſe trompent.
Or ſi la Propoſition dont il s'agit n'eſt point évidente par
elle-même, elle a beſoin qu'on la prouve. Mais comment
la prouvera-t-on? Sera-ce en diſant qu'une choſe adoptée
par tous les Peuples eſt d'une telle proportion avec l'Ame
humaine, que nous en pouvons facilement diſcerner la
vraie image, & trouver en nous aſſez de reſſources pour
éviter toute ſéduction; deſorte qu'aucun des motifs qui
nous font errer ſur d'autres matiéres, le défaut d'examen,
l'obſcurité des objets, la ſtupidité, la cupidité, la crédu-
lité, la prévention &c. ne peuvent ici nous nuire? Rien
de tout cela n'eſt auſſi probable que ce que l'on allégue-
roit pour le réfuter. Dira-t-on, que quand tous les Peu-
ples croyent une choſe, c'eſt un ſigne qu'elle eſt dans no-
tre Ame par des Idées innées? Mais ne ſeroit-ce pas s'en-
gager dans une diſpute encore plus embaraſſée que l'au-
tre, & qui dureroit ſi longtems, qu'on auroit bien de la
peine à retrouver le bout du fil qu'on auroit quitté? Dira-
t-on que les opinions communes à tous les Peuples ne
peuvent être que la voix de la Nature? Mais que pour-
roit-on gagner par-là, puiſque la Nature humaine eſt un
fond ſi corrompu, & une ſource de tant de vices & de
tant d'erreurs, qu'il eſt plus probable de conclurre de ce
qu'une choſe en fort, qu'elle eſt fauſſe, qu'elle eſt mau-
vaiſe, que de conclurre qu'elle eſt véritable, qu'elle eſt
bonne?

(26) *Rép. aux Queſt. d'un Provincial* T. II. p. 200. & ſuiv.

(27) Voyez Citat. (20).

(28) *Réponſe &c.* p. 254.

Mr. Bayle accorde auſſi (29) à Mr. Bernard ſa ſeconde
Remarque (30); mais il dit enſuite que cette queſtion: *ſi
tous les Peuples de la Terre ont admis l'Exiſtence d'une Di-
vinité?* ne peut être décidée, parce que nous ignorons
l'Hiſtoire de quantité de Peuples. Mr. Bernard ſemble a-
voir prévenu cette Objection, en remarquant en troiſième
lieu (31), que peut-être ces Nations inconnues, quand
elles ſeront découvertes, ſe trouveront avoir quelque i-
dée de la Divinité. Mais, dit Mr. Bayle (32), ceux qui
nient le conſentement de toutes les Nations, n'ont pas
beſoin de prouver qu'il y a certaines Nations qui ignó-
rent Dieu; il leur ſuffit de dire qu'ils ne ſont pas aſſurés
qu'il n'y ait point de telles Nations: mais ceux qui affir-
ment la théſe dont il s'agit, ſont obligés de faire voir
poſitivement & certainement, qu'il n'y a nulle Nation au
Monde deſtituée de la connoiſſance de Dieu. Deſorte que
ſi l'on peut ſeulement ſoupçonner qu'il y ait quelque Peu-
ple qui ignore une Divinité, l'argument ne conclud rien.

(29) Ibid. p. 257.

(30) Voyez Citat. (23).

(31) Voyez Citat. (24).

(32) *Réponſe &c.* p. 290.

A

(c) Citat. (e).

L'Athéisme est pire que l'Idolatrie [I]? Nous rendrons compte de cette dispute dans les Remarques, comme nous l'avions promis dans l'Article de Mr. Bayle (d). Mr. Bernard s'étant acquis beaucoup de

A l'égard de ce que Mr. Bernard dit de l'incertitude & de la fausseté des Rélations des Voyageurs, Mr. Bayle dit (33), que tout ce qu'il a voulu conclurre, c'est que ce confiité des Ecrivains, dont les uns affurent qu'il y a des Peuples Athées, & les autres le nient, forme un problème qu'il faut éclaircir avant que de se déterminer. Qu'on regarde comme fuspectes les Rélations des Voyageurs, qui affurent qu'il y a des Peuples qui n'ont aucune connoiffance de la Divinité; nous devons du moins fuſpendre notre jugement, jufqu'à ce que des Voyageurs plus habiles & plus fidéles nous donnent des Rélations fur lefquelles on puiffe faire plus de fonds.

(33) Ibid. p. 229.

(34) Ibid. p. 204. 217.

Mr. Bayle fait (34) diverſes réflexions fur la quatriéme Remarque de Mr. Bernard. Il dit entre autres choſes, que ceux qui fe font fervis de l'argument en queſtion, n'y ont pas conſidéré comme une choſe de peu d'importance, mais comme le fort de la preuve, le conſentement des Nations Barbares. Car ſi les Sauvages les plus ſtupides & les plus brutaux ſavent qu'il y a un Dieu, il eſt plus probable que cette perſuaſion vient de la Nature, & non pas de l'Education, que ſi elle ne ſe trouvoit que parmi les Peuples qui ont eu des Philoſophes & d'habiles Légiſlateurs. En ce dernier cas on pourroit s'imaginer que l'Exiſtence de Divine eſt une vérité ſi enveloppée, qu'elle ne ſe montre qu'à ceux qui méditent profondément, qui enſuite la perſuadent aux autres par la voie de l'éloquence, ou par celle de l'autorité. On pourroit même s'imaginer que les prémiers Philoſophes qui parlérent de l'Exiſtence de Dieu, ne l'admirent que ſur le pied d'une Hypothéſe, qui leur paroiſſoit plus propre à donner raiſon des Phénoménes, que les Qualités Elémentaires, ou que les Atomes & le Vuide, ou que les divers degrés de Raréfaction & de Condenſation. On pourroit ajouter, que ces Philoſophes aiant trouvé cette Hypothéſe utile au bien des Sociétés, la recommandérent aux Magiſtrats, comme une choſe dont ils voulut ſervir de Loi dans la République. Toutes ces imaginations s'évanouiſſent, dès qu'on vient à conſidérer que même les Peuples, qui tiennent plus de la bête que de l'Homme, reconnoiſſent une Divinité. Cela fait penſer qu'ils la reconnoiſſent par un inſtinct de la Nature, & que c'eſt un caractére indélébile avec lequel nous naiſſons tous; ou que pour le moins l'Exiſtence de la Divinité eſt clairement marquée dans les Ouvrages de la Nature, qu'un chacun s'en appercevroit, quoique perſonne ne lui en parlât. On ne peut point décider ainſi, lorſqu'on fait qu'il y a des Peuples affez ſtupides pour ignorer qu'il y ait un Dieu. On ſe croit alors obligé de dire que la Religion eſt une choſe qu'il faut apprendre, & que l'Homme ne ſauroit pas, s'il n'y étoit élevé. „ Je vous laiſſe maintenant juger, ajoute Mr. Bayle (35), ſi Mr. Bernard a pu prétendre que le ſuffrage de tous les Peuples fans exception n'eſt point ici néceſſaire, & que l'exception eſt fur-tout nulle, quand les Peuples qui ignorent Dieu, ignorent auſſi les Arts & les Sciences, & vivent dans une affreuſe barbarie."

(35) Ibid. p. 207.

Sur la cinquiéme Remarque de Mr. Bernard, Mr. Bayle dit (36), qu'elle ne peut que rendre l'argument du conſentement général plus difficile à faire valoir; car il faudra qu'on propoſe la Queſtion de cette façon: *Tous les Peuples de la Terre ont tous & tous domé leur conſentement à l'Exiſtence de Dieu.* & pour convaincre un Athée il ne ſuffit pas d'obſerver, qu'on ne peut marquer en quel tems une Nation a paſſé de l'Athéiſme à la croyance d'une Divinité, mais qu'il faut prouver que ce Peuple n'a jamais été Athée; ſans quoi l'argument le réduit tout au plus à rendre la choſe probable. Mr. Bayle montre enſuite comment un Peuple auroit pu paſſer de l'Athéiſme à la croyance d'une Divinité, quoiqu'on n'ait ni Mémoires ni Monumens ſur ce ſujet. Au reſte on peut le prouver, qu'un tel changement ne s'eſt point fait; car où trouve-t-on des Mémoires ſur la Religion des anciens Sarmates, Bretons &c. avant la Guerre de Troye, ou vers ce tems-là même?

(36) Ibid. p. 227.

Mr. Bayle répond fort au long (37) à la huitiéme Remarque de Mr. Bernard (38), ce qui fait voir qu'il l'a trouvée importante; mais il ſeroit trop long de rapporter ici toutes ſes réflexions. Nous nous contenterons de deux. La prémiére eſt ſur le mot de *Divinité*. „ Qu'entend-il, „ dit Mr. Bayle (39), par *une Divinité?* Entend-il une „ Nature ſpécifique, qui comprenne ſous ſoi des Individus? Ou entend-il une Nature eſſentiellement incommuniquable, qui ne ſe peut trouver que dans un ſeul Individu? S'il admet le prémier ſens, il avoue que les „ hommes ont connoiſſance par *d'une commune voix*, „ il y a pluſieurs Dieux; s'il ſe tient au ſecond ſens, on le „ défie de prouver ce qu'il avance," ſavoir, que toutes les Nations ont dit d'une commune voix, qu'il n'y a qu'une ſeule Nature Divine eſſentiellement incommuniquable. La ſeconde réflexion de Mr. Bayle dont nous voulons parler eſt celle-ci: e'eſt que quoique Jupiter fût regardé parmi les Païens comme le Pére & le Roi des autres Dieux, il y a des choſes que l'on croyoit que Jupiter ne pouvoit faire * ſans l'avis de quelques autres Divinités. Il faloit alors qu'il tint ſon Conſeil d'Etat (40). C'eſt ce que Mr. Bayle remarque contre ce que Mr. Bernard avoit dit, que quoique les Païens aient reconnu pluſieurs Dieux, ils en ont reconnu un au-deſſus de tous les autres; deſorte qu'il

(37) Ibid. p. 229.

(38) Voyez Remar. (I).

(39) [*Ibi. Jur.* p. 406.

* Voy. Seneque *Nat. Quæſt. L. II. c. 41.*

(40) *Voyez. & &c. p.* 418.

(d) Mr. Bernard a fait un Livre intitulé *Continuation des Penſées diverſes*, que l'Idolatrie des anciens Païens eſt un plus grand crime que l'Athéiſme. Il allégue quantité de raiſons pour prouver cette théſe, cite grand nombre d'Auteurs qui ont été de ſon ſentiment, répond à huit Objections qu'on peut lui faire, recherche les fondemens de la Vertu & du Vice, & prouve qu'ils ſont fondés ſur la nature des choſes, indépendamment de l'exiſtence de Dieu; & il ſoutient que les Athées peuvent admettre, & qu'ils ont réellement admis une diſtinction entre le Bien & le Mal moral. Tout cela occupe plus de 430 pages d'un caractére menu. Mr. Bernard, dans le quatriéme Tome de ſes *Réponſes aux Queſtions d'un Provincial*. Sa Réponſe occupe 358 pages. Mr. Bayle étant mort peu de tems après l'impreſſion de ce Livre, Mr. Bernard balança quelque tems s'il y répondroit ou non; cependant il réſolut par le conſeil de ſes amis de publier ſa Réponſe (43), & le fit ſucceſſivement dans les ſix prémiers mois de ſes *Nouvelles* de l'année 1707 (44). Il inſéra outre cela dans le mois de Juillet 1707, *Diſſertation de l'Auteur de ces Nouvelles, où l'on fait voir, par l'idée que l'on donne d'une Société toute compoſée de vrais Chrétiens, qu'elle ſeroit très propre à ſe maintenir, quoiqu'entourée de Peuples ou infidéles, ou Chrétiens à la mandaine.* Le Lecteur peut juger aiſément de quelle longueur ſeroit cet Article, ſi nous voulions entrer dans le détail de tous ces différens Ecrits. Nous nous bornerons donc à deux Articles, celui des anciens Païens, & celui qui regarde la queſtion, Si une Société de vrais Chrétiens peut ſe maintenir?

(41) *Réponſes aux Lettr.* ubi ſupra p. 344.

(42) Ibid. Mars 1707. p. 229. &c.

(43) *Voyez l'Avertiſſement qui eſt à la tête des Nouv.* de Janvier 1707.

(44) Et dans les mois d'Août & de Septembre.

Par rapport au prémier Article, Mr. Bayle avoit dit dans ſon *Penſées diverſes ſur la Comète* (45), „ qu'on a „ de la peine à comprendre, qu'un Homme qui ne croit „ point de Dieu, ait aucune idée d'Honnêteté, ſi bien „ qu'on ſe l'imagine toujours prêt à faire tous les crimes „ dont la juſtice humaine ne le retient pas. On „ ſe trompe manifeſtement, ajoute Mr. Bayle, puiſqu'on „ a vu faire aux Epicuriens pluſieurs actions louables & „ honnêtes, dont ils ſe pouvoient diſpenſer ſans craindre „ aucune punition, & dans leſquelles ils ſacrifioient l'utilité & la volupté à la vertu. La Raiſon a dicté aux anciens Sages, qu'il faloit faire le bien pour l'amour du bien même, & que la Vertu de devoit tenir à elle-même lieu de récompenſe, & qu'il n'appartenoit qu'à un méchant Homme, de s'abſtenir du mal par la crainte du châtiment." On appuye cela de quelques autres arguméns, d'où Mr. Bayle conclut, qu'on peut fort heureuſement, ſans croire un Dieu. Il inſiſte encore ſur ce ſujet dans la *Continuation des Penſées diverſes* (46), & cita pluſieurs autorités, pour prouver que les Athées peuvent admettre des principes de Morale. Mr. Bernard le nie, ſoutient (47), „ que la diſtinction du Bien & du Mal moral ne peut être fondée que ſur la Nature immuable „ d'un Etre intelligent & ſervant d'où il ſuit que s'il n'y „ a point de tel Etre, il n'y a point de telle diſtinction. „ D'ailleurs il eſt difficile de foutenir la Liberté de l'Homme, dès qu'on nie l'Exiſtence de Dieu; & été cette Liberté, la diſtinction de la Vertu & du Vice eſt effectiellement détruite. S'il y a eu des Athées, qui ont raiſonné autrement, ils ont mal raiſonné, & l'on ne „ peut point compter fur des gens, qui ne raiſonnent „ point conſéquemment." Après quelques autres préliminaires, Mr. Bayle répond: „ Si la moralité ne pouvoit être conçue (48), que par une idée qui renfermât eſſentiellement l'Ordonnance d'un Légiſlateur éternel, accompagnée de promeſſes & de menaces, il ſeroit inconteſtable que les Athées ne pourroient juger qu'il y ait de la diſtinction entre le Bien & le Mal moral. Mais ſi indépendamment de cette Ordonnance l'on peut connoître la conformité de la Vertu avec la droite Raiſon, & les Principes de Morale, comme l'on connoit les Principes de Logique, l'Objection de Mr. Bernard n'a plus de force. Il faudra donc qu'il prouve qu'indépendamment de cette Ordonnance, on peut diſcerner les régles de la Logique, mais non pas les régles de la Morale..... Sur ce qu'il dit de la Liberté, je me contente d'obſerver, que s'il entend la Liberté d'indifférence, il abandonne les Principes des Egliſes Réformées; car leur doctrine eſt, que pour pé-

(45) T. II. p. 375. p. 565. Edit. de 1704.

(46) T. II. p. 813. &c.

(47) *Réponſes aux Lettr.* Mars 1707. p. 226.

(48) *Réponſes aux Queſt. d'un Provincial* T. IV. ch. 39. p. 247.

de réputation par ſes Ouvrages, & principalement par ſes Sermons, tant à Gouda, qu'à la Haye, le Conſiſtoire & le Troupeau de l'Egliſe Walonne de Leyde ſouhaitérent de l'avoir pour Miniſtre; mais ils ne purent ſe ſatisfaire à cet égard, tant que le Roi Guillaume III vécut, qui refuſa juſqu'à deux

" cher & pour faire une bonne action, il ſuffit que l'Homme agiſſe volontairement.

Mr. Bernard répondit (40): " Mr. Bayle me déſire de prouver qu'indépendamment de l'Ordonnance de Dieu, on ne peut diſcerner les régles de la Morale; mais cela ne me regarde point du tout. 1. Je n'ai jamais parlé de l'Ordonnance de Dieu, j'ai toujours parlé de ſa Nature. 2. Je crois que les Athées, qui ne reconnoiſſent point de telle Ordonnance, ne peuvent s'empêcher, malgré qu'ils en aient, de voir la diſtinction qu'il y a entre le Bien & le Mal moral. Tout ce que je ſoutiens, c'eſt que dès qu'on nierà l'Exiſtence de Dieu, on aura raiſon de traiter cette diſtinction morale de préjugé & d'erreur, & on ſera fagement de ne regarder les actions & toute autre choſe que par rapport à l'Utilité qu'on en recevra pour la ſelicité de cette Vie, qui eſt la ſeule qu'on peut eſpérer."

Ecoutons, ſur ce point de la diſpute, un Auteur qui ne peut être ſuſpect d'avoir deſſein de favoriſer la Religion; c'eſt le ſameux Auteur de la *Fable des Abeilles*. " Par rapport aux mœurs, *dit-il* *, il y a eu d'honnêtes gens & des ſcélérats dans toutes les Sectes: mais je ſoutiens qu'il n'y a point de Secte, qui toutes choſes égales, ſoit plus dangereuſe pour la Société que celle des Athées; car il eſt ridicule de dire, qu'il y ait plus de danger à ſe fier à un homme qui peut être retenu par la crainte de quelque Etre inviſible, qu'il n'y en a à ſe fier à un homme qui déclare qu'il ne craint rien du tout. Les anciens Mexicains adoroient Vitzliputzli, en même tems qu'ils convenoient de ſa méchanceté, & qu'ils déteſtoient ſa cruauté; & il eſt très probable que la crainte d'être punis par Vitzliputzli, en empêchoit pluſieurs de ſe parjurer, ce qu'ils auroient fait, s'ils n'avoient rien craint du tout." Nous finirons ce qui regarde ce point, par un paſſage d'un Ouvrage également ſavant & plein d'eſprit, qui a paru il n'y a pas longtems, intitulé: *Recherches ſur la Vie & les Ecrits d'Homére.* Voici le paſſage en queſtion †. " Un homme d'un grand eſprit & d'un plus grand ſavoir, s'eſt extrêmement empreſſé à prouver, que la plûpart des hommes n'agiſſent pas ſelon leurs principes; & en même tems il a tâché (50) de diminuer l'influence de la Religion ſaicnne ſur les Mœurs. Tout le bien qu'elle pouvoit produire, ſelon lui, c'eſt que les Sectes ingénieux & volontaires euſſent eu trop de tems à donner au mal, ſi la multitude de Cérémonies de Sacrifices, & d'Oracles, ne leur eût cauſé bien des diſtractions, & ſi les terreurs ſuperſtitieuſes ne les euſſent allarmés. Il avoue néanmoins que ſi on a beſoin des ſumidions du Magiſtrat, on a beſoin qu'il détourne du mal. Or je ne ſaurois comprendre, pourquoi une craiute de la punition des Dieux, ſi on la ſuppoſe également certaine, ne ſauroit produire le même effet. Cette ſeconde cauſe eſt inſuffiſante en bien des cas, pour prévenir la Fraude & la Violence; l'autre l'eſt auſſi ſans doute. Ces exemples ramaſſés enſemble, ont quelque choſe d'éblouiſſant; mais ils ne concluent pas plus contre l'efficace de la Religion, que contre la néceſſité des Loix, & des Peines, pour retenir les hommes dans le devoir."

Sur la ſeconde Queſtion, *Si une Société de vrais Chrétiens pourroit ſe maintenir contre des Voiſins Infidéles?* Mr. Bayle ſoutient la Négative. " De vrais Chrétiens, (51) ce me ſemble, ſe conſidéreroient ſur la Terre comme des Voyageurs & des Pélerins, qui tendent au Ciel leur véritable Patrie.... Ils ne ſe détourneroient point de l'Oraiſon & des œuvres de Charité pour courir au gain, non pas même par des moyens légitimes: *aiant la nourriture & le vêtement, ils ſeroient contens* (52), & bien loin de ſe tourmenter pour enrichir leurs enfans, ils croiroient leur acquérir un aſſez ample patrimoine, en leur apprenant à mépriſer les biens du Monde, à ne ſe venger jamais, & à vivre *ſobrement, juſtement & religieuſement* (53). Examinons bien la choſe, vous trouverez qu'une Nation toute compoſée de pareilles gens, ſeroit bientôt ſubjuguée, ſi un ennemi terrible entreprenoit de la conquérir; car elle ne fourniroit ni de bons ſoldats, ni aſſez d'argent pour tous les fraix de la guerre. De tels Chrétiens ſeroient peu propres au combat: ils auroient été élevés à la patience, à la débonnaireté, à la ſouffrance, à la mortification, à la priére, & à la contemplation des choſes céleſtes: on les enverroit comme des brebis au milieu des loups, ſi on les faiſoit aller aux frontiéres de l'Etat pour repouſſer une Armée compoſée de vieux Corps d'Infanterie, ou pour charger de leurs Eſcadrons de Cuiraſſiers..... Joignez à cela, que les Chefs de cette Société ſeroient de très bons Chrétiens: ils auroient donc la conſcience trop délicate pour ſe ſervir de mille ruſes de Politique, ſans leſquelles on ne peut parer les coups de ſon ennemi." Mr. Bayle fait pluſieurs autres réflexions, que nous paſſerons ſous ſilence, & dont Mr. de Mandeville a fait uſage en y donnant un nouveau tour (54).

Mr. Bernard fit diverſes Remarques ſur cette matière, & d'abord (55) il renvoie Mr. Bayle à quelques Sermons de l'Archevêque Tillotſon, & du célébre Docteur Sharp; ils lui donneront de tout autres idées de la Religion Chrétienne, que celle qu'il s'en eſt formée, & lui feront voir qu'il n'y a rien de ſi propre que cette Religion, tant pour le bonheur de chaque homme en particulier, que pour celui des Sociétés en général. En ſecond lieu, Mr. Bernard fait voir, que ſi une Société de vrais Chrétiens, entourés de Peuples Infidéles, ou de Chrétiens à la Mondaine, ne peut ſe maintenir, la même choſe doit avoir lieu contre une famille particuliére environnée d'autres familles qui n'obſervent pas les préceptes de l'Evangile: elle ne peut ſubſiſter longtems, les autres l'auront bientôt réduite en chemiſe, & à la dure néceſſité de mourir de faim; enforte que, ſelon Mr. Bayle, le Chriſtianiſme ôte entiérement aux hommes les moyens de ſe défendre contre l'injuſtice & l'oppreſſion. En troiſiéme lieu, ſi la Fraude, la Vinlence, l'Avarice, l'Ambition ſont devenues abſolument néceſſaires pour la conſervation des Etats, de quelle utilité eſt la Vertu? Où eſt la Providence Divine, où eſt ſa Sageſſe? Ce principe ne va-t-il point à effacer la diſtinction du Bien & du Mal, à élever même un trône au Vice ſur les ruînes de la Vertu, & à ruîner par conſéquent le dogme de l'Exiſtence d'un Dieu? Enfin, certains paſſages de l'Ecriture, qui ſemblent enſeigner une Morale outrée, doivent ſe prendre dans un ſens plus doux. Par exemple, Jéſus-Chriſt veut (56), *qu'on tende la joue gauche à celui qui nous frappe à la droite.* Les Théologiens ne veulent pas qu'on prenne ce paſſage à la lettre, parce que Jéſus-Chriſt lui-même ne l'a pas pris ainſi, & que lorſqu'on lui donna un ſoufflet, il reprit ſévérement celui qui l'avoit frappé (57). L'Evangile nous défend l'amour des richeſſes; on conclud de-là qu'on ne doit travailler ni à en acquérir, ni à les conſerver quand on en a. Mais on voit que S. Paul n'explique pas ainſi ce préceptе. Lorſque Lydie riche Marchande de pourpre fut convertie à l'oule de ſa Prédication (58), il ne lui commanda ni de ſe défaire de ſes richeſſes, ni d'interrompre le négoce par le moyen duquel elle les avoit acquiſes. Il eſt ſûr que l'Evangile n'a fait que rétablir les Loix du Droit naturel.

Mr. Bayle fit une fort longue Réponſe à ces Réflexions de Mr. Bernard, & il ſoutint (59), que tout ce qu'on peut inférer du paſſage de S. Matthieu, cité ci-deſſus, & de la conduite du Sauveur, eſt, que quand nous recevons une injure, nous ſommes en droit de ne pas entreprendre notre vengeance, mais que nous ſommes en droit de nous défendre contre ceux qui nous attaquent, & de nous ſervir de tout ce qui nous peut ſervir à notre défenſe, juſqu'à ce que nous ayons obtenu ce que demandent les uſages du point d'honneur humain. Si telle avoit été la penſée de Jéſus-Chriſt, il ſe ſeroit ſervi d'autres termes; ceux qu'il a employés ne ſont point ſuſceptibles de ce ſens, ni par aucune régle de Grammaire, ni par aucune loi d'Analogie. Que diroient les Infidéles, s'ils apprenoient que Jéſus-Chriſt voulant enſeigner qu'il laiſſoit à un chacun la liberté de ſe défendre, avoit employé des expreſſions qui ſignifient tout le contraire? ſur-tout ſi l'on conſidére que le paſſage en queſtion eſt précédé de ces paroles, *Vous avez entendu qu'il a été dit, œil pour œil, dent pour dent; mais moi je vous dis, ne réſiſtez point au mal* &c. (60). Voilà une déclaration poſitive, qui reſtraint la liberté que les Juifs donnoient de rendre mal pour mal. Quel déſaut de ſincérité ne ſeroit-ce pas, que de mettre une ſemblable déclaration à la tête d'une Loi qui permettroit la même liberté?

Par rapport à l'exemple de Lydie, Mr. Bayle dit (61): " Cet exemple eſt d'autant plus ſpécieux, qu'il s'agit là, non d'un trafic de choſes néceſſaires à la vie, mais de choſes qui ne ſervent qu'à la vanité, & qui ne ſont que des inſtrumens du luxe. Il n'y a point de négoce, qui mérite mieux que celui-là d'être interdit aux Chrétiens. Cependant S. Paul n'ordonna point à Lydie de l'interrompre. C'eſt donc là *l'Argumentum Achillеum*, ou l'*Achille* des fauteurs du relâchement. Mais il faut qu'une Cauſe ſoit bien deſtituée de bonnes preuves, lorſqu'elle n'en a pas de plus ſolides que celle-là. Ce n'eſt point l'Ecriture nous dit concernant Lydie, eſt, qu'elle étoit Marchande de pourpre, qu'elle ſervoit Dieu *, & qu'aiant goûté les paroles de S. Paul, elle fut baptiſée avec ſa famille, & que S. Paul logea chez elle (62). Si les Actes des Apôtres nous apprenoient le détail de ce qu'il lui permit, le ſilence de l'Hiſtorien ſur le commerce de pourpre ſeroit une bonne raiſon de croire que S. Paul laiſſa à Lydie la liberté de continuer ce trafic: mais un ſilence univerſel ne donne aucun lieu à une pareille conſéquence; & ainſi ceux qui ſoutiennent qu'il faut s'accumuler des richeſſes, s'expoſent à l'illuſion, s'ils préférent cet argument négatif à tant de Textes formels de l'Ecriture, qui condamnent l'application aux biens terreſtres."

Mr. Bernard repliqua au long à Mr. Bayle: mais nous ne pouvons entrer dans le détail de ſes réponſes, ſans étendre trop cet Article. Nous ſommes donc obligés de renvoyer le Leſteur aux endroits cités en marge (63), outre que ce que nous avons dit, ſuffit pour donner une idée de cette diſpute. Nous avons vu que Mr. Bernard avoit deſſein de répondre à Mr. Bayle dans un

(40) *Rép. des Lettr.* 1707. Septembre p. 318. 326.

* *Au Inquiry into the Origin of Honour &c.* p. 154. Voyez des Extraits de cet Ouvrage dans la *Bibliothéque Britannique*, T. I. Part. I. Art. I. & T. II. Part. I. Art. I. Cinſt. du Trad.]

† P. 209. & 210. Londres 1735. [Voy. *Bibl. Britann.* T. II. Part. II. Art. IX. & *Bibl. Raiſonn.* T. XV. Part. II. Art. I. p. 373. Cit. du Trad.]

(50) *Conſidérat. des Penſées diverſes ſur la Comète* T. II. §. 119.

(51) *Conſid. des Penſées div.* T. II. p. 191. §. 24.

(52) 1 Timoth. VI. 8.

(53) Tite II. 12.

(54) *An Inquiry into the Origin of Honour &c.* Voyez auſſi *la Fable des Abeilles.*

(55) *Rép. des Lettr.* 1707. Mars p. 320.

(56) Matth. V. 39.

(57) Jean XVIII. 22. 23.

(58) Act. XVI.

(59) *Rép. aux Queſt. d'un Provinc.* T. IV. p. 320.

(60) Matth. V. 38. 39.

(61) *Réponſe aux ſujets* p. 408.

* C'eſt-à-dire qu'elle étoit Juive.

(62) Act. XVI. 14. 15.

(63) *Rép. des Lettr.* 1707. Juil. p. 69. &c. Août p. 168. &c. Sept. p. 286. &c.

deux différentes reprises d'approuver l'élection qu'on avoit faite de la perſonne de Mr. Bernard. La raiſon qui faiſoit que ce Prince ne l'aimoit point, c'eſt qu'il étoit grand Républicain [K], & qu'il s'étoit expliqué trop librement ſur ce ſujet dans un Sermon, que ce Prince avoit entendu. Mais l'Egliſe de Leyde étant encore devenue vacante après la mort du Roi, Mr. Bernard fut élu d'une voix unanime le 8 de Septembre 1705, & l'élection approuvée des Magiſtrats [L]. Dans le même tems Mr. de Volder, Profeſſeur en Philoſophie & en Mathématiques à Leyde, aiant réſigné ſa Charge (e), on choiſit Mr. Bernard pour enſeigner ces Sciences, avec le titre de *Lecteur en Philoſophie & en Mathématiques*; & l'Univerſité lui fit preſent du Doctorat en Philoſophie & de la Maitriſe-ès-Arts: le Diplome eſt du 15 de Décembre 1705. Après la mort de Mr. de Volder, Mr. Bernard fut fait Profeſſeur en Philoſophie & en Mathématiques: il fut inſtallé le 29 de Février 1712, & prononça une Harangue ſur l'Utilité de la Philoſophie [M]. Quoique ſes Leçons publiques & particulieres emportaſſent une grande partie de ſon tems [N], il ne négligeoit pas cependant les devoirs de ſon Miniſtère. Il écrivoit toujours ſes Sermons, & les apprenoit par cœur. Il compoſa auſſi deux Ouvrages de Morale, l'un intitulé, *Traité de la Repentance tardive* [O]; & l'autre, *Traité de l'Excellence de la Religion*

(e) Les Curateurs de l'Univerſité lui communiquerent les appointemens.

Ouvrage à part; mais ſes autres occupations ne lui ont pas permis d'exécuter ce deſſein: outre qu'il jugea que les réflexions inſérées dans ſon Journal ſuffiſoient, & qu'une autre réponſe ſeroit ſuperflue. Nous nous étions engagés à rendre compte dans cet Article des Objections de Mr. Bayle contre le Livre du Docteur King *De Origine Mali* (64); mais nous ſommes obligés de renvoier ce choix à l'Article de cet illuſtre Prélat, de peur de tomber dans une exceſſive longueur.

(64) Voiez Art. BAYLE avant la Citat. (zz).

[K] *Il étoit grand Républicain.*] Nous ne voulons pas dire par-là, que Mr. Bernard étoit ennemi de la Monarchie limitée par les Loix & les Statuts d'un Etat; mais qu'il étoit contraire à la doctrine de l'Obéiſſance paſſive & de la Non-réſiſtance, ce qu'il a fait paroître en divers endroits de ſes *Nouvelles* &c. Nous n'en rapporterons qu'un ſeul exemple, tiré de l'Extrait qu'il donna du Sermon Latin du Docteur Atterbury au Clergé de Londres, prêché à S. Elphег le 17 de Mai 1709, ſur ces paroles de S. Paul (65): *Que toute perſonne ſoit ſujette aux Puiſſances ſuperieures* &c. Le Docteur remarquoit, que par rapport à l'obéiſſance, ce paſſage renferme ces deux préceptes. 1. D'obéir avec plaiſir aux ordres des Souverains, lorſqu'ils ſont ſaints & juſtes. 2. De refuſer tellement de leur obéir dans les choſes injuſtes, que nous faſſions voir que nous ne voulons point nous ſouſtraire de leur autorité; mais que nous la reſpections; ſupportant d'ailleurs avec douceur & ſoumiſſion tout ce que ces commandemens injuſtes peuvent avoir de fâcheuſes ſuites à notre préjudice. Voici la remarque de Mr. Bernard (66). „ J'aimerois mieux dire que ce Commandement ne regarde que les particuliers, qui ne ſont jamais en droit de „ ſe ſoulever contre le Souverain; & non pas le Corps „ de la Nation, qui aiant ſes droits, peut les faire valoir „ contre le Souverain, lorſqu'il entreprend de les violer. „ Mais je ne ſai ſi cette opinion ſeroit du goût de notre „ Auteur."

(65) Rom. XIII. 1.

(66) Nouv. de la Rép. des Lettr. 1709. Oct. p. 394.

Le Docteur Atterbury aiant dit dans un autre endroit, qu'il eſt plus avantageux pour la République, que les Citoiens ſoient ſujets à l'autorité du plus cruel de tous les Tyrans, que de tomber dans un état de confuſion & d'anarchie en lui réſiſtant; Mr. Bernard dit (67) que peut-être on pourroit trouver quelque milieu entre ces deux extrémités. „ La Nation voyant que le Souverain eſt déchu „ de tous ſes droits par la Tyrannie, elle peut le dépo„ ſer, pour mettre à ſa place celui à qui, à ſon défaut, „ appartient la Souveraine Autorité." C'eſt-là malneureuſement les principes de la Révolution étoit fondée: mais il y a des Princes, qui n'aiment pas que leurs Sujets inſiſtent ſur ces principes.

(67) Ibid. p. 399.

[L] *L'Election (ſuc) approuvée des Magiſtrats.*] Elle ſe fit de la maniére la plus honorable. L'Egliſe avoit fouvent ſouhaité Mr. Bernard, mais elle ne put voir ſes vœux accomplis que dans ce tems-là. Il fut élu d'une voix unanime, & ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'eſt que les Magiſtrats de Leyde ſouhaitant de l'avoir, deux d'entre eux, ſavoir Mrs. van Alphen & van Leyden, furent préſens à l'élection, au-lieu qu'il n'y en a ordinairement qu'un, & quelquefois point du tout.

[M] *Une Harangue ſur l'utilité de la Philoſophie.*] Elle eſt intitulée: *Jacobi Bernardi, Philoſ. Doct. Art. Lib. Mag. & Eccleſiæ Galli-Belg. Paſtoris, Oratio inauguralis de Philoſophiæ utilitate, cæteraque ad cæteras Diſciplinas comparandas neceſſitate, habita in Auditorio majori, Pridie Calendas Martias, 1712, quum Philoſophiæ & Mathéſeos Profeſſionem ſuſciperet.* Leyde 1712. in-4. Mr. Bernard fait voir de quelle utilité eſt chaque partie de la Philoſophie, pour l'Intelligence de toutes les Sciences; & même pour la Vie Civile. A ce dernier égard il montre, qu'un grand nombre de préjugés, de fauſſes idées, de terreurs paniques, qui troublent la tranquillité des hommes & les tiennent dans de perpétuelles allarmes, doivent leur origine à l'ignorance de la Philoſophie. Il fait voir par rapport à la Théologie, que l'ignorance de la Phyſique fait commettre à pluſieurs Théologiens des bévues groſſiéres, qui les expoſent eux-mêmes & la Religion à la riſée du Public. Il dit, par exemple (68), qu'il a entendu lui-même un homme, qui ne unanquoit pas d'ailleurs de lumiéres, ſoutenir gravement, qu'une Eclipſe du Soleil peut arriver naturellement & ſans miracle, quoique la Lune ne ſoit pas nouvelle: comment, ajoute-t-il, ce Savant prouveroit-il que les ténébres arrivées à la mort de Jéſus-Chriſt étoient miraculeuſes? Il prouve auſſi que la connoiſſance de la Phyſique & des Mathématiques eſt néceſſaire aux Juges & aux Avocats, parce qu'il y a divers cas, qui ne peuvent ſe décider ſans la connoiſſance de ces Sciences. Il eſt vrai que les Juriſconſultes peuvent avoir recours aux Phyſiciens & aux Mathématiciens: mais ne vaut-il pas mieux voir par ſes propres yeux? D'ailleurs ceux qui ignorent ces Sciences, ne peuvent bien comprendre ce que les Phyſiciens & les Mathématiciens leur diſent, & courent riſque ſouvent de porter de faux jugemens.

(68) Rép. des Lettr. 1712. Mai & Juin p. 300.

[N] *Ses Leçons publiques & particulieres emportoient une grande partie de ſon tems.*] C'eſt ce qu'on montre de la peine à concevoir, ſi l'on s'en tenoit à ce que dit Mr. Le Clerc (69). „ A l'égard de cette derniére Charge (de „ Profeſſeur), il expliquoit la Logique de Port-Royal, „ & la Phyſique de Rohault. Il faiſoit auſſi des Leçons „ ſur les ſix premiers Livres d'Euclide & ſur l'Algébre." Mais outre cela Mr. Bernard donnoit deux fois par ſemaine des Leçons ſur la Philoſophie morale de Buddeus, & il en a donné ſouvent ſur la Métaphyſique de Verſtes. Il ne refuſoit pas auſſi des Leçons particuliéres à ceux qui le ſouhaitoient, ſur les parties les plus ſublimes des Mathématiques, comme les Sections Coniques &c. D'ailleurs Mr. Bernard donnoit deux fois la ſemaine à de jeunes Etudians François des Leçons ſur l'Art de prêcher, & ſe faiſoit une occupation particuliére de les former à l'Eloquence Chrétienne. „ Et pluſieurs de ſes Diſciples, „ *diſent les Auteurs du Journal Littéraire* (70), ont par„ faitement bien répondu à ſes foins, ce qui doit rendre „ la mémoire de Mr. Bernard chére à toutes les Egliſes „ de ces Pays."

(69) Rép. des Lettr. 1712. Mai & Juin p. 300.

(70) T. p. 332.

[O] *Traité de la Répentance tardive.*] Il parut à Amſterdam en 1712 in-8. L'Auteur nous dit dans ſa Préface, qu'il n'a pas deſſein d'examiner toutes les Queſtions qu'on peut faire ſur cette importante matiére: bien loin de-là, il n'en examine proprement qu'une ſeule, ſavoir: „ Si un „ homme à qui on a prêché l'Evangile dès ſa naiſſan„ ce, ou du moins, pendant un tems fort conſidérable, „ dans toute ſa pureté; qu'on a averti de ſon devoir plu„ ſieurs fois; & à l'égard de qui, Dieu a employé tous les „ moyens extérieurs, dont il ſe ſert pour la converſion „ du pécheur; mais qui a négligé ſes devoirs, qui n'a „ point répondu à ſa vocation, qui n'a cu ni ſentiment de „ vertu, ou qui même a croupi dans un ou pluſieurs de „ ces crimes énormes, avec leſquels le ſalut ne peut ſub„ ſiſter, qui en un mot a vécu dans l'impénitence: ſi un „ tel homme, dis-je, ſe trouvant ſur le point d'aller ren„ dre compte de ſa conduite, peut eſpérer que dans ces „ derniers momens il ſe convertira véritablement à Dieu?" Mr. Bernard prouve que la Repentance d'un tel homme eſt moralement impoſſible, qu'elle eſt contraire à toutes les Loix que Dieu a établies pour la converſion de l'homme. Il fait voir, que cela eſt vrai ſelon tous les Syſtémes reçus parmi les Chrétiens, ceux des Pélagiens, des Arminiens, des Calviniſtes &c. C'eſt ce qui fait la matiére du premier Livre de ce Traité. Dans le ſecond, l'Auteur répond aux Objections, qu'on fonde ſur de certains exemples, tirés du Nouveau Teſtament: les principaux ſont la Parabole des Ouvriers envoiés à la Vigne à diverſes heures du jour (71), & le Brigand converti. A l'égard du premier, Mr. Bernard prouve, que cette Parabole doit s'entendre de l'Egliſe: les Ouvriers envoiés à la Vigne à diverſes heures du jour, ſont les différentes Nations, appellées en divers tems à la connoiſſance de Dieu, depuis le commencement du Monde, juſqu'à la fin; enſorte que cette Parabole ne favoriſe en aucune maniére ceux qui diffèrent leur Repentance juſqu'à la fin de leur vie. Pour ce qui eſt du Brigand converti, Mr. Bernard obſerve, que nous ſavons ſi peu de choſe ſur ſon ſujet, qu'on ne peut tirer ſon exemple à conſéquence; qu'en ſuppoſant même qu'il ſe convertit ſur la Croix, ſon cas ne ſeroit pas celui de ces Chrétiens, qui ont connu l'Evangile & leur devoir dès leur enfance, ou du moins pendant un tems fort conſidérable. Mr. Bernard finit ce Traité par quelques directions ſur la maniére dont les Miniſtres de l'Evangile doivent ſe conduire, lorſqu'ils ſont appellés auprès des Malades. Quoique l'Auteur eût pris toutes les précautions poſſibles pour bien établir l'état de la Queſtion, & qu'afin qu'on ne prît point le change, il l'eût répétée pluſieurs fois, qu'il l'eût même fait imprimer dans la Préface en gros caractéres; cependant les Auteurs du Journal de Leipſig ne le comprirent point, & donnérent un Extrait fort inſidéle de ſon Livre (72).

(71) Matth. XX. 1&c.

(72) Act. Eruditor. Mai 1712. p. 201.

gion [*P*]. Il publia auſſi en 1716 un Supplément au Dictionaire de Moréri [*Q*], en deux Volumes in-folio. Il reprit la même année les *Nouvelles de la République des Lettres* [*R*], qu'il continua juſqu'à ſa mort, arrivée le 27 d'Avril 1718, dans la ſoixantième année de ſon âge. Nous donnerons ci-deſſous ſon Caractère [*S*], & une Liſte des Manuſcrits qu'il a laiſſés [*T*].

(71) T. III. Mars & Avril 1714. p. 412.

ce qui obligea l'Auteur à écrire une Lettre pour ſa juſtification, qui fut inſérée dans le *Journal Litteraire* (73).

[*P*] *Traité de l'Excellence de la Religion.*] Il a pour titre: *De l'Excellence de la Religion; à quoi on a joint quatre Diſcours. 1. Sur les vrais & les faux Caractéres de l'Amour de Dieu. 2. Sur les Diſpoſitions, dans leſquelles doit être un Chrétien par rapport à ſes Ennemis. 3. Du Martyre. 4. Du Menſonge.* Par Jaques Bernard, Amſt. 1714. 2 Vol. in-12. Le but de l'Auteur n'eſt pas de prouver la vérité de la Religion Chrétienne; mais ſeulement de montrer qu'elle eſt très bien proportionnée aux beſoins de l'homme, & propre à le rendre heureux dans cette vie & dans l'Eternité. D'abord Mr. Bernard s'attache à faire voir que Dieu n'a pas établi la Religion pour ſon propre intérêt, qu'il n'en retire aucun avantage, & qu'elle n'eſt deſtinée que pour le bien de l'homme: c'eſt le ſujet du premier Livre. Il s'agit dans le ſecond, des Dogmes que la Raiſon ſeule peut nous apprendre; de ceux qu'elle ne découvre pas, mais qu'elle approuve, quand ils lui ſont révélés; & des Myſtéres qui ſurpaſſent la Raiſon. Sous ce dernier chef l'Auteur obſerve au ſujet du myſtére de la Trinité, que comme nous ne pouvons comprendre parfaitement la Nature & l'Eſſence de Dieu, il eſt impoſſible de prouver qu'il n'y a point, ou qu'il ne peut y avoir dans cette Nature Divine, ces diſtinctions réelles, mentionnées dans l'Ecriture ſous les titres de Pére, de Fils, & de S. Eſprit. L'Auteur montre auſſi les conſéquences pratiques qui découlent des doctrines de la Religion, même les plus incompréhenſibles. Le troiſiéme Livre roule ſur les Préceptes de la Religion, tant poſitifs que moraux. On traite dans le quatriéme, des Promeſſes & des Menaces. Et dans le dernier, l'Auteur répond aux Objections qu'on peut faire contre ce qu'il a établi. On a vu les titres des quatre Diſcours ajoutés à cet Ouvrage: ils méritent d'être lus, ſur-tout celui *ſur le Martyre*, où il y a quantité de réflexions ſolides & nouvelles; mais nous ne pouvons en donner d'Extrait, à moins que de le copier preſque tout entier. A l'égard du Menſonge, Mr. Bernard croit qu'il n'eſt jamais légitime, ni permis. On trouvera d'amples Extraits de cet Ouvrage dans le *Journal Litteraire* (74). dont les Auteurs ont ajouté un Diſcours ſur le Menſonge, où l'on établit l'opinion contraire à celle de Mr. Bernard par de fortes raiſons, puiſées dans la conſidération des fondemens mêmes de la Société Civile (75).

(74) Sept. & Octob. 1714. p. 371. & Novembre & Decembre 1714. p. 431.

[*Q*] *Un Supplément au Dictionaire de Moréri.*] Il eſt intitulé: *Supplément aux trois dernières Editions du Grand Dictionaire de Mr. Louis Moréri.* Amſterdam 1716. 2 Vol. in-folio. „ On avoit fait à Paris en 1712 une nouvelle Edition „ du Dictionaire de Moréri en cinq Volumes in-folio; „ deux ans après on donna la même Ville un Sup„ plément à part. Les Libraires de Hollande intéreſſés „ dans l'Edition de Moréri, réſolurent d'imprimer ce „ Supplément, pour l'ajouter aux Editions de Hollande „ de 1696, 1698, & de 1702. Mais pour faire quelque choſe de plus complet, ils s'adreſſérent à une perſonne (76), qui avoit auſſi travaillé à un Supplément du même Dictionaire, & dont l'Ouvrage étoit fort avancé, & duquel l'impreſſion n'avoit été renvoyée que par la guerre. Inſtead du Supplément imprimé à Paris, il crut que le ſien ſeroit à peu près inutile, parce qu'il ſeroit compoſé des mêmes Articles. Mais il fut bien ſurpris de voir qu'il n'y en avoit pas deux cens qui fuſſent les mêmes. Il entrepris donc de joindre en un le Supplément de Paris & le ſien, & d'en compoſer le Supplément dont nous parlons. Peut-être eût-il été bon, qu'on eût diſtingué par quelque marque les Articles de l'un, de ceux de l'autre. Mais cela n'étoit pas fait, on en pourra connoître plusieurs à d'autres caractéres. Le ſtyle de l'un & de l'autre eſt fort différent. L'Auteur de Paris parle des prétendus Héréti„ ques, par exemple, comme en parlent les Catholiques „ Romains. Celui de Hollande ne donne aucun titre o„ dieux à aucune Secte: il en parle comme ceux de cet„ te Secte en parleroient, ou du moins, d'une manière „ qu'ils ne déſavoueroient pas. Tous les Articles, qui „ regardent les Saints ou les Saintes de l'Egliſe Romaine, „ dont l'Hiſtoire n'eſt pas fort ſure, ſont ſur le compte de „ l'Auteur de Paris; auſſi-bien que les Articles, qu'on „ appelle *réels*, pour les diſtinguer des *perſonels*, com„ me ceux d'*Ambre-gris*, *Aigle* &c." Voilà ce que Mr. Bernard lui-même dit de ce Supplément (77). Il ajoute, que ſi l'on fait une nouvelle Edition de Moréri, comme il y a beaucoup d'apparence, il pourroit donner des avis utiles pour le rendre beaucoup meilleur, ſans le refondre entiérement. Mais on n'a trouvé que peu de choſe ſur ce ſujet, parmi ſes papiers.

(75) Ibid. p. 364.

(76) Mr. Bernard lui-même.

(77) Nouv. de la Rép. des Lett. Mars & Avril 1716. p. 373. &c.

[*R*] *Il reprit la même année ſes Nouvelles de la République des Lettres.*] Il dit dans ſon Avertiſſement au-devant des *Nouvelles* de Janvier & de Février 1716, qu'à peine avoit-il pris quelques mois de repos, qu'il trouva à dire cet Ouvrage. „ Je n'avois plus, *dit-il*, ni commerce „ Littéraire, ni cette abondance de Livres que j'avois eue „ auparavant, & qui fait plaiſir à un Homme de Lettres. „ Il eſt vrai que je me trouvois aſſez occupé d'ailleurs. „ Mais j'habite dans une Ville, où je ſuis très peu diſſipé; je n'ai ni ſuciété, ni grand commerce avec les vi„ vans; je fors peu, & lorſque mes occupations ordinai„ res ceſſent, je n'ai d'autre parti que celui de m'ení„ nuyer. Je n'ai point trouvé de plus fûr moyen pour é„ viter cet ennui, que d'accepter la propoſition qui m'a été faite par le Sieur David Mortier Libraire à Amſter„ dam, de reprendre les *Nouvelles de la République des Lettres*. Je regarde cette occupation, comme une eſ„ péce de délaſſement pour moi; & voici comment. Un „ Homme de Lettres ne peut préſque ſe diſpenſer de lire „ une partie des Livres nouveaux qui s'impriment, & de „ parcourir les autres. Mais on ne lit pas ſimplement „ pour lire, on lit pour apprendre, on ſait des réfléxions „ ſur ce qu'on lit. Il ne faut plus que mettre ſur le pa„ pier & ce qu'on a appris, & les réfléxions que on a faites: c'eſt même le véritable moyen de profiter de ſes „ lectures. Voilà ce que j'ai réſolu de faire, & que j'ai „ deſſein de communiquer au Public. Je lui rendrai compte & de ce que j'aurai appris dans mes lectures, & des „ réfléxions que j'y aurai faites. Je dis expreſſément des „ réfléxions, car j'ai réſolu d'en faire un peu plus que je „ n'en ai fait ci-devant, à moins qu'on ne m'avertiſſe „ qu'on ne les approuve pas." Mr. Bernard donnoit ſix feuilles de ce Journal tous les deux mois, lieu qu'auparavant il en donnoit cinq par mois. Les *Nouvelles de la République des Lettres* font en tout quarante Volumes in-12. Mr. Bayle commença en Mars 1684, & continua juſqu'au mois de Février 1687, que d'autres occupations l'obligérent juſqu'en Avril 1689; cette premiére Collection fait onze Volumes. Mr. Bernard recommença en Janvier 1699, & continua juſqu'en Décembre 1710; cette ſuite fait vingt-quatre Volumes: & depuis Janvier & Février 1716 juſqu'en Mai & Juin 1718, il y a cinq Volumes.

[*S*] *Nous donnerons ci-deſſous ſon Caractére.*] Il étoit fort verſé dans les Belles-Lettres, & il entendoit auſſi très bien l'Hébreu. Il s'étoit fait une affaire particuliére de l'étude de l'Ecriture Sainte, & ſouvent il expliquoit d'une maniére aiſée & naturelle, des paſſages qu'on n'avoit pas bien entendus. Quoiqu'il ne fût pas un Mathématicien de la premiére Claſſe, il avoit aſſurément bien expliquer les Principes des Mathématiques, & les mettre à qui ne pouvoit pas les apprendre de lui, diſent les Auteurs du *Journal Litteraire* (78), devoit deſeſpérer de les apprendre jamais. Il s'étoit appliqué particuliérement à la Philoſophie de Deſcartes: mais après cette même l'adhérer (79). Mais la Théologie étoit ſon fort. „ Et il „ auroit été peut-être encore plus utile à la Jeuneſſe, *di„ ſens les Journaliſtes cités ci-deſſus*, ſi on l'avoit honoré d'une Chaire en Théologie. La juſteſſe d'eſprit qui „ lui étoit naturelle, & qu'il avoit augmentée par l'étu„ de de la Géométrie, jointe à une grande connoiſſance „ des Langues Orientales, le rendoit extrémement pro„ pre à pénétrer dans le ſens des Livres Sacrés, & à en „ donner les idées les plus nettes.

(78) T. I. Part. I. p. 223.

(79) Voyez *Rep. des Lettr.* 1705. Février p. 197. 198.

[*T*] *Une Liſte des Manuſcrits qu'il a laiſſés.*] 1. Un très grand nombre de Sermons, qu'il vouloit faire bruler lorſqu'il ſe vit près de ſa fin; mais il ſe rendit aux priéres que ſon fils lui fit de les épargner, à condition qu'on n'en ferait jamais imprimer. Il y en a pluſieurs ſur des Textes difficiles, qu'il explique d'une maniére aiſée & naturelle. Il y en a auſſi une Suite complette ſur le Ch. XIII de la prémiére Epître aux Corinthiens: chaque caractére de la Charité Chrétienne y eſt expliqué. 2. Un Traité Latin de Géographie, par demandes & par réponſes. Comme Mr. Bernard poſſédoit parfaitement cette Science, il avoit deſſein d'en faciliter l'étude à ceux qui commencent. 3. Une Logique dans la même Langue, & dans la même méthode. 4. Quelques Notes Critiques ſur les deux ou trois prémiers Chapitres de la Geneſe, comme une eſpéce d'Eſſai d'un Commentaire que Mr. Bernard avoit peut-être deſſein de faire ſur la Bible. Nous avons oublié de marquer parmi ſes Ouvrages imprimés, *Théatre des Etats de ſon Alteſſe Royale le Duc de Savoye. Traduit en Latin.* A La Haye 1700, 2 Volumes infolio. Cet Ouvrage avoit paru en Latin en 1682, & en Flamand en 1697 (80).

(80) Nicéron *Hommes illuſt.* T. I. p. 140.

BERNARDIN de Sienne, Théologien du XV. Siécle, ainſi appellé parce qu'il étoit fils de Tollus de la Famille des Albizeſchi de cette Ville, qui étoit venu s'établir à Maſſa dans la Toſcane, & y avoit épouſé *Nérée*, fille d'un Gentilhomme de ce lieu. Bernardin y naquit le 8 de Septem-

(a) Apparatus à l'Hist. Litter. de Cave p. 15. Genevæ 1720.

(b) Bibliath. des Aut. Ecclés. T. XII. p. 90. [Voyez aussi Lenfant Hist. du Concile de Bâle Sec. T. II. p. 264. Not. (1). Ed. d'Amst. 1731. Cit. du Trad.]

(c) Du Pin ubi supra.

(d) Wharton ubi supra.

(e) Miretamen mortuos de cineribus obliviones fugisse est.

(f) Wharton ubi supra.

bre 1380, selon Mr. Wharton (a), ou en 1383, selon Mr. Du Pin (b). Aiant perdu sa mère à l'âge de trois ans, & son père à sept ans, il fut élevé par une de ses tantes jusqu'à l'âge de treize ans (c). En 1392 ses parens le firent venir à Sienne, où il étudia la Grammaire sous Onuphre, & la Philosophie sous Jean de Spolette. En 1396, il entra dans la Confrérie des Disciplinés de l'Hôpital de la Scala de Sienne; & en 1400, que la Peste fit de grands ravages dans toute l'Italie, il assista avec beaucoup de ferveur & de zéle les pestiférés qui étoient dans cet Hôpital (d). En 1404, selon Mr. Wharton, ou 1405, selon Mr. Du Pin, il fit profession de la Régle de S. François dans le Monastére des Observantins du Colombier proche de Sienne; & aiant été ordonné Prêtre, il devint un Prédicateur célébre. Il établit en Italie plusieurs nouveaux Monastéres de l'Observance, & mit la Réforme dans les anciens. Il fut ensuite envoyé à Jérusalem, & fait Commissaire de la Terre Sainte. Aprés son retour, il continua de prêcher en Italie en divers lieux avec beaucoup de succès & d'applaudissement [A]; & pour exciter davantage la dévotion du Peuple envers notre Seigneur, il avoit coutume de montrer le nom de Jésus, peint dans un Cercle entouré du Soleil [B]. Ses ennemis l'accusérent d'avoir avancé dans ses Sermons un grand nombre de Propositions erronées, & le déférérent au Pape Martin V, qui le cita devant lui, & fit examiner ses Sermons & ses Ouvrages; mais ne s'y étant rien trouvé de condamnable, & le Pape l'aiant entendu, il le renvoya absous, en lui accordant la permission de continuer son Ministére: c'eſt ce que nous apprend Mr. Du Pin, quoique Mr. Wharton aſſure qu'on lui ordonna de s'abſtenir deformais de la coutume qu'il avoit (e). Les Villes de Ferrare, de Sienne & d'Urbin le demandérent pour Evêque au Pape Eugéne; mais Bernardin refusa d'accepter cet honneur: il se contenta d'être Vicaire-Général des Frères de l'Observance dans toute l'Italie, & y réforma ou établit de nouveau prés de trois-cens Monastéres. Il mourut dans la Ville d'Aquila de l'Abruzze, le 20 de Mai 1444, dans la soixante-quatriéme année de son âge. Il a été canonisé en 1450 par le Pape Nicolas V (f). Les Auteurs de l'Eglise Romaine rapportent un grand nombre de Miracles qu'il a faits: ils aſſurent qu'il guérissoit les maladies par sa seule parole; que des morts font reſſuscités par l'attouchement de ses Reliques; qu'il avoit appris la Langue Grecque par inspiration, lorsqu'il voulut prêcher aux Grecs; & que Jésus-Christ & la Vierge Marie paroiſſoient souvent au-deſſus de sa tête, pendant qu'il prêchoit: toutes l'Histoires qui étonnent le Vulgaire ignorant qui les admire, mais que les gens d'eſprit mettent au rang des Fables [C]. Bernardin a fait quantité d'Ouvrages, dont nous parlerons dans les Remarques [D].

[A] *Il continua de prêcher .... avec beaucoup de succès & d'applaudissement.* Il eut occaſion d'exercer son zéle & son talent pour la Prédication contre un certain Moine, nommé *Mainfroy* de Varceil en Savoye, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, homme dévôt, & qui se vantoit d'avoir le don de Prophétie. Ce Moine s'avisa, en 1418, de prêcher publiquement la prochaine arrivée de l'Antechriſt, fondé sur des raiſons, qu'il prétendoit tirer de l'Apocalypſe; & entraina par ſes Prédications une grande multitude de gens de tout âge & de tout ſexe, qui abandonnérent leurs biens, pour s'attacher à lui, & former un troiſiéme Ordre de S. *Dominique*, sous le nom d'*Ordre de la Pénitence*. Les hommes vivoient en communauté, ſéparés des femmes. Ils gagnoient leur vie du travail de leurs mains, & leur converſation reſpiroit l'innocence, la piété, & la charité. Leur Aſſemblée d'abord d'environ quatre-cens hommes, & trois-cens femmes, tous Lombards. Cependant Marrin V, craignant que cette nouveauté n'apportât du ſcandale, tacha de diſſiper cette Congrégation, en ordonnant à chacun de retourner chez ſoi, & en défendant de leur donner l'aumône: mais il n'en put venir à bout, tant la dévotion des Peuples étoit ardente à les ſoulager (1). Lorſque Martin alla à Rome, Mainfroy l'y ſuivit avec la Troupe, compoſée principalement de femmes, dont la plus grande partie y mourut de miſére. On prétend que les plus jeunes d'entre elles ſe laiſſérent entraîner à diverſes illuſions du Démon, transformé en Ange de Lumiére. Elles s'étoient mêmes dans la tête que Mainfroy ſeroit Pape: mais lorſqu'Eugéne IV ſuccéda à Martin V, elles abandonnérent Mainfroy, voyant qu'il n'avoit point été élu Pape, & que l'Antechriſt ne venoit point. Bernardin interrompit de prêcher contre Mainfroy, qui de ſon côté prêchoit contre lui, mais aſſez inutilement, parce que la partie n'étoit pas égale. Bernardin étant reçu par-tout avec de grands applaudiſſemens (2). REM. DU TRAD.

(1) Fleuri *Hiſt. Eccléſ.* T. XXI. P. II. p. 327. Edit. in-4. & Lenfant *Hiſt. du Concile de Conſtance* T. II. L. VI. p. 261. 262.

(2) Lenfant *ubi ſupra.*

[B] *Il avoit coutume de montrer le nom de Jéſus, peint dans un Cercle entouré du Soleil.*] Voici de quelle maniére Sigonius raconte (3) l'origine de cette peinture. Bernardin aiant défendu de jouer, ſoit aux Dés, ſoit aux Cartes, l'Ouvrier qui faiſoit les peintures néceſſaires pour ces Jeux, & qui y gagnoit beaucoup d'argent, ſe voyant réduit à la mendicité par les Prédications de Bernardin contre le Jeu, s'en plaignit à lui en termes fort traglques. Bernardin ne fit autre choſe pour le ſatisfaire, que de peindre un Soleil en forme de Cercle, & d'y écrire le nom de Jéſus-Chriſt en caractéres brillans, ordonnant à cet Ouvrier de graver ce Deſſein, & de vendre ces Tableaux; & l'Hiſtoire dit, qu'il y gagna plus qu'il peindre des Cartes & des Tableaux à l'uſage du Jeu. On raconte ce fait d'une autre maniére, qui eſt peut-être bien auſſi ſimple & auſſi naturelle. C'eſt que Bernardin voyant Jéſus-Chriſt eſfacé du cœur des hommes, s'aviſa de faire faire un beau Tableau au milieu duquel étoit peint le Sauveur, & le obligeoit le Peuple à adorer Jéſus-Chriſt dans ce Tableau. Cette conduite fut imitée par pluſieurs Moines du même Ordre, qui expoſoient le Tableau en public dans les Proceſſions. Mais quelques perſonnes ſages n'approuvant point cette ſuperſtition, & craignant qu'on ne rendît plus d'honneur au Tableau qu'à l'Original, portérent l'affaire à Martin V. Ce Pape aiant fait là-deſſus une Conſultation de Prélats & de Docteurs, défendit à Bernardin cette pratique, comme fort dangereuſe & ſuperſtitieuſe; & le Prédicateur s'y conforma (4). Il me ſemble que cette narration fournit une voie naturelle de concilier Mr. Du Pin avec Mr. Wharton, qui, comme on peut le voir dans le corps de l'Article, ne font pas d'accord ſur le jugement que le Pape porta dans l'affaire de Bernardin. Il y a de l'apparence qu'on l'accuſa de deux choſes devant Martin V; d'avoir avancé des Propoſitions erronées, & d'introduire des Pratiques ſuperſtitieuſes. Il ſe juſtifia ſur le prémier chef, & le Pape lui accorda la permiſſion de continuer ſon Miniſtére, c'eſt-à-dire de prêcher comme auparavant: mais ſur le ſecond article, le Pape lui défendit ſes pratiques ſuperſtitieuſes, & les termes que Mr. Wharton emploie marquent aſſez clairement que c'eſt ce qu'il a eu en vue: *More tamen uſurpatæ detinctæ abſtinere juſſus eſt.* Il ne s'agit point là de Prédication *. REM. DU TRAD.

(3) Sigonius *de Regno Italiæ* L. XIII. ad Ann. 1444.

(4) Lenfant *ubi ſupra.*

[C] *Toutes Hiſtoires que les gens d'eſprit mettent au rang des Fables.*] Trithéme aſſure (5), qu'il fit de grands Miracles pendant ſa vie, & aprés ſa mort. *Vita & converſatione ſanctiſſimus, quippe qui virtus & mortuus infinitis miſe-rationibus coruſcavit.* Il falloit bien que ces ſiens, car ſans cela, point de Canoniſation. Mais Æneas Sylvius ne paroît pas vouloir être garant des Miracles de Bernardin: il ſe contente d'un *on dit*, (*aſſirmatur*) par rapport aux Miracles, qu'on prétendoit opérés au Tombeau du Saint ſiſtur, & voici ce qu'il dit au ſujet de ceux qu'il avoit faits de ſon vivant (6). *Il ne faut pas douter*, dit-il, *qu'il n'ait guéri des malades, & fait d'autres Miracles au Nom de Jéſus. Nous l'avons vu nous-mêmes prêcher à Sienne dans la Place publique pendant ſoixante jours, le jour de Dimanche, qu'il s'étoit aſſemblé un grand peuple pour l'entendre, l'air qui étoit fort ſerein, fut tout à coup chargé de nuages épais, qui menaçoient une groſſe pluie, & tous le monde fuyoit déja; lorſque le Prédicateur exhorta l'Auditoire à demeurer & à ne rien craindre, les aſſurant qu'il ne pleuvroit point. L'Auditoire demeure, & le tonnerre ſe met en priéres. Auſſi-tôt on vit l'orage ſe diſſiper: le Ciel reprit ſa prémiére ſérénité, & le Prédicateur eut une auditoire fort paiſible. Quelque cela pût arriver fort naturellement, on par hazard (CASU), conclud l'Hiſtorien, tout le monde l'attribua aux priéres du Saint Homme.* On voit bien ce que penſe Æneas Sylvius: il a vu Bernardin prêcher ſoixante jours, mais il ne dit point qu'il lui ait vu faire aucun Miracle. *Il ne faut pas pourtant pas douter qu'il n'en ait fait;* & pourquoi? Franchement je n'en ſai rien. Ne ſeroit-ce point parce que le Pape l'a canoniſé? On trouvera fans doute la preuve concluante. REM. DU TRAD.

(5) *Bernardin a fait quantité d'Ouvrages.*] Ses Oeuvres ſont diviſées en quatre Tomes. Le prémier contient Quarante & un Sermons, ſous le titre de *Carême de la Religion Chrétienne.* Le ſecond, un autre Carême, intitulé *l'Evangile éternel.* Le troiſiéme, deux Avents, l'un ſur *la Vie de Jéſus-Chriſt*, l'autre ſur *les Fins dernières*, ſans ſon *Appendix* à l'*Hiſtoire Littéraire* de Cave (7), ou ſur *les Béatitudes*, ſelon Mr. Du Pin (8), & l'autre ſur les *Inſpirations*. Il y a dans le même Tome deux Carêmes, l'un du *Combat ſpirituel*, & l'autre intitulé *Seraphim* ou de *l'Amour*; Quelques Sermons ſur *les quatres dernières Fins*, & d'autres intitulés *Extraordinaires*, au nombre de vingt-cinq; un *Traité de la Confeſſion*; *Le Miroir des Pécheurs*; *Traité des Préceptes de la Régle des Mineurs*; une Lettre aux Religieux de ſon Ordre en Italie, contenant quelques Réglemens; *De Aſſpirationibus quotidianis ad Deum*, des Elévations à Dieu pour tous les jours de la Semaine; Dialogue

(6) *Æneas Sylvius Hiſt. Bohem. Prof.* III. p. 72. Apud Lenfant *Hiſt. du Concile de Bâle* Sec. T. II. p. 264.

(7) P. 15.

(8) *Bibl. des Aut. Eccléſ.* T. XII. p. 90.

* Bernardin étoit d'ailleurs d'une vertu incroyable. Preſſé par une femme qui ſe conſumoit d'amour pour lui, il éteignit l'ardeur dont elle bruloit, en la faiſant grandement cruellement. Voy. *Hiſt. des Ouvrag. des Savans* Mai 1700. p. 225. 226.

(9) Wharton & Du Pin *ubi supra.*

(10) *Ibid.* Du Pin *ibid.*

logue fur l'Obéiſſance (9). Le Père La Haye (10) ne croit pas que les deux Cantiques qui ſont dans ce Tome ſoient véritablement de Bernardin, parce qu'ils ſont d'un autre ſtyle, & écrits avec moins de juſteſſe, d'élévation & de ſcience. Le dernier Tome contient des Sermons ſur quelques autres Dimanches de l'année, & des Fêtes de notre Seigneur & des Saints, avec un Commentaire ſur l'Apocalypſe. On n'a point le Traité de la Conception de la Vierge, de S. Bernardin, dont Trithême & les autres Auteurs ſont mention. Les Sermons de Bernardin ne ſont pas d'un ſtyle fort élevé; mais ils contiennent une Morale ſolide & aſſez bien détaillée, & l'Auteur ne tombe pas dans les ſouffes penſées & dans les puérilités, où quelques autres Sermonnaires ſe ſont jetés (11). Ses Ouvrages ont été imprimés à Veniſe chez les Juntes l'an 1591, par les ſoins de Rodulphe Evêque de Sinigaglia; & à Paris l'an 1636, en 2 Vol. in-folio, par ceux du P. La Haye.

(11) Du Pin *ubi ſupra.*

BERNIER (François) ſurnommé *le Mogol*, à cauſe de ſes Voyages & de ſon ſéjour dans l'Indoſtan, naquit à Angers. Après s'être fait recevoir Docteur en Médecine à Montpellier, il ſe livra au penchant qu'il ſe ſentoit pour les Voyages. Il partit de France en 1654, & alla d'abord dans la Terre Sainte, d'où il paſſa en Égypte. Il demeura plus d'une année au Caire, où il fut attaqué de la Peſte, qui régnoit alors dans cette Ville. Il alla enſuite s'embarquer à Suez, & ſe rendit dans l'Empire du Grand-Mogol, à la Cour duquel il réſida douze ans. Il accompagna l'Empereur dans pluſieurs de ſes Voyages, & le ſervit en qualité de Médecin, pendant huit ans. De retour en France en 1670, il donna l'Hiſtoire des Pays qu'il avoit viſités [*A*], & pluſieurs autres Ouvrages [*B*], qui l'occupérent le reſte de ſa vie. Il fit cependant encore un voyage en Angleterre en 1685, & mourut trois ans après à Paris, le 22 Septembre de l'an 1688 (*a*).

(*a*) Nicéron *Mem. des Hom. Ill. Tom.* XVIII. p. 364. 365.

[*A*] *Il donna l'Hiſtoire des Pays qu'il avoit viſités.*] Elle conſiſte dans les Pièces ſuivantes. *Hiſtoire de la dernière Révolution des Etats du Grand Mogol.* Tom. I. Paris 1670 in-douze. *Evénements particuliers, ou ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable après la Guerre, pendant cinq ans, à Surate & à Viſapour, dans les Etats du Grand Mogol. Avec une Lettre* (à Mr. Colbert) *ſur l'etat de l'Hindouſtan.* Tom. II. Paris 1670. *Suite des Mémoires du Sieur Bernier ſur l'Empire du Grand Mogol.* Tome III & IV. Paris 1671. C'eſt proprement une Deſcription du Pays, contenue en pluſieurs Lettres, adreſſées à différentes perſonnes. Ces quatre Volumes ont été réimprimés ſous le titre général de *Voyages de François Bernier, contenant la Deſcription des Etats du Grand Mogol, de l'Hindouſtan, du Royaume de Kachemire* &c. Amſterdam 1699 & 1710. en deux Vol. ☞ J'en ai une Edition qui porte au titre 1723: peut-être eſt-ce celle de 1710 avec un nouveau titre. A o.o.] C'eſt ce que nous avons de meilleur & de plus exact ſur ces Pays.

[*B*] *Pluſieurs autres Ouvrages.*] *Abrégé de la Philoſophie de Gaſſendi.* Lyon 1678. 8 vol. in-douze, & une ſeconde Edition revue & corrigée par l'Auteur, Lyon 1684. en 7 Tomes. Quoique Bernier combatte ſouvent dans cet Abrégé les ſentimens de Deſcartes, & qu'il ſuive ordinairement ceux de Gaſſendi, il a cependant pluſieurs opinions qui lui ſont particulières, & qui ſont fort différentes de celles de l'un & de l'autre de ces Auteurs. D'ailleurs comme depuis la mort de Gaſſendi, on avoit fait un grand nombre d'Expériences Phyſiques, & beaucoup de belles Découvertes dans l'Aſtronomie, Bernier a jugé à propos de les inſérer dans ſon Abrégé. *Doutes ſur quelque choſe à l'Auteur qu'il abrégeoit. Doutes de Mr. Bernier ſur quelques-uns des principaux Chapitres de ſon Abrégé de la Philoſophie de Gaſſendi.* Paris 1682. in-douze. Ces Doutes ſe trouvent dans la ſeconde Edition de l'Ouvrage précédent. *Mémoire ſur le Quatrième des Index*; inſéré dans l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans*, Septembre 1688, p. 47. *Extraits de diverſes Pièces envoyées pour Etrennes par Mr. Bernier à Madame de la Sablière.* Inſéré dans le *Journal des Savans* du 7 & du 14 de Juin 1688. Toutes ces petites Pièces ſont curieuſes & intéreſſantes. *Favilla ridiculi Muris. Hoc eſt Diſſertiuncula ridiculi defunkæ à Joanne Baptiſta Morino Aſtrologo, adverſus expoſitam à Petro Gaſſendi Epicuri Philoſophiam, per Franciſcum Bernerium.* Cette Pièce eſt pour tourner en ridicule Jean Baptiſte Morin, qui avoit attaqué la Philoſophie de Gaſſendi. Elle parut à Paris en 1651. in-4. avec le Livre de Launoy, *de varia Ariſtotelis Fortuna. Traité du Libre & du Volontaire*, Amſterdam 1685. in-12. *Arrêt donné en la grande Chambre du Parnaſſe en faveur des Maîtres-ès-arts, Médecins, & Profeſſeurs de l'Univerſité de Stagire au Pays des Chimères, pour le maintien de la Doctrine d'Ariſtote.* Mr. Broſſette nous apprend dans ſes Notes ſur Boileau (1) l'origine de cet Arrêt, auquel Mr. Bernier eut beaucoup de part. „ L'Univerſité de Paris voulоit, dit-il, préſenter Requête au Parlement, pour empêcher qu'on n'enſeignât la Philoſophie de Deſcartes. On en parla même à Mr. le Prémier Préſident de Lamoignon, qui dit „ un jour à Mr. Deſpréaux, en s'entretenant familiérement avec lui, qu'il ne pourroit ſe diſpenſer de donner „ un Arrêt conforme à la Requête de l'Univerſité. Sur cela Mr. Deſpréaux imagina cet Arrêt burleſque, & le compoſa avec le ſecours de Mr. Bernier & de Mr. Racine, qui ſouriront chacun leurs penſées. Mr. Dongois, neveu de l'Auteur, & Greffier de la Grand'-Chambre, y eut auſſi beaucoup de part, ſur-tout pour le ſtyle & les termes de Pratique, qu'il connoiſſoit mieux qu'eux. Quelque temps après, Mr. Dongois donnant à ſigner à Mr. le Prémier Préſident ſes Expéditions, qu'il avoit laiſſé amaſſer exprès pendant deux jours, y joignit l'Arrêt burleſque, pour tâcher de ſurprendre ce „ Magiſtrat, & le lui faire ſigner avec les autres. Mais ce Magiſtrat s'en apperçut, & comme il étoit extrêmement doux & familier avec ceux qu'il aimoit, il fit ſemblant de le jetter au nez de Mr. Dongois, en lui diſant, *A d'autres; voilà un tour de Deſpréaux.* Il le lut avec grand plaiſir; il en fit pluſieurs fois avec l'Auteur, & il convenoit que cet Arrêt l'avoit empêché d'en donner un ſérieux, qui auroit apparêté à rire à tout le monde." Il fut compoſé en 1674, & on le fit imprimer en feuille volante. Il fut enſuite inſéré en 1701 parmi les Oeuvres de Deſpréaux. On le trouve auſſi dans le IV. Tome du *Menagiana*, p. 278. *Requête à Nos Seigneurs du Mont Parnaſſe*, dans le IV. Tome du *Menagiana*, p. 271. La Requête de l'Univerſité fur la Philoſophie d'Ariſtote n'aiant point paru, Bernier fit celle-ci ſur le modèle de l'Arrêt précédent. ☞ C'eſt dans le *Menagiana* de l'Edition de Paris, que ſe trouvent ces deux dernières Pièces; je n'ai pu les découvrir dans l'Edition d'Amſterdam 1716. Add. du Trad.

(1) *Oeuvres de Boileau T. IV. p. 1. 2. Edit. de* 1722. in-8. à la Haye. Cinz. du Trad.

BERNOULLI (Jaques), fameux Mathématicien du XVII. Siècle, naquit le 27 de Décembre 1654 (*a*) à Bâle, où ſon père tenoit un rang conſidérable. Il fut élevé avec beaucoup de ſoin. Comme on le deſtinoit au Miniſtère, on lui fit ſuivre le cours ordinaire des études. Après avoir fait ſes Humanités, il apprit l'ancienne Philoſophie de l'Ecole; & après avoir achevé ſon Cours, & reçu ſelon l'uſage ſes degrés dans l'Univerſité de Bâle, il étudia la Théologie, moins par inclination que par complaiſance pour ſon père. Il ne s'occupoit que de ces études, lorſqu'il tomba par hazard ſur quelques figures Géométriques, qui excitérent d'abord ſa curioſité. L'inclination qu'il avoit pour cette Science ſe déclara alors, & il travailla ſans l'aide des Précepteurs, & dans les commencemens preſque ſans le ſecours des Livres. Malgré toutes ces difficultés, il ne laiſſa pas de devenir Mathématicien [*A*]. Il commença ſes Voyages en 1676. Etant à Genève, il trouva moyen d'apprendre à écrire à une fille qui avoit perdu la vue deux mois après ſa naiſſance. Il fit à Bourdeaux des Tables Gnomoniques univerſelles, qui n'ont pas encore été publiées. Après avoir vu la France, il retourna

(*a*) Fontenelle *Eloges des Academ. T. I. p. 59.* La Haye 1731. Mr. Reinaud, *Nouv. de la Rép. des Lett.* Février 1706. p. 209, dit qu'il étoit né au mois d'Août 1655.

[*A*] *Malgré toutes ces difficultés, il ne laiſſa pas de devenir Mathématicien.*] On ne lui permettoit pas d'avoir des Livres de Mathématiques, & ſi le hazard lui en faiſoit tomber quelqu'un entre les mains, il faiſoit qu'il le cachât pour le lire, afin d'éviter les reprimandes d'un père ſévère, qui l'avoit deſtiné à d'autres études. Cette ſévérité lui fit prendre pour ſa Deviſe, Phaëton conduiſant le Char du Soleil, avec ces mots, *Invito patre ſidera verſo. Je fuis parmi les Aſtres, malgré mon père*: ce qui a particuliérement rapport à l'Aſtronomie, une des principales parties des Mathématiques, & une des prémières auxquelles il s'applique. Les précautions rigoureuſes de ſes parens n'eurent donc pas le ſuccès qu'ils eſpéroient: elles arrêté-

na chez lui en 1680. Ce fut alors que par le conſeil de ſes amis il lut la *Recherche de la Vérité* du Père Malebranche, & la Philoſophie de Deſcartes, dont il goûta plus la Méthode que les Principes. Il parut dans ce tems-là une Comète, dont il prédit le retour, & il compoſa là-deſſus un petit Eſſai en ſa Langue. Peu de tems après il voyagea en Hollande, en Flandre & en Angleterre [*B*]. De retour chez lui en 1682, il ſongea à rendre ſes études utiles au Public. Il crut que rien ne contribueroit davantage à ſon deſſein, que de faire des Expériences publiques de Phyſique & de Méchanique. Il s'y diſtingua, & fit voir dans la Ville de Bâle ce grand nombre de belles choſes nouvellement découvertes, qu'on n'y connoiſſoit point avant lui. En 1683, il publia l'Eſſai de ſon nouveau Syſtême ſur les Comètes [*C*]; & l'année ſuivante, ſa *Diſſertation ſur la Peſanteur de l'Air* [*D*]. On le demanda en 1684 à Heidelberg pour y profeſſer les Mathématiques; mais il fut détourné du deſſein d'accepter cette offre, par un mariage, aiant épouſé une Demoiſelle d'une famille diſtinguée. Fixé par-là dans ſa Patrie, il s'appliqua plus que jamais aux Mathématiques. Mr. Leibnitz aiant alors donné dans le Journal de Leipſig quelques eſſais de ſon nouveau *Calcul différentiel* ou *des Infiniment-petits*, dont il cachoit l'Art & la Méthode, Mr. Bernoulli, & un de ſes frères auſſi Géomètre fameux, ſentirent par le peu qu'ils voyoient de ce Calcul, quelle en devoit être l'étendue & la beauté: ils s'appliquérent opiniâtrement à en chercher le ſecret; ils y réuſſirent, & perfectionnérent cette Méthode au point, que Mr. Leibnitz, par une ſincérité digne d'un Grand-Homme, a déclaré qu'elle leur appartenoit autant qu'à lui [*E*]. En 1687, la Chaire de Mathématique à Bâle étant venue à vaquer par la mort de Pierre Megerlin, où les années du Cycle Solaire, du Nombre d'Or, & de l'Indiction étant données, il s'agit de trouver l'année de la Période Julienne (1).

(1) Fontenelle *Eloges des Academ. T. I. p. 60.* & Nicéron *Mém. des hom. illuſtr. T. II. p. 54. 55.*

[*B*] *Il voyagea en Hollande, en Flandre, & en Angleterre.* En Hollande il s'appliqua plus qu'il n'avoit encore fait à la nouvelle Philoſophie, mais ſur-tout à cette noble partie des Mathématiques, qui conſiſte dans la réſolution des Problèmes, & dans les Démonſtrations, qu'il n'avoit guères connue juſqu'alors. Il devora les Géométrie de Deſcartes, & par des efforts redoublés, il ſe rendit bientôt maître, ſans le ſecours de perſonne, des plus grandes difficultés. Il traduiſit auſſi en Latin ſon Eſſai ſur le Mouvement des Comètes, & petit Traité ſur l'Air, que celui ſur la Peſanteur de l'Air: nous parlerons de l'un & de l'autre dans les Remarques ſuivantes. Mr. Bernoulli aiant viſité la Flandre & le Brabant, ſe rendit à Calais, & paſſa en Angleterre. Il vit à Londres tout ce qu'il y avoit d'Hommes célèbres dans les Sciences, & en fut conſidéré. Il eut même le plaiſir de ſe trouver aux Conférences qui ſe tenoient toutes les ſemaines chez le fameux Mr. Boyle, dont il acquit particuliérement l'eſtime (2).

(2) Nicéron p. 56. 57.

[*C*] *L'Eſſai de ſon nouveau Syſtême ſur les Comètes.*] Il parut à Amſterdam en 1682 in-8. ſous ce titre: *Conamen novi Syſtematis Cometarum, quo motus eorum ſub calculum revocando & apparitionibus prædicendis.* „ Eſſai d'un nouveau „ Syſtême ſur les Comètes, pour calculer leur mouve„ ment, & prédire leurs apparitions." Mr. Bernoulli prétend dans cet Ouvrage, que les Comètes ſont des Satellites de quelque Planète, ſi élevée au deſſus de Saturne, quoique placée dans le Tourbillon du Soleil, qu'elle eſt toujours inviſible à nos yeux, & que les Comètes ſont des Satellites viennent viſibles, que quand ils ſont par rapport à nous dans la partie la plus baſſe de leur Cercle. De-là il conclud que les Comètes ſont des Corps éternels, & que leurs retours peuvent être prédits: ce qui eſt auſſi l'opinion de Mr. Caſſini. Si cela eſt ainſi, elles ne doivent plus être regardées comme des ſignes du courroux du Ciel. Mr. Bernoulli n'oſoit pas encore l'affirrer en ce tems-là: il fut donc réduit à dire que la queue de la Comète n'avoit été un ſigne de la Colère céleſte (3). La Comète de 1680 devoit, ſelon le Syſtême & le Calcul de Mr. Bernoulli, reparoître en 1719 le 17 de Mai, dans le prémier degré 12 minutes de la Balance (4).

(3) Idem p. 61.

(4) Fontenelle *ubi ſupra* p. 61.

[*D*] *Sa Diſſertation ſur la Peſanteur de l'Air.*] Elle parut à Amſterdam en 1683 in-8. ſous le titre de *Diſſertatio de Gravitate Æthereis & Cæli.* Il n'y traite pas ſeulement de la peſanteur de l'Air, ſi inconteſtable & ſi ſenſible par le Baromètre; mais principalement de celle de l'*Ether*, ou d'une matière beaucoup plus ſubtile que l'Air que nous reſpirons. C'eſt à la peſanteur & à la preſſion de cette matière, qu'il rapporte la dureté des Corps. Il procéde dans ſa Préface, qu'on imaginant ce Syſtême, il ne ſe ſouvenoit point de l'avoir lu dans le célèbre Ouvrage de la *Recherche de la Vérité* du Père Malebranche; & il s'applaudit d'être tombé dans la même penſée que ce grand Philoſophe, & d'y être parvenu par le même chemin (5).

(5) Nicéron p. 61. 62.

[*E*] *Mr. Leibnitz . . . a déclaré qu'elle leur appartenoit autant qu'à lui.*] C'eſt ce que dit Mr. de Fontenelle, dans ſon Eloge de Mr. Bernoulli. Mais Mr. Leibnitz écrivit lui-même fur ce ſujet une Lettre à Mr. Bernard, inſérée dans les *Nouvelles de la République des Lettres* du mois de Novembre 1706. Art. III. Il s'y plaint d'abord, que dans l'Eloge de Mr. Bernoulli, inſéré dans les *Nouvelles* de Février de la même année, Art. V. on inſinue, qu'aiant laiſſé entrevoir quelque choſe de ſon Syſtême des *Infinitéſimales*, Meſſieurs Bernoulli avoient médité ſi profondément ſur ces foibles rayons qui lui étoient échappés, qu'aiant réſolu de lui enlever la gloire de l'invention, ils y avoient réuſſi, & avoient publié ſon Syſtême avant lui. Mr. Leibnitz rapporte le fait de la manière ſuivante. Aiant trouvé ſon nouveau Calcul dès l'an 1674, il fut longtems ſans en rien faire paroître, parce qu'étant retourné de France en Allemagne, il eut des occupations & des emplois qui l'en détournérent. L'affaire méritoit un Ouvrage exprès, & il n'avoit pas tout le loiſir qu'un tel Ouvrage demandoit, pour répondre à ſes vues, & à l'attente du Public. Outre qu'il a toujours eu de la peine à travailler ſur ce qu'il avoit déja eu ſon pouvoir, aiuant à pouſſer pluſieurs autres vues d'une nature toute différente. Cependant quelques-uns de ſes anciens Amis, & particuliérement Mrs. Menken & Pfaus, aiant commencé le Journal de Leipſig, il fut bien aiſe de leur communiquer quelques échauillons de ſes méditations Géométriques, pour contribuer à varier leurs Collections. L'approbation publique & leurs invitations l'engagérent à continuer de tems en tems. Enfin ne ſe voyant ni trop de tout, il affez en humeur de travailler à l'Ouvrage de ſa nouvelle Analyſe, il prit la réſolution, de peur qu'elle ne ſe perdit, d'en publier des Eléemens en abrégé, c'eſt-à-dire le Logarithme de ce Calcul, qui en contient l'application à l'Addition & Souſtraction, à la Multiplication & Diviſion, & aux Puiſſances & Racines. Mr. Bernoulli de Bâle lui écrivit là-deſſus, & lui demanda quelque éclairciſſement ſur la réſiſtance des ſolides, dont Mr. Leibnitz avoit donné une détermination dans le Journal de Leipſig. Cela fit naître quelque Commerce de Lettres entre ces deux Meſſieurs, que le Voyage d'Italie de Mr. Leibnitz interrompit. Cependant il donna un nouvel échantillon de ſon Calcul, en l'appliquant au mouvement des Planètes, & il y fit voir l'uſage des *Infinitéſimales* du ſecond degré. Mr. Bernoulli y étoit attentif, mais il n'y trouva encore que lorſqu'il vit comment Mr. Leibnitz s'y prenoit pour appliquer ce Calcul à des Problèmes Phyſico-Mathématiques. Il en avoit propoſé un à Mr. l'Abbé Catelan, qui donna un petit démêlé qu'il avoit avec Mr. Leibnitz, vantoit trop les Méthodes Carteſiennes, comme ſuffiſantes à tout. Cet Abbé demeura court là-deſſus, & il n'y eut que Mr. Huigens, qui trouvant le Problème digne de l'curioſité, (c'étoit de trouver une Courbe dans laquelle le corps peſant deſcendé également vers l'Horizon, ou ſans accélération) en donna la ſolution, quoique par une Méthode différente de celle de Mr. Leibnitz, mais ſans en ajouter la démonſtration. Donc pour dépêcher ce Problème, Mr. Leibnitz en publia une, laquelle marquoit les traces de ſon Analyſe. C'eſt ce qui acheva d'ouvrir les yeux à Mr. Bernoulli; il l'avoua lui-même, & voyant qu'un nouveau champ étoit ouvert, il pria Mr. Leibnitz, à la ſuggeſtion de ſon frère, qui entroit déja bien avant dans ces matières, de penſer ſi par la même Analyſe, on ne pourroit point arriver à des Problèmes plus difficiles, maniés inutilement par d'autres, & particuliérement à la Courbe qu'une Chaine doit former, ſuppoſé qu'elle ſoit parfaitement flexible par-tout; que Galilée en avoit eu être la Parabole, quoiqu'ils ne fuſſent point alors qu'il y avoit travaillé. Mr. Leibnitz y penſa, & en vint à bout d'abord; mais au-lieu de publier ſa ſolution, il encouragea Mr. Bernoulli à la chercher auſſi. Son ſuccès fut ſans doute, que les deux Frères s'y appliquérent fortement, & que le plus jeune, depuis Profeſſeur à Groningue, eut l'avantage d'y réuſſir entiérement. Pour y arriver par le moyen de ce que Mr. Leibnitz avoit communiqué, il fallut une adreſſe extraordinaire, & quelque exercice, que l'application & l'envie de ſe ſignaler leur donna pour ſe bien ſervir de ce nouveau Calcul. Après cela ils furent en état d'aller bien loin. Cependant ils ont toujours fait à Mr. Leibnitz la juſtice de lui attribuer l'invention de cette Analyſe, comme on le voit par pluſieurs endroits de leurs Ecrits, dans le Journal de Leipſig & ailleurs, & par l'Ouvrage de Mr. le Marquis de l'Hôpital, à qui Mr. Bernoulli le jeune en avoit communiqué les fondemens & la matière à Paris. Et Mr. Leibnitz leur a rendu la juſtice, qu'ils avoient beaucoup de part à l'utilité que le Public en a tiré; & que perſonne n'avoit plus fait valoir cette invention qu'eux, avec Mr. le Marquis de l'Hôpital. Si Mr. Leibnitz avoit publié d'abord lui-même la ſolution du *Problème de la Chaînette*, ſans donner envie à Mrs. Bernoulli d'y travailler, ils en auroient eu moins de gloire, mais le Public en auroit tiré moins d'utilité; car ils ſe ſeroient, peut-être, moins appliqués à cultiver une Science, où ils n'auroient pas eu aſſez de part. Deſorte que Mr. Leibnitz dit, qu'il ne ſe repent point de ce qu'il a fait, & qu'il trouve, comme c'eſt l'ordinaire, que ce qui eſt arrivé eſt le meilleur. L'Ouvrage que Mr. le Marquis de l'Hôpital publia le prémier fut ce nouveau Syſtême ſous

gerlin, Professeur très estimé & Docteur en Droit, Mr. Bernoulli fut élu en sa place, par un consentement unanime des Magistrats, & il s'acquitta de ses devoirs avec un applaudissement universel [*F*]. En 1699, l'Académie des Sciences à Paris aiant pris une nouvelle forme, Mr. Bernoulli y fut admis avec Jean Bernoulli son frère, en qualité d'Associé étranger. En 1701, ils furent aussi associés tous les deux à l'Académie de Berlin. Il a composé quantité d'Ouvrages, outre ceux dont nous avons parlé [*G*]. Ses travaux continuels, causés par les devoirs de sa Charge & par son ardeur pour l'étude, le rendirent fujet à la goute, & enfin le firent tomber dans une fièvre lente, dont il mourut le 16 d'Août 1705 (*b*), âgé de cinquante ans & sept mois, laissant un fils & une fille. Archimède aiant trouvé la proportion de la Sphère au Cylindre, Découverte d'une extrême difficulté & d'un grand éclat

(*b*) Fontenelle *ubi supra* p. 71. Mr. Bernard *ubi supra* dit qu'il mourut le 6 de Juillet 1705.

sous le titre d'*Analyse des Infiniment-petits*, fut publié du consentement de Mr. Leibnitz. Le Marquis eut pour lui la déférence & l'honnêteté de lui mander, que s'il vouloit se fervir de fon droit d'Inventeur, pour publier le premier un Ouvrage d'une juſte étendue fur cette nouvelle Science, il ne le vouloit point prévenir. Mais Mr. Leibnitz ne voulut pas priver le Public d'un travail auſſi utile que celui du Marquis, pour ſe conſerver un droit dont il pouvoit ſe paſſer facilement, aiant toujours celui d'y ſuppléer, comme il l'a fait, en propoſant de tems en tems quelques nouvelles ouvertures pour pouſſer cette Analyſe. Mr. Leibnitz ajoute, qu'il a été d'autant plus porté à defabuſer le Public ſur ces faits nal narrés, que Mr. Bernoulli le cadet venoit de le demander dans une de ſes Lettres du 22 de Mai, où il les rejette & les déſapprouve hautement, comme éloignés de la vérité. Mr. Bernard aſſure *, qu'il n'a d'autre part dans tout cela que celle de ſidèle Hiſtorien, & qu'il a rapporté exactement la Relation qui lui a été envoyée de Paris. Je fais comme lui, dit-il, que cette Relation eſt vraie; & par conſéquence le tout retombe ou ſur Mr. de Fontenelle, qui a fait l'Eloge de Mr. Bernoulli, où ſe trouvent les faits dont Mr. de Leibnitz ſe plaint, ou plutôt ſur celui qui a fourni les Mémoires, dont Mr. de Fontenelle a fait uſage. Nous remarquerons cependant qu'il y a une différence aſſez notable entre l'Eloge publié par Mr. Bernard, & celui de Mr. de Fontenelle, dans la manière de repréſenter le fait en queſtion.

* *Rep. des Lett.* 1706. Novembre. p. 527. 528.

[*F*] *Il s'acquitta de ſes devoirs avec un applaudiſſement universel.*] Il fit honneur à la Chaire qu'il occupoit. Sa réputation attira dans Bâle un nombre conſidérable d'Etrangers, qui venoient de toutes parts pour l'entendre. Il avoit un talent merveilleux pour enſeigner, & une adreſſe particulière à s'accommoder à la portée & au différent génie de ſes diſciples; & le tour qu'il ſavoit donner aux choſes les plus difficiles & les plus obſcures, les rendoit claires & faciles à ceux mêmes qui avoient le moins d'ouverture d'eſprit (*c*).

(*c*) Niceron p. 39.

[*G*] *Il a compoſé quantité d'autres Ouvrages, outre ceux dont nous avons parlé.*) En 1700 il publia à Bâle in-4. une Lettre à Jean Bernoulli ſon frère Profeſſeur à Groningue, intitulée: *Epiſtola ad Fratrem ſuum Joh. Bernoulli Profeſſorem Groning. cum annexa ſolutione Problematis Iſoperimetrici.* Il y a encore de lui: *Ars Conjectandi. Opus poſthumum. Accedit Tractatus de Seriebus infinitis. Et Epiſtola Gallica de ludo Pilæ reticularis.* Bâle 1713 in-4. L'Auteur détermine dans cet Ouvrage & y réduit au calcul les différens degrés de certitude ou de vraiſemblance des conjectures qu'on peut former ſur les choſes qui dépendent du hazard; ce qu'il étend même à la Vie Civile, & aux affaires particulières. Il y a inſéré un Ouvrage de Mr. Huygens, *de Ratiociniis in ludo Aleæ*, où ce Savant donne une Méthode pour déterminer au juſte par le calcul le différent fort des Joueurs dans divers cas qui ſe préſentent; mais comme il manquoit beaucoup de choſes à ce Traité, Mr. Bernoulli y a beaucoup ajouté (7). On trouve quantité de Pièces de fa façon dans les Journaux de Leipſig, dans ceux des Savans, & dans les Mémoires de l'Académie des Sciences. Voici celles du *Journal de Leipſig*. 1. *Examen Machinæ urinatoriæ a Borello excogitatæ*, ex *Diario Eruditorum Pariſienſi deſumptum* anno 1683. Ann. 1683. p. 553. 2. *Nova ratio Aëris ponderandi, excerpta ex Ephemeridibus Pariſienſibus* 1684. Ann. 1685. p. 432. 3. *Examen ponderationis Aëris per veſicam; ex Ephemeridibus Pariſienſibus* 1685; Ann. 1685. p. 436. 4. *Dubium circa cauſam gravitatis a rotatione Porticli terreni petitam.* Ann. 1686. p. 91. 5. *Solutio Problematis Propoſitionem quandam mechanicam.* Ann. 1686. p. 96. 6. *Narratio Controverſiæ inter Dominum Hugenium & Abbatem Catelanum agitatæ, de Centro oſcillationis.* Ann. 1686. p. 356. 7. *Demonſtratio rationum, quas habent ſeries numerorum naturali progreſſione ſeſe infequentium, vel qualcumque, cujuscum &c. ad ſeries numerorum totidem maximo æqualium.* Ann. 1686. p. 360. 8. *Examen perpetui Mobilis Pariſiis publicati, & in Novellis Reip. Literariæ Rotterodamenſibus menſe Novembri* 1686 *ad diſcuſſionem propoſiti.* Ann. 1686. p. 623. Ann. 1687. p. 314. Ann. 1688. p. 591. 9. *Solutio Algebraica Problematis de Quadrilatione Trianguli Scaleni per duas Normales rectas.* Ann. 1687. p. 617. 10. *Nova ratio metiendi altitudines Montium.* Ann. 1688. p. 208. 11. *Animadverſio in Geometriam Carteſianam, & Conſtructio quorundam problematum hyperboloidorum.* Ann. 1688. p. 323. 12. *De inveniendo cujuſque plani declinatione ex unica obſervatione projectæ a ſole umbræ.* Ann. 1689. p. 311. 13. *Vera Conſtructio Geometrica problematum ſolidorum & hyperboloidorum per rectas lineas & circulos.* Ann. 1689. p. 311. 14. *Novum Theorema pro doctrina Sectionum Conicarum.* Ann. 1689. p. 586. 15. *Analyſis problematis de inventione lineæ deſcenſus a corpore gravi percurrendæ uniformiter, ſic ut temporibus æqualibus altitudines emetiatur, & alterius cujuſdam problematis propoſitio.* Ann. 1690. p. 217. 16. *Queſtiones nonnullæ de uſuris, cum ſolutione problematis de ſorte annuorum, propoſiti in Ephemeridibus Gallicis anni* 1685 *Art.* 25. Ann. 1690. p. 219. 17. *Specimen Calculi differentialis in dimenſione Parabolæ Helicoidis, ubi de flexuris curvarum in genere, earumque evolutionibus, aliiſque.* Ann. 1691. p. 13. 18. *Specimen alterum Calculi differentialis in dimetiendâ Spirali Logarithmicâ, Loxodromiis Nautarum, & Areis Triangulorum Sphæricorum, una cum additamento quodam ad problema fundamentale.* Ann. 1691. p. 282. 19. *Demonſtratio theoremi Oſcillatorii ex natura Vectis.* Ann. 1691. p. 377. 20. *Additamentum ad ſolutionem Cauſſicæ fratris Joannis Bernoulli, unà cum meditatione de naturâ Evolutarum, & variis Speculationum generibus.* 21. *Curvatura Veli.* Ann. 1692. p. 202. 22. *Linea Cycloidales, Evolutæ, Ant-evolutæ, Cauſticæ, Anti-cauſticæ, Peri-cauſticæ. Earum uſus & ſimplex relatio ad ſe invicem. Spira mirabilis, aliaque.* Ann. 1692. p. 207. & 291. 23. *Enigmatis Florentini ſolutione variæ infinitæ.* Ann. 1692. p. 320. 24. *Solutio Problematis de minimo Crepuſculo.* Ann. 1692. p. 446. 25. *Curvæ diacauſticæ, earumque relatio ad evolutas, aliaque nova hic affinia. Item natura oculorum uberium explicata. Celeritates Naturæ definitæ, Regulæ pro reflexionis, quæ Figuræ in fluido motæ patiuntur.* Ann. 1693. p. 244. 26. *Solutio Problematis fraterni.* Ann. 1693. p. 257. 27. *Curvatura Laminæ elaſticæ. Ejus identitas cum curvatura Linteæ a vendere inclusi fluidi expanſi. Radii circulorum ſylvulorum in terminis ſimpliciſſimis exhibiti, una cum novis quibuſdam Theorematis huc pertinentibus.* Ann. 1694. p. 262. 28. *Solutio Problematis Leibnitziani de Curvâ Acceſſus & Receſſus æqualitis a puncto dato, mediante rectificatione curvæ elaſticæ.* Ann. 1694. p. 267. 29. *Solutio Curvæ Acceſſus & Receſſus æqualitis aque rectificationis curvæ cujuſdam Algebraicæ, adjecta præcedenti ſolutioni.* Ann. 1694. p. 336. 30. *De methodo Tangentium inverſâ, quotuque tum in communi, tum in reconditioris Geometriæ proſapiæ ſit, hoc ſenſu.* Ann. 1694. p. 391. 31. *Solutiones Problematis Phyſico-Mathematici.* Ann. 1695. p. 65. 32. *Explicationes, Annotationes, & Additiones ad ea, quæ in Actis anni* 1694 *de Curvâ Elaſticâ, ſiccbrond, Paracentrica & de Velarâ, hinc inde memorata, & partim controverſa leguntur, ubi de lineâ mediarum directionum, aliiſque novis.* Ann. 1695. p. 537. 33. *Obſervatiuncula ad ea, que in Actis anni* 1695 *menſe Novembri, de dimenſionibus Curvarum publicata leguntur, autore D. T.* Ann. 1696. p. 260. 34. *Conſtructio generalis omnium Curvarum tranſcendentium, ope ſimplicioris Tractatrix & Logarithmicæ.* Ann. 1696. p. 261. 35. *Problema Beaunianum univerſalius conceptum.* Ann. 1696. p. 322. & Ann. 1697. p. 412. 36. *Complanatio ſuperficierum Conoidicarum & Sphæroidicarum.* Ann. 1696. p. 479. 37. *Solutio Problematum fraternorum, unà cum propoſitione reciprocâ ejuſdem.* Ann. 1697. p. 211. 38. *Solutio difficultatis cujuſdam circa naturam flexus contrarii.* Ann. 1697. p. 410. 39. *Demonſtratio ſyntbetica problematis de infinitis Cycloidibus ubique adminiculo infinite parvorum.* Item *conſtructio aliorum huic affinium.* Ann. 1698. p. 223. 40. *Solutio ſex Problematum fraternorum.* Ann. 1698. p. 226. 41. *Solutio Problematis fraterni de curvis infinitas Logarithmicas ad angulos rectos ſecante.* Ann. 1698. p. 230. 42. *Circinus proportionum nauticus ſcala Loxodromica inſtructus, inſuſque fabrica mire facilis.* Ann. 1699. p. 91. 43. *Quadratura Zonarum Cycloidalium demonſtrata.* Ann. 1699. p. 427. 44. *Solutio Problematis Iſoperimetrici.* Ann. 1700. p. 261. 45. *Nova Methodus expeditè determinandi radios Oſculi ſeu Curvaturæ in curvis quibuſque Algebraicis.* Ann. 1700. p. 268. 46. *Quadratura Zonarum Cycloidalium promotarum.* Problema item *Centri gravitatis ſectoris ſolidi Cycloidici ſolutum.* Ann. 1700. p. 551. 47. *Analyſis magni Problematis Iſoperimetrici.* Ann. 1701. p. 213. Les Pièces qu'il a publiées dans le *Journal des Savans* ſont les ſuivantes. 1. Examen de la Machine du Sieur Borelli pour reſpirer ſous l'eau. *Journ. du* 16 *d'Août* 1683. 2. Lettre ſur le démêlé de Mr. l'Abbé Catelan avec Mr. Huygens, ſur le Centre d'Oſcillation. *Journ. du* 24 *Avril* 1684. 3. Nouvelle Machine pour percer l'Air. *Journ. du* 31 *de Juillet* 1684. 4. Examen de la manière de peſer l'Air dans une Veſſie. *Journ. du* 18 *de Juin* 1685. 5. Lettre ſur une Singularité phyſique. *Journ. du* 17. *Sept.* 1685. 6. Lettre contenant la manière d'apprendre les Mathématiques aux Aveugles. *Journ. du* 19 *Novemb.* 1685. 7. Lettres & Avis ſur la ſolution de quelques Problèmes, & ſur ſa diſpute avec ſon frère. *Journ. du* 17 *Février, du* 26 *de Mai, du* 4 *& du* 11 *d'Août* 1698. On trouve dans les *Mémoires de Trevoux*, Mai 1701. p. 228. *Nouvelle Methode pour déterminer aiſément les rayons de la Développée dans toutes ſortes de Courbes Algebroïques.* Cet Article eſt tiré du Journal de Leipſig de 1700. p. 508. On trouve dans l'*Hiſtoire de l'Académie des Sciences* le

(7) Idem p. 62. 63.

Très-

(c) Fontenelle dans sa Préface du Tom. 7. Part. Ancien Mem. des Hom.

éclat dans ce tems-là, mais aujourd'hui un simple jeu par les nouvelle Méthodes; Archimède, dis-je, ordonna que l'on gravât sur son Tombeau un Cylindre circonscrit à une Sphère. A son exemple, Mr. Bernoulli a voulu qu'on gravât sur le sien une Spirale Logarithmique avec ces mots, *Eadem mutata resurgo*, par allusion à l'espérance de la Résurrection, représentée en quelque sorte par les propriétés de cette Courbe, qu'il a la gloire d'avoir découverte le prémier (c).

Mem. A. T. 11. P. 51. 63. & Act. Er. rudit. Lips. 1706.

Pièces suivantes. 1. *Section indéfinie des Arcs circulaires, en telle raison qu'on voudra, avec la manière d'en déduire les Sinus, &c.* Ann. 1702. 2. *Demonstration générale du Centre du Balancement ou d'Oscillation, tirée de la nature du Levier.* Ann. 1703. 3. *Application de la Regle du Centre de Balancement à toutes sortes de figures*, là-même. 4. *Démonstration du Principe de Mr. Huygens touchant le Centre de Balancement, & de l'identité de ce Centre avec celui de Percussion.* Ann. 1704. 5 *Véritable Hypothèse de la Résistance des solides, avec la démonstration de la Courbure des corps qui font ressort.* Ann. 1705.

* Communément nommé *Wolmer*, mais le vrai titre est l'Eglise *Françoise*. T. D. T.

BERTHEAU (Charles), un des Ministres de l'Eglise Françoise * de Londres, naquit en 1660 à Montpellier, où son père étoit Ministre. Après avoir fait ses études partie en France, partie en Hollande, il reçut l'imposition des mains au Synode du Vigan, tenu en 1681. Il n'avoit alors que vingt & un an; & l'année suivante il fut appellé à l'Eglise de Montpellier, où il ne demeura pas longtems; car bientôt après, celle de Charenton aiant befoin d'un Ministre, lui adressa la Vocation, malgré sa grande jeunesse. Il s'y distingua pendant environ deux ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que la Persécution l'obligeât à sortir du Royaume en 1685. Il passa en Angleterre, & l'année suivante 1686 il fut appellé à l'Eglise Françoise de Londres, où il a exercé son Ministère avec honneur l'espace d'environ quarante-quatre ans. Il avoit de grands talens pour la Prédication, quoiqu'il se diftinguât bien moins par son extérieur, que par la juſteſſe & la ſolidité de ſes Diſcours; & ſans s'écarter des ſentimens reçus, il étoit original dans la manière de les propoſer. C'eſt ce qui paroit par le prémier Volume de ſes Sermons [*A*] qu'il publia en 1712 (*a*), & qu'on a réimprimé il y a peu d'années. Nous ſouhaiterions pouvoir en dire autant du ſecond: mais ceux qui s'étoient chargés de mettre en ordre ſes Manuſcrits, & d'en remplir les Lacunes, parce qu'il n'étoit plus en état de le faire lui-même, les ont défigurés par une infinité de fautes groſſières, non ſeulement par rapport au ſtyle, mais même pour le ſens & les choſes. Il faut eſpérer que ſes *Diſcours ſur le Catéchiſme*, qu'on a envoyés en Hollande pour y être imprimés, ſeront tombés en de meilleures mains & auront plus d'honneur dans le Monde [*B*]. Mr. Bertheau avoit la mémoire ſi heureuſe, qu'il n'a jamais rien oublié de tout ce qu'il avoit lu, vu, ou entendu. En particulier, il poſſédoit à fond l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, ſur laquelle on pouvoit le conſulter ſurement, étant ſi exact, qu'il nommoit ſur le champ les perſonnes, & juſqu'à la date préciſe des événemens dont il s'agiſſoit. A une ſi grande mémoire il joignoit un ſens exquis, qualités qui ſe trouvent rarement enſemble. Il mourut le 25 de Décembre 1732, âgé

(a) On s'eſt donc trompé dans la *Bibliath. Britann.* T. I. p. 644. en diſant que Mr. Bertheau a publié ſes Sermons il y a près de 30 ans. C'eſt en 1711 qu'on écrivoit cela.

[*A*] *Le prémier Volume de ſes Sermons.*] Il contient les Sujets ſuivans. 1. *Sur la manière de s'informer des Nouvelles chrétiennement.* Act. XVII. 21. 2. *Pour un prémier jour de l'An.* 2. Corinth. V. 17. 3. *Sur l'Hypocriſie des Erreurs.* Matth. XIII. 25. 4. *Sur la bonne Conſcience.* Act. XXIV. 16. 5. *De la Satisfaction de Jeſus-Chriſt.* 2. Corinth. V. 19-21. 6. *Pour un jour de Colléte.* Act. XX. 35. 7. *Sur la violation d'un ſeul Commandement.* Jacques II. 7. 8. *Sur le Contentement du Chrétien.* Philipp. IV. 12. 9. *Sur l'Avarice.* 1 Timoth. VI. 9. 10. *De la Divinité de l'Etabliſſement de la Religion Chrétienne.* 2 Corinth. IV. 4. L'Auteur fait briller dans tous ces Sermons fon bon-ſens, ſon jugement, la force de ſon raiſonnement & ſon Orthodoxie. Mais comme le prémier eſt tout-à-fait original & ſur un ſujet entièrement nouveau, nous croyons faire plaiſir au Lecteur d'en rendre compte. L'Auteur commence par un parallèle entre la Ville d'Athènes & celle de Londres, entre leſquelles il trouve beaucoup de conformité, par rapport au grand nombre de leurs habitans, à leur Commerce, aux gens de Lettres, Mathématiciens, Juriſconſultes, Poëtes, Orateurs, Philoſophes &c. qui s'y trouvoient; à leur Sénat, à leurs richeſſes &c. Il partage enſuite ſon Diſcours en deux Parties. Dans la prémière, il montre quel eſt le faux eſprit dans lequel on s'occupe à ſavoir des Nouvelles. Et dans la ſeconde, il fait voir quel eſt le véritable eſprit qui doit nous conduire dans cette recherche.

Prémièrement, on s'informe des Nouvelles dans un eſprit d'Oiſiveté qui cherche à s'amuſer, & à faire couler inſenſiblement un tems qui eſt à charge; on demande des Nouvelles, on fait ſes remarques ſur celles qu'on apprend, vraies ou fauſſes. On s'informe en ſecond lieu des Nouvelles, dans un eſprit de Curioſité. En troiſième lieu, on s'informe des Nouvelles dans un eſprit de Vanité; on veut faire croire que l'on ſait les ſecrets du Cabinet, par une Correſpondance particulière avec les Miniſtres. En quatrième lieu, on ſe plaît à dire & à raconter des Nouvelles dans un eſprit de Malignité, eſprit noir & miſanthrope, qui ne reſpire que les événemens tragiques. On s'informe en cinquième lieu des Nouvelles, dans un eſprit de Paſſion. Si l'on ſe trouve par bonheur dans le bon Parti, on lui fait tort, parce qu'on y entre dans un eſprit de faction, qu'on y mêle trop de feu, & qu'on entre dans des affaires qui ne ſont pas de ſon reſſort. Si ceux dont il s'agit ſont engagés dans une faction contre l'Etat, il font mille fois plus dangereux; car alors ils ne cherchent des Nouvelles que parce qu'ils aſpirent à rendre le peuple mécontent, à fouffler la ſédition, & à jetter toute une Nation dans la'confuſion & le déſordre. En ſixième lieu, on cherche à dire ou à entendre des Nouvelles, dans un eſprit d'Intérêt: ce que l'Auteur dit fur cet Article eſt ſi naturel & exprimé avec tant de feu, que nous le rapporterons ici. „ Le Commerce, *dit-il* (1), produit cet effet dans „ toutes les grandes Villes, mais n'eſt nulle part ſi viſi- „ ble que dans cette grande Ville (*Londres*) & dans cette „ Place voiſine (2), le rendez-vous général des Négo- „ cians. Quand j'y paſſe, il me ſemble que c'eſt le véri- „ table trône de Mammon, où l'Intérêt joue tous ſes rô- „ les, tous ſes perſonnages, & étale tout ce qu'il a de „ détours & de fauſſes intentions, pour ſuppianter les „ gens & déguiſer la ſituation des affaires: ou chacun a „ l'eſprit & les mains toujours ouvertes pour s'enrichir „ aux dépens de ſon prochain. Mais, après tout, quoi „ eſt le grand mobile qui agite tout ce monde de convoi- „ tiſe? quel eſt ce grand faiſeur-faire que l'on voit en „ œuvre pour faire varier les changes, décrier les mar- „ chandiſes, ou leur donner cours, faire hauſſer, ſi l'on „ peut, ou baiſſer les fonds publics? qu'eſt-ce qui fait le „ fin de ce jeu qui a coutu ſi cher à tant de gens, qui a „ renverſé tant de fortunes, je veux dire ce jeu de tranſ- „ porter ou de recevoir des tranſports, de vendre & d'a- „ cheter, de faire & défaire des marchés, & tout cela en l'air, ſans un fonds réel, & par un traſic imaginaire (3)? C'eſt une Nouvelle dont on prétend être inſtruit avant le Public; un faux bruit fait répandre par des perſonnes apoſtées: une ſimple probabilité, que l'on débite pour une vérité inconteſtable; c'eſt une terreur panique ou une vaine conjecture, dont on fait uſage; on fait ſtrurir l'Etat, on le renverſe, on bat, & on eſt battu, on prend, on perd des Vaiſſeaux; mille fois la face du Public change & rechange, pour établir la fortune, ou pour cauſer la ruine de quelque particulier. „ Tant eſt grand le pouvoir de l'intérêt en matière de „ Nouvelles, tant il eſt ardent & intéreſſé à les ſavoir ou „ à les débiter." En ſeptième lieu, on s'informe des Nouvelles dans un eſprit d'Impatience; & en huitième lieu, dans un eſprit de Superſtition. Dans ſa ſeconde Partie, Mr. Bertheau montre de quelle manière on doit uſer de la paſſion des Nouvelles en faveur de l'Egliſe. Prémièrement, pour la propagation de ſes Vérités. Ici le Prédicateur reproche aux Proteſtans le peu de zèle pour la converſion des Infidèles, & oppoſe à leur froideur le zèle de l'Egliſe Romaine; & il finit cet Article par des vœux pour la Compagnie de la Propagation de la Foi. En ſecond lieu, on doit s'informer des Nouvelles en faveur de l'Orthodoxie de l'Egliſe. En troiſième lieu, par rapport à l'Etat temporel de l'Egliſe. Enfin il faut faire uſage des Nouvelles pour attendre & pour avancer les heureux événemens que Dieu a promis à ſon Egliſe. Tous les Articles qu'on vient d'indiquer ſont traités avec autant d'éloquence, que de ſolidité & de jugement.

[*B*] *Il faut eſpérer que ſes Diſcours ſur le Catéchiſme... ſeront tombés en de meilleures mains, & lui feront plus d'honneur dans le Monde.*] Ces Diſcours ſont tombés en de fort bonnes mains; voici ce que l'Editeur lui-même nous apprend de ſon travail. „ J'ai rétabli le ſens, qui avoit é- „ té fort altéré dans divers endroits par de très mauvais „ Copiſtes à qui on avoit confié le ſoin de mettre ces Ser- „ mons au net. J'ai auſſi redreſſé un très grand nombre „ d'autres irrégularités, qui, par la négligence de ces „ mêmes Copiſtes, s'étoient gliſſées dans ces Sermons. „ C'eſt là ce qu'on a exigé de moi; j'ai tâché de m'en „ acquitter le mieux qu'il m'a été poſſible." Ces Sermons ſont au nombre de ſeize. Quoique l'on s'apperçoive bien que

(1) *Sermons* p. 12. 13.

(2) La Place du Change, qui eſt proche de l'Egliſe où ce Sermon a été prononcé.

(3) Obſervez que ce Sermon a été prononcé longtems avant le fameux Commerce des Actions du Sud.

(1) Tiré de la Bibliothe.

gé environ de soixante-treize ans, regretté de tout son Troupeau, & de tous ceux qui le connoissoient (*b*).

Britann. T. I. p. 242. 249.

que ce sont des Pièces, auxquelles l'Auteur lui-même n'a pas mis la dernière main, on y trouve cependant d'excellentes choses, & on y reconnoit cette main de Maître, qui caractérise toujours les Ouvrages des Grands-Hommes, quelque imparfaits qu'ils puissent être d'ailleurs. R. M. DU TRAD.

☞ BERTIUS (PIERRE) nâquit le 14 de Novembre 1565, à Bievre ou Beveren en Flandres, sur les confins des Diocèses de Bruges & d'Ypres, où son père, qui avoit embrassé la Réformation, s'étoit retiré. Les troubles des Pays-Bas aiant obligé ses parens à se réfugier en Angleterre, il y fut mené fort jeune (*a*). On le mit en pension dans un fauxbourg de Londres chez Chrétien Rych, qui lui apprit les principes des Langues Latine, Grecque & Françoise, pendant que Petronille Lansberg, fille très savante, dont Rych avoit épouse la mère, lui enseigna à écrire & la Musique (*b*). A l'âge de douze ans, son père, qui étoit devenu Ministre de Rotterdam, le rappella en Hollande, & lui fit continuer ses études à Leyde, où il s'appliqua à la Langue Hébraïque sous Herman Rennecher, aux Belles-Lettres sous Juste-Lipse & Bonaventure Vulcanius, & à la Théologie sous Lambert Daneau & d'autres. Ces études l'occupérent jusqu'à l'année 1582, qu'il commença, quoiqu'âgé seulement de dix-sept ans, à enseigner lui-même les autres. Après l'avoir fait pendant sept ans successivement à Dunkerque, à Ostende, à Middelbourg & à Goes, il obtint une place de Régent dans les basses Classes de Leyde. Il profita du séjour de cette Ville, pour achever de se perfectionner dans ses études, qu'il avoit été obligé, on ne fait pour quelle raison, d'interrompre trop tôt; & employa le tems que sa Classe lui laissoit libre, à fuivre les Professeurs qui y enseignoient. Deux ans après il accompagna Juste Lipse en Allemagne [*A*]. Rappellé ensuite à Leyde par les Curateurs de l'Université, pour remplir une place dans le nouveau Collége qu'on établissoit alors, il voulut voir, avant que de s'y rendre, la Bohême, la Silésie, la Pologne & la Moscovie; & il revint par Dantzic en Hollande, prendre possession de son poste, qu'il remplit avec beaucoup de réputation. On le chargea aussi du soin de la Bibliothèque de l'Université [*B*], qu'il mit le prémier dans l'ordre où elle est à présent. Jean Kuchlin, Régent du Collége des Etats à Leyde, étant mort en 1606, Bertius fut choisi pour remplir sa place, qu'il accepta, quoiqu'avec peine, prévoyant les embarras & les chagrins qu'elle lui causeroit. Il goûta les opinions d'Arminius, & par-là se vit exposé à la haine des Gomaristes [*C*]. Il fut obligé de se démettre de sa Charge en 1615: quelques-uns veulent qu'on lui fit dire tous-mais de le faire. Quoi qu'il en soit, pour l'en dédommager on quelque façon, on le fit Professeur en Philosophie. En 1619, il fut obligé de comparoître devant le Synode de Sud-Hollande, assemblé à Leyde, où il fut suspendu de la participation à la Ste. Cène, dépouillé de son emploi, & menacé d'excommunication, s'il refusoit de se faire mieux instruire. Il s'est plaint que le Synode, non content de lui ôter son Professorat, trouva le moyen de l'empêcher de tenir des Pensionnaires, & de leur enseigner les Langues savantes, l'Histoire, la Philosophie & les principes de l'Eloquence, quoique le Prince d'Orange s'intéressât pour lui (*c*). Il tâcha alors de s'insinuer dans les bonnes graces des Gomaristes, en fréquentant leurs Assemblées avec beaucoup d'affiduité. Au mois de Mars 1620 il présenta une Requête aux Etats de Hollande, pour obtenir une Pension, afin de pouvoir faire subsister sa Famille, qui étoit nombreuse: sa Requete fut rejettée, enforte qu'il se trouva réduit dans une grande misère. Il prit le parti de venir en France, dans l'espérance d'y trouver du secours, parce que deux ans auparavant le Roi

(*a*) Le P. Niceron *Mém. des Hom. Ill. Imft.* Tom. XXXI. p. 132. dit, qu'il avoit à peine trois mois. Mais les Auteurs de la *Bibl. Belgica* T. II. p. 912. Bruxelles 1739. & Baillet *Jugem. des Savans* T. VI. Part. 2. p. 83. Ed. de 1725. in-12. disent qu'il étoit âgé de sept ans.

(*b*) Niceron *de Biblioth. Belg.* ubi supra.

(*c*) *Mémoir. Histor. de la Gr. Bretagne.* T. XI. p. 89.

[*A*] *Il accompagna Juste Lipse en Allemagne.*] Il avoit dessein d'y voir Jérôme Zanchius, Antoine Chandieu, & d'autres savans Protestans, qui avoient de la réputation: mais aiant appris leur mort à son passage à Francfort, il se détermina à s'arrêter à Heidelberg, tant à cause de la fameuse Bibliothèque qui y étoit alors, que pour profiter de la conversation des Savans de cette Ville. Il n'y fit pas cependant un long séjour; car s'étant apperçu que l'air du Pays lui étoit contraire, il se rendit à Strasbourg, où il enleigna quelque tems en particulier, après en avoir obtenu la permission du Sénat Académique (*a*). C'est apparemment dans cette Ville qu'il prononça & qu'il fit imprimer fa Harangue *sur la Modestie dans la recherche de la Gloire, Oratio de Modestia in appetenda Gloria.* Argentorat (*b*).

(*a*) Nicetron *Mém. des Hom. Ill. Imft.* Tom. XXXI. p. 81.

(*b*) *Biblioth. Belgic.* T. II. p. 914.

[*B*] *On le chargea auſſi du ſoin de la Bibliothèque de l'Université.*] Il fit imprimer en 1595 in-4. le Catalogue de cette Bibliothèque, avec une Epitre ou un Traité de l'Ordre & de l'Usage d'une Bibliothèque (*a*). *Nomenclatio Bibliothecæ Academiæ Lugduno-Batavæ, cum Epiſtola de ordine ejus atque uſu.* Lugdun. Bat. 1695.

(*a*) Baillet *Jugem. des Savans* T. II. Part. I. p. 216. Amſt. 1725. in-12.

[*C*] *Il goûta les opinions d'Arminius, & par-là ſe vit expoſé à la haine des Gomariſtes.*] Cela porta d'abord par l'Orailon funèbre d'Arminius qu'il fit le 22 d'Octobre 1609 (*a*). Gomarus l'attaqua, & il répondit par un *Appel fait à Gomarus, par rapport à ſes conſidérations ſur l'Oraiſon funèbre d'Arminius*, 1610 (en Flamand). Son Adverſaire répondit, & il repliqua par une *Revue de l'Examen de Gomarus*, auſſi en Flamand. Mais il fit fur-tout connoître ſes ſentimens par un Ouvrage ſur la Perſévérance des Saints, Intitulé: *Hymenæus deſertor, ſive de Sanctorum Perſeverantia & Apoſtaſia libri duo. Lugd. Bat.* 1620. in-4. réimprimé à Francfort en 1612. & à Leyde en 1615. avec ce qui ſuit: *Accedunt Hyperaſpiſtes ad D. Ludovicum Crocium, Theologum Bremenſem, & Theſes de Perſeverantia Sanctorum ex Epiſtola ad Romanos.* Ces trois, l'Ouvrage ainſi été traduit & imprimé en Flamand. Bertius y examine, ſuivant la méthode des Géomètres, les deux Propoſitions ſuivantes. I. *An ſibi poſſit ut Juſtus deſerat Juſtitiam?* Si un Juſte peut renoncer à la Juſtice? II. *An quæ deſeritur, fuerit vera Juſtitia?* Si la Juſtice abandonnée, a été une vraie Juſtice? Queſtions qu'il décide affirmativement. Le Roi Jaques I. qui écrivit diverſes Lettres aux Etats-Généraux, au ſujet des affaires de Religion, dans une de ſes Lettres, où il traitoit Arminius d'*Ennemi de Dieu*, diſoit auſſi, que le ſeul titre du Livre de Bertius, dont on vient de parler, rendoit l'Auteur digne du Feu (*a*). L'Arrêt eſt un peu violent. Bertius continua à témoigner ſes ſentimens, entre autres par une Lettre adreſſée aux Etats de la Province d'Utrecht au nom des Héritiers d'Arminius, qui ſe voit à la tête d'un Ouvrage de ce Savant, intitulé: *Amica Collatio per Literas cum Franciſco Junio, de Prædeſtinatione* (*b*). Il dit dans un endroit de cette Lettre: „ que les Docteurs, qui n'ont point eu honte „ d'écrire que Dieu a créé les hommes, non ſeulement „ afin qu'ils puſſent pécher, mais encore afin qu'ils pé„ chaſſent, parce qu'il ne pouvoit parvenir à ſes fins que „ par ces moyens, reſſembloient à l'Empereur Tibère, „ qui lorſqu'il vouloit faire mourir une fille, ce qui étoit „ contre l'uſage des Romains, la faiſoit violer auparavant par le Bourreau (*c*)." & il cite à la marge *Pijcator adverſus Schafmann.* Celui-ci traita cette imputation de calomnie, & Bertius ſe vit obligé de ſe défendre en publiant l'Ouvrage ſuivant: *Apologeticus ad Fratres Belgas, in quo Calumniæ crimen ipſi a Joanne Piſcatore, Theologo Herborenſi, immerito impoſitum diluitur.* Lugd. Bat. 1614. in-4. Bertius traite, dans la Préface, de la manière de diſputer, des devoirs de ceux qui diſputent, & du véritable moyen de juger des queſtions Théologiques (*d*). Grotius jugeoit alors favorablement de cet Ouvrage, quoiqu'il y trouvât des choſes qu'il n'étoit pas fâr de dire, ou du moins qui étoient peu de ſaiſon: *Omnia quæ adverſus Piſcatorem diſputat, vehementer mihi probant (perſcripſi) ſed interim eſſe quædam, quæ mihi videantur inutilia, certe intempeſtiva* (*e*). Bertius joignit à cet Ouvrage une Diſſertation ſur l'Hiſtoire de Pélage, dont Grotius paroît être aſſez peu édifié: il marque à Utenbogard (10), combien on tireroit de fâcheuſes conſéquences de la manière dont l'Auteur paroit vouloir excuſer Pélage, & combien cela pourra cauſer de nouveaux troubles: il blâme Bertius d'avoir facilité la tranquillité de l'Etat & de l'Eglise à l'envie de faire paroître ſa modération & ſon érudition; & il ne peut aſſez admirer que Bertius ait ſi tôt oublié les chagrins que le ſeul titre de ſon Livre fur la Perſévérance des Fidèles lui a cauſés. *Sed noſtræ aut benignitatis, aut eruditionis oſtentatio tanti nobis eſſe non debet, ut propter ea & nobis ipſis eripiamus facultatem juvandi alios, & Patriam atque Eccleſiam oneremus ſupervacuis difficultatibus. Mirar Virum optimum non meminiſſe, quam male ipſi ceſſerit ſola nuper Libri inſcriptio, quam amabat ſine vituli* (11).

(*a*) Voyez *Hiſtor. de la Gr. Bret.* Tom V. p. 161.

(*b*) A la p. 253. du Recueil des Oeuvres d'Arminius in-4.

(*c*) Ibid. p. 257.

(*d*) Nicetron *ubi ſupra* p. 96.

(*e*) *Epiſtola Eccleſiaſt. & Theolog.* Ep. 211. Pa. 286. Amſt. 1664. in-folio.

(10) Idem ibid.

(11) Idem p. 287.

Roi l'avoit honoré de la qualité de son Géographe; car il possédoit très bien la Géographie [*D*]. Arrivé à Paris, il sollicita la Pension d'une année qui lui étoit due; mais il trouva des difficultés. Le 11 de Juin, Bertius eut une conférence avec les Ministres de Charenton: il souhaita d'être admis à communier parmi eux, mais ils le lui refusérent. Ce refus l'affligea sensiblement: quelques Docteurs de Sorbonne profitérent du chagrin & de la misère qui le talonnoient, & enfin il se laissa persuader d'embrasser la Religion Romaine [*E*]. On le nomma peu de tems après Professeur en Eloquence au Collége de Boncourt, où il commença ses fonctions le 2 d'Octobre, par un Discours qu'il prononça sur les Motifs qui l'avoient fait entrer dans l'Eglise Romaine [*F*]. Sa femme Anne-Marie Kuchlin, fille du Régent du Collège des Etats à Leyde, à qui il avoit succédé, & six enfans qu'ils avoient, étoient restés en Hollande. Il engagea sa femme à se rendre à Paris, lui laissant la liberté de demeurer dans sa Religion, si elle le jugeoit à propos: elle y vint avec ses enfans, qui étoient encore fort jeunes, & dès l'année suivante 1621 elle suivit l'exemple de son mari, & par cela même entraina ses enfans. Elle est morte à Paris en 1647. Quand on apprit en Hollande le changement de Religion de Bertius, les

en 1615.

[*D*] *Il possédoit très bien la Géographie.*] Il en a donné des preuves par divers Ouvrages en ce genre, qui sont rares & assez recherchés. I. *Commentariorum rerum Germanicarum libri tres; quorum* 1. *Germaniam veterem:* 2. *Germaniam posteriorem a Carolo M. ad nostra tempora, cum Principum Genealogiis: &* 3. *præcipuas Germaniæ Urbes complectitur. Cum Tabulis Geographicis æri incisis.* Amstel. 1616. in-4. oblong, & en 1635. in-12. II. *Theatrum Geographiæ Veteris.* Tom. I. *in quo Claudii Ptolemæi Alexandrini Geographiæ Libri octo, Græcè & Latinè: Græca ad Codices Palatinos collata, aucta, & emendata sunt; Latina infinitis locis correcta. Operâ P. Bertii.* Amst. 1618. *in fol.* Tomus II. *in quo Itinerarium Antonini Imperatoris Terrestre & Maritimum; Provinciarum Romanarum libellus; Civitates Provinciarum Gallicarum; Itinerarium a Burdigala Hierosolymam usque; Tabula Peutingeriana cum notis Marci Velseri ad Tabulæ ejus partem; Parergi Orteliani Tabulæ aliquot. Edente P. Bertio.* Amstel. 1619. *in-folio.* Mr. Fabricius remarque (12) que les Cartes de ce Théatre sont fort belles. L'Edition de l'Itinéraire d'Antonin a été faite sur celle d'André Schott, dont Bertius a copié jusqu'aux fautes d'impression (13). III. *Notitia Chorographica Episcopatuum Galliæ.* Paris. 1625. *in-folio.* IV. *Breviarium Orbis Terrarum.* Lipsiæ 1662. in-12. & à la fin de *Cluverii Introductio in universam Geographiam*, Amstel. 1676. in-4. V. *Imperium Caroli M. & vicinæ Regiones. Paris. in-folio.* C'est une Carte: elle est aussi en quatre, & insérée dans l'Atlas de *Hondius*, Amst. 1654. *in-folio.* VI. *Variæ Orbis universi & ejus partium Tabulæ XX. Geographicæ, ex antiquis Geographis & Historicis confectæ per Petrum Bertium, in-4. oblongo.* On peut rapporter à ses Ouvrages Géographiques, quoique d'un genre un peu différent, celui qu'il fit à l'occasion de la Digue que le Cardinal de Richelieu avoit fait faire pour fermer le Port de la Rochelle; cet Ouvrage est intitulé: *De Aggeribus & Pontibus hactenus ad mare extructis digestum novum. Parisiis* 1629. in-8. & dans le second Volume du nouveau Trésor d'Antiquités Romaines de Sallengre.

[*E*] *Il se laissa persuader d'embrasser la Religion Romaine.*] Il ne se peut rien de moins exact que le narré de Mr. Baillet (14). „ Dans les bruits survenus en Hollande „ entre les Gomaristes & les Arminiens, Bertius se trouva „ lié d'intérêt & d'inclination avec les derniers, & par „ conséquent du nombre des plus foibles. Le desir de „ s'éclaircir à fond des matières contestées l'aiant porté „ à revoir l'Ecriture & les Péres avec toute l'exactitude „ dont il étoit capable, la bonne-foi qu'il y apporta lui „ fit remarquer que les uns & les autres étoient dans l'er„ reur; & pour ne point abuser de la grace que Dieu lui „ fit de lui ouvrir les yeux, *il se fit Catholique, & il quitta la Hollande en 1620 pour se retirer à Paris*, où il en„ seigna pendant quelque tems au Collége de Boncourt „ &c." I. Mr. Baillet s'est trompé en faisant changer Bertius de Religion en Hollande: c'est une vérité de fait, qu'il fit son Abjuration à Paris, le 25 de Juin 1620, aiant assisté à la Messe & communié (15). Le P. Niceron nous apprend (16), qu'il fit son Abjuration entre les mains de Henri de Gondy, Cardinal de Retz, Evéque de Paris. II. Il n'y a pas plus de vérité dans ce que Mr. Baillet dit des motifs de la Conversion de Bertius à la Religion Romaine. Je n'ai garde de donner ici dans un défaut fort ordinaire, qui est d'attribuer à de mauvais motifs tout changement de Religion. Ceux de la Communion qu'on quitte ne manquent guéres de décrier l'Apostat supposé: je crois qu'on a tort; un homme de bien peut très bien parvenir à croire que la Religion dans laquelle il a vécu est mauvaise, & se résoudre par délicatesse de Conscience à en embrasser une qui lui paroit meilleure. Ainsi quand on voit un homme, qu'aucun motif humain, qu'on puisse connoitre, n'a pu déterminer au changement; qui même fait des sacrifices en abandonnant sa Religion, & auquel on ne reproche rien dans sa Communion; quand, dis-je, on voit un tel homme changer de Religion, on doit l'estimer, le respecter même. S'il abandonne la Vérité pour suivre l'Erreur, il est à plaindre, mais non à mépriser; le principe qui le fait agir est noble; son esprit se trompe, mais son cœur est droit. Je ne condamne donc pas Bertius simplement parce qu'il a changé de Religion, mais parce qu'il l'a fait par de tout autres motifs que par celui de la persuasion: les mauvais traitemens qu'on lui avoit faits en Hollande, la misère qui l'accabloit, les promesses d'une Chaire de Professeur, furent les argumens auxquels notre Bertius se rendit. *Rejetté par un Parti, & recherché par l'autre, il se joignit au dernier*, dit le P. Niceron (17). Et pour qu'on n'ait aucun doute sur les motifs de son changement, nous donnerons des preuves de ce que nous avons avancé. 1. Mr. Brandt dans son *Histoire de la Réformation des Pays-Bas* (18) nous apprend, que le jour même de son Abjuration, Bertius alla voir Mr. de Langerak, Ambassadeur des Etats-Généraux à la Cour de France, & qu'il l'informa, *d'un air fort triste*, de son changement de Religion. Il prétendoit avoir eu ce dessein depuis longtems, non seulement à cause des disputes & des querelles violentes entre les Remontrans & les Gomaristes, mais sur-tout parce que le Synode de Leyde l'avoit exclus de la Table du Seigneur, & menacé de l'excommunier, & de le retrancher de l'Eglise. L'Ambassadeur, conjointement avec le fameux Pierre du Moulin, fit tous ses efforts pour ramener Bertius à la Religion Protestante; mais ce fut inutilement. „ *Il se plaignoit de la manière* „ *dont il avoit été traité.* Lorsqu'il parloit de son change„ ment de Religion, il disoit, que ce n'étoit pas une „ chose surprenante; qu'il n'avoit fait que rentrer dans „ l'ancienne Eglise Catholique, avec laquelle les Saints „ Pères avoient entretenu Communion....... *Il se plai*„ *gnoit de sa pauvreté*, qui le mettoit hors d'état de faire „ subsister sa famille. Enfin il avoua qu'il avoit fait une „ promesse solennelle aux Docteurs de Sorbonne, *dans* „ *l'espérance d'avoir un Emploi* &c." Ces particularités se trouvent dans une Lettre que Mr. de Langerak écrivit en Hollande. 2. Bertius lui-même écrivit une Lettre aux Conseillers-Députés de Hollande, dans laquelle, après avoir dit qu'il s'étoit joint à l'Eglise Romaine, il ajoutoit: „ J'attens ici quelque Emploi, par le moyen duquel „ je pourrai passer le reste de ma vie tranquillement, & „ faire subsister ma famille, *aiant été privé de mon Emploi* „ *en Hollande, & jugé indigne de toute sorte d'occupation.*" On voit par tout cela, que le chagrin & la disette sont le grand mobile qui l'ont fait agir. Mais 3. voici quelque chose de plus fort: c'est ce que mande *Robert Eustache* à un de ses Amis (19). Il lui dit, que le jour d'auparavant (sa Lettre est du 2 ou 3 de Juillet) Bertius est venu le voir; qu'il lui a paru dans une grande confusion; qu'il bégayoit, qu'il étoit pâle, qu'il suoit d'angoisse, qu'il soupiroit & versoit des larmes; & que tout ce qu'il disoit revenoit à se plaindre des mauvais traitemens que les Gomaristes lui avoient faits: qu'il juge par quelques paroles qui lui sont échapées, qu'il n'a que peu ou point changé de sentiment, & qu'il ne s'est fait Papiste, que pour obtenir sa Pension, qu'il mendioit si misérablement depuis longtems. *Hæsitabat miser turbatus animi, jam pallebat, jam sudabat, jam titubabat in incessu, jam suspirabat, jam lachrymabatur, neque quicquam quod opponeret habebat præter injurias istorum Gomaristarum, quibus tam acerbè, imo tam sceleratè exagitatus hactenus fuisset. Mihi tamen suspicio est, sermonibus quibusdam illius innixa, eum in sententiis aut nihil, aut parum certè hactenus mutasse, nec alio fine in partes illas transivisse, quam ut stipendium suum ex Ærario regio obtineret, quod scio quam miserè antea per tot dierum hebdomadas frustra mendicaverit.* Le Père Niceron a bien senti que la Conversion de Bertius n'étoit pas du nombre de celles qui font honneur à une Communion; il n'a pas cru devoir en faire gloire: la manière dont il s'exprime, fait voir qu'il n'étoit pas de l'avis de Mr. Baillet.

[*F*] *Un Discours sur les Motifs qui l'avoient fait entrer dans l'Eglise Romaine.*] Il a pour titre: *Oratio, cur relictâ Leydâ Parisios commigrarit, & Hæresi repudiatâ, Romano-Catholicam fidem amplexus sit.* Paris. 1620. in-4. (20). Les Motifs qu'il allègue de sa Conversion sont, *l'Antiquité de l'Eglise Romaine; la Succession des Evêques, qui avoient toujours enseigné la même doctrine; la Conformité de cette doctrine avec celle de l'Ecriture Sainte; l'Autorité & la Sainteté des Pères; la Nouveauté de la Religion Réformée; l'Usage continuel de la Tradition dans l'Eglise; les Doctrines & les Decrets blasphématoires des Calvinistes; les Mensonges qu'ils répandent contre les Membres de l'Eglise Catholique; & les Conférences qu'il avoit eues avec les plus savans Hommes de cette Communion* (21). Jean Corber Professeur Allemand réfuta ce Discours par un Livre intitulé: *Anti-Bertius; seu Refutatio XII. Rationum quas Petrus Bertius pro sua ad Romanam Ecclesiam accessione in lucem prodire jussit*, à Nuremberg en 1623 in-4. (22). On peut juger par ce que nous avons dit dans la Remarque précédente, de ce qu'il faut penser de cet étalage de raisons que Bertius fit, pour justifier son changement de Religion.

[*G*] *Les*

(12) *Biblioth. Græc.* Tom. III. p. 414.

(13) *Voyez* la Préface de Mr. Wesseling au devant de cet Itinéraire, dans son Recueil des Anciens Itineraires, Amst. 1735 in-4. Consult. *Biblioth. Raisonn.* Tom. XIV Part. I. p. 20. 21.

(14) *Jugem. des Savans* Tom. VI. Part. I. p. 83.

(15) *Epist. Ecclef. & Theol.* Ep. 378 p. 610.

(16) *Ubi supra* p. 88.

(17) Id. ib.

(18) Voyez *Mém. Litt. de la Gr. Bretagne* T. XII. p. 419.

(19) *Epist. Ecclef. & Theol.* Ep. 178. p. 610. Dans les *Mém. Littér. de la Gr. Bret.* T. XII. p. 422. on attribue cette Lettre à *Kaarus*; dans mon Edition, qui est de 1684. in-folio, elle est intitulée, *Gabrieli Thrasyllo Rob. Eustachius S. P. D.*

(20) *Bibl. Belgic. ubi supra.* Il y a une faute dans le Catalogue du P. Niceron, qui met ce Discours en 1610. in-4. Il est évident que c'est une faute d'impression: il fut imprimé à Anvers en 1621. in-f.

(21) Brandt *Hist. de la Réform. des Pays-Bas* L. LI. dans les *Mém. Litt. de la Gr. Bretagne* T. XII. p. 426.

(22) Baillet *ubi supra* p. 84.

les Contre-Remontrans les plus violens en firent un crime aux Arminiens [G]. Bertius fut depuis Historiographe du Roi, qui vers l'an 1625 le pourvut d'une Chaire furnuméraire de Profeſſeur Royal en Mathématiques. Il mourut le troiſiéme d'Octobre 1629, dans ſa ſoixante-quatriéme année, & fut enterré dans l'Egliſe des Carmes Deſchaux (*d*). On connoit quatre de ſes fils, dont nous dirons un mot dans les Remarques [H], auſſi-bien que de quelques Ouvrages dont nous n'avons pas eu occaſion de parler [I].

(*d*) Niceron ubi ſupra p. 90.

[G] *Les Contre-Remontrans les plus violens en firent un crime aux Arminiens.*] Tant il eſt vrai que l'eſprit de Parti, & un faux zéle de Religion, eſt capable de faire oublier aux hommes les maximes les plus communes de l'équité. Ces zélés Gomariſtes dirent des Arminiens, que „ le Papiſme étoit caché dans leur cœur; que leur Doc„ trine tendoit à l'introduire; que *Bertius* avoit donné le „ premier exemple, & qu'*Epiſcopius*, *Uitzenbogaert*, *Gre„ vinkhovius*, & les autres le ſuivroient bientôt." *Nicolas Viſſcher*, qui avoit été ſouvent Diacre & Ancien à Amſterdam, publia dans cette Ville un Libelle, où il avoit repréſenté Bertius à genoux devant l'Autel, avec un Chapelet à la main. On voyoit ſur ſon Bonnet l'*Inconſtance*, déſignée par une Girouette; la *Superſtition*, repréſentée par un Moine, qui avoit des oreilles d'Ane; & l'*Avarice*, chargée de ſacs d'argent. Un *Hibou* voltigeoit au-deſſus de ſa tête, c'étoit un Emblême de l'Eſprit d'Erreur. A quelque diſtance de cette figure, *Bertius* recevoit le Sacrement, & ſuivoit la Proceſſion. Les Remontrans ne manquérent pas de le défendre: ils dirent qu'il y avoit plus d'un an que Bertius les avoit abandonnés (23), & qu'il s'étoit joint aux Réformés; que par conſéquent il n'étoit pas Remontrant, mais Calviniſte, lorſqu'il changea de Religion; que pluſieurs Calviniſtes avoient autrefois embraſſé le Papiſme (24), & même des Miniſtres; que les Remontrans n'avoient eu aucune correſpondance avec Bertius depuis quelques années; que pendant la tenue du Synode de Dordrecht, il prétendoit être neutre; qu'auſſitôt que les Remontrans furent condamnés par ce Synode, il paſſa dans le Parti des Réformés; qu'il avoit toujours conſulté la chair & le ſang &c. (25). Peu de tems après, Edouard Popplus Miniſtre Remontrant publia un Livre ſur ce ſujet. Il y voit qu'il y avoit une très grande différence entre les Remontrans & les Catholiques-Romains. Il dit que les Remontrans déteſtoient la conduite de Bertius; que les Réformés ne devoient pas faire tant de bruit à cauſe de ſon Apoſtaſie, puiſque, ſelon leurs Principes, ſa conduite étoit inévitable; & enfin il ſoutient que les Calviniſtes avoient conduit Bertius par la main dans le Papiſme. Tels ſont les diſcours que la Paſſion dicte, quand on s'y livre. Si les Gomariſtes n'épargnoient pas les Arminiens, on voit que ceux-ci prenoient bien leur revanche. Mais c'eſt bien peu connoitre l'eſprit du Chriſtianiſme, que de croire être autoriſé à défendre la Vérité de cette maniére. La Raiſon dicte, & l'Expérience le juſtifie, qu'on ne perſuade guéres les hommes en leur dant des injures, & en les diffamant aux yeux du Public; & l'Evangile eſt bien d'accord là-deſſus avec la Raiſon: on n'a qu'à ſe rappeller le portrait que S. Jaques fait de la vraie Sageſſe, qui vient du Ciel; elle eſt pacifique, traitable, miſéricordieuſe, & abondante en bons fruits. Ceci ſoit dit en paſſant.

(23) *Voyez* dans l'Article après la Cenit. (*e*).

(24) Voyez *Epiſt. Eccl. & Theol. Ep.* 180. P. 644.

(25) *Mém. Litter. de la Gr. Bretag.* T. XII. p. 434.

[H] *On connoit quatre de ſes fils, dont nous dirons un mot dans les Remarques.*] Les trois ainés ſe firent Carmes Deſchaux, & le quatriéme fut Bénédictin. ABRAHAM BERTIUS naquit à Leyde, le 15, ou ſeiziéme d'Août le 25 de Mars 1610; il entra dans l'Ordre des Carmes Deſchaux, & y fit profeſſion le 29 de Juin 1628, ſous le nom de *Pierre de la Mére de Dieu*. Il fonda à Leyde une Miſſion, qu'il gouverna depuis le 28 de Juin 1654 juſqu'au 4 d'Octobre 1683, qu'il y mourut. On a de ſa façon quelques Ouvrages de dévotion peu conſidérables. WENCESLAS BERTIUS, né à Leyde le 19 de Juillet 1612, entra dans le même Ordre que ſon aîné, & au même lieu, & fit profeſſion le 1. de Juillet 1629, ſous le nom de *Paul de Jéſus Maria*. Il ſuivit en 1642 le P. Bruno de S. Yves à Alep, & y apprit l'Arabe du Pére *Celeſtin de Sainte Lidwine* (frére du fameux Goſius), avec lequel il partit en Juin pour le Mont Liban, où les Maronites leur donnoient le Couvent de S. Eliazé. Mais à peine y fut-il arrivé, qu'il fut attaqué ſur la fin du mois d'Août d'une Dyſenterie, qui l'obligea de ſe tranſporter à Tripoli, où il mourut le 10 de Septembre 1643, âgé de trente & un ans. JEAN BERTIUS naquit à Leyde le 6 de Mars 1615. Etant entré chez les Carmes Deſchaux à Paris, il y fit profeſſion le 18 de Juillet 1632, ſous le nom de *Ceſar de S. Bonaventure*. Il alla à Rome en 1642, pour obtenir d'être envoyé en Miſſion en Hollande; mais il y trouva pour-lors des difficultés, qui ſubſiſtérent juſqu'à l'an 1647, qu'il paſſa à Leyde. Il vouloit établir une Miſſion à la Haye; mais tout ce qu'il put faire, fut d'entrer en qualité de Chapelain chez la Princeſſe de Portugal: c'étoit une Napolitaine, qui avoit épouſé le Prince D. Louis de Portugal, petit fils du Roi Antoine. Deux ans après, il la fit conſentir à ce qu'il eût une Maiſon & une Chapelle à la Haye. Quand il y fut une fois établi, il ne voulut plus retourner chez elle; ce qui l'irrita tellement, qu'elle mit tout en uſage pour le traverſer, & l'obligea à revenir en France. En 1667 il fut fait Prieur d'Amiens; poſte qu'il quitta l'année ſuivante, pour en aller remplir un ſemblable à Malte. Mais à peine y fut-il arrivé, qu'il mourut preſque ſubitement le 27 Octobre 1668, âgé de cinquante-ſept ans. JEAN BERTIUS entra dans l'Ordre de S. Benoiſt, & on a une Requête Latine, que ſon pére dreſſa pour lui obtenir le Prieuré de S. Denys de Varennes: *Pro Joanne Bertio ejus filio, Religioſo Ordinis S. Benedicti, in cauſa Privatus S. Dionyſii de Varennis ad Parlamentum Pariſienſe Jura & Suppliciatio*, in-4. (26). Il paroit par ce que l'on vient de rapporter, que Bertius avoit entiérement renoncé à la Religion Proteſtante, & que l'intérêt qui la lui avoit fait abandonner, le porta à faire élever ſes enfans fort ſoigneuſement dans la Religion Romaine, puiſqu'ils s'érigérent même en Miſſionnaires.

(26) Niceron ubi ſupra p. 100. 91. & 92.

——— *quid non mortalia pectora cogit,*
Auri ſacra fames?

[I] *Quelques Ouvrages dont nous n'avons pas eu occaſion de parler.*] 1. Oraiſon funébre de Janus van der Does, Seigneur de Noordwyk: *Oratio de vita & obitu Jacobi, Viri D. Jani Dauſæ, Nordovici Domini, poſt exequias ejuſdem. Lugd. Bat.* 1604. in-4. II. Oraiſon funébre de Luc Trelcat. *Oratio funebris in obitum Lucæ Trelcatii. Lugd. Bat.* 1607. in-4. III. *Oratio cum* Bertius *aggrederetur explicare librum Senecæ de brevitate vitæ. Lugd. Bat.* 1619. in-4. IV. *De Eloquentiæ vi atque amplitudine, Oratio.* Harangue ſur le pouvoir & l'étendue de l'Eloquence. Paris 1621. in-8. V. *Logicæ Peripateticæ libri ſex. Lugd. Bat.* 1604. in-4. VI. *De Definitione & Cauſis. Lugd. Bat.* 1607. in-4. VII. *Epiſtolæ duæ ad filium ſuum Abrahamum Bertium. Pariſ.* 1628. in-4. Deux Odes Latines, l'une ſur la mort de Guillaume du Vair; *Ode in obitum Guilielmi Varii, Pariſ.* 1621. in-4. & l'autre au Roi Louis XIII. *Ode ad Ludovicum XIII.* Il a auſſi traduit en Latin par ordre des Etats de Hollande les Ecrits de la Conférence de la Haye en 1611: *Scripta adverſaria Collationis Hagienſis, anni* 1611, *de Prædeſtinatione, ex Belgico in Latinum tranſlata. Lugd. Bat.* 1616. in-4. A tous ces Ouvrages il faut en ajouter deux, dont il a été l'Editeur; un Recueil de Lettres de Savans du ſeiziéme Siécle, à la tête duquel Bertius a mis une Préface pour en relever le mérite, quoiqu'il y en ait pluſieurs, dit le Pére Niceron (27), qui ne renferment rien de conſidérable: *Illuſtrium & Clarorum Virorum Epiſtolæ ſelectiores, juxtà priore ſæculo ſcriptæ, vel a Belgis, vel ad Belgas, diſtributæ in Centurias II. in quibus multa Theologica, Politica, Eccleſiaſtica, Hiſtorica, quædam etiam Juridica & Medica. Lugd. Bat.* 1617. in-8.; l'autre Ouvrage dont il a été l'Editeur, c'eſt Boëce: *Boëtii de Conſolatione Philoſophiæ libri V, ex P. Bertii recenſione. Lugd. Bat.* in-24. (28). Il y a à la tête une longue Préface de Bertius ſur Boëce; & ſur ſes Ecrits, qui ſe trouve dans pluſieurs autres Editions ſuivantes. On voit par tous ces différens Ouvrages, que Bertius étoit laborieux & appliqué.

(27) *Ubi ſupra* p. 97.

(28) Il y a dans Niceron 101; mais c'eſt évidemment une faute, puiſque Bertius étoit mort en 1629.

BERTON (GUILLAUME), célébre Théologien Anglois du XIV. Siécle, fit ſes études à Oxford, où il reçut le Bonnet de Docteur en Théologie; & dans la ſuite il fut Chancelier de cette Univerſité. Berton fut un des plus zélés Antagoniſtes de Wiclef, ce qui eſt cauſe que Bale (*a*) & Pitſéus (*b*) en font des portraits fort différens. Le dernier de ces Ecrivains dit que Berton étoit un homme diſtingué par ſa piété, ſon ſavoir, ſa prudence & ſa pénétration; & que voyant que la Doctrine de Wiclef tendoit à la ruine de l'Egliſe, il crut qu'il étoit de ſon devoir, en qualité de Chancelier de l'Univerſité, d'approfondir cette affaire, & d'arrêter les progrès de l'Erreur. Que dans cette vue, il choiſit douze habiles gens, ſix Moines Mendians, & ſix Séculiers en partie Théologiens, & en partie Juriſconſultes; & que s'étant aſſemblés, ils décidérent que les Propoſitions de Wiclef étoient Hérétiques, & que s'il continuoit à les enſeigner, il ſeroit déclaré Hérétique. Mr. Wood (*c*) donne une rélation circonſtanciée des procédures de cette Aſſemblée, & il ajoute les noms de ceux qui la compoſoient. Berton écrivit diverſes Pièces ſur cette affaire: *Determinations contre Wiclef. Equité de la Condamnation de Wiclef. Contre les Articles extraits de ſes Livres.* Ce récit de Pitſéus eſt tiré principalement de Thomas Waldenus, dans ſon *Faſciculus Zizaniorum*. Bale rapporte auſſi cette Hiſtoire [*A*], mais en des termes extrémement durs pour Berton. Il floriſſoit en 1381, ſous Richard II.

(*a*) *Scriptt. Illuſtr. Angl. Brit. Cent.* VI. p. 500. 501.

(*b*) *De Il. luſt. Angl. Scriptt.* p. 670. p. 516.

(*c*) *Hiſt. & Antiq. Univ. Oxon.* L. 1. p. 188. 189.

[*A*] *& Cette Hiſtoire.*] J'ai cru qu'un petit éclairciſſement ne déplairoit point ici à quantité de Lecteurs. Il s'agiſſoit

(1) *Hist. de la Transsubst. sur Jean 16?. chap. 3. par Jean Lewis, Londres 1720. in-8.* (en Anglois). Voy. *Bibl. Anglofr* T. IX. Part. I. p. 122.

soit principalement de l'Article capital de la Transsubstantiation, que Wiclef attaqua en 1381 (1). Il publia feize Conclusions, dont le prémiere portoit, que l'*Hoſtie conſacrée, que nous voyons ſur l'Autel, n'eſt ni Chriſt, ni aucune partie de Chriſt ; mais qu'elle en eſt ſeulement un ſigne effectif.* Il avoit même offert de foutenir publiquement des Thèſes ſur cette matière ; mais on ne jugea pas à propos de le lui permettre. Il fema dont fon ſentiment dans fes Ecrits : il eſt vrai qu'il s'exprima avec beaucoup de circonſpection, déclarant qu'il étoit prêt à changer de ſentiment, ſi on pouvoit lui prouver par l'Ecriture & par la Raiſon, que l'explication qu'il donnoit de ce paſſage de Myſtère n'étoit pas aſſez ſubtile: *Paratus ſum tamen*, dit-il, *ſi ex ſcripturis, vel ex ratione doctus fuero, ſenſum ſubtiliorem*

credere (2). Mais cet adouciſſement ne lui ſervit de rien. Guillaume Berton fit contre lui l'Aſſemblée dont on parle dans l'Article, qui cenſura par un Decret public le ſentiment de Wiclef. Ce Decret fut lu dans les Ecoles des Auguſtins, à la même heure & au même lieu où Wiclef étoit à faire ſa Leçon. Ajant ainſi entendu ſa condamnation, qu'on venoit de lire avant qu'on la lui eût ſignifiée, il dit gravement au Chancelier, *qu'il deſiroit lui & ſes aſſociés de réfuter la Doctrine qu'ils venoient de condamner* ; & il appella de ce jugement au Conſeil du Roi (3), ce qui ne lui ſervit de rien, comme cela paroit par la ſuite de ſon Hiſtoire. On ne le brouilloit pas impunément avec le Clergé de ce tems-là. REM. DU TRAD.]

(2) Ibidem p. 162.

(3) Ibid. p. 163.

BERYLLE, Evêque de Boſtres en Arabie, floriſſoit vers l'an 230. Après avoir gouverné longtems ſon Egliſe avec beaucoup de prudence & de fidélité, il tomba dans une nouvelle Héréſie, ſoutenant, *que Jéſus-Chriſt n'avoit eu aucune ſubſiſtance propre avant ſon Incarnation, ni aucune Divinité, que celle du Père habitant en lui* [*A*]. Après que pluſieurs Evêques eurent eu des Conférences & des Diſputes avec lui, on pria Origène de travailler à le ramener de ſon Erreur. Ce Père y réuſſit, & Bérylle renonça à ſes Opinions (*a*). Bérylle écrivit divers Traités & des Lettres, principalement à Origène, dans leſquelles il le remercioit des ſoins qu'il s'étoit donnés pour le remettre dans le chemin de la Vérité (*b*). Euſèbe dit (*c*) qu'outre ſes Lettres, Bérylle a laiſſé pluſieurs excellens Ouvrages (*d*) ; par où Henri de Valois, dans ſes Notes, entend des Hymnes & d'autres Poéſies, qu'on croit que Bérylle a faits. [☞ Nicéphore a entendu les paroles d'Euſèbe d'une autre manière : ſelon lui, il ne s'agit que des Lettres mêmes de Bérylle, dans leſquelles il avoit donné des preuves d'un beau génie (*e*). *Add.*] S. Jérôme dit (*f*) qu'on avoit encore de ſon tems le Dialogue d'Origène & de Bérylle, ſur les Erreurs de celui-ci : il y a de l'apparence que c'eſt le même Ouvrage dont parle Euſèbe (*g*), qui dit qu'on avoit encore de ſon tems les Actes de tout ce qui ſe paſſa dans cette affaire, les Ecrits de Bérylle, & du Concile tenu à ſon ſujet, les queſtions que lui fit Origène, & tout l'entretien qu'ils eurent enſemble dans l'Egliſe de Boſtres.

(*a*) Euſebe *Hiſt. Eccleſ.* l. VI. c. 11. *Cave Hiſt. Litt.* p. 72. Gen. 1720. *Du Pin Nouv. Bibl. des Aut. Eccl.* T. I. p. 114.

(*b*) *Cave ubi ſupra.*

(*c*) *Euſeb. Eccl.* L. VI. c. 20.

(*d*) Ἐγκώμια καὶ ἄλλα τοιαῦτα *Alia ejuſmodi.*

(*e*) Nicepho. V. 15. *apud* Fabricium *Bibl. Græc.* T. V. p. 271.

(*f*) *De Vir. illuſt.* c. LX.

(*g*) *H. E.* l. VI. c. 33.

[*A*] ☞ *Que Jéſus-Chriſt n'avoit aucune ſubſiſtance propre... avant ſon Incarnation* &c.] J'ai traduit mot à mot l'Anglois, *thus Chriſt before his Incarnation had no proper Subſiſtence, nor any Divinity, but that of the Father reſiding in him.* Il eſt aſſez difficile de déterminer bien au juſte, en quoi conſiſtoit l'Erreur de Bérylle ; la manière dont Euſèbe s'exprime n'eſt rien moins qu'aiſée à expliquer. Voici ſes propres termes : Τὸν Σωτῆρα καὶ Κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν πολλοῦ μὲ προϋφίστασθαι κατ' ἰδίαν οὐσίαν περιγράφουσι, πρὶ τῆς εἰς ἀνθρώπους ἐνδημίας, μηδὲ μὲν θεότητα ἰδίαν ἔχειν, ἀλλ' ἐμπολιτευόμενον αὐτῷ μόνον τὸν τοῦ Πατρὸς θεόν. Je remarquerai d'abord, que la Verſion de Mr. Couſin eſt évidemment fauſſe : *Il est la hardieſſe d'avancer, que notre Maître, & notre Seigneur, n'avoit point avant ſon incarnation la Divinité, & qu'il ne ſubſiſtoit que par celle de ſon Père.* Le déſir qui me prend de rien comprendre au ſentiment de Bérylle, expliqué de cette manière ; auſſi fait-on dire à Euſèbe tout autre choſe que ce qu'il dit. Le ſavant Henri de Valois traduit de cette manière : *Aduſque Dominum Salvatorem noſtrum antequam inter homines verſaretur non ſubſiſtiſſe in propria perſona differentia, nec proprium, ſed paternum dumtaxat Divinitatem in ſe reſidentem habere.* Dans ſes Remarques il dit que le mot ἰδία ſignifie ici *Perſonne*, & qu'*Eſſence* & *Hypoſtaſe* ſignifioient alors la même choſe ; mais il ſe trompe, comme on l'a fort bien remarqué (2), du moins ſi par *Perſonne* on entend l'idée abſtraite de perſonalité, que l'on ne regarde nullement comme une ſubſtance. On ne fauroit produire aucun paſſage de l'Antiquité, dans lequel ces mots ſe confondent, ſi on y prend bien garde ; & il eſt viſible par les paroles ſuivantes, que Bérylle entendoit par *Eſſence*, la ſubſtance même, qu'il nomme enſuite *une Divinité propre*, & qu'il diſtingue non de la *perſonalité*, mais de la *Divinité du Père*. Il ajoûte ἀνυπόστατον, comme il paroît par la Note même de Mr. de Valois, ne doit pas être traduit par *differentia*, mais par *circumſcriptio*, comme l'a très bien rendu le ſavant Mr. Fabricius (3) : *Patrem proprium eſſentiæ circumſcriptionem non præextitiſſe* ; id eſt, *ajoute-t-il*, non fuiſſe ante Mariam. Les Anciens diſoient, qu'une Nature conſidérée en général eſt *incirconſcrite*, c'eſt-à-dire indéterminée. Par exemple, l'Humanité en général n'a rien qui la borne, qui la détermine à aucun individu particulier ; elle eſt, comme parle Grégoire de Nyſſe, cité par Mr. de Valois, ἀνεπερίγραπτος, *incirconſcrite*, ou indéterminée. Mais l'Humanité de chaque Individu, de Pierre, de Paul, &c. eſt *circonſcrite*, ou bornée & déterminée par ce qui appartient en particulier à Pierre & à Paul. Il faudroit donc dire pour rendre le ſens d'Euſèbe, que Bérylle a cru que notre Sauveur, avant que d'être parmi les hommes, n'a pas exiſté comme étant une Eſſence particulière & déterminée, & que depuis ſa naiſſance il n'a pas d'autre Divinité que celle du Père (4). Voici mot à mot en François le ſentiment d'Euſèbe (5) : que Jéſus-Chriſt, *avant que de venir parmi les hommes, n'avoit pas exiſté, enforte qu'il eût eu une Eſſence diſtinguée & qui lui fût propre ; & qu'il n'avoit pas une Divinité qui lui fût propre, mais la ſeule Divinité du Père habitante en lui.* Je ne ſai ſi par quel tendonnement de Tillemont (6) dit au ſujet de ce dernier article, qu'*Euſèbe, par cette acculation, abſout Bérylle, n'y ajant que les Ariens qui puiſſent dire que le Fils a une autre Divinité, & conſéquemment une autre Nature que le Père, à l'oi il n'enſuivroit que ce ſont deux Dieux.* Il me ſemble que ce Savant a mal compris la choſe, & il me paroît évident que Béryle croyoit proprement Sabellien. Il nioit que Jéſus-Chriſt eût exiſté avant que de naître de la Vierge Marie ; il n'avoit pas eu d'Eſſence diſtinguée & qui lui fût propre : il croyoit en conſéquence, que toute la Divinité du Sauveur conſiſtoit, non dans l'Union du Verbe, entant que Perſonne diſtinguée du Père, avec Jéſus, mais dans l'Union du Père avec Jéſus ; ou pour parler plus juſte, en ce que le Verbe ou la Sageſſe de Dieu, qui eſt toujours en Dieu, de qui elle eſt un Attribut inſéparable, a déployé ſa Vertu dans la perſonne de Jéſus, afin de lui révéler les Vérités qu'il devoit enſeigner aux hommes, & de le revêtir du pouvoir néceſſaire pour confirmer ces Vérités par des Miracles. C'eſt-là vraiſemblablement ce qu'Euſèbe entend par la *Divinité du Père habitante en Jeſus.* Le ſavant Mr. de Beauſobre (7) prouve très bien que les Sabelliens n'admettoient point d'Union hypoſtatique du Père avec Jéſus, mais une Union de Grace, de Vertu, & de Vertu feulement ; & il y a toutes les apparences du monde, que c'étoient là auſſi les idées de Praxéas, de Noët, & de notre Evêque de Boſtres, & qu'ils furent les premiers Auteurs du Sabellianiſme. REM. DU TRAD.]

(1) *Hiſt. Eccleſ.* L. VI. c. 33.

(2) *Nouv. de la Rép. des Lett.* Février 1700. p. 173. 176.

(3) *Bibl. Græc.* T. V. p. 272. Note *e*.

(4) *Nouv. de la Rép. des Lett.* ubi ſupra p. 176. 177.

(5) *Ibid.* L. VI. c. 33.

(6) *Mémoir. pour ſervir à l'Hiſt. Eccléſ* T. III. Part. III. p. 363. n. 16. Edit. in-8.

(7) *Hiſt. Crit. du Manich.* T. I. Part. II. L. III. ch. 6. n. 2. p. 595.

BESTON (*a*) ou BESSODUNUS (*b*) (JEAN), Théologien Anglois du XV. Siècle, étoit Prieur du Couvent des Carmes de Lynn dans le Comté de Norfolk. Ses talens, & les Ouvrages qu'il publia [*A*], lui acquirent une grande réputation. On peut inférer avec aſſez d'apparence, de ce que Leland rapporte, qu'il avoit étudié premièrement à Cambridge, & enſuite à Paris, puiſque ces deux Univerſités l'honorèrent du bonnet de Docteur en Théologie. Le même Auteur nous apprend que Beſton étoit habile Phyſicien, & Théologien aſſez diſtingué. Bale dit, qu'il étoit Prédicateur éloquent en ſa Langue, & Diſputeur ſubtil dans les Ecoles. Pitſeus le repréſente auſſi comme un homme qui avoit un génie heureux, un jugement ſolide, & qui ſe diſtingua par ſa piété & par ſon érudition dans les Sciences ſacrées & profanes ; admiré par ſa ſubtilité ſur les bancs de l'Ecole, & par ſon éloquence dans la Chaire. Il dit, qu'Alain de Lynn (*c*) aſſure, qu'il avoit coutume d'expliquer

(*a*) Bale *Illuſ. Scriptt. Magn. Britann.* Cent. 7. *c.* 60. p. 560. & Pitſeus *de Illuſtr. Angl. Scriptor.* n. 727. p. 611.

(*b*) Leland *Comm. de Scriptor. Britann.* T. 2.

11. *c.* 232. p. 611. Edit. Oxon. 1709.

(*c*) *De variis Scriptoris ſenſus. Apud* Balæum *ubi ſupra.*

[*A*] *Les Ouvrages qu'il publia.*] En voici le Catalogue, tel que nous le fourniſſent Léland, Bale & Pitſeus. *Compendium Theologiæ Moralis.* Abrégé de Théologie Morale. *Ordinaria Quæſtiones.* Queſtions Ordinaires. *Super Univerſalibus Holcotti.* Sur les Univerſaux d'Holcoth. *Sermones in Evangelia.* Sermons ſur les Evangiles. *Sermones in Epiſtolas.* Sermons ſur les Epîtres. *Lectura ſacræ Scripture.* Leçons ſur l'Ecriture ſainte. *Rudimenta Logices.* Eléments de Logique. *De Virtutibus & Vitiis oppoſitis.* Des Vertus & des Vices, qui ſont oppoſés les uns aux autres. *Epiſtolarum ad diverſos libri duo.* Lettres diverſes, en deux Livres. Il a fait encore d'autres Ouvrages, que les Ecrivains ſuſmentionnés n'indiquent point.

quer avec toute la clarté possible les quatre sens de l'Ecriture. Thomas Waldenus rapporte dans ses Lettres, citées par Bale & par Pitseus, qu'il fut mandé en Italie en 1424, pour assister au Concile de Sienne, tenu sous Martin V, où il brilla. Il mourut l'an 1428, sous le règne de Henri VI (*d*).

(*d*) Leland, Bale & Pitseus ubi supra.

BETTERTON (THOMAS), estimé généralement le meilleur Acteur qui ait jamais paru sur le Théatre Anglois, étoit né dans le *Tuttle-street* à Westminster en 1635 [*A*]. Son père, qui étoit Sous-Cuisinier de Charles I., l'avoit engagé en qualité d'Apprentif chez le Libraire Rhodes (*a*). Mais la Nature, dont l'impulsion est toujours extrêmement forte en ceux qui doivent exceller dans quelque Art, ne l'avoit pas destiné à être Libraire: elle le porta à une autre profession, à laquelle son Maitre le conduisit en quelque manière, par les liaisons * qu'il avoit eues avec les Comédiens du Roi, de *Black-Friyars* [*B*]. Un spirituel Auteur François a observé, que la plupart de ceux qui ont excellé dans les Arts qui demandent du génie, y ont été conduits par leur génie même, fouvent malgré les conseils & les oppositions de leurs parens [*C*]. Comme la Nature avoit formé Betterton pour le Théatre, il s'y distingua bientôt avec éclat [*D*]. Il fut ensuite de la Troupe que le Chevalier Guillaume Davenant forma, en vertu d'une Patente de Charles II., sous le titre de Troupe du Duc d'Yorck [*E*]. Quelques-uns croyent que notre Acteur fut le prémier qui introduisit en Angleterre le changement de Décorations: quoi qu'il en soit, il est certain qu'il contribua beaucoup à les perfectionner & à les embellir [*F*]. Betterton alla à Paris par l'ordre de Charles II. pour y examiner les Décorations & les Machines du Théatre François; & à son retour, il perfectionna fort le Théatre Anglois à cet égard, quoiqu'il eût déja auparavant fait voir ce qu'il savoit faire. Il épousa Mlle. Sanderson, qui étoit de même profession que lui, distinguée par sa vertu & son mérite, & qui étoit une des prémières Actrices [*G*]. Ils représentérent pendant quelques années, comme Comédiens du Duc d'Yorck, sous la direction du Chevalier Davenant, ou de son fils le Docteur, fur le Théatre de *Lincoln's-Inn-Fields*; mais comme le lieu n'étoit pas des plus propres, & que la Troupe du Roi avoit la vogue pour les gens de la Ville, les Comédiens du Duc bâtirent un autre Théatre dans le *Dorset-Gardens*. N'y aiant pas réussi comme ils l'avoient espéré, on réunit en 1682 les deux Troupes, & cette union dura jusqu'en 1695. Le Théatre subit depuis ce tems-là diverses révolutions [*H*], pendant

(*a*) *Vie de Betterton* p. 5. Londres 1710. In-f. Quoique ce Livre ait plus de 100 pages, il n'y en a guères plus de 6 ou 7 qui regardent directement la Vie de Betterton.

* L'Anglois dit qu'il avoit été Maitre de la Gaulemoke de ces Comédiens, *Wardrobe-keeper*.

[*A*] *Etoit né . . . . en* 1635.] L'Auteur de la Vie dit (1) qu'il mourut âgé de foixante-quinze ans; & il paroît par le *Tatler* ou Babillard (2) qu'il mourut en 1710; ce qui même à la lettre, qu'on fixe ici pour fa naiſſance. Selon ce dernier Ecrivain (3), il mourut âgé environ de foixante-dix ans; selon ce calcul, il feroit né en 1640.

(1) Pag. 11.

(2) Vol. III. num. 167.

(3) Vol. II. num. 71.

[*B*] *Les liaiſons qu'il avoit eues avec les Comédiens du Roi, de Black-Fryars.*] Mr. Kynaſton, devenu célèbre Acteur, étoit Apprentif de Mr. Rhodes en même tems que Betterton. Dans le tems que le Général Monk s'avançoit vers Londres à la tête de ſon Armée, en 1659, Rhodes obtint de ceux qui avoient le pouvoir en main, un Privilège pour établir au *Cock-pit* dans *Drury-Lane* une nouvelle Troupe de Comédiens, qu'il rendit bientôt complette, & à la tête de laquelle il mit ſes deux Apprentifs; Betterton pour les rôles d'hommes, & Kynaſton pour ceux de femmes (4). Il eſt le prémier homme, qui ait joué des rôles de femmes, ce qu'il fit avec beaucoup d'applaudiſſement, parce qu'il étoit très bien fait.

(4) *Vie de Betterton* p. 5.

[*C*] *Souvent malgré les conſeils & les oppoſitions de leurs parens.*] Cet Auteur, qui a traité ce ſujet avec beaucoup de délicateſſe, obſerve, que pluſieurs des plus grands Maitres dans les Beaux-Arts y ont été pouſſés par l'impulſion de la Nature, & n'ont point ſuivi la profeſſion de leurs péres. Entre les illuſtres Peintres il nomme le Georgeon, le Titien, Léonard de Vinci, Michel Ange, les Caraches, Michel Ange de Caravage, le Guide, l'Albane, Rubens, Vandyck. Entre les Poëtes Latins il cite Ovide, Horace, Virgile; & pour les François, Molière, P. Corneille, Racine, Deſpréaux, Boileau &c. Parmi les Mathématiciens il trouve Le Fèvre, Roberval, Paſcal, & Bernouili (5). On en peut citer auſſi un grand nombre d'exemples parmi les Anglois, comme le Lecteur le verra dans la ſuite de cet Ouvrage. L'Auteur, dont on vient de parler, remarque, que tous les Poëtes François qu'on a nommés, étoient bien éloignés par leur naiſſance & par leur éducation de faire leur profeſſion de la Poëſie; qu'aucun d'eux n'étoit même encouragé, & bien ſecondé dans la Jeuneſſe, ni dans les autres fonctions qui conduiſent inſenſiblement un homme d'eſprit ſur le Parnaſſe (6). Il finit par cette réflexion très juſte. „ L'Education, laquelle ne ſauroit donner un certain génie, ni de certaines inclinations aux enfans qui ne les ont point, ne ſauroit auſſi priver de ce génie, ni dépouiller de ces inclinations, les enfans qui les ont apportées en naiſſant. Les enfans qui ſont contraints, ne ſont gênés que durant un tems, par l'éducation qu'ils reçoivent en conſéquence de leur naiſſance morale. Mais les inclinations qu'ils ont, en conſéquence de leur naiſſance phyſique, durent, plus ou moins vives, auſſi longtems que l'homme (7).

(5) *Reflex. Crit. ſur la Poëſie & la Peinture* p. 22. & ſuiv. T. II. Utrecht 1718.

(6) Idem p. 26.

(7) Idem p. 29.

[*D*] *Il s'y diſtingua bientôt avec éclat.*] Agé feulement de vingt-deux ans, Betterton enleva tous les ſuffrages, en repréſentant dans le *Juſte fidèle*, la *Chaſſe des Oies ſauvages*, le *Carl-Eſpagnol*, & en pluſieurs autres Pièces (8).

(8) *Vie de Betterton* p. 5. .

[*E*] *Sous le titre de Troupe du Duc d'Yorck.*] Comme la plupart des Comédiens avoient été chaſſés de leurs Trônes imaginaires, lorſque Charles I. en perdit un réel, pluſieurs d'entre eux prirent les armes pour le ſervice de leur Souverain, & firent paroître beaucoup de valeur pour ſa défenſe: entre autres le fameux Acteur Mohun ſe conduiſit avec tant d'intrépidité, qu'il fut honoré d'une Commiſſion de Major, qu'il remit à la Révolution, pour retourner au Théatre. Le Chevalier Davenant avoit auſſi mérité beaucoup de zèle pour Charles II., qui en récompenſe de ſes ſervices, lui accorda une Patente pour former une Troupe de Comédiens, ſous le titre de Comédiens du Duc d'Yorck (9).

(9) *La ſuite remarque* eſt intitulée de la *Vie de Betterton.*

[*F*] *Il contribua beaucoup à perfectionner & à embellir les Décorations.*] Le Chevalier Davenant fit l'Ouverture de ſon Théatre à *Lincoln's-Inn-Fields* en 1662, par la prémière & la ſeconde Partie du Siége de Rhodes, avec des Machines, & de belles Décorations qui parurent alors pour la prémière fois en Angleterre (10). L'Auteur de la Vie de Betterton prétend, qu'il fut le principal inventeur de ces nouvelles Décorations; & il dit, que quelques perſonnes le trouvérent mauvais, & le lui repréſentérent comme une innovation (11). Mais, continue le même Auteur, parlant du Théatre Anglois, avant qu'on y eût introduit le changement de Décorations, „ les ſpectateurs „ devoient être ſouvent embarraſſés à trouver le lieu de „ la Scène, ce qui aide beaucoup à entendre la Pièce, & „ à tromper agréablement: ils ne voyoient auparavant, „ que quelque Rideau de brocatelle, ou tout au plus „ quelque vieille Tapiſſerie, remplie de figures, qui devoient ſe effrayer plûtôt que leur faire plaiſir (12)." L'Unité de Scène ou de Décoration convenoit parmi les Grecs & les Romains, qui obſervoient l'Unité de Lieu; mais elle ne convient nullement aux Pièces de Théatre Anglois, qui ſont ſi généralement remplies d'*intrigues*, que le changement de décoration ſuffit à peine pour marquer tous ceux qui arrivent dans la Pièce. Dryden loue auſſi l'habileté de Betterton pour ce qui regarde la Décoration du Théatre. „ Je fais redevable de la deſcription „ de la Scène & des autres Décorations à Mr. Betterton, „ qui n'a épargné ni ſoins ni dépenſes pour rendre le Di„ vertiſſement (l'Opéra d'Albion & d'Albanius) parfait, ni „ INVENTION pour l'embellir par des ornemens (13)."

(10) Vol. I. n. 44. Voy. *Babillard* en François T. I. p. 193. Edit. de 1724.

(11) Idem T. II. n. 67. Edit. de 1724. Cet Inventeur étoit Mr. Addiſon.

(12) Id. ibid.

(13) *The Dramatic Works of Sr. Davenant.* Vol. V. p. 371. London 1735.

[*G*] *Il épouſa Mlle. Sanderſon . . . . qui étoit une des prémières Actrices.*] Betterton étant vers 1662 le principal Acteur pour les rôles d'homme dans la Troupe du Chevalier Davenant, jetta les yeux fur Mlle. Sanderſon, qui ne ſe diſtinguoit pas moins parmi les Actrices, & qui née en quelque manière ſur le Théatre, s'y perfectionnoit tous les jours; joignant d'ailleurs aux talens naturels requis pour faire une Actrice parfaite, la beauté & la vertu (14).

(14) *Vie de Betterton* p. 7.

[*H*] *Le Théatre ſubit depuis ce tems-là diverſes révolutions.*] Le Théatre, ſemblable à cet égard aux plus puiſſans Empires, a été ſujet aux plus grandes & aux plus ſurprenantes révolutions. On en trouve quelques-unes de rapportées dans la Vie de Betterton (15), que les Curieux peuvent conſulter. Le *Tatler* repréſente agréablement les révolutions du Théatre (16): il n'eſt pas moins divertiſſant, quand il donne l'invention de ce qu'a laiſſé en Drury-Lane le feu C-R-- Ecuyer (17). Il ne ſera pas hors de propos de remarquer ici que le Chevalier Jean Vanbrugh, qui a traduit le *Divite Boiteux*, aiant bâti le Théatre Royal de *Hey-market* (le Marché au foin) & étant en diſpute avec feu Mr. RICH *, a fourré dans ſa traduction de ce Livre, un Caractère fous le nom de *Divite*, qui n'eſt point dans l'Original. Ce *Divite* avoit été Procureur, & il eſt enfuite parti au Théatre †, à quoi le Chevalier ſuppoſe qu'il étoit parvenu par de certains tours d'adreſſe. La converſation entre le Diable & le Savant au ſujet de *Divite*, eſt auſſi divertiſſante qu'aucune de celles de *Louis Velez de Guevara* ‡, ou de Mr. Le Sage. L'Hiſtoire qu'*Asmodée* fait de *Divite* a quelque choſe de réjouiſſant. „ La figure que vous voyez là, „ dit

(15) Idem T. II. n. 67. Edit. de 1724.

(16) Vol. I. n. 44. Voy. *Babillard* en François T. I. p. 193. Edit. de 1724.

(17) Idem T. II. n. 67. Edit. de 1724.

* Voy. le *Babillard* T. I. p. 193. note (*b*) où l'on trouve que *Divite* eſt le nommé *Rich*.

† Voyez là-même, Note (*a*).

‡ Le prémier Auteur du *Diable Boiteux*.

dant lesquelles Betterton fit une assez jolie fortune; mais il perdit la plus grande partie de ce qu'il avoit gagné (huit mille livres ſterling) en le prêtant à un Ami, engagé dans un Projet, qui échoua (*b*). Il y a encore tant de perſonnes qui ont été charmées de l'action & de la déclamation de Betterton, & ſa mémoire eſt encore ſi récente, qu'il ſeroit preſque inutile d'en parler ici, ſi le ſouvenir d'un ſi admirable Acteur ne méritoit d'être tranſmis à la Poſtérité. Il étoit agréable & bien fait de ſa perſonne; il avoit la voix belle, parlant d'un ton ſi net & ſi intelligible, qu'on ne perdoit pas un mot de ce qu'il diſoit; ſon Action étoit belle, juſte, & touchante. Un de nos meilleurs Ecrivains dit, *que la mémoire d'un Acteur tel que Mr. Betterton ne doit pas être moins reſpectée, que celle de Roſcius l'étoit parmi les Romains* (*c*). Et l'on fait que Cicéron lui-même a témoigné la haute eſtime qu'il avoit pour ce dernier [*I*]. Un des Auteurs du *Tatler* dit enſuite: *J'ai de la peine à croire qu'aucun Acteur de l'Antiquité eût pu ſurpaſſer pour l'Action Mr. Betterton dans aucune des occaſions où il a paru ſur le Théatre* [*K*]. Il venoit d'en parler en ces termes pleins d'eſtime: *Un homme* (Mr. Betterton) *que j'ai toujours fort admiré, & qui par ſon Action m'a fait connoître & ſentir ce qu'il y a de grand & de noble dans la Nature humaine, bien plus vivement que ne l'ont jamais fait les raiſonnemens des Philoſophes les plus profonds, & les deſcriptions les plus charmantes des Poëtes que j'ai lus* (*d*). Betterton a été juſtement loué par un autre Ecrivain Anglois [*L*]: il ne faut pas non plus oublier les éloges que lui a donnés Dryden [*M*]. Le fu-

(*b*) *Pit de Betterton p.* 32.

(*c*) *Tatler* Vol. III. n. 147. Londres 1716.

(*d*) Id. ibid.

„ *dit le Diable*, c'eſt mon frère. Nous ſommes jumeaux. „ Comme nous étions en même berceau, un Emiſſaire de „ l'Empire des Ténébres ſurvint, & nous examina: il ap„ perçut dans ma phyſionomie quelque choſe de froid & „ de phlegmatique, d'où il conclut, qu'il faudroit m'al„ guillonner perpétuellement pour me porter au mal: il „ m'enleva donc, pour faire de moi un Diable. Pour mon „ frére, il le laiſſa croître pour devenir Procureur, parce „ que nous pouvons toujours compter ſur les ſervices de „ ces gens-là pendant leur vie, & ſur leur compagnie à „ leur mort. Mais qu'eſt-ce qu'un Procureur a affaire de „ Théatre? dit le Savant en l'interrompant. Monſieur, „ replique le Diable, un Procureur a part à tout, pour„ vu qu'il puiſſe joindre ſon nom dans une Patente; „ & on a aſſigué cela à mon frére, par un Acte qu'on „ appelle une Morte-Paye (18)." Il fait enſuite le portrait de *Divito*, comme Directeur de Théatre. „ Si vous „ conſidérez comment ſon Spectacle l'oblige à être atten„ tif .... à un jeune Danſeur, à la belle gorge d'une Ac„ trice; en un mot, le conſidérez comme que le pauvre „ Diable eſt obligé d'avoir avec tout ce qu'il y a de gens „ frivoles, tant naturels qu'étrangers, vous avouerez „ qu'il eſt le Machiavel de l'Empire de l'Amour (19)." Il fait enſuite une réflexion, qui n'eſt peut-être que trop juſte: „ Le Théatre eſt la véritable image de la vie humaine; les hommes qui ſont la plus grande figure dans „ le monde, ne ſont pas plus ce qu'ils paroiſſent être, „ que ce petit compagnon, à qui vous voyez quitter ſes „ habits de Théatre, n'eſt le Héros qu'il vient de repré„ ſenter (20)." *Totus mundus agit hiſtrionem.*

[*A*] *Les occaſions où il a paru ſur le Théatre.* L'Auteur du *Tatler* continue de la manière ſuivante: *L'angoiſſe dans laquelle il paroiſſoit, en examinant la circonſtance du mouchoir dans Othello; ſes mouvemens d'amour que l'innocence des reproches de Desdemone excitoit en lui, exprimoit par des traits ſi juſtes une ſi grande variété de paſſions qui ſe ſuccédoient les unes aux autres, qu'il n'y avoit perſonne qui n'apprît à redouter ſon propre cœur, & qui ne dût être convaincu, que c'eſt y mettre le poignard, que de ſe livrer aux noirs accès de la jalouſie* (23). Ce qu'il ajoute enſuite eſt une louange bien délicate de l'Action de Betterton: *Qui que ce ſoit qui lira cette admirable Scéne en particulier, trouvera, à moins qu'il n'ait l'imagination auſſi échauffée que l'avoit Shakeſpear, que la diſcours eſt ſec, peu lié, entrecoupé: mais un Lecteur, qui a vu cette Scéne repréſentée par Betterton, voit qu'il n'y a pas un mot à ajouter; un plus long diſcours auroit été peu naturel, impoſſible même, dans les circonſtances où ſe trouvoit Othello.*

[*B*] *Betterton a été juſtement loué par un autre Ecrivain Anglois.*] C'eſt Mr. Rowe, qui dans l'*Epilogue* de l'*Amour payé d'Amour*, Piéce jouée pour le compte de Betterton (Voyez Remarque [*R*]), s'exprime de cette manière: „ Si à préſent on garde le ſilence ſur ſon „ ſujet, les Siécles à venir le célébreront, & il ſera pour „ eux, ce que Roſcius eſt pour nous (24)." Ce fut Mademoiſelle Barry (qui joua ce rôle-là pour obliger Mr. Betterton) qui prononça cet Epilogue. Il commence par une agréable alluſion ſur ce qu'elle & Mademoiſelle Bracegirdle repréſentoient encore une fois ſur le Théatre, en faveur de leur ancien Ami, qu'elles conduiſirent toutes deux à cette occaſion. „ Comme un valeureux Guerrier, „ qui après s'être ſignalé dans les combats, s'eſt retiré „ par un principe de Religion dans la Solitude, ſe ſent „ ému & touché, lorſque par hazard les cris des femmes „ violées, des vierges captives viennent frapper ſes o„ reilles, & reprenant les armes encore une fois, fort de „ ſa retraite, & vole au ſecours des malheureux .... „ Ainſi nous, attirées par les liens de l'ancienne amitié, „ avons quitté nos tranquilles retraites &c (25)." Mr. Rowe parle de notre Acteur dans un autre endroit: „ Je „ ne puis quitter *Hamlet*, ſans dire un mot de la ma„ niére avantageuſe dont nous avons vu ce chef-d'œuvre „ de Shakeſpear paroître ſur le Théatre, par la beauté „ de l'Action de Mr. Betterton, qui en a fait le rôle. Un „ homme, qui outre beaucoup d'autres bonne qualité, „ quoiqu'il en ait pluſieurs autres, que celle d'exceller à „ cet égard, mériteroit toute l'eſtime des gens de Let„ tres. Perſonne ne connoit mieux le génie de Shakeſpear, „ & il l'a effectivement ſi bien étudié & le poſſéde ſi parfaitement, que quel que ſoit de ſes perſonnages qu'il „ faſſe, il le fait comme ſi le rôle avoit été fait exprès „ pour lui, & que l'Auteur l'eût conçu préciſément tel „ qu'il le fait (26)." Tous ceux qui excellent dans quelqu'un ou dans pluſieurs des Beaux-Arts, reſpectent infiniment la mémoire de ceux qui ſe ſont diſtingués dans quelqu'un. Mr. Betterton étoit un de ces caractéres nobles. *Je doi avouer*, dit Mr. Rowe, *que je lui ai beaucoup d'obligation par rapport à ce qu'il y a de plus conſidérable dans cette Vie, que je donne au Public; la vénération qu'il* (Mr. Betterton) *avoit pour la mémoire de Shakeſpear, l'ayant engagé à faire un voyage dans le Comté de Warwick, dans le deſſein de recueillir tout ce qu'il pourroit découvrir ſur un homme dont il vénéroit ſi fort la mémoire* (27). On doit certainement avoir obligation à notre Comédien, de la peine qu'il a priſe à cet égard.

[*M*] *Les éloges que lui a donnés Dryden.*] C'eſt à l'endroit où il parle de la manière dont Betterton avoit abrégé ſa Tragédie, qui a pour titre, *Dom Sébaſtien Roi de Portugal*, qu'on avoit trouvé trop longue pour la repréſentation. Après avoir dit qu'on en a retranché plus de douze cens vers: *Ils ont été ſupprimés*, ajoute-t-il, *avec tant d'adreſſe par Mr. Betterton, aux ſoins & à l'excellente Action duquel je fais également redevable, que la liaiſon du diſcours & la ſuite de l'Hiſtoire n'eſt très bien conſervée* (28). Voilà une preuve de l'idée avantageuſe que Dryden avoit du jugement de Betterton. Un fameux Satyrique, dans ſa *Diſpute des Poëtes pour le Laurier*, après avoir

† On peut toujours conſulter *Mémoir. de l'Acad. des Inſcript. &c.* T. VI. p. 114. Edit. de Hollande, & *Hiſt. Littér. de France* T. I. Part. I. p. 92.

(*e*) *Tatler* ubi ſupra.

(18) *Le Diable Boiteux*, en Anglois, Vol. I. p. 37. 38. Londres 1729. in-12.

(19) Ibid. p. 29.

(20) Ibid. p. 30.

(21) *Cicero pro Archia Poeta* (P. 879. n. 8. de l'Edit. d'*Erneſti*. Leipzig 1737).

(22) *Tatler* Vol. III. n. 147.

* *De Oratore* L. I. p. 374. n. 88. de l'Edit. d'*Erneſti*.

(23) Id. ib. { On s'eſt contenté de donner le ſens des vers Anglois.}

(24) *Pit de Betterton* p. 12. 13.

(25) Id. ib.

(26) *Mémoires de la Vie de Guill. Shakeſpear* par M. Rowe, au devant de la *Vie & Mort de Thomas Cromwel* de Shakeſpear; à la fin de la *Vie de Shakeſpear* (en Anglois).

(27) Id. ib.

(28) *The Dramatic Works of J. Dryden* P. 11. Vol. VI. Londres 1725. in-8.

fameux Comédien Booth, qu'on ne peut soupçonner de partialité dans le jugement qu'il portoit de Betterton, disoit ordinairement, qu'il le regardoit comme le plus grand Acteur qu'il eut jamais eu [*N*]. Il a eu les prémiers rôles de nos plus fameuses Tragédies [*O*]. Ce fut lui qui fit le premier celui d'Oedipe, dans la Pièce de ce nom par Dryden & Lee; & il le fit pendant neuf representations consécutives, avec un applaudissement universel. Mais son talent ne se bornoit pas à la Tragédie; il ne réussissoit pas moins dans le Comique. Le prémier rôle qu'il joua dans ce genre, fut celui du Chevalier Jean Falstaff [*P*]. Il faisoit aussi le Libertin en perfection, & reussissoit très bien à faire des Personnages, qui etoient tout l'oppoſite du ſien dans ſa conduite ordinaire. Quel admirable talent ne doit-il pas avoir eu, pour avoir ſu ſe géner au point de prendre un air & un ton qui lui étoient abſolument étrangers! car il étoit d'une probité reconnue. On trouve aſſez de gens qui ſavent prendre les manières d'un honnête-homme; mais il y a peu d'honnêtes-gens qui ſachent contrefaire les faquins. Betterton a beaucoup perfectionné le goût des Opéras Anglois, aiant engagé à y travailler le célèbre Muſicien Henri Purcell. Comme ils excelloient chacun dans leur Art, & qu'ils travailloient aux mêmes Pièces, ils contractèrent une amitié fort étroite; mais dans la ſuite ils ſe trouvèrent engagés dans des intérêts oppoſés. Notre Comédien étoit ſobre, modeſte & affable; induſtrieux dans ſa profeſſion; & prenoit un grand plaiſir à encourager le mérite par-tout où il le trouvoit, n'épargnant aucun ſoin pour animer & perfectionner un génie naiſſant. Il tenoit le prémier rang dans ſa Troupe, & hors du Théatre il ſe diſtinguoit par la ſimplicité décente de ſes habits. Il a compoſé, traduit, ou changé trois Pièces de Théatre [*Q*]. Les perſonnes de tout rang & de toute condition témoignèrent leur eſtime pour lui, lorſqu'on repréſenta une Pièce pour ſon compte, quelques années après qu'il eut quitté le Théatre [*R*]. Quoiqu'il fût parvenu à un âge fort avancé, il n'a rien perdu de ſon talent, mais l'a conſervé juſqu'à la fin de ſa vie. Le dernier rôle qu'il fit, fut celui de Mélante dans la Tragédie intitulée *The Maid's Tragedy* *, ſur le Théatre du Marché au Foin; & il fit dans cette occaſion le perſonnage d'un jeune-homme, avec toute la vivacité & tout le feu poſſible [*S*]. Il mourut âgé de ſoixante-quinze ans, & fut enterré le Mardi 2 de Mai 1710, dans le Cloître de l'Abbaye de Weſtminſter, auprès de Shakeſpear, de Beaumont, de Fletcher, de Ben Johnſon, de Cowley, de Milton, de Dryden, de Chevalier George Etheridge, Shadwell, Lee, Otway, Mr. Behn &c. & avoit été dit qu'Apollon leur a refuſé la Couronne de Laurier à tous, continue à peu près en ces termes *: „ Apollon, fatigué de „ leurs ennuyeuſes harangues, découvre enfin Betterton „ dans la foule . . . . . Il prie par la Lumière facrée, „ qu'il ne cherchera plus d'autre tête à couronner. A la „ vue d'un Acteur qui va obtenir le Laurier, un murmure général s'élève dans la Salle. Betterton, pour prouver qu'il en eſt digne, leur dit qu'il a fait des Merveilles, auſſi-bien que le plus habile; qu'il eſt la Merveille de ſon Siècle; qu'il a plus de mérite & de modeſtie, „ qu'aucun des faiſeurs de Pièces de Théatre qui l'ont „ précédé, puiſqu'il en a compoſé ſans les faire imprimer." Ce mot-ci eſt tiré des *Mélanges* de Georges Duc de Buckingham, p. 49. de la 2. Edition, Londres 1704. in-8.

[*N*] *Le plus grand Acteur qu'il y eût jamais eu.*] Quand Betterton mourut, Booth proteſta qu'il auroit donné avec plaiſir cinq-cens livres ſterling, qu'il eût vécu encore un an; car alors, diſoit-il, j'aurois appris quelque choſe, au-lieu qu'à préſent je ne puis rien apprendre. Booth diſoit, que la prémière fois qu'il lui avoit vu repréſenter le Spectre à la répétition de *Hamlet*, l'air, le ton & l'action de Betterton l'avoient ſaiſi d'une telle horreur, qu'il avoit été hors d'état pendant quelques momens de faire ſon rôle. Je ſuis redevable de cette remarque à Mr. Gilli Comédien, Elève de Booth, auquel il a entendu dire ces particularités.

[*O*] *Il a eu les prémiers rôles de nos plus fameuſes Tragédies.*] Comme *Richard III*, *Hamlet* &c. (32). Ceux qui feront curieux de ſavoir les autres rôles où il s'eſt diſtingué, peuvent conſulter ſa Vie, que nous avons ſi ſouvent citée (30). Le Tatler en a indiqué tiemment quelques-uns. *Lorſqu'ils l'ont vu ſur le Théatre* (betterton), *tû ont le pitié de* Marc-Antoine, *de* Hamlet, *de* Mithridate, *de* Théodore, *& de* Henri VIII. *Car on ſait bien*, continue l'Auteur, *qu'il a été dans l'etat de chacun de ces illuſtres perſonnages, pendant pluſieurs heures de ſuite, & que dans tout les changemens de la ſcène il s'eſt conduit avec une dignité qui répondoit à l'élévation de ſon rang* (31).

[*P*] *Le prémier rôle qu'il joua dans ce genre, fut celui du Chevalier Jean Falſtaff.*] On m'a dit qu'il fut engagé à s'eſſayer pour le Comique, par le grand-père du Docteur de Bradford d'aujourd'hui, & par divers autres Seigneurs, qui l'y ſollicitèrent. Quoiqu'il eût beaucoup de répugnance à repréſenter dans la Comédie, il fit cependant parfaitement bien, dès la prémière fois.

[*Q*] *Il a compoſé, traduit, ou changé trois Pièces de Théatre.*] 1. *La Femme Juge*, Comédie. II. *Le Temple inſulte*, ou *Appius & Virginie*, Tragédie, qui eſt originairement de Mr. Webſter; mais Mr. Betterton y a fait de grands changemens. III. *La Veuve Amoureuſe*, ou *la Femme Coquette*, Comédie repréſentée ſur le Théatre Royal. Cette Pièce eſt tirée du *George Dandin* de Molière, perfectionné, & a toujours été fort bien reçue (32). L'Auteur que je cite ici, dit au même endroit „ que Mr. Betterton avoit tant de modeſtie, qu'il ne voulut jamais „ permettre qu'on les imprimât pendant ſa vie." Quoi qu'en diſe cet Ecrivain, je ne crois pas qu'on trouve que la *Femme Coquette* Angloiſe ſoit le *George Dandin* de Molière perfectionné. Ce célèbre Comique étoit ſi admirable dans ce qu'il faiſoit, que je ne crois pas qu'il ſoit poſſible de lui donner de nouvelles beautés dans une autre Langue. Mr. Betterton, conformément au génie du Théatre Anglois, a joint une autre intrigue (*la Veuve Amoureuſe*) avec celle de *la Femme Coquette*: mais j'ignore ſi la prémière eſt de ſon invention, ou s'il l'a tirée de quelque autre Ecrivain.

[*R*] *On repréſenta une Pièce pour ſon compte, quelques années après qu'il eut quitté le Théatre.*] C'eſt ce dont un de nos Ecrivains les plus ſpirituels a fait mention. „ Jeudi dernier (33) on joua, pour le compte de Mr. Betterton, „ la fameuſe Comédie comme ſous le titre de *l'Amour „ payé d'Amour*. Les Demoiſelles Barry & Bracegirdle, „ excellentes Actrices, & Mr. Dogget, célèbre Acteur, „ y jouèrent, quoiqu'elles ne ſoient pas à préſent de la „ Troupe, non plus que lui. L'affluence des perſones de „ diſtinction y fut ſi grande, que l'on n'avoit jamais rien vu de ſemblable. Le Théatre même étoit rempli du „ plus beau monde, & la compagnie qui parut derrière le „ rideau, quand on l'eut ouvert, ne le cédoit point au reſte. L'accueil extraordinaire que l'on a fait à cette „ Comédie, lorſqu'on l'a repréſentée pour le profit d'un „ ſi grand Acteur, eſt une bonne preuve que le goût des „ divertiſſemens honnêtes & des plaiſirs rationnables n'eſt pas entièrement perdu. Tous les rôles furent joués en „ perfection; & les ſoins de la bienſéance y furent exactement obſervées. L'impertinente coutume d'ajouter „ aux paroles de l'Auteur, ſut évitée avec ſoin; & pour „ tout dire en un mot, l'excellent Homme, pour qui la „ Fête ſe faiſoit, eut lieu d'être content & des Comédiens „ & de l'Aſſemblée." Et un peu plus bas il dit: „ Tout le monde a témoigné de grands égards pour Mr. Betterton." Il finit avec la politeſſe ordinaire: „ Son mérite nous engage à lui rendre encore, lorſque l'occaſion s'en préſentera, le même ſervice, qu'on lui rendit l'autre jour; & nous ne devons pas permettre qu'un homme qui nous inſtruit ſi bien par de ſeintes douleurs, nous ſoit enlevé par des ſouffrances réelles (34)."

L'Epilogue, compoſé par Mr. Rowe & prononcé dans cette occaſion, dont on a parlé dans la Remarque [*L*], finit d'une manière fort touchante. „ Que le ſouvenir des „ plaiſirs qu'il vous a procurés, vous inſpire de la reconnoiſſance, & vous engage à la mettre en état de finir „ ſes jours en paix. Conſacrez ici avec gloire le Cothurne de ce grand Homme." Il y a divers morceaux de cet Epilogue, qui font d'un Anglois fort gai. On voit par cette remarque, que les rares talens de Betterton ne l'avoient pas mis à couvert de la néceſſité. Un Ecrivain nous apprend à ce ſujet, „ que le Public lui témoigna „ une eſtime toute particulière, en faiſant valoir cinq-cens livres ſterling cette repréſentation, qui ſe faiſoit „ pour ſon compte (35)."

[*S*] *Il ſit le perſonnage d'un jeune-homme, avec toute la vivacité & tout le feu poſſible.*] J'ai appris que ce ne fut que huit jours avant ſa mort, & qu'il joua ſon rôle avec tant de feu, qu'on a cru que cela avoit abrégé ſes jours. Comme il étoit attaqué de la goute, il prit pour ſe ſoulager un brodequin à une de ſes jambes, quoiqu'il fît un rôle comique. Voici de quelle manière un Ecrivain, cité ci-deſſus, s'exprime ſur ſa mort. „ Mr. Betterton, âgé de ſoixante-quinze ans, & attaqué de la gravelle & de la goute, aiant employé des répercuſſifs, la goute „ remonta dans l'eſtomac, & termina ſa vie en peu de „ jours (36)." Une autre fois qu'il avoit repréſenté *Hamlet*, c'étoit le 20 de Sept. 1709, & par conſéquent environ ſept mois avant ſa mort, l'Auteur du *Babillard* s'exprime ainſi ſur ſon ſujet: „ Betterton, cet Acteur qui „ fut toujours admiré, s'eſt ſurpaſſé lui-même. Il faiſoit „ le perſonnage d'un jeune-homme, & quoiqu'il ait déja „ prés de ſoixante-dix ans, il a ſi bien joué ſon rôle, „ qu'on ne lui en auroit pas donné vingt-cinq. A ſa voix, „ à ſes geſtes, à ſes manières, ce n'étoit effectivement „ qu'un jeune-homme. Il en avoit tout le feu, toute la „ vivacité, toute l'audace. Ce fut là de ces choſes qui „ n'ap-

* On a tendu le ſens des vers Anglois.

(29) Le fameux *Richard Burbage* étoit le véritable modele du perſonnage de *Richard III*, qu'il repréſentoit avec beaucoup d'applaudiſſement. Voyez la *Remarque* à la *Preface de Mr. Pope au devant de Shakeſpear*, *en tome de Lettre à un Ami*, p. 19. Londres 1729. Le célèbre *Jean Lowin* étoit de même le modele du perſonnage de *Henri VIII*, & c'étoit un des remarques que le Chevalier Davenant avoit faites fur ſon action, qu'il avoit donné des directions à Betterton. On croit auſſi que *Lowin* étoit le modele pour repréſenter *Hamlet*. Ludem, *ut ſupra* p. 16.

(30) P. 174-376.

(31) *Le Babillard* T. I. p. 71. 72.

(32) *Poetical Regiſter or the Lives &c. of all the Engliſh Poets* Vol. I. p. 20. Londres 1723. in-8.

* Je n'ai pas traduit ce titre dans l'Article de BEAUMONT. Peut-être pourroit-on le rendre par *L'Amante*.

(33) Au commencement d'Avril 1709.

(34) *Babillard* T. I. p. 72.

(35) *Poetical Regiſter* Vol. I. p. 19.

(36) *Pis de Betterton* p. 11.

baye de Weſtminſter, avec beaucoup de décence. Le Chevalier Richard Steele honora ſa mémoire par un beau *Tatler*, qu'il publia deux jours après ſon enterrement [*T*]. C'étoit la coutume du tems de Charles II. comme ſous les régnes précédens, que les jeunes perſonnes de la Famille Royale repréſentaſſent, pour le divertiſſement du Roi & de la Cour, des Pièces Dramatiques dans la grande Salle de Whitehall, ornée pour cela de Machines & de belles Décorations. Les feues Reines Marie & Anne jouérent dans une *Maſcarade*, intitulée *Calliſto*, ou la *Nymphe vertueuſe* [*V*]. Mr. Betterton dreſſa ceux qui devoient jouer pour hommes, & il aſſiſta en qualité de Souffleur à la Pièce; & ſa femme dreſſa les Dames: elle a même joui pendant pluſieurs années d'une penſion de cent livres ſterling, que la Reine Anne lui avoit donnée, pour l'avoir formée à la déclamation. C'eſt elle auſſi qui a beaucoup contribué à mettre Mlle. Barry en état de devenir une auſſi célèbre Actrice qu'elle l'a été. Elle a ſurvécu à ſon mari, dont elle n'a point eu d'enfans. Mais ni ſa vertu, ni ſes talens, n'ont pu la garantir de l'infortune; car elle fut réduite dans le plus triſte état du monde, après la mort de Betterton [*X*]. Je ſuis redevable à Mr. Boman, du *Théatre Royal*, de toutes les circonſtances rapportées dans cet Article, qui ne ſont point tirées des Livres, ou dont je ne cite point d'Auteur.

(37) *Baſil. Lord T.* II. p. 615. 636.

„ frappent & qui entraînent toujours (37). " Betterton, auſſi-bien que Walker, ſemble avoir conſervé ſon feu juſqu'à la fin.

[*T*] *Le Chevalier Richard Steele honora ſa mémoire par un beau Tatler.*] Je le conſidère, en quelque façon, comme l'Oraiſon funebre que Cicéron fit de ſon ami Roſcius. „ Aiant appris, *dit cet excellent Ecrivain*, que le fameux „ Acteur Mr. Betterton devoit être enterré ce ſoir, dans „ le Cloitre proche de l'Abbaye de Weſtminſter, j'ai formé le deſſein de m'y aller promener, & de voir rendre „ les derniers devoirs à un homme que j'ai toujours admiré . . . . . Comme il n'y a rien qui affecte davantage le petit peuple, que de voir des exécutions publiques, il n'y a rien qui touche plus les gens de Lettres, & ceux qui ont quelque éducation, que de voir les obſéques de ceux qui ont excellé dans quelque Art ou Science . . . . . Mr. Betterton exprimoit avec tant de „ grace & de force l'endroit d'*Othello* où il parle de la „ maniére de gagner le cœur de ſa Maîtreſſe, pendant qu'il „ promenant dans le Cloitre, je penſois à lui avec la même ſenſibilité, que j'aurois eu pour une perſonne qui „ auroit fait pendant ſa vie ce que je lui ai vu repréſenter. L'obſcurité du lieu, & les flambeaux qui marchent „ devant le Convoi, contribuérent à me rendre rêveur & „ mélancholique; je me ſentis vivement affligé, qu'il y „ eût quelque différence entre Brutus & Caſſius, & que „ ſes talens n'aient pu le garantir du tombeau." La réflexion ſuivante eſt belle: „ Comme je regarde toutes „ les diſtinctions qu'il y a entre les hommes, comme des „ diſtinctions de Théatre, cela m'a fait faire des réflexions ſur le néant de toute perfection & de toute grandeur humaine en général; & je n'ai pu m'empêcher de „ voir avec douleur, que tant d'illuſtres perſonnages, qui „ ſont dans le voiſinage du petit coin de terre où l'on a „ mis mon ancien Ami, ſont retournés en poudre comme lui, & qu'il n'y a dans le tombeau aucune différence entre le Monarque réel & le Monarque imaginaire „ (38)."

(38) *Tatler* Vol. III. n. 167.

[*V*] *Une Maſcarade intitulée* Caliſto, *ou* la Nymphe vertueuſe.] Mr. Langbaine fait mention de cette Maſcarade. Il dit qu'elle fut jouée ſouvent à la Cour par des perſonnes de la prémiére qualité, avec un Prologue & des Airs entre les Actes. C'eſt Mr. Crown qui en eſt l'Auteur. Elle a été imprimée en 1675, & dédiée à ſon Alteſſe Royale la Princeſſe Marie (depuis Reine). Cette Pièce fut faite par ordre de la Reine Catherine, femme de Charles II. & repréſentée environ trente fois. Il y eut toujours une affluence extraordinaire de perſonnes du prémier rang, & la Famille Royale l'honora ſouvent de ſa préſence (39).

(39) Langbaine *Account of the Engliſh Dramatick Poets* p. 92. Londres 1691. in-8.

[*X*] *Elle fut réduite dans le plus triſte état du monde, après la mort de Betterton.*] Elle tomba dans la diſette, & perdit l'eſprit. Mr. Steele fait la deſcription de ſon malheur, d'une maniére très touchante. „ Ce que je viens „ de dire de Mr. Betterton, pour le louer, depuis que „ j'ai été en état de connoître quelque choſe, j'ai eu „ beaucoup d'eſtime & de reconnoiſſance par rapport au „ plaiſir qu'il m'a procuré; ce que je viens de dire, dis-je, ne peut lui faire aucun bien. Mais peut-être qu'il ſera utile à ſa veuve infortunée, qu'on ſache qu'il n'a jamais repréſenté de Scéne auſſi touchante, que celle qu'offre l'état où il a laiſſé ſes affaires. Après avoir paſſé 40 ans avec lui dans la plus grande union, ſa femme a langui longtems, deſſéchant de chagrin de voir ſa déchi de ſa ſanté & de ſa petite fortune; & inſenſiblement ſa famé à elle, & ſa Raiſon, ont auſſi décliné (40). Ce qui fait eſt bien touchant. „ La mort de „ ſon mari, *continue-t-il*, joûne à ſon âge & à ſes chagrins, l'auroit certainement mife au tombeau; mais „ l'excés de ſon malheur a été en quelque façon ſa reſſource, puiſqu'elle eſt privée de ſa Raiſon (41)."

(40) *Tatler* Vol. III. n. 167.

(41) Id. ib.

(a) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 1028. Edit. de 1721.

(b) Idem *Faſti Oxon.* Vol. II. col. 32.

(c) Id. ibid. col. 106. & *Ath. Oxon.* ubi ſupra.

BETTS (Jean) célébre Médecin, étoit fils d'Edouard Betts & de Dorothée fille de Jean Venables de Rapley dans le Comté de Hamp. Il naquit à Winchester, où il fit ſes prémiéres études dans l'Ecole du Lieu; & au mois de Février 1642, il fut élu Ecolier du Collége de *Corpus Chriſti* à Oxford (*a*). Il prit le degré de Bachelier-és-Arts le 9 de Février 1646 (*b*); mais aiant été chaſſé par les Viſiteurs du Parlement en 1648, il s'attacha à la Médecine, & ſe fit recevoir Docteur le 11 d'Avril 1654 (*c*). Il devint un des Médecins les plus recherchés à Londres, principalement parmi ceux de la Religion Romaine, qu'il profeſſoit lui-même auſſi. Dans la fuite il fut fait Médecin ordinaire de Charles II. Le Chevalier Hans Sloane, actuellement Préſident du Collége des Médecins de la Société Royale, qui l'a très bien connu, nous a appris que c'étoit un parfaitement honnête-homme, & extrémement charitable. Nous ne ſavons rien de certain ſur le tems de ſa mort. Il a fait quelques Ouvrages de Médecine [*A*].

[*A*] *Il a fait quelques Ouvrages de Médecine.*] *De Ortu & Natura Sanguinis*, De l'origine & de la nature du Sang. Londres 1699 in-8. On a joint enſuite à ce Traité un autre Traité, de l'accord de la Médecine & de la Phyſique, *Medicinæ cum Philoſophiâ naturali conſenſus*. Londres 1692 in-8. Lorſque la prémiére Edition de ſon Traité de *Ortu & Natura Sanguinis* eut paru, un Médecin nommé George Thomſon le critiqua dans un Ouvrage intitulé, *Veritable maniére de conſerver le ſang en ſon état* &c. Le Docteur Betts a auſſi publié, *Anatomia Thomæ Parri annum centeſimum quinquageſimum ſecundum & ſutura meninges agentia, cum clariſſimi Viri Guilelmi Horvæi aliorumque adjuvamum Medicorum Regiorum obſervationibus.* „ Anatomie du Corps de Thomas Parr, mort à l'âge de cent-„ cinquante-deux ans & neuf mois, avec les Obſervations „ du célébre Harvée, & des autres Médecins du Roi, qui „ ont été préſens.

(a) Il avoit environ 23 ou 24 ans.

BEVERIDGE (Guillaume), ſavant Théologien & Evêque Anglois à la fin du XVII. & au commencement du XVIII. Siécle, étoit né en 1638. Il fit ſes études dans le Collége de S. Jean à Cambridge, où il ſe diſtingua de bonne heure par l'étendue de ſon ſavoir, & prineipalement par la connoiſſance des Langues Orientales; enſorte qu'à l'âge de dix-huit ans, il fit un Traité de l'Utilité & de l'Excellence des Langues Orientales, & ſur-tout de l'Hébreu, du Chaldaïque, du Syriaque, de l'Arabe, & du Samaritain, avec une Grammaire Syriaque, & il le publia à l'âge de vingt ans, ſous ce titre: *De Linguarum Orientalium, præſertim Hebraïcæ, Chaldaïcæ, Syriacæ, Arabicæ, & Samaritanæ, præſtantia & uſu, cum Grammaticæ Syriacæ, tribus libris tradita, per G. Beveridgium.* Londres 1658 in-8. Ce fut auſſi dans ſa jeuneſſe (*a*), lorſqu'il ſe préparoit à prendre les Ordres ſacrés, qu'il compoſa ſes *Penſées ſecrettes ſur la Religion, en douze Articles, avec des Réflutions pratiques, qui en ſont tirées* [*A*], dont la dixiéme Edition a paru à Londres en 1728 in-8. Mais ſes *Penſées ſecrettes ſur*

[*A*] *Penſées ſecrettes ſur la Religion* &c.] L'Editeur obſerve dans ſa Préface, qu'après un auſſi grand nom que celui de l'Evêque Beveridge, qui paroit dans le titre, il ſeroit également inutile & impoſſible d'entreprendre un plus ample éloge de cet Ouvrage; & que s'il y a quelque choſe qui puiſſe augmenter l'eſtime qu'on en doit faire, après que

* Newcourt's *Repertorium Eccl. Parochiale, Lond.*

sur la Vie Chrétienne, ou Directions nécessaires pour son commencement & ses progrès sur la Terre, afin de parvenir à sa perfection dans la Vie éternelle [B], ont été composées dans un age plus mûr: la sixiéme Edition en a paru à Londres en 1728, in-8. Le 4 de Janvier 1660, il fut fait Vicaire de Yealing dans la Province de Middlesex *. En 1662 il publia in Londres in-4. les *Institutionum Chronologicarum libri*

decem Vol. II. p. 93. & 164.

que l'on eſt inſtruit du nom de l'Auteur, c'eſt une lecture attentive, & un uſage aſſidu. Que ceux qui le liront avec le même eſprit de candeur, que ce *Grand-Homme* apportoit à la lecture des Ouvrages des autres, & avec le même eſprit de piété, avec lequel il compoſoit les ſiens, y trouveront des marques ſi frappantes du *grand génie* de l'Auteur, & éprouveront ſi ſenſiblement l'influence qu'il aura ſur leur cœur, que cela ſeul fera capable de le leur faire eſtimer beaucoup plus, que des éloges étrangers (1). Mais malheureuſement, ceux qui ont le plus de beſoin d'être inſtruits & corrigés, ſont ceux qui ont le moins de goût pour les Livres de cet ordre, & qui y prennent le moins de plaiſir. Leurs yeux ſont éblouis par les brillantes apparences des Objets des ſens, & leurs cœurs aſſervis aux Oeuvres des ténébres; tellement que les rayons de la lumiére céleſte leur bleſſent la vue & leur ſont de la peine. Chaque Article de Foi contredit leurs Principes, & chaque Précepte leur reproche leur déréglement. Ainſi pour écarter ces reproches ſecrets, ces penſées qui les accuſent, que la lecture des Traités de cet ordre excite naturellement, ils s'en moquent & les mépriſent comme des Ouvrages plats & inſipides, qui ne méritent pas l'attention des gens qui ont du goût & de l'eſprit: *trop éclairés pour être dirigés par la régle de la Parole de Dieu, & trop aſſi-nidtres pour le laiſſer perſuader de marcher dans un autre chemin, que celui que le Diable a frayé pour eux*, le chemin qui méne à la perdition (2). Mais l'Editeur dit, que ces gens-là ſeront bien-tôt déſabuſés, avant que d'être entiérement aveuglés par l'illuſion, que ce n'eſt pas à aucun défaut de ces ſortes d'Ouvrages, qu'ils doivent s'en prendre; mais à la corruption de leur eſprit & à la dépravation de leur cœur, qui ternit la beauté de la Vérité, la couvre de nuages, & en empêche les influences; de la même maniére, qu'un palais gâté a du dégoût pour les mets les plus exquis, & qu'un mauvais eſtomac tourne les meilleurs alimens en poiſon. Il faut donc qu'ils ſe dépouillent de leurs préjugés & de leurs paſſions, avant que de pouvoir ſe flatter de retirer quelque utilité de cet Ouvrage, ou d'autres ſemblables, deſtinés à avancer la Piété & la Religion (3). Après avoir ainſi préparé à la lecture de l'Ouvrage, l'Editeur remarque, que pour en donner une juſte idée & rendre en même tems juſtice à l'Auteur, il ne ſera pas inutile de dire quelque choſe ſur ces deux articles; & d'avertir le Lecteur, que l'Evêque a compoſé cet Ouvrage dans ſa jeuneſſe, lorſqu'il ſe préparoit à prendre les Ordres ſacrés. Et que quoique peut-être il ne fait pas auſſi exact, & auſſi fini, qu'il l'auroit été ſi l'Auteur y eût mis la derniére main & l'eût deſtiné à l'impreſſion, cependant on ſe flatte qu'un Lecteur judicieux ne laiſſera pas d'y trouver des beautés & des graces, qu'on rencontre rarement même dans les Ouvrages les plus travaillés & les plus finis: qu'il en eſt comme d'une pierre précieuſe de grand prix, qui quoique brute, n'en vaut pas moins, & ſurpaſſe même celles que l'Art a polies, par ſon éclat & ſon prix naturel (4). Que pour ce qui eſt du but que l'Auteur s'eſt propoſé dans cet Ouvrage, le titre l'indique ſuffiſamment. Il conſidéroit, que la Vérité dans la Doctrine, & la Pureté de la vie, étoient deux objets abſolument néceſſaires pour bien remplir le Miniſtére, auquel il avoit l'honneur & l'avantage d'être admis. Il avoit combien l'exemple a de pouvoir, & qu'il fait plus d'impreſſion que les leçons: & il avoit grand ſoin avec l'Apôtre, *d'affermir ſa Vocation & ſon Election, de peur qu'après avoir prêché aux autres, il ne fût lui-même rejetté.* Ainſi dans le deſſein *de ſe ſauver lui-même & ceux qui l'écouteroient*, & pour *faire ſervir également la doctrine & ſa vie avec à l'avancement de la gloire de Dieu & du Salut des hommes*, il dreſſa ces *Articles*, pour fixer ſes Principes de Foi, & en tira les *Réſolutions* pour ſervir de régles à ſa conduite (5).

„ Que ne pouvoit pas ſe promettre l'Egliſe, ajoute-t-il, „ *dieur*, de fondemens ſi ſolides? de *Principes* poſés avec tant de ſavoir & de jugement? & de *Réſolutions* formées ſur les régles les plus exactes de la Piété & de la „ Religion? Quelles graces ſingulieres n'étoit-on pas en droit de concevoir pour la réformation de la foi & „ des mœurs, ſi corrompues dans ce tems-là? Et effectivement ce Grand-Homme a fait plus que remplir les eſpérances extraordinaires, que les preuves qu'il avoit „ données de ſi bonne heure de ſon ſavoir & de ſa piété, „ avoient fait concevoir de lui." Ses *Penſees ſur la Religion* ſont énoncées en douze Articles. I. Je crois qu'il y a un ſeul Dieu, l'Etre des Etres (6). II. Que ce Dieu m'a révélé dans les ſaintes Ecritures, tout ce que je dois croire & faire, tant pour ſa gloire que pour mon ſalut (7). III. Que comme il y a un ſeul Dieu, ce Dieu ſubſiſte en trois Perſonnes, Pére, Fils & S. Eſprit (8). IV. Que j'ai été conçu en péché, que je ſuis né en iniquité, & que j'ai continué depuis à être pécheur & corrompu (9). V. Que le Fils de Dieu s'eſt fait fils de l'homme, afin que moi, qui ſuis fils de l'homme, je devinſſe fils de Dieu (10). VI. Que Jéſus-Chriſt a été parfaitement ſaint & eſt mort pour le péché, afin que je puſſe mourir au péché & vivre à la juſtice (11). VII. Que Jéſus-Chriſt eſt ſorti du tombeau, afin que je fortifiſe du tombeau du péché; qu'il eſt monté au Ciel, pour que je puiſſe y aller à lui (12). VIII. Que je ſuis juſtifié uniquement par le mérite de Jéſus-Chriſt, qui m'eſt imputé: & que le S. Eſprit fait, qu'il habitant en moi, me ſanctifie (13). IX. Que Dieu a fait deux Alliances avec l'Homme, l'Alliance des Oeuvres faite avec le prémier Adam, & l'Alliance de Grace faite par le ſecond Adam (14). X. Que Dieu a feellé l'Alliance de Grace qu'il a traitée avec nous, par un double ſceau, le Baptême & la Ste. Céne (15). XI. Qu'après une courte ſéparation, mon Ame & mon Corps ſeront réunis enſemble pour comparoître devant le tribunal de Chriſt, afin qu'il recevoit un Arrêt conforme à mes œuvres (16). XII. Qu'il y a deux autres Mondes outre celui-ci, un Monde de Miſere pour les pécheurs impénitens, & un Monde de Gloire pour les Fidéles (17). Viennent enſuite les *Réſolutions*, fondées ſur ces Principes, & principalement de faire de la Parole de Dieu l'unique régle de ſa conduite; & que comme il n'eſt pas capable de rien penſer ou de rien faire de bon, ſans le ſecours de la Grace, il ne veut auſſi prétendre à aucun mérite devant Dieu, par tout ce qu'il peut faire pour ſa gloire, & pour ſon ſervice (18). On trouve enſuite ſes *Réſolutions* par rapport à ſa *Conduite en général*, à ſes *Penſées*, à ſes *Paſſions*, à ſes *Paroles*, à ſes *Actions*, à ſes diverſes *Relations*, & à l'uſage de ſes *Talens*. Ce Traité, avec ſes *Penſees ſecrettes ſur la Vie Chrétienne*, a été traduit en François & imprimé à Amſterdam en 1731 en 2 Vol. in-12. ſous ce titre: *Penſées ſecrettes, dreſſées en deux Parties. Premiére Partie, ſur la Religion, avec des Réſolutions pratiques qui en ſont les fruits. Seconde Partie, Reflexions ſur la Vie Chrétienne. Par Guillaume Beveridge, Docteur en Théologie, Evêque de S. Aſaph, traduit de l'Anglois ſur l'onziéme Edition.* Les Auteurs de la *Bibliothéque Raiſonnée* diſent (19), dans l'Extrait qu'ils donnent de cette Traduction, qu'on fait tant d'eſtime de cet Ouvrage en Angleterre, qu'il y a tout lieu de préſumer que le ſuccès n'en ſera pas moins heureux parmi les Etrangers; qu'on peut hardiment le mettre au nombre des meilleurs Livres, que l'on puiſſe avoir pour l'inſtruction & pour la Morale. Que l'Auteur fut lui-même un des plus honnêtes hommes & des meilleurs Chrétiens de ſon tems: qu'il y a longtems que ſon Erudition s'eſt fait connoître au dehors du Royaume par le moyen de quelques Ouvrages publiés en Latin, ſous le nom de *Beveregius*; mais qu'il n'y avoit guéres que les Anglois qui fuſſent quelle étoit ſa Vertu. Que l'Ouvrage, que l'on donne à préſent au Public, a donc tout ce qui doit rendre le plus recommandables les Ecrits du même ordre, c'eſt-à-dire que l'Auteur n'y enſeigne aux autres, que ce qu'il pratique lui-même.

[B] *Penſees ſecrettes ſur la Vie Chrétienne.*] L'Editeur dit dans ſa Préface, que l'accueil favorable qu'on a fait aux autres Ouvrages de l'*incomparable* Auteur, & ſur-tout à ſes *Penſees ſecrettes*, compoſées dans ſa jeuneſſe, a encouragé à publier un autre Volume de ſes *Penſées*, ſur des ſujets très importans par rapport à la *Vie Chrétienne* dans ſes divers états, compoſées lorſque l'âge & l'expérience acquiſe dans l'exercice du Miniſtére lui eurent appris, de quelles directions un vrai Diſciple de Jéſus-Chriſt a beſoin pour fournir heureſement la *courſe qui lui eſt propoſée.* Que comme cet *excellent* Evêque ſemble s'être propoſé dans ſes *Penſees ſecrettes* & dans les *Réſolutions* qui les accompagnent, de ſe fixer dans ſes Principes, & de ſe régler lui-même, pour devenir un imitateur de Jéſus-Chriſt, & un digne Miniſtre de l'Evangile; il exécute le même *pieux deſſein* dans celles-ci, qui ſont plus pour le *Public*, en faveur des autres, & qu'il remplit le Miniſtére ſacré pour lequel il ſe préparoit par les prémiéres. „ Et effet, *dit l'Au-* „ *diteur*, comme ſes grands & continuels travaux, auxquels „ il y en a peu de comparables, eurent pour but le ſalut „ des autres; & comme la piété, qui régne dans tous ſes „ Ecrits, ſa manière de raiſonner & de perſuader ſimple, claire, naturelle & ſolide, ſont très propres à „ cette fin, pour ne rien dire des autres travaux de ſon „ Miniſtére, pendant qu'il vivoit; auſſi outre-là été alors „ & depuis, couronnés d'un très heureux ſuccès, de-là „ l'objet des vœux & des prières de tous les gens de bien, „ qu'ils puiſſent continuer à avoir le même ſuccès juſqu'à „ la fin du Monde, & contribuer tous les jours à notre „ ſanctification & à notre ſalut." Le Traité contient des *Penſees ſur l'Education des Enfans, la Conneiſſance de Dieu, & le Myſtére de la Trinité.* Sous ce chef, il ſoutient, qu'il eſt impoſſible d'avoir une véritable piété ſans la connoiſſance de Dieu, connoiſſance que l'on ne peut avoir véritablement que par les lumiéres de la Révélation, qui ſeules nous découvrent ce myſtére (20). On trouve auſſi dans cet Ouvrage des *Penſees ſur les Richeſſes de ce Monde, le Renoncement à ſoi même, la Porte étroite, l'Imitation de Jéſus-Chriſt, la Vocation & l'Election, l'Apparition de Jéſus Chriſt le Soleil de Juſtice*, ou la *Vision beatifique.* Sur le *Renoncement à ſoi-même* il remarque (21), qu'il n'eſt pas auſſi aiſé d'être Chrétien, que quelques perſonnes ſe l'imaginent; mais qu'il faut pour cela *renoncer* à ſa *Raiſon* ſur les choſes de *Révélation*, qui *nous ſurpaſſent*; à ſa Volonté, pour la ſoumettre à celle de Dieu; à ſes Attachemens & à ſes Biens, quand ils ſe trouvent en oppoſition avec ſon devoir,

(1) Préface p. 1. 4.

(2) Ibid. p. 4. 2.

(3) Idem p. 5. 6.

(4) Ibid. p. 6. 7.

(5) Ibid. p. 7. 8.

(6) Pag. 8. & ſuiv. de la 10. Edit. Londres 1728.

(7) Pag. 24. & ſuiv.

(8) Pag. 32. & ſuiv.

(9) Pag. 52. & ſuiv.

(10) P. 59. & ſuiv.

(11) P. 62. & ſuiv.

(12) P. 72. & ſuiv.

(13) P. 77. & ſuiv.

(14) P. 98. &c.

(15) P. 111. &c.

(16) P. 127. &c.

(17) P. 141. &c.

(18) Pag. 156-158. &c.

(19) T. V. Part. II. Art. 16. p. 461.

(20) P. 52. 53. de la 6. Edit. Lond. 1712.

(21) Pag. 139. 140.

libri duo, una cum totidem Arithmetices Chronologicæ libellis: per Gulielmum Beveregium A. M. [C], dont la troiſiéme Edition a paru à Londres en 1721 in-8. Mr. Edouard Sherburne, dans l'*Appendix* (*b*) de ſa Traduction de la *Sphère* de *Marcus Manilius*, imprimée à Londres en 1675 in-folio, parle de la Chronologie de notre Auteur en ces termes : „ Il faut ajouter ici aux noms qui font honneur à ce Cata- „ logue, le ſavant Mr. Guillaume Beveridge, ci-devant du Collége de S. Jean à Cambridge, qui „ nous a donné un excellent Traité d'*Inſtitutions Chronologiques*, en deux Livres ; Ouvrage d'un „ grand uſage, pour ceux qui étudient l'Aſtronomie." En l'année 1672 il publia à Oxford, en deux Volumes in-folio, *Συνόδικον, ſive Pandectæ Canonum SS. Apoſtolorum & Conciliorum ab Eccleſia Græca receptorum, nec non Canonicarum SS. Patrum Epiſtolarum, una cum Scholiis Antiquorum ſingulis annexis, & ſcriptis aliis huc ſpectantibus, quorum plurima è Bibliothecæ Bodleianæ aſtorumque MSS. Codicibus nunc primum edita: reliqua cum iiſdem MSS. ſumuſ ſide & diligentiâ collata. Totum Opus in duos Tomos diviſum Cultissimi Beveregii Eccleſiæ Anglicanæ Presbyteri recenſuit, Prolegomenis munivit, & Annotationibus auxit.* C'eſt-à-dire : „ Recueil des Canons des Saints Apôtres & des Conciles reçus par l'Egliſe Grec- „ que, & des Epîtres Canoniques des Saints Pères, avec les Scholies des Anciens, & d'autres Pièces „ qui y ont du rapport, dont pluſieurs paroiſſent pour la première fois ſur les Manuſcrits de la Bi- „ bliothéque Bodléienne & d'autres Bibliothéques, & les autres ont été ſoigneuſement & fidélement „ collationnés ſur ces Manuſcrits. Le tout diviſé en deux Tomes & revu par Guillaume Beveridge, „ Prêtre de l'Egliſe Anglicane, qui y a ajouté des Prolégoménes & des Notes." Cet Ouvrage eſt dédié par le Libraire Robert Scott au Docteur Gilbert Sheldon, Archevêque de Cantorbéry. Mr. Baillet, dans ſes *Jugemens des Savans ſur les principaux Ouvrages des Auteurs* *, nous dit que les Notes de notre Auteur ſur ces Canons ſont excellentes. Et l'Evêque Burnet dans la Lettre de *Polybiſtor à Baſile* †, jointe à ſes *Obſervations ſur le premier & ſecond des Canons attribués communément aux Apôtres*, imprimées à Glaſcow en 1673 in-12. dit, que comme il faiſoit corriger ces Obſervations pour un Ami, „ il lui étoit tombé entre les mains un des meilleurs Ouvrages que le Siécle ait produits, la *Synopſis* „ *Canonum* de *Beveridge*. Je parcourus promptement, *dit-il*, ce ſavant Ouvrage, pour en tirer ce qui „ pouvoit contribuer à perfectionner le mien, ce qui a été très conſidérable." En 1678 il publia à Londres in-4. ſon *Codex Canonum Eccleſiæ Primitivæ vindicatus ac illuſtratus* [D] : „ Recueil des Canons

(*b*) P. 125. 126.

* Tom. II. Part. 2. p. 111.

† P. 124.

[C] *Inſtitutionum Chronologicarum Libri duo &c.*) L'Auteur fait voir dans ſa Préface, les grands avantages que le Genre-humain retire de l'invention admirable de l'Ecriture, & l'uſage de la Geométrie, dont il a fait un ſi docte uſage pour dreſſer un Syſtême abrégé dans ſon Livre. Il dit, que lorſqu'il a jetté les yeux ſur Scaliger, Petau & les autres qui ont traité ce ſujet, il a trouvé qu'ils ont embarraſſé cette belle Science de tant de queſtions difficiles, qu'ils l'ont chargée de tant de points embrouillés, & de tant de conjectures incertaines, & cela encore ſans obſerver aucun ordre, ou en ſuivant une méthode fort obſcure, qu'il n'y a perſonne qui puiſſe approuver cette Science, quelque une des plus aiſées, qu'avec beaucoup de peine, & en y employant beaucoup de tems. Qu'il a donc cru qu'il ne ſeroit ni ſuperflu ni inutile de faire un Syſtême clair & aiſé de cette Science, débarraſſé de toutes ces queſtions obſcures & embrouillées. *Quum enim in Scaligerum, Petavium, aliiſque, qui rei Chronologicæ operam dederunt, oculos conjeciſſem, incitatum hanc artem ab iis tot intricatis obvolutam quæſtionibus, tot fictaſque laceratam controverſiis, ut in ipſis libris refertam commentis, tam denique nulla vel obſcurâ ſaltem methodo traditam animadverti, ut quiſquam non ſine ſummâ difficultate, maximoque temporis diſpendio, unicam hanc artem, eamque è facillimis, ediſcat. Quapropter me nec aſtum nec rugas aſtarum conſilia jam, ſi jacram hanc artem perplexis omnibus controverſiis triciſque contortis exutam noſſe proponerem, atque inſtituerem.* Son but en compoſant ſes *Inſtitutions* a été uniquement d'y donner ce qui eſt néceſſaire pour diſtinguer les tems, & il ſe flatte qu'il ne manque rien dans ce Traité, de ce qui ſe peut trouver dans les autres Ouvrages qui ont paru ſur cette matiére : que même on y trouvera des choſes qu'on chercheroit inutilement ailleurs, parce qu'il a ſuivi pour ſes calculs Chronologiques une méthode différente de celle des autres Ecrivains, les ainſi fait par les regles de l'Arithmétique. A quoi il a été déterminé par les erreurs qu'il a trouvées dans les Tables Chronologiques. Erreurs non ſeulement d'impreſſion, mais auſſi commiſes par les Auteurs mêmes, comme il en pourroit produire des preuves, tirées des plus célébres Ecrivains. *In quibus quidem concinnandis hoc unicum mihi propoſitum fuit, ut quæcunque temporibus diſtinguendis neceſſario requirantur, eaque ſola traderem. Et quidem inant ſpe dtu ſingroſi, ſi quiſpiam quod in quovis hucuſque edito tractatu arti Chronologicæ proprius requiſitum extat, in hoc tractatulo deſideretur. In quo tabulinimus multa, eademque ſatis digniſſima reperiet, que alibi fruſtra quæret. Ipſe enim in compoſiti plerique Chronologicis perficiendis aliàs atque alii methodos inſtitui, facilioremque nimirum & per Arithmeticæ ſolius præcepta procedentes. Mecum enim recolat, quæ ſit quantaſ errata, & ἀνακρισμάτα tantum, ſed & ἀνωνυμάτα (ut ita loquar) obnoxia ſunt tabulæ Chronologicæ (quod ſi libitum vel neceſſarium fuerit, quamplurimis ex iis etiam qui optimè de republicâ Chronologicâ meruerunt probabili exemplo demonſtrare poteram) negligêtis tabulis, univerſa poſtulata Chronologica per Arithmeticæ ſolius regulas ſoluta dedi.* Dans le *premier* Livre il traite de la Nature & des Parties de la Chronologie; du Tems; des Heures, des Minutes & Secondes; des Heures; des Jours; des Semaines; des Mois; de l'Année Céleſte; de l'Année Julienne, Grégorienne, Egyptienne, Ethiopienne, Perſane, Syrienne & Grecque; de l'Année Aſtronomique, Civile & Solaire des Juifs; de l'Année des Arabes. Dans le *ſecond* Livre, il traite des Syzygies ou Mois Lunaires, & des Eclipſes, des Equinoxes & des Solſtices; du Cycle du Soleil & de la Lettre Dominicale, du Cycle de la Lune & du Nombre d'Or; de l'Indiction; de l'Epacte; du Cycle de Méton & de Callippe; de la Période Dionyſienne & Julienne; de l'Ere Chrétienne & de Dioclétien; des Années du Monde, ou du Comput des Grecs; de l'Ere Judaïque; de l'Epoque de la priſe de Troye, de la fondation de Rome, & de celle d'Antioche; des Olympiades, & des Jeux Capitolins; des Années Juliennes, de l'Ere d'Eſpagne, & de la Victoire d'Actium; des Ere de Nabonaſſar, de Philippe, & de Yezdegird le dernier Roi de Perſe; de l'Hégire ou Ere Mahométane. Dans l'Appendix il nous a donné les noms des Mois Hébreux, Syriens, Perſans, Ethiopiens & Arabes, dans les caractéres mêmes de ces Langues, & autres choſes pareilles. Dans la Préface de *Tribunus ſuæ Chronologiæ* il obſerve, que l'Arithmétique a tant de liaiſon avec la Chronologie, qu'il eſt impoſſible de lire avec fruit, ſans perdre beaucoup de tems, aucun Livre de Chronologie, à moins qu'on ne poſſéde de bonnes Notions de l'Arithmétique, puiſqu'on ne peut ſans la ſcience du Calcul ni entendre aucune propoſition, ni réſoudre aucune queſtion, ni décider aucun point de Chronologie. *Tantam Arithmeticæ cum Chronologia affinitatem, ut neque interſpirium ad eum reſpectum habet, ut nemo ſine ſummâ temporis jacturâ illnes vel evolvat Chronologicos, priuſquam elementa ſaltem Arithmeticæ imbiberit. Animverſa nullum theorema Chronologicum intelligi, nullum quæſtum interimi, nullum problema deprehendi, nulla controverſia dirimi, nullus denique calculus adminiſtrari poſſe, ſine variis numerorum inter ſeſe compoſitionibus, quam Arithmeticam vulgò nuncupamus.* Dans cette vue notre Auteur a donné un petit Syſtême d'Arithmétique, autant qu'il eſt néceſſaire pour entendre pleinement la Chronologie; & après avoir diviſé l'Arithmétique en deux parties, qu'il appelle *Caracteriſtique* & *Pratique*, il traite au long de la premiére, qui n'avoit été touchée par aucun Ecrivain; & il a travaillé avec tant de ſoin à l'éclaircir, qu'il dit qu'il n'y a point de caractéres dans les Livres imprimés, dans les Manuſcrits, ou dans les Inſcriptions, qu'on ne puiſſe facilement entendre à la faveur de ce qu'il a dit ſur ce ſujet. Il avoue à la vérité, que les nombres étoient quelquefois exprimés chez les anciens Romains par autres caractéres que ceux qu'il a donnés; mais il obſerve, que ce n'étoient pas proprement les caractéres de leurs nombres, mais plutôt les mots numériques abrégés, comme cela paroît par quelques exemples qu'il rapporte. Il nous apprend auſſi, qu'on exprimoit non ſeulement les mots numériques, mais mille autres, par des caractéres, qui furent inventés d'abord par M. Tullius Tyro Affranchi de Cicéron, ainſi que nous l'apprend Euſébe dans ſa *Chronique* ſous l'an MMXII, & Iſidore, qui remarque que Tertius Peſſbunius Philargyrus, & Aquila Affranchi de Mécéne, en inventérent enſuite d'autres. On prétend qu'Annæus Sénéque en inventa d'autres, & on rappelloit *Notaires* (*Notarii*) ceux qui écrivoient en ces caractéres les Harangues qui ſe prononçoient dans la Place publique. Janus Gruter a publié de ces *Notes* ou Caractéres, à la fin de ſes Inſcriptions. Notre Auteur a donné les *Caractéres* proprement ainſi nommés, & qui étoient en uſage dans la Langue Latine, & dans toutes les autres Langues connues. Dans le *premier* Livre il traite de la définition & de la diviſion de l'Arithmétique; des Caractéres Arithmétiques en général; des Caractéres Arithmétiques vulgaires, Indiens, Romains, Hébreux, Samaritains, Grecs, Syriens, Arabes & Ethiopiens. Dans le *ſecond* Livre il traite de l'Addition, de la Souſtraction, de la Multiplication, de la Diviſion, de la Réduction, & de la Régle de proportion; à quoi il a joint une *Exercitation* Arithmétique.

[D] *Codex Canonum Eccleſiæ Primitivæ vindicatus ac illuſtra-*

„ nons de la Primitive Eglise justifié & illustré,” dédié au Docteur Guillaume Sancroft Archevêque de Cantorbéry. Le 22 de Novembre 1672, le Maire & les Aldermans de Londres le nommérent Recteur de la Paroisse de S. Pierre Cornhill de Londres [E] (e). Le 22 de Décembre 1674 il fut fait Prébendier de S. Paul (d), le 3 de Novembre 1681 Archidiacre de Colchester (e), & le 5 de Novembre 1684 il fut installé Prébendier de Cantorbéry en la place du Docteur du Moulin (f). Le 20 de Novembre 1689 il prêcha en Latin, en présence de la Convocation de la Province de Cantorbéry, sur 1 Corinth. II. 16. Le Dr. Thomas Kenn, Evêque de Bath & Wells, aiant été privé de son Evêché, parce qu'il refusa en 1691 de prêter le ferment de fidélité à Guillaume & à Marie, ces Princes offrirent ce Siége à Mr. Beveridge, qui, quoiqu'il fût leur Chapelain, le refusa (g). A cette occasion il parut à Londres en 1691 in-4., avec une Permission du 29 de Mai, une Brochure intitulée: *Défense du Droit que Leurs Majestés ont de remplir les Siéges des déposés; dans une Lettre écrite de la Campagne, à l'occasion du refus que le Docteur B.....ge a fait de l'Evêché de Bath & Wells.* Le 16 de Juillet 1704 il fut sacré Evêque de S. Asaph (h), & il en remplit les devoirs d'une manière exemplaire [F]. En 1704 il publia à Londres son *Exposition du Catéchisme de l'Eglise Anglicane, pour l'usage du Diocèse de Saint Asaph.* Il composa aussi un Traité, intitulé: *La grande Nécessité & les Avantages des Prières publiques & de la fréquente Communion; Ouvrage destiné à faire revivre la Piété primitive; avec des Méditations, des Ejaculations, & des Prières pour la Communion*, imprimé à Londres in-12. Il mourut dans son logement au Cloitre de l'Abbaye de Westminster le Vendredi 5 de Mars 1707, dans la soixante-onzième année de son âge, & eut pour successeur le Dr. Guillaume Fleetwood, transféré ensuite à l'Evêché d'Ely. Plusieurs de ses Ouvrages ont été publiés après sa mort, en particulier son *Thesaurus Theologicus, ou Système complet de Théologie, compris en de courtes Notes sur des Textes choisis de l'Ancien & du Nouveau Testament, dans lesquelles on rélève le Texte sacré à de certains chefs, on l'explique & l'éclaircit par les sentimens & l'autorité des anciens Pères & Conciles &c.* [G], imprimé à Londres en

(e) Newcourt *ubi supra.* Vol. I. p. 226. Ed. Lond. 1708.

(d) Idem p. 146.

(e) Idem p. 93.

(f) Le Neve *Fasti Eccles. Anglic.* III. Edit. Lond. 1716.

(g) Voyez Wood *Fasti Oxon.* Vol. II. col 176. Kennet's *Compleat Hist. of Engl.* Vol. III. p. 634. 2. Ed. 1719. & *Bibl. Rawlinsoniana* Tom. V. Part. 2. p. 662.

(h) Le Neve *ubi supra* p. 23.

lustratus.] Cet Ouvrage est en trois Livres. Dans le premier Chapitre du prémier Livre (22) il observe que le Jésuite François Turrien a publié un Discours pour prouver, que ce qu'on appelle les *Canons des Apôtres* sont véritablement des Apôtres, & qu'ils ont été mis par écrit & rédigés tels qu'ils sont par S. Clément Romain, qui avoit été leur disciple. Mais Mr. Daillé, que notre Auteur appelle *un Homme d'une érudition admirable, & très versé dans l'Antiquité Ecclésiastique*, Mr. Daillé, dis-je, dans son Traité de *Pseudepigraphis* imprimé en 1653, a réfuté cette opinion de Turrien par quantité d'argumens solides, & tâche de prouver, que ce recueil de Canons n'a été fait ni par les Apôtres, ni par des personnes qui aient vécu près de leur tems, mais par quelque Hérétique, & qu'il n'a été publié que vers la fin du cinquième Siècle. Notre Auteur, après avoir fait des recherches fur l'antiquité de ces Canons, dans les Notes dont il les a enrichis dans fes *Pandectæ Canonum*, a pris un milieu entre Daillé & Turrien, & il en fixe la date à la fin du fecond ou au commencement du troisième Siècle: il confirme fon opinion, non feulement en alléguant fes raifons, mais auſſi en répondant à celle que Mr. Daillé allégue en faveur de la fienne. Un Anonyme, que Mr. Beveridge reconnoît pour un homme ſavant, nécontent de voir Mr. Daillé attaqué, publia des *Obſervationes ſur les Notes* de Mr. Beveridge *ſur les Canons Apoſtoliques.* Mr. Beveridge (23) relève cet Auteur, fur ce qu'il foutient que l'autorité des Evêques eſt fondée principalement fur les Epitres de S. Ignace & fur ces Canons; & il nous dit, que l'*Obſervateur*, auſſi-bien que les autres qui s'oppoſent à cette autorité, avouent qu'elle étoit établie, avant que ces Conſtitutions fuſſent faites, felon fon opinion. Ainſi on trouve dans cet Ouvrage fon ſentiment plus amplement expliqué, & les raiſons fur leſquelles il le fonde développées avec plus d'étendue. Il examine enſuite les Objections de Mr. Daillé & de l'Anonyme contre ſes raiſons; il tâche de montrer que celles que Mr. Daillé a alléguées contre l'antiquité de ces Canons, ne portent point contre ſon opinion; & il répond à ce que l'Auteur anonyme a dit là-deſſus, ou en faveur de Monſieur Daillé. Dans le ſecond Chapitre il explique ſon ſentiment, que ces Canons ont été faits & publiés par les Conciles Catholiques du ſecond & du troiſième Siècle. Il fait deux obſervations pour éclaircir ce qu'il avance. La prémière eſt, que dans ces tems-là, auſſi-bien que dans la ſuite, les Conciles s'aſſemboloient fréquemment, & qu'on y décidoit les matières les plus importantes. La ſeconde eſt, qu'il n'y a rien dans ces Conſtitutions, qui ne ſoit parfaitement conforme à la Diſcipline Eccléſiaſtique de ce tems-là. Il conclud delà, que ces Canons ne ſont autre choſe que les Decrets des anciens & prémiers Conciles, & qu'ils ont été faits non par un ſeul, mais par pluſieurs Conciles, & recueillis par diverſes perſonnes. Il ſoutient enſuite, que ces anciens Conciles décidoient les controverſes, & faiſoient des Réglemens, en ſuivant les traditions des Apôtres; ce qui a fait donner le titre d'*Apoſtoliques* aux Canons qu'ils faiſoient. Il remarque que Hincmar de Reims, dans ſes *Opuſcules* (24), eſt du même ſentiment que lui ſur l'antiquité de ces Canons. Il tâche de faire voir dans le Chapitre troiſième, que l'antiquité qu'il leur attribue eſt ſuffiſamment prouvée par le témoignage des Ecrivains du quatrième & du commencement du cinquième Siècle, & en particulier par celui de S. Athanaſe, & de S. Baſile dans ſes Epitres Canoniques à Amphilochius Evêque d'Iconie. Il emploie les Chapitres ſuivans du prémier Livre, à prouver la même thèſe par un grand nombre d'autres témoignages d'anciens Conciles & d'Ecrivains Eccléſiaſtiques. Il examine dans le ſecond Livre les arguments tirés des Canons mêmes pour invalider leur antiquité. Dans le prémier Chapitre il défend le *prémier Canon*, qui ordonne, qu'un Evêque ſera ordonné par deux ou par trois Evêques, Ἐπίσκοπον χειροτονεῖσθαι ὑπὸ δύο ἢ τριῶν. Il obſerve, que puiſque l'autorité des Evêques fur les Prêtres n'a jamais été établie par aucun Canon ni par aucune Loi Eccléſiaſtique, & que cependant on la trouve preſque partout établie, c'eſt une preuve qu'elle eſt d'inſtitution Apoſtolique. Il ſoutient pour la défenſe du *ſecond Canon*, que les termes d'*Evêque* & de *Prêtre* avoient un ſens diſtinct, du moins dans le ſecond Siècle; & qu'ainſi il n'eſt pas furprenant qu'ils ſe trouvent de cette manière dans les Canons. Il prétend fur le *troiſième* Canon, que l'Encens étoit en uſage dans la primitive Egliſe, au tems de l'oblation. Il tâche de prouver par rapport au *quatrième Canon*, par des témoignages du ſecond, du troiſième & du quatrième Siècle, qu'on offroit les Prémices dans la primitive Egliſe. Il juſtifie ainſi les autres Canons, & obſerve, entre autres choſes, que toutes les fois que les prémiers Chrétiens s'aſſembloient pour le Culte divin, ils communioient, & que quelques-uns le faiſoient tous les jours (25); qu'un Eunuque, qui s'étoit mutilé lui-même, n'étoit point admis dans les Ordres ſacrés, parce qu'il étoit homicide de lui-même, & cenſeul de l'Ouvrage de Dieu; & que quand quelqu'un, qui étoit dans les Ordres, ſe mutiloit lui-même, il étoit dépoſé (26).

(22) Sect. 3. p. 2.

(23) P. 5.

(24) Cap. XXIV.

(25) Cap. 3.

(26) Cap. 4.

[E] *Recteur de la Paroiſſe de S. Pierre Cornhill de Londres.*] L'Auteur de la Préface, qui eſt au devant de l'Edition de ſes Sermons en deux Volumes in-folio, nous dit, „ que dès le moment qu'il eut cure d'ames, il ſouhaita & „ travailla avec ardeur à rendre ſon Troupeau un modèle „ de vertu & de piété pour les autres. *Que je m'eſſimerois heureux*, diſoit-il en entrant dans l'exercice de ſon Miniſtère, *s'il plaiſoit à Dieu de ſe ſervir de moi, le plus indigne de ſes ſerviteurs, comme d'un inſtrument en ſa main puiſſante, pour produire cette œuvre dans ce lieu!* Il fit dans ce deſſein revivre la pratique de la primitive Egliſe, en adminiſtrant la Sainte Cène tous les Dimanches à ſes Paroiſſiens; & il étoit ſi régulier à s'acquitter de tous ſes devoirs, & ſes travaux furent couronnés d'un ſuccès ſi admirable, que comme lui-même a été appellé à „ juſte titre, *le grand Reſtaurateur de la Piété primitive*, „ ſa Paroiſſe, devenue un modèle de Vertu Chrétienne, „ étoit propoſée pour exemple à tous ſes voiſins.”

[F] *Il en remplit les devoirs d'une manière exemplaire.*] L'Auteur de la Préface de ſes Sermons, cité ci-deſſus, nous dit, que comme il avoit été vigilant & fidèle dans le gouvernement d'une ſeule Paroiſſe, ſes ſoins & ſon zèle augmentérent à proportion qu'il parvint à des Dignités plus élevées dans l'Egliſe. „ Il veilloit avec un ſoin égal ſur „ les Eccléſiaſtiques & ſur les Laïques, leur donnant toutes les inſtructions néceſſaires pour la décharge exacte „ de leurs différens devoirs. Auſſi-tôt qu'il fut élevé à „ l'Epiſcopat, il recommenda par une Lettre Circulaire, „ touchante & obligeante aux Eccléſiaſtiques de ſon Dioceſe,” le ſoin de catéchiſer & d'inſtruire le peuple confié à leurs ſoins dans les principes de la Religion Chrétienne, afin qu'il pût connoître ce qu'il devoit croire & pratiquer pour le Salut; *& il leur diſoit*, qu'il croyoit néceſſaire de commencer ainſi par une choſe, ſans laquelle tout ce que lui ou eux pourroient faire d'ailleurs, ne ſervîroit de rien, par rapport au grand but du Miniſtère, „ Et pour les mettre en état de le faire avec plus de ſuccès, il leur envoya une *Expoſition* claire & facile du *Catéchiſme de l'Egliſe*. En un mot, il ſe conduiſit dans l'exercice de cette haute Dignité, d'une manière digne d'un „ Evêque de la primitive Egliſe.

[G] *Son Theſaurus Theologicus, ou Système complet de Théologie.*] L'Editeur dit dans ſa Préface, que cet Ouvrage n'eſt, à proprement parler, compoſé que de papiers détachés; & que le *grand & vénérable Prélat*, dont il porte le nom, ne l'avoit pas deſtiné pour l'impreſſion: enforte

en 1710 in-8. La même année, il parut un autre Ouvrage de sa façon, intitulé: *Défense du Livre des Pseaumes recueillis en Vers Anglois par* Thomas Sternhold, Jean Hopkins *& autres, avec des Remarques Critiques sur la nouvelle Version comparée avec l'ancienne.* Après avoir examiné *l'ancienne Version*, & l'avoir comparée avec la *nouvelle*, il donne hautement la préférence à la première, comme exprimant plus exactement le Texte original, & comme étant dans un ſtyle plus clair, plus ſimple, & plus à la portée du peuple, qui fait la plus grande partie du Royaume. Il remarque par rapport aux vieux mots, qu'ils ſont en petit nombre, aiſés à expliquer, & véritablement Anglois. Au-lieu que le ſtyle de la *nouvelle Verſion* eſt beaucoup moins intelligible pour le commun peuple, par le mélange de termes tirés du Latin, du François, & du Grec; & que c'eſt ſouvent une Paraphraſe du Texte, plutôt que le Texte même. „ Et je ſouhaite, *dit Mr. Nelſon ſur ce ſujet dans la Vie de l'Evêque Bull* (*i*), que „ l'autorité de ce Grand-Homme puiſſe avoir autant de poids après ſa mort ſur l'article dont il s'agit „ (*k*), que ſon exemple en a eu pendant ſa vie; car j'ai ſouvent obſervé avec plaiſir, que toute „ l'Aſſemblée imitoit ſa dévotion: il ſe tenoit toujours debout pendant qu'on chantoit les louanges „ de Dieu; & quand il montoit en Chaire, il ne changeoit point d'attitude, & ne ceſſoit point de „ chanter avec l'Aſſemblée juſqu'à ce que le Pſeaume fût fini." Ses Sermons, publiés en dix Volumes in-8. en 1709, par Mr. Timothée Gregory ſon Héritier, & quelques autres de ſes Ouvrages Théologiques, ont été attaqués fort vivement par un illuſtre Théologien, dans une Brochure imprimée à Londres en 1711 in-8. & intitulée: *Courte Revue des Ecrits du Docteur Beveridge, pour ſervir de Diſcours préliminaire à un Examen de ſon Expoſition des Articles.* Comme cette Pièce eſt fort rare, nous la ſerons connoitre en détail dans les Remarques [*H*]. L'Auteur dit en finiſſant (*l*), qu'il ſe propoſe,

(*i*) Pag. 74. 2. Edit. Londres 1714.

(*k*) Les Chant des Pſeaumes dans les dévotions particulieres & publiques.

(*l*) Pag. 72.

qu'il (l'Editeur) avoit longtems été en ſuſpens, ſi la publication de cet Ouvrage „ pourroit diminuer en rien „ l'eſtime qu'on faiſoit de ce digne & excellent homme, „ dont les travaux, tant dans les Langues ſivantes que „ dans la Langue Angloiſe, ont ſi juſtement gagné l'eſti„ me publique, & ſont encore tant de bien dans le mon„ de." Mais qu'ainſi conſulté pluſieurs illuſtres Théologiens, & d'autres perſonnes ſivantes & pieuſes, ils avoient jugé, après en avoir fait l'examen, que c'étoient des *Fragmens* auſſi *bons* que *choiſis*, qui contenoient un Abrégé de la Doctrine Chrétienne; les différentes matières étant rangées dans un excellent ordre, ſoutenues par quantité de paſſages parallèles de l'Ecriture Sainte, & ſouvent illuſtrées, ſelon la même méthode conciſe, par des témoignages des Pères & des Conciles &c. Ces raiſons perſuadèrent à l'Editeur que l'Ouvrage qu'il publie pourroit être utile en général à tous ceux qui s'appliquent à l'étude de l'Ecriture Sainte, & ſur-tout aux Eccléſiaſtiques, qui trouveront ici un guide fort ſûr, & des fondemens ſolides ſur leſquels ils pourront bâtir avec ſuccès. Ce qui lui perſuada encore plus l'utilité qu'on en pourroit retirer, ce furent les Lettres, qu'il reçut en quantité, tant de divers endroits du Royaume, que des Pays étrangers, dans leſquelles on le ſollicitoit fortement à ne pas priver le Public de ce qui pouvoit reſter des Ouvrages d'un Homme, dont *le profond ſavoir, la piété exemplaire, & la ſingulière humilité avoient rendu la mémoire chère à toute la Chrétienté, & ſur-tout aux perſonnes véritablement pieuſes.* Mr. de la Roche a rendu compte des deux prémiers Tomes dans le ſecond Volume de ſes *Nouveaux Mémoires de Litterature* (27), & des deux derniers dans le III. Vol. Art. L. (28). Il dit que tout cet Ouvrage contient un ſi grand nombre de réflexions & de remarques ſur quantité de paſſages de l'Ecriture Sainte, & tant de diviſions & de ſubdiviſions, qu'un Théologien peut à l'aide de ce Livre compoſer ſans peine un bon Sermon. Il obſerve enſuite, que trois choſes, entre autres, ſont néceſſaires pour faire un bon Prédicateur: une étude profonde de l'Ecriture Sainte, une grande connoiſſance de la Morale, & celle des Hommes. Que l'Ecriture, *Exaudiat*, fournit mille excellentes penſées, que c'eſt une fource inépuiſable de réflexions ſolides & utiles, & qu'un paſſage des Livres ſacrés bien choiſi, & appliqué à propos, ne manque jamais de produire un bon effet. On voit dans les Sermons imprimés des Prédicateurs de l'Egliſe Romaine en France, qu'ils ont étudié le caractère des hommes, & qu'ils ont une grande connoiſſance de la Morale; mais ſouvent ils appliquent très mal les paſſages de l'Ecriture, & leur donnent un ſens forcé. Pour n'en donner qu'un ſeul exemple, peut-on concevoir rien de moins juſte que cette réflexion d'un fameux Evêque de France, dans un de ſes Sermons? *Dieu*, dit ce Prélat, *exauce les Saints par amour & par affection pour eux, mais il exauce ſon Fils par reſpect pour ſa perſonne* (*Exaudiitur eſt pro ſui reverentiâ.*) L'Evêque trouvant dans la Verſion Vulgate les mots *pro ſui reverentiâ* joints à ceux-ci, *exaudita eſt*, conclud de-là que Dieu le Père exauce Jéſus-Chriſt ſon Fils *par reſpect pour ſa perſonne*, & donne cette explication pour le vrai ſens des paroles de l'Apôtre. Mr. de la Roche remarque que les Prédicateurs Proteſtans ont généralement plus de foin d'acquérir une juſte connoiſſance de l'Ecriture Sainte, & que tous ceux qui liront le *Theſaurus Theologicus*, s'appercevront ſans peine que Mr. Beveridge *s'étoit appliqué d'une manière toute particulière à cette étude*, & que c'étoit *un excellent Scripturaire*, comme tout le monde le ſait. On a mis dans le quatrième Volume un Sermon Latin, ſur I. Corinth. II. 16, prononcé par notre Evêque en préſence de la Convocation, qu'il conclut par ces paroles: *Surgat itaque Deus & diſſipentur inimici ejus. Faxit ut Eccleſia noſtra, vel potius ſua, magis magiſque indies ſtabiliatur, floreatque. Faxit ut nec Roma, nec Geneva, nec ipſa Inferorum porta adverſus eam unquam prævaleant &c.* Ce qui ſignifie: „ Que Dieu ſe lève, & que ſes ennemis ſoient „ diſſipés. Veuille ce grand Dieu affermir & faire fleu„ rir tous les jours de plus en plus notre Egliſe, ou „ plutôt la ſienne. Veuille ce grand Dieu ne pas permet„ tre que jamais les portes de Rome, de Genève, ni „ des Enfers même, prévalent jamais contre elle &c." Sur quoi Mr. de la Roche obſerve, qu'il n'y a à préſent guères de Théologiens, qui croyent que le Clergé de Genève ſoit ennemi de l'Epiſcopat & des Cérémonies de l'Egliſe Anglicane; & que feu Mr. Turretin, Profeſſeur en Théologie dans cette Ville, avoit beaucoup de reſpect pour l'Egliſe Anglicane, & diſoit que tant s'en faliut qu'il fût prévenu contre l'Epiſcopat, qu'au contraire, s'il étoit en Angleterre, & qu'on lui offrit un Diocèſe, il l'accepteroit. Mr. Beveridge remarque, que le „ Cantique de Salomon eſt un Cantique ſpirituel, inſpiré par le S. „ Eſprit, & écrit par Salomon, pour être chanté, tel qu'il „ eſt, aux noces d'une Ame avec Jéſus-Chriſt &c. *Et que l'Egliſe* décrit Jéſus-Chriſt depuis la tête juſqu'aux „ pieds, en faiſant connoitre que tout ce qui eſt en lui „ eſt aimable." Mais Grotius eſt du nombre des Interprètes, qui croyent que ce Livre eſt un Dialogue entre Salomon & la Reine ſa femme; quoiqu'il loue les perſonnes pieuſes, qui y donnent un ſens Evangélique (29). Patrick dans la Préface de la *Paraphraſe* ſur les *Proverbes* de Salomon (30), que les Docteurs Juifs étient, que le *Cantique* eſt un Ouvrage de la *jeuneſſe* de Salomon, les *Proverbes* celui de l'*âge mûr*, & l'*Eccleſiaſte* celui de ſa vieilleſſe, lorſqu'il ſe repentit des égaremens où il avoit été entraîné par l'amour des femmes, par lequel il a voit devenu un exemple auſſi illuſtre de folie, qu'il l'avoit été auparavant de ſageſſe. De-là ce mot ordinaire parmi eux: *Les Hommes compoſent des Cantiques dans leur jeuneſſe, des Parabales lorſqu'ils ſont dans un âge mûr, & des Diſcours ſur la vanité du monde, quand ils ſont devenus vieux.*"

[*H*] *Courte Revue des Ecrits du Docteur Beveridge &c.*] L'Auteur, aiant remarqué (31) que pendant la vie notre Evêque a publié ſur la Théologie un *Catéchiſme*, & que depuis ſa mort on nous a donné ſes *Penſées* & ſes *Réſolutions*, & pluſieurs Volumes de Sermons, ajoute qu'il a lu *tout ce qui a voulu qu'il a pu en avoir la patience*, & qu'il ſe hazardera d'en dire ſon ſentiment, *pour arrêter, s'il eſt poſſible, le cours du mal qu'ils peuvent faire, & celui que pourroit faire ſon Expoſition des Articles, qu'on a promis de donner au Public.* 1. Il remarque par rapport au ſtyle de l'Evêque, qu'il aime les pointes & les jeux de mots, qu'il affecte des antithèſes perpétuelles, & que ſes argumens ne ſont fondés que ſur des mots & des ſons. 1. *Je crois*, dit-il (32), *Mon Peuple* & ſes *Réſolutions* (33), qui l'ont conçu en péché, & que je fuis né en iniquité, & *que depuis j'ai continué à concevoir le péche & à enfanter la vanité* *; & encore, *Je croi que le Fils de Dieu s'eſt fait fils de l'homme, afin que moi, qui fuis fils de l'homme, je devinſſe fils de Dieu* (34). On trouve auſſi des traits du même goût dans ſes Sermons. *Par ou commencerai-je*, dit-il (34), *à parler de celui qui n'a point de commencement?* Et ailleurs (35), *Nous devons travailler à notre Salut à la ſueur de notre face pour laquelle il faille badiner.* 2. Quelquefois les images qu'il emploie ſont empruntées de choſes ſi baſſes, qu'elles font naître des idées baſſes, & qu'elles aviliſent les grands objets auxquels il les applique (36). Par exemple, *Lorſque Dieu parle de lui-même, il n'eſt pas aſtreint aux* règles de la Grammaire (37). *Dieu nous donne le teçon, non par l'oreille, mais par le cœur* (38). *Tous les traits noirs de nos péchés ſont effacés par les traits rouges du ſang de notre Sauveur* (39). Et dans un endroit il parle de l'*Agneau de Dieu rôti au feu de la colére de ſon Père.* 3. Quelquefois il érige en argument ce qui n'eſt qu'un pur ſon (40). *Je crois que d'autres Articles de ma Foi ſont véritables, parce qu'ils ſont tels. Celui-ci eſt véritable, parce que je le penſe ainſi. Celui-là eſt un myſtère, que je ne puis concevoir; c'eſt cependant une vérité que je puis aiſement croire, parce que c'eſt un myſtère ſi élevé que je ne puis le bien concevoir* (41). „ Je montre que je ſuis le deſcendant cri„ minel d'un père coupable, en étant le père coupable d'un

(27) P. 32 & ſuiv.

(28) P. 234 & ſuiv.

* Il s'agit ſans doute de Mr. François Turretin, car Mr. Alphonſe Turretin vivoit dans le tems que Mr. la Roche écrivoit. A préſent on l'y tromperoit, & on pen-ſeroit au dernier, dont les ſentimens étoient bien conformes à ceux de ſon père, Tom. I. p. 1.

(29) Voyez la Préface de ſes Notes ſur le Cantique des Cantiques.

(30) Num. 10. Ed. de Londres 1697.

(31) Pag. 3.

(32) Art. 4.

* Dans la Remarque [*A*] on s'eſt contenté de donner le ſens, mais ici il a fallu traduire mot à mot pour faire ſentir ſur quoi tombe la Critique. Tom. I. p. 67.

(33) Art. 5.

(34) Vol. II. p. 1.

(35) Ibid. p. 105.

(36) *Courte Revue* &c. p. 4.

(37) Sermons Vol. II. p. 21.

(38) Vol. III. p. 217.

(39) *Penſées* p. 140. en Anglois.

(40) *Courte Revue* &c. p. 5.

(41) *Penſées* p. 8. Voyez p. 52. 57.

se, si cet Essai ne suffit pas, d'examiner l'Exposition de tous les Articles par notre Evêque, dont le premier Article avoit paru, & avoit donné de justes sujets de mécontentement. Que s'il a dit quelque chose qui paroisse trop fort, ce n'est par aucun principe de mépris pour l'Evêque, *qu'il respecte par rapport à ce qui se trouve de bon parmi ses erreurs*, mais par une juste indignation de ce que des *choses si dangereuses* se publient & sont bien reçues. Nous trouvons plusieurs autres Ecrivains, qui parlent plus avantageusement de Mr. Beveridge. L'Auteur d'une Lettre insérée dans le *Guardian* ou *Mentor moderne* (*m*), aiant fait l'Extrait du premier Sermon du second Tome des Sermons de notre Evêque, dont

(*m*) T. II. Disc. 61. p. 56. Edit. Franç. de la Haye 1721.

„ d'un desfendant criminel." *Il ne peut que paroître conformé à la Raison, s'il est permis à la Raison de juger de ces choses, que ceiui qui tient le milieu entre le Père & le S. Esprit, fait le Médiateur entre Dieu & l'homme* *. L'Auteur assure que ce n'est-là qu'une petite partie de ce qu'il pourroit produire, les Ouvrages de notre Evêque étant remplis de pareilis traits; mais qu'on les trouve fur-tout dans ses *Penſées & Réflolutions*, & dans les Applications de ses Sermons. „ Il est certain, *continue-t-il* (42), qu'il y a „ un ſtyle propre aux matières de dévotion; mais il est „ grave & réglé, convenable aux choſes dont on parle, „ qui nous le dictent naturellement. Ce ſtyle de pointes & de jeux de mots dohne lieu de penſer qu'un homme ne ſent pas les choſes dont il parle, quand il a le „ tems de s'amuſer à des termes; & la dévotion que ce „ langage excite fort généralement, n'est pas ordinairement „ nale. Il donne occaſion aux Libertins de tourner la dévotion en ridicule, & de la repréſenter comme un eſprit de l'imagination. Il faut tomber des eſprits foibles „ dans la melancolie, & leur faire naître des ſcrupules, „ lorſqu'ils ne s'en ſentent pas toujours également touchés; ou il les jette dans le Fanatiſme, s'ils y goûtent „ du plaiſir, & ſe ſentent comme ranimés par-là: choſes „ qu'on ne doit ni ſouffrir ni encourager." Il. L'Auteur montre (43) dans les Principes de l'Evêque la mauvaiſes raiſons il allègue pour nous obliger à croire; & il dit qu'à cet égard tout eſt égal, ſoit qu'il s'agiſſe d'un Principe vrai ou faux, d'une Vérité difficile ou claire, puiſque Mr. Beveridge les prouve toutes d'une maniére également ſolide. C'eſt ce qu'il tâche de juſtifier par quelques exemples. Car 1. Il y a dans ſes Ecrits des choſes abſurdes, & contraires à la Raiſon: non qu'il raiſonne mal, ou qu'il tire de fauſſes conſéquences; mais elles ſe font en elles-mêmes & à la prémiére vue. Quel ſens y a-t-il, par exemple, dans ces paroles (44): *Sont-ce mes parens qui m'ont donné l'exiſtence? Hélas! ils ignorioient que je duſſe exiſter, avant que j'aie exiſté; & ne pouvoient certainement, par conſéquent, me donner l'exiſtence, lorſque je n'étois point.* Certainement, comme il le dit, ils ne le pouvoient; mais Dieu lui-même ne le pouvoit *. Dans un autre endroit (45): *Quelque je ne doute en aucune maniére, qu'après mûr examen, je ne trouve que la Religion Chrétienne eſt la ſeule véritable Religion qu'il y ait au monde; je ne puis cependant aſſurer qu'elle l'eſt, juſqu'à ce que je l'aie reconnu par des raiſons ſolides.* „ S'il ne l'avoit pas encore reconnu, dit „ l'Auteur de la *Courte Revue*, comment pouvoit-il n'en point douter? En parlant de la *Trinité*, l'Evêque dit (46): *L'un eſt réellement Pére de l'autre, l'autre eſt réellement ſon Fils, & le troiſiéme eſt la Production des deux autres; & cependant il n'y a ni prémier, ni ſecond, ni troiſiéme parmi eux, ſoit pour le tems, ſoit pour la nature.* „ Non „ pour le tems, dit l'Auteur *cité ci-deſſus*; c'eſt ce que „ j'ai entendu dire d'autres fois, & ce que je crois auſſi: „ mais non pour la Nature! Quoi? l'un eſt *réellement Pére* de l'autre, & il n'eſt point avant lui par rapport à ſa „ Nature? A-t-on jamais entendu rien de pareil? D'ailleurs, voilà qui renverſe cet excellent argument, pour „ prouver que Jéſus-Chriſt doit être Médiateur, que le „ Fils eſt la ſeconde Perſonne, celle qui tient le milieu „ entre les deux autres: car s'il n'y a ni prémier ni ſeconde, ni troiſiéme Perſonne, il n'y en a certainement point qui tienne le milieu." Le même Auteur remarque (47), que l'Evêque fonde la Satisfaction de Jéſus-Chriſt, du moins en cinquante endroits, ſur le plus foible de tous les fondemens. *C'eſt que Jéſus-Chriſt a pris* TOUTE *la Nature humaine, & non la Nature de quelque homme en particulier.* Car il n'y a perſonne qui ignore, pour peu qu'il entende la Logique, qu'un les Univerſaux ne ſont que des Abſtractions, & non quelque choſe de réel. L'Humanité ou la Nature humaine en général n'eſt qu'un *Etre de raiſon*; on conſidére ce que chaque Individu doit avoir, comme commun à tous les hommes: & c'eſt-là cependant le fondement de toutes nos eſpérances! 2. L'Auteur examine les fautes de Logique dont les Ecrits de notre Evêque fourmillent, dit-il. Quelquefois la choſe même en queſtion eſt alléguée en preuve; par exemple: *Nous devons nous ſeulement travailler à notre ſalut, mais achever & finir cette œuvre; car quelques prénes que nous nous donnions pour notre ſalut, elles ne ſervironſ de rien, ſi nous ne l'achevons, c'eſt-à-dire, ſi nous ne pratuaillons d'une maniére qui nous le faſſe obtenir* (48). Tout cela revient à ceci, que nous ne pouvons obtenir le ſalut, à moins que nous ne l'obtenions. On trouve un autre défaut qui eſt aſſez du même ordre; c'eſt ce que les Logiciens appellent faire *un Cercle*, prouver une choſe par une autre, & enſuite prouver celle-ci par la prémiére. Le *ſeptiéme* & *l'onziéme* Sermon du ſecond Volume ne ſont autre choſe, & qu'un jeu de mots embrouillé. *Un homme eſt une nouvelle Créature parce qu'il eſt en Chriſt, & il eſt en Chriſt parce qu'il eſt une nouvelle Créature. Ceuxlà ſont de Chriſt, qui ont cette foi qui purifie leurs cœurs, & qui n'ay a que ceux-là qui ſoient ſes membres. Ce n'eſt que par ſon Eſprit, que nous pouvons être purifiés, croire & nous repentir, pour être de ſes membres. Que devons-nous donc faire? Croire & nous repentir, afin d'être ſes membres.* L'Auteur remarque (49), qu'il ſeroit trop long de copier les Sermons; mais qu'il s'engage de prouver, qu'ils conſiſtent dans un cercle perpétuel d'une idée à l'autre, & de celle-ci à la prémiére. Il ajoute qu'il ne fait s'il doit rapporter à cet article les contradictions de notre Evêque, mais qu'il ne fait pourtant où les placer mieux. Tantôt elles ſe trouvent dans une même période: *Je fais obligé de croire cet Article de ma Foi de toute neceſſité, que je le veuille ou non; ſi je ne puis croire qu'il eſt vrai, j'aurai d'autants plus de raiſon de le croire tel; enfortc que je fuis forcé de le croire vrai, malgré moi ou non* (50). *Elevons-nous au-deſſus de nous-mêmes & du monde, dompton ſ leurs mauvaiſes penſées, & les élevons de plus en plus; & quand nous les aurons portées auſſi haut qu'il nous eſt poſſible, convenons un Etre infiniment plus élevé que ce qu'il y a de plus élevé dans notre penſer* (51). C'eſt-à-dire que nos conceptions doivent s'élever infiniment au-deſſus du point, où elles peuvent s'élever. Tantôt la contradiction eſt en des endroits différens. *Il eſt impoſſible qu'il y ait rien de vrai par rapport à l'Etre Souverain, de ce qui peut être parfaitement compris d'une Etre finie* (52). Cependant dans le Ciel, nous *connoîtrons une connoiſſance parfaite de toutes choſes, parce que nous connoîtrons parfaitement Dieu* (53). Mais dans le Ciel nous ſerons des *Créatures finies*, & par cette raiſon ſeule il eſt impoſſible que nous y ayons une connoiſſance parfaite de Dieu. Il ſemble parler de la *Réſurrection*, *comme d'une choſe trop difficile à connoître pour lui, mais qui n'eſt pas trop difficile à faire pour Dieu* (54); & lève par le moyen d'une *Foi* divine toutes les difficultés de ce dogme. *Et cependant*, dit-il, *quand l'Ecriture n'en auroit rien dit, il me ſemble que je n'aurois pu m'empêcher de le croire* (55). Et il dit en termes exprès (56), *qu'il ne peut concevoir, qu'il ſoit compatible avec la Juſtice, que le Corps qui a aidé à l'Ame à commettre le péché, qui a eu part à ſa juſtification, & qui y a entraîné l'Ame, n'eût point de part au châtiment mérité.* Quoiqu'il eût dit auparavant dans le même Livre (57): „ En un mot, mon Ame c'eſt moi-même; c'eſt pourquoi quand je parle de mon Ame, je ne parle que de „ moi-même." 3. L'Auteur rapporte enfin le chef l'examen des Argumens qui ne prouvent rien: l'Evêque en allégue ſouvent de tels, même dans les ſujets les plus importans. On en cite quelques exemples (58). Si l'on a envie de voir l'Exiſtence & les Attributs de Dieu prouvés & déduits, on le trouvera dans le prémier Sermon du II. Volume, par le titre de *Je ſuis celui qui ſuis.* „ L'Unité de Dieu paroit en ce qu'il dit *Je ſuis* ſon Exiſtence, „ en ce qu'il dit *Je ſuis* ſon Exiſtence indépendante, l'être qu'il poſſéde en lui-même, & de lui-même, c'eſt „ qu'il dit *Je ſuis celui qui ſuis.* Ces expreſſions nous font „ ſentir non ſeulement que Dieu eſt un, mais encore que „ c'eſt l'Etre le plus pur & le plus ſimple, un Acte pur; „ & qu'ainſi il ne peut y avoir rien en lui, qui ne ſoit cet „ Acte pur & ſimple." *Voilà qui eſt fort intelligible!* s'écrie le Cenſeur; *& tous les autres Attributs de Dieu ſont prouvés ſelon la même méthode. Mais tout le Sermon mérite d'être lu, & eſt plus propre à faire rire, qu'à guérir de l'incrédulité. Mais ce Dieu eſt en trois Perſonnes, car il eſt appellé* Elohim. *Il prouve cette* Trinité *par pluſieurs raiſons, dont la pluparı ne ſont que de vaines conjectures, ou des bizares évidentes.* L'Auteur en rapporte deux ou trois des principales. *Le commencement* Dieu crea &c. *Le Sabbatiſtif ou le Nom eſt au pluriel, & le Verbe au ſingulier. Je ne prétens pas qu'on puiſſe tirer de-là un argument pour convaincre un Chicaneur, qu'il y a préciſément trois Perſonnes dans la Divinité, parce qu'un nom au pluriel peut en déſigner plus de trois; cependant quand on conſidére, que dans l'Hébreu, où il y a auſſi un Duel, le nombre de trois eſt le prémier du pluriel, & que le prémier nombre doit ſelon la raiſon être préféré aux autres, & que Dieu lui-même ſe ſert nous pouvons raiſonnablement inférer de-là, que Dieu en s'appellant lui même d'un Nom qui eſt au pluriel, & le joignant avec des adjectifs & des verbes qui ſont au ſingulier, a voulu nous enſeigner la Trinité dans l'Unité* (59). Mais lui-même renverſe tout ce raiſonnement à la page ſuivante: „ L'*Eſprit de Dieu* (Elohim) *ſe mouvoit ſur les eaux.* C'eſt, dit-il, l'Eſprit de ce ſeul Dieu, qui eſt Elohim ou les Perſonnes Divines, dont l'Eſprit, duquel il eſt parlé ici, „ doit être l'Ame." Mais l'Auteur Critique remarque *, que cet Argument prouve que l'Eſprit dont point être une des Perſonnes Divines: car *Elohim* n'eſt ni le Père, ni le Fils, ni tous les deux, mais l'Eſſence Divine en trois Perſonnes, comme l'Evêque le dit lui-même; enforte que l'Eſprit d'*Elohim* eſt l'Eſprit des trois Perſonnes. De même par rapport à la *Parole*, c'eſt la Parole d'*Elohim*, car il eſt dit, *Elohim dit.* Il faut donc qu'*Elohim* ne déſigne qu'une ſeule Perſonne, qui eſt le Père; car le Fils n'eſt le Fils que du Père, & non de l'Eſſence Divine en trois

* *Penſées* p. 66.

(42) *Courte Revue* p. 6. 7.

(43) Pag. 7. & ſuiv.

(44) *Penſées* p. 8. Edit. 2o. Londres 1728.

* J'avoue que cela eſt ſi ſubtil, que je ne l'entens point. R. D. Z.

(45) Ibid. p. 16.

(46) P. 14.

(47) Pag. 9.

(48) *Sermons* Vol. II. p. 3.

(49) *Courte Revue* p. 16.

(50) *P. n'ées* p. 15. 20.

(51) *Sermons* Vol. II. p. 29.

(52) *Penſées* p. 12.

(53) Ibid. p. 142.

(54) Ibid. p. 127.

(55) Ibid. p. 131.

(56) Ibid. p. 130.

(57) Pag. 3.

(58) *Courte Revue* p. 17. & ſuiv.

(59) *Sermons* Vol. I. Serm. 12.

* P. 19. 20.

dont le fujet eſt Dieu lui-même, dit, que pour la force de l'eſprit, l'exactitude du jugement, & le ſublime de l'expreſſion, ce Sermon ne le cède en rien aux plus belles productions des Pères de l'Egliſe primitive. *Le ſujet, dit-il, qui eſt traité dans cette excellente Pièce, eſt Dieu lui-même. Ce grand ſujet y eſt manié d'une manière à faire honneur à notre Nation, & à prouver avec force, que rien n'inſpire aux hommes des penſées plus grandes & plus nobles, que l'étude conſtante de notre ſainte Religion, telle qu'elle eſt enſeignée dans l'Egliſe Anglicane.* Le Dr. Henri Felton, dans ſa *Diſſertation ſur la manière de lire les Auteurs Claſſiques, & de ſe former un bon Style* &c. imprimée en 1709, dit (*n*) que notre Evê-

(*n*) P. 190. de la 2. Ed. Londres 1710.

trois Perſonnes; ſans quoi il y a ici, l'Eſprit de l'Eſprit, & le Fils du Fils. Voici quel eſt le dernier Argument de notre Evêque contre les *Unitaires*: Cette *benédiction*, La Grace de notre Seigneur Jéſus-Chriſt; l'Amour de Dieu, & la Communication du S. Eſprit, ſoit & demeure avec vous, *eſt la même que celle de l'Ancien Teſtament*, L'Eternel vous bénîſſe & vous conſerve, l'Eternel faſſe luire ſa face ſur vous & vous ſoit propice, l'Eternel tourne ſon viſage vers vous, & vous maintienne en paix, *ou le terme de Jehova*, l'Eternel, *eſt rejetté trois fois, & à chaque fois il a un accent particulier dans l'Original, pour marquer, comment les Juifs eux-mêmes le reconnoiſſent, quelque grand myſtère, qui ne peut être que celui de la très ſainte Trinité.* L'Auteur Critique examine enſuite les argumens par leſquels l'Evêque prétend prouver la Divinité du Fils (60), & il ſoutient que dans le premier Sermon du troiſième Volume, il y a à peine une ſeule bonne preuve, & que les trois autres ques-unes ſont très mauvaiſes. Il paſſe après cela à l'examen des preuves que l'Evêque donne du Péché originel (61), ſur quoi il y a entre autres le paſſage qui ſuit dans les *Perſées ſecrettes* (62): *Je juis obligé de croire cet article très-grié maigre moi; car ſi je ne puis croire que cela eſt vrai, ce ſera une raiſon de plus de le croire.* Le Cenſeur examine enſuite (63) la manière dont l'Evêque repréſente le Conſulate que Dieu a ſuivie envers nous par Jéſus-Chriſt, dans toutes ſes différentes parties; & les argumens qu'il allégue (64) pour prouver l'Incarnation, par laquelle Jéſus-Chriſt eſt devenu Dieu-Homme en une ſeule Perſonne. Pour prouver que le Jeu eſt criminel, l'Evêque nous dit (65): *Que c'eſt ou un Jeu de hazard, ou non. Que ſi c'eſt un Jeu de hazard, il eſt criminel, parce que c'eſt une grande preſomption & un grand péché de faire tout autre choſe pour ſon divertiſſement, pour de pouvres vueuts; d'employer le Souverain Bien à de ſi frivoles bagatelles. Si ce n'eſt pas un Jeu de hazard, ce n'eſt plus une ſimple récréation; car il dépend de l'adreſſe & de l'application de l'homme, ſon eſprit ſa terr travailleni autant que pour d'autres choſes. Enfonte que d'un côte étant defendu, & de l'autre n'aiant point une récréation, ce ne peut être une récréation légitime.* Pour prouver que la génuflexion, ou *l'inclination*, eſt néceſſaire dans le Service Divin, il remarque (66), que Jéſus-Chriſt baiſſa la tête ſur la Croix; & l'on doit bien prendre garde, que la dernière choſe que notre Sauveur a faite ſur la Croix avant que d'expirer, a été un acte d'adorement. Et ſi ces ſens . . . Et tandis que le Péager priot en lui-même, il ſe tenoit éloigné, il ne levoit point les yeux au Ciel, mais les tenoit fixés en terre, ce qu'il ne pouvoit faire ſans incliner la tête &c." L'Auteur de la *Courte Revue* (67) demande là-deſſus, ſi c'eſt donc, que lorſque les prémiers Chrétiens prioient debout, comme ils le faiſoient ſouvent, leur Culte étoit anéanti quand ils levoient les yeux au Ciel, ce qu'ils ne pouvoient faire, s'ils panchoient la tête en devant? *Je pourrois produire cent & cent exemples de ce genre*, dit-il; *ſes Ouvrages en ſont ſi pleins, que j'oſerois ſoutenir, qu'on n'ouvrira aucun de ſes Livres depuis le Catéchiſme, juſqu'à trouver quelque raiſonnemtnt partil : ce qui eſt auſſi mauvais qu'aucune des choſes qu'on a regardées comme aiant contribue juſques ici à faire mépriſer le Clergé.* Il finit cet Article par un exemple fort extraordinaire, ſoutenant la Vérité & la Divinité de l'Ecriture Sainte. Notre Evêque dit à l'égard de l'*Ancien Teſtament* (68): „ Qu'il ne peut „ ſe perſuader, „ que jamais un Mahométan ou un Indien, „ qui le lira tout entier, & qui en examinera avec quelque parti- „ tie avec un eſprit libre de préjugés, puiſſe dire que „ c'eſt un Ouvrage de l'Eſprit humain; mais qu'il avouera „ que c'eſt une production divine, qui a le caractère de Dieu „ lui-même . . . . . Enfonte que de quelque Religion que je ſois, ma Conſcience naturelle me commande de me te- „ nir fortement à ce Livre de la Loi Judaïque, de le re- „ cevoir & de le regarder comme la ſource de tout bien, „ rieux, de l'Etre des Etres." Mais il ſemble que la *Raiſon* & la *Conſcience naturelle* ne faſſent pas la même choſe par rapport au *Nouveau Teſtament*. *Car quoique la Raiſon me dicte*, dit l'Evêque (69), *que le conſentement general de tous les Chrtiens eſt un fondement ſuffiſant pour ajouter foi aux faits hiſtoriques; cependant elle ne me dittes pas que ce fait-là un fondement ſuffiſant pour croire que chaque choſe contenue dans ce Livre ſoit la parole de Dieu lui-même. A cet egard ce n'eſt pas ſur le témoignage des autres, mais ſur celui de Dieu même, que je dois bâtir. Le témoignage des hommes peut me convaincre de ſa Vérité, mais c'eſt ſa Doctrine qui me prouver ſa Divinité.* Cela eſt vrai, dit le Critique (70), dans un ſens; mais nous allons voir comment l'Auteur l'entend (71). „ Il me ſemble qu'à préſent, je „ commence à m'appercevoir que cet Eſprit divin eſt deſ- „ cendu ſur moi, & que par ſa puiſſante influence il pro- „ duit dans mon cœur une intime perſuaſion, que c'eſt „ ſur Chriſt & ſur Chriſt ſeul que mon ame doit ſe repo- „ ſer, que lui ſeul eſt le chemin de la vie, & que ſa „ parole ſeule eſt la parole de vie . . . . Ainſi ſans autre „ raiſon je crois, & je ſuis véritablement perſuadé, que „ tous les Livres de l'ancienne Loi, & tous ceux qui de- „ puis la venue de Jéſus-Chriſt ont été reçus par l'Egli- „ ſe dans le Canon des Livres ſacrés, & que nous appel- „ lons le *Nouveau Teſtament*, en un mot, je crois que tous ces Livres depuis le commeneement de la *Geneſe*, „ juſqu'à la fin de l'*Apocalypſe*, ſont véritablement la Pa- „ role du Dieu éternel &c." Deſorte que le grand Argument eſt le témoignage de l'Eſprit. Voici quels ſont les autres : *Il n'y a perſonne qui eût jamais pu imaginer une voie de Reconciliation avec Dieu, telle que celle qui eſt révélée dans l'Ecriture, ſi elle ne lui avoit pas été révélée auparavant. Ce qui, pour le remarquer ne paſſera pas pour une vaine inconteſtable de ſon autorité Divine. On y decouvre des choſes, qui n'auroient jamais pu monter au cœur d'aucun homme, ou d'aucune créature, à moins que Dieu lui-même ne les eût inſpirées* (72). Et „ ce paſſage *Choſes enfoncées, à 6 Reis de la Terre*) & pluſieurs autres de l'Ecriture Sainte, „ où il y a des ordres adreſſés à tous les Rois & à toutes „ les Nations de la Terre, prouvent évidemment leur autorité Divine (73)." Plus en detail encore : *Ecrire toutes les Loix couchées dans l'Ecriture aient été données par l'inſpiration de Dieu, c'eſt ce qui paroît par les Loix mêmes qu'on y trouve. Car qui peut donner des Loix à tous les Rois, comme ſit celle de mon Texte, ſinon celui qui eſt le Roi des Rois? Qui peut donner des Loix à toutes les Nations de la Terre, ſinon celui qui eſt le Seigneur de toute la Terre? Qui peut commander aux Eſprits & aux Cœurs, ſinon celui qui ſonde les Cœurs* (74)? Et il dit dans ſon *Exaplikon du Catechiſme de l'Egliſ* (75): „ Que c'eſt-là une preuve claire „ & inconteſtable que ces Loix ſont émanées du Dieu „ tout ſage, & de nul autre. L'Autorité divine, *concluſion*, „ il, des Saintes Ecritures éclate ſi viſiblement dans les „ Loix qu'elle contient, qu'il n'y a que ceux qui ferment „ volontairement les yeux, qui ne le voyent point." L'Auteur de la *Courte Revue* (76) obſerve là-deſſus, qu'on s'attendroit à des raiſons proportionnées, pour la force, à une ſi grande confiance. Mais comme il y a en une de celles-là qui paroît ſolide à quantité de perſonnes, auſſi-bien qu'à l'Evêque, il faut les remarques ſuivantes ſur ce qui précède. 1. Il n'y a perſonne qui ne puiſſe donner des Loix aux Princes, aux Nations de la Terre, & aux Cœurs. Le Pape le fait ſouvent. Mahomet commande & promet, ce qu'il n'appartient qu'à Dieu de commander & de promettre. Et il eſt bien certain, que tout homme qui ſuppoſe qu'il a une Miſſion divine, ne négligera jamais de parler un langage qui ne convient qu'à Dieu. Si les choſes commandées obligent, & ſi les choſes promiſes ſont certaines, elles doivent venir de Dieu. Mais vous devez prouver qu'elles viennent de Dieu, avant que vous puiſſiez prouver qu'elles ſont obligatoires & certaines. Ainſi ces Loix ne prouvent point que l'Ecriture Sainte vient de Dieu, mais la Divinité de l'Ecriture prouve que ce ſont-là des Loix qui obligent. 2. On en peut dire autant de cette autre Propoſition, qu'aucun homme n'auroit pu propoſer une voie de réconciliation pareille à celle qui eſt propoſée dans l'Ecriture. Il n'y a que Dieu qui en puiſſe propoſer une qui ſoit effiecee. Mais avant que de pouvoir prouver qu'elle eſt efficace, il faut prouver que c'eſt Dieu qui l'a propoſée : dire que jamais on n'auroit pu imaginer une voie ſi extraordinaire, c'eſt affurer ce que perſonne ne peut ſavoir. 3. Au ſujet de la preuve de la Divinité de l'Ecriture, priſe du témoignage de l'Eſprit, comment ſe peut-il faire, que la Conſcience ſuffiſent pour prouver la Divinité de la Révélation Judaïque, & qu'elles ſoient inſuffiſantes par rapport à la Révélation Chrétienne ? 4. Cet Argument ne peut convaincre de la Divinité de l'Evangile, que ceux qui ſentent ce témoignage de l'Eſprit en eux ; enſorte qu'un Infidèle ne peut jamais être convaincu par ce moyen. 5. Un homme qui n'a jamais entendu parler de l'Ecriture, qui ignore totalement ce que c'eſt que ces Livres, & d'où ils viennent, un tel homme, dis-je, fera-t-il convaincu par la ſeule lecture, qu'ils ont été divinement inſpirés ? ou plutôt, n'eſt-ce pas parce qu'on fait d'avance que l'Ecriture eſt la parole de Dieu, & parce qu'on la lit à cauſe de cela avec attention & avec reſpect, qu'on ſent ce qu'on appelle le témoignage de l'Eſprit ? 6. Auroient-ils pu par cet Eſprit diſtinguer les Livres Canoniques d'avec les Apocryphes ? peuvent-ils reconnoître les interpolations & les fautes des Verſions ? S'ils ne le peuvent, l'Eſprit rend témoignage à des choſes fauſſes. 7. Comme il ne doit manquer ſur aucun paſſage, il doit, en enſeignant la Divinité de l'Ecriture, enſeigner auſſi le ſens de quelques paſſages : voudroient-ils bien nous faire part du ſens que l'Eſprit leur a révélé ? 8. Puiſque les hommes ſont ſujets à ſe faire illuſion, & à prendre les viſions de leur imagination pour les opérations de l'Eſprit (77), que ferons-nous pour diſtinguer les unes des autres ? nous ne pouvons que conſulter l'Ecriture. Car le principe de l'erreur eſt, *qu'on ne conſulte ſi jamais les Livres Sacrés* (78).

(*m*) P. 20. 26.

(62) P. 56.

(63) P. 26. 27.

(64) P. 28. 29.

(65) *Perſées* p. 144.

(66) *Sermons* Vol. I. p. 178.

(67) P. 30.

(68) *Perſées* P. 37. 38.

(69) ibid. P. 19.

(70) *Courte Revue* p. 31. 32.

(71) *Perſées* P. 49—52.

(72) *Sermons* Vol. II. p. 32.

(73) P. 412.

(74) P. 419.

(75) P. 216. & ſuiv.

(76) P. 89. & ſuiv.

(77) Voyez *Perſées ſecrettes* p. 256. 257.

(78) ibid. p. 117.

Mais

Evêque n'a employé d'autres ornemens que ceux que fon fujet lui fournifloit, & qu'il a écrit avec cette clarté, cette force, cette gravité & cette fimplicité, qui donnent du poids aux ſaintes Vérités qu'il prêchoit, & qui mettent dans tout leur jour les Doctrines qu'il défendoit. Qu'il y a dans ſes Ecrits quelque choſe de ſi grand, de ſi ſublime & ſi conforme à l'eſprit des premiers Siecles, de ſi Apoſtolique, qu'on ne peut s'empêcher d'être pénétré de reſpect & de vénération ; que l'importance de ce qu'il dit, ſurpaſſe les ornemens du diſcours ; & que ce qui eſt grand & majeſtueux en foi, paroit tel à proportion qu'il eſt moins orné. Mr. Robert Nelſon, dans la *Vie du Dr. George Bull Evêque de S. David*

Mais quel parti prendre dans ce cas-ci ? car nous ne pouvons découvrir par l'Ecriture, ſi la perſuaſion que nous avons de leur Divinité, vient de l'Eſprit ou non. Deforte qu'il nous reſte à éprouver l'Eſprit par la *Raiſon charnelle*, *qui ne connoit rien des objets Divins*, ou à n'avoir d'autre preuve que notre propre imagination, la chûte du monde la plus ſujette à erreur. III. Le Critique trouve à reprendre dans les Ecrits de notre Evêque, ſon *Catechiſme*. *Non*, dit-il (79), *que vu les difficultés des matieres, on ne puiſſe bien quelquefois à un homme d'être dans ces principes, quand il y eſt de bonne foi. Cependant il conciera de les relever, parce qu'ils ont reellement des conſequences dangereuſes, & parce que l'Evêque les explique & les propoſe d'une maniere remiſe de contradictions, les porte plus loin, qu'aucun Catechiſte moderne n'oſeroit faire.* Il nous dit très ſouvent, „ que les hommes ſont des Agens libres & raiſonnables ; que tous ceux qui le veulent peuvent être ſauvés, & que c'eſt leur propre faute, & un effet de leur endurciſſement & de leur négligence, s'ils ne le font point (80). Et pluſieurs autres choſes pareilles qu'il répéte ; deſorte qu'il n'y a perſonne qui ne croie, que l'Evêque eſt un auſſi grand partiſan du Libre Arbitre & de l'Univerſalité de la Rédemption, qu'on peut le ſouhaiter. Il dit même, que ſi la choſe étoit autrement, *Dieu n'auroit pas envoyé ſon Fils* (81). Et cependant il renverſe tout cela en d'autres endroits ; car *il n'étonne pas de ce que quelques personnes ne soient touchées de Libre Arbitre* (82), & il croit que les hommes ne peuvent contribuer en rien *à produire la Grace dans leur cœur. Non*, dit-il (83), *que je doute le moins du monde, que quiconque veut être ſanvé ne le puiſſe (c'eſt-là une vérité trés certaine & trés perſuadé) ; mais je ne crois point qu'aucun homme puiſſe vouloir de lui-même être ſauvé.* Dans un autre endroit il nous dit (84), „ qu'au-lieu d'attendre de l'obéiſſance de „ nous, il a plû à Dieu dans cette nouvelle Alliance de „ nous donner l'obéiſſance. Au-lieu de dire, *Fai ces choſes & tu vivras*, il a dit en effet, Je vous rendrai capables de faire cela, afin que vous viviez, *Je mettrai*, „ *mes Loix au dedans de vous &c.* Héb. VIII. 10. Non, je veux, ſi vous voulez ; mais Je veux & vous voudrez. Non, Si vous voulez faire ces choſes, vous vivrez ; mais „ vous ferez ces choſes, & vous vivrez." Enfonte, dit l'Auteur de la *Courte Revue* (85), que ſi quelqu'un ne fait point, c'eſt parce que Dieu ne l'a pas rendu capable de le faire ; car quand il leur donne le pouvoir, ils ſont forcés à le faire. Il fait voir enſuite que notre Evêque repréſente l'état naturel du Genre-humain comme defeſpéré, & qu'il prétend que les hommes n'en peuvent ſortir, qu'en entrant dans la véritable Egliſe, *puiſque Dieu fait uſage des Miracles, que de ſauver les hommes hors de l'Egliſe* (86) ; & il prétend (87) que les Sermons de l'Evêque ſur la Grace & ſur la Régénération ſont un Cercle perpetuel, contraires à la ſaine Raiſon, & en contradiction l'un avec l'autre. *Pour ſe repentir & pour croire, qui ſont les fondemens du ſalut, il faut avoir la Grace ; & cependant il faut ſe repentir & croire, pour obtenir la Grace, puiſqu'il n'y a un effet de la Grace de Dieu, nous devons la demander par la priere ; & nous ne pouvons cependant prier comme il faut, ſans la Foi & la Grace de Dieu. Il y a toujours quelque choſe à faire avant, que nous ne pouvons pourtant faire qu'après, c'eſt eſt vrai que nous ne puiſſions rien faire naturellement par nous-mêmes. Cela revient ſi ſouvent, que je ne vois pas comment l'Evêque peut juſtifier Dieu, d'en agir avec nous, comme nous faiſons avec nos enfans quand ils tombent, nous leur devons, dit-il, de les relever, & je voudrois de tout mon cœur le voir.* Le Critique (88) dit, qu'il y a des choſes qui ſont pires que ce qu'on vient de voir, & qui ſont d'autant plus mauvaiſes dans l'Evêque, qu'il blâme les recherches curieuſes, & qu'il dit que *c'eſt autant que blaſphémer, que de vouloir borner la Grace de Dieu.* Il relève enſuite quelques endroits qui regardent la Satisfaction, & il conclud (89) en obſervant, que bonner de cette maniere la Miſéricorde divine, c'eſt la borner à une ſeule choſe, auroit été qualifié en tout autre de blaſphéme par un homme auſſi zélé que notre Evêque. *Et je ne ſai*, dit-il (90), *ſi je puis en juſtifier ce qui ſuit, la ſuppoſition & la conſequence d'une quelque choſe de horrible* : „ Quand „ Dieu diroit, Fais cela, & pérís, il ſeroit de notre devoir „ d'obéir (91)." *Suppoſer que Dieu puiſſe dire, Faites notre devoir envers moi, ſervez-moi fidélement, & ſoyez damné éternellement ; c'eſt ſuppoſer que Dieu eſt du caractére du Diable, & ſignifie en bon François : Si Dieu étoit le Diable, il ſeroit de notre devoir d'être damnés. Mais pourquoi ?* parce que nous ſommes à lui, que nous ſommes entiérement ſon ouvrage, & par conſéquent abſolument à ſa diſpoſition. *Nous avons d'autant plus de raiſon d'être affurés de ſon amour.* Enforte que quand il m'impoſeroit des choſes qui procureroient inévitablement ma ruine, je ne devrois pas négliger d'obéir par la crainte de périr, la volonté & ſon bon-plaiſir étant infiniment préférables à mon bonheur & à mon ſalut. *C'eſt bien pis que d'être damné pour la gloire de Dieu, & d'être ſitpard de Dieu pour le ſalut des autres. Ici la peine toube ſur tous, & tous doivent être damnés par obeiſſance pour celui, qui eſt neceſſairement bon & miſéricordieux. Je ne puis m'empêcher de le dire, les meilleures de ces ſuppoſitions, qui que ce ſoit qui les avance, ſont dures & impies.* IV. Le Critique paſſe à montrer, que ces principes, & d'autres du même ordre, qui régnent dans tous ces Ouvrages, ſont un très grand tort à la Religion. Il obſerve (92), 1. Que les expreſſions & les raiſonnemens, qu'il a déjà cités, ſont beaucoup de plaiſir aux Profanes & aux Hérétiques, qui ne manquent pas de s'en prévaloir. Ils ne laiſſeroient peut-être pas de ſe moquer de la Religion ; mais ils ne le pourroient jamais faire ſous des prétextes auſſi ſpécieux, & avec autant de ſuccés, qu'ils le peuvent, quand on leur en offre une ſi belle occaſion. „ Il y a longtems, *dit-il* (93), que la foi- „ bleſſe des Défenſeurs de la Religion a fait la force de „ ces gens-là : mais jamais Ouvrages ne peuvent leur faire „ plus de plaiſir, & leur fournir plus de fujet de triompher, que ceux-ci. . . . . Laiſſons l'Evêque, ou plutôt „ l'Editeur de ſes Ecrits ſecrets, pour ce qu'il vaut. La „ Chriſtianiſme n'a rien à démêler avec de pareilles choſes, & il les abhorre autant & plus que ne le font l'Hé- „ réſie & l'Incrédulité." 2. Mettre tant de choſes dont l'Ecriture ne dit pas un mot, au nombre de celles qui ſont néceſſaires au ſalut, comme le fait notre Evêque, c'eſt déroger à la perfection de cette Révélation de la volonté de Dieu, & déshonorer notre Egliſe, qui ſoutient fermement comme un principe certain, que l'*Ecriture eſt une Régle complette & parfaite* (94). Il s'exprime fort bien ſur l'uſage de l'Ecriture (95) : *Ainſi ce deſir à être dans la Régle de notre foi & de nos mœurs, & formé à cette fin par la Sageſſe & la Bonté infinie même, on ne peut concevoir que chaque choſe n'y ſoit pas exprimée dans les termes les plus clairs, les plus juſtes, les plus ſignifiéfifs, qui ſoient propres ſoulager de la part de Dieu, voulant reveler ſa volonté d'une maniére qui fût à notre portée.* Le Cenſeur obſerve là-deſſus (96), qu'il ajoutera par la même raiſon, que par chaque choſe il faut entendre chaque choſe néceſſaire au ſalut ; mais que les hommes ne ſont pas contens, à moins qu'ils n'aient mis au rang des'choſes néceſſaires, des choſes que Dieu n'a pas jugées telles, & qu'ils ſont aſſez habiles pour trouver des termes *plus juſtes & plus ſignifica-tifs, que la Sageſſe & la Bonté infinie même.* Ces deux „ mots, *continue-t-il*, devroient, ſemble-t-il, les rendre plus circonſpects à décider de nouveaux Articles de „ Foi, & à introduire de nouveaux termes ; ce que vous „ ne douterez pas que l'Evêque ne faſſe, quand vous aurez lu ce qui précéde. Il y a moyen encore de pardonner à un homme, s'il peut ſe pardonner à lui-même, que contre les termes formels de l'*Acte d'Uniformité*, „ il s'érige en *Reformateur & en Reſtaurateur de la Foi* „ *des premiers tems, & faſſe de ſa Paroiſſe le meilleur mo-„ dèle que les Voiſins puiſſent imiter*, en introduiſant dans „ l'Egliſe de nouvelles Cérémonies, qui ne ſont point ordonnées par la Liturgie ; mais le cas devient plus grave, dès qu'il s'agit de l'Ecriture ; & l'on ne peut ſupporter qu'un homme dife, que Dieu n'ait pas connu & n'ait pas ſuffiſamment révélé ce qui eſt néceſſaire pour notre ſalut. C'eſt-là porter un très rude coup au Chriſtianiſme." *D'ailleurs, il eſt bien plus aiſé de triompher d'un homme, qui aime à multiplier ſans néceſſité les Articles de Foi, & qui les met tous au même rang, que d'un homme qui ſe borne aux preuves évidentes des Articles les plus importans & les plus clairs. Un Ingénieur ſait une néceſſité de grandir Dehors à une Place, & qui y met toute la Garniſon, diſant que ſi un de ces Ouvrages eſt pris, il faut qu'il rende la Place, n'eſt rien moins qu'ennemi des Aſſiegeans. Un homme ſage raſſemble ſes forces dans l'endroit le plus fort de la Place, & ſitudt que de ſe laiſſer incommoder par les Dehors, il les abandonne & les brule ; & il ſeroit à ſouhaiter que pluſieurs Théologiens Scholaſtiques euſſent eu ce ſort.* Cette alluſion eſt fort du même goût que celle dont ſe ſert l'Auteur de la *Défenſe de la Lettre au Docteur Waterland* (97), qui dit, „ que dans un tems où le Chriſ- „ tianiſme a de ſi fortes attaques à ſoutenir de la part des „ Sceptiques, qui le ſerrent de près, il n'eſt pas moyen „ de le défendre n'eſt pas d'augmenter le nombre de ſes „ Dehors, & de lui rendre néceſſaires un plus grand nombre de Troupes qu'il n'en peut fournir ; mais de détrui- „ re au contraire, à l'exemple des habiles Ingénieurs, „ ces foibles remparts, qui ne ſervent qu'à couvrir l'ennemi & à le loger, & de ſe retirer dans l'enceinte de „ ſes fortifications naturelles, que l'expérience juſtifiera „ être imprenables." 3. Le Cenſeur ſoutient (98), que la nature & le fondement de la Foi de l'Evêque, ſont auſſi dangereux, qu'elle eſt étendue. *Sa Foi eſt quelque choſe de plus, qu'aucune Connaiſſance que nous pouvons avoir ici-bas ; c'eſt la perſuaſion la plus aſſurée & la plus certaine qui ſoit poſſible. On croira peut-être qu'une Foi ſi ferme doit avoir de bien ſolides fondemens : mais qui eſt le fondement de la ſienne, principa-*

(79) P. 17.

(80) *Sermons* Vol. II. p. 274. Vol. I. p. 110. & 402. &c.

(81) *Sermons* Vol. II. P. 101. &c.

(82) *Preface* P. 50.

(83) ibid.

(84) P. 107.

(85) P. 39.

(86) *Sermons* Vol. I. Serm. 4.

(87) *Courte Revue* p. 42. 41.

(88) P. 43.

(89) P. 46.

(90) P. 46. 47.

(91) *Preface* P. 105.

(92) *Courte Revue* p. 47.

(93) P. 47. 48.

(94) P. 48.

(95) *Sermons* Vol. I. p. 204.

(96) *Courte Revue* p. 49.

(97) Pag. 3. Edit. de 1711. Voyez ce paſſage Art. ABRAHAM Rem. [A].

(98) *Courte Revue* p. 50. & ſuiv.

* P. 72. 76. 2. Edit. London 1714.

vid *, dit qu'il ne peut s'empêcher de reconnoître la bonté de la Providence pour notre Siècle, en lui procurant tant d'excellens Discours, prononcés par nos Prelats véritablement Apoſtoliques ; & qu'il le nomme avec d'autant plus de liberté une diſpenſation toute bonne de la Providence, parce que l'Evêque n'a point ordonné lui-même qu'on les imprimât, mais les avoit humblement négligés, comme n'étant point compoſés pour être imprimés. Mais que bien loin que cette circonſtance diminue en rien le prix de ces Sermons, ou le mérite de l'Auteur, qu'au contraire il croit qu'elle relève l'un & l'autre, parce qu'elle fait connoître la nature d'un Diſcours fait pour le peuple, & le talent admirable

(19) Preface p. 12.

également par rapport aux Myſtéres ? Ecoutez : „ J'avoue que „ c'eſt-là un *myſtere*, qu'il n'eſt impoſſible de concevoir. „ C'eſt cependant une vérité qu'il m'eſt aiſé de croire; ou, „ c'eſt une vérité que je puis aiſément croire, par cela mê- „ me que c'eſt un myſtere ſi élevé que je ne puis comprendre (19)." *C'eſt-à-dire : Je croi que cela eſt vrai, parce que je ne puis concevoir comment cela peut être.* „ Car il eſt impoſſi- „ ble qu'il y ait rien de vrai par rapport au Créateur, de ce „ qui peut être mis parfaitement à la portée de Créatures „ finies. Ce qui fait que j'ai toujours regardé, & que je re- „ garde rai toujours comme les plus véritables, les idées de „ la Divinité, ſelon leſquelles elle nous paroît la plus in- „ compréhenſible." *C'eſt-à-dire : Tous les Attributs de Dieu ſont incompréhenſibles ; & par cette raiſon, tout ce qui eſt incompréhenſible, eſt auſſi un Attribut de Dieu. Mais ce qui fait ici plus fort encore.* Et ce qui montre le plus „ impoſſible, doit être le plus vrai par rapport à Dieu. Or, continue le Critique, *il nous paroît le plus impoſſible, que Dieu fait matériel, qu'il fut mortel ; & par conſéquent* &c. *C'eſt une excellente methode de prouver l'Exiſtence & les Attributs de Dieu par la Raiſon. Dans ce qui ſuit*, il croit ce qu'il ne peut (*non ſeulement par comprenire*) *mais* concevoir. *Or concevoir une choſe, c'eſt en avoir une idée. Et croire la vérité d'une choſe dont on n'a point d'idée, c'eſt croire je ne ſai quoi, c'eſt-à-dire rien. La Foi d'un homme dans ce cas-là n'eſt qu'une imagination, une ſurpriſe ;* un vertige, comme *l'Evêque le nomme*, une abnégation de ſoi-même, un tranſport, une extaſe. *Mais reviez de cette ma-nière, eſt autant la Foi d'un homme raiſonnable, que c'eſt-là raiſonner ſolidement ; & je ne connois rien qui en ſoit plus éloi-gné, que ce qui ſuit, & qui eſt plus mauvais encore. Après a-voir reconnu la* Trinité *d'une manière, qui n'eſt qu'un jeu de mots abſurde, il conclud comme il ſuit* : „ Je ſuis convain- „ nant, qui abſorbe les penſées, & qui eſt inconcevable ! „ Qui peut ne pas croire cela du Dieu glorieux ? Certaine- „ ment perſonne, que celui qui eſt en état de le concevoir. *Je lui avoue déja ci-devant, dit-il, que cela eſt impoſſible ; & je m'imaginois que c'étoit-là la plus mauvaiſe raiſon ; mais ceci l'emporte. Car il ſemble à preſent, non ſeule-ment que c'eſt une raiſon juſtifiante de croire une choſe, de ce qu'on ne la peut concevoir ; mais qu'auſſi c'eſt une raiſon ſuffi-ſante de ne la point croire, de ce qu'on la peut concevoir. Des traités de cette ſorte ſont qualifiés de piété, de dévotion, d'humilité ; comme ſi on ne pouvoit jamais parler Dieu d'une manière trop ſu-blime, trop agréable, ſans renoncer à l'humanité.* 4. L'Auteur obſerve enſuite (100), que d'anéantir ce qui conſtitue véritable-ment la Religion, & de la faire conſiſter en des choſes dont qui ne la conſtituent point, a été peut-être le plus grand tort qu'on lui ait fait. La Religion Chrétienne eſt une Religion ſainte, deſtinée à nous *purifier à Dieu, pour lui faire un Peuple choiſi & zélateur à faire de bonnes Oeuvres, à nous enſeigner à vivre dans ce préſent ſiécle ſobrement, juſ-tement, & religieuſement, & à nous renouveller à l'image de celui qui nous a créés.* Identifiée ſous ce point de vue, c'eſt une Religion digne de Dieu ; & c'eſt peut-être la preuve la plus forte, qu'elle vient de lui. „ Mais d'a- „ voir, dit-il (101), tant de Livres qui roulent ſur la *Sa-* „ *nctification*, ſur l'*Eccléſie*, les *Prêtres*, les *Sacremens*, ſur „ la *Succeſſion* & l'*Autorité des Prêtres*, ſur la *Genuflexion*, „ les *Fêtes* & les *Eglises*, ſur les *Habits*, les *Cours Eccléſi-aſtiques* & les *Conciles*, & de défendre ces choſes avec „ tant de zéle, de les faire enviſager comme fort impor- „ tantes, tandis qu'on ne parle preſque point de la Sain- „ teté & de l'Obéiſſance, que comme un effet de ces mê- „ mes ; c'eſt ce qui ne donne aux hommes que des idées „ baſſes de la Religion Chrétienne, & ce qui en fait un „ Syſtéme, qui eſt auſſi propre à conſirmer dans l'incré- „ dulité ceux qui ne peuvent ſe perſuader que Dieu ait „ envoyé ſon Fils au Monde pour une commiſſion auſſi „ peu importante, qu'il doit exciter la douleur de ceux „ qui croyent, en voyant combien la Religion ſouffre par „ de pareils portraits." *Mais nous avons vu qu'on l'a fait* par rapport aux Fêtes & aux Jeûnes. *On doit penſer*, qu'il eſt aiſé de concevoir comment la main de l'Evêque peut conférer le Saint Eſprit, parce que des corps en eſt le Temple. *Accordons au Clergé ces importans privilèges; mais c'en eſt trop, que de pretendre que l'invention de celui qui adminiſtre, eſt néceſſaire dans le choix qu'il fait d'autres néceſſaires pour le Salut éternel. Cependant il dit* (102), *en parlant du Sacrement de l'Egliſe Romaine* : Qu'y a-t-il en „ tout cela, dont l'Eſprit de Dieu puiſſe faire uſage *(ce ſont des termes bien hardis)* pour la conſolation & l'édification „ de ſon Peuple ? Sur-tout ſi l'on conſidére que le Prêtre „ n'a pas INTENTION de leur adminiſtrer l'Eſprit de „ Chriſt, mais ſeulement ſon Corps réel & véritable. *Il eſt clair qu'il raiſonne ſur ſes principes qu'il regarde comme vrais, & non ſur leurs ſentimens. Cor l'Eſprit de Dieu ne ſe régle pas ſur leurs opinions.* „ Et toutes les fois qu'ils impoſent „ les mains à quelqu'un, & qu'ils touchent ſon corps DANS „ LE DESSEIN de lui conférer le même Eſprit, il eſt ai- „ ſé &c. (103), *ce qui dit tacitement, que s'ils ne le font pas dans ce deſſein, ce n'eſt rien. Ailleurs* (104) *il dit* : „ Tous „ ceux, ſur leſquels ceux qui ont ſuccédé légitimement aux „ Apôtres dans toute leur Charge, poſent les mains AVEC „ L'INTENTION de leur conférer le S. Eſprit &c. en re- „ çoivent une ſeurce." *Presqu'elle à tous égards entièrement le Papiſme, ſi ce n'eſt par la ſeule doctrine groſſiére, que le Papiſme même déſavoueroit.* La troiſiéme choſe que l'Au-teur relève (105), c'eſt une fol Implicite pour les Prê-tres. L'Evêque jeut, quand il lui plait, nous faire en-trer dans l'*Egliſe Catholique*, quoique nous ignorions ce que c'eſt ; & prouver qu'il *faut toujours la juivre*, en ſuppoſant ce qu'il eſt en queſtion, *c'eſt qu'elle ne peut avoir tort.* Il peut, s'il lui plait, contre un Article exprès de notre Egliſe, faire d'un *Decret* de ce qu'il appelle *un Concile Oecumenique*, le *Decret de l'Egliſe Univerſelle.* „ Accordons-lui ces petites choſes, quoi qu'en diſe *Gre-goire de Nazianze* ; mais c'eſt avoir trop bonne opinion „ de l'Eſprit humain, que de faire dépendre les hommes „ d'un Prêtre, & de les obliger à recevoir comme Arti- „ cle de Foi tout ce qu'il dit. Cependant cela même eſt, ſelon lui, un *Article de Foi*, & une ſuite de la *Bencdic-tion Sacerdotale* ; c'eſt le *Centre d'Unité*, & autres bel-les choſes ſemblables ; tandis que l'eſſentiel de la Reli- „ gion périt dans ces circonſtances." 5. Le Critique nous dit (106), que quoiqu'il oſe affurer que notre Evêque é-toit alſez éloigné du Papiſme, il y avoit pourtant du lui bien des choſes qui y étoient très conformes. Il en mar-que trois, & il obſerve qu'une de ces trois choſes fait proprement l'effence & la force du Papiſme. La *premiére* eſt, que l'Evêque déclame ſi fouvent contre la Raiſon & la Raiſon, & fonde toute la certitude ſur la Parole de Dieu. Car ſi nos Sens & notre Raiſon ſont ſi faillibles, *que tous ce que nous connoiſſons par leur moyen ſoit par conſéquent* faux, ils peuvent être trompés par rapport à l'Euchariſtie ; no-tre croyance que c'eſt du pain & du vin n'eſt qu'une Cou-jeſture, & nous devons malgré eux nous en rapporter à ces paroles ſi obſcures, *Ceci eſt mon Corps.* Dire que ce n'eſt pas-là le ſens de ces paroles, c'eſt ce qui ne ſert de rien ici. Ce d'où ſuivez-vous que ce n'en eſt pas le ſens ? Rien, ſi ce n'eſt par la Raiſon & par les Sens ! Or on ne doit jamais interpréter ce qui eſt le plus certain par ce qui l'eſt moins ; ce qui eſt le plus certain, par ce qui eſt faillible, & qui *n'eſt que conjecture.* Le plus foible doit céder au plus fort. La *ſeconde* choſe eſt, qu'il veut que l'intention de l'Evêque ou du Prêtre ſoit néceſſaire dans ce qu'il fait. Que l'Evêque dife, s'il lui plait, *conſtruve le Concile de Nicée* (107), que *la validité des Sacrement de la validité du Miniſtére des Prêtres ; que Paul & Barnabas furent ordonnés, quand on leur impoſa les mains pour une œu-vre particuliére ; que la main de l'Evêque fait tout, & que les Prêtres n'y joignent les leurs qu'en qualité de témoins.* Qu'il approuve le *Canon du Concile de Seville*, qui *declare une Ordination nulle, parce que l'Evêque avoit mal aux yeux, quoique les paroles fuſſent tout bas*, & approuvées de Chriſt. *Comme les Scribes & les Phariſiens étoient aſſis dans la Chaire de Moïſe, & avoient le droit d'interpreter la Loi, il eſt ordonné ici à tout le peuple de les écouter & de faire ce qu'ils diſent ; & s'il leur arrivoit de donner un mauvais ſens à la Loi, le crime & la peine en retomberoit ſur eux, & non ſur le peuple, qui devoit recevoir l'interpretation de leur bouche.* „ Je fuis bien ſûr, *continue l'Auteur Criti-que* (108), qu'il en accordera du moins autant aux Prê- „ tres Chrétiens, puiſque Jéſus-Chriſt lui-même l'ordonna „ aux Juifs. Et il dit immédiatement après (109), qu'il *femme tout le peuple d'écouter ſes Apôtres & leurs Succeſ-ſeurs, les Evêques & les Paſteurs de l'Egliſe, comme lui-même* (c'eſt tout ce que l'on peut demander), *& de recevoir le ſens de ſes Loix, tel qu'ils le donneront par la* diréction (qu'il ſuppoſe qui les accompagne toujours). Il eſt vrai qu'il parle ici, comme les conſidérant aſſemblés en „ Concile ; mais il eſt clair qu'il entend auſſi les Prêtres „ en particulier, car ils ſont les *Interpétes de l'Evêque*, „ ils ſont les *Ambaſſadeurs de Dieu*, & les *Succeſſeurs des* „ *Apôtres.*" L'Auteur répond enſuite aux paſſages que l'Evêque cite pour prouver ſa thèſe. 6. Il relève une Pro-poſition de l'Evêque, qui révolte tout homme qui a une juſte idée des Attributs de Dieu, & qui y eſt ſi contraire, qu'en en faiſant une partie eſſentielle de la Religion Chré-tienne, elle ne peut que prévenir contre cette Religion. C'eſt *qu'aucun homme, qui n'a pas vécu dans la profeſſion extérieure de la Foi Chrétienne, ne peut être ſauvé* ; que mê- me tous ceux qui ſont dans ce cas, *doivent être éternelle-ment damnés* ; & ce qui eſt pire encore, que *tout ceux qui tiennent le contraire, ſont anathéme* ; c'eſt ainſi qu'il expli-que l'Article. „ Ceſi eſt dit & répété avec toute l'affu- „ rance & la force poſſible, quoique cela ſoit auſſi faux, „ qu'indigne de Dieu. Pour le prouver, on dit que cet- „ te idée eſt fondée ſur la doctrine du Péché originel. On „ fait des plus méchans, le modéle des Vertus humaines ; „ des plus inéprisables, celui des Connoiſſances humai- „ nes. On attribue les meilleures actions des Païens à „ l'or-

(100) Cor-rige Revue p. 54.

(101) Ibid. p. 55.

(102) Ser-mons Vol. I. p. 61.

(103) Ibid. p. 69.

(104) Ibid. p. 384.

(105) Cor-rige Revue p. 56.

(106) Ibid. p. 57.

(107) Ibid. p. 82. 89.

(108) P. 89.

(109) Ser-mons Vol. II. p. 430.

mirable qu'il avoit en ce genre. Car pour mettre le plus grand nombre des Auditeurs en état de profiter, on doit les instruire de tous les mystères de la Religion Chrétienne, & des saintes institutions qui en dépendent, puisque c'est-là le fondement sur lequel il faut établir les Vertus Chrétiennes, pour les rendre agréables à Dieu. Ces instructions doivent être propofées dans un ſtyle ſimple & intelligible, pour que le peuple puiſſe les comprendre aiſément; & d'une manière touchante & propre à remuer les paſſions, pour qu'il ſoit animé à s'appliquer avec ardeur à faire ce qu'on lui enſeigne. Mr. Nelſon dit, que s'il ne ſe trompe, les Sermons de notre ſavant Evêque ſont parfaitement de ce caractère; & qu'il a été confirmé dans cette penſée, par le jugement de ceux qui paſſent généralement pour avoir d'auſſi grands talens pour la Chaire, qu'ils font diſtingués d'ailleurs par leur érudition. Qu'il avoit une manière de gagner les cœurs & de toucher les conſciences, qui ſentoit les tems Apoſtoliques. „ Et quand on verra, dit-il, que ces Prédicateurs brillans, qui ont été ſi prompts à mépriſer les Ouvrages de ſa Grandeur, pourront produire une auſſi ample liſte de perſonnes qu'ils ont converties par leurs Sermons, que celle que je puis produire de perſonnes qui avouent qu'elles ſont redevables (avec la grace de Dieu) de leur changement de vie aux inſtructions Chrétiennes de notre pieux Prélat, je reconnoîtrai volontiers qu'ils le ſurpaſſent pour la Prédication. Quoique j'aye du penchant à croire, quand je jette les yeux ſur les ſavans Ouvrages qu'il a publiés pour la Religion, & ſur les nobles Vertus dignes des prémiers Siècles, dont il fut un ſi excellent modèle, qu'à tout prendre, il n'y a guères perſonne qui puiſſe l'égaler." Mr. Burnet, dans ſes *Mémoires Hiſtoriques de la Grande Bretagne* (o), parlant de notre Evêque, & du Dr. Bull Evêque de S. David, nous dit, que le prémier *s'étoit montré fort ſavant dans les matières Eccléſiaſtiques*, & que *l'un & l'autre étoient gens d'une pieté diſtinguée*. Le Dr. Guillaume Lupton met notre Evêque dans une même claſſe avec S. Chryſoſtome, en parlant de la meilleure & de la plus utile manière de prêcher, dans une Lettre à Mr. Nelſon (p) du 25 de Novembre 1712, écrite à l'occaſion de l'impreſſion des Sermons du Dr. Bull. „ Ceux, *dit-il*, qui ſont d'aſſez mauvaiſe humeur pour relever avec rigueur les traits „ pieux qui ſe trouvent dans S. Chryſoſtome, & dans les Evêques Beveridge & Bull, ſont peut-être „ de bons Juges d'une Ode, ou de quelque autre Pièce d'eſprit; mais ils ne paroiſſent pas être Juges „ compétens en fait de Sermons, ni avoir une juſte eſtime pour les choſes ſpirituelles." L'Auteur de

(o) T. V. p. 316. Edit. in-8.

(p) Voy. la *Vie de Bull* en Anglois p. 454.

„ l'orgueil, ou à quelque principe plus criminel encore. „ On met même Moïſe de niveau avec Platon & Ariſtote, „ comme auſſi peu en état de procurer le Salut, que l'ont „ été ces Philoſophes, & dans le cas de S. Paul p. 79. „ Vol. III. il exclud les Juifs mêmes du Salut." 7. Le Cenſeur ſoutient (110) que l'Evêque admit ce qui eſt le fondement de toute Religion & de toute autre Science dans le Monde, ce qui eſt un preſtent du Ciel, & ce qui fait la gloire de la Nature humaine, ſavoir les Sens & la Raiſon. Qu'il le propoſe, à la vérité, par-là de même que la Foi & la Grace; mais que dans le fond c'eſt les affoblir, parce qu'il faut toujours en revenir à cet égard aux Sens & à la Raiſon. C'eſt par la voie des Sens, de la Raiſon & de l'Témoignage, que nous parvenons à la connoiſſance des choſes. *Ce ſont*, dit l'Evêque (111), *les différentes voies, par leſquelles nous croyons ordinairement une choſe plutôt que l'autre. Mais elles ſont toutes ſujettes à nous tromper, enſorte que nous ne pouvons nous fier à une en particulier, ni à toutes enſemble. Et tout ce que nous croyons ſur ces fondemens, doit nous paroître encore douteux; & par conſequens nous ne pouvons raiſonnablement* (Raiſon contre Raiſon) *en être perſuadés pleinement & avec certitude. Car l'expérience nous apprend que nos Sens, notre Raiſon & les autres Hommes, nous trompent ſouvent. Déſorte que ſi nous n'avons d'autres appuis de notre Foi que ceux-là, nous ſerons toujours ébranlés & dans le doute, & n'aurons jamais une entière certitude d'aucune vérité. La ſource du mal c'eſt notre erbute en Adam, par laquelle nos Sens & notre Raiſon ſe ſont tellement corrompus, que toutes les conneiſſances que nous pouvons acquérir par leur moyen, ne ſont tous au plus que des Conjectures.* Mais il ajoute, que nous avons pour fondement de notre Foi la Parole de Dieu, „ Ce qui eſt „ infiniment plus que n'auroit le témoignage des Sens, de „ la Raiſon, & de tous les Hommes, réunis enſemble, „ quand même ils ſe ſeroient maintenus dans leur pureté." Le Critique dit là-deſſus, qu'il ne combattra *une fauſſeté ſi évidente*, que par l'Evêque lui-même, qui dit, (112), *que certaines Connoiſſances ſont utiles pour bien entendre l'Ecriture, & par cela même, pour bien connoître ſa Divinité lui-même. Qu'il n'y a guères de Connoiſſances, qu'on nous mettent en état de le mieux connoître.* „ Déſorte, *dit* „ *l'Auteur* de la *Courte Revue* (113), qu'il reconnoit que „ la connoiſſance de la Chrift n'eſt point indépendante „ des connoiſſances humaines, qui ſont ſi incertaines." „ Mais ce n'eſt pas aſſez encore. Lui-même raiſonne & „ argumente, comme je l'ai déja fait voir, ſur pluſieurs „ articles de la Religion, & appuye la Foi ſur la Raiſon, „ qu'il ne conſidére pas comme un principe qui ne ſoutient que de ſimples conjectures. Et, dans ce Sermon „ même (114), dont on vient de citer des paſſages, il „ blâme Thomas de s'être rendu ſa témoignage de ſes „ Sens, *parce qu'il ne pouvoit s'empêcher de croire, qu'il le voulût ou non, aiant une démonſtration ſi claire & ſi évidente.* Je finirai ici, ne pouvant aller plus loin, ni „ produire rien de plus fort. Car je ſuis perſuadé, que „ de donner des Sens & de la Raiſon de pareilles idées, „ c'eſt établir le plus mauvais, le plus déraiſonnable, & „ le plus dangereux principe qu'il y ait au monde." *C'eſt deshonorer les dons naturels de Dieu; réduire les créatures raiſonnables à la condition des bêtes. C'eſt faire Dieu tromperur. C'eſt détruire tous les fondemens de la Religion Naturelle, & anéantir les plus fortes preuves de la Religion Révélée. C'eſt faire le plus grand outrage à Dieu & à notre Sauveur, qui en appelleus à ces principes. C'eſt prêter le flanc au Papiſme & à l'Irreligion. C'eſt détruire le ſeul moyen de défenſe que notre Religion Réformée a contre ceux qui*

(110) *Courte Revue* p. 68.

(111) *Sermons* Vol. III. p. 256.

(112) *Sermons* Vol. II. p. 192.

(113) P. 70.

(114) Vol. III. p. 256.

l'attaquent. C'eſt nous rendre ridicules en nous faiſant ſoutenir les plus grandes abſurdités, ſavoir, que nous ignorons ſi nous dormons, ou ſi nous ſommes éveillés, ſi nous voyons, ou ſi nous ne voyons point; & que nous avons raiſon de douter de notre Raiſon, c'eſt-à-dire, que la Raiſon eſt en même tems plus forte & plus foible qu'elle-même. Tout ce beau ſyſtême ſe trouve mentionnée par l'Auteur d'un Livre publié en 1715 in-8. intitulé : *Εικων Μικροβιβλικη ſive Icon Libellorum*, ou *Hiſtoire Critique des Brochures, par un Membre du Collége des Turlupins*. Il dit (115), „ qu'on ſoutient cette „ extraordinairement ſurpris de voir révoquer en doute la „ rigide Orthodoxie du feu Evêque Beveridge, comme „ l'a fait un Auteur anonyme . . . . . qui ſemble avoir „ eu plus d'intérêt que le Public, à empêcher la publication de la Suite de l'*Expoſition des trente-neuf Articles de l'Egliſe Anglicane*, par cet Evêque, & peut-être quelques autres Ouvrages poſthumes, qui vraiſemblablement ne ſont pas auſſi corrects que le ſouhaiteroit ſon parent, & qui n'ont pas été deſtinés originairement à l'impreſſion; ce qui l'a empêché de remettre la Suite de l'*Expoſition des Articles* au Libraire, qui avoit achété la prémière de quelqu'un des Domeſtiques du ſavant „ Evêque, & l'avoit imprimée il n'y a pas longtems." Il cite enſuite quelques endroits de la *Courte Revue*, & il dit, „ que quoique ces choſes ſoient peut-être applica- „ bles aux Ouvrages poſthumes de l'Evêque, il eſt certain qu'elles ſont ſi outrées, qu'elles portent comme „ quantité d'Ouvrages pareils &c. En un mot, tout l'avantage que les Ariens & les Sociniens peuvent tirer „ de quelques expreſſions peu meſurées qui ſont échappées à ces deux ſavans & orthodoxes Prélats dans un vient de parler, Stillingfleet & Beveridge, eſt ſi peu de choſe, qu'il y auroit de la folie ou de la malignité, ou l'une & l'autre, à refuſer d'avoir quelque indulgence pour la fragilité humaine, ſur tout quand il s'agit de foi-même, auſſi-bien que des autres en général. Cet Accuſateur anonyme en fournit lui-même un exemple; tandis qu'il accuſe ce digne Evêque d'une faute imaginaire dans l'expreſſion ou dans le raiſonnement, il en fait lui-même une très réelle. *Voyez* p. 8. où il vient que Dieu le Père ſoit avant Dieu le Fils, par rapport „ à la Nature ſeu. Parce que J. Chriſt eſt le Médiateur, „ il doit être la ſeconde Perſonne en rang; & il appelle cela un excellent Argument." Mais cet Auteur, dont le ſtyle eſt par-tout extrêmement obſcur & embarraſſé, paroît n'avoir pas bien entendu le paſſage de la *Courte Revue*, qu'il critique. Le voici : „ En parlant de la Trinité, il (l'Evêque Beveridge) dit (116) : *L'un eſt réellement le Père de l'autre; l'autre eſt réellement ſon Fils; & le troiſiéme eſt la Production des deux autres; & cependant il n'y a ni prémier, ni ſecond, ni troiſiéme parmi eux, ſoit pour le tems, ſoit pour la Nature.* Non pour le tems, c'eſt ce que j'ai entendu dire d'autres fois, & ce que je crois auſſi; mais non pour la Nature! Quoi? l'un eſt *réellement Père* de l'autre, & il n'eſt point avant lui par rapport à ſa Nature? a-t-on jamais entendu rien de pareil? D'ailleurs voilà qui renverſe cet excellent Argument, pour prouver que Jéſus-Chriſt doit être Médiateur, que *le Fils eſt la ſeconde Perſonne, celle qui tient le milieu entre les deux autres*; car s'il n'y a ni prémière, ni ſeconde, ni troiſiéme Perſonne, il n'y en a certainement point qui tienne le milieu." L'Auteur appelle cet Argument, qui eſt un de ceux de l'Evêque, *excellent* par ironie, & non ſérieuſement, comme ſon Cenſeur voudroit l'inſinuer.

(115) Part. I. p. 144-146.

(116) *Paſſage* p. 141.

de la Préface de l'Edition de ſes Sermons in-folio, dit qu'autant qu'il étoit diſtingué par ſa piété, & par ſon zéle pour la Religion, autant étoit-il eſtimable par ſon grand ſavoir, qu'il employoit entierement à l'avancement des intérêts de ſon grand Maitre. Qu'il avoit une érudition fort vaſte & preſque univerſelle, comme cela paroit par quelques-uns de ſes Sermons; & qu'il poſſédoit dans un degré éminent toutes les connoiſſances utiles. Qu'il étoit fur-tout digne d'admiration par la connoiſſance de l'Ecriture Sainte, qu'il s'étoit fait une affaire d'étudier à fond, enſorte qu'il étoit *propre à toute bonne œuvre*, & en état d'en citer des paſſages ſur toutes ſortes d'occaſions, & de les expliquer heureuſement. Qu'il étoit ſi eſtimé de tous les Savans & les gens de bien, que dans le tems qu'il étoit à l'extremité, un des principaux Evêques lui avec raiſon, en parlant de lui: *Nous allons perdre un des plus grands & des plus homêtes hommes que l'Angleterre ait jamais produit.* Et comme toute ſa vie avoit été employée à faire des actes de piété & de charité, il en donna auſſi d'éclatantes preuves en mourant, aiant légué la plus conſidérable partie de ſon bien pour la propagation de l'Evangile, & l'avancement de la Religion Chrétienne, tant au dedans qu'au dehors du Royaume.

BEVERLAND (ADRIEN), Auteur d'un caractére fort extraordinaire, nâquit à Middelbourg en Zélande vers le milieu du XVII. Siécle*. C'étoit un homme d'un très beau génie; mais il en fit un fort mauvais uſage, en compoſant des Livres obſcénes. Il ſe fit recevoir Docteur en Droit, & Avocat. Les Belles-Lettres l'occupérent cependant plus que les devoirs de ſa profeſſion: il s'appliqua beaucoup à la lecture des Livres propres à favoriſer la débauche & le libertinage. Il poſſédoit parfaitement Ovide, Catulle, Pétrone, & les autres Auteurs de cette trempe; il en récitoit ſouvent des paſſages entiers, quand l'occaſion s'en préſentoit, & ce n'étoient pas ordinairement les endroits les plus chaſtes. Il étudia à Oxford en 1672 [*A*]. Son Livre du *Péché Originel* [*B*] qu'il publia en 1678, lui fit des affaires. Il fut mis en priſon à la Haye, on condamna ſon Livre au feu; mais il en fut quitte pour une amende pécuniaire, & pour un Serment qu'on exigea de lui, qu'il n'écriroit plus fur de ſemblables matiéres. [*C*]. Mr. de la Rue† dit, que ce fut à Leyde qu'il fut mis en priſon, dans le lieu où l'on met les priſonniers de l'Univerſité, & que le Recteur & le Sénat Académique l'obligérent à ſe retracter, & à promettre avec ſerment de n'écrire plus fur de ſemblables matiéres; qu'il fut condamné à une amende de cent ducatons, qu'on raya ſon nom du rôle des Etudians, & qu'on le bannit de l'Univerſité, & de la Province de Hollande. ADD.] Il alla demeurer quelque tems à Utrecht, où il mena une vie fort libertine, ſe vantant par-tout du Livre qu'on avoit brulé à la Haye. Sa mauvaiſe conduite obligea les Magiſtrats à lui faire dire ſous-main, qu'il eût à ſortir de la Ville. Il ſe retira auſſi-tôt à Leyde, où il écrivit une Satyre violente contre les Magiſtrats & les Miniſtres de cette Ville, ſous le titre de *Vox clamantis in deſerto.* Perſuadé qu'après cela il ne faiſoit pas bon pour lui en Hollande, il paſſa en Angleterre, où Iſaac Voſſius lui procura une penſion ſur les revenus Eccleſiaſtiques, à laquelle étoit attachée une certaine Inſpection ſur quelques Egliſes: c'étoit un emploi qui ne convenoit guéres à un homme du caractére de Beverland, mais Voſſius n'étoit pas fort ſcrupuleux ſur l'article. Quoique le revenu de Beverland ne fût pas conſidérable, il en employoit la meilleure partie en Livres rares, mais ordinairement mauvais & impies, en Deſſeins & en Peintures obſcénes, en Médailles, en Coquillages ſinguliers, & en autres productions de la Mer. Il parut enſuite ſe repentir de ſa vie déréglée, & des mauvais Livres qu'il avoit compoſés; & il en témoigna ſa douleur dans un Traité *De Fornicatione cavenda* [*C*], qu'il publia en 1698. Nous parlerons de ſes au-

* Tit. de la Rue dans ſon *Hiſtoire Litteraire de Zélande*, en Hollandois, p. 8. dit qu'en 1680 il avoit environ 27 ans; ainſi il devoit naître en 1653. ou 1654. R. D. T.

† *Gelettered Zeeland* p. 9.

[*A*] *Il étudia à Oxford en 1672.*] C'eſt ce que nous apprend Mr. Wood dans ſes *Faſtes d'Oxford* (1), où il dit, qu'un *Adrien Beverland, qui ſe qualifiait* Dominus Zelandiæ, *vint à Oxford cette année* (en 1672) *pour conſulter les Bibliothéque publique. Il fut enſuite Docteur en Droit, & publia des Livres impies & obſcenes, pour leſquels on dit qu'il fut chaſſé de ſon Pays.* Le P. Niceron dans ſes *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres* (2), a mal entendu ces paroles de Wood. *Nous lions*, dit-il, *dans les Faſtes de l'Univerſité d'Oxford, que Beverland alla dans cette Ville en 1672 pour tâcher à porter de conſulter la fameuſe Bibliothéque de l'Univerſité; qu'il s'y fit recevoir enſuite Docteur en Droit; mais qu'étant publié des Ouvrages obſcénes, il en fut chaſſé.* Il ſuppoſe enſuite, ſans en avoir vû, que Beverland fut reçu Docteur à Oxford, & qu'il en fut chaſſé; ce que Wood ne dit point.

[*B*] *Son Livre du Péché Originel.*] Il eſt intitulé: *Peccatum Originale ex ἰδιοχεία ſue translatum, Philologice expoſitum & elucubratum a Thwallio alumno. Vera redit facies, diſſimulata perit. Eleutheropoli, extra plateam objectam, ſine privilegio Auctoris, cujus ubi & quando*, in-12. pp. 146. & à la fin du Livre: *In Horto Heſperidum, typis Adami Eva Terræ filii* 1678. [*C*] Il y a une autre Edition avec le nom de l'Auteur, *Adriani Beverland J. U. Lib. viri de Peccato Originali ſue ἰδιοχεία ſive nuncupato Diſſertatio &c. ex Typographia.* 1679. in-8. (3) A b o o.

(1) Vol. II. col. 139. Londres 1721.

(2) T. XX. p. 79.

(3) La Rue *Gelettered Zeeland* p. 8.

Le but de Beverland dans ce Livre eſt de prouver, que le Péché d'Adam a confiſté uniquement dans le commerce qu'il a eu avec Eve, & que le Péché Originel n'eſt autre, que l'inclination naturelle d'un Sexe pour l'autre; Inclination, qui ſe fait ſentir dès la premiére jeuneſſe. Il s'étend beaucoup ſur cette inclination & ſur ſes effets, & fait paſſer en revue tous les termes, dont les Auteurs les plus obſcénes ſe ſont ſervis, pour exprimer l'union des deux Sexes. On a écrit en François un Livre dans le même goût, & où l'on ſoutient le même Syſtéme: une partie des raiſons eſt priſe de l'Ouvrage de Beverland, mais l'Auteur y a ajouté pluſieurs choſes tirées des Contes de La Fontaine, & d'autres Auteurs ſemblables. Ainſi c'eſt mal à propos, que quelques-uns ont prétendu que c'étoit une traduction du Livre de Beverland. En voici le Titre: *Etat de l'Homme dans le Péché Originel, où l'on fait voir quelle eſt la ſource, quelles ſont les cauſes & les ſuites de ce péché dans le monde. Imprimé en* 1714 in-8. pp. 208. Quelques-uns veulent qu'Iſaac Voſſius avoit aidé Beverland dans la compoſition de ſon Livre ſur le *Péché Originel*; mais il paroit que c'eſt une choſe dite ſans fondement: Beverland étoit aſſez verſé dans la connoiſſance des Auteurs Erotiques, pour pouvoir le compoſer lui-même (4).

[*C*] *Un Traité de Fornicatione cavenda.*] Voici le titre: *De Fornicatione cavenda Admonitio, ſive Admonitio ad pudicitiam & caſtitatem. Editio nova & ab Autore correcta juxta exemplar Londinenſe.* „ Admonition d'éviter l'impureté, ou Exhortation à la Chaſteté. Nouvelle Edition, revue par l'Auteur, ſur l'Edition de Londres." Imprimé en 1698 in-8. pp. 109. Il y a de l'apparence que l'Edition de Londres eſt de l'année 1690, puiſque l'Epître Dédicatoire au Docteur Edouard Bernard eſt du 1. Février 1690. Cependant on voit à la fin une Prière, qui eſt terminée par ces mots: *Hadrianus Beverlandius ſuppliex orabat in Aree Vlodefrienſi anno* 1690. *Ainſi prioit Adrien Beverland dans le Château de Wiruſor l'an* 1693. Il marque aſſez dans un Averiſſement qui eſt à la tête du Livre, que c'eſt un effet de ſon repentir. Il parle ainſi de ſon Livre du Péché Originel: *Dantes calorem impreſſioni illius ætatis; deteſſor adulterinum ſtylum, & nequiorem ſenſum. Gratiæ Deo, quod tandem vidiamen, quo miſeré cæcutiebam, ab oculis mihi auxerit, nec ſicerit me diutius hujus tenebrarie patrocinia quarere abjudicata. Idem ille Deus eam mentem mihi dedit, ut omnia quæ de hoc argumento ſcripſeram, comiuſſerim, & librum de P. P. ad Reſtorem M. Academiæ Lugduno-Batavæ tranſmiſerim. Rogo omnes, qui eam, vel, vel precario aliquid a me poſſidere ſibi, ut ultrò mihi remittant, ut & ipſi quoque tradam tenebras. Quod ſi quis negligat, illi omnes impreſor calamitates, quæ maligno & perfido ſolent contingere.* Ce qui ſignifie: „ Je condamne les „ égaremens d'une fougueuſe & imprudente jeuneſſe; je „ déteſte mon ſtyle impur, & les ſentimens infames qu'il „ exprime. Je rends graces à Dieu d'avoir ôté de deſſus „ mes yeux le bandeau, qui me tenoit dans un miſéra„ ble aveuglement, & de n'avoir pas permis que le cher„ chaſſe davantage de nouveaux prétextes pour perſiſter „ dans mon crime. Ce même Dieu m'a inſpiré de bruler „ tout ce que j'avois écrit ſur cette matiére; & d'envoyer „ au Recteur Magnifique de l'Univerſité de Leyde mon „ Livre *De Proſilulis Veterum.* Je ſupplie toutes les per„ ſonnes qui ont entre les mains quelque Ecrit de moi, „ par quelque voie qu'ils l'aient acquis, de me le re„ voyer, pour les jetter auſſi au feu. Et je ſouhaite que „ ceux qui négligeront de le faire, éprouvent tous les mal„ heurs, qui arrivent ordinairement aux traitres & aux „ perfides." Quoique ces paroles paroiſſent marquer en lui quelque changement, il y a cependant lieu de douter que ce changement ait été bien réel & ſincére: quelques-uns

(4) Niceron *Mém. des Hom. Il. Inſt.* T. XIV. p. 343-344.

autres Ouvrages dans les Remarques [*D*]. Après la mort de Voſſius, il tomba dans la dernière pauvreté, parce qu'il s'étoit attiré le mépris de tous les honnêtes-gens par ſes débauches & ſes dérèglemens, & la haine de tout le monde par les Satyres violentes qu'il compoſoit ſans ceſſe contre différentes perſonnes. Outre cette diſgrace, l'eſprit lui tourna, & il étoit en 1712 errant de côté & d'autre en Angleterre, s'imaginant qu'il y avoit deux-cens hommes qui avoient conjuré de ſe défaire de lui. Il eſt apparemment mort peu de tems après, car depuis cette année, on n'a plus entendu parler de lui (*a*). Nous avons en original une Lettre Latine du Dr. Edouard Browne à Mr. Le Clerc touchant Beverland [*E*], que Mr. Le Clerc avoit envoyée à Mr. Bernard, Auteur des *Nouvelles de la République des Lettres*. [☞ Reiman dit (*b*), que Beverland ne manquoit pas d'érudition ; mais qu'il étoit plein de lui-même, & enflé de la lecture des Poëtes Latins: *Homo non indoctus ; ſed tuffeuus ſibi, & Poëtarum Latinorum lectione tumidus.* H. L. Benthem (*c*) loue ſon ſavoir, mais ſe plaint du mauvais uſage qu'il en a fait ; & il aſſure, que s'il l'avoit bien employé, il auroit rendu ſervice à la République des Lettres. C'eſt le jugement qu'en portoit auſſi J. G. Grævius, dans une Lettre à Nicolas Heinſius (*d*): *Doleo ſane vicem ejus, quod tuis ineſſque ſalutaribus monitis nihuerit aures dare, & ingenium, ſi poliretur & limaretur, non ineptum, melioribus curis impendere.* „ J'ai beaucoup de regret, dit-il „ qu'il n'a pas voulu écouter les ſalutaires conſeils que vous & moi lui avons donnés, & qu'il n'ait „ pas employé ſon eſprit, qui ne ſeroit rien moins que mauvais, s'il étoit un peu cultivé & poli, à „ de meilleurs Ouvrages." Il paroit par ce trait, que Beverland avoit eu quelques rélations avec ces deux illuſtres Savans, & qu'ils avoient tâché de le rendre honnête-homme. On a une Taille-douce où Beverland eſt repréſenté, au deſſous de laquelle on lit : *Monſr. Beverland J. U. D. Jugez du reſte* (*e*). On prétend qu'on trouva ſur Beverland en Angleterre un exemplaire de la fameuſe *Satyre Sotadique*, attribuée fauſſement en Eſpagnol à *Aloyſe Sigæa* & en Latin à *Meurſius*, ſur lequel il avoit écrit de ſa main: *D. Joh. Weſtrene Eroticon de Proſtibulis modernis , ſub perſona larvata Aloyſiæ Sigææ, Joh. Meurſii , compoſuit* (*f*). Ce qui fait connoitre le véritable Auteur de cette infame Piéce ; car il y a quelque apparence que Beverland, curieux de ces ſortes d'Ouvrages, étoit bien inſtruit. ADD. DU TRAD.]

(*a*) Nicéron *Mém. pour ſervir à l'Hiſt. des Hom. Illuſt.* T. XIV. p. 240. & ſuiv.

(*b*) *Hiſt. Anabtiſtici* p. 431. *apud* La Rue *ubi ſupra* p. 10.

(*c*) *Apud eundem.*

(*d*) *Apud eundem.*

(*e*) La Rue *ibid.* p. 11.

(*f*) *Id. ibid.*

uns même prétendent qu'il ne compoſa ce dernier Ouvrage, que pour faire rechercher davantage le premier. Mais c'eſt une choſe qu'il eſt impoſſible de ſavoir, & dont il faut laiſſer à Dieu le jugement. Quoi qu'il en ſoit, les préceptes qu'il contient ſont fort bons ; mais le ſtyle en eſt trop mou & trop efféminé, & reſſemble aſſez à celui de ſes autres Ouvrages (*g*).

(*g*) Idem p. 345. 346.

[*D*] *Nous parlerons de ſes autres Ouvrages dans les Remarques.*] En 1680 il publia in-8. à Leyde, *De Sotadæ Virginitatis ſure Locubratio Academica*. Ouvrage auſſi peu chaſte que les autres. Il compoſa un autre Traité infame *De Proſtibulis Veterum*, dont Iſaac Voſſius a inſéré une partie dans ſon Commentaire ſur Catulle (*h*). [☞ Il ſe trouve marqué parmi les MSS. de la Bibliothéque de l'Univerſité de Leyde p. 333. num. 106. On attribue encore à Beverland un Plaidoyer Hollandois, intitulé, *Eerſte Pleidoy vam Mr. A. B. Rechtgeleerde , in eae van Fulſteyt.* 1677. in-8. (?) ADD.] L'Ouvrage *Ten clamantis in deſerto* in-12. dont il eſt parlé dans le corps de l'Article, eſt marqué dans la Bibliothéque de *Hult* avec celui *de Fornicatione covenda* , ce qui peut faire croire qu'il a été imprimé (*i*).

(*h*) Nicéron T. XX. p. 79.

(*i*) La Rue *ubi ſupra* p. 10.

[*E*] *Une Lettre Latine du Dr. Edouard Browne à Mr. Le Clerc touchant Beverland.*] Elle eſt écrite de Londres, & datée du 1. de Mars, mais l'année n'y eſt pas marquée. L'inſcription eſt, *Viro Clariſſimo Domino Le Clerc, Philoſophiæ Profeſſori Amſtelodami.* Le Docteur Browne apprend à Mr. Le Clerc que Mr. Beverland va être rendu à ſa Patrie; que les Juges de Leyde ont accordé au Roi de la Grande-Bretagne (Guillaume III) comme Chef de tous les Tribunaux de la Hollande, le pouvoir de modérer la Sentence prononcée contre Beverland; que beaucoup de perſonnes s'en réjouiſſent ; que ſes Amis ſe mettent en devoir de lui fournir dequoi ſe rendre dans ſa Patrie; que ſes ennemis, ceux-là mêmes qu'on auroit ſoupçonnés de moins, lui font bonne mine, & lui ſouhaitent bonheur. Que perſonne de ceux qui aiment les Sciences ne peut s'empêcher de plaindre ſon ſort, & que tous les gens de bon-ſens ſouhaitent de l'avoir pour Maître. Qu'il a appris aux Anglois à bien écrire. Qu'il a goûté (lui Docteur Browne) un plaiſir inexprimable dans ſa converſation, & qu'il le regrettera infiniment. Je vous écris ceci, dit l'Auteur de la Lettre, après que ce Savant a confirmé ſon Péché originel par un Péché actuel, ainſi que je l'ai appris de Mr. Oſterom Paſteur d'Amſterdam. Enfin il a renoncé à l'un & à l'autre, par la grace de Dieu. Depuis ce tems-là il penſe plus au ſalut de ſon ame, qu'aucun de ſes Diſciples, dont le nombre eſt prodigieux à Londres. Enfin il eſt réconcilié à l'Egliſe Anglicane, aiant été confirmé par l'Evêque de Lincoln, & admis à la Communion. Quelle joie dans le Ciel pour la converſion d'un péchenr ſi ſcandaleux! qui quoiqu'il n'ait fait de tort à perſonne qu'à lui-même, travaille ſans relâche à ſe purifier. Nous attendons tous les jours ſon Exhortation à la Chaſteté. Le Docteur prie Mr. Le Clerc au nom de Mr. Locke & de Mylord Carbery, d'informer les Savans de ces particularités, & de perſuader à Mr. Beverland de publier ſes Ecrits, ce qui ne pourroit qu'être d'une grande utilité à la République des Lettres.

„ Salve, Reipublicæ Literariæ Moderator.

„ Dominus Beverlandus, quem dudum patriam ſuam „ ſpreviſſe ſuſpicaberis, iterum poſtliminio reſtitutus eſt in „ integrum. Judices Lugdunenſes Regi Britanniæ, tanquam Batavicorum Tribunalium Præſid, decrevit potestatem ſententiam contra illum latam cancellandi. Multi lætantur : amici commeatum, quo incolumis ad vos „ redeat, parant : inimici compiures, quos minime putaſſes, frangunt ſe, eique proſperæ omnis apprecantur. „ Nemo literas amat, qui ejus fortem non deprecetur; nemo „ bonæ mentis compos, qui illum non defideret Profeſſorem. Certè ille nos Anglos docuit periodos ſcribere. „ Incredibili lætitia pectus meum perfudit ejus converſatio. Vereor ne ejus abſentia conſumar, utpote qui ejus præſentiâ paſcor. Hoc tibi ſcribo, poſtquam Vir „ Clariſſimus peccatum originale comprobaſſet ſuo actu, „ ut loquitur Paulus Coloneſius, & vividis demonſtrationibus redduliſſet indubitabile, ut nobis notuit „ Dominus Oſteromius, Paſtor nunc Amſtelodamenſis. „ Tandem utrique repudium miſit ; Deo gratias. Profecto poſt hanc reſtaurationem animæ ſux ſalus magis ipſi cordi curæque fuit, quam ulli Beverlandiſtarum, quorum maximus Londini proventus eſt. Poſtquam ardor „ deferbuit, deſtitit nervos tendere. Tandem, tandem ſacramentum dedit Eccleſiæ Anglicanæ, confirmatus „ manu Epiſcopi Lincolnienſis, & ſic ad ſacram Cœnam „ admiſſus, unicum hoc fuum peccatum immaculati Agni „ ſanguine purificabit. Laus Dei in excelſis. Quantum „ in Cœlis gaudium erit ſuper converſionem tam ſtrenui „ peccatoris, qui licet nulli per vitam intulit injuriam „ quam ſibi, non definit tamen luſtrare animam ſuam ſimul & purgare. Habebimus brevi ſalutarem ejus adhortationem ad pudicitiam & caſtitatem. Hæc Doctis „ nunciato, perfuncturiter te orat Dominus Lockius, exigit Mylord Carbery, nemo niſi iniquus improbabit hanc „ tuam generoſitatem, & perfuade Beverlandum, ut edita non ſint pejant permanere luedita. Ita eſt ut adornet „ Spartam. Immortali beneficio nos afficiet, ſi tam dotes nos bonæ mentis velit Scripta. Vale, Vir Clariſſime, & ſi „ ad me reſcribere digneris, magno me honore auctum putabo.

„ Londini, Calendis Martii." Tuus, Ed. Browne.

BEVERLY (*a*) (JEAN DE), Archevêque d'Yorck dans le VIII. Siécle, étoit d'une famille noble parmi les Anglo-Saxons. Il naquit à Harpeham en Deïre. Il fut d'abord Moine, & enſuite Abbé du Monaſtére de Ste. Hilde. Pendant qu'il étoit jeune, ſes parens l'envoyérent dans la Province de Kent, pour y apprendre la Langue Grecque ſous Théodore Archevêque de Cantorbéry. Il s'appliqua avec tant de ſoin à l'étude, qu'il fit de grands progrés dans les Langues Latine & Grecque, & dans les Sciences ſacrées & profanes ; enſorte qu'il a été regardé avec raiſon, comme un des plus grands Hommes de ſon Siécle. Son mérite le fit connoitre à Alfred Roi de Northumberland, qui étoit lui-même ſavant; ce Prince l'éleva en 686 ſur le Siége de Hagulſtad ou Hexham, & enſuite ſur le Siége Archiépiſcopal d'Yorck [*A*]. Le fameux Bède fut ſon Diſciple. Il étoit lié avec Acca, & avec

(*a*) Collier *Eccl. Hiſt.* L. ii. p. 119. Lond. 1708. Bale & Pitſeus *De Scriptor. Britannicis.* *Jean Beverlacius.*

[*A*] *L'éleva . . . . ſur le Siége Archiépiſcopal d'Yorck.*] Bale dit qu'il fut promu à ce Siége, lorſque Wilfrid fut

(t) Bale Scriptor. Illustr. Maj. Britann. Cent. I. n. 94. p. 80. Pitseus de

avec tous les Savans de son tems, dont plusieurs ont publié des Commentaires fur l'Ecriture Sainte, à la sollicitation (*b*). On lui attribue grand nombre de Miracles [*B*]. Enfin, fatigué des brouilleries qui régnoient dans l'Eglise, il résigna fon Archevêché au bout de trente-quatre années d'administration, & se retira à Beverly, où il mourut d'une manière fort Chrétienne au bout de quatre ans, le 7 de Mai de l'an 721, fous le règne d'Ofric Roi de Northumberland (*c*). Il a compolé divers Ouvrages [*C*].

Illustr. Angl. Script. num. 89. p. 122.

(b) Bale ubi supra.

déposé pour quelques fraudes dont il s'étoit rendu coupable. *Postea Eboracensis Archiepiscopus, Wilfrido ob impostiuras quasdam deposito.* Pitseus assure auſſi que Wilfrid avoit été déposé. *Postea ejecto Wilfrido ad Archiepiscopatum Eboracensem evexit.* Mais Mr. Collier, dans ſon *Hiſtoire Eccleſiaſtique* (1), remarque qu'il ſuccéda à Boſa, qui avoit été mis en la place de Wilfrid. Boſa étant mort, les Evêques aſſemblés en Synode convinrent que Jean de Beverly, pour-lors Evêque de Hexham, paſſeroit au Siége d'Yorck, & Wilfrid lui ſuccéda dans l'Evêché & l'Abbaye de Hexham, & on lui rendit en même tems l'Abbaye de Rippon.

(1) T. I. L. II. p. 119.

(2) L. III. c. 2-7.

(3) *De Gest. Pontif. Ang.* L. III. p. 333. *apud* Collier p. 121.

(4) *Flores Hiſt.* Ann. Gent. 721. *apud* Collier *ubi ſupra.*

[B] On lui attribue un grand nombre de Miracles.] Bède en rapporte quantité (2). Guillaume de Malmesbury (3), Matthieu de Weſtminſter (4) & Higden en rapportent auſſi un grand nombre, qu'il a faits après & avant ſa mort. Ils racontent entre autres une choſe, qui duroit encore de leur tems, & qui eſt fort ſinguliére. On prenoit les Taureaux, les plus ſauvages & les plus furieux qu'on pouvoit trouver ; on les lioit avec des cordes, que pluſieurs hommes tenoient, pour que ces animaux furieux n'échappaſſent point; & dès qu'ils étoient ſur le Cimetière de Beverly, ils perdoient leur férocité & devenoient auſſi doux que des moutons. Le peuple étoit ſi fur qu'ils ne faiſoient alors aucun mal, qu'il avoit coutume de les détacher & de badiner avec eux.

[C] Il a compoſé divers Ouvrages.] Bale & Pitſeus marquent les ſuivans. *Homélies in Evangelia.* Homélies ſur les Evangiles. *Epiſtolæ ad Hildam Abbatiſſam.* Lettres à l'Abbeſſe Hilda. *Epiſtolæ duæ ad Audoenum Bertinum.* Deux Lettres à Owen Bertin. *Epiſtola ad Heribaldum diſcipulum ſuum.* Lettre à Héribald ſon Diſciple. *Pro S. Luca expoſitio.* Expoſition de l'Evangile ſelon S. Luc ; & divers autres Ouvrages.

BEULANIUS, Théologien & Hiſtorien du VII. Siécle, étoit Breton de naiſſance. Il fut le Maître du fameux Nennius, depuis Abbé du Monaſtére de Bangor. Beulanius s'appliqua dès ſa plus tendre jeuneſſe à l'étude des Sciences, à laquelle il joignit une grande pureté de mœurs. Bale dit (*a*) qu'il avoit un favoir fort étendu, qu'il parloit bien, & qu'il étoit extrêmement zélé pour la propagation de la Vérité. Il eut un fils, dont nous parlerons dans l'Article ſuivant: ce qui prouve, comme l'Hiſtorien qu'on vient de citer le remarque fort bien, que dans ce tems-là il n'étoit pas défendu en Angleterre aux Prêtres de ſe marier, quoique Pitſeus (*b*) prétende que Beulanius n'avoit pas reçu les Ordres ſacrés, quand ſon fils naquit. Il étoit fort curieux à rechercher les Origines des Peuples, & à découvrir les Généalogies des Familles des Anglo-Saxons depuis leur entrée dans la Grande-Bretagne; & l'on dit qu'il avoit compoſé, de ce qu'il avoit raſſemblé là-deſſus, un Ouvrage intitulé *De Genealogiis Gentium.* Il floriſſoit vers l'an 600 (*c*). Nicholſon, dans ſa *Bibliothéque Hiſtorique d'Angleterre* (*d*), a fait quelques fautes fur le ſujet de notre Auteur [*A*].

(a) *Illuſt. Script. Major. Britan.* Cent. I. c. 71. p. 67.

(b) *De Illuſt. Angl. Script.* num. 70. p. 107.

(c) Bale *ubi ſupra* & Pitseus num. 63. p. 104.

(d) Part. I. p. 79. Edit. 2.

[A] Nicholſon . . . . a fait quelques fautes ſur le ſujet de notre Auteur.] Après avoir remarqué, que les anciens Bardes de la Bretagne ne ſe contentoient pas de conſerver les Généalogies de leurs Princes & de leurs Grands-Hommes, mais qu'ils rendoient le même ſervice aux Saxons; il ajoute : „ C'eſt ainſi qu'on rapporte que S. Benoît lanius (qu'on cite quelquefois ſous le nom de *Samuel Britannius* (1), & qui vivoit vers l'an 600) recherchoit „ fort ſoigneuſement les Généalogies de pluſieurs Familles Angloiſes (2), remontant à l'égard de quelques-uns „ juſqu'au Déluge." Ce favant Ecrivain s'eſt trompé en deux choſes. I. Il nomme notre Auteur *Benlanius* au lieu de *Beulanius*, qui eſt le nom que Bale & Pitſeus lui donnent. II. Il le confond avec *Samuel Britannius* ou *Brittonnus*, ainſi que Léland l'appelle, qui étoit fils du précédent.

(1) Leland *Aſſert. Arthur.* Pol. 27 a.

(2) Pitseus *Relat. Hiſt. Auctor.* Edit. Usser. *Hiſt. Eccleſ.* p. 206.

(a) Leland l'appelle *Samuel Britannus. Comm. de Script. Brit.* T. I. c. 58. p. 71. Edit. Oxon. 1709.

(b) Bale *Illuſt. Script. Maj. Brit.* Cent. I. c. 72. 73. & Pitseus & *Illuſt. Angl. Script.* num.

BEULANIUS (*a*) (SAMUEL), ſavant Théologien & Hiſtorien du VII. Siécle, étoit fils de celui dont on a parlé dans l'Article précédent, & né en Northumberland; mais il fut élevé principalement dans l'Ile de Wight. C'étoit un homme affable & doux, bon Hiſtorien, & aſſez habile Géomètre. Il a donné une Deſcription de l'Ile de Wight fur ſes propres Obſervations, comparées avec ce qu'en ont dit Ptolomée & Pline. Etant retourné dans ſon Pays natal, il étudia ſous l'Evêque Elbode, également diſtingué par l'éminence de ſa vertu & par l'étendue de ſes connoiſſances. Beulanius fit de grands progrès ſous lui, dans les Sciences ſacrées & profanes. Il s'attacha enſin à étudier l'Hiſtoire de ſa Nation, qu'il examina avec beaucoup d'exactitude. Il écrivit en Latin des *Remarques ſur Nennius*; une *Hiſtoire des Actions d'Arthur en Ecoſſe*; & un *Voyage Hiſtorique* (*b*). Léland croit qu'il étoit Moine, parce que tout ce qu'il y avoit d'érudition dans ce tems-là, ſe trouvoit parmi les gens de cette profeſſion (*c*). Il floriſſoit, ſelon Bale, l'an 640, & ſelon Pitſeus, en 650. Il étoit intime ami du fameux Nennius, Abbé de Bangor (*d*).

70. p. 107. 108.

(c) Leland ubi ſupra.

(d) Id. ibid.

✿ BIANCHINI (FRANÇOIS), illuſtre Savant du XVII. & du XVIII. Siécle, naquit à Vérone le 13 Décembre 1662, de *Gaſpard Bianchini* & de *Cornélie Valetti*, d'une famille noble & ancienne de Bergame. A l'âge de dix ans on l'envoya à Bologne, où il fit ſes études dans le Collége des Jéſuites. Il y fit pendant trois ans ſon Cours de Philoſophie, & s'appliqua en même tems aux Mathématiques. De Bologne il alla à Padoue, où il fit ſa Théologie, & ſut reçu Docteur en cette Science (*a*). Le goût qu'il avoit pris aux Mathématiques, le porta à en continuer l'étude ſous le célébre Geminiano Montanari, qui conçut beaucoup d'affection pour lui, & lui en donna des marques à ſa mort, en lui laiſſant ſes Inſtrumens Mathématiques. Devenu bientôt Maître dans ces Sciences, il commença à ſe faire connoître par quelques Mémoires inſérés dans le Journal de Leipſig: il fournit des Obſervations faites à Rome pendant les mois de Juin & de Juillet 1684 fur la Comète (*b*); la nouvelle Méthode d'obſerver les Parallaxes & la diſtance des Planètes de la Terre, ſelon Mr. Caſſini (*c*); l'Obſervation d'une Eclipſe totale de Lune, faite à Rome le 10 Décembre 1685 (*d*). Il contribua à établir à Vérone l'Académie des *Aletofili*, conſacrée particuliérement aux matières de Phyſique & de Mathématiques. Lui-même lut dans cette Académie, le 22 de Février 1687, un Diſcours ſur la Deviſe, le Nom & l'Inſtitut des *Aletofili*, imprimé à Vérone in-4. la même année (*e*); & il publia auſſi dans le Journal de Parme de cette année un autre Diſcours en Italien, prononcé dans la même Académie, ſur la Vue ſinguliére d'une Religieuſe de Parme, qui voyoit clairement les objets la nuit & dans les ténébres, lorſqu'elle étoit couchée. Bianchini alla à Rome en 1684, & le Cardinal Ottoboni le choiſit pour ſon Bibliothécaire; ce qui donna occaſion à notre Savant d'acquérir une profonde connoiſſance de l'Antiquité ſacrée & profane. Il fut ami de tous les Savans de Rome, & admis à leurs plus célébres Académies. Le Cardinal Ottoboni aiant été élu Pape en 1689 ſous le nom d'Alexandre VIII, continua d'honorer Mr. Bianchini de ſon eſtime & de ſa bienveillance, & lui donna un Canonicat de Ste. Marie, dite *la Rotonde*. Après la mort de ce Pontife, le Cardinal Pierre Ottoboni ſon neveu ſuccéda à tous ſes ſentimens pour le ſavant Chanoine. Il le prit d'abord pour ſon Bibliothécaire, & lui donna enſuite un Canonicat dans ſon Egliſe des Saints Laurent & Damaſe.

(a) Nicéron *Mém. des Hom. Illuſt.* Tom. XXIX. p. 77.

(b) *Acta Eruditi. Lipſ.* Ann. 1685. p. 189. & 221.

(c) Ibid. 470.

(d) Idem Ann. 1686. p. 52.

(e) Nicéron *Mém. des Hom. Illuſt.* Tom. XXIX. p. 81.

Il

Il forma le deſſein d'une Hiſtoire Univerſelle, dont la première Partie a paru en 1697 in-4. [*A*]. Mr. de Fontenelle (*f*) en donne une grande idée [*B*]. Le Cardinal Jean-François Albani étant élu Pape en 1700 ſous le nom de Clément XI, voulut avoir Bianchini pour ſon Camérier d'honneur. Il le fit en même tems Chanoine de Sainte Marie Majeure, Soudiacre de la Chapelle Pontificale, & Secrétaire *dell' Aqua Paola*, & le mit avec un titre honorable dans quelques Congrégations. Lorſqu'au commencement de ce Siècle il fut queſtion à Rome de l'affaire du Calendrier, & que le Pape Clément XI eut fait une Congrégation ſur ce ſujet, dont le Cardinal Noris fut le Chef, Bianchini fut nommé Secrétaire de cette Aſſemblée, & il fit deux Ouvrages rélatifs à cette grande affaire, qui parurent en 1703 [*C*]. On le chargea auſſi de former une Ligne Méridienne dans l'Egliſe de Sainte Marie des Anges, c'eſt-à-dire dans l'enceinte des *Thermes* de Dioclétien. Quelques années après, il tira une autre Ligne Méridienne à Colorno, par ordre du Duc de Parme, qui reconnut ſon travail par

(*f*) *Hiſt. de l'Acad. Royale des Sciences.* Année 1730. p. 142-144. Edit. de Hollande.

[*A*] *Il forma le deſſein d'une Hiſtoire Univerſelle, dont la première Partie a paru en 1697 in-4.*] Il ſe propoſa de conduire l'Hiſtoire, tant Profane qu'Eccléſiaſtique, depuis la Création du Monde juſqu'à nos jours; mais il vouloit que l'une de ces Parties demeurât toujours ſéparée de l'autre, & ſéparée avec tant de ſcrupule, qu'il s'étoit fait une loi de n'employer jamais dans la Profane rien de ce qui n'étoit connu que par l'Eccléſiaſtique. La Chronologie ou de ſimples Annales ſont trop ſéches; ce ne ſont que des parties de l'Hiſtoire, miſes ordinairement à leur place, mais ſans liaiſon & iſolées. *Un Art de Muſique*, dit-il, *eſt ſans comparaiſon plus aiſé à retenir, que le même nombre de Notes qui ſe juxtoroient ſans faire un Chant.* D'un autre côté l'Hiſtoire, qui n'eſt pas ſimplement appuyée ſur la Chronologie, n'a pas une marche aſſez réglée ni aſſez ferme. Il vouloit que la ſuite des Tems & celle des Faits ſe développaſſent toutes deux enſemble avec cet agrément que produiſent, même aux yeux, la diſpoſition induſtrieuſe & la mutuelle dépendance des parties d'un Corps organiſé. Il avoit imaginé une diviſion des Tems, facile, & commode; *quarante* Siècles depuis la Création juſqu'à Auguſte; *ſeize* Siècles depuis Auguſte à Charles V; chacun de ces ſeize Siècles partagé en cinq *Vingtaines* d'années, deſorte que dans les huit premiers, de même que dans les huit derniers, il y a *quarante* de ces Vingtaines, comme quarante Siècles dans la première diviſion; régularité de nombres favorable à la mémoire: au milieu des ſeize Siècles comptés depuis Auguſte, ſe trouve juſtement Charlemagne, Epoque des plus illuſtres. Il avoit imaginé de plus de mettre à la tête de chaque Siècle de la Quarantaine par où il ouvroit ce grand Théâtre, & enſuite à la tête de chaque Vingtaine d'années, la repréſentation de quelque Monument qui eût rapport aux principaux Evénemens qu'on alloit voir: c'étoit la décoration particulière de chaque Scène, non pas un ornement inutile, mais une inſtruction ſenſible, donnée aux yeux & à l'imagination par tout ce qui nous reſte de plus rare & de plus curieux. Il publia en 1697 la première Partie de ce grand deſſein. Elle devoit contenir les quarante premiers Siècles de l'Hiſtoire Profane; mais il ſe trouva que le Volume auroit été d'une groſſeur diffornie, & il n'y entra que trente-deux Siècles, qui finiſſent à la ruine de l'Empire d'Aſſyrie (*x*). Le titre de l'Ouvrage eſt: *Hiſtoria Univerſalis provata con Monumenti e figurata con Symboli degli Antichi: in Roma* 1697. in-4. pp. 542. *Hiſtoire Univerſelle prouvée par des Monuments, & ornée de Figures repréſentant les Symboles des Anciens.* On ne peut trop regretter que le ſavant Auteur n'ait pas achevé ce bel Ouvrage.

(*x*) Fontenelle *Hiſt. de l'Acad. Royale.* Année 1729. p. 140-142.

[*B*] *Mr. de Fontenelle en donne une grande idée.*] Cette Partie, dit ce Savant, n'eſt pas ſeulement ſuffiſante pour donner une haute idée de tout l'Ouvrage; elle en eſt le morceau qui eût été le plus conſidérable, par la difficulté & l'obſcurité des matières à éclaircir. La préciſément où elle ſe termine, le jour alloit commencer à paroître, & à conduire les pas de l'Hiſtorien. „ Si d'un grand Palais „ ruiné, *dit l'éloquent Hiſtorien de l'Académie* (*y*), on ne „ trouvoit tous les débris conſuſément diſperſés dans l'é- „ tendue d'un vaſte terrein, & qu'on fût ſûr qu'il n'en „ manquât aucun, ce ſeroit un prodigieux travail de les „ raſſembler tous, ou du moins, dans les raſſembler, de „ ſe faire, en les conſidérant, une idée juſte de toute la „ ſtructure de ce Palais. Mais s'il manquoit des débris, „ le travail d'imaginer cette ſtructure ſeroit plus grand, & „ d'autant plus grand, qu'il manqueroit plus de débris. „ Il ſeroit fort poſſible que l'on ſe fit de cet Edifice dif- „ férens Plans, qu'un auroient preſque rien de commun en- „ tre eux. Tel eſt l'état où ſe trouve pour nous l'Hiſtoire „ des tems les plus anciens. Une infinité d'Auteurs ont „ péri; ceux qui nous reſtent, ne ſont que rarement en- „ tiers: de petits fragmens & en grand nombre, qui peu- „ vent être utiles, ſont épars çà & là dans des lieux fort „ écartés des routes ordinaires, & où l'on ne s'aviſe pas „ de les aller déterrer: mais ce qu'il y a de pis, & qui „ n'arriveroit pas à des débris matériels, ceux de l'Hiſ- „ toire ancienne ſe contrediſent ſouvent, & il faut, ou „ trouver le ſecret de les concilier, ou ſe réſoudre à ſa- „ re un choix, qu'on peut toujours ſoupçonner d'être un „ peu arbitraire. Tout ce que les Savans du prémier or- „ dre, & les plus originaux, ont donné ſur cette matiè- „ re, ce ſont différentes combinaiſons de ces matériaux „ d'Antiquité; & il y a encore lieu à des combinaiſons „ nouvelles, ſoit que tous les matériaux n'aient pas en- „ core été employés, ſoit qu'on en puiſſe faire un aſſem- „ blage plus heureux, ou ſeulement un autre aſſemblage." Il en eſt à cet égard de l'Hiſtoire ancienne, comme de la Mythologie, fur l'origine de laquelle les Savans ont propoſé tant de différens Syſtêmes. Le ſameux Mr. Huet Evêque d'Avranches, dans ſa *Demonſtration Evangélique*, rapporte tous les Dieux des Païens à Moïſe & à Sephora ſa femme. Un grand nombre de Savans ramènent toutes les Fables à la Vérité hiſtorique, & y trouvent les événemens les plus intéreſſans de l'Hiſtoire ancienne: c'eſt ce qu'a fait en dernier lieu, d'une manière auſſi curieuſe & agréable, que ſavante & inſtructive, Mr. l'Abbé Banier. Mr. l'Abbé Pluche, dans ſon *Hiſtoire du Ciel*, propoſe une Explication tout à fait différente. Selon lui, toute la Mythologie Païenne n'eſt dans ſon origine qu'une Ecriture très innocente, mais priſe groſſièrement & dans le ſens qu'elle préſentoit à l'œil, au-lieu d'être priſe dans le ſens qu'elle étoit deſtinée à préſenter à l'eſprit. La plupart des Syſtêmes ſur l'Hiſtoire ancienne ſont ſur le même pied; ils ſe contrediſent & ſe détruiſent mutuellement; & la concluſion qu'un homme bien ſenſé tire de cette oppoſition, c'eſt que nous n'avons rien de plus ſûr ſur l'Hiſtoire des prémiers tems, que l'Hiſtoire de Moïſe; qu'à la conſidérer indépendamment de toute idée de Divinité & de Révélation, c'eſt le plus précieux Monument que nous ayons en ce genre; & qu'il n'y a rien de plus déplacé que le mépris que témoignent pour cette Hiſtoire, des gens qui ſe font honneur de conſacrer leurs veilles à deviner le ſens d'une Médaille, d'une Inſcription, à expliquer un Bas-relief, à rétablir un paſſage corrompu d'Hérodote ou de tel autre. Ces travaux ont leur prix, mais franchement on a mauvaiſe grace de mépriſer les Ecrits de Moïſe, ou de les négliger comme on le fait, quand il eſt queſtion de l'Hiſtoire des prémiers Ages du Monde. Revenons à l'Ouvrage de Mr. Bianchini. Il paroît qu'il a ramaſſé de toutes parts les matériaux avec un extrême ſoin, & les a mis en œuvre avec une induſtrie ſingulière. „ Les Siècles qui ont précédé le Déluge, „ vuides dans l'Hiſtoire Profane que l'on traite ici, & à „ laquelle on interdit le ſecours de l'Hiſtoire Sainte, ſont „ remplis par l'invention des Arts les plus néceſſaires; & „ l'on en rapporte tout ce que les Anciens en ont dit-de „ plus certain, ou imaginé de plus vraiſemblable. Il eſt „ aiſé de voir quels ſujets fuivent le Déluge. Par-tout „ c'eſt un grand ſpectacle raiſonné, appuyé non ſeulement ſur les témoignages que le Savoir peut fournir, mais „ encore ſur des réflexions tirées de la nature des choſes, „ & fournies par l'Eſprit ſeul, qui donne la vie à ce grand „ amas de faits inanimés. Rien n'eſt mieux manié que „ les établiſſemens des prémiers Peuples en différens Pays, „ leur Tranſmigrations, leurs Colonies, l'Origine des „ Monarchies ou des Républiques, les Navigations ou „ de Marchands ou de Conquérans; & ſur ce dernier article Mr. Bianchini fait toujours grand cas de ce qu'il „ appelle la *Thalaſſocratie*, l'Empire ou du moins l'uſage „ libre de la Mer. Selon lui, ce n'étoit point du raviſ- „ſement d'Hélène, qu'il s'agiſſoit entre les Grecs & les „ Troyens; c'étoit de la Navigation de la Mer Egée & „ du Pont-Euxin, ſujet beaucoup plus raiſonnable & plus „ intéreſſant; & la guerre ne ſe termina point par la pri- „ſe de Troye, mais par un Traité de Commerce (*z*). " Cette idée que Mr. Bianchini donne de la Guerre de Troye, eſt ſoutenue par un autre paradoxe plus ſurprenant: c'eſt que l'Iliade n'eſt qu'une pure Hiſtoire allégoriſée dans le goût Oriental. Les Dieux d'Homère ſont des Hommes ou des Nations. Séſoſtris, Roi de l'Ethiopie Orientale ou de l'Arabie, avoit conquis l'Egypte, toute l'Aſie Mineure, une partie de la Grande Aſie; & après ſa mort, les Rois ou Princes qu'il avoit rendus tributaires ſecouèrent peu à peu le joug. Le Jupiter d'Homère eſt celui des Succeſſeurs de Séſoſtris, qui régnoit au tems de la guerre de Troye: il ne commande qu'à demi aux Dieux: c'eſt-à-dire aux Princes ſes Vaſſaux, & il ne les empêche pas de prendre parti pour les Grecs ou pour les Troyens, ſelon leurs intérêts ou leurs paſſions. Junon eſt la Syrie appellée *Blanche*, alliée de l'Ethiopie Orientale, mais avec quelque dépendance; & cette Syrie eſt caractériſée par les *bras blancs* de Junon. Minerve eſt la ſavante Egypte; Mars, une Ligue de l'Arménie, de la Colchide, de la Thrace, & de la Theſſalie; & ainſi des autres. On voit par-là, que l'Ouvrage de Mr. Bianchini renferme des idées neuves, & qu'on avoit lieu d'attendre de lui des ouvertures fur bien des points d'Hiſtoire, s'il eût continué cette Hiſtoire Univerſelle.

(*y*) *Ibid.* p. 142.

(*z*) *Ibid.* p. 143. 144.

[*C*] *Il fit deux Ouvrages rélatifs à cette grande affaire, qui parurent en 1703.*] *De Kalendario & Cyclo Cæſaris, ac de Paſchali Canone* S. Hippolyti Martyris, *Diſſertationes duæ, ad SS. D. noſtrum Clementem XI. Pont. Max. Quibus*

par une générosité digne d'un Prince. Enfuite, à l'exemple de Mr. Caſſini qui avoit tracé pour la France une Méridienne, il entreprit d'en faire autant pour l'Italie. Dans ce deſſein il employa huit années entières en Obſervations; mais ſon travail en ce genre n'a point eu de ſuite, d'autres occupations l'en aient détourné (g). Clément XI lui confia encore la garde des Antiquités de Rome, & fit défenſe de remuer ou tranſporter aucune Inſcription, & même aucune pierre des anciens édifices, ſans ſa permiſſion par écrit. Lorſque le Cardinal Barberin alla à Naples en qualité de Légat auprès du Roi d'Eſpagne Philippe V, en 1702, Bianchini l'accompagna en qualité d'Hiſtoriographe. En 1705, l'Académie Royale des Sciences de Paris le mit au nombre de ſes Aſſociés Etrangers, en la place de Mr. Jaques Bernoulli. En 1712, il fit un Voyage en France, aiant été chargé d'apporter la Barette au Cardinal de Rohan. Ce fut alors qu'il fit voir à l'Académie une Machine portative, propre à ſoutenir des verres de Lunettes de très grand foyer, qu'il avoit inventée pour faire ſes Obſervations ſur Vénus, & dont Mr. de Reaumur a donné la deſcription dans les Mémoires de l'Académie de l'an 1713. De Paris il paſſa en Angleterre, où il viſita avec ſoin les Savans, les Bibliothéques, & les Cabinets des Curieux. L'Univerſité d'Oxford lui fit de grands honneurs, & voulut même qu'il fût logé dans cette Ville à ſes dépens (h). Nous avons oublié de remarquer, qu'en 1705 les Con-

(g) Voyez ci-deſſous p. 78. 79.

(h) Id. ibid. p. 80.

bus inſeritur deſcripta & explanata Baſis in Campo Martio nuper detecta, jub Columna Antonino Pio olim dicata. Hic acceſſit ewarratio, per Epiſtolam ad Amicum, de Numino & Gnomone Clementino. Auctore Franciſco Bianchino, *Veronenſi, Baſilicæ S. Laurentii in Damaſo de Urbe Canonico &c.* Rome 1703. in-folio. Ce Volume eſt compoſé de trois Pièces différentes, dont la première regarde le *Cycle de Jules Céſar*, la ſeconde le *Cycle Paſchal de S. Hippolyte*, & la troiſiéme une Deſcription de deux Quadrans Aſtronomiques faits à Rome par l'ordre & aux dépens de Clément XI. Nous entrerons dans quelque détail ſur les deux prémiéres, qui méritent d'être connues; & comme nous n'avons pas le Livre même en main, nous profiterons de l'Extrait qu'en a donné Mr. Le Clerc (4).

(4) Biblioth. Choiſie T. XXVII. P. 3. p. 176. & ſuiv.

Commençons par ce qui regarde le *Cycle de Jules-Céſar*. Tous ceux qui ont quelque connoiſſance des Antiquités Romaines, ſavent que Numa Pompilius avoit d'abord établi à Rome une Année Lunaire. Cette maniére de compter n'étoit point exacte, & étoit ſujette à de grands inconvéniens. Jules-Céſar réforma le Calendrier & introduiſit une Année Solaire de 365 jours & 6 heures: c'eſt ce que tout le monde ſait (5). Mais on ne ſavoit pas ſi communément, qu'il eût auſſi corrigé des années les mouvemens de la Lune, quoique Macrobe l'eût dit en termes exprés (6), & qu'il y eût de bonnes raiſons d'en uſer ainſi; ce que le Cardinal Noris l'a montré au commencement de ſa Diſſertation du *Cycle Paſchal des Latins*. Il y a eu auſſi des Auteurs qui ont remarqué que l'Egliſe Latine, avant le Concile de Nicée, ſuivoit le même *Lunifolaire* de Jules-Céſar (7). Mr. Bianchini commence par une deſcription & par une explication générale du Cycle de Céſar, que l'on trouve ſur un ancien Marbre. Il donne l'Inſcription complette de ce Monument, qui ne fut été gravée du tems d'Auguſte, & qui ne fut retrouvée que ſur la fin du XVI. Siécle à Rome ſous la Colline des Jardins, & en quelques autres endroits. Cette Table ne avoit été placée dans le Palais des Maffei, & on l'y voyoit au tems que Paul Manuce, Charles Sigonius, Jean Gruter, Joſeph Scaliger & d'autres la publiérent & tâchérent de l'expliquer. Depuis elle fut égarée pendant longtems, juſqu'à ce que Mr. Bianchini la retrouva. Quoiqu'elle ſoit rompue, les morceaux rajuſtés l'un avec l'autre la repréſentent entiére, excepté quelques lignes qui étoient au-deſſus, mais qui ne font pas une partie du Calendrier. Il paroît par pluſieurs dates des principaux Evénemens arrivés ſous Jules-Céſar & ſous Auguſte, qu'il avoit été fait ſous ce dernier, car il n'y eſt point fait mention des Empereurs ſuivans. Il eſt diviſé en douze Colonnes, dont chacune contient les jours de chaque Mois. Les jours y ſont diſtingués en ceux qu'on appelloit *Faſti*, *Nefaſti*, *Nefaſti prima*, & *Comitiales*, par les lettres, F. N. N. P. & C; & les jours pairs & impairs y ſont enfuite exprimés en plus petites lettres. Mais ce qu'il y a de plus ſingulier, ce ſont les huit prémiéres lettres de l'Alphabet, qui y ſont répétées par ordre, en commençant par A, & finiſſant par H, depuis le prémier jour de l'an juſqu'au dernier. Joſeph Scaliger a cru que les lettres marquoient les *Nundines*, ou les jours de Marché qui revenoient de neuf en neuf jours à mais Mr. Bianchini remarque, que pour marquer les *Nundines*, il faudroit neuf lettres: à quoi il ajoute encore d'autres raiſons, pour prouver que Scaliger s'eſt trompé. Comme il eſt marqué dans les prémiéres lignes de ce Monument, qu'il avoit *été peint*, Mr. Bianchini ſoupçonne, que la variété des couleurs pourroit avoir ſervi ici à diſtinguer quelque Cycle dans ce Calendrier (8). Il obſerve enſuite, que Jules-Céſar dans ſa maniére de régler l'Année ne ſuivit ni la méthode des Chaldéens, ni celle des Egyptiens, ni celle des Grecs, mais une quatriéme (comme Mr. Pline l'remarque (9)), qui ne laiſſoit pas néanmoins d'avoir du rapport avec les précédentes. C'eſt ce qu'on pourra reconnoître, ſi l'on peint de couleurs différentes les Octoades ou Huitaines de Lettres, qui ſuivent immédiatement les Solſtices & les Equinoxes. On peut ſe ſervir en cette occaſion des couleurs du Cirque. La *prémiére Huitaine*, qui commence au prémier de Janvier & qui va juſqu'au huit, peut être peinte de couleur *blanche*; la *ſeconde Huitaine*, depuis le 9 juſqu'au 16 du même mois, de couleur *verte*; la *troiſiéme*, depuis le 17 juſqu'au 24, de couleur *rouge*; la *quatriéme*, depuis le 25 juſqu'au 1. de Février, de *bleue*. Ces jours pourront être mis dans une Colonne, qui repréſentera l'*Hiver*. Il faudra faire la même choſe, depuis le 30 de Mars, auquel jour ſe trouve la Lettre A, la prémiére fois après l'Equinoxe du Printems, & la peindre en *blanc*, & les ſept ſuivantes juſqu'au 6 d'Avril; & garder le même ordre de couleurs qu'auparavant, dans les trois autres Huitaines. On appellera cette Colonne, la Colonne du *Printems*. On procédera de même dans la Colonne d'*Eté*, qui commence après le Solſtice du Cancer, au 26 de Juin, où dans le Calendrier le trouve la lettre A pour la prémiére fois après ce Solſtice. On en fera autant à la Colonne d'*Automne*, qui commence au 22 de Septembre, où ſe trouve la prémiére lettre A après l'Equinoxe. Cela étant établi, Mr. Bianchini explique la maniére de ce Cycle Lunaire recueilli de ces lettres, & comparé avec l'Emnéadécaétéride de Méton & celle d'Alexandrie, & fait voir l'uſage de ce Cycle pour bien marquer l'âge de la Lune, conformément à l'uſage Civil (10). Il montre enſuite l'uſage de ce même Cycle parmi les Romains, & parmi la plupart des Peuples qui étoient ſoumis à leur Empire. La plupart des Fêtes Paſſennes étant fixées à certaines Saiſons, ſelon les mouvemens Lunifolaires, le Cycle de Céſar étoit très propre à les marquer. Il montre la même choſe par le moyen des Médailles frappées pour célébrer les Jeux & les Fêtes en l'honneur des Dieux, ce qui lui donne occaſion d'expliquer quantité de Médailles qui regardent le Soleil & la Lune, & pluſieurs autres. Il répond enſuite aux Objections qu'on pourroit lui faire (11), & montre que Céſar avoit imprimer les dernières feuilles de cette Diſſertation, on trouva à Rome fur la fin de l'an 1702 la Baſe d'une Colonne conſacrée à Antonin Pie: ſur cette Baſe il y a un Bas-relief, qui contient des choſes qui repréſentent la Délication de ce Prince. Mr. Bianchini en donne ici l'Explication, auſſi-bien que de quelques autres Antiques & de quelques Médailles.

(5) Voyez Prideaux Hiſt. des Juifs T. IV. p. 394. & ſuiv. Edit. de 1722.

(6) L. 1. c. 14.

(7) Diſſert. de Cicle. Céſar. c. 3. conf. le Cleric ad Sulpic. p. 179. 180.

La ſeconde Diſſertation eſt ſur le *Canon Paſchal de S. Hippolyte*. Pour mettre le Lecteur au fait de cette Piéce, il ne ſera pas inutile de lui faire connoître de quoi il s'agit. S. Hippolyte a fleuri au commencement du troiſiéme Siécle, vers l'an 228, ſous l'empire d'Alexandre Sévére. On ne ſait d'où il étoit, ni même de quelle Ville il étoit Evêque. Euſébe n'en aiant rien dit (12), & S. Jérôme aiant fait des recherches inutiles ſur ce ſujet, comme il nous l'apprend lui-même (13). Mr. de Tillemont a bien pourtant rien déviſer, croit qu'il eſt plus probable qu'il a été Evêque en Orient (14); c'eſt ce qu'on pourroit conclurre de ce qu'il a écrit en Grec, & de ce qu'Euſébe le met immédiatement après Beryle Evêque de Boſtres en Arabie. Quoi qu'il en ſoit, Hippolyte avoit compoſé un grand nombre d'Ouvrages; & entre autres, Euſébe & S. Jérôme parlent de deux Tables. Il ne nous ſont rien de particulier ſur le ſecond; mais pour le prémier, Euſébe témoigne (15) qu'Hippolyte y faiſoit une Chronologie, qu'il conduiſoit juſqu'à la prémiére année d'Alexandre, de J. C. 222, & qu'il y propoſoit un Canon ou Cycle de XVI ans pour régler la Fête de Pâques. Il ne nous reſtoit que le nom de ce Cycle, lorſqu'en 1551 on fouilloit près de Rome dans les ruïnes d'une ancienne Egliſe de S. Hippolyte, reſtée dans les champs du côté de S. Laurent & ſur le chemin de Tivoli, on y trouva une Statue de marbre dans une Chaiſe, aux deux côtés de laquelle il y avoit en lettres Grecques des Cycles de XVI ans, qui commençoient à la prémiére année d'Alexandre, 222 de J. C., & qui étoient redoublés ſept fois, régloient la Fête de Pâques pour cent douze ans; c'eſt-à-dire juſqu'à l'an 333. Perſonne ne doute que ce Canon ne fût celui de S. Hippolyte, quoique ſon nom n'y fût pas. Gruter le publia en Grec. Scaliger y fit des Notes, imprimées à Leyde en 1595, & il en parle beaucoup dans ſon ſecond Livre de la Correction des tems. Le P. Boucher Jéſuite l'a mis en Latin, & l'a auſſi expliqué dans ſon Ouvrage des Cycles de Pâque. Le Cardinal Marcel Cervin, qui depuis fut Pape, fit tranſporter la Statue dans la Bibliothéque du Vatican, où elle eſt encore (16). C'eſt ce Cycle de cent-douze ans qui fait le ſujet de la Diſſertation de Mr. Bianchini, qui prétend qu'il n'a pas entiérement été expliqué par perſonne. Pour l'expliquer donc, il prouve que ſelon cette méthode, il ne faut pas ſuppoſer, qu'après cent-douze ans échus, les mouvemens moyens

(8) Idem c. 2. apud eundem p. 221. 222.

(9) Hiſt. Nat. Lib. XVIII. c. 25.

(10) Diſſ. de Kalend. c. 1. apud Le Clerc p. 282-285.

(11) Idem c. 4-6. 272. apud. p. 285-286.

(12) Voyez Euſebe Hiſt. Eccl. L. VI. ch. 20. & 22.

(13) De Vir. Illuſt. c. 61.

(14) Mém. de l'Hiſt. Eccléſ. T. III. Part. II. p. 1. Edit. in-4.

(15) Hiſt. Eccl. L. VI. ch. 22.

(16) Tillemont ubi ſupra p. 21.

Conservateurs de Rome lui accordérent des Lettres de Citoyen Romain, auſſi-bien qu'à tous ſes parens & à leurs deſcendans. En 1718, Mr. Bianchini publia en trois Volumes in-folio les *Vies des Papes* attribuées à Anaſtaſe le Bibliothécaire, avec des Préfaces remplies de Recherches ſavantes [*D*]. Innocent XIII aiant ſuccédé à Clément XI en 1721, fit Mr. Bianchini Référendaire de l'une & de l'autre Signature, & ſon Prélat domeſtique. En 1724, il parut un Ouvrage intitulé, *Memorie concernenti la Citta di Urbino* &c., c'eſt-à-dire, *Mémoires concernans la Ville d'Urbin*, dans lequel il y en a deux de notre Auteur. Le prémier, qui eſt en trente-deux Chapitres, eſt une Explication des Bas-reliefs de marbre, qui ornent le Soubaſſement du Palais Ducal d'Urbin (*i*). L'autre eſt une Relation de quelques Obſervations qu'il fit à Urbin, à Rimini, à Aſſiſe, & ſur le Mont Subaſio, afin de déterminer la Latitude & la Longitude d'Urbin (*k*). Mr. Bianchini partageoit continuellement ſa vie entre les Recherches d'Antiquité, & les Recherches de Mathématiques, ſur-tout celles d'Aſtronomie. Tantôt Aſtronome & tantôt Antiquaire, il obſervoit ou les Cieux, ou d'anciens Monumens (*l*). Ses deux derniers Ouvrages ſont une preuve de cette remarquable alternative: le prémier eſt l'Explication d'un Monument ancien [*E*], & le ſecond eſt un Ouvrage d'Aſtronomie

(*i*) *Biblioth. Italiq.* T. V. p. 124-128.

(*k*) Idem p. 129-144.

(*l*) *Hiſt. de l'Acad. Royale des Scienc.* Année 1729. p. 147.

yens du Soleil & de la Lune recommencent le même jour de la Semaine de l'An Civil; mais que le jour du renouvellement de la Lune doit être renvoyé à la Semaine ſuivante & différé de huit jours; que les lettres du Calendrier de Céſar le marquent très-communément: Que le Cycle de S. Hippolyte fut d'autant plus volontiers reçu par les Latins, qu'il s'accommode fort bien avec le Cycle Julien, les Olympiades & les Octaétérides, que l'on employoit en ce tems-là: Que la moindre Période du même Cycle de cent-douze ans s'accorde admirablement bien avec les mouvemens moyens de la Lune; que ſept de ces Périodes en font une plus grande de 784 ans, dans laquelle les phaſes de la Lune retardent de deux jours; mais que cette grande Période écoulée quatre fois, & jointe à une ſeule petite, en fait une très grande de 3248 ans, qui rétablit les mouvemens conſtans de la Lune en leur tems: Que le Cycle diviſé par Octaétérides, conformément aux Années Civiles des Grecs & des Romains, peut être illuſtré par les Années que l'on nomme *Grandes & Séculaires*: Que S. Hippolyte, en accommodant le Cycle de Céſar à l'uſage des Chrétiens, a eu égard aux tems paſſés & à venir. Il paroît par tout cela, & par les deux Chapitres ſuivans, que Joſeph Scaliger avoit parlé avec trop de mépris de ce Cycle. Mr. Bianchini explique enſuite ce qu'il y a dans l'Inſcription d'un des côtés de la Chaiſe de S. Hippolyte touchant la Chronologie de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, depuis la prémière Pâque de Moïſe, juſqu'à celle de la mort de Jéſus-Chriſt; par où l'on peut voir l'uſage des trois Périodes de ce Canon. Il convient néanmoins qu'il y a quelque choſe de fauſſ, comme il le fait voir. Il explique enſuite l'autre côté de l'Inſcription, & montre la liaiſon du Cycle de S. Hippolyte avec celui de Céſar, & enſeigne la méthode de s'en ſervir pour perfectionner les Tables Paſchales. On y trouve auſſi la Comparaiſon du Cycle Océgramme propoſé par l'Auteur, avec les deux précédens (17).

(17) Le Cléc ailſupra p. 390-393.

Avant que de finir cette Remarque, j'obſerverai que Mr. Bianchini avoit publié, peu de tems avant qu'il donnât l'Ouvrage dont on vient de parler, un autre petit Traité ſur la même matière, intitulé: *Solutio Problematis Paſchalis*. Le Problème dont il s'agit eſt le ſuivant: *Si l'on peut faire un Cycle Paſchal, compoſé d'années Grégoriennes, qui marque toujours la Pâque en ſon propre tems, c'eſt-à-dire le Dimanche de la troiſiéme Semaine de la Lune du premier mois?* Mr. Bianchini prétend que cela ſe peut (18). Enſuite il y a un Appendix, où l'Auteur réſout des doutes propoſés à l'occaſion de ſon Cycle *Océgramme*; & un autre où il donne la manière de calculer le 14e. jour Paſchal, & détermine la quantité de l'Année Solaire, par des Obſervations Aſtronomiques; pour confirmer la manière dont Grégoire XIII a fixé l'Époque du Printems, qu'il a rapportée au 21 de Mars: on trouve ici des Tables des Réfractions & de la Parallaxe du Soleil, des Aſcenſions & des Déclinaiſons des Etoiles fixes. Après cela, on voit une Table Paſchale, ſelon l'établiſſement du Concile de Nicée, précédée d'une Préface qui l'explique. Enfin il y a cinq Tables gravées, qui comprennent une Période Paſchale de 1184 ans.

(18) Idem p. 194.

[*D*] *Les Vies des Papes . . . . . avec des Préfaces remplies de recherches ſavantes.*] Ces Vies ont paru depuis dans le troiſiéme Tome du magnifique Recueil des Hiſtoriens d'Italie de Mr. Muratori, avec la Préface que Mr. Bianchini a miſe à la tête du prémier Tome. Il y traite de l'origine, de l'autorité, & de la bonne-foi de l'Hiſtoire contenue dans ces Vies, & des preuves ſur leſquelles elle eſt fondée.

Ce Livre ſe nomme, *Liber Pontificalis, Liber Geſtorum Pontificalium, Vitæ Pontificum Romanorum*, compoſé par des Auteurs du VIII. & du IX. Siècle. Il avoit été tiré, en grande partie, de deux Catalogues des Pontifes Romains, dont l'un avoit été fait au IV. Siècle ſous le Pape Libère, & l'autre au tems de Juſtinien ſous le Pape Félix IV. Mais un Impoſteur ajouta au prémier deux Lettres forgées, de Damaſe & de S. Jérôme. On a ajouté à ces deux Catalogues beaucoup de particularités tirées d'ailleurs. Les Additions faites au ſecond, ſont des explications un peu plus étendues de quelques particularités, qui étoient obſcures & exprimées en trop peu de mots. Pour ſavoir de quelle autorité pouvoient être ces deux Catalogues, il faut être informé de leur antiquité, de leurs Exemplaires & de leurs Editions. On a vu ci-deſſus, dans quel tems on croit qu'ils ont été faits. Mr. Bianchini prétend qu'ils ont été recueillis d'abord des Actes des Martyrs, des Inſcriptions Sépulcrales & d'autres Inſcriptions publiques. On y voyoit la Chronologie & la Succeſſion des Papes; leurs Ordinations & leurs Conſtitutions; les Fondations des Egliſes, leurs réparations, les dons qu'on y avoit faits, & d'autres actions des Pontifes. Ces Monumens, dont le ſtyle eſt barbare, montrent le tems auquel le Pontifical a été écrit d'abord, c'eſt-à-dire, peu après le commencement du VIII. Siècle, lorſque les Lombards eurent introduit la barbarie en Italie, qu'ils y entretinrent pendant deux-cens ans que dura leur Domination. Elle fut ſi grande, que ceux qui étoient chargés de dreſſer les Patentes des Rois, & les Notaires, négligeoient entiérement les régles de la Langue Latine. On conclud de-là, que le Livre Pontifical doit avoir été écrit au huitiéme & au neuviéme Siécles, où ce mauvais ſtyle régnoit encore. Mr. Bianchini entre ſur tous ces différens articles dans des détails curieux, & fait chemin faiſant quantité de remarques, qui prouvent ſon érudition (19). Il ne fera pas inutile d'obſerver ici, que comme on ne ſauroit rejetter toutes ces Vies des Papes, publiées mal à propos ſous le nom d'Anaſtaſe le Bibliothécaire (20), qui n'en a compoſé tout au plus que quatre ou cinq, celles de Grégoire IV, de Serge II, de Léon IV, de Benoit IV, & de Nicolas I, quelques-uns même croyent qu'il n'eſt l'Auteur que de la dernière; on ne doit pas auſſi s'y fier aveuglément: c'eſt ce que Mr. Le Clerc prouve évidemment par l'examen de la prémière Vie, qui eſt celle de S. Pierre. Il fait voir que cette Vie ne peut être ni du III. ni du IV. Siécle. Il avoue à la vérité, que ce Catalogue aiant été retouché, on peut bien diſtinguer des fautes groſſiéres, parce que dans le tems auquel les Lombards régnoient en Italie, il y avoit des gens capables de faire les plus lourdes bévues (21). Mais cela même ne diminue-t-il pas beaucoup l'autorité d'un pareil Ouvrage?

(19) Voyez Le Clerc *Biblioth. Choiſie* T. XXV. p. 16-30.

(20) Voyez Article ANASTASE *la Bibliothécaire.*

[*E*] *Le prémier eſt l'Explication d'un Monument ancien.*] On découvrit en 1726, hors de Rome ſur la Voie Appienne, un Bâtiment ſouterrain, conſiſtant en trois grandes Salles, dont les murs étoient percés dans toute leur étendue de niches pareilles à celles que l'on fait dans les Colombiers afin que les Pigeons s'y logent. Elles étoient remplies le plus ſouvent de quatre Urnes cinéraires, qui marquoient le nom & la condition des perſonnes dont on voyoit les Cendres: tous étoient ou Eſclaves, ou Affranchis de la Maiſon d'Auguſte, & principalement de celle de Livie. L'Edifice étoit magnifique, tout de marbre, avec des ornemens de Moſaïque d'un bon goût. Mr. Bianchini ne manqua pas de ſentir toute la joie d'un Antiquaire, & de ſe livrer avec tranſport à ſa curioſité. Il penſa lui en couter la vie; il alloit tomber de quarante pieds de haut dans ces ruïnes, & il fit pour ſe retenir un effort violent, dont il ſut longtems incommodé (22). C'eſt ſur ce Monument que roule l'Ouvrage de Mr. Bianchini, que nous avons en vue. Il parut en 1727 ſous ce titre: *Camera ed Inſcrizioni ſepulcrali de' Liberti, Servi, ed Officiali della Caſa di Auguſto, ſcoperte nella Via Appia, ed illuſtrate con le Annotazioni di Monſignor Franceſco Bianchini Veroneſe l'anno* 1726. Rome 1727, in-folio. C'eſt-à-dire: „ Chambre & Inſcriptions Sépulcrales des Affranchis, „ Eſclaves, & Officiers de la Maiſon d'Auguſte, découvertes dans la Voie Appienne, avec des Notes de Mr. „ François Bianchini de Véronе." Cet Ouvrage eſt diviſé en ſix Chapitres, dont on peut voir le ſujet particulier & un plus ample détail dans le Journal cité en marge (23). Je me contenterai de deux remarques. La prémiére regarde le prodigieux nombre de perſonnes, qui ſervoient dans le Palais des Céſars. Pour concevoir juſqu'où il pouvoit aller, il n'y a qu'à obſerver avec Mr. Bianchini, qu'on a découvert en divers tems, trois lieux différens auprès de la Voie Appienne, deſtinés à la ſépulture des Eſclaves & des Affranchis qui ſervoient Auguſte, Livie, & les Princes que cet Empereur avoit adoptés; & qu'en raſſemblant le nombre des Morts de ces différens endroits, il va à ſix mille perſonnes, qui forment une Légion d'Eſclaves & d'Affranchis, la plupart morts pendant la vie d'Auguſte & de Livie, ou peu après; ſans parler des autres Monumens ſemblables, deſtinés aux Eſclaves & aux Affranchis, qui étoient dans les Lieux de plaiſance de cet Empereur, plus ou moins éloignés de Rome. Il eſt vrai qu'on pourroit dire, que de ce que ces Eſclaves & ces Domeſtiques étoient mis dans un même lieu, il ne s'en-

(21) Le Clerc *ubi ſupra* p. 32-39.

(22) *Hiſt. de l'Acad.* ubi ſup. p. 147-148.

(23) *Bibl. Italiq.* T. IV. p. 167-192.

mic [F]. Une chute qu'il fit en 1726, en voulant reconnoître des décombres du Palais des Empereurs dans les Jardins Farnèses, lui fut funeste. Il fut quelque tems après attaqué d'une Hydropisie, dont il mourut le 2 de Mars 1729, âgé de soixante-dix ans (m). Dès qu'on apprit sa mort à Vérone, il fut arrêté par un Ordre public, qu'on lui érigeroit dans la Cathédrale un Monument semblable à celui du Cardinal Noris, c'eſt-à-dire, ſon Buſte en marbre avec une Inſcription (n). Il ſe fit lui-même une Epitaphe [G]. Mr. de Fontenelle donne une idée fort avantageuſe de ſon Caractère. „ La facilité, la candeur de ſes mœurs étoient extrêmes; & encore plus, s'il ſe peut, ſon ardeur à faire plaiſir. Il n'étoit jamais engagé dans aucune étude ſi intéreſſante pour lui, dans aucun travail dont la continuation fût ſi indiſpenſable, & l'interruption ſi muſible, qu'il n'abandonnât tout dans le moment avec joie, pour rendre un ſervice." Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il en a compoſé pluſieurs autres [H], dont nous parlerons dans les Remarques.

(m) Nicron ubi ſupra p. 31.

(n) Idem p. 32.

ſ'enfuit pas néceſſairement qu'ils euſſent été tous en même tems en fonction: ce qu'il y a de certain, c'eſt que cela prouve que le nombre de ceux qui ſervoient dans la Maiſon Impériale étoit très grand. „ Ce grand nombre n'étonne plus, *dit agréablement Mr. de Fontenelle*, dès que „ l'on voit par pluſieurs Chartes rapportées dans les Inſcriptions, combien le ſervice étoit diviſé en petites parties. „ Telle Echelwe n'étoit employée qu'à peſer la Laine que filoit l'Impératrice; une autre, à garder ſes Boucles d'oreilles; une autre, ſon petit Chien." On peut voir les divers Emplois dont il s'agit en général, rangés en quelques Claſſes, d'une manière fort curieuſe, dans le Journal cité ci-deſſus. Mais ſi-conde Remarque regarde l'utilité des Découvertes de l'ordre de celle dont il s'agit ici. On tombe aſſez généralement dans deux excès oppoſés ſur ce ſujet. Les Amateurs de l'Antiquité en reléventent les avantages d'une manière outrée: on dit oit, que dans la découverte de telle Inſcription, on ignoreroit ce qu'il y a de plus curieux, de plus important dans l'Hiſtoire; & que chaque petit Monument eſt d'une utilité preſque ſans bornes. D'autres au contraire mépriſent les Découvertes de ce genre, d'une manière non moins ridicule; & leur mépris eſt propre à faire plus de tort à l'Hiſtoire, que l'eſtime outrée des premiers. Que nous importe, dit-on par exemple, d'apprendre les noms de ces Eſclaves, & de ces Affranchis, morts il y a bientôt dix-huit Siècles? Je trouve fort judicieuſe la réponſe des ſavans Journaliſtes que j'ai déja citée. „ S'il importe peu de ſavoir leurs noms; leurs différens Offices, & leur nombre prodigieux, confirment ce que les Hiſtoriens ont dit de la magnificence de la Cour des Céſars, ſur-tout de celle d'Auguſte & de Livie. Et tout ce qui s'eſt paſſé dans le tems de ces Princes, a eu une ſi grande liaiſon avec ce qui eſt arrivé après eux, même juſqu'à des tems fort poſtérieurs, que ce qu'on peut en découvrir ne doit pas être regardé comme inutile."

(11) T. VII. Art. V. p. 84—100.

[F] *Le ſecond eſt un Ouvrage d'Aſtronomie.*] Il a paru à Rome en 1728, ſous ce titre: *Heſperi & Phoſphori Phænomena, ſive Obſervationes circa Planetum Venerem &c.* C'eſt-à-dire: „ Nouveaux Phénomènes de la Planète de Vénus, ou la Deſcription de ſes Taches, le *Tournoyement* ſur ſon *Axe* en 24 jours & 8 heures, le *Parallelisme* du même *Axe*, & la Parallaxe de cette Planète, par Mr. François Bianchini, in-folio." Dédié à Dom Juan V, Roi de Portugal. Mr. de Fontenelle remarque (24), que Vénus eſt très difficile à obſerver, autant & de la manière dont il le faudroit pour en apprendre tout ce que la curioſité Aſtronomique demanderoit. Mr. Bianchini commença par la recherche de la *Parallaxe* de cette Planète. Il trouva qu'elle étoit de 24 ſecondes. Cependant, il ne faut pas trop compter encore ſur cette obſervation: ſelon l'Hiſtorien de l'Académie, *c'eſt plutôt la manière de trouver la Parallaxe de Vénus, qui eſt enfin trouvée par Mr. Bianchini, que ce n'eſt cette Parallaxe même.* Il fut plus heureux dans l'Obſervation, encore plus importante, des *Taches* de Vénus, qu'il fit en 1726: il les vit, & les diſtingua aſſez nettement, pour y établir vers le milieu du Diſque ſept Mers, qui ſe communiquent par quatre Détroits, & vers les extrémités deux autres Mers, ſans communication avec les premières. Des parties, qui ſembloient ſe détacher du contour de ces Mers, ſi les appell. la Promontoires, & en compta huit: à l'Impoſe des noms à ces Mers, à ces Détroits & à ces Promontoires. Les Aſtronomes ſe feront du privilège des célèbres Navigateurs qui font des Découvertes de Terres inconnues, auxquelles ils impoſent des noms. Mr. Bianchini a déterminé auſſi l'Axe de la *rotation* de Vénus, & ſa rotation même, qu'il a fixée à 24 jours & 8 heures. Enfin une Découverte très remarquable qu'il a faite, eſt celle du *Parallelisme* conſtant de l'Axe de Vénus ſur ſon Orbite, pareil à celui que Copernic fut obligé de donner à la Terre. Je me borne à indiquer ces Découvertes de notre Savant italien: ceux qui aiment les détails ſur ces matières, & qui ſouhaiteront d'être inſtruits des différentes Obſervations qu'il a faites ſur ce ſujet, peuvent avoir recours à ce qu'en a dit Mr. de Fontenelle, & au curieux Extrait qu'on a donné de l'Ouvrage de Mr. Bianchini dans la *Bibliothèque Italique* (25), où l'on trouvera même parcil par-là des Remarques, qui ſont très intéreſſantes pour ceux qui aiment l'Aſtronomie.

(24) *Hiſt. de l'Acad.* ubi ſup. p. 149.

(25) T. VII. Art. V. p. 84—100.

[G] *Il ſe fit lui-même une Epitaphe.*] La voici: *Franciſcus Blanchinus Veronenſis, hujus Sanctæ Baſilicæ Canonicus, Utriuſque Signaturæ Referendarius, S. D. N. Papæ Prælatus Domeſticus, ſibi vivens poſuit. Obiit festo Natalis Martiæ, anno 1729, Ætatis ſuæ 66.* A cette Inſcription ſimple, poſée dans l'Egliſe de Sainte Marie Majeure, les Chanoines des Confeſſeurs ont ajouté cet éloge ci: *Tanti Viri Memoria, qui ſingularem eruditionem cum pari vitæ integritate & rara animi modeſtia conjunxit, Capitulum & Canonici, ne deſiderium præclariſſimi Fratris lenirent, hoc publici decoris monumentum addi voluerunt* (26).

(26) Nicron ubi ſupra p. 32.

[H] *Outre les Ouvrages dont nous avons parlé, il en a compoſé pluſieurs autres.*] En voici la Liſte. I. *Conſiderazioni theoriche e pratiche intorno alla Colonna d'Antonino Pio, collocata in monte Citorio. in Roma* 1704. Conſidérations Théorétiques & Pratiques ſur le tranſport de la Colonne d'Antonin. II. *La Vie de Sainte Zenobie Noris*, en Italien, dans le prémier Volume des *Vite degli Arcadi*, in Roma 1708. à la p. 199. III. *La Volume des Geminiano Montanari*, à la tête de l'Ouvrage poſthume de cet Auteur, *Opus de Turbine.* IV. *Epiſtola de Lapide Andiati.* Rome 1698 in-4. V. *Epiſtola dedicatoria ad Hiſtoriam Legationis Pontificiæ Em. Card. Barberini ad Sec. Regem Catholicum Philippum V.* Neapoli 1702. VI. *Obſervationi d'un Comete au mois d'Avril 1702, faite à Rome*, dans les Mémoires de l'Académie de l'année 1702, p. 156. Edit. de Hollande. VII. *Pars in causa Nonnarum Fontis Lucidi pro Baſilica S. Laurentii in Damaſo.* Rome 1706 in-fol. Ce Factum fait voir, dit le P. Niceron (27), la connoiſſance profonde que Blanchini avoit de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & du Droit Canonique. VIII. *De nobiliſſimo Hoſpite, Comitis de Traunitz nomen profeſſo, & in Villa Pinciana. Burgheſiorum Principum exceptis die 27 Maii 1716. Epiſtola.* 1716. in-4. C'eſt une déſcription de la Viſite du Prince Electoral de Bavière, qui avoit pris le nom de Comte de Traunitz. Blanchini n'y a pas mis ſon nom. IX. *De Aureis & Argenteis Numis in Arce Perſepina effoſſis anno 1717. Romæ.* X. *De Eclipſi Solis 22 Maii 1724. Romæ.* Outre cela, on attribue quelques *Poſſes* à Mr. Blanchini, & il a compoſé quelques *Diſcours*; quatre *ſur la Trinité*, prononcés dans la Chapelle Pontificale en 1684: un *ſur l'Aſcenſion*, prononcé en 1689: une Oraiſon funèbre de l'Empereur Léopold: un Diſcours prononcé en préſence des Cardinaux, ſur l'élection du Pape, après la mort d'Innocent XIII (28). Il a fait auſſi un Jeu de Cartes pour apprendre l'Hiſtoire Univerſelle, qui a été imprimé en 1695. Il avoit promis la Deſcription de la ne longue Méridienne, qui paſſe près d'Ardea, puis par les Bains de Dioclétien à Rome, l'Egliſe de S. Silveſtre au Mont Soracte, Gubio, & ſuivant la même Rimini à vec une autre Ligne parallèle, & qui s'étend auſſi depuis une Mer juſqu'à l'autre. Il en a paru une partie ſeulement, dans les *Mémoires touchant l'Ile d'Urbin.* Il avoit auſſi fait eſpérer un Plan du Palais des anciens Céſars *, & la Deſcription d'un Globe céleſte qu'Hercule portoit ſur ſes épaules, & qui doit être à Rome dans le Palais Farnèſe, où il n'avoit pas laiſſé d'échapper à l'attention de tous les Curieux. „ On abandonne, *diſent les Auteurs de la Bibliothèque Italique* (29), l'Hercule aux „ Antiquaires; on ſe réſerve ce Globe, qui repréſente „ les Conſtellations ſituées comme elles étoient au Siècle „ des Antonins: Monument unique dans ſon eſpèce, & „ d'autant plus précieux, que l'Aſtronomie moderne, „ vec toutes ſes richeſſes, ne peut guères le paſſer de „ l'ancienne." Il faut eſpérer que quelque autre habile Aſtronome ſuppléera au défaut de Mr. Blanchini, & expliquera une Pièce auſſi rare que le doit être celle dont il s'agit.

(28) Idem p. 19. 19.

* Cet Ouvrage vient de paroître in-fol. à Venise en 1728. Voy. *Journ. des Savans* Février 1731. p. 233. & ſuiv. Ed. de Hollande.

(29) T. VII. Art. V. p. 131.

(a) *Dict. Oxon.* Vol. II. col. 160. Edit. de 1721.

(b) Pag. 3.

* *A Teaman.*

† *Of a mile & half of Teaman.* On appelle *Teaman*, ceux qui font vaſtes eux-mêmes leurs terres. R. D. T.

(c) Wood ubi ſupra.

BIDDLE (Jean), un des plus fameux Ecrivains Sociniens d'Angleterre, étoit fils d'Edouard Biddle, qui, ſelon Mr. Wood (a), étoit un Tailleur; mais l'Auteur de ſa Vie (b), imprimée à Londres dans un Recueil de Traités Sociniens 1691 in-4., nous dit que ſon père étoit *du nombre de ceux qui font valoir leurs terres* *, *quoique pas des plus riches* †, & qu'il faiſoit autre cela *négoce en habits de laine.* Jean Biddle naquit à Wotton-under-Edge dans la Province de Glocester, & fut baptiſé le 14 de Janvier 1615 (c). Il fit ſes prémières études dans l'Ecole publique du Lieu de ſa naiſſance. Les progrès qu'il y fit, firent bientôt du bruit, & le firent connoître à George Lord Berkeley, qui lui donna une penſion de dix livres ſterling par an, du nombre de celles qui ſont fondées pour de pauvres Ecoliers, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge requis ordinairement pour jouïr de cette ſorte de bénéfice,

fice, n'aiant pas encore dix ans. Cette faveur l'encouragea, & il continua à s'appliquer & à se distinguer pendant le tems qu'il fut dans cette Ecole [A]. En 1634, on l'envoya à Oxford, où il entra dans *Magdelene-Hall* (d). La manière dont il étudia la Philosophie, fit voir qu'il se déterminoit plus par raiſon que par autorité; quoique par rapport à la Religion, il ne s'éloignât guères de la Doctrine reçue, comme on le voit par un petit Traité qu'il compoſa contre la Danſe (e). Avant qu'il eût pris le degré de Maitre-ès-Arts, & tandis qu'il enſeignoit en particulier dans ſon Collége, les Directeurs de l'Ecole de Wotton le choiſirent pour y remplir la place de Régent; mais il la refuſa (f), & leur recommanda un autre ſujet capable, qu'ils agréerent (g). Le 20 de Mai 1641, il prit le degré de Maitre-ès-Arts (b). Peu de tems après, les Magiſtrats de Gloceſter, ſur les fortes recommandations des principaux de l'Univerſité, le nommerent Régent de l'Ecole publique *of Criſps*, & il s'acquitta de cet Emploi avec beaucoup de ſuccès [B]. Ce fut là qu'il commença à tomber dans des Opinions différentes de la Doctrine reçue ſur la Trinité [C]. Il fut accuſé d'Héréſie auprès des Magiſtrats, qu'il tâcha de ſatisfaire par une Confeſſion de ſa Foi ſur cet article [D]. Mais aiant continué ſes recherches, il mit par écrit pluſieurs Argumens contre la Divinité du Saint Eſprit, qu'il regardoit pourtant comme la troiſiéme Perſonne de la Trinité. Un de ſes Amis le trahit, & le découvrit auprès des Magiſtrats & des Commiſſaires du Parlement, qui étoient à Gloceſter, qui le firent mettre dans la Priſon commune le 2 de Décembre 1645 (quoiqu'il fût malade d'une violente fièvre), juſqu'à ce que le Parlement eût pris connoiſſance de ſon affaire. Mais une perſonne de diſtinction de Gloceſter, qui eut pitié de ſon état, obtint ſon élargiſſement, en donnant caution qu'il ſe repréſenteroit quand le Parlement le demanderoit (*h*). Au mois de Juin 1646, l'Archevêque Uſſerius eut une Conférence avec lui ſur ſes ſentimens [E], mais qui fut infructueuſe. Six mois après que Biddle eut été élargi, le Parlement nomma des Commiſſaires pour l'examiner, devant leſquels il confeſſa franchement qu'il ne croyoit point la Divinité du Saint Eſprit, déclarant qu'il étoit prêt à entendre ce qu'on pouvoit lui oppoſer, & à reconnoitre ſon erreur, ſi l'on pouvoit l'en convaincre. Fatigué & épuiſé par les longs délais qu'on apportoit à ſon affaire, il écrivit une Lettre au Chevalier Henri Vane [F], datée du 1. d'Avril 1647, dans laquelle il le ſupplie de vouloir faire rapport de ſon affaire au Par-

(d) Id. ibid. & *Vie de Biddle* p. 4.

(e) *Vie de Biddle* ubi ſupra.

(f) Wood *Ath. Oxon.* & *Vie* p. 4.

(g) *La Vie* ibid.

(b) Wood *Faſti Oxon.* Vol. II. col. 8.

(i) *Vie de Biddle* p. 5. & Wood *ubi ſupra.*

[A] *Il ſe diſtingua pendant le tems qu'il fut dans cette Ecole.*] Il donna quelques eſſais de ſon génie par une Traduction des Eclogues de Virgile & des deux premiéres Satyres de Juvenal, en beaux Vers Anglois (i); ces deux Traductions ont été imprimées à Londres en 1634 in-8. & dédiées à Mr. Jean Smith, de Nibley dans la Province de Gloceſter (2). Il compoſa auſſi & prononça devant un grand Auditoire, un Diſcours funébre d'un de ſes Compagnons, en Latin. „ Dans cet âge tendre, *dit l'Auteur de ſa Vie*, on remarquoit déja en lui un grand fonds de piété, & beaucoup de mépris pour le monde; ce qui fit que l'étude de la Vertu alla chez lui de pair avec celle des Sciences, & qu'il eut grand ſoin de donner du ſecours à ſa mére, qui étoit veuve.

(1) *Vie de Biddle* à la tête d'un Recueil de Traitez Socinicns à Londres 1691. in-4.

(2) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 300.

[B] *Il s'acquitta de ces Emplois avec beaucoup de ſuccès.*] Mr. Wood dit (3) que „ pendant un tems, il ſe fit eſtimer par ſon aſſiduité à remplir ſes devoirs, par la régularité de ſes mœurs, & par la ſainteté de ſa vie.“ Et l'Auteur de ſa Vie (4) obſerve, qu'il ne trompa point l'attente de ceux qui l'avoient choiſi, & ne démentit point les idées avantageuſes qu'on avoit données de lui; qu'il s'acquitta de ſon Emploi avec tant de capacité & d'exactitude, que ceux qui lui donnoient leurs enfans, s'eſtimoient heureux de pouvoir les mettre ſous ſa conduite; „ ce qui lui donna occaſion de faire des gains aſſez conſidérables, non par les ſalaires ordinaires, qui ſont peu de choſe, mais par les préſens qu'il recevoit des parens de ſes Ecoliers.“

(3) Wood *ubi ſupra* p. 4.

(4) *Vie ſupra* p. 4.

[C] *Ce fut là qu'il commença à tomber dans des Opinions différentes de la Doctrine reçue ſur la Trinité.*] L'Auteur de ſa Vie dit (5), que l'amour des richeſſes n'étoit point ſa paſſion; „ & qu'il n'avoit de goût que pour la connoiſſance de la Vérité; non pour ſatisfaire ſa curioſité, „ mais pour l'amour de Chriſt, qui eſt la Vérité & la „ Vie. S'étant donc dépouillé des préjugés qui mettent „ obſtacle à la connoiſſance de la Vérité, il ſe prévalut „ du droit d'éprouver toutes choſes, *pour retenir ce qui eſt bon.* En liſant dans cette diſpoſition l'Ecriture Sainte „ avec ſoin, (car il n'avoit lu aucun Livre Socinien) & „ implorant ardemment les lumiéres du Saint Eſprit, il „ ſentit que la Doctrine communément reçue ſur la Trinité n'étoit point fondée ſur la Révélation, & bien „ moins encore ſur la Raiſon.“

(5) Ibidem.

[D] *Il fut accuſé d'Héréſie auprès des Magiſtrats, qu'il tâcha de ſatisfaire par une Confeſſion de Foi ſur cet article.*] L'Auteur de ſa Vie nous apprend, que comme il parloit avec la même liberté qu'il penſoit, il découvrit, quand l'occaſion s'en préſentoit, les raiſons qu'il avoit de douter de la Doctrine communément reçue ſur la Trinité: *ce qui aiant irrité quelques sciateurs*, ils l'accuſerent auprès des Magiſtrats d'Héréſie ſur cet article; & il produiſit par écrit la Confeſſion de Foi qui ſuit, datée du 2 de Mai 1644. 1. *Je croi qu'il n'y a qu'une ſeule Eſſence infinie & toute-puiſſante, qu'on appelle Dieu.* II. *Je croi que comme il n'y a qu'une ſeule Eſſence infinie & toute-puiſſante, il n'y a auſſi qu'une ſeule Perſonne dans cette Eſſence.* III. *Je croi que notre Sauveur Jeſus-Chriſt eſt vrai Dieu, étant véritablement, réellement & ſrapement uni à la ſeule Perſonne de l'Eſſence infinie & toute-puiſſante.* Cette Confeſſion n'aiant pas ſatisfait les Magiſtrats, qui le preſſoient de reconnoitre trois Perſonnes dans l'Eſſence Divine; comme il ſavoit que le terme de Perſonne, attribué à Dieu, ſe prend en divers ſens par les anciens Peres & par les Théologiens modernes, il conſentit environ quinze jours après, que dans la ſeule Eſſence Divine il y en a trois, qu'on appelle communément Perſonnes. Mr. Wood dit (6), que ce furent les Presbytériens qui l'accuſérent d'Héréſie, & qu'il ne fit ces deux Conſeſſions que pour éviter la priſon. Et l'Auteur de ſa Vie remarque (7), qu'il paroit par la ſeconde Confeſſion, „ que „ quelques claires que fuſſent ſes idées ſur la Trinité, il „ n'étoit pas encore aſſez réſolu à s'exprimer ſur cette „ matière, comme il le devint dans la ſuite. Car aiant „ continué à étudier avec droiture l'Ecriture Sainte, & „ à demander à Dieu ſon affiliance par des priéres ferven„ tes, il parvint à avoir cette fermeté & cette réſolution „ d'eſprit néceſſaire pour s'expliquer clairement, comme „ il le fit ouvertement avec ſes Amis ſur la queſtion d'un ſeul Dieu en trois Perſonnes.“

(6) Col. 300.

[E] *Eu mois de Juin de l'an 1646, l'Archevêque Uſſerius fit une Conference avec lui ſur ſes ſentimens.*] Nous en avons la Relation dans la *troiſiéme Partie de la Gangraena* de Thomas Edwards, imprimée à Londres en 1646. in-4. Aprés avoir dit (8) que Biddle nioit la Divinité du S. Eſprit, & qu'il avoit un Manuſcrit de ſa compoſition, dans lequel il attaquoit cette Divinité de la troiſiéme Perſonne, il ajoute, „ que l'Evêque Uſſerius, Théologien auſſi „ pieux que ſavant, aiant paſſé cet Eté par Gloceſter, „ s'eſt entretenu avec lui, & lui a parlé avec autant de „ douceur & de bonté, que de force & de ſolidité, pour „ lui faire ſentir l'erreur dangereuſe où il eſt. Un Miniſtre de Gloceſter m'a dit, *ajoute-t-il*, que l'Evêque a travaillé à le convaincre, lui diſant qu'il falloit ou qu'il fût dans une erreur pernicieuſe, ou que toute l'Egliſe Chrétienne, qui dans tous les ſiécles a adoré le S. Eſprit, fût coupable d'idolatrie. Mais cet homme n'a été „ touché ni du ſavoir, ni de la piété, ni du zéle de ce „ Grand-Homme, & il a perſiſté dans ſon opinion.“ Mr. Wood nous apprend que cela ſe paſſa au mois de Juin 1646, & il copie le paſſage de Thomas Edwards que nous venons de rapporter, ſans lui en faire honneur en aucune maniére.

(7) Pag. 5.

(8) Pag. 174.

[F] *Il écrivit une Lettre au Chevalier Henri Vane.*] Mr. Wood nous apprend (9), que c'eſt à ce Gentilhomme que Mr. Biddle l'écrivit; mais elle a paru à la tête de ſes *Diverſe Arguments* contre la Divinité du S. Eſprit, en 1647, ſous le titre de, *Lettre écrite à un Chevalier, Membre de la Chambre des Communes*; & dans le Recueil de *Traitez Socinien* (10) imprimé à Londres en 1691 in-4. elle eſt intitulée, *Lettre au Chevalier H. V. Membre de la Chambre des Communes.* Il dit dans cette Lettre, qu'aiant attendu depuis ſix mois, en partie à la Campagne, en partie à Weſtminſter, qu'il fût appellé à répondre devant le Parlement, & que ſe trouvant aprés ce long délai auſſi peu avancé que jamais, il ſe trouve forcé de s'adreſſer à ce Gentilhomme, & de le ſupplier, s'il a quelque compaſſion de ſa miſére, de vouloir lui procurer ſon abſolution, ou du moins faire rapport à la Chambre, *de ſon ſentiment ſur la prétendue Divinité du Saint Eſprit.* „ Car vous ſa„ vez bien, *lui dit-il*, que c'eſt-là la ſeule choſe dont il „ s'agit, aiant entendu ma Confeſſion devant les Commiſſaires, & vous ſouvenant ſans doute, que lorſqu'on „ me preſſa de m'expliquer ſur la Divinité de Jeſus-Chriſt, je m'excuſai de répondre ſur cette queſtion, comme „ n'étant point l'Article ſur lequel j'étois accuſé, & parce que je ne l'avois pas aſſez étudiée pour m'expliquer „ ouvertement là-deſſus.“ Il explique enſuite ſon ſentiment ſur le Saint Eſprit: il déclare qu'il croit que c'eſt le Chef des Eſprits Adminiſtrateurs, envoyé principalement du Ciel en faveur de ceux qui doivent recevoir l'héritage du Salut; & qu'il le met, conformément à la doctrine de l'Ecriture & des prémiers Chrétiens, & ſur-tout de Juſtin Martyr dans ſon *Apologie*, au troiſiéme rang après Dieu & Jeſus-Chriſt, lui donnant la prééminence ſur toute l'ar-

(9) *Ubi ſupra* col. 301.

(10) P. 12.

(a) *Vet. de Incred. p. 3.*

Parlement, pour qu'il foit condamné ou abfous. Mais au-lieu de cela, il fut mis fous la garde d'un des 1 huiſſiers (Arrêt qui dura cinq ans)[a]. & renvoyé à l'Aſſemblée des Théologiens Presbytériens de Weſtminſter. Il comparut ſouvent devant quelques-uns de ces Meſſieurs, & leur donna par écrit (*b*) ſes douze Argumens contre la Divinité du S. Eſprit, qui furent imprimés en 1647 [*G*]. Cet Ouvrage

mée céleſte : enforte que comme il y a un Chef parmi les mauvais Eſprits, connu dans l'Ecriture ſous le nom de *Satan*, *d'Abſerſaire* (11) *d'Eſprit impur* (12), de *mauvais Eſprit de Dieu* (13) *d'Eſprit de Dieu* (14), ou *d'Eſprit* (15) par excellence; il y a auſſi un *Eſprit principal* ou ſupérieur, nom qu'il emprunte des Septante, qui rendent la fin du vſ. 12. du Pſeaume LI. de cette manière, *πνεύματι ηγεμονικῷ στερέωσόν με*, *Spiritu principali fulci me: Fortifie moi, (ou ſoutiens) par l'Eſprit principal (ou ſupérieur).* Il y a, continue-t-il, un *Eſprit principal*, parmi les bons Anges, appellé l'*Ancien* (16), le *S. Eſprit* (17), le bon *Eſprit de Dieu* (18), l'*Eſprit de Dieu* (19), ou l'*Eſprit* par excellence (20). Il ſoutient que cette opinion eſt fondée ſur la doctrine de l'Ecriture, qui parle toujours du Saint Eſprit comme d'un Etre différent de Dieu, & inférieur à Dieu; mais que cela eſt prouvé d'une manière inconteſtable par divers paſſages de l'Ecriture qu'il cite, & auxquels perſonne, quelque ſubtil qu'il ſoit, quelque tour qu'il prenne, ne donnera jamais un ſens raiſonnable, à moins qu'il n'adopte ſon Syſtême de Saint Eſprit. Voilà, dit-il, la cauſe de la perſécution qu'ont excitée contre lui ſes ennemis, „ qui ne pouvant juſtifier par des raiſons leur „ pratique de donner gloire au Saint Eſprit comme étant „ Dieu; à la fin de leurs prières, n'y nient ni nomment „ exemple dans l'Ecriture qui les y autoriſe, & étant ta„ xés par moi de donner la gloire de Dieu à un autre, & „ d'adorer ce qu'il n'a point commandé d'adorer, & à „ quoi il n'a jamais penſé, ont eu recours d'une manière „ cruelle & antichrétienne au Bras ſéculier, & ont animé „ les Magiſtrats contre moi, afin de mainteni par leur „ épée, qui n'eſt nullement celle de l'Eſprit, leur Culte „ volontaire. Mais c'eſt en-vain, puiſque toute plante „ que le Père céleſte n'a point plantée, ſera arrachée & „ déracinée. Et que cette coutume d'adorer le Saint Eſprit „ comme Dieu, ſoit une plante de cette eſpéce, que Dieu „ n'a jamais plantée dans la Parole, c'eſt ce dont cette „ honorable Chambre ſera bientôt convaincue, & ceux „ qui la compoſent pouvoient ſe dépouiller aſſez de leurs „ préjugés pour peſer mûrement les nombreuſes & fol„ des preuves tirées de l'Ecriture, que je produis ici, „ en faveur de mon Opinion, & la foibleſſe des raiſons „ que mes Adverſaires alléguent pour la leur, dont ils ne „ ſavent eux-mêmes que faire, cherchant à s'éloigner & à „ éluder les autres par des *Perſonalités*, des *Abſurdes*, des *Subſiſtances*, & autres chimères ſemblables, où il n'y „ a ni ſens ni raiſon, & qui ſont nées, par la malicieuſe „ fabulité de Satan, dans le cerveau des Pitatoliciens, „ pour corrompre le Culte du vrai Dieu." Il obſerve, que jamais cette Queſtion ne pouvoit être réveillée dans une compoſition plus convenable, & plus favorable, puiſque le Parlement & le Royaume s'étoient ſolennellement engagés à réformer la Religion, tant dans la Diſcipline que dans la Doctrine; & que ſur ce dernier article, le Dogme qu'il attaque eſt un des plus grands abus, & ſon particulier, après avoir fait une longue & impartiale recherche de la Vérité ſur cette Queſtion, & après avoir ſupplié Dieu à pluſieurs reprifes de lui donner l'Eſprit de ſageſſe & révélation ou ſa connoiſſance, il s'eſt trouvé obligé par les principes de l'Ecriture, & par ceux de la Raiſon, d'embraſſer & ſoutenir qu'il faut, ou de deſeſperer, ou de vailler, autant qu'il eſt en ſon pouvoir, à empêcher que la gloire due à Dieu ne ſoit donnée à un autre; ce qui offenſe non ſeulement Dieu, mais auſſi le Saint Eſprit même, qui ne peut que voir avec déplaiſir, qu'on lui attribue par ignorance, ce qui appartient à Dieu qui l'envoie, & qu'il ne s'eſt attribué nulle part dans l'Ecriture. Qu'il l'égard de ce que peut lui mériter de ſon entrepriſe, il s'en remet à la diſpoſition du Dieu tout-ſage, dont la gloire lui eſt plus chére, non ſeulement que la liberté, mais que la vie même.

(11) 1 Pierre IV. 8.
(12) Zach. XIII. 2.
(13) 1 Sam. XVI. 15, 16.
(14) Le même vſ. 23.
(15) 1 Rois XXII. 21. Voyez l'Original.
(16) Jean XVI. 7.
(17) Pſeaume LV. 20.
(18) Néhem. IX. 20.
(19) 1 Cor. VII. 40.
(20) Act. X. 19.

[*G*] *Douze Argumens contre la Divinité du Saint Eſprit, qui furent imprimez en 1647.*] L'Ouvrage eſt intitulé : *Douze Argumens tirez de l'Ecriture, par leſquels l'Opinion communément reçue de la Divinité du S. Eſprit eſt clairement & pleinement refutée &c. Par Jean Biddle, Maître-ès-arts.* Il ou parut la même année une ſeconde Edition in-8. (21); & il a été réimprimé dans un Recueil de Traités, à Londres en 1653. in-8. ſous le titre ſuivant : *La veritable & Apoſtolique Doctrine touchant la très Sainte Trinité, remarquable & humble, tout par douze Argumens propoſez contre la Doctrine fauſſe & traditionnelle de la Divinité du Saint Eſprit, que par une Confeſſion de Foi touchant les trois Perſonnes. L'une & l'autre de ces Pièces n'ont paru ci-devant ſous les mêmes titres, reparuſſent à preſent ſi changées, & augmentées, par des explications de l'Ecriture, par des preuves tirées de la Raiſon, par des temoignages des Pères & d'autres Docteurs, & par de nouvelles Objections, qu'elles peuvent paſſer à juſte titre pour nouvelles.* Mr. Wood nous apprend (22), que quoi qu'on diſe le titre, on n'a fait ni changement, ni additions à la ſeconde Edition de ces Traités de 1647 & de 1648. La dernière Edition eſt celle du Recueil des Traités imprimé à Londres en 1691 in-4. Pour revenir aux *Douze Argumens*, Mr. Biddle dit dans ſa Preface au Lecteur Chrétien, qu'il le conjure, par l'intérêt qu'il prend à ſon Salut, d'examiner ſérieuſement,

(21) Wood *ubi ſupra* col. 302.
(22) Col. 302.

en la ſeraine de Dieu, les Argumens qu'on lui propoſe, en conſidérant combien il y va de la gloire de Dieu; & d'éviter ſoigneuſement de condamner ſon ſentiment comme erroné, avant que d'être en état de répondre ſolidement à ſes Argumens; parce que, quoiqu'il ait juſques-là eſſuyé avec pluſieurs Savans, aucun d'eux n'a répondu encore d'une manière ſatisfaiſante à ſon ſeul. Ses douze Argumens, qu'il explique & appuye, ſont les ſuivans. I. Celui qui eſt diſtingué de Dieu, n'eſt point Dieu. Le Saint Eſprit eſt diſtingué de Dieu. *Donc*. La *Minure* : dit Mr. Biddle, eſt fondée ſur toute l'Ecriture. II. Si celui qui donne le Saint Eſprit aux Iſraélites pour les inſtruire, étoit l'*Eternel* ſeul, le Saint Eſprit n'eſt point l'Eternel ou Dieu. Or celui qui donna le Saint Eſprit aux Iſraélites pour les inſtruire, étoit l'Eternel ſeul. *Donc*. La *Mineure* ſe prouve, dit Mr. Biddle, par Néhem. IX. 6. 20. III. Celui qui ne parle point de par lui-même, n'eſt point Dieu. Le Saint Eſprit ne parle point de par lui-même. *Donc*. La *Minure* eſt fondée ſur Jean XVI. 13. IV. Celui qui apprend d'un autre ce qu'il doit dire, n'eſt pas Dieu. Le Saint Eſprit apprend d'un autre. *Donc*. Fondé ſur le même paſſage de S. Jean. V. Celui qui reçoit d'un autre, n'eſt pas Dieu. Le Saint Eſprit reçoit d'un autre. *Donc*. La *Mineure* ſe prouve par Jean XVI. 14. VI. Celui qui eſt envoyé par un autre, n'eſt pas Dieu. Le Saint Eſprit eſt envoyé par un autre. *Donc*. La *Mineure* ſe prouve par Jean XVI. 7. VII. Celui qui n'eſt un Don de Dieu, n'eſt pas Dieu. Le Saint Eſprit eſt un Don de Dieu. *Donc*. La *Mineure* ſe prouve par Act. XII. 17. VIII. Celui qui change de lieu, n'eſt pas Dieu. Le Saint Eſprit change de lieu. *Donc*. „ La Mineure, *dit Mr. Biddle*, eſt é„ vidente, ſi, conformément à l'avis de nos Adverſaires „ *, on ſe tranſporte ſur le bord du Jourdain; car vous „ y verrez le Saint Eſprit deſcendant du Ciel ſous une Fo„ me corporelle, c'eſt le terme d'où il part, *terminus a quo*, & venant ſur Jéſus-Chriſt, qui eſt le terme où il va, *terminus ad quem*. Luc III. 21. 22. Jean I. 32." IX. Celui qui prie juſqu'à ce que Jéſus-Chriſt vienne en Jugement, n'eſt point Dieu. Le Saint Eſprit prie. *Donc*. La *Mineure*, dit Mr. Biddle, eſt évidente par Apoc. XXII. 17. Comparé avec verſ. 12. X. Celui en qui des hommes n'ont point cru, quoiqu'ils aient été Diſciples & Fidéles, n'eſt pas Dieu. Il y a eu des Hommes qui n'ont point cru au Saint Eſprit, & qui ont pourtant été Fidéles. *Donc*. Mr. Biddle prouve la *Mineure* de cette manière. Des Perſonnes, qui n'avoient pas voulu croire qu'il y eût un S. Eſprit, ne laiſſoient pas d'être Diſciples & Fidéles. Ils n'avoient donc cru au S. Eſprit, & ont cependant été Diſciples & Fidéles. La première Propoſition eſt évidente par Act. XIX. 2. Et la ſeconde, ou la Conſéquence, eſt fondée ſur Rom. X. 14. XI. Celui qui a un Entendement diſtinct de celui de Dieu, n'eſt pas Dieu. Le Saint Eſprit a un Entendement diſtinct de celui de Dieu. *Donc*. La *Majeure*, dit-il, eſt évidente; & voici comme il prouve la *Mineure*. Celui qui entend de Dieu, par le moyen d'un autre, ſavoir par Jéſus-Chriſt, ce qu'il doit dire, a un Entendement diſtinct de celui de Dieu. Le Saint Eſprit eſt dans le cas. *Donc*. La *Mineure* eſt évidente par Jean XVI. 13 - 15. On confirme ainſi la *Majeure*. Celui qui eſt enſeigné de Dieu, a un Entendement diſtinct de celui de Dieu. Celui qui entend de Dieu ce qu'il doit dire, eſt enſeigné de Dieu. *Donc*. La *Mineure* eſt évidente par Jean VIII. 26. 28. XII. Celui qui a une Volonté numériquement diſtinée de celle de Dieu, n'eſt pas Dieu. Le Saint Eſprit a une Volonté numériquement diſtinée de celle de Dieu. *Donc*. La *Majeure* eſt inconteſtable, dit l'Auteur. Et voici comment il prouve la *Mineure*. Celui qui veut ce qui eſt conforme à la Volonté de Dieu, a une Volonté numériquement diſtinée de celle de Dieu. Le Saint Eſprit veut de cette manière. *Donc*. La *Majeure* eſt claire, dit Mr. Biddle; la conformité ſuppoſe du moins deux choſes, puiſque ſans cela il n'y auroit pas conformité, mais identité. La *Mineure* eſt prouvée par Rom. VIII. 26. 27. A ces douze Argumens il joint l'Explication des Paſſages tirez de Matth. XXVIII. 19. 1. Jean V. 7. Act. V. 3. 4. 1. Corinth. VI. 19. 20. Matth. XII. 31. Ephe. VI. 9. 10. 2. Corinth. III. 17. Et une *Réponſe à la grande Objection des Antagoniſtes, priſe de la prétendue Immenſité du Saint Eſprit*. Mr. Matthieu Poole, Maître-ès-Arts du Collége d'Emanuel à Cambridge, a répondu à ce Livre par un Ecrit intitulé, dans ſa *Défenſe de la Divinité du S. Eſprit*. [*G*] Comme il ne s'agit point, dans un Ouvrage de la nature de celui-ci, de faire le Controverſiſte, on ne croit pas devoir réfuter ces Argumens de Mr. Biddle. S'ils ſe trouvent rapportés ici, c'eſt ſans doute pour montrer au fait de ſes ſentimens. D'ailleurs il eſt aiſé à ceux qui entendent les matières, de ſentir combien il y a d'équivoques & de fauſſes ſuppoſitions dans tous ces Argumens. Je remarquerai ici, pour que cela ne m'échappe point, une choſe qui m'a frappée dans la première Confeſſion de Foi que Mr. Biddle préſenta aux Magiſtrats de Glocester. C'eſt l'Article troiſiéme, qui porte : *Je crois que notre Sauveur Jéſus Chriſt eſt vrai Dieu, étant veritablement, réellement, & proprement uni à la ſeule Perſonne de l'Eſſence infinie & toute-puiſſante* †. C'eſt-là bien clairement reconnoître une Union hypoſta-

* *Ibid. Actions, ad Fordanem Et Limites terræ videlicet.*

† Remarq. [*D*].

ge aiant fait grand bruit dans le Public, l'Auteur fut cité à comparoître à la Barre de la Chambre des Communes. On lui demanda s'il avoüoit ce Livre, & les Sentimens qu'il contenoit, & il répondit affirmativement: fur quoi il fut renvoyé en prifon, & le Parlement ordonna le 6 de Septembre 1647, que le Livre feroit fupprimé, & brulé par la main du Bourreau, & que l'Auteur feroit examiné par un Committé des Miniſtres. L'un & l'autre s'exécuta le 8 du même mois (*l*). Peu de tems après, Biddle publia ſa *Confeſſion de Foi ſur la très ſainte Trinité, conformément à l'Ecriture* [*H*], & une autre Piéce intitulée: *Témoignages d'Irénée, de Juſtin Martyr, de Novatien, de Théophile, d'Origéne (qui ont vécu*

(*l*) Whitelock's *Memorials of the Engliſh Affairs* p. 270. 271. Londres. 1682. & Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. p. 302.

poſtatique de Dieu le Pére avec Jéſus-Chriſt homme, Opinion attribuée autrefois aux *Patripaſſiens*. Mais il paroît que Mr. Biddle ne pouſſa pas trop lui-même ce qu'il croyoit là-deſſus, ou du moins qu'il changea d'idées, comme on peut s'en convaincre en examinant la Confeſſion de Foi dont il s'agit dans la Remarque ſuivante. ADD. DU TRAD.

[*H*] *Peu de tems après, Biddle publia ſa Confeſſion de Foi* &c.] Elle parut à Londres en 1648, & a été réimprimée dans le Recueil de *Traités Sociniens*, imprimé en 1691. Mr. Biddle dit dans la Préface, que quoiqu'on puiſſe avec fondement renouveller cette ancienne plainte, *que la Vérité eſt étrangére ſur la Terre*, même par rapport à des choſes très importantes au bien de la Societé Civile; on trouvera cependant après mur examen, qu'il n'y a rien où cette fâcheuſe condition ait paru davantage, que dans ce qui regarde la connoiſſance du vrai Dieu. Car, ſans parler de la promptitude avec laquelle les Nations de la Terre ſe ſont jettées dans l'idolatrie; combien cette connoiſſance n'étoit-elle pas peu fermе, & flottante même en ſi grand, quoique Dieu eût choiſi ce Peuple entre tous les autres? „ Et c'eût été un bonheur pour nous, *dit l'Auteur*, ſi „ cette inconſtance, par rapport à la connoiſſance de Dieu, „ ne ſe fût pas emparée des Chrétiens, comme des anciens Juifs. Mais l'expérience de notre Siécle prouve, „ auſſi-bien que celle des Siécles paſſés, combien les „ Chrétiens ſont coupables ſur cet article, & juſques à „ quel point ils ont abandonné le vrai Dieu; étant aveuglés de maniére, que ſi l'on n'avoit égard à la puiſſance de Dieu, qui ſeul fait des choſes merveilleuſes, l'on croiroit qu'il eſt impoſſible de les ramener de leur Superſtition. Car quoique Luther & Calvin méritent de „ grands éloges, pour les peines qu'ils ont priſes en purifiant notre Religion de quantité de corruptions idolâtres de l'Antechriſt Romain; ils en ont cependant encore laiſſé la lie, je veux dire l'Opinion abſurde de „ trois Perſonnes en Dieu: Opinion qui ouvre la porte „ non ſeulement à ces Corruptions, mais qui corrompt „ juſques dans l'intérieur toute notre Religion. Car premiérement, elle introduit trois Dieux, & anéantit l'Unité de Dieu, ſi fréquemment inculquée dans l'Ecriture „ Sainte. Et il ne ſuffit pas, pour ſauver cette abſurdité, de dire avec Athanaſe, que *quoique le Pére ſoit „ Dieu, le Fils ſoit Dieu, le S. Eſprit ſoit Dieu, il n'y a cependant pas trois Dieux, mais un ſeul Dieu.* Car qui ne voit, pour peu qu'il ait d'eſprit uſage de ſa Raiſon ſur le ſujet de la Religion, que cela eſt auſſi ridicule que „ ſi l'on diſoit: *Pierre eſt Apôtre, Jaques eſt Apôtre, „ Jean eſt Apôtre; & il n'y a cependant pas trois Apôtres, „ mais un ſeul.* Si le mot de *Dieu*, pris pour le Dieu „ Souverain, comme on le prend ici, ſe dit de trois, „ c'eſt un *Univerſel*, puiſque non ſeulement Ariſtote, „ mais le bon-ſens nous apprend, que ce qui eſt dit de pluſieurs eſt un *Univerſel*, & qu'un *particulier ou ſingulier* eſt ce qui ne peut ſe dire ainſi de pluſieurs; & par „ conſéquent il y a *trois Dieux*: de même que le mot „ d'*Apôtre* étant un *Univerſel*, & ſe diſant de trois, il s'enſuit évidemment qu'il y a trois Apôtres." Mr. Biddle remarque en ſecond lieu, que ce Dogme nous empêche de prier ſelon l'ordre de l'Evangile: car comment peut-on prier Dieu par Jéſus-Chriſt ſon Fils, comme l'Evangile nous le preſcrit, ſi le Pére ſeul n'eſt pas Dieu? Et comment peut-on demander à Dieu le Saint Eſprit, ſi Dieu n'eſt pas le Pére ſeul, ou tout au plus le Pére & le Fils? En troiſiéme lieu, il ſoutient que cette opinion de trois Perſonnes nous empêche d'aimer & d'honorer Dieu comme nous le devons. Car le plus haut degré d'amour & d'honneur eſt dû à celui qui eſt le Dieu ſuprême: or on ne peut rendre cet honneur, témoigner cet amour, qu'à une ſeule Perſonne. En quatriéme lieu, il dit que cette idée eſt contraire à celle que tous les hommes ont généralement de Dieu. Car la Raiſon même nous dicte, que Dieu eſt la même choſe que la première Cauſe de tout, exiſtant ſeul par lui-même, & tous les autres Etres par lui. Mais que ſi pour maintenir opiniâtrement ſes préjugés, quelqu'un veut ſe refuſer à ce que dicte ſa Raiſon, l'autorité de l'Ecriture doit le faire revenir ſur cet article; puiſque l'Apôtre dit, Rom. XI. 36 *que de lui* (de Dieu), *par lui, & pour lui, ſont toutes choſes*. En cinquiéme & dernier lieu, que cette opinion eſt la pierre d'achoppement de l'ancien Peuple Juif, & que c'eſt ce qui les empêche d'entrer dans l'Egliſe Chrétienne, parce qu'ils croyent que c'eſt-là la véritable Doctrine de l'Evangile même. Car aiant été ſi ſévérement punis de leur idolatrie, ils ſont extrêmement circonſpects ſur tout ce qui peut y tendre. „ Ainſi, *dit Mr. Biddle*, quoique Dieu ait juſtement pu„ ni les Juifs par un long aveuglement & par l'endurciſſe„ ment de leur cœur, pour n'avoir pas reconnu le Sei„ gneur Jéſus quand il leur a été envoyé; il eſt pourtant „ à remarquer, que cela ne s'eſt point fait ſans que les „ Chrétiens y aient eu part par leur faute, en ſe détournant de la voie unie & facile, propoſée dans l'Ecriture, de croire en Dieu, & en courant, par un effet de la curioſité naturelle aux hommes, après des ténébres, & en ſe jettant par les artifices de Satan dans les routes infinies de l'Erreur & de la Superſtition. Ils ont érigé une nouvelle Babel, confondu le langage pur & clair du S. Eſprit par leur *Tri-Unité*, *Conſſentialité*, leurs *Modalités*, *Générations éternelles*, *Proceſſions éternelles*, *Incarnations*, *Unions Hypoſtatiques*, & autres pareils termes monſtrueux, plus propres pour des faiſeurs de Conjurations magiques, que pour des Chrétiens, fur-tout des Chrétiens qui font profeſſion de rejeter toutes les „ inventions des hommes, & de s'en tenir à la ſeule Pa„ role de Dieu." Il foutient en ſixiéme lieu, que cette Doctrine met obſtacle à l'accompliſſement de la promeſſe que Dieu a faite par le Prophéte Zacharie (c. XIV. 9.) *En ce jour-là, il y aura un ſeul Eternel, & ſon Nom ne ſera qu'un.* Et il dit qu'il fait d'autant plus d'uſage de cette réflexion, que la Nation Angloiſe s'eſt engagée par une Ligue ou Alliance ſolemnelle, à travailler à l'établiſſement de ce qui eſt promis dans cet Oracle, dont les paroles ſont même citées à la fin du ſecond Article du *Covenant*. Il finit ſa Préface en diſant, que c'eſt pour contribuer à faire rechercher de plus en plus ce que Dieu veut & commande, & doit être adoré; ou plutôt pour conduire directement le Lecteur à cette connoiſſance même, qu'il publie cette *Confeſſion*, tirée exactement de l'Ecriture, & appuyée au long par des paſſages; & qu'il n'a d'autre vue en la publiant, que „ de rétablir la pure & véritable connoiſſan„ ce de Dieu enſeignée dans l'Ecriture, & cachée depuis „ un grand nombre de ſiécles aux yeux des hommes, par „ des gloſes corrompues & par des traditions de l'Antechriſt, qui y a ſubſtitué je ne ſai quelles idées abſurdes, perluadant aux hommes que l'ignorance eſt la mére de la Piété, & qu'ils ne penſent & ne parlent jamais „ mieux de Dieu, que lorſque leurs idées & leurs expreſſions ont le moins de ſens & de raiſon. En renongant „ donc à toutes ces fauſſes idées & à tous ces termes bi„ zarres, qui ont fouillé la ſimplicité de l'Ecriture, & en „ anéantiſſant toutes les diſputes dont ils ont été la four„ ce, nous glorifierons à la longue unanimement d'une „ même bouche le Dieu & Pére de notre Seigneur Jéſus„ Chriſt. Amen." Cette *Confeſſion de Foi* fur la Trinité conſiſte en ſix Articles. Le *premier* eſt: Qu'il y a un ſeul Dieu Suprême, Créateur du Ciel & de la Terre, & la premiére Cauſe de tout ce qui regarde notre Salut, & par conſéquent le grand objet de notre Foi & de nos adorations; & que ce Dieu n'eſt autre que le Pére de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, la premiére Perſonne de la très ſainte Trinité. Le *ſecond* Article eſt: Qu'il y a un Fils principal du Dieu Suprême, ou un ſpirituel, céleſte, & perpétuel Seigneur & Roi, que Dieu a établi ſur l'Egliſe, & la ſeconde Cauſe de tout ce qui regarde notre Salut, & par conſéquent l'Objet *intermédiat* de notre Foi & de nos adorations; & ce Fils du Dieu Suprême n'eſt autre que Jéſus-Chriſt, la ſeconde Perſonne de la très ſainte Trinité. Le *troiſiéme* Article porte: Que Jéſus-Chriſt, afin d'être notre Frére, & de connoître par expérience nos infirmités, pour être ainſi plus diſpoſé à nous aider (ce qui nous fournit un des plus puiſſans motifs à la piété), n'a point d'autre Nature que la Nature humaine; & que dans cette Nature il eſt non ſeulement une Perſonne, n'y aiant qu'une Perſonne humaine qui puiſſe être notre Frére, mais auſſi notre Seigneur, & même notre Dieu. Le *quatriéme* Article dit: Que de-là il s'enſuit, que quoiqu'il ſoit notre Dieu en vertu de ſon Empire divin ſur nous, & des adorations dues à celui qui poſſéde un tel Empire; il n'eſt pourtant pas le Dieu Suprême, le même avec le Pére, mais ſubordonné au Pére. Le *cinquiéme* Article porte: Que quoique Jéſus-Chriſt ſoit un Dieu ſubordonné au Dieu Suprême, entant qu'il a reçu du Pére la Divinité & tout ce qu'il poſſéde; on n'eſt pourtant pas en droit d'inférer de-là avec fondement, qu'il y ait un autre Dieu, ou deux Dieux. Car quoique nous puiſſions dire, conformément à l'Ecriture, qu'il y a pluſieurs Dieux: cependant ni l'Ecriture, ni la nature même de la choſe, ne nous permettent de dire qu'il y a un autre Dieu, ou deux Dieux: parce que lorſqu'un nom, de ſa nature commun à pluſieurs, a été approprié & attribué dans un ſens éminent à un ſeul, comme celui de Dieu l'a été au Pére; quoique cela n'empêche pas qu'on ne puiſſe dire qu'il y en a pluſieurs de ce nom, on ne peut cependant dire qu'il y en a un autre, ou qu'il y en a deux, parce que ce ſeroit comme ſi l'on diſoit, qu'il y a deux Dieux dans un ſens éminent, ce qui eſt abſurde: car dès qu'on en diſtingue de cette maniére deux d'un plus grand nombre, ils ont également droit à la prééminence. C'eſt ainſi que quoiqu'un Fidéle ſoit fils de Dieu, ſubordonné à Jéſus-Chriſt le principal Fils de Dieu, on ne peut pourtant pas dire qu'il y a un autre Fils de Dieu, ou qu'il y a deux Fils de Dieu; puiſque ce ſeroit ſuppoſer un autre Fils ou deux Fils de Dieu dans un

vécu dans les deux premiers Siécles, ou environ), & d'Arnobe, de Lactance, d'Eusébe, d'Hilaire, & de Brightman, touchant le feul vrai Dieu, & les Personnes de la très sainte Trinité ; accompagnés de Remarques [I]. La publication de ces Traités engagea l'Assemblée des Théologiens de Westminster à s'adresser au Parlement, qui avoit dans ce temps-là toute l'autorité en main ; & elle obtint un Acte du 2 de Mai 1648, portant peine de mort pour ceux qui auroient des sentimens contraires à la Doctrine reçue sur la Trinité & fur d'autres Points, les appellant Blasphemateurs & Hérétiques ; & d'autres peines sévéres pour ceux qui s'éloigneroient de la Doctrine reçue fur des Articles moins importans [K]. C'étoit-là, femble-t-il, un Arret de mort pour Mr. Biddle, auquel il ne pouvoit échaper. Ce qui

fens éminent, au-lieu qu'il ne peut y en avoir qu'un feul ; cependant l'Ecriture nous permet d'ailleurs de dire, qu'il y a pluſieurs Fils de Dieu. Le *ſixiéme* Article porte ; Qu'il y a un prémier & principal Miniſtre de Dieu & de Jéſus-Chriſt, envoyé expreſſément du Ciel pour ſanctifier l'Egliſe ; lequel, à cauſe de ſon excellence & de ſon intime union avec Dieu, eſt tiré de pair d'avec les autres Eſprits céleſtes, pour être aggrégé à la très ſainte Trinité, dont il eſt la troiſiéme Perſonne ; & ce Miniſtre de Dieu & de Jéſus-Chriſt, c'eſt le Saint Eſprit. [c*] Il ne ſemble que Mr. Biddle, pour un homme qui inſiſte ſi fortement ſur l'Unité de Dieu, & qui taxe d'idolatrie les hommages & les adorations qu'on rend au Saint Eſprit, s'embarraſſe fort rieuſement, en établiſſant en la perſonne de Jéſus-Chriſt un Dieu du ſecond rang, auquel on doit cependant le même hommage de foi & d'adoration qu'au Dieu Supréme. Comment ne s'eſt-il pas ſouvenu de cette déciſion, *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu & le ſerviras lui* SEUL ? Et d'ailleurs la Raiſon dicte, que la véritable Adoration n'appartient qu'au Dieu Souverain. Je voudrois bien ſavoir encore, pourquoi Dieu n'auroit pas pu (en ſuivant le Syſtême de notre Antitrinitaire) communiquer la Divinité, & tout ce qui eſt néceſſaire pour être objet de Foi & d'Adoration, au Saint Eſprit, auſſi-bien qu'à Jéſus-Chriſt ? Il ſemble même, que puiſqu'en vertu de ſon excellence, & de ſon union intime avec lui, Dieu l'*aggrégé* à la Trinité, il étoit de l'ordre de rendre, autant qu'il étoit poſſible, les choſes égales entre la ſeconde & la troiſiéme Perſonne ; d'autant plus que Jéſus-Chriſt n'étant qu'Homme, étoit naturellement inférieur à une Intelligence d'un caractére auſſi auguſte que le Saint Eſprit, & qu'ainſi le moins qu'on dût attendre, c'eſt une parfaite égalité entre eux. Dans le fond, il n'en coutoit pas plus de faire de Dieux du ſecond Ordre, qu'un ſeul. Des Syſtêmes auſſi mal liés que l'eſt celui de Mr. Biddle, font voir à quels écarts on s'expoſe, dès qu'on veut s'éloigner du ſens ſimple & naturel de l'Ecriture, fous prétexte de le rétablir. APO. DU TRAIL.

[I] *Une autre Piéce intitulée : Témoignages d'Ireneé &c. touchant le ſeul vrai Dieu, & les Perſonnes de la très Sainte Trinité.* Il avertit à la fin de ce Traité, qu'il a aliégué ces Autorités humaines, non qu'il en faſſe beaucoup de cas quant à lui, puiſqu'il ne fait uſage d'aucune autre régle pour décider les Controverſes en matiére de Religion, que de l'Ecriture Sainte, & qu'il ne reconnoit d'autre Interprête autorité, quand il y a quelque difficulté ſur le ſens, que la Raiſon ; mais qu'il a produit ces Autorités à cauſe de ſes Adverſaires, qui en appellent perpétuellement aux Péres. Car ceux d'entre eux qui font en diſpute avec l'Egliſe Romaine, & qui ne veulent pas entendre parler des Péres, quand il s'agit des Controverſes avec les Papiſtes ; citent les Péres & reiévent leur autorité, même d'une maniére qui fait voir à celle de l'Ecriture, dès qu'ils diſputent avec lui & avec-ceux qui font dans les mêmes ſentimens. Mais qu'il paroit par ce qu'il vient d'alléguer, que les Péres qui vivoient dans les deux prémiers Siécles, ou vers ce temps-là, auquel l'eſprit des Chrétiens étoit encore libre, & n'avoit pas été aſſervi au joug des déciſions des Conciles, foutenoient que le Pere ſeul étoit le vrai Dieu, & qu'ils avoient à ce égard la vraie foi touchant la Trinité, quoiqu'ils ſe trompaſſent en s'imaginant qu'il y avoit deux Natures en Jéſus-Chriſt : ce qui vient, dit-il, de ce qu'ils étoient grands admirateurs de Platon, & de ce *qu'ils embraſſoient le Chriſtianiſme, ſans renoncer à Platon*, comme le remarque ſuſte Lipſe. Ils appliquérent donc ſubtilement les hautes idées de la Création du Monde, à ce que S. Jean dit ſimplement de Jéſus-Chriſt Homme par rapport à l'Evangile. Ils nouriurent auſſi par-là écarter le ſcandale d'adorer un *Homme crucifié*, choſe odieuſe alors parmi les Juifs & les Païens, & *qui l'eſt encore*, dit l'Auteur, *parmi les Chrétiens abuſés, qui croyent, qu'à moins qu'il n'y ait une autre Nature en Jéſus-Chriſt, il y a de l'Idolatrie, & même une autre Idolatrie inſupportable, à l'adorer ; démentant par-là ces remarquables paroles de S. Paul, qui dit que* Jéſus-Chriſt a été obéiſſant juſqu'à la mort, la mort même de la Croix, & que c'eſt pour cela que Dieu l'a ſouverainement élevé, & lui a donné un Nom qui eſt au-deſſus de tout nom, afin qu'au nom de Jéſus tout genou ſe ploie. Philipp. II. 8-10. *N'eſt-il pas viſible par ces paroles, qu'au jugement de S. Paul, tout genou doit fléchir devant Jéſus-Chriſt, pour l'adorer, parce que Dieu l'a ſouverainement élevé ? & que Dieu l'a ſouverainement élevé*, parce qu'il a été obéiſſant juſqu'à la mort, la mort même de la Croix ? *Or l'une & l'autre de ces choſes lui convient uniquement en qualité d'Homme ; & par conſéquent Jéſus-Chriſt entant que crucifié, mais enſuite ſouverainement élevé, doit être adoré. N'ayons donc pas honte du Fils de l'Homme, de peur que quand il viendra pour rendre à chacun ſelon ſes œuvres, il n'ait*

honte de nous : mais plutôt, diſons avec ſon Diſciple bien-aimé, Apoc. I. 5. 6. A celui qui nous a aimés, qui nous a lavés de nos péchés par ſon ſang, qui nous a fait Rois & Sacrificateurs à Dieu ſon Pére ; *& non à lui*, qui eſt cependant à Dieu le Pére, *comme le veut le Concile de Nicée, redevable de cette idée aux Platoniciens*], à lui ſoit Gloire & Empire aux Siécles des Siécles."

[K] *D'autres peines ſévéres pour ceux qui s'éloigneroient de la doctrine reçue ſur des Articles moins importans.* Whitelock, dans les *Memoires des Affaires d'Angleterre* *, nous apprend que cet *Acte paſſa dans les deux Chambres le 2. de Mai, mais non ſans de grandes oppoſitions.* Il eſt cité tout du long par l'Auteur d'une *Introduction, où l'on ſpecifie les triſtes effets de la Bigotterie dans tout le Monde*, qui eſt à la tête d'un Ouvrage de François Cheynell, intitulé : *Chillingworthi Novitiſmus, ou Relation de la maladie, de l'Hereſie, & de la mort, & de l'enterrement de Guillaume Chillingworth.* L'Auteur de cette Introduction dit †, que quoique les Presbytériens n'aient été en poſſeſſion de l'Autorité que très peu de temps, ils ont néanmoins, dans ce court eſpace, voulu porter la Tyrannie Eccléſiaſtique bien au-delà de ce dont ils accuſent les Preſbyteriens eux-mêmes." C'eſt ce qu'il tiche de prouver par deux endroits de la *Confeſſion de Foi* de leur Aſſemblée, *qui élevent*, dit-il, *leur pouvoir à un degré, qui égale celui que l'Egliſe Romaine s'attribue* ; & par cet *Acte*, dont on vient de parler, qu'il appelle, *un des plus cruels Actes bigotteriſe* ; & il ajoute, *que s'il eût eu ſon effet, il n'y auroit eu que l'Inquiſition ſeule, qui l'eût ſurpaſſé.* Nous donnerons d'abord ce qu'il cite de la *Confeſſion de Foi* de leur Aſſemblée. Dans le prémier paſſage, tiré du Ch. XX. Art. 4. on déclare entre autres choſes, *que quoique, ſous prétexte de Liberté Chrétienne, & d'oppoſition à l'Autorité Civile ou Eccléſiaſtique, & qui publiera des Opinions, ou maintiendra des Pratiques, contraires à la Lumiére de Nature, ou aux Principes reconnus du Chriſtianiſme, ſoit par rapport à la Foi & au Culte, ſoit par rapport à la Conduite, & à l'efficace de la Foi ; ou des Opinions & des Pratiques erronées, qui, ſoit par leur nature, ſoit par la maniére de les publier & de les maintenir, tendent à détruire la tranquillité extérieure & l'Ordre que Jéſus-Chriſt a établi dans ſon Egliſe ; pourra être légitimement pourſuivi ; & qu'on procédera contre lui par les Cenſures de l'Egliſe, & par l'autorité du Magiſtrat Civil.* Et dans le Ch. XXX. Art. 1. on déclare que "c'eſt aux Synodes & aux Conciles, qu'appartient le droit de décider les Controverſes ſur les matiéres de Foi & de Conſcience ; d'établir des régles & de donner des diréctions pour le bon ordre du Culte public, & du Gouvernement de l'Egliſe ; de recevoir les plaintes en cas de malverſation, & de décider définitivement là-deſſus ; & que les Decrets faits par ces Aſſemblées, quand ils ſont conformes à la Parole de Dieu, doivent être reçus avec reſpect & ſoumiſſion, non ſeulement parce qu'ils ſont conformes à la Parole de Dieu, mais auſſi à cauſe qu'ils ont été faits par une Autorité, établie de Dieu lui-même pour cela dans la Parole." *L'Acte* en queſtion déclare coupables de *Felonie* toutes perſonnes *qui ſoutiendront & publieront volontairement, en prêchant, en enſeignant, en imprimant, ou par écrit, qu'il n'y a point de Dieu, ou que Dieu n'eſt point préſent par-tout, qu'il ne prévoit & ne précommoit pas tout, ou qu'il n'eſt pas tout-puiſſant, qu'il n'eſt pas parfaitement ſaint, qu'il n'eſt pas éternel ; ou que le Pére n'eſt pas Dieu, que le Fils n'eſt pas Dieu, & que le S. Eſprit n'eſt pas Dieu, ou que ces trois-là ne ſont pas le Dieu éternel.* On déclare coupables de la même maniére, *ceux qui ſoutiendront & qui publieront, que Jéſus-Chriſt n'eſt pas Dieu égal au Pére ; ou qui nieront l'Humanité de Jéſus-Chriſt, ou que ſon Humanité & ſa Divinité ſont des Natures différentes, ou que ſon Humanité a été parfaitement Divine* ; & cet exemple de péché s'étend même *ceux qui ſoutiendront & publieront, comme on l'a dit, que Jéſus-Chriſt n'eſt pas mort & réſuſcité, & qu'il n'eſt pas monté corporellement dans le Ciel ; ceux qui nieront que ſa mort eſt méritoire pour ceux qui croyent ; qui ſoutiendront & publieront que Jéſus-Chriſt n'eſt pas le Fils de Dieu ; que l'Ecriture Sainte de l'Ancien Teſtament*, Genéſe, &c. *& du Nouveau*, l'Evangile ſelon S. Matthieu &c. *n'eſt point la Parole de Dieu ; ou que nos Corps, après qu'ils ſont morts, ne réſuſciteront point, & qu'il n'y aura point de Jour de Jugement.* ... Dans tous les cas ſuſmentionnés, plaintes étant portées contre quelqu'un, & le fait étant avéré ; ſoit par la confeſſion de l'Accuſé, ſoit par la dépoſition de deux Témoins devenus les deux Juges de Paix les plus voiſins du Lieu ou du Comté où le cas écherra, & qui auront même le droit dans ces occaſions, de ſoumrir des Témoins, le fuſdit Accuſé ſera mis en priſon par ordre des Juges de Paix, ſans qu'il puiſſe y avoir de cautionnement, juſqu'à ce qu'on tienne les Séances deces Lieu ou de ce Comté ; & les Juges de Paix obligeront auſſi les Témoins à produire leurs preu-

ves

* Pag. 102. Edit. de Londres 1682. in-fol.

† Pag. 6.

qui le sauva, ce fut la division qui se mit dans le Parlement même, dont une partie étoit soutenue par l'Armée, qui s'y joignit par plusieurs raisons, & principalement parce qu'il y avoit quantité d'Officiers & de Soldats qui étoient dans le cas de l'Acte, à la sévérité duquel ils auroient été exposés; desorte qu'il demeura plusieurs années sans exécution (*m*). Par ce moyen Mr. Biddle eut plus de liberté: son Geolier lui permit même, sous caution, d'aller dans le Comté de Stafford, où il demeura quelque tems chez un Juge de Paix, qui lui fit un Legs en mourant. Ce secours lui vint fort à propos, car il avoit dépensé pendant sa prison presque tout ce qu'il avoit amassé à Glocester, ou ailleurs (*n*). Mr. Wood dit qu'il fut Chapelain de ce Juge, & Ministre d'une Eglise qui étoit là (*o*). Mais il ne put demeurer longtems absent, sans que cela vînt aux oreilles de Jean Bradshaw Président du Conseil d'Etat, qui le fit rappeller par son Geolier, & le fit resserrer plus étroitement [*L*]; enforte qu'il se trouva réduit à une grande nécessité, jusqu'à ce qu'un homme distingué par son savoir le recommanda au Libraire Roger Daniel, comme très capable de corriger les épreuves de la Bible des Septante, dont il se faisoit alors une Edition (*p*). Le Parlement aiant publié au mois de Février 1651 un Acte général d'oubli, Mr. Biddle fut remis en liberté, avec plusieurs autres. Il s'en servit pour rassembler ceux qu'il avoit gagnés à Londres, avec lesquels il tenoit tous les Dimanches des Assemblées, où il expliquoit l'Ecriture. Par ce moyen il répandit ses sentimens fur l'Unité de Dieu, fur Jesus-Christ son Fils unique, & fur le Saint Esprit, d'une manière qui irrita beaucoup les Ministres Presbytériens de Londres; mais ils ne purent en arrêter les progrès par l'Autorité Civile, qui favorisoit en ce tems-là la Liberté de Conscience (*q*). En 1654, il publia son *Double Catéchisme* [*M*]; & la

(*m*) *Vie de Biddle* p. 5. 6.

(*n*) Ibidem.

(*o*) *Ubi sup.* col. 302.

(*p*) Id. ibid. & *Vie de Biddle* p. 6.

(*q*) *Vie de Biddle* ubi supra.

„ ves au tems des Séances. Quand elles se tiendront, on „ déférera le Prévenu comme Felon, pour avoir publié „ ou soutenu quelqu'une de ces Erreurs; & s'il l'accufa- „ tion se trouve fondée, & que le Prévenu n'abjure pas „ son Erreur, mais la maintiennne & la défende, *il jouï-* „ *ſera la mort, comme en cas de Felonie, sans qu'il puiſſe* „ *jouïr du Privilége du Clergé*; mais s'il chante la palinodie, & qu'il renonce à son Erreur ou à ſes Erreurs, & „ à les défendre & publier, il demeurera néanmoins enco- „ re en prison, jusqu'à ce qu'il ait trouvé deux Cautions, „ qui s'engagent auſſi-bien que lui devant deux ou plu- „ sieurs Juges de Paix, qu'à l'avenir il ne répandra ni ne „ défendra l'Erreur ou les Erreurs en queſtion; ce dont „ les Juges de Paix pourront ſe contenter." L'Acte porte de plus, „ qu'en cas qu'il arrive qu'une perſonne, qui „ aura déja été déférée pour avoir publié & défendu des „ Erreurs, auxquelles elle aura renoncé, les répande & „ les maintienne de nouveau, elle ſera miſe en priſon de „ la même manière que ci-deſſus; qu'à la premiere Séan- „ ce on la pourſuivra, & que ſe trouvant coupable d'a- „ voir publié une Erreur dont elle avoit été ci-devant „ convaincue, & à laquelle elle avoit renoncé, elle ſouf- „ frira la mort comme en cas de Felonie, ſans qu'elle „ puiſſe jouïr du Privilége du Clergé *." L'Acte déclare de plus, que toutes perſonnes qui répandront ou défendront, comme ci-deſſus, quelques-unes des Erreurs ſuivantes; *que tout les Hommes ſeront ſauvés; que l'Homme a par lui-même le pouvoir de ſe convertir; qu'il eſt permis d'adorer Dieu dans ou par des Peintures & des Images; qu'après la mort, l'Ame ne va ni en Paradis, ni en Enfer, mais en Purgatoire, ou qu'elle meurt ou dort après la mort du Corps; que des révélations ou inſpirations immediates du Saint Eſprit ſont la régle de la Foi ou de la Vie Chrétienne, quoique différentes & contraires à la Parole de Dieu écrite; que l'Homme n'eſt obligé de croire que ce qu'il peut comprendre par la Raiſon; ou que la Loi Morale de Dieu, contenue dans le Decalogue, n'eſt pas la régle de la Vie Chrétienne; ou qu'un Fidele n'a pas beſoin de ſe repentir, ou de demander le pardon de ſes péchés; que le Blaſphême de la Sainte Trinité ſoit pas des inſtitutions preferites dans la Parole de Dieu; que le Baptême des Enfans eſt illicite, ou inutile, & que ceux qui l'ont reçu doivent être rebaptiſés, & qui en conſéquence rebaptiſeront des perſonnes qui l'ont déja été ci-devant; que l'Obſervation du jour du Dimanche, telle qu'elle eſt preſcrite par les Statuts & les Loix du Royaume, n'eſt par conforme à la Parole de Dieu, ou y eſt contraire; qu'il eſt ſacrilege de ſe ſervir aux Prieres publiques, ou particulieres, & d'enſeigner aux enfans à prier; que les Egliſes d'Angleterre ne ſont pas de veritables Egliſes, ni leurs Miniſtres & leurs Pratiques, de vrais Miniſtres & des Pratiques legitimes; ou que le Gouvernement Presbytérien eſt Antichretien & illégitime; ou que la Puiſſance Civile, établie par les Loix en Angleterre, eſt illégitime; que la profeſſion des Armes, quoique pour la défenſe de l'Etat, & pour une Cauſe juſte, eſt défendue*: „ En cas que celui qui ſera accuſé „ d'avoir répandu ou ſoutenu quelqu'une des ſuſdites Er- „ reurs, en ſoit convaincu par la dépoſition faite avec „ ſerment de deux ou de plus de Témoins, en préſence „ des Juges de Paix les plus voiſins du Lieu ou du Com- „ té, dont l'un ſoit un des Principaux † Gardes ou on- „ donne & que l'on autoriſe à faire venir des Témoins, „ & à les interroger ſous ſerment en préſence du Préve- „ nu; étant ainſi convaincu, les ſuſdits Juges lui ordon- „ neront de renoncer à ſes Erreurs en préſence de toute „ la Paroiſſe dont la plainte ſera venue, ou dans laquelle „ le crime ſe ſera commis; & en cas qu'il refuſe ou né- „ glige de le faire au jour, au tems & au lieu marqués „ par les Juges, ils le feront mettre en priſon, juſqu'à „ ce qu'il trouve deux Cautions ſuffiſantes, qui caution- „ nent devant deux Juges de Paix du Lieu ſuſdit ou du „ Comté, deſquels un doit être du nombre des Princi- „ paux, qu'il ne répandra & ne défendra plus l'Erreur ou „ les Erreurs en queſtion."

[*L*] *Jean Bradſhaw . . . . . le fit reſſerrer plus étroitement.*] L'Auteur de ſa Vie rapporte (23), que ce qui l'affligea le plus dans cette longue priſon, c'eſt que l'accuſation de Blaſphême & d'Héréſie qu'on lui intentoit, avoit ſi généralement prévenu tout le monde contre lui, & tellement aliéné les eſprits, qu'il ne pouvoit trouver perſonne avec qui il pût converſer. Et des Théologiens, *dont c'étoit le devoir, dit cet Auteur, de travailler à ſon inſtruction, il n'y en eut pas un ſeul qui allât le voir*, pendant ſept années de priſon, excepté Mr. Gunning, depuis Evêque d'Ely. Il y dépenſa tout ce qu'il avoit, enforte qu'au lieu de ſaire un repas qu'il ne pouvoit payer, il étoit fort content d'avoir le matin & le ſoir une écuellée de lait.

[*M*] *En 1654, il publia ſon Double Catéchiſme.*] En voici le titre entier: *Double Catechiſme; l'un appellé ſimplement* Catéchiſme Scripturaire; *l'autre*, Petit Catéchiſme Scripturaire pour les Enfans. *Dans leſquels les principales Veritez de la Religion, propoſées en forme de Demandes, ſont expliquées par des Réponſes tirées mot à mot de l'Ecriture Sainte, ſans conſéquences ni commentaires. Compoſé en faveur de ceux qui veulent être ſimplement Chrétiens, & non de telle ou de telle Secte, puiſque toutes les Sectes de Chrétiens, quelque nom qu'elles portent, ſe font plus ou moins éloignées de la Simplicité & de la Vérité de l'Ecriture. Par Jean Biddle, Maître-ès-Arts de l'Univerſité d'Oxford.* Londres 1654. in-8. Dans la Préface du *Catéchiſme Scripturaire*, il dit, qu'il s'eſt ſouvent étonné & affligé, qu'il n'y eût pas, autant qu'il a pu le ſavoir, de Catéchiſme où l'on pût s'inſtruire des vrais fondemens de la Religion Chrétienne, tels qu'ils ſont enſeignés dans l'Ecriture Sainte; tous les Catéchiſmes étant en général ſi remplis de ſuppoſitions & de traditions humaines, que la moindre partie en eſt tirée de la Parole de Dieu. Ce qui a depuis que les Conciles, les Convocations & les Aſſemblées de Théologiens, ont dégradé les Auteurs Sacrés du rang qu'ils tenoient dans l'Egliſe, & ont dreſſé des Articles & des Confeſſions de Foi ſelon leur fantaiſie & leur intérêt, & que les Magiſtrats les ont confirmées par leur autorité: tous les Catéchiſmes ont été ajuſtés à ces Formulaires, & l'Ecriture n'y eſt entrée pour rien, ou tout au plus pour la montre, n'y aiant ſouvent pas un ſeul paſſage, entre pluſieurs, cité à propos; comme il eſt facile à toute perſonne de bon ſens de s'en convaincre, en examinant les paſſages allégués dans les Catéchiſmes ordinaires. Il trouvera, s'il fait cet examen avec ſoin & d'une manière déſintéreſſée, que ces Catéchiſmes & l'Ecriture ont fi peu de rapport, l'un avec l'autre, qu'il doutera ſi les Auteurs ont ſeulement penſé à ce qu'ils ont écrit, & ſi, en s'interdiſant à eux-mêmes l'uſage de leur Raiſon, ils ont cru qu'ils engageroient les autres à y renoncer auſſi. Mr. Biddle obſerve là-deſſus, combien doit être malheureuſe, par rapport aux choſes ſpirituelles, la condition des Chrétiens en général, nourris, non ſelon l'avis de l'Apôtre, *de la Parole de Vie*, mais de Doctrines & de Traditions humaines, & n'aiant que peu ou point de certitude ſur l'eſſentiel de la Religion; ce qui eſt cauſe que quelques-uns s'apperçevant de cela, & n'aiant point les lumières néceſſaires pour connoître la Vérité, ont renoncé à toute piété, croyant qu'elle n'a aucun fondement ſolide. C'eſt pour obvier, dit-il, pour prévenir ce malheur à l'avenir, en amenant les hommes à la Certitude (c'eſt-à-dire, ceux qui reconnoiſſent l'Autorité divine de l'Ecriture Sainte), & pour ſatisfaire aux juſtes & pieux deſirs de quantité de perſonnes qui ſouhaitent d'être bien inſtruites de la vérité de notre Religion, non ſeulement pour leur propre utilité & édification, mais pour être en état d'inſtruire auſſi leurs enfans & leurs familles, qu'il a dans cet Ouvrage, ſelon la connoiſſance qu'il a pu acquérir de la Parole de Dieu par une continuelle méditation, compilé un Catéchiſme Scripturaire, dans lequel il conduit le Lecteur à une connoiſſance ſure & certaine des principales choſes qui concernent la Foi & la Pratique; parce qu'il n'aſſure rien de lui-même, comme d'autres ont fait avant lui, mais qu'il fait parler l'Ecriture elle-même, dont tous les Chrétiens avouent que les déciſions ſont inconteſtablement vraies. Dans la Préface du *Petit Catéchiſme Scripturaire pour les Enfans*, il dit, que quoiqu'il ſoit deſtiné pour les Enfans, il ne laiſſera peut-être pas de fournir des lumières & des in-

* C'eſt un Privilege qui étoit autrefois affecté aux gens d'Egliſe, mais qui aujourd'hui s'étend ſur les Laiques, dans la conviction de certains crimes. En vertu de ce Privilege, on prétiente au Criminel un Livre Latin, écrit en Lettres Gothiques, dont il doit lire deux ou trois verſets; & ſi le Commiſſaire de l'Ordinaire, ou ſon Deputé, prononce ces mots, *Legit ut Clericus*, (il lit comme un Clerc) le priſonnier eſt ſeulement marqué à la main avec un fer chaud, & enſuite élargi, &c. *Revue Dict. Angl. & Franç.* R. D. T.

† *Quorum.*

(23) Pag. 6.

la même année, il eut une dispute avec Mr. Pierre Gunning [*N*], depuis Professeur Royal en Théologie à Cambridge, & Evêque d'Ely. Son *Double Catéchisme* étant tombé entre les mains de personnes qui devoient être Membres du Parlement convoqué par le Protecteur Cromwel, on en porta plainte dans cette Assemblée, devant laquelle l'Auteur fut amené au mois de Décembre 1654. On lui demanda, s'il avoit composé cet Ouvrage? Il répondit en demandant, s'il étoit juste d'exiger d'un homme qu'on amenoit comme coupable devant un Tribunal, qu'il s'accusât lui-même? Sur quoi il fut mis en prison & resserré étroitement dans Gatehouse, où on le traita avec beaucoup de rigueur [*O*], jusqu'à ce qu'après six mois de prison, il obtint sa liberté au *Banc du Roi*, en vertu de la Loi, le 28 de Mai 1655 (*r*). Mais à peine y eut-il un an d'écoulé, qu'il se trouva exposé à un bien plus dangereux orage, à l'occasion d'une dispute qu'il avoit eue avec Jean Griffin, Ministre parmi les Anabaptistes [*P*]. Il fut mis en prison, d'abord au *Comptoir*, & ensuite le 3 de Juillet 1655 à Newgate; & aux Sessions suivantes d'*Old-Bayly* on lui fit son procès, conformément à l'Acte du 2 de Mai 1648 contre le Blasphème & l'Hérésie. Mais le Protecteur lui sauva la vie par son crédit, & l'envoya en exil dans l'Ile de Scilly, le 9 d'Octobre de la même année [*Q*]. Il y demeura trois ans, malgré toutes les sollicitations de ses Amis pour obtenir sa liberté, & malgré les Lettres qu'il écrivit au Protecteur & à Mr. Edmond Calamy un des principaux Ministres Presbytériens, pour les engager à avoir pitié de lui. A la fin, le Protecteur consentit que la Cour du Banc du Roi accordât un Acte d'*Habeas Corpus*, en vertu duquel il fut ramené de Scilly, & mis en liberté par la Cour, qui ne trouva point qu'il y eût un sujet *légal* de détention (*s*). Il composa après cela un *Essai d'Explication de l'Apocalypse* [*R*], & reprit les Exercices qu'il avoit accoutumé de faire avec ſes Amis, & qui avoient été interrompus

(*r*) Ibid. p. 7.

(*s*) Idem p. 8.

instructions à ceux qui paroiſſent avoir atteint la *parfaite ſtature* dans la connoiſſance de l'Evangile. Car quoique toutes les Vérités & tous les Devoirs, qui ſont ou néceſſaires ou utiles pour parvenir à la Vie éternelle, ſoient clairement enſeignés dans l'Ecriture; cependant, vu ſes principes dans leſquels les Chrétiens ſont généralement élevés, il peut leur avoir été impoſſible d'appercevoir ce qui eſt clairement propoſé dans l'Ecriture. „ Ainſi ils „ peuvent, *dit-il* „ aiſément être amenés à la Vérité par „ mol, qui depuis longtems ai ſecoué le joug des préju- „ gés, & qui, par une grace toute particulière de Jéſus- „ Chriſt envers moi, ne ſuis attaché à aucune Secte Par- „ tis de Religion, qui partagent le Monde Chrétien, à „ ſon grand dommage; mais qui me réjouïs de n'être que „ *ſimple Chrétien*, n'admettant, comme je l'ai décliré ail- „ leurs, d'autre Régle de Foi que l'Ecriture Sainte, que „ tous les Chrétiens, quoique diviſés à l'infini dans leurs „ ſentimens, reconnoiſſent unanimement pour la Parole „ de Dieu, & d'autre interprête, lorſqu'il y a quelque „ doute ſur le ſens de cette Ecriture, que la Raiſon, qui, „ de l'aveu de tout homme ſage, eſt le ſeul principe que „ Dieu nous a donné pour diſtinguer le Juſte de l'Injuſ- „ te, le Vrai du Faux, le Bien du Mal, & par lequel „ nous ſurpaſſons toutes les autres créatures viſibles.

(*t*) P. 6, 7.

[*N*] *La même année, il eut une diſpute avec Mr. Pierre Gunning.*] L'Auteur de la Vie de Mr. Biddle rapporte (24), que Mr. Gunning, qui étoit, dit-il, *également révéré par ſa ſubtilité dans la Diſpute, & par ſon érudition*, vint un Dimanche à l'Aſſemblée de Mr. Biddle, accompagné de pluſieurs habiles gens, & qu'il entama une Diſpute Scholaſtique pour défendre la Divinité du Saint Eſprit; & que le Dimanche ſuivant, il ſoutint dans le même lieu ce qu'il avoit entamé. Ils diſputérent en forme par Syllogiſmes, parlant tour à tour pour répondre & pour oppoſer; „ & Jean Biddle, *dit l'Auteur cité*, s'en acquitta „ vec tant d'érudition, de jugement, & de connoiſſance du ſens des Ecritures, que bien loin de rien perdre de ſon crédit & de celui de ſa Cauſe, il en acquit davanta- „ ge, comme quelques perſonnes du Parti du Dr. Gun- „ ning eurent la ſincérité de l'avouer. Ce Docteur vint „ dans la ſuite, une autre fois, à l'improviſte. Jean „ Biddle combattoit la Satisfaction à la juſtice Punitive „ par la mort de Jéſus-Chriſt, que le Docteur défendit a- „ vec beaucoup de force: mais il trouva ſon Adver- „ ſaire non moins bien ferré dans cette occaſion, que „ dans la diſpute précédente, ce qu'il eut lui-même la „ généroſité d'avouer."

[*O*] *Il fut mis en priſon & reſſerré étroitement dans Gatehouſe, où on le traita avec beaucoup de rigueur.*] Le 12 de Décembre 1654, le Parlement conclut, *que tout le but du* Double Catéchiſme *de Mr. Biddle étoit d'enſeigner & de maintenir pluſieurs Opinions blaſphématoires & hérétiques; & que dans la Preface du ſuſdit Catéchiſme, l'Auteur avançoit & ſoutenoit pluſieurs Opinions blaſphématoires & hérétiques, & qu'il y attaquoit tous les autres Catéchiſmes.* Il conclut auſſi, que tous les Exemplaires ſeroient brulés par la main du Bourreau (25); ce qui fut exécuté le 14 de Décembre. Mr. Wood nous apprend (26), que cette affaire fut remiſe ſur le tapis au mois de Janvier ſuivant, & que pluſieurs Propoſitions de Mr. Biddle, tirées de ſon Catéchiſme & de ſes autres Ouvrages, aiant été produites devant le Parlement, il ordonna au Comitté de dreſſer un Bill pour le punir; que les Commiſſaires délibérèrent ſur la peine qu'on lui infligeroit, *mais qu'ils n'en vinrent point à une Concluſion, quoique les Miniſtres Presbytériens les preſſaſſent vivement de le condamner à mort.* L'Auteur de la Vie de Mr. Biddle nous apprend auſſi (27), que quand il fut mis en priſon, on lui ôta papier, plume, & encre; que défenſe fut faite de le laiſſer voir à perſonne; *& que quoiqu'il n'y eût que la mort à attendre, le priſonnier ne laiſſa pas d'être ferme & tranquille, eſpérant que Dieu, pour la Cauſe duquel il ſouffroit, lui donneroit une heureuſe iſſue.*

(25) Whitelock *Memorials* p. 591. & Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 301.

(26) Ibid.

(27) Reg. 7.

[*P*] *Il ſe trouva expoſé à un bien plus dangereux orage, à l'occaſion d'une diſpute qu'il avoit eue avec Jean Griffin, Miniſtre parmi les Anabaptiſtes.*] On nous apprend dans la Vie de Mr. Biddle (28), qu'une partie conſidérable d'une Aſſemblée d'Anabaptiſtes adopta les ſentimens de la Trinité. Mr. Griffin leur Miniſtre, pour les faire renoncer de ces ſentimens & pour en arrêter les progrès, défia Mr. Biddle à une Diſpute publique, dans ſon Aſſemblée à S. Paul, ſur la Divinité ſuprême de Jéſus-Chriſt. Biddle auroit bien voulu s'en diſpenſer, parce qu'il ſavoit combien Griffin lui étoit inférieur en ſavoir, & à d'autres égards; mais à la fin il accepta le défi. Il ſe rendit donc dans l'Aſſemblée, qui étoit fort nombreuſe, „ & où il „ y avoit quantité des plus violens & des plus enve- „ nimés ennemis de Mr. Biddle, & entre autres, quel- „ques Libraires. Mr. Griffin, ſoit par imprudence, ou „ pour prévenir les Aſſiſtans contre ſon Antagoniſte, ou „ dans quelque autre vue plus mauvaiſe encore, répé- „ tant la Queſtion, demanda, *S'il y avoit là quelqu'un qui „ niât que Jéſus-Chriſt fût le Dieu ſuprême?* A quoi Mr. „ Biddle répondit courageuſement & ſelon ſa Conſcience: „ *Je le nie, moi.* Par cette généreuſe profeſſion de ſa „ Foi, il fournit à ſes ennemis un ſujet de l'accuſer d'u- „ ne maniére poſitive; ce qu'ils firent bientôt. Car quoi- „ qu'au jugement de tous les gens intelligens, Jean Grif- „ fin ne fût pas un homme à ſe meſurer avec Jean Biddle, „ il eut cependant l'aſſurance de conſentir à une autre „ Conférence, où Biddle prouveroit à ſon tour la néga- „ tive de la Propoſition en diſpute." Mais avant que l'aſſigné, il fut arrêté, & pourſuivi aux Seſſions ſuivantes, pour avoir contrevenu à l'Acte contre le Blaſphème & l'Hérèſie. Il demanda un Avocat, pour prouver que l'accuſation qu'on lui intentoit étoit *illégale*; ce qui lui aiant été refuſé par les Juges, qui le menacérent de lui faire ſon procès par contumace, il remit enfin à la Cour ſes Exceptions écrites en parchemin; & après bien des difficultés, on lui accorda un Avocat, & on remit au lendemain à entendre la Cauſe. Mais le Protecteur, qui ſavoit bien qu'il n'étoit pas de l'intérêt de ſon Gouvernement qu'il fût ni abſous ni condamné, le tira d'entre les mains de la Juſtice, & l'envoya dans l'Ile de Scilly.

(28) Ibid.

(29) Pag. 8.

[*Q*] *Le Protecteur lui ſauva la vie par ſon crédit &c.*] L'Auteur de ſa Vie dit (29), que d'un côté les Presbytériens & tous les ennemis de la Liberté de Conſcience, dont il s'en trouva un grand nombre à l'Audience, auroient été choqués ſi on l'avoit relâché; & d'un autre côté, tous ceux qui étoient pour la Liberté, parmi leſquels il y eut entre autres pluſieurs Aſſemblées d'Anabaptiſtes, avoient demandé au Protecteur qu'on ceſſât de le pourſuivre en vertu d'un Acte qui menaçoit & condamnoit toutes leurs Libertés, & qui donnoit atteinte à l'Article capital du Gouvernement du Protecteur, qui portoit: *Qu'on ne gênera point, mais qu'on protegera tous ceux qui ſeront profeſſion de croire en Dieu par Jéſus-Chriſt, quoiqu'ils ſoient dans des ſentimens différens de la Religion établie, par rapport à la Doctrine, au Culte, & à la Diſcipline &c.* Art. 37. *Que toutes les Loix, Statuts, & Actes, qui pourroient être contraires à cette Liberté, ſeront nuls & ſans effet.* Art. 38. L'Auteur de la Vie de Mr. Thomas Firmin nous dit (30), que ce Gentilhomme, „ qui eſtimoit beaucoup la Ver- „ tu, la Piété exemplaire, & l'Erudition de Mr. Biddle, „ lui donna une chambre & ſa table, juſqu'au tems que „ le Protecteur Olivier Cromwel l'envoya priſonier dans „ l'Ile de Scilly; & que pendant qu'il y fut, Mr. Firmin „ avec un autre Ami, lui procura du Protecteur une pen- „ ſion de cent écus par an, outre ce qu'il lui fit avoir de „ ſes autres Amis, & ce qu'il lui donna lui-même.

(30) P. 10. London 1691. in-8.

[*R*] *Il compoſa après cela un Eſſai d'Explication de l'Apocalypſe.*] On nous apprend dans ſa Vie (31), „ que quoi- „ que ſon Exil traînât après lui bien des déſagrémens, il „ ne laiſſa pas, par la bonté de Dieu, d'être adouci à bien „ des égards; qu'il goûta les conſolations divines en a- „ bondance, par les contemplations céleſtes auxquelles ſa „ retraite lui donna occaſion de s'abandonner; qu'il eut „ une douce communion avec le Père & ſon Fils Jéſus- „ Chriſt,

(31) Pag. 8.

pus ſi longtems. Le Chevalier Pierre Pett, dans la Préface de ſon Livre intitulé *Le Bonheur futur de l'Angleterre* *, dit que Biddle avoit été Miniſtre d'une *Egliſe Indépendante à Londres, ſous le Gouvernement de Cromwel*; & qu'entre autres principes admis par ſon Egliſe, étoient ceux-ci: „ Que les Fidèles ſous l'ancienne Alliance n'avoient que des promeſſes temporelles. Que la Foi ſalutaire conſiſtoit dans l'Obéiſſance à tous les Commandemens de Dieu & de Jéſus-Chriſt. Que ce divin Sauveur n'eſt réſuſcité que par la puiſſance du Père, & non par la ſienne propre. Que la Foi juſtifiante n'eſt pas uniquement un don de Dieu, mais que l'homme peut l'acquérir par lui-même. Que la Foi ne peut rien croire qui ſoit contraire à la Raiſon, ou qui la ſurpaſſe. Qu'il n'y a point de Péché originel. Que le Corps que Jéſus-Chriſt a préſentement dans la Gloire, n'eſt pas le même que celui avec lequel il a ſouffert, & avec lequel il eſt réſuſcité. Que les Saints n'auront pas dans le Ciel le même Corps, qu'ils ont eu ſur la Terre. Que Jéſus-Chriſt n'étoit pas Seigneur ou Roi avant ſa Réſurrection, ni Sacrificateur avant ſon Aſcenſion. Que les Saints ne jouïront pas de la Félicité du Ciel, avant le jour du Jugement dernier. Que Dieu ne connoit pas certainement les Futurs contingens. Que ni les Pères, ni les Conciles Généraux, n'ont aucune autorité de décider les matières de Foi. Qu'avant ſa mort, Jéſus-Chriſt n'avoit aucun empire ſur les Anges; & qu'en mourant, il n'a point ſatisfait pour nous." Mais le Protecteur étant mort environ cinq mois après, & Richard ſon fils, qui lui ſuccéda, aiant convoqué un Parlement compoſé, dit Mr. Wood (*t*), principalement de Presbytériens; comme *c'étoient de tous les hommes, ceux que Mr. Biddle redoutoit le plus*, il ſe retira pendant leurs ſéances à la Campagne, par le conſeil d'un homme de condition qui avoit du crédit, & qui étoit de ſes Amis. Mais ce Parlement aiant été diſſous, il revint à Londres remplir ſon Miniſtère; juſqu'à ce que la diviſion s'étant miſe entre le Protecteur & l'Armée, celle-ci rétablit le *Long Parlement*; & les diviſions entre ce Parlement, l'Armée & le Peuple, aiant donné occaſion au Général Monk de venir d'Ecoſſe & de ſe rendre le maitre, il rétablit les Membres qui avoient été exclus du Parlement (en 1648), & ceux-ci rétablirent le Roi Charles II. & avec lui l'ancien Gouvernement, tant Civil qu'Eccléſiaſtique. Cette Révolution obligea Mr. Biddle à prendre d'autres meſures pour ſa conduite, & à ceſſer de faire des Aſſemblées publiques, ſe bornant à en faire de ſecrettes (*u*). Il ne laiſſa pas d'être arrêté chez lui, où quelques-uns de ſes partiſans s'étoient aſſemblés pour faire avec lui le Service Divin: ce fut le 1. de Juin (*x*) 1662. On le mit en priſon, où il eut beaucoup à ſouffrir, & où il contracta une maladie, dont il mourut [*S*] le 22 de Septembre 1662, dans la quarante-ſeptième année de ſon âge (*y*). Il fut enterré dans le Cimetière joignant *Old Bedlam* dans les *Moorfields*, où on lui érigea un Monument avec une Inſcription, qui porte, *qu'il étoit Maitre-ès-Arts de l'Univerſité d'Oxford, & qu'il avoit donné au Public de grandes preuves de ſon Erudition & de ſa Piété &c.* L'Auteur de ſa Vie fait un magnifique éloge de ſa Probité, de ſon Erudition, & de ſa Piété [*T*]; & Mr. Wood (*z*) nous dit „ qu'il étoit d'un eſprit vif & pénétrant; qu'il avoit une mémoire prodigieuſe; qu'il étoit

* Imprimé à Londres en 1688. in-fol.

(*t*) *Ubi ſup. pra col.* 305.

(*u*) *Vie de Biddle* p. 8. 9.

(*x*) ibid. p. 9. Wood dit, que ce fut *au commencement de Juillet.*

(*y*) *Vie de Biddle* p. 9.

(*z*) Col. 305. 306.

„ Chriſt, & qu'il parvint ſur divers articles à une connoiſſance plus claire des Oracles divins; & que tandis qu'il s'étoit préalablement confirmé dans les Doctrines contenues dans la *Confeſſion de Foi &c.* il ſembloit avoir conçu des doutes ſur quelques autres points qu'il avoit crus auparavant, comme il paroit par ſon *Eſſai ſur l'Apocalypſe*, qu'il compoſa après ſon retour, & par lequel on voit qu'il conſervoit toujours un eſprit libre & dégagé de préjugés." Mr. Wood (32) fait mention de cet Ouvrage, & il dit, que pendant la priſon de Biddle dans l'Ile de Scilly, il s'attacha uniquement à l'étude de divers points difficiles, & des ſentimens différens touchant la Bête de l'Apocalypſe, l'Antechriſt, & le Règne de Jéſus-Chriſt en perſonne ſur la Terre; „ & aiant arrangé cela ſelon ſes idées, il l'expliqua à ſes Diſciples après ſon retour dans les Conventicules qu'il tenoit tous les Dimanches après midi, & enſuite il le fit imprimer „ ſous le titre ſuivant, ou à peu près: *Notes ſoumaires ſur quelques Chapitres de l'Apocalypſe, ou Eſſai d'une Explication de l'Apocalypſe.*

(32) Col. 305.

[*S*] *On le mit en priſon, où il eut beaucoup à ſouffrir, & où il contracta une maladie, dont il mourut.*] On le mit d'abord dans un Cachot, où il demeura cinq heures; & on lui refuſa le bénéfice de la Loi, qui reçoit des coupables de cet ordre à donner caution de leur comparution. Biddle & ſes Amis demeurérent là, juſqu'à ce que le Greffier prit des cautions qu'ils répondroient aux prochaines Seſſions, comme ils le firent. Mais la Cour ne trouvant aucun Statut ſur lequel on pût former de plainte criminelle contre eux, on les renvoya aux Seſſions ſuivantes, & alors on les pourſuivit, comme aiant péché contre le Droit Municipal, & chacun des Auditeurs fut condamné à une Amende de vingt livres ſterling, & Biddle à une de cent livres, & à demeurer en priſon juſqu'à ce qu'elle fût payée. Le Shérif ſe ſervoit contenté généreuſement de dix livres; mais le Chevalier Richard Browne fut inflexible & ne voulut pas entendre parler d'autres conditions; il le menaça même d'une priſon de ſept ans, quand même il payeroit les cent livres. Il demeura donc en priſon; mais il n'y avoit pas été encore cinq ſemaines, que par l'infection & le manque d'air (qui étoit le plus grand mal pour lui, accoutumé depuis pluſieurs années à ſe promener en plein air, ce qui étoit ſa ſeule récréation & ſon unique exercice) il contracta une maladie, qui termina ſa vie au bout de quelques jours. Quelque mal qu'il fût, on ne put jamais obtenir du Chevalier R. Browne la permiſſion de le faire changer d'air; mais le Shérif Meynel, plus humain, la lui accorda. Cette faveur lui vint trop tard, car il mourut le ſecond jour après qu'on l'eut tranſporté, entre cinq & ſix heures du matin, le 22 de Septembre 1662 (33).

(33) *Vie de Biddle* p. 9.

(34) P. 10.

[*T*] *L'Auteur de ſa Vie fait un magnifique éloge de ſa Probité, de ſon Erudition, & de ſa Piété.*] Il dit (34), que ce qui le rendoit plus digne d'éloge que tous ſes travaux & toutes ſes ſouffrances pour la propagation des grandes & importantes Vérités qu'il avoit enſeignées, c'étoit ſon zèle pour l'avancement de la Piété & de la Vertu, qui étoit le grand but de tout ce qu'il entreprit. Il n'eſtimoit ſes Principes, que par le rapport qu'ils avoient avec la Pratique; ce qui faiſoit qu'il ne vouloit pas même raiſonner ſur les matières où il différoit des autres, avec des gens qui n'étoient point vertueux ſelon leurs Principes, & qu'il ne pouvoit ſouffrir ceux qui diſſimuloient leurs ſentimens par des vues d'intérêt mondain. Il veilloit exactement ſur lui-même, & prenoit garde de près aux autres, par rapport au reſpect qu'il convient de témoigner en parlant de Dieu, de Jéſus-Chriſt, & de la Religion; enſorte qu'il ne vouloit pas ſeulement qu'on employât leurs noms, ni aucun paſſage de l'Ecriture, d'une maniére légére & vaine; bien moins, qu'on ſe permît des expreſſions libres & choquantes. Il diſoit ſouvent à ſes partiſans, qu'il n'y avoit point de Religion qui pût être utile à un homme vicieux; & il les ſommoit d'être auſſi réſolus à profeſſer & à pratiquer la Vérité qui eſt ſelon la Piété, que diſpoſés à la rechercher, malgré tous les motifs de crainte & d'eſpérance; & de s'aſſurer que rien de ce qui eſt deſagréable à Dieu, ne pouvoit leur être avantageux. A l'égard de ceux qui étoient dans des ſentimens oppoſés aux ſiens, quelque baſſe que fût leur condition, (car il étoit fort humble & fort complaiſant) ils ne pouvoient lui faire plus de plaiſir, que de lui propoſer des difficultés raiſonnables d'une manière ſage, pour avoir occaſion de les réſoudre; ce qu'il faiſoit toujours en des termes ſimples & clairs, ſans faire parade d'Erudition, quoiqu'il n'en eût pas moins que ceux qui ſe font rendus les plus célébres par cet endroit. Son ſavoir en matière de Religion étoit le fruit d'une étude ſoigneuſe de l'Ecriture Sainte, & ſur-tout du Nouveau Teſtament, qu'il poſſédoit parfaitement. Il étoit Défenſeur zélé des Doctrines reçues contre les nouvelles Opinions, qui tendoient à la Sédition, au Libertinage, ou à la Superſtition. Et par rapport aux articles où il étoit dans des ſentimens contraires à ceux qui ſont reçus, il ne travailloit point à faire de ceux qu'il avoit gagnés une Société particulière, qui ſe perpétuât & qui portât ſon nom, comme de ſon Fondateur; mais il leur laiſſoit toute la liberté, que leur permettoit l'obligation de profeſſer la Vérité ſelon leur Conſcience & pour l'édification mutuelle. Non moins éloigné de l'Avarice, que de l'Ambition, il pouvoit toujours par lui-même à ſon entretien, tant qu'il fut en état de faire; & il ne voulut jamais accepter de ſecours, quoiqu'on lui en offrît, que lorſque la néceſſité où le réduiſit ſa priſon, ou ſa maladie, l'y obligea; excepté qu'après ſon Arrêt de ſept ans, un Bourgeois de Londres l'engagea à accepter une chambre chez lui & ſa table, ce qu'un autre fit auſſi après ſon retour de Scilly. Car il avoit appris à être content de peu, & il n'en demandoit pas davantage; & de ce peu-là même, il tachoit de faire du bien aux autres. Il fit toujours paroître ſa tempérance dans le manger & le boire; & fut non ſeulement chaſte, mais crut même devoir écarter tout ſoupçon du contraire, deſorte qu'il ne regardoit pas même une femme ſans néceſſité, & qu'il n'a-

(34) P. 10.

„ toit appliqué, & retenoit tout ce qu'il lisoit. Qu'il étoit extraordinairement versé dans l'Ecriture „ Sainte; enforte qu'il pouvoit répéter toutes les Epitres de S. Paul, non seulement en Anglois, mais „ en Grec; ce qui le rendoit habile & prompt dans la Dispute. Il remarque aussi, „ qu'il paſſoit „ parmi ſes ſectateurs pour un homme ſage & retenu dans ſes diſcours; dont il ne partoit jamais rien „ d'impie, d'extravagant, ni de choquant; & qu'il étoit ſi dévot, qu'il ne prioit jamais que proſter-
(*aa*) Vol. II. L. 1. ch. 1. *ad ann.* 1662. „ né en terre, ou couché tout à plat." Mr. Echard, dans ſon *Hiſtoire d'Angleterre* (*aa*), l'appelle „ un fameux Hérétique, qui par ſes talens, par les mouvemens qu'il ſe donna, & par ſes Ecrits, a „ tant fait de bruit dans ces derniers temps, lorſqu'il ſembloit que le trouble étoit à un point qu'il ne „ pouvoit augmenter." Et il dit, „ qu'après bien des traverſes, après avoir été ſouvent en pri-„ ſon, & pourſuivi pluſieurs fois en Juſtice, en danger même d'être condamné à mort, il eſt „ mort enfin en priſon, aiant laiſſé quelques Ouvrages qui ont répandu un poiſon, duquel il reſte „ encore des marques." Divers Auteurs ont écrit contre lui [*V*]. On a publié dans un Recueil de Traités Sociniens, imprimé à Londres en 1691 in-4. *Quelques Notes recueillies de la bouche de Mr. Biddle, pendant qu'il étoit à Newgate.* Mr. Jaques Heath, dans ſa *Chronique abrégée de la dernière Guerre Civile &c.* (*bb*) nous apprend que Biddle a traduit en Anglois l'*Alcoran*, & le Livre *des trois grands Impoſteurs*: mais il ne cite aucune autorité; & il y a bien des Savans qui doutent qu'il y ait jamais eu un Livre comme le dernier. On a publié à Londres en 1682 in-8. une Vie Latine de notre Auteur, ſous ce titre: *Joannis Biddelli (Angli) Acad. Oxon. quondam Artium Magiſtri celeberrimi Vita*; & Mr. Wood (*cc*) nous apprend qu'elle eſt de Jean Farrington J. C. T. d'*Inner-Temple*. La Vie Angloiſe, citée dans cet Article, en eſt tirée.

(*bb*) Sur la fin de l'an-née 1654.

(*cc*) Col. 306. not. (*r*).

n'étoit pas à ſon aiſe quand on le laiſſoit ſeul avec quelque perſonne du Sexe, juſqu'à ce qu'il ſurvînt d'autre compagnie. Quoiqu'il fût lui-même fort grave & fort ſérieux quand il parloit de la Religion, & qu'il exigeât la même choſe des autres, il étoit d'ailleurs gai & de bonne humeur, & vouloit que les autres le fuſſent. Malgré cela, il conſervoit dans ſes diſcours ordinaires un profond ſentiment de la préſence divine, & l'on remarquoit qu'il levoit quelquefois la main tout à un coup; ce que ceux qui étoient familiers avec lui, ſavoient être l'effet d'une élevation ſecrette de ſon ame à Dieu. Mais dans ſes dévotions particulières, il avoit ſouvent coutume de ſe proſterner en terre, à l'imitation de notre Sauveur dans ſon Agonie; & il recommandoit cette poſture à ſes Amis particuliers. Sa dévotion envers Dieu, & ſon zéle pour la propagation des Vérités célestes, n'anéantiſſoit pourtant pas en lui, comme en beaucoup d'autres, la Juſtice & la Charité envers les hommes; car il pratiquoit & recommandoit ſoigneuſement ces Vertus, comme ſon ſentiment de leur néceſſité pour le Salut le demandoit. L'Auteur de ſa Vie obſerve, qu'on demandera peut-être, d'où vient qu'il a publié ſi peu d'Ouvrages, puiſqu'il étoit ſi habile & ſi ſavant, ſur-tout y aiant été provoqué par les Réponſes faites à ceux qu'il avoit publiés; & il nous dit, „qu'on „ peut répondre premièrement, qu'il étoit intimement perſuadé, que la Vérité étant claire & ſimple en elle-„ même, ſur-tout par rapport à ce qu'il y a de néceſſaire „ & d'utile, elle n'a pas beſoin de longs diſcours pour être connue; & que c'eſt l'Erreur qui cherche à ſe ſoutenir par la multitude & le choix des paroles. En ſecond lieu, qu'il avoit ſi bien médité ce qu'il avoit publié, qu'il ne trouvoit rien dans les Ecrits de ſes Adverſaires, à quoi un Lecteur attentif ne pût s'appercevoir qu'il avoit déja répondu d'avance; & que quant „ à ceux qui ne font pas attention à ce qu'on a dit d'abord, les réponſes leur ſont de peu d'uſage. Nous ajoutérons, que marchant dans un chemin, couvert de „ puis longtems des ronces & des épines de l'Erreur & de „ la Chicane, il falloit beaucoup de peine & de travail „ pour découvrir le chemin de la Vérité, dans lequel il „ ne paroiſſoit aucunes traces de quelque Anglois, qui y „ eût marché avant lui."

Gentilhomme Ecoſſois, ci-devant Membre du Collége des Tréſpaſſés à Oxford, qui lui donna un exemplaire de ce Livre, & diſputa avec lui ſur la matière. Mr. Cloppenburgh, à ſon retour chez lui, compoſa une Réponſe en Latin, qu'il publia à Franeker ſous le titre de *Vindiciæ Deitatis Syiritûs Sanctî adverſus Pneumatomachum Johann. Biddium Anglum*, 1652. in-4. Samuel Deſmarets, prémier Profeſſeur en Théologie à Groningue, ſe mit auſſi ſur les rangs, dans l'Epître dédicatoire du premier Volume de l'*Hydra Socinianiſmi*, contre Volkelius & Crellius, imprimé à Groningue en 1651. in-4. Il prit occaſion de faire l'Hiſtoire des progrès du Socinianiſme, & il remarque, qu'il y avoit alors vingt ans paſſés, que cette Héréſie peſtilentielle, née d'abord en Pologne, s'étoit répandue dans l'Allemagne & dans la Hollande, & qu'elle venoit de paſſer en Angleterre, où l'on diſoit qu'elle faiſoit de grands progrès. *Vigeſimus jam præterit annus, ex quo peſtilentiſſima hæc nutrix (nempe Socinianiſmus) in Sarmatiis paludibus primum nata, caput erexit, & per Germaniam ac Belgium noſtram filtilis & ſubtu ſaltiſſime graſſata, etiam tetrum jam tum ſuum virus ſuperato Oceano latiſſime effudit, in quo triſti hoc tempore dicitur incredibiles progreſſus feciſſe.* Mr. Nicolas Eſtwick, Recteur de Warkton dans le Comté de Northampton, examina & réfuta la *Confeſſion de Foi* de Mr. Biddle, dans un Livre qu'il publia en 1656. in-4., dédié à Edouard Lord Mountague de Boughton, dans lequel il remarque, „ que les Ecrits de Biddle ne ſont pas „ demeurés dans les bornes de l'Angleterre, mais qu'ils „ ont volé au-delà de la Mer, pour deshonorer notre Patrie dans les Egliſes Réformées: juſques-là que „ Deſmarets Profeſſeur en Théologie à Groningue eſt aſ-„ fez hardi pour avancer (je ni dirai pas, avec vérité & charité) que le Socinianiſme a placé ſon Trône en „ gleterre, & qu'il y arbore publiquement l'Etendart de „ ſon impiété." Le même Auteur avoit publié quelques années auparavant, une Pièce contre les *Douze Argumens de Biddle*. „ Depuis ce temsl-là, dit-il, Biddle a été de „ mal en pis, comme c'eſt aſſez l'ordinaire; il a redoublé ſes efforts contre la très ſainte Trinité, & il a publié outre cela diverſes autres choſes, remplies de principes Sociniens." En 1655. le Dr. Jean Owen, fameux Théologien parmi les Indépendans, publia à Oxford in-4. un Livre intitulé : *Vindiciæ Evangelicæ*, ou *Défenſe du Myſtère de l'Evangile, & Examen du Socinianiſme, contenu dans un Catechiſme intitulé* Catechiſme Scripturaire par Jean Biddle *Maitre-ès-Arts, & dans le Catechiſme de* Valentin Smalcius, *appellé communément* le Catéchiſme de Racovie.

(*dd*) Nicéron *Mém des Hom. Illuſt.* T. VII. p. 125.

BIDLOO (Godefroi), Auteur de divers Ouvrages d'Anatomie [*A*], naquit à Amſterdam le 12 de Mars 1649 (*a*), de parens Mennonites (*b*). Après ſes prémières études, il ſe donna tout entier à la Médecine & à l'Anatomie, & s'y fit recevoir Docteur. Revétu de ce titre, il ne demeura pas longtems ſans emploi. Il fut fait en 1688 Profeſſeur en Anatomie à la Haye. Il paſſa de ce poſ-

(*b*) Idem T. X. Part. II. p. 221.

te

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages d'Anatomie.*] I. *Anatomia humani Corporis, centum & quinque Tabulis per G. de Lairesſe ad vivum delineatis demonſtrata, veterum recentiorumque inventis explicata, pluriſmisque ballenus non detectis illuſtrata.* „ L'Anatomie du Corps humain, en cent „ & cinq Planches tirées d'après nature par Guillaume de „ Lairesſe, expliquée par les Découvertes des Anciens & „ des Modernes, & enrichie de pluſieurs nouvelles Dé-„ couvertes." Amſterdam 1684, en trés grand in-folio. On n'avoit point encore vu de Figures d'Anatomie ni ſi grandes, ni ſi belles, que celles qui ſont dans ce Volume. Les Planches ont un pied & demi de long, & un pied de large, & elles ſont gravées avec la dernière exactitude. C'eſt un des Ouvrages les plus magnifiques que l'on ait en ce genre. II. *Diſſertatio de Antiquitate Academ.*, *habita in Auditorio magno, cum Anatomiam profeſſurus in Alma Academia Batava inauguraretur anno* 1694, *oblata Idutum Martii.* Leyde 1694. Il prononça cette Harangue ſur l'*Antiquité de l'Anatomie*, lorſqu'il prit poſſeſſion de la Chaire d'Anatomie dans l'Univerſité de Leyde, le 8 de Mars 1694. III. *Oratio in funere Pauli Hermanni Med. Doct. habita pridie Kal. Martii* 1695 *in Auditorio magno.* Leyde 1695. C'eſt l'Oraiſon funèbre de Paul Herman Docteur en Médecine, prononcée à Leyde le 27 de Février 1695. IV. *Findicia quarumdam Deſcriptionum Anatomicarum contra ineptas Antiadverſiones Fr. Ruyſchii Prælect. Anat. Chirurg. & Botan.* Leyde 1697 in-4. Frédéric Ruyſch aiant repris dans ſes *Lettres Anatomiques* pluſieurs des Deſcriptions que Bidloo avoit données treize ans auparavant dans ſon Anatomie, celui-ci en fut choqué, & lui répondit par cet Ouvrage, où il ne le ménage guères, & où il prétend même qu'il n'eſt qu'un ignorant en fait d'Anatomie; prétention dont peu de perſonnes conviendront avec lui, pour peu que Ruyſch leur ſoit connu. V. *Lettre à Antoine Leeuwenhoeck, ſur les Animaux que l'on trouve quelquefois dans le Foie des Brebis & de quelques autres Bêtes.*

Fii

te en 1694 à celui de Professeur en Anatomie & en Chirurgie à Leyde. Guillaume III Roi d'Angleterre, connoissant son habileté & son mérite, le choisit pour son Médecin : mais il n'accepta cette Charge, qu'à condition qu'il conserveroit toujours sa Chaire de Professeur; ce qui lui fut accordé. Guillaume étant mort entre ses bras en 1702, il reprit ses exercices, que son affiduité auprès de ce Prince avoit interrompus. Il est mort à Leyde au mois d'Avril 1713, âgé de soixante-quatre ans (c). Il a laissé un fils du même nom que lui, qui est Docteur en Droit, & Fiscal de la Milice des Etats de Hollande, & qui a épousé Alexandrine Shalter, fille d'un Bourguemestre de la Ville de Haerlem, dont il a eu un fils & trois filles. *Nicolas Bidloo*, neveu de notre Auteur, Médecin du Czar Pierre I. & Inspecteur de l'Hôpital à Mosco, étoit fils de Lambert Bidloo, Apothicaire à Amsterdam, & homme savant, qui a fait beaucoup de Pièces de Poésie (d).

(c) Idem T. VII. p. 121.

(d) Idem T. X. Part. IIe. p. 231.

En Flamand. Delft 1698 in-4. VI. *Guilielmus Cowper criminis Literarii citatus coram Tribunali Nobilis. Amplissi. Societatis Britanno-Regiæ.* „ Guillaume Cowper accusé de „ Plagiarisme devant la Société Royale d'Angleterre." Leyde 1700 in-4. Cette Pièce contient une accusation grave, que Bidloo intente à Mr. Cowper Chirurgien de Londres, & Membre de la Société Royale. Bidloo étant informé que Cowper travailloit à traduire en Anglois son Anatomie, lui en parla dans un Voyage qu'il fit à Londres, & lui offrit, en cas qu'il eût ce dessein, de lui communiquer diverses Additions & plusieurs Remarques qu'il avoit faites depuis l'impression de cet Ouvrage. Cowper lui dit qu'il n'avoit pas ce dessein, n'entendant pas assez la Langue Latine pour l'entreprendre. Cependant il fit acheter en Hollande trois cens Exemplaires des Tailles-douces du Livre de Bidloo, sur lesquelles il fit écrire à la main avec beaucoup d'adresse des Lettres de renvoi en plusieurs endroits, pour changer, pour ajouter, & souvent pour gâter l'explication que Bidloo y avoit mise. Il fit de plus coller un Titre Anglois sur le Titre Latin, où au-lieu du nom du véritable Auteur de l'Ouvrage, il ne manqua pas de mettre le sien, & substitua son Portrait à celui de Bidloo. Il est vrai qu'il dit un mot en faisant de Bidloo dans la Préface, & qu'il a ajouté un petit nombre de Planches à la fin. Mais Bidloo soutient que la Préface n'a été mise qu'après coup, & lorsque Cowper a vu qu'on ne toléreroit pas impunément ce larcin. Il prétend encore, qu'il n'est pas vrai que les Figures de l'*Appendix* aient été tirées d'après nature, puisqu'il n'y a aucune proportion gardée, comme ceux qui savent les premiers principes de l'Anatomie peuvent facilement le voir. Enfin, que les Additions de Cowper sont des choses fort communes, ou des erreurs grossieres (1). Mr. Cowper répondit à cette Pièce : il accusa à son tour Bidloo de Plagiarisme, & d'avoir fait plusieurs fautes; & cette affaire occasionna la publication de son grand Ouvrage sur les Muscles. VII. *Exercitationum Anatomico-Chirurgicarum Decades duæ.* „ Deux Décades de Dissertations d'Anatomie & „ de Chirurgie." Leyde 1708 in-4. Ces Dissertations sont savantes. L'Auteur n'y prend point le ton dogmatique, & s'il lui arrive quelquefois de combattre certaines opinions communes, comme par exemple l'existence des Esprits animaux, il le fait avec tant de retenue & de modestie, qu'on voit bien qu'il cherche plus à instruire, qu'à contredire. C'est le jugement que le *Journal des Savans* porte de cet Ouvrage. La première Décade avoit déja paru seule, quatre ans auparavant; mais il y a beaucoup d'augmentations dans cette Edition. VIII. Il a donné aussi au Public un petit Ouvrage sur la dernière Maladie de Guillaume III, Roi de la Grande-Bretagne. IX. *Les Lettres des Apôtres Martyrs.* Amsterdam 1698 in-4. Ces Lettres sont en vers Hollandois : car Bidloo cultivoit beaucoup la Poésie Latine & Hollandoise, & l'on prétend qu'il y réussissoit. Il suppose dans cet Ouvrage, que les Apôtres ont écrit ces Lettres, avant leur Martyre, à leurs plus fidèles Disciples, pour leur déclarer leurs dernières volontés, & les instruire de la vie qu'ils devoient mener, après qu'ils les auroient perdus. X. On a imprimé à Leyde en 1719 un Recueil des Poésies Hollandoises de Bidloo, sous le titre de *Mélange de Poésies de Bidloo.* (2).

(1) Niceron *Mém. des Hom. Il. Inf.* T. VII. p. 127-139.

(2) Idem p. 130.

✪ BIGNE (MARGUERIN DE LA) nâquit en 1546 ou 1547 [*A*] à Bernières-le-Patry (*a*) dans le Doyenné de Vire, au Diocèse de Bayeux, ou selon d'autres (*b*), à Bayeux même, d'une Famille noble & ancienne de Normandie. La Croix du Maine le qualifie Seigneur de Lambougne (*c*). Il étoit fils par fa mère de la Maison des Barons d'Ingrande en Anjou, surnommés du Parc (*d*). Il fit ses études à Caen, où il prit le degré de Licencié en Théologie, & fut même Recteur de l'Université (*e*). Il alla ensuite à Paris, où il fit son Cours de Théologie en Sorbonne; après quoi il prit le bonnet de Docteur. Ce fut alors qu'il entreprit de former la Bibliothèque des Pères [*B*], *pour l'opposer*, dit le P. Niceron, (*f*) *aux Continuateurs de Magdebourg.* En quoi cette Bibliothèque leur est opposée, c'est ce qui est assez difficile à deviner, & ce dont les gens d'esprit aujourd'hui ne font pas trop convaincus. Quoi qu'il en soit, La Bigne fut récompensé de son travail : il fut pourvu d'un Canonicat dans l'Eglise de Bayeux, & en 1580 de la Dignité de Scholastique (*g*), dont la Charge est de diriger les Chantres & les Chanoines, lorsqu'ils lisent les Leçons (*h*). On l'éleva ensuite à celle de Théologal. Quelque tems après il quitta cette dernière place, pour être Grand-Doyen de l'Eglise du Mans, après la mort de François du Parc son oncle maternel. En 1576, il fut député par Mrs. du Clergé de Normandie aux Etats de Blois (*i*), & il s'y fit beaucoup d'honneur. En 1581, il fut encore député par le Chapitre de Bayeux, dont il étoit toujours Chanoine, au Concile Provincial qui se tint à Rouen la même année. Il y soutint fortement les intérêts de son Chapitre contre les entreprises de Bernardin de Saint-François, Evêque de Bayeux; ce qui lui attira de mauvaises affaires, & le fit citer devant Antoine Gayant, Official de cette Ville. La mort de l'Evêque, arrivée le 14 de Janvier 1582, parut terminer les disputes; mais Mathurin de Savonnières, son successeur, aiant repris le procès commencé devant l'Official, La Bigne aima mieux abandonner ses Bénéfices que ses études, & se retira en 1589 à Paris, où l'on croit qu'il mourut la même année (*k*). La Croix du Maine, qui écrivoit pendant que notre Docteur fleurissoit au Mans, dit „ qu'il a prononcé plusieurs „ Harangues très doctes en notre Langue Françoise, & a fait plusieurs Prédications ou Sermons, „ tant en l'Eglise du Mans, qu'en autres lieux (*l*)." La Bigne a donné un Recueil de Statuts Synodaux en 1578 in-8. & en 1580 une Edition d'Isidore de Séville, in-folio.

(a) Niceron *Mém. des Hom. Il. Inf.* Tom. XXXIII. p. 297.

(b) La Croix du Maine *Bibl. Franç.* p. 307.

(c) Idem, ibid.

(d) La Croix du Maine *ubi supra.*

(e) Niceron *ubi supra.*

(f) Ibid.

(g) La Croix du Maine *ubi supra.*

(h) Niceron p. 130.

(i) La Croix du Maine & Niceron *ubi supra.*

(k) Niceron p. 130.

(l) *Biblioth. Franç. ubi supra.*

[*A*] *Néquit en 1546 ou 1547.*] Cette date n'est fournie par La Croix du Maine, qui écrivoit pendant la vie de La Bigne & qui dit qu'il florissoit au Mans en 1584, âgé de 37 ou 38 ans (1). Ce dernier voit son Epitaphe de ceux qui le mettent au nombre des Abbés Commendataires d'Ardenne près de Caen, & veulent qu'il ait possédé cette Abbaye pendant dix-huit ans, depuis l'an 1540 jusqu'en 1558. Marguerin de la Bigne, Abbé d'Ardenne, mourut au mois de Décembre 1557; & notre Auteur lui a survécu du moins de trente-deux ans. Je ne sai où l'on a pris ce qui le fit dans Moréri, que La Bigne est mort en 1608, âgé d'environ soixante-huit ans. Selon ce calcul, il devroit être né en 1540, six ans plus tôt que ne le fait naître La Croix du Maine, qui me paroît plus digne de foi que tout autre, puisqu'il étoit contemporain, & qu'il connoissoit la Bigne.

(1) *Bibliothèq. Franç.* p. 307.

[*B*] *La Bibliothèque des Pères.*] En voici le titre : *Bibliotheca Veterum Patrum & Antiquorum Scriptorum Ecclesiasticorum, Latinè, per Margarinum de La Bigne. Parisi.* 1575 & suiv. in-folio. VIII. Tomes, & un Tome IX. en 1579. La Bigne est le premier qui ait entrepris une Bibliothèque complette des Ouvrages des Pères, dont il donna en 1589 une nouvelle Edition en neuf Vol. in-folio, L'Ouvrage a depuis été bien augmenté à différentes reprises jusqu'à l'an 1677, qu'on en publia une à Lyon en 27 Volumes.

BIGNON (JERÔME) nâquit à Paris l'an 1590, de Roland Bignon [*A*] & de Marie Ogier, fille de Christophle Ogier Avocat au Parlement de cette Ville (*a*). Son père ne voulut confier son éducation qu'à lui-même. Jérôme Bignon n'eut pas besoin de sortir de cette excellente Ecole, pour aller

(a) Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccles.* T. XVII. p. 272.

[*A*] *Roland Bignon.*] Il est appellé *Jérôme* dans les *Opuscules de Loysel*, p. 582: ce qui est une méprise. Il

dû

(b) Pertault *Illustr. Hist. fuje.* T. I. p. 91. Edit. de Paris 1704. & Baillet *Jugem. des Sav.* T. V. Part. I. p. 351. Edit. d'Amft. de 1725. in-8.

(c) Du Pin *ubi supra.*

(d) Du Pin *ubi supra.*

(e) Du Pin le nomme *Jaques*, mais le P. Niceron dit qu'il s'appelloit *Jacobus.*

aller apprendre ailleurs les Langues, les Humanités, l'Eloquence, la Philoſophie, les Mathématiques, l'Hiſtoire, la Juriſprudence & la Théologie (*b*). Il apprit toutes ces Sciences avec une rapidité extraordinaire, & ſe vit preſque à la fin de ſes études, dans un âge où l'on ne commence guéres qu'à délibérer ſur les moyens de faire étudier les enfans (*c*). Dès l'âge de dix ans, il donna au Public un Eſſai de ſon érudition, dans ſa *Deſcription de la Terre Sainte* [*F*]; & trois ans après, il publia deux autres Ouvrages [*C*], qui le firent connoître à tout ce qu'il y avoit de perſonnes habiles & conſidérables en France. Le Roi Henri IV aiant entendu parler de lui, voulut le voir, & le choiſit pour être en quelque ſorte d'Enfant d'Honneur auprès du Dauphin, qui fut depuis Louis XIII (*d*). Le jeune Bignon parut à la Cour avec des manières tout-à-fait aiſées & polies. L'auſtérité d'une étude aſſidue n'avoit point obſcurci les diſpoſitions naturelles qu'il avoit pour paroître dans le grand monde; & le tumulte & les engagemens de la Cour ne furent point capables d'affoiblir l'inclination qu'il ſe ſentoit pour les Sciences. Il compoſa en ce tems-là un Traité de la Préſéance des Rois de France [*D*]; il le dédia à Henri IV, qui l'engagea par ordre exprès à pouſſer plus loin ſes recherches ſur cette matière. Mais la mort de ce Prince, arrivée peu de tems après, interrompit ce projet, & détermina même Mr. Bignon à quitter la Cour. Ce ne fut cependant pas pour longtems: il y fut bientôt rappellé, à la ſollicitation de Mr. Le Févre (*e*) Précepteur de Louis XIII, & y demeura juſqu'à la mort de cet Ami. Il travailla dans cet intervalle à l'Edition des *Formules de Marculphe* [*E*], qu'il mit au

(1) Du Pin *Nouvell. Biblioth. des Aut. Eccléſ.* T. XVII. p. 272. Nicéron *Mém. des Hommes illuſt.* T. XXIII. p. 248. 249.

de Roaldès & de Maran, fameux Juriſconſultes de l'Univerſité de Toulouſe; & lorſque le premier ſe retira dans celle de Cahors, il laiſſa ſa Chaire de Profeſſeur en Droit à Roland Bignon, qui, comme cette Profeſſion étoit alors très honorable, y enſeigna publiquement pendant une année, & dicta d'excellens Paratitles ſur les cinq Livres des Décrétales. Etant enſuite venu à Paris, il exerça avec beaucoup de réputation la Profeſſion d'Avocat, à laquelle ſe bornoient alors pluſieurs perſonnes de naiſſance & de mérite, qui conſervoient la modération des anciennes mœurs, & qui avoient une grande averſion pour la vénalité des Charges, introduite depuis peu. Après avoir brillé dans le Barreau, il devint célébre dans les Conſultations, & fut généralement eſtimé comme un homme de rare ſuffiſance & d'une probité ſingulière (1).

[*B*] *Sa Deſcription de la Terre Sainte.*] Elle a pour titre, *Chorographie ou Deſcription de la Terre Sainte.* Paris 1600. Quoiqu'il n'eût que dix ans quand il publia cette Deſcription, comme on l'a remarqué dans le corps de l'Article, elle eſt plus exacte que toutes celles qui avoient paru auparavant.

[*C*] *Ils publia deux autres Ouvrages.*] Le prémier étoit, *Diſcours de la Ville de Rome, principales Antiquités & Singularités d'icelle.* Paris 1604 in-8. L'Abbé Lenglet du Freſnoy, dans ſa *Methode pour étudier l'Hiſtoire*, dit que ce Livre eſt peu commun, & qu'il vient d'une perſonne qui joignoit à un grand goût une extrême exactitude. L'autre Ouvrage étoit, *Traité ſommaire de l'Election des Papes. Plus, le Plan du Conclave.* Paris 1605. in 8. Il rapporte d'abord les différentes manières dont on a autrefois procédé à l'Election des Papes. Il remarque, que quelques-uns ont prétendu qu'au commencement celui qui étoit Pape, déſignoit & ordonnoit ſon Succeſſeur; que Saint Pierre avoit établi ainſi Saint Clément, comme il eſt dit dans la Lettre ſuppoſée de Saint Clément à Jacques Evêque du Seigneur. On trouve auſſi que Lin & Clet furent choiſis par Saint Pierre. Quoi qu'il en ſoit de ces hiſtoires, il eſt certain que ces exemples ne furent point ſuivis, & que l'inſtitution d'un Succeſſeur fut défendue dans l'Egliſe, comme il eſt porté dans le Canon 67. des Apôtres, & dans le 23. du Concile d'Antioche. Il eſt encore certain, que depuis Saint Clément, tous les Papes ont été créés par les ſuffrages du Clergé & du Peuple Chrétien de la Ville de Rome, les Evêques qui étoient alors à Rome aſſiſtant à ces Elections, comme on peut le voir dans l'Epître 52. de Saint Cyprien adreſſée à Antonimus, touchant Cornelle & Novatien. Cela fut obſervé juſqu'au Schiſme qui arriva entre Damaſe & Urſicin, vers l'an 369. Car alors Damaſe aiant été élu par une partie du Peuple & du Clergé, & Urſicin par une autre partie, & l'un & l'autre voulant ſe maintenir dans cette Dignité, cela cauſa des ſéditions dans la Ville de Rome, juſques-là qu'il y eut dans une Egliſe cent-trente-ſept hommes tués pour cette querelle, comme le rapporte Ammien Marcellin: ce qui fut cauſe, que l'Empereur Valentinien interpoſa ſon autorité pour éteindre le feu de cette diviſion, & maintint Damaſe. Quelque tems après, une pareille diviſion étant arrivée entre Eulalius & Boniface, l'Empereur Honorius maintint Boniface, après que l'Egliſe de Rome eut été pendant quelque tems comme ſéqueſtrée, & commiſe à l'Evêque de Spolète. Le Roi Théodoric connut auſſi du différend entre Symmaque & Laurent, & confirma le prémier dans une Aſſemblée tenue à Ravenne. Dans la ſuite, quoiqu'il n'y eût point de Schiſme, néanmoins pour obvier au tumulte & aux déſordres qui pouvoient arriver, l'Empereur avoit coutume d'intervenir dans ces Elections. Enfin l'uſage s'établit, que l'Election du Pape faite par le Peuple & par le Clergé n'étoit point valable, ſi elle n'avoit été confirmée par l'Empereur; enſorte que celui qui étoit élu n'oſoit ſe faire conſacrer dans le confentement du Prince, auquel on donnoit quelques deniers pour avoir cette confirmation. Cette coutume dura juſqu'au tems de l'Empereur Conſtantin III, qui envoya en 686 une Conſtitution à Benoiſt II. par laquelle il étoit ordonné qu'à l'avenir, celui qui auroit été élu par le Clergé & par le Peuple de Rome, ſeroit incontinent Pape, ſans attendre ni l'autorité de l'Empereur de Conſtantinople, ni celle de l'Exarque d'Italie réſidant à Ravenne. L'an 773, le Pape Adrien I. dans le Concile de Latran accorda à Charlemagne Roi de France, & depuis Empereur d'Occident, le pouvoir d'élire & d'établir le Pape, en reconnoiſſance de ce que ce Prince avoit chaſſé les Lombards d'Italie. Le Decret en eſt rapporté par Gratien, au Canon *Adrianus*, Diſt. 63. Louis le Débonnaire fils de Charlemagne ſe départit de ce droit, du tems de Paſchal I. & remit au Clergé & au Peuple la pleine & libre puiſſance d'élire le Pape, dont ils demeurèrent en longtems en poſſeſſion. Mais Léon VIII aiant été maintenu ſur le Saint Siége par les armes de l'Empereur Othon I., ce Pontife, en récompenſe de ce bienfait, & indigné de l'inconſtance du Peuple, tranſporta toute l'autorité d'élire & de créer le Pape à la perſonne de l'Empereur Othon, vers l'an 963. Les Succeſſeurs d'Othon ont uſé de ce droit juſqu'au tems de l'Empereur Henri IV, ſous lequel le Pape Grégoire VII, élu en 1073, le fit revenir au Clergé & au Peuple. Paſchal II. le remit entre les mains d'Henri V; mais ce Pape révoqua auſſi-tôt ce qu'il avoit fait. En 1059, le Pape Nicolas II. au IV. Concile de Latran, fit un Decret touchant l'Election du Pape, portant que les Cardinaux-Evêques, après avoir conféré enſemble de l'Election, en doivent parler aux autres Cardinaux, & que le Clergé & le Peuple conſentiront à cette Election. Peu à peu le droit d'élire eſt demeuré aux ſeuls Cardinaux, tant Evêques, que Prêtres & Diacres. Enfin Grégoire X, au Concile de Lyon en 1274, après un long Schiſme, & pour y obvier à l'avenir, régla la manière dont les Cardinaux procéderoient à l'Election du Pape, étant enfermés dans un même lieu appellé le *Conclave*, dont ils ne peuvent ſortir, ni avoir aucune communication au dehors juſqu'à ce que le Pape ſoit élu. Au Concile de Conſtance, quand il s'y agit d'élire un Pape, il fut ordonné, que pour cette fois-là ſeulement, on joindroit aux Cardinaux ſix Prélats ou autres Perſonnes Eccléſiaſtiques de cinq Nations principales qui étoient au Concile, ſavoir de l'Italie, de la France, de l'Eſpagne, de l'Angleterre, & de l'Allemagne, qui entreroient au Conclave, & auroient voix active comme les Cardinaux, enſorte que celui qui ſeroit élu par les deux tiers des Cardinaux, & les deux tiers des Ajoints de chaque Nation, ſeroit tenu pour vrai Pape. C'eſt ainſi que fut élu Martin V. Depuis au Concile de Bâle, après la dépoſition d'Eugène IV, Amédée de Savoye fut élu par trente-deux perſonnes, choiſies par les Prélats, jointes au Cardinal Alaman Archevêque d'Arles. Mr. Bignon, après avoir ainſi expliqué l'ancien uſage pour l'Election des Papes, décrit dans le ſecond & le troiſiéme Chapitres les particularités & les cérémonies de l'Election & du Couronnement du Pape, qui ſe pratiquent à préſent (2).

[*D*] *Un Traité de la Preſſance des Rois de France.*] Il eſt intitulé : *De l'Excellence des Rois & du Royaume de France, traitant de la Preſſance & Prérogatives des Rois de France par deſſus tous les autres. & des antiquités d'icelle.* Paris 1620 in-8. Cet Ouvrage eſt deſtiné à réfuter celui que Diégue Valdès, Conſeiller de la Chambre Royale de Grenade, avoit publié pour ſoutenir la Préſéance des Rois d'Eſpagne, ſous ce titre : *De Dignitate Regum Hiſpaniæ.* Grenade 1602 in-folio (3).

[*E*] *L'Edition des Formules de Marculphe.*] En voici le titre : *Marculphi Monachi Formulæ. Ex Bibliotheca Regia Hier. Bignonius edidit, & Notis illuſtravit.* „ Les Formules du Moine Marculphe, publiées ſur un MS. de la „ Bibliothèque du Roi, & enrichies de Notes, par Jérôme Bignon." Paris 1613 in-8. Strasbourg 1655. in-4. Il en a paru une nouvelle Edition à Paris en 1666 dont il y a ſes fils de ſes Fils, où l'on a joint la Loi Salique avec des Notes de François Pithou & de Mr. Bignon, dont les Notes ſont ſi remplies d'érudition & ſi juſtes, qu'elles font encore l'admiration des Savans. Cependant il n'avoit que vingt-trois ans, lorſqu'il les donna pour la prémière fois. Marculphe étoit un Moine, âgé de plus de ſoixante-dix ans, comme il le déclare lui-même. Il adreſſe ſon Recueil de Formules *Landerico Papæ.* Mr. Bignon croit que c'eſt Landry Evêque de Paris, qui a fleuri ſous Clovis ou Louis fils de Dagobert, vers l'an 660. Il rapporte pluſieurs exemples, pour montrer que le nom de Pape étoit commun à tous les Evêques. Il traite amplement dans la No-

(2) Du Pin *ubi ſupra* P. 273. 276.

(3) Du Pin & Niceron *ubi ſupra.*

te-

au jour en 1613. En 1614 il fit un Voyage en Italie, & y visita par-tout les plus illustres d'entre les Savans, qu'il convainquit par sa conversation, de ce que la renommée leur avoit appris de plus incroyable en sa faveur. Le Pape Paul V lui donna des marques singulières de son estime. Le Cardinal de Sainte-Susanne, qui n'étoit alors que Secrétaire des Brefs, établit avec lui un commerce d'amitié très étroite; & le célèbre Fra-Paolo, charmé de sa conversation, l'arrêta quelque tems à Venise pour en profiter. En 1615, il fit imprimer les Voyages de Pyrard de Laval [F]. Au retour de son Voyage, Mr. Bignon se donna tout entier aux exercices du Barreau, où ses prémières actions eurent un grand succès. Son père le fit pourvoir en 1620 d'une Charge d'Avocat-Général au Grand-Conseil, dans les fonctions de laquelle il surpassa tout ce qu'on pouvoit attendre de lui; & il s'acquit une si grande réputation, que le Roi quelque tems après le nomma Conseiller d'Etat, & enfin Avocat-Général au Parlement [G], à la place de Mr. Servin, sur la fin de l'année 1625. En 1641, résolu de ne plus vaquer qu'aux emplois qui l'appeloient dans le Conseil d'Etat, il céda la Charge d'Avocat-Général à Mr. Briquet son gendre. L'année suivante, il fut nommé Grand-Maître de la Bibliothèque du Roi [H]. Mr. Briquet fon gendre étant mort en 1645, il fut obligé de reprendre sa Charge d'Avocat-Général, pour la conserver à fon fils, & continua de l'exercer jusqu'à sa mort, quoique de prémier Avocat-Général, il fût devenu le second. Il fut outre cela employé à d'autres affaires importantes pour l'Etat [I]. Enfin ce Grand-Homme, qui avoit toujours fait servir la Piété de base aux autres Vertus qu'il avoit constamment pratiquées, finit fa vie avec une dévotion vraiment Chrétienne. Il mourut le 7 d'Avril 1656, d'un Asthme, dont il avoit été attaqué dès l'Automne précédent, mais qui ne lui fit point cesser ses fonctions ordinaires. Il étoit alors dans sa 67e. année. Il fut enterré à S. Nicolas du Chardonnet, où l'on voit son Buste de marbre, fait de la main de Girardon, avec une longue Epitaphe [K]. Il laissa deux fils, dont l'un a été Avocat-Général & Conseiller

te fur le prémier Article, de l'origne des Privilèges des Moines, qui par le Droit commun sont foumis aux Evêques. Dans le commencement, les Evêques mêmes leur ont accordé ces Privilèges dans des Conciles. Mr. Bignon en rapporte quelques exemples, & décrit tout au long le Privilège qu'on prétend avoir été accordé par Saint Landry Evêque de Paris à l'Abbaye de Saint Denys. Il remarque encore fur le même Article, que les Moines ne font point du Clergé, & le prouve par plusieurs témoignages de l'Antiquité: Que l'usage étoit anciennement de porter fur l'Autel les offrandes que l'on faisoit à l'Eglise: Que d'abord ces Offrandes étoient pour l'Evêque seul; qu'enfuite ils n'en ont eu qu'une partie, & que le surplus demeuroit à l'Eglise ou à la Paroisse, & qu'ils n'avoient rien aux Offrandes faites aux Monastères. Il fait voir fur le second Article, que les Privilèges devoient être confirmés par les Princes. Sur ce que les Evêques font appellés dans la Formule *Hommes Apostoliques*, il rapporte plusieurs passages où l'on donne le nom de Siége Apostolique à des Eglises particulières, autres que celle de Rome. Il observe fur ce qui est dit des Luminaires, que leur usage est très ancien dans l'Eglise; que les prémiers Chrétiens s'en servoient pour éclairer dans leurs Assemblées, qu'ils tenoient avant le jour par nécessité; & que depuis on les a retenus en plein jour, en signe de joie, & pour honorer Dieu. Sur le cinquième Article, il cite des autorités & des exemples, qui font voir que les Rois de France choisissoient des personnes, qu'ils ordonnoient aux Métropolitains de consacrer. Il n'étoit pas même permis aux Séculiers, qui vouloient entrer dans la Cléricature, de le faire dans le commencement du Prince, comme il est justifié fur l'Article XIX. Il y est remarqué, que les Clercs portoient des cheveux courts, & qu'ils les laissoient croître, quand ils vouloient renoncer à la Cléricature (4).

(4) Du Pin p. 274.

[F] *Il fit imprimer les Voyages de Pyrard de Laval.*] En voici le titre: *Voyages de François Pyrard de Laval, contenant sa Navigation aux Indes Orientales, Maldives, Moluques, & au Brésil.* Paris 1615 in-8. en deux Tomes. Et une nouvelle Edition augmentée de divers Traités, Paris 1679 in-8. ☞ Je ne fai fi cette seconde Edition est in-8. En ce cas, où l'a imprimée de deux manières différentes; car j'en ai un exemplaire sous les yeux, qui est in-4. & de la même année 1679. Outre quelques Traités contenant des Directions pour les Voyageurs, on y a ajouté une Description exacte de la Côte d'Afrique, & des Observations Géographiques fur le Voyage de François Pyrard, par P. Du Val Géographe du Roi. Le Voyage même est divisé en trois Parties. Dans la prémière, on trouve le départ de l'Auteur de France, fon Voyage & ses Avantures aux Iles Maldives, dans le Royaume de Bengale, à Calicut &c. jusqu'à son départ pour Goa. Dans la seconde, il y a une Description curieuse de Goa, & des environs, le Voyage de Pyrard dans l'Ile de Ceylan, aux Moluques, aux Philippines, au Brésil, & mille détails très intéressans fur les Lieux, le Commerce, les Mœurs des Peuples &c. La troisième Partie renferme les Traités de l'Auteur, & ceux qui ont été ajoutés dans cette nouvelle Edition: il y a un Traité de Description des Animaux, des Arbres, & Fruits des Indes Orientales, observés par Pyrard; une Description particulière de l'Arbre qui porte le Cocos; & des Avis pour ceux qui voudront entreprendre le Voyage des Indes &c. AND. Les Découvertes de Pyrard, homme de bon-sens, *mais incapable de s'énoncer par écrit*, feroient demeurées ensevelies dans l'oubli, si Mr. Bignon ne l'eût attiré chez lui, l'invitant même à fa table, & n'eût pris soin de mettre tous les foirs fur le papier, ce qu'il tiroit à différentes reprises de fes entretiens (5). ☞ Cela paroît un peu difficile à comprendre, quand on lit le Voyage même, où l'Auteur parle toujours en prémière personne. La manière dont la chose est exposée dans l'Avertissement qui est à la tête du Livre, est bien plus naturelle. On y dit, que „ l'Auteur n'étant pas homme savant, avoit pris la pré„ caution de communiquer *ses Cayers*, & de prendre les „ avis des plus savans Hommes de fon tems, & entre au„ tres de feu Monsieur *Hiérofme Bignon*, Avocat-Géné„ ral, qui a été un des prémiers hommes de fon Siècle, „ & qui a eu la bonté de redreffer notre Voyageur dans „ les choses qui furpaffoient fes connoiffances. AND.]

(5) Nicéron *Mém. p.* 159. 160.

[G] *Avocat-Général au Parlement.*] Tout le monde applaudit à ce choix. Le Clergé même, qui avoit nommé des Députés pour prier le Roi de faire revivre en fa faveur l'ancien Droit, fuivant lequel un des Avocats-Généraux devoit être Clerc, ainsi qu'il le choix que le Roi avoit fait de Mr. Bignon, ne fe contenta pas de renoncer à fes prétentions en faveur de cet illustre Magistrat, mais députa encore vers le Roi pour lui en faire des remercimens, & vers Mr. Bignon pour l'en féliciter. En effet, jamais cette importante place n'avoit été remplie plus dignement: car fans parler de fes talens naturels, qu'on y vit brillier dans toute leur étendue, il fignala en mille occafions fa vigueur à foutenir les intérêts du Parlement, fon zèle Inviolable pour la Juftice, & fa fermeté inébranlable contre toutes les attaques de la Faveur: Vertus dont fes envieux entreprirent de lui faire des crimes, après la Harangue sincère, quoique respectueuse, qu'il prononça devant le Roi Louis XIII séant en fon Lit de Juftice, pour la vérification de quelques Edits. Mais ces Prince, juftement prévenu en fa faveur, oppofa la parfaite connoiffance qu'il avoit de fes bonnes intentions, aux complots & à l'avidité des gens d'Affaires, déchaînés contre fa trop grande probité (6). Il examinoit toujours le droit des Parties avec une grande religion, & il avoit une fagacité admirable pour découvrir les fraudes. Ses Plaidoyers étoient éloquens & folides. Il eut toujours un grand amour pour le Bien-public & pour la Juftice, & il fut tempérer la rigueur & la févérité, avec la douceur & la clémence (7).

(6) Idem p. 152. 153.

(7) Du Pin p. 273.

[H] *Il fut nommé Grand-Maître de la Bibliothèque du Roi.*] Quoique le Cardinal de Richelieu fût assez mal intentionné à fon égard, il le fit nommer à cette place, dans la perfuafion que le Public l'y deftinoit d'avance, & feroit choqué qu'elle fût remplie par un autre. Jamais que Mr. Bignon avoit pour les Lettres la lui fit accepter, & fon defintéreffement lui fit refufer dans la fuite celle de Surintendant des Finances (8).

(8) Nicéron p. 154.

[I] *Il fut employé à d'autres affaires importantes pour l'Etat.*] Il eut beaucoup de part à l'Ordonnance de 1629, & Il exerça avec une grande équité les Commiffions de l'Arrièreban, des Amortiffemens, & du Domaine, qui lui furent confées en différens tems. La Reine Anne d'Autriche l'appella, pendant fa Régence, aux Conseils les plus importans. Ce fut lui qui accommoda les différends de Mrs. d'Avaux & Servien, Plénipotentiaires à Munfter; & qui travailla avec Mrs. de Brienne & Lionne au Traité d'Alliance avec la Hollande en 1649. Il fut auffi chofi en 1651 pour régler la grande affaire de la Succeffion de Mantoue, & en 1654 pour conclurre le Traité avec les Villes Anfiatiques (9).

(9) Idem p. 156. 157.

[K] *Une longue Epitaphe.*] La voici: HIERONYMUS BIGNON, *jus jaculi amor, decus, exemplum, miraculum. Quid hac circumflantium Virtutum pompa fibi velit, haud requirat quifquis* HIERONYMI BIGNONII, *Regis in Curia Parifienfi Advocati, hanc effe effigiem noverit; quem doctrina ac humilitatis ova concordia, & juftitiæ ac pietatis indivifa focietas, & Deo & hominibus commendarunt. Fuit illi fcientia multiplex & exquifita, eademque expedita & facilis; & quæ non altiores modo publicas exornarat, fed familiarem quoque convictum mira fuavitate condiret. Hujus fplendor ne quem preftringeret, facilis incredibilitèr animi modeftia, qua fibi cunctos præponebat, non vana fimulatio-*

feiller d'Etat, & l'autre Prémier-Président du Grand-Conſeil. Il n'avoit jamais voulu permettre qu'on fît ſon Portrait; mais on le tira, pendant qu'il portoit la parole à la Grand' Chambre. C'eſt pour cela que Lochon, qui l'a gravé, a mis au bas ces mots : *R. Lochon ad vivum furtim delineavit.* „ Tiré d'après nature, à la dérobée, par J. Lochon (*f*)." Il avoit deſſein de donner des Notes ſur l'Hiſtoire de Grégoire de Tours, & une Hiſtoire de l'origine du Droit François; mais ces Ouvrages, dont on n'a trouvé que quelques commencemens après ſa mort, n'ont pu être achevés, à cauſe de l'application continuelle qu'il donnoit à l'exercice de ſa Charge d'Avocat-Général (*g*).

(*f*) Peyrat Nicéron p. 122-137.

(*g*) Perrault p. 96.

ne, ſed intimo ſenſu; neminem ille deſpicere viſus, neminem obliqui, omnes contra fovere, erigere, ampleƈti : ita cum omnium admirationem exciterat, nullius invidiam. Eruditorum & principi & patre communi fugio habitus. Atque hæ privatæ quodammodo Bignonii *dotes fuere : quales autem in amplißimo, quo per omnem fere vitam funƈtus eſt, munere, oſtenderit; quam animi firmitatem, fidem, religionem, benignitatem, æquitatem, patientiam, nec dici poteſt, nec neceſſe eſt : adeo quidquid dixeris, non intra verum modum erit, ſed intra ſamam. Nec verentur duo ſuperſtites filii* Hieronymus *&* Theodoricus, *tale paternæ Dignitatis lumen, hic Libellorum Supplicum Magiſter, qui hoc optimo parenti monumentum mœſti poſuere, ne in celebrandis ipſius virtutibus nimium videantur amori tribuiſſe, quarum teſtem appellare poſſunt, non Galliam modo, ſed Orbem. Obiit anno* 1656. *7. Aprilis, ætatis* 67. Ce qui ſignifie : „ JEROME „ BIGNON, les délices, la gloire, le modèle, & la merveille de ſon Siècle. Perſonne ne s'informera de ce que ſignifient les Vertus qui environnent ce Monument, dès qu'il ſaura que c'eſt ici le Buſte de JEROME „ BIGNON, Avocat-Général du Roi au Parlement de „ Paris, que le rare aſſemblage d'érudition & d'humilité, l'union de l'amour, de la juſtice & de la piété, ont rendu cher à Dieu & aux hommes. Poſſeſſeur des connoiſſances les plus étendues & les plus exquiſes, il étoit toujours en état d'en faire uſage, non ſeulement „ pour décorer les actions publiques, mais pour en affi-„ nſſant en lui *ſans mélange les propriétés de deux Natures diſtinƈtes.* Non deux différentes Perſonnes, à Dieu ne plaiſe! mais un ſeul & même *Seigneur Jéſus, Dieu, Verbe*, revêtu de notre Chair, non *inanimée*, & ſans *Ame raiſonnable*, comme le prétendent les Apollinariſtes. Croyons ces choſes; évitons ceux qui le veulent diviſer : car quoique les *Natures ſoient diſtinƈtes*, il faut pourtant reconnoître qu'il n'y a qu'une ſeule *Union indiviſible* dans la même *ſeule Perſonne & Subſtance du Fils.*"

Sur quoi Mr. Wake obſerve (1), que ſi telle eſt la doƈtrine Catholique à laquelle S. Chryſoſtome & les Pères de Céſarius, & ſi telles étoient les Erreurs où il ſe trouvoit engagé par la fubtilité des Apollinariſtes; il eſt facile d'entendre l'uſufruit que ce Père fait ici entre les deux *Natures unies en Jéſus-Chriſt*, & les deux *Parties*, que l'Egliſe Catholique, dit Mr. Wake, a toujours reconnues dans l'Euchariſtie, à la ruïne de la Tranſubſtantiation de l'Egliſe Romaine, & à l'établiſſement ſolide de la Préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans le Sacrement, telle que l'Egliſe Anglicane la croit, & que je l'ai établie dans le Traité qui précède." Les paroles ſur leſquelles roule la diſpute ſont les ſuivantes. *Chriſt eſt Dieu & Homme : Dieu*, en ce qu'il eſt impaſſible; *Homme*, parce qu'il a ſouffert; mais un ſeul *Fils*, & un ſeul *Seigneur*; réuniſſant ſans doute en lui-même l'empire & le pouvoir de deux *Natures* unies; non qu'elles ſoient *confuſibiliantielles*, puiſque chacune d'elles retient ſes *propriétés* particulières *ſans confuſion*; étant deux en lui, qui ſont *diſtinƈtes*. Car de la même manière que (*dans l'Euchariſtie*) avant que le *Pain* ait été conſacré, nous l'appellons *Pain*, mais qu'après qu'il a été ſanƈtifié par la Grace de Dieu, par le miniſtère du Prêtre, nous ne lui donnons plus *le nom de Pain*, & qu'il eſt *trouvé digne d'être appellé le Corps du Seigneur*, ainſi la *Nature de Pain y ſubſiſte encore*; & que nous ne diſons pas qu'il y a DEUX CORPS, mais *un ſeul Corps du Fils* : de même ici la *Nature Divine étant unie avec le Corps*, elles ne conſtituent qu'*un ſeul Fils*, *une ſeule Perſonne*. Et cependant elles ſubſiſtent *ſans confuſion*, & *indiviſiblement*, non en *une Nature*, mais en *deux Natures parfaites*." *Et Deus & Homo & Chriſtus eſt : Deus propter impaſſibilitatem, Homo propter paſſionem : unus Filius, unus Dominus, idem ipſe procul dubio unitarum naturarum, unam dominationem, unam poteſtatem poſſidens, etiamſi non conſubſtantiales exiſtunt & unaquaque incommixtam proprietati conſervat agnitionem, propter hoc quod inconfuſa ſunt, dico* : *ſicut enim antequam ſanƈtificetur* Panis, *Panem nominamus, divina autem illum ſanƈtificante Gratia, mediante Sacerdote, liberatus eſt quidem appellatione Panis, dignus autem habitus eſt* Dominici Corporis appellatione, *etiamſi* Natura Panis *in ipſo permanſit, & non duo Corpora, ſed unum Corpus Filii prædicatur; ſic & hic Divinitas indiviſorium, id eſt, inundante Corporis natura, unum Filium, unam Perſonam, utraque hæc fecerunt. Agnoſcendum tamen inconfuſam & indiviſibilem rationem, non in una ſubſtantia natura, ſed in duabus perfeƈtis.* Mr. Wake remarque enſuite (2), que ce fut vers l'an 1548 que ce paſſage fut cité

(1) P. 137.

(2) Appendix p. 14. & 1494.

[*A*] *Quelques particularités .... par rapport à la ſuppreſſion de la Lettre de S. Chryſoſtome au Moine Céſarius, dans ſon Edition de la Vie de ce Père par Pallade.*] Cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1680 in-4. ſous ce titre : *Palladii Epiſcopi Helenopolitani de Vita S. Johannis Chryſoſtomi Dialogus. Accedunt Homilia S. Johann. Chryſoſt. in laudem Diodori Tarſenſis Epiſcopi ; Alia Taraƈi, Probi, & Andronici; Paſſio Bonifatii Romani; Eutgrius de otto Cogitationibus; Nilus de otto Vitiis. Omnia nunc primum Græco-Latina prodeunt cura & ſtudio Emerici Bigoti Rotomagenſis.* „ Dialogue de Pallade Evêque d'Helénopolis ſur la vie de „ S. Chryſoſtome. Auquel on a joint l'Homélie de S. „ Jean Chryſoſtome à la louange de Diodore Evêque de „ Tarſe; les Actes de Taraque, de Probe, & d'Andronique; la Paſſion de Boniface Romain; Evagre, *touchant les huit Penſées*; Nilus, *ſur les huit Vices*. Le tout publié pour la prémière fois en Grec & en Latin, par les „ ſoins d'Emeri Bigot de Rouen." Il avoit deſſein d'y ajouter la Lettre de S. Chryſoſtome au Moine Céſarius, qu'il avoit copiée ſur un Manuſcrit de la Bibliothèque de Florence; mais elle parut ſi formelle contre la doƈtrine de la Tranſubſtantiation, que les Examinateurs l'obligèrent de la ſupprimer. C'eſt ce que releva d'une manière particulière Mr. Wake, depuis Archevêque de Cantorbery, dans ſon *Appendix* * à la *Défenſe de l'Expoſition de la Doƈtrine de l'Egliſe Anglicane, contre les Objeƈtions de Mr. de Meaux, ci-devant Evêque de Condom, & de ſon Apologiſte.* Il obſerve, que la principale choſe qu'il avoit imputée à l'Evêque de Meaux, étoit que la prémière Edition de ſon Livre avoit été ſupprimée, parce qu'il contenoit quelques Propoſitions contraires aux ſentimens des Docteurs de Sorbonne, à qui on l'avoit envoyé pour y donner leur approbation. Pour montrer que leur juſtice eſt impartiale, qu'ils traitent tout le monde également, & que Mr. de Meaux n'eſt pas le ſeul avec lequel ils en aient agi avec tant de ſévérité en pareille occaſion, il va donner au Public un autre exemple de la même nature; d'autant plus, que les feuilles de l'Original, biffées & imprimées, lui étant tombées entre les mains, peuvent en tout tems être vues chez lui, avec l'Edition ſupprimée de l'*Expoſition de la Doƈtrine de l'Egliſe Catholique*, par Mr. de Meaux. S. Chryſoſtome écrivit une Lettre au Moine Céſarius, qui étoit tombé depuis peu dans l'Héréſie des Apollinariſtes, dont il ſe propoſoit de le faire revenir. Il prouve dans cette Lettre, que la Nature Divine & la Nature Humaine ſont diſtinƈtes en Jéſus-Chriſt; qu'on ne doit pas confondre les Propriétés de l'une avec les Propriétés de l'autre, étant ſeulement unies en une même Perſonne. Il accuſe les Apollinariſtes de dire, que le Corps du Sauveur eſt changé en ſa Divinité, & de rendre ainſi la Divinité paſſible. Il finit en adreſſant à Céſarius cette Exhortation : „ C'eſt pourquoi, mon bien-aimé, laiſſant les nouvelles „ phraſes & les vains diſcours de ces gens-là, revenons-„ en à ce que nous avons dit; qu'il eſt pieux, même très „ pieux, de confeſſer que notre Sauveur Jéſus-Chriſt, qui „ eſt mort pour nous, eſt *parfaitement Dieu, parfaitement* „ *Homme*, un ſeul Fils, non diviſé en deux, mais réu-

* Num. 5. p. 128.

de l'*Appendix* de feu Mr. Wake, Archevêque de Cantorbéry, à sa *Défense de l'Exposition de la Doctrine de l'Eglise Anglicane touchant les Objections de Mr. de Meaux, ci-devant Evêque de Condom, & de son Apologiste*, Londres 1686 in-4. A la fin de cet Ouvrage il a fait réimprimer cette Lettre, avec la partie de la Préface de Mr. Bigot qui s'y rapportoit, & qui avoit auſſi été fupprimée par les Docteurs de Sorbonne. Mr. Du Pin dit (*a*) qu'on a imprimé depuis ſa mort les Lettres qu'il a écrites à divers Savans, & celles que les Savans lui ont écrites. Mais l'Auteur des *Mélanges d'Hiſtoire & de Littérature*, publiés ſous le nom de *Vigneul-Marville*, dit (*b*) que ſes Amis avoient promis de donner ſes Lettres au Public, mais qu'on a reconnu qu'elles n'en valoient pas la peine. On a imprimé auſſi à Bâle en 1690 une Lettre qu'il avoit écrite à l'Evêque de Tulles contre le Livre de l'Abbé de S. Cyran, intitulé *le Cas Royal* (*c*). Il avoit voyagé en Italie, en Angleterre, en Hollande & en Allemagne, où il amaſſa quantité de Livres curieux, & fit amitié avec les Savans les plus diſtingués de cés Pays (*d*). Le commerce qu'il avoit avec tous les Savans de l'Europe, de qui il étoit ſouvent conſulté, l'avoit inſtruit d'une infinité de circonſtances particulières de leur Vie & de leurs Ouvrages, & cette connoiſſance rendoit ſa converſation très utile & très agréable (*e*). Il avoit une vaſte connoiſſance des bons Livres, & un diſcernement très fin dans le choix des plus rares & des plus curieux (*f*). L'Auteur des *Mélanges d'Hiſtoire & de Littérature* nous apprend (*g*) que ſon plus grand exercice étoit de lire, & de faire des Obſervations ſur ſes lectures, qu'il communiquoit libralement à ſes Amis ; que c'eſt de la ſorte qu'il a eu part à pluſieurs bons Ouvrages qui ont vu le jour, entre autres aux deux *Gloſſaires* de Mr. Du Cange. Il avoit dreſſé un Catalogue de tous les Auteurs Grecs, & il a laiſſé des Notes ſavantes, écrites ſur des papiers volans, & dans les marges du *Tréſor Grec* de Henri Etienne, de Plutarque & de quelques autres (*h*).

(*a*) *Bibliothéque des Auteurs Eccléſiaſtiques*, Tom. XVIII. p. 216.

(*b*) Tom. I. p. 176. Ed. de 1700.

(*c*) Du Pin p. 209.

(*d*) Id. ibid.

(*e*) *Hiſt. des Ouvrag. des Savans.* Février 1690 p. 267.

(*f*) Id. ibid.

(*g*) *Ubi ſupra*, p. 177.

(*h*) Idem p. 176.

cité pour la première fois par Pierre Martyr, dans ſa diſpute ſur l'Euchariſtie avec le Dr. Etienne Gardiner, Evêque de Winchester. Il déclara qu'il l'avoit copié ſur un Manuſcrit de Florence, & qu'il avoit dépoſé la Lettre entière dans la Bibliothéque de l'Archevêque Cranmer. Gardiner ne pouvant nier la choſe (3), prit donc le parti dans la réponſe qu'il lui fit en 1552, préméditement d'attribuer cette Lettre à un autre Jean de Conſtantinople, qui vivoit vers le commencement du VI. Siécle ; en ſecond lieu, d'éluder la force du paſſage, en ſoutenant, que par le *Pain* qui conſerve ſa *nature*, il faut entendre ſeulement, que ſes *Accidens* ſubſiſtent, mais que pour ſa *Subſtance*, elle eſt changée au *Corps de Chriſt*. Turrien (4), qui paroit par ce qu'il dit dans ſes Ecrits, avoit vu quelque part cette Lettre, ſoutient la même choſe ; & ſi nous en croyons Vaſquez (5) & Valentia (6), il prouve que cette Lettre n'eſt pas de Chryſoſtome, mais de l'autre Jean, auquel Gardiner l'avoit attribuée déja. Mais malgré cela, l'Argument ne laiſſe pas d'être preſſant, puiſque cet autre Jean vivoit au commencement du VI. Siécle, & que par conſéquent, la Doctrine de la Tranſubſtantiation n'étoit point alors celle de l'Egliſe. Gamache n'eſt pas même fort éloigné d'en convenir ; car après avoir, comme les autres, attribué cette Lettre au même Jean, il ajoute „ qu'il eſt „ excuſable, parce que la Doctrine de la Tranſubſtantia„ tion n'étoit pas enſeignée & expliquée auſſi clairement „ dans *ce temps-là*, qu'elle l'eſt aujourd'hui." *Excuſari poſſe, quod nec Tranſubſtantiatio ejus temporibus ita perſpicue tradita & explicata fuerit, ſicut hodie* (7). Mais c'eſt ce que le Cardinal du Perron ne put même ſouffrir (8) : il ne jugea pas à propos de s'en tenir à une *Echapatoire*, qu'il ſentoit bien être inutile à la Cauſe ; ni ne put ſouffrir qu'on convint qu'un Auteur auſſi ancien que l'un ou l'autre Jean, avoit été ſi oppoſé aux ſentimens de l'Egliſe Romaine ſur cette matière. Il aecuſa donc tout net Pierre Martyr *d'impoſture*, & employa quantité de raiſons pour perſuader au Public qu'il n'y avoit jamais eu une pareille Lettre. On laiſſa donc là le paſſage de la Lettre même, juſqu'à ce que vers l'an 1680, Bigot, qui en avoit apporté douze ans auparavant une Copie de Florence, réſolut de ruïner tout d'un coup les efforts de ces gens-là, en publiant cette Lettre, que le Cardinal avoit ſi hautement miſe au rang des impoſtures, & en prouvant qu'elle eſt véritablement l'ouvrage de S. Chryſoſtome, contre toutes les vaines prétentions des autres ; & c'eſt ce qu'il exécuta avec beaucoup de ſincérité en 1680. Parmi les Pièces qu'il ajouta à Pallade dans l'Edition qu'il en donna alors, cette Lettre occupoit une des premières places, & elle étoit munie d'Atteſtations, qui en mettoient l'authenticité au-deſſus de toute atteinte. Il expliqua dans ſa Préface, de quelle maniére elle lui étoit tombée entre les mains ; & fit une courte Apologie ſur le paſſage qui avoit cauſé de ſi grands débats, mais tournée de maniére qu'il ſemblioit lui-même en ſentir le foible, ou craindre du moins, que les Examinateurs ne s'en apperçuſſent. Mr. Wake remarque (9), qu'il n'avance en cela rien que ce que Bigot avoit déclaré lui-même à ſes Amis, tellement qu'il réſolut d'en garder ſecrettement quelques exemplaires, craignant que le reſte ne courût riſque, comme cela arriva effectivement. Car l'Ouvrage étant preſque achevé, & prêt à paroître, quelques Docteurs de Sorbonne, dont Mr. Grandin & Mr. Faure ſont les plus principaux, la firent ſupprimer, & ôter les feuilles imprimées du Livre, ſans y mettre rien qui en remplit le vuide ; & c'eſt ce dont l'Edition de *Pallade* de cette année-là, tant par la *Préface* que par le Livre même, ſera un monument toujours ſubſiſtant. Un Savant s'en eſt même publiquement plaint, dans une eſpéce de *Défi* ou de *Reproche* à la tête de S. Athanaſe *ſur l'Hexemeron* L. XII. publié à Londres en 1682 in-4. Mais les feuilles de la Préface de Mr. Bigot, & celles qui contenoient la Lettre même, tirées du Livre par ces Docteurs, que ce Savant n'avoit pu recouvrer, étant tombées depuis entre les mains de Mr. Wake, il le voulut pas avoir part à la fraude, en retenant plus longtems ce qui étoit ſi digne d'être vu du Public, & ce qui avoit été deſtiné pour lui. Et il ajoute qu'il eſpére que les Savans, auxquels il a eu deſſein de faire plaiſir par-là, ne le trouveront pas mauvais, quoique Mr. Le Moine l'ait publiée l'année d'auparavant dans ſes *Varia Sacra* ; parce que ce ſavant homme n'a donné ni le Fragment Grec, que Mr. Wake publie pour l'Edition même de Mr. Bigot, ni ce que celui-ci en diſoit dans cette partie de ſa Préface qui avoit été ſupprimée ; pour ne pas dire, que la Copie Latine donnée par Mr. Le Moine eſt ſi fautive, que la Lettre eſt inintelligible. Il dit de plus, qu'il n'a nullement deſſein de faire tort au projet de ce Savant, dont il paroit ſi jaloux, puiſqu'il eſt trop vaile, pour qu'il puiſſe ſouffrir le moins du monde de ce qu'il promettoit donner ; & qu'il ſera charmé, ſi ce qu'il publie à préſent, peut en quelque façon y être utile. Pour ce qui eſt de l'authenticité de la Pièce même, il remarque, qu'il ſeroit inutile de rien ajouter à ce que Mr. Bigot a dit pour la prouver. Tant d'Auteurs anciens l'ont citée comme une *Lettre de S. Chryſoſtome au Moine Ciſarius*, & il en reſte des Fragmens ſi authentiques dans les plus anciens Ecrivains, que ſimulgré cela on veut conteſter la validité de cette Pièce, on peut avec autant de raiſon douter des autres Ouvrages de S. Chryſoſtome qui lui ſont généralement attribués, peut-être fur des fondemens moins ſolides. Mr. Wake nous donne enſuite cette partie de la Préface de Mr. Bigot, qui avoit été ſupprimée, & la Lettre même, exactement ſelon l'Edition de Paris, *dont j'ai même*, dit-il (10), *retenu les pages, pour que ceux à qui cela ſera plaiſir, puiſſent voir le vuide de cette partie de Pallade d'où on l'a tirée. A l'égard des petites Notes que j'y ajoutées, elles contiennent la Collation, 1. du Texte Latin de Bigot, avec celui de Mr. Le Moine, où je ne ſache pas avoir omis la plus petite Variante, pas même d'une ſeule lettre ; 2. des Fragmens Grecs recueillis par Bigot, avec quelques autres MSS. qui m'ont été communiqués.* Mr. Baillet dans le ſecond Tome de ſes *Jugemens des Savans* (11) parle auſſi du retranchement de la Verſion Latine de cette Lettre „ qui ſemblioit contenir „ une difficulté touchant le myſtére de l'Euchariſtie, ſous „ prétexte que nous n'en avons pas l'Original Grec : les „ Proteſtans ſe ſont récriés là-deſſus, *dit-il*, & ont traité la „ choſe de fourbe & d'impoſture." Il obſerve enſuite (12), qu'il auroit peut-être été plus à propos, ſelon l'avis de pluſieurs Catholiques, de donner de bonne-foi la Lettre, avec l'explication de la difficulté du paſſage, plutôt que de vouloir la ſupprimer, puiſque cela eſt d'autant moins poſſible, que ce paſſage eſt devenu tout public depuis plus d'un Siécle, & qu'aiant été allégué par Pierre Martyr & quelques autres Proteſtans, il a été répondu depuis ce tems-là par des Catholiques. Le P. Nicéron, dans ſes *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes illuſtres* (13), nous apprend que ce fut Mr. Faure Docteur de Sorbonne, qui fit retirer & lacérer cette Lettre, *l'imaginant que, c'étoit une Piéce ſuppoſée, & craignant qu'elle ne fût contraire au dogme de la Tranſubſtantiation.* Cependant le P. Hardouin l'a publiée en 1689 en Grec & en Latin, avec des Notes & une Diſſertation du Sacrement de l'Autel. Mr. Jaques Baſnage a fait la même choſe à Utrecht en 1687. Elle ſe trouve auſſi avec le morceau de la Préface de Mr. Bigot, qui avoit été ſupprimé, dans le petit Recueil que Mr. Baſnage fit imprimer à Rotterdam en 1694, intitulé : *Diſſertationes Hiſtorico-Theologicæ.* AD. N.] Mr. Maſſei l'a fait imprimer auſſi à Florence en 1721, in-12, conformément au Manuſcrit qui eſt dans la Bibliothéque des Dominicains de S. Marc de cette Ville ; & elle ſe trouve, ſuivant cette Edition, dans les *Nouvelles Littéraires* Latines de Leipſig, Janvier 1722. pag. 9.

(1) *Lonauli Confutatio Cavillationum circa ad Object.* 201.

(2) Lib. 1. *de Euchar.* Cap. 18.

(3) Dif. 180 Cap. 2. n. 202.

(4) *De Transſub.* Cap. 7 §. *ſi-militer.*

(5) *Vaſquez Albertin. de Euchar.* L. II. p. 1133.

(6) *De Euchariſtiâ* p. 321 - 322.

(7) *Pro ver. Albertin. de Euchar.* L. II. p. 1133.

(8) *De l'Euchariſtie* p. 321 - 322.

(9) *Expoſitatio* p. 3. à la fin de S. *Athanaſii in Hexæmeron* L. XII. Edit. Lond. 1682 in-4.

(10) P. 149.

(11) Part. II. p. 159. Ed. d'Amſt. de 1725. in-12.

(12) Ibid. p. 170.

(13) Tom. X. Part. I. p. 178.

BILLINGSLEY (Henri), Chevalier, excellent Mathématicien [*A*] & Lord-Maire de Londres du tems de la Reine Elifabeth, étoit fils de Roger Billingfley de Cantorbéry (*a*). Il étudia pendant près de trois ans dans l'Univerſité d'Oxford, & pendant ce tems-là il fit connoiſſance avec un grand Mathématicien, qui s'appelloit Whitehead, & qui avoit été Auguſtin à Oxford. Mais on retira Billingfley de l'Univerſité, & on le mit en Apprenciſſage chez un Chapelier à Londres. Il pouſſa dans la ſuite ſi bien ſa fortune par le Commerce, qu'il devint ſucceſſivement Sherif, Alderman, Commiſſaire de la Douane, & enfin Lord-Maire de Londres en 1597; & qu'il fut créé Chevalier. Il fit de grands rengrois dans les Mathématiques par le ſecours de ſon Ami Whitehead. Celui-ci ſe trouvant deſtitué par l'abolition des Monaſtères ſous Henri VIII, Billingfley le reçut chez lui, & l'entretint dans ſa vieilleſſe. Whitehead, quand il mourut, donna à ſon Bienfaiteur toutes les Remarques de Mathématique qu'il avoit faites ou recueillies, auſſi-bien que ſes Notes ſur les *Elémens d'Euclide*, qui lui avoient coûté beaucoup de peine & de travail, ſoit à dreſſer, ſoit à mettre en ordre. Billingfley fut Membre de la *Société des Antiquaires* [*B*]. Il mourut dans un âge fort avancé, le 22 de Novembre 1606, & fut enterré dans l'Egliſe de Sainte Catherine Coleman, à Londres (*b*).

(*a*) Voyez Stow Survey of London, dans le Chap. du Gouvernement Civil. Apud Wood Ath. Oxon. Tom. I. col. 331. Edit. de 1721.

(*b*) Wood ubi ſupra.

[*A*] *Excellent Mathématicien.*] Il a traduit en Anglois les *Elémens d'Euclide*, auxquels il a joint quantité d'Explications, d'Exemples, de Scholies, de Remarques &c., tirées des plus célèbres Mathématiciens, tant anciens que modernes. Il publia cet Ouvrage ſous ce titre : *Elémens de Géométrie du très ancien Philoſophe Euclide de Mégare, fidellement traduits en Anglois. Auxquels on a joint des Scholies, & des Remarques* &c. Londres 1570. in-folio. Le Dr. Jean Dee a mis à la tête une Préface remplie de beaucoup d'érudition, par rapport aux Mathématiques.

[*B*] *Billingſley fut Membre de la Société des Antiquaires.*] C'eſt ce qu'on voit par un Manuſcrit, cité par Mr. Guillaume Oldys, dans la *Vie du Chevalier Walter Raleigh* (1), à la tête de la dernière Edition de ſes Oeuvres. Ce Manuſcrit a pour titre : *Abrégé pour établir une* Société Royale *ſous le titre d'*Académie *ou* Collège *d'*Honneur *du Roi Jaques*. Mr. Oldys croit que cette Pièce eſt de l'année 1619. On y trouve le paſſage ſuivant. „ Il y a eu un tems, très excellent Roi, tant ſous le ré„ gne de la Reine Elifabeth, que ſous celui de votre Ma„ jeſté, que certaines perſonnes choiſies & connues par „ leurs lumières, unies par l'amour des Sciences, s'aſſem„ bloient dans des tems fixes, à leurs propres dépens. „ Cette Société étoit compoſée d'un *Préſident*, qui étoit „ électif; des *Membres*, tous gens diſtingués ou Anti„ quaires : & d'un *Secrétaire*. Mais cette Société, qui „ ne s'occupoit que des Antiquités d'Angleterre, auroit „ mérité d'être ſoutenue & liée par un Acte Royal ; fau„ te de quoi, n'ayant point l'avantage de pouvoir rem„ plir les places vacantes par la mort de quelques-uns des „ Membres, elle s'eſt abſolument éteinte : la Succeſſion „ étant dans le Civil, ce que la Génération eſt dans le „ Naturel." Le Manuſcrit donne enſuite la Liſte des noms des Membres de la Société, pêle-mêle, tels qu'ils ſont venus à l'eſprit de l'Auteur; à voici : *Thomas* Comte de *Dorſet*, *Henri* Comte de *Northampton*, *Fitzallen* dernier Comte d'*Arundel*, *Guillaume* Lord *Burghley*, les *Herberts* Comtes de *Pembroke*, le ſieur Lord *Lumley*, le Chevalier *Philippe Sidney*, le Chevalier *Henri Billingſley*, les Chevaliers *Gilbert* & *Guillaume Dethicke*, le Chevalier *Henri Fanſhaw*, le Docteur *Bartholemi Clarck* & le Doyen *Cofins*, le Chevalier *Daniel Denne*, les Chevaliers *Walter Cope* & *Raleigh*, Mr. *Benoiſt Barnham*, le Docteur *Cowel*, Mr. *François Thynne* Lancaſter, Mr. *Glover* Somerſet, *Heneage* Garde des Archives, Mrs. *Benfield*, *Erdſwick*, *Lambert*, *Valence* &c. Mr. *Talbot*, & Mr. *Jean Stow* &c. L'Auteur du Manuſcrit repréſente enſuite au Roi, combien la diſſolution d'une Société ſi bien entendue eſt regrettée par tous les gens de mérite, qui ſavent que les Royaumes de Sa Majeſté fourniſſent tant de perſonnes du premier ordre, capables de ſoutenir & de célébrer la gloire de cette illuſtre Société. Il en nomme quelques-uns; le Lord *Guillaume Howard*, le Lord *Carew*, le Chevalier *Foulques Grevile*, le Chevalier *Robert Cotton*, le Chevalier *P. Manwood*, le Chevalier *Jean Davis*, le Chevalier *Henri Savile*, Mr. *Cambden*, le Chevalier *Henri Spelman*, le Docteur *Jean Haywood*, *Tate*, *Whitelock*, *Selden*, & *Bolton*. Mr. Oldys obſerve ſur le Catalogue des Membres, rapporté ci-deſſus, qu'il fait remonter l'antiquité de cette Société plus haut qu'on ne le fait ordinairement : car ſi *Robert Glover*, qui fut fait Héraut d'Armes de Somerſet en 1571, comme il paroît par un Manuſcrit de feu Pierre Le Neve Roi d'Armes du Nord (*Norroy*) ſur la ſucceſſion des Héraux d'Armes depuis la Reine Marie: ſi, dis-je, Robert Glover eſt mort en 1583, ainſi que le même Manuſcrit l'aſſure, ou du moins comme le Dr. Fuller nous l'apprend, cette Société doit avoir ſubſiſté dès cette année-là. Mr. Thomas Hearne, dans ſa Préface au devant d'un *Recueil de Diſcours curieux de pluſieurs célèbres Antiquaires ſur différens points des Antiquités d'Angleterre*, imprimé à Oxford en 1720 in-8. dit (2) que du tems de la Reine Elifabeth & du Roi Jaques I. „ cette Société étoit compoſée d'habiles Antiquaires, „ qui avoient coutume de s'aſſembler ; & que comme ils „ fornoient de grands deſſeins, leurs Ouvrages répon„ doient à la beauté de leurs projets : & que s'ils avoient „ continué, il n'y a point de doute que l'on n'eût à préſent un Ouvrage complet ſur ce qu'il y a de plus important dans l'Hiſtoire & les Antiquités de l'Angleterre. Mais que les Membres jugérent à propos de rompre leur Société (connue ordinairement ſous le nom de *Société des Antiquaires*) parce qu'on inſinua qu'elle pourroit faire tort à certains grands Corps ſavans. Il ne manquoit pas même de perſonnes puiſſantes, qui en étoient ennemis, & qui alléguoient entre autres choſes, que quelques-uns des Membres de la Société étoient non ſeulement peu affectionnés à l'Egliſe Anglicane, mais qu'il y en avoit même qui étoient dans des ſentimens différens de ceux de cette Egliſe." Il faudroit une trop longue digreſſion, pour faire l'hiſtoire des progrès interrompus de cette Société juſqu'à notre tems : une idée générale ſuffira. Elle fut renouvellée dans les commencemens du régne de Charles I.; mais les Guerres Civiles la diſſipérent de nouveau. Elle ſemble s'être rétablie après la mort de Cromwel; car Mr. Aſhmole, dans le *Journal de ſa Vie*, fait mention de la *Fêtes des Antiquaires*. Mais elle paroît avoir été comme enveloppée d'un nuage, pendant les Troubles qui agitérent la fin du régne de Charles II. Elle a repris vigueur ſous le régne du feu Roi George I. en 1717, & elle eſt compoſée à préſent de quantité de Seigneurs & de Perſonnes de diſtinction, Eccléſiaſtiques & Laïques. Le Comte de *Hertford* en eſt Préſident; Mr. *Roger Gale*, Tréſorier de la Société Royale, Vice-Préſident : Mr. *Jaques Weſt*, Secrétaire; & Mr. *Samuel Gale*, Tréſorier.

(1) P. 130. Londres 1735 in-fol.

(2) Pag. 35-37.

BILSON (Thomas), ſavant Théologien & Evêque Anglois au commencement du XVII. Siécle, étoit fils de Harman Bilſon (vraiſemblablement le même qui étoit Membre du Collége de Merton en 1536) fils d'Arnold Bilſon, fils & héritier d'Arnold Bilſon, Allemand de naiſſance, & d'une fille du Duc de Bavière; mais Mr. Wood ne peut dire (*a*) ſi elle étoit naturelle, ou légitime. Thomas Bilſon naquit à Winchester, & fit ſes premières études dans l'Ecole de Wykeham dans cette Ville. On l'envoya de là à l'Univerſité d'Oxford, où après avoir ſervi deux années d'épreuve, il fut reçu Membre perpétuel du Collége Neuf en 1565. Il prit ſucceſſivement le degré de Bachelier & celui de Maitre-ès-Arts. Il entra enſuite dans les Ordres ſacrés, & devint grand Prédicateur. Il fut dans la ſuite Régent de l'Ecole de Winchester. Pendant qu'il occupa cette place, il courut riſque d'être eſtropié, Henri Garnet, le même qui fut exécuté pour avoir été complice de la Conjuration des Poudres, aiant réſolu avec quelques-uns de ſes compagnons d'Ecole de lui couper la main droite; mais par bonheur leur deſſein fut découvert, & prévenu (*b*). Bilſon fut fait auſſi Prébendier de la Cathédrale de Winchester, Docteur en Théologie, & Régent ou Principal du Collége de cette Ville. Pendant qu'il remplit ce dernier emploi, il rendit un ſervice important au Collége en 1584, en découvrant une fourberie, qui en auroit abſorbé tous les revenus [*A*]. L'année ſuivante il publia : *La*

(*a*) Athen. Oxon. Vol. I. col. 403. Por. auſſi Strype Vie de l'Archevêque Whitgift L. IV. ch. 20.

(*b*) Fuller Church-hiſtory of Britain L. X. p. 39 §. 42.

[*A*] *Il rendit un ſervice important au Collége en 1584, en découvrant une fourberie, qui en auroit abſorbé tous les revenus.*] Mr. Strype nous dit, dans ſes *Annales de l'Egliſe d'Angleterre* (1), que cette fourberie conſiſtoit en de prétendus anciens droits ſur les Terres de ce Collége, appuyés de Titres; & que la découverte de la ſuppoſition de ces Pièces fut due principalement aux ſoins infatigables du Régent, qui garantit le Collége de la perte de ce qu'il poſſédoit de plus ſolide. C'eſt ce qui paroît par l'Epitre au Lecteur, qui eſt à la tête du Traité du Dr. Bilſon qui a pour titre : *La vraie Différence entre l'Obéiſſance Chrétienne & la Rebellion Antichrétienne*, imprimé en 1585. où il rapporte : „ Que les biens du Collége ont „ été en danger par un faux Titre, antécédent à la fon„ dation

(1) Vol. III. Liv. I. Ch. 22. p. 289. Londres 1722.

La vraie Différence entre l'Obéissance Chrétienne & la Rebellion Antichrétienne [B]. Cet Ouvrage fut ap-

„ dation de la Maison, & il bien appuyé de tous côtés par d'anciens Contracts & autres Pieces, qu'il étoit très difficile de découvrir l'impofture, & bien plus difficile encore de la prouver, que par des recherches infinies dans les Archives de plusieurs Eglises & Evêchés, auſſi-bien que dans les leurs (*de Winchester*) & par un nouvel examen de plusieurs amples & difficiles Commiſſions, levées avant ton tems, pour juſtifier & appuyer ces Contracts ſuſpects, A quoi, *ajoute-t-il*, perſonne ne pouvoit & ne vouloit être employé, (je parle par rapport à la peine, & non à l'égard de la capacité) que moi. L'affaire étoit d'une ſi prodigieuſe diſcuſſion, la comparaiſon des circonſiances & des contrariétés, tant des Contracts que des Témoins, ſi ennuieuſe, les preuves ſi embarraſſées, & le danger ſi éminent pour les fonds de la Maiſon, que j'ai été obligé pendant deux années entières de renoncer à toutes ſortes d'études, & de m'appliquer uniquement, d'abord à découvrir, & enſuite à prouver la fourberie." [*B*] *La vraie Différence entre l'Obéiſſance Chrétienne & la Rebellion Antichrétienne.*] Le titre entier eſt : *Traité de la vraie Différence qu'il y a entre l'Obéiſſance Chrétienne & la Rebellion Antichrétienne, où l'on défend le légitime pouvoir que le Prince a de commander en ce qui regarde la Vérité, & le droit inaliénable qu'il a de porter l'Epée, contre la Cenſure du Pape, & les Sophiſmes des Jéſuites dans leur* Apologie & Juſtification des Catholiques d'Angleterre : *Où l'on prouve auſſi que les choſes reformées dans l'Egliſe d'Angleterre par les Loix du Royaume, ſont très Catholiques &c.* Oxford 1585 in-4. Londres 1586 en quatre Parties in-8. Dans ce Livre le Dr. Bilſon répond à celui du Dr. Allen, intitulé : *Apologie & véritable Déclaration de l'établiſſement & des travaux des deux Colléges Anglois de* Rome *& de* Reims: & à la *Défenſe des Catholiques Anglois qui ſouffrent pour la Foi* (1) par le même, dans lequel, comme le remarque notre Auteur, „ on foutient hardiment quantité de choſes, ſans ſe mettre en devoir d'en prouver aucune, ſi ce n'eſt le pouvoir que le Pape a de dépoſer les Princes, qu'on tâche d'établir par toute ſorte de moyens ; & l'on ne rougit pas même de dire, que les Sujets qui prennent les armes contre leur Prince naturel & légitime, par ordre du Pape, font une choſe juſte, ſainte & glorieuſe ; & que telle a été la Foi de l'Angleterre depuis ſa converſion au Chriſtianiſme." Sur quoi le Dr. Bilſon dit : „ J'ai cru qu'il ne ſeroit pas inutile d'oppoſer à ce chance, qui dévore les ames & les conſciences auxquelles il s'attache, le ſouverain remède de l'ordre de la Loi éternelle de Dieu, & de montrer que les Souverains ſont établis de Dieu, & ne doivent pas être dépoſés par les hommes ; & que Dieu lui-même a menacé de la damnation éternelle les Sujets qui réſiſtent, dont aucune diſpenſe du Pape ne pourra les ſauver. Et par conſéquent, que la doctrine des Jéſuites ſur cet article eſt auſſi pernicieuſe, que leurs raiſons ſont foibles ; ni l'Ecriture, ni les Conciles, ni les Peres pendant plus de mille ans, n'aiant jamais penſé à attribuer au Pape aucun pouvoir de dépoſer les Princes, & n'en aiant rien dit." Il dit dans la Préface : „ Qu'il a cru que la voie du Dialogue étoit la meilleure pour mettre le ſujet dans tout ſon jour, auſſi-bien que pour éviter des répétitions ennuyeuſes, & pour éclaircir des choſes qu'il veut mettre à la portée des ſimples, autant que leur nature & leur importance le peut permettre. Et n'étant point lié, *dit-il*, à réſuter un Ouvrage particulier, j'ai été obligé de ſuivre cette méthode, afin de pouvoir mettre dans la bouche de mes adverſaires, non ſeulement ce qu'ils ont dit, mais pour peu que cela mérite d'attention, mais ce que je ſuis ſûr qu'ils peuvent dire, afin d'éclaircir d'autant mieux la matière. Je laiſſe à juger au Lecteur Chrétien, ſi j'ai uſé de quelque mutilité en attaquant ; je n'ai pas rapporté par-tout leurs raiſons les plus fortes, comme dans la première & la ſeconde Partie leur *Apologie*, dans la troiſième leur *Défenſe des Catholiques*, dans la quatrième leur *Traité de Reims* ; & je n'ai pas fait valoir autant qu'il eſt poſſible ce qu'ils alléguent. Peut-être auroient-ils répondu eux-mêmes avec plus de vivacité & d'étendue : mais mon deſſein a été de diſcuter les choſes, & non de m'arrêter à un tas de paroles ; & je n'ai rien omis de tout ce de ce qui peut faire à la queſtion. "

Dans la *première Partie* notre Auteur examine toutes les preuves & les paſſages de l'*Apologie* des Jéſuites, leur ſortie du Royaume, & leur retraite à Rome ; quel ſecours ces Peres y ont chercher ; la réſiſtance qu'on a faite dans tous les Siécles à l'Egliſe de cette Ville ; le but de ſes Séminaires, & les qualités de ſon Clergé. Il prouve dans la *ſeconde Partie*, l'Autorité ſouveraine que la Reine a de commander dans ſon Royaume ce qui eſt juſte ; & il montre qu'il y a huit cens ans & au-delà, que le Pape étoit connu aux Loix Eccléſiaſtiques des Empereurs Romains. Il répond auſſi aux autorités & aux abſurdités entaſſées par le Jéſuite contre l'Autorité des Princes ; examine les régles les plus ſures qu'ils doivent ſuivre dans les matières de Religion ; & conclud que le Pape n'eſt ni un Juge ſuffiſant, ni un Juge ſupérieur, dans les Controverſes. Dans la *troiſième Partie*, il réfute les raiſons & les autorités du Jéſuite en faveur du droit du Pape de dépoſer les Princes, & de la priſe d'armes des Sujets contre leurs Souverains, quand le Pape fulmine ſes Anathèmes. Il dévoile la tyrannie & les injuſtices de l'Antechriſt, qui cherche à s'élever au-deſſus des Rois & des Princes ; & il fait voir qu'il n'y a point d'exemple qu'un Pape ait entrepris de dépoſer un Prince, pendant plus de mille ans après Jéſus-Chriſt, & qu'aucun Prince Chrétien n'a reconnu juſqu'à préſent pour légitime aucune dépoſition pareille. Dans la *quatrième Partie*, il fait voir, que la Réformation de l'Angleterre eſt fondée ſur la Parole de Dieu, & ſur la Foi ancienne de l'Egliſe Chrétienne ; & que les Jéſuites, malgré toutes leurs prétentions, ne ſont rien moins que Catholiques. Les Interlocuteurs ſont *Théophile* Chrétien, & *Philander* Jéſuite. Nous donnerons quelques Extraits de cet Ouvrage, pour faire connoître les ſentiments de l'Auteur ſur divers articles. Dans la prémière Partie (3), il répond à ce que les Jéſuites avoient objecté, que tandis que tant de Nations étrangères avoient des Egliſes en Angleterre pour ſervir Dieu en liberté à leur manière, on refuſoit le même privilége aux Catholiques. Il dit qu'en Angleterre, tant les Etrangers que les Naturels du Pays, adorent Dieu le Pére en eſprit & en vérité, ſelon l'Evangile de ſon Fils ; „ étant d'accord par rapport à l'eſſentiel, profeſſant une même Foi, & célébrant les Sacremens ſelon l'inſtitution de Jéſus-Chriſt ; qu'on ſouffre ſeulement que les Etrangers uſent dans leurs Egliſes de la Langue qu'ils entendent le mieux, ſelon le précepte de S. Paul, & qu'ils retiennent les Cérémonies qui leur ſont particuliéres, comme n'aiant rien de contraire à la foi & aux bonnes mœurs, *& étant par conſéquent*, au jugement de S. Auguſtin *, *indifférentes* ; enforte qu'elles peuvent ſubſiſter ſans faire tort à l'Unité Chrétienne." Voici ce qu'il ajoute (4), par rapport à la violence & à la contrainte en matière de Religion. „ Notre Doctrine, que vous prétendez qui fait en vote faveur, eſt, que vos Prélats ne devroient pas ſe faire une affaire, comme ils font, de perſécuter juſqu'à la mort les perſonnes de tout âge, de tout ſexe & de toute condition, qui refuſent de ſouſcrire à vos ſubtilités Scholaſtiques, & qui rejettent vos *Clémentines* & vos *Décretales* ; mais qu'il faudroit plutôt travailler avec patience & avec douceur à ramener ceux que vous croyez dans l'erreur. Mais à l'égard des Princes qui portent l'Epée, & qui ſont les Lieutenans de Dieu en Terre, non ſeulement pour procurer la paix parmi les hommes, mais auſſi pour maintenir par des Loix la Religion par rapport à Dieu, nous n'entendons pas, *dit-il*, ni ne blâmons, qu'ils emploient une correction modérée, quand la néceſſité le requiert ; mais nous voulons ſeulement qu'on *corrige & non qu'on maſſacre* ceux qui s'écartent de la vérité. *Car jamais les gens de bien de l'Egliſe Catholique n'ont approuvé le ſupplice des Hérétiques, comme l'aſſure S. Auguſtin. On a fait quantité de Loix pour les punir, mais il n'y en a eu aucune qui ordonnât de les faire mourir.* Le Seigneur même *ne défend pas de diſſiper les aſſemblées des Hérétiques, & leur fermer la bouche, & leur ôter la liberté de parler, mais de les tuer & de les maſſacrer* ; voilà ce qu'il défend, dit Chryſoſtome. C'eſt pourquoi nous déteſtons de cœur, & condamnons de bouche, la tyrannique & barbare boucherie que vous faites de jeunes & de vieux, d'hommes & de femmes, de ſavans & d'ignorans ; & nous ſouhaitons que tous les Souverains mettent un fur les traces de Gratien, de Théodoſe, d'Arcade, d'Honorius, & des autres Empereurs Chrétiens, qui par des Loix ſagement ſévéres ont mis à l'amende, banni, & puni les Hérétiques de différentes manières ; mais ne les ont jamais condamnés à la mort, excepté les ſeuls Manichéens, dont les blaſphémes horribles, en reconnoiſſant le Diable pour Dieu, & l'indignité avec laquelle ils deshonoroient la Sainte Cène, le méritoient pas une moindre peine."

La *ſeconde Partie* eſt, comme le remarque le Dr. Wake (5), un Diſcours ſuivi en faveur de la Suprémacie Royale. Le Dr. Bilſon y montre, que les Empereurs Romains, quoient autrefois des Conciles (6), dont ils fixoient le tems & le lieu (7), réglant même qui ſeroient ceux qui y aſſiſteroient (8) & qui y auroient voix : qu'ils déterminoient quelles matières on y traiteroit (9) préſidoient aux débats (10), & empêchoient qu'on ne portât atteinte à la Foi établie par les Conciles précédens (11). Qu'ils jugeoient de leurs procédures (12), même par rapport aux matières de Foi (13), par la Régle commune à tous les Chrétiens, de ſavoir la Parole de Dieu (14). Qu'ils confirmoient les Decrets des Conciles (15), & cela encore avec choix, marquant ceux qu'ils approvoient, & auxquels ils donnoient force de Loi (16). Qu'à l'égard des Sentences, ils reſervoient les Appels qu'on interjettoit (17) ; ſuſpendoient l'exécution (18), & modéroient la rigueur des cenſures & des déciſions des Conciles, quand ils les trouvoient trop ſévéres (19). Il prouve tous ces articles par l'exemple des Princes Juifs & des Empereurs Chrétiens. Dans cette même Partie (20) il définit l'*Egliſe* & dit, que c'eſt le Peuple de Dieu, & non ſimplement les Prêtres. Il remarque, que tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Teſtament, l'*Egliſe* ne ſe prend jamais pour le Prêtre ſeul, „ mais en général pour toute l'Aſſemblée des Fidéles." Il ajoute, qu'il s'agit de ſavoir deux choſes : „ qui ſont ceux

(1) Sterve *ubi ſupra* cap. 28. p. 161.

(3) Pag. 15.

1 Corinth. XIV.

* Epiſt. 118.

(4) Pag. 19.

Auguſt. Epiſt. 137. Idem *contra Creſconium* L. III. cap. 50. idem *contra Litteras Petil.* Lib. II. cap. 86. Chryſoſt. *in Matth.*

(5) *Apol aux trois Membres de l'Egliſe Anglicane en faveur de la Suprémacie du Roi* p. 40. Londres 1698. in-8.

(6) P. 114. 121. 162. 227. &c.

(7) Pag. 114. 122.

(8) P. 207. 208.

(9) P. 135.

(10) P. 114.

(11) P. 115.

(12) P. 115.

(13) P. 121. 206. 276.

(14) P. 119.

(15) P. 242.

(16) P. 139.

(17) P. 115. 121. 122.

(18) P. 114.

(19) P. 116.

(20) P. 133. 134.

appuyé & approuvé par l'Autorité Souveraine, & dédié par l'Auteur à la Reine Elisabeth. En 1593.

„ caux qui ont le droit de commander en ce qui regarde „ la Vérité, & par quelle voie nous pouvons parvenir à „ la connoissance de la Vérité? Nous disons, que les „ Princes ont le droit de commander par rapport à la Vé- „ rité, & de punir les rebelles: c'est à quoi aucun Evê- „ que ne peut prétendre; c'est le privilège du Prince seul, „ qui porte l'Epée. C'est là la première partie de la Ques- „ tion. La seconde regarde la voie la plus sure pour „ amener le Prince à la connoissance de la Vérité. Nous „ différons fur les moyens; vous prétendez que c'est le „ privilège particulier du Pape: au-lieu que nous croyons „ que c'est celui de ceux qui annoncent la Vérité; car il „ est évident que les Princes doivent être amenés à la „ Vérité par la même voie que tous les autres Chrétiens, „ par *la persuasion*, & non par *la contrainte*. Car il n'y „ a ni Prélat, ni Pape, qui ait reçu de Jésus-Christ le „ droit de contraindre un simple Particulier, bien moins „ les Princes, à la profession de la Foi: ils n'ont que le „ droit d'enseigner & d'instruire." Il soutient aussi (21), que les Princes peuvent légitimement contraindre & punir leurs Sujets, ce que les Evêques ne peuvent point; & que cette distinction est fondée fur la différence de leurs Commissions. C'est le Prince, & non le Prêtre, *qui porte l'Epée*; & par conséquent c'est le Prince, & non le Prêtre, qui est le *Ministre de Dieu pour faire justice de ceux qui font mal*. Que les fonctions du Prêtre fe bornent à la prédication de la Parole, & à l'administration des Sacremens, qui n'ont en eux rien qui sente la contrainte, mais qui invitent feulement les hommes par de graves exhortations à croire & à embrasser les promesses de Dieu. En un mot, que les Pasteurs peuvent prêcher, enseigner; mais non pas contraindre, commander, & punir. Il fait voir ensuite, que les Princes peuvent commander aux Evêques comme aux autres, & les punir de même; & que c'est au Clergé à donner au Peuple l'exemple de la soumission aux ordres des Souverains, qui sont revêtus d'une autorité qui s'étend à toutes fortes de personnes & d'affaires, tant Ecclésiastiques que Civiles (22). Il explique les devoirs du Magistrat par rapport à la protection due à l'Eglise, & étant remarqué que Dieu confole/oit Eglise au lieu de dilater par la bouche du Prophète Esaïe, que *les Rois seront les nourriciers & les Reines les nourrices*, il fait les réflexions fuivantes (23). „ Ce qu'Esaïe dit que „ les Princes seront, je fuis en droit de conclurre qu'ils „ sont obligés de le faire, puisque Dieu ne promettroit „ pas qu'ils ufuperoient les fonctions des autres, mais feulement qu'ils s'acquitteront de leur propre devoir. Si „ donc vous qui êtes à Rome, ou vos Confrères qui sont „ à Rome, nous dites, que de ouvrir l'Eglise ne fait pas „ partie des devoirs du Prince, nous détestons votre in- „ folente négative. Dieu qui l'a dit est véritable, & vous „ êtes menteurs. Que fi par *Lait* des Princes, vous „ entendez des *Grandeurs temporelles & des Richesses* (dont „ choses que votre Eglise a englouties avec avidité), vous „ vous expofez à la rifée des enfans mêmes. L'Eglise de „ Jésus-Christ n'est pas ambitieuse, elle n'aspire point à „ la gloire du Monde, qui est plutôt un poiſon mortel, „ qu'une nourriture falutaire. Dieu lui donne des biens „ spirituels, & non des biens temporels: ſes plaisirs ne „ consistent pas dans des choses charnelles, mais dans les „ graces intérieures. Le Prophète n'avoit pas le tems de „ penſer à vos Femmes, & à vos Revenus. Cette pro- „ meſſe regarde tous les Fidèles, & non en particulier „ vos Moines, qui par rapport aux biens temporels, ti- „ rent leurs nourrices avec tant de force, qu'ils les met- „ tent à fec. Il n'y a pas moyen d'échapper: vous ne „ pouvez disconvenir que les Princes Chrétiens n'aient „ reçu, en vertu de leur Dignité, & non de leurs Richeſ- „ ſes, un commandement exprès de Dieu, d'être les Nour- „ riciers de l'Eglise. Or la Nature même oblige les Nour- „ rices à pourvoir aux beſoins de leurs enfans, & à les „ mettre à couvert du danger. D'où il s'enſuit, que fous „ le Nouveau Teſtament, les Rois & les Reines font o- „ bligés de chérir l'Eglise de Jésus-Christ, & d'employer „ leur autorité & leur pouvoir ſouverain pour empêcher „ qu'elle ne ſoit infectée par les Hérésies, déchirée par „ des Schismes, ou corrompue de quelque autre manière „ par rapport à la Foi ou aux Mœurs." Il obſerve enſoite (24), que l'Empereur Juſtinien dans ſes *Novell. Conſtitut.* a bien entrepris de traiter ce qui regarde la Doctrine & la Diſcipline de l'Egliſe, la conduite des Clercs, des Moines, & des Prêtres, de donner des ordres aux Evêques & aux Patriarches ſur la célébration des Sacremens, la Convocation des Synodes, l'Election & la Confirmation des Evêques, l'Ordination des Eccléſiaſtiques, & autres pareilles fonctions entièrement ſpirituelles, & que l'on convient être des choſes purement Eccléſiaſtiques. „ Je ne parlerai point, *dit-il*, de ce que Juſtinien „ ſtatua touchant les *Mariages*, les *Divorces*, les *Teſtamens*, les *Funerailles*, les *Incestes*, les *Adultères*, & „ autres choſes de cette nature, qui étoient en ce temps-là du reſſort de la Puiſſance Civile, & que votre Saint „ Père prétend aujourd'hui appartenir aux Chefs Eccléſiaſtiques, les aiant tirées ſous ce ridicule prétexte des „ mains des Princes; qui dans les commencemens, fur „ l'opinion qu'ils avoient de la vertu & de la ſageſſe des „ Evêques, leur permirent de ſe mêler de ces ſortes d'affaires." Il dit par rapport à l'autorité des Magiſtrats en matière de Religion (25): „ Que nous reconnoiſſons „ que les Princes ſont les Puiſſances ſupérieures, c'eſt-à- „ re les Souverains dépoſitaires du glaive, deſtiné par „ Dieu dans ſon origine à défendre & à maintenir la *Piété* „ & l'*Honnêteté* parmi les hommes, auſſi-bien que la Paix „ & la Tranquillité. Nous n'attribuons point aux Princes „ le pouvoir d'inventer & d'établir de nouvelles Reli- „ gions, d'altérer & de changer les Sacremens, de déci- „ der les Controverſes en matière de Foi, de troubler „ ou d'enſeigner la Diſcipline de l'Egliſe." Il ſoutient enſuite (26), que les Princes, dans l'étendue de leurs Domaines, ſont au-deſſus de tous, Evêques & autres, & qu'ils ne relèvent de perſonne hors de leur domination. „ Cependant, *dit-il*, nous ne donnons aux Princes aucune „ autorité contraire aux préceptes de Jéſus-Chriſt, ou contraire aux Canons de l'Egliſe: mais par les Canons de l'Egliſe nous n'entendons pas les Bulles ou les Decrets du „ Pape, ou les Déciſions partiales de Conciles aſſemblés par „ ſon autorité, & réglés à ſa fantaiſie; nous entendons les anciennes & ſages Régles de l'Egliſe de Jéſus-Chriſt, reçues généralement de tous les bons Chrétiens, & confirmées „ par tous les bons Princes: ce ſont là les Canons que „ les Princes ne doivent pas en conſcience, & qu'ils ne „ peuvent avec juſtice renverſer, s'ils veulent être de fi- „ dèles Proteſteurs, & non de volontaires Oppreſſeurs „ de l'Egliſe Chrétienne." Le Dr. Bilſon montre auſſi de quelle manière les Papiſtes abuſent du terme de *Spirituel*, en l'étendant ſans raiſon aux perſonnes & aux choſes. „ En prémier lieu, *dit-il*, vous voulez être appellés les *Perſonnes ſpirituelles*, attribuant ainſi le nom qui eſt „ commun à tous les Fidèles, à vous & à vos ſerviteurs, pour ſouſtraire à l'autorité des Magiſtrats, ſous ce prétexte, non ſeulement les Prêtres, mais les Portiers, „ les Porteurs de Cierges, les Sonneurs de Cloche, & „ toute votre ſéquelle . . . . . En ſecond lieu, pour „ que vos terres & vos biens ne ſoient pas de pire condition que vous-mêmes; car l'intérêt & le profit eſt la „ Mère de votre dévotion; vous avez ſoin de les mettre auſſi au nombre des choſes ſpirituelles, auxquelles on les appelle expreſſément *charnelles*. En troiſième lieu, pour étendre votre Empire autant qu'il eſt poſſible ſur „ les hommes & ſur les affaires, vous tirez d'entre les mains des Magiſtrats la punition de l'Inceſte, de l'Adultère, de la Fornication, de l'Yvrognerie, de l'Uſure, du Parjure, de la Simonie, de la Sorcellerie, du „ Blaſphème, de la Magie, de l'Apoſtaſie, & d'autres „ crimes énormes de cette nature, dont vous attribuez la „ connoiſſance à vos Eccléſiaſtiques, ſous prétexte que „ ce ſont des choſes ſpirituelles. Et non contens de cela, vous vous emparez, comme de Cauſes ſpirituelles, „ de ce qui regarde les Dixmes, les Teſtamens, les Legs, „ les Inteſtats, les Patronages, les Mariages, les Divorces, les Dounires, les Epouſailles, les Séparations, les Degrés de proximité, les Bâtards, la Servitude. S'il s'agit d'une affaire qui regarde les terres ou „ les biens des Egliſes ou des Eccléſiaſtiques, vous ne „ faites pas de difficulté de vous avancer fur les Donations, les Ventes, Echanges, Poſſeſſions, Aliénations, „ Reſtitutions, Conventions, Conditions, Exactions, „ Cautions, Gages, Payemens, Dommages, Injures, Suppoſitions, Louages, Prêts, & fur mille autres choſes „ de cette nature; comme ſi toutes les Affaires, Cauſes, „ ou Contrats, qui ce quelque manière que ce ſoit touchent votre intérêt, devoient paſſer pour des choſes „ ſpirituelles, & que fous un ſi phyopable prétexte, le „ Magiſtrat dût ne point prendre connoiſſance de choſes, „ qui ont coutume d'être réglées par les Loix Civiles." Il nous dit après cela (27), que comme les Evêques doivent diſtinguer le vrai du faux, avant que d'enſeigner; le Peuple doit auſſi diſtinguer ce qui lui enſeignent la Vérité, avant que de croire, & que c'eſt-là l'ordre de S. Eſprit lui-même: *Ne croyez point à tout Eſprit, mais éprouvez les Eſprits, s'ils ſont de Dieu*; car *pluſieurs faux Prophètes ſont venus au monde* (28).

Les Prophètes ſont les „ Prédicateurs, & s'il faut les éprouver avant que de- „ leur ajouter foi, il eſt évident qu'il faut les diſtinguer „ avant que de croire; & qui ſont, s'il vous plaît, ceux „ qui doivent faire cette diſtinction, ſi ce n'eſt pas ceux „ qui doivent croire en eux, c'eſt-à-dire, leurs Auditeurs? . . . . Si *par juger & diſcerner*, vous entendez la même choſe, comme ces deux termes ſe prennent ſouvent, le Peuple devra diſcerner ce qu'on lui enſeigne, & en être le juge." Il remarque, que les Pères s'en rapportent ſouvent au jugement de leurs Auditeurs, & que le Peuple n'étoit point obligé de croire la doctrine des Phariſiens, qu'autant qu'elle étoit conforme à la Loi de Dieu. Il fait voir auſſi (29) que la *Succeſſion* „ dons, *dit-il*, la Succeſſion, pour prévenir l'Ambition „ & la Diviſion dans l'Egliſe de Dieu; & à cet égard „ nous déteſtons ceux qui s'ingèrent dans les fonctions du „ Miniſtère, ſans y être légitimement appellés. Mais „ que d'occuper la même place, ſoit un ſur garant qu'on „ a la véritable Doctrine, c'eſt une erreur de votre Egliſe, ſi palpable, qu'il n'y a pas d'Ecolier qui ne puiſſe la réfuter. Car qui ne ſait, qu'il y a eu un nombre infini d'Evêques, ſucceſſeurs légitimes dans leurs Siéges, & l'on a égard à la dignité, & non à la vérité de

(21) P. 127.

(22) P. 228, 229.

Rôle XLIX. 31.

(23) P. 231.

(24) P. 230.

(25) P. 240. 1 Timoth. II. 2.

(26) P. 244, 245.

(27) P. 252.

(28) 1 Jean IV. 1.

(29) P. 268, 269.

2 Corinth. IX. Rom. XV.

1593, il publia à Londres in-4. son Traité du *Gouvernement perpétuel de l'Eglise de Christ, où l'on traite de l'Au-*

„ la Doctrine, qui ont été Hérétiques." Entre autres choses qu'il établit dans la *troisième Partie*, Il prouve (30) que les Prêtres ne doivent pas être Juges dans les Affaires Temporelles, mais qu'ils doivent être des Médiateurs pour réconcilier les Frères. Il soutient aussi (31), qu'on n'a point commandé les Papistes à mort en Angleterre, pour avoir nié que la Reine Elisabeth fût *le Chef suprême de l'Eglise Chrétienne en Angleterre, par rapport aux Causes Ecclésiastiques*; puisqu'il n'y a *Statute, qui soit obligé par les Loix du Royaume de reconnoître un tel Titre dans le Souverain, bien moins qui soit punissable de mort pour l'avoir nié*: mais qu'ils ont été condamnés pour avoir soutenu & défendu la Jurisdiction & l'autorité usurpée autrefois par l'Evêque de Rome en Angleterre. Il remarque, que ce sont les Evêques Papistes, qui les premiers ont transféré du Pape à Henri VIII le titre de *Chef suprême de l'Eglise*; & que quoique du tems d'Edouard VI les Ministres ne dés approuvassent & ne déconseillassent point d'employer ce Titre, qui étoit de fiefe, parce que le Roi étoit mineur; & qu'il demeura tel jusqu'à fa mort: cependant, dès qu'il eut plu à la Divine Providence d'élever Elisabeth sur le Trône de son Père, les Seigneurs & les Ministres s'apperçevant que ce nom de *Chef de l'Eglise* (qui est le Titre propre & particulier de Jésus-Christ) choquoit quantité de personnes, qui l'avoient fortement attaqué dans le Pape, les Seigneurs & les Ministres, dis-je, jugèrent à la Reine, que le fens de cette qualité, que son Père avoit pris, pût être exprimé en des termes plus clairs & plus propres. On l'appella donc *Souveraine Gouvernante de ses Royaume*, revêtue du droit & de l'autorité légitime de commander & de punir, conformément à la Parole de Dieu, en toutes fortes de Causes tant Spirituelles & Ecclésiastiques, que Séculeres & Temporelles. On reconnoissoit qu'il n'y avoit ni Prince, ni Prélat étranger, qui eût aucune Jurisdiction, Supériorité, Prééminence ou Autorité d'ordonner, de défendre, ou de punir par des Loix publiques & des peines temporelles, aucun Crime, ou de décider aucune Cause Ecclésiastique, dans toute l'étendue de ses Etats. Il continue en faisant voir (32) que les Princes ne doivent pas établir de nouvelles Religions: mais que s'il arrive qu'ils le fassent, on ne doit pas se rebeller & prendre les armes contre eux, mais *qu'il faut fervir Dieu en toute humilité & respect devans eux*: ce qui n'est pas contraire à la Suprémacie du Prince. Que si l'on objecte que *c'est nous attribuer de notre propre autorité le droit de juger quand Dieu est bien ou mal servi*, il répond: „ Si „ vous pouvez nous excuser devant Dieu, lorsque vous „ nous égarez, nous le ferons de la manière dont nous „ nous le prescrirez. Que si chacun est obligé de répon„ dre pour soi-même, c'est une bonne raison *pour demeu„ rer Maître de fa Conscience*, par rapport à une chofe qui „ touche de fi près, & fur laquelle perfonne ne peut ré„ pondre pour lui. . . . . Le plus pauvre & le plus mi„ sérable qu'il y ait au monde, doit être *le Souverain Sei„ gneur de fon propre cœur*. Les Princes jugent les *Actions publiques & exterieures* dans leurs Etats, mais non les *Consciences de leurs Sujets*." Il prouve (33) que l'Eglise Chrétienne a été établie *sans* procédures Juridiques, & que Jésus-Christ ne veut pas dépendre de la volonté des hommes; mais que celui qui a Dieu & la Vérité pour lui, est revêtu d'une autorité fuffisante. „ Tant que nous prê„ chons, *continue-t-il* (34), la même doctrine que les Apô„ tres, nous avons la même autorité de prêcher qu'ils avoient. Gardez vos *Jurisdictions competentes*, vos *Procédures Juridiques*, vos *Décisions Légales* tant qu'il vous plaira. Le Fils de Dieu a fondé d'abord, & recueille encore fon Eglise par la bouche des Prédicateurs, & non par les citations des Tribunaux Ecclésiastiques; & celui qui eft envoyé pour prêcher, ne doit pas garder le silence, jusqu'à ce que Monseigneur le Pape, & les Pères *mitrés*, puiffent fe réfoudre à s'affembler, & à consentir à la ruine, comme ils fe l'imaginent, de leurs Dignités & de leurs Privilèges. . . . . Ainfi celui qui défend la Vérité, eft revêtu d'une autorité fuffifante, quand l'Univers entier feroit ligué contre lui, comme il l'étoit contre Noé, que Dieu fauva, pendant qu'il fit périr les autres par le Déluge, pour être un monument „ de fa juftice, & pour abattre l'orgueil de ceux qui „ dans la fuite réfifteroient au moindre de fes Serviteurs, „ envoyé de fa part." Il dit enfuite, que fi nous avons la Vérité pour nous, „ le plus pauvre Prédicateur du „ Royaume a légitimement affez d'autorité pour excommu„ cer que le Pape & les Cardinaux font Hérétiques: Que „ chaque particulier eft en droit d'embraffer pour lui-mê„ me les Loix, émanées de Dieu, qui que ce foit qui le „ lui défende: Que les Sentences fans matiere de profeffion „ telle Foi qu'il leur plait, & les Princes maîtres de dif„ pofer de leurs Etats, malgré les Prêtres & les Evêques „ (35)." Il prouve que plusieurs Nations ont été converties au Chriftianifme par les inftructions de Laïques & de Femmes. „ Si vous aviez vécu, *dit-il* (36), dans la pri„ mitive Eglife Chrétienne, vous auriez noblement mépriſé ces exemples, & d'autres femblables, de Rois & „ de Nations inftruites & converties au Chriftianifme, „ tantôt par des Marchands, tantôt par des Femmes, & „ très fouvent par un feul Homme, fans aucuns moyens „ ordinaires, & fans procédures Ecclésiaftiques, les bon„ nes armes embraffant avec zèle la Parole de vie; dès „ qu'elle leur étoit offerte, & ne s'embarraffant ni de la „ multitude de vos fuffrages, ni du conſentement des Prê„ tres, ni de Cours compétentes, regardant tout cela „ comme des exceptions frivoles contre Dieu, & de dan„ gereux obftacles à leur falut. *Et il remarque* (37), que „ l'Eglife a été aſſemblée & augmentée par les ſupôtres, „ malgré les Conſeils des Prêtres, & les Cours des Prin„ ces, qui fe moquoient de la baſſeſſe, & taxoient la har„ dieſſe de ceux qui vouloient prêcher Chriſt ſans leur permiſſion." On a été quantité de paſſages de ce Livre, en faveur du droit que les Sujets ont en de certains cas de réſiſter aux Souverains. L'Auteur de *l'Hiſtoire de l'Obéiſſance Paſſive depuis la Réformation*, imprimée à Amſterdam en 1689. in-4. cite le paſſage ſuivant de notre Evêque (38): „ Votre Inquiſition d'Eſpagne, & vos Maſ„ ſacres de France . . . . . ſont capables de mettre à „ bout les gens les plus fages & les plus modérés, & de „ les mettre en doute, ſi votre procédé avec eux, contraire aux Loix Divines & Humaines, ne les autoriſe pas à ſe défendre, ſelon la Loi de la Nature, contre des perſécuteurs auſſi barbares & auſſi ſanguinaires. „ Mais nous n'inſiſtons pas là-deſſus, ſi les Loix du Pays „ où ils ſont ne le leur permettent point &c." Après avoir rapporté ces paroles, cet Auteur nous dit (39), qu'il les a citées pour répondre à certaines gens, qui alléguent cette autorité de notre Evêque pour prouver qu'il y a des cas où la réſiſtance eſt permiſe. Il ajoute, que quand même ils ſeroient fondés dans leur opinion, ce ne ſeroit que l'opinion particulière d'un ſeul Docteur, *contraire*, dit l'Auteur, *à la Doctrine de l'Eglife & cela avec une reſtriction qui ne nous regarde point*; & nous *ne regardons aucun homme comme infaillible*. 2. Que l'Evêque Bilſon s'eſt trompé dans pluſieurs autres choſes, quoique ce fût *un homme ſage & ſavant*; les paſſions ne laiſſant pas d'exercer quelquefois leur empire ſur des perſonnes de ce caractère; témoin, dit-il, l'eſtime de la *Mollité* (40). 3. L'Evêque a été repris pour cette opinion par le Roi Charles I. dans le *troiſième Mémoire à Mr. Henderſon* (41), où il s'exprime en ces termes: „ Pour ce qui eſt de Bilſon, „ je me ſouviens fort bien de ce que le Roi mon Père „ penſoit de lui par rapport à ſes ſentimens, & comment „ il lui témoigna quelque faveur, dans l'eſpérance qu'il „ ſe retracteroit, là bonté naturelle de ce Prince l'ayant „ porté à faire pluſieurs choſes de cet ordre, mais ignoran„ te ſi l'Evêque s'eſt retracté, ou non." 4. Dans le tems que Bilſon écrivit ſon Livre, la Reine affiſtoit les Hollandois contre le Roi d'Eſpagne, leur ennemi & le ſien. Or ſi dans les Pays-Bas le Gouvernement étoit fondé ſur un Contract réciproque, comme pluſieurs Savans le prétendent, & que contre cet engagement on eût violé tous leurs Privilèges civils & religieux, introduit l'Inquiſition, mépriſé toutes leurs remontrances, & maſſacré impunément quelques centaines de mille perſonnes, cela change fort l'état de la queſtion, qui n'eſt pas la même dans des Etats où un pareil Contrat n'a point lieu. 5. L'Evêque Taylor, dans ſon *Ductor Dubitantium* (42), cite Bilſon, conjointement avec Barclay & d'autres, comme Défenſeurs de la Doctrine de la Non-réſiſtance. *Si l'opinion de l'Evêque Bilſon*, continue l'Auteur de l'Hiſtoire de l'Obéiſſance Paſſive, *quand il auroit été encore plus reſpectable par ſes lumières & par ſes autres qualités, eſt contraire à la doctrine de notre Divin Sauveur & de ſes Saints Apôtres, nous devons l'abandonner, & ce n'eſt qu'avec une douleur mêlée de bonte que j'ai réflechi ſur cette Cenſure que Creſſy a faite de* ſon Livre (43): „ Quand la Reine Elifabeth crut „ que ſon intérêt demandoit de protéger les Pays-Bas „ contre le Roi d'Eſpagne, elle employa le Dr. Bilſon Evêque de Winchester, pour compoſer le Livre de l'O„ *beiſſance Chrétienne*, dans lequel, pour juſtifier la re„ bellion des Hollandois, il donne une étrange liberté „ dans bien des cas, principalement dans ceux qui regar„ dent la Religion, & autorife les Sujets à fecouer le joug „ de l'obéiſſance. Mais ce Livre, qui ſervit aux vues politiques de la Reine Elifabeth, contribua beaucoup, „ par un juſte jugement de Dieu, à la ruine du Roi Char„ les ſon ſucceſſeur. Car il n'y a point de Livre dont les Presbytériens aient fait un plus dangereux uſage contre ce Prince, que de celui qui avoit été compoſé par l'ordre de cette Reine pour ſe juſtifier contre l'Eſpagne." Mr. Wood cite auſſi ce paſſage de Creſſy, dans ſes *Athenæ Oxonienſes* (44); mais il remarque en même tems, que le Dr. Morley Evêque de Winchester dans ſa Lettre, dans ſon *Apologie de lui-même contre pluſieurs reflexions fauſſes, ſcandaleuſes & injurieuſes de Mr. Richard Baxter dans divers Ecrits* (45), „ que quoique l'Evêque Bil„ ſon fût dans l'erreur, il n'étoit pourtant „ pour la doctrine de la Réſiſtance, que Mr. R. Baxter." Mr. Collier dit auſſi dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* (46), que cet Ouvrage de notre Auteur *donne une liberté auſſi étendue que dangereuſe aux Sujets, en de certains cas*. L'Auteur d'une Brochure, dont la ſixième Edition a paru à Londres en 1710 in-8. & qui a pour titre, *Jugement de Royaumes traîtres & de Nations ſur les Droits, Pouvoirs, & Prérogatives des Rois, & ſur les Droits, les Privilèges, & les Libertés du Peuple* &c. cet Auteur, dis-je, cite (47) le paſſage ſuivant de Bilſon, pour prouver qu'il permet la Réſiſtance. „ Je ne veux pas décider avec préci„ pitation, que tous ceux qui réſiſtent ſont des Rebelles,

(30) P. 156, 157.

(31) P. 230.

(32) P. 233.

(33) P. 234.

(34) Pag. 235. 236.

(35) Pag. 238. 240.

(36) P. 243.

(37) P. 244.

(38) P. 239.

(39) *History of Passive Obedience* p. 27.

(40) *Peyre d'Autrec's* cita. (1).

(41) P. 5 & 2. Edit. de 1667.

(42) L. III. Cap. 3. Regle 1. n. 15. p. 160. London 1660 in-fol.

(43) *Examiniog.* c. 12.

(44) Vol. I. col. 499.

(45) Cap. 1. Sect. 6.

(46) Part. II. Liv. 5. p. 709. London 1714.

(47) ß. 137.

(a) Id. ibid. col. 404. & Hyde Catal. impressior. Libror. Bibl. Bodleianæ p. 90. Oxford 1674.

(c) Wood col. 401. & Hist. & Antiq. Univ. Oxon. L. II. p. 142.

l'Autorité paternelle donnée d'abord par Dieu aux Patriarches, & continuée ensuite à la Tribu de Léci [C]. Cet Ouvrage a été réimprimé à Londres in-4. en 1610, & il en a paru une Traduction Latine dans la même Ville & dans le même format en 1611, intitulée : *De perpetuâ Ecclesiæ Christi Gubernatione* (*b*). Bilson fut facré Evêque de Worcester le 13 de Juin 1596 [D], & transféré à l'Evêché de Winchester l'année suivante. Il fut fait auſſi alors Conſeiller privé (*c*). En 1599 il publia à Londres in-4. un Traité intitulé : *La Subſtance de quelques Sermons ſur la parfaite Rédemption du Genre-Humain par la mort & le ſang de Jéſus-Chriſt, où l'on traite non ſeulement du mérite des Souffrances de J. Chriſt, mais auſſi de la Manière dont il s'eſt offert, de l'Efficace de ſa Mort, des Avantages que Jéſus-Chriſt procure, & de la Gloire de ſa Réſurrection &c.* Ces Sermons, qui avoient été prêchés à S. Paul [E], allarmérent fort quantité de Puritains : ils s'empreſſérent d'abord de raſſembler leurs Remarques, qu'il envoyérent à Mr.

„ Il peut y avoir des cas dans des Royaumes Chrétiens, „ où le Peuple peut ſoutenir ſes Droits contre le Prince, „ ſans qu'on puiſſe le taxer de Rebellion. Si, par exem„ ple, le Prince entreprend de démembrer ſon Royaume „ à une Puiſſance étrangère, de changer le Gouverne„ment légitime en Tyrannie, de fouler aux pieds les „ Loix établies par le conſentement du Souverain & du „ Peuple, pour ne ſuivre que ſon bon-plaiſir ; dans ces „ cas, & dans pluſieurs autres ſemblables qu'on pourroit „ citer, ſi la Nobleſſe & le Peuple s'uniſſent pour main„tenir leurs Privilèges & leur ancienne Liberté, ils ne „ peuvent être regardés comme Rebelles."

[C] *Son Traité du Gouvernement perpétuel de l'Egliſe de Chriſt &c.*] Voici le titre entier : *Le Gouvernement perpetuel de l'Egliſe de Chriſt, où l'on traite de l'Autorité Paternelle, donnée d'abord par Dieu aux Patriarches pour conduire l'Egliſe, continuée enſuite à la Tribu de Léci & aux Prophètes, & confirmée enfin ſous le Nouveau Teſtament aux Apôtres & à leurs Succeſſeurs. On y traite auſſi les Queſtions agitées à preſent, touchant la Cauſe de Dieu, le véritable Royaume de Chriſt, la Commiſſion des Apôtres, les Conſiſtoires compoſés de Laïques, la Diſtinction des Evêques & des Prêtres, la Succeſſion depuis le tems des Apôtres, la Convocation des Synodes Provinciaux par les Princes, & les Metropolitains, & le droit d'y préſider, la diviſion en Dioceſes, l'Election des Paſteurs par le Peuple, & diverſes autres Queſtions ſur le Gouvernement Paſtoral de la Maiſon de Dieu. Par Thomas Bilſon, Regent au College de Winchefter.* Dans ſa Préface il déclare, qu'il a eu de la peine à ſe réſoudre d'entrer dans ces Controverſes de Diſcipline, tant parce qu'il aime la paix, que parce qu'il n'auroit pas voulu nourrir & augmenter les mécontentemens & les querelles, qui ont éclaté en dernier lieu dans le Royaume, entre *des perſonnes qui profeſſent & qui enſeignent la même Religion.* „ Cependant quand j'ai vu, *dit-il*, la paix de „ l'Egliſe troublée par l'aigreur de certaines perſonnes, „ & que l'intempérance de leur langage ne permettoit „ plus de les regarder que comme des ennemis déclarés, „ j'ai cru qu'il falloit en agir comme dans une occaſion „ où le danger eſt général, & ne pas attendre que l'in„cendie fût devenu univerſel, mais qu'il falloit emploi„yer les moyens les plus propres pour tâcher d'éteindre „ le feu." Une autre raiſon, qu'il dit qui l'a déterminé à entreprendre ces Ouvrage, c'eſt ſon devoir envers Dieu & envers la Reine. Trouvant que certaines gens donnoient à leurs nouveautés de Diſcipline le titre de *Vérité éternelle de Dieu*, & qu'ils faiſoient profeſſion de pouvoir auſſi peu renoncer à leur défenſe, qu'à celle de la Foi Chrétienne ; que d'autres dépeignoient le Gouvernement Eccléſiaſtique reçu & établi, comme *illégitime, contraire à la Religion, & Antéchriſtien* ; „ j'ai été obligé en conſcience, „ *dit-il*, de ne pas ſouffrir qu'on fît une ſi grande „ violence aux Saintes Ecritures, & qu'on les anéantît par „ les Cenſures de ces nouveaux Conſiſtoires ; comme auſſi „ de mettre au jour la fauſſeté des Calomnies qu'on ré„pand, comme ſi ne connoiſſant point, ou refuſant d'é„couter la voix claire de l'Eſprit de Chriſt, nous avions „ conſervé & préféré les reſtes de l'Orgueil & de la Tyrannie „ de l'Antechriſt." Il remarque enſuite, que les principaux appuis de leur nouvelle Diſcipline ſont ; *l'Egalité univerſelle des Paſteurs & des Miniſtres, & l'Etabliſſement d'Anciens Laïques pour former conſeinblement avec eux un Conſiſtoire qui gouverne l'Egliſe.* C'eſt ſur ce fondement qu'ils bâtiſſent l'autorité qu'ils donnent à leurs Conſiſtoires, d'exhorter, de punir toutes les fautes, de prendre connoiſſance de toutes les affaires & de les décider, d'appaiſer & de terminer les différends qui naiſſent en quelque manière l'Egliſe. Par oppoſition à ce Plan de Gouvernement, le Dr. Bilſon tâche de prouver, que depuis Adam juſqu'à Moïſe, depuis Moïſe juſqu'à Jéſus-Chriſt, & ainſi tout de ſuite ſous les Patriarches, les Prophètes & les Apôtres, l'Egliſe de Dieu a toujours été gouvernée par des Miniſtres, entre leſquels il y avoit de la ſubordination. „ D'autant plus, *dit-il*, „ que c'eſt à quoi oblige le nom & la nature même de tout „ Gouvernement. Car puiſque parmi des égaux, il n'y en „ a aucun qui ſoit en droit dê preſcrire des règles aux au„tres, il faut néceſſairement qu'il y ait des Supérieurs, „ avant qu'il puiſſe y en avoir qui gouvernent. Il n'y a „ donc rien de plus ridicule que le plan de nos nouveaux „ Réformateurs, de vouloir établir un Gouvernement Eccléſiaſtique parmi les Paſteurs & les Miniſtres de l'Egliſe, & de bannir cependant toute ſubordination entre „ eux." Il dit enſuite, qu'il a prouvé, tant par l'Ecriture Sainte, que par d'autres anciens Ecrivains d'une autorité inconteſtable, que depuis le tems des Apôtres juſqu'au prémier Concile de Nicée, & juſqu'à notre tems, „ il y „ a eu toujours des Perſonnes élevées au-deſſus des au„tres, qui ont ſuccédé aux Apôtres, auxquels il appartient de préſider ſur les autres *Prêtres* de chaque égliſe, & le droit particulier de donner l'impoſition des mains ; & que cette ſucceſſion particulière, & ce droit d'Ordination, ont été obſervés depuis le tems des Apôtres, comme étant les caractères propres & eſſentiels „ de la Puiſſance & de la Vocation Epiſcopale." Il remarque encore, que ſi l'on veut trouver des Evêques véritablement Apoſtoliques, il faut les chercher dans ceux que les Apôtres envoyérent & établirent pour être Paſteurs des Egliſes & Chefs des *Preſbytéres* dans chaque Ville, tant qu'ils gouvernoient bien : & qui tenoient leur place, comme leurs Succeſſeurs, pour en ordonner d'autres pour l'œuvre du Miniſtère, & pour gouverner par les avis & avec le conſentement de ceux qui travailloient avec eux dans la Parole & dans la Doctrine. Il finit la Préface en déclarant, „ qu'il a pour but la paix de l'Egliſe de Dieu, „ entant qu'elle eſt compatible avec la vérité de ſa Paro„le, & la Communion des Saints qui nous ont précédés, „ diſtinguées autant par les dons admirables de l'Eſprit, „ que par la grandeur de leurs lumières & la ſainteté de „ leur vie. Dans cette vue, *dit-il*, j'ai tempéré mon ſty„le & ménagé mes expreſſions de manière à ne point offenſer ceux qui penſent autrement, à moins que le refus „ de ſuivre leurs imaginations n'excite leur bile. J'ai tou„jours eu devant les yeux que la plupart d'entre eux ſont „ des Frères ſelon la vérité & pour ſa cauſe, quoiqu'il y „ en ait quelques-uns, que ce goût pour la Cour pouſſé à la „ Judaïque & pour les Conſiſtoires Laïques a rendu nos „ ennemis déclarés. Qu'ils liſent : s'ils ont quelque cho„ſe de meilleur à alléguer, je ſuis prêt à m'inſtruire & à „ profiter."

[D] *Bilſon fut facré Evêque de Worceſter le 13 de Juin* 1596.] Mr. Strype nous apprend dans la *Vie de l'Archevêque Whitgift* (48), que lorſque le Siége de Worceſter fut vacant, les deux principaux Prétendans furent les rangs étoient Bilſon, & le Dr. Thomas James, ce ſavant Bibliothécaire de l'Univerſité d'Oxford. Le prémier écrivit une Lettre courte, mais bien tournée, en date du 31 de Décembre 1595, au Grand-Tréſorier, ſur l'heureuſe année, comme à ſon Patron, en lui témoignant ſa reconnoiſſance pour les faveurs qu'il en avoit reçues. Le Dr. Bilſon avoit auſſi ſollicité l'Archevêque de s'intéreſſer pour lui ; mais il répondit, qu'il étoit ſi obſédé par ceux qui l'environnoient, qu'il n'étoit pas maître de ſuivre ſon inclination ; qu'il avoit donné ſa parole pour le Dr. James, & qu'il avoit ſollicité pour lui. Sur quoi le Dr. Bilſon fit valoir plus vivement ſes ſervices auprés du Tréſorier, en ces termes : „ On ne pourroit „ prendre de meilleur Juge que l'Archevêque, s'il n'é„toit guiné par d'autres, pour décider, qui des deux „ (*lui & le Dr. James*) a pris le plus de peine dans l'Egliſe, & travaillé le plus pour le ſervice de Sa Majeſté. *Il ajoute*, que l'Archevêque s'étant laiſſé ſurprendre par d'autres, qui abuſent de ſa facilité, il eſt forcé d'en appeller au jugement impartial & à la bonté de „ Sa Grandeur, Sa Majeſté prenant l'avis de plus d'une „ perſonne dans ces ſortes d'affaires." Enfin le Tréſorier l'emporta ſur l'Archevêque en faveur de notre Docteur, qui fut conſacré dans la Chapelle Archiépiſcopale de Lambeth, le 13 de Juin 1596.

[E] *Ces Sermons avoient été prêchés à S. Paul.*] Mr. Strype nous apprend (49), que ce fut pendant le Carême de 1597, que l'Evêque prêcha ſur cette matière : ayant auparavant communiqué ſon deſſein à l'Archevêque Whitgift, qui l'approuva, & l'encouragea à l'exécuter, pour fixer les eſprits, qui étoient dans ce temps-là embarraſſés par différens Syſtêmes ſur ce ſujet. Mais quelques perſonnes furent ſi choquées de ce que l'Evêque avoit combattu les ſouffrances de Jéſus-Chriſt dans ſon Ame, & s'étoit écarté du ſens donné à l'Article de la Deſcente aux Enfers par de célébres Théologiens étrangers, comme Calvin, Bèze, & d'autres, qu'il y eut un jeune Bacheller-ès-Arts qui entreprit de réfuter dans la même Chaire ce que l'Evêque avoit avancé. Cette affaire cauſa du trouble, enſorte que l'Evêque jugea à propos d'en informer le Grand-Tréſorier par une Lettre du 19 de Mai, dans laquelle il dit, qu'il s'étoit attaché dans ſon Sermon, *à établir la cauſe & le prix de notre Rédemption par les Mérites & par le Sang de Jéſus-Chriſt*, d'une manière auſſi nette & auſſi forte qu'il lui avoit été poſſible ; & qu'il avoit fait voir que ceux *qui ſe ſont imaginé que le ſentiment des Peines de l'Enfer eſt le grand fondement de notre Rédemption, n'ont rien dans la Parole de Dieu qui autoriſe cette doctrine.* „ Et j'ai „ traité ce ſujet, *continue-t-il*, avec tous les égards dûs „ aux perſonnes qui penſent autrement, donnant à leurs „ lumières & à leurs Ouvrages autant d'éloges qu'il au-

„ tres

(48) Liv. IV. Ch. 20. p. 493. 496. Londres 1718.

(49) *Vie de l'Archevêque Whitgift* Liv. IV. ch. 21. p. 302.

Mr. Henri Jacob, vieux Miniſtre de leur Parti, pour qu'il les joignît aux ſiennes, & les publiât toutes enſemble ſous ſon nom. La Reine, qui ſe trouvoit en ce tems-là au Château de Farnham, appartenant à l'Evêque de Wincheſter, étant informée de cette Diſpute, témoigna à notre Evêque, qu'elle verroit avec plaiſir qu'il défendît la Doctrine de l'Egliſe Anglicane, & qu'il ſoutînt l'honneur du Caractère dont il étoit revêtu. Il travailla donc à un ſavant Traité, tiré auſſi la plus grande partie de Sermons qu'il avoit prononcés, & il le publia à Londres en 1604 ſous le titre de *Deſcription des Souffrances de Jeſus-Chriſt, & de ſa Deſcente aux Enfers*. Il fit imprimer auſſi in-8. à Londres en 1603 un Sermon ſur Rom. XIII. 1. prononcé le 25 de Juillet 1603 Fête de S. Jaques, au Couronnement du Roi Jaques I. & de la Reine. Il a compoſé auſſi, *Orationes, Carmina varia, & Vulgaria*, qui ſe trouvent en MS. dans la Bibliothèque de Mr. Wood. C'eſt auſſi lui, qui conjointement avec le Docteur Miles Smith Evêque de Glocester, a mis la dernière main à la Verſion de la Bible faite par ordre du Roi Jaques I (*a*). Le Dr. Fuller, dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique de la Grande-Bretagne*, dit qu'il *ſoutint dignement l'Epiſcopat*, & qu'il étoit *un Théologien profond, parfaitement verſé dans les Pères, comme il l'a fait voir ſur-tout dans ſa* Défenſe de la Deſcente de Jeſus-Chriſt aux Enfers (*e*). Mr. Wood aſſure (*f*), que c'étoit un des Prélats les plus reſpectables & les plus ſavans que l'Angleterre ait produit, un Théologien profond, très verſé dans la lecture des Ecrivains Eccléſiaſtiques, & conjointement avec le Docteur Richard Field (comme Whitaker & Fulke de Cambridge) un des principaux Défenſeurs de l'Egliſe Anglicane, dans le tems que le Dr. Jean Reinolds & Thomas Sparke étoient les grands Avocats du Puritaniſme & de la Non-Conformité. Le même Ecrivain rapporte, que dans ſa jeuneſſe il avoit fort aimé la Poëſie, la Philoſophie & la Médecine; & dans un âge plus mûr la Théologie, à laquelle ſon génie le portoit principalement: qu'il entendoit très bien les Langues, les Pères, & les Scholaſtiques; & qu'il avoit le jugement ſolide. Mr. Collier dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* (*g*) en donne le même caractère, d'après Wood. Il fut un des Directeurs de la Conférence de Hampton-court au mois de Janvier 1604, dans laquelle *il parla très ſavamment*, au témoignage de Fuller (*b*). Il fut auſſi un des Juges délégués, qui ſignèrent l'Acte de Divorce entre Françoiſe Howard & le Comte d'Eſſex en 1613 (*i*); & comme il parla fortement pour prouver la Nullité du mariage, ſon Fils aîné été fait Chevalier peu de tems après, le Public fut aſſez malin pour lui donner le ſobriquet de Chevalier *Nullité Biſſon*, ainſi que nous l'apprend Antoine Weldon dans ſon Livre qui a pour titre, *Cour & Caractère du Roi Jaques & du Roi Charles* (*k*). Notre Biſſon mourut le 18 de Juin 1616, &, ſelon Goodwin (*l*), il fut enterré dans l'Abbaye de Weſtminſter près du Tombeau de Richard II. Jean Dunbar Ecoſſois, qui l'appelle *Megalo-Britannus*, a fait une Epigramme ſur lui, qui ſe trouve dans le Recueil de ſes Epigrammes, imprimé à Londres in-8. en 1616 (*m*).

(*a*) Fuller *Worthies in Hantshire.*

(*e*) Sect. 17. Liv. X. p. 74. b. 43.

(*f*) Col. 403.

(*g*) Part. II. Liv. 8. p. 709. Londres 1714.

(*b*) *Church Hiſt.* Liv. X. p. 11.

(*i*) Id ibid. L. X. p. 67. b. 34. & Rapin *Hiſt. d'Angleт.* T. VII. p. 82. 14.

(*k*) P. 71. Lond. 1651.

(*l*) *Append. ad Comm. de Præſul. Angliæ.*

(*m*) Cent. 2. Epigr. 40.

„ tres Ecrivains, ſans les égaler cependant aux Apôtres, „ qui ſont les ſeuls dont les Ouvrages ſont exempts d'er„ reur." Il dit encore, que par rapport à la Doctrine même, il ne recuſe pour juge aucun homme, pourvu qu'il ſoit en état de diſcerner le vrai du faux, pour décider combien il eſt néceſſaire de la maintenir & de l'enſeigner dans l'Egliſe Chrétienne; & qu'il auroit envoyé à ſa Grandeur une Copie de ſon Sermon, s'il ne ſe hâtoit de le mettre ſous preſſe, après que l'Archevêque l'auroit lu, & qu'il en envoyeroit inceſſamment un Exemplaire à ſa Grandeur, dès qu'il ſeroit achevé d'imprimer. Mr. Strype obſerve (50), que notre Auteur, auſſi-bien que l'Archevêque Whitgift, étoit du même ſentiment que Mr. Hugue Broughton, qui dans ſa Réponſe à Ben Aram Juif (51) ſoutient qu'il paroît par le Nouveau Teſtament, *que notre Seigneur & tous les Juſtes ſont allés en Paradis*; que c'eſt-là la doctrine de l'Egliſe Anglicane, & que le *Hadès* du Symbole eſt le *Paradis*; „ comme tous les Grecs, *conti-* „ *nuë-t-il*, l'ont entendu, & comme l'Evêque Biſſon „ l'a très ſavamment prouvé dans l'Egliſe de S. Paul, „ en faiſant voir par l'Ecriture & par les Pères, que no„ tre Seigneur eſt allé de la Terre dans le ſéjour du par„ fait Bonheur, & que nous n'avons aucun témoigna„ ge de l'Ecriture qui nous autoriſe à dire que ſon Ame „ eſt allée en Enfer après ſa mort, & de là au Ciel; „ qu'ainſi tout concourt à nous perſuader que tous les „ Fidèles vont d'ici bas dans le Ciel; & que tous les Evê„ ques & les Nobles d'Angleterre reconnoiſſent que le *Paradis* de Jeſus-Chriſt, eſt le *Hadès* du Symbole." Le Chevalier Jean Harrington, dans ſon *Etat abrégé de l'Egliſe d'Angleterre ſous les Règnes de la Reine Eliſabeth & du Roi Jaques, juſqu'à l'année 1608, contenant le Caractère & l'Hiſtoire des Evêques de ce tems-là*, rapporte un accident particulier, qui arriva pendant que notre Evêque prêchoit à S. Paul ſur cette matière. Voici le fait dans ſes propres termes (52): „ Pendant que l'Evêque prê„ choit à S. Paul ſur cet Article du Symbole, & qu'il „ prouvoit par des raiſons inconteſtables, que l'Enfer eſt „ le lieu préparé au Diable & à ſes Anges; qu'il eſt dans „ *le ſein de la Terre*, & que Jeſus-Chriſt n'y eſt pas deſcen„ du: le Diable qui ſavoit bien que tout ce qu'il diſoit „ étoit vrai, qui ne s'en rapportoit la mémoire qu'avec „ chagrin, & qui ſouhaitoit que perſonne dans l'Auditoi„ re ne le crût, excita une terreur panique par la fraude „ ou par l'extravagance de quelqu'un des Auditeurs. Cet„ te frayeur s'empara d'une manière ſi incroyable, non „ ſeulement de tout le Peuple, mais auſſi du Lord Mai„ re & des autres Seigneurs qui étoient préſens, qu'ils „ crurent réellement que l'Egliſe de S. Paul alloit s'ab„ mer; ce qui excita un ſi grand tumulte, que non ſeu„ lement leur dévotion & leur attention fut troublée, „ mais même que pluſieurs des plus graves & des plus „ diſtingués coururent riſque de la vie, ainſi que je l'ai „ appris de leur propre bouche. L'Evêque ne ſe démon„ ta point, & cut pitié de cette foibleſſe; & quand le „ tumulte fut un peu appaiſé, il finit ſon Sermon. Cet „ accident réjouit quelques-uns des partiſans de cette o„ pinion, & ils en prirent occaſion de mépriſer ce qu'ils „ n'étoient pas en état de réfuter."

(50) P. 104.

(51) Voyez Broughton's *Works* p. 362.

(52) Dans l'Article de *Biſſon* Londres 1653. in-fol.

BLACKALL (OFFSPRING) illuſtre Théologien Anglois, & Evêque d'Exeter au commencement du XVIII. Siècle, naquit à Londres en 1654, & fit ſes études à Cambridge dans *Catherine Hall* (*a*). Le 24 de Janvier 1690 il fut mis en poſſeſſion de la Cure de *Sud Okendon* dans le Comté d'Eſſex, & le 6 de Novembre 1694 il fut fait Recteur de *St. Martin Allermary* à Londres. En 1695, on le fit Prédicateur de l'après-dînâ de S. Eloi dans *Old Jewry*: il reſigna cette place en 1698, pour en prendre une pareille à S. Dunſtan de l'Oueſt. Il devint auſſi Chapelain du Roi Guillaume. Le 30 de Janvier 1698 il prêcha devant la Chambre des Communes fur Jean IX 3. & dans ſon Sermon il releva Toland, ſur ce qu'il avoit avancé dans ſa *Vie de Milton* que le Roi Charles I. n'eſt point l'Auteur du *Portrait Royal*. „ Nous ne devons plus nous étonner, dit Mr. Blackall, qu'un homme ait la har„ dieſſe de nier ſans preuve, & contre toutes les preuves, l'authenticité de ce Livre; tandis qu'il por„ te l'incrédulité juſqu'à douter de l'authenticité des Livres du Nouveau Teſtament, & qu'il a aſſez „ d'impudence pour inſulter publiquement à notre ſainte Religion, en faiſant imprimer dans un Pays „ Chrétien, qu'il y a pluſieurs Ecrits qui portent le nom de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres (par où il „ entend ſans doute ceux qui ſont reçus par l'Egliſe Chrétienne, car je n'en connois pas d'autres) qui „ ſont ſuppoſés, quoique par l'éloignement des tems, la mort des perſonnes intéreſſées, & le défaut „ d'autres monumens qui pourroient nous fournir des lumières, on n'ait pas encore découvert la „ ſuppoſition." Toland tâcha de ſe juſtifier dans ſon *Amyntor*, qui parut en 1699: il dit (*b*), qu'avant que d'examiner l'accuſation même, il rapporterai le paſſage de ſon Livre, que Mr. Blackall *a pris la liberté d'abréger, en joignant les termes de deux Propoſitions très éloignées l'une de l'autre, comme ſi ce n'en étoit qu'une ſeule.* On trouvera ci-deſſous le paſſage de Toland [*A*]. Mr. Blackall publia là-deſſus

(*a*) Sur ce qu'on a appris de ſa Veuve.

(*b*) Pag. 12.

[*A*] *On trouvera ci-deſſous le paſſage de Toland.*] Après avoir propoſé les preuves, qui juſtifieront que c'eſt le Docteur *Gauden*, depuis Evêque d'Exeter, & non le Roi Charles I. qui eſt le véritable Auteur du *Portrait Royal*, il fait

dessus une petite Brochure in-12. intitulée : *Raisons de Mr. Blackall pour ne pas répondre à un Livre publié depuis peu sous le titre d'*Amyntor. *En forme de Lettre à un Ami.* Cette Pièce eſt datée du 21 d'Avril 1699, & comme elle eſt fort rare aujourd'hui, nous en parlerons plus en détail dans les Remarques [*B*]. L'Auteur de l'*Hiſtoire de la Vie & des Ecrits de Mr. J. Toland* (*c*), qualifie cette *Replique* de

(c) Pag. 17.

la réflexion ſuivante : „ Quand je conſidère déſormais „ de quelle manière tout cela s'eſt paſſé au milieu de nous, „ dans l'eſpace de quarante-ans, dans un Siécle éclairé & „ ſavant, dans un tems où deux Partis oppoſés s'obſer- „ voient de près, & qui changeant l'autorité de ce Li- „ vre, du moins en partie, a cauſé dans le Civil & dans „ l'Eccléſiaſtique, je ne m'étonne plus qu'on ait publié & „ reçu tant d'Ecrits ſuppoſés ſous les noms de Jéſus-Chriſt „ & de ſes Diſciples, ou ſous d'autres noms reſpectés, „ dans les premiers tems du Chriſtianiſme, lorſqu'on a- „ voit tant d'intérêt à les faire recevoir ; lorſque les „ fourberies étoient en trop grand nombre de part & d'au- „ tre pour ſe les reprocher mutuellement, ce qu'on n'a „ pourtant pas laiſſé de faire ſouvent ; lorſque le Com- „ merce n'étoit pas à beaucoup près auſſi étendu qu'il „ l'eſt aujourd'hui, & que le Monde entier étoit couvert „ des ténébres de la Superſtition. Il y a même lieu de „ douter, s'il ne ſe trouve pas pluſieurs autres Livres pa- „ reils, dont on n'ait point encore découvert la fauſſeté, „ à cauſe de l'éloignement des tems, de la mort des per- „ ſonnes intéreſſées, & du défaut de monumens, ou de „ qui pourroient nous fournir des lumiéres." Mr. To-

(1) Pag. 15.

land remarque dans ſon *Amyntor* (1), qu'il dit dans ce paſſage, qu'on a autrefois fait paſſer tous le nom de Jéſus-Chriſt, de ſes Apôtres, & tous d'autres noms reſpectés, quantité de Livres ſuppoſés, dont on reconnoit encore une partie pour authentique, & les autres pour être le fruit de l'impoſture. „ Or, *dit-il*, on ne peut ſuppo- „ ſer avec raiſon, que j'aye eu en vue autre choſe que „ du Nouveau Teſtament, dans l'une ni dans l'autre de „ ces Propoſitions ; comme je vais le prouver."

[*B*] *Comme elle eſt fort rare aujourd'hui, nous en parlerons plus en détail dans les Remarques.*] Il dit à ſon Ami, que les inſtances qu'il lui fait pour l'engager à faire quelque Réponſe à l'*Amyntor*, lui perſuadent qu'il n'a pas encore lu ce Livre, & qu'il ne le fait que le parcourir ; & qu'y aiant vu revenir ſouvent le nom de Blackall, il s'eſt imaginé qu'il devoit y avoir quelque choſe qui l'intéreſſe beaucoup, & à quoi ſon honneur l'oblige de répondre. Il prie donc ſon Ami de vouloir lire le Livre avec attention, s'il ne l'a pas encore fait ; & enſuite de peſer les raiſons qu'il va lui dire, qui l'empêchent de penſer préſentement à y faire une Réponſe : *Et pour-lors*, dit-il (2), *je ne doute pas que vous ne ſoyez du même avis que moi, qu'il eſt à tous égards inutile que je me fatigue moi-même & le Public ſur cette matière.* Il obſerve enſuite (3), qu'on trouve d'abord dans l'*Amyntor* une Apologie générale de la méthode d'écrire des Vies, ſoit qu'il s'agiſſe de gens de bien, ſoit de méchans ; & que cette partie du Livre, qui s'étend depuis la p. 1. juſqu'à la p. rr. ne le regarde point du tout. *Ce qui ſuit*, dit-il, *depuis la p.* 11. *juſqu'à la p.* 81. *regarde à la vérité un endroit de mon Sermon prononcé devant la Chambre des Communes ; & c'eſt peut-être ce qui vous a fait croire & à d'autres, que je ſuis obligé d'y répondre. Mais quand vous l'aurez relu, je me perſuade que vous changerez de ſentiment, parce que vous trouverez, en reliſant votre, que l'Auteur & moi ſommes au bout du compte aſſez d'accord ſur l'article, en nous paroiſſons différer le plus l'un de l'autre. Voici le fait. Il avoit dit dans* la Vie de Milton, qu'on a publié & reçu dans les premiers tems du Chriſtianiſme (*Il paele, je ſuppoſe, de quelques perſonnes, & non de tous les Chrétiens*) quantité de Livres ſuppoſés ſous les noms de Jéſus-Chriſt & de ſes Diſciples, & ſous d'autres noms reſpectés. *Comme je ne pouvois pas prétendre, tures je ſavois que cette remarque étoit fondée en verité, je n'y contredis point. Mais il avoit ajouté*, qu'il y a lieu de douter s'il ne ſe trouve pas encore de ces Livres, dont on n'ait point découvert la fauſſeté, à cauſe de l'éloignement des tems &c. C'eſt-là l'endroit qui avoit paru répréhenſible à Mr. Blackall (4), parce que venant d'un homme fort ſéparé, à ce qu'il a oui dire, de quelques perſonnes pour ſes taiens & ſon érudition, il pouvoit leur donner à eux & à d'autres qui ont moins de connoiſſance de l'Antiquité qu'ils n'en attribuent à l'Auteur, occaſion de penſer que quelques-uns des Livres reçus aujourd'hui par toute l'Egliſe Chrétienne dans le Canon des Livres ſacrés, ſont d'une autorité incertaine ; *parce que*, dit notre Auteur (5), *comme je l'ai dit alors, je ne connois pas d'autres Livres ſous le nom de Jéſus-Chriſt & des Apôtres, dont la fauſſeté m'ait pas été découverte.* Que là-deſſus il avoit accuſé Mr. Toland d'incrédulité, s'il douroit véritablement de l'authenticité de ces Livres ; & d'impudence pour avoir inſulté ſi publiquement à la ſainte Religion qu'on profeſſe & qui eſt établie parmi nous, en faiſant imprimer de pareilles choſes. „ Il dit à préſent, *continue Mr. Blackall* (6), que je me ſuis trompé, & que „ ma cenſure tombe à faux, parce que les Livres qu'il a eu „ en vue (dans le dernier paſſage que j'ai relevé, auſſi- „ bien que dans le prémier, puiſque ſans cela, tout ce „ qu'il dit depuis la p. 18 juſques à la p. 43. ne me re- „ garde point, & ne fait rien à la queſtion) ſont, ou cer- „ taine Ouvrages, dont on a découvert la ſuppoſition il „ y a pluſieurs ſiécles, dont il y en a peu qui ſubſiſtent „ aujourd'hui, & dont il donne un ample Catalogue depuis p. 20 juſqu'à p. 42 ; enſorte que toute ma mépriſe ſem- ble conſiſter en ce que, lorſqu'il a dit, *qu'on n'a point* ENCORE *découvert la fauſſeté de ces Livres*, j'ai cru que le terme d'ENCORE devoit ſe rapporter à l'année préſente, au-lieu qu'il a voulu le rapporter à un tems paſſé il y a un grand nombre d'années : Qu'il a eu en vue certains Ouvrages, attribués à quelques Hommes „ Apoſtoliques, principalement l'Epître de *S. Barnabé*, „ le Paſteur d'*Hermas*, l'Epître de *Polycarpe* aux *Phi-* „ *lippiens*, la prémiére Epître de *Clément Romain* aux *Co-* „ *rinthiens*, & les ſept Epitres d'*Ignace*. Or je ne com- „ prens pas ce que vous voudriez que je répondiſſe à ce- „ la ; car il n'y a que lui ſeul qui puiſſe être certaine- „ ment, ſi dans le paſſage que j'ai attaqué, il a eu en „ vue ces Livres, & n'en a eu en vue aucun autre. Si „ donc il aſſure, qu'il n'a eu en vue que ceux-là, & non „ les Livres du Nouveau Teſtament, puis-je le démen- „ tir ?" Il ajoute (7), qu'en ces cas-là il eſt deſſein de répondre à cette partie de l'*Amyntor* de Mr. Toland, tout ce qu'il pourroit faire, ce ſeroit de communiquer au Public la raiſon qui lui a fait croire que Mr. Toland avoit non ſeulement en vue ces Livres-là, mais auſſi quelques-uns de ceux du Nouveau Teſtament. La voici : c'eſt que cet Auteur aiant paréi auparavant, d'*Ecrits ſuppoſés ſous le nom de Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres*, auſſi-bien que ſous d'autres noms reſpectés, il n'étoit naturel de penſer, que partant immédiatement après dans la même période, de *pluſieurs Livres pareils* dont on n'a point encore découvert la fauſſeté, il entendoit par *pluſieurs*, quelques-uns du moins de chacun des ordres dont il venoit de parler, c'eſt-à-dire, quelques-uns ſous le nom de Jéſus-Chriſt, & quelques-uns ſous le nom des Apôtres, auſſi-bien que quelques-uns ſous d'autres noms reſpectables. Car comment Mr. Blackall pouvoit-il ſavoir ce que Mr. Toland entendoit par des *Livres pareils*, ſi ce n'eſt en conſultant ce qui précédoit, & en examinant de quelle ſorte de Livres il avoit parlé ? & trouvant qu'il avoit parlé non ſeulement de Livres publiés ſous d'autres noms reſpectables, mais auſſi de Livres publiés *ſous le nom de Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres*, que pouvoit-il entendre par des *Livres pareils*, ſinon quelques Livres publiés ſous le nom de Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres, auſſi-bien que des Livres publiés ſous d'autres noms reſpectables ? Et ſi ce n'eſt pas ce que Mr. Toland a voulu dire, ou ce qu'il ne veut pas qu'on croie qu'il a eu intention de dire, il auroit dû diſtinguer, & faire que le paſſage, attaqué par Mr. Blackall, eût formé un ſens complet par lui-même : il auroit dû dire clairement, que quoiqu'il regarde comme ſuppoſés certains Livres, que d'autres reçoivent comme authentiques, il ne s'agit que de quelques Ouvrages publiés ſous d'autres grands noms, & non d'aucun de ceux qui paſſent tous le nom de Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres. S'il s'étoit expliqué ainſi d'une manière claire, Mr. Blackall n'auroit pas plus trouvé à redire dans ce paſſage, que dans le prémier. Mais Mr. Toland dit, que ſi notre Auteur *avoit été diſpoſé à en agir droitement à ſon égard, il auroit pu voir ſans le ſecours des Peres* (qu'il ſuppoſe, dit Mr. Blackall (8), m'être parfaitement inconnus) *qu'il ne parloit point des Livres du Nouveau Teſtament, quand il parloit de Piéces ſuppoſées ſous le nom de Jéſus-Chriſt ; puiſque dans toute la Bible il n'y a pas un ſeul Livre qui lui ſoit attribué, & que nous n'y liſons point qu'il ait jamais rien écrit, ſi ce n'eſt une fois en terre avec ſon doigt, quand il pardonna à la femme ſurpriſe en adultére.* Mr. Blackall répond (9) à cela, qu'il s'étonne qu'un homme, qui venoit de donner *la Vie de Milton*, raiſonne de cette manière ; puiſqu'on pourroit prouver par un argument tout pareil, que le *Paradis perdu*, & d'autres Piéces poſtérieures, attribuées par Mr. Toland & par d'autres à Milton, ne ſont point de lui ; puiſqu'il eſt certain, que ce n'eſt pas lui qui les a écrites ; car comment pouvoit-il écrire, tandis qu'il étoit aveugle ? Que ſi l'on répond à cela, comme on n'y manquera point, qu'on peut cependant dire que ſon véritablement il a mis le pied de la lettre les Ouvrages de Milton, parce qu'il les a dictés, quoiqu'il ne les air pas écrits de ſa propre main ; Mr. Blackall ne ſent pas pourquoi le Sermon ſur la montagne, & les autres Diſcours prononcés par le Sauveur lui-même, quoique mis par écrit par les Evangélilles, ne pourroient pas lui être attribués, & être appellés, dans le ſtyle de Mr. Toland, des Ecrits ſous ſon nom. Deforte que ſi c'eſt-là la ſeule raiſon que Mr. Blackall avoit de croire que Mr. Toland, en parlant d'Ecrits ſous le nom de Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres, n'avoit point en vue les Livres du Nouveau Teſtament, il penſe, que puiſqu'il n'y a aujourd'hui aucun Ecrit, qui porte ſeulement ſous ſon nom le nom de Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres, dont on n'a point encore découvert la ſuppoſition, excepté les ſeuls Livres du Nouveau Teſtament, il avoit une raiſon bien plus forte de croire que c'étoit aux ces Livres, ou quelques-uns d'entre eux, que Mr. Toland avoit en vue. Ce qui avoit d'autant plus confirmé notre Auteur dans cette opinion, c'eſt que ni avant le 30 de Janvier, ni même depuis, il n'a pas trouvé une ſeule perſonne, qui n'entendit le paſſage de la même manière que lui. Mr. Blackall remarque enſuite (10), qu'il ſuffit qu'à préſent Mr. Toland & lui ſoient d'accord ſur la queſ-

(2) Pag. 20.

(3) Pag. 21.

(4) Pag. 2.

(5) Ibidem.

(6) Ibid. & P. 9. 5.

(7) P. 5.

(8) P. 7.

(9) Ibidem.

(10) P. 10.

de Mr. Blackall, de *très foible*. En 1700, il fit les Sermons pour la Lecture de Mr. Boyle dans la Cathédrale de S. Paul, qui ont vu le jour enſuite. Le 8 de Février 1707, il fut facré Evêque d'Exeter. Mr. Burnet dans ſes *Mémoirer de la Grande-Bretagne* (*d*), après avoir parlé de l'élévation de notre Auteur & du Chevalier Guillaume Dawes à l'Epiſcopat, ajoute que „ ces deux Théologiens étoient à „ la vérité par eux-mêmes gens de conſidération & d'un mérite réel ; mais que leur Syſtême n'étoit „ pas favorable au Gouvernement préſent, & que bien qu'ils s'y fuſſent ſoumis, ils ne laiſſoient pas „ de condamner la Révolution & toutes ſes ſuites : le dernier point étoit du moins certain de „ Blackall." Nous trouvons dans une Brochure publiée en 1705, qu'il avoit refuſé deux ans auparavant de prêter ſerment de fidélité au Roi Guillaume & à la Reine Marie [*C*]. Le Mardi 8 de Mars 1708, Anniverſaire de l'avénement de la Reine Anne au Trône, il prononça devant cette Princeſſe un Sermon ſur Rom. XIII. 3. 4. intitulé : *L'Etabliſſement divin de la Souveraineté, & le tout avantageux de ſon établiſſement.* Ce Sermon aiant été imprimé par *ordre exprès* de la Reine, le mit aux mains avec Mr. Hoadly, aujourd'hui Evêque de Winchester, qui publia en 1709 : *Quelques Conſidérations reſpectueuſement propoſées à Mylord Evêque d'Exeter, ſur le Sermon prononcé par ſa Grandeur en préſence de Sa Majeſté le 8 de Mars* 1708 [*D*]. L'Evêque ne manqua de repliquer, par une Pièce intitulée :

(*d*) Tom V. p. 505. Ed. in-8.

queſtion principale. *Car à moins*, dit-il, *que je ne preuve à préſent ja penſée auſſi mal que je l'ai fait auparavant, il conviena avec moi de la vérité & de l'authenticité des Livres du Nouveau Teſtament ; qui eſt tout ce que j'ai demandé, & voulu établir. Puis donc qu'il déclare* (11), que dans la première partie du paſſage de la *Vie de Milton*, dont il s'agit, par les Livres ſuppoſés, publiés dans les premiers tems du Chriſtianiſme ſous le nom de Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres, & ſous d'autres noms ſupécifiés, il entend quelques-uns des Livres mentionnés dans le Catalogue qu'il donne p. 20 &c. *article ſur lequel j'ai toujours été d'accord avec lui ; & que dans la ſeconde partie de ce paſſage, qui eſt proprement ce qui m'a paru digne de cenſure, par ces* plusieurs *entendre (parmi Livres (12) il entend* les Ecrits ſuppoſés de quelques Hommes Apoſtoliques (ainſi qu'on les nomme) ſavoir de Barnabé, Hermas &c. *ſur le ſujet deſquels les Savans ont été fort partagés, & conſéquemment vraiſemblablement à l'être, juſqu'à ce qu'on ait des raiſons plus déciſives que celles qu'on a produites juſqu'à préſent de part & d'autre, ſoit pour les rejetter entiérement comme à tous égards ſuppoſés, ou pour les recevoir comme parfaitement authentiques; juſqu'il a été plus expreſſément reconnu*, que même ces ſept Pièces (*ainſi qu'il les appelle* (13)), ſavoir l'Epître aux Hébreux, l'Epître de S. Jaques, la ſeconde de S. Pierre, la ſeconde & la troiſiéme de S. Jean, celle de S. Jude, & l'Apocalypſe de S. Jean, dont quelques Anciens ont douté, ont été reçues (non ſans de fortes raiſons) par les Modernes ; „ je n'ai plus „ rien à démêler avec lui, au ſujet du paſſage en queſtion. „ Nous ſommes parfaitement d'accord, & je ſouhaite qu'il „ perſévére dans les bons ſentimens où il paroit être à „ préſent. Qu'il me permette ſeulement de lui conſeiller „ en ami, de changer, dans une nouvelle Edition de la „ Vie de Milton, le tour du paſſage dont il s'agit, de „ manière qu'on ne puiſſe plus ſe tromper ſur ſa penſée, „ ou d'ajoutter en marge l'explication qu'il en donne „ préſent." Mr. Blackall ajoute (14), que ce grand différend étant ainſi terminé à l'amiable, il ne reſte point, qu'il ait plus de ſujet qu'un autre, de diſputer avec Mr. Toland ſur quelque autre article. Car pour ce qui eſt de l'avoir accuſé hardiment „ d'avoir ſoutenu que le Livre intitulé *le Portrait Royal* n'eſt point du Roi Charles I. ſans appuyer cette aſſertion d'aucune nouvelle preuve, on ſans dire un ſeul mot pour répondre aux juſtes & ſolides raiſons qu'on a alléguées contre les témoignages ſur leſquels il infiſte pour prouver la ſuppoſition, & ſans faire aucune exception contre les preuves „ qu'on a produites en dernier lieu pour établir l'authenticité de ce Livre ;" il ne nie pas le fait, dit notre Auteur (15). & c'eſt au Public à juger l'accuſation de Mr. Toland fondée ſur le fait. Dans la Concluſion de l'*Amynter*, Mr. Toland avoit pris occaſion de l'injure qu'il prétendoit que Mr. Blackall lui avoit faite dans ſon Sermon, de repréſenter les grands inconvéniens, qui naiſſoient de l'obſervation du 30 de Janvier, & des Sermons prononcés ce jour-là. Sur quoi notre Auteur obſerve (16), qu'on s'attendra peut-être qu'il diſe quelque choſe ſur cet article ; mais qu'il ne juge ni néceſſaire ni à propos, parce qu'il croit que *c'eſt une queſtion plus propre à être agitée en Parlement, que par des Particuliers.* Mais il ajoute, qu'il ſe trouve dans cette *Concluſion* une choſe, ſur laquelle on penſera peut-être qu'il eſt obligé plus que perſonne de faire un mot d'Apologie. C'eſt qu'en parlant dans ſon Sermon du Roi Charles I. il l'a nommé *le meilleur des Rois, & le meilleur des Hommes* : expreſſion, dit Mr. Toland, qui a choqué pluſieurs perſonnes, „ ſur-tout, *dit notre Auteur* (17), „ parce que je n'ai pas excepté Sa Majeſté régnante (18). „ Il auroit pu ajouter, que la faute eſt plus grande pour „ moi que pour un autre, parce que je me ſigne *Chapelain de Sa Majeſté.* Mais l'Auteur ne dit pas, ce me ſemble, que lui-même ait été choqué de cette expreſſion ; „ & pour ce qui eſt de ces autres perſonnes, s'il y en a „ eu qui aient été choquées de cet endroit ſeul, il faut „ que ce ſoient des perſonnes, qui non ſeulement ne „ ſoient pas fort verſées dans la lecture des Anciens, mais „ qui n'aient pas même lu leur Nouveau Teſtament juſ„ qu'au commencement de l'Evangile ſelon S. Luc, qui „ dans le vſ. 3. appelle Théophile *très excellent* ; par où „ je crois que peu de perſonnes, même de ces Lecteurs „ novices, penſent que S. Luc ait eu deſſein de faire com„ paraiſon entre Théophile & d'autres excellens hom„ mes ; bien moins qu'il ait voulu l'élever au-deſſus de „ tous les autres, ſans en excepter les Apôtres & notre „ Seigneur lui-même. Puis donc que ce n'eſt-là qu'une „ chicane maligne, je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire d'y „ répondre : d'autant plus qu'en ſuivant dans le Sermon „ même l'éloge des Vertus du Roi Charles I., j'avoue „ qu'il a eu ſes défauts. Mais les défauts dont on l'accuſa alors, & qu'on lui a imputés depuis, étant du „ nombre de ceux où il pouvoit tomber, & où de fait „ perſuadé qu'il eſt tombé, pour avoir été mal inſtruit de „ l'étendue des droits de la Puiſſance Royale ; je ſoutiens „ qu'ils étoient de ceux qui ſont compatibles avec la droi„ ture & la vertu : & des défauts de cette nature je pen„ vent, ce me ſemble, que difficilement être appellés des „ vices. Je me flatte, Monſieur, qu'à préſent vous con„ viendrez, que je n'ai pas plus de raiſon qu'aucun autre „ de m'engager dans une diſpute avec J. T. Auteur de la „ *Vie de Milton* ; car pour ce qui eſt des réflexions perſonnelles qu'il fait à chaque page contre moi, ſur-tout ſur la médiocrité de mes talens, & ſur mon peu de ſavoir, je n'en fais aucun cas. Qu'on penſe de moi ce qu'on voudra. Ou ſi j'étois d'humeur à faire quelque réponſe à ces endroits du Livre, ce ſeroit ſeulement celle-ci : que mes talens naturels ſont tels qu'il a plu à Dieu de me les donner, auxquels je puis auſſi peu ajouter qu'à ma ſtature ; tels qu'ils ſont, j'en ſuis content, & j'en rends graces à Dieu : que pour ce qui eſt de mon ſavoir, il eſt tel que j'ai pu, avec les talens que j'ai reçus, l'acquérir par une application paiſible. J'ajouterois peut-être à cela une prière, que je ſouhaite que je doute pas que J. T. ne crût être compris, (auſſi-bien qu'il l'eſt, ſelon quelques perſonnes, dans les prières pour les Juifs, les Turcs, les Infidéles, & les Hérétiques) : c'eſt que ceux qui ont plus de talens & de ſavoir, puiſſent les employer pour la gloire de celui qui les leur a donnés, & faire plus de bien dans le Monde, que je ne fais en état de faire. Si ces raiſons, que j'ai de ne pas répondre à l'*Amynter*, vous paroiſſent ſatisfaiſantes, vous aurez la bonté de les communiquer, quand vous en aurez l'occaſion, à ceux de mes amis qui pourroient s'attendre à la même choſe de ma part „ que vous."

(11) *Amynter* p. 42.

(12) P. 43.

(13) P. 17.

(14) P. 22.

(15) P. 13.

(16) P. 26.

(17) P. 17.

(18) Le Roi Guillaume III.

[*C*] *Nous trouvons dans une Brochure publiée en* 1705, *qu'il avoit refuſé deux ans auparavant de prêter ſerment de fidélité au Roi Guillaume & à la Reine Marie.*] Il avoit publié en 1705 un Sermon ſur Prov. XXIV. 21. intitulé, *le Devoir des Sujets*, prononcé dans l'Egliſe Paroiſſiale de S. Dunſtan de l'Oueſt, le Mardi 8 de Mars 1704-5. anniverſaire de l'avénement de la Reine Anne au Trône. Il parut dans une Brochure intitulé : *La Paſſerelle du Docteur Blackall* *. Aut Paſtor fuit, aut illud quod dicere nolo, Juv. *Londres, imprimé pour l'uſage des Chefs de la Paroiſſe de S. Dunſtan de l'Oueſt*, 1705. On dit dans cette Pièce (19), „ qu'on auroit pu mettre cet écrit à la Docteur à „ la porte de l'*Obſervateur*, pour la reſſemblance qu'il y „ avec ſon Portrait; & qu'elle paroit ne convenir guéres à „ un homme, qui s'eſt fait de la peine de prêter ſerment „ de fidélité ſous le dernier régne. Cependant puiſqu'il „ l'a voulé pour ſien, il y auroit de l'injuſtice à lui en „ ôter l'honneur," puiſqu'il cherche par-là à s'avancer, *comme dit Mr. Hooker.* Et à la p. 4. „ Qu'auroit pu dire de plus le brave *Jean Tuchin* en faveur de l'anarchie „ & de la confuſion, que ce qui ſe trouve dans cet Ecrit? „ Une citation de l'*Oceana de Haringtom*, de *Milton*, ou de *Sydney*, n'auroit-elle pas mieux convenu à ſon but, qu'un paſſage du judicieux Mr. Hooker? Mais, *continue l'Auteur de la Brochure* (20), le Docteur ne pouvoit concilier la „ conduite paſſée avec celle qu'il tient à préſent, ſans cette utile aſſertion; & il falloit qu'il fit ſouvenir, *que ſon refus il y a deux ans de prêter ſerment de fidélité au Roi & à la feue Reine*, devoit entrer en ligne de compte parmi les raiſons qu'il a eu de ſe ſoumettre depuis."

* Dr. Blackall's *Office priez*; c'eſt une allusion à ſon nom de Paſtorme.

(19) P. 1. 4.

(20) Pag. 5.

[*D*] *Quelques Conſidérations reſpectueuſement propoſées à Mylord Evêque d'Exeter &c.*] Mr. Hoadly obſerve dans cette Pièce (21), qu'il eſt de la dernière importance, tant pour l'honneur du Chriſtianiſme, que pour la ſureté de la Société Civile, de ſavoir, ſi la nature & le but du Gouvernement ôte à cette partie du Genre-humain qui y eſt ſoumiſe, le droit de ſe défendre : ou ſi l'Evangile l'a privée de ce droit, & a laiſſé les Sujets expoſés & ſans défenſe, à tout ce que ceux qui les gouvernent peuvent en-

(21) *Voyez* Traités publiés ci-devant & reſſemblés en un volume *in* 8vo. *Hoadly* M. A. p. 107. 108. Lond. 1715. in-8. (en Anglois).

tulée: *Réponse à la Lettre de Mr. Hoadly* [*E*], datée de Bath le 10 de Mai 1709. Mr. Hoadly tâche de se défendre par une *Humble Replique à la* Réponſe *de Mylord Evêque d'Exeter, ou l'on juſtifie les Conſidérations*

treprendre contre eux. Que ſa Grandeur aiant pris l'affirmative ſur ces Queſtions, avec quelque feu, il lavoit que *ſon autorité & ſa réputation étoient d'un tel poids*, que pluſieurs perſonnes regardoient comme ſcellé du ſceau de la vérité, *tout ce qui portoit un nom ſi reſpecté*. „ Mais, *continue-t-il*, votre Grandeur ſait très bien, que là où le „ reſpect pour les perſonnes a plus de pouvoir que l'a„ mour de la Vérité entant que Vérité, la Vérité même „ perd ſon prix & ſa beauté aux yeux des hommes, & ſes „ droits aux récompenſes divines. J'eſpére donc que vo„ tre Grandeur ne trouvera pas mauvais, que j'examine „ librement les penſées & les réflexions que votre Gran„ deur a communiquées en dernier lieu au Public ſur ce „ ſujet. S'il m'eſt permis de le faire, cela ne peut faire „ le moindre tort à la Vérité ou à l'Evangile que nous „ profeſſons, quand on verra que je le fais avec tout le „ reſpect dû au rang & au caractére de votre Grandeur, „ & avec tous les égards dûs à la vertu & à la piété qui „ brillent dans la conduite de votre Grandeur." Il remarque enſuite, que la comparaiſon de ce Sermon avec celui que l'Evêque a prononcé à S. Dunſtan le 8 de Mars 1704, donne une idée de ſes ſentimens ſur le devoir des Sujets, & ſur l'origine & l'autorité des Souverains, qui ſemble autoriſer Mr. Hoadly à faire l'examen qu'il s'eſt propoſé. Dans le Sermon prêché en 1704 (22) l'Evêque reconnoit, que *l'Ecriture a laiſſé à chaque Pays la liberté d'établir la Forme de Gouvernement la plus convenable à ſa conſtitution particuliére & ſon caractére.* Qu'il n'y a *aucune Forme particuliére de Gouvernement qu'on puiſſe dire être véritablement d'inſtitution divine* (23). *Que le choix & l'établiſſement de certaines perſonnes pour gouverner, eſt une inſtitution humaine; auſſi-bien que le nombre de ceux entre les mains deſquels on dépoſe l'Autorité ſouveraine; le choix d'un ou de pluſieurs pour cela eſt un établiſſement humain* (24). On déclare encore (25): *Qu'il n'y a aucun homme qui ait un droit naturel à l'Autorité Souveraine d'un Etat; que le ſeul droit qu'il puiſſe avoir à ces égard, eſt celui que lui donnent les Loix & les Conſtitutions du Gouvernement* „ c'eſt-à-dire, *dit Mr. Hoadly* (26), l'Autorité Souveraine Législative, qui ſubſiſte alors; & que l'Autorité „ Royale ne réſide pas uniquement dans le Roi ou la Reine, mais dans le Roi, les Seigneurs, & les Communes „ conjointement, c'eſt ce que ſoutient ouvertement votre „ Grandeur." Mr. Hoadly remarque après cela, en rendant compte de *l'Inſtitution divine du Gouvernement* dans le Sermon de l'Evêque de l'an 1708 (27), que ſa Grandeur déclare, qu'on doit entendre par un *légitime Gouvernement*, & par le *droit le plus juſte*, celui qui eſt *fondé ſur la preſcription*, ou qui eſt *établi par la conſtitution.* Qu'il ne prétend point, & ne croit pas qu'il y ait aucune ſuppoſition de S. Paul, ni des autres Ecrivains ſacrés, qui établiſſe, que la Forme du Gouvernement, ou les Perſonnes qui gouvernent, ſoient déſignées & établies de Dieu *autrement, que par ce concours & cette permiſſion de Dieu qui inſpirent dans toutes les Revolutions.* Et que quand l'Evêque dit, que le *Gouvernement eſt d'inſtitution divine*, il entend par-là, que *Dieu veut qu'il y en ait qui gouvernent, & que les autres leur ſoient ſujets, & qu'eux qui gouvernent donnent des Loix, pour le maintien de la juſtice & de la paix parmi leurs Sujets, & qu'ils executent durement ces Loix; qui ſont les ſeules choſes dans leſquelles conſiſte toute la puiſſance & tout l'exercice de la Souveraineté.* C'eſt-là, dit Mr. Hoadly (28), à quoi ſe réduit tout le droit divin que ſa Grandeur reconnoit. L'Evêque ajoute (29), que l'*Autorité*, que les Magiſtrats exercent en vertu de cette Forme de Gouvernement, *eſt un rayon, ou une portion de l'Autorité & de la Puiſſance divine, que Dieu leur a communiquée.* Mais il ſoutient auſſi (30), que cette *Commiſſion* donnée de Dieu au Magiſtrat, *n'eſt pas abſolue & illimitée, & qu'il ne peut étendre ſon autorité au-delà de la commiſſion, ni l'exercer que conformément à ſa teneur.* Après avoir ainſi rappellé à l'Evêque ſes propres termes ſur ces différens chefs, dans le deſſein d'en faire uſage dans la ſuite, il rapporte quelques traits, qui ſemblent *incompatibles* avec ces *principes*, ou à l'égard deſquels il eſt obligé de penſer autrement que ſa Grandeur, „ quoqu'il s'agiſſe, *dit-il*, de choſes de la dernière Importance, „ tant par rapport à la Religion que nous profeſſons, „ que par rapport aux fondemens du Gouvernement pré„ ſent, ſous lequel nous nous eſtimons ſi heureux." Il obſerve donc 1. Que de ce que les Magiſtrats ſont appellés par S. Paul les *Miniſtres de Dieu*, ſa Grandeur infére qu'il n'y a perſonne ſur la Terre au-deſſus d'eux, qui ſoit en droit de leur *demander compte*, de les *reprendre*, ou de les *punir*, & qu'ils ne ſont reſponſables de leur conduite qu'à Dieu ſeul. A quoi Mr. Hoadly répond 1. que S. Paul ménage ſon expreſſion avec ſoin & très prudemment, & qu'il ne dit pas aux Sujets ſimplement que le *Magiſtrat* eſt le *Miniſtre de Dieu*, mais qu'il eſt le *Miniſtre de Dieu, pour leur bien*; ce qui fait voir clairement qu'il parle en général de la nature & du but de l'Emploi, qui eſt établi de Dieu en ce ſens-ci, comme ſi Grandeur l'a expliqué ci-deſſus, qu'il eſt conforme à la volonté de Dieu qu'un Emploi ſi utile & ſi avantageux ſoit maintenu dans la Société. Mais tout cela tombe, ſi l'on ſuppoſe que le Magiſtrat n'eſt point le *Miniſtre de Dieu*, comme il eſt impoſſible qu'il le ſoit en aucune choſe contraire à ſa volonté, *c'eſt-à-dire*, dit Mr. Hoadly, *dans le ſens à preſent en queſtion*. 2. Que toute perſonne dans le Monde, qui eſt un inſtrument pour nous faire du bien, eſt le *Miniſtre de Dieu pour nous faire du bien*: & c'eſt ce qu'on peut dire, ſans en tirer une conſéquence auſſi générale & auſſi illimitée; ce qui ſuffit pour prouver, que le titre de *Miniſtre de Dieu* donné au Magiſtrat, ou de *Miniſtre de Dieu pour notre bien*, comme s'exprime l'Apôtre, n'autoriſe en aucune maniére une telle conſéquence. 3. Que la Commiſſion que le Magiſtrat reçoit immédiatement de Dieu pour remplir une certaine fonction particuliére, ne doit pas être mal entendu au jugement de ſa Grandeur même, qui prouve qu'il n'y a perſonne ſur la Terre, qui ſoit en droit de lui *demander compte* & de le punir. Sa Grandeur ſoutient (31), que la Commiſſion du Magiſtrat n'eſt pas *abſolue & illimitée*, mais bornée à un ſeul objet, qui eſt le *Gouvernement Civil*. Il ſoutient auſſi, que dans une autre vue & par rapport à un autre objet, les Miniſtres de la Religion ont auſſi reçu commiſſion de Dieu, & dont les Miniſtres auſſi réellement pour les fins de leur Charge, que le Magiſtrat l'eſt pour les fins de la ſienne. Et cependant, quoiqu'ils ſoient les Miniſtres & les Serviteurs de Dieu ſeul, il ne s'enſuit pas, ſelon ſa Grandeur, qu'il n'y a perſonne ſur la Terre qui ſoit en droit *de leur demander compte, de les reprendre & de les punir*. D'où Mr. Hoadly inſére (32), que la qualité de *Miniſtre de Dieu*, dans le ſens le plus propre, n'eſt pas en ſoi une preuve de l'exemption dont il s'agit ici; puiſque ſi cela étoit, les Eccléſiaſtiques ſeroient affranchis de la dépendance du Magiſtrat Civil dans laquelle ſa Grandeur les met en tout, excepté par rapport aux choſes auxquelles ils ſont autoriſés par leur Commiſſion. 4. Sa Grandeur croit-elle que S. Paul n'a pas eu en vue d'inſpirer du reſpect pour les *Magiſtrats ſuperieurs*, comme pour les *ſupérieurs*; & qu'il n'a pas entendu par l'expreſſion générale de *Puiſſances ſuperieures*, *tous* ceux qui occupent un Emploi auſſi utile que celui de Magiſtrats? S'il l'a pu, comme il l'a certainement fait, il s'enſuit qu'il appelle les *Magiſtrats ſuperieurs*, contraire les *Magiſtrats ſuperieurs, Miniſtres de Dieu*; & cela ſeul ſuffit pour renverſer l'Argument que l'Evêque fonde ſur ce titre. 5. Mr. Hoadly (33) ſuppoſe ſa Grandeur de ne pas penſer, qu'il diſpute ſur les termes de *punir, reprehenſible, punition*, puiſque tout ce que l'on demande avec quelque zéle, c'eſt qu'on laiſſe à la Société gouvernée le droit de ſe garantir d'une ruine & d'une deſtruction certaine, qui eſt un article auquel ſa Grandeur n'a point touché. Il en donnant une idée de l'*Autorité*, par laquelle les Magiſtrats agiſſent, ſa Grandeur n'eſt pas contente, qu'une *inſtitution humaine* ait une *autorité humaine*; mais elle ſoutient, que la *puiſſance* des Magiſtrats doit venir immédiatement de Dieu. Sa prémiére raiſon eſt, que le Magiſtrat ne peut avoir cette *puiſſance* d'aucun autre (34) *car il n'y a aucun homme qui l'ait originairement & eſſentiellement en lui-même* (ce qui paroit à bien des perſonnes, remarque Mr. Hoadly, trop général & trop étendu). *Et il eſt évident qu'il ne peut la tenir du Peuple, parce que c'eſt une puiſſance que le Peuple n'a jamais eue & qu'il ne peut avoir; & ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes, ils ne peuvent le donner à un autre.* La *puiſſance*, dont l'Evêque parle, eſt celle *de faire juſtice de ceux qui font mal*, c'eſt-à-dire des *Ennemis de la Société*; & c'eſt cette puiſſance qu'il ſoutient que le Peuple ne peut jamais avoir. *Perſonne n'eſt maitre de ſa vie, ou de celle de ſon frére.* Mr. Hoadly au contraire tache de prouver (35), que chacun eſt maitre de ſa vie, pour le bien public, juſques à pouvoir ſe ſoumettre à la perdre, quand le Bien public le demandera, ce qui eſt tout ce que l'on demande dans le cas du *Gouvernement Civil*. Que du reſte, il importe fort peu par rapport à la queſtion préſente, qu'un homme ſoit maitre ainſi de ſa propre vie, ou non; ſi d'ailleurs il paroit qu'il a droit, en de certains cas, ſur la vie des autres. Or la queſtion eſt, quelle puiſſance on a, antécédemment à l'établiſſement d'un Gouvernement dans la Société; ce dont ſa Grandeur ſemble ne s'être pas ſouvenue, quand elle a dit, *qu'un particulier* qui de ſon propre chef tueroit même un ſcélérat, ſeroit un *meurtrier*. Car quoique cela pût être vrai dans quelques cas, en ſuppoſant un Gouvernement établi; cela le ſeroit ſi peu dans la ſuppoſition contraire, dans laquelle il n'y a point de Gouvernement établi, que celui qui tueroit un *Ennemi public*, ſeroit un *Bienfaiteur public*. Ce n'eſt pas tout: car lors même qu'il y a un Gouvernement établi, il y a des cas extraordinaires, dans leſquels des particuliers peuvent très juſtement *de leur propre chef ôter la vie à des malfaiteurs*, & par conſéquent avoir ſur la vie de leurs Prôches le droit & la puiſſance que ſa Grandeur leur refuſe. „ Ce ſont „ là des choſes ſi évidentes, *dit Mr. Hoadly* (36), que „ je ne puis m'empêcher de témoigner quelque étonne„ ment, qu'un homme auſſi *judicieux* & auſſi *habile* que „ votre Grandeur, ait pu ne pas faire attention à tout „ cela, & ſe ſoit contenté de preſſer un petit nombre de „ Propoſitions oppoſées." Il obſerve de plus, que l'Argument de l'Evêque étoit non ſeulement au Peuple toute prétention d'être *la ſource & le principe de l'Autorité Civile*, mais qu'il poſe une choſe directement contraire à ce que dit l'Apôtre, *qu'il n'y a point de Puiſſance qui ne ſoit de Dieu*; puiſque cette explication prouveroit auſſi que tous

(22) P. 9.

(23) P. 15.

(24) P. 18. 19.

(25) Pag. 21. 24.

(26) P. 109.

(27) P. 4. 5.

(28) Traité P. 309.

(29) Pag. 6.

(30) P. 16.

(31) P. 16.

(32) Traité p. 312.

(33) P. 314.

(34) Sermon P. 9.

(35) Traité P. 315. 316.

(36) P. 118.

Archevêque d'Yorck, a mis à la tête de ces Sermons une Préface, où il fait un portrait très avantageux de l'Auteur: il dit qu'il suffit pour faire l'éloge de ces Sermons & les faire estimer du Public, d'assurer qu'ils sont véritablement de notre Evêque; toute la Ville de Londres sachant parfaitement, qu'il avoit toujours prêché d'une manière *si naturelle, si claire, si judicieuse, si solide, si pleine d'onction, si touchante*, & à tous égards *si utile & si édifiante*, qu'il s'étoit acquis généralement la réputation d'être un des meilleurs Prédicateurs que le Siècle passé a produits: Que c'est un Corps complet de Sermons fur un des plus beaux & des plus importans sujets de notre sainte Religion; fur un Système complet de la Morale Chrétienne dans sa plus haute perfection, donné par notre Seigneur lui-même dans fon Sermon fur la Montagne: Que l'heureux caractère d'esprit, & la conduite vraiment Chrétienne de notre Auteur, le rendoient particulièrement propre à bien traiter un pareil sujet; qu'il étoit réellement tel qu'il vouloit rendre les autres; qu'il avoit pratiqué toutes les Régles de cette divine Philosophie, avant que d'entreprendre de les prêcher aux autres, & que par-là il avoit appris d'une manière fenfible & par fa propre expérience, leur utilité & leur néceſſité, comme auſſi leur conformité avec la Raiſon, la poſſibilité & la véritable manière de les pratiquer, & combien elles ſont propres à conduire à cet état heureux, que l'Evangile propoſe & promet aux hommes. „ Je déclare vérité, *continue l'Archevêque*, qu'aiant eu le bonheur de vivre longtems avec lui dans une „ étroite amitié, je n'ai jamais trouvé dans tout le cours de ma vie de modèle plus parfait d'une conduite

tous les Uſurpateurs, & tous ceux qui s'emparent injuſtement de l'Autorité ſouveraine, ont une commiſſion immédiate de Dieu. Un autre Argument que l'Evêque emploie, c'eſt que l'*Idée* qu'il combat, eſt évidemment fondée ſur une ſuppoſition fauſſe par rapport au fait, ſavoir, *qu'il y eu un grand nombre d'hommes, avant l'établiſſement d'un Gouvernement Civil, & que cette multitude avoit alors fur chaque particulier, par le Droit naturel, la même puiſſance qu'exerce à préſent le Magiſtrat*: ce que ſa Grandeur nie; „ parce que chaque homme, deſcendu d'Adam & d'Eve, „ eſt ſoumis dans ſon état naturel à ſes parens, & dans „ ſon état politique & civil, au Chef de l'Etat dont par „ ſa naiſſance il devient membre (37)." Mr. Hoadly fait diverſes Remarques ſur ce paſſage (38), & il obſerve enſuite (39). III. Qu'il eſt étrange & inſoutenable de prétendre, comme le fait l'Evêque, que S. Paul a eu ſeulement en vue la *perſonne* de l'*Empereur Romain*, conſidéré non ſeulement comme un homme vicieux, mais comme un *très mechant Souverain*; tandis que les termes de l'Apôtre peuvent manifeſtement s'appliquer à tous les *Magiſtrats* en général, & qu'il déclare qu'il n'y a point de *Puiſſance*, ni de véritable *Autorité Civile*, qui ne ſoit de *Dieu*; Propoſition dans laquelle le Sénat, quelque dépendant qu'il fût, & les *Magiſtrats inferieurs*, doivent être compris. *Et*, ajoute Mr. Hoadly (40), *que S. Paul ait eu deſſein de ſoutenir ce qu'il dit, de Neron même enviſagé ſous ſon point de vue le plus odieux, c'eſt ce que je ne fais de la peine de répeter.* IV. Dans la troiſième Conſéquence que ſa Grandeur tire du ſens qu'il donne au titre de *Miniſtre de Dieu* (41), il impoſe à la *Société gouvernée* le devoir de la *Non-réſiſtance*. Car il conclud, *que quoique les Loix des Souverains de la Terre ſoient contraires aux Loix Divines (auquel cas le Magiſtrat paſſe certainement les bornes de ſa Commiſſion), ils ne perdent cependant point leur autorité; ils demeurent toujours les Miniſtres de Dieu.* „ En quoi ? je „ vous prie, *dit Mr. Hoadly* (42). Ce n'eſt pas, j'eſpère, „ en ce qui eſt au-delà de leur Commiſſion, & en ce qui „ y eſt contraire, puiſqu'à cet égard ils n'ont ni l'autorité de faire des Loix, ni celle d'y annexer des peines. Ainſi ceux qui refuſent, foit d'obéir à la Loi, foit „ de ſe ſoumettre à la peine, ne réſiſtent point à l'autorité de Dieu; parce qu'il n'y en a aucune dans ce cas-là. Mais ſi votre Grandeur entend, qu'ils réſiſtent à „ une perſonne, qui en d'autres cas eſt le Miniſtre de „ Dieu; il eſt évident que c'eſt le cas de ceux qui réſiſtent à un Uſurpateur étranger, à un Père, qui dans un „ accès de phrénéſie commanderoit à un enfant de couper la gorge à ſon frère, fous peine de perdre lui-même la vie, s'il n'obéit point." Mr. Hoadly inſiſte enſuite ſur ce qui regarde la *Révolution*, & finit en priant l'Evêque de pardonner ces Conſidérations d'un homme qu'une *profonde vénération* pour ſa Grandeur a engagé à méditer avec attention, ce qui venoit *d'une perſonne auſſi judicieuſe & d'un ſi grand mérite.*

[*E*] *Réponſe à la Lettre Mr. Hoadly.*] Il dit (43), qu'en écrivant ſa Réponſe il étoit réſolu, il y avoit longtems, de ne toucher, s'il pouvoit l'éviter, à aucun article de la Lettre de Mr. Hoadly, qu'à ceux qui regardoient les endroits de ſes deux Sermons qu'il avoit relevés, & d'éclaircir ſimplement & de défendre ſa penſée. Car, pour dire clairement la vérité, quoiqu'il avoüât qu'il étoit très perſuadé que l'*Autorité Civile dérive de Dieu*, qu'on *doit ſe ſoumettre aux Puiſſances ſupérieures, obéir aux Magiſtrats à cauſe de Dieu & de la Conſcience*, que la *Réſiſtance eſt un grand péché*; & quoique ce ſoient non ſeulement des *vérités*, mais des vérités de la dernière importance pour l'honneur du Chriſtianiſme & pour la ſureté de la Société; il ne croyoit pas cependant que ce fuſſent les ſeules vérités du Chriſtianiſme, ou les ſeules doctrines qu'on dût prêcher. Il déclare par rapport à ce qui a été dit, qu'*il a témoigné du zèle* pour l'affirmative des deux queſtions, que dans aucun de ſes Sermons qu'on attaque il n'a feulement dit, que l'*Evangile a dépouillé les hommes de quelque droit naturel que ce ſoit*, & qu'il ne ſe ſouvient pas d'avoir jamais rien dit de pareil dans aucun de ſes Sermons: ce qui pourroit cependant bien être, puiſque ces préceptes Evangéliques qui défendent de *réſiſter au mal*, qui ordonnent de *tourner l'autre joue*, & qui commandent en de certains cas *de couper la main droite*, de *s'arracher l'œil droit*, de *haïr père, mère, femme & enfans, champs & maiſons*, & ſa *propre vie même*, lui paroiſſent *aller à peu près là*. Que pour ce qui eſt d'avoir pris l'affirmative fur cette prémière queſtion, *que la nature & le tout du Gouvernement date néceſſairement à cette partie du Genre-humain, qui eſt gouvernée, le droit de ſe défendre*; il oſe dire hardiment, qu'il ne l'a fait ni dans les deux Sermons en queſtion, ni à ce qu'il penſe dans aucun autre, bien loin de l'avoir fait d'une manière qui marquât du zèle pour cette opinion. Et c'eſt ce qu'il tâche de confirmer par les termes de Mr. Hoadly lui-même, qui dit (44): „ Tout ce que l'on demande avec quelque zèle, c'eſt qu'on laiſſe à la Société gouvernée le droit de ſe garantir d'une ruine & d'une deſtruction certaine; ce qui eſt un *article* auquel „ votre *Grandeur* n'a point touché." Il examine enſuite les cinq raiſons alléguées contre une conſéquence que Mr. Hoadly dit que l'Evêque a tirée de la qualité de *Miniſtre de Dieu* donnée aux Magiſtrats, ſavoir, *qu'il n'y a donc perſonne au-deſſus de lui qui puiſſe lui demander compte, le reprendre & le cenſurer*; & qu'il n'*eſt reſponſable qu'à Dieu ſeul*. Il vient après (45) à la *ſeconde partie* de la Lettre de Mr. Hoadly, dans laquelle il attaque l'Evêque pour avoir dit, *que la puiſſance des Magiſtrats vient de Dieu*, & où il tâche d'invalider les raiſons que le Prélat a alléguées pour prouver ſa thèſe. Il obſerve enſuite (46), que Mr. Hoadly emploie toute la *troiſième partie* de ſa Lettre à prouver que les paroles de S. Paul peuvent s'appliquer aux Magiſtrats en général, tant Souverains, qu'inférieurs; ce dont l'Evêque convient. „ Seulement, *dit-il*, puiſqu'il „ s'agit ici de tous les Magiſtrats, je ne penſe pas qu'on „ doive excepter le Souverain de tous les autres. Je ne „ puis concevoir qu'il y ait la moindre apparence, que „ S. Paul écrivant à des Romains fur cette matière, n'auroit pas feulement penſé au Souverain ou à l'Empereur „ de Rome; & c'eſt tout ce que j'ai voulu dire dans mon „ Sermon." Il nous dit qu'il n'a que peu de choſe à répondre à la *quatrième partie* & à la Concluſion de la Lettre, parce qu'il s'y agit de ſujets dont il n'a rien dit dans ſes deux Sermons; tels que *la Conſervation, la Défenſe de ſoi-même; la phrénéſie d'un Prince ou d'un Père* &c. Il finit en diſant, que ſi Mr. Hoadly juge à propos de répliquer, & qu'il ſe borne exactement aux deux queſtions eſſentielles, auxquelles on peut réduire le tout: „ Si l'Autorité des Magiſtrats vient de Dieu ou du Peuple; & ſi „ les Peuples ont un pouvoir coactif ſur leurs Souverains „ ou non ?" il pourra peut-être, ſi fon tems le lui permet, publier une ſeconde Lettre. *Mais ſi le ſujet*, dit-il (47), *de ce que vous appellerez une Réponſe, eſt tout autre choſe, je vous promets d'avance que vous aurez le plaiſir de parler le dernier.*

[*F*] *Humble Replique* &c.] Dans cette Pièce Mr. Hoadly fait quatre choſes. 1. Il allègue les raiſons qu'il a eues d'attaquer l'Evêque ſi publiquement. 2. Il fait une révision de tous les paſſages où le Prélat ſe plaint qu'il a mal expoſé ſa penſée, & qu'il a fait même quelque choſe de pis. 3. Il examine de nouveau les Articles que l'Evêque a tâché de défendre contre les argumens par leſquels il les a attaqués. 4. Il fait l'apologie de l'intérêt qu'il a pris à la matière en queſtion, & il en repréſente encore l'importance toute particulière par rapport à l'heureuſe Conſtitution du Gouvernement établi préſentement.

(44) *Trait. pr.* p. 114.

(45) P. 11.

(46) P. 24.

(47) P. 30.

„ duite vraiment Chrétienne à tous égards, qu'en lui; tant de cette Simplicité & de cette Vertu pri-
„ mitive; une ſi conſtante Egalité d'ame, & une plus grande Uniformité de conduite; une Piété en-
„ vers Dieu moins affectée & plus ardente; une Foi plus orthodoxe, & plus ferme en Jeſus-Chriſt;
„ une Charité ſi deſintéreſſée & ſi vive pour tous les hommes; une Modeſtie & une Humilité ſi pro-
„ fonde; une ſi grande Sobrieté; un melange plus égal de douceur & courage, de gaieté & de gra-
„ vité, d'agréable & d'utile, pour ceux qui converſoient avec lui; & en un mot tant d'indifférence
„ pour le Monde & pour les choſes qui y ſont; & un amour ſi pur, une eſpérance ſi vive & ſi
„ remplie de joie, des Biens céleſtes, qu'il eſt rare de trouver toutes ces vertus raſſemblées en un pa-
„ reil degré dans les meilleurs Chrétiens." Le Dr. Henri Felton, dans ſa *Diſſertation ſur la maniere de*
(e) P. 122. Londres 1710. *lire les Auteurs Claſſiques, & de ſe former le ſtyle* (e), dit *que la Douceur eſt le caractere de* Fleetwood, *&*
(f) Vol. V. p. 71. Londres 1727. *la Clarté celui de* BLACKALL, *tous deux excellens Ecrivains.* Mr. La Roche nous dit dans ſes *Nouveaux*
Mémoires de Littérature (f), que notre Prélat „ étoit un de ces Théologiens Anglois, qui, lorſqu'ils
„ traitent un ſujet, l'approfondiſſent & l'épuiſent."

BLACKWELL (GEORGE) ſavant Ecrivain Catholique-Romain Anglois au commencement du XVII. Siécle, étoit né dans le Comté de Middleſex. A l'âge de dix-ſept ans, il entra en qualité d'Ecolier dans le Collége de la Trinité à Oxford le 27 de Mai 1562; en 1565 il fut reçu Novice, étant Bachelier-ès-Arts; l'année ſuivante il devint Membre perpétuel de ce Collége; & en 1567 il prit le degré de Maître-ès-Arts. Mais aiant plus de goût pour la Religion Romaine, que pour la Religion Proteſtante, il quitta ſa place de Membre & ſe retira dans *Glocester-Hall*, où il demeura quelque tems, & ſe fit fort eſtimer d'Edmond Rainolds & de Thomas Allen, deux Anciens de ce College ou *Hall*. Il paſſa enſuite la mer, & demeura quelque tems dans un des Séminaires Anglois nouvellement fondés en faveur des Catholiques-Romains Anglois, bannis de leur Pays. En 1598 le Cardinal Henri Cajétan l'établit Protecteur de la Nation Angloiſe à Rome, & Supérieur du Clergé Anglois, ſous le nom & avec l'autorité d'*Archiprêtre d'Angleterre*, avec la permiſſion du Pape Clément VIII, qui le nomma en même tems Notaire du Siége Apoſtolique. Cette affaire mécontenta fort le Clergé Catholique-Romain Anglois, principalement parce qu'il s'imaginoit que Blackwell étoit entiérement à la dévotion de Henri Garnet, Provincial des Jéſuites d'Angleterre; enforte qu'il s'éleva une diſpute fort vive là-deſſus entre eux en Angleterre. Les Jéſuites parlérent & écrivirent contre les Prêtres Séculiers d'une maniére ſi virulente, qu'ils écrem à Blackwell beaucoup de fon autorité; celui-ci leur ôta leurs pouvoirs, & quand ils en appellérent au Pape, il les fit déclarer Schiſmatiques & Hérétiques, dans un Livre. Ils ſe défendirent contre cette accuſation, & obtinrent une Cenſure de l'Univerſité de Paris en leur faveur, à laquelle Blackwell répondit. En 1605 il témoigna qu'il déteſtoit la Conſpiration des Poudres [*A*]. Il conſerva la Dignité d'*Archiprêtre* juſqu'en 1607, qu'il eut pour Succeſſeur George Birket. Ce qui cauſa ce changement, c'eſt que Blackwell aiant été arrêté à Londres le 24 de Juin de cette année-là, il fut mis en priſon, & par conſéquent il ſe trouva privé de la liberté requiſe pour exercer cet Emploi. Il fut cependant élargi peu de tems après, aiant prêté le Serment de fidelité. En 1607 il parut à Londres, fur cette affaire, un Ouvrage in-4. qui a pour titre: *Interrogatoire de George Blackwell, au ſujet de ſa Réponſe à une Lettre du Cardinal Bellarmin, dans laquelle il le blâmoit d'avoir prêté le Serment de fidélité.* Il a écrit divers Ouvrages [*B*]. Il mourut fubitement le

[*A*] *Il témoigna qu'il déteſtoit la Conſpiration des Poudres.*] Mr. Collier nous dit dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* (1), qu'il écrivit auſſi deux Lettres pour détourner les Catholiques-Romains de toutes pratiques violentes contre le Roi & le Gouvernement. La premiére fe trouve dans la Bibliothéque Cottonienne (2), & contient ce qui ſuit. „ Depuis la publication de mes dernières Lettres, où j'ai fait voir l'injuſtice de l'attentat odieux entrepris en dernier lieu contre notre très gracieux Souverain, les Seigneurs & les autres Etats du Royaume, & où j'ai témoigné la vive douleur, dont nous ſommes tous pénétrés, qu'il y ait eu des Catholiques, impliqués dans une ſi *déteſtable & horrible entrepriſe*, ſi odieuſe aux yeux de Dieu & à ceux des hommes; il s'eſt répandu des bruits vagues qu'on méditoit quelque eſcloſe contre quelques perſonnes diſtinguées. Dieu ſait ce qui en eſt. Quoi qu'il en ſoit, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir, étant gnant le pis, & eſpérent charitablement le mieux en me perſuadant que ce ne ſont que de ſans bruits, de vous déclarer à vous mes Aſſiſtans, & à tous mes autres Frères, Prêtres, & autres Catholiques du Royaume, quels qu'ils ſoient, que toute violence ou entrepriſe quelconque contre la perſonne du Roi notre reſpectable Souverain, ſa Famille Royale, les Seigneurs, Conſeillers ou autres Miniſtres d'Etat, ne peut être qu'une très grande & odieuſe offenſe contre Dieu, ſcandaleuſe par rapport au monde, injuſte en elle-même, & contraire au Commandement exprès de Dieu. C'eſt ce que je vous prie, mes Aſſiſtans, de communiquer à nos Frères les Prêtres, afin que toute & ces inſtructions, comme nous l'avons fait juſqu'à préſent, nos enfans ſpirituels fur cet article; étant aſſuré, que comme ſa Sainteté m'a déja defendu en général de pareils injuſtes attentats, dès qu'il y en aura de cet ordre qui viendront à ſa connoiſſance, il ſera voir & déclarera par des *Actes* publics, combien il les déſapprouve & les déteſte, en faiſant ſubir des Cenſures Eccléſiaſtiques auſſi rigoureuſes, qu'il ſera en ſon pouvoir, à ceux qui trameront méchamment de ſi diaboliques complots. En même tems, en vertu de l'autorité que j'ai, & autant qu'en moi eſt, je prie humblement tous les Catholiques qui ſont ſous ma juriſdiction, & je leur enjoins très expreſſément, ſous les peines les plus rigoureuſes qui pourront s'enſuivre, ou qui s'enſuivront, qu'aucun d'eux ne préſume d'entreprendre aucune choſe, tendant en aucune façon au préjudice de la perſonne de notre Souverain Seigneur le Roi, du Prince, des Seigneurs, Conſeillers, ou Miniſtres d'Etat; mais de ſe comporter envers eux ſelon leur différens degrés, comme il convient „ à des Sujets fidéles, & à des Catholiques religieux envers la Perſonne Royale de leur Roi, & envers ſes Conſeillers, & autres Officiers & Miniſtres, agiſſant ſous ſon autorité. Le 28 de Novembre 1605. *Vôtre fervant in Chriſto, Blackwellus, Archipreſbyter.*" Environ ſix mois après, étant muni d'un plus ample pouvoir par le Pape, il écrivit de nouveau aux Eccléſiaſtiques ſes Confréres, leur ordonnant de publier ſes inſtructions aux Laïques de ſa Communion. Cette ſeconde Lettre, copiée de la propre main du Chevalier Edouard Cooke, eſt en ces termes (3). „ *Reverendis ſuis Aſſiſtentibus, D. Stoark, D. Standiſhio, D. Stanford, D. Clenalo, & aliis Compreſbyteris.* Mes très Révérends & très chers Frères, ce que je vous écrils aujourd'hui eſt l'Ordre exprès de ſa Sainteté; c'eſt que vous tâchiez d'arrêter toutes les entrepriſes ſuſpectes, & toutes les démarches pour la liberté. *Quia non ſolum multa incommoda, ſaque graviſſima Religioni allatura, ſed etiam Catholicos omnino in diſcrimen periculoſque vocatura, ſua Sanctitas valde modo probat talet traftatus agitari inter Catholicos; imo jubet, ut hujuſmodi cogitationes deponantur. Pro viribus ergo in illud incumbamus efficiamuſque noſtrâ auctoritate, ne tales cogitationes & molitiones trahantur aut perficiantur, non ſolum ob infigne damnum, quod inde omnino conſequetur, retur omnes Catholicos, verum etiam & Mandatum Papæ, qui ſic jubet & prohibet.* C'eſt ce dont vous devez donner connoiſſance à tous nos Frères, fur-tout à ceux qui habitent les lieux ou autour des lieux, où l'on ſoupçonne que de pareils complots illégitimes ont été tramés. Quant à moi, je n'ai jamais approuvé de ſemblables deſſeins, & j'ai toujours été dans les mêmes ſentimens, que ſa Sainteté nous preſcrit à préſent. Je me flatte que vous ferez diligens à publier ce *Mandement*, pour prévenir toutes les entrepriſes ſuſpectes & illégitimes. Dans cette eſpérance je me recommande à vos Priéres. Le 22 de Juillet 1606. *Vôtre Servus, Georgius Blackwellus, Archipreſbyter.*"

[*B*] *Il a écrit divers Ouvrages.*] *Une Lettre au Cardinal* Cajétan, *en faveur des Jéſuites Anglois*, écrite en 1596. *Réponſes à divers Interrogatoires, pendant qu'il étoit en priſon.* Londres 1607 in-4. *Approbation du Serment de Fidélité. Lettre aux Prêtres Catholiques-Romains ſur ce qu'il eſt legitime de prêter le Serment de fidelité*; & une autre ſur le même ſujet, imprimées avec les *Réponſes à divers Interrogatoires &c. Epiſtolæ ad Anglos Pontificios*: Lettres aux Catholiques-Romains d'Angleterre. Londres 1609 in-4. *Epiſtolæ ad Robertum Cardinalem Bellarminum*: Lettres au Cardinal Robert Bellarmin. Voyez le troiſiéme Volume du Recueil de Goldaſt (4) imprimé à Francfort en 1613 in-

(1) Part. II. Liv. 2. p. 490.

(2) Titus, B. 7. circa fin. m. Apud Collier ubi ſupra.

(3) Titus Collier p. 691.

(4) Pag. 565—605.

(a) Wood *Ath. Oxon.* Vol. 1. col. 332. 382. Londres

le 12 de Janvier 1614, & fut enterré, à ce que croit Mr. Wood, dans quelque Eglise de Londres. Ceux de la Communion non seulement, mais d'autres aussi, l'estimoient comme un homme de bien, savant, & bon Prédicateur (a).

1721. Voyez aussi *Hist. des Antiq. Uncis. Oxon.* Lib. II. p. 291.

(b) Voyez Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 333.

in-folio. *Réponse à la Censure de Paris, déchargeant les Prêtres Séculiers de l'obéissance due à son autorité*, datée du 29 de Mai 1600. Jean Dorel ou Darrel Doyen d'Agen y répondit la même année (b). *Traité contre le Mensonge & les Dissimulations frauduleuses*, en Manuscrit, parmi les Manuscrits donnés à la Bibliothèque Bodléienne par l'Archevêque Laud. Il y a à la fin une Approbation de la main de Blackwell, qui le recommande comme étant en état d'être mis sous presse: enforte que n'y aiant point d'autre nom, on le lui a attribué; quoiqu'il y ait bien plus d'apparence qu'il est de la composition de *François Tresham*, Ecuyer, Catholique-Romain Anglois (c).

(c) Wood *ubi supra.* Et *Hist. des Antiq. Uncis. Oxon.* Lib. II. p. 291.

BLAGRAVE (Jean), célèbre Mathématicien au commencement du XVII. Siècle, & Auteur de divers Ouvrages [*A*], étoit le second fils de Jean Blagrave, de Balmarsh-Court près de Sunning en Berkshire, & d'Anne, fille du Chevalier Arthur Hungerford, de Downe-Amprey dans le Comté de Glocester. Notre Blagrave nâquit dans le Comté de Berk, & fit ses études Classiques à Reading, d'où on l'envoya au Collège de S. Jean à Oxford, dans le tems de sa première fondation. Mais aiant quitté l'Université sans y avoir pris aucun degré, il se retira chez lui à Southcote-Lodge dans la Paroisse de Ste. Marie à Reading, & il cultiva avec tant d'application le génie naturel qu'il avoit pour les Mathématiques, qu'il fut estimé un des plus grands Mathématiciens de son tems. C'étoit un homme très généreux, fur-tout envers ses parens. Il mourut le 9 d'Août 1611, & fut enterré dans l'Eglise de S. Laurent à Reading, où on lui a érigé un Monument [*B*]. D'un de ses frères descendoit Daniel Blagrave Député de Reading au Long Parlement, & un des Juges du Roi Charles I., qui se sauva à la Révolution en Allemagne, où il vécut dans l'obscurité jusqu'à sa mort, qui arriva en 1668 (a). Il y a encore plusieurs autres Ecrivains du même nom: Le Chevalier Jean Blagrave, qui a écrit, *Leçons sur le Statut de la 32e. année de Henri VIII. Chap. X. sur les Douaires.* Londres 1643 in-4. Et Joseph Blagrave, qui a publié à Londres en 1671 in-8. *Pratique Astrologique de la Médecine* (b).

(a) Wood *Ath. Oxon.* Vol. 1. col. 370. 371.

(b) V. Hede *Catal. Librorum impress. Bibl. Bodleian.* p. 92. Edit. Oxon. 1674.

[*A*] *Auteur de divers Ouvrages.*] I. *A Mathematical Jewel*, ou *l'Art de faire un Instrument ainsi nommé & de s'en servir*, *Instrument dont l'usage est si étendu, qu'il peut servir de Guide dans l'Astronomie, la Cosmographie, la Géographie*, &c. Londres 1585. in-fol. II. *L'Art de faire & d'employer la* Canne familière, *ainsi nommée, tant parce qu'on s'en peut servir journellement à la promenade, que parce qu'elle peut servir à prendre des mesures Géométriques de toutes sortes de hauteurs*, &c. Londres 1590 in-4. III. Astrolabium Uranicum generale, *Amusement nécessaire & agréable pour les Mariniers dans leurs longs Voyages, contenant l'usage d'un Astrolabe universel* &c. Londres 1596 in-4. IV. *L'Art de faire des Cadrans, en deux Parties.* Londres 1609 in-4. Mr. Wood nous dit (1), qu'il y a de l'apparence qu'il a fait plusieurs autres Ouvrages.

(1) *Ath. Oxon.* Vol. 1. col. 370.

[*B*] *On lui a érigé un Monument.*] Voici une partie de l'Epitaphe, qui est sur son Buste: *Johannes Blagravius totus Mathematicus, cum matre sepultus. Octii 9 Augusti.* 1611.

BLAKE (Robert) fameux Amiral Anglois dans le XVII. Siècle, nâquit à Bridgewater dans la Province de Sommerset au mois d'Août de l'an 1598 (a) [*A*]. Humphrey Blake son père étoit Marchand (*b*), mais descendu de l'ancienne famille des Blakes de Blanchfield (*c*) dans la Paroisse de Sparton près de Bridgewater (*d*). Comme il avoit gagné du bien par le commerce d'Espagne, il donna à Robert son fils aîné une bonne éducation. Après lui avoir fait faire ses prémières études dans l'Ecole publique de Bridgewater, il l'envoya à l'Université d'Oxford, où il fut immatriculé comme Membre de *S. Albans-Hall*, au Terme du Printems de l'année 1615. Quelque tems après il se mit sur les rangs, avec Robert Hegge & Robert Newlin, pour une place d'Ecolier de *Christ-Church*; mais il la manqua (*e*). „ Pendant qu'il fut dans S. Albans-Hall, dit Mr. Wood, il étoit matineux & appliqué à l'étude: mais en même tems il aimoit la chasse aux Oiseaux, la Pêche &c. & se divertissoit quelquefois à attraper des Cignes." De S. Albans-Hall il passa dans le Collège de Wadham, pour être avec ses Compatriotes; & en qualité de Membre de cette Maison, il se mit sur les rangs pour une place dans le Collège de Merton en 1619. „ Mais soit défaut d'érudition, dit Mr. Wood „ cité-ci-dessus, ou qu'il ne fût pas assez bien fait de sa personne, étant de petite taille, à quoi le „ Chevalier Henri Savile, pour-lors Principal de ce Collège, regardoit beaucoup, il ne réussit point." Il continua à demeurer dans le Collège de Wadham, fans autre titre que le degré de Bachelier-ès-Arts, qu'il avoit pris le 10 de Février 1617 (*f*); & en 1623 il fit des Vers fur la mort de Mr. Camden (*g*). Il retourna ensuite chez lui, où il vécut en Gentilhomme privé; & on le regardoit comme aiant du penchant pour le Puritanisme [*B*]. Il fut élu Député de Bridgewater au Parlement, qui s'ouvrit à Westminster le 13 d'Avril 1640; mais il ne put se faire élire pour le Long Parlement, qui s'assembla le 3 de Novembre (*h*). Les différends entre le Roi & les deux Chambres aiant excité la guerre, il leva une Compagnie de Dragons pour le service du Parlement, & fut ensuite fait Colonel & Gouverneur de Taunton, qu'il défendit auſſi-bien que Lyme avec beaucoup de courage [*C*], aiant soutenu

(a) *Libri Anglisb and Foreign, by several Hands*, Vol. II. p. 75. Londres 1704 in-f.

(b) Ibid. Mr. Wood dit, *qu'il ne fut Christianum nomen Fosse Oxon.* Vol. I. col. 203.

(c) Wood *ibid.* en lieu cité appellé *Plantfield* dans les *Livres* &c.

(d) *Livres Anglois* &c. *ubi supra.*

(e) Ibidem.

(f) Wood col. 203.

(g) Voy. Cambdeni Insignia Orbis Britannici.

(h) *Libri Anglici*, &c. p. 76. & Wood col. 204.

nu

(i) Pag. 75.

[*A*] *Naquit . . . . . au mois d'Août de l'an* 1598.] C'est ce qu'on nous dit dans le second Tome (1) *des Vies d'Hommes illustres tant Anglois qu'Etrangers, par divers Auteurs.* Mais le récit de Wood dans ses *Fastes d'Oxford*, Tom. I. col. 203. ne peut s'accorder avec cette date; car il dit que Blake avoit environ quinze ans en 1615, lorsqu'il fut immatriculé dans l'Université: mais il le conredit ensuite (2) lui-même, quand il nous dit que cet Amiral étoit âgé de 59 ans quand il mourut en 1657; à moins qu'on ne suppose, qu'il y ait une faute d'impreſſion dans le prémier endroit, & qu'on a mis 15 au-lieu de 17.

(2) Col. 204.

[*B*] *On le regardoit comme aiant du penchant pour le Puritanisme.*] C'est ce qu'assurent Mr. Wood (3) & le Comte de Clarendon dans son *Histoire des Guerres Civiles* (4), & ce dernier ajoute, après avoir remarqué „ qu'il étoit d'une naissance assez „ médiocre; que néanmoins son père lui avoit laissé assez „ de bien pour recevoir une bonne éducation dans l'Université d'Oxford, où il prit le degré de Maître-ès-„ Arts (5), & qu'il étoit assez versé dans l'étude pour un „ homme qui n'avoit point dessein d'embrasser aucune „ Profeſſion, aiant du bien de lui-même pour vivre dans „ l'abondance, & ne paroissant pas avoir l'ambition de „ devenir plus grand qu'il n'étoit"; ajoute, „ Qu'il „ étoit naturellement chagrin & mélancolique, & qu'il „ paſſoit la plus grande partie de son tems avec de bons „ compagnons, qui approuvoient son humeur, & sa libertè de déclamer contre la licence du tems, & contre „ l'autorité de la Cour. Ceux qui le connoiſſoient intérieurement, remarquoient qu'il avoit des sentimens tout à „ fait contraires à la Monarchie, dans un tems où personne ne croyoit le Gouvernement en péril." On nous apprend auſſi dans les *Vies des Hommes illustres tant Anglois qu'Etrangers* (6), „ qu'il n'approuvoit point les voies „ violentes que le Docteur Laud, Evêque de Bath & „ Wells, employoit pour contraindre les Non-Conformistes „ à se conformer au Culte établi. Les nouvelles Cérémonies le choquoient, & son aversion pour les procédures de ce Prélat dans son Diocèſe lui fit prendre parti parmi ceux qui étoient pour la Tolérance, ce qui le fit „ paſſer pour Puritain; " & ce fut par le crédit de ce Parti qu'il fut élu Député de Bridgewater au Parlement, qui s'ouvrit à Westminſter le 13 d'Avril 1640.

(3) Ibidem.

(4) Tom. VI. p. 430. 431.

(5) Mr. Wood cole 204. dit, *qu'il ne prit point d'autre degré que celui de Bachelier-ès-Arts.*

(6) Voyez aussi *Hist. des Antiq. Uncis. Oxon.* Lib. II. p. 295.

(7) Voyez aussi *Hist. des Antiq. Uncis. Oxon.* Lib. II. p. 296.

[*C*] *Gouverneur de Taunton, qu'il défendit . . . . . avec beaucoup de courage.*] Le Lord Goring s'étant avancé du côté de l'Oueſt avec une Armée de dix-mille hommes en 1645, aſſiégea cette Place, & la ſerra de près. Le Parlement aiant appris le danger où Blake ſe trouvoit, ordonna de lui envoyer au-plutôt du ſecours; & celui-ci ſoutint le ſiége & conſerva la Ville & le Château d'une manière qui à

Rr 2 les

nu plusieurs attaques de l'Armée Royale, commandée par le Prince Maurice & par le Lord George Goring. Mylord Clarendon nous apprend (*i*), qu'avant cela, Blake aiant quelque Commandement dans Briſtol, lorſque cette Place fut priſe par le Prince Robert & par le Marquis de Hertford, & aiant la garde d'un petit Fort, il refuſa de le rendre, après que le Gouverneur eut ſigné les Articles de la Capitulation, le défendit quelques heures après que le Prince fut dans la Ville, & tua quelques-uns des Soldats. A cauſe de quoi le Prince avoit réſolu de le faire pendre, & l'auroit fait, ſi ſes Amis n'avoient pas intercédé pour lui, l'excuſant ſur ſon manque d'expérience dans la Guerre, & ne lui euſſent pas perſuadé de ſe rendre après bien des importunités. Il blâmoit hautement la mort du Roi, & diſoit ſouvent, dans le tems que cette affaire étoit ſur le tapis, *qu'il riſqueroit auſſi hardiment ſa vie pour ſauver celle du Roi, qu'il l'avoit fait pour le ſervice du Parlement* : quoiqu'il ſe fût joint à ceux de Taunton pour préſenter une Adreſſe à la Chambre des Communes, dans laquelle ils témoignoient *leur reconnoiſſance, de ce qu'elle avoit voté de ne plus préſenter d'Adreſſes au Roi (k)*. Le 12 de Février 164$\frac{3}{4}$, il fut mis au nombre des Commiſſaires de la Flotte, & il eut ordre de mettre à la voile avec une Eſcadre de Vaiſſeaux de guerre pour pourſuivre le Prince Robert & le Prince Maurice [*D*], qui étoient

(*i*) *Hiſt. des Guerr. Civ.* Tom. VI. p. 431.

(*k*) *Livre &c.* p. 37.

le fit admirer, quoiqu'il manquât de munitions de bouche & de guerre. Le Colonel Windham, Gouverneur de Bridgewater pour le Roi, ſe trouvant alors dans l'Armée Royale, & connoiſſant le Colonel Blake, entreprit de ménager un accommodement avec lui. Il le fit d'abord ſommer de ſe rendre, avec menace de mettre tout à feu & à ſang, s'il le refuſoit; & par un ſecond Trompette, il tâcha de l'y engager par douceur, en lui repréſentant *que les Ouvrages de la Place étoient peu de choſe & qu'elle n'étoit pas tenable*, & en l'exhortant à *prevenir l'effuſion du ſang Chrétien*. Blake lui répondit : „ Celle-ci eſt pour vous „ dire, que comme nous ne craignons point vos menaces, „ ni n'acceptons vos offres, nous vous prions de ne nous „ faire plus à l'avenir de pareilles propoſitions. Nous ſom- „ mes réſolus de ſoutenir juſqu'à la dernière goutte de „ notre ſang, la querelle que nous avons entrepriſe, ne „ doutant point, que ce même Dieu qui nous a protégés „ juſqu'à préſent, ne nous favoriſe d'une iſſue qui réponde „ à la juſtice de notre Cauſe. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt par „ lui ſeul que nous nous maintiendrons, ou que nous ſuc- „ comberons." Le 11 de Mai les Colonels Weiden & Graves levérent le ſiége, & le Parlement écrivit une Lettre de remercîment au Colonel Blake & à ſa Garniſon, à qui il fit préſent de deux mille livres ſterling, & au Colonel de cinq-cens, pour avoir ſi bien défendu la Place (*y*).

(*y*) *Livre &c.* p. 72-82. Old-mixon *Hiſt. of Englaterre ſous les Stuarts*, p. 278. Londr. 1730. in-fol.

[*D*] *Il t'a ordre de mettre à la voile avec une Eſcadre de Vaiſſeaux de guerre, pour pourſuivre le Prince Robert & le Prince Maurice.*] Il arriva au mois de Juin devant Kingſale, où les deux Princes s'étoient retirés. Blake tint le prémier renfermé juſqu'au commencement d'Octobre, que le Prince deſeſpérant d'être ſecouru par mer, & voiant Cromwel prêt à ſe rendre maître de la Ville par terre, manquant d'ailleurs de toutes ſortes de munitions, réſolut de ſe faire paſſage au travers de l'Eſcadre de Blake, qui lui coula trois Vaiſſeaux à fond, quand il ſortit du Port. Cependant la petite Flotte du Prince ſe ſauva & prit la route de Portugal, où le Prince fut protégé & careſſé par le Roi. Sur quoi le Parlement déclara la guerre à ce Monarque, parce qu'il recevoit ſes ennemis, & Blake ſuivit les deux Princes en Portugal. Arrivé devant la Rivière de Lisbonne, il fit demander au Roi la permiſſion d'entrer; & s'étant approché avec ſes Vaiſſeaux, le Chiteau tiru ſur lui. Blake laiſſa tomber l'ancre, & voiant une chaloupe, pour s'informer de la raiſon de cette hoſtilité. Le Commandant du Château lui répondit, qu'il n'avoit point d'ordre du Roi ſon Maître, de laiſſer paſſer ſes Vaiſſeaux. Le Roi cependant fit faire ſemblant à Blake par un Seigneur de ſa Cour. Le Seigneur Portugais le pria de ne point entrer dans la Rivière, à moins que le mauvais tems ne l'y obligeât, parce, diſoit-il, que ſon Maître craignoit qu'il n'arrivât quelque différend entre lui & le Prince Robert dans le Port. En même tems on lui envoya quantité de rafraîchiſſemens. Le tems étant devenu mauvais, Blake entra dans la Baie, mais ſe tint à deux milles de l'endroit où étoient les Vaiſſeaux du Prince Robert, & de là il envoya au Roi le Capitaine Moulton, pour l'informer que le Prince lui en avoit impoſé. Le Roi aiant toujours refuſé à Blake la permiſſion d'attaquer le Prince, cet Amiral s'empara de cinq Vaiſſeaux de la Flotte du Bréſil, richement chargés, & fit ſavoir au Roi, que s'il n'ordonnoit pas aux Vaiſſeaux du Prince de ſortir de la Rivière, il attaqueroit le reſte de la Flotte Portugaiſe, qui venoit de l'Amérique. Au mois de Septembre 1650, le Prince tâcha de ſortir du Port : mais Blake l'obligea bientôt de rentrer, & il envoya en Angleterre neuf Vaiſſeaux équipés pour aller au Bréſil, qu'il avoit pris. Au mois d'Octobre ſuivant, Blake & Popham rencontrérent une Flotte de vingt-trois Voiles, qui venoit du Bréſil, dont ils coulérent l'Amiral à fond, ſe rendirent maîtres du Vice-Amiral & d'onze autres Vaiſſeaux, qui avoient dix mille caiſſes de ſucre à bord, & ils en brulérent trois autres; le reſte, qui étoient de petits Vaiſſeaux, ſe ſauva pendant le combat dans la Rivière. Quand le Roi de Portugal apprit ces nouvelles, il vint en perſonne pour ordonner au Prince Robert d'attaquer avec ſa Flotte, qui conſiſtoit en dix-huit Vaiſſeaux, la Flotte Angloiſe, & de reprendre celle du Bréſil. Mais les Anglois s'en retournérent avec leurs Priſes, aiant conſumé la plupart de leurs proviſions. Le Prince Robert voyant la Mer libre, fit voile du côté du Détroit pour ſe rendre à Marſeille, dans le deſſein de prendre enſuite la route de la Barbade, dont le Lord Willoughby s'étoit ſaiſi pour le Roi, dans l'eſpérance d'y lever du monde & dans les îles voiſines, pour le conduire en Ecoſſe, où Charles II. tâchoit de s'aſſurer du Trône. Le Prince Maurice fut ſéparé de ſon frére dans ce voyage par une tempête, & on n'en a jamais entendu parler depuis. Le Prince Robert eſpéroit que les François lui donneroient du ſecours à Marſeille, & les Armateurs de cette Nation alant pris quelques Vaiſſeaux Anglois, le Parlement ordonna à ſes Amiraux d'uſer de repréſailles. En s'en retournant, Blake rencontra deux Vaiſſeaux, chargés de proviſions pour la Flotte : ſur quoi il fit voile vers l'embouchure de la Rivière de Lisbonne; & aiant appris que le Prince Robert avoit pris la route du Détroit, il le ſuivit lui-même, & avec ſon Vaiſſeau nommé le *Phénix*, il prit un Vaiſſeau de guerre François, qui guettoit des Navires Marchands Anglois. Il envoya ſa Priſe, qui montoit au million, & pourſuivit le Prince dans le Port de Carthagène, où il étoit avec cinq Vaiſſeaux, qui étoient le reſte de ſa Flotte. L'Amiral fit dire au Gouverneur Eſpagnol, qu'il y avoit dans le Port un ennemi de l'Angleterre; qu'il avoit ordre du Parlement de le pourſuivre; & que comme le Roi d'Eſpagne étoit Allié du Parlement, il le prioit de lui permettre d'attaquer cet ennemi. Le Gouverneur lui répondit, „ qu'il ne pouvoit entrer en aucune façon „ dans les différends particuliers de quelque Nation ou „ de quelques perſonnes que ce fût, mais ſeulement de „ ceux qui étoient ennemis déclarés du Roi ſon Maître; „ que ces Vaiſſeaux étoient entrés pour ſe mettre en fu- „ reté, & qu'il ne pouvoit par conſéquent point leur re- „ ſuſer la protection; & qu'il étoit prêt à en faire autant „ pour l'Amiral." Blake continua de preſſer le Gouverneur de lui permettre d'attaquer le Prince, & l'Eſpagnol s'excuſa toujours, juſqu'à ce qu'il eût reçu des ordres de Madrid. Pendant que l'Amiral croiſoit dans la Méditerranée, le Prince Robert ſortit de Carthagène, & prit endit à Malaga, où il brula & coula à fond pluſieurs Vaiſſeaux Marchands Anglois, & demanda le Capitaine d'un Vaiſſeau de Londres, qui avoit ſigné une Requête contre un Traité avec le feu Roi, menaçant de *le mettre dans de la poix bouillante*. Le Gouverneur refuſa de livrer le Capitaine; & Blake n'eut pas plutôt appris que le Prince avoit ruiné les Vaiſſeaux Marchands Anglois qui étoient à Malaga, qu'il fit voile de ce côté-là, & fans faire la cérémonie de demander permiſſion au Gouverneur, comme il avoit fait à Carthagène, il tomba ſur la petite Eſcadre du Prince, fit échouer le Vaiſſeau le *Chevreuil*, brula & coula à fond les autres, excepté deux, qui étoient bons voiliers, qui ſe ſauvérent. Ce fut au commencement de Janvier 165$\frac{0}{1}$, qu'il fit ce coup. Le Prince, qui étoit ſur un des Vaiſſeaux qui échapérent, prit terre en Eſpagne. Blake le demanda au Roi, qui refuſa de le livrer; mais en même tems il fit faire des excuſes au Parlement. Au mois de Février, l'Amiral aiant rencontré un Vaiſſeau de guerre François de quarante pièces, fit venir le Capitaine à ſon bord, & lui demanda s'il vouloit ſe rendre. Le François le refuſa, par quoi l'Amiral *le pria de retourner à ſon Vaiſſeau, & de ſe battre tant qu'il pourroit*; ce qu'il fit, & après deux heures de combat il ſe rendit, & remit ſon épée à Blake, qui l'envoya lui & ſon Vaiſſeau, avec quatre autres Priſes, en Angleterre. Peu de tems après cet exploit, il ſe rendit lui-même avec ſon Eſcadre à Plimouth (*z*). On trouve des particularités fur ce qui ſe paſſa en Portugal, dans deux Lettres écrites à Cromwel, qui nous ont été communiquées en original (*a*). Dans la prémiére, écrite par Mr. Guillaume Rowe de Londres le 23 d'Avril 1650, & adreſſée *à Son Excellence le Gouverneur d'Irlande, ou en ſon abſence au Major-Général* Ireton, *Préſident de Munſter en Irlande*, on trouve le paſſage ſuivant : „ Deux Vaiſſeaux de guer- „ re François, l'un de quarante & l'autre de trente-deux „ pièces, étant venus à la Rade de Lisbonne, & aiant „ jetté l'ancre auprès de notre Flotte, les Capitaines „ font venus dans leurs chaloupes au Vaiſſeau de l'Ami- „ ral, demandant la Priſe. Nos gens les ont invités à „ monter, & dès qu'ils ont été à bord, le Colonel Blake „ s'eſt aſſuré d'eux & de leurs Vaiſſeaux, juſqu'à ce qu'il „ ſache la volonté du Conſeil d'Etat. Selon toutes les „ apparences, ils vcnoient pour ſe joindre à Robert. *L'autre Lettre eſt du Chevalier* Henri Vane, *datée du 28 de Décembre 1650, & adreſſée à* Son Excellence le Général Cromwel, au Quartier-Général en Ecoſſe; *elle eſt en ces termes :*

(*z*) *Livre &c.* pag. 87-92.

(*a*) Avec pluſieurs autres Pièces originales, qui regardent *Cromwel*, par Mr. Jean Nickolls.

My-

étoient dans les Mers d'Irlande pour soutenir le Marquis d'Ormond, qui faisoit la guerre en Irlande pour le Roi Charles II. Il exécuta cette Commission fi heureusement, qu'à son retour, le Parlement le remercia, & l'établit un des Gouverneurs des Cinq-Ports (*l*); & le 4 de Mars 1650, on passa un Acte en faveur du Colonel Popham, du Colonel Dean & de lui, par lequel deux d'entre eux étoient déclarés Amiraux & Généraux de la Flotte pour l'année suivante (*m*). En 1651 il réduisit les Iles de Jersey, Scilly, & Guernesey sous l'obéissance du Parlement; & le 25 de Novembre de la même année, il fut élu Membre du Conseil d'Etat. Au mois de Mars 1652, il fut nommé Amiral en Chef pour neuf mois; & au mois de Mai de cette année, il combattit aux Dunes la Flotte Hollandoise, commandée par l'Amiral Tromp [*E*]. Le 2 de Juillet, Blake mit à la voile avec une Flotte considérable pour aller vers le Nord, aiant laissé une Escadre dans les Dunes sous les ordres du Chevalier George Ascue, arrivé depuis peu des Barbades, qu'il avoit réduites sous l'obéissance du Parlement;

(*l*) Ibid. p. 92.

(*m*) Whitelock's Mem. p. 464.

Mylord,

„ J'ai reçu la Lettre de votre Grandeur du 22, & je „ m'apperçois que vous voyez de loin, puisque vous fa„ vez pénétrer les pensées des gens, tandis qu'ils n'en ont „ rien témoigné encore. Il ne s'agit que des bruits répan„ dus ici, dont je fuis fûr que vous vous moquerez en les „ lisant. Mais vos heureux succès redreffent tout, & o„ bligent vos amis qui temporifent, à fe tenir de votre cô„ té; & vos véritables amis prennent part à tout ce qui „ vous arrive, quoi qu'en penient les autres. La nouvel„ le de la reddition du Château d'Edinbourg a été cer„ tainement bien agréable, fur-tout par la raifon exprimée dans la Lettre de votre Grandeur, qu'il paroît que „ c'eſt principalement l'œuvre du Seigneur, qui ſemble „ avoir ſi viſiblement pris plaiſir à avoir ſeul la gloire de „ toutes les entrepriſes tant par mer que par terre, com„ me je me perſuade qu'on l'a reconnu. Car quoique nous „ ayons eu pendant tout l'Eté une Flotte de plus de trente Voiles devant Lisbonne, les ſervices qu'elle a rendus n'ont pas été conſidérables, à proportion de ſes „ forces; mais dès que la plus grande partie a été de retour, & qu'il n'eſt reſté que ſept Vaiſſeaux au Colonel „ Blake, il a plu à Dieu de bénir tellement leurs armes, „ que, comme vous le verrez par l'inclufe, ils ont preſque entièrement ruiné la Flotte de Robert, & répandu „ la terreur parmi les François dans la Mer Méditerranée. „ C'eſt ce qui a obligé l'Eſpagnol à nous envoyer un Am„ baſſadeur, & à nous reconnoître hautement, comme „ me vous le verrez par l'inclufe. Le Portugal frappe „ auſſi à la porte pour avoir audience, & nous le faiſons „ un peu attendre, pour qu'il ſente la faute qu'il a faite, „ en prenant ſi témérairement parti contre nous, pour „ protéger Robert contre toute raiſon & juſtice. Mais „ peu à peu nous écouterons ce qu'il aura à dire, & nous „ tirerons des deux le meilleur parti que nous pourrons „ pour les intérêts de l'Angleterre. On ne croit pas que „ les François & les Hollandois paroiſſent, à moins qu'ils „ ne paroiſſent tout de bon, & qu'ils ne ſe déclarent ou„ vertement; à quoi nous eſpérons qu'ils penſeront à deux „ fois . . . Je fuis votre très fidèle & tendre frère, & „ conſtant ami.

II. Vane."

[*E*] *Il combattit aux Dunes la Flotte Hollandoiſe, commandée par l'Amiral Tromp.*] On trouve une Relation de ce Combat dans une Brochure qui parut à Londres, intitulée: *Réponſe du Parlement de la République d'Angleterre aux trois Mémoires preſentés au Conſeil d'Etat par Meſſieurs les Ambaſſadeurs Extraordinaires des Etats-Généraux des Provinces-Unies. Avec la Relation du Combat entre la Flotte Angloiſe commandée par le Général Blake, & la Flotte Hollandoiſe commandée par le Lieutenant-Amiral Tromp. Quelques Lettres, Interrogatoires, & Certificats touchant le même ſujet. Les trois Mémoires ſuſmentionnés des ſuſdits Ambaſſadeurs Extraordinaires, & la Lettre du Lieutenant-Amiral Tromp, dont ces Mémoires parlent, traduite en Anglois.* Londres, chez Jean Field, Imprimeur du Parlement d'Angleterre, in-4. 1652. Voici la *Relation du Combat.* Le mardi matin 18 de Mai 1652, le Général s'étant avancé huit jours auparavant du côté de l'Oueſt juſqu'à la Rye avec douze ou treize Vaiſſeaux, & aiant laiſſé le Major Bourn aux Dunes avec huit Vaiſſeaux ſeulement, il parut derrière les Sables de Goodwin une Flotte Hollandoiſe de quarante Vaiſſeaux de guerre, dont l'un portoit Pavillon au grand mât, & étant venu juſqu'au *Zuider-Zand*, deux Vaiſſeaux s'avancérent du côté des Vaiſſeaux Anglois qui étoient aux Dunes; fur quoi le Major Bourn envoya le *Lorrier* pour les reconnoître, & pour s'informer de la raiſon qui les faiſoit ſi fort approcher. Aiant répondu qu'ils étoient chargés d'une Commiſſion pour le Commandant en Chef aux Dunes, on leur permit d'entrer; & aiant ſalué le Pavillon, les deux Capitaines, nommés *Thyſſen* & *Allers* *, vinrent à bord du Major Bourn, & lui dirent, que Tromp les avoit envoyés pour l'informer, que croiſſant avec ſa Flotte devant Dunquerque, le nauvais temps les avoit ſurpris & leur avoit fait perdre quantité de cables & d'ancres, & que le vent étant du côté du Nord les avoit chaſſés plus vers le Sud qu'ils n'avoient voulu; que Tromp avoit cru devoir l'informer de cela, pour prévenir toute mésintelligence & toute jalouſie. On leur répondit, que la vérité de ce qu'ils diſoient paroiſſoit, par leur prompt départ de deſſus les Côtes d'Angleterre. Ils retournérent avec cette réponſe à leur Flotte, qui fit voile ſur le champ vers Douvres, où elle mit à l'ancre l'après-midi du même jour, à un peu plus d'une portée de canon du Château. Quand elle parut devant Douvres avec un Pavillon au haut du grand mât, fans faluer le Château, il tira trois coups de canon ſur elle; ce qui n'empêcha pas l'Amiral Hollandois de garder ſon Pavillon, de demeurer là à l'ancre juſqu'au lendemain matin, & d'y exercer ſa mouſquetterie pendant pluſieurs heures conſécutives. Le Mecredi vers midi la Flotte Hollandoiſe leva l'ancre, & fit route vers Calais environ quatre lieues au Sud-Eſt. Vers le même tems la Flotte Angloiſe commandée par le Général Blake venant de l'Oueſt & faiſant route vers les Dunes, la découvrit, & ſuppoſa par la route qu'elle faiſoit, que les Hollandois s'en retournoient: le Major Bourn ſe trouva auſſi en vue, venant des Dunes pour le joindre au Général Blake. Au bout d'une heure ou deux la Flotte Hollandoiſe changea de route, & vint à toutes voiles vers le Général Blake, Tromp à la tête avec ſon Pavillon au grand mât. Les deux Flottes s'étant approchées juſques à environ la portée du mouſquet, le Général fit tirer ſur le Pavillon de Tromp un coup de canon, ſuivi de deux autres. Sur quoi Tromp fit tirer un coup ſur le Pavillon du Général, & en même tems lui fit lâcher toute ſa bordée, & fit ôter ſes Flammes pour arborer Pavillon rouge: c'étoit le leur côté le ſignal du combat, qui commença de cette manière entre les quatre & cinq heures après-midi, & dura juſqu'à neuf heures du ſoir. Les Anglois prirent deux Vaiſſeaux Hollandois, mais ils abandonnérent l'un qui avoit déjà plus de ſix pieds d'eau, après en avoir retiré le Capitaine & les Officiers: l'autre étoit un Vaiſſeau de trente pièces. Le Général Blake continua toute la nuit dans le même endroit où le Combat avoit commencé, ou aux environs; & le lendemain matin on découvrit la Flotte Hollandoiſe à quatre milles, cinglant vers les Côtes de France. On obſerve dans cette *Relation*, que la vérité de ce que l'on y avance paroit par les Lettres du Général Blake, du Major Bourn, & d'autres qui ſe ſont trouvés à cette Action; par les Interrogatoires des Capitaines Hollandois & des autres Officiers qui ont fait le Combat; par les Inſtructions données aux Capitaines Hollandois & aux Commandans, & par d'autres Pièces jointes à cette Relation. Le Général Blake dans ſa Lettre datée *à bord du* S. James *à trois lieues des Dunes*, le 20 de Mai 1652, dit, que ſur les avis que le Major Bourn lui avoit donnés que Tromp paroiſſoit vers le *Zuider-Zand* avec une Flotte de quarante Voiles, il avoit fait toute la diligence imaginable pour le joindre. *Hier au matin*, dit-il, *nous le découvrimes à l'ancre au-deſſus de la Rade de Duynes.* Qu'étant arrivé à trois milles de lui, Tromp avoit mis à la voile avec un vent d'Eſt, ce qui avoit fait croire aux Anglois qu'il tâchoit de les éviter, à cauſe de la diſpute du Pavillon. Qu'environ deux heures après, l'Amiral Hollandoiſe changeant de route, étoit venue droit aux Anglois, Tromp étant à la tête; qu'à ce mouvement ils s'étoient rangés en bataille, ne doutant point que les Hollandois n'euſſent deſſein d'en venir à un engagement. Qu'étant venus environ à une portée de mouſquet, le Général Blake avoit fait tirer le canon ſur le Pavillon de Tromp, ce qu'il avoit réitéré juſqu'à trois fois; & qu'après la troiſième décharge, Tromp lui avoit lâché toute ſa bordée. Que le Général Bourn fortant des Dunes, avoit amené ſon Eſcadre de huit Vaiſſeaux au combat, qui avoit duré juſqu'à la nuit, „ Pour-lors, *dit le Général*, nos „ Vaiſſeaux ne pouvant tenir plus longtems à cauſe de la perte que nous venions de faire de mâts, de voiles, „ & de cordages, il fut réſolu par l'avis de tous les Capitaines de venir mouiller à trois milles du *Nez*, où nous travaillames pendant toute la nuit à radouber nos „ Vaiſſeaux. Ce matin à la pointe du jour, nous avons „ découvert la Flotte Hollandoiſe à quatre milles de nous, cinglant vers les Côtes de France; & il a été réſolu dans „ le Conſeil de Guerre de nous tenir au-deſſus du vent, „ & nous allons mettre à l'ancre. Juſques à préſent nous „ ne pouvons découvrir quelle route la Flotte Hollandoiſe tient, non plus que le dommage que nous lui avons „ fait; cependant nous comptons qu'un de leurs Navires „ eſt coulé à fond, & nous leur en avons pris un autre de trente pièces, avec les deux Capitaines: le prémier de ces Navires aiant eu ſon grand mât rafé, & faiſant „ eau de toutes parts, le Capitaine Lawſon a été con„ traint de l'abandonner. L'Amiral a reçu dans ſes flancs „ ou ſes mâts environ ſoixante-dix gros boulets, & „ dans ſes voiles & ſes cordages un nombre preſque infini„ ni, m'étant trouvé engagé avec le gros de l'Armée en„ nemie l'eſpace de quatre heures entières. Cependant „ il y a lieu d'admirer notre bonheur d'avoir été ſi peu „ endommagés, & il faut eſpérer que Dieu continuera à „ favoriſer nos armes, ſi la Guerre vient à s'allumer entre

* Ces noms ſont defigurés dans l'Anglois, qui porte *Tyſſe* & *Allared*.

lement; & en faisant route vers le Nord, il prit un Vaisseau de guerre Hollandois. Sur la fin de Juillet il attaqua douze Vaisseaux, qui servoient de Convoi aux Pêcheurs de Harang, fe rendit maitre de tout le Convoi, & de plus cent Pêcheurs, & disperfa le reste. Il envoya fix des Vaisseaux de guerre qu'il avoit pris, fur lesquels il mit des Equipages Anglois, pour accompagner le Major-Général Dean, & pourfuivit enfuite les Ecoffois dans le Nord de l'Ecoffe. Le 12 d'Août il arriva aux Dunes avec fa Flotte & fes Prifes, & après s'etre rafraichi deux ou trois jours, & avoir renforcé fa Flotte, il prit la route des Côtes de Hollande pour chercher les Hollandois. Dans le même temps le Chevalier Aifcue aiant fait voile du côté de l'Oüeft, rencontra l'Amiral de Ruiter, avec lequel il combattit pendant trois jours, les Hollandois aiant prefque deux Vaisseaux contre un [*F*]. Blake fuivit Aifcue, & aiant manqué les ennemis fur leurs Côtes, il fit chemin faifant dix Prifes Hollandoife (*n*). Au mois de Septembre il combattit les Amiraux Hollandois de Witte & de Ruyter [*G*]. Après le combat, il or-

(*n*) Ibid. p. 201. 202.

» les deux Nations. Les Hollandois font les agreffeurs, » & ne cherchent que les occafions de nous infulter, & » de nous venir braver même fur nos Côtes." Whitelock, dans fes *Memoires des Affaires d'Angleterre* (10), nous apprend, que les Lettres écrites au Parlement portoient, que Tromp étant entré aux Dunes avec une Flotte de quarante-cinq Vaisseaux, chofe qui ne fe pratique point, avoit répondu, quand on lui en demanda la raifon, *que la Tempête l'avoit forcé d'y entrer, & qu'il n'avoit aucun deffein contre la République d'Angleterre.* Cette réponfe fut regardée comme une défaite, parce qu'il n'avoit point fait de mauvais tems; & fon mauvais procédé envers les Anglois confirmant les foupçons qu'on avoit contre lui, on en donna avis au Conseil & à l'Amiral Anglois, qui étant venu près de la Flotte Hollandoife, la falua d'un feul coup, pour l'avertir de baiffer le Pavillon, parce qu'elle fe trouvoit dans l'étendue du Domaine de cette République, dont on prétendoit étoit obligée de foutenir l'honneur. Mais fur leur refus on tira un fecond & un troifième coup, auxquels Tromp répondit par coup fe bordée; par où notre Amiral aiant reconnu qu'ils avoient deffein d'en venir à un engagement, il fe fépara du reste de la Flotte, pour traiter avec Tromp fur le Salut, & pour *prevenir l'effusion du sang, & une querelle entre les deux Nations.* Mais notre Amiral s'étant approché de Tromp, lui & toute fa Flotte, contre le Droit des Gens envers ceux qui viennent pour traiter, firent feu fur lui, & le falüerent de quelques centaines de coups. L'Auteur de la Vie de Blake, dans le *Grand Theatre des Hommes illuftres tant Anglois qu'Etrangers* (11), nous apprend, que l'Amiral étoit dans fa chambre à boire avec quelques-uns de fes Officiers, s'attendant très peu à un pareil falut, lorfque les coups beffirent les vitres de fon Vaisseau, & emportérent fa poupe; ce qui le mit dans une fi violente colère, que relevant fes mouftaches, comme il avoit coutume de faire quand il étoit fâché, il commanda qu'on répondit aux Hollandois par le même falut. Quand la première fougue fut un peu calmée, il dit, *qu'il trouvoit très mauvais que Tromp eût pris fon Vaisseau pour une Maison de joie, & qu'il eût osé fe tirer.* Whitelock dit (12), que quelque l'Amiral combattit pendant quelque tems feul contre la Flotte Hollandoife, cependant il força les Hollandois, après quatre heures de combat, à prendre le large, l'obfcurité de la nuit n'aiant pas permis aux Anglois de les pourfuivre. Les Anglois ne perdirent que quinze hommes, la plupart du Vaisseau Amiral, qui reçut plus de mille coups, dont foixante-dix donnérent dans fes flancs: le Pilote & trente-cinq hommes furent bleffés. M. de Rapin dans fon *Hiftoire d'Angleterre* (13) remarque, que les Hollandois convinrent de la perte de deux de leurs Vaisseaux; mais qu'ils aflurent que de la Flotte Angloife y en eut fix de coulés à fond, & que s'il y avoit eu plus de jour, elle auroit été entiérement détruite. Mais Mr. Thomas Leclard dans fon *Hiftoire de la Marine d'Angleterre* (14) aflure, qu'il ne trouve dans aucun Hiftorien Hollandois, qu'il ait lu, qu'ils prétendent rien de pareil; qu'au contraire Monfieur Bafnage, dans fes *Annales des Provinces Unies*, attribue la Victoire aux Anglois, *parce qu'ils prirent deux Vaisseaux Hollandois, & n'en retirérent pas un des leurs.* [☞ Mr. Lediard n'a pas conſulté *de la Neuville*, qui rapporte * ce que dit Mr. de Rapin. „ Le „ combat, dit-il, dura depuis quatre heures juſqu'à neuf „ du ſoir, avec tant de violence & d'opiniâtreté de cha„ té des *Hollandois*, que fans l'obſcurité de la nuit, & fans „ la limitation des ordres que Tromp avoit reçus, l'A„ miral Black couroit riſque d'être pris & ſa Flotte ruï„ née. Il y perdit ſix de ſes meilleurs Vaiſſeaux, qui furent „ coulés à fond *par les Hollandois, ſur leſquels il n'en put* „ *prendre que deux.*" Voilà qui eſt clair. AUD.] Les Etats deſavouérent cette action, & envoyérent en Angleterre deux Ambaſſadeurs Extraordinaires, pour repréſenter que le malheureux Combat s'étoit donné ſans leur participation & contre leur volonté & leurs intentions; & ils alléguérent quantité de raiſons pour prouver qu'ils n'étoient point les agreſſeurs. Et comme le remarque Mr. Ledlard, ce qui parle le plus en leur faveur, c'eſt qu'ils n'attaquérent point le Major Bourne, tandis qu'il étoit ſeul, & qu'ils avoient une ſi grande ſupériorité ſur lui. Mais cela confirme ce que le même Ecrivain a obſervé auparavant, qu'ils avoient tâché de porter les Anglois à commettre les premiers actes d'hoſtilité, en leur refuſant les honneurs du Pavillon: ce qu'il paroît qu'ils firent, quoi que Trompen diſe dans ſa Lettre aux Etats. Mr. Tindal dans ſes Remarques ſur l'Hiſtoire de Mr. de Rapin (15) dit auſſi, que le refus de baiſſer le Pavillon, & la bordée lâchée, feulement mettre hors de doute que les Hollandois étoient les agreſſeurs. Cependant le Parlement ne voulut point entendre à de nouvelles propoſitions, à moins qu'on ne le dédommageât préalablement des frais extraordinaires auxquels les préparatifs des Etats l'avoient engagé cet Eté. Sur quoi on rappella les Ambaſſadeurs, on publia de part & d'autre des Manifeſtes, & la réſolution fut priſe de pouſſer la guerre avec vigueur.

(10) Pag. 503. 509.

[*F*] ☞ *Le Chevalier Aſcue ..... combattit pendant trois jours* [l'Amiral de Ruiter] *les Hollandois aiant preſque deux Vaiſſeaux contre un.*] J'ai deux remarques à faire là-deſſus. I. C'eſt que je ne trouve dans aucun Ecrivain, que ce Combat ait duré *trois jours*: tous s'accordent à dire, que l'Amiral Anglois fe retira à Plymouth. Les Hiſtoriens rapportent bien, que l'Amiral de Ruyter avoit voilé d'aller chercher l'ennemi juſques dans ſes Ports: mais ils ajoutent, que les vents ne lui permirent pas d'exécuter ſon deſſein. Je ne ſai où l'Auteur a pris cette particularité, qui n'eſt rien moins que conforme à la vérité. II. Ce que j'ai à remarquer en ſecond lieu, eſt plus important. On avance ici, & on l'avance ſur l'autorité de Mylord Clarendon, quoiqu'on ne le cite point, que les Hollandois étoient preſque deux contre un. On pouvoit ôter le *preſque*, à en croire l'Hiſtorien Anglois. *Avec trente Vaiſſeaux il* (Aſcue) *engagea la Flotte Hollandoiſe, compoſée de ſoixante Navires de Guerre, & de trente Navires Marchands* *. En changeant les nombres, & mettant *trente* Navires de Guerre, & *ſoixante* Navires Marchands, on diroit à peu près la vérité. Il ſera bon de ſe ſouvenir avant tout, que Mylord Clarendon ſe trompe, en comptant comme un avantage que la Flotte Hollandoiſe avoit tant de Navires Marchands avec elle, puiſqu'on fait que ce n'eſt qu'un grand embarras, & une diminution réelle de forces pour une Armée navale, d'avoir à couvrir une Flotte Marchande. Ce n'eſt pas tout: il faut ajouter que la Flotte Hollandoiſe étoit à tous égards inférieure à celle des Anglois. Celle-ci étoit compoſée de quarante Vaiſſeaux de guerre, parmi leſquels il s'en trouvoit douze d'une grandeur extraordinaire, & outre cela cinq Brulots. Les forces de de Ruyter conſiſtoient en trente petits Navires de guerre, & ſix Brulots: le plus grand de ces Navires n'avoit pas plus de trente-deux canon ... ſi on en excepte deux .... qui étoient montés de *quarante* piéces ... Les autres n'avoient pas la moitié de leur équipage †. L'Auteur de la Vie de de Ruyter lui donne *trente-quatre* Vaiſſeaux, & *trois Brulots*. De la Neuville lui donne le même nombre, & ajoute, qu'*Aſcue obſervoit ſon paſſage à la tête d'une Eſcadre renforcée d'un grand nombre de nouveaux Navires*; & ſelon le calcul qu'il avoit fait auparavant, il paroît que l'Eſcadre devoit être, ſans ce renfort, du moins de *trente-ſept* Vaiſſeaux ‡. Mr. de la Rue dans ſa *Zélande Heroïque* * donne aux Hollandois *trente* petits Vaiſſeaux mal équipés, & ſix Brulots: & aux Anglois *quarante* Vaiſſeaux, beaucoup mieux équipés, & plus forts à tous égards: & il eſt bon de remarquer que ce favant Magiſtrat cite tout ce qu'il y a d'Hiſtoriens les plus célébres, & même les Archives du Pays, ce qui donne du poids aux faits qu'il avance. Il paroît par tout ce qu'on vient de voir, qu'on a tort de dire que la Flotte Hollandoiſe étoit du double plus forte que celle des Anglois, puiſqu'au contraire celle-ci étoit fort ſupérieure en forces à l'autre. REM. DU TRAN.]

* *Clarendon Hiſt. des Guerr. Civ.* T. VI. p. 173.

† *Vie de C. Tromp* p. 66. La Haye 1694.

‡ Brandt *Vie de de Ruiter. Apud* Le Clerc *Bibl. Univ.* Tom. IV. p. 6.

* *Hollandiſche Zeeleeuw* p. 211.

[*G*] *Aux mois de Septembre il combattit les Amiraux Hollandois de Witte & de Ruyter.*] Mr. S. Carrington nous a donné une Relation de ce Combat, dans ſon *Hiſtoire de la Vie & de la Mort de ſon Alteſſe Sereniſſime le Protecteur Olivier Cromwel*, imprimée à Londres en 1659 in-8. Il nous apprend (16) que le 27 de Septembre le Général Blake découvrit derriére les Sables de Goodwin une Flotte Hollandoiſe de ſoixante Voiles, commandée par l'Amiral de Witte, deſorte que le lendemain il fit voile vers l'ennemi; mais étant tombé fur un bas-fond, derriére lequel les Hollandois s'étoient mis à deſſein à couvert, pour que les Anglois ne puſſent ſans danger entreprendre de leur gagner le vent, comme il n'y avoit que trois braſſes d'eau, pluſieurs Vaiſſeaux touchérent; ce qui les obligea à revirer, & à aller tout droit à l'Oüeſt, pour tâcher de l'engager au combat. Mais les Hollandois n'en aiant point d'envie, tout ce jour-là ſe paſſa en petites Eſcarmouches. Vers le ſoir les Hollandois changérent de place, & tirérent du côté des bas-fonds, témoignant avoir envie de ſe battre. Mais le lendemain à la pointe du jour la Flotte Angloiſe s'appercevant que les Hollandois s'étoient mis à deux lieues au Nord, elle réſolut, quoiqu'il y eût peu de vent, & qu'il fût très variable, d'aller à eux; mais les Anglois y travaillérent inutilement tout le matin, ils ne purent les atteindre, le vent étant devenu Nord étant vers l'Oueſt. En attendant on commanda les Tré-

(11) P. 99.

(12) *Whitelock* p. 509.

(13) Tom. IX. p. 53.

(14) Liv. III. ch. 32. p. 540 notre Edition (*f*).

* *Hiſt. de Holland.* T. III. p. 43. Paris 1702. in-12.

(15) Tom. I. p. 118. en Françoiſ.

(16) Pag. 200. &c.

ordonna à divers Vaiſſeaux de demeurer ſur les Côtes de Hollande, & il en envoya d'autres pour croiſer; ce qui ſervit non ſeulement à mettre en ſureté les Navires Marchands Anglois, mais à fatiguer les Hollandois, & à leur faire ſouhaiter fortement la fin de la Guerre, qui étoit fomentée par le Parti de la Princeſſe d'Orange, pour les intérêts du Roi Charles II. ſon frere. Les grands détachemens faits par le Général, aiant conſidérablement affoibli ſa Flotte, les Etats profiterent de l'occaſion pour avoir leur revanche des divers échecs qu'ils avoient reçus. Tromp, à qui on avoit ôté le Commandement, fut rétabli; & de Witte fut mis à l'écart, comme malheureux. Le prémier livra combat à Blake avec quelque avantage le 29 de Novembre prés des Sables de Goodwin [*H*]. Mais au mois

Frégates qui alloient le mieux, pour les ſuivre, & les amuſer, juſqu'à ce que toute la Flotte pût les joindre. Vers les trois heures après midi, les Frégates vinrent avec beaucoup de peine à la portée du canon. Mais les Hollandois craignant qu'ils ne ſe trouvaſſent inſenſiblement engagés dans un combat général, comme c'étoit effectivement le deſſein des Anglois, dit Mr. Carrington, *mirent toutes leurs voiles, & prirent la fuite.* Dix bonnes Frégates leur donnérent la chaſſe juſqu'à dix heures du ſoir, & le lendemain matin à la faveur d'un bon frais du Sud-Oueſt toute la Flotte les pourſuivit juſques devant Weſtcappel en Zélande; & comme ils entrérent à Goerée, quelque envie que les Anglois euſſent de les attaquer dans leurs Ports mêmes, le Conſeil de Guerre, qui fut aſſemblé, jugea qu'il ne falloit point les pourſuivre plus loin ſur leurs propres Côtes, à cauſe des baſſes, & que les Anglois commençoient à manquer de proviſions. Carrington dit, „ qu'on ne fait pas bien à quoi alla la perte que les „ Hollandois firent dans cette rencontre; que ce qu'il y „ avoit de ſûr, c'eſt qu'on avoit vu trois de leurs Vaiſ„ ſeaux hors de combat, l'un aiant perdu ſon grand mât, „ & les deux autres leur mâts de Mizaine, leur grande ver„ gue, & aiant leurs cordages en piéces. L'Amiral qui commandoit l'arriére-garde fut ſi maltraité, que ne pou„ vant plus manœuvrer, ils le firent remorquer par un „ Vaiſſeau de trente-deux piéces; deſorte que n'avançant „ que fort lentement, la Frégate le *Vanſpet* les aida, & „ aiant fait paſſer toutes les hommes dans chaque Vaiſſeau, „ ils s'en rendirent maitres; mais aiant trouvé qu'ils fal„ loient ceux de tous côtés, & qu'ils couloient à fond, ils „ en tirérent dix-huit hommes de ſes Officiers, le Contre„ Amiral & le Capitaine, & abandonnérent les Vaiſſeaux „ mêmes. Les Anglois n'eurent que quarante hommes de „ tués & autant de bleſſés." On trouve auſſi une Rélation de cette Action dans les *Mémoires* de Whitelock, (17) dans laquelle on rapporte que trois Vaiſſeaux Hollandois *furent entiérement déſemparés à la prémiére attaque*, aiant perdu tous leurs mâts; qu'un autre, qui remorquoit le Contre-Amiral, fut pris par le Capitaine Mildmay; & que le ſecond jour leur Flotte étoit fort diminuée. Que les Anglois n'eurent pas plus de quarante morts ſur toute la Flotte, parmi leſquels il y avoit un ſeul Officier, le Capitaine Jervis, & très peu de bleſſés. Que le Général Blake ordonna à ſes Frégates d'approcher les Hollandois d'auſſi prés qu'il ſeroit poſſible, & d'entretenir le combat, pendant que le reſte de la Flotte faiſoit ſes efforts pour arriver à eux; ſur quoi les Hollandois *bifférent toutes leurs voiles, & ſe retirérent.* Que le Capitaine Mildmay prit le Contre-Amiral Hollandois & un autre Vaiſſeau à la vue de leur Flotte, le Contre-Amiral lui-même, deux Capitaines, & quatre-vingts hommes aiant été faits priſonniers, & trois ou quatre autres Vaiſſeaux aiant coulé à fond à la vue des Anglois. Mr. Ledlard (18) obſerve, qu'il paroit par pluſieurs circonſtances de ce combat, que les Hollandois „ n'avoient pas grande „ envie de le battre, quoiqu'ils viſſent l'inégalité des An„ glois, & que le nombre des Vaiſſeaux fût à peu prés é„ gal mais on ne ſait, *dit-il*, quel étoit leur véritable deſſein. „ Ils avoient que de Ruyter n'étoit point d'avis de ri„ quer un combat, mais que de Witte le vouloit." Le même Ecrivain nous dit auſſi (19), que les Hiſtoriens Hollandois conviennent qu'ils eurent du deſſous dans ce combat, mais qu'ils ne ſont pas d'accord ſur les pertes qu'ils firent. „ Leurs Auteurs les plus ſinceres, *continue-t-il*, ne „ veulent pourtant pas que les Anglois aient pris plus de „ deux de leurs Vaiſſeaux; & encore, diſent-ils, ſut-on „ obligé de les abandonner, parce qu'on craignoit qu'ils „ ne coulaſſent à fond. Mais d'où vient donc parla-t-on „ de faire tant de recherches de la mauvaiſe conduite des „ Officiers? la perte de deux Vaiſſeaux étoit-elle une ſi „ grande affaire? D'où vient qu'après ce mauvais ſuccès „ de Ruyter voulut remettre ſa Commiſſion aux Etats, & „ que de Witte tomba malade de chagrin?"

[*H*] *Le prémier livra combat à Blake avec quelque avantage prés des Sables de Goodwin, le 29 de Novembre.*] Dés que Tromp eut été nommé pour commander de nouveau en Chef, il travailla avec beaucoup de foin à raſſembler une puiſſante Flotte, pour être en état de combattre les Anglois, & il mit en mer avec une Armée navale de quatre-vingts Vaiſſeaux & dix Brulots, étant du côté des Sables de Goodwin vers l'endroit où s'étoit donné le dernier Combat. Blake étoit dans les Dunes, n'aiant que quarante Vaiſſeaux, ou quarante-deux, ſelon Mr. Carrington dans la *Vie d'Olivier Cromwel* (20), qui nous dit „ qu'ils étoient mal équipés, manquant d'hommes & de „ toutes les autres choſes néceſſaires," la plupart des Vaiſſeaux aiant été mis hors d'état d'aller en mer, dans le tems qu'on en avoit le plus de beſoin; „ ce qui arri„ va par la négligence, ou plutôt par la perfidie, la tra„ hiſon & la malice de ceux qui avoient dans ce tems-là „ la direction des affaires de la Marine, qui voyoient „ d'un œil jalous que les gens de guerre s'élevaſſent ſi „ fort: mais Dieu les trouva en ſon tems, & ils furent „ obligés de rendre compte de leur perfidie & de leur a„ verſion pour le bien public de la République, & pour „ l'avantage particulier de ſes Membres." Cependant, ſelon cet Auteur, malgré l'inégalité des forces, les Anglois réſolurent de ſortir & de combattre, enſorte que le 30 de Décembre, qu'il faiſoit un beau jour, les deux Flottes voguant à l'Oueſt, ſe rencontrérent & s'engagérent ſur les onze heures du matin, les Anglois aiant l'avantage du vent. De quarante-deux Vaiſſeaux qu'ils avoient, il y en eut plus de la moitié qui ne purent combattre, faute de monde; deſorte que vingt ou vingt-deux Vaiſſeaux Anglois fouinrent tout l'effort de la Flotte Hollandoiſe. Les deux Frégates l'*Avantgarde*, & la *Victoire*, aiant été engagées tout le jour au milieu des ennemis, ſe dégagérent en combattant vaillamment. Mais vers le ſoir la *Couronne de Roſes*, montée de quarante-deux piéces, fut accrochée par deux gros Vaiſſeaux Hollandois, & aprés s'être défendue vigoureuſement, ſe trouvant forcée de tous côtés, fut obligée de ſe rendre. Le *Bonaventure*, Navire Marchand, mais bon, étant venu au ſecours de *la Couronne de Roſes*, fut abordé par un Vaiſſeau de guerre, & aprés avoir nettoyé pluſieurs fois le pont de l'ennemi, il tomba entre les mains, le Capitaine, qui avoit combattu avec beaucoup de valeur, aiant été tué, ce qui fit perdre courage à l'équipage. Dans le même tems Blake qui commandoit le Vaiſſeau *le Triomphe*, voyant le deſordre, pénétra au milieu des ennemis pour dégager la *Couronne de Roſes*. Son mât de Mizaine étant été emporté tout ras, il fut abordé; mais s'étant vivement défendu, & aiant repouſſé pluſieurs fois les ennemis, il ſe dégagea, & ſe retira enfin avec ſa Flotte, n'aiant perdu que deux Vaiſſeaux; „ qui coulérent à fond, „ aux Hollandois, *dit Carrington*, avant qu'ils s'en rendiſ„ ſent maitres; & deux Vaiſſeaux Marchands combé„ rent aprés le combat entre leurs mains: ce fut-là tout le fruit de cette prétendue grande Victoire dont ils ont fait tant de bruit; mais qui n'étant en foi qu'un „ petit échec, ne ſervit qu'à exciter le courage des An„ glois." Whitelock (21) dit que cette Bataille fe donna au commencement de Décembre; & l'Auteur de la Vie de Blake, dans le ſecond Volume des *Vies* (22), aſſure qu'elle dura depuis deux heures du matin juſqu'à ſix heures du ſoir, le 29 de Novembre. Mr. Ledlard eſt d'accord avec ce dernier pour le jour (23), mais il prétend que le combat dura depuis une heure aprés midi juſqu'à la nuit noire, & remarque que Mr. Burchett & quelques autres de nos Hiſtoriens Anglois ſe ſont trompés, en le faiſant commencer à deux heures du matin. Mais Mr. Carrington met ce combat au 30 de Décembre. [20 Ce Meſſieurs ſe trompent tous également pour le jour, excepté Whitelock, qui dit en général, que cette Bataille ſe donna au commencement de Décembre; & il a raiſon, puiſque ce fut le 10 de ce mois: elle commença à une heure aprés-midi, l'engagement fut général à trois heures, & la nuit ſépara les combattans; c'eſt ce qui paroit par la Lettre même de l'Amiral Tromp aux Etats-Généraux *. J'ajoute, qu'il paroit par la même Lettre, que l'Artillerie & le combat pas auſſi grande entre les deux Flottes, que le prétendent les Anglois: il n'y a pas d'apparence qu'un homme du caractére de Tromp en ait voulu impoſer à ſes Maitres, & il dit en termes exprés, *que les deux Flottes étoient forts de cinquante-deux* Vaiſſeaux, *grands ou petits.* A D D.]

Whitelock dit, „ que le Général Blake lui-même ſe „ trouva engagé avec toute la Flotte Hollandoiſe; mais „ qu'étant fort inférieur pour le nombre, & n'aiant point „ le vent favorable, il fut obligé de ſe retirer, avec per„ te de la *Couronne de Roſes* & du *Bonaventure*, deux bons „ Vaiſſeaux, & de quelques autres plus petits, quoique ſon Eſcadre combattit vaillamment, & fit beaucoup de mal aux Hollandois." L'Auteur de la *Vie de Blake* (24) cité ci-deſſus, dit auſſi, que cet Amiral voyant que les Hollandois avoient deux Vaiſſeaux contre un, que ceux des Anglois étoient fort maltraités, & que les Hollandois avoient l'avantage du vent, ſe retira avec ſa Flotte pendant la nuit dans la Tamiſe, aiant perdu *la Couronne de Roſes & le Bonaventure*; que les Hollandois avoient pris une petite Frégate qu'ils avoient brulée, & coulé trois Vaiſſeaux à fond, le reſte de ſa Flotte étant diſperſé & deſemparé. „ Cette Victoire couta cher à Tromp, „ un de ſes Vaiſſeaux portant Pavillon aiant fauté en l'air, „ & tout l'équipage s'étant noyé; & le Vaiſſeau qu'il „ montoit lui-même, auſſi-bien que celui de de Ruyter, „ aiant été mis hors d'état de ſervir, juſqu'à ce qu'ils „ fuſſent réparés." Et Mr. Ledlard nous dit (25) que „ les Hollandois achetérent ce petit avantage bien cher, „ un de leurs Vaiſſeaux Amiraux aiant fauté en l'air, & „ les deux autres aiant été deſemparés, ſans compter

(17) Pag. 320. 321.

(18) Liv. III. ch. 12. p. 540. note (p).

(19) P. 545. note (q).

(20) P. 105.

(21) P. 126.

(22) P. 105.

(23) Lib. III. ch. 12. p. 547.

* *Vie de Cornwille Tromp* p. 85. 86.

(24) Pag. 105. 106.

(25) P. 547.

mois de Février le Général remit en Mer avec une Flotte de quatre-vingts Voiles, commandée par le Colonel Monk & par Dean, conjointement avec lui, fur la demande qu'il en avoit faite. Le deſſein de ces trois Amiraux étoit de combattre Tromp, lorſqu'il conduiroit en Hollande trois-cens Navires Marchands, qu'il étoit allé prendre à l'Ile de Rhé. Les Etats aiant été informés des grands préparatifs qui ſe faiſoient en Angleterre, avoient fait préparer de leur côté vingt Vaiſſeaux, pour aller joindre l'Amiral fur ſa route; mais ils en furent empêchés par les vents contraires. Cependant Tromp voguant dans la Manche, & conduiſant la Flotte Marchande le long des Côtes de France, rencontra la Flotte Angloiſe (o), & s'engagea dans un combat furieux, qui dura trois jours [I]. Les per-

(o) Rapin *Hiſt. d'Angl.* Tom. IX. p. 55. 56.

„ qu'ils perdirent outre cela beaucoup de monde. " [& Je ſuis fâché d'être obligé de relever ſi ſouvent ces Meſſieurs: mais oû ont-ils pris ce qu'ils diſent ici ? Il n'y en a pas un mot dans la Lettre de Tromp. Auroit-il caché aux Etats, qu'un Vaiſſeau Amiral avoit fauté en l'air, que deux autres étoient hors d'état de ſervir? pouvoient-ils ignorer des circonſtances ſi importantes? & ſon ſilence n'eſt-il pas une preuve de la fauſſeté de ce qu'avancent l'Auteur de la Vie de Blake & Mr. Ledlard? Ces Ecrivains fauroient-ils mieux aujourd'hui ce qui ſe paſſa dans le Combat, que l'Amiral Hollandois à l'iſſue même de la Bataille? Quelle gloire reviendroit-il à une Nation, de diminuer ſes pertes, & d'exagérer celles de l'ennemi ? On convient que dans cette guerre les deux Nations firent voir tout ce que peuvent le courage & l'habileté ſur la Mer, que les ſuccès furent fort partagés, & que deſſein les Anglois eurent de l'avantage: n'en eſt-ce pas aſſez? & faut-il pour orner l'Hiſtoire, déguiſer les faits, ou en forger, quand on ne trouve pas les faits réels à ſon gré ? A-t-on] Mr. de Rapin dans ſon *Hiſtoire d'Angleterre* (p) dit, que Tromp avoit ſoixante-ſeize Vaiſſeaux ou Brulots; que le Combat dura depuis huit heures du matin juſqu'au ſoir; qu'une partie de la Flotte Angloiſe ſe retira aux Dunes, & l'autre entra dans la Tamiſe; & qu'une bleſſure que Blake avoit reçue, mais qui meſure dedordre dans ſa Flotte, l'empêcha de continuer ſa route; lequel, ſelon l'Auteur de *la Vie de Blake* (27) & Jon Mr. Ledlard (28), traverſa la Manche avec un calme à ſon grand mât, pour marquer qu'il prétendoit nettoyer la Mer de Vaiſſeaux Anglois.

(p) Tom. IX. p. 55.

(27) P. 106.

(28) P. 547.

[I]. *Il s'engagea dans un Combat furieux, qui dura trois jours.*] Le vendredi 18 de Février V. St. ou le dernier du mois St. N. de 1652-3. la Flotte Angloiſe qui étoit vers le Sud découvrit la Flotte Hollandoiſe, forte de ſoixante-dix Voiles, ſelon les Rélations imprimées en Hollande, conduiſant une Flotte Marchande de quatre-vingts Navires, qui s'étoient raſſemblés à l'Ile de Rhé, pour ſe mettre ſous l'eſcorte de Tromp. Les Anglois vinrent à toutes voiles aux Hollandois, & Tromp après avoir mis ſes Vaiſſeaux de guerre au front pour mettre la Flotte Marchande à couvert, ſe prépara à les recevoir. Blake, qui montoit le *Triomphe*, toujours à la tête de l'Armée, s'avança avec douze Vaiſſeaux, & s'engagea avec le gros de la Flotte Hollandoiſe. Son Vaiſſeau ſe trouva bientôt à la dernière extrémité, ainut reçu ſept-cens coups de canon, lorſque Lawſon, qui montoit le *Fairfax*, vint courageuſement au ſecours de l'Amiral. Le reſte de la Flotte Angloiſe s'étant avancé, le Combat continua avec une fureur ſucroyable juſqu'à la nuit, que les Hollandois revirent. Le Vaiſſeau de Monk étoit ſi mauvais voilier, qu'il n'eut que peu de part au Combat. Blake, Dean, & Lawſon furent attaqués par les plus gros Vaiſſeaux de la Flotte Hollandoiſe, & ſoutinrent tout le fort de l'action. Lawſon eut cent hommes de tués ſur le *Fairfax*, & Blake en perdit autant ſur le *Triomphe*. L'Amiral lui-même fut bleſſé à la cuiſſe, & il en fut incommodé toute la vie. Ball ſon Capitaine & Sparrow ſon Secrétaire furent tués. Le Vaiſſeau la *Preſperité* de quarante pièces de canon tomba entre les mains des Hollandois, mais il fut repris par la Frégate le *Merlin*. Le Capitaine Mildmay, qui étoit à l'Avantgarde, fut tué. Les Anglois eurent pluſieurs Vaiſſeaux deſemparés, mais ils n'en perdirent pas un ſeul. Les Hollandois eurent ſix Vaiſſeaux, dont l'un étoit un de ceux qui portoient Pavillon, pris ou coulés à fond dans le Combat. Et tout ce dont ils purent ſe vanter dans cette première journée, fut une horrible boucherie parmi leur monde, & de grands dommages à leurs Vaiſſeaux. Blake débarqua ſes bleſſés à Portſmouth, & retourna vers Tromp, qu'il atteignit le lendemain après midi à trois milles vers le Nord-Oueſt de l'Ile de Wight, & recommença le Combat. Tromp fit partir la Flotte Marchande, & la ſuivit, combattant en retraite du côté de Boulogne. Blake détacha ſes Frégates légéres pour pourſuivre les Navires Marchands, dont ils en prirent pluſieurs; & Lawſon aborda un Vaiſſeau de guerre, dont il ſe rendit maître. Blake & ſes fiens pourſuivirent chaudement Tromp tout ce jour-là & la nuit ſuivante. Le matin du 20 de Février V. St. ou le 2 de Mars St. N. les deux Flottes ſe livrérent de nouveau un furieux Combat, qui dura juſques à quatre heures après midi, que le vent aiant tourné au Nord Nord-Eſt, Tromp avança juſqu'à Calais, où il mouilla, & de là ſe rendit en Hollande. L'Auteur de *la Vie de Blake*, duquel nous avons tiré cette Rélation, dit (29), que dans ces trois Combats les Hollandois perdirent onze Vaiſſeaux de guerre, & trente Navires Marchands, & eurent de leur propre aveu quinze-cens hommes de tués; auſſi lieu que les Anglois ne perdirent que le ſeul Vaiſſeau le *Samſon*, qui coula à fond, & dont le Capitaine nommé Batten & l'Equipage furent ſauvés. Cependant on croit que la Victoire de Blake lui coûta autant de monde qu'aux Hollandois. Carrington nous apprend dans *la Vie d'Oliver Cromwel* (30), que les Anglois prirent environ cinquante Navires Marchands & neuf Vaiſſeaux de guerre, outre pluſieurs que les Hollandois eux-mêmes coulérent à fond pour ſauver les Equipages, leurs Vaiſſeaux alant été diſperſés fur les Côtes de France; & qu'on trouva plus de deux-mille corps flottans fur l'eau, ſans compter quinze-cens priſonniers, qui furent conduits à Londres. Le même Auteur dit, que „ le Général Blake fut bleſſé dans „ cette Action, alant fait tout ce que l'on pouvoit attendre d'un vaillant Marinier; & qu'il y eut outre cela „ pluſieurs Officiers & perſonnes de marque, bleſſés „ ou tués." Mylord Clarendon, dans ſon *Hiſtoire*, met cette Bataille dans le mois de Janvier *, & dit, que la Flotte Hollandoiſe étoit de cent Navires de guerre, & que celle des Anglois étoit beaucoup inférieure en nombre. Whitelock rapporte (31), que la Flotte du Parlement *eut un grand avantage* dans cette Bataille, „ & que „ tant les Officiers, que les Soldats & les Matelots des „ deux partis firent paroître beaucoup de réſolution & de „ valeur. Mais il plut à Dieu, *continue-t-il*, de favoriſer „ les Anglois de manière, qu'après un furieux & ſanglant „ combat, les Hollandois furent entiérement défaits & „ mis en déroute, & firent une terrible perte d'hommes „ & de Vaiſſeaux. Les Anglois perdirent auſſi beaucoup „ de monde, mais ils remportérent une Victoire ſigna-„ lée." Mr. de Rapin, qui, comme le remarque Mr. Ledlard (32), *affecte toujours de tourner les choſes favorablement pour les Hollandois*, rapporte, qu'ils perdirent en cette occaſion dix-huit Vaiſſeaux de guerre, & huit Marchands; & il remarque que leurs Hiſtoriens prétendent qu'ils en coulérent à fond vingt & un des Anglois, qu'ils en firent échouer trois. Il ajoute, que Tromp conduiſit ſes trois-cens Vaiſſeaux Marchands en Hollande, à l'exception de huit qui tombérent entre les mains des Anglois; & qu'après qu'il eut mis en ſureté ſes Vaiſſeaux Marchands, il livra encore aux Anglois quatre divers Combats, mais qui ne furent pas de la même importance que le précédent. Mr. Ledlard aſſure, *qu'il y a de l'apparence que tout cela eſt faux*, & il nous apprend (33) que les Ecrivains Hollandois, qui diminuent leurs pertes autant qu'il leur eſt poſſible, conviennent qu'ils perdirent huit Mr. Baſnage dans ſes *Annales des Provinces-Unies* (dit neuf) Vaiſſeaux de guerre, & vingt-quatre Vaiſſeaux Marchands, ce qui revient à peu près au compte des Anglois. „ Et „ il y a bien des raiſons de croire, *continue Mr. Ledlard*, „ bien plus fortes que les circonſtances, que la perte des „ Hollandois doit avoir été beaucoup plus conſidérable, „ qu'aucun de nos Hiſtoriens ne l'a dit. Car quelques E-„ crivains Hollandois diſent eux-mêmes, qu'une grande „ partie de la Flotte Marchande tomba entre les mains „ des Anglois: or une grande partie de trois-cens, doit certainement avoir été plus de trente. Nous trouvons „ dans les mêmes Hiſtoriens de pompeux récits des ac-„ tions de quelques Officiers particuliers, qui font une „ fort belle figure dans leur Hiſtoire: pour ſauver leur „ perte générale; & l'on convient en effet, que la plupart „ ſe conduiſirent très vaillamment." Le même Ecrivain remarque, que ſelon tous les Rélations des Anglois, ceux-ci ne perdirent qu'un ſeul Vaiſſeau; mais que ſi nous en croyons les Hollandois, les Anglois doivent en avoir eu cinq de coulés à fond, qu'ils appellent l'*Arc-en-Ciel*, le *Saturne*, le *Samſon*, la *Roſe*, & le Vaiſſeau du Capitaine Button; deux de brulés, le *Charlet* & le *Fairfax*; & que le *Marmaduke*, le *Merlin*, le *Phoiſant*, le *Roi David*, le *Levrier*, & les *ſept Frères* furent ſi délabrés, qu'ils ne parurent plus en mer depuis. [& Il faut avouer qu'il eſt bien difficile de démêler la vérité au milieu de tant de récits oppoſés; cependant je ne puis m'empêcher d'ajouter ici quelques Réflexions. I. Mr. Ledlard a grand tort d'attaquer mal à propos Mr. de Rapin, qui dans ſa narration ſur ce ſujet a ſuivi La Neuville, qu'on ne peut guéres ſoupçonner d'avoir voulu favoriſer les Hollandois aux dépens de la vérité. Il peut avoir été mal informé, c'eſt ce que je n'examine point encore; mais enfin n'autoriſe point à taxer de partialité ceux qui n'alant point de lumiéres plus ſures, s'en ſont rapportés à ſon autorité. Meſſieurs les Auteurs de la *Bibliothéque Britannique* * ont très bien juſtifié Mr. de Rapin ſur la partialité dont les Anglois l'accuſent en faveur des Hollandois. II. Mr. Ledlard cite le témoignage des Hiſtoriens Hollandois ſur les pertes des Anglois: mais il ſemble qu'il devoit ſentir, que les Hollandois ont autant de droit de recuſer l'autorité des Ecrivains Anglois; & ſur ce pied-là, la queſtion demeure indéciſe. III. Il prétend que les circonſtances du Combat donnent lieu de penſer que la perte des Hollandois fut plus conſidérable que les Hiſtoriens Anglois mêmes ne la font; mais il fournit des armes contre lui-même, ſi l'on raiſonne ſur les circonſtances. A qui perſuadera-t-on, que dans le cours de trois journées auſſi ſanglantes, & où, de l'a-

(29) P. 113.

* Il y a *Pr. ſeries* dans la Trad. Franç. *Voy. Clarendon T.* VI. p. 180. *Cit. du Trad.*

(30) *Memoirs* &c. p. 226.

(31) Liv. III. ch. 83. p. 550. note (*f*).

(32) Ibid.

* Tom. VII. p. 179. 180.

(26) Tom. IX. p. 55.

(33) Ibid.

(27) P. 106.

(28) P. 547.

(29) Pag. 201. 202.

pertes des Hollandois causoient tous les jours des foulévemens & des mutineries en Hollande, le peuple étant en général mécontent de la Guerre; ce qui obligea les Etats, pour le satisfaire, d'écrire des Lettres au Parlement pour faire des propositions de Paix, qui n'eurent pourtant d'effet que deux ans après. Cromwel s'étant emparé du Gouvernement au mois d'Avril, Blake & les autres Officiers de la Flotte publiérent une Déclaration, qui portoit, que malgré le changement qui venoit d'arriver, ils étoient résolus de continuer à remplir leur devoir, & à justifier la confiance qu'on avoit eue en eux pour faire tête aux ennemis de la République; & il dit à ses Officiers: *Ce n'eſt pas à nous à nous embarraſſer des affaires d'Etat, mais à empêcher les Etrangers de nous braver.* Le 4 de Juin 1653, il remporta une Victoire complette sur les Hollandois [K]; & le 10 d'Octobre il fut *ſolennellement remercié* par la Chambre dont il étoit Membre, *de ſes grands & fidéles ſervices*. Le 6 de Decembre il fut nommé un des Commissaires de l'Amirauté & de la Flotte pour six mois, & „ il continua toujours, dit Mr. Wood, „ à être l'heureux Défenſeur des Privilèges de ſa Patrie contre les entrepriſes & les inſultes de ſes „ Voiſins, le Vainqueur des Eſpagnols, & à ſe faire univerſellement eſtimer, même des Royalistes." Au mois de Novembre de l'an 1654, Cromwel mit en Mer deux Flottes conſidérables; & envoya l'une, commandée par Blake, dans la Méditerranée, & l'autre ſous l'Amiral Pen aux Indes Occidentales. Blake arriva au commencement de Décembre devant Cadix, où il fut reçu avec beaucoup de reſpect par les Eſpagnols, & généralement par tous ceux qui étoient dans le Port, Anglois & autres. Un Amiral Hollandois ne voulut pas mettre ſon Pavillon, pendant que le Général fut dans le Port; & la terreur de ſes armes étoit ſi grande, que quand les Algériens rencontroient quelque Salétin qui avoit des Anglois à ſon bord, ils forçoient ces Pirates à les leur remettre, & ils les amenoient enſuite au Général Blake pour gagner ſes bonnes graces (*y*). Au mois de Mars 1655 il força les Algériens

(*y*) *Lives &c. p. 119, 124.*

l'aveu de Mr. Ledlard, les Hollandois combattirent fort vaillamment, les Anglois n'aient perdu qu'un ſeul Vaiſſeau ? *y a-t-il là l'ombre de vraiſemblance ?* Et puiſque nous raiſonnons ſur des convenances, n'y a-t-il pas de l'apparence qu'on a diminué la perte du côté des Anglois, pour éblouir le peuple, qui avoit fort crié de l'échec que Blake avoit eu dans le mois de Décembre ? Je dirai avec la même impartialité qui me fait faire ces Remarques, que la narration de La Neuville, que Mr. de Rapin a ſuivi, ne me paroit guéres vraiſemblable: ce qui me le perſuade, c'eſt que Tromp dans la Lettre aux Etats ne parle point d'une perte auſſi conſidérable des Anglois, que celle de *vingt-quatre de leurs meilleurs Vaiſſeaux*. Il eſt vrai qu'il ne ſavoit pas encore tous les détails particuliers du Combat; mais il n'eſt guéres concevable qu'il ait ignoré abſolument une perte auſſi grande, ſi elle eût été réelle. Il me ſemble donc qu'on peut s'en tenir pour la perte des Anglois, aux Vaiſſeaux que les Hollandois ſpécifient nom par nom. A-t-on quelque preuve que ces noms ſoient ſuppoſés, ou que les Vaiſſeaux qui les portoient n'aient pas eu le ſort que les Hollandois diſent? Si l'on en a des preuves, que ne les produit-on? cela decidera la queſtion: mais ſans cela on raiſonne en l'air, & l'on marque ſeulement que l'Eſprit de parti oblige à exagérer ſes avantages, & les pertes de ſon ennemi. A D D.]

[K] *Le 4 de Juin 1653 il remporta une Victoire complette ſur les Hollandois.*] La Flotte Angloiſe forte de cent bons Vaiſſeaux s'étoit miſe en mer le 30 d'Avril ſous le commandement de Blake, Dean & Monk, pour aller chercher les Hollandois, qu'elle rencontra ſur leurs Côtes aiant ſoixante-dix Voiles. Les Anglois s'approchérent de ſi près, que ceux de leurs Vaiſſeaux qui étoient à la tête de l'Armée, canonnérent ceux des Hollandois qui étoient les plus avancés; mais les Hollandois ſe retirérent au Texel, où les Amiraux Anglois les pourſuivirent, & leur prirent cinquante petits Navires. Blake ſe détacha pour aller vers le Nord avec vingt Vaiſſeaux, pendant que Monk & Dean obſervoient Tromp, qui n'oſant paſſer par la Manche avec la Flotte Marchande qu'il eſcortoit, la conduiſit par le Nord de l'Ecoſſe vers le Sund. Monk & Dean ſuivirent Blake, & l'aiant joint, ils pourſuivirent enſemble Tromp. Etant à Aberdeen, les trois Amiraux ordonnérent à tous les Vaiſſeaux qui étoient au ſervice de l'Etat, & qui ſe trouveroient ſur les Côtes d'Ecoſſe, de joindre à la grande Flotte. Après s'être rafraichis, ils ſuivirent Tromp: mais malgré tous leurs ſoins, il mit non ſeulement en ſureté les Vaiſſeaux qu'il conduiſoit, mais aiant rencontré ceux qui venoient de Ruſſie & des Indes Orientales, il échappa aux Anglois, & les amena heureuſement dans les Ports de Hollande. Sachant que Blake étoit dans le Nord, il vint avec ſa Flotte à la Rade de Douvres, canonna le Château, & endommagea quelques maiſons: mais le Château lui aiant répondu vigoureuſement, il fut obligé de ſe retirer, & de faire voile vers le Sud. Blake continua à croiſer dans le Nord, dans l'eſpérance de rencontrer quelques Navires Marchands Hollandois. Monk & Dean retournérent du côté du Texel avec quatre-vingts Vaiſſeaux, où ils ordonnérent à tous les Vaiſſeaux qui étoient ſur la Tamiſe & dans les Ports d'Angleterre, de venir les joindre, parce qu'ils avoient appris que Tromp étoit à Goerée avec cent-vingt Vaiſſeaux, & qu'il y attendoit les Anglois (34). Le 3 de Juin les Flottes ſe rencontrérent, & en vinrent à un engagement à la hauteur de Nieuport. L'Amiral Dean fut tué dès le commencement de l'Action, d'un coup de canon. Le Combat commença entre onze heures & midi, &, „ pendant quelques heures, *dit Carrington* (35), il fut ſanglant; „ mais à ſix heures du ſoir les Hollandois s'éloignérent „ vent arriére, & ainſi ſe termina cette première journée." Mr. Ledlard nous apprend (36), que le Combat commença ſur les onze heures du matin, & qu'il continua avec une furie égale des deux côtés juſqu'à trois heures après midi; „ qu'alors l'ennemi commença à s'éloigner & à „ ſe battre en retraite, ce qui dura juſqu'à neuf heures „ du ſoir, qu'il y eut un Vaiſſeau Hollandois, commandé par le Capitaine Veitzen, qui fauta en l'air." Après-midi du 4, l'Amiral Blake aiant joint la Flotte avec un renfort de dix-huit Vaiſſeaux, donna une Victoire complette aux Anglois; tellement que ſi les Hollandois ne s'étoient mis à couvert ſur les baſſes de Dunkerque & de Calais, où les gros Vaiſſeaux Anglois ne pouvoient les approcher, la plus grande partie de leur Flotte auroit été priſe ou ruinée (37). Carrington aſſure (38), qu'outre l'Amiral Deau, les Anglois n'eurent qu'un ſeul Capitaine & environ cent-cinquante hommes de tués, & deux-cens quarante bleſſés, mais qu'ils ne perdirent pas un ſeul Vaiſſeau: au-lieu qu'ils prirent onze Vaiſſeaux de guerre Hollandois & deux petits Bâtimens, avec quinze cens priſonniers, parmi leſquels il y avoit ſix Capitaines, & coulérent ſix autres Vaiſſeaux à fond. Mr. de Rapin dit, „ que les deux Flottes ſe rencontrérent le 22 de Juin V. St. & en vinrent à une Bataille, qui ſe termina le jour ſuivant. Dans ce dernier jour Tromp, *aiant eu un déſavantage conſidérable*, ſe vit obligé de ſe retirer en deſordre, après avoir perdu pluſieurs Vaiſſeaux, qui furent coulés à fond, ou qui tombérent entre les mains „ des Anglois." Mr. de Rapin ſe trompe, en diſant que les Flottes ſe rencontrérent & en vinrent à une Bataille le 22 de Juin V. St., car ce fut le 13 de ce mois, comme il paroit par les Ecrivains cités ci-deſſus & il ſemble y avoir quelque air de partialité dans le récit qu'il fait de la Victoire des Anglois, en l'attribuant à *un déſavantage conſidérable* de l'Amiral Hollandois. Mr. Ledlard nous dit (39), que Tromp aiant pendant le Combat abordé le Vice-Amiral Pen, fut repouſſé; & qu'aiant été abordé à ſon tour, il fut obligé de faire ſauter ſon tillac, dont les Anglois s'étoient rendus maîtres; & qu'aiant été accroché de nouveau par Pen & par un autre en même tems, il auroit couru grand riſque d'être pris ou brulé, ſi du Vivier & de Ruyter ne l'avoient dégagé. Le même Ecrivain obſerve (40), que malgré tout ce que firent les Hollandois pour cacher ou pour diminuer leur perte, ne voulant avouer que ſept ou huit Vaiſſeaux de pris dans les deux Combats, elle éclata aſſez à la vue de tout le monde, même par les plaintes de leurs Amiraux. Tromp s'étant rendu à Hellingue, ne fit pas difficulté de déclarer aux Députés des Etats, „ qu'il lui étoit impoſſible d'attaquer „ ſes ſervices, ſi la Flotte n'étoit renforcée d'un nombre „ conſidérable de Vaiſſeaux de guerre." Et l'on dit que de Witte ne craignit pas de dire avec ſon ſrdinaire dans l'Aſſemblée des Etats: „Pourquoi garder plus long-„ tems le ſilence? Je ſuis ici devant mes Souverains, il „ m'eſt permis de parler, & je puis dire que les Anglois „ ſont préſentement Maîtres de nous & de la Mer." (*z*) La paſſion emporte furieuſement Meſſieurs les Ecrivains Anglois. I. C'eſt eux-mêmes qui ſe trompent encore, & qui relèvent mal à propos Mr. de Rapin ſur le jour que commença cette Bataille. Ce fut le 12 & non le 13 de Juin V. St.: il y a quelque apparence que l'Amiral Tromp lui-même ne l'ignoroit pas, & c'eſt par ſa Lettre aux Etats, que je fixe cette date *. II. Mr. Ledlard rarant avec tant de foin le grand danger où ſe trouva Tromp, lorſqu'il fut dégagé par de Witte & de Ruyter, ne devoit pas dire ſimplement *qu'aiant eu* la première *occaſion de chaſſer Pen, il fut repouſſé*; il devoit ajouter, que *Tromp s'étoit déja vendu maître du Vaiſſeau de Pen, mais que* treize Frégates *Angloiſes aiant revire ſur lui, le maltraitérent ſi cruellement, qu'il fut obligé de lâcher priſe* ‡. III. Le même Ecrivain cite avec emphaſe ce que dirent les Amiraux Hollandois: il auroit dû ne pas ſupprimer encore, que ces vaillans hommes ſe plaignirent de la lâcheté de quantité d'Officiers, qui avoient mal fait leur devoir, & du mauvais état où la Flotte étoit avant le Combat, pluſieurs des principaux Vaiſſeaux aiant manqué de poudre à la fin de la première journée *. C'eſt-là *le déſavantage conſidérable* dont parle Mr. de Rapin, & ce que tout homme déſintéreſſé

(*z*) *Vies des Amiraux &c. Vol. II. p. 110. 111.*

(34) *Wood Ath. Vol. II. p. 110. 111.*

(35) *Vie de Cromwel, p. 147.*

(36) *Liv. III. p. 552.*

(37) *Lives &c. p. 111.*

(38) *Pag. 147. 148.*

(39) *P. 552.*

(40) *P. 551. note (m).*

* *Vie de Cromwel* Pa. 224.

‡ Idem P. 225.

§ Idem p. 226. 227.

pé

riens à la Paix, & entra dans le Port de Tunis & y brula les Vaiſſeaux Corſaires [L]. Ce coup hardi rendit ſon nom formidable par toute l'Afrique & l'Aſie, comme il l'étoit depuis longtems en Europe. De Tunis il alla à Tripoli, où il conclut un Traité avec cet Etat. Il retourna enſuite à Tunis, & menaçant de ruïner la Ville, les Tuniſiens implorérent ſa clémence de deſſus leurs murailles, & le ſupplierent de leur accorder la Paix, ce qu'il fit à des conditions glorieuſes & avantageuſes à l'Angleterre. De là il fit voile pour Malte, au mois d'Avril, afin de demander aux Chevaliers la reſtitution des Effets que leurs Armateurs avoient pris ſur les Anglois: il y eut le même ſuccès qu'à Tripoli, à Alger & à Tunis, & mit les Chevaliers à la raiſon. Tant d'avantages remportés dans la Méditerranée, obligérent les Princes d'Italie à rechercher le Protectéur [M]: les Vénitiens & le Grand-Duc de Toſcane lui envoyérent de magnifiques Ambaſſades, & firent Alliance avec lui (q). Grégoire Léti nous apprend dans la *Vie de Cromwel* (r), que l'arrivée de Blake fur les Côtes d'Italie avoit tellement jetté l'épouvante, que le Pape ne ſe croyoit pas en ſureté à Rome. Au mois d'Avril de l'année 1657, il remporta une Victoire ſignalée ſur les Eſpagnols devant Santa Cruz [N]; mais il tomba malade en s'en retournant en Angleterre, & mourut devant Plymouth le 17 d'Août 1657. Il fut enterré

(q) Idem p. 116. 117.

(r) Tom. II. p. 326. Amſt. 1703.

pé nommera ici: il faut les yeux de Mr. Lediard, pour y voir un air de partialité. A D D.]

[L] *Il entra dans le Port de Tunis & y brula les Vaiſſeaux Corſaires.*] A ſon arrivée, il fit demander ſatisfaction au Roi ou *Dey* des pertes que les Anglois avoient ſouffertes par les Pirates de cette Ville, & la liberté des Priſonniers Anglois qu'ils avoient pris. Le Dey, qui croyoit avoir mis ſes Vaiſſeaux en ſureté ſous les Châteaux, aima ſait tirer d'ailleurs une Ligne, & planter du canon ſur le rivage pour le défendre, répondit fiérement & avec mépris: *Voilà nos Châteaux de la Goulette, & de Porto-Ferine; faites de votre mieux, nous ne vous craignons point.* Il refuſa même de l'eau à Blake. Blake en colére releva ſes mouſtaches, & après avoir conſulté un moment avec ſes Officiers, il entra dans la Baie de Porto-Ferine avec ſes Vaiſſeaux, & avança juſqu'à une portée de mouſquet du Château & de la Ligne. Il fit un feu ſi terrible, qu'en moins de deux heures le Château fut ſans défenſe, & tous les canons qui étoient le long du rivage démontés, quoiqu'il y en eût ſoixante qui tirérent en même tems ſur les Anglois. Le Général trouva neuf Navires de guerre à la rade, & il ordonna à ſes Capitaines d'envoyer dans le Havre leurs Barques longues avec des gens choiſis, pour brûler les Tuniſiens, pendant qu'il les défendoit contre le Château, en faiſant jouer ſans diſcontinuer ſon Artillerie. Ses gens attaquérent hardiment les Vaiſſeaux ennemis, qu'ils réduiſirent en cendres, avec perte ſeulement de vingt-cinq hommes, & de quarante-huit bleſſés (s).

(s) *Livii* &c. pag. 114-116.

[M] *Tant d'avantages remportés dans la Méditerranée, obligérent les Princes d'Italie à rechercher le Protecteur.*] L'Auteur de la *Vie d'Oliver Cromwel*, imprimée à Londres en 1724 in-8. nous apprend, qu'une des raiſons de l'envoi de Blake dans la Méditerranée, étoit pour demander ſatisfaction à tous les Princes & Etats qui avoient molefté les Anglois pendant les Guerres Civiles. Que conformément à cette vue il fit voile vers Livorne, d'où il dépêcha ſon Secrétaire au Grand-Duc de Toſcane, pour lui demander ſoixante mille piſtoles pour les dommages que les Anglois avoient ſoufferts dans ſes Etats; & en payement des Vaiſſeaux appartenant à la République d'Angleterre, que le Prince Robert avoit vendus à ſes Sujets, après les avoir pris. Le Grand-Duc demanda du tems pour en donner avis à la Cour de Rome, prétendant l'engager à payer ſa part de l'argent. Blake fit réponſe, que le Pape n'avoit rien à démêler là-dedans, & inſiſta ſur le payement de toute ſa ſomme, qui lui fut comptée. Il envoya en Angleterre ſeize Vaiſſeaux chargés de ce qu'il avoit tiré de divers Etats en dédommagement des pertes qu'avoient ſouffertes les Anglois, & ils eurent ordre de remonter la Tamiſe comme en triomphe, pour plaire au Peuple. Il ne ſera pas hors de propos de rapporter ici un fait très remarquable, qu'on trouve dans les *Mémoires de Mr. Burnet* (42), & qui arriva pendant que Blake étoit à Malaga, avant qu'on déclarât la guerre à l'Eſpagne. Quelques-uns de ſes Matelots, y étant à terre, y rencontrérent l'Hoſtie qu'on portoit. Peu contens de ne lui point faire la révérence, ils ſe moquérent même de ceux qui le faiſoient. Un des Prêtres, irrité de cet affront, anima le Peuple, qui tomba ſur ces Anglois, & les roua de coups. Retournés à bord, ils ſe plaignirent de ce qu'on leur avoit fait. Un Trompette envoyé de la part de Blake au Vice-Roi, demanda le Prêtre, auteur du ſoulévement. Le Vice-Roi répondit, *qu'il n'avoit aucune autorité ſur les Prêtres, & qu'il ne pouvoit pas donner celui-là.* Blake lui fit dire, *qu'il ne s'embarraſſoit pas d'examiner ſi le Vice-Roi avoit l'autorité de lui remettre le Prêtre qu'il lui demandoit; mais que ſi on ne le lui envoyoit pas dans deux heures, il mettoit toute la Ville en cendres.* On n'étoit pas en état de réſiſtance, ainſi le Prêtre vint, & voulut s'excuſer ſur l'inſolence des Matelots. Blake répondit, *que c'étoit à lui-même que les plaintes en auroient dû être portées, qu'il auroit puni ſes gens avec rigueur: qu'il ne vouloit permettre à aucun d'eux d'inſulter les Religions établies dans les Lieux où la Flotte touchoit; mais qu'il trouveroit fort mauvais, que le Prêtre eût emploié les Eſpagnols à faire ce châtiment; & qu'il vouloit que toute la Terre ſût, qu'un Anglois ne devoit être châtié que par un Anglois.* Satisfait d'avoir eu le Prêtre en ſon pouvoir, il le traita civilement & le renvoya. Cromwel fut charmé de cette action; il fit paroître beaucoup de joie en liſant la Lettre au Conſeil, & dit, *qu'il eſperoit de rendre le Nom Anglois auſſi grand, que le Nom Romain l'avoit jamais été.*

(42) T. I. p. 160. 161. Edit. in-5.

[N] *Au mois d'Avril 1657 il remporta une Victoire ſignalée ſur les Eſpagnols devant Santa Cruz.*] Il avoit croiſé pendant tout l'Hiver devant Cadix & dans le Détroit. Comme il étoit à ſon ancienne place, à l'embouchure du Port, il apprit que la Flotte du Pérou avoit abordé dans la Baie de Santa Cruz dans l'Ile de Teneriffe. Il leva l'ancre de devant Cadix le 13 d'Avril 1657, & mit à la voile avec vingt-cinq Vaiſſeaux de guerre. Le 20 il arriva devant la Baie de Santa Cruz, où il vit ſeize Vaiſſeaux Eſpagnols rangés à peu près en demi-cercle. Au Nord de la Baie il y a un Château bien muni de canon, outre ſept autres Forts autour de la Baie, fournis de trois, quatre & ſix piéces de canon, & joints enſemble par une Ligne de communication d'un Fort à l'autre, bordée de Mouſquetaires. Don Diégue Diaguès, Amiral de la Flotte Eſpagnole, à la vue de celle de Blake, détacha ſix plus petits Vaiſſeaux de s'approcher plus prés de terre pour être à couvert ſous le Château & ſous les Forts; & ſes ſix gros Gallions mirent un peu plus loin à l'ancre, le côté vers la Mer. Toutes ces précautions ne rebutérent point Blake. Il aſſemble le Conſeil de Guerre, qui fut de ſon avis, & on réſolut d'attaquer l'ennemi. Le Général commanda le Capitaine Stayner avec une Eſcadre des meilleurs Vaiſſeaux, pour entrer dans la Baie; ce qu'il fit ſur les huit heures du matin, qu'il attaqua les Eſpagnols & les combattit pendant prés d'une heure. Blake pour partager la peine & le danger, auſſi-bien que la gloire de l'Action, ſeconda Stayner, & quelques-uns de ſes plus gros Vaiſſeaux pour canonner le Château & les Forts, ſur leſquels ils faiſoient un feu continuel; & ils chaſſérent par ce moyen les Eſpagnols de leurs Forts & de leurs Lignes. Blake combattit pendant quatre heures avec les Gallions, qui firent une belle réſiſtance: mais rien ne put faire tête au courage intrépide du Général, qui canonna ſi vivement l'ennemi, qu'enfin les Eſpagnols abandonnérent leurs Gallions, dont le plus petit étoit plus gros que les plus gros Vaiſſeaux de Blake, & ſe ſauvérent à terre. Les Matelots abandonnérent auſſi les autres Vaiſſeaux qui étoient ſous les Forts, & Stayner les brula tous. Le Général en fit autant aux Gallions, parce qu'il ne pouvoit les amener, & qu'il étoit lui-même aſſez maltraité, auſſi-bien que toute ſon Eſcadre. Ainſi périt toute la Flotte du Pérou. Quand l'Action fut finie, le vent qui les avoit conduits dans la Baie, tourna tout d'un coup au Sud-Oueſt, deſorte qu'ils en refortirent ſans avoir perdu un ſeul Vaiſſeau. Le Général n'eut que quarante-huit hommes de tués, & cent-vingt bleſſés. Le Capitaine Benjamin Blake, frére de l'Amiral, pour avoir mal conduite dans le Combat, fut dépoſé, & ſon Vaiſſeau donné à un autre, par l'entremiſe de l'Amiral même. Car, comme le remarque l'Auteur de la *Vie* (43), dont nous avons tiré ce récit, „ pendant que Blake eut la direction de la Ma-„ rine, la faveur & le crédit étoient inutiles à quiconque „ n'avoit point fait ſon devoir; & comme ſa réputation „ étoit au-deſſus de tout blâme, & ſa valeur & ſa fidélité hors de toute atteinte, il ne vouloit auſſi employer „ perſonne, dont le courage & la fidélité fuſſent ſoupçonnés. Point de recommandation, quelle qu'elle fût, qui „ pût de ſon tems procurer de l'emploi à un homme de „ cet ordre. Sa vigilance & ſa conduite ont autant contribué à ſes nombreuſes Victoires, que ſon courage „ & ſa fortune." Carrington nous dit dans ſa *Vie de Cromwel* (44), que parmi ces ſeize Vaiſſeaux, que Blake ruïna, il y avoit cinq ou ſix gros Gallions, l'Amiral, Vice-Amiral & le Contre-Amiral; „ que la plupart avoient „ des canons de fonte; que les uns étoient chargés de riches marchandiſes des Indes, les autres de proviſions „ & d'autres choſes qu'on apporte en Europe, & qu'ils étoient bien pourvus de Soldats & de Matelots; & que, „ malgré tous leurs ſoins, les Anglois les ruïnérent en „ moins de quatre heures, ſans avoir perdu plus de ſoixante hommes, dont la plupart furent tués par les coups „ de mouſquet qu'on tiroit de deſſus le rivage. Mais en „ récompenſe le canon des Anglois tua quantité d'Eſpagnols." Le Comte de Clarendon obſerve dans ſon *Hiſtoire des Guerres Civiles* *, que „ cette action étoit ſi merveilleuſe, que tous ceux qui connoiſſoient le lieu, s'étonnoient qu'un homme ſage, quelque déterminé qu'il fût, eût oſé l'entreprendre; & qu'ils avoient peine à ſe perſuader à eux-mêmes ce qu'ils avoient fait; pendant „ que les Eſpagnols ſe conſoloient, dans la penſée que „ c'étoient des Diables, & non pas des hommes, qui „ les

(43) *Livii* &c. p. 121.

(44) P. 159.

* Tom. VI. p. 220. Cit. du Trad.

terré avec beaucoup de pompe le 4 de Septembre dans l'Abbaye de Weſtminſter [O]; mais quatre ans après, le 12 de Septembre 1661, on ôta ſon Corps de ce lieu & on l'enterra dans une foſſe dans le Cimetière de Ste. Marguerite. Mr. Carrington nous dit dans ſa *Vie d'Olivier Cromwel (1), qu'il a rendu de ſi grands ſervices à l'Angleterre, qu'il mérite à juſte titre d'en être appellé le* NEPTUNE; & qu'il eſt mort *au milieu de ſes fameux exploits & de ſes glorieuſes victoires, regretté de toute l'Angleterre.* Le Comte de Clarendon & d'autres Ecrivains en donnent une grande idée [P]; & Mr. Wood nous dit, „ que c'étoit un homme entiérement dévoué au ſervice de ſon Pays; courageux dans ſes entrepriſes, „ & habile dans l'exécution. Avec lui la valeur demeuroit rarement ſans récompenſe, & la lacheté „ ſans châtiment." Il laiſſa ſon bien à ſon frère unique, le Capitaine Blake, dont nous parlerons ci-deſſous, auſſi-bien que de ſes deſcendans [Q], ſur des Mémoires qui nous ont été communiqués.

(1) P. 1067.

„ les avoient maltraités de cette maniére; tant la forte „ réſolution d'hommes hardis & courageux eſt en état de „ réuſſir, malgré la réſiſtance, & le deſavantage du terrein. „ La perte que firent les Anglois étoit ſi petite, qu'on a „ de la peine à le croire, n'étant pas laiſſé derriére un „ ſeul de leurs Vaiſſeaux, & le nombre de leurs morts & „ de leurs bleſſés ne montant pas à plus de deux cens, au-„ lieu que le carnage qu'ils firent des Eſpagnols, tant ſur „ leurs Navires qu'à terre, eſt preſque incroyable." Mr. de Rapin remarque dans ſon *Hiſtoire d'Angleterre* (45), que le détail de cette Action n'eſt expliqué que d'une maniére aſſez confuſe par les Auteurs qui en ont parlé; mais qu'on y voit néanmoins qu'après un rude combat, Blake ſe rendit maître des Gallions, & que „ la perte que les „ Eſpagnols firent en cette occaſion, tant en Vaiſſeaux, „ qu'en hommes, en argent, & en marchandiſes, fut très „ grande; mais que les Anglois n'y acquirent que de la „ gloire." Le Protecteur fit un préſent de cent guinées au Capitaine qui lui apporta la nouvelle de cette Action: il écrivit auſſi une Lettre de remercîment au Général Blake, en lui envoyant une bague de la valeur de cinq-cens livres ſterling, & fit célébrer un jour ſolemnel d'actions de graces (46). Blake ramena la Flotte victorieuſe ſur les Côtes de l'Andalouſie, & croiſa devant Cadix pour intercepter tous les Vaiſſeaux Eſpagnols qui y venoient. Mais les fatigues qu'il avoit ſouffertes pendant trois ans étant extrémement altéré ſa famé, il réſolut de reprendre la route d'Angleterre; & il mourut en y arrivant, avant même que d'avoir pu mettre pied à terre (47).

(41) Tom. IX. p. 13.

(46) Cetringion *Vie de Cromwel* p. 200.

(47) *Lives* &c. p. 122.

[O] *Il fut enterré avec beaucoup de pompe ... dans l'Abbaye de Weſtminſter.*] Son Corps ainſi été embaumé le lendemain de ſa mort, & mis dans un Cercueil de plomb, fut tranſporté par eau au Palais de Greenwich, où il demeura expoſé en cérémonie pendant quelques jours. Enſuite il fut tranſporté le 4 de Septembre dans une Barge d'Etat couverte de velours, & ornée d'Ecuſſons & de Bannières; accompagné de ſon frère, de ſes parens & de ſes domeſtiques en deuil, du Conſeil Privé du Protecteur, des Commiſſaires de l'Amirauté & de la Flotte, du Maire & des Aldermans de Londres, des Officiers de l'Armée, & d'un grand nombre d'autres perſonnes de marque & de qualité, dans quantité de Barges, couvertes de noir, miſes en ordre par les Héraults d'Armes, qui aſſiſtoient & accompagnoient cette pompe funébre. Aiant paſſé dans cet ordre le pont de Weſtminſter, ils mirent pied à terre, marchant dans le même ordre, au travers d'une garde de pluſieurs Régimens d'Infanterie rangés en haie, juſqu'à l'Abbaye, où il fut mis dans un Caveau fait exprès dans la Chapelle de Henri VII. „ Et qu'on demande, *dis l'Auteur de ſa Vie* (48), aux ennemis les plus déclarés de ſon parti, s'il y avoit une place trop honorable pour „ les os d'un auſſi vaillant Guerrier, ſi zélé pour ſa Patrie? Il abhorra les procédures des Régicides, & ne ſe „ fouilla point du ſang Royal du Roi Martyr. Il a fait „ de ſi grandes choſes pour l'Angleterre, en affaiſſant ſon Empire ſur la Mer non ſeulement dans la Manche, mais dans la Méditerranée, dans le Nord, & dans toutes les parties de la Chrétienté, qu'elles peuvent en quelque façon expier ſon faux zéle, & ſes principes Républicains. Cependant quatre ans après, le 12 de Septembre „ 1661, ſon Corps fut par ordre exprès ôté du lieu où „ on l'avoit mis, & enterré dans une foſſe dans le Cimetière de Ste. Marguerite."

(48) Idem p. 121.

[P] *Le Comte de Clarendon & d'autres Ecrivains en donnent une grande idée.*] Le Comte aiant obſervé (49) qu'après avoir *rendu de grands ſervices au Parlement ſur Terre, & particuliérement à Taunton, il s'appliqua tout à fait au ſervice de Mer, & s'y diſtingua dans fort peu de tems*; ajoute: „ Ce fut le prémier qui abandonna l'ancien uſage, „ & fit voir que la Science de la Marine pouvoit être acquiſe en moins de tems qu'on ne s'imaginoit. Il mépriſoit les régles qui avoient été longtems en pratique, „ pour préferver ſes Navires & ſes gens de tout danger, „ ce qui autrefois paſſoit pour une grande prudence & habileté, comme le principal ſecret de la Marine; „ Capitaine de Vaiſſeau avoit été d'être fûr de revenir „ ſain & ſauf. Ce fut le prémier qui porta les Vaiſſeaux „ à mépriſer les Châteaux de deſſus terre, qu'on avoit toujours regardés comme très formidables. Ce fut lui „ qui le prémier inſpira tant de courage aux Troupes de „ Mer, en leur faiſant voir par expérience les grandes „ choſes qu'elles pouvoient faire, ſi elles étoient réſolues, & qui leur enſeignoit à combattre dans le feu auſſi „ bien que ſur l'eau; & quoiqu'il ait été très bien imité „ dans la ſuite, il fut le prémier qui donna l'exemple des „ Exploits les plus plus hardis & les plus déterminés ſur „ la Mer." Whitelock dans ſes *Mémoires d'Angleterre* (50) l'appelle *un Homme auſſi brave, auſſi droit, & auſſi heureux qu'aucun autre de ſon tems.* Le Docteur George Bate, dans la *ſeconde Partie* de ſon *Elenchus motuum nuperorum in Angiâ* (51), dit qu'il mérite des louanges même de la part d'un Ennemi, *Vir & ab hoſte laudandus*; qu'il s'eſt acquis un grand nom par ſes Exploits au dehors, *rebus foris geſtis inclaruit*, aiant humilié l'orgueil de la France, réduit le Portugal à la ſoumiſſion, énervé la puiſſance des Provinces-Unies, & chaſſé les Hollandois de la Mer, réprimé les Pirates, & triomphé deux fois de l'Eſpagne; en un mot, que la ſeule choſe qu'on peut lui reprocher, c'eſt d'avoir adhéré au parti des Meurtriers du Roi Charles I. *Gallicum enim perdomuit ſyſtum, Portugallum in ordinem redegit, Belgarum vires fregit, totoque ſepulti mari, Piraticam repreſſit, bis Hiſpanos triumphavit; in hoc uno culpandus, quod Parricidarum partibus adhæſerit.* Mr. Jaques Heath dans ſa *Chronique des Guerres Civiles* dit (52) que „ c'étoit un homme d'un „ ne intrépidité extraordinaire, tant pour attaquer que „ pour ſe défendre; qui a eu autant d'heureux ſuccès „ qu'aucun homme, excepté Cromwel, n'aiant jamais eu „ du deſſous qu'une ſeule fois, lorſque Tromp remporta „ quelque avantage ſur lui aux Dunes; qu'il auroit immiment mérité de ſa Patrie, s'il avoit eu ſa tranquillité intérieure autant à cœur, que ſon honneur au dehors, dont il fut toujours extrémement jaloux, & qui l'engagea à empêcher toujours les diſſenſions & les factions de ſe gliſſer dans la Flotte, ſur les nouvelles des changemens qui arrivoient en Angleterre." L'Auteur de ſa Vie (53) aſſure „ qu'il étoit fort jaloux de la liberté des „ Sujets & de la gloire de la Nation, & que comme il n'employa point de mauvais moyens pour s'élever au commandement ſur Mer, il n'eut auſſi beſoin que de ſon mérite feul pour s'y maintenir. Il mépriſoit l'argent, & le dépenſoit pour le ſervice de l'Etat auſſi promptement qu'il le recevoit: & pour faire voir qu'il étoit animé de cet amour pour le Bien-public, qui a paſſé depuis plutôt pour un ſentiment Romanéſque que pour une diſpoſition Héroïque, il fut ſi déſintéreſſé, que malgré les occaſions qu'il eut autant que perſonne de s'enrichir, aiant pris tant de millions ſur les ennemis de l'Etat, il remit le tout au Tréſor public, & ne laiſſa pas en mourant cinq-cens livres ſterling de plus qu'il n'avoit hérité de ſon pére: ce que l'Auteur fait par la connoiſſance qu'il a eue lui-même de la famille de Blake, dans laquelle il a été élevé dans ſa jeuneſſe, & où il a ſouvent entendu raconter ces particularités au frére de cet Amiral. Il avoit de la piété à la manière de ſon tems, ce qui ne l'empêchoit pas d'aimer à ſe divertir avec ſes Officiers. Sa bonté & ſa générosité pour ſes Soldats & ſes Matelots le leur avoient rendu ſi cher, qu'ils le regretérent comme leur pére."

(49) *Hiſt. des Guerr. Civil.* Tom. VI. p. 432. 432.

(50) P. 664. Londres 1682.

(51) P. 122. Londres 1676.

(52) P. 402. Edit. Londin. 1676.

(53) *Lives* &c. p. 120.

[Q] *Il laiſſa ſon bien à ſon frére unique le Capitaine Benjamin Blake, dont nous parlerons, auſſi-bien que de ſes deſcendans.*] Il commandoit un Vaiſſeau, lorſque nous l'avons remarqué ci-deſſus, dans la grande entrepriſe de Santa-Cruz, qui fut la derniére Victoire que l'Amiral remporta. Après ſa mort, le Capitaine ſon frére hérita de ſon bien, qui alloit environ à deux-cens livres ſterling de rente; cat on fait, que le Général penſoit plus aux intérêts de ſon Pays, qu'à ceux de ſa famille. On dit dans le ſecond Tome des *Hommes Illuſtres tant Anglois qu'Etrangers* (54), que „ le Capitaine Benjamin Blake étoit „ Non-Conformiſte, ſouffrit tant de perſécutions ſur la „ fin du régne de Charles II., que pour conſerver la liberté de Conſcience, il fut contraint de vendre le peu „ de bien que ſon frére le Général lui avoit laiſſé, & „ de ſe tranſporter avec ſa famille à la Caroline." On trouve fur ce ſujet un paſſage dans *l'Hiſtoire d'Angleterre ſous le régne des Stuarts*, par Mr. Oldmixon (55), où il donne au Capitaine Blake le nom de *Humphery*; voici ce qu'il en dit: „ *Humphrey* ſon frére, chez „ qui j'ai demeuré étant enfant, ſouffrit tant de perſécutions parce qu'il étoit Non-Conformiſte, fur la fin du régne de Charles II., qu'il fut obligé de vendre le peu „ de bien que le Général lui avoit laiſſé, qui n'alloit pas à deux-cens livres ſterling par an, & de ſe tranſporter avec ſa famille à la Caroline, dont ſon arrière-petit-fils, à ce que je crois, eſt à préſent un des Propriétaires." Mais un homme de diſtinction, qui nous a communiqué quelques Mémoires touchant la famille du Général, nous a aſſuré qu'il n'a jamais rien ouï dire de pareil à perſonne de la famille; & que ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Capitaine en mourant laiſſa en Angleterre des enfans & des petits-enfans; & qu'une de ces petites-filles, qui s'appelloit Suſanne Blake, épouſa Mr. Etienne Simes de Minchead dans la Province de Somerſet; & que les mâles étant morts ſans laiſſer de poſtérité & ſans

(54) P. 122. Londres 1674.

(55) P. 427. Londres 1730 in-fol.

s'être mariés, le nom de Blake s'est éteint, & s'est perdu dans la famille de Susanne. Celle-ci a eu, outre deux ou trois filles, sept fils, dont la plupart ont eu des emplois considérables sur Mer, & ont été gens de tête & de courage. Ils avoient hérité des bonnes qualités du Général; mais ils étoient dans d'autres principes sur la Religion, étant tous été membres de l'Eglise Anglicane. Ceux qui comme lui ont servi sur Mer, y sont morts, soit pour la défense de leur Patrie, soit autrement. Il y en a eu sur-tout qui commandoient des Vaisseaux Marchands de Bristol, qui méritent qu'on en parle. L'un qui s'appelloit *Jean*, ayant été rudement attaqué par un Armateur en revenant de l'Amérique, fe défendit avec beaucoup de valeur & de réflexion, jusqu'à ce que l'Armateur en fut venu à l'abordage. Celui qui le commandoit aiant alors fait venir le Capitaine Anglois, lui demanda comment il avoit ofé combattre avec tant d'opiniâtreté & avec des forces fi inégales? Le Capitaine répondit fièrement: *C'eſt que je ſuis Anglois, & que j'ai le cœur Anglois; je combats pour l'honneur de mon pays*: fur quoi l'Armateur lui caſſa la tête, d'un coup de piſtolet. Le

(a) Sur les Memoires ou à ou la bonté de nous fournir le Chevalier Henri Pope-Blount.

fecond de la famille de Blake dont nous parlerons, eut le malheur de tomber entre les mains d'un Pirate Anglois. Dans le combat il eut les deux jambes emportées, & combattit auſſi, tant qu'il put ſe ſoutenir. Les Pirates s'étant rendus maîtres de ſon Vaiſſeau, ils s'informerent du nom du Capitaine & d'où il étoit, & il ſe trouva qu'un des principaux connoiſſoit ſa famille, ce qui l'obligea à renoncer au deſſein qu'il avoit de le tuer: mais un des autres voulant abſolument lui ôter la vie, il s'éleva une violente querelle entre les deux Pirates, qui en vinrent bientôt aux mains, & celui qui avoit pris le parti du Capitaine, paſſa ſon épée au travers du corps à l'autre. Il traita alors parfaitement bien le Capitaine, lui rendit ſon Vaiſſeau, & recommanda fortement à ſon Lieutenant d'en avoir ſoin; mais au bout de quinze jours, ou environ, il mourut de ſes bleſſures. Il y a actuellement pluſieurs enfans & petits-enfans de Mr. Sufanne Blake & de Mr. Simes en vie; c'eſt la ſeule branche qui reſte de la famille de Blake; Ils deſcendent en ligne collatérale du Général, & en ligne directe de ſon frère le Capitaine, père ou grand-père de ces Meſſieurs.

BLOUNT, ancienne & noble Famille [*A*], qui ſubſiſte à préſent en la perſonne du Chevalier Edouard Blount Baronet de Mawly en Shropſhire, qui en eſt le Chef, en celle du Chevalier Henri Pope-Blount Baronet de Tittenhanger dans le Comté de Hertford, & de Blount de Maple-Durham dans le Comté d'Oxford &c. (*a*). Nous parlerons dans les Articles ſuivans de pluſieurs Grands-Hommes que cette Famille a produits.

[*A*] *Ancienne & noble Famille.*] Elle deſcend de *Le Blond*, Seigneur de Guiſnes en Normandie, dont les deux fils paſſérent en Angleterre avec Guillaume le Conquérant. *Robert* l'aîné, qui étoit Général de la Cavalerie, *Dux Monetæ Militaris*, fut fait par le Conquérant Baron d'Ixworth, dans le Comté de Suffolk. *Guillaume* le Blound ſon frère étoit Général de l'Infanterie. *Gilbert* fils & héritier de *Robert* fonda un Prieuré à Ixworth, eſtimé dans le tems de la ſuppreſſion des Monaſtères deux cens-quatre-vingts livres ſterling, neuf chelings & cinq ſols de rente par an. Cambden en fait mention dans ſa *Britannia* (1) en ces termes: *Cernitur ibi Prioratus antiquus a Gilberto Blound magnæ nobilitatis viro, Domino de Ixworth, fundatus*: „ On y voit, *dit-il*, un ancien „ Prieuré fondé par Gilbert Blount Seigneur d'Ixworth, „ Homme de grande qualité." Ces Barons d'Ixworth ſiſtinrent en Guillaume le Blound, qui fut dégradé ſous Henri III. Il y a eu encore d'autres Barons de cette famille, qui étoient appellés au Parlement, ſous les régnes d'Edouard II & d'Edouard III; & les Barons de Mowbray, qui furent créés Barons ſous Edouard IV, & qui finirent en Charles Blount créé Comte de Devonshire par Jaques I. & qui mourut peu de tems après ſous le même régne, ſans laiſſer d'enfans légitimes; mais Montjoy Blount ſon fils naturel fut créé par ce Prince Baron Montjoy de Montjoy-Fort en Irlande, & enſuite par Charles I. Baron Montjoy de Thurveſton dans le Comté de Derby, & Comte de Newport dans l'Ile de White (2). Son plus jeune fils Henri, dernier Comte de Newport, mourut ſous le régne de Charles II (3). Cette Famille de Blount a produit, outre

(1) Dugdale Suffolk.

cinq Comtes & pluſieurs Barons, mentionnés par le Chevalier Guillaume Dugdale des Baronets (4), quantité de Chevaliers (5), un Lord Maire de Londres pendant ſept ans conſécutifs, depuis 1301, 29e. année d'Edouard I. juſqu'en 1307, première année d'Edouard II., & qui s'appelloit Jean Blound ou Blount (6); un Grand-Maître de la Maiſon du Roi, Thomas Blount, la 2ce. année d'Edouard II. (7); un Tréſorier de Normandie, le Chevalier Thomas le Blount, la première année de Henri V (8); un Tréſorier d'Angleterre, Walter Blount, la quatrième année d'Edouard IV (9); un Viceroi d'Irlande, Charles Blount, Lord Montjoy, la 42e. année d'Elifabeth & la première de Jaques I; un Chevalier Banneret, le Chevalier Thomas Blount, la 3e. année de Henri VIII (10); un Chevalier du Bain, le Chevalier Jean Blount, au Couronnement de Charles I. (11); & quatre Chevaliers de la Jarretière, Jean Blount ſous le régne de Henri V, entre les années 1416 & 1420 (12); Walter Blount Lord Montjoy, en 1472 ſous le régne d'Edouard IV (13); Guillaume Blount, Lord Montjoy, en 1526 ſous le régne de Henri VIII (14); & Charles Blount Lord Montjoy, enſuite Comte de Devonshire, en 1597 ſous le régne d'Elifabeth (15). Et à préſent cette Famille a l'Honneur d'avoir produit la première Ducheſſe d'Angleterre, Madame Marie Ducheſſe de Norfolk (16). Les Armes de cette Famille ſont, barré nébulé d'Or & de Sable à ſix pieces.

(2) Dugdale *Baronage* Tom. I. p. 221. London 1675.

(3) *Peerage of England.*

(4) *Baronage of Yorkſire.*

(5) Sur les Memoires du Chevalier Henri Pope-Blount.

(6) *Stow Survey of London* L. V. p. 107. London 1720.

(7) Dugdale's *Baronage* p. 519.

(8) Id. ibid.

(9) Id. ibid.

(10) Peacham's Compleat Gentleman, dans l'Art du Blazon.

(11) Walker's *Catalogue des Pairs.*

(12) Aſhmole *Hiſt. de l'Ordre de la Jarret.* p. 610. Londres 1672. & Heylin *Hiſt. de S. George.* (13) Idem p. 712. & *Heylin.* (14) Heylin & Aſhmole (15) Mill's *Catalogue of Honour*, p. 491. Edit. de 1610. & Aſhmole. (16) Sur les Memoires du Chevalier Henry-Pope-Blount.

BLOUNT ou BLONDUS (Jean), un des plus illuſtres Savans d'Angleterre, dans le XIII. Siécle, étudia d'abord à Oxford, d'où il alla à Paris (*a*), où il prit le Bonnet de Docteur en Théologie (*b*); & à ſon retour à Oxford, il fut fait Profeſſeur en Théologie. Il remplit cet emploi pendant pluſieurs années avec applaudiſſement, & devint enſuite Chanoine & Chancelier de la Cathédrale d'Yorck. Peu de tems après, ſon grand faveur & ſa piété extraordinaire l'élevérent ſur le Siége de Cantorbéry; & à cette occaſion il alla à Rome en 1232; mais le Pape deſapprouva ſon élection, & Edmond Rich Chanoine de Salisbury fut mis à ſa place. Bale dit, qu'il avoit plus de lumières que la Cour de Rome n'en vouloit dans un homme élevé à un ſi haut rang dans l'Egliſe, ou plus de piété qu'il ne falloit pour le caractère avare de cette Cour. Mais le Docteur Brady rapporte (*c*), que vers le commencement d'Avril de cette année, *le Pape caſſa ſon élection, parce qu'il avoit donné mille marcs d'argent à l'Evêque de Winchester, pour être promu à l'Archevêché.* Léland dit qu'à ſon retour en Angleterre il tâcha d'adoucir le chagrin de ſon malheur, par une grande application à l'étude. Matthieu Paris aſſure (*d*), qu'il n'y avoit dans ce tems-là guéres d'hommes dans tout le Monde, qui puſſent lui être comparés dans toutes les Sciences. Jean Roſs de Warwick dans ſon Traité de *Academiis Britannicis*, cite par Léland, Bale & Pitſeus, le met au nombre des hommes les plus ſavans de ſon Siécle. Mais Pitſeus remarque, que cet éloge n'eſt pas juſtifié par ſes Ecrits [*A*], que cet Ecrivain dit avoir vus, & dans leſquels on ne découvre point ce prodigieux ſavoir qu'on lui attribue. Il mourut en 1248 (*e*) ſous le régne de Henri III.

(a) Léland *Comm. de Script. Britann.* T. II. Cap. 261. p. 276. Oxford 1709. & Bale *Scriptt. Ill. Major. Brytan.* Cent. 3. cap. 95. p. 220. Basil. 1557.

[*A*] *Ses Ecrits.*] Léland nous dit, que de tous les beaux Ouvrages qu'on dit qu'il a écrits, il a eu le malheur de ne pouvoir en voir aucun, & qu'on doute même s'ils ſubſiſtent. *De libris, quæ elegantes ſcripſiſſe fertur, quæ mea eſt in hac parte infelicitas, nihil legi; & dubium num extent.* Bale & Pitſeus nous apprennent qu'il a écrit *Summarium ſacræ Facultatis* en un Livre, & *Diſceptationes Scholaſticæ* en un Livre, outre pluſieurs *Commentaires ſur l'Ecriture Sainte.*

BLOUNT (Jean) Chevalier, Gouverneur d'une Ville d'Aquitaine. L'an 1412, la quatorziéme année de Henri IV, aiant été aſſiégé par le Maréchal de France, il défit toute l'Armée du Maréchal avec trois-cens hommes, fit douze priſonniers de marque, & cent-vingt autres (*a*). On dit auſſi que la dernière année du régne de Henri IV, il fit priſonnier le Maréchal Hely, & cent Seigneurs François, qu'il conduiſit en Angleterre (*b*).

(a) Dugdale *Baronage.*

(b) Peacham's *Compleat Gentleman*, dans l'Art du Blazon.

BLOUNT (Charles) Comte de Devonſhire, frère & héritier de Guillaume Baron de Montjoy,

(a) Wood *Fast. Oxon.* Vol. 1. col. 332. Edit. de Londres 1721.

(b) *Mistoire Parlementaire*, by Jean de Wilks Vol. II. p. 129. Londres 1716. in 8.

(c) Id. Ibid.

(d) Baker's *Chronicle* p. 375. Londres 1730.

(e) Wood *Ath. Oxon.* Vol. I. col. 761.

(f) Willis *Notit. Parlam.* Vol. II. p. 376.

(g) Dugdale *Baronage* p. 521.

(h) Dugdale p. 121.

(i) Robert Naunton *Fragmenta Regalia* p. 36.

(k) Fenes Morrison *Fragm. Pars. II.*

(l) Ledicid *Hist. de la Marine d'Angl.*

(m) Dugdale p. 521.

joy, & fils de Jaques Baron de Montjoy, fit ſes études dans l'Univerſité d'Oxford (*a*). Le Chevalier Robert Naunton rapporte une avanture aſſez particuliére ſur ſon entrée à la Cour [*A*]. En 1585 il fut un des Députés au Parlement à Weſtminſter de la part de S. Yves en Cornouaille (*b*), & l'année ſuivante il fut un des Députés de Bereaſton en Devonſhire (*c*); la même année il fut créé Chevalier [*B*]. En 1588 il fut un de ces généreux Gentilshommes, qui louérent à leurs propres frais des Vaiſſeaux pour ſe joindre à l'Amiral Howard, afin d'aller au devant de l'*Armade* Eſpagnole (*d*). Le 16 de Juin 1589 il fut créé Maitre-ès-Arts à Oxford (*e*), & en 1593 il fut encore un des Députés de Bereaſton en Devonſhire au Parlement à Weſtminſter (*f*). La même année il fut fait Gouverneur de Portsmouth, pendant la vie de ſon frère (*g*), dont en 1594 il hérita le Titre & les Biens (*h*), qui étoient fort diminués par les excés de ſon aïeul, par l'entêtement de ſon pére à chercher la Pierre Philoſophale, & par les prodigalités de ſon frère (*i*). Le mauvais état de ſa Maiſon lui inſpira de bonne heure l'ambition de la relever: étant encore enfant, on devoit tirer ſon Portrait; il choiſit d'être peint une truelle à la main, avec ces paroles: *Ad ædificandam antiquam Domum. Pour relever une ancienne Maiſon* (*k*). En 1597 il ſervit ſur la Flotte dans l'expédition du Comte d'Eſſex aux Açores, commandant le Vaiſſeau la *Diſtance* (*l*). Les Eſpagnols faiſant de nouveaux préparatifs contre l'Irlande, il fut fait Lieutenant-Général des Troupes deſtinées pour la défenſe de ce Royaume, ſous le commandement du Comte d'Eſſex (*m*). La même année il fut honoré de l'Ordre de la Jarretiére (*n*), & aiant été nommé à la Vice-Royauté d'Irlande, quelques perſonnes le traverſérent (*o*), ſur-tout le Comte d'Eſſex, qui lui envioit la faveur de la Reine, & qu'il avoit ci-devant défarmé en Duel [*C*]; effet de la jalouſie de ce Seigneur contre lui: mais dans la ſuite, comme le remarque le Chevalier Robert Naunton (*p*), ils devinrent amis. Cependant en 1600 il fut fait Viceroi d'Irlande, où il défit les Eſpagnols à Kingſale. En 1603 le Roi Jaques étant à Théobalds à ſon retour d'Ecoſſe, le nomma, quoiqu'il fût en Irlande, pour être de ſon Conſeil Privé, ſeulement avec deux autres Seigneurs Anglois, tous les autres étant Ecoſſois (*q*). La même année, peu de tems aprés ſon retour à la Cour, aiant amené avec lui le fameux rebelle Tyrone ſur la promeſſe de lui faire obtenir ſon pardon, pour récompenſe de ſes ſervices il fut fait Grand-Maitre de l'Artillerie, avec une rente de deux-cens livres ſterling ſur l'Echiquier, autant & plus ſur d'autres fonds pour lui & pour ſes héritiers, outre le Comté de Lecale en Irlande, avec d'autres Terres dévolues à la Couronne par la mort de la Comteſſe de Kildare, décédée ſans héritiers mâles (*r*). Cette année il fut nommé une ſeconde fois Viceroi d'Irlande, & créé Comte de Devonſhire (*s*). Il fut un des Juges dans le procès du Chevalier Walter Raleigh (*t*). En 1604 il fut un des Commiſſaires pour traiter avec l'Eſpagne (*v*); & l'année ſuivante, Commiſſaire dans l'affaire de la Conſpiration des Poudres. Il mourut le 3 d'Avril 1606 dans la quarante-troiſiéme année de ſon âge*, ſans laiſſer d'enfans légitimes (*x*), d'une fiévre accompagnée d'un abcès dans les poumons (*y*), comblé de biens & de gloire, aiant été choiſi par la Reine Elifabeth pour terminer la guerre d'Irlande, & cette Princeſſe aiant prédit qu'en mettant fin à cette fatale rebellion, il ſeroit ſa fortune & acquerroit beaucoup d'honneur (*z*). Il étoit auſſi bien fait que vaillant, & ſon ſavoir égaloit ſa prudence (*aa*). Il fut enterré en grande pompe (*bb*) dans la Chapelle de S. Paul, dans l'Abbaye de Weſtminſter (*cc*). Il étoit le huitiéme Baron de Montjoy, depuis le Chevalier Walter Blount, Grand-Tréſorier d'Angleterre, créé Baron de Montjoy le 20 de Juin 1465, la cinquiéme année d'Edouard IV (*dd*). Il laiſſa toutes ſes Terres à Montjoy Blount l'aîné de ſes fils naturels, né de Pénélope Rich, qui fut enſuite Baron de Montjoy & Comte de Newport, & qui mourut à Oxford le 12 de Février 1665 (*ee*). Les Armes du Comte de Devonſhire étoient, barré d'Or & de Sable à ſix piéces, environné de la Jarretiére, aiant pour ſupports deux Loups de Sable armés & lampaſſés de Gueules, pour Cimier un Loup paſſant de Sable entre deux Cornes d'or ſortant d'une Couronne Ducale, & pour Deviſe KAAA (*ff*).

(n) Mille's *Catalogue of Honour.*

(o) Dugdale p. 522.

(p) P. 37.

(q) Henri Chaunci's *Hertfordshire.*

(r) Morrison *ubi supra.*

(s) Dugdale p. 522.

(t) *Sir Ste. Raleigh's Arraignment cited by Sir Tho. Overbury.*

(v) Baker's *Chron.* p. 495.

* Imhoff *Regum Parisiensium magna Britannia. Hist. General.*

(x) Dugdale p. 522.

(y) Henri-ces de Winwood.

(z) Naunton p. 38.

(aa) Morrison *ubi supra.*

(bb) Brook's *Catalogue and Succession of the Kings of England* p. 64. Londres 1619 fol.

(cc) Dugdale p. 522.

(dd) Id. ib.

(ee) Wood *Fasti ubi supra.*

(ff) Sur les informations données par le Chevalier Henri-Pope Blount.

[*A*] *Le Chevalier Robert Naunton rapporte une avanture aſſez particuliére ſur ſon entrée à la Cour.* „ Quand il vint „ d'Oxford, dit cet Auteur dans ſes *Fragmenta Regalia* „ (1), il chercha les moyens d'entrer à la Cour, où il „ ne parut pas plutôt, qu'il y trouva une occaſion favo„ rable de ſe placer agréablement, ainſi que je l'ai ſup„ pris, auſſi-bien que d'autres anecdotes, d'une perſonne „ de ſa famille même. Il avoit alors environ vingt ans, „ des cheveux bruns, l'air doux & agréable, la taille bien „ faite. La Reine étoit à Whitehall, & c'étoit l'heure de „ ſon dîner, quand Blount s'y rendit pour voir la Cour: „ la Reine l'eut bientôt démêlé dans la foule, & deman„ da avec une ſorte d'empreſſement & de bienveillance à „ ſon Ecuyer tranchant, qui il étoit. L'Ecuyer répondit, „ qu'il ne le connoiſſoit point; la queſtion paſſa de l'un „ à l'autre, juſqu'à ce qu'enfin on apprit à la Reine, que „ c'étoit le frére du Baron Guillaume de Montjoy. Cette „ information, jointe aux regards de la Reine qui avoit „ les yeux ſur lui, comme elle avoit coutume de faire „ aux gens qu'elle ne connoiſſoit point, pour les étonner, „ émut tellement ſe jeune Gentilhomme, qu'il rougiſſoit „ & paliſſoit ſucceſſivement, ce que la Reine remarqua, „ elle le fit approcher, lui donna ſa main à baiſer, „ & l'encouragea par des paroles gracieuſes & par de „ nouveaux regards, & adreſſant la parole aux Seigneurs „ & aux Dames qui étoient là, elle dit, qu'elle ne l'a„ voit pas plutôt vu, qu'elle avoit reconnu quelque cho„ ſe de noble en lui, à quoi elle ajouta pluſieurs choſes „ obligeantes pour ſa famille; & lui aiant redemandé ſon „ nom, elle lui dit, *Je manquerai pas de tenir à la Cour, je penſerai aux moyens de vous faire du bien.* Ce fut-là „ ſon entrée, & le commencement de ſa fortune. Sur „ quoi il faut remarquer, que quoiqu'il ne manquât nl „ d'eſprit ni de courage, & eût beaucoup d'agrémens, cela étoit accompagné de tant de retenue & d'u„ ne ſi grande modeſtie naturelle, que dans l'état où étoit „ la fortune de ſa Maiſon, ſon avancement en auroit ſouf„ fert, ſi la bonté & les graciеuſes avances de la Reine „ ne l'avoient encouragé. Et pour faire voir quel il étoit, „ & combien le beſoin aiguillonne les bons Eſprits, je „ puis aſſurer, qu'il n'eut qu'une très petite Légiſlime juſ„ qu'à la mort de ſon frére, qui arriva peu de tems aprés „ qu'il fut entré à la Cour; & qu'alors même il n'avoit pas „ plus de mille marcs par an, avec leſquels il vivoit très „ bien, & faiſoit belle figure, ſans avoir eu de grands „ ſecours de la Reine pendant tout le tems de ſon ré„ gne."

[*B*] *La même année il fut créé Chevalier.* C'eſt ce que nous apprend Morgan dans ſa *Sphere of Gentry*, p. 88. Le même Ecrivain nous dit, qu'un Gentilhomme de ce nom fut créé Chevalier en 1596, mais que ce ne peut être celui dont il s'agit ici, qui étoit déja avant ce tems-là, Baron Montjoy.

[*C*] *Qu'il avoit ci-devant défarmé en Duel.*] Le Chevalier Robert Naunton (2) ainſi remarqué, que le Comte d'Eſſex étoit connu, de ceux-là même qui l'aimoient & qui l'eſtimoient, pour un homme „ qui vouloit trop at„ tirer à lui toute la gloire & la faveur." Comme qu'il rapportera un fait à cette occaſion, dont on ſe ſouvient encore. Le voici. „ Mylord Montjoy, qui étoit un „ autre Enfant de la faveur, nouvellement venu à la „ Cour, & n'étant encore que le Chevalier Charles Blunt, car Mylord Guillaume ſon frére aiué vivoit encore, a„ lant eu le bonheur de réuſſir un jour fort heureuſement „ aux Joûtes, la Reine en fut ſi contente, qu'elle lui en„ voya une Dame d'Echces richement émaillée, que ſes „ domeſtiques lui attachérent le lendemain au bras avec „ un ruban cramoiſi. Mylord Eſſex qui paſſoit par l'anti„ chambre, l'aiant apperçue, parce qu'il avoit relevé ſon „ manteau pour qu'on la vît mieux, demanda ce que c'é„ toit, & pourquoi il portoit cela? Le Chevalier Fouques Greville lui dit que c'étoit une faveur de la Reine, „ qu'elle lui avoit envoyée le jour d'auparavant, le len„ demain des Joûtes; fur quoi Mylord Eſſex dit avec un „ ton de jalouſie, comme s'il eût voulu borner les fa„ veurs de la Reine: Je vois bien que chaque fou doit „ avoir ſa faveur. Un affront ſi ſanglant & ſi public vint „ bientôt aux oreilles du Chevalier Charles Blunt; il en„ voya fur le champ un Cartel au Comte, qui l'accepta; „ ils ſe trouvérent au Pare de Marybone, & le Comte fut „ bleſſé à la cuiſſe & déſarmé. La Reine ne les voyant „ point, fut curieuſe de ſavoir la raiſon de leur abſence, „ & enfin elle l'apprit; ſur quoi elle dit, en jurant, qu'il étoit bon que quelqu'un l'humiliât (*le Comte*) & lui ap„ prît à vivre, que ſans cela il n'y avoit pas moyen de tenir avec lui. Et je remarquerai que ce fut ce qui donna naiſſance à l'amitié entre le Comte & Montjoy, que la Reine elle-même forma en quelque manière."

(1) P. 16. Edit. de 1641. in 4.

(2) Article *Eſſex* p. 18.

BLOUNT (Thomas), savant Ecrivain Anglois du XVII. Siècle [*A*], fils de Miles Blount d'Orleton, dans le Comté d'Hereford, cinquième fils de Roger Blount de Monkland dans le même Comté, nâquit à Bordesley dans le Comté de Worcester, d'une branche cadette de l'ancienne & illustre Famille Blount. Il n'eut pas l'avantage de faire des études Académiques, mais par son génie naturel & par son application il fit de grands progrès dans la Littérature, pendant qu'il fut au Temple, avant & après qu'il fut Avocat plaidant. Quand la Conspiration Papiste éclata sous le regne de Charles II., il fut tellement allarmé, étant zélé Catholique-Romain, qu'il tomba en Paralysie, comme il l'apprend lui-même dans sa dernière Lettre à Wood datée du 28 Avril 1679, ajoutant, *qu'il avoit quitté tous les Livres, excepté ceux de dévotion.* Le 26 du mois de Décembre de la même année il mourut à Orleton, où il avoit un bien considérable, âgé de soixante & un an: il fut enterré dans l'Eglise du Lieu; & sa veuve Anne, fille d'Edmond Church Ecuyer de Maldon en Essex, lui fit ériger un Monument peu de tems après (*a*).

(*a*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 71. 72.

[*A*] *Savant Ecrivain Anglois.*] Il a écrit, I. *Académie d'Eloquence, contenant une Rhétorique Angloise complette.* Il y en a cu plusieurs Editions. II. Glossographia, ou *Dictionaire des Mots difficiles, Hébreux, Grecs, Latins, Italiens &c. à present en usage dans la Langue Angloise &c.* Londres 1656 in-8. réimprimé plusieurs fois avec des Additions & des Corrections. III. *La Lampe de la Loi & la Lumière de l'Evangile; ou les Tirets de quelques Livres nouveaux de Piété, de Controverse, & de Métaphysique.* Londres 1658 in-8. C'est une imitation du Cimetiere de S. Paul du Chevalier Jean Berkenhead, publié sous le nom de *Grafe and Hoy Waters.* IV. *Jocularia Gallobel, ou Hiſtoire de la maniere dont Sa Majeſté s'eſt ſauvée après la bataille de Worcester le 3 de Septembre 1651.* Londres 1660 in-8. La troisième Edition a paru en 1680. Cet Ouvrage a été traduit en François & en Anglois, la dernière de ces Traductions a été faite par Pierre Gisford Catholique-Romain, de White-Ladies dans le Comté de Stafford. V. *L'Almanac Catholique pour les années* 1661, 1662, 1663, &c. Mais cet Almanac ne s'étant pas assez bien débité que celui de Jean Booker, il écrivit VI. *Booker conjuré, ou Remarques ſur le* Telescopium Uranicum *ou Almanac de Booker.* Londres 1665 in-4. en une feuille: il écrivit cette feuille conjointement avec Jean Sergeant, & Jean Austen. VII. *Dictionaire Juridique, ou l'on explique les termes obſcurs & difficiles, qu'on trouve dans nos Loix anciennes & modernes.* Londres 1671. in-folio, réimprimé en 1691 avec quelques corrections, & une augmentation de plus de dix-cent mots. VIII. *Remarques ſur la Chronique du Chevalier Richard Baker, & ſur la Continuation* &c. Oxford 1672 in-8 (1). IX. *Un Monde d'Erreurs découverts dans le* Nouveau Monde de Mots &c. Londres 1673 in-folio. C'eſt une Critique du *Nouveau Monde de Mots Anglois* &c. du Chevalier Edouard Phillips. X. Fragmenta Antiquitatis; *Anciennes Redevances, & pluſieurs Coutumes de quelques Fiefs.* Londres 1679 in-8. XI. Boltobel &c. *ſeconde Partie*, Londres 1681 in-8. où l'on a ajouté, *Claviſtrum Regale reſtauratum; ou le retraite du Roi à Trent dans le Comté de Somerſet*, publié par Madame Anne Windham de Trent. Mr. Blount a aussi fait de *Remarques ſur la Britannia* de R. Blome, mais Mr. Wood ne peut dire ſi elles ont jamais été imprimées. Il a traduit du François *L'Art des Deviſes*; & cette Traduction a paru à Londres en 1646 & 1650 in-4. L'Original eſt de Henri Etienne, Seigneur des Foſſes. Mr. Blount y a ajouté un *Catalogue des Deviſes employées pendant les Guerres Civiles, tant par le Parti du Roi, que par celui du Parlement.* Il a laiſſé une Chronique d'Angleterre imparfaite, à laquelle il avoit travaillé pluſieurs années conjointement avec J. B.

(1) Voyez Art. de Baker (Richard Remarq. [*A*].

BLOUNT (Henri), troiſième fils de Thomas-Pope Blount, Chevalier, de Tittenhanger dans le Comté de Hertford, & de Blount's Hall dans celui de Stafford *, & de Françoiſe Pigott fille de Thomas Pigott Chevalier de Dodderſhall dans le Comté de Buckingham, & veuve du Chevalier Thomas Nevil de Leiceſterſhire (*a*). Henri Blount naquit à Tittenhanger le 15 de Décembre 1602. Il fit ſes premières études dans l'Ecole publique de S. Albans, & à la faveur de ſes grands talens naturels il fit des progrès ſi extraordinaires, qu'on l'envoya, avant l'âge de quatorze ans, au Collège de la Trinité à Oxford, où il entra en qualité de Gentilhomme penſionnaire [*A*]. Après avoir pris le degré de Bachelier-es-Arts, il ſe retira dans le Collège de Gray, où il étudia le Droit Municipal. Le 7 de Mai 1634 il s'embarqua à Venife pour Conſtantinople, dans le deſſein de voir le Levant. Il a publié une Relation de ſon Voyage [*B*], dont il revint au bout de deux ans; & à ſon retour il fut mis au nombre des Gentilshommes Penſionnaires † de Charles I (*b*). Le Chevalier Thomas-Pope Blount ſon père étant mort en 1638, il eut Blount's Hall & une Légitime conſidérable (*c*); & le 21 de Mars 1639 il fut créé Chevalier (*d*). Il ſuivit enſuite le Roi à York, & à la bataille d'Edgehill, où, ſelon la tradition de la Famille, il eut la garde des Enfans du Roi (*e*). Il accompagna le Roi à Oxford, mais après y avoir demeuré quelque tems, il ſe retira à Londres; & comme il paſſoit pour Royaliſte, il fut cité devant la Chambre des Communes, & recherché pour ſon attachement au Roi; mais aiant repréſenté, qu'il n'avoit fait que ce qu'exigeoit le poſte qu'il occupoit, qui étoit d'accompagner le Prince, il fut déchargé (*f*). Quand les affaires du Roi allérent en déclinant, il s'accommoda au tems, fans pourtant contribuer en rien aux troubles (*g*). Il fut un des vingt Commiſſaires nommés au mois de Janvier 1651 pour remédier aux abus des Loix, & vers le même tems il agit avec beaucoup de feu contre le payement des Dixmes, & travailla à faire ſtatuer, que les Miniſtres n'euſſent pas au-delà de cent livres ſterling d'appointemens par an. Le 5 de Juillet 1654, il fut un des Juges qui s'aſſemblérent au *Banc ſupérieur* à Weſtminſter pour faire le procès à Don Pantalcon Sa, frère de l'Ambaſſadeur de Portugal, coupable de meurtre; les autres Juges étoient les Docteurs Richard Zouch, Guillaume Clerk, Guillaume Turner, Juriſconſultes, & Mr. Lucy & autres. La même année il hérita de Tittenhanger & d'un bien conſidérable, par la mort de ſon frère aîné Thomas-Pope Blount, Ecuyer (*i*). Le prémier de Novembre 1655, il fut nommé un des Commiſſaires pour examiner l'état du Commerce & de la Navigation de la République (*k*). En 1661 il étoit Grand-Shérif du Comté de Hertford (*l*). Il a écrit quelques autres Piéces, outre la Rélation de ſon Voyage [*C*]. Il mourut le 9 d'Octobre 1682, âgé de quatre-vingts ans moins deux mois, & fut tranſporté dans le Tombeau de ſa Famille à Ridge dans le Comté de Hertford, le 11 d'Octobre. On trouvera ſon Caractère ci-deſſous [*D*]. En 1647 il épouſa Eſter Waſe, fille de Chriſtophle Waſe Ecuyer, d'*Upper-Holloway* dans la

* Chevalier d'un tel endroit, marque que ce ſont les Fiefs qu'il poſſedoit en qualité de Chevalier. Il n'y a pas moyen d'exprimer cela en François, que par une grande circonlocution, que j'ai voulu éviter. R. D. T.

(*a*) Sur les inſtitutions données par le Chevalier Henri-Pope Blount, arrière-petit-fils du Chevalier Henri.

† *Voyez* Chamberlayne *Etat de la Gr. Bret. Part.* I. ch. 23. p. m. 210. 211. Ctr. du Trad.

(*b*) Wood *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 712.

[*A*] *On l'envoya . . . . . au Collège de la Trinité à Oxford, où il entra en qualité de Gentilhomme penſionnaire.*] Mr. Wood dans ſes *Athenæ Oxonienſes* Tom. II. (1) nous dit „ qu'il ſe fit eſtimer & reſpecter dans ſon Collège „ tant par ſa parenté avec le Chevalier Thomas Pope, „ qui en étoit le Fondateur, que par ſon mérite perſo„ nel, & par le tour agréable de ſon eſprit."

[*B*] *Il a publié une Rélation de ſon Voyage.*] Elle a paru ſous ce titre: *Voyage du Levant, ou Courte Relation d'un Voyage fait d'Angleterre, par Veniſe, en Dalmatie, dans l'Eſclavonie, la Boſnie, la Hongrie, la Macedoine, la Theſſalie, la Thrace, à Rhodes, en Egypte juſqu'au Grand-Caire* &c. Londres 1636. 2. Edition in-4. Dans d'autres Editions in-12. il a pour titre: *Voyage du Levant, ou Courte Relation d'un Voyage fait d'Angleterre par Veniſe dans l'Empire Ottoman, & en Egypte juſqu'au Grand-Caire* &c. Mr. Wood aſſure (2) que ce Voyage a été ſi eſtimé dans les Pays étrangers, qu'on l'a traduit en François & en Hollandois.

[*C*] *Il a écrit quelques autres Piéces, outre la Rélation de ſon Voyage.*] Mr. Wood dit (3), qu'il a appris de quelques perſonnes de ſa famille, quoique ſes fils l'ignorent, qu'il écrivit une Brochure intitulée *La Promenade de la Bourſe*, imprimée en 1647, vers le même tems que Mr. Henri Nevill, Auteur du *Plato redivivus*, publia *Le Parlement des Dames.* Il eſt auſſi Auteur d'une Lettre à Mr. Walter Rumſey Ecuyer, à la louange du Caffé & du Tabac, qui eſt à la tête de l'*Orgnon Salutis* de Rumſey, imprimé à Londres en 1657 in-8. (4). Il a publié auſſi un Recueil des Oeuvres de Lillie, ſous le titre de *Comédies* de Cour. Londres 1632. in-8. (5).

[*D*] *On trouvera ſon Caractère ci-deſſous.*] Mr. Wood nous dit (6) que „ ceux dont il étoit connu l'eſtimoient „ comme un Gentilhomme d'un jugement ſolide, d'u„ ne

(*c*) Sur les Informations-mentionnées.

(*d*) Wood *ubi ſupra.*

(*e*) Sur les Informations ſuſmentionnées.

(*f*) Wood *ubi ſupra.*

(*g*) Echard *Hiſt. d'Angleter.* L. II. ch. 4. *ad ann.* 1642.

(*h*) Wood *ubi ſupra.*

(*i*) Sur les Informations ſuſmentionnées.

(*k*) Wood *ubi ſupra.*

(*l*) Sur les Informations ſuſmentionnées.

(1) Col. 711. Londres 1721.

(2) Ibid. & col. 713.

(3) Col. 712.

(4) Idem Vol. II. col. 255.

(5) Idem Vol. I. col. 296.

(6) Vol. II. col. 712.

(m), dont nous parlerons dans les deux Articles suivans. Ses Armes font les mêmes que celles de Charles Blount Comte de Devonshire.

„ ne grande expérience, & d'une grande capacité dans le Gouvernement, profond Politique, & rlant de grandes vues. Il étoit auſſi d'une converſation agréable. Il avoit été grand Railleur dans ſa jeuneſſe, mais il s'en deſaccoutuma dans la ſuite avancé." Mr. Charles Gildon dans ſon *Hiſtoire de Charles Blount Ecuyer*, à la tête des *Oeuvres diverſes* de Mr. Blount imprimées en 1693, appelle le Chevalier Henri Blount, le *Secrete de ſon ſiecle, par rapport à ſon averſion pour les Principes domi-*

(m) Didier.

(a) Tiré d'un Mſ. du Chevalier Henri Blount, qui eſt entre les mains du Chevalier Henri-Peole Blount Baronet.

BLOUNT (THOMAS-POLE) fils aîné & héritier de celui dont on vient de parler, naquit le 12 de Septembre 1649 à *Upper-Hallowtrey* dans la Province de Middleſex (a). Il fut créé Baronet pendant la vie de ſon père, le 27 de Janvier 1679 (b). Il fut Député de S. Albans à deux Parlemens, la trentiéme année de Charles II. & la ſuivante; & du Comté de Hertford dans trois Parlemens, ceux de la premiére & de la ſeconde année de Guillaume & Marie, & celui de la ſeptiéme de Guillaume (c). Pendant les trois dernières années de ſa vie, la Chambre des Communes le nomma Commiſſaire des Compres. En 1693 il publia à Londres in-8. fon *Hiſtoire Naturelle, contenant quantité d'Obſervations rares, tirées des meilleurs Ecrivains modernes* [A]. La troiſiéme Edition de ſes *Eſſais ſur différens Su-*

(b) *Baronetage imprimé pour Watts.*

(c) Mems Chancery's *Parliamentary.*

[A] *Hiſtoire Naturelle, contenant quantité d'Obſervations rares, tirées des meilleurs Ecrivains modernes.*] Dans ſon Epître Dédicatoire au Lord Lucas Capel, il dit à ce Seigneur, que l'Ouvrage qu'il lui préſente n'eſt pas un recueil de quelques obſervations ſuperficielles & peu importantes de ſon cru, mais une *Hiſtoire Naturelle* des Ecrits des plus grands Hommes du Siécle fur différens ſujets; & qu'il ne doute pas que ſa Grandeur n'y trouve des Remarques amuſantes & utiles. Ces Remarques, dans la *Preface* il nous dit, que quand on examine attentivement la merveilleuſe ſtructure de l'Univers, il eſt impoſſible de ſe perſuader, qu'un Etre ſi ſage n'ait d'autre uſage, que de ſervir de demeure aux Hommes. Que le grand Architecte a voulu certainement que les Créatures fourniſſent non ſeulement un nécéſſaire, mais agrémens de la partie animale de l'Homme, mais auſſi des inſtructions à la partie intellectuelle. Chaque fleur de la Campagne, chaque ſtirpe des Plantes, le plus petit Vermiſſeau d'un inſecte, ont des caractéres de leur Auteur, & peuvent, quand il les examine comme il faut, nous conduire des leçons de Théologie & de Morale. Plus un homme pénétre dans les ſecrets de la Nature, plus il découvre l'art ſurprenant qui regne dans la conſtruction des Etres, & plus il admire la Nature même ſeulement à l'Athéiſme. „ Mais quel qu'eſt „ été le premier Auteur d'un pareil ſentiment, je ſuis bien „ ſûr que la vraie Religion ne doit pas lui être avoir beau„ coup d'obligation: car au-lieu d'obéir à l'ancienne Loi, „ qui défendoit d'offrir à Dieu une Victime défectueuſe, „ on n'attribue dans la Religion & de la Loi de la „ Piété qu'à ceux qui ont le plus grand défaut que la Nature humaine puiſſe avoir, qui eſt un défaut de connoiſſance & d'intelligence à l'égard de ce qu'on appelleroit la *Mardtre de la Foi*, & l'ennemie de Dieu; déſorant trai„ tres à la Religion ceux qui oſent la loger, & premiére „ ſa défaite. Il me ſemble que les gens ſi font à peu près „ auſſi extravagans, que le ſcrait un homme qui de colére „ ne briſeroit la Lanterne d'après ſoi, qu'elle ne lui „ découvre pas des Objets, qui ſont hors de ſa portée: „ & qu'ils ſont auſſi injuſtes, que l'eſt été Jacob, s'il „ s'étoit ſéparé de Lia, parce qu'elle avoit les yeux tendres." Il remarque enſuite, que parce que les Théologiens ont toujours mis la *Foi* & la *Raiſon* en oppoſition, la multitude ignorante a conclu de-là, que ceux qui font les plus *raiſonnables* ont le moins de *Religion*, & que les plus grands *Eſprits* ont le moins de *Foie*; penſée directement contraire à cette belle Parabole, où ceux qui ont reçu le plus de talens, les ont bien fait valoir, tandis que celui qui n'en a eu qu'un, l'a caché en terre. Il n'y a point d'apparence que Dieu choiſiſſe de petits arbriſſeaux, & non de grands Cédres, pour bâtir ſon Temple glorieux. Il eſt d'ailleurs aſſez remarquable que ſous l'ancien Teſtament, Dieu voulut qu'on lui préſentât les prémiers-nés de toutes les Créatures, excepté celui de l'Ane. On a donc tout lieu de croire, qu'il n'y a point de qualité plus eſtimable, qu'une noble liberté de penſer, & le foin de perfectionner ſon entendement, ce qui diſtingue l'*Eſprit* d'un *Tyran* d'*Animaux*, ainſi que s'exprime un Auteur moderne. Ceux qui ont renoncé à un uſage libre & impartial de leur Raiſon, ſont tout auſſi capables d'avoir de la Religion, que des Moutons ou des Boeufs; toute la différence qu'il y a, c'eſt que les uns font des Animaux ſans Raiſon, & les autres des Animaux qui ont de la Raiſon. Comment les Scythes auroient-ils pu ſacrifier des Créatures *inſenſibles*, s'ils n'avoient commencé par ſacrifier leur Raiſon? Ou comment les Egyptiens auroient-ils pu adorer des Créatures *ſans Raiſon*, ſi eux-mêmes n'en avoient été privés? Les Oignons n'auroient jamais été des Dieux, ſi les Egyptiens avoient été des Hommes. Mais dès que la Raiſon eût été bannie des Temples, on ne doit pas être ſurpris que l'*Extravagance* & la *Superſtition* prédiſaſſent à la Religion. Un trone pouvoit être Dieu, quand le Prêtre lui-même n'étoit qu'un trone. „ Il paroît donc, „ *continue notre Auteur*, qu'à moins que nous ne faſſions „ uſage de notre Raiſon, nous ceſſons d'agir en hommes; „ & que dans notre Religion nous faiſons moins, que les „ Bêtes dans la leur: celles-ci ſuivent les mouvemens de „ la Nature, & s'élévent au plus haut degré de l'inſtinct „ que la Providence leur a donné. Mais bien loin, quoi„ qu'il n'y ait pas d'homme qui ne veuille paſſer pour „ un *Animal raiſonnable*, qu'il y en a peu qui veuent com„ me tels: enſuite qu'on juge par-là, combien peu, que le Genre-humain ſe réduit à un petit nombre d'individus, „ *Humanum paucis vivit genus*. La plupart des hommes, „ tels que le Serpent, rampent dans la pouſſiére: ils leur „ ame eſt tellement enfoncée dans la matiére; que rien „ n'eſt capable de l'élever. Cette multitude de créatu„ res qui ont une figure humaine, ne ſont que des bêtes par rapport à l'eſprit, & n'ont rien de cette noble partie, dont ils tirent leur nom. Ce n'eſt qu'à la faveur d'une Métaphore, qu'on les appelle *Hommes*; car ce ne ſont tout au plus que des *Automates* à la Cartéſienne, qui ont la figure & les mouvemens d'Hommes, „ mais qui n'ont auſſi que cette apparence extérieure pour „ juſtifier leurs prétentions à l'Humanité." Il s'adreſſe enſuite à une autre Claſſe de gens, qui prétendent, dit-il, être plus ſages & plus éclairés que le reſte du Genre-humain; qui regardéront peut-être d'un air mocqueur & de mépris pluſieurs ſujets traités dans ſon Livre, comme étant petits & frivoles; & qui traiteront de ridicule un Auteur, qui vient les entretenir de *Puces*, d'*Inſectes*, & de *Reptiles*. A quoi il répond, que ce n'eſt pas ainſi que penſoit un homme, qui en favoit un peu plus que ces Meſſieurs: que le ſage Salomon en a fait un qu'il fut au-deſſous de lui de prendre connoiſſance des *Reptiles*, auſſi-bien que des Lions, des Aigles, des Eléphans, & d'autres nobles Animaux; qu'il a écrit non ſeulement ſur les hauts Cédres du Liban, mais auſſi ſur les plus mépriſables Plantes qui ſortent de la nuraille. Pline, dans l'endroit où il traite des Inſectes, parut tranſporté d'admiration, à la vue de l'art merveilleux qu'on y remarque: *Nuſquam alibi ſpectatiore Natura rerum artificia*. Et après des marques d'admiration nullement indignes d'un Philoſophe, il conclud que la Nature n'eſt nulle part ſi grande que dans les plus petits Ouvrages: *Rerum Natura nuſquam magis quam in minimis tota eſt*. Et c'eſt de-là qu'Epicure a, ſelon toutes les apparences, tiré ſa doctrine des *Atomes*. Les Dieux, dit-il, ſont encore moins dans les plus petits Inſectes, que dans les plus puiſſans Animaux: & par cette raiſon nous ne devons pas mépriſer ces petites Créatures: car comme dans le Peinture, la Miniature eſt la plus eſtimée pour l'Art qui y brille; de même dans la Nature, plus les choſes ſont en petit volume, plus elles ſont dignes d'admiration. L'illuſtre Mr. Boyle s'exprime avec non moins de force ſur ce ſujet, en diſant que „ la ſageſ„ ſe de Dieu n'éclate pas moins dans les plus petites créa„ tures, que dans les plus grandes: & qu'il n'y en a point „ de ſi petite, qui ne mérite beaucoup d'admiration, „ quand on l'examine attentivement." L'Illuſtre nous apprend que Prorapsare reconnut la main d'Apelles, à un trait ſi fin & ſi délié, qu'à peine pouvoit-on le diſcerner.

Sujets [B], parut à Londres en 1697 in-8. Mais son principal Ouvrage eſt ſa *Cenſura celebriorum Authorum, ſive Tractatus, in quo varia Virorum doctorum de clariſſimis cujuſque ſeculi Scriptoribus judicia traduntur. Unde facillimo negotio Lector dignoſcere queat, quid in ſingulis quiuſque iſtorum Authorum maxime*

„ C'eſt ainſi, *conclud notre Auteur*, que Dieu a mis dans „ ces petites créatures des traits d'une délicateſſe ſi admi- „ rable, qu'ils ne peuvent être partis que d'une main célef- „ te. Peut-il y avoir rien de plus étonnant & de plus mer- „ veilleux, que de voir dans ces petits Animaux tout ce „ que l'on voit dans les plus grands ? On y voit, com- „ me dans les plus gros, les mêmes organes, la même „ multiplicité de parties, la même variété de mouvements, „ la même diverſité de figures, la même pluralité de fonc- „ tions. Et ce qu'il y a de plus merveilleux encore, c'eſt „ que dans un ſi petit eſpace elles ne ſont point confon- „ dues, ni ne s'embarraſſent les unes les autres dans leurs „ diverſes opérations."

[B] *Eſſais ſur differens Sujets.*] Dans le *premier* Eſſai il montre, que *le Monde ſe gouverne par l'Interêt, & que le Patriote n'eſt qu'une invention des Prêtres pour gagner de l'argent.* Dans le *ſecond* il établit que l'*Erudition eſt préjudicable, & qu'un Homme ſage doit être preſque à un Savant.*

(1) Pag. 50. de la 2. Ed. Londres 1697.

(1) Il obſerve (1) que l'Erudition ne ſert qu'à nous jetter dans bien des erreurs, & que ce que l'on acquiert ſi fort ſous le nom d'Erudition, ſe réduit à connoître les imaginations de quelques hommes en particulier, *Deliri veteris meditantes ſomnia vana* ; & que dans le fond il en eſt comme des femmes, qui ſe racontent les ſonges qu'elles ont fait. Que la plupart de ceux qui prétendent au titre de Savant, ſont des Plagiaires ; ils ne font que ſe copier les uns les autres ; & il ne ſemble, dit-il, que c'eſt une Science bien mienne & bien aiſée à acquérir, puiſque tout un peuple apprendre dans une *Table* ; & que c'eſt une bien médiocre ambition, que celle de vouloir être riche par l'Inventaire de ce que poſſede un autre. Il dit enſuite (2) que l'Erudition ne ſert qu'à inventer des ſubtilités, des ſophiſmes artificieux, & tout ce qui eſt contraire à la vertu & à l'innocence. Que l'Athéiſme, les Erreurs, les Héréſies, & tout ce qui a troublé le Monde, doivent leur origine à des Savans ; & que c'eſt leur Science, qui les a mis en état d'inventer ces ſubtilités, que des Eſprits plus groſſiers auroient eu le bonheur d'ignorer.

(2) Pag. 54.

Il obſerve auſſi (3), qu'autant que le Savoir contribue peu à rendre les hommes véritablement religieux, autant ſert-il peu à en faire de bons Sujets, ou de grands Politiques. Les Empereurs Licinius & Valentinien diſoient pouvoir, que le plus dangereux poiſon qu'il y eût dans l'Empire, étoit l'Erudition. Lycurgue ſemble avoir été du même ſentiment, lorſqu'il établit l'Ignorance dans ſa République. La plupart des gens attribuent la grande autorité que le Grand-Seigneur & les Empereurs de Ruſſie ont ſur leurs Sujets, à la politique qu'ils ont eu de bannir les Sciences de leurs Etats. Et n'avons-nous pas vu en Angleterre, que dans le tems du Papiſme, lorſque le peu d'Erudition qu'il y avoit étoit renfermé dans les Monaſtéres & dans les Abbayes, le commun peuple ignorant portoit patiemment tel joug qu'on vouloit lui impoſer? Mais dès que les Sciences ont commencé à paroître en public, & à ſe répandre parmi le peuple, il a voulu compter avec ſes Supérieurs, & a ſecoué d'abord le joug, que lui & ſes péres avoient porté ſi longtems. „ Et c'eſt par „ cette raiſon, *continue-t-il*, que les Princes prennent tant „ de ſoin de tenir leurs peuples dans l'ignorance, en ſup- „ primant les Livres qui pourroient élever au Valet- „ taire les Secrets de la Politique. Car les Livres don- „ nent aux hommes de nouvelles idées, & ces idées les „ portent ſouvent à des actions, qui ne ſont pas toujours „ conformes aux Intérêts des Princes. C'eſt ce qui fai- „ ſoit dire ſouvent au Roi Jaques (non Jaques II. „ mais Jaques I.) Prince ruſé & fin, *qu'il n'y a point de „ plus mauvais Sujets, que les gens qui penſent.* Et l'Ex- „ périence confirme tous les jours, que les gens que le „ pouvoir ſouverain élève, qu'on appelle ordinairement „ les Favoris des Tyrans, ne ſont pas des génies pro- „ fonds, ni n'ont pas beaucoup d'étendue d'eſprit; puiſ- „ qu'ils s'apperceviroient, qu'ils n'ont de puiſſance „ abſolue du Prince ne peut ſubſiſter, que par l'eſcla- „ ge des Sujets. Au lieu qu'il y a dans toutes les ames „ nobles & généreuſes, *quois mitiore luto finxit præcordia „ Titan*, un amour naturel pour la Liberté." Il dit enſuite (2), que tant de lecture n'eſt utile, qu'autant qu'elle

(4) Pag. 94. 95.

excite des penſées dans l'eſprit, & qu'elle nous fournit des ſujets de méditation & de converſation : qui ſont les deux moyens par leſquels nous pouvons nous perfectionner, & qui doivent par conſéquent régler la meſure de nos études & de nos lectures. Il finit (5) en remarquant, que quoi qu'on ait dit contre l'Erudition, il faut pourtant du moins avouer qu'elle eſt d'un excellent uſage, & procure de grands avantages, quand elle ſe trouve dans un bon Eſprit, qui s'y ſent porté par un génie naturel. Car il n'y a pas d'homme qui ne parle mieux ſur un ſujet, quand il eſt inſtruit de ce que les autres ont dit ſur ce même ſujet; & ſouvent le ſentiment inférieur de ſes connoiſſances donne une noble aſſurance à ſon extérieur. Mais auſſi quand il arrive que la Science eſt le partage d'un ſot, ce n'eſt qu'une pédanterie, & une choſe ridicule & inutile, comme le *Cuiran ſolaire dont un Tombeau*, dont parle le Dr. Downe. Le *troiſiéme Eſſai* roule ſur l'*Education & la Coutume*. Le *quatriéme*, ſur les *Anciens*; ſur le *reſpect qui leur eſt dû* : on y fait voir *que nous ne devons pas être trop eſclaves de leurs opinions.* L'Auteur remarque (6) ſur ce ſujet, que ſi l'on recherche pourquoi les Mathématiques & les Arts Méchaniques ont fait de ſi grands progrès en comparaiſon des autres Sciences, on ne peut guéres douter qu'une des principales cauſes a été, que leurs progrès n'ont pas été retardés par ce reſpect pour les anciennes Découvertes. Ceux qui ont cultivé ces Sciences ont donné l'eſſor à leur génie, & ne ſe ſont pas mis des entraves à eux-mêmes. Perſonne n'a jamais cru que ce fût une héréſie que de ſurpaſſer Apelles en Peinture, ou de faire des Ouvrages plus parfaits que les Obéliſques. Jamais on n'a fait un crime à Galilée, d'avoir porté ſes vues plus loin que les Anciens, d'en avoir cru plutôt ſes yeux qu'Ariſtote ou Ptolomée. Ces ſimples Téleſcopes qui nous ſont aujourd'hui d'un ſi grand uſage, ne ſont pas moins eſtimés, parce qu'ils ont été inconnus aux Anciens ; & les Découvertes qu'on fait par leur moyen ne paroiſſent pas moins certaines, pour avoir été inconnues dans les Siécles qui nous ont précédés. Les Anciens ignoroient la vertu que l'Aiman a de marquer les Poles, cette Découverte étoit réſervée à des tems poſtérieurs; & il n'y a cependant pas d'homme aſſez peu ſenſé, pour s'imaginer que les grands avantages qui reviennent de cette belle invention, en ſoient pour cela moins eſtimables. Et ſi celui qui en eſt l'Auteur, un certain *Flavio Goia*, Napolitain, qui vivoit il y a un peu plus de trois-cens ans, eût été de ce ſentiment, *que nous ne devons point paſſer les bornes des Anciens*, on ſeroit encore obligé de ſe conduire ſur Mer par le ſeul cours des Etoiles, & de ne naviger, à l'exemple des Anciens, que le long des Côtes ; la quatriéme Partie de la Terre ſeroit encore inconnue, & les Colonnes d'Hercule ſeroient encore notre *non plus ultra* ; la Prophétie de Sénéque ne ſeroit pas accomplie, & la moitié de notre Globe ſeroit un Hémiſphére inutile. Il recherche dans le *cinquiéme* Eſſai, *d'où l'homme a emprunté ſes plus injuſtes Loix à l'exemple des Siécles precedens, en Vertu, en Connoiſſances, & s'il vivent moins longtems.* Sur le premier article il nous dit (7), que ſi nous examinons les Vices des tems anciens, nous y trouverons quelque choſe de plus barbare & de plus épidémique, que dans ceux qui régnent aujourd'hui. Il examine enſuite (8), ſi l'Antiquité parfaiſoit notre Siécle en Science. Il remarque, que de tous les Anciens, les Egyptiens ont paſſé pour les plus ſavans, & il examine quels ils étoient ſur cet article : il fait voir combien l'Anatomie, la Géographie, la Navigation ont été perfectionnées dans ces derniers tems; & combien notre Siécle ſurpaſſe en connoiſſances les Siécles d'Auguſte du Papiſme, où l'eſſence de la Religion conſiſtoit dans l'Ignorance, qui étoit regardée comme la Mére de la Dévotion; où les Eccléſiaſtiques en ſavoient à peine aſſez pour lire la Liturgie : où les Laïques étoient cette deviſe : *Sum Talboti, pro occidere inimicos meos* ; & deux Moines diſputant enſemble ſur la pluralité des Mondes, l'un alléguа très ſérieuſement ce paſſage de l'Evangile, où il eſt parlé des dix Lépreux que le Seigneur avoit nettoyés, *an non decem factî ſunt mundi ?* prétendant prouver par là que Dieu a créé dix Mondes; mais l'autre conſultant gravement le Texte, répondit par les paroles ſuivantes qu'il y trouva, *ſed ubi ſunt noveni?* mais les neuf où ſont-ils ? Notre Auteur, recherche enſuite (10), ſi les Hommes vivent aujourd'hui auſſi longtems qu'autrefois, & il conclud, que quoiqu'il ne nie point, que divers accidens, l'intempérance, les vapeurs malignes de la Terre & des Eaux, l'intempérie de l'air & d'autres cauſes accidentelles, ne puiſſent être plus fréquentes, & cauſer une plus grande mortalité parmi les hommes qu'autrefois, par des maladies accidentelles ; cependant à conſidérer le cours ordinaire & naturel même parmi les Animaux, il n'y a point eu ou point de différence entre l'état des choſes aujourd'hui, & celui où elles étoient il y a quelques Siécles (11). Dans le *ſixiéme Eſſai* il traite des *Paſſions*, & *il examine ſi elles ſont avantageuſes ou nuiſibles à l'homme.* Il obſerve (12), qu'il n'y a rien qui ait fait plus de tort à la Religion Chrétienne, que l'Eſprit de paſſion ; & qu'il eſt étrange, que les hommes ne puiſſent prier de Religion, ſans ſe quereller en même tems; comme ſi l'on pouvoit établir la Loi de Dieu, ſans violer les Loix de la Charité. Il s'étend ſur les mauvais effets des ſubtilités de la Théologie Scholaſtique, & il remarque que Ben Johnſon ſe moque très vivement des vaines diſputes des Théologiens, en faiſant diſputer *Inigo Lanterne* avec ſa Marionette, dans la *Foire de S. Bartholemi*, qui ſe crient l'un à l'autre pendant un quart heure : *Cela eſt ainſi ; Je ſoutiens que non* (13). „ Les pré- „ miers Chrétiens, *continue l'Auteur* (14), diſoient: *Non „ magna loquimur, ſed vivimus :* Notre Religion ne conſiſte pas à faire de pompeux diſcours, mais à faire de „ gran-

(6) Pag. 136. 137.

(7) P. 145.

(8) P. 153. & ſuiv.

(9) P. 186.

(10) Pag. 187. 188.

(11) P. 192.

(12) P. 200.

(13) P. 209.

(14) P. 210.

me memorabile fit, & quonam in pretio apud Eruditos semper habiti fuerint. Omnia in studiosorum gratiam collegit, & in ordinem digessit secundum seriem temporis, quo ipsi Authores floruerunt, Thomas-Pope Blount Anglo-Britannus, Baronettus. C'eſt-à-dire: „ Cenſure des plus célébres Auteurs, ou Traité, dans le- „ quel on rapporte les Jugemens des Savans ſur les plus fameux Ecrivains de chaque Siécle, par où „ le Lecteur peut voir ſans peine, ce qui ſe trouve de plus remarquable dans chaque Ecrivain, & en „ quelle eſtime il a été chez les Savans. Le tout recueilli pour l'uſage de ceux qui étudient, & ar- „ rangé ſelon l'ordre des tems où ces Auteurs ont fleuri, par Thomas-Pope Blount, Baronet." Il s'eſt propoſé dans cet Ouvrage le même deſſein que Thomas Magirus dans ſon *Eponymologium Criticum* imprimé en 1644, & que Chrétien Guillaume Eybenius dans ſon Edition de cet *Eponymologium*, publiée en 1687; mais il l'a exécuté d'une maniére plus complette & plus étendue (*a*). Il dit dans ſa Préface, qu'ayant remarqué l'empreſſement extrême avec lequel toutes ſortes de perſonnes, même les Savans du premier ordre, recherchoient les *Acta Eruditorum* de Leipſig, & les autres Livres de cette eſpéce, il s'étoit déterminé à publier les Recueils qu'il avoit faits pour ſon uſage particulier; que par ce moyen le Lecteur peut choiſir les Livres qui ſont véritablement eſtimables, ſans courir riſque de rechercher ceux que les habiles gens mépriſent. On trouve dans cet Ouvrage le tems où chaque Auteur a vécu, & ſouvent celui de ſa mort; quels Ouvrages il a écrits, ou du moins les principaux; quelle eſtime on en fait dans la République des Lettres; on y marque auſſi s'il eſt plagiaire, & quels Auteurs il a pillé; s'il eſt dans *l'Indice Expurgatoire*, & quelle eſt la meilleure Edition de ſes Ouvrages. Il ne s'eſt pourtant pas propoſé de parler de tous les Auteurs, ce qui ſeroit un plan trop vaſte, mais ſeulement de ceux qui ont fait le plus de bruit parmi les Savans, au nombre à peu prés de ſix-cens, rangés ſelon l'ordre des tems. Cette méthode lui a paru la plus convenable, parce que le Lecteur peut obſerver les Révolutions des Sciences dans les divers tems; au-lieu que l'ordre Alphabétique ne préſente rien de pareil, & convient mieux à un Dictionaire qu'à une Hiſtoire Littéraire. Il n'a parlé que d'un petit nombre d'Auteurs Anglois, quoique le nombre en ſoit fort grand, parce qu'ainſi écrit principalement en leur propre Langue, il eſt difficile de trouver les Jugemens que les Etrangers en ont porté. A cette occaſion les Auteurs des *Acta Eruditorum* (*b*) obſervent, que les Savans de tous les Pays devroient écrire en Latin, ou du moins faire traduire leurs Ouvrages en cette Langue, pour qu'ils puſſent être utiles à toute la République des Lettres. La prémiére Edition de cet Ouvrage parut à Londres en 1690 in-fol. Il s'en fit une autre Edition à Genéve en 1694 in-4. dans laquelle l'Editeur a traduit en Latin les paſſages des Auteurs que le Chevalier Blount avoit donnés dans les Langues modernes où ils étoient écrits. Il y en a une nouvelle Edition dans la même Ville, de l'an

(*a*) Voyez *Acta Eruditor.* Menſis Januarii 1691. p. 244

(*b*) *Ubi ſupra* p. 23.

„ grandes actions." Mais ne pourroit-on pas dire le con- „ traire de notre Siécle, *non vicimus, ſed magna loqui- mur?* La Religion eſt devenue aujourd'hui un Art de „ Rhétorique, l'Art, non de régler le cœur & les ac- „ tions, mais de faire de beaux diſcours. L'Eſprit du „ Chriſtianiſme conſiſte dans la pratique; mais ſelon cet- „ te idée, où ſe trouve-t-il aujourd'hui dans le monde? „ Le *ſeptiéme Eſſai* eſt ſur la *Variété des Opinions*; quel- „ le en eſt la ſource? l'incertitude des Connoiſſances hu- „ maines." Il soutient (15), que toutes nos différentes Opinions ne ſont autre choſe, que les divers goûts des divers Eſprits, formés en partie par la différence des caractéres, en partie par la diverſité des éducations & des inſtructions qu'on a reçues, & en partie par les diverſes rencontres qu'on a eues dans la vie; & que tant qu'il y aura de la diverſité dans les Organes des hommes, & qu'ils vivront ſous différens Climats, il ne ſe peut qu'ils ne conçoivent les choſes différemment, & que leurs Opinions ne varient (16); ſur quoi il recommande la charité & le ſupport mutuel, n'y aiant point, ſelon lui (17), de voie plus naturelle & plus efficace de contribuer à la propagation de l'Evangile, que de ſuivre les maximes de douceur & de modération qu'il preſcrit, & de ne pas ſe livrer aux excés fureux d'un zéle violent pour des ſpéculations qui ne ſignifient rien. Le *huitiéme Eſſai* traite *de la Religion*. Il y remarque (18), que l'idée que la plupart des hommes ſe font de Dieu, eſt ordinairement l'image de leur propre caractére; & que c'eſt ce qui fait que l'on voit aſſez communément que les gens qui ſont d'une humeur chagrine & atrabilaire, conçoivent un Dieu de leur caractére. Mais que de tous les hommes, il n'y en a point, qui ſe trompent plus ſur la Nature de Dieu, & qui par conſequent faſſent plus de tort à la Religion, que ceux qui veulent nous perſuader que pour avoir une véritable piété, il faut renoncer à tous les plaiſirs de la vie. Comme ſi la Religion étoit peſante, inſipide, n'aiant ni chaleur, ni mouvement, ni vie, & que ſemblable à la tête de Méduſe, elle dût métamorphoſer les hommes en pierres; tandis qu'elle eſt véritablement un principe actif; que non ſeulement elle éleve l'eſprit, elle donne de la vigueur à l'imagination, mais elle permet les agrémens & les plaiſirs de la Société, & de jouïr de la Liberté Chrétienne. Et c'eſt par cette raiſon, dit Mylord Bacon, *qu'il n'y a pas moins d'impiété de fermer la porte à Dieu ouverte, que d'ouvrir là où Dieu a fermé.* Notre Auteur dit auſſi (19), qu'il eſt très perſuadé, que les idées outrées de certaines gens ſur les *Decrets* de Dieu, ont plus damné de perſonnes que ces *Decrets* même, dont ſeulement ils aiment tant à rejetter la cauſe de leur perte: *& il eſt même très ſuſte*, dit-il, *que cela arrive; puiſque les hommes, quand ils entreprennent de paſſer à cet égard les bornes de la modeſtie, & d'uſurper les droits de Dieu, ne trouvent bien d'y trouver leur perte.* Il remarque enſuite (20), que ſi la Religion nous préche la retenue & la modeſtie, elle nous porte auſſi à la douceur & à la bonté, la plus belle & la plus excellente de toutes les qualités, ſelon Mylord Bacon, puiſque c'eſt le caractére même de la Divinité, & que ſans elle l'homme eſt un Etre mépriſable, dangereux & méchant, qui ne vaut pas mieux que le plus vil Inſecte. Les prémiers Chrétiens regardoient cette bonté, cette charité, comme une pertie ſi eſſentielle de leur Religion, que Tertullien dit qu'ils ne furent pas d'abord appellés *Chriſtiani*, mais *Chreſtiani*, d'un mot, qui marque de la douceur, de la bonté. Et l'on ſait que c'étoit le caractére diſtinctif, que les ennemis déſiroient des Chrétiens reconnoiſſoient en eux: *Ecce ut Chriſtiani amant!* „ Voyez comment ces Chrétiens s'aiment les uns les „ autres!" On peut conclurre de-là, *que le Chriſtianiſme eſt la Religion la plus charitable qu'il y ait dans le monde, & qu'une Egliſe a diégénére de la pureté du Chriſtianiſme, à proportion qu'elle eſt éloignée de l'eſprit de Charité, & qu'elle eſt inhumaine & cruelle* (21). Nôtre Auteur nous dit plus bas (22), qu'il s'eſt fouvent étonné de voir avec quel zéle & avec quelle fureur quelques perſonnes défendoient l'uſage des Cérémonies, comme ſi elles étoient réellement eſſentielles à la Religion; tandis qu'il n'y a rien qui lui ait fait plus de tort, que d'y faire entrer trop de Cérémonies, & qu'on a conſtamment vu que jamais la Piété ne s'eſt plus rallentie, que lorſque les Cérémonies ſe ſont multipliées. Que Jéſus-Chriſt nous déclare que ſon joug eſt ſuié, & ſon fardeau léger; & que c'eſt un beau témoignage que celui qu'Ammien Marcellin Auteur Païen rend au Chriſtianiſme, quand parlant de Conſtance, il dit, *qu'il avoit tenu la beauté du Chriſtianiſme, en y introduiſant des pratiques ſuperſtitieuſes.* Et rien n'eſt plus vrai, que ce que dit Eraſme dans ſa Réponſe à la Sorbonne, que *les Cérémonies extérieures nous font reculer, & nous raméenent de Chriſt à Moïſe.* Le ſavant Mr. Huet Evêque d'Avranches, que l'introduction des choſes inutiles dans l'Egliſe & dans le Service Divin, a été la prémiére ſource de la ſuperſtition. Et c'eſt fondé ſur le même principe, que l'Evêque Bramhal dans ſon Diſcours ſur le *Schiſme*, déclare ouvertement, que la fource de toutes nos diviſions a été, qu'on a érigé des *Opinions indifférentes en Articles de Foi* néceſſaires à Salut. „ Les anciens Péres, *continue notre Au-* „ *teur* (23), appelloient le Formulaire de Foi un *Symbole*, „ un Abrégé de toute la Foi; mais depuis leur tems, on a „ trouvé bien d'autres Articles, qu'il faut croire ſous „ peine de damnation. Dans le commencement de la Ré- „ formation on retint les Cérémonies pour gagner les „ Peuples, qui étoient Papiſtes, & attachés aux anciens „ uſages, & non comme des choſes néceſſaires. On ne „ les retint pas pour fermer la porte aux Proteſtans, com- „ me on a fait dans ces derniers tems, mais pour gagner „ ceux de l'Egliſe Romaine; c'étoit-là leur deſtination. „ Mais il n'y a rien de plus ordinaire que de voir les In- „ ſtitutions dégénérer de leur uſage primitif, & cepen- „ dant ſe reclamer de leur origine. C'eſt ainſi que les „ Indulgences furent d'abord accordées pour ceux qui al- „ loient à la Guerre Sainte, pour recouvrer le Sépulcre „ du Seigneur d'entre les mains des Sarrazins; mais „ dans la ſuite on les donna à ceux qui s'engageoient à „ maſſacrer les *Vaudois* & les *Albigeois*, & à tous ceux qui „ refuſoient d'obéir à Rome. L'*Inquiſition* fut d'abord établie pour rechercher les Maures cachés d'Eſpagne; „ enſuite elle a ſervi contre les Proteſtans. Il en a été „ de même des Cérémonies, deſtinées à faire entrer les „ Papiſtes dans l'Egliſe; on les a fait ſervir à en exclurre „ les Proteſtans."

(14) P. 226.

(15) P. 228.

(16) P. 228.

(17) P. 228.

(18) P. 242. & ſuiv.

(19) P. 248.

(20) P. 249.

(21) P. 251.

(22) P. 267.

(23) P. 270.

(c) Niceron *Mem. des Hom. Ill. Tom. XXIII. p.* 229.

(d) Sur les informations du Chevalier Henri-Pope Blount Baronet, son petit-fils.

(e) Tiré d'un MS. du Chevalier Henri Blount, qui est entre les mains du Chevalier Henri-Pope Blount, Baronet.

(f) Wood *Ath. Oxon. Vol. II. col.* 711. *Voy. l'Ob. favorable du* Chevalier Roger Lestrange *p.* 830.

(g) Wood *ubi supra.* Voy. Bayle Artic. APOLLONIUS DE TYANE Rem. (I).

l'an 1710 (c). Il mourut à Tittenhanger dans le Comté de Hertford le 30 de Juin 1697, & fut mis le 8 de Juillet dans le Tombeau de sa Famille à Ridge dans le même Comté. Il laissa de Jeanne sa femme, fille du Chevalier Henri Cesar de Benington-place dans le Comté de Hertford, le Chevalier Thomas-Pope Blount Baronet, son héritier, & une nombreuse postérité (d). Il avoit les mêmes Armes que le Chevalier Henri son père, avec celles d'Ulster.

BLOUNT (CHARLES) second fils du Chevalier Henri Blount, & frère de celui dont on vient de parler dans l'Article précédent, naquit à *Upper-Holloway* dans la Province de Middlesex le 27 d'Avril 1654 (*a*). Il eut une très belle éducation, & à la faveur d'un excellent génie & d'une grande application, il fit des progrès considérables dans les Sciences, comme on le voit par ses Ecrits. En 1679 il publia à Londres in-8. un Traité qui a pour titre : *Anima Mundi, ou Histoire des Opinions des Anciens touchant l'état des Ames des Hommes après la mort.* Mr. Wood nous apprend dans ses *Athenæ Oxonienses* (*b*), qu'on a cru que le père de Mr. Blount avoit beaucoup de part à cet Ouvrage. En 1680 notre Auteur donna in-8. un Traité intitulé : *La grande Diane des Ephésiens ; ou l'Origine de l'Idolatrie, avec l'Institution politique des Sacrifices du Paganisme.* Il donna la même année une Traduction Angloise des deux premiers *Livres de la Vie d'Apollonius de Tyane par Philostrate* ; mais ce Livre fut bientôt supprimé, & il ne s'en répandit qu'un petit nombre d'Exemplaires (*c*). Sa *Famosa Scientiarum, ou Introduction abrégée à la Géographie, la Chronologie, la Politique, l'Histoire, la Philosophie, & toutes sortes de Belles-Lettres*, dédiée à Charles Lenox, Duc de Richmond, parut à Londres en 1684 in-8. Il est le principal Auteur du Livre qui a pour titre *les Oracles de la Raison* [*A*], imprimé à Londres in-8. en 1693, & réimprimé en 1695 avec d'autres Pièces tous le titre d'*Oeuvres diverses de Charles Blount*

(a) Voy. Wood *ubi supra.*

(b) Vol. II. col. 711. Voy. l'Ob. favorable du Chevalier Roger Lestrange *p.* 830.

(c) Wood *ubi supra.* Voy. Bayle Artic. APOLLONIUS DE TYANE Rem. (I).

[*A*] *Il est le principal Auteur du Livre qui a pour titre* les Oracles de la Raison.] La Préface des *Oracles de la Raison* est de Mr. Charles Gildon, qui remarque, que Dieu a donné à toutes les Créatures un guide suffisant pour les conduire au bonheur dont elles sont capables ; que ce guide dans les créatures destituées de Raison est l'Instinct, & que dans les créatures intelligentes c'est la Raison (1) ; qu'ainsi les Ennemis de la Raison font les Ennemis du Genre-humain (2) : que la Raison doit nous guider dans l'explication de l'Ecriture Sainte, & que l'on ne peut donc blâmer le Docteur Burnet sur ce qu'il a dit dans son *Archéologie* (3). Il soutient aussi que la Loi de Dieu ne défend point d'épouser deux sœurs successivement (4). Dans la première Lettre de Mr. Blount à Mr. Gildon, du 23 de Mars 1693, il remarque que le Docteur Thomas Brown a été arrêté par certains endroits de la Narration de Moïse, auſſi-bien que le Docteur Burnet, & qu'il ne peut s'empêcher d'avouer franchement, que *le Péché Originel lui a toujours paru difficile à digérer, sa Raison l'y oppofant, & n'ayant pas aſſez de Foi pour le le perſuader* (5). Cette Lettre eſt ſuivie des *Chapitres ſeptième & huitième de l'Archéologie Philoſophique du Docteur Burnet, & de l'Appendix à ces Chapitres ſur la Religion des Braminес ; écrits originairement en Latin, & traduits en Anglois par H. B.* Le ſeptième Chapitre du Docteur Burnet traite de la Deſcription que Moïſe fait du Paradis, & de l'Etat primitif de Nature du Genre-humain au commencement du Monde. Le huitième roule ſur l'Origine des Choſes, telle qu'elle eſt rapportée dans le premier Chapitre de la *Genèſe* ; avec la manière d'expliquer l'Ouvrage de ſix jours de Moïſe. Le Traité ſuivant eſt un *Abrégé de la Religion des Déiſtes* : il eſt précédé d'une Lettre de Mr. Blount au Docteur Sydenham, datée de Roiſton le 14 de Mai 1686, dans laquelle il lui dit, *que certainement dans notre Voyage vers le Monde à venir, le plus ſûr eſt de ſuivre le chemin battu ; & que quoique le Deiſme ſoit bon en lui-même, cependant il ne peut pas produire de meilleurs fruits, étant mêlé avec le Chriſtianiſme.* Dans le *premier* Chapitre de l'Abrégé, il ſoutient, que tout ce qu'il y a d'adorable, d'aimable, & de digne d'imitation pour les hommes, ſe trouve dans un ſeul Etre ſouverain, infini & tout-parfait. *Satis eſt nobis Deus unus.* Dans le *ſecond*, que Dieu ne doit pas être adoré dans des *Images*, puiſque le premier Etre n'eſt pas un Etre ſenſible, mais ſpirituel & intelligent ; ni par des *Sacrifices*, puiſqu'il ne ſert de rien qu'un Répondant ſoit puni pour un autre ; *Sponſio non valet, ut alter pro altero puniatur* ; ni par un *Médiateur*, parce que 1. il eſt inutile, la Miſéricorde de Dieu étant ſuffiſante pour appaiſer ſa Juſtice, *Miſericordia Dei ſufficiens eſt Juſtitiæ ſuæ.* 2. Que c'eſt Dieu qui devroit donner ce Médiateur, & qu'en le donnant il feroit déja réconcilié avec le Monde ; & 3. Qu'un Médiateur ne bleſſe pas moins la Miſéricorde & la Juſtice de Dieu, qu'une Image bleſſeroit ſa Spiritualité & ſon Infinité. Mais que nous devons adorer Dieu en nous attachant dans notre conduite à tout ce qui eſt juſte de ſa nature, *quoiſ Imitatio* en imitant celles de ſes Perfections, qu'il nous eſt poſſible d'imiter, principalement ſa Bonté, dont nous devons nous faire les plus magnifiques idées. Dans le Chapitre *troiſième*, il parle des *Peines de la Vie à venir*, & il nous dit, qu'un homme qui a les Vertus, dont on vient de parler, ne doit pas craindre de remettre ſon ame à Dieu, & qu'il ne doit rien redouter après la mort. Car 1. Aucune Créature ne peut avoir été faite à mauvaiſe intention. Le Souverain-Bien, qui eſt auſſi le premier Principe de toutes choſes, n'a qu'une Propriété, qui eſt ſon Attribut, ſavoir l'Amour, la Bonté, qui exiſtoit avant qu'il y eût rien de ſemblable à ce que l'on appelle Péché. 2. En mourant il va à Dieu, qui eſt un ſenſ & même Etre, qui par ſa nature n'eſt pas moins miſéricordieux par rapport aux péchés des vrais Pénitens, qu'il eſt juſte ; & il n'y a rien de redoutable dans la Nature Divine, que la Juſtice ; c'eſt le ſeul Attribut effrayant. 3. Une Puiſſance infinie eſt au-deſſus de tout, & n'a pas beſoin de ſe venger pour ſe maintenir. 4. Il eſt donc vraiſemblable que Dieu ne néglige point celui qui lui reſſemble, *Verſimile eſt ſimilem Deo a Deo non negligi.* Dans le *quatrième* Chapitre, il tâche de faire voir, *qu'un Déiſte de ce caractère doit plutôt être ſauvé, qu'un Papiſte crédule & vicieux.* Voici ſes raiſons. 1. Que certainement le Déiſte n'eſt point Idolâtre, puiſqu'il ne reconnoît qu'un ſeul Dieu éternel. 2. Que la Morale eſt au-deſſus des Myſtères dans la Religion. 3. Que ſi le Déiſte erre, ce n'eſt pas en aveugle, mais après avoir fait des recherches ; & que s'il eſt finèrement dans ſes Principes, il peut en mourant dire à Dieu : Seigneur, je t'ai cherché par-tout ; *Te, bone Deus, quæſivi per omnia.* Il fait enſuite les Obſervations ſuivantes. 1. Que le grand Secret de la Religion parmi les Pythagoriciens étoit, que l'Objet du Culte Divin eſt un ſeul Etre Inviſible ; & qu'auſſi ils n'avoient point d'Images. 2. Les Païens reconnoiſſoient, outre leurs Divinités particulières, un ſeul Dieu ſuprême, non Jupiter de Crète, mais le Père des Dieux & des Hommes. Ils diſoient ſeulement, que ce Dieu ſuprême étant ſi grand, & y ainnt d'autres Etres entre Dieu & les Hommes, il n'a dreſſoient à ces Etres comme à des Médiateurs, pour porter leurs prières devant Dieu, & pour leur communiquer enſuite ſes graces ; enſorte que l'opinion de la néceſſité d'un Médiateur a été le fondement de l'Idolatrie Païenne : ils ne pouvoient aller à Dieu, la ſource même des biens. „ La Religion Romaine a le même fondement, quoique la Souveraine Bonté ſoit la plus accef„ ſible : ce qui prouve que c'eſt une Religion accommo„ dée aux Opinions des hommes, ſelon les anciennes Re„ ligions, & non aux rélations éternelles des choſes, ſe„ lon les règles infaillibles de la Raiſon. Et comme la „ Raiſon eſt la première choſe qui vient de Dieu, el„ le doit auſſi être crue la première, parce qu'elle „ ne conſiſte pas en des faits douteux hors de nous „ mais qu'elle brille par ſa propre lumière en nous.” 3. C'a été ſe ſeniment général des plus ſages Philoſophes, que les choſes ſont bonnes, antécédemment à tout contraît humain ; & c'eſt cette opinion que Pyrrhon attaque chez *Sextus Empiricus* ; & Hobbes a fait revivre, mais à tort, la doctrine de Pyrrhon. Car comme il y a des Axiomes ou Propoſitions auxquelles l'Eſprit acquieſce ſans raiſonner, dès qu'on les lui propoſe ; de même il y a auſſi des choſes juſtes & bonnes, qu'on approuve dès la première vue & ſans délibérer : tel eſt, par exemple, le reſpect pour un Etre tout-puiſſant, inviſible, la ſoumiſſion parfaite à ſa volonté, l'horreur pour la mauvaiſe-foi, la haine pour le menſonge, enfin qu'il eſt une violation de la Vérité. „ Il y a donc à mon avis, *continue-t-il*, une „ différence entre le Juſte & l'Injuſte, fondée ſur la na„ ture même des choſes, antécédemment à aucune Loi. „ Et les Déiſtes Epicuriens eux-mêmes ſont voir qu'il y „ a en nous un principe naturel, qui reſpecte la Vertu & „ qui mépriſe le Vice, puiſqu'ils tâchent de perſuader que „ leurs Vices viennent de la ſuperiorité de leur Raiſon „ ſur celle des autres, & non de l'aſſujettiſſement de la „ Raiſon à leurs Paſſions ; ce qui fait voir qu'on regarde naturellement le Vice comme une choſe baſſe & lâche.” 4. Qu'il y a cette différence entre l'Amour Corporel & l'Amour Spirituel, que ſi l'Objet de notre Amour eſt une beauté extérieure, nous ne pouvons l'imiter ; mais que ſi c'eſt l'Idée d'une perfection & d'une beauté ſpirituelle, nous pouvons y reſſembler & y participer. „ D'ailleurs, „ dans l'Amour Spirituel l'Ame ne ſouffre point avec l'Ob„ jet de ſon Amour, comme elle fait dans l'Amour Cor„ porel, parce que le Souverain-Bien, qui eſt l'objet du „ premier, eſt impaſſible. Et c'eſt-là le vrai changement „ qui nous affranchit de tous les maux ; la *Mors des Phi„ loſophes*, dont parle Porphyre. Les autres errent con„ tinuellement d'objet en objet, & vivent dans une agi„ tation continuelle ; car ce n'eſt pas le changement, mais „ le choix de l'objet de notre Amour, qui nous rend „ heu-

(1) P. 1.-3.

(2) Pag. 44 & ſuiv.

(3) Pag. 9. & ſuiv.,

(4) P. 12. & ſuiv.

(5) P. 12.

Opinions Pyrrhoniennes dans un Livre, qu'il a publié à Londres en 1705 sous ce titre, *Manuel des Déistes*, ou *Recherches raisonnables sur la Religion Chrétienne*, avec quelques *Considérations sur* Benoît Spinoſa, les Oracles de la Raiſon, les ſecondes Penſées &c. par Charles Gildon, *Editeur des* Oracles de la Raiſon. *Le tout précédé d'une Lettre de l'Auteur de la* Methode abrégée contre les Déiſtes. Mr. Wood aſſure (c) que Mr. Blount eſt l'Auteur d'une Brochure intitulée, *Le Roi Guillaume & la Reine Marie Conquérans*, imprimée à Londres en 1693. Il mourut au mois d'Août de l'an 1693 (d). Mr. Gildon nous dit dans ſa Lettre à Hermione, miſe à la tête des *Oeuvres diverſes* de Mr. Blount, & dans laquelle il donne un Abrégé de ſa Vie: „ Que la Nature lui avoit donné des talens qui le rendoient capable des Sciences les plus nobles, & que ſon application à l'étude étoit proportionnée à ſa capacité; qu'il étoit Ami généreux & fidèle; bon Maitre; d'un caractère franc & ouvert. Il étoit agréable en converſation, ſes réfléxions étoient juſtes & ſages, ſes reparties portoient coup, ſans être offenſantes; il avoit beaucoup d'eſprit, mais point de malice. Il avoit l'ame grande & noble, fort ſupérieure aux vues de la plupart des hommes. Ennemi de la diſſimulation, il ne craignoit pas d'avouer ſes penſées. Véritable Anglois, il aimoit la Liberté de ſa Patrie, & il l'a témoigné dans les tems les plus difficiles. Il n'étoit ennemi que de l'Erreur, & il n'avoit d'ennemis parmi ceux dont il étoit connu, que les gens qui donnoient plus à l'Intérêt qu'à la Raiſon." Le même Ecrivain remarque dans la ſuite, que *Mr. Blount avoit été élevé dans de juſtes & belles idées de la Divinité; qu'il avoit appris que Dieu eſt la première Cauſe de tout, qu'il eſt*

(c) *Ubi ſupra*

(d) Bayle dans l'Art. APOLLONIUS DE TYANE Remarq. [I]. s'eſt mépris à pluſieurs egards au ſujet de notre Auteur. Voyez les *Mém du P. Niceron*, T. XXIII. p. 401. 402.

„ heureux." 5. Marc Antonin dit, que ſi l'on nous demande, *Quel eſt votre Métier, ou votre Profeſſion?* nous devons répondre, *Dire bon. Comme Dieu n'a point fait le Monde pour ſon avantage, puiſqu'il étoit infiniment heureux auparavant, mais pour le bien de ſes Créatures;* notre Religion doit auſſi conſiſter à faire du bien à ſes Créatures, parce que nous concourons par-là à l'accompliſſement de ſa volonté. „ Et c'eſt-là „ une grande Vérité, que le Déiſte vicieux doit bien méditer, que tout Vice eſt proprement une choſe par laquelle „ il nie que Dieu ſoit ſouverainement & infiniment bon." 6. Campanella dans ſon Livre *de ſenſu Rerum* obſerve, que quand Ariſtote a dit qu'il n'y a point d'amitié, d'union entre Dieu & les Hommes, parce qu'il n'y a aucune proportion entre le fini & l'infini, il n'a eu égard qu'à la Majeſté & non à la Bonté de Dieu: *Ariſtoteles dixerunt Deum non habere cum minibus amicitiam (quoniam non eſt proportio finiti ad infinitum) majeſtatem, non bonitatem Dei conſiderasſe.* Dans une Lettre de Mr. Blount à Hobbes, datée de Ludgate-Hill 1678, il ſagit des *Ariens*, des *Trinitaires*, & des *Conciles*. Suivent diverſes Lettres, une de Mr. *R. Richardſon* à Mr. *Harvee Wilwood*, pour prouver que la *Félicité conſiſte généralement dans le Plaiſir*: une autre de *Robert Tayly* à une Dame, ſur la *Reconnoiſſance* & la *Reconnoiſſance*: une d'*An. Rogers* à Mr. *Sawyer*, ſur le *Deſtin* & la *Fortune*: une de Mr. Blount *au très honorable & très ſpirituel Strephon*, de Ludgate-Hill le 7 de Février 1679-80, ſur l'*Immortalité de l'Ame*, où il dit, „ qu'outre „ l'Autorité de l'Ecriture Sainte, & les preuves ſans nombre „ que la Raiſon & la Philoſophie fourniſſent pour prouver „ l'immortalité de l'Ame, auſſi-bien que les Peines & les „ Récompenſes qui l'attendent, (quoique *dit-il*, le Ciel détermine point la durée des Peines) il n'y a point d'argument d'un plus grand poids chez moi, que la néceſſité abſolue de la choſe, & qu'il eſt convenable qu'elle ſoit ainſi, „ tant par rapport à l'exercice complet de la Juſtice divine, „ que pour le parfait bonheur de l'homme, non ſeulement „ dans la vie préſente, mais dans celle qui l'a venir." Et il finit en remarquant que „, de croire l'Ame immortelle, & „ de ne pas croire qu'elle recevra la récompenſe méritée ou „ le châtiment dû, eſt auſſi déraiſonnable & auſſi inutile, „ que de croire l'Ame elle-même mortelle. Cette opinion „ dépouille l'Ame de ſon principal titre à l'Immortalité; car „ qu'eſt-il beſoin d'Exécuteur, là où il n'y a ni dettes à payer, ni bien à hériter?" La Lettre qui ſuit eſt de Mr. Blount au Major *A.* du 13 de Décembre 1692, *ſur l'Origine des Juifs*; & la ſuivante, datée de Burton-Staff le 8 de Mars 1693, eſt du même Gentilhomme à ſon Ami *Torſimond*, pour prouver qu'il eſt permis d'épouſer ſucceſſivement les deux Sœurs. Dans la Lettre qui vient après, adreſſée par le même *au très honorable & très ſpirituel Strephon*, & datée de Ludgate-Hill le 8 Février 1679, on trouve un Diſcours Latin de ſon père le Chevalier Henri Blount, *ſur l'Ame*; & dans la ſuivante adreſſée auſſi à Strephon, & datée du mois de Décembre 1678, il donne *une Hiſtoire Politique de la ruine du Judaïſme, de l'établiſſement du Chriſtianiſme, & de l'origine des Millenaires*. Suit une Lettre au Chevalier *W. L. G.* touchant les Réglemens des Corporations, & touchant ceux qui remettent leurs Chartres, écrite en 1691. Mr. Gildon dit dans ſa Lettre au Docteur *R. B.* ſur *l'exiſtence de Dieu*, qu'il eſt aſſuré qu'il n'y a pas d'homme de bon-ſens qui doute de cette exiſtence; & qu'il n'ajoute guères de foi aux Rélations de certains Voyageurs, citées par Mr. Locke, qui rapportent qu'il y a des Nations qui n'ont aucune idée d'une Divinité. Il ſoutient auſſi, que s'il y a un Dieu, les qualités qu'on doit néceſſairement lui attribuer, ne permettent pas à un homme qui raiſonne conſéquemment, de douter qu'il ne prenne ſoin des choſes du Monde, & qu'il ne les dirige par ſa Providence. Dans une autre Lettre du même à Mr. Blount, il ſoutient qu'il eſt probable que l'Ame n'eſt pas d'une nature entièrement diſtinéte du Corps, & qu'elle eſt matérielle. Il recherche dans une autre Lettre, s'il y a une ſucceſſion de momens dans l'Eternité; & il prétend que les Perſans font plus raiſonnables que nous dans leurs opinions ſur l'origine du Bien & du Mal, qu'ils aſſignent à différens Principes; que les Attributs de Dieu ſont également excellens; & que l'opinion de la pluralité des Mondes convient mieux à la Grandeur & à la Bonté de Dieu, que celle d'un ſeul Monde. On trouve enſuite une Lettre de *A. W.* à Mr. Blount, *ſur la Religion Naturelle, entant qu'elle eſt oppoſée à la Revélation Divine*, dans laquelle on ſoutient, que la Religion Naturelle eſt la croyance d'un Etre éternel & intelligent, & du Reſpect & du Culte que nous lui devons, acquiſe par la Raiſon ſeule, ſans le ſecours d'une Révélation ni d'aucune Loi poſitive; & qu'elle ſe réduit principalement aux Articles ſuivans. 1. Qu'il y a un ſeul Dieu éternel & infini, Créateur de toutes choſes. 2. Qu'il gouverne le Monde. 3. Que nous ſommes obligés de l'adorer, & de lui obéir comme à notre Créateur & à notre Roi. 4. Que le Culte que nous lui devons conſiſte à lui adreſſer des prières, & à le célébrer par nos louanges. 5. Que notre obéiſſance conſiſte à ſuivre les régles de la droite Raiſon, dont la pratique eſt ce qu'on appelle Vertu morale. 6. Que nous avons des récompenſes ou des châtimens à attendre après cette vie, ſelon que nous nous ſerons conduits dans cette vie; ce qui ſuppoſe l'immortalité de l'Ame, & eſt fondé ſur l'aveu d'une Providence. 7. Que lorſque nous nous écartons des régles de notre devoir, nous devons nous repentir & nous confier en la Miſéricorde de Dieu, pour obtenir grace. L'Auteur fait voir enſuite, que la Raiſon nous inſtruit de ce que nous devons connoître de Dieu, de ſes Attributs, & du Culte que nous lui devons & ſans le ſecours d'une Révélation; ce qu'il tâche de prouver par divers argumens, & ſur-tout par l'inſuffiſance de la Révélation. Suit une Lettre de Mr. Blount à Mr. Gildon ſur l'ancienneté, le commencement & la fin du Monde, avec un paſſage d'Ocellus Lucanus, qui ſuppoſe que le Monde eſt éternel. On trouve enſuite l'Ouvrage de Mr. Blount, qui a pour titre *Anima Mundi*, ou *Hiſtoire des Opinions des Anciens touchant l'Etat des Hommes après leur mort*, imprimé d'abord à Londres en 1679: ſon Traité intitulé, *Grande eſt la Diane des Epheſiens*, ou *l'Origine de l'Idolatrie*, *avec l'Inſtitution Politique des Sacrifices des Gentils*. *L'Eſprit de la Campagne à la Fille pour la conſervation de la perſonne de Sa Majeſté, de la Liberté, de la Propriété des Biens, & de la Religion Proteſtante*; avec la *Defenſe des Sciences, & de la Liberté de la Preſſe*, par Mr. Blount: dans laquelle il remarque, que tous les Peuples policés, tant anciens que modernes, ont toujours eu tant de reſpect & d'eſtime pour les Sciences, qu'il n'y en a eu aucun, qui après être ſorti de la Barbarie, n'ait fait des fondations publiques, des bâtimens magnifiques, des revenus conſidérables, deſtinés à l'encouragement des Sciences & des Savans; & que les anciens Héros étoient les protecteurs & les admirateurs des Sciences à un tel point, qu'ils ſemblent n'avoir rien recherché avec plus de ſoin, que la gloire de faire paroître leur libéralité envers les Muſes. Il nous dit enſuite, qu'il eſt évident par les conſidérations ſuivantes, que les Livres ſont d'une grande utilité à l'Etat; c'eſt que ce ſont les ſeuls Monumens de ce qui s'eſt paſſé, qui nous excitent à imiter la gloire de nos Ancêtres; que c'eſt aux Livres ſeuls que nous ſommes redevables de la forme de notre Culte Divin; & que c'eſt à la même ſource que nous devons notre Philoſophie, ou la contemplation de Dieu dans ſes Ouvrages, par laquelle nos talens naturels, tels que les Plantes, doivent être cultivés par l'étude. C'eſt ainſi que l'Hiſtoire rend les hommes ſages & prudens; la Poéſie les rend ſpirituels; les Mathématiques, ſubtils; la Phyſique, profonds; la Philoſophie morale, graves & ſérieux; la Logique & la Rhétorique, propres à la diſpute: toutes qualités que l'on n'acquiert que par les Livres; parce que les enſeignemens de vive voix ne ſont jamais auſſi efficaces que la lecture; parce que les Diſcours écrits ſont mieux digérés, & ſe ſoutiennent mieux par leur propre poids, que des paroles, dont le choix, le tour, les geſtes qui les accompagnent, corrompent la ſimplicité des choſes: d'ailleurs la rapidité de la prononciation ne donne pas aux Auditeurs le tems de réfléchir ſur ce que l'on dit. Les Livres l'attent moins, & contiennent des préceptes d'une plus grande étendue, que les Diſcours, dans leſquels régne généralement une certaine complaiſance, deſtinée à captiver la bienveillance des Auditeurs; c'eſt ce qui a fait ſur-tout en fait de Morale. Les perſonnes d'un rang élevé

est un & indivisible, la Bonté même, infini & uniforme dans tous ses Attributs. Il croyoit que nous avons une vraie & parfaite connoissance de ce que c'est que Bonté, Justice, Miséricorde, Unité &c. *puisque sans cela nous ne pourrions jamais savoir que Dieu est* Bon, Juste, Miséricordieux, Un, &c. *C'étoit là pierre de touche pour toutes les Doctrines; & quand il en trouvoit qui se contredisoient, il les rejettoit comme fausses & impies. Il recevoit non seulement les vérités évidentes & y acquiesçoit, mais en qualité de sincère* Amateur *de la Vérité, il travailloit à l'avancer, à désabuser ceux qui étoient dans l'erreur, & à établir de justes & saines notions de la Source éternelle de la Bonté, de la Sagesse, de la Justice, & de la Miséricorde.* Il a écrit quelques autres Pièces, outre celles dont nous avons parlé [B]. Il fut inhumé à Ridge dans le Comté de Hertford. En 1672 il épousa Eléonore Tyrrel, fille du Chevalier Timothée Tyrrel de Shotover dans le Comté d'Oxford, dont il a eu le Lieutenant-Colonel Henri Blount son fils ainé, & d'autres enfans (e). Ses Armes étoient les mêmes que celles de son père, le Chevalier Henri Blount.

(e) Sur les informations du Chevalier Henri-Pope Blount Baronet.

font bien mieux instruites de leurs devoirs, & reprises de leurs défauts, dans les Livres, que de vive voix. „ Puis „ donc, dit-il, que les Livres font d'une si grande utilité à „ la Société, je ne puis qu'être du sentiment de Mr. Mil„ ton, & dire avec lui, qu'il vaut presque autant tuer un „ homme, que de détruire un bon Livre, à moins que cela „ ne fe fasse avec beaucoup de circonspection, car celui qui „ tue un homme, dit seulement la vie à une Créature rai„ sonnable, qui est l'image de Dieu; au-lieu que celui qui „ détruit un bon Livre, détruit la Raison même, qui est „ comme l'œil même de Dieu." Il fait voir encore combien il est déraisonnable de gêner la liberté de la Presse. 1. Par l'ancien usage, tant des Grecs que des Romains, si distingués par leur Erudition. Nous ne trouvons point, que chez les premiers on ait jamais empêché l'ancienne Comédie d'être lue, ou qu'on ait interdit à Epicure, à l'Ecole libertine de Cyrène, aux Cyniques, & à quelque autre Secte que ce fût, de publier leurs opinions, tendant au libertinage & à nier la Providence. On soutiendroit de la même liberté chez les Romains, tant sur la Religion que sur la Politique: enforte qu'il conclud qu'il n'y a jamais eu d'*Inquisition* de cette nature dans le Monde, jusqu'à ce que l'Esclavage ait pris la place de la Liberté, & ait mis la Religion dans ses intérêts. 2. Il n'y a rien qui desbonore & qui décourage davantage les Sciences & les Savans, que cette contrainte; car pour-on traiter avec plus d'indignité un Esprit libre & éclairé, que de le défier de sa vertu & de ses lumières au point de ne pas le juger capable de faire imprimer ses pensées, sans avoir passé par l'examen, de peur qu'il n'enseignât quelque vice, quoiqu'il n'ait jamais donné sujet de plainte? 3. C'est un grand préjugé contre le Livre même, de paroître sous l'approbation partiale d'un Censeur ignorant. 4. Cette coutume desbonore non seulement les Livres & quelques Particuliers, mais c'est un affront qu'on fait à toute la Nation. „ Je ne puis, *dit l'Auteur*, avoir une „ idée si baffe de l'Invention, de l'Esprit, & du Juge„ ment de toute l'Angleterre, que de m'imaginer qu'une „ vingtaine de têtes possedent tout ce qu'il y en a, & „ qu'un Ouvrage ne puisse être estimable, à moins qu'il „ n'ait leur attache." 5. C'est faire tort à notre Eglise & à notre Clergé; nous devons avoir meilleure opinion de ses travaux, & du fruit que les Troupeaux en retirent, que de nous imaginer que malgré toutes les lumières de l'Evangile, malgré tant de Sermons, *la mauvaise petite Brochure qui paroit puisse étranler leur Foi & leur Piété.* 6. C'est une des choses les plus dangereuses auxquelles notre Gouvernement soit sujet, puisqu'un mauvais Prince, en payant bien le Censeur des Livres, pourroit faire paroître tout ceux qui seroient contraires aux intérêts des Sujets, & faire défendre uniquement ceux qui serviroient à justifier les personnes qui maintiennent les Libertés du Peuple. 7. Ce soin d'examiner les Livres détourne aussi ceux à qui il est commis, des fonctions particulieres de leur ministère, parce qu'ils doivent nécessairement négliger l'un ou l'autre devoir. 8. Cet usage nous ôte le grand argument, que nous employons contre les Mahométans, & contre la Religion Romaine fur-tout, que l'ignorance est la mère de leurs dévotions. 9. Cet usage, & la Persécution, font deux Sœurs, qui marchent ordinairement de compagnie, étant fondées fur un seul & même principe. Il propose dans un Postscript, qu'on statue que toutes sortes de Livres pourront s'imprimer sans permission, pourvu que le nom de l'Imprimeur & de l'Auteur, ou du moins celui de l'Imprimeur, soit enregistré. La dernière Pièce du Volume a pour titre, *Dialogue entre K. W.* & K. J. fur les bords de la Boyne, la veille de la bataille.* On a attaqué *les Oracles de la Raison* dans un Traité imprimé à Londres en 1699 in-12. qui a pour titre: *Idée importiale de la Vérité de la Religion Chrétienne, avec l'Histoire de la Vie & des Miracles d'Apollonius de Tyane, où l'on traite du Témoignage de Jesus touchant Jesus-Christ, des Oracles des Sibylles, & du Messie Fils de Joseph, dont parlent tous les Juifs modernes; pour servir d'Appendice à la Vie de Mahomet. A quoi l'on a ajouté quelques Réflexions fur un Livre intitulé* les Oracles de la Raison. *Par Jean Bradley, Ministre d'Aireuas.* Dans cet Ouvrage l'Auteur répond (6) à un endroit des *Oracles de la Raison* qui se trouve p. 160. où Mr. Blount tâche de donner atteinte à la Prophétie des *fepteante Semaines de Daniel*; & Mr. Bradley rapporte un passage des *Remarques du Père Simon fur les Oracles des Sibylles de Voffius* (7) „ pour montrer, *dit-il* (8), avec combien peu de fon„ dement, ce *fameux Gentilhomme* (9) a affuré si positive„ ment, que les Juifs mettent la Prophétie de Daniel parmi „ les *Hagiographes*, & qu'ils ne la regardent point comme „ *Canonique.*" Il critique auſſi (10) quelques autres endroits de la Lettre de Mr. Blount, & de ses Remarques fur la Traduction de la Vie d'Apollonius de Tyane (11), où il introduit un Turc & un Juif discourant ensemble. Il réfute ce que Mr. Blount a avancé dans *les Oracles de la Raison* (12), que ce n'étoit pas l'opinion générale des Juifs, que le Messie devoit être de la famille de David. Mr. Bradley observe encore (13) que Mr. Blount „ tâche de donner atteinte „ non seulement à quelques passages particuliers, mais qu'il „ semble attaquer toute l'Ecriture en général, dont le style „ n'est pas assez poli à son gré. Il blâme en particulier (14) „ cette expression, *il écrit fa bouche & dit*, au-lieu de *il dit.* „ Mais on sait que les Orientaux ont un style fort différent „ de celui des Européens, & c'est ce que l'Auteur auroit „ pu apprendre des Voyageurs modernes, chez lesquels on „ trouve des Discours & des Pièces de Poésie, qui passent „ pour être excellentes dans les Langues Orientales, & qui „ traduites dans nos Langues d'Occident ont quelque cho„ se de bizarre & d'étrange."

[B] *Il a écrit quelques autres Pièces, outre celles dont nous avons parlé.*] Il a publié une Brochure de treize pages in-4. intitulée: *Défense de Mr. Dryden, ou Réponse à la Défense &c.* Londres 1673. (15). Et une autre qui a pour titre: *Les dernières paroles & les Legs de Mr. Hobbes mourant*; une feuille imprimée d'un côté, en Décembre 1679., „ tirée, dit „ Mr. Wood (16), du *Leviathan*, dans le dessein de faire „ sentir le foible de la doctrine de Hobbes." On a encore de lui *Religio Laici*, Londres 1683. in-12. Il paroît que cet Ouvrage est de lui, par un témoignage de la propre main du Chevalier Thomas-Pope Blount son frère. Il est parlé de ce Livre dans le second Tome du *Poffillon à qui on a volé fa male*, p. 571. dans une Lettre de Charles Blount fous le nom de *Ricardo à Philander*. Il est parlé dans cette Lettre, qui est de l'année 1682, de la *Vie de Mahomet*, que Mr. Blount avoit entreprise dans ce temps-là (17).

* Le Roi Guillaume & le Roi Jaques.

(6) P. 216.

(7) P. 265.

(8) P. 222.

(9) *Mr.* Blount.

(10) P. 222. *&faiv.*

(11) Lib. I. cap. 17. p. 99.

(12) P. 160.

(13) P. 234.

(14) *Voyez* Blount *Remarq. fur Apollon. de Tyane p. 69.*

(15) Sur les informations du Chevalier Henri-Pope Blount son arr.ère-neveu.

(16) *Ath. Oxon.* Vol. II. col. 441.

(17) Sur les informations susmentionnées.

FIN DU TOME I.